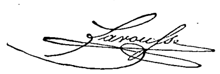
GRAND DICTIONNAIRE UNIVERSEL DU XIXe SIÈCLE

Tout exemplaire non revêtu de ma griffe sera réputé contrefait et poursuivi suivant toute la rigueur des lois.



Paris. — Imp. V[ve] P. Larousse et C[ie], rue Montparnasse, 19.



PIERRE LAROUSSE

D'après un buste de PERRAUD

GRAND
DICTIONNAIRE
UNIVERSEL
DU XIX^E SIÈCLE

FRANÇAIS, HISTORIQUE, GÉOGRAPHIQUE, MYTHOLOGIQUE, BIBLIOGRAPHIQUE
LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE, SCIENTIFIQUE, ETC., ETC.

comprenant :

LA LANGUE FRANÇAISE; LA PRONONCIATION; LES ÉTYMOLOGIES; LA CONJUGAISON DE TOUS LES VERBES IRRÉGULIERS; LES RÈGLES DE GRAMMAIRE; LES INNOMBRABLES ACCEPTIONS ET LES LOCUTIONS FAMILIÈRES ET PROVERBIALES; L'HISTOIRE; LA GÉOGRAPHIE; LA SOLUTION DES PROBLÈMES HISTORIQUES; LA BIOGRAPHIE DE TOUS LES HOMMES REMARQUABLES, MORTS OU VIVANTS; LA MYTHOLOGIE; LES SCIENCES PHYSIQUES, MATHÉMATIQUES ET NATURELLES; LES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES; LES PSEUDO-SCIENCES; LES INVENTIONS ET DÉCOUVERTES; ETC., ETC., ETC.

PARTIES NEUVES :

LES TYPES ET LES PERSONNAGES LITTÉRAIRES; LES HÉROS D'ÉPOPÉES ET DE ROMANS; LES CARICATURES POLITIQUES ET SOCIALES; LA BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE; UNE ANTHOLOGIE DES ALLUSIONS FRANÇAISES, ÉTRANGÈRES, LATINES ET MYTHOLOGIQUES; LES BEAUX-ARTS ET L'ANALYSE DE TOUTES LES ŒUVRES D'ART;

PAR PIERRE LAROUSSE

« Le dictionnaire est à la littérature d'une nation ce que le fondement, avec ses fortes assises, est à l'édifice. » DUPANLOUP.
« Fais ce que dois, advienne que pourra. » DEVISE FRANÇAISE.
« La vérité, toute la vérité, rien que la vérité. » DROIT CRIMINEL.
« Cecy est un livre de bonne foy. » MONTAIGNE.
« Voilà l'os de mes os et la chair de ma chair. » ADAM.

TOME PREMIER

PARIS
ADMINISTRATION DU GRAND DICTIONNAIRE UNIVERSEL
19, RUE MONTPARNASSE, 19
1866

PRÉFACE

Trois préfaces célèbres ont marqué jusqu'ici dans l'histoire littéraire de notre pays : celle de la grande *Encyclopédie* du XVIIIe siècle, par d'Alembert; celle qui figure en tête de la 6e édition du *Dictionnaire de l'Académie*, due à la plume si attique et si compétente de M. Villemain, et enfin celle qui fut pour le romantisme ce que la Déclaration des droits de l'homme est à la Révolution, nous voulons dire la préface du drame de *Cromwell*, de M. Victor Hugo. Nous n'avons certes pas la naïve prétention d'associer celle que nous écrivons ici à cette glorieuse trinité. Sans parler de notre impuissance, il y a dans ce nombre trois une magie, un charme qu'il serait presque impie de chercher à rompre. Loin de nous ces intentions profanes ! notre rôle sera beaucoup plus modeste, car il va consister surtout à exposer le plan, la marche et les idées qui ont présidé à la composition du *Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle*.

Et d'abord, à quel mobile avons-nous cédé en ajoutant un ouvrage aussi volumineux à ceux qui font déjà ployer les rayons de nos bibliothèques? Était-il donc besoin d'une nouvelle encyclopédie, dans un siècle qui en a déjà tant vu éclore qu'on pourrait le surnommer le *siècle des dictionnaires?* Nous répondons hardiment oui, et, pour justifier notre affirmation, nous allons procéder comme le législateur, qui, en promulguant une nouvelle loi, est tenu de prouver que cette loi remplit une lacune dans le code en vigueur. Voilà la marche que nous allons suivre, c'est-à-dire que nous allons passer rapidement en revue tous ceux qui nous ont précédé dans la carrière lexicographique et encyclopédique.

Pour retracer ici un historique aussi complet que possible, commençons par nous adresser cette question : Les anciens avaient-ils des dictionnaires? connaissaient-ils les encyclopédies? En termes plus précis, Cicéron mettait-il un dictionnaire latin entre les mains de ce fils dont il faisait avec tant de soin l'éducation? Alcibiade cachait-il un lexique grec sous sa robe de pourpre, quand il allait écouter les leçons de la belle et savante Aspasie? Question curieuse, mais à peu près insoluble. Les mots *lexique* et *glossaire* ont été créés, il est vrai, par les grammairiens grecs; mais, par ce mot grammairien (*grammatikos*) ils entendaient érudit, savant, et non pas seulement professeur de grammaire; pour désigner celui-ci, ils disaient *grammatiste*, professeur de *grammatistique;* mais ces mots n'impliquent en aucune manière l'existence de dictionnaires grecs. Les plus anciennes compilations auxquelles on puisse donner le nom de dictionnaires ne paraissent pas remonter au delà du règne d'Auguste. « Il était naturel, dit la revue anglaise *The Quarterly Review*, que le premier lexique grec que nous connaissons ne fût compilé qu'à une époque où le langage avait commencé, depuis plus d'une génération, à déchoir de sa pureté primitive. On ne pense à faire des dictionnaires que lorsque la langue sur laquelle on travaille est devenue un objet d'étude, et cela n'arrive ordinairement que lorsque son âge d'or est passé, quand la phraséologie des bons auteurs a vieilli, et que le caprice ou l'ignorance des écrivains subséquents a corrompu les formes et changé le sens des mots. Une seconde circonstance qui, chez les Grecs, retarda la confection d'un lexique fut la difficulté qu'on éprouvait à rassembler un nombre de bons livres suffisant pour devenir la base d'un pareil travail. Sous ce rapport, les savants d'Alexandrie eurent un grand avantage sur leurs confrères qui habitaient des villes dépourvues de bibliothèques. »

La revue anglaise a mis le doigt sur le nœud de la difficulté. Un dictionnaire, dans l'antiquité, était chose à peu près impossible. Pour accomplir un tel travail, deux conditions sont absolument indispensables : il faut d'abord que la langue soit arrivée à une période de décadence, ou, tout au moins, à son apogée : un code est nécessairement postérieur à l'établissement de la propriété; en outre, pour formuler un dictionnaire, il faudrait avoir sous les yeux tous les ouvrages contemporains et antérieurs, et, à l'époque dont nous parlons, personne n'était assez riche pour posséder cette opulente collection. Or, ces deux conditions pouvaient se trouver remplies chez les Alexandrins; encore les dictionnaires ne revêtirent-

ils pas alors ce caractère de généralité qu'on peut leur donner aujourd'hui. On en jugera par l'énumération suivante :

Lexique homérique, c'est-à-dire recueil des mots employés par Homère, œuvre d'Apollonius le sophiste, qui parut à Alexandrie au temps d'Auguste, et dont la première édition, par Villoison, fut publiée à Paris en 1773, 2 vol. in-4°;

Recueil des mots qui se trouvent dans Hippocrate, ouvrage d'Érotianus, dédié à Andromachus, médecin de Néron, et rédigé alphabétiquement, bien que cet ordre ne soit pas toujours rigoureusement observé;

Lexique des mots qui se trouvent dans Hérodote, par un auteur resté inconnu, publié par Henri Estienne, Paris, 1563;

Lexique sur Platon, de Timée le sophiste, publié par D. Ruhnken, Leyde, 1754;

Onomastique (l'), véritable encyclopédie méthodique, distribuée en neuf livres, mais non par ordre alphabétique; ouvrage de Julius Pollux, mort sous le règne de Commode; compilation précieuse pour la connaissance de la langue grecque et des antiquités, publiée par Alde l'Ancien, Venise, 1502, in-folio;

Lexique des dix orateurs attiques, ouvrage composé par Harpocration d'Alexandrie, précepteur présumé de L. Vérus, publié par Alde l'Ancien, Venise, 1503;

Dictionnaire étymologique d'Orion, lexicographe du IV^e^ siècle, publié par G. Sturz, Leipzig, 1820;

Lexique d'Helladius, grammairien qui vivait vers 408, ouvrage aujourd'hui perdu, qui, au témoignage de Photius, se composait de cinq volumes et était rédigé d'après l'ordre alphabétique;

Lexique d'Ammonius, intitulé *Des locutions semblables et différentes*, ouvrage précieux, qui fut écrit au V^e^ siècle de notre ère, et que Henri Estienne a injustement déprécié, après en avoir tiré parti pour son *Thesaurus*. L'auteur a rangé ses mots dans l'ordre alphabétique, et son but est d'indiquer la signification originaire d'un mot en l'opposant au sens figuré et au sens propre;

Glossaire d'Hésychius d'Alexandrie, probablement l'abrégé d'un travail plus considérable; ouvrage très-important pour la connaissance de la langue grecque, et qui nous a conservé un grand nombre de passages de livres aujourd'hui perdus; 1^re^ édit., Alde l'Ancien, Venise, 1514;

Glossaire de Flavius Philoxénus, consul d'Orient en 525, dictionnaire latin-grec, dont les mots latins, rangés dans l'ordre alphabétique, sont expliqués par des mots grecs; 1^re^ édit., H. Estienne, 1573;

Lexique technologique de Philémon, auteur du V^e^ siècle; ouvrage à la fois alphabétique et méthodique, qui se divisait en huit sections, d'après les huit parties du discours; il ne reste que la première de ces sections et une partie de la deuxième; édit. Osann, Berlin, 1821;

Glossaire de Photius, patriarche de Constantinople; lexique dont il existe plusieurs copies très-différentes entre elles; édit. de Porson, Londres, 1822, 2 vol.;

Glossaire de Suidas, le plus célèbre des dictionnaires grecs, mais fortement altéré par un grand nombre d'interpolations. C'est une compilation d'extraits des anciens grammairiens, scoliastes et lexicographes. Outre la partie philologique, c'est-à-dire l'explication des mots de la langue, il comprend une partie nouvelle, un dictionnaire historique renfermant des notices sur les auteurs les plus célèbres et des extraits de leurs ouvrages; travail défectueux comme composition littéraire, mais répertoire de la plus haute importance pour le philologue et l'historien; 1^re^ édit., Milan, 1499; la meilleure, Cambridge, 1705, 3 vol. in-folio;

Etymologicum magnum, glossaire grec anonyme, probablement postérieur à celui de Suidas. Cet ouvrage n'est pas, comme le titre l'annonce, purement étymologique; on y trouve beaucoup d'observations grammaticales, tirées des autorités les plus célèbres, une multitude de passages ou variantes d'auteurs, ainsi qu'une foule de notions mythologiques et historiques. Les manuscrits de ce glossaire varient tellement, qu'on est tenté de les prendre pour des ouvrages différents; édit., Venise, 1499; Gœttingue, 1765.

Tous ces glossaires, on a pu s'en convaincre, ne sont que des essais très-imparfaits; c'est de la peinture faite au charbon sur une muraille; le visage projette une ombre dont le crayon dessine les contours, mais l'expression de la physionomie, mais le feu du regard manquent absolument à ce profil informe.

Ce n'est qu'au IX^e^ siècle qu'on trouve l'essai sérieux d'un dictionnaire; il est d'un certain Papia, surnommé le *Lombard*, qui lui donna le titre de *Elementarium*. C'est un vocabulaire latin dans lequel l'auteur a fait entrer, comme exemples, des vers et des passages grecs. Au XV^e^ siècle, Jean Crestone, carme de Plaisance, traducteur de la grammaire grecque de Jean Lascaris, rédigea un dictionnaire grec-latin: à cette époque (1476), un tel travail présentait de grandes difficultés; il fut accueilli avec reconnaissance. Au XVI^e^ siècle, Guarino de Tavera composa un lexique grec intitulé *Magnum ac perutile Dictionarium*, compulsé d'Hésychius, Suidas, Phrynicus et autres lexicographes cités plus haut. C'était un livre fort utile pour le temps, encore précieux à consulter aujourd'hui, qui fut publié à Rome en 1523. Dans le même siècle, Henri Estienne, continuant les travaux de son père, mit au jour son fameux *Thesaurus linguæ græcæ* (1572, 5 vol. in-folio). C'est, en effet, un trésor d'érudition hellénique. Puis on vit paraître le premier dictionnaire où les mots français aient été rangés par ordre

alphabétique, celui de Nicot, publié après la mort de l'auteur par le libraire Jacques Dupuys. Ce dictionnaire eut de nombreuses éditions, et la préface de celle qui parut en 1584 porte qu'*on l'a augmenté d'infinies dictions françoises*, *afin de porter l'ouvrage à son comble et à l'égal des grecs et latins dictionnaires*.

Nous en passons, et... des plus mauvais, car nous sommes à une époque de labeur, d'enfantement et de transition. Arrivons donc au dictionnaire de l'Académie, et peut-être ne serons-nous pas tout à fait de l'avis de Piron, lorsqu'il disait, en montrant du doigt le palais Mazarin : « Ils sont là quarante, qui ont de l'esprit comme quatre. »

Pour concilier, dans cette revue générale des dictionnaires, l'ordre analogique avec l'ordre chronologique, nous les diviserons en trois grandes catégories : ouvrages lexicographiques, ouvrages encyclopédiques, ouvrages biographiques.

OUVRAGES LEXICOGRAPHIQUES

Ici, nous allons faire une légère infidélité à la chronologie, en donnant le pas au *Dictionnaire de l'Académie française : ab Jove principium*.

Avant d'entrer dans l'analyse du *Dictionnaire de l'Académie*, une petite digression est nécessaire pour montrer l'état de la langue quand Richelieu entreprit de la réglementer, et comment le besoin d'un code était senti de tous les écrivains au commencement du XVII^e siècle; nous allons emprunter cet exposé curieux à l'excellente *Histoire de la littérature française* de M. A. Sayous : « Lorsque Richelieu, en fondant l'Académie, voulut fixer la langue française, trop mobile et trop incertaine pour assurer une clarté durable aux productions de l'esprit; lorsqu'il imagina de la soumettre à une commune législation et de la perpétuer par l'obéissance, il eut une pensée qui n'appartient pas seulement à son génie créateur. Cette idée ne date point de 1635; depuis le commencement du siècle elle était la préoccupation et presque la manie de tous les esprits cultivés : c'était celle de Malherbe, celle de Guillaume du Vair; ce fut celle de l'hôtel de Rambouillet et de ses hôtes, de Balzac, de Chapelain, et de tous les membres de cette réunion familière d'auteurs, qui fut l'origine et le noyau de l'Académie française. Le soin de l'expression, l'ambition de n'employer que le bon langage, étaient les grandes affaires d'un écrivain à cette époque. Un empressement si général ne saurait être attribué à quelque mode littéraire; il indique bien plutôt un caractère de nécessité. A ce moment où, après avoir servi à de grandes luttes religieuses et politiques, les lettres commençaient de toutes parts à rentrer dans leur lit, si l'on peut ainsi parler; quand la société se mettait à chercher aussi ses plaisirs dans la bienséance, dans un ordre élégant et le pacifique intérêt de la conversation, il était naturel que le langage, obéissant à cette révolution, entrât à son tour dans cette recherche universelle de la règle et de la convenance. Quelque passion que l'on eût de se renfermer dans le bon langage, cela n'était facile à personne, car on ne pouvait dire précisément où il était et où il n'était pas. On avait besoin d'être fixé là-dessus, et de telles lois étaient moins difficiles encore à imposer que délicates à choisir. Si la voie était manquée, à quels désastreux errements était condamnée la langue française! Entre la pédanterie et la licence, toutes deux également à craindre, l'idiome qui allait servir d'organe à tant de chefs-d'œuvre courait de réels dangers. Il fallait lui assurer tout à la fois la liberté de ses mouvements naturels et les avantages de la discipline. Vaugelas convenait bien à une pareille tâche, par sa qualité de gentilhomme et d'homme du monde, par son origine aussi qui le rendait indépendant des habitudes et des préjugés provinciaux, et le portait à approfondir l'idiome avec soin, avec étude, comme on le ferait d'une langue savante. Vaugelas n'a point créé la langue française, assurément; elle ne lui doit aucun développement particulier, aucune beauté nouvelle; il n'est ni un Calvin, ni un Montaigne, ni même un Amyot; il n'a pas, comme ces écrivains, révélé par ses écrits le génie de l'idiome et le caractère de ses richesses; il est moins à la fois et plus que ses contemporains Malherbe et Balzac. Ceux-ci ont mis en circulation un choix restreint de bonnes locutions et de procédés bien français; lui, il a fait l'inventaire du trésor, en indiquant à quelle marque on pouvait reconnaître le bon et le mauvais or dans le pêle-mêle du vocabulaire usuel de toutes les provinces du royaume. »

C'est en 1694 que l'Académie française publia pour la première fois son dictionnaire, avec une préface de Charpentier. Elle ne crut pas alors devoir suivre absolument l'ordre alphabétique; elle ne rangea dans cet ordre que les mots qu'elle appelait *chefs de famille* , et chacun de ceux-ci amenait à sa suite les termes dérivés ou composés auxquels il donnait naissance.

La seconde édition, à laquelle l'abbé Régnier-Desmarais eut beaucoup de part, fut publiée en 1718, avec une épître dédicatoire composée par l'abbé Massieu. C'est dans cette édition, et surtout dans la troisième (1740), que les mots furent rangés dans un ordre nouveau. « La quatrième édition (1762) est, dit M. Villemain, la seule importante pour l'histoire de notre idiome, qu'elle reprend à un siècle de distance des premières créations du génie classique, et qu'elle suit dans une époque de créations nouvelles; en général, elle a été retouchée avec soin, et, dans une grande partie, par la main habile de

Duclos. » On y admit en plus grand nombre les termes scientifiques; on modifia beaucoup de définitions pour les rendre plus précises; aux phrases d'exemple choisies dans le langage le plus familier on en ajouta d'autres propres à la langue des livres, et l'œuvre parut plus digne du premier corps littéraire du monde entier. Cependant l'Académie ne se crut pas pour cela déchargée de la tâche qui lui avait été imposée par le cardinal de Richelieu, son fondateur, et, comme Sisyphe, elle se remit au travail aussitôt pour remonter le rocher qui roulait au bas de la montagne dès qu'il en avait atteint le sommet. Son secrétaire perpétuel, d'Alembert, et, après lui, Marmontel, se mirent dès lors, et sans interruption, à préparer une nouvelle édition, en faisant, sur les marges et dans les interlignes d'un exemplaire de 1762, les additions et les corrections que l'observation des faits leur faisait juger nécessaires. Mais bientôt la Révolution survint, l'Académie fut dissoute, et, d'après une loi du 6 thermidor an II, l'exemplaire annoté devint propriété nationale. L'année suivante, un décret de la Convention ordonna que l'*exemplaire chargé de notes marginales et interlinéaires serait remis aux libraires Smith, Maradan et compagnie, pour être par eux rendu public après son entier achèvement*, et enjoignit auxdits libraires de *prendre avec des gens de lettres de leur choix les arrangements nécessaires pour que ce travail fût continué et achevé sans délai.* La Convention avait parlé, il fallait obéir; les libraires n'eurent pas de peine à trouver des littérateurs qui se chargèrent d'achever l'œuvre commencée par d'Alembert et Marmontel; mais ce que l'Académie aurait fait en un demi-siècle, peut-être, fut bâclé en quatre ans, et le nouveau Dictionnaire fut imprimé en l'an VII (1798). On conçoit aisément que l'Académie française, lorsqu'elle fut reconstituée, n'ait pas voulu reconnaître un travail auquel elle avait eu si peu de part : il ne faut donc tenir aucun compte de cette édition de 1798, et c'est en 1835 seulement que parut celle qui est réellement la sixième, et qui doit être regardée comme succédant directement au dictionnaire de 1762.

Quand on songe à la multitude et à l'importance des événements politiques qui se sont accomplis en France pendant cette période de soixante-treize ans, aux immenses progrès réalisés en même temps dans les sciences, dans les arts, dans les mœurs, dans les idées, et surtout dans la langue politique, on se rend compte aisément de l'intérêt qui dut s'attacher à cette publication nouvelle. Les Français sont naturellement railleurs; ils ont vu tomber tant de rois que la couronne et le trône eux-mêmes n'ont plus la puissance de comprimer le rire quand il vient sur leurs lèvres; il n'est donc pas étonnant que les académiciens aient été souvent l'objet de nos plaisanteries et de nos critiques, surtout quand il est évident à tous les yeux que les choix de la docte assemblée n'ont pas toujours été dictés par le vrai mérite. Cependant, au milieu de nos sarcasmes, il y a toujours, même à notre insu, un certain respect pour le titre d'académicien, et nous sentons qu'il y a un honneur véritable attaché au droit de s'asseoir sur l'un des quarante fauteuils. Nous savons qu'il y a des grâces d'état; c'est la sagesse des nations qui a proclamé cet axiome, dont personne ne conteste la vérité : un juge, assis sur son tribunal, nous inspire du respect, même quand nous le savons indigne de juger ses semblables, parce que notre connaissance du cœur humain nous persuade qu'il y a dans ses fonctions mêmes quelque chose qui doit réveiller en lui le sentiment de la justice; de même un littérateur médiocre, admis parmi les juges de la langue, nous inspire dès lors plus de confiance; nous sentons que sa position seule doit le rendre plus attentif, plus circonspect, et ces qualités peuvent, jusqu'à un certain point, tenir lieu des lumières qui lui manquent. Il a d'ailleurs des collègues plus éclairés, il n'est pas assez dépourvu de connaissances pour ne point sentir son infériorité, et tout nous autorise à penser qu'il ralliera son opinion à celle des plus habiles. Bien plus, lors même que quelques articles du dictionnaire, les moins importants nécessairement, auraient été composés, comme cela est assez probable, par des hommes étrangers à l'Académie et salariés par elle, nous sentons qu'ils ont dû faire ce travail commandé avec plus de soin qu'un travail ordinaire : il y a dans les choses une force réelle dont l'action ne pourrait être neutralisée que par une force contraire. Ainsi, les décisions consignées dans le *Dictionnaire de l'Académie* peuvent être l'objet de nos critiques; mais cela n'empêche pas les plus rebelles, quand ils ont des doutes sur une question de grammaire ou de lexicographie, d'être les premiers à consulter l'Académie et d'éprouver une réelle satisfaction quand l'avis pour lequel ils inclinent y trouve sa confirmation. Mais ce n'est pas seulement pour la France que la publication de 1835 fut un véritable événement littéraire; notre langue est étudiée partout, les chefs-d'œuvre de nos écrivains sont lus en tous lieux, et notre Académie française jouit à l'étranger d'une estime et d'une autorité bien moins contestées encore que chez nous : son dictionnaire ne pouvait donc manquer d'exciter partout un grand mouvement de curiosité; il était depuis longtemps attendu, et il restera comme le vrai code de la langue française jusqu'à ce qu'il soit remplacé par un autre code, émané de la même autorité. On lut avec un vif intérêt la préface de M. Villemain, placée en tête du dictionnaire et dont nous avons déjà parlé; on la trouva digne de son auteur, et digne de l'Académie elle-même; l'admiration générale dont elle fut l'objet était bien faite pour augmenter encore le sentiment de respectueuse déférence avec lequel fut accueillie l'œuvre collective de nos académiciens.

En 1835, non plus qu'en 1694 et en 1762, l'Académie française n'a point eu la prétention de faire un dictionnaire universel, c'est-à-dire un dictionnaire contenant tous les mots qui peuvent être employés dans toutes les circonstances possibles et par tous les Français, quelles que soient d'ailleurs leur position sociale et la nature ordinaire de leurs occupations;

elle n'a jamais eu l'idée de composer une encyclopédie, ni de mêler à la langue de tout le monde celle qui ne se parle que dans certains métiers, dans certaines carrières ayant un caractère tout spécial; elle n'a admis d'exception à cette règle générale que pour les termes visiblement français dans leur origine même, quand ceux-ci lui ont paru assez importants pour ne pas être omis. Son but paraît avoir été celui-ci : faire connaître tous les mots dont peuvent se servir les littérateurs, les publicistes, les orateurs, les professeurs, les gens du monde, le peuple en général quand il a la volonté de parler réellement français et non patois. Les termes de guerre, de marine, d'économie politique, sont admis en assez grand nombre pour qu'il soit possible à quiconque les connaît de comprendre tout ce qui s'écrit pour le public sur ces matières. En géométrie, et en général dans les sciences mathématiques, aucun des mots que les jeunes gens doivent rencontrer dans les études des colléges et des lycées n'est omis : *rhombe*, *parallélipipède*, *asymptote*, *monôme*, *binôme*, etc., sont expliqués pour cette raison, quoique par leur forme savante ils semblent se confondre avec les termes spéciaux adoptés par une classe particulière de savants. Quant aux termes de blason, de chasse, de jeux divers, l'Académie en admet encore un grand nombre, bien qu'elle ait cru devoir en supprimer plusieurs, et ici elle a eu un motif très-différent : elle a cru devoir les conserver parce qu'ils sont pour la plupart puisés à une source toute nationale, et que, sous ce rapport, ils peuvent être considérés comme de précieux vestiges laissés au milieu de nous par notre vieux langage. Il en est tout autrement de cette foule de mots forgés par les chimistes, par les géologues, par les physiciens, et surtout par les botanistes; d'abord, ils n'appartiennent point au langage de tout le monde, et, de plus, ils ont une physionomie tellement étrangère, disons le mot, tellement barbare, que ceux qui désirent la conservation de notre langue ne doivent pas même souhaiter qu'ils soient trop connus. Il est difficile de nier la sagesse de vues que ce cadre suppose, et tout homme de bonne foi conviendra que l'Académie a fait réellement ce qu'elle devait faire, sauf les imperfections inhérentes à tout travail humain. Si elle s'est plu à enrichir ses colonnes d'un très-grand nombre de proverbes vulgaires, comme plusieurs le lui ont reproché, c'est encore parce qu'elle aime tout ce qui est essentiellement français par son origine, et c'est en effet dans les proverbes que nous pouvons le mieux retrouver ce genre d'esprit, naïf et malin tout ensemble, qui caractérisait nos ancêtres, puisque nous ne lisons plus leurs livres, quoique souvent nous y pussions trouver des idées tout aussi ingénieuses, et plus sensées quelquefois, que dans nos écrivains modernes.

Pour définir les mots exprimant des idées générales, l'Académie n'a presque jamais eu recours au procédé qu'on pourrait appeler philosophique, et elle a bien fait, car, outre qu'elle n'eût été comprise que par le petit nombre, elle se serait exposée à voir contester l'exactitude de presque toutes ses définitions, tant il y a peu d'accord parmi les philosophes. Elle a mieux aimé appeler à son aide les synonymes et expliquer la plupart de ces mots les uns par les autres. On n'a pas manqué de faire remarquer qu'elle enferme ainsi très-souvent son lecteur dans un cercle d'où il ne peut sortir : ainsi, *surprise* veut dire *étonnement*, et *étonnement* signifie *surprise; économie* se définit par *épargne*, et *épargne* par *économie; être*, pris absolument, se traduit par *exister*, et *exister* veut dire *être*. Au premier coup d'œil, il semble que cette manière de définir les mots soit complétement illogique; mais, quand on y réfléchit mieux, on reconnaît bientôt que c'est encore la meilleure, et qu'elle suffit presque toujours aux besoins de ceux qui cherchent les mots dans un dictionnaire. En effet, on ne doit pas supposer qu'ils ignorent complétement la langue; s'il en était ainsi, il faudrait leur donner un professeur, et non pas un dictionnaire; mais ils ne connaissent point tous les mots de la langue et ils ouvrent le dictionnaire pour y chercher ceux qu'ils ignorent. Or, il n'y a rien d'absurde à supposer que celui qui cherche *surprise* connaît *étonnement*, de même que celui qui cherche *étonnement* peut très-bien connaître *surprise;* il est même permis de supposer que, dans certains cas, une personne qui ignore à la fois les deux mots, ou qui, du moins, les connaît mal, pourra s'en faire une idée assez exacte dès qu'elle aura appris qu'ils signifient à peu près la même chose; les notions confuses qu'éveille en elle chacun de ces mots s'éclaireront suffisamment les unes par les autres.

Toutefois, le plaidoyer auquel nous venons de nous livrer pourrait être accusé de partialité en faveur du *Dictionnaire de l'Académie*, et ici notre contradicteur, nous devons le reconnaître, n'aurait pas tout à fait tort. Quelles sont, en effet, les conditions d'une définition complète? Il faut que cette définition détermine le terme qui en est l'objet, de telle manière qu'on ne puisse le confondre avec un autre terme congénère. Or, et c'est Marmontel qui l'a dit excellemment, deux mots d'une langue ne sauraient exprimer dans tous les cas une seule et même idée, et pouvoir, en toute occasion, être indifféremment substitués l'un à l'autre, ce qui revient à dire qu'il n'y a pas de mots qui soient parfaitement et toujours synonymes. Cette considération suffit donc seule à faire condamner, jusqu'à un certain point, la méthode d'équivalence employée trop souvent par l'Académie. Prenons un exemple : sans doute un *âne* est un *baudet;* mais ouvrons La Fontaine, et nous trouverons certains vers où le premier de ces mots ferait une assez triste figure, et réciproquement. Pour le fabuliste, si versé dans les finesses de notre langue, l'*âne*, c'est le quadrupède pris dans un sens général; c'est l'animal utile, sobre, patient, sot, stupide si l'on veut; en un mot, c'est la bête de somme. S'il nous le montre en butte à la brutalité de son maître ou à la méchanceté des enfants, c'est une victime, c'est l'*âne*. Citons quelques exemples :

Il se faut entr'aider, c'est la loi de nature.
L'*âne* un jour pourtant s'en moqua,
Et ne sais comme il y manqua,
Car il est bonne créature.

— Un meunier et son fils. ...
Allaient vendre leur *âne* un certain jour de foire.

— Le plus *âne* des trois n'est pas celui qu'on pense.

— L'ânier qui tous les jours traversait ce gué-là,
Sur l'*âne* à l'éponge monta.

Dans ces divers cas, l'*âne* a simplement son caractère d'animal, de bête de somme. Au contraire, La Fontaine veut-il mettre en relief une circonstance comique, un côté ridicule, c'est le mot *baudet* qu'il a toujours soin d'employer :

........................
Ayant au dos sa rhétorique
Et les oreilles d'un *baudet*.

Pendant ce beau discours,
Seigneur loup étrangla le *baudet* sans remède.

Un *baudet* chargé de reliques
S'imagina qu'on l'adorait :
Dans ce penser il se carrait.
........................

Maître *baudet*, ôtez-vous de l'esprit
Une vanité si folle.

Ici le mot *âne* ôterait à l'idée toute sa finesse et tout son relief, ce qui n'empêche pas l'Académie de mettre au mot BAUDET : *synonyme de âne*. Évidemment, si notre La Fontaine avait assisté à la séance où cette difficulté a été si lestement tranchée, il n'eût pas signé le procès-verbal sans *clameur de haro*.

Deux reproches plus sérieux ont été adressés à nos académiciens; c'est d'abord de n'avoir jamais indiqué l'étymologie; ensuite de n'avoir cité, comme exemples de l'emploi des mots, que des phrases faites exprès par eux et dont la plupart n'expriment que des pensées fort insignifiantes. Est-ce la science qui a manqué aux académiciens de notre temps pour donner l'étymologie des mots? Nous n'oserions pas le dire, et nous inclinerions plutôt à penser que, trouvant la plus grande partie du travail faite par leurs prédécesseurs à une époque où la science étymologique n'existait pas encore, ils ont reculé devant la pensée de tout recommencer et de retarder ainsi indéfiniment l'apparition de leur dictionnaire. Quant aux phrases d'exemples, on pourrait croire qu'ils ont fait acte de modestie en refusant de se citer eux-mêmes, puisque leurs ouvrages se trouvaient nécessairement au nombre de ceux où ils auraient dû, dans un autre système, puiser la plupart de leurs citations. Quoi qu'il en soit, il nous semble évident que le travail serait plus complet s'il faisait connaître l'origine et l'histoire des mots; qu'il se lirait avec plus de plaisir si l'on y rencontrait à chaque pas quelques-unes des belles pensées exprimées par Pascal, Bossuet, Bourdaloue, Fénelon, Voltaire, J.-J. Rousseau, Montesquieu, Buffon, et par nos littérateurs modernes; si l'oreille était de temps en temps charmée par l'harmonie des vers de nos grands poëtes. Les lecteurs du *Grand Dictionnaire universel du XIX*e *siècle* verront que, venu après le *Dictionnaire de l'Académie*, nous n'avons pas voulu qu'on pût nous faire les mêmes reproches : il fallait de longues et pénibles recherches pour remonter à l'origine première de tous les mots; pour pouvoir donner des phrases d'auteurs comme exemples sur toutes les acceptions, il fallait consacrer un temps considérable à lire les principaux chefs-d'œuvre de notre littérature, depuis le XVe siècle jusqu'au XIXe : nous n'avons pas reculé devant la difficulté de la tâche. Voltaire, avant nous, avait eu la même idée, c'est M. Villemain lui-même qui le constate dans la préface du dictionnaire : « Quand Voltaire vint à Paris, en 1778, pour donner encore une tragédie au public, voir le siècle qu'il avait fait et mourir, son infatigable activité d'esprit le fit songer même au *Dictionnaire de l'Académie*, et il entreprit de le recommencer sur le plan philologique qui convient aux langues vieillies. Il voulait recueillir, pour chaque mot, l'étymologie reconnue ou probable, les acceptions diverses, avec des exemples tirés des auteurs les plus approuvés, et faire revivre toutes les expressions pittoresques et énergiques de Montaigne, d'Amyot, de Charron, qu'a perdues notre langue. Voltaire arrêta lui-même le projet, se chargea de la lettre A, et avait hâte de mettre toute l'Académie à l'ouvrage. Mais cette dernière volonté de son testament littéraire se perdit après lui, et la révision du travail de 1762 fut continuée dans la même forme. »

Il est encore un autre point sur lequel nous avons cru pouvoir faire mieux, ou tout au moins autrement que l'Académie : notre langue renferme un grand nombre de mots dont la prononciation est douteuse, même pour les Français; et pour les étrangers, on peut dire qu'une foule de mots offrent, sous ce rapport, des difficultés presque insurmontables; or, l'Académie ne les résout que pour un très-petit nombre de cas. Fallait-il, pour être plus complet, essayer de ramener notre prononciation à des règles générales? Si cela eût été possible, l'Académie l'aurait fait certainement; nous avons tenté nous-même

ce travail, et nous avons reconnu que, presque partout, les règles qu'on aurait pu poser auraient dû être suivies d'exceptions si nombreuses qu'on ne pourrait plus distinguer les unes des autres. Nous en avons conclu qu'il fallait s'en tenir à l'usage comme règle unique, et nous avons constaté cet usage en indiquant la prononciation de chaque mot, isolément, au moyen des lettres mêmes de notre alphabet, considérées comme représentant partout les mêmes sons et les mêmes articulations, c'est-à-dire qu'après avoir donné l'orthographe usuelle de chaque mot, nous l'avons mis sous les yeux de nos lecteurs tel qu'il devrait être écrit si l'orthographe était toujours la peinture fidèle de la prononciation.

Nous avons dit que le travail de l'Académie, indépendamment des critiques que nous venons de faire relativement au plan qu'elle s'est tracé, présentait des imperfections dans l'exécution. Nous allons en signaler quelques-unes. Parmi les mots qu'on regrette de ne pas trouver dans son dictionnaire, il en est plusieurs qui méritaient à tous égards d'y occuper leur place; tels sont: *achalandage*, *capitaliser*, *coloration*, *confortable*, *décigramme*, *diorama*, *éditer*, *incorrectement*, *moralisation*, *démoralisation*, *démoraliser*, etc. Il est vrai que, dans les explications qu'elle donne, aux articles où elle traite des particules *de*, *in*, *sous*, *re*, elle dit formellement que l'usage permet d'employer ces particules pour former un grand nombre de mots composés qu'il serait inutile de réunir dans un dictionnaire. Elle aurait pu dire la même chose des finales *age*, *able*, *ible*, *ment*, des initiales *contre*, *déci*, *centi*, *entre*, etc., et, par là, elle se serait excusée de la plupart des omissions qu'on lui reproche; mais elle ne l'a pas fait, et tout ce que peuvent dire ses défenseurs, c'est qu'elle l'a laissé entendre. Cela suffit-il quand on a reçu la mission spéciale de résoudre toutes les difficultés de la langue? Il est permis d'en douter, surtout quand il est évident qu'une vingtaine de pages ajoutées à chacun des deux volumes auraient suffi pour donner place à tous les mots dont l'absence est vraiment regrettable; car, encore une fois, personne ne songe à exiger que le *Dictionnaire de l'Académie* soit un dictionnaire universel.

Outre l'orthographe et la signification des mots, le dictionnaire de la langue doit encore donner la solution des principales difficultés grammaticales. L'Académie l'a bien compris, et elle résout en effet les plus graves, quelquefois, mais rarement, en posant une règle générale, le plus souvent en donnant simplement un ou deux exemples où le cas douteux se trouve appliqué comme il doit l'être. Certains grammairiens auraient voulu que l'Académie motivât ses décisions: elle en a jugé autrement, et elle a bien fait peut-être au point de vue de son autorité; car si elle avait raisonné ses opinions, on aurait pu vouloir les discuter avec elle, et chacun sait combien il est difficile de mettre d'accord les grammairiens quand ils entrent une fois dans la voie des controverses. Toutefois, il est regrettable que l'Académie ait laissé sans réponse beaucoup de questions, surtout quand elle a répondu à d'autres tout à fait analogues : ainsi, puisqu'elle indique les formes plurielles de beaucoup de mots en *al* ou de noms composés, pourquoi ne le fait-elle pas pour une foule d'autres? Ici encore, nous avons cru devoir suivre une autre marche qu'elle, et nous avons fait en sorte que notre dictionnaire fournît immédiatement la réponse à toutes les questions de grammaire qui peuvent embarrasser les étrangers, et quelquefois les Français eux-mêmes. Mais quand l'Académie a prononcé, nous respectons presque toujours son arrêt, et nous nous efforçons de le respecter, même dans les cas particuliers qu'elle laisse indécis, prenant pour guide l'analogie et cherchant à deviner, d'après ses principes avoués, comment elle aurait résolu les difficultés si elle avait jugé convenable de les aborder. Pourtant, nous nous sommes permis, sur un très-petit nombre de points, d'adopter une opinion différente de la sienne : nous allons citer deux cas seulement, afin que nos lecteurs jugent si nous avons eu de bonnes raisons pour décliner ainsi l'autorité du savant aréopage. Quand un nom d'homme ou de ville se compose d'un article et d'un substantif, l'Académie ne met la majuscule qu'au substantif; elle écrit *la Fontaine*, *la Bruyère*, *du Bellay*, et nous croyons devoir écrire *La Fontaine*, *La Bruyère*, *Du Bellay;* nous ne connaissons point, parmi les illustrations de notre patrie, d'hommes qui se soient nommés *Fontaine*, *Bruyère*, *Bellay;* ceux que nous connaissons avaient des noms qui commençaient par *La*, *Du ;* nous ne croyons pas pouvoir nous dispenser de différencier par la majuscule cette première partie qui nous paraît tout aussi nécessaire que la seconde. A l'article consacré au mot *plus*, l'Académie donne cet exemple : *L'astronomie est une des sciences qui fait le plus* ou *qui font le plus d'honneur à l'esprit humain*, et elle ajoute cette remarque, que le dernier est plus usité. Nous nous prononçons d'une manière beaucoup plus absolue, et nous disons que, de ces deux façons de parler, la dernière seule est correcte. Nous reconnaissons, il est vrai, que la première peut être appuyée sur d'illustres exemples; mais nous ne craignons pas de dire que les plus grands génies peuvent se tromper, surtout quand la langue n'est pas encore faite, et nous croyons qu'ils se sont trompés quand ils ont écrit des phrases de cette nature; la logique le prouve, et l'usage actuel des bons écrivains vient à l'appui de la logique.

On le voit donc, le culte que nous avons voué à l'Académie n'est pas une idolâtrie; nous mettons la raison au-dessus d'elle, mais nous reconnaissons que, dans l'ensemble de son travail, elle n'a pas eu elle-même d'autre guide que la raison. Les critiques que nous nous sommes permises n'ôtent rien au respect que ce corps illustre nous inspire et qu'il nous a toujours inspiré. Pour le prouver, nous allons, en terminant cette partie de notre revue lexicologique, rappeler ce que nous écrivions, il y a plus de dix ans, dans la préface d'un dictionnaire destiné surtout aux jeunes gens des écoles : « Depuis les factums de Furetière et les boutades de Chamfort, il est devenu en quelque sorte à la mode, parmi nos grammatistes modernes, de débuter dans la carrière par une critique à l'adresse du *Dictionnaire de l'Académie*, et ces critiques sont d'une extrême vivacité, comme tout

ce qui est produit par l'ardeur bouillante et l'inexpérience de la jeunesse. Après avoir rompu cette lance, on est de droit grammairien, comme autrefois on était armé chevalier après une action d'éclat. Tous ces critiques n'ont jugé le travail de l'Académie que sur la lecture de quelques articles isolés, et non d'après une étude attentive et surtout suivie; ils n'en ont pas suffisamment saisi le plan et la méthode. L'Académie avait à s'occuper avant tout du sens des mots, de leurs acceptions propres et métaphoriques, de nos locutions proverbiales; en un mot, elle avait à fixer cette langue qui, à une clarté admirable, ajoute la pureté, la vivacité, la noblesse, l'harmonie, la force et l'élégance. C'était là son programme, et elle l'a consciencieusement rempli, en faisant de ses colonnes le dépôt des locutions, des constructions, des tours puisés dans nos meilleurs écrivains, et qui forment le fond même de la langue; de sorte que, si un nouveau vandalisme littéraire venait à détruire tous nos chefs-d'œuvre, le *Dictionnaire de l'Académie* seul survivant, il suffirait à reconstituer notre belle langue française, et à en faire retrouver toutes les ressources et toutes les richesses aux successeurs des Corneille, des Racine, des Molière, des Buffon, qui y puiseraient les matériaux nécessaires pour enfanter de nouvelles merveilles, comme les petits-fils des anciens preux n'auraient qu'à pénétrer dans un musée, à détacher les vieilles armures et à s'en revêtir, pour ajouter de nouveaux exploits à la gloire de leurs aïeux. »

Passons maintenant au dictionnaire de Furetière, et disons quelques mots de cette fameuse querelle qui fit tant de bruit à cette époque. Depuis 1637, l'Académie française travaillait à son dictionnaire, qui devait former comme le bilan littéraire de tous les mots alors en usage chez les écrivains et dans la bonne compagnie. Elle avait obtenu un privilége exorbitant, le droit exclusif de publier un dictionnaire, avec défense à tous de lui faire concurrence jusque par delà vingt ans après la publication du sien. Lorsqu'en 1662, Furetière fut admis dans la savante compagnie, on travaillait donc depuis vingt-cinq ans à ce fameux dictionnaire

Qui, toujours très-bien fait, restait toujours à faire.

Une fois élu, Furetière prouva sa vocation par son assiduité au travail du dictionnaire, et Charpentier raconte à ce sujet une anecdote qui, pour être bien comprise, demanderait une certaine connaissance des règlements académiques. A la fin de chaque séance, Furetière avait soin d'écrire son nom en tête d'une feuille, pour s'assurer d'être le premier inscrit sur la liste de présence à la séance suivante, et — c'est Furetière qui raconte lui-même, dans son deuxième factum, les bruits qui coururent alors à ce sujet — il avait soin d'arriver une demi-heure avant tout le monde, pour se donner le temps de copier le travail de la séance précédente. Le *Dictionnaire de l'Académie* presque achevé (1672), une partie du manuscrit fut confiée à un sieur Petit, imprimeur de l'Académie. L'impression alla jusqu'à la lettre M; c'est alors que Mézeray rédigea un mémoire par articles, aux termes duquel tout ce qu'il y avait alors d'imprimé du dictionnaire devait être détruit et recommencé, comme entaché *de fautes et d'ignorances grossières*, trop nombreuses pour être rectifiées par des *errata* ou par des cartons. Ces conclusions sévères déplurent à l'Académie, qui, cependant, quelques années plus tard, suivait le conseil de Mézeray. Toutes les pages tirées, au nombre de 1,200, rentrèrent dans le giron de l'illustre compagnie. Mézeray étant mort sur ces entrefaites, et un exemplaire étant demeuré en sa possession, ainsi que le manuscrit du reste jusqu'à la lettre P, un des académiciens fut chargé d'aller réclamer le tout aux héritiers, et cette mission échut précisément à Furetière. Si l'on en croit Charpentier, « Furetière rapporta fidèlement tout ce qui se trouvait de ridicule à l'inventaire de son ami Mézeray, et garda avec soin tout ce qu'il aurait dû rapporter à l'Académie. » Et il ajoute : « Le fidèle député vola l'exemplaire imprimé en cahiers. Le voilà riche en un jour, et son dictionnaire achevé. Il copie avec diligence, change quelques mots au commencement, et songe à avoir un privilége. » Cependant le dictionnaire que Furetière tenait en préparation, et dont il venait de lancer un extrait, faisait du bruit; l'Académie s'en émut et le chassa de son sein (1685). De là les factums de Furetière et ses apologies, où il assure que son dictionnaire *lui a coûté quarante années de travail; qu'il y a employé jusqu'à seize heures par jour*. Il affirme, à la date de janvier 1686, qu'il a fait voir, *il y a trois ans, l'ouvrage tout achevé;* que *le manuscrit remplissait quinze caisses*, où, depuis trois ans, *plus de deux mille personnes l'ont vu;* que des libraires *ont enchéri*, pour l'avoir, jusqu'au prix de *dix mille écus;* il expose enfin que *la révision de l'ouvrage prendrait plus de trois années à quelqu'un qui y donnerait tout son temps; qu'on ne saurait le lire en un an ni le recopier en deux, et qu'il faudrait au moins trois ans pour l'imprimer à deux presses.* La mêlée fut des plus vives; on traitait attiquement Furetière de *belître, maraud, fripon, fourbe, buscon, saltimbanque, infâme, fils de laquais, impie, sacrilége, voleur, subornateur de faux témoins, faux monnoyeur, banqueroutier frauduleux, faussaire, vendeur de justice*, etc. On pense bien que Furetière n'était pas en reste; ses épigrammes tombaient comme grêle sur les immortels; en voici un exemple :

François, admirez mon malheur,
Voyant ces deux dictionnaires;
J'ay procès avec mes confrères
Quand le mien efface le leur;
J'avois un moyen infaillible
De nourrir avec eux la paix :
J'en devois faire un plus mauvais;
Mais la chose étoit impossible.

Le bon La Fontaine lui-même se fourvoya dans cette bagarre. Il en voulait à Furetière pour deux raisons : celui-ci l'avait appelé *jetonnier*, et lui avait reproché de ne pas savoir distinguer le bois en grume du bois marmenteau, lui qui avait été officier des eaux et forêts. Notre fabuliste laissa pour un instant se débattre ensemble les rats et les belettes, et décocha contre Furetière la flèche suivante :

Toy, qui de tout as connoissance entière,
Escoute, ami Furetière :
Lorsque certaines gens,
Pour se venger de tes dits outrageants,
Frappoient sur toy comme sur une enclume,
Avec un bois porté sous le manteau,
Dis-moy si c'étoit bois en grume,
Ou si c'étoit bois marmenteau.

L'épigramme était plaisante, mais le bonhomme la paya cher :

Çà, disons-nous tous deux nos véritez :
Il est du bois de plus d'une manière;
Je n'ay jamais senti celuy que vous citez;
Notre ressemblance est entière,
Car vous ne sentez point celuy que vous portez.

Dictionnaire étymologique, *ou Origines de la langue françoise*, par Ménage; 1650, in-4°; 1694, in-f°. Cet ouvrage, qui jouit d'une grande réputation du vivant et même longtemps après la mort de l'auteur, est aujourd'hui de moins en moins consulté par les savants. Ménage avait plus d'esprit que de jugement. Comme tous les étymologistes qui l'avaient précédé, il partait de cette idée fort juste que la fantaisie n'a pas présidé à la formation des mots, et, comme il possédait parfaitement le latin, le grec, l'italien, l'espagnol et le français, il s'obstinait à trouver dans ces seules sources la raison pour ainsi dire mathématique de tous les termes de notre langue, laissant de côté le celtique et, à plus forte raison, le sanscrit, duquel, à l'époque où il vivait, on ignorait jusqu'à l'existence. Aussi, parmi ses étymologies, en compte-t-on un grand nombre qui ne sont que des suppositions plus ou moins ingénieuses, où la science étymologique n'a presque rien à voir. Un mot étant donné à Ménage, il le passait à son laminoir en disant :

Et si vous n'en sortez, vous devez en sortir.

On comprend qu'une telle méthode devait amener des épigrammes dans le genre de celle-ci du chevalier de Cailly :

Alfana vient d'*equus*, sans doute;
Mais il faut avouer aussi
Qu'en venant de là jusqu'ici,
Il a bien changé sur la route.

Dictionnaire français, *contenant les mots et les choses, des remarques sur la langue et les termes des arts et des sciences*, par Richelet, Genève, 1680. Ce livre est un des plus anciens monuments élevés en l'honneur de la langue française. A cette époque où notre idiome, après un laborieux enfantement de dix siècles, venait de briser le rude cocon qui l'enveloppait, un grand nombre d'esprits éclairés ne dédaignaient pas de concentrer toute leur activité sur de simples questions de philologie. Richelet était précisément une nature de cette trempe : savant grammairien, chercheur infatigable, habile dans la langue française, l s langues anciennes, l'espagnol et l'italien. Son esprit, porté à la satire et au genre burlesque, se trouvait à l'aise dans la composition d'un ouvrage qui devait passer en revue tous les mots de la langue. Son dictionnaire est rempli de gaillardises, d'expressions triviales, de traits satiriques et même d'obscénités. Son humeur caustique lui avait créé beaucoup d'ennemis; son dictionnaire lui procura les moyens de s'en venger. Les plus maltraités sont Amelot de la Houssaye, Furetière et Varillas. Comme il avait été chassé de Grenoble à coups de bâton, à la suite d'un repas chez le président de Boissieu, où il s'était moqué de tous les convives, il écrivit dans son dictionnaire : « Les Normands seraient les plus méchantes gens du monde s'il n'y avait pas de Dauphinois. » Quand on parcourt les colonnes de ce lexique, il semble que l'on assiste à un repas auquel l'amphitryon a convié tous ses ennemis pour les empoisonner et s'en débarrasser d'un seul coup. C'est dire que le dictionnaire de Richelet était une sorte de curiosité, de friandise très-recherchée.

L'imprimeur genevois Widerhold en avait fait transporter secrètement quinze cents exemplaires à Villejuif, et il avait confié ce secret à Simon Bénard, libraire à Paris, rue Saint-Jacques. Celui-ci s'empressa d'en informer le syndic, qui fit saisir et brûler tous les exemplaires. Widerhold en mourut de chagrin trois jours après; mais le lendemain, en sortant de l'église Saint-Benoît, Bénard était poignardé par un inconnu qui s'échappa dans la foule.

Aujourd'hui les dictionnaires n'ont plus le privilége de passionner à ce point les esprits; c'est un honneur réservé à nos

comédies et à nos romans. L'ouvrage de Richelet est tombé dans le plus profond oubli, et il n'est plus apprécié que par nos savants bibliophiles et nos fins amateurs, qui en payent un exemplaire jusqu'à 100 fr. dans nos ventes publiques. Cet ouvrage a eu de nombreuses éditions expurgées; mais le *rara avis* est toujours l'édition de Genève.

Dictionnaire de Trévoux, ainsi nommé de la ville d'où sortit la première édition; 1704, 3 vol. in-folio, réimprimé pour la cinquième et dernière fois en 1771, 8 vol. in-folio.

On sait que Trévoux était autrefois le siége d'une célèbre Académie de pères jésuites. Là se trouvaient les pères Buffier, Bougeant, Castel, Ducerceau, Tournemine, etc. On connaît les épigrammes de Boileau contre les savants religieux, qui l'avaient attaqué au sujet de ses nombreuses imitations des poëtes anciens. Scarron leur rendit justice à sa manière dans son *Virgile travesti :*

.
A Rome, au pays de Cocagne,
Je veux dire dans le Pérou,
Ou dans la ville de Trévou,
Ville à présent de conséquence,
L'un des bureaux de la science,
Une boutique à beaux écrits,
Le réservoir des beaux esprits,
Et la célèbre Académie
Des sciences rimant en *mie;*
Enfin, l'Athènes de nos jours.
Mais retournons à mon discours.

C'est de cet asile studieux que sont sortis les *Mémoires* dits *de Trévoux*. Mais ce qui a surtout illustré la petite ville du département de l'Ain, c'est le dictionnaire qui porte son nom. Cet ouvrage était dédié par les jésuites au duc du Maine, prince souverain de Dombes, qui avait mis au service des révérends pères son imprimerie de Trévoux. Ce dictionnaire a joui d'un grand crédit auprès des lexicographes français et étrangers; on peut blâmer l'inexactitude des définitions, le choix peu judicieux des exemples; mais il n'en reste pas moins vrai que tous les auteurs de dictionnaires et d'encyclopédies ont puisé à pleines mains dans cet immense arsenal. Dans la préface de la quatrième édition, les auteurs disaient, en parlant de leur ouvrage : « Les amateurs du vieux style peuvent y satisfaire leur curiosité sur la plus grande partie des mots hors d'usage qui se lisent dans les auteurs anciens, et qui ont souvent plus de force et d'énergie que ceux qu'on leur a substitués. On n'y a pas oublié les mots de conversation; ceux qui ne sont en usage que parmi le peuple ou dans les provinces, et qu'on ne trouve pas ordinairement dans les autres dictionnaires. » Outre Furetière, Basnage, Richelet et l'Académie, les auteurs ont appelé à leur aide Ménage, Du Cange, Saumaise, Vossius, Ferrari, Caseneuve, Guichard, le père Thomassin, Pasquier, H. Estienne, et autres lexicographes et grammairiens. Une grande partie des articles de botanique fut revue par le professeur Jussieu, de l'Académie des sciences.

Le *Dictionnaire de Trévoux* n'est-il, comme on l'a dit, qu'une réimpression du dictionnaire de Furetière, refondu par Basnage de Beauval? Presque toutes les biographies l'assurent, et ce témoignage s'appuie sur l'affirmation singulièrement hasardée du père Niceron, qui dit dans ses *Mémoires :* « Tout y est semblable, méthode, orthographe, exemples...; on y a laissé jusqu'aux fautes d'impression; il y a, à la vérité, quelques additions, dont la plupart sont entièrement étrangères au dictionnaire. » Ce reproche pouvait être fondé quant à la première édition; mais la cinquième n'offre aucun rapport avec le lexique de Furetière revu par Basnage : c'est un édifice entièrement nouveau, élevé sur l'ancien plan. Sans doute, le *Dictionnaire de Trévoux* a considérablement vieilli; mais il serait injuste de contester les services qu'il a rendus à la langue et aux écrivains.

Dictionnaire universel de la langue française, par Boiste, 1800, in-4°. Ce dictionnaire, dont l'auteur a voulu faire une espèce d'encyclopédie philologique, est tout à la fois un traité de grammaire et d'orthographe, un manuel de vieux langage et de néologie. Il est suivi d'un dictionnaire des synonymes, d'un dictionnaire des difficultés de la langue française, d'un traité des tropes, d'un traité de la ponctuation, d'un essai sur l'usage des lettres capitales, d'une table des conjugaisons, d'un traité de la versification française, d'un dictionnaire des rimes, d'observations sur la prononciation, d'un dictionnaire des homonymes et des paronymes, d'un vocabulaire de mythologie, d'histoire et de géographie; enfin, d'une nomenclature des termes d'histoire naturelle et de médecine. C'est un travail très-estimable, dont la nomenclature est beaucoup plus complète et beaucoup plus riche que celle de l'Académie. Mais cet ouvrage ne saurait faire autorité; il donne une foule de mots qui ne sont ni de la langue ni de l'usage; ses étymologies, dont aucune n'est raisonnée, ne sauraient avoir la moindre valeur; ses définitions, toujours extrêmement courtes, éclairent peu la signification des mots; il laisse trop à deviner; les diverses figures qu'il em-

ploie, ainsi que les abréviations qu'il accumule, sont un véritable grimoire pour celui qui cherche les différentes acceptions. Boiste a fait une sorte d'anatomie lexicographique; son squelette est complet, il n'y manque ni un nerf, ni un tendon, ni une articulation; mais la moelle, le sang, la chair, la vie enfin, y font complétement défaut.

Boiste était un esprit frondeur et parfois gaulois; beaucoup de ses exemples lui appartiennent; ils sont courts, nets, incisifs, et ont toutes les qualités du *multa paucis*. Ajoutons que le lexicographe nourrissait au fond du cœur un vieux levain de libéralisme qui en faisait un des boudeurs et des *idéologues* de l'empire, et cela, joint à l'abus des signes quasi hiéroglyphiques qui entrent dans son système d'abréviations, lui causa un jour un désagrément qui ne saurait mieux trouver sa place que dans une préface de dictionnaire, chose peu réjouissante par elle-même.

Un matin de l'année 1805, un agent de police se présente chez Boiste, et lui exhibe un mandat d'amener qu'il était chargé d'exécuter. La résistance n'était pas possible; Boiste s'habille en toute hâte et se met à la disposition de l'agent, qui le fait monter dans un fiacre et le conduit à l'hôtel de Fouché, chef de la police impériale. Lorsque Boiste fut introduit, le ministre était dans un grand état d'exaspération, et il adressa au lexicographe les plus violentes apostrophes, l'accusant d'avoir outragé l'Empereur. Boiste, stupéfait, ne sait d'abord que répondre; cependant, il se rassure un peu et fait observer au terrible ministre qu'il n'est qu'un pauvre grammairien et qu'il ne s'est jamais occupé de politique. Le ministre s'irrite, et, pour confondre Boiste, il lui fait lire dans son propre dictionnaire :

SPOLIATEUR, qui dépouille, qui vole — trice : loi — Bonaparte.

Tel était l'article qui outrageait la majesté impériale. On avait persuadé à Fouché que les qualifications injurieuses qui accompagnent le mot *spoliateur* s'appliquaient au nom de Bonaparte, tandis que l'auteur voulait simplement indiquer que Bonaparte avait consacré l'expression de *spoliateur*, et surtout celle du féminin, dans un discours public.

Quand il comprit la portée de l'accusation, le pauvre lexicographe demeura si atterré qu'il ne put rien répondre. Il fut alors emmené et écroué à la Conciergerie par ordre du ministre. En vain plusieurs amis de Boiste se présentèrent chez Fouché pour lui soumettre des observations : il resta inflexible. Mais deux membres de l'Institut s'adressèrent directement à l'Empereur, qui accueillit ses *confrères* avec bonté et dépêcha aussitôt à la Conciergerie un aide de camp, avec ordre de faire mettre immédiatement le prisonnier en liberté. Fouché, averti par un de ses agents du contre-ordre impérial, relut l'article incendiaire avec plus d'attention et reconnut immédiatement sa méprise. Il eût bien voulu conserver secret ce petit incident, mais Napoléon n'était pas homme à manquer une si belle occasion de s'égayer un peu aux dépens d'un ministre dont il utilisait les services, mais qu'il méprisait au fond du cœur, et, le soir, il eut soin de le féliciter publiquement, au milieu d'une réunion officielle, sur son zèle *éclairé*. L'anecdote fit pendant quelques jours les frais des petites conversations à la cour et à la ville, et elle amusa tout le monde, y compris Boiste lui-même, qui la racontait très-plaisamment.

Dictionnaire universel de la langue française, *avec la prononciation figurée;* 1813, 2 vol. grand in-8°, par Gattel. Cet ouvrage fut très-favorablement accueilli dès son apparition; il rectifiait, sur un grand nombre de points, celui de l'Académie, qui s'obstinait à ne rien publier dans son majestueux silence, et qui devait encore apporter un délai de plus de vingt années à faire paraître son édition de 1835, si impatiemment attendue, et dont la lente élaboration rappelait trop souvent l'épigramme de Boisrobert :

... Tous ensemble ils ne font rien qui vaille.
Depuis dix ans dessus l'F on travaille,
Et le destin m'auroit fort obligé
S'il m'avoit dit : Tu vivras jusqu'au G.

Tandis que les quarante immortels sommeillaient paisiblement dans leurs fauteuils, de laborieux lexicographes se mettaient courageusement à l'œuvre, et Gattel doit être rangé parmi ces consciencieux travailleurs.

Nouveau Dictionnaire de la langue française, *où l'on trouve tous les mots de la langue usuelle, les étymologies, l'explication détaillée des synonymes,* etc., par Laveaux; 1820, 2 vol. in-4°. Laveaux était un philologue érudit, un savant lexicographe. Ses définitions sont claires, succinctes; sa nomenclature est plus considérable que celle de l'Académie; toutefois les détails qui concernent les animaux et les plantes n'appartiennent guère qu'à l'histoire naturelle pure, et ont une étendue qui est en disproportion avec la partie linguistique proprement dite; ses exemples sont très-multipliés; mais ce qui distingue particulièrement cet ouvrage, c'est un tact grammatical remarquable. Le même grammairien a composé un *Dictionnaire des difficultés de la langue française*, dont la librairie Hachette a donné, en 1847, une nouvelle édition revue avec un grand soin par M. Marty-Laveaux, son petit-fils. Aujourd'hui encore, ce dernier ouvrage, qui n'a pas vieilli, est un des meilleurs traités qui aient été composés sur les nombreuses anomalies de notre idiome national. Laveaux était un travailleur

infatigable, comme le sont presque tous les grammairiens, et le *Grand Dictionnaire* aime à rendre cet hommage à un mérite modeste et incontestable.

Dictionnaire étymologique de la langue française, par Roquefort; 1829, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage contient les mots du *Dictionnaire de l'Académie française*, avec les principaux termes d'arts, de sciences et de métiers. Il est précédé d'une excellente dissertation sur l'étymologie, par Champollion-Figeac, éditeur de l'ouvrage. Le dictionnaire de Roquefort a une valeur incontestable, soit au point de vue philologique, soit comme histoire d'un grand nombre de mots de la langue française. Au reste, les travaux de ce savant ont donné une grande impulsion à cette branche de l'érudition.

Nouveau Dictionnaire de la langue française, *contenant la définition de tous les mots en usage, leur étymologie, leur emploi par époques, leur classification par radicaux et dérivés, les modifications qu'ils ont subies, les idiotismes expliqués, développés et rangés par ordre chronologique, de nombreux exemples choisis dans les auteurs anciens et modernes et disposés de manière à offrir l'histoire complète du mot auquel ils se rattachent*, par Louis Dochez; Paris, 1860, un vol. in-4°, avec un discours préliminaire par M. Paulin Paris. C'est un ouvrage très-estimable, que l'auteur a composé seul, en y sacrifiant dix années de sa vie, la plus grande partie de sa fortune et son existence même, car il mourut au moment où l'on tirait les dernières feuilles, et n'eut même pas, comme Moïse, la consolation de contempler, au moins du regard, le fruit de ses longs et pénibles travaux. Comme on l'a vu par le titre, on trouve dans cet ouvrage « l'état civil de la langue reproduit aux principales époques de son histoire, avec les adjonctions nécessitées par les actes de naissance des nouveaux membres de la grande famille. » L'auteur a dépouillé lui-même tous ceux de nos chefs-d'œuvre qui devaient lui fournir des exemples pour appuyer ses acceptions, et, dans cette galerie, le xixe siècle n'a pas été oublié : on y trouve les noms de P.-L. Courier, Chateaubriand, Joubert, Ozanam, Guizot, Thiers, Cousin, Lamartine, V. Hugo, Alexandre Soumet, Hég. Moreau, A. de Musset, Lamennais, Ravignan, Lacordaire, Gratry, Dupanloup, Proudhon, Sainte-Beuve, Phil. Chasles, Scribe, Hon. de Balzac, G. Sand, Th. Gautier, etc. Ces noms sont une preuve des soins que l'auteur a apportés à la composition de son dictionnaire. Il donne, comme M. Littré, et par ordre chronologique, une série d'exemples qui montrent les différentes physionomies que nos vocables ont revêtues aux périodes successives de notre histoire littéraire, et le dictionnaire Dochez a précédé de plusieurs années le dictionnaire Littré. Est-ce à dire que ce dernier s'est inspiré du plan de son devancier? Nous ne le pensons pas. Les études de M. Littré à ce sujet révèlent trop de savoir et de compétence pour qu'on admette un seul instant cette supposition. L'idée est née dans l'esprit des deux lexicographes, comme celle du calcul différentiel s'était simultanément éveillée dans le cerveau puissant de Leibnitz et dans celui de Newton.

Dictionnaire de la langue française, par M. Littré, de l'Institut. Commençons d'abord par proclamer que M. Littré est un de nos linguistes les plus distingués, un libre penseur, un esprit éminemment philosophique. Après cette déclaration, nous nous sentons plus à notre aise pour exprimer franchement notre opinion sur son dictionnaire, dont la publication, bien qu'inachevée encore, est cependant assez avancée pour qu'on puisse juger l'œuvre dès aujourd'hui. Ces précautions oratoires n'étaient pas inutiles : c'est ainsi qu'après avoir rendu justice à l'amabilité d'une femme, on éprouve moins d'embarras pour faire ressortir les imperfections de son visage.

Le dictionnaire de M. Littré donne, ou, pour mieux dire, a la prétention de donner la nomenclature complète des mots français, les idiotismes, des remarques critiques sur les irrégularités et les difficultés de la langue; les diverses acceptions des mots rangées dans un ordre logique; la prononciation, l'étymologie, et un historique de tous les termes de la langue française, dans leur ordre chronologique, depuis son origine jusqu'au xvie siècle. Voilà le cadre; voyons comment il a été rempli. L'historique des mots est parfaitement exposé; on y voit les formes successives de nos vocables déterminées au moyen de phrases puisées dans Grégoire de Tours, Froissart, le *Roman de la Rose*, les fabliaux, les poésies des trouvères, Villon, Ronsard, Rabelais, Montaigne, etc. Ces études rétrospectives, cette sorte de philologie archéologique peut plaire aux savants et aux linguistes; mais elle n'offre qu'un médiocre intérêt pour les gens du monde, qui veulent connaître avant tout la langue telle qu'elle existe aujourd'hui. Et cependant, ce n'est qu'en cela que consiste, à vrai dire, l'originalité du travail de M. Littré. Les autres parties, qui ne sont qu'une reproduction des dictionnaires antérieurs, laissent singulièrement à désirer. Ainsi, les acceptions sont presque toujours confondues; à chaque ligne, le sens propre se fourvoie au milieu du sens figuré, et réciproquement. Tel mot, qui présente huit et même dix acceptions marquées par des rapports d'analogie, d'extension, de comparaison, est résumé tout entier en deux ou trois groupes. Ce que l'auteur appelle *nomenclature des termes usuels des sciences, des arts, des métiers et de la vie pratique*, est rempli de lacunes, et souvent entre deux mots qui se suivent, chez M. Littré, pourraient s'en glisser une vingtaine d'autres, qui, sans être usuels, devraient occuper une place dans un dictionnaire aussi volumineux.

La prononciation laisse peu de prise à la critique. M. Littré a l'oreille délicate, éminemment française; on s'aperçoit

souvent qu'il s'est mis en rapport avec les personnes les plus compétentes, et que sa place doit être marquée aux fauteuils de notre Théâtre-Français. Certaines définitions, scabreuses au point de vue philosophique et religieux, ont été formulées avec toute la science qui le distingue, et, dans une verte semonce, le très-orthodoxe évêque d'Orléans a pris la peine de lui en dire quelque chose. Ici, nous ne défendrons ni ne désapprouverons l'honorable M. Littré. Il ne met pas le même zèle que M. Bouillet à solliciter les éloges de la Congrégation de l'Index, cela le regarde. Mais où nous serons plus sévère, c'est sur la question des étymologies. Cette partie a été traitée par le savant linguiste avec une sorte de prédilection; il s'y complaît, et, à première vue, il semble qu'il soit là dans son élément naturel; mais on ne tarde pas à revenir de cette opinion, en passant ses articles au tamis de la critique lexicologique. En effet, les étymologies qu'il indique sont loin de satisfaire les esprits curieux. Tout est emprunté à la langue latine ou à la langue grecque. *Avare* vient du latin *avarus; autruche* vient du grec *strouthiôn*, et l'auteur croit compléter tous ces détails en donnant l'équivalent en patois, en provençal, en italien, en espagnol, en portugais, en wallon, etc. En un mot, M. Littré refait à nouveau le travail si incomplet de Ménage. A peine parle-t-il du celtique. Quant au sanscrit, il n'en est nullement question; les *Védas*, le *Zend-Avesta*, le *Ramayana* et autres ouvrages persans et indiens semblent ne pas exister pour lui. Dans une partie aussi importante, on avait le droit d'exiger davantage de sa compétence incontestée.

Cette critique est sérieuse, et pour lui ôter tout caractère de malignité, nous tenons à montrer qu'elle est fondée. Pour cela, nous allons mettre en comparaison l'étymologie du mot *avare*, telle que la donne M. Littré, avec celle du même mot donnée par le *Grand Dictionnaire universel du XIX^e^ siècle*, et nous pourrions, au même titre, en citer une foule d'autres :

DICTIONNAIRE LITTRÉ : *avare*, *étym.* Picard, *aver;* provenç. *avar;* espag. et ital. *avaro ;* de *avarus*, de *avere*, désirer.

GRAND DICTIONNAIRE UNIVERSEL : *avare*... du lat. *avarus,* même sens, formé directement du verbe *avere*, désirer avec ardeur. A ce verbe se rattache toute une famille de mots qui reconnaissent pour chef de file la racine indo-européenne *av*, garder, désirer, couvrir. M. Delâtre groupe autour de ce radical les mots *avide, avoine* (*av-ena*, la plante avide, qui s'empare de toute la place); Avignon, *Av-enio*, la ville à l'avoine; *Avella,* ville du royaume de Naples, qui fournissait beaucoup d'avoine; *aveline*, sorte de noisette qu'on tirait primitivement d'Avella, etc. Benfey, dans son *Dictionnaire des racines grecques,* pense qu'il faut classer dans la même série *audeo; ausus*, d'où le français *oser*, *audace*, termes qui, dans l'origine, ne signifiaient que rechercher, s'efforcer d'acquérir. Pour justifier cette assimilation, Benfey, s'appuyant sur l'exemple analogue de *gaudeo*, *gavisus*, suppose une forme similaire intermédiaire *avisus, avi-sus*, dérivée d'*audeo.*

Reste une question de forme, de simple détail. — Mais c'est ici surtout que l'on peut dire avec Voltaire :

Le superflu, chose si nécessaire;

nous voulons parler de la disposition typographique. Nous en sommes encore à nous demander comment un homme tel que M. Littré, et comment surtout une maison aussi habile que celle dont le nom figure au bas du titre, ont pu condamner le lecteur à un tel imbroglio et négliger à ce point un *accessoire* si *essentiel* dans un livre de *recherches*: presque point d'alinéas; certains paragraphes ont jusqu'à deux, trois, quatre et même cinq cents lignes; les exemples n'ont rien qui les distingue du texte de la définition; les vers revêtent la forme et le caractère de la prose. N'est-ce pas ici le cas de s'écrier avec Chicaneau :

Si j'en connais pas un, je veux être étranglé!

Les remarques critiques que nous venons de faire ne nous empêchent nullement de reconnaître dans l'œuvre de M. Littré un incontestable mérite. Il serait tout aussi injuste de la confondre avec les insignifiantes productions que l'on publie depuis vingt ans, que de confondre le Tibre avec le Simoïs. Mais, nous le répétons en terminant, c'est un ouvrage qui convient aux lettrés, à nos bibliothèques publiques, et non à cette classe innombrable de lecteurs qui a plus d'esprit que Voltaire, et qui s'appelle *tout le monde*.

Parlerons-nous maintenant de cette foule de dictionnaires qui, depuis vingt ans, se sont échappés de nos grandes boutiques de librairie, pour s'abattre comme des nuées de sauterelles dans nos bibliothèques et dans nos écoles : Wailly, Chapsal, Napoléon Landais, Bescherelle, La Châtre, Poitevin, etc., etc.? Sauf ce dernier, où l'on rencontre des phrases empruntées aux écrivains de notre époque, on les dirait tous sortis du même moule. Ce sont de pures spéculations de librairie, où la langue et la littérature n'ont absolument rien à voir. Mais,

Comme de son prochain il ne faut point médire,
On y trouve du bon, du mauvais et du pire.

OUVRAGES ENCYCLOPÉDIQUES

DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE de Bayle, œuvre de génie qui a marqué dans l'histoire de l'esprit humain et qui a exercé une immense influence sur la direction des idées au XVIII[e] siècle. La Réforme avait ouvert la porte au libre examen; Bayle fit aboutir logiquement cette liberté au doute, qu'il érigea en système, et qui devint entre ses mains une arme redoutable avec laquelle il battit en brèche toutes les croyances plus ou moins surannées. L'*Encyclopédie* de Diderot était en germe dans ce travail prodigieux, que l'auteur trop modeste appelait une « compilation informe de passages cousus à la queue les uns des autres. » On y trouve une foule d'articles où le sens, le raisonnement, la critique, se montrent dans toute leur puissance, et où se déploie une érudition qui eût suffi à dix bénédictins. Bayle, ne recherchant qu'un texte, disons mieux, un prétexte pour développer ses idées, n'a introduit aucune méthode régulière dans son livre; pourvu qu'un nom se rattache d'une manière quelconque à un système, à une théorie, cela lui suffit pour asseoir une série de raisonnements qui conduisent tous au même terme, le doute.

Bayle fut le Montaigne du XVIII[e] siècle, le véritable précurseur de Voltaire et de Hume; en toutes choses il vit la négation et l'affirmation, le pour et le contre; il défendit toutes les erreurs et soutint toutes les vérités, montra le faible de tous les systèmes philosophiques, de toutes les religions, et se plut à railler l'histoire; il établit souverainement les droits de la raison en déclarant que *la philosophie est la reine* et que *la théologie n'est que la servante*; il eut, enfin, un mérite bien rare et qui montre toute l'indépendance de son esprit, c'est d'avoir remonté le courant des opinions vulgaires et des jugements tout faits, pour y opposer hardiment son scepticisme. C'est là, dans un siècle où l'erreur domine partout, le cachet des hommes vraiment supérieurs. Sans être un de ces génies qui jettent à profusion dans le monde des idées nouvelles, il eut du moins la gloire de stimuler vivement l'opinion publique.

Dans son dictionnaire, Bayle suit une méthode à lui : il considère les articles en eux-mêmes comme un sommaire, un argument de chapitre; pour lui, l'important est d'écrire en commentaire courant de nombreuses notes, souvent étendues, le long desquelles se déroule une marge de citations et de renvois. C'est là que Bayle met à l'aise son immense érudition, et qu'il déploie les ressources de sa dialectique sur une multitude de points de théologie, de philosophie, d'histoire, etc.

On pouvait craindre, cependant, qu'une *compilation à l'allemande*, comme Bayle appelle lui-même son dictionnaire, ne blessât le goût français. De plus, Bayle, afin de ne pas se rencontrer avec les autres dictionnaires, a été obligé de préférer souvent, pour développer ses doctrines, des noms presque inconnus aux noms célèbres qui doivent nécessairement défrayer ces sortes de compilations : « Nécessité regrettable et pénible, dit Basnage; car il est bien difficile de composer un article qui mérite d'être lu, lorsqu'on s'attache à des sujets qui ont été négligés par d'autres auteurs, ou à cause de leur obscurité, ou à cause de leur stérilité. » Toutefois, ce regret ne doit pas se tourner en censure. Bayle n'a pas eu l'intention de composer une encyclopédie; il a voulu seulement écrire sur un certain nombre de sujets à sa convenance. Il ressemble à un homme disert qui, entrant dans un salon avec l'intention bien arrêtée de diriger l'entretien vers un point déterminé, sur lequel il croit avoir d'excellentes choses à dire, fait tous ses efforts pour amener la conversation à son thème favori. Et s'il arrive à intéresser, à plaire, à captiver, les esprits les plus exigeants lui pardonnent volontiers les petits moyens dont il s'est adroitement servi.

Jamais, d'ailleurs, le scepticisme n'avait revêtu une forme plus saisissante. Cette intelligence lumineuse et profonde, révoltée contre les contradictions qui jaillissent constamment du contact de la raison avec les dogmes religieux, avec les doctrines philosophiques de tous les temps et de tous les pays, les a cités successivement au tribunal de sa critique froide et railleuse, les a mis aux prises avec sa dialectique impitoyable et les a ébranlés jusque dans leurs fondements. De là l'importance, exagérée aux yeux des lecteurs superficiels, accordée aux papes, aux théologiens et aux chefs de sectes, qui, à eux seuls, forment un tiers de l'ouvrage. Il est bien évident que leurs doctrines et leurs écrits pouvaient seuls lui fournir matière à discussion. Peu importait à Bayle qu'Alexandre eût vaincu les Perses à Arbelles et que la bataille d'Actium eût été gagnée par Octave; il s'était moins donné pour mission de discuter les faits et gestes des conquérants que les systèmes philosophiques et religieux. Il a saisi ceux-ci corps à corps, et, singularité curieuse, non pour les renverser, mais pour les ébranler. On eût dit qu'il prenait un malin plaisir à les faire chanceler sur leurs bases, avec la seule intention d'en démontrer la faiblesse. C'est que le but de Bayle n'est pas d'établir l'incrédulité, mais le doute. Il est vrai que l'un mène tout droit à l'autre, et c'est ce que va prouver clairement M. de Barante : « D'ordinaire, les écrivains se servent du doute pour détruire ce qui existe afin d'y substituer leurs opinions; c'est une arme qu'ils emploient pour conquérir. Chez Bayle, le doute est un but, et non pas un moyen. C'est un équilibre parfait entre toutes les opinions. Rien ne fait pencher la balance.

L'esprit de parti, les préjugés, l'influence de l'éloquence, les séductions de l'imagination, rien ne touche Bayle, rien ne peut le déterminer. Toutes les opinions lui semblent probables; quand il en trouve de mal défendues, il s'en empare et vient à leur appui pour qu'elles ne perdent pas leur cause. Chose étrange! il semble se complaire dans cette incertitude; son âme n'est point oppressée et déchirée par cette ignorance des questions qui importent le plus à l'homme. Il les aborde, et se réjouit de ne les pouvoir résoudre. Ce qui a fait le supplice de tant de grands esprits, de tant d'âmes élevées, est une sorte de jeu pour lui. »

Il n'est pas difficile, ajouterons-nous, de comprendre cette recherche de l'incertitude qui fait l'originalité de Bayle. Le doute, pour lui, c'est une arme défensive contre les menaces et les agressions de la foi, c'est la fin des guerres de croyances, c'est l'opinion qui se substitue au dogme, c'est la négation de toute infaillibilité, de toute autorité doctrinale, c'est le grand chemin de la tolérance. « Relaps aux yeux des catholiques, soupçonné de catholicisme chez les protestants, Bayle, dit l'*Encyclopédie nouvelle*, commence par vouloir faire entendre raison aux deux partis. Il publie sa *Réfutation de Maimbourg*, le bourreau la brûle à Paris; il écrit son *Commentaire* en faveur de la tolérance, et voilà Jurieu qui se met en fureur. Alors il prend une autre route; il laisse Jurieu fulminer contre Louis XIV, et Louis XIV achever ses dragonnades. Il appelle à son secours sa dialectique, cette arme qu'il avait forgée toute sa vie; il se place avec elle en embuscade contre tous les dogmes au nom desquels on se persécute, au nom desquels on s'égorge. Y a-t-il quelque théologien qui se croie assez sûr de posséder la vérité pour sanctionner l'intolérance, l'inquisition romaine ou celle de Genève? Voilà Bayle, le douteur, qui se propose d'examiner la certitude des dogmes de ce théologien : tel est le défi qu'il fait, pour ainsi dire, passer dans les deux camps. »

Basnage à son tour, le continuateur des *Nouvelles de la République des Lettres*, rend fort bien raison de ce doute méthodique : « La plupart des théologiens semblaient à Bayle trop décisifs, et il aurait souhaité qu'on ne parlât que douteusement des choses douteuses. Dans cet esprit, il se faisait un plaisir malicieux d'ébranler leur assurance, et de leur montrer que certaines vérités, qu'ils regardent comme évidentes, sont environnées et obscurcies de tant de difficultés, qu'ils feraient quelquefois plus prudemment de suspendre leurs décisions. Il avait aussi discuté tant de faits qui ne sont point révoqués en doute par le commun des savants, et qu'il avait reconnus évidemment faux, qu'il se défiait de tout, et n'ajoutait foi aux historiens que par provision, et en attendant une plus ample instruction. »

Mais le doute de Bayle n'est pas absolu; il ne se prononce point catégoriquement. L'auteur du *Dictionnaire historique et critique* ne fait que douter pour apprendre à douter; son scepticisme part de la raison, pour se maintenir dans la tolérance, la réserve et l'impartialité; on pourrait comparer le doute de Bayle à une colonne qui oscille sur sa base, mais sans dépasser la limite fixée à sa stabilité. Sa manière de procéder n'est pas moins remarquable; il semble abonder d'abord dans une opinion, même quand il veut la combattre; puis, par une transition habile, par un incroyable artifice de raisonnement, il mène doucement le lecteur de l'assentiment à la contradiction; on nage en plein doute avant qu'on s'en soit aperçu. Sa dialectique ménage toujours ces surprises; il commence par dire oui, mais il finira par conclure non. D'autres fois, retournant son procédé, il arrivera à partager une opinion qu'il aura semblé combattre d'abord. Mais, en général, Bayle est plus apte à critiquer les divers systèmes de philosophie qu'à les perfectionner; il aime mieux, en métaphysique, douter et hésiter que croire et professer. Voilà pourquoi le *Dictionnaire historique et critique* ne laisse qu'une incertitude universelle dans l'esprit du savant, du penseur, du philosophe, du théologien. Et néanmoins on ne pourrait aisément refaire cet immense ouvrage, dont on a dit si justement, que c'était un « savant chaos, sillonné de mille éclairs qui rendent les ténèbres plus noires, arsenal du doute, où se mêlent toutes les vérités et toutes les erreurs qui ont eu cours parmi les hommes. »

On peut se figurer l'influence que dut exercer un tel ouvrage sur les esprits de l'époque, bien plus portés aux discussions philosophiques et religieuses qu'on ne l'est de nos jours. Même après le rôle immense qu'a joué Voltaire, celui de Bayle ne nous semble pas amoindri. Voltaire a détruit, sapé; mais c'est Bayle qui a déblayé, éclairci la voie. Sa sagesse expectante, flottant entre le dogmatisme théologique et le scepticisme philosophique, cherche à faire naître des scrupules sur toutes les questions soulevées par la science ou par la conscience; mais l'écrivain ne fait que proposer, il n'impose jamais ses croyances. « Le doute de Bayle, dit M. Nisard, ne régente personne, il honore dans les opinions la liberté de la pensée, dans les erreurs le droit de chercher la vérité, ne blâme que les persécuteurs, et prend plaisir à tout. L'examen de toutes ces croyances exclusives, qui ne se ressemblent que par l'oppression commune de leurs contradicteurs, est pour lui comme un festin délicat auquel il convie les gens d'esprit, attirés tout à la fois par la variété des mets et la tempérance de leur hôte. Plusieurs, parmi les meilleurs chrétiens, se laissèrent prendre aux aimables avances de son doute... Il leur plaisait jusqu'à leur faire lire, sans défiance, des explications atténuantes de toutes les incrédulités, y compris l'athéisme. En cherchant l'instruction sur les pas d'un homme qui savait la rendre si agréable, on s'aventurait dans ces questions où la curiosité n'est le plus souvent qu'une première tentation du doute, et l'on tombait dans les piéges d'une dialectique qui, au lieu d'attaquer le lecteur, l'enveloppe insensiblement, et, sans lui demander le sacrifice de ses croyances, lui en ôte peu à peu quelque chose. Ajoutez à cette séduction du tour d'esprit de l'homme le charme de ce langage sain, naturel, aisé plutôt

que négligé, mais assez négligé pour qu'on ne se sentit pas pris dans un filet en apparence si lâche, et vous vous figurerez les ravages que dut faire ce doute, plus semblable à une volupté de l'esprit qu'à une opinion. »

Ce parfait équilibre entre toutes les opinions que Bayle s'applique à maintenir n'est peut-être pas aussi dangereux qu'il le paraît au premier abord. Douter ainsi, c'est douter en connaissance de cause. Bayle raille bien plus l'incrédulité frivole que la foi aveugle; sa plaisanterie est presque toujours spirituelle et amusante. A ce propos, Voltaire l'accuse de s'abandonner quelquefois à une familiarité qui tombe souvent dans la bassesse; on lui a même reproché d'avoir semé dans son dictionnaire les gravelures les plus cyniques; c'est à ce sujet que Voltaire a dit encore :

Le matin rigoriste, et le soir libertin,
L'écrivain qui d'Éphèse excusa la matrone,
Renchérit tantôt sur Pétrone,
Et tantôt sur saint Augustin.

Un critique applaudit à ces vers en ajoutant : « Bayle a bien plus souvent le langage de l'auteur du *Satyricon* que celui de l'auteur de la *Cité de Dieu.* » Cependant, et c'est Basnage qui nous l'apprend, « Bayle avait des mœurs si pures, qu'il évitait même jusqu'aux occasions de tentation, et, à part un soupçon, vraisemblablement peu fondé, au sujet de ses relations avec madame Jurieu, ses ennemis les plus éveillés ne purent jamais trouver à mordre sur sa conduite. » Il est vrai que Basnage ajoute : « Il y a eu plusieurs exemples de ce libertinage d'imagination avec des mœurs honnêtes; mais l'auteur qui s'abandonne à ces impuretés d'expressions n'en est pas moins dangereux et blâmable. » Il y a des réserves à faire ici, et nous ne saurions souscrire, sans établir une distinction, à un si grave reproche, auquel, du reste, Bayle se montrait très-sensible : certainement, l'écrivain qui, sans nécessité, de gaieté de cœur et de parti pris, introduit des obscénités dans son livre comme surcroît d'intérêt pour certains lecteurs, est justiciable de tous les gens de goût. Heureusement, il n'en est pas ainsi de Bayle, et l'on ne saurait, sans injustice, l'accuser d'avoir cherché à égayer la sécheresse de certains articles par des gravelures destinées à leur servir de passe-port auprès de ceux qui cherchent moins à s'éclairer qu'à se divertir. Ceux qui se livrent à ces accusations ne connaissent pas les difficultés d'un travail encyclopédique rédigé par un homme consciencieux qui veut remplir sa tâche jusqu'au bout. Les critiques qui ont adressé à Bayle ce reproche de licence et qui l'ont formulé si âprement ont évidemment dépassé le but; nous parlons de ces critiques de l'école d'Arsinoé :

Elle fait des tableaux couvrir les nudités,
Mais elle a de l'amour pour les réalités ;

de ces critiques qui poussent les hauts cris au nom de la morale pour une expression hasardée, et qui jettent un voile discret sur les turpitudes complaisamment étalées dans les élucubrations des casuistes, sous prétexte de théologie et de cas de conscience. Il y a certains articles qui, par leur nature même, appellent la liberté, nous dirions volontiers la crudité de l'expression, sous peine, pour l'écrivain, de rester obscur et inintelligible; dans une foule de cas, il faudrait briser sa plume, si l'on devait abriter un détail nécessaire derrière la pruderie ou plutôt derrière l'hypocrisie des termes. Tant pis pour les lecteurs frivoles qui cherchent un aliment malsain à leur curiosité dans l'austère mais libre langage de la science; tant pis pour ceux qui s'imaginent qu'un livre grave et sérieux, écrit en dehors des préoccupations d'une pudeur intempestive, doit être rédigé de manière à former le cœur et l'esprit des pensionnaires du Sacré-Cœur. La science a ses priviléges, ses immunités, dont il serait puéril et ridicule de vouloir la dépouiller, et nous, qui passons à notre tour par le rude chemin que Bayle a si courageusement suivi, nous sommes presque tenté de lui reprocher d'avoir, dans la préface de sa première édition, excusé les hardiesses de son style, sans songer à s'attribuer le bénéfice des circonstances atténuantes : « Toute l'affaire, dit-il, se réduit à ces deux points : 1° si, parce que je n'ai pas assez voilé sous des périphrases ambiguës les faits impurs que l'histoire m'a fournis, j'ai mérité quelque blâme; 2° si, parce que je n'ai point supprimé entièrement ces sortes de faits, j'ai mérité quelque censure. La première de ces deux questions n'est, à proprement parler, que du ressort des grammairiens : les mœurs n'y ont aucun intérêt; le tribunal du préteur ou de l'intendant de la police n'a que faire là : *Nihil hæc ad edictum prætoris*. Les moralistes ou les casuistes n'y ont rien à voir non plus : toute l'action qu'on pourrait permettre contre moi, serait une action d'impolitesse de style, sur quoi je demanderais d'être renvoyé à l'Académie française, le juge naturel et compétent de ces sortes de procès; et je suis bien sûr qu'elle ne me condamnerait pas, car elle se condamnerait elle-même, puisque tous les termes dont je me suis servi se trouvent dans son dictionnaire sans aucune note de déshonneur. »

Bayle n'avait pas besoin de recourir à de tels subterfuges pour se disculper; son excuse, son droit était tout entier dans la nature des sujets qu'il traitait. Et d'ici nous entendons quelques lecteurs nous accuser de partialité et nous dire : On voit trop que vous êtes juge dans votre propre cause. Notre réponse sera facile : C'est parce que nous connaissons, par expérience, les difficultés et surtout les nécessités que présentent ces sortes d'entreprises, que nous n'hésitons pas à nous ranger du parti de Bayle contre ses détracteurs, dont les critiques prennent trop souvent leur source dans l'hypocrisie.

Comme nous l'avons montré, Bayle s'attira tout à la fois les colères des protestants et des catholiques. Au commencement de 1698, le consistoire de Rotterdam anathématisa le *Dictionnaire historique et critique*, dans lequel il signalait : 1° les obscénités qui sont répandues à pleines mains dans ce dictionnaire ; 2° la satire injuste qu'il fait de toutes les actions du roi David; 3° les raisons qu'il fournit au manichéisme et au pyrrhonisme, ces hérésies dont l'une est la destruction de la Providence, et l'autre l'extinction de toutes les religions; 4° les louanges outrées qu'il donne aux athées et aux épicuriens, affaiblissant partout la nécessité de croire un Dieu, une providence et même une vie à venir, par rapport à l'avantage de la société civile et à la réformation des mœurs ; 5° les allusions indignes qu'il fait à plusieurs expressions de l'Écriture sainte, en parlant de choses obscènes ; 6° l'affectation marquée de donner un air de supériorité à toutes les objections des impies et des hérétiques sur les raisons de ceux qui les ont réfutées.

Les catholiques ne fulminèrent pas avec moins de violence contre l'ouvrage de Bayle, que le jésuite Le Fèvre appelait *Dictionnaire historique et romanesque, critique et anti-chrétien.* Chargé de faire un rapport pour savoir si l'on pouvait autoriser l'entrée du *Dictionnaire critique* en France, l'abbé Renaudot se prononça nettement pour l'exclusion, et il en donnait pour raison qu'on ne trouve dans cet ouvrage aucun système de religion, que l'auteur n'y cite les Pères que pour les tourner en ridicule, qu'il établit partout le paganisme et le pyrrhonisme, et qu'il fait partout, des ministres calvinistes, des éloges pleins de fausseté.

Bayle, qui avait voulu penser par lui-même, sans accepter le patronage d'aucune secte, d'aucun parti, payait ainsi de mille persécutions la fière indépendance de son esprit. Mais des suffrages flatteurs venaient parfois le consoler des haines qu'il soulevait autour de lui. Il apprit un jour, et il en éprouva un vif sentiment de joie, que Boileau jugeait très-favorablement son travail : « On m'écrit, dit-il avec une sincérité modeste, que M. Despréaux goûte mon ouvrage. J'en suis surpris et flatté. Mon dictionnaire me paraît, à son égard, un vrai voyage de caravane, où l'on fait vingt ou trente lieues sans rencontrer un arbre fruitier ou une fontaine. » Leibnitz, de son côté, trouvait *merveilleux* le *Dictionnaire critique*, et il nous semble avoir nettement apprécié Bayle dans ces quelques mots : « Il passait aisément du bleu au noir, non pas dans une mauvaise intention ou contre sa conscience, mais parce qu'il n'y avait encore rien d'arrêté dans son esprit sur la question dont il s'agissait. Il s'accommodait de ce qui lui convenait pour faire voir la faiblesse de notre raison. » M. de Maistre lui-même lui rend assez bien justice : « Bayle, le père de l'incrédulité moderne, ne ressemble point à ses successeurs. Dans ses écarts les plus condamnables, on ne lui trouve point une grande envie de persuader, encore moins le ton de l'irritation ou de l'esprit de parti ; il nie moins qu'il ne doute, il dit le pour et le contre; souvent même il est plus disert pour la bonne cause que pour la mauvaise. »

La bonne foi de l'illustre philosophe nous paraît donc hors de doute. Au fond, c'est un incertain plutôt qu'un sceptique. « Dans tout ce qu'il dit sur les difficultés qui entourent les questions de Dieu, de la création, de la providence, du mal, de l'immortalité, de la liberté, et de la réalité du monde extérieur, il cherche plutôt à multiplier qu'à lever nos doutes, lors même qu'au fond il a une conviction arrêtée, comme sur l'existence de Dieu et l'immortalité de l'être pensant. Convaincu que, si la raison est assez forte pour faire reconnaître l'erreur, elle est trop faible pour trouver la vérité, il semble vouloir, sur toutes les matières, nous faire entrer en défiance de toutes nos lumières. Quelquefois, heureusement, c'est pour nous renvoyer à la source de toute science. » (Fréd. Godefroy.) Comme Arcésilas, le fondateur de la nouvelle Académie, qui, « fort opposé aux dogmatiques, n'affirmait rien, doutait de tout, discourait du pour et du contre et suspendait son jugement, » Bayle se plaît surtout à chercher le côté faible de chaque système pour le battre en brèche; il cherche à prouver que, dans toutes les écoles et dans toutes les sectes, l'absurdité et la contradiction usurpent le nom et l'autorité de la vérité. Voilà pourquoi Voltaire, qui l'a jugé si sévèrement comme écrivain, le défend si chaudement comme philosophe :

> J'abandonne Platon, je rejette Épicure.
> Bayle en sait plus qu'eux tous ; je vais le consulter :
> La balance à la main, Bayle enseigne à douter;
> Assez sage, assez grand pour être sans système,
> Il les a tous détruits et se combat lui-même;
> Semblable à cet aveugle en butte aux Philistins,
> Qui tomba sous les murs abattus par ses mains.

La comparaison est frappante de justesse, si l'on n'envisage que le résultat; mais il faut bien reconnaître que Bayle cédait à un mobile plus élevé que ne le faisait l'Hercule hébreu. Il est vrai que l'arme redoutable qu'il maniait si habilement pouvait se retourner contre lui; mais qu'importait à Bayle, puisque le but qu'il poursuivait était le doute? Il ne se fait pas un instant illusion là-dessus. Écoutons-le : « On peut comparer la philosophie à ces poudres si corrosives qu'après avoir consumé les chairs mortes d'une plaie, elles rongeraient la chair vive, carieraient les os et perceraient jusqu'aux moelles. La philosophie réfute d'abord les erreurs; mais si on ne l'arrête point là, elle attaque les vérités, et, quand on la laisse faire à sa fantaisie,

elle va si loin qu'elle ne sait plus où elle est, ni ne trouve plus où s'asseoir. » C'est là, certes, un aveu dépouillé d'artifice, et s'il fallait le prendre au pied de la lettre, on n'en aurait jamais fait un plus écrasant pour la philosophie. Forte pour détruire, impuissante pour édifier; voilà, en dernière analyse, ce qu'elle devient entre les mains de Bayle, voilà à quel rôle l'illustre réfugié la fait descendre dans son *Dictionnaire historique et critique*. Mais prenons ici la défense de Bayle contre lui-même: il vivait à une époque d'ébranlement, et son dictionnaire est un des plus glorieux précurseurs de 89, qui devait déblayer le sol de ruines accumulées, pour y jeter, en ciment indestructible, en béton plus dur que le diamant, les fondations d'un édifice dont les assises s'élèvent chaque jour, et qui n'attend plus que le dernier étage dont aucune force ne saurait arrêter le couronnement.

Un ouvrage qui a été traduit dans presque toutes les langues de l'Europe et qui tient une si large place dans l'histoire de la critique philosophique a dû nécessairement être apprécié par un grand nombre d'écrivains d'élite. Mentionnons pour mémoire le chapitre du *Lycée* de La Harpe, l'étude écrite sur Bayle par M. Sainte-Beuve (*Revue des Deux-Mondes*, 1836), celle de M. Damiron (*Mém. de l'Acad. des sc. m. et p.*), et enfin celle de M. Lenient (Paris, 1855, un vol.). A l'article PYRRHON de l'*Encyclopédie*, Diderot parle de son devancier en ces termes : « Bayle eut peu d'égaux dans l'art de raisonner, peut-être point de supérieur. Personne ne sut saisir plus subtilement le faible d'un système; personne n'en sut faire valoir plus fortement les avantages; redoutable quand il prouve, plus redoutable encore quand il objecte; doué d'une imagination gaie et féconde, en même temps qu'il prouve, il amuse, il peint, il séduit. Quoiqu'il entasse doute sur doute, il marche toujours avec ordre : c'est un polype vivant qui se divise en autant de polypes qui vivent tous; il les engendre les uns des autres. Quelle que soit la thèse qu'il ait à prouver, tout vient à son secours, l'histoire, l'érudition, la philosophie. S'il a la vérité pour lui, on ne lui résiste pas; s'il parle en faveur du mensonge, celui-ci prend sous sa plume toutes les couleurs de la vérité : impartial ou non, il le paraît toujours; on ne voit jamais l'auteur, mais la chose. » Palissot, ennemi déclaré des philosophes du XVIIIᵉ siècle, cherche à faire sortir Bayle de leurs rangs. « Non, dit-il, ce grand homme n'est pas un de leurs coryphées. Le doute méthodique de Bayle fait sentir la nécessité d'une révélation, nécessité qu'il établit partout sur l'insuffisance et l'incertitude de nos lumières naturelles. » Bayle presque transformé en Père de l'Église! voilà, certes, une canonisation à laquelle il ne s'attendait guère. « Nos moyens de connaissance sont insuffisants, dit Bayle; donc nous ne pouvons croire à rien d'une manière absolue. » Pour Palissot, la conséquence rigoureuse de ce raisonnement est-celle-ci : Nos moyens de connaissance sont insuffisants; donc nous devons croire à ce que nous ne pouvons ni connaître ni comprendre. Il y a des gens qui ont le talent de prendre toujours les choses par leur beau côté. Cela nous rappelle cet homme que son voisin accablait d'injures, l'appelant *voleur, usurier, fripon*, et qui lui répondait fort tranquillement : « Vous avez toujours le petit mot pour rire. »

Revenons au sérieux : M. Victor Leclerc nous y ramène par cette page excellente sur Bayle : « L'auteur du *Dictionnaire critique* suit presque la même marche que Montaigne : il prend une opinion, et, la montrant sous toutes ses faces, il la détruit; il élève tour à tour objections contre objections, doutes contre doutes; ici, il discute avec la véhémence et la solidité des meilleurs dialecticiens; là, des anecdotes plaisantes ou malignes viennent égayer ou appuyer ses preuves : quand il vous a enveloppé d'incertitudes, tirez-vous de ce labyrinthe, il vous y laisse. Comme Montaigne, il se rit de l'homme présomptueux qui veut tout savoir, et lui apprend qu'il faut douter. Il a sa pénétration, son jugement, son adresse. Quelquefois il paraît aussi converser avec son lecteur; il ne dédaigne pas ces petits détails qui nous plaisent toujours, parce qu'ils nous font connaître l'homme ; il se familiarise, il badine; mais c'est ici qu'on remarque son infériorité. Son style, quoique libre et spirituel, n'a pas la légèreté, la concision, ni surtout l'énergie de celui des *Essais*. »

En terminant cette étude, citons encore une fois Voltaire, dans sa *Lettre sur le Temple du Goût;* il revient ici d'autant plus à propos qu'il nous fournit une conclusion un peu sévère, mais fort spirituelle : « M. de... me disait que c'était dommage que Bayle eût enflé son dictionnaire de plus de deux cents articles de ministres et de professeurs luthériens et calvinistes; qu'en cherchant l'article *César*, il n'avait rencontré que celui de *Jean Césarius*, professeur à Cologne; et qu'au lieu de *Scipion*, il avait trouvé six grandes pages sur *Gérard Scioppus*. De là on concluait, à la pluralité des voix, à réduire Bayle en un seul tome dans la bibliothèque du *Temple du Goût*. »

Le *Dictionnaire historique et critique* a été réimprimé un grand nombre de fois. La première édition parut en 1696, en deux volumes in-folio. Celle que l'on aime surtout à consulter est due à M. Beuchot et comprend seize volumes in-octavo (1820-1824). Non-seulement elle a un format plus commode que les précédentes, mais elle renferme d'importantes additions.

Nous avons donné à cette étude une étendue qui paraîtra peut-être trop considérable; mais on nous le pardonnera, si l'on considère que le *Grand Dictionnaire universel du XIXᵉ siècle* regarde le *Dictionnaire historique et critique* comme un de ses plus glorieux ancêtres. C'est ainsi que, dans un autre ordre d'idées, personne n'a songé à reprocher au géant de Sainte-Hélène d'avoir parlé longuement, dans son *Mémorial*, de César, d'Annibal et d'Alexandre.

Nous avons aussi appuyé à dessein sur le reproche d'obscénité et de crudité dans les expressions, formulé contre Bayle : c'est

que le *Grand Dictionnaire*, placé dans les mêmes nécessités, pourrait, dans sa périlleuse carrière, soulever la même accusation de la part de certains lecteurs superficiels. Mais, comme nous l'avons déjà insinué, le *Dictionnaire du XIX^e^ siècle* a été fait si volumineux, qu'aucun lecteur ne sera tenté de le prendre pour un livre de messe.

Encyclopédie du xviii^e^ siècle, ou *Dictionnaire raisonné des Sciences, des Arts et des Métiers*, par Diderot et d'Alembert, plus généralement désignée par le simple titre d'*Encyclopédie*, comme Rome se nommait la Ville, *Urbs;* comme la révolution de 1789 se nomme la *Révolution*.

Salut à cette œuvre immortelle; découvrons-nous, inclinons-nous devant ce monument de l'esprit humain, comme nous le ferions au parvis du Parthénon, de Saint-Pierre de Rome ou de Notre-Dame de Paris, que nous contemplerions pour la première fois. Qu'on nous pardonne ce naïf élan du cœur ; mais, génie à part, notre infime personnalité va se reconnaître à chaque ligne, se retrouver dans chaque épisode de cet enfantement laborieux qu'on nomme l'*Encyclopédie du* xviii^e^ *siècle*. La mythologie rapporte qu'Hercule grandit au milieu des serpents qui se dressaient et sifflaient autour de son berceau ; Diderot a été l'Alcide de l'idée au xviii^e^ siècle, et l'on sait quels furent les reptiles qu'il dut étouffer dans ses bras vigoureux pendant la carrière de près de trente années qu'il parcourut pour achever l'*Encyclopédie*. Cette entreprise littéraire, la plus vaste qui ait été formée depuis l'invention de l'imprimerie, fut la première pierre d'un édifice que le temps pourra modifier ou perfectionner sans cesse, mais qui sera toujours pour son fondateur un titre incontestable à la reconnaissance de la postérité. Ce fut certainement une belle et grande idée que celle de réunir dans un seul livre toutes les notions acquises jusqu'alors sur les sciences et les arts, d'en faire l'arche du savoir, le dépôt des connaissances humaines.

Vers 1748, l'encyclopédie anglaise de Chambers, compilation imparfaite, extraite en grande partie de livres français, venait d'être traduite en italien et avait du retentissement dans notre pays. Un libraire, un de ces libraires qui flairent le succès, sans doute de la famille de celui qui disait à un auteur hollandais : Faites-moi des *Lettres persanes*, faites-moi des *Contes moraux* de Marmontel, vint proposer à Diderot de traduire l'encyclopédie anglaise. Diderot se mit aussitôt à l'œuvre; mais le philosophe comprit bientôt l'insuffisance de ce travail, et le projet d'une œuvre plus complète ne tarda pas à germer, à bouillonner dans ce cerveau, nous pourrions dire dans ce volcan. Du premier coup, il imagina de dresser un inventaire des connaissances humaines, de rassembler, de classer dans un immense dépôt tout le savoir humain, tous les résultats du progrès et de la civilisation. Mais, quels que fussent son courage et sa prodigieuse facilité, il comprit qu'il devait être secondé dans un travail de cette importance, et il s'en ouvrit à d'Alembert, son ami, qui était l'homme le plus propre à soutenir dignement l'écrasant fardeau d'une aussi prodigieuse entreprise. Insensiblement l'idée grandit dans la tête des deux associés. Diderot rédigea tout d'abord le prospectus (novembre 1750), ainsi que le *Tableau des connaissances humaines*. Ce prospectus, où il expose son plan, est une page magnifique écrite à la glorification des arts et métiers, du travail manuel. Par un instinct prophétique, il faisait entendre les paroles les plus nobles à cette industrie qui était à la veille d'entrer dans une carrière de prodiges jusque-là sans exemple. « Ici, dit M. Henri Martin, Diderot, si souvent exagéré, si souvent emphatique, est simple parce qu'il est vraiment grand. Il sent la haute moralité d'une œuvre qui est la réhabilitation du travail manuel, du travail qu'on avait appelé jusque-là *servile;* il se fait l'historien, autant qu'on peut l'être, de cette longue suite de générations sacrifiées qui n'avaient jamais eu d'histoire, et auxquelles cependant la civilisation doit son bien-être, et l'intelligence ses indispensables instruments; il annonce aux classes ouvrières qu'il va leur élever un monument par l'exposé de la science des métiers, legs admirable des génies anonymes de ces classes humiliées. »

En même temps, d'Alembert prenait la plume pour écrire cette préface immortelle, ce fameux *Discours préliminaire*, majestueux portique d'un prodigieux édifice, et dont Voltaire écrivait : « J'ose dire que ce discours, applaudi de toute l'Europe, est supérieur à la *Méthode* de Descartes et égal à tout ce que l'illustre chancelier Bacon a écrit de mieux. » Aucun genre de gloire ne manqua à ce morceau : Palissot, ce détracteur acharné des philosophes, comprenant qu'il ne pouvait pas y mordre, l'attribua à un certain abbé Canaye. — Ce nom était on ne peut mieux choisi. — Les deux auteurs associèrent à leur œuvre tout ce que la France comptait alors de savants, d'hommes de lettres et de philosophes. Diderot se chargea de la partie importante des arts et métiers, de l'histoire de la philosophie ancienne et de la coordination générale de tous les matériaux qui devaient être apportés au réservoir commun; travail immense, dont celui qui trace ces lignes connaît tout le poids, bien qu'il n'ait entrepris la publication du *Grand Dictionnaire* qu'après y avoir travaillé seul pendant vingt années, chaque jour, chaque heure qui s'écoulait venant toujours apporter sa pierre à ce monument qui, lui aussi, restera imparfait..... D'Alembert, le plus savant mathématicien de son siècle, se chargea des sciences mathématiques. Voltaire, qui s'enrôlait avec passion sous le drapeau des nobles idées, parla de l'*Encyclopédie* avec cet enthousiasme qu'il savait si bien rendre contagieux. Alors, tout ce qu'il y avait en France de libres penseurs accourut se ranger sous la bannière de l'*Encyclopédie*. Rousseau se chargea de la musique; Daubenton, de l'histoire naturelle; l'abbé Mallet, de la théologie; l'abbé Yvon, de la métaphysique, de la logique et de la morale; l'avocat Toussaint, de la jurisprudence; Eidous, du blason; l'abbé La Chapelle, des sciences élémentaires; Le Blond,

des fortifications et de la tactique; Gaussier, de la coupe des pierres; d'Argenville, du jardinage et de l'hydraulique; l'ingénieur Bellin, de la marine; le docteur Tarin, de l'anatomie et de la psychologie; le célèbre Louis, de la chirurgie; Malouin, de la chimie; Blondel, de l'architecture; J.-B. Leroy, de l'horlogerie et de la description des instruments astronomiques; de Vandenessé, de la médecine pure; Landois, des articles de peinture, de sculpture et de gravure. A cette liste, il faut ajouter Cahusac, Lemonnier, Falconnet, d'Hérouville, Morand, de Prades, Deslandes, Le Romain, Venelle, Rogeau, Prévost, Buisson, La Brassée, Donet, Borrat, Pichard, Bonnet, Laurent, Papillon, Fournier, Miel, Charpentier, Favre, Mabelle, Devienne, etc., qui, pour des travaux de moindre importance, devaient apporter à l'œuvre commune le concours de leurs lumières et de leur talent. La grammaire et la philologie étaient confiées à Dumarsais, ce savant célèbre qui avait adressé cette question à un grand seigneur qui lui proposait l'éducation de ses enfants : « Dans quelle religion faudra-t-il que je les élève? » Voilà les hommes dont Diderot s'était entouré pour édifier l'*Encyclopédie*. Il nous semble, à un demi-siècle de distance et dans un autre ordre d'idées, assister à l'épopée impériale, et voir la grande figure de Napoléon en compagnie de Kléber, Desaix, Masséna, Lannes, Ney, Murat, Berthier, Augereau, Moncey, Davoust, le prince Eugène, Soult, Bernadotte. Seulement, ici, la force s'appelle le canon; là, c'était l'artillerie autrement irrésistible de la pensée.

Parlons encore un peu de Diderot, avant de montrer ce géant dans l'accomplissement de ses immortels travaux. C'était une tête vraiment extraordinaire que celle de ce puissant penseur. Dans un jour de découragement et d'orgueil, J.-J. Rousseau s'écria que la nature avait brisé le moule dans lequel elle l'avait fait. Ce mot s'appliquerait plus justement encore à Diderot. Il ne ressemblait à aucun autre, et aucun autre peut-être ne lui ressemblera. Lui seul, dans son siècle, avait une trempe d'âme et de génie assez forte pour ne pas succomber sous le poids d'une tâche aussi pesante, et qui l'occupa sans l'absorber pendant près de trente années. Initié à toutes les sciences de son temps, doué d'une incroyable puissance d'intuition qui lui permettait d'apprendre avec rapidité ce qu'il ignorait, possédant une facilité merveilleuse de parole et de style, une fécondité et une facilité presque sans exemple, il n'était étranger à aucune des idées que peuvent embrasser les connaissances humaines. Mécanique, géométrie, mathématiques, philosophie, théologie, morale, recherches d'érudition, arts, musique, poésie, théâtre, métaphysique, philologie, tout était de son domaine. Les contemporains ne pouvaient se lasser d'admirer la puissance de ce cerveau toujours en travail de conception et d'enfantement. « C'était, dit Grimm, la tête la plus naturellement encyclopédique qui ait peut-être jamais existé. Métaphysique subtile, calcul profond, recherches d'érudition, conception poétique, goût des arts et de l'antiquité; quelque divers que fussent tous ces objets, son attention s'y attachait avec la même énergie, avec le même intérêt, avec la même facilité. » De son côté, Voltaire écrivait à Thiriot (19 nov. 1760) : « Tout est dans la sphère d'activité de son génie; il passe des hauteurs de la métaphysique au métier d'un tisserand, et de là il va au théâtre. » On connaît aussi ce beau mot des *Confessions*, nobles paroles d'un ennemi resté impartial : « A la distance de quelques siècles du moment où il a vécu, Diderot paraîtra un homme prodigieux; on regardera de loin cette tête *universelle* comme nous considérons aujourd'hui la tête des Platon et des Aristote. » Avec un tel génie, il lui fallut encore une persévérance et un courage inébranlables pour diriger et mener à bien une aussi vaste et aussi difficile entreprise, braver les clameurs, les injures, les menaces, les dénonciations, et risquer vingt fois la perte de sa liberté et peut-être même de sa vie.

Outre ses talents incomparables et son énergie morale, Diderot se recommandait encore par la noblesse du caractère : bon, sensible, généreux, passionné pour sa famille et ses amis; accueillant, consolant et assistant de sa plume ou de sa bourse tous les malheureux, connus ou inconnus, qui se présentaient à lui; pleurant à la vue ou au récit d'une belle action, à la lecture d'une belle page; l'âme ouverte à tous les enthousiasmes et à toutes les nobles pensées; simple dans ses mœurs, pauvre et content de sa pauvreté, sans ambition, sans envie, et réalisant dans une certaine mesure l'idéal du philosophe et de l'homme de bien. Dans le commerce de la vie, il se faisait aimer par toutes les qualités qui le distinguaient comme écrivain : un abandon plein de charme, la naïveté, la bonhomie, la sincérité des sentiments, l'élan, l'enthousiasme, la spontanéité, la verve inépuisable, l'originalité et l'éloquence. J.-J. Rousseau ne pouvait s'en détacher ; Diderot exerçait sur lui, comme Rousseau l'a écrit lui-même, une sorte de fascination. Leur amitié dura près de trente ans, et l'ours de Genève ne se sépara de Diderot qu'après avoir rompu en visière avec tout le genre humain.

La facilité plus que généreuse avec laquelle Diderot mettait sa plume, son génie et son temps au service de tous ceux qui venaient le solliciter est demeurée célèbre, et l'histoire de la littérature n'en offre pas un pareil exemple. Morceaux de critique, de philosophie, sermons, dissertations de peinture, de sculpture, de musique; discours, épîtres dédicatoires: on obtenait tout de son infatigable complaisance. Souvent victime d'intrigants, de fripons et même d'espions, il ne se lassa jamais de rendre service au premier venu qui l'implorait ou qui l'exploitait. On sait aujourd'hui qu'il écrivit pour son ami Raynal une bonne partie de l'*Histoire philosophique des Indes*. Effrayé lui-même des traits brûlants qu'il répandait dans cet ouvrage : « Qui osera signer cela? disait-il à Raynal. — Moi, moi, répondait l'abbé; et allez toujours. » Grimm, qui

empruntait tout à ses amis, lui ayant demandé, pour sa correspondance d'Allemagne, un compte rendu de l'exposition de peinture, n'attendait qu'une simple lettre. Diderot prit, suivant sa pittoresque expression, le *tablier de la boutique*, et rédigea en quelques jours un volume plein d'idées neuves, originales, et petillant d'une verve qui n'était qu'à lui. Il continua ce travail pendant plusieurs années, et ces feuillets, jetés comme au hasard et en se jouant au milieu d'une correspondance, devinrent ces *Salons* qui sont restés le modèle de tous ceux qu'on a faits depuis, et probablement de tous ceux qu'on fera dans la suite. Il serait impossible d'énumérer tous les services de cette espèce qu'il rendit à une infinité de personnes : littérateurs, musiciens, peintres, architectes; jusqu'à des *leçons de clavecin*, qu'il composa pour *lancer* un musicien pauvre, de ses amis; jusqu'à des projets d'architecture, jusqu'à des pétitions, qu'on venait implorer de son étonnante facilité et de son incroyable bonhomie; enfin, jusqu'à des sermons, qu'il composait pour un abbé prédicateur qui avait plus de faconde que de style. Ainsi, il était la ressource de tous les gens embarrassés. Nul n'a jamais prodigué avec une plus royale insouciance les trésors de son intarissable esprit. Il était si universellement connu sous ce rapport, qu'il vit un jour arriver chez lui un homme qui le pria de lui rédiger un *avis pompeux au public*, pour annoncer une pommade qui faisait croître les cheveux. « Mon père, dit à ce sujet M^me^ de Vandeul, en rit du meilleur cœur, mais il rédigea l'avis. »

Non-seulement la plume de Diderot était au service du premier venant, mais ses conversations, sa parole, son éloquence, qu'il semait à tous les vents, et que chacun recueillait comme une manne précieuse. Chaque soir, après un travail de galérien, il s'en allait passer quelques heures au café Procope, ce cénacle, ou plutôt ce pandémonium de l'intelligence; il s'asseyait sur un banc, au fond de la salle du rez-de-chaussée, toujours à la même place. Tous ses amis l'attendaient et accueillaient, avec une sorte d'épanouissement, cette large, bonne, franche et intelligente figure. A peine assis, Diderot s'emparait de la conversation, qui devenait sienne, mais simplement, tout uniment, sans orgueil, sans forfanterie, sans ostentation; les idées rayonnaient de ce foyer toujours enflammé; tous les esprits étaient tendus, toutes les oreilles attentives. Quelques-uns prenaient des notes, saisissaient au passage un canevas, un plan, une idée, et, le lendemain, Diderot ne paraissait nullement surpris et encore moins froissé de lire, dans toutes les feuilles publiques, des pensées, des articles tout entiers qui n'étaient pas signés de son nom, et en lisant ces petits larcins littéraires, saisis *au vol*, l'excellent homme souriait; c'était là toute sa vengeance. Il nommait plaisamment ce mouvement de satisfaction *ses droits d'auteur*. On peut tirer une conclusion physiologique de ces anecdotes, qui ne sont futiles qu'en apparence : le chêne est dans le gland, et à vingt ans de distance, l'étonnant vulgarisateur du café Procope était le même que le fils du coutelier de Langres, qui composait les devoirs de ses jeunes condisciples du collége des jésuites, et qui applaudissait de tout son cœur aux prix que sa complaisance leur avait valus.

Enfin l'*Encyclopédie* marchait; on était en 1751, et le premier volume était sur le point de paraître. Les plus hauts encouragements affluaient de tous les points de l'Europe; mais déjà de sourdes rumeurs grondaient autour de l'œuvre. En face du camp de la pensée libre s'était formé un parti soi-disant religieux. « Sous les yeux de l'Europe attentive, dit M. Génin, la lutte se trouva ouverte entre l'esprit de progrès et l'esprit de résistance; l'un avait pour soi la force du talent, l'autre la force du pouvoir. » Les jésuites, qui cherchent à se glisser partout où ils prévoient la puissance, et qui, avec l'instinct qui les caractérise, pressentaient les futures destinées de l'œuvre nouvelle, avaient cherché à s'introduire au sein de l'*Encyclopédie ;* ils savaient qu'une forteresse est à moitié rendue quand l'ennemi a des intelligences dans la place; ils avaient donc demandé à travailler pour la partie théologique; leur concours avait été repoussé. Les jansénistes vinrent à leur tour; ils n'eurent pas plus de succès. Une personnalité comme celle de Diderot ne pouvait permettre aucune immixtion dans une œuvre qui devait refléter son être tout entier. Alors commencèrent les persécutions : jésuites et jansénistes se rangèrent pour la première fois sous le même drapeau, et leur cri de ralliement fut *impiété et irréligion.* De là cette lutte homérique que Diderot seul devait soutenir jusqu'au bout, et qui l'a fait comparer à Ajax se tenant ferme sur son rocher, malgré les assauts des vagues en furie. La cabale n'attendit même pas l'apparition du premier volume pour commencer l'attaque : un certain Chaumeix, ancien convulsionnaire de Saint-Médard, fit paraître ses *Préjugés légitimes contre l'Encyclopédie;* vint ensuite la *Religion vengée ou Réfutation des auteurs impies*, en 20 vol., par un récollet nommé Hayer. Le jésuite Chapelain, prêchant devant Louis XV, fulmina contre l'œuvre des philosophes; le théatin Boyer, ancien évêque de Mirepoix et inventeur des billets de confession, se mit aussi de la partie; ce ne furent bientôt plus que clameurs, dénonciations calomnieuses, persécutions de toute espèce, pamphlets injurieux dans lesquels Diderot était désigné comme l'Antechrist, et l'*Encyclopédie* comme la bête de l'Apocalypse; enfin, la lumière dut s'éclipser momentanément devant les ténèbres, et, le 7 février 1752, un arrêt du Conseil du roi supprima les deux volumes publiés, *comme renfermant des maximes tendantes à détruire l'autorité royale, à établir l'esprit d'indépendance et de révolte, et, sous des termes obscurs et équivoques, à relever les fondements de l'erreur, de la corruption des mœurs, de l'irréligion et de l'incrédulité.* L'impression resta suspendue pendant près de dix-huit mois. Cependant l'indomptable activité de Diderot reprit bientôt le dessus et parvint à aplanir tous les obstacles. Enfin, cinq nouveaux volumes avaient paru et sept étaient en vente, lorsqu'un second arrêt du 8 mars 1759 révoqua tout à coup le privilége.

Mais laissons Voltaire nous raconter ces vicissitudes. « Plusieurs volumes avaient déjà paru, à la satisfaction du public. Les articles composés par ceux qui présidaient à l'ouvrage avaient surtout l'approbation universelle. Le livre était muni de toutes les formalités qui en assuraient le débit. Les souscripteurs de tous les pays de l'Europe, qui avaient avancé leur argent, le croyaient en sûreté sous la sauvegarde du sceau du roi, et se flattaient de recevoir sans difficulté le prix de leurs avances; car si, de la part des auteurs, cet ouvrage était un service gratuit rendu à l'esprit humain, ce service était, entre les souscripteurs et les libraires, une convention d'intérêt à laquelle on ne pouvait manquer. L'envie se déchaîna et arma bientôt le fanatisme. Ces deux ennemis de la raison et des talents dénoncèrent au Parlement de Paris un dictionnaire qui ne semblait pas devoir être l'objet d'un procès, et qui, d'ailleurs, étant revêtu du sceau de l'approbation royale, paraissait devoir être hors de toute atteinte. Les jésuites furent les premiers à poursuivre, autant qu'ils le purent, ce grand ouvrage, parce qu'ayant demandé à faire les articles de théologie, ils avaient été refusés. Les jésuites ne se doutaient pas alors qu'ils seraient bientôt proscrits par ces mêmes parlements qu'ils voulaient engager sous main à s'armer contre l'*Encyclopédie*. Les jansénistes firent ce que les jésuites avaient voulu faire; ils s'aperçurent que tous ceux qui voulaient bien consacrer leurs travaux à ce dictionnaire, regardant l'impartialité comme leur première loi, n'étaient ni pour les jésuites ni pour les jansénistes, et que, s'étant dévoués uniquement à la recherche de la vérité, ils excitaient l'horreur contre le fanatisme. Ainsi deux partis acharnés l'un contre l'autre se réunirent, à peu près, si on peut le dire, comme des voleurs suspendent leurs querelles pour ravir les dépouilles. Ils prirent le masque ordinaire de la piété; ils dénoncèrent plusieurs passages; et, par un raffinement de méchanceté dont il n'y avait point eu d'exemples dans les controverses les plus furieuses, n'osant reprendre dans le dictionnaire de l'*Encyclopédie* certains articles qui les effarouchaient, ils accusèrent les auteurs, non pas de ce qu'ils avaient dit, mais de ce qu'ils diraient un jour; ils prétendirent que les renvois d'une matière à une autre étaient mis à dessein de répandre, dans les derniers tomes, le poison qu'on ne pouvait trouver dans les premiers. Ils s'élevèrent ainsi contre des articles de la théologie la plus orthodoxe, les croyant composés par ceux qu'ils voulaient perdre. Comment le Parlement pouvait-il juger sept volumes in-folio déjà imprimés et préjuger ceux qui ne l'étaient pas? Les accusateurs remirent leur mémoire entre les mains d'un avocat général (Omer Joly de Fleury), qui avait encore moins le temps d'examiner ce prodigieux détail d'arts et de sciences que nul homme ne peut embrasser. Ce magistrat eut le malheur d'en croire les mémoires calomnieux qu'il avait reçus, et de former sur eux son réquisitoire. Ces mémoires attaquaient surtout l'article Ame, que l'on croyait composé par des philosophes que l'on voulait rendre suspects. L'article fut dénoncé comme établissant le matérialisme; il se trouva qu'il était d'un licencié de Sorbonne reconnu pour très-orthodoxe, et que, loin de favoriser le matérialisme, il le combattait jusqu'à s'élever contre le sentiment de Locke, avec plus de piété que de philosophie. Cette méprise singulière fut bientôt reconnue du public; mais ce ne fut qu'après l'arrêt du Parlement qui établit des commissaires pour rectifier l'ouvrage, et qui cependant en défendit le débit. Le public n'en espéra pas moins qu'il jouirait enfin d'un ouvrage d'autant plus attendu qu'il était persécuté. »

En même temps, Pompignan attaquait les philosophes jusqu'au sein de l'Académie. Fréron, dans l'*Année littéraire;* l'avocat Moreau, dans ses *Cacouacs;* Palissot, dans ses *Petites Lettres*, ne cessaient de les harceler et d'appeler sur eux les rigueurs du pouvoir. Fort de la protection de Mme de Robecq, et par conséquent de M. de Choiseul, Palissot osa produire, en plein théâtre, une satire impudente et scandaleuse, où il jouait les *philosophes* en général, et particulièrement Diderot, dont le nom était à peine déguisé en celui de Dortidius. Comme toujours, dans le danger, les soi-disant amis se cachaient, les tièdes blâmaient, les timides se taisaient; seule, la voix éloquente et généreuse de Voltaire se fit encore entendre en faveur de l'*Encyclopédie*, dans ses correspondances privées et dans ses œuvres publiques. Le 25 avril 1760, il écrivait à Mme d'Épinay : « Les serpents appelés *jésuites* et les tigres appelés *convulsionnaires* se réunissent tous contre la raison, et ne se battent que pour partager entre eux ses dépouilles. » Il adjurait ensuite Diderot d'abandonner une patrie ingrate, d'accepter les offres de l'impératrice de Russie et d'aller finir dans ce pays, à peine sorti des langes de la barbarie, le monument de civilisation que repoussait cette France, pour laquelle il avait été édifié. Il envoya même un mémoire anonyme à Diderot, dans lequel il lui faisait entrevoir le bûcher du chevalier Labarre, brûlé à dix-huit ans pour avoir chanté une chanson de corps de garde et s'être refusé à saluer une procession de capucins. A ces exhortations, le courageux philosophe, qui avait reconnu la plume brûlante de son ami, répondit par cette admirable lettre que nous voudrions citer en entier, dans laquelle il lui disait : « Je sais bien que, quand une bête féroce a trempé sa langue dans le sang humain, elle ne peut plus s'en passer; je sais bien que cette bête manque d'aliments, et qu'elle va se jeter sur les philosophes; je sais bien qu'elle a jeté les yeux sur moi, et que je serai peut-être le premier qu'elle dévorera; je sais bien qu'un d'entre eux a l'atrocité de dire qu'on n'avancera rien tant qu'on ne brûlera que des livres; je sais bien qu'il peut arriver, avant la fin de l'année, que je me rappelle vos conseils et que je m'écrie : O Solon! Solon!... Et que voulez-vous que je fasse de l'existence, si je ne puis la conserver qu'en renonçant à tout ce qui me la rend chère? Et puis, je me lève tous les matins avec l'espérance que les méchants se sont amendés et qu'il n'y a plus de fanatiques. Si, connaissant toute la férocité de la *bête*, nous balançons à nous en éloigner, c'est

par des considérations dont le prestige est d'autant plus fort qu'on a l'âme plus honnête et plus sensible. Nos entours sont si doux (il parlait de sa famille, dont il était adoré), et c'est une perte si difficile à réparer! » Ces mots rappellent le cri sublime de Danton, avec lequel, du reste, Diderot offre plus d'un rapport : « Est-ce qu'on emporte sa patrie à la semelle de ses souliers! »

C'est ici le lieu de rapporter une anecdote, racontée par Voltaire en 1774, et qui indique quelle fut, dans les hautes régions de la société, l'impression produite par la brutale suppression de l'*Encyclopédie:*

« Un domestique de Louis XV me contait qu'un jour, le roi, son maître, soupant à Trianon en petite compagnie, la conversation roula d'abord sur la chasse, ensuite sur la poudre à tirer. Quelqu'un dit que la meilleure poudre se faisait avec des parties égales de salpêtre, de soufre, de fer et de charbon. Le duc de La Vallière, mieux instruit, soutint que, pour faire de bonne poudre à canon, il fallait une seule partie de soufre et une de charbon sur cinq parties de salpêtre bien filtré, bien évaporé, bien cristallisé.

« — Il est plaisant, dit M. le duc de Nivernais, que nous nous amusions tous les jours à tuer des perdrix dans le parc de Versailles, et quelquefois à tuer des hommes et à nous faire tuer sur la frontière, sans savoir précisément avec quoi l'on tue.

« — Hélas! nous en sommes réduits là sur toutes les choses de ce monde, répondit Mme de Pompadour; je ne sais de quoi est composé le rouge que je mets sur mes joues, et on m'embarrasserait fort si on me demandait comment on fait les bas de soie dont je suis chaussée.

« — C'est dommage, dit alors le duc de La Vallière, que Sa Majesté ait confisqué notre Dictionnaire encyclopédique, qui nous a coûté à chacun cent pistoles; nous y trouverions bientôt la décision de toutes nos questions.

« Le roi chercha à justifier sa confiscation en lui donnant le caractère d'une suspension : il avait été averti que ces gros volumes in-folio, qu'on trouvait sur la toilette de toutes les dames, étaient la chose du monde la plus dangereuse pour le royaume de France, et il avait voulu savoir par lui-même si le fait était vrai, avant de permettre qu'on lût ce livre. Il envoya, sur la fin du souper, chercher un exemplaire par trois garçons de la chambre, qui l'apportèrent avec bien de la peine. On vit à l'article Poudre que le duc de La Vallière avait raison; et bientôt Mme de Pompadour apprit la différence entre l'ancien rouge d'Espagne dont les dames de Madrid coloraient leurs joues, et le rouge des dames de Paris. Elle sut que les dames grecques et romaines étaient peintes avec de la poudre qui sortait du *murex*, et que, par conséquent, notre écarlate était la pourpre des anciens; qu'il entrait plus de safran dans le rouge d'Espagne et plus de cochenille dans celui de France. Elle vit comment on lui faisait ses bas au métier, et la machine de cette manœuvre la saisit d'étonnement.

« — Ah! le beau livre! s'écria-t-elle. Sire, vous avez donc confisqué ce magasin de toutes les choses utiles, pour le posséder seul et pour être le seul savant de votre royaume.

« Chacun se jetait sur les volumes, comme les filles de Lycomède sur les bijoux d'Ulysse; chacun y trouvait à l'instant tout ce qu'il cherchait. Ceux qui avaient des procès étaient surpris d'y trouver la décision de leurs affaires. Le roi y lut tous les droits de la couronne.

« — Mais vraiment, dit-il, je ne sais pourquoi on m'avait dit tant de mal de ce livre!

« — Eh! ne voyez-vous pas, Sire, lui dit le duc de Nivernais, que c'est parce qu'il est fort bon? On ne se déchaîne contre le médiocre et le plat en aucun genre. Si les femmes cherchent à donner du ridicule à une nouvelle venue, il est sûr qu'elle est plus jolie qu'elles.

« Pendant ce temps, on feuilletait, et le comte de Coigny dit tout haut :

« — Sire, vous êtes trop heureux qu'il se soit trouvé sous votre règne des hommes capables de connaître tous les arts et de les transmettre à la postérité. Tout est ici : depuis la manière de faire une épingle jusqu'à celle de fondre et de pointer vos canons; depuis l'infiniment petit jusqu'à l'infiniment grand. Remerciez Dieu d'avoir fait naître dans votre royaume ceux qui ont servi ainsi l'univers entier. Il faut que les autres peuples achètent l'*Encyclopédie* ou qu'ils la contrefassent. Prenez tout mon bien, si vous voulez, mais rendez-moi mon *Encyclopédie.*

« — On dit pourtant, repartit le roi, qu'il y a bien des fautes dans cet ouvrage si nécessaire et si admirable.

« — Sire, reprit le comte de Coigny, il y avait à votre souper deux ragoûts manqués; nous n'en avons pas mangé, et nous avons fait très-bonne chère. Auriez-vous voulu qu'on jetât tout le souper par la fenêtre, à cause de ces deux ragoûts?

« Le roi sentit toute la force de cet argument; chacun reprit son livre. Ce fut un beau jour.

« L'envie et l'ignorance ne se tinrent pas pour battues. Ces deux sœurs immortelles continuèrent leurs cris, leurs cabales, leurs persécutions; l'ignorance en cela est très-savante. Qu'arriva-t-il? Les étrangers firent quatre éditions de cet ouvrage français, proscrit en France, et gagnèrent environ dix-huit cent mille écus. »

C'est alors qu'au milieu de ces contrariétés, quand sept volumes avaient paru (1758), d'Alembert, moins fortement trempé que son infatigable collaborateur, se retira, « excédé des avanies et des vexations, » comme il le dit lui-même, laissant Diderot faire seul face à l'orage. La fille de ce dernier, Mme de Vandeul, attribue la retraite de d'Alembert à la cupidité; mais, outre que rien ne justifie cette assertion, un tel procédé, qui eût été aussi lâche qu'odieux, n'eût pas trouvé insensible

Diderot, qui s'était brouillé avec Rousseau pour bien moins, et on ne concevrait pas ce qu'ajoute madame de Vandeul elle-même : « Cet événement ne diminua pas l'estime de mon père pour M. d'Alembert. » Le collaborateur de Diderot a donné trop de marques éclatantes de son désintéressement, pour que l'on puisse supposer qu'il aurait trahi son meilleur ami et vendu son honneur pour quelques écus.

Mais revenons à Diderot, auquel on conseillait un exil volontaire. Un motif de probité le retenait aussi; il ne voulait pas compromettre les intérêts de Le Breton, imprimeur de l'*Encyclopédie*, que son départ eût ruiné. Il allait en être bien mal récompensé. Un jour, feuilletant un des volumes imprimés, il reconnut une falsification, puis deux, puis trois, et s'assura finalement que toute sa besogne avait été dépecée, mutilée, rognée, recousue, refaite par une main indigne. Ce même imprimeur, pour lequel il exposait sa liberté et peut-être sa vie, le trahissait indignement. Effrayé de la hardiesse toujours croissante des articles, épouvanté du bruit et des menaces, il avait fait clandestinement altérer les épreuves après le *bon à tirer*, sans prévenir de rien le directeur de l'*Encyclopédie*. Diderot lui écrivit une longue et véhémente lettre, dans laquelle il exhalait la colère et l'indignation que lui avait fait éprouver un si inqualifiable procédé :

. .

« Vous m'avez lâchement trompé deux ans de suite : vous avez massacré ou fait massacrer par une bête brute le travail de vingt honnêtes gens qui vous ont consacré leur temps, leurs talents et leurs veilles gratuitement, par amour du bien et de la vérité, et sur le seul espoir de voir paraître leurs idées et d'en recueillir quelque considération, qu'ils ont bien méritée et dont votre injustice et votre ingratitude les auront privés. Mais songez bien à ce que je vous prédis : à peine votre livre paraîtra-t-il, qu'ils iront aux articles de leur composition et que, voyant de leurs propres yeux l'injure que vous leur avez faite, ils ne se contiendront pas, ils jetteront les hauts cris. Les cris de Diderot, de Saint-Lambert, Turgot, d'Holbach, de Jaucourt et autres, tous si respectables et si peu respectés par vous, seront répétés par la multitude. Vos souscripteurs diront qu'ils ont souscrit pour mon ouvrage et que c'est presque le vôtre que vous leur donnez. Amis, ennemis, associés, élèveront leur voix contre vous. On fera passer le livre pour une plate rapsodie. Voltaire, qui nous cherchera et ne nous trouvera point; les journalistes et tous les écrivains périodiques, qui ne demandent pas mieux que de nous décrier, répandront dans la ville, dans la province, en pays étranger, que cette volumineuse compilation, qui doit coûter encore tant d'argent au public, n'est qu'un ramas d'insipides rognures. Une petite partie de votre édition se distribuera lentement, et le reste pourra vous demeurer en maculatures. Ne vous y trompez pas : le dommage ne sera pas en exacte proportion avec les suppressions que vous vous êtes permises : quelque importantes et considérables qu'elles soient, il sera infiniment plus grand qu'elles. Peut-être alors serai-je forcé moi-même d'écarter le soupçon d'avoir connivé à cet indigne procédé, et je n'y manquerai pas. Alors on apprendra une atrocité dont il n'y a pas d'exemple depuis l'origine de la librairie. En effet, a-t-on jamais ouï parler de dix volumes in-folio clandestinement mutilés, tronqués, hachés, déshonorés par un imprimeur? On n'ignorera pas que vous avez manqué avec moi à tout égard, à toute honnêteté et à toute promesse. A votre ruine et à celle de vos associés, que l'on plaindra, se joindra, mais pour vous seul, une infamie dont vous ne vous laverez jamais. Vous serez traîné dans la boue avec votre livre, et l'on vous citera dans l'avenir comme un homme capable d'une infidélité et d'une hardiesse auxquelles on n'en trouvera point à comparer. C'est alors que vous jugerez sainement de vos terreurs paniques, et des fâcheux conseils des barbares ostrogoths et des stupides vandales qui vous ont secondé dans le ravage que vous avez fait. Pour moi, quoi qu'il arrive, je serai à couvert. On n'ignorera pas qu'il n'a été en mon pouvoir ni de pressentir ni d'empêcher le mal; on n'ignorera pas que j'ai menacé, crié, réclamé. Si, en dépit de vos efforts pour perdre l'ouvrage, il se soutient, comme je le souhaite bien plus que je ne l'espère, vous n'en retirerez pas plus d'honneur, et vous n'en aurez pas fait une action moins perfide et moins basse; s'il tombe, au contraire, vous serez l'objet des reproches de vos associés et de l'indignation du public, auquel vous avez manqué bien plus qu'à moi .

« J'en ai perdu le boire, le manger et le sommeil. J'en ai pleuré de rage en votre présence; j'en ai pleuré de douleur chez moi, devant votre associé et devant ma femme, mon enfant et mon domestique. Vous m'aurez pu traiter avec une indignité qui ne se conçoit pas; mais, en revanche, vous risquez d'en être sévèrement puni; vous avez oublié que ce n'est pas aux choses courantes et communes que vous deviez vos premiers succès; qu'il n'y a peut-être pas deux hommes dans le monde qui se soient donné la peine de lire une ligne d'histoire, de géographie, de mathématiques et même d'arts, et que ce qu'on y a recherché et ce qu'on y recherchera, c'est la philosophie ferme et hardie de quelques-uns de vos travailleurs. Vous l'avez châtrée, dépecée, mutilée, mise en lambeaux, sans jugement, sans ménagement et sans goût. Vous nous avez rendus insipides et plats. Vous avez banni de votre livre ce qui en a fait, ce qui en aurait fait encore l'attrait, le piquant, l'intéressant et la nouveauté. Vous en serez châtié par la perte pécuniaire et par le déshonneur : c'est votre affaire. Vous en étiez à savoir combien il est rare de commettre impunément une vilaine action; vous l'apprendrez par le fracas et le désastre que je prévois. Je me connais : dans cet instant, mais pas plus tôt, le ressentiment de l'injure et de la trahison que vous m'avez faite sortira de mon cœur, et j'aurai la bêtise de m'affliger d'une disgrâce que vous aurez vous-même attirée sur vous.

Puissé-je être un mauvais prophète! mais je ne le crois pas : il n'y aura que du plus ou du moins; et, avec la nuée de malveillants dont nous sommes entourés et qui nous observent, le plus est tout autrement vraisemblable que le moins. Ne vous donnez pas la peine de me répondre; je ne vous regarderai jamais sans sentir mes sens se retirer, et je ne vous lirai pas sans horreur.

« Voilà donc ce qui résulte de vingt-cinq ans de travaux, de peines, de dépenses, de dangers, de mortifications de toute espèce! Un inepte, un ostrogoth détruit tout en un moment; je parle de votre boucher de celui à qui vous avez remis le soin de nous démembrer. Il se trouve à la fin que le plus grand dommage que nous ayons souffert, que le mépris, la honte, le discrédit, la ruine, la risée, nous viennent du principal propriétaire de la chose! Quand on est sans énergie, sans vertu, sans courage, il faut se rendre justice et laisser à d'autres les entreprises périlleuses. Votre femme entend mieux vos intérêts que vous; elle sait mieux ce que nous devons au public; elle n'eût jamais fait comme vous.

« Adieu, monsieur Le Breton : c'est à un an d'ici que je vous attends, lorsque vos travailleurs connaîtront par eux-mêmes la digne reconnaissance qu'ils ont obtenue de vous. On serait persuadé que votre cognée ne serait tombée que sur moi, que cela suffirait pour vous nuire infiniment; mais, Dieu merci! elle n'a épargné personne. Comme le baron d'Holbach vous enverrait paître, vous et vos planches, si je lui disais un mot! Je finis tout à l'heure, et en voilà beaucoup; mais c'est pour n'y revenir de ma vie. Il faut que je prenne date avec vous; il faut qu'on voie, quand il en sera temps, que j'ai senti comme je devais votre odieux procédé, et que j'en ai prévu toutes les suites. Jusqu'à ce moment vous n'entendrez plus parler de moi; j'irai chez vous sans vous apercevoir; vous m'obligerez de ne me pas apercevoir davantage. Je désire que tout ait l'issue heureuse et paisible dont vous vous bercez, je ne m'y opposerai d'aucune manière; mais si, par malheur pour vous, je suis dans le cas de publier mon apologie, elle sera bientôt faite. Je n'aurai qu'à raconter nûment et simplement les faits comme ils se sont passés, à prendre du moment où, de votre autorité privée et dans le secret de votre petit comité gothique, vous fîtes main-basse sur l'article INTENDANT, et sur quelques autres dont j'ai les épreuves.

Je fais si peu de cas de mon exemplaire, que, sans une infinité de notes marginales dont il est chargé, je ne balancerais pas à vous le faire jeter au milieu de votre boutique. Encore s'il était possible d'obtenir de vous les épreuves, afin de transcrire à la main les morceaux que vous avez supprimés! La demande est juste, mais je ne la fais pas. Quand on a été capable d'abuser de la confiance au point où vous avez abusé de la mienne, on est capable de tout. C'est mon bien pourtant, c'est le bien de vos auteurs que vous retenez. Je ne vous le donne pas, mais vous, vous le retiendrez, quelque serment que je fasse de ne l'employer à aucun usage qui vous soit le plus légèrement préjudiciable. Je n'insiste pas sur cette restitution, qui est de droit : je n'attends rien de juste ni d'honnête de vous.

« *P.-S.* — Vous exigez que j'aille chez vous, comme auparavant, revoir les épreuves; votre associé le demande aussi. Vous ne savez pas ce que vous voulez ni l'un ni l'autre; vous ne savez pas combien de mépris vous aurez à digérer de ma part : je suis blessé pour jusqu'au tombeau. J'oubliais de vous avertir que je vais rendre la parole à ceux à qui j'avais demandé et qui m'avaient promis des secours, et restituer à d'autres les articles qu'ils m'avaient déjà fournis, et que je ne veux pas livrer à votre despotisme. C'est assez des tracasseries auxquelles je serai bientôt exposé, sans encore les multiplier de propos délibéré. Allez demander à votre associé ce qu'il pense de votre position et de la mienne, et vous verrez ce qu'il vous en dira. »

(Celui qui trace ici ces lignes savait par cœur cette triste odyssée du grand encyclopédiste; aussi n'a-t-il hasardé le premier pas dans cette périlleuse carrière qu'après s'être prémuni à l'avance contre toutes les vicissitudes qui peuvent surgir sur sa route. Mais, ces précautions prises, il n'a pas hésité à assumer sur sa tête la plus lourde responsabilité qu'éditeur ait jamais affrontée, et cela avec la seule ambition de remplir ce qu'il appelle son devoir, et de faire ici-bas le peu de bien auquel doit aspirer une conscience honnête et convaincue. Au reste, que les souscripteurs du *Grand Dictionnaire* se rassurent, ils n'ont pas à craindre de pareilles profanations. L'auteur a prudemment jugé à propos d'être son propre *imprimeur*. Les caractères sont sa propriété; l'atelier lui appartient; il fait lui-même, chaque semaine, la *banque* à ses ouvriers typographes, et quand il a parafé le *bon à tirer*, personne n'oserait, nous ne disons pas mutiler un passage, mais transposer une virgule.)

Eh bien! croirait-on qu'il s'est trouvé des écrivains chez lesquels l'esprit de parti a oblitéré le sens moral, au point de leur faire absoudre complétement le libraire falsificateur! On lit cette ligne dans la *Biographie* Michaud : « Qui était le plus blâmable ici, de Diderot ou de l'imprimeur? »

On parvint néanmoins à calmer Diderot; mais son âme resta abreuvée de dégoûts. Toutefois, il parut oublier tous ses légitimes griefs : le ressentiment ne pouvait pousser de profondes racines dans cette nature généreuse, et les allusions qu'il faisait à ce douloureux souvenir se déguisaient toujours sous un trait où se mêlait la mélancolie. C'est ainsi qu'un jour, se trouvant chez Panckoucke, le célèbre imprimeur de l'*Encyclopédie méthodique*, qui souffrait d'un rhumatisme, il l'aida à passer son habit, et comme Panckoucke s'excusait de voir l'illustre philosophe lui servir de valet de chambre : « Laissez, laissez, fit Diderot; vous n'êtes pas le premier libraire que j'habille. »

Ainsi, l'*Encyclopédie du XVIII*e *siècle*, telle qu'elle nous est parvenue après avoir subi les coups de ciseaux de l'imprimeur Le Breton, n'est qu'une pâle copie de l'œuvre primitive. Les passages les plus hardis, les plus saillants, ont été supprimés ou falsifiés par un *inepte ostrogoth*, pseudonyme trivial, mais énergique, sous lequel se cache sans doute quelque membre de la compagnie de Jésus. Et cependant, toute mutilée qu'elle est, l'*Encyclopédie* est encore la plus fidèle expression de l'esprit et des idées philosophiques au XVIIIe siècle. Que serait-ce donc si nous avions entendu le monstre lui-même!

Au reste, si l'*Encyclopédie* avait ses ennemis nombreux et acharnés, elle comptait, en revanche, trois puissants protecteurs : Mme de Pompadour, M. de Malesherbes et M. de Choiseul. La royale courtisane, qui semblait avoir hérité du zèle philosophique d'Aspasie, haïssait franchement les jésuites; malheureusement, elle mourut au plus fort de la persécution. « Comptez, écrivait Voltaire à Damilaville, que les vrais gens de lettres, les vrais philosophes, doivent regretter Mme de Pompadour. Elle pensait comme il faut; personne ne le sait mieux que moi. On a fait, en vérité, une grande perte. » Il est vrai que, par compensation, les jésuites furent chassés quelque temps après.

Sans le secours efficace de M. de Choiseul, les dix derniers volumes de l'*Encyclopédie* n'eussent jamais paru. Pour M. de Malesherbes, sa position de directeur de la librairie, qui parfois le gênait, lui fournissait aussi les moyens de rendre aux gens de lettres de signalés services. Un jour, il fait prévenir Diderot que le lendemain il donnera l'ordre d'enlever ses papiers et ses cartons. Diderot, bouleversé, court chez lui : « Ce que vous m'annoncez là me chagrine horriblement. Comment, en vingt-quatre heures, déménager tous mes manuscrits? Et surtout où trouver des gens qui veuillent s'en charger, et le puissent avec sûreté? — Envoyez-les tous chez moi, répond M. de Malesherbes; on ne viendra pas les y chercher. » Cela fut exécuté et réussit parfaitement.

Enfin le dernier volume de l'*Encyclopédie*, qui en comptait vingt-huit in-folio, fut publié en 1765. Le supplément parut en six volumes in-folio, à Amsterdam, 1776-1777. «Pendant trente ans qu'il travailla à l'*Encyclopédie*, dit M. Génin, Diderot ne connut pas un jour de repos ni de sécurité. Lui seul probablement, de tout son siècle, avait reçu de la nature une trempe assez énergique pour résister et porter glorieusement le fardeau jusqu'au bout. Diderot n'eût-il pas fait autre chose, la célébrité de son nom serait justifiée et il conserverait des droits éternels à la reconnaissance de la philosophie. »

Nous avons déjà dit que, dans cette œuvre monumentale, Diderot s'était chargé des arts mécaniques. Il en avait étudié, non-seulement la théorie, mais la pratique. «M. Diderot, dit d'Alembert, s'est donné la peine de puiser les connaissances nécessaires à son travail chez les ouvriers ou sur des métiers qu'il a examinés lui-même, et dont quelquefois il a fait construire des modèles pour les étudier plus à son aise.» Il passait des journées entières dans les ateliers : il examinait d'abord une machine avec attention, se la faisait expliquer, démonter, remonter; ensuite l'ouvrier travaillait devant lui ; enfin Diderot prenait la place de l'artisan, qu'il étonnait souvent par son adresse et sa pénétration. Il se rendit ainsi familières les machines les plus compliquées, telles que le métier à bas et le métier à fabriquer les velours ciselés. Il finit par posséder très-bien l'art des tissus de toile, de soie et de coton, et les descriptions qu'il en a données sont le résultat de son expérience.

«L'*Encyclopédie*, a dit M. Villemain, caractérise le XVIIIe siècle en ce qu'elle atteste le progrès des connaissances et le désir de les faire servir au bien de l'espèce humaine. Nul doute que Diderot ne soit un homme rare par le mouvement de l'esprit, par l'abondance des idées, par une sorte d'émotion électrique dans le langage; moins de doute encore que d'Alembert, esprit géométrique et esprit fin, n'ait embrassé une grande variété de connaissances, et porté la lumière sur toutes les choses qui tenaient à l'ordre matériel. » La réunion de ces deux esprits promettait un grand ouvrage, et cependant ils sont morts avec la conviction d'être restés bien loin de la perfection qu'ils avaient rêvée, de n'avoir produit qu'un «chef-d'œuvre avorté,» selon l'expression de Jules Janin, un monstre sans proportions, alternativement nain et géant, colosse et pygmée, en un mot, une Babel. «Babel, soit, répondra M. H. Martin, mais Babel construite avec des matériaux précieux. Il y eut autre chose qu'un orgueil impie dans cette espèce d'apothéose de l'esprit humain : il y eut l'amour sincère de l'humanité, cette religion terrestre qui survit à la religion de l'idéal et de l'éternel, et qui permet d'en espérer le retour, tant qu'elle n'est pas elle-même étouffée sous l'égoïste scepticisme et le matérialisme pratique. Les auteurs avaient prévu et espéré que leur œuvre serait dépassée par le progrès des sciences : le cercle des connaissances s'étendant indéfiniment, on peut dire que l'*Encyclopédie* doit être à refaire de siècle en siècle; il n'y a donc point à reprocher à celle du dix-huitième d'être incomplète; l'esprit de critique négative qui domine dans une grande partie des articles et le manque d'unité morale dans l'ensemble sont des reproches mieux fondés. » Aucun esprit sérieux n'osera contredire ce jugement, plus juste que celui qu'a exprimé M. de Barante : « Les obstacles mis à la publication du livre nuisirent à son exécution autant qu'à sa direction. S'il eût été publié avec tranquillité, il aurait atteint, en grande partie, sa vraie destination; il aurait été un monument de l'état des sciences à cette époque, et par là serait devenu utile... Au lieu de produire un semblable effet, l'*Encyclopédie* se changea sur-le-champ en une affaire de parti. Il devint plus important, pour ceux qui l'avaient conçue, de la faire paraître au jour que de l'en rendre digne; et, comme ils avaient été constitués en hostilité avec l'ordre établi, leur orgueil s'attacha à répandre dans l'*Encyclopédie* ce qu'ils

appelaient des idées neuves et audacieuses; ainsi elle demeura une œuvre incomplète et peu utile. Celle qui a été entreprise depuis est, sans nul doute, conçue d'après un plan beaucoup meilleur, plus riche en science, et plus conforme à son véritable but... L'*Encyclopédie*, qui fut orgueilleusement conçue pour donner aux siècles à venir une haute idée des progrès immenses que l'on croyait apercevoir dans les connaissances humaines, les envisagea sous un point de vue nouveau et dans un esprit qui fit changer de caractère à presque toutes les sciences. En effet, on avait cru découvrir un nouveau cours à leur source commune; on avait tracé la marche des opérations de l'âme humaine sur une route nouvellement adoptée. »

« Quoi qu'il en soit, dit M. David dans sa notice sur l'*Encyclopédie*, cette colossale entreprise, qui n'a jamais été égalée, bien qu'elle ait vieilli en beaucoup d'endroits, restera comme un événement unique dans l'histoire littéraire de notre pays. Elle aura été plus que le réveil d'une nation endormie et opprimée : en elle se trouvent, à l'état latent, toutes les conquêtes de la civilisation moderne, elle a enfanté cette vaillante armée de penseurs qui surgissent, à l'heure voulue, pour revendiquer les libertés dont les peuples ne sauraient pas plus se passer que du pain de chaque jour. »

Nous nous associons à toutes les réserves, à toutes les critiques que les auteurs que nous venons de citer adressent à l'*Encyclopédie*, et cela nous coûte d'autant moins que c'était aussi l'opinion des auteurs eux-mêmes. Voici ce qu'ils n'ont pas hésité à écrire de l'œuvre sortie de leurs mains : « Ici nous sommes boursouflés et d'un volume exorbitant; là, maigres, petits, mesquins, secs et décharnés. Dans un endroit, nous ressemblons à des squelettes; dans un autre, nous avons un air hydropique. Nous sommes alternativement nains et géants, colosses et pygmées; droits, bien faits et proportionnés; bossus, boiteux et contrefaits. Ajoutez à ces bizarreries celle d'un discours tantôt abstrait, obscur ou recherché, plus souvent négligé, traînant et lâche; et vous comparerez l'ouvrage entier au monstre de l'*Art poétique* et à quelque chose de plus hideux. » (Article ENCYCLOPÉDIE.)

Le plus grand ennemi de l'*Encyclopédie* et de Diderot fut La Harpe. Sa diatribe n'a pas moins de 46 pages in-8°; en voici un échantillon : « Les convenances et les bienséances de toute espèce n'y sont pas mieux gardées que les mesures naturelles des objets. L'article FANATISME n'est qu'un cri fanatique contre la religion et ses ministres; l'article UNITAIRES n'est qu'un tissu de sophismes contre toute religion; cent autres ne sont qu'un extrait et un résumé de toutes les idées irréligieuses semées dans une foule de livres... Le scepticisme, le matérialisme, l'athéisme, s'y montrent partout sans pudeur et sans retenue, et c'était bien l'intention des fondateurs; mais s'ils voulaient que leur dictionnaire fût impie, ils ne voulaient pas qu'il fût ridicule; et, pour ne citer en ce genre que ce qui en est peut-être le chef-d'œuvre, lisez seulement l'article FEMME (de Desmahis), qui sûrement ne devait être là que de la main d'un moraliste; vous n'y trouverez qu'une conversation de boudoir, et tout le jargon précieux des comédies de Marivaux et des romans de Crébillon; et comme si ce n'était pas assez qu'une pareille caricature eût place dans l'*Encyclopédie*, elle y est insérée avec éloge... Tout doit être faux dans des hommes qui font un métier de mensonge, tel que celui de ces sophistes. Ils croyaient avoir de la dignité, et n'avaient que de la morgue. Tout ce que des hommes ivres d'amour-propre peuvent concevoir de rage quand ils sont offensés parut alors à découvert, et cette hypocrite *philosophie*, jetant bas ses livrées de vertu et de modération, fut mise à nu, bien plus par la fureur de ses ressentiments que par la main de ses adversaires. Elle vomit à flots tous les poisons de la calomnie la plus effrontée, et le peu d'art qu'elle mit dans ses libelles atteste encore, ainsi que cent autres exemples semblables, qu'elle n'avait pas plus de principes de goût que de principes de morale. » Voilà un jugement, nous pourrions dire un pamphlet, dans les règles. Répondons-y en faisant connaître le juge :

Voici d'abord l'opinion de Grimm, qui le connaissait à fond : « M. de La Harpe a beaucoup plus d'esprit que de connaissances, beaucoup moins d'esprit que de talent, et beaucoup moins de goût que d'imagination... Il est malheureux que les circonstances l'aient obligé à perdre tant de temps à dire du mal des autres, et à se défendre ensuite contre les ennemis qu'il se faisait tous les jours en exerçant un si triste métier. » Il est encore plus malheureux qu'après avoir bassement encensé les hommes de la Terreur, s'être coiffé du bonnet rouge et avoir écrit des strophes dévergondées, dans le genre de la suivante, pour répondre au manifeste du duc de Brunswick :

> Le fer ! amis, le fer ! il presse le carnage ;
> C'est l'arme des Français, c'est l'arme du courage,
> L'arme de la victoire, et l'arbitre du sort.
> Le fer !... il boit le sang ; le sang nourrit la rage,
> Et la rage donne la mort;

il est encore plus malheureux, disons-nous, que, dès qu'il crut n'avoir plus rien à craindre, il ait traîné dans la boue ces mêmes hommes devant lesquels il avait rampé, et auxquels ses platitudes avaient soulevé le cœur de pitié et de dégoût. Ces quelques détails biographiques expliquent assez clairement la raison des colères de l'auteur du *Lycée*; voilà l'homme jugé en prose; montrons-le maintenant marqué par les vers de Gilbert et de Lebrun :

Si j'évoque jamais du fond de son journal
Des sophistes du temps l'adulateur banal;
Lorsque son nom suffit pour exciter le rire,
Dois-je, au lieu de La Harpe, obscurément écrire:
« C'est ce petit rimeur de tant de prix enflé,
Qui, sifflé pour ses vers, pour sa prose sifflé,
Tout meurtri des faux pas de sa muse tragique,
Tomba de chute en chute au trône académique?

De La Harpe, a-t-on dit, l'impertinent visage
Appelle le soufflet. Ce mot n'est qu'un outrage,
Je veux qu'un trait plus doux, léger, inattendu,
Frappe l'orgueil d'un fat plaisamment confondu.
Dites : Ce froid rimeur se caresse lui-même;
Au défaut du public, il est juste qu'il s'aime;
Il s'est signé grand homme, il se dit immortel
Au *Mercure!* — Ces mots n'ont rien qui soit cruel.
Jadis il me louait dans sa prose enfantine;
Mais dix fois repoussé du trône de Racine,
Il boude; et son dépit m'a, dit-on, harcelé.
L'ingrat! J'étais le seul qui ne l'eût pas sifflé.

Ce petit homme à son petit compas
Veut sans pudeur asservir le génie;
Au bas du Pinde il trotte à petits pas,
Et croit franchir les sommets d'Aonie.
Au grand Corneille il a fait avanie;
Mais, à vrai dire, on riait aux éclats
De voir ce nain mesurer un Atlas,
Et redoublant ses efforts de pygmée,
Burlesquement roidir ses petits bras
Pour étouffer si haute renommée.

Nous nous en tiendrons à la diatribe de La Harpe, qui renferme le plus bel éloge adressé à l'immortelle *Encyclopédie* de Diderot.

Outre l'édition de Paris, nous citerons les éditions de Genève, 39 vol. in-4° (3 de planches), 1777; Lausanne, 86 vol. gr. in-8° (et 3 vol. in-4° de pl.), 1778; Yverdun, 58 vol. in-4° (10 de planches), 1778-1780; Lucques, 28 vol. in-folio, avec notes de Diodati, 1758-1771; Livourne, 33 vol. in-folio, 1770.

Il a été publié une table analytique et raisonnée de l'*Encyclopédie*, par Mouchon; Paris, 1780, 2 vol. in-folio. Cette table se rapporte à l'édition de Paris.

L'*Encyclopédie* n'avait pas enrichi Diderot, dont on connaît, du reste, le singulier désintéressement; il reçut à peine deux mille livres pour chaque volume, cent fois moins que certaines méchantes pièces de théâtre ne rapportent aujourd'hui à leurs auteurs; aussi Diderot resta-t-il pauvre toute sa vie. En 1765, au moment des plus âpres persécutions, et pour constituer une dot à sa fille, il avait mis en vente sa bibliothèque, dernière richesse d'un homme de lettres. L'impératrice Catherine II, qui cherchait à illustrer son règne par la protection éclairée qu'elle accordait aux philosophes et aux savants, ayant appris cet état de détresse par Galitzin, son ambassadeur à Paris, informa Diderot qu'elle achetait sa bibliothèque moyennant quinze mille livres, à la condition qu'il la garderait jusqu'à sa mort et qu'il consentirait à en être le bibliothécaire, avec un traitement annuel de mille livres.

Voilà, assurément, une pauvreté dûment constatée; eh bien, il en sera toujours ainsi pour ceux qui n'hésitent pas à se lancer dans une aussi vaste entreprise, avec la résolution bien arrêtée de ne faire aucune concession aux préjugés de leur époque et de ne jamais sacrifier les droits de la vérité.

Encyclopédie méthodique, éditée par Panckoucke et Agasse; 1782-1832, 201 vol. in-4°, dont 47 avec planches. Cette encyclopédie, à laquelle celle de Diderot servit de base, en diffère moins par le fond que par le plan, en ce que les articles y sont classés par ordre de matières, et forment de cette sorte une série de dictionnaires particuliers des diverses sciences. L'*Encyclopédie méthodique* a remédié à l'incohérence de sa sœur aînée : elle donne mieux le tableau de chaque science en particulier, et, dans les recherches qu'on y fait, la somme compacte des documents d'un même ordre aide beaucoup au travail de l'érudit. Par malheur, elle est vraiment trop volumineuse, et ne peut entrer que dans quelques bibliothèques.

L'*Encyclopédie méthodique* renferme 48 dictionnaires spéciaux. Les matières sont classées dans l'ordre suivant : agriculture, amusements des sciences, antiquités et mythologie, arbres et arbustes, architecture, art aratoire et jardinage, art militaire, artillerie, arts et métiers, assemblée nationale, beaux-arts, botanique, chasse, chimie et métallurgie, chi-

rurgie, commerce, économie politique, encyclopédiana, équitation, escrime, danse, finances, forêts et bois, géographie ancienne, géographie moderne, géographie physique, grammaire et littérature, histoire, histoire naturelle, jeux mathématiques et jeux de société, jurisprudence, logique, manufactures, marine, mathématiques, médecine, musique, natation, pêche, philosophie, physique, système anatomique, théologie, etc.

Ceux de ces dictionnaires qui ont encore conservé quelque valeur sont les suivants : *Antiquités*, par Mangez ; *Architecture*, par Quatremère de Quincy ; *Artillerie*, par Cotty ; *Musique*, par Ginguené et Framery ; *Théologie*, par Bergier ; *Histoire naturelle des vers*, commencée par Lamarck et Brugnière, continuée par Deshayes, et surtout *Grammaire et Littérature*, par Dumarsais, Marmontel et Beauzée. Cette collection est précédée d'un vocabulaire universel, qui sert de table pour tout l'ouvrage, car la table spéciale, annoncée d'abord par les éditeurs, n'a point été publiée.

« Il y a trente-trois ans à peine, dit M. Brunet dans son *Manuel du libraire*, que l'on a terminé cet ouvrage, dont la confection a demandé tout juste un demi-siècle. C'est, à coup sûr, la collection la plus vaste qu'ait jamais produite la librairie française, et nous pouvons même ajouter celle d'aucun pays ; mais, pendant le long espace de temps qui s'est écoulé de 1782 à 1832 (et de cette dernière époque jusqu'à nos jours), toutes les sciences ont fait d'immenses progrès, et il résulte de là que plusieurs des parties importantes de cette encyclopédie, commencées depuis longtemps, sont aujourd'hui fort arriérées, bien qu'on y ait ajouté des suppléments, tandis que d'autres parties, plus nouvellement composées, sont jusqu'ici les meilleurs dictionnaires qui aient paru dans les sciences dont ils traitent. » L'ouvrage entier a coûté 3,000 francs aux premiers souscripteurs.

DICTIONNAIRE PHILOSOPHIQUE de Voltaire, publié en 1764. — Les premiers articles de ce dictionnaire furent écrits vers 1752. Le plan de cet ouvrage fut conçu à Potsdam, à ce qu'assure Collini. « Chaque soir, dit-il, j'étais dans l'usage de lire à Voltaire, lorsqu'il était dans son lit, quelques morceaux de l'Arioste ou de Boccace ; je remplissais avec plaisir mes fonctions de lecteur, parce qu'elles me mettaient à même de recueillir d'excellentes observations, et me fournissaient une occasion favorable de m'entretenir avec lui sur divers sujets. Le 28 septembre, il se mit au lit fort préoccupé : il m'apprit qu'au souper du roi, il s'était amusé de l'idée d'un dictionnaire philosophique, que cette idée s'était convertie en un projet sérieusement adopté, que les gens de lettres du roi et le roi lui-même devaient y travailler de concert, et que l'on en distribuerait les articles, tels que ADAM, ABRAHAM, etc. Je crus d'abord que ce projet n'était qu'un badinage ingénieux, inventé pour égayer le souper ; mais Voltaire, vif et ardent au travail, commença dès le lendemain. »

Les éditeurs de Kehl ont agrandi le dictionnaire philosophique en refondant, dans un seul tout, plusieurs ouvrages de Voltaire, dont l'analogie porte sur la forme et sur le fond. Ce sont : 1° les *Questions sur l'Encyclopédie ;* 2° les articles insérés dans l'*Encyclopédie ;* 3° plusieurs articles destinés par l'auteur au Dictionnaire de l'Académie ; 4° un grand nombre de morceaux publiés depuis plus ou moins longtemps, et où n'avaient rien à voir les gens de lettres de S. M. prussienne. Tels sont les éléments du *Dictionnaire philosophique* que l'on connaît.

On a comparé avec raison le *Dictionnaire philosophique* de Voltaire à sa *correspondance*. Voltaire s'y montre, en effet, comme dans sa *correspondance*, un causeur vif et étincelant et un causeur universel ; il parle tour à tour de théologie et de grammaire, de physique et de littérature ; il discute tantôt des points d'antiquité, tantôt des questions de politique, de législation, de droit public, et cela sans jamais prendre le ton dogmatique du professeur, sans jamais quitter le ton dégagé de l'homme du monde. Ne lui demandez pas la méthode et la langue de la philosophie et des sciences ; il n'entend pas prendre le long chemin ni se présenter avec le lourd appareil d'un enseignement d'école. Il va, bride abattue, jetant les éclairs de sa raison sur les divers sujets qui s'offrent à lui, déchirant tous les voiles, faisant fuir tous les fantômes graves et mystérieux. Le respect du bon sens le rend quelquefois superficiel ; le respect du bon goût lui ôte constamment l'envie de paraître savant et profond. Ouvrez le *Dictionnaire philosophique* au mot ABC ou ALPHABET, et voyez comment Voltaire y parle de la langue primitive. « Que diriez-vous d'un homme qui voudrait rechercher quel a été le cri primitif de tous les animaux, et comment il est arrivé que, dans une multitude de siècles, les moutons se soient mis à bêler, les chats à miauler, les pigeons à roucouler, les linottes à siffler ?.. Chaque espèce a sa langue. Celle des Esquimaux et des Algonquins ne fut point celle du Pérou. Il n'y a pas eu plus de langue primitive et d'alphabet primitif que de chênes primitifs, et que d'herbe primitive. » Voilà une question lestement tranchée. Cette facile solution ne saurait évidemment nous dispenser de consulter les Max Muller et les Renan sur la filiation des langues et l'origine du langage. Un physicien de nos jours sourirait en lisant l'article AIR : mais que ditesvous de ce trait qui termine l'article : « On nous parle d'un éther, d'un fluide secret ; mais je n'en ai que faire ; je ne l'ai vu ni manié, je n'en ai jamais senti, je le renvoie à l'esprit recteur de Paracelse. Mon esprit recteur est le doute, et je suis de l'avis de *saint Thomas Didyme, qui voulait mettre le doigt dessus et dedans.* » N'est-ce pas là le positivisme d'Auguste Comte, moins la forme pédantesque ?

Malgré ce positivisme, l'auteur du *Dictionnaire philosophique* est déiste ; il s'arrête dans cette région moyenne qui lui paraît

la plus claire; il est déiste, parce qu'il voit de l'harmonie, des lois dans le monde; il est déiste, parce qu'un *rémunérateur-vengeur* lui paraît une base nécessaire de l'ordre social; il est déiste, parce qu'il est newtonien en physique, qu'il repousse la matière infiniment étendue des cartésiens, qu'il admet l'attraction à distance, les atomes et le vide. D'ailleurs le matérialisme et l'athéisme choquent son goût; et, d'autre part, il aime trop les contours bien arrêtés et bien éclairés, il est trop éloigné du rêve, il voit trop dans la nature, surtout dans la nature humaine, la disproportion, la laideur et le mal, pour sacrifier au panthéisme. Cette plume de guerre n'est pas faite pour célébrer le grand *Tout*, le divin *Tout*. Rien de plus éloigné de l'optimisme que ce rire; de l'admiration universelle, que cette abondante ironie; de la résignation à la divine fatalité, que cette révolte de la raison contre tous les préjugés, toutes les erreurs, toutes les superstitions, toutes les injustices. Victor Hugo a dit quelque part que l'on reconnaît les souverains génies à la *quantité d'infini* qu'ils ont en eux. A ce compte, Voltaire n'est pas un souverain génie; son esprit, amoureux de la mesure et de la justesse, repousse l'*immense*, l'*énorme*, l'*infini*. Pour lui, l'infini, c'est l'ombre et le mystère; il n'est pas tourmenté de savoir le *fond*, le *dessous* des choses; rarement il hasarde le pied sur le terrain des questions qui sont obscures par elles-mêmes; il aurait peur sans doute de ne plus comprendre ses propres paroles; il se contente de regarder les réalités terrestres et tangibles, ce qui est à ses pieds, ce que le soleil lui permet de bien voir, ce qu'il peut mesurer. Je lis l'article INFINI, et je reconnais Voltaire. « Qui me donnera une idée nette de l'infini? Je n'en ai jamais eu qu'une idée très-confuse. Qu'est-ce que marcher toujours sans avancer jamais, compter toujours sans faire son compte, diviser toujours pour ne jamais trouver la dernière partie. Il semble que la notion de l'infini *soit dans le fond du tonneau des Danaïdes*. Cependant, il est impossible qu'il n'y ait pas un infini. Commencement de l'être est absurde, car le rien ne peut commencer une chose. Dès qu'un atome existe, il faut reconnaître qu'il y a quelque être de toute éternité... Voilà déjà un infini de trouvé, sans pouvoir pourtant nous en former une notion claire. On nous présente un infini en espace. Qu'entendez-vous par espace? Est-ce un être? Est-ce rien? Si c'est un être, de quelle espèce est-il? Vous ne pouvez me le dire. Si c'est rien, ce rien n'a aucune propriété, et vous dites qu'il est pénétrable, immense! Je suis si embarrassé que je ne puis ni l'appeler néant, ni l'appeler quelque chose... *Il vaut mieux sans doute penser à sa santé qu'à l'espace infini*. Mais nous sommes curieux, et il y a un espace. Notre esprit ne peut trouver ni la nature de cet espace, ni sa fin. Nous l'appelons *immense*, parce que nous ne pouvons le mesurer. Que résulte-t-il de tout cela? que nous avons *prononcé des mots*..... Nous avons beau désigner l'infini arithmétique par des lacs d'amour en cette façon ∞, nous n'aurons pas une idée plus claire de cet infini numérique... De même que nous ne pouvons nous former aucune idée positive de l'infini en durée, en nombre, en étendue, nous ne pouvons nous en former une en puissance physique, ni en perfection morale... Rien ne peut borner la puissance de l'être qui existe nécessairement par lui-même : d'accord, il ne peut avoir d'antagoniste qui l'arrête; mais comment me prouverez-vous qu'il ne peut être circonscrit par sa propre nature? Tout ce qu'on a dit sur ce grand objet est-il bien prouvé? Nous parlons de ses attributs moraux, *mais nous ne les avons jamais imaginés que sur le modèle des nôtres*, et il nous est impossible de faire autrement. Nous ne lui avons attribué la justice, la bonté, etc., que d'après les idées du peu de justice et de bonté que nous apercevons autour de nous. »

La manière dont le *Dictionnaire philosophique* envisage les questions historiques fait un curieux contraste avec la philosophie de l'histoire que le panthéisme hégélien, le doctrinarisme, le saint-simonisme et même le positivisme ont mise à la mode au dix-neuvième siècle. Ce n'est pas Voltaire qui ferait du consentement général un critérium de vérité, ni de la durée d'une institution, d'une croyance, une preuve de sa valeur absolue ou de son utilité transitoire; ce n'est pas lui qui mettrait au compte de la Providence des moyens de progrès tels que l'Empire romain, l'invasion des Barbares, la féodalité, la royauté, etc., et qui reconnaîtrait des mandataires de cette Providence dans les César, les Constantin, les Charlemagne, etc. Lisez l'article AUGUSTE, et vous verrez ce qu'il pense de la mission providentielle du vainqueur d'Actium. Ce n'est pas lui qui proclamerait l'infaillibilité de l'humanité et la légitimité de tous les moments de son évolution. L'histoire lui apparaît comme le résultat des facultés, des passions, des activités humaines, résultat le plus souvent ridicule pour la raison, odieux et douloureux pour la conscience; il n'a garde de faire descendre le ciel sur ce petit tas de boue qui s'appelle la terre, et de le faire intervenir dans les vaines disputes de la fourmilière humaine. On sent qu'il ne veut d'incarnation ni d'adoration d'aucune sorte, que tout mysticisme répugne à cet esprit bien équilibré, que ces yeux perçants regardent les *grands hommes* en face, et que cette main libre est constamment prête à jeter bas les idoles, à arracher les masques et à souffleter l'orgueil humain.

Voltaire, notons-le, traite l'histoire de l'intelligence humaine et de ses produits, non en *naturaliste*, comme on fait volontiers de nos jours, mais en *moraliste*, en homme qui accorde un sens absolu aux mots *bien* et *mal*, *erreur* et *vérité*. Ne lui parlez pas de vérité relative, d'illusion féconde; ne lui demandez pas de voir autre chose qu'imposture et sotte crédulité dans ce qu'il appelle superstition et fanatisme. Toute erreur, à ses yeux, a sa source dans le mensonge, implique ces deux termes : *fripon* et *dupe*, quelqu'un qui trompe et quelqu'un qui est trompé. Il semble ignorer que chaque homme porte avec lui-même, dans son imagination et dans ses passions (peurs, espérances, amours, admirations, enthousiasmes), une source permanente de fausses croyances. Transportant aux époques primitives la pensée réfléchie et maîtresse d'elle-même, telle que l'analyse et

la culture l'ont faite au XVIIIe siècle, il ne comprend rien à l'essor spontané, naïf, et, chez les premiers peuples, illimité des sentiments qui ont engendré les mythologies en même temps que les langues. Ne lui demandez pas surtout de la justice, de l'impartialité pour le christianisme, pour tout ce qui touche de près ou de loin à l'Écriture et à l'Église. En face du christianisme, Voltaire cesse d'être un critique, un philosophe, il cesse même d'être un artiste; il est un homme d'action, un homme de guerre, un pamphlétaire; tout devient arme entre ses mains; chaque mot fait sa blessure. En cela, il encourt le reproche, qu'on peut faire à toute polémique, de s'inquiéter plutôt du succès des arguments que de leur valeur, de poursuivre plutôt la victoire que la vérité.

FRANCE LITTÉRAIRE ou *Dictionnaire bibliographique des savants, historiens et gens de lettres de la France, ainsi que des littérateurs étrangers qui ont écrit en français, plus particulièrement pendant les* XVIIIe *et* XIXe *siècles*, par M. Quérard. Paris, Didot, 1826-1842, 10 vol. in-8°, à 2 col., augmentée de deux vol. par MM. Ch. Louandre et Félix Bourquelot. Cet ouvrage est un véritable travail de bénédictin. L'idée appartient à l'Allemagne. Elle consistait à refaire, à corriger et à compléter jusqu'à nos jours les ouvrages des abbés de Laporte et d'Hébrail, et celui d'Ersch, connu sous le nom de *France littéraire* (1797-1806, 5 vol. in-8°). Le plan de M. Quérard était immense; deux tables devaient le terminer : l'une, des ouvrages anonymes, plus ample pour la partie française que l'ouvrage de Barbier traitant de cette branche bibliographique; l'autre, analytique, présentant tous les noms de lieux, d'hommes, de faits et de choses, autant de bibliographies particulières. Livré à ses seules forces, l'infatigable bibliographe n'a trouvé des encouragements qu'auprès de M. Guizot, ministre au lendemain de 1830, et auprès d'un bibliophile russe, M. Poltoratzki. Le gouvernement de Charles X n'avait pas donné son concours, et l'administration de la Bibliothèque royale, dont le catalogue est un problème d'histoire, repoussa à diverses reprises un homme dont la collaboration eût servi si utilement les intérêts du public.

De 1845 à 1856, M. Quérard a donné à sa *France littéraire* un supplément des plus intéressants, 5 vol. sous le titre de *Supercheries littéraires dévoilées*, galerie des auteurs apocryphes, supposés, déguisés, plagiaires, pendant les quatre derniers siècles. Ce recueil est une mine de faits curieux, de traits comiques et d'anecdotes dont le premier mérite est d'être authentiques. L'article relatif à M. Alexandre Dumas père servira à l'amusement et à l'instruction de la postérité. Ce dernier ouvrage de M. Quérard était une publication compromise, si la libéralité intelligente de M. Poltoratzki n'avait permis de faire face aux frais onéreux de l'entreprise. Ainsi, c'est à la générosité d'un étranger, d'un sujet russe, que la France doit l'achèvement d'un travail qu'on peut appeler les archives de sa littérature.

Les immenses travaux de cet homme laborieux, aussi savant que modeste, étaient restés sans encouragements efficaces de la part du gouvernement, depuis M. Guizot. L'honorable M. Duruy, ministre de l'Instruction publique, meilleur appréciateur que ses prédécesseurs des travaux du genre de ceux de M. Quérard, a réparé le regrettable oubli dans lequel avait été laissé cet infatigable travailleur, en doublant l'indemnité littéraire que notre bibliographe avait obtenue en 1830, en souscrivant pour un certain nombre d'exemplaires à la deuxième édition de ses piquantes *Supercheries littéraires dévoilées* (juillet 1865), et en le faisant nommer chevalier de la Légion d'honneur (15 août 1865), en récompense de quarante années de travaux aussi persévérants que désintéressés.

Au moment où nous corrigeons les épreuves de cette page, nous apprenons la mort de Quérard, notre ami, notre collaborateur et notre voisin; car c'est presque toujours dans ce vieux quartier des écoles que vivent, travaillent, souffrent et meurent les pionniers de la science philologique et biologique. Il y a quinze jours à peine, il nous communiquait une note extrêmement intéressante sur les *encyclopédistes*, l'opinion de Robespierre; remercions-l'en ici publiquement; car Quérard, qui était avare de ses trésors bibliographiques comme un Turc de son odalisque préférée, avait fait une exception pour le *Grand Dictionnaire;* il lui est arrivé plusieurs fois de nous laisser *seul* au milieu de son harem, où tout est aujourd'hui rangé, étiqueté d'une façon qui saura tenter, nous l'espérons bien, un de nos intelligents éditeurs. Si, en ce moment, nous n'étions pas nous-même écrasé par un fardeau qui courbe un homme jusqu'à terre, c'est un honneur que nous ne laisserions à aucun autre.

ENCYCLOPÉDIE DES GENS DU MONDE, *répertoire universel des sciences, des lettres et des arts, avec des notices historiques sur les personnages célèbres morts et vivants*, par une société de savants, de littérateurs et d'artistes français et étrangers (Paris, Treuttel et Würtz, 1831-1844, 22 vol. in-8°). Cette encyclopédie, dont l'apparition ne précéda que de quelques mois celle du *Dictionnaire de la conversation*, est moins complète, mais généralement plus estimée que ce dernier ouvrage. On y remarque plus d'unité dans les principes, dans les idées qui ont présidé à la rédaction. « Nous éviterons deux écueils, est-il dit dans le *Discours préliminaire* : l'hésitation et l'inconstance dans les vues d'un côté, et de l'autre le dogmatisme ou des opinions exclusives. Notre tâche, à nous, c'est d'exposer les questions plutôt que de les trancher; nous rapporterons les idées produites à différentes époques plutôt que nous n'établirons les nôtres; nous constaterons ce qui aura été fait et écrit, sans décider ce

qu'il faudrait écrire et faire encore, et sans condamner le passé d'après des idées qui n'appartiendraient qu'au temps où nous vivons. Les hypothèses nous sont interdites; nous nous mettrons en garde contre les idées que l'on appelle neuves et dont le principal mérite est d'être hardies; car nous prenons la science et la vie comme elles sont, et nous avons aussi peu pour objet de réformer celle-ci que d'avancer celle-là autrement qu'en la propageant. » Une encyclopédie qui se trace, en tête de son premier volume, un tel programme, est jugée d'avance. Impossible de se suicider avec plus de dextérité, et de tomber avec plus de grâce. Une *Encyclopédie des gens du monde*, qui paraît en plein XIX^e siècle; qui, après s'être engagée par son titre à tout dire, à tout révéler à ses lecteurs, et qui débute par un pareil prospectus, ne ressemble-t-elle pas à ce bon père qui, revenant de la foire, apporte un tambour à son fils, et lui dit : « Tiens, mon enfant, amuse-toi bien, mais ne fais pas de bruit. »

Les collaborateurs principaux de l'*Encyclopédie des gens du monde* étaient MM. Andral, Artaud, Berzelius, Blanqui aîné, Cabanis, Phil. Chasles, Daunou, Depping, Fétis, Guillemin, Jomard, Jouffroy, de Jouy, Klaproth, Lafargue, Lebrun, Matter, Naudet, Orfila, Valentin Parisot, Poncelet, de Pontécoulant, Rinn, Taillandier, Tissot, Henri de Viel-Castel, Vieillard, Villenave, baron de Walckenaer, Worms, Young.

L'*Encyclopédie des gens du monde* laisse surtout à désirer sous le rapport des sciences physiques et naturelles, qui ont marché à pas de géant depuis ces cinquante dernières années, et surtout depuis que cette publication est terminée. Nous admettons que les ouvrages de ce genre sont, avant tout, le produit de la compilation; mais ce que le lecteur a droit d'exiger, c'est que ces travaux ne soient pas confectionnés avec des encyclopédies surannées, et qu'on ait consulté les traités spéciaux les plus récents. En outre, c'est un devoir élémentaire pour l'éditeur de faire, à chaque tirage, subir à ses clichés les changements indispensables. En agissant autrement, en ne consultant que les intérêts actuels de la caisse et non ceux du livre, on s'expose aux bévues du genre de celle-ci, que nous trouvons dans un dictionnaire bien connu, *tiré* en 1853 :

HAM, ch.-lieu de cant. du départem. de la Somme...., célèbre château fort qui sert de prison d'État, où est détenu en ce moment (1853 !!!) le prince Louis-Napoléon. »

ENCYCLOPÉDIE MODERNE, *dictionnaire abrégé des sciences, des lettres, des arts, de l'industrie, de l'agriculture et du commerce*, publiée par l'éditeur Mongie aîné, sous la direction de M. Courtin; 24 vol. in-8° et 2 de planches, Paris, 1824-1832; réimprimée avec de nombreuses additions, par MM. Firmin Didot, sous la direction successive de MM. Léon Renier, Noël des Vergers et Edouard Carteron, 1844-1863, 27 vol. in-8°, 3 de planches et 12 de *Complément*. C'est peut-être la plus considérable et, en somme, la meilleure de toutes les encyclopédies de notre époque. On donne aux mots qui y sont traités toute l'étendue que comporte un article complet. Cette opinion est aussi celle des derniers éditeurs qui, dans un avertissement dû à la plume si compétente de notre savant épigraphiste, M. Léon Renier, s'expriment ainsi : « Cet ouvrage est-il le meilleur de ceux du même genre qui ont paru en France depuis le commencement de ce siècle? Quand les deux éditions qui en ont été publiées et épuisées ne répondraient pas affirmativement à cette question, les nouveaux éditeurs pourraient alléguer, pour justifier leur choix, un suffrage qui en vaut bien d'autres. On sait comment, après la bataille de Salamine, le prix de la valeur fut décerné à Thémistocle : les chefs des Grecs étant assemblés à Corinthe pour donner leurs suffrages, chacun accorda au général athénien le second rang et garda pour lui le premier. Si l'on veut prendre la peine de lire les préfaces des principales encyclopédies françaises du XIX^e siècle, on en tirera, en faveur du livre de M. Courtin, une conclusion analogue à celle que l'assemblée des Grecs tira, en faveur de Thémistocle, des suffrages de ses collègues. »

Tout cela est vrai, quoique un peu fièrement dit. Mais ce qui, selon nous, jette quelques bâtons dans les roues du char de ce triomphe, c'est le *Complément*. Que doit être un complément, dans un ouvrage dont l'élaboration a demandé dix, quinze ou vingt années, surtout quand cet ouvrage n'est que la refonte d'une œuvre presque contemporaine? Il doit se composer d'abord des légers oublis que les plus minutieux peuvent commettre dans des travaux de cette mportance; puis, comme tout a continué à marcher pendant que la machine fonctionnait, il consignera cette avance que les sciences, l'industrie et l'histoire ont acquise sur lui. En dehors de cela, un complément ne peut avoir de raison d'être, à moins qu'il ne soit réclamé par un vice radical dans le plan primitif. C'est précisément le cas dont il s'agit ici : dans les deux cents premières pages de ce complément, qui en compte près de dix mille, nous trouvons, entre autres, les mots suivants, oubliés dans le corps de l'ouvrage : *Achéloüs, Actium, Adonis, Affranchi, Affranchissement, Aïoubites, Albuminurie, Allopathie, Amphitryon, Anachronisme, Annonce, Août, Apis, Apollon, Aquarelle, Arabesque*, etc. Ah çà, qui trompe-t-on ici? De tels oublis peuvent-ils être rangés parmi les légères omissions dont nous venons de parler? Assurément non. Est-ce que les mots *affranchissement, anachronisme, annonce, août, aquarelle, arabesque*, auraient été inconnus avant 1832? Est-ce que *Adonis, Apis, Apollon*, devraient être comptés au nombre de nos plus jeunes contemporains? S'il en est ainsi, M. Vapereau a eu de singulières absences. Est-ce que la bataille d'Actium serait un

épisode de la guerre de Crimée? M. de Bazancourt ne paraît pas s'en être douté. Que penserait-on d'un architecte qui, après avoir planté le drapeau traditionnel sur les combles de l'édifice qu'il vient d'achever, s'apercevrait seulement alors qu'il a oublié de creuser les caves, de disposer les cheminées et de percer les fenêtres? Nous en restons sur cette interrogation.

Les principaux rédacteurs de l'*Encyclopédie moderne* furent : MM. Arnault, Bory de Saint-Vincent, Bouillet, Achille Comte, Damiron, Dumersan, Dupaty, Duponchel, Eyriès, Francœur, Hoefer, Eloi Johanneau, Kératry, Lalanne, Lenormand, Letronne, Alfred Maury, Mérimée, de Mirbel, Valentin Parisot, Amédée Tardieu, de Watteville, etc., etc.

Dictionnaire de la Conversation et de la Lecture, *inventaire raisonné des notions générales les plus indispensables à tous*, par une société de savants et de gens de lettres, sous la direction de M. Duckett. Cet ouvrage, qui est une sorte de frère jumeau du précédent, vint au monde quelques mois après lui, et, par conséquent, on peut dire qu'il ne répondait à aucun besoin nouveau. Nous voilà bien loin de Bayle et de Diderot. C'est encore dans l'avis placé en tête de la première édition que nous allons puiser le motif de nos appréciations : « Peut-être fera-t-on à notre *Dictionnaire* le reproche d'offrir des contradictions dans l'exposition des sciences morales et politiques : c'est le seul que nous redoutions et le seul que nous ne puissions pas entièrement éviter. Cependant, pour n'être pas systématiques, nous ne serons pas confus; car une pensée élevée dominera dans tout le cours de l'ouvrage, et lui imprimera ce cachet d'unité nécessaire à tout recueil d'enseignements qu'on veut rendre vraiment utiles : ce sera le plus religieux respect pour toutes les opinions généreuses, et le soin scrupuleux de toujours confier la rédaction d'un mot représentant un principe à un écrivain qui ait foi en ce principe. Si du choc d'opinions inévitablement divergentes ne jaillit pas la vérité, il en résultera du moins, pour le lecteur, l'avantage de pouvoir étudier le procès, peser le faible et le fort de chaque plaidoyer, et décider ensuite en toute connaissance de cause. Nous avons, par l'adoption de ce plan, singulièrement agrandi le cadre des ouvrages allemands et anglais qui nous servaient de modèle. Ce plan large et vraiment libéral, dont l'exécution prouvera qu'aujourd'hui il n'est plus, en bonne littérature, de noms ennemis, nous impose, dès à présent, le devoir de faire une déclaration que nous prierons nos lecteurs de ne jamais perdre de vue. Chacun des honorables publicistes, savants et gens de lettres qui veulent bien concourir au succès de notre *Dictionnaire*, n'entend accepter la responsabilité que des articles qu'il aura personnellement signés. La responsabilité des articles anonymes est prise par la direction de la rédaction, qui, de son côté et par les mêmes motifs, décline la solidarité des articles signés. C'est pour le public une garantie de plus de l'indépendance personnelle que les auteurs devaient conserver, et dont la direction n'a pas eu un seul instant la pensée de leur demander le sacrifice. »

Pour nous édifier sur ce *cachet d'unité* qui doit régner dans l'ensemble de l'ouvrage, le *Dictionnaire de la Conversation* nous donne la liste de ses principaux collaborateurs. Ce sont : MM. Aimé Martin, Fr. Arago, Arnault, d'Audiffret, Marie Aycard, Azaïs, Ballanche, Balzac, Barbier, Odilon Barrot, Hector Berlioz, Berryer, Boissy d'Anglas, Boitard, Em. de Bonnechose, Bordas-Dumoulin, Bory de Saint-Vincent, Bouillet, Boussingault, Briffaut, Burette, Capefigue, de Carné, Castil-Blaze, Chaix d'Est-Ange, Champollion jeune, Champollion-Figeac, Philarète Chasles, Chateaubriand, Choron, Cormenin, G. Cuvier, Denne-Baron, Despretz, Duffey (de l'Yonne), Dulaure, Dumas (de l'Institut), Dupin aîné, Du Rozoir, Étienne, Fresse-Montval, Joseph Garnier, Géruzez, Granier de Cassagnac, Guéroult, Guizot, J. Janin, Jay, Jubinal, Kératry, Ed. Laboulaye, Lacretelle, Paul Lacroix, Lamartine, Lamennais, Larrey, Laurentie, Le Bas, John Lemoine, Lémontey, Charles Lenormant, Leroux de Lincy, Leverrier, Malte-Brun, Armand Marrast, Henri Martin, Alfred Maury, Michelet, comte Molé, Désiré Nisard, Ch. Nodier, Norvins, Paulin Pâris, Passy, Patin, Pelouze père, Amédée Pichot, Gustave Planche, Pongerville, Poujoulat, Louis Reybaud, H. Rigault, Saint-Marc Girardin, Salvandy, J. Sandeau, Sarrans jeune, Philippe de Ségur, Sicard, Silvestre de Sacy, Em. Souvestre, Thiers, Tissot, Achille de Vaulabelle, Velpeau, Veuillot, Viennet, Auguste Vivien, etc., etc.

Cette liste suggère de singulières réflexions.

Pour que l'*étincelle de vérité* dont on a parlé plus haut jaillit de ce chaos, il faudrait qu'on pût lire le même article traité simultanément par des penseurs d'opinions diverses; par exemple, par MM. Guizot, Proudhon et Dupanloup; on aurait véritablement un choc d'où jaillirait la lumière; le lecteur, pris pour arbitre, pourrait en tirer son *credo*. Mais supposons, et le plan nous y autorise, que M. Guizot traite le mot Dieu, M. Proudhon le mot Ame, et monseigneur d'Orléans le mot Confession; il en résultera inévitablement un cliquetis de la plus effroyable dissonance, un habit d'arlequin comme on n'en a jamais vu sur aucun théâtre, un salmigondis comme il n'en fut jamais servi sur les tables boiteuses du *Lapin blanc*. Non, des opinions si disparates ne doivent pas convenir à l'édification d'une œuvre aussi importante que l'est une encyclopédie. L'unité, qui fait souvent la seule valeur d'une œuvre d'art, doit surtout se retrouver dans celles qui sont tout à la fois littéraires, scientifiques, politiques, historiques, philosophiques et religieuses. Or, le lecteur ne saurait accepter, sous quelque forme que ce soit, un démenti donné, au verso, à ce qu'il vient de lire au recto. Cette qualité dans l'ensemble est ce qui constitue surtout la méthode, et toute œuvre qui en est dépourvue est condamnée par cela même à un succès éphémère, quel que soit, d'ailleurs, le mérite intrinsèque des articles.

Et ici, qu'on ne prête pas à notre critique des intentions qu'elle ne saurait avoir. Tous les noms cités plus haut sont des noms honorables; plusieurs même sont illustres; chacun de ces écrivains répond de l'article qu'il signe, mais il ne saurait être responsable de la cacophonie qui règne nécessairement dans l'ensemble. Cette responsabilité retombe tout entière sur la direction.

Nous adresserons encore à la direction une autre critique, une simple critique de forme, mais qui n'en a pas moins son importance. La collection (deuxième édition) comprend seize volumes; le dernier tome embrasse à lui seul les lettres S, T, U, V, W, X, Y, Z, qui, dans l'économie de tous les dictionnaires, forment le sixième du cycle alphabétique. Le lecteur tirera lui-même la conclusion, en disant avec le poëte :

Desinit in piscem mulier formosa superne.

Le directeur, M. Duckett, a donné, en 1842, dix vol. in-12, sous le titre de *Dictionnaire de la conversation à l'usage des dames et des jeunes personnes,* un abrégé du grand ouvrage, d'où l'on a supprimé les articles qui ne pouvaient avoir d'intérêt pour ce public spécial, et d'autres qui ne présentaient pas un caractère de moralité sévère.

ENCYCLOPÉDIE NOUVELLE, *dictionnaire philosophique, scientifique, littéraire et industriel, offrant le tableau des connaissances humaines au* XIX^e^ *siècle*, publiée sous la direction de MM. Pierre Leroux et Jean Reynaud (1834 et années suivantes). Cet ouvrage qui, malheureusement, n'a pas été achevé et qui présente des lacunes considérables, doit être distingué de toutes les autres œuvres encyclopédiques de notre époque. Les articles qu'il contient sont en général des études sérieuses et intéressantes, assez souvent remarquables par l'originalité de la pensée et la beauté de l'expression. Les questions y sont envisagées sous des aspects nouveaux. Il y règne un esprit de jeunesse et de sincérité qui ne craint pas d'agiter les problèmes *dangereux* et de chercher au delà de l'histoire *convenue* et de la science *officielle*. Nous signalerons d'une manière spéciale les articles *Animal, Arianisme*, *Aristocratie*, *Aristote*, *Saint Augustin, Babeuf*, *Bacon, Bayle*, *Bossuet*, *Buffon*, *Calvin*, *Canonisation*, *Caste*, *Célibat*, *Christianisme*, *Ciel, Cloots*, *Concile, Concurrence*, *Condillac*, *Confession*, *Conscience, Consommation*, *Crédit, Culte*, *Cuvier*, *Déluge*, *Démocrite*, *Descartes*, *Domestication, Échange*, *Éclectisme*, *Économie politique*, *Écriture*, *Egalité, Encyclopédie*, *Enfer*, *Eucharistie*, *Famille*, *Fatalisme*, *Femme*, *Force*, *Organogénie*, *Panthéisme*, *Papauté, Philosophie*, *Scolastique*, *Sensation*, *Smith* (*Adam*), *Sommeil, Technologie*, *Tératologie*, *Théocratie*, *Théologie*, *Végétal, Zoologie*. Parmi les collaborateurs on remarque les noms de MM. Bibron, Carnot, Ed. Charton, Decaisne, Doyère, Dussieux, Ch. Emmanuel, H. Fortoul, Franqueville, Geoffroy Saint-Hilaire, Hauréau, Husson, Lamé, L. Lalanne, Le Play, Ch. Martins, V. Meunier, J. Mongin, L. Pereire, Ans. Petetin, de Pontécoulant, Renouvier, Requin, Pauline Roland, Serres, Thoré, Tissot, Transon, L. Viardot, Young, etc.

L'*Encyclopédie nouvelle,* nous le répétons, ne doit pas être confondue avec les divers dictionnaires et encyclopédies que le XIX^e^ siècle a vus naître. Toutefois ce n'est pas encore là, suivant nous, qu'il faut chercher l'esprit philosophique de notre époque. Ce n'est pas là que le *Grand Dictionnaire* reconnaît ses ancêtres. L'œuvre de MM. Pierre Leroux et J. Reynaud est saint-simonienne; elle présente dans une certaine mesure les divers caractères du saint-simonisme : religiosité et mysticisme, tendance à l'organisation et non à l'affranchissement, doctrine de la nécessité et du déterminisme en histoire, négation du libéralisme politique et économique, réaction contre le XVIII^e^ siècle, réhabilitation du moyen âge. Elle ne s'enferme pas, il est vrai, dans l'orthodoxie ancienne, scientifique, politique, philosophique, religieuse; mais prenez garde, elle marche à une orthodoxie nouvelle; elle considère d'un œil optimiste les erreurs, les superstitions et les fanatismes du passé; elle leur trouve un rôle, une valeur, une mission providentielle; dans ce que le XVIII^e^ siècle regardait comme des chaînes honteuses, elle voit les organes du progrès humain destinés non à être supprimés, mais transformés ou remplacés. Qu'aurait dit Voltaire de cette *règle de critique* applicable, dit l'auteur de l'article ASTROLOGIE, à l'histoire de la science comme à l'histoire de la politique et de la religion : *Toute opinion qui a été universellement dominante, quand même elle nous paraîtrait absurde et ridicule, représente nécessairement quelque grande vérité qui aura été déguisée ou altérée.*

La théorie des hommes *providentiels*, récemment exposée dans un livre célèbre et vivement critiquée par la presse libérale, a inspiré les auteurs de presque tous les articles historiques. « Tous les hagiographes qui ont écrit sur saint Augustin, dit M. Pierre Leroux, s'étonnent que Dieu ait permis qu'un si grand saint eût été neuf ans manichéen, et ne voient à admirer en cela que la grandeur des jugements de Dieu. Élevons-nous plus haut, et nous comprendrons pourquoi saint Augustin a été manichéen si longtemps. Saint Augustin a été neuf ans manichéen parce qu'il *devait* développer le côté manichéen du christianisme. »

Entendez ce *devait* : à l'œuvre de saint Augustin était lié, suivant l'auteur, le développement de la vie monastique, de la hiérarchie de l'Église et de la puissance papale. Cette œuvre manquée, *le moyen âge était manqué :* voyez combien le senti-

ment, l'esprit manichéen qui l'a faite, était important dans le plan de la Providence ! On lit à l'article ALEXANDRE : « Reste maintenant à faire hommage à la Providence de cet éternel à-propos des hommes et des faits, que l'histoire nous présente. Ce n'est certainement point le *hasard* qui, dans les circonstances les plus favorables à la conquête de l'Asie, place l'homme le mieux fait pour l'accomplir. La *conscience* d'Alexandre ne ment point lorsqu'elle lui dit que c'est là la *raison* de son existence. Sa vingt-deuxième année coïncide avec l'époque où la Grèce *n'a plus rien à faire*, si ce n'est de l'accompagner. » Ainsi, voilà qui est clair: nulle place, dans l'histoire, pour le hasard, pour la liberté et la responsabilité des individus, pour les passions et les ambitions coupables. Démosthène est un fou qui ne veut pas comprendre la *raison* de l'existence d'Alexandre et qui, en défendant la liberté hellénique, lutte contre la Providence. Périssent Clitus, Callisthène, et l'esprit grec, qui ne veut pas s'absorber dans l'Orient! — Lisez l'article AUGUSTE... : «Il nous a paru peu philosophique, dit l'auteur de cet article, de présenter ici le tableau des proscriptions des triumvirs. Qui ignore aujourd'hui que, pour *enfanter* l'époque actuelle (l'auteur écrivait en 1840), l'humanité a beaucoup souffert? Mais ce que les douleurs du passé nous demandent, ce n'est point de nous *attendrir* sur un peu de sang qui *ondoyait* l'année d'après en joyeuses moissons, c'est de pousser à leur but des révolutions qui ont tant coûté. » Ainsi l'*Encyclopédie nouvelle* compare les crimes de l'ambition aux douleurs de l'enfantement; ces douleurs étaient nécessaires pour produire l'époque où nous sommes! Elle va jusqu'à nous interdire la pitié pour les victimes! Ce que les douleurs du passé demandent à l'histoire, dirons-nous à l'auteur des incroyables lignes que nous venons de citer, c'est d'avoir une conscience, c'est de condamner les impunis, c'est de faire justice aux vaincus, c'est de garder comme un dépôt sacré l'honneur de ceux qui n'ont pas réussi, c'est de ne pas confondre, comme également nécessaires et légitimes, les révolutions qui fondent le règne de la justice et de la liberté, et celles qui élèvent des trônes sur les débris des lois.

ENCYCLOPÉDIE CATHOLIQUE, *répertoire universel et raisonné des sciences, des lettres, des arts et des métiers, avec la biographie des hommes célèbres, etc.*, publiée sous la direction de M. l'abbé Glaire, de M. le vicomte Walsh, et d'un comité d'orthodoxie; Paris, 1838-1849, dix-huit volumes in-4°. Le titre seul de cette collection, et les noms des collaborateurs, suffisent à indiquer l'esprit qui y préside. C'est une compilation sans aucune valeur scientifique ou littéraire. La partie biographique est empruntée presque entièrement à Feller; la partie scientifique est nulle; toutes les découvertes qui se mettent en contradiction avec les axiomes de la Bible sont considérées comme non avenues. La partie philosophique est une contre-épreuve des cours de séminaires; la partie historique est arriérée à tous les points de vue et besognée avec la platitude qui distingue les travaux des scribes de sacristie.

Il nous suffira de citer un seul exemple de sa haute impartialité. Pour l'*Encyclopédie catholique*, Diderot n'était qu'une sorte d'épileptique, dont « la prétendue sensibilité ne s'exprimait que par des hurlements et des convulsions. » Suivant la charitable dame, cet échappé des Petites-Maisons « fit le voyage de Saint-Pétersbourg à Paris en robe de chambre et en bonnet de nuit, et se promenait en cet équipage dans les villes les plus fréquentées; les curieux ne tardaient pas à demander quel était cet homme extraordinaire, et son domestique répondait : *C'est le célèbre M. Diderot.* » Enfin, le philosophe « mourut après avoir bien dîné. » Ce dernier trait, qui a la prétention d'être bien méchant, n'est que ridicule, car la sobriété de Diderot est aussi proverbiale que son désintéressement. On voit que nous sommes ici en face d'un écrivain de l'école de Basile : *Calomniez, calomniez....*

Cependant l'article DIDEROT n'était pas de nature à embarrasser Messieurs de l'*Encyclopédie catholique;* il leur suffisait de l'*habiller* à la manière de M. Veuillot, et le tour était joué. Mais, dans une biographie universelle, on se trouve quelquefois en face de personnages qu'il n'est pas si facile de déguiser; et c'est ce qui arriva à la pieuse dame quand elle en fut à l'article GALILÉE. Ici, ne pouvant défigurer, elle eut recours à l'escamotage, et Galilée brille par son absence dans les dix-huit gros volumes de l'*Encyclopédie catholique*. C'est plus que caractéristique, c'est piquant. Cela paraîtra sans doute inouï à nos lecteurs; mais nous les invitons à s'en assurer *de visu*. Vraiment, l'*Encyclopédie* était bien naïve; que ne recourait-elle à la plume d'un Feller quelconque? Celui-ci aurait prouvé aux lecteurs orthodoxes que l'illustre astronome n'eut qu'à se louer des procédés de l'inquisition, et que « sa prison était un château délicieux, où il respirait un air pur auprès de sa chère patrie. »

Néanmoins, nous reconnaissons que l'on trouve dans cette *Encyclopédie* d'assez judicieuses appréciations sur tous les sujets qui ne s'écartent pas de l'orthodoxie catholique; mais, partout ailleurs, le parti pris de la rédaction éclate à chaque ligne. Avec un esprit aussi exclusif, on comprend dans quel sens doivent être composés les articles relatifs à la Révolution et aux idées nouvelles. Telle qu'elle est cependant, cette œuvre mérite d'être consultée, bien que le progrès des sciences n'y soit que légèrement indiqué et que l'on y cherche en vain ce qui est le dernier mot de chaque branche des connaissances humaines. Ajoutons que, terminée depuis dix ans, elle a besoin d'être revue et considérablement augmentée. Il s'y trouve déjà de regrettables lacunes.

Ce n'est pas sans surprise que l'on rencontre ces trois initiales au bas de quelques articles : P. J. P., que l'on sait ap-

partenir à Pierre-Joseph Proudhon. Mais la direction avait soin de ne confier au hardi penseur que des mots de grammaire générale, où il eût été difficile de faire de l'hétérodoxie. C'est égal, c'était le loup dans la bergerie.

Dictionnaire des arts et manufactures, de l'agriculture, des mines, etc., *description des procédés de l'industrie française et étrangère*, par M. Charles Laboulaye, en collaboration avec MM. Alcan, professeur au Conservatoire des arts et métiers; Barral, ingénieur; A. Barrault, ingénieur civil; Baude, ingénieur des ponts et chaussées; Bréguet, du bureau des longitudes; Ebelmen, directeur de la manufacture de Sèvres; Faure, professeur à l'école centrale; Magne, directeur de l'école d'Alfort; Mallet, chimiste; Rouget de Lisle, ingénieur manufacturier, etc., etc. Cet ouvrage important, commencé il y a plus de vingt années, en est aujourd'hui à sa troisième édition. C'est une sorte d'encyclopédie technologique, destinée à fournir des renseignements précieux aux industriels, aux mécaniciens, aux manufacturiers, aux agronomes, aux physiciens, aux chimistes, et, en général, à tous ceux qui s'occupent de sciences pratiques, c'est-à-dire appliquées. Le *Dictionnaire des arts et manufactures* répond complétement à son titre; il forme trois forts volumes à deux colonnes, illustrés de cinq mille gravures sur bois, renfermant les machines et les appareils employés dans l'industrie, ainsi que les chefs-d'œuvre de l'art industriel. Une table des matières, par ordre logique, termine cette publication. C'est, dans le domaine des sciences appliquées, l'ouvrage le plus important et le plus habilement disposé que possède notre pays. Mais nous avons un grave reproche à lui adresser; le défaut que nous allons signaler serait peut-être considéré comme une qualité, si le livre avait été édité à Édimbourg ou à Francfort; mais chez les compatriotes de celui qui ne craignait pas de mettre les *Éléments de Newton* à la portée de tout le monde, ce défaut est capital : nous voulons parler de la forme, de la clarté et surtout du style. Ce dernier est presque aussi lourd, aussi embarrassé, aussi compliqué que les machines qu'il se propose de décrire. Certainement le lecteur français n'exige pas un style piquant quand on parle des acides, poli quand il est question des aciers, élevé quand il s'agit des aérostats, éclatant quand on décrit des armes à feu, harmonieux quand on traite des instruments de musique... non, certes, son exigence ne va pas jusque-là. Mais la clarté et une élégance relative appartiennent à tous les genres, et ces qualités ne sont pas déplacées dans le domaine de Minerve. On rapporte que la statue de cette déesse se voyait autrefois à l'entrée du temple de Cos; l'artiste l'avait sculptée avec un art si merveilleux, que son visage, sévère et triste pour tous ceux qui entraient dans le temple, paraissait souriant et divin à ceux qui en sortaient : c'est une figure, sans doute, pour montrer que la route des sciences est aride, et que c'est seulement au terme que le charme s'en fait sentir. Eh bien, il n'en est pas ainsi du *Dictionnaire des arts et manufactures* : les derniers chapitres de l'ouvrage semblent encore aussi secs et aussi rebutants que tous ceux qu'on a parcourus pour y arriver. C'est un désert sans oasis, où l'on est rassasié de science, mais où l'on soupire inutilement après un peu d'ombre et de fraîcheur.

Dictionnaire universel d'histoire naturelle, *ouvrage utile aux médecins, aux pharmaciens, aux agriculteurs, aux industriels, et généralement à tous les hommes désireux de s'initier aux merveilles de la nature*, par M. Charles d'Orbigny, avec la collaboration de MM. Arago, Bazin, Becquerel, Boitard, Brongniart, Broussais, Decaisne, Delafosse, Dujardin, Dumas, Duponchel, Duvernoy, Milne-Edwards, Élie de Beaumont, Flourens, Géoffroy Saint-Hilaire, Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, de Humboldt, de Jussieu, Pelouze, de Quatrefages, Richard, Valenciennes, etc.; 13 vol. de texte et 3 de planches gravées sur acier; Paris, 1841-49.

Cet ouvrage est, sans contredit, un des recueils les plus complets qui aient été publiés jusqu'à ce jour sur l'histoire naturelle. Ce n'était pas une tâche facile que de présenter, sous la modeste forme de dictionnaire, un résumé à la fois substantiel et succinct de l'état des connaissances humaines en zoologie, anatomie, physiologie, tératologie, anthropologie, botanique, géologie, minéralogie, chimie, physique et astronomie. Maintes tentatives avaient déjà été faites en ce sens par des savants qui n'avaient rien négligé pour mettre leur œuvre au niveau des connaissances, à l'époque où ils écrivaient. Pour ne parler que de la France, nous avions le *Dictionnaire d'histoire naturelle* de Valmont de Bomare, publié à Lyon en 1791, 8 vol. in-4°; le *Nouveau Dictionnaire d'histoire naturelle*, publié à Paris en 1816, 36 vol. in-8°; enfin le *Dictionnaire des sciences naturelles* rédigé par Frédéric Cuvier et une société de professeurs, Paris et Strasbourg, 1816-1830, 60 vol. in-8°. Notons aussi l'*Encyclopédie d'histoire naturelle* du docteur Chenu, 1855-58, 14 vol. in-8°. Nous ne mentionnerons pas plusieurs autres ouvrages du même genre, mais beaucoup moins importants. Utiles au moment de leur publication, ces dictionnaires cessaient, après quelques années, de se trouver à la hauteur de la science. Dans l'espace d'un demi-siècle, en effet, l'histoire naturelle avait fait des progrès immenses; ses divers éléments, auparavant dispersés, avaient été groupés dans un ordre logique; on avait établi des nomenclatures nouvelles, redressé de vieilles erreurs; et, plus sûrs de leur point de départ, les savants pouvaient s'élancer avec confiance vers de nouvelles découvertes. C'est alors que parut le *Dictionnaire universel d'histoire naturelle*. A cette époque, les connaissances déjà acquises étaient si considérables, qu'elles permettaient d'entreprendre une œuvre durable. C'est là surtout ce qui a fait la valeur du dictionnaire de

M. d'Orbigny; après plus de quinze ans, on le consulte encore, et l'on peut dire que, si d'autres ouvrages aspirent un jour à le remplacer, aucun d'eux n'aura le privilége de le faire oublier.

Sans doute, malgré les soins de l'habile directeur, malgré la science et les talents de ses collaborateurs, de graves omissions existent, certaines fautes ont été commises. Par exemple, aux articles sur les oiseaux, on voudrait plus de précision dans la distinction des caractères et dans la classification des genres. Mais ces défauts, qui nuisent à la perfection de l'ouvrage, ne doivent pas empêcher d'en reconnaître les qualités. D'ailleurs, ces imperfections sont largement compensées par une foule d'articles excellents, dans tous les genres. Quant au style, il est ce qu'il devait être, simple et correct, unissant la clarté à la concision, et une exactitude rigoureuse dans la pensée à une remarquable précision des termes.

Le *Discours préliminaire*, qui sert pour ainsi dire d'introduction à l'ouvrage, est dû à la plume de M. d'Orbigny. C'est un tableau vif et animé de l'histoire des sciences naturelles et de leur développement à travers les âges. Après avoir jeté un coup d'œil général sur l'ensemble de ce vaste panorama, l'auteur divise son exposé des sciences naturelles et des sciences physiques qui s'y rattachent en trois époques : l'antiquité, le moyen âge et les temps modernes. Pour lui, l'antiquité s'étend depuis les âges historiques jusqu'au septième siècle de notre ère. Pendant cette longue période, l'Orient reste le berceau des sciences, comme il était celui de la civilisation; les Chinois, les Indiens, les Assyriens, les Babyloniens, les Égyptiens, etc., furent les premiers inventeurs des arts et les premiers observateurs de la nature. Ce fut par eux que la lumière se répandit en Occident, chez les Grecs et chez les Romains en premier lieu, puis chez les Barbares, qui leur succédèrent. L'histoire des sciences, à cette époque, se réduit à un petit nombre de faits qui n'exigent pas de longs développements; il en fut de même au moyen âge. L'isolement des différents peuples, leurs guerres continuelles, et surtout le despotisme des rois, la tyrannie des prêtres, faillirent étouffer les sciences dans leur berceau. Elles survécurent cependant, et la Réforme inaugura une ère d'émancipation que 89 devait couronner. A partir du commencement du XIX[e] siècle, elles descendirent des hauteurs des théories philosophiques, pour devenir pratiques et se mêler aux détails les plus humbles de la vie. Alors le savant ne dédaigna pas de devenir tour à tour agriculteur, mineur, distillateur, chaufournier, tanneur, teinturier, etc. Tous les arts, toutes les industries, tous les métiers sont venus lui demander des lumières, et il a répondu à tous. Depuis que la science est entrée dans cette noble voie, les intelligences se sont agrandies, les préjugés ont, sinon complétement disparu, du moins diminué, et la civilisation a marché à grands pas. Depuis ce moment, les conquêtes de l'esprit humain ne sont plus livrées au bon vouloir d'un aréopage scientifique et subordonnées à l'existence incertaine d'une nation. Tous les peuples en sont solidairement les dépositaires, et quand les rivalités qui les séparent et les arment les uns contre les autres auront à jamais cessé, quand tous les hommes, jouissant des bienfaits des lumières, marcheront d'un pas égal dans les voies de la science, alors seulement on connaîtra les limites de l'esprit humain. La science, quelque incomplète qu'elle nous paraisse aujourd'hui, n'en est pas moins l'ancre de salut de l'humanité : la science pratique, expérimentale, c'est là que repose la vérité; tandis qu'en dehors il ne peut y avoir qu'incertitude, erreur ou mensonge.

Tel est, en résumé, le *Discours préliminaire* qui précède le *Dictionnaire universel d'histoire naturelle*, et qui n'a pas moins de 232 pages.

Toutefois, cette œuvre toute française jouit aujourd'hui chez nous de peu de considération; dans ces dernières années, son succès est allé chaque jour en s'affaiblissant, et l'œuvre de M. d'Orbigny ne compte plus guère de lecteurs qu'en Angleterre, en Allemagne, en Italie et en Espagne. Le savant auteur a été la victime de cet adage, vieux comme le monde, *Nul n'est prophète dans son pays.*

Dictionnaire des sciences philosophiques, par une société de professeurs et de philosophes, sous la direction de M. Franck, un des disciples aimés de M. Cousin et vice-président du consistoire israélite; 6 vol. in-8°, Paris, 1844-1852. La préface débute par cette réflexion qui ne serait déplacée en tête d'aucun dictionnaire : « Lorsque, après bien des tâtonnements et des vicissitudes, à force de luttes, de conquêtes et de préjugés vaincus, une science est enfin parvenue à se constituer, alors commence pour elle une autre tâche, plus facile et plus modeste, mais non moins utile peut-être que la première : il faut qu'elle fasse en quelque sorte son inventaire, en indiquant avec la plus sévère exactitude les propriétés douteuses, les valeurs contestées, c'est-à-dire les hypothèses et les simples espérances, et ce qui lui est acquis d'une manière irrévocable, ce qu'elle possède sans condition et sans réserve; il faut que, substituant à l'enchaînement systématique des idées un ordre d'exposition plus facile et plus libre, elle étale aux yeux de tous la variété de ses richesses, et invite chacun, savant ou homme du monde, à y venir puiser sans effort, selon les besoins et même selon les caprices du moment. Tel nous paraît être en général le but des encyclopédies et des dictionnaires. » La philosophie et les sciences spéculatives ou expérimentales qui dépendent de cet ordre de connaissances manquaient de cet inventaire reconnu indispensable. Ce recueil, néanmoins, n'était pas sans antécédents dans l'histoire de la philosophie. Deux essais

de ce genre, simples vocabulaires de la langue philosophique de Platon, ont paru dans l'antiquité; on cite même un travail semblable sur la langue philosophique d'Aristote. La *Somme* de saint Thomas d'Aquin n'est pas un dictionnaire; mais cet ouvrage peut être considéré comme l'encyclopédie philosophique et théologique du moyen âge, non-seulement chez les chrétiens, mais aussi chez les Arabes et chez les juifs. Le premier dictionnaire consacré spécialement à la philosophie parut après la déchéance de la scolastique, en 1582 (Venise); c'est le Lexique en trois parties (*Lexicon triplex*) de Bernardini, qui traite à la fois de la philosophie platonicienne, péripatéticienne et stoïcienne. Un ouvrage plus régulier, le *Répertoire philosophique* de N. Burchard, fut imprimé à Leipzig, en 1610. Vinrent à la suite le *Lexique philosophique* de Goclenius, publié en 1633, expliquant avec justesse et netteté tous les termes de philosophie en usage chez les anciens; le *Lexique* de P. Godart (Paris, 1666), œuvre péripatéticienne; celui d'Allsted (Herborn, 1626); celui de Chauvin, œuvre cartésienne et scolastique (Berlin, 1692); celui de Walch, représentant l'école de Leibnitz et de Wolf, ouvrage supérieur à tous les précédents par son esprit philosophique (Leipzig, 1726). Si l'on met à part le *Dictionnaire historique* de Bayle et l'*Encyclopédie* de Diderot, le seul répertoire moderne de la science métaphysique est un ouvrage allemand, le *Lexique* ou *Encyclopédie philosophique* de Krug (5 vol., 1838), recueil auquel on reproche de manquer de plan, de méthode et même de gravité, et qui traite plutôt de l'histoire de la philosophie que de la philosophie proprement dite.

Le *Dictionnaire des sciences philosophiques* embrasse dans son cadre : 1° la philosophie proprement dite; 2° l'histoire de la philosophie accompagnée de l'appréciation et de la critique de toutes les opinions et de tous les systèmes dont elle offre le tableau; 3° la biographie de tous les philosophes de quelque importance, renfermée dans les limites où elle peut être utile à la connaissance de leurs doctrines; 4° la bibliographie philosophique disposée de manière à donner, à la suite de chaque article, une liste de tous les ouvrages qui se rapportent à cet article ou de tous les écrits du philosophe dont on vient de faire connaître la vie; 5° la définition de tous les termes philosophiques, à quelque système qu'ils appartiennent, qu'ils aient été ou non conservés par l'usage. Une table synthétique des matières contenues dans les six volumes termine l'ouvrage et permet de saisir d'un coup d'œil les rapports naturels qui rattachent les matières dispersées par la série alphabétique. Parmi les collaborateurs nous citerons MM. Barni, Barthélemy Saint-Hilaire, Baudrillart, Bersot, Bouillier, Charma, Cournot, Damiron, Egger, Hauréau, Jacques, Janet, de Rémusat, Renan, Saisset, J. Simon, Tissot, Vacherot.

Au point de vue du style comme à celui de la science et de l'impartialité historiques nous ne pouvons avoir que des éloges pour le travail de M. Franck et de ses collaborateurs, mais nous devons faire des réserves sur l'esprit dans lequel la plupart des articles ont été composés. « C'est un trait caractéristique du vrai philosophe, a dit Feuerbach, de ne pas être professeur de philosophie. » C'est que la pleine liberté de l'esprit qui doit caractériser le vrai philosophe ne saurait guère s'accommoder des habitudes et des exigences pédagogiques; c'est que l'enseignement public, officiel, de la philosophie, relève forcément, surtout en France, de la politique, de l'opinion, des convenances, c'est-à-dire d'influences contraires à la recherche désintéressée de la vérité; c'est qu'un professeur de philosophie, organe de l'État dont il engage la responsabilité, est nécessairement tenu à des ménagements pour tous les autres organes de l'État; que sa fonction renferme sa pensée dans des limites que le véritable esprit philosophique ne saurait accepter; que cette pensée n'habite pas les hauteurs, *templa serena*, et que, s'abaissant aux transactions, elle ne connaît pas véritablement la *pureté*, la *sincérité* philosophique. Les honorables professeurs auxquels nous devons le *Dictionnaire des sciences philosophiques* nous avertissent dans une préface que leur ouvrage n'a rien de commun, pour l'esprit et le but, avec l'*Encyclopédie* de Diderot et de d'Alembert; nous nous en serions douté. Ils sont d'un autre tempérament que les encyclopédistes; ils n'ont pas la jeunesse, la passion, la chaleur, la *furia francese* intellectuelle; ils sont d'une circonspection, d'une modération qui repousse toute extrémité; ils se tiennent à distance de la haute critique, se traînant dans les arguments classiques et les lieux communs oratoires. Ce n'est pas chez eux qu'il faut chercher les ambitions et les audaces de l'Allemagne philosophique; leur pied discret, ne voulant troubler aucun sommeil, se heurter à aucune autorité, ne s'aventure ni sur le terrain des sciences physiques et biologiques, ni sur celui des sciences sociales, ni surtout du côté de la théologie. S'ils offensent les âmes pieuses, c'est qu'en vérité les âmes pieuses sont bien difficiles. « Gardant au fond de nos cœurs, nous disent-ils avec onction, un respect inviolable pour cette puissance tutélaire qui accompagne l'homme depuis le berceau jusqu'à la tombe, toujours en lui parlant de Dieu et en lui montrant le ciel comme sa vraie patrie, nous croyons *cependant* (quelle intrépidité de foi philosophique dans ce *cependant!*) que la philosophie et la religion sont deux choses tout à fait distinctes (en êtes-vous bien sûrs?), dont l'une ne saurait remplacer l'autre, et qui sont nécessaires toutes deux à la satisfaction de l'âme et à la dignité de notre espèce. » C'est pitié vraiment de voir la philosophie française au XIXe siècle, après Voltaire, Rousseau, les encyclopédistes, après Kant et ses successeurs, après la Révolution, renoncer à la domination universelle, demander humblement sa place au soleil à côté de la théologie, et revenir à l'espèce de pacte établi par les penseurs du XVIIe siècle entre la foi catholique et la libre pensée, entre le rationalisme et la révélation.

Les auteurs du *Dictionnaire des sciences philosophiques* déclarent qu'ils adoptent la méthode de Descartes, et qu'ils professent le dualisme de Descartes. Ils ne considèrent pas que, depuis les travaux de Leibnitz et de Kant, quiconque est capable

de philosopher ne saurait s'arrêter à ce point de vue, que le spiritualisme classique et le matérialisme classique sont également rétrogrades, que d'ailleurs le dualisme cartésien était lié à une physique et à une physiologie aujourd'hui condamnées. Ces cartésiens du XIX^e siècle en sont-ils aussi à la physique et à la physiologie mécaniques de Descartes? Une philosophie qui n'a pas de racines dans les sciences, qui n'en forme pas la synthèse, le couronnement, qui est réduite à butiner dans les diverses doctrines antérieures, qui voit dans toute erreur une vérité incomplète, qui, d'après cette vue, marque sa place et fait sa part dans l'esprit humain à chacun des grands systèmes que l'histoire nous montre se disputant l'empire des intelligences, une telle philosophie manque nécessairement d'originalité et de profondeur; elle est condamnée à l'inconsistance, à l'impuissance; à l'infécondité; elle ne vit pas. Malheureusement, c'est cette philosophie éclectique qui a inspiré M. Franck et ses collaborateurs.

DICTIONNAIRE UNIVERSEL D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE, *comprenant l'histoire proprement dite, la biographie universelle, la mythologie, la géographie ancienne et moderne*, par M. N. Bouillet, inspecteur général de l'instruction publique. — Aucun livre, peut-être, n'a obtenu le succès de celui-ci ; c'est au point que le nom de l'auteur a passé dans la langue, et que l'on donne aujourd'hui le nom de *Bouillet* à tout dictionnaire d'histoire et de géographie. L'heureux biographe a pu dire : « Le succès de ce livre a dépassé mes espérances. » En effet, apprécié d'une manière très-favorable, dès son apparition, par les organes de la presse, autorisé par l'Université pour l'usage des écoles de tous les degrés : lycées, colléges, écoles normales, écoles supérieures; recommandé par le ministre de l'instruction publique pour être placé dans toutes les salles d'études, envoyé aux bibliothèques, bien accueilli du public, cet ouvrage a eu vingt éditions successives en moins d'un quart de siècle. Mais aujourd'hui ce succès commence singulièrement à décroître; le livre se meurt!... Voyons donc s'il méritait véritablement ce succès, et jugeons-le d'après la règle posée par Voltaire : on ne doit aux *morts* que la vérité.

Il n'y a point d'effet sans cause. Le succès du dictionnaire Bouillet s'explique par les cinq raisons suivantes : 1° il est venu le premier dans la carrière, car les gros in-4° de Moréri, de Bayle, de Trévoux, etc., ne convenaient qu'à des bibliothèques riches et privilégiées; 2° le style est simple, clair, méthodique; toutes les parties y ont une importance relative, l'auteur a su y appuyer le crayon également partout, qualité très-rare, préconisée par Buffon dans son célèbre discours sur le style; 3° M. Bouillet était un membre actif, intelligent, et *très-influent* de l'Université; 4° les premières éditions du livre furent mises à l'index, « comme entachées d'inexactitudes, d'omissions, d'expressions impropres et susceptibles d'être mal interprétées, d'appréciations contestables, » censure qui lui valut la sympathie des esprits indépendants; 5° il fut ensuite chaudement approuvé et recommandé par la congrégation de l'Index, après de profondes modifications signalées et opérées par la sainte congrégation elle-même, ce qui lui ouvrit naturellement à deux battants les portes de tous les établissements religieux, particulièrement des séminaires.

Voilà, certes, de l'habileté, s'il en fut jamais; Talleyrand et Metternich n'auraient rien trouvé de mieux au fond de leur sac. Aux libres penseurs, le dictionnaire Bouillet dit d'abord :

> Je suis oiseau, voyez mes ailes!

Puis aux orthodoxes :

> Je suis souris, vivent les rats;
> Jupiter confonde les chats!

Si nous nous reportons aux premières éditions, nous trouvons tout à fait inexplicables les saintes colères de la célèbre congrégation : cet ouvrage est écrit dans un esprit timide et rétrograde; on n'aurait pas jugé autrement, aux plus beaux jours du moyen âge. Un dictionnaire historique qui se publie en plein XIX^e siècle est tenu de partager les idées émancipatrices de son époque. L'histoire est souvent difficile à raconter, nous en convenons; mais l'intérêt de la vérité l'emportera toujours sur tout autre. Pour savoir si un fait doit être rapporté ou passé sous silence, il ne faut pas se demander s'il est de nature à nuire ou à servir au succès de l'ouvrage; il faut se poser cette question : Le fait est-il historique? et si la réponse est affirmative, on écrit la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. Croirait-on, par exemple, que les mots AUTO-DA-FÉ, TERREUR, MASSACRES DE SEPTEMBRE, occupent à peine un maigre alinéa dans le dictionnaire historique de M. Bouillet? Aucune opinion personnelle n'est exprimée sur le mot INQUISITION; à l'article BASTILLE, on apprend en quatre lignes que c'était un château fort construit sous Charles VI, et situé sur la place qui sépare la rue Saint-Antoine du faubourg. Le lecteur, alléché par le titre de l'ouvrage, cherche quelques détails sur la prise de cette forteresse, qui inaugura la plus grande révolution qui fut jamais; il ne trouve pas un mot qui puisse satisfaire sa légitime curiosité. *Ateliers nationaux*, *Journées d'avril*, *Journée du* 10 *août*, rappellent des événements qui tiennent la plus grande place dans notre histoire; ils sont passés prudemment sous silence dans le dictionnaire historique de monsieur l'inspecteur général de l'Université, et il en est ainsi de tous les faits qui forcent l'historien indépendant à se prononcer. Si,

par hasard, il se présente un cas qui exige trop impérieusement une opinion de la part de l'écrivain, il le fait en un seul mot, et ce mot est une solution. C'est ainsi que sont traités les plus redoutables problèmes qui puissent s'offrir aux recherches et aux méditations des Michelet, des Thiers et des H. Martin. *Et voilà justement comme on écrit l'histoire....* quand on veut qu'un ouvrage franchisse la grille des couvents. Sur une des façades de son château de Meudon, le plus spirituel vaudevilliste qu'ait eu la France avait fait représenter une plume avec ces mots pour légende : *Inde fortuna*. Pour être dans le vrai, M. Bouillet, sans rien changer à la légende, aurait pu, à la première page de son ouvrage, remplacer la plume par le symbole de la prudence. Mais, diront les partisans du Dictionnaire Bouillet, les intentions de l'auteur étaient que son ouvrage pénétrât dans les écoles. — Eh bien, tant pis ! répondrons-nous ; car le mal nous semble encore plus grand. On fait sagement en mêlant d'eau le vin trop généreux que l'on donne aux enfants ; il ne saurait en être ainsi de l'histoire. Sans doute, certaines vérités historiques seraient une nourriture trop forte pour le jeune âge. Alors on peut attendre, mais on ne doit rien défigurer, et quand l'heure virile a sonné, il faut que cette mâle nourriture soit distribuée pure de tout mélange. Le *Dictionnaire* historique n'est pas un de ces livres à la première page desquels on pourrait mettre cette profession de foi en épigraphe. Il est difficile de se faire une idée de la prudence et de la timidité qui ont présidé à sa rédaction. Tout est pesé, châtié, émondé; et, au lieu d'un portrait en pied, on n'a sous les yeux qu'un moignon ou bien une caricature.

Au reste, c'est ainsi que cet ouvrage célèbre commence déjà à être apprécié. Dans l'*Amateur d'autographes*, du 1er février dernier, nous trouvons les lignes suivantes, signées *Jacob Freinshemius :* « Le *Bouillet* est un des préjugés naïfs de notre époque; il est en général fort plat, fourmille d'erreurs, d'omissions, de non-sens, de contre-sens, d'absurdités de tout genre, et il a dû, en grande partie, son immense succès à la position de son père putatif dans l'Université. »

Parlerons-nous maintenant du *Dictionnaire des sciences, des lettres et des arts* du même auteur? Toutes les hautes questions dont l'élucidation fait le tourment et fera la gloire du XIXe siècle n'y sont qu'effleurées. Les articles religieux ne sont guère qu'une paraphrase du catéchisme; tout ce qui concerne l'économie politique et sociale y est à peine l'objet d'une simple définition, qui, bien entendu, ne définit rien. On peut voir à ce propos les mots AME, ANGE, DIEU, APPRENTISSAGE, ASSOCIATION, ASSURANCE, etc., etc. En un mot, ce second travail de M. Bouillet est encore inférieur au premier, auquel l'auteur donnait du moins l'autorité de sa compétence d'historien laborieux et de professeur distingué.

DICTIONNAIRE GÉNÉRAL DE BIOGRAPHIE ET D'HISTOIRE, DE MYTHOLOGIE, DE GÉOGRAPHIE ANCIENNE ET MODERNE, etc., par Ch. Dezobry et Th. Bachelet; deux beaux volumes de chacun 1500 pages. — Ce dictionnaire, composé sur le même plan que celui de Bouillet, lui est incontestablement supérieur. Il renferme un grand nombre d'articles parfaitement rédigés, et qui sont dignes des savants professeurs qui y ont collaboré. Quant à l'esprit qui a présidé à la rédaction, il est on ne peut mieux caractérisé dans l'article suivant de M. Freinshemius, que nous avons déjà mentionné plus haut : « Si les lecteurs indépendants le préfèrent au dictionnaire Bouillet, ce n'est certes pas pour son impartialité. Il n'a pas été soumis à la censure de Rome, je le veux bien, mais c'est par la raison fort simple qu'il n'en était nul besoin. Le *Bouillet* avait eu des écarts de jeunesse; il avait été d'abord mis à l'index, et il ne rentra en grâce qu'après une expurgation spéciale. Le *Dezobry*, mieux avisé, ne s'exposa pas à l'onéreux danger d'avoir à refondre ses clichés. Il fut, dès son premier tirage, orthodoxe, officiel, académique, classique, universitaire, et tout cela avec un zèle tellement excessif, qu'il est douteux que la sacrée congrégation de l'Index, et toutes les autorités chargées de discipliner le monde, se fussent montrées aussi sévères, tranchons le mot, aussi aveuglément hostiles, spécialement envers tout ce qui concerne les protestants et le protestantisme, envers les philosophes, les penseurs, les hommes et les principes de la Révolution, etc. »

Nous n'avons presque rien à ajouter à ce jugement. Nul ne peut servir deux maîtres à la fois; quand on se fait l'apôtre des idées vermoulues, et qu'on n'a pas pour l'odieux régime du passé une de ces haines vigoureuses dont parle le poëte, on ne saurait marcher avec la Révolution et le progrès.

Suivant jusqu'au bout la marche de son prédécesseur, M. Dezobry a aussi publié un dictionnaire scientifique, dû à la collaboration de MM. Focillon et Deschanel, et auquel on reproche avec raison de n'être qu'une photographie très-pâle et très-incomplète de l'état actuel des sciences. Quand on traite des matières dont le domaine s'agrandit chaque jour, on est tenu de présenter la science à son maximum de progrès, trop certain encore qu'on ne tardera pas à être dépassé par l'activité constante et presque fébrile du siècle.

Enfin, les deux auteurs du *Dictionnaire historique* ont complété cet ensemble par un *Dictionnaire des lettres, beaux-arts, sciences morales et politiques*. Ici, sauf les questions d'économie sociale, qui sont traitées avec une extrême réserve, et où, dans cette partie si neuve et si vaste, aucune idée ne fait saillie, nous n'avons qu'à applaudir au plan de l'ouvrage et à la savante exécution de la plupart des articles. On voit que les auteurs, débarrassés des préoccupations relatives à l'orthodoxie, étaient tout à fait à leur aise; ils savaient bien qu'ils pouvaient tout au plus commettre quelques hérésies grammaticales ou littéraires, toutes choses qui ne causent aucun ombrage à la sainte congrégation de l'Index.

Dictionnaire français illustré et encyclopédie universelle, publié par M. Bertet Dupiney de Vorepierre. Cet ouvrage, commencé en 1847 et interrompu par la révolution de 1848, fut repris en 1855 et achevé en 1863. Destiné, dans la pensée de l'auteur, « à tenir lieu de tous les vocabulaires et de toutes les encyclopédies, » ce livre contient deux parties très-distinctes, la partie lexicologique et la partie encyclopédique, la première ressemblant aux dictionnaires ordinaires de la langue, la seconde donnant des notions sur les diverses branches des connaissances humaines. Cette division, que nous avons adoptée à l'exemple de M. Dupiney, offre l'avantage de séparer, par la différence des caractères typographiques, deux ordres très-différents de recherches. On peut, en effet, consulter un dictionnaire tel que celui dont nous parlons, soit pour lui demander la définition claire et précise de tel ou tel mot, soit pour obtenir des renseignements plus ou moins étendus sur telle ou telle question. A ne s'en tenir qu'au titre de l'ouvrage, M. Dupiney semble avoir compris que son livre devait satisfaire à ces deux besoins. Examinons comment il y satisfait.

Un simple coup d'œil jeté sur la partie lexicologique montre combien l'auteur est loin, dans cette partie, de remplir le programme qu'il s'est tracé. A la place de cet idéal, un livre *tenant lieu de tous les vocabulaires*, nous avons la plus maigre des réalités, un lexique incomplet et insuffisant à tous les points de vue. Cherchez les mots usuels de la langue, vous y trouverez rarement *toutes* les acceptions dans lesquelles on les emploie; rien ne vous indiquera le passage de l'une à l'autre; la détermination de celles que l'on ne peut vraiment se dispenser de donner n'est pas toujours heureuse, et, comme si elle craignait le contrôle, elle n'invoque que l'autorité anonyme de l'usage, au lieu de s'appuyer sur des citations empruntées aux auteurs. M. Vapereau a noté avant nous cette incroyable lacune : « Dans cette partie consacrée à la langue, dit-il, on devrait trouver, à propos de chaque acception d'un mot, des citations de nos bons auteurs, comme exemples et pour sanction. »

J'ouvre le *Dictionnaire* de M. Dupiney de Vorepierre au mot Art; je dois m'attendre à y trouver au moins les quatre sens principaux de ce mot : 1° l'*art* conçu comme application de la science humaine à la réalisation d'une conception quelconque (en ce sens il est opposé à *science théorique* et à *pratique spontanée* ou *routinière*); 2° l'*art* conçu comme objet de l'esthétique (en ce sens il est opposé à *science* et à *industrie*); 3° l'*art* conçu comme effort, travail de l'homme, par opposition à *nature*; 4° l'*art* considéré comme synonyme d'apprêt, de recherche, d'affectation. Eh bien, le second de ces sens brille par son absence. Quant aux deux derniers, M. Dupiney les estime assez voisins l'un de l'autre pour ne pas les distinguer. M. Dupiney se soucie peu des nuances. Pascal distingue quelque part l'esprit fin et l'esprit géométrique : c'est sans doute l'esprit géométrique qui caractérise M. Dupiney.

Si des mots de la langue générale, de la langue littéraire, nous passons à ceux des langues scientifiques, des nomenclatures, nous trouvons matière à des critiques d'un autre genre. La grande préoccupation de M. Dupiney paraît être de faire en sorte que la partie lexicologique ne fasse pas *double emploi* avec la partie encyclopédique. Il abuse vraiment du *renvoi*. Nous comprenons les renvois dans la partie encyclopédique, pourvu cependant qu'on s'impose certaines limites, et qu'on ne réunisse pas les notions qu'offre cette partie dans un petit nombre d'articles devenus de véritables traités; mais ce que nous ne comprenons pas du tout, c'est que le vocabulaire pour les mots scientifiques et techniques nous renvoie constamment à l'encyclopédie. Un dictionnaire qui, pour me donner la définition d'un mot, me contraint d'étudier une question n'est plus un dictionnaire. Je cherche le sens du mot *Artérite* : M. Dupiney aurait pu me le donner en une ligne; il me condamne à lire d'un bout à l'autre l'article encyclopédique qu'il consacre au mot *Artère*. Je veux savoir ce que mon médecin entend par *Artériotomie* : j'ouvre l'ouvrage de M. Dupiney, à ce mot; j'apprends qu'*artériotomie* est un substantif du genre féminin, venant de deux mots grecs, ἀρτηρία et τέμνω, et que c'est un terme de chirurgie; M. Dupiney ne veut pas, en cet endroit, m'en dire davantage; il me renvoie, si je pousse plus loin la curiosité, au mot Saignée, c'est-à-dire au second tome de son immense répertoire; il a vraiment l'air de me dire facétieusement : *Cherchez, et..... si vous trouvez, ce ne sera pas sans peine.*

Si la partie lexicologique du livre de M. Dupiney fait assez pauvre figure à côté des dictionnaires qu'elle affiche la prétention de remplacer (à côté du *dictionnaire Poitevin* et du *dictionnaire Dochez*, par exemple), en revanche la partie encyclopédique est assez riche; elle ne se contente même pas d'être riche, elle frappe l'œil par le luxe qu'elle étale : des gravures! des gravures! — Était-il bien nécessaire, dira-t-on, de nous offrir l'*image* d'un âne, à l'article *âne*. — On pouvait peut-être s'en passer, répondrons-nous; mais, après tout, si cela n'apprend rien, cela peut amuser les enfants de voir au milieu de ce texte ces oreilles si connues. Et vraiment il suffit de lire quelques articles encyclopédiques de M. Dupiney, pour voir que l'*Illustration* convient au public auquel il s'adresse; sauf peut-être dans les articles d'économie politique, il ne peut satisfaire que des intelligences encore sur les bancs; il n'entend pas dépasser la sphère de l'enseignement officiel; aucun bruit des idées nouvelles, des théories nouvelles, des sciences nouvelles, ne pénètre dans ce temple. Ce n'est pas là que vous trouverez l'exposition impartiale des travaux et des vues philosophiques de Lamarck, d'E. Geoffroy Saint-Hilaire et de Blainville en histoire naturelle, ceux de Gerhardt et de Williamson en chimie, de Grove en physique, de Cl. Bernard en physiologie; ce n'est pas à que vous apprendrez à connaître et à juger les grandes constructions philosophiques de l'Allemagne; à discerner ce qu'il

y a de chimérique et ce qu'il y a de raisonnable dans les efforts et les espérances du socialisme français; ce n'est pas là que vous pourrez prendre quelque teinture des progrès faits à notre époque par l'archéologie, la linguistique, la mythologie comparée; ce n'est pas là, enfin, que vous vous initierez à ces grands travaux d'une théologie libre, qui disputent au surnaturel et s'efforcent de rendre à l'histoire les origines du christianisme. En matière de théologie, M. Dupiney ne dépasse pas le point de vue de Bossuet; en matière de philosophie, celui de Descartes; en matière d'histoire naturelle et d'anthropologie, celui de Cuvier et de M. Flourens. Le livre de M. Dupiney appartient, par l'esprit, au XVII^e siècle; l'Église *n'en interdira pas la lecture à ses fils*. Lisez l'article ANGE : vous y apprenez que « la croyance aux anges est du nombre de celles qui se retrouvent chez presque tous les peuples, à toutes les périodes de leur histoire, témoignage irrécusable de la légitimité de cette croyance. » Allez plus loin, vous rencontrez les mots *Antechrist*, *Apocalypse*, *Apôtre*, *Ascension*, *Assomption*, tous traités d'une façon également édifiante. L'orthodoxie sereine de M. Dupiney a fermé la porte à l'esprit du XIX^e siècle; elle répète les vieilles formules sans paraître même soupçonner la nécessité de les défendre, et d'essayer contre le flot montant de la critique et de la science un combat inégal.

Au moment où nous écrivons, l'auteur donne un complément à ce premier ouvrage; ce complément est intitulé : *Dictionnaire des noms propres* ou *Encyclopédie illustrée de biographie, de géographie, d'histoire et de mythologie*. Comme cette publication ne compte encore que quelques mois d'existence, il nous serait difficile de la juger; mais l'auteur n'est pas homme à démentir ses principes, et l'on peut affirmer dès aujourd'hui que le *Dictionnaire des noms propres* sera rédigé dans le même esprit d'indépendance et avec la même hauteur de vues que son frère aîné.

DICTIONNAIRE GÉNÉRAL DE LA POLITIQUE, par M. Maurice Block, avec la collaboration d'hommes d'État, de publicistes et d'écrivains de tous les pays, 2 forts vol. in-8° (1864). Nous n'avons pas besoin de dire l'intérêt qui s'attache naturellement, sous notre régime de suffrage universel, à un ouvrage qui offre, sur toutes les matières politiques, des renseignements exacts et précis, et des opinions signées de noms autorisés. Comme la politique touche à tout : morale, philosophie, religion, géographie, art, industrie, économie politique, droit, histoire, étymologie; comme tout ce qui se rapporte à la société rentre par quelque côté dans la politique, il y avait dans l'exécution du dictionnaire de M. Block une première difficulté, c'était d'en déterminer la matière, d'en circonscrire le cadre, de manière à ne rien omettre de ce qui est essentiel, à écarter ce qui est accessoire, et surtout à ne pas sacrifier l'essentiel à l'accessoire. On doit reconnaître que le choix des matières à traiter a été fait très-judicieusement; des renseignements ou des faits qu'on peut être tenté de demander à cet ouvrage, il en est peu qu'on y cherche tout à fait en vain. Nous y signalerons cependant une lacune, à notre avis regrettable : c'est l'absence de bibliographie politique.

Une seconde difficulté que présentait l'entreprise de M. Block, c'était de maintenir entre les divers articles qui devaient composer son livre une certaine communauté de tendance, un certain degré d'unité. Comment M. Block a-t-il compris, sous ce rapport, la tâche qu'il s'était imposée? Laissons-le parler lui-même : « Il est, dit-il, un fonds de vérités communes à toute notre génération et que les esprits les plus *extrêmes* peuvent seuls méconnaître... Ces principes, nous ne pouvions pas hésiter à les distinguer; ce sont ceux qui ont été acceptés par les esprits les plus divers, et auxquels doivent rendre un hommage hypocrite ceux-là mêmes qui se croient intéressés à en saper les fondements. Combien peu, en effet, osent de nos jours nier l'efficacité de la liberté, la nécessité d'étendre le champ de l'initiative individuelle, l'action bienfaisante des progrès moraux et matériels, l'erreur manifeste des opinions extrêmes! Or, ce sont ces principes qu'il s'est agi de développer et d'appliquer toutes les idées, à tous les faits qui se rapportent à la science du gouvernement... C'est sous l'inspiration de la *modération*, de la *liberté* et du *progrès* que nous avons commencé et achevé le *Dictionnaire général de la politique*, et c'est sous les auspices de ce que nous voudrions pouvoir appeler les trois vertus cardinales de la vie civile que nous le présentons au lecteur. » Ainsi, *l'aversion pour les opinions extrêmes*, *la modération*, *l'efficacité de la liberté et de l'initiative individuelle*, *l'action bienfaisante des progrès moraux et matériels*; tels sont les principes que M. Block a inscrits sur son drapeau, tel est le lien qui réunit ses collaborateurs, telle est la couleur générale qu'il a voulu donner à son œuvre. Qu'on nous permette de dire que ces principes manquent de relief et de précision, que ce lien est trop lâche, cette couleur trop effacée, et que sous ce drapeau on peut venir se ranger de points trop différents.

Ouvrez le *Dictionnaire général de la politique* au mot CENSURE; vous y trouvez un article très-*honnête* et très-*modéré* qui peut servir à juger du ton général du livre. « L'article de la charte de 1830, nous dit M. Dréolle, porte ces mots lisiblement écrits : *La censure ne sera jamais rétablie !* Les historiens qui écrivent le règne de Louis-Philippe demanderont compte, sans doute, de cette promesse solennellement faite. Nous ne ferons, nous, aucun procès à ce règne éteint. La censure fut réglementée et, pour ainsi dire, échelonnée sur les livres, les images et les œuvres dramatiques. La révolution de 1848 brisa les échelons, et le second empire les rétablit dans la proportion qui lui parut nécessaire après une appréciation personnelle du trouble des esprits, de l'agitation des intelligences et du désordre des partis..... La question est, nous ne l'ignorons pas, fort controversée.

Les partisans de la liberté absolue trouvent des adversaires qui rempliraient un volume de preuves à l'appui de leur thèse. Ce volume, beaucoup l'ont déjà écrit. Mais que n'écrirait-on pas aussi à l'appui de la thèse contraire?... Nous n'entendons pas que le pouvoir se dessaisisse de ses droits et qu'il abandonne ses devoirs; il a besoin de protéger et de se protéger lui-même. Mais à quoi doivent tendre ses efforts? A donner de plus en plus à la société la conscience de ses propres dangers et la force de les prévenir. Il faut habituer peu à peu l'enfant à marcher seul. »

Sur certaines questions qui lui paraissent diviser encore les esprits *modérés*, M. Block n'hésite pas à donner la parole ici à M. *Pour*, plus loin à M. *Contre*. C'est ainsi que l'auteur de l'article CONCORDAT, M. Gaston de Bourges se prononce contre la *séparation de l'Église et de l'État*, « idéal qui ne serait, suivant lui, susceptible d'être atteint que si la religion pouvait se restreindre dans le domaine purement spirituel, si le culte ne s'exerçait que dans le for intérieur, par des aspirations intimes et solitaires; si, en un mot, il n'existait pas de matières mixtes; » tandis que l'auteur de l'article CULTE, M. Michel Nicolas, nous représente *le régime des concordats* comme « entretenant une lutte continuelle entre les deux parties contractantes, lutte qui épuise sans utilité les forces de chacune d'elles et empêche l'État de se consacrer tout entier à sa mission, qui est de travailler à l'accroissement de la fortune publique, en l'occupant sans cesse des questions qui n'y ont pas de rapport, et l'Église de remplir en paix son œuvre, qui est de consoler, d'édifier et de spiritualiser, en détournant son attention vers des projets de pouvoir terrestre. »

L'orthodoxie économique du *Dictionnaire général de la politique* est sévère; le libre échange y règne sans partage; on n'a pas permis à la *Protection* de s'y faire entendre comme on avait fait au *Régime des concordats;* vous y chercheriez vainement les arguments par lesquels des hommes tels que Frédéric List, Carey, Proudhon, ont combattu la liberté absolue du commerce international. Quant aux systèmes socialistes, si vous tenez à les juger en connaissance de cause, vous ne vous contenterez pas de lire les articles ASSOCIATION et SOCIALISME.

Dans la liste que M. Block a donnée de ses collaborateurs, nous remarquons les noms de MM. Barthélemy Saint-Hilaire, Batbie, Baudrillart, Michel Chevalier, Ambroise Clément, Augustin Cochin, Ch. Dollfus, Dupont-White, Dupuit, Duvergier de Hauranne, Floquet, Franck, J. Garnier, Guizot, Horn, Janet, E. Laboulaye, L. de Lavergne, Montégut, F. Morin, Nefftzer, de Parieu, H. Passy, Ch. de Rémusat, L. Reybaud, H. de Riancey, Saint-Marc Girardin, Jules Simon, Suin, Wolowski.

OUVRAGES BIOGRAPHIQUES

DICTIONNAIRE HISTORIQUE de Moréri. La première édition, intitulée *Grand Dictionnaire historique, ou Mélange curieux de l'Histoire sacrée et profane*, parut à Lyon en 1674. C'est une œuvre incomplète, sans doute, mais qui n'en doit pas moins être rangée parmi les publications les plus utiles du XVIIe siècle, car elle a ouvert la voie aux encyclopédies qui parurent depuis et qui s'inspirèrent de son plan. On avait bien déjà l'ouvrage de Juigné, publié en 1644, mais il était loin de présenter un cadre aussi étendu, et, relativement, aussi bien rempli que celui de Moréri. Ce dernier, dans son imperfection même, a donc mérité de servir de type aux œuvres de ce genre, et c'est pour combler les lacunes qu'il présente, que Bayle a entrepris son fameux *Dictionnaire critique*, qui devait se transformer sous sa plume en une œuvre éminemment originale. Voici le jugement que le célèbre philosophe portait sur son devancier :

« J'entre dans les sentiments d'Horace à l'égard de ceux qui nous montrent le chemin. Les premiers auteurs de dictionnaires ont fait bien des fautes, mais ils ont mérité une gloire dont leurs successeurs ne doivent jamais les frustrer. Moréri a pris une grande peine, qui a servi de quelque chose à tout le monde, et qui a donné des instructions suffisantes à beaucoup de gens. Elle a répandu la lumière dans des lieux où d'autres livres ne l'auraient jamais portée. »

On a reproché vivement à Moréri d'avoir mêlé mal à propos, dans sa nomenclature, la mythologie à l'histoire; ce reproche n'est nullement fondé. Outre qu'il devient parfois très-difficile de tracer une ligne de démarcation entre un personnage historique et un personnage mythologique, l'ordre alphabétique est toujours le plus clair s'il n'est pas le plus logique. Qu'importe de rencontrer Bacchus à côté de Bachaumont? Est-ce que la même anomalie apparente ne se produit pas constamment sur les rayons de nos bibliothèques? Le *Contrat social* et les billevesées du P. Hardouin reposent côte à côte. Il en est des livres comme des pièces d'un jeu d'échecs, qui, après avoir combattu les unes contre les autres sur l'échiquier, dorment paisiblement ensemble dans la boîte commune.

Doué d'une vaste érudition, Moréri laisse peut-être beaucoup à désirer sous le rapport du goût et de la critique; mais on

comprend ce défaut chez un homme que l'excès du travail épuisa prématurément, et que la mort emporta à 37 ans, sans lui laisser le temps de soumettre son œuvre à une révision sévère. Cette tâche échut à ses successeurs, qui transformèrent tellement le *Dictionnaire historique*, qu'il n'appartient pour ainsi dire plus à son premier auteur; ce qui a fait dire à Voltaire que c'était « une ville nouvelle bâtie sur l'ancien plan. »

Le *Dictionnaire* de Moréri a obtenu les honneurs d'un grand nombre d'éditions, dont la meilleure est celle qui fut publiée à Paris en 1759, 10 vol. in-fol. C'est la vingtième et la dernière. Les étrangers ont plusieurs fois imité ce savant ouvrage, qui a été traduit en allemand, en anglais, en espagnol et en italien. Aujourd'hui encore, c'est une mine où les encyclopédistes puisent chaque jour à pleines mains; la source est véritablement inépuisable, et le *placer* est si riche qu'on y trouve à chaque pas des pépites précieuses qui n'avaient pas encore été remarquées. On peut, sans exagération, comparer le *Dictionnaire* de Moréri à ces monuments de l'antiquité dont les ruines ont enrichi tous les musées, et où, cependant, les derniers venus trouvent toujours quelque débris de chef-d'œuvre à emporter.

Dictionnaire historique portatif, par dom Chaudon, bénédictin, en collaboration avec Delandine; 1766, 4 vol. in-8°; 1804, 13 vol. in-8°; réédité, avec augmentation, par Prudhomme, 1810-12, 21 vol. in-8°. C'est le dictionnaire que Feller, mécontent de la modération dont s'honorait dom Chaudon, n'eut pas honte de s'approprier, pour le défigurer par un grand nombre d'articles qui respirent la haine que ce plagiaire émérite avait conçue pour les principes du XVIII^e siècle.

Dictionnaire historique, par le P. Feller. Comme nous venons de le dire, ce dictionnaire n'est qu'un plagiat de celui du bénédictin Chaudon. Écrivant dans le pays des libraires contrefacteurs, Feller alla plus loin qu'eux, et vola des ouvrages français qu'il donna sous son nom. C'est ainsi qu'en 1788 il s'appropria le *Dictionnaire géographique* de Ladvocat, que celui-ci avait publié sous le nom de Vosgien, comme traduit de l'anglais, et dans lequel les articles sur la Hongrie sont presque les seuls qu'il ait refondus. Mais le vol le plus large et le plus audacieux fut celui du *Dictionnaire historique* de Chaudon. Sous prétexte qu'il le trouvait trop philosophique, il le reprit en sous-œuvre : il ne changea rien à une foule d'articles, soit anciens, soit modernes, où l'esprit de parti n'a rien à démêler; mais il arrangea à sa manière tous les personnages dignes d'encourir le blâme ou l'éloge, la haine ou l'affection des membres de la *compagnie de Jésus*. La première édition de ce plagiat effronté et de cette transformation parut en 1781, 6 vol. in-8°. Dans la préface, Feller a soin de décrier tous les dictionnaires antérieurs : celui de Moréri n'est qu'une *masse;* celui de Ladvocat porte l'*empreinte de la passion et du préjugé;* celui de Barral a été écrit par une *société de convulsionnaires;* celui du bénédictin, qu'il s'approprie pour le gâter, est entaché des *défauts les plus graves*, et n'a été accueilli que *faute de mieux*. Il trouve partout des *marques insignes de mauvaise foi;* les rédacteurs ne sont que des *compilateurs*, des *calomniateurs*, etc.; enfin, le dictionnaire de Chaudon est *monstrueux*, et il faut lui attribuer « une très-« grande part de la révolution qui se fait dans les idées humaines. » Dom Chaudon répondit, en publiant sa cinquième édition (1783) : « On ne se contente pas aujourd'hui de *s'emparer* d'un ouvrage; on le remplit de fautes en annonçant des corrections, on le défigure,... et d'une production impartiale et équitable on fait un livre rempli de déclamations et de faux jugements. » Le bénédictin, volé et injurié, se montrait modéré; le jésuite voleur et injuriant était furieux; mais il avait alors, comme aujourd'hui encore, ses partisans dans cette classe de gens qui ont pour axiome que *la fin justifie les moyens*, et en multipliant ses éditions, il attaquait toujours les *chaudonistes*.

La *Biographie universelle* se montre très-indulgente envers Feller; elle justifie presque ses violences en les attribuant à son zèle pour la religion. Dans le domaine de l'histoire, ce zèle même est coupable, et, à ce point de vue, il n'est permis d'en montrer que pour le triomphe de la vérité. La partialité de Feller pour la religion lui fait transformer souvent en génies supérieurs des personnages qui n'avaient eu d'autre mérite que celui de porter une robe de jésuite, tandis qu'il métamorphose en pygmées des hommes d'un incontestable talent, pour peu qu'ils aient été entachés de jansénisme, ou qu'ils aient partagé les idées philosophiques du dix-huitième siècle. Quant aux grands hommes qui ont vécu avant le christianisme, leur nom seul fait frémir d'indignation la plume du jésuite pseudo-biographe. Il est avéré à ses yeux que l'ère païenne n'a pas vu éclore une seule vertu. Il met la continence de Scipion bien au-dessous de celle du *dernier* soldat chrétien; il fait de Socrate un hypocrite, un orgueilleux, un ivrogne et un libertin; Marc-Aurèle était faux, altier, égoïste, corrompu par système, tyran crapuleux, récompensant ceux qui s'accommodaient des amours de sa femme, et se couvrant lâchement d'une honte qu'un sauvage même n'aurait pu supporter... Quant aux *païens* qui appartiennent au christianisme, tels que Voltaire, Diderot, d'Alembert, Rousseau, etc., il est impossible à notre plume de reproduire toutes les aménités qu'il leur prodigue.

Biographie universelle ancienne et moderne, publiée par Michaud, avec la collaboration de plus de 300 savants et littérateurs français ou étrangers; Paris, 1810-1828, 52 vol in-8°, plus un supplément en 32 vol. Une deuxième édition in-4°, commencée en 1843, édition refondue, revisée et augmentée d'un grand nombre d'articles, est aujourd'hui terminée.

Cette vaste publication, il est presque superflu de le rappeler, est une des plus importantes de la première moitié de ce siècle. C'est un monument auquel ont coopéré la plupart des illustrations scientifiques et littéraires de cette période. On y remarque principalement les travaux de géographie, de découvertes et de voyages, par Walckenaër, Malte-Brun et Eyriès; — d'histoire et de langues anciennes, par Clavier, Daunou, Boissonade, Amar, Noël; — d'histoire, de littérature et de langues orientales, par Silvestre de Sacy, Abel Rémusat, Klaproth; — de littérature et d'histoire d'Italie, par Ginguené et Sismondi; — de littérature et d'histoire de la France, par Fiévée, Villemain, de Barante, Du Rozoir, Monmerqué; — d'histoire, de littérature d'Allemagne et du nord de l'Europe, par Stapfer, Guizot, Depping et Schoell; — d'histoire et de littérature anglaises, par Suard, Lally-Tollendal et de Sevelinges. Ajoutons, pour les sciences, la philosophie, les arts, etc., les noms de Émeric David, Quatremère de Quincy, Cuvier, Du Petit-Thouars, Visconti, Millin, Sicard, Chaumeton, Chaussier, Desgenettes, Percy, Richerand, Genee, Beuchot, Pillet, Weiss, Michelet, Cousin, Fourier, de Bonald, Chateaubriand, Humboldt, Biot, de Gérando, Raoul-Rochette, et bien d'autres noms éclatants, dont presque tous faisaient l'orgueil de l'Institut et des premiers corps savants de l'Europe. On reconnaîtra qu'il est difficile, et surtout dans la préface d'un travail comme celui-ci, de parler avec indépendance d'une œuvre qui s'abrite sous l'autorité de si hautes renommées. Dans la crainte d'être taxé de présomption, on serait tenté de passer silencieusement, et en s'inclinant, devant cette armée de princes de l'intelligence et du savoir. Et cependant, pourquoi renoncerait-on ici à la pratique du libre examen, qui est la vie de la science et l'auxiliaire de tout progrès? Ne peut-on, sans manquer de respect aux maîtres, exprimer une opinion sincère sur l'œuvre qu'ils nous ont laissée? Et si tout ne nous semble pas admirable, n'aurions-nous pas le droit de le dire? Nous pensons, au contraire, que nous avons ce droit et que, dans notre situation, c'est pour nous un devoir de l'exercer. Quand on prend la plume, moins pour rechercher des succès littéraires que pour propager des connaissances, en même temps que des principes et des idées, il n'est pas permis de se dérober à l'obligation de défendre ce qu'on croit être la vérité. Nous émettrons donc quelques critiques sur la *Biographie universelle*, avec l'espoir que notre bonne foi nous préservera de toute accusation de dénigrement.

L'homme éminent qui fut la cheville ouvrière de ce grand ouvrage, M. Michaud jeune, y a consacré, pour ainsi dire, sa vie entière; il s'y est absorbé pendant plus de trente années, à la fois comme éditeur et comme auteur d'articles nombreux. Cette persévérance énergique suffirait déjà seule à faire vivre son nom, indépendamment du mérite intrinsèque de l'œuvre. On sait qu'il a posé les premières assises de son édifice en 1810: or, si l'on réfléchit un instant à cette date, on ne pourra non plus refuser son admiration à une initiative aussi hardie, qui, à tous les points de vue, était une vraie témérité; car, il faut bien le reconnaître, ce temps n'était rien moins que favorable, non-seulement à l'indépendance de la pensée, mais encore à l'exécution d'une entreprise littéraire de cette importance. Un succès aussi légitime qu'éclatant a récompensé la constance de ce mâle ouvrier, qui a su mener son labeur à bonne fin, et même tracer le plan de la seconde édition, lui donner l'impulsion et en diriger les parties principales.

Envisagée au point de vue purement littéraire, la *Biographie universelle* nous apparaît avec les qualités et les défauts de l'école académique et universitaire de l'Empire, qui a prolongé son existence jusque sous la Restauration. Les articles sont généralement rédigés avec sobriété et correction, mais sans grand éclat, nous dirons même sans originalité. En un mot, la lecture en est plus instructive qu'elle n'est attachante, et on les parcourt moins pour y trouver du charme que pour y chercher des renseignements. Sans doute, le genre de la biographie ne comporte pas toujours les grands effets de style, qui même seraient déplacés dans une multitude d'articles courts et purement spéciaux ou techniques; mais, après tout, la banalité n'est pas moins à craindre que l'affectation, et la sobriété n'est une qualité réelle qu'à la condition de ne pas dégénérer en sécheresse. C'est ce qui arrive parfois à quelques-uns des collaborateurs de la *Biographie universelle*. Les plus renommés mêmes s'élèvent rarement; ils semblent subir l'influence du milieu et s'attacher à ne pas dépasser un certain niveau moyen, qui est la limite commune. On dirait qu'ils se refusent à employer toutes leurs forces, pour ne pas nuire à l'ensemble, et qu'ils trouvent suffisant pour leur réputation de ne pas tomber dans le médiocre pur. On trouverait difficilement, parmi ces milliers d'articles, quelques-uns de ces morceaux d'éclat tels qu'on serait en droit d'en attendre des écrivains qui les ont signés.

La partie bibliographique est généralement traitée avec soin. Les recherches, quelquefois insuffisantes, sont le plus souvent exactes. Néanmoins, malgré les remaniements, les rajeunissements et les retouches, cet ouvrage, si remarquable à tant d'égards, a conservé une physionomie un peu surannée. Un grand nombre de progrès ont été accomplis dans les sciences historiques, dans la critique religieuse, dans la littérature, la philosophie, etc., dont les rédacteurs et les reviseurs n'ont pas suffisamment tenu compte. Bien des points de l'histoire ancienne et de notre histoire nationale ont été traités à peu près exclusivement dans la manière de l'ancienne école historique, et sont demeurés ainsi même dans la nouvelle édition.

Sous le rapport philosophique et politique, la *Biographie universelle* porte l'empreinte d'un esprit de parti dont l'aigreur a été un peu adoucie dans la réimpression, mais non pas d'une manière très-sensible. Il y a même eu aggravation en certaines parties. Ainsi Villenave a ajouté des notes à beaucoup d'articles consacrés à des hommes de la Révolution,

notes où il semble avoir déversé toutes ses vieilles rancunes et qui renchérissent sur les malveillances et les appréciations haineuses des articles primitifs. Cependant lui-même avait été mêlé aux événements de la Révolution, et il avait joué un rôle actif, soit comme meneur des sociétés populaires de Nantes, soit comme substitut de l'accusateur public du tribunal révolutionnaire de cette ville. Mais il était de mode alors d'affecter un zèle excessif pour les idées monarchiques et religieuses. La réaction aveugle contre le XVIII^{e} siècle et la Révolution n'avait fait naturellement que s'accroître sous la Restauration, et les savants collaborateurs de Michaud, outre qu'ils subissaient dans une certaine mesure son énergique impulsion, étaient pour la plupart infectés de ce détestable esprit ; ils avaient perdu la tradition nationale, et ce n'est pas dans les bureaux de la *Biographie* qu'ils la pouvaient retrouver.

Tout ce qui concerne la Révolution est dans le sentiment qui dominait à cette époque : négation du droit, altération des faits, diffamation des hommes. Toute la philosophie de cette grande histoire se résumait alors, comme on le sait, dans cette théorie étrange qui faisait considérer l'ensemble de ces événements prodigieux comme une longue saturnale, une série de brigandages, et les acteurs comme de purs scélérats. Cette appréciation, qui nous semble si naïvement absurde aujourd'hui, était alors la doctrine officielle. C'est celle qui a généralement inspiré les rédacteurs de la *Biographie* dans leurs travaux, et c'est ce qui fait que leur œuvre a vieilli si vite. Ce n'est pas impunément qu'on peut mentir à l'histoire et outrager la vérité. Parmi cette génération de grands esprits, les uns avaient été égarés dans cette voie par des traditions de famille, par la fatalité des circonstances ; d'autres, par des calculs d'ambition ; d'autres encore, dont le talent avait grandi au milieu des événements, pendant que leur caractère s'abaissait, répudiaient naturellement les passions et les idées de leur jeunesse, qui condamnaient les calculs de leur âge mûr. Mais tout ce qu'ils ont écrit contre la Révolution l'a été sur le sable, et cette partie de leur œuvre nous apparaît déjà comme de vaines imprécations contre la civilisation et la liberté.

Terminons par une révélation assez piquante : la vie de Michaud aîné, l'acrimonieux historien des croisades, est écrite dans un esprit à demi hostile et empreinte même, vers la fin, d'une singulière aigreur. Cet article, qui a paru dans le *Supplément*, est de M. Parisot ; et s'il n'a pas été inspiré par Michaud jeune, il n'a pas été non plus amendé par lui. Cependant, il ne se gênait nullement pour arranger et quelquefois pour mutiler le travail de ses collaborateurs, sans révérence pour leur célébrité. Cela est bien connu, et les auteurs n'étaient souvent prévenus des changements que par la réception du volume imprimé. Nous avons sous les yeux une lettre de Suard, appartenant au cabinet de M. Gabriel Charavay, où le célèbre académicien se plaint très-amèrement des mutilations que Michaud fait subir à ses articles. « Je ne suis point, dit-il, habitué à ces légèretés-là ; mais la sottise est faite, il faut la boire. » La sottise est faite, cela signifiait qu'elle était imprimée.

Biographie universelle et portative des contemporains, *ou Dictionnaire historique des hommes vivants*, par Rabbe, Vieilh de Boisjolin et Sainte-Preuve ; 5 vol. in-8°, à 2 col., Paris, 1834. — Entreprise en 1827 par Em. Babeuf, fils du fameux *Caïus Gracchus*, tribun du peuple, elle fut dirigée jusqu'à la lettre C par Boquillon, qui dut ensuite céder la rédaction en chef à Rabbe. Par son talent et par son expérience, Rabbe était capable de diriger une opération littéraire ; mais la nature de son esprit, que dominait une vive imagination, le rendait médiocrement apte à gouverner une entreprise pleine de périls et d'embarras. Aussi, dès la dix-septième livraison, l'imprimeur-éditeur se crut-il obligé de décharger Rabbe de ce lourd fardeau, pour le confier à Vieilh de Boisjolin, qui déjà soutenait la publication par ses propres travaux. Le supplément, qui est compris dans le 5^{e} volume, fut publié sous ses auspices.

La *Biographie* de Rabbe et Boisjolin est sans contredit le plus vaste et le plus utile des dictionnaires historiques contemporains qui ont paru depuis la Révolution ; il est écrit dans l'esprit libéral et un peu chauvin de la Restauration. Le publiciste, l'historien, le biographe chercheraient vainement ailleurs les notes précises, les informations sûres, les aperçus judicieux, les innombrables articles que contiennent ces dix mille colonnes de texte serré. Tous les personnages marquants, français et étrangers, de 1788 à 1834, y figurent dans une mesure généralement proportionnée à leur mérite ou au rôle qu'ils ont joué. Quelques-uns, cependant, n'avaient pas des titres assez incontestables pour être admis dans ce vaste musée. Tous ces hommes furent les héros, les martyrs, les victimes, les défenseurs, les adversaires, les apostats ou les continuateurs de la Révolution. Beaucoup existent encore. Dans quel esprit, à quel point de vue ont-ils été jugés Les directeurs de la *Biographie* nous paraissent les avoir appréciés, soit avec la sympathie, soit avec la réserve d'écrivains libéraux inclinant aux théories républicaines, et cette tendance n'est point ici une partialité systématique. Pour caractériser équitablement les hommes de la Révolution, le seul moyen était de demander à la vie de ces hommes dans quelle mesure et dans quel sens ils avaient servi, détourné ou combattu les principes et les conséquences de ce grand phénomène politique et social.

Ce dictionnaire est redevable à Rabbe d'un grand nombre d'excellents articles, entre autres ceux du ministre Canning,

de Benjamin Constant, de Catherine II, et plus particulièrement encore celui du fameux peintre David. Les généraux et les géomètres y forment le domaine de Boisjolin; parmi ses articles, on distingue les suivants : Appert, Aubert de Vitry, Dampierre, Darmagnac, Decaen, Dejean, Didot, Duroc, Fourier, Fox, Jourdan, Lassus, Méchain, Montucla, Moratin, Prony, etc. On doit vérifier avec soin certaines dates et se mettre en garde contre certaines opinions, par suite des difficultés que les auteurs ont éprouvées pour obtenir des renseignements à la fois complets et exacts sur la vie des hommes remarquables de leur époque.

Nouvelle Biographie générale, *depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, publiée par MM. Firmin Didot, sous la direction de M. le docteur Hoëfer. Cet ouvrage, qui touche aujourd'hui à la fin de sa publication, avait pris d'abord le titre de *Nouvelle Biographie universelle*, qu'il dut quitter par décision judiciaire. Il y eut même, si nos souvenirs sont exacts, une condamnation à l'amende pour de larges emprunts faits à la *Biographie* Michaud. Cette collection, estimable sous quelques rapports, nous paraît cependant, prise dans sa généralité, moins une œuvre de science et de littérature qu'une entreprise de librairie. Un certain nombre d'articles sont excellents, d'autres sont consciencieux; mais beaucoup sont purement et simplement compilés. Presque toutes les biographies de l'*Encyclopédie des gens du monde* ont passé, par un simple coup de ciseaux, dans la *Biographie générale*, allégées souvent du nom de leur auteur et saupoudrées de maigres additions. Le savant historien de la chimie, chargé de la direction de cet ouvrage, a peut-être un peu trop apporté dans cette mission ses habitudes germaniques. Il en résulte souvent un étalage d'érudition, très-sérieuse dans ses propres articles, quoiqu'un peu pesante et confuse, mais indigeste et de mauvais aloi chez beaucoup de ses collaborateurs.

Les titres des ouvrages sont tous cités dans la langue originale, et le plus souvent sans traduction entre parenthèses; en sorte qu'il faudrait que les lecteurs fussent tous des polyglottes. Il est encore un autre défaut qui nous a souvent choqué, et qui a certainement produit la même impression sur une foule de lecteurs. Divers articles d'une importance très-secondaire, surtout la biographie des personnages espagnols, portugais et brésiliens, sont l'objet de développements tout à fait inattendus, parce qu'ils se rattachent à des noms obscurs, autour desquels ne s'est produit qu'un retentissement passager et local. On croirait volontiers d'abord que la biographie Didot vient combler des lacunes, réparer des injustices, exhumer de l'oubli des noms qui avaient les droits les plus incontestables à l'immortalité, et l'on reconnaît, en fin de compte, qu'on est en face de personnalités médiocres, qu'un rédacteur a mises sur le piédestal dans un but trop transparent pour que nous ayons à l'expliquer. Nous ne voyons pas ici un tableau rempli de figures vraiment historiques, mais un ouvrage dénué de toute proportion, avec la tête d'un géant sur les épaules d'un nain. Évidemment, ces articles ont été rédigés par des hommes trop versés dans l'histoire castillane, inconvénient ordinaire des spécialités dans ces sortes d'ouvrages.

Dictionnaire universel des contemporains, publié en 1858, par M. Vapereau, et dont la 3e édition vient de paraître. La biographie contemporaine n'est pas nouvelle dans notre pays; contentons-nous de citer Rabbe et Germain Sarrut, les modèles du genre, ainsi que les petits in-18 de MM. de Loménie, Eugène de Mirecourt et Hip. Castille; mais cette littérature a trop souvent servi à la satisfaction des rancunes ou des sympathies personnelles. Toutefois, entre l'éloge aveugle et le dénigrement à outrance, il y a l'indépendance, qui prend pour drapeau la vérité.

Quel est le mobile qui a dû diriger ceux qui ont confié la rédaction de ce travail à M. Vapereau? Évidemment ils ont fait miroiter à ses yeux cette épigraphe empruntée au fabuliste : *Contenter tout le monde et son père.* Si l'on en croit La Fontaine, cet accord est impossible, mais on sait que le bonhomme était naïf, et qu'il n'y avait chez lui aucune des qualités de l'éditeur. Donc, M. Vapereau est hors de cause. C'est un écrivain distingué : sa plume a de la ressource; elle est diserte, habile, rhétoricienne, et, dans une question de bienveillance, aucune situation embarrassante ne l'embarrasse. Comme homme, cette bienveillance systématique est la plus précieuse des qualités; comme historien, c'est peut-être le plus fâcheux des défauts. On devine donc l'esprit dans lequel est rédigé le *Dictionnaire des contemporains*. M. Vapereau ne dit son fait à personne. Son livre est un almanach qui n'enregistre que le beau temps, afin que madame la Lune n'ait pas à s'en fâcher. Avec ce prudent dictionnaire on peut être apostat, voire même renégat en religion, en politique, en philosophie, et dormir sur ses deux oreilles sans craindre les insomnies. Il enregistre vos noms et prénoms, ainsi que votre âge, question qui n'est délicate qu'à l'égard des dames; il dit si vous avez été préfet ou sous-préfet, vainqueur à Sébastopol ou vaincu à Castelfidardo, membre d'un congrès ou fondateur d'une société de tempérance, orthodoxe ou rationaliste, protectionniste ou libre-échangiste; mais tout cela prudemment et discrètement.

Ces sortes de biographies, on le comprend, servent peu à la critique, et encore moins à la philosophie de l'histoire contemporaine. Cette bienveillance systématique, répétons le mot, ne saurait entrer dans le plan du *Grand Dictionnaire*, qui appelle un chat un chat, et qui sait distinguer Cartouche de Montyon. Avec cette méthode on se fait des ennemis; nous en savons déjà quelque chose, *sed magis amica veritas;* et cette compensation est de nature à consoler des attaques de la vanité froissée.

Comme tout ce qui sort de la plume de M. Vapereau, le *Dictionnaire des contemporains* est très-bien écrit; on y retrouve à chaque ligne le normalien qui s'est nourri de la moelle des génies de l'antiquité.

Cependant cette critique manquerait encore de justice si nous n'ajoutions pas que le *Dictionnaire des contemporains* est un des livres qui nous ont le plus aidé dans notre travail. Il nous a épargné une correspondance pénible et fastidieuse. La biographie contemporaine est un champ que M. Vapereau a péniblement défriché à notre profit, et s'il ne l'a semé que de guimauves, s'il n'a pas jugé à propos de rompre un peu la monotonie du coup d'œil en l'émaillant de quelques bouquets de ces plantes aromatiques que l'art culinaire appelle assaisonnements, nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître que le *Dictionnaire des contemporains* est une œuvre éminemment utile, où l'on trouve une foule de renseignements précieux et presque toujours exacts.

OUVRAGES LEXICOGRAPHIQUES, ENCYCLOPÉDIQUES, BIOGRAPHIQUES
CHEZ LES NATIONS ÉTRANGÈRES

Il nous reste à jeter un coup d'œil sur les travaux encyclopédiques qui ont été entrepris chez les différents peuples du globe : les Anglais, les Allemands, les Italiens, les Espagnols, les Arabes, etc. Ici, nous avons un choix à faire, car les matériaux sont considérables. Dans cette course rapide, nous ne pouvons guère que mentionner sommairement ; toutefois, nous nous arrêterons plus longuement sur le *Dictionnaire anglais* de Johnson, et sur celui de la *Crusca*, qui jouissent d'une réputation européenne méritée.

Encyclopédie (*the Cyclopedia*), par Chambers, publiée en 1728, en 2 volumes in-folio. C'est le premier dictionnaire ou répertoire encyclopédique qui ait paru dans la Grande-Bretagne. L'auteur, qui avait exercé dans sa jeunesse la profession de fabricant de globes, était un homme laborieux et fort honnête; mais ce n'était pas un savant. Quoi qu'il en soit, l'idée qu'il avait conçue et qu'il mit courageusement à exécution était féconde, et il lui reste l'honneur d'avoir mis, le premier, la pioche dans un champ vaste et jusqu'à lui inexploré. Son plan fut celui-ci : considérer les diverses matières, non-seulement en elles-mêmes, mais analogiquement, dans leurs rapports avec les autres branches. Pour atteindre ce résultat, il imagina un système fort ingénieux de renvois, au moyen duquel les détails accessoires se trouvaient rattachés aux parties principales. Son ouvrage eut cinq éditions en moins de dix-huit années. L'auteur étant mort en 1740, l'*Encyclopédie* fut revue et augmentée. Le dernier remaniement a été opéré sous la direction du savant docteur Abraham Rees, qui en a publié une édition en 45 vol. in-4°, à laquelle les plus grands écrivains de l'Angleterre se sont empressés d'offrir leur collaboration. Aujourd'hui, en Angleterre, l'*Encyclopédie* de Chambers est dépassée de bien loin, et son plus beau fleuron est d'avoir suggéré à Diderot l'idée de l'*Encyclopédie du* XVIII[e] *siècle*. C'est ici le cas de dire, en retournant le beau vers d'Hippolyte :

> Et moi, père inconnu d'un si glorieux fils.

Dictionnaire de la langue anglaise, par Samuel Johnson, regardé comme le meilleur, peut-être, qui existe dans aucune langue. En 1740, deux libraires de Londres s'associèrent pour l'entreprise d'un dictionnaire qui répondît plus complétement aux besoins de la langue que les ouvrages qui existaient déjà en ce genre, et, sur la recommandation de Warburton, ils chargèrent Johnson de la rédaction de ce vaste travail, qui fut publié en 1755. C'est une œuvre d'un mérite incontestable, et l'on a droit de s'étonner qu'elle soit celle d'un seul homme, quand on pense que, pour l'accomplir, il fallait d'abord se livrer à tant d'études, de lectures, de recherches et de réflexions. Johnson excelle dans l'art si difficile de fixer le sens d'une expression; ses définitions, nettes, précises, exactes, portent le cachet d'un sens droit, d'une grande sagacité et d'une clarté lumineuse. On admire aussi l'heureux choix de ses exemples, tous empruntés aux poëtes, aux écrivains, aux philosophes et aux théologiens les plus éminents de l'Angleterre. Lui-même avait eu le soin de les choisir et de les souligner dans ces divers auteurs, où ses copistes les transcrivaient ensuite. Tous ces fragments, détachés du corps qui leur donnait le mouvement et la vie, sont néanmoins choisis avec un tel art, un tel goût, que la lecture en est encore attrayante, au point que l'historien Robertson assure qu'il a lu le dictionnaire de Johnson d'un bout à l'autre. Souvent le lexicographe anglais allie l'*humour* à la gravité de ses définitions, et on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'il le fait avec un rare bonheur. Johnson qui, en sa qualité de tory, détestait Walpole et l'*acte de l'excise*, dû aux wighs, définit ainsi ce mot : « Excise, taxe odieuse levée sur notre bien-être et décidée, non par les juges naturels de la propriété, mais par des misérables aux gages de ceux à qui elle doit

être payée. » Pour lui, une *pension* est une « redevance payée à qui l'on ne doit rien; » l'*avoine* est « une graine qui sert à nourrir les chevaux en Angleterre, et les hommes en Écosse. » Beaucoup d'autres définitions sont empreintes de cet esprit satirique si original chez les Anglais, que Swift et Sterne ont porté à sa dernière perfection. Nous n'en blâmons certes pas Johnson; il en a usé d'une manière discrète et spirituelle; mais nous devons faire observer que ces excentricités sont dangereuses à imiter. Quand on se permet d'introduire la plaisanterie dans un sujet sérieux, on est tenu de le faire avec réserve et surtout avec esprit. Malheureusement, il s'est trouvé parmi les lexicographes français des imitateurs maladroits, qui ont justifié une fois de plus l'exclamation d'Horace : *O imitatores, servum pecus!* Nous regrettons de rencontrer M. La Châtre au nombre de ceux qui ont voulu marcher sur les traces de l'auteur anglais; ils croient rire et ils font la grimace. On les a comparés très-justement à des éléphants qui essayeraient de danser sur la corde. Nous préférons de beaucoup à toutes ces rapsodies les *Pensées d'un emballeur*, du *Tintamarre*.

Une juste place, une place largement méritée, accordée à l'éloge, il nous reste à faire la part de la critique. Le côté faible du dictionnaire de Johnson est la pauvreté des recherches et des études sur la question des étymologies. On reproche avec raison à l'auteur son entière ignorance de la langue anglo-saxonne et des idiomes teutoniques collatéraux. Ne pouvant puiser dans son propre fonds, Johnson en a été réduit à copier dans Skinner et Junius tout ce qui touche à l'origine et à la filiation des mots; la science philologique fait complétement défaut à son ouvrage. On remarque aussi des erreurs dans la manière dont il a tracé les significations successives de certains mots, et l'on constate l'absence perpétuelle de méthode et de vues philosophiques. Sous ce dernier rapport, M. Todd n'a pas enrichi le dictionnaire de Johnson, bien qu'il l'ait grossi d'additions utiles, jusqu'à en former six volumes in-4°. Le docteur Latham, philologue exercé, a donné une édition plus correcte et plus riche de l'ouvrage du célèbre lexicographe anglais.

Un travail si remarquable et si éminemment utile ne fit pas la fortune de Johnson. Les libraires s'étaient engagés à lui payer une somme de treize cent soixante-quinze livres sterling, sur laquelle il devait indemniser ses collaborateurs; mais Johnson, qui s'était flatté d'avoir terminé son dictionnaire à la fin de 1750, fut débordé par sa tâche, et ce n'est qu'en 1755, comme nous l'avons dit, qu'il put livrer son travail à l'imprimeur, de sorte qu'il n'en recueillit aucun bénéfice matériel. Mais il en fut amplement dédommagé par la plus flatteuse récompense que puisse ambitionner le véritable homme de lettres, l'illustration et la popularité qui s'attachèrent à son nom. Il put alors, sans être taxé d'orgueil, exprimer les sentiments de légitime fierté qu'il avait dans le cœur, en dépit de ses dehors communs, pour ne pas dire plus, et donner une leçon de dignité à l'un des plus nobles personnages de son temps. Il avait annoncé, dans le prospectus de son dictionnaire, que son œuvre allait paraître sous le patronage de lord Chesterfield, qu'il avait invoqué, mais qui lui fut ensuite poliment refusé. Lorsque Johnson eut attiré sur son ouvrage les regards de toute l'Angleterre, lord Chesterfield voulut revendiquer un honneur qu'il avait dédaigné, et il écrivit lui-même dans un journal anglais (le *Monde*) plusieurs articles excessivement élogieux sur le dictionnaire de Johnson. L'auteur y répondit poliment, mais sur le ton de la dignité blessée : « Milord, j'ai lu dernièrement dans le *Monde* deux articles qui recommandent mon dictionnaire au public, et qui sont l'ouvrage de Votre Seigneurie. Très-peu accoutumé aux faveurs des grands, je ne sais ni comment recevoir, ni de quelle manière reconnaître une si honorable distinction. Lorsque de faibles encouragements me décidèrent à aller rendre visite à Votre Seigneurie, je fus maîtrisé, comme tous ceux qui ont l'honneur de vous approcher, par le charme de vos discours. Je conçus, malgré moi, le désir présomptueux de pouvoir me nommer *le vainqueur des vainqueurs de la terre*. J'espérais obtenir de vous cet intérêt dont je voyais le monde jaloux; mais mes avances furent accueillies d'une manière si glaciale, que ni la fierté ni la modestie ne me permirent de les continuer. L'attention que vous avez la bonté d'accorder maintenant à mes travaux, si elle avait été moins tardive, m'eût touché comme une preuve de sympathie; mais vous *avez trop attendu*. Sept ans se sont écoulés, milord, depuis le jour où j'ai été repoussé de votre porte; durant cet intervalle, j'ai poursuivi mon travail à travers des difficultés dont il est superflu de me plaindre, et je l'ai conduit enfin jusqu'à son achèvement sans qu'un seul témoignage de bienveillance ou un sourire de faveur soit venu m'encourager...

« Ce n'est pas un protecteur, milord, celui qui voit avec insouciance un homme se débattre dans les flots, en danger de perdre la vie, et qui, lorsqu'il a atteint le rivage, l'embarrasse d'un secours inutile... J'espère qu'il n'y a point une cynique ingratitude à ne pas reconnaître l'obligation quand on n'a pas reçu le bienfait, ou à ne pas vouloir que le public me considère comme redevable à un protecteur de ce que la Providence m'a rendu capable de faire moi-même. »

Cette lettre était fière et digne, et lord Chesterfield crut rendre malice pour malice à son *protégé*, en traçant de lui le portrait suivant, qui n'est peut-être pas tout à fait imaginaire, car Johnson, comme beaucoup de savants, d'ailleurs très-estimables, négligeait trop les bienséances sociales, et, par ses manières gauches et maladroites, donnait trop de prise sur lui chez une nation où la *respectability* joue un rôle si éminent : « Il est un homme, écrit le noble lord, dont je reconnais, j'estime et j'admire le caractère moral, les profondes connaissances et le talent supérieur; mais il m'est si impossible de l'aimer, que j'ai presque la fièvre quand je le rencontre dans une société. Sa figure, sans être difforme, semble faite pour jeter de la disgrâce

et du ridicule sur la forme humaine. Sans égard à aucune des bienséances de la vie sociale, il prend tout, il fait tout à contre-temps. Il dispute avec chaleur, sans aucune considération pour le rang, l'état et le caractère de ceux avec qui il dispute. Ignorant absolument toutes les nuances du respect et de la familiarité, il a le même ton et les mêmes manières avec ses supérieurs, ses égaux et ses inférieurs; et il est, par conséquent, absurde avec au moins deux de ces trois classes de personnes. Serait-il possible d'aimer un tel homme? Non; tout ce que je puis faire est de le regarder comme un respectable Hottentot. »

Dans sa biographie de Johnson, Macaulay nous dévoile le secret de la conduite de Chesterfield, si vanté néanmoins pour la politesse de ses manières, à l'égard de l'Aristarque de la langue anglaise. Chesterfield n'eût pas demandé mieux que de recevoir, en patron généreux et délicat, l'auteur de ce dictionnaire que sa plume habile fit *mousser* en termes irréprochables dans deux articles consécutifs... « Mais, c'était lui ouvrir à deux battants les portes de son hôtel, et il ne se souciait pas de voir tous ses tapis souillés de la crotte de Londres, ni ses potages et ses vins répandus à droite et à gauche sur les robes des belles dames et les gilets des beaux messieurs, ses convives, par un savant gauche et distrait, qui avait d'étranges soubresauts et poussait de singuliers grognements, par un malotru qui s'habillait comme ces mannequins destinés à effrayer les corbeaux, par un glouton qui mangeait comme un cormoran. » Ainsi l'humoriste populaire, ce pauvre auteur qui avait dépensé en frais de copistes toutes les guinées octroyées par les libraires, ce dictateur littéraire, que son ami Robertson avait tiré deux fois de la prison pour dettes, ne pouvait être admis dans les salons aristocratiques d'un patron libéral! Si l'Angleterre meurt un jour de quelque excès, ne succombera-t-elle pas par l'abus du *cant* et de la *respectability*?

Le dictionnaire de Johnson avait paru sans dédicace, mais avec une préface où l'auteur déclare franchement qu'il ne doit rien aux grands; il y raconte les difficultés contre lesquelles on l'avait laissé lutter seul, en termes si nobles et si touchants à la fois, que le plus habile et le plus malveillant des ennemis de sa renommée, Horne Tooke, ne pouvait jamais lire ce morceau sans verser des larmes. « En cette occasion, dit Macaulay, le public rendit pleine justice à Johnson, et quelque chose de plus que la justice. Le meilleur lexicographe peut s'estimer heureux lorsque ses travaux sont accueillis avec une froide estime; mais le dictionnaire de Johnson fut salué avec un enthousiasme comme jamais pareil ouvrage n'en a excité. C'était, il est vrai, le premier dictionnaire qu'on pût lire avec plaisir. » Les défauts, les travers personnels de l'homme sont passés, il y a longtemps qu'on n'y songe plus; mais son œuvre n'a pas cessé d'être le meilleur code de la langue anglaise.

Johnson était d'une excessive modestie, et il ne faisait nulle difficulté d'avouer qu'un lexicographe ne peut pas tout savoir, et que, sur bien des points, il est obligé de s'en rapporter à des autorités qu'il croit dignes de toute confiance, mais qui, comme lui, ne sont pas infaillibles. Une dame lui demandait un jour, sans doute à propos d'un détail de pot-au-feu, comment il avait pu donner une définition des plus erronées : « Par pure ignorance, madame, par pure ignorance. » A notre avis, il n'y a que les hommes supérieurs qui soient capables d'un aveu empreint d'une semblable franchise.

Nouveau Dictionnaire universel des arts et des sciences, de Barrow. Cet ouvrage, publié de 1751 à 1754, simultanément avec la grande *Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, fut mis largement à contribution par les encyclopédistes français. C'est égal, c'était la mise en pratique du vieux proverbe retourné : le riche empruntait au pauvre.

Encyclopédie britannique, publiée à Édimbourg, en 1771, par William Smellie, 4 vol. in-4°. L'imprimeur-éditeur, homme très-habile et très-lettré, annonçait dans son prospectus que les arts et les différentes sciences seraient exposés dans des traités particuliers. Cette idée n'était pas nouvelle, car elle avait déjà été mise en pratique par Coetlogon. C'était l'idée mère de *Un million de faits* et de *Patria*, venus soixante-dix ans après, mais bien inférieurs à leur modèle. On dit que les Français inventent et que les Anglais perfectionnent. Ici, malheureusement, nous n'avons été ni inventeurs ni perfectionneurs, car les deux avortons dont nous venons de parler n'ont aucune valeur scientifique. La seconde édition de l'*Encyclopédie britannique*, commencée en 1776, fut augmentée de 10 vol., et l'on y fit entrer la biographie et l'histoire. La troisième édition, terminée en 1797, compta 18 vol. enrichis de traités spéciaux de grammaire et de métaphysique dus au révérend docteur Gleig, ainsi que d'importants articles sur la mythologie, les mystères et la philologie, par le docteur Doig, et sur les sciences physiques, par le savant professeur Robison. Cependant, grâce à la faveur méritée dont jouissait cette encyclopédie, une quatrième édition, jugée nécessaire, fut publiée sous la direction du docteur James Miller (1810). Cette dernière édition contenait d'admirables traités scientifiques dus à la plume savante du professeur Wallace. Enfin, le libraire Constable conçut l'idée d'un important supplément, dont il confia l'exécution au professeur Macvey Napier. Les hommes les plus éminents de France et d'Angleterre contribuèrent à ce supplément, parmi lesquels nous mentionnerons : Dugald-Stewart, Playfair, Jameson, Leslie, Mackintosh, le docteur Thomas Thompson, Walter Scott, Jeffrey, Ricardo, Malthus, Mill, Wallace, Thomas Young, Biot, Arago, etc. Ce supplément, comprenant 6 forts vol., fut complété en 1824. Six années plus tard, la propriété de l'*Encyclopédie* ayant passé aux mains de MM. Adam et Charles Black, une refonte générale de l'ouvrage fut décidée, dans laquelle devaient entrer les articles du supplément et les principaux traités de la dernière édition, revus, corrigés et mis au courant

de la science. M. Napier, choisi pour diriger cette nouvelle édition, s'adjoignit dans ce travail le docteur James Browne et de nombreux et importants articles furent demandés à des savants tels que sir David Brewster, M. Galloway, le docteur Traill, le docteur Roget, le docteur John Thomson, M. Tytler, le professeur Spalding, M. Moir, etc. Cette *œuvre nationale*, comme on l'a justement surnommée, fut complétée en 1842. Elle comptait alors 21 vol. En 1859, une dernière édition a été entreprise sous la direction du professeur Traill; elle est aujourd'hui achevée et renferme des articles fort remarquables, sortis de la plume des premiers écrivains anglais, entre autres de Macaulay et de M. de Quincey. L'ordre alphabétique a été adopté dans cette édition, qui, on le comprend, n'a plus aucun rapport avec l'*Encyclopédie* de Smellie. Elle ressemble au couteau de saint Hubert, aux pantoufles d'Abou-Cassem et au fameux navire Argo. Saint Hubert, Cassem, Jason et Smellie reviendraient en ce monde, qu'ils ne reconnaîtraient certainement plus leur propriété. En sera-t-il ainsi du *Grand Dictionnaire* en l'an 2000, quand il sera allé où va toute chose,

Où va la feuille de rose
Et la feuille de laurier?

Nouveau dictionnaire universel des arts et des sciences, dirigé par Rees; 45 vol. in-4°, dont 6 de planches, 1802-1819. Cet ouvrage est surtout remarquable par son exécution typographique. Rees avait achevé l'*Encyclopédie* de Chambers de 1743 à 1825 ; cet apprentissage lui fut d'un grand secours dans sa nouvelle entreprise.

Encyclopédie métropolitaine, publiée à Londres de 1815 à 1846. Cet ouvrage, qui fut annoncé comme édifié sur un plan nouveau, embrasse le cercle entier des connaissances humaines, et allie très-heureusement l'ordre philosophique au classement alphabétique. Il comprend cinq divisions: 1° sciences pures; 2° sciences mixtes et appliquées; 3° biographie et histoire; 4° lexicographie; 5° articles divers. Coleridge a enrichi cet ouvrage d'ingénieux articles philologiques, et Arnold de recherches historiques remarquables.

Dictionnaire de la langue anglaise de Webster. Entrepris en 1807, cet ouvrage ne fut livré à l'impression qu'en 1828. C'est un travail considérable, où l'on trouve quarante-deux mille mots environ, qui manquent aux autres dictionnaires anglais. L'édition de Londres, 1830-1832, reçut de notables améliorations. On peut faire au dictionnaire de Webster le même reproche qu'au lexique de Johnson : exact pour l'explication des mots, il laisse beaucoup à désirer pour la partie étymologique.

Encyclopédie d'Édimbourg, publiée par sir David Brewster et terminée en 1830. Elle comprend 18 vol in-4°, et contient des articles très-remarquables. Elle a obtenu un grand succès, grâce à l'intelligente activité de son savant éditeur.

Encyclopédie de Lardner, en 132 vol. in-8°, publiée à Londres de 1829 à 1846. C'est une collection de soixante-deux ouvrages divers sur la physiologie, les arts et manufactures, la philosophie, la biographie, l'histoire, rédigés par les écrivains et les savants les plus illustres de l'époque. Chaque sujet spécial est traité en un ou plusieurs volumes. Cette encyclopédie est une bibliothèque, mais non un dictionnaire. Les parties les plus remarquées sont : L'*Histoire populaire d'Angleterre* par sir James Mackintosh, l'*Histoire d'Écosse et d'Irlande* par Walter Scott et Moore, et celle des *Républiques italiennes* par Sismondi. Sir John Herschell a rédigé pour cette *Encyclopédie* un discours sur la physiologie et un traité d'astronomie, et sir David Brewster une histoire de l'optique. Quelques parties des sciences naturelles sont bien traitées, mais l'ensemble de cette science est assez défectueux et dépare l'ouvrage.

Enfin, nous ne devons pas oublier, malgré ses modestes prétentions, la *Penny Cyclopedia* (Encyclopédie à deux sous), ainsi nommée parce que chaque livraison se vend un penny, ce qui a permis à cette publication estimable de pénétrer jusqu'au sein des classes les moins favorisées et d'y répandre l'instruction et la moralisation. Les publicistes anglais l'ont nommée la meilleure des sociétés de tempérance. En effet, l'homme qui cherche à s'élever au-dessus de sa condition par le travail intellectuel n'a pas besoin de prédicateur; la misère ne saurait l'atteindre, et souvent il arrive à la fortune. Pourra-t-on en dire autant de cette publication de pacotille que l'on voit s'étaler en ce moment, chez nous, à la devanture de tous les petits libraires interlopes, publication à 10 centimes où pullulent à chaque page les erreurs les plus grossières, où les fils naissent avant leurs pères, où certains personnages sont nommés sénateurs cinq ans après leur mort, et où le style, les caractères, les vignettes et le papier le disputent aux magnificences typographiques du *Messager boiteux de Strasbourg?* A cette question, Jean Journet eût pu répondre hardiment : *Non*, sans craindre cette fois de passer pour faux prophète.

En Allemagne, nous ne trouvons pas de dictionnaire purement lexicographique qui fasse véritablement autorité, qui se soit élevé à la hauteur d'une œuvre nationale, comme le *Dictionnaire de l'Académie* en France, celui de la Crusca en Italie, celui de Johnson en Angleterre. On croirait volontiers que le génie allemand se serait senti mal à l'aise dans un genre de

travail où il faut avant tout de l'ordre, de la méthode, de la clarté et de la précision; mais, en revanche, le pays où les philosophes et les érudits semblent pousser en plein vent a donné naissance à une foule d'ouvrages encyclopédiques. Là, l'écrivain a les allures plus franches; il peut donner plus facilement carrière à sa plume, et se lancer avec plus d'assurance dans la théorie et les systèmes si chers à la savante Allemagne; mais il y a place pour tout dans les encyclopédies d'outre-Rhin, et à côté du développement des idées spéculatives, se déroule une immense série de connaissances usuelles et positives, dont l'exposition est parfaitement adaptée aux besoins des lecteurs auxquels chaque ouvrage s'adresse plus spécialement.

La première encyclopédie allemande remonte au milieu du dix-huitième siècle. De 1732 à 1750, Zedler publia d'abord à Halle, puis à Leipzig, un *Lexicon* en 64 volumes, intitulé *Grosses vollständiges universal Lexicon aller Wissenschaften und Künste* (Grand Dictionnaire universel et complet de toutes les sciences et de tous les arts). Un supplément de 4 volumes parut de 1751 à 1754. Au reste, ce travail n'avait qu'une valeur médiocre, excepté toutefois ce qui se rapporte à la partie généalogique, que l'on peut encore aujourd'hui consulter avec fruit.

Ce premier essai ne tarda pas à être suivi de plusieurs autres ouvrages du même genre, auxquels il servit de modèle, mais qui n'occupent qu'un rang très-secondaire dans l'histoire de la littérature allemande. Nous citerons, entre autres, l'*Allgemeines Lexicon der Künste und Wissenschaften* (Lexique universel des arts et des sciences) de Jablonsky, qui fut terminé à Kœnigsberg, en 1767, par Schwabe, qui y introduisit un grand nombre de changements; l'*Œkonomisch und technologische Encyklopädie* (Encyclopédie économique et technologique) de Krünitz, Berlin, 1773, travail qui fut achevé par Fréd. Jack et Gast. Flörke, et, enfin, l'ouvrage de Köster, dont 23 volumes seulement parurent sous ce titre : *Deutsche Encyklopädie oder allgemeines Wörterbuch aller Künste und Wissenschaften* (Encyclopédie allemande ou Dictionnaire universel des arts et des sciences), Francfort, 1778-1804. Hübner avait également fait paraître un *Zeitungs und Conversations Lexicon*, ouvrage qui paraît avoir assez bien répondu aux principaux besoins de l'époque, mais ce n'est qu'en 1796 que le docteur Lœbel comprit qu'une foule de détails appartenant aux différentes sciences étaient passés dans le domaine public et devaient être résumés de manière à satisfaire la tendance universelle des esprits; le goût de la conversation s'était propagé partout, et la femme comme l'homme, l'ignorant comme le savant, voulaient prendre leur part au banquet intellectuel et demandaient des matières générales sur tous les sujets. Hübner rédigea donc sur un plan entièrement nouveau son lexicon, qu'il intitula : *Conversations-Lexicon mit vorzüglicher Rücksicht auf die Gegenwärtigen* (Dictionnaire de la conversation, approprié au temps présent). L'auteur choisit, parmi toutes les connaissances d'alors, celles qui présentaient un intérêt général et qui paraissaient suffire aux besoins ordinaires de la conversation. Un tel plan était encore bien restreint, et le niveau des esprits, qui s'élevait chaque jour, ne tarda pas à en faire ressortir l'insuffisance; les appétits intellectuels ne trouvèrent plus des aliments assez abondants dans l'œuvre de Hübner. C'est alors, en 1818, que le libraire Énoch Richter à Leipzig, et les professeurs Ersch et Gruber à Halle, entreprirent la première grande encyclopédie allemande, en 38 volumes; leur exemple fut bientôt suivi, et l'éditeur Brockhaus publia la première édition de ses *Conversations-Lexicon*. Citons encore le grand et magnifique ouvrage de Hegel : *Encyclopédie des sciences philosophiques*, et le travail de Kaltschmidt : *Dictionnaire étymologique et synonymique de la langue allemande et des mots étrangers qu'elle contient*. Le titre seul de ces deux ouvrages en indique suffisamment la nature.

De nos jours, une encyclopédie fort en vogue est celle de Pierer, publiée à Altenburg. Elle est entièrement achevée, et se distingue surtout par la partie scientifique, qui a été traitée avec beaucoup de soin. Celle de Meyer, qui est en cours de publication à Hildburghausen, ne manifeste aucune tendance particulière, ne porte aucun cachet d'originalité; c'est une pure entreprise commerciale. Elle cherche, du reste, à être aussi complète que possible, et s'assimile toutes les parties dominantes des œuvres antérieures; elle est arrivée aujourd'hui à la lettre M. Nous mentionnerons enfin, pour mémoire, un ouvrage encyclopédique publié en ce moment à Ratisbonne par une société de savants; il n'en a paru que quelques livraisons, qui laissent entrevoir une tendance catholique très-accusée.

Dans cette revue à vol d'oiseau des œuvres enfantées par la docte et laborieuse Allemagne, il en est deux surtout qui méritent de fixer l'attention. Nous n'avons fait que les signaler en passant, pour ne point interrompre l'ordre chronologique; mais nous allons revenir un instant sur nos pas, pour leur accorder un examen plus proportionné à leur importance; nous voulons parler de l'encyclopédie de Ersch et de Gruber, et du *Conversations-Lexicon* de Brockhaus.

Encyclopédie universelle des sciences et des arts (*Allgemeine Encyklopädie der Wissenschaften und Künste*), commencée par Ersch et continuée par Gruber (Leipzig, 1818, in-4°). Cette encyclopédie, dont les 38 volumes sont accompagnés de planches explicatives, est l'œuvre la plus considérable en ce genre qui ait vu le jour en Allemagne. Respirant enfin après les longues guerres qui ensanglantèrent la fin du XVIIIe et le commencement du XIXe siècle, la patrie de tant d'hommes dont la mémoire est chère aux amis des arts et des sciences voulut utiliser noblement les loisirs de la paix continentale pour produire un ouvrage analogue au travail de d'Alembert et de Diderot en France, aux

compilations de Chambers et de Rees en Angleterre, émulation généreuse dont n'eurent qu'à se glorifier la civilisation et le progrès. Embrasser dans un vaste ensemble l'immense domaine de nos connaissances, en coordonner les diverses parties, les distribuer suivant l'ordre alphabétique et dans leur état actuel, confier chaque branche à des écrivains d'une compétence incontestée, donner plus de développement à la partie biographique, et surtout se placer à un point de vue élevé et indépendant qui dominât tout l'ouvrage : telle fut la tâche difficile que s'imposèrent les éditeurs. Le dictionnaire de Zedler avait vieilli, et son cadre, restreint à un choix d'articles de pur amusement et de distraction, était loin de répondre aux exigences d'une véritable encyclopédie. Ensuite était venue la guerre, qui avait empêché les savants allemands de se recueillir et de mettre en commun leurs patientes investigations.

L'*Encyclopédie* de Ersch et de Gruber devait renfermer tous les objets de nos connaissances, tous les sujets sur lesquels s'exerce l'intelligence humaine; elle devait expliquer sommairement les termes techniques, traiter à fond, et dans une mesure satisfaisante, tous les points importants, et au besoin, renvoyer aux sources pour une plus ample information. Conformément à un vœu unanime, la place réservée aux sciences spéculatives se rétrécit, afin de laisser une marge plus étendue aux sciences et aux arts susceptibles d'une étude plus générale et plus fréquente, parce qu'ils présentent une utilité plus incontestable, et qu'ils ont dans le cours de la vie une plus grande portée pratique. Les directeurs de l'*Encyclopédie* accordèrent une place d'honneur aux articles d'histoire pour cette raison, que l'histoire intéresse et instruit par elle-même, et qu'elle éclaire souvent le domaine des sciences spéculatives. Ils s'attachèrent, eux et leurs auxiliaires, à traiter succinctement la matière de leur travail, en prenant pour base les principes et les éléments de chaque ordre de connaissances.

Toutefois, il faut bien reconnaître que leur zèle a été maintes fois trahi en fait de clarté, et personne ne s'étonnera, en France, si des érudits et des philosophes allemands sont restés obscurs et énigmatiques. Si le sphinx de la Fable se cache encore aujourd'hui quelque part, c'est bien dans cette détestable phraséologie que le *fiat lux* de la Genèse suffirait à peine à illuminer.

Pour les sciences naturelles, les auteurs de l'*Encyclopédie* ont adopté la classification de Linné, mais en se limitant aux espèces les plus remarquables. Quant aux sciences spéculatives, dont le terrain mouvant prêtait à une grande divergence de vues, on a conjuré le danger, autant que possible, en les traitant de préférence au point de vue historique. Sans cette précaution, l'encyclopédie allemande n'était qu'un chaos.

Le discours préliminaire, qui ouvre le deuxième volume, est dû à la plume de M. Gruber. C'est une introduction savante, présentant un tableau synthétique et historique des connaissances humaines, et qui forme le fronton imposant d'un majestueux édifice. Aujourd'hui l'*Encyclopédie* de Ersch et de Gruber présente un défaut capital, c'est de n'être plus à la hauteur de la science actuelle.

DICTIONNAIRE DE LA CONVERSATION (*Conversations-Lexikon*), de Brockhaus. Cet ouvrage, dont la onzième édition, récemment publiée, comprend quinze volumes, est devenu le type de tous les répertoires des connaissances humaines, cataloguées et exposées par ordre alphabétique. On l'a reproduit ou contrefait aux États-Unis; en France, on l'a imité, en lui empruntant jusqu'à son titre. Le *Dictionnaire de la Conversation*, de Brockhaus, occupe incontestablement la première place parmi les recueils élémentaires et substantiels qui ont pour but la diffusion des connaissances usuelles et leur application, dans une sphère plus étendue, à tous les états et à toutes les classes de la société. Ce grand ouvrage, quoique imparfait encore, a acquis une haute valeur dans la littérature allemande, parce que chaque génération l'a rajeuni, et que des éditions successives l'ont mis au niveau du progrès historique et du développement scientifique du siècle.

Cette méthode, qui est la seule rationnelle, a permis d'ajouter correction sur correction, sans préjudice des changements importants qu'imposent et la marche du temps et le besoin d'une culture intellectuelle plus élevée. Toute encyclopédie doit compter avec deux ordres d'éléments qu'elle s'assimile : le fait accompli et le fait en évolution, la notion acquise et la conjecture. Quand l'avenir est devenu le passé ou le présent, et que l'hypothèse et même le paradoxe sont inscrits au compte courant des vérités réelles, la perspective se prolonge, l'horizon s'agrandit, et la tâche est à recommencer. D'ailleurs, une génération nouvelle est là, qu'il faut satisfaire.

C'est ce qu'a parfaitement compris le savant et judicieux éditeur allemand, en faisant subir à son immense travail une transformation conforme aux besoins actuels de la science, qui tend à se démocratiser, ou, pour mieux dire, à *se généraliser*. Chacun des départements scientifiques constituant l'enseignement positif et réel y est traité avec l'attention qu'il réclame; tout cet ensemble a reçu des améliorations notables portant sur chaque branche. La partie qui embrasse *le terrain de la vie idéale*, c'est-à-dire la religion, la théologie, le culte, les sciences philosophiques, les beaux-arts, la littérature, y forme un domaine des plus riches. Les écrivains les plus remarquables ont payé leur tribut à l'exécution de ce travail, et la direction a exercé un contrôle sévère tant sur l'admission des articles nouveaux que sur le complément des anciens.

Le *Lexique de la Conversation* se trouve répandu à près de 250,000 exemplaires, tant en Allemagne que dans les autres

contrées de l'Europe et du reste du monde. Un succès de cette importance, sans égal dans les fastes de la littérature, est un témoignage irrécusable en faveur du mérite intrinsèque de l'œuvre, comme aussi en faveur de la civilisation. Les imitateurs étrangers qui ont cherché à substituer à cette encyclopédie des plagiats patents ou dissimulés, auraient dû comprendre que le moyen de la supplanter n'était autre que celui de la surpasser. Le plus juste éloge que l'on puisse faire du *Lexique de la Conversation*, c'est de l'appeler la Bibliothèque de la famille et le Trésor littéraire des gens du monde. Malheureusement la langue allemande n'est pas un idiome universel.

Ici se termine notre revue des travaux encyclopédiques de l'Allemagne; nous regrettons vivement de ne pas consacrer plus de lignes à cette laborieuse et studieuse Allemagne, où les idées théologico-philosophiques poussent comme l'herbe sur un sol généreux; malheureusement il n'en est pas ainsi pour la spécialité qui nous occupe; nos investigations restent sans objet,

Et le combat finit faute de combattants.

Cependant, nous éprouvons le besoin de revenir un peu sur nos pas. Au début de cette revue germanique, nous avons déploré l'absence d'un dictionnaire de la langue, d'un dictionnaire vraiment national. Eh bien, une œuvre de ce genre est en train de naître à Leipzig, c'est le dictionnaire des frères Grimm, commencé en 1850, continué par les docteurs Rudolf Hildebrand et Carl Weigand, et dont le cinquième volume est aujourd'hui en cours de publication. Ces savants laborieux ont voulu couronner leur carrière par un grand travail lexicographique, et doter leur patrie d'un dictionnaire qui fût, en quelque sorte, le résumé des recherches de leur vie entière. Dans un pays comme l'Allemagne, où pas une académie, quels que soient ses titres, n'a pu imposer ses décisions au langage; où personne ne veut se soumettre, nous ne dirons pas au joug, mais à la direction d'un corps savant, quelque illustre qu'il puisse être; où aucune règle générale ne peut prévaloir sur la forme individuelle que chacun veut donner à sa pensée; où, en matière de style et de littérature, le seul mérite personnel des écrivains réussit à constituer une autorité; où Leipzig ne le cède pas volontiers à Francfort, Francfort à Heidelberg; Heidelberg à Iéna, Iéna à Berlin, etc.; il n'y avait peut-être qu'un seul moyen de composer un dictionnaire dans le sens rigoureux de ce mot, un *Thesaurus linguæ germanicæ*, c'était d'invoquer, à l'appui de chaque mot, de chaque expression, tous les écrivains connus, acceptés, incontestés, à partir du moment où la langue se trouve définitivement fixée, c'est-à-dire depuis la Réforme. En effet, c'est à Luther, c'est à sa traduction de la Bible que revient l'honneur d'avoir fixé une langue jusque-là flottante, incertaine, divisée de province à province. C'est lui qui a commencé à la régulariser, en donnant une prééminence manifeste au dialecte qu'il avait choisi, et qu'il devait élever à un degré de pureté inconnu jusqu'à lui. Luther a créé ainsi le haut allemand, qui est resté la langue littéraire, la langue des auteurs; c'est Luther qui se place à la tête de cette longue suite d'écrivains en tout genre, théologiens, poëtes, philosophes, naturalistes, historiens, romanciers, dont les œuvres demandaient à être fouillées pour fournir les matériaux propres à l'édification d'un dictionnaire national allemand. C'est ce qu'ont entrepris les frères Grimm, avec le concours empressé et unanime de leurs nombreux amis. Dans cet ouvrage, le XVIe, le XVIIe, le XVIIIe et le XIXe siècle sont également mis à contribution. Chaque mot est présenté sous ses diverses acceptions et ses différentes formes, depuis l'époque où il a été introduit dans la langue écrite jusqu'à nos jours. Chacune de ces acceptions est déterminée par la synonymie et par le terme correspondant de la langue latine, ou même, au besoin, de tout autre idiome plus propre à préciser exactement la nuance; à la suite viennent, par ordre chronologique, les nombreux exemples, en vers ou en prose, qui établissent et justifient cette acception. Les patois, ou pour mieux dire les dialectes provinciaux, sont également cités, lorsqu'ils ont été introduits dans la langue littéraire par un poëte, comme Uhland, ou élucidés par un travail philologique, comme le *Dictionnaire bavarois* de Schmeller. Exécuté à ce point de vue, avec le soin scrupuleux qu'y apportent les auteurs, et qui, dans une pareille œuvre, est la qualité supérieure, essentielle, un semblable dictionnaire est appelé à réunir tous les avantages des dictionnaires renommés de la Crusca, de l'Académie française et de l'Académie royale de Madrid.

C'est beaucoup déjà que de donner un dictionnaire complet de cette langue allemande, si riche en mots composés, et que sa constitution même entraîne incessamment à la création de termes nouveaux. La justification de chacune des expressions, comme nous venons de le dire, par des citations empruntées aux meilleurs écrivains depuis le XVIe siècle, atteste une immense lecture, une prodigieuse érudition; et cependant, ces parties si remarquables du travail des frères Grimm n'en sont pas les plus intéressantes. Ce qui est incontestablement plus neuf et plus curieux, au point de vue philologique, c'est d'abord la comparaison de tous les mots, soit radicaux, soit composés anciens, avec les formes qu'ils ont revêtues dans les divers idiomes germaniques et scandinaves, le gothique, l'ancien et le moyen haut allemand, l'anglo-saxon, le hollandais, le flamand, le frison, le danois, le suédois, l'islandais, etc. Parfois même les radicaux sont ramenés à un type primitif, le sanscrit, ou comparés à leurs analogues dans la famille slave, qui se rapproche plus des idiomes germaniques que de la branche celtique. En second lieu, c'est la recherche des analogies d'idées, qui, chez les peuples de la race indo-germanique ou plutôt indo-européenne, ont créé des expressions semblables dans les idiomes différents; recherche qui, en montrant la marche de l'esprit humain dans la formation des langues, éclaire une des phases les plus curieuses de l'histoire du langage. Nous pouvons

en citer ici un exemple assez frappant. En recherchant l'origine du mot *bei* (apud), MM. Grimm ont été amenés à un radical qui doit être *bau*, représentant l'idée de culture et d'habitation. Ce mot *bei* a pour équivalent dans les langues scandinaves le mot *hos*, dérivé de *haus*, maison, et, en français, le mot *chez*, dérivé de *casa*. Nous pouvons justifier cette assertion en ajoutant que, dans la plus grande partie du Poitou, on désigne les fermes, les métairies, et en général les habitations isolées, par le mot *chais*, auquel on ajoute le nom du propriétaire primitif, le *chais Pierre*, etc. Ce fait se reproduit aussi en Bretagne et dans le Bordelais, où ce mot *chais* exprime l'idée d'un bâtiment en général. — En résumé, si le dictionnaire des frères Grimm est un ouvrage indispensable aux Allemands, il est en outre destiné à rendre un immense service aux philologues qui étudient les origines germaniques de la langue française. Jusqu'à ce jour, en effet, ils sont allés puiser leurs étymologies dans les glossaires surannés de Wachter, Schiller, Haltaüs, Scherz, etc., ouvrages arriérés qui fourmillent d'erreurs et ne sont guère plus estimés à l'étranger que celui de Bullet, en France, pour les origines celtiques. Le nouveau dictionnaire leur fournira un guide sûr pour ces recherches délicates où il est d'autant plus facile de faire fausse route, que souvent une ressemblance de sons tout à fait trompeuse conduit à une étymologie erronée et fait rejeter la véritable. Ce ne sera pas là un des moindres services rendus par les frères Grimm à la philologie comparée, qui leur est déjà redevable de tant de travaux justement estimés.

Ces réflexions sont en partie empruntées à un article de M. Michelant, publié en 1854 dans une revue alsacienne. Aujourd'hui (1865), le *Dictionnaire de la langue allemande* en est arrivé à la première moitié de la lettre K; ainsi, voilà un dictionnaire qui ne présente aucune des nombreuses parties neuves qui se trouvent dans le *Grand Dictionnaire universel du XIX^e^ siècle*, et trente années suffiront à peine à sa complète édification. N'y a-t-il pas là de quoi donner à réfléchir aux impatients qui nous harcèlent de leurs réclamations, et qui, trop pressés de jouir, ressemblent à cet enfant qui tirait chaque matin le brin d'herbe croissant trop lentement à son gré? Laissons à la jeune plante le temps de grandir, si nous voulons la contempler plus tard dans toute sa vigueur et toute sa beauté.

Disons en terminant que le *Dictionnaire de la langue allemande* offre une innovation des plus heureuses : le caractère gothique bâtard, qui présentait une si singulière anomalie au XIX^e^ siècle, est remplacé, pour la première fois, par le caractère romain, presque universellement usité aujourd'hui. C'est un acheminement vers cette langue universelle, que rêvent, à notre époque, toutes les intelligences élevées, tous les esprits généreux.

Vocabulaire de la Crusca, publié à Florence en 1612. Plusieurs essais de lexicographie avaient précédé, en Italie, cette remarquable publication : en 1536, le Napolitain F. Luna avait donné le *Vocabulaire de cinq mille mots toscans*, tirés de Pétrarque, Dante, Boccace et du *Roland furieux;* mais les définitions étaient si étranges, qu'un autre vocabulaire n'eût pas été inutile pour les expliquer. En 1543, Albert Accarisio fit oublier cette ébauche informe par un lexique qui ne tarda pas à être effacé à son tour par le grammairien ferrarais Alunno, qui publia son *Dictionnaire des Richesses de la langue vulgaire*. En 1549, Corso fit paraître ses *Fondements de la langue toscane*, ouvrage tout théorique, il est vrai, mais le meilleur qui eût paru jusqu'alors. Enfin, Pergamini de Fossombrone composa son *Mémorial de la langue italienne*. Mais un véritable dictionnaire de la langue vulgaire manquait encore, et ce qui le fit naître ne fut ni un besoin d'unité politique, ni une nécessité littéraire, mais une rivalité municipale et l'esprit de parti qui divisait les diverses provinces italiennes. Le sentiment de beaucoup de Florentins était qu'on ne pouvait ni parler ni écrire la langue italienne avec élégance, à moins d'être né en Toscane, où les abeilles portaient le miel sur les lèvres des enfants comme jadis sur celles de Platon. A cette époque, on déterra par hasard dans une bibliothèque de Padoue le livre de Dante sur l'*Éloquence vulgaire*. La découverte de ce livre, où Dante paraissait soutenir que l'italien pur était commun à toutes les parties de la Péninsule, raviva cette ancienne question : si, en dehors de l'idiome toscan, n'avait pas existé une langue dont cet idiome avait seul conservé la bonne tradition, et que Dante distinguait de la langue populaire, affirmant que cette ancienne langue appartenait à toutes les cités et qu'elle n'était le privilége exclusif d'aucune. Les Toscans soutinrent avec ardeur l'hypothèse favorable à leurs prétentions, et, pour légitimer leur dictature, l'Académie de la Crusca, de Florence, conçut le dessein de publier un dictionnaire. Fondée à Florence en 1582, cette Académie avait pris son nom du mot italien *crusca*, son, partie grossière du grain qui reste sur le tamis quand la farine est blutée; sa devise était un blutoir surmonté de ces mots : *Il più bel fior ne coglie* (Il en recueille la plus fine fleur). On ne pouvait indiquer plus clairement la fin qu'on se proposait : épurer la langue toscane, en séparer la fleur du son. Les académiciens saisirent aux cheveux l'occasion que leur présentaient ces rivalités municipales; le dictionnaire fut entrepris, et la première édition parut en 1612. Mais une œuvre exécutée au milieu de telles luttes devait soulever contre elle beaucoup de mécontentements. Les académiciens de la Crusca avaient prétendu rédiger le code de la langue italienne; les mots accueillis par eux devaient être les seuls légitimes; ceux qu'ils n'avaient point admis devaient être proscrits. En conséquence, un grand nombre d'esprits jaloux et scrutateurs s'étudièrent à éplucher le nouveau vocabulaire : on nota les définitions peu exactes, on découvrit des erreurs, on remarqua des omissions; enfin, on avait à cœur de donner un démenti à la devise ambitieuse : *Il en recueille la plus fine fleur*. Parmi les mécontents figurèrent Cittadini, Fioretti, J.-B. Doni, Jules Ottonelli et Alexandre Tassoni. Mais le plus

violent fut Paul Beni, qui publia l'*Anti-Crusca*. C'était le romantique de cette époque, et il cherchait à démontrer que le *Dictionnaire de la Crusca* dédaignait de s'approprier les richesses de la langue italienne du XVIe siècle. Les académiciens ne répondirent ostensiblement à aucune critique. Ils firent mieux : ils profitèrent de toutes et entreprirent une seconde édition, qui parut en 1623. Une nouvelle statistique de leurs erreurs fut immédiatement dressée; les courageux bluteurs reprirent leur toile de Pénélope, et une troisième édition, beaucoup plus complète, fut publiée en 1691, cette fois en 3 vol. au lieu d'un tome unique. C'est seulement dans cette troisième édition que le *Dictionnaire de la Crusca* admit, pour la première fois, au nombre des auteurs classiques italiens le Tasse, dont la *Jérusalem délivrée* avait été qualifiée par lui de lourde et froide compilation, écrite d'un style inégal et barbare, et ne rachetant par aucune beauté ses innombrables défauts. Ajoutons, pour expliquer cette sentence presque sacrilége, que le Tasse était napolitain, et qu'il avait passé la plus grande partie de sa vie à Ferrare.

De nouvelles critiques surgirent, et il en naquit une quatrième édition en 6 vol., qui parut de 1729 à 1738. Cependant l'œuvre restait encore imparfaite : il y avait des erreurs; des vocables exprimant soit des idées nouvelles, soit des découvertes de la science, n'y figuraient pas, et le *Dictionnaire de la Crusca* n'était point encore ce répertoire de toutes les richesses de la langue italienne, que les savants académiciens avaient eu la prétention de léguer à leur pays. Toutes ces lacunes furent courageusement signalées par l'illustre poëte Monti, qui, avec son gendre, Perticari de Pesaro, composa un ouvrage intitulé : *Projet de diverses corrections et additions au Vocabulaire de la Crusca*, livre qui dénote de profondes connaissances en philologie et en grammaire. Dans une lettre au marquis Trivulzio, qui sert d'introduction au *Projet*, Monti relève les nombreux défauts du dictionnaire et montre la nécessité de le corriger d'une foule d'erreurs, de l'enrichir d'un grand nombre de mots et d'en faire disparaître une multitude d'idiotismes, de proverbes vulgaires et de termes altérés. Il expose ses principes sur la nécessité d'un langage commun à tous les peuples de l'Italie, et sur une distinction nette à établir entre la langue parlée et la langue écrite. Monti base ses arguments sur l'ouvrage de son gendre Perticari, intitulé : *Des Écrivains du* XIVe *siècle*, où l'auteur cherche à concilier les deux écoles, celle des *libertini* et celle des *puristi*, qui divisaient l'Italie littéraire au commencement de ce siècle. La dernière édition du dictionnaire des académiciens *della Crusca* a été publiée à Venise en 1763.

Quoi qu'il en soit de ces querelles, le mérite le plus remarquable du *Dictionnaire de la Crusca*, c'est sa grande richesse en exemples choisis avec une rare sagacité et puisés aux sources les plus pures; et, aujourd'hui encore, ce lexique jouit de la réputation méritée d'être le répertoire par excellence de la langue italienne. Malgré ce succès, quelques *provinciaux* endurcis — il en est aussi en Italie — reprochent au *Dictionnaire de la Crusca* ce qu'ils appellent son péché originel, l'omission de cette foule de mots lombards, romagnols, vénitiens, piémontais, napolitains, siciliens, etc., qui font retentir les échos des innombrables vallées formées par l'Apennin. Autant vaudrait reprocher au *Dictionnaire de l'Académie française* de nous avoir privés du charabia de Saint-Flour et du celto-breton de Quimper-Corentin.

L'extrait suivant de la préface d'une des bonnes éditions de ce célèbre dictionnaire donnera une idée de la méthode suivant laquelle il a été rédigé : « Après la définition ou explication du mot, nous avons ajouté les expressions équivalentes en grec et en latin. Outre les corrections jugées utiles, nous avons fait dans cette édition de nombreuses additions que rendait nécessaire la trop grande réserve de nos prédécesseurs relativement aux néologismes. Et ce n'est pas seulement aux mots *primitifs* que nous avons accolé leurs équivalents grecs et latins, mais encore aux expressions et locutions proverbiales, autant que leur nature le comportait. Il en est, en effet, qui n'ont pas d'équivalent dans les langues anciennes, ce qui vient de ce que les auteurs grecs ou latins, à cause de la différence des temps, des mœurs, des coutumes, etc., ne peuvent, dans certains cas, avoir des expressions qui correspondent parfaitement à celles qui représentent aujourd'hui des choses dont ils ne pouvaient avoir l'idée. Aussi, lorsque nous n'avons pas pu prendre des équivalents dans les belles époques littéraires de l'antiquité, nous n'avons pas craint de recourir à la basse latinité et même aux auteurs qui ont écrit après l'entière disparition de la langue latine (auquel cas nous avons nommé nos sources et marqué le mot d'un astérisque). C'est ce qui est le plus souvent arrivé pour les expressions théologiques et scientifiques, philosophiques, géométriques, etc. Cependant certains mots, certains tours, qui sont tout à fait italiens et qui appartiennent en propre à nos usages ou à notre vie domestique, ont dû rester sans équivalents grecs ou latins, parce que, même en épluchant les glossaires de basse latinité et de grec moderne, il eût été impossible de les trouver, et qu'il eût fallu les remplacer par une périphrase, ce qui eût été un pire moyen que de les laisser sans équivalents; tels sont les mots AFFETTATORE, AFFRICOGNO, etc. Nous devons aussi avertir le lecteur que, pour les mots qui ont des synonymes, lorsque nous avons omis le correspondant grec ou latin, c'est qu'il se trouvait déjà à ce synonyme, et que nous avons jugé superflu de le répéter; tels sont les mots ARRANGOLARE, BIETA, etc. »

Sur plusieurs points, nous ne partageons pas le sentiment de la savante Académie. A quoi peuvent servir, dans un dictionnaire italien, les *équivalents* grecs et latins? A égarer les esprits. Quand une langue est parvenue à un certain degré de maturité, on peut dire qu'elle est émancipée et qu'elle n'a plus d'ancêtres; les transformations successives que ses vocables

ont subies sont si complètes, qu'elles semblent nées de sa propre essence; c'est un tronc vigoureux qui se soutient de lui-même par son propre poids, et qui s'est complétement détaché de ses racines. Remonter à son principe, c'est s'exposer sciemment à une foule d'erreurs : une langue morte, c'est la statue immobilisée, pétrifiée; une langue parlée, c'est le corps vivant dans lequel vibrent les nerfs, battent les artères, circule le sang; le mouvement est partout, la transformation est incessante; la moelle devient os, l'os devient chair, bientôt la chair n'est plus qu'épiderme, et autant en emporte le ventre mais la moelle, les os, la chair et la peau sont aussitôt remplacés qu'anéantis. La métamorphose est de tous les instants et elle n'a point de sommeil; ce qui était vieux redevient jeune, jusqu'à ce que sonne l'heure de la décadence et de la caducité. Par exemple, demandez à Ménage ce que c'est qu'un homme *insolent*, il vous répondra : « Un homme *insolent*, c'est l'abbé X..., qui, soupant hier chez madame Cornuel, attacha sa serviette à un bouton de sa soutane au lieu de la déployer sur ses genoux, demanda de la soupe au lieu de potage, du bouilli au lieu de bœuf, coupa son pain en menus morceaux au lieu de le rompre comme tout le monde, versa son café dans la soucoupe au lieu de le boire dans la tasse, etc., etc. » En effet, suivant Ménage, *insolent* (de *in solens*, non habituel, contraire à l'usage) était la seule signification qui pouvait s'appliquer au pauvre abbé.

Nous adressions un jour la question suivante à un très-savant professeur de rhétorique : « Qu'est-ce qu'un mélodrame? « Il nous répondit sans broncher : « C'est une action mêlée de chants. » Notre homme, qui savait par cœur les racines de Lancelot, fut très-étonné et presque scandalisé quand nous lui apprîmes qu'un mélodrame est un drame très-noir, très-lugubre, dont tous les personnages disparaissent par le poison, par le poignard, dans des chausse-trapes, des souterrains, des puits sans fond, tous, jusqu'au souffleur. Conclusion : il faut surtout étudier une langue en elle-même. Des génies comme Dante, Pétrarque, Boccace, l'Arioste, avaient trouvé des mots pour exprimer toutes leurs idées, ainsi que leurs nuances les plus délicates, et ce vocabulaire aurait dû suffire aux académiciens de la Crusca.

Pour mitiger par quelques lignes d'éloge cette critique d'un livre justement célèbre, nous allons donner le jugement que Ginguené a formulé sur le *Dictionnaire de la Crusca*. Toutefois, cet éloge nous paraît empreint de quelque exagération. Dans son *Histoire littéraire de l'Italie*, Ginguené s'est peut-être montré trop italien; il a cédé à cet entraînement qui fait que tout historien s'enthousiasme pour le sujet qu'il traite. Et cela est si vrai, que l'esprit si net et si juste de Voltaire n'a pu s'affranchir entièrement de ce défaut : dans son *Histoire de Charles XII*, le vainqueur de Narva est bien supérieur à Pierre le Grand et c'est le contraire qui a lieu dans l'histoire du vainqueur de Pultawa. Suivant Ginguené, le *Dictionnaire de la Crusca* est un code d'une autorité irréfragable, à laquelle, depuis qu'il a paru, tous les écrivains se sont soumis ; une barrière forte et solide contre laquelle se sont heureusement brisés tous les efforts du néologisme moderne; modèle enfin si parfait de ce que doit être un ouvrage de cette nature, qu'il a fallu que toutes les nations lettrées qui ont voulu avoir des dictionnaires de leur propre langue se réglassent sur celui de l'Académie de la Crusca, ou se condamnassent elles-mêmes à une inévitable infériorité.

Dictionnaire de la langue castillane, par l'Académie royale espagnole; 6 vol. in-fol., Madrid, 1726-39. Ce dictionnaire est très-recherché. On trouve, au commencement du premier volume, une préface relative à la composition de ce grand ouvrage, ainsi que trois discours sur l'origine de la langue castillane, sur les étymologies et sur l'orthographe, avec une liste des auteurs choisis par l'Académie pour servir d'autorité à ses décisions. L'édition donnée à Madrid, en 1770, 6 vol. in-fol., contient des augmentations et des corrections qui doivent la faire préférer à la première. L'Académie espagnole publia un abrégé de son dictionnaire en 1780. Ce vocabulaire, assez considérable comme volume, a été souvent réimprimé, même en France; il est très-répandu et supplée en quelque sorte au grand dictionnaire dont il est extrait. Dans la 5e édition, 1817, l'Académie espagnole admit des changements si considérables pour l'orthographe des mots, que son dictionnaire ne s'accorde plus avec les livres espagnols imprimés antérieurement à cette réforme.

Encyclopédies, biographies et dictionnaires hollandais. — La Hollande ne nous apparaît que derrière un vaste comptoir, où, courbée sur un grand livre, elle établit perpétuellement la balance de ses profits et pertes. Au delà des grands souvenirs de son histoire maritime, de son commerce immense, des hardies explorations de ses navigateurs, nous ne voyons plus rien, nous ne découvrons plus rien; là se borne pour nous son horizon; à peine daignons-nous nous rappeler qu'elle a produit d'inimitables artistes qui lui assurent une des places les plus brillantes dans le domaine de l'intelligence et de l'imagination. C'est une erreur et une injustice ; la Hollande est aussi la patrie de littérateurs distingués, de philosophes profonds, d'érudits qui ont fouillé avec succès tous les recoins de la science historique. Les auteurs hollandais se sont exercés dans toutes les branches de la littérature et y ont excellé : romans, contes, poésies, voyages, théâtres, ils ont abordé tous les genres et les ont traités supérieurement ; la patrie des Grotius, des Heinsius, des Boerhaave, des Swammerdam, a été aussi celle des romanciers et des poëtes, comme elle a été celle des hommes d'État les plus illustres. Il est

cependant un côté de la richesse littéraire que les Hollandais semblent avoir sciemment délaissé, soit qu'il répugne à la nature de leur génie tour à tour positif et rêveur, comme on le remarque si souvent chez les peuples du Nord, soit qu'ils n'en aient pas compris l'utilité pratique, soit encore qu'ils dédaignent tout ce qui ne porte pas un sévère cachet d'originalité; nous voulons dire les œuvres encyclopédiques, celles que nous passons en revue en ce moment. La littérature hollandaise est très-pauvre en ouvrages de ce genre. Bien loin de nous offrir un trésor comparable à l'*Encyclopédie* du dix-huitième siècle elle ne pourrait pas même, du moins sous le rapport de l'universalité, fournir un travail qu'on pût mettre en parallèle avec notre *Encyclopédie des gens du monde* ou l'*Encyclopédie moderne*. Elle ne possède aucun répertoire général des connaissances usuelles; son inventaire, en un mot, reste encore à établir. Toutefois, sans posséder d'œuvre encyclopédique, à proprement dire, elle compte néanmoins au nombre de ses productions littéraires les plus estimées certains ouvrages qui, en se restreignant, il est vrai, à une branche spéciale, affectent la forme de nos encyclopédies et de nos dictionnaires. La plupart ont trait à l'histoire nationale; mais ceux de cette catégorie, malgré le mérite incontestable qu'on a dû leur reconnaître autrefois, paraissent aujourd'hui surannés; car, remontant au dix-septième ou au dix-huitième siècle, ils ont été bien dépassés depuis par les travaux de la science moderne. Nous citerons entre autres : *Het groot Tooneel der Nederlanden* (Grand Théâtre des Pays-Bas), par François Halma, deux forts volumes in-folio à deux colonnes avec planches, portraits et cartes, édités à Leeuwarde vers la fin du dix-huitième siècle ; et le *Algemeen Vaderlansch Woordenboek* (Dictionnaire universel de l'histoire de la patrie), 35 volumes in-8° avec planches, cartes et portraits, par Jacobus Kok, édité à Amsterdam par Johannes Allart ; le dernier volume a paru en 1795. Une publication qui se rapproche beaucoup plus de nos encyclopédies est le *Algemeen Woordenboek der Kunster en Wetenschappen* (Dictionnaire universel des sciences et des arts), par Nieuwenhuis; mais cet ouvrage date du premier quart de ce siècle, et, après avoir joui, lors de son apparition, d'une réputation méritée, il a cessé depuis longtemps de répondre aux exigences toujours croissantes de la science. La Hollande possède également une foule d'ouvrages rédigés en forme de dictionnaires ou de lexiques ; tel est le *Handboek voor Ingenieurs* (Manuel des Ingénieurs), par D.-J. Pasteur, Devender, 3 volumes grand in-8°. Nous pourrions en citer plusieurs autres de ce genre ; mais, comme nous l'avons dit, ils n'embrassent qu'un étroit secteur du cercle des connaissances humaines.

Un ouvrage, dans lequel l'auteur s'est plus particulièrement astreint à la forme du dictionnaire, c'est-à-dire à l'ordre alphabétique, mérite une mention spéciale; il est intitulé : *De Levens en Werken der Hollandsche en Vlaamsche Kunts-childers, Beeldhouwers, Graveurs en Bouwmeesters, van den vroegsten tot oponzen tyd. Met Portretten en de voornaams te monogrammen*, (Biographies et OEuvres des peintres, sculpteurs, graveurs et architectes hollandais et flamands, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Avec portraits et monogrammes), par Immerzeel; 3 volumes grand in-8°. Ce travail estimable vient d'être refondu et complété par M. Christian Kramm, amateur et artiste distingué, qui, pendant sa longue carrière, avait amassé une multitude de riches matériaux; 6 volumes grand in-8° et un volume de supplément, édités en 1865 par MM. Diederichs frères, à Amsterdam. Cet ouvrage est indispensable à tout amateur éclairé des beaux-arts qui veut avoir un guide sûr dans cette partie si attrayante, où l'on est continuellement exposé à se fourvoyer quand on n'a pas à son service une grande finesse de goût développée par l'étude ou par le talent. C'est aux mêmes éditeurs que la littérature hollandaise doit encore la publication du seul ouvrage que l'on puisse, peut-être, considérer dans les Pays-Bas comme une encyclopédie; c'est le *Algemeen noodwendig Woordenboek der Zamenleving Bekelzende beknopt en zakelgk : al het Wetenswaardige uit geschiedenis en ieder vak van menschelgke kennis; de juiste beteekenis der Kumtbenamingen in alle wetenuhappen, beroepen en handwerken; opgane der nivindingen en ontdekkingen; plaatsclyke en historische byzonderheden; zeden, genroonten en gebruiken van alle volken der aarde; vermaarde personen, en.* (Dictionnaire universel de la conversation, contenant succinctement : les faits les plus importants de l'histoire et de toutes les branches des sciences, la terminologie des sciences, arts et métiers, les découvertes et inventions, détails historiques, mœurs et coutumes de tous les peuples du monde, la biographie des personnages célèbres, les événements remarquables, etc.); 6 volumes in-folio à deux colonnes.

On doit enfin aux mêmes éditeurs : *Nederlandsch Handelsmagazyn of algemeen Woordenboek voor Handel en Nyverheid* (Magasin général du commerce, ou Dictionnaire universel du commerce et de l'industrie, etc.), deux volumes in-folio de 1440 pages; et un ouvrage périodique intitulé : *Onze Tyd. Merlewaardise gebeurtenisten onzer dagen*, etc. (Notre temps. Événements remarquables de nos jours sur le terrain de la politique, de l'histoire, de la géographie, de l'ethnographie, des sciences, des arts, de l'industrie, etc., ainsi que les biographies et caractères des contemporains célèbres). Le 36e volume de cette grande publication a paru le 1er janvier 1866; chaque volume est orné de trois à six portraits, et il en paraît deux chaque année.

Nous avons épuisé la liste des ouvrages hollandais qui se rapprochent plus ou moins de la forme encyclopédique. Comme on a pu s'en convaincre, la littérature des Pays-Bas est loin d'offrir, sous ce rapport, les mêmes richesses que la France, l'Angleterre et l'Allemagne. Mais avec les excellents modèles que lui fournissent les nations voisines, et les éléments précieux

qu'elle peut puiser dans son propre fonds, il est impossible que la Hollande reste longtemps étrangère au grand mouvement qui pousse de toutes parts à la vulgarisation de la science.

Dictionnaire chinois Paï-wen-yun-fou (le). Les missionnaires de Pékin, dans leurs mémoires concernant les Chinois, ont signalé ce précieux monument de linguistique, et cependant les sinologues européens semblent presque en ignorer l'existence. Cet oubli tient d'abord à la difficulté qu'éprouveraient à étudier ce dictionnaire, à juste titre nommé le *Robert Estienne chinois*, les personnes qui ne sont pas profondément versées dans la langue et la littérature de ce peuple; ensuite à la rareté de cet ouvrage, qui fut imprimé aux frais de l'État et distribué gratis à quelques savants, sans entrer dans le domaine de la librairie.

Toutefois, à une époque d'études philologiques et historiques comme la nôtre, au moment où la civilisation européenne tend à se mettre en contact avec celle de ce peuple jusqu'ici presque inconnu, il n'est pas sans intérêt d'étudier ce vaste répertoire de ses connaissances. Dans cet ouvrage, en effet, on trouve non-seulement la langue et l'écriture des Chinois, mais encore leur histoire, la description de leur pays, leurs mœurs, leurs croyances philosophiques et religieuses, leurs sciences, leurs arts, leur industrie ; en un mot, tout ce qui les concerne dans l'ordre physique et moral.

C'est à Khangh-hi, le plus grand des empereurs et peut-être des savants que la Chine ait possédés, que l'on doit la publication de cet immense recueil. Frappé de l'utilité qui résulterait, pour la philologie chinoise, d'un monument qui contînt toutes les richesses de cette langue dont il faisait ses délices, et dans laquelle il a écrit des ouvrages remarquables, il conçut le projet de remplir ce vide et d'illustrer ainsi son règne. A cet effet, il convoqua dans son palais tous les savants distingués de l'empire, et, ayant mis à leur disposition tous les ouvrages anciens et modernes que l'on put découvrir, il les chargea de recueillir avec soin tous les mots, toutes les locutions, les allusions, les figures dont la langue chinoise peut fournir des exemples dans les différents styles; de classer les articles principaux d'après la prononciation des mots; de consacrer un paragraphe distinct à chaque locution spéciale, et d'appuyer chaque paragraphe de plusieurs citations tirées des auteurs originaux. Soixante-seize lettrés se réunirent à Pékin, et, grâce à la collaboration et à la correspondance active des docteurs répandus dans toutes les provinces, l'ouvrage fut terminé au bout de huit ans (1711) et imprimé aux frais de l'État, en 127 gros volumes dont l'empereur revit tous les matériaux. Lui-même composa la préface de cette vaste encyclopédie; et nous croyons intéresser nos lecteurs en mettant sous leurs yeux la traduction d'un passage extrait de ce morceau, où l'on observera une simplicité vraiment remarquable chez un écrivain oriental :

« Ceci m'a inspiré le désir de former un dictionnaire universel qui embrassât tous les ouvrages existants et ne présentât aucune erreur grave. A cette fin, ayant réuni dans le palais Han-lin tous les docteurs de l'Académie, je me suis livré avec eux à un examen profond des divers dictionnaires; nous avons corrigé les fautes qu'on y avait commises, et y avons ajouté ce qu'on avait oublié. S'il y avait, dans tel ou tel livre classique ou historique, un caractère ou un fait que l'on n'eût pas relaté, j'étais toujours là pour le faire ajouter. Peu à peu on a fait un volume; mais comme il n'était pas encore bien certain que notre travail fût complet, j'ai donné de nouveaux ordres aux grands mandarins de l'empire, afin que l'on multipliât les recherches et que l'on ne laissât plus rien à ajouter ni à retrancher. Quand on eut rassemblé les additions faites dans la capitale et celles que l'on nous avait envoyées des provinces, on en forma un tout qui fut appelé *Paï-wen-yun-fou.*

» Dans la quarante-troisième année de mon règne, à la douzième lune, j'ai fait ouvrir le palais U-im, et j'y ai réuni les docteurs de l'Académie pour entreprendre avec eux la révision de tout l'ouvrage. Ce que l'on faisait chaque jour m'était d'abord soumis, et était ensuite confié aux graveurs; enfin, dans la cinquantième année de mon règne, à la dixième lune, l'ouvrage fut entièrement terminé, et se composa de 106 livres, contenant en tout 18,000 et quelques feuilles. Il embrasse tout ce que les anciens et les modernes ont écrit, soit grand, soit petit; de telle sorte que de tous les dictionnaires, même les plus étendus, il n'en est aucun qui puisse égaler celui-ci.

» Quand l'ouvrage fut terminé, tout le corps des docteurs est venu me prier d'en écrire la préface. »

C'est donc, d'après l'empereur Khang lui-même, le dictionnaire le plus complet qui existe dans la littérature chinoise. On est étonné, en effet, d'y trouver dans un même article trois cents, quatre cents, souvent même jusqu'à six cents combinaisons différentes du mot principal, combinaisons qui toutes modifient plus ou moins le sens de celui-ci, et qui, avec les exemples inscrits à la suite de chacune, forment, pour ainsi dire, la monographie complète du sujet.

En vérité, le *Grand Dictionnaire* ne s'attendait pas à trouver un tel concurrent dans l'empire du Milieu, et surtout composé par un fils du ciel. Mais ce qui est de nature à nous consoler, c'est que probablement le *Paï-wen-yun-fou* ne donne pas, comme nous, à ses lecteurs chinois une traduction de toutes les locutions latines, empruntées à Horace et à Virgile.

Aujourd'hui, ce dictionnaire est devenu très-rare, même en Chine, et l'on n'en connaît que deux ou trois exemplaires

en Europe. Le seul que possède la France a figuré au catalogue des livres vendus en octobre 1860 par H. Labitte, et il n'a pu trouver d'acquéreur.

Nous venons d'établir le bilan des richesses amassées par nos devanciers; dans cette analyse rapide des œuvres qu'ils nous ont léguées, nous croyons avoir accordé une juste place au blâme et à l'éloge, en les mesurant sur une appréciation faite consciencieusement. Pourquoi eussions-nous appelé à notre aide l'amertume de la critique ou un esprit de dénigrement systématique? Nous n'en avions pas besoin. Aux yeux de tout lecteur impartial, leurs qualités et leurs défauts s'affirment avec une irrécusable évidence. Nous le répétons, deux de ces monuments du génie de l'homme s'imposent surtout à notre admiration, le *Dictionnaire historique et critique* de Bayle et l'*Encyclopédie* de Diderot, parce que ces deux œuvres immortelles, même dans leur actuelle insuffisance, sont sorties d'une inspiration dégagée de toute préoccupation mercantile, et ont assis pour jamais, sinon inauguré, le principe d'où devait jaillir l'ère des sociétés modernes. Mais ces travaux d'Hercule du monde de la pensée suffisent-ils aujourd'hui aux aspirations de notre siècle? Personne n'oserait le soutenir. Ce ne sont plus que des édifices majestueux, mais incomplets, des troncs vénérables que le voyageur, nous voulons dire l'homme d'étude, salue encore avec respect, mais chez lesquels toute trace de végétation active a presque disparu. Quant à la plupart des autres encyclopédies, M. Victor Hugo les a nettement caractérisées « spéculations de librairie, » c'est-à-dire publications entreprises en vue d'exploiter tel besoin, telle tendance de l'époque ; nul cachet de généralité et surtout d'originalité; aucune idée élevée, franchement accusée, qui s'en dégage; tout au plus des prétentions mal justifiées ou un esprit étroit qui étend chaque article sur le lit de Procuste dressé par une coterie. Et puis, ces ouvrages eussent-ils même, à l'époque de leur apparition, rempli consciencieusement un large programme, qu'aujourd'hui encore ils laisseraient un vide immense dans le cadre général qu'ils devaient embrasser. Les sciences, les arts, l'industrie, luttent de vitesse avec les locomotives de nos chemins de fer, avec le télégraphe électrique lui-même ; il faut les suivre dans cette course rapide, les devancer même quelquefois, si l'on veut arriver à temps; il faut surtout faire dominer cette vaste exposition de nos connaissances actuelles par un principe large, fécond, qui repousse loyalement toute suggestion, toute exigence de parti, pour ne sacrifier qu'aux droits imprescriptibles de la justice et de la vérité, sans se laisser détourner de sa voie ni par des atténuations intempestives des fausses doctrines, ni par la perspective des périls que l'on court quelquefois lorsqu'on prend courageusement les DROITS DE LA PENSÉE comme devise de son drapeau.

Aurons-nous échappé aux défauts que nous avons signalés dans les travaux de nos devanciers? Nous avons du moins la conviction de n'avoir rien négligé pour cela. On pourra critiquer l'exécution de l'œuvre immense que nous avons entreprise, mais on n'en attaquera pas l'esprit sans blesser l'équité. Nous avons pu nous tromper sur des questions de détail; nous croyons fermement n'avoir point erré quant à l'idée générale. Notre foi est celle de la France, qui revient, après plus d'un demi-siècle de tâtonnements, à sa vraie tradition politique et philosophique, aux idées qui ont vivifié la grande âme de nos pères.

Nous vivons à une époque où la fiévreuse activité des intelligences, détournée violemment des spéculations politiques, semble s'être repliée un instant sur elle-même pour se lancer ensuite, avec un élan irrésistible, dans la carrière où les sciences et les arts lui ouvrent un horizon sans bornes. Jamais la soif d'apprendre, de savoir, de juger, ne s'était emparée plus impérieusement des esprits; jamais la pensée, surexcitée sans cesse par de nouvelles découvertes, n'avait abordé un ensemble plus étendu de questions et de problèmes hardis, mais d'une solution féconde; jamais la raison ne s'était sentie plus affranchie des errements des siècles passés, et n'avait interrogé les mystères de toute science avec une plus indépendante curiosité. Nos savants produisent tous les jours d'excellents ouvrages, et ceux qui peuvent se les procurer et qui ont le temps de les lire, se trouvent ainsi en mesure de satisfaire à tous ces immenses appétits de l'esprit; mais l'ensemble de ces ouvrages forme une véritable bibliothèque, et il n'est pas donné à tout le monde d'acheter une bibliothèque entière, tout le monde surtout n'a pas le temps qu'il faudrait pour la lire. C'est un livre unique, contenant toutes choses, qui pourrait seul mettre toutes les connaissances à la portée du grand nombre, et que possédons-nous en ce genre? Encore une fois, des ouvrages surannés au point de vue philosophique et critique, arriérés de vingt ou trente ans au moins sous le rapport scientifique, n'embrassant que quelques spécialités traitées comme les moines de Clairvaux l'eussent fait sous l'œil de saint Bernard, avec une timidité qui laisse le moins de prise possible aux points d'interrogation toujours menaçants du pouvoir ou de l'index. Le *Grand Dictionnaire universel* vient donc à son jour, à son heure; il vient, ce qui sera désormais une nécessité séculaire, dresser la véritable statistique, offrir l'inventaire de la science moderne; il vient satisfaire des impatiences généreuses, des avidités de savoir légitimes; il apporte au savant, au littérateur, à l'historien, au philosophe, à l'industriel, au commerçant, à l'artiste, à l'ouvrier, à tout ce qui imagine, à tout ce qui exécute, un inépuisable approvisionnement, un arsenal formidable où sont rassemblés, classés, étiquetés, tous les moyens, toutes les ressources, toutes les forces, toutes les armes que le génie, la patience, les recherches, la science, les méditations des grands hommes, ont mis au service de l'intelligence. Jamais, nous le disons sans être arrêté par une feinte modestie, jamais un si vaste amas de matériaux précieux, de renseignements utiles ou

indispensables, n'avait été accumulé dans un répertoire aussi universel. L'*Encyclopédie* de Diderot, élevée pour ainsi dire sur les débris d'un monde dont elle a fait crouler les derniers appuis, apparaissant au seuil d'un monde nouveau dont elle jetait les gigantesques assises, l'*Encyclopédie* de Diderot a largement rempli la tâche qu'elle s'était attribuée, disons mieux, qu'imposaient à ses vaillants auteurs les idées profondes et hardies dont ils s'étaient constitués les apôtres, dont ils furent presque les martyrs. Mais à un autre siècle une autre œuvre; l'histoire de l'esprit humain est une immense toile de Pénélope que le temps défait sans cesse et qui est toujours à recommencer. Voilà pourquoi nous avons repris en sous-œuvre l'immortel travail des encyclopédistes, non pas, certes, avec la prétention de remuer le monde à leur exemple en y jetant des idées nouvelles, mais avec celle de résumer toutes les connaissances humaines, en les faisant entrer dans un vaste cadre où l'homme studieux puisse, malgré son étendue, les embrasser d'un seul coup d'œil. Ah! c'est une redoutable tâche que nous avons entreprise, lorsque nous avons résolu d'élever ce monument au génie de l'homme; c'est un lourd fardeau que celui que nous portons depuis vingt ans, suivant chaque découverte, notant chaque progrès, analysant chaque idée, appréciant chaque système, épiant, pour ainsi dire, chaque moment où un germe nouveau allait éclore au monde de la pensée. Aujourd'hui que nos recherches sont arrivées à leur terme, que nos matériaux sont complets, nous mettons la main à l'œuvre, et nous allons presser les travaux pour que l'édifice soit bientôt achevé. Et ici s'offre naturellement l'occasion d'expliquer à nos lecteurs le plan de notre ouvrage, et de leur faire connaître nettement quel esprit a présidé à la rédaction de nos articles.

Nous l'avons déjà dit, tout le monde, à notre époque, veut apprendre, connaître, savoir, juger, se rendre compte; on n'accepte plus les opinions toutes faites, qui se transmettaient autrefois, comme un héritage, d'une génération ou d'une classe d'individus à l'autre; les préjugés ont cédé la place au raisonnement et à la critique, et, en toute chose, chacun veut exercer son propre contrôle, guidé par l'étude directe des faits et des doctrines. Les temps de foi aveugle sont passés sans retour; on ne croit plus que sous bénéfice d'inventaire. Mais comment se diriger dans cet effroyable dédale de toutes les connaissances humaines? Quelle lumière appeler à son aide? A quelle source puiser les renseignements dont le besoin se renouvelle à chaque instant? Quel livre interroger? Quel ouvrage consulter? C'est ici que commencent les véritables difficultés. Eût-on à sa disposition la Bibliothèque impériale et les prodigieuses richesses qu'elle renferme, que l'on serait encore embarrassé, qu'on le serait même davantage. Et puis, où trouver un fil d'Ariane pour se diriger à travers tous les détours de ce formidable amas des trésors de l'esprit? L'impuissance du chercheur naîtrait de cette abondance même. Quant aux bibliothèques particulières, en est-il beaucoup qui puissent suffire aux recherches auxquelles est condamné celui qui veut éclaircir un point douteux ou se renseigner sur un événement? Quelle collection de traités ou de dictionnaires ne devront-elles pas réunir sur les diverses branches de nos connaissances : linguistique, lexicographie, grammaire, rhétorique, philosophie, logique, morale, ontologie, métaphysique, psychologie, théologie, mythologie, histoire, géographie, arithmétique, algèbre, géométrie, trigonométrie, hautes mathématiques, mécanique, astronomie, physique, chimie, sciences naturelles, botanique, zoologie, géologie, ornithologie, ichthyologie, entomologie, erpétologie, médecine, chirurgie, pathologie, thérapeutique, physiologie, pharmacie, art vétérinaire, archéologie, paléontologie, technologie, arts et métiers, beaux-arts, littérature, bibliographie, économie politique, agronomie, horticulture, viticulture, sylviculture, commerce, industrie, marine, navigation, art militaire, artillerie, génie, statistique, droit, législation, administration, finances, cultes, instruction publique, eaux et forêts, inventions et découvertes, magie, alchimie, astrologie, blason, jeux, numismatique, termes de chasse, de pêche, de bourse de turf, etc., etc., etc. Voilà à quelle multitude de livres il faudrait avoir recours pour éclairer ses doutes ou son ignorance, et cela quand on est pressé de trouver et de savoir. Dans les ouvrages spéciaux, il faut, pour arriver à la formule d'un principe, à la constatation d'un phénomène, suivre une série de raisonnements et de déductions, qui se succèdent quelquefois à travers la moitié d'un volume; tandis que, le plus souvent, on cherche l'expression nette et concise d'une vérité, sans égard aux rapports qui l'enchaînent à un certain ordre d'idées. Un dictionnaire universel, qui renferme tout ce qui a été dit, fait, écrit, imaginé, découvert, inventé, est donc une œuvre éminemment utile, destinée à satisfaire d'immenses besoins; car un tel dictionnaire met, pour ainsi dire, sous la main de tout le monde, l'objet précis de toutes les recherches qu'on peut avoir besoin de faire.

Traçons maintenant un sommaire rapide de chacune des parties qui composent notre ouvrage.

Le *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle* étant, avant tout, le dictionnaire de la langue, la partie lexicographique a reçu des développements qu'on chercherait vainement ailleurs, et qui se suivent dans un ordre logique, clair, méthodique, que tous les dictionnaires avaient trop dédaigné jusqu'à présent : sens propres, sens par extension, par analogie ou par comparaison, sens figurés purs, sont nettement déterminés par des exemples qui font rigoureusement ressortir les nuances et les délicatesses des diverses acceptions; chaque mot trouve son historique tout tracé par son étymologie, sa formation, et les vicissitudes de sens qu'il a subies pour arriver jusqu'à nous, vicissitudes rendues sensibles par des exemples empruntés à nos vieux chroniqueurs, aux fabliaux, aux trouvères, aux auteurs du XVI^e siècle, à ceux du XVII^e et du XVIII^e, et enfin, et surtout, aux écrivains de notre temps. Un dictionnaire du XIX^e siècle ne doit-il pas s'attacher de préférence à reproduire la

physionomie de la langue au moment actuel? Les immortels écrivains du XVIIe siècle ont fixé notre idiome, lui ont donné sa forme nationale; mais ceux de notre époque l'ont assoupli, étendu, plié aux innombrables besoins de l'esprit et de la pensée, et il n'est peut-être pas d'expression qui n'ait revêtu sous leur plume une forme neuve, qui n'ait été enrichie de quelque acception aussi juste que pittoresque. Pourquoi donc, comme presque tous nos devanciers l'ont fait, bannir ces écrivains d'un domaine qu'ils ont si heureusement contribué à cultiver et à fertiliser? Nous leur avons, au contraire, réservé une large place, convaincu que les V. Hugo, les Lamartine, les Alfred de Musset, les Th. Gautier, les Villemain, les Sainte-Beuve, les G. Sand, les Balzac, les Alex. Dumas, les Proudhon, les Henri Martin, les V. Cousin, et tant d'autres que nous pourrions citer, valent bien la plupart de ces fades et insipides auteurs du XVIIIe siècle et du commencement du XIXe, qui partageaient avec Corneille, Racine, Bossuet, Fénelon, La Bruyère, Boileau, La Fontaine, Molière, etc., le monopole des exemples à fournir pour asseoir les différents sens des mots. Tout écrivain de talent, à quelque temps, à quelque opinion et à quelque spécialité qu'il appartienne, a payé son tribut à nos colonnes. Par elle-même, la langue n'a point de doctrine fixe, puisqu'elle doit servir d'instrument à l'athée comme au dévot le plus fanatique, au révolutionnaire le plus exalté comme au partisan de l'immobilisme, et une sorte d'éclectisme est le seul système qui puisse lui convenir.

Parlons maintenant de la partie étymologique, à laquelle le *Grand Dictionnaire* a voulu donner de très-amples développements. Parmi les sciences nouvelles auxquelles le XIXe siècle s'honore avec raison d'avoir donné naissance, il en est une qui attire tout d'abord l'attention par la rapidité avec laquelle elle s'est créée et par la fécondité des résultats auxquels elle a conduit; nous voulons parler de la philologie comparée, qui ne date que d'hier et qui, cependant, a pris rang immédiatement à côté de l'histoire, de l'anthropologie, de l'ethnographie, de la mythologie, pour lesquelles elle est désormais un auxiliaire indispensable. Comme toute science, la philologie comparée, la linguistique, a passé par des phases transitoires avant d'arriver à l'état de science constituée. Mais aucune, peut-être, n'a franchi en moins de temps ces périodes, qui sont les âges du savoir humain, les étapes de l'intelligence. On peut dire sans exagération que tous les progrès sérieux, positifs, qu'a faits la linguistique, se sont accomplis dans l'espace de cinquante années, comprises entre l'apparition de la *Grammaire comparée* de Bopp (16 mai 1816) et nos jours.

Ce n'est pas à dire, cependant, que le langage n'ait jamais préoccupé l'attention des hommes avant cette époque. Au contraire, nous retrouvons des traces extrêmement anciennes de ces préoccupations. Mais, de même que la chimie n'a commencé à exister qu'à partir du moment où elle s'est dégagée des théories sans fondement et des notions empiriques de l'alchimie, de même la linguistique ne s'est fondée que lors de l'introduction de la méthode scientifique dans ce terrain où s'étaient perdus auparavant tant de rêveurs. Comme nous venons de le dire, la linguistique date de la publication de la *Grammaire* de Bopp, qui gardera l'éternel honneur d'avoir posé cette science sur une base solide, et d'avoir ensuite pris une part des plus actives à son développement.

Les peuples anciens se préoccupèrent, à leur manière, de ce phénomène merveilleux, la parole; les brahmanes indiens, par exemple, dans les hymnes des *Védas,* élevèrent, nous apprend M. Max Müller, la parole au rang d'une divinité. Dans les *Brahmanas*, la parole est appelée la vache, le souffle est appelé le taureau, et l'esprit humain est présenté comme leur progéniture. Mais un peu plus tard on abandonna ces idées mystiques, et l'étude de la grammaire fut instituée par les brahmanes d'une façon qui n'a jamais été surpassée, du moins sous le rapport de la minutie. «L'idée, dit M. Max Müller, de réduire une langue tout entière à un petit nombre de racines, qu'en Europe, au XVIe siècle, Henri Estienne tenta de réaliser le premier, était parfaitement familière aux brahmanes, au moins cinq cents ans avant Jésus-Christ.» Les grammairiens grecs, représentés par les deux écoles d'Alexandrie et de Pergame, ont exécuté des travaux grammaticaux qui, aujourd'hui encore, ne sont pas sans valeur. Chez les Romains, ces études furent également cultivées avec grand succès; il nous suffira de rappeler les noms de Varron, de Lucilius, de Festus, de Quintilien, de Priscien, etc. Si maintenant nous sortons de l'antiquité, nous retrouvons toujours la méthode empirique en vigueur, mais successivement transformée par les notions, de plus en plus étendues, acquises par la connaissance des nouvelles langues. Il faudrait plusieurs volumes pour faire l'histoire de la linguistique avant le XIXe siècle : nous nous bornerons à nommer Vossius, les Estienne, Pasquier, Bochart, Ménage, Huet, de Brosses, Court de Gébelin, Fabre d'Olivet, Larcher, Turgot, etc., qui, même de nos jours, ont encore, hélas! des disciples obstinés qui refusent de se rendre à l'évidence.

De très-bonne heure, ces précurseurs de la linguistique voulurent chercher un lien de parenté entre les différentes langues qui leur étaient accessibles. Ces préoccupations donnèrent naissance aux systèmes les plus fantastiques et les plus inconciliables. Mais ces tendances latentes dénotaient déjà un véritable progrès; ces aspirations intuitives furent satisfaites par une découverte inespérée, celle de la langue sanscrite, dont la connaissance positive ne date chez les Européens que de la fondation de la Société asiatique de Calcutta, en 1784. Dès lors le rôle des précurseurs est fini; celui des initiateurs commence : William Jones, Carey, Wilkins, Forster, Colebrooke, etc., sont les glorieux promoteurs du mouvement. L'étude du sanscrit démontra immédiatement sa parenté étroite avec la plupart des idiomes de l'Europe (postérieurement

appelés *indo-européens*) et plusieurs de l'Asie. Puis arrivent les admirables travaux de Bopp, de Schlegel, de Humboldt, de Pott, de Grimm, de Rask, de Weber, de Max Müller, qui achèvent la révolution ébauchée par leurs prédécesseurs.

Sans anticiper ici sur l'article étendu que nous consacrerons dans cet ouvrage à la langue sanscrite, nous ferons remarquer que e sanscrit n'est pas, comme on le croit trop généralement, la souche des langues indo-européennes ; c'est tout au plus une branche collatérale (pour la période védique). Dans nombre de cas, le sanscrit classique trahit même, par des symptômes non équivoques, son âge moins avancé par rapport au latin, au zend, etc. Nous signalerons, par exemple, la substitution des palatales aux gutturales dans les racines. L'importance du sanscrit ne consiste donc pas, comme on pourrait le supposer, dans son antiquité, mais bien plutôt dans son intégrité, dans l'état de conservation de ses nombreux monuments littéraires. Il nous a ainsi fourni des éléments de comparaison d'une valeur inappréciable, pour grouper tous les idiomes congénères, combler les lacunes qui les séparent, et renouer des liens rompus par des accidents inconnus.

Ces quelques considérations suffiront, nous l'espérons, pour faire comprendre à nos lecteurs l'importance de la science nouvelle, et leur expliqueront pourquoi nous avons cru devoir lui consacrer une aussi large place dans le *Dictionnaire du XIXe siècle*.

M. Max Müller range parmi les sciences naturelles la linguistique, qu'on avait à tort, suivant lui, classée jusqu'ici parmi les sciences historiques. Nous reconnaissons volontiers que l'application de la méthode des sciences naturelles à la linguistique a produit, entre les mains de M. Max Müller et des savants allemands, de merveilleux résultats ; mais nous croyons cependant que les considérations historiques sont d'une importance extrême dans la linguistique, et que la science du langage est mixte, qu'elle touche à la fois au domaine naturel et au domaine historique. Cette restriction faite, nous reconnaissons sans difficulté le côté ingénieux et neuf de la théorie de M. Max Müller. Rien, en effet, ne ressemble plus à un anatomiste armé du scalpel et fouillant un cadavre pour lui arracher les secrets de la vie organique, qu'un linguiste analysant, disséquant un mot, dégageant au milieu des affixes et des suffixes, et des différentes modifications phonétiques internes, une racine primitive. Des deux côtés il faut la même habileté de praticien, la même sûreté de main, la même intelligence, la même sagacité. Le linguiste a, lui aussi, ses œuvres merveilleuses de restitution inductive ; sur un fragment de livre, sur une phrase, sur un mot, il reconstruit une langue tout entière avec la même infaillibilité que le paléontologiste restitue, sur une vertèbre, sur une dent, un animal, un monde entier. Nous pouvons même dire que, dans certains cas, les résultats obtenus par la linguistique semblent encore plus étonnants que ceux qui le sont par la paléontologie. Les lignes suivantes, empruntées à M. J. Perrot, feront parfaitement comprendre ce fait aux lecteurs :

« Bien mieux que l'enquête archéologique, si brillamment inaugurée, il y a une trentaine d'années, dit M. J. Perrot, par les savants du nord de l'Europe, l'étude des langues et de leurs formes les plus anciennes nous permet de remonter dans ce vague et obscur passé, où se dérobent les premiers vagissements et les premiers pas de l'humanité, bien au delà du point où s'arrêtent la légende et la tradition même la plus incertaine. Ni ces grands amas de coquilles, si patiemment remués et examinés par les antiquaires norwégiens ; ni ces lacs italiens et suisses, dont M. Troyon et ses émules explorent les rivages et interrogent du regard et de la sonde les eaux transparentes ; ni les cavernes fouillées par M. Lartet ; ni ces antiques sépultures d'un peuple sans nom, qui se retrouvent des plateaux de l'Atlas aux terres basses du Danemark, ne nous livrent d'aussi curieux secrets que ces riches et profondes couches du langage, où se sont déposées, et comme pétrifiées, les premières conceptions de l'homme naissant à la pensée, les premières émotions qu'il ait éprouvées en face de la nature, les premiers sentiments qui aient fait battre son cœur. Reste des grossiers festins de nos sauvages ancêtres, débris de leurs légères demeures suspendues au-dessus de ces eaux qui les protégeaient et les nourrissaient tout à la fois, monuments authentiques de leur ingénieuse et opiniâtre industrie, faibles instruments qui les aidaient dans leurs premières luttes contre la nature, armes fragiles et émoussées qui leur servaient à se défendre contre les bêtes fauves, étranges bijoux, gauches et naïves parures où se révèlent des instincts de coquetterie contemporains, chez l'un et chez l'autre sexe, des premiers rudiments de la vie sociale, tout cela n'est ni aussi instructif, ni aussi clair et aussi précis, tout cela ne nous en apprend pas autant sur ces longs siècles d'enfance et de lente croissance, que l'analyse même des mots, que l'explication de toutes ces métaphores hardies dont nous avons hérité et que nous employons encore tous les jours sans plus les comprendre, que l'examen de tous ces termes figurés, qui, même dans les plus raffinés et les plus philosophiques de nos idiomes modernes, subsistent toujours comme les vivants témoins d'un inoubliable passé, et semblent protester, par le rôle qu'ils continuent à jouer dans la langue, contre les victoires et les conquêtes de l'abstraction. »

M. Max Müller embrasse sous le nom de *science du langage* les différentes études successivement appelées *philologie comparée*, *etymologie scientifique*, *phonologie*, *glossologie*, *linguistique*, etc., appellations dont il blâme l'impropriété. Il est évident que, comme terme générique, *science du langage* est un mot très-heureux, très-large, qui permet de grouper en un seul faisceau les différentes sciences auxquelles l'étude du langage sert de base. Ces différentes sciences, qui relèvent immédiatement de la science du langage, et dont elles ne sont, en quelque sorte, que les annexes, sont les suivantes :

D'abord l'*étymologie*, ou l'histoire des origines individuelles des mots, la généalogie des termes d'une langue. Les lecteurs verront comment nous avons traité cette partie, qui, dans un dictionnaire français, doit être considérée comme une des plus importantes, au point de vue de la connaissance exacte des mots. Le *Dictionnaire du XIX*e *siècle* est le premier jusqu'ici, nous pouvons le dire sans vanité, qui ait inauguré en France ce progrès capital. Jusqu'ici l'on se bornait, même dans les dictionnaires les plus récents et les mieux faits (nous citerons pour exemple celui de M. Littré, auquel d'ailleurs nous avons rendu toute justice), à donner l'étymologie latine ou grecque la plus voisine du mot français, sans remonter au delà. Quelquefois on allait jusqu'à rapprocher les termes congénères, tels que nous les présentent les langues néo-latines ou romanes. Nous avons procédé tout autrement: non content de donner les étymologies immédiates d'un mot, nous avons, avec Pictet, Pott, Benfey, Kuhn, Weber et tant d'autres savants, franchi ces colonnes d'Hercule de la philologie classique. Nous nous sommes attaché à faire l'histoire complète d'un radical, à suivre les transformations multiples qu'il a subies en passant en français, en latin, en grec, en sanscrit, et dans les autres idiomes collatéraux : persan, zend, langues germaniques, slaves, etc., en un mot, dans toute la grande famille indo-européenne. Nous croyons avoir ainsi rendu un véritable service à nos lecteurs, en élevant l'étymologie, ce procédé auparavant si restreint et, pour ainsi dire, si mécanique, à la hauteur d'un enseignement philosophique et historique.

Une autre science dérivée de la linguistique, c'est la *mythologie comparée*, à peine connue en France, et cependant si prodigieuse dans ses applications. Nous ne pouvons pas donner ici la définition complète de cette science, qu'on trouvera traitée à son ordre alphabétique. Nous ferons seulement remarquer que si, comme le dit spirituellement Max Müller, la mythologie est une maladie du langage, il existe contre cette maladie un remède spécifique dont les effets, quoique rétrospectifs, n'en sont pas moins certains : c'est la linguistique, la linguistique seule, qui peut guider l'historien dans ce dédale des mythes primitifs, sans cesse transformés, fondus, défigurés, intervertis, substitués. Le lecteur verra ce que cette science peut produire, en parcourant les principaux articles que nous avons consacrés aux mythes, aux légendes, aux personnages fabuleux, de l'Inde, de la Grèce, du Latium, de la Perse, etc.

La *linguistique* proprement dite, qui rentre également dans la science du langage et en constitue un des éléments les plus personnels, a été de notre part l'objet d'une grande attention. Toutes les langues importantes ont été étudiées individuellement dans le *Dictionnaire*, au point de vue grammatical et au point de vue littéraire. Cette tâche était des plus ardues, parce qu'il n'existe pas un corps d'ouvrage renfermant tous les documents nécessaires pour l'accomplir. Nous eussions pu, il est vrai, à l'instar de nos devanciers, puiser sans scrupule dans certains ouvrages incomplets, mais commodes. Mais nous nous sommes imposé l'obligation de recourir toujours, sur chaque langue, aux travaux spéciaux dont elle a été l'objet. Nous avons fouillé quelquefois, pour un dialecte d'une importance médiocre, plusieurs grammaires écrites en différentes langues européennes; nous avons mis à contribution les relations de voyages, les revues linguistiques, les vocabulaires, de volumineux recueils publiés par des Allemands, des Anglais, des Italiens, des Espagnols, des Russes, etc., en nous tenant au courant de tous les ouvrages nouveaux. Souvent même nous avons eu, grâce à la complaisance de quelques savants, des renseignements complétement inédits.

La *grammaire comparée*, une des plus belles conquêtes de la science du langage, a été traitée avec tous les développements qu'elle mérite. Comme pour la partie étymologique, nous avons exclusivement employé la méthode scientifique, telle qu'elle est aujourd'hui constituée et appliquée en Allemagne et en Angleterre. Là encore, nous sommes sorti de l'ornière classique et nous avons singulièrement agrandi le champ de notre sujet. Le rôle des particules, des prépositions, des conjonctions, les lois phonétiques auxquelles obéissent les langues, le mécanisme physique et intellectuel de la pensée, tout a été scrupuleusement étudié et exposé d'après les données les plus récentes.

Enfin, comme corollaire du système que nous avons suivi à l'égard de l'ensemble des connaissances constituant la science du langage, nous avons cru devoir, pour être complet, donner une place convenable aux principaux monuments des littératures orientales, si peu ou si mal appréciées encore en France. Ces monuments sont la base même des investigations de la science du langage, et en dehors de leur valeur purement littéraire, que nous avons également mise en relief, ils possèdent, aux yeux du linguiste, un prix inestimable. Les grandes épopées, les traditions religieuses et philosophiques, les travaux scientifiques et historiques de l'Inde, de la Perse, des races indo-européennes ou aryennes, de l'Égypte, du Japon, de la Chine, de l'Arabie, et même des peuples secondaires ou presque inconnus, Turcs, Tartares, Mexicains, Finnois, nations de l'Afrique, de l'Amérique et de l'Océanie, ont été, lorsqu'ils en étaient dignes, mentionnés à leur ordre alphabétique et analysés en raison de leur importance.

Une des parties les plus importantes traitées dans le *Grand Dictionnaire*, c'est l'histoire. Nous l'avons traitée avec l'impartialité la plus complète, en dehors de toute opinion préconçue, nous affranchissant, autant qu'il a été en notre pouvoir, de cet esprit systématique, ou de parti, qui dicte si souvent les jugements de l'historien; nous n'avons pas cherché à plier les faits aux exigences de telle ou telle opinion, nous les avons présentés sous leur véritable jour, sans ménagement comme sans fai-

blesse, et nous en avons tiré les conséquences qui découlaient naturellement de cette exposition impartiale. N'ayant pris pour guide que les inspirations de notre conscience, nous n'avons pas falsifié l'histoire, nous l'avons racontée, sans nous inquiéter de savoir si un fait demeurait à la charge ou était acquis au bénéfice d'un parti. *Vitam impendere vero*, telle pourrait être la devise du *Grand Dictionnaire universel*, si l'immortel auteur du *Contrat social* ne s'en était pas créé une propriété pour ainsi dire inaliénable, dont il serait prétentieux de revendiquer l'héritage.

Quant aux questions douteuses, à celles qu'on pourrait appeler des problèmes historiques, le *Grand Dictionnaire universel* les a étudiées avec une attention toute particulière, et toujours en s'affranchissant complétement des hypothèses et des préjugés. Sa profession de foi est tout entière contenue dans cette devise : *Recherche de la vérité, toujours et quand même.* Ni crédulité banale, ni scepticisme systématique, ni parti pris, ni opinions préconçues. Quand nos laborieuses investigations ne nous livreront pas une solution définitive, nous donnerons au moins le résultat des travaux les plus récents de l'érudition historique, en même temps que celui de nos propres recherches et des documents que nous possédons ou que nous aurons découverts.

Nous n'avons pas abordé avec une moindre indépendance d'esprit la biographie, répertoire universel où doivent entrer tous ces personnages divers qui ont mérité ou dérobé une part quelconque de célébrité, bonne ou mauvaise; tous les acteurs qui ont paru un instant sur la scène du monde, tous les figurants de cette danse macabre qui défile à travers les siècles; les petits comme les grands; les morts et les vivants, depuis Adam, Sésostris et Manou, jusqu'à Mourawieff, Abd-el-Kader et Juarez. Nous avons donné à chaque article une étendue proportionnée à la valeur réelle du personnage, mais en nous renfermant, à l'égard des contemporains, dans les limites d'une appréciation courtoise, qui ne va jamais jusqu'à une complaisance calculée, et à travers laquelle, néanmoins, perce toujours et facilement notre opinion. La vérité ne gagne rien à être formulée brutalement, et il y a des susceptibilités qu'il serait injuste et quelquefois cruel de froisser, en invoquant le prétexte de l'impartialité. « On doit des égards aux vivants, a dit si justement Voltaire; on ne doit aux morts que la vérité. » C'est sur ce principe que nous avons réglé nos jugements. Les personnages morts appartiennent, eux, complétement à l'histoire, et, pour un grand nombre de ces individualités qui ont laissé une trace éclatante, nous avons mis à contribution une foule de documents inédits, curieux, intéressants, qui jettent un jour nouveau et complet sur beaucoup d'événements restés obscurs et inexpliqués. Ici, nous n'avons obéi qu'à la sévère équité de l'histoire, sans admettre ces ménagements intempestifs ou ces atténuations complaisantes qui se produisent banalement dans presque tous les livres, et que personne ne prend plus au sérieux depuis longtemps. Nous écrivons pour les hommes qui veulent se renseigner et s'instruire, nous ne publions pas un *Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle — ad usum Delphini.*

Nous avons accordé à la géographie toute l'extension possible, en mettant à profit les auteurs les plus compétents, et surtout les relations modernes qui ont jeté une si vive lumière sur un grand nombre de difficultés restées jusqu'ici non résolues. Les excursions hardies des voyageurs contemporains, et, pour certaines contrées du globe encore peu connues, les plus récentes expéditions nous ont fourni des renseignements précieux et nous ont mis à même de rectifier des erreurs capitales, introduites dans cette science si importante par des récits exagérés ou incomplets, par des observations superficielles, par la difficulté d'étudier certaines régions, et, disons-le franchement, par la fantaisie des explorateurs. Sur les mœurs de tous les peuples, sur l'état de la civilisation, la force, les ressources et la population de chaque pays, sur les productions de chaque climat, sur le commerce et l'industrie de chaque État; en un mot, sur tous les points qui se rattachent à la géographie physique ou politique, le *Grand Dictionnaire universel* présentera un ensemble de notions aussi neuf, aussi utile, aussi instructif et aussi complet qu'on puisse le désirer.

Quant aux sciences basées sur le calcul ou l'observation, telles que les mathématiques en général, la physique, la chimie, l'astronomie, la médecine, l'art vétérinaire, les sciences naturelles, chaque partie, chaque article comporte des développements qui suffisent à élucider toutes les questions, à éclaircir tous les doutes, dans la mesure, bien entendu, du degré de perfection auquel sont arrivées ces diverses branches de nos connaissances. Là où le génie de l'homme n'a pu encore réussir à sonder tous les mystères, nous n'avons pu que constater des résultats incomplets; mais partout, du moins, nous avons signalé le point extrême qui marque la limite où le connu s'arrête, pour faire place aux hypothèses plus ou moins plausibles; en sorte que le lecteur est certain d'avoir une statistique exacte, rigoureuse, de l'état actuel de la science. Parfois il ne trouvera qu'une ébauche, un dessin dont les formes ne sont pas encore accusées; mais la reproduction en sera du moins fidèle et complète. Un ordre d'idées naît, un principe est en travail d'enfantement: nous ne pouvons que faire pressentir des conséquences, préjuger des résultats ou indiquer, d'une manière hypothétique, le rôle futur d'un système ou d'une découverte dont on est encore à étudier la valeur et l'importance; trancher péremptoirement des questions aussi délicates nous paraît contraire à la tâche que nous nous sommes attribuée, comme au-dessus de la portée de notre esprit.

C'est pour nous conformer à cette règle que, tout en faisant l'usage le plus libre de notre faculté de juger, nous nous sommes attaché à présenter au lecteur les doctrines philosophiques, religieuses, politiques et économiques, même les plus

controversées et les plus controversables, sans parti pris polémique, et en leur conservant leur véritable physionomie. Matérialisme, spiritualisme, animisme, sensualisme, idéalisme, mysticisme, éclectisme, positivisme, saint-simonisme, fouriérisme, etc., sont entendus et viennent tous à égal titre plaider leurs causes respectives dans nos colonnes. Nous donnons tour à tour la parole au socialisme et au libéralisme économique; à la protection et au libre échange; à la centralisation et à l'affranchissement de la commune et de la province; au principe des nationalités et au droit international fondé sur les traités; à la morale dite *indépendante*, et à celle qui invoque des principes et des sanctions métaphysiques; à la critique rationaliste des religions et à l'apologétique chrétienne. Nous ne voulons blesser aucune conscience, mais nous voulons allumer tous les flambeaux; tant pis pour qui se plaît à la nuit et au sommeil! Le temps des dogmes et des infaillibilités est passé; il n'y a plus aujourd'hui que des faits scientifiques et des opinions. Or, il est grand temps, ce nous semble, de laisser à la lutte des dogmes et des infaillibilités les moyens purement utilitaires, les armes souvent déloyales des vieilles polémiques, et d'introduire sérieusement dans la lutte des opinions le sentiment de l'honneur et l'idée du droit. L'unité des esprits doit naître désormais d'un libre, universel et incessant examen, et non d'une autorité intellectuelle. Saint Augustin disait : *In necessariis unitas*, *in dubiis libertas*, *in omnibus caritas*. Nous appliquons à la lutte des opinions cet aphorisme célèbre, en le modifiant de la manière suivante : *In omnibus libertas et caritas*, *ut in necessariis fiat unitas*.

Nous ne sommes pas, nous n'entendons pas être une école, une secte, un parti, une autorité; nous ne dogmatisons pas, nous n'excommunions pas. Nous repoussons cet exclusivisme étroit qui s'enferme dans un système, s'y cantonne, s'y déclare *satisfait*, et ferme l'oreille à toutes les voix du dehors. Nous repoussons ces condamnations tranchantes, fondées sur les conséquences dangereuses qu'on prête à telles ou telles idées, et qui arrêtent le mouvement et le progrès de la science. Nous sommes ennemi du préjugé (*præ judicatum*), de l'opinion préconçue, de la foi passive, du discipulat. Aucun paradoxe ne saurait nous émouvoir : nous croyons plus funestes les lâchetés que les audaces de l'esprit. Aucune doctrine, si surannée qu'elle soit, ne nous trouve disposé à l'écarter comme indigne de notre attention : nous professons que, pour avoir raison des fantômes, le meilleur moyen est de les regarder en face. Du reste, en toute erreur, ancienne ou nouvelle, nous respectons, nous voulons respecter un effort sincère de l'esprit humain vers le vrai; le doute provisoire, appliqué à toute matière, nous apparaît comme une sorte de purification mentale nécessaire à qui veut penser et croire par lui-même et pour lui-même, et nous avons la plus entière confiance dans l'efficacité de l'examen sans cesse provoqué et prêt à reviser les résultats d'un premier travail. Pénétrer dans chaque doctrine et faire ressortir l'idée qui en forme le centre et pour ainsi dire le noyau solide, tel est le but principal que nous nous proposons. Si nos opinions personnelles se laissent voir plutôt qu'elles ne s'accusent, si généralement nous ne formulons des conclusions qu'avec réserve et sobriété, c'est que nous voulons amener le lecteur, non à accepter un jugement tout fait, mais à prononcer lui-même en connaissance de cause; c'est que nous nous fions à la lumière qui jaillira pour lui du choc des opinions contraires, et qui mettra également en évidence les côtés faibles des systèmes et leur véritable force.

Pour les diverses parties que nous venons de passer en revue, nous n'avions pas à innover; nous ne pouvions qu'améliorer. Le fond nous était fourni, la forme elle-même nous était tracée par nos devanciers; nous n'avions qu'à tenir compte des progrès de la science actuelle, et à introduire dans notre ouvrage l'ordre sévère, logique, et le principe élevé dont l'absence se fait trop souvent sentir dans les encyclopédies du siècle. Mais ce qui constitue le côté véritablement neuf, original, du *Grand Dictionnaire*, ce qui lui imprime un cachet tout particulier d'intérêt et d'utilité, ce sont les innombrables articles de littérature et d'art dont nous allons donner un rapide aperçu, articles que le lecteur n'a jamais trouvés réunis dans un même ouvrage, et que nous ne sommes parvenu à élaborer qu'au moyen de recherches et d'études dont il serait difficile de se faire une juste idée. Si quelques omissions ont échappé à notre attention, tenue constamment en éveil sur tant d'objets à la fois, que l'indulgence de nos lecteurs nous le pardonne; nous nous lançons les premiers, sans précédents, sans guides, dans cette carrière dont l'horizon se reculait sans cesse devant nos regards, et nous avons dû nous armer d'une constance à toute épreuve pour la parcourir, avec la seule ressource d'un travail incessant et de notre volonté.

Il y a tout un monde qui, pour n'avoir jamais joui que d'une existence fictive, ne s'en impose pas moins à nos souvenirs, et dont la vie imaginaire a laissé des traces ineffaçables dans notre histoire littéraire. Il n'est pas plus permis d'ignorer les actions et le caractère de ces personnages enfantés par le génie, que les faits et gestes des hommes célèbres dont la mémoire est restée populaire : Alexandre, Annibal, César, Charlemagne, Henri IV ou Napoléon. Nous voulons parler des héros de romans, de poëmes ou de théâtre, qu'anime une individualité bien autrement puissante que le prestige éteint d'une foule de noms qu'on trouve obscurément enfouis au fond de toutes les biographies. Est-ce que don Quichotte, Gil Blas, Agramant, Amadis de Gaule, Armide, Asmodée, Astrée, Céladon, Clarisse Harlowe, Lovelace, Pantagruel, Vautrin; est-ce que Agnès, Alceste, Arlequin, Banco, Bartholo, Basile, Brid'oison, Cassandre, Célimène, Chicaneau, Chrysale, Colombine, Desdémone, don Juan, Falstaff, Faust, Figaro, Georges Dandin, Géronte, Hamlet, Léandre, M. Dimanche, M. Josse, M. Jourdain, Othello, Patelin, Sangrado, Shylock, Turcaret; est-ce que, même, Bertrand, Bilboquet, Chauvin, Mayeux, M. Prudhomme, Robert Macaire; est-ce

que tous ces personnages si vivants, si originaux, dont le caractère se dessine avec une netteté si pittoresque, n'animent pas l'histoire littéraire d'un souffle plus puissant et surtout plus poétique que la biographie de tel ou tel général, préfet ou sénateur ne donne de piquant et de relief au cadre des existences réelles? Ces personnalités sont entrées dans le domaine de la littérature, par le droit de conquête et par le droit du génie qui les a créées; on cite leurs actions, leurs maximes; on rappelle leur caractère, leurs habitudes; on invoque leur opinion sur une question douteuse ou débattue; en un mot, on les assimile d'une manière complète aux réalités de l'histoire. Comment se fait-il donc qu'on n'ait jamais songé à tracer leur monographie, à faire, pour ces illustrations du monde de la poésie, de l'imagination et de l'idée, ce que le moindre principicule a obtenu de nos biographes complaisants? C'est cet inexplicable oubli que nous venons réparer. Ces individualités si originales, si brillantes et souvent si populaires, jouiront désormais du droit de bourgeoisie dans toute encyclopédie bien conçue, et nous croyons pouvoir affirmer que ce ne sont pas ces noms-là qu'on cherchera le moins souvent. Au reste, pour une foule d'anciens personnages dont la vie et les exploits sont semi-historiques et semi-fabuleux, on ne pourra trouver que dans les nouveaux articles que nous leur consacrons les détails propres à éclaircir ou à rectifier les idées quelquefois vagues, obscures ou fausses qu'on s'en est formées; la notice purement biographique ne suffira jamais à satisfaire la curiosité. Achille, Agamemnon, Ulysse, Nestor, Diomède, Ajax, Priam, Hector, Andromaque, Énée, Didon, Anchise, Turnus, Lavinie, doivent bien plus leur existence à Homère et à Virgile qu'à Hérodote ou à Tite-Live, et c'est leur arracher tout à fait l'auréole poétique qui les entoure, que de ramener ces grandes figures aux mesquines proportions que leur prête la plume des historiens.

Il est un autre domaine, infiniment plus étendu, neuf, encore inculte, mais qui est appelé à produire des fruits magnifiques, et dont nous avons entrepris la difficile exploitation. C'est peut-être la plus lourde partie de notre tâche, et nous avons dû nous en représenter sans cesse l'immense utilité pour ne pas être tenté cent fois de l'abandonner; nous voulons parler de la bibliographie complète de tous les temps et de tous les pays. Au nom même d'un auteur, dans un dictionnaire historique, on trouve quelquefois une appréciation superficielle, maigre et sèche de ses œuvres; quant aux critiques faites largement, aux analyses consciencieuses, rédigées en pleine connaissance de cause, il faut les chercher dans une foule d'ouvrages dont on ignore le plus souvent l'existence. Comment faire son profit de ces renseignements dispersés de toutes parts et qu'on ne sait où aller puiser? A quel auteur s'adresser, par exemple, pour obtenir des notions suffisantes sur tel ouvrage d'un érudit allemand, d'un savant anglais, d'un écrivain français? Où trouver, quand on n'a pas une riche bibliothèque sous sa main, le compte rendu d'une pièce de théâtre, d'un roman, d'un poëme, surtout si l'œuvre qu'on veut connaître est celle d'un contemporain? Il faudra alors fouiller plusieurs collections de journaux ou de revues, et encore, bien souvent en sera-t-on pour sa peine et son temps perdu. Eh bien, nous avons recueilli tous ces documents épars; nous avons étudié, analysé toutes ces œuvres, toutes ces productions de l'esprit humain; nous en avons constitué un ensemble formidable, où chacune d'elles a trouvé une place proportionnée à sa valeur, à l'importance du rôle qu'elle a joué et de l'influence qu'elle a exercée dans le monde sans limites de la pensée. Toutes ces créations du talent, de l'imagination, de la fantaisie et du génie, tenues jusqu'ici à l'écart de la masse des lecteurs par la spécialité même des idées qu'elles développent, mais que, dans une circonstance donnée, ou ne fût-ce que pour contenter les exigences d'une curiosité légitime, on peut avoir besoin de connaître et d'apprécier, nous les avons tirées de leur obscurité relative et mises au grand jour dans notre ouvrage, où chacun les trouvera à l'ordre alphabétique de leurs titres, avec une analyse détaillée qui en fait ressortir rigoureusement le plan, les qualités, les défauts, la pensée qui a présidé à leur rédaction, les doctrines et les systèmes qu'elles mettent en saillie; en un mot, les vices de forme ou de fond qui les ont condamnées en naissant à l'indifférence et à l'oubli, les côtés brillants qui leur ont attiré ou leur promettent une vogue passagère, ou les idées fécondes qui leur assurent une éternelle vitalité. C'est ainsi que nous avons évoqué au tribunal d'une critique impartiale : poëmes, romans, contes, tragédies, comédies, drames, vaudevilles, pamphlets, histoires, mémoires, ouvrages de sciences, de linguistique, d'érudition, de philosophie, de théologie, lettres ou correspondances des hommes célèbres, jusqu'aux journaux et aux revues des temps modernes et anciens, jusqu'aux chansons populaires qui ont bercé notre enfance et égayé quelquefois notre maturité. Nous adressant aux lecteurs de toutes les classes, quels que soient leur âge et leurs goûts, nous n'avons rien dédaigné, et nous avons voulu que le savant et l'ignorant, l'homme sérieux et l'homme frivole, le vieillard et l'enfant, pussent prendre chacun leur part à l'immense banquet qui est dressé pour tous dans le *Grand Dictionnaire universel du XIX*e *siècle*.

Des deux parties que nous venons d'examiner découle, pour la langue littéraire, une autre source de richesses, et ce n'est pas la moins féconde, alimentée qu'elle est encore par le concours que lui apportent l'histoire, la mythologie et les langues mortes ou vivantes. Les héros littéraires, historiques ou mythologiques, ont accompli des actions célèbres ou fait entendre des paroles remarquables, auxquelles les écrivains font des allusions répétées; les livres, les pièces de théâtre ont formulé des maximes piquantes, résumé des situations dramatiques, par un mot, une phrase qui a fait fortune et a passé ensuite dans la langue littéraire, et celle-ci s'est ainsi trouvée enrichie d'une multitude de locutions originales, pittoresques, dans lesquelles les personnes peu instruites ne découvrent aucun rapport apparent avec l'idée que l'auteur a voulu exprimer, et qui lui com-

muniquent cependant une grâce, une force, une vivacité incontestables. Qu'un écrivain, un critique, pour mieux faire ressortir le décousu et l'obscurité d'un raisonnement, en termine le résumé par cette phrase si comique : « Et voilà justement pourquoi votre fille est muette, » une foule de lecteurs ouvriront de grands yeux et ne s'expliqueront pas le moins du monde comment une fille muette vient se fourvoyer au beau milieu de l'exposé d'un système scientifique ou philosophique. Quel est le lecteur dans l'esprit duquel ne s'est pas ouverte une solution de continuité pénible lorsque, voulant suivre le développement d'un principe ou d'une situation, il se heurtait contre une sorte de phrase cabalistique qui venait brusquement dérouter son intelligence? Qui ne s'est pas, suivant la spirituelle expression de M. Jules Janin, piqué le nez contre un chardon surgissant sous la forme d'un aphorisme grec, latin, anglais, italien ou même français, que tout le monde est censé comprendre aux yeux de l'écrivain, mais dont un nombre très-minime de lecteurs peut faire son profit? J'ouvre un livre, un journal, j'assiste à une conversation de gens instruits, et, à chaque instant, à propos de tout, je lis ou j'entends des allusions dans le genre de celles-ci : « L'abîme de Pascal. — Le bon billet qu'a La Châtre. — Le nœud gordien. — L'âne de Buridan. — La biche de Sertorius. — Les cailloux de Démosthène. — La béquille de Sixte-Quint. — Le chapeau de Gessler. — La queue du chien d'Alcibiade. — Mon siége est fait. — Nous dansons sur un volcan. — L'ordre règne à Varsovie. — Le talon d'Achille. — L'antre de Trophonius. — Le fil d'Ariane. — La boîte de Pandore. — La lettre de Bellérophon. — Le cygne de Léda. — Le tonneau des Danaïdes. — La pluie d'or. — Les chênes de Dodone. — Rodrigue, as-tu du cœur? — Moi, moi, dis-je, et c'est assez. — Qu'allait-il faire dans cette galère? — Attacher le grelot. — C'est toi qui l'as nommé. — Devine si tu peux, et choisis si tu l'oses. — Comment peut-on être Persan? — Le festin de Trimalcion. — Les dés du juge de Rabelais. — L'abbaye de Thélème. — Les beaux yeux de ma cassette! — *Ab uno disce omnes.* — *Arcades ambo.* — *Deus ex machina.* — *Donec eris felix...* — *Facit indignatio versum.* — *Invita Minerva.* — *Justum ac tenacem.* — *Mens agitat molem.* — *Parturiunt montes.* — *Pro aris et focis.* — *Eurêka.* — *E pur si muove.* — *Anch' io son pittore.* — *Traduttore, traditore.* — *Lasciate ogni speranza...* — *God save the queen.* — *Time is money.* — *That is the question.* — *To be, or not to be,* » etc., etc.; avec une somme même considérable de connaissances historiques, mythologiques ou littéraires, il est évident qu'on doit se trouver quelquefois embarrassé en présence de quelques-unes de ces allusions qui se reproduisent si souvent dans les écrits contemporains. Beaucoup alors ont besoin d'apprendre, mais beaucoup aussi aiment à sentir se réveiller en eux des souvenirs effacés,

Indocti discant et ament meminisse periti.

Le *Grand Dictionnaire universel* expliquera l'origine de toutes ces locutions, en rendra intelligibles pour tout le monde les applications nombreuses qu'on en fait aujourd'hui, et cela au moyen d'exemples choisis dans nos meilleurs écrivains, précédés d'explications qui feront nettement ressortir les faits et les situations, et ne laisseront aucune obscurité dans l'esprit.

L'immense panorama que nous venons de dérouler n'est pas encore complet; il manquerait quelque chose aux gigantesques proportions du monument que nous voulons édifier, si nous avions laissé ouverte une lacune dans l'exposition des œuvres de l'esprit humain, en ne mettant pas en lumière la partie la plus attrayante peut-être, une des plus instructives et des plus riches, et celle qui, pour arriver jusqu'à l'âme, commence par frapper les sens. C'est, d'ailleurs, une des formes les plus fécondes et les plus magnifiques sous lesquelles s'est traduite l'activité des plus belles intelligences, et nous lui avons réservé une large place. Dorénavant, on n'aura plus besoin de recourir à des auteurs spéciaux, tels que Winckelmann ou Vasari, pour connaître et apprécier les créations des plus illustres artistes; depuis Apelle et Phidias jusqu'à MM. Ingres et Courbet, Etex et Jouffroy; depuis l'architecte inconnu qui a dressé la grande pyramide de Chéops jusqu'à M. Baltard, auquel nous devons les Halles centrales de Paris. Quelque immense que soit cette nouvelle carrière, nous nous y sommes engagé courageusement, les yeux à demi fermés; car, autrement, peut-être eussions-nous hésité à nous y lancer, quand un horizon si vaste s'ouvrait devant nous.

Le goût des arts, qui semblait être autrefois le privilége de quelques riches Mécènes, s'est répandu, depuis le commencement de ce siècle et particulièrement pendant ces dernières années, dans toutes les classes de la société. Aussi n'est-il pas d'étude qui ait plus progressé que celle de l'art, de ses principes, de ses applications, de son histoire. Le *Dictionnaire universel* a cru devoir accorder une place d'autant plus large aux sujets que cette étude embrasse, qu'ils n'ont guère été traités jusqu'ici que dans des monographies spéciales, accessibles seulement à un petit nombre de lecteurs. Il n'existe pas de dictionnaire complet de l'art : sans avoir eu la prétention de combler entièrement cette lacune, nous avons voulu, du moins, que notre encyclopédie offrît des réponses succinctes à la plupart des questions qui pourraient être posées sur la matière.

Dans l'exposé des différentes théories auxquelles donne lieu l'étude de l'art envisagé dans son essence, nous n'avons apporté aucun parti pris; c'est avec la même indépendance d'idées que nous avons examiné et apprécié les doctrines des

classiques et celles des romantiques, des réalistes et des idéalistes. En esthétique, comme dans toutes les autres parties de la philosophie, le *Grand Dictionnaire* ne s'est mis à la remorque d'aucun système :

Nullius addictus jurare in verba magistri.

Nous avons donné à l'histoire de l'art des développements aussi étendus que possible. Au nom des principaux peuples de l'antiquité et des temps modernes, on trouvera le récit des alternatives de progrès et de décadence par lesquelles l'art a passé, depuis les origines les plus reculées jusqu'à l'époque contemporaine. Des articles spéciaux sont consacrés à l'historique des diverses branches de l'art et des genres qui en forment les subdivisions.

Pour la biographie des artistes, nous n'avons jamais négligé de recourir aux sources originales, et nous avons mis largement à profit les beaux travaux qui ont été publiés, depuis quelques années, tant en France qu'à l'étranger. C'est ainsi que nous avons pu rectifier l'orthographe de bien des noms, redresser une foule de dates, refaire même presque complétement, à l'aide de documents nouveaux, la vie de certains maîtres. Nous avons écrit avec un soin tout particulier la biographie des artistes contemporains : il nous a semblé qu'il ne suffisait pas de dresser le catalogue de leurs œuvres et de mentionner les succès officiels qu'ils ont obtenus ; nous avons tenu à exprimer sincèrement notre opinion sur le caractère particulier de leur talent, mais sans nous écarter jamais des bornes d'une critique bienveillante.

Les chefs-d'œuvre de l'art, comme les chefs-d'œuvre de la littérature, ont une sorte de personnalité : on les cite à chaque instant, sans prendre la peine de rappeler quels en sont les auteurs. Et vraiment est-il besoin de nommer Raphaël, Paul Véronèse, le Corrége, Michel-Ange, Puget, Rembrandt, Rubens, Le Sueur, Le Brun, Greuze, David, Gros, Ingres, Delacroix, Decamps, lorsqu'on cite la *Belle Jardinière*, les *Noces de Cana*, l'*Antiope*, les *Fresques* de la chapelle Sixtine, le *Milon de Crotone*, la *Leçon d'anatomie*, la *Descente de croix*, la *Vie de saint Bruno*, les *Batailles d'Alexandre*, l'*Accordée de village*, l'*Enlèvement des Sabines*, les *Pestiférés de Jaffa*, l'*Apothéose d'Homère*, le *Massacre de Scio*, la *Ronde de Smyrne?* Certains chefs-d'œuvre même ne sauraient être désignés autrement que par leur titre, les auteurs nous étant inconnus : telles sont les immortelles figures que nous a léguées l'antiquité, comme l'*Apollon du Belvédère*, la *Vénus de Médicis*, la *Vénus de Milo*, *Niobé et ses enfants ;* tels sont la plupart des édifices des temps anciens et du moyen âge. Le *Grand Dictionnaire* a consacré des articles spéciaux à la description de toutes ces merveilles de l'art. C'est là encore une partie entièrement neuve. Indépendamment de l'intérêt qu'elle présente au point de vue artistique, elle a pour mérite d'ajouter des renseignements précieux aux définitions et aux notions générales contenues dans la partie purement encyclopédique. C'est ainsi que rien ne saurait mieux faire connaître ce qu'est l'*atelier* d'un grand peintre que la description des peintures dans lesquelles Miéris, Ostade, Craesbeke, Horace Vernet, ont représenté leur propre *atelier*. Et, d'un autre côté, n'est-il pas intéressant de rapprocher du récit historique de telle ou telle bataille le tableau que cette même bataille a inspiré à l'un de nos grands maîtres ?

Ce que nous avons fait pour les tableaux, pour les statues, pour les bas-reliefs célèbres, nous l'avons fait aussi pour les chefs-d'œuvre de l'architecture. Nous avons décrit les plus fameux, le *Parthénon*, le *Colisée*, les *Pyramides*, le *Louvre*, les *Tuileries*, le *Panthéon*, l'*Arc de l'Étoile*, celui du *Carrousel*, etc., sous leur titre particulier ; les autres, aux noms des villes qui les possèdent. Nous ne craignons pas de dire que, pour cette partie comme pour toutes celles qui se rattachent à l'étude de l'art général, le *Dictionnaire universel* est infiniment plus complet que tous les dictionnaires spéciaux.

Dans cette revue générale de tout ce qui se rapporte aux beaux-arts, nous ne pouvions oublier celui qui est pour nous la source des jouissances et des émotions les plus variées : la musique. Ce que nous avons fait pour la peinture, la sculpture et l'architecture, nous l'avons fait de même pour l'art des Palestrina, des Pergolèse, des Allegri, des Mozart, des Beethoven, des Haydn, des Lulli, des Rameau, des Gluck, des Grétry, des Piccinni, des Meyerbeer, des Rossini, des Donizetti, des Auber, des Gounod, etc., et il n'est pas une de leurs immortelles créations que nous n'ayons analysée.

Ainsi, nous avons entièrement parcouru le vaste cercle des connaissances humaines ; pour chaque branche, nous avons établi une statistique précise, qui embrasse tous les progrès des lettres, des arts et des sciences, jusqu'au moment où nous écrivons ; en sorte que le *Grand Dictionnaire universel* est l'image vivante, la photographie exacte, une sorte de grand-livre où se trouve consigné, énuméré et expliqué tout ce qui est sorti des inspirations du génie, de l'intelligence, des études, de l'expérience et de la patience de l'homme.

Après cet exposé du cadre immense que nous nous sommes tracé, et que, Dieu aidant, nous espérons remplir, est-il besoin d'indiquer l'esprit qui nous a constamment dirigé et soutenu dans l'exécution de notre œuvre, où l'on reconnaîtra, sinon le fruit du talent, du moins le résultat d'un infatigable dévouement à la science et au progrès ? Cet esprit se dévoile à chaque page, à chaque ligne ; nous n'avons pas cherché à abriter derrière des réticences obscures ou des euphémismes pusillanimes la pensée qui a présidé à la rédaction de tous nos articles, parce qu'elle est honnête, loyale et impartiale, et

que nous la croyons en harmonie avec la tendance et les aspirations du siècle. Nous sommes de ceux qui ont les regards fixés sur l'avenir, qui savent rendre justice au passé, mais qui n'en regrettent rien, et qui, surtout, ne voudraient en voir relever les ruines par quelque expédient que ce soit. Nous le savons, nous le voyons tous les jours, on s'ingénie à étayer les vieux appuis qui en soutiennent encore quelques parties; on met tout en usage pour prolonger de quelques moments l'existence d'un monde qui croule de toutes parts; on s'épuise en efforts impuissants pour galvaniser un cadavre; mais les temps approchent où un âge nouveau, complétement affranchi des langes du passé, verra s'inaugurer l'ère d'une transformation totale des sociétés. Le germe enfanté par 89 est impérissable; il serait déjà arraché, s'il avait pu l'être; mais, semblable à ces ressorts ingénieux dont une extrémité se relève quand on presse sur l'autre, il ne paraît étouffé parfois que pour regagner en quelques jours plusieurs années perdues, sous l'influence d'une végétation mystérieuse, puissante et irrésistible. Le soleil a ses éclipses, la liberté peut avoir aussi les siennes, jusqu'au jour où, dégagée irrévocablement de toute entrave, la grande exilée ne se vengera qu'en *versant des torrents de lumière sur ses obscurs blasphémateurs*.

Nous venons de parler longuement de l'œuvre, disons quelques mots de l'humble ouvrier; aussi bien ce ne sera pas un sentiment de vanité qui guidera notre plume. Notre prétention va se borner à prouver que l'édification du *Grand Dictionnaire* n'est pas une œuvre d'industrialisme, et à rassurer ceux de nos souscripteurs dans l'esprit desquels la confiance a pu être un instant ébranlée. Nos lois, nos mœurs — et que Dieu en soit béni! — ont toujours accordé les plus grandes immunités à l'homme injustement attaqué et qui se défend. C'est de cette liberté trois fois sainte que nous réclamons ici le bénéfice. Notre désintéressement a été suspecté. Dans cette atmosphère de mercantilisme qui infecte aujourd'hui toutes les rues de la grande cité; par ce temps de publications mercenaires et malsaines où la moralité n'est rien, où le charlatanisme est tout, on n'a pas voulu croire qu'il pût exister, au XIX^e^ siècle, un homme assez sot pour sacrifier sa vie, sa fortune, sa santé, à l'accomplissement d'une œuvre honnête et convaincue. Ne pouvant se résoudre à voir en lui un Caton, on a cherché à en faire une sorte de Barnum littéraire fondant sa cuisine sur la crédulité publique.

Voilà ce qui nous pèse lourdement sur le cœur, et ce qui, nous l'espérons, justifiera aux yeux des plus délicats les détails intimes dans lesquels notre dignité blessée nous oblige à entrer. Au premier jour de son apparition, alors que l'embryon était encore renfermé dans l'œuf, le *Grand Dictionnaire* a soulevé contre lui les défiances les plus vives. Malgré l'intention que nous en avions d'abord, nous ne donnerons pas ici un échantillon des aménités qui nous ont été prodiguées par des plumes qui confiaient bravement à la poste ce virus anonyme; mais l'auteur du *Grand Dictionnaire* va mettre à nu sa propre personnalité, établir le bilan de ses travaux et de ses ressources, montrer enfin à ses souscripteurs qu'il est de la famille de ce Romain qui désirait que sa maison fût de verre et établie au beau milieu du Forum. Ces détails, nous le savons, sont inusités et paraîtront peut-être insolites à certains esprits susceptibles. Mais l'œuvre dont nous écrivons ici la préface, et qui est avant tout un livre de conscience et de bonne foi, ne se pique pas de suivre les voies battues; elle est éminemment originale dans la pensée, dans la conception, elle doit l'être aussi dans ses moyens de défense. Nous sommes donc heureux de pouvoir emprunter au journal l'*Yonne* la notice biographique suivante, publiée par M. Lobet, rédacteur en chef de cette feuille estimable:

« M. Pierre Larousse est né vers la fin de 1817, à Toucy, petit canton de la basse Bourgogne, d'un père et d'une mère qui se préparent à célébrer dans quelques mois leur cinquantaine. Cette rareté sans doute ne constitue pas au rejeton un brevet de centenaire; elle est cependant de nature à rassurer les passagers qui pouvaient craindre que Jason ne les laissât en route à la merci des flots. Son enfance a été des plus laborieuses; à peine a-t-il entrevu les jeux et les plaisirs du jeune âge. A quinze ans, toutes les idées recueillies dans les ouvrages de Voltaire, Rousseau, Diderot, d'Alembert, Montesquieu, fermentaient pêle-mêle dans sa tête, et déjà il entrevoyait confusément le plan de son travail encyclopédique. Jean-Jacques rapporte dans ses *Confessions* qu'il lisait Plutarque après souper, en compagnie de son père: « Bientôt, dit-il, l'intérêt devint si vif que nous lisions tour à tour sans relâche et passions les nuits à cette occupation. Nous ne pouvions jamais quitter qu'à la fin du volume. Quelquefois mon père, entendant le matin les hirondelles, disait tout honteux: Allons nous coucher, je suis plus enfant que toi. » C'était le chant matinal de l'alouette qui forçait le futur auteur du *Grand Dictionnaire* à éteindre sa lampe, car c'est à la campagne que son enfance s'est écoulée. A vingt ans, après des études sérieuses terminées à Versailles, il fondait une institution dans son pays natal. Mais son imagination ardente subissait la fascination que Paris exerce irrésistiblement sur tous les esprits avides de s'instruire. A vingt-deux ans, il arrivait dans la capitale, muni de quelques billets de mille francs seulement, et, dès lors, les cours de la Sorbonne, du Collége de France, de l'Observatoire, du Muséum et du Conservatoire des arts et métiers n'eurent pas d'auditeur plus assidu. Tout était avidement recueilli, et chaque soir, à la bibliothèque Sainte-Geneviève (ce qui l'avait fait surnommer le *bibliothécaire* par ses compagnons d'hôtel), le fervent adepte des Nisard, des Saint-Marc Girardin, des Michelet, des Quinet, des Cousin, des Arago, des Flourens, etc., classait, mettait en ordre son butin et digérait laborieusement cette forte nourriture hâtivement amassée durant le jour.

« Risquons ici quelques détails intimes sur cette vie du jeune travailleur, si rude, si difficile pour celui qui ne doit compter que sur lui-même, et qui, une fois jeté, en quelque sorte perdu, au milieu de cette multitude indifférente, dans les mille

rues de la capitale, se trouve plus isolé dans sa mansarde du cinquième étage que Robinson dans son île. Nous avons dit que le futur auteur du *Grand Dictionnaire* s'en était venu à Paris, riche de quelques billets de mille francs. Or, c'est ce mince viatique qui devait suffire à alimenter dix années d'étude et de travail intellectuel, et à rassembler péniblement les matériaux destinés à former plus tard les colonnes du *Grand Dictionnaire*. On connaît l'histoire d'Amyot dans une semblable circonstance : chaque semaine, la vieille mère du futur traducteur de Plutarque envoyait à son fils par les bateliers de la Seine, un de ces pains robustes comme on en fait encore dans nos campagnes. Ici, c'était un pot de beurre fondu que la mère du jeune Bourguignon expédiait tous les mois à son fils.

« Or, on ne se figure pas tous les prodiges d'économie que peut opérer, même à Paris, en plein quartier latin, un estomac jeune et vigoureux, avec un pot de beurre fondu, un quarteron d'oignons superbes et force pains de quatre livres, surtout quand ce menu spartiate est assaisonné de courage, de patience et d'une forte dose de ce piment qui s'appelle la volonté d'arriver. Telle était l'ambition de notre *bibliothécaire*. Chaque soir, à minuit, alors que tous les commensaux de l'hôtel se livraient à des rêves dorés, et qu'aucun nerf olfactif ne pouvait plus être affecté par un parfum révélateur, — car l'oignon, surtout quand il frit, a des élans communicatifs auxquels il est impossible de dire : Vous n'irez pas plus loin! — à minuit, l'indiscret ou le somnambule qui aurait plongé ses regards à travers la serrure de la porte n° 45 aurait assisté à un singulier spectacle : le Bourguignon, transformé en alchimiste culinaire, ouvrait silencieusement une malle aux vastes flancs, d'où il tirait, en lançant autour de lui des regards inquiets, fourneau, charbon, soufflet, et le pot de beurre servait alors d'utile auxiliaire à une de ces soupes copieuses qui auraient figuré avec honneur sur la table patriarcale de Jacob et de ses douze fils. Un pain de quatre livres, discrètement acheté chez un boulanger éloigné, était monté, tous les deux jours, habilement dissimulé sous un ample manteau, à travers les trous duquel Socrate aurait pu voir tout autre chose que ce qu'il reprochait à Antisthène. Un soir, tout cet échafaudage de discrétion faillit s'écrouler en un instant. Notre jeune Bourguignon escaladait furtivement ses cinq étages; la loge du concierge était bruyante; toutes les têtes folles de la maison semblaient y tenir conseil. Le pain de quatre livres avait déjà franchi sans encombre les deux premiers étages, quand tout à coup il se dérobe au coude qui le pressait fiévreusement et roule avec un fracas épouvantable, menaçant d'aller heurter la porte du cerbère. Le propriétaire du fuyard se précipita pour arrêter cette course vagabonde; mais la fatalité s'en mêlait; la traîtresse miche faisait des bonds à couper la corde à *Gladiateur*, et notre Bourguignon se hâta de regagner sa mansarde. Ce soir-là, le fourneau fut bien étonné de cette inactivité de service, car il n'y eût pas de soupe à l'oignon, et l'alchimiste se coucha sans souper, deux heures plus tôt qu'à l'ordinaire. Le lendemain matin, il aperçut le coupable s'étalant fièrement à la fenêtre du concierge, flanqué d'un écriteau sur lequel un étudiant facétieux avait tracé ces trois mots : *Pain sans maître*. Matin et soir, pendant plusieurs jours, notre pauvre Bourguignon eut à subir la vue du réfractaire, qui, dans la barbe qui commençait à lui pousser, semblait faire à son propriétaire des grimaces fantastiques. Celui-ci perdait soixante centimes, mais l'honneur était sauf.

« Huit années de cette vie laborieuse s'étaient écoulées avec une rapidité que l'on regrette, hélas! même quand on est passé à l'état de millionnaire. Les billets de mille francs n'existaient plus qu'à titre de joyeux souvenir au fond du vieux portefeuille. Mais la tête était meublée, les cartons remplis de notes, et l'aurore du *Grand Dictionnaire* se levait déjà à l'horizon. Toutefois, ce n'était pas encore même là un commencement d'exécution : la plupart des matériaux existaient, il restait à les mettre en œuvre, et, pour cela, l'auteur ne voulait recourir qu'à lui, être à lui-même son propre éditeur et son propre imprimeur, car il connaissait déjà par cœur la triste odyssée de l'*Encyclopédie* du XVIII^e^ siècle. Une nouvelle vie allait donc commencer, vie de travail encore, mais, cette fois, d'un travail fructueux.

« Depuis longtemps, le futur encyclopédiste avait été frappé des lacunes qui existaient dans notre déplorable système d'enseignement, et cette simple remarque fut pour lui la première révélation du riche *placer* qui devait plus tard lui fournir les moyens d'édifier l'œuvre qu'il rêvait depuis si longtemps. A des méthodes routinières, reposant sur de purs mécanismes de mémoire qui faisaient de l'enfant un simple automate, il substitua un mode d'enseignement où la mémoire était reléguée au second plan et remplacée par l'intelligence et le raisonnement. C'est alors que parurent successivement cette foule de livres classiques dont plusieurs se vendent annuellement à plus de cent mille exemplaires, et qui forment aujourd'hui sous le nom de *Méthode lexicologique*, la base de l'enseignement grammatical et littéraire en France, en Suisse et en Belgique. De 1848 à 1860, la rosée du ciel tomba abondamment sur ce champ nouveau, si péniblement et si courageusement défriché. Le succès avait pleinement répondu aux espérances du modeste, mais laborieux grammairien. Comme il lui eût été facile alors de se retirer dans un paisible Tusculum et de jouir de l'*otium cum dignitate* dont parle l'Orateur romain! Mais non, il ne pouvait faillir un seul instant à sa première ambition, et le voilà aujourd'hui, non pas édifiant, mais démolissant une fortune aussi honnêtement que rapidement acquise. Du reste, que la sollicitude de ses nombreux amis se rassure : le succès n'a pas fait défaut au *Grand Dictionnaire*, et les explications dans lesquelles nous venons d'entrer prouvent que ce succès même ne lui était pas indispensable : l'auteur pouvait achever le couronnement de son édifice sans le concours d'aucune souscription. De plus, pour conserver toute la plénitude de son indépendance, il ne sollicite aucun de ces encouragements qui pourraient

le faire dévier de la ligne qu'il s'est tracée, ou l'amener à affaiblir la libre expression de ce qu'il croit être la vérité. C'est aux journaux, c'est aux feuilles publiques qu'incombe la tâche de faire connaître l'œuvre qui s'élabore péniblement autour d'eux. Un ancien disait excellemment : « Si mon ami me trompe, tant pis pour lui. » Le journalisme a pour mission d'encourager les efforts des travailleurs qui consument leur vie à faire fructifier le champ de l'idée. S'il faillit à ce devoir, disons comme l'ancien : « Tant pis pour lui ! »

Un mot encore, mais un mot très-important. Ce qui, dans le *Dictionnaire*, frappe surtout les esprits sérieux, et par ce mot nous entendons ceux qui sont accoutumés à déguster ce qu'ils lisent, ceux qui ne jugent de l'amande qu'après avoir cassé le noyau, c'est qu'il règne dans les diverses parties de cet ouvrage une même idée, une idée personnelle. L'économie politique ne fait pas disparate avec la philosophie de l'histoire, et les sciences donnent fraternellement la main à la littérature comme aux beaux-arts. Cette unité, non plus que dans l'harmonie des mondes matériels, n'est pas l'œuvre du hasard : voilà la part que nous nous réservons, sans parler des nombreuses parties neuves qui distinguent le *Grand Dictionnaire* de toutes les œuvres de même nature, et dont l'auteur s'attribue la paternité exclusive; et les détails dans lesquels nous sommes entré prouvent que cette prétention n'est pas sans fondement.

Mais parce qu'un général a pris toutes ses dispositions pour le combat, parce qu'il a soigneusement visité ses avant-postes avant la bataille et qu'il a mangé à la gamelle du soldat, il n'en résulte pas que lui seul ait remporté la victoire, et, dans le bulletin du lendemain, les noms des capitaines et des lieutenants doivent figurer à côté du sien. Il serait aussi impossible à un seul homme d'édifier le *Grand Dictionnaire*, de parler tour à tour et sciemment histoire, philosophie, politique, science, beaux-arts, philologie, littérature, etc., qu'il l'eût été à Napoléon de gagner seul la bataille d'Austerlitz. Il est vrai que, dans le cas contraire, c'est lui seul qui l'aurait perdue, mais la réciproque n'est pas rigoureuse.

C'est donc dans un bulletin de cette nature que vont figurer ici les noms de nos laborieux et savants collaborateurs. Toutefois comme, à l'heure où nous écrivons, la victoire est loin d'être remportée, et que nous ne sommes encore qu'à la première heure de cette chaude journée, nous allons nous borner à une simple et sèche énumération. Au dernier volume, quand l'ennemi sera en fuite, c'est-à-dire quand tous les obstacles auront été vaincus, nous nous réservons — et c'est un devoir qui sera pour nous un plaisir — de restituer à chacun la part qui lui reviendra dans l'œuvre accomplie. En cela, c'est encore Diderot que nous prendrons pour modèle : nous sommes bien loin de son génie, mais nous rougirions de lui céder en justice et en désintéressement.

Mes collaborateurs dans le travail du *Grand Dictionnaire* ont été, jusqu'à ce jour, MM. :

ABRANT (J. Alex.), mon secrétaire et celui de la rédaction ;
ACCOYER-SPOLL, homme de lettres;
BOISSIÈRE, auteur du *Dictionnaire analogique ;*
BONASSIES, docteur en médecine;
CAIGNARD, conservateur du musée à l'Hôtel des Monnaies de Paris;
CATALAN, professeur d'analyse mathématique à l'Université de Liége;
CHAUMELIN (Marius), collaborateur à l'*Histoire des peintres ;*
CHÉSUROLLES, lexicographe;
COMBES (Louis), auteur d'une *Histoire de la Grèce;*
COSSE (Victor), homme de lettres ;
DEBERLE (Alfred), membre de la Société des gens de lettres;
DUPUIS, ancien professeur d'histoire naturelle à l'Institut agronomique de Grignon;
DURAND (Charles), rédacteur de l'*Illustration ;*
FÉLIX CLÉMENT, compositeur de musique;
FILET, médecin vétérinaire;
GANNEAU (Charles), orientaliste ;
GEORGES, géographe;
GOTTARD, économiste;
GOURDON DE GENOUILLAC, directeur du journal le *Monde artiste;*
HUMBERT, lexicographe;
LE MANSOIS DUPREZ, professeur de littérature;
MAXIMILIEN MARIE, répétiteur de mathématiques à l'École Polytechnique;
NICOLLE (Théod.), ancien professeur au lycée Louis-le-Grand;
PILLON (François), docteur en médecine;
POURRET, lexicographe;
PRODHOMME, lexicographe;
SCHNERB, homme de lettres.

Mais nous devons une mention toute particulière à M. François Pillon, notre compatriote et notre ami, dont la collaboration nous a été précieuse surtout pour les sciences philosophiques et sociales.

. .

Ici, que notre plume s'entoure d'un crêpe de deuil, car la faux aveugle a déjà frappé parmi nous; oh! bien aveugle! puisque la tête qui a été abattue dans nos rangs dominait toutes les autres de cent coudées. Le plus hardi et le plus profond penseur du XIXe siècle, Pierre-Joseph PROUDHON, par une lettre que nous avons rendue publique, nous annonçait en ces termes qu'il collaborerait au *Grand Dictionnaire :* « Je suis satisfait de votre mot Anarchie... Lorsque vous en serez aux articles Dieu et Propriété, prévenez-moi. Vous verrez par quelques mots d'explication qu'il y a autre chose que des paradoxes dans ces propositions : *Dieu, c'est le mal*, et *la Propriété c'est le vol*, propositions dont je maintiens le sens littéral, sans que pour cela je songe à faire un crime de la foi en Dieu, pas plus qu'à abolir la propriété. » Ce vœu, en quelque sorte testamentaire, sera religieusement accompli. Oui, illustre philosophe, quand nous en serons à ces deux phrases si perfidement incomprises, et qui ont soulevé tant d'ennemis contre ta mémoire, toutes les ténèbres hypocritement accumulées tomberont.

20 Décembre 1865.

Pierre LAROUSSE.

PRINCIPALES ABRÉVIATIONS

EMPLOYÉES DANS CET OUVRAGE

A	Actif — Austral.
Abl.	Ablatif.
Abrév.	Abréviation.
Absol.	Absolu, absolument.
Abusiv.	Abusivement.
Accus.	Accusatif.
Acoust.	Acoustique.
Activ.	Activement.
Adj.	Adjectif, adjective.
Adj. dém.	— démonstratif.
Adj. déterm.	— déterminatif.
Adj. indéf.	— indéfini.
Adj. num.	— numéral.
Adj. poss.	— possessif.
Adjectiv.	Adjectivement.
Adm. et admin.	Administration.
Adv.	Adverbe, adverbial ou adverbialement.
Affl.	Affluent.
Agric.	Agriculture, agricole.
Alchim.	Alchimie.
Algèb.	Algèbre.
Allem.	Allemand.
Allus. hist.	Allusion historique.
Allus. littér.	— littéraire.
Allus. myth.	— mythologique.
Anal.	Analytique — Analogie.
Anat.	Anatomie.
Anc.	Ancien, ancienne.
Anc. chim.	— chimie.
Anc. cout.	— coutume.
Anc. dr.	— droit.
Anc. jurispr.	— jurisprudence.
Anc. mar.	— marine.
Ancienn.	Anciennement.
Angl.	Anglais.
Annél.	Annélides.
Ant. et antiq.	Antiquités.
Antiq. égypt.	— égyptiennes.
Antiq. gr.	— grecques.
Antiq. hébr.	— hébraïques.
Antiq. mexic.	— mexicaines.
Antiq. orient.	— orientales.
Antiq. rom.	— romaines.
Aph.	Aphorisme.
Ar.	Arabe.
Arachn.	Arachnides.
Arboric.	Arboriculture.
Archéol.	Archéologie.
Archit.	Architecture.
Archit. hydraul.	— hydraulique.
Archit. nav.	— navale.
Arith.	Arithmétique.
Armur.	Armurerie.
Arqueb.	Arquebuserie.
Arrond.	Arrondissement.
Art.	Article.
Art culin.	Art culinaire.
Art divin.	Art divinatoire.
Art dramat.	Art dramatique.
Artill.	Artillerie.
Art milit.	Art militaire.
Art vét.	Art vétérinaire.
Ascét.	Ascétique.
Astron.	Astronomie.
Astrol.	Astrologie.
Astrol. jud.	— judiciaire.
Augment.	Augmentatif, augmentative.
Auj.	Aujourd'hui.
Au pr. et au fig.	Au propre et au figuré.
Autref.	Autrefois.
Auxil.	Auxiliaire.
Banq.	Banque.
B.	Boréal.
B.-arts.	Beaux-arts.
Bibliogr.	Bibliographie.
Bijout.	Bijouterie.
Blas.	Blason.
Bonnet.	Bonneterie.
Bot.	Botanique.
C.	Code.
Canot.	Canotage.
Cant.	Canton.
Cap.	Capitale.
C. civ.	Code civil.
C. de comm.	— de commerce.
C. de procéd. civ.	— de procédure civile.
C. de procéd. crim.	— de procédure criminelle.
C. Nap.	— Napoléon.
Celt.	Celtique.
Cent.	Centimes.
C. forest.	Code forestier.
Chamois.	Chamoiserie.
Chancell.	Chancellerie.
Chapell.	Chapellerie.
Charcut.	Charcuterie.
Charpent.	Charpenterie.
Charronn.	Charronnage.
Chass.	Chasse.
Chem. de fer.	Chemins de fer.
Cheval.	Chevalerie.
Chim.	Chimie.
Chir.	Chirurgie.
Ch.-l.	Chef-lieu.
Chorégr.	Chorégraphie.
Chronol.	Chronologie.
Civ.	Civil.
Collectiv.	Collectivement.
Comm.	Commerce — Commune.
Compar.	Comparatif.
Comptab.	Comptabilité.
Conchyl.	Conchyliologie.
Cond.	Conditionnel.
Conj.	Conjonction, conjonctive.
Conjug.	Conjugaison.
Constr.	Construction.
Contract.	Contraction.
Corroier.	Corroierie.
Corrupt.	Corruption.
Cost.	Costume.
Cout.	Coutume, coutumier.
C. pénal.	Code pénal.
Crim.	Criminel, criminelle.
Cristall.	Cristallographie.
Crust.	Crustacés.
Cuis.	Cuisine.
Dat.	Datif.
Déf.	Défectif.
Dénigr.	Dénigrement.
Dép.	Département.
Dess.	Dessin.
Dialect.	Dialectique.
Didact.	Didactique.
Dimin.	Diminutif.
Diplom.	Diplomatie.
Dogmat.	Dogmatique.
Dom.	Domestique.
Dout.	Douteux, douteuse.
Dramat.	Dramatique.
Dr.	Droit.
Dr. canon.	— canon.
Dr. civ.	— civil.
Dr. cout.	— coutumier.
Dr. crim.	— criminel.
Dr. ecclés.	— ecclésiastique.
Dr. féod.	— féodal.
Dr. rom.	— romain.
Dynam.	Dynamique.
E.	Est.
Eaux et for.	Eaux et forêts.
Ebénist.	Ebénisterie.
Ecclés.	Ecclésiastique.
Echin.	Echinodermes.
Econ. dom.	Economie domestique.
Econ. polit.	— politique.
Econ. rur.	— rurale.
Ecrit. sainte.	Ecriture sainte.
Egypt.	Egyptien, égyptienne.
Ellipt.	Elliptique, elliptiquement.
Encycl.	Encyclopédie.
En mauv. part.	En mauvaise part.
Entom.	Entomologie.
Equit.	Equitation.
Erpét.	Erpétologie.
Escr.	Escrime.
E.-N.-E.	Est-nord-est.
E.-S.-E.	Est-sud-est.
Esp. ou Espagn.	Espagnol.
Esthét.	Esthétique.
Ethnogr.	Ethnographie.
Etym.	Etymologie.
Ex.	Exemple.
Explét.	Explétif, explétive.
F. ou Fém.	Féminin.
Fabr.	Fabrique.
Fam.	Familier, familièrement.
Fauconn.	Fauconnerie.
Féod.	Féodal, féodalité.
Fig.	Figuré, figurément.
Fin.	Finances.
Fl.	Fleuve.
Forest.	Forestier.
Fortif.	Fortifications.
Foss.	Fossiles.
Fr.	Français — Francs.
Fréquent.	Fréquentatif, fréquentative.
Fr. maçonn.	Franc-maçonnerie.
Fut.	Futur.
G.	Genre.
Généal.	Généalogie.
Génit.	Génitif.
Géod.	Géodésie.
Géogn.	Géognosie.
Géogr.	Géographie.
Géol.	Géologie.
Géom.	Géométrie.
Géom. anal.	— analytique.
Géom. prat.	— pratique.
Gn mll.	Gn mouillé.
Gnomon.	Gnomonique.
Gr.	Grec, grecque — Grand.
Gramm.	Grammaire.
Grav.	Gravure.
Gymn.	Gymnastique.
H. ou Hab.	Habitants.
Hébr.	Hébreu, hébraïque.
Helminth.	Helminthologie.
Hippiatr.	Hippiatrique.
Hist.	Histoire.
Hist. ecclés.	— ecclésiastique.
Hist. nat.	— naturelle.
Hist. relig.	— religieuse.
Horlog.	Horlogerie.
Hortic.	Horticulture.
Hydraul.	Hydraulique.
Hyg.	Hygiène.
Ibid.	Ibidem.
Ichthyol.	Ichthyologie.
Iconol.	Iconologie.
Id.	Idem.
Imp.	Imparfait.
Impérat.	Impératif.
Impers.	Impersonnel, impersonnellement.
Impr.	Imprimerie.
Ind.	Indicatif.
Indéf.	Indéfini.
Infus.	Infusoires.
Interj.	Interjection, interjective.
Interjectiv.	Interjectivement.
Intr.	Intransitif, intransitive.
Intransitiv.	Intransitivement.
Inus.	Inusité.
Inv.	Invariable.
Iron. ou ironiq.	Ironiquement.
Ital.	Italien.
Jard.	Jardinage.
J.-C.	Jésus-Christ.
Jurispr.	Jurisprudence.
Jurispr. marit.	— maritime.
K. ou kil.	Kilomètres.
Kilo.	Kilogrammes.
Lat.	Latin, latine — Latitude.
Législ.	Législation.
Libr.	Librairie.
Ling.	Lingerie.
Linguist.	Linguistique.
Littér.	Littérature, littéraire.
Littéral.	Littéralement.
Liturg.	Liturgie.
Ll mll.	Ll mouillés.
Loc.	Locution.
Loc. abs.	— absolue.
Loc. adj.	— adjective.
Loc. adv.	— adverbiale.
Loc. conj.	— conjonctive.
Loc. fam.	— familière.
Loc. impers.	— impersonnelle.
Loc. interj.	— interjective.
Loc. prép.	— prépositive.
Loc. prov.	— proverbiale.
Log.	Logique — Logarithmes.
Loire-Inf.	Loire-Inférieure.
Long.	Longitude.
M.	Masculin — Monsieur.
Mme.	Madame.
Maçonn.	Maçonnerie.
Magnét.	Magnétisme.
Mamm.	Mammologie.
Manég.	Manége.
Manuf.	Manufactures.
Mar.	Marine.
Maréch.	Maréchalerie.
Méc. ou mécan.	Mécanique.
Méd.	Médecine.
Méd. lég.	— légale.
Méd. vét.	— vétérinaire.
Mégiss.	Mégisserie.
Menuis.	Menuiserie.
Métall.	Métallurgie.
Métr.	Métrologie.
Métriq.	Métrique.
Milit.	Militaire.
Min.	Mines.
Minér.	Minéralogie.
Mll.	Mouillé.
Moll.	Mollusques.
Moral.	Moralement.
Mus.	Musique.
Myth.	Mythologie, mythologique.
N.	Nom — Nord — Neutre.

Navig.	Navigation.
Navig. fl.	— fluviale
N. B.	Nota bene.
N.-D.	Notre-Dame.
N.-E.	Nord-est.
Néol.	Néologisme.
Neutral. ou intransitiv.	Neutralement ou intransitivement.
N.-N.-E.	Nord-nord-est.
N.-N.-O.	Nord-nord-ouest.
N.-O.	Nord-ouest.
N°	Numéro.
N. pr.	Nom propre.
Numism.	Numismatique.
O.	Ouest.
Observ.	Observation.
Oiseli.	Oisellerie.
O.-N.-O.	Ouest-nord-ouest
Opt.	Optique.
Orfév.	Orfévrerie.
Ornith.	Ornithologie.
O.-S.-O.	Ouest-sud-ouest.
Pal.	Palais.
Paléogr.	Paléographie.
Paléont.	Paléontologie.
Papet.	Papeterie.
Par anal.	Par analogie.
Par exagér.	Par exagération.
Par ext.	Par extension.
Parf.	Parfait.
Par iron.	Par ironie.
Pars.	Parse.
Part.	Participe.
Partic.	Particule.
Particulièrem.	Particulièrement.
Part. pass.	Participe passé.
Part. prés.	Participe présent.
Pass.	Passé.
Pathol.	Pathologie.
Pâtiss.	Pâtisserie.
Pêch.	Pêche.
Peint.	Peinture.
Péjorat.	Péjoratif, péjorative.
Pén.	Pénal.
Pers.	Persan — Personne, personnel.
Perspect.	Perspective.
Pet.	Petit.
P. et ch.	Ponts et chaussées.
Peu us.	Peu usité.
Pharm.	Pharmacie.
Philol.	Philologie.
Philos.	Philosophie.
Photogr.	Photographie.
Phrén. ou phrénol.	Phrénologie.
Phys.	Physique.
Physiol.	Physiologie.
Pl.	Pluriel.
Plaisam.	Plaisamment.
Poétiq.	Poétique, poétiquement.
Polit.	Politique.
Polyp.	Polypes.
Pop.	Populaire, populairement — Population.
Pop. aggl.	Population agglomérée.
Pop. tot.	— totale.
Portug.	Portugais.
Poss.	Possessif.
Pr.	Prononciation — Propre — Pronom, pronominal.
Prat. et pratiq.	Pratique.
Pr. dém.	Pronom démonstratif.
Pr. ind.	— indéfini.
Pr. pers.	— personnel.
Pr. poss.	— possessif.
Pr. rel.	— relatif.
Prem.	Premièrement.
Prép. et préposit.	Préposition, prépositif et prépositive.
Prés.	Présent.
Priv.	Privatif — Privative.
Procéd.	Procédure.
Pron.	Pronom, pronominal.
Propr.	Proprement.
Prosod.	Prosodie.
Prov.	Proverbe, proverbial, proverbialement — Province.
Prov. hist.	Proverbe historique.
Prov. litt.	— littéraire.
Psychol.	Psychologie.
Pyrotechn.	Pyrotechnie.
Rad.	Radical.
Récipr.	Réciproque, réciproquement.
Réfl.	Réfléchi.
Relat.	Relation.
Relig.	Religion.
Relig. cathol.	Religion catholique.
Rem.	Remarque.
Rhét.	Rhétorique.
Riv.	Rivière.
Rom.	Romain, romaine.
Roy.	Royaume.
Rur.	Rural, rurale.
S.	Singulier — Substantif — Sud.
Salin.	Salines.
Sanscr.	Sanscrit.
Sc.	Science.
Sc. occ.	Sciences occultes.
Scolast.	Scolastique.
Sculpt.	Sculpture.
S. des 2 g.	Substantif des deux genres.
S.-E.	Sud-est.
S'empl.	S'emploie.
Serrur.	Serrurerie.
S. f.	Substantif féminin.
S. f. pl.	— féminin pluriel.
S. m.	— masculin.
S. m. pl.	— masculin pluriel.
Signif.	Signifie, signifiant.
Sing.	Singulier.
S.-O.	Sud-ouest.
S.-S.-E.	Sud-sud-est.
S.-S.-O.	Sud-sud-ouest.
St.	Saint.
Ste.	Sainte.
Subj.	Subjonctif.
Substantiv.	Substantivement.
Symb.	Symbolique.
Syn.	Synonyme.
Syr.	Syrien, syrienne, syriaque.
T.	Terme.
Tactiq.	Tactique.
Tact. milit.	Tactique militaire.
Tann.	Tannerie.
Techn.	Technologie.
Teint.	Teinturerie.
Tératol.	Tératologie.
Théâtr.	Théâtre.
Théol.	Théologie.
Toxic.	Toxicologie.
Trigon.	Trigonométrie.
Triv.	Trivial, trivialement.
Typogr.	Typographie.
V.	Verbe — Voyez — Ville — Vieux.
V. a. ou tr.	— actif ou transitif.
V. impers.	— impersonnel.
V. n. ou intr.	— neutre ou intransitif.
V. pr.	— pronominal.
V. récipr.	— réciproque.
Véner.	Vénerie.
Vétér.	Vétérinaire.
V. mot.	Vieux mot.
Vulg.	Vulgaire, vulgairement.
Zool.	Zoologie.
Zooph.	Zoophytes.
Zootechn.	Zootechnie.

LISTE DES PRINCIPAUX AUTEURS CITÉS DANS CET OUVRAGE

Ablancourt (d').
About (Edmond).
Académie (l').
Achard (Amédée).
Agoult (Mme d').
Aguesseau (d').
Aïssé (Mlle d').
Alaux.
Alembert (d').
Alhoy (Maurice).
Alibert.
Ampère.
Amyot.
Ancelot.
Andral.
Andrieux.
Anquetil.
Arago (François).
Arago (Jacques).
Arago (Etienne).
Arago (Emmanuel).
Argens (le marquis d').
Arnauld.
Arnault.
Arnoult (Gatien).
Aubigné (d').
Augier (Emile).
Auriac (d').
Autran.
Azaïs.

Babinet.
Bachelet.
Bachellery (Mme).
Baïf.
Bailly.
Ballanche.
Balzac (l'ancien).
Balzac (le moderne).
Banville (Théodore de).
Baour-Lormian.
Barante (de).
Barbey-d'Aurevilly.
Barbier (Auguste).
Bardin (général).
Barnave.
Barthélemy.
Barthet (Armand).
Bastiat.
Batteux (Le).
Bausset (cardinal de).
Bautain (abbé).
Beauchêne.
Beaudelaire.
Beaumarchais.
Beauzée.
Bédollière (Emile de la).
Bellay (du).
Belloy (de).
Benserade.
Béranger.
Berchoux.
Berlioz.
Bernard (Charles de).
Bernardin de Saint-Pierre.
Bernis (cardinal de).
Berquin.
Berryer.
Bersot (Emile).
Berthet (Elie).
Beyle (Henri).
Biéville (de).
Bignon.
Biot.
Blainville (de).
Blanc (Louis).
Blanqui.
Blaze (Elzéar).
Blessington (Mme de).
Boétie (la).
Boileau.
Bois-Robert.
Boiste.
Boitard.
Bonald (de).
Bonaparte (Louis-Napoléon).
Boniface.
Bonjour (Casimir).
Bonnefoux (de).
Bonnin.
Bossuet.
Boufflers.
Bouhours.
Bouilhet (Louis).
Bouillet.
Bourdaloue.
Bourdin.
Boursault.
Bridaine.
Briffaut.
Brillat-Savarin.
Broglie (duc de).
Brongniart.
Brueys.
Brunet.
Buchez.
Buffon.
Bussy-Rabutin.

Cabanis.
Calvin.
Camp (Maxime du).
Campan (Mme).
Campenon.
Campistron.
Carné (de).
Caro (Emile).
Carrel (Armand).
Castil-Blaze.
Castille (Hippolyte).
Caylus (Mme de).
Césena (Amédée de).
Chamfort.
Champfleury.
Chapelain.
Chaptal.
Chapuis Montlaville.
Charivari (le).
Charma.
Charron.
Chartier (Alain).
Chasles (Philarète).
Chateaubriand.
Châtelet (Mme du).
Chaulieu.
Chaussard.
Chênedollé.
Chénier (André).
Chénier (Marie-Joseph).
Chéruel.
Chesnel (de).
Chevalier (Michel).
Choisy (abbé de).
Chomel.
Christine de Pisan.
Christine de Suède.
Cloquet.
Colardeau.
Colins.
Collet (Louise).
Collin-d'Harleville.
Comettant (Oscar).
Commerson.
Commines.
Condillac.
Condorcet.
Conscience (Henri).
Constant (Benjamin).
Constitutionnel (le).
Corbon.
Cormenin.
Corneille (Pierre).
Corneille (Thomas).
Cotin (l'abbé).
Cottin (Mme).
Coulanges (Mme de).
Courier (Paul-Louis).
Cousin (Victor).
Crébillon.
Cruveilhier.
Custine.
Cuvier.
Cuvillier-Fleury.

Dacier.
Dalloz.
Damas-Hinard.
Damiron.
Dancourt.
Dangeau.
Danton.
Darbois (monseigneur).
Daru.
Daubenton.
Débats (les).
Deffant (Mme du).
Delafosse.
Delavigne (Casimir).
Delessert (Benjamin).
Delille.
Delord (Taxile).
Demogeot.
Demoustiers.
Desaintange.
Desaugiers.
Desbordes-Valmore.
Descartes.
Deschanel.
Deshoulières (Mme).
Desmahis.
Desmoulins (Camille).
Desnoyers (Louis).
Desperriers.
Destouches.
Destutt de Tracy.
Dezobry.
Dictionnaire du commerce.
Dictionnaire de la conversation.
Dictionnaire de Trévoux.
Diderot.
Dollfus.
Dombasle (Mathieu de).
Domergue.
Dorat.
Droz.
Dubartas.
Dubay (Sanial).
Ducerceau.
Ducis.
Duclos.
Dufresny.
Dulaure.
Dumarsais.
Dumas père (Alexandre).
Dumas fils (Alexandre).
Duméril.
Dupanloup.
Dupin.
Dupont (Pierre).
Dupuis.
Dureau de la Malle.
Durier.
Duval (Alexandre).

Edwards (Milne).
Empis.
Enault (Louis).
Encyclopédie (l').
Enfantin (le père).
Ennery (d').
Epinay (Mme d').
Esménard.
Espinasse (Mlle de l').
Esquiros (Alphonse).
Estienne (Henri).
Etienne.
Evangile (l').

Falloux (de).
Faucher (Léon).
Favard.
Favre (Jules).
Fée (A.).
Féletz (de).
Félix (le Père).
Fénelon.
Fétis.
Feuillet (Octave.)
Féval (Paul).
Feydeau (Ernest).
Figuier (Louis).
Fléchier.
Florian.
Flourens.
Focillon.
Fontanes (de).
Fontenelle.
Fourcroy.
Fourier.
Fournel (Victor).
Fournier (Marc).
Fournier (Edouard).
Francœur.
Franklin.
Frayssinous.
Fréron.
Fréville.
Froissart.
Furetière.

Galiani (l'abbé).
Galland.
Garnier.
Gautier (Théophile).
Gay (Sophie).
Gay (Delphine).
Genlis (Mme de).
Geoffrin (Mme).
Geoffroy St-Hilaire (Isid.).
Gérando (de).
Gérard de Nerval.
Géruzez.
Gilbert.
Girard.
Girardin (Emile de).
Girardin (Mme Emile de).
Gondrecourt (Frères de).
Gousset (cardinal).
Gozlan.
Gratry (le Père).
Gresset.
Grimm.
Grimod de la Reynie.
Guérin (Maurice de).
Guéroult.
Guiraud (Alexandre).
Guizot.
Guizot (Mme).
Guyton de Morveau.

Hamilton.
Hatin.
Havin.
Heine (Henri).
Helvétius.
Hénault (président).
Hennequin.
Holbach (d').
Houdard de la Motte.
Houdetot (d').
Houssaye (Arsène).
Hugo (Victor).
Humboldt (de).

Illustration (l').

Jallais (Amédée).
Janet (Paul).
Janin (Jules).
Jasmin.
Joinville.
Joubert.
Jouffroy.
Jourdan (Louis).
Journal.
Jouvin.
Jouy (de).

Karr (Alphonse).
Kératry.

Labbé.
Laboulaye (Edouard).
La Bruyère.
Lacépède.
Lachambeaudie.
La Chaussée.
Lacordaire.
Lacretelle.
Lacroix (Paul).
Lafaye.
La Fayette (Mme de).
La Fontaine.
La Harpe.
Lamartine.
Lambert (Mme de).
Lamennais.
Lamoignon.
Lamothe-le-Vayer.
Lamotte.
Laplace.
La Rochefoucauld.
La Rochefoucauld-Doudeauville.
Laténa.
Latouche (de).
Laurentie.
Laveaux.
Lavergne (Alexandre de).
Lavergne (Léonce de).
Lavoisier.
Laya.
Lebrun.
Leclercq (Théodore).
Lecomte (Jules).
Ledru-Rollin.
Lefranc de Pompignan.
Legoarant.
Legouvé.
Leibnitz.
Lélut.
Lemercier (Népomucène).
Lemierre.
Lemoine (John).
Lémontey.
Lenormand.
Léonard.
Le Play.
Lerminier.
Leroux (Pierre).
Le Sage.
Lévis.
Ligne (le prince de).
Liouville.
Littré.
Lorédan Larcher.
Lucas (Hippolyte).
Luce de Lancival.

Macé (Jean).
Maine de Biran.
Maintenon (Mme de).
Maistre (Joseph de).
Maistre (Xavier de).
Malebranche.
Malesherbes.
Malfilâtre.
Malherbe.
Malte-Brun.
Maquet (Auguste).
Marchangy.
Marguerite de Navarre.
Marie.
Marivaux.
Marmier (Xavier).
Marmontel.
Marolles (abbé de).
Marot (Clément).
Martin (Henri).
Martin (Aimé).
Mascaron.
Massillon.
Masson (Michel).
Maury (le cardinal).
Maury (Alfred).
Ménage.
Mercier.
Mérimée.
Merlin (comtesse).
Méry.
Mesnard.
Mézeray.
Michaud.
Michelet.
Mignet.
Millevoye.
Millin.
Millot (abbé).
Mirabeau.
Mirbel.
Moigno (abbé).
Molé (comte).
Molière.
Mollevaut.
Monselet.
Montaigne.
Montalembert (de).
Montépin (Xavier de).
Montesquieu.
Moreau (Hégésippe).
Morellet.
Morin (Frédéric).
Mornand (Félix).
Motteville (Mme de).
Murger (Henri).
Musset (Alfred de).

Nadaud.
Naigeon.
Napoléon Ier.
Napoléon III.
National (le).
Necker (Mme).
Nefftzer.
Neufchâteau (François de).
Nicole.
Nicot.
Nisard.
Noailles (de).
Nodier (Charles).
Noël.
Nourrisson.
Nysten.

Olivet (d').
Opinion nationale (l').
Orbigny (d').
Oxenstiern.
Ozanam.

Palaprat.
Panard.
Parceval-Grandmaison.
Paré (Ambroise).
Pâris (Paulin).
Parisot.
Parny.
Pascal.
Pasquier.
Pastoret.
Patin.
Patrie (la).
Péclet.
Peignot.
Peisse.
Pelletan (Eugène).
Péréfixe.
Perrault.
Petit-Senn.
Peyrat.
Picard.
Pichat (Laurent).
Pichot (Amédée).
Pictet.
Pierron (Alexis).
Pigault-Lebrun.
Piis (de).
Pinel (Louis).
Piorry.
Piron.
Planche (Gustave).
Plée (Léon).
Plouvier (Edouard).
Pluche.
Pongerville (de).
Ponsard.
Pons de Verdun.
Pontmartin (Armand de).
Portalis.
Port-Royal.
Poujoulat.
Presse (la).
Prévost (l'abbé).
Prévost-Paradol.
Proudhon.

Quatrefages (de).
Quatremère de Quincy.
Quérard.
Quinault.
Quinet (Edgar).
Quitard.

Rabelais.
Racan.
Racine (Jean).
Racine (Louis).
Rancé.
Raspail.
Ravignan (de).
Raymond.
Raynal.
Raynouard.
Récamier (Mme).
Regnard.
Régnier-Desmarets.
Rémusat (de).
Rémusat (Mme de).
Renan.
Renier.
Rétif de la Bretonne.
Retz (de).
Revue des Deux-Mondes.
Revue germanique.
Reybaud (Louis).
Richard.
Richelet.
Rigault (Hippolyte.)
Rion.
Rivarol.
Robert (Clémence).
Robespierre.
Roger de Beauvoir.
Roland (Mme).
Rollin.
Romieu (Mme).
Ronsard.
Rosset.
Rostan.
Rotrou.
Roubaud.
Roucher.
Rousseau (Jean-Baptiste).
Rousseau (Jean-Jacques).
Royer-Collard.
Rulhières.

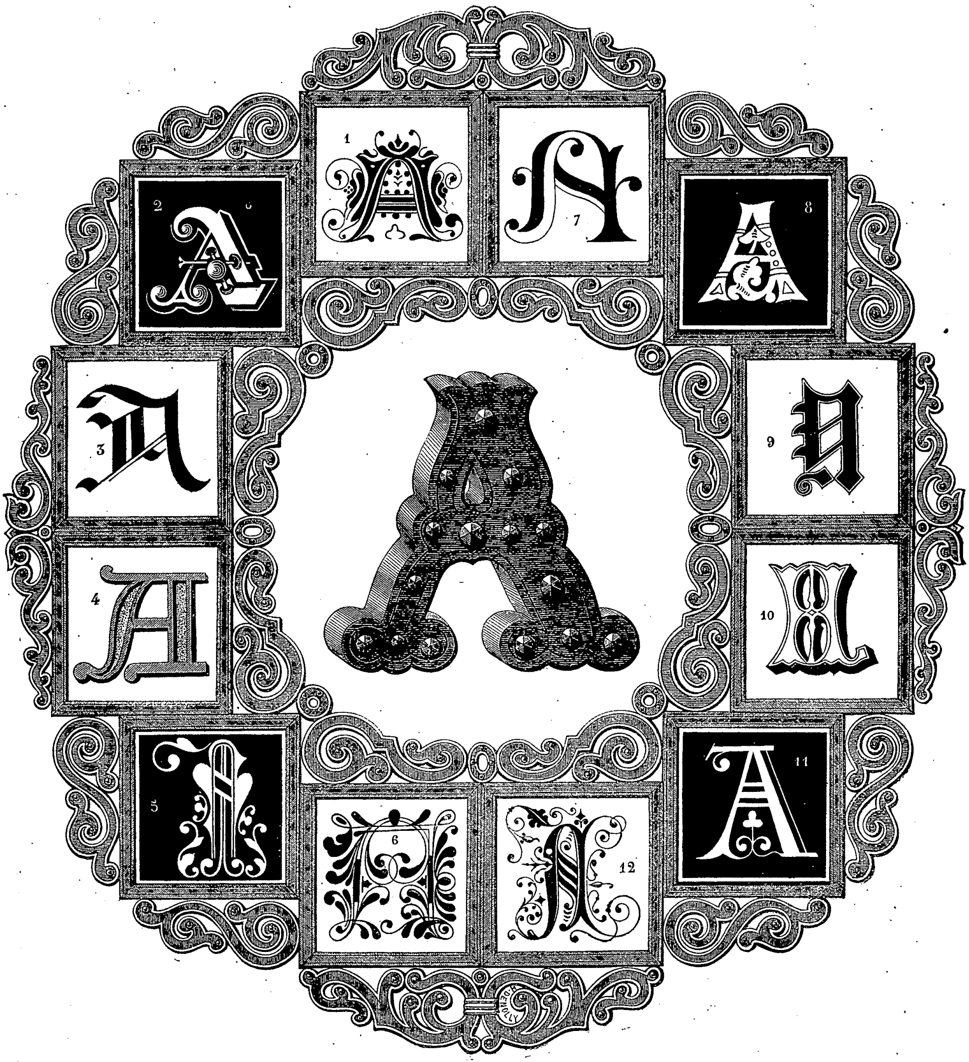
Sacy (de).
Saint-Aulaire.
Saint-Evremont.
Saint-Lambert.
Saint-Marc-Girardin.
Saint-Pierre (l'abbé de).
Saint-Réal.
Saint-Simon.
Saint-Simon (le duc de).
Saint-Victor (Paul de).
Sainte-Beuve.
Sainte-Foy.
Saintine.
Sallentin.
Salm.
Salvandy.
Salverte.
Sand (George).
Sandeau (Jules).
Saulcy (de).
Saurin.
Sauvestre (Charles).
Say (Jean-Baptiste).
Scarron.
Scherer (Edmond).
Scribe.
Scudéry.
Second (Albéric).
Sedaine.
Ségalas (Anaïs).
Ségur (de).
Senancourt.
Sénecé.
Serres (Olivier de).
Sévigné (Mme de).
Siècle (le).
Sieyès.
Simon (Jules).
Soulié (Frédéric).
Soumet (Alexandre).
Souvestre (Emile).
Staël (Mme de).
Sully.
Swetchine (Mme).

Taine (Hippolyte).
Tallemant des Réaux.
Tastu (Mme Amable).
Texier (Edmond).
Théry.
Thierry (Amédée).
Thierry (Augustin).
Thiers.
Thomas.
Thomas (Frédéric).
Thoré.
Tocqueville (de).
Topffer.
Toussenel.
Tremblay (du).
Trousseau.
Turgot.

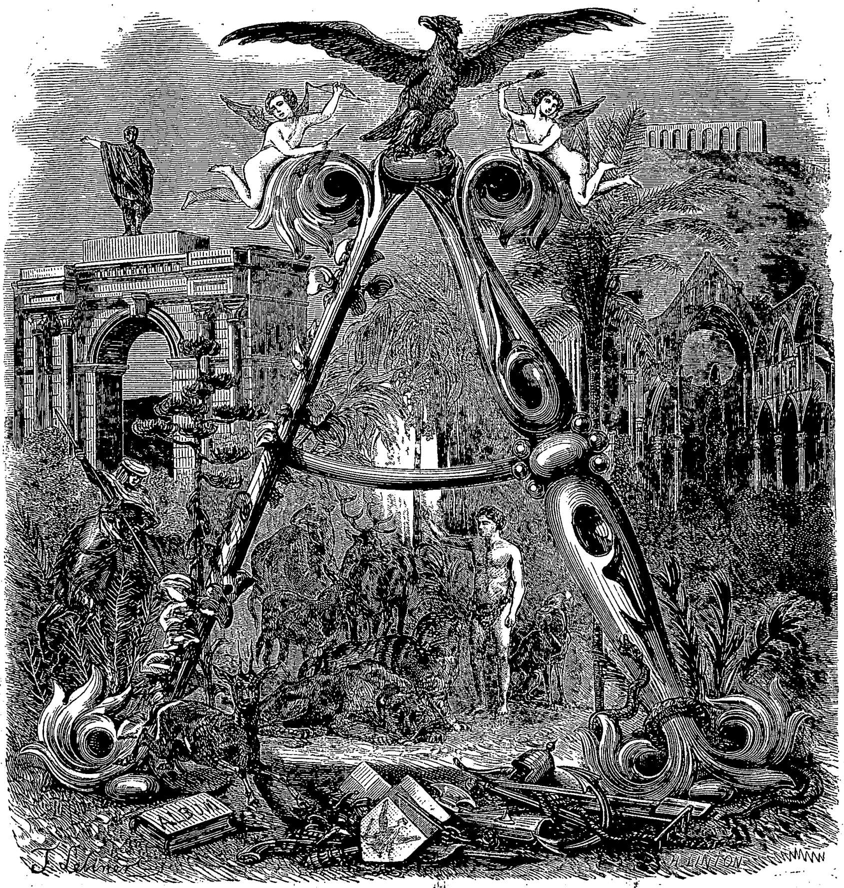
Ulbach (Louis).
Urfé (d').

Vacherot.
Vacquerie.
Vaïsse.
Vapereau.
Vatout.
Vaugelas.
Vaulabelle.
Vauvenargues.
Ventura (le Père).
Vergniaud.
Vertot.
Veuillot (Louis).
Viardot (Louis).
Viaud (Théophile de).
Vicq d'Azir.
Vidal.
Viennet.
Vigée.
Vigny (Alfred de).
Vilatte.
Villehardouin.
Villemain.
Villemessant.
Villon.
Viollet-Leduc.
Virey.
Vitet.
Voisenon.
Voiture.
Volney.
Voltaire.

Walkenaer.
Weiss.
Wey (Francis).
Winckelmann.



1 — Tiré d'un manuscrit de la Bibque royale de Munich. — XIIe siècle.
2 — Alphabet lapidaire de Turin. — XVe siècle.
3 — Tiré du missel du cardinal Cornelius. — XVIIe siècle.
4 — Tiré d'un manuscrit du XVIe siècle.
5 — Lettres bullatiques d'Italie. — XVIe siècle.
6 — Tiré d'un manuscrit de Venise. — XVe siècle.
7 — Tiré d'inscriptions sépulcrales de Vienne (Autriche). — XIVe siècle.
8 — Tiré d'un évangéliaire de la Bibque royale de Munich. — XIe siècle.
9 — Écriture d'église du XIVe siècle.
10 — Tiré d'inscriptions sépulcrales lapidaires de Naples. — XIIIe siècle.
11 — Tiré de la Bible du surintendant Fouquet. — XIIIe siècle.
12 — Alphabet vénitien du XVIIe siècle.



A s. m. première lettre et première voyelle de notre alphabet et des alphabets de toutes les langues de l'Europe moderne. Il se retrouve au même rang et avec une valeur analogue dans l'*Aleph* des Hébreux et l'*Alpha* des Grecs, d'où les Latins, qui nous l'ont transmis directement, l'avaient sans doute tiré.

L'A peut être envisagé sous deux aspects différents : comme simple *son*, simple *voyelle*, ou comme *signe graphique*.

Considéré comme *voyelle*, A est l'expression du son le plus naturel à la voix humaine, du son qui demande si peu d'effort aux organes de la parole, qu'un savant a été jusqu'à soutenir qu'il pourrait être parfaitement prononcé par quelqu'un qui n'aurait ni langue, ni dents, ni lèvres. C'est, du reste, le premier son qui sort de la bouche des enfants, et le premier aussi qui échappe à tous les hommes dans les mouvements soudains de la douleur, de la joie, de la surprise, de l'admiration. Les linguistes qui reconnaissent la source divine des langues, mais qui pensent avec une grande apparence de raison qu'il a été donné à l'homme de former lui-même sa parole à l'imitation des bruits dont il était frappé, et qu'il a l'admirable faculté d'imiter sans exception, ont remarqué qu'il n'y a point de voix naturelle plus commune et plus générale. « La voix A, dit le président De Brosses, a dû précéder toutes les autres dans la composition de l'alphabet, puisqu'elle est la première dans l'ordre de la nature. »

On a remarqué, en outre, que, dans toutes les langues, la lettre A forme les premiers mots du vocabulaire de l'enfance, et qu'elle se trouve à la tête de la liste des interjections.

Elle se fait entendre, en effet, dans tous les bruits élémentaires : dans les vagues, dans les orages, dans les cascades, dans les cataractes, dans les éclats de la foudre, dans le fracas des tempêtes, dans le feuillage des bois agités par le vent, dans la plainte éternelle d'un grand lac, dans le gazouillement, dans le ramage d'un oiseau, dans les glapissements, dans les croassements des bêtes de proie, dans les clameurs, dans les hourras, dans le brouhaha de la multitude, dans le vagissement de l'enfant qui vient de naître, etc. « La première voyelle de l'alphabet, dit un écrivain, se trouve dans presque tous les mots qui peignent les scènes de la campagne, comme *charrue*, *vache*, *cheval*, *labourage*, *vallée*, *montagne*, *arbre*, *pâturage*, *laitage*, etc., et dans toutes les épithètes qui ordinairement accompagnent ces noms : *laborieux*, *gras*, *agreste*, *aimable*, etc. La lettre A ayant été découverte la première, comme étant la première émission naturelle de la voix, les hommes, alors pasteurs, l'ont employée dans les mots qui composaient le simple dictionnaire de leur vie. L'égalité de leurs mœurs et le peu de variété de leurs idées, nécessairement teintes des images des champs, devaient aussi amener le retour des mêmes sons dans le langage. Le son de l'A convient au calme d'un cœur champêtre et à la paix des tableaux rustiques. L'accent d'une âme passionnée est aigu, sifflant, précipité; l'A est trop long pour elle; il faut une bouche pastorale qui puisse prendre le temps de le prononcer avec lenteur. Toutefois, ce son entre fort bien encore dans les lamentations, dans les larmes amoureuses et dans les naïfs *hélas* d'un chevrier. Enfin, la nature fait entendre cette lettre rurale dans ses bruits, et une oreille attentive peut la reconnaître, diversement accentuée, dans les murmures de certains ombrages, comme celui du tremble et du liége, dans le bêlement des troupeaux, et, la nuit, dans les aboiements du chien rustique. »

— On dit : la lettre A, le son A, la voix ou la voyelle A, ou tout simplement l'A : *La voix* A *se forme en ouvrant fort la bouche :* A. — A, A; *oui!* (Mol.) *La lettre* A, *chez presque toutes les nations, devint une lettre sacrée, parce qu'elle était la première.* (Volt.) *La voyelle que les enfants articulent le plus aisément est l'*A, *parce qu'il ne faut pour cela qu'ouvrir les lèvres et pousser un son.* (Buff.)

A l'aspect du Très-Haut sitôt qu'Adam parla,
Ce fut apparemment l'*a* qu'il articula. Pus.

— Dans quelque acception que ce soit, l'A ne prend jamais la lettre s au pluriel. On dit : *De grands* A, *de petits* A, *des* A *longs*, *des* A *brefs. La manière la plus sûre de distinguer l'édition originale de Boccace de* 1527 *de celle qui est contrefaite, c'est de prendre garde aux* A, *qui ont la tête en pointe dans la première.* (Cailleau.) *Homère ne s'assujettit pas à cette règle de l'harmonie qui rejette le concours des voyelles, et surtout des* A. (Volt.)

— Cette lettre a donné lieu à quelques opinions bizarres, que la plupart des Encyclopédies ont recueillies avec soin, et que nous ne reproduisons ici que pour montrer les écarts d'imagination auxquels les savants mêmes peuvent se livrer.

L'opinion la plus étrange est celle de l'espagnol Covarruvias, qui prétend qu'en naissant les garçons font entendre le son A, parce que c'est l'initiale du nom d'ADAM, et les filles le son È, parce que c'est l'initiale du nom d'ÈVE.

Un hébraïsant moderne, Fabre d'Olivet, nous apprend que la lettre A est le signe de la *puissance* et de la *stabilité ;* qu'elle renferme les idées de l'*unité* et du principe qui la détermine. Court de Gébelin va plus loin encore ; il dit que le son A désigne l'état dont est affecté ce qui nous est propre, par conséquent ce qu'on possède, ce dont on jouit, de même que la domination et la priorité. Ce profond érudit ne s'arrête pas en si beau chemin ; il ajoute que le son A fut placé à la tête de l'alphabet comme le plus HAUT des sons et comme désignant l'homme, CHEF DE TOUT. Selon lui encore, l'A est l'un des sons les plus éclatants, celui que l'on entend de la plus grande distance.

Quelques savants ont cherché dans la forme de la lettre A la figure de la disposition des organes vocaux dans l'émission de cette lettre. Le Hollandais Van-Helmont s'est imaginé trouver cette représentation exacte dans la forme de l'*Aleph* hébraïque, et l'abbé Moussaud prétend la reconnaître dans l'A majuscule latin : suivant lui, l'A est l'angle formé

par l'écartement des lèvres vues de profil ⊳, et *a* l'ouverture de la bouche vue de face. Cette explication peut paraître bizarre, mais elle vaut bien, ce nous semble, celle de l'auteur de la *Némésis*, qui, dans un petit poëme sur l'orthographe, a dit :

L'A, qui de l'Angle aigu porte la ressemblance,
Ainsi qu'un chevAlet sur ses pieds se balance.
BARTHÉLEMY.

Lemare, voulant apprendre à un jeune enfant le nom et la forme de la lettre A, lui tient ce raisonnement : « Un homme se heurte la tête contre un tronc d'arbre incliné, et une branche horizontale située à la hauteur du ventre lui fait une profonde blessure; la douleur lui arrache ce cri, A, et le dessin de cette lettre est le calque exact de l'homme, du tronc et de la branche; » et le savant grammairien ne paraît pas éloigné de croire que c'est à un accident de cette nature que la lettre A doit son nom et sa forme. Puis, comme lorsqu'on prend du galon, on n'en saurait trop prendre, Lemare appliquait aux figures de toutes les autres lettres ce genre d'explication.

Plutarque dit que la première lettre des Egyptiens représentait un ibis. Quelques-uns s'imaginant, on ne sait pourquoi, que cet oiseau était, dans l'alphabet hiéroglyphique, représenté portant le bec à ses jambes, ce qui aurait, en effet, figuré une sorte de triangle, ont voulu y voir l'origine de l'A majuscule, tout en admettant pour le minuscule l'origine phénicienne.

Chez les Grecs, le son de la lettre A, proféré par les prêtres pendant le sacrifice, était regardé comme de funeste présage, parce que c'était par cette lettre, initiale d'*ara* (malédiction), que commençaient les formules imprécatives.

— On a calculé que le douzième des mots français commence par A. Cette lettre est une des finales les plus communes dans les idiomes du midi de l'Europe, l'italien et l'espagnol, par exemple, et aussi dans le russe et dans le sanscrit. Elle forme en quelque sorte le fond du patois auvergnat. Quand on a voulu désigner les habitants et le langage de cette province par un mot bien significatif, on a dit : *Ce sont des* CHARABIAS; *c'est du* CHARABIA.

— PRONONCIATION DE L'A. Si nous n'avons plus les croyances superstitieuses qui attribuaient à la manière seule de prononcer une lettre des effets plus ou moins merveilleux, nous sommes encore dans un temps où il est nécessaire de donner à la lettre A, comme à toute autre voyelle, l'intonation qui lui est propre. On évitera ainsi la confusion du genre de celle dont il est question dans l'anecdote suivante, que nous empruntons à un de nos critiques : « Un bon bourgeois campagnard, devenu vieux, invité à aller rendre visite à un nouveau voisin assez éloigné, répondit : Je marche difficilement, mais mon *âne* me conduira. — Monsieur, j'ai un cheval à votre service. — Mais, monsieur, c'est de ma fille que je parle. — Pardon, monsieur, j'ignorais que mademoiselle votre fille portât le nom... d'Anne. » Si le bon bourgeois avait bien prononcé le son A, il eût épargné une méprise à son interlocuteur. En effet, considéré sous le rapport de son intonation, l'A ne représente pas un son constamment identique. Il a, dans notre langue, deux sons parfaitement distincts, que l'on trouve l'un et l'autre dans le mot AMAS. Le premier est *aigu;* le second est *grave.*

L'A AIGU, tel que celui qui se trouve dans les mots *acacia*, *bal*, *falbala*, *Canada*, *nectar*, *abattre*, *rat*, *fat*, *plat*, *patte*, *escadre*, etc., communique une grande douceur au langage; aussi voit-on qu'il peut être reproduit jusqu'à trois ou quatre fois dans le même mot sans que l'oreille soit le moins du monde blessée de cette répétition.

L'A GRAVE se remarque dans les mots *pas*, *mât*, *diable*, *sable*, *fable*, *plâtre*, *bas*, *gras*, *Lucas*, *sabre*, *cadre*, etc. Trop multiplié, cet A donnerait quelque rudesse au langage; il faut donc qu'il soit ménagé avec art, et alors il rompt l'uniformité de l'A aigu, et contribue ainsi à la variété des sons.

— Il est impossible d'établir des règles générales pour fixer la prononciation de l'A; c'est l'usage seul qui peut apprendre exactement ces différences; toutefois les deux règles suivantes ont peu d'exceptions :

1o L'À marqué de l'accent grave a toujours le son aigu : *à*, *là*, *çà*, *déjà*, *holà*, etc.

2o L'Â surmonté de l'accent circonflexe a presque toujours le son grave : *bât*, *pâte*, *âme*, etc. Il faut excepter les formes verbales analogues à celles-ci : *qu'il allÂt*, *nous allÂmes*, *vous allÂtes*, etc., où l'A, quoique surmonté de l'accent circonflexe, n'est que faiblement grave.

— DES COMBINAISONS DE LA LETTRE A. L'A conserve l'intonation qui lui est propre partout où il n'est pas combiné, soit avec les voyelles I, O, U, soit avec les consonnes nasales M, N, soit avec l'Y. Nous allons le montrer, du reste, dans toutes ses combinaisons.

— AA. Lorsque deux A sont placés de suite au commencement d'un mot, on n'en fait entendre qu'un, ainsi que cela a lieu dans *Aalen*, *Aar*, *Aarau*, *Aarbourg*, *Aarrhus*, etc., qui se prononcent comme s'il y avait *alen*, *ar*, *arau*, *arbourg*, *arrhus*. Il en est de même d'*Aaron* en poésie; mais en prose les deux A se font légèrement sentir. Au milieu d'un mot, les deux A forment deux syllabes distinctes : *Baal*, *Isaac;* prononcez *Ba-al*, *Isa-ac*.

— Æ. Placé devant la lettre E, à laquelle il s'incorporait sous la forme d'un signe particulier, Æ, l'A ne représentait plus alors que le son pur de l'E. L'Æ s'est longtemps conservé dans les mots tirés du grec et du latin, qui nous l'avaient donné; mais depuis plusieurs années, les dictionnaires remplacent Æ par E, excepté dans quelques noms scientifiques, et dans plusieurs noms d'hommes ou de lieux. Cependant lorsque l'A est détaché de l'E et ne figure pas avec lui un signe unique, chacune de ces voyelles appartient à une syllabe différente, comme dans *Israël*, *Raphaël*, *aérien*, *aérolithe*, *aéronaute*, etc. Il n'y a d'exceptés que les mots *Caen* et *Staël*, qui se prononcent *Can*, *Stal*, parce que le premier de ces mots vient de *Cadomus* ou *Cadomum*, qui a un O étymologique et non pas un E, et parce que la dernière syllabe du second mot est brève et non accentuée dans la langue à laquelle il appartient.

— A, joint à *i*, forme ordinairement la voyelle ou fausse diphthongue AI, qui équivaut tour à tour à l'È ouvert, comme dans *plaine*, *plaisir*, *j'aimais*, etc., et à l'É fermé, comme dans *j'irai*, *j'allai*, *j'aimai*, *quai*, *geai*, etc. Sa prononciation est donc très-variable, et l'usage seul peut l'enseigner. L'I est nul dans *douairière*, et l'A peut ne pas se faire sentir dans *daine*.

Mais toutes les fois que l'A est suivi d'un *i* surmonté d'un tréma, *a* et *i* se prononcent séparément, comme dans *Achaïe*, *Adélaïde*, *Adonaï*, *aïe*, *aïeul*, *archaïsme*, *biscaïen*, *caïmacan*, *caïman*, *Caïn*, *camaïeu*, *Caraïbe*, *Danaïdes*, *Ephraïm*, *faïence*, *gaïac*, *glaïeul*, *haïr*, *hébraïque*, *Isaïe*, *judaïque*, *laïc*, *Laïs*, *Laïus*, *maïs*, *mosaïque*, *naïade*, *naïf*, *païen*, *pharisaïque*, *prosaïque*, *Sinaï*, *Tanaïs*, *Thébaïde*, *Zaïm*, *Zaïre*, *Zoraïde*, etc.

— AO. A, suivi de O, conserve presque toujours l'intonation qui lui est propre, et l'*o* s'en détache pour former une autre syllabe : *Cacao*, *chaos*, *Pharaon*, *Laodicée*, *Laocoon*, etc.; prononcez *caca-o*, *cha-o*, *Phara-on*, *La-odicée*, *La-ocoon*. Mais l'O est nul dans *faon*, *faonner*, *Laon*, *paon*, *paonne*, *paonneau*, *Craon*, que l'on prononce *fan*, *fanner*, *Lan*, *pan*, etc. Au contraire, c'est l'A qui est nul dans *taon*, *saint Laon*, *août*, *aoûteron*, *Saône*, *curaçao*, qui se prononcent *ton*, *Lon*, etc. Néanmoins l'A se fait sentir dans *aoûter*, *aoûté*, et l'usage est partagé quant à la prononciation du mot *aoriste*, que les uns prononcent *oriste*, et les autres *a-o-riste*.

— AU. Devant U surmonté du tréma, l'A conserve son intonation propre, comme dans *Archélaüs*, *Capharnaüm*, *Danaüs*, *Esaü*, *Saül*, *Emmaüs*, etc., qui se prononcent *Archéla-üs*, *capharna-üm*, *Dana-üs*, *Esa-ü*, *Sa-ül*, *Emmaüs*, etc. Partout ailleurs AU ou EAU forme une fausse diphthongue qui équivaut tout à fait à O, et prend deux inflexions différentes, l'une forte, comme dans *aune*, *étau*, *berceau*, *jaune*, *haut*, *heaume*, *paume*, *peau*, *pause*, *sceau*, *saule*, *saut*, etc.; l'autre douce, comme dans *aurore*, *automne*, *j'aurai*, *taureau*, *laurier*, etc.

— DE L'A NASAL. L'A subit souvent une transformation plus considérable devant les consonnes M et N. Il s'incorpore avec elles et devient un nouveau son simple que notre alphabet ne peut représenter autrement. Il forme alors ce qu'on appelle une voyelle nasale, parce que le son qu'il produit passe un peu par le nez.

La voyelle AM ou AN est nasale toutes les fois que la consonne finale qui concourt à la former est suivie d'une consonne de nature différente, comme dans *pancarte;* elle se décompose, au contraire, toutes les fois que cette consonne est suivie d'une voyelle, comme dans *panier*, ou qu'elle est doublée, comme dans *panneau*. A la fin des mots, les exceptions sont rares; elles ont lieu dans quelques noms propres de personnes ou de lieux. En effet, dans les mots *Jéroboam*, *Siam*, etc., les deux lettres finales ont chacune leur valeur distincte. Hors de là, à la fin des mots, c'est toujours la voyelle nasale AN qui se fait entendre, comme dans un *camp*, des *camps*, un *franc*, cent *francs*, etc. Mais si le M ou le N sont suivis d'une voyelle, l'A redevient ouvert, parce que le N et le M ne sont plus de la même syllabe : *pané*, *manoir*, *trame*, *famé*, etc. La même prononciation a lieu si la consonne nasale a été doublée par une règle de grammaire : *paysan*, *paysanne*, prononcez *pai-i-sane*.

— AIM, AIN, forment la voyelle nasale IN, qui est indifféremment représentée dans l'écriture par IM, EIN, HEIN ou EN. Mais ils se décomposent, et AI prend le son de l'È ouvert, quand ils sont suivis de voyelles, comme dans *certaine*, *j'aime*, etc.

— Combiné avec l'Y, l'A se prononce généralement comme un É, ainsi qu'on peut le remarquer dans *balayer*, *payeur*, *layette*, etc., que l'on prononce *baléyer*, *péyeur*, *léyette*, etc. Cependant dans quelques noms propres, tels que *Bayeux*, *Bayonne*, l'A conserve le son qui lui est naturel.

— L'Académie prétend à tort que l'A de *ouate* doit se prononcer comme È ouvert dans *ouate*, et comme un É fermé dans *ouater*. Toutes les personnes qui parlent bien font sentir l'A dans ces mots. Aussi un poëte a-t-il eu raison de faire rimer *ouate* avec *agate* :

La blanche porcelaine est d'un blanc bien moins pur
Que son col transparent et ses tempes d'*agate;*
On dirait de la lune en sa robe d'*ouate*.
TH. GAUTIER.

— Cependant, dans les mots où les anglomanes affectent d'adopter l'orthographe et la prononciation anglaises, si antipathiques au génie de notre langue, l'A a la valeur de l'E, comme *lady*, *milady*, que l'on prononce *lédy*, *milédy*, etc.

— Considéré comme SIGNE GRAPHIQUE, l'A prend différentes formes, soit dans l'écriture, soit dans l'impression; on distingue l'A majuscule et l'*a* minuscule. En outre, dans l'écriture et dans l'impression, il subit de nombreuses modifications suivant que le caractère est de l'anglaise, de la ronde, de la bâtarde, de la coulée, ou du romain, de l'italique, de la normande, de l'égyptienne, etc.

— A s'écrit de trois manières : 1o sans accent; 2o avec l'accent grave; 3o avec l'accent circonflexe.

Il s'écrit ordinairement sans accent, qu'il soit employé comme lettre initiale, médiale ou finale : *Analogue*, *tabac*, *abattre*, *marasme*, *Galba*, *quinquina*, etc.

Il est surmonté de l'accent GRAVE, signe purement spécifique, dans les mots *çà*, *là*, *deçà*, *holà*, *voilà*, etc.

Il est surmonté de l'accent CIRCONFLEXE pour indiquer la suppression d'une voyelle, comme dans *âge*, *bâiller*, qu'on écrivait autrefois *aage*, *baailler*, ou la suppression du S, comme dans *âne*, *appât*, *bât*, *dégât*, *mât*, *crâne*, *âpre*, etc., qui s'écrivaient autrefois *asne*, *appast*, *bast*, *aspre*, etc.

— A, simple mimologisme du son naturel qui représente le cri le plus propre à l'homme, s'est pris comme exclamation dès les premiers temps de la langue, mais il n'a pas tardé à recevoir une autre orthographe. V. AH.

— L'A sert aussi à cataloguer des livres, des tableaux : *Le Salon est classé par ordre alphabétique; l'*A *et le* Z *sont placés à l'Ouest dans les deux salles du fond, et les autres lettres se développent vers les salles de l'Est.* (Didier de Monchaux.)

— A désigne quelquefois, dans un dictionnaire, la série, l'ensemble des mots commençant par cette lettre : *Venons d'abord, monsieur, à ce dictionnaire que l'Académie va faire imprimer. Vous aurez votre* T *dans un mois ou six semaines. Vous n'attendez pas après le* T *quand vous êtes à l'*A. (Volt.)

— Parfois la lettre A se dit de la première personne venue, que son nom commence par A ou par Z : *Que la qualité des parties ne vous impose pas; jugez entre le prince et le lord comme vous jugeriez entre* A *et* B. (L. Gozlan.) Ces lettres sont employées ici par réminiscence de l'algèbre et de la géométrie.

— Quelquefois l'A s'emploie, par plaisanterie, comme point de comparaison, pour exprimer l'extrême grosseur d'un objet : *Son nez avait pris le développement et la forme d'un* A *majuscule corps de canon.* (Balz.)

— Prov. : *Depuis* A *jusqu'à* Z, pour Du commencement à la fin, sans omettre aucun détail : *Vous ne lui ferez rien comprendre, si vous ne lui expliquez* DEPUIS A JUSQU'À Z. (Acad.)

— Par ext., cette même locution signifie aussi Depuis les pieds jusqu'à la tête, du tout au tout, complètement : *Il faudrait vous reprendre et vous changer* DEPUIS A JUSQU'À Z, *pour vous amener à me comprendre.* (G. Sand.)

— On s'est aussi servi d'une locution analogue pour désigner les dictionnaires en général : *Il y a des livres qui commencent par* A *et qui finissent par* Z. (La Bruy.)

— Prov. : *Ne savoir ni* A *ni* B, Ignorer les premiers éléments de l'instruction commune; se dit d'une personne qui ne sait pas même lire, et, par extens., qui ignore les premiers éléments d'une science, d'un art, d'une chose quelconque, qui ne sait absolument rien, qui est ignorante en toutes choses : *Puisque tu* NE SAIS NI A NI B, *comment enseignerais-tu les autres et moi?* (Raynouard.) *On compte à Rome une douzaine de savants illustres, et cent mille ignorants qui* NE SAVENT NI A NI B. (About.)

Au joli jeu d'amour *ne sachant a ni b.*
LA FONTAINE.

Ci-dessous gît monsieur l'abbé
Qui *ne savait ni a ni b.* MÉNAGE.

Et je veux un mari.
Qui *ne sache a ni b*, n'en déplaise à madame;
Qui ne soit, en un mot, docteur que pour sa femme.
MOLIÈRE.

— On dit aussi dans le même sens, *N'y entendre ni* A *ni* B, N'y rien comprendre :

Mais en latin le bon abbé
N'y entendait ni a ni b. DU BELLAY.

— Prov. *C'est un homme marqué à l'*A, Se dit d'un individu d'une probité de bon aloi, d'un noble caractère, d'une intelligence distinguée. Ce proverbe est emprunté des monnaies fabriquées à Paris, et qui sont marquées de la lettre A : *Il est des bons, il est* MARQUÉ À L'A. (H. Estienne.)

— Prov. : *Démontrer, prouver une chose par* A *plus* B, c'est-à-dire la Démontrer, la prouver avec toute l'évidence d'une démonstration mathématique : *Le prix fut adjugé à un savant du Nord, qui* DÉMONTRA PAR A PLUS B, *moins* C, *divisé par* Z, *que le mouton devait être rouge et mourir de la clavelée.* (Volt.)

Cette allusion aux formules de l'algèbre a été quelquefois exprimée par nos écrivains en signes algébriques, comme suit : *Démontrer, prouver une chose par* A + B. *Il me paraît absurde de faire dépendre l'existence de Dieu d'*A + B *divisé par* Z. (Volt.)

Cette orthographe, si l'on peut appeler ainsi l'usage extensif de certains signes de convention, qui n'ont d'ailleurs aucun rapport avec notre langue, est à sa place dans un livre de science; mais il est mieux d'écrire, en toutes lettres, *par* A *plus* B, au lieu de *par* A + B, dans les ouvrages ordinaires qui ne sont pas composés expressément pour les savants. Et puis, il n'est peut-être pas bien établi, comme le fait observer un critique, que cette locution proverbiale soit empruntée à l'algèbre, dont l'intelligence est si peu répandue, plutôt qu'à l'alphabet lui-même, dont l'intelligence est si vulgaire.

Cette locution, dans sa forme algébrique, peut aussi s'employer substantivement, ainsi que le prouve suffisamment le passage suivant : *Une de nos méthodes ordinaires, lorsque nous saisissons quelque effet dans la nature, c'est de nous y arrêter d'abord par faiblesse, d'en tirer ensuite par vanité un principe universel. Si, après cela, on trouve le moyen, qui n'est pas difficile, de lui appliquer un théorème de géométrie, un triangle, une équation, seulement un* A + B, *en voilà assez pour le rendre à jamais vénérable.* (B. de St-P.)

Il arrive très-souvent qu'on emploie A et B sans y joindre le mot *plus* ou sans le signe + · *Il obéit à une loi secrète dont la démonstration mathématique sera peut-être donnée par un de vos chimistes, et que le siècle suivant trouvera dans une formule pleine d'*X, *d'*A *et de* B *entremêlés de petites fantaisies algébriques, de barres, de signes et de lignes qui me donnent la colique.* (Balz.)

— *Une panse d'*A. C'est ainsi qu'on appelle la première partie du corps d'un petit *a* dans l'écriture ordinaire. On dit figurém. : *Faire une* PANSE D'A, pour Faire une petite partie d'un travail quelconque, y mettre la main :

A-t-il fait une *panse d'a*,
Tout le monde de crier : Ah!
D'ASSOUCY.

Cette locut. prov. se prend le plus souvent dans le sens négatif, et alors *n'écrire, ne faire une* PANSE D'A, signifie Ne rien faire du tout, ne pas toucher à un travail quelconque, ne pas s'en occuper : *Il a peut-être écrit depuis? — Pas seulement une* PANSE D'A. (Mme de Genlis.) *Si je voulais recevoir tous les ans vos quatre mille livres, sans faire une* PANSE D'A *ni œuvre quelconque de mes mains pour votre service, vous seriez l'homme le plus propre à me laisser faire.* (Voiture.)

On dit aussi *Ne savoir panse d'*A, et cela signifie Ne savoir rien du tout, être d'une ignorance crasse :

Un Belge très-épais de sens et de structure,
Ne sachant panse d'a, franc âne de nature,
Voyant son avocat les besicles au nez...
DOURNEAU.

*Pas une panse d'*A signifie aussi, par extens., Pas la moindre partie : *Ces deux soucis terribles qui feraient pâlir bien des gens, ne nous enlèveraient pas un iota, pas* UNE PANSE D'A *de notre gaieté.* (Legendre.)

— DE L'A EMPLOYÉ COMME SIGNE ABRÉVIATIF. Aucun caractère n'a servi à former un plus grand nombre d'abréviations. Nous n'indiquerons ici que les principales :

Dans les assurances de la propriété, de la navigation, A est l'abréviation du mot *assuré*.

En parlant des princes, A se met pour *Altesse*. Ainsi S. A., V. A. signifient *Son Altesse*, *Votre Altesse*.

En style de commerce, A est pour *accepté;* A. C. pour *année courante;* A. P. pour *année passée* ou *à protester*.

Sur les monnaies de France, A désigne la ville de Paris, considérée comme la première fabrique de l'État.

Dans les formules chimiques, AG veut dire *argent;* AL, *alumine;* AR, *arsenic;* AU, *or;* AZ, *azote*.

En chimie et en médecine, la lettre A est souvent employée comme signe indicatif. Chez les chimistes, A, AA ou AAA, signifie *amalgamer* ou *amalgame*. En médecine, A ou AA, se met par abréviation dans les ordonnances pour *ana*, mot grec qui signifie *de chaque*. Ainsi A ou AA ou encore ANA signifient, dans les ordonnances ou prescriptions, qu'il faut mettre des *parties égales* de chaque ingrédient.

Ces mêmes signes sont employés par les ingénieurs dans les nivellements de terrain, et indiquent une coupe, une démolition et un nivellement projetés, quand ils sont barrés à leur pointe droite ou gauche.

En algèbre, A et les premières lettres de l'alphabet désignent ordinairement des quantités connues, comme les dernières lettres X, Y, Z, désignent des quantités inconnues.

En géométrie, A indique l'une des parties d'une figure qui sert à quelque démonstration : *l'angle* A, *l'angle* B *d'un triangle*, etc.

Dans l'ancien calendrier des Romains, A était la première des huit lettres *nundinales*

qui servaient à désigner les jours de marché. D'après un usage analogue, cette lettre est devenue, depuis, la première des sept lettres dominicales, et elle sert à désigner les dimanches, dans les années qui commencent par ce jour de la semaine.

Dans la philosophie scolastique, la lettre A indiquait une proposition générale affirmative.

Dans la philosophie allemande, A s'emploie pour désigner l'absolu. La formule A = A est l'expression de l'identité absolue.

Comme note de musique, A servit à désigner, et il désigne encore aujourd'hui, pour les Allemands et les Anglais, le sixième ton de la gamme diatonique naturelle, auquel Gui d'Arezzo a donné le nom de LA. ‖ Ecrit sur une partition, il indique l'alto.

En typographie, A sert à indiquer la première feuille d'un volume, ou le premier renvoi aux notes placées au bas des pages ou à la fin du volume. Aujourd'hui, pour indiquer la première feuille d'un volume, on préfère employer le chiffre 1.

En astronomie, A sert à désigner la principale étoile d'une constellation.

Sur les anciennes gravures, A. P. D. R. signifient *avec privilége du roi.*

Dans l'antiquité, quand un juge romain voulait se prononcer pour l'acquittement d'un accusé, il traçait sur une petite tablette de buis enduite de cire la lettre A, initiale de son vote (*Absolvo*, j'absous).

A PRIVATIF. Préfixe qu'à l'imitation des Grecs, nous employons dans la composition de certains mots français pour marquer absence. Il répond, en général, à la prépos. *sans*, ou à une négation, comme dans A*céphale*, qui veut dire *sans tête;* A*chromatique*, qui signifie *sans couleur;* A*caule*, sans tige, etc.

A AUGMENTATIF. Préfixe qui s'emploie dans la composition de plusieurs mots français, où il marque augmentation, continuité, progression : A*bétir* (rad. *bête*), rendre plus bête; A*doucir* (rad. *doux*), rendre plus doux; A*grandir* (rad. *grand*), rendre plus grand; A*lourdir* (rad. *lourd*), rendre plus lourd, etc., etc.

Quand nous avons emprunté des mots au latin, nous leur avons ordinairement fait subir des modifications. Ainsi, par exemple, la lettre A a subi les permutations suivantes :

A devenu *e : Amarus*, amer; *balare*, bêler; *Claromontium*, Clermont; *carus*, cher; *clavis*, clef; *faba*, fève; *frater*, frère; *gratum*, gré; *latus*, lé; *mare*, mer; *mortalis*, mortel; *mater*, mère; *nasus*, nez; *pratum*, pré; *peccatum*, péché; *pater*, père; *pala*, pelle; *qualis*, quel; *sal*, sel; *talis*, tel; *sacramentum*, sacrement.

A devenu *ai : Acutus*, aigu; *ala*, aile; *amare*, aimer; *axilla*, aisselle; *aranea*, araignée; *caro*, chair; *clarus*, clair; *dama*, daim; *fames*, faim; *facere*, faire; *granum*, grain; *macer*, maigre; *manus*, main; *nanus*, nain; *panis*, pain; *sanus*, sain; *salarium*, salaire; *vanus*, vain.

A devenu *e* muet : *Caballus*, cheval; *capillus*, cheveu; *capreolus*, chevreau; *granatum*, grenade; *granarium*, grenier; *jactare*, jeter; *alga*, algue; *ansa*, anse; *arca*, arche; *barba*, barbe; *causa*, cause; *forma*, forme; *gloria*, gloire; *luna*, lune; *musca*, mouche; *pluma*, plume; *rosa*, rose; *vena*, veine.

A devenu *au : Alba*, aube; *alter*, autre; *calvus*, chauve; *falx*, faux; *falsus*, faux; *Gallia*, Gaule; *malva*, mauve; *psalmus*, psaume; *salix*, saule; *salvare*, sauver; *salmo*, saumon; *saltus*, saut; *talpa*, taupe.

A devenu *o : Damnagium*, dommage; *Arausio*, Orange; *phiala*, fiole; *articulus*, orteil.

A devenu *oi : Madidus*, moite; *armarium*, armoire; *dolabra*, doloire.

A devenu *i : Avellana*, aveline; *cerasum*, cerise; *jacens*, gisant.

A devenu *ie : Canis*, chien; *gravis*, grief.

A devenu *u : Saccharum*, sucre.

A devenu *ou : Aperire*, *ou*vrir.

Dans la dérivation, *a* est quelquefois ajouté au commencement de quelques mots : *Vivula*, *a*vives; *tragacanthum*, *a*dragant.

A (*sans accent*), 3e personne du présent de l'indicatif du verbe AVOIR. Cette forme verbale n'est jamais marquée de l'accent grave, qui sert à distinguer la prép. À. Elle vient du lat. *habet* ou de l'ital. *ha*, et ce qui le prouve, c'est qu'anciennement on écrivait IL HA : *Notre langue* HA *cette façon.* (Marot.)

— L'idée que ce mot exprime est celle de possession : *Il* A *des richesses.* (La Bruy.) *Chaque homme* A *son génie.* (Volt.) *Un sot n'*A *que de sots amis.* (Helvét.) *Qui* A *Paris règne, qui* A *Paris* A *la France.* (Cormenin.) *Tout ce qui* A *une loi* A *un but.* (J. Simon.)

— Par invers., le complément, qui le suit presque toujours, peut se placer avant lui : *Qui terre* A *guerre* A. (Prov.)

— Il se joint souvent aux participes passés, et alors il est verbe auxiliaire : *Il y a un Dieu : donc il* A CRÉÉ *l'homme.* (Boss.) *La terre* A ÉTÉ DONNÉE *à tous, le fruit du travail est donné à chacun.* (A. Martin.)

— Souvent aussi il accompagne son propre participe : *Il* A EU *beaucoup d'ennemis.*

— Il est verbe impersonnel dans les locutions *Il y a, il n'y a pas, il n'y a point, il y a eu*, qui sont autant de gallicismes assez difficiles à expliquer : IL Y A *le peuple qui est opposé aux grands, c'est la populace et la multitude;* IL Y A *le peuple qui est opposé aux sages, ce sont les grands comme les petits.* (La Bruy.) IL Y A *des conjonctures où l'on sent bien que l'on ne saurait trop attenter contre le peuple;* IL Y EN A *d'autres où il est clair qu'on ne saurait trop le ménager.* (La Bruy.) *Partout où* IL Y A *des mœurs,* IL Y A *du bonheur.* (J. Simon.)

— IL Y A, IL EST. Le verbe *avoir* se confond très-souvent dans notre langue avec l'auxiliaire ÊTRE, et ce qui le prouve jusqu'à l'évidence, c'est qu'*il n'est point* ou qu'*il n'y a point* de différence dans le sens entre ces deux locutions. On dit très-bien IL EST OU IL Y A *des circonstances;* IL EST OU IL Y A *des hommes qui...* Voy. AVOIR.

À prép. (du lat. *ad*, à). Vers, du côté de, etc. L'usage primitif et presque général de cette préposition, qui joue un si grand rôle dans notre langue, est de marquer un rapport à un terme, la relation d'un objet à un autre, et elle exprime le plus souvent ce que les Latins rendaient par leur *datif*, ou par leur *accusatif* avec AD. Cette dernière origine paraît avec évidence dans les anciens monuments de notre vieille langue : *Ardent desir* AD *ce mon cœur allume.* (XIIe siècle.) *Nous qui gardions le poncel* AD *ce que les Turcs ne passassent.* (Joinville, XIIIe siècle.)

— Pour prévenir toute confusion de l'À préposition avec la lettre A ou avec A verbe, il faut toujours que le premier soit surmonté de l'accent *grave*, excepté quand il est contracté avec l'article *le, les*, pour former les composés AU, AUX, qui ne prennent jamais l'accent.

— AU est pour *à le*, et ne s'emploie qu'au singulier masculin : *Le naufragé s'attache* AU MÂT *du navire et tend les bras vers le rivage.* (Ste-Beuve.)

AU *travers* des périls un grand cœur se fait jour.
RACINE.

Le remords se réveille AU *cri* de la nature.
DU BELLOY.

— AUX est pour *à les*, et se met devant tous les noms pluriels : *La mort est le remède* AUX MAUX *que vous vous faites.* (J.-J. Rouss.)

La moitié des humains vit *aux dépens* de l'autre.
DESTOUCHES.

— Dans sa contraction avec l'article, À n'en reste pas moins toujours une préposition, il ne faut pas l'oublier; et l'usage de ces deux mots, AU et AUX, est le même que celui de la prépos. À.

— Cette contraction n'était pas connue autrefois. On disait : *Al temps d'Innocent*, pour Au temps d'Innocent; *l'apostoile manda al prodome*, pour Le pape manda au prud'homme.

— CONSTRUCTION DE LA PRÉP. À. L'antécédent de cette prépos. peut être représenté par un verbe : *Il vaut mieux* S'EXPOSER À *l'ingratitude que de* MANQUER AUX *misérables.* (La Bruy.)

— Par un adjectif : *Quelle autre créature fut jamais plus* PROPRE À *être l'idole du monde!* (Boss.) *Il faut être* UTILE AUX *hommes pour être grand dans l'opinion des hommes.* (Mass.) *Le plus* LENT À *promettre est toujours le plus* FIDÈLE À *tenir.* (J.-J. Rouss.) *Le domicile de l'écureuil est propre, chaud, et* IMPÉNÉTRABLE À *la pluie.* (Buff.)

Qu'une âme généreuse est *facile à* séduire!
RACINE.

L'ignorance toujours est *prête à* s'admirer.
BOILEAU.

Pardonnez-moi ce mot, il est *fâcheux à* dire.
CORNEILLE.

— À peut de même se construire avec un participe présent ou un adjectif verbal : *En* SACRIFIANT *tout* À *son devoir, on est sûr d'arriver au bonheur.* (Florian.) *Les peintres nous représentent les Muses* PRÉSIDANT À *la naissance d'Homère, de Virgile*, etc. (Acad.)

Ainsi notre amitié *triomphant à* son tour,
Vaincra la jalousie en *cédant à* l'amour.
CORNEILLE.

Pleurante à mon départ, que Philis était belle!
TISSOT.

. La terre abonde
De ces gens *brillant au* caquet.
LE NOBLE.

— À se place également après un participe passé : *Le parlement était* OPPOSÉ À *la cour.* (Volt.) *Je me sens* OBLIGÉE À *votre honnêteté.* (Regnard.) *La brebis perdue était* PRÉFÉRÉE *par le bon pasteur* À *tout le troupeau.* (Boss.) *La méfiance* POUSSÉE À *l'extrême est toujours la preuve d'un cœur sec et d'un esprit étroit.* (Lévis.)

Le chemin est toujours *ouvert au* repentir.
RACINE.

Les tombeaux sont *placés aux* confins des deux [mondes.]
DELILLE.

— On trouve très-souvent À placé après un substantif : *Cet homme passe les jours et les nuits dans la rage, pour quelque* OFFENSE *imaginaire* À *son honneur.* (Pascal.) *Toute justice est une* CONFORMITÉ À *une souveraine raison.* (La Bruy.) *Un honnête homme se paye par ses mains de l'*APPLICATION À *son devoir.* (La Bruy.) *Son zèle et son* ATTACHEMENT À *ses intérêts.* (Fén.) *C'est en vain, ô homme, que vous cherchez dans vous-même le* REMÈDE À *vos misères.* (Pasc.) *Mon premier* HOMMAGE À *la divinité bienfaisante.* (J.-J. Rouss.)

Je méditais ma *fuite aux* terres étrangères.
RACINE.

— Il peut se mettre également après un adverbe : *Toutes les natures ont été bénies en lui* CONFORMÉMENT À *la promesse faite à Abraham.* (Boss.) *Je pense à vous, ma chère fille,* PRÉFÉRABLEMENT À *toutes choses.* (Mme de Sév.) *Régulus aimait la patrie* EXCLUSIVEMENT À *soi.* (J.-J. Rouss.) *Le faux ami n'aime que* RELATIVEMENT À *son intérêt.* (J.-J. Rouss.) *Il se loge, il s'habille* CONVENABLEMENT AUX *saisons.* (Buff.)

— Peut enfin se trouver placé à la suite d'une locution prépositive : *Nous sommes assez vains pour vouloir décider ce qu'est ce tout en lui-même, et ce que nous sommes* PAR RAPPORT À *lui.* (J.-J. Rouss.) *Voilà mon premier doute, qu'il m'est,* QUANT À PRÉSENT; *impossible de résoudre.* (J.-J. Rouss.)

Et *quant à* cet amour qui nous a séparés...
RACINE.

— À peut précéder la préposition *de* lorsque cette préposition est employée pour désigner une quantité vague, un nombre indéterminé : *Prudemment on ne doit point s'adresser* À DES *personnes trop puissantes, de peur de succomber sous leur crédit.* (St-Évrem.)

A de plus hauts partis Rodrigue peut prétendre.
CORNEILLE.

A des dieux mugissants l'Égypte rend hommage.
L. RACINE.

Le bonheur nous expose *à des* dehors trompeurs.
DESTOUCHES.

— Par inversion, en poésie surtout, la prép. À se met souvent avant le verbe, l'adjectif ou le participe qui la régit : À *qui sait vivre de peu les richesses sont* INUTILES. À *de tels hommes rien ne saurait être* IMPOSSIBLE. (Acad.)

A de moindres fureurs je n'ai pas dû m'*attendre*.
RACINE.

A vous faire périr sa cruauté s'*attache*. RACINE.

A quels discours malins le mariage *expose!*
BOILEAU.

Ce langage *à* comprendre est assez *difficile*.
MOLIÈRE.

Mais *à* revoir Paris je ne dois plus *prétendre*.
VOLTAIRE.

Hélas! *aux* gens heureux la plainte est *importune*.
CHÉNIER.

Mais si ce même enfant, *à* tes ordres *docile*,
Doit être *à* tes desseins un instrument *utile*.
RACINE.

— FONCTIONS DE À. La principale destination de la prépos. À est de marquer un rapport de tendance ou de direction vers un lieu, un terme ou un objet quelconque; en un mot, un rapport d'attribution, et partout où on l'emploie, elle tient toujours à cette idée primitive par une analogie plus ou moins directe, plus ou moins sensible : *Je voudrais* ALLER À PARIS. (Mme de Sévig.) *Télémaque* COURT À LA PORTE *par où Mentor était sorti.* (Fén.) *Je résolus de* ME RENDRE À MADRID *comme* AU CENTRE *des beaux esprits, pour y former mon goût.* (Le Sage.) *Les grands hommes du dix-septième siècle* ALLAIENT AU CABARET (Chamfort.)

Je *vais*, lui dit ce prince, *à Rome* où l'on m'appelle.
BOILEAU.

Aucun chemin de fleurs ne *conduit à la gloire*.
LA FONTAINE.

Je *retourne à mon poste* où sans doute on m'attend.
C. DELAVIGNE.

Le théâtre avili *marche à sa décadence*.
C. DELAVIGNE.

On peut *aller à la célébrité*
Par mille routes différentes.

— Par extens., À s'emploie pour marquer le terme, ou le but, la fin d'une action quelconque, et se place :

1° Devant les substantifs : *L'humanité n'a permis en aucun temps d'atteindre* À UNE PERFECTION *absolue.* (Fén.) *Monseigneur, nous allons tous boire* À LA SANTÉ *de votre grandeur.* (Mol.) *Parler* AUX ROIS *avec liberté.* (Fléch.) *Celui qui obéit* À LA RAISON *obéit* À DIEU. (La Harpe.) *Un des premiers liens de la société est l'obéissance* AU MAGISTRAT. (Regnard.) *Les traités entre les souverains ne sont souvent qu'une soumission* À LA NÉCESSITÉ. (Volt.) *Renvoyer* À DES ANNÉES *de langueur et d'infirmités l'affaire du salut, c'est la manquer.* (Mass.) *Le vieillard, qui tirait* À SA FIN, *n'eut pas sitôt vu son cher fils qu'il expira.* (Le Sage.)

Nous demandons *au ciel* ce qu'il nous faut le moins.
BOILEAU.

2° Devant les infinitifs : *Tous demandent* À VOIR *la maison.* (La Bruy.) *Quel empressement* À LE SERVIR! (Acad.) *L'équité nous oblige* À RESTITUER *ce qui ne nous appartient pas.* (Acad.) *Toute la doctrine des mœurs* TEND *uniquement* À *nous* RENDRE *heureux.* (Boss.) *La chèvre aime* À GRIMPER *sur les lieux escarpés.* (Buff.) *L'homme aspire* À COMMANDER, À ÊTRE *le premier partout et toujours.* (Lamennais.) *Il faut quelquefois que la vérité s'abaisse* À CONFONDRE *même les mensonges des hommes méprisables.* (Volt.) *Ils s'accordaient tous* À DEMANDER *l'expulsion de Mazarin.* (Volt.)

Le cheval aime l'homme, il aspire *à lui plaire*.
ROSSET.

— S'emploie surtout devant le complém. indirect des verbes transitifs pour marquer le terme de l'action exprimée par le verbe : *Il donne tout son bien* AUX PAUVRES. (Acad.) *L'adulateur prête* AUX GRANDS *les vertus qui leur manquent.* (Mass.) *Je me suis appliqué* À LA SAGESSE. (Boss.) *Nous nous adressons* AUX NATIONS *de la Grèce, pour avoir des secours en argent et en vaisseaux.* (Barthél.)

Je ne puis m'adonner *à la cajolerie*. REGNIER.

A l'auteur de mes maux il faut que je m'adresse.
RACINE.

— À s'emploie aussi, dit l'Académie, avec des verbes qui semblent désigner un rapport tout opposé à celui de tendance, de direction vers un but, et qui expriment, au contraire, extraction, séparation, éloignement. Il paraît en effet qu'on avait fait, très-anciennement, de la préposition latine A une préposition française correspondante. Cela est suffisamment démontré par les exemples suivants, empruntés aux sermons français de saint Bernard : *Apprenez* À MI (de moi, par moi), *ke je suys humble de cuer* (cœur) *ensi ke nos mansuetume et humiliteit aprengniens* À NOSTRE SIGNOR (que nous apprenions ainsi de Notre Seigneur mansuétude et humilité). Comme on le voit, c'est ici absolument l'*ablatif* latin. Cet emploi se retrouve dans les phrases suivantes : *Arracher une dent* À QUELQU'UN. *Oter* À QUELQU'UN *ses vêtements. Se soustraire* AU DANGER, AU CHÂTIMENT. (Acad.) *Il s'est soustrait* À MA DOMINATION. (Pascal.) *Que l'ancienne Rome ne vante plus ses dictateurs pris* À LA CHARRUE, *qui ne quittaient leur commandement que pour retourner à leur labourage.* (Boss.) *Il enleva trois drapeaux* À L'ENNEMI. (Fléch.) *Les Goths inondèrent l'Europe, et l'arrachèrent* À L'EMPIRE *romain.* (Volt.) *Tous les soirs on ôte* AUX CHAMEAUX *leur charge, et on les laisse paître en liberté.* (Buff.)

Avant qu'un nœud fatal l'unît à votre frère,
Thésée avait osé la ravir *à son père*. RACINE.

— La prépos. À est encore susceptible de beaucoup d'autres emplois. Nous allons exposer les plus remarquables, en prenant pour guide le travail de l'Académie, qui, plus préoccupée de montrer les divers usages qu'on peut faire de cette préposition que d'en rechercher et d'en suivre la théorie analytique, a, dans une trentaine de petits groupes fort clairs et très-intelligibles pour tous, embrassé presque tous les cas où la prépos. À peut être employée.

— 1er groupe. À marquant la distance, l'intervalle : *De Paris* À GENÈVE *il y a tant de lieues. Etre vêtu de noir de la tête* AUX PIEDS. *Travailler du matin* AU SOIR. *Ce changement s'opéra du jour* AU LENDEMAIN. (Acad.) *Dire combien il y a de postes de Paris* À BESANÇON, *ou* À PHILIPSBOURG. (La Bruy.)

De l'aurore *au couchant* portait ses espérances...
RACINE.

Que les Romains pressés de l'un *à l'autre bout*...
RACINE.

— 2me groupe. À marquant la relation qui existe entre les personnes ou les choses : *De marchand* À *marchand il n'y a que la main. De vous* À *moi. De nation* À *nation. Un est* À *deux comme deux est* À *quatre. Du tout* AU *tout. Vivre de pair* À *compagnon. Traiter quelqu'un de Turc* À *More.* (Acad.) *Le droit des gens varie et doit varier de nation* À *nation.* (J.-J. Rouss.) *D'Homère* À *Théocrite, d'Eschyle* À *Ménandre, quelle puissance diverse d'invention!* (Villem.)

Disons-nous nos secrets de compère *à* compère.
PIRON.

— 3me groupe. À marquant le lieu, l'endroit, la situation, etc. : *Sa maison est* AU *faubourg St-Germain. Nous étions* À *la portée du canon. Se tenir* À *l'entrée du bois,* AU *bord de la rivière. Etre* À *sa place. Demeurer* À *Paris. Vivre* AU *fond des forêts. Manger* À *l'auberge. Etre* AU *bal,* AU *jeu,* À *la parade.* (Acad.) AU *milieu du camp est un vaste cirque environné de nombreux gradins.* (Fén.) *Hier matin, comme j'étais* AU *lit, j'entendis frapper rudement* À *ma porte.* (Montesq.)

La patrie est *aux* lieux où l'âme est enchaînée.
VOLTAIRE.

La vie est un combat dont la palme est *aux* cieux.
C. DELAVIGNE.

Ta place est *à* l'autel, et non auprès du trône.
RAYNOUARD.

— 4me groupe. À servant à indiquer qu'une action se passe dans un certain lieu : *Prendre un bain* À *la rivière. Elle a passé la matinée* À *l'église. Sentir une douleur* AU *côté. Avoir une blessure* À *l'épaule,* À *la cuisse. Marquer* AU *front.* À *chaque arbre il cueillait un fruit. Se prendre* AU *piége. S'arrêter* À *chaque pas.* (Acad.) *Le vin s'altère* AUX *caves, et la chair de venaison change d'état* AUX *saloirs.* (Montaigne.) À *la cour,* À *la ville, mêmes passions, mêmes faiblesses.* (La Bruy.) *Ils arrivaient à cheval, pistolets* AUX *arçons, couteau* AU *côté.* (Chateaub.) *Elle me regardait d'un air attendri, et presque la larme* À *l'œil.* (Mariv.) À *chaque détour de rocher,* À *chaque sommet de colline où le sentier vous porte, vous trouvez un horizon nouveau.* (Lamart.)

Est-ce donc pour veiller qu'on se couche *à* Paris?
BOILEAU.

Souvent *au* bal, jamais dans le saint lieu.
VOLTAIRE.

L'herbe y lasse la faux, comme *aux* vallons humides.
RACAN.

Et je crois qu'*à* la cour, de même qu'*à* la ville,
Mon flegme est philosophe autant que votre bile.
MOLIÈRE.

Là, je puis à midi, sans souci du réveil,
Dormir la tête *à* l'ombre, et les pieds *au* soleil.
V. HUGO.

... Pour vous faire croire homme à bonne fortune,
Vous passez en hiver les nuits *au* clair de lune.
REGNARD.

— 5me groupe. À marquant le temps, l'époque, etc. : *Se lever* À *six heures. Déjeuner* À *midi. Rentrer* À *une heure indue. Nous arrivâmes* À *la même heure. Je l'attends* À *tout moment. Il fut tué* AU *siége de telle place. Je*

le ferai À *mon premier loisir. On l'accueillit fort bien* À *son arrivée.* (Acad.) À *la veille d'un si grand jour, et dès la première bataille, il est tranquille.* (Boss.) *Le reste de la Flandre pouvait être envahi* AU *printemps prochain.* (Volt.) *J'allais tous les jours dîner chez lui* À *trois heures.* (Chateaub.) *Les écureuils mettent bas* AU *mois de mai ou* AU *commencement de juin; ils muent* AU *sortir de l'hiver.* (Buff.) *Il se levait* À *deux heures après midi.* (Ars. Houss.) *Rivarol n'avait de l'esprit qu'*À *certaines heures.* (Ars. Houss.)

Je l'ai, sans le quitter, *à* toute heure suivi.
REGNIER.

Vous pouvez, *à* loisir, faire des vœux pour elle.
RACINE.

A l'heure dite, il courut au logis
De la cigogne son hôtesse. LA FONTAINE.

— 6me groupe. À marquant une circonstance, un événement, etc. : À *ma mort il héritera de cette maison.* AU *premier coup de canon, la ville capitula.* À *la dernière sommation, ils se retirèrent. Partir* AU *premier signal. On accourut* À *ses cris.* AU *moindre geste, vous êtes mort.* (Acad.) À *l'arrivée de la reine, la persécution se ralentit.* (Boss.) *Presque* À *son entrée dans le monde, Rivarol se mit* À *étudier et* À *traduire le Dante.* (Ars. Houss.) À *ce discours, le peuple est accouru de toutes parts.* (Chateaub.) *Le cortége s'ébranla* AUX *roulements des tambours et* AUX *sons d'une musique lugubre.* (Lamart.)

Au seul son de sa voix, la mer fuit, le ciel tremble.
RACINE.

Aux accents d'Amphion les pierres se mouvaient.
BOILEAU.

— 7me groupe. À marquant un espace de temps, une durée : *Payer* AU *mois. Louer* À *l'année. Travailler* À *la journée. Pension* À *vie. Rente* À *perpétuité.* À *la vie et* À *la mort.* À *la longue, tout s'use.* À *toujours.* À *jamais.* À *petites journées.* (Acad.) *L'excès du vin dégrade l'homme et l'abrutit* À *la longue.* (J.-J. Rouss.) *Le czar s'avançait* À *grandes journées avec une armée de quarante mille Russes.* (Volt.) *Nous n'allons qu'*À *petites journées, de peur de nous fatiguer.* (Le Sage.)

Il n'est encore *au* plus que sept heures du soir.
REGNARD.

Cousin, c'est entre nous *à* la vie, *à* la mort.
C. DELAVIGNE.

Il devait, *au* bout de dix ans,
Mettre son âne sur les bancs. LA FONTAINE.

Oui, vous irez un jour, vrai partage du diable,
Bouillir dans les enfers *à* toute éternité.
MOLIÈRE.

— 8me groupe. À marquant appartenance, possession : *Ce livre est* À *ma sœur. Avoir une maison* À *soi. Rendez* À *César ce qui est* À *César. Il a un style, une manière* À *lui. C'est un homme de mérite, un ami* À *moi.* (Acad.) *Ménippe est l'oiseau paré de divers plumages qui ne sont pas* À *lui.* (La Bruy.) *Ayez soin tous deux de marcher immédiatement sur mes pas, afin qu'on voie bien que vous êtes* À *moi.* (Molière.) *Il n'inventait pas ses contes, mais il avait un style* À *lui.* (Volt.) *Sa manière est tellement* À *lui, que ses couplets on les trouve, on les chante partout.* (Rivarol.) *Je vais voir un oncle* À *moi dans un village qui n'est pas loin d'ici.* (Marm.) *Ils eurent pouvoir de lever une bannière* À *eux.* (Barante.) *Laissez-moi monter le premier, c'est* À *moi l'échelle.* (V. Hugo.)

Je ne suis plus *à* moi, je suis tout *à* la rage.
MOLIÈRE.

. Le trône est *à* moi;
Et tant que je respire, il ne peut être *à* toi.
RACINE.

. Mon moulin est *à* moi,
Tout aussi bien au moins que la Prusse est *au* roi.
ANDRIEUX.

— Quelquefois il forme avec son complément une sorte de pléonasme qui marque encore plus énergiquement l'idée d'appartenance : *C'est mon opinion,* À MOI. *Sa manie,* À LUI, *c'est de... Votre devoir,* À TOUS, *est de lui obéir.* (Acad.) *Ma folie,* À MOI, *est d'être laboureur et architecte.* (Volt.) *Où commence sa puissance,* À CET HOMME, *et où finit-elle?* (Edm. Texier.)

— 9me groupe. À marquant l'espèce, la qualité, etc. : *Canne* À *sucre. Vache* À *lait. Pays* À *pâturages. Homme* À *systèmes,* À *projets. Femme* À *vapeurs. Glace* À *la vanille.* (Acad.) *Les fraudes* À *bonne intention ne manquent pas d'approbateurs.* (Port-Royal.) *Toutes les femmes* À *grands talents n'en imposent jamais qu'aux sots.* (J.-J. Rouss.) *Quiconque blâme la satire est un sot* À *prétentions.* (Gilbert.) *C'est la bohémienne* À *la chèvre.* (V. Hugo.) *Les gens* À *châteaux ne viennent pas chez les préfets.* (Balz.)

Sous l'arbre *à* soie et l'oranger
Dansaient les brunes Andalouses. V. HUGO.

— 10me groupe. À marquant la forme, la structure : *Clou* À *crochet. Table* À *tiroir. Lit* À *colonnes. Couteau* À *ressort. Bague* À *diamants. Canne* À *épée. Chandelier* À *branches. Chapeau* À *grands bords. Boite* À *double fond. Chaise* À *bras. Instrument* À *cordes. Montre* À *répétition. Les animaux* À *quatre pieds.* (Acad.) *Le lieu d'assemblée est une salle* À *l'antique, avec une cheminée où l'on fait bon feu.* (J.-J. Rouss.) *Un pot* À *fleurs renversé.* (Th. Gaut.) *Ceux qui n'avaient pas d'échelle avaient des cordes* À *nœuds.* (V. Hugo.) *Dans un angle, une grande horloge* À *gaine et* À *poids dit gravement l'heure.* (V. Hugo.) *Un crucifix* À *bénitier placé dans son alcôve frappait les regards.* (Balz.) *Le Caveau était alors un antre enfumé semblable à l'entrée de l'Averne. Dans ce Parnasse* À *lanternes, Rivarol fut bientôt le plus écouté.* (Ars. Houss.)

La cruche *au* large ventre est vide en un instant.
BOILEAU.

J'aurais un bon carrosse *à* ressorts bien pliants.
REGNARD.

L'ânier, qui tous les jours traversait ce gué-là,
Sur l'âne *à* l'éponge monta. LA FONTAINE.

L'animal *à* longue échine
En ferait, je m'imagine,
De grandes destructions. LA FONTAINE.

Un jour, sur ses longs pieds, allait, je ne sais où,
Le héron *au* long bec, emmanché d'un long cou.
LA FONTAINE.

Une levrette blanche, *au* museau de gazelle,
Au poil orné de soie, *au* cou de tourterelle,
A l'œil profond et doux comme un regard humain...
LAMARTINE.

— 11me groupe. À marquant la destination, l'usage : *Terre* À *blé. Marché* À *la volaille. Moulin* À *farine. Cuiller* À *pot,* À *soupe,* À *café. Pot* À *l'eau. Bouteille* À *l'encre. Boite* À *thé. Sac* À *ouvrage. Plat* À *barbe. Pierre* À *fusil.* (Acad.) *Apportez la bouteille* À *l'eau-de-vie.* (Dider.) *Il a un château, il reçoit du monde, il a une meute, ses écuries, ses chasses* AU *cerf.* (St-Marc Girardin.)

Le récit en farce en fut fait :
On l'appela le *Pot* AU *lait.* LA FONTAINE.

— 12me groupe. À marquant la possibilité, la convenance, etc. : *Fille* À *marier. Maître* À *danser,* À *chanter. Bois* À *brûler. Tabac* À *fumer. Maison* À *vendre,* À *louer. Verre* À *boire. Table* À *jouer. Chambre* À *coucher. Fer* À *repasser. Pierre* À *aiguiser.* (Acad.)

Il nous servit de guide *à* passer les déserts.
RACINE.

— 13me groupe. À indiquant ce qui sert spécialement, ce qui est nécessaire à l'emploi d'une machine, d'un instrument : *Arme* À *feu. Fusil* À *vent. Bateau, machine* À *vapeur. Moulin* À *eau,* À *vent. Chaise* À *porteurs. Instrument* À *vent.* (Acad.) *Il se battait, comme Don Quichotte, contre des moulins* À *vent.* (Volt.) *Des fenêtres du château, on apercevait un moulin* À *eau.* (Chateaub.) *Mais, monsieur, prenez-y garde; ce sont des moulins* À *vent, et ce qui vous semble des bras n'est autre chose que leurs ailes.* (Florian.)

— 14me groupe. À indiquant la manière d'agir, la manière d'être, etc. : *Rire* À *gorge déployée. Crier* À *tue-tête. Parler* À *haute et intelligible voix. S'habiller* À *la française. S'enfuir* À *toutes jambes. S'avancer* À *grands pas. Voyager* À *pied et* À *cheval. Galoper ventre* À *terre. Fouler* AUX *pieds.* (Acad.) *Votre procureur s'entendra avec votre partie, et vous vendra* À *beaux deniers comptants.* (Molière.) *Qui mérite mieux d'être traité* À *toute rigueur que celui qui a été dur et impitoyable?* (Boss.) *On boit* À *discrétion.* (J.-J. Rouss.) *Le taureau s'irrite, les poursuit de près et frappe la terre* À *coups redoublés.* (Florian). *L'écureuil a un murmure* À *bouche fermée, un petit grognement de mécontentement qu'il fait entendre toutes les fois qu'on l'irrite.* (Buff.) *L'armée vivait* AU *moyen de contributions de guerre.* (Thiers.) *L'être qui pense a dû naturellement tomber* À *genoux devant la plus haute de ses pensées.* (Rivarol.) *La bohémienne dansait: elle faisait tourner un tambourin* À *la pointe de son doigt.* (V. Hugo.)

Mais, malgré ces défauts, je vous aime *à* la rage.
DESTOUCHES.

Enfin, il en est fou, c'est son tout, son héros;
Il l'admire *à* tous coups, le cite *à* tous propos.
MOLIÈRE.

Je m'étais introduit tantôt chez Isabelle,
Que j'aime *à* la fureur. REGNARD.

— 15me groupe. À marquant l'instrument dont on se sert pour faire quelque chose : *Pêcher* À *la ligne. Jouer* À *la balle. Se battre* À *l'épée,* AU *pistolet. Mesurer* AU *mètre. Dessiner* À *la plume. Tracer* AU *crayon. Travailler* À *l'aiguille.* (Acad.) *On ne s'aborde qu'*À *l'arme blanche.* (Lamart.) *Des portraits exécutés* À *la sanguine,* À *la pierre noire et* AU *crayon blanc.* (Ste-Beuve.) *Il lui envoya un cartel bien en règle, l'appelant au combat à mort,* À *l'épée et* AU *poignard.* (Mérim.)

— 16me groupe. À marquant la mesure, le poids, la quantité : *Vendre* À *la livre. Acheter* AU *cent,* À *la douzaine. Donner* À *brassées,* À *pleines mains.* (Acad.) *Les pilotis sont* AU *nombre de six.* (Chateaub.)

— 17me groupe. À marquant le prix, la valeur : *Dîner* À *trois francs par tête. Emprunter* À *gros intérêts. Placer ses fonds* À *cinq pour cent. Les places sont* À *six francs. Louer un cabriolet* À *douze francs par jour. Vendre* À *bon compte. Donner une marchandise* À *vil prix. Vivre* À *peu de frais.* (Acad.) *Les avocats au conseil ne sont pas* À *bon marché par le temps qui court.* (Volt.)

Au Havre, *à* ce prix-là, j'aurais eu deux maisons.
C. DELAVIGNE.

C'est dans Bagnols que j'ai vu la lumière,
Au cabaret où feu mon pauvre père
A juste prix faisait noce et festin. CHÉNIER.

— 18me groupe. À marquant la disposition morale, l'intention : *Prendre une affaire* À *cœur. Faire une chose* À *plaisir,* À *regret,* À *dessein,* À *cœur ouvert,* À *contre-cœur. Prendre une chose* À *bonne,* À *mauvaise intention.* (Acad.) *Un hypocrite ne donne l'aumône qu'*À *regret.* (St-Evrem.) *J'avais* À *cœur la publication de mon dernier et meilleur ouvrage.* (J.-J. Rouss.)

...Tout homme *à* son gré peut gouverner le sort.
DUCHÉ.

Mais l'âge dans son âme a mis ce zèle ardent,
Et l'on sait qu'elle est prude *à* son corps défendant.
MOLIÈRE.

Amour enfin, qui prit *à* cœur l'affaire,
Leur inspira la ruse que voici. LA FONTAINE.

Je veux qu'*à* votre gré vous puisiez dans ma caisse,
Sans crainte, *à* pleines mains, sans soins de l'avenir.
V. HUGO.

— 19me groupe. À marquant la cause : *Se ruiner* AU *jeu,* À *jouer. Se tuer* À *travailler. Mourir* À *la peine. Bâiller* À *la lecture d'un mauvais ouvrage. Prendre plaisir* À *quelque chose. S'endormir* AU *murmure des eaux. S'éveiller* AU *bruit de la tempête. Frémir* À *l'aspect du danger. On ne devient guère si riche* À *être honnêtes gens.* (Mol.) *Il est vieux et usé, dit un grand; il s'est crevé* À *me suivre : qu'en faire?* (La Bruy.) *L'homme passe sa vie* À *raisonner sur le passé,* À *se plaindre du présent,* À *trembler pour l'avenir.* (Rivarol.) *Il semblait suffoqué* À *ne pouvoir plus parler.* (V. Hugo.)

Il se tue *à* rimer : que n'écrit-il en prose?
BOILEAU.

Cet homme-là, ma sœur, t'aime *à* perdre l'esprit.
REGNARD.

. Et les doctes du temps,
A les lire amusés, n'ont autre passe-temps.
REGNARD.

Deux parts en fit, dont il soulait passer
L'une *à* dormir, et l'autre *à* ne rien faire.
LA FONTAINE.

— 20me groupe. À marquant l'effet, le résultat : *Vendre* À *perte. Blesser* À *mort. Courir* À *perdre haleine. Danser* À *ravir. Cela eût lieu* AUX *applaudissements de tous.* AU *péril de sa vie.* AU *risque de tout perdre.* (Acad.) *On peut vivre longtemps en peu d'années, et acquérir une grande expérience* À *ses dépens.* (J.-J. Rouss.)

. Ces brillants parasites
Que ma table nourrit à vous conter des riens,
Vivent *à* mes dépens, et lui m'oblige aux siens.
C. DELAVIGNE.

— 21me groupe. À marquant succession, gradation, etc. : *Goutte* À *goutte. Un* À *un. Brin* À *brin. Feuille* À *feuille. Démonter une pendule pièce* À *pièce. Compter sou* À *sou. Augmenter peu* À *peu. Se placer deux* À *deux, trois* À *trois, quatre* À *quatre.* (Acad.) *Ils venaient en robes rouges, deux* À *deux, par la grande porte de la cour.* (St-Simon.) *Il me vend pièce* À *pièce tout ce qui est dans le logis.* (Molière.) *Nous suivons son mal jour* À *jour.* (Mme de Sév.) *L'éléphant choisit les fleurs, les cueille une* À *une et en fait des bouquets.* (Buff.) *Le corps meurt peu* À *peu et par parties.* (Buff.) *Il faut l'habiller le matin et la déshabiller le soir épingle* À *épingle.* (Beaumarch.) *Il perdait une* À *une les illusions que ses amis caressaient.* (Balz.) *Une génération s'effeuille pour ainsi dire devant nous, et tombe, homme* À *homme, dans l'oubli ou dans l'immortalité.* (Lamart.) *La versification française, avec ses alexandrins qui vont deux* À *deux, a peu de majesté et de mouvement.* (Michelet.) *Ils entrèrent un* À *un entre deux haies de gendarmes.* (Lamart.)

Là-dessus de la pièce il m'a fait un sommaire,
Scène *à* scène. MOLIÈRE.

L'hirondelle lui dit : Arrachez brin *à* brin
Ce qu'a produit ce maudit grain.
LA FONTAINE.

A moins de démolir le château pierre *à* pierre,
D'assassiner le maître, on n'aura rien. V. HUGO.

Pièce *à* pièce par lui quand son or est compté,
Il rêve en le prêtant aux sueurs qu'il lui coûte;
Et c'est son propre sang qu'il verse goutte *à* goutte.
C. DELAVIGNE.

— 22me groupe. À marquant correspondance exacte : *Traduire mot* À *mot. Suivre quelqu'un pas* À *pas. Jouer but* À *but.* (Acad.)

Rendez-vous le sens? — Mot *à* mot. SAURIN.

J'arrive pas *à* pas au terme désiré. RACINE.

Ainsi s'avançaient pas *à* pas,
Nez *à* nez, nos aventurières. LA FONTAINE.

— 23me groupe. À marquant jonction, proximité : *Face* À *face. Nez* À *nez. Bec* À *bec. Corps* À *corps. Seul* À *seul. Vis-*À*-vis. Bout* À *bout. Dos* À *dos. Côte* À *côte. Pied* À *pied. Tête* À *tête.* (Acad.) *Chaque combat fut un combat corps* À *corps.* (Lamart.)

Eh bien! nous nous verrons seul *à* seul chez Barbin.
MOLIÈRE.

A la fin, noble Cid, nous voilà face *à* face.
C. DELAVIGNE.

Quoi! l'on ne peut jamais vous parler tête *à* tête;
A recevoir du monde on vous voit toujours prête.
MOLIÈRE.

— 24me groupe. À marquant conformité, convenance : À *sa fantaisie,* À *sa convenance,* À *sa manière,* À *mon choix,* À *votre avis. Chapeau* À *la mode. Habit* À *ma taille. Parler* À *son tour. Marcher* À *son rang. Boire* À *sa soif. Manger* À *sa faim.* (Acad.) *Le bien qu'il vient de faire est un peu moins su,* À *la vérité, mais il fait ce bien, que voudrait-il davantage?* (La Bruy.) *Rivarol n'a été qu'un homme de transition; mais,* À *ce titre, il a une grande valeur.* (Ste-Beuve.) *L'empereur Julien essaya,* À *l'instar du culte évangélique, d'unir la morale à la religion.* (Chateaub.)

Nos aïeux *à* leur gré faisaient un dieu d'un homme.
CORNEILLE.

Corneille est *à* la mode; il succède à Garnier.
V. HUGO.

— 25me groupe. À marquant ce qui fournit une induction, une conjecture, etc. : À *l'œuvre on connaît l'ouvrier.* À *ses manières on reconnaît un homme du monde. Je vis,* À *sa contenance, qu'il était peu rassuré.* À *son air triste nous pressentîmes le malheur qui lui était arrivé.* (Acad.) À *une grande vanité près, les héros sont faits comme les autres hommes.* (La Rochef.) *Plusieurs personnes le devinèrent* À *la bigarrure des styles,* AUX *anachronismes,* AUX *plagiats,* AU *tortillage des idées et* AU *grotesque des expressions.* (Chamfort.)

A cet air vénérable, *à* cet auguste aspect,
Les meurtriers surpris sont saisis de respect.
VOLTAIRE.

— 26me groupe. À marquant une sorte de rivalité, de concurrence : *Ils dansaient* À QUI *mieux mieux. C'est* À QUI *ne partira point. Tirons* À QUI *fera,* À QUI *jouera le premier. Ils s'empressaient* À QUI *lui plairait le plus. Disputes* À QUI *obtiendra une faveur.* (Acad.) *C'est* À QUI *l'aimera.* (La Font.) *C'était* À QUI *aurait Rivarol à sa table, c'était* À QUI *l'emmènerait à sa campagne.* (Ars. Houss.)

C'est *à qui* de nous deux vous chérira le plus.
ÉTIENNE.

. . . . Avec moi sans façon
Je vois que tout le monde en use :
C'est *à qui* tous les jours me fera la leçon.
MARMONTEL.

— 27me groupe. À, suivi d'un infinitif, équivaut très-souvent au participe présent du même verbe précédé de EN : À *le voir on juge de son état.* À *ne considérer que telle chose...* À *le bien prendre.* À *voir les choses de sang-froid.* À *partir de telle époque.* À *l'en croire.* À *dire la vérité.* À *vrai dire.* À *ne rien dissimuler.* À *parler franchement.* (Acad.) *L'espérance dont le monde parle n'est autre chose,* À *le bien prendre, qu'une illusion agréable.* (Boss.) *Le sol et l'atmosphère signalent leur empire sur toutes les productions de la nature,* À *commencer par l'homme et* À *finir par les champignons.* (Volt.)

Ils me soupçonneraient *à* me voir plus paisible.
LAFOSSE.

On risque *à* trop parler ce qu'on gagne *à* se taire.
C. DELAVIGNE.

Ni mon grenier, ni mon armoire
Ne se remplit *à* babiller. LA FONTAINE.

— On trouve À suivi de l'infinitif, avec la valeur d'une proposition circonstancielle :

Il faut avec vigueur ranger les jeunes gens,
Et nous faisons contre eux *à leur être* indulgents.
MOLIÈRE.

C'est pour : *quand nous leur sommes indulgents.* Cette construction, qui paraît avoir vieilli, a été cependant imitée par quelques-uns de nos écrivains contemporains, qui n'ont pas craint qu'on leur fît le reproche de viser un peu trop à l'archaïsme :

Il est bon, il me traite avec grande douceur,
Et je serais heureuse *à* n'être que sa sœur.
E. AUGIER.

— 28me groupe. À, placé entre un substantif et un infinitif, sert fréquemment à indiquer ce qu'il est nécessaire ou convenable de faire : *C'est un ouvrage* À *recommencer. C'est un avis* À *suivre. C'est une partie* À *remettre. C'est une affaire* À *accommoder. C'est une occasion* À *ne pas laisser échapper. C'est un homme* À *récompenser.* (Acad.) *Je me sens un cœur qui est de force* À *aimer toute la terre* (Molière.) *Les carrosses faisaient des sauts* À *rompre tous les ressorts.* (Mme de Maintenon.) *Rivarol n'a pas* À *se reprocher d'avoir jamais écrit autre chose que des satires.* (Chamfort.) *La populace de Paris et celle même de toutes les villes du royaume, ont encore bien des crimes* À *faire avant d'égaler les sottises de la cour.* (Rivarol.) *Une telle paresse est* À *déplorer.* (Ars. Houss.) *Rousseau, le citoyen de Genève, avait de l'orgueil* À *défrayer une aristocratie* (Balzac.) *Tant d'attention* À *plaire annonce plus de vanité que de vertu.* (Joubert.)

Le corps, cette guenille, est-il d'une importance,
D'un prix *à* mériter seulement qu'on y pense?
MOLIÈRE.

Je n'y puis plus tenir, et la cour et la ville
Ne m'offrent rien qu'objets *à* m'échauffer la bile.
MOLIÈRE.

Ses conseils sont *à* craindre, et, si vous le croyez,
Pensant fuir un écueil, souvent vous vous noyez.
BOILEAU.

Un peu moins de bon sens et plus de badinage :
Un homme qui disserte est un homme *à* noyer.
NEUFCHATEAU.

Mon cousin de Sylva, c'est une félonie
A faire du blason rayer la baronnie. V. HUGO.

— 29me groupe. À, construit de même, désigne aussi ce qui peut être l'effet ou la suite d'un événement, etc. : *C'est une affaire* À *vous perdre. C'est un procès* À *ne jamais finir. C'est une entreprise* À *vous faire honneur. C'est un conte* À *dormir debout. Il est homme* À *se fâcher.* (Acad.)

— 30me groupe. À, placé après un verbe et devant un infinitif, peut s'expliquer par un mot sous-entendu et signifie *de quoi* : *Verser* À *boire. Il n'y a pas* À *manger. Il ne trouve pas* À *s'occuper. J'ai* À *vous entretenir. Il y aurait* À *craindre. Trouver* À *redire. Il n'y a pas* À *balancer.* (Acad.) *J'ai eu faim, et vous m'avez donné* À *manger; j'ai eu soif, et vous m'avez donné* À *boire.* (Evang.) *Rivarol n'eut plus* À *s'inquiéter de sa cuisine.* (Ars. Houss.) *Si nous trouvions* À *redire à ce langage, ce serait plutôt à l'ironie du ton et à cet accent de dédain envers ceux mêmes qu'on défend.* (Ste-Beuve.)

Si dans son composé quelqu'un trouve *à* redire,
Il peut le déclarer sans peur. LA FONTAINE.

— À ET SES ÉQUIVALENTS. La préposition *à*, qui peut marquer un grand nombre de rapports, trouve des équivalents dans beaucoup de mots à sens plus déterminé.

Comme le fait observer l'Académie, elle paraîtra presque toujours plus vive, plus élégante, plus française, mais moins rigoureuse et moins positive que ses équivalents. On peut remarquer que ce qu'elle offre de favorable à la rapidité du tour lui a valu généralement la préférence des poëtes. Nous allons passer en revue ces équivalents, en les accompagnant de nombreux exemples.

— 1° À équivalant à *après : Cet autre, dont vous voyez l'image, augmente d'année* À *autre de réputation.* (La Bruy.) *Il cueille les herbes et les fleurs, choisissant une* À *une.* (Buff.) *On les faisait sortir un* À *un d'une enceinte où ils étaient renfermés.* (Volt.)

Si l'on voulait *à* chaque pas
Arrêter un conteur d'histoire...
LA FONTAINE.

Les oiseaux, deux *à* deux errants dans les bocages,
Remplissaient de chants gais les voûtes des ombrages.
SAINT-LAMBERT.

— 2° À équival. à *d'après, à cause, à raison de*, etc. : À CETTE RAISON, *les droits les plus sacrés s'évanouissent.* (Mass.) AUX YEUX *étincelants et inquiets du tigre, on distingue sa férocité et sa perfidie.* (B. de St-P.) À MON SERMENT *l'on peut m'en croire.* (Mol.)

A l'œuvre on connaît l'artisan.
LA FONTAINE.

Vous devez *à ces mots* reconnaître Pharnace.
RACINE.

. La curiosité
Vous pourra coûter cher, *aux sentiments* qu'il montre.
REGNARD.

— 3° À équival. à *auprès de :*

Votre amour contre nous allume trop de haine,
Retournez, retournez *à la fille* d'Hélène.
RACINE.

Cessez de m'arrêter. Va, retourne *à ma mère*,
Égine, il faut des dieux apaiser la colère.
RACINE.

— 4° À équival. à *avec : Fermer sa porte* À LA CLEF, AU VERROU. *Le mystère du Rédempteur qui a retiré les hommes de la corruption du péché, pour les réconcilier* À DIEU *en sa personne divine...* (Pascal.) *Fais-moi parler* À CE JEUNE HOMME *que tu dis qui est son fils.* (La Font.) *Je mets sous ses yeux un instrument* À CORDES. (J.-J. Rouss.) *Il n'hésita pas à favoriser son évasion,* AU RISQUE *de se faire un dangereux ennemi.* (J.-J. Rouss.) *Parlons* À CŒUR OUVERT. (Régnard.) *Tout le siècle ayant tourné à la littérature, on se louait, on se critiquait* À OUTRANCE. (Ste-Beuve.) *C'était une grande maison nouvellement bâtie sur une portion de la cour d'un vieil hôtel* À *jardin.* (Balz.)

Et nous foulant *aux pieds* jusques au fond des eaux.
LA FONTAINE.

Que l'on tire *au billet* ceux que l'on doit élire.
BOILEAU.

Lui-même *à haute voix* viendra la demander.
RACINE.

Je voulais votre fille, et ne pars qu'*à ce prix.*
RACINE.

Je fais *à petit bruit* mon chemin en douceur.
REGNARD.

Je m'en serais *à bon droit* défié. LAFOSSE.

— 5° À équival. à *chez, parmi :* À QUELQUES-UNS *l'arrogance tient lieu de grandeur.* (La Bruy.) *La dévotion vient* À QUELQUES-UNS, *et surtout* AUX FEMMES, *comme une passion.* (La Bruy.)

— 6° À équival. à *comme : Si je me trompe, c'est de bonne foi; cela suffit pour que mon erreur ne soit pas imputée* À CRIME. (J.-J. Rouss.)

Je tiens son alliance *à singulier honneur.*
MOLIÈRE.

Et de ma mort enfin le prenant *à partie.*
RACINE.

— 7° À équival. à *contre :* À BON CHAT, *bon rat.* À BON JEU, *bon argent.* À TROMPEUR, *trompeur et demi. A cette partie de trictrac, nous étions six trous* À DOUZE. (Acad.)

Peut-être avant la nuit l'heureuse Bérénice
Change le nom de reine *au nom* d'impératrice.
RACINE.

Cependant l'humble toit devient temple, et ses murs
Changent leur frêle enduit *aux marbres* les plus durs.
LA FONTAINE.

Pour eux un tel ouvrage est un monstre odieux,
C'est offenser les lois, c'est s'attaquer *aux dieux.*
BOILEAU.

— 8° À équival. à *dans, en : Cet ouvrage a été fait* À DEUX FOIS. (Boss.) *L'homme ne sait* À QUEL RANG *se mettre.* (Pascal.) *C'est son visage que l'on voit* AUX ALMANACHS *représenter le peuple.* (La Bruy.) *Il y a quelque chose de doux et d'aimable* À CETTE SOLITUDE, À CE PROFOND SILENCE, À CETTE LIBERTÉ. (Mme de Sév.) *Dieu mit* À SES ACTIONS *la moralité qui les ennoblit.* (J.-J. Rouss.) *Quand vous vous tromperiez de même, il y aurait peu de mal* À CELA. (J.-J. Rouss.) *Le diable lui enfonce ses griffes* AU CŒUR. (Balz.) *Cet accent de dédain qui est trop naturel* À RIVAROL, *nous le retrouvons plus tard* À CHATEAUBRIAND. (Ste-Beuve.) *Panckoucke lui vint offrir* 50 *écus pour écrire* AU *Mercure.* (Ars. Houss.)

N'espérons plus, mon âme, *aux promesses* du monde.
MALHERBE.

Rome entière noyée *au sang* de ses enfants.
CORNEILLE.

Son bonheur consistait *aux beautés* d'un jardin.
LA FONTAINE.

Mais je m'assure encore *aux bontés* de ton frère.
RACINE.

Mais ma force est *au Dieu* dont l'intérêt me guide.
RACINE.

Ne vous montrez *à moi* que sa tête à la main.
RACINE.

Au choix de vos amis soyez lent et sévère;
Examinez longtemps, la méprise est amère.
ROYOU.

. . . Ces honneurs que le vulgaire admire
Réveillent-ils les morts *au sein* des monuments?
SOUMET.

— 9° À équival. à *de : Il coûte si peu aux grands* À NE DONNER *que des paroles!* (La Bruy.)

Je tremble *à vous nommer* l'ennemi qui m'opprime.
RACINE.

Vous cependant tâchez avec des airs plus doux,
A mériter le choix qu'on peut faire de vous.
LA FONTAINE.

Le ciel s'est fait sans doute une joie inhumaine
A rassembler sur moi tous les traits de sa haine.
RACINE.

Cet emploi de À a un peu vieilli.

— 10° À équival. à *devant : C'est une autre qui, par mignardise, pâlit* À LA VUE *d'une souris, ou qui veut aimer les violettes et s'évanouir* AUX TUBÉREUSES. (La Bruy.)

Verra-t-il *à ses yeux* son amante immolée?
RACINE.

. Et faisons en ces lieux
Justice à tout le monde, *à la face* des dieux.
CORNEILLE.

La meute en fait curée; il lui fut inutile
De pleurer *aux veneurs* à sa mort arrivés.
LA FONTAINE.

A cette image sanglante
Il soupire nuit et jour. J.-B. ROUSSEAU.

— 11° À équival. à *en :*

Un âne, pour le moins, instruit par la nature,
A l'instinct qui le guide obéit sans murmure;
Ne va pas follement de sa bizarre voix
Défier *aux chansons* les oiseaux dans les bois.
BOILEAU.

— 12° À équival. à *entre : Nous n'avons bu qu'environ vingt-cinq bouteilles de vin* À QUATRE. (J.-B. Rouss.)

Car *à cinq chevaliers*, en nous cotisant tous,
Et ramassant écus, livres, deniers, oboles,
Nous n'avons encor pu faire que deux pistoles.
REGNARD.

— 13° À équival. à *envers, à l'égard de : Qu'il se trouve des hommes indifférents* À LA PERTE *de leur être, et* AU PÉRIL *d'une éternité de misère, cela n'est point naturel.* (Pascal.) *Il faut qu'elle nous rende raison de l'opposition que nous avons* À DIEU *et* À NOTRE PROPRE BIEN. (Pascal.) *Il est sévère et inexorable* À CELUI *qui n'a pas encore fait sa fortune.* (La Bruy.) *Il envoie s'excuser* À SES AMIS. (La Bruy.) *Jamais peuple n'a été plus constant, plus sincère, plus commode* AUX ÉTRANGERS. (Fén.) *Ne t'avise pas d'être complaisant* À CEUX *qui parlent mal du prochain.* (Fléch.)

Je fus sourd *à la brigue* et crus la renommée.
RACINE.

Je me sens obligée *à votre honnêteté.*
REGNARD.

C'est conscience *à ceux* qui s'assurent en nous;
Mais c'est pain bénit, certe, *à des gens* comme vous.
MOLIÈRE.

— 14° À équival. à *par : Il le fit dépouiller et saisir* À SES BOURREAUX. (Montaigne.) *Ne nous laissons pas éblouir* À L'ÉCLAT *des choses qui réussissent.* (J.-L. Balz.) *J'ai ouï condamner cette comédie* À CERTAINES GENS. (Molière.) *Vous vous laissez vaincre* À VOTRE MALHEUR. (Fén.) *On l'attire, on la leurre aisément par des appâts ; on la tue* À MILLIERS. (Buff.)

Tout cœur se laisse *à ce charme* amollir.
LA FONTAINE.

...Ne vous laissez pas séduire *à nos bontés.*
MOLIÈRE.

Je me laissai conduire *à cet aimable guide.*
RACINE.

Prends, mon fils; laisse-toi fléchir *à ma prière.*
A. CHÉNIER.

Ne me préparez point la douleur éternelle
De l'avoir fait répandre *à la main* fraternelle.
RACINE.

. J'aurais cette faiblesse d'âme
De me laisser mener par le nez *à ma femme?*
MOLIÈRE.

— 15° À équival. à *pour : Considérez, ô homme, quel paradoxe vous êtes* À VOUS-MÊME. (Pasc.) *Certains philosophes ont pris* À TÂCHE *d'élever l'homme.* (Pasc.) *Que mon mariage est une leçon bien parlante* À TOUS *les paysans qui veulent s'élever au-dessus de leur condition.* (Mol.) *Je considère quelle peine ont les personnes de mérite* À APPROCHER *des grands.* (La Bruy.) *Ces deux hommes si vénérables furent un spectacle touchant* À TANT DE PEUPLES *assemblés.* (Fén.) *Je marque de l'empressement* À L'ENTENDRE. (J.-J. Rouss.) *On n'en serait que plus embarrassé* À IMAGINER *la première cause de tout mouvement.* (J.-J. Rouss.) *Ce n'était pas assez* AU ROI *d'avoir la préfecture des dix villes libres de l'Alsace, au même titre que l'avaient eue les empereurs.* (Volt.) *Nous n'avions qu'une pipe* À NOUS DEUX, *et nous buvions dans la même coupe.* (Xav. de Maist.) *Il faut convenir qu'il est bien gai* À UN JEUNE GENTILHOMME *de mystifier, pour son début, deux grandes villes comme Paris et Berlin.* (Chamfort.) *Quelle tache* À ALEXANDRE *s'il avait fait pendre Aristoteles!* (V. Hugo.) *Ce sont des bûchers tout préparés pour l'incendie et qu'une allumette suffit* À ENFLAMMER. (Th. Gaut.)

Les affronts *à l'honneur* ne se réparent point.
CORNEILLE.

Ils sont d'intelligence *à nous sacrifier.* RACINE.

Madame, *à vous servir*, je vais tout disposer.
RACINE

Tout est *aux écoliers* couchette et matelas.
LA FONTAINE.

Que désormais le ciel, les enfants et la terre,
Unissent leurs fureurs *à nous faire* la guerre!
CORNEILLE.

Ce n'est que pour toi seul qu'elle est fière et chagrine;
Aux autres elle est douce, agréable, badine.
BOILEAU.

C'est le fruit du tuba, de cet arbre si grand,
Qu'un cheval au galop met toujours en courant
Cent ans *à sortir* de son ombre!
V. HUGO.

— 16° À équival. à *selon, suivant : C'est un homme* À *la mode. La terre augmente sa fécondité* À PROPORTION *du nombre de ses habitants.* (Fén.) *S'il a le visage plus ouvert, s'il me fait moins attendre dans son antichambre qu'*À L'ORDINAIRE... (La Bruy.) À LA PREMIÈRE INSPECTION, *nous ne découvrons en tout cela aucune régularité, aucun ordre.* (Buff.) *L'assentiment intérieur s'y prêtait ou s'y refusait* À DIFFÉRENTES MESURES. (J.-J. Rouss.) *Non, Dieu de mon âme, je ne te reprocherai jamais de l'avoir faite* À TON IMAGE. (J.-J. Rouss.) *On est sûr de manger* À SA FAIM. (Florian.)

Et je peux de mon sort disposer *à mon choix.*
RACINE.

Thésée, *à tes fureurs*, connaîtra tes bontés.
RACINE.

Nous le laissions mourir *à sa commodité.*
REGNARD.

Qu'on me laisse *à mon gré* n'aspirer qu'à la gloire.
PIRON.

Celle que je prendrais voudrait qu'*à sa façon*
Je vécusse, et non à la mienne.
LA FONTAINE.

A mon avis, l'hymen et ses liens
Sont les plus grands ou des maux ou des biens.
VOLTAIRE.

— 17° À équival. à *sur : Il y a une chasse publique... le voilà* À CHEVAL. (La Bruy.) *Un homme que l'on croirait* À TERRE *du moindre souffle.* (La Bruy.) *Les uns ont fait naufrage* AU PROMONTOIRE *de Capharée.* (Fén.) *Il croyait pouvoir dominer* AUX FLOTS *de la mer.* (Boss.) *Est-il monté sur la croix? Est-il mort* À CE BOIS INFÂME? (Boss.) *Le capitaine enivré colla ses lèvres ardentes* À *ces belles épaules africaines.* (V. Hugo.)

Au cabaret? C'est là mourir *au champ* d'honneur.
REGNARD.

Mais, Zaïre, je puis l'attendre *à son passage.*
VOLTAIRE.

L'Arabe qui se penche *au cou* des dromadaires.
V. HUGO.

Laissez-moi sans regret me le représenter
Au trône où mon amour l'a forcé de monter.
RACINE.

Autant qu'un homme assis *au rivage* des mers
Voit, d'un roc élevé, d'espace dans les airs.
BOILEAU.

Il lit, *au front* de ceux qu'un vain luxe environne,
Que la fortune vend ce qu'on croit qu'elle donne.
LA FONTAINE.

— 18° À équival. à *sous : Un vrai chrétien foule* AUX PIEDS *les vanités de ce monde.* (Acad.) *Enfin, après seize mois de siége, Ferdinand III se rendit maître de Séville, la plus opulente ville des Maures, qui ne retourna plus* À LEUR DOMINATION. (Volt.)

Il faut fléchir *au temps* sans obstination.
MOLIÈRE.

La moitié de ce peuple *à ses drapeaux* se range.
VOLTAIRE.

C'est la saison où tout tombe
Aux coups redoublés des vents.

— 19° À équival. à *vers : Dans ce premier âge du monde, ils se laissèrent emporter* À TOUTES SORTES DE DÉSORDRES. (Pascal.) *Quelles grandes démarches ne fait-on pas* AU DESPOTIQUE *par cette indulgence?* (La Bruy.)

Ne peut-il *à l'autel* marcher que sur vos pas?
RACINE.

Je méditais ma fuite *aux rives étrangères.*
RACINE.

Sa douleur l'entraînait *aux noires solitudes.*
SEGRAIS.

Voyageurs d'un moment *aux rives étrangères*,
Consolez-vous, vous êtes immortels!
DELILLE.

— 20° À équival. à *afin de : Pourquoi se tourmenter* À ÉCLAIRCIR *ces questions, qui ne mènent à rien d'utile pour la pratique?* (J.-J. Rouss.)

Il nous servit de guide *à passer* les déserts.
RACINE.

. Je fais tout mon possible
A rompre de ce cœur l'attachement terrible.
MOLIÈRE.

— 21° À équival. à *à l'âge de : M. de Homberg avait une sœur qui fut mariée* À *huit ans, et mère* À *neuf.* (Fonten.)

. Et ce n'est pas le temps,
Madame, comme on sait, d'être prude *à vingt ans.*
MOLIÈRE.

— 22° À équival. à *à la distance de : Les deux jeunes bergères assises voyaient* À DIX PAS *d'elles cinq ou six chèvres.* (La Font.) *On l'admire, on l'envie;* À QUATRE LIEUES *de là il fait pitié.* (La Bruy.) *Sa vue était si courte qu'il ne voyait pas* À DIX PAS. (Fonten.) *Les Gaulois n'étaient déjà plus qu'*À TROIS JOURNÉES *de Rome.* (Michelet.)

A quatre pas d'ici je te le fais savoir.
CORNEILLE.

Danser la sarabande *à deux pieds* des pavés.
REGNARD.

— 23° À équival. à *à l'intervalle de : Il se joue un jeu* À CETTE DISTANCE INFINIE, *où il arrivera croix ou pile.* (Pascal.)

Pour se venger de cette tromperie,
A quelque temps de là la cigogne le prie.
LA FONTAINE.

— 24° À équival. à *au point de, de manière à*, etc. : *Alors nous nous saisîmes l'un l'autre; nous nous serrâmes* À PERDRE *la respiration.* (Fén.)

Cet homme-là, ma sœur, t'aime *à perdre* l'esprit.
REGNARD.

La curiosité qui vous presse est bien forte,
Ma mie, *à nous venir* écouter de la sorte.
MOLIÈRE.

. Et j'en vois qui sont faites
A pouvoir inspirer de tendres sentiments.
MOLIÈRE.

— 25° À équival. à *en vertu de : Jean fut régent de Bourgogne* AUX DROITS *de sa femme, ainsi qu'il le déclara authentiquement.* (Barante.)

— 26° À équival. à *lors de, à l'heure de, au moment de : Philosophe en tout,* À *sa mort comme dans sa vie.* (Volt.) *N'espérez pas me chasser encore, comme vous fîtes* À *mon exil.* (J.-J. Rouss.)

— 27° À équival. à *relativement à : La superstition est* À LA RELIGION *ce que l'astrologie est* À L'ASTRONOMIE, *la fille très-folle d'une mère très-sage.* (Volt.) *Le goût est* AU JUGEMENT *ce que l'honneur est* À LA PROBITÉ. (Rivar.) *Le paco est* AU LAMA *ce que l'âne est* AU CHEVAL. (Raynal.) *Le cerveau est* AUX NERFS *ce que la terre est* AUX PLANTES. (Buff.) *La bonne grâce est* AU CORPS *ce que le bon sens est* À L'ESPRIT. (La Rochef.) *Il paraît bien que Rivarol était noble, malgré toutes les plaisanteries et les quolibets qu'il eut à essuyer* À CE SUJET. (Ste-Beuve.)

— 28° À équival. à *vis-à-vis de, en faveur de : Juif* AUX JUIFS, *Gentil* AUX GENTILS, *tout* À TOUS, *dit l'apôtre saint Paul, afin de les gagner tous.* (Boss.)

— De tout ce qui précède, il ne faut pas conclure que *à* puisse se mettre indifféremment pour telle ou telle préposition. Chacun de ces mots a sa valeur propre, et bien qu'on puisse dire *à* ou *de*, *à* ou *sur*, *à* ou *par*, etc., dans des phrases analogues, l'emploi de l'une ou de l'autre de ces prépositions tient souvent à des distinctions, à des nuances qu'il est important de connaître. Nous allons faire voir quel est le juste emploi de *à* comparé à d'autres prépositions.

— À et DANS. *à* ne signifie pas *dans*, parce que les locutions *jeter* À *l'eau*, À *la rivière; blessure* À *l'épaule*, À *la cuisse; être* À *son rang*, À *sa place*, ne sont pas équivalentes de celles-ci : *Jeter* DANS *l'eau*, DANS *la rivière; blessure* DANS *l'épaule*, DANS *la cuisse; être* DANS *son rang*, DANS *sa place.* Les premières locutions désignent une idée d'aboutissement, et les secondes, une idée de capacité ou de compréhension. Cette différence résulte du caractère distinctif des prépositions *à* et *dans*, d'où l'on verra qu'il y a des locutions avec *à* qu'on ne peut substituer à celles qui veulent la prépos. *dans.* En effet, si l'épaule et la cuisse sont regardées comme des termes auxquels se rapporte une sensation, abstraction faite de la profondeur du mal, on dit : J'ai une douleur *à* l'épaule, une blessure *à* la cuisse; mais s'il est question de la profondeur du mal, l'épaule et la cuisse deviennent des capacités, et l'on éprouve une douleur vive *dans* l'épaule ou *dans* la cuisse; on a pu recevoir une balle *dans* l'épaule et *dans* la cuisse. *Se jeter* À *l'eau*, À *la rivière*, n'est point la même chose que *se jeter* DANS *l'eau*, DANS *la rivière.* Plusieurs lexicographes ont pensé que, dans l'espèce, *à* pouvait se mettre pour *dans*, parce qu'un nom de lieu peut devenir le complément de la prépos. À : *Je suis* À *Paris* est, disent-ils, pour *je suis* DANS *Paris;* d'où ils concluent que *à* exprime un rapport de compréhension. Cette idée de compréhension ne se déduit point de celle de *à* dans la locution *je suis à Paris;* mais bien de celle de Paris; on fait, au contraire, considérer *Paris* comme un terme d'aboutissement, un point pris dans l'espace avec des tenants et des aboutissants, un terme auquel on rapporte une situation, et non pas un lieu de telle ou telle étendue, et dans lequel on soit contenu; c'est ce qui fait précisément la différence des locutions *à Paris* et *dans Paris.* Cela devient évident quand on veut substituer une de ces locutions à l'autre, dans le cas où leur non-synonymie est frappante. En effet, pourquoi serait-il absurde de dire d'un homme qu'il demeure *dans* le coin d'une rue, pour *Au* coin d'une rue? parce que le coin n'est pas regardé comme occupé par la personne dont on parle, mais bien comme un terme auquel on rapporte la situation de sa maison.

À s'emploie pour désigner une demeure fixe ou passagère : Il est *à Paris*, il réside *à Paris*, il passera quelques jours *à Paris*, etc. Hors de là on peut employer *dans :* Il y a plus de quinze cent mille habitants *dans Paris.*

— À et DE. *Un verre à bordeaux, un verre de bordeaux*, expressions qui n'ont pas le même sens. Un *verre à* signifie un verre spécialement destiné à mettre, à contenir telle ou telle sorte de vin; quand au contraire on dit *un verre de*, cela signifie un verre *plein de :* Un verre *de champagne*, un verre *de bordeaux.*

— À *sans antécédent.* Jusqu'ici, on l'a vu, la

prépos. À est toujours placée entre deux termes, dont l'un s'appelle l'*antécédent* et l'autre le *conséquent*. Ces deux termes, nécessaires à l'intégrité de la pensée, peuvent quelquefois se sous-entendre l'un ou l'autre, surtout le premier, c'est-à-dire l'*antécédent*. En effet, il y a une foule de cas où, pour donner plus de rapidité à l'expression, on se contente de n'exprimer que l'idée principale, en supprimant des idées accessoires que l'esprit peut facilement suppléer. Citons les principaux cas où cette suppression a lieu.

— L'antécédent de À se supprime surtout après les interrogations : *A qui devons-nous l'usage du sucre, du chocolat*, etc.? À DES INDIENS *tout nus*. (B. de St-P.)

> Où le conduisez-vous? — *à la mort!* — *à la gloire!*
> CORNEILLE.

— Dans un danger ou un intérêt pressant, À s'emploie également sans antécédent : À *moi!* AU *feu!* AU *voleur!* À *l'assassin!* AU *secours!* AUX *armes!*

> *A moi!* Girot; je veux que mon bras m'en délivre.
> BOILEAU.

> L'enfant lui crie : *Au secours!* je péris.
> LA FONTAINE.

> Charle éveillé, Charle bouillant d'ardeur,
> Ne lui répond qu'en s'écriant : *Aux armes!*
> VOLTAIRE.

— On a dit de même, par imitation de cette tournure vive et rapide : *J'entends déjà sonner le beffroi des villes et crier* À L'ALARME. (La Bruy.) *Les ennemis des jésuites crièrent* À L'ARIANISME. (D'Alemb.)

— L'ellipse de l'antécédent de À est surtout d'usage dans les inscriptions ayant pour objet une consécration quelconque : AUX GRANDS HOMMES *la patrie reconnaissante*. (Acad.) *Ayant regardé en passant les statues de vos dieux, j'ai trouvé un autel sur lequel il est écrit :* AU DIEU INCONNU. (Actes des Apôtres.)

— L'antécédent de À se supprime généralement dans les dédicaces, les suppliques, les suscriptions de lettres : À TRÈS-ILLUSTRE PRINCE *et révérendissime monseigneur Odet, cardinal de Chastillon*. (Rabelais.) *J'ai plusieurs lettres que je suis chargé de remettre à leurs adresses... Voyons celle-ci:* « À M. BREDOUILLET, *avocat au Parlement, rue des Mauvaises-Paroles...* » *Ce n'est point encore cela; passons à l'autre :* « À M. GOURMANDIN, *chanoine de...* » *Ouais! je ne trouverai point celle que je cherche?..* « À M. ORONTE... » (Le Sage.) *Il débute par une épître dédicatoire* À M. DE CAILHAVA *de Lestandoux, président du grand musée de Paris*. (Ars. Houss.)

— Cette ellipse est d'un fréquent usage, surtout en poésie et dans la prose élevée, toutes les fois qu'on fait un souhait, un vœu favorable ou défavorable, une menace, une imprécation, un appel, un avertissement : *Honneur* AUX BRAVES! *Gloire* À DIEU! *Paix* AUX HOMMES *de bonne volonté! Honte* À LA BASSESSE *et* À LA LÂCHETÉ! (Acad.) *Malheur* À CEUX *qui remuent le fond d'une nation!* (Rivar.) *Il y a aujourd'hui quinze siècles que ce cri*, À LA VILLE DES CÉSARS, *s'est fait entendre pour la première fois*. (Am. Thierry.)

> À MOI! comte, deux mots. CORNEILLE.

> Grâce *aux dieux*, mon malheur passe mon espérance!
> RACINE.

> Une larme *à mon fils! à son vengeur*, mon sang!
> C. DELAVIGNE.

> Gloire *à son ombre*
> Gloire et vengeance *à tous*.
> C. DELAVIGNE.

> La loi de l'univers, c'est : Malheur *aux vaincus!*
> Eh! malheur donc *à Rome!* SAURIN.

— Dans les santés, les toasts, on se contente de faire suivre À du nom de la personne à la santé de laquelle on boit, etc. : À *votre santé!* À *votre heureux voyage!* À *ton retour!* À *votre succès!*

> *A* la gloire civile! — *Au* peuple! — *Au* ministère!
> — *Au* pays! — Dans son toast, chacun son caractère.
> C. DELAVIGNE.

— L'ellipse est également d'usage pour désigner par l'enseigne une hôtellerie, une auberge, un magasin, etc. : AU *Cheval-Blanc*. AU *Veau-qui-tette*. À *la Boule-d'Or*. À *l'Y grec*. AU *Gagne-petit*. (Acad.)

> *Aux* Quatre-Nations; l'auberge est assez vaste.
> DELAVILLE.

— Par une ellipse plus forte encore : *Nous sommes fiche à, dix à, douze à*, etc., se dit au jeu, pour Nous sommes fiche à fiche, dix à dix, douze à douze points; nous avons chacun une fiche, dix points, douze points.

— On dit elliptiq. *A demain, à ce soir*, etc. :

> Vers l'étoile du soir elle a levé la main,
> Et s'est évanouie en disant : *A demain!*
> C. DELAVIGNE.

— La prép. *à* se supprime aujourd'hui dans un très-grand nombre de cas où on l'exprimait autrefois; c'est ainsi qu'on ne dirait plus : *Encore à ce matin;* il faut dire *encore ce matin :*

> Encore *à ce matin*, je pleurais en rêvant
> Au malheur inconnu qui me va poursuivant.
> MAIRET.

— Prov. et elliptiq. : *A la vie et à la mort*, Se dit pour exprimer qu'une chose, un sentiment, etc., doit durer toute la vie : *Ah! mignonne, s'écria le soldat, c'est entre nous maintenant* À LA VIE ET À LA MORT. (Balz.)

— Molière a fait un singulier usage de cette locution : *Dis à ce Turc que je ne lui donne ces cinq cents écus ni* À LA MORT *ni* À LA VIE.

— À et AU servent à former, lorsqu'ils sont joints à d'autres mots, des expressions adverbiales, prépositives ou conjonctives, dont nous n'indiquerons ici que les principales, les unes comme les autres devant être expliquées à la suite des mots qui entrent dans leur composition.

— 1° À placé devant un substantif : *Il faut que la véritable religion connaisse* À FOND *notre nature*. (Pasc.) *Les gens moins heureux ne rient qu'*À PROPOS. (La Bruy.) *Ils vivent* À L'AVENTURE, *poussés et entraînés par le vent de la faveur*. (La Bruy.) *Il fait déplier sa robe et la mettre* À L'AIR. (La Bruy.) *Muni de pouvoirs particuliers qu'il ne découvre qu'*À L'EXTRÉMITÉ. (La Bruy.) *Ce progrès était plus d'*À MOITIÉ *fait dans le cœur du libertin*. (J.-J. Rouss.) *Nous aimons mieux nous déterminer* AU HASARD. (J.-J. Rouss.) *Les diverses opinions qui m'avaient* TOUR À TOUR *entraîné*. (J.-J. Rouss.) *Voir deux objets* À LA FOIS, *ce n'est pas voir leurs rapports, ni juger de leurs différences*. (J.-J. Rouss.)

> Que j'accusais *à tort* un discours innocent!
> RACINE.

> Vous pouvez, *à loisir*, faire des vœux pour elle.
> RACINE.

> L'amour enfin qui prit *à cœur* l'affaire.
> LA FONTAINE.

> Ayant tout dit, il mit l'enfant *à bord*.
> LA FONTAINE.

— 2° À placé devant un adjectif employé substantiv. : *Il se tourne* À DROITE, *où il y a un grand monde, et* À GAUCHE, *où il n'y a personne*. (La Bruy.) *Supposons un progrès de causes* À L'INFINI, *c'est n'en point supposer du tout*. (J.-J. Rouss.)

> La mort de Séleucus m'a vengée *à demi*.
> CORNEILLE.

> Il vous donne *à présent* sujet de le haïr.
> CORNEILLE.

> Le dieu, le secouant, jeta les œufs *à bas*.
> LA FONTAINE.

— 3° À placé devant un adverbe : *Ma fille* À JAMAIS *abusée*. (Rac.)

> Soyons-nous donc *au moins* fidèles l'un à l'autre.
> RACINE.

> Il n'est encore *au plus* que sept heures du soir.
> REGNARD.

— À et AU se mettent aussi après les prép. *sauf, quant, par rapport, attenant, jusque :* SAUF À *recommencer*. (Acad.) *Voilà mon premier doute, qu'il m'est*, QUANT À *présent, impossible de résoudre*. (J.-J. Rouss.)

> J'ai visité l'Élide, et, laissant le Ténare,
> Passé *jusqu'à* la mer qui vit tomber Icare.
> RACINE.

— **Gramm.** L'usage de la préposition À peut donner lieu à une foule de locutions vicieuses :

— La prépos. À, dit l'Académie, exprimait autrefois, comme la prépos. DE, avec une énergie qui ne s'est conservée que dans le langage familier et populaire, un rapport de possession, et, par extension, de parenté. De là des manières de parler familières et proverbiales, telles que : *La barque* À CARON, *la vache* À COLAS, *la boîte* À PERRETTE, etc. Cette forme irrégulière, mais que l'usage a consacrée, est encore employée par nos écrivains dans certains cas : *La fille unique* À M. LE MAIRE *aura cinquante mille francs de rentes, et m'a déjà été proposée*. (Balz.) On dit aussi : *C'est un frère* À MOI, pour C'est un de mes frères. Dans tous les autres cas, on doit faire usage de la préposition *de*.

— *Mettre de l'eau* À *chauffer, du linge* À *sécher, des pois* À *tremper*, etc. Provençalismes qui sont à éviter. Il faut dire : Mettre *chauffer* de l'eau, mettre *sécher* du linge, mettre *tremper* des pois, etc., sans préposition, et en faisant suivre immédiatement les deux verbes : J'ai mis *chauffer* de l'eau, mettez *sécher* le linge, etc.

— *Je suis aîné* À *vous et cadet* À *monsieur; je suis l'aîné* À *mon frère ; je suis cousin* À *votre notaire*, ce sont là autant de solécismes; il faut dire : Je suis *votre aîné* et le cadet *de monsieur ;* je suis l'aîné *de mon frère;* je suis cousin *de votre notaire*.

— *Faire une partie* AUX *cartes, une partie* AUX *boules, une partie* AU *piquet*, etc. Ces expressions ne sont pas correctes, il faut dire : Faire une partie *de cartes*, une partie *de boules*, une partie *de piquet*.

— Dans plusieurs provinces, on emploie *à* pour *de*, en disant : Je viendrai *à bonne heure*, il s'est levé *à bonne heure;* il faut dire : Je viendrai *de bonne heure*, il s'est levé *de bonne heure*. *De bonne heure* est l'expression consacrée pour désigner le temps considéré au point de vue de la diligence qui fait faire les choses plutôt avant qu'après le moment convenable.

— *J'ai ouï dire* À *votre frère que...* Cette phrase peut, à la rigueur, être regardée comme amphibologique, car elle peut signifier *j'ai ouï dire par votre frère*, ou *j'ai ouï dire à votre frère par quelqu'un;* cependant l'Académie la donne comme correcte et lui fait toujours signifier *j'ai ouï dire par votre frère*. C'est en effet le sens qui paraît le plus naturel, et dès lors on peut dire qu'il n'y aurait vraiment amphibologie que si l'on voulait lui faire exprimer l'autre sens. En général, il serait bon d'éviter toutes les tournures analogues qui peuvent être comprises dans le sens actif ou passif : *Je lui ai vu faire une aumône, je lui ai vu donner un soufflet, je lui ai entendu dire*, etc. Est-ce lui qui faisait l'aumône, qui donnait le soufflet, qui disait; ou bien est-ce à lui qu'on faisait une aumône, qu'on donnait le soufflet qu'on disait? Rien dans la construction même de ces phrases ne peut donner la solution de cette alternative. Il est vrai que presque toujours les circonstances suffisent pour indiquer le vrai sens, et par conséquent il serait bien rigoureux de proscrire absolument ces façons de parler. Cependant, si elles peuvent être tolérées dans la conversation, dans une lettre familière, on doit s'en abstenir quand on écrit pour le public; elles ne sont pas précisément des fautes, mais ce sont au moins des taches qui nuisent à la clarté du style.

— À DIX *que nous étions, pas un ne refusa*, telle est la phrase d'exemple donnée par l'Académie, phrase qui n'est pas correcte; il faut dire : SUR DIX que nous étions, pas un ne refusa.

— *Sept ôtés de dix, reste à trois*, est une locution vicieuse; il faut dire Sept ôtés de dix, *reste trois ;* l'emploi de la prépos. À est ici tout à fait vicieux.

— *J'ai vu monsieur* À *la rue St-Louis*, il faut *dans la rue*. On n'emploie ainsi la prép. *à* que quand le mot *rue* est pris dans un sens général, comme : Cet enfant est toujours *à la rue;* il ne se plaît qu'*à la rue;* nous voilà, nous sommes *à la rue*. Encore ce langage est-il un peu vulgaire.

— *Mettez cela* À *la poche*, expression doublement fautive; il faut dire Mettez cela *dans votre poche*, car en disant *à la poche*, on ne sait de quelle poche il est question.

— *Il marchait* À *pieds nus; il va, il est toujours* À *tête nue*. Cette manière de s'exprimer est incorrecte; il faut simplement : Il marchait *pieds nus;* il va toujours *tête nue*. On dit bien *aller à pied*, mais cela ne se dit que pour indiquer qu'on n'est point à cheval, en voiture, etc. J'ai été obligé de faire une partie du chemin *à pied*.

— *Prendre quelqu'un* À *grippe* est un solécisme. On dit prendre quelqu'un *en grippe*.

— *Couper* À *morceaux, couper* À *tranches*, est un provençalisme qu'il faut éviter; car de même qu'on dit Couper *en deux*, couper *en trois*, on doit dire Couper *en morceaux*, couper *en tranches*.

— *Cet enfant sent* À *la rose, ce ragoût sent* AU *brûlé*. Provençalisme et solécisme tout à la fois. Il ne faut pas de prép. *Sentir* est toujours actif, et, quelle que soit sa signification, on doit toujours dire, *Sentir quelque chose*, et jamais *Sentir à quelque chose*. On dira donc : *Il sent la rose, il sent le brûlé*.

— *Avoir quelqu'un* À *la dent*, provençalisme qu'on emploie pour signifier avoir de l'animosité contre quelqu'un. On dit correctement : Avoir une dent *contre quelqu'un*, avoir une dent de lait *contre quelqu'un*.

— Nous avons vu jusqu'ici les emplois vicieux qu'on peut faire de la prépos. *à*, montrons maintenant qu'il est des cas où l'on supprime à tort cette même préposition. On entend dire quelquefois : Il ressemble *son père ;* elle ressemble *sa mère*, au lieu de Il ressemble *à son père*, elle ressemble *à sa mère*.

— À et EN. Devant les noms de villes ou de villages, c'est toujours *à* qu'on emploie : Aller *à Paris*, résider *à Paris*, *à Meudon*, *à Saint-Cloud*, *à Rouen*, *à Bordeaux*, etc. ‖ On se sert de *en* devant les noms de continents, de pays, de provinces, lorsqu'ils sont féminins : Aller, voyager *en France*, *en Afrique*, *en Algérie;* résider, voyager *en Angleterre*, *en Normandie*, etc. ‖ Si les noms de lieux sont masculins, on met *à :* Aller, résider *au Japon*, *au Mexique*, *au Canada*, *au Perche*, *au Maine*. Il y a quelques exceptions à cette règle. En effet, on dit avec *en :* Aller *en Portugal*, *en Danemark*, *en Béarn*, etc., bien que ces noms soient masculins. ‖ Autrefois cette distinction entre *à* et *en* n'existait pas, et l'on employait *à* où l'usage actuel veut que l'on mette *en :*

> L'un des trois jouvenceaux
> Se noya dès le port, allant *à l'Amérique*
> LA FONTAINE.

‖ On dit encore *à la Chine*, mais mieux *en Chine*.

— À LA CAMPAGNE, EN CAMPAGNE. Il faut bien se garder de confondre ces deux expressions, car l'usage a donné à chacune d'elles une signification différente. Voy. CAMPAGNE.

— À LA VILLE, EN VILLE. Voy. VILLE.

— À et SUR peuvent s'employer dans des cas à peu près analogues; mais *à* marque une habitude générale, et se dit d'une chose qui se pratique presque toujours de la même manière. C'est ainsi qu'on dit : *Aller* À PIED. *Aller* À CHEVAL. *Transporter des bagages* À ÂNE, À DOS D'ÂNE. *Monter* À CHEVAL *pour partir, pour s'enfuir, pour se promener. Un chien fait* À PIED *le voyage que son maître fait* À CHEVAL *ou en voiture*. Mais on emploie *sur* lorsqu'il s'agit d'une action qui n'est pas habituelle, d'une chose qui se fait parfois et momentanément : *Aller* SUR UN ÂNE. *Être monté* SUR UN ÂNE. *Des bateleurs qui marchent* SUR LEURS MAINS. *Des soldats qui transportent* SUR LEURS BRAS *leurs camarades blessés. Monter* SUR UN CHEVAL, SUR UNE CHARRETTE *pour mieux voir. On accoutume un chien à marcher* SUR LES PATTES *de derrière*.

— À et PAR expriment ce qui nous sert à former une induction; mais *à* s'emploie de préférence quand il s'agit de signes faciles, apparents, et dont la seule inspection suffit pour en faire comprendre le sens. On juge, ou plutôt on voit *à l'air* d'un homme, *à sa contenance*, *à sa voix*, *à sa démarche*, *à ses manières*, qu'il est en colère. Mais c'est *par* qu'il faut employer quand les signes sont particuliers, accidentels, et que leur interprétation n'est pas aussi facile. On peut donc également juger qu'un homme est en colère *par une contraction* instantanée de sa physionomie, *par un mot* qui lui échappe en passant : *Un magistrat habile sait découvrir*, PAR LES RÉPONSES *embarrassées d'un accusé, qu'il est coupable*. (Lafaye.)

> *A l'œuvre* on connaît l'artisan. LA FONTAINE.

> Je vois *à votre mine*
> Que vous voulez dormir.
> LA FONTAINE.

> Reconnaissez, Abner, *à ces traits éclatants*,
> Un Dieu tel aujourd'hui qu'il fut dans tous les temps.
> RACINE.

> Si l'on en peut juger *à l'air* de son visage,
> Elle se plaît ici bien mieux qu'en son village.
> REGNARD.

— À et AVEC s'emploient très-souvent, l'un ou l'autre, pour désigner l'instrument dont on se sert pour faire quelque chose, mais *à* indique plus particulièrement l'instrument dont on fait habituellement usage. C'est ainsi qu'on dit pêcher *à la ligne*, mesurer *à l'aune*, se battre *à l'épée*, *au pistolet*. Lorsque l'instrument dont on se sert n'est pas celui qu'on emploie généralement en pareil cas, il faut préférer *avec;* on dira donc mesurer *avec une canne*, se battre *avec une fourche*, etc. ‖ Cette distinction a également lieu quand *à* et *avec* indiquent la manière dont on fait une chose, ou la matière que l'on emploie. On dit : Charger un fusil *à balles*, un canon *à mitraille;* mais on doit dire : Charger un fusil *avec des pois*, *avec du son*, *avec des lingots;* charger un canon *avec des pierres*. Il faut donc préférer *avec* toutes les fois que l'instrument et la matière ne sont pas généralement employés à l'usage auquel on les fait servir, et que des raisons particulières ou extraordinaires ont dû présider à ce choix, et encore quand on veut spécifier le genre d'instrument ou la matière qu'on a dû choisir de préférence. On dira donc : Combattre *avec des pistolets à piston;* se battre *avec l'épée de son frère;* pêcher *avec une plus longue ligne;* charger des fusils *avec des balles de fer;* il chargea son fusil *avec la dernière balle qui lui restait*, etc. ‖ À et *avec* servent aussi à marquer une certaine convenance entre les personnes ou les choses; mais il y a cette différence entre *à* et *avec*, que *à* exprime une convenance générale, et *avec* une convenance particulière, spéciale. C'est ainsi qu'on dit : Avoir affaire *à un ministre puissant;* cette garniture va bien *à votre robe;* on s'accoutume *au travail;* on accommode ses paroles *à la circonstance;* on allie l'argent *au cuivre;* ce qui a rapport *à nous;* comparer Achille *à un lion*, etc. Mais on dit, au contraire, en faisant usage de la prép. *avec :* Avoir affaire *avec un associé*, *avec des usuriers;* ces deux choses vont bien l'une *avec l'autre;* on s'accoutume *avec un maître impatient;* allier sa famille *avec une autre* par un mariage; ce sont des vérités abstraites, et qui n'ont aucun rapport *avec nous;* comparer Corneille *avec Racine*, etc.

— À PEINE, AVEC PEINE. Il y a aussi une différence de signification entre ces deux expressions; il ne faut donc pas les confondre. Voy. PEINE.

— À et POUR sont synonymes en tant qu'ils marquent tous deux la destination, l'usage des choses; mais *à* exprime une destination naturelle ou habituelle : Bois *à brûler*, table *à jouer*, etc.; *pour* indique une destination tout accidentelle et soumise à des circonstances passagères : Faire avec des bancs, avec des tables, des chaises, etc., du bois *pour brûler ;* faire avec des planches, etc., des tables *pour jouer*. ‖ Ces deux prép. sont également synonymes quand il s'agit de marquer la fin, le but qu'on cherche à atteindre; mais *à* s'emploie dans les phrases où le sens est général : Hercule cherchait des monstres *à combattre;* et *pour* dans les phrases où le sens est particulier : Hercule cherchait le lion de Némée *pour le combattre*. ‖ On dit de même *Avoir attention à* et *avoir attention pour*. Le premier s'emploie quand on ne veut exprimer qu'une attention ordinaire, ou même une attention superficielle, médiocre : Avoir attention *à ce qu'on fait*, *à ce qu'on dit;* c'est un homme qui n'a attention *à rien*. Mais *pour* doit être préféré, toutes les fois qu'il s'agit d'une attention particulière, sérieuse ou constante : *On découvre dans les abeilles la plus soigneuse attention* POUR LES PLAISIRS *de leur reine*. (Buff.) *Cette connaissance engage à avoir plus d'attention* POUR VOS AUTEURS. (Pascal.) ‖ Il en est de même d'une foule d'autres expressions. On dit : Avoir de la fermeté *à* faire quelque chose, et avoir de la fermeté *pour* faire une chose; mais *fermeté à* est l'expression courante ou communément usitée : *Une autre qualité caractérisait encore davantage Fabius, c'était une fermeté* À SE TENIR *au parti qu'il avait pris*. (Rollin.) *La fermeté de Votre Majesté* À RÉPRIMER *l'hérésie*, À EXTERMINER *l'erreur*, À ABOLIR *le schisme...* (Bourdal.); tandis que *fermeté pour*, s'emploie quand il s'agit d'une fermeté pour quelque chose de particulier : *Notre roi s'est acquis beaucoup d'estime par sa fermeté* POUR RÉGLER *les finances*, POUR DISCIPLINER *les troupes*, POUR RÉPRIMER *les abus*. (Fén.)

— Un assez grand nombre de verbes suivis d'un infinitif se construisent tantôt avec la prépos. À, tantôt avec la prépos. DE; tels sont : *Commencer, contraindre, convier, demander, différer, hésiter, échapper, s'efforcer, s'empresser, s'ennuyer, essayer, forcer, manquer, obliger, s'occuper, prier, servir, solliciter, tâcher, tarder*, etc. Voy. chacun de ces mots à son ordre alphabétique.

— *Répétition ou suppression de* À. Quand il y a plusieurs compléments dans une phrase, la prépos. À se répète ordinairement devant chacun d'eux : *L'éloquence est un art très-sérieux, destiné* À *instruire*, À *réprimer les passions*, À *corriger les mœurs*, À *soutenir les lois*, À *diriger les délibérations publiques*, À *rendre les hommes bons et heureux*. (Fén.) *Je trouve plus de plaisir* À *labourer*, À *semer*, À *planter*, À *recueillir, qu'*À *faire des tragédies*. (Volt.) À *la fierté*, AU *courage*, À *la force, le lion joint la noblesse, la clémence*. (Buff.)

Mais ne crois pas non plus que le mien s'avilisse
A souffrir des rigueurs, *à gémir* d'un caprice,
A donner, à reprendre, à redonner ma foi.
VOLTAIRE.

L'exactitude grammaticale exigeait, dit La Harpe, la répétition de À devant *mettre*, dans les vers suivants :

Quel fruit revient aux plus rares esprits
De tant de soins *à polir* leurs écrits,
A rejeter les beautés hors de place,
METTRE d'accord la force avec la grâce?
J.-B. ROUSSEAU.

— Cependant, lorsque les deux compléments présentent à peu près la même signification, on peut supprimer la prépos. À devant le dernier : *La France alors, décidée comme aujourd'hui* À CONSERVER *et* MAINTENIR *tous les grands résultats de sa révolution, refusait de remonter vers son passé*. (Molé.) Cette répétition n'est pas non plus nécessaire entre plusieurs noms de nombre, comme : *Il aura terminé d'ici* À *cinq ou six jours*.

— L'Académie dit dans son nouveau dictionnaire historique : Lorsque À régit plusieurs verbes, on peut se contenter de l'exprimer devant le premier, et le sous-entendre devant les autres, et elle cite ces exemples : *Comme si j'étais femme* À VIOLER *la foi que j'ai donnée à un mari, et* M'ÉLOIGNER *jamais de la vertu que mes parents m'ont enseignée!* (Mol.) *Toutes les facultés de l'âme se réduisent* À SENTIR *et* PENSER, *nos plaisirs consistent* À AIMER *et* CONNAÎTRE. (Duclos.)

L'Académie pense que cette ellipse de À est moins ordinaire, lorsque ce n'est pas un verbe que régit la préposition.

Et sans parler du reste, on sait bien que Célie
A causé des désirs *à Léandre* et *Lélie*.
MOLIÈRE.

— En poésie, on peut supprimer À devant le dernier complément, quand la mesure du vers en fait une nécessité :

. . . On voit partout que l'art des courtisans
Ne tend qu'*à profiter* des faiblesses des grands,
A nourrir leurs erreurs, et jamais dans leur âme
Ne porter les avis des choses qu'on y blâme.
MOLIÈRE.

— Lorsque deux noms forment le titre d'un ouvrage, d'un roman, d'une tragédie, etc., la prépos. À ne doit pas se répéter devant le dernier nom : *Crébillon doit sa renommée* À RHADAMISTE ET ZÉNOBIE. *Entre les romans anciens, c'est* À THÉAGÈNE ET CHARICLÉE *que je donne la préférence*. (Domergue.)

— À, dit un lexicographe, ne doit pas s'employer devant un infinitif pris substantivement, et de même qu'on dit AU *lever*, AU *coucher du soleil*, on doit dire AU REVOIR et non *à revoir*. Les constructions suivantes lui paraissent donc inexactes. *Nous échangeâmes un* À REVOIR, *et nous nous séparâmes*. (A. Jal.)

A revoir dans le ciel, mon vieux compagnon d'armes!
C. DELAVIGNE.

On a dit autrefois AU REVENIR : *Ma chère dame, à Dieu vous recommande, jusques* AU REVENIR. (Froissart.)

— À et AU. Entre deux adjectifs de nombre qui se suivent dans l'ordre numérique, et lorsqu'on parle d'une chose qui est susceptible de division, on emploie À : *Travailler huit* À *neuf heures par jour. Faire aisément sept* À *huit lieues sans s'arrêter. Dormir neuf* À *dix heures*.

— On peut aussi employer OU dans le même cas : *Grimm m'écrit, de Berlin, qu'il ne lui reste plus que* CINQ OU SIX CENTS *lieues à faire*. (Diderot.)

— Mais c'est OU et non À qu'il faut employer quand les adjectifs numéraux se suivent immédiatement et qu'ils se rapportent à un nom qui ne peut se diviser en parties fractionnaires : *Trois* OU *quatre soldats. Cinq* OU *six personnes. Deux* OU *trois amis. Cinq* OU *six fois. Quatre* OU *cinq entretiens. Je suis étonné de voir jusques à sept* OU *huit personnes se rassembler sous un même toit*. (La Bruy.)

J'ai *trois* OU *quatre* mots encore à faire écrire.
REGNARD.

— Cependant, s'il existe entre les deux adjectifs un nombre intermédiaire, c'est-à-dire si, croyant pouvoir se dispenser d'un calcul rigoureux, on permet de choisir, entre un terme et un autre, un terme approximatif et vague, on peut se servir de la prépos. À : *Sept* À *huit cents hommes. Cinq* À *six mille étoiles. Trois* À *quatre ans. Il est demeuré, de part et d'autre, neuf* À *dix mille chats sur la place*. (La Bruy.)

— Ces règles, dit l'Académie, ont été longtemps à s'établir, et, jusque dans le XVIIIe siècle, de bons écrivains ne se sont pas fait scrupule de se servir de la prépos. À, dans des cas où la conjonction alternative OU serait aujourd'hui seule admise : *Cela est admirable : on ne veut pas que j'honore un homme vêtu de brocatelle, et suivi de sept* À *huit laquais*. (Pasc.) *Elle me mena dans un appartement composé de cinq* À *six pièces de plain-pied*. (Le Sage.)

— *Fruit à noyau* ou *à noyaux*. Lorsque deux noms sont réunis par la prépos. *à*, on est souvent embarrassé pour savoir à quel nombre on doit mettre le dernier. Cette difficulté se réduit à quatre cas : 1o On met au singulier le nom qui suit la préposition *à* toutes les fois que ce nom n'est pas susceptible de pluralité, comme dans : Une pomme *à cidre*, des pommes *à cidre;* mouche *à miel*, mouches *à miel;* machine *à vapeur*, machines *à vapeur;* arme *à feu*, armes *à feu;* un moulin *à eau*, des moulins *à eau*, etc. ‖ 2o Le second nom se met au pluriel quand le sens exige la pluralité, même pour un seul des êtres désignés par le premier, comme dans · Une bête *à cornes*, des bêtes *à cornes;* un serpent *à sonnettes*, des serpents *à sonnettes;* un homme *à préjugés*, des hommes *à préjugés*, etc. ‖ 3o Si à chaque unité désignable par le premier nom correspond une seule unité désignable par le second, celui-ci se met au singulier quand le premier est à ce nombre; mais si le premier est au pluriel, le second peut se mettre au singulier ou au pluriel. On dit : Une comète est un astre *à queue*, parce qu'une comète n'a qu'une queue ; on peut dire : Les comètes sont des astres *à queue*, parce que chaque comète a sa queue; mais on dit également bien : Les comètes sont des astres *à queues*, en considérant qu'il y a autant de queues que de comètes. On dit, par la même raison : Manchette *à dentelle*, manchettes *à dentelle* ou *à dentelles;* couteau *à ressort*, couteaux *à ressort* ou à *ressorts;* cuiller *à pot*, cuillers *à pot* ou *à pots*. L'usage le plus ordinaire est de mettre le singulier; cependant, ainsi qu'on le voit, le pluriel peut se justifier. ‖ 4o Le second substantif peut être considéré comme un nom collectif, et dans ce cas on peut mettre le singulier ou le pluriel, que le premier nom ou l'antécédent soit au singulier ou au pluriel. On dit donc : Un arbre *à fruit* ou *à fruits*, des arbres *à fruit* ou *à fruits*. Hors de là, c'est-à-dire toutes les fois que le second nom ne peut pas se prendre au sens collectif, il faut toujours le mettre au pluriel. C'est ainsi qu'on dira Fleur *à pistils*, et non pas Fleur *à pistil*, à moins toutefois que la fleur n'ait qu'un pistil.

— *C'est à moi* À, *c'est à moi* DE. Après *c'est à vous, à lui, à moi*, la prépos. *à* exprime une idée de succession, de tour : *C'est* À *vous à jouer;* tandis que la prépos. *de* éveille une idée de droit, de devoir : *C'est à lui* DE *donner l'exemple; c'est* À *moi de jouer le premier*.

— DE L'À ENTRE DEUX VOYELLES. L'À doit être évité quand il y a rencontre de deux voyelles. Les phrases suivantes pèchent donc sous ce rapport : *La plupart des hommes ne sont ni* À *aimer, ni* À *haïr, mais à supporter*. (Cité par Boiste.) *La prépos.* À A *pu même devenir l'équivalent de contre*. (Acad.) *Voilà tout ce qu'il* A À *dire, tout ce qu'il y* A À *faire*.

— Il faut éviter, dit Voltaire, le concours de deux A, comme dans *Il* VA À *Paris*. Trois et quatre À de suite sont insupportables : *Il* VA À *Amiens, et de* LÀ À *Arques*. La délicatesse française proscrit ce heurtement de voyelles. Quand ces dissonances sont inévitables, le peuple trouve toujours le moyen de tourner la difficulté; c'est ainsi que l'on a bien vite reconnu un Picard par cette phrase : *Je vais Amiens*, pour : *Je vais* À *Amiens*.

— La répétition de l'A est surtout insupportable lorsqu'il s'y présente sous des acceptions différentes, comme dans cette phrase : *C'est raisonner étrangement que de dire* À *un homme qu'il n'*A *dû sa célébrité qu'*À *sa méchanceté; et de l'inviter* À *renoncer* À *la seule chose qui l'*A *rendu célèbre*. (La Harpe.)

AA. Numism. Marque des monnaies frappées à Metz.

AA. Méd. Signe dont on se sert dans les ordonnances des médecins, pour indiquer qu'il faut une quantité égale de deux ou plusieurs des ingrédients prescrits à la suite l'un de l'autre.

AA ou **AAA**. Chim. Signe dont on se servait dans l'ancienne chimie pour dire *amalgame, amalgamez*.

AA, eau; **AAR**, cours d'eau, dénominations celtiques qui sont restées comme noms individuels à un grand nombre de rivières de France, de Suisse, d'Allemagne, de Courlande etc.

AA, riv. de France (Pas-de-Calais), passe à Saint-Omer et se jette dans la mer du Nord, après un cours de 84 kil.

AA, riv. de Suisse, cant. de Lucerne, affl. de l'Aar.

AA, riv. de Suisse, cant. d'Underwald, se jette dans le lac des Quatre-Cantons.

AA, fl. de Russie, se jette dans le golfe de Riga, après un cours de 230 kil.

AA, riv. de Hollande, affl. de la Dommel.

AABAM s. m. (a-a-bamm). Nom sous lequel les alchimistes désignaient le plomb.

AÆDÉ s. f. (a-é-dé). Myth. Une des trois Muses, suivant le système mythologique de Pausanias et de Varron. Les deux autres étaient Mnémé et Mélété.

AAL s. m. (a-al). Bot. Arbre de la famille des térébinthacées. Il est originaire de l'île d'Amboine; son écorce sert à aromatiser le vin et les aliments.

AALBORG (âl-bor), ville de Danemark; 12.000 hab. Evêché; port sur le grand canal du Nord; école de navigation; pêche du hareng; commerce de grains. Le diocèse d'Aalborg a 7,230 kil. carrés et près de 150,000 hab.

AALCLIM ou **AALKLIM** s. m. (a-al-klime). Bot. Espèce de bauhinie de l'Inde, famille des légumineuses.

AALEN (a-lè-ne), pet. v. du Wurtemberg; 2,755 h.; forges et tanneries; autr. ville impériale libre.

AAM s. m. (âme). Métr. Mesure de capacité pour les liquides, usitée en Hollande et dans quelques parties de la Belgique. Sa contenance est, pour les vins et eaux-de-vie, de 155 litres 224; pour l'huile, de 145 litres 5225. Pl. des *aams*.

AANTGICH s. m. (a-an-tjik — mot russe.) Ornith. Espèce de canard à queue longue et fourchue, qui habite le nord de la Russie.

AAR (âr), gr. riv. de Suisse, prend sa source au Finster-aar-Horn, traverse les lacs de Brientz et de Thun, passe à Berne, Soleure, Aarau, et se jette dans le Rhin. Cours, 292 kil. Principaux affl., la Reuss et la Limmat. L'Aar verse dans le Rhin les eaux des trois quarts de la superficie de la Suisse; il roule des paillettes d'or. Le 17 août 1799, le général Ney empêcha le prince Charles d'effectuer le passage de cette rivière.

AARAU (â-ro), ville suisse, sur l'Aar, chef-lieu du canton d'Argovie; 4,000 hab. Fonderie de canons, industrie active.

AARBOURG (ar-bour), pet. v. de Suisse (Argovie), sur l'Aar; 1,700 hab.; château fort sur un rocher; manufactures et forges.

AARHUS (â-russ), ville du Danemark, sur la côte E. du Jutland; 7,500 hab. Bon port, commerce actif, siége d'un évêché. Cathédrale gothique, la plus belle du royaume.

AARON (â-ron), frère de Moïse, et premier grand prêtre des Juifs; né en Egypte vers 1574 av. J.-C. Choisi par Dieu pour seconder Moïse dans sa mission, il prêta à celui-ci le secours de son éloquence, soit devant le Pharaon, soit devant les Hébreux. Ce fut lui qui changea la verge en serpent. Pendant le séjour de Moïse sur le Sinaï, il eut la faiblesse de céder aux clameurs des Juifs, incertains encore dans leur foi, et qui demandaient une idole, et il leur éleva le *Veau d'or*. Sa douceur et sa soumission lui méritèrent son pardon. Mais il mourut sur la montagne de Hor, avant d'entrer dans la terre promise, en punition de ce qu'il avait douté un moment de la puissance de Dieu. Il avait vécu 123 ans.

AARON, médecin et philosophe, qui florissait à Alexandrie au commencement du septième siècle, sous le règne de l'empereur Héraclius. Il est le premier qui ait parlé de la petite vérole, et qui ait fait connaître aux Arabes les ouvrages des médecins grecs.

AARSEN (François Van), diplomate hollandais, né en 1572, m. en 1641. Nommé ambassadeur en France, il prit part aux négociations qui amenèrent la trêve de 12 ans entre l'Espagne et les Provinces-Unies, seconda plus tard les projets de Maurice de Nassau et contribua à la perte de l'illustre Barnevelt. Richelieu le tenait en haute estime comme politique et comme négociateur. Il a laissé d'intéressants mémoires.

AARONIQUE adj. (â-ro-ni-ke). D'Aaron, qui appartient à Aaron : *Le sacerdoce* AARONIQUE. (Proudhon.)

AAVORA s. m. (a-a-vo-ra — nom donné par les naturels). Bot. Espèce de palmier épineux et très-élevé, originaire de Guinée, et cultivé jusqu'en Amérique. On retire de ses fruits une huile, et de ses graines une sorte de beurre, qui sont importés et connus en Europe sous les noms d'*huile de palme* et de *beurre de Galam*. On écrit aussi AVOIRA et AYOURA.

AB s. m. Le cinquième mois de l'année ecclésiastique des Hébreux, et le onzième de leur année civile. Il avait trente jours, et correspondait à la fin de notre mois de juillet et au commencement d'août.

AB (mot lat. qui signif. *de, par*), particule initiale qui marque toujours, comme l'*ablatif* latin, un rapport d'éloignement, d'extraction, de séparation. Il entre dans la composition de certains mots français dérivés du latin et se joint avec eux d'une manière inséparable, ainsi que cela a lieu dans *absoudre* (ab-solvere), délier; *abjurer* (ab-jurare), renoncer à; *absent* (ab-esse), être éloigné de; *abdiquer* (ab-dicare), *rejeter* loin de soi, etc.

Quelques mots dans lesquels ce préfixe figure n'ont pas de simple en notre langue; tels sont : *aberration, absent, absoudre, abusif*, etc.

— Préposit. lat., qui fait partie de certaines locutions ou phrases latines fréquemment employées dans notre langue, telles que *ab absurdo; ab irato*, etc.

ABA s. m. (a-ba). Costume oriental en drap grossier, porté, en Turquie, par les soldats, les matelots et les indigents : *Marseille expédiait autrefois une grande quantité d'*ABAS *aux Antilles pour l'habillement des nègres*. (Bachel.)

ABA s. m. (a-ba). Manteau que portent les Bédouins. Il est de laine grossière, rayé ordinairement de bleu et de brun : *Un* ABA. *Des* ABAS. *L'*ABA *est principalement d'usage en Arabie et en Perse*. (Encycl.) ‖ Le même vêtement s'appelle quelquefois *burnous*.

ABA s. m. (a-ba). Ce mot qui, en syriaque et en éthiopien, signifie *père*, est le titre que les églises syriennes, cophtes et éthiopiennes donnent à leurs évêques. On dit aussi ABBA.

ABA, roi de Hongrie (1041), souleva ses sujets par sa tyrannie et fut détrôné en 1044 par l'empereur Henri III. Son compétiteur Pierre l'Allemand, qu'il avait lui-même dépossédé, lui fit trancher la tête.

ABAB s. m. (a-babb). Mar. Nom que porte, dans l'empire ottoman, chaque matelot qu'on lève quand les esclaves manquent pour le service de la marine.

ABABAS adj. et s. (a-ba-bâss). Géogr. Nation sauvage qui vit dans la partie septentrionale du Brésil.

ABABAYE s. m. (a-ba-ba-ïe). Bot. Nom donné par les naturels du pays au *papayer*. V. ce mot.

ABABDÉH s. m. (a-babb-dé). Géogr. Peuple nomade d'Afrique, qui habite la partie de la Nubie située à l'E. du Nil : *Les* ABABDÉHS *vivent de leurs troupeaux, recueillent aussi le séné dans le désert, et le vendent dans les villes*. (Depping.)

ABABOUINÉ adj. (a-ba-bou-i-né). Mar. Se dit d'un navire qui est pris de calme, c'est-à-dire dont la marche est arrêtée faute de vent : *Navire* ABABOUINÉ.

ABABOUY s. m. (a-ba-bou-i). Bot. Espèce d'oranger épineux, qui habite les Antilles. On le cultive en serre chaude sous nos climats; mais ses fruits n'y mûrissent pas.

AB ABRUPTO loc. adv. (a-ba-bru-pto). Brusquement, sans préparation. V. EX ABRUPTO.

AB ABSURDO loc. adv. (a-ba-bsur-do). Par, d'après l'absurde : *Raisonner* AB ABSURDO. *Les hypothèses* AB ABSURDO *sont à la fois amusantes et utiles*. (B. de St-P.)

Lorsque, pour démontrer une vérité, on commence par supposer un principe contraire à celui qu'on se propose, et qu'en raisonnant d'après cette supposition, on aboutit à une conséquence que la raison ne peut admettre, on démontre d'après la méthode *ab absurdo*. Ainsi je veux démontrer l'existence de Dieu par le spectacle de l'univers. Je suppose que Dieu n'existe pas; par conséquent, le monde est l'œuvre du hasard. Or, il règne dans le mécanisme de l'univers une harmonie plus parfaite que dans les œuvres les plus parfaites de l'homme, que dans une montre, par exemple. Si l'univers, œuvre parfaite, s'est formé seul, à plus forte raison la montre, œuvre moins parfaite, doit à elle-même son existence : conséquence évidemment absurde.

ABACA s. m. (a-ba-ka — en lat. *musa textilis*). Bot. Nom donné aux fibres d'une espèce de bananier, qui sont employées à la fabrication des paillassons, des cordons de sonnette, etc. L'*abaca* est vulgairement appelé *chanvre de Manille*.

ABACATE s. des 2 g. Géogr. Peuple du Brésil, dans la province de Mato-Grosso.

— S'empl. aussi adjectiv. : *La population* ABACATE.

ABACATUIA s. m. (a-ba-ka-tou-ia). Ichthyol. Poisson que Cuvier a nommé *vomer de Brown*, et qu'on a confondu avec l'argyréiose vomer.

ABACÈTE s. m. (a-ba-sè-te). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des féroniens; il a pour type l'*abacète gayate*, qui se trouve en Guinée et au Sénégal. Cet inescte est d'un noir brillant en dessus, et ressemble un peu, pour la forme et la taille, à la *féronie abaxoïde*.

ABACO s. m. (a-ba-ko — du lat. *abacus*, tableau). Se disait autrefois d'un tableau où étaient écrits des chiffres et groupés des nombres, pour enseigner ou apprendre à calculer. V. ABAQUE.

ABACOT s. m. (a-ba-ko — rad. *abaque*). Double couronne sans ornements, que portaient autrefois les rois d'Angleterre.

ABACUC ou **HABACUC** (a-ba-kuk), l'un des douze petits prophètes, mort vers 536 av. J.-C. V HABACUC.

ABACUS s. m. (a-ba-kuss). Bâton de commandement des templiers, à forme plate, sur laquelle était gravée la croix de l'ordre.

— *Abacus de Pythagore*. Machine ou table d'arithmétique qu'on présume être notre table de multiplication, qui porte encore aujourd'hui le nom de ce philosophe mathématicien.

ABAD Ier (a-badd), premier roi maure de Séville, fondateur de la dynastie des Abadites, régna de 1015 à 1041. Il descendait d'une riche famille syrienne. Devenu un des musulmans les plus puissants de Séville, il fut reconnu pour souverain, et ne tarda pas à ajouter à son royaume celui de Cordoue, dont il fit périr le roi. Il gouverna avec habileté, sut tempérer la sévérité par la douceur, et fut un des plus grands monarques de son temps. Il mourut après 26 ans d'un règne heureux et paisible.

ABAD II, roi maure de Séville, fils du précé-

dent, né en 1002, mort en 1069. Il continua les guerres entreprises par son père contre les souverains de Grenade et de Malaga, et agrandit considérablement ses Etats. L'histoire le représente comme un prince tout à la fois magnifique et ambitieux, timide et superstitieux, voluptueux et cruel.

ABAD III, fils du précédent, auquel il succéda en 1069, mort en 1075. Il soutint de sanglantes guerres contre les chrétiens et devint le plus puissant des princes maures de l'Espagne; ceux-ci se liguèrent à la fin contre lui et le détrônèrent, pour le punir d'avoir marié une de ses filles au roi de Castille, Alphonse VI. Il fut relégué en Afrique, où il mourut. Il cultivait la poésie.

ABADA s. m. (a-ba-da — mot indien). Mamm. Nom d'un animal sur lequel on a débité beaucoup de contes, et qui paraît n'être autre chose que le rhinocéros. Les nègres regardent sa corne comme un antidote puissant.

ABADDON (a-badd-don — de l'hébr. *abad*, faire périr). L'ange de l'abîme, dans l'Apocalypse. Les démonographes le considèrent comme le chef des démons de la 7e hiérarchie.

ABADIOTES ou **ABDIOTES**, pâtres et agriculteurs qui habitent, au nombre de 4,000, une vingtaine de villages dans l'île de Candie. Issus des Arabes et des Sarrasins, ils envahirent l'île en 825.

ABADIR s. m. (a-ba-dir). Divinité phénicienne.

— Pierre dévorée par Saturne à la place de Jupiter.

ABADIS s. f. (a-ba-diss). Argot. Terme employé pour désigner une grande foule, une multitude, un rassemblement.

ABADITE adj. et s. des 2 g. (a-ba-di-te). Secte musulmane de l'Arabie : *Un musulman* ABADITE. *Les* ABADITES *sont principalement répandus dans l'Oman.* (Encycl.)

— Hist. Nom d'une dynastie maure fondée par Abad Ier, et qui occupa pendant quelque temps le trône de Séville et de l'Andalousie, au XIe siècle.

ABADIVA s. m. (a-ba-di-va). Ichthyol. Poisson du genre gade, qui habite les mers du Nord, et que l'on connaît en France sous le nom de *lieu*.

ABADZAS s. m. pl. (a-badd-zâss). Géogr. Peuple qui habite le Caucase.

ABAFFI Ier (Michel), prince de Transylvanie, élu en 1661, se maintint habilement entre l'influence turque et celle de l'empire, et malgré l'appui qu'il prêta à Tékéli contre l'Autriche (1682), il put transmettre son autorité à son fils *Abaffi II* (1690). Celui-ci en fut dépouillé par l'empereur Ferdinand III, et mourut à Vienne en 1713.

ABAGI s. m. (a-ba-ji). Monnaie d'argent de Perse, valant 1 fr. 50 c.

ABAÏ s. m. (a-ba-ï — nom japonais). Bot. Nom vulgaire du calycanthe précoce. V. ce mot.

— Vêtement en usage chez les Syriens.

— Nom du mois d'août dans le calendrier turc.

ABAILARD ou **ABÉLARD** (Pierre), philosophe et théologien scolastique, né en 1079, près de Nantes, au bourg du Pallet, dont son père Bérenger était seigneur; mort près de Châlon-sur-Saône, en 1142. Destiné à la carrière des armes, mais entraîné par la passion de l'étude, il renonça à son héritage et à son droit de primogéniture, cultiva toutes les sciences connues de son temps, et vint se former à la philosophie scolastique dans l'école de Paris, sous Guillaume de Champeaux, dont il devint bientôt le rival dans ces thèses publiques si chères aux subtils dialecticiens du moyen âge. A 22 ans, il ouvrit lui-même une école et professa avec un éclat extraordinaire, d'abord à Melun, puis à Corbeil, enfin à Paris, sur la montagne Sainte-Geneviève. Entre les deux grandes doctrines qui divisaient les écoles, celle des *nominalistes* et celle des *réalistes*, il établit une sorte de système mixte connu sous le nom de *conceptualisme*. Il était à l'apogée de sa gloire, et les disciples affluaient autour de sa chaire de toutes les parties de l'Europe, lorsqu'il s'éprit d'une passion funeste pour la jeune et studieuse Héloïse, nièce du chanoine Fulbert, et dont il était le précepteur. On connaît le résultat de cette liaison célèbre, dont le souvenir est resté dans la mémoire des peuples comme la plus touchante et la plus tragique des légendes de l'amour. Héloïse devint mère, et Abailard s'unit à elle par un mariage secret. Fulbert, irrité, soudoya des misérables qui firent subir au grand docteur la plus infâme des mutilations. Abailard se retira à l'abbaye de St-Denis, pendant que son épouse prenait le voile au monastère d'Argenteuil. Bientôt cependant, à l'appel de ses disciples, il reprit ses leçons publiques, se laissa entraîner à sonder de redoutables mystères, fut accusé d'avoir émis des opinions hétérodoxes sur la Sainte-Trinité, et eut la douleur de voir le concile de Soissons (1122) condamner aux flammes son *Introduction à la théologie*. Il se retira alors en Champagne, dans un ermitage, auquel il donna le nom de *Paraclet* (consolateur). Mais sa renommée ne lui permettait pas la solitude et l'oubli. De nombreux disciples vinrent encore se ranger autour de lui, et il fut atteint par de nouvelles persécutions, suscitées peut-être autant par l'envie que par la hardiesse avec laquelle il appliquait la méthode philosophique à la théologie, et la dialectique à la pénétration des saints mystères. Sa retraite dans le monastère de St-Guildas, sur les côtes solitaires du Morbihan, n'apaisa point ses ennemis, et saint Bernard obtint contre lui, au concile de Sens (1140), une nouvelle condamnation, dont il appela vainement à Rome. Pierre le Vénérable le recueillit dans son abbaye de Cluny et le fit rentrer en grâce auprès du St-siége. Il alla passer ses derniers jours au prieuré de St-Marcel, non loin de la Saône. C'est là que s'éteignit, dans le silence et la solitude, l'homme qui avait rempli le monde et son siècle du bruit de sa parole, et qui est considéré comme le principal fondateur de la philosophie du moyen âge. Ses écrits ont été publiés plusieurs fois : En 1845, par M. de Rémusat (V. l'article ci-dessous); en 1850, par M. Cousin. — La meilleure trad. franç. des *Lettres* d'Héloïse et d'Abailard est celle de Mme Guizot, 1837.

Abailard, SA VIE, SA PHILOSOPHIE ET SA THÉOLOGIE, ouvrage publié par M. Charles de Rémusat en 1845. L'auteur raconte, dans une préface, qu'il avait composé d'abord sous le même titre, un roman dramatique où se trouvait représentée dans le cadre des mœurs grossières du XIIe siècle la lutte violente des croyances, des idées et des passions; une composition d'un genre plus sévère sur le même sujet devait opposer l'histoire au roman, et lui servir, en quelque sorte, de compensation. Le roman ne parut pas; l'œuvre historique fut seule livrée à la publicité. Elle se divise en trois parties, formant trois livres : le premier, qui contient la vie d'Abailard; le second, qui traite de sa philosophie, et le troisième, qui fait connaître sa théologie et sa morale. — Dans le premier livre, nous suivons les diverses phases d'une vie à laquelle s'attache un intérêt romanesque; nous voyons les succès d'Abailard dans l'enseignement, sa royauté intellectuelle à Paris, l'amour qui a fait sa destinée si tragique et sa gloire si populaire, ses hardiesses d'idées, ses luttes avec saint Bernard, et les persécutions auxquelles il fut en butte. Ce premier livre se termine par un jugement remarquable sur Abailard. « Chargé des préjugés de son temps, comprimé par l'autorité, inquiet, soumis, persécuté, Abailard est un des nobles ancêtres des libérateurs de l'esprit humain. Ce ne fut pourtant pas un grand homme... Parmi les élus de l'histoire et de l'humanité, il n'égale pas, tant s'en faut, celle que désola et immortalisa son amour... Les infirmités de son âme se firent sentir dans toute sa conduite, même dans ses doctrines, même dans sa passion. Cherchez en lui le chrétien, le penseur, le novateur, l'amant enfin, vous trouverez toujours qu'il lui manque une grande chose, la fermeté du dévouement. » — Dans le second livre, M. Charles de Rémusat commence par exposer, avec autant de clarté que le sujet le comporte, une philosophie dont la méthode et la nomenclature sont aujourd'hui tout à fait étrangères à nos habitudes intellectuelles, la philosophie scolastique. Il nous montre dans la question des universaux, le problème fondamental de cette philosophie, et nous initie à la mémorable controverse suscitée par cette question. Puis il passe aux doctrines mêmes d'Abailard, et, prenant l'un après l'autre ses plus importants ouvrages, la *Dialectique*, le *Traité sur les Idées* (*de Intellectibus*), le *Traité sur les Genres et les Espèces*, qui contiennent : le premier, la logique d'Abailard; le second, sa psychologie, et le troisième, sa métaphysique, il les fait connaître tantôt par des extraits, tantôt par des résumés, ici par une traduction littérale, plus loin par une déduction critique. La conclusion de M. de Rémusat est que le nominalisme ou le conceptualisme que l'on impute à Abailard annonce, devance, promet l'esprit moderne. « C'est, dit-il, l'esprit moderne lui-même à son origine; la lumière qui blanchit au matin l'horizon est déjà celle de l'astre encore invisible qui doit éclairer le monde. » — Le troisième livre nous offre l'analyse des écrits théologiques d'Abailard; du *Sic et Non*, recueil de textes des Ecritures et des Pères, réunis méthodiquement et qui expriment le pour et le contre sur presque tous les points de la science sacrée; de l'*Introduction à la Théologie*, qui avait pour objet d'approfondir la connaissance de la Divinité en éclaircissant tous les points difficiles par les raisons les plus vraisemblables, et qui, déférée au synode de Soissons, y fut condamnée et brûlée; de la *Théologie chrétienne*, qui traite à peu près les mêmes sujets que l'*Introduction*, mais avec une ordonnance meilleure et une diction plus travaillée; du *Commentaire sur saint Paul*, de l'*Ethique* ou *Connais-toi toi-même* (*scito te ipsum*), qui contient la morale d'Abailard. M. de Rémusat nous y apprend qu'avant Malebranche et Leibnitz, Abailard professa ces deux principes de l'optimisme : *Dieu ne faisant que ce qu'il doit faire, il faut qu'il fasse ce qu'il fait; tout ce que Dieu fait est aussi bien que possible;* qu'avant Fénelon, il fit de l'amour de Dieu, pur de toute crainte et de tout intérêt, de tout souci de la damnation et du salut, l'unique source de la moralité religieuse; qu'il s'efforçait d'introduire dans l'enseignement des dogmes et des mystères un rationalisme suspect à l'autorité religieuse; qu'en discutant *dialectiquement* les choses du royaume de Dieu, il tendait à en élaguer le merveilleux; qu'au grand scandale de saint Bernard, il réduisait les mystères de l'incarnation et de la rédemption à une grande et divine manifestation de la loi morale sur la terre; qu'il faisait consister le mérite et le démérite uniquement dans l'intention, et dans l'intention relative à Dieu, et toute la vertu des œuvres satisfactoires dans le sentiment avec lequel elles sont accomplies.

— Littér. Le nom d'Abailard a passé dans la langue, comme syn. d'amant célèbre. On fait aussi, en littérature, de fréquentes allusions à sa mutilation : *Le mari, en cet état* (privé de certaines qualités civiles), *n'est plus apte à remplir sa mission de père et d'époux, c'est une sorte d'*ABAILARD *civil, qu'on est en droit de répudier.* (Dupin aîné.)

ABAISSABLE adj. (a-bè-sa-ble — rad. *abaisser*). Qui peut, qui doit être abaissé.

ABAISSANT, ANTE adj. (a-bè-san, san-te — rad. *abaisser*). Qui est de nature à abaisser.

— Fig. Humiliant, dégradant : *Acte* ABAISSANT. *Proposition* ABAISSANTE. *Conduite* ABAISSANTE, *langage* ABAISSANT. *Cela serait* ABAISSANT. (Littré.) *Jamais la politique du gouvernement n'a été plus* ABAISSANTE *pour la France.* (G. de Beaumont.)

ABAISSANT (a-bè-san) part. prés. de Abaisser : *Les grands, placés si haut par la nature, ne sauraient plus trouver de gloire qu'en* S'ABAISSANT. (Mass.) *O majesté des rois, combien tu t'élèves, en* T'ABAISSANT *devant la vertu!* (La Harpe.) *Le soleil* S'ABAISSANT *derrière les grands bois...* (E. Sue.) *Le soleil, en* S'ABAISSANT *derrière le vieux château...* (G. Sand.)

Des aigles *abaissant* leur vol audacieux.
DELILLE.

ABAISSE s. f. (a-bè-se — rad. *abaisser*). Pâtiss. Morceau de pâte qui a été *abaissé*, c'est-à-dire sur lequel on a passé le rouleau pour en diminuer l'épaisseur. L'abaisse forme la croûte de dessous d'un grand nombre de pâtisseries, et s'emploie encore de diverses manières.

ABAISSÉ, ÉE (a-bè-sé) part. pass. du v. Abaisser. Qui a été baissé, descendu, rendu moins haut, etc. : *Terrain* ABAISSÉ. *Mur* ABAISSÉ, ABAISSÉ *d'un mètre. Store* ABAISSÉ. *Paupière* ABAISSÉE. *Il va les épaules serrées, le chapeau* ABAISSÉ *sur les yeux, pour ne point être vu.* (La Bruy.) *La tête est* ABAISSÉE *en avant, dans l'humilité, la honte, la tristesse.* (Buff.) *Dans la tristesse, la paupière est* ABAISSÉE *à demi.* (Buff.)

Alors son œil divin vers la terre *abaissé*. DELILLE.

— Fig. Déprimé, humilié, ravalé : *Quiconque s'élève sera* ABAISSÉ, *et quiconque s'abaisse sera élevé.* (Evangile.) *Un Dieu* ABAISSÉ *jusqu'à nous.* (Bourdal.) *Comme l'âme élève le corps à elle en le gouvernant, elle est* ABAISSÉE *au-dessous de lui par les choses qu'elle en souffre.* (Boss.) *Il est juste que le pécheur superbe soit* ABAISSÉ. (Boss.) *On aime à voir la puissance* ABAISSÉE *par la grandeur d'âme.* (Volt.)

Cette fierté si haute est enfin *abaissée*. RACINE.

Ils verraient par ce coup leur puissance *abaissée*.
RACINE.

— *Saint abaissé dans lui-même.* S'empl. dans le style ascétique pour exprimer une grande humilité.

ABAISSÉ. Blas. Se dit des pièces qui sont au-dessous de leur position ordinaire. Ainsi, la fasce est abaissée quand elle est plus bas que le tiers du milieu de l'écu. Le chef placé sous un autre chef est également abaissé. ‖ Se dit aussi des oiseaux dont les ailes sont pendantes de manière que les pointes tendent vers le bas de l'écu. ‖ Se dit encore des armoiries qui renferment quelque figure destinée à perpétuer le souvenir d'une faute ou d'un crime. Dans ce cas, *Abaissé* est synonyme de *Diffamé* et de *Déchargé*.

— Bot. Se dit de la lèvre inférieure d'une corolle labiée, quand elle forme un angle presque droit avec le tube.

ABAISSE-LANGUE s. m. (a-bè-se-lan-gue — de *abaisser* et *langue*). Instrument de chirurgie qu'on emploie pour abaisser la langue : *Un* ABAISSE-LANGUE. *Des* ABAISSE-LANGUE. V. ABAISSEUR.

ABAISSEMENT s. m. (a-bè-se-man — rad. *abaisser*). Action d'abaisser; état de ce qui est abaissé; diminution de hauteur : *L'*ABAISSEMENT *d'un mur. L'*ABAISSEMENT *des eaux. L'*ABAISSEMENT *du mercure dans le baromètre.* (Acad.) *L'*ABAISSEMENT *de ce mur, qui ôtait la vue à cette maison, l'a bien égayée.* (Furetière.) *L'élévation et l'*ABAISSEMENT *journaliers des eaux de l'Océan.* (J.-J. Rouss.)

— Par extens. Amoindrissement : ABAISSEMENT *des salaires, du cens électoral, des taxes. La concurrence produit l'*ABAISSEMENT *des prix et celui des salaires.* (Blanqui.)

— Diminution de force, d'intensité, d'étendue : *L'*ABAISSEMENT *de la voix, du ton. L'oreille étai accoutumée à sentir la différence des longue. et des brèves, comme aussi de l'élévation et de l'*ABAISSEMENT *de la voix.* (Rollin.)

— Fig. Etat de déchéance, affaiblissement de pouvoir, d'autorité, etc. : *Louis XI travailla beaucoup à l'*ABAISSEMENT *de la maison de Bourgogne.* (Acad.) *Le grand dessein de Richelieu a été d'affermir l'autorité du prince par l'*ABAISSEMENT *des grands.* (La Bruy.) *L'*ABAISSEMENT *des Etats dépend de la faiblesse d'esprit de ceux qui les gouvernent.* (Napol. Ier.) *Un* ABAISSEMENT *moral est le symptôme et le prélude d'un* ABAISSEMENT *politique.* (De Broglie.) *Dans son* ABAISSEMENT *comme dans ses gloires, la France est toujours la reine du monde.* (Proudh.) *Le duc de Choiseul, indigné de l'*ABAISSEMENT *de la France, préparait sourdement la guerre contre la Prusse et l'Angleterre.* (Lamart.) *Avec l'*ABAISSEMENT *du caractère est venue la servitude.* (Lacordaire.) *Il y a de l'*ABAISSEMENT *pour une nation d'être dominée par une femme.* (Bautain.) *La véritable grandeur est celle qui n'a pas besoin de l'*ABAISSEMENT *des autres.* (Daru.)

César, à qui les dieux semblaient avoir promis
Le prompt *abaissement* de tous ses ennemis.
BRÉBEUF.

— Dégradation morale, état de servitude : *L'*ABAISSEMENT *des ilotes. L'*ABAISSEMENT *des hommes sous le joug de la féodalité.* (Guizot.) *Il y a dans la domesticité une sorte d'*ABAISSEMENT *dont on ne se relève jamais.* (De Théis.) *L'*ABAISSEMENT *de la femme est un indice précurseur de l'*ABAISSEMENT *des nations.* (Mme Romieu.) ‖ Etat d'humiliation forcée ou volontaire : *L'*ABAISSEMENT *du parfait chrétien. Les Juifs charnels n'entendaient ni la grandeur ni l'*ABAISSEMENT *du Messie.* (Pascal.) *Psyché se jeta à leurs pieds pour toute réponse, et les baisa; cet* ABAISSEMENT *excessif leur causa beaucoup de confusion et de pitié.* (La Fontaine.) *Dieu a voulu naître dans la faiblesse et l'*ABAISSEMENT. (Bourdal.) *Il n'est pas d'*ABAISSEMENT *que l'ambition ne subisse dans l'espoir de dominer.* (J. Simon.)

L'*abaissement*, mon fils, convient aux malheureux.
LONGEPIERRE.

Contemplez de Bayard l'*abaissement* auguste.
DE BELLOY.

— Dégénérescence : ABAISSEMENT *de la littérature.* ABAISSEMENT *de l'art.* ABAISSEMENT *moral.* ABAISSEMENT *du goût. La nature veut l'élévation des races, elle ne veut pas leur* ABAISSEMENT. (Alph. Esquiros.) *Un tel régime conduit à l'*ABAISSEMENT *de la pensée publique.* (J. Favre.)

— Fig. et absol. Etat opposé à celui de puissance, de prospérité : *Naître, vivre dans l'*ABAISSEMENT. (Acad.) *Le pécheur est souvent élevé aux honneurs, tandis que l'homme de bien vit dans l'*ABAISSEMENT. (Mass.)

Dans quel *abaissement* ma gloire s'est perdue!
LAMARTINE.

— Se dit au pluriel : *Il avait des faiblesses qui n'édifiaient pas trop son peuple, et des* ABAISSEMENTS *qui le rendaient presque méprisable.* (Fléch.) *Il y a de la grandeur dans certains* ABAISSEMENTS. (Balz.)

— Particulièrem. Se dit de l'humilité chrétienne et des sacrifices qu'elle inspire : *Son honnêteté la sollicite à venir prendre part aux* ABAISSEMENTS *de la vie religieuse.* (Bossuet.) *La mesure de nos* ABAISSEMENTS *en ce monde sera la mesure de notre gloire dans l'autre.* (Bourdal.)

— *Abaissement légal de la femme chez les Romains*, Etat d'humiliation infligé à la femme romaine, qui était privée de toute espèce de droit.

— *Abaissement de classe*, Peine administrative infligée à un fonctionnaire qui a commis quelque faute, et que l'on fait descendre d'un degré dans l'échelle administrative.

— Jurispr. *Abaissement d'un degré dans la peine*, Application de la peine immédiatement inférieure à celle qui aurait été appliquée si la loi n'avait pas été adoucie, grâce à l'admission de circonstances atténuantes. ‖ *Abaissement de deux degrés*, Emploi plus large encore de l'indulgence dans l'application d'une peine.

— Algèb. *Abaissement d'une équation*, Réduction d'une équation à un degré moindre.

— Géom. *Abaissement d'une perpendiculaire*, Action de mener une perpendiculaire à une ligne d'un point pris hors de cette ligne.

— Astron. *Abaissement d'un astre, du pôle*, Quantité dont ils semblent s'être abaissés par rapport à l'horizon.

— Chir. *Abaissement de la cataracte*, Opération qui consiste à faire descendre au-dessous du niveau de la pupille le cristallin devenu opaque : *Il fut guéri par un* ABAISSEMENT *de la cataracte, que la nature seule opéra.* (Fontenelle.)

— Pathol. *Abaissement de la matrice*, Descente de la matrice dans le vagin.

— Blas. Modification apportée à des armoiries pour conserver le souvenir d'une action déshonorante. Les abaissements sont très-rares; la plupart des héraldistes en nient même l'existence. En voici cependant un cas rapporté par Mézeray. Le fils aîné de Marguerite, comtesse de Flandre, et de Bouchard d'Avesnes, ayant outragé sa mère en présence de saint Louis, ce prince ordonna qu'en punition de son crime, il retranchât la langue et les griffes du lion de sable qu'il portait en champ d'or, pour signifier, dit l'historien, « qu'il ne devoit avoir ni paroles, ni armes contre sa mère. »

— Syn. Abaissement, abjection, bassesse. Ces trois mots forment gradation : *abaissement* est moins fort que *bassesse*, *bassesse* moins fort qu'*abjection*. L'*abaissement* est le résultat d'une action, d'un accident; la *bassesse* est quelque chose d'essentiel, de permanent. L'*abaissement* est relatif à un état précédent; il s'ap-

plique à plusieurs choses différentes, l'esprit, le caractère, le goût, la condition, la fortune ; il exprime un changement; il peut se prendre en bonne part ; ainsi il y a des *abaissements* volontaires que peut rechercher l'humilité chrétienne. La *bassesse* exprime toujours, d'une façon générale et absolue, un état d'infériorité qui exclut la considération, soit que cet état d'infériorité puisse être imputé au vice, soit qu'on l'attache à la naissance et à la condition. Quant à l'*abjection*, elle appelle le mépris, et suppose presque toujours l'immoralité.

—**Épithèt.** Pénible, triste, douloureux, profond, humble, honteux, lâche, infâme, forcé, — volontaire, glorieux.

ABAISSER v. a. ou tr. (a-bè-sé — de *a*, qui marque tendance, et *baisser*). Rendre plus bas, diminuer la hauteur d'une chose : ABAISSER *un mur*. ABAISSER *un terrain*. ABAISSER *le tablier d'un pont*. ‖ Faire aller en bas, porter plus en bas, faire descendre : ABAISSER *un store. J'encourageai les matelots effrayés, je leur fis* ABAISSER *leurs voiles*. (Fén.) *Les eaux fortement agitées soulèvent et* ABAISSENT *alternativement les flots*. (Buff.) *Vous le voyez* ABAISSER *son chapeau sur ses yeux, pour ne voir personne*. (La Bruy.) *Ils* ABAISSÈRENT *le mât, et s'abandonnèrent à la mer*. (Le Maist. de Sacy.) *La veuve* ABAISSA *brutalement les deux mains de la jeune fille, qui cachait son visage baigné de larmes*. (E. Sue.) *Elle* ABAISSA *son voile sur son visage, de peur d'être reconnue*. (Lamart.)

Ni la main du sommeil n'*abaissa* leurs paupières.
LA FONTAINE.

Que la froide Allemagne et que ses noirs orages,
Tristement sur ma tête *abaissent* leurs nuages!
C. DELAVIGNE.

‖ Plier, courber : *La branche souple se relève sans cesse d'elle-même, quelque effort qu'on fasse pour l'*ABAISSER. (Fén.) ‖ Incliner, pencher : *Les oiseaux qui ont les jambes longues ont aussi le cou à proportion, pour pouvoir* ABAISSER *leur bec jusqu'à terre et y prendre leurs aliments*. (Fén.)

— Fig. *Abaisser la tête*, Se résigner, s'humilier : *Certes, Jean Lyon* ABAISSA *la tête bien bas; mais il fait tout par sens et par malice*. (Froissart.) *Comme elle* ABAISSE *cette tête auguste devant laquelle s'incline l'univers!* (Boss.)

. Nous allons à ses pieds
Abaisser sans regrets nos fronts humiliés.
VOLTAIRE.

‖ *Abaisser les yeux, le regard*, Observer, étudier : *Partout où l'homme* ABAISSE *un regard religieux, il reconnait que la nature est le corps dont Dieu est l'âme*. (Custine.) ‖ *Abaisser les yeux sur*, Accorder de l'attention, avoir égard à ; compatir ; protéger :

L'autre, tout occupée à discourir des cieux,
Sur un simple mortel daigne *abaisser les yeux*.
ST-EVREMONT.

Disposez de sa main, et, pour première loi,
Madame, ordonnez-lui d'*abaisser l'œil sur* moi.
CORNEILLE.

— Dans un sens poétique, on dit ABAISSER LA HAUTEUR : *Le ciel est toujours le ciel, et rien n'en peut* ABAISSER LA HAUTEUR. (Ste-Beuve.)

Lève ton bras, lance ta flamme;
Abaisse la hauteur des cieux. J.-B. ROUSSEAU.

— Par ext. Diminuer, rendre moins élevé, réduire : ABAISSER *le prix du pain*. ABAISSER *les salaires, les octrois, les impôts. La banque* A ABAISSÉ *son escompte à trois et demi pour cent* (Journ.) *Ils sont gens à préférer une loi qui* ABAISSE *le prix du pain à une loi qui* ABAISSE *le cens électoral*. (St-Marc Girard.) *Les bains chauds* ABAISSENT *la vitalité des gens bien portants*. (Maquet.) ‖ Prendre, soit en chantant, soit en parlant, une intonation moins élevée : ABAISSER *la voix, le ton. Le meilleur récitatif doit rouler entre de fort petits intervalles, n'élever ni n'*ABAISSER *beaucoup la voix*. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Modérer, adoucir, tempérer :

De moment en moment, son âme plus humaine
Abaisse sa colère et rabat de sa haine.
CORNEILLE.

Moi, je veux *abaisser* ce ton impératif;
Il vous sied mal. Je veux vous rendre honnête, affable.
BOURSAULT.

— *Abaisser les barrières de douanes*, Diminuer les droits de douanes, ou les abolir complètement : *Partout, en Europe, les peuples* ABAISSENT *maintenant les barrières qu'ils s'appliquaient autrefois à rendre infranchissables*. (E. de Girard.) *Dans un temps donné, les chemins de fer* ABAISSERONT *les lignes de douanes*. (Mich. Chev.)

— Rendre moins puissant, faire tomber d'un rang élevé, affaiblir l'autorité, le crédit, l'influence, etc. : *C'est le gouvernement qui change les mœurs, et qui élève ou* ABAISSE *les nations*. (Volt.) *Servius Tullius étendit les privilèges du peuple pour* ABAISSER *le sénat*. (Montesq.) *J'admirais les coups de la fortune, qui relève tout à coup ceux qu'elle* A *le plus* ABAISSÉS. (Fén.) ‖ Ravaler, dégrader, avilir, humilier : *La religion élève le peuple à l'intérieur, et* ABAISSE *les superbes à l'extérieur*. (Pascal.) *Les grands noms* ABAISSENT, *au lieu d'élever, ceux qui ne savent pas les soutenir*. (La Rochef.) *Nous élevons la gloire des uns pour* ABAISSER *celle des autres*. (La Rochef.) *L'esprit de parti* ABAISSE *les plus grands hommes jusqu'aux petitesses du peuple*. (La Bruy.) *La superstition* ABAISSE *l'esprit autant que la religion l'élève*. (Montesq.) *N'est-il plus, on exagère son mérite, pour* ABAISSER *ceux qui vivent*. (Volt.) *Les hommes se révoltent contre ce qui les* ABAISSE. (Mme de Lambert.) *La servitude* ABAISSE *les hommes* JUSQU'À *s'en faire aimer*. (Vauven.) *L'homme ne saurait* ABAISSER *les femmes sans tomber dans la dégradation*. (A. Martin.) *Napoléon croyait être d'autant plus grand qu'il* ABAISSAIT *davantage les autres*. (Chateaub.) *L'extase, loin d'élever l'homme jusqu'à Dieu, l'*ABAISSE *au-dessous de l'homme*. (V. Cousin.)

Pensez-vous *abaisser* les rois dans leurs ministres?
VOLTAIRE.

. Et nul en Thessalie
N'*abaissa* son courage à demander la vie.
VOLTAIRE.

‖ Rendre humble, modeste : *Un prince n'est jamais plus grand que lorsque c'est la bonté qui l'*ABAISSE. (Mass.) *On le voyait* ABAISSER *aux pieds des pauvres la majesté royale*. (Mass.) ‖ En style religieux, Inspirer des sentiments d'humilité, faire agir par humilité : *L'humilité de Jésus-Christ l'*A ABAISSÉ *jusqu'à l'anéantissement*. (Fléch.) *Il* ABAISSA *sa grandeur royale sous l'humilité chrétienne*. (Fléch.)

— Absol. : *C'est Dieu qui élève, c'est lui qui* ABAISSE. (Bossuet.) *Il y a dans le monde une puissance supérieure à celle des hommes, qui élève ou qui* ABAISSE. (Bourdal.) *Il y a une fausse grandeur qui* ABAISSE. (La Bruy.)

— Arithm. *Abaisser un chiffre*, Écrire un chiffre faisant partie d'un dividende, ou d'une puissance, au-dessous de la place qu'il y occupait, à côté du reste obtenu antérieurement dans la division ou l'extraction de racine.

— Algèb. *Abaisser une équation*, Réduire à un moindre degré une équation d'un degré supérieur.

— Géom. *Abaisser une perpendiculaire*, Tirer une perpendiculaire à une ligne, d'un point pris hors de cette ligne.

— Chirurg. *Abaisser la cataracte*, Déplacer le cristallin à l'aide d'une aiguille introduite à travers la sclérotique, et le faire descendre dans la partie inférieure du corps vitré, de manière qu'il ne puisse gêner la vision.

— Fauconn. *Abaisser l'oiseau*, Diminuer sa nourriture habituelle, afin de le rendre plus léger au vol et plus avide à la proie.

— Hortic. *Abaisser une branche d'arbre*, La raccourcir, la couper près du tronc.

— Pâtiss. *Abaisser la pâte*, L'amincir en l'étendant avec le rouleau.

S'abaisser, v. pr. Devenir plus bas, moins élevé, perdre de sa hauteur : *Tous les fleuves diminuent de jour en jour, parce que tous les jours les montagnes* S'ABAISSENT. (Buff.) *Le terrain* S'ABAISSE *et ouvre un abîme*. (Fén.) *Les nuages* S'ABAISSENT *vers la terre*.

Tel s'élève et *s'abaisse*, au gré de l'atmosphère,
Le liquide métal balancé sous le verre.
ANDRIEUX.

‖ Pouvoir être abaissé, descendu : *Ce store* S'ABAISSE *difficilement. Coiffure qui* S'ABAISSE *à volonté*. ‖ S'incliner, se courber, se baisser, se pencher vers : *Les deux combattants s'allongent, se replient,* S'ABAISSENT, *se relèvent tout à coup, et enfin se saisissent*. (Fén.) *Ce n'est pas sans émotion que l'œil* S'ABAISSE *sur le bord de l'abîme*. (L.-J. Larcher.) *Quand on charge le chameau, il* S'ABAISSE *sur le ventre*. (Buff.)

Leurs dos voûtés s'élevaient, *s'abaissaient*,
Aux longs élans des soupirs qu'ils poussaient.
VOLTAIRE.

‖ S'étendre, descendre :

Sa robe en plis flottants jusqu'à ses pieds *s'abaisse*.
DELILLE.

‖ Se dissiper, s'évanouir : *La poussière* S'ABAISSE *et tombe*. (Thomas.)

— Par ext. Perdre de son intensité, de sa force, de son volume, de son étendue ; diminuer de valeur : *Sa voix commence à* S'ABAISSER. *Le bruit du vent* S'ABAISSE. *Les capitalistes voient* S'ABAISSER *l'intérêt de leur argent. Le prix de ce produit* S'EST ABAISSÉ *par suite de la diminution des droits*. ‖ Être diminué, atténué : *La peine* S'ABAISSERA *si le coupable s'est livré lui-même à la justice, ou si, dès les premiers interrogatoires, il avoue sincèrement son crime*. (Code de Bavière.)

— Fig. S'amoindrir intellectuellement, moralement, devenir moralement inférieur : *Sans liberté, l'opinion de la presse* S'ABAISSE, *et l'opinion publique* S'ABAISSE *en même temps*. (J. Favre.) *L'art contemporain n'a que trop de disposition à* S'ABAISSER. (A. de La Forge.) *Le niveau de l'inspiration* S'ABAISSE *quelquefois*. (Nogent de St-Laurent.) ‖ Recourir à, descendre à : *Gardez-vous de croire que je* M'ABAISSE *aux misérables inquiétudes de la vanité*. (Bridaine.) *Faut-il qu'une personne comme vous* S'ABAISSE *à parler de la sorte*. (Molière.) *Est-ce que vous voudriez qu'elle* S'ABAISSÂT *à ces sortes de bagatelles?* (Dancourt.) *Je ne* ME SUIS *pas* ABAISSÉE *à pleurer comme une niaise*. (Balz.)

A des troubles honteux je sens que je *m'abaisse*.
VOLTAIRE.

A la timide plainte il faut *vous abaisser*.
MARMONTEL.

Une âme accoutumée aux grandes actions
Ne se peut *abaisser* à des soumissions.
CORNEILLE.

. La qualité d'ambassadeur
Peut-elle *s'abaisser* à des contes vulgaires?
LA FONTAINE.

‖ S'humilier, se dégrader, s'avilir : *Un Dieu qui* S'ABAISSE *jusqu'à se faire homme étonne et confond la raison*. (Mass.) *La république de Gênes* S'ABAISSE *encore plus devant Louis XIV que celle d'Alger*. (Volt.) *Dès que Charles XII fut auprès de Bender, on lui conseilla d'écrire au vizir, selon l'usage, et il crut que ce serait trop* S'ABAISSER. (Volt.) *L'esclave sent que son maître a une âme qui peut s'agrandir, et que la sienne est contrainte de* S'ABAISSER *sans cesse*. (Montesq.)

Il dit à l'Océan : Que ton orgueil *s'abaisse*.
VOLTAIRE.

Vous voulez que le roi *s'abaisse* et s'humilie!
Qu'il démente en un jour tout le cours de sa vie!
RACINE.

Ils croiraient *s'abaisser* dans leurs vers monstrueux,
S'ils pensaient ce qu'un autre a pu penser comme eux.
BOILEAU.

Morbleu! c'est une chose indigne, lâche, infâme,
De *s'abaisser* ainsi jusqu'à trahir son âme!
MOLIÈRE.

‖ Condescendre à, se mettre à la portée de quelqu'un plus faible : *Les enfants sont la portion la plus pure de votre troupeau ; n'ayez pas honte de* VOUS ABAISSER *jusqu'à eux*. (Mass.) *Le prince* S'EST ABAISSÉ *jusqu'à moi, en prenant soin de ma fortune*. (Mme de La Fayette.) *La grandeur de Votre Majesté consiste à* S'ABAISSER *jusqu'à ses sujets*. (Palissot.)

Que suis-je, Seigneur? et pourquoi
Le Souverain de la nature
S'abaisse-t-il jusques à moi?
J.-B. ROUSSEAU.

‖ Témoigner de la modestie, de l'humilité : *Sans se hausser pour paraître grand, sans* S'ABAISSER *pour être civil et obligeant*. (Boss.) *Il est quelquefois dangereux de* S'ABAISSER ; *car on prend au mot notre humilité, et l'on nous méprise sur notre parole*. (Girard.) ‖ Avoir de l'humilité, faire acte d'humilité : *Nous le verrons* S'ABAISSER *profondément au nom de Jésus...* ABAISSONS-NOUS *en esprit*. (Boss.) *On la vit souvent* S'ABAISSER *et se dérober à sa dignité, pour se jeter aux pieds des pauvres*. (Fléch.) *Les grands ne s'élèvent jamais si haut que lorsqu'ils* S'ABAISSENT. (Costar.) *L'humilité est un artifice de l'orgueil qui* S'ABAISSE *pour s'élever*. (La Rochef.) *Le christianisme a dit à l'homme :* ABAISSE-TOI, *humilie-toi, obéis, sois le dernier*. (Lamenn.)

Devant l'Être éternel tous les peuples *s'abaissent*.
L. RACINE.

Qui s'élève est un fat, qui *s'abaisse* est un sot.
FAVART.

. Les humbles et les justes
Dont le cœur devant toi *s'abaisse* avec respect.
J.-B. ROUSSEAU.

Et je vous apprendrai qu'on peut, sans s'avilir,
S'abaisser sous les dieux, les craindre et les servir.
VOLTAIRE.

‖ Déchoir, décliner : *Des compagnies s'élèvent, d'autres* S'ABAISSENT, *et enfin s'évanouissent. Il en est de même de toutes les dignités*. (Volt.)

— **Syn. Abaisser, baisser.** *Baisser* se dit des choses qu'on veut placer plus bas : BAISSER *la tête*, BAISSER *les yeux*, BAISSER *un mur*, BAISSER *les voiles d'un navire*. *Abaisser* se dit des choses faites pour en couvrir d'autres, et qui, étant relevées, les laissent à découvert : ABAISSER *les paupières*, ABAISSER *le couvercle d'un coffre*. L'opposé de *baisser* est *exhausser* ; celui d'*abaisser* est *relever*. Au fig., dans le sens d'*humilier*, on fait toujours usage d'*abaisser*. V. le groupe de synonymes ci-dessous.

— **Abaisser, avilir, humilier, rabaisser, rabattre, ravaler.** *Abaisser* convient surtout pour désigner un médiocre abaissement ou même un abaissement volontaire : *Les grands noms* ABAISSENT, *au lieu d'élever, ceux qui ne savent pas les soutenir*. (La Rochef.) *La bonté de Dieu* S'ABAISSE *jusqu'à nous*. — *Rabaisser* se dit de ce qui est élevé, noble, et que l'on cherche à déprécier : *L'envie, ne pouvant s'élever jusqu'au mérite, tâche de le* RABAISSER. (Boil.) — *Rabattre*, c'est rabaisser d'une manière plus vive, plus prompte, en s'attaquant à un vice et surtout à un ridicule : RABATTRE *le ton, la fierté, la hauteur, le caquet*, etc. — *Ravaler* implique l'idée d'un contraste entre une situation élevée que l'on occupait d'abord, et l'abaissement dans lequel on tombe : *Sa conduite le* RAVALE *au-dessous de la brute*. — *Humilier*, c'est mortifier, donner de la confusion. *Avilir* emporte l'idée de honte, d'ignominie. Nous pouvons être *humilié* par quelque chose qui est en dehors de nous, et nous ne pouvons être *avili* que par nous-même : *La plaisanterie française veut toujours* HUMILIER *par les ridicules*. (Mme de Staël.) *Qu'est-ce que la noblesse, si l'on peut* S'AVILIR *sans la perdre?* (J.-J. Rouss.)

— **Antonym.** Elever, hausser, exhausser, surélever (*sens prop.*). ‖ Elever, relever, vanter, exalter, ennoblir, glorifier, chanter, célébrer, déifier, honorer, immortaliser, diviniser, illustrer, préconiser (*sens fig.*).

ABAISSEUR adj. m. (a-bè-seur — rad. *abaisser*). Anat. Se dit des différents muscles dont la fonction est d'abaisser les parties auxquelles ils sont attachés : *Les muscles* ABAISSEURS *ont pour antagonistes les élévateurs. Un des quatre muscles de l'œil a pour office d'abaisser le regard vers la terre, et on l'a distingué des autres muscles* ABAISSEURS *en l'appelant le muscle humble*. (Acad.)

— Substantiv. : *L'*ABAISSEUR *de l'œil, des paupières. L'*ABAISSEUR *des sourcils empêche les ordures d'entrer dans l'œil, et lui fournit une défense contre l'impression d'une lumière trop vive*. (Encycl.) ‖ *Abaisseur de l'aile du nez*, Muscle qui abaisse l'aile du nez et retient la narine. On le nomme aussi *myrtiforme*, à cause de sa ressemblance avec une feuille de myrte. ‖ *Abaisseur de l'angle des lèvres*, Muscle naissant de la face externe de la mâchoire inférieure et s'étendant jusqu'au coin de la bouche, où il se termine en pointe. Ce muscle, qui a la forme d'un triangle, s'appelle aussi *triangulaire des lèvres*. ‖ *Abaisseur de la lèvre inférieure*, ou *carré du menton*, Petit muscle mince et quadrilatère qui s'attache à la ligne oblique externe de l'os maxillaire inférieur, et monte dans la lèvre inférieure, où il se confond avec le muscle orbiculaire. ‖ *Abaisseur de la mâchoire inférieure*, Nom donné à la plupart des muscles des régions sus et sous-hyoïdiennes de la mâchoire inférieure. ‖ *Abaisseur de l'œil*, Le muscle droit inférieur de l'œil. ‖ *Abaisseur de la paupière inférieure*, Petit faisceau charnu qui fait partie du muscle palpébral.

— Chir. *Abaisseur de la langue*, Instrument qui sert à abaisser la langue et à la maintenir comprimée, pour mettre à découvert le fond de la cavité buccale. On dit aussi *abaisse-langue* et *glossocatoche*. V. ces mots. ‖ *Abaisseur de la paupière*, Instrument qui sert à abaisser la paupière.

ABAIT s. m. (a-bè — du bas lat. *abettum*, même sens). Pêch. Appât. S'écrivait autref. *abet*.

— Ce vieux mot s'est pris fig. dans le sens de ruse : *Car la vieille sait trop d'*ABAIT. (Renart, XIIIe siècle.)

ABAITER v. a. ou tr. (a-bè-té — rad. *abait*). Appâter, mettre un appât à l'hameçon.

ABAJOUE s. f. (a-ba-joû — contraction de *à bas joue*, au bas de la joue). Poche que certains genres de quadrumanes, de chéiroptères et de rongeurs portent dans l'épaisseur des joues de chaque côté de la bouche. Chez la plupart des singes de l'ancien continent, les *abajoues* s'ouvrent à l'intérieur de la cavité buccale. Chez certains rongeurs de l'Amérique, elles s'ouvrent à l'extérieur, ce qui a fait donner à ces animaux le nom de *diplostomes* (double bouche). Les abajoues sont des réservoirs dans lesquels l'animal peut garder quelque temps et transporter à une certaine distance les aliments qu'il ne veut pas consommer immédiatement. Dans les chauves-souris du genre nyctère, elles servent à diminuer le poids spécifique du corps, et facilitent le vol en permettant l'introduction de l'air dans le tissu cellulaire sous-cutané : *Les guenons ont des* ABAJOUES, *c'est-à-dire des poches au bas des joues, où elles peuvent garder leurs aliments*. (Buff.) *Le hamster et d'autres espèces de rats ont des* ABAJOUES. (Cuvier.) *Les chauves-souris ont des* ABAJOUES *et de longues oreilles*. (Bouillet.)

— Par ext. et plaisamment, Joues volumineuses et pendantes.

— Parties latérales du groin du cochon et de la tête de veau, lorsqu'elles sont détachées de l'animal.

ABAKANSK, ville forte de Sibérie, fondée par Pierre le Grand en 1707. Dans les environs, tombeaux et curieuses antiquités d'une civilisation primitive.

ABAKUR s. m. Un des chevaux de Sunna, déesse du Soleil, dans la Mythologie des peuples du Nord.

ABALES s. m. pl. (a-ba-le). Géogr. Nom d'un ancien peuple de l'Inde.

ABALIÉNATION s. f. (a-ba-li-é-na-si-on — lat. *ab* et *aliénation*). Droit rom. Cession, aliénation par laquelle les bestiaux, les esclaves, les terres et autres possessions, dans l'enceinte du territoire de l'Italie, étaient transférés à des personnes en droit de les acquérir.

ABALIÉNÉ, ÉE (a-ba-li-é-né — lat. *ab* et *aliéné*) part. pass. du v. Abaliéner. *Terres* ABALIÉNÉES.

— Fig. : *Impôts abaliénés*, Impôts détournés.
— Pathol. *Membres abaliénés*, Paralysés.

ABALIÉNER v. a. ou tr. (a-ba-li-é-né — lat. *ab*, et *aliéner*). Consentir une abaliénation.

S'abaliéner, v. pron. Être abaliéné : *Propriétés qui peuvent* S'ABALIÉNER.

ABALOURDI, IE (a-ba-lour-di) part. pass. du v. Abalourdir. Rendu stupide : *Des enfants* ABALOURDIS. *On est* ABALOURDI *par une suite de mauvais traitements*. (Laveaux.)

ABALOURDIR v. a. ou tr. (a-ba-lour-dir — rad. *balourd*). Rendre lourd, stupide, à force de mauvais traitements : ABALOURDIR *un enfant*. Pop.

S'abalourdir, v. pron. Devenir lourd, stupide : *Les enfants* S'ABALOURDISSENT *par les mauvais traitements*.

ABALOURDISSANT, ANTE adj. (a-ba-lour-di-san, an-te — rad. *abalourdir*). Qui est propre à abalourdir, qui imprime une crainte stupide : *D'*ABALOURDISSANTES *menaces. Une réprimande* ABALOURDISSANTE.

ABALOURDISSEMENT s. m. (a-ba-lour-di-se-man — rad. *abalourdir*). Action d'abalourdir ; état d'une personne abalourdie : *L'*ABALOURDISSEMENT *d'un enfant*.

ABAMA s. m. (a-ba-ma). Bot. Genre de plantes de la famille des liliacées. On l'appelle aussi *narthécie* (*narthecium*).

ABAMÉES s. f. pl. (a-ba-mé — rad. *abama*). Bot. Groupe de la famille des liliacées, qui a pour type le genre *abama*.

ABAN s. m. (a-ban). Le mois d'octobre, chez les Syro-Macédoniens. ‖ Le huitième mois de l'année persane. ‖ Le dixième jour du mois solaire, chez les Persans.

ABANÇAY, ville du Pérou, sur une rivière du même nom. 2,500 hab.; sucreries importantes.

ABANCOURT (Charles-Xavier-Joseph de Franqueville d'), né à Douai en 1758, était neveu de Calonne, et occupait le ministère de la guerre sous Louis XVI, le 20 juin 1792. Mis en accusation après le 10 août, il périt à Versailles dans le massacre du 9 septembre 1792.

ABANCOURT (François-Jean Willemain d'). V. WILLEMAIN.

ABANDON s. m. (a-ban-don — de *a* prép., et du vieux mot *bandon*, qui signifiait l'autorisation, la permission par ban, la liberté, le pouvoir de faire une chose. *A bandon* signifiait à discrétion, à volonté; *mettre quelque chose* À BANDON voulait dire Livrer quelque chose à discrétion, à l'abandon; *être* À BANDON, être à discrétion, être à l'abandon. En ne faisant qu'un seul mot de la prépos. *à* et du subst. *bandon*, on a formé le mot *abandon*, qui nous a fourni le dérivé *abandonner*. Ce mot est d'origine germanique.) Action d'abandonner quelqu'un, de le délaisser : *Dieu doit à sa justice l'*ABANDON *du pécheur*. (Mass.) *L'oubli et l'*ABANDON *d'un seul de vos malades est une inhumanité qui révolte*. (Mass.) *C'était un vice bien odieux que cet* ABANDON *des vieillards*. (Marmontel.) *Craignez-vous d'avoir à vous reprocher un jour le malheur et l'*ABANDON *de cet enfant de mes entrailles?* (G. Sand.)

— Par anal. Action d'abandonner une chose qu'on pourrait garder pour soi : *Il consent à l'*ABANDON *de ses droits*. (Acad.) *La question du maintien ou de l'*ABANDON *des douanes fut soulevée par la première assemblée des notables*. (Mignet.)

— Par ext. Congé, permission : *Il semblait qu'il eût droit d'en user de la sorte, par l'*ABANDON *et la permission du roi*. (St-Simon.) Ce sens a vieilli.

— *Abandon de soi*. Renoncement, résignation, négligence de ses intérêts, de ses devoirs envers soi-même : *Il faut vivre dans un plein* ABANDON *de soi-même à toutes les volontés de Dieu*. (Bourdal.) *Il y aurait un lâche* ABANDON *de moi-même à souffrir qu'on me déshonore*. (Volt.) *Avec moins d'indolence et moins d'*ABANDON *de lui-même, il eût été capable de remplir les plus grands emplois*. (Marmontel.)

— État de celui qui est abandonné, délaissé : *L'*ABANDON *de ses amis l'a consterné*. (Acad.) *Un malade peut juger de son état par l'*ABANDON *des médecins*. (Buff.) *La chute de saint Pierre n'arriva pas tant par sa négligence que par l'*ABANDON *de Dieu*. (Pascal.)

— Observ. On voit, par les exemples cités plus haut, que le mot *abandon*, suivi de la prépos. *de*, marque, par rapport au complément, tantôt le sens actif, tantôt le sens passif; c'est ainsi que ces mots : *L'abandon de Thésée*, signifient que ce héros abandonna Ariane; tandis que cette autre phrase, en tout semblable : *L'abandon d'Ariane*, signifie qu'Ariane fut abandonnée; et comme cette double acception peut donner lieu à équivoque, il faut chercher une autre tournure toutes les fois qu'il pourrait y avoir doute sur le sens.

— Absol. État d'une personne délaissée : *L'*ABANDON *dans la vieillesse est le sort de l'égoïste*. (Boss.) *Le Camoëns n'eut d'autre ressource qu'un hôpital; ce fut là qu'il passa le reste de sa vie, et qu'il mourut dans un* ABANDON *général*. (Volt.) *Ceux qui ne vivent que pour eux tombent dans le mépris et dans l'*ABANDON. (Mme de Lambert.) *L'*ABANDON *est le partage des malheureux; il ne devrait être que celui des méchants*. (S. Dubay.)

. Pourquoi m'as-tu quitté?
Quel horrible *abandon!* et je l'ai supporté!
C. DELAVIGNE.

— S'est dit en parlant d'un lieu devenu désert : *Ce fleuve s'est peut-être réjoui dans son* ABANDON, *d'entendre retentir autour de ses rives les pas d'un étranger*. (Chateaub.)

— Confiance entière : *L'onction de l'*ABANDON *donne une certaine vigueur dans toutes les actions et épanche la joie du Saint-Esprit jusque sur le visage et dans les paroles... Allez donc à Dieu en* ABANDON. (Boss.) *Si quelque chose est capable de mettre un cœur au large et en liberté, c'est cet* ABANDON *à la Providence*. (Fén.) ‖ Absence d'apprêt, d'effort, de calcul; négligence aimable, où l'on cesse en quelque sorte de s'observer, de se contraindre, où l'esprit se laisse aller à l'impulsion naturelle de ses idées et de ses sentiments, de son caractère; laisser-aller gracieux dans les manières : *Cette femme a dans ses manières un* ABANDON *séduisant*. (Acad.) *Il trouvait en elle trop de hauteur et pas assez de complaisance et d'*ABANDON. (Marmontel.) *Ces filles altières n'ont ni la souplesse ni l'*ABANDON *des femmes que la nature a destinées à la maternité*. (Balz.) *L'*ABANDON *est une qualité qui ne s'acquiert pas*. (La Rochef. Doud.) *L'enfance jouit de la vie avec* ABANDON *et avec une sécurité admirable*. (P. Janet.)

Son corps à la beauté, ce trop fragile don,
Joignait des mouvements le facile *abandon*.
DELILLE.

— *Abandon de cœur*, Ouverture d'âme, franchise, expansion : *Elle s'était montrée, par son imprévoyance et son* ABANDON DE CŒUR, *la digne fille d'Antoine*. (G. Sand.) *Il n'y eut pas un seul moment d'*ABANDON DE CŒUR *dans toute la vie de madame de Maintenon* (Sainte-Beuve.)

— Jurispr. Cession, renonciation, délaissement : *Il a fait* ABANDON *à ses créanciers de tous ses biens meubles et immeubles*. ‖ L'abandon de biens est fait par un débiteur malheureux et de bonne foi, qui délaisse tous ses biens à ses créanciers pour éviter leurs poursuites et l'effet de la contrainte par corps; cet acte est plus connu sous le nom de *cession de biens*. ‖ L'expression *abandon de biens* s'entend plus spécialement d'un partage de biens anticipé, fait par un père entre ses enfants, dans la vue d'éviter les difficultés auxquelles ce partage pourrait donner lieu après sa mort. ‖ L'abandon que, dans certaines circonstances, un tiers détenteur est autorisé à faire d'un objet déterminé, s'appelle *délaissement*. ‖ *Abandon* s'emploie encore dans le sens de délaissement en matière d'hypothèque, de bail. ‖ Suivant les règles du droit romain, le propriétaire de l'animal par lequel un dommage avait été causé pouvait se décharger de la responsabilité en abandonnant l'animal à l'individu lésé; c'est ce que l'on appelait l'*abandon noxal*.

— *Abandon d'action*, Acte par lequel la partie lésée, qui a pris d'abord la voie soit criminelle, soit civile, l'abandonne pour porter son action devant une autre juridiction. ‖ *Abandon d'époux*, Acte par lequel un des deux conjoints quitte l'autre. ‖ *Abandon malveillant*, Absence d'un conjoint, en Hollande, pendant cinq ans du domicile conjugal, et refus d'y rentrer. Cet abandon donne lieu au divorce par contumace. ‖ *Abandon maritime*. On appelle ainsi l'abandon du navire et du fret, fait par l'armateur, pour se décharger de la responsabilité des faits du capitaine. ‖ Ce mot est aussi synonyme de *délaissement*, en parlant de l'assurance maritime.

— Bourse. Acte par lequel l'acheteur renonce à un marché conclu en consentant à payer la prime.

— Législ. milit. Crime dont se rend coupable un soldat en quittant son poste ou son drapeau.

— Escr. *Abandon de l'épée*, Mouvement par lequel on quitte le fer, soit en marchant, soit en prenant le plus long pour aller aux parades.

— A l'abandon, loc. adv. Sans secours, sans protection, etc. : *Laisser ses enfants* À L'ABANDON. ‖ Dans le désordre, dans la confusion : *Tu laisses aller tes affaires* À L'ABANDON. (Mol.) *Tout l'Occident est* À L'ABANDON. (Boss.) *Les lois étaient en oubli, les finances au pillage, la discipline militaire* À L'ABANDON. (Marmontel.)

. Mon château, ma famille,
Mon bien, tout est pillé; tout est *à l'abandon*.
VOLTAIRE.

— Dans une douce familiarité, sans réserve : *Rien n'est plus doux que d'être* À L'ABANDON *avec ses amis*. (Duc du Maine.)

— Épithètes. Pénible, triste, douloureux, navrant, cruel, criminel, lâche, infâme, honteux, humiliant; absolu, entier, total, forcé, volontaire; sincère, généreux, magnanime, sublime.

ABANDONNABLE adj. (a-ban-do-na-ble — rad. *abandon*). Qui peut, qui doit être abandonné : *C'est un projet* ABANDONNABLE *de sa nature*. Très-peu usité.

ABANDONNANT (a-ban-do-nan) part. prés. du v. Abandonner : *En* ABANDONNANT *noblement ce qui nous quitte, on se fait voir noblement au-dessus de ce qu'on perd*. (Mme de Staël.) *Vous ne pouvez répondre aux desseins de Dieu qu'en vous* ABANDONNANT *à lui*. (Boss.) *Elle fut heureuse de concilier la voix de son cœur et celle du devoir, en s'*ABANDONNANT *à une inclination conçue dès son enfance*. (Balz.)

M'*abandonnant* à la tristesse,
Sans espérance, sans désirs,
Je regrettais les sensibles plaisirs
Dont la douceur enchanta ma jeunesse.
LA FARE.

ABANDONNANT, ANTE adj. (a-ban-do-nan, an-te — rad. *abandon*). Plein d'abandon : *Une* ABANDONNANTE *légèreté*. Très-peu usité.

ABANDONNATAIRE s. des 2 g. (a-ban-do-na-tè-re — rad. *abandon*). Jurispr. Celui, celle au profit de qui est fait un abandon de biens par un créancier.

ABANDONNATEUR, TRICE s. (a-ban-do-na-teur, tri-se — rad. *abandon*). Jurispr. Celui, celle qui fait abandon. Se dit par opposition à ABANDONNATAIRE. Voy. ce mot.

ABANDONNÉ, ÉE (a-ban-do-né) part. pass. du v. Abandonner. Quitté, délaissé entièrement : *L'amitié généreuse court aux personnes* ABANDONNÉES, *pour essuyer leurs larmes*. (Pascal.) *Il semble que l'être qui pense soit* ABANDONNÉ *et solitaire au milieu de l'univers physique, et la pensée a besoin du commerce de la pensée*. (Thomas.) *Nos pères avaient dit : Il y a des enfants* ABANDONNÉS, *donc il faut les recueillir*. (Gerbet.)

De la publique envie objet infortuné,
Il n'a pas un asile et meurt *abandonné*.
MICHAUD.

— Il est souvent suivi d'un complément, régi par la prép. *de* ou *par* : *Il se vit tout à coup* ABANDONNÉ DES *deux partis*. (Fléch.) *L'homme fortuné fut* ABANDONNÉ DE *la fortune*. (Fén.) *Le malheureux Arbogaste,* ABANDONNÉ DE *Dieu et* DES *hommes...* (Fléch.) *Gratien,* ABANDONNÉ DE *ses troupes...* (Boss.) *Le peuple romain, presque toujours* ABANDONNÉ DE *ses souverains...* (Montesq.) *Les terres étaient* ABANDONNÉES PAR *les laboureurs*. (Volt.) *Les molécules d'eau* ABANDONNÉES PAR *l'air perdent l'état élastique. Ariane, désolée dans les déserts,* ABANDONNÉE PAR *un ingrat, ne se repentait point de l'avoir suivi*. (Montesq.)

De l'univers entier je meurs *abandonné*.
VOLTAIRE.

. . . Quand par Idoménée
L'île de Jupiter se vit *abandonnée*. VOLTAIRE.

L'horreur de voir à tort ma vertu soupçonnée,
D'être par un époux trahie, *abandonnée*,
Tout cela n'était rien près de mon embarras.
GILBERT.

— Laissé, livré : *Croyez-vous que votre vie soit* ABANDONNÉE *aux vents et aux flots?* (Fén.) *Je méritais d'être privé de votre secours et d'être* ABANDONNÉ *à moi-même*. (Fén.) *Les viandes furent* ABANDONNÉES *aux pauvres*. (Volt.) *L'imbécile Claude, espèce de femme,* ABANDONNÉ *à des femmes perdues, est un prince détestable*. (Roubaud.)

A votre foi mon âme est tout *abandonnée*.
MOLIÈRE.

Hélas! sur votre terre, au crime *abandonnée*,
Quel mortel oserait plaindre sa destinée?
MICHAUD.

Cependant la princesse, aux pleurs *abandonnée*,
S'obstine à reculer cette heureuse journée.
C. DELAVIGNE.

‖ Cédé : *Marchandise* ABANDONNÉE *pour tel prix*. ‖ Peu fréquenté, désert : *Le lieu est charmant, mais agreste et* ABANDONNÉ. (J.-J. Rouss.) *On croit errer dans les parcs* ABANDONNÉS *de Versailles*. (Chateaub.) *Les endroits les plus* ABANDONNÉS *devenaient pour moi des lieux préférés*. (Chateaub.) ‖ Négligé, peu cultivé : *Deux simples aventuriers, dont l'éducation avait été si* ABANDONNÉE, *qu'ils ne savaient ni lire ni écrire*. (Volt.) *Quand un commerce de détail ne permet pas à une marchande d'être bien vêtue, il est* ABANDONNÉ. (J.-B. Say.)

Autour d'eux tout se tait, tout dort, et de leurs camps
Les feux *abandonnés* languissent expirants.
DELILLE.

Hélas! j'ai vu nos dieux *abandonnés*, proscrits,
Et ce vide effrayant frappe encor mes esprits.
C. DELAVIGNE.

‖ Impudent, licencieux, dépravé : *Il faut que vous passiez pour les plus* ABANDONNÉS *calomniateurs qui furent jamais*. (Pascal.) *Le pécheur le plus dissolu, le plus faible, le plus* ABANDONNÉ. (Mass.) *Adieu, famille* ABANDONNÉE, *maison sans mœurs*. (Beaumarch.)

— Prov. *Il faut être abandonné de Dieu et des hommes pour agir ainsi*. Se dit d'une personne qui agit de la manière la plus contraire à son honneur et à ses intérêts.

— Jurispr. *Choses abandonnées*, Choses dont le propriétaire ne veut plus. ‖ *Biens abandonnés*, Héritage qui n'a plus ni propriétaire ni possesseur. ‖ *Terres abandonnées*, Terres que la mer a laissées à sec. ‖ *Animaux, pâturages abandonnés*, Laissés sans garde, délaissés soit pour toujours, soit momentanément, mais sans renonciation au droit de propriété.

— Chass. *Chien abandonné*, Chien courant qui a pris les devants d'une meute, et s'est élancé sur la bête.

— Substantiv. Celui, celle qui est dans l'abandon, qui se trouve sans secours, sans soutien : *Vous voudriez donner tout ce qui est à vous, jusqu'à votre sang, pour soulager les pauvres et les* ABANDONNÉS. (G. Sand.) ‖ On comprend sous le nom d'*abandonnés* tous ceux qui, nés de père et mère inconnus, en ont été délaissés; on les appelait autrefois *enfants trouvés;* on les nomme aujourd'hui *enfants assistés*.

— Fig. Celui, celle qui mène une conduite déréglée : *C'est une infâme qui va courir le pays avec eux, et qu'ils ne sauraient regarder que comme une* ABANDONNÉE. (Boil.)

J'aime fort la beauté qui n'est pas profanée,
Et ne veux point brûler pour une *abandonnée*.
MOLIÈRE.

ABANDONNÉS s. m. pl. (a-ban-do-né). Titre d'une confrérie en Espagne.

— Nom des membres d'une académie de Bologne.

ABANDONNEMENT s. m. (a-ban-do-ne-man — rad. *abandon*). Action d'abandonner, de délaisser, de renoncer à : *Cet* ABANDONNEMENT *de sa propre cause, et par conséquent de la vie...* (Bourdal.) *La reine avait aimé la duchesse de Marlborough avec une tendresse qui allait jusqu'à la soumission et à l'*ABANDONNEMENT *de toute volonté*. (Volt.) ‖ Cession : *Faire à des créanciers l'*ABANDONNEMENT *de ses biens. Il a fait un* ABANDONNEMENT *de tous ses biens*. (Acad.) *Il s'y dispose par un* ABANDONNEMENT *actuel des biens qu'il possède*. (Fléch.) ‖ Dans ce sens, le mot *abandon* est beaucoup plus usité aujourd'hui. ‖ État d'une personne abandonnée, délaissée : *Vivre dans un complet* ABANDONNEMENT. *Dites quels furent, dans ce triste* ABANDONNEMENT, *les sentiments de son âme*. (Mass.) *Il se plaint d'être abandonné; mais au milieu de ses plaintes il est contraint de confesser que cet* ABANDONNEMENT *est équitable*. (Boss.) ‖ Dévouement, abnégation : *Tout en elle annonçait d'abord l'*ABANDONNEMENT *et l'oubli de soi-même*. (Crébill.)

Je vois couler tes pleurs; tant de soins, tant de flamme,
Tant d'*abandonnement*, ont pénétré mon âme.
VOLTAIRE.

‖ Confiance entière; ouverture d'âme, franchise : *Je lui soumets tout avec un entier* ABANDONNEMENT. (Boss.) ‖ Action de se laisser aller, de se laisser dominer : *La tyrannie de Louis XIV et son* ABANDONNEMENT *aux jésuites eurent des suites cruelles*. (St-Simon.) *C'est l'*ABANDONNEMENT *au plaisir qui nous jette loin des voies du salut*. (Mass.) *Peut-on dire que ce soit l'esprit de débauche, de licence, d'*ABANDONNEMENT *à leurs passions, qui les réunit?* (Volt.) *Les stoïciens dédaignaient et méprisaient l'*ABANDONNEMENT *à la mollesse et aux plaisirs*. (J. Simon.)

— Absol. Inconduite, déréglement : *Vivre dans l'*ABANDONNEMENT. (Acad.) *Il s'agit de réparer une vie entière de corruption et d'*ABANDONNEMENT. (Mass.) *Un* ABANDONNEMENT *qui ne connait plus ni règle, ni pudeur, ni bienséance*. (Mass.)

— *Abandonnement au bras séculier*, Acte par lequel une personne condamnée par les juges ecclésiastiques était livrée aux juges laïques. ‖ *Abandonnement de bénéfice*. Il se faisait d'une manière expresse ou tacite. La première avait lieu lorsqu'on résignait un bénéfice, qu'on se mariait, ou qu'on prenait un bénéfice incompatible; la seconde, lorsqu'on changeait d'habit, qu'on manquait à la résidence, qu'on ne desservait pas le bénéfice.

— Jurispr. *Abandonnement* était, dans l'ancien droit, synonyme de *cession de biens*. Aujourd'hui il exprime l'attribution que les notaires, chargés d'un partage, font à chacun des copartageants. Pour exprimer cette idée, le Code Napoléon se sert du mot *fournissement*. ‖ Contrat par lequel on abandonne, au profit des assureurs, des marchandises avariées, chargées sur un vaisseau. ‖ Lorsque les compagnies n'étaient pas encore au compte du roi, on appelait *abandonnement*, dans l'ancienne législation militaire, la banqueroute que faisait un capitaine, quand il laissait, par départ ou par décès, la compagnie mal équipée et hors d'état de tenir campagne.

ABANDONNÉMENT adv. (a-ban-do-né-man — rad. *abandon*). Vieux mot qui s'est employé dans le sens de Hardiment, librement, résolûment, patiemment, libéralement, à l'abandon, etc. : *Le marquis voulut savoir quel était celui qui si* ABANDONNÉMENT *demandait qu'on ouvrit la porte*. (Guill. de Tyr.) *Ils entrèrent* ABANDONNÉMENT *dans les fossés*. (Froissart.) *Il a mis en elle ses dons* ABANDONNÉMENT. (Charles d'Orléans.) *Il leur était trop indignement et* ABANDONNÉMENT *vendu pour être plaint de personne*. (St-Simon.)

ABANDONNER v. a. ou tr. (a-ban-do-né — rad. *abandon*). Délaisser entièrement, ne plus prendre soin de, laisser sans secours : *Le naturel du Français est de n'*ABANDONNER *jamais son prince*. (Du Bellay.) *Dieu permet qu'on nous* ABANDONNE *comme nous* AVONS ABANDONNÉ *les autres*. (Bourdal.) *L'univers entier, ayant souffert ce monstre pendant quatorze ans, enfin l'*ABANDONNA. (Marmontel.) *Il faut quitter Sophie, je ne dis pas l'*ABANDONNER. (J.-J. Rouss.) *Jamais Dieu n'*ABANDONNE *les siens, son amour a des secrets que nous ne connaissons point*. (Lamenn.) *Pauvre enfant! sois tranquille, je ne t'*ABANDONNERAI *pas*. (Scribe.)

Vous êtes sans parents? — Ils m'ont *abandonné*.
RACINE.

Quels amis me plaindront quand vous m'*abandonnez ?*
RACINE.

Ma mère m'*abandonne*, et je suis sans secours.
VOLTAIRE.

O vous qui m'aimez, ô mon père!
Pourquoi sur ce triste hémisphère
M'avez-vous donc *abandonné ?* MALFILATRE.

‖ Quitter, se retirer de : *Ses disciples en sont surpris, et l'*ABANDONNENT. (Fléch.) *Que j'ai de douleur de voir que Dieu vous* ABANDONNE *jusqu'à vous faire réussir si heureusement dans une affaire si malheureuse!* (Pasc.) *Je ne puis ni vous* ABANDONNER, *ni vous suivre*. (Fén.) *Cette reine ambitieuse, comptant peu sur le cœur d'un époux qui l'*AVAIT *déjà* ABANDONNÉE, *l'empoisonna et plaça Séleucus, son fils aîné, sur le trône*. (Ségur.)

Ne m'*abandonne* point pour l'horreur de mon crime.
RACAN.

Au nom de cet amour, ne m'*abandonnez* pas.
CORNEILLE.

Prince, dans son malheur ne l'*abandonnez* pas.
RACINE.

Il est trop vrai que l'honneur me l'ordonne,
Que je vous adorai, que je vous *abandonne*.
VOLTAIRE.

. Moi, vous *abandonner!*
Pouvez-vous un instant, ô ciel! le soupçonner?
ANDRIEUX.

— Par ext. Se dit aussi des choses : *La vie l'*AVAIT ABANDONNÉ. *Un malheureux que la raison* A ABANDONNÉ. *La vie* A ABANDONNÉ *le cerveau. Les troupes de Phalante succombent, le*

courage les ABANDONNE. (Fén.) *Mon cœur se trouble, ma confiance m'*ABANDONNE. (Fén.) *La gaieté vous* ABANDONNE. (J.-J. Rouss.) *L'amour est privé de son plus grand charme, quand l'honnêteté l'*ABANDONNE. (J.-J. Rouss.) *Le beau temps, qui avait si agréablement accompagné notre voyage, nous* ABANDONNA *sur les confins de la Provence.* (Marmontel.) *Rien ne remplace les biens et les avantages qui* ABANDONNENT *une femme avec ses belles années.* (Mme de Rémusat.) *La grâce des mouvements et le piquant de l'esprit n'*ABANDONNENT *jamais les femmes françaises.* (Ségur.)

Je ne me soutiens plus; ma force m'*abandonne*.
RACINE.

Ainsi, de toutes parts, les plaisirs et la joie
M'*abandonnent*. RACINE.

— Négliger, interrompre ses relations avec quelqu'un, cesser de le voir, de le fréquenter : *M. de Chaulnes m'écrit de Rome une grande lettre d'amitié, et se plaint que je l'*ABANDONNE *bien dans sa solitude.* (Mme de Sév.) *Je vis hier madame de Nevers tout le matin, et puis je retournai chez elle le soir. C'est pour vous dire que je ne l'*AI *point* ABANDONNÉE. (Coulang.)

Si tu voulais, Amour, tu saurais bien qu'en dire,
Toi qui ne l'as jamais *abandonné* d'un pas.
RACAN.

Je promets d'observer ce que la loi m'ordonne,
Mon Dieu, punissez-moi si je vous *abandonne*.
RACINE.

. . . Qui depuis, égarée en ce funeste lieu,
Pour un maître barbare *abandonna* son Dieu.
VOLTAIRE.

‖ Quitter un lieu, s'en éloigner : *J'*AI ABANDONNÉ *Ithaque pour chercher mon père.* (Fén.) *Vous ne considérez point ce que c'est que d'*ABANDONNER *sa patrie.* (Prévost.) *Nos conquérants* ABANDONNÈRENT *leurs retranchements.* (Volt.) *La pie n'*ABANDONNE *jamais la tige des arbres.* (Buff.) *Ne pense point que, pour te suivre, j'*ABANDONNE *jamais la maison paternelle.* (J.-J. Rouss.) *C'était une règle inviolable des premiers Romains, que quiconque avait* ABANDONNÉ *son poste ou laissé ses armes dans le combat, était puni de mort.* (Montesq.) *Dès le commencement de la guerre, Pompée fut obligé d'*ABANDONNER *l'Italie* (Montesq.)

Avons-nous sans votre ordre *abandonné* Mycène?
RACINE.

‖ Accorder, concéder : *Soit, je vous* ABANDONNE *ce point.* ‖ Quitter, se séparer, en parlant de deux choses antérieurement jointes ensemble : *Les cendres traitées par l'eau* ABANDONNENT *la potasse.* ‖ Se retirer, en parlant de la mer : *La mer a* ABANDONNÉ *une partie de cette côte.* (Acad.) ‖ Laisser échapper, ne plus retenir, lâcher : ABANDONNER *les rênes d'un cheval.* ABANDONNER *les étriers.* (Acad.) *S'il échappe à quelqu'un de dire : Je m'en vais, il se met à le suivre, et il ne l'*ABANDONNE *pas qu'il ne l'ait remis jusque dans sa maison.* (La Bruy.) *Le père abbé tâcha, par les exhortations les plus tendres et les plus chrétiennes, de me faire* ABANDONNER *ce corps, que je tenais étroitement embrassé.* (Mme de Tencin.) *Elle* ABANDONNE *aux vents des monosyllabes prophétiques.* (Chateaub.) *La femme n'*ABANDONNE *point une pensée qu'elle ne l'ait réalisée.* (Bautain.)

— Fig. *N'abandonnez pas les étriers.* Maintenez vos avantages, tenez ferme.

— Renoncer, laisser de côté, laisser perdre; se désister de : ABANDONNER *un projet, un dessein, une entreprise.* ABANDONNER *ses prétentions, ses droits.* ABANDONNER *la poursuite d'une affaire.* (Acad.) *On* A *entièrement* ABANDONNÉ *l'ordre gothique, que la barbarie avait introduit pour les palais et pour les temples.* (La Bruy.) *Depuis l'invention de la boussole, on a changé de manière, on* A ABANDONNÉ *les rames.* (Montesq.) *Un autre à sa place* AURAIT ABANDONNÉ *la partie; mais il ne se rebuta point.* (Le Sage.) *Christine* ABANDONNA *le trône pour les beaux-arts.* (Volt.) *Il mourut à cet âge où la raison fait* ABANDONNER *la vie sans regret.* (Prévost.) *Il n'*AVAIT *cependant point* ABANDONNÉ *l'étude.* (Fontanes.) *Son père lui ayant laissé une succession fort embrouillée, il aima mieux, quoique Normand,* ABANDONNER *le tout que de plaider.* (D'Olivet.)

Un auteur, quelquefois, trop plein de son objet,
Jamais sans l'épuiser n'*abandonne* un sujet.
BOILEAU.

Abandonnez ce penser inutile,
Dit le vieillard, je vous parle en ami.
LA FONTAINE.

— S'emploie absol. dans le même sens : *La légèreté fait que l'on entreprend sans sujet et que l'on* ABANDONNE *de même.* (Montesq.)

— Laisser momentanément, interrompre ce que l'on avait commencé : *Je vais me remettre aux choses que pour t'écrire j'*AVAIS ABANDONNÉES. (Cl. Marot.) *Il en fut si charmé, que, pour peu de chose, il* EÛT ABANDONNÉ *ses noces, pour se jeter à corps perdu dans la conquête de cette charmante inconnue.* (Scarron.) ‖ Céder une chose à quelqu'un, lui en laisser l'entière disposition : *Il* ABANDONNA *les détroits des montagnes à Théodose.* (Fléch.) *Nous ne saurions leur* ABANDONNER *ces tours sans nous exposer à leurs incursions.* (Fén.) *Pour leurs mines, ils n'auront aucune peine à nous les* ABANDONNER; *elles leur sont inutiles.* (Fén.) *Nos maisons n'étaient plus à nous, il avait fallu les* ABANDONNER *aux créanciers.* (Le Sage.)

Il demande ma tête, et je te l'*abandonne*.
CORNEILLE.

Ma vie est peu de chose, et je vous l'*abandonne*.
VOLTAIRE.

‖ Livrer en proie, exposer, mettre à la merci de : ABANDONNER *une ville au pillage.* (Acad.) *Dieu n'*A *pas* ABANDONNÉ *ses élus aux caprices du hasard.* (Pasc.)

J'*abandonne* ce traître à toute ta colère.
RACINE.

‖ Confier, remettre : *Il* ABANDONNA *aux femmes le soin de l'éducation de ses enfants.* (Rollin.) *Les professeurs* ABANDONNENT *tout le soin de la discipline aux maîtres d'étude.* (Dupanl.)

— *Abandonner son cœur*, S'épancher librement, parler sans contrainte : *Dans les plaisirs, on* ABANDONNE SON CŒUR *et son esprit, on se découvre tout entier.* (Mme de La Fayette.) ‖ *Abandonner la place à quelqu'un*, Lui céder, se retirer devant lui :

Son ombre nous console, et nous dit qu'à Paris
Il faut *abandonner* la place aux Scudéris.
VOLTAIRE.

‖ *Abandonner un écolier*, Ne plus vouloir se charger de son instruction. ‖ *Abandonner son drapeau*, Déserter. ‖ *Abandonner un malade*, Cesser de rendre visite à un malade, ne plus lui donner de soins, ou parce qu'on désespère de sa guérison, ou parce qu'on ne reçoit point d'honoraires. Se dit en parlant du médecin. ‖ *Abandonner quelqu'un à la nature*, Remettre à la nature le soin de sa guérison :

Nature, agis sans moi; mon art te l'*abandonne*.
C. DELAVIGNE.

‖ *Abandonner au bras séculier*, Livrer un individu, préalablement condamné par une juridiction ecclésiastique, au juge laïque pour le faire punir selon les lois. Se disait surtout du tribunal de l'inquisition à l'égard des hérétiques, et équivalait à une sentence de mort, puisque la loi d'alors portait cette peine contre les individus reconnus coupables de lèse-catholicisme.

— Jurispr. Faire un abandonnement, un abandon, une cession.

— Mar. *Abandonner le service*, Déserter. ‖ *Abandonner son bâtiment*, En faire l'abandonnement, en sauvant l'équipage. ‖ *Abandonner la chasse*, Cesser de poursuivre un bâtiment. ‖ *Abandonner une ancre*, La laisser au fond de l'eau, après avoir coupé la chaîne ou le câble qui la joignait au navire.

— Fauconn. *Abandonner l'oiseau*, Lâcher l'oiseau dans la campagne, soit pour lui rendre la liberté, soit pour l'égayer.

— Chass. *Abandonner la voie*, En parlant des chiens, prendre le change.

S'abandonner, v. pr. Se livrer, se laisser aller sans réserve à : *Il* S'ABANDONNA *au sommeil aussitôt qu'il fut couché.* (La Font.) *Comment, pendard, c'est toi qui* T'ABANDONNES *à ces coupables extrémités!* (Mol.) *Mon cœur* S'ABANDONNE *à cette espérance.* (Mme de Sév.) *Il* S'ABANDONNA *à la plus honteuse ivrognerie.* (Volt.) *Tous les Cypriens qui étaient dans le vaisseau* S'ABANDONNÈRENT *à une folle joie.* (Fén.) *Je m'assis sur le tronc d'une colonne, et là je* M'ABANDONNAI *à une rêverie profonde.* (Volney.) *Paul* S'ABANDONNAIT *à une tristesse sombre.* (Bern. de St-P.) *L'âme qui* S'ABANDONNE *à la volupté perd bientôt le sentiment moral.* (Laténa.)

Comme aux tentations *s'abandonne* votre âme!
MOLIÈRE.

Une fausse vertu qui *s'abandonne* au vice.
BOILEAU.

Mon cœur désespéré *s'abandonne* à la rage.
QUINAULT.

‖ Se confier entièrement, s'en remettre à, se reposer sur : S'ABANDONNER *à la Providence, à la fortune.* (Acad.) *Pygmalion se défie des gens de bien, et* S'ABANDONNE *à des scélérats.* (Fén.) *Chaque état a ses contraintes : le tout est de savoir* S'ABANDONNER *à Dieu.* (Boss.) *Il est plus sûr de s'arrêter à l'autorité de l'Église, que de* S'ABANDONNER *aux faibles efforts de notre misérable raison.* (Nicole.)

S'abandonner aux mers sur la foi de leurs voiles.
L. RACINE.

Charles, qui *s'abandonne* à d'indignes ministres.
VOLTAIRE.

Fais ce que tu voudras, je *m'abandonne* à toi :
Dans le trouble où je suis, je ne puis rien pour moi.
RACINE.

‖ Manquer de force, perdre courage, se désespérer : *Vous êtes perdu, si* VOUS VOUS ABANDONNEZ. (Acad.) *Il n'est pas d'une âme forte de* S'ABANDONNER. (Diderot.) *Un peuple qui ne* S'ABANDONNE *pas finit toujours par être maître de son sort.* (E. Laboulaye.) *Dieu abandonne qui* S'ABANDONNE *lui-même.* (Alex. Dumas.) ‖ Se négliger dans son maintien, dans son habillement : *Il ne faut pas* S'ABANDONNER *ainsi lorsqu'on veut plaire.* (Acad.) ‖ Avoir de l'abandon, du laisser-aller : *La véritable grandeur est libre, douce, familière; elle* S'ABANDONNE *quelquefois.* (La Bruy.) *Fléchier possède bien plus l'art et le mécanisme de l'éloquence qu'il n'en a le génie; il ne* S'ABANDONNE *jamais.* (Thomas.) *On a toujours plus d'esprit et d'agrément quand on* S'ABANDONNE *dans la conversation.* (Mme Necker.)

— Fig. Ouvrir son cœur, parler sans contrainte : *Il n'y a ici que vous et moi; voilà justement ce qui fait que je* M'ABANDONNE. (Balz.) *J'ai le cœur si plein, l'imagination si inquiète, qu'il faut que je cherche quelque consolation à tout cela, en* M'ABANDONNANT *avec vous.* (G. Sand.) ‖ Avoir des mouvements naturels : *Ne vous roidissez pas,* ABANDONNEZ-VOUS. ‖ Se laisser emporter, dominer : *Artiste qui* S'ABANDONNE *à son inspiration. Orateur qui* S'ABANDONNE *à des mouvements sublimes.* S'ABANDONNER *dans l'improvisation.*

— *S'abandonner à soi-même*, Ne suivre que ses propres inspirations; n'écouter que ses passions; se livrer tout entier à ses réflexions : *Dieu exerça sur nous sa justice, pour* NOUS ÊTRE ABANDONNÉS *à nous-mêmes.* (Bourdal.)

Qu'un moment *à moi-même* en paix je *m'abandonne*.
C. DELAVIGNE.

— Se livrer sans résistance : *En voyant Brutus, César* S'ABANDONNA *aux assassins.* ‖ Se prostituer : *Les mauvais exemples d'une mère portent quelquefois une fille à* S'ABANDONNER. (Acad.) *Semblable à ces malheureuses, qui pouvaient* S'ABANDONNER *publiquement avec impunité.* (St-Réal.) *Cette fille, d'un enjouement et d'une liberté qui promettaient tout, eut pourtant l'adresse de ne* SE *pas* ABANDONNER *entièrement.* (Volt.) *La Fortune est une fille de condition qui* S'ABANDONNE *à des valets.* (Le Sage.)

Sachant bien que Fortune est ainsi qu'une louve,
Qui sans choix *s'abandonne* au plus laid qu'elle trouve.
RÉGNIER.

C'est Vénus.
Toute femme qui *s'abandonne*
La reconnaît pour patronne. SCARRON.

— *S'abandonner à*, suivi d'un infinitif, a le sens de Se permettre de, prendre la liberté, la licence de : *Il ne faut pas* S'ABANDONNER *témérairement* À PUNIR *les coupables.* (Boss.) *Elle peut* S'ABANDONNER À *vous* AIMER. (Pascal.) *Voilà jusqu'où va l'égarement de l'esprit humain, quand on* S'ABANDONNE À *le* SUIVRE. (Bourdal.) *Le moindre défaut des femmes qui* SE SONT ABANDONNÉES À FAIRE *l'amour, c'est de faire l'amour.* (La Rochef.)

La nature en fureur *s'abandonne à* tout *faire*.
CORNEILLE.

— Dans le sens réciproque, *S'abandonner une chose l'un à l'autre*, La laisser à la libre disposition de chacun :

Nous avons pris chacun une haine mortelle
Pour un nombre de mots, soit ou verbes ou noms,
Que mutuellement *nous nous abandonnons*.
MOLIÈRE.

— Ne pas venir au secours les uns des autres : *Les bons s'isolent,* S'ABANDONNENT.

— **Syn. Abandonner, délaisser, quitter, renoncer.** *Abandonner*, c'est ne pas garder près de soi, ne plus faire usage; et quand l'abandon porte sur des personnes, il s'y joint une idée de souffrance et de besoin pour ces personnes, de négligence, de froideur pour celui qui abandonne. *Délaisser* veut dire se retirer de celui près duquel on a longtemps vécu, le laisser dans l'isolement. *Quitter* se rapproche beaucoup de *abandonner*, mais il exprime la séparation de la manière la plus simple, sans y ajouter rien de fâcheux. Enfin *renoncer* présente l'action comme un sacrifice, comme le résultat d'une sorte de violence qu'on se fait à soi-même, ou comme ayant un certain caractère de publicité. On *quitte* une religion quand on cesse de la professer par un motif quelconque; on l'*abandonne* quand on manque du zèle nécessaire pour la pratiquer; on y *renonce* quand on l'abjure.

ABANET s. m. (a-ba-nè). Ceinture dont se servaient les prêtres juifs dans l'exercice de leur culte.

ABANGA s. m. (a-ban-ga). Fruit d'une espèce de palmier de l'île Saint-Thomas, avec lequel les nègres font une liqueur fermentée.

ABANNATION s. f. (a-bann-na-si-on — lat. *ab* et *annus*, année). Anc. jurispr. Exil d'un an, infligé à l'auteur d'un homicide involontaire.

ABANO (Pierre d'), médecin et alchimiste italien, né à Abano en 1246, mort vers 1320. Il mêlait à de profondes connaissances en médecine les rêveries de l'astrologie judiciaire, ce qui le fit accuser de magie devant l'inquisition. Il mourut pendant l'instruction de son procès, et sa servante ayant soustrait son cadavre à la condamnation qui l'avait frappé, les inquisiteurs ne purent que faire brûler son portrait par le bourreau. Abano composa de savants et nombreux ouvrages. Un siècle après sa mort, ses concitoyens lui rendirent un hommage tardif, en plaçant son buste sur l'une des portes du palais public, à côté de celui de Tite-Live.

ABANO, ville de la Vénétie. Eaux thermales célèbres que l'on emploie contre les maladies de la peau, les affections goutteuses et syphilitiques. Elle dispute à Padoue l'honneur d'avoir donné le jour à Tite-Live. 3,000 h.

ABANTIADE adj. et s. (a-ban-si-a-de — rad. *abas*). Hist. anc. Membre de la dynastie argienne issue d'Abas.

ABANTIDAS (dâss), tyran qui usurpa le pouvoir à Sicyone, après avoir fait massacrer Chinias, père d'Aratus (267 av. J.-C.). Il fut tué lui-même peu après par les philosophes Dinias et Aristote le Dialecticien.

ABAORTES s. m. pl. (a-ba-or-te). Géog. Peuple de l'Inde, établi sur les bords de l'Indus.

ABAPUS s. m. (a-ba-puss). Bot. Genre de plantes exotiques, appartenant à la famille des amaryllidées, tribu des narcissées.

ABAQUE s. m. (a-ba-ke — du lat. *abacus*, qui lui-même vient du gr. *abax*, table, tablette, buffet). Archit. Partie supérieure du chapiteau d'une colonne sur laquelle porte l'architrave.

— Math. Machine à calculer d'origine étrusque, employée par les Romains dans toutes leurs opérations arithmétiques.

— Par extens., *Abaque* est appliqué à la table de multiplication qu'on appelle encore *Table de Pythagore : Le nombre dénaire contient, selon lui, tous les rapports numériques et harmoniques, et forme ou plutôt termine son* ABAQUE *ou sa table.* (Diderot.) ‖ A été appliqué aussi à des tableaux dressés pour effectuer une multitude de calculs : multiplication et division, élévation au carré et au cube, extraction des racines carrées et cubiques, évaluation des superficies et des volumes, etc. Ces tableaux ont été publiés sous le titre d'*Abaque* ou *Compteur universel.* ‖ *Abaque* est devenu chez tous les peuples de race latine synonyme d'Arithmétique, et on le retrouve encore avec cette acception dans plusieurs ouvrages du XVIe siècle. V. ABACO.

— Couvercle carré d'une corbeille de fleurs. ‖ Tablette carrée placée sur un corps rond. ‖ Plaque de bronze, de verre ou de toute autre matière, qu'on incrustait dans les lambris des édifices ou des palais. ‖ Buffet destiné à placer les vases en usage dans les repas, et dont se servirent dans la suite les gens riches pour étaler leur vaisselle la plus précieuse.

— *Abaque à jouer*, Sorte d'échiquier ou de damier. ‖ *Abaque de lecture.* Tableau sur lequel on traçait les lettres pour apprendre à lire aux enfants.

— *Abaque des équivalents chimiques*, Tableau qui donne à vue les résultats numériques de toutes les combinaisons et réactions mutuelles des corps simples et des corps composés, en proportions définies.

— Minér. Sorte d'auge dans laquelle on lave les métaux, et principalement l'or.

Encycl. Archit. Primitivement l'abaque constituait le chapiteau tout entier. Dans les ordres dorique, toscan, ionique, il rappelle assez bien, par la simplicité de sa forme carrée et plate, la signification grecque de son nom. Dans l'ordre corinthien et dans le composite, il s'éloigne de cette forme, se revêt d'ornements, s'enrichit de moulures. Échancré sur ses faces et *taillé* de manières diverses, il prend le nom de *tailloir*. Revenu à son état primitif pendant la période gallo-romaine, il présente généralement pendant la période ogivale la forme d'un octogone. Dans l'ordre corinthien, l'*abaque* ne constitue que la septième partie du chapiteau. Dans l'ordre toscan, il porte aussi le nom de *plinthe*, parce qu'il ressemble à la plinthe de la base.

— Math. L'abaque que les Romains employaient dans leurs opérations arithmétiques n'était autre chose qu'une table divisée en un certain nombre de colonnes parallèles, dont la première était affectée aux unités, tandis que les suivantes étaient affectées aux dizaines, centaines, etc. On y effectuait les calculs tantôt avec de petites pierres qui indiquaient des unités d'ordre plus ou moins élevé, selon la colonne où elles étaient placées, tantôt à l'aide de sable dont on couvrait l'abaque et sur lequel on traçait des caractères. Dans les *abaques* perfectionnés, les petites pierres étaient remplacées par des boutons qu'on faisait glisser dans une rainure. Plusieurs exemplaires de l'abaque romain nous sont parvenus. Il en existe un au cabinet des antiques de la Bibliothèque impériale. Depuis un temps immémorial, les Chinois et les Tartares possèdent une machine à calculer qui n'est autre que l'*abaque*, et à laquelle ils donnent le nom de *souwan-pan*. Cette machine a été introduite en Russie vers la fin du moyen âge par les conquérants mongols, et importée en 1812 dans notre pays, où elle est employée dans les salles d'asile, sous le nom de *boulier*, pour enseigner aux enfants les premiers éléments de l'arithmétique. Alexandre de Humboldt fait remarquer avec raison que l'intérêt de l'*abaque*, au point de vue de l'histoire de l'arithmétique, est dans le principe de la valeur de position des signes numériques sur lequel repose cet instrument, et qui est devenu celui de notre numération écrite.

ABARCA (don Joaquin), évêque de Léon, né dans l'Aragon en 1780, mort en 1844, fut l'un des chefs du parti de don Carlos en Espagne. Banni en 1839, il alla mourir dans un couvent près de Turin.

ABARES s. m. pl. (a-ba-re). Géogr. anc. Peuple scythe, que l'on croit le même que les Bulgares. On lui a aussi donné le nom d'*Avares*.

ABARIDE s. m. (a-ba-ri-de — du gr. *abarês*, léger). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des féroniens, qui a pour type et unique espèce l'*abarique œnea*, trouvé dans les environs de Carthagène, en Amérique.

ABARIGA s. m. (a-ba-ri-ga). Bot. Palmier de l'île St-Thomas, l'une des Antilles. Son fruit est nommé *abanga* par les nègres.

ABARIM (a-ba-ri-me), chaîne de montagnes à l'orient de la mer Morte et du Jourdain. Le Nébo, sur lequel mourut Moïse, en fait partie.

ABARIQUE adj. (a-ba-ri-ke — rad. *Abaris*). Myth. Qui appartient, qui a rapport à Abaris, sorte d'Apollon hyperboréen : *Peut-être l'explication des légendes* ABARIQUES *est-elle plus ingénieuse que vraie.* (Val. Parisot.)

ABARIS (a-ba-riss). Magicien scythe auquel Apollon donna une flèche sur laquelle il avait la faculté de traverser les airs.

ABARMON s. m. (a-bar-mon). Ichthyol. Poisson très-fécond, qu'on suppose être une espèce de squale. On prétend que l'abarmon ne pond qu'après s'être frotté le ventre sur le sable, et qu'il fait rentrer ses petits dans son ventre au moment où la mer est agitée par la tempête.

ABARNAHAS s. m. (a-bar-na-hass). Alchim. Nom que les alchimistes donnaient à la magnésie.

ABARTAMEN s. m. (a-bar-ta-mènn). Alchim. Nom que les alchimistes donnaient au plomb.

ABARTHROSE s. f. (a-bar-trô-ze — du lat. *ab*, et du gr. *arthron*, articulation). Articulation qui permet des mouvements en tous sens. Synon. peu usité de *Diarthrose*. V. ce mot.

ABARTICULATION s. f. (a-bar-ti-ku-la-si-on — lat. *ab*, et fr. *articulation*). Synon. d'*Abarthrose*.

ABAS s. m. (a-bâss). Métrol. Poids de Perse qui sert à peser les perles et qui vaut 0 gramme 1458. ‖ Monnaie du même pays valant environ 2 fr. 30 c.

— Météor. V. ABAT.

ABASCAL (don José Fernando), général espagnol, vice-roi du Pérou en 1804, né à Oviedo en 1743, mort à Madrid en 1821. En 1808, il sut conserver à l'Espagne, pour quelques années encore, les colonies du Pérou, qui s'étaient soulevées contre la mère patrie à la nouvelle de l'invasion de Napoléon ; ce qui ne l'empêcha pas d'être disgracié en 1816 par Ferdinand VII.

ABASCANTES adj. et s. m. pl. (a-bass-kan-te). On appelait ainsi des caractères magiques auxquels on attribuait certaines vertus lorsqu'on les portait sur soi : *Des caractères* ABASCANTES. *Des* ABASCANTES.

ABASE adj. des 2 g. (a-ba-ze). Qui appartient, qui est propre à l'Abasie ou à ses habitants : *Les femmes* ABASES *sont fort belles, et plus d'une est vendue dans les harems turcs comme Circassienne.* (Univ. pitt.) *La langue* ABASE *a plusieurs mots communs avec la circassienne, dont elle suit les règles syntaxiques.* (Balbi.)

— Subst. pl. Nom d'un ancien peuple de l'Asie, au bas du Caucase et sur les bords du Pont-Euxin ; aujourd'hui, c'est celui d'une peuplade caucasique qui habite les rives supérieures du Kouban : *Les* ABASES *ou* ABKHASES, ACHÆI *et* ABASCI *des anciens, se livrent à l'agriculture et principalement au soin de leurs nombreux et magnifiques troupeaux de chèvres, de moutons et de gros bétail.* (Béraud.)

ABASECH s. m. (a-ba-zèk). Géogr. Tribu circassienne qui vit à l'O. de Laba, jusqu'au Subdja : *Les* ABASECHS *sont maintenant la horde la plus nombreuse de la Circassie. Ils sont presque tous sans religion, et grands voleurs.* (Univ. pitt.)

ABASICARPE s. m. (a-ba-zi-kar-pe — du gr. *a* priv. ; *basis*, base ; *karpos*, fruit). Bot. Genre ou sous-genre de plantes appartenant à la famille des crucifères.

ABASIE, grande contrée de la Russie asiatique, vers la mer Noire, qui se divise en petite et en grande Abasie ; environ 150,000 hab. Pays qui n'est guère soumis que nominalement à la Russie. Les habitants, chrétiens au IVe siècle, adoptèrent l'islamisme lorsqu'ils furent soumis aux Persans, aux Géorgiens et aux Turcs.

A BAS LE FEU ! V. BAS LE FEU.

A BAS LE MONDE ! loc. interj. Mar. Commandement aux hommes qui peuvent se trouver dans la mâture, dans le gréement, sur les bastingages, etc., de descendre sur le pont.

ABASOLOA s. m. (a-ba-zo-lo-a). Bot. Sorte de plantes appartenant à la famille des composées, dont on ne connaît qu'une espèce, originaire du Mexique : *L'*ABASOLOA *est une plante qui présente des dents de distance en distance.* (D'Orbigny.)

ABASOURDI, IE (a-ba-zour-di) part. pass. du v. Abasourdir. Etourdi, assourdi : *Je fus un moment* ABASOURDI *par le tapage infernal de l'orchestre.* (E. Sue.)

— Fig. Très-étonné, stupéfait : *Il a été* ABASOURDI *de sa disgrâce, de la perte de son procès.* (Acad.) *Je suis tout* ABASOURDIE, *je ne sais où j'en suis.* (Mme du Deffand.) *Je les ai trouvés l'un et l'autre atterrés,* ABASOURDIS, *ne répondant pas un mot.* (J.-J. Rouss.) *Il est tout* ABASOURDI *de la prise de Pondichéry, qui lui coûte juste le quart de son bien.* (Volt.) *D'Artagnan, à moitié* ABASOURDI, *se leva donc, et, poussé par l'hôte, commença de descendre.* (Alex. Dumas.) *Il semblait d'abord tout* ABASOURDI *du poids de cette impitoyable logique.* (Alex. Dumas.) *Il fut* ABASOURDI *par cette révélation.* (Balz.) *Georges,* ABASOURDI, *le regardait sans pouvoir prononcer une parole.* (E. Sue.) ‖ Ennuyé, excédé, assommé : *J'ai enfin quitté Paris,* ABASOURDI *de prose et de vers, de scènes et d'articles, de critiques et de compliments.* (Diderot.)

ABASOURDIR v. a. ou tr. (a-ba-zour-dir — rad. *sourd*). Etourdir, assourdir : *Ce coup de tonnerre l'*A ABASOURDI. (Acad.)

— Fig. et fam. Jeter dans la stupeur, consterner, accabler : *Cette réponse* ABASOURDIT *le pauvre homme.* (F. Soulié.)

Et comme il est le maître et qu'il a du crédit,
D'une seule menace il nous *abasourdit.*
BOURSAULT.

S'abasourdir, v. pr. S'étourdir : *Ils* S'ABASOURDISSENT *avec le bruit continuel qu'ils font.*

— **Syn. Abasourdi, ébahi, ébaubi, stupéfait.** Celui qui est *abasourdi* est consterné, confondu : *A cette audace si inattendue dans un homme ordinairement si craintif, je les vis l'un et l'autre atterrés,* ABASOURDIS. (J.-J. Rouss.) Celui qui est *stupéfait* est mis dans un état d'insensibilité, d'immobilité : *Sitôt que je fus introduit, j'ôte mon masque et je me nomme. Le sénateur pâlit et reste* STUPÉFAIT. (J.-J. Rouss.) *Ebahi* et *ébaubi* expriment la niaiserie d'un homme qui aperçoit une chose à laquelle il a peine à croire ; mais *ébahi* se dit plutôt de celui qui a la bouche béante : *Les badauds sont toujours* ÉBAHIS *d'admiration ;* et *ébaubi* de celui qui reste les yeux grands ouverts devant l'objet de son admiration : *Les sauvages s'offrent à mes yeux* ÉBAUBIS. (Chateaub.)

ABASOURDISSANT (a-ba-zour-di-san) part. prés. du v. Abasourdir. Inv. Etourdissant : *Ce tapage nous* ABASOURDISSANT...

ABASOURDISSANT, ANTE adj. (a-ba-zour-di-san). Qui est propre à abasourdir, à étourdir : *Un bruit* ABASOURDISSANT. ‖ Stupéfiant : *Une menace* ABASOURDISSANTE. *Un événement* ABASOURDISSANT. *Des nouvelles* ABASOURDISSANTES. *Tout était nouveau, étrange,* ABASOURDISSANT.

— Fig. Ennuyeux, fatigant, assommant : *C'est un homme* ABASOURDISSANT.

ABASOURDISSEMENT s. m. (a-ba-zour-di-se-man — rad. *abasourdir*). Stupéfaction, consternation, stupeur : *Cette nouvelle l'a jeté dans une espèce d'*ABASOURDISSEMENT *dont il a peine à se remettre. Cette violation de l'étiquette laissa les valets du vieux duc dans un* ABASOURDISSEMENT *complet.* (P. Féval.)

ABASSI s. m. (a-ba-si). Métrol. Nom d'un poids et d'une monnaie de l'Orient.

ABAT s. m. (a-ba — rad. *abattre*). Action d'abattre, de renverser, de tuer : *L'*ABAT *des animaux.*

— S'emploie quelquefois pour Abattoir : *Les* ABATS *de Paris.*

— Se dit aussi, en parlant des animaux abattus, des parties qui ne peuvent se vendre comme viande, telles que les cornes, les boyaux, etc. : *Si le producteur veut que des animaux soient abattus pour son compte, il vend le suif, la peau, les* ABATS *au cours, comme tout le monde.* (V. Borie.) Dans ce cas, s'emploie presque toujours au pluriel. On dit plus souvent *abatis*. ‖ Se dit encore des marchandises de qualité inférieure vendues par les tripiers, comme pieds de mouton, foie, mou de bœuf, gras-double, etc.

— *Case d'abat*, chacune des cases dans lesquelles on introduit les animaux à abattre.

ABAT ou **ABAS** s. m. (a-ba — de *à* et *battre*). Averse, pluie abondante, qui survient, qui tombe, qui *s'abat* tout à coup : *L'accumulation des neiges, les pluies et les orages y déterminent des avalanches et des* ABATS *de boues et de pierres, qui descendent dans les vallées.* (Burat.)

ABATAGE s. m. V. ABATTAGE.

ABÂTARDI, IE (a-bâ-tar-di) part. pass. du v. Abâtardir. Dégénéré, corrompu : *Race* ABÂTARDIE. *Ces animaux sont* ABÂTARDIS. *Tous ces plants sont* ABÂTARDIS. (Acad.) *Cela prouve l'irrécusable puissance du pur sang comme moyen régénérateur des races* ABÂTARDIES. (E. Sue.) *Par une loi naturelle, les différentes variétés d'une famille se conservent et se reproduisent toujours pures et pareilles lorsqu'elles ne sont pas* ABÂTARDIES *par des croisements.* (E. Sue.)

— Fig. Se dit des personnes et des choses qui, par des affaiblissements successifs, ont perdu de leur valeur, de leur prix, de leur mérite, etc. : *Peuple* ABÂTARDI *par un long esclavage. Jamais on n'a vu votre empire si lâche, si efféminé, si* ABÂTARDI. (Fén.)

ABÂTARDIR v. a. ou tr. (a-bâ-tar-dir — rad. *bâtard*). Faire dégénérer, corrompre, altérer le type primitif : *Tous nos soins à bien traiter et nourrir les animaux n'aboutissent le plus souvent qu'à les* ABÂTARDIR. (J.-J. Rouss.) *La mauvaise culture* ABÂTARDIT *les plantes.* (Littré.) *De là vient une faiblesse qui* ABÂTARDIT *l'homme et lui communique je ne sais quoi d'esclave.* (Balz.) *Oh ! c'est que sur la terre l'oisiveté, l'envie, la richesse, la misère* ABÂTARDISSENT *si vite une espèce !* (E. Sue.) *L'éducation, au* XVe *siècle, était pleine de puérilités laborieuses et compliquées, qui semblaient faites exprès pour* ABÂTARDIR *les bons et nobles esprits.* (Ste-Beuve.)

— Fig. Par ext. Se dit des choses : *Une longue servitude* ABÂTARDIT *le courage.* (Acad.) *La pureté de la doctrine était* ABÂTARDIE *par les Vaudois.* (Boss.) *Les grains, les fleurs, les animaux dégénèrent, ou plutôt prennent une si forte teinture du climat, que la matière domine sur la forme, et semble l'*ABÂTARDIR. (Buff.) *La mollesse* ABÂTARDIT *tout.* (De Ravignan.)

S'abâtardir, v. pr. Dégénérer, se corrompre, s'altérer, perdre de ses qualités primitives. Se dit des personnes et des choses : *Les plantes de l'Asie souvent* S'ABÂTARDISSENT *en Europe.* (Féraud.) *On ne peut nier que la race normande n'ait été et ne soit encore une des plus belles de notre pays, et si elle perd chaque jour, si elle* S'ABÂTARDIT, *surtout dans les villes, ce n'est pas au cidre qu'elle le doit, c'est à l'eau-de-vie.* (A. Le Pileur.) *Les plus heureux naturels* S'ABÂTARDISSENT *dans l'oisiveté.* (Acad.) *Les talents* S'ABÂTARDISSENT. (Balz.)

A son fermier, un jour, Roch vantait sa noblesse ;
Le manant, très-sensé, sur-le-champ repartit :
Tant pis pour vous, monsieur, car, je vous le confesse,
Graine si vieille enfin *s'abâtardit.*
SALENTIN (de l'Oise).

— **Syn. Abâtardir (s'), dégénérer.** *S'abâtardir*, c'est perdre ou laisser affaiblir des qualités dues à l'origine, à la naissance : *Ces animaux se sont* ABÂTARDIS *en changeant de climat ;* *dégénérer*, c'est recevoir de nouveaux attributs, ou inférieurs ou pires : *Au bout de quelques générations, les races périssent ou* DÉGÉNÈRENT, *il faut les renouveler.* (J.-J. Rouss.)

ABÂTARDISSANT (a-bâ-tar-di-san) part. prés. du v. Abâtardir : *Leur savoir n'étoit que besterie, et leur sapience n'étoit que morgue,* ABÂTARDISSANT *les bons et nobles esprits, et corrompant toute fleur de jeunesse.* (Rabelais.)

ABÂTARDISSANT, ANTE adj. (a-bâ-tar-di-san, an-te). Qui est propre à abâtardir : *Politique* ABÂTARDISSANTE. *Principes* ABÂTARDISSANTS.

ABÂTARDISSEMENT s. m. (a-bâ-tar-di-se-man — rad. *abâtardir*). Dégénération, corruption, altération du naturel ou du type primitif dans les races : *L'*ABÂTARDISSEMENT *d'une race d'animaux. L'*ABÂTARDISSEMENT *de certains végétaux. Il me semble voir dans le singe un animal à beaucoup d'égards conformé comme l'homme, dont il retient avec altération et par une sorte d'*ABÂTARDISSEMENT *les principaux traits.* (Geoffroy St-Hil.) *L'homme redeviendra ce qu'il était avant son* ABÂTARDISSEMENT. (Balz.) *La statistique est muette sur le nombre effrayant d'ouvriers de vingt ans qui épousent des cuisinières de quarante à cinquante ans, enrichies par le vol. On frémit en pensant aux suites d'unions pareilles, au triple point de vue de la criminalité, de l'*ABÂTARDISSEMENT *de la race et des mauvais ménages.* (Balz.)

— Fig. Abrutissement, dégradation : *L'*ABÂTARDISSEMENT *des esprits, du courage. Tomber dans l'*ABÂTARDISSEMENT. (Nicole.) *La divisibilité territoriale poussée à l'infini doit engendrer l'*ABÂTARDISSEMENT *de la nation, la mort des arts et celle des sciences.* (Balz.) *La chaleur méphitique qu'y produit une réunion d'hommes n'est pas une des moindres raisons de l'*ABÂTARDISSEMENT *progressif des intelligences.* (Balz.)

— Esthét. : *Lorsque la détérioration du goût est arrivée à son dernier période, il y a dans toutes les productions de l'art un* ABÂTARDISSEMENT *général. La prodigalité de l'ornementation dans l'architecture romaine depuis Dioclétien, et le mélange des styles et des divers ordres, amenèrent le plus complet* ABÂTARDISSEMENT. (Dict. des arts.)

ABAT-CHAUVÉE s. f. (a-ba-cho-vé — de *abattre* et *chaux*). Comm. Sorte de laine de qualité inférieure, que l'on détache au moyen de chaux. Pl. *Des abat-chauvées.*

ABATÉE. s. f. V. ABATTÉE.

ABATELLEMENT s. m. (a-ba-tè-le-man). Terme usité parmi les Français, dans les Echelles du Levant. C'était une sentence du consul, interdisant le commerce avec les négociants d'une nation qui désavouaient leurs marchés ou qui refusaient de payer leurs dettes. Cette législation exceptionnelle avait été établie pour maintenir le crédit du commerce français au Levant. On se relevait de l'abatellement en payant ses dettes.

ABAT-FAIM s. m. (a-ba-fain — contract. de qui *abat* la *faim*). Fam. Pièce de résistance qu'on sert d'abord pour apaiser, abattre la première faim des convives : *L'aloyau rôti ou braisé est un* ABAT-FAIM. *On nous servit un fort* ABAT-FAIM. (Legoarant.) Pl. *Des* ABAT-FAIM.

ABAT-FOIN s. m. (contr. de qui *abat*, rabat le *foin*). Econ. rurale. Ouverture pratiquée dans un grenier au-dessus de l'écurie ou de l'étable, et par laquelle on jette le foin ou la paille : *Un* ABAT-FOIN. *Des* ABAT-FOIN.

— Par ext. Il désigne aussi la partie du fenil la plus rapprochée de l'ouverture : *J'ai là-haut dans l'*ABAT-FOIN *un homme qui vous dira ça.* (G. Sand.)

ABATIS s. m. V. ABATTIS.

ABAT-JOUE s. m. (a-ba-joû — de *abat* et *joue*). Néol. Ce qui sert à couvrir les joues : *Un nez de carton avec des* ABAT-JOUES *d'un rouge pourpre formait le masque sous lequel il se croyait méconnaissable.* (Rog. de Beauv.)

ABAT-JOUR s. m. (a-ba-jour — de *abattre* et *jour*). Sorte de fenêtre pratiquée obliquement dans le sens de la hauteur, de manière que le jour arrive presque verticalement : *Les soupiraux de cave sont généralement taillés en* ABAT-JOUR. *Dans les prisons, presque toutes les fenêtres sont des* ABAT-JOUR. ‖ Cadre ou réflecteur en métal ou en papier adapté à une lampe pour en rabattre la lumière : *Il attendait que son valet de chambre apportât les flambeaux garnis d'*ABAT-JOUR. (Balz.) *Il entra, et devant une table dont la superficie était inondée de la lumière que concentrait un vaste* ABAT-JOUR, *il aperçut l'abbé.* (Alex. Dumas.) ‖ Volet plein ou à claire-voie, que l'on place devant les ouvertures des habitations pour arrêter les rayons solaires et les insectes. ‖ Appareil en planches appliqué aux fenêtres des prisons pour empêcher les prisonniers de voir au dehors et de correspondre avec l'extérieur.

— Par anal. Epèce de visière, ordinairement en taffetas vert, qui sert à garantir les yeux d'une trop vive lumière : *Une casquette et un* ABAT-JOUR *en taffetas vert à fil d'archal tout crasseux annonçaient soit des précautions pour se déguiser, soit une faiblesse d'yeux assez concevable chez un vieillard.* (Balz.)

— *Abat-jour diorama*, Abat-jour présentant des effets semblables à ceux du diorama. ‖ *Abat-jour ballon*, Abat-jour en forme de ballon. ‖ *Abat-jour demi-globe*, Abat-jour en forme de demi-globe. ‖ *Des abat-jour en lithophanies*, Des abat-jour avec dessins transparents, comme les peintures appelées lithophanies.

— *Persiennes en abat-jour*, Persiennes en forme d'abat-jour.

— Bot. Ouverture placée sur le chapiteau de quelques espèces de pavots, et par laquelle s'échappent les graines.

ABATON s. m. (a-ba-ton — du gr. *abatos*, inaccessible). Archéol. Nom donné, chez les anciens, à certains endroits des temples interdits aux profanes : *Il y avait un* ABATON *célèbre dans le temple de Rhodes.*

ABATOS s. m. (a-ba-toss). Myth. Un des chevaux de Pluton.

ABAT-SON s. m. (a-ba-son — contract. de qui *abat*, rabat les *sons*). Archit. Se dit des lames de bois recouvertes de plomb ou d'ardoises qui garantissent les beffrois de la pluie et renvoient le son vers le sol : *Un* ABAT-SON. *Des* ABAT-SONS.

ABATTABLE adj. 2 g. (a-ba-ta-ble — rad. *abattre*). Qui est susceptible d'être abattu, qu'on peut, qu'on doit abattre : *Ces arbres, ces chevaux sont* ABATTABLES.

ABATTAGE s. m. (a-ba-ta-je — rad. *abattre*). Action d'abattre les arbres qui sont sur pied : *L'*ABATTAGE *des bois, des arbres.*

— Absol. : *Il importe de procéder à l'*ABATTAGE *par un temps froid et sec.* (Encycl.) *On ne doit commencer l'*ABATTAGE *que vers la fin du mois de novembre.* (L.-J. Larcher.)

— Action d'abattre, de tuer les bestiaux destinés à la nourriture de l'homme, ou de détruire, d'abattre les chevaux ainsi que les animaux qui sont errants, nuisibles ou malades : *L'*ABATTAGE *des chevaux se faisait primitivement dans les deux abattoirs consacrés à l'espèce bovine.* (L. Figuier.) *Deux abattoirs spéciaux ont été construits à Paris pour l'*ABATTAGE *des porcs.* (Encycl.) *A l'approche des grandes chaleurs, la police ordonne quelquefois un* ABATTAGE *général des chiens errants.* (Encycl.) ‖ Les frais d'abattage, soit en parlant du bois, soit en parlant des animaux : *L'*ABATTAGE *est à la charge de l'acheteur, à moins de convention contraire.* (Encycl.)

— Fig. et pop. *Avoir de l'abattage*, Être d'une haute stature, être fort, vigoureux, taillé en Hercule.

— Art vét. Action d'abattre, de coucher et de maintenir sur la paille les grands animaux domestiques, afin de leur faire subir quelque opération.

— Mar. Action d'abattre un navire, de le coucher sur le côté, afin d'amener au-dessus de l'eau la moitié de sa carène ou une partie de cette moitié : *L'*ABATTAGE *a lieu pour les opérations qui deviennent nécessaires.* (De Chesnel.) On dit aussi *abatture.*

— Typogr. *Abattage de la frisquette.* Se dit du mouvement donné par l'imprimeur à la frisquette pour la ramener sur le tympan.

— Armur. Action que le grand ressort du fusil détermine quand le chien fait basculer la platine dans les armes à silex, ou quand il tombe sur la capsule, dans les armes à percussion.

— Maçonn. Action d'abattre l'excédant d'une pierre formant saillie.

— Techn. Une des manœuvres du fabricant de bas. Double pièce du métier à bas qui fait descendre les platines à plomb. ‖ Chez les tailleurs, longueur d'un vêtement : *Cette basque de redingote contient trente centimètres d'*ABATTAGE. ‖ Châssis mobile d'une devanture de boutique, s'ouvrant de bas en haut et s'attachant au plancher.

ABATTANT (a-ba-tan) part. prés du v. Abattre :

Là les vautours et les corbeaux,
Abattant leurs noires volées,
Couvrent seuls les sombres créneaux. LAMARTINE.

ABATTANT s. m. (a-ba-tan — rad. *abattre*). Dessus de table ; partie du comptoir d'un marchand, qui s'élève et qui s'abat à volonté : *Un* ABATTANT. *Des* ABATTANTS.

ABATTÉE ou **ABATÉE** s. f. (a-ba-té — rad. *abattre*). Mar. Mouvement par lequel un navire, obéissant au vent, à la lame ou à la

marée, tourne sur une verticale qui passerait par son centre de gravité, et écarte la proue de la ligne du vent : *Navire qui fait des* ABATTÉES. *L'*ABATTÉE *a lieu lors de l'appareillage ou quand le navire est en panne ou à la cape.* (Bouillet.) *Dantès, quoiqu'il fût à peu près certain de la route que suivait le bâtiment, l'accompagna des yeux avec une certaine anxiété jusqu'au moment où il lui vit faire son* ABATTÉE *et revenir à lui.* (Alex. Dum.)

— Se dit aussi de l'espace parcouru par le navire pendant le mouvement de l'abattée.

ABATTEMENT s. m. (a-ba-te-man — rad. *abattre*). Action d'abattre ; état de ce qui est abattu : *L'*ABATTEMENT *des arbres.* ABATTEMENT *d'un grand nombre de pièces de gibier.* Dans ce sens, on dit plutôt *abattage.*

— Fig. Affaiblissement des forces morales ; découragement, anxiété extrême, tristesse profonde : *Sans cette espérance, je tomberais dans l'*ABATTEMENT. (Bourdal.) *Dans l'*ABATTEMENT, *l'âme se relève aux pieds de la croix.* (Imit. de J.-C.) *Tous ses discours, toutes ses actions faisaient paraître de l'*ABATTEMENT. (La Rochef.) *Au milieu de la tristesse et de l'*ABATTEMENT *de la cour, la sérénité seule de son auguste front rassurait les frayeurs publiques.* (Mass.) *Jamais Alexandre n'était si résolu que dans l'*ABATTEMENT *des troupes.* (St-Evrem.) *Ne cherchez pas à me tirer de l'*ABATTEMENT *où je suis tombé.* (J.-J. Rouss.) *Un homme véritablement courageux est à l'abri de l'ivresse de la prospérité et de l'*ABATTEMENT *du malheur.* (De Ségur.)

La colère est superbe, et veut des mots altiers ;
L'*abattement* s'exprime en des termes moins fiers.
BOILEAU.

— Diminution considérable des forces physiques ; prostration : *Le jeûne fait sur votre corps des impressions de langueur et d'*ABATTEMENT. (Mass.) *Les chaleurs m'ont jeté dans de grands* ABATTEMENTS. (Boileau.) *Il avait les mouvements tristes, la voix faible, l'*ABATTEMENT *d'un convalescent.* (Balz.)

A cet *abattement* que vous laissez paraître,
J'ai, s'il faut l'avouer, peine à vous reconnaître.
LEMERCIER.

‖ Se dit aussi de l'expression particulière que donnent aux traits, au visage, à tout le corps, une tristesse profonde, le découragement, etc. : *Autrefois les tyrans ne reconnaissaient les chrétiens qu'à l'*ABATTEMENT *de leur visage.* (Mass.) *Elle n'avait plus cette expression d'*ABATTEMENT *que donne l'esclavage.* (G. Sand.)

L'*abattement* se peint dans ses traits douloureux.
BAOUR-LORMIAN.

— S'empl. quelquefois au pluriel : *Cette idée les jette dans des* ABATTEMENTS *d'esprit.* (Bourdal.) *Ces langueurs, ces* ABATTEMENTS *que Tertullien a si bien appelés des parures de mort.* (Mass.)

— Anc. jurispr. Prise de possession d'un héritage sur lequel on avait un titre apparent de propriété, lorsqu'on s'y introduisait sans violence, aussitôt après la mort du possesseur et avant que son héritier l'eût occupé.

— Chass. Action de découpler les chiens.

Épithètes. Naturel, passager, court, long, profond, lourd, pesant, total, complet, triste, douloureux, morne, sombre, mortel, lâche.

— **Syn. Abattement, accablement, anéantissement, prostration.** L'*abattement* est une langueur que l'âme éprouve à la suite d'un mal qui lui arrive ; il peut n'être que momentané, et quand il se prolonge, il conduit à l'*accablement.* Celui-ci se dit du corps et de l'âme ; le corps est *accablé* par suite de fatigue et de maladie ; l'esprit est *accablé* quand il est près de succomber sous le poids de ses peines. L'*anéantissement* est l'état d'une âme qui a succombé, qui a perdu toute force, toute vie ; mais cette idée étant nécessairement hyperbolique, le mot ne diffère guère du précédent quant au sens réel. La *prostration* est un *accablement* complet de l'âme et du corps tout ensemble.

ABATTEUR s. m. (a-ba-teur — rad. *abattre*). Celui qui abat des arbres, etc. : *Ce bûcheron est un grand* ABATTEUR *de bois.* (Acad.)

— Fig. Sert à exprimer énergiquement une idée de destruction, et se prend en bonne ou en mauvaise part, suivant la nature du complément : *L'herbe serrée, reprend Alaric, l'*ABATTEUR *d'hommes, se fauche mieux.* (Chateaub.) *Des ruines, c'est tout ce qu'ont laissé sur leur passage ces grands* ABATTEURS *de lois, de têtes et de monuments.* (J. de Maist.) *Le dix-huitième siècle, ce grand* ABATTEUR *de préjugés, attaque cette opinion.* (Rog. de Beauv.)

— Fam. Homme qui fait beaucoup d'ouvrage : *Un grand* ABATTEUR *de besogne. C'était un bon garçon et un rude* ABATTEUR *d'ouvrage, au dire de tous ses compagnons.* (G. Sand.) ‖ *Grand abatteur de bois,* Vert galant : *Henri IV a eu une quantité étrange de maîtresses ; il n'était pourtant pas grand* ABATTEUR *de bois.* (Tallem. des Réaux.)

Et chacun dit à haute voix :
O le grand *abatteur* de bois ! SCARRON.

— Abatteur se dit aussi d'un homme très-adroit au jeu de quilles : *C'est un grand* ABATTEUR *de quilles.*

Mais cette dernière expression s'emploie le plus souvent fam. pour désigner un homme qui a fait des choses difficiles, extraordinaires, ou qui se vante de prouesses qu'il n'a point faites : *Quel* ABATTEUR *de quilles !*

Vous êtes, je vois bien, grand *abatteur de quilles.*
RÉGNIER.

ABATTIS s. m. (a-ba-ti — rad. *abattre*). Amas de choses abattues, démolies, brisées : *Cette rue est bouchée par un* ABATTIS *de maisons.* (Acad.) ‖ Coupe faite dans un bois, dans une forêt : *On a fait un grand* ABATTIS *de chênes dans cette forêt.* (Acad.) *Cette vaste terre n'est donc qu'une forêt dans laquelle des sauvages ont fait quelques clairières et de petits* ABATTIS *pour s'y domicilier.* (Buff.) *L'*ABATTIS *d'arbres qui le blessait si vivement avait été fait sur le bord de la petite rivière.* (G. Sand.)

Le Scythe retourné dans sa triste demeure, [heure,]
Prend la serpe à son tour, coupe et taille à toute
Conseille à ses voisins, prescrit à ses amis
Un universel *abattis.* LA FONTAINE.

— Fig. Grande suppression, retranchement excessif, etc. : *La Chambre était en train de retrancher sur le budget ; c'était un* ABATTIS *de millions.* (Marrast.) *La fameuse nuit du 4 août fit un grand* ABATTIS *dans la forêt des abus.* (Siècle.) ‖ Un philosophe du siècle dernier disait à une femme d'esprit : « Avouez, madame, que nous avons fait un terrible *abattis* dans la forêt des préjugés ? — Oui, répondit-elle, c'est pour cela que vous avez débité tant de fagots. » ‖ Amas de choses confuses, sans ordre, et prises comme au hasard : *La vraisemblance, la sincérité du personnage devenaient ce qu'elles pouvaient sous cet* ABATTIS *de rimes sonores.*

— Argot. Se dit du pied et de la main d'une personne : *Il répliquait en allongeant ses* ABATTIS. (Cabassol.) *Des pieds qu'on nomme* ABATTIS. (Balz.) ‖ Par ext. et fam. Se dit des pieds et des mains d'une forte dimension.

— Masse de pierre que détache le carrier avant de la débiter.

— Chass. Se dit du gibier que l'on tue : *Faire un* ABATTIS, *un grand* ABATTIS *de lièvres.* (Acad.) *J'en connais plus de vingt nichées : nous avons de quoi faire un bon* ABATTIS, *je vous en réponds.* (Vitet.) ‖ Se dit en général de tous les animaux que l'on tue, que l'on détruit : *On tuait pour tuer ; car comment profiter de ces* ABATTIS *de colosses dont un seul a tant d'huile et tant de sang ?* (Michelet.)

— Petit chemin que se font les jeunes loups auprès et autour du lieu où ils sont nourris.

— Art culin. Les pattes, la tête, le cou et les ailerons d'une volaille : ABATTIS *d'oie, de dindon.* ‖ On dit aussi absol. : *Un* ABATTIS *en ragoût. Servir des* ABATTIS *aux navets.* ‖ Peau, graisse et tripes de bêtes tuées par le boucher.

— Art milit. Espèce de barricade ou de retranchement fait à la hâte avec des branches d'arbres : *Ce fut par des* ABATTIS *que Miltiade, dans les plaines de Marathon, arrêta la cavalerie des Perses et neutralisa leur supériorité numérique.* (Bachelet.)

ABATTOIR s. m. (a-ba-toir — rad. *abattre*). Établissement dans lequel les bouchers sont tenus de faire abattre et préparer les animaux destinés à la consommation : *Les* ABATTOIRS *ont fait disparaître ces tueries infectes qui compromettaient la santé des grandes villes.* (Bouillet.) *Jamais le boucher ne marqua avec plus d'autorité le bétail qu'il fait conduire à l'*ABATTOIR. (F. Soulié.) ‖ Se dit aussi des établissements où se fait l'abattage des chevaux, ânes, chiens, etc. : *Les* ABATTOIRS *de chevaux n'ont pas rendu moins de services que les* ABATTOIRS *de boucherie, en remplaçant les équarrissages qui ensanglantaient et infectaient la capitale.* (Bouillet.) *Je me servirai si bien du palefroi, qu'il aura à peine la force, lorsque je le rendrai, d'aller des écuries de monsieur le comte à l'*ABATTOIR. (G. Sand.)

— *Droit d'abattoir.* Droit que l'on paye pour les animaux tués dans un abattoir.

— Fig. S'est dit d'un champ de bataille et de tout pays ensanglanté par les luttes politiques : *Le champ de bataille était un véritable* ABATTOIR *de chair humaine. La Pologne est un* ABATTOIR *où les soldats russes font l'office de bouchers.* (Edm. Texier.) *Aujourd'hui la barbarie russe tend à transformer la patrie de Kosciusko en un* ABATTOIR *humain.* (A. de La Forge.)

— Cellule de la Conciergerie, à Paris, qui reçoit plus particulièrement les accusés de crimes pouvant entraîner la peine de mort. ‖ On s'est servi également de ce mot en parlant de certaines autres prisons : *Une noble femme, accourue des extrémités de la France sur la grève de Belle-Ile, pour y embrasser son mari, frappa en vain pendant six mois aux portes de cet* ABATTOIR *politique.* (Sarrans.)

— Par ext. La guillotine :

C'est là, malgré Gilbert et son vers immortel,
Que l'on court voir encor mourir un criminel,
.
Là que l'on a dressé l'*abattoir* social.
A. BARBIER.

Encycl. Avant la création des *abattoirs,* les bestiaux étaient tués dans l'intérieur des villes où les bouchers possédaient des *tueries* ou des *écorcheries* particulières. On conçoit les graves inconvénients que devait présenter un tel usage dans une ville comme Paris. Au danger de voir les animaux s'échapper furieux, après un coup mal assuré, se joignait celui des miasmes putrides qui s'exhalaient des matières animales répandues autour des échopes de bouchers, et du sang des victimes coulant au milieu de la fange des ruisseaux. Les abattoirs offrent des avantages immenses pour la sûreté et la salubrité des villes. La surveillance facile qu'y exerce l'autorité ne permet pas d'y abattre et de livrer à la consommation des bestiaux malades ou malsains. On peut, en outre, se demander avec Jean Reynaud, si les mœurs publiques n'ont point à gagner quelque douceur à être ainsi rendues complétement étrangères aux pernicieux exemples de ces scènes cruelles : « Sans doute, dit-il, c'est une impérieuse condition de notre nature qui nous force à égorger les animaux pour entretenir notre chair avec la leur, mais il est humain et profitable de laisser tomber un voile sur le tableau des meurtres, il faut qu'ils demeurent relégués dans le silence de l'enceinte où l'utilité publique le commande. » Ajoutons enfin que les abattoirs permettent de recueillir et d'utiliser diverses substances animales telles que les os, les cornes, les sabots, le sang, qui se perdaient presque toujours dans les tueries particulières, et de faire une économie notable sur le travail d'abattage en le concentrant en un seul lieu.

La ville de Paris possède cinq abattoirs, trois sur la rive droite de la Seine : celui de Montmartre près de la barrière Rochechouart, celui du Roule près de l'ancien parc Monceaux, et celui de Ménilmontant près de la barrière des Amandiers ; deux sur la rive gauche : l'abattoir de Villejuif près de la barrière d'Italie, et celui de Grenelle près de la barrière des Paillassons. Chaque abattoir, outre les cases destinées à l'abattage et construites de telle façon que la viande puisse s'y conserver fraîche, et qu'il soit facile d'y recueillir le sang, contient des écuries, un abreuvoir, une cour dallée, dite *voirie,* où l'on jette les matières tirées de l'estomac et des intestins, des fonderies de suif, des échaudoirs où sont lavées à l'eau chaude et préparées les *issues* destinées aux tripiers. La construction des abattoirs de Paris est très-récente ; elle fut ordonnée sous le premier empire par le décret du 10 novembre 1807 ; mais elle ne fut exécutée que longtemps après ce décret, et c'est seulement en 1818 qu'elle fut terminée. Aujourd'hui, il est question de démolir les abattoirs pour les rejeter hors de l'enceinte de Paris. Beaucoup de villes de province possèdent aussi des abattoirs. — Par une ordonnance du 15 avril 1838, les abattoirs sont rangés dans la première classe des établissements dangereux, insalubres ou incommodes. Toute demande en création d'abattoir est soumise aux formalités d'affiches et d'enquête *de commodo et incommodo.* Faite par délibération du conseil municipal, elle doit être transmise par le préfet au ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, où on l'examine au point de vue de l'emplacement et des dispositions projetées ; elle passe ensuite au ministère de l'intérieur pour la question des voies et moyens et revient au premier ministère, qui donne l'autorisation.

ABATTRE v. a. ou tr. (a-ba-tre — de *à* et *bas*). Jeter bas, jeter à terre, démolir, renverser, faire tomber : ABATTRE *des maisons, des murailles, des arbres. La maison est à nous ; on ne peut rien en faire ; un jour je l'*ABATTRAI. (Gresset.) *Il s'amuse à faire* ABATTRE *de grands arbres.* (Mme de Sév.) *J'attendais que nous allassions ensemble* ABATTRE *des pommes.* (Marivaux.)

Du lutrin, disent-ils, *abattons* la machine.
BOILEAU.

J'*abats* ce qui me nuit partout où je le trouve.
BOILEAU.

Que te restera-t-il pour dernière ressource,
Si ces damnés païens *abattent* ma bannière ?
C. DELAVIGNE.

‖ Renverser, vaincre, en parlant des hommes : *Il l'*ABATTIT *sous lui. Trois fois je l'*ABATTIS, *trois fois il se releva.* (Fén.) *La jeune fille répondit à l'abbé que David* AVAIT ABATTU *Goliath.* (Balz.) *Les chevaliers pansaient souvent eux-mêmes les plaies de l'ennemi qu'ils* AVAIENT ABATTU. (Chateaub.)

— Fig. et fam. *Abattre du bois, abattre de la besogne,* Faire beaucoup d'ouvrage.

— Abaisser, annihiler, détruire : ABATTRE *d'un même coup l'ouvrage de tant d'années.* (Boss.) *Nul ne peut* ABATTRE *ce que Dieu élève, nul ne peut relever ce que Dieu* ABAT. (Boss.) *Courier a beaucoup cité, et toujours avec un sens, une force, une sûreté d'application accablante pour les puissances qu'il voulait* ABATTRE. (Arm. Carrel.) ABATTRE *un homme puissant était un plaisir pour la démocratie athénienne.* (Mérimée.) *Les catastrophes de 1813 et 1814, qui* ABATTIRENT *Napoléon, rendirent la vie aux hôtes de ce château.* (Balz.)

J'*abattrai* d'un seul coup sa tête et son orgueil.
CORNEILLE.

Et pourquoi, sans éclat, son bras pudique, austère,
N'*abat*-il pas le vice à l'ombre du mystère ?

— Absol. : *Celui qui a en sa main la vie et la mort, qui* ABAT *et qui redresse, est avec nous.* (Boss.) *Pour changer les nations, il ne suffit pas d'*ABATTRE, *il faut reconstruire.* (Thomas.)

— Assommer, tuer, égorger : ABATTRE *un bœuf,* ABATTRE *un cheval,* ABATTRE *des chiens. Il allait d'un bout de la terre à l'autre* ABATTRE *les monstres.* (Fén.) *La manière d'*ABATTRE *les oiseaux-mouches est de les tirer avec du sable ou à la sarbacane.* (Buff.) *Le penchant de l'homme le porte à s'approprier le poisson qu'il a pêché ou l'oiseau qu'il a* ABATTU. (Thiers.) *Les égorgeurs* ABATTENT *sans distinction le père et le fils, la mère et la fille, dès l'âge le plus tendre.* (Edm. Texier.)

Qu'au fort de la bataille à mes yeux il se montre,
Que pour avoir le mien il m'apporte son sang ;
Je ne refuse pas de l'*abattre* en passant.
C. DELAVIGNE.

— Absol. : *On n'*ABAT *pas à Paris ailleurs qu'aux abattoirs.* (Encycl.)

— Couper, trancher : *Il lui* ABATTIT *le bras d'un coup de sabre.* (Acad.) *Le bourreau lui* ABATTIT *la tête.* (Le Sage.) ‖ Moissonner : *Ces moissonneurs* ABATTENT *tant d'arpents en un jour.* (Raym.) ‖ Faire retomber : *Le soleil* ABAT *la poussière.* ‖ Laisser retomber, abaisser : ABATTRE *sa toge.* ABATTRE *sa robe. Un paysan de Lucano, en traversant la forêt pour s'en retourner chez lui, aperçut par hasard la trappe de notre souterrain, que tu n'avais pas* ABATTUE. (Le Sage.) ‖ Affaiblir, diminuer les forces physiques : *Cette maladie a bien* ABATTU *ses forces.* (Acad.)

— Absol. : *Rien n'*ABAT *comme une longue souffrance, qui n'a de terme que la mort.* (La Harpe.)

— Fig. Décourager : *Tant de tristesse* ABATTAIT *son esprit.* (Fén.) *Un jeûne seul vous* ABAT *et vous rebute.* (Mass.) *Ni les maux qu'elle a prévus, ni ceux qui l'ont surprise n'ont* ABATTU *son courage.* (Boss.) *Une vertu que les mauvais succès même ne peuvent* ABATTRE. (Fén.) *Le moindre obstacle vous* ABAT. (C. Delav.) *Ses yeux brillants jetaient ce courage et ce feu que l'âge n'*ABAT *point.* (Balz.)

Lâches, où fuyez-vous ? quelle peur vous *abat* ?
BOILEAU.

Ses malheurs n'avaient point *abattu* sa fierté.
RACINE.

— Absol. : *Le sénat romain ne se laissait jamais* ABATTRE. (Boss.) *Le vrai courage ne se laisse jamais* ABATTRE. (Fén.) *L'orgueil entête, la timidité* ABAT. (Boursault.)

— Apaiser, diminuer, faire cesser : *Cette pluie* ABATTRA *le vent. Comme le dernier rayon du jour* ABAT *les vents.* (Chateaub.)

— Fig. : *Un regard, une larme suffit pour* ABATTRE *cette colère menaçante.*

— S'est dit pour Rabattre : ABATTRE *le caquet.*

— *Abattre la tente,* La plier. ‖ *Abattre les araignées.* Expression populaire employée dans certaines parties de la Normandie, dans le sens de Lever la main pour attester la vérité d'un fait. ‖ *Abattre les mariages,* dans les fabriques de soie, Remédier aux défauts d'une étoffe de soie où se trouvent des fils rompus et rejoints.

— *Abattre son jeu.* Se dit, à certains jeux de cartes, pour annoncer qu'on n'a point l'intention de jouer le coup, ou qu'on a évidemment gagné. ‖ Au jeu de trictrac, *Abattre du bois,* Abattre beaucoup de dames de dessus le premier tas pour faire facilement ses cases dans la suite. ‖ Aux quilles, Faire tomber un certain nombre de quilles.

— Mar. *Abattre un navire,* Le mettre sur le côté pour le réparer ; c'est ce qu'on appelle aussi *abattre en carène.* ‖ *Abats le feu,* Commandement pour faire cesser de tirer ; c'est l'impératif du v. *abattre.*

— Anc. jurispr. Abolir : ABATTRE *une coutume.*

— Chir. Abaisser : ABATTRE *la cataracte.*

— Art vétér. *Abattre un cheval,* Le coucher, le maintenir sur un lit de paille, dans une position favorable pour une opération.

— Maréch. *Abattre le pied, abattre la corne,* Enlever une partie de corne qui est sur la face inférieure du sabot : *C'est avec le rogne-pied ou le boutoir que le maréchal* ABAT *du pied.*

— Impr. *Abattre la frisquette et le tympan,* Les abaisser rapidement, quand la feuille de papier à imprimer a été placée sur le tympan. C'est ce que les imprimeurs appellent aussi *faire le moulinet.*

— Bonnet. *Abattre l'ouvrage,* Faire descendre, sous les aiguilles du métier, les anciennes boucles qui ont passé par-dessus leurs becs.

— Corroier. *Abattre le cuir,* Dépouiller les animaux tués.

— Chamois. *Abattre les paux,* Les pénétrer d'eau.

— Chapell. *Abattre un chapeau,* En aplatir les bords et le dessus.

— Chem. de fer. *Abattre une locomotive, un wagon,* etc., Les descendre de leur position pour les incliner et les coucher par terre, afin de les visiter et de les réparer.

— Fauconn. *Abattre l'oiseau,* Le tenir serré entre les deux mains pour lui faire prendre quelque médicament.

— Prov. *Petite pluie abat grand vent.* Au propre, Quand il vient à pleuvoir le vent s'apaise ; au fig., Souvent peu de chose suffit pour calmer une grande colère.

Abattre, v. n. ou intr. Mar. Se dit d'un bâtiment qui tourne sur lui-même autour de son axe vertical : *Le navire* ABAT. ‖ S'écarter du rumb que l'on doit suivre pour obéir au vent.

— *Abattre à la côte,* Affaler. ‖ *Abattre du mauvais bord,* Tourner dans le sens qu'on voulait éviter, par l'effet de la lame, des courants, ou d'autres causes accidentelles. ‖ *Laisser abattre, faire abattre,* Favoriser une abattée, ou manœuvrer pour la diriger dans un sens ou dans un autre.

S'abattre, v. pr. Être renversé, démoli; crouler : *Le comble* S'EST ABATTU *sur les murailles; le mât* S'ABATTIT *avec fracas.* ‖ Tomber, en parlant d'un cheval à qui les pieds manquent : *Hippomaque pressant ses chevaux, le plus vigoureux* S'ABATTIT. (Fén.) *L'excellence des chevaux barbes consiste à ne* S'ABATTRE *jamais.* (Buff.)

Un limonier *s'abat*, l'autre se cabre. PIRON.

‖ Se couper, se trancher un membre, etc. : *Il saisit une hache et* S'ABATTIT *le poignet.* (Diderot.) *J'avais toujours peur qu'il ne* S'ABATTÎT *un bras ou une jambe en croyant frapper sur une solive.* (G. Sand.) ‖ Tomber, fondre, se précipiter sur : *La main du maître* S'ABATTIT *de nouveau sur son épaule. Le bâton* S'ABATTIT *sur le dos du passant. Le sabre* S'ABATTIT *sur la tête du cavalier. L'épervier* S'ABATTIT *sur sa proie.* (Acad.) *Les oiseaux de mer* S'ABATTAIENT *par milliers autour de nous en remplissant l'air de leurs cris plaintifs.* (G. Sand.) *Les pigeons abandonnèrent le toit du colombier et* S'ABATTIRENT *sur le sable en roucoulant.* (E. Sue.) *Un orage terrible va* S'ABATTRE *sur nous.* (Acad.)

— Fig. et dans le même sens : *La mort* S'ABATTIT *sur cette maison.* (Acad.)

— Par anal., se dit des personnes et signifie Faire irruption : *Les faiseurs de livres faciles ne* SE SONT *pas encore* ABATTUS *sur cette poétique province.* (La Presse.) *Lorsque le crédit d'une personne est tant soit peu ébranlé, les créanciers* S'ABATTENT *sur elle.* (Gaz. des Tr.) *Des intrigants* SE SONT ABATTUS *sur l'ouvrier qui venait de passer à une si brillante situation de fortune.* (J. Favre.) ‖ S'apaiser, se calmer : *Peu à peu le vent* S'ABATTIT. (Alex. Dumas.)

— Fig. S'apaiser : *Dès les premiers mots sa colère* S'ABATTIT. ‖ Se décourager, perdre toute énergie, ne savoir point résister à un malheur : *Dites à nos femmes qu'elles ne* S'ABATTENT *point.* (Mme de Sév.) *Perdre le repos, la raison,* S'ABATTRE, *se désoler.* (Mass.) ‖ Se dit aussi des choses : *Les Bourguignons ont une persévérance obstinée et une constance qui ne* S'ABAT *pas facilement.* (V. Hugo.)

Faut-il sous la douleur qu'un si grand cœur *s'abatte!*
LAGRANGE.

— Mar. S'affaler, tomber sous le vent, en parlant d'un navire. ‖ Être renversé sur le côté pour être réparé : *Un navire peut* S'ABATTRE *en carène dans cette île.*

— v. récipr. Se vaincre, s'écraser mutuellement : *Les Romains et les Carthaginois cherchèrent longtemps à* S'ABATTRE *les uns les autres.*

— **Syn. Abattre, rabattre.** *Abattre* exprime simplement l'idée de rabaisser la fierté, l'orgueil, l'arrogance : *Ses malheurs n'avaient point* ABATTU *sa fierté.* (Rac.) ‖ *Rabattre*, c'est abattre avec force : *L'arrogance des princes est fortement* RABATTUE *par le spectacle de la chute des empires.* (Boss.)

— **Syn. Abattre, démolir, détruire, jeter à bas, mettre à bas, renverser, ruiner.** On *abat* ce qui est élevé : *Je couperai cet arbre par la racine, je l'*ABATTRAI *d'un seul coup.* (Boss.) On *renverse* ce qui était sur pied : *Les torrents* RENVERSÈRENT *tout ce qui se trouva sur leur passage.* (Buff.) On *démolit* ce qui est bâti : *Les places qu'il avait dessein de* DÉMOLIR. (Fléch.) On *ruine* ce qui se divise et se dégrade : *Une longue négligence avait laissé* RUINER *toutes les défenses de la ville.* (Boss.) On *détruit* en dissipant entièrement l'ordre et jusqu'à l'apparence des choses : *Brennus s'étant emparé de la ville de Rome la* DÉTRUISIT. (Volt.) On *jette à bas* au moyen de violence et d'efforts : *Les Romains n'ont pu* JETER À BAS *la puissance carthaginoise qu'en réunissant et roidissant contre elle toutes leurs forces.* (Guizot.) On *met à bas* sans effort : *Pour* METTRE À BAS *qui lui résiste, Dieu n'a qu'à vouloir.* (Guizot.)

— **Allus. hist. Tarquin abattant les têtes de pavots.** Allusion au conseil muet, mais significatif, que Tarquin donna un jour à son fils Sextus. V. PAVOT.

ABATTU, UE (a-ba-tu) part. pass. du v. Abattre. Renversé, jeté à bas : *Les statues de Néron furent* ABATTUES *par l'ordre du sénat. Les bois* ABATTUS *font place aux champs, aux pâturages, aux hameaux.* (Boss.)

L'Espagne pleurera ses châteaux *abattus.*
MALHERBE.

Hélas! ces bois sacrés, ces bosquets ne sont plus;
Sous le fer destructeur je les vis *abattus.*
DELILLE.

— Tué : *Perdrix* ABATTUE *d'un coup de fusil.*

. Que d'hommes terrassés!
Que de chiens *abattus*, mourants, morts et blessés!
LA FONTAINE.

— Coupé : *Ma barbe fut* ABATTUE. (Am. de Bast.)

— Par ext. Vaincu, détruit : *La république devait nécessairement périr, il n'était plus question que de savoir comment et par qui elle serait* ABATTUE. (Montesq.) *Sous un si grand capitaine, les Thébains sont victorieux et la puissance de Lacédémone est* ABATTUE. (Boss.)

Il faut que je le voie à mes pieds *abattu.*
C. DELAVIGNE.

Le fanatisme même à mes pieds *abattu*,
Ainsi que mon courage atteste ma vertu.
(*Satiriques.*)

Chérubins, séraphins, trônes, princes, vertus,
Roulent confusément l'un sur l'autre *abattus.*

— Accablé par la souffrance physique ou morale, découragé, anéanti : *L'orgueil de Nabuchodonosor, quoique* ABATTU *par la main de Dieu, ne laisse pas de revivre dans ses successeurs.* (Boss.) *Il est* ABATTU *par la fièvre. Vous n'avez été ni éblouie par la gloire, ni* ABATTUE *par l'adversité.* (Fléch.) *Le courage des troupes est* ABATTU *par la douleur et ranimé par la vengeance.* (Fléch.) *Phalante demeura épuisé et* ABATTU *d'un excès de douleur.* (Fén.) *Quand je vois mon semblable languissant,* ABATTU, *je lui tends la main.* (Marmontel.) *Les forces sont* ABATTUES *par un long travail.* (D'Aguess.)

Le voici... Que son front marque une âme *abattue!*
LA HARPE.

Le faible est soulagé, l'orgueilleux *abattu.*
J.-B. ROUSSEAU.

Là, vaincu de douleur, *abattu*, sans haleine,
Caïn prêt à tomber d'un pas pesant se traîne.
GILBERT.

Je disais : Dans ces lieux le juste est *abattu*,
Et le bonheur du crime insulte à la vertu.
F. DE NEUFCHATEAU.

— Qui exprime l'abattement : *Il avait les yeux* ABATTUS, *le teint plombé, le visage défait.* (Marmontel.) *Il se calma sur-le-champ, son expression devint soumise, humble et* ABATTUE. (Barante.)

. Qu'as-tu,
Thamise? et d'où te vient ce visage *abattu?*
CORNEILLE.

— *Aller, courir à bride abattue*, Au grand galop, à toute vitesse. Se dit indistinctement du cheval et du cavalier.

Agathon dans Paris *court à bride abattue.*
RÉGNIER.

Cette expression vient de ce qu'on lâche la bride au cheval, de ce qu'on la laisse retomber, *s'abattre.*

— Par ext. Se dit aussi du piéton : *Me voilà tout en nage; je suis arrivé ici* À BRIDE ABATTUE.

ABATTU s. m. (a-ba-tu — rad. *abattre*). État du chien d'un fusil à percussion, lorsqu'il est renversé sur la cheminée : L'ABATTU *d'une arme.* ‖ S'emploie avec le même sens dans la loc. adv. À L'ABATTU : *Mettre le chien* À L'ABATTU. *Lorsqu'on a mis la capsule sur la cheminée du fusil, on dégage avec le pouce le chien du cran de repos, on presse légèrement la détente avec le premier doigt, puis on conduit le chien* À L'ABATTU, *en le soutenant avec le pouce.* (Ordonn. du 31 mars 1842.)

ABATTUE s. f. (a-ba-tû — rad. *abattre*). Archit. Terme remplacé aujourd'hui par le mot RETOMBÉE. V. ce mot.

— Salines. Travail d'une chaudière remplie d'eau salée, depuis le moment où on la met sur le feu jusqu'à celui où on la laisse reposer.

ABATTURE s. f. (a-ba-ture — rad. *abattre*). Véner. Traces, foulures que laisse une bête fauve en passant sur l'herbe, dans les broussailles ou dans les taillis : *Le cerf se reconnaît à ses* ABATTURES.

— T. forest. Action d'abattre les fruits des arbres, principalement les glands.

— Mar. Syn. d'*abattage.*

A BATTUTA loc. adv. (a-batt-tou-ta). Mus. Mots italiens qui signifient *en mesure*, et qu'on employait autrefois dans les récitatifs obligés de musique, au lieu de *a tempo*, dont on se sert aujourd'hui.

ABAT-VENT s. m. (qui *abat*, rabat le *vent*). Appentis placé au-dessus des ouvertures des habitations, pour les abriter contre le vent et la pluie : *Quelquefois, le soir, elle entendait une voix, cachée sous les* ABAT-VENT *du clocher, chanter comme pour l'endormir une chanson triste et bizarre.* (V. Hugo.)

— Par ext. Ce qui a la forme ou ce qui fait l'office d'un abat-vent : *Il dérobait ses oreilles sous deux* ABAT-VENT *de cheveux plats.* (V. Hugo.)

— Hortic. Paillasson que l'on étend sur les plantes pour les préserver du vent.

— Techn. Espèce d'appentis qui, dans les sucreries, couvre chaque fourneau des ateliers.

ABAT-VOIX s. m. (a-ba-voua — ce qui *abat*, rabat la *voix*). Archit. Le dessus, le couronnement d'une chaire à prêcher, lequel sert à rabattre vers l'auditoire la voix du prédicateur : *Un* ABAT-VOIX *conique. Un* ABAT-VOIX *richement sculpté.* ‖ Pl. des ABAT-VOIX.

ABAUBI, IE (a-bo-bi) part. pass. du v. Abaubir : *Personne* ABAUBIE.

ABAUBIR v. a. ou tr. (a-bô-bir — du celt. *abaffi*, hébéter). Étonner, interdire quelqu'un au point de lui ôter l'usage de la parole. — Inusité et remplacé par *ébaubi.*

ABAUZIT (Firmin), savant français, né à Uzès en 1679, d'une famille protestante, mort en 1767 à Genève, où il remplissait les fonctions de bibliothécaire, était versé dans presque toutes les sciences cultivées de son temps. Il fut lié avec les savants les plus illustres : Bayle, Basnage, Jurieu, Newton, et la ville de Genève, où il avait achevé son éducation après la révocation de l'édit de Nantes, lui conféra le titre de citoyen, comme un hommage à ses talents autant qu'à ses vertus. Il a laissé plusieurs ouvrages, dans lesquels Rousseau semble avoir trouvé l'inspiration de sa *Profession de foi du Vicaire savoyard*, ainsi que d'excellentes remarques sur la musique des anciens. La meilleure édition de ses œuvres est celle de 1773. Abauzit était surtout renommé par une patience et une bonté à toute épreuve. Une anecdote que tout le monde connaît a popularisé cette qualité du vertueux savant.

ABAVI ou **ABAVO** s. m. (a-ba-vi). Bot. Un des noms du baobab.

ABAX s. m. (a-ba-kse — du gr. *abax*, table). Entom. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, voisins des féronies. Il renferme un petit nombre d'espèces, qui habitent pour la plupart les régions centrales et méridionales de l'Europe. Les abax ont en général des couleurs noires ou brunes; ils vivent sous les pierres, dans les lieux sombres, courent très-vite et font la chasse aux petits insectes.

ABAXOÏDE adj. (a-ba-kso-i-de — de *abax*, et du gr. *eidos*, forme). Qui ressemble à un abax : *La féronie* ABAXOÏDE.

ABAYANCE s. f. (a-bè-ian-se — d'*abayer*, anc. mot signif. *aboyer*). Anc. jurispr. État d'une terre que personne ne possédait, et qui était en dépôt entre les mains du roi. Un bien était dit *être en abayance*, lorsque ceux qui y prétendaient et qui ne pouvaient en obtenir la jouissance étaient, en quelque sorte, réduits à *aboyer* avant d'en jouir. Cette expression était surtout en usage en Normandie.

ABAYANT s. m. (a-bè-ian — de *abayer* pour *aboyer*). Anc. jurispr. Celui qui prétendait à un bien sans pouvoir en jouir, faute de titres suffisants pour établir ses droits.

ABAYER v. n. ou int. (a-bè-ié). T. de l'anc. jurispr. mis pour *aboyer*, et qui signifiait Désirer, poursuivre avec avidité :

Ma basse fortune
Qui n'*abaye* et n'aspire, ainsi que la commune,
Après l'or du Pérou. RÉGNIER.

ABAZABS s. m. pl. (a-ba-zab). Géogr. Tribu bédouine établie sur la rive droite du Nil, près de Mansourah.

ABAZÉES s. f. pl. (a-ba-zé — du gr. *a* priv., et *bazein*, parler). Antiq. gr. Fêtes ainsi appelées parce qu'on les célébrait dans un profond silence.

ABBACOMITAT s. m. (ab-ba-ko-mi-ta — rad. *abbacomite*). Hist. État, qualité d'abbacomite.

ABBACOMITE adj. et s. m. (ab-ba-ko-mi-te — du gr. *abbas*, abbé, et du lat. *comes*, *comitis*, comte). Hist. Se disait des seigneurs laïques qui possédaient des abbayes à titre de commendataires. Il y eut beaucoup d'abbacomites sous Charles-Martel, Charlemagne, et jusque sous les rois de la 3e race.

— Abbé qui avait la qualité de comte.

ABBADESQUE adj. (a-ba-dèss-ke — du lat. *abbas*, abbé). Qui appartient à l'abbé, qui en dépend, qui le caractérise. Vieux mot, employé dans le style burlesque.

ABBADIE (Jacques), célèbre théologien protestant, né à Nay (Béarn), de 1654 à 1658, mort à Londres en 1727, reçut à Sedan le grade de docteur en théologie, se rendit ensuite à Berlin, où il fut nommé pasteur de l'église française, puis à Londres, où il devint en 1690 ministre de l'église de Savoie. Ses principaux ouvrages sont un *Traité de la vérité de la religion chrétienne* (Rotterdam, 1684), et le *Traité de la divinité de Jésus-Christ*, qui fut accueilli avec un égal enthousiasme par les catholiques et les protestants, et obtint un grand nombre d'éditions en Angleterre, en France et en Allemagne.

ABBADINI s. m. (a-ba-di-ni). Minér. Nom donné en Italie aux ardoises destinées à la couverture des maisons : *Les* ABBADINI *sont exploités dans les carrières de Gênes.* (Landrin.)

ABBADON (mot hébr. qui signif. *perdition, ruine, mort*). C'est, dans l'Apocalypse, l'ange de l'abîme, le chef de cette armée de sauterelles, dépeinte avec de si effrayantes couleurs par l'inspiré de Patmos. Ce mot, d'après le Lexicon hébraïque, est plus régulièrement écrit ABADDON.

— On le trouve écrit *Abbadonna* dans la *Messiade* de Klopstock : *C'est la voix d'un ange fidèle de Milton, égaré parmi les démons, et dont la harpe résonne au milieu des hurlements du pandémonium. C'est l'*ABBADONNA *de Klopstock, quand il eut pénétré avec horreur les mystères de Satan.* (Ch. Nodier.)

ABBARETZ, commune du dép. de la Loire-Inf., arrond. de Châteaubriant; pop. aggl., 257 h. — pop. tot., 2,493 h.

ABBAS (ab-bâss), oncle paternel de Mahomet, mort l'an 32 de l'hégire (653), fit d'abord la guerre à son neveu, l'accusant d'imposture et d'ambition, tomba en son pouvoir au célèbre combat de Bedr, et le servit depuis avec un inaltérable dévouement. Sa mémoire est vénérée parmi les musulmans. Son arrière-petit-fils fut le chef de la dynastie des Abbassides, la plus illustre qui ait régné sur les Arabes.

ABBAS Ier, *le Grand*, schah de Perse (1589-1628). Sa vie fut souillée de meurtres, mais l'éclat de ses conquêtes sur les Tartares et sur les Turcs l'a fait considérer par les Persans comme le plus grand de leurs princes. Ce fut lui qui fit d'Ispahan la capitale de la Perse.

ABBAS II, schah de Perse de 1642 à 1666. Il reconquit le Candahar sur les Mogols et accueillit à sa cour les voyageurs Tavernier et Chardin, qui nous ont transmis de curieux détails sur sa personne, ses cruautés, ses débauches et les mœurs de la Perse à cette époque.

ABBAS-MIRZA, prince royal de Perse, mort en 1833. Il se rendit célèbre par ses talents militaires et ses succès dans les guerres que son père Feth-Ali eut à soutenir contre les Russes jusqu'en 1814, et contre les Turcs jusqu'en 1823.

ABBASSIDES, 2me dynastie des califes arabes successeurs de Mahomet. Elle fut fondée vers 750, par Aboul-Abbas, descendant d'Abbas, oncle du prophète, et compta 37 califes jusqu'en 1258, époque où un petit-fils de Gengis-Khan, Houlagou, se rendit maître de Bagdad. Quelques rejetons de cette famille vivaient encore en Égypte dans le XVIe siècle.

ABBAT s. m. (a-ba — de l'ital. *abbate*). S'est dit pour *abbé.* V. ce mot.

— *Abbat laïc.* Féod. Laïc qui possédait les dîmes d'un village, et qui présentait le candidat à la cure.

ABBATIAL, ALE adj. (a-ba-si-al — du lat. *abbas, abbatis*, abbé). Qui appartient, qui est propre à l'abbé, à l'abbesse ou à l'abbaye : *Palais* ABBATIAL. *Dignité* ABBATIALE. *Droits* ABBATIAUX. *Cependant il fit grande chère des écus* ABBATIAUX. (Despériers.) *J'ai aussi fort accommodé la maison* ABBATIALE. (Marolles.) *Henri IV fit dans l'église* ABBATIALE *de St-Denis son abjuration publique, le dimanche 25 juillet* 1593. (St-Simon.) *Les élections dans les églises cathédrales et* ABBATIALES *sont rétablies.* (Volt.) *Si l'on eût réprimé dès le commencement ces coupables excès de l'esprit anarchique... ah! que tout irait bien! Vous auriez part encore à la mense* ABBATIALE *et au revenu des pauvres.* (P.-L. Cour.) *Cet établissement célèbre consistait en deux salles disposées en équerre, et meublées de tables venues de quelque réfectoire* ABBATIAL. (Balz.)

— Par ext. Qui ressemble à un abbé : *Sa figure tout* ABBATIALE *tenait à la fois du bourgmestre hollandais et du paysan breton.* (Balz.)

ABBATIAL s. m. (a-ba-si-al — du lat. *abbas*, abbé). Le palais abbatial, l'abbaye : *Je voudrais voir revivre la congrégation de St-Maur et de St-Vannes, dans l'*ABBATIAL *de St-Denis, à l'ombre de l'église de Dagobert.* (Chateaub.) *L'antique* ABBATIAL *n'est éclairé que d'une lampe.* (Chateaub.)

ABBATIALE s. f. (a-ba-si-a-le — du lat. *abbas*, abbé). S'est dit souvent pour La maison abbatiale, c'est-à-dire la demeure, la maison de l'abbé ou de l'abbesse : *L'avant-cour de l'*ABBATIALE *est et demeure portion de la mense totale de l'abbaye.* (Archiv. législ. de Reims.) *L'*ABBATIALE *était devenue le réduit de ces scènes nocturnes.* (Diderot.)

ABBATIS s. m. pl. (ab-ba-ti). Hist. relig. Hérétiques vaudois de la fin du XIVe siècle.

ABBATOUNAS s. m. (ab-ba-tou-nass). Géogr. Peuplade de la Cafrerie propre, dans l'Afrique méridionale.

ABBATUCCI — a-ba-toutt-chi — (Jacques-Pierre), général français, né en Corse en 1726, m. en 1812, défendit son pays contre les Génois, puis contre la France, reçut de Louis XV les épaulettes de lieutenant-colonel, et de Louis XVI la croix de Saint-Louis et le titre de maréchal de camp; il servit ensuite sous la République, accompagna en Italie le général Bonaparte, qui avait de son compatriote une si mauvaise opinion, qu'il écrivit au Directoire : « Abbatucci n'est pas bon à commander cinquante hommes. » Trois de ses fils sont morts au service de la France.

ABBATUCCI (Charles), général français, le plus célèbre des fils du précédent, né en Corse en 1771, m. en 1796. Lieutenant-colonel à 22 ans, aide de camp de Pichegru en 1796, il fit la campagne de Hollande, et fut tué devant Huningue, dans une sortie contre les Autrichiens. La ville d'Ajaccio lui a élevé une statue en bronze en 1854.

ABBATUCCI (Jacques-Pierre-Charles), neveu du précédent, né en Corse en 1791, m. en 1857, fut député de la Corse en 1830, président de chambre à la cour royale d'Orléans après la révolution de Juillet, combattit le ministère Guizot avec une persévérance infatigable, présida le banquet réformiste d'Orléans, en 1847, remplit plusieurs fonctions dans la magistrature après 1848, fut envoyé par le Loiret à l'Assemblée constituante, et reçut en 1852 le titre de sénateur et le portefeuille de la justice.

ABBAYE s. f. (a-bè-î — du lat. *abbas*, abbé). Monastère d'hommes ou de femmes, dont les revenus constituaient un bénéfice au profit de l'abbé ou de l'abbesse qui le dirigeait : *L'*ABBAYE *de Port-Royal était une des plus anciennes* ABBAYES *de l'ordre de Cîteaux.* (Acad.) *Il faudrait établir sur divers points de la France et dans les villages pauvres trente* ABBAYES *pour les vieilles filles.* (Beyle.) *En général, les* ABBAYES *de filles étaient en France plus peuplées que les* ABBAYES *d'hommes.* (Alf. Maury.)

— Se prend pour le bénéfice même, et le revenu dont jouissait l'abbé : *Ce garçon si frais, si fleuri et d'une si belle santé, est pourvu d'une* ABBAYE. (La Bruy.) *Sully, tout huguenot qu'il était, avait des* ABBAYES. (Balz.) *Il était doté de revenus ecclésiastiques et d'*ABBAYES *qui élevaient sa fortune au niveau des fortunes royales.* (Lamart.)

— Les bâtiments de la communauté, du monastère : *L'*ABBAYE, *considérée comme bâtiment religieux, ne se distinguait par aucun caractère tranchant, d'un monastère quelconque, et son église d'une église, ou même d'une cathédrale.* (Alf. Maury.)

— *Abbaye en règle*, Celle à laquelle on ne pouvait nommer pour abbé qu'un religieux. ‖ *Abbaye en commende*, Celle à laquelle on pouvait nommer un ecclésiastique séculier. ‖ *Abbaye royale*, Celle qui était fondée ou dotée par un roi. ‖ *Abbaye mère*, Abbaye qui avait donné naissance à plusieurs monastères du même ordre. On l'appelait aussi abbaye chef d'ordre. ‖ *Abbaye élective*, Abbaye qui avait le droit de nommer son supérieur.

— Fig. Séjour où l'on jouit d'un doux repos au sein d'une société choisie : *Je devais bien cet adieu à la belle Diane et à l'aimable* ABBAYE. (Mme de Sév.) *J'ai été bien consolé quand vous m'avez appris que vous viendriez passer quelque temps dans votre ancien ermitage, et accepter une cellule dans l'*ABBAYE *de Ferney.* (Volt.)

— *Etre de l'abbaye de quelqu'un*, Etre de sa société. ‖ *Souliers de cuir d'abbaye*, Souliers très-doux.

— Prov. *Pour un moine l'abbaye ne faut, ne chôme, ne manque pas*, L'absence d'une personne ne doit pas empêcher une affaire de se conclure, une partie de plaisir d'avoir lieu.

— *Abbaye de Monte-à-regret.* Argot. Jadis la potence, aujourd'hui la guillotine. Il serait superflu d'expliquer les mots *monte à regret*. Le mot *abbaye* vient de ce qu'un ou plusieurs prêtres accompagnent toujours le condamné. Une des rues de la ville de Sens, qui conduit à la place où se font les exécutions capitales, s'appelait dernièrement encore *rue de* MONTE-À-REGRET. ‖ Autrefois, le mot *abbaye* entrait aussi dans une périphrase facétieuse du vocabulaire de nos pères : une femme de mœurs faciles était dite de l'*abbaye de S'offre-à-tous*.

— **Littérat. Abbaye de Thélème.** Endroit où tout est en abondance, et où la vie est remplie de toutes les jouissances matérielles : *La Touraine est la véritable* ABBAYE DE THÉLÈME, *si vantée dans le livre de Gargantua.* (Balz.) ‖ C'est une allusion à l'une des plus charmantes créations de Rabelais. V. THÉLÈME.

— **Encycl.** Hist. C'est en Orient qu'est née la vie monastique; elle ne s'introduisit en Occident que vers le commencement du ve siècle. Dans l'origine, moines et abbés étaient laïques; plus tard ils appartinrent au clergé. Il faut distinguer les *abbayes* des simples monastères. Lorsque le goût de la vie monastique eut donné naissance à des ordres nombreux, le nom d'abbé, d'abord réservé au supérieur de chaque monastère, fut appliqué tantôt au général, tantôt au chef des fractions importantes de l'ordre, et le nom d'*abbaye* désigna les monastères les plus riches et les plus importants. Au commencement les abbés étaient élus dans toutes les abbayes par les moines assemblés en chapitre; plus tard, les rois eurent le droit de nomination dans un grand nombre d'abbayes : de là la distinction des *abbayes en règle* et des *abbayes en commende*. Les premières étaient celles qui avaient conservé leur droit d'élection, les secondes celles où le roi conférait avec le titre d'abbé les priviléges attachés à ce titre. Les abbés *réguliers*, tous prêtres, étaient à la tête du temporel comme du spirituel des couvents. Les abbés *commendataires* étaient des laïques tonsurés, qui devaient recevoir les ordres dans l'année. Comme cette clause n'était jamais exécutée, ils n'exerçaient pas le pouvoir spirituel, lequel était délégué à un religieux appelé *Prieur claustral*. On comprend que les abbayes en commende offraient aux rois une source de revenus dont ils pouvaient disposer, dont ils disposèrent le plus souvent soit comme récompense, soit comme faveur. Des personnages de la plus haute naissance étaient abbés commendataires, et la plus haute noblesse de France sollicita souvent des abbayes en commende pour ses cadets. L'Eglise condamnait les abbayes en commende; mais le pouvoir temporel l'emporta en France, et, en 1516, le concordat entre Léon X et François Ier accorda au roi la nomination à toutes les abbayes françaises, sauf à celles de Cluny, Citeaux, Prémontré, et quelques autres. (C'est principalement à ces abbés de *commende* que se rapportent toutes ces anecdotes grivoises qui émaillent les ana du XVIIIe siècle.)

Parmi les abbayes qui occupent un rang dans l'histoire, il convient de citer celles de Cluny, de Citeaux et de Prémontré en France, de Fulde et de Corvey en Allemagne, de St-Gall en Suisse, du Mont-Cassin en Italie, et de Westminster en Angleterre. La plus ancienne abbaye de femmes en France était celle de Ste-Radegonde, à Poitiers, fondée en 567.

Les abbayes ont rendu de grands services à l'agriculture, aux sciences et aux lettres. On doit constater et admirer avec M. de Montalembert « la mise en culture par leurs mains de tant de déserts et de tant de forêts, la transcription et la conservation de tant de monuments historiques. » Celles des bénédictins surtout furent de grands foyers littéraires. V. BÉNÉDICTINS.

— **Syn. Abbaye, couvent, monastère.** L'*abbaye* ou le *monastère* est une communauté plus riche et d'un ordre plus élevé que le *couvent;* le nombre des religieux y est bien plus considérable. *Abbaye* diffère de *monastère*, surtout parce qu'il fait penser au titre d'*abbé* ou d'*abbesse* donné au chef de l'établissement, et comme ce titre est le plus élevé de tous dans la hiérarchie monastique, l'*abbaye* a souvent plus d'importance encore que le *monastère*. Un *couvent* est dirigé par un supérieur ou un prieur; un *couvent* de femmes par une supérieure ou une prieure. Dans le langage ordinaire, *couvent* se dit de toutes les communautés en général, surtout des communautés de femmes.

Abbaye-au-Bois (L'), communauté religieuse de femmes, située à Paris, rue de Sèvres, à l'angle de la rue de la Chaise. Elle servit de maison d'arrêt pendant la Révolution; rendue plus tard à sa destination première, elle offrit, en dehors du cloître réservé aux religieuses, un asile paisible à des dames du grand monde, qui se retiraient là pour goûter les douceurs de la solitude, sans renoncer toutefois à celles de la société. C'est à l'Abbaye-au-Bois que Mme Récamier vint s'établir au commencement de la Restauration, après la ruine de son mari et la mort de Mme de Staël, son amie, et c'est de ce séjour que l'Abbaye tire en partie sa célébrité. Toutes les illustrations de l'époque briguaient la faveur d'être reçues dans les salons de Mme Récamier, où Chateaubriand régnait en souverain. Il se rendait régulièrement à l'Abbaye tous les jours à trois heures, et pendant la première heure de ses entretiens avec Mme Récamier, il ne souffrait pas de tiers; mais, cette première heure écoulée, on ouvrait la porte du salon, et les plus intimes y pénétraient. Parmi les privilégiés admis le plus familièrement dans le sanctuaire, il faut citer le duc Mathieu de Montmorency, Ballanche, le duc Hamilton, la reine Désirée de Suède, Eugène Delacroix, David (d'Angers), Alex. de Humboldt, Augustin Thierry, Salvandy, Villemain, Ste-Beuve, Ampère, le duc de Noailles, Alexis de Tocqueville, etc. Béranger y vint une seule fois, et le prince Louis Bonaparte, aujourd'hui Napoléon III, s'y présenta aussi à son retour en France, en 1848. C'est à l'Abbaye que Lamartine lut ses premières *Méditations*, que Victor Hugo, à peine sorti des bancs de l'école, fut sacré poëte de génie par les mains de Chateaubriand lui-même, et que toutes les grandes renommées naissantes reçurent leur baptême et leur consécration. Si l'on fait abstraction de la politique, c'était une sorte d'*hôtel de Rambouillet* du XIXe siècle, dont la belle et spirituelle Mme Récamier était la Julie.

Abbaye (PRISON DE L'). Elle fut construite à Paris en 1522 pour servir de prison seigneuriale à l'abbaye de St-Germain-des-Prés, et convertie dans la suite en maison de détention militaire. Les gardes françaises qui avaient refusé de tirer sur le peuple, le 23 juin 1789, y furent renfermés, mais bientôt délivrés par la foule. Depuis, cette maison fut affectée aux prisonniers politiques. De là ce cri qui a souvent retenti dans nos clubs révolutionnaires : *A l'Abbaye!* C'est là que commencèrent les massacres de sept. L'Abbaye, redevenue une prison militaire, a été démolie en 1854.

ABBÉ s. m. (a-bé — du lat. *abbas*, dérivé du syriaq. *abba*, père). Chef d'un monastère d'hommes qui a le titre d'abbaye : *Un* ABBÉ *de l'ordre de Saint-Benoît. Le titre d'*ABBÉ, *qui signifie* PÈRE, *n'appartenait qu'aux chefs de monastères.* (Volt.) *Les anciens moines donnèrent ce nom au supérieur qu'ils élisaient. L'*ABBÉ *était leur père spirituel.* (Volt.) *Ni les* ABBÉS *ni les moines ne furent prêtres dans les premiers siècles.* (Volt.) *Messieurs, dit le bon père, soyez les bienvenus; notre révérend* ABBÉ *sera bien content quand il saura que vous êtes arrivés.* (Brill.-Sav.)

— Par ext. Tout homme qui porte l'habit ecclésiastique : *Un jeune* ABBÉ. *Il pleut des* ABBÉS, *et dès qu'un petit cuistre est habillé de noir, on l'appelle monsieur l'*ABBÉ. (Richelet.) *Théonas,* ABBÉ *depuis trente ans, se lassait de l'être.* (La Bruy.) *Si vous n'êtes monsieur l'*ABBÉ *que pour avoir été tonsuré, pour porter un petit collet, un manteau court, et pour attendre un bénéfice simple, vous ne méritez pas le nom d'*ABBÉ. (Volt.) *Quoi! tu donnes dans les* ABBÉS, *ma bonne, toi qui ne pouvais les souffrir!* (Dancourt.)

C'est un homme qui porte un fort petit collet,
Avec un habit noir; enfin, c'est, ce me semble,
Quelque façon d'*abbé;* du moins il leur ressemble.
MONTFLEURY.

— *Abbé régulier*, Supérieur de religieux, qui était régulier lui-même, et portait l'habit de son ordre. — On l'appelait aussi *abbé titulaire*. ‖ *Abbé chef d'ordre*, ou simplement *chef d'ordre*, Supérieur d'une abbaye chef d'ordre, comme à Cluny, Citeaux, etc. ‖ *Abbé perpétuel*, Abbé nommé à vie. ‖ *Abbé particulier*, Celui qui n'a aucune abbaye inférieure subordonnée à la sienne. ‖ *Abbé en second*, Prieur d'un monastère. ‖ *Abbé commendataire*, Laïque qui tenait une abbaye en commende.—On le désignait aussi sous le nom d'*abbé laïque*. ‖ *Abbé putatif*, Celui qui portait le titre d'une abbaye sans en toucher le revenu. ‖ *Abbé in partibus*, Celui dont le monastère avait été détruit ou était occupé par les infidèles. ‖ *Abbé de régime*, Prieur claustral ou sous-supérieur, dans certaines congrégations. ‖ *Abbé mitré*, Abbé qui avait le droit de porter la mitre. ‖ *Abbé crossé*, Abbé qui avait le droit de porter la crosse. ‖ *Abbé crossé et mitré*, Celui qui avait une autorité pleinement épiscopale, et qui, comme les évêques, portait la crosse et la mitre. — On les appelait, en Angleterre, *abbés souverains*, *abbés généraux*, et ils étaient membres du parlement. ‖ *Abbé des abbés*, Titre qu'on donnait à l'abbé du Mont-Cassin, parce que tous les moines de l'Occident avaient reçu leur règle de cette abbaye. — Le supérieur de l'abbaye de Marmoutier portait aussi le même titre. ‖ *Abbé cardinal*, Titre honorifique accordé par le pape. — Il se disait particulièrement des abbés en chef, lorsque des abbayes qui avaient été réunies venaient à être séparées. — L'abbé de Cluny prit aussi ce titre, en plein concile, à Rome. ‖ *Abbé-chevalier*, Abbé chargé de défendre une abbaye. — On donnait aussi ce nom à celui qui réunissait le titre de chevalier à celui d'abbé. ‖ *Abbé coadjuteur*, Celui qui était adjoint à un abbé pour l'aider à remplir ses fonctions, et qui lui succédait ordinairement après sa mort. ‖ *Abbé de cour, abbé courtisan*, Abbé qui fréquentait plutôt la cour que l'église. ‖ *Abbé de fortune*, Abbé de basse naissance. ‖ *Abbé de l'oratoire du palais* ou *du sacré palais*, Un des titres que portait l'archichapelain de la cour, sous nos anciens rois. ‖ *Abbé de ruelle, abbé de salon, abbé petit-maître*, Ces abbés, qui n'étaient pas même dans les ordres, se faisaient remarquer par leur conduite légère.—Il en était de même des *abbés galants* du XVIIIe siècle, tels que l'abbé de Chaulieu. ‖ *Abbé de Sainte-Elpide* ou *de Sainte-Espérance*, Se disait proverbialement d'un homme qui prenait la qualité d'abbé, sans en avoir le titre. ‖ *Abbé in minoribus*, Abbé qui n'est encore que dans les ordres mineurs. ‖ *Abbé œcuménique* ou *universel*, Titre que plusieurs moines grecs ont pris, à l'imitation du patriarche de Constantinople. ‖ *Abbé-évêque*, Abbé qui est en même temps évêque. ‖ *Abbé exempt*, Abbé qui ne relevait que du saint-siége. ‖ *Abbé général*, Ce titre a été porté par le supérieur des Mékitaristes et par ceux de Cîteaux et de Cluny. — C'est aussi le nom que l'on donnait, en Angleterre, aux abbés mitrés et crossés.

— Hist. *Abbé du peuple*, Magistrat populaire qui fut créé à Gênes en 1270, et auquel on accorda toutes sortes d'honneurs, sans lui déférer de pouvoir. Cette dignité fut abolie en 1339, et remplacée par le dogat. ‖ *Abbé de Liesse*, Chef d'une confrérie établie à Lille. Nommé par les juges, les magistrats et le peuple, il recevait une crosse d'argent doré, du poids de quatre onces, qu'il portait suspendue à son bonnet. Il était accompagné d'officiers et entre autres d'un maître d'hôtel et d'un héraut; on portait devant lui un étendard de soie rouge, et il présidait aux jeux qui se célébraient à Arras et dans les villes voisines à l'époque du carnaval. (Chéruel.) ‖ *Abbé des béjaunes*. Chef de la confrérie des étudiants novices : *Les jeunes gens, nouvellement arrivés dans l'Uuniversité de Paris formaient une confrérie particulière, et avaient pour chef l'*ABBÉ DES BÉJAUNES. (Chéruel.) *Le jour des Innocents, l'*ABBÉ DES BÉJAUNES, *monté sur un âne, conduisait sa confrérie par toute la ville.* (Chéruel.)

— Loc. prov. *Pas d'abbé*, Allure grave. ‖ *Table d'abbé*, Table somptueuse. ‖ *Face d'abbé*, Visage rubicond.

— *Abbé*. Jeu dans lequel celui qui le conduit, appelé *abbé*, est imité, dans chacun de ses actes, par les autres joueurs qui l'ont nommé.

— S'empl. adjectiv. : PÈRE ABBÉ.

— Fig. *Nous sommes ici trois ou quatre étrangers comme des moines dans une abbaye. Dieu veuille que le* PÈRE ABBÉ *se contente de se moquer de nous!* (Volt.)

— Prov. et fig. *Pour un moine, on ne laisse pas de faire un abbé*, Si un homme manque à une assemblée, à une partie de plaisir où il devait se trouver, on ne laisse pas de délibérer, de s'amuser sans lui, de faire, en son absence, ce qu'on avait résolu. ‖ *Nous l'attendrons comme les moines font l'abbé*, S'il n'arrive pas à l'heure de dîner, nous nous mettrons à table sans lui. ‖ *Le moine répond comme l'abbé chante*, Les inférieurs ont l'habitude de prendre le ton et les habitudes de leur supérieur. ‖ *Se promettre la vigne de l'abbé*, Se disait proverbialement pour Se promettre une vie de délices, parce que les meilleurs crus étaient devenus partout la propriété des monastères. ‖ *Etre comme l'abbé Rognonet, qui de sa soutane ne put faire un bonnet*, Ne savoir tirer aucun parti d'une position avantageuse, et gâter la meilleure affaire par sa maladresse. — On dit de même : *Tailler sa besogne sur le patron de Rognonet.* ‖ *Il n'y a point de plus sage abbé que celui qui a été moine.* L'homme qui a obéi est celui qui sait le mieux commander. ‖ *Monsieur l'abbé, vous faites l'enfant.* Locution proverbiale qui s'applique, dans le langage familier, à ceux qui se font prier pour faire ce qu'on leur demande. — Ce proverbe doit sa naissance au bourreau qui exécuta l'abbé Fleur, condamné à être pendu comme contrefacteur de billets de loterie; le patient ayant peine à se déterminer à gravir l'échelle, l'exécuteur se permit de lui dire : Allons donc, *monsieur l'abbé, vous faites l'enfant.*

— Le titre d'*abbé* se trouve souvent joint d'une manière accidentelle à un grand nombre de dénominations. En voici des exemples : *Abbé gentilhomme. Abbé ingénieur. Abbé journaliste. Abbé médecin. Abbé mousquetaire. Abbé poëte. Abbé traducteur. Raynal, cet abbé philosophe.*

— **Encycl.** Hist. On a vu qu'outre les abbés *réguliers* et *commendataires* (V. ABBAYE), il y avait encore des abbés *mitrés*, c'est-à-dire qui possédaient le privilége de porter la *mitre;* d'autres portaient la *crosse* ou bâton pastoral et s'appelaient abbés *crossés*. Ainsi, grâce à leur richesse et à leur puissance, certains abbés en étaient venus à marcher de pair avec les évêques; ils avaient le droit de suffrage dans les conciles, conféraient la tonsure et les ordres mineurs, etc. Avant la révolution de 1789, on donnait le nom de *petits abbés* ou d'*abbés au petit collet* à une foule de gens qui n'avaient d'ecclésiastique que l'extérieur. C'étaient le plus souvent des cadets de familles nobles et pauvres, quelquefois aussi de riches roturiers, aspirant les uns et les autres au titre lucratif d'abbés commendataires. Aujourd'hui, le titre d'abbé se donne à tout ecclésiastique. Les abbés et abbesses, supérieurs et supérieures de monastères, formaient un tribunal de première instance. Ils pouvaient imposer des pénitences à ceux de leurs religieux ou à celles de leurs religieuses qui venaient à manquer à la discipline claustrale. Toutefois leur juridiction ne s'étendait pas aux délits ou scandales commis hors du cloître.

— **Anecdotes.** Un abbé de qualité, disant la messe — c'était peut-être le fameux évêque de Noyon —, entendit parler derrière lui. L'abbé se retournant : « En vérité, messieurs, dit-il, quand ce serait un laquais qui officierait, vous n'auriez pas moins de respect. »

⁂

Le célèbre abbé Prévost, auteur de *Manon Lescaut*, fut nommé aumônier du prince de Condé. « Monsieur l'abbé, lui dit le prince, vous voulez être mon aumônier, mais je n'entends pas de messe. — Et moi, monseigneur, je n'en dis jamais. »

⁂

A la représentation d'une tragédie, un abbé avait pris une place aux premiers rangs. Le parterre, de mauvaise humeur, cria : *A bas M. l'abbé!* Celui-ci, sans se déconcerter, se leva, et s'adressant au parterre : « Messieurs, dit-il, depuis qu'on m'a volé une montre d'or en votre compagnie, j'aime mieux qu'il m'en coûte une place aux loges que de risquer encore ma tabatière. » On applaudit et on le laissa tranquille.

⁂

L'abbé de Voisenon disait exactement son bréviaire, dont il marquait les renvois avec des couplets de chansons.

⁂

Dans un chapitre de province, un jeune abbé se déguisa le soir et s'en alla au bal. Grand scandale parmi les chanoines, qui délibérèrent sur la peine qu'il fallait infliger au coupable. Après de longs débats, on s'en remit à la décision du doyen. « Messieurs, dit celui-ci, passons-lui ses petites escapades; il s'en lassera tout comme nous. »

⁂

A la première représentation du *Brutus* de Voltaire, un abbé, placé sur le devant d'une loge, se vit apostrophé par le parterre qui criait : *A bas la calotte!* L'abbé, impatienté de ces clameurs, prit sa calotte et dit, en la jetant : « Tiens, parterre, la voilà, tu la mérites bien. »

Abbé (L'), roman de Walter-Scott, dont le sujet est l'évasion de Marie Stuart du château de Lochleven. L'abbé Ambroise, qui donne son nom au roman, ne joue qu'un rôle secondaire dans l'action; le véritable héros est Roland Græme, orphelin recueilli et élevé par la reine d'Ecosse. L'auteur revient ici à l'histoire de ce pays vers la fin du XVIe siècle. Il représente non plus la lutte politique de deux races rivales et hostiles, mais le choc non moins opiniâtre de deux croyances religieuses, animées du même fanatisme, tour à tour persécutées et intolérantes. Il décrit la réaction presbytérienne contre le catholicisme sous la minorité orageuse de Jacques Ier, et il a tiré un merveilleux parti de toutes les ressources que lui offrait un pareil sujet, quoiqu'il ne se pique pas d'une grande exactitude historique, et qu'il subordonne ordinairement la réalité à l'effet dramatique de ses tableaux. Mais le romancier a su reproduire avec beaucoup d'habileté le mélange de courage et de faiblesse, de fierté et de coquetterie, et surtout cet incorrigible penchant à l'épigramme, qui forment un des traits saillants du caractère de Marie Stuart. Nulle part aussi l'abaissement où était tombé le clergé catholique n'a été retracé avec plus de vigueur et d'énergie. Parmi les scènes principales du roman, nous citerons surtout l'abdication de Marie Stuart, la tentative infructueuse d'évasion, le délire soudain de la reine, sa fuite du château de Lochleven et la description de la bataille de Langside. Toutefois, les caractères, excepté celui de la reine, sont moins habilement tracés que dans quelques autres productions de l'auteur; le héros, quoique naturellement impétueux, est un jeune homme faible, irrésolu et capricieux. De plus, le dénouement est imparfait, ou plutôt, il n'y a point de dénouement. La fuite de Marie Stuart en Angleterre, après la déroute de son armée et la ruine de son parti, ne termine rien, et laisse dans la même perplexité sur le sort des autres personnages. L'*Abbé* paraît, en définitive, une brillante esquisse du genre épisodique plutôt qu'un beau roman.

Abbé de l'Épée (L'), comédie historique, en cinq actes, par J.-N. Bouilly, représentée au Théâtre-Français, le 14 décembre 1799. Le fameux procès du comte de Solar, dans les

Causes célèbres, a servi de première base à l'auteur. L'abbé de l'Epée, fondateur de l'institution des sourds-muets, trouve un jour sous des haillons un jeune sourd-muet de huit ou neuf ans, et le recueille. Bientôt il découvre que son élève doit le jour à un membre de la haute magistrature d'une des principales villes de France. *L'oncle maternel du jeune* sourd-muet, à qui la tutelle en avait été confiée, voulant s'assurer d'une fortune immense que la mort du comte d'Arancour (nom substitué par égard au véritable) laissait à son fils unique, avait égaré son pupille dans les rues de Paris, sûr que l'infirmité de celui-ci lui ôterait tout moyen de réclamation. De plus, il suborna des témoins, et un faux extrait mortuaire constata la mort du jeune comte. Mais il avait des complices que le remords poursuivit, et de plus un fils vertueux, à qui jadis le jeune sourd-muet avait sauvé la vie au prix d'une grave blessure reçue au bras droit, blessure dont la cicatrice n'avait pas disparu. Il en résulte que l'abbé de l'Epée peut accabler l'usurpateur de preuves convaincantes, et obtenir pour son élève la restitution de son nom et de ses biens.

La pièce, d'une couleur un peu trop pastorale, n'en obtint pas moins un grand succès. Monvel jouait en perfection le rôle de l'abbé de l'Epée. La pièce est restée au répertoire.

ABBESSE s. f. (a-bè-se — rad. *abbé*). Supérieure d'un monastère de filles ayant titre d'abbaye : *On la fit* ABBESSE, *sans que, dans un âge si tendre, elle sût ce qu'elle faisait.* (Boss.) *Le corps d'Abailard fut porté au Paraclet, dont Héloïse était* ABBESSE. (Hénault.) *Pour moi, je mettrais la petite avec sa tante; elle serait* ABBESSE *quelque jour; cette place est toute propre aux vocations un peu équivoques : on accorde la gloire et les plaisirs.* (Mme de Sév.) *Nous vîmes entrer majestueusement l'*ABBESSE *à cheveux gris, armée de sa crosse.* (De Broglie.)

— *Abbesse perpétuelle*, Celle qui était nommée à vie. ‖ *Abbesse générale*, Abbesse dont l'autorité s'étendait sur plusieurs abbayes.

— Le nom d'abbesse se donnait aussi à la supérieure d'un chapitre de dames, et lui conférait, à défaut d'une autorité réelle, une haute considération dans le monde et un rang très-élevé.

— Par antiphrase et triv., Femme qui tient une maison de prostitution, que l'on appelle alors *couvent*.

— **Encycl.** L'institution des *abbesses* est postérieure à celle des abbés. Les *abbesses* étaient autrefois élues par leurs communautés; on les choisissait parmi les plus anciennes et les plus capables de gouverner. Les abbayes de filles conservèrent longtemps en France ce droit d'élection, parce qu'elles n'avaient pas été comprises dans le Concordat entre Léon X et François Ier (V. ABBAYE). Les abbesses n'avaient que l'administration du temporel de leurs couvents; pour le spirituel, elles relevaient de l'évêque diocésain. Un décret du concile de Trente porte que celles qu'on élit abbesses doivent avoir au moins quarante ans d'âge et huit ans de profession. Leur position et leurs immenses revenus leur donnaient un rang très-élevé dans le monde, et des familles puissantes, et même souveraines, se montrèrent souvent jalouses d'obtenir ce titre pour une fille de leur maison.

ABBEVILLE, chef-lieu d'arrond. (Somme), à 45 kil. d'Amiens et à 157 de Paris. Pop. aggl. 18,626 h. — pop. tot. 20,058 h., autrefois capitale du Ponthieu. L'arrondissement a 11 cant., 171 comm. et 140,738 h. Place de guerre; port sur la Somme. Nombreuses manufactures de draps, moquettes et tapis. Commerce considérable de céréales, de graines oleagineuses, d'ardoises, de bois de construction, etc. L'église de St-Vulfran, qui date du XVIe siècle, est un morceau magnifique. Musée communal renfermant de nombreuses collections d'histoire naturelle et de curieuses antiquités, entre autres une pirogue celtique, de belles amphores et des armes romaines. Patrie du poëte élégiaque Millevoye, du musicien Lesueur et du géographe Sanson. En 1765, le chevalier de La Barre y fut jugé et exécuté.

ABBEVILLOIS, OISE s. (a-be-vi-loi). Géogr. Habitant d'Abbeville : *Un* ABBEVILLOIS. *Une* ABBEVILLOISE.

— Adj. Qui est propre à Abbeville ou à ses habitants : *Les mœurs, les coutumes* ABBEVILLOISES.

ABBIATEGRASSO, village de la délégation de Pavie, en Italie. C'est près de là que Bayard fut tué, en 1524.

ABBITIBE s. des 2 g. (ab-bi-ti-be). Géogr. Peuple de l'Amérique du Nord.

— S'empl. aussi adjectiv. : *Le peuple* ABBITIBE. *La population* ABBITIBE.

ABBON, surnommé *le Courbe*, moine de St-Germain-des-Prés, mort en 923. Il écrivit en vers latins la relation du siége de Paris par les Normands. Il a laissé la réputation d'un mauvais poëte, mais d'un historien exact. M. Guizot a donné la traduction française du *Siége de Paris*.

ABBON, abbé de Fleury, né près d'Orléans, vers 945, mort en 1004. Il fut un des plus savants religieux de son temps et remplit quelques missions diplomatiques auprès du saint-siége. Son *Abrégé des vies de* 91 *papes* (publ. à Mayence, en 1602) est encore estimé.

ABBOT (Georges), archevêque de Cantorbéry, théologien anglican, né en 1562, mort en 1633. Ses écrits les plus importants sont une *Description de l'univers* et une *Histoire des massacres de la Valteline.*

ABBOTSFORD (pr. angl. a-beut-sfeurd), magnifique manoir, construit et décoré par W. Scott, à qui il a servi de résidence, et qui l'a rendu à jamais célèbre. Il est situé près des abbayes de Melrose et de Jedburgh, dans le comté de Roxburgh, en Ecosse, sur la rive méridionale de la Tweed, à 45 kil. S.-E. d'Edimbourg. L'entrée d'Abbotsford est une imitation de celle du palais de Linlithgow (Ecosse), où naquit Marie Stuart. Sous la voûte d'un vestibule ouvert, *orné de cornes de cerf pétrifiées*, une porte à deux battants donne accès dans une grande salle ornée de vitraux, et pavée en marbre blanc et noir des Hébrides; les murs sont couverts de riches boiseries de chêne sculpté, où l'on voit représentées les armoiries des plus puissantes familles de l'Ecosse. Cette salle communique, à droite, avec le cabinet de travail de W. Scott, éclairé par une seule fenêtre, garni des livres dont ce grand écrivain se servait le plus souvent, et orné de deux portraits de Claverhouse et de Rob-Roy. Du cabinet de travail on passe dans la bibliothèque, tout en chêne, qui renferme, outre 20,000 volumes et des manuscrits précieux, un buste de W. Scott, par Chantrey, avec un autographe, la canne de Swift et un sarcophage d'argent, trouvé au Pirée et offert au romancier par Byron. Le salon, décoré d'une tenture chinoise envoyée à W. Scott par le pape, renferme encore un beau portrait de Dryden, et une urne d'argent remplie d'ossements du Pirée, autre présent de Byron à son ami. La salle à manger, en chêne, sculpté d'après les plus curieux modèles de Melrose, renferme la remarquable collection des portraits authentiques de lord Essex et du duc de Montmouth, par Leslie; d'Hogarth, par lui-même; d'Olivier Cromwell, de Charles II d'Angleterre, de Charles XII de Suède, de Prior, de Gay, de la duchesse de Buccleugh et enfin celui de Marie Stuart, peinte par Amias Canrood, le lendemain de son exécution, et donné à W. Scott par un noble prussien. L'arsenal, qui clôt l'énumération des pièces importantes de ce beau et intéressant domaine, est une salle basse, éclairée seulement par deux fenêtres, qui s'ouvrent en face l'une de l'autre. Il est rempli d'armes de toutes les époques et de tous les pays, et de têtes d'animaux. On y remarque surtout : le fusil de Rob-Roy, les pistolets de Claverhouse, une épée donnée par Charles Ier à Montrose, et les pistolets que portait Napoléon à Waterloo. Abbotsford appartient aujourd'hui à sir Hope, époux de la petite-fille de W. Scott.

ABBT (Thomas), littérateur allemand, né à Ulm en 1738, mort en 1766. Ses écrits ont contribué à la renaissance de la littérature allemande. On cite surtout son traité *Du Mérite*, trad. en fr. par Dubois (1767). Par son ouvrage *De la Mort pour la patrie* (1761), il avait contribué à relever le courage de ses concitoyens pendant la guerre de Sept-Ans.

ABC s. m. (mot formé des trois premières lettres de l'alphabet). Livre dans lequel les enfants apprennent les lettres et les premiers éléments de la lecture : *Les* ABC *ne sont point rares, les bons ne sont pas communs, et les meilleurs ne sont pas sans défauts.* (Beauzée.)

A ces vieux rudiments, fléaux du premier âge,
Même à cet antique *Abc*,
Dont l'esprit fut vexé,
Je me suis opposé, non sans quelque courage.
FR. DE NEUFCHATEAU.

— Alphabet : *Quand nous avons dit que les marchands de Tyr enseignaient leur* ABC *aux Grecs, nous n'avons pas prétendu qu'ils eussent appris aux Grecs à parler.* (Volt.)

— Fig. Les principes, les éléments d'un art, d'une science quelconque : *L'*ABC *de la philosophie, de la politique, de l'astronomie, etc. C'est le fondement et l'*ABC *de toute notre morale.* (Pasc.) *De pareils exercices ne sont que l'*ABC *de l'école des filous.* (Le Sage.) *Notre siècle peut-il prononcer sur une science dont il ne connaît pas même l'*ABC? (Fourier.)

— Par ext. Nom donné à quelques ouvrages scientifiques élémentaires : ABC *du dessin.* ABC *musical.* ABC *du pianiste. L'*ABC *du style.*

— *N'en être qu'à l'abc d'une science, d'un art, d'un métier*, N'en avoir que les premières notions. ‖ *Renvoyer quelqu'un à l'abc*, Le traiter d'ignorant. ‖ *Par abc*, Par toutes les lettres de l'alphabet. ‖ *Il l'a maudit par abc*, Il lui a donné toutes les malédictions possibles :

Et l'on voit le marchand, à bon droit courroucé,
Maudissant mille fois l'auteur par *abc*,
Chez l'épicier du coin envoyer le libelle.
(Satiriques du XVIIIe siècle.)

— On dit aussi, mais plus rarement, *abcd*, dans les mêmes sens : *Savant jusqu'à l'*ABCD. (J.-B. Rouss.) *Nous voilà tous ignorant l'*ABCD *de la langue et de la poésie.* (Le Brun.) *Il va trouver le premier archevêque venu et lui demande sa bénédiction pour un* ABCD *religieux.* (F. Soulié.)

ABCÉDANT (ab-sé-dan) part. prés. du v. Abcéder : *Cette tumeur* ABCÉDANT, *le malade sera soulagé.*

ABCÉDÉ, ÉE (ab-sé-dé) part. pass. du v. Abcéder : *Tumeur* ABCÉDÉE. *Glandes* ABCÉDÉES.

— Prend ÊTRE pour exprimer l'état, et AVOIR pour exprimer l'action : *Lorsque les amygdales* SONT ABCÉDÉES, *on doit attendre, pour les ouvrir, que le foyer soit bien formé. Cette tumeur* A ABCÉDÉ. *Ces glandes* ONT ABCÉDÉ.

ABCÉDER v. n. ou intr. (ab-sé-dé — du lat. *abscedere*, s'écarter; l'*é* fermé du rad. se change en *è* ouvert devant une syllabe muette : *il abcède ;* excepté au futur et au conditionnel : *abcédera, abcéderait*). Dégénérer en abcès, se transformer en abcès : *Cette tumeur* ABCÉDERA *bientôt.* (Acad.)

S'abcéder, v. pr. Se terminer en abcès : *La tumeur* S'ABCÉDERA.

ABCÈS s. m. (ab-sè — du lat. *absesus*, division, séparation). Méd. Amas de pus formé dans une cavité accidentelle ou naturelle du corps : *Racine mourut d'un* ABCÈS *au foie. Plusieurs sont proches de mourir, qui ne sentent pas la fièvre prochaine ou l'*ABCÈS *prêt à se former.* (Pasc.) *Il avait dans la poitrine un* ABCÈS *qui s'est crevé tout d'un coup et l'a étouffé.* (Mme de Sév.) *Il lui perça une espèce d'*ABCÈS *à la région du foie.* (L. Racine.) *Il y avait longtemps que Madame était malade d'un* ABCÈS *qui se formait dans le foie.* (Volt.) *Deux jours après, l'*ABCÈS *perça de lui-même.* (Volt.)

C'est une épée, un glaive favorable,
Qui dans ses mains, malgré lui secourable,
M'ouvrant le flanc pour abréger mon sort,
Perce l'*abcès* qui me donnait la mort.
J.-B. ROUSSEAU.

— **Encycl.** Les abcès sont toujours la conséquence d'une inflammation. Si cette inflammation est franche, aiguë et à marche rapide, l'abcès est dit *chaud*, *aigu* ou *phlegmoneux ;* si au contraire elle se développe lentement et presque sans causer de douleur, l'abcès prend le nom de *froid* ou de *chronique*. Lorsque le pus formé dans un point subit une sorte de migration, s'accumule dans un tissu primitivement sain, il forme un abcès *par congestion ;* lorsque l'abcès constitue à lui seul toute la maladie, on l'appelle *idiopathique ;* lorsqu'il se trouve lié à la présence d'une affection morbide dont il est une manifestation, il se nomme *symptomatique.* Il est dit *constitutionnel*, s'il se développe sous l'influence d'une maladie constitutionnelle ; *métastatique*, s'il se produit par une sorte de transport subit du pus, dans un point éloigné d'une partie qui est en état de suppuration. — Le signe le plus positif d'un abcès est une tumeur à laquelle on peut communiquer un mouvement de fluctuation. L'abcès diffère de l'*épanchement* purulent en ce que, dans ce dernier, le pus est accumulé dans une cavité naturelle ; de l'*infiltration* purulente, en ce que dans l'infiltration, le pus n'est pas séparé des tissus par une membrane de nouvelle formation ; du *kyste* purulent, en ce que la membrane du kyste est plus épaisse. — Un abcès qui ne se cicatrise pas devient un ulcère. — La gravité des abcès varie avec leur cause, leur nature, leur siége, leur étendue. Le traitement consiste à débarrasser la partie du pus qu'elle contient et à favoriser le rapprochement et l'adhérence des parois de la poche. On peut hâter ou différer l'ouverture d'un abcès aigu, en raison de circonstances diverses. Pour ouvrir un abcès froid, on attend généralement que la tumeur devienne gênante. Quant aux abcès par congestion, ils exigent la plus grande prudence et ne doivent être ouverts que lorsqu'ils ont acquis une étendue considérable. L'instrument tranchant convient pour l'ouverture des abcès chauds ; l'emploi d'un caustique pour celle des abcès froids et des abcès par congestion. — On donne souvent, par extension, le nom d'abcès à des amas d'urine, de matières stercorales, etc., qui se trouvent hors des voies qui leur sont destinées : de là les abcès *urineux*, *stercoraux*, etc. Le mot *dépôt* est plus convenable s'il ne s'y trouve pas de pus.

ABCHASE ou **ABCHASIEN** s. et adj. (ab-ka-se, ab-ka-si-in). Géogr. Peuple du Caucase.

ABCISSE s. f. V. ABSCISSE.

ABD, mot arabe qui entre dans un grand nombre de noms propres orientaux, et qui signifie *serviteur : Abd-Allah*, serviteur de Dieu ; *Abd-el-Kader*, serviteur du Dieu puissant, etc.

ABDALLAH s. m. (de l'ar. *abd*, serviteur ; *Allah*, Dieu). Religieux solitaire, chez les Persans. Il est connu, en Turquie, sous le nom de *derviche.* — On dit aussi ABDAL et ABDALAS.

ABDALLAH, père de Mahomet, né à la Mecque, vers 545, mort en 570. Il fut, dit-on, conducteur de chameaux, et, d'après les légendes arabes, recherché en mariage par une reine de Syrie. On ne sait d'ailleurs rien de certain sur sa vie.

ABDALLAH, oncle d'Aboul-Abbas, le premier calife abbasside, à l'élévation duquel il contribua par le massacre des princes ommiades. A la mort de son neveu, il revendiqua le califat et fut tué en 755.

ABDALLAH-BEN-ZOBAÏR (bène), calife de la Mecque, fut élu l'an 680 par les habitants de la Mecque et de Médine, qui voulaient se rendre indépendants de Yesid, calife de Syrie. Il régnait depuis douze ans, lorsqu'il fut assiégé dans sa capitale par Abd-el-Mélek ; il périt après une résistance désespérée.

ABDALLATIF, historien et médecin arabe, né à Bagdad en 1162, mort en 1231. M. Silvestre de Sacy a donné une traduction française (Paris, 1810) de sa *Relation de l'Egypte*, ouvrage important pour l'histoire et les antiquités de cette contrée.

ABDALLIHS s. m. pl. (ab-dal-li). Géogr. Nom d'une tribu qui habite dans l'ouest de l'Afghanistan ; c'est la plus puissante, la plus nombreuse, la plus civilisée : *Achmed-Shah, de la race des* ABDALLIHS, *profita des troubles que la mort de Nadir-Shah amena en Perse, en* 1747, *pour affranchir les Afghans de la domination persane, se constituer souverain d'un empire afghan indépendant, et fonder la dynastie des Douranhis ou des* ABDALLIHS. (Encycl.)

ABDALLITE s. m. (ab-dal-li-te — de l'ar. *abd*, serviteur ; *Allah*, Dieu). Membre d'un ordre de derviches voyageurs.

ABDELAVI s. m. (ab-dèl-a-vi). Espèce de melon ou de concombre qui croît en Egypte et en Arabie. Les Orientaux mangent ses fruits crus ou cuits, et les regardent comme un aliment très-sain. Avec son suc, auquel ils ajoutent un peu de sucre, ils font une boisson d'une saveur agréable et rafraîchissante.

ABDEL-HAMID, sultan des Turcs (1774-1789). Sous son faible gouvernement, la Russie s'empara des provinces au sud du Danube, ainsi que de la Crimée.

ABD-EL-KADER (Sidi-el-Hadji-Ouled-Mahiddin), célèbre chef arabe, né vers 1807, sur le territoire des Hachems, aux environs de Mascara, fils du marabout Sidi-el-Mahiddin. En 1832, il commença à prêcher la guerre sainte, et, à la tête de 10,000 cavaliers, il vint assiéger Oran ; mais le général Boyer, qui commandait nos troupes, le força à battre en retraite. En 1834, il conclut avec le général Desmichels un traité qui lui constituait un véritable royaume limité par le Chélif, et dont Mascara était le chef-lieu. Plus tard il remporta contre le général Trézel un avantage qui redoubla le fanatisme des Arabes. Le maréchal Clauzel, le général Bugeaud, le duc d'Orléans avec le maréchal Valée, luttèrent encore avec énergie contre cet ennemi souvent vaincu, mais toujours infatigable et jamais abattu. Sa puissance n'avait fait que s'augmenter par suite des conditions avantageuses que lui avait faites le général Bugeaud, par le traité de la Tafna (3 mai 1837). La prise de la Smala, par les chasseurs du duc d'Aumale, en 1842, le força à se réfugier dans le Maroc, dont l'empereur Abd-er-Rahman se décida, en 1844, à attaquer les positions françaises. La victoire d'Isly, remportée par le maréchal Bugeaud, força Abd-er-Rahman à cesser de soutenir la cause d'Abd-el-Kader ; mais celui-ci trouva dans l'énergie de son caractère la force de lutter encore, soit contre le Maroc, soit contre les Français jusqu'en 1847. Après avoir vu périr dans une dernière affaire ses plus dévoués partisans, il se rendit au général Lamoricière, demandant à être mené à Saint-Jean-d'Acre ou à Alexandrie. Mais on le fit embarquer pour la France avec sa famille, et il fut détenu successivement au fort la Malgue, au château de Pau et à celui d'Amboise. Napoléon III lui rendit la liberté à l'occasion de la proclamation de l'empire. Alors il se retira à Brousse, avec toute sa suite, où il vécut dans la retraite jusqu'au tremblement de terre qui détruisit cette ville en 1855. De là il se rendit à Damas, où le massacre des Maronites servit à faire éclater sa grandeur d'âme, en lui fournissant l'occasion de protéger les chrétiens au péril même de sa vie. Aujourd'hui il habite la Mecque, lieu de sépulture du Prophète. Abd-el-Kader est actuellement âgé de 56 ans ; son visage est pâle et d'une beauté régulière, pleine de gravité et de mélancolie. Le tour de ses paupières, peint en noir, donne à ses yeux une grande expression de fatigue et de souffrance. De petites moustaches, peu fournies, et une barbe noire ; ornent sa figure. Son langage est riche en expressions métaphoriques, et les images gracieuses, qui sont un des caractères de la poésie orientale, abondent dans sa conversation : « Vous devez avoir froid, lui disait le préfet de Toulon, chargé de le recevoir. — Oh ! non, répondit-il, la chaleur de votre amitié fait fondre pour moi la glace de l'air. »

Le nom d'Abd-el-Kader est acquis à l'histoire, où il occupe une place glorieuse à côté des Judas Machabée, des Witikind, des Bolivar et de tous ceux qui ont lutté vaillamment pour l'indépendance de leur pays.

ABDEL-MÉLEK, calife de Damas (685-705). Il conquit l'Irak puis la Mecque, et s'avança en Afrique jusqu'à Carthage. Il passe pour avoir le premier fait frapper de la monnaie arabe.

ABDEL-MOUMEN (mou-mè-ne), calife almohade d'Afrique (1130-1163), était fils d'un potier. Il conquit le Maroc et le sud de l'Espagne.

ABDÉNAGO, nom chaldéen d'*Azarias*, un des jeunes Hébreux, compagnons de Daniel, qui furent jetés dans la fournaise ardente. V. *Azarias.*

ABDÉRAME (Abd-el-Rahman), septième émir ou vice-roi d'Espagne, sous le calife Yesid, ne fut pas plus tôt maître des forces musulmanes de la péninsule, qu'il mit à exécution le projet qu'il nourrissait depuis longtemps d'envahir la France. Il pénétra en Aquitaine à la tête d'une armée formidable, ravageant tout sur son passage, et s'avança triomphant jusque vers la Loire, entre Tours et Poitiers.

Mais là, il fut arrêté et écrasé par Charles-Martel, qui, dans cette journée mémorable, sauva la France et peut-être l'Europe du joug des Musulmans. Abdérame périt lui-même dans la mêlée (732). Cet événement marqua l'époque de la décadence des Arabes en Europe.

ABDÉRAME Ier, *le Juste*, premier émir ommiade d'Espagne (756-787). Echappé au massacre de sa famille, il se réfugia en Mauritanie, puis en Espagne, où il avait un parti parmi les tribus arabes et syriennes qui se disputaient le pays, prit Séville, Cordoue, commença la splendide mosquée de cette ville et ruina dans la péninsule la puissance des Abbassides. C'est sous son règne que Charlemagne s'avança en Espagne jusqu'à l'Ebre.

ABDÉRAME II, *le Victorieux*, roi de Cordoue (822-852). Son règne fut constamment troublé par des guerres et des révoltes, et par les conquêtes des princes chrétiens en Aragon, dans la Navarre et dans les Asturies. Sa cour était une des plus brillantes de l'Europe.

ABDÉRAME III, roi de Cordoue, le premier qui prit le titre de calife en Espagne (912-961). Il eut continuellement à lutter contre les princes chrétiens, qui gagnèrent sur lui la bataille de Simancas (938), fit d'importantes conquêtes en Afrique, et fonda à Cordoue la première école de médecine qu'il y ait eu en Europe.

ABDÈRE s. m. (ab-dè-re — de *Abdère*, nom pr. de ville). Entom. Genre d'insectes coléoptères, section des hétéromères, qui ne renferme que quelques espèces indigènes, et dont le type est l'*abdera bifasciata*.

ABDÈRE, anc. ville de Thrace, patrie de Démocrite, d'Anaxarque et de Protagoras. La stupidité des Abdéritains avait passé en proverbe, et ils étaient de la part des anciens l'objet d'interminables plaisanteries. Ayant acheté une Vénus en ivoire, de grandeur naturelle, ils la trouvèrent si belle que, pour la faire mieux admirer, ils la placèrent sur une colonne tellement élevée, qu'il était à peu près impossible à l'œil de l'apercevoir. V. la fable de La Fontaine : *Démocrite et les Abdéritains*, qui a trait à une anecdote ancienne sur ce philosophe et le peuple d'Abdère, qui le croyait fou.

ABDÉRITAIN, AINE s. (ab-dé-ri-tain, è-ne). Géogr. Habitant d'Abdère : *Les* ABDÉRITAINS *aimaient beaucoup la musique et la poésie; cependant ils passaient pour stupides.* (Bouillet.)

— Adj. Qui a rapport à Abdère ou à ses habitants : *Mœurs, coutumes* ABDÉRITAINES. On dit aussi ABDÉRITE.

ABDEST s. m. (ab-dèstt — du pers. *ab*, eau ; *dest*, main). Purification légale des Persans et des Turcs : *L'*ABDEST *consiste à se laver les pieds et la tête avant les cérémonies religieuses.* (Encycl.)

— Eau qui sert à cette purification.

— En Perse, le mot *abdest* est pris au pied de la lettre, car les Persans ne mouillent que leur main et se contentent de la passer, ainsi mouillée, sur leur tête et sur leurs pieds ; mais ce mot reçoit plus d'extension chez les Turcs, qui versent également de l'eau sur leur tête et se lavent les pieds trois fois. L'*abdest* était en usage chez les descendants de Mahomet, qui ne fit que le remettre en vigueur, et qui régla jusqu'à la quantité d'eau que l'on doit employer.

ABD-HOUTS (ab-doutt) s. m. pl. Fakirs indiens qui sont mariés. C'est à eux que s'adressent les femmes stériles qui veulent avoir des enfants.

ABDIAS (ab-di-âss), un des douze petits prophètes; vivait au temps de la captivité.

ABDICABLE adj. (ab-di-ka-ble — rad. *abdiquer*). Qui peut, qui doit être abdiqué : *Dignité* ABDICABLE.

ABDICATEUR s. m. (ab-di-ka-teur — rad. *abdication*). Celui qui abdique.

ABDICATION s. f. (ab-di-ka-si-on — du lat. *abdicatio*, même sens). Renonciation à une charge, à une qualité, à un titre, et particulièrement à l'autorité souveraine.

— Il se construit avec la préposition *de :*

1o Pour indiquer le sujet de l'abdication : *L'*ABDICATION *d'un prince. L'*ABDICATION *de Napoléon, de Charles X. L'*ABDICATION *du pape Célestin V fut toute volontaire.* (Beugnot.) *Il y en a qui disent sentir l'immensité de l'*ABDICATION *de Napoléon en voyant la misérable table sur laquelle elle a été signée.* (F. Soulié.) *L'*ABDICATION *de Dioclétien eut lieu dans une plaine qu'inondait la foule des grands, du peuple et des soldats.* (Chateaub.)

2o Pour spécifier l'abdication, pour en exprimer l'objet : L'ABDICATION *d'un empire est quelquefois suivie de regrets.* (Acad.) *Christine étonna l'Europe par l'*ABDICATION *de sa couronne.* (Volt.)

3o Quelquefois pour désigner le lieu de l'abdication : *L'*ABDICATION *de Fontainebleau ;* c'est-à-dire l'abdication de Napoléon à Fontainebleau.

— Absol. : *Les* ABDICATIONS *produites par l'ennui des grandeurs ne sont jamais irrévocables.* (Beugnot.)

— *Abdication absolue*, Abdication complète de tous les droits du pouvoir. ‖ *Abdication conditionnelle*, Subordonnée à la réalisation de certaines conditions. ‖ *Abdication partielle*, Renoncement à une certaine partie du pouvoir. ‖ *Abdication de patrie*, Acte par lequel un homme renonce à sa patrie et en choisit une autre.

— S'emploie aussi en parlant des magistrats de l'ancienne Rome : ABDICATION *du consulat.* ABDICATION *de la dictature.*

— Anc. jurispr. Acte par lequel un père privait son fils des droits que celui-ci avait à sa succession. Elle différait de l'exhérédation, qui n'avait lieu qu'en vertu d'un testament, après la mort du père. ‖ Acte par lequel un homme renonçait à sa liberté, et se rendait esclave ou se soumettait à la servitude de la glèbe.

— Se dit de l'abandon de toute espèce d'autorité que peut avoir un simple particulier : ABDICATION *de l'autorité maritale.* ABDICATION, *par mariage, de la nationalité de la femme.* ‖ Se dit aussi du renoncement à des droits : ABDICATION *volontaire des garanties données au mandataire.*

— Abandonnement de biens.

— Fig. Renoncement à, dépouillement volontaire de ce qui tient à une dignité : *Pierre le Grand rapporta avec lui la science de la construction des vaisseaux, achetée courageusement par une espèce d'*ABDICATION *de la dignité royale.* (Fontenelle.) *A la procession des États généraux, Philippe d'Orléans laissa vide sa place parmi les princes, et marcha parmi les députés. Cette* ABDICATION *de sa dignité près du trône, pour se parer de sa dignité de citoyen, lui valut les applaudissements de la nation.* (Lamart.) ‖ Renoncement à la pensée, à la conscience, à la personnalité : *L'indifférence est l'*ABDICATION *de la conscience.* (De Vallée.)

— *Abdication morale*, Se dit d'un acte dont les conséquences doivent annuler moralement le pouvoir, l'institution, le parti qui l'accomplit : *Le concordat napolitain est l'acte d'*ABDICATION *morale signé par la royauté des Deux-Siciles.*

— Fig. Retraite, renonciation à sa part d'influence et d'action : *Ces paroles, par lesquelles le côté droit se refusait désormais à concourir aux actes de l'Assemblée nationale, étaient l'*ABDICATION *de tout un parti.* (Lamart.) *L'invasion occidentale est évident, et l'*ABDICATION *orientale devient chaque jour plus manifeste.* (De Laborde.) ‖ S'est aussi appliqué, dans ce sens, à un changement de conduite : *Mmes de Longueville et de Chevreuse ont couronné une existence d'intrigues et de volupté par l'*ABDICATION *de leurs amours.* ‖ Se dit également des choses : *Le projet reproche au législateur de* 1810 *d'avoir, dans l'art.* 463, *énervé la loi par une sorte d'*ABDICATION *volontaire et de renoncement d'elle-même.* (Le Siècle.)

— *Faire abdication*, Abdiquer, renoncer *à*, mettre de côté : *Charles-Quint* FIT ABDICATION *à Bruxelles.* (Acad.) *Je ne saurais accepter sans* FAIRE ABDICATION *de toute dignité.* (Molé.)

— **Syn. Abdication, démission.** On fait une *abdication* de sa dignité et de son pouvoir, et l'on donne sa *démission* de ses charges, emplois et bénéfices. L'*abdication* ne s'applique qu'à des postes considérables, et la *démission* qu'à des places inférieures ou moyennes.

— **Encycl.** Hist. Le caractère essentiel de l'abdication est d'être volontaire; mais il est bien rare qu'elle le soit complétement. Le plus souvent l'abdication est l'abandon d'un pouvoir que les circonstances ne permettent plus de conserver. Quand on accepte la théorie du *droit divin* des rois, on est logiquement conduit à contester aux princes le droit d'abdiquer un pouvoir qu'ils ont reçu directement de Dieu et dont ils ne doivent compte qu'à Dieu seul. A ce point de vue, abdication, c'est désertion. Si, au contraire, on voit dans le pouvoir un mandat social, on comprend les raisons qui peuvent donner le droit et même le devoir de renoncer à ce mandat.

Les plus célèbres abdications sont celles du dictateur Sylla (79 av. J.-C.), des empereurs Dioclétien et Maximien (305 de l'ère chrétienne), de Charles Quint (1556), de Christine, reine de Suède (1654), des rois d'Espagne Philippe V (1724) et Charles IV (1808), des rois de Sardaigne Victor-Amédée (1750), Victor-Emmanuel (1821) et Charles-Albert (1849), de l'empereur Napoléon Ier (1814 et 1815), des rois de France Charles X (1830) et Louis-Philippe Ier (1848). Ces quatre dernières abdications se sont produites sous l'empire de circonstances impérieuses qui leur enlèvent tout caractère de spontanéité.

— **Allus. hist. Abdication de Sylla,** allusion à un des traits les plus singuliers, les plus extraordinaires dont l'histoire fournisse l'exemple, — Sylla abdiquant à l'apogée de sa puissance — et auquel on compare quelquefois une résolution spontanée à laquelle on ne s'attendait pas :

« En toute chose il faut écrire à temps le mot *finis*, il faut se contenir, quand cela devient urgent, tirer le verrou sur son appétit, mettre au violon sa fantaisie et se mener soi-même au poste. Je vous recommande donc la modération de vos désirs. Heureux celui qui, lorsque l'heure a sonné, prend un parti héroïque, et *abdique* comme *Sylla!* »

V. HUGO, *les Misérables.*

« Je te plains, c'est vrai, dit Pierre; mais enfin, tu as, j'imagine, de quoi vivre grassement, même à Paris : pourquoi continuer? qui t'y contraint? et si cela t'agace tant de gagner des millions, fais comme l'antique *Sylla* de l'histoire, *abdique* au milieu de la pourpre. »

AMÉDÉE ACHARD, *Misères d'un millionnaire.*

« Le maître d'école remit à chacun de ses élèves, comme gage de son *abdication*, deux gros sous pour aller jouer au bouchon sur la place, où plus tard on le vit tranquillement se promener au milieu d'eux, comme *Sylla* dans les rues de Rome, après qu'il eut déposé les insignes de la dictature. »

JULES SANDEAU, *Catherine.*

ABDIOTE s. et adj. Géogr. V. ABADIOTE.

ABDIQUANT (ab-di-kan), part. prés. du v. Abdiquer : *Ami de tous les partis, fidèle à aucun, souvent dépouillé de ses États, et tantôt les* ABDIQUANT, *puis les reprenant...* etc. (St-Simon.) *Le cardinal de Bouillon attente à la majesté de son souverain en* ABDIQUANT *sa qualité innée de sujet.* (St-Simon.)

ABDIQUANT, ANTE s. (ab-di-kan, an-te — rad. *abdiquer*). Celui, celle qui abdique, qui a fait abdication : *Si celui en faveur duquel l'abdication a été faite vient à mourir, ou s'il n'accepte pas l'abdication, les droits de l'*ABDIQUANT *restent entiers.* (Beugnot.)

— S'empl. adjectiv. : *Prince* ABDIQUANT, *princesse* ABDIQUANTE.

ABDIQUÉ, ÉE (ab-di-ké), part. pass. du v. Abdiquer. Quitté, abandonné : *Abdication se dit de celui qui abdique et de la chose* ABDIQUÉE. (Acad.) *Nous possédons une puissance qui ne saurait être* ABDIQUÉE, *sous peine de ne plus être hommes.* (Balz.) *Rome, au* XVIIIe *siècle, n'était plus que la ville de la religion et de la science; son pouvoir politique semblait* ABDIQUÉ *par elle.* (Villemain.)

ABDIQUER v. a. ou tr. (ab-di-ké — du lat. *abdicare*, même sens). Renoncer à de hautes fonctions, et particulièrement à l'autorité souveraine : *Amurat* ABDIQUA *deux fois la couronne.* (Thomas.) *Quand Lycurgue donna des lois à sa patrie, il commença par* ABDIQUER *la royauté.* (J.-J. Rouss.) *Brutus, me dira-t-on, devait* ABDIQUER *le consulat plutôt que de faire périr ses enfants.* (J.-J. Rouss.) *L'intervention du pouvoir politique n'empêcha pas saint Grégoire, fatigué, d'*ABDIQUER *son siége et d'aller mourir dans la retraite.* (Chateaub.) *J'*ABDIQUERAIS *volontiers tous les sceptres, toutes les palmes du monde, pour faire de toi mon éternelle pensée.* (Balz.)

— Par ext. Renoncer à un emploi, à une place, à une charge : *Tout magistrat qui abandonne le soin de la patrie et* ABDIQUE *la magistrature est un traître qui mérite la mort.* (J.-J. Rouss.) *Il me répugnait de penser qu'on pût croire que j'*ABDIQUAIS *une fonction gratuite, pour conserver une fonction salariée.* (Cormenin.)

— *Abdiquer la crosse et la mitre*, Renoncer à la dignité d'abbé crossé et mitré.

— L'église ne permet pas d'abdiquer le cardinalat.

— Se dit quelquefois, en parlant de l'abandon d'une espèce de royauté intellectuelle : *Listz* A ABDIQUÉ *le sceptre du piano pour se faire chef d'école.* ‖ Mettre de côté, oublier : *Et tout d'abord, sire, nous commencerons ici par* ABDIQUER *votre puissance de roi.* (Maurel Dupeys.)

— Fig. Renoncer à; quitter, abandonner : ABDIQUER *ses devoirs;* ABDIQUER *sa liberté, ses biens.* (Acad.) *Sans* ABDIQUER *Paris ni la cour.* (St-Simon.) *Ils* ABDIQUAIENT *aux autels les passions du monde.* (Chateaub.) *La langue française* ABDIQUA *dès lors sa belle et sonore gravité; elle sacrifia son énergie à la grâce.* (Ch. Nodier.) *Racine* ABDIQUE *son génie, se met à rimer des psaumes.* (Proudhon.) *La popularité ne permet pas qu'on l'*ABDIQUE; *elle soulève ou elle engloutit.* (Lamart.) *Il* ABDIQUA *une vie de bien-être et de luxe pour se confiner dans ces montagnes.* (Le Siècle.) *En* 1763, *J.-J. Rousseau* ABDIQUA *solennellement son droit de bourgeoisie, et renonça au titre de citoyen de Genève.*

Ne pouvant t'élever, je brûlai de descendre,
D'*abdiquer* ce destin pour t'égaler à moi,
Et de vivre ta vie en mourant comme toi !

LAMARTINE.

— Renoncer à des prétentions, à des droits : ABDIQUER *la qualité de caution pour devenir débiteur principal.* ABDIQUER *la mitoyenneté. Trompée par son mari, la princesse* ABDIQUA, *par scrupule religieux, ses droits de représailles.* ‖ Peut avoir pour sujet un nom de chose : *L'hiver n'*ABDIQUE *pas ses droits. La société n'*ABDIQUERA *plus la surveillance. Son regard modeste et doux semblait vouloir* ABDIQUER *tous les droits du génie et tous les rêves de la gloire.* (G. Sand.) *Il serait déplorable qu'une grande puissance comme l'Angleterre* ABDIQUÂT, *dans une circonstance aussi grave, tous ses devoirs envers elle-même, envers l'Italie, envers l'Europe, envers la civilisation.* (Journ.) *La loi ne saurait* ABDIQUER *sa tutelle bienfaisante sur les actions des hommes.* (Hennequin.)

— S'empl. absol., au propre et au fig., et se dit des personnes et des choses : *De toutes les tyrannies, la plus odieuse est celle qui ôte perpétuellement à l'âme le mérite de ses actions et de ses pensées : on* ABDIQUE *sans avoir régné.* (Balz.) *Tout parti qui s'abstient* ABDIQUE. (Lamart.) *Les jacobins purs voulaient que l'Assemblée nationale* ABDIQUÂT *en masse, pour laisser la place à des hommes nouveaux.* (Lamart.) *Une femme qui a vos charmes ne doit jamais* ABDIQUER. (Th. Leclercq.) *Conseiller, empêcher, demander, obtenir, voilà le rôle de la femme; agir, pour elle, c'est* ABDIQUER. (Mme E. de Gir.) *Les principes fléchissent quelquefois, ils n'*ABDIQUENT *jamais.* (Le Siècle.) *Je suis de ceux qui pensent, comme Bayle, que l'esprit humain ne peut* ABDIQUER. *Les partis qui s'isolent et qui* ABDIQUENT *s'amoindrissent. Ce n'est pas une raison pour que la pensée* ABDIQUE. (Illustrat.)

J'ai gouverné sans peur, et j'*abdique* sans crainte.

JOUY.

Un inconstant vieillard, lassé du diadème,
Abdique imprudemment et s'en repent de même.

DUCIS.

S'abdiquer, v. pr. Etre abdiqué : *Un trône ne* S'ABDIQUE *jamais sans regret. Le nom ne* S'ABDIQUE *pas.*

— Fig. Renoncer à sa propre dignité, résigner son pouvoir, se désister de ses droits : *Le clergé et l'aristocratie venaient alors* S'ABDIQUER *entre les mains du peuple.* (Lamartine.) *Le gouvernement* S'ABDIQUERAIT *lui-même, s'il abandonnait sa position de gouvernement.* (Molé.) *Un jour, la France, fatiguée de* S'ABDIQUER, *voulut rentrer en possession de ses prérogatives et ressaisir les attributs de sa puissance.* (Journ.)

— **Syn. Abdiquer, se démettre, résigner.** Un prince souverain *abdique*, un fonctionnaire *se démet* de ses fonctions, un dignitaire *résigne* sa dignité. Sous un autre point de vue, *abdiquer* exprime un acte brusque s'achevant en un seul coup, et se *démettre* indique quelque chose de successif, qui peut ne pas aboutir à une renonciation : *Dioclétien* ABDIQUA *solennellement l'empire, comme fit depuis Charles-Quint.* (Volt.) *Dans cette scène immortelle, Auguste délibère s'il se* DÉMETTRA *de l'empire.* (Volt.)

ABDITOLARVE adj. (ab-di-to-lar-ve — du lat. *abditus*, caché; *larva*, larve). Entom. Qui se développe dans le tissu des plantes vivantes : *Insecte* ABDITOLARVE.

— s. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères, dont les larves naissent dans le tissu de certains végétaux, où elles ont été primitivement déposées à l'état d'œufs.

ABDOLONYME, descendant des rois de Sidon, était réduit par la pauvreté à cultiver un jardin, lorsque Alexandre le Grand, voulant placer sur le trône de Sidon un roi qui lui fût attaché, le tira de son obscurité pour lui donner la couronne.

ABDOMEN s. m. (ab-do-mè-ne — étym. dout. : 1o Du lat. *omen*, mot qui, primitivement, a signifié ventre, et de *abdo*, je cache; l'abdomen est, en effet, la partie du ventre que l'on cache. 2o Suivant Lunier, du lat. *omentum*, coiffe, tunique grasse qui enveloppe les intestins, et de *abdo*, je cache. 3o Selon quelques autres, mais avec moins de probabilité, de *omen*, présage, parce que les augures consultaient les entrailles des victimes pour connaître l'avenir, qui, selon eux, y était *caché*). Anat. Le bas-ventre, et particul. cette partie du bas-ventre qui renferme les intestins : *Chez la femme, l'*ABDOMEN *a une capacité plus grande que chez l'homme.* (Encycl.) *Je souffre beaucoup de l'*ABDOMEN. (Florian.) *Les habitants de la lune sont petits comme des enfants de six ans, leur voix part de l'*ABDOMEN, *et ils rampent.* (Balz.) ‖ S'empl. pour Ventre, gros ventre, dans un sens légèrement ironique : *Il suffisait de voir ses yeux un peu bridés, son vaste* ABDOMEN, *son nez luisant.* (G. Sand.) *Il laissait pendre sur son* ABDOMEN *une grosse chaîne d'or terminée par un paquet de breloques hétéroclites.* (Balz.)

— **Encycl.** Le tronc de l'homme et des mammifères se divise en deux parties, la *poitrine* ou thorax et l'*abdomen*, séparées par le diaphragme. L'abdomen est borné inférieurement par le bassin, en arrière par les vertèbres lombaires, sur les côtés et en avant par des aponévroses et des muscles. Il est tapissé intérieurement d'une membrane unie et mince, appelée *péritoine*, qui enveloppe tous les viscères dont elle permet et limite les mouvements. L'abdomen se divise en trois régions médianes, qui sont en allant de haut en bas : l'*épigastre*, la région *ombilicale* et l'*hypogastre*, six latérales qui sont les *hypocondres*, les *flancs* et les *fosses iliaques*. Il contient l'estomac, les intestins, la rate, le foie, le pancréas, les reins. La ligne médiane de la face antérieure de l'abdomen est formée par l'entre-croisement de fibres aponévrotiques, et porte le nom de *ligne blanche*. L'abdomen prédomine chez l'enfant; il est plus volumineux chez la femme que chez l'homme. La séparation entre l'abdomen et la poitrine n'existe pas chez les reptiles. Chez les poissons, qui n'ont pas de cavité pectorale, l'abdomen est la partie inférieure du corps qui renferme les organes de la digestion et de la génération. Dans les insectes, les crustacés, les arachnides, c'est la partie postérieure du corps que l'on désigne sous le nom d'abdomen. Les rayonnés n'ont pas d'abdomen proprement dit.

ABDOMINAL, ALE adj. (ab-do-mi-nal, a-le — rad. *abdomen*). Qui appartient, qui se rapporte à l'abdomen : *Organe* ABDOMINAL. *Viscères* ABDOMINAUX. *Parois* ABDOMINALES. *La cavité* ABDOMINALE *est tapissée par une membrane séreuse qui revêt, totalement ou en par-*

tie, les organes ABDOMINAUX. (A. Le Pileur.) *Les muscles* ABDOMINAUX *sont très-puissants.* (Lacép.) ‖ Où prédomine l'abdomen : *La vie sociale, qui va réduisant sans cesse l'emploi des forces physiques, tend à rendre l'homme de plus en plus* ABDOMINAL.

— *Côté abdominal*, Celui qui, chez la plupart des animaux, est tourné vers le sol ou repose dessus. ‖ *Membres abdominaux*, Ceux qui tiennent au bassin, chez les animaux vertébrés. ‖ *Nageoires abdominales*, Celles qui, chez les poissons, représentent les membres abdominaux des autres vertébrés. ‖ *Plumes abdominales*, Celles qui garnissent le ventre des oiseaux. ‖ *Segments abdominaux*, Ceux qui, par leur réunion, forment l'abdomen, dans les animaux articulés.

ABDOMINAUX s. m. pl. (ab-do-mi-nô). Ichthyol. Poissons malacoptérygiens, chez lesquels les nageoires ventrales sont suspendues sous l'abdomen, derrière les pectorales. Cet ordre comprend la plus grande partie des poissons d'eau douce.

— Entom. Insectes coléoptères pentamères, famille des carabiques, distingués par la prédominance de l'abdomen sur le thorax.

ABDOMINO-CORACO-HUMÉRAL adj. et s. m. (ab-do-mi-no-ko-ra-ko-u-mé-ral — du lat. *abdomen*, bas-ventre; *corax*, corbeau, et *humerus*, épaule). Anat. Se dit d'un des muscles de la salamandre, qui s'étend de l'humérus à l'abdomen, et qui ressemble au bec d'un corbeau.

ABDOMINO-GUTTURAL, ALE adj. (ab-do-mi-no-gut-tu-ral). Anat. Se dit d'un des muscles de l'abdomen de la grenouille. S'empl. aussi comme subst. masc. : *L'*ABDOMINO-GUTTURAL.

ABDOMINO-HUMÉRAL adj. et s. m. (ab-do-mi-no-u-mé-ral — du lat. *abdomen* et *humerus*). Anat. Se dit d'un des muscles de la grenouille, qui s'étend de l'abdomen à l'humérus.

ABDOMINOSCOPIE s. f. (ab-do-mi-no-sco-pi — du lat. *abdomen*, et du gr. *skopein*, examiner). Méd. Exploration de l'abdomen par la palpation et la percussion.

ABDOMINO-THORACIQUE adj. (ab-do-mi-no-to-ra-si-ke — rad. *abdomen* et *thorax*). Qui a rapport à l'abdomen et au thorax.

ABDOMINO-UTÉROTOMIE s. f. (ab-do-mi-no-u-té-ro-to-mi — du lat. *abdomen*, ventre; *uterus*, matrice, et du gr. *tomê*, section, coupure.) Chirurg. Incision pratiquée sur les parois de l'abdomen et de l'utérus pour en extraire le fœtus. V. OPÉRATION CÉSARIENNE.

ABDON, dixième juge des Israélites, succéda à Ahialon en 1164 av. J.-C., et mourut en 1144.

ABDUCTEUR adj. et s. m. (ab-duk-teur — du lat. *abductor*, formé de *ab*, hors, et *ducere*, conduire). Anat. Se dit de tout muscle qui produit le mouvement d'abduction : *Muscle* ABDUCTEUR. *L'*ABDUCTEUR *de l'œil. Les constricteurs des paupières sont renforcés dans les orgueilleux, et les* ABDUCTEURS *dans les ivrognes et dans les spéculateurs, qui ont le mouvement de l'œil grave et constant.* (L.-J. Larcher.)

— Les différents muscles qui portent le nom d'*abducteurs* sont : *L'abducteur du petit doigt, l'abducteur de l'œil, l'abducteur de la cuisse, l'abducteur de l'oreille, l'abducteur du gros orteil, l'abducteur du petit orteil, l'abducteur court du pouce, l'abducteur long de la main* et *l'abducteur transverse du gros orteil.*

ABDUCTION s. f. (ab-duk-si-on — du lat. *abductio*; V. ABDUCTEUR). Anat. Mouvement qui écarte un membre, une partie quelconque du plan médian, que l'on suppose diviser le corps en deux moitiés symétriques. ‖ On donne également ce nom au mouvement par lequel les doigts de la main ou du pied s'écartent de celui du milieu : *L'*ABDUCTION *des doigts du pouce.* (Paré.)

— Art milit. Action de faire passer, dans une marche, une file ou plusieurs files en arrière : *Dans le récit de la retraite de Xénophon, ce général mentionne clairement des* ABDUCTIONS *auxquelles il avait recours pour le passage des défilés.* (Gén. Bardin.)

— Log. Argumentation où le grand terme est contenu dans le moyen terme, mais où celui-ci n'est pas intimement lié avec le petit terme.

— Philos. Elimination d'une ou de plusieurs propositions considérées comme désormais inutiles à la démonstration qu'on cherche à simplifier.

ABDUL-MEDJID, sultan de Turquie, né en 1823, m. en 1861, succéda à son père Mahmoud, en 1839, huit jours après la bataille de Nézib gagnée par Ibrahim-Pacha, c'est-à-dire au moment le plus critique de la lutte entre la Turquie et l'Egypte. La diplomatie européenne arrêta Ibrahim, qui marchait sur Constantinople, et deux traités garantirent au jeune roi l'intégrité de l'empire ottoman, et lui permirent de continuer les réformes commencées par son père. Sous son règne, le sort des chrétiens a été considérablement amélioré, par le *hatti-schérif de Gulkhané*, 3 nov. 1839; par le *hatti-houmaioum*, 18 fév. 1856, et enfin la création du *Tanzimat*, qui confirmait et garantissait toutes les réformes. Il eut à réprimer de nombreuses insurrections en Albanie, en Syrie, en Bosnie et dans le Monténégro. Menacé par la Russie en 1853, il fut soutenu l'année suivante par la France et l'Angleterre, et la *guerre d'Orient* eut pour résultat de faire entrer la Turquie, par le traité de Paris, 30 mars 1856, dans le concert européen.

ABEAUSI, IE (a-bo-zi) part. pass. du v. Abeausir : *Temps* ABEAUSI.

ABEAUSIR v. n. ou intr. (a-bo-zir — rad. *beau*). Mar. Devenir beau : *Le temps* ABEAUSIT.

S'abeausir, v. pr. S'empl. dans le même sens qu'au neutre : *Le temps* S'ABEAUSIT.

ABÉCÉ s. m. (a-bé-sé — réunion des lettres *a, b, c*, avec une prononciation figurée). Livre pour apprendre à lire aux enfants : *Un* ABÉCÉ. *Des* ABÉCÉS. *Apprendre son* ABÉCÉ. *Le peuple dit chez nous : L'enfant étudie l'*ABÉCÉ. (Volney.) V. ABC.

— Clef d'un chiffre, d'un alphabet de convention : *On trouva bientôt les* ABÉCÉS *de ces lettres, et on put facilement les lire.* (Hist. de Charles VIII.)

ABÉCÉDAIRE adj. (a-bé-sé-dè-re — du lat. *abecedarius*, même sens). Qui concerne l'abécé, qui a rapport à l'alphabet : *Livre, ouvrage* ABÉCÉDAIRE.

— Elémentaire, et, par ext., Médiocre, mal fait :

C'est une loi d'Etat parmi nous en vigueur
Qu'un homme sans génie a le droit d'être auteur;
Que, maçonnant sans art un livre *abécédaire*,
Il peut impunément ruiner un libraire.
GUYETAND.

— Fig. Qui est à l'abécé, aux études de l'enfance : *Le précepteur sera tenu d'instruire, tant par lui-même que par ses préposés, les jeunes enfants* ABÉCÉDAIRES *de la ville de Montpellier et de leur apprendre à lire et à écrire.* (Arrêt du gr. Conseil.)

— Par ext. Qui n'a fait aucune étude, qui est d'une ignorance complète : *C'est un docteur* ABÉCÉDAIRE. *Rien de plus honteux et de plus ridicule qu'un vieillard* ABÉCÉDAIRE. (La Grange.) ‖ Se dit des choses, dans le même sens : *Ignorance abécédaire*, ignorance complète. *Il y a une ignorance* ABÉCÉDAIRE *qui va devant la science, une autre doctorale qui vient après.* (Montaigne.) ‖ Se dit des poëmes dans lesquels les premières lettres de chaque strophe ou verset suivent l'ordre alphabétique : *Poëme* ABÉCÉDAIRE. *Psaume* ABÉCÉDAIRE. *Hymne* ABÉCÉDAIRE. ‖ Conforme à la classification de l'alphabet : *Ordre* ABÉCÉDAIRE.

ABÉCÉDAIRE s. m. (a-bé-sé-dè-re — rad. *abécé*). Livre où l'on apprend l'alphabet, les principes de la lecture : *Il faut donner un* ABÉCÉDAIRE *à cet enfant. Il n'existe pas encore de bons* ABÉCÉDAIRES. *Il aidait beaucoup plus les enfants à faire de petits bateaux et des cocottes avec leurs* ABÉCÉDAIRES, *qu'il ne leur apprenait à lire.* (Balz.) *L'*ABÉCÉDAIRE *où Gœthe apprit à lire n'a point été un livre inutile.* (Renan.)

— Fig. Eléments d'une science, d'un art quelconque : ABÉCÉDAIRE *d'archéologie.* ABÉCÉDAIRE *de musique.* ABÉCÉDAIRE *du naturaliste.* ABÉCÉDAIRE *de l'histoire de France.*

— Un homme ignorant : *C'est un* ABÉCÉDAIRE. ‖ A désigné autrefois un maître d'école.

— *Abécédaire vocal*, Ouvrage destiné à préparer les élèves au chant.

— Bibliogr. *Abécédaire de la nature*, Nom donné par Bacon à un traité spécial, dans lequel il devait indiquer l'ordre dans lequel il fallait distribuer les divers objets d'étude pour en rendre la connaissance plus facile.

— s. m. pl. Hist. relig. Anabaptistes qui prétendaient que, pour être sauvé, il fallait ne pas savoir même l'alphabet.

ABÉCÉDAIRE s. f. (a-bé-sé-dè-re — rad. *abécé*). Bot. Plante de l'Inde qui passe pour avoir la propriété de délier la langue des enfants auxquels on la fait mâcher, ce qui lui valut son nom. On l'appelle aussi Cresson de Para.

ABÉCÉDAIREMENT adv. (a-bé-sé-dè-re-man — rad. *abécédaire*). D'une manière abécédaire, élémentaire.

ABÉCÉDARIEN s. m. (a-bé-sé-da-ri-ain — rad. *abécédaire*). Hist. relig. Sectaire anabaptiste, appelé aussi *abécédaire*.

ABÉCÉDÉ s. m. (a-bé-cé-dé — réunion des quatre premières lettres de l'alphabet avec leur prononciation). Alphabet, petit livre de lecture : *Un* ABÉCÉDÉ. *Des* ABÉCÉDÉS. *Acheter un* ABÉCÉDÉ.

— Par ext. et fig. Se dit d'un livre mal fait, d'un journal mal écrit : *Plats* ABÉCÉDÉS, *plats journaux!* (La Bruy.)

ABECQUANT (a-bè-kan) part. prés. du v. Abecquer.

ABECQUÉ, ÉE (a-bé-ké) part. pass. du v. Abecquer : *Ces oiseaux ont été* ABECQUÉS. *Des oiseaux* ABECQUÉS *par leur mère.* (Littré.) ‖ On écrit aussi ABÉQUÉ.

ABECQUEMENT s. m. (a-bè-ke-man — rad. *abecquer*). Action de donner la becquée : *L'*ABECQUEMENT *d'un oiseau.*

ABECQUER v. a. ou tr. (a-bé-ké — rad. *bec*). Donner la becquée : ABECQUER *un oiseau.* Et, par ext. : ABECQUER *un enfant.*

— Fauconn. : *Abecquer l'oiseau*, Lui donner une partie du pât pour le mettre en appétit.

— Fig. Allécher, affriander.

S'abecquer, v. pr. Se donner la becquée, en parlant des petits oiseaux. ‖ On écrit aussi ABÉQUER.

ABÉE s. f. (a-bé — du vieux mot *bée*, ouverture, auj. *baie*. La lettre *a* est due à une transposition dont notre langue offre un grand nombre d'exemples. On disait autref., en distinguant l'article du substantif, *la bée : Pierrot Vellier entra de nuit au dit hostel du dit Pierre par* LA BÉE *d'une fenestre* (1389). La bée est devenue *l'abée*, et enfin, sans article, *abée*). Ouverture par laquelle coule l'eau qui fait aller un moulin; ouverture par laquelle l'eau a son cours quand les moulins ne tournent pas.

ABÉIDIDE s. m. (a-bé-i-di-de). Nom d'une dynastie de princes mahométans.

ABEILLAGE s. m. (a-bé-iage — rad. *abeille*). Se disait autrefois pour désigner un essaim d'abeilles.

— Droit en vertu duquel un seigneur pouvait prendre une certaine quantité d'abeilles, de cire ou de miel, sur les ruches de ses vassaux. ‖ Droit en vertu duquel les essaims d'abeilles non poursuivis appartenaient au seigneur justicier.

ABEILLAUD s. m. (a-bè-io — diminut. d'*abeille*). Bourdon, frelon : *Touchant les bourdons ou frelons, qu'en plusieurs endroits de Languedoc l'on appelle* ABEILLAUDS, *c'est une espèce d'abeilles naissant avec les bonnes. Virgile les appelle* IGNAVUM PECUS. (Olivier de Serres.)

ABEILLE s. f. (a-bè-lle; *ll* mouillées. Notre alphabet n'a pas de signe pour rendre nettement ce son — du lat. *apis* ou *apes*, diminut. *apicula*, par la substitution de la labiale *b* à la labiale *p*, et par des transformations successives de la finale, dont notre langue ne donne pas d'exemple. On trouve cependant *avette : Déjà la diligente* AVETTE *boit la marjolaine et le thym*). Mouche à miel : *L'esprit se plaît à voltiger de çà et de là, sur les fleurs, comme les* ABEILLES. (D'Ablancourt.) *Les* ABEILLES *vont recueillir avec soin le suc des fleurs odoriférantes pour en composer leur miel.* (Fén.) *La première cellule d'une* ABEILLE *ressemble à la dernière.* (Buff.) *Ils revenaient dans leur ville, comme un essaim d'*ABEILLES *à la ruche après le butin.* (Marmontel.) *Avant-garde des laboureurs, les* ABEILLES *sont le symbole de l'industrie et de la civilisation, qu'elles annoncent.* (Chateaub.) *L'instinct physique éloigne l'*ABEILLE *de la fleur qui lui est mortelle.* (E. Sue.)

L'hymen est inconnu de la pudique *abeille*.
DELILLE.

Tantôt, comme une *abeille*, ardente à son ouvrage,
Elle s'en va de fleurs dépouiller le rivage.
BOILEAU.

Comme on voit les frelons, troupe lâche et stérile,
Aller piller le miel que l'*abeille* distille.
BOILEAU.

Telle on voit au printemps la diligente *abeille*
De Flore en bourdonnant butiner la corbeille.

Puis un léger soupir de ses lèvres coula,
Aussi doux que le vol d'une *abeille* d'Hybla!
LAMARTINE.

— Fig. et par comparaison, se dit des personnes : *Xénophon a été surnommé l'*ABEILLE *attique.* (Acad.) *Rollin a, par ses ouvrages d'histoire, enchanté le public : c'est l'*ABEILLE *de la France.* (***) *Quant à mon livre de l'*ESPRIT DES LOIS, *j'entends quelques frelons qui bourdonnent autour de moi; mais si les* ABEILLES *y recueillent un peu de miel, cela me suffit.* (Montesq.) *C'est contre le bourdonnement de ces frelons que je vous demande votre secours, ma gentille* ABEILLE *du Parnasse.* (Volt.) *Il récoltait la science en véritable et infatigable* ABEILLE *politique.* (Balz.) *Les écrivains sont des* ABEILLES *dont les naturalistes ont oublié la classification.* (Balz.) *Un excessif bon marché, une cherté excessive, voilà Paris, où toute* ABEILLE *trouve son alvéole, où toute âme s'assimile ce qui lui est propre.* (Balz.)

Sa bouche étroite est si vermeille!
Son visage a tant de fraîcheur!
Hélas! qui ne serait *abeille*
Auprès d'une si belle fleur!
Cité par SALENTIN (de l'Oise).

— Se prend quelquefois par opposition à frelons, pour indiquer la peine sans le profit et le profit sans la peine : *Les profits ont été pour les frelons de la ruche et non pas pour les industrieuses* ABEILLES. ‖ C'est dans ce sens que Virgile a dit :

Sic vos non vobis mellificatis, apes.
(Et le miel de l'*abeille* est formé pour autrui.)

— *Pas de l'abeille*, En Egypte, Sorte de danse lascive.

— *Abeille d'or*, Récompense accordée par quelques sociétés savantes.

— Le manteau impérial de Napoléon Ier était semé d'*abeilles* d'or. Aussi on a dit quelquefois figurém. les *abeilles*, pour l'Empire.

— Titre de plusieurs recueils périodiques et de plusieurs ouvrages : ABEILLE *médicale.* ABEILLE *du Nord.* ABEILLE *poétique.* ABEILLE *du Parnasse.*

— Astron. Constellation méridionale, appelée aussi *Mouche indienne.*

— **Encycl.** Zool. Les abeilles appartiennent à l'ordre des hyménoptères, sous-ordre des aiguillonnés, famille des apiaires. Ces insectes ont six à huit lignes de longueur, le corps velu et d'un brun fauve, six pattes et quatre ailes membraneuses. Ils sont armés d'un aiguillon caché, mobile, très-acéré, qui se trouve à l'extrémité de l'abdomen, et qui est le conducteur d'un venin sécrété dans deux vésicules placées sur les côtes du canal intestinal. Leur bouche est munie d'une trompe avec laquelle ils puisent, dans les nectaires des fleurs, la liqueur sucrée dont ils font le miel. On distingue dans les abeilles trois sortes d'individus : des *mâles*, des *femelles* et des *neutres* ou *ouvrières;* ces dernières ne sont, du reste, que des femelles dont les organes reproducteurs sont demeurés à l'état rudimentaire; elles sont donc impropres à la reproduction, et leur mission spéciale est de donner des soins à la postérité des reines ou femelles fécondes. Les abeilles mâles, que l'on nomme *faux bourdons* ou improprement *bourdons*, *frelons*, sont un peu plus grosses que les travailleuses; elles se distinguent par leur corps plus velu, leurs yeux très-gros et l'absence d'aiguillon. Les *femelles* ou *reines* sont plus grosses que les mâles; elles ont la tête triangulaire et l'abdomen beaucoup plus allongé. Les sociétés que forment les abeilles sont fort nombreuses. Chacune d'elles se compose ordinairement d'environ quinze à vingt mille individus rassemblés dans une sorte d'habitation appelée *ruche*. Les mâles n'y comptent guère que pour un vingt-cinquième, et dans la même ruche on ne souffre qu'une seule reine ou femelle féconde. Parmi les abeilles *ouvrières*, les unes recueillent dans la corolle des fleurs les matériaux dont elles forment la cire et le miel, et construisent avec la cire les cellules destinées à recevoir et à loger les œufs : ce sont les *cirières;* les autres, appelées *nourrices*, paraissent avoir pour fonction spéciale de nourrir le *couvain*, c'est-à-dire les larves issues de ces œufs. Les *mâles* sont destinés à féconder la reine, et, leur mission remplie, sont tués par les *ouvrières*. La *reine* est l'âme de la ruche; sans elle pas de travail; nourrir et élever la jeune famille d'une abeille féconde, est le mobile nécessaire de l'activité des *travailleuses*.

Une seule *reine* peut pondre jusqu'à 30,000 œufs; ainsi son rôle est d'être littéralement la mère de son peuple. De ces œufs les uns doivent produire des femelles semblables à elle; les autres des mâles; les autres, en plus grand nombre, des ouvrières sans sexe. L'œuf déposé dans chaque cellule y éclôt par la seule chaleur de la ruche : c'est d'abord un petit ver blanc, auquel plusieurs fois par jour une ouvrière vient apporter à manger; puis ce ver file une coque soyeuse dans laquelle il subit la transformation en chrysalide; enfin, parvenu à l'état d'abeille, il perce sa prison et apporte son concours à la communauté. Notons que la grandeur et la forme des cellules varient selon qu'elles doivent servir de berceaux à des *neutres*, à des mâles ou à des femelles. L'extrême fécondité de la reine ne tarde pas à amener, avec l'excès de population, la nécessité des émigrations. Lorsque l'espace manque à la communauté, une partie des habitants de la ruche va s'établir ailleurs. Cette colonie errante porte le nom d'*essaim*. S'il se trouve deux *reines* dans un même essaim, il y a entre ces rivales un combat à outrance, dont les ouvrières demeurent toujours simples spectatrices, et qui finit par la mort de l'une des combattantes. Parmi les nombreuses espèces d'abeilles que l'on connait, les unes vivent en société, les autres sont solitaires. Chez les abeilles qui vivent réunies, on appelle *villageoises* celles qui ne sont pas sous la dépendance de l'homme, et *domestiques* celles qu'on élève pour en recueillir le miel et la cire.

— Hist. Si l'on en croit les Grecs, ce serait Aristée, roi d'Arcadie, qui aurait inventé l'art d'élever les abeilles; selon d'autres auteurs, il faudrait rapporter à Gorgoris, roi d'un peuple d'Espagne, l'usage du miel comme aliment et comme médicament (1520 av. J.-C.). Les anciens avaient sur les abeilles un grand nombre d'idées fausses. Ils croyaient que ces insectes venaient de la putréfaction. Dans le quatrième livre des *Géorgiques*, Virgile nous enseigne que, pour reproduire les abeilles, il faut tuer un jeune taureau, l'enfermer dans une cabane et l'y laisser se corrompre : « Au printemps suivant on voit, dit-il, naître de cette corruption des vers qui ne tardent pas à devenir des abeilles. »

Pour les anciens, la reine était un roi, et ce roi n'avait pas d'aiguillon. Plusieurs devises ont été faites sur ce roi sans aiguillon. Louis XII entrant dans Gênes parut en habit blanc semé d'abeilles d'or avec ces mots : *Rex non utitur aculeo* (le roi n'a pas d'aiguillon). Le pape Urbain VIII portait des abeilles dans ses armes; on mit au-dessous ce vers latin : *Gallis mella dabunt, Hispanis spicula figent* (le miel pour la France, l'aiguillon pour l'Espagne). Un Espagnol répondit : *Spicula si figent, emorientur apes* (quand l'abeille pique, elle laisse dans la blessure et son dard et sa vie). Le pape fit répondre par ce distique :

Cunctis mella dabunt, nulli sua spicula figent,
Spicula nam princeps figere nescit apum.

(Elles auront du miel pour tous et des blessures pour personne, car le roi des abeilles n'a pas d'aiguillon.)

— Méd. La piqûre des abeilles produit une assez vive douleur, ordinairement suivie d'une petite tumeur ronde, dure et circonscrite, et de rougeur érysipélateuse. Il faut d'abord extraire l'aiguillon, qui demeure souvent dans la plaie, puis faire sur celle-ci des fomentations avec de l'extrait de saturne ou de l'ammoniaque liquide. A défaut d'autre substance, on emploie l'eau salée.

— Jurispr. Les abeilles qui habitent les bois ou s'attachent aux arbres dans les champs sans avoir été recueillies par personne appartiennent au premier occupant. Placées dans des ruches, elles sont la propriété légitime de celui qui les a en son pouvoir. Le propriétaire d'un essaim a le droit de le réclamer et de s'en ressaisir tant qu'il n'a pas cessé de le suivre; autrement l'essaim appartient au propriétaire du fond sur lequel il s'est fixé. L'autorité administrative permet ou défend le placement des ruches, notamment dans les villes.

— **Épithètes.** Bourdonnante, légère, errante, vagabonde, diligente, active, empressée, industrieuse, laborieuse, sage, prudente, prévoyante, économe, ménagère, du mont Hybla, du mont Hymète.

— **Allus. hist. Les abeilles de l'Hymète,** allusion aux abeilles qui butinaient sur cette montagne, et qui sont restées historiques, parce qu'elles produisaient le meilleur miel de toute l'Attique. Au rapport de Pausanias, les herbes du mont Hymète ont une telle douceur, que les reptiles qui l'habitent cessent d'avoir du venin. Les abeilles de l'Hymète ont donné naissance à de poétiques légendes, et se retrouvent souvent sous la plume des enfants d'Apollon :

« Je n'avais vu autour de la maison rustique et nue de mon père, ni les orangers à pommes d'or, ni les clairs ruisseaux, ni les *abeilles de l'Hymète* bourdonnant parmi les cytises jaunes et les lauriers-roses. » LAMARTINE.

Te souviens-tu du temps où tes *Guêpes* caustiques,
Abeilles bien plutôt des collines attiques,
De l'Hymète embaumé venaient chaque saison
Pétrir d'un suc d'esprit le miel de la raison?
LAMARTINE, *à Alph. Karr.*

En vain faut-il qu'on me traduise Homère,
Oui, je fus Grec; Pythagore a raison.
Sous Périclès, j'eus Athènes pour mère;
Je visitai Socrate en sa prison.
De Phidias j'encensai les merveilles;
De l'Ilissus j'ai vu les bords fleurir,
J'ai sur *l'Hymète* éveillé les *abeilles :*
C'est là, c'est là que je voudrais mourir.
BÉRANGER.

ABEILLE (l'abbé Gaspard), littérateur médiocre, né à Riez (Provence) en 1648, m. à Paris en 1718. On ne se souvient aujourd'hui de ses fades poésies qu'à propos d'un incident comique qui se produisit, dit-on, à la représentation de sa tragédie de *Coriolan* (d'autres disent d'*Argélie*). L'un des personnages, après avoir dit ce vers :

Vous souvient-il, ma sœur, du feu roi, notre père?

étant resté court, un railleur du parterre riposta :

Ma foi, s'il m'en souvient, il ne m'en souvient guère.

Mais il convient de dire que le vers qui fait le fond de cette anecdote ne se trouve ni dans *Coriolan* ni dans *Argélie*. Cela n'empêcha pas un poëte du Midi de faire, sur l'abbé Abeille, cette épitaphe, qui ne manque pas de sel :

Ci-gît un auteur peu fêté;
Qui crut aller tout droit à l'immortalité;
Mais sa gloire et son corps n'ont qu'une même bière;
Et quand *Abeille* on nommera,
Dame Postérité dira :
« Ma foi, s'il m'en souvient, il ne m'en souvient guère. »

ABEILLÉ, ÉE adj. (a-bé-ié — rad. *abeille*). Sur quoi l'on a représenté des abeilles : *Velours cramoisi* ABEILLÉ *d'or.*

ABEILLER, ÈRE adj. (a-bé-ié, iè-re — rad. *abeille*). Qui s'occupe des abeilles : *Société, industrie* ABEILLÈRE.

— *Société abeillère*, Etablie pour l'élève et l'exploitation en grand des abeilles.

ABEILLIER s. m. (a-bé-ié — rad. *abeille*). Le rucher, espèce de petite construction légère qui contient les ruches.

ABEILLON s. m. (a-bé-ion — rad. d'*abeille*). Vieux mot. Essaim d'abeilles : *Si aucun trouve un* ABEILLON *en son héritage, il est tenu de le révéler au seigneur justicier.* (Coutumier général.)

ABEL, deuxième fils d'Adam, était pasteur, et fut tué par son frère Caïn, qui était jaloux de ses vertus. Ce tragique épisode des premiers âges de l'humanité a inspiré dans tous les siècles la poésie et la peinture. On connaît surtout dans les temps modernes le poëme de Gessner et la tragédie de Legouvé.

ABEL, roi de Danemark, parvint au trône par le meurtre de son frère Eric II (1250), et périt lui-même deux ans plus tard dans une révolte des Frisons.

ABEL (Charles-Frédéric), musicien allemand, né en 1725, m. à Londres en 1787. Il était élève de Sébastien Bach et devint le virtuose le plus accompli de son temps. Après être resté attaché près de dix ans à la troupe du roi de Pologne, à Dresde, il passa en Angleterre, où il fut nommé directeur de la chapelle de la cour. Il mourut après une léthargie de trois jours, suite de son intempérance.

ABEL (Nicolas-Henri), mathématicien suédois, né en 1802, m. en 1829. Dans cette courte existence, il montra une aptitude extraordinaire pour les sciences, et mourut, méconnu de sa patrie, dans un état voisin de la misère. Réveillé par le cri d'admiration de toute l'Europe, le gouvernement suédois se décida enfin à publier en un corps d'ouvrage tous les travaux du grand géomètre.

ABEL DE PUJOL (Alexandre-Denis), peintre français, né à Valenciennes en 1785, m. en 1861. Il fut élève de David, et remporta le premier grand prix au concours de 1811. Il a peint les belles grisailles de la Bourse, qui imitent à s'y méprendre le relief de la sculpture; Il a exécuté les peintures à fresque à la chapelle St-Roch de l'église St-Sulpice et fait plusieurs tableaux remarquables pour le musée de Versailles, entre autres la *Clémence de César* et *Achille de Harlay devant les Ligueurs*. Son œuvre la plus estimée est *Saint Étienne prêchant l'Evangile*, actuellement à l'église Saint-Etienne-du-Mont.

Abel (LA MORT D'), opéra en trois actes, musique de Rodolphe Kreutzer, poëme d'Hoffmann, représenté à Paris le 23 mars 1810. Cet ouvrage, qui a obtenu à son apparition un beau succès, n'a pas été repris. Il renferme cependant des mélodies pathétiques et véritablement inspirées. Ces sortes de compositions, à vrai dire, tiennent plus du genre de l'oratorio que de celui de l'opéra.

ABÉLARD. V. ABAILARD.

ABÈLE s. m. (a-bè-le). Bot. Nom vulgaire du peuplier blanchâtre.

ABÉLIE s. f. (a-bé-li — d'*Abel Clarke*, voyageur). Bot. Genre de plantes de la famille des caprifoliacées, tribu des lonicérées, dont on connaît trois espèces, une de la Chine, les deux autres de l'Himalaya. On les cultive dans les jardins, à cause de la beauté et de l'odeur suave de leurs fleurs blanches ou rosées.

ABÉLIENS, ABÉLONIENS, ABÉLONITES ou **ABÉLITES** s. m. pl. Hist. relig. Hérétiques d'Afrique, au temps de saint Augustin, ils se mariaient, mais n'avaient aucun commerce avec leurs femmes se fondant sur l'exemple d'Abel, qui, selon eux, avait été marié sans jamais avoir connu sa femme, s'appuyant sur un texte de saint Paul. Ces hérétiques sont devenus fameux surtout par les discussions auxquelles ont donné lieu, entre les savants, le principe dont ils s'autorisaient, et la raison de leur dénomination. Cette secte finit sous le règne de Théodose le Jeune.

ABELIN (Jean-Philippe), historien connu aussi sous le pseudonyme de *Louis Gottfried*, né à Strasbourg, m. vers 1646. Il a travaillé à d'importantes compilations historiques en allemand ou en latin : le *Théâtre Européen*, le *Mercurius Gallo-Belgicus*, l'*Histoire des Indes orientales*, etc.

ABÉLITES. V. ABÉLIENS.

ABELLA, auj. *Avella*, anc. ville de la Campanie. Ses environs abondent en fruits, et surtout en cette espèce de grosses noisettes appelées de son nom *avelines*.

ABELLY (Louis), théologien, adversaire passionné des jansénistes, né en 1603, peut-être dans le Vexin, m. à Paris en 1691. Il fut curé à Paris, puis évêque de Rodez. Sa *Vie de saint Vincent de Paul* (1664) a été dépassée par le travail de Collet, et l'on n'a conservé le souvenir de sa *Moelle théologique* (1660) que par l'allusion ironique de Boileau.

ABEL-MELUCH ou **ABEL-MOLUCH** (a-bèl-mé-luk ou mo-luk). s. m. Plante de Mauritanie, dont les semences sont un purgatif violent.

ABEL-MOSCH s. m. (a-bèl-mosk — mot arabe). Bot. Genre de plantes de la famille des malvacées, propre aux régions équatoriales : *Les graines de l'*ABEL-MOSCH *sont employées en parfumerie sous le nom d'ambrette.* (D'Orbigny.)

ABÉLONITES. V. ABÉLIENS.

ABEN (a-bènn). Mot commun aux langues sémitiques et qui, comme *Ben, Ebn, Ibn*, signifie *fils*.

ABÉNAQUI s. m. (a-bé-na-ki). Ling. Dialecte parlé par les Abénaquis, peuple indigène de l'Amérique du Nord : *Les principaux dialectes des idiomes américains sont l'algonquin, le lénâpé ou delaware, l'*ABÉNAQUI*, le mohican*, etc. (L. Vaïsse.)

ABÉNAQUIS, ISE s. (a-bé-na-ki, i-ze). Nom d'un peuple de l'Amérique du Nord.

— Adj. Qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Les Souriquois, nommés plus tard Micmacs, et confondus dans la grande confédération connue longtemps sous le nom de nations* ABÉNAQUISES, *avaient déjà quelques institutions qui dénotaient un certain degré de civilisation.* (Fr. Lacroix.)

ABENCÉRAGES s. m. pl. (a-bain-sé-ra-je). Hist. Puissante tribu maure dont les luttes avec celle des *Zégris* hâtèrent la chute du royaume de Grenade (1480-1492). L'amour d'un Abencérage pour la sœur ou la femme du souverain Boabdil, amena le massacre des principaux membres de cette famille, dans les cours ou dans une des salles de l'Alhambra. D'ailleurs, les poétiques épisodes popularisés parmi nous par M^lle de Scudéry, M^lle de La Fayette, Florian et Chateaubriand, n'ont aucun fondement historique.

— Le mot *Abencérage* a passé dans la langue et se dit pour Galant chevalier : *Il s'est promené pendant toute une nuit avec moi sous les tilleuls au fond de notre jardin, et il n'a pas eu dans l'âme l'ombre même d'un doute... Oh! il est bien Espagnol, bien* ABENCÉRAGE. (Balz.)

Abencérages (AVENTURES DU DERNIER DES), nouvelle du genre chevaleresque, par Chateaubriand. Les Abencérages étaient une puissante tribu maure du royaume de Grenade, dont Boabdil, dernier roi, massacra, dit-on, trente-six membres dans l'Alhambra. C'était vers l'an 1485. Boabdil agit à l'instigation des Zégris, tribu rivale, qui accusait l'Abencérage Aben-Hamad d'adultère avec la reine Daxara. C'est cette fable, non admise par les historiens, qui a inspiré Chateaubriand. Ce livre a paru dans l'édition des œuvres complètes de 1827.

Abencérages (LES), opéra en trois actes, paroles de Jouy, musique de Chérubini, représenté le 6 avril 1813. Quoique cet ouvrage ne soit point resté au répertoire, des fragments ont obtenu un succès durable. L'ouverture, la belle scène d'Almanzor : *Suspendez à ces murs*; les deux airs : *Enfin, j'ai vu naître l'aurore*, et *Poursuis tes belles destinées*, sont au nombre des œuvres musicales classiques.

ABÉNÉVIS s. m. (de l'anc. expression adverbiale *à benevis*, à volonté; formée de *bene*, bien; *vis*, tu veux). Contrat pour jouir tant qu'il plaira.

— Dans le Lyonnais et les pays voisins, ce mot désignait, en général, toute concession faite par un seigneur sous quelque redevance, mais particulièrement une concession d'eau pour faire tourner des moulins ou pour arroser les prés.

— *Abénévis d'un emplacement*, Concession d'un emplacement moyennant redevance. ‖ *Abénévis perpétuel*, Concession perpétuelle.

ABÉNÉVISÉ, ÉE (a-bé-né-vi-zé) part. pass. du v. Abénéviser : *Terrain* ABÉNÉVISÉ.

ABÉNÉVISER v. a. ou tr. (a-bé-né-vi-zé — rad. *abénévis*). Anc. jurispr. Fixer, aborner, concéder : ABÉNÉVISER *une dîme.* ABÉNÉVISER *un terrain.*

ABEN-EZRA (a-bèn-èz-ra), savant rabbin espagnol, né à Tolède vers 1119, m. à Rhodes en 1174. Il cultiva toutes les sciences et plus particulièrement l'astronomie. Ses commentaires sur l'Ancien Testament se faisaient remarquer par une grande hardiesse d'opinions. Aben-Ezra a donné son nom à une étoile.

ABENSBERG (a-bainss-bèr-gue), petite ville de Bavière; 1,300 h. Les Français y battirent les Autrichiens le 20 avril 1809.

ABÉQUÉ, ÉE (a-bé-ké) part. pass. du v. Abéquer. V. ABECQUÉ.

ABÈQUEMENT s. m. (a-bè-ke-man — rad. *abéquer*). V. ABECQUEMENT.

ABÉQUER v. a. (a-bé-ké — rad. *bec*). V. ABECQUER.

ABER s. m. (a-bèr). Moll. Petite espèce de coquille bivalve, appartenant au genre jambonneau. Elle se trouve au Sénégal. Ses belles couleurs la font rechercher dans les collections.

ABER s. m. (a-bèr.) Mar. Mot celtique, sorte de crique ou d'anse servant de relâche aux pêcheurs et aux petits caboteurs bretons.

— Embouchure d'un petit fleuve.

ABÉRAS s. m. (a-bé-ra). Bot. Un des noms de l'ananas.

ABERCONWAY ou **CONWAY** (abèr-konn-ouè), petite ville maritime du pays de Galles, en Angleterre; 1,290 h. Belle église gothique. La ville fut prise par Cromwell en 1645.

ABERCROMBY (sir Ralph), général anglais, né en 1738, dirigea l'expédition anglaise contre les Français en Egypte et s'empara du fort d'Aboukir. Blessé mortellement devant Alexandrie (1801), il mourut sept jours après, sur un vaisseau qu'il conduisait à Malte.

ABERDEEN s. m. (a-bèr-dine). Nom donné à une race bovine des environs d'Aberdeen : *Les* ABERDEENS *forment une des races les plus estimées de l'Ecosse.*

ABERDEEN (George Hamilton-Gordon, comte d'), célèbre homme d'Etat et pair d'Angleterre, né en 1784 à Edimbourg, m. en 1860. En 1813, nommé par lord Castlereagh ambassadeur à Vienne, il détacha l'Autriche de l'alliance française et la fit entrer dans la coalition formée contre Napoléon. Il courut ensuite à Naples, décida le faible Murat à tourner ses armes contre la France, signa le traité de paix du 1^er juin 1814 avec Louis XVIII, puis fut élevé à la pairie héréditaire. Il combattit vivement, à la Chambre haute, la politique de lord Canning, devint ministre des affaires étrangères dans le cabinet du duc de Wellington, fut ministre des colonies dans le premier ministère Peel, et des affaires étrangères dans le second. En 1852, il composa lui-même un cabinet dont il fut le chef et dont l'acte le plus important fut l'alliance offensive et défensive conclue avec la France. Il se retira des affaires en 1855 et fut remplacé par lord Palmerston.

ABERDEEN (a-bèr-di-ne), ville d'Ecosse, port de mer sur la Dee, à 160 k. d'Edimbourg; 88,189 h.; l'une des villes les plus commerçantes de l'Ecosse; fabriques de cotonnades, toiles, lainages, papiers, etc.; importante construction de navires; université célèbre; observatoire. On y remarque : la célèbre cathédrale St-Machar, bâtie au XIV^e siècle, et dont il ne reste qu'une partie de la nef et deux flèches de 100 pieds de hauteur; la nef a été réparée et sert aujourd'hui d'église paroissiale, et tel qu'il est encore maintenant, ce vieil édifice est une des gloires de l'Ecosse; le *Collége du Roi*, fondé en 1494, imposant édifice, orné d'une tour carrée de 53 mètres de hauteur, que surmonte un dôme à jour figurant une couronne impériale; il a été réparé il y a peu d'années et renferme une magnifique bibliothèque, une chapelle, une grande salle et un muséum. On montre dans la chapelle les tombes de l'évêque Elphinstone, fondateur du Collége du Roi, et d'Hector Boëce, son premier *principal*.

ABERHAVRE s. m. (a-bèr-â-vre). Mar. Port formé par l'embouchure d'un fleuve.

ABERRANNE s. f. (a-bèr-ra-ne). Bot. Sorte d'amande : *Parmi les amandes à coque tendre, on distingue, par ordre de mérite, les princesses, les à la dame et les* ABERRANNES. (Belèze.)

ABERRANT, ANTE adj. (a-bèr-ran, an-te — rad. *aberrer*). Qui s'écarte, qui s'éloigne, qui dévie.

ABERRATION s. f. (a-bèr-ra-si-on — lat. *aberratio*, même sens). Action d'errer çà et là : *Suivant les uns, cette vengeance, déjà commencée par les longues* ABERRATIONS *du navire thessalien, s'achève par un naufrage au cap Malée.* (Val. Parisot.)

— Fig. Écart d'imagination, erreur de jugement : ABERRATIONS *de l'esprit humain, de nos idées, de la philosophie. Le quiétisme était une* ABERRATION *de l'amour.* (Boiste.) *Nous avons parcouru un vaste cercle d'*ABERRATIONS *politiques.* (Fr. de Neufch.) *Les* ABERRATIONS *de Fourier ne font pas que la partie lucide de son système ne subsiste.* (G. Sand.) *Il y a des moments d'*ABERRATION *dans les multitudes.* (Lamart.)

Il veut que, par degrés, notre main rectifie
Les *aberrations* de la géographie.
BARTHÉLEMY.

— Méd. Dérangement, anomalie dans la situation, dans la conformation des organes ou dans l'exercice de leurs fonctions : *La présence de l'écume dans les bronches est elle-même occasionnée par une cause intérieure, par un trouble de la sécrétion du poumon, et cette* ABERRATION *de sécrétion ne peut à son tour trouver sa raison d'être que dans un trouble de l'innervation.* (Racle.)

— Astron. Phénomène qui consiste à nous faire voir les corps célestes dans un lieu différent de celui qu'ils occupent réellement.

— Phys. Dispersion des rayons lumineux qui traversent des corps diaphanes, comme le verre, l'eau.

— **Encycl.** Astron. Le phénomène astronomique de l'*aberration* résulte du mouvement annuel de la terre combiné avec le mouvement de la lumière. Lorsque nous voyons un objet quelconque, c'est que les rayons lumineux qui en émanent viennent frapper notre œil, et, guidés par l'expérience, nous avons coutume de chercher la place de l'objet dans la direction de ces rayons. Nous faisons de même par rapport aux étoiles, sans nous occuper du mouvement qui nous emporte avec notre planète. Comme le lieu où se trouve l'observateur n'est pas immobile et que le mouvement de la lumière n'est pas instantané, le rayon qui vient frapper notre œil suit une direction déterminée par le mouvement réel de la lumière et par son mouvement apparent, lequel provient de la révolution de la terre autour du soleil. Herschell, dans son *Traité d'astronomie*, explique par une comparaison frappante la cause de l'*aberration*. « Supposons, dit-il, qu'une ondée de pluie tombe perpendiculairement par un temps bien calme : une personne exposée à la pluie, qui se tient debout et immobile, recevra la pluie sur son chapeau et s'en trouvera garantie; mais si elle se met à courir dans une direction quelconque, elle recevra la pluie au visage, de la même manière que si elle restait en repos et qu'un vent vînt à s'élever animé de la même vitesse que cette personne lorsqu'elle se met à courir. » La théorie de l'*aberration* s'explique par le parallélogramme des forces. (V. PARALLÉLOGRAMME des forces.) C'est à l'astronome anglais Bradley (1727) qu'on doit la découverte et l'explication de ce phénomène, qui est devenu une démonstration nouvelle, soit du mouvement de la terre, soit de la propagation successive de la lumière. Le maximum de l'*aberration* des étoiles est de 20″ 25.

— Phys. Il y a deux causes de l'*aberration :* la première est la sphéricité des verres ou des miroirs : d'où le nom d'*aberration de sphéricité;* la seconde est l'inégale réfrangibilité des rayons colorés dont la lumière blanche est composée : d'où le nom d'*aberration de réfrangibilité*. La première de ces causes vient de ce qu'un verre circulaire ne peut faire converger en un seul point tous les rayons de lumière qui le traversent. L'image qui se produit alors est confuse, parce qu'elle n'est pas unique. La seconde vient de la décomposition d'un rayon de lumière qui, en traversant un milieu diaphane, tel qu'un verre de lunette, se divise en différentes couleurs : on observe alors des teintes irisées sur les bords de l'image. On obvie à l'*aberration de sphéricité*, en ramenant le faisceau de rayons en un même point par la multiplicité des lentilles qui compensent leurs différences de pouvoir réfringent, et en diminuant le diamètre des ouvertures (V. LUNETTES); à l'*aberration de réfrangiblité*, en se

servant de verres achromatiques, qui ont la propriété de dévier les rayons, tout en donnant à leur foyer des images incolores. V. ACHROMATISME.

ABERRER v. n. ou intr. (a-bèr-ré — du lat. *ab*, loin de, et de *errer*). Néol. Errer loin de, s'éloigner, s'écarter de, dévier.

ABESSI s. m. (a-bèss-si). Matière stercorale. ‖ Espèce de burnous.

ABET s. m. (a-bè — du lat. *abies*, sapin). Bot. Nom vulgaire du sapin commun.

ABÊTI, IE (a-bê-ti) part. pass. du v. Abêtir. Rendu stupide : *Un enfant* ABÊTI *par les mauvais traitements. Etre* ABÊTI *par les superstitions. Il semblait que les ennemis du roi fussent aveuglés et* ABÊTIS. (Commines.) *Combien ai-je vu, de mon temps, d'hommes* ABÊTIS *par téméraire avidité de science!* (Montaigne.) *Elle était si vulgaire d'esprit, si froide d'imagination et si dominée par sa mère, qu'elle en était* ABÊTIE. (G. Sand.) *Cela fera bientôt de cette nation une nation* ABÊTIE. (Proudhon.)

ABÊTIR v. a. ou tr. (a-bê-tir — rad. *bête*). Fam. Rendre bête, stupide : *Vous* ABÊTIREZ *cet enfant. Trop de jeunesse et trop de vieillesse empêchent l'esprit; trop et trop peu d'instruction l'*ABÊTISSENT. (Pasc.) *Ils n'ont songé, s'écria le duc de Berry, qu'à m'*ABÊTIR *et à étouffer tout ce que je pouvais être.* (St-Simon.) *Cette Circé* ABÊTIT *la race humaine.* (Virey.) *Tout ce qui ravale les facultés élevées, tout ce qui* ABÊTIT *l'humanité.* (Virey.)

— Absol. : *Le tabac énerve, affaiblit,* ABÊTIT. *La paresse d'esprit* ABÊTIT. (Boiste.)

— Neutral. ou intransitiv. Devenir stupide : *Il* ABÊTIT *tous les jours.* (Acad.)

S'abêtir, v. pr. Devenir stupide : *Il* S'ABÊTIT *de plus en plus.* ‖ Se dit aussi des choses : *L'esprit* S'ABÊTIT *dans l'oisiveté complète.* (Littré.) *La nation française* S'ABÊTIT *dans son industrialisme.* (Proudhon.)

— **Syn. Abêtir, rabêtir.** Un maître *abêtit* l'enfant qui lui est confié, quand il laisse ses facultés se développer sans direction; il le *rabêtit* si, toutes les fois que la raison de l'enfant fait quelques progrès, il en comprime, il en interrompt l'exercice naturel. On *abêtit* peu à peu, lentement : *Je fus novice, on m'*ABÊTIT *pendant deux ans.* (Volt.) On *rabêtit*, quand le développement des facultés intellectuelles est combattu chaque fois qu'il se manifeste : *A qui confierai-je mes faiblesses plutôt qu'à mon doyen, s'il daignait m'encourager, au lieu de me* RABÊTIR, *comme il fait toujours?* (Volt.)

ABÊTISSANT (a-bê-ti-san) part. prés. du v. Abêtir : *Ils reçoivent, approuvent tout ce qui se présente et tout ce qui est en vogue,* S'ABÊTISSANT *et dégradant de cette façon.* (Charron.)

ABÊTISSANT, ANTE adj. (a-bê-ti-san, an-te — rad. *abêtir*). Propre à abêtir; qui peut rendre stupide : *Rien n'est plus* ABÊTISSANT *qu'un pareil travail. Il y a des opinions* ABÊTISSANTES, *entre autres les opinions superstitieuses.* (Ch. Nodier.)

ABÊTISSEMENT s. m. (a-bê-ti-se-man — rad. *abêtir*). Action d'abêtir, et résultat de cette action : *L'*ABÊTISSEMENT *de cet enfant est dû aux mauvais traitements de ses parents.*

— Par ext. Se dit de l'esprit, etc. : *L'*ABÊTISSEMENT *de l'esprit, de la raison.*

— Absol. : *Le grand précepte de l'*ABÊTISSEMENT *est le dernier mot de la guerre de Pascal contre la raison.* (Le Siècle.)

ABÉVACUATION s. f. (a-bé-va-ku-a-si-on — du lat. *ab*, prép. privat., et *evacuatio*, évacuation). Méd. Evacuation partielle, incomplète.

ABEZAN, juge d'Israël, succéda à Jephté et gouverna le peuple de 1237 à 1230 av. J.-C.

ABGAR, nom commun à plusieurs rois arméniens d'Edesse en Mésopotamie. Le plus connu vivait au temps de J.-C.; il adressa, dit-on, une lettre au Sauveur pour le prier de le guérir d'une lèpre dont il était affligé. Jésus lui aurait envoyé une réponse accompagnée de son portrait, et le disciple Thadée serait allé, après l'ascension de son maître, baptiser ce roi arménien. Ces faits, rapportés par Eusèbe, sont généralement considérés comme apocryphes.

ABHICHÉKA s. m. (a-bi-ché-ka). Cérémonie religieuse des Hindous, qui consiste à arroser quelqu'un avec l'eau du Gange. ‖ Offrande de fruits, de pierres précieuses, etc., accompagnée d'eau ou d'un autre liquide.

ABHIDGIT s. m. (a-bid-ji). Sacrifice expiatoire, chez les Indous.

ABHIDHARMA s. m. (a-bi-dar-ma). La métaphysique bouddhiste.

AB HOC ET AB HAC (a-bo-ké-ta-bak — du lat. *ab hoc*, de celui-ci; *ab hac*, de celle-là). Fam. Expression pittoresque, imitative, qui est une onomatopée et qui signifie Confusément, sans ordre, sans raison, au hasard, à tort et à travers : *Les gens de justice prennent* AB HOC ET AB HAC, *à droite et à gauche.* (H. Estienne.) *Qu'on raisonne* AB HOC ET AB HAC *sur mon existence.* (Fontenelle.) *Je me suis hâté de vous faire* AB HOC ET AB HAC *mes petites observations, dans la crainte de les rendre plus tardives.* (J.-J. Rouss.)

— ***Parler ab hoc et ab hac***, Parler sans ordre, sans raison, avoir une conversation décousue, incohérente :

Il se pendrait plutôt que de ne parler pas,
Mais *ab hoc et ab hac*, sans bien savoir la chose.
TH. CORNEILLE.

Je pars en chantant;
Un concert m'attend,
Je n'y reste qu'un instant.
J'entre au
Caveau,
Où, sur la guerre,
Buvant du scubac,
Prenant du tabac,
Je parle *ab hoc et ab hac*. DÉSAUGIERS.

Sans honte, dis la vérité,
Ouvriras-tu chaque semaine
Le temple si peu respecté
De Thalie ou de Melpomène
A ce petit-maître affecté,
Fat par penchant, sot par nature,
Qui, parlant *ab hoc et ab hac*,
Juge de la littérature
Comme d'un jabot et d'un frac?
MILLEVOYE.

— Cette locution peut aussi se placer après un nom, et s'employer adjectiv. :

Astruc avec Chirac
Vient de vider son sac
De raisons *ab hoc et ab hac*. PIRON.

— On a dit aussi, sans doute pour la commodité du vers, *et ab hoc et ab hac* :

Il décide de tout *et ab hoc et ab hac*.
LA FONTAINE.

ABHORRANT (a-bor-ran) part. prés. du v. Abhorrer : *Des hommes* ABHORRANT *leurs rivaux.*

Abhorrant le péché, tu chéris la justice.
GODEAU.

Désespéré, proscrit, *abhorrant* la lumière,
Je voudrais me venger de la nature entière.
CRÉBILLON.

ABHORRANT s. m. (a-bor-ran). Hist. Nom donné en Angleterre aux royalistes, sous Charles II.

ABHORRÉ, ÉE (a-bor-ré) part. pass. du v. Abhorrer : *Des rois, des princes* ABHORRÉS. *Cet homme est méprisé,* ABHORRÉ *de tout ce qui l'environne.* (Bourdal.) *Néron,* ABHORRÉ *de ses sujets, succomba sous l'indignation générale.* (Littré.)

Ces fureurs.
Etaient pourtant toujours de l'Eglise *abhorrées*.
RACINE.

Ce pouvoir malheureux de moi-même *abhorré*.
VOLTAIRE.

Pâles tyrans de ces lieux *abhorrés*.
J.-B. ROUSSEAU.

. Dans son sein *abhorré*
Que ne puis-je plonger un fer désespéré?
LAMARTINE.

— Gramm. Est suivi tantôt de la prép. *de*, tantôt de la prép. *par*. V. PAR.

ABHORRENT, ENTE adj. (a-bor-ran, an-te — du lat. *abhorrere*, avoir horreur). Qui fait horreur, qu'on doit abhorrer. Vieux mot : *Chose griève,* ABHORRENTE *et dénaturée, est périr en mer.* (Rabelais.) *Les sacrifices dont les Gaulois usoient étoient peut-être trop cruels et* ABHORRENTS *d'une commune humanité.* (Pasquier.)

ABHORRER v. a. ou tr. (a-bor-ré — du lat. *abhorrere*, fait de *horrere ab*, se hérisser à cause de). Avoir en horreur, exécrer, détester : *Les honnêtes gens* ABHORRENT *les fripons.* (Acad.) *Peut-on trop* ABHORRER *et trop mépriser des hommes qui ont tellement oublié l'humanité!* (Fén.) *Tel que vous me voyez, j'*ABHORRE *et Philippe et son ministre et son secrétaire d'Etat.* (Népom. Lemercier.)

Trouverai-je partout un rival que j'*abhorre?*
RACINE.

Sauvez-moi du tourment d'être à ce que j'*abhorre*.
MOLIÈRE.

On aime un bon plaisant, on *abhorre* un caustique.
PALISSOT.

‖ Se dit aussi avec un compl. de chose, et marque alors une profonde antipathie, une répugnance excessive : *Les animaux nés libres* ABHORRENT *la captivité et se brisent la tête contre les barreaux de leur prison. Un pays que j'*ABHORRERAIS *si vous ne l'habitiez point.* (Mme de Sév.) *Un grand aime la Champagne,* ABHORRE *la Brie.* (La Bruy.) *Que je vais l'*ABHORRER, *cette fatale intempérance!* (J.-J. Rouss.)

Ce qu'un jour il *abhorre*, en l'autre il le souhaite.
BOILEAU.

On déteste sa pièce, et chacun la déchire...
Ils ont beau l'*abhorrer*, je la trouve admirable.
BOURSAULT.

‖ Dans le même sens, il peut avoir un nom de chose pour sujet : *Toutes les expériences leur avaient toujours fait remarquer que la nature* ABHORRAIT *le vide.* (Pasc.) *Le préjugé populaire* ABHORRE, *dans la petite vérole, la saignée et les médecines.* (Volt.)

Pour un de ces tyrans que notre culte *abhorre*.
VOLTAIRE.

‖ Est quelquef. suivi d'un infinitif régi par la prép. *de* : *Tout homme* ABHORRE *d'être pris pour dupe.* (Bayle.)

S'abhorrer, v. pr. Avoir horreur de soi-même : *Je* M'ABHORRE *et ne puis me supporter.* (Fén.)

Je hais le monde entier, je *m'abhorre* moi-même.
VOLTAIRE.

Objet infortuné des vengeances célestes,
Je *m'abhorre* encor plus que tu ne me détestes.
RACINE.

‖ Avec un nom de chose pour sujet : *L'irréligion non-seulement se contredit, mais* S'ABHORRE *elle-même.* (Bourdal.) ‖ Réciproq. Se détester l'un l'autre : *Les différentes sectes* S'ABHORRENT *et se condamnent mutuellement.* (Claude.)

— **Syn. Abhorrer, détester, exécrer, haïr.** *Haïr* ne fait supposer aucun motif particulier : *Les hommes* HAÏSSENT *ceux qui les ont obligés, et cessent de* HAÏR *ceux qui leur ont fait des outrages.* (La Rochef.) *Détester* marque une répulsion raisonnée : *L'ingratitude de cet homme fait qu'on le* DÉTESTE. (Acad.) *Abhorrer* exprime un sentiment d'aversion, souvent le résultat d'une antipathie instinctive, mais très-prononcée, ou un sentiment de dégoût et de répugnance insurmontable : *Je me trouve presque semblable aux méchants, je me fais mon procès, je m'*ABHORRE, *je ne puis me supporter.* (Fén.) *Exécrer* se dit de quelqu'un qui met le comble à nos maux par ses injustices et sa dureté : *Vous le fîtes* EXÉCRER *et maudire par les enfants en leurs prières.* (Sat. Ménippée.)

ABIA, roi impie de Juda (958-55 av. J.-C.). Son règne fut rempli par des guerres contre Jéroboam, qu'il vainquit dans une grande bataille.

ABIATHAR, grand prêtre des Juifs, exilé par Salomon pour avoir favorisé, après la mort de David, les prétentions d'Adonias au trône.

ABIB s. m. (a-bib). Le premier mois de l'année sacrée chez les Hébreux.

ABICHIRAS s. m. pl. (a-bi-chi-rass). Peuplade indienne de l'Amérique méridionale, dans la Colombie : *Les* ABICHIRAS *vivent le long du haut Napo.* (Encycl.)

ABIDA s. m. (a-bi-da). Une des principales divinités des Kalmouks.

ABIE s. f. (a-bi — du gr. *abios*, doux, frêle). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, famille des tenthrédines.

ABIEN, IENNE adj. (a-bi-ain, ai-ne — rad. *Abiens*). Géogr. anc. Qui concerne les Abiens, qui a rapport aux Abiens : *La population* ABIENNE. *Les mœurs* ABIENNES.

ABIENNEUR s. m. (a-bi-ènn-neur). Mot de l'anc. jurispr., tiré du celtique, et par lequel on désignait le dépositaire d'un bien saisi.

ABIENS s. m. pl. (a-bi-ain — du lat. *abii*). Géogr. anc. Peuple nomade de la Scythie, qui habitait sur les bords de l'Iaxarte, au N.-E. de la Sogdiane.

ABIÈS. s. f. (a-bi-ès — du lat. *abies*, sapin). Bot. Nom scientifique du sapin.

ABIÉTATE s. m. (a-bi-é-ta-te — du lat. *abies, abietis*, sapin). Chim. Nom générique des sels formés par la combinaison des diverses bases avec l'acide abiétique.

ABIÉTIN, INE adj. (a-bi-é-tain, ine — du lat. *abies, abietis*, sapin). Qui se rapporte au sapin.

ABIÉTINE s. f. (a-bi-é-ti-ne — du lat. *abies, abietis*, sapin). Chim. Nom donné par Caillot à une substance qu'il a trouvée dans les térébenthines de Strasbourg, du Canada et des Vosges, et qui cristallise en forme d'aiguilles, de pyramides plus ou moins allongées, qui se groupent en rosaces, en étoiles, etc. L'abiétine est sans odeur ni saveur, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, surtout bouillant, dans l'acide acétique concentré et dans l'éther.

ABIÉTINÉES s. f. pl. (a-bi-é-ti-né — du lat. *abies, abietis*, sapin). Bot. Tribu de plantes établie dans la famille des conifères. Le genre *abies* ou sapin en est le type et lui donne son nom. Les autres genres de cette tribu sont les pins, les épicéas, les mélèzes, les cèdres, les araucarias, etc.

ABIÉTIQUE adj. (a-bi-é-ti-ke — du lat. *abies, abietis*, sapin). Chim. Se dit d'un acide qui est une résine soluble, et qui se trouve dans les térébenthines.

ABIGAÏL, épouse du riche Nabal, qui avait repoussé David fugitif. Elle calma les ressentiments du roi, qui l'épousa après la mort de Nabal (1060 av. J.-C.).

ABIGÉAT s. m. (a-bi-jé-a — du lat. *abigere*, chasser devant soi). Anc. dr. crim. Délit de celui qui détourne les troupeaux d'autrui pour se les approprier. Enlever un animal de menu bétail était un vol simple; mais enlever un cheval ou un bœuf, qu'on ne peut porter, mais qu'il faut faire marcher devant soi, était un abigéat. Cette distinction n'était admise que dans le droit romain.

ABIGOTI, IE adj. (a-bi-go-ti — rad. *bigot*). Devenu bigot, rendu bigot : *Ce moine ayant donc été reçu du roi, comme étoient les moines de cet esprit* ABIGOTI, *il reçut sa lettre étant à la chaise percée.* (D'Aubigné.) Vieux mot.

ABIJIRAS s. m. pl. (a-bi-ji-ra). Géogr. Peuple indigène de l'Amérique méridionale, voisin du fleuve des Amazones.

ABILDGAARD (Nicolas-Abraham), peintre danois, né à Copenhague, en 1774, m. en 1809. On l'avait surnommé le *Raphaël du Nord*. On remarque parmi ses tableaux : *Philoctète blessé* et *Jupiter pesant la destinée des hommes*. Mais ses plus beaux ouvrages ont été détruits dans l'incendie du palais de Christianbourg, en 1794. — Un célèbre naturaliste danois du XVIIIe siècle a aussi porté ce nom.

ABILDGAARD s. m. (a-bild-ga-ar — du nom d'un naturaliste danois). Ichthyol. Nom donné à un poisson d'Amérique.

ABILDGAARDIE s. f. (a-bild-ga-ar-di — d'*Abildgaard*, n. pr.). Bot. Genre de plantes de la famille des cypéracées; toutes les espèces sont exotiques, et habitent, pour la plupart, les régions tropicales.

ABILLOT s. m. (a-bi-io). Navig. Bûche d'environ huit pouces de tour, dont on se sert pour rassembler les coupons des trains de bois.

ABIMALIC s. m. (a-bi-ma-lik — nom de l'auteur d'une grammaire de cette langue). Langue des Berbères.

ABÎMANT (a-bi-man) part. prés. du v. Abîmer : *L'orateur sacré leur montra Dieu* ABÎMANT *Sodome et Gomorrhe. Une personne s'*ABÎMANT *dans sa douleur.*

ABÎME s. m. (a-bî-me — du gr. *a* priv., sans; *bussos*, fond. On a écrit autref. *abysme*, puis *abyme*, et cet emploi de l'*y* grec était plus conforme à l'étymologie; mais cette simplification orthographique est un des caractères du génie de la langue française. V. le mot ASILE, qui est dans le même cas). Gouffre excessivement profond : *Le terrain s'abaisse et ouvre un* ABÎME. (Fén.)

Montagnes, couvrez-moi; terre, ouvre tes *abîmes*.
RACINE.

‖ Particulièrem. Le fond de la mer : *La mer semblait se dérober sous le navire et nous précipiter dans l'*ABÎME. (Fén.) *Divisant les eaux de la mer Rouge, pour les faire passer au milieu des* ABÎMES *où leurs ennemis devaient être submergés...* (Bourdal.) *Prends en pitié les malheureux épars sur cette rive; ne te suffit-il pas de leur avoir montré le fond des* ABÎMES? (Diderot.) *Il y a des* ABÎMES *sous l'eau qui dort.* (G. Sand.)

Quoi! pour noyer les Grecs et leurs mille vaisseaux,
Mer, tu n'ouvriras pas des *abîmes* nouveaux!
RACINE.

Chantons les vastes flots! leur *abîme* sonore
Retient captifs tous ses échos. A. BARBIER.

‖ Par ext. Masse d'une étendue immense, infinie : *Nous vivons plongés dans des* ABÎMES *d'air, comme les poissons dans des* ABÎMES *d'eau.* (Fén.) ‖ L'enfer, dans le langage de la Bible ou de la mythologie : *Les anges rebelles ont été précipités dans l'*ABÎME. (Acad.) *Il s'élèvera autour de vous comme un cri lamentable des peuples précipités dans l'*ABÎME. (Boss.) *N'êtes-vous pas effrayés en vous représentant les* ABÎMES *éternels ouverts sous vos pieds?* (Mass.) *Ce qui consterna davantage Télémaque, ce fut de voir dans cet* ABÎME *de ténèbres et de maux un grand nombre de rois.* (Fén.)

Ton œil, comme Satan, a mesuré l'*abîme*.
LAMARTINE.

O mon fils, vous voyez les portes de l'*abîme*
Creusé par la justice, habité par le crime.
VOLTAIRE.

‖ Le chaos primitif, la confusion qui précéda la création du monde : *L'esprit de Dieu était porté sur l'*ABÎME. ‖ Les immenses profondeurs de la terre où, suivant la Bible, Dieu rassembla les eaux, le troisième jour de la création. ‖ La vaste étendue d'eau que Dieu, suivant la Bible, précipita du firmament où elle était amassée, et qui engloutit le genre humain.

— Fig. Profondeur sans limites; ce qui est porté à un degré extrême : *Chers frères, en quel* ABÎME *d'erreurs tombez-vous!* (Boss.) *Mon âme se flétrit et se resserre, en envisageant cet affreux* ABÎME *de l'oubli, où tout va si rapidement s'engloutir.* (D'Alemb.) *Dans l'*ABÎME *de son ignorance et de sa misère, cette nation dédaignait tout commerce avec les étrangers.* (Volt.) *En vain, prêtant une oreille attentive, je cherche à saisir quelques sons pour me diriger à travers cet* ABÎME *de silence.* (Chateaub.) *Vous vous rappelez de quelle hauteur la France tomba dans l'*ABÎME *de Février.* (L. Faucher.) *La plus complète jouissance du fini laisse encore un infini dans l'*ABÎME *du désir.* (Michelet.) *La vanité de la femme est un* ABÎME *où l'on se perd.* (Mme de Girardin.) ‖ Ce qui est impénétrable à la raison : *Les jugements de Dieu sont des* ABÎMES. (Acad.) *Elle prend l'essor et va se perdre dans l'*ABÎME *des grandeurs et des perfections de Dieu.* (Fléch.) *L'infini est l'*ABÎME *du raisonnement.* (Girard) *Nous avons vu cet* ABÎME *où la raison se perd.* (Laurentie.)

Tous les cœurs sont cachés, tout homme est un *abîme*.
VOLTAIRE.

‖ Excès, dernier degré d'une chose malheureuse : *Tomber dans un* ABÎME *de malheurs, de misère.* (Acad.) *Il fut plongé tout à coup dans un* ABÎME *d'amertume.* (Boss.) *C'est toi qui m'as tirée d'une douce et profonde paix, pour me précipiter dans un* ABÎME *de malheurs.* (Fén.) *Dans l'*ABÎME *de maux où je suis submergé.* (J.-J. Rouss.) ‖ Dangers, périls; ce qui peut entraîner notre ruine, notre perte : *L'impiété se creuse elle-même un* ABÎME *sans fond.* (Fén.) *Chaque chute creuse sous vos pas de nouveaux* ABÎMES. (Boss.) *On tombe d'*ABÎME *en* ABÎME. (Volt.)

Tu vois dans quel *abîme* il s'est précipité.
L. RACINE.

Il faut couvrir de fleurs l'*abîme* où je l'entraîne.
VOLTAIRE.

‖ Le temps, parce que le temps est comme un gouffre où tout s'engloutit, où tout tombe, d'où rien ne sort : *Les jours, les mois, les années s'enfoncent et se perdent sans retour dans l'*ABÎME *des temps.* (La Bruy.) *Une rapidité, que rien n'arrête, entraîne tout dans les* ABÎMES *de l'éternité.* (Mass.) *Ils trouvaient*

beau de se perdre dans un ABÎME *infini de temps qui les rapprochait de l'éternité.* (Boss.) ‖ Distance infinie, intervalle immense : *Le christianisme met un* ABÎME *entre l'âme et le corps, un* ABÎME *entre l'homme et Dieu.* (V. Hugo.)

Je laisse entre eux et moi l'*abîme* de ma gloire.
DE JOUY.

‖ Différence énorme entre une chose et une autre : *Ces deux mots sont séparés par un* ABÎME. *Il y a un* ABÎME *entre ces deux faits.* (Chaix d'Est-Ange.) *Entre la conscience et le fait, il y a un* ABÎME *de raisons déterminantes qui condamnent ou légitiment un fait.* (Balz.)

— *C'est un abîme de science*, C'est un homme extrêmement instruit : *Jules Scaliger était un* ABÎME *d'érudition.*

— Se dit aussi des affaires, des entreprises, où l'on dépense beaucoup d'argent, où l'argent se perd comme dans un gouffre : *Le jeu, les procès, les bâtiments, sont des* ABÎMES. (Acad.) *Le palais de Versailles fut pour Louis XIV un* ABÎME *de dépenses.* (Volt.) *Tout cela lui coûte un argent infini; c'est un* ABÎME *où il se ruine.* (Mariv.)

— Se prend quelquefois en bonne part pour exprimer l'immensité d'une perfection, d'un bonheur, d'une jouissance, etc. : *L'âme va se perdre dans le vaste* ABÎME *de ses perfections.* (Boss.) *Cette lumière, cette gloire céleste fait naître en eux une source intarissable de paix et de joie; ils sont plongés dans cet* ABÎME *de délices comme les poissons dans la mer.* (Chateaub.) *Représentez-vous toutes les amitiés de la terre venant se perdre ou se réunir dans cet* ABÎME *de sentiments, ainsi que des gouttes d'eau dans la mer.* (Chateaub.)

— *Être sur le bord de l'abîme*, Être près de sa ruine, de sa perte. ‖ *Creuser un abîme sous les pas de quelqu'un*, Travailler à le perdre. ‖ *L'abîme du passé*, Le passé considéré comme engloutissant tout : *Il faut que tout le monde s'amuse, et, comme les autres, cette soirée se précipitera dans l'*ABÎME DU PASSÉ. (Brill.-Sav.) *Souvent j'ai accompli de délicieux voyages, embarqué sur un mot dans les* ABÎMES DU PASSÉ. (Balz.)

— Techn. Vaisseau contenant le suif fondu, et dans lequel on trempe la mèche pour faire la chandelle.

— Blas. Point central ou milieu de l'écu : on l'appelle aussi *cœur.* ‖ *En abîme*, se dit d'une pièce placée au milieu de l'écu, sans toucher ni charger aucune autre pièce. La famille Le Goux porte : *d'argent à trois molettes d'éperon de gueules, une tête de More tortillée du champ* EN ABÎME.

— Gramm. *Abîme*, qui est aujourd'hui masculin, était autrefois du féminin : *Mers et* ABÎMES *lointaines.* (Moinet.) *Certainement il entendait combien était grande l'*ABÎME *de nos péchés.* (Calvin.)

Là de la terre et là de l'onde
Sont les racines jusqu'au fond
De l'*abîme* la plus profonde. RONSARD.

‖ *Abîme sans fond*, Peut très-bien se dire, malgré le pléonasme que nous révèle l'étymologie. Bossuet a employé *abîme sans fond* dans ses *Élévations sur les mystères.* En général, un pléonasme que l'étymologie seule indique est insensible et peut être considéré comme nul. C'est ainsi qu'on dit *se suicider*, bien que l'étymologie du mot *suicider* indique l'action de se tuer soi-même.

— **Encycl.** Géol. On donne le nom d'*abîmes* à des cavités naturelles généralement verticales, dont l'ouverture est à la surface du sol et dont le fond n'est pas connu. Ils peuvent être formés par le redressement des couches de l'écorce terrestre, par l'extinction de cratères, par le dessèchement de lacs. On appelle encore *abîme* une bouche de laquelle sortent des torrents d'eau froide ou bouillante, chargée ou non de substances minérales. Au reste, le mot *abîme* n'a pas encore reçu, dans la nomenclature géologique, une acception précise; il est à peine scientifique.

— **Syn. Abîme, gouffre, précipice.** Le *précipice* représente un lieu où l'on tombe de haut en bas : *Lorsqu'un aveugle en conduit un autre, ils tombent tous deux dans le* PRÉCIPICE. (Malebr.) Le *gouffre* est une ouverture qui absorbe ou engloutit : *Plusieurs des assiégeants tombaient des rochers dans la rivière, qui les engloutissait dans ses* GOUFFRES. (Roll.) L'*abîme* est quelque chose qui n'a pas de fond : *Ces vallées de la mer semblent être des* ABÎMES *de profondeur.* (Buff.) On tombe dans le *précipice;* on est englouti dans le *gouffre;* on se perd dans l'*abîme.*

— **Épithètes.** Large, immense, profond, sans fond, affreux, effrayant, effroyable, terrible, épouvantable, horrible, obscur, ténébreux, noir, impénétrable, entr'ouvert, ouvert, béant, dévorant, brûlant, enflammé, infernal, éternel.

— **Prov. litt. L'abîme appelle l'abîme,** Expression figurée qui signifie qu'un malheur en appelle un autre, qu'une faute conduit à une autre faute. V. ABYSSUS ABYSSUM INVOCAT.

— **Allus. hist. L'abîme de Pascal.** V. PASCAL.

ABÎMÉ, ÉE (a-bi-mé) part. pass. du v. Abîmer. Jeté dans un abîme : *Un navire* ABÎMÉ *dans les flots.* (Acad.) *Nos villes* ABÎMÉES *et réduites en cendres.* (Mass.) *Tous ceux qui s'écartèrent un peu furent emportés et* ABÎMÉS *dans le fleuve.* (Volt.) *Le cardinal Julien voulant passer dans sa fuite une rivière, y fut* ABÎMÉ *par le poids de l'or qu'il portait.* (Volt.) *La Grèce ayant été* ABÎMÉE *par un déluge, de nouveaux habitants vinrent la peupler.* (Montesquieu.)

Sous Pélion Mimas fut *abîmé.* J.-B. ROUSSEAU.

— Par anal. Gâté, couvert, criblé, etc. : *Ce meuble est* ABÎMÉ *de taches.* (Acad.) *Pison était* ABÎMÉ *de dettes.* (Vertot.) *Tous les jours elle fait du feu pour empêcher ses meubles d'être* ABÎMÉS *par l'humidité.* (E. Sue.)

— Fig. Plongé, absorbé : *Être* ABÎMÉ *dans le vice. Je suis* ABÎMÉ *dans la tristesse.* (Boss.) *J'étais* ABÎMÉ *dans la plus amère douleur.* (Fén.) *Corbinelli est toujours* ABÎMÉ *dans sa philosophie christianisée.* (Mme de Sév.) *Je pense que le pauvre chevalier de Grignan était bien* ABÎMÉ *de douleur à la mort de M. de Turenne.* (Mme de Sév.) *Les âmes saintes sont* ABÎMÉES *dans le ciel.* (Boss.) *Elle passe le jour et la nuit* ABÎMÉE *dans sa triste pensée.* (Mme de Tencin.) *Ces nations sont* ABÎMÉES *dans l'idolâtrie.* (Chateaub.) *Son esprit est* ABÎMÉ *dans la contemplation.* (Lamart.) ‖ Inondé, noyé dans : *L'expression du visage de la reine ne s'effacera jamais de mon souvenir; ses yeux étaient* ABÎMÉS *de pleurs.* (Mme de Staël.)

A ces mots, d'un torrent de larmes,
Ressource des cœurs opprimés,
La douleur inonda ses charmes,
Et ses yeux furent *abîmés.* HAMILTON.

— Absol. Anéanti, détruit, ruiné, perdu de réputation : *Madame Scarron ne la voit plus, ni tout l'hôtel de Richelieu : voilà une femme bien* ABÎMÉE. (Mme de Sév.) *Ces cheveux gris ne nous avertissent que trop qu'une grande partie de notre être est déjà* ABÎMÉE *et engloutie.* (Boss.) *Je suis sec,* ABÎMÉ, *ruiné.* (Dancourt.) *Elle est* ABÎMÉE *et ne reviendra, dit-on, jamais sur l'eau.* (Le Sage.)

— Attaqué, critiqué amèrement, écrasé : *Il a paru deux nouveaux articles où mon pauvre Wenceslas est* ABÎMÉ; *je les ai lus, je les lui cache, car il se découragerait tout à fait.* (Balz.)

ABIMÉLECH (lèk), roi philistin, enleva Sara, femme d'Abraham, que ce patriarche faisait passer pour sa sœur, et la lui rendit avec de riches présents lorsqu'il eut reconnu son erreur.

ABIMÉLECH, juge d'Israël, fils de Gédéon, s'assura le pouvoir par le meurtre de ses soixante-dix frères, et souleva les Sichémites par sa tyrannie. Il fut tué au siége de Thèbes, près de Sichem, en Palestine, par un éclat de meule de moulin que lui lança une femme (1235 av. J.-C.)

ABÎMER v. a. ou tr. (a-bi-mé — rad. *abîme*). Jeter dans un abîme : *Si nous ne pouvons* ABÎMER *Télémaque dans les flots de la mer.* (Fén.) *Il paraît une seconde fois, les espérances se relèvent, lorsqu'un flot survient et l'*ABÎME. (La Bruy.) *Une secousse violente* ABÎMA *cette montagne.* (Volt.)

Dieu résolut enfin, terrible en sa vengeance,
D'*abîmer* sous les eaux tous les audacieux.
BOILEAU.

— Par ext. et fam. Culbuter, renverser, mettre en déroute : *Les cuirassiers* ABÎMENT *un régiment d'infanterie espagnole et sabrent les canonniers sur leurs pièces.* ‖ Gâter, salir, endommager : *La poussière* ABÎME *les bas.* (Brill.-Sav.) *Et c'est pour cela que, depuis ce matin, vous avez tout bouleversé dans mon parc, que vous* AVEZ ABÎMÉ *mes plantes, mes arbustes, mes camélias, des fleurs sur lesquelles je comptais pour me parer!* (Scribe.) *Il s'est permis d'*ABÎMER *la peinture de cette porte avec ces indécents barbouillages.* (E. Sue.)

— Fig. Plonger, enfoncer, absorber :

. En quel gouffre d'horreur
Tes périls et ma perte *ont abîmé* ton cœur!
VOLTAIRE.

‖ Anéantir, saccager, détruire, ruiner : *Des dépenses excessives l'*ONT ABÎMÉ. (Acad.) *Flatter la jeunesse, l'*ABÎMER *par les dépenses et les dettes.* (Fén.) *Cet Alexandre qui est venu de bien loin, de je ne sais où, pour* ABÎMER *tout, pour engloutir tout.* (Fontenelle.)

Pour soutenir tes droits, que le ciel autorise,
Abîme tout plutôt : c'est l'esprit de l'Église.
BOILEAU.

‖ Par ext. et fam. Maltraiter en paroles ou dans un écrit : ABÎMER *son adversaire. Il m'*A ABÎMÉ *dans sa brochure. On voit en tous ces endroits comme il les* ABÎME. (Boss.)

— Neutral. ou intrans. Tomber en ruine : *Cette maison* ABÎMA *tout à coup.* ‖ Ce sens a vieilli.

S'abîmer, v. pr. Tomber dans un abîme, s'engloutir, s'enfoncer : *Cette montagne* S'EST ABÎMÉE *tout à coup.* (Acad.)

La nef tourne, *s'abîme*, et disparaît aux yeux.
DELILLE.

Laissant derrière lui des sillons de lumière,
Phaéton *s'abîma* dans le vaste Éridan.
DE BANVILLE.

— Par exagérat. Tomber en ruine : *Château, chapelle, donjon, tout s'en va, tout* S'ABÎME. (P.-L. Cour.)

— Fam. et par ext. Se détériorer, s'endommager, en parlant des choses : *S'il pleut, votre chapeau* S'ABÎMERA. *Cette robe* S'ABÎME *à la poussière.* (Acad.) *Il y avait des femmes jusque sur l'escalier, les toilettes* S'ABÎMENT *horriblement, la mienne est perdue.* (Balz.) ‖ Avec un nom de personne, Se salir : *Vous avez un habit propre, n'allez pas* VOUS ABÎMER. (Acad.) ‖ S'exténuer, se harasser de fatigue : *Et dans quel état il est!* S'ABÎMER, *se fatiguer ainsi! Comme il a chaud!* (Scribe.) ‖ Altérer, détériorer : S'ABÎMER *la santé. Sa femme* S'EST ABÎMÉ *la santé en le soignant.* (E. Sue.)

— Fig. S'abandonner à une chose, s'y livrer tout entier, s'y enfoncer, s'y plonger : S'ABÎMER *dans ses pensées, dans l'étude, dans la douleur, dans les plaisirs. Dans le temps qu'on allait à Fontainebleau pour* S'ABÎMER *dans la joie, voilà M. de Turenne tué.* (Mme de Sév.) *Elle* S'ABÎMA *dans la contemplation de son immensité et de sa gloire.* (Fléch.) *L'abbé prit sa tête entre ses mains et* S'ABÎMA *dans ses réflexions.* (J. Sandeau.) *J'essayais de la consoler, et l'instant d'après, je* M'ABÎMAIS *dans des désespoirs inexplicables.* (Chateaub.) *Laissez-moi* M'ABÎMER *dans mon admiration.* (Castille.)

Toi donc qui vois les maux où ma muse *s'abîme.*
BOILEAU.

Et sachant dans quels maux mon cœur *s'est abîmé.*
MOLIÈRE.

‖ Se ruiner, se perdre : S'ABÎMER *par le luxe.* (Acad.)

— *S'abîmer en Dieu*, Perdre le sentiment de sa propre existence pour s'absorber dans la contemplation des perfections divines : *Je dois vivre dans le Seigneur, me perdre et* M'ABÎMER *en lui, en sorte que je ne pense, je n'agisse et ne veuille vivre qu'en Dieu.* (Saint Basile.) *La dame continue d'avoir l'air de* S'ABÎMER *en Dieu.* (Adr. Paul.) ‖ *S'abîmer devant Dieu*, Être plongé dans la contemplation de ses perfections infinies, et s'humilier profondément devant lui : *L'ascétisme oblige ses sectateurs à* S'ABÎMER *devant Dieu dans la contemplation perpétuelle de l'image qu'ils s'en sont formée.*

AB IMO PECTORE (a-bi-mo-pèk-to-ré). Mots latins qui signifient Du fond du cœur.

Cette locution se trouve souvent dans Virgile, pour exprimer l'extrême douleur, qui semble tirer ses larmes, ses gémissements, ses paroles, du plus profond du cœur.

On dit aussi, en retranchant la préposition, *imo pectore.*

ABINGDON (a-bain-gdone), ville d'Angleterre, sur la Tamise, à 80 kil. de Londres. Marché considérable de grains. 5,790 hab.

AB INTESTAT, loc. adv. (a-bain-tèss-ta — du lat. *ab*, de, par; *intestato*, qui n'a pas testé). Par suite de l'absence de testament : *Héritier* AB INTESTAT. *Succession* AB INTESTAT. *Géronte meurt de caducité, et sans avoir fait ce testament qu'il projetait depuis trente années : dix têtes viennent* AB INTESTAT *partager la succession.* (La Bruy.) *Les lois restreignirent le nombre de ceux qui pouvaient succéder* AB INTESTAT. (Montesq.) *La Constituante décida l'égalité des partages, dans les successions* AB INTESTAT, *entre les héritiers de même degré, sans distinction d'âge et de sexe.* (J. Simon.)

— Par ext. Se dit aussi de celui qui meurt sans avoir fait de testament : *Il est mort* AB INTESTAT. *Autrefois on privait de la sépulture ceux qui étaient décédés* AB INTESTAT. (Encycl.) *La duchesse de Suffolk s'empara des biens de son fils, fondant ses prétentions sur cette loi de Henri VIII, qui porte que si quelqu'un meurt sans enfants et* AB INTESTAT, *la propriété de ses biens passe à son plus proche parent.* (Sterne.)

J'apprends soudain qu'un oncle trépassé,
Vieux janséniste et docteur de Navarre,
Des vieux docteurs certes le plus avare,
Ab intestat, malgré lui, m'a laissé
D'argent comptant un immense héritage.
VOLTAIRE.

— **Encycl.** Jurispr. On dit de quelqu'un qu'il est mort *ab intestat* quand il n'a pas laissé de testament; alors l'héritier que la loi appelle à succéder est dit héritier *ab intestat*, et la succession est dite ouverte *ab intestat.* A Rome, c'était un déshonneur de mourir *ab intestat*, et tout citoyen ayant droit de tester ne manquait pas d'instituer, par acte solennel, l'héritier qui devait après sa mort continuer sa personne. Notre Code civil restreint le droit de testament pour en empêcher les abus; ainsi, il réserve une part déterminée aux enfants du testateur et à ses ascendants dans certains cas. Lorsque le défunt est mort *ab intestat*, la succession est déférée aux descendants; à défaut d'enfants, aux frères, sœurs ou à leurs descendants. Depuis la promulgation du Code civil, les successions *ab intestat* sont les plus communes.

ABIPON, ONNE adj. (a-bi-pon, o-ne). Linguist. Se dit de l'un des principaux idiomes de la langue péruvienne, parlé dans le Paraguay et par les Abipons de Rio-de-la-Plata, peuple qui a presque disparu aujourd'hui : *La langue* ABIPONNE. *L'idiome* ABIPON *est harmonieux.* (Balbi.)

ABIPONS s. m. pl. (a-bi-pon). Géogr. Nation autrefois guerrière et nombreuse, qui habitait dans le Chaco, et qui vit maintenant dans le Paraguay, à l'E. de Parana. On voit parmi les Abipons des hommes d'une taille presque gigantesque.

AB IRATO loc. adv. (a-bi-ra-to — du lat. *ab*, de, *irato*, sous-entendu *homine*, un homme irrité). Qui est d'une personne en colère.

— Cette locution s'applique aux actes dont la colère et la haine ont été le principe et la cause. Elle modifie généralement un verbe, un participe ou un adjectif : *Un discours prononcé* AB IRATO. *Une satire écrite* AB IRATO. *Agir, parler* AB IRATO. (Acad.) *Il semble que le testament politique du cardinal Albéroni ait été fait* AB IRATO; *cela seul suffirait pour l'invalider.* (Volt.) *La Savoie nous a été retranchée, en quelque sorte* AB IRATO, *après le 20 novembre* 1815. (Journ.)

— S'empl. elliptiq. et se place après un nom : *Testament* AB IRATO. *Mesure, discours, satire* AB IRATO. *La loi casse les testaments* AB IRATO. (Mirab.) *La légitimité est fatalement condamnée d'avance, quoi qu'elle fasse, à une politique de contre-pied, à une politique* AB IRATO *qui humilie au lieu de rallier, qui blesse au lieu de guérir.* (E. Pelletan.) *Arrivé au comble de la souffrance et touchant au terme de sa vie, Molière sentit s'exaspérer son ressentiment contre la médecine, et sa dernière comédie, le* Malade imaginaire, *fut comme un testament* AB IRATO *contre une science qui ne pouvait ni soulager ses maux, ni prolonger son existence.* (Auger.)

— **Encycl.** Jurispr. L'action *ab irato*, admise dans le dernier état du droit romain, était la demande, faite par l'héritier légitime du testateur, de la nullité du testament. Ainsi, quand il était prouvé que le testateur avait été influencé par un sentiment de haine ou de colère, les enfants avaient l'action *ab irato.* La loi française actuelle ne consacre pas d'une manière spéciale l'action *ab irato*, mais elle permet de provoquer l'annulation du testament, par le motif qu'il a été fait dans un moment où le testateur n'était pas sain d'esprit.

ABIRON. V. CORÉ.

ABIRRITANT (a-bir-ri-tan) part. prés. du v. Abirriter.

ABIRRITANT, ANTE adj. v. (a-bir-ri-tan, an-te, — rad. *abirriter*). Méd. Qui est propre à diminuer l'irritation : *Remède* ABIRRITANT. *Médicaments* ABIRRITANTS.

— S'empl. substantiv. : ABIRRITANT *mécanique.* ABIRRITANT *chimique.* ABIRRITANT *spécifique.*

ABIRRITATIF, IVE adj. (a-bir-ri-ta-tif, i-ve — rad. *abirriter*). Méd. Qui a le caractère de l'abirritation.

ABIRRITATION s. f. (a-bir-ri-ta-si-on — du lat. *ab*, partic. priv. *sans;* et du fr. *irritation*). Méd. Absence, défaut d'irritation. Ce mot, dans la doctrine physiologique de Broussais, désigne l'état opposé à l'irritation. Il est à peu près synonyme d'*asthénie* et d'*atonie.*

ABIRRITÉ, ÉE (a-bir-ri-té) part. pass. du v. Abirriter. Dont on a diminué l'irritation.

ABIRRITER v. a. ou tr. (a-bir-ri-té — du lat. *ab*, part. privat., et *irritare*, irriter). Méd. Diminuer la sensibilité dans une partie du corps.

ABIS s. m. (a-biss). Relat. Prêtre tartare mahométan.

ABISAG, jeune Sunamite, compagne de David dans sa vieillesse. L'histoire la désigne généralement sous le nom de la *jeune Sunamite.*

ABISAÏ, neveu de David et l'un de ses généraux les plus dévoués, se couvrit de gloire aux combats de Gabaon, de Medalla, dans les guerres contre les Philistins, et sauva la vie au roi en tuant le géant Jesbibenob au moment où il allait le frapper. Il était d'un caractère cruel et contribua au meurtre d'Abner.

ABISMAL, ALE adj. (a-biss-mal — rad. *abîme*, anc. *abysme*). Qui appartient à l'abîme : *Si vos corps dans la fosse* ABISMALE *eussent été ensevelis.* (Ste-Palaye.)

ABISSIQUE adj. des 2 g. (a-bi-si-ke — du lat. *abyssus*, abîme). Qui appartient à l'abîme, à la mer primitive. ‖ On écrit aussi ABYSSIQUE.

ABIT s. m. (a-bi). Anc. chim. Le carbonate de plomb.

ABITIBE s. m. (a-bi-ti-be). Géogr. Nom d'une peuplade indienne : *Les* ABITIBES *habitent les bords de l'Abitibis, lac de l'Amérique septentrionale, dans le haut Canada.* (Encycl.)

ABITIGAS s. m. pl. (a-bi-ti-ga). Géogr. Nation nombreuse et guerrière du Pérou.

ABIU, fils d'Aaron, périt dans les flammes avec son frère Nadab, pour avoir mis du feu profane dans son encensoir.

ABJECT, ECTE adj. (du lat. *abjectus*, jeté hors — pr. ab-jèk, èk-te, en faisant entendre le *k* dans les deux genres. M. Littré pense que l'on ne doit pas faire sonner le *c* et qu'il faut prononcer *abjè.* Nous sommes d'un avis opposé Autrefois, il est vrai, on ne prononçait pas le *c*, mais par cette raison bien simple qu'il ne figurait pas dans le corps du mot, en dépit de l'étymologie. C'est ainsi, *abjet*, qu'on le trouve dans les lexiques de Monet, Danet et Furetière, ainsi que dans les poëtes :

Dis tout, Araspe, dis que le nom de sujet
Réduit toute leur gloire en un rang trop *abjet.*
CORNEILLE.

Et dans les plus bas rangs, les noms les plus *abjèts*
Ont voulu s'ennoblir par de si hauts projets.
Cinna, acte IV, scène IV.

C'était là une bonne fortune pour la poésie, car les mots qui se prononcent *èk, èkte* sont assez rares dans notre langue. Mais déjà, en 1743, Trévoux constate qu'il vaut mieux dire *abject;* cette orthographe ne tarda pas en effet à se généraliser, ce qui n'empêcha pas la poésie, tout en subissant le *c*, de conserver l'ancienne prononciation.

Frémis, Dieu te rejette au rang des plus *abjects :*
Tu n'as plus de vassaux, tu n'as plus de sujets.
PARSEVAL GRANDMAISON.

Mais était-ce une raison suffisante pour que le langage ordinaire, qui n'est pas assu-

jetti aux mêmes exigences, suivit cet exemple? évidemment non; pas plus que nous ne prononçons *volontière, monsieure*, parce que La Fontaine a fait rimer le premier avec *fiers* et le second avec *flatteur*. De là, nous concluons qu'il faut faire sonner le *c* dans *abject*). Qui est rejeté et digne de l'être, et, par conséquent, qui est bas, vil, méprisable: *C'est un* ABJECT *mercenaire*. (Mass.) *L'homme est grand et incompréhensible, ou il est* ABJECT *et vil*. (Pasc.) *Je ne cherche point un homme parfait, mais je méprise un homme* ABJECT. (J.-J. Rouss.) ABJECTS *en toutes choses et bassement méchants, ils sont vains, fripons et faux*. (J.-J. Rouss.) *Il a vécu cinq ans, fort et patient parmi d'*ABJECTS *compagnons*. (G. Sand.)

Au contraire, cet autre, *abject* en son langage,
Fait parler les bergers comme on parle au village.
BOILEAU.

— En parlant des choses et des sentiments: Vil, trivial, ignoble: *Tout est merveilleux dans le corps humain, jusqu'aux organes mêmes des fonctions les plus viles et les plus* ABJECTES. (Fén.) *Le mot* ESCLAVE *ne se présente à notre esprit qu'avec des idées* ABJECTES. (Diderot.) *Son frère, en l'écoutant, lui trouvait l'âme* ABJECTE. (Marmontel.)

Je ne veux pas d'un sang *abject* comme le tien.
CORNEILLE.

Frémis, Dieu te rejette aux rangs les plus *abjects*.
PARSEVAL GRANDMAISON.

..... La fièvre du jeu n'a pu vous pervertir
Jusqu'à cette infamie *abjecte* de mentir.
PONSARD.

— **Syn. Abject, bas, vil.** Ce qui est *bas* manque d'élévation ou de noblesse: *Des railleries* BASSES *et indignes de la vérité*. (Pasc.) Ce qui est *abject* ravale l'homme au-dessous de lui-même: *Ame* ABJECTE! *c'est ta triste philosophie qui te rend semblable aux bêtes*. (J.-J. Rouss.) Ce qui est *vil* est méprisé: *Leurs* VILES *passions ne savent qu'obéir*. (Corn.)

ABJECTEMENT adv. (ab-jèk-te-man — rad. *abject*). D'une manière abjecte.

ABJECTION s. f. (ab-jèk-si-on — lat. *abiectio*, même sens). Etat abject, avilissant, dernier degré d'abaissement: *Vivre dans l'*ABJECTION. (Acad.) *L'*ABJECTION *et la détresse où M^me de Maintenon avait si longtemps été réduite lui avaient rétréci l'esprit et avili le cœur et les sentiments*. (St-Simon.) ‖ Bassesse, en parlant du caractère, des sentiments: *L'homme vil et corrompu, étranger à toutes les idées élevées, se venge de son* ABJECTION *passée et présente, en contemplant avec cette volupté ineffable, qui n'est connue que de la bassesse, le spectacle de la grandeur humiliée*. (J. de Maistre.) *On ne remarque chez cette nation aucun de ces airs serviles, aucun de ces tours de phrase, qui annoncent l'*ABJECTION *des pensées et la dégradation de l'âme*. (Chateaub.) ‖ Humiliation profonde devant Dieu: *La religion chrétienne rend respectable l'*ABJECTION *et la pauvreté*. (Mass.)

— En style relig. Rebut: *Jésus fut l'opprobre des hommes et l'*ABJECTION *du peuple*. (Le Maistre de Sacy.)

— Peut s'employer au pluriel: *Voulez-vous savoir, Philothée, quelles sont les meilleures* ABJECTIONS? (S. Franç. de Sales.) *Souvenez-vous que les* ABJECTIONS *et les opprobres sont le caractère des enfants de Dieu*. (Mass.)

— **Syn. Abjection, abaissement, bassesse.** V. ABAISSEMENT.

AB JOVE PRINCIPIUM loc. adv. (ab-jo-vé-prain-si-pi-omm — du lat. *ab*, de; *Jove*, Jupiter; *principium*, principe). Commençons par Jupiter, c'est-à-dire Commençons par la chose principale, le personnage principal; ce proverbe répond à celui-ci: *A tout seigneur, tout honneur*. Il est très-usité dans notre langue:

« Le sénat romain avait pour le Dieu suprême et pour les dieux secondaires un aussi profond respect que nous pour nos saints: *Ab Jove principium* était la formule ordinaire. »
VOLTAIRE.

« J'entre en matière par un long morceau sur Descartes: *ab Jove principium*; c'était mon premier hommage à rendre, ma première étude, mon premier soin. » DAMIRON.

« En toutes choses, Dieu apparaît; son nom, sa splendeur, éclatent de toutes parts, et il faut redire avec le poëte païen: *Ab Jove principium*. » DUPANLOUP.

« Dans la plupart des banquets où se perpétue la coutume des toasts, il est d'usage de porter la santé du roi: *Ab Jove principium!* »
CH. DE BERNARD.

« Il y a aux colonies trois classes distinctes, mais qui se rapprochent parfois sous bien des rapports: ce sont les blancs, les gens de couleur libres, et les noirs esclaves. Chacune de ces classes doit être séparément examinée. Commençons par les blancs: *Ab Jove principium*. » V. CHARLIER.

ABJURABLE adj. (ab-ju-ra-ble — rad. *abjurer*). Qu'on peut, qu'on doit abjurer.

ABJURANT (ab-ju-ran) part. prés. du v. Abjurer.: *Sans parler du crime religieux que les Grecs auraient commis en* ABJURANT *leurs autels, ils n'auraient rien gagné à se soumettre au Coran*. (Chateaub.)

Grand roi, c'est vainement qu'*abjurant* la satire,
Pour toi seul désormais j'avais fait vœu d'écrire.
BOILEAU.

ABJURATION s. f. (ab-ju-ra-sion — du lat. *abjuratio*, déniement, parjure). Acte public et solennel par lequel on renonce à une religion que l'on avait professée. On attache ordinairement à ce mot un sens favorable, l'idée de passage d'une croyance religieuse fausse à une croyance vraie: *Louis XIV voulait racheter les longues souillures de sa vie par l'*ABJURATION *des hérétiques*. (Dict. politiq.) *Ils sacrifiaient leur conscience à leurs biens et à leur repos, et les achetaient par des* ABJURATIONS *simulées*. (St-Simon.) *Saurin fit son* ABJURATION *entre les mains du vainqueur*. (Boss.) *La guerre civile et religieuse de la Ligue se termina par l'abjuration de Henri IV*. (Lamart.) ‖ S'emploie avec un complément indiquant la chose que l'on abjure: *Pour les contraindre à l'*ABJURATION *de leur foi, les païens brûlaient les chrétiens*. (Dict. polit.) *C'est à la lueur des bûchers que les Espagnols conviaient à l'*ABJURATION *de leur culte les malheureux Américains*. (Dict. polit.) *Elle fit avant son mariage* ABJURATION *de la religion calviniste*. (Volt.)

— Par ext. Action de renoncer à une chose: *Faire* ABJURATION *de ses erreurs. Cette* ABJURATION *de ses anciens principes lui a fait beaucoup d'ennemis*. (Acad.) *Il fit* ABJURATION *de l'ancienne philosophie*. (Fontenelle.)

— Serment par lequel un criminel anglais, réfugié dans un asile, s'engageait à sortir du royaume pour toujours. ‖ Serment par lequel on jurait, en Angleterre, de ne reconnaître aucune autorité royale au Prétendant.

— *Abjuration de parenté*, Coutume introduite en Gaule par les Francs, et consistant à renoncer à ses parents, dans le but de se rédimer de l'obligation de prendre part aux guerres privées qui avaient lieu entre deux familles, lorsque quelqu'un de l'une de ces familles avait commis soit un homicide ou tout autre crime, soit un délit envers quelqu'un de l'autre famille. Il fallait que les soldats romains, pour être incorporés dans la milice, fissent une espèce d'abjuration de père et de mère.

— Fig. et absol. *Faire abjuration* signifie quelquefois Se relâcher de la rigueur de ses principes, de sa sévérité, etc.: *On a abandonné la morale; elle-même* A FAIT ABJURATION, *en souscrivant à de nouvelles doctrines qui prêchent le trafic, l'astuce*, etc. (Fourier.)

— Hist. L'histoire offre des exemples célèbres d'abjurations: Celle de Henri IV à Saint-Denis en 1593; celle de Christine, reine de Suède, à Inspruck en 1655; celle de Turenne en 1688; celle d'Auguste II, électeur de Saxe, puis roi de Pologne, en 1706; celle de Bernadotte, devenu prince royal de Suède, en 1810.

ABJURATOIRE adj. (ab-ju-ra-toi-re — rad. *abjurer*). Qui concerne l'abjuration: *Acte, formule* ABJURATOIRE.

ABJURÉ, ÉE (ab-ju-ré) part. pass. du v. Abjurer. Qu'on a répudié, rejeté: *Des opinions, des erreurs* ABJURÉES. *Des principes, des sentiments* ABJURÉS. *Le calvinisme a été solennellement* ABJURÉ *par Henri IV*. (Volt.) *Ces erreurs, ces opinions ont été solennellement* ABJURÉES *par les hérétiques*. (Volt.) *Qui sait, pensai-je, si ses préjugés sont à jamais* ABJURÉS! (G. Sand.)

ABJUREMENT s. m. (ab-ju-re-man — rad. *abjurer*). Synonyme inusité d'*abjuration*. V. ce mot.

ABJURER v. a. ou tr. (ab-ju-ré — du lat. *abjurare*, dénier avec serment). Renoncer publiquement à une croyance, à une religion: *Henri IV* ABJURA *le calvinisme. Ils* ABJURÈRENT *publiquement leur hérésie*. (Fléch.) *Ils* ABJURAIENT *le christianisme au Japon*. (Volt.)

— Absol. Prononcer son abjuration: *C'était par milliers qu'on comptait ceux qui* AVAIENT ABJURÉ *et communié*. (St-Simon.) *On a appris aussi qu'à Grenoble tous les Huguenots* AVAIENT ABJURÉ. (Dangeau.) *On prit en province beaucoup d'enfants pour les faire* ABJURER. (Volt.) *Henri IV* ABJURE: *il ne pouvait faire autrement pour régner*. (Chateaub.)

— Renoncer à une opinion, à un engagement, à une doctrine, etc.: *C'est ce qui a donné lieu au bruit qui se répandit que M. Pascal* AVAIT ABJURÉ *le jansénisme*. (Racine.) *M. d'Ablancourt retourna à ses anciennes erreurs, qu'il* AVAIT *si solennellement* ABJURÉES. (Patru.)

Oui, j'y cours *abjurer* un serment que j'abhorre.
VOLTAIRE.

— Elliptiq., Cesser de suivre, de respecter une doctrine, un système: ABJURER *Aristote, Descartes*, etc., c'est-à-dire ne plus être de leur école, ne plus partager leurs idées.

— Renoncer à une conduite antérieure, à certaines pensées, à certains sentiments: *On n'entrait alors dans l'Eglise qu'après* AVOIR ABJURÉ *sa vie passée*. (Pasc.) *Elle* A ABJURÉ *tout sentiment de pudeur et de vertu*. (Pasc.) *Don Juan* ABJURE *tous les devoirs qui le lient au reste des hommes*. (Beyle.) AURAIS-*tu donc* ABJURÉ *ta sublime sagesse pour quelque passion de la terre?* (G. Sand.) *Son cœur sensible et bon* ABJURA *sincèrement toute rancune*. (G. Sand.) *Une nation qui revêt la livrée intellectuelle d'une autre* ABJURE *toute liberté de pensée*. (Ph. Chasles.)

Abjurez, il est temps, des craintes téméraires.
A. GUIRAUD.

Oui, j'*abjure* à vos pieds cette fureur honteuse.
SAURIN.

Abjure, mon cher fils, ces projets imprudents.
SAURIN.

— *Abjurer le royaume*, C'était autrefois, en Angleterre, prendre l'obligation de quitter le royaume par un port déterminé, après s'être réfugié dans une église et avoir avoué le crime dont on s'était rendu coupable.

S'abjurer, v. pr. Être abjuré: *Les erreurs qui portent profit ne* S'ABJURENT *jamais*. (Laveaux.)

— **Syn. Abjurer, renier.** *Abjurer* veut dire renoncer publiquement, solennellement à une croyance, à des maximes dont on faisait profession et qu'à tort ou à raison on a reconnues fausses. *Renier* se prend toujours en mauvaise part, c'est abandonner par faiblesse, par lâcheté ou par intérêt ce qu'on respecte au fond de sa conscience, ce à quoi l'on devrait rester fidèlement attaché. *On* abjure *l'erreur; Henri IV* abjura *le calvinisme. Saint Pierre* RENIA *son maître par trois fois*. (Acad.)

ABKAZOS s. m. pl. (ab-ka-zoss). Géogr. Peuple le plus ancien du Caucase: *Les* ABKAZOS *occupent la plus grande partie de l'Abasie*.

ABLABÈRE s. m. (a-bla-bè-re — du gr. *ablabès*, innocent). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, ne renfermant que des espèces du cap de Bonne-Espérance, à l'exception d'une seule, l'*ablabera myrmidon*, qui est du Sénégal.

ABLACTATION s. f. (ab-lak-ta-si-on — du lat. *ab*, qui exprime séparation, et *lac, lactis*, lait). Cessation de l'allaitement. ‖ Ce mot s'applique à la mère, et celui de *sevrage* plus particulièrement à l'enfant.

— Hortic. Dans les anciens auteurs, ce terme désigne la greffe en écusson, à œil dormant, faite à l'automne.

ABLAIS s. m. pl. (a-blè — bas lat. *bladum*, blé). Anc. jurispr. Blés coupés dans le champ et non rentrés.

ABLAMELLAIRES s. f. pl. (a-bla-mèl-lè-re — rad. *lamelle*). Bot. Nom donné à un groupe de plantes caractérisées par l'écartement des lamelles.

ABLANCOURT (Nicolas Perrot d'), traducteur, né à Châlons-sur-Marne en 1606, mort en 1664. Il entra à l'Académie française en 1637, et Colbert le proposa comme historiographe à Louis XIV, qui le refusa parce qu'il avait embrassé le protestantisme. Ses traductions des classiques grecs et latins eurent une vogue brillante, due aux agréments de son style, mais leur inexactitude les avait déjà fait nommer par les contemporains les *belles infidèles*. Elles sont entièrement oubliées aujourd'hui.

ABLANIE s. m. (a-bla-ni). Bot. Genre de plantes, de la famille des liliacées, mais qui est peut-être plus voisin des bixacées; il n'est fondé que sur une seule espèce, indigène de la Guyane: *L'*ABLANIE *est un arbre atteignant environ 50 pieds de hauteur, remarquable par son bois de couleur rouge, tandis que l'aubier en est blanc*. (D'Orbigny.)

ABLAQUE s. m. (a-bla-ke). Nom vulgaire de la soie que fournit le byssus des pinnes marines, et qui a été employée, dans l'antiquité et au moyen âge, à la plupart des usages de la soie ordinaire.

— Espèce de soie de Perse, de très-belle qualité.

ABLAQUÉATION s. f. (a-bla-ku-é-a-si-on — lat. *ablaqueatio*, même sens). Hortic. Action de creuser tout autour du pied d'un arbre, pour retenir l'eau que l'on y verse ou celle qui provient de la pluie.

ABLATEUR s. m. (a-bla-teur — du lat. *ablator*, qui enlève). Art vét. Instrument servant à abattre la queue des brebis.

— *Ablateur vulcanique*, Le fer rouge dont on se sert pour la castration.

ABLATIF s. m. (a-bla-tif — du lat. *ablativus*; formé de *ab*, hors de; *latus*, porté). Gramm. Un des six cas de la déclinaison latine, appelé par Varron *cas latin*, parce qu'il est particulier à cette langue. Les principaux rapports qu'il exprime sont ceux de départ, de séparation, d'origine ou de matière, précédés généralement des mots *de, par, avec, dont*, etc.: *Venire ex urbe, Discedere a mœnibus, Vas ex auro*. Il sert souvent aussi à exprimer le complément d'un verbe passif: *Amor a Deo, mœrore conficior*. L'ablatif sert encore à caractériser le lieu par où l'on passe, la partie de l'homme ou de l'animal à laquelle se rapporte une action ou un état, la distance, l'étendue, etc. — On appelle *ablatif absolu* une proposition qui, ne renfermant qu'un participe, a pour sujet un nom ou un pronom qui ne représente ni le sujet, ni aucun des compléments de la proposition principale: PARTIBUS FACTIS, *sic locutus est leo*.

— Quoique beaucoup de langues modernes soient privées de cas, l'habitude d'étudier les langues à déclinaisons a fait admettre sans motif un ablatif dans ces langues. Cette erreur n'est pas encore complétement abandonnée par les grammairiens. On peut aussi leur reprocher d'avoir dit que l'ablatif est le sixième cas des noms, car cela n'existe qu'en latin. Plusieurs langues à déclinaisons sont privées de ce cas, ou lui font occuper, dans la déclinaison, une autre place que la sixième.

— Nos anciens grammairiens français appelaient *ablatif absolu* un complément circonstanciel, formé ordinairement de propositions au participe. Ces locutions absolues sont elliptiques, et ne se rattachent au reste de la phrase par aucune règle de syntaxe.

Eux venus, le lion sur ses ongles compta.
LA FONTAINE.

Huit ans déjà passés, une impie étrangère
Du sceptre de David usurpe tous les droits.
RACINE.

Je me fais un plaisir, à ne vous rien celer,
De pouvoir, *moi vivant*, dans peu les désoler.
BOILEAU.

— Quand cette construction n'est employée qu'une fois, elle produit un effet agréable; mais si plusieurs de ces compléments sont accumulés, la phrase devient lourde et traînante: LA FACE DES CHOSES CHANGE *en quelques mois*, LA SÉCURITÉ SUCCÉDANT À UN TROUBLE PROFOND, UNE VICTOIRE INOUÏE REPLAÇANT *la France à la tête des puissances de l'Europe*, LA CERTITUDE D'UNE PAIX PROCHAINE FAISANT CESSER *les anxiétés d'une guerre générale*, LA PROSPÉRITÉ *enfin* S'ANNONÇANT *déjà de toutes parts, comment de si grands résultats, sitôt réalisés, n'auraient-ils pas transporté les esprits!* (Thiers.)

— Dans chaque branche des connaissances humaines, il y a des points saillants importants, qui peuvent en quelque sorte se séparer des autres parties pour former un tout et auxquels on fait quelquefois allusion dans le langage familier: tels sont la matière incréée et la grâce efficiente en religion; le moi en philosophie, le carré de l'hypoténuse en géométrie, etc. Il en est ainsi du *que* retranché et surtout de l'*ablatif absolu* dans la langue latine.

ABLATIF, IVE adj. (a-bla-tif, i-ve). Qui appartient au cas des Latins nommé ablatif; qui en a le caractère, la valeur; qui marque, qui régit l'ablatif: *Locution* ABLATIVE. *Préposition* ABLATIVE.

ABLATION s. f. (a-bla-si-on — du lat. *ab*, hors de; *latio*, action de porter). Chir. Retranchement d'une partie malade, d'un membre, d'une tumeur, etc.: *L'*ABLATION *des paupières entraîne l'insomnie*. (Richerand.)

— En T. de gramm., il se prend quelquefois comme synonyme d'*aphérèse*, pour marquer un retranchement de lettres au commencement des mots, comme quand on dit: LAS pour *hélas*; MÉLIE pour *Amélie*; FANIE pour *Stéphanie*; TOINETTE pour *Antoinette*, etc.

ABLATIVO loc. adv. (a-bla-ti-vo). Pop. Avec confusion et désordre: *Tout, dans cette maison, était* ABLATIVO. *Il a mis cela* ABLATIVO *tout en un tas*. Ce mot latin est peu usité.

ABLE (a-ble — du celt. *able*, capable; du lat. *habilis*, apte à, où il a passé dans une foule de mots, sous la forme de *abilis*, et avec la même signification). Suffixe qui a deux significations: l'une passive, l'autre active. Il est passif, quand il indique ce qui est propre à recevoir l'action exprimée par le radical; c'est ainsi que d'*aimer* on a fait *aimable*, pour dire Qui peut, qui doit être aimé. Il est actif, quand au contraire il peut produire l'action exprimée par le radical: de *faveur, secours*, on a fait *favorable, secourable*, pour dire Qui donne, qui procure faveur, secours.

On peut poser comme règle générale qu'un adjectif terminé en *able* et dérivé d'un verbe, peut qualifier tout substantif que ce verbe est susceptible de prendre pour complément direct.

Ainsi, l'on dira très-bien: *Une faute pardonnable, un fait contestable*, parce que l'on dit: *Pardonner une faute, contester un fait*; mais c'est mal s'exprimer que de dire: *Mon ami, vous n'êtes point pardonnable*, ou: *Vous êtes impardonnable*, parce que l'on ne pardonne pas *quelqu'un*, mais *à quelqu'un*. — Cependant on ne dit guère jusqu'ici: *Douleur, affliction consolable*, bien qu'on puisse dire: *Consoler la douleur, l'affliction de quelqu'un*; et, d'autre part, quoiqu'on ne dise pas: *Déplorer une personne*, Corneille a dit: *Des vaincus la déplorable sœur*; et Racine après lui: *Vous voyez devant vous un prince déplorable*; et beaucoup d'autres poëtes ont imité Corneille et Racine.

ABLE s. m. (a-ble — *albus*, blanc). Ichthyol. Genre de poissons voisins des cyprins, et dont l'espèce la plus connue est l'ablette. V. ce mot. ‖ On a donné aussi ce nom à une espèce de saumon (*salmo albula*), qui vit dans les lacs de la Suède et en Allemagne.

ABLECTES s. m. pl. (ab-lèk-te — du lat. *ab*, de; *lectus*, choisi). Ant. Soldats d'élite chez les Romains; ils formaient la garde des consuls en temps de guerre.

ABLÉGAT s. m. (ab-lé-ga — du lat. *ablegatus*, formé de *ab*, hors de; *legatus*, envoyé). Vicaire d'un légat, commissaire spécial chargé par la cour de Rome de porter la barrette et le petit bonnet carré à un cardinal nouvellement promu: *Les fonctions de l'*ABLÉGAT *cessent dès que le cardinal a reçu les insignes de sa dignité*. (Artaud.)

ABLÉGATION s. f. (ab-lé-ga-si-on — rad. *ablégat*). Dignité, fonction de l'ablégat.

ABLEGMINA s. m. pl. (ab-lèg-mi-na — du lat. *ab*, de, et *legere*, ramasser, cueillir). Ant.

Partie des entrailles des victimes qu'on offrait aux dieux.

ABLENNE s. m. (a-blè-ne — du gr. *a* priv.; *blenna*, mucus). Ichthyol. Un des synonymes de *orphie*. V. ce mot.

ABLÉPHARE s. m. (a-blé-fa-re — du gr. *ablepharos*, sans paupières). Erpét. Genre de reptiles appartenant à la première division de la famille des scincoïdiens, celle des ophiophthalmes. Il ne se compose que de trois espèces, dont une se trouve en Hongrie, en Morée, et les autres habitent, outre ces deux pays, l'île de France, Java et presque toute l'Océanie : *Les* ABLÉPHARES *sont de fort petits sauriens, qui vivent à la manière de nos lézards communs.* (D'Orbigny.)

ABLÉPHARON s. m. (a-blé-fa-ron — du gr. *a* priv.; *blépharon*, paupière). Anat. Absence de paupières.

ABLEPSIE s. f. (a-blèp-si — du gr. *a* priv.; *blepsis*, vue). Pathol. Cécité.

ABLERET s. m. (a-ble-rè — rad. *able*). Pêch. Filet carré, attaché au bout d'une perche, avec lequel on pêche les ables et autres menus poissons.

ABLÈRETTE s. f. (a-ble-rè-te — rad. *able*). Pêch. Nom que les pêcheurs donnent à une petite senne dont les mailles sont serrées et le fil délié, et qui sert principalement à la pêche des ables.

ABLET s. m. (a-blè). Diminutif d'able. V. ce mot.

ABLETTE s. f. (a-blè-te — rad. *able*). Ichthyol. Petit poisson d'eau douce, commun surtout dans la Seine, et remarquable par la couleur argentée de ses écailles : *L'éperlan argenté et l'*ABLETTE, *dont les écailles servent à faire de fausses perles, se jouent sur les grèves de la Seine.* (B. de St-P.) *Des myriades d'*ABLETTES *argentées s'ébattaient au soleil dans les petits lacs creusés sur le sable de la rive par le pied des bœufs.* (G. Sand.)

— On donne quelquefois ce nom à une espèce de saumon (*salmo albula* de Linné).

— Fig. Se dit, par comparaison, des personnes faibles, sans défense, qui se laissent facilement maîtriser ou duper, et surtout des femmes : *Nous allons toujours à être mangées, pauvres* ABLETTES, *par les gros poissons qui nous font la chasse.* (G. Sand.)

— *Ablette de mer.* Nom vulgaire donné dans quelques localités à une espèce de perche (*perca alburnus* de Linné).

— **Encycl.** Ce petit poisson, peu estimé des pêcheurs, est très-intéressant pour le naturaliste et même pour l'industriel. Sa couleur blanche argentine, qui lui a valu son nom, le fait aisément reconnaître; elle est due à une matière nacrée qui recouvre la base des écailles, et se trouve aussi chez d'autres poissons, mais bien moins développée. Cette matière se rencontre également jusque dans l'intérieur de la poitrine et du ventre; elle est assez marquée sur le péritoine; l'estomac et les intestins en sont comme tapissés.

L'ablette est commune dans plusieurs cours d'eau de France, d'Angleterre, d'Allemagne et d'Italie. Quelques auteurs assurent même qu'on la trouve dans la mer Caspienne; mais il est probable qu'ils ont voulu parler de l'ablette de mer.

Ce poisson paraît préférer les endroits où le courant est le plus fort. Il se réunit parfois en grandes troupes, et multiplie beaucoup. On le pêche toute l'année, mais surtout au printemps, soit à l'hameçon, soit avec des filets de diverses sortes.

La chair est molle et généralement peu estimée. Toutefois, dans certains cours d'eau, comme la Seine et surtout la Meuse, elle est d'assez bonne qualité. Elle a été autrefois employée en médecine. Mais ce qui a particulièrement contribué à donner à l'ablette une certaine célébrité, c'est la matière argentée qui recouvre ses écailles et qu'on emploie pour la fabrication des perles fausses, branche d'industrie assez répandue et très-perfectionnée de nos jours. On donne à cette matière le nom d'*essence d'Orient*.

ABLIER s. m. (a-blié — rad. *able*). Pêch. Filet employé surtout pour la pêche des ablettes.

ABLOC s. m. (a-blok — rad. *bloc*). Bloc ou pilier sur lequel on soutient un édifice.

ABLOTI, IE adj. (a-blo-ti — rad. *bloc*). Mis en bloc : *Les frais de l'instance ont été* ABLOTIS *et supportés partie par l'administration, partie par les contrevenants.*

ABLUANT (ab-lu-an) part. prés. du v. Abluer : *Les faussaires cherchent, en* ABLUANT *le papier, à enlever les vestiges de l'écriture.*

ABLUANT, ANTE adj. (ab-lu-an, an-te — rad. *abluer*). Chir. Se dit des médicaments propres à enlever les matières visqueuses et putrides des ulcères, etc.

— S'emploie substantiv. au masc. : *Un* ABLUANT.

ABLUÉ, ÉE (ab-lu-é) part. pass. du v. Abluer : *Papier ablué.*

ABLUER v. a. ou tr. (ab-lu-é — lat. *abluere*; formé de *ab*, hors de; *luere*, laver). Enlever les taches, les souillures, et particulièrem., Faire revivre, au moyen d'un agent chimique, les écritures effacées par le temps : ABLUER *un livre, un manuscrit.*

S'abluer, v. pr. Etre ablué.

ABLUTION s. f. (ab-lu-si-on — du lat. *ablutio*, action de laver). Pratique religieuse qui consiste à se laver diverses parties du corps : *Les musulmans font plusieurs* ABLUTIONS *par jour. Les Hindous font leurs* ABLUTIONS *dans le Gange.* (Acad.) *Les* ABLUTIONS *furent toujours recommandées dans l'Orient, comme un symbole de la pureté de l'âme.* (Volt.) *Plusieurs auteurs ont donné à l'éléphant une religion naturelle : l'adoration du soleil, et l'usage de l'*ABLUTION *avant l'adoration.* (Buff.)

— Dans la relig. cathol., Action du prêtre qui, après avoir communié, se fait verser sur les doigts et dans le calice, du vin, puis de l'eau et du vin, qu'il boit ensuite.

— *Les ablutions*, La partie de la messe où se fait cette cérémonie : *La messe est aux dernières* ABLUTIONS. ‖ Le vin et l'eau qui servent à cette cérémonie : *M. de Metz, ayant pris la première* ABLUTION *et voyant au volume des petites burettes qu'il restait peu de vin pour la seconde, en demanda davantage.* (St-Simon.) ‖ Le vin et l'eau que le prêtre donnait autrefois aux communiants après l'hostie. ‖ Action de laver dans trois eaux différentes les linges qui ont touché à l'hostie et au vin consacrés pendant la messe. ‖ Action de laver les habits blancs, dans certains ordres religieux.

— S'empl. famil. et abusivem. pour exprimer l'action de se laver : *Autrefois, on se lavait les mains avant de se mettre à table; et lorsqu'on s'en retirait, on allait recommencer cette* ABLUTION *dans une salle voisine.* (De Cussy.) *L'eau du ruisseau où la bergère venait de faire son* ABLUTION *du soir avait donné un lustre d'ébène à ses sabots noircis.* (E. Sue.)

— **Encycl.** Théol. L'*ablution* est une lotion d'une espèce particulière, propre aux rites religieux.

D'apres la loi de Manou, l'*ablution* chez les Hindous doit ouvrir chaque journée, précéder la prière et le repas, et c'est surtout l'eau sacrée du Gange qu'ils font servir à cet usage.

La loi de Moïse consacrait aussi l'*ablution* chez les Hébreux. Ils devaient surtout s'y assujettir avant de pénétrer dans le temple, et lorsqu'ils avaient touché ou mangé quelque animal impur, ou bien encore communiqué avec des hommes frappés de la lèpre et autres infirmités corporelles.

Les *ablutions* étaient également prescrites chez les Grecs et chez les Romains. L'aspersion d'*eau lustrale*, qu'ils faisaient dans les temples sur les assistants, ressemble assez bien à celle de l'eau bénite qui se pratique de nos jours dans les églises catholiques.

Les *ablutions* tiennent une grande place dans les prescriptions de l'islamisme. Elles sont de deux espèces : la *grande ablution*, qui est le bain ou l'immersion du corps, et qui se nomme *ghoust;* la *petite ablution*, appelée *abdest*, dans laquelle on se lave seulement les mains, les pieds et le visage. Faute d'eau, on simule l'opération avec de la terre ou du sable; c'est l'ablution dite *sablonneuse* ou *terreuse*. Dans le catholicisme, le baptême, l'aspersion de l'eau bénite, le lavement des pieds et celui des autels dans la semaine sainte sont autant d'ablutions. Parmi les cérémonies de la messe, il y a trois ablutions, l'une après l'offertoire, appelée le *lavabo*, et les deux autres après la communion.

Le but primitif des ablutions était d'entretenir la propreté indispensable dans les pays chauds et de prévenir le développement et la propagation des maladies contagieuses qui s'y rencontrent fréquemment. A une époque où politique, économie sociale, législation, faisaient partie de la religion, on comprend que l'hygiène y ait été également comprise. Plus tard, l'analogie s'établit entre la pureté de l'âme et la propreté du corps, et l'ablution devint symbolique.

ABLUTIONNER v. a. ou tr. (a-blu-si-o-né — rad. *ablution*). Laver, faire une ablution.

S'ablutionner, v. pr. Se faire une ablution.

ABMATRIMONIUM s. m. (ab-ma-tri-mo-ni-omme). Anc. jurispr. Syn. de *Formariage*. V. ce mot.

ABNÉGANTISME s. m. (ab-né-gan-tiss-me — du lat. *abnegare*, nier). Néol. Esprit d'abnégation : *Les moralistes font de l'*ABNÉGANTISME *une des principales vertus qu'ils recommandent sans cesse, mais qu'ils ne pratiquent guère.* (Journ.)

ABNÉGATION s. f. (ab-né-ga-si-on — du lat. *abnegatio*, action de nier). Détachement de tout ce qui n'a point rapport à Dieu; renoncement, sacrifice : *Faire* ABNÉGATION *de son intérêt, de sa volonté.* (Acad.) *La prière, la fuite du monde, l'*ABNÉGATION *de soi-même, furent les règles constantes de ses mœurs.* (Mass.) *La première et la plus rare des qualités sociales est l'*ABNÉGATION *de soi-même.* (Boiste.) *Les natures qui se consacrent à la vie âpre du sacerdoce sont destinées à l'obéissance, au recueillement, à l'*ABNÉGATION *des choses terrestres pour les choses célestes.* (Lamart.)

— Absol. Oubli de ses affaires, de ses intérêts : *La loi de Jésus-Christ est une loi d'*ABNÉGATION *et de travail.* (Boss.) *On sait combien le fanatisme de la science peut vous inspirer d'*ABNÉGATION. (E. Sue.) *L'*ABNÉGATION *constante est de l'héroïsme en détail.* (Mme C. Bachi.)

ABNER (ab-nèr), général de Saül, puis d'Isboseth, enfin de David, qu'il fit reconnaître par plusieurs tribus encore dissidentes. Il fut assassiné par Joab, envieux de la faveur qu'il avait acquise.

ABNER, confident de Joad dans la tragédie d'*Athalie*, de Racine. C'est à ce personnage que le grand prêtre adresse ces deux vers si souvent rappelés :

Soumis avec respect à sa volonté sainte,
Je crains Dieu, cher Abner, et n'ai point d'autre crainte.

V. CRAINDRE.

ABNET s. m. (ab-nè). Ceinture en ouvrage de broderie de différentes couleurs, que portaient les prêtres hébreux. Sa largeur était de trois ou quatre doigts. Sa longueur, suivant les rabbins, était de 32 coudées, et elle entourait le corps deux ou trois fois. Les bouts, formant un nœud sur le devant, descendaient jusqu'aux pieds; le prêtre rejetait ces bouts sur l'épaule gauche lorsqu'il faisait des sacrifices. On dit aussi ABANET.

ABNOUS s. m. (ab-nouss). Ichthyol. Poisson qui chasse le poisson-volant.

ABO, ville de la Russie d'Europe, anc. capitale de la Finlande, à 460 kilom. de St-Pétersbourg; port sur la mer Baltique; archevêché luthérien; 17,300 h. Souvent ravagée par les incendies. En 1743, paix entre la Suède et la Russie.

ABO (GOUVERNEMENT D'), subdivision administrative de la Russie en Finlande; ch.-l. Abo; pop. 400,000 h. Sol fertile entrecoupé de lacs et de nombreux cours d'eau; climat rigoureux en hiver, humide en été. Forêts très-étendues, riches mines de fer et commerce actif de fourrures.

ABOI s. m. (a-boi — rad. *aboyer*). Cri propre au chien domestique : *L'*ABOI *est moins le cri naturel du chien qu'une sorte de langage acquis.* (D'Orbigny.)

Les chiens qui dans les airs poussent de vains *abois*.
CORNEILLE.

Bien que de leurs *abois* ils perçassent les nues.
LA FONTAINE.

Déjà de ses limiers il entend les *abois*.
DE ST-ANGE.

. . . Les chiens qui de leurs longs *abois*
Font éclater les monts, les rochers et les bois.
PH. DESPORTES.

. . . Trois pasteurs, enfants de cette terre,
Le suivaient, accourus aux *abois* turbulents
Des molosses.
A. CHÉNIER.

— Fig. S'est dit pour exprimer les exigences d'un besoin : *Les* ABOIS *de l'estomac.* (Rabelais.) ‖ Attaques ou poursuites importunes : *Mépriser les* ABOIS *de l'ignorance populaire.* (A. de Musset.) *Nous ne concevons guère à quoi tendent toutes ces criailleries, à quoi bon toutes ces colères et tous ces* ABOIS. (Th. Gaut.) ‖ Agonie, grand danger, situation désespérée, embarras, peines, difficultés extrêmes : *Il était fort malade et presque aux* ABOIS. (Chapelle). *Philippe V aux* ABOIS *allait abandonner le trône.* (St-Simon.) *Cette idée est capable de me réduire aux* ABOIS. (Mol.) *La France, qu'une défaite entière eût mise aux derniers* ABOIS... (Volt.) *En 1842, la filature était aux* ABOIS; *elle étouffait, les magasins crevaient, nul écoulement.* (Michelet.)

Je m'éveille en sursaut, je me lève; je vois
Deux soldats poursuivant deux proscrits aux *abois*.
LAMARTINE.

‖ Etat où se trouve une chose qui tire à sa fin, qui menace ruine, etc. : *L'idolâtrie semblait être aux* ABOIS. (Boss.) *Philisbourg est aux* ABOIS *en dix jours, malgré l'hiver qui approche.* (Boss.) *Une littérature aux* ABOIS. (Balz.)

Viens secourir la pudeur aux *abois*.
VOLTAIRE.

Je ne puis, pour louer, rencontrer une rime :
Dès que j'y veux rêver, ma veine est aux *abois*.
BOILEAU.

Et la crainte ressuscite
Leur espérance aux *abois*.
J.-B. ROUSSEAU.

— Fam. *Ma bourse est aux abois*, Elle est vide, elle est à sec. ‖ *Tenir quelqu'un en aboi*, Le repaître de vaines espérances.

— Chasse. Extrémité où se trouve réduite une bête sauvage, lorsqu'elle est poursuivie par les chiens : *Les piqueurs remettent les chiens sur la voie du cerf, qui bientôt est aux* ABOIS. (Buff.)

Et le cerf aux *abois* en pleura de douleur.
DELILLE.

. La biche aux *abois*,
Prête à périr sous la dent meurtrière,
Tomba sans force au sein de la bruyère.
BAOUR-LORMIAN.

— *Le cerf tient les abois*, lorsqu'il regarde derrière lui si les chiens sont toujours à ses trousses. ‖ *Le cerf tient les derniers abois*, lorsqu'il tombe entouré par les chiens.

— **Syn. Aboi, aboiement, jappement.** *Aboi* est le cri particulier du chien domestique, et *aboiement*, le cri générique de l'espèce canine. *Jappement* est le cri du petit chien; un gros chien exprime quelquefois sa joie par des *jappements*.

ABOIEMENT ou **ABOÎMENT** s. m. (a-boi-man — rad. *aboyer*). Faculté, action d'aboyer; aboi, cri du chien : *Le perroquet imite tous les bruits qu'il entend, le miaulement du chat, l'*ABOIEMENT *du chien.* (Buff.) *Le chien donne l'alarme par des* ABOIEMENTS *réitérés.* (Buff.) *On entendit de nouveau les* ABOIEMENTS *furieux des chiens.* (E. Sue.)

La cloche en gémissant le pleura dans les airs;
Et, mêlant à ses glas des *aboîments* funèbres,
Son chien, qui l'appelait, hurla dans les ténèbres.
LAMARTINE.

— Se dit aussi du cri de quelques autres animaux : *L'*ABOIEMENT *d'un élan, d'un cerf moucheté. L'antilope poussait un* ABOIEMENT *grave, signal d'alarme pour le troupeau.*

— Se dit quelquef. de certains sons que fait entendre l'homme par suite de maladie : *Les* ABOIEMENTS *du ventre. Les* ABOIEMENTS *du larynx.*

— Par ext. Le bruit des flots : *Peut-être entendez-vous les derniers soupirs de l'ouragan, dans cet* ABOIEMENT *continuel des flots qui se brisent à la plage?* (T. Page.)

— Fig. Cris importuns, poursuites réitérées et fatigantes : *Les* ABOIEMENTS *de la critique, de l'envie, de la calomnie. Les injures imprimées allaient leur train. Ce concours d'*ABOIEMENTS *avait quelque chose de sinistre.* (J.-J. Rouss.) *Les* ABOIEMENTS *perpétuels de la critique assourdissent l'inspiration.* (Th. Gaut.)

Doux bruit que l'*aboîment* de trois cents créanciers.
V. HUGO.

— **Syn. Aboiement, aboi, jappement.** V. ABOI.

ABOLBODA s. m. (a-bol-bo-da — nom indien). Bot. Genre de plantes de la famille des xyridacées : *Les* ABOLBODA *sont des plantes herbacées, vivaces, qui se plaisent dans les marais montagneux de l'Amérique tropicale.* (D'Orbigny.)

ABOLI, IE (a-bo-li) part. pass. du v. Abolir. Anéanti, annulé, supprimé : *En haine de Tarquin le Superbe, la royauté fut* ABOLIE. (Boss.) *Les histoires seront* ABOLIES *avec les empires.* (Boss.) *L'arrêt fut* ABOLI. (Mass.) *Les superstitions furent* ABOLIES. (Volt.) *Les lois de circonstance sont* ABOLIES *par de nouvelles circonstances.* (Boiste.)

Du honteux préjugé l'empire est *aboli*.
L. RACINE.

Par une extravagance une autre est *abolie*.
LA CHAUSSÉE.

— *Crime aboli*, Crime couvert par la prescription, et autrefois crime dont le souverain avait interdit la poursuite.

ABOLIR v. a. ou tr. (a-bo-lir — lat. *abolere*, même sens). Anéantir, annuler, supprimer : *Les Athéniens* ABOLIRENT *la royauté.* (Boss.) *C'est la religion chrétienne qui* A ABOLI *l'esclavage dans la plus grande partie de l'Europe.* (B. de St-P.) *Je résolus d'*ABOLIR *en France le calvinisme.* (Volt.) *La venue d'un messie* ABOLISSAIT *toutes les dates.* (Volt.) *Urbain VIII* ABOLIT *les jésuites.* (Volt.) *Il a toujours été plus aisé, dans tous les pays, d'*ABOLIR *des coutumes invétérées que de les restreindre.* (Volt.) *Le peuple romain se gardera bien d'*ABOLIR *la papauté, qui fait toute son importance.* (Proudhon.)

Quand l'usage est mauvais, il faut qu'on l'*abolisse*.
VOLTAIRE.

On verra de David l'héritier détestable
Abolir tes honneurs, profaner tes autels.
RACINE.

— Anc. droit crim. *Abolir un crime*, En interdire la poursuite.

. Mes services. [sants.
Pour le faire *abolir* (mon crime) sont plus que suffi-
CORNEILLE.

S'abolir, v. pr. Etre aboli, s'effacer, tomber en désuétude : *Quelques façons de parler pourront s'établir ou* S'ABOLIR *selon la bizarrerie de l'usage.* (Bouhours.) *Les lois absurdes* S'ABOLISSENT *d'elles-mêmes.* (D'Aguess.) *Depuis huit ans, son souvenir* S'ÉTAIT ABOLI *dans la ville d'Arcis.* (Balz.)

— Ne pouvoir plus être poursuivi : *Tout crime* S'ABOLIT *au bout d'un certain nombre d'années.*

— **Syn. Abolir, abroger, annuler, casser, infirmer, révoquer.** *Abolir* et *abroger* expriment une idée commune, et signifient généralement mettre hors d'usage, avec cette différence qu'*abroger* a un sens beaucoup plus restreint; il ne s'emploie qu'en parlant des lois, des édits, des ordonnances, etc.; *abolir* se rapporte plutôt à ce qui tient aux mœurs, aux usages, aux religions, aux institutions. *Révoquer* signifie revenir sur ce que l'on a accordé ou sur ce qui a été accordé par un prédécesseur : *Galérius* RÉVOQUA *ses édits.* (Boss.) *Casser* s'emploie pour détruire ce qu'une autre autorité avait établi, comme fait la cour de cassation à l'égard des autres tribunaux : *La cour de cassation est établie pour* CASSER *les jugements ou les arrêts qui sont contraires aux lois ou qui ont mal appliqué les lois.* Dans un autre ordre d'idées, se dit aussi des personnes que l'on prive d'un grade, que l'on raye des cadres, etc. *Infirmer* se dit des cours d'appel qui réforment les jugements des tribunaux inférieurs, ou enlèvent à quelque chose la force et l'autorité qu'elle devait avoir : INFIRMER *un jugement*, INFIRMER *un témoignage. Annuler* signifie frapper de nullité ce qui a été fait : *Si un serment est criminel, c'en est assez pour l'*ANNULER. (J.-J. Rouss.)

— **Syn. Abolir, anéantir, détruire, exterminer.** *Détruire*, c'est ôter violemment l'existence à quelque chose : *Les rois de Perse* AVAIENT DÉTRUIT *les temples des Grecs, Alexandre les rétablit.* (Barthélemy.) *Exterminer*, faire périr des hommes ou des animaux : *Marius* EXTERMINA *les Cimbres.* (Volt.) *Abolir*, c'est détruire des usages en vigueur : *L'assemblée nationale* ABOLIT *la contrainte par*

corps. Anéantir, c'est faire disparaitre la matière même des choses · *On ne saurait imaginer que Dieu* ANÉANTISSE *toutes les montagnes de la terre, et que, nonobstant cela, il y laisse toutes les vallées.* (Desc.)

ABOLISSABLE adj. (a-bo-li-sa-ble — rad. *abolir*). Qui peut ou doit être aboli : *Loi, coutume* ABOLISSABLE. *Fête cruelle, fête* ABOLISSABLE *à jamais.* (Volt.)

ABOLISSANT (a-bo-li-san) part. prés. du v. Abolir : *Pour qu'une partie se nourrisse, il faut qu'elle jouisse de la sensibilité et du mouvement : la ligature de ses artères et de ses nerfs, en* ABOLISSANT *l'une et l'autre de ces facultés, l'empêche de se nourrir et de vivre.* (Richerand.)

ABOLISSEMENT s. m. (a-bo-li-se-man — rad. *abolir*). Action d'abolir; suppression, anéantissement : *L'*ABOLISSEMENT *des abus, des privilèges, des monopoles. L'*ABOLISSEMENT *du ciel et de la terre.* (Calvin.) *Personne ne pourra avoir ni faire aucun pont au travers des courants ordinaires, à peine de trois livres d'amende, d'*ABOLISSEMENT *du pont*, etc. (Coutumier général.) *Ce qui contribua le plus à l'*ABOLISSEMENT *du duel, ce fut la nouvelle manière de faire combattre les armées.* (Volt.) *L'*ABOLISSEMENT *du droit barbare de mainmorte serait encore plus nécessaire que l'*ABOLISSEMENT *des jésuites.* (Volt.)

ABOLISSEUR s. m. (a-bo-li-seur — rad. *abolir*). Celui qui abolit. Vieux mot.

ABOLITIF, IVE adj. (a-bo-li-tif, i-ve — rad. *abolir*). Qui a pour objet d'abolir : *Loi* ABOLITIVE. *Décret* ABOLITIF. *Mesure* ABOLITIVE.

ABOLITION s. f. (a-bo-li-si-on — lat. *abolitio*, même sens). — Action d'abolir, suppression, anéantissement : ABOLITION *de l'esclavage, du duel, de la peine de mort, de la dime.* ABOLITION *de l'ordre des Templiers. L'établissement de la religion chrétienne est l'*ABOLITION *du judaïsme.* (Pasc.) *L'*ABOLITION *des tournois est de l'année* 1560. (Volt.) *L'*ABOLITION *des spectacles serait une idée plus digne du siècle d'Attila que du siècle de Louis XIV.* (Volt.) *L'*ABOLITION *des corvées est surtout un bienfait que la France n'oubliera jamais.* (Volt.) *La pâleur du visage, le froid du corps, la roideur des extrémités, la cessation des mouvements, et l'*ABOLITION *des sens externes, sont des signes très-équivoques d'une mort certaine.* (Buff.) *Certaines facultés donnent le pouvoir de franchir l'espace avec une telle vitesse que leurs effets équivalent à son* ABOLITION. (Balz.)

— Droit anc. Pardon que le prince accordait de sa propre autorité pour un crime : ABOLITION *d'une peine. Obtenir une* ABOLITION.

— Dans un sens religieux, Effacement, remise : *L'absolution équivaut à l'*ABOLITION *des fautes, des péchés.*

— **Encycl.** Jurispr. On appelait *droit d'abolition* le droit attribué au roi, en vertu de la plénitude de sa puissance, d'effacer ou d'éteindre un crime, et de soustraire le coupable à la peine portée par la loi. *L'abolition* diffère de la grâce en ce que celle-ci n'intervient qu'après la sentence prononcée, tandis que l'*abolition* n'attend pas la condamnation du coupable, mais le soustrait aux poursuites, et les anéantit si elles sont déjà commencées. Le droit d'*abolition* n'existe plus dans notre législation, qui n'accorde au chef de l'Etat que le droit de grâce et de commutation de peine. Les constitutions des Pays-Bas, du Wurtemberg et de la Bavière ont conservé le droit d'*abolition*. On donnait le nom de *lettres d'abolition* à l'acte par lequel le souverain exerçait le droit d'*abolition*, et celui de *porteur d'abolition* à celui qui avait obtenu des *lettres d'abolition*. On nommait *lettres d'abolition générale* celles que le roi accordait quelquefois à une province, à une ville, pour un crime contre l'autorité royale. En 1660, des *lettres d'abolition* furent accordées en faveur de Louis de Bourbon, prince de Condé, et de ceux qui avaient suivi son parti. — En droit romain l'*abolition* était l'annulation d'une procédure. Elle différait de l'amnistie en ce que, malgré une précédente *abolition*, une accusation pouvait toujours être reprise, tandis qu'une *amnistie* en détruisait le corps même à jamais.

— **Syn. Abolition, absolution, grâce, pardon, rémission.** Le *pardon* s'applique à un offenseur : *La morale des philosophes avait mis le* PARDON *des offenses au nombre des vertus* (Mass.); l'*absolution*, à un accusé : *Il aurait fallu vous disposer par l'amendement à l'*ABSOLUTION *de vos crimes.* (Mass.) La *grâce* est un acte de clémence du souverain : *La* GRÂCE *est un bien auquel celui qui le reçoit n'avait aucun droit.* (Ducl.) L'*abolition* est un acte de clémence absolu qui ne laisse aucun vestige du crime. La *rémission* est un acte de clémence partielle : *Quelles précautions M. Le Tellier n'avait-il pas accoutumé de prendre dans les* RÉMISSIONS *et les grâces qu'il accordait!* (Fléch.)

ABOLITIONNISME ou **ABOLITIONISME** s. m. (a-bo-li-si-o-niss-me — rad. *abolition*). Néol. Système, doctrine, principes des abolitionnistes : *L'*ABOLITIONNISME, *né en Angleterre, où il eut pour apôtres au* XVIIe *siècle W. Penn, et au* XVIIIe *Wilberforce, a fini par triompher presque partout.* (Bouillet.)

ABOLITIONNISTE ou **ABOLITIONISTE** s. m. (a-bo-li-si-o-niss-te — rad. *abolition*). Néol. Partisan de l'abolition de la traite et de l'esclavage des noirs : *Il n'y a plus guère d'*ABOLITIONNISTES *qu'aux Etats-Unis, dans les Etats du midi, dont la prospérité semble liée à la conservation de l'esclavage.* (Bouillet.) *N'aurais-je point sujet à mon tour d'accuser de félonie les* ABOLITIONNISTES *anglophiles?* (Proudhon.)

— On donne aussi ce nom aux adversaires des douanes, des tarifs, et plus particulièrement aux adversaires de la prohibition des marchandises étrangères, ou de droits trop élevés établis sur ces marchandises.

— Adjectiv. Qui se rapporte à l'abolitionnisme : *Ces paroles ont calmé subitement parmi nous l'enthousiasme* ABOLITIONNISTE. (Proudhon.) *Au bruit de l'agitation anglaise, les feuilles démocratiques de France ont généralement pris parti pour le principe* ABOLITIONNISTE. (Journ.) *La proclamation* ABOLITIONNISTE *du président est une véritable épée de Damoclès pour les Etats rebelles.* (Le Siècle.)

ABOLITOIRE adj. des 2 g. (a-bo-li-toi-re — rad. *abolition*). Qui abolit, qui a la puissance d'abolir : *Sentence* ABOLITOIRE. Ce mot est vieux et inusité. V. ABOLITIF.

ABOLLE ou **ABOLLA** s. f. (a-bo-le, la). Espèce de manteau de parade que portaient les anciens.

ABOMA s. m. (a-bo-ma — nom donné par les naturels). Erpét. Nom vulgaire d'une espèce de boa, qui vit dans l'Inde, à Surinam, etc.

ABOMASUM s. m. (a-bo-ma-zomm — du lat. *ab*, et *omasum*, panse). Anat. Quatrième estomac des ruminants. C'est dans l'abomasum des veaux et des agneaux que se trouve la présure dont on se sert pour faire cailler le lait, ce qui a fait donner à cet estomac le nom vulgaire de *caillette*.

ABOMEY, ville d'Afrique, dans la Guinée septentrionale, cap. du roy. de Dahomey; 24,000 h. Foires importantes, où l'on vend des esclaves, de la poudre d'or, et les riches produits de l'intérieur de l'Afrique.

ABOMINABLE adj. (a-bo-mi-na-ble — lat. *abominabilis;* de *ab*, marquant l'origine, et *omen*, présage. *Omen* a signifié d'abord en latin *ventre*. Comme on consultait les entrailles des animaux pour y lire l'avenir, on exprima le mot *présage* par le mot *omen :* de là se forma *ominosus*, de mauvais augure, puis *abominabilis*, avec le sens qu'exprime notre mot *abominable*). Exécrable; qui mérite l'abomination; qui est en horreur : *Action* ABOMINABLE. *Calomnie* ABOMINABLE. *Le parricide est un crime* ABOMINABLE. (Trévoux.) *Néron fut un monstre* ABOMINABLE. (Trévoux.) *Eh! qu'y a-t-il de plus* ABOMINABLE *au monde que de mettre l'injustice et la violence en système?* (J.-J. Rouss.) *Tacite s'épuise à louer les barbares Germains, qui pillaient les Gaules et qui immolaient des hommes à leurs* ABOMINABLES *dieux.* (Volt.) *Quant au pouvoir de l'Inquisition, je le tiens* ABOMINABLE *devant Dieu.* (St-Simon.)

Quel crime *abominable* ensanglante vos mains!
M.-J. CHÉNIER.

— Famil. Mauvais en son genre, qui déplaît aux sens et à l'esprit : *Voilà le plus* ABOMINABLE *sabbat dont on ait jamais ouï parler.* (La Bruy.) *Ah! quel* ABOMINABLE *maître je suis obligé de servir!* (Mol.) *Plombières est un vilain trou; le séjour est* ABOMINABLE, *mais il sera pour moi le jardin d'Armide.* (Volt.) *Otez aux tableaux flamands et hollandais la magie de l'art, et ce seront des croûtes* ABOMINABLES. (Diderot.) *On nous donne des tragédies, des romans* ABOMINABLES, *et qui ne laissent pas d'avoir des admirateurs; le goût est perdu.* (Mme du Deff.)

Je m'en vais le griser d'*abominable* sorte.
E. AUGIER.

Ah! malheureuse engeance, apanage du diable,
C'est toi qui m'as joué ce tour *abominable*.
REGNARD.

‖ Fort laid : *Figure* ABOMINABLE. *J'allai chez le préfet, où je trouvai toutes les femmes* ABOMINABLES *et mises comme des revendeuses de chansons.* (F. Soulié.)

— Substantiv. Personne abominable : *Constantin Copronyme, fils de Léon l'Isaurien, détestait tellement les moines qu'il ne les appelait jamais que les* ABOMINABLES. (Bayle.)

— **L'abominable**, s. m. Ce qui est abominable : *La fortune peut jeter cent et cent incidents dans une affaire de cette nature, qui couronnent* L'ABOMINABLE *par le ridicule, quand elle ne réussit pas.* (De Retz.)

— **Syn. Abominable, détestable, exécrable.** Ce qui est *détestable* excite l'animadversion et le mépris : *La forme de l'injustice la plus odieuse et la plus* DÉTESTABLE *est la fraude et la perfidie.* (Roll.) Ce qui est *abominable* doit être haï comme contraire à la religion et à la morale : *La traite des nègres et leur esclavage sont* ABOMINABLES *devant Dieu et devant les hommes.* (La Harpe.) Ce qui est *exécrable* excite l'indignation et l'horreur : *Que tous les maux horribles de la guerre retombent sur la tête parjure et* EXÉCRABLE *de l'ambitieux qui foulera aux pieds les droits sacrés de cette alliance!* (Fén.) Ces adjectifs sont souvent employés dans un sens moins rigoureux; ainsi *détestable* est, pour ainsi dire, le superlatif de *mauvais : Je trouve que le style de La Calprenède est* DÉTESTABLE. (Mme de Sév.); *abominable*, celui de *détestable : Cette comédie est* ABOMINABLE (Acad.); *exécrable*, celui d'*abominable : Cela est d'un style et d'un goût* EXÉCRABLES. (D'Alemb.)

— **Allus. littér. Voilà, je vous l'avoue, un abominable homme!** Exclamation que fait entendre Orgon dans *Tartuffe*, acte V, scène VI, quand il sort de dessous la table, convaincu enfin de la profonde perversité de l'hypocrite. Dans l'application, ce vers est le cri qu'arrache un sentiment de colère et d'indignation à la vue d'une action infâme :

« Nous ne ferons pas à nos lecteurs l'injure de réfuter de pareilles tirades; en les lisant leur bile s'émeut, ils disent comme Orgon : *Voilà, je vous l'avoue, un abominable homme.* »
C. DESMOULINS.

— **Allus. littér. Quel crime abominable!** Allusion à un hémistiche de la fable les *Animaux malades de la peste*. V. ANIMAL.

ABOMINABLEMENT adv. (a-bo-mi-na-ble-man — rad. *abominable*). D'une manière abominable : *Se conduire* ABOMINABLEMENT. *Pourvu qu'il trouve une cadence pour un de ces adverbes :* HORRIBLEMENT, ABOMINABLEMENT, EXÉCRABLEMENT, *il se décharge la bile et s'épanouit la rate.* (Th. de Viaud.)

— Fam. Fort mal : *Lire, chanter* ABOMINABLEMENT. ‖ Dans ce dernier sens, il se construit même avec un autre adverbe, et alors il est augmentatif : *Il chante* ABOMINABLEMENT *mal.* ‖ Par exagér. Beaucoup, excessivement : *Une princesse* ABOMINABLEMENT *laide.* (Voisenon.) *Il mangea si nonchalamment son potage, qu'il se brûla* ABOMINABLEMENT. (F. Soulié.) *Vous me ferez grâce, s'il vous plaît, de cette belle lecture, qui me révolterait* ABOMINABLEMENT. (E. Sue.) *Ce monsieur, disait-il, l'avait* ABOMINABLEMENT *volé sur son grain.* (G. Sand.) ‖ Ironiquem. et par antiphrase : *Oui, mon ami, je suis* ABOMINABLEMENT *heureux en ménage.*

ABOMINANT (a-bo-mi-nan) part. prés. du v. Abominer : *Les juifs s'abstiennent de manger du lièvre, le haïssant et* ABOMINANT *comme une bête impure et pollue.* (Amyot.)

Chacun retourne, triste, *abominant* l'oracle
Du prophète Calchas, et son sanglant spectacle.
ROBERT GARNIER.

ABOMINATION s. f. (a-bo-mi-na-si-on — lat. *abominatio*, même sens). Ce mot, dans son origine, a signifié Nausée, envie de vomir : *La menthe conforte l'estomac et donne appétit de manger et ôte* ABOMINATION. (Joinville.) ‖ Depuis, on s'en est servi pour Aversion, détestation, horreur, exécration.

— *Etre en abomination*, Etre un objet d'horreur, d'aversion, d'exécration : *Il* EST EN ABOMINATION *à tous les gens de bien.* (Acad.) *On allait brûler d'Assoucy pour un crime qui* EST EN ABOMINATION *parmi les femmes.* (Chapelle.) ‖ Se dit aussi de ce qui est l'objet de l'abomination : *Cet homme* EST L'ABOMINATION *de tout le monde.* (Acad.) ‖ *Avoir en abomination*, Exécrer, avoir en horreur, maudire : *Ce sacrement qu'elles* AURAIENT EN ABOMINATION... (Pasc.)

— Fam. et par exagér. : *Dans notre pays il faut à midi allumer des flambeaux de cire, qu'on* AVAIT EN ABOMINATION *dans les premiers temps.* (Volt.) *Il s'est souvenu que vous aviez peur des muletiers, et que, dans votre pays, on les* AVAIT EN ABOMINATION. (G. Sand.)

— Débauche : *C'était un lupanar éhonté, un endroit privilégié pour commettre impunément l'adultère et d'autres* ABOMINATIONS. (Dufour.) *Je regarde avec horreur les désordres criminels de la vie que j'ai menée; j'en repasse dans mon esprit toutes les* ABOMINATIONS. (Mol.) *Les deux auteurs de l'*ABOMINATION *seront également mis à mort, lapidés ou brûlés, l'homme et la bête, la bête et la femme, le mâle et son complice mâle.* (De Sacy.) ‖ Dans la langue de l'Ecriture, Crime affreux, action horrible : *Jérusalem, les* ABOMINATIONS *où tu es tombée n'ont été punies que par cinquante années de captivité.* (Boss.) *Lorsque les* ABOMINATIONS *de Sodome furent montées à leur comble.* (Mass.)

— Famil. et par exagér. Ce qui est dans un état d'imperfection; chose simplement mauvaise, choquante, désagréable : *Voilà un mois que vous ne m'avez écrit : c'est une* ABOMINATION. *La pièce est d'un bout à l'autre pleine d'*ABOMINATIONS, *et l'on n'y trouve rien qui ne mérite le feu.* (Mol.) *Je me donnerai bien de la peine, et, pendant ce temps-là, l'ouvrage paraîtra tronqué, défiguré, et dans toute son* ABOMINATION. (Volt.) *Elles ont abandonné ce costume national pour les robes à manches à la gigot et autres* ABOMINATIONS *pareilles.* (Th. Gautier.)

— Par allus. Se dit pour marquer une époque où tout est renversé, confondu, détruit, etc. : *Le barreau, de tous côtés, échappe aux avocats. Pour eux,* LES JOURS DE L'ABOMINATION *se sont levés. Hélas! hélas! les dieux, les rois et les procès s'en vont!* (Cormenin.)

— Plus particulièrem., Se dit du culte des idolâtres, des erreurs de l'idolâtrie : *Au temps d'Isaac et de Jacob, l'*ABOMINATION *s'était répandue sur toute la terre.* (Pasc.) *L'ancienne société est fondée sur deux* ABOMINATIONS : *le polythéisme et l'esclavage.* (Chateaub.) *Le christianisme eut d'abord à déblayer les absurdités et les* ABOMINATIONS *dont l'idolâtrie et l'esclavage avaient encombré le genre humain.* (Chateaub.)

— *L'abomination de la désolation*, Le comble de l'impiété et de la profanation; cette expression est tirée [illegible]Écriture sainte : *L'abus des biens ecclésias[illegible] était, si j'ose parler ainsi, l'*ABOMINATION D[illegible] DÉSOLATION *dans les lieux saints.* (Bourdal.) ‖ Presque toujours plaisamment, Toute espèce de profanation : *Une petite secte de barbares veut qu'on ne fasse plus désormais de tragédies qu'en prose; c'est l'*ABOMINATION DE LA DÉSOLATION *dans le temple des Muses.* (Volt.) *Le fils de notre avare allait une fois tous les huit jours au café : c'était pour le père l'*ABOMINATION DE LA DÉSOLATION. ‖ Cette expression, modèle du comique dans l'exagération, est devenue pour ainsi dire proverbiale.

— **Abomination!** Espèce de jurement, exclamation qu'emploient fréquemment les écrivains contemporains : ABOMINATION! *des écoliers qui parlent de la sorte à un bourgeois!* (V. Hugo.)

ABOMINÉ, ÉE (a-bo-mi-né) part. pass. du v. Abominer.

ABOMINER v. a. ou tr. (a-bo-mi-né — du lat. *abominare*. V. ABOMINABLE). Avoir en horreur, en exécration : *Il faut* ABOMINER *ces paroles tyranniques et barbares qui dispensent les souverains de toutes lois, raison, équité.* (Charron.) *Il faut bénir la mémoire de Trajan et* ABOMINER *celle de Néron.* (Montaig.)

— Les écrivains modernes n'ont pas hésité à ressusciter ce mot, après une éclipse de plus de deux siècles : *On* ABOMINE *ces passe-temps, ainsi que ceux qui les mettent en pratique.* (Brill.-Sav.) *Tout ce que la Révolution exècre et* ABOMINE. (Proudhon.) ‖ Plaisamm., dans le sens de Haïr, exécrer : *Je l'*ABOMINE. *Les collégiens* ABOMINENT *les haricots, qu'ils regretteront plus tard.* (H. Murger.)

S'abominer, v. récipr. Se haïr, se détester réciproquement : *Ils* S'ABOMINENT *cordialement.* Fam.

À-BON-COMPTE s. m. (a-bon-con-te). Comptab. milit. Se dit d'un à-compte fait à l'avance et destiné à subvenir à une partie d'un payement dont l'allocation est autorisée, et dont le montant n'est pas encore déterminé : *Militairement parlant, les acquits provisoires et le payement des feuilles de prêt sont des* À-BON-COMPTE. (Bardin.)

ABONDAMMENT adv. (a-bon-da-man — rad. *abondance*). Avec abondance, en grande abondance : *Parler, boire, manger* ABONDAMMENT. *Ses larmes coulèrent alors* ABONDAMMENT. (Rollin.) *Il répandit* ABONDAMMENT *sur toutes sortes de misérables les secours de sa charité.* (Fléch.) *La terre fournit* ABONDAMMENT *à notre subsistance.* (Buff.) *Quand l'acheteur se présente sur le marché, il désire le trouver* ABONDAMMENT *pourvu.* (Fr. Bastiat.) ‖ Amplement, pleinement : *Ses vœux sont* ABONDAMMENT *satisfaits.* (Acad.) *Dieu a ses serviteurs choisis, à qui il communique plus* ABONDAMMENT *sa sagesse et sa puissance.* (Fléch.) *C'est Eschyle surtout dont les pièces sont le plus* ABONDAMMENT *remplies de chœurs et de récits.* (La Harpe.) *Le genre oratoire est celui où les richesses de la pensée et du style peuvent se répandre le plus* ABONDAMMENT. (Marmontel.) *Joseph était* ABONDAMMENT *pourvu du nécessaire.* (Chateaub.)

— Fig. et par exagér. Bien, excessivement : *Après avoir été* ABONDAMMENT *fustigé.* (Boileau.)

— **Syn. Abondamment, en abondance, amplement, beaucoup, bien, considérablement, copieusement, à foison, fort, largement.** *Beaucoup* a rapport à la quantité : *il pleut* BEAUCOUP, quand il tombe beaucoup d'eau. *Fort* exprime l'intensité, l'énergie : *il pleut* FORT, quand l'action de pleuvoir se fait sentir avec force. *Bien* a pour idée accessoire un sentiment d'approbation, d'admiration ou de surprise : *voici une nouvelle qui vous surprendra* BIEN. *Considérablement* annonce une grande quantité en choses de conséquence : *ce travail est* CONSIDÉRABLEMENT *avancé. Abondamment* exprime une quantité relative, excédant celle que réclame l'usage des choses. *En abondance* exprime le superflu. *Copieusement* a rapport à la consommation, et s'emploie souvent par plaisanterie : *j'ai bu* COPIEUSEMENT. *Largement* regarde les choses données ou fournies avec libéralité : *être traité* LARGEMENT. *A foison* suppose une multitude de petites choses de la même espèce qui semblent fourmiller. *Amplement* fait penser à l'application ou à l'usage des choses et exprime qu'il en reste : *satisfaire* AMPLEMENT *quelqu'un.*

ABONDANCE s. f. (a-bon-dan-se — lat. *abundantia*, même sens). Grande quantité, profusion : *L'*ABONDANCE *de ses aumônes a répondu à la tendresse de son cœur.* (Fléch.) *Malheur à vous qui vivez à Sion dans l'*ABONDANCE *de toutes choses!* (Le Maist. de Sacy.) *L'*ABONDANCE *du gibier tentera les chasseurs.* (J.-J. Rouss.) *La richesse des hommes, c'est l'*ABONDANCE *des choses.* (Fr. Bastiat.)

— Etat où l'on jouit de tout ce qui est nécessaire à la vie, biens, richesses, etc. : *L'*ABONDANCE *a remplacé la disette* (Acad.) *Combien manquent de tout, pendant que le riche est dans l'*ABONDANCE, *dans le luxe, dans les délices!* (Bourdal.) *L'ambitieux ne jouit point de sa prospérité, il sèche et dépérit au milieu de son* ABONDANCE. (Mass.) *Du pain, pour celui qui a faim, est l'*ABONDANCE. (Mirab.)

Faites régner sur nous l'*abondance* et la paix.
J.-B. ROUSSEAU.

... La liberté seule entretient l'*abondance*.
VOLTAIRE.

Pour elles, à sa porte élevant ce palais,
Il leur y fit trouver l'*abondance* et la paix.
RACINE.

‖ Fertilité, fécondité : *Un pays d'*ABONDANCE. *Répandre dans les diverses contrées la fertilité et l'*ABONDANCE. (La Bruy.) *Un fleuve majestueux et bienfaisant porte paisiblement dans la ville l'*ABONDANCE *qu'il a répandue dans les campagnes.* (Mass.)

Réprimez, d'une main avare et difficile,
De ce terrain fécond l'*abondance* inutile.
VOLTAIRE.

— *Grenier d'abondance*, Magasin très-vaste et rempli de grains, que l'on tient en réserve pour les années de disette ou par précaution administrative.

— Grande quantité de mets, bonne chère : *Je m'accommode également du grand monde et de la retraite, de l'*ABONDANCE *et de la frugalité.* (Le Sage.)

— Se dit, dans les colléges, du vin mêlé de beaucoup d'eau, que l'on sert à table aux pensionnaires : *Nous ne sommes plus ici au collége et vous n'êtes plus maître d'étude : en avant, marche! j'ai faim et j'ai hâte d'oublier l'*ABONDANCE. (L. Ulbach.)

— Fig. *Abondance de cœur*, Plénitude de sentiment, épanchement affectueux : *Il faudrait que sa bouche parlât selon l'*ABONDANCE DU CŒUR, *c'est-à-dire qu'elle répandît sur le peuple la plénitude de la science évangélique et les sentiments affectueux du prédicateur.* (Fén.) *Ils ont quelquefois des moments où la vérité leur échappe d'*ABONDANCE DE CŒUR. (Mass.) *L'*ABONDANCE DE CŒUR *rend tout supportable.* (Dufresny.) ‖ *Parler d'abondance*, Parler sans préparation, improviser *Je les habituerais plusieurs fois la semaine à* PARLER D'ABONDANCE *sur un sujet donné.* (La Harpe.) *En Italie, les prédicateurs* PARLENT *assez communément* D'ABONDANCE. (Marmontel.) *Il n'y a que les sujets pathétiques sur lesquels il soit possible de* PARLER D'ABONDANCE. (Marmontel.)

— Littér. Affluence de mots et de tours heureux pour exprimer les nuances des idées, des sentiments et des images; facilité d'élocution, richesse d'expressions : *L'*ABONDANCE *n'est pas toujours la marque de la perfection des langues.* (Bouhours.) *Il y a dans le style une* ABONDANCE *qui en fait la richesse et la beauté.* (Marmontel.) *L'*ABONDANCE *du style suppose l'*ABONDANCE *des sentiments et des idées.* (Marmontel.) *C'est un ouvrage qui, par la solidité et l'*ABONDANCE *de l'instruction, se fait pardonner sans peine.* (Fontenelle.) *Les termes de ma langue ne venaient plus se présenter à mon imagination avec la même* ABONDANCE *qu'auparavant.* (Volt.)

Souvent trop d'*abondance* appauvrit la matière.
BOILEAU.

Fuyez de ces auteurs l'*abondance* stérile.
BOILEAU.

— Myth. *Corne d'abondance*, Corne remplie de fleurs et de fruits, qui est le symbole qu'on donne pour attribut à diverses divinités mythologiques, telles que Cybèle, Cérès, etc., auxquelles l'antiquité païenne attribuait la production des biens de la terre.

— Ces mots, *corne d'abondance*, font souvent la matière d'une épigramme d'assez mauvais goût, que l'on dirige contre les maris trompés :

Jean, l'an passé, fit sa femme d'Hortense;
Chez lui, depuis, on roule sur l'argent,
Et chacun dit qu'en la prenant
Il a trouvé la *corne d'abondance*.
Cité par SALENTIN (de l'Oise).

— Prov. *Abondance de biens ne nuit pas*, On accepte encore, par mesure de prévoyance, une chose dont on a déjà une suffisante quantité.

— **D'abondance**, loc. adv. De plus, en outre : *Ajoutez* D'ABONDANCE *que, parmi les artistes, je trouvais des hommes instruits.* (Marmontel.) *Remarquons* D'ABONDANCE *que la comtesse se plaît avec mon maître.* (Marivaux.) ‖ Cette locution est famil. et très-peu usitée aujourd'hui.

— **En abondance**, loc. adv. Abondamment, en grande quantité : *Le bananier ne peut croître, même dans son climat, lorsqu'il n'a pas d'eau* EN ABONDANCE. (B. de St-P.)

— **Syn.** : ABONDANCE (*Parler d'*). ABONDANCE (*Parler avec*). Le premier signifie improviser, parler sans préparation; le second signifie parler avec facilité, en donnant à ses idées tous les développements convenables.

— **Syn. Abondance, aisance, opulence, richesse.** Les *richesses* sont les ressources qu'on a à sa disposition : *On estimerait peu les* RICHESSES, *si elles ne donnaient à la vanité le plaisir d'avoir ce que les autres n'ont pas.* (Stanislas.) L'*abondance* résulte de l'affluence de toute sorte de biens : *Ensuite Mentor me faisait remarquer la joie et l'*ABONDANCE *répandue dans toute la campagne d'Egypte.* (Fén.) L'*aisance* permet de se procurer les commodités de la vie : *A Genève, l'*AISANCE *du plus grand nombre vient d'un travail assidu, d'économie et de modération, plutôt que d'une richesse positive.* (J.-J. Rouss.) L'*opulence* consiste dans une grande et brillante fortune : *Crassus balançait le crédit de Pompée par une* OPULENCE *énorme.* (Roll.)

— **Syn. Abondance** (*En*), **abondamment, amplement**, etc. V. ABONDAMMENT.

— **Antonymes.** Défaut, dénûment, détresse, disette, famine, indigence, insuffisance, manque, misère, pauvreté, pénurie, rareté.

— **Epithètes.** Honnête, heureuse, agréable, joyeuse, précieuse, grande, ample, riche, fastueuse, superflue, importune, stérile.

ABONDANCE, divinité romaine souvent représentée sur les médailles, tenant à la main une corne renversée. On la confond quelquefois avec Cérès.

ABONDANCE, ch.-lieu de cant. (Haute-Savoie), arrond de Thonon; pop. aggl. 126 h. — Pop. tot. 1,446 h.

ABONDANT (a-bon-dan) part. prés. du v. Abonder : *La France* ABONDANT *en richesses territoriales, en vin, en blé, en huile, en fourrage, n'a rien à envier aux autres nations.* (Journ.)

ABONDANT, ANTE adj. (a-bon-dan, an-te — rad. *abonder*). Qui renferme avec abondance : *Une campagne* ABONDANTE *en pâturages.* (Fén.) *Les pays du Nord sont les plus* ABONDANTS *en mines de fer.* (Buff.) *Le Languedoc et la Provence sont deux pays* ABONDANTS *en herbes odoriférantes.* (A. Martin.) ‖ Fertile, qui produit en abondance : *Un pays* ABONDANT. *Une terre, une mine* ABONDANTE. *C'est le Seigneur qui me nourrit; rien ne me manquera, il m'a établi dans un* ABONDANT *pâturage.* (Chateaub.) ‖ Qui est en grande quantité : *Les fruits des arbres, les légumes de la terre, le lait des troupeaux, sont des richesses* ABONDANTES. (Fén.) *Un enfant qui vient de s'ébattre, et dont le corps croît, a besoin d'une nourriture* ABONDANTE. (J.-J. Rouss.) *La femelle du chameau produit un lait* ABONDANT. (Buff.)

— Fig. Riche en idées, fécond en expressions : *Style, orateur* ABONDANT. *Les esprits* ABONDANTS *voient tout ce qui est à l'entour de leur objet.* (Nicole.) *Le sujet est* ABONDANT, *mais je serai succinct.* (La Harpe.) *Saint Ambroise est le Fénelon des Pères de l'Eglise latine; il est fleuri, doux,* ABONDANT. (Chateaub.)

— Arithm. *Nombre abondant*, Celui dont les parties aliquotes prises ensemble forment un tout plus grand que ce nombre; ainsi 12 est un nombre abondant, parce que ses parties aliquotes 6, 4, 3, 2, 1, donnent 16.

— **D'abondant**, loc. adv. presque inusitée. Outre cela, de plus.

Et d'*abondant*, la vache de ma femme
Nous a promis qu'elle ferait un veau.
LA FONTAINE.

ABONDE s. f. (a-bon-de — de *abonder*). La principale des fées bienfaisantes, qui, suivant nos ancêtres, venaient la nuit dans les maisons et y apportaient toutes sortes de biens.

ABONDÉ, ÉE (a-bon-dé) part. pass. du v. Abonder. Accompagné de l'auxiliaire *être*, s'empl. en parlant d'une somme accessoire ajoutée à une autre : *Le tout sera* ABONDÉ *des trois pour cent pour la caisse des invalides. La solde des ouvriers est* ABONDÉE *de suppléments déterminés par arrêtés.*

ABONDEMENT s. m. (a-bon-de-man — rad. *abonder*). Suraddition : ABONDEMENT *des sommes payées à titre de frais de conduite et de rapatriement.*

ABONDER v. n. ou intr. (a-bon-dé — lat. *abundare;* formé de *ab*, de; *unda*, onde; ce qui marque proprem. affluence d'eau, et, par ext., abondance de toutes choses). Affluer, arriver en grande quantité : *Les eaux de vingt rivières* ABONDENT *dans ce fleuve. Chaque matin, les produits des pays environnants* ABONDENT *à la halle de Paris. Chamillard passait deux mois à Courcelles, où toute la province* ABONDAIT. (St-Simon.) *Tyr semble être la reine de toutes les mers, les marchands y* ABONDENT *de toutes les parties du monde.* (Fén.) *Je fus honoré dans cette maison distinguée, où toute la noblesse du pays* ABONDAIT. (Marmontel.) ‖ Produire, posséder en grande quantité; être fertile en : *Cette rivière* ABONDE *en poisson. Cette province* ABONDE *en blés, en vins, en soldats, en gens d'esprit.* (Acad.) *Avant que Socrate eût loué la vertu, la Grèce* ABONDAIT *en hommes vertueux.* (J.-J. Rouss.)

Chacun pour l'exalter en paroles *abonde*.
BOILEAU.

En beaux raisonnements vous *abondez* toujours.
MOLIÈRE.

‖ Se trouver en grand nombre, en grande quantité : *Le bien* ABONDE *en cette maison.* (Acad.) *Seigneur, que vos faveurs* ABONDENT *où vos châtiments* AVAIENT ABONDÉ! (Mass.) *La grâce* ABONDE *où le péché* AVAIT ABONDÉ. (Mass.) *Tout* ABONDAIT *dans son camp.* (Volt.) *Les poëtes de la nouvelle école* ABONDENT *en une espèce de vers dont Rotrou a comme donné le type.* (Ste-Beuve.)

Depuis que la richesse entre ses murs *abonde*.
CORNEILLE.

Où le délit *abonde*, *abonde* le remède.
J.-B. ROUSSEAU.

Et malheureusement ce qui vicie *abonde*.
PIRON.

— Se construit quelquefois avec DE : *Les hommes* ABONDENT DE *biens.* (La Bruy.)

D'ignorance et d'erreur toute la terre *abonde*.
BERTAUT.

Dans les faux biens *dont* sa misère *abonde*.
J.-B. ROUSSEAU.

. La terre *abonde*
De ces gens brillant au caquet.
LE NOBLE.

— *Abonder dans le sens de quelqu'un*, Se ranger à son opinion, être de son avis : *Vous avez si bien parlé que j'*ABONDE *entièrement* DANS VOTRE SENS. *L'homme véritablement éloquent sait faire* ABONDER DANS SON SENS *tous ceux qui l'écoutent.* ‖ *Abonder dans son sens*, Tenir à son propre sentiment, croire que l'on a toujours raison; ne point céder à l'opinion des autres : *Dans la véritable raison, personne n'*ABONDE EN SON SENS, *chacun fait taire sa propre raison.* (Fén.) *Je ne sais si tout ce que je vous dis vaut la peine que vous le lisiez : je suis loin d'*ABONDER DANS MON SENS. (Mme de Sév.) *Toute tête* ABONDE EN SON SENS. (Lamotte.) *C'est le défaut de la plupart des hommes, et de ceux qui se piquent d'être spirituels, d'*ABONDER DANS LEUR SENS. (Fléch.) *Il dépend de moi de ne point* ABONDER DANS MON SENS, *de ne point croire être plus sage que tout le monde.* (J.-J. Rouss.) *C'est toujours le plus inepte qui* ABONDE *le plus* DANS SON SENS. (Marmontel.) ‖ Malgré la multiplicité des exemples, ce sens a vieilli, et paraît être particulier au XVIIe et au XVIIIe siècle.

— Jurispr. *Ce qui abonde ne vicie pas* ou *ne nuit pas*, Ce qui est de trop n'empêche pas la validité d'un acte, d'une procédure.

— v. a. ou tr. Augmenter, excéder, dépasser : ABONDER *la somme de trois pour cent pour la caisse des invalides.*

— Anc. législ. *Abonder plus grande somme*, Exagérer le prix d'un héritage, pour en tirer frauduleusement une somme plus forte.

ABONNABLE adj. (a-bo-na-ble — rad. *abonner*). Qui peut s'abonner, qui est susceptible de s'abonner. En style de journaux, on appelle *matière abonnable* les abonnés en expectative.

ABONNAGE s. m. (a-bo-na-je — rad. *abonner*). Anc. jurispr. Convention par laquelle on rachetait à un prix déterminé une redevance incertaine. ‖ Droit qui se payait en vertu d'un abonnage.

ABONNANT (a-bo-nan) part. prés. du v. Abonner : *Des personnes* S'ABONNANT *à un journal.*

ABONNATAIRE adj. (a-bo-na-tè-re — rad. *abonner*). Qui est concédé par abonnement : *La gestion* ABONNATAIRE *a d'ailleurs l'immense avantage d'intéresser le gérant à la bonne exécution du service.* (Journ.) *L'écueil de la gestion* ABONNATAIRE *est dans le mode de transformation que subit le blé pour devenir panifiable.* (Journ.)

ABONNÉ, ÉE (a-bo-né) part. pass. du v. Abonner : *A frais communs, et à peu de frais, nous étions* ABONNÉS *pour nos lectures avec un vieux libraire.* (Marmontel.) *Vous aimez la musique? — Si je l'aime? Malepeste! je suis* ABONNÉ *à l'Opéra.* (Le Sage.) *L'armature solide du corps de notre ami lui fait souvent du tort près des dames* ABONNÉES *aux journaux de modes.* (Gér. de Nerval.) *Il était* ABONNÉ *au Conservatoire de musique.* (G. Sand.)

— Subst. Celui, celle qui a pris un abonnement : *Un émissaire de l'enfer a trouvé l'invention de distribuer, chaque matin, à vingt ou trente mille* ABONNÉS, *une feuille où se lit tout ce que le monde dit et pense.* (P.-L. Cour.) *Ces feuilles n'ont été ni brûlées ni dispersées; les* ABONNÉS *prenaient la peine de les recueillir.* (Mme de Genlis.) *Ces Circassiens parlaient comme des* ABONNÉS *du Constitutionnel et du Journal des Débats.* (Th. Gaut.) *Quel est ce monsieur? — C'est un abonné de l'Opéra-Comique.* (Scribe.) *Après cette observation, Luizzi se posa commodément dans son fauteuil, comme un* ABONNÉ *de cabinet de lecture à qui l'on a envoyé la nouvelle, le conte ou le roman à la mode.* (Fr. Soulié.) *Ah çà! les* ABONNÉS *n'ont pas l'air d'arriver en colonne serrée, je vais quitter le poste.* (Balz.)

Je vous trouvais le front d'un pâle journaliste
Qui de ses *abonnés* voit décroître la liste.
ANDRIEUX.

... Tous les mois j'adresse une énigme au *Mercure* :
Voilà pourquoi sans doute il a tant d'*abonnés*.
VIGÉE.

— Féod. Serf qui, par privilége ou par achat, avait obtenu que ses prestations, tailles et servitudes fussent modérées, et souvent même changées en une somme fixe d'argent.

ABONNEMENT s. m. (a-bo-ne-man — rad. *abonner*). Convention, marché qui se fait à prix fixe, ou moyennant une souscription généralement payée d'avance, pour recevoir un journal, assister à des spectacles, à des fêtes, etc. *Prendre, faire un* ABONNEMENT, *des* ABONNEMENTS. *Refuser, payer, continuer, cesser, renouveler un* ABONNEMENT. *Payer par* ABONNEMENT. *Les comédiens de Grenade m'écrivirent pour me proposer d'entrer dans leur troupe, et pour me faire connaître que la proposition n'était pas à rejeter, ils m'envoyèrent un état de leurs frais journaliers et de leurs* ABONNEMENTS. (Le Sage.) *Nous avons dix-sept* ABONNEMENTS *à différents journaux.* (Balz.) ‖ Convention à prix fixe pour l'acquittement d'une taxe, d'une redevance. ‖ Marché à forfait de quelques industriels avec certaines administrations de chemins de fer pour les transports qu'ils auront à opérer sur leurs lignes.

— Féod. Convention d'un seigneur avec un serf, par suite de laquelle ce dernier cessait d'être taillable et corvéable à merci.

— Fig. Convention temporaire : *L'aumône persistante ne fait pas de ses dons un* ABONNEMENT *avec le malheur, mais une dette toujours acquittée et toujours renaissante.* (Villem.)

— **Antonyme.** Désabonnement.

— **Encycl.** Fin. Le gouvernement prélève les contributions par *abonnement* lorsqu'il substitue un droit fixe au droit variable qu'il pourrait exiger. Il y a trois sortes d'*abonnements : l'abonnement individuel*, pris par un seul débitant; *l'abonnement par corporation*, qui engage solidairement tous les débitants d'une commune, et *l'abonnement général*, dont se charge la commune tout entière. L'abonnement est autorisé en France pour la vente en détail des vins, cidres, poirés et hydromels, pour la fabrication des bières dans les villes de 30,000 âmes au moins, pour l'entrée sur les vendanges dans les communes vignobles, pour les voitures publiques de terre et d'eau à service régulier, pour la navigation intérieure, les bacs et les passages d'eau, pour le sel marin et la redevance des mines, pour les frais de casernement et de lits militaires à la charge des communes; enfin en matière de timbre pour les départements, communes ou établissements publics qui émettent des actions, et pour les sociétés ou compagnies d'assurances qui font des polices.

On donne aussi le nom d'*abonnement* à une allocation fixe du gouvernement aux préfets et sous-préfets pour frais de bureau et d'administration.

ABONNER v. a. ou tr. (a-bo-né — du verbe simple *bonner*, ou, directement de *bonne*, forme ancienne de *borne*. *Abonner* a d'abord signifié au sens propre *borner*, limiter; il s'est dit ensuite au fig. pour fixer à un certain taux, évaluer; établir la limite de certaines conventions; traiter à un prix convenu d'une redevance, d'un impôt; vendre ou acheter, pour une somme déterminée, un droit sujet à variation par sa nature. De là au sens général actuel du mot *abonner*, acheter un droit, une jouissance, moyennant une somme, un prix d'*abonnement* fixé, la transaction était facile et naturelle). Prendre un abonnement pour un autre, au nom d'un autre : ABONNEZ-*moi à ce journal. Je vous* AI ABONNÉ *à cette Revue.*

— On a dit d'une manière analogue : ABONNER *une province à cent mille écus*, c'est-à-dire percevoir sur elle cent mille écus pour ses impositions, ses taxes, ses redevances.

— Féod. *Abonner une rente*, L'aliéner. ‖ *Abonner un hommage*, Le changer en quelque autre devoir.

S'abonner, v. pr. Prendre un abonnement pour son propre compte : *Cet employé* S'ABONNAIT *hardiment à une feuille de l'opposition.* (Balz.) *Le public qui* S'ABONNE *à un journal ou qui l'achète a droit à tous les genres d'information que la loi autorise et que l'usage consacre.* (G. de Cassag.) *Ceux-là* S'ABONNAIENT *au spectacle et lorgnaient les femmes du monde.* (F. Soulié.)

— Fig. et fam. Hanter, fréquenter, habituellement :

Vive notre tuteur! Sa maison est très-bonne;
A sa table, à ses vins, volontiers je *m'abonne*.
ALEXANDRE DUVAL.

— Convenir de payer une somme fixe pour une taxe, une redevance annuelle.

— Fig. S'attacher à, suivre les opinions de; se faire, devenir le partisan de : S'ABONNER *à quelques rédacteurs est bien plus utile que s'abonner à quelques journaux.* (Journ.) ‖ S'assujettir, se soumettre à : *Ainsi l'on* S'ABONNE *à vivre pendant dix ans avec un homme qui, pendant tout ce temps, sera privé des attributs sans lesquels on a prétendu qu'il ne pouvait pas remplir sa mission de mari.* (Dupin aîné.)

...Je *m'abonne* à cent coups d'étrivière,
A me jeter la tête en bas dans la rivière,
Si jamais je souscris à cette indignité.
CHABANON.

— **Antonymes.** Désabonner, se désabonner.

ABONNI, IE (a-bo-ni), part. pass. du v. Abonnir : *Vin* ABONNI, ABONNI *dans une cave. Enfant* ABONNI *par une sage éducation.*

ABONNIR v. a. ou tr. (a-bo-nir — rad. *bon*). Rendre bon, rendre meilleur : *Les caves fraîches* ABONNISSENT *le vin.* (Acad.)

— Poterie. Faire sécher la terre à demi.

— Neutralem. Devenir bon, devenir meilleur : *Le vin* ABONNIT *dans la cave.* (Acad.) ‖ Se dit aussi des personnes : *C'est un vieux pécheur, il n'*ABONNIT *point en vieillissant.* (Acad.)

S'abonnir, v. pr. Devenir bon, devenir meilleur : *Les fruits* S'ABONNISSENT *en mûrissant.* (Acad.) *Le vin du pays est blanc, fort agréable; il* S'ABONNIT *à chaque vendange. Cet homme* S'ABONNIT *tous les jours depuis qu'il hante les honnêtes gens.* (Danet.) *Nous allons avoir une furieuse querelle à soutenir en arrivant chez nous; il n'y faut arriver que demain... les affaires criminelles* S'ABONNISSENT *en vieillissant.* (Dancourt.)

ABONNISSANT (a-bo-ni-san) part. prés. du v. Abonnir : *Le bien est comme l'eau de senteur, qui dans un vaisseau net se conserve longtemps,* ABONNISSANT *toujours, et qui dans un vase souillé se corrompt et se perd aussitôt.* (Chapelain.)

ABONNISSEMENT s. m. (a-bo-ni-se-man — rad. *abonnir*). Action d'abonnir, de s'abonnir; état de ce qui s'est abonni. Vieux mot. On dit plutôt aujourd'hui *bonification* ou *amélioration*.

ABOR s. m. (a-bor). Géogr. Peuple de l'Inde, qui vit dans les hautes vallées de l'Inde anglaise.

ABORD s. m. (a-bor — de *à* et *bord*). Mar. Action d'aborder, de prendre bord sur une côte, dans un port : *Nous avons tenté l'*ABORD *inutilement.* (Acad.) *A notre* ABORD *dans l'île, nous fûmes attaqués.* (Trév.) *L'*ABORD *était*

aisé; il n'y avait de l'autre côté de l'eau que quatre ou cinq cavaliers. (Volt.) ‖ Arrivée dans un lieu quelconque :

C'est tout ce que j'ai vu dans Rome à mon *abord*.
LA FONTAINE.

Déjà de leur *abord* la nouvelle est semée.
RACINE.

‖ Etat de ce qui est abordé, des rives, des ports où l'on aborde, où l'on descend; accès, approche : *Ce port est de facile ou de difficile* ABORD. (Acad.) *Les* ABORDS *de cette place sont dangereux.* (Trév.) *Elle le préféra à son logement du château, pour s'attirer plus de monde par la commodité de l'*ABORD. (St-Simon.)

— Par ext. Les alentours d'une ville, d'une maison, d'un jardin, etc. : *Les* ABORDS *de la capitale. Elle craignait d'être aperçue et reconnue aux* ABORDS *du parc.* (G. Sand.) *Dès cet instant les* ABORDS *de sa demeure sont devenus sacrés pour moi.* (G. Sand.) *Cette bourgade est fameuse à dix lieues à la ronde pour la difficulté de ses* ABORDS. (G. Sand.) ‖ Dans ce sens, il s'emploie toujours au pluriel.

— Attaque, soit par terre, soit par mer : *L'*ABORD *des Français est à craindre; on ne peut soutenir leur premier* ABORD. (Trév.)

De ces vieux ennemis va soutenir l'*abord*.
CORNEILLE.

‖ Action des personnes qui en abordent, qui en visitent d'autres; manière, façon d'accueillir, ou dont on est accueilli : *Cette personne a l'*ABORD *facile, gracieux, ou l'*ABORD *rude, fâcheux.* (Acad.) *Votre* ABORD *est si tendre et si persuasif!* (Regnard.) *Il a les dents noires, rongées, et telles que son* ABORD *ne se peut souffrir.* (La Bruy.) *Préparez-vous à soutenir avec fermeté l'*ABORD *de votre père.* (Molière.) *Son premier* ABORD *annonçait un ami à l'inconnu qui lui parlait.* (Marmontel.) ‖ Ne s'emploie pas au pluriel dans cette acception. Ainsi, pour exprimer que l'on a été accueilli successivement de manières diverses par plusieurs personnes, on ne pourrait pas dire : *Les* ABORDS *de ces personnes n'ont pas été les mêmes;* il faudrait dire, ou *L'*ABORD *n'a pas été le même*, ou *L'*ABORD *a été bien différent de la part de ces personnes*, ou *Leur* ABORD *a été bien différent.*

— Affluence : *La ville devait à son temple l'*ABORD *des étrangers dont elle était enrichie.* (Boss.) *Le grand* ABORD *des négociants ne rendait pas la ville plus difficile à surprendre.* (St-Réal.) ‖ Cette acception a vieilli.

— Mar. *Mettre une chose en abord*, La placer le plus près possible de la face intérieure de la muraille d'un bâtiment.

— Le substantif *abord* entre dans un grand nombre de loc. adverbiales ou conjonctives; voici les principales :

— **Au premier abord**, loc. adv. A première vue : *A la démarche facile et assurée de cet abbé, à la façon libre et fière dont il portait sa tête, on devinait* AU PREMIER ABORD *qu'il avait vécu ailleurs qu'au séminaire.* (E. Sue.) *Son visage ressemblait* AU PREMIER ABORD *à celui des chanoines chantés par Boileau.* (Balz.)

— **De prime abord**, loc. adv. Au premier instant, à première vue : DE PRIME ABORD, *je le pris pour un autre.* (Acad.) *Le capitaine avait l'air,* DE PRIME ABORD, *d'un homme insouciant et frivole.* (Ars. Houss.)

— **Dès l'abord**, loc. adv. Dès le commencement : *Cela pourrait faire naître,* DÈS L'ABORD, *des préventions contre nous.* (G. Sand.)

Dès l'abord leur doyen, personne fort prudente,
Opina qu'il fallait, et plus tôt que plus tard,
Attacher un grelot au cou de Rodilard.
LA FONTAINE.

— **D'abord**, loc. adv. Premièrement, dès le premier instant : *Prenez* D'ABORD *les voies de la douceur.* (Acad.) *Il faut* D'ABORD *s'attacher à un petit nombre d'époques.* (Boss.) D'ABORD *j'eus horreur de ce que je voyais, mais insensiblement, je commençai à m'y accoutumer.* (Fén.) *Son naturel lui fit* D'ABORD *aimer les étrangers, avant qu'il sût à quel point ils pouvaient lui être utiles.* (Volt.)

— Sur-le-champ, aussitôt, tout de suite : *Télémaque le reconnut* D'ABORD. (Fén.)

L'amour m'en eût *d'abord* inspiré la pensée.
RACINE.

A son auguste nom tout s'ouvrira *d'abord*.
RACINE.

— **D'abord que**, loc. conj. Aussitôt que, dès que : D'ABORD QU'*il fut débarqué, le comte et lui s'abouchèrent ensemble.* (Le Sage.)

— **Tout d'abord**, loc. adv. et fam. Sur-le-champ : *S'ils ne viennent pas* TOUT D'ABORD, *ils viennent avec le temps.* (Fontenelle.)

Si quelqu'une de vous touche à la quatrième,
Je l'étranglerai *tout d'abord*. LA FONTAINE.

— **A l'abord**, loc. adv. D'abord, au commencement : *Il commença bientôt à voir clair dans ce qu'il avait pris* À L'ABORD *pour le haut d'une tête de femme.* (G. Sand.)

Ses gardes *à l'abord* font quelque résistance,
CORNEILLE.

Il m'a fait *à l'abord* cent questions frivoles.
MOLIÈRE.

— **D'abord après**, loc. adv. Aussitôt après : *Pour vous voir retomber* D'ABORD APRÈS *avec plus de honte et de faiblesse.* (Mass.)

— **Dans l'abord**, loc. adv. Au commencement :

Dans l'abord il se met au large.
LA FONTAINE.

J'en ai, je crois, dit un mot *dans l'abord*.
LA FONTAINE.

. . . *Dans l'abord* agissons doucement.
MOLIÈRE.

Elle m'a *dans l'abord* servi de bonne sorte.
MOLIÈRE.

Ces trois dernières locutions sont fort peu usitées.

— **Épithètes**. Facile, aisé, affable, doux, aimable, gracieux, obligeant, engageant, séduisant, libre, ouvert, grave, difficile, dangereux, sévère, mystérieux, froid, glacé, dur, désagréable, rebutant, repoussant, dédaigneux, brusque, cruel, sinistre, farouche, effroyable.

ABORDABLE adj. (a-bor-da-ble — rad. *abord*). Qu'on peut aborder : *Cette côte n'est pas* ABORDABLE *à cause des écueils.* (Acad.) *Les barques ont peu de ressources, entre deux rives également escarpées, qui n'offrent que deux points* ABORDABLES. (Raymond.)

— Fig. Se dit aussi des choses que tout le monde peut acheter, dont tout le monde peut approcher : *Tapisseries* ABORDABLES *pour les fortunes privées. Un cahier des charges* ABORDABLE *à tous les concurrents sérieux. Cette marchandise est d'un prix très-*ABORDABLE. ‖ En parlant des personnes, Qui est d'un abord facile : *Cet homme est* ABORDABLE, *n'est pas* ABORDABLE. *Cet homme est si glorieux, qu'il est* ABORDABLE *à peu de personnes.* (Trév.) *Le voilà raisonnable,* ABORDABLE; *on lui parle, il écoute à présent, et de tous c'est lui qui fait la meilleure contenance.* (P.-L. Cour.) *Il est d'une humeur! il n'est pas* ABORDABLE *depuis quelques jours.* (Scribe.) *Les femmes qui ont de pareils désirs et qui les contentent d'une façon si dégagée, ne sont pas* ABORDABLES *pour tout le monde.* (G. Sand.) *Napoléon faisait grand cas d'un savant, mais il n'aimait pas qu'il se renfermât toujours en lui-même et ne fût* ABORDABLE *qu'aux initiés.* (L. Napol.)

— Mar. *Vaisseau abordable*, Se dit d'un vaisseau dont la construction rend l'accès facile à celui qui veut l'accrocher pour l'attaquer corps à corps.

ABORDAGE s. m. (a-bor-da-je — rad. *aborder*). Mar. Action par laquelle un vaisseau en aborde un autre pour l'attaquer : *Monter, sauter à l'*ABORDAGE. *Le capitaine, effrayé du danger de l'*ABORDAGE, *allait se livrer au pirate.* (Marmontel.) *Les combats à l'*ABORDAGE *conviennent surtout aux peuples d'une valeur brillante.* (Bouillet.) *Un combat naval ou un* ABORDAGE *offre à l'œil le plus saisissant tableau qu'on puisse imaginer.* (E. Sue.) ‖ Choc accidentel de deux bâtiments : *Les vaisseaux portent des feux la nuit pour éviter les* ABORDAGES. (Acad.) *Dans les tempêtes, il n'y a rien de plus à craindre que les* ABORDAGES. (Acad.) ‖ Manœuvre par laquelle un canot peut se rendre à bord d'un navire et l'accoster sans secousses.

— *Avoir un abordage*, Se dit des navires voisins les uns des autres, qui peuvent éprouver un choc par suite du gonflement de la mer. ‖ *Abordage d'une côte, d'un rocher*, Choc d'un navire contre une côte, un rocher.

— **A l'abordage**. Cri de manœuvre, par suite duquel un équipage s'élance sur le pont d'un vaisseau ennemi.

— Les marins d'un navire de guerre sont partagés en *premier abordage* et *deuxième abordage*.

— Par ext. Action de se heurter contre un objet, ou d'être heurté d'une manière quelconque. ‖ Fig. et fam. Se dit d'une attaque de paroles, d'injures, etc. : *Bon, je risque l'*ABORDAGE; *faites le guet.* (Dufresny.) *Je ne vais qu'avec crainte à l'*ABORDAGE; *elle me paraît fille réservée.* (Le Sage.)

Allons, monsieur, allons; en homme de courage,
Il faut ici, ma foi, soutenir l'*abordage* :
Monsieur Géronte approche.
REGNARD.

‖ *Prendre quelqu'un à l'abordage*, Lui demander une chose à l'improviste, sans lui donner le temps de réfléchir : *C'est pour cela que j'ai l'honneur de vous demander votre main pour mon fils. — Oh! mais vous me* PRENEZ À L'ABORDAGE, *je voudrais le temps de réfléchir avant de répondre.* (Hip. Langlois.)

— **Encycl**. Mar. Dans les combats de mer, pour exécuter l'*abordage*, on jette sur le vaisseau ennemi de forts crochets en fer attachés à des chaînes et appelés *grappins;* puis les assaillants se précipitent armés de sabres, de pistolets et de haches. On peut opérer l'*abordage de franc étable*, c'est-à-dire de manière à atteindre le bâtiment ennemi par le devant, ou bien l'exécuter *en belle*, c'est-à-dire en enfonçant l'éperon de son navire dans le flanc du navire abordé. Les peuples renommés pour leur valeur brillante, comme les Français, et plus braves qu'habiles à la manœuvre, ont toujours cherché dans l'*abordage* le moyen de compenser l'infériorité du nombre ou celle de l'art et de l'expérience. La marine française se glorifie à juste titre de ses succès fréquents à l'*abordage*. Les Romains triomphèrent de l'habileté carthaginoise du moment où, avec leurs *corbeaux*, ils purent accrocher les vaisseaux ennemis.

— Jurispr. Dans l'*abordage* ou choc involontaire et accidentel de deux vaisseaux non ennemis, il se produit le plus souvent de graves avaries. Le Code de commerce établit par qui elles doivent être supportées. Si l'*abordage* est le résultat d'un cas fortuit, il n'entraîne aucun droit de répétition pour le navire qui l'a éprouvé; s'il a lieu par la faute d'un des capitaines, la réparation du dommage incombe à ce dernier; s'il y a incertitude sur la cause de l'*abordage*, le dommage est réparé à frais communs et par égale portion par les deux vaisseaux.

ABORDANT (a-bor-dan) part. prés. du v. Aborder : *Je suis persuadé, lui dis-je en l'*ABORDANT, *que ce qui vient de se passer n'est qu'une plaisanterie.* (M^me de Tencin.)

ABORDANT, ANTE adj. (a-bor-dan, an-te — rad. *aborder*). Qui va à l'abordage : *Navire* ABORDANT, *frégate* ABORDANTE.

— S'empl. substantiv. en parlant d'un navire ou d'une frégate qui fait l'abordage : L'ABORDANT, *l'*ABORDANTE.

ABORDÉ, ÉE (a-bor-dé), part. pass. du v. Aborder. Qui est arrivé au port, qui a pris terre :

Eh quoi! deux malheureux, en ces lieux *abordés*,
D'un œil si soupçonneux seraient-ils regardés?
VOLTAIRE.

Abordé près du port, avant tout il partage
Sa troupe en deux.
LA FONTAINE.

‖ Heurté : *Le navire la* Marie-Louise *fut* ABORDÉ *avec tant de violence par le navire le* Jeune-Tobie, *qu'il fut hors d'état de tenir la mer après le choc.* (Merl.) *Son embarcation a été* ABORDÉE *et brisée par un vapeur.* (Journ.)

— Par anal. Accosté : *Armand était encore assez éloigné de la porte cochère, lorsqu'il fut* ABORDÉ *par une femme qui l'appela par son nom.* (Fr. Soulié.)

— On dit substantiv. : *L'abordé, l'abordée*, pour désigner le navire ou la frégate qui reçoit l'abordage.

— Fig. Examiné, traité, discuté, agité, etc.: *La grande question de la liberté de l'enseignement n'est point* ABORDÉE *dans ce chapitre.* (Say.)

ABORDÉE s. f. (a-bor-dé — rad. *bord*). Vieux mot qui signifiait Abord, début.

— **D'abordée**, loc. adv. Tout d'abord : D'ABORDÉE *nous emportâmes le faubourg et les barricades.* (Montluc.) ‖ On disait aussi À L'ABORDÉE.

ABORDER v. n. ou intr. (a-bor-dé — rad. *bord*). Arriver au bord; au rivage; venir à bord; prendre terre : ABORDER *à la côte, au rivage. D'où vous vient cette témérité d'*ABORDER *dans mon île?* (Fén.) *Nous fîmes les derniers efforts pour* ABORDER *à force de rames sur la côte voisine.* (Fén.) *Sept sauvages* ABORDENT *en Normandie dans un vaisseau d'osier et d'écorces d'arbres.* (Boss.) *Dantès avait parfaitement reconnu le gisement de la côte, et au lieu d'*ABORDER *au port habituel, il jeta l'ancre dans la petite crique.* (Alex. Dumas.) *Il* ABORDA *en Afrique sur un misérable esquif.* (L.-J. Larcher.)

Je me sauve à la nage, et j'*aborde* où je puis.
BOILEAU.

Ils *abordent* ensemble à ce rivage heureux.
ESMÉNARD.

— Absol. : *Le vent était si fort que nous ne pûmes* ABORDER. (Acad.) *Ils veulent aborder, qu'ils* ABORDENT. (Marmontel.)

Enfin l'esquif *aborde*. On l'invite à descendre.
CORNEILLE.

Ils *abordent* sans peur, ils ancrent, ils descendent,
Et courent se livrer aux mains qui les attendent.
CORNEILLE.

Ici viennent mourir les derniers bruits du monde;
Nautoniers sans étoile, *abordez!* c'est le port.
LAMARTINE.

— Arriver, venir : *Les parents* ABORDENT *chez moi de toutes parts.* (D'Ablanc.) *Les marchands y* ABORDENT *de toutes les parties du monde.* (Fén.) *Le peuple* ABORDAIT *en foule.* (Barthél.) *Le peuple* ABORDAIT *de toutes parts sur la place publique.* (Littré.)

Entre nous, verras-tu, d'un esprit bien tranquille,
Chez ta femme *aborder* et la cour et la ville?
BOILEAU.

Elle y voit *aborder* le marquis, la comtesse,
Le bourgeois, le manant, le clergé, la noblesse.
BOILEAU.

— S'approcher : *Ils ne peuvent* ABORDER *du trône de Dieu.* (Boss.) *Dieu ne vous permettra pas d'en* ABORDER. (Boss.) *La ville était battue des flots de tous côtés, et le mur empêchait qu'on ne pût en* ABORDER. (Vaugelas.) *Depuis trois semaines qu'elle est dans ce village, je n'ai pas osé en* ABORDER. (Dancourt.) Cet emploi a vieilli.

— Fig. Parvenir, arriver à se procurer : *L'homme a besoin d'un exercice continuel de sa raison, afin de pouvoir* ABORDER *à la masse des jouissances.* (Fourier.)

— Mar. *Aborder à un navire*, Diriger une embarcation de façon qu'elle puisse arriver à toucher un bâtiment sans le heurter. ‖ *Aborder de franc étable*, Se dit de deux navires qui se choquent par les étraves. ‖ *Aborder de long en long*, Joindre un vaisseau côte à côte. ‖ *Aborder par l'avant, par la hanche, par l'arrière*, etc., Heurter un vaisseau par l'avant, etc. ‖ *Aborder en travers*, Couler un vaisseau à fond en l'abordant. ‖ *Aborder sous le vent*, Se placer au vent de son adversaire pour l'aborder. ‖ *Aborder par le vent*, Se placer par derrière et sous le vent de son adversaire pour aborder de long en long. ‖ *Aborder à l'ancre*, Mouiller une ancre avant d'accrocher le navire ennemi.

— Comme v. n., *aborder* prend l'auxiliaire *avoir* ou l'auxiliaire *être*. *Il a abordé* marque l'action; *il est abordé* marque l'état : *Ils* ONT ABORDÉ *et aussitôt marché vers la ville.* (Littré.) *Ils* SONT ABORDÉS *depuis quelques heures. Le prince d'Orange est* ABORDÉ.

— v. actif ou trans. Prendre bord, s'approcher : ABORDER *un rivage, une côte.* ABORDER *une ville. Ses cheveux se dressent sur sa tête quand il* ABORDE *le noir séjour de l'impitoyable Pluton.* (Fén.) *Une solitude qu'on ne pouvait* ABORDER *sans péril d'exil, et quelquefois de prison...* (St-Simon.)

Vous qui du Pinde *abordez* les coteaux.
LE BRUN.

Je chante les combats et cet homme pieux
Qui, des bords phrygiens conduit dans l'Ausonie,
Le premier *aborda* les champs de Lavinie.
BOILEAU.

Ils *abordèrent* un rivage
Où la fille du dieu du jour,
Circé, tenait alors sa cour.
LA FONTAINE.

— S'approcher de quelqu'un pour lui parler; le joindre, l'accoster : *J'ai vu madame de Ludre; elle vint m'*ABORDER *avec une surabondance d'amitié qui me parut suspecte.* (M^me de Sév.) *Il m'*ABORDA *avec amitié.* (Fén.) *Un homme fier et superbe n'écoute pas celui qui l'*ABORDE *dans la place pour lui parler de quelque affaire.* (La Bruy.) *Il n'a tantôt* ABORDÉ *mon hôte que pour lui tirer les vers du nez.* (Le Sage.) *Les anciens sont des vieillards; on ne les* ABORDE *qu'avec révérence et lenteur.* (Ste-Beuve.)

Ce tigre que jamais je n'*abordai* sans crainte.
RACINE.

Mais hier il m'*aborde*, et me serrant la main...
BOILEAU.

De quel front *aborder* la mère de mon maître!
VOLTAIRE.

Quand on veut épouser une femme, l'usage
N'est pas de l'*aborder* avec un dur visage.
PONSARD.

— Mar. Approcher d'un vaisseau; se heurter accidentellement contre; l'atteindre, le joindre pour le combattre : *La chaloupe ne put* ABORDER *notre vaisseau.* (Acad.) *Un navire* ABORDA *malheureusement la frégate qui l'escortait.* (Acad.) *Leurs voiles étaient meilleures que les nôtres; le vent les favorisait; ils nous* ABORDENT, *nous prennent et nous emmènent en Egypte.* (Fén.) *Il y eut un brûlot qui nous* ABORDA *à la faveur du canon de l'amiral.* (Journ.) ‖ Approcher hardiment de l'ennemi pour l'attaquer, le combattre, en parlant des armées de terre : *Le bataillon* ABORDA *l'ennemi avec une contenance ferme.* (Trév.)

— Fig. En venir à un sujet, à une question; l'agiter, l'examiner, la discuter, la résoudre, etc. : *J'ai à vous parler d'une affaire importante, que j'*ABORDERAI *sans préambule.* (Scribe.) *Enfin que voulez-vous savoir?* ABORDONS *un sujet qui résoudra tout.* (L. Gozlan.) *Elle* ABORDAIT *avec hardiesse les questions les plus ardues.* (Balz.)

J'entends : vous *abordez* enfin la question.
ETIENNE.

— On dit d'un sujet, d'un point qui est délicat, *Ce sujet est difficile à* ABORDER. *Je n'ose* ABORDER *ce point.* (Acad.)

— Fig. Se lancer dans; s'exposer à; affronter : *Peut-être aucun homme n'est-il capable d'*ABORDER *le crime sans subterfuge.* (M^me de Staël.) *Bonaparte a vu des souffrances dont on ne peut* ABORDER *la pensée.* (M^me de Staël.) *Le même homme, soulevé par l'instabilité du flot populaire,* ABORDE *tour à tour les situations les plus diverses, les emplois les plus opposés.* (Lamart.) *Il n'*ABORDA *jamais aucun journal, ne publia rien.* (G. Sand.)

— Fauconn. *Aborder la remise*, S'approcher du refuge de la perdrix.

S'aborder, v. pr. S'accoster, s'approcher l'un de l'autre pour se parler : *Nous nous* SOMMES ABORDÉS *dans la rue.* (Acad.) *Tout le monde* S'ABORDAIT, *s'interrogeait dans les églises, sans se connaître.* (Volt.) *Dans toute la ville, deux heures après, chacun* S'ABORDAIT *en se disant : M^me du Guénic est sortie aujourd'hui, l'avez-vous vue?* (Balz.) *Ils* S'ABORDÈRENT *cordialement.* (G. Sand.) ‖ Se heurter, s'entrechoquer; se joindre pour se combattre : *Dans l'obscurité, les deux vaisseaux* S'ABORDÈRENT. (Acad.) *Les deux vaisseaux* SE SONT ABORDÉS *avec furie.*

— **Syn. Aborder, approcher, avoir accès.** On *aborde* les personnes à qui on veut parler : *Il faut étudier les moments favorables pour* ABORDER *les grands.* (Mass.) On *a accès* là où l'on ne trouve pas la porte fermée : *Il faut être bon pour* AVOIR ACCÈS *auprès de lui.* (Mass.) On *approche* quelqu'un quand on le voit habituellement : *L'enfant s'aime d'abord, puis il aime ceux qui l'*APPROCHENT, *sa nourrice, sa gouvernante.* (J.-J. Rouss.)

— **Syn. Aborder, accoster, joindre.** On *joint* une personne en allant la trouver : *Un enfant qui s'ennuie loin de ses parents retourne les* JOINDRE *pour vivre avec eux.* (J.-J. Rouss.) On *aborde*, dans un salon, dans une assemblée, un grand, une personne distinguée, le maître de la maison : *Les gens m'*ABORDERAIENT *sans doute si j'étais ministre* (La Bruy.) On *accoste*, sur le chemin, dans la rue, un voyageur, un passant : *Voilà notre nouveau débarqué; il faut que je l'*ACCOSTE. (Regnard.)

ABORDEUR s. m. (a-bor-deur — rad. *aborder*). Le bâtiment qui fait un abordage : *L'*ABORDEUR *triompha.* ‖ Nom donné aux marins

composant le détachement qui doit toujours être le premier à l'abordage.

— S'empl. aussi adjectiv.: *Navire* ABORDEUR. *Marin* ABORDEUR.

ABORIGÈNE adj. (a-bo-ri-jè-ne — du lat. *ab*, de; *origo, originis*, origine). Qui a habité le premier un pays. : *Des tribus* ABORIGÈNES. *Les Japonais ne paraissent pas être un mélange de différents peuples, comme les Anglais et presque toutes les nations; ils semblent être* ABORIGÈNES. (Volt.) *Les premiers peuples de l'Italie doivent avoir été* ABORIGÈNES. (Michelet.) *Au milieu des pâtres des Abruzzes, il n'aperçoit bien distinctement que les compagnons d'Evandre et les tribus* ABORIGÈNES. (St-Priest.)

— En parlant des animaux : *Il arrive souvent qu'un animal n'est point* ABORIGÈNE *du pays d'où on le tire, surtout d'un pays tel que le cap de Bonne-Espérance, où abordent des vaisseaux de toutes les parties du monde.* (Buff.) ‖ Se dit aussi des plantes: *Plante* ABORIGÈNE. ‖ On dit mieux INDIGÈNE. V. ce mot.

— s. m. pl. *Les aborigènes*, les premiers habitants d'un pays : *Il est très-difficile aujourd'hui à la science de distinguer les* ABORIGÈNES.

— **Encycl.** On donne le nom d'*Aborigènes* aux premiers habitants d'un pays, c'est-à-dire à ceux qui l'occupaient au moment où il est entré dans l'histoire, et dont l'origine est inconnue. Le mot tiré du latin *aborigines* et le mot tiré du grec *autochthones* (nés du sol qu'ils habitent) servaient à établir une distinction nette entre les peuples primitifs et les colons venus dans un pays après avoir quitté leurs premières habitations. Les Indiens sont pour nous des aborigènes, parce qu'ils habitaient le nouveau monde à l'époque de sa découverte, et qu'ils ne paraissaient pas y avoir été précédés par une autre race humaine. Le mot *aborigène* n'a d'ailleurs jusqu'ici qu'un sens relatif, l'anthropologie n'ayant pas encore établi l'existence de plusieurs centres de création pour les races humaines; dans les religions qui se rattachent à la Bible, il signifie tout simplement les premiers arrivés.

Le terme d'*aborigène* s'applique d'une façon plus scientifique aux animaux et aux végétaux; mais alors celui d'*indigène* est préférable.

— **Syn. simples.** Aborigène, autochthone, indigène, naturel.

— **Antonymes.** Aubain, étranger, exotique.

ABORNAGE s. m. (a-bor-na-je — rad. *borne*). Action d'aborner; résultat de cette action. Vieux mot. V. ABORNEMENT.

ABORNANT (a-bor-nan) part. prés. du v. Aborner: *Des pièces de terre* ABORNANT *un champ.*

ABORNÉ, ÉE (a-bor-né) part. pass. du v. Aborner. Borné, limité : *Propriétés* ABORNÉES. *Et furent ainsi divisés, départis et* ABORNÉS *les deux royaumes.* (Froissart.)

ABORNEMENT s. m. (a-bor-ne-man — rad. *aborner*). Action d'aborner, de mettre des bornes à un terrain. Ce mot est usité en parlant de l'opération qui a pour objet de marquer les limites entre la surface occupée par un chemin de fer et les propriétés voisines.

ABORNER v. a. ou tr. (a-bor-né — rad. *borne*). Borner, mettre des bornes à un terrain, pour le distinguer des propriétés voisines : *Faire* ABORNER *son champ.*

ABORTIF, IVE adj. (a-bor-tif, ive — du lat. *abortivus;* formé de *ab*, de; *ortus*, né). Prématuré, qui se produit avant le temps; qui n'a pas reçu son entier développement; qui avorte : *Accouchement* ABORTIF. *Travail* ABORTIF. *Fœtus* ABORTIF.

— Fig.: *Le* LUTRIN *est le Saturne de cette génération* ABORTIVE *de poëmes badins.* (Balz.)

— Substantiv. Enfant né avant terme :

Gisant nu, sans tombeau, je dis que l'*abortif*
Est cent fois plus heureux que ce pauvre chétif
Qui naît en vanité et retourne en ténèbres.
REMI BELLEAU.

— Bot. Se dit d'une plante ou d'un organe qui n'a pas reçu son entier développement. ‖ *Fleur abortive*, Fleur qui tombe sans donner de signe de fécondation. ‖ *Fruit abortif*, Fruit qui ne parvient pas à maturité ou dont les graines sont inféconds. ‖ *Graine abortive*, Graine qui ne contient pas d'embryon. ‖ *Etamine abortive*, Etamine dont le filet ne porte pas d'anthère. ‖ *Pistil abortif*, Pistil qui reste imparfait, rudimentaire. ‖ *Plantes abortives*, Plantes dont les fleurs deviennent impropres à la reproduction.

— Méd. Propre à provoquer l'avortement: *Substances* ABORTIVES. Peut s'employer substantiv. : *Ce charlatan prescrivit des* ABORTIFS *qui causèrent la mort de la femme.* (Littré.)

— **Encycl.** Méd. Les substances abortives sont des emménagogues, c'est-à-dire agissent spécialement sur l'utérus. Les plus renommées sont la sabine, la rue fétide et le seigle ergoté. La médecine les emploie pour combattre l'aménorrhée et la dysménorrhée, et pour hâter la délivrance dans le cas d'accouchements laborieux.

ABOSINE s. f. (a-bo-zi-ne). Anc. jurispr. Tenure solidaire. V. TENURE.

ABOT s. m. (a-bo — du celt. *bot*, pied). Espèce d'entrave de bois ou de fer qui s'attache au paturon pour retenir les chevaux quand ils sont au pâturage.

ABOU-BEKR (bè-kre), le premier des califes arabes, beau-père et successeur de Mahomet, né vers 573, mort à Médine en 634; il porta d'abord le nom d'Abd-el-Caaba, et s'appela ensuite Abou-Bekr (père de la Vierge), lorsque le prophète eut épousé sa fille Aïcha. Il exerçait à la Mecque les fonctions de juge criminel, et s'était acquis une grande considération par son esprit de justice et la douceur de son caractère. Élu calife (632) après la mort du Prophète, dont il avait été l'un des premiers disciples, et qui, avant de mourir, l'avait désigné lui-même comme son successeur, il dompta plusieurs révoltes, tandis qu'un de ses lieutenants dispersait l'armée du faux prophète Mocaylama, et travailla activement à la propagation de l'islamisme. Ce fut lui qui rassembla les *révélations* de Mahomet, éparses jusqu'alors, pour en former le Coran, en les faisant transcrire sur des feuilles de palmier et des peaux de brebis. C'est ce recueil qui devint le texte authentique du code religieux des Arabes.

ABOUCHANT (a-bou-chan), part. prés. du v. Aboucher : *En les* ABOUCHANT *ensemble, on arrivera à quelque résultat.*

— S'emploie aussi pronominalem. : *Elle alors* S'ABOUCHANT *à mon oreille : Je ne le vous permets pas seulement, me dit-elle, mais...* (D'Urfé.)

ABOUCHÉ, ÉE (a-bou-ché) part. pass. du v. Aboucher. Uni, joint : *Deux tuyaux, deux vaisseaux parfaitement* ABOUCHÉS.

— Mis en face pour conférer : *Deux personnes* ABOUCHÉES *ensemble. Une fois* ABOUCHÉS, *ils n'eurent pas de peine à trouver un moyen pour sortir d'embarras. Dès que les deux femmes furent* ABOUCHÉES, *elles se réconcilièrent.*

— S'empl. aussi pronominalem.: *Ils* SE SONT ABOUCHÉS *pour s'entendre.*

ABOUCHEMENT s. m. (a-bou-che-man — rad. *aboucher*). Action d'aboucher, de mettre bout à bout : *L'*ABOUCHEMENT *de deux tubes, de deux tuyaux*, etc.

— Fig. Action de s'aboucher; conférence, entretien entre deux ou plusieurs personnes : *C'est une cérémonie ordinaire aux* ABOUCHEMENTS *de tels princes, que le plus grand soit avant les autres au lieu assigné.* (Montaigne.) *Ménager un* ABOUCHEMENT *entre deux personnes.* (Trév.) *L'*ABOUCHEMENT *des deux princes n'a pas eu le succès qu'on en espérait.* (Trév.)

— Anat. Union, jonction de deux vaisseaux, synon. vulg. d'*anastomose*.

ABOUCHER v. a. ou tr. (a-bou-ché — rad. *bouche*). Mettre bouche à bouche, bout à bout; joindre ensemble deux tubes, deux tuyaux, deux vaisseaux, etc.; les faire entrer l'un dans l'autre pour qu'ils communiquent : *Il faut* ABOUCHER *ces deux tuyaux.*

— Fig. Procurer à quelqu'un une entrevue, une conférence avec une autre personne : *On doit aujourd'hui l'*ABOUCHER *avec vous dans une maison empruntée.* (Mol.) *Ne pourrions-nous point les* ABOUCHER *avec leurs bergères?* (Dancourt.) *Il fit* ABOUCHER *les deux évêques en sa présence.* (St-Simon.) *Il me proposa le voyage de Grenoble pour m'*ABOUCHER *avec ledit Thévenin.* (J.-J. Rouss.) *J'*ABOUCHE *ce gentilhomme avec les parents de Séraphine.* (Le Sage.)

Je voulais en secret vous *aboucher* tous deux.
MOLIÈRE.

S'aboucher, v. pr. Se réunir, se joindre, communiquer : *Ces deux tubes ne pourront jamais* S'ABOUCHER. *Le canal thoracique* S'ABOUCHE *dans la veine sous-clavière.* (Littré.)

— Fig. Avoir une conférence, un entretien, une entrevue avec quelqu'un, entrer en pourparler avec lui dans le but d'arriver à un accommodement, à un arrangement: *Il ne s'agit que de faire qu'ils* S'ABOUCHENT, *qu'ils se parlent.* (La Bruy.) *D'abord que le nouveau vice-roi fut débarqué, le comte et lui* S'ABOUCHÈRENT *ensemble.* (Le Sage.) *Il* S'ABOUCHE, *pour réussir, avec des gens placés en sous-ordre.* (Balz.)

Et chacun d'eux brûle de *s'aboucher*.
PIRON.

— Fig. et fam. Appliquer sa bouche à un vase, boire à même : *Donne, donne, ma fille! s'écria Cantin; et,* S'ABOUCHANT *à l'amphore, il la pompa d'un trait, puis la jeta vide à ses pieds.* (E. Sue.) *Il y avait quinze jours que je n'avais envisagé face humaine, et que j'étais là à m'abrutir en* M'ABOUCHANT *avec des bouteilles.* (Alex. Dumas.)

ABOUCHOUCHOU s. m. (a-bou-chou-chou). Comm. Sorte de drap qui se fabrique dans le midi de la France, pour être expédié dans le Levant.

ABOU-DJAFAR, surnommé l'*Invincible*, deuxième calife abbasside, régna de 754 à 775. Il succéda à son frère Aboul-Abbas, fit la conquête de l'Arménie, de la Cilicie, de la Cappadoce et, en 762, fonda Bagdad, dont il fit la capitale de l'empire musulman. Habile, courageux, instruit, il protégea les sciences et les lettres, et prépara les règnes brillants de ses successeurs, Haroun-al-Raschid et Al-Mamoun.

ABOUEMENT ou **ABOÛMENT** (a-bou-man — rad. *bout*). Techn. Jonction de deux pièces de bois, qui affleurent si exactement, qu'il est impossible de sentir le point d'assemblage.

ABOUGRI, IE (a-bou-gri) part. pass. du v. Abougrir. Mal venu, mal conformé. V. RABOUGRI, qui est plus usité.

ABOUGRIR v. n. ou intr. (a-bou-grir). Mal venir, être endommagé dans sa première croissance, en parlant d'un bois. Vieux mot. On dit mieux RABOUGRIR.

ABOUGRISSEMENT s. m. (a-bou-gri-seman — rad. *abougrir*). Arboric. Etat d'un arbre qui a subi quelque dommage dans sa première croissance. On dit mieux RABOUGRISSEMENT.

ABOU-HANIFAH, chef des *hanéfites*, l'une des quatre sectes musulmanes orthodoxes, né à Koufah en 699, empoisonné en 767, par les ordres du calife Abdallah II, dont il avait combattu le projet de mettre à mort les habitants de Mossoul. Il fut un des grands docteurs de l'islamisme.

ABOU-HANNÈS s. m. (a-bou-ann-nèss — mot égypt. qui signifie *Père Jean*). Expression que l'on emploie quelquefois pour désigner l'ibis, parce que cet oiseau se montre en Egypte vers la St-Jean : *Les momies d'oiseaux qui sont exhumées si fréquemment des tombeaux des anciens Egyptiens sont précisément des* ABOU-HANNÈS. (Encycl.)

ABOU-KHARN s. m. (a-bou-karnn). Mamm. Rhinocéros du Ouâday, qui paraît être la licorne des anciens.

ABOUKIR, bourg de la Basse-Egypte, à 20 k. d'Alexandrie. Le 1er août 1798, l'amiral Nelson y détruisit la flotte française commandée par Brueys; en 1799, victoire de Bonaparte sur les Turcs (V. l'article suivant); mais le 25 mars 1801, Abercromby y battit le général Menou et enleva Aboukir aux Français.

ABOUKIR (BATAILLES D'). Nom donné à deux batailles auxquelles se rattachent pour nous des souvenirs bien différents; elles furent livrées par les Français pendant l'expédition d'Egypte, la première sur mer contre les Anglais, la seconde sur terre contre les Turcs.

Pendant que Bonaparte s'occupait d'organiser sa nouvelle conquête, la fortune lui préparait le plus redoutable de tous les revers. En quittant Alexandrie pour se porter vers le Caire, il avait fortement recommandé à l'amiral Brueys, chef de la flotte qui l'avait amené en Égypte, de ne point rester dans la rade d'Aboukir, où les Anglais auraient tant d'avantage à le combattre. Brueys se décida alors à partir pour Corfou; mais il perdit un temps précieux à attendre des nouvelles du Caire, et ce retard amena un des plus funestes événements de la Révolution, un de ceux qui, à cette époque, ont le plus influé sur les destinées du monde.

Instruit du départ des Français du port de Toulon, mais ignorant le but de l'expédition, Nelson, après les avoir vainement cherchés dans l'Archipel, dans l'Adriatique, à Naples, en Sicile, avait enfin acquis la certitude de leur débarquement en Égypte. Il fit voile aussitôt pour Alexandrie, afin de joindre leur escadre et de la combattre. Il la trouva dans la rade d'Aboukir (1er août 1798), et résolut de l'attaquer immédiatement, quoiqu'il fût près de six heures du soir. L'amiral Brueys s'était embossé dans la rade, qui forme un demi-cercle très-régulier, et avait rangé ses treize vaisseaux sur une ligne courbe, parallèle au rivage, qu'il appuyait sur sa gauche à une petite île qu'on appelle l'îlot d'Aboukir. Jugeant impossible qu'un vaisseau pût passer entre cet îlot et sa ligne pour la prendre par derrière, il s'était contenté d'y établir une batterie de douze, et se croyait tellement inattaquable de ce côté, qu'il y avait placé ses plus mauvais vaisseaux. Mais devant un adversaire tel que Nelson, plus redoutable encore par l'audace de ses manœuvres que par les conceptions de son génie, ces précautions ordinaires de la prudence allaient être déjouées. Le nombre des vaisseaux était égal des deux côtés. L'amiral anglais s'avança intrépidement entre le rivage et notre ligne d'embossage. Le premier de ses vaisseaux, le *Culloden*, échoua sur un bas-fond; mais le *Goliâth*, le *Zélé*, l'*Audacieux*, le *Thésée* et l'*Orion* réussirent à exécuter leur mouvement. Ils arrivèrent jusqu'au *Tonnant*, qui était le huitième de la ligne française, et engagèrent ainsi notre centre et notre gauche. Leurs autres vaisseaux s'avancèrent par le dehors de la ligne et la mirent alors entre deux feux. Le combat fut terrible, surtout au centre, où se trouvait l'*Orient*, vaisseau amiral français. Le *Bellérophon*, l'un des principaux vaisseaux de Nelson, fut dégréé, démâté et obligé d'amener; d'autres vaisseaux anglais, horriblement maltraités, durent s'éloigner du champ de bataille. Malgré le succès de la manœuvre de Nelson, Brueys pouvait encore espérer la victoire si les ordres qu'il donnait en ce moment à sa droite étaient exécutés; mais le contre-amiral Villeneuve, qui la commandait, n'aperçut point les signaux, et il resta immobile au lieu de se rabattre sur les vaisseaux anglais qui canonnaient notre ligne par le dehors, et de les prendre eux-mêmes entre deux feux. C'était ce que redoutait Nelson. Mais le futur vaincu de Trafalgar manquait de cette résolution instinctive qui, dans des circonstances semblables, porte un lieutenant à voler de lui-même au secours de son chef; comme plus tard Grouchy à Waterloo, il entendit le canon qui foudroyait nos vaisseaux sans oser venir prendre part à la lutte, et, tandis que l'amiral et ses capitaines soutenaient par des prodiges de bravoure l'honneur du pavillon, il s'échappait avec quatre navires qu'il croyait enlever à la destruction et qu'il arrachait à la gloire. L'infortuné Brueys, blessé, ne voulut point quitter le pont de son vaisseau. « Un amiral, dit-il, doit mourir en donnant des ordres. » Un boulet le tua sur son banc de quart. L'intrépide capitaine Dupetit-Thouars avait deux membres emportés; il se fit donner du tabac, refusa, à l'exemple de son chef, d'abandonner son poste, et comme lui fut frappé par un boulet. D'autres actes d'héroïsme vengèrent encore l'honneur du drapeau, mais ne purent qu'illustrer notre désastre. Vers onze heures, le magnifique vaisseau l'*Orient* sauta en l'air avec une épouvantable explosion. Tous les autres furent détruits; Nelson lui-même avait reçu des atteintes si terribles, qu'il n'osa poursuivre les vaisseaux emmenés par Villeneuve.

Telle fut cette célèbre bataille d'Aboukir, la plus désastreuse que la marine française eût encore perdue, et celle dont les conséquences militaires devaient être si fatales. Elle enfermait les Français en Egypte et les y abandonnait à eux-mêmes; elle dépouillait la France, au profit de l'Angleterre, de tout son ascendant en Orient, et, ce qui était plus triste peut-être, elle jetait dans l'esprit d'un grand nombre de nos marins ce déplorable sentiment d'infériorité dont Nelson devait encore recueillir les fruits à Trafalgar.

— La seconde bataille d'Aboukir, livrée le 25 juillet 1799, a laissé pour nous des souvenirs plus glorieux. Bonaparte ayant appris le débarquement, dans la rade d'Aboukir, d'une armée turque de 18,000 soldats d'infanterie, s'avança aussitôt pour la combattre, à la tête de 6,000 hommes seulement. Cette armée, composée de janissaires, avait une artillerie nombreuse et bien servie, et était commandée par des officiers anglais. Fortement retranchée dans le village d'Aboukir, elle pouvait opposer une résistance meurtrière. Mais, à la voix de Bonaparte, les généraux Destaing, Lannes et Murat s'élancent avec intrépidité contre les retranchements, et, après un combat acharné de quelques heures, les Turcs sont précipités dans la mer. Plus de 12,000 cadavres flottèrent bientôt dans cette rade d'Aboukir, qui naguère avait été couverte des corps de nos marins; les autres avaient péri par le fer ou par le feu. Pour la première fois peut-être, dans l'histoire de la guerre, on avait vu une armée détruite tout entière. C'est dans cette occasion que Kléber, arrivant à la fin du jour, enleva Bonaparte dans ses bras en s'écriant : « Général, vous êtes grand comme le monde ! »

Aboukir (BATAILLE D'), tableau de Gros, Musée de Versailles.

La *Bataille d'Aboukir*, qui fit sensation dans le monde artistique, parut au salon de 1806. Contrairement à l'habitude qu'ont les peintres de batailles, Gros n'a pas peint un épisode, mais un combat tout entier. « La *Bataille d'Aboukir*, dit B. Delestre, n'est pas une improvisation, comme on pourrait le croire en ne considérant que la facilité d'un travail rapide et conduit dans toutes ses phases avec le même esprit et le même enthousiasme. Gros n'a pas reproduit au hasard les masses qui forment les divers épisodes de sa composition; il a procédé tout autrement : c'est sur le plan des lieux, mis en perspective, et du point de vue déterminé par l'aspect le plus favorable à son but, que l'artiste a établi ses lignes, et c'est dans l'exposé des faits qu'il a puisé ses poétiques conceptions. Six mois à peine lui furent nécessaires pour l'exécution de ce tableau, où tout ce qui tient à la vérité des incidents et des costumes est strictement observé.» La *Bataille d'Aboukir* fut rachetée du roi de Naples, en 1825, par Gros et M. Chaptal fils, pour la somme de 15,000 fr., et c'est de leurs mains qu'elle est passée dans la collection de la liste civile.

ABOUL-ABBAS (ab-bâss), premier calife de la dynastie des *Abbassides.* Sa domination s'établit par le meurtre de presque tous les Omniades (750).

ABOULAZA s. m. (a-bou-la-za). Bot. Arbre de Madagascar, employé par les naturels de cette île contre les maladies du cœur.

ABOULER v. a. ou tr. (a-bou-lé — rad. *boule*). Triv. et pop. Apporter sans délai; donner tout de suite, sans remise, sans répit, à toute force : ABOULE-*moi le reste de ce flacon de tafia.* (Dumanoir.) *Si elle pouvait* ABOULER *du quibus en attendant les restes de Maupin.* (Lauzanne.) *Si vous avez deux billets de mille francs, passez à votre caisse et* ABOULEZ *les noyaux.* (E. Sue.)

— On l'emploie aussi absol. : ABOULE, c'est-à-dire, Donne, apporte.

— Signifie encore Arriver : *Maintenant, Poupardin et sa fille peuvent* ABOULER *quand bon leur semblera.* (Labiche.) ‖ Ce mot appartient à l'ancien argot, et s'emploie encore dans la langue du peuple de Paris. Il tire son étymologie de *boule*, parce qu'en effet *abouler* c'est rouler comme une boule.

ABOULFARADJE (Gregorius Abulfaragius), célèbre historien et médecin de la secte des chrétiens jacobites, né à Malatia en 1226, mort en 1286, étudia d'abord la médecine, puis les langues arabe et syriaque, la philosophie, l'histoire naturelle et la théologie. Il devint successivement évêque de Gouba, d'Alep, et primat des jacobites d'Orient. Il a composé deux *Chroniques* ou *Histoires universelles*.

écrites l'une en arabe, l'autre en syriaque, et renfermant des détails peu connus sur les guerres des Mogols et des Tartares. La Chronique arabe a été traduite en allemand par Bauer, Leyde, 1783-85.

ABOULFAZL, grand vizir et historiographe du grand mogol Akbar, mort assassiné en 1608 par des émissaires de Sélim, fils d'Akbar, jaloux de la faveur dont il jouissait auprès de son père. Il est auteur d'une histoire intitulée *Akbar-Nameh* (livre d'Akbar), qui renferme l'histoire de ce prince, un tableau général de la maison des empereurs indiens, des ressources du pays et des événements qui s'y sont passés, ainsi qu'un exposé de la religion, de la littérature et des sciences des Hindous. La partie statistique et scientifique de cet ouvrage a été traduite par F. Gladwin, sous le titre de *The Ayeen Akberi*.

ABOULFÉDA, historien et géographe arabe, né à Damas en 1273, de la race illustre des Ayoubites, mort en 1331. Dès l'âge de douze ans, il prit part aux guerres qui eurent pour résultat la ruine des colonies chrétiennes fondées par les croisés, et fut investi en 1310, par le sultan d'Egypte, de la principauté de Hamah. Son *Histoire abrégée du genre humain*, extrêmement importante surtout pour l'histoire de l'islamisme, et sa *Vraie situation des pays*, l'ont placé au premier rang des écrivains arabes.

ABOUMANA, village de la haute Egypte, dans la province de Girgeh, sur la rive droite du Nil. Le 17 février 1799, victoire remportée sur les Arabes du shérif Yambo par le général français Friant.

ABOUNA s. m. (a-bou-na — littéral. *notre père*). Titre que les chrétiens d'Ethiopie donnent à leur métropolitain : *L'*ABOUNA *ou père, chef suprême des églises abyssiniennes, est nommé par le patriarche cophte d'Alexandrie.* (Encycl.) ‖ On dit aussi ABUNA : *L'*ABUNA *reçoit son investiture du patriarche cophte du Caire.* (Encycl.)

ABOUNDA s. m. (a-bou-nda). Linguist. Langue parlée au Congo.

ABOUQUANT (a-bou-kan) part. prés. du v. Abouquer.

ABOUQUÉ, ÉE (a-bou-ké) part. pass. du v. Abouquer : *Sel* ABOUQUÉ.

ABOUQUEMENT s. m. (a-bou-ke-man — rad. *abouquer*). Salin. Addition de nouveau sel sur un meulon : *L'ordonnance défend l'*ABOUQUEMENT, *si ce n'est en présence des officiers royaux.* (Trév.)

ABOUQUER v. a. ou tr. (a-bou-ké). Salin. Ajouter du sel nouveau sur un monceau de vieux sel : ABOUQUER *du sel.*

ABOU-RIHA s. m. (a-bou-ri-a). Espèce de tabac turc, qui, après la récolte, est passé à la fumée de laurier et de bois de cèdre.

ABOUSCHER, ville de Perse, entrepôt des marchandises de l'Inde et de la Perse. Elle est très-fréquentée par les caravanes. 10,500 hab.

ABOUT s. m. (a-bou — de *à* et *bout*). Extrémité d'une pièce de charpente ou de menuiserie coupée à l'équerre et façonnée en talus, afin de pouvoir être ajoutée à une autre pièce : *L'*ABOUT *des tenons. Avoir de bons, de mauvais* ABOUTS.

— Techn. La dépose des lattes et ardoises d'une couverture, et la repose de ces mêmes matériaux. ‖ Le bout par lequel une tringle ou tirant de fer se joint, se fixe à quelque chose. ‖ Chez les paveurs, La dépose du pavé et la repose sur une forme neuve. ‖ Charpent. *Mettre en about*, c'est poser une pièce de bois à embrèvement et d'onglet. ‖ Papet. Base du cylindre qui broie les chiffons destinés à la fabrication du papier.

— Archit. nav. Bout de planche qui se joint le plus exactement possible à l'extrémité d'un bordage ou d'une autre planche trop courte. ‖ Par ext. Petite fraction de la longueur d'une pièce de bois, mesurée à partir de l'une de ses extrémités : *La pourriture de ce bordage ne se trouve que dans un* ABOUT *d'un à deux mètres.*

— Jurispr. *About spécial*, Assignat particulier donné à une rente sur un héritage. ‖ *Mettre le demandeur en son about*, Le mettre en possession d'un héritage sur lequel une rente lui est assignée.

ABOUT (Edmond-François-Valentin), écrivain français, né à Dieuze (Meurthe) en 1828. En 1848, il remporta le prix d'honneur de philosophie, entra à l'Ecole normale, et fut envoyé en 1851 à l'Ecole française d'Athènes. A son retour, il publia la *Grèce contemporaine*, où le peuple hellénique était traité avec beaucoup de sévérité. Le roman de *Tolla*, qui parut ensuite dans la *Revue des Deux-Mondes*, souleva une polémique des plus vives, dans laquelle on reprocha à l'auteur de s'être approprié un sujet et des idées qui ne lui appartenaient pas. Une comédie en trois actes, *Guillery*, d'un tissu fort léger, fut représentée peu de temps après au Théâtre-Français et n'eut aucun succès. *Gaëtana*, jouée plus tard à l'Odéon, souleva contre le jeune écrivain des haines violentes, dont l'explosion alla jusqu'au désordre. Le peu de succès de ces deux tentatives dut convaincre M. About que, s'il est un styliste de grand talent, la nature toute particulière de son esprit s'accommode peu aux exigences du théâtre actuel, où il ne faut que de l'action et une forte charpente.

Aujourd'hui le bagage littéraire de cet écrivain est déjà considérable. Outre les ouvrages cités plus haut, il a publié en feuilletons, en volumes ou dans les revues, *les Mariages de Paris*, — *Voyage à travers l'Exposition des Beaux-Arts*, — *le Roi des Montagnes*, — *Germaine*, — *les Echasses de Maître Pierre*, — *le Salon de* 1857, — *l'Homme à l'Oreille cassée*, une de ses plus faibles productions, — *Madelon*, œuvre pleine d'esprit, mais où l'immoralité le dispute à l'invraisemblance, etc. Mais celui de ses ouvrages qui lui créa les plus puissants ennemis est la *Question romaine*, livre qu'il publia après un séjour de quelques mois dans la capitale du monde chrétien, et où il fait ressortir avec beaucoup de malice et de vivacité les vices du pouvoir temporel.

Ce qui distingue le style de M. About, c'est l'esprit, la clarté, l'art de bien dire, et surtout une connaissance profonde et un grand respect de la langue, qui sont un heureux reflet des brillantes études du lauréat de 1848. Ce sont ces qualités, sans doute, qui ont fait dire à ses partisans, et il en a beaucoup, qu'il était une doublure de Voltaire. C'est déjà très-flatteur, assurément, et nous ne contestons pas ce côté de son talent; nous ajouterons seulement que, s'il est la doublure de Voltaire, il n'en a et n'en aura jamais l'étoffe.

Du reste, la place qu'occupe le nom de Voltaire dans les régions du génie est telle, qu'il peut y en avoir au-dessous de très-éminentes. Nous espérons donc que cette restriction ne blessera pas les susceptibilités du jeune et spirituel écrivain. S'il devait en être autrement, l'expression serait allée au delà de la pensée.

ABOUTAGE s. m. (a-bou-ta-je — rad. *abouter*). Mar. L'action de réunir par un nœud les bouts de deux cordages.

A BOUT DE BORD loc. adv. Mar. : *Atteindre un objet à bout de bord*, Y parvenir, lorsqu'on est au plus près du vent, sans être obligé de courir d'autres bordées. *Etre à bout de bord*, Etre forcé de virer de bord, pour ne pas se heurter à un danger que l'on a devant soi.

— Fig., dans le langage ordinaire, Etre à la fin de ses expédients, de ses ressources : *Il ne sait que devenir, il est* À BOUT DE BORD. ‖ Se trouver dans un état de maladie désespéré : *Il ne vivra pas vingt-quatre heures : il est* À BOUT DE BORD.

ABOUTÉ, ÉE (a-bou-té) part. pass. du v. Abouter. Mis bout à bout : *Pièces de bois* ABOUTÉES.

— Blas. Se dit : 1° des pièces plus ou moins allongées qui se touchent par leurs extrémités supérieures et inférieures. *Famille de Rohan :* de gueules, à neuf macles d'or accolées et *aboutées* 3 à 3 en trois fasces; 2° de quatre hermines ou de quatre otelles dont les bouts correspondent et se joignent en croix. — *Famille de Hurleston :* d'argent à quatre hermines en croix *aboutées* en cœur; 3° des cœurs et autres pièces qui se touchent par leur partie inférieure, pointue ou non pointue. — *Famille de Savourdin d'Aiglun :* d'azur à trois cœurs *aboutés* d'or.

ABOUTEMENT s. m. (a-bou-te-man — rad. *bout*). Techn. L'action d'abouter; état de deux choses aboutées.

— Mar. Point de jonction de deux pièces de bois assemblées par leurs extrémités.

ABOUTER v. a. ou tr. (a-bou-té — rad. *bout*). Techn. Joindre par les bouts, mettre bout à bout. Se dit de deux pièces de bois que l'on assemble par leurs extrémités.

S'abouter, v. pr. Se joindre, se toucher par les deux bouts.

ABOUTI, IE (a-bou-ti) part. pass. du v. Aboutir. Terminé :

> Mainte allée, en étoile à son centre *aboutie*,
> Mène aux extrémités de ce vaste pourpris.
>
> LA FONTAINE.

— Fig. Qui a pour résultat : *De grands desseins* ABOUTIS *à peu de chose.* (Littré.)

— Méd. Qui a suppuré : *Une tumeur* ABOUTIE. (Littré.)

— Hortic. Couvert de boutons : *Nos pêchers sont bien* ABOUTIS. (Trév.)

ABOUTIR v. n. ou intr. (a-bou-tir — rad. *bout*). Toucher, confiner par une extrémité, par un bout, se terminer dans : *Ce pré* ABOUTIT *à la forêt.* (Acad.) *Tous les rayons d'un cercle* ABOUTISSENT *à son centre.* (Trév.) *Les nerfs, qui sont les organes du sentiment,* ABOUTISSENT *tous à la cervelle.* (Buff.) *Du portique royal partent deux rues qui* ABOUTISSENT *à la place publique.* (Barthél.) *Dans les châteaux gothiques, un souterrain creusé sous les tours* ABOUTISSAIT *dans la campagne.* (Chateaub.) *Vous avez de grandes routes qui* ABOUTISSENT *d'une ville à une autre.* (Guizot.) ‖ Finir, se terminer : *Cette pyramide* ABOUTIT *en pointe.* (Vaugelas.) *Cet arbre* ABOUTIT *en pyramide.* ‖ Ce sens a vieilli.

— Par ext. Converger, se diriger vers : *Selon son dessein, tout doit* ABOUTIR *à St-Pétersbourg, qui, par sa situation, serait un entrepôt du monde.* (Fontenelle.) ‖ Parvenir, arriver à : *On s'aperçut que la salle n'avait pas d'issue et qu'on* AVAIT ABOUTI *à une sorte de cœcum.* (Th. Gaut.) ‖ Etre en rapport, en communication avec : *Ces ouvriers correspondent à des facteurs, lesquels* ABOUTISSENT *à un spéculateur appelé fabricant.* (Balz.)

— Fig. Avoir pour objet, pour fin, pour résultat : *Cela n'*ABOUTIRA *qu'à le perdre.* (Acad.) *Cette vie* ABOUTIT *à grossir des trésors inutiles.* (Fléch.) *En matière de dépense et de profusion, rien n'est blâmable, selon le monde, que ce qui peut* ABOUTIR *à déranger la fortune.* (Mass.) *Vous verrez où* ABOUTIT *enfin le monde avec tous ses plaisirs et toute sa gloire.* (Mass.) *Si le principe est faux, on* ABOUTIT *nécessairement à une absurdité.* (Diderot.) *Toutes les sciences ont des relations avec la morale, puisqu'elles* ABOUTISSENT *aussi toutes à l'homme.* (B. de St-P.)

> A quoi tous ces propos peuvent-ils *aboutir ?*
>
> DESMAHIS.

> Où veut donc *aboutir* un pareil entretien ?
>
> MOLIÈRE.

— Absol. : *Les négociations pour la composition d'un nouveau cabinet n'*ONT *pas encore* ABOUTI. (Journ.) *Cette affaire n'*ABOUTIT *pas. Quand* ABOUTIRONT *tous vos projets ?*

— *Faire aboutir*, Donner pour fin, pour but, pour terme : *Virgile* FAIT ABOUTIR *son poëme à la louange d'Auguste et de sa famille.* (Fén.) *C'est au cœur que la nature* FAIT ABOUTIR *à la fois tous les sens de notre corps et toutes les lumières de notre esprit.* (B. de St-P.)

— Chir. Venir, arriver à suppuration : FAIRE ABOUTIR *un abcès, un clou. Cette tumeur* ABOUTIRA.

— Hortic. Boutonner, pousser des boutons.

— v. a. ou tr. Archit. et plomb. Revêtir de feuilles minces de plomb un ornement d'architecture ou de sculpture.

— Hydraul. Raccorder un gros tuyau sur un petit au moyen de plomb.

S'aboutir, v. pr. Hortic. Boutonner : *Les poiriers* S'ABOUTIRENT *très-bien l'année passée.* (Trév.)

ABOUTISSANT (a-bou-ti-san) part. prés. du v. Aboutir : *Certaines méduses ont plusieurs bouches* ABOUTISSANT *toutes à un seul estomac.* (Encycl.) *La flamme, après avoir circulé, est enfin emportée rapidement par d'autres tuyaux d'aspiration* ABOUTISSANT *à une grande et haute cheminée.* (Buff.)

ABOUTISSANT, ANTE adj. (a-bou-ti-san, an-te). Touchant par une extrémité, par un bout; se dit surtout en parlant de terrains : *Pièce de pré* ABOUTISSANTE *à la forêt.* (Trév.) *Un arpent* ABOUTISSANT *à la forêt.* (Acad.) *Une pièce de terre* ABOUTISSANTE *à...* (Acad.)

> Par une porte *aboutissante* aux champs
> Allait, venait, sans que ceux de la ville
> En sussent rien, non pas même ses gens.
>
> LA FONTAINE.

— Rem. Dans les exemples de l'Académie, de Trévoux et de La Fontaine, le mot *aboutissant* exprime évidemment une action; il devrait donc être invariable suivant les règles de notre syntaxe, puisqu'il exprime un des accidents du verbe d'action *aboutir ;* mais ce mots est un des termes techniques du langage de la jurisprudence, et, à ce titre, *il n'a rien appris, rien oublié*, et il obéit encore aux lois grammaticales du XVIe siècle qui commandaient la variabilité de tous les participes présents. Il en est de même de *ayants cause, ayants droit*, autres débris de la vieille langue.

ABOUTISSANTS s. m. pl. (a-bou-ti-san — rad. *bout*). Limites d'un héritage, d'une terre, dans le sens de la longueur, par opposition aux *tenants*, mot auquel le premier est joint ordinairement, et qui désigne les limites dans le sens de la largeur : *Une demande en désistement d'héritage doit indiquer* LES TENANTS ET ABOUTISSANTS *des terres en question.* (Merlin.) *Un plan figuré du local, avec indication des dimensions et des* TENANTS ET ABOUTISSANTS. (Balz.) ‖ Se dit également, par ext., des propriétaires eux-mêmes : *Dans les contrats de vente, on ne manque jamais de mentionner les* ABOUTISSANTS ET LES TENANTS. (Encycl.) ‖ Peut s'employer seul, en parlant de tout ce qui aboutit à un lieu : *Les rues et les* ABOUTISSANTS *du débarcadère étaient encombrés de monde.* (Journ.)

— Fig. Se dit de tout ce qui se rattache à une chose et qui sert à la compléter : *Ecrire l'histoire d'une seule nation, c'est œuvre incomplète, sans* TENANTS *et sans* ABOUTISSANTS. (V. Hugo.) ‖ Les détails d'une affaire, les relations d'une personne, son entourage : *M. de Lamoignon vous en pourra dire mieux que moi tous* LES TENANTS ET ABOUTISSANTS. (De Coulanges.) *Ce sont des émissaires admirables; ces gens-là savent tous les* TENANTS ET ABOUTISSANTS *des familles, et nous en tirons de bons services.* (Dancourt.)

ABOUTISSEMENT s. m. (a-bou-ti-se-man — rad. *bout*). Résultat : *Nos efforts n'ont eu aucun* ABOUTISSEMENT. ‖ Dans ce sens, se dit aussi d'un événement qui est la conséquence nécessaire de beaucoup d'autres qui l'ont précédé : *La révolution de* 1848 *n'est en réalité que l'*ABOUTISSEMENT *des aspirations, des instincts traditionnels de la France.* (Sarrans.)

— Pièce d'étoffe que l'on coud à une autre pour l'allonger : *Cette pièce est trop courte, il faut y mettre un* ABOUTISSEMENT. (Trév.)

— Chir. Commencement de suppuration : *L'*ABOUTISSEMENT *d'un abcès.*

ABOUTOIRS s. m. pl. (a-bou-toir). Techn. Œillères grossières des chevaux de charrette. ‖ On dit aussi ABOUTOIRES, mais alors il est féminin.

ABOVILLE (François-Marie, comte D'), général d'artillerie, né à Brest en 1730, mort en 1817. Il fit, en qualité de colonel, la guerre de l'indépendance américaine sous les ordres de Rochambeau, fut nommé général de brigade en 1789, commanda ensuite comme général de division, en 1792, les armées du Nord et des Ardennes, et se prononça énergiquement contre la trahison de Dumouriez. Successivement nommé, après le 18 brumaire, premier inspecteur général d'artillerie, sénateur, grand officier de la Légion d'honneur, il fut appelé à Brest en 1809, avec le titre de gouverneur. Ayant adhéré au rétablissement des Bourbons, il entra à la Chambre des pairs en 1814, conserva cette dignité pendant les Cent-Jours et la vit confirmée par Louis XVIII. Entre autres perfectionnements dans son arme, on lui doit les *roues à voussoir*, à moyeux en métal. Il a laissé deux fils : Augustin-Gabriel, né en 1773, mort en 1820, qui devint après la Restauration commissaire du roi près l'administration des poudres et salpêtres; — Augustin-Marie, né en 1776, qui fut nommé général de brigade après la bataille de Wagram, où il perdit un bras, et appelé ensuite au commandement de l'Ecole d'artillerie de La Fère. Tous deux furent pairs de France.

AB OVO, loc. adv. (a-bo-vo — du lat. *ab*, dès, depuis; *ovum*, abl. *ovo*, l'œuf). Dès le principe, dès l'origine, depuis le commencement. La vulgarisation de cette locution remonte à Horace, qui loue Homère d'avoir su tirer toute l'*Iliade* d'une seule scène, d'un seul événement du siége de Troie (la colère d'Achille), sans avoir eu besoin, pour grossir son poëme, de remonter jusqu'à la naissance d'Hélène, cause de la guerre, et qui, suivant la mythologie, était née de l'*œuf* de Léda :

> Nec gemino bellum Trojanum orditur *ab ovo*.

(Pour raconter la guerre de Troie, il ne commence pas à l'œuf de Léda.)

Mais il y a une autre manière d'expliquer cette expression devenue proverbiale : *ab ovo usque ad mala*, depuis l'œuf jusqu'aux pommes, était un proverbe né des habitudes de table chez les Romains. Le repas commençait presque toujours par des œufs et se terminait par des fruits. Horace lui-même dit, en parlant du chanteur Tigellius : *Il aurait chanté depuis l'œuf jusqu'aux pommes*, c'est-à-dire pendant toute la durée du repas.

Ces mots sont souvent cités par nos écrivains :

« Le feuilleton ne s'est pas cru obligé à suivre pas à pas ces drames échevelés qui commençaient à six heures du soir pour finir après minuit. Personne n'est plus assez fort pour entreprendre *ab ovo* un pareil récit. »

J. JANIN.

« Je suis fort aise d'avoir entamé mon histoire par la relation de mes faits et gestes, comme dit Horace, *ab ovo*, depuis l'œuf où j'ai commencé à végéter. » STERNE.

> Et d'abord, sauvez-vous par une fuite prompte
> De ce conteur minutieux
> Dont l'ennui consciencieux,
> De quelque omission pour réparer la honte.
> Malgré vous *ab ovo* recommence son conte.
>
> DELILLE.

— S'emploie quelquefois elliptiq. après un nom :

« L'antiquité avait posé dans ses mythes la question de l'origine du mal; elle l'avait résolue par un autre mythe, en affirmant sans hésiter la criminalité *ab ovo* de notre espèce. »

PROUDHON.

ABOYANT (a-boi-ian) part. prés. du v. Aboyer : *Les chiens en* ABOYANT *ont fait fuir les voleurs. Un moment après, Fidèle était à leurs pieds,* ABOYANT, *gémissant et les accablant de caresses.* (B. de St-P.)

ABOYANT, ANTE adj. (a-boi-ian, an-te — rad. *aboyer*). Qui aboie continuellement, par suite du naturel : *Des chiens* ABOYANTS. *Une meute* ABOYANTE. *Toutes ces vagues me faisaient l'effet d'une horrible populace, non d'hommes, mais de chiens* ABOYANTS. (Michelet.) *Arrivés aux portes, les chiens nous quittèrent, j'avoue que, pour mon compte, je ne fus point fâché d'être débarrassé de l'*ABOYANTE *escorte.* (Alex. Dumas.)

— Par anal. Se dit des flots qui se brisent contre les rochers, et qui font entendre des bruits semblables aux aboiements :

> De l'horrible Scylla les meutes *aboyantes*...
>
> DELILLE.

> Comme l'oiseau du ciel qui vient en tournoyant
> Enivrer son regard sur ce gouffre *aboyant*.
>
> LAMARTINE.

— Substantiv. et fig., en parlant des personnes, Celui, celle qui postule, qui ambitionne : *Cette abbaye causa tant d'envie que les* ABOYANTS, *outrés de la voir donner ainsi, se mirent à chercher ce que c'était que cet abbé de Chavigny.* (St-Sim.)

ABOYÉ, ÉE (a-boi-ié) part. pass. du v. Aboyer. Poursuivi par des cris, des abois : *Un cerf, un sanglier, un loup* ABOYÉ *par les chiens.*

— Fig. Poursuivi par des critiques, des injures, des créanciers, etc. : *Après quatre jours de chemin, toujours* ABOYÉS *de quelques ennemis, ils arrivèrent enfin au fort de Retorton.* (Mézeray.) *Le prince de Conti faisait un triste et humiliant personnage, accueilli de personne,* ABOYÉ *de tous.* (St-Simon.) *J'attendrais longtemps un régiment vacant,* ABOYÉ *des familles et des officiers.* (St-Sim.)

ABOYER v. n. ou int. (a-boi-ié — rad. *baier*, mot de l'ancien français; dans plusieurs de nos patois on dit encore *abayer*. Du lat. *baubari*, aboyer. Ce mot doit être considéré comme une onomatopée. — Change l'*y* du rad. en *i* devant un *e* muet : *Il aboie, il aboiera;* prend un *y* et un *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous aboyions, vous aboyiez; que nous aboyions, que vous aboyiez*). Crier, en parlant du chien et de quelques autres animaux du même genre : *Ouais! il me semble que j'entends un chien qui* ABOIE. (Mol.) *Il faut attendre, pour faire le compliment d'entrée, que les petits chiens* AIENT ABOYÉ. (La Bruy.) *Le renard glapit,* ABOIE, *et pousse un son triste.* (Buff.) *Les loups hurlent et n'*ABOIENT *point.* (Buff.) *A ce moment les chiens de garde* ABOYÈRENT *avec force.* (E. Sue.) ‖ Poursuivre, menacer par des cris, des aboiements. Se construit alors avec les prépositions *à, après, contre : Ce chien* ABOYAIT *contre tous ceux qui l'approchaient.* (Buff.) *Le chien du garde* ABOIE *au voleur, après le voleur, contre le voleur.* (Littré.)

— S'empl. activ. dans le même sens : *Moi, je ne tue point un chien qui m'*ABOIE. (Dider.) *La plupart des chiens se contentent d'*ABOYER *le hérisson, et ne se soucient pas de le suivre.* (Buff.)

— Véner. On dit que les chiens *crient* quand ils chassent. Ils n'*aboient* que lorsque la bête est forcée.

— Par anal. Se dit de certains bruits importuns : *Les roues, les scies, les chaudières, les machines grincent, râlent, reniflent,* ABOIENT, *glapissent, déchirent le bronze, tordent le fer, mâchent le granit.* (V. Hugo.) ‖ On l'a dit aussi des instruments de musique : *L'organiste déchaînait sa meute de gros tuyaux qui* ABOYAIENT *en cadence.* (Le Siècle.) ‖ On l'a appliqué également aux crieurs qui appellent les gens pour les engager à entrer aux spectacles forains : *Entrez, entrez, messieurs et mesdames, prenez vos places,* ABOYAIENT *le pitre et le paillasse.*

— Fig. Clabauder, crier contre quelqu'un; l'attaquer de paroles; le presser avec importunité, avec acharnement : *Tous les critiques* ABOIENT *après cet auteur.* (Acad.) *Dès le soir, le fidèle Achate se mit à* ABOYER *contre Brancas sur le jansénisme.* (Mme de Sév.) *Mais l'argent nous presse, et nous avons de tous côtés des gens qui* ABOIENT *après nous.* (Mol.) *Un milicien de Paris se hasarda à passer derrière les gardes du corps; là voyant la grille fermée, il* ABOYAIT *après le factionnaire placé au dedans et le menaçait de sa baïonnette.* (Michelet.) ‖ Dans ce sens, il s'emploie souvent transitiv. : *C'est un médisant qui* ABOIE *tout le monde.* (D'Ablanc.) *Pourquoi m'*ABOIES-*tu? — Parce que je vois un voleur.* (D'Ablanc.) *J'ai laissé dix mois entiers les gazetiers me conspuer, m'*ABOYER, *sans seulement y faire attention.* (P.-L. Cour.)

— Absol. :

... Tout fat me déplaît et me blesse les yeux;
Je le poursuis partout, comme un chien fait sa proie,
Et ne le sens jamais qu'aussitôt je n'*aboie*.
BOILEAU.

— Fig. *Aboyer après une chose*, La désirer, y aspirer, la poursuivre ardemment : ABOYER *après une succession, après un emploi. Ils sont trois ou quatre qui* ABOIENT *après cette charge.* (Acad.)

— Fig. et activ. *Aboyer des injures*, Vomir des injures : *Eh bien! qu'avez-vous vu dans cette fameuse maçonnerie contre laquelle il* ABOYA *tant d'injures?* (Proudhon.) ‖ *Aboyer une chose*, La crier sur les toits : *Du temps de Guy-Patin, il existait des praticiens en vogue offrant au public des remèdes faciles et trompeurs; le vieux médecin appelait cela lécher les malades et* ABOYER *la science.*

— Prov. *Aboyer à la lune*, Clabauder, vociférer sans résultat, comparaison et métaphore prises des chiens qui, d'après une opinion populaire, aboient contre la lune. Cette opinion et le proverbe auquel elle a donné naissance existaient déjà chez les Romains : *Quo plus lucet luna, magis latrat molossus* (Plus la lune brille, plus le mâtin aboie) : *Malheureusement pour lui il ne sut par où me prendre. Il eut recours à de misérables généralités, et à* ABOYER À LA LUNE. (St-Simon.) *Le natif de Saint-Malo ne partit point pour la lune, comme il le croyait; il se contenta d'y* ABOYER. (Volt.)

Connais-tu ce fâcheux qui, contre la fortune,
Aboie impudemment comme un chien *à la lune*.

— On dit aussi dans le même sens, *Aboyer la lune, aboyer contre la lune, aboyer après la lune : Ne sachant plus, dans la rage qui me tenait toujours, après qui ni quoi aboyer, je me mis à* ABOYER APRÈS LA LUNE. (Piron.) ‖ On a dit, dans le même sens, *Aboyer aux nues : Le cœur me disait que je n'*ABOYAIS *pas* AUX NUES. (Larivey.)

— Fam. *Aboyer au scandale*, Crier au scandale, s'époumoner pour dénoncer un scandale imaginaire :

. . . . Je veux combattre un préjugé reçu,
Dût l'Anitus du jour *aboyer au scandale*.
ARNAULT.

— Prov. *Tous les chiens qui aboient ne mordent pas*, Les personnes qui crient et font de grandes menaces ne sont pas toujours les plus à craindre. ‖ *Jamais bon chien n'aboie à faux*, Un homme sage ne fait jamais de vaines menaces; un habile homme ne manque jamais son coup.

S'aboyer, v. pr. Se dit des chiens qui aboient l'un après l'autre : *Deux chiens qui* S'ABOIENT, *qui s'affrontent.* (La Bruy.)

— **Syn. Aboyer, japper.** *Aboyer* se dit du cri des gros chiens; *japper*, de celui des petits.

ABOYEUR, EUSE adj. et s. (a-boi-ieur, eu-ze — rad. *aboyer*). Qui aboie : *Ce chien est bien* ABOYEUR, *c'est un grand* ABOYEUR, *un* ABOYEUR *continuel.* ‖ Qui a un cri analogue à celui du chien : *Il faut que le cri de cet oiseau ressemble à un aboiement, puisqu'il a pris chez les Anglais le nom d'*ABOYEUR. (Buff.) *La barge* ABOYEUSE *habite les marécages des côtes maritimes de l'Europe, tant de l'Océan que de la Méditerranée.* (Buff.)

— Véner. Sorte de chiens qui aboient devant les bêtes sauvages sans en approcher, et qui donnent ainsi l'éveil aux chasseurs.

— Fam. et par anal. Crieur qui se tient à la porte des théâtres pour appeler les voitures : *Ce n'était que bruit et tumulte sous le vestibule illuminé, où retentissait par intervalles la voix enrouée de l'*ABOYEUR. (Rog. de Beauv.)

— Se disait aussi des vendeurs de billets qui, à la porte des petits théâtres, annonçaient à haute voix aux passants l'heure et la composition du spectacle : *Le théâtre de Lazary est, avec le théâtre des ombres chinoises de M. Séraphin, le dernier théâtre de Paris qui ait conservé un* ABOYEUR. (T. de Banville.) ‖ Se dit encore des charlatans, des saltimbanques, des mauvais chanteurs, etc. : *L'*ABOYEUR *ne vous admettait jamais seul, ni jamais plus de deux.* (Balz.) *Les chanteurs et chanteuses ambulants, râcleurs de harpe ou de violon,* ABOYEURS *de romances stridentes en idiomes impossibles, sont disséminés chaque soir dans les cafés-concerts.* (Edm. Robert.) ‖ Celui ou celle qui vend dans les rues des complaintes, des nouvelles, etc. ‖ Celui qui, dans une prison, est chargé d'appeler les prisonniers demandés au parloir.

— Fig. Celui qui poursuit ardemment une chose : *Un* ABOYEUR *d'emplois, de bénéfices, de successions.*

— Fam. Celui, celle qui crie contre quelqu'un, qui le poursuit avec importunité ou en l'accablant d'injures : *Ce critique n'est qu'un* ABOYEUR. (Acad.) *Ce créancier est un dangereux* ABOYEUR. *Il a bien des* ABOYEURS *à ses côtés.* (Noël.)

— Fig. Se dit des orateurs de tribune, de clubs, etc. : *Les* ABOYEURS, *dans toutes les révolutions, sont des esprits exaltés, des gueules fortes que les chefs de parti mettent en avant, pour exciter le peuple à l'insurrection, à la révolte.* (Fourier.) *Le général Mina a fait voir, avec une poignée de miquelets, ce qu'aurait pu l'Espagne si elle eût été gouvernée par des hommes et non par des* ABOYEURS. (Fourier.)

— *Gager des aboyeurs*, Des partisans qui prônent celui qui les paye.

— Pathol. *Délire des aboyeurs*, Névrose caractérisée par des cris perçants, convulsifs, etc. : *Beaucoup étaient frappés d'épilepsie et aboyaient comme des chiens. La seule petite ville d'Acq comptait jusqu'à quarante de ces malheureux* ABOYEURS. (Michelet.)

— **Encycl.** Méd. Le délire des *aboyeurs* a quelquefois régné d'une manière épidémique; on l'observait alors surtout chez les femmes qui s'appelaient *aboyeuses*. A l'époque où l'on croyait à la sorcellerie, on l'attribuait à la possession du démon, et les exorcismes étaient le traitement auquel on avait recours. Aujourd'hui le délire des aboyeurs est considéré comme une des formes de la chorée : c'est la chorée des muscles expirateurs et laryngiens.

ABRA s. m. (a-bra). Monnaie d'argent de l'ancien royaume de Pologne, valant environ 0 fr. 17 c.

ABRABANEL, rabbin juif, né à Lisbonne en 1437, m. en 1508. Ministre d'Alphonse V de Portugal, puis de Ferdinand le Catholique, il se retira en Italie lorsque les Juifs furent expulsés de la Péninsule. Ses commentaires sur l'Ancien Testament ont été estimés.

ABRACADABRA s. m. (a-bra-ka-da-bra — paraît venir d'*abraxas*). Mot barbare et magique auquel l'antiquité superstitieuse attribuait la propriété de guérir certaines maladies; amulette où ce mot était écrit : *Que vous m'avez obligé de m'apprendre cette propriété occulte d'*ABRACADABRA! (Costar.)

De vos mains grossières,
Parmi des poussières,
Ecrivez, sorcières,
Abracadabra!
V. HUGO.

— On a appliqué, par extension, le mot *abracadabra* à diverses croyances superstitieuses : *Nous rions aujourd'hui de la simplicité de nos pères, de cette momerie du moyen âge, et cependant, que d'*ABRACADABRAS *ne débite-t-on pas tous les jours, auxquels, dans leur simplicité, les bonnes femmes attribuent une vertu vraiment abracadabrante!* (***)

— Mot de ralliement de plusieurs sociétés secrètes.

— **Encycl.** Le mot magique *abracadabra* servait à guérir la fièvre quarte et l'hémitritée (demi-tierce). D'après Serenus Sammonicus, médecin du IIe siècle, les lettres de ce mot, pour avoir cette vertu, devaient être écrites de manière à former un triangle où il fût possible de le lire dans tous les sens :

A B R A C A D A B R A
B R A C A D A B R
R A C A D A B
A C A D A
C A D
A

Ou bien :

A B R A C A D A B R A
A B R A C A D A B R
B R A C A D A B
R A C A D A
A C A D
C A
A

Une fois écrit de l'une de ces façons sur un morceau de papier carré, il fallait plier celui-ci de manière à cacher l'écriture et le piquer en croix avec un fil blanc. Puis le malade suspendait cette amulette à son cou et la portait pendant neuf jours. Au bout de ce temps, il devait aller, en silence, de grand matin, sur le bord d'une rivière qui coulait vers l'orient, détacher de son cou le morceau de papier et le jeter derrière soi sans l'ouvrir.

ABRACADABRANT, ANTE adj. (a-bra-ka-da-bran, an-te — rad. *abracadabra*). Néol. Mot burlesque qu'on emploie pour désigner quelque chose d'extraordinaire, de merveilleux, de stupéfiant, en un mot quelque chose d'aussi mirifique que l'abracadabra : COQUECIGRUE... *tel est le titre d'une gentille pièce... c'est une spirituelle paysannerie qui ne demandait pas un titre si pantagruélique et si* ABRACADABRANT. (Th. Gautier.) *Tout a été dit sur cette danse moderne et* ABRACADABRANTE. (F. Mornand.) *Nous avons donné ces jours derniers de curieux extraits de style* ABRACADABRANT. (Journ.)

— S'empl. substantiv. dans le même sens : *Je ne crois pas que l'art de la disparate, de l'incompatibilité, du coquecigrue et de l'*ABRACADABRANT *ait jamais été poussé si loin.* (L. Desnoyers.)

ABRACADABRESQUE adj. (a-bra-ka-da-brèss-ke — rad. *abracadabra*). Néol. Synonyme d'abracadabrant, mais il est moins usité : *Une foule d'ombres* ABRACADABRESQUES *et chinoises.* (Th. Gautier.)

ABRACALAN s. m. (a-bra-ka-lan). Terme cabalistique auquel les Juifs attribuaient la même vertu qu'à l'*abracadabra*.

ABRACHIE s. f. (a-bra-ki — du gr. *a* priv.; *brachiôn*, bras). Anat. Etat d'un fœtus qui manque de bras.

ABRACHIOCÉPHALIE s. f. (a-bra-ki-o-séfa-li — du gr. *a* priv.; *brachiôn*, bras; *képhalê*, tête). Tératol. Monstruosité embryonnaire ou fœtale caractérisée par l'absence de la tête et d'une partie du cou, ainsi que le manque de bras.

ABRAHAM, patriarche hébreu, père de la nation juive, né à Ur en Chaldée vers l'an 2000 ans av. J.-C., descendait de Sem, fils aîné de Noé, à la 8e génération. Il sut se préserver de l'idolâtrie qui régnait dans la maison de son père Tharé, où il passa ses premières années. Obéissant aux ordres de Dieu, il alla d'abord s'établir en Mésopotamie, puis vint se fixer dans le pays de Chanaan, que Dieu lui avait promis, et où il lui annonça qu'il serait le père d'un grand peuple. La famine l'ayant obligé de passer en Egypte, il se rendit ensuite à Béthel et se retira dans la vallée de Mambré, pendant que Loth, son neveu, allait se fixer à Sodome. Dieu apparut alors à Abraham, lui promit qu'il aurait un fils de sa femme Sara, alors âgée de près de 90 ans, et lui ordonna de se circoncire, ainsi que toute sa postérité, en signe de l'alliance qu'il contractait avec lui. Lorsque son fils Isaac eut 25 ans, Dieu lui en demanda le sacrifice : il voulait éprouver ainsi la foi du patriarche, qui allait obéir, lorsqu'un ange arrêta son bras. (V. SACRIFICE D'ABRAHAM.) Avant la naissance de ce fils, Abraham avait eu d'Agar, sa servante, Ismaël, qui fut le père des Ismaélites; après la mort de Sara, il épousa Céthura, en eut six fils, mourut à l'âge de 175 ans, et fut enterré à Hébron. Abraham est une des plus grandes figures de l'Ancien Testament; il est le point de départ de l'histoire du peuple d'Israël, et c'est avec lui que commence l'alliance conclue entre Dieu et cette nation privilégiée. Son nom est resté célèbre dans tout l'Orient : les Juifs l'appellent le premier des fidèles, le docteur de la sagesse et l'ami de Dieu; les Arabes ne l'ont pas en moins grande vénération, et quelques-uns de leurs écrivains vont jusqu'à prétendre que c'est lui qui a construit la Kaaba, à la Mecque.

ABRAHAM DE SAINTE-CLAIRE, célèbre prédicateur allemand et moine augustin dont le vrai nom était *Ulrich Megerle*, né en Souabe en 1642, m. en 1709, prêcha pendant plusieurs années à la cour de Vienne. Doué d'un esprit original et observateur, il composa des sermons dont la singularité va quelquefois jusqu'au burlesque, mais qui dénotent une grande connaissance du cœur humain.

ABRAHAM (SAINT-), nom donné à une hauteur qui domine la ville de Québec, dans l'Amérique du Nord. Elle est célèbre par la sanglante bataille qui y fut livrée en 1759, entre les Anglais et les Français. L'acharnement fut égal des deux côtés; mais la victoire resta aux Anglais, qui occupèrent Québec quelques jours après. Les deux armées perdirent leur général en chef. Le général Wolff, percé d'une balle en pleine poitrine, eut les honneurs de Westminster. Le brave marquis de Montcalm, qui ne le cédait pas en courage au héros anglais, eut une sépulture moins royale, mais plus glorieuse et surtout plus militaire : un trou, creusé par une bombe dans une église de Québec, fut son tombeau.

ABRAHAMIDE adj. (a-bra-a-mi-de — rad. *Abraham*). D'Abraham, qui appartient, qui a rapport à Abraham.

ABRAHAMIEN ou **ABRAHAMITE** s. m. (a-bra-a-mi-ain — rad. *Abraham*). Hist. relig. Nom de sectaires du IXe siècle, dont les doctrines sont à peu près celles des paulianistes. ‖ On a donné le même nom à des paysans de Bohême, qui, comme Abraham avant la circoncision, n'admettaient d'autre dogme que l'unité de Dieu; leur seule prière était l'Oraison dominicale.

ABRAHAMIQUE adj. (a-bra-a-mi-ke — rad. *Abraham*). Néol. D'Abraham, qui appartient, qui a rapport à Abraham : *Il avait une barbe* ABRAHAMIQUE. (Méry.)

ABRAHAMITE. V. ABRAHAMIEN.

ABRANCHES s. f. pl. (a-bran-che — du gr. *a* priv.; *branchia*, branchies). Entom. Ordre d'annélides renfermant des espèces sans branchies apparentes, qui semblent respirer par la surface du corps, telles que les sangsues.

ABRANIDE s. f. (a-bra-ni-de). Antiq. Sorte de vêtement de couleur jaune que portaient les femmes grecques.

ABRANTÈS (duc D'). V. JUNOT.

ABRANTÈS (St-Martin Permon, duchesse D'), épouse de Junot, duc d'Abrantès, née à Montpellier en 1785, m. en 1838. Elle était issue d'une famille qui prétendait descendre des Comnène. La mort de son époux, la chute de l'empire, peut-être aussi ses prodigalités, la firent tomber du rang le plus élevé dans un état voisin de la misère. Ce fut alors qu'elle chercha des ressources dans la littérature. Ses *Mémoires* sur la Révolution, l'Empire et la Restauration, où se trouvent de curieuses anecdotes et des portraits piquants, eurent un succès en partie mérité; mais les nombreux romans sortis de sa plume, malgré la vogue qu'obtinrent quelques-uns, sont tombés dans un oubli mérité. La duchesse d'Abrantès mourut dans le plus triste dénûment.

ABRANTÈS, ville de Portugal, à 110 k. de Lisbonne, sur le Tage; 5,000 hab. Elle fut prise en 1808 par le général Junot, qui reçut de là le titre de *duc d'Abrantès*.

ABRAQUÉ, ÉE (a-bra-ké) part. pass. du v. Abraquer. Roidir : *Les cordages bien* ABRAQUÉS *donnaient au brick ce vernis de fashion nautique, privilége exclusif d'ordinaire des bâtiments de l'Etat.* (P. Féval.)

— Fig. Fini, achevé : *C'est autant d'*ABRAQUÉ, c'est autant de fait.

ABRAQUER ou **EMBRAQUER** v. a. ou tr. (a-bra-ké — du gr. *brachunô*, je rends court). Mar. Tirer, tendre, en parlant d'un cordage.

S'abraquer, v. pr. Etre abraqué.

ABRAS s. m. (a-bra — rad. *bras*). Techn. Garniture de fer qui entoure le manche d'un marteau de forge.

ABRASION s. f. (ab-ra-zi-on — du lat. *abradere, abrasum*, racler). Méd. Ulcération superficielle des parties membraneuses avec déperdition de substance par petits fragments. Ce mot s'applique particulièrement à la muqueuse intestinale lorsqu'elle est ulcérée et qu'il s'en détache de petites parties expulsées avec les excréments et appelées vulgairement *raclures de boyaux*.

— Action de gratter certaines parties, ou de les enlever par lamelles : ABRASION *des os cariés.* ABRASION *du tartre des dents.* ABRASION *de la cornée. L'*ABRASION *du prépuce.*

A BRAS-LE-CORPS loc. adv. (a-bra-le-kor). Par le milieu du corps, en passant les bras autour du corps : *Prendre, saisir, porter quelqu'un* À BRAS-LE-CORPS. *Messire Guillaume Martel s'approcha par derrière, et prit le roi* À BRAS-LE-CORPS. (Barante.) ‖ On dit abusivement *A brasse corps*.

ABRAXAS s. m. (a-bra-ksass). Antiq. Pierres gravées qui contenaient les symboles du culte de certaines sectes gnostiques et qui sont ainsi nommées du mot *abraxas*, qu'on lit sur la plupart d'entre elles : *Spon décrit une espèce d'*ABRAXAS *au revers duquel on voit les sept voyelles combinées de sept façons différentes.* (Barthél.) *Sur plusieurs* ABRAXAS *se trouvent des figures égyptiennes.* (Barthél.) *Il est infiniment probable que les* ABRAXAS *ont servi d'amulettes ou de talismans comme les cylindres persépolitains.* (A. Maury.)

— S'empl. adjectiv. : *Parmi ces compositions, on distingue les pierres* ABRAXAS, *à Alexandrie, monument de la religion panthéiste d'Iao.*

— **Encycl.** Les pierres d'*abraxas* se nomment aussi pierres *basilidiennes*, parce que la secte gnostique des basilidiens paraît surtout en avoir fait usage. On a donné du mot *abraxas* plusieurs explications; on le fait venir du persan, de l'hébreu, du grec, du cophte. Des auteurs n'y ont vu qu'une réunion de lettres numériques donnant le nombre 365, nombre sacré

pour les gnostiques, auxquels il rappelait l'ensemble des manifestations émanées du Dieu suprême. Les pierres d'*abraxas* portent, outre le mot *abraxas*, diverses figures fantastiques, têtes de lion, de coq, d'éléphant, de serpent, etc. Quelques-unes présentent les deux lettres *a* et *o*, ou le mot *iau*, qui désigne la divinité. Les pierres d'*abraxas* sont nombreuses dans les cabinets d'antiques en Europe; elles proviennent, dit-on, de la Syrie, de l'Égypte et de l'Espagne. Il est probable qu'un grand nombre de ces pierres furent fabriquées au moyen âge pour servir de talismans ou pour être employées dans les opérations de magie et d'alchimie.

ABRAXOÏDE adj. (a-brak-so-i-de — de *abraxas*, et du gr. *eidos*, forme). Se dit des pierres d'abraxas : *Pierre* ABRAXOÏDE.

ABRAZITE s. f. (a-bra-zi-te — de l'allemand *abrazit*). Minér. Substance pierreuse, blanche, composée de silice, d'alumine et de chaux. Elle cristallise en prismes droits rectangulaires, donne de l'eau par la calcination, se fond avec boursouflement au feu en verre bulleux, est soluble dans les acides et raye difficilement le verre. On trouve ce minéral près de Giessen, dans la Hesse-Darmstadt; à Dumbarton, en Ecosse, et dans les laves anciennes, à Capo-di-Bone, en Italie. On l'appelle aussi *gismondine*.

ABRE s. m. (a-bre — du gr. *abros*, tendre, mou). Bot. Traduction française du mot *abrus*. V. ce mot.

ABRÉE s. m. (a-bré — du gr. *abros*, élégant). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, famille des clavicornes, tribu des hystérides. Il a pour type l'*hyster globosus*, qui se trouve aux environs de Paris.

ABRÉGÉ, ÉE (a-bré-jé) part. pass. du v. Abréger. Diminué, réduit à une moindre étendue, à une moindre durée : *Un discours* ABRÉGÉ. *Une histoire* ABRÉGÉE. *L'exemple, vous le savez, est la voie* ABRÉGÉE *de la persuasion.* (Mass.) *Le long chemin pouvait être* ABRÉGÉ *et facilité.* (Fén.) *Je ne vous ai donné qu'un plan très-*ABRÉGÉ *de mon poëme.* (Volt.) *Combien nos jours ne sont-ils pas* ABRÉGÉS *par les excès!* (L.-J. Larcher.)

ABRÉGÉ s. m. (a-bré-jé). Ecrit, discours dans lequel on expose d'une manière succincte ce qui a été ou pourrait être dit avec plus de détails : *Tout* ABRÉGÉ *d'un bon livre est un sot* ABRÉGÉ. (Montaig.) *Vos* ABRÉGÉS *sont longs au dernier point.* (J.-B. Rouss.) *L'ouvrage de Paterculus est le modèle des* ABRÉGÉS. (Beauzée.)

— Mot dont on a retranché quelques lettres, pour que l'écriture soit plus rapide et occupe moins d'espace : *Il est malaisé de déchiffrer les* ABRÉGÉS *qui sont dans les bulles et les signatures de la cour de Rome.*

— Par anal. Réduction, raccourci : *L'homme est un* ABRÉGÉ *des merveilles de l'univers.* (Acad.) *L'*ABRÉGÉ *de la loi, c'est la charité.* (Boss.) *L'amour est la plénitude et l'*ABRÉGÉ *de toute la loi.* (Port-Royal.) *Nos jardins sont l'*ABRÉGÉ *de la campagne.* (Marmontel.) *Pardonnez-moi, madame, repartit-elle effrontément : c'est un sujet accompli, un* ABRÉGÉ *de toutes les vertus.* (Le Sage.)

— Mus. Mécanisme qui, dans l'orgue, transmet aux soupapes des sommiers respectifs le mouvement des touches du clavier.

— **En abrégé**, loc. adv. En peu de mots : *Contez-moi la chose* EN ABRÉGÉ. (Acad.) *Je ne dis ces choses qu'*EN ABRÉGÉ; *elles sont assez expliquées ailleurs.* (Boss.) *Je ne vous dis ceci qu'*EN ABRÉGÉ. (Patru.)

— Fig. : *Si vous vouliez bien quereller* EN ABRÉGÉ, *mon petit mari, je vous en aurais bien de l'obligation.* (Danc.) ‖ Sommairement : *On ne doit et l'on ne peut traiter l'histoire générale qu'*EN ABRÉGÉ. (Girard.) ‖ Par abréviation, avec des signes abréviatifs : *Ecrire un mot* EN ABRÉGÉ.

—Fig. En petit, en raccourci : *La conscience est tout un monde en petit, l'univers* EN ABRÉGÉ. (V. Cousin.) *Toutes ces petites choses de femme veulent être faites oisivement, à la longue, non* EN ABRÉGÉ. (Michelet.)

— **Syn. Abrégé, analyse, extrait, précis, raccourci, résumé, sommaire.** L'*abrégé* est un livre qui en reproduit un autre dans de moindres dimensions. Le *sommaire* est l'indication préliminaire des principales choses contenues dans un livre, dans un chapitre, à la tête duquel il se place. Le *précis* est un abrégé dans lequel on ne trouve rien de superflu. Le *résumé* est un abrégé mis à la fin d'un ouvrage en forme de conclusion. Le *raccourci* est l'imitation ou la réduction d'un ouvrage plus étendu : *L'Iliade et l'Odyssée sont deux grands tableaux, dont l'Enéide est le* RACCOURCI. (Roll.) L'*extrait* est ou un morceau détaché, ou un recueil de morceaux détachés. L'*analyse* est une exposition raisonnée du but, du plan, de l'ordonnance et de la méthode d'un ouvrage.

Abrégé de l'histoire romaine, ou *Epitome*, est l'ouvrage le plus remarquable que nous aient laissé les écrivains latins de second ordre, et a placé Florus au rang des historiens distingués. Moins pur sous le rapport du style que les ouvrages du siècle d'Auguste, il rachète ce défaut par la netteté des appréciations, la richesse des détails et surtout la rapidité de la narration; c'est ainsi que la conjuration de Catilina est racontée en deux pages sans qu'aucun fait essentiel soit oublié. Le sujet du livre est l'histoire de la formation de l'empire romain. Considérant le peuple romain comme un individu, il le conduit depuis l'enfance jusqu'à l'âge mûr, et nous montre, à l'époque même de sa plus grande force, les causes et les premiers symptômes de sa décadence : il s'arrête au moment où Auguste ferme le temple de Janus.

Certains critiques ont prétendu que le style de Florus dégénère en *puérilité :* c'est une accusation portée trop légèrement. Des savants modernes ont montré plus d'indulgence. Voici comment l'un d'eux s'est exprimé : « Il est difficile de lire quelque chose de plus agréable que ce charmant ouvrage. Tout y est d'une élégance admirable. Je m'étonne d'y rencontrer autant de finesse et de concision, et j'admire comment, dans un cadre aussi étroit, le plus grand intérêt se trouve toujours uni à la plus grande variété. »

La première édition de cet ouvrage fut imprimée à Paris vers 1470 ou 1471. Les meilleures sont celles d'Elzévir (1688, in-12); de Grævius, *cum notis variorum* (1702, 2 tomes en un vol. in-8°); et de M^me^ Dacier, *ad usum Delphini* (1674, in-4°). Lamothe Le Vayer fils l'a traduit en français sous le nom de Monsieur, frère de Louis XIV (en 1656, in-4°, et en 1670, in-8°).

ABRÉGEANT (a-bré-jan) part. prés. du v. Abréger : *On croit qu'il expose les troupes; il les ménage en* ABRÉGEANT *le temps des périls par la vigueur des attaques.* (Boss.)

Puisse une prompte mort, *abrégeant* ma misère,
Epargner à mon cœur ces tableaux douloureux!
DELILLE.

ABRÉGEMENT s. m. (a-bré-je-man — rad. *abréger*). Action d'abréger; résultat de cette action : *La correction et l'*ABRÉGEMENT *de cet ouvrage ont demandé plus de temps que sa composition. Le bon chevalier le pria de vouloir bien pour un peu le laisser penser à sa conscience, car de l'ôter de là ne seroit que l'*ABRÉGEMENT *de sa vie.* (Le Loyal Serviteur, XVI^e^ siècle.) *Le plus grand* ABRÉGEMENT *que l'on puisse trouver dans l'enseignement des sciences est de ne s'appliquer jamais à la recherche de tout ce qui est au-dessus de nous.* (Port-Royal.)

— Se dit, en versification, de l'action de rendre brève une syllabe longue : *C'est ainsi que* RÔLE *ne pourra rimer avec* FOLLE, *à moins d'un* ABRÉGEMENT, *qui aura lieu en prononçant* ROLLE. (Ackermann.)

ABRÉGÉMENT adv. (a-bré-jé-man — rad. *abréger*). D'une manière abrégée. Vieux mot.

ABRÉGER v. a. ou tr. (a-bré-jé — du lat. *abreviare ;* rad. *brevis*, bref; anciennement, on disait *abrévier*. — Ce verbe conserve l'*é* fermé dans toute sa conjugaison; le *g* doit être suivi d'un *e* muet devant *a* ou *o : Nous abrégeons, il abrégeait, il abrégea*, etc.). Rendre plus court, diminuer. S'applique au temps et à l'espace : ABRÉGER *les délais. La vapeur* ABRÉGE *les distances. Cette traverse* ABRÉGE *le chemin.* (Trév.) *Ah! quel tourment, quel supplice que l'incertitude! Chaque instant d'attente* ABRÉGE *ma vie.* (Scribe.) *Dieu n'*ABRÉGE *les jours de la vertu sur la terre que pour les allonger dans le ciel.* (Chateaub.)

Cours par un prompt trépas *abréger* ton supplice.
RACINE.

Un fils *a* de son père *abrégé* la vieillesse!
C. DELAVIGNE.

Tu sentiras l'ennui miner tes tristes jours,
Si l'affreux désespoir n'en *abrége* le cours.
COLLIN D'HARLEVILLE.

— S'applique aux discours, aux ouvrages dont on réduit la longueur, l'étendue : *Tacite* ABRÉGEAIT *tout, parce qu'il voyait tout.* (Montesq.)

— Fig. Faire paraître moins long : *Le plaisir* ABRÉGE *les heures; l'ennui les compte.* (Saurin.) *Ils chantent, et par le chant ils* ABRÉGENT *les heures trop lentes.* (Gresset.)

Mille heureux passe-temps *abrégent* la soirée.
DELILLE.

Suis-je seul, elle accourt; suis-je un peu las, sa main,
M'offrant un doux appui, m'*abrége* le chemin.
C. DELAVIGNE.

— Absol. : *Prenez ce chemin, il* ABRÉGE. (Acad.) *Vous êtes trop long,* ABRÉGEZ. (Trév.) *J'*ABRÉGE, *de peur d'ennuyer.* (Chaban.)

— *Pour abréger*, pour couper court, pour n'en pas dire davantage : POUR ABRÉGER, *elle arrive saine et sauve au delà du labyrinthe.* (La Font.) *Voilà,* POUR ABRÉGER, *le dénoûment de cette première intrigue.* (Hamilt.) POUR ABRÉGER, *je passe sous silence les autres usages et les superstitions des Groenlandais.* (Buff.)

Pour abréger, la chose s'exécute
Comme Richard s'était imaginé.
LA FONTAINE.

— Jurispr. féod. *Abréger un fief*, Le démembrer, en amortir une partie.

S'abréger, v. pr. Etre abrégé, devenir plus court; diminuer : *La vie, déjà raccourcie,* S'ABRÉGE *encore par les violences qui s'introduisent dans le genre humain.* (Boss.) *Bientôt les querelles sont vives et fréquentes, les brouilleries longues, les raccommodements froids, les rendez-vous s'éloignent, les tête-à-tête* S'ABRÉGENT; *toutes les larmes sont amères.* (Desmahis.)

Comment de nos soleils l'inégale clarté
S'abrége dans l'hiver, se prolonge en été.
DELILLE.

— En parlant des personnes, Abréger son propre ouvrage : *Il semble que, rigoureusement parlant, il n'appartiendrait qu'à l'auteur lui-même de* S'ABRÉGER. (Encycl.)

— **Syn. Abréger, accourcir, raccourcir.** *Raccourcir*, c'est accourcir trop, jusqu'à rendre la chose incomplète. *Accourcir*, c'est en diminuer la longueur. *Abréger*, c'est la resserrer davantage.

— **Antonymes.** Agrandir, ajouter à, allonger, amplifier, augmenter, compléter, développer, étendre, paraphraser, prolonger.

ABRÉGEUR s. m. (a-bré-jeur — rad. *abréger*). Celui qui abrége : *Quel expéditeur de causes, quel* ABRÉGEUR *de procès!* (Rabelais.) ‖ Vieux mot, qu'*abréviateur* ne saurait remplacer.

ABRENUNTIO (a-bré-non-si-o). Mot. lat. qui signifie Je renonce, ou plutôt J'y renonce. S'empl. fam. pour faire entendre qu'on désespère de pouvoir faire une chose : *Essayez de déchiffrer ce griffonnage; quant à moi,* ABRENUNTIO.

ABREUVAGE s. m. (a-breu-va-je — rad. *abreuver*). Action d'abreuver : *A ce que dessus, pour les prairies d'*ABREUVAGE, *ne sera autre chose ajoutée que l'eau*, etc. (Olivier de Serres.) *L'*ABREUVAGE *de ces chevaux demandera beaucoup d'eau.* (Legoarant.)

ABREUVANT (a-breu-van) part prés. du v. Abreuver : *Rebecca,* ABREUVANT *les chameaux d'Abraham, devint épouse de son fils.* (S. François de Sales.) *Les sommets des hautes montagnes ont en tout temps des glaces et des neiges qui sont la source des rivières, et qui,* ABREUVANT *les pâturages, les rendent plus fertiles.* (Fén.)

— S'empl. aussi pronominalem. : *Quoi de plus simple que des vaches* S'ABREUVANT *à une mare?* (Th. Gaut.)

ABREUVÉ, ÉE (a-breu-vé) part. pass. du v. Abreuver : *Il faut que les chevaux soient* ABREUVÉS *plusieurs fois par jour.* (Buff.)

— Par ext. Humecté, arrosé, imprégné : *Les cèdres du Liban que vous avez plantés seront* ABREUVÉS *de la rosée du ciel.* (Mass.) *En Egypte, où il ne pleut presque jamais, la terre est* ABREUVÉE *par les débordements du Nil.* (B. de St-P.) *L'ouvrier y plonge avec les mains un ou plusieurs écheveaux* ABREUVÉS *d'eau, c'est-à-dire totalement imprégnés de ce liquide.* (J. Girardin.)

— Très-souvent, il s'empl. par plaisanterie pour Enivré : *Vous serez bien payés, encore mieux* ABREUVÉS. (La Chaussée.) *Il venait souper chez moi tous les soirs quelques-uns des principaux commis des bureaux du ministre... Je leur faisais très-bonne chère, et les renvoyais toujours bien* ABREUVÉS. (Le Sage.) ‖ Se dit aussi de l'estomac : *Comment s'étonner si, après de pareils écots, se sentant l'estomac mal* ABREUVÉ *et mal rassasié, les écoliers couraient à la taverne et y passaient leurs journées de vacances, s'y grisant pour toute la semaine?* (Francisque Michel.)

— Fig. Accablé, chargé : *Etre* ABREUVÉ *de dégoûts. Le meilleur des rois, la plus vertueuse des reines étaient* ABREUVÉS *de calomnies vomies par le parti philosophique, en langage des halles!* (E. Sue.) ‖ Imprégné, rempli : *Sa langue* ABREUVÉE *de fiel et de vinaigre.* (Boss.)

La France est par leurs mains de son sang *abreuvée.*
LA HARPE.

Monstre nourri de sang, cœur *abreuvé* de fiel.
J.-B. ROUSSEAU.

Si dans le sang l'offense était toujours lavée,
Bientôt la terre entière en serait *abreuvée.*
DESMAHIS.

— Pathol. On dit d'une plaie molle et humide qu'*Elle est abreuvée de pus.*

ABREUVEMENT s. m. (a-breu-ve-man — rad. *abreuver*). Action d'abreuver les animaux domestiques : *L'*ABREUVEMENT *des chevaux. On risque de causer des ruptures ou la pousse, si l'on fait courir l'animal aussitôt après l'*ABREUVEMENT.

ABREUVER v. a. ou tr. (a-breu-vé — bas-lat. *abeverare ;* formé de *ad*, à; *bibere*, boire). Faire boire les animaux domestiques, les mener à l'abreuvoir : *Elle est active, adroite, vigoureuse, conduit les chevaux, les panse,* ABREUVE, *étrille.* (Volt.) *Là les jeunes filles venaient chercher de l'eau pour le ménage, et les jeunes gens venaient* ABREUVER *leurs troupeaux.* (J.-J. Rouss.) *Dans les pays secs, il fallut creuser des puits et ouvrir des canaux pour* ABREUVER *le bétail.* (J.-J. Rouss.) *Un autre muletier voulut aussi* ABREUVER *ses mulets.* (Florian.)

— Avec un nom de chose pour sujet, Fournir d'eau : *Les eaux bienfaisantes du Nil suffisent à tous les besoins des campagnes et des cités,* ABREUVENT *tous les animaux, toutes les plantes.* (Michaud.)

Un torrent salutaire *abreuve* le Romain.
L. RACINE.

— Par ext. Faire boire les personnes : *Les puits qu'ils avaient creusés dans ces pays secs pour* ABREUVER *leur famille et leurs troupeaux.* (Boss.) *Mon vin, qui n'est pas malfaisant,* ABREUVE *mes domestiques.* (Volt.) *L'hôte se lassa d'*ABREUVER *tant de gosiers altérés.* (Le Sage.) *J'ordonnai qu'on apportât du vin pour* ABREUVER *la brigade.* (Le Sage.) ‖ Arroser : *Les prés ont besoin qu'on les* ABREUVE. *La pluie* A *bien* ABREUVÉ *les terres.* (Acad.)

— Fig. Humecter, mouiller profondément : *La nuit, seul dans sa couche nuptiale, il* ABREUVAIT *son chevet de ses pleurs.* (J.-J. Rouss.) *Le moins blessé des deux conscrits soutenait son camarade, qui* ABREUVAIT *le terrain de son sang.* (Balz.)

Le cruel, d'une main semblait m'ouvrir le flanc,
Et, de l'autre, à longs traits, m'*abreuver* de son sang.
CRÉBILLON.

‖ Inonder, pénétrer : *Les plantes, sortant de leur sommeil, élancent leurs tiges nouvelles vers l'astre bienfaisant qui les* ABREUVE *de ses rayons.* (Lamenn.) ‖ Remplir, accabler le cœur, l'âme : ABREUVER *quelqu'un d'outrages. Venez-vous encore m'*ABREUVER *de fiel et d'absinthe?* (Mass.) *L'Espérance suspend l'homme à sa mamelle et l'*ABREUVE *d'un lait intarissable.* (Chabeaub.)

L'infortune, en sa coupe amère,
L'*abreuve* d'affronts et de pleurs.
J.-B. ROUSSEAU.

— Dans cette dernière acception, les poëtes l'ont quelquefois employé en bonne part :

... Dans la douce allégresse
Dont tu sais nous *abreuver*,
Nous puiserons la sagesse
Qu'il chercha sans la trouver.
J.-B. ROUSSEAU.

Quand le plaisir, à grands coups *m'abreuvant*,
Gaiment m'assiége et derrière et devant,
Je suis vivant, bien vivant, très-vivant.
BÉRANGER.

‖ Dans certains arts, Etendre sur un fond poreux un corps gras quelconque pour en rendre la surface unie.

— Maçonn. Répandre de l'eau avec la truelle ou avec une brosse sur un vieux mur dégarni de son enduit, pour y attacher un nouvel enduit, ou sur l'aire d'un plancher qu'on a haché pour que le plâtre du nouveau carrelage fasse liaison avec cette aire.

— Agric. *Abreuver les terres*, Les arroser au moyen de fossés, de rigoles, de saignées qui y distribuent l'eau d'une manière égale; ou les couvrir d'eau qu'on y laisse séjourner. Se dit particulièrement des prairies.

— Techn. *Abreuver des tonneaux, des cuves*, Les remplir d'eau, et, par ce moyen, faire gonfler le bois. ‖ *Abreuver un navire*, Le remplir d'eau, lorsqu'il est construit, pour s'assurer qu'il n'existe pas de voies d'eau. Cette méthode est auj. abandonnée. ‖ On *abreuve* aussi une pompe pour faciliter son jeu quand on va s'en servir.

S'abreuver, v. pr. Boire, se désaltérer, en parlant des animaux domestiques : *C'est dans cette mare que les bestiaux du village* S'ABREUVENT. (Acad.) *Une vase desséchée et brûlante garde l'empreinte des pieds des chameaux et des chèvres qui* S'Y SONT *les derniers* ABREUVÉS. (Lamart.) *Le chamois peut rester plusieurs jours sans* S'ABREUVER.

Alors, près d'un canal, le pasteur vigilant,
Amène le troupeau qui *s'abreuve* en bêlant.
ROUCHER.

— Boire beaucoup, en parlant des personnes : *Il* S'ABREUVE *d'excellent vin.* (Acad.) *Allons, monsieur,* ABREUVONS-NOUS *de cette liqueur bienfaisante.* (Le Sage.) *Ce sont de bonnes filles qui se nourrissent d'échaudés et* S'ABREUVENT *de bière.* (Th. Gaut.)

— Fig. : *J'ai laissé mon cœur* S'ABREUVER *de délices.* (Mass.) *Souvenez-vous de ces riches sources, de ces sources immortelles, où* VOUS VOUS ÊTES *autrefois* ABREUVÉ *des saintes eaux de la sagesse.* (Patru.) *Je* M'ABREUVAIS, *pour ainsi dire, de la douceur de leurs regards.* (Marmontel.) *Je ne l'ai pas assez regardée hier, je ne* ME SUIS *pas* ABREUVÉ *de sa vue.* (A. Karr.) ‖ Poétiq. :

Le prêtre qui *s'abreuve* au flot de l'Evangile
Doit consoler notre âme en sa prison d'argile.
DE BANVILLE.

L'âme, heureusement captive,
Sous ton joug trouve la paix,
Et *s'abreuve* d'une eau vive
Qui ne s'épuise jamais. J.-B. ROUSSEAU.

— Fig. *S'abreuver de larmes*, En verser beaucoup : *Dans sa tristesse profonde, il* S'ABREUVE *de ses larmes.* ‖ En faire couler beaucoup : *Il aime à punir, il aime à* S'ABREUVER *de larmes.* (Marmontel.) ‖ *S'abreuver de fiel*, Nourrir des sentiments haineux. ‖ *S'abreuver de sang*, En répandre beaucoup : *Les Mânes sont des dieux paisibles qui ne* S'ABREUVENT *pas de sang.* (Ch. Nodier.) *Les tyrans aiment à* S'ABREUVER *du sang de leurs sujets.* (L.-J. Larcher.)

— Etre abreuvé :

..... Ce rivage affreux
S'abreuvait à regret de leur sang malheureux.
VOLTAIRE.

ABREUVOIR s. m. (a-breu-voir—rad. *abreuver*). Lieu où l'on mène boire et se baigner les bestiaux et particulièrem. les chevaux : *J'oublie de mener nos chevaux à l'*ABREUVOIR. (Diderot.) *Les barbares surtout qui vivent de leurs troupeaux ont besoin d'*ABREUVOIRS *communs.* (J.-J. Rouss.)

— Par ext. Petit godet, verre, etc., où l'on met de l'eau pour les oiseaux renfermés dans des cages : *Il regardait Edouard qui versait de l'encre dans l'*ABREUVOIR *des oiseaux.* (Alex. Dumas.)

— Par anal. Cabaret :

De boire un coup il serait bon besoin.
— Eh! morbleu! détalez, l'*abreuvoir* n'est pas loin.
MONTFLEURY.

— Prov. et popul. : *Abreuvoir à mouches*, Balafre, large plaie à la tête ou au visage : *Il lui a fait un* ABREUVOIR À MOUCHES *avec son sabre.* (Acad.)

Quand Hercule, après maintes touches,
Lui fit un *abreuvoir à mouches*. SCARRON

Sur-le-champ il grippa Lycas
D'un vilain coup de coutelas,
Qui lui fit *abreuvoir à mouche*
Auprès de l'œil qu'il avait louche.
SCARRON.

— Agric. Plaie profonde des arbres, causée par l'altération des fibres ligneuses, et où l'eau s'amasse : *La blessure ne se cicatrise jamais parfaitement, et souvent elle produit des* ABREUVOIRS *au pied de l'arbre.* (Buff.)

— Chass. Endroit où les oiseaux se rendent pour se désaltérer, et près duquel les oiseleurs disposent des piéges et surtout des gluaux : *Chasser à l'*ABREUVOIR. *Prendre des oiseaux à l'*ABREUVOIR. *Les loriots ne sont point faciles à élever ni à apprivoiser ; on les prend à la pipée, à l'*ABREUVOIR, *et avec différentes sortes de filets.* (Buff.)

— Maçonn. Intervalle laissé par les maçons entre les pierres, pour y faire entrer du plâtre ou du mortier.

— **Encycl.** Les règles à suivre pour la pureté des abreuvoirs sont de la plus haute importance. Il faut avoir soin de les curer fréquemment, de ne pas souffrir qu'on y lave du linge, des laines, et surtout qu'on y mette rouir du chanvre, de n'y point laisser entrer les canards, les oies, les cochons, d'en détourner les ruisseaux qui pourraient y conduire les eaux sales, les immondices liquides des maisons voisines, les eaux de fumier, etc. On comprend que la présence de matières animales et végétales, surtout dans une eau dormante, est nécessairement nuisible à la santé des animaux qui viennent s'y désaltérer.

Abreuvoir (L'), tableau de H. Berghem, musée du Louvre, n° 20. Une paysanne debout, tenant une quenouille et un fuseau, fait désaltérer son troupeau dans une mare. Dans le fond, un pont d'une seule arche réunit deux masses de rochers, et, plus loin, au dernier plan, une chaine de montagnes va se perdre dans les brumes transparentes du matin. Ce tableau, un des plus célèbres de Berghem et des plus fréquemment cités, provient de l'ancienne collection. Il a été gravé par Daudet dans le *Musée royal* et par Filhol.

ABRÉVIATEUR, TRICE adj. (a-bré-vi-a-teur, tri-se — rad. *abrévier*, abréger). Qui abrége : *Qu'y a-t-il de plus prompt, de plus imprévu, de plus* ABRÉVIATEUR *de l'espace et du temps, que l'échéance d'une obligation?* (Proudhon.)

ABRÉVIATEUR s. m. (a-bré-vi-a-teur — rad. *abrévier*). Celui qui abrége l'ouvrage d'un autre : *Justin est l'*ABRÉVIATEUR *de Trogue-Pompée.* (Acad.) *Il faut du goût et de l'intelligence pour être un excellent* ABRÉVIATEUR. (Acad.) *J'ai pris, comme vous voyez, l'emploi de votre* ABRÉVIATEUR, *tandis que je vous laisse celui de tuteur de la Henriade.* (Volt.) *M. Baour-Lormian, comme* ABRÉVIATEUR, *a fait preuve de goût et de sagesse.* (Boissonade.)

— Officiers de la chancellerie romaine qui dressent les minutes et les bréviatures des lettres apostoliques. On les appelle *abréviateurs*, parce que leurs minutes sont remplies d'abréviations.

ABRÉVIATIF, IVE adj. (a-bré-vi-a-tif, i-ve — rad. *abréviateur*). Qui abrége, qui indique une abréviation : *Signe* ABRÉVIATIF. *Caractères* ABRÉVIATIFS. *Lettres* ABRÉVIATIVES. *Formule* ABRÉVIATIVE.

ABRÉVIATION s. f. (a-bré-vi-a-si-on — lat. *abbreviatio*, même sens, formé de *brevis*, bref). Action d'abréger : *Une maladie grave et longue a interrompu pendant près de deux ans le cours de mes travaux ; cette* ABRÉVIATION *de ma vie, déjà fort avancée, en produit une dans mes ouvrages.* (Buff.)

— Retranchement de lettres ou de syllabes pour écrire certains mots plus rapidement ; se dit aussi des lettres initiales qui servent à représenter un mot tout entier : *Les yeux du Régent ne pouvaient lire ma petite écriture courante et pleine d'*ABRÉVIATIONS, *quoique fort peu sujette aux ratures et aux renvois.* (St-Simon.) *La date du pape ne se met jamais que de la main du dataire ou sous-dataire tout du long, sans* ABRÉVIATION. (Pellisson.) ‖ Se dit également des signes ou caractères d'imprimerie qu'on a inventés pour suppléer à certaines syllabes, et même à certains mots : *Il a changé dans plusieurs imprimeries les anciens caractères, trop barbares et presque indéchiffrables à cause des fréquentes* ABRÉVIATIONS. (Fonten.) ‖ Il se dit enfin de certains signes qui servent à représenter des mots. Ainsi III, IV, V, VI, etc., en tête d'un paragraphe ou d'un alinéa, sont les abréviations de *troisième, quatrième, cinquième, sixième*, etc. ; de même, 1^{o}, 2^{o}, 3^{o}, etc., sont les abréviations de *premièrement* ou *primo*, *secondement* ou *secundo*, *troisièmement* ou *tertio*, etc.

— T. de chancell. Notes ou caractères qui suppléent la lettre que l'on retranche pour abréger, dans le style des expéditions de la chancellerie romaine. Ces expéditions sont écrites sans æ et sans œ, sans points et sans virgules. Les pièces écrites autrement sont évidemment suspectes.

— **Par abréviation**, loc. adv. D'une manière abréviative ; abréviativement : *Héribert, comte de Vermandois, que le commun de nos annales appelle,* PAR ABRÉVIATION, *Hébert...* (Est. Pasquier.) *Cicéron avait distribué dans le sénat des copistes qu'il exerçait à écrire* PAR ABRÉVIATION *presque aussi vite que la parole.* (La Harpe.)

— **Encycl.** Le besoin d'une écriture plus rapide et qui se renfermât dans un espace plus étroit fit inventer les *abréviations*. De là les *sigles*, les *ligatures*, les *monogrammes*, les notes *tyroniennes*. (V. ces mots.) Disons seulement quelques mots des abréviations proprement dites. Elles étaient fort en usage chez les Grecs et chez les Romains. Elles consistaient dans l'omission d'une partie des lettres qui composaient les mots. Tantôt on ne laissait subsister que la première lettre du mot, tantôt on n'en retranchait que les dernières, tantôt on supprimait celles du milieu. Ensuite on imagina certains signes abréviatifs pour remplacer des syllabes, des consonnes doubles, des diphthongues. Les abréviations étaient employées dans les inscriptions, les manuscrits, les lettres et même dans les lois et les décrets. Leur emploi donna lieu à tant d'abus, que l'empereur Justinien se vit obligé de les proscrire. — En France, les abréviations, d'abord rares sous les rois de la première race, et même sous ceux de la seconde, se multiplièrent tellement sous les Capétiens, que Philippe le Bel, en 1304, essaya d'y remédier par une ordonnance qui bannissait des minutes des notaires et surtout des actes juridiques, toutes les abréviations exposant ces actes à être falsifiés ou mal entendus ; l'abus n'en persista pas moins dans les deux siècles suivants, et l'on vit même les abréviations passer des manuscrits dans les premiers livres imprimés. L'étude des abréviations employées dans les anciens manuscrits est une partie importante de la paléographie.

Citons les abréviations qui sont aujourd'hui le plus généralement employées :

Ant., antienne (dans les livres d'église). — A. M., assurance mutuelle. — A. T., Ancien Testament. — B^{on}, baron ; B^{onne}, baronne. — C.-à-d., c'est-à-dire. — Ch. ou Chap., chapitre. — Chev., chevalier. — C^{te}, comte ; C^{tesse}, comtesse. — D. dom (en parlant d'un bénédictin ou d'un seigneur portugais) ; don (en parlant d'un noble espagnol). — D^{o}, dito (ce qui a été dit). — X^{bre}, décembre. — E. ou Em., Eminence (en parlant d'un cardinal). — Etc., et cætera (et le reste). Exc., Excellence. — F^{er}, février. — F^{o}, folio. — F^{r}, frère. — Id., idem (le même). — Ibid., ibidem (le même, dans le même endroit). — J^{er}, janvier. — J.-C., Jésus-Christ. — L. c. ou loc. cit., loco citato (à l'endroit cité). — LL. AA., Leurs Altesses. — LL. AA. II., Leurs Altesses Impériales. — LL. AA. RR., Leurs Altesses Royales. — LL. MM., Leurs Majestés. — M., monsieur. — MM., messieurs. — Md., marchand. — M^{e}, maître (en parlant des avocats). — M^{gr}, monseigneur. — M^{grs}, messeigneurs. — M^{is}, marquis ; M^{ise}, marquise. — M^{lle}, mademoiselle. — M^{lles}, mesdemoiselles. — M^{me} ou Mad., madame. — M^{mes} ou Mesd., mesdames. — N., nom (se met au lieu du nom quand on ne le connait pas). — N^{a}, nota (remarque). — N. B., nota bene (notez bien). — N.-D., Notre-Dame (en parlant de la Vierge). — N^{o}, numéro. — 9^{bre}, novembre. — N.-S., Notre-Seigneur (en parlant de J.-C.). — NN. SS., nos seigneurs. — N. S.-P., Notre Saint-Père (le pape). — N. T., Nouveau Testament. — N^{t}, négociant. — N. T. C. F., notre très-cher frère. — NN. TT. CC. FF., nos très-chers frères. — 8^{bre}, octobre. — P. ou pag., page. — P. ex., par exemple. — Pass., passim (en divers endroits). — P., père (titre de certains religieux, d'un abbé). — P. ou pl., planche. — P.-S., post-scriptum. — Préc., précédent. — R^{o}, recto. — ℟., répons (dans les livres d'église). — S., signé. — 7^{bre}, septembre. — Sect., section. — S. ou St, saint ; Ste, sainte ; SS., saints. — S. P., Saint-Père (le pape). — PP. ou SS. PP., saints Pères (Pères de l'Eglise). — S. A., Son Altesse (en parlant d'un prince). — S. A. S., Son Altesse Sérénissime (en parlant d'un grand-duc). — S. Em., Son Eminence (en parlant d'un cardinal). — S. Exc., Son Excellence (en parlant d'un ministre). — S. G., Sa Grâce (en parlant d'un duc). — S. G., Sa Grandeur (en parlant d'un évêque ou du chancelier de France). — S. H., Sa Hautesse (en parlant de l'empereur de Turquie). — S. M., Sa Majesté. — S. M. A., Sa Majesté Aulique (l'empereur d'Autriche). — S. M. B., Sa Majesté Britannique (le roi ou la reine d'Angleterre). — S. M. C., Sa Majesté Catholique (le roi ou la reine d'Espagne). — S. M. I., Sa Majesté Impériale. — S. M. I. et R., Sa Majesté Impériale et Royale. — S. M. T.-C., Sa Majesté Très-Chrétienne (le roi de France). — S. M. T.-F., Sa Majesté Très-Fidèle (le roi de Portugal). — S. S., Sa Sainteté (le pape). — S. S., Sa Seigneurie (en parlant d'un lord anglais). — S. S., Saint Sacrement. — T.-S. S., Très-Saint Sacrement. — Suiv., suivant. — T. ou tit., titre. — T. ou tom., tome. — T. S. V. P., tournez, s'il vous plaît. — ℣., verset (dans les livres d'église). — V^{e} ou v^{ve}, veuve. — V^{o}, verso. — Vol., volume. — V. A., Votre Altesse. — V. E., Votre Eminence. — V. Exc., Votre Excellence. — V. G., Votre Grâce, Votre Grandeur. — V. S., Votre Seigneurie. — V^{te}, vicomte ; V^{tesse}, vicomtesse.

— Astronomie :

A., austral. — B., boréal. — AM., avant le passage au méridien. — PM., après le passage au méridien. — Asc. dr. ascension droite. — Déclin. ou D., déclinaison. — Long., longitude. — Latit., latitude.

— Chimie :

Ag, argent. — Al, aluminium. — As, arsenic. — Au (aurum), or. — Az ou N, azote ou nitrogène. — Ba, baryum. — Bi, bismuth. — Bo, bore. — Br, brôme. — C, carbone. — Ca, calcium. — Cd, cadmium. — Ce, cerium. — Cl, chlore. — Co, cobalt. — Cr, chrome. — Cu, cuivre. — Di, didyme. — Er, erbium. — Fe, fer. — Fl, fluor. — Gl, glucinium. — H, hydrogène. — Hg (hydrargyrum), mercure. — Il, ilmenium. — Io, iode. — Ir, iridium. — K (kali), potassium. — La, lanthane. — — Li, lithium. — Mg, magnesium. — Mn, manganèse. — Mo, molybdène. — Na (natron), sodium. — Nb, niobium. — Ni, Nickel. — O, oxygène. — Os, ósmium. — Pb, plomb. — Pd, palladium. — Pe, pelapium. — Ph, phospore. — Pt, platine. — Rh, rhodium. — Ru, ruthenium. — S, soufre. — Sb (stibium), antimoine. — Se, selenium. — Si, silicium. — Sn (stannum), étain. — Sr, strontium. — Ta, tantale. — Te, tellure. — Tg, tungstène. — Th, thorium. — Ti, titane. — Tr, terbium. — U, uranium. — Vd, vanadium. — Y, yttrium. — Zn, zinc. — Zr, zirconium.

— Comptabilité et commerce :

A., accepté (sur une lettre de change). — A. P., à protester. — A. S. P., accepté sous protêt. — A. S. P. P. C., accepté sous protêt pour compte. — B. P. F., bon pour francs (sur les billets à ordre). — C. O., compte ouvert. — P., protêt. — R., reçu. — S/C, son compte. — V/C, votre compte.

— Géographie :

N., Nord. — S., Sud. — O., Ouest. — E., Est. — N.-E., Nord-Est. — N.-O., Nord-Ouest. — N.-N.-E., Nord-Nord-Est. — N.-N.-O., Nord-Nord-Ouest. — E.-N.-E., Est-Nord-Est. — O.-N.-O., Ouest-Nord-Ouest. — S.-S.-E., Sud-Sud-Est. — S.-S.-O., Sud-Sud-Ouest. — E.-S.-E., Est-Sud-Est. — O.-S.-O., Ouest-Sud-Ouest.

— Mathématiques :

Cosec, cosécante. — Cos, cosinus. — Cot, cotangente. — C. q. f. d., ce qu'il fallait démontrer. — Log, logarithme. — Q. e. d. (quod erat demonstrandum), ce qui était à démontrer. — Sec, sécante. — Sin, sinus. — Tang, tangente.

— Médecine :

A ou AA, ana, de chaque. — Add. adde, ajoutez. — B. A., *balneum arenæ*, bain de sable. — B. M., bain-marie. — B. V., bain de vapeur. — Cochleat., *cochleatim*, par cuillerée. — Coq., coque, faites cuire. — Déc., décoction. — D^{r}, docteur. — D. M., docteur-médecin. — D. M. P., docteur-médecin de la Faculté de Paris. — F. S. A., *fac secundum artem*, faites selon l'art. — Gutt. ou G^{t}, gutta, goutte. — Inf., *infundatur*, qu'on fasse infuser. — M., *misce*, mêlez. — Man., *manipulus*, poignée. — P. Æ. ou P. E., *partes æquales*, parties égales. — Pug., *pugillus*, pincée. — Q. P., *quantum placet*, à volonté. — Q. S., *quantum satis*, quantité suffisante. — R., *recipe*, prenez (au commencement d'une formule). — S. A., *secundum artem*, selon l'art.

— Musique :

A., alto. — A. T., a tempo. — Al S., al segno. — All., allegro. — Arp., arpeggio. — B., basso. — B. C., basso continuo. — C. B., contrabasso. — C. C., col canto. — Cal., calando. — Clar., clarinetto. — CR. ou Cresc., crescendo. — D. C., da capo (à recommencer). — D. ou Dest., destra. — Dal S., dal segno. — Decr. ou decresc., decrescendo. — Dim., diminuendo. — Dol., dolce. — F., forte. — FF., fortissimo. — FP., forte-piano. — P., piano. — PP., pianissimo. — Perd., perdendosi. — Pizz., pizzicato. — RF. ou Rinf., rinforzando. — S. ou Sin., sinistra (main gauche). — S. T., senza tempo. — SF. ou Sforz., sforzando. — Scherz., scherzando. — Smorz., smorzando. — Ten., tenuto. — Unis., Unisono. — V., violino. — V. S., volti subito (tournez vite). — VV., violini.

— Abréviations anglaises :

C'est une habitude, dans toutes les classes de la société anglaise, d'abréger les noms de baptême. Voici les principales de ces abréviations pour les noms de femmes :

Annie, *Anna*, Anne. — *Becky*, Rebecca. — *Bella*, Isabelle. — *Bethsy*, Elisabeth. — *Bridgett*, Brigitte. — *Cary*, Caroline. — *Em*, Emma. — *Fan*, Fanny. — *Harriett*, *Harriott*, Henriette. — *Kate*, *Katty*, Catherine. — *Lotty*, Charlotte. — *Magy*, Marguerite. — *Nell* ou *Nelly*, Hélène. — *Pat*, Marthe. — *Polly*, *Molly*, Marie ou Maria. — *Suky*, Suzanne.

Pour les noms d'hommes :

Ben, Benjamin. — *Dick*, *Dicky*, Richard. — *Franck*, *Francky*, François. — *Harry*, Henri. *Jem*, *Jemmy*, James. — *Johny*, John. — *Sam*, Samuel. — *Tom*, *Tommy*, Thomas. — *Will*, *Willy*, William.

Ajoutons que quelques-uns de ces noms ne sont autre chose que des équivalents.

— **Anecdotes.** Les abréviations dans le manuscrit produisent parfois des absurdités. L'auteur écrit : *J'ai qq. amis*, on imprime : *J'ai 99 amis.* — Tr. (transfiguration) de N.-S. J.-C. devient *Trinité* de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

⁂

Un musicien, qui avait composé un prologue d'opéra, le remit au célèbre Lulli, en le priant de lui en dire son avis. A quelques jours de là, l'auteur vint réclamer son manuscrit, en demandant à Lulli s'il avait eu le temps de le parcourir. « Certainement, répondit celui-ci ; j'y ai même fait une petite *abréviation*. » Le musicien, enchanté, ouvre son cahier, et au lieu de ces mots : *Fin du prologue*, il lit : « *Fi du prologue!* »

⁂

Pierre Pontac, premier président de Bordeaux, avait fait placer au-dessus de la porte de son cabinet quatre P signifiant : Pierre Pontac, Premier Président. Surprenant un jour, les yeux fixés sur ces quatre P, un plaideur qui attendait depuis deux ou trois heures dans son antichambre : « Eh bien, mon ami, lui dit-il, que penses-tu que veulent dire ces quatre lettres? — Monsieur, répondit le paysan, elles signifient sans doute : *Pauvre Plaideur, Prends Patience.* »

⁂

Au temps de Voltaire, les billets du Théâtre-Français portaient ces lettres O. T. P. Q. M. V. D., initiales des mots de ce vers d'Horace :

Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci.
(La perfection, c'est de joindre l'utile à l'agréable.)

A la première représentation d'*Oreste*, un plaisant interpréta ainsi ces abréviations :

« Oreste Tragédie Pitoyable Que Monsieur Voltaire Donne. »

⁂

Un soldat brosseur, chargé de distribuer les cartes de son capitaine, fut fort intrigué de voir placardé dans tous les vestibules administratifs, cet avis au public : TOURNEZ LE BOUTON S. V. P. Il interrogea à ce sujet deux camarades de chambrée, qui ne purent tomber d'accord : l'un lisait *Sans vous presser*, et l'autre, *Si vous pouvez.*

⁂

On sait que les lettres J. N. R. I. sont le monogramme de Jésus-Christ (*Jesus Nazarenus Rex Judæorum*).

Un ignorant possédait un superbe tableau de Notre-Seigneur sur la croix. Quelqu'un lui demanda de qui était ce chef-d'œuvre. « A moins d'être aveugle, répondit le propriétaire, on voit qu'il est d'*Inri*. »

⁂

On sait que la frégate la *Belle-Poule*, qui alla chercher les cendres de Napoléon à Sainte-Hélène, était commandée par le prince de Joinville. Le 15 septembre 1840, le *Moniteur*, annonçant que la frégate venait de mettre à la voile, disait : « La *Belle-Poule* est partie ce matin, poussée par un joli vent de *S.-E.* » Un monsieur, peu familiarisé avec les abréviations, lut avec un magnifique sang-froid : « La *Belle-Poule* est partie, poussée par un joli vent de *Son Excellence.* »

ABRÉVIATIVEMENT adv. (a-bré-vi-a-ti-ve-man — rad. *abréviatif*). D'une manière abrégée ; par abréviation : *On peut écrire ce mot* ABRÉVIATIVEMENT, *plus* ABRÉVIATIVEMENT. *Le point se met après tout mot écrit ou indiqué* ABRÉVIATIVEMENT *par ses premières lettres, comme* C.-À.-D. *pour* C'EST-À-DIRE ; M. *pour* MONSIEUR ; A. M. *pour* ASSURANCE MUTUELLE, etc.

ABRÉVIATURE s. f. (a-bré-vi-a-tu-re — rad. *abréviatif*). Signe qui représente un mot abrégé, ou une partie abrégée d'un mot ; abréviation : *Le livre V contient ce qu'il a pu ramasser des* ABRÉVIATURES, *tant communes qu'extraordinaires.* (Le Clerc.) ‖ Vieux mot.

ABRÉVIÉ, ÉE (a-bré-vi-é) part. pass. du v. Abrévier. Il est vieux, mais encore employé, dans le sens d'Abrégé : *Toutes ces enseignes sont écrites en caractères* ABRÉVIÉS, *avec des lettres entrelacées les unes dans les autres, qui en rendent d'abord l'intelligence difficile aux étrangers, grands lecteurs d'enseignes, s'il en fut.* (Th. Gautier.)

ABRÉVIER v. a. ou tr. (a-bré-vi-é — du lat. *brevis*, bref). Rendre plus bref. Cette forme primitive d'*abréger* a été employée par plusieurs écrivains du XVIII^{e} siècle : *La première difficulté qui se présente regarde les prénoms, et vient de la manière dont les Romains avaient coutume de les* ABRÉVIER, *car il ne leur arrivait guère de les écrire tout au long.* (Boindin.)

— On le trouve même encore dans les écrivains contemporains : *Le Petit-Champ-des-Morts, que, pour* ABRÉVIER *ou éviter une idée mélancolique, on appelle d'ordinaire le Petit-Champ...* (Th. Gautier.)

S'abrévier, v. pr. Etre abrégé : *Le nom de Marcus* S'ABRÉVIAIT *toujours par un* M *seul.* (Boindin.)

ABRÉYER v. a. ou tr. (a-bré-ié — rad. *abri*. Conserve l'*y* dans toute sa conj. et ajoute un *i* aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj.). Mar. Même sens que *Abrier*. V. ce mot.

ABRI s. m. (a-bri — du lat. *arbor*, arbre. Il y a peu d'étymologies sur lesquelles on ait plus varié que sur celle de ce mot. L'Académie, dans son Dictionnaire historique, M. Littré, et un grand nombre d'étymologistes, tirent *abri* du lat. *apricus*, exposé au soleil. Si l'on ne s'en rapportait qu'à la simple conformité des lettres, il n'y aurait aucune objection à faire contre cette étymologie ; personne, en effet, n'ignore que les labiales *p* et *b* se substituent souvent l'une à l'autre. Mais il n'en resterait pas moins un contre-sens choquant entre la signification de *abri*, lieu couvert, et *apricus*, lieu découvert. Nous croyons donc rationnel de faire dériver *abri* de *arbor*, arbre. D'abord,

ces deux mots ont entre eux une parfaite connexité de sens. Il ne reste donc plus à expliquer que la transposition de la lettre *r*. Or, rien n'est plus commun dans l'histoire de la formation des langues néo-latines que le déplacement de cette linguale : *Turbidulus* a donné *trouble; paupertas*, pauvreté; *turbo*, trombe; *pro* est devenu *pour; tuber*, truffe; *vervex*, brebis. Tous les jours nous entendons, dans le langage populaire, des transpositions semblables : *brelue* pour BERLUE, *berloque* pour BRELOQUE, *ferlaté* pour FRELATÉ, *ferluquet* pour FRELUQUET, *pertantaine* pour PRETANTAINE, *pimpernelle* pour PIMPRENELLE. Ajoutons, pour dernière preuve, qu'on a primitivement écrit *arbri* pour *abri*, et qu'on a même dit *abre* pour *arbre*, ce qui confirme doublement l'étymologie que nous proposons). Lieu qui n'est pas exposé aux injures de l'air : *Un bon* ABRI. *Chercher un* ABRI. *Trouver un* ABRI *contre le vent, contre la pluie, contre l'orage*. (Acad.) *Des forêts de sapins et de bouleaux lui fournissent des* ABRIS *contre les neiges*. (B. de St-P.) *Le sauvage qui courba des branches pour se faire un* ABRI *ne fut point un architecte*. (Rivarol.) *Les premières sociétés humaines, avant d'élever des temples, durent songer à s'assurer un* ABRI *contre les intempéries des saisons*. (Batissier.)

— Par ext. Se dit de tout ce qui garantit des injures du temps : *N'ayant pour tout* ABRI *que les ailes très-molles d'une espèce de chapeau*. (Piron.) *Il y a sur l'Adriatique des pêcheurs qui ne connaissent pas même l'*ABRI *d'un toit*. (G. Sand.)

Je veux une coiffure, en dépit de la mode,
Sous qui toute ma tête ait un *abri* commode.
MOLIÈRE.

— Par anal. Retraite, endroit caché :

Et des hautes forêts les verdoyants *abris*...
CHÊNEDOLLÉ.

Et des antres riants l'*abri* voluptueux...
DELILLE.

— Fig. Refuge, protection, tout ce qui préserve de quelque mal, de quelque danger, etc. : *La solitude est un* ABRI *contre les embarras du monde*. (Acad.) *La pauvreté volontaire est un* ABRI *contre la cupidité*. (Acad.)

Sous le puissant *abri* de son bras despotique.
VOLTAIRE.

On est sûr de l'*abri* qu'on cherche dans ses bras.
C. DELAVIGNE.

Je demande un *abri* pour reposer ma tête.
ETIENNE.

— Agric. et hortic. Ce qui sert à abriter les végétaux artificiellement ou naturellement : *Vous n'aurez de bonnes pêches qu'avec des* ABRIS *et un sol convenable*. (Volt.) *Les bois, les montagnes, forment de puissants* ABRIS *pour les champs qui les environnent*. (Baudrillart.) V. plus loin ENCYCL.

— Bot. Se dit aussi, en parlant des bourgeons, des bulbes, etc., de tout ce qui peut leur servir d'abri contre le froid.

— Art milit. Tout ce qui sert à garantir une troupe, une armée en campagne, contre les projectiles de l'ennemi : *A l'attaque d'une place forte, le génie creuse des tranchées pour y ménager aux troupes un* ABRI. (Gén. Bardin.)

— Mar. Terre, rocher, navire, voile, etc., qui, en interceptant le vent, en paralyse la force, ou ne le laisse parvenir que très-affaibli aux objets situés derrière. ‖ *Cette rade, cette plage est un bon abri*, Les vaisseaux y sont en sûreté contre la tempête. ‖ *Etre à l'abri sous le vent d'une île*, Etre à l'ancre dans le voisinage d'une île. ‖ *Etre à l'abri d'une terre*, Se trouver, en parlant des vaisseaux, dans le voisinage d'une terre qui les protége contre la violence du vent.

— Navig. fluv. *Abri à bateau*, Hangar construit sur un lac ou un étang, pour y mettre à couvert les bateaux de pêche et les barques ou canots de promenade.

— Prov. *L'homme sans abri est un oiseau sans nid*, C'est-à-dire n'a pas de domicile, erre à l'aventure.

— **A l'abri**, loc. adv. A couvert, en sûreté : *Cette vigne est* À L'ABRI. *Le vent les fit entrer dans une rade où ils se trouvèrent* À L'ABRI. (Fén.) *Ce n'était que là qu'il se trouvait* À L'ABRI *et à son aise*. (St-Simon.) *Elle s'arrête, le saisit, l'emporte pour le mettre* À L'ABRI. (Buff.)

— *Mettre quelqu'un à l'abri*, Le mettre à couvert, et, familièrem., en prison.

— **A l'abri de**, loc. prép. Hors d'atteinte de : *Se mettre* À L'ABRI DU *mauvais temps*. (Acad.) *Les montagnes mettent cette côte* À L'ABRI DES *vents brûlants du Midi*. (Fén). *Pauvre petite tourterelle des bois, je te bâtirai un nid où tu dormiras* À L'ABRI DU *froid et de l'orage*. (Lamenn.)

Tel en un secret vallon,
Sur le bord d'une onde pure,
Croît *à l'abri de* l'aquilon
Un jeune lis, l'amour de la nature.
RACINE.

— Signifie aussi A couvert sous, derrière : *Etre* À L'ABRI D'*un bois, d'une muraille*. (Acad.)

Les Troyens se sauvaient *à l'abri de* leurs tours.
BOILEAU.

Encor si vous naissiez *à l'abri du* feuillage
Dont je couvre le voisinage.
LA FONTAINE.

Ses soldats, à ses pieds étendus et mourants,
Le mettaient *à l'abri de* leurs corps expirants.
RACINE.

— Fig. *Etre à l'abri de*, N'être pas exposé à; être garanti contre : *Etre* À L'ABRI DU *danger, de la persécution*. (Acad.) *Le vrai sage n'est pas plus qu'un autre* À L'ABRI DES *passions*. (J.-J. Rouss.) *Il leur faisait apprendre un métier utile et solide, qui pût les mettre* À L'ABRI DE *l'indigence*. (D'Alemb.) *Il était* À L'ABRI DE *toute destitution par l'inamovibilité judiciaire*. (Balz.)

Mettons-nous *à l'abri des* injures du temps.
BOILEAU.

Nous sommes, dans ces lieux, *à l'abri des* visites.
REGNARD.

A l'abri du danger, son âme encor tremblante
Veut jouir de ces lieux et de son épouvante,
DELILLE.

‖ Grâce à, à la faveur de, par le moyen de : *Ils vivent en paix*, À L'ABRI DE *ces lois simples et claires*. (Fén.)

Vous dormez *à l'abri de* ces noms révérés.
BOILEAU.

. . . Un galant de qui tout le métier
Est d'aller, *à l'abri d'*une perruque blonde,
De ses froides douceurs fatiguer tout le monde.
BOILEAU.

L'un et l'autre dès lors vécut à l'aventure,
Des présents qu'*à l'abri de* la magistrature
Le mari quelquefois des plaideurs extorquait.
BOILEAU.

— **Encycl.** Agric. On appelle *abris*, en agriculture et en horticulture, tout ce qui a pour objet de protéger les végétaux contre l'action du froid, de la chaleur, d'une humidité extrême ou contre les effets d'une évaporation excessive. Les *abris* se divisent en *naturels* et en *artificiels*. Les montagnes, collines, forêts, constituent des abris naturels. Les clôtures, murailles, haies sèches, haies vives, palissades, les serres, bâches, châssis, cloches, couvertures, paillassons, sont des abris artificiels. Les abris artificiels contre le froid ont pour objet, les uns, tels que les serres, cloches, etc., de s'opposer aux effets de l'abaissement général de la température atmosphérique; les autres, tels que les bâches, les paillassons, etc., d'empêcher les effets du rayonnement nocturne. Les abris artificiels permettent aux horticulteurs d'acclimater des végétaux étrangers, d'obtenir des productions précoces ou tardives, d'améliorer la qualité et d'augmenter le volume des fruits.

— **Syn. A l'abri, à couvert.** Ces deux expressions signifient Etre en sûreté contre quelque chose qui attaque. On est *à l'abri* derrière une muraille, une haie; *à couvert* sous une tente ou dans une maison. Des assiégés sont *à l'abri* du canon derrière les murs de la place, et *à couvert* des obusiers dans les casemates. Quand on est *à l'abri*, on a devant ou derrière soi un rempart; quand on est *à couvert*, on a sur soi une *couverture*, un toit ou un vêtement qui enveloppe. Vous vous mettez *à l'abri* contre ce qui vient de côté, *à couvert* contre ce qui tombe; *à l'abri* du vent, d'une inondation, des boulets; *à couvert* de la pluie, de la grêle, des bombes. Les vaisseaux sont *à l'abri* dans une rade, les poussins sont *à couvert* sous l'aile de leur mère.

ABRIAL (André-Joseph, comte), magistrat et jurisconsulte, né à Annonay, en 1750, mort à Paris en 1828. Commissaire de la république près le tribunal de cassation, chargé en 1799 de l'organisation de la république parthénopéenne, il entra au ministère de la justice après le 18 brumaire, prit part à la rédaction du Code civil et fut comblé d'honneurs par Napoléon. Il n'en fut pas moins un des premiers à voter, comme sénateur, pour la déchéance, et fut nommé pair de France par Louis XVIII.

ABRICOT s. m. (a-bri-ko — étym. douteuse : quelques-uns font venir ce mot de l'espagnol *albaricoque*, ou du portugais *albricoque*, dérivés de l'arabe *al birkouk*. Celui-ci vient du bas grec, lequel est tiré du lat. *præcoquum*, nom que les Romains donnaient à l'abricot à cause de sa précocité (*præcox*, précoce). Johnson et le P. Labbe le font dériver directement du mot *abri*, parce que l'abricotier doit être placé à l'abri du vent, contre des murs exposés au midi). Fruit de l'abricotier : ABRICOT *d'espalier, de plein vent*. ABRICOTS *confits au sucre*. ABRICOTS *à l'eau-de-vie*. *L'*ABRICOT *est un des fruits les plus agréables qu'on serve sur nos tables*. (Encycl.) *L'*ABRICOT *n'est qu'une espèce de prune*. (J.-J. Rouss.) *Les* ABRICOTS *dorés, les pêches veloutées et les coings cotonneux exhalaient les plus doux parfums*. (B. de St-P.) *Les* ABRICOTS *à l'eau-de-vie constituent un article important pour l'industrie française*. (Arthur Mangin.)

L'*abricot* parfumé sortit de l'Arménie.
ROSSET.

L'*abricot* dont l'Euphrate enrichit nos climats.
MICHAUD.

Le prunier de Damas, l'*abricot* d'Arménie.
DELILLE.

— Employé comme complém., il se met ordinairement au pluriel : *Compote d'*ABRICOTS. *Marmelade d'*ABRICOTS. *Confiture d'*ABRICOTS. *Conserve d'*ABRICOTS. *Beignets d'*ABRICOTS. *Pâte d'*ABRICOTS. *Crème d'*ABRICOTS. *Clermont-Ferrand est renommé pour ses pâtes d'*ABRICOTS. (Encycl.) *Des noyaux d'*ABRICOTS. (Belèze.)

— Se prend adjectiv., en parlant d'une couleur tirant sur le jaune; dans ce cas, il est invariable : *Une robe, un ruban, une écharpe* ABRICOT. (Acad.) *Sa culotte en casimir de couleur* ABRICOT, *sans aucune fraîcheur, annonçait un long usage*. (Balz.) *Il l'a habillé avec une toque noire, une collerette et une jaquette* ABRICOT. (Balz.)

ABRICOT-ALBERGE s. m. (a-bri-ko-al-bèr-je — de *abricot* et *alberge*). Variété d'abricot : *La chair de l'*ABRICOT-ALBERGE *est d'un goût vineux, légèrement amer*. (Encycl.) *Les amandes des* ABRICOTS-ALBERGES *sont grosses et amères*. (Encycl.)

— Se dit aussi quelquefois de l'arbre qui porte ce fruit.

ABRICOTÉ, ÉE (a-bri-ko-té) part. pass. du v. Abricoter.

— *Prune abricotée*, Variété de prune qui ressemble à la reine-claude, mais qui est plus grosse et plus allongée; sa peau est d'un vert blanchâtre, tachée de rouge du côté du soleil. ‖ S'empl. substantiv. : *L'*ABRICOTÉE *est une variété de prune à gros fruit dont la chair est ferme, musquée, excellente*. (Encycl.) ‖ C'est aussi le nom d'une variété de pêche : *L'*ABRICOTÉE *a un peu le goût de l'abricot*. (Encycl.)

ABRICOTÉ s. m. (a-bri-ko-té — rad. *abricot*). Bonbon fait d'un morceau d'abricot entouré de sucre.

ABRICOTER v. a. ou tr. (a-bri-ko-té — rad. *abricot*). Hortic. Greffer un abricotier sur un autre arbre : ABRICOTER *un prunier*.

ABRICOTIER s. m. (a-bri-ko-tié — rad. *abricot*). Arbre fruitier du genre prunier, de la famille des rosacées : *L'*ABRICOTIER *est un des premiers arbres qui fleurissent dans un jardin, dont il fait l'ornement par la beauté de ses fleurs et de ses fruits*. (Encycl.) *Un petit espalier couvert de cinq* ABRICOTIERS *et de dix pêchers fait tout mon fruitier*. (Rollin.) *Je suis bien fâché que vous ne soyez point encore habitué à Auteuil, où mes* ABRICOTIERS *vous appellent*. (Boil.)

De ses toits teints de pourpre, il touche en souriant
Le frêle *abricotier*, l'amandier qui sommeille,
Le pêcher frissonnant sous sa robe vermeille.
DE LATOUCHE.

— Hortic. *Abricotier-alberge*, Arbre qui produit les abricots-alberges. ‖ *Abricotier de Sibérie*, Arbuste haut d'environ 2 mètres, à jolies fleurs rouges. Il est commun sur les pentes escarpées du versant méridional des montagnes de la Daourie, et on le cultive dans les jardins d'agrément, à cause de la beauté de ses fleurs. ‖ *Abricotier de St-Domingue*, Un des noms vulgaires de la mammée américaine, grand arbre qui croît aux Antilles, d'où il a été transporté et naturalisé à Cayenne. Son bois, blanchâtre, mou et filandreux, est peu estimé. On retire de ses fleurs par la distillation, une liqueur assez renommée, appelée *la créole*. Son fruit, qui ne ressemble guère à l'abricot que par la couleur de sa chair, est très-recherché des naturels et des colons, qui le mangent de différentes manières.

— **Encycl.** On pense que cet arbre est originaire de l'Arménie, comme semble l'indiquer son nom latin *armeniaca*. Il croît naturellement en Perse et dans les régions voisines, s'est introduit à Rome, de là dans le midi de la France, et plus tard dans le nord.

L'abricotier est un arbre peu élevé, à rameaux étalés ou redressés, couverts de feuilles ovales, arrondies, un peu cordiformes; ses fleurs, blanches et assez grandes, paraissent de bonne heure et avant les feuilles. Son fruit est gros, jaune rougeâtre, à chair sucrée et aromatique.

Cultivé quelquefois comme arbre d'ornement, l'abricotier est surtout recherché pour ses fruits, qu'on mange crus, ou dont on fait des confitures et des pâtes très-estimées. On le cultive en grand dans plusieurs localités, notamment aux environs de Paris, de Clermont-Ferrand, d'Agen et des principales villes du midi de la France. Il a produit un grand nombre de variétés; l'*abricot-pêche* est celui que l'on estime le plus pour être mangé cru; les *abricots gros commun* et *royal* sont, au contraire, les plus recherchés pour la confection des pâtes, conserves et confitures.

On cultive l'abricotier de deux manières : en plein vent, dans le centre et le midi de la France; en espalier, au nord de Paris. Ce n'est pas qu'à des latitudes plus septentrionales ses fruits ne puissent mûrir; mais les fleurs, qui sont très-précoces, sont fréquemment détruites par les gelées printanières. La culture de l'abricotier cesse alors d'être avantageuse; car, en espalier, il donne des fruits moins savoureux qu'en plein vent. Comme la plupart des arbres fruitiers, l'abricotier peut être *à basse tige* ou *à haute tige*.

L'abricotier préfère les terrains calcaires de consistance moyenne. On propage ses diverses variétés par la greffe, soit sur la variété commune, soit sur le prunier ou l'amandier. Plusieurs se multiplient aussi par semis, principalement l'abricotier et l'abricot-pêche; les sujets francs de pied sont plus vigoureux et vivent plus longtemps que les sujets greffés. Le bois de l'abricotier n'est pas susceptible d'un assez beau poli pour être employé en ébénisterie; on ne l'utilise guère que pour les ouvrages de tour.

ABRICOTIN, INE adj. (a-bri-ko-tain, ti-ne — diminut. d'*abricot*). Au féminin, il se dit d'une variété de prune qui ressemble à l'abricot : *Prune* ABRICOTINE. ‖ On dit aussi substantivement *l'*ABRICOTINE.

— Au masculin, il ne s'empl. que substantiv. et sert à désigner une espèce d'abricot; il se dit aussi de l'arbre qui porte ce fruit : *L'*ABRICOTIN *ou abricot précoce vient sous le climat de Paris*. (Belèze.)

ABRICOTIS s. m. (a-bri-ko-ti — rad. *abricot*). Nom donné par les confiseurs à une préparation de l'abricot.

ABRICOT-PÊCHE s. m. (a-bri-ko-pê-che). Espèce d'abricot qui se rapproche de la pêche : *L'*ABRICOT-PÊCHE *est le plus gros des abricots*. (Encycl.) *On peut cultiver dans les jardins de Pétersbourg des cerises, des abricots, des* ABRICOTS-PÊCHES. (B. de St-P.) ‖ Se dit aussi de l'arbre qui porte ce fruit : *L'*ABRICOT-PÊCHE *est préféré à tous les autres pour l'espalier*. (Belèze.)

ABRIER v. a. ou tr. (a-bri-é — rad. *abri*. Mettre à l'abri du vent. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj.). Mar. Mettre à l'abri du vent : *Un rocher élevé, un bloc de glace, un îlot, peuvent* ABRIER *un bâtiment*. (Baron de Bonnefoux.)

— S'empl. aussi pronominal. : *Les voiles des divers mâts d'un bâtiment* S'ABRIENT *entre elles, en partie ou en totalité, quand on court grand largue, ou vent arrière, ou qu'on est masqué*. (Baron de Bonnefoux.)

— Hortic. Protéger contre le vent. ‖ On dit mieux ABRITER.

ABRIL (Pierre-Simon), grammairien espagnol, né vers 1530 près de Tolède, professa pendant 24 ans les humanités et la philosophie à l'Université de Saragosse, et contribua beaucoup à répandre en Espagne le goût des langues anciennes. Ses principaux ouvrages sont : *Latini idiomatis docendi ac discendi Methodus; De Lingua latina vel de Arte grammatica libri IV;* une *Grammaire grecque;* des traductions espagnoles de la *Politique* d'Aristote, des *Fables* d'Ésope, des *Comédies* de Térence, des *Lettres familières* de Cicéron, du premier *Discours de Cicéron contre Verrès*, etc.

ABRITANT (a-bri-tan) part. prés. du v. Abriter : *Une montagne* ABRITANT *une maison*.

ABRITÉ, ÉE (a-bri-té) part. pass. du v. Abriter : *Cette maison est bien* ABRITÉE. *Ces navires sont parfaitement* ABRITÉS. *Le germe du plus haut palmier est d'abord* ABRITÉ *par l'Arabe sous un vase d'argile*. (Chateaub.) *Il avisa au loin un homme et une femme qui s'avançaient*, ABRITÉS *par un parapluie*. (E. Sue.) *Les soldats*, ABRITÉS *par de bons retranchements, étaient dans une position difficile à forcer*. (Thiers.) ‖ Défendu, protégé contre : *Sous ces arcades de feuillage, nous étions* ABRITÉS *de la chaleur durant tout le jour*. (B. de St-P.) *Ils descendirent dans un petit vallon* ABRITÉ *des vents*. (B. de St-P.) *Me voici à Cannes, sur ce riant rivage si doucement* ABRITÉ *du vent du nord*. (Em. Durier.)

. . . Le long des buissons *abrités* de la bise,
Je garde les troupeaux.
LAMARTINE.

— Fig. : *En Angleterre, la vie privée est plus close, plus* ABRITÉE, *mieux encadrée dans son ensemble*. (Ste-Beuve.) *La femme doit vivre retirée, cachée*, ABRITÉE. (J. Simon.)

ABRI-TENTE s. m. (a-bri-tan-te — de *abri* et *tente*). Nouvelle espèce de tente en usage dans les camps français : *Un* ABRI-TENTE. ‖ Pl. des ABRIS-TENTES.

ABRITER v. a. ou tr. (a-bri-té — rad. *abri*). Mettre à l'abri : *Cette montagne nous* ABRITE. *Le plus petit végétal* ABRITE *ces amants*. (B. de St-P.)

Les chênes m'*abritaient* du soleil et du vent.
LAMARTINE.

... De l'eau du ciel, des coups de la tempête,
Quelque portail d'église *abritera* ma tête.
C. DELAVIGNE.

— Par ext. Couvrir, recouvrir : *La nature a pris soin des animaux; elle les a remparés de cuirs épais, de longs poils, de plumages qui les* ABRITENT *contre les atteintes du dehors*. (B. de St-P.) *Ce rocher* ABRITERA *mes os*. (G. Sand.)

— Fig. Confier, mettre sous la protection de :

Je ne viens pas traîner dans vos riants asiles
Les regrets du passé, les songes du futur;
J'y viens vivre, et, couché sous vos berceaux fertiles,
Abriter mon repos obscur.

‖ Renfermer, donner asile à : *Si les couvents peuvent* ABRITER *des mysticismes sincères, ils peuvent cacher des fanatismes atroces*. (G. Sand.)

S'abriter, v. pr. Se mettre à l'abri : *Beaucoup de vos frères manquent de pain pour soutenir leur vie, de vêtements pour couvrir leurs membres nus, d'un toit pour* S'ABRITER. (Lamennais.) *Hier tu dormais dans sa chaumière, aujourd'hui tu* T'ABRITES *sous la voûte du couvent*. (G. Sand.) ‖ Se dit aussi en parlant des choses, des animaux, des plantes : *La grande aigrette se tient habituellement sur les eaux stagnantes et sur les rivières, où elle* S'ABRITE *dans les joncs*. (Buff.) *La fleur du pissenlit a un moyen bien particulier de* S'ABRITER *de la chaleur*. (B. de St-P.)

— Fig. Chercher un refuge, une défense, une protection contre : *L'anarchie survient, et force le peuple à* S'ABRITER *dans la domination d'un seul*. (Chateaub.) *Le présent ne peut* S'ABRITER *sous aucun temple*. (G. Sand.)

— Réciproq. Se secourir : *Unissez-vous les uns aux autres; appuyez-vous et* ABRITEZ-VOUS *mutuellement*. (Lamenn.)

ABRIVENT s. m. (a-bri-van — de *abri* et *vent*). Tout ce qui sert à mettre à l'abri du vent.

— Hortic. Paillasson qui protége les plantes contre le vent.

— Art milit. Appentis que les soldats fabriquent en claies ou en paille, pour se garantir des injures du temps et de la rigueur du bivac : *Il est accordé à ces postes le chauffage de campagne et les matériaux propres à la construction d'*ABRIVENTS. (Gén. Bardin.) *On fut obligé de prendre la paille des paillasses pour faire des* ABRIVENTS *aux soldats qui n'étaient jamais relevés du chemin couvert.* (De Feuquières.)

ABRIVER v. n. ou intr. (a-bri-vé — du lat. *ab*, de ; *ripa*, rive). Aborder, venir sur la rive, approcher de la rive. Inusité.

ABROGATIF, IVE adj. (a-bro-ga-tif, i-ve — du lat. *abrogatus*, abrogé). Qui a pour objet d'abroger : *Projet* ABROGATIF. *Loi, disposition* ABROGATIVE. *Testament* ABROGATIF.

ABROGATION s. f. (a-bro-ga-si-on — lat. *abrogatio*, même sens). Annulation, abolition, suppression d'une loi, d'un décret, d'un arrêté, etc. : *L'*ABROGATION *d'une loi fondamentale est souvent la cause de la ruine du prince ou du peuple, et quelquefois de tous les deux.* (Guizot.)

— Absol. : *L'*ABROGATION *est, à proprement parler, la mort de la loi. Une loi cesse en partie par la dérogation ; elle cesse entièrement par l'*ABROGATION. (Gousset.) *Le droit naturel ne forme pas un corps de lois que l'*ABROGATION *ou la dérogation puisse atteindre.* (Portalis.) ‖ Peut s'employer au pluriel : *Il serait important de diminuer la masse énorme de nos lois par des* ABROGATIONS *formelles.*

— Par ext. Suppression, abolition d'une coutume, d'un usage, etc. : *Il n'y a point de loi qui contienne une* ABROGATION *expresse des priviléges et des honneurs que les Romains avaient accordés aux mariages et au nombre des enfants.* (Montesq.) *L'*ABROGATION *du népotisme, dont vous me parlez, serait d'une grande édification pour l'Eglise.* (De Rancé.) *La retraite sur le mont Sacré, l'*ABROGATION *des dettes, l'établissement du tribunat...* (Vertot.) *L'*ABROGATION *de ces droits locaux est l'objet des premiers articles du décret de l'Assemblée nationale du* 5 *novembre* 1790. (H. Say.)

— **Encycl.** Jurispr. L'*abrogation* est *expresse* ou *tacite* : *expresse*, si la loi déclare d'une manière formelle et positive que la loi antérieure est abolie ; *tacite*, si la loi nouvelle, sans déclarer expressément que la précédente est abolie, contient un ensemble de dispositions contraires aux anciennes. Dans les gouvernements représentatifs, le concours des Chambres et du monarque est nécessaire à l'abrogation d'une loi.

ABROGATOIRE adj. (a-bro-ga-toi-re — du lat. *abrogatus*, abrogé). Qui a pour but d'abroger : *Clause* ABROGATOIRE.

ABROGÉ, ÉE (a-bro-jé) part. pass. du v. Abroger : *Une loi est* ABROGÉE *quand elle cesse de commander l'obéissance. Cette disposition est trop fondée en raison pour avoir pu être* ABROGÉE *par le temps.* (Balz.) *La pragmatique sanction a été* ABROGÉE *par le concordat.* (Guizot.) *Ces traités entre les trois puissances n'ont pas été* ABROGÉS *par une entente cordiale.* (De la Bédollière.)

ABROGEABLE adj. (a-bro-ja-ble — rad. *abroger*). Qui peut ou doit être abrogé : *Toute loi est* ABROGEABLE *par les pouvoirs qui l'ont rendue.* (Legoarant.)

ABROGEANT (a-bro-jan) part. prés. du v. Abroger : *Les législateurs, en* ABROGEANT *formellement certaines lois tombées en désuétude, rendent un immense service au pays.*

ABROGER v. a. ou tr. (a-bro-jé — lat. *abrogare*, même sens. — Prend l'*e* muet après le *g*, devant les voyelles A, O : *Nous abrogeâmes, il abrogea, nous abrogeons*, etc.). Supprimer, annuler, abolir ; se dit surtout des lois, édits, décrets, arrêts, ordonnances, etc. : ABROGER *une loi. Dans un Etat libre, il ne faut jamais souffrir qu'aucune loi tombe en désuétude, il faut l'*ABROGER *formellement ou la maintenir en vigueur.* (J.-J. Rouss.)

— Par ext. Se dit des coutumes, des usages, etc. : *Aucun législateur de l'antiquité n'a tenté d'*ABROGER *la servitude.* (Volt.) *C'est là le droit de la nature, que rien ne peut* ABROGER. (J.-J. Rouss.) *Je trouvai cet usage injuste, et je l'*ABROGEAI *pour les Français.* (J.-J. Rouss.) *Justinien* ABROGEA *toutes les distinctions qui restaient à cet égard.* (Montesq.) *Du même droit que le peuple aurait proclamé l'hérédité, il pourrait, à son gré, l'*ABROGER. (E. de Gir.) ‖ Effacer, rayer, faire disparaître, supprimer : *Le plus grand avantage de mon système de notation était d'*ABROGER *les transpositions et les clefs.* (J.-J. Rouss.)

Monseigneur..... — Tout d'abord j'interromps cette [phrase.
Le mot de monseigneur demande trop d'emphase
Pour gens faits comme moi : je l'*abroge*. . . .
BOURSAULT.

— Fig. Anéantir, détruire entièrement : *Le travail, en s'organisant, a pour mission d'*ABROGER *le gouvernement.* (Proudhon.)

S'abroger, v. pr. Etre abrogé, cesser d'être en vigueur : *Cette coutume* S'EST ABROGÉE *d'elle-même par désuétude.* (Acad.) *Les mauvaises lois* S'ABROGENT *d'elles-mêmes.* (Boiste.)

— **Syn. Abroger, abolir, annuler, casser, infirmer, révoquer.** V. ABOLIR.

ABROHANI s. m. (a-bro-a-ni). Comm. Espèce de mousseline blanche qui vient des Indes orientales.

ABROK s. m. (a-brok). Grande couverture bleue et blanche dont se drapent les femmes mauresques : *De temps en temps elle ouvrait son* ABROK *pour nous montrer une tête charmante.* (Alex. Dum.)

ABROMA s. m. (a-bro-ma — du gr. *a* priv. ; *broma*, nourriture). Bot. Genre de plantes qui ne renferme que trois espèces indigènes des régions intertropicales de l'anc. continent : *L'écorce des* ABROMAS *est filandreuse, et sert dans l'Inde à faire des cordages.* (D'Orbigny.)

ABRONIA s. f. (a-bro-ni-a — du gr. *abros*, délicat, élégant). Bot. Genre de plantes de la famille des nyctaginées, dont on ne connaît bien qu'une seule espèce, l'abronia umbellata : *Les* ABRONIAS *sont des plantes herbacées, vivaces, indigènes de la Californie.* (D'Orbigny.)

— **Encycl.** L'*abronia* à ombelles est une plante vivace, à tiges grêles, rampantes ou grimpantes. Ses fleurs, d'un beau rose lilacé, se succèdent depuis juillet jusqu'en novembre ; elles rappellent un peu celles de la valériane et exhalent une odeur de vanille. Cette plante croît dans les sables meubles de la Californie, et on la cultive comme annuelle dans nos jardins, à cause de la beauté de ses fleurs. Elle vient dans tous les sols et se propage facilement de graines semées en pleine terre, au mois de mai.

ABROSTOLE s. m. (a-bros-to-le — du gr. *abros*, élégant ; *stolê*, vêtement). Entom. Genre d'insectes lépidoptères, famille des nocturnes, tribu des plusides. V. PLUSIE.

— **Encycl.** Le genre *abrostole* renferme trois espèces d'Europe. La plus commune est l'abrostole triplasie, dont les ailes sont d'un brun luisant, à reflets violacés. Elle se montre en été. Sa chenille vit sur la grande ortie.

ABROTANELLE s. f. (a-bro-ta-nè-le — du gr. *abrotonon*, aurone). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, qui habite les îles Malouines.

ABROTANOÏDE s. f. (a-bro-ta-no-i-de — du gr. *abrotonon*, aurone). Polyp. Espèce de madrépore qui ressemble à l'aurone, et qui vit sur les rochers, au fond de la mer.

ABROTANUM (a-bro-ta-nome). Bot. Nom latin de l'aurone.

ABROTONE s. f. (a-bro-to-ne — du gr. *abrotonon*, aurone). Bot. Nom donné vulgairement à l'aurone, et à quelques plantes qui lui ressemblent, comme les armoises, les santolines, etc.

ABROTONOÏDE adj. (a-bro-to-no-i-de — d'*abrotone*, et du gr. *eidos*, forme). Bot. Qui ressemble à l'abrotone.

ABROU s. m. (a-brou). Bot. Petit haricot délicat cultivé dans la Papouasie.

ABROUTI, IE adj. (a-brou-ti — de *a* priv., et fr. *brout*). Ebourgeonné et mal venu. Se dit des bois dont les premières pousses ont été mangées, broutées par le bétail : *Il faut receper ce bois, ce bourgeon, parce qu'il a été* ABROUTI. (Baudrill.)

ABROUTISSEMENT s. m. (a-brou-ti-se-man — rad. *abrouti*). Etat d'un bois qui a été brouté par les bestiaux ou le gibier : *Ces arbres, souvent gâtés par l'*ABROUTISSEMENT *du bétail, ne s'élèvent pas.* (Buff.) *Les arbres qui ont éprouvé deux ou trois fois l'*ABROUTISSEMENT *ne peuvent que périr.* (Baudrill.) *Le délit d'*ABROUTISSEMENT *est prévu par la loi.* (Baudrill.)

ABROXYDE adj. (a-bro-ksi-de — du gr. *abroxos*, qui est à sec). Néol. Qui est inaltérable à l'eau et à la transpiration ; imperméable : *Chapeau* ABROXYDE.

ABRUPT, UPTE adj. (a-bru-pte, aux deux genres — lat. *abruptus*, même sens). Se dit d'un terrain, d'un rocher à pente rapide et comme rompu : *Le flanc* ABRUPT *de la vallée.* (Saulcy.) *La cime en était grise, fendue de toutes parts,* ABRUPTE, *inabordable.* (Balz.) *Ils se trouvèrent au milieu d'une grotte assez spacieuse, creusée naturellement au milieu des roches dont la partie supérieure s'élevait en masses* ABRUPTES *au milieu du taillis.* (E. Sue.) *Nous arrivâmes par un chemin en zigzag très-roide et très-*ABRUPT, *au pont d'Alcantara.* (Th. Gaut.)

— Fig. Rude, qui n'a pas été adouci par l'instruction, l'éducation, en parlant du caractère, des manières, des habitudes, etc. : *C'était un homme d'une nature vierge et* ABRUPTE, *avec des sens neufs et purs.* (E. Sue.) ‖ Se dit aussi des personnes : *L'un de ces deux personnages,* ABRUPT, *énergique, à manières larges et saccadées, à parole brève et rude, représentait bien la république.* (Balz.)

— Qui est sans suite, sans liaison ; heurté, coupé, haché, en parlant du style : *Un style* ABRUPT. *On a trouvé le style de la Vie de Sénèque haché,* ABRUPT, *incorrect.* (Diderot.) *Ce discours d'un Otaïtien me paraît véhément ; mais, à travers je ne sais quoi d'*ABRUPT *et de sauvage, il me semble y retrouver des idées et des tournures européennes.* (Diderot.) *L'effet du style de Vergniaud résulte d'un cliquetis brillant de figures* ABRUPTES *et serrées.* (Ch. Nodier.) ‖ Se dit enfin de tout ce qui se produit brusquement et sans préparation, sans ménagement, etc. : *La satire contemporaine est pour les vérités* ABRUPTES *et inopinées ce qu'est le jonc pour la tempête. Il joue, il murmure et siffle quand elle vient ; il se courbe ou se brise quand elle passe.* (Ch. Nodier.)

— **Gramm.** Quelques écrivains, consultant plutôt la prononciation que l'orthographe, n'admettent qu'une seule forme, *abrupte*, pour le masculin comme pour le féminin : *Ils montaient un sentier* ABRUPTE *dans les vignes.* (H. de Lacretelle.) *Des rochers* ABRUPTES. (V. Hugo.) *Ses flancs* ABRUPTES, *creusés de vallons, de ravines, de lits de torrents, sont revêtus du haut en bas de châtaigniers d'un vert sombre.* (Lamartine.) L'analogie exige qu'on écrive *abrupt* au masculin. N'écrit-on pas *exact*, *suspect*, *circonspect*, *direct*, etc. ? L'Académie, du reste, n'autorise que cette forme.

— **Synonymes simples.** Agreste, âpre, inculte, raboteux, revêche, rude, rustique, sauvage.

— **Antonymes.** Douce (pente), insensible (pente), plat, uni. — Affable, aimable, bienveillant, civil, complaisant, cordial, courtois, éduqué, gracieux, poli, riant, sociable.

ABRUPTEMENT adv. (a-brup-te-man — rad. *abrupt*). D'une manière abrupte ; bizarrement, inégalement, irrégulièrement : *La Suisse y forme comme le faîte d'une immense terrasse dominée par le Mont-Blanc, point culminant de l'Europe, et dont les pentes s'abaissent graduellement vers les plaines, et* ABRUPTEMENT *vers celles de la Lombardie.* (A. Guibert.)

— Fig. Inopinément, sans préparation, sans ménagement ; se dit du style, du discours, etc. : *Elle commença à lui dire* ABRUPTEMENT : *O déloyal !* (Théod. Valentinian.) *Les autres petits poëmes veulent être* ABRUPTEMENT *commencés, comme des odes lyriques*, etc. (Ronsard.)

ABRUPTION s. f. (ab-rup-si-on — rad. *abrupt*). Chir. Fracture transversale d'un os, avec surfaces inégales et rugueuses.

— Rhét. Figure qui consiste à supprimer les transitions, pour donner au style plus de vivacité, plus d'animation.

ABRUPTIPENNÉ, ÉE adj. (a-brup-ti-pènn-né). Bot. Se dit d'une feuille pennée qui n'a pas de foliole impaire terminale, et dont le pétiole commun n'est pas terminé par une vrille : *Feuille* ABRUPTIPENNÉE.

ABRUPTO. V. Ex ABRUPTO.

ABRUS s. m. (a-bruss — du gr. *abros*, élégant). Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses, sous-ordre des papilionacées, tribu des phaséolées. Il est propre à la zone équatoriale, et on en connaît aujourd'hui cinq espèces. Les racines de ces plantes ont une saveur douceâtre et les mêmes propriétés que les racines de réglisse ; aussi l'espèce la plus commune, l'*abrus precatorius*, est-elle connue aux Antilles sous le nom de LIANE À RÉGLISSE : *Les graines des* ABRUS *servent à faire des colliers, des chapelets*, etc., *et sont en général d'un beau rouge de corail.* (D'Orbigny.) ‖ On dit aussi quelquefois ABRE.

ABRUTI, IE (a-bru-ti) part. pass. du v. Abrutir. Rendu semblable à une bête brute ; devenu stupide : *Une populace de gueux* ABRUTIS. (Volt.) *Claude était comme* ABRUTI. (Diderot.) *Les généraux russes traitent leurs soldats comme des serfs* ABRUTIS. (Cormenin.)

— Fig. Entièrement plongé dans, dégradé : *Le genre humain* ABRUTI *ne pouvait plus s'élever aux choses intellectuelles.* (Boss.) *Venceslas,* ABRUTI *par les débauches de la table, laissait l'empire dans l'anarchie.* (Volt.) *Qu'est-ce qu'un pays où les nobles sont sans discipline, le roi un zéro, le peuple* ABRUTI *par l'esclavage ?* (Volt.). ‖ Se dit aussi des choses dans le même sens : *Un cœur* ABRUTI *dans les plus honteuses délices.* (Mass.)

— Stupéfait, abasourdi, hébété : *C'est vrai, je suis tout* ABRUTI *de ce qui vient de se passer.* (G. Sand.)

— Substantiv. Se dit des personnes qui sont devenues stupides, des hébétés : *C'est un* ABRUTI. *Ce sont des* ABRUTIS. *En bas, c'est-à-dire au parterre, que trouve-t-on ? Des* ABRUTIS *qui vous glacent.* (G. Sand.)

ABRUTIR v. a. ou tr. (a-bru-tir — rad. *brute*). Rendre semblable à la brute ; rendre inepte, stupide ; abêtir : *La religion musulmane a tous les moyens d'*ABRUTIR *les peuples.* (Dider.) *L'excès du vin dégrade l'homme, et l'*ABRUTIT *à la longue.* (J.-J. Rouss.) *Le gouvernement turc* A *déprimé les Grecs et* ABRUTI *les Egyptiens.* (Volt.) *C'est ainsi qu'on* ABRUTIT *parmi nous les enfants.* (B. de St-P.) *C'était un pauvre sire, un homme déconsidéré que la misère avait avili, et que l'oisiveté* ABRUTISSAIT. (G. Sand.) ‖ Affaiblir, dégrader, en parlant de l'esprit et des facultés morales : *La solitude* ABRUTIT *les esprits faibles.* (Acad.) *Ils* AURAIENT ABRUTI *l'esprit de monseigneur.* (Volt.) *Ces exercices, en fortifiant le corps, n'*ABRUTISSENT *point l'esprit.* (J.-J. Rouss.) *Il vint à bout d'*ABRUTIR *mon caractère aimant et vif.* (J.-J. Rouss.) ‖ Pervertir : *Dieu n'a donné à personne le droit de faire du travail un joug dégradant et oppresseur, un moyen d'affamer l'âme et d'*ABRUTIR *la conscience.* (Montalemb.)

— Par ext. Confondre quelqu'un, le mettre hors de lui, l'étourdir, l'abasourdir : *Mais vous l'*ABRUTISSEZ *par votre vivacité.* (E. Sue.)

Vous l'avez accablé, contredit, *abruti*.
GRESSET.

Loin de l'encourager, vous l'effrayez sans cesse,
Et vous l'*abrutissez* dès que vous lui parlez.
GRESSET.

S'abrutir, v. pr. Devenir comme une bête brute ; devenir stupide : *Cet homme* S'ABRUTIT. (Acad.) *A mesure qu'il* S'EST ABRUTI, *il a tâché de se persuader que l'homme était semblable à la bête.* (Mass.) *L'homme aime mieux* S'ABRUTIR *à bon marché, que de s'ennoblir à grands frais.* (G. Sand.) *L'ouvrier nourri de laitage et de farineux s'énerve et* S'ABRUTIT. (About.) ‖ En parlant des choses de l'esprit, de l'âme, des facultés intellectuelles et morales, S'altérer, s'affaiblir, se dégrader : *Les esprits faibles* S'ABRUTISSENT *dans la solitude.* (Danet.)

Car par l'oisiveté l'innocence se mine
Notre âme *s'abrutit*, notre corps s'efféminé.
DUBARTAS.

— *Se laisser abrutir*, Permettre, souffrir que l'on soit abruti : *Les hommes sont libres, et ne doivent pas* SE LAISSER ABRUTIR *par les préjugés.* (E. Sue.)

— **Syn. Abrutir, hébéter.** *Hébéter*, c'est ôter à l'esprit tout aiguillon : *L'oisiveté* HÉBÈTE. *Abrutir*, c'est rendre incapable de rien comprendre et de rien sentir : *L'ivrognerie finit par* ABRUTIR.

ABRUTISSANT (a-bru-ti-san) part. prés. du v. Abrutir : *Des préjugés* ABRUTISSANT *le peuple. Une méthode* ABRUTISSANT *les esprits. Les débauches corrompent le corps en* ABRUTISSANT *l'esprit.* (Fén.)

ABRUTISSANT, ANTE adj. v. (a-bru-ti-san, an-te — rad. *abrutir*). Qui est propre à abrutir, qui abrutit ; et, par extens., Qui énerve l'esprit, qui l'appesantit : *Un genre de vie* ABRUTISSANT. *Un travail* ABRUTISSANT. *Une occupation* ABRUTISSANTE. (Acad.) *Les plaisirs* ABRUTISSANTS *de la table.* (Mass.) *Qu'on ne se fasse point illusion sur les conséquences nécessairement* ABRUTISSANTES *du travail corporel et de la fatigue.* (Sismondi.) *Il sortit par miracle de l'*ABRUTISSANTE *apathie où l'esclavage plonge ordinairement la créature.* (E. Sue.)

ABRUTISSEMENT s. m. (a-bru-ti-se-man — rad. *abrutir*). Etat d'une personne abrutie ; altération de l'intelligence ; dégradation : *L'*ABRUTISSEMENT *est le résultat de l'abus des forces physiques.* (Sismondi.) *Il est un degré d'*ABRUTISSEMENT *qui ôte la vie à l'âme.* (J.-J. Rouss.) *Qu'on lui fasse un tableau frappant et vrai des horreurs de la débauche, de son stupide* ABRUTISSEMENT. (J.-J. Rouss.) *L'*ABRUTISSEMENT *du mari justifie l'audace de la femme.* (Volt.) *Ces cruels Spartiates les tenaient sous l'*ABRUTISSEMENT *de la superstition.* (Diderot.) *On était déjà loin du cynisme et de l'*ABRUTISSEMENT *d'idées de l'empire.* (Lamart.) *Les guerres du* XVIIIe *siècle ont empêché l'*ABRUTISSEMENT *du paysan italien.* (Beyle.) *Il s'en fallait de beaucoup que leurs jours s'écoulassent dans l'*ABRUTISSEMENT, *leurs nuits dans l'orgie.* (G. Sand.) ‖ Stupeur : *Sa mort m'a laissé dans un désespoir qui va jusqu'à l'*ABRUTISSEMENT. (Volt.)

— S'emploie au pluriel : *Ma mère n'était pas dévote dans le mauvais sens du mot ; elle n'avait aucune de ces terreurs, de ces puérilités, de ces asservissements de l'âme, de ces* ABRUTISSEMENTS *de la pensée qui composent la dévotion chez quelques femmes.* (Lamart.)

ABRUTISSEUR s. m. (a-bru-ti-seur — rad. *abrutir*). Celui qui abrutit : *Les* ABRUTISSEURS *des peuples.* (Volt.)

— S'emploie comme adjectif et est synonyme d'Abrutissant : *Joug* ABRUTISSEUR. *Je voudrais que les Turcs fussent chassés du pays des Périclès et des Platon ; il est vrai qu'ils ne sont pas persécuteurs, mais ils sont* ABRUTISSEURS. (Vol.)

ABRUZZES (LES), contrée de l'Italie méridionale baignées par l'Adriatique. C'est là que les Apennins présentent leurs plus hauts sommets. 1,000,000 hab. Les Abruzzes se divisent en Abruzze citérieure et Abruzze ultérieure. Cette dernière se subdivise elle-même en Abruzze ultérieure 1re et Abruzze ultérieure 2e. Les Abruzzes sont comme le rempart du royaume de Naples, et, pendant les guerres de la République, nos armées y furent souvent maltraitées. En 1798, le brave général Hilarion y fut tué ; mais il fut vengé l'année suivante par le général Duhesme, qui vainquit les peuples soulevés des Abruzzes à San-Severo, où périrent plus de 3,000 rebelles.

ABS prép. lat. marquant séparation, extraction, et qui entre comme préfixe dans un certain nombre de mots français auxquels elle communique son sens primitif. Ex. : *s'abstenir*, de *abs* et *tenir*, latin *abs*, *tenere*, se tenir loin, éloigné de ; *abstraire*, de *abs* et *traire*, latin *abs*, *trahere*, séparer de. Quelques-uns de ces mots ne s'emploient pas dans leur forme simple ; tels sont *absterger*, *abstrus*, *abstinence*, etc. En effet, *terger*, *trus*, *tenence*, ne se disent pas.

ABSALON, fils de David. « Il n'y avait pas, dit l'Ecriture, entre tous les enfants d'Israël, un homme aussi beau qu'Absalon : depuis la plante des pieds jusqu'à la tête, il était sans défaut. » Mais l'orgueil ne tarda pas à l'enivrer ; il afficha un luxe royal, gagna l'affection du peuple, assassina son frère Amnon et conspira contre son père, qui fut obligé de s'enfuir à pied de Jérusalem. L'armée du jeune prince et celle de David, commandée par Joab, se rencontrèrent dans le bois d'Ephraïm. Les rebelles furent taillés en pièces, et vingt mille hommes restèrent sur le champ de bataille. Absalon, monté sur une mule, chercha son salut dans la fuite ; mais en passant sous un chêne touffu, son énorme chevelure s'embar-

rassa dans les branches, et il resta suspendu entre le ciel et la terre. Joab, sans tenir compte des ordres de David, qui lui avait commandé d'épargner son fils, saisit trois javelots et lui en perça le cœur.

— **Littér.** En littérature, on fait souvent allusion à la fin tragique d'Absalon et surtout à sa longue chevelure :

« Dans ces interminables sentiers de traverse, resserrés par une double haie d'aubépine, tantôt je me sentais arrêté par les basques de mon habit, tantôt mon chapeau roulait loin de moi; et lorsque je me baissais pour le ramasser, une hamadryade, cachée dans les branches, me saisissait par les cheveux, au risque de faire de moi un autre *Absalon*, ou lançait malicieusement mon cigare à dix pas de là. » SAINTINE.

« Dans sa course enragée, notre bucéphale vint à passer sous une enseigne; je profitai de l'occasion : je lâchai bride et bâton; je saisis de mes deux mains la branche de fer, et, me laissant tirer du cabriolet comme une lame de son fourreau, je restai suspendu ainsi qu'*Absalon;* seulement, comme ce n'était point par les cheveux, je n'eus qu'à lâcher prise pour me retrouver immédiatement sur la terre. »
ALEX. DUMAS.

ABSALON ou **AXEL**, archevêque de Lund, primat de Danemark, Suède et Norvége, ministre de Waldemar Ier et de Canut VI, né en 1128, dans l'île de Seeland, m. en 1201. Il eut une part considérable aux affaires de son temps, délivra le Danemark des pirates Wendes, dompta des révoltes, lutta contre l'empereur d'Allemagne, conquit le Mecklembourg et l'Esthonie, et fut tout à la fois prélat, général, homme d'Etat et législateur.

ABSALONIEN, IENNE adj. (ab-sa-lo-ni-ain, è-ne — rad. *Absalon*). Qui ressemble à Absalon, qui se rapporte à Absalon, et particulièrement à sa longue chevelure : *Socrate était chauve comme un melon de l'Attique; Louis XIV se courbait sous le faix d'une perruque* ABSALONIENNE. (Encycl.)

ABSCISSE s. f. (ab-si-se — du lat. *abscissus*, coupé). Géom. Distance d'un point pris dans un plan à un des deux axes fixes qui se coupent perpendiculairement dans ce plan : *Savoir que dans une parabole la sous-tangente est double de l'*ABSCISSE *correspondante, c'est une connaissance fort stérile par elle-même.* (Fontenelle.) *Ils ont ensuite considéré les courbes géométriques relativement au plus grand exposant de l'*ABSCISSE *ou de l'ordonnée.* (Diderot.)

— **Encycl.** Pour déterminer la position d'un point dans un plan, on trace dans ce plan deux droites qui se coupent à angle droit. Cette position est donnée par la mesure et la direction des distances de ce point à chacune de ces deux droites. Ces distances sont les *coordonnées* (V. ce mot) du point; l'une en est l'*abscisse*, l'autre l'*ordonnée*. Les deux droites fixes auxquelles on les rapporte sont les *axes des coordonnées*, et comme on peut compter sur l'un de ces axes la distance à l'autre, on nomme *axe des abscisses* celui sur lequel on compte les *abscisses*, et axe des *ordonnées* celui sur lequel on compte les *ordonnées*. Ainsi l'*abscisse* est la distance du point à l'axe des *ordonnées*, et l'*ordonnée* la distance de ce même point à l'axe des *abscisses*. On nomme encore axe des x l'axe des abscisses, et axe des y l'axe des ordonnées, parce qu'on a l'habitude de donner le nom de x à l'*abscisse* et le nom de y à l'*ordonnée*. Le point de rencontre des axes est le point de rencontre des coordonnées.

ABSCISSION s. f. (ab-siss-si-on — du lat. *abscissio*, coupure). Chir. Action de couper, de retrancher une partie du corps, et surtout une partie molle : *L'*ABSCISSION *d'une loupe, d'une partie gangrenée.*

— Dans le langage ordinaire, Enlèvement, retranchement, etc. : *L'*ABSCISSION *d'une première tranche ne déshonorerait pas le restant de la pièce.* (Brill.-Sav.)

ABSCONSE s. f. (abss-kon-se — du lat. *absconsus*, caché). Lanterne sourde dans laquelle on plaçait une bougie pour lire au chœur les absolutions et les bénédictions à matines, le capitule et l'oraison des laudes dans les offices célébrés la nuit.

ABSENCE s. f. (ab-san-se — lat. *absentia*, même sens). Etat de celui qui n'est pas présent, qui est éloigné; défaut de présence : *Une* ABSENCE *imprévue, prolongée; une* ABSENCE *très-courte. L'*ABSENCE *du chef est toujours dangereuse aux affaires.* (Volt.) *Dans votre* ABSENCE, *j'aurai soin de votre mère comme de la mienne.* (B. de St-P.) *Que leur dirai-je quand je les verrai pleurer votre* ABSENCE*?* (Chateaub.) *On reprocha à Abailard de ne pouvoir supporter l'*ABSENCE *de celle qu'il avait trop aimée.* (Ch. de Rémusat.) *Andréa et sa femme me revirent avec amitié, et me comblèrent de reproches tendres sur mon* ABSENCE *si prolongée.* (Lamart.)

Votre *absence* en ces lieux suspend toute la joie.
RACINE.

Et l'*absence* de ce qu'on aime,
Quelque peu qu'elle dure, a toujours trop duré.
MOLIÈRE.

Vous savez comme on cause en l'*absence* des gens;
Ne donnez donc sur vous nulle prise aux méchants.
PRÉVILLE.

L'*absence* et le besoin raniment nos désirs,
Il faut un intervalle, un repos aux plaisirs.
GRESSET.

— Jurispr. Incertitude sur l'existence d'une personne qui a disparu.

— Absol. Eloignement des personnes qui nous sont chères, qui sont l'objet de notre affection : *Les peines de l'*ABSENCE. *L'*ABSENCE *ralentit les liaisons les plus vives.* (Mass.) *L'*ABSENCE *diminue les passions médiocres et augmente les grandes.* (La Rochef.) *L'*ABSENCE *jette toujours une certaine amertume qui serre le cœur.* (Mme de Sév.) *Un des chagrins de l'*ABSENCE, *c'est qu'elle noircit toute chose.* (Mme de Staël.) *Il en est de l'*ABSENCE *en amour comme de certaines liqueurs propres à fortifier l'estomac : quelques gouttes font un effet admirable, la quantité tue.* (De Prémontral.)

L'*absence* est le plus grand des maux.
LA FONTAINE.

L'*absence* est aussi bien un remède à la haine
Qu'un appareil contre l'amour.
LA FONTAINE.

L'*absence* sur l'amour a beaucoup de pouvoir,
Et l'on cesse d'aimer quand on cesse de voir.
TH. CORNEILLE.

L'*absence* est à l'amour ce qu'est au feu le vent;
Il éteint le petit, il allume le grand.
BUSSY-RABUTIN.

. . . . Plus l'*absence* cause d'alarmes,
Plus le retour promet de douceurs et de charmes.
J.-B. ROUSSEAU.

De tous les maux d'amour le remède est l'*absence* :
L'éloignement détruit ce que fait la présence.
QUINAULT.

Restons pour être aimés, et pour qu'on se souvienne
Que nous sommes au monde; il n'est amour qui tienne
Contre une longue *absence*.
TH. GAUTIER.

— Fig. Manque, défaut, privation : *Il y a dans cet ouvrage une* ABSENCE *totale d'esprit, de goût.* (Acad.) *L'*ABSENCE *de toute vertu fait plus mépriser que la présence de quelques vices.* (Boiste.) *Ce besoin dévorant, cette* ABSENCE *d'un bien inconnu, l'empêchaient d'être heureux.* (L'abbé Prévost.) *Nous sommes bien autrement sensibles à l'*ABSENCE *de la santé qu'à celle de la vertu.* (S. Dubay.) ABSENCE *de justice, c'est* ABSENCE *de liberté.* (Barante.) *La bêtise est l'*ABSENCE *de l'esprit, mais la sottise est l'absence du jugement.* (Bonnin.) ‖ *Absence de soi-même*, Etat moral de celui qui songe à tout autre chose qu'à son âme, qui ne descend jamais dans sa conscience : *Toute votre vie est une* ABSENCE *continuelle* DE VOUS-MÊME. (Mass.)

— S'emploie au pluriel dans le sens de Distractions, oublis, omissions involontaires : *Etre sujet à des* ABSENCES *d'esprit, à des* ABSENCES. *Le cœur a ses* ABSENCES, *plus fatales que celles de l'esprit.* (Boiste.) *Vous m'écoutez avec des* ABSENCES *d'esprit qui me font soupçonner que vous avez quelques secrets déplaisirs.* (Mlle de Scudéry.) *Dans les meilleurs poëtes, le goût le plus sûr peut bien encore avoir ses* ABSENCES. (Lamotte.) *Les hommes les moins préoccupés peuvent avoir des* ABSENCES. (La Harpe.) ‖ Peut cependant s'employer au singulier dans le même sens : *C'est une* ABSENCE *d'esprit qui n'est pas excusable.* (Acad.)

— On s'en est servi, par ext., pour caractériser la mort, cette éternelle absence :

. Ce héros intrépide
Consolait les mortels de l'*absence* d'Alcide.
RACINE.

— *En votre absence, en ton absence*, etc., Pendant votre absence, pendant ton absence : *Personne ne parle de nous* EN NOTRE ABSENCE *comme il en parle en notre présence.* (Pasc.) EN LEUR ABSENCE, *on a soin de leurs femmes et de leurs enfants.* (Fén.)

. Il a voulu
Qu'elle eût *en son absence* un pouvoir absolu.
RACINE.

. La fortune jalouse
N'a pas *en votre absence* épargné votre épouse.
RACINE.

— **Encycl.** Dans le sens juridique, l'*absence* est une disparition, non un simple éloignement, du domicile; l'absent est celui dont on n'a pas de nouvelles, et qui, par cela même, laisse des doutes sur son existence. On comprend que ce cas nécessite des mesures légales, soit dans l'intérêt de l'absent, soit dans celui des tiers; aussi a-t-il attiré l'attention du législateur, qui a pris diverses précautions en rapport avec les différents degrés d'incertitude de la vie ou de la mort de l'absent. Le Code civil français admet plusieurs degrés dans l'*absence*. Pendant quatre ans l'*absence* ne peut être que *présumée*. Après ce laps de temps, les parties intéressées peuvent se pourvoir devant le tribunal de première instance, afin que l'*absence* soit *déclarée*. La *déclaration* d'*absence* ne peut avoir lieu qu'après une enquête contradictoire, à l'effet de constater l'*absence*, et, un an après, le jugement qui a ordonné cette enquête. L'*absence* cesse par la réapparition de l'absent, par la certitude acquise de son existence, par la preuve de son décès. Tant que l'*absence* n'est que *présumée*, le ministère public est spécialement chargé de veiller aux intérêts de l'absent. Lorsqu'elle est *déclarée*, les héritiers présomptifs de l'absent entrent en possession de ses biens provisoirement et sous caution; c'est ce qu'on appelle l'*envoi en possesssion provisoire*. Après trente ans depuis la déclaration d'absence, ou cent ans depuis la naissance de l'absent, il y a *présomption de mort*, les cautions sont déchargées et l'*envoi en possession définitive* peut être prononcé. L'*absence* de l'un des époux, quelque longue qu'elle soit, ne peut suppléer à la preuve du décès et ne donne point à l'autre la capacité de contracter un nouveau mariage. Cependant l'*absent* seul serait recevable à attaquer ce nouveau mariage.

On donne encore le nom d'*absence* à la non-comparution d'un accusé dans un procès criminel, d'une des parties dans un procès civil. V. DÉFAUT et CONTUMACE.

— **Épithètes.** Longue, prolongée, éternelle, imprévue, soudaine, lointaine, ennuyeuse, pénible, fâcheuse, triste, cruelle, douloureuse, insupportable, fatale, heureuse, désirée, souhaitée, courte, calculée, feinte, déguisée, dissimulée.

ABSENT, ENTE adj. (ab-san, an-te — lat. *absens*, même sens). Qui n'est point présent, qui est éloigné de sa demeure ordinaire; qui ne se trouve point où il pourrait, où il devrait être : ABSENT *par congé.* ABSENT *à l'appel. Je suis allé chez lui, il était* ABSENT. (Acad.) ABSENT *comme présent, il voyait le fond des cœurs.* (Bourd.)

C'est donc ainsi qu'*absent* vous m'avez obéi?
MOLIÈRE.

Oui, je sais qu'il peut tout quand Tancrède est *absent*.
VOLTAIRE.

Présente, je vous fuis; *absente*, je vous trouve.
RACINE.

— S'empl. avec la prép. *de* et même la prép. *à*, suivies d'un nom de chose : *Etre* ABSENT *de Paris. Il était* ABSENT *de chez lui. Je vis dans un climat barbare, présent à tout ce qui m'importune,* ABSENT *de tout ce qui m'intéresse.* (Montesq.)

Et personne d'*absent* au banquet de famille.
C. DELAVIGNE.

Absente de la cour, je n'ai pas dû penser,
Seigneur, qu'en l'art de feindre il fallût m'exercer.
RACINE.

— Avec la prép. *de*, suivie d'un nom de personne : ABSENT *de vous, je vous vois, vous entends.* (Fontenelle.) *Lorsque j'ai été* ABSENT *de Camille, je veux lui rendre compte de ce que j'ai pu voir ou entendre.* (Montesq.)

J'étais *absent* de vous, inquiet, désolé.
CAMPISTRON.

— Il s'applique aux choses : *Cette lumière est empruntée du soleil, quoique* ABSENT. (Fén.) *Le sentiment de la fausseté des plaisirs présents et l'ignorance de la vanité des plaisirs* ABSENTS *causent l'inconstance.* (Pasc.)

L'homme au trésor arrive, et trouve son argent
Absent. LA FONTAINE.

— Absol. Se dit des lieux, des personnes dont on est éloigné :

Et si loin que tu sois, pense au foyer *absent*.
A. GUIRAUD.

— Pris dans le sens de Qui manque, qui a disparu, il s'emploie quelquefois d'une manière elliptique : *C'est un gâteau que mon père voudrait servir à son dîner. Mais il a beau chercher...* ABSENT*!* (Scribe.)

— Fig. Distrait, inattentif : *Son esprit est quelquefois* ABSENT. (Acad.) *Etre présent à la messe de corps, quoiqu'on soit* ABSENT *d'esprit.* (Pasc.)

— Substantiv. : *Un* ABSENT. *Une* ABSENTE. *Défendre, attaquer les* ABSENTS. *Ils frappent sur tout ce qui se trouve sous leur langue, sur les présents, sur les* ABSENTS. (La Bruy.) *On oublie bien vite les* ABSENTS. (Bussy-Rab.) *La justice y plaidait toujours la cause de l'*ABSENT. (D'Aguess.) *L'*ABSENTE *revenait bien vite.* (J.-J. Rouss.) *L'*ABSENT, *mon fils, est bien vite un étranger.* (E. Souvestre.) *Les* ABSENTS *malheureux sont en peu de temps effacés du souvenir du monde.* (Esprit.)

L'éloge des *absents* se fait sans flatterie.
GRESSET.

Aux *absents* comme aux morts nul ne prend intérêt;
Bien plus, à les noircir souvent on est tout prêt.
QUINAULT.

Il faut se souvenir de ce mot d'un grand sens :
C'est qu'il ne faut jamais mal parler des *absents*.
FABRE D'EGLANTINE.

La solitude pèse aux femmes, et l'*absent*,
Quelques pleurs qu'on lui donne, a vite un remplaçant.
PONSARD.

— Prov. *Les absents ont toujours tort*, On sacrifie toujours les intérêts, les droits de ceux qui ne sont pas là pour se défendre.

C'est en amour surtout que *les absents ont tort*.
VIENNET.

— *Ne pas parler des absents, ne pas dire de mal des absents*, S'abstenir de parler de quelqu'un en son absence, et surtout d'en dire du mal : *Un jeune fat, bien connu par sa poltronnerie, vantait beaucoup, dans une compagnie, sa bravoure, son intrépidité et ses exploits. Une dame lui dit en souriant : « Ignorez-vous donc, monsieur, qu'*ON NE DOIT JAMAIS PARLER DES ABSENTS*? »*

— Jurispr. Celui qui a disparu de son domicile sans donner de ses nouvelles, et sans faire connaître sa résidence actuelle. ‖ Celui qui n'habite point le ressort de la cour impériale dans lequel un héritage est situé : *La prescription immobilière est de dix ans entre présents et de vingt ans entre* ABSENTS. (Acad.)

ABSENTANT (ab-san-tan) part. prés. du v. S'absenter : *En* S'ABSENTANT *de leurs postes sans la permission de leurs chefs, les soldats courent risque d'être punis.*

ABSENTÉISME s. m. (ab-san-té-iss-me — rad. *absent.*) Néol. Habitude qu'ont les classes riches, chez certains peuples, de passer une partie de leur vie hors de leur pays, habitude particulière surtout à l'aristocratie anglaise : *L'*ABSENTÉISME *est une plaie que l'on cache parfois sous le nom de tourisme.* (Encycl.)

— Par ext. Se dit de l'habitude de s'absenter, du parti pris de s'absenter, de faire défaut; de ne prendre aucune part à une élection, etc. : *On dit que la société orléanaise est dans ce moment en train de villégiature : on espère que, la glace une fois rompue, cet* ABSENTÉISME *disparaîtra peu à peu.* (Journ.) ‖ Dans le sens relatif à une élection, on dit mieux ABSTENTION.

— **Encycl.** Les résultats économiques d l'*absentéisme* sont faciles à apprécier. Consommer ses revenus dans un pays étranger, c'est priver de ses éléments de production, pour les porter ailleurs, le pays qui les a fournis, et qui devrait naturellement en profiter. L'*absentéisme* tend à diminuer la production et la population sur un point, et à l'augmenter sur un autre. Au point de vue moral, l'*absentéisme* est funeste en ce qu'il nie le lien de la solidarité qui unit le riche propriétaire aux habitants d'une localité déterminée et qui l'intéresse aux progrès de tout ce qui l'entoure. On attribue une partie des misères de l'Irlande à l'absentéisme.

ABSENTÉISTE s. m. (ab-san-té-iss-te) — rad. *absentéisme*). Néol. Grand propriétaire qui est habituellement absent de son pays : *L'Angleterre est un pays d'*ABSENTÉISTES.

— Adjectiv. Se dit d'un parti politique qui soutient l'absentéisme : *Le parti, la secte* ABSENTÉISTE.

ABSENTER (S') v. pr. (ab-san-té (s') — du lat. *absentare*, éloigner). S'éloigner de sa résidence ordinaire, du pays que l'on habite, du lieu où l'on exerce sa profession, etc. : S'ABSENTER *de son pays.* S'ABSENTER *de chez soi. Elle ne* S'ABSENTE *de son nid que pour aller à la provision.* (Buff.) *J'ai besoin de* M'ABSENTER *de Londres pour une grande affaire.* (L. Gozlan.)

— S'empl. aussi absol. : *Solon partit, après avoir demandé la permission de* S'ABSENTER *pendant dix ans.* (Barthél.) *Le père, attentif à ce qui se passe dans sa maison, apprend que son fils* S'ABSENTE *toutes les nuits.* (Dider.) *Il* S'ABSENTA *pendant quelques instants pour aller commander un repas chez le meilleur restaurateur de l'endroit.* (Balz.)

C'est le présent d'adieu d'un ami qui *s'absente*.
C. DELAVIGNE.

— Dans le sens judiciaire ou parlementaire, il signifie S'abstenir, se dispenser de, refuser de prendre part à : *Des deux rapporteurs qui instruisirent le procès, l'un sollicitait des grâces, l'autre ne voulut jamais consentir à la mort. Cinq juges* S'ABSENTÈRENT*; quelques-uns opinèrent pour le seul bannissement.* (Volt.) *Le jour que Dubois vint prendre séance, le duc de Noailles, les maréchaux de Villeroi et de Villers sortirent, le chancelier d'Aguesseau* S'ABSENTA. (Volt.) ‖ Dans le même sens, il peut avoir un complément : *Les curés qui* S'ABSENTENT *habituellement de la conférence de leur canton seront d'abord avertis.* (St-Sim.) *Nestor, inconsolable d'avoir perdu son fils,* S'ABSENTE *de l'assemblée des chefs.* (Fén.) *Il ne servit de rien à ceux qui avaient voulu demeurer neutres de* S'ABSENTER *de l'élection.* (Volt.)

Du sénat, par mon ordre, il *s'absente* aujourd'hui.
M.-J. CHÉNIER.

— Fig. Disparaître, s'échapper; en ce sens, il se dit en parlant des choses : *L'âme ne* S'ABSENTE *lorsqu'on meurt qu'à cause que la chaleur naturelle cesse.* (Descartes.)

Le soleil, qui *s'absente*, au matin nous revient.
RÉGNIER.

Et jamais de sa caisse un denier ne *s'absente*.
C. DELAVIGNE.

ABSIDAL, ALE adj. (ab-si-dal, a-le — rad. *abside*). Qui ceint l'abside principale : *On voit poindre les chapelles* ABSIDALES *dans les grands édifices appartenant au style de l'Ile-de-France, à Chartres et à Bourges.* (Viollet-le-Duc.)

ABSIDE s. f. (ab-si-de — du gr. *apsis*, jante de roue, arceau de voûte). Archit. Le sanctuaire d'une église, le rond-point : *Généralement, les* ABSIDES *sont les parties les plus anciennes des édifices religieux.* (Viollet-le-Duc.) *Les prêtres, assis à sa droite et à sa gauche, remplissent le demi-cercle de l'*ABSIDE. (Chateaub.)

— Chapelle latérale en voûte et en forme de croix.

— Coffre où l'on mettait les reliques des saints, et qui affectait la forme d'une voûte. C'est ce que l'on nomme aujourd'hui *châsse*.

— **Encycl.** On emploie le mot *abside* pour désigner la partie des anciennes basiliques chrétiennes où l'autel se trouve situé. Cette partie qui termine l'édifice est arrondie en hémicycle et forme supérieurement une demi-voûte. Au milieu de l'hémicycle se trouve le trône de l'évêque, et l'autel s'élève au centre du diamètre, vis-à-vis la nef, dont il est séparé par une balustrade ouverte ou par une grille. L'*abside* est ordinairement située à l'orient. Le nombre des absides est variable. La basilique de St-Pierre à Rome contient deux absides placées sur des axes parallèles. Les cathédrales de Pise et de Bonn présentent des absides secondaires situées aux extrémités du transept. On a appliqué le nom d'*abside* au trône de l'évêque, au dais ou baldaquin placé au-dessus de l'autel, etc.

ABSIDIOLE s. f. (ab-si-di-o-le — rad. *abside*). Chapelle secondaire bâtie en forme d'abside autour du sanctuaire et des nefs des églises.

ABSIN MENU s. m. (ab-sain-me-nu — rad. *absinthe*). Bot. Un des noms vulgaires de l'absinthe.

ABSINTHATE s. m. (ab-sain-ta-te — rad. *absinthe*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide absinthique avec une base salifiable.

ABSINTHE s. f. (ab-sain-te — lat. *absinthium*, même sens, lequel dérive lui-même du gr. *a* priv., sans; *psintos*, douceur; selon d'autres, du gr. *apsinthion*, qu'il est impossible de boire; forme de *a* priv. et de *pinô*, boire). Plante d'une odeur forte et aromatique, qui doit son nom à son extrême amertume : *Les initiés aux mystères d'Isis portaient des rameaux d'*ABSINTHE. (Encycl.) *Du côté du fleuve on voit, sur son sable jaune, un gazon fin mêlé d'un peu de trèfle, et çà et là quelques touffes d'*ABSINTHE *marine.* (B. de St-P.)

> Ainsi qu'une abeille au matin
> Va sucer les pleurs de l'aurore
> Ou sur l'*absinthe* ou sur le thym.
> VOLTAIRE.

— Liqueur faite avec les feuilles d'absinthe : *Prendre un verre d'*ABSINTHE. *De l'*ABSINTHE *suisse.*

— Par ext. Verre de cette liqueur : *Boire une* ABSINTHE, *deux* ABSINTHES. *Nous buvons des* ABSINTHES *qui me cassent la poitrine, et nous jouons au sempiternel domino qui m'abrutit.* (A. Daudet.)

— *Absinthe panachée*, Mélangée avec une autre liqueur telle que l'anisette, la menthe, le sirop de gomme, etc. On lui donne ce nom par analogie avec un panache, qui est ordinairement de différentes couleurs. Toutefois, le mot *panaché* n'a été appliqué aux liqueurs mélangées qu'après avoir été dit des glaces, où l'analogie est beaucoup plus frappante, puisqu'elles ont à la fois les couleurs variées et la forme du panache.

— Fig. Déplaisir amer, chagrin cuisant, amertume de cœur, peines morales : *La vie est cruellement mêlée d'*ABSINTHE. (Mme de Sév.) *Je ne regrette point Pascal; ses lumières étaient aussi étendues que sa société était triste : c'était de l'*ABSINTHE *qu'il répandait dans ses communications.* (Mme de Créquy.) *Zadig éprouva que le premier mois du mariage, comme il est écrit dans le livre du* Zend, *est la lune du miel, et que le second est la lune de l'*ABSINTHE. (Volt.) *Elle lui répandit tout doucettement mille gouttes d'*ABSINTHE *sur le miel de ses premiers mois de mariage.* (Balz.) *L'existence de l'homme détrompé est un long supplice... Il se nourrit d'*ABSINTHE *et de fiel.* (Ch. Nodier.)

> Vous ne donnerez pas cette *absinthe* au lieu d'eau,
> Au vieillard qui demande une goutte au bourreau.
> LAMARTINE.

> Sa main mystérieuse et sainte
> Sait cacher le miel dans l'*absinthe*
> Et la cendre dans les fruits d'or.
> V. HUGO.

‖ Critique amère : *Leur style est mêlé de fiel et d'*ABSINTHE. (La Bruy.) *Musset jette à la figure de Voltaire la lie de l'*ABSINTHE *de Rolla.* (Vacquerie.)

— *Bois d'absinthe.* Méd. Bois jaune et dur, de saveur très-amère, produit par une espèce de *carissa*. Il croît à l'île de la Réunion. On l'appelle aussi *bois amer de Bourbon*. Il est employé en médecine.

— *Absinthe maritime* ou *absinthe de mer*. Bot. C'est l'*artemisia maritima* de Linné. Elle possède des propriétés analogues à celles des autres absinthes. ‖ *Absinthe poutique* ou *petite absinthe* (*artemisia poutica* de Linné). Plante vivace qui ressemble à la grande absinthe; elle est plus aromatique, moins amère, et possède des propriétés analogues, quoique un peu plus faibles. Quelques praticiens la préfèrent. Elle est néanmoins d'un usage moins répandu.

— **Encycl.** L'absinthe (*artemisia absinthium* de Linné) est une plante vivace, dont toutes les parties possèdent une odeur forte, aromatique, et une saveur amère. Elle habite les contrées centrales et méridionales de l'Europe, et se trouve surtout dans les lieux incultes et arides. On la cultive dans les jardins potagers, surtout au voisinage des grands centres de population. On emploie en médecine ses feuilles et ses sommités fleuries; pour cela, on les récolte à l'époque de la floraison, qui a lieu en juillet et août, et on les fait sécher à l'ombre.

Une huile essentielle verte très-odorante, et deux matières amères, l'une azotée, l'autre résineuse, tels sont les principes actifs de l'absinthe. La plante, bien desséchée, conserve toutes les qualités qu'elle avait à l'état frais, et son amertume est même un peu augmentée.

L'absinthe est usitée en médecine comme stomachique, tonique, antiacide, antiputride, fébrifuge, vermifuge, emménagogue et stimulante. On l'emploie en décoction; on en fait aussi un extrait, une eau distillée, des teintures vineuses et alcooliques, etc.

Cette dernière préparation, ou la liqueur d'absinthe, qui lui ressemble beaucoup, est d'un usage très-répandu pour exciter les organes de la digestion et de la circulation. On la prend avant le repas pour réveiller l'appétit; on l'a même préconisée contre la chlorose. Mais si l'usage modéré de l'absinthe produit de bons résultats, l'abus qu'on en fait trop souvent entraîne les plus grands inconvénients. Ceux qui en boivent outre mesure et sans la mitiger avec de l'eau, sont sujets aux céphalalgies, aux étourdissements, aux vertiges, à l'affaiblissement de la vue, etc.

L'absinthe doit être entièrement proscrite pour les tempéraments doués d'une sensibilité ou d'une irritabilité très-grande, et dans les cas où l'on peut soupçonner ou craindre l'inflammation de quelque organe.

Les feuilles d'absinthe sont encore employées à l'extérieur, sous forme de cataplasmes résolutifs.

Les animaux la broutent quelquefois, et leur lait, ainsi que leur chair, en contracte une saveur amère et désagréable. On l'emploie cependant en médecine vétérinaire, contre la pourriture ou les vers intestinaux.

Dans quelques localités, on a l'habitude de mettre de l'absinthe dans les vins faibles, afin de leur donner plus de saveur et d'assurer leur conservation. Dans le nord de l'Europe, on s'en sert pour remplacer le houblon dans la fabrication de la bière, qui devient alors, à ce qu'il paraît, plus enivrante.

L'absinthe suisse, la plus renommée, est faite, non pas avec la plante dont nous venons de parler, mais avec quelques espèces voisines, qui sont confondues sous la dénomination collective de *génépi*. V. ce mot.

ABSINTHÉ, ÉE (ab-sain-té) part. pass. du v. Absinther. Mélangé d'absinthe : *Liqueur* ABSINTHÉE. *Potion* ABSINTHÉE. *Sirop de gomme* ABSINTHÉ. *Anisette* ABSINTHÉE.

— Fig. Se dit des tristes effets que produit la liqueur d'absinthe sur toute l'organisation : *Je me rends presque toujours à mon étude la bouche pâteuse et l'œil* ABSINTHÉ; *ces petites débauches sont d'un salutaire effet pour la discipline.* (A. Daudet.)

ABSINTHER v. a. ou tr. (ab-sain-té — rad. *absinthe*). Néol. Mêler de l'absinthe à quelque autre liquide : ABSINTHER *de l'anisette. C'est une liqueur qu'il faut* ABSINTHER. ABSINTHER *une potion.*

S'absinther, v. pr. Fam. et triv. Boire de l'absinthe, se gorger d'absinthe : *Il* S'ABSINTHE *dès qu'il est levé. Ils vont tous venir ici* S'ABSINTHER. (Journ.) *Après, nous* NOUS ABSINTHERONS *quelque part, et nous dînerons n'importe où.* (P. Cairaud.) *Dans le doute,* ABSINTHE-TOI. (Aphor. de brasserie.)

ABSINTHEUR s. m. (ab-sain-teur — rad. *absinthe*). Néol. Celui qui a pris l'habitude de boire de l'absinthe en grande quantité et qui s'est fait un besoin des surexcitations factices que procure ce liquide : *Ce jeune* ABSINTHEUR *était dans le plus déplorable état; il a été transporté à l'hôpital Necker.* (Journ.)

ABSINTHIER s. m. (ab-sain-tié — rad. *absinthe*). Néol. Synonyme d'absintheur : *Tel qu'il est cet étudiant est peut-être de tous le plus heureux; ce n'est pas un pilier d'estaminet, un culotteur de pipes, un* ABSINTHIER, *un coureur de filles.* (Edm. Robert.)

ABSINTHINE s. f. (ab-sain-ti-ne — rad. *absinthe*). Chim. Principe amer de l'absinthe. L'absinthine a une légère odeur d'absinthe et une saveur extrêmement amère : elle est fort peu soluble dans l'eau, très-soluble dans l'alcool; elle se dissout aussi dans l'éther et dans l'acide acétique concentré; elle a une réaction acide assez tranchée.

ABSINTHIQUE adj. (ab-sain-ti-ke — rad. *absinthe*). Chim. Se dit d'un acide particulier qui a été trouvé dans l'absinthe : *L'acide* ABSINTHIQUE *se trouve, d'après Braconnot, combiné à la potasse, dans les tiges d'absinthe.* (Orfila.)

ABSNÉ s. m. (abss-né). Linguist. Idiome parlé par les Abases : *L'*ABSNÉ *est un idiome particulier, différent des autres langues du Caucase.* (Béraud.)

ABSOLU, UE adj. (ab-so-lu — lat. *absolutus*, même sens; formé de *ab*, de; *solutus*, dégagé). Indépendant de tout être, de tout accident, qui subsiste par lui-même. Dans ce sens, il ne peut se dire que de la Divinité et de ses attributs : *Dieu seul est* ABSOLU.

> O Dieu! maître *absolu* de la terre et des cieux...
> RACINE.

> Les chrétiens n'ont qu'un Dieu, maître *absolu* de [tout.]
> CORNEILLE.

— Qui n'a ni contrôle, ni limites, en parlant d'un souverain et de son autorité : *Pouvoir* ABSOLU. *Puissance* ABSOLUE. *Autorité* ABSOLUE. *Gouvernement* ABSOLU. *Monarchie* ABSOLUE. *Souvenez-vous que les pays où la domination des souverains est plus* ABSOLUE *sont ceux où les souverains sont moins puissants.* (Fén.) *Son pouvoir* ABSOLU *fait autant d'esclaves que de sujets.* (Fén.) *Le pouvoir* ABSOLU *n'est que la conquête de l'intérieur.* (Villem.) *Le pouvoir* ABSOLU *fut le premier en date des gouvernements.* (Lerminier.) *On conçoit que, dans un gouvernement* ABSOLU, *l'inamovibilité soit une garantie.* (Lerminier.)

> Mais songez que les rois veulent être *absolus*.
> CORNEILLE.

> Je hais ces mots de puissance *absolue*.
> PIBRAC.

> Et vous quittez ainsi la puissance *absolue!*
> RACINE.

> De l'*absolu* pouvoir vous ignorez l'ivresse.
> RACINE.

> Je suis dans ma maison plus *absolu* qu'un roi.
> ETIENNE.

— Par anal. Celui qui a un pouvoir entier, complet, sans limites : *Un père de famille* ABSOLU *chez lui. Il craignait d'avoir un rival qui, tout éloigné qu'il eût été, eût pu l'empêcher d'être heureux, même dans un pays où il était* ABSOLU. (Scarr.) *Les femmes ont un empire* ABSOLU *sur les hommes.* (Pasc.) *Vous êtes le maître* ABSOLU *de sa destinée.* (Fonten.) *Le pouvoir paternel est le seul pouvoir* ABSOLU *qui offre peu de danger.* (Ségur.)

— Qui est considéré en soi-même, dégagé de toute relation, en parlant des choses : *Par toujours j'entends un très-long temps, et non pas une éternité* ABSOLUE. (Buff.) *En toute espèce de projet, il y a deux choses à considérer : premièrement, la bonté* ABSOLUE *du projet; en second lieu, la facilité de l'exécution.* (J.-J. Rouss.) *Il y a dans tous les arts un beau* ABSOLU *et un beau de convention.* (D'Alemb.) ‖ Entier, complet, sans restriction, sans exception, sans condition : *Une nécessité* ABSOLUE. *Un droit* ABSOLU. *Nous ne savons ce que c'est que bonheur ou malheur* ABSOLU; *tout est mêlé dans cette vie.* (J.-J. Rouss.) *Ma confiance en lui était* ABSOLUE. (Volt.) *La solitude* ABSOLUE, *le spectacle de la nature, me plongèrent bientôt dans un état presque impossible à décrire.* (Chateaub.) *Personne sur la terre n'est doué d'une perfection* ABSOLUE. (G. Sand.) *Nous ne pouvons pas directement faire entrer dans les rapports sociaux la vérité* ABSOLUE. (Vinet.) *L'esprit critique ne peut admettre un jugement* ABSOLU. (Renan.) ‖ Exclusif, qui ne concède rien : *Homme* ABSOLU *dans ses idées, dans ses opinions.* ‖ Impérieux, tranchant : *Vous le prenez là d'un ton bien* ABSOLU (Mol.) *Il m'en coûte plus que je ne puis dire, de vous parler d'un ton si* ABSOLU. (Marmontel.) *La signora lui parlait d'un ton animé, tantôt riant, tantôt prenant un air* ABSOLU. (G. Sand.)

> C'est elle qui gouverne, et, d'un ton *absolu*,
> Elle dicte pour loi ce qu'elle a résolu.
> MOLIÈRE.

— *Ordre absolu*, Ordre qui ne souffre ni réplique, ni retard : *Antiope pleura, ne voulant point y aller, mais il fallut exécuter l'ordre* ABSOLU *de son père.* (Fén.) ‖ *Sens absolu*, Sans aucune restriction : *Vous prenez ce que je dis dans un sens trop* ABSOLU. (Acad.)

— Substantiv. Se dit d'un homme impérieux : *Personne ne l'aime, il est grondeur, il fait trop l'*ABSOLU. (Balz.)

— Gramm. Il se dit, en général, par opposition à RELATIF : HOMME *est un terme* ABSOLU, PÈRE *est un terme* RELATIF. (Acad.) ‖ *Mode, temps absolu*, Celui qui ne dépend d'aucun autre. ‖ *Proposition absolue*, Celle qui par elle-même énonce un sens complet : *Dieu est juste, voilà une* PROPOSITION ABSOLUE. ‖ *Nom, adjectif, verbe pris dans un sens absolu*, Employés sans complém., et exprimant un sens complet par eux-mêmes.

— Algèb. *Nombre absolu*, Le nombre connu qui contient l'un des termes d'une équation.

— Chim. Se dit d'une substance qui est parfaitement pure : *Huile* ABSOLUE. *Alcool* ABSOLU.

— Philos. Se dit par opposition à contingent, à conditionnel : *Vérités absolues*, Vérités immuables qui ne dépendent d'aucun temps, d'aucun lieu, d'aucune circonstance.

— Théol. Qui s'étend à tous les péchés : *L'absolution du prêtre est* ABSOLUE. (Trév.) ‖ *Jeudi absolu*, Le jeudi saint, parce qu'autrefois la cérémonie de l'*absoute* se faisait ce jour-là.

— **Syn. Absolu, impérieux.** Celui qui est *impérieux* exige qu'on lui cède · *C'est par impuissance que les êtres faibles sont* IMPÉRIEUX; *voyez les femmes et les enfants.* (De Lévis.) Celui qui est *absolu* veut être obéi avec exactitude : *Son père était fort sévère et fort* ABSOLU. (Fontenelle.) *Absolu* appartient au caractère; *impérieux* qualifie surtout le ton, les manières. Un caractère *absolu* peut être poli et même doux dans la forme; un homme *impérieux* laisse supposer une irritation habituelle. Celui-ci n'exige que de la déférence, celui-là veut de la soumission. On n'est *impérieux* que par moments, un caractère *absolu* se fait sentir sans interruption. A un mari *impérieux* il faut une femme douce; à un mari *absolu*, il faut une femme docile : *Lesdiguières était* ABSOLU *dans sa famille : il voulut si fermement ce mariage, qu'il fallut bien que Créquy y consentît.* (St-Simon.) *Les Romains avaient une politique bien* IMPÉRIEUSE *à l'égard des rois qui leur résistaient.* (St-Réal.)

— **Antonymes.** Relatif (terme), constitutionnel (roi).

ABSOLU s. m. (ab-so-lu — lat. *absolutus*, même sens). Philos. Ce qui existe indépendamment de toute condition; l'idée ou la vérité première sur laquelle reposent toutes les autres : *L'*ABSOLU, *c'est Dieu. L'*ABSOLU, *de quelque genre qu'il soit, n'est ni du ressort de la nature, ni de celui de l'esprit humain.* (Buff.) *L'heure peut sonner où tout esprit aura soif et faim de l'*ABSOLU. (G. Sand.) *L'*ABSOLU *nous est complétement inaccessible, nous ne le connaissons que par ses termes opposés, qui seuls tombent sous notre empirisme.* (Proudhon.)

— S'emploie au pluriel dans ce sens : *Le progrès de notre savoir et de notre bien-être consiste à découvrir sans cesse de nouveaux* ABSOLUS. (Proudhon.)

— Alchim. Ce que les anciens appelaient la pierre philosophale : *Sa physionomie, fortement contractée, ressemblait à celle d'un vieux alchimiste perdu dans la recherche de l'*ABSOLU. (G. Sand.)

— **Encycl.** Phil. *Absolu* veut dire, d'après son étymologie (*absolutus, solutus ab omni re*), dégagé de tout lien, indépendant. Il s'applique à ce qui ne porte aucun lien, à la chose qui enveloppe toutes les choses et qui n'est elle-même la conséquence de nulle autre. L'*absolu*, c'est ce qui n'est limité par rien, conditionné, causé par rien, soutenu par rien, dérivé de rien. Pour les philosophes théistes, l'*absolu* c'est Dieu, l'Etre parfait, l'Etre premier, l'Etre infini, qui existe par lui-même et qui ne peut pas ne pas exister. Dans le système de Spinosa, l'*absolu* c'est la substance unique dont tous les êtres ne sont que des modes. Dans la philosophie allemande, *absolu* est synonyme d'indéterminé, c'est l'être pur, identique au néant, abstraction vide que Hégel place à l'origine de toutes choses. Pour les philosophes allemands, qui dit détermination dit limite, et qui dit réalité dit détermination. On ne peut penser l'*absolu*, parce qu'on ne peut penser que ce qui est déterminé; la condition de toute pensée et de toute connaissance, c'est la relation; le *devenir* seul est l'objet de la science et de la philosophie.

ABSOLUITÉ s. f. (ab-so-lu-i-té — rad. *absolu*). Néol. Qualité de ce qui est absolu : *Les caractères de l'idée sont l'universalité, l'*ABSOLUITÉ, *l'immutabilité.* (Bautain.)

ABSOLUMENT adv. (ab-so-lu-man — rad. *absolu*). D'une manière absolue, avec une autorité absolue : *Cléopâtre crut régner plus* ABSOLUMENT *sous ses enfants que sous son mari.* (Boss.) *Il s'imaginait gouverner* ABSOLUMENT *après la mort de Philoclès.* (Fén.) *La gloire de gouverner la France presque* ABSOLUMENT *ne lui suffisait point.* (Fontenelle.) *Eutrope était un favori tout-puissant auprès de l'empereur Arcade, et qui gouvernait* ABSOLUMENT *l'esprit de son maître.* (Chateaub.) ‖ Entièrement, tout à fait, complétement : *Tout le monde* ABSOLUMENT *fut de cet avis.* (Acad.) *Il est rare qu'un livre dicté par la bienveillance soit* ABSOLUMENT *mauvais.* (Boiste.) *Mon maître est* ABSOLUMENT *décidé à l'épouser.* (Regnard.) *Quant à la langue grecque, nous conviendrons qu'il l'ignorait* ABSOLUMENT. (D'Alemb.) *L'économie politique n'est plus qu'une impertinente rapsodie, dès qu'elle affirme comme* ABSOLUMENT *valables les faits collectionnés par Adam Smith et J.-B. Say.* (Proudhon.) ‖ Impérieusement : *Jusqu'ici il avait dit : Je prie; il change de langage et il dit plus* ABSOLUMENT : *Je veux!* (Boss.) *Il m'ordonna si* ABSOLUMENT *de manger quelque chose, que je le fis par respect pour ses ordres.* (L'abbé Prévost.) ‖ Indispensablement, forcément, nécessairement : *Il faut* ABSOLUMENT *que vous partiez.* (Acad.) *La nature n'est pas* ABSOLUMENT *ennemie de l'art et des règles.* (Boil.) *Nous ne l'avons pas cru* ABSOLUMENT; *nous le connaissons pour un fieffé conteur d'histoires.* (G. Sand.)

> Dites *absolument* que je ne suis qu'un sot.
> MOLIÈRE.

— S'empl. quelquefois avec ellipse du verbe, et cela a lieu surtout après les interrogations : *Si vous ne voyez dans les actions des hommes que les mouvements extérieurs et purement physiques, qu'apprenez-vous dans l'histoire?* — ABSOLUMENT *rien.* (J.-J. Rouss.) *Et il ignore toujours la part que monseigneur a dans tout ceci?* — ABSOLUMENT. (E. Sue.)

— Déterminément, malgré toute opposition et toute remontrance; il se joint alors avec le verbe *vouloir;* mais, dans certains cas, *vouloir absolument* n'exprime qu'une insistance obligeante : *Le roi de Prusse est réellement indigné des persécutions que j'essuie; il veut* ABSOLUMENT *m'établir à Berlin.* (Volt.) *Matta voulut* ABSOLUMENT *que le chevalier de Grammont vînt s'établir chez lui.* (Hamilton.)

— Dans les phrases négatives, il sert à donner plus d'énergie à l'expression : *Il ne fait* ABSOLUMENT *rien.* (Acad.) *C'est un jeune homme d'un rare mérite, et qui n'a* ABSOLUMENT *que ce mérite pour toute fortune.* (Volt.) *Il est notoire que dans le travail, l'offre, la demande, la division, la qualité, les proportions, le prix et la garantie, rien,* ABSOLUMENT *rien n'est régularisé.* (Proudhon.)

— *Prier absolument*, exprime tantôt l'action d'une volonté qui n'a pas besoin de commander pour se faire obéir, tantôt l'autorité morale de l'amitié. Mme de Sévigné a employé cette heureuse alliance de mots, sur laquelle elle a appelé elle-même l'attention : *Toutes les dames s'en retournent; on épargne une partie du chemin à la maréchale, en la* PRIANT ABSOLUMENT *de demeurer à Poitiers, où elle avait été prise.* (Mme de Sév.) *Vous me caressez en me* PRIANT ABSOLUMENT *de vous donner cette écritoire. Je ne crois pas que ces deux mots-là se soient jamais trouvés ensemble.* (Mme de Sév.)

— Philos. Dans le langage philosophique, il signifie En soi, dans son essence, dans sa nature, etc., toute idée de relation écartée : *On ne doit rien aimer que Dieu,* ABSOLUMENT *et sans rapport.* (Malebr.) *L'animal croissant, encore* ABSOLUMENT *faible, devient fort par relation.* (J.-J. Rouss.) *Le lieu ne doit jamais être considéré* ABSOLUMENT. (Condill.) *Il n'y a rien d'absolu, rien de parfait dans la nature, et de même rien d'*ABSOLUMENT *grand, rien d'*ABSOLUMENT *petit.* (Buff.)

— En gramm. Dans un sens absolu : *Prendre, employer un mot* ABSOLUMENT.

— **Absolument parlant**, loc. adv. En général; indépendamment de toute relation, de tout rapport : *Il y a des beautés dans cet ouvrage; mais*, ABSOLUMENT PARLANT, *il n'est pas bon.* (Acad.) *Il est même possible*, ABSOLUMENT PARLANT, *qu'Eusèbe ait voulu mentir pour favoriser les ariens.* (Port-Royal.) *Il est vrai qu'*ABSOLUMENT PARLANT, *il valait mieux en exclure les démons.* (Fonten.)

ABSOLUTION s. f. (ab-so-lu-si-on — du lat. *absolutio*, acquittement). Action d'absoudre juridiquement un accusé : *Les juges balancèrent entre l'*ABSOLUTION *et la condamnation.* (Acad.) *Il y a deux moyens pour lui de me tirer d'affaire : l'évasion mystérieuse à prix d'or, et la main forcée aux juges pour obtenir l'*ABSOLUTION. (Alex. Dum.) ‖ Dans ce sens on dit plus ordinairement ACQUITTEMENT.

— Par anal., dans le langage usuel, Grâce, pardon, rémission : *Si vous êtes coupable, avouez-le-moi, et je vous donnerai l'*ABSOLUTION. (Volt.) *En exigeant cette mollesse de conscience chez tout le monde, certaines gens se ménagent l'*ABSOLUTION *de leurs traîtrises, de leurs changements de parti.* (Balz.) *Je n'avais pas songé à acheter d'avance mon* ABSOLUTION. (G. Sand.) *La mort du mari est une* ABSOLUTION *pour la femme qui lui survit.* (Ars. Houss.)

— Relig. cathol. Action d'absoudre le pécheur au tribunal de la pénitence : *Donner, recevoir l'*ABSOLUTION. *Croyez-vous qu'il soit permis de donner l'*ABSOLUTION *indifféremment à tous ceux qui la demandent?* (Pasc.) *Le but de ce livre était de combattre les* ABSOLUTIONS *précipitées qu'on ne donne que trop souvent à des pécheurs envieillis dans le crime.* (Racine.) *Croyez-vous qu'une vie entière de volupté sera purifiée par l'*ABSOLUTION *du prêtre, trop faiblement accordée?* (Mass.) *Il fallut ensuite aller à l'inquisition recevoir l'*ABSOLUTION *du crime d'hérésie.* (J.-J. Rouss.) ‖ Sentence par laquelle un juge ecclésiastique délie et relève une personne des censures qu'elle avait encourues.

— Liturg. Courte prière que récite l'officiant à chaque nocturne des matines.

— **Encycl.** Jurisp. Le Code d'instruction établit une distinction entre *absolution* et *acquittement*. Un accusé ne peut être *acquitté* que lorsqu'il a été déclaré non coupable; il est *absous* lorsque le fait dont il a été déclaré convaincu ne donne lieu à l'application d'aucune peine.

— Théol. L'*absolution*, dans l'enseignement de l'Eglise catholique, fait partie du sacrement de pénitence. C'est un acte par lequel le prêtre, en qualité de juge et comme représentant de Jésus-Christ, remet les péchés à celui qui les a confessés avec contrition. Ce droit d'absolution conféré au prêtre est fondé sur cette déclaration de Jésus-Christ : *Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel. — Ceux dont vous aurez remis les péchés, les péchés leur seront remis.* La formule sacramentelle de l'*absolution* est celle-ci : *Ego te absolvo a peccatis tuis, in nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti*, précédée des mots : *Jesus Christus te absolvat*, que l'Eglise d'Orient regarde comme fondamentaux, contrairement à l'avis du concile de Trente. Pour les protestants, l'absolution est simplement déclaratoire; elle n'influe en rien sur la rémission des péchés, laquelle est acquise à la foi et au repentir par le fait seul de la mort expiatoire du Christ, mais ne dépend aucunement de l'intervention du ministre.

Le droit canonique distingue quatre sortes d'absolutions : 1° l'*absolution des censures*, acte par lequel un juge ecclésiastique remet en possession des biens spirituels celui qui en avait été privé par l'excommunication, la suspense ou l'interdit; 2° l'*absolution à cautèle* (*ad cautelam*), acte par lequel on est délié des censures encourues sans le savoir; 3° l'*absolution avec rechute* (*cum reincidentia*), qui délie des censures, mais avec modification ou limitation; 4° enfin, l'*absolution a sacris*, qui est la levée d'une irrégularité qu'un ecclésiastique a commise en assistant à une exécution capitale.

— **Syn. Absolution, abolition, grâce, pardon, rémission.** V. ABOLITION.

ABSOLUTISME s. m. (ab-so-lu-tiss-me — rad. *absolu*). Néol. Système de gouvernement où le pouvoir est absolu : *L'*ABSOLUTISME *est l'écueil du pouvoir.* (Boiste.) *Ce fut contre l'*ABSOLUTISME *que fut prêchée la croisade populaire; c'est avec ce mot qu'on réveilla toutes les préventions de l'ancien tiers état et toutes les passions du peuple.* (Encycl.)

— **Encycl.** Polit. L'*absolutisme* est le système de gouvernement où l'autorité du chef de l'Etat n'est pas limitée par des institutions constitutionnelles, où le pouvoir législatif, aussi bien que le pouvoir exécutif, se trouve concentré entre les mains d'un seul homme affranchi de tout contrôle, et responsable seulement devant sa conscience et devant l'histoire. Le *droit divin* est la théorie sur laquelle s'appuie l'absolutisme. Suivant cette théorie, le prince reçoit directement de Dieu le pouvoir et n'en doit compte qu'à Dieu; ses sujets, quels qu'ils soient, ne peuvent avoir que voix consultative sur les mesures qu'il a mission de prendre pour assurer leur bonheur. Accepter des limites à ses droits de souveraineté, se laisser, en quelque sorte, lier les mains par un pacte avec la nation qu'il gouverne, ce serait méconnaître le mandat divin qui lui a imposé les devoirs de la royauté. Sans se servir du mot *absolutisme*, qui date seulement de la Restauration, Bossuet distingue le pouvoir absolu du pouvoir arbitraire; mais de l'un à l'autre la pente est si facile, qu'on n'a peut-être jamais vu un pouvoir absolu, c'est-à-dire affranchi de toute loi positive, ne pas se montrer arbitraire, c'est-à-dire affranchi de la raison et de la conscience. L'absolutisme tend à disparaître du monde civilisé.

ABSOLUTISTE adj. (ab-so-lu-tiss-te — rad. *absolu*). Qui appartient, qui a rapport à l'absolutisme; qui en professe les principes : *Le parti* ABSOLUTISTE. *Un gouvernement* ABSOLUTISTE. *Des tendances* ABSOLUTISTES. *Les journaux, les feuilles* ABSOLUTISTES. *La crainte de l'esprit révolutionnaire fit former, en* 1815, *par les cabinets* ABSOLUTISTES, *la sainte alliance.* (Encycl.) *La discussion de la loi sur l'instruction publique a donné lieu à de violentes sorties de la part des représentants du parti* ABSOLUTISTE. (Journ.) *Rivarol n'est point un écrivain* ABSOLUTISTE, *comme nous dirions, et il faut bien se garder de le classer comme tel.* (Ste-Beuve.)

— Par ext. Qui a des principes absolus dont il ne veut pas se départir, dont il ne veut rien céder : *Tout grand talent est* ABSOLUTISTE. (Balz.)

— Substantiv. Partisan de l'absolutisme; partisan d'un roi, d'un gouvernement absolu : *Les* ABSOLUTISTES *n'ont jamais compris le sens des révolutions.* (Encycl.)

ABSOLUTOIRE adj. (ab-so-lu-toi-re — rad. *absolution*). Qui porte absolution : *Bref* ABSOLUTOIRE. *Sentence* ABSOLUTOIRE. *Jugement* ABSOLUTOIRE.

ABSOLVANT (ab-sol-van) part. prés. du v. Absoudre : *Que risquent les juges en* ABSOLVANT *un coupable?*

ABSOLVO s. m. (ab-sol-vo — mot lat. qui signifie *j'absous*). Mot qui fait partie de la formule d'absolution que prononce le prêtre, et qui se dit quelquefois pour l'absolution même : *Il s'agit tout au plus ici d'un cas de conscience que le moindre* ABSOLVO *du curé de notre village réglerait à l'amiable.* (Ch. Nodier.) ‖ On dit aussi dans le même sens un *absolvo te* : *A moi, monsieur Michel de Cernay, mon aumônier, vitement un* ABSOLVO TE *pour acquit de mes péchés.* (P. Lacroix.)

ABSORBABLE adj. (ab-sor-ba-ble — rad. *absorber*). Chim. et méd. Qui peut être absorbé : *Sans la production et la transformation du chyme, les matières albuminoïdes cesseraient d'être* ABSORBABLES *et assimilables.* (Dict. des sc. médic.)

ABSORBANT (ab-sor-ban) part. prés. du v. Absorber : *La charité consume les bienheureux esprits dans cette unité sainte qui, les* ABSORBANT *en Dieu, les met en possession des biens de toute la cité céleste.* (Boss.) *Dans les cités antiques, l'Etat était comme un être collectif*, ABSORBANT *toutes les existences privées.* (De Barante.)

ABSORBANT, ANTE adj. (ab-sor-ban, an-te — rad. *absorber*). Qui a la propriété d'absorber, qui pompe, qui attire : *Médicament* ABSORBANT. *Terre, poudre* ABSORBANTE. *Les miasmes pénètrent dans l'économie par la voie des vaisseaux* ABSORBANTS. (Chomel.) *L'épiderme est un obstacle que la nature s'est ménagé pour limiter l'action* ABSORBANTE *de la peau.* (Adelon.)

— Fig. Qui occupe fortement l'attention, l'esprit, etc. : *Elle était tombée dans une contemplation aussi* ABSORBANTE *que l'étaient les méditations de son mari.* (Balz.) *Jacques Collin, tout à ses pensées* ABSORBANTES, *ne soupçonnait pas le piége qu'on lui tendait.* (Balz.) *Le travail* ABSORBANT *de la pensée t'a peut-être trop échauffé le cerveau.* (G. Sand.) ‖ Qui attire à soi; qui saisit, captive : *Son âme exaltée ne pouvait se passer d'un amour exclusif et* ABSORBANT. (G. Sand.) *La politique est une passion* ABSORBANTE *et dominatrice.* (G. Sand.) *Si la ville est tellement* ABSORBANTE, *il ne faut pas l'en accuser, ce semble.* (Michelet.) ‖ Dominateur; qui rapporte tout à soi, qui veut que tout lui soit soumis : *Chez l'homme primitif, la dignité est brutale et la personnalité* ABSORBANTE. (Proudhon.) *Toute volonté doit se soumettre à cette autorité* ABSORBANTE. (Proudhon.)

— Par dénigrem. Soporifique, ennuyeux, assommant : *J'étais tout prêt à me noyer de désespoir dans un fatras de brochures narcotiques et* ABSORBANTES. (Ch. Nodier.)

— Physiol. Se dit des vaisseaux lymphatiques et des vaisseaux chylifères dont l'ensemble constitue ce que l'on a appelé le *système absorbant*. ‖ S'applique à la propriété même d'absorber : *Pouvoir* ABSORBANT *de l'estomac.*

— Chir. Se dit des substances sèches, molles et spongieuses qui servent à déterger les ulcères, en s'imbibant des liquides épanchés : tels sont la charpie, l'amadou, etc.

— Méd. Se dit des médicaments que l'on croit propres à absorber les acides qui se développent dans les voies digestives : tels sont les carbonates calcaires, la magnésie, etc.

ABSORBANT s. m. Toute substance qui a la propriété d'absorber : *On a beau couper le lait de mille manières, user de mille* ABSORBANTS, *quiconque mange du lait digère du fromage.* (J.-J. Rouss.) *Il y a des tempéraments auxquels le lait ne convient point, et alors nul* ABSORBANT *ne le leur rend supportable.* (J.-J. Rouss.) *La médecine n'a pas encore trouvé les* ABSORBANTS *naturels de la peste, de la rage, de la goutte.* (Fourier.)

— Physiol. s. m. pl. Se dit pour Vaisseaux absorbants.

ABSORBANTER v. a. ou tr. (ab-sor-ban-té — rad. *absorbant*). Méd. Faire usage de remèdes absorbants. Très-peu usité.

ABSORBÉ, ÉE (ab-sor-bé) part. pass. du v. Absorber. Pompé : *La terre est tellement sèche que l'eau est déjà* ABSORBÉE. *Les eaux sont* ABSORBÉES *par les terres sèches et légères.* (Acad.) *Le gaz oxygène est* ABSORBÉ *par les feuilles pendant la nuit.* (Chaptal.) *L'eau est entièrement* ABSORBÉE *par les plantes.* (Libes.) *L'air est* ABSORBÉ *dans la végétation.* (Libes.) *La chair de la baleine nourrit ces affamés. L'huile,* ABSORBÉE À *flots, les réchauffa.* (Michelet.)

— Par ext. Englouti, fondu dans, anéanti : *En peu de temps toute cette fortune a été* ABSORBÉE *par le jeu. La France se vit à deux doigts d'être* ABSORBÉE *par l'Espagne et démembrée.* (Ste-Beuve.) *Le culte de Mithra disparut avec le polythéisme, dans lequel il avait été* ABSORBÉ. (A. Maury.)

— Fig. Entièrement occupé, captivé, dominé par; plongé, perdu dans : *Il est tout* ABSORBÉ *en Dieu.* (Acad.) *Je considère la petite durée de ma vie* ABSORBÉE *dans l'éternité.* (Pasc.) ABSORBÉ *dans ses spéculations, Newton devait naturellement être indifférent pour les affaires, et incapable de les traiter.* (Fonten.) *Elle était* ABSORBÉE *par l'examen de ses travaux d'horticulture.* (G. Sand.) *Nul homme fortement occupé d'une idée,* ABSORBÉ *par la réflexion, ne peut en être distrait, quelque moyen qu'on emploie.* (Richerand.) ‖ Est quelquefois suivi de l'expression *tout entier*, qui en augmente la signification : *Avec ce petit train de vie, je fis si bien, en très-peu de temps, qu'*ABSORBÉ TOUT ENTIER *par la musique, je me trouvai hors d'état de penser à autre chose.* (J.-J Rouss.) ‖ S'emploie absol. dans le même sens, et signifie Méditatif, rêveur : *Il marche lentement et d'un air* ABSORBÉ. (Beaumarch.) *Son air inquiet et* ABSORBÉ *n'avait pas échappé à la portière.* (E. Sue.) *A partir de ce moment, elle eut un air penseur et* ABSORBÉ *qui fut visible pour tout le monde.* (Balz.) *Elle s'agenouilla par terre contre son lit, cacha sa figure dans ses mains, et resta* ABSORBÉE. (G. Sand.)

ABSORBER v. a. ou tr. (ab-sor-bé — lat. *absorbere*, même sens). Faire pénétrer en soi, pomper, s'imbiber de : *Les terres sèches et légères* ABSORBENT *les eaux et la pluie.* (Acad.) *Le Rhin, à la fin de son cours, se perd dans des sables qui l'*ABSORBENT. (Acad.) *Les plantes* ABSORBENT *l'eau par toutes leurs parties.* (Duméril.) *Le charbon* ABSORBE *presque tous les gaz.* (Pelletan.) *On a reconnu qu'un hectare* ABSORBAIT *tous les ans les fumiers d'une vache et de six à sept moutons.* (About.) ‖ User de, consommer : *L'un fumait, l'autre prisait, et ils disputaient sans cesse à qui pratiquait le meilleur mode d'*ABSORBER *le tabac.* (Balz.)

— Par ext. Engloutir : *L'Euripe, si fameux par la mort d'Aristote,* ABSORBE *et rejette alternativement les eaux.* (Buff.)

— Fam. Boire, manger : *Cet homme est de force à* ABSORBER *quatre litres de vin à son repas. Il se fait fort d'*ABSORBER *un gigot à son dîner.*

— Par anal. Affaiblir, neutraliser, faire disparaître : *Le noir* ABSORBE *la lumière. Le goût de l'ail* ABSORBE *celui des autres assaisonnements. Le bruit de l'orchestre* ABSORBE *la voix de ce chanteur.* (Acad.) *L'odeur de la tubéreuse* ABSORBE *l'odeur de la plupart des autres fleurs.* (Laveaux.) *Les sciences abstraites* ABSORBENT *l'imagination d'un enfant.* (B. de St-P.) ‖ Consumer entièrement, détruire, dissiper complétement : *Les procès* ONT ABSORBÉ *tout son bien.* (Acad.) *Le jeu* ABSORBE *les plus grandes fortunes.* (Trév.) *Vous n'auriez pu avoir équipage : les habits et la nourriture* AURAIENT *tout* ABSORBÉ. (Racine.) *Paris* ABSORBE *et les biens et les hommes.* (Marmontel.) *Le torrent des temps amène, entraîne,* ABSORBE *tous les individus de l'univers.* (Barthél.)

Il n'est rien que le temps n'*absorbe* et ne dévore.
J.-B. ROUSSEAU.

— Fig. Attirer à soi, s'emparer de : *Cette scène* ABSORBE *tout l'intérêt de la pièce.* (Acad.) *L'objet d'une grande passion* ABSORBE *celui qu'il attire.* (Boiste.) *L'avarice finit par* ABSORBER *l'âme tout entière.* (Laténa.) *L'amour* ABSORBE *toute autre pensée.* (G. Sand.) *L'arabe n'*ABSORBA *que les dialectes qui lui étaient congénères.* (Renan.) *Napoléon les avait éblouis de ses victoires et comme* ABSORBÉS *dans sa force.* (Cormenin.)

Comme une goutte d'eau dans l'Océan versée,
L'infini dans son sein *absorbe* ma pensée.
LAMARTINE.

‖ Occuper fortement, occuper à chaque instant, préoccuper constamment : *Cette étude, cette affaire, cette passion l'*ABSORBE. *Ses nouvelles fonctions l'*ABSORBENT *tout entier.* (Acad.) *La politique les* ABSORBAIT. (Guizot.)

Les affaires du temps *absorbent* ma pensée.
ETIENNE.

— Absol. et dans le même sens : *Tant que les luttes durent, la passion* ABSORBE. (Ch. Rémus.)

S'absorber, v. pr. Etre absorbé, pompé : *Les pluies* S'ABSORBENT *dans les sables.* (Acad.) *Les boissons* S'ABSORBENT *dans l'économie animale avec une extrême facilité.* (Brill.-Sav.)

— Fig. S'attacher exclusivement à : *Je pense à trop de choses pour* M'ABSORBER *dans la jouissance d'une seule.* (G. Sand.) ‖ Se plonger, se perdre, s'abîmer : *Tout passe et* S'ABSORBE *pour jamais dans l'éternité de Dieu.* (Trév.) *Pythagore voulait qu'on éloignât les canards de l'habitation où son sage devait* S'ABSORBER *dans la méditation.* (Buff.) *Son esprit, engourdi par une longue inaction,* S'ABSORBERA *dans la matière.* (J.-J. Rouss.)

— Gramm. Est quelquefois suivi de la prép. *à* : *Que d'ardents sentiments se sont communiqués sans la froide entremise de la parole! Insensiblement Julie* S'EST LAISSÉ ABSORBER À *celui qui dominait tous les autres.* (J.-J. Rouss.)

— **Syn. Absorber, engloutir.** *Absorber*, c'est avaler, pomper successivement : *Toutes ces nations* ABSORBÈRENT *peu à peu les richesses des Romains.* (Montesq.) *Engloutir*, c'est faire disparaître tout d'un coup : *Il arrive des débordements d'eaux qui noient des provinces entières, et des tremblements de terre qui les* ENGLOUTISSENT. (Malebr.)

ABSORPTIF, IVE adj. (ab-sor-ptif, i-ve). Se dit, en chimie, des substances qui ont la faculté d'absorber.

ABSORPTION s. f. (ab-sor-psi-on — lat. *absorptio*, même sens). Action par laquelle pénètre dans un corps tel ou tel fluide : *L'*ABSORPTION *est la source de la nutrition.* (Cuvier.) ‖ Action d'absorber des liquides, des mets, de boire, de manger : *Il huma encore un petit verre, quoique déjà sa face fût violacée par la digestion du déjeuner et par une notable* ABSORPTION *de liquides.* (Balz.) *Le silence avait été occupé par l'*ABSORPTION *de quelques biscuits légèrement arrosés de punch.* (Fr. Soulié.)

— Fig. Action de s'emparer de, de s'assimiler une chose : *De même que dans un Etat un parti avait absorbé la nation, puis une famille le parti, puis un individu la famille, il s'établit d'Etat à Etat un mouvement d'*ABSORPTION. (Volney.) *L'*ABSORPTION *des idées par la lecture était devenue chez lui un phénomène curieux.* (Balz.) ‖ Annulation, destruction par l'action d'attirer à soi, de s'emparer de : *Ce que nous devons craindre, en effet, c'est l'*ABSORPTION *des forces individuelles par le pouvoir.* (L.-Napol.) *La division de la consommation par le moyen de l'échange est l'instrument d'*ABSORPTION *le plus énergique des valeurs.* (Proudhon.) ‖ Contemplation, préoccupation, rêverie profonde : *Une irritation fébrile, une* ABSORPTION *constante le rendaient hébété.* (Balz.) *A quoi songez-vous? demanda l'abbé en souriant, et prenant l'*ABSORPTION *de Dantès pour une admiration portée au plus haut degré.* (Alex. Dum.) *Il était tombé dans une de ces* ABSORPTIONS *profondes où tout l'esprit se concentre, et qui emprisonnent même le regard.* (V. Hugo.)

— Particulièrem. Nom sous lequel on désigne une cérémonie annuelle qui a lieu parmi les élèves de l'Ecole polytechnique, et qui a été imaginée pour dépayser les nouveaux, les initier aux habitudes de l'école, et surtout les accoutumer au tutoiement. ‖ Le nom d'*absorption* se donne aussi à un repas pantagruélique offert aux anciens par les élèves de la nouvelle promotion.

— **Encycl.** On appelle *absorption*, en chimie, la pénétration intime et successive d'une vapeur, d'un gaz dans une matière inorganique. Ainsi, l'oxygène, le chlore, l'hydrogène et beaucoup d'autres gaz sont absorbés par les métaux, par le charbon, par la pierre ponce, par l'éponge de platine, etc. Pour les métaux, cette *absorption* est une véritable combinaison chimique, tandis que pour le charbon et la pierre ponce, c'est une condensation des gaz dans les interstices d'une substance poreuse, condensation qui se produit par l'adhésion des molécules gazeuses à celles des corps absorbants. La propriété dont jouit le charbon d'absorber les gaz l'a fait utiliser pour désinfecter les matières putrides et les lieux dont l'air est vicié. Les quantités de gaz absorbées par le charbon dépendent : 1° de la nature du gaz; 2° de la nature du charbon; 3° de la pression extérieure; 4° de la température; 5° du mélange d'autres gaz; 6° de la présence de matières non gazeuses dans le charbon. La vapeur d'eau répandue dans l'air est absorbée par tous les corps solides : plus l'air est chargé d'humidité, plus cette *absorption* est considérable. La construction des hygromètres est fondée sur les modifications de forme qui résultent pour certains corps de l'*absorption* de la vapeur d'eau. Les liquides possèdent, comme les solides, la faculté d'absorber les gaz. Mise en contact avec un gaz, l'eau n'en absorbe qu'une portion déterminée; arrivée à ce qu'on appelle son point de *saturation*, elle n'en absorbe plus. La quantité de gaz que l'eau absorbe dépend : 1° de la nature du gaz; 2° de la pression extérieure; 3° de la température; 4° de la présence d'autres espèces de gaz. L'eau peut absorber simultanément de plusieurs gaz différents, mais dans des proportions qui varient pour chacun d'eux; en ce cas, elle absorbe de chaque gaz ce qu'elle en prendrait s'il n'y en avait pas d'autres en contact avec elle. Davy et Faraday ont démontré que les gaz sont d'autant plus faciles à absorber qu'ils sont plus faciles à liquéfier. Ainsi, l'acide carbonique, qui peut être facilement réduit à l'état liquide, est absorbé en bien plus grande

quantite que l'hydrogène ou l azote. L'élévation de température qui se produit au moment de l'*absorption*, et la densité du composé, qui se trouve toujours au-dessous de la densité moyenne du liquide et du gaz, semblent démontrer que l'*absorption* des gaz par les liquides ne saurait être considérée comme une action purement mécanique.

— Physiol. On appelle *absorption*, en physiologie, l'action moléculaire en vertu de laquelle tout tissu vivant s'approprie les matériaux mis en contact avec lui. Considérée de cette façon générale, l'*absorption* est une propriété appartenant à tous les tissus, mais plus ou moins développée dans chacun d'eux. On a longtemps cru qu'elle s'effectuait par des orifices qu'on appelait *bouches absorbantes;* l'observation est venue donner un démenti à cette hypothèse, en montrant que les liquides doivent toujours passer à travers des membranes. Ces membranes sont, il est vrai, perméables et, mises en contact avec un liquide, ont la propriété de s'en imbiber. Mais l'imbibition qui prépare l'absorption ne suffit pas pour l'expliquer, pour rendre compte du courant qui s'établit entre le milieu et l'organisme. L'*absorption* est produite par une force particulière, purement physique, que Dutrochet a le premier fait connaître sous le nom d'*endosmose* (V. ce mot), et en vertu de laquelle deux liquides de nature différente, séparés par une membrane végétale ou animale, ou même par un corps brut très-finement poreux (une lame d'ardoise, par exemple), tendent à se mélanger à travers cette membrane, s'attirent mutuellement, mais inégalement, et de telle façon que le courant prédominant marche presque toujours du liquide le moins dense vers le plus dense. Deux gaz séparés par une membrane présentent ces mêmes phénomènes d'endosmose qui expliquent, comme on le voit, l'*absorption respiratoire* ou *aérienne*, aussi bien que l'*absorption digestive* ou *alimentaire*. Quand on considère l'*absorption* comme une propriété des tissus, on compte, dans les animaux supérieurs, quatre espèces principales d'*absorptions*, qui entrent dans le jeu normal et régulier de la vie : 1° *absorption digestive* ou *alimentaire ;* 2° *absorption aérienne;* 3° *absorption assimilatrice;* 4° *absorption désassimilatrice.*

L'absorption *digestive* est l'absorption d'aliments solides liquéfiés et de boissons. L'absorption *aérienne* appartient à la respiration. L'absorption *assimilatrice* est l'acte par lequel chaque élément anatomique, chaque tissu, chaque organe, puise dans le sang les éléments aptes à le réparer. L'absorption *désassimilatrice*, appelée par Hunter *interstitielle*, est l'acte par lequel les matériaux des tissus, dégagés des combinaisons organiques, repassent dans le sang pour être éliminés. On distingue ordinairement l'*absorption* de l'*assimilation ;* on peut alors définir la première l'acte par lequel un organisme donne entrée dans l'intérieur de ses tissus à des matières étrangères. Dans ce sens restreint, il n'y a que deux espèces d'absorptions : l'absorption aérienne et l'absorption digestive, ou absorption proprement dite, lesquelles constituent deux fonctions. L'absorption proprement dite a pour agents, chez l'homme et les vertébrés, les veines et les vaisseaux lymphatiques. On a cru longtemps qu'elle était exclusivement dévolue à ces derniers. Il a fallu des expériences nombreuses et variées pour prouver que certaines substances passent immédiatement dans le sang sans parcourir le système lymphatique. Du reste, l'absorption par les lymphatiques diffère de l'absorption par les veines; d'abord, celle-ci est beaucoup plus rapide; en outre, les lymphatiques ne paraissent pas, comme les veines, absorber indifféremment toutes les substances qui se trouvent à l'état de dissolution; enfin, ils font subir à celles qu'ils ont absorbées une élaboration particulière qu'on n'observe pas dans l'absorption veineuse. — Dans les végétaux, c'est aux racines qu'appartient la fonction de l'absorption proprement dite : elle s'exerce par leurs extrémités, par leurs dernières ramifications ou radicelles, c'est-à-dire par les cellules qui présentent les conditions les plus favorables à l'endosmose. L'absorption, considérée comme propriété, appartient à tous les tissus végétaux. — Dans tous les êtres vivants, les éléments que la vie demande au milieu, doivent, pour être absorbés, revêtir une forme qui leur permette de passer molécule à molécule; de là la nécessité de l'état liquide ou de l'état gazeux pour ces éléments. L'état solide où les molécules ne sont pas seulement en contact, mais liées les unes aux autres, doit être, on le comprend sans peine, un obstacle à l'*absorption*.

ABSOUDRE v. a. ou tr. (ab-sou-dre — lat. *absolvere;* formé de *ab*, indiquant séparat., et *solvere*, délier : *J'absous, tu absous, il absout, nous absolvons, vous absolvez, ils absolvent. J'absolvais, nous absolvions.* POINT DE PASSÉ DÉFINI. *J'absoudrai, nous absoudrons. J'absoudrais, nous absoudrions. Absous, absolvons, absolvez. Que j'absolve, que nous absolvions.* POINT D'IMPARFAIT DU SUBJ. *Absolvant; absous, absoute*). Droit crim. Renvoyer quelqu'un d'une accusation; le déclarer innocent : *Le juge l'*A ABSOUS *de ce crime. Il y a eu cinq voix pour condamner l'accusé et sept pour l'*ABSOUDRE. (Acad.) *Il s'est fait* ABSOUDRE *du crime dont on l'accusait.* (Acad.) ABSOUDRE *le coupable n'appartient qu'à celui qui peut le condamner.* (Racine.) ‖ Se dit avec un nom de chose pour sujet et peut s'employer absol.: *La loi romaine* ABSOLVAIT *dans le cas où la loi grecque condamnait, et condamnait dans le cas où l'autre* ABSOLVAIT. (Montesq.) *Si le tribunal humain* ABSOLVAIT *quelquefois ceux qui ont failli, comme les cours d'assises* ABSOLVÈNT *quelquefois ceux qui ont tué, peut-être y aurait-il moins de femmes perdues.* (Fr. Soulié.)

> Là, votre voix décide, elle *absout* ou condamne.
> Ici, vous périrez. VOLTAIRE.

— Dans son sens primitif, ce mot signifie Délier, affranchir : *Alexandre III, retiré dans Anagni, excommunie l'empereur et* ABSOUT *ses sujets du serment de fidélité.* (Volt.)

— Remettre les péchés au pénitent qui se confesse; lui en donner l'absolution : *Le ministre qui vous* ABSOUT *témérairement ne vous délie pas.* (Mass.) *Mon enfant, je ne dirai qu'à Dieu ce que le confesseur a entendu ici-bas; d'ailleurs, dès que j'ai* ABSOUS *un pécheur, j'oublie son crime.* (A. Houss.)

> Adieu donc, meurtrier, je ne saurais t'*absoudre*.
> C. DELAVIGNE.

— Par ext. Excuser, pardonner, disculper : *Dieu connaît mes intentions; il sait si elles ont été pures, loyales, désintéressées; il m'*ABSOUDRA *si je me suis trompé dans le bien que j'ai voulu faire.* (E. Sue.) *J'ai à expier le passé : l'avenir m'*ABSOUDRA (E. Sue.) *Cet aveu, voyez-vous, dans un moment comme celui-ci, vous* ABSOUDRAIT *de toutes vos fautes.* (E. Sue.) *Je ne suis pas de ceux qui pensent qu'un duel* ABSOUT *un homme de ses torts.* (Fr. Soulié.) *Il faut laisser à ceux qui nous connaissent le soin de nous* ABSOUDRE *de nos travers et d'apprécier nos qualités.* (G. Sand.) *Que Dieu les* ABSOLVE *des moyens qu'ils sont réduits à employer!* (G. Sand.)

> L'injustice du prince *absout* le gentilhomme.
> C. DELAVIGNE.

— Fig. et par antiphrase :

> De tes grandeurs tu sus te faire *absoudre*,
> France, et ton nom triomphe des revers.
> BÉRANGER.

S'absoudre, v. pr. Quand il se dit des choses, Etre absous : *Crime qui* S'ABSOUT *difficilement.*

> Car, selon l'intérêt, le crédit ou l'appui,
> Le crime se condamne et *s'absout* aujourd'hui.
> RÉGNIER.

‖ Quand il se dit des personnes, Se regarder comme innocent, se pardonner : *Nous tolérons difficilement les autres, quand il y a au fond de nos pensées quelque chose dont nous ne pouvons nous* ABSOUDRE *nous-mêmes.* (G. Sand.) *On condamne les premiers, ils* S'ABSOLVENT *; on* ABSOUT *les seconds, ils se condamnent.* (E. Sue.)

> Jamais le criminel ne *s'absout* de son crime.
> RACINE.

> Je *m'absous* du forfait et non pas du supplice.
> PONSARD.

— **Antonyme.** Condamner.

ABSOUS, OUTE (ab-sou) part. pass. du v. Absoudre. Acquitté; déclaré, reconnu innocent : *Tels arrêts nous renvoient* ABSOUS, *qui sont infirmés par la voix publique.* (La Bruy.) *Sa principale confidente ayant subi un jugement fut renvoyée* ABSOUTE. (Gédoyn.) *Lorsqu'on menait un coupable au supplice, il était* ABSOUS *si une vestale venait à passer.* (B. de S-P.)

> Il parle, il est *absous* d'une voix unanime.
> ROSSET.

> On est bientôt *absous* quand on est nécessaire.
> C. DELAVIGNE.

‖ Qui a reçu l'absolution : *Vous sortez du tribunal de la pénitence* ABSOUS, *mais en sortez-vous justifié?* (Mass.) *L'empereur, n'ayant pas été* ABSOUS *par le pape, restait toujours excommunié.* (Volt.)

> Il faut, pour être *absous* d'un crime confessé,
> Avoir pour Dieu du moins un amour commencé.
> BOILEAU.

— Fig. Affranchi de; dans ce sens, il est toujours suivi de la prép. DE : *Ce héros, placé dans le ciel, est désormais* ABSOUS DES *rudes travaux de la terre.* (Mme de Staël.)

ABSOUTE s. f. (ab-sou-te — rad. *absoudre*). Liturg. Cérémonie publique qui se pratique dans l'Eglise catholique le jeudi saint avant la messe, et dans laquelle le célébrant, après avoir récité les sept psaumes de la pénitence, prononce sur les fidèles assemblés les formules *misereatur* et *indulgentiam*. L'absoute du jeudi saint, à Rome, est une cérémonie tellement imposante, qu'un lord fameux, qui y avait assisté, en parlait souvent aux protestants de sa nation, et, chaque fois, terminait son récit par ces mots : J'étais catholique ce jour-là. ‖ Cérémonie qui se fait autour du cercueil, dans l'office des morts : *Sortir de l'église après l'*ABSOUTE. *Après l'*ABSOUTE, *qui a été faite par l'archevêque de Paris, une salve d'artillerie a annoncé que le corps allait quitter l'hôtel des Invalides.* (Journ.)

ABSTÈME adj. (ab-stè-me — lat. *abstemius;* formé de *abs* priv., sans; *temetum*, vin). Qui s'abstient entièrement de boire du vin, soit par régime, soit par aversion pour cette liqueur : *Chez les premiers Romains, toutes les femmes devaient être* ABSTÈMES. (Bouill.) *Nous serions tous* ABSTÈMES, *si l'on ne nous eût donné du vin dans nos jeunes ans.* (J.-J. Rouss.) *Les musulmans sont* ABSTÈMES *ou doivent l'être.* (Gr. vocab.)

— Substantiv. Celui ou celle qui ne peut boire du vin : *On a vu un célèbre* ABSTÈME *dans le commencement du christianisme; ce fut Apollonius de Thyane.* (Trév.) *Le célèbre Voiture était un véritable* ABSTÈME. (Trév.)

— **Encycl.** Le mot *abstème* paraît n'avoir été primitivement d'usage que dans la langue de l'Eglise, et s'être particulièrement appliqué aux prêtres qu'une aversion naturelle pour le vin empêchait d'en faire usage dans la célébration du sacrifice de la messe, et qui étaient dispensés de la participation au calice. C'est dans cette acception spéciale que le mot abstème a servi de texte à de grandes controverses entre les deux branches de l'Eglise réformée. Les calvinistes permettent aux personnes qui ont une aversion naturelle pour le vin de communier avec le pain seul, et en ne faisant que toucher la coupe des lèvres; les luthériens regardent au contraire cette pratique comme une profanation.

ABSTEMIUS (Laurent), en italien *Abstemio*. Littérateur et savant critique du XVIe siècle, bibliothécaire et professeur à Urbin. Il a laissé, entre autres ouvrages un recueil de fables (*Hecatomythium*), les unes traduites du grec; les autres tirées de son propre fonds. La Fontaine lui a, dit-on, emprunté quelques traits.

ABSTENANT (ab-ste-nan) part. prés. du v. S'abstenir : *Et comment réparerez-vous les plaisirs illicites, qu'en vous* ABSTENANT *de ceux que vous vous croyez encore permis?* (Mass.) *On confondait les chrétiens avec les juifs, parce qu'ils étaient leurs compatriotes, parlant la même langue,* S'ABSTENANT *comme eux des aliments défendus par la loi mosaïque.* (Volt.)

ABSTENANT, ANTE s. (ab-ste-nan, an-te). Celui, celle qui s'abstient, surtout qui s'abstient de prendre part aux élections, de paraître à une assemblée : *Dans ce vote le nombre des* ABSTENANTS *fut considérable.* (Legoarant.)

ABSTENIR (S') v. pr. (ab-ste-nir (s') — lat. *abstinere*, formé de *abs*, hors; *tenere*, tenir. — *Je m'abstiens, tu t'abstiens, il s'abstient, nous nous abstenons, vous vous abstenez, ils s'abstiennent. Je m'abstenais, nous nous abstenions. Je m'abstins, tu t'abstins, il s'abstint, nous nous abstînmes, vous vous abstîntes, ils s'abstinrent. Je m'abstiendrai, nous nous abstiendrons. Je m'abstiendrais, nous nous abstiendrions. Abstiens-toi, abstenons-nous, abstenez-vous. Que je m'abstienne, que nous nous abstenions. Que je m'abstinsse, que tu t'abstinsses, qu'il s'abstînt, que nous nous abstinssions, que vous vous abstinssiez, qu'ils s'abstinssent. S'abstenant. S'étant abstenu, abstenue*). Se priver de l'usage d'une chose, se la refuser : *Content du sien, ne peut-on pas* S'ABSTENIR *du bien de ses voisins?* (La Bruy.) *Il* S'ABSTIENT *des honneurs par l'ambition des richesses.* (Dider.) *Il* S'ABSTINT *de toute hostilité pendant une année entière.* (Volt.) *Si nous détestions le vice autant que nous aimons la vie, nous nous* ABSTIENDRIONS *aussi aisément d'un crime agréable que d'un poison mortel dans un mets délicieux.* (J.-J. Rouss.) ‖ Peut être suivi d'un nom de personne : *Je n'ai trouvé qu'une chose digne de moi dans l'histoire de ta vie, c'est de* T'ÊTRE ABSTENU *de la femme de Darius.* (Perrot d'Ablanc.) *Les condors ont le bec si fort qu'ils percent la peau d'une vache; deux de ces oiseaux en peuvent tuer et manger une, et même ils ne* S'ABSTIENNENT *pas des hommes.* (Buff.) ‖ S'empêcher de faire une chose; dans ce cas, il se construit toujours avec la prép. DE suivie d'un infinitif : S'ABSTENIR *de jouer, de jurer.* (Acad.) *Je* M'ABSTIENS *même de lire.* (Sacy.) *C'est une question sur laquelle nous* NOUS ABSTIENDRONS *de prononcer.* (D'Alemb.) *Tu me demandes pourquoi Pythagore* S'ABSTENAIT *de manger de la chair des bêtes.* (J.-J. Rouss.)

> Voilà par quel motif, injurieux peut-être,
> Je me suis devant elle *abstenu* de paraître.
> DUCIS.

— Absol. Se priver : *Il est deux choses qu'il ne faut pas pousser à l'extrême : user et* S'ABSTENIR. (Rivarol.) *Souvent on voudrait* S'ABSTENIR, *et l'on mange contre sa conscience.* (Mass.) S'ABSTENIR *pour jouir, c'est la philosophie du sage.* (J.-J. Rouss.) *Je me suis fait une règle de conduite basée sur le proverbe qui dit : Dans le doute,* ABSTIENS-TOI. (Th. Leclercq.) *Quand il est incertain si ce qu'on te propose est juste ou injuste,* ABSTIENS-TOI. (Prov. persan.)

> Je *m'abstiens* et je considère. MOLIÈRE.

— Se dit aussi des juges qui se récusent, des citoyens qui ne veulent pas prendre part à un vote : *L'affaire était tellement scabreuse que plusieurs juges se sont* ABSTENUS. *Aux dernières élections, on a remarqué avec peine qu'un grand nombre d'électeurs inscrits s'étaient* ABSTENUS.

— Le pronom personnel est quelquefois sous-entendu, et alors *faire abstenir quelqu'un d'une chose*, c'est faire qu'il s'en abstienne : *Il faut* FAIRE ABSTENIR *le malade de manger.* (Monet.) *La crainte des châtiments et des récompenses sert à* FAIRE ABSTENIR *les hommes du mal.* (Leibnitz.)

— Anc. jurispr. *S'abstenir d'une succession*, Ne point faire acte d'héritier, y renoncer.

— **Syn. S'abstenir, se priver.** On peut *s'abstenir* d'une chose indifférente : *Tu me demandes pourquoi Pythagore* S'ABSTENAIT *de manger de la chair des bêtes?* (J.-J. Rouss.) On ne se *prive* que d'une jouissance : VOUS VOUS ÊTES PRIVÉS *vous-mêmes du plaisir de manger des melons exquis.* (J.-J. Rouss.)

— **Antonymes.** Mêler à (se), participer, prendre part.

— **Prov. littér. Souffre et abstiens-toi,** Devise des stoïciens. V. SUSTINE ET ABSTINE.

ABSTENTION s. f. (ab-stan-si-on — lat. *abstentio*). Action de s'abstenir : *La même* ABSTENTION *de toute violence est imposée à tous.* (Villem.) Peu usité en ce sens.

— Acte par lequel un juge se récuse lui-même : *Le prononcé du jugement a été remis à huitaine, par suite de l'*ABSTENTION *d'un juge.*

— Particulièrem. Action de s'abstenir de prendre part à un vote, à une discussion, à une délibération, etc. : *Il sent bien que son* ABSTENTION *ne serait pas un obstacle à la conclusion de ces affaires.* (Journ.) *Le roi emploie les plus grands efforts pour obtenir, soit un vote favorable, soit au moins l'*ABSTENTION *des députés contraires à ce projet de loi.* (Journ.) *La Prusse et ses soieries ne sont pas seules en cause; partout il y a eu des* ABSTENTIONS, *et pour tous les produits.* (L. Reybaud.)

— Absol. : *L'*ABSTENTION, *méconnue par les partisans du suffrage universel, est une faculté essentielle de l'électeur; elle fait partie du droit électoral.* (Proudhon.)

— Anc. jurispr. Renonciation tacite d'un héritier à une succession.

— **Encycl.** Jurispr. On appelle en droit romain bénéfice d'*abstention*, la faveur que la législation prétorienne avait accordée aux héritiers *siens* et *nécessaires* du défunt père de famille, de renoncer à l'hérédité pour ne pas en supporter les charges et les dettes. Dans l'origine, ce droit n'appartenait qu'à l'héritier étranger à la famille.

On appelle en droit criminel *abstention* de lieu, la mesure de police qui interdit à un condamné le séjour de certaines localités. Aujourd'hui cette mesure ne peut plus être ordonnée, si elle n'est formellement autorisée par une disposition législative.

— Polit. En politique, le mot *abstention* est employé d'une façon spéciale pour exprimer la renonciation des électeurs à l'exercice du droit de suffrage, dans une société où ce droit est la base soit générale, soit partielle des institutions. L'abstention peut avoir pour unique cause la négligence, l'indifférence; elle peut constituer un mode de protestation contre l'origine et l'existence du gouvernement établi; enfin elle peut alléguer soit l'insuffisance des formes, conditions et garanties du suffrage, soit l'incertitude de la conscience placée entre deux alternatives qu'elle repousse également. — L'abstention qui a pour cause la négligence, l'indifférence, doit être condamnée d'une façon absolue comme un égoïste oubli des devoirs envers la société. Dans les cités antiques où l'Etat absorbait l'individu, où la vie privée était sacrifiée à la vie publique, l'abstention était considérée comme une désertion. On connaît cette loi de Solon qui ne permettait à aucun citoyen de rester neutre dans les luttes qui divisaient la république. — L'abstention pratiquée dans le but de protester contre un gouvernement dont on ne reconnaît pas la légitimité peut être inspirée par de nobles sentiments; mais l'expérience montre qu'elle est toujours stérile. Un parti qui s'y réfugie s'abstrait de la vie nationale, s'arrête, s'efface, se fait oublier, commet un véritable suicide politique. En se retirant sous sa tente, il ne fait que s'immobiliser dans un rigorisme inerte qui ressemble fort au découragement et à l'impuissance; il devient le passé et cesse d'être l'avenir. En principe, d'ailleurs, l'abstention de parti implique la fidélité absolue à une forme politique déterminée; or, le rationalisme politique repousse cette fidélité légitimiste et ne reconnaît le droit divin d'aucun gouvernement. — Quant à la troisième espèce d'abstention, elle a en sa faveur l'autorité de M. Proudhon, qui la déclare non-seulement permise, mais obligatoire, et qui en fait une des facultés les plus importantes et les plus efficaces de l'électeur. « L'abstention, dit-il, est toujours facultative au député qui ne se juge pas suffisamment instruit, ou à qui les divers partis qui lui sont proposés déplaisent également. Elle devient obligatoire, elle est le premier et le plus saint des devoirs, lorsque la question soumise au vote est équivoque, insidieuse, inopportune, illégale, ou qu'elle sort de sa compétence ; lorsque la tyrannie s'introduit dans le temple de la loi; lorsque l'émeute grondant à la porte, ou l'éclair des baïonnettes fermant la discussion, font violence à la liberté du législateur... Or, je soutiens que ce qui est de règle pour le député l'est également pour l'électeur. » Sans blâmer l'abstention dans tous les cas, on doit reconnaître qu'il y a une grande différence entre l'abstention du député, sur le sens de laquelle il est impossible de se méprendre, et l'abstention populaire, qui peut si difficilement recevoir un sens précis et devenir un acte positif.

ABSTENTIONISTE ou **ABSTENTIONNISTE** s. m. (ab-stan-sio-niss-te — rad. *abstention*). Néol. Celui qui s'abstient de voter dans les élections : *Il paraît que la liste des démocrates eût passé tout entière, s'il n'y avait pas eu quelques* ABSTENTIONISTES. (Journ.)

— S'emploie adjectiv. : *Plus le nombre des abstinents augmentera, plus il est clair que la pensée* ABSTENTIONISTE *acquerra de puissance.* (Proudhon.)

ABSTENU, UE (ab-ste-nu) part. pass. du v. S'abstenir : *Il s'est* ABSTENU. *Elle s'est* ABSTENUE. *Nous nous sommes* ABSTENUS. *Dans les dernières années de sa vie, il s'était constamment* ABSTENU *de l'usage des viandes.* (Volt.)

ABSTERGÉ, ÉE (ab-stèr-jé) part. pass. du

v. Absterger. Nettoyé : *Un ulcère* ABSTERGÉ. *Une plaie* ABSTERGÉE.

ABSTERGEANT (ab-stèr-jan) part. prés. du v. Absterger : *On guérit quelquefois une plaie en l'*ABSTERGEANT *avec soin.*

ABSTERGENT, ENTE adj. (ab-stèr-jan, an-te — rad. *absterger*). Méd. Qui est propre à nettoyer les plaies dont la suppuration est de mauvaise nature : *Remèdes* ABSTERGENTS.

— s. m. Se dit des remèdes eux-mêmes : *Les* ABSTERGENTS *s'emploient pour éviter la putréfaction. L'eau simple et l'eau végéto-minérale sont les meilleurs* ABSTERGENTS. (Lav.) ‖ On dit mieux DÉTERSIF.

ABSTERGER v. a. ou tr. (ab-stèr-jé — lat. *abstergere;* formé de *abs*, hors; *tergere*, essuyer). Méd. Nettoyer une plaie dont la suppuration est mauvaise, dangereuse : *Médicament propre à* ABSTERGER.

S'absterger, v. pr. Etre abstergé, nettoyé, lavé, purifié : *Les plaies peuvent* S'ABSTERGER *de différentes manières.*

ABSTERSIF, IVE adj. (ab-stèr-sif, i-ve — rad. *absterger*). Qui est propre à absterger, à nettoyer.

ABSTERSION s. f. (ab-stèr-si-on — lat. *abstersio*, même sens). Chir. Action, effet des remèdes abstergents : *L'*ABSTERSION *d'une plaie.*

— Fig. Se dit aussi de l'action de s'absterger, de se purifier : *Le baptême, l'immersion dans l'eau, l'*ABSTERSION, *la purification par l'eau est de la plus haute antiquité.* (Volt.)

ABSTINENCE s. f. (ab-sti-nan-se — lat. *abstinentia*, même sens). Action de s'abstenir, de se priver de l'usage de certaines choses : ABSTINENCE *du vin, des plaisirs*, etc. *L'*ABSTINENCE *des viandes est un des moyens les plus efficaces pour avancer notre sanctification.* (Boss.) *L'*ABSTINENCE *entière de la chair ne peut qu'affaiblir la nature.* (Buff.) *L'*ABSTINENCE *du vin est un bon précepte de religion dans l'Arabie.* (Volt.) *Les athlètes, pour se rendre plus robustes, vivaient dans une* ABSTINENCE *générale de tous les plaisirs.* (Dacier.) *Je vous dirai donc confidentiellement que l'*ABSTINENCE *des plaisirs me paraît un grand péché.* (St-Evrem.) *Le journal de Verdun fait mention d'un religieux qui, pendant plus de vingt ans, passa chaque carême dans une* ABSTINENCE *absolue du boire et du manger.* (Improv. franç.)

Du vin l'on doit surtout faire *abstinence.*
REGNARD.

‖ Peut, dans ce sens, être suivi d'un nom de personne : *L'Eglise catholique enjoint l'*ABSTINENCE *des femmes aux prêtres.* (Acad.)

— Absol. Jeûne plus ou moins complet; privation plus ou moins totale d'aliments et de boissons : *La pratique, les rigueurs de l'*ABSTINENCE. *L'*ABSTINENCE *est utile au corps et à l'âme.* (Acad.) *Leur* ABSTINENCE *ridicule allait jusqu'à faire un crime de manger des animaux.* (Boss.) *Il choisit deux ou trois jours dans l'année, où, à propos de rien, il jeûne ou fait* ABSTINENCE. (La Bruy.) *Silius Italicus a fini ses jours par une* ABSTINENCE *volontaire.* (Sacy.) *L'*ABSTINENCE, *dans l'état de maladie, est un des moyens les plus importants de la thérapeutique.* (Chomel.) *Autrefois, en Pologne, on arrachait les dents à quiconque était convaincu d'avoir enfreint les lois de l'*ABSTINENCE. (Ess. hist. sur Paris.)

Le seul chanoine Evrard, d'*abstinence* incapable,
Ose encor proposer qu'on apporte la table.
BOILEAU.

. Par ma foi, la science
Ne s'acquiert pas du tout à force d'*abstinence.*
REGNARD.

— Se dit aussi en parlant des animaux : *Des chiens adultes ont vécu trois, quatre, cinq semaines et au delà dans l'*ABSTINENCE *la plus complète. Quoique très-vorace, le vautour peut supporter l'*ABSTINENCE *pendant quatorze jours.* (Buff.)

— Privation de l'usage de la viande, prescrite par l'Eglise à certains jours : *Observer l'*ABSTINENCE. *Etre exténué d'*ABSTINENCES. *L'abbé de St-Cyran avait écrit un peu librement sur l'*ABSTINENCE *de la viande pendant le carême.* (Rac.) *Les* ABSTINENCES *dont l'Eglise nous fait une loi sont presque toujours violées.* (Mass.)

Un dévot aux yeux creux, et d'*abstinence* blême,
S'il n'a point le cœur juste, est affreux devant Dieu.
BOILEAU.

— *Jours d'abstinence*, Jours où la viande est défendue par l'Eglise : *Il n'est pas jeûne aujourd'hui, il n'est que jour d'*ABSTINENCE. (Acad.) *Pour de l'argent, quelques-uns obtiennent le droit d'user, dans les jours d'*ABSTINENCE, *de quelques nourritures prohibées.* (Raynal.)

. Ciel! un *jour d'abstinence*,
Prendre du chocolat sans ma permission!
DEMOUSTIER.

— Par ext. Eloignement des plaisirs mondains : *Je suis enfin dans le repos de mes bois, et dans cette* ABSTINENCE *et ce silence que j'ai tant souhaités!* (Mme de Sév.)

— Se dit aussi de la privation des plaisirs de l'amour : *Ce caractère fait que l'*ABSTINENCE *et la jouissance, le plaisir et la sagesse, m'ont également échappé.* (J.-J. Rouss.)

— Peut s'appliquer aux choses : *Quelle* ABSTINENCE *de paroles!* (Mariv.)

— **Encycl.** Physiol. On donne le nom d'*abstinence* à la privation d'aliments et de boissons. L'abstinence prolongée amène nécessairement la mort. Les effets les plus constants de l'abstinence sont, d'abord la sensation douloureuse de la faim et de la soif, une grande sécheresse de la bouche, des tiraillements à l'épigastre, puis l'abattement et l'affaiblissement musculaire, le ralentissement de la respiration, la diminution de la chaleur animale, enfin des phénomènes nerveux, exaltation, délire, fureur, lesquels sont suivis d'une atonie complète, qui se termine par la mort. Pendant la durée de l'abstinence, l'oxygène continue d'être absorbé par la respiration, et les combustions qui constituent la vie font perdre peu à peu au corps le carbone et l'hydrogène de ses tissus. Cette perte, que les aliments ne viennent point réparer, porte d'abord sur la graisse, puis sur les muscles, et enfin sur le système nerveux.

L'abstinence se prolonge d'autant moins avant d'amener la mort que l'individu est moins chargé de graisse, qu'il fait plus de mouvement et d'exercice, que la température est plus basse. Plus on se rapproche des premiers mois de la vie, moins l'abstinence peut être supportée : l'histoire d'Ugolin survivant à ses enfants, dont le plus jeune meurt le premier, est un fait vraisemblable. — L'abstinence joue un grand rôle dans la thérapeutique. Les médecins en retirent de précieux avantages, surtout dans le traitement des maladies aiguës. V. DIÈTE.

— Théol. Presque toutes les religions ont prescrit l'*abstinence*, soit comme moyen hygiénique, soit comme moyen de mortifier les sens et de dompter les passions. La loi de Moïse défendait aux Juifs la chair des animaux impurs; elle ne permettait pas aux prêtres l'usage du vin pendant tout le temps qu'ils étaient occupés au service du temple. Dans le culte catholique, l'*abstinence* se distingue du jeûne. Elle consiste dans la privation d'aliments gras à certains jours, les vendredis et samedis, la veille des fêtes solennelles et pendant le carême. Elle est formellement prescrite par le sixième commandement.

— **Synonymes simples.** Continence, diète, jeûne, privations.

ABSTINENT, ENTE adj. (ab-sti-nan, an-te — du lat. *abstinens*, qui s'abstient). Qui observe la tempérance, qui est modéré dans le boire et le manger : *Le précurseur de Jésus-Christ était le plus austère et le plus* ABSTINENT *des hommes. Les peuples du Midi sont plus* ABSTINENTS *que ceux du Septentrion.* (Furetière.) ‖ Se dit particulièrem. de ceux qui observent rigoureusement le jeûne et les autres prescriptions diététiques de l'Eglise : *Valentinien devint si* ABSTINENT *qu'il jeûnait très-souvent et mangeait fort peu, même dans les festins magnifiques qu'il donnait à ses courtisans.* (Fléch.)

— Substantiv. Celui qui s'abstient de voter dans les élections : *Plus le nombre des* ABSTINENTS *augmentera, plus il est clair que la pensée abstentioniste acquerra de puissance.* (Proudhon.)

ABSTINENTS s. m. pl. (ab-sti-nan). Hist. relig. Hérétiques du IIIe siècle qui, sans adopter toutes les idées de Manès, lui empruntaient seulement l'horreur du mariage et de l'usage de la chair.

ABSTRACTEUR adj. (ab-strak-teur — V. ABSTRAIRE). Qui a la propriété d'abstraire, de séparer : *La plus petite portion de leur nourriture leur offrait une si pure image du Verbe créateur et du Verbe* ABSTRACTEUR, *qu'il était bien simple d'appliquer ce système à la création du monde.* (Balz.)

— s. m. Celui qui aime les abstractions : *Aujourd'hui le règne des* ABSTRACTEURS *est irrévocablement passé.* (Ch. Nodier.) *De tous les systèmes d'éducation, le plus absurde est celui qui scinde l'homme en deux entités impossibles : un* ABSTRACTEUR *et un automate.* (Proudhon.)

ABSTRACTIF, IVE adj. (ab-strak-tif, i-ve — V. ABSTRAIRE). Qui sert à exprimer des idées abstraites, ou qui est formé par abstraction : *Termes* ABSTRACTIFS.

— Se dit quelquefois pour Abstrait : *Pour nous, l'égalité malheureusement n'existe qu'à l'état* ABSTRACTIF. (Journ.)

— Anc. chim. Se disait des produits retirés des plantes par la distillation.

ABSTRACTION s. f. (ab-strak-si-on — V. ABSTRAIRE). Faculté, opération par laquelle l'esprit, séparant ce qui est naturellement uni, considère les qualités indépendamment des substances dans lesquelles elles résident : *L'attention et l'*ABSTRACTION *sont les véritables puissances de l'homme penseur.* (Mme de Staël.) *Sieyès avait mené jusqu'à quarante ans une vie solitaire, réfléchissant sur les questions politiques, et portant une grande force d'*ABSTRACTION *dans cette étude.* (Mme de Staël.) *Les langues primitives, ignorant presque entièrement l'*ABSTRACTION, *donnèrent une forme éminemment concrète à l'expression de la pensée.* (Maury.) *L'*ABSTRACTION *est inconnue à l'homme primitif.* (Renan.)

— Résultat de l'opération de l'esprit par laquelle on a isolé métaphysiquement les différents caractères des choses, pour les considérer à part et chacun en lui-même; idées abstraites : *Une page éloquente de Bossuet sur la morale est plus utile et plus difficile à écrire qu'un volume d'*ABSTRACTIONS *philosophiques.* (Chateaub.) *Il n'y a point de science plus certaine ni plus claire que la géométrie. On y a cependant mêlé certaines* ABSTRACTIONS *métaphysiques qui font que les géomètres tombent dans l'erreur comme les autres.* (Girard.) *Il était réservé à la puissance du génie d'Aristote, si profondément spéculatif et pratique à la fois, d'approfondir avec le même succès le monde des* ABSTRACTIONS *et ce monde des réalités matérielles qui renferme d'intarissables sources de mouvement et de vie.* (Humboldt.) *Homère dessinait nettement des traits caractéristiques, au lieu de les effacer par des* ABSTRACTIONS. (Ponsard.) *En un sens, ce sont des* ABSTRACTIONS *qui mènent le monde.* (Renan.) *Le grand abus des* ABSTRACTIONS *est de prendre, en métaphysique, les êtres de raison, tels que la pensée, pour des êtres réels.* (Joubert.)

— Peut être suivi d'un adjectif ou d'un complément qui indique par quoi s'opère l'abstraction : *L'opération de l'esprit qui tire l'idée de son sujet s'appelle précision ou* ABSTRACTION *mentale.* (Boss.) *C'est par une simple* ABSTRACTION *de l'esprit que le géomètre envisage les lignes comme sans largeur et les surfaces comme sans profondeur.* (D'Alemb.) *Parler, c'est abstraire, et l'*ABSTRACTION *du langage n'est pas moins naturelle que celle de l'esprit et des sens.* (Laromig.)

— On dit aussi bien *des idées d'abstraction* que des *abstractions d'idées*, pour désigner des idées abstraites, des idées produites par abstraction : *Les idées que nous avons communément du simple ou du composé sont des* IDÉES D'ABSTRACTION. (Buff.) *On n'y trouve aucune de ces* ABSTRACTIONS D'IDÉES *pour lesquelles on est obligé de se créer un langage inintelligible au commun des hommes.* (Chateaub.)

— Se dit par anal., et dans une acception défavorable, des idées trop métaphysiques, des théories trop générales, trop vagues, qui ne peuvent recevoir d'application : *C'est un esprit chimérique, qui se perd dans les* ABSTRACTIONS. (Acad.) *On sacrifiait à des* ABSTRACTIONS *et à de vaines espérances le bien des générations futures.* (Napol. Ier.) *Il faut aux peuples des vérités usuelles et non des* ABSTRACTIONS. (Rivarol.) *Gardez-vous de tomber dans des* ABSTRACTIONS *métaphysiques : il faut au peuple des dehors qui frappent les sens.* (Vergniaud.) *Il avait plus vécu dans les* ABSTRACTIONS *que dans les réalités.* (Mignet.)

— Absences d'esprit, distractions causées par la tension de l'esprit, occupé d'idées abstraites ou de fortes spéculations : *Les personnes qui font de profondes études, et celles qui ont de grandes affaires ou de fortes passions, sont plus sujettes que les autres à avoir des* ABSTRACTIONS. (Girard.) *Une religieuse s'accusait d'avoir eu des* ABSTRACTIONS. « *Dites des* distractions, *ma sœur, repartit le confesseur; c'est déjà assez pour une religieuse.* » (Improv. franç.)

— *Faire abstraction de*, Mettre de côté, écarter, ne pas s'occuper de : *Pour juger sainement, je* FERAI ABSTRACTION *de haine et d'amour.* (Mlle de Lespinasse.) FAITES *pour un moment* ABSTRACTION *des vérités révélées.* (Montesq.) *A qui servirait notre hauteur de pensée, si elle ne nous permettait pas de* FAIRE ABSTRACTION *des petites cérémonies dans lesquelles les lois entortillent les sentiments?* (Balz.)

— *Abstraction faite*, En laissant de côté, en n'ayant pas égard : ABSTRACTION FAITE *du style, qui est faible, cet ouvrage a quelque mérite.* (Acad.) *Il faut louer une bonne action,* ABSTRACTION FAITE *des motifs.* (Boiste.)

— **Par abstraction**, loc. adv. D'une manière abstraite : *L'idée dont on s'occupe* PAR ABSTRACTION *est tirée, pour ainsi dire, des autres idées qui ont rapport à celle-là.* (Dumarsais.) *Il me semble que l'évidence ne peut jamais être dans les lois naturelles et politiques qu'en les considérant* PAR ABSTRACTION. (J.-J. Rouss.)

— **Encycl.** Philos. L'*abstraction* est une opération par laquelle notre esprit, après avoir distingué les différents caractères d'un objet, sépare des autres l'un de ces caractères et le considère isolément comme une chose; ainsi, quand je considère la *couleur* d'un lis sans en considérer la *forme*, le *parfum*, etc., mon esprit fait une *abstraction*. On donne aussi le nom d'*abstraction* à la qualité, au caractère que l'esprit a isolé de cette façon, et pour ainsi dire réalisé; ainsi, la *couleur* est une *abstraction*. On voit qu'*abstraction*, en ce dernier sens, est une expression corrélative du mot *ensemble*, puisque l'idée qu'elle exprime a rapport à une chose séparée d'un ensemble, d'un tout. En faisant des *abstractions*, nous découvrons les rapports de ressemblance qui existent entre les objets, nous nous élevons à la notion de ce qui leur est commun : de là les idées générales. Toute la connaissance humaine a pour fondement l'*abstraction*. Le plus simple raisonnement, la logique tout entière, les langues, toutes nos sciences enfin, n'existent que par cette faculté de notre esprit. Chaque science a ses *abstractions*. « Un fait, dit M. Chevreul, est une *abstraction* précise. En effet, dans les sciences, les faits que l'on étudie ne sont que des propriétés, des qualités, des attributs, des manières d'être, qui ne sont évidemment que des abstractions. L'histoire des corps vivants, comme celle des corps bruts, est le recueil de ces abstractions. » On a distingué deux espèces principales d'*abstractions*, celles des sens et celles de l'esprit. Les premières sont les propriétés de la matière; l'analyse des phénomènes intellectuels et moraux fournit les secondes. Avec la capacité d'abstraire, s'élève la culture de l'esprit. L'humanité, comme l'homme, s'éloigne d'autant plus de l'état d'enfance, que l'*abstraction* joue un plus grand rôle dans ses idées et dans son langage. Disons aussi que l'imagination fait de l'*abstraction* une cause d'erreur, parce qu'elle tend à prêter une existence réelle aux conceptions abstraites de notre esprit; c'est ainsi que la poésie personnifie l'amour, la beauté, la sagesse. Condillac s'est élevé contre l'abus des *abstractions*, et nous a appris à décomposer les idées abstraites.

— **Syn. Abstraction (faire), abstraire.** On *abstrait* une chose en la séparant de tout le reste, pour s'en occuper exclusivement : *Pour bien connaître un sujet, il faut en* ABSTRAIRE *successivement les qualités et les considérer chacune séparément.* (Lav.) On *fait abstraction* d'une chose en la laissant de côté sans la considérer : *En* FAISANT ABSTRACTION *de ses livres, on aimait Helvétius tel qu'il était.* (Marmontel.)

ABSTRACTIVEMENT adv. (ab-strak-ti-ve-man — V. ABSTRAIRE). Par abstraction : *On peut considérer* ABSTRACTIVEMENT *les qualités des corps.* (Acad.) *Dites à l'artiste de peindre la lumière* ABSTRACTIVEMENT, *il confessera l'impuissance de son art.* (Chabanon.) *Cette analyse nous fera connaître que le mot sensation, pris* ABSTRACTIVEMENT, *n'exprime proprement aucune idée, et que ce mot n'est qu'une expression commune à toutes les idées que nous recevons par les sens.* (D'Alemb.) *La question n'a été traitée qu'*ABSTRACTIVEMENT *dans le premier article.* (Fourier.)

— Indépendamment de. Dans ce sens, il est toujours suivi d'un complém. marqué par la prépos. DE : *Considéré* ABSTRACTIVEMENT *des institutions qui en font un être tout artificiel, l'homme abandonné à lui seul ne serait qu'une créature naturelle.* (Encycl.) *Cette épreuve a donné à mes sentiments la forme invariable qu'ils ont toujours observée* ABSTRACTIVEMENT *de toute réflexion.* (J.-J. Rouss.)

— Idéalement, en idée : *Il ne sentait plus l'aiguillon de la gloire; il avait en quelque sorte* ABSTRACTIVEMENT *joui de la renommée.* (Balz.)

— **Abstractivement parlant**, loc. absol. En faisant abstraction de telle ou telle circonstance particulière : ABSTRACTIVEMENT PARLANT, *un reproche général peut être bien fondé contre telle manière d'exister d'un corps, sans qu'on entende en faire d'application personnelle à aucun de ses membres actuels.* (Beaumarch.)

— Au lieu de *abstractivement parlant*, on dit quelquefois tout simplement ABSTRACTIVEMENT : *De toutes les bévues de notre siècle, il n'en est pas de plus funeste que l'esprit de liberté, bon et très-louable* ABSTRACTIVEMENT, *mais si mal dirigé en application.* (Fourier.)

— **Syn. Abstractivement, abstraitement.** *Abstraitement*, d'une manière abstraite : *Aimerait-on la substance de l'âme d'une personne* ABSTRAITEMENT, *et quelques qualités qui y fussent?* (Pasc.) *Abstractivement*, d'une manière abstractive, par abstraction : ABSTRACTIVEMENT *parlant, un reproche général peut être bien fondé.* (Beaumarch.) On peut dire que le premier exprime une action et le second un état.

ABSTRACTIVITÉ s. f. (ab-strak-ti-vi-té — V. ABSTRAIRE). Néol. Faculté d'abstraire, de faire des abstractions : *Il est des individus chez lesquels l'instinctivité se mêle à l'*ABSTRACTIVITÉ *dans des proportions infinies.* (Balz.)

ABSTRAIRE v. a. ou tr. (ab-strè-re — du lat. *abs*, qui indique séparation, et *trahere*, tirer. En effet, *abstraire*, c'est séparer, au moyen de l'esprit, une qualité, une propriété d'avec le sujet auquel elle est inhérente. — *J'abstrais, tu abstrais, il abstrait, nous abstrayons, vous abstrayez, ils abstraient. J'abstrayais, nous abstrayions. J'abstrairai, j'abstrairais. Abstrais, qu'il abstraie, abstrayons, abstrayez. Que j'abstraie, que tu abstraies, qu'il abstraie, que nous abstrayions, que vous abstrayiez, qu'ils abstraient. Abstrayant. Abstrait, te.* Le passé défini et l'imp. du subj. manquent). Faire une abstraction, ne considérer qu'un attribut ou une propriété de quelque être, sans faire attention aux autres qualités ou attributs : *Pour bien connaître un sujet, il faut en* ABSTRAIRE *successivement les qualités, et les considérer chacune séparément.* (Laveaux.)

— Absol. : *L'imagination des premiers hommes fut d'autant plus féconde en symboles poétiques, qu'ils étaient plus jeunes, plus grossiers, plus incapables d'*ABSTRAIRE. (Michelet.)

— Par ext. *Abstraire son esprit de*, Détourner son attention de tous les autres objets pour la porter sur un seul : *J'ai été forcé d'*ABSTRAIRE MON ESPRIT *dix, douze et quinze heures par jour,* DE *ce qui se passait autour de moi, pour me livrer à la composition d'un ouvrage dont personne ne parcourra une ligne.* (Chateaub.)

S'abstraire, v. pr. Etre entièrement absorbé dans, occupé de; s'isoler complétement des choses environnantes : *Les barbouilleurs de papier ont surtout cette faculté de* S'ABSTRAIRE *dans leur manie pendant les plus grands événements.* (Chateaub.) *Je suis donc forcé de* M'ABSTRAIRE *de tout concours à la politique.* (G. Sand.) *La politique, en effet, ne se lance à travers les déclamations de la chicane que là*

où, *maintenue à l'état théorique, elle* S'ABSTRAIT DE *l'application.* (Courr. franç.)

— Par anal. *S'abstraire de*, S'écarter, se tenir éloigné de : *Pour* S'ABSTRAIRE *à ce point* DU *milieu où l'on vit, il faut une idiosyncrasie des plus rares.* (Th. Gaut.) ‖ Dans ce sens, se prend généralement en mauvaise part et comme exprimant une idée d'*égoïsme*.

ABSTRAIT, AITE adj. (ab-strè, è-te — lat. *abstractus*, même sens. V. ABSTRAIRE). Séparé, qui est le résultat de l'abstraction; qui est considéré comme une propriété isolée de l'ensemble des propriétés : *Idées* ABSTRAITES, *notions abstraites. Les notions les plus* ABSTRAITES *sont souvent celles qui portent avec elles une plus grande lumière.* (D'Alemb.) *La vérité générale et* ABSTRAITE *est le plus précieux de tous les biens; sans elle l'homme est aveugle; elle est l'œil de la raison.* (J.-J. Rouss.) *Si les sciences* ABSTRAITES *absorbent l'imagination d'un enfant, les arts d'imagination exaltent trop son jugement.* (B. de St-P.) *Condillac a fait un traité spécial contre les systèmes* ABSTRAITS, *c'est-à-dire contre la synthèse.* (V. Cousin.) *Soutenue par la raison, la philosophie s'élève des vérités communes aux vérités nouvelles, et parvient aux notions purement* ABSTRAITES. (Deleuze.) *A la fin du* XVIII^e^ *siècle, les études* ABSTRAITES *étaient rares en France.* (Villem.)

Dieu même est une idée *abstraite*,
DORAT.

— Par ext. et souvent en mauvaise part, Qui est trop métaphysique, trop subtil, trop éloigné des idées communes; qui est vague, obscur : *Un discours* ABSTRAIT. *Des questions* ABSTRAITES. *L'homme n'est pas fait par la nature pour la contemplation des choses* ABSTRAITES. (Buff.)

Ce discours, quoique *abstrait*, me paraît assez bon.
REGNARD.

‖ Se dit aussi des personnes : *Un écrivain* ABSTRAIT. *L'auteur est très-*ABSTRAIT. *Combien de gens se font* ABSTRAITS *pour paraître profonds! C'est une suite de lemmes et de théorèmes qui répandent quelquefois plus d'obscurité que de lumière.* (Volt.) *La plupart des termes* ABSTRAITS *sont des ombres qui cachent des vides.* (Joubert.)

— Par anal. Se dit de tout ce qui tient à la vie contemplative, de ce qui n'a point d'application pratique : *Le christianisme, toujours d'accord avec les cœurs, ne commande point des vertus* ABSTRAITES *et solitaires, mais des vertus tirées de nos besoins et utiles à tous.* (Chateaub.)

— Se dit très-souvent d'un être ou d'un fait qui n'existe point, mais dont on admet la supposition par un artifice de l'esprit : *On est obligé de faire des suppositions toujours contraires à la nature, de dépouiller le sujet de la plupart de ses qualités, d'en faire un être* ABSTRAIT *qui ne ressemble plus à l'être réel.* (Buff.) *Il faut généraliser nos vues, et considérer dans notre élève l'homme* ABSTRAIT, *l'homme exposé à tous les accidents de la vie.* (J.-J. Rouss.) *Il connaît l'étendue* ABSTRAITE *à l'aide des figures de la géométrie; il connaît la quantité* ABSTRAITE *à l'aide des signes de l'algèbre.* (J.-J. Rouss.)

— Par ext. en parlant des personnes, Qui est préoccupé, distrait par l'effet de la méditation et de la rêverie : *Phédon est* ABSTRAIT, *rêveur, et il a, avec de l'esprit, l'air d'un stupide.* (La Bruy.) *Un esprit* ABSTRAIT *nous jette loin du sujet de la conversation.* (La Bruy.) *On est* ABSTRAIT, *lorsqu'on ne pense à aucun objet présent, ni à rien de ce qu'on dit.* (Girard.) *Les gens* ABSTRAITS *se soucient peu de la conversation.* (Girard.)

— Gramm. *Noms abstraits*, Noms qui servent à désigner des qualités, des caractères, séparés des objets par notre esprit, considérés isolément et pour ainsi dire réalisés, par opposition aux noms ou substantifs *concrets*, qui ne s'appliquent qu'aux objets, aux êtres réels que nous observons dans la nature.

— Logiq. *Termes abstraits*, Termes qui expriment non des êtres, des objets réels, mais seulement des points de vue ou des considérations de l'esprit. Les termes abstraits, une fois trouvés, reçoivent naturellement des applications particulières par imitation de l'usage que nous faisons des mots qui expriment des objets réels. Ainsi nous disons : la *bonté*, la *sagesse* de Pierre, comme nous disons : la *maison*, le *jardin* de Pierre. Le mot *abstrait* en logique est l'opposé de *concret*, qui désigne toujours la qualité unie au sujet, comme : homme sage, bon prince, jardin agréable.

— Mathém. *Nombre abstrait*, Conçu comme séparé des objets auxquels il est lié. Le nombre *concret* est l'opposé du nombre *abstrait*. On a remarqué avec raison que le nombre *concret* a nécessairement précédé dans l'esprit humain le nombre *abstrait*, et que c'est en passant du concret à l'abstrait que l'idée de nombre a donné naissance à l'arithmétique.

— **L'abstrait**, s. m. Ce qui est abstrait; l'idée abstraite; l'abstraction : *Je lui apprendrai, dit le docteur, ce que c'est que la substance et l'accident*, L'ABSTRAIT *et le concret.* (Volt.) *Nous prenons partout* L'ABSTRAIT *pour le simple, et le réel pour le composé. Dans la nature, au contraire*, L'ABSTRAIT *n'existe point; rien n'est simple et tout est composé.* (Buff.)

.....Tous ces docteurs célèbres
Qui, le dilemme en main, prétendent de *l'abstrait*
Catégoriquement diviser le concret.
L. RACINE.

— **Syn. Abstrait, distrait.** Nous sommes *abstraits* lorsque nos propres idées nous empêchent d'être attentifs à ce qui se dit ou se fait autour de nous : *Quelquefois un esprit* ABSTRAIT, *nous jetant loin de la conversation, nous fait faire ou de mauvaises demandes ou de sottes réponses.* (La Bruy.) Nous sommes *distraits*, lorsqu'un nouvel objet détourne notre attention de celui à qui nous l'avons d'abord donnée ou à qui nous devons la donner : *Je n'ai pas été fâché de passer pour* DISTRAIT; *cela m'a fait hasarder bien des négligences qui m'auraient embarrassé.* (Montesq.)

— **Antonyme.** Concret.

ABSTRAITEMENT adv. (ab-strè-te-man — V. ABSTRAIT). Par abstraction : *Les deux sœurs ne connurent donc la fraternité qu'*ABSTRAITEMENT. (Balz.) *On s'égare toujours lorsque l'on s'efforce de considérer les richesses* ABSTRAITEMENT. (Sismondi.)

Abstraitement parlant, loc. absol. En parlant d'une manière abstraite, dans un sens abstrait : *D'abord* ABSTRAITEMENT PARLANT, *comme dit Royer-Collard, la question peut soutenir la critique de la raison pure.* (Balz.)

— **Syn. Abstraitement, Abstractivement.** V. ABSTRACTIVEMENT.

ABSTRAYANT (ab-strè-ian) part. prés. du v. Abstraire.

ABSTRICH s. m. (ab-strik). Chim. Matières à demi fondues et agglomérées, qui succèdent aux abzugs dans l'opération de la coupellation.

ABSTRUS, USE adj. (ab-stru, u-ze — du lat. *abstrusus*, caché). Profond, abstrait, qui exige une grande contention d'esprit : *Raisonnement* ABSTRUS. *Question* ABSTRUSE. *Sens* ABSTRUS. *Ce moyen est d'une recherche si* ABSTRUSE *et si embarrassante que les simples n'y connaissent rien.* (Boss.) *Il pénétrait déjà dans la géométrie la plus* ABSTRUSE. (Fonten.) *Il y a des choses beaucoup plus hardies; à peine s'en est-on aperçu, parce que l'ouvrage est long et* ABSTRUS. (Volt.) *D'autres argumentateurs viennent à la traverse et s'écrient : A quoi bon ces recherches* ABSTRUSES? (Proudhon).

— Se dit aussi des personnes et signifie Obscur, impénétrable, inintelligible : *C'est un écrivain* ABSTRUS. *Ce philosophe m'a paru fort* ABSTRUS. (Acad.)

— **L'abstrus**, s. m. Ce qui est obscur, ce qui se conçoit difficilement : *Il affecte d'être profond, et il tombe dans* L'ABSTRUS. (Acad.)

ABSURDE adj. (ab-sur-de — lat. *absurdus*, même sens; formé de la prép. *ab* et *surdus*, sourd; la surdité pouvant, en effet, occasionner un quiproquo, une chose *absurde*. M. Littré donne la préférence à *absonus*, qui sonne mal, et il a recours au rad. sanscrit *sur*, sonner, avec la suffixe *dus*, pour expliquer la présence des consonnes *r* et *d*). Déraisonnable, sot, contraire au sens commun : *Un raisonnement* ABSURDE. *Une idée* ABSURDE. *Cette tentative fut regardée à Londres comme* ABSURDE. (Volt.) *L'impossibilité d'admettre tant de décisions* ABSURDES *me détachait de celles qui ne l'étaient pas.* (J.-J. Rouss.) *Il y a peu de phrases qu'on ne puisse rendre* ABSURDES *en les isolant.* (J.-J. Rouss.) *La logique du cœur est* ABSURDE. (M^lle^ de Lespinasse.) *J'écoutais ces contes* ABSURDES *avec la crédulité d'un enfant.* (G. Sand.) *Il y a toujours les trois quarts d'*ABSURDE *dans tout ce que nous disons.* (Ste-Beuve.)

Une merveille *absurde* est pour moi sans appas;
L'esprit n'est point ému de ce qu'il ne croit pas.
BOILEAU.

— Se dit aussi des personnes, et signifie Qui n'a ni sens ni raison, qui ne dit que des absurdités : *Il n'y a pas d'homme plus* ABSURDE *au monde.* (Acad.) *L'esprit de parti rend* ABSURDE. (Boiste.) *Je déclare infâme et* ABSURDE *tout jeune homme qui pourra prendre au sérieux l'étude de la chicane.* (G. Sand.) *J'étais frappé de sa pénétration et du profond savoir qu'elle déployait dans les grandes occasions, elle si* ABSURDE *dans les petites.* (Balz.)

Il mentait à son cœur, en voulant expliquer
Ce dogme *absurde* à croire, *absurde* à pratiquer.
VOLTAIRE.

— Impersonnellem. : *Il est* ABSURDE *de, il est* ABSURDE *que. C'est une chose* ABSURDE *que. N'est-il pas* ABSURDE *que la France ait dépensé tant d'argent en Amérique, pour y être la dernière des nations de l'Europe?* (Volt.) *Il me paraît toujours* ABSURDE *de faire dépendre l'existence de Dieu d'*A *plus* B *divisé par* Z. (Volt.) *Il eût été* ABSURDE *qu'un simple usufruitier eût disposé de la propriété de la chose.* (Montesq.) *Il est* ABSURDE *de dire que le Créateur, sans ces règles, pourrait gouverner le monde.* (Montesq.) *Il est* ABSURDE *et immoral de prétendre qu'un homme ait le droit d'abuser de tout un peuple indéfiniment.* (Guéroult.)

— **L'absurde**, s. m. Ce qui est absurde; absurdité : *Le puéril ne doit pas être cité, et* L'ABSURDE *ne peut être cru.* (Volt.) L'ABSURDE, *audacieusement offert, et sans détour, a parfois une étrange puissance.* (Gratry.)

Quand *l'absurde* est outré, on lui fait trop d'honneur
De vouloir par raison combattre son erreur.
LA FONTAINE.

— *Tomber, se jeter dans l'absurde*, Faire un mauvais raisonnement, dire des absurdités. ‖ *Réduire quelqu'un à l'absurde, le jeter dans l'absurde*, Le forcer, dans une discussion, à déraisonner : *Cette raison est invincible et* RÉDUIT À L'ABSURDE *celui à qui elle s'adresse.* (Dacier.) *On doit éviter avec soin de soutenir des thèses tellement improbables qu'on soit bientôt* RÉDUIT À L'ABSURDE. (Barthél.)

— On dit de même, *Réduire un raisonnement, une opinion à l'absurde*, c'est-à-dire Prouver que le principe est faux ou la conséquence mal déduite, peu fondée, peu logique. ‖ On dit aussi *Réduction à l'absurde*, Action de réduire à l'absurde : *La théorie de Malthus est une* RÉDUCTION À L'ABSURDE *de toute l'économie politique.* (Proudhon.)

— **Prov. littér. L'homme absurde est celui qui ne change jamais**, Allusion à un vers célèbre du poëte Barthélemy, qui a voulu ainsi justifier les palinodies, surtout en politique.

On n'a pas encore oublié l'immense retentissement qu'obtinrent les satires de M. Barthélemy; jamais tant de verve, d'ironie, de poétique indignation, n'avait poursuivi en France les gouvernants et les ministres, n'avait frappé de traits plus acérés tous ceux qui doivent des comptes à l'opinion publique. Tout à coup, brusquement, sans transition, le poëte passa avec armes et bagages dans le camp de ceux qu'il avait toujours combattus. Adorant ce qu'elle avait brûlé, sa muse quitta le ton de la satire pour entonner une palinodie dithyrambique; et, comme pour rendre ce scandale plus éclatant, M. Barthélemy arbora son nouveau drapeau en 1832, à propos de l'état de siége, que venait de flétrir un arrêt de la Cour de cassation elle-même. L'étonnement fut grand; l'opinion publique se montra sévère envers le poëte, et il faut bien reconnaître qu'elle en avait le droit, après avoir accueilli ses premières productions avec tant d'enthousiasme. Un revirement si inattendu souleva contre lui une indignation générale. C'est alors qu'en essayant de se justifier et de prouver que le changement est une loi de la nature, la marque d'un esprit supérieur, M. Barthélemy commit le vers regrettable qui est resté attaché à son nom :

Quoi! dans ce tourbillon qui dévore les âges,
Disloquant nos vertus, nos mœurs et nos usages;
Dans cet immense crible où roulent ballottés
Nos chartes, nos Etats, nos lois, nos libertés,
Un être à cerveau faible, à caduque poitrine,
Un atome orgueilleux ferait une doctrine,
Et la fixant du doigt à l'éternel compas,
Verrait changer le monde et ne changerait pas!
Non, le doute et l'erreur sont dans toute pensée;
Nous sommes tous, sans but et sans route tracée,
Des aveugles assis sur le bord du chemin;
Le crime d'aujourd'hui sera vertu demain.
J'ai pitié de celui qui, fier de son système,
Me dit : « Depuis trente ans, ma doctrine est la même;
Je suis ce que je fus, j'aime ce que j'aimais. »
L'homme absurde est celui qui ne change jamais;
Le coupable est celui qui varie à toute heure,
Et trahit, en changeant, sa voix intérieure.

Ce vers, si bien fait pour venir en aide aux palinodies, est fréquemment cité en littérature :

« Quand tout se transforme autour de nous, quand les luttes changent d'objet ou de caractère, quand les intérêts des partis se déplacent, quand les principes opposés, mais également nécessaires, de l'ordre et de la liberté, sont tour à tour compromis, l'immutabilité est impossible, et c'est le cas de dire :

L'homme absurde est celui qui ne change jamais. »
VAPEREAU, *l'Année littéraire.*

« Il existe une disposition secrète à refuser au prêtre cette liberté de conscience qu'on réclame et qu'on proclame pour tout le monde. Permis au laïque de réviser et de changer ses premières croyances; mais on veut que le prêtre, bon gré mal gré, reste prêtre. Et tandis qu'on admet souvent avec une scandaleuse facilité que

L'homme absurde est celui qui ne change jamais,

on ressent une défiance involontaire contre le prêtre dont le temps, la réflexion et l'expérience ont détruit ou transformé la foi. »
Revue de l'Instruction publique.

ABSURDEMENT adv. (ab-sur-de-man — rad. *absurde*). D'une manière absurde : *Parler, raisonner* ABSURDEMENT. *Les anciens philosophes ont raisonné fort* ABSURDEMENT *sur la physique.* (Richelet.) *Il répandit sur son propre compte les légendes les plus* ABSURDEMENT *allemandes.* (H. de Villemessant.)

ABSURDITÉ s. f. (ab-sur-di-té — lat. *absurditas*; formé de *abs*, de; *surditas*, surdité. Pour l'explication de cette étymol., V. ABSURDE). Défaut d'une chose contraire à la raison, au sens commun : *L'*ABSURDITÉ *d'un raisonnement, d'un discours. Il découvrit, à travers l'*ABSURDITÉ *de l'ouvrage, la sublimité cachée du sujet.* (Volt.) *L'*ABSURDITÉ *dans le but est le signe de la folie.* (Rivarol.) *L'*ABSURDITÉ *de vos soupçons remonte jusqu'à moi.* (Balz.) *L'*ABSURDITÉ *de ses idées était évidente.* (Mignet.) ‖ Se dit aussi en parlant des personnes : *Cet homme est d'une* ABSURDITÉ *rare.* (Acad.) *Je ne sais si l'*ABSURDITÉ *de ces gens-là doit me faire pouffer de rire ou d'indignation.* (Volt.)

— Absol. : *Avec ces faibles essais, toutes les écoles restaient dans l'*ABSURDITÉ, *ou le monde dans l'ignorance.* (Volt.) *Ceci est la cause du bon sens contre l'*ABSURDITÉ. (Volt.)

— Se dit aussi de la chose même qui est absurde, d'une proposition absurde, d'une extravagance, d'une sottise, d'une folie : *Il n'y a point d'*ABSURDITÉ *qui n'ait été soutenue par quelque philosophe.* (Cicéron.) *Quelle plus grande* ABSURDITÉ *qu'une fatalité aveugle qui aurait produit des êtres intelligents!* (Montesq.) *Voyez, mon fils, à quelle* ABSURDITÉ *mènent l'orgueil et l'intolérance.* (J.-J. Rouss.) *Il y a telle* ABSURDITÉ *qui suppose une assemblée de quatre-vingt mille âmes et qui ne peut être dite qu'à Paris.* (Grimm.)

— Dans ce dernier sens, peut s'empl. au plur. : *Que sert de réfuter ces* ABSURDITÉS? (Boss.) *Le fanatisme a produit bien des* ABSURDITÉS. (Marmontel.) *J'ai dit assez d'*ABSURDITÉS *dans ma vie pour m'y connaître.* (Dider.) *Les Juifs s'abandonnèrent à toutes les* ABSURDITÉS *de l'idolâtrie.* (Pastoret.)

— **Anecdotes.** Quelqu'un disait à une dame qui n'avait point d'enfants : « Votre mère en a-t-elle eu? »

⁂

Un prédicateur disait : « Admirez, mes très-chers frères, la force de Samson; avec une mâchoire d'âne, il passa mille Philistins au fil de l'épée. »

⁂

On vint dire à une jeune fille qu'un poëte déjà célèbre, qui lui faisait la cour, se proposait de l'immortaliser. « M'immortaliser! s'écria-t-elle en colère. Ah! qu'il y vienne; il sera bien reçu! »

⁂

Un jeune homme — sans doute celui dont Rivarol disait : Il abuse de la permission que la nature donne à l'homme d'être absurde — auquel on demandait quel âge avait son frère, dont il était l'aîné : « Dans deux ans, répondit-il, nous serons du même âge. »

⁂

Un homme fort gros, étant sur le point de faire un voyage, envoya son domestique lui retenir deux places à la diligence : « Comme cela, lui dit-il, je pourrai respirer plus à mon aise. » Le domestique revint avec les deux billets : il avait pris une place à l'impériale et l'autre dans le coupé.

⁂

Trois marchands s'en allaient à la foire de Beaucaire. Comme ils approchaient d'un village où ils devaient passer la nuit, l'un d'eux prit les devants pour retenir trois lits dans l'unique auberge du lieu. Mais il arrivait trop tard; il ne restait plus qu'une chambre à deux lits, dont l'un était déjà occupé par un nègre. Le marchand retint pour lui le lit vacant, et ses deux compagnons s'en allèrent dormir au grenier, après avoir promis à leur camarade de le réveiller de grand matin. Comme ils lui gardaient rancune de son égoïsme, ils se levèrent au milieu de la nuit, pénétrèrent doucement dans sa chambre et lui appliquèrent sur la figure une magnifique couche de cirage. Deux heures après, des coups redoublés retentissaient à la porte du dormeur, qui se lève brusquement, s'habille à la hâte et va donner un coup d'œil au miroir. Mais, à la vue de son visage noirci : « Les imbéciles! s'écrie-t-il, ils ont réveillé le nègre! » Et, sur cette réflexion judicieuse, il se recoucha.

ABSURDO. V. AB ABSURDO.

ABSUS s. m. (ab-suss). Bot. Espèce de casse d'Egypte dont les graines pulvérisées sont employées en Orient contre l'ophthalmie endémique.

ABSYNTHIENS s. m. pl. (ab-sain-ti-ain). Géog. anc. Peuple de Thrace, près du Pont-Euxin. ‖ On écrit aussi ABSINTHIENS.

ABSYRTE, frère de Médée, qui le mit en pièces et dispersa ses membres sur la route, afin d'arrêter ceux qui la poursuivaient dans sa fuite avec Jason.

ABUB s. m. (a-bubb). Antiq. Instrument de musique des Hébreux, espèce de flûte dont les lévites jouaient dans les sacrifices.

ABUCCO s. m. (a-bu-ko). Métrol. Poids usité à Rangoun, dans les Indes orientales, et qui est égal à 0,20695 kilog.

ABUDAD s. m. (a-bu-dadd). Myth. pers. Nom de la grande pierre primitive créée par Ormutz, pour y déposer le premier germe de toute la création, germe qui devait ne se développer que successivement.

Abufar, OU LA FAMILLE ARABE, tragédie de Ducis, en quatre actes et en vers. Cette pièce est toute de l'imagination de l'auteur, qui, en dehors de cette œuvre, n'a guère fait que des imitations; elle offre une peinture fidèle des mœurs patriarcales des familles arabes; c'est le tableau d'un amour chaste et qui semble incestueux. L'expression des sentiments, sans avoir rien de sombre, porte une teinte de mélancolie qui enchante et en même temps affecte l'âme.

Abufar est le chef respecté de la famille; il a un fils et une fille, Faran et Odéide. Faran aime passionnément la belle Saléma, qu'il croit sa sœur, parce qu'Abufar, qui l'a reçue dans le désert des flancs d'une mère mourante, l'a élevée comme sa fille pour ne pas exciter la jalousie de ses autres enfants; d'autre part, Odéide est aimée de Pharasmin, jeune Persan, et l'un des serviteurs d'Abufar. Ces deux amours sont le pivot de toute la pièce. Pour ne point céder à une passion qu'il croit incestueuse, Faran s'enfuit dans le désert, puis il rentre sous la tente... Le critique Geoffroy, qui s'est toujours montré très-sévère pour

Ducis, accuse cette tragédie de respirer l'inceste à chaque vers. Voici comment M. Hippolyte Lucas a répondu à cette accusation passionnée :

« Geoffroy, qui n'a jamais regardé le théâtre comme une école de mœurs, aurait pu se montrer moins sévère si sa plume n'avait poursuivi avant tout la résistance de Ducis au gouvernement impérial. Cette tragédie ne respire en rien l'inceste, puisque Saléma n'est point la sœur de Faran, et que le spectateur le moins intelligent a deviné cela dès le commencement. Fussent-ils frère et sœur, depuis quand est-il défendu de mettre des passions coupables sur la scène, lorsque ces passions sont combattues par le devoir, par la religion, par la raison?...

» L'immoralité n'est jamais dans la passion qui se combat, se déteste, et ne cède qu'avec honte et douleur à ses emportements; l'immoralité est dans le paradoxe et dans l'effronterie du vice qui s'approuve et se défend; les docteurs en guerre ouverte avec la société, et qui, après avoir étouffé le remords dans leur conscience, se croient tout permis pour satisfaire leurs désirs; ces subtils esprits qu'aucun frein ne retient quand il s'agit de conquérir les jouissances de la vie; les femmes qui, privées du sentiment de la pudeur, s'abandonnent sans remords à des penchants déréglés, tous ces caractères sont d'un pernicieux exemple au théâtre, et produisent l'imitation; mais la lutte du bien et du mal est toujours favorable, en ce qu'elle force les hommes à faire un retour sur eux-mêmes et à se rendre compte des instincts de leur conscience. »

Talma, qui croyait être d'origine arabe, joua le rôle passionné de Faran avec une énergie, une profondeur, une exaltation qu'il n'avait pas encore déployées jusque-là.

ABUHASSIENS s. m. pl. (a-bou-a-si-ain). Hist. Nom d'une dynastie de princes du Maroc.

ABULIE s. f. (a-bu-li — gr. *a* priv.; *bouleuein*, vouloir). Pathol. Absence de volonté, espèce de folie où ce symptôme est dominant.

ABUNA s. m. (littér. *notre père*). V. ABOUNA.

AB UNO DISCE OMNES (a-bu-no-diss-sé-omm-nèss). Mots latins qui signifient Qu'un seul vous apprenne à les connaître tous.

Enée, réfugié à la cour de Didon, commence le long récit des perfidies des Grecs; il va parler de Sinon, dont les mensonges décidèrent les Troyens à faire entrer dans leurs murs le fameux cheval de bois; le héros dit à la reine :

Accipe nunc Danaûm insidias et crimine *ab uno*
Disce omnes...

Entendez de ces Grecs les perfides mensonges,
Et *qu'un seul vous apprenne à les connaître tous.*

Ce passage est cité souvent à propos d'un de ces traits de perfidie ou de méchanceté qui suffit pour faire juger un homme tout entier. Dans un sens plus étendu, il se dit de tout trait distinctif qui sert à caractériser une classe d'individus, etc. Il s'emploie généralement dans un sens défavorable :

« En racontant comment se préparent, comment s'accomplissent et comment finissent toutes les révolutions, je me suis proposé pour but de montrer sur quelle pente rapide on glisse pour arriver bientôt aux premiers tumultes de l'insurrection, et pour tomber ensuite dans tous les abîmes de l'anarchie et de la démagogie. Ne pouvons-nous pas dire de tous ces mouvements désordonnés et convulsifs des peuples après en avoir tant vu : *Ab uno disce omnes?* » L. VÉRON.

« Par le spectacle des ambitions et des souffrances d'un bonnetier, on s'initiera au secret de mille autres existences : *Ab uno disce omnes.* » L. REYBAUD.

« Dans une commune qui compte au plus six cents âmes, le conseil vote 13,000 fr. pour une maison curiale; cependant le maître d'école reçoit à peine 400 fr., tant de la commune que de l'Etat. Voilà un exemple du zèle éclairé de nos administrations municipales : *Ab uno disce omnes.* » P.-J. PROUDHON.

ABUS s. m. (a-bu — lat. *abusus*, même sens; formé de *ab*, indiquant séparation, et *usus*, usage). Mauvais usage, mauvais emploi d'une chose : ABUS *du pouvoir, de la puissance. L'*ABUS *qu'il avait fait de sa faveur.* (Mass.) *Le despotisme est l'*ABUS *de la royauté, comme l'anarchie est l'*ABUS *de la république.* (Volt.) *J'aime encore mieux l'*ABUS *qu'on fait de la liberté d'imprimer ses pensées, que cet esclavage dans lequel on veut chez vous mettre l'esprit humain.* (Volt.) *Les sociétés policées dépendent de l'usage et quelquefois de l'*ABUS *que l'homme a fait de sa raison.* (Buff.) *L'éléphant est d'un naturel doux, et jamais il ne fait* ABUS *de ses armes ou de sa force.* (Buff.) *L'*ABUS *des bonnes choses ne prouve pas qu'elles soient mauvaises.* (Marmontel.) *Il y a dans son plan* ABUS *de philosophie, et dans son style* ABUS *de rhétorique.* (La Harpe.)

— Excès, surabondance, etc. : *La couleur, quoique agréable et vraie, manque peut-être un peu d'épaisseur, et il y a dans le feuillage des arbres* ABUS *de tons bleuâtres.* (Th. Gaut.)

— Absol. Ce qui est contraire aux bons usages, aux lois; mauvais usage; coutume pernicieuse : *Les* ABUS *servent de lois dans presque toute la terre.* (Volt.) *Babouc conclut qu'il y avait souvent de très-bonnes choses dans les* ABUS. (Volt.) *Permettez de violer la règle, lorsque la règle est devenue un* ABUS; *souffrez l'*ABUS, *lorsqu'il rentre dans la règle.* (Montesq.) *Quand les* ABUS *sont accueillis par la soumission, bientôt la puissance usurpatrice les érige en lois.* (Malesherbes.) *Un vieillard préfère un* ABUS *ancien à une nouveauté utile.* (B. de St-P.) *Les* ABUS *ne se corrigent que quand ils sont outrés.* (Ste-Beuve.) *Les* ABUS *naissent et se multiplient au milieu du désordre, comme certains insectes au sein de la corruption.* (S. Dubay.)

Rien n'est si bon que quelque *abus* n'en suive.
NIVERNAIS.

On ne répare point des *abus* par des crimes.
VIENNET.

A quoi nous servent nos lumières,
Si nous conservons nos *abus* ?
VOLTAIRE.

Trinquer est un plaisir fort sage
Qu'aujourd'hui l'on traite d'*abus*.
BÉRANGER.

C'est du fond des castels, de l'ombre des églises,
Que sortent les *abus* et les vieilles sottises.
VIENNET.

— Erreur, illusion, mécompte : *Voilà un étrange* ABUS ! (Acad.) *Le monde n'est qu'*ABUS *et vanité.* (Prov.)

Alléguer l'impossible aux rois, c'est un *abus*.
LA FONTAINE.

— Elliptiq. *Abus!* Se dit pour C'est un abus, c'est s'abuser, commettre un abus : *Vous comptez sur la justice des hommes,* ABUS ! (Acad.) *En tout ce que je lis, dites-vous, il ne s'agit que d'un amour honnête* : ABUS ! (Bourd.) *Car de croire que votre conduite leur soit inconnue et qu'elle demeure secrète pour eux :* ABUS ! *chrétiens.* (Bourd.) ‖ *Abus que tout cela!* même locution, mais complétée et fortifiée : ABUS QUE TOUT CELA ! *cette amitié prétendue qu'on fait parade de substituer à l'amour n'est qu'un masque honnête pour cacher le dégoût, pour déguiser l'inconstance.* (Destouches.)

— *Abus des mots*, Sens détourné, sens forcé qu'on donne aux mots : *L'*ABUS DES MOTS *confond les idées, fausse l'intelligence, vicie le jugement.*

L'*abus des mots* mène à beaucoup d'*abus*.
C. DELAVIGNE.

‖ *Abus de mots*, Jeu de mots, amusement de l'esprit qui joue en quelque sorte avec les mots pour leur donner en plaisantant une signification autre que celle qu'ils ont réellement dans la phrase. L'abus de mots est proche parent de ce qu'on appelle vulgairement le calembour, et il serait assez difficile d'établir entre eux une véritable distinction. (Pour les anecdotes sur les *abus de mots*, V. à la fin de l'article.)

— Jurispr. *Abus de blanc seing*, Se dit quand la personne à laquelle un blanc seing a été confié, inscrit frauduleusement au-dessus de la signature quelque chose de préjudiciable au signataire. ‖ Le mot *abus* entre encore dans plusieurs locutions appartenant à la langue judiciaire ou administrative, comme *abus de confiance, appel comme d'abus, abus d'autorité.* V. plus loin la partie encyclop. de cet article.

— **Encycl.** Jurispr. *Abus d'autorité*, Acte d'un fonctionnaire qui méconnait, qui outrepasse son pouvoir. Aux termes du Code pénal, les *abus d'autorité* se divisent en deux classes : abus d'autorité contre les particuliers, abus d'autorité contre la chose publique. Il y a abus de l'autorité contre les personnes : 1° quand un fonctionnaire s'introduit dans le domicile d'un citoyen, hors les cas prévus par la loi et sans les formalités qu'elle a prescrites; 2° quand il refuse de rendre la justice; 3° quand, sans motifs légitimes, il use de violence envers les personnes dans l'exercice de ses fonctions; 4° quand il commet ou facilite la suppression ou l'ouverture de lettres confiées à la poste. Il y a abus d'autorité contre la chose publique, quand un fonctionnaire public requiert ou ordonne, fait requérir ou ordonner l'emploi de la force publique contre l'exécution d'une loi, d'une ordonnance ou mandat de justice, ou de tout autre ordre émané de l'autorité légitime.

Abus de confiance. Aux termes du Code pénal, on se rend coupable d'*abus de confiance* : 1° lorsqu'on abuse des besoins, des faiblesses ou des passions d'un mineur pour lui faire souscrire des obligations, quittances, décharges à son préjudice; 2° lorsqu'on abuse d'un blanc seing; 3° lorsqu'on détourne, au préjudice du propriétaire, des effets, deniers, marchandises reçus à titre de dépôt; 4° lorsqu'on soustrait quelque titre, pièce ou mémoire, dans une contestation judiciaire. Des peines graduées sont appliquées à chacun de ces délits. Ces mots, *abus de confiance*, peuvent s'employer aussi par ext. dans le langage ordinaire : *Vous avez révélé le secret que je vous avais confié, c'est un véritable* ABUS DE CONFIANCE.

Abus (Appel comme d'). Le mot *abus* a longtemps servi à désigner, d'une façon spéciale, les entreprises des ecclésiastiques contre la juridiction et les droits des laïques. On donnait le nom d'*appel comme d'abus* au recours à l'autorité séculière contre ces entreprises. L'*appel comme d'abus* fut, surtout en France, la formule de la résistance de l'autorité laïque aux empiétements de la puissance ecclésiastique. D'abord on imagina d'appeler du saint-siége au saint-siége apostolique, c'est-à-dire, au pape vraiment inspiré de l'esprit et de la tradition des apôtres, puis on appela au futur concile; puis à ces appels au futur concile on joignit la déclaration de poursuivre au conseil du roi ou dans son parlement la cassation des actes qu'on prétendait abusifs. L'*appel comme d'abus* commença à être en usage au XIVe siècle, et c'est derrière ce rempart que s'éleva et grandit, avec le temps, ce qu'on nommait les droits, franchises, libertés et priviléges de l'Eglise gallicane.

Aujourd'hui, la loi du 18 germinal an X désigne comme *abus* commis par des ecclésiastiques : 1° l'usurpation ou excès de pouvoir; 2° la contravention aux lois et règlements de l'Etat; 3° l'infraction des règles consacrées par les canons reçus en France, l'attentat aux libertés, franchises et coutumes de l'Eglise gallicane; 4° toute entreprise ou tout procédé qui, dans l'exercice du culte, peut compromettre l'honneur des citoyens, troubler arbitrairement leur conscience, dégénérer contre eux en oppression, en injure ou en scandale public. La voie d'appel est ouverte à toute partie intéressée; à son défaut, c'est le préfet ou le ministre qui poursuit d'office. L'*appel comme d'abus* se porte devant le Conseil d'Etat. Dans ses arrêts, le Conseil d'Etat se borne à déclarer qu'il y a *abus*, mais sans ajouter aucune sanction pénale.—Ajoutons que l'atteinte portée par un fonctionnaire laïque à l'exercice public d'un culte, et à la liberté que les lois et règlements garantissent à ses ministres, donne également lieu à l'*appel comme d'abus*.

Cette locution toute judiciaire, s'emploie quelquefois dans le style badin, pour marquer plaisamment l'action de protester, de s'opposer, de réclamer, de contredire : *Et moi, morbleu! je me moque des jugements du parterre*, J'EN APPELLE COMME D'ABUS, *j'en appelle au bon sens; j'en appelle à la postérité.* (Regnard.)

Il vous épousera, ne vous alarmez plus.
— Ma foi! *j'en interjette appel comme d'abus.*
MONTFLEURY.

— **Épithètes.** Répréhensible, pernicieux, coupable, condamnable, fol, inconcevable, honteux, triste, épouvantable, horrible, affreux, criant, révoltant, criminel, sacrilége, infâme.

— **Anecdotes** (*abus* de mots). A l'époque de la Révolution, Pie VII ayant succédé à Pie VI, une dame d'esprit dit : « La religion va de *pie en pie.* »

⁂

Un marquis, possesseur d'une immense fortune, disait : « On en veut toujours à nous autres *pauvres riches.* »

⁂

Quelle est, demandait-on à un savant musicien, la note la moins agréable? « C'est la *note d'un fournisseur,* » répondit-il.

⁂

Un facteur de la poste et un cocher de fiacre se disputaient : « Comment! s'écriait le premier, vous osez insulter un *homme de lettres!* — Et vous, répondit l'autre, vous osez outrager un *homme en place!* »

⁂

Sur la fin du règne de Louis XIV, le grand dauphin paraissait surpris de la détresse où se trouvait l'Etat : « Mon fils, dit le roi, nous maintiendrons notre couronne.— Sire, repartit le dauphin, *maintenons-la.* » (Maintenon l'a.)

⁂

Un historien avait écrit sans succès un commentaire sur la *coutume du Maine.* Lorsqu'on voulait le railler, on disait de lui : « S'il fait bien, ce n'est pas sa *coutume.* »

⁂

Un chapelier présentait sa requête à un duc et pair pour être payé de ses fournitures : « Est-ce que vous n'avez encore rien reçu, mon ami? — Je vous demande pardon, monseigneur, *j'ai reçu un soufflet* de M. votre intendant. »

⁂

Une dame s'était avisée de chanter en grande compagnie. Ne pouvant finir son air, elle dit à quelqu'un assis à côté d'elle : « Je vais le prendre en *mi.* — Non pas, madame, restez-en *la.* »

⁂

Un musicien assez mal vêtu disait en parlant de sa voix, dont quelqu'un le félicitait : « Il est vrai que j'en fais ce que je veux. — Ma foi, monsieur, lui dit une dame, vous devriez bien vous en *faire une culotte.* »

⁂

Un médecin, ayant écrit une ordonnance, la donna au malade, en disant : « Voilà ce que vous avalerez demain matin. » Le malade prit la phrase du médecin au pied de la lettre, avala l'ordonnance et... guérit.

⁂

Un maquignon, vendant un cheval, dit à l'acheteur : « Faites-le voir, je vous le garantis sans défaut. » Or, le cheval était aveugle. L'acquéreur, s'en étant aperçu, voulait obliger le marchand à le reprendre. « Mais, répliqua celui-ci, ne vous ai-je pas dit : *Faites-le voir*... je vous le garantis sans défaut? »

⁂

M. de Puymaurin, député de Toulouse pendant la Restauration, se plaisait à faire des jeux de mots. Un jour, M. Pétou, député de la Côte-d'Or, monta trois fois à la tribune dans la même séance. « Ah çà! dit M. de Puymaurin, il faut donc toujours que M. *Pétou parle?* »

⁂

A l'époque du blocus continental, Napoléon, traversant un village, entra chez le curé, qu'il trouva brûlant du café : « Comment, dit l'empereur, vous faites usage d'une marchandise *prohibée!* — Aussi vous voyez, sire, que je la *brûle,* » repartit le curé.

⁂

Un marchand d'étoffes pour doublure était en quête d'une enseigne; il s'adresse à un de nos écrivains, faiseur de calembours bien connu. « Eh bien, mettez : *Au cap de Bonne-Espérance;* c'est bien ce que l'on *double* le plus souvent. »

⁂

Un général, un peu brusque dans sa façon d'agir, prenait souvent la licence de battre sa femme. Un de ses aides de camp dit à un autre officier : « Je croyais servir sous un général, et pas du tout, je suis aide de camp d'un tambour. — Que veux-tu dire? répliqua l'ami. — Eh! oui; tous les jours il *bat la générale.* »

⁂

Après la mort de Paulmy, M. d'Aguesseau, petit-fils du célèbre chancelier, fut reçu à l'Académie française. Beauzée, auteur d'une excellente grammaire, dit au récipiendaire : « Monsieur, vous devez l'honneur du fauteuil à votre *grand-père*, comme je le dois moi-même à ma *grammaire.* »

⁂

Un phraseur cherchait, par de belles paroles, à faire prendre le temps en patience à son propriétaire, qu'il ne pouvait payer. « Dites tout ce qu'il vous plaira, lui répondit l'autre; mais les plus beaux *termes* pour moi sont ceux où je reçois de l'argent. »

⁂

Une actrice aux formes athlétiques voyant Mlle Jenny Vertpré, qui était petite et toute mignonne, dit assez haut pour être entendue : « Mais, c'est à peine si elle a quatre pieds. — C'est vrai, mademoiselle, répondit la spirituelle comédienne, mais vous en avez un qui en vaut quatre. »

⁂

Après la mort de Lekain, Larive fut choisi pour le remplacer dans les grands rôles. L'envie de critiquer, celle peut-être de dire un bon mot, fit passer de bouche en bouche cette espèce de lazzi : « Le Kain en passant le fleuve du Styx n'a pas laissé son esprit à *la rive.* »

⁂

Le duc de Beaufort s'était sauvé seul du donjon de Vincennes, où il se trouvait prisonnier, pendant les troubles de la Fronde, avec les princes de Condé et de Conti. Ce dernier dit à un gentilhomme qui venait le voir : « Je vous prie de me procurer l'*Imitation de Jésus-Christ.* — Et à moi l'*Imitation* de Beaufort, » ajouta le prince de Condé.

⁂

Deux amis entrent dans un restaurant; ils continuent une conversation commencée qui semble les intéresser beaucoup; le garçon s'approche et demande ce qu'il faut leur servir : « Mon Dieu, dit l'un d'eux, donnez-nous un peu de répit. » Le garçon s'éloigne, et, revenant presque aussitôt, répond sans sourciller : « Messieurs, *du répit*, il n'en reste plus! »

⁂

Diderot, étant allé un jour chez Panckoucke, pour corriger des épreuves de l'*Encyclopédie*, trouva ce libraire occupé à s'habiller; comme il allait fort lentement à cause de son grand âge, Diderot prit l'habit, et l'aida à le mettre. Panckoucke s'en défendait. « Laissez faire, lui dit le philosophe, je ne suis pas le premier auteur qui ait *habillé* un libraire. »

⁂

Un fanfaron qui n'était rien moins que brave reçut des coups de bâton, et les souffrit patiemment. A quelques jours de là, se prenant de querelle avec un médecin, il le menaça de lui donner cent coups de bâton. Le médecin lui répondit sans emportement : « Parbleu! il vous est bien facile de les *donner*, car il y a à peine quatre jours que vous les avez reçus. »

⁂

Un médecin qui demeurait dans le quartier du Palais-Royal disait un jour : « Je suis harassé; je viens de voir un malade au bout du faubourg Saint-Antoine, un autre près de Vaugirard, et un troisième à la barrière du Roule. — Mais, docteur, lui répondit-on, à voir comme vous parcourez Paris, tous vos malades *sont* donc *à l'extrémité?* »

⁂

Mme la princesse de Guéménée, qui avait de grandes prétentions à l'esprit, prit un professeur d'hébreu, alors qu'elle frisait la quarantaine. Or, le compatriote de Moïse, qui était un savant au grand complet, portait des habits crasseux et tout déchirés. M. de Guéménée, voyant chaque matin entrer chez sa femme un homme qu'il ne connaissait pas, demanda à la princesse ce qu'il venait faire : « Il me montre l'hébreu, lui dit-elle. — Ma foi, madame, reprit M. de Guéménée, il vous *montrera* bientôt le derrière. »

On donnait un jour au théâtre de la République une pièce où jouait la famille Baptiste. Un provincial s'informait des noms des acteurs : « Quel est celui-là ? — Baptiste aîné, lui répondit-on. — Et celui-ci ? — Baptiste cadet. — Et cet autre ? — Baptiste jeune. — Et cette actrice ? — Madame Baptiste mère. — Et celle-ci ? — Madame Baptiste bru. — Ah ! mon Dieu ! s'écria le provincial ; c'est donc une *pièce de batiste.* »

Une jeune dame désirait ardemment avoir une petite fille. Dans sa première grossesse, elle se crut tellement assurée que ses désirs étaient réalisés, qu'elle fit tout préparer pour l'enfant qu'elle attendait, layette, béguins ornés de faveurs roses, etc. Le nom même était trouvé ; la petite fille devait s'appeler Zoé. La dame accouche, et les cris d'un gros garçon trompent tous les calculs, déjouent toutes les combinaisons. « Ah ! s'écrie la maman désolée, que va devenir mon joli nom de Zoé ? Encore si l'on pouvait donner ce nom à ce marmot ? — N'est-ce que cela qui te chagrine ? dit un bon oncle appelé pour être parrain. Va, va, je l'ai cru comme toi, et nous allons l'appeler Robinson ; alors ce sera Robinson *cru Zoé.* »

Quand on pense à la mort, on est sûr de *bien faire*,
Disait toujours madame Claire.
Hier en y pensant, elle est morte en effet :
Son mari dit qu'elle *a bien fait.*
PONS DE VERDUN.

ABUSANT (a-bu-zan) part. prés. du v. Abuser : *Les jeunes gens se détruisent dans la vigueur de l'âge en* ABUSANT *de leurs propres forces.* (B. de St-P.)

Des ennemis de Dieu la coupable insolence,
Abusant contre lui de ce profond silence,
Accuse trop longtemps ses promesses d'erreur.
RACINE.

ABUSÉ, ÉE (a-bu-zé) part. pass. du v. Abuser. Trompé, séduit par des illusions : *Nous étions bien* ABUSÉS ; *je ne suis détrompé que d'hier.* (Pasc.) *Imagine-toi la meilleure et la plus* ABUSÉE *des mères.* (J.-J. Rouss.) *Les hommes*, ABUSÉS *par de fausses apparences, peuvent prendre l'imposture pour l'évidence, et l'erreur pour la vérité.* (J.-J. Rouss.) *On me voit ici avec des yeux* ABUSÉS *par la tendresse.* (G. Sand.)

Et d'un crédule espoir trop longtemps *abusé.*
RACINE.

L'homme *abusé* longtemps d'une erreur générale.
GILBERT.

— Se dit en parlant d'une femme séduite et déshonorée : *L'amour fait retentir ce tribunal, on n'y entend parler que de pères irrités, de filles* ABUSÉES, *d'amants infidèles et de maris chagrins.* (Montesq.) *Il y a dans le* Deutéronome *une loi par laquelle une fille* ABUSÉE *était punie avec le séducteur.* (J.-J. Rouss.)

ABUSER v. n. ou intr. (a-bu-zé — lat. *abusus*, abus). Faire mauvais usage, user avec excès : *Ces hommes* AVAIENT ABUSÉ *de la vertu même.* (Fén.) *Elle* ABUSA *longtemps de son autorité.* (Volt.) *J'*ABUSE *depuis longtemps de l'indulgence des lecteurs.* (J.-J. Rouss.) *Il* ABUSE *également et des animaux et des hommes.* (Buff.)

La fortune a son prix, l'imprudent en *abuse.*
DELILLE.

Le prodigue comme l'avare
Abuse de ses biens, et s'en fait de vrais maux.
LE NOBLE.

‖ Prodiguer, faire un usage excessif. Se dit en gramm. et en littérat. de l'emploi trop fréquent de toute forme qui n'est pas parfaitement régulière, ou qui, lorsqu'elle l'est, est de nature à attirer et fatiguer l'attention du lecteur : *Les hommes de goût remarquent avec douleur la tendance des orateurs et des écrivains de ce siècle à* ABUSER *ainsi des rapprochements verbaux, qui, au fond, n'ont pas le sens commun.* (B. Jullien.)

— *Abuser d'une expression*, La détourner de sa véritable signification : *Vous* ABUSEZ *malheureusement de quelques paroles qui sont dans leurs lettres.* (Pasc.) *On pourrait* ABUSER *des divers sens qui se rencontrent dans les termes.* (Pasc.) ‖ *Abuser de quelqu'un*, User sans discrétion de sa bonne volonté, de sa complaisance ; le traiter avec trop de sans-façon, trop de sans-gêne : *Adieu, ma très-chère, embrassez toujours la belle Pauline pour l'amour de moi : voyez comme j'*ABUSE DE VOUS, *de vous demander des choses si difficiles !* (Mme de Coulanges.) *Ma fille, j'*ABUSE DE VOUS, *voyez quels fagots je vous conte !* (Mme de Sév.) *Ne craignez pas d'*ABUSER DE MOI ; *je n'agis que par amitié, par devoir.* (G. Sand.)

— Par ext. Faire abus de la crédulité, de la simplicité de quelqu'un, tromper : *Vous* ABUSEZ *d'une infinité de personnes, en leur faisant accroire que les points sur lesquels vous essayez d'exciter un si grand orage sont essentiels à la foi.* (Pasc.)

Ne crains pas qu'un vain songe *abuse* ici de toi.
DELILLE.

— *Abuser d'une femme*, La posséder, en jouir au moyen de promesses trompeuses, en abusant de sa confiance et de son laisser-aller : *Il faut être bien malhonnête homme pour* ABUSER *de la femme de son ami.* (Trév.) *Il y eut même quelques pays où l'on faisait brûler les filles dont un juif* AVAIT ABUSÉ. (Volt.) ‖ S'est pris quelquefois aussi dans une acception plus odieuse : *Il se trouve divers historiens qui disent que Néron* AVAIT ABUSÉ *plusieurs fois de Britannicus.* (Perrot d'Ablancourt.) *Plusieurs d'entre eux* ONT ABUSÉ *de quelques beaux garçons.* (Volt.)

— Absol. Faire un usage mauvais : *La propriété consiste dans le droit d'user et d'*ABUSER. (Acad.) *Usez, n'*ABUSEZ *point.* (Volt.)

User fait le bonheur ; *abuser* le détruit.
DELILLE.

— Activem. ou transitivem. Tromper, faire abus de la confiance, de la bonne foi, de la simplicité de quelqu'un : ABUSER *les esprits faibles.* (Acad.)

Il va chercher ailleurs quelque fat qu'il *abuse.*
BOILEAU.

Je respecte César, mais souvent on l'*abuse.*
VOLTAIRE.

Je me sens assez grand pour ne pas l'*abuser.*
VOLTAIRE.

— Se dit dans le même sens, avec un nom de chose pour sujet : *Si tout meurt avec nous, les doux noms d'enfant, de père, d'ami, d'époux, sont de vains titres qui nous* ABUSENT. (Mass.) *Notre imagination nous* ABUSE *encore.* (Boss.) *Une image trompeuse ne vient-elle pas* ABUSER *mes yeux ?* (Fén.)

Quittez ces vains plaisirs dont l'appât vous *abuse.*
BOILEAU.

On ne m'*abuse* point par des promesses vaines.
RACINE.

Par de feintes raisons je m'en vais l'*abuser.*
RACINE.

— Par ext. Séduire, déshonorer : *Il* A ABUSÉ *cette fille sous prétexte de mariage.* (Acad.) *Vous l'*AVEZ ABUSÉE, *et sans vous elle aurait encore son innocence.* (Marmontel.)

S'abuser, v. pr. Se tromper, se faire illusion, être dans l'erreur : *Veut-on que tout un public* S'ABUSE *sur ces sortes de choses ?* (Mol.) *J'avais promis ; mais tu* T'ABUSES, *si tu comptes sur nos discours.* (Gresset.) *Vous* VOUS ABUSEZ *complétement.* (Alex. Dum.) *Je me pris à rire en voyant combien l'on* S'ABUSE *sur les grâces de sa jeunesse quand on avance en âge.* (G. Sand.)

L'emportement d'un cœur qui peut *s'être abusé*
A de quoi ramener une âme qui l'offense.
MOLIÈRE.

— *S'abuser à, jusqu'à*, Se tromper au point de : *Il n'est pas possible de* S'ABUSER À *prendre un homme pour un ressuscité.* (Pasc.) *Nul ne* S'ABUSE JUSQU'À *croire qu'il méritera le bonheur des saints.* (Mass.) ‖ *Se laisser abuser*, Se laisser tromper, égarer, séduire : *Avec la plus profonde connaissance des hommes, il* SE LAISSE ABUSER *quelquefois, et n'en revient pas.* (J.-J. Rouss.) *Cessez de* VOUS LAISSER ABUSER *par des chimères dont votre excellent cœur n'est pas même la dupe.* (Alex. Dum.) ‖ Dans ce sens, peut être suivi de la prép. *à* : *Par conséquent, chrétiens, ne* NOUS LAISSONS POINT ABUSER À *ces belles conversions des mourants.* (Boss.)

Aucun des assistants ne *s'y laisse abuser.*
LA FONTAINE.

— **Syn. Abuser, mésuser.** On *mésuse* de la chose qu'on emploie mal : *Il a* MÉSUSÉ *de vos bienfaits.* (Acad.) On *abuse* de la chose qu'on emploie à faire du mal : *Les jeunes gens se détruisent dans la vigueur de l'âge en* ABUSANT *de leurs propres forces.* (B. de St-P.)

— **Syn. Abuser, amuser, attraper, décevoir, donner le change, duper, embabouiner, en imposer, enjôler, leurrer, surprendre, tromper.** *Tromper* est le terme générique dont on se sert pour signifier Induire en erreur : *On* TROMPE *difficilement une nation libre sur ses vrais intérêts.* (Volt.) *Abuser*, c'est tromper en tirant avantage de la faiblesse ou de la crédulité d'autrui : *Epicure a blâmé les superstitions dont on* ABUSE *le peuple.* (Fén.) *Décevoir*, c'est tromper par quelque chose de spécieux et d'engageant : *Ces propositions ne tendent qu'à vous* DÉCEVOIR. (Acad.) *En imposer*, c'est tromper avec effronterie : *Vous n'êtes pas la même qu'auparavant ; vous mentez sans rien me dire, par l'air avec lequel vous croyez m'*EN IMPOSER. (J.-J. Rouss.) *Leurrer*, c'est tromper pour faire tomber dans un piége : *C'était l'appât ordinaire dont les tribuns les plus séditieux* LEURRAIENT *le peuple.* (Roll.) *Surprendre*, c'est tromper tout à coup celui qui ne s'y attend pas : *Lorsque le vice veut* SURPRENDRE *l'admiration, il agit comme la vertu.* (Vauven.) *Amuser*, c'est tromper en faisant perdre le temps : *Malgré les menaces du pape, Charles le Chauve s'empara de la Lorraine, et renvoya les légats, après les* AVOIR AMUSÉS *de belles promesses.* (Mass.) *Donner le change*, c'est tromper en faisant prendre une chose pour une autre : *La perfidie est un mensonge de toute la personne, c'est dans une femme l'art de placer un mot ou une action qui* DONNE LE CHANGE. (La Bruy.) *Attraper*, c'est tromper par un moyen piquant et risible plutôt que nuisible et préjudiciable : *Le charlatan n'*ATTRAPE *que l'ignorance ou la sottise.* (Montesq.) *Duper*, c'est tromper en causant une perte ou un dommage : *Quel est le plus blâmable d'un bourgeois sans esprit et vain qui fait sottement le gentilhomme, ou du gentilhomme fripon qui le* DUPE ? (Mol.) *Enjôler*, c'est tromper une femme en cherchant à la séduire par des cajoleries, par des douceurs : *Félicia me dit que si les femmes savaient l'art d'entêter les hommes, en récompense les hommes n'ignoraient pas celui d'*ENJÔLER *les femmes.* (Le Sage.) *Embabouiner*, c'est tromper quelqu'un qui a la niaiserie et la crédulité d'un enfant : *Mes envieux, La Feuillade et La Rochefoucauld,* EMBABOUINÈRENT *ce pauvre duc de Sully.* (St-Sim.)

— **Prov. hist. Jusques à quand... abuseras-tu de notre patience ?** Allusion à l'apostrophe célèbre de Cicéron à Catilina. V. QUOUSQUE TANDEM...

ABUSEUR s. m. (a-bu-zeur — rad. *abuser*). Fam. Celui qui abuse, qui fait abus de certaines choses : *Croyez-vous que, moi, l'*ABUSEUR *de tout par excellence, j'aie eu ce trésor de vie entre les mains sans en abuser ?* (Alex. Dum.)

— Celui qui trompe, qui séduit : *C'est un grand* ABUSEUR. (Acad.) Ce mot, que les dictionnaires en général disent vieilli et familier, a été admis dans le style soutenu jusqu'au temps de Bossuet et de Corneille : *Les hérésiarques ont été les* ABUSEURS *des peuples.* (Richelet.) *D'un petit nombre d'*ABUSEURS *sont sorties plusieurs sectes comme un menu fretin.* (Calvin.) *Venez donc,* ABUSEURS *publics, lâches et misérables captifs de ceux que vous voulez captiver.* (Boss.)

... Comme un *abuseur* qui séduit ce qu'il loue.
CORNEILLE.

‖ Séducteur : *Il y a des jeunes gens qui font vanité d'être* ABUSEURS *de filles.* (Furetière.)

ABUSIF, IVE adj. (a-bu-zif, i-ve — lat. *abusivus*, même sens). Trompeur : *Un être bon en soi ne peut être* ABUSIF. (Boiste.) *Tout ce que les hommes apprennent de Dieu par les images est frivole et même* ABUSIF. (Calvin.) *La méthode que tu donnes à ces apprentis est* ABUSIVE, *les met en erreur, les abuse.* (Monet.) ‖ Excessif, qui est contraire à la raison, à l'ordre, à la règle, à la loi : *Un droit* ABUSIF. *Une prérogative* ABUSIVE. *C'est un grand exemple du pouvoir* ABUSIF *que les moines avaient alors en France.* (Volt.) *Les plus* ABUSIVES *des lois sont celles qui donnent prise sur les biens.* (Marmontel.) *Les possesseurs de priviléges étaient les premiers à s'excuser des avantages* ABUSIFS *dont ils jouissaient.* (Mme de Staël.)

Déclarons *abusif* et sujet à rupture
Tout hymen fait, à faire, où l'un des contractants
Subit ou subira la moindre violence.
LA CHAUSSÉE.

— Gramm. Où il y a impropriété, extension vicieuse de signification, altération du véritable sens : *Ce mot est tellement devenu* ABUSIF *qu'on ne sait plus ce qu'il signifie.* (La Harpe.)

ABUSIVEMENT adv. (a-bu-zi-ve-man — rad. *abusif*). D'une manière abusive ; avec abus d'autorité ; par mauvaise application des lois : *Cet homme a été* ABUSIVEMENT *emprisonné.* (Acad.) *Tous les juges, d'une voix unanime, déclarèrent la famille innocente, tortionnairement et* ABUSIVEMENT *jugée par le parlement de Toulouse.* (Volt.)

— Gramm. Improprement, dans un sens abusif : *Le mot de comédie est pris* ABUSIVEMENT *pour toutes les espèces du genre dramatique.* (La Font.) *Le mot* particule *est un terme vague, assez* ABUSIVEMENT *employé dans les grammaires.* (Duclos.)

ABUSSEAU s. m. (a-bu-sau — diminut. et corrupt. d'*abbé*). Ichthyol. Nom vulgaire d'une espèce particulière d'athérine, commune sur les côtes de La Rochelle et dans les îles du golfe de Gascogne. Ce mot rappelle la dénomination de *prestres*, sous laquelle on désigne les athérines et autres petits poissons à raies argentées sur les flancs, que les pêcheurs ont comparées à l'étole d'un prêtre : *L'*ABUSSEAU *de La Rochelle est estimé. A Lorient, on le compare à l'éperlan pour le goût.* (D'Orbigny.)

ABUSUS NON TOLLIT USUM (a-bu-zuss-nonn-tol-litt-u-zomm), mots latins que l'on cite proverbialement, et qui signifient : *l'abus n'empêche pas l'usage ;* c'est-à-dire que si quelques-uns abusent d'une chose bonne en soi et s'en trouvent mal, ce n'est pas une raison pour que d'autres s'abstiennent de cette chose. Cela peut se dire, au physique, des liqueurs, du vin, etc., et, au moral, de la bonté, de la liberté, etc. :

« L'abbé Bautain nous conseille d'écrire notre journal ; mais ne craint-il pas qu'au lieu de ne parler que de soi on ne s'amuse bientôt à ne parler que des autres ? Ne craint-il pas que cet innocent journal ne devienne la soupape par où s'échappera la malice intérieure ? tant il est vrai qu'on abuse de tout, même des meilleures choses. Mais, selon le proverbe *abusus non tollit usum*, adoptons le projet du journal intime, sous la condition d'avoir de la candeur et de ne pas y écrire les mémoires de nos amis. » H. RIGAULT.

ABUTA, ou **ABUTUA**, ou même **BUTUA** s. m. (a-bu-ta — nom usité en Cochinchine). Bot. On appelle ainsi plusieurs arbustes de la famille des ménispermées, qui croissent en Cochinchine, à Cuba, à Haïti, à la Guyane, etc. Leur suc est astringent. Leur amande fournit de la fécule et de l'huile. Les créoles emploient les jeunes rameaux contre les fièvres, les obstructions de foie et autres maladies.

ABUTER v. a. ou tr. (a-bu-té — rad. *but*). Tendre à un but, viser à une chose : ABUTER *une place, un emploi.* Vieux mot.

— Mar. Placer contre un arrêt une pièce de bois qu'on veut travailler, pour qu'elle ne puisse pas reculer ou se dérober à l'effort de l'outil. ‖ Se dit de deux pièces de bois qui se touchent, qui se servent d'appui par leurs extrémités.

— Arqueb. Diriger une arme à tir vers le but.

— Intrans. Terme de jeu. Jeter des quilles, des palets ou tout autre objet vers un but, pour savoir qui jouera le premier.

S'abuter, v. pr. S'est employé figurém. dans le sens de S'arrêter, se fixer à un objet qui sert comme de but : *Il semble que l'âme ébranlée et ennuyée se perde en soi-même, si on ne lui donne prise : il faut toujours lui fournir un objet où elle* S'ABUTE *et agisse.* (Montaig.)

ABUTILOÏDE s. f. (a-bu-ti-lo-ide — rad. *abutilon*, et du gr. *eidos*, forme). Bot. Genre de plantes exotiques, de la famille des malvacées. V. ABUTILON.

ABUTILON s. m. (a-bu-ti-lon). Bot. Genre de plantes de la famille des malvacées, tribu des sidas : *La plupart des* ABUTILONS *croissent dans la zone équatoriale.* (D'Orbigny.)

— **Encycl.** Ce genre renferme un grand nombre d'espèces, disséminées dans les régions chaudes et tempérées des deux continents. On le partage en plusieurs sous-genres ou sections, les abutilons proprement dits, les sidas, les napées, etc. Les tiges de toutes les espèces renferment, surtout dans l'écorce, des fibres textiles, qui peuvent être employées à des usages économiques. La médecine emploie leurs feuilles comme humectantes et émollientes ; leurs graines, comme apéritives et diurétiques. La plupart constituent d'assez jolies plantes d'ornement.

L'abutilon commun croît dans les marais du midi de l'Europe. Toutes ses parties sont mucilagineuses. La filasse qu'on retire de sa tige est inférieure à celle du chanvre, mais on en fait des cordes qui sont assez recherchées, à cause de leur prix peu élevé. Il n'en est pas de même de celle que fournissent l'abutilon à feuilles de tilleul, cultivé en Chine, et la napée : la première est préférée au chanvre, par les Chinois, pour la fabrication des cordages ; et on fait, avec la seconde, des tissus d'une grande finesse.

Ce n'est pas le seul avantage que présente cette dernière plante, cultivée quelquefois dans nos jardins. La racine est mucilagineuse, et employée en médecine comme émolliente. Dans plusieurs pays, on mange ses feuilles cuites, en guise d'épinards ; comme on fait, dans l'Inde, de celles de l'abutilon à feuilles rhomboïdes, et au Brésil, des fleurs de l'abutilon comestible.

Aux Canaries, on emploie, en guise de thé, les feuilles d'une espèce qui porte le nom de ces îles. D'autres abutilons sont estimés, dans l'Inde, comme fébrifuges.

ABYDÉNIEN, ENNE s. (a-bi-dé-ni-ain, è-ne). Géogr. Habitant d'Abydos : *Les* ABYDÉNIENS.

— Adjectiv. D'Abydos ; qui appartient, qui est propre à cette ville ou à ses habitants : *Un jour de fête, les soldats étrangers, maîtres de la ville et préposés à la garde des portes, s'enivrèrent dans une orgie avec des courtisanes* ABYDÉNIENNES *et s'endormirent au son des flûtes.* (Dufour.)

ABYDOS (a-bi-dôss), anc. ville de l'Asie Mineure, située sur la partie la plus resserrée de l'Hellespont, rivage opposé à Sestos ; célèbre par les amours et la mort de Héro et de Léandre. C'est là que Xerxès passa le détroit sur un pont de bateaux. Les habitants d'Abydos avaient la réputation d'être mous et efféminés, ce qui avait donné lieu chez les anciens à ce proverbe : *N'abordez pas sans précaution à Abydos.*

ABYDOS, anc. ville considérable de la haute Egypte, sur la rive gauche du Nil, au sud de Ptolémaïs, aujourd. *Madfouneh (la ville enterrée)*. Elle était, après Thèbes, la première ville de l'Egypte ; mais déjà, du temps de Strabon, ce n'était plus qu'une bourgade. De nos jours, elle ne présente qu'un amas de ruines. C'est là que fut trouvée, gravée sur le mur d'un petit temple, une inscription hiéroglyphique bien connue des savants sous le nom de *Table d'Abydos*. Elle contient en vingt-six bandes verticales une table généalogique des rois antérieurs à Sésostris, prince à qui ce temple était dédié. Cette table fameuse, découverte par Bankes en 1817, fut détachée du mur par Mimaut, consul de France à Alexandrie, et acquise ensuite par le *Bristish-Museum*. En mars 1845, le *Journal des Savants* en a donné une copie très-exacte.

ABYLA, montagne d'Afrique, formait avec le mont Calpé, situé en Europe, les colonnes d'Hercule. — Ville d'Afrique, auj. *Ceuta.*

ABYSSIN, INE adj. (a-biss-sain). Géogr. Qui appartient, qui a rapport à l'Abyssinie ou à ses habitants : *Syllabaire* ABYSSIN. *L'éthiopien ou idiome de l'ancien empire* ABYSSIN *d'Axum n'est plus qu'une langue morte.* (Encycl.) *En outre, sur le littoral* ABYSSIN, *dans les cantons méridionaux et chez les Gallas, on parle d'autres idiomes peu connus.* (Béraud.) *Les moines* ABYSSINS *n'ont pas la faculté de mendier.* (Bouillet.)

— Substantiv. Habitant de l'Abyssinie : *Les* ABYSSINS, *moitié juifs, moitié chrétiens, reconnaissent pour leur patriarche l'archevêque qui réside dans les ruines d'Alexandrie.* (Volt.) *Les* ABYSSINS *appartiennent à la race éthiopienne.* (Béraud.) ‖ On dit aussi ABYSSINIEN. V. ce mot.

ABYSSINICO-ÉTHIOPIEN, ENNE adj. (a-biss-si-ni-ko-é-ti-o-pi-ain, è-ne — rad. *Abyssinie* et *Ethiopie*). Qui appartient, qui a rapport aux Abyssiniens et aux Ethiopiens : *Cette inscription contient, outre la généalogie de Ptolémée Evergète, une seconde partie écrite en langue d'Axum, dialecte* ABYSSINICO-ÉTHIOPIEN, *et qui est une liste de noms de peuples qu'un roi se vante d'avoir soumis.* (Encycl.) ‖ On dit aussi ABYSSINO-ÉTHIOPIEN.

ABYSSINIE, vaste contrée de l'Afrique orientale, l'Ethiopie des anciens ; pays montagneux et pittoresque, mais très-fertile, arrosé par plusieurs affluents du Nil ; climat tempéré et salubre ; env. 4,000,000 h. Mines d'or et d'argent ; animaux féroces, tels que le lion, le tigre, le léopard, la panthère, l'hyène, le crocodile ; on y trouve aussi la girafe. Autrefois toute cette contrée formait un vaste empire soumis à un seul prince ; il a été depuis divisé en plusieurs Etats indépendants. Les principaux sont : le Tigré, cap. Antalo ; l'Ambara, cap. Gondar, résidence du souverain, et le Choa, cap. Ankober. La plupart des Abyssins suivent la religion chrétienne. Le commerce, très-peu important, se borne à l'exportation de la poudre d'or et de l'ivoire.

ABYSSINIEN, ENNE s. (a-biss-si-ni-ain, è-ne). Géogr. Habitant de l'Abyssinie : *Les ethnographes croient généralement que les* ABYSSINIENS *descendent d'une race aborigène d'Afrique et de colons venus de la haute Egypte.* (Encycl.) *La couleur de leur peau est plus ou moins bronzée. Elle est plus claire si la mère est une* ABYSSINIENNE, *et plus foncée si c'est une négresse.* (Encycl.) *Les* ABYSSINIENS *ont peine à s'acclimater en Egypte.* (J.-J. Marcel.) *Les Turcs recherchent passionnément les* ABYSSINIENNES, *à cause de leur beauté et de leur aimable caractère.* (J.-J. Marcel.)

— Adj. Qui appartient à l'Abyssinie, qui a rapport à ce royaume ou à ses habitants : *La nation* ABYSSINIENNE. *Un roi* ABYSSINIEN. *Les églises* ABYSSINIENNES. *Les langues* ABYSSINIENNES. *Les annales* ABYSSINIENNES *ne donnent aucun détail sur le règne des onze usurpateurs qui occupèrent successivement le trône.* (Encycl.)

— s. m. Idiome parlé par les habitants de l'Abyssinie. ‖ Dans ces différentes acceptions, on dit indifféremment ABYSSINIEN ou ABYSSIN. V. ce dernier mot.

ABYSSINIQUE adj. (a-biss-si-ni-ke). Géogr. De l'Abyssinie ; qui appartient, qui a rapport à l'Abyssinie : *Les langues* ABYSSINIQUES. *L'idiome* ABYSSINIQUE. *Balbi parle de la branche* ABYSSINIQUE *dans la famille des langues sémitiques.* (Legoarant.) ‖ Pour cette forme adjective, on dit aussi ABYSSIN et ABYSSINIEN.

ABYSSINO-ÉTHIOPIEN, ENNE adj. (a-biss-si-no-é-ti-o-pi-ain, è-ne — rad. *Abyssinie* et *Ethiopie*). Géogr. Qui appartient à l'Abyssinie et à l'Ethiopie : *La langue d'Axum est un dialecte* ABYSSINO-ÉTHIOPIEN. (Encycl.) V. ABYSSINICO-ÉTHIOPIEN.

ABYSSIQUE adj. (a-biss-si-ke — du gr. *a* priv., et *bussos*, fond). Géol. Se dit pour désigner les dépôts qui auraient été formés, par la voie aqueuse, dans le sein de la première mer ou l'abîme : *Terrains* ABYSSIQUES. ‖ Ce mot est la forme adjective de *abîme*.

ABYSSUS ABYSSUM INVOCAT (a biss-suss-a-biss-somm-ain-vo-katt), mots latins qui signifient : *L'abîme appelle l'abîme.* Dans l'application, cette belle expression tirée de la Bible signifie qu'un malheur en appelle un autre, mais surtout qu'une faute conduit fatalement à une autre faute : une fois sur la pente du mal, l'homme ne peut plus s'arrêter qu'au fond de l'abîme. C'est de cette expression biblique qu'est né notre proverbe français : Un malheur ne vient jamais seul.

« Je vous dirai qu'un soir Carlostadt et moi avions faim, mais une faim de moines qui n'ont pas mangé depuis vingt-quatre heures. Nous jeûnions depuis ce temps-là : nous aurions mangé une cathédrale. Où aller, sans argent, dans la ville éternelle, qui ne nous avait jamais semblé si éternelle ? Il était tard ; les couvents étaient fermés. Point de ressources. Carlostadt bâillait de faim et de sommeil ; moi, de sommeil et de faim. Passe un abbé. Les solitudes s'attirent, a dit l'Écriture : *Abyssus evocat abyssum.* Le vide de l'abbé heurta le nôtre ; son estomac cria : *J'ai faim*, et le nôtre répondit : *Je n'ai pas soupé.* »

LÉON GOZLAN.

« Il y avait quelque chose de touchant dans cette heureuse et laborieuse médiocrité. En se sentant aimée par Minard, Zélie l'aima sincèrement, l'amour attire l'amour, c'est l'*abyssus abyssum* de la Bible. » BALZAC.

« Un grand penchant nous entraîne vers les ouvrages mystiques : *Abyssus abyssum invocat ;* notre esprit est un abîme qui se plaît dans les abîmes ! Enfants, hommes, vieillards, nous sommes toujours friands de mystères, sous quelque forme qu'ils se présentent. »

BALZAC.

— Rem. Dans l'usage que l'on fait de cette citation latine, on se sert indistinctement de *vocat*, *evocat*, *invocat*, qui sont trois formes différentes du verbe *appeler*.

ABZUG s. m. (ab-zugg). Chim. Poussière noirâtre d'acide de plomb mélangé de matières étrangères, qui se forme à la surface du bain de plomb en fusion, au début de la coupellation.

AC, préfixe, remplaçant la préposition *ad*, dans les mots soit latins, soit dérivés du latin où cette préposition se rencontre avec un mot commençant par un *c* ou par un *q* : Tels sont *accoster*, *accéder*, *accolade*, *accord*, *accrocher*, *acclimater*, etc., mis pour *adcoster*, *adcéder*, *adcolade*, *adcord*, *adcrocher*, *adclimater*, etc.

ACABIT s. m. (a-ka-bi — bas lat. *accapitum*, formé de *ad* et *capere*, prise de possession, achat. Avant de revêtir son sens actuel, *de bon acabit* a d'abord signifié de bonne prise, de bonne possession). Qualité bonne ou mauvaise d'une chose : *Ces poires sont d'un bon* ACABIT. *Ce drap est d'un mauvais* ACABIT.

— Fig. et fam. en parlant des personnes, Caractère, habitude, manière d'être bonne ou mauvaise : *Vous me demandez ce que je pense de vos cousins. Je les trouve, si l'on peut s'exprimer ainsi, de même* ACABIT *que vous, et cet* ACABIT *n'est pas le plus commun.* (Mme de Maintenon.) *Elle imposait beaucoup, car elle s'était entourée de quelques vieilles dévotes de son* ACABIT, *qui la soutenaient à charge de revanche.* (Balz.) *Mon fils ne voit avec quelque intimité que des ecclésiastiques ou de jeunes savants de même* ACABIT. (H. Beyle.) *Elle ne connaissait, en fait de femmes, que sa mère et quelques volumineuses matrones du même* ACABIT. (G. Sand.)

. . . . Ta plume baptise
De noms trop doux gens de tel *acabit*.
J.-B. ROUSSEAU.

— Dans le même sens, se dit aussi des choses : *Il est veuf, il a des enfants, c'est vrai ; mais il sera pair de France, et par le temps qui court, trouvez donc des mariages de cet* ACABIT. (Balz.)

ACACAHOACTLI s. m. (a-ka-ka-o-ak-tli — nom formé par onomatopée). Ornith. Espèce d'alcyon ou de martin-pêcheur qui habite le Mexique ; il ne se trouve que dans les marais, où il niche au milieu des joncs, et fait entendre un cri très-rauque : *La taille de l'*ACACAHOACTLI *est un peu moindre que celle du canard sauvage.* (Buff.) *On peut apprivoiser l'*ACACAHOACTLI *en le nourrissant de poisson et même de chair.* (Buff.)

ACACIA s. m. (a-ka-sia — étym. douteuse : du gr. *akê*, pointe, en raison des épines de l'acacia, ou de *akakia*, *a* privatif ; *kakos*, mauvais, qui est sans malice, parce que la piqûre de ses épines n'est suivie d'aucun mauvais effet). Bot. Nom d'un genre d'arbres de la famille des légumineuses : *La plupart des* ACACIAS *croissent soit dans la zone équatoriale, soit dans les contrées extra-tropicales de la Nouvelle-Hollande.* (D'Orbigny.) *Leur odorat, jeune encore, se souvenait de la senteur embaumée des* ACACIAS *et des pommes roses.* (R. de Beauv.) *Quelques* ACACIAS *en fleur, des épines roses, des plantes grimpantes s'élevaient autour de la maison.* (Balz.)

— On connaît une grande variété d'acacias : ACACIA À TROIS ÉPINES. V. *Févier.* ‖ ACACIA DE SIBÉRIE. V. *Caragan.* ‖ ACACIA PUDIQUE. V. *Sensitive.*

— *Faux acacia.* Cet arbre à belles fleurs blanches, très-répandu dans les jardins et les promenades, où il est connu sous le nom vulgaire, mais impropre, d'*acacia*, est un *robinier*. V. ROBINIER.

— Numism. Espèce de sachet long et étroit que l'on remarque à la main des consuls et des empereurs grecs, dans les médailles depuis le VIe siècle.

— Poétiq. En vers, le mot *acacia* n'a ordinairement, comme dans la prononciation ordinaire, que trois syllabes : A-CA-CIA.

Sous l'*acacia* léger j'aurais placé Delille.
CASTEL.

Ses gais refrains vous égalent en nombre,
Fleurs d'*acacia* qu'éparpillent les vents.
BÉRANGER.

— Cependant rien n'empêche, en poésie, de le faire de quatre syllabes :

Le pâle *acacia*, le pudique oranger.
ANCELOT.

— **Encycl.** Le genre acacia renferme environ trois cents espèces, la plupart croissant dans la zone équatoriale ou dans les régions intertropicales de l'Australie. Ce sont des arbres ou des arbrisseaux, ordinairement épineux, à feuilles ailées, souvent réduites au pétiole élargi et aplati. Plusieurs d'entre eux se font remarquer par leur bois dur, mais rarement droit, et peu susceptible d'être employé dans l'industrie, ou par les produits qu'ils fournissent à la médecine et aux arts : tannin, cachou, gommes, sucs divers, fruits, matières colorantes, etc.

La propriété astringente est celle qui domine dans le bois et l'écorce de plusieurs espèces ; elle est due à la quantité considérable de tannin que renferment ces organes. Aussi emploie-t-on pour le tannage l'acacia d'Arabie et celui d'Adanson. Dans d'autres cas, l'astringence est assez forte pour les faire employer comme fébrifuges ; tels sont l'acacia voyageur, l'acacia ferrugineux et l'acacia à fleurs blanches. Enfin le cachou, substance éminemment astringente, est fourni par l'*acacia catechu* et par quelques autres végétaux de divers genres. V. CACHOU.

Un autre groupe non moins intéressant est celui des acacias gommifères. L'acacia du Sénégal, ou gommier blanc, qui habite l'Arabie et l'intérieur de l'Afrique, laisse exsuder de son tronc la gomme du Sénégal, qu'on emploie en médecine comme adoucissant. Les acacias vrai, du Nil, gommifère et d'Arabie, donnent la gomme arabique, employée aux mêmes usages, et plus connue que la précédente.

Les feuilles de l'acacia Lebbek servent de savon aux habitants des îles Maurice et de la Réunion.

Les fruits d'un grand nombre d'espèces sont utilisés en économie domestique, en médecine ou dans les arts. Au Mexique, on mange ceux de l'acacia comestible ou *guaxe*. Les gousses de l'acacia grimpant, ou liane à bœuf, atteignent souvent la longueur d'un mètre et renferment des graines plates, arrondies et larges comme la main. Leur saveur un peu amère n'empêche pas les Américains de les manger crues ou cuites dans la cendre, et de les donner aussi à leurs bêtes à cornes, qui aiment beaucoup cette nourriture.

En faisant bouillir les gousses de l'acacia d'Arabie, cueillies avant leur maturité, on en obtient un extrait solide, brun rougeâtre, d'une saveur astringente et styptique, qu'on employait beaucoup autrefois en médecine, sous le nom de *suc d'acacia*.

Les fruits de l'acacia catechu fournissent du cachou, et on peut les employer pour le tannage, ainsi que les bablah, fruits de l'acacia cendré et de quelques autres espèces, qui sont aussi riches en tannin.

Un grand nombre d'acacias sont cultivés dans les jardins d'agrément. L'un des plus remarquables est l'acacia julibrissin ou arbre de soie, originaire de l'Orient, et que l'on cultive en plein air jusque sous le climat de Paris, de même que l'acacia à panaches. D'autres espèces, telles que l'*acacia floribunda*, demandent à être abritées l'hiver en orangerie, et il en est même, comme l'acacia de Farnèse, vulgairement appelé *cacie*, l'acacia du Nil, etc., qui ne peuvent être conservées qu'en serre chaude.

ACACIE s. f. (a-ka-si). Hortic. Nom sous lequel on désigne souvent plusieurs arbres et arbustes appartenant à la famille des acacias.

ACACIENS s. m. pl. (a-ka-si-ain). Hist. relig. Sectes d'Ariens au IVe siècle. Ils avaient pour chef Acacius de Césarée.

ACADÉMICIEN s. m. (a-ka-dé-mi-si-ain — rad. *académie*). Chez les anciens, Celui qui professait les opinions de la secte philosophique grecque appelée Académie : *Cicéron était très-attaché à la secte des* ACADÉMICIENS. (Volt.) ‖ Se dit aujourd'hui d'un écrivain, d'un artiste, d'un savant, qui fait partie d'une académie et particulièrement de l'Académie française : *En qualité* D'ACADÉMICIEN, *je condamnerais d'autorité.* (Pasc.) ACADÉMICIEN, *sénateur et pair de France, Berthollet n'existe que pour méditer et découvrir.* (Cuvier.) *Aux* ACADÉMICIENS *étaient octroyés de brillants privilèges.* (Balz.) *Ce monsieur est un* ACADÉMICIEN. (Alex. Dumas.)

— Par ext. et plus souvent par plaisanterie, Celui qui fait partie d'une société, d'une réunion quelconque : *Avant peu d'années, la gastronomie aura ses* ACADÉMICIENS, *ses cours, ses professeurs et ses propositions de prix.* (Brill.-Sav.)

— Adject. Qui a rapport, qui est propre à l'Académie ou aux académiciens : *On compte trois sectes* ACADÉMICIENNES.

Ta léthargique fleur n'est bonne
Qu'à ceindre un jour d'une couronne
Un front *académicien*. NAUDET.

— En poésie, le mot *académicien* est généralement de six syllabes (*a-ca-dé-mi-ci-en*), comme on le voit dans les vers suivants :

Enfin, par son sublime organe,
Les animaux parlent si bien,
Que dans Houdard souvent un âne
Est un *académicien*.
J.-B. ROUSSEAU.

— **Prov. littér.** :

Ci-gît Piron, qui ne fut rien,
Pas même ACADÉMICIEN.

Trait satirique de Piron, dont voici l'histoire :
Piron, poëte de second ordre, mais immortel auteur de la *Métromanie*, avait un grand talent pour la saillie et l'épigramme, et ne laissait passer aucune occasion de lancer des brocards contre l'Académie française : « *Ils sont là quarante*, disait-il, *qui ont de l'esprit comme quatre.* » Un jour qu'il s'efforçait de percer la foule pour assister à une séance publique, il s'écria : « *Il est plus difficile d'entrer ici que d'y être reçu.* » Cependant, en 1750, il se mit sur les rangs pour la place laissée vacante par la mort de l'abbé Terrasson, et ne fut point nommé. Trois ans après, il obtint les suffrages de l'assemblée, mais Louis XV refusa son agrément à cette élection, et donna au poëte, pour dédommagement, une pension de mille livres. Ce fut peu de temps après que Piron envoya à l'Académie son testament avec cette épigramme :

Ci-gît Piron, qui ne fut rien,
Pas même académicien.

Toute l'Académie française avait été invitée à l'enterrement de Piron ; elle pouvait sans doute se dispenser d'y assister en corps, mais on n'y vit pas un seul de ses membres. Il y avait dans un pareil procédé plus qu'une inconvenance. On fit circuler à ce sujet ce quatrain :

Des quarante, priés en vain à ton convoi,
Aucun n'en a voulu grossir le petit nombre ;
Ne t'en plains pas, Piron, c'est qu'ils avaient, ma foi,
Encor peur de ton ombre.

On fait, en littérature, de fréquentes allusions à l'épitaphe du spirituel satirique :

« Cette fidélité à la mauvaise fortune de la démocratie fut récompensée par la perte de sa place de professeur à l'Université de Munich et de toutes ses distinctions honorifiques. Il ne sauva de la débâcle que son titre de membre de l'Académie des sciences, en sorte qu'on peut retourner pour lui le mot de Piron, et dire de Fallmerayer qu'*il ne fut rien*,

Hélas ! qu'académicien !

Revue de l'Instruction publique.

« Béranger n'est pas de l'Académie française, il s'est dit qu'il ne fallait pas en être. C'est une singularité dont il se flatte, et dont il se vanterait presque, si tout le monde ne savait pas qu'il ne tient qu'à lui d'être un des premiers des quarante. Mais il ne veut pas qu'on puisse « accoler jamais d'autre titre à son nom que « celui de *chansonnier*. » Il ne fut rien, *pas même académicien*, c'est une épitaphe qu'il s'est appliquée à l'avance. »

SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi.*

Quelquefois la tournure, le sens, la marche de la phrase amène, dans la citation, un autre mot que *académicien*. Cette substitution a lieu quand on passe du général au particulier, comme dans l'exemple suivant :

« Le roi ouvrit ses bras au vicomte de Montflanquin et le tint longtemps sur son cœur. Je n'ai pas besoin d'ajouter que ses yeux étaient mouillés de larmes. — Nous ne ferons rien pour vous, lui dit-il enfin avec bonté ; puisque vous l'exigez, *vous ne serez rien, pas même pair de France.* Seulement, quoi que vous demandiez, soit pour vos proches, soit pour vos amis, vous l'obtiendrez, noble jeune homme, de notre royale gratitude. »

JULES SANDEAU, *Sacs et Parchemins.*

ACADÉMICIENNE s. f. (a-ka-dé-mi-si-ène — rad. *académie*). Ce féminin a été fait pour Mme Deshoulières, à qui l'Académie d'Arles avait envoyé des lettres d'académicienne : *Il y a en Italie des* ACADÉMICIENNES. (Acad.) *L'académie de peinture a nommé quelques femmes* ACADÉMICIENNES. *Une femme ne doit être* ACADÉMICIENNE *qu'en épousant un académicien.* (Mme E. de Gir.)

ACADÉMICITÉ s. f. (a-ka-dé-mi-si-té — rad. *académie*). Titre, qualité d'académicien. Mot burlesque qu'a employé Galiani : *Présentez*, écrit-il, *mes félicitations à l'abbé Arnaud sur son* ACADÉMICITÉ.

ACADÉMIE. Nom donné par les Athéniens à une promenade plantée de platanes et d'oliviers, qui avait été d'abord un gymnase, et dont l'emplacement avait été légué à la république par un contemporain de Thésée, nommé *Académus*. Elle était située sur les bords du Céphise, aux portes d'Athènes. Platon, qui possédait une maison de campagne dans les environs, y venait chaque jour expliquer sa doctrine à ses disciples. De là le nom d'*Académie* donné à son école et à sa doctrine, et dans la suite à toute société organisée de savants, de poëtes ou d'artistes. Les variations que subit la doctrine platonicienne ont fait distinguer l'*ancienne académie*, où Speusippe, Xénocrate et Polémon continuèrent l'enseignement de Platon, de la *moyenne*, dont *Arcésilas* fut le fondateur, et de la *nouvelle*, fondée par Carnéade. De nos jours un Athénien, propriétaire d'un emplacement qu'il prétendait être celui de l'Académie, l'a mis en loterie sous le nom pompeux d'*Académie de Platon*, et a fait vendre des billets dans toute l'Europe.

ACADÉMIE s. f. (a-ka-dé-mi — Pour l'origine, V. l'article ci-dessus). Société scientifique, littéraire ou artistique, et particulièrement l'Académie française : *Les* ACADÉMIES *sont des sociétés comiques où l'on garde le sérieux.* (Mme de Linange.) *Je veux établir chez vous une* ACADÉMIE *de beaux esprits.* (Mol.) *De toutes les* ACADÉMIES *du royaume et du monde, c'est assurément l'*ACADÉMIE *de musique qui fait le plus de bruit.* (J.-J. Rouss.) *Je postulerai fort et ferme une place dans votre* ACADÉMIE. (Volt.) *L'établissement de l'*ACADÉMIE *française suffirait seule pour immortaliser le nom de Richelieu.* (Parny.) *La dissertation sur le* Cid, *quoique injuste dans plusieurs parties, commença dignement la carrière de l'*ACADÉMIE. (A. Guiraud.) *L'*ACADÉMIE *des sciences morales et politiques est le lieu de déportation pour les esprits graves ; une fois là ils se tiennent tranquilles.* (Balz.) *Il est d'usage de vivre longtemps à l'*ACADÉMIE. (Ste-Beuve.) *Etienne eut cela de piquant dans sa vie d'être reçu deux fois à l'*ACADÉMIE *française.* (Ste-Beuve.)

— Division de l'Université de France, dirigée par un recteur : *Il y a aujourd'hui vingt-six* ACADÉMIES *universitaires. Les* ACADÉMIES *de Rouen, de Bordeaux, de Strasbourg. Un officier, un membre, un inspecteur de l'*ACADÉMIE *de Paris.*

— Ecole publique de dessin, d'architecturé, de peinture : *Dans les* ACADÉMIES, *il y a un professeur d'anatomie et un professeur de perspective; on y joint encore un professeur d'architecture. Ces professeurs doivent enseigner aux élèves, non-seulement les règles de l'art, mais aussi la partie pratique.* (Millin.)

— Dessin et peint. Figure entière, peinte ou dessinée d'après un modèle nu, et qui ne doit pas entrer dans la composition d'un tableau. Ce mot est plus particulièrement employé dans le dessin : *Cet élève en est aux* ACADÉMIES; *il dessine une* ACADÉMIE.

— Se disait autrefois du lieu où l'on apprenait l'équitation, l'escrime et autres exercices corporels : *Quoiqu'il eût médiocrement réussi à l'*ACADÉMIE, *il avait, dans le geste et dans toutes les manières, une grâce infinie.* (St-Sim.)

— Collectiv. Ceux qui fréquentent d'ordinaire une académie : *Ce jour-là tel écuyer fit monter à cheval son* ACADÉMIE.

— *Faire son académie, ses académies,* Suivre l'académie, apprendre les armes et, en général, tous les exercices du corps qu'on y enseignait : *Sans avoir fait son* ACADÉMIE, *un voyageur monte à cheval.* (J.-J. Rouss.) *Les élégants, les oisifs faisaient leurs* ACADÉMIES, *elles étaient encore exigées du jeune homme qui devait se marier. L'art de la natation, de l'équitation, de la danse, du tir à l'épée, au pistolet, entrait alors dans l'éducation des gentilshommes.* (R. de Beauv.) *Quelques-uns ne faisaient leurs* ACADÉMIES *que pour plaire à leur famille.* (R. de Beauv.) ‖ *Tenir académie,* Enseigner l'escrime, la natation et tous les exercices du corps.

— Signifiait aussi fam. Tripot, maison de jeu : *Il a perdu son argent dans une* ACADÉMIE. *Les* ACADÉMIES *de jeux sont souvent des coupe-gorges. Le titre d'*ACADÉMIE *a tellement été prodigué en France, qu'on l'a donné pendant quelques années à des assemblées de joueurs qu'on appelait autrefois des tripots : on disait des* ACADÉMIES *de jeu.* (Volt.) *Ma maison n'est point une* ACADÉMIE. (Picard.)

— Par ext. *Académie des jeux,* Livre où l'on donne les règles de tous les jeux de cartes.

ACADÉMIES EN FRANCE. L'*Ecole palatine,* sous Charlemagne, était déjà une sorte d'académie dans l'acception générale que les modernes donnent à ce nom. Dès les premiers temps de la littérature romane, les pays de la langue d'oc eurent leurs *Collèges de la Gaie science,* leurs *Jeux Floraux,* sociétés qui avaient pour but la culture de la poésie et de l'élégante littérature des troubadours. La France septentrionale eut, dès le XIIe siècle, ses *Puys,* réunions littéraires destinées surtout à couronner les plus belles poésies sur la sainte Vierge. En 1570, il s'établit à Paris une *Académie pour la langue française,* dont Ronsard fut un des fondateurs. Cette société existait encore en 1584.

Mais les véritables académies ne datent, en France, que du XVIIe siècle.

ACADÉMIE FRANÇAISE. Cette société célèbre doit son origine au cardinal de Richelieu. Il entrait dans la pensée de ce grand politique d'asseoir le crédit de la France près des autres nations, non-seulement par la puissance de ses armes et de son unité, mais aussi par l'influence de sa langue et de sa littérature. En ce temps, quelques gens de lettres, à l'imitation de ce qui se faisait déjà du temps de Ronsard, avaient coutume de se réunir périodiquement chez l'un d'entre eux, Valentin Conrart, pour y converser sur les sujets littéraires; le ministre conçut le projet de donner une existence légale à cette association. Le 2 janvier 1635, l'Académie française reçut ses lettres patentes, signées du roi Louis XIII. Le Parlement, jaloux de sentir l'autorité des lettres se constituer ainsi dans l'Etat à côté de la sienne, refusa pendant deux ans de les enregistrer. Le premier but assigné aux travaux de l'Académie française était d'épurer et de fixer la langue. A l'époque de la Révolution, soupçonnée de sentiments monarchiques, et accusée de constituer une aristocratie intellectuelle, elle fut supprimée, le 8 août 1793, par un décret de la Convention, et incorporée, en 1795, dans l'Institut national, sous le nom de classe de la langue et de la littérature françaises. La Restauration lui rendit l'organisation qu'elle avait eue dans l'origine. La Révolution de Juillet, celle de Février et le second Empire n'y ont introduit aucun changement. La première édition du dictionnaire de l'Académie parut en 1694, et la sixième, qui est la dernière, en 1835. Le discours préliminaire, morceau remarquable à plusieurs titres, est de M. Villemain. L'Académie française se compose de quarante membres, appelés les quarante *Immortels.* Ils sont nommés par voie d'élection, et les candidats ne peuvent arriver au fauteuil qu'après avoir eux-mêmes sollicité cet honneur; de plus, leur nomination est soumise à l'agrément du souverain. L'opinion publique s'est plu quelquefois à donner à l'Académie française le nom d'*Hôtel des Invalides de la littérature,* parce qu'on l'a vue souvent se recruter parmi les gens de lettres dont la carrière était terminée. (V. au *Supplément.*)

HISTORIQUE DES QUARANTE FAUTEUILS

DEPUIS 1634 JUSQU'EN 1869.

I.
1634 P. Bardin.
1637 Nicolas Bourdon.
1644 Salomon.
1670 Ph. Quinault.
1689 Fr. de Caillères.
1717 Card. de Fleury.
1743 Card. de Luynes.
1783 Florian.
1795 Volney.
1820 Pastoret.
1841 Comte de Saint-Aulaire.
1855 Duc de Broglie.

II.
1634 P. Hay du Chastelet.
1637 Perrot d'Ablancourt.
1664 Bussy-Rabutin.
1693 Paul Bignon.
1743 Jérôme Bignon.
1772 Q.-F. de Bréquigny.
1795 Ecouchard Lebrun.
1807 F.-J.-M. Raynouard.
1836 Mignet.

III.
1634 Ph. Habert.
1637 S. Esprit.
1678 J.-N. Colbert, archev.
1707 Fraguier.
1728 Abbé Rothelin.
1744 G. Girard.
1748 Paulmy d'Argenson.
1787 J.-B. d'Aguesseau.
1826 Brifaut.
1858 J. Sandeau.

IV.
1634 Bacher de Méziriac.
1639 La Mothe Le Vayer.
1672 J. Racine.
1699 Valincour.
1730 La Faye.
1731 Crébillon.
1762 Voisenon.
1776 Boisgelin, archev.
1803 Dureau de la Malle.
1807 Picard.
1829 Arnault.
1834 Scribe.
1861 O. Feuillet.

V.
1635 Auger de Mauléon.
1639 Daniel de Priézac.
1662 Michel Le Clerc.
1692 J. de Tourreil.
1714 J. Roland Malet.
1736 Boyer, évêq.
1755 Thyrel de Boismont.
1787 Rulhières.
1795 Garat.
1816 Card. de Bausset.
1824 De Quélen, archev.
1840 Molé.
1856 De Falloux.

VI.
1634 Arbaud de Porchères.
1640 Olivier Patru.
1681 N. Potier de Novion.
1693 P. Goibau Du Bois.
1694 Ch. Boileau.
1704 Gaspard Abeille.
1718 N.-H. Montgault.
1747 Ch. Duclos.
1772 N. Beauzée.
1789 J.-J. Barthélemy.
1795 Cambacérès.
1816 De Bonald.
1841 Ancelot.
1854 E. Legouvé.

VII.
1635 Séguier.
1643 Bazin de Bezons.
1684 Boileau Despréaux.
1711 J. d'Estrées, archev.
1718 René d'Argenson.
1721 Languet de Gergy.
1753 Buffon.
1788 J.-J. Vicq d'Azyr.
1795 Cabanis.
1808 Destutt de Tracy.
1836 Guizot.

VIII.
1634 Faret.
1646 P. du Ryer.
1658 Card. d'Estrées.
1715 Maréc. d'Estrées.
1738 La Trémouille.
1741 Card. de Rohan-Soubise
1757 Montazet, archev.
1788 Boufflers.
1815 Baour-Lormian.
1855 Ponsard.
1868 Autran.

IX.
1634 Fr. Maynard.
1647 P. Corneille.
1685 Th. Corneille.
1710 Houdard de la Motte.
1731 Bussy-Rabutin, évêq.
1737 Foncemagne.
1780 Chabanon.
1795 Naigeon.
1810 Nép. Lemercier.
1841 Victor Hugo.

X.
1634 Cl. de Malleville.
1648 J. Ballesdens.
1675 Cordemoy.
1685 Bergeret.
1695 C. de Saint-Pierre.
1743 Maupertuis.
1759 Le Franc de Pompignan
1785 Maury.
1795 Merlin.
1816 Ferrand.
1825 Casimir Delavigne.
1844 Sainte-Beuve.

XI.
1634 Cauvigny-Colomby.
1649 Tristan l'Hermite.
1655 La Mesnardière.
1665 De Saint-Aignan. (F.)
1687 F.-T. de Choisy.
1724 Ant. Portail.
1736 La Chaussée.
1754 Bougainville.
1763 Marmontel.
1799 Bigot de Préameneu.
1825 Duc de Montmorency.
1826 Guiraud.
1847 Ampère.
1865 Prévost-Paradol.

XII.
1634 Voiture.
1649 Mézeray.
1683 Barbier d'Ancourt.
1694 Clermont-Tonnerre, év.
1701 N. Malézieu.
1727 J. Bouhier.
1747 Voltaire.
1779 J.-F. Ducis.
1816 Desèze.
1828 Barante.
1867 Gratry.

XIII.
1635 J. Sirmond.
1649 J. de Montreuil.
1651 Fr. Tallemant.
1693 De la Loubère.
1729 Cl. Sallier.
1761 J.-G. Coëtlosquet.
1784 P. de Montesquiou.
1795 Sieyes.
1816 Lally-Tollendal.
1830 Pongerville.

XIV.
1634 Vaugelas.
1649 Scudéry.
1668 P. Dangeau.
1720 Maréch. de Richelieu.
1789 D'Harcourt.
1795 Lacuée de Cessac.
1841 De Tocqueville.
1859 Lacordaire (le père).
1863 Alb. de Broglie (prince).

XV.
1634 B. Baro.
1650 J. Doujat.
1689 E. Renaudot.
1720 E. de Roquette.
1725 Gondrin d'Antin, évêq.
1733 Dupré de Saint-Maur.
1774 Malesherbes.
1795 Rœderer.
1816 Duc de Lévis.
1830 Ph. de Ségur.

XVI.
1634 J. Baudoin.
1650 Charpentier.
1702 Chamillart, évêq.
1714 Maréch. de Villars.
1734 Duc de Villars.
1770 Loménie de Brienne.
1795 Andrieux.
1833 Thiers.

XVII.
1634 Cl. l'Etoile.
1652 A. Coislin.
1704 P. Coislin.
1710 H.-C. Coislin, évêq.
1733 Surian, évêq.
1754 D'Alembert.
1784 Choiseul-Gouffier.
1803 Portalis.
1807 Laujon.
1811 Etienne.
1817 Laya.
1833 Ch. Nodier.
1844 Mérimée.

XVIII.
1634 De Serizay.
1653 Pellisson.
1693 Fénelon.
1715 De Boze.
1754 De Clermont.
1771 Du Belloy.
1775 De Duras.
1795 Abbé Villar.
1826 Féletz.
1850 Nisard.

XIX.
1634 Balzac.
1654 H.-P. de Beaumont, arch.
1671 Fr. de Harlay, archev.
1695 André Dacier.
1722 Card. Dubois.
1724 Hénault.
1771 De Beauvau.
1795 Domergue.
1810 Saint-Ange.
1811 Parseval-Grandmaison.
1835 Salvandy.
1857 E. Augier.

XX.
1634 Laugier-Porchères.
1654 De Chaumont.
1697 Cousin.
1707 Valon de Mimeure.
1719 N. Gédoyn.
1744 Card. de Bernis.
1797 F. de Neufchâteau.
1828 P.-A. Lebrun.

XXI.
1634 Germain Habert
1655 Cotin.
1682 L. Dangeau.
1723 Merville.
1732 Terrasson.
1750 De Bissy.
1810 Esménard.
1811 Ch. Lacretelle
1856 J.-B. Biot.
1863 De Carné.

XXII.
1634 Servien.
1659 Villayer.
1691 Fontenelle.
1757 A.-L. Séguier.
1765 Bern. de Saint-Pierre.
1814 Aignan.
1824 Soumet.
1845 Vitet.

XXIII.
1634 Colletet.
1659 Gilles Boileau.
1670 J. de Montigny.
1671 Ch. Perrault.
1704 Card. de Rohan. (A.-G.)
1749 Vauréal.
1760 La Condamine.
1774 J. Delille.
1813 Campenon.
1844 Saint-Marc Girardin.

XXIV.
1634 Saint-Amant.
1661 J.-C. Cassagne.
1679 De Crecy.
1710 Ant. de Mesmes.
1723 J. Alary.
1771 Gaillard.
1796 J.-F. Cailhava.
1813 Michaud.
1840 Flourens.
1868 Claude Bernard.

XXV.
1634 Boissat.
1662 Furetière.
1688 La Chapelle.
1723 D'Olivet.
1768 Condillac.
1780 Tressan.
1784 Bailly.
1795 Sicard.
1822 Frayssinous, évêq.
1842 Pasquier.
1863 M. Dufaure.

XXVI.
1634 Bois-Robert.
1662 Segrais.
1701 Campistron.
1723 Destouches.
1754 Boissy.
1758 Sainte-Palaye.
1781 Chamfort.
1795 M.-J. Chénier.
1811 Chateaubriand.
1849 De Noailles.

XXVII.
1634 Bautru de Séran.
1665 J. Testu.
1706 M. de Saint-Aulaire.
1743 Mairan.
1771 François Arnaud.
1795 Collin d'Harleville.
1806 Daru.
1829 Lamartine.

XXVIII.
1634 Louis Giry.
1665 Cl. Boyer.
1698 Cl. Genest.
1720 Abbé Dubos.
1742 Du Resnel.
1761 Saurin.
1782 Condorcet.
1796 Legouvé.
1812 Alex. Duval.
1842 Ballanche.
1848 Vatout.
1849 De Saint-Priest.
1852 P.-A. Berryer.
1869 De Champagny.

XXIX.
1634 Gombauld.
1666 P. Tallemant.
1712 Danchet.
1748 Gresset.
1778 Millot.
1785 Morellet.
1810 Lémontey.
1826 Fourier.
1830 Cousin.
1867 Jules Favre.

XXX.
1634 J. de Silhon.
1660 J.-B. Colbert.
1684 La Fontaine.
1695 Clairembault.
1714 Cl. Massieu.
1723 C.-F. Houteville.
1743 Marivaux.
1763 Radonvilliers.
1798 Arnault.
1816 De Richelieu.
1822 B.-J. Dacier.
1833 Tissot.
1854 Dupanloup, évêq.

XXXI.
1635 M.-C. de la Chambre.
1670 Regnier Desmarais.
1713 La Monnoye.
1727 La Rivière.
1730 Hardion.
1766 Thomas.
1786 Guilbert.
1795 Fontanes.
1821 Villemain.

XXXII.
1634 Racan.
1670 P.-C. de la Chambre.
1693 La Bruyère.
1696 Abbé Fleury.
1720 J. Adam.
1736 Seguy.
1761 Rohan-Guémené.
1795 Target.
1806 Card. Maury.
1815 F.-X. Montesquiou.
1832 Jay.
1854 S. de Sacy.

XXXIII.
1635 D. Hay du Chastelet.
1671 Bossuet.
1704 Card. de Polignac.
1742 Giry de Saint-Cyr.
1761 Batteux.
1780 Lemierre.
1803 Lucien Bonaparte.
1816 Auger.
1829 Etienne.
1845 Alfred de Vigny.
1865 Camille Doucet.

XXXIV.
1634 Godeau.
1673 Fléchier.
1710 Nesmond, archev.
1727 Amelot.
1749 Maréch. de Belle-Isle.
1761 Trublet.
1770 Saint-Lambert.
1803 Maret.
1816 Lainé.
1836 E. Dupaty.
1852 A. de Musset.
1858 De Laprade.

XXXV.
1634 De Bourzeys.
1673 Gallois.
1708 Mongin.
1746 De la Ville.
1774 Suard.
1817 Roger.
1842 Patin.

XXXVI.
1634 Gomberville.
1674 Huet.
1721 J. Boivin.
1727 P.-H. Saint-Aignan.
1776 Colardeau.
1776 La Harpe.
1803 Lacretelle aîné.
1824 Droz.
1851 Montalembert.

XXXVII.
1634 Chapelain.
1674 Benserade.
1691 E. Pavillon.
1705 Sillery.
1726 Mirabaud.
1761 Watelet.
1786 Sedaine.
1803 Devaines.
1803 Parny.
1815 De Jouy.
1847 Empis.
1869 Barbier.

XXXVIII.
1634 Conrart.
1675 Rose.
1701 Louis de Sacy.
1728 Montesquieu.
1755 Châteaubrun.
1775 Chastellux.
1789 Nicolaï.
1803 De Ségur.
1830 Viennet.
1869 D'Haussonville.

XXXIX.
1634 J. Des Marets.
1676 J. de Mesmes.
1688 Mauroy.
1706 Abbé de Louvois.
1719 Massillon.
1743 De Nivernois.
1803 Regnault S.-J.-d'Angely
1816 Laplace.
1827 Royer-Collard.
1847 Rémusat.

XL.
1635 Montmor.
1679 Lavau.
1694 Caumartin, évêq.
1733 Moncrif.
1771 Roquelaure, évêq.
1818 Cuvier.
1832 Dupin aîné.
1866 Cuvillier-Fleury.

L'esprit français s'est souvent égayé aux dépens des académies et de l'Académie française en particulier. Voici quelques-unes de ces spirituelles boutades :

— **Anecdotes.** Un jour que l'on ne s'entendait pas dans une dispute à l'*Académie*, M. de Mairan dit : « Messieurs, si nous ne parlions que quatre à la fois ? »

⁂

L'abbé Trublet faisait solliciter le fauteuil académique, et alléguait qu'il était malade de chagrin de n'y point arriver. « L'*Académie*, dit Duclos, n'a point été établie pour les incurables. »

⁂

L'*Académie* française est l'objet secret des vœux des gens de lettres. C'est une maîtresse contre laquelle ils font des chansons et des épigrammes jusqu'à ce qu'ils aient obtenu ses faveurs, et qu'ils négligent dès qu'ils en ont la possession. (Voltaire.)

⁂

Un membre de l'*Académie* de Châlons énumérant un jour toutes les prérogatives de cette académie, finit par dire qu'elle était la fille de l'Académie française. Voltaire, qui l'écoutait, répliqua : « Assurément; et c'est une bonne fille qui n'a jamais fait parler d'elle. »

⁂

On discutait un jour, chez M. Guizot, les titres d'un candidat à l'*Académie*. Quelques-uns voulaient voter pour, d'autres voulaient voter contre lui. « Pour moi, dit le célèbre ministre, je lui donne ma voix ; car enfin, on a beau dire, je lui trouve les qualités d'un véritable académicien. D'abord, il se présente bien, il est très-poli, il est décoré, il n'est d'aucune opinion ; je sais bien qu'il a ses ouvrages, mais, que voulez-vous ! on n'est pas parfait. »

⁂

Un auteur de quelques vaudevilles aujourd'hui oubliés, mais spirituels d'ailleurs, venait d'obtenir un fauteuil vacant à l'*Académie française :* « Tiens ! dit, en apprenant son élection, un de ses concurrents désappointé, je croyais qu'on arrivait à l'Institut par le pont des Arts ; mais il paraît que c'est par le *Pont-Neuf.* » Pour l'intelligence de ce mot, il est nécessaire de savoir que le pont des Arts est en face du palais de l'Institut, où siége l'Académie, et que *pont-neuf* était autrefois le nom de chansons vulgaires qui se débitaient sur le Pont-Neuf, à Paris.

⁂

M. Ferret était un habile mécanicien, particulièrement adonné à l'horlogerie, mais aussi prolixe qu'ennuyeux dans ses dissertations. Un jour qu'il lisait à l'*Académie de Marseille*, dont il était membre, un long traité sur l'échappement, un de ses confrères écrivit sur un morceau de papier les quatre vers suivants :

Ferret, quand de l'échappement
Tu nous traces la théorie,
Heureux qui peut adroitement
S'échapper de l'Académie.

Il remet ce billet à son voisin et sort. L'écrit passe de main en main ; chacun le lit à son tour, rit et s'en va. Le dernier enfin jette le billet sur la table, suit l'exemple des autres, et M. Ferret reste seul entre le président et le secrétaire, que *leur grandeur attache au rivage*, mais qui ne se font pas faute de partager l'hilarité générale.

⁂

Le docteur Hill, piqué contre la *Société royale de Londres*, qui avait refusé de l'admettre au nombre de ses membres, s'en vengea de la manière suivante. Il imagina d'adresser au secrétaire de cette *académie*, sous le nom supposé d'un médecin de province, le récit d'une cure récente dont il se disait l'auteur : « Un matelot, écrivait-il, s'était cassé la jambe. J'ai eu l'idée de rapprocher les deux parties, et de les arroser d'eau de goudron, après les avoir assujetties avec une ficelle. En très-peu de temps, le malade a senti l'efficacité du remède, et il n'a point tardé à se servir de sa jambe comme auparavant. » Ce récit produisit d'autant plus d'impression, qu'un fameux docteur venait de faire paraître son livre sur les vertus de l'eau de goudron. La relation du prétendu médecin de province fut donc lue et écoutée sérieusement dans la séance publique de la Société royale, et l'on y disputa de la meilleure foi du monde sur cette cure merveilleuse. Les savants académiciens se divisèrent, et beaucoup finirent par trouver dans l'eau de goudron des propriétés qui expliquaient parfaitement le phénomène. On allait imprimer pour et contre, lorsque la Société royale reçut une seconde lettre du médecin de province, qui écrivait au secrétaire : « Dans ma dernière, j'ai omis de vous dire que la jambe cassée du matelot était une jambe de bois. » La plaisanterie ne tarda pas à se répandre, et divertit beaucoup les oisifs de Londres, aux dépens de la Société royale.

⁂

Quand L. B. se présente,
Pourquoi donc tant crier haro?
Pour faire un chiffre de quarante,
Ne fallait-il pas un zéro?

Cette épigramme est spirituelle ; mais elle a le malheur de s'adresser à l'auteur des *Caractères*.

...Tous ensemble ils ne font rien qui vaille.
Voilà six ans que sur l'F on travaille,
Et le destin m'aurait fort obligé,
S'il m'avait dit : Tu vivras jusqu'au G.
L'abbé de Bois-Robert.

⁂

En France on fait, par un plaisant moyen,
Taire un auteur quand d'écrits il assomme;
Dans un fauteuil d'*académicien*,
Lui quarantième, on fait asseoir notre homme :
Lors il s'endort et ne fait plus qu'un somme;
Plus n'en avez prose ni madrigal.
Au bel esprit ce fauteuil est, en somme,
Ce qu'à l'amour est le lit conjugal.

ACADÉMIE FRANÇAISE (le quarante et unième fauteuil de l'). Nom sous lequel on désigne un fauteuil imaginaire, qui est censé avoir été occupé, depuis la fondation de l'Académie française, par des écrivains célèbres que l'illustre compagnie n'a point admis dans son sein. Le nombre en est grand, et il nous faudra citer seulement les plus connus, en procédant par ordre chronologique.

⁂

Descartes. C'est de lui que date, en France, la vraie liberté de l'esprit. Aussi grand écrivain que profond penseur, l'auteur du *Discours sur la Méthode* réunissait tous les titres pour faire partie dés quarante élus de Richelieu, mais on oublia celui dont la modeste devise était : *Qui bene latuit bene vixit.*

⁂

Scarron. On ne prit jamais au sérieux l'auteur du *Roman comique* et du *Virgile travesti*, ce Rabelais cul-de-jatte, aussi railleur que Voltaire, et que l'on surnommait le Vulcain de l'Olympe de Louis XIV. Il était pauvre ; il ne fut rien.

⁂

Pascal. Etrange contraste ! Au rieur obstiné, bouffon, succède l'austère figure de Pascal. Qu'était-ce qu'un titre pour celui qu'effrayait l'infini, et qui s'écriait : « *Que suis-je?* » Il avait écrit les *Provinciales* et élevé le style, dans ces pages éloquentes, à sa plus haute perfection ; il négligea de rassembler les feuillets épars de ses *Pensées* et ne songea point à l'Académie.

⁂

Molière. L'auteur de tant de chefs-d'œuvre immortels fut le philosophe de la raison comme Pascal avait été celui de la foi ; le premier et le dernier mot de la comédie française, celui dont on a pu dire que le passé tuait l'avenir. Molière était comédien, et le préjugé, alors dans sa force, ne permit pas à l'auteur du *Misanthrope* d'entrer à l'Académie. Mais, après sa mort, son buste fut placé dans la salle des séances, et Saurin lui fit ce vers :

Rien ne manque à sa gloire, il manquait à la nôtre.

⁂

La Rochefoucauld. L'auteur des *Maximes*, *celui qui fit la guerre aux rois et l'aurait faite aux dieux*, refusa de se présenter à l'Académie, « parce que, disait-il, il m'est impossible de prononcer une harangue de quelques lignes. »

⁂

Arnauld d'Andilly. Il préféra vivre pauvre pour vivre libre. L'Académie néanmoins lui ouvrit spontanément ses portes, mais ce grand esprit répondit en souriant : « N'avons-nous pas une académie à Port-Royal? » C'est depuis ce refus irrévérencieux que l'Académie modifia son règlement, et qu'elle obligea tout candidat aux visites aujourd'hui en usage.

⁂

Bayle. L'auteur du *Dictionnaire historique et critique* fut à lui seul une académie. Celui dont on a dit : « Tout est dans Bayle, mais il faut l'y trouver », travaillait quatorze heures par jour ; aussi mourut-il sans avoir trouvé le temps de se présenter.

⁂

Regnard. Le continuateur de Molière aimait trop les aventures pour se soucier beaucoup de ses rimes ; plus désireux de sabler le champagne que jaloux de sa renommée littéraire, il oublia l'Académie et mourut dans l'impénitence finale.

⁂

J.-B. Rousseau. Le premier de nos lyriques eût sans doute occupé le fauteuil académique, bien que fils d'un cordonnier ; mais l'auteur de l'*Ode à la Fortune* mourut en exil pour d'infâmes couplets qu'il n'avait peut-être point composés.

⁂

Vauvenargues. Le doux Vauvenargues, comme on l'a appelé, est tout entier dans ces mots : « *Les grandes pensées viennent du cœur.* » Il ne sut écrire que parce qu'il savait penser. Son existence maladive, sa mort précoce, ne laissèrent point à l'Académie le temps d'élire le jeune ami de Voltaire.

⁂

Le Sage. L'impitoyable auteur de *Turcaret* et de *Gil Blas* épousa la fille d'un menuisier. Hautain avec les grands et les financiers, pauvre et orgueilleux, il fut dédaigné par l'Académie pour n'avoir point écrit de tragédies.

⁂

L'abbé Prévost. C'est à lui que nous devons cette œuvre charmante qui s'appelle *Manon Lescaut*, et qui dispute à *Gil Blas* la première place dans le genre du roman.

Piron. Il se présenta aux quarante comme auteur de la *Métromanie;* tout le monde convint qu'il avait mérité le fauteuil, mais on lui opposait certaine *ode*, chef-d'œuvre de libertinage. La séance où l'on discuta sa candidature fut très-animée. Fontenelle, que son grand âge avait rendu presque sourd, y assistait. Voyant tout ce mouvement, il demanda à son voisin : « De quoi s'agit-il? — De Piron, qui voudrait être de l'Académie. — Eh bien? — On croit qu'il a fait la fameuse ode que vous savez. — Oui, oui ; s'il l'a faite, il faudra bien le sermonner ; mais s'il ne l'a pas faite, il ne faut pas le recevoir. » Piron fut enfin élu, mais Louis XV refusa de ratifier son élection. Toutefois, ayant demandé ce que pouvait valoir une place de l'Académie, il accorda à Piron, sur sa cassette, une pension annuelle de mille livres pour l'en dédommager et le consoler de cette disgrâce. Piron n'en garda pas moins rancune à l'Académie et l'accabla d'épigrammes. La dernière fut sa propre épitaphe :

Ci-gît Piron, qui ne fut rien;
Pas même académicien.

⁂

J.-J. Rousseau. « Ce génie aux larmes amères » succéda au joyeux Bourguignon dans le quarante et unième fauteuil ; on ne voulut pas à l'Académie de ce farouche humanitaire, dont Boufflers avait dit, en le comparant à La Fontaine pour sa gaucherie et ses distractions : « C'est le bonhomme méchant. »

⁂

Diderot. Ce soleil de toute une époque s'est élevé un temple immortel, quoique déjà ruiné, l'*Encyclopédie*, d'où la révolution est sortie tout armée. Il était de ceux qui croient que les esprits libres vivent d'espace comme les aigles ; aussi n'a-t-il jamais pensé à l'Académie, qui l'a oublié.

⁂

Mably. Le savant publiciste qui niait la famille et la propriété répondit à ceux qui l'engageaient à se présenter : « Si j'étais de l'Académie, on dirait peut-être : Pourquoi en est-il? J'aime mieux entendre dire : Pourquoi n'en est-il pas? »

⁂

André Chénier. La faux révolutionnaire s'est trompée le jour où elle a moissonné le dernier poëte grec et l'amant de la liberté ; ses plus beaux vers sont le chant du cygne ; il est de l'Académie du génie. « *L'art ne fait que des vers, le cœur seul est poëte.* »

⁂

Beaumarchais. Le *Desgrieux* de Mlle Ménard fut spéculateur, faiseur par nature, et mourut en plaidant. Tant de bruit fit peur à l'Académie, et Beaumarchais se contenta d'écrire un chef-d'œuvre dans un moment de loisir.

⁂

Chamfort et Rivarol. Ils remplacent Beaumarchais. C'était l'esprit succédant à l'esprit, le dernier éclair de la gaieté française, la dernière fusée de cet éblouissant feu d'artifice du XVIIIe siècle.

⁂

Durant la Révolution, la littérature est à la tribune avec Mirabeau, au journal avec Camille Desmoulins, tous deux titulaires du quarante et unième fauteuil.

⁂

P.-L. Courier. Ce délicat, cet Athénien du siècle d'Isocrate, cachait sous le harnais de l'artilleur et sous la blouse du vigneron des trésors d'esprit et d'érudition ; il vint apprendre à la France, après un long interrègne, que la langue avait encore des amants passionnés. La grâce d'Amyot revécut dans les *pamphlets* du malin Tourangeau, qui, repoussé de l'Institut, n'alla point frapper une seconde fois aux portes du palais Mazarin.

⁂

Balzac. Etrange créateur, puissante individualité, il ne fut jamais un écrivain dans la véritable acception du mot ; l'Académie a protesté de son respect pour la forme en lui préférant M. Mérimée.

⁂

Lamennais. Ce philosophe farouche, qui « passa de l'infaillibilité du pape à l'infaillibilité du peuple, » et de saint Bernard à Jean-Jacques, préféra le fauteuil solitaire des penseurs.

⁂

Gérard de Nerval. L'auteur charmant du *Voyage en Orient*, le poëte doublé d'un philosophe, eût fini peut-être par s'asseoir sous la coupole académique ; mais l'amour et l'amitié firent défaut à cet enfant rêveur, que tua le dégoût.

⁂

Béranger. Pour lui, dérogeant à sa dignité, l'Académie fit les avances, mais le Tyrtée moderne refusa par une chanson, et, comme au temps d'Arnauld, l'éminente assemblée jura, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus.

Tant de grands noms, nous en passons, et des meilleurs, justifieraient-ils Voltaire d'avoir défini l'Académie, « un corps où l'on reçoit des gens titrés, des hommes en place, des prélats, des gens de robe, des médecins, des géomètres, et *même des gens de lettres?* » C'est une question à laquelle il serait imprudent de répondre.

Si, à ce quarante et unième fauteuil, destiné au sexe fort, il était permis d'en ajouter pour le sexe faible, pour la femme, voici les *académiciennes* que l'on pourrait y faire asseoir : Mmes Scudéry, Sévigné, Deshoulières, de La Fayette, Dacier, Cotin, de Staël, de Girardin, Desbordes-Valmore, et, par dessus tout, Mme George Sand.

Académie des Sciences. Elle fut fondée en 1666, par Colbert, et ne reçut l'approbation de Louis XIV qu'en 1699. Elle ne contenait d'abord que les sections de géométrie, d'astronomie, de mécanique, d'anatomie, de chimie et de botanique. Vers la fin du XVIIIe siècle, le progrès général des connaissances et le développement considérable qu'avaient pris certaines branches d'abord peu importantes rendirent nécessaire la création de places nouvelles pour la minéralogie, l'histoire naturelle, l'agriculture et la physique. A la Révolution française, l'Académie des Sciences devint la première classe de l'Institut. La Restauration rétablit l'Académie des Sciences sur une base analogue à celle qu'elle avait anciennement. On peut la regarder comme un véritable tribunal scientifique, auquel toutes les personnes qui s'occupent de sciences viennent demander la sanction de leurs travaux. Elle publie des mémoires sur toutes les parties des sciences naturelles, physiques et mathématiques. Elle se compose de soixante-cinq membres titulaires, partagés en onze sections : 1° géométrie ; 2° mécanique ; 3° astronomie ; 4° géographie et navigation ; 5° physique générale ; 6° chimie ; 7° minéralogie ; 8° botanique ; 9° économie rurale ; 10° anatomie et zoologie ; 11° médecine et chirurgie. Chaque section compte six membres, sauf la quatrième, qui n'en a que trois. Il y a de plus deux secrétaires perpétuels, qui sont aussi membres titulaires, mais sans faire partie d'aucune section ; dix membres libres ; huit associés étrangers, et un grand nombre de membres correspondants français ou étrangers.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Elle se composait originairement (1663) de quatre membres choisis par le ministre Colbert parmi ceux de l'Académie française ; ils se réunissaient dans un salon du Louvre, et avaient pour mission de composer les *inscriptions* des monuments élevés par Louis XIV et des médailles frappées en son honneur : d'où le nom primitif d'*Académie des Inscriptions et Médailles*, et celui de *Petite Académie*. Ce fut en 1701 seulement qu'elle reçut son premier règlement, qui lui donnait le nom d'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*. En 1712, son établissement fut confirmé par des lettres patentes de Louis XIV ; et enfin, sous la Régence, elle reçut encore quelques perfectionnements et joignit à son titre de Belles-Lettres celui d'Inscriptions. A la Révolution, elle perdit son nom et devint la troisième classe de l'Institut, ou la classe d'histoire et de littérature ancienne, nom qu'elle garda jusqu'à la Restauration. Elle est aujourd'hui l'arbitre de la critique et de l'érudition appliquées à l'histoire et à l'archéologie. Depuis 1717, elle publie de précieux mémoires, et s'est en outre donné pour mission de continuer les travaux historiques des bénédictins. Elle a quarante membres, et, de plus, dix membres libres.

Académie des Sciences morales et politiques. Elle fut fondée par la Révolution française en 1795, lors de la création de l'Institut, dont elle était la quatrième classe. Supprimée par Napoléon en 1803, elle fut rétablie par le gouvernement de Louis-Philippe, le 27 octobre 1832, sur le rapport de M. Guizot, alors ministre de l'instruction publique. Ses membres sont au nombre de cinquante, nommés au scrutin secret par chacune des académies. Elle a cinq associés étrangers et des correspondants dont le nombre ne peut pas dépasser quarante. Elle se divise en cinq sections : 1° philosophie ; 2° morale ; 3° législation, droit public et jurisprudence ; 4° économie politique et statistique ; 5° histoire générale et philosophie. Elle publie des mémoires et décerne des prix.

Académie des Beaux-Arts. Elle est, à proprement parler, la plus ancienne de nos académies ; car on trouve déjà des traces d'une association parmi les peintres dès le XIVe siècle. Ce n'est qu'en 1648 qu'elle reçut une autorisation royale sous le nom d'Académie de peinture et de sculpture. Elle fut définitivement constituée en 1655 par le cardinal Mazarin. En 1671, Colbert créa une Académie d'architecture qui vécut à côté de la première jusqu'à la Révolution. A cette époque, ces deux institutions furent incorporées dans la quatrième classe de l'Institut, qui reçut en 1819 une organisation définitive sous le nom d'Académie des Beaux-Arts. Composée de quarante membres, l'Académie des Beaux-Arts est divisée en cinq sections : peinture, sculpture, architecture, gravure, musique. Elle dirige les concours, distribue les grands prix de Rome, présente les candidats pour les places de professeurs aux écoles des Beaux-Arts, etc.

— Ces cinq académies : l'Académie française, l'Académie des Sciences, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, l'Académie des Sciences morales et politiques, l'Académie des Beaux-Arts, siégent au palais Mazarin, à Paris, et sont désignées sous le nom collectif d'*Institut*.

Académie de France à Rome. Ecole de

beaux-arts, fondée à Rome par Colbert, en 1666, et où sont envoyés chaque année, aux frais de l'Etat, les jeunes artistes, peintres, sculpteurs, architectes, graveurs, musiciens, qui ont obtenu les grands prix au jugement de l'Académie des Beaux-Arts de Paris.

Académie de Musique. V. OPÉRA.

Académie de Médecine, fondée en 1820, avec la mission d'éclairer le gouvernement sur toutes les questions d'hygiène publique et de continuer les travaux de la *Société de médecine* et de l'*Académie de chirurgie*, dissoutes en 1793. Elle publie des Mémoires. Elle a quarante membres titulaires, plus des associés libres, français et étrangers. Elle se divise en onze sections : 1° anatomie et physiologie; 2° pathologie médicale; 3° pathologie chirurgicale; 4° thérapeutique et histoire naturelle médicale; 5° médecine opératoire; 6° anatomie pathologique; 7° accouchements; 8° hygiène publique, médecine légale et police médicale; 9° médecine vétérinaire; 10° physique et chimie médicales; 11° pharmacie.

Parmi les académies étrangères, les plus célèbres sont :

Académie della Crusca (L'), fondée à Florence en 1582, dans le but d'épurer la langue et la littérature italiennes. Son nom même était un symbole. En effet, *Crusca* signifie en italien le *son* qui reste quand la farine est blutée. La société indiquait ainsi qu'elle voulait en quelque sorte bluter la langue pour en séparer le pur froment du son. Ses armes étaient un blutoir avec cette légende : *Il più bel fior ne cogli* (elle en recueille la plus fine fleur). Son vocabulaire de la langue italienne, dont la première édition est de 1612, est resté le modèle des ouvrages de ce genre.

Académie des Arcades (ou plus correctement des ARCADIENS), établie à Rome en 1690, par le jurisconsulte Gravina. Chaque membre était inscrit sous le nom d'un berger d'*Arcadie*. La société publie un recueil mensuel où se trouvent souvent de précieuses dissertations d'archéologie et d'histoire.

Académie del Cimento, fondée à Florence, en 1657 sous la protection du prince Léopold, depuis cardinal de Médicis. On y vit siéger les hommes du plus grand mérite : Borelli, Vivani, Magalotti, etc. Elle s'occupait spécialement des sciences physiques; ses expériences sur le son, sur la lumière, sur la compressibilité de l'eau, etc., marquent les premiers pas de la méthode expérimentale.

Académie des Curieux de la nature, fondée en Bavière, vers 1652, par le médecin Bausch, et qui reçut depuis le nom de *Léopoldine*.

Académie des Sciences de Berlin, fondée par Frédéric Ier en 1700, jeta un vif éclat sous le grand Frédéric. Ses mémoires étaient alors écrits en français.

Académie des Sciences de Saint-Pétersbourg. Pierre le Grand en donna le plan, Catherine Ire l'organisa. Elle publie des mémoires depuis 1728.

Académie ou **Société royale de Londres**, fondée en 1645; elle siégea dans l'origine à Oxford. Elle publie, sous le nom de *Transactions philosophiques*, un recueil scientifique de la plus haute valeur.

On distingue encore la *Société royale d'Edimbourg*, fondée en 1731; l'*Académie d'Upsal*, instituée en 1710; l'*Académie des Sciences de Stockholm*, établie en 1739; l'*Académie royale de Madrid*, fondée en 1713; l'*Académie des Sciences de Turin*; l'*Académie des Sciences de Boston*, etc.

A côté des académies scientifiques et sérieuses, nous avons eu, surtout en France, les académies plaisantes, dont les portes s'ouvraient devant quiconque avait de l'originalité ou de l'esprit. Telle était, à l'époque de la Révolution, l'*Académie des Anes*. Chaque membre avait nom *membrane*, et s'obligeait à prendre, en entrant dans la joyeuse compagnie, un nom tiré du genre d'études qu'il avait cultivées, et où le mot *âne*, patron de l'académie, devait flamboyer dans toute la splendeur de ses trois lettres. Gaspard Monge, fondateur de l'Ecole polytechnique, et dont la femme s'appelait Lise, avait pris pour nom *Analyse*. On y voyait également un latiniste célèbre, un médecin, un homme d'église, un industriel, qui se nommaient *anathème*, *anapeste*, *anabaptiste*, *anagramme*. La difficulté de trouver un nom qui remplit ces conditions, écarta même de la célèbre *académie des ânes* un grand nombre de candidats.

Ces sortes de réunions sont très-nombreuses en Angleterre. V. CLUB.

Académie Française (LETTRE À L'), par Fénelon. Cet ouvrage fut le dernier écrit de l'illustre auteur du *Télémaque*; il le composa pour répondre au désir de l'Académie, qui l'avait consulté sur les travaux qu'elle devait achever ou entreprendre. Il y traite successivement du dictionnaire, de projets de grammaire, d'enrichissement de la langue, d'une rhétorique, d'une poétique, de trois traités distincts sur la tragédie, sur la comédie et sur l'histoire. Il répond à une objection qu'on pouvait opposer à ces divers projets, et termine par des considérations sur les anciens et sur les modernes.

« On trouve partout dans cet ouvrage, dit M. Villemain, cette autorité douce et persuasive d'un homme de génie vieillissant qui discute peu, qui se souvient, qui juge : aucune lecture plus courte ne présente un choix plus riche et plus heureux de souvenirs et d'exemples. Fénelon les cite avec éloquence, parce qu'ils sortent de son âme plus que de sa mémoire; on voit que l'antiquité lui échappe de toutes parts. Mais, parmi tant de beautés, il revient à celles qui sont les plus douces, les plus naturelles, les plus naïves, et alors, pour exprimer ce qu'il éprouve, il a des paroles d'une grâce inimitable. »

La *Lettre à l'Académie française*, qui révèle, chez l'illustre archevêque de Cambrai, le critique supérieur, l'artiste aussi enthousiaste que délicat, le disciple passionné de l'antiquité, où il cueille (ce sont ses paroles) la fleur la plus pure, afin d'associer les grâces d'Athènes et de Rome à celles du christianisme, parut en 1718, en un volume in-12.

ACADÉMIFIÉ, ÉE (a-ka-dé-mi-fi-é) part. pass. du v. Académifier. Ironiq. Fait académicien : *J'ai dans mon cabinet vingt diplômes qui m'assurent le titre d'*ACADÉMICIEN ; *aussi j'ai eu l'honneur d'être* ACADÉMIFIÉ *autant qu'on peut l'être, et n'en suis pas plus fier.* (Linguet.)

ACADÉMIFIER v. a. ou tr. (a-ka-dé-mi-fi-é). Ironiq. Faire académicien, nommer quelqu'un membre d'une académie. ‖ Ce mot a été créé par Linguet.

ACADÉMIQUE adj. (a-ka-dé-mi-ke — rad. *académie*). Qui appartient à la doctrine de Platon : *La philosophie* ACADÉMIQUE.

— Qui appartient, qui convient à une académie, à des académiciens : *Questions* ACADÉMIQUES. *Séances* ACADÉMIQUES. *Il faut avouer pourtant que c'est un sujet* ACADÉMIQUE. (Volt.) *Les formes* ACADÉMIQUES *s'opposent à ce qu'on donne un démenti aux sciences en crédit.* (Fourier.) *Du creuset* ACADÉMIQUE *est sortie noble, pure, harmonieuse, autant qu'une langue peut l'être, la langue de Pascal, de Racine et de Bernardin de Saint-Pierre.* (Mary Lafon.) ‖ Plus particulièrem. Qui appartient à l'Académie française : *Discours* ACADÉMIQUE. *Fauteuil* ACADÉMIQUE.

— Distribué par l'Académie : *Les dons* ACADÉMIQUES *s'élèvent à plus de douze cent mille francs.* (H. Rigault.)

— *Election académique*, Qui a pour but de nommer un académicien : *J'étais chez la femme du vice-président à attendre le résultat de l'élection* ACADÉMIQUE. (Scribe.) ‖ *Style académique*, Style apprêté, trop étudié : *Là tout est raisonné, compassé,* ACADÉMIQUE *et plat.* (Dider.)

Libre à vous de parler un style *académique*,
De sucrer de bon ton la tiède polémique.
BARTHÉLEMY.

‖ *Palmes académiques*, Les honneurs de l'Académie, la qualité d'académicien : *Aspirer aux palmes* ACADÉMIQUES.

— Qui a rapport à une académie d'armes : *Jarente avait, comme duelliste, une réputation méritée; il passait pour un tireur peut-être plus dangereux qu'*ACADÉMIQUE. (A. de Gondrecourt.)

— Beaux-arts. Qui a rapport au dessin, aux académies ou études d'après nature : *Figure académique*, Figure d'étude, nue, traitée sans égard à l'ensemble d'un tableau. ‖ *Figure de proportion académique*, c'est-à-dire un peu au-dessous de demi-nature, telle qu'on la dessine ordinairement dans les concours d'élèves. ‖ Dans ce sens, on a dit aussi *Manière académique*, Manière de faire, de dessiner, qui se rapproche des modèles donnés : *Je désire que les peintres s'écartent des manières* ACADÉMIQUES *qui les lient.* (B. de St-P.)

ACADÉMIQUEMENT adv. (a-ka-dé-mi-keman — rad. *académique*). D'une manière académique, d'après les usages, les traditions de l'Académie : *Il a traité son sujet* ACADÉMIQUEMENT. (Laveaux.)

— En mauvaise part. D'une manière guindée, peu naturelle, emphatique : *Il ne saurait en être de même de ces bourdonnants discoureurs qui parlent toujours pour ne rien dire, qui s'étudient à polir* ACADÉMIQUEMENT *de pompeuses et insignifiantes périodes, et restent toujours en dehors de la question.* (Champagnac.) *Plusieurs membres de la gauche prononcèrent des discours qui furent autant de commentaires énergiques des phrases* ACADÉMIQUEMENT *révolutionnaires de l'adresse.* (Dict. de la Conv.)

ACADÉMIQUES (LES), traité philosophique de Cicéron. Il ne reste de cet ouvrage que le deuxième livre et une faible partie du premier. Dans le premier livre, Cicéron présente le tableau des doctrines que les deux écoles platonicienne et péripatéticienne professaient en physique, en morale et en logique. Après quelques mots consacrés à Arcésilas, chef de la seconde ou moyenne académie, et au moment où Cicéron commence à parler de Carnéade, fondateur de la troisième académie, ce texte est subitement interrompu. Il est probable qu'on y parlait ensuite des principes de Philon, qui forma une quatrième secte, et que Varron terminait le livre par le système d'Antiochus, véritable stoïcien, fondateur d'une cinquième secte. Le second livre a pour titre : *Lucullus*. Il montre les disputes stériles auxquelles fut condamnée l'Académie depuis Arcésilas jusqu'à Antiochus, par suite de son entraînement vers Zénon, loin des larges voies du platonisme.

Parmi les meilleures traductions, citons, outre celle de M. Victor Leclerc, celle de M. Delcasso, qui se trouve dans la *Bibliothèque latine-française* de Panckoucke.

ACADÉMISÉ, ÉE (a-ka-dé-mi-zé) part. pass. du v. Académiser : *Figure* ACADÉMISÉE.

ACADÉMISER v. a. ou tr. (a-ka-dé-mi-zé — rad. *académie*). Donner aux figures, soit en peinture, soit en sculpture, les poses de convention que l'on donne aux modèles dans les académies; se prend toujours en mauvaise part : *Si vous perdez le sentiment de l'homme qui se présente en compagnie et de l'homme intéressé qui agit, de l'homme qui est seul et de l'homme qu'on regarde, jetez vos pinceaux au feu : vous* ACADÉMISEREZ, *vous redresserez, vous guinderez toutes vos figures.* (Dider.)

ACADÉMISTE s. m. (a-ka-dé-mi-ste — rad. *académie*). Celui qui suit l'académie, qui y fait ses exercices d'escrime, de danse, etc. : *Il était aussi parfaitement et aussi ouvertement débauché qu'un jeune* ACADÉMISTE. (St-Sim.) *Il se tenait droit sur son cheval, en tendant le jarret comme un* ACADÉMISTE *qu'il était.* (Le Sage.) *D'autres avaient une vocation décidée pour le rôle d'*ACADÉMISTE, *ils s'y livraient de dessein formé et ne quittaient pas le manége ou la salle d'armes.* (Rog. de Beauv.)

— Celui qui dirige une académie : *C'est un des premiers* ACADÉMISTES *de Paris pour l'escrime, pour l'équitation.* (Acad.)

— Ce mot était autrefois synonyme d'*académicien*, et on le trouve encore aujourd'hui employé dans ce sens : *Le programme qui suffisait aux savants* ACADÉMISTES *de 1635 ne suffit plus aux modestes écrivains de nos jours qui poursuivent leur tâche.* (Mary Lafon.)

ACADÉMUS, citoyen d'Athènes, contemporain de Thésée, légua à la république un terrain dont Cimon fit plus tard une promenade plantée d'arbres. Platon y réunissait ses disciples. V. *Académie*.

ACADIALITE s. f. (a-ka-di-a-li-te — rad. *Acadie*). Minér. Nom donné à un cristal de la Nouvelle-Ecosse. C'est une variété de chalasie.

ACADIE, prov. de l'Amérique septentrionale. V. ECOSSE (NOUVELLE-).

ACADIEN, ENNE adj. (a-ka-di-ain, è-ne — rad. *Acadie*). Géogr. Qui se rapporte à l'Acadie ou à ses habitants : *Mœurs* ACADIENNES.

— Subst. Celui, celle qui est de l'Acadie, qui habite ce pays : *Américains loyalistes,* ACADIENS *français, émigrants anglais, on trouve de tout parmi les cultivateurs établis dans l'île du Prince-Edouard.* (F. Lacroix.)

ACADIÈRE s. f. (a-ka-di-ère — rad. *Cadière*). Nom que l'on a donné, par corruption, aux avelines de la Cadière, près de Toulon. On les connaît aussi, dans le commerce, sous le nom de CADIÈRE.

ACÆNA s. f. (a-sé-na — du gr. *akaina*, pointe). Bot. Genre de plantes de la famille des rosacées. Ce sont des herbes vivaces ou des sous-arbrisseaux, à calice épineux, qui habitent l'Amérique et le cap de Bonne-Espérance.

ACÆNITE s. m. (a-sé-ni-te — du gr. *akaina*, pointe). Entom. Nom d'une tribu d'insectes qui a pour type le genre acène.

ACAGNARDÉ, ÉE (a-ka-gnar-dé, *gn* mouill.) part. pass. du v. Acagnarder : *Il était* ACAGNARDÉ *par la fainéantise. Vous avez secouru des personnes qui étaient dans les rues ou* ACAGNARDÉES *près du feu.* (Henri IV.)

ACAGNARDER v. a. ou tr. (a-ka-gnar-dé, *gn* mouill. — rad. *cagnard*). Rendre mou, lâche, indifférent : *Les mauvaises compagnies l'ont* ACAGNARDÉ. (Trév.)

S'acagnarder, v. pr. Mener une vie obscure et fainéante : S'ACAGNARDER *au coin du feu, dans un fauteuil. Auprès de vous il* S'ACAGNARDE. (Scarr.)

Il s'*acagnarde* au cabaret
Entre le blanc et le clairet. MAYNARD.

‖ Ce verbe est très-familier, et ne s'emploie guère que dans le style comique.

ACAHÉ s. m. (a-ka-é). Ornith. Espèce de pie particulière au Paraguay.

ACAIRE (saint), en latin *Acarius*, un des premiers évêques de Noyon. Suivant la légende, il avait, après sa mort, la vertu de guérir l'humeur des personnes aigres et querelleuses que l'on menait en pèlerinage à sa chapelle. On trouve dans un de nos plus anciens poëtes :

Tu serais plus hors de sens
Que ceux qu'on mène à saint Acaire.

De là ces locutions devenues proverbiales : *Avoir le mal de saint Acaire*, Avoir le caractère bizarre, mal fait; *Envoyer quelqu'un à saint Acaire*, Lui reprocher son originalité, ses caprices. Ces différentes façons de parler, qui n'ont aucun fondement authentique, paraissent venir de la ressemblance qui existe entre les mots *Acaire* et *acariâtre*. Notre langue offre un grand nombre de ces abus de mots.

ACAJOU s. m. (a-ka-jou — du brésilien *acajaibo*; ou corruption des mots malais *caju* et *cazou*, désignant le bois de tout arbre employé soit à la charpente, soit à la menuiserie). Bot. Grand arbre originaire de l'Amérique méridionale, très-employé dans l'ébénisterie. ‖ Pl. *acajous*.

— Se dit pour Bois d'acajou : *Sur une large peau d'ours, étendue aux pieds des lions ciselés dans l'*ACAJOU *du lit, brillaient deux souliers de satin blanc.* (Balz.) *Des flacons de cristal remplis d'un pur et précieux vin de Bordeaux circulèrent entre les convives sur l'*ACAJOU *poli de la table.* (Balz.) *L'*ACAJOU *d'une table anglaise préparée pour le thé du matin est moins net à coup sûr que le pont du navire.* (Th. Gaut.)

— Se dit encore de la couleur de l'acajou, couleur d'un rouge brun, entremêlé de veines claires et foncées qui ressortent parfaitement : *En face de la cheminée, il y avait un mauvais buffet peint en* ACAJOU, *celui de tous les bois qu'on réussit le moins à simuler.* (Balz.)

— *Acajou à pommes; Noix d'acajou.* V. NOIX.

— **Encycl.** Hist. natur. Le bois d'acajou est produit par le *swietenia mahogoni* de Linné. Cet arbre habite l'Asie et l'Amérique du Sud. Le bois est très-dur, assez léger, d'un grain fin, susceptible de recevoir un beau poli. Quand il est frais, il a une couleur jaunâtre ou rougeâtre, qui devient plus foncée avec le temps; aussi l'acajou le plus vieux est-il généralement le plus estimé. Il est peu ou point attaqué par les insectes.

L'acajou moucheté est celui que l'on recherche le plus, surtout quand il présente des nœuds fins et réguliers, appelés *tourbillons*. Ce bois, qui nous arrive en madriers de 4 mètres de longueur, sur 1 ou 2 mètres de largeur, est très-employé pour l'ébénisterie, la menuiserie, la marqueterie et les ouvrages de tour; mais, comme son prix est assez élevé, on fait rarement des meubles en acajou massif. Le plus souvent, on débite ce bois en lames très-minces, qu'on applique sur les planches de sapin qui forment la carcasse des meubles.

Les racines de l'acajou, lorsqu'elles ont une certaine grosseur, sont plus foncées, plus veinées que le bois de la tige, et très-recherchées pour les ouvrages de marqueterie.

L'écorce du *swietenia mahogoni* et des espèces voisines est employée en médecine comme fébrifuge.

Le bois appelé acajou à planches, acajou femelle, acajou bâtard, est produit par un cédréla. V. ce mot.

Quant aux pommes ou aux noix d'acajou, elles sont les fruits d'un arbre tout différent, et dont le bois est d'une qualité inférieure. V. NOIX.

ACALANTHE s. m. (a-ka-lan-té — du gr. *akalanthos*, chardonneret). Ornith. Nom scientifique donné au tarin et au chardonneret.

ACALÈPHES s. m. pl. (a-ka-lè-fe — du gr. *akalêphê*, ortie de mer). Zool. Classe d'animaux rayonnés, à laquelle appartiennent les méduses, les rhizostomes, les physalies, les vélelles, etc., qui ont la propriété de causer une sensation de brûlure analogue à celle que produit l'ortie, quand on les met en contact avec la peau. ‖ S'empl. aussi au singul. en parlant d'un seul individu de cette classe : *J'avais d'abord pris cet animal pour un* ACALÈPHE.

— **Encycl.** Les *acalèphes* sont des animaux mous, d'une consistance gélatineuse, d'une structure très-simple, d'une forme en général circulaire, d'une grosseur variable, et qui flottent et nagent continuellement dans l'eau de la mer. Chez le plus grand nombre, le corps n'offre qu'une seule espèce d'ouverture, cumulant les fonctions de la bouche et de l'anus. Leur estomac se prolonge sous forme de canaux rayonnants qui se rendent dans les diverses parties du corps, et qui s'y ramifient souvent de façon à donner naissance à une sorte de système vasculaire. Les acalèphes ont été divisés par Cuvier en acalèphes *simples* et en acalèphes *hydrostatiques*.

Les acalèphes *simples* se meuvent dans l'eau de la mer par l'action de leur corps qui se contracte et se dilate alternativement. Les deux principaux genres que comprend cet ordre sont les *méduses* et les *rhizostomes*. Les acalèphes *hydrostatiques* sont ainsi nommés à cause de la vessie aérienne dont ils sont pourvus et qui leur permet de se tenir suspendus dans les eaux; ils vivent communément en colonies flottantes. Les genres *physalie* et *physsophore* appartiennent à l'ordre des acalèphes *hydrostatiques*. Cuvier faisait des acalèphes et des polypes deux classes distinctes de l'embranchement des zoophytes ou rayonnés. MM. Paul Gervais et Van Beneden ne croient pas devoir conserver cette distinction. « Des observations déjà nombreuses, disent-ils, ont appris que certains polypes engendrent des méduses, et qu'il y a des méduses, c'est-à-dire des acalèphes, qui sont à peine différentes de polypes ordinaires par les principaux traits de leur anatomie et de leur physiologie : telles sont en particulier les hydres qui, étudiées avec plus de soin, sont évidemment comparables aux véritables méduses sous beaucoup de rapports. » Selon ces zoologistes, les acalèphes de Cuvier font en général partie de la classe des *discophores* ou *polypo-méduses*, les acalèphes simples sont compris dans l'ordre des *médusaires*, les acalèphes hydrostatiques répondent à celui des *siphonophores*.

ACALÉPHOLOGIE s. f. (a-ka-lé-fo-lo-ji — du gr. *akalêphê*, ortie; *logos*, discours). Branche de la zoologie qui traite des acalèphes.

ACALICAL, E adj. (a-ka-li-kal — du gr. *a* priv.; *kalux*, calice). Bot. Se dit des étamines qui partent du réceptacle, sans adhérer au calice.

ACALICIN, E adj. (a-ka-li-sain, i-ne — du

gr. *a* priv.; *kalux*, calice). Bot. Se dit d'une plante dont les fleurs n'ont point de calice.

ACALICULÉ, ÉE adj. (a-ka-li-ku-lé — du gr. *a* priv.; *kalux*, calice). Bot. Se dit d'une plante dont les fleurs ne présentent pas de calicule.

ACALIFOURCHONNÉ, ÉE (a-ka-li-four-cho-né) part. pass. du v. Acalifourchonner : *Un homme* ACALIFOURCHONNÉ *sur un cheval.* Fam.

ACALIFOURCHONNER v. a. ou tr. (a-ka-li-four-cho-né — rad. *califourchon*). Mettre à califourchon. Fam.

S'acalifourchonner, v. pr. Se mettre à califourchon : *Le rustre* S'ÉTAIT ACALIFOURCHONNÉ *sur mon cheval.* (Cyr. de Berg.) Peu usité.

ACALOT s. m. (a-ka-lo — nom mexicain). Ornith. Espèce de courlis, appelé aussi corbeau aquatique, à cause de la couleur sombre de son plumage, seul trait de ressemblance que cet oiseau ait avec le corbeau. Il habite le Mexique, où il vit et niche sur les bords des lacs. Les naturels mangent sa chair, bien qu'elle soit huileuse et qu'elle ait une forte odeur de poisson. C'est le *tantalus mexicanus* de Linné.

ACALVITIEN, ENNE adj. (a-kal-vi-si-ain, è-ne — du gr. *a* priv., et *calvitie*). Qui a la propriété de préserver de la calvitie : *Pommade* ACALVITIENNE. ‖ Très-peu usité.

ACALYPHE s. f. (a-ka-li-fe — du gr. *akalupha*, corruption d'*akalêphê*, ortie de mer). Bot. Genre d'euphorbiacées comprenant des arbrisseaux et des herbes qui habitent les régions chaudes des deux continents. L'acalyphe de l'Inde croît, dans ce pays, sur les fumiers. On le fait infuser dans l'huile, qu'on emploie en frictions contre la goutte et les affections syphilitiques.

ACALYPHÉ, ÉE adj. (a-ka-li-fé — rad. *acalyphe*). Bot. Qui ressemble à une acalyphe.

— s. f. pl. Tribu de la famille des euphorbiacées, ayant pour type le genre acalyphe.

ACALYPTE s. m. (a-ka-lip-te — du gr. *a* priv., et *kaluptos*, couvert). Erpét. Genre de serpents venimeux, de la famille des vipéridés et de la tribu des hydrophis, qui ont la peau molle, nue, et se plaisent dans les lieux marécageux.

ACAMACU s. m. (a-ka-ma-ku). Ornith. Espèce de moucherolle qui habite le Sénégal, le cap de Bonne-Espérance et l'île de Madagascar.

ACAMANTIDE s. f. (a-ka-man-ti-de — rad. *Acamas*, n. pr.). Hist. anc. L'une des tribus d'Athènes, du nom d'Acamas, fils de Thésée.

ACAMARCHIS s. m. pl. (a-ka-mar-kiss — de *Acamarchis*, une des Océanides). Genre de polypiers, caractérisés par des ramifications toujours dichotomes et par des cellules unies entre elles, alternes, terminées par une ou deux pointes latérales, avec un corps vésiculaire en forme de casque, situé à l'ouverture même de la cellule. Les acamarchis s'attachent aux rochers, et vivent dans les mers chaudes et tempérées.

ACAMARCHIS, nymphe, fille de l'Océan.

ACAMAS (a-ka-màss), nom de plusieurs personnages mythologiques, dont le plus connu est un fils de Thésée et frère de Démophon. Il fut un des princes grecs qui allèrent au siége de Troie. Député avec Diomède, pour aller redemander Hélène, il se fit aimer de Laodice, une des filles de Priam. Il était au nombre des guerriers qui s'enfermèrent dans le cheval de bois. Virgile le nomme Athamas.

ACAMPSIE s. f. (a-kan-psî — du gr. *akampsia*, inflexibilité). Pathol. Soudure d'une articulation; ankylose.

ACAMPTE adj. (a-kan-pte — du gr. *a* priv.; *kamptô*, fléchir). Physiq. Qui ne réfléchit pas la lumière.

ACAMPTOSOMES s. m. pl. (a-kan-pto-zô-me — du gr. *a* priv.; *kamptos*, qui fléchit, et *sôma*, corps). Crust. Famille d'animaux cirripèdes, ainsi appelée parce que les espèces qui la composent ont le corps entièrement enveloppé de pièces calcaires, qui rendent toute flexion impossible. ‖ S'empl. aussi au singulier et adjectiv.: *Un* ACAMPTOSOME. *Un animal* ACAMPTOSOME.

ACANACÉES s. f. pl. (a-ka-na-sé — du gr. *akanos*, tête épineuse). Bot. Nom donné quelquefois à la famille des chicoracées. ‖ Peut s'employer au singulier et adjectiv., et, dans ce dernier cas, se dit de toute chose qui est garnie de piquants comme un chardon.

ACANGA s. m. (a-kan-ga). Ornith. Nom donné par quelques voyageurs à la pintade. V. ce mot. ‖ On dit aussi ACANQUE s. f.

— Anat. Plusieurs anatomistes appellent ainsi l'épine du dos.

ACANIENS s. m. pl. (a-ka-ni-ain). Géogr. Nom d'une peuplade de la Guinée. ‖ On dit aussi ACANES.

ACANITE s. m. (a-ka-ni-te — du gr. *akanos*, tête épineuse). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, famille des pupivores.

ACANNER v. a. ou tr. V. ACCAGNER.

ACANQUE s. f. (a-kan-ke). Ornith. V. ACANGA.

ACANTHABOLE s. m. Chirurg. V. ACANTHOBOLE.

ACANTHACÉES s. f. pl. (a-kan-ta-sé — rad. *acanthe*). Bot. Famille de plantes dicotylédones, monopétales, dont l'acanthe est le genre principal. ‖ S'empl. adjectiv. et signifie Qui ressemble à l'acanthe.

— **Encycl.** Les plantes qui composent la famille des acanthacées sont des herbes ou des sous-arbrisseaux à feuilles opposées, à fleurs groupées en épis, et le plus souvent renfermées dans de grandes bractées. Elles appartiennent à la huitième classe de Jussieu (hypocorollie). Voici leurs principaux caractères botaniques : calice monosépale à quatre ou cinq divisions; corolle monopétale, irrégulière, ordinairement bilabiée; étamines au nombre de deux ou de quatre, et didynames dans ce dernier cas; pistil à ovaire biloculaire, à style simple, à stigmate bilobé; fruit capsulaire à déhiscence loculicide; graines portées sur un long podosperme crochu; embryon dépourvu d'albumen. On a divisé les acanthacées en deux tribus, suivant que les fleurs présentent deux ou quatre étamines. Une autre division est basée surtout sur la forme du podosperme qui supporte les graines. Les acanthacées sont très-communes dans les régions intertropicales; le genre *acanthe* qui a donné son nom à la famille et dont une espèce, l'*acanthe pourpre*, a fourni le type du chapiteau corinthien, se trouve assez répandu en Grèce. Un certain nombre d'espèces d'acanthacées, acanthe justicie, etc., sont cultivées comme plantes d'ornement; les jardiniers les propagent généralement au moyen de boutures. L'*acanthe pourpre* et la *justicie biflore* sont émollientes; la *justicie pectorale*, bouillie dans du sucre, donne un sirop stomachique; la *justicie paniculée* fournit un remède connu sous le nom de *drogue amère*, vanté pour ses propriétés toniques, et employé dans l'Inde pour combattre le rhumatisme chronique.

ACANTHE s. f. (a-kan-te — du gr. *akantha*, épine). Bot. Genre de plantes de la famille des acanthacées, remarquable par la beauté de ses feuilles. L'espèce principale est appelée aussi branc-ursine, à cause d'une prétendue ressemblance qu'aurait sa feuille avec une patte d'ours : *Certains flots de verdure où s'ébattent des chèvres, qui broutent l'*ACANTHE *suspendue aux rochers.* (Gér. de Nerval.)

— Les poëtes ont fait ce mot quelquefois masculin :

Le Nil du vert *acanthe* admire le feuillage.
DELILLE.

— *Acanthe sauvage*, Nom vulgaire de l'onoporde à feuilles d'acanthe ou chardon aux ânes. V. ces mots.

— Archit. Imitations plus ou moins capricieuses que l'on fait de la plante qui porte ce nom, pour les ornements usuels, et principalement pour la décoration du chapiteau corinthien et autres ornements d'architecture : *Une espèce de petit diable blond, à jolie et maligne figure, était accroché aux* ACANTHES *d'un chapiteau.* (V. Hugo.) ‖ L'acanthe est un des ornements les plus gracieux du chapiteau corinthien. On en doit l'invention à l'architecte Callimaque. V. ce nom.

— **Encycl.** Le genre acanthe renferme d'assez nombreuses espèces. Quelques-unes seulement sont assez répandues dans nos jardins; ce sont l'acanthe épineuse, l'acanthe molle et l'acanthe lusitanique. Ce sont des plantes à feuilles très-grandes, élégamment découpées et d'un beau vert; aussi les recherche-t-on pour les plantations d'agrément, malgré l'odeur forte et peu agréable de leurs fleurs. Elles se plaisent dans les sols humides et pierreux, et on les multiplie facilement par graines ou par œilletons.

Les racines, les feuilles et les fleurs de l'acanthe sont employées en médecine. Elles sont essentiellement mucilagineuses. Les racines sont en outre riches en tannin; on les récolte à l'automne ou au printemps; on les lave, on les coupe en tronçons et on les fait sécher. Elles sont administrées, en décoction, contre l'hémoptysie et la ménorrhagie. Les feuilles sont émollientes, et on les utilise comme telles, à l'intérieur ou à l'extérieur, dans toutes les maladies où il y a irritation. On a attribué à tort aux jeunes pousses la propriété de guérir la morsure des serpents venimeux.

ACANTHE, ville de l'ancienne Epire, au N. du mont Athos, sur les bords de la mer. — Ville d'Egypte, sur le Nil, au S. de Memphis. — Ville de Carie, dans la presqu'île de Cnide.

Acanthe et Céphise ou *la Sympathie*, pastorale héroïque en trois actes, composée à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne; musique de Rameau, paroles de Marmontel, représentée par l'Académie royale de Musique le 19 novembre 1751. Le chanteur Jélyotte, qu'on connaît surtout par les Mémoires de madame d'Epinay, joua le rôle d'Acanthe, tandis que Vestris et sa fille figurèrent dans les divertissements.

ACANTHÉES s. f. pl. (a-kan-té — rad. *acanthe*). Bot. Nom d'une tribu de la famille des acanthacées, ayant pour type le genre acanthe.

ACANTHÉPHIPPIE s. f. (a-kan-té-fi-pi — du gr. *akantha* épine; *ephippios*, selle). Bot. Genre de la famille des orchidées, remarquable, comme la plupart de ceux de cette famille, par la beauté et la forme bizarre de ses fleurs. On en cultive plusieurs espèces dans les serres chaudes des horticulteurs et des amateurs.

ACANTHIAS s. m. (a-kan-ti-âss — du gr. *akanthias*, poisson à épines). Ichthyol. Nom spécifique donné à deux espèces bien différentes de poissons, appartenant, l'une au genre *squale*, l'autre au genre *épinoche*. V. ces deux mots.

ACANTHICONE ou **AKANTICONE** s. m. (a-kan-ti-ko-ne). Minéral d'Arendal, en Norvége. Il est vert noirâtre, et, trituré ou raclé, donne une poussière jaune serin. C'est une espèce voisine de l'épidote.

ACANTHIDES s. m. pl. (a-kan-ti-de — rad. *acanthie*). Entom. Nom d'une tribu d'insectes qui a pour type le genre *acanthie*.

ACANTHIE s. f. (a-kan-tî — du gr. *akantha*, épine). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hémiptères, sous-ordre des hétéroptères, et dont l'espèce la plus connue est la *punaise des lits*. V. PUNAISE.

ACANTHIEN, ENNE adj. et s. (a-kan-ti-ain, è-ne). Géogr. anc. Habitant d'Acanthe; qui concerne cette ville ou ses habitants.

ACANTHINION s. m. (a-kan-ti-ni-on — du gr. *akantha*, épine; *inion*, nuque). Ichthyol. Genre de poissons voisin des chétodons, qui se trouve dans la mer Rouge et dans les mers d'Amérique. Quelques voyageurs assurent que la chair de l'acanthinion est très-bonne à manger. V. CHÉTODON.

ACANTHIODONTES s. m. pl. (a-kan-ti-o-don-te — du gr. *akanthias*, poisson à épines; *odous*, *odontos*, dent). Dents fossiles qu'on croit appartenir au squale acanthias.

ACANTHION s. m. (a-kan-ti-on — du gr. *akantha*, épine). Zool. Nom donné à un genre de mammifères épineux tels que le hérisson. Il comprend plusieurs espèces.

— Bot. Un des noms scientif. de l'artichaut.

ACANTHIURE adj. (a-kan-ti-u-re — du gr. *akantha*, épine; *oura*, queue). Qui a la queue chargée d'épines.

— Ichthyol. Synonyme d'*acanthure*. V. ce mot.

ACANTHOBOLE ou **ACANTHABOLE** s. m. (a-kan-to-bol — du gr. *akantha*, épine; *ballô*, je jette dehors). Chirurg. Instrument qui sert à enlever les esquilles d'os, les corps étrangers introduits dans les organes.

ACANTHOBOTHRIE s. m. (a-kan-to-bo-trî — du gr. *akantha*, épine, et *bothros*, trou). Zool. Genre de vers cestoïdes, qui porte sur chaque suçoir deux crochets unis à la base et bifurqués au sommet.

ACANTHOCARPE adj. (a-kan-to-kar-pe — du gr. *akantha*, épine; *karpos*, fruit). Bot. Se dit des plantes dont les fruits sont couverts d'épines.

ACANTHOCÉPHALES s. m. pl. (a-kan-to-sé-fa-le — du gr. *akantha*, épine, et *képhalê*, tête). Zool. Genre de vers intestinaux, ainsi nommés parce qu'ils ont la tête armée d'aiguillons recourbés ou de crochets cornés. ‖ S'empl. aussi au singulier : *Un* ACANTHOCÉPHALE. ‖ Le mot *acanthocéphale* est aussi adj. et se dit de tout animal dont la tête est armée d'aiguillons : *Un vers* ACANTOCÉPHALE.

ACANTHOCLADE adj. (a-kan-to-cla-de — du gr. *akantha*, épine; *klados*, rameau). Bot. Se dit des plantes à rameaux épineux.

ACANTHODACTYLE s. m. (a-kan-to-dak-ti-le — du gr. *akantha*, épine; *daktulos*, doigt). Erpét. Genre de reptiles sauriens, caractérisé par des doigts dentelés latéralement; il renferme six espèces. L'Europe n'en possède qu'une seule, qui habite les régions méridionales; c'est l'acanthodactyle commun, qui ressemble par sa taille au lézard des murailles.

ACANTHOÏDE adj. (a-kan-to-i-de — du gr. *akantha*, épine; *eidos*, aspect). Bot. Qui ressemble à l'acanthe.

— Minér. Nom donné à un métal lancé par le Vésuve dans une éruption de 1821, et qui était formé d'aiguilles très-déliées et blanchâtres.

ACANTHOMÈTRE s. m. (a-kan-to-mè-tre — du gr. *akantha*, épine, et *metron*, mesure). Zool. Animaux microscopiques de la classe des rhizopodes et de l'ordre des radiolaires. Les acanthomètres sont dépourvus de test, mais présentent des piquants étoilés ordinairement au nombre de vingt.

ACANTHONYX s. m. (a-kan-to-ni-kse — du gr. *akantha*, épine; *onux*, ongle). Crust. Genre de crustacés décapodes, caractérisé par ses pattes, dont l'avant-dernier article est élargi en dessous dans les quatre dernières paires.

ACANTHOPE adj. (a-kan-to-pe — du gr. *akantha*, épine; *ôps*, œil). Entom. Qui a le pourtour de l'œil garni de piquants. ‖ Il est aussi substantif et synonyme d'*acanthops*. V. ce mot.

ACANTHOPHAGE adj. et s. (a-kan-to-fa-je — du gr. *akantha*, épine; *phagô*, je mange). Zool. Se dit des animaux qui se nourrissent de chardons : *Un animal* ACANTHOPHAGE. *L'âne est un* ACANTHOPHAGE.

ACANTHOPHILE adj. (a-kan-to-fi-le — du gr. *akantha*, épine; *philos*, ami). Entom. Se dit des insectes qui se plaisent sur les plantes épineuses.

ACANTHOPHIS s. m. (a-kan-to-fiss — du gr. *akantha*, épine; *ophis*, serpent). Erpét. Genre de reptiles ophidiens caractérisé par une tête recouverte de grandes plaques dans sa moitié antérieure, et des écailles épineuses sous la queue, qui se termine par un aiguillon recourbé. Il ne renferme qu'une espèce (*acanthophis cerastinus*), qui habite la Nouvelle-Hollande.

— s. f. Bot. Genre d'algues de l'ordre des floridées, renfermant des espèces à tubercules épineux, épars sur les tiges et les rameaux, et semblables à des poils rudes ou à de petites épines. Leur couleur est verdâtre, et prend par la dessiccation de légères teintes de jaune ou de rouge. Elles habitent les mers équatoriales.

ACANTHOPHORE adj. (a-kan-to-for — du gr. *akantha*, épine; *phoros*, qui porte). Hist. nat. Qui est hérissé d'épines ou de piquants.

ACANTHOPODE s. m. (a-kan-to-po-de — du gr. *akanthos*, épineux; *pous*, *podos*, pied). Ichthyol. Genre de poissons, qui présente deux piquants à la place des nageoires thoraciques; il renferme deux espèces, qui habitent la mer des Indes : *Les rivières occidentales ont fourni de curieux* ACANTHOPODES, *des gymnarques, des sciènes, quelques poissons qui vivent dans la vase, et beaucoup d'autres encore mal connus.* (Davezac.)

ACANTHOPOMES s. m. pl. (a-kan-to-po-me — du gr. *akantha*, épine; *pôma*, opercule). Ichthyol. Famille de poissons, caractérisée par des opercules garnis d'épines ou de dentelures.

ACANTHOPS s. m. (a-kan-tops — du gr. *akantha*, épine; *ôps*, œil, aspect). Ichthyol. Nom d'un poisson qui a le pourtour de l'œil garni de piquants. On dit aussi ACANTHOPSIS.

ACANTHOPTÈRE s. m. (a-kan-to-ptè-re — du gr. *akantha*, épine; *pteron*, aile). Conchyl. Nom donné à des coquilles dont le bord dilaté ou aile est garni d'appendices terminés en pointe.

ACANTHOPTÉRYGIENS s. m. pl. (a-kan-top-té-ri-ji-ain — du gr. *akantha*, épine; *ptérugion*, nageoire). Ichthyol. Ordre de poissons, caractérisé par les rayons durs et épineux de la nageoire dorsale, et renfermant environ les trois quarts des espèces connues. Ex. : la perche, le rouget, le maquereau, le thon, etc.

— **Encycl.** Le nom d'*acanthoptérygiens* a été donné par Cuvier au premier ordre de sa grande classe des poissons *osseux*. Les acanthoptérygiens se reconnaissent aux épines ou os pointus dont ils sont armés, et qui soutiennent la première portion de leur nageoire dorsale quand ils n'en ont qu'une, leur première nageoire dorsale quand ils en ont deux. Chez les *malacoptérygiens*, au contraire (V. *Malacoptérygiens*), les rayons, au lieu d'être osseux, sont cartilagineux, articulés vers le bout, et, en général, divisés en plusieurs branches. L'ordre des acanthoptérygiens a été divisé par Cuvier en quinze familles : les *percoïdes*, les *joues cuirassées*, les *sciénoïdes*, les *sparoïdes*, les *ménides*, les *squammipennes*, les *scombéroïdes*, les *tænioïdes*, les *teuthyes*, les *pharyngiens labyrinthiformes*, les *mugiloïdes*, les *gobioïdes*, les *pectorales pédiculées*, les *labroïdes* et les *bouches-en-flûte* ou *aulostomes*.

ACANTHORINES s. f. pl. (a-kan-to-ri-ne — du gr. *akantha*, épine; *rhin*, nez). Ichthyol. Famille de poissons, qui présente entre les yeux un appendice charnu, muni d'aiguillons.

ACANTHURE s. m. (a-kan-tur — du gr. *akantha*, épine; *oura*, queue). Ichthyol. Genre de poissons de la famille des teuthyes, ordre des acanthoptérygiens. Les acanthures ont de chaque côté de la queue une forte épine mobile, tranchante comme une lancette, au moyen de laquelle ils font de fortes blessures aux personnes qui les prennent sans précaution. L'espèce la plus remarquable est l'acanthure chirurgien, qui habite la mer des Antilles, et dont la chair est excellente et très-recherchée. L'acanthure zèbre est ainsi appelé à cause des bandes noirâtres dont il est marqué; il habite les mers du Sud.

ACAP s. m. (a-kap). Bois des îles avec lequel on fait de belles boiseries : *De longues caisses de bois d'*ACAP, *rouge et poli, contenaient des camélias.* (E. Sue). *Le maintien du mulâtre était à la fois tranquille et fier; ses formes, aussi parfaites que celles d'un vrai lutteur phrygien, se dessinaient en relief sur le cèdre et sur l'*ACAP *qui boisaient la salle.* (R. de Beauv.)

A CAPELLA loc. adv. (a-ka-pèl-la — mots ital. *à chapelle*). Mus. Il signifie que les instruments doivent marcher à l'unisson avec les voix. Ce terme n'est d'usage que pour la musique d'église.

ACAPIT s. m. (a-ka-pitt — du bas lat. *acapitum*, achat). Sous le régime féodal, Droit qui se payait au seigneur direct, pour chaque mutation occasionnée, soit par la mort du vassal, soit par vente, échange. ‖ Transport fait par bail emphytéotique d'un bien noble, à une personne non noble.

A CAPRICIO loc. adv. (a-ka-pri-tchi-o, pr. ital.). Expression italienne qui signifie A volonté, et qui équivaut à la locution latine *ad libitum*. Mise dans un morceau de musique, elle indique que l'exécutant peut donner carrière à son inspiration, quant au mouvement, à la mesure et aux ornements.

ACAPULCO, ville du Mexique, à 280 k. de Mexico; port magnifique sur l'océan Pacifique; 4,000 hab. Climat très-malsain. C'est d'Acapulco que partait autrefois pour l'Espagne le galion chargé des riches tributs des posses-

sions américaines. L'exportation consiste en cochenille, indigo, cacao, laine et peaux.

ACARA s. m. (a-ka-ra — nom brésilien). Ichthyol. Nom collectif, servant à désigner certains poissons du Brésil. *L'acara-pinima* est le spare rayé; *l'acara-pitamba*, une espèce de dorade, etc.

ACARDE s. f. (a-kar-de — du gr. *a* priv., et du lat. *cardo*, charnière). Moll. Nom donné par quelques auteurs à un genre de mollusques gastéropodes, plus connu sous le nom d'*ombrelle*. V. ce mot.

— Moll. Se dit adjectiv. d'une coquille qui n'offre aucune trace de charnière.

ACARDE adj. (a-kar-de — du gr. *a* priv.; *kardia*, cœur). Qui est privé de cœur.

ACARDIE s. f. (a-kar-dî — du gr. *a* priv.; *kardia*, cœur). Méd. Absence de cœur. L'absence congénitale du cœur chez un sujet d'ailleurs bien conformé paraît chose inadmissible.

ACARE s. m. Zool. V. ACARIDES.

ACARIASIS s. f. (a-ka-ri-a-ziss — du gr. *akari*, petit insecte). Pathol. Nom scientifique de la gale ou des maladies analogues, occasionnées par la présence d'acarus.

ACARIÂTRE adj. (a-ka-ri-â-tre — du gr. *a* priv., et *charis*, grâce. La finale *âtre*, toujours prise en un sens défavorable, ne fait qu'ajouter à l'énergie du mot, qui aurait sans elle le même sens. Il se rattache au mot *acariâtre* une tradition anecdotique que nous donnons pour ce qu'elle vaut. Saint *Acaire*, évêque de Noyon, appelé en latin *Acarius*, passait autrefois pour avoir la puissance de guérir l'humeur des personnes aigres et querelleuses qu'on menait en pèlerinage à sa chapelle, témoin ces vers d'un ancien poëte :

Tu serais plus hors de sens
Que ceux qu'on mène à saint Acaire.

On a induit de là que le mot *acariâtre* pourrait bien venir du nom de saint Acaire. M. Littré tire le mot *acariâtre* de l'ancien français *acarier*, confronter, qui viendrait lui-même de l'ancien mot *care*, face, visage). Qui a l'humeur querelleuse, morose; qui aime à crier, à contrarier, à disputer : *Il ressemblait à ces femmes* ACARIÂTRES, *qui, n'ayant pas d'autre vertu que leur laideur, sont très-disposées à faire bon marché de leurs principes.* (E. Sue.) *Il était assez adroit pour régner au moins sur son argent sans trop irriter une femme* ACARIÂTRE. (G. Sand.) *La femme d'Albert Durer n'était sans doute pas encore cette mégère* ACARIÂTRE *dont le grand peintre eut tant à souffrir.* (Th. Gaut.) *Malheur à l'homme condamné à passer sa vie avec une femme* ACARIÂTRE! (Boitard.)

— S'empl. subst. : *Ne m'en parlez pas, c'est un* ACARIÂTRE *premier numéro; il est grognon, maussade, jaloux, sournois.* (Labiche.)

— **Antonymes.** Bénin, commode, doux, facile, sociable, traitable.

ACARIÂTRETÉ s. f. (a-ka-ri-â-tre-té). Humeur acariâtre : *L'*ACARIÂTRETÉ *de son caractère le rend insupportable.* Peu usité.

— **Antonymes.** Aménité, douceur, mansuétude, sociabilité, tolérance.

ACARIDES s. m. pl. (a-ka-ri-de — du gr. *akari*, mite, et *eidos*, forme). Zool. Nom donné à un ordre d'arachnides trachéennes, connus vulgairement sous le nom de *mites*, dont le corps est généralement discoïde et globuleux, et ne présente pas une distinction bien précise de l'abdomen d'avec le céphalothorax. ‖ S'emploie aussi au singulier. ‖ Le mot *acarides* a pour synonymes : *acares, acaridiens, acaridies, acariens, acarins, acarus : Les* ACARIENS *sont, à notre sens, le dernier groupe et par conséquent le terme extrême de la série complexe des entomozoaires pourvus de pieds articulés.* (Walcken.)

— **Encycl.** Les *acarides* ont un corps mou et sans croûte écailleuse. Ils respirent, comme les insectes, par des trachées, présentent huit pattes à l'état adulte, mais n'en ont que trois à la naissance. Ces petits arachnides sont extrêmement répandus dans la nature; quelques-uns sont aquatiques; les autres, plus nombreux, vivent à la surface du sol dans des conditions diverses; un grand nombre attaquent les substances alimentaires, telles que la farine, le fromage, etc.; d'autres sont parasites des végétaux et des animaux. On trouve de ces dernières espèces sur les animaux de toutes les classes du règne animal, depuis les mammifères jusqu'aux polypes. « Parmi les *acarides* parasites, disent MM. Paul Gervais et Van Beneden, il en est qui ne vivent fixés sur les autres corps vivants que pendant leur premier âge; quelques-uns, au contraire, ont déjà subi leur métamorphose lorsqu'ils deviennent parasites, et il en est aussi qui restent pendant toute leur vie dans cette dernière condition. » — Les principaux genres de l'ordre des *acarides* sont le genre *lepte*, dont une espèce, vulgairement désignée par le nom de *rouget*, et très-commune en automne dans certaines localités, envahit les jambes des personnes qui vont se promener à la campagne, et cause de vives démangeaisons; le genre *gamase*, qui se rencontre souvent à terre, dans les celliers ou les caves; le genre *argas*, qui montre pour le sang des animaux le même goût que les punaises; le genre *ixode*, qui attaque surtout les chiens, et qu'on appelle vulgairement *tique;* le genre *tyroglyphe*, auquel on réserve souvent en propre les noms d'*acarus*, de *mite*, de *ciron*, et qui renferme deux espèces principales, l'*acarus* des fromages de Gruyère et de Hollande ou *acarus domestique*, et l'*acarus* de la farine; le genre *psoropte*, qui vit sur le corps de différents animaux et y détermine la gale; enfin le genre *sarcopte*, auquel appartient l'*acarus* de la gale humaine ou sarcopte proprement dit. V. GALE.

ACARIMA s. m. (a-ka-ri-ma). Zool. Espèce de singe, voisin des sagouins, qui habite la Guyane, où on l'appelle vulgairement singelion. C'est le marikina de Buffon.

ACARNA s. m. (a-kar-na — du gr. *akarna*, chardon bénit). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées et de la tribu des carduacées; les espèces qui le composent ressemblent à nos chardons, mais elles sont toutes exotiques.

ACARNANE s. (a-kar-na-ne). Géogr. Habitant de l'Acarnanie : *Roger, roi de Sicile, s'instituait prince des* ACARNANES *et des Etoliens.* (Am. Tardieu.) ‖ On dit aussi ACARNANIEN.

ACARNANIE, prov. de la Grèce ancienne. Les habitants étaient d'habiles frondeurs, souvent en guerre avec les Etoliens. Soumise à la Macédoine l'an 225 av. J.-C., comprise dans la province d'Achaïe l'an 146, et annexée à la Roumélie par les Turcs. Les chevaux de cette province étaient très-estimés. Stratos en était la capitale. Sous les Romains, 200,000 h., auj. à peine 100,000.

ACARNANIEN, ENNE s. et adj. (a-kar-na-ni-ain, è-ne). Géogr. Qui habite l'Acarnanie, qui est propre à ce pays ou à ses habitants : *Les* ACARNANIENS *ne jouèrent jamais un rôle important dans les affaires de la Grèce, quoiqu'ils y fussent toujours mêlés.* (Am. Tardieu.)

ACARNE s. m. (a-kar-ne — de *a* priv. et du lat. *caro*, *carnis*, chair). Ichthyol. Nom vulgaire du *spare pagel*. V. ce mot.

ACARON s. m. (a-ka-ron). Bot. Espèce de myrte sauvage.

ACARPE adj. (a-kar-pe — du gr. *a* priv.; *karpos*, fruit). Bot. Se dit des plantes privées de fruit.

ACARPELLÉ, ÉE adj. (a-kar-pèl-lé — de *a* priv., et *carpelle*). Bot. Se dit des fleurs privées de carpelles.

ACARUS s. m. (a-ka-russ — du gr. *akari*, petit insecte). Zool. Nom réservé quelquefois à un genre de l'ordre des acarides, mais qui s'applique ordinairement, d'une façon générale, à tous les animaux de cet ordre. V. ACARIDES.

ACASÉ, ÉE (a-ka-zé) part. pass. du v. Acaser. Donné en fief.

ACASEMENT s. m. (a-ka-ze-man — rad. *acaser*). Action d'acaser, de donner en fief.

ACASER v. a. ou tr. (a-ka-zé — du lat. *casa*, cabane). Anc. jurispr. Donner en fief, donner à rente.

ACASTE s. m. (a-kas-te — de *Acaste*, n. pr.). Zool. Genre de crustacés cirrhopodes, voisin des balanes ou glands de mer. Les acastes ont une coquille conique à six valves, surmontée d'un opercule à quatre valves. Ces crustacés habitent les mers des pays chauds et se logent dans les éponges.

ACASTE, fils de Pélias, fut un des Argonautes. Ses sœurs, d'après le conseil de Médée, ayant tué leur père et fait bouillir ses membres dans l'espoir de le rajeunir, Acaste lui rendit les derniers devoirs et chassa Jason et Médée.

ACASTIDE s. m. (a-kass-ti-de). Descendant d'Acaste, roi de Thessalie, et l'un des Argonautes.

ACATALECTE adj. (a-ka-ta-lèk-te — du gr. *a* priv.; *katalêktikos*, qui termine). Prosod. anc. Se dit d'un vers qui n'est pas tronqué au bout, qui n'a pas une syllabe de moins comme le vers catalecte : *Dans toutes les strophes et les antistrophes, on trouve un vers technique trimètre complet ou* ACATALECTE. (Vauvil.) ‖ On dit aussi ACATALECTIQUE.

ACATALEPSIE s. f. (a-ka-ta-lèp-sî — du gr. *a* priv.; *katalêpsis*, compréhension). Anc. philos. Impossibilité de comprendre, doute, négation de toute certitude. Les anciens donnaient ce nom au scepticisme universel, dont la secte des pyrrhoniens faisait profession. Ces philosophes prétendaient que nos sens nous trompent nécessairement sur la véritable nature des choses. Arcésilas est, dit-on, le premier qui soutint l'acatalepsie.

— Pathol. Affection cérébrale qui ôte la faculté de concevoir, qui ne permet pas de suivre un raisonnement, de mettre de la suite dans ses idées.

ACATALEPTIQUE adj. (a-ka-ta-lèp-ti-ke — rad. *acatalepsie*). Partisan du doute philosophique, sceptique : *Les principes* ACATALEPTIQUES.

— Méd. Atteint de la maladie appelée acatalepsie.

ACATAPOSE s. m. (a-ka-ta-po-ze — du gr. *a* priv.; *kataposis*, action d'avaler). Méd. Difficulté, impossibilité d'avaler.

ACATASTATIQUE adj. (a-ka-tas-ta-ti-ke — du gr. *a* priv.; *katastatikos*, stable). Méd. S'appliquait autrefois aux fièvres dont les périodes n'offrent rien de régulier. Il se disait aussi des urines qui changent à chaque instant d'aspect.

ACATÉCHILI s. m. (a-ka-té-chi-li). Ornith. Oiseau du Mexique, semblable au tarin. V. ACHATECHITLI.

ACATHISTE s. m. (a-ka-tiss-te — du gr. *a* priv.; *kathistêmi*, je me tiens debout). Liturg. Fête que l'Eglise grecque célébrait le samedi de la quatrième semaine de carême, en l'honneur de la Vierge, et dont l'office de la nuit se récitait tout entier debout. ‖ Hymne que l'on chantait à cette fête.

ACATHOLIQUE adj. (a-ka-to-li-ke — du gr. *a* priv.; *katholikos*, catholique, universel). Néol. Se dit de ceux qui, reconnaissant la divinité de Jésus-Christ, repoussent l'autorité du pape et la suprématie de l'Eglise romaine.

ACATIA s. f. (a-ka-si-a — du gr. *akation*, nacelle pointue). Antiq. gr. Chaussure que portaient les femmes, ainsi nommée à cause de sa forme.

ACATIUM s. m. (a-ka-si-omm; mot lat.) Antiq. rom. Petit bâtiment qui allait à la rame et à la voile.

ACATONIS s. m. (a-ka-to-niss). Géogr. Nom d'une peuplade de la Nouvelle-Angleterre.

ACATYRES s. m. pl. (a-ka-tir). Géogr. Nom d'une horde de barbares qui, avec les Huns, envahirent l'empire romain.

ACAULE adj. (a-ko-le — du gr. *a* priv.; *kaulos*, tige). Bot. Se dit des plantes qui n'ont pas de tige apparente, comme le silène acaule, la centaurée acaule.

— **Encycl.** Il est assez rare que des plantes annuelles soient acaules; la tige est alors réduite au collet, ou à une sorte de plateau sur lequel les feuilles sont rapprochées en rosette. Les plantes vivaces, dites acaules, ont généralement une tige souterraine ou rhizome qui émet des pédoncules ou des pédicelles que l'on appelle improprement radicaux, parce que l'on confondait autrefois les rhizomes avec les racines. Il arrive fréquemment, dans les plantes dites acaules, que la tige aérienne, presque nulle chez certains échantillons, atteint une certaine hauteur chez d'autres. Un grand nombre de plantes bulbeuses sont considérées comme acaules, leurs tiges florifères, qui ne présentent en général d'autres feuilles que les feuilles florales ou bractées, étant regardées comme des pédoncules, et la tige se trouvant réduite au plateau qui donne insertion aux écailles du bulbe. D'autres plantes bulbeuses émettent de véritables tiges feuillées, comme le lis blanc, la couronne impériale, etc.

ACAVE s. m. (a-ka-ve). Moll. Sous-genre établi dans le grand genre hélice ou escargot, et dont le type est l'hélice chagrinée (*helix aspersa*), commune dans les jardins et les vignes. Il renferme les espèces dont la coquille est globuleuse et ombiliquée. V. HÉLICE.

ACCABLANT (a-kâ-blan) part. prés. du v. Accabler.

Ma rivale, *accablant* mon amant de bienfaits,
Opposait un empire à mes faibles attraits.
RACINE.

ACCABLANT, ANTE adj. (a-kâ-blan, an-te). Qui accable, qui fait ployer sous le poids : *A ces mots, Idoménée parut comme un homme qu'on soulage d'un fardeau* ACCABLANT. (Fén.)

— Par exag. Extrême : *Quand il arriva, la chaleur était* ACCABLANTE. (Rog. de Beauv.) ‖ *Climat accablant*, Climat où règne une chaleur accablante : *Ses membres secs et nerveux annonçaient une vigueur peu commune dans un climat* ACCABLANT. (E. Sue.)

— Fig. Qui jette dans l'âme la tristesse, l'effroi, le désespoir : *Une idée* ACCABLANTE *et terrible s'offre à moi.* (La Harpe.) *Un criminel à qui on lit la sentence n'a jamais été plus saisi et plus troublé que je le fus à cette nouvelle* ACCABLANTE. (Le Sage.) *Les joies du monde sont insensées, parce qu'elles s'élèvent sur le néant; ses douleurs sont* ACCABLANTES, *parce qu'elles sont inconsolables et désespérées.* (Lamenn.) *Foi céleste, tu soulèves les poids* ACCABLANTS *qui pèsent sur le cœur de l'homme.* (Chateaub.)

Ah! penser *accablant* où mon cœur s'abandonne!
CAMPISTRON.

— Par anal. Qui énerve les facultés intellectuelles, qui abrutit : *Il s'agissait d'émanciper la jeunesse, de l'affranchir des méthodes serviles et* ACCABLANTES, *et de ramener les esprits aux voies naturelles.* (Ste-Beuve.) ‖ Qui fatigue, qui surcharge : *Le nombre des matériaux nécessaires devient toujours plus* ACCABLANT *pour le géographe.* (Fonten.) ‖ Incommode, importun, fâcheux : *Un homme* ACCABLANT. *Visites* ACCABLANTES. *Rien de plus* ACCABLANT *que tous ces petits-maîtres.* (Col. d'Harlev.) ‖ Mortifiant, écrasant : *On l'a laissé sortir, mais il est resté dans la pièce voisine pour m'écouter, afin de se ménager une rentrée* ACCABLANTE *pour mon amour-propre.* (G. Sand.) *Elle m'a traité avec un mépris* ACCABLANT. (G. Sand.) ‖ Qui rend toute excuse, toute justification impossible : *Les remarques sont jugées* ACCABLANTES *pour M. de Cambrai.* (Boss.) *Il dressa un mémoire* ACCABLANT *contre le grand vizir.* (Volt.) *P.-L. Courier a beaucoup cité et toujours avec un sens, une force, une sûreté d'application* ACCABLANTE *pour les puissances qu'il voulait abattre.* (A. Carrel.)

Ces foudroyants regards, ces *accablants* reproches.
CORNEILLE.

Mais qu'il est *accablant* de parler de sa honte!
VOLTAIRE.

ACCABLÉ, ÉE (a-kâ-blé) part. pass. du v. Accabler. Qui succombe sous le faix : *Cet homme paraît* ACCABLÉ *sous le poids de son fardeau.* ‖ Se dit aussi des choses : *La vigne était* ACCABLÉE *sous son fruit.* (Fén.)

— Par ext. Vaincu : *Longtemps sa valeur le soutint contre la multitude de ses ennemis; mais enfin il fut* ACCABLÉ. (Fén.) *Il semble devoir être* ACCABLÉ *par le nombre des ennemis.* (Volt.)

L'Orient *accablé*
Ne peut plus soutenir leur effort redoublé.
RACINE.

‖ Harassé, exténué : *Je me trouve dans mon lit,* ACCABLÉ *de fatigue, et trempé de sueurs.* (J.-J. Rouss.)

— Fig. : *Il était* ACCABLÉ *sous le poids de ses infirmités.* (Fén.) *Son vieux père,* ACCABLÉ *sous le fardeau des ans, se livrait au sommeil.* (Volt.) *J'y vois un homme* ACCABLÉ *sous le poids de sa misère.* (J.-B. Rouss.) *Je me sentais* ACCABLÉ *sous le poids de tant de bontés multipliées.* (Dider.) *Sans doute la mort a des douceurs pour celui qui est* ACCABLÉ *des rigueurs de la vie.* (B. de St-P.)

Accablé du fardeau d'une tristesse extrême.
GRESSET.

D'un noir chagrin mon cœur languissait *accablé;*
Je regardais le ciel et j'étais consolé.
MICHAUD.

— Fig. et par anal. Comblé, surchargé : *Il fut* ACCABLÉ *de prévenances, de caresses. Apprenez du moindre avocat qu'il faut paraître* ACCABLÉ *d'affaires.* (La Bruy.) *Cette femme était* ACCABLÉE *d'un grand nombre d'incommodités très-cruelles.* (Fonten.) ACCABLÉ *de travail, sevré de plaisirs et fatigué du monde, il tomba bientôt dans le plus affreux marasme.* (Balz.) *Mirabeau, dans sa jeunesse, fut* ACCABLÉ *de dettes et de besoins.* (Villem.)

Il vit chargé de gloire, *accablé* de douleurs.
RACINE.

‖ Affaibli : *Pardonnez-vous à un homme qui a été* ACCABLÉ *de maladies et d'une tragédie?* (Volt.) ‖ Réduit au silence : *Tâche de les convaincre par une multitude de preuves dont ils soient* ACCABLÉS. (Bourdal.) ‖ Terrifié, anéanti : *Elle joignit les mains et se renversa sur le dos de son fauteuil,* ACCABLÉE *par ce terrible pronostic.* (Balz.) *Une autre pierre gravée présente encore Achille jouant de la lyre; mais cette fois il est* ACCABLÉ *par la douleur et la perte de Briséis.* (Val. Parisot.)

. . . . J'allais, *accablé* de cet assassinat,
Pleurer Britannicus, César, et tout l'Etat.
RACINE.

— Absol. : *Je viens d'apprendre cette fâcheuse nouvelle; vous me voyez tout* ACCABLÉ.

— **Antonymes.** Allègre, épanoui, gaillard, rayonnant.

ACCABLEMENT s. m. (a-kâ-ble-man — rad. *accabler*). Affaissement physique, résultant d'une trop grande fatigue, de quelque effort ou de quelque souffrance : *Quand il dort, c'est d'*ACCABLEMENT. (Mme de Sév.) *Je me sentis même une assez grande difficulté de respirer, enfin des pesanteurs et un* ACCABLEMENT *total.* (Mariv.)

— Fig. Prostration morale, à la suite de peines, de chagrins, de malheurs : *Je n'ai pas de ces heures d'*ACCABLEMENT *qui vont jusqu'à l'âme.* (Voiture.) *Elle était dans cet état de tristesse et d'*ACCABLEMENT *où, à force de malheurs, on n'en craint plus aucun.* (Mme de Tencin.) *La religieuse entra et me surprit dans cet* ACCABLEMENT *de cœur et d'esprit.* (Mariv.) *Nous supportons plus facilement l'*ACCABLEMENT *du malheur que l'ivresse du succès.* (Petiet.)

Vous qui n'avez jamais de sourire moqueur
Pour les *accablements* dont une âme est troublée.
V. HUGO.

‖ Misère, dénûment : *On croit cette imposition prématurée dans l'*ACCABLEMENT *où sont les peuples.* (Boss.)

— Fig. et par anal. Entassement, surcharge : *Quel* ACCABLEMENT *d'affaires! Quel poids, quel* ACCABLEMENT *que celui que donne un royaume!* (La Bruy.) *Que deviennent les lois, leur texte, et le prodigieux* ACCABLEMENT *de leurs commentaires.* (La Bruy.)

— Pathol. Etat de faiblesse apparente, résultant de la prostration des forces vitales.

— **Syn. Accablement, abattement, affaissement, anéantissement, épuisement, langueur, prostration.** V. ABATTEMENT.

— **Épithètes.** Naturel, passager, court, long, lourd, pesant, total, complet, profond, triste, douloureux, cruel, morne, sombre, mortel.

ACCABLER v. a. ou tr. (a-kâ-blé — étym. douteuse : du lat. *cabulus*, bélier, machine à lancer de grosses pierres pour renverser, d'où s'est formé le bas-lat. *accabulare*, écraser, renverser avec des pierres; suivant d'autres, du vieux mot fr. *chaable*, même sens que *cabulus;* enfin, quelques-uns le font dériver du celt. *cablu*, qui signifie opprimer. Ce qui donne une certaine probabilité à l'étym. fr., c'est notre mot *chablis*, en usage dans la technologie des eaux et forêts pour désigner les arbres *abattus* par le vent). Ecraser : *Les Sabins* ACCABLÈRENT *Tarpéia sous leurs boucliers. La maison en tombant* ACCABLA *ceux qui s'y trouvaient.* (Acad.) ‖ Faire plier, surcharger, excéder les forces : *Il portait un fardeau qui l'*ACCABLAIT. (Acad.)

— Par ext. : *Le travail, le sommeil l'*ACCABLE. *Lorsque le poids de la vieillesse vient vous* ACCABLER, *vous devez plus que jamais songer à la mort.* (Pasc.) *Quand la fortune nous décharge du travail, la nature nous* ACCABLE *du temps.* (Mme de Puizieux.) *La fièvre tomba vers neuf heures du matin, après m'avoir* ACCABLÉ *pendant dix-sept heures.* (Chateaub.)

Les institutions, les polices humaines,
Pour le bien général, nous *accablent* de chaînes.
DESMAHIS.

‖ Vaincre, faire succomber sous le nombre : *Darius croyait* ACCABLER *les Grecs par le nombre de ses soldats.* (Boss.) *Hippias, d'un âge plus avancé, semblait devoir* ACCABLER *Télémaque.* (Fén.) *Déjà il en a mis un hors de combat; mais de quoi lui sert ce triomphe? ses ennemis peuvent renaître vingt fois pour l'*ACCABLER. (Thomas.) *Partout les plus forts ont fait les lois, et* ACCABLÉ *les faibles.* (Turgot.)

Ils voulaient tous ensemble *accabler* Mithridate.
RACINE.

— Fig. Se dit de tout ce qui produit une prostration morale, un affaissement intellectuel, à la suite de peines, de chagrins, de malheurs, etc. : *L'inconduite de ses enfants l'*ACCABLE. *L'idée d'être mal jugé par ceux que nous estimons est un poids qui nous* ACCABLE. (Mme de Salm.)

Tu jouis en secret du malheur qui m'*accable*.
CAS. BONJOUR.

‖ Affliger, consterner, abattre, décourager : *Une perte inopinée l'*ACCABLE, *le consterne.* (Mass.) *Nos maux nous* ACCABLENT *quand ils nous surprennent.* (Ségur.) *Nous faisons preuve d'une profonde connaissance du monde, en nous retirant de lui quand le malheur nous* ACCABLE. (Mme de Blessington.)

Tant de coups imprévus m'*accablent* à la fois,
Qu'ils m'ôtent la parole et m'étouffent la voix.
RACINE.

‖ Surcharger, en parlant de l'esprit, de la mémoire : *Si un ouvrage est trop chargé de pensées, leur nombre* ACCABLE *et lasse l'esprit.* (Nicole.) *On négligeait de développer toute la puissance morale et intellectuelle de l'homme, et on l'*ACCABLAIT *de connaissances positives.* (Dupanl.) ‖ Ennuyer, fatiguer : *J'aurais encore cent choses à vous dire; mais c'est vous* ACCABLER. (Mme de Sév.) ‖ Donner le coup de grâce, achever :

Ami, n'*accable* point un malheureux qui t'aime.
RACINE.

Que tout, jusqu'à Pinchène, et m'insulte et m'*accable*.
BOILEAU.

Oui, je suis une ingrate; allons, *accablez*-moi.
LA CHAUSSÉE.

‖ Rendre toute excuse, toute justification impossible : *Cela vous justifie si peu qu'il n'y a rien qui vous* ACCABLE *davantage.* (Pasc.) *Tout cela formera contre lui un témoignage qui l'*ACCABLERA. (Bourdal.) ‖ Epuiser, ruiner, anéantir : *C'est une éducation pénible et violente qui* ACCABLE *un tempérament faible.* (La Harpe.) *Plus de cent cinquante édits bursaux* ACCABLÈRENT *la France.* (Raynouard.) *Le peuple qu'on* ACCABLE *d'impôts finit par n'en plus payer.* (De Malesherb.)

A vaincre tant de fois les Etats s'affaiblissent,
Et la gloire du trône *accable* les sujets.
CORNEILLE.

‖ Donner en grande quantité, combler, prodiguer, en bonne et en mauvaise part : ACCABLER *de présents, de politesses.* ACCABLER *de dégoûts, de reproches. Vous êtes trop bon, trop poli; vous m'*ACCABLEZ. *Ceux que la fortune a comme* ACCABLÉS *de ses bienfaits en jouissent avec orgueil et sans modération.* (La Bruy.) *Le roi l'*ACCABLA *d'injures.* (Volt.) *Je n'ai pas assez de force aujourd'hui pour vous* ACCABLER *de tous les remerciments que vous méritez.* (A. Karr.)

Je vous vois *accabler* un homme de caresses.
MOLIÈRE.

Tu trahis mes bienfaits, je les veux redoubler;
Je t'en avais comblé, je t'en veux *accabler*.
CORNEILLE.

‖ Fatiguer, importuner : *On presse les rois, on les importune, on les* ACCABLE *et on réussit en les accablant.* (Fén.) *Un homme de ce caractère nous* ACCABLA *pendant deux heures.* (Montesq.)

Et sans doute elle attend le moment favorable,
Pour disparaître aux yeux d'une cour qui l'*accable*.
RACINE.

— Humilier, confondre : *Les mystères* ACCABLENT *l'esprit par leur grandeur.* (Chateaub.) *Il est une confiance qui nous* ACCABLE, *et qui rend la femme bien supérieure à nous.* (Balz.)

Titus m'*accable* ici du poids de sa grandeur.
RACINE.

S'accabler, v. pr. Se surcharger : *Il ne faut pas* S'ACCABLER *de travail.* (Acad.)

Ne vous *accablez* point d'inutiles douleurs.
RACINE.

— v. récipr. *S'accabler de reproches, d'injures, de compliments*, S'adresser mutuellement les reproches, les injures, les compliments les plus exagérés.

— **Syn. Accabler, opprimer.** *Accabler* a un sens plus vague et plus général qu'*opprimer*. On peut être *accablé* par une cause intérieure, et même imaginaire. Les chagrins *accablent* : *Un homme que le nombre, le poids, la diversité, la difficulté des affaires occupe seulement et n'*ACCABLE *point.* (La Bruy.) *Opprimer* se prend toujours en mauvaise part, et a pour sujet un nom de personne, parce qu'il exprime l'abus tyrannique d'une autorité. On peut être *accablé* sans que personne y contribue volontairement; on n'est *opprimé* que par des causes réelles nées de la volonté des supérieurs. Il faut distraire un homme *accablé* de douleur, de mélancolie, de soucis; il faut prendre la défense de celui qu'on *opprime*.

ACCAGNER ou **ACANNER** v. a. ou tr. (ak-ka-gnié, *gn* mll. — du lat. *ad*, contre; *canis*, chien). Poursuivre quelqu'un en l'injuriant; aboyer après lui comme font les chiens : *Comme cet homme nous* ACCAGNAIT *de sottises, nous traitant de lâches, la musique s'arrêta.* (G. Sand.)

ACCAIRAS s. m. (a-kè-râss). Ornith. Oiseau peu connu, et qu'on a presque rendu fabuleux par les contes absurdes qu'on a faits à son sujet. Il habite la Nigritie. On dit qu'il est de la grosseur du paon et qu'il a une huppe rouge accompagnée de deux rangées de plumes blanches qu'il peut étendre en cercle et faire flotter sur sa tête.

ACCA-LAURENTIA (ak-ka-lo-ran-sia), nourrice de Romulus et de Rémus, femme de Faustulus, berger de Numitor. Ses mœurs lui avaient mérité le surnom de *lupa*, qui signifiait *courtisane* et *louve*; d'où la tradition qui donnait aux fondateurs de Rome une louve pour nourrice. Acca fut mise au rang des divinités, et l'on célébrait annuellement en son honneur des fêtes nommées *Laurentales*.

ACCALIES s. f. pl. (ak-ka-li — de *Acca*, n. pr.). Antiq. rom. Fêtes instituées en l'honneur de Acca-Laurentia, nourrice de Romulus.

ACCALMÉ, ÉE adj. (a-kal-mé — rad. *calme*). Mar. Se dit des bâtiments retenus en mer par une accalmie.

ACCALMIE, CALMIE ou **ACCALMÉE** s. f. (a-kal-mi — rad. *calme*). Mar. Calme momentané qui succède à un coup de vent très-violent. ‖ Ce mot entre dans plusieurs locutions maritimes : *Nage à l'accalmie! Vire à l'accalmie!* Encouragements à des canotiers ou à des hommes qui virent au cabestan, pour qu'ils agissent avec plus de force et produisent ainsi un plus grand effet pendant l'accalmie qu'on leur signale.

— Fig. Temps où le commerce est peu animé, où il languit : *Après le nouvel an, il y a* ACCALMIE *pour la plupart des industries parisiennes.* ‖ Est aussi souvent employé pour désigner un temps de repos, une sorte d'engourdissement dans la vie d'une nation ou dans la marche d'un gouvernement. Dans ce sens, se prend toujours en mauv. part : *La Restauration a été pour la France une* ACCALMIE *politique.* Un orateur parlementaire a dit, avec plus d'originalité et d'énergie : *C'est une halte dans la boue.*

ACCAPARANT (a-ka-pa-ran) part. prés. du v. Accaparer : *Il ne reste plus que quelques rares personnages s'occupant d'affaires d'État, ou des coquettes* ACCAPARANT *et retenant par leur conversation raffinée certains hommes autour de leur fauteuil.* (G. Sand.)

ACCAPARÉ, ÉE (a-ka-pa-ré) part. pass. du v. Accaparer : *Dès que les marchandises sont* ACCAPARÉES *par un petit nombre de marchands, on voit bientôt le prix des denrées augmenter.* (Dict. du Comm.)

— Fig. En parlant des personnes, Mis en réquisition, circonvenu, comblé de prévenances : *J'ai l'air d'être* ACCAPARÉE *par mes hôtes.* (Mme de Sév.) *Je fus tellement* ACCAPARÉ *pendant les ravages du choléra, que je ne revis mes amis qu'au bout d'une quinzaine.* (G. Sand.)

Mais je suis innocent; j'étais *accaparé*
Par notre révérend, notre excellent curé.
Mme DE GIRARDIN.

ACCAPAREMENT s. m. (a-ka-pa-re-man — rad. *accaparer*). Action d'accaparer, résultat de cette action : *L'*ACCAPAREMENT *des blés amena de graves désordres à l'époque de la Révolution. L'*ACCAPAREMENT *est le plus odieux des crimes commerciaux, en ce qu'il attaque toujours la partie souffrante de l'industrie.* (Fourier.) *Un marchand d'allumettes a l'instinct de l'*ACCAPAREMENT. (Balz.) *Un* ACCAPAREMENT, *un monopole enrichit une classe de citoyens aux dépens d'une ou de plusieurs autres classes.* (Say.) *L'*ACCAPAREMENT *sur les produits ne peut avoir lieu que dans quelques cas exceptionnels, pour des articles spéciaux et d'un usage restreint.* (Guillaumin.) *En Angleterre, l'abondance et la multiplicité des gisements de houille en rendent l'*ACCAPAREMENT *à peu près impossible.* (Guillaumin.)

— Par ext. Possession exclusive : *Il prétend à l'*ACCAPAREMENT *de tous les bénéfices de cette affaire.*

— **Encycl.** Econ. On appelle *accaparement* une spéculation qui consiste à s'approprier par des acquisitions considérables les marchandises, denrées et moyens de production qui se trouvent dans un lieu ou dans une circonscription plus ou moins étendue, afin d'avoir le monopole de ces objets sur le marché, et de pouvoir, grâce à l'absence de concurrence, en fixer soi-même le prix au taux que l'on juge le plus avantageux à son intérêt personnel. Le mot *accaparement* s'applique surtout à une telle spéculation quand elle porte sur les objets de première nécessité, comme le blé et les autres substances alimentaires. A une époque où l'industrie était peu développée, où les voies de communication manquaient, où la direction des mouvements commerciaux était entre les mains d'un petit nombre d'individus qui pouvaient facilement se concerter, l'*accaparement* était possible et constituait un danger public qui devait nécessairement appeler l'attention du législateur · aussi était-ce chose et grave et considérable dans l'économie sociale de l'antiquité et du moye âge. Aujourd'hui les craintes d'accaparement sont devenues chimériques; il n'est plus possible qu'une coalition de spéculateurs fasse éprouver par l'*accaparement* une hausse sensible et durable à une denrée quelconque. Dans l'antiquité, les lois contre les accaparements furent nombreuses et sévères; en France, elles remontent à Charlemagne; elles se multiplient du règne du roi Jean à celui de François Ier, disparaissent sous l'administration de Sully, sont rétablies sous Louis XIII et sous Louis XIV, abolies sous Louis XV et remises en vigueur en 1770 après les disettes des deux années précédentes. Abolies de nouveau par l'Assemblée constituante comme contraires à la liberté de l'industrie et du commerce, les mesures de répression contre les accaparements reparurent sous la Convention. En 1793, un décret de la terrible assemblée déclarait l'*accaparement* crime capital, et le définissait l'action de dérober à la circulation des marchandises ou des denrées de première nécessité en les tenant renfermées dans un lieu quelconque sans les mettre en vente journellement et publiquement, ou en les laissant gâter volontairement. Les art. 419 et 420 du Code pénal sont venus adoucir cette législation draconienne. Ils laissent toute liberté aux spéculateurs d'un commerce franc et loyal, et punissent seulement de l'emprisonnement et de l'amende les manœuvres frauduleuses tendant à produire une hausse ou une baisse exagérée des prix.

ACCAPARER v. a. ou tr. (a-ka-pa-ré — du lat. *ad*, pour, et *capere*, prendre : prendre pour soi; ou de *parare*, acheter, acquérir; d'autres le font dériver de l'ital. *caparra*, arrhes, gage d'achat). Amasser par spéculation une denrée quelconque en grande quantité pour en produire la rareté, et la revendre ensuite fort cher : ACCAPARER *tous les fruits d'une province. Ces spéculateurs s'entendirent pour* ACCAPARER *les blés, les sucres*, etc. *Plus les échanges sont libres et les moyens de transport perfectionnés, plus il devient difficile d'*ACCAPARER *les denrées d'un usage très-répandu.* (Guillaumin.)

— Par ext. Prendre pour soi exclusivement : *On a renversé les fontaines publiques sous prétexte qu'elles* ACCAPARAIENT *les eaux.* (Rivar.) *Il n'était pas fâché de le voir se mettre en avant et* ACCAPARER *tous les dangers de l'entreprise.* (G. Sand.) *Par le hideux éclat de ses désordres, Dubois effaçait tout et semblait* ACCAPARER *le mépris public.* (L. Blanc.)

— Fig. Exploiter exclusivement, faire une chose à l'exclusion d'autrui : *Victor Hugo a pris l'ode, Canalis donne dans la poésie fugitive, Béranger monopolise la chanson, Casimir Delavigne* ACCAPARE *la tragédie, et Lamartine la méditation.* (Balz.) ‖ Retenir chez soi, s'emparer d'une personne, la captiver entièrement; gagner sa bienveillance, son amitié : *Il me semble, ma femme, que tu veux* ACCAPARER *monsieur, dit en riant le gros banquier.* (Balz.) ‖ Attirer à soi par des sollicitations, par la brigue : *Ce candidat a su* ACCAPARER *les voix des électeurs. Cet avocat* ACCAPARE *toutes les affaires. En voyant combien les hommes sont rampants et souples devant tout ce qui semble* ACCAPARER *la faveur du maître, il s'étonne d'avoir été si craintif.* (G. Sand.)

S'accaparer, v. pr. Etre accaparé : *Les blés* S'ACCAPARENT *en ce moment.*

ACCAPAREUR, EUSE s. (a-ka-pa-reur, eu-ze — rad. *accaparer*). Celui, celle qui accapare une denrée quelconque : *S'il survient une pénurie de substances ou de denrées quelconques, les* ACCAPAREURS *sont aux aguets pour aggraver le mal.* (Fourier.) *Pour elle, la bonne administration consistait à amasser ses blés, ses seigles, ses chanvres, à attendre la hausse, au risque de passer pour une* ACCAPAREUSE. (Balz.) *Pour que, dans un pays comme la France, les associations d'*ACCAPAREURS *pussent retirer de la circulation une quantité de grains suffisante pour déterminer une hausse importante de prix, il faudrait qu'elles eussent à leur disposition d'immenses capitaux.* (Guillaumin.) *L'*ACCAPAREUR, *cet artisan de misères et de troubles, porte le désespoir dans les familles.* (Castéra.)

— Par ext. Celui, celle qui accapare toute espèce de choses : *Et Buonaparte, cet* ACCAPAREUR *de trônes.* (Salvandy.) *On l'accusait d'être* ACCAPAREUR *d'armes cachées.* (Ste-Beuv.)

— Fig. Celui, celle qui par ses manières, sa beauté, etc., séduit, attire : *Vous êtes une* ACCAPAREUSE *de cœurs.* (Dufresny.)

ACCARÉ, ÉE (a-ka-ré) part. pass. du v. Accarer. Confronté : *Les témoins ont été* ACCARÉS *avec l'accusé.*

ACCAREMENT s. m. (a-ka-re-man — rad. *accarer*). Anc. jurisp. Confrontation des témoins entre eux ou avec l'accusé.

ACCARER v. a. ou tr. (a-ka-ré — du gr. *karê*, front, visage). Anc. jurispr. Mettre face à face un accusé avec ses coaccusés ou les témoins; les confronter.

ACCARIATION s. f. (a-ca-ri-a-si-on — rad: *accarer*). Anc. jurispr. Confrontation.

ACCARON, anc. ville du pays des Philistins. Cette ville, souvent citée dans l'histoire des Juifs, n'offre plus aujourd'hui que des ruines.

ACCASTILLAGE s. m. (a-kas-ti-ia-ge — rad. *accastiller*). Mar. Primitivement, Châteaux d'avant et d'arrière qui s'élevaient aux deux extrémités d'un navire et le dominaient. Aujourd'hui, Toute la partie du vaisseau qui est hors de l'eau; ensemble des lignes qui limitent son œuvre morte : *Ce bâtiment a un bel* ACCASTILLAGE. (De Bonnefoux.)

ACCASTILLÉ, ÉE (a-kas-ti-ié) part. pass. du v. Accastiller. Mar. Qui a un accastillage.

ACCASTILLER v. a. ou tr. (a-kas-ti-ié — de l'espagn. *castillo*, fort, château.) Mar. Munir un navire de ses châteaux d'arrière et d'avant, le garnir de ses gaillards, de sa dunette, etc.

ACCÉDANT (ak-sé-dan) part. prés. du v. Accéder.

ACCÉDÉ (ak-sé-dé) part. pass. du v. Accéder. Ne s'emploie qu'avec l'auxil. *avoir* : *Les puissances du Nord ont* ACCÉDÉ *à cette convention.* (Acad.)

ACCÉDER v. n. ou intr. (ak-sé-dé — du lat. *accedere*, s'approcher. — L'*é* fermé du radical se change en *è* ouvert devant une syllabe muette : *J'accède, tu accèdes*; à l'exception du futur et du conditionnel : *J'accéderai, nous accéderions*). Avoir accès, arriver, parvenir : *Ma chambre est un grenier où l'on* ACCÈDE *par une douzaine de degrés en bois.* (Custine.) *La porte, étroite, s'ouvre à huit pieds du sol et l'on y* ACCÈDE *par un escalier fort roide.* (Mérim.)

— Fig. Consentir, adhérer; entrer dans un engagement déjà pris par d'autres personnes : *La Suède avait refusé d'*ACCÉDER *à cette convention.* (Volt.) *Placé entre le désir d'*ACCÉDER *à ses vœux et la crainte du courroux de son père, il éprouvait d'affreux déchirements.* (E. Sue.) *C'est avec un grand plaisir que j'*ACCÉDERAIS *à votre demande; mais je suis obligé de partir dans deux heures pour la Belgique, et cet argent m'est nécessaire pour mon voyage.* (Scribe.) *On le suppliait d'*ACCÉDER *à cette demande d'augmentation dans le salaire des journées.* (G. Sand.)

— Absol. : *Après s'être longtemps fait prier, il a enfin* ACCÉDÉ.

— Jurispr. Au barreau on donne quelquefois à ce verbe le sens actif : *Le tribunal a vu et* ACCÉDÉ *les lieux*, c'est-à-dire s'en est approché, les a visités.

— **Syn. Accéder, acquiescer, adhérer, consentir, souscrire.** *Consentir*, c'est se borner à ne pas empêcher : *Quel juif! mais j'ai besoin d'argent, et il faut bien que je* CONSENTE *à tout.* (Mol.) *Acquiescer*, c'est se plier volontairement à ce que veulent les autres : *Je n'oublierai pas votre demande, ni le plaisir que j'aurai d'y* ACQUIESCER. (J.-J. Rouss.) *Souscrire*, c'est donner son consentement à une chose dans le même sens qu'*adhérer*, mais d'une manière plus explicite, plus complète, plus volontaire : *J'y* SOUSCRIS *avec plaisir. J'y* ADHÈRE *avec peine. Accéder*, c'est entrer accessoirement dans les engagements déjà donnés par d'autres : *Le roi* ACCÉDA *à cette donation.* (Volt.)

— **Antonymes.** S'opposer, protester, refuser, regimber, rejeter, résister.

ACCÉDIT s. m. (ak-sé-ditt — du lat. *accedere*, s'approcher). Anc. jurispr. Descente du juge. Ce mot était particulièrement usité en Provence.

ACCÉLÉRANT (ak-sé-lé-ran) part. prés. du v. Accélérer : *Tantôt* ACCÉLÉRANT *la vitesse de la frégate par tous les moyens connus, regardant avec fierté son rapide sillage, il courait vers la terre.* (E. Sue.) ‖ S'emploie aussi pronominalem. : *Il n'y a point de doute que les destinées du genre humain iront* S'ACCÉLÉRANT. (Bautain.)

ACCÉLÉRATEUR, TRICE adj. (ak-sé-lé-ra-teur, tri-se — rad. *accélérer*). Qui accélère, précipite : *Cette différence de la force* ACCÉLÉRATRICE *à des distances différentes n'est fondée sur aucune expérience.* (Volt.) *Toute force constante est de sa nature* ACCÉLÉRATRICE. (J. de Maistre.) *Les causes* ACCÉLÉRATRICES *de la mort.* (Cabanis.)

— Mécan. Se dit du principe ou de la force qui, continuant à agir sur un corps mobile après son départ, exerce ainsi une impression qui lui communique à chaque instant une nouvelle vitesse : *Principe* ACCÉLÉRATEUR, *force* ACCÉLÉRATRICE. *Le rapport de la vitesse acquise au temps est constant pour une même force* ACCÉLÉRATRICE. (La Place.) *La force* ACCÉLÉRATRICE *est directement proportionnelle à la masse mise en mouvement.* (Liouville.)

— Anat. *Muscle accélérateur*, Muscle qui accélère une évacuation.

— Techn. *Substance accélératrice*, Substance que l'on emploie pour obtenir plus rapidement des épreuves daguerréotypiques ou photographiques. C'est, le plus ordinairement, le chlorure d'iode.

— S'empl. substantiv. : *L'oiseau est l'agent du grand passage universel et de la purification, l'*ACCÉLÉRATEUR *salutaire de l'échange des substances.* (Michelet.)

ACCÉLÉRATION s. f. (ak-sé-lé-ra-si-on — lat. *acceleratio*, même sens). Accroissement de vitesse que prend, dans certaines circonstances, le mouvement d'un corps. Si, par exemple, un corps tombe librement, c'est-à-dire sans que sa masse éprouve ni altération, ni obstacle, on remarque qu'à chaque moment de la chute la vitesse est plus grande qu'elle n'était au moment précédent : *Une expérience unique sur l'*ACCÉLÉRATION *des corps qui tombent fait découvrir les lois de leur chute sur des plans inclinés.* (D'Alemb.) *D'abord la chute se fit avec une rapide* ACCÉLÉRATION; *mais, le parachute se développant, la vitesse fut considérablement diminuée.* (Francœur.)

— Fig. Prompte exécution, prompte expédition : *L'*ACCÉLÉRATION *des travaux, d'une affaire, d'un jugement. L'*ACCÉLÉRATION *des travaux exige un plus grand nombre d'ouvriers. Il faut faire telle chose pour l'*ACCÉLÉRATION *de l'ouvrage.* (Acad.)

— Physiol. Augmentation d'activité dans certaines fonctions de l'organisme : ACCÉLÉRATION *du pouls, de la respiration.*

— Fig. Se dit aussi de l'esprit : *Une boisson généreuse excite l'*ACCÉLÉRATION *des idées.* (Roques.)

— Astron. *Accélération d'une planète*, Augmentation de vitesse que le mouvement d'une planète, dans son orbite, acquiert à mesure qu'elle s'approche du soleil. Quand cette accélération a lieu, le mouvement diurne réel de l'astre est plus grand que son mouvement diurne moyen. ‖ *Accélération du mouvement diurne des étoiles*, Quantité dont leurs levers, couchers et passages au méridien avancent chaque jour. Elle est de 3' 56" de temps. Cette accélération n'est qu'apparente ; elle est causée par le mouvement propre du soleil d'occident en orient, mouvement qui a pour effet de le ramener chaque jour au méridien 3' 56" plus tard que la veille. ‖ *Accélération du mouvement moyen de la lune*, Quantité dont ce mouvement s'est accru depuis les anciennes observations jusqu'à nos jours; elle est de 10" par siècle. Elle résulte de la diminution de l'excentricité de l'orbite terrestre, et se convertira en retardement quand cette excentricité, sous l'influence de l'attraction des autres planètes, cessera de diminuer et commencera à s'agrandir.

ACCÉLÉRÉ, ÉE (ak-sé-lé-ré) part. pass. du v. Accélérer. Qui reçoit à chaque instant de sa durée une augmentation de vitesse : *Mouvement* ACCÉLÉRÉ. *Course* ACCÉLÉRÉE. *Pendant les dernières années du règne où la chute* ACCÉLÉRÉE *rendait Napoléon plus implacable, madame de Staël avait fui jusqu'au fond du Nord.* (Lamart.) *Ils revinrent en marchant tous deux d'un pas* ACCÉLÉRÉ, *comme des gens empressés de terminer une affaire.* (Balz.)

— Se dit des voitures, roulages, etc., qui marchent rapidement : *Voiture* ACCÉLÉRÉE. *Un canal creusé de Beaucaire à Aigues-Mortes avait fait succéder victorieusement les bateaux au roulage* ACCÉLÉRÉ, *et le coche à la diligence.* (Alex. Dum.)

— T. milit. *Pas accéléré*, Sorte de pas plus rapide que le pas ordinaire.

— Physiol. Se dit de certaines fonctions qui accidentellement s'exécutent avec une plus grande vivacité : *Pouls* ACCÉLÉRÉ. *Respiration* ACCÉLÉRÉE.

— Suivi d'un complém., il régit la préposition *par : Mais les efforts du vomissement, sans être* ACCÉLÉRÉS *par le remède, l'expulsent, au moins en grande partie, quand ils renaissent.* (V. Jacquem.)

— Physiq. Se dit d'une force qui communique à un corps un mouvement rapide et continu. On appelle *mouvement uniformément accéléré*, le mouvement résultant de l'application à un corps d'une force qui, conservant constamment la même intensité, communique successivement à ce corps des vitesses plus grandes pendant le temps qu'elle agit sur lui ; or, le calcul démontre que les espaces parcourus ainsi sont entre eux comme les carrés des temps et les carrés des vitesses finales, c'est-à-dire que l'espace parcouru pendant un temps d'un mouvement uniformément accéléré est la moitié de l'espace qui serait parcouru dans le même temps avec la vitesse finale.

— Astron. Se dit d'une planète dont le mouvement diurne réel excède le mouvement diurne moyen.

— Minér. Se dit d'un cristal dans le signe duquel les exposants simples font partie d'une progression qui est complétée par les exposants relatifs à un décroissement mixte ou intermédiaire, en sorte que la progression paraît subir une accélération.

— Substantiv. *Un accéléré*, Bateau qui a une grande force de vapeur; *une accélérée*, Voiture qui marche à grande vitesse.

— Techn. Nom sous lequel les parcheminiers désignent le gonflement des cuirs par la chaleur du bain.

— **Encycl.** Mécan. Le cas le plus ordinaire et le plus intéressant du *mouvement accéléré* est celui où sa vitesse s'augmente d'une quantité égale en temps égaux. Il porte alors la dénomination spéciale de *mouvement uniformément accéléré.*

1° Si nous appelons v la vitesse finale d'un corps qui obéit à ce mouvement, g sa vitesse au bout de l'unité de temps, et t la durée du mouvement, on a la relation :

$$v = gt. \quad (1)$$

C'est-à-dire : *La vitesse du mouvement accéléré est égale à la vitesse acquise dans l'unité de temps multipliée par la durée du mouvement.*

2° Si aux symboles g et t, dont la signification vient d'être énoncée, on ajoute le symbole e pour indiquer l'espace parcouru au bout du temps t par un corps soumis au mouvement accéléré, on a :

$$e = \frac{1}{2} gt^2. \quad (2)$$

C'est-à-dire : *L'espace parcouru au bout d'un temps donné est égal à la moitié de la vitesse acquise dans l'unité de temps, multipliée par le carré du nombre qui exprime la durée du mouvement.*

Les deux formules (1) et (2), établies par Galilée, sont l'expression algébrique de toute la théorie du mouvement uniformément accéléré. Elles s'énoncent encore :

1° Les vitesses finales sont proportionnelles aux temps pendant lesquels elles ont été acquises.

2° Les espaces parcourus sont proportionnels aux carrés des temps employés à les parcourir.

ACCÉLÉRER v. a. ou tr. (ak-sé-lé-ré — lat. *accelerare*, même sens. — Change l'*é* fermé du radical en *è* ouvert, devant une syllabe muette : *J'accélère, que tu accélères*; excepté au futur et au conditionnel : *J'accélérerai, nous accélérerions*). Accroître la vitesse d'un corps en mouvement : *La gravité d'un corps qui tombe en* ACCÉLÈRE *le mouvement.* ACCÉLÉRER *la marche d'une armée.* (Acad.)

— Par anal. Activer, stimuler : *Le mouvement du sang* ACCÉLÈRE, *excite une transpiration salutaire.* (J.-J. Rouss.) *L'esprit est comme une plante dont on ne saurait* ACCÉLÉRER *la végétation sans la faire périr.* (Suard.) *La nourriture prise à contre-cœur* ACCÉLÉRA *la petite fièvre lente qui dévorait ce beau jeune homme.* (Balz.)

. Quelle ardeur violente
Accélère mon sang en ma tête brûlante!
LEMERCIER.

— Fig. Rendre plus prompt, avancer, hâter la conclusion de : *Les rigueurs de l'autorité contre le christianisme* ACCÉLÉRÈRENT *ses progrès.* (B. Constant.) *L'ambitieux voudrait* ACCÉLÉRER *tous les moments de la vie.* (Alibert.) *Les armées permanentes n'ont jamais servi qu'à* ACCÉLÉRER *la décadence des nations qui les soudoient.* (Proudhon.) ‖ Faire naître plus vite, hâter la succession, le développement de : *Boire* ACCÉLÈRE *non-seulement les idées, mais leur donne une certaine fraîcheur qui allége le travail de la fécondation.* (Roques.) *Ce serait tomber dans les excès les plus propres à* ACCÉLÉRER, *à provoquer le mal.* (Rayn.)

S'accélérer, v. pr. Devenir plus rapide, plus prompt : *Je ne passais point devant sa boutique sans que les battements de mon cœur* S'ACCÉLÉRASSENT. (Balz.) *Chacune de nos heures nous pousse au tombeau et* S'ACCÉLÈRE *du mouvement de celles qui la précèdent.* (Al. Rabbe.) *Depuis la mort de Nicolas, la décadence de la Russie* S'ACCÉLÈRE *de jour en jour.* (Journ.)

— **Syn. Accélérer, hâter, presser.** *Accélérer* s'applique à une action déjà commencée, et signifie la faire aller plus vite, ajouter à sa *célérité*. On *accélère* un mouvement, un travail, la ruine de quelqu'un, etc. *Presser* et *hâter* se disent d'un projet qu'il s'agit de mettre en train, avec cette différence que *presser* annonce quelque chose de plus urgent, de plus *pressant* que *hâter*. C'est ainsi que Boileau, par une image hardie, mais juste, a pu marier l'adverbe *lentement* au verbe *hâter :*

Hâtez-vous lentement.

ce qui, avec *presser*, eût présenté un contraste choquant : *La première édition de* Bélisaire *était épuisée : je* PRESSAI *la seconde, je* HÂTAI *la troisième.* On peut ajouter que *presser* se dit mieux des personnes, et *hâter*, des choses et des événements : *On* PRESSE *un fermier de* HÂTER *le payement de son fermage.* L'homme prévoyant et soigneux *accélère ;* l'homme actif et diligent *hâte ;* l'homme ardent et impétueux *presse.*

— **Antonymes.** Modérer, ralentir, retarder.

ACCÉLÉRIFÈRE s. m. (ak-sé-lé-ri-fè-re). Nom donné à des voitures publiques qui faisaient leur service avec une grande rapidité. Même sens et même étym. que CÉLÉRIFÈRE. V. ce mot.

ACCENDITE s. m. (ak-sin-di-tè — mot lat. qui signifie *allumez*). Liturg. Antienne que l'on chantait dans les fêtes solennelles en allumant les cierges : *A Angers, l'*ACCENDITE *était chanté par un chœur de musiciens.* (Encycl.)

ACCENSE s. m. (ak-san-se — du lat. *accensus*, adjoint). Antiq. Chez les Romains, Officier subalterne attaché à quelque haut fonctionnaire, dans l'ordre militaire ou civil. Il était généralement l'affranchi de la personne qu'il servait, et était chargé de convoquer le peuple aux assemblées, d'appeler devant le tribunal les parties engagées dans un procès, etc. ‖ Les *accenses* militaires étaient, dans l'origine, un corps de soldats surnuméraires destinés à remplir les vides que pouvaient causer dans les légions la mort ou d'autres accidents.

ACCENSE ou **ACENSE** s. f. (ak-san-se — rad. *cens*). Anc. jurispr. Bail à ferme, bail à rente, bail à cens proprement dit.

ACCENSÉ ou **ACENSÉ, ÉE** (ak-san-sé) part. pass. du v. Accenser, Tenu à cens : *Un domaine* ACCENSÉ. *Une terre* ACCENSÉE.

ACCENSEMENT ou **ACENSEMENT** s. m. (ak-san-se-man — rad. *accenser*). Anc. jurispr. Convention par laquelle on prenait un héritage à cens ou à rente foncière.

ACCENSER ou **ACENSER** v. a. ou tr. (ak-san-sé — rad. *cens*). Anc. jurispr. Donner ou prendre à ferme une terre, une propriété : *Les seigneurs qui prirent la croix rendirent libres un grand nombre de serfs et* ACCENSÈRENT *leurs terres.*

S'accenser, v. pr. Se donner à cens. Se disait de celui qui aliénait sa liberté et s'engageait au service d'autrui, moyennant une rente d'argent.

ACCENSEUR ou **ACENSEUR** s. m. (ak-san-seur — rad. *accenser*). Celui qui donnait ou prenait une ferme à cens.

— Celui qui était chargé de recueillir les dîmes.

ACCENT s. m. (ak-san — du lat. *accentus*, dérivé de *ad.* et de *cantus*, chant). Élévation ou abaissement de la voix sur les différentes syllabes du mot; intonation, inflexion, modulation de la voix dans la prononciation des mots d'une langue : *L'*ACCENT *est à la parole ce que l'intonation est au chant.* (Encycl. des gens du monde.) *L'*ACCENT *est l'âme du discours.* (J.-J. Rouss.) *Il ne faut pas confondre la quantité avec l'*ACCENT. (Marmontel.) *Qu'on songe à l'importance qu'ont, dans l'étymologie indo-européenne, la place de l'*ACCENT, *la différence d'une longue et d'une brève.* (Renan.)

Conjuguez avec moi pour bien prendre l'*accent.*
RÉGNIER.

— Manière, ton que l'on emploie en parlant à quelqu'un : *Il lui répondit avec un* ACCENT *qui n'admettait pas de réplique.* (E. Sue.) *Je suis aux ordres de madame la marquise, répliqua Fargeau, dont la voix avait un tout petit* ACCENT *de raillerie en prononçant ce dernier mot.* (P. Féval.) *Cet* ACCENT *de dédain qui est trop naturel à Rivarol, nous le retrouvons plus tard à Chateaubriand.* (Ste-Beuve.)

— Manière défectueuse de prononcer les mots d'une langue, qui fait reconnaître immédiatement soit un étranger, soit un provincial ou un homme du peuple : *L'*ACCENT *anglais, allemand. L'*ACCENT *picard, franc-comtois. L'*ACCENT *des faubourgs de Paris. L'*ACCENT *du pays où l'on est né demeure dans l'esprit et dans le cœur, comme dans le langage* (La Rochef.) *Il lui disait d'un ton froid et dans son* ACCENT *provençal des mots qui faisaient le plus grand effet.* (J.-J. Rouss.) *Ce qu'on appelle l'*ACCENT *des provinces consiste en partie dans la quantité prosodique; le Normand prolonge la syllabe que le Gascon abrége.* (Marmontel.) *Vous reconnaissant à peine, tant vous avez imité avec talent l'*ACCENT *et les manières d'une Anglaise.* (G. Sand.) *Je vous écoute, dit l'abbé avec un* ACCENT *italien des plus prononcés.* (Alex. Dum.)

— Absol. Prononciation des gens de province, par oppos. à celle des habitants de la capitale : *Vous êtes de Provence! voyez, je ne l'aurais pas cru. Vous n'avez point l'*ACCENT. — *C'est que j'ai tant couru; en voyageant, l'*ACCENT *diminue et s'efface.* (Col. d'Harlev.) *Aussi est-ce une ancienne maxime que, pour bien parler français, il ne faut pas avoir d'*ACCENT. (D'Olivet.) *Leur langage est le plus pur français sans* ACCENT. (A. de Vigny.) — On racontait un jour devant le comte d'Alle..., Gascon, une histoire invraisemblable; le comte souriait de manière à embarrasser le narrateur, qui, avec un mouvement d'impatience, lui dit : « Quoi, monsieur, vous ne croyez pas à mon histoire? — Oh! pardonnez-moi, reprit le comte; mais je n'oserais la répéter à cause de mon *accent.* » — Un autre gascon, qui croyait avoir effacé toute trace du péché originel en fait de prononciation, le prouvait de la manière la plus péremptoire en disant : « Je défie *lou* plus malin de deviner à mon *assent* que j'ai bu les eaux de la Garonne. »

— La voix, le langage considéré sous le rapport des sentiments qu'il exprime : *Il me conta cette nouvelle avec l'*ACCENT *du désespoir. L'*ACCENT *est l'âme du discours; il lui donne le sentiment et la vérité.* (J.-J. Rouss.) *Chaque passion, chaque affection de l'âme a son* ACCENT. (R. Rochette.) *Massillon possédait dans un degré très-éminent cette qualité de l'orateur qui consiste à mettre parfaitement d'accord le geste, l'*ACCENT, *l'expression de la physionomie avec les paroles.* (Dussault.) *L'amour et la dévotion prennent toujours l'*ACCENT *du caractère.* (Mme C. Bachi.) *C'est l'*ACCENT *seul qui persuade.* (Mme E. de Gir.)

— Par ext. Le langage, les paroles mêmes. Ne s'emploie guère, dans ce sens, que dans le style poétique, et presque toujours au pluriel : *Les* ACCENTS *de la passion, de la colère. Ces divins* ACCENTS *expiraient et renaissaient tour à tour.* (Chateaub.) *Son talent rencontra quelques vrais* ACCENTS. (Ste-Beuve.)

Qu'aux *accents* de ma voix la terre se réveille.
J.-B. ROUSSEAU.

Mais quels *accents* plaintifs ont frappé mes esprits?
DELILLE.

[anges]
Jadis les fils de l'homme aux saints concerts des
Ne mêlaient-ils pas leurs *accents ?*
LAMARTINE.

— Caractère de certains ouvrages : *L'*ACCENT *pathétique et grandiose des prophéties.* (Lamenn.) *Chez saint Jérôme, l'*ACCENT *est âpre et le sentiment intense.* (Ph. Chasles.) ‖ Se dit aussi du chant, du cri de quelques animaux : *Le perroquet jette l'éclat du ris, exprime l'*ACCENT *de l'affection.* (Buff.) *La pie n'a que des cris sauvages dont l'*ACCENT *plaintif, en troublant le silence des bois, semble exprimer ses efforts et la peine.* (Buff.) ‖ Son des instruments, musique : *Le joyeux tumulte d'un bal, les* ACCENTS *de l'orchestre, les rires des danseurs, arrivaient jusqu'à lui.* (Balz.)

... Les *accents* du cor et le bruit des fanfares
Épouvantaient au loin les hôtes des forêts.
DELILLE.

. Des clairons les belliqueux *accents*
Pour la première fois font tressaillir mes sens.
C. DELAVIGNE.

‖ Bruit produit par quelque objet inanimé :

Ses *accents* ressemblaient aux *accents* du tonnerre
Quand du mont Sinaï Dieu parlait à la terre.
VOLTAIRE.

— Gramm. Signe graphique qui se met sur une voyelle pour en indiquer la prononciation, ou pour la caractériser grammaticalement.

— Par compar. Se dit d'une chose qui a la forme d'un accent graphique : *Une porte étroite et basse, que le plan incliné de la toiture coiffait d'un* ACCENT *circonflexe.* (Deslys.)

— Mus. Façon d'exécuter qui fait que la même mélodie ou la même harmonie produit ou ne produit pas d'effet. En ce sens, *accent* est synonyme d'expression. ‖ s. m. pl. Signes indiquant au chanteur ou à l'instrumentiste l'expression de force ou de douceur qu'il doit donner à une note isolée ou à un passage. Ces signes sont au nombre de trois : $<$, marque qu'il faut augmenter graduellement l'intensité du son ; $>$, qu'il faut la diminuer progressivement ; $<>$, qu'on doit d'abord augmenter jusqu'au milieu, puis diminuer jusqu'à la fin.

— T. d'argot. Signe par lequel les voleurs se reconnaissent. Celui qui sert aux voleurs et plus particulièrement aux escarpes, s'exécute en crachant avec bruit et en décrivant avec le pouce de la main droite un *c* sur la joue droite, près du menton. Or c'est ce dernier signe, ce *c*, qui a été appelé *arçon* (petit arc), puis, par corruption, *accent.* (Fr. Michel.)

— **Encycl.** Il y a trois choses à considérer dans les sons : la force ou l'éclat, la durée, et la valeur grave ou aiguë du son. C'est à la dernière que s'applique d'une façon spéciale le mot *accent.* Un mot composé de plusieurs syllabes est un tout, un ensemble qui a ses parties distinctes, prononcées avec une intensité différente. Tous les mots d'une phrase ne se prononcent pas non plus d'une manière uniforme; il y en a sur lesquels la voix s'élève, d'autres sur lesquels elle s'abaisse. Enfin la passion vient ajouter de nouvelles inflexions à celles que l'usage et l'origine de la langue ont imposées aux différentes syllabes des mots pris en eux-mêmes, et à celles que la construction de la phrase donne aux différents mots qui forment un tout, un ensemble exprimant une pensée. De là trois sortes d'accents : 1° l'accent *prosodique* ou *syllabique*, qui concerne les mots; 2° l'accent *rationnel* ou *logique*, qui indique le rapport, la connexion que les mots ont entre eux dans la proposition, que les propositions ont entre elles dans le discours, et qui classe pour ainsi dire les termes d'une phrase selon l'importance relative des idées qu'ils expriment; 3° l'accent *pathétique* ou *oratoire*, qui, par un ton plus ou moins élevé, par une manière de parler plus ou moins vive, plus ou moins lente, exprime les sentiments dont celui qui parle est agité et les communique à l'âme de ses auditeurs. — L'accent *prosodique* prend le nom d'*aigu* quand la voix s'élève, de *grave*, quand elle s'abaisse, de *circonflexe*, quand elle s'élève et s'abaisse successivement sur la même voyelle; on l'appelle *tonique* quand il a pour caractère spécial de produire l'élévation de la voix sur une des syllabes d'un mot et de mettre en relief cette syllabe au milieu de celles qui l'environnent. L'accent *tonique* existe dans toutes les langues; chaque mot a le sien et n'en a qu'un. Dans le latin, l'accent tonique est en général sur la pénultième syllabe, si cette syllabe est longue, et sur l'antépénultième, si la pénultième est brève. La langue française est peut-être celle où l'accent tonique est le moins prononcé; cependant il y existe, et se trouve sur la dernière syllabe si elle n'est pas terminée par un *e* muet, et sur l'avant-dernière si la dernière est terminée par un *e* muet. Ainsi dans le mot *silence*, l'accent tonique est sur la syllabe *len*, et dans le mot *amour*, sur la syllabe *mour*. En français, l'accent *tonique* ne se marque pas. L'allemand, l'anglais, l'italien, etc., ne l'écrivent que dans les livres élémentaires, surtout dans ceux qui sont destinés aux étrangers. — L'usage des signes d'accentuation remonte à une haute antiquité; ils paraissent avoir été introduits chez les Grecs par Aristophane de Byzance, grammairien qui florissait dans Alexandrie, au IIe siècle av. J.-C. Ils étaient en usage dans l'écriture latine dès le temps d'Auguste. Ceux que nous employons en français jouent le rôle, ou de signes purement orthographiques, soit qu'ils servent uniquement à distinguer un mot d'avec un mot homographe, soit qu'ils conservent à l'étymologiste la trace d'une lettre supprimée; ou de signes phoniques indiquant une modification dans le son d'une voyelle. On reconnaît dans notre langue trois sortes d'accents : l'accent *aigu* (´), l'accent grave (`) et l'accent circonflexe (^), qui est la réunion des deux précédents.

L'accent aigu sert à marquer le son de l'*é* fermé : *donné, bonté.* On le met sur tous les *é* fermés qui terminent la syllabe ou qui sont suivis seulement d'un *s* marquant le pluriel.

On pourrait hésiter sur les mots terminés en *ége*, pour savoir si leur accentuation doit être ouverte ou fermée. La grammaire exige un *e* fermé dans toutes ces finales : *collége, liége, manége, piége siége*, etc. Il en est de même pour les verbes en *éger*, même devant une syllabe muette : *J'abrége, tu alléges, il protége*, etc. Toutes les fois que la voyelle *e*, ayant le son fermé, est suivie d'un *x*, au commence-

ment ou dans le corps d'un mot, cette lettre, formant une même syllabe avec *x*, s'écrit sans accent : *Exécuter*, *exemple*, *réflexion*, etc.

L'accent grave se met sur les *è* ouverts qui terminent la syllabe : *Algèbre*, *siècle*, *règle ;* ou qui sont suivis d'un *s* achevant le mot : *Procès*, *succès*, *accès*. Il y a à cette règle quelques exceptions : *Mes*, *tes*, *ses*, etc. Remarquons que l'*è* est presque toujours ouvert lorsqu'il termine la syllabe et qu'il est suivi d'une consonne et d'un *e* muet. Placé sur *a*, *e*, *u*, l'accent grave sert à établir pour la vue, entre deux mots, une différence qui n'existe pas pour l'oreille : ainsi on le met sur *à* préposition pour le distinguer de *a*, troisième personne du présent de l'indicatif du verbe *avoir ;* sur *là*, adverbe, pour le distinguer de *la*, article ; sur *où*, adverbe, pour le distinguer de *ou*, conjonction ; sur *dès*, préposition, pour le distinguer de *des*, article contracté. L'accent circonflexe affecte toutes les voyelles, excepté l'*y*. Il est le plus souvent le signe représentatif d'une lettre retranchée, soit voyelle, soit consonne, et particulièrement de l'*s*. On écrivait anciennement : *Aage*, *roole*, *prestre*, *apostre*, qu'on écrit à présent : *âge*, *rôle*, *prêtre*, *apôtre*. Il se place sur l'*i* des verbes en *aître* et en *oître*, partout où cette lettre est suivie d'un *t ;* sur la voyelle qui précède *mes* et *tes* aux premières et deuxièmes personnes du pluriel du passé défini de tous les verbes ; sur la voyelle qui précède le *t* final de la troisième personne du singulier de l'imparfait du subjonctif de tous les verbes. Dans tous ces cas, il représente l'*s* qui se trouvait dans le mot latin correspondant : *Naître* (nasci), *croître* (crescere), *vous aimâtes* (amastis). Ici nous sommes obligé d'ouvrir en quelque sorte une parenthèse, car il s'agit de faire éviter une erreur orthographique dans laquelle on tombe fréquemment.

On commet souvent une faute contre l'emploi de l'accent circonflexe, en confondant la troisième personne du singulier du passé antérieur avec la personne correspondante du conditionnel passé, deuxième forme, et du plus-que-parfait du subjonctif :

*Il lut ce livre dès qu'il l'*eut *acheté ;*

*Il aurait lu ce livre s'il l'*eût *acheté ;*

*Pour lire ce livre, il aurait fallu qu'il l'*eût *acheté.*

Dans le premier exemple, *eut acheté* est au passé antérieur et s'écrit, par conséquent, sans accent ; dans le second, *eût acheté* est au conditionnel passé, deuxième forme, et dans le troisième il est au plus-que-parfait du subjonctif. Dans ces trois cas, le verbe a la même consonnance, quoiqu'il appartienne à des temps différents. Pour établir une distinction, il faut changer le nombre du verbe, et se servir de la troisième personne du pluriel.

On obtient pour les exemples ci-dessus :

*Ils lurent ce livre dès qu'ils l'*EURENT *acheté ;*

*Ils auraient lu ce livre s'ils l'*EUSSENT *acheté ;*

*Pour lire ce livre, il aurait fallu qu'ils l'*EUSSENT *acheté.*

Cette substitution rend alors la confusion impossible.

Le même procédé sert à faire distinguer un passé défini d'un imparfait du subjonctif :

Le juge régla *ce procès à l'amiable.*

Il faudrait que le juge réglât *tous les procès à l'amiable.*

On obtient au pluriel :

Les juges RÉGLÈRENT...

Il faudrait que les juges RÉGLASSENT...

L'accent circonflexe sert encore à distinguer *dû* (et par anal. *redû*), participe passé du verbe *devoir*, de *du*, article contracté ; *crû*, participe passé du verbe *croître*, de *cru*, participe passé du verbe *croire ; sûr*, adjectif, de *sur*, préposition ; *mûr* (et par anal. *mûre*), adjectif, de *mur*, substantif ; en même temps qu'il rappelle le souvenir de l'*e* avec lequel s'écrivaient les mots *dû*, *crû*, *sûr* (*deu*, *creu*, *seur*).

Enfin, dans certains mots en *oûment*, en *îment* et en *oîment*, comme dénoûment, engoûment, renoûment, renîment, remercîment, crucifîment, dévoûment, tutoîment, etc., l'accent circonflexe sur *u* ou *i* peut suppléer la voyelle *e*, bien que l'Académie donne la préférence au maintien de cette lettre. Une semblable contraction peut aussi avoir lieu dans *gaîté*, *gaîment*, au lieu de *gaieté*, *gaiement*.

Remarquons que l'accent circonflexe peut avoir dans certains mots tout à la fois une valeur phonique et une valeur étymologique, dans d'autres une valeur étymologique seulement, dans d'autres enfin une valeur phonique seulement.

— **Épithètes**. Doux, tendre, harmonieux, mélodieux, sublime, magique, divin, céleste, noble, fier, orgueilleux, joyeux, champêtre, poétique, faible, timide, triste, plaintif, touchant, larmoyant, désespéré, funèbre, lugubre, simple, bruyant, confus, varié, caressant, rauque, dur, rude, irrité, saccadé, terrible, inflexible. ‖ La plupart de ces épithètes ne s'emploient qu'au pluriel, et par conséquent dans un sens poétique.

ACCENTEUR s. m. (ak-san-teur — du lat. *accentor*, qui chante avec un autre). Ornith. Genre d'oiseaux, voisin de celui des fauvettes, dont plusieurs auteurs ne le séparent pas.

ACCENTUABLE adj. (ak-san-tu-a-ble — rad. *accentuer*). Qui peut être accentué : *Mot, syllabe* ACCENTUABLE.

ACCENTUANT (ak-san-tu-an) part. prés. du v. Accentuer : *Je me ferai dévote, dit-elle, en* ACCENTUANT *cette phrase de manière à obtenir un signe d'approbation de Maxime.* (Balz.)

ACCENTUATION s. f. (ak-san-tu-a-si-on — rad. *accentuer*). Manière d'employer les accents graphiques dans l'écriture ou l'impression : *Cette* ACCENTUATION *est vicieuse. C'est une faute d'*ACCENTUATION.

— Par ext. Action d'élever la voix sur une syllabe, de faire sentir l'accent tonique : *Les règles de l'*ACCENTUATION *française sont très-simples. Monte-Cristo articula ces dernières paroles avec tant de clarté et avec une* ACCENTUATION *si vibrante, que Morel, se levant tout à coup, s'écria....* (Alex. Dum.)

ACCENTUÉ, ÉE (ak-san-tu-é) part. pass. du v. Accentuer. Marqué d'un accent : *Cet* E *est mal* ACCENTUÉ.

— Par ext. Où l'accent tonique est sensible : *En anglais, tous les mots composés de plus d'une syllabe ont une syllabe* ACCENTUÉE. (Prévost.) *La langue des enfants est* ACCENTUÉE. (J.-J. Rouss.) *J'aime à écrire dans la langue* ACCENTUÉE *des vers.* (Lamart.) ‖ Plus distinct, plus net, plus bruyant : *Deux autres coups, un peu plus* ACCENTUÉS, *se firent entendre de nouveau, et une douce voix de femme dit sur un ton très-bas : C'est moi, Théodore.* (Th. Gaut.) *Un ronflement très-*ACCENTUÉ *de mon père nous donnait à connaître qu'il ne prenait pas grand intérêt à la conversation.* (Balz.) *Plût à Dieu ! répondit-il avec un soupir plus* ACCENTUÉ *que les autres.* (G. Sand.)

— Fig. Dessiné, marqué, fortement prononcé, caractérisé : *Sa bouche, trop fendue, était* ACCENTUÉE *par des sinuosités qui donnaient à ses lèvres de la ressemblance avec les bizarres torsions du corail.* (Balz.) *On comprend que, selon l'usage, ses yeux étaient* ACCENTUÉS *par des lignes de surmeh qui les agrandissent et leur donnent de l'éclat.* (G. de Nerv.) *De l'autre côté de la haie, j'apercevais parfois un homme grand, maigre, à la figure* ACCENTUÉE. (A. Karr.) *Ses traits courts et fortement* ACCENTUÉS *annonçaient une énergie et une âpreté peu communes.* (G. Sand.) ‖ Rendu vif, énergique, véhément : *Cette voix,* ACCENTUÉE *par la menace, le fit tressaillir.* (V. Hugo.)

— Beaux-arts. Se dit d'un détail fini, travaillé, bien prononcé : *Vers le milieu du* XIII[e] *siècle, lorsque les arcs sont refouillés de moulures* ACCENTUÉES, *présentant une coupe de saillies comprises dans des polygones, les abaques inscrivent ces nouvelles formes.* (Viollet-le-Duc.)

— Mus. Dont les modulations sont nettement marquées : *Je réussis à ce récitatif ; il était bien* ACCENTUÉ. (J.-J. Rouss.)

— Hist. nat. Se dit d'un corps qui porte des taches colorées semblables aux accents graphiques : *L'araignée* ACCENTUÉE *porte deux accents circonflexes sur le dos de l'abdomen.* (Encycl.)

ACCENTUER v. a. ou tr. (ak-san-tu-é — du lat. *accentus ;* formé de *accinere*, chanter avec. — On écrit avec un tréma l'*i* de la terminaison aux deux premières personnes du plur. de l'imparf. de l'indic. et du présent du subjonctif : *Nous accentuïons, que vous accentuïez*). Marquer une voyelle d'un accent : *Il faut* ACCENTUER *cet* E. (Acad.) *Les Romains n'*ACCENTUAIENT *pas leurs syllabes en écrivant.* (Trév.)

— Par anal. Prononcer selon les règles de l'accent tonique : *Les étrangers ont de la peine à bien* ACCENTUER *l'italien.* ‖ Donner l'accent oratoire ou pathétique : *L'art de bien parler, de bien réciter, consiste à* ACCENTUER *plus ou moins la parole, selon le genre d'élocution, à l'*ACCENTUER *toujours avec justesse et sobriété.* (Marmontel.)

— Fig. Donner plus de relief, de saillie, de force, de vivacité, de caractère : *Une affection profonde avait* ACCENTUÉ *ses traits.* (G. Sand.) *L'auteur fit imprimer sa pièce avec une préface où il* ACCENTUAIT *douloureusement son amertume.* (Ste-Beuve.) ‖ Colorer, donner une forme particulière : *Tel était le langage de cet enfant de douze ans, tel il fut durant notre conversation ; je supprimerai les jurons et les blasphèmes qui l'*ACCENTUAIENT *à chaque phrase.* (E. Sue.) *Les vieilles filles n'ont-elles pas toutes un certain talent pour* ACCENTUER *les actions et les mots que la haine leur suggère.* (Balz.) ‖ Exprimer avec force, avec insistance, avec énergie : *Il* ACCENTUA *ces dernières paroles de manière à empêcher la princesse d'éviter plus longtemps des explications délicates.* (G. Sand.) *Il* ACCENTUA *ces mots avec une extrême malveillance.* (E. Sue.)

— Absol. Mettre les accents selon les règles de la prosodie : *Il ne sait pas* ACCENTUER. (Acad.)

— Mus. Donner de la vivacité, de l'animation : *Le harpiste attaqua les cordes de son instrument avec une énergie joyeuse et sur un rhythme vif, que le tympanon* ACCENTUAIT *de coups pressés.* (Th. Gaut.)

S'accentuer, v. pr. Etre accentué : *Cette syllabe, ce mot doit* S'ACCENTUER.

— Fig. Se prononcer dans un sens ou dans un autre : *Le ministère projeté* S'ACCENTUAIT *encore mieux par l'adjonction de certains noms.* (Journ.)

ACCEPTABILITÉ s. f. (ak-sèp-ta-bi-li-té — rad. *accepter*). Qualité de ce qui est acceptable : *L'entrepreneur n'a plus à s'occuper de l'argent ; il ne s'agit pour lui que d'établir sa propre productivité, autrement dire l'*ACCEPTABILITÉ *de ses produits.* (Proudh.)

ACCEPTABLE adj. (ak-sèp-ta-ble — rad. *accepter*). Qui peut, qui doit être accepté : *Offre, proposition* ACCEPTABLE. *On lui donnait beaucoup de ces provisions* ACCEPTABLES, *comme le sucre, le café, le vin,* etc. (Balz.) *Si* ACCEPTABLE *que soit cette justification, elle me semble pourtant trop facile.* (E. Sue.) *On trouvera peut-être qu'ils sont un peu poussés au rouge, mais en peinture cette nuance est plus* ACCEPTABLE *qu'en politique.* (Le Figaro.)

— Se disait autrefois pour Agréable : *Ce sacrifice a été reçu et est* ACCEPTABLE *à Dieu.* (Pasc.)

— Mar. Se dit du temps, et signifie Passable, bon : *Le vent fut doux et le temps* ACCEPTABLE, *ce qui nous permit de prendre la mer.*

ACCEPTANT (ak-sèp-tan) part. prés. du v. Accepter : *Enfin, c'était se perdre aisément en* ACCEPTANT, *et plus sûrement encore en refusant.* (Volt.)

ACCEPTANT, ANTE adj. (ak-sèp-tan, an-te — rad. *accepter*). Qui agrée, qui accepte : *Dans tous les contrats, on dit qu'un acquéreur ou donataire est présent et* ACCEPTANT. (Trév.)

— S'empl. substantiv. : *L'Eglise de France resta divisée en deux factions, les* ACCEPTANTS *et les refusants.* (Volt.)

— Prat. Celui qui donne, qui exprime un consentement, par lequel une promesse, une convention, une dotation devient définitive, moralement et légalement valable : *Il est dû un droit d'enregistrement par chaque* ACCEPTANT *et pour chaque succession.* ‖ Celui, celle qui accepte un legs, un don, etc. : *Fait en présence du donataire et de l'*ACCEPTANT.

ACCEPTATION s. f. (ak-sèp-ta-si-on — rad. *accepter*). Action d'accepter, de recevoir, d'agréer : *Je l'ai invité à dîner, mais je ne suis pas sûr de son* ACCEPTATION. *La nouvelle constitution a été soumise à l'*ACCEPTATION *du peuple. Il a été nommé ministre, mais on ignore encore son* ACCEPTATION. *L'*ACCEPTATION *que Dieu fait du sacrifice.* (Pasc.) *En voyant son fils muet sur le chiffre, le vieil imprimeur devint inquiet ; car il préférait un débat violent à une* ACCEPTATION *silencieuse.* (Balz.) ‖ Acte par lequel, dans un pays catholique, on reçoit les constitutions des papes : *Il rendit un très-grand service à la France, en s'opposant toujours à l'*ACCEPTATION *du concile de Trente.* (Volt.) ‖ Action de se soumettre, de se résigner : *Dans tous les accidents et toutes les disgrâces, il ne nous manque qu'une* ACCEPTATION *volontaire et une soumission chrétienne.* (Bourdal.) *La paix d'ici-bas est dans l'*ACCEPTATION *des choses contraires, et non pas dans l'exemption de les souffrir.* (Fén.)

Croyant fléchir les rois écumants de victoire
Par l'*acceptation* tremblante de leur gloire.
V. HUGO.

— Jurispr. Acte par lequel on reconnaît accepter une chose : ACCEPTATION *de succession.* ACCEPTATION *de communauté.* ACCEPTATION *sous bénéfice d'inventaire. Le lendemain de l'*ACCEPTATION *du compte de tutelle, le vieillard fut pris d'une faiblesse qui le contraignit à garder le lit.* (Balz.)

— Banq. Obligation contractée de payer une lettre de change à son échéance. Cette obligation est signée et exprimée par le mot ACCEPTÉ : *L'*ACCEPTATION, *une fois donnée, ne peut plus être révoquée.* (Acad.) *Il entrait dans le plan d'éducation pratique du père de posséder les premières lettres de change de son fils. Il appelait cela la virginité de l'*ACCEPTATION. (E. Sue.)

— Par ext. Lettre de change acceptée : *Les banquiers d'alors auraient tremblé de savoir sur la place cent mille écus de ses* ACCEPTATIONS. (Balz.)

— *Acceptation en blanc*, Lettre de change acceptée, dans laquelle le nom du tireur est resté en blanc, de manière à pouvoir y être mis après coup par le possesseur du titre, quel qu'il soit : *L'habile notaire ne pouvant poursuivre en son nom, avait fait faire au malheureux Morel ce qu'on appelle une* ACCEPTATION *en blanc.* (E. Sue.)

ACCEPTÉ, ÉE (ak-sèp-té) part. pass. du v. Accepter : *Sa parole seule fut* ACCEPTÉE. (Bourd.) *Elle était prête à accepter nettement ma proposition, et si bien que je la tins pour* ACCEPTÉE. (Fonten.) *Ce traité ne fut pas* ACCEPTÉ *par le duc d'Orléans.* (Volt.) *Il veut une lettre de change de toi,* ACCEPTÉE *par ton beau-frère.* (Balz.)

— Se dit des personnes, dans le sens d'Accueilli, agréé, bien reçu : *Comme je me promène tous les jours, je commence à être connu et* ACCEPTÉ *dans les villages.* (V. Hugo.)

— Elliptiq. et invar. Formule dont on se sert pour l'acceptation des lettres de change : ACCEPTÉ *pour dix mille francs.* ‖ Se dit de même dans une conversation, pour marquer consentement : *Vous le voulez ?* ACCEPTÉ.

ACCEPTER v. a. ou tr. (ak-sèp-té — lat. *acceptare*, même sens). Agréer, recevoir ce qui est proposé, offert : ACCEPTER *une condition.* ACCEPTER *un présent.* ACCEPTER *une donation.* ACCEPTER *la paix.* ACCEPTER *une excuse. Ce vieux maréchal ne voulut pas* ACCEPTER *le portefeuille de la guerre. Le prince* A ACCEPTÉ *la dédicace de ce livre. Vitellius se repentit bientôt d'*AVOIR ACCEPTÉ *une couronne qu'il ne pouvait pas soutenir.* (La Harpe.) *On ne peut, sans s'avilir, rien* ACCEPTER *de la scélératesse.* (M[me] Roland.) *Un peuple qui* ACCEPTE *une charte abdique : le droit n'est le droit qu'entier.* (V. Hugo.) *Toute fonction publique engage la conscience de celui qui l'*ACCEPTE *et la responsabilité de celui qui la donne.* (E. de Gir.)

J'*accepte* tous les dons que vous voulez me faire.
RACINE.

— Par anal., en parlant des personnes, Adopter, agréer : *On m'*ACCEPTA *sur sa parole.* (Marmontel.) *Les multitudes ont une tendance à* ACCEPTER *le maître.* (V. Hugo.)

Je t'adopte pour fils, *accepte*-moi pour père.
CORNEILLE.

Il vient, en m'embrassant, de m'*accepter* pour gendre.
RACINE.

‖ Admettre, trouver bon : *N'*ACCEPTONS *des langues étrangères que les mots qui nous manquent.* (Arnault.) *Celui qui* ACCEPTE *la vérité sans l'examiner, celui-là ne croit pas.* (E. Laboulaye.) *Rien ne sert mieux les rois que d'*ACCEPTER *sans discussion et de bonne grâce les nécessités qu'ils sont contraints de subir.* (Guizot.) *La raison n'*ACCEPTE *à son tribunal que des raisons.* (E. Pelletan.) *La fin voulue, il faut* ACCEPTER *le moyen.* (Charma.) ‖ Consentir à : *Il est en état de me faire tout* ACCEPTER, *et il me tient, le scélérat, le poignard sur la gorge.* (Mol.) ‖ Se montrer prêt à : ACCEPTER *la lutte, le combat, la bataille.*

— Fig. Supporter, subir, se soumettre à : *Ce peuple abandonnerait son pays, ou se livrerait à la mort, plutôt que d'*ACCEPTER *la servitude.* (Fén.) *Il faut* ACCEPTER *de bonne grâce les difformités que le ciel envoie ou que le temps amène.* (Joubert.) *Mon âme s'usant peu à peu à ce combat, je perdis la force stoïque avec laquelle j'avais su* ACCEPTER *les revers.* (G. Sand.) *Si vous aimez la nature humaine, il faut l'*ACCEPTER *telle qu'elle est.* (Cousin.) *Le cœur des femmes est singulièrement fait ; il s'asservit ou s'exalte au point d'*ACCEPTER *les affronts avec ivresse.* (E. About.)

Je m'étais résigné, j'*acceptais* ma misère.
V. HUGO.

— Suivi d'un infinitif, il prend la prép. *de* : *J'aimais la sombre sagesse de ces hommes qui* ACCEPTAIENT *stoïquement* D'*être brisés par d'autres hommes.* (G. Sand.) ‖ Il ne se construit avec *à* que dans cette seule locution : *Accepter à dîner.*

— Absol. : *Il nous invita à aller prendre une collation chez sa grand'mère ; nous* ACCEPTÂMES. (Arago.)

J'*accepte :* ce seul mot renferme leur trépas ;
Et ce mot plein de sang, vous ne le direz pas.
C. DELAVIGNE.

— *Accepter un rendez-vous*, Promettre d'aller à un rendez-vous donné : *Trouvez-vous demain à onze heures dans la grande église.* — *J'*ACCEPTAI LE RENDEZ-VOUS. (Duclos.) ‖ *Accepter un défi*, S'engager à faire la chose pour laquelle on a été mis au défi : *J'*ACCEPTE TON DÉFI, *lui dis-je, et il me tarde de mille ans que nous soyons aux prises.* (P.-L. Cour.) ‖ *Accepter une lettre de change*, Prendre l'engagement de la payer à l'échéance, en mettant son nom au bas avec le mot ACCEPTÉ. ‖ *Accepter un présage*, Accepter l'espérance offerte par un présage : *J'*ACCEPTE CE PRÉSAGE, *que je crois heureux.* (Fén.)

J'*accepte* avec plaisir un présage si doux.
RACINE.

‖ *J'en accepte l'augure*, Je désire que cela arrive comme on me le fait espérer : *Allons,* J'EN ACCEPTE L'AUGURE. (Marmontel.)

— Dr. coutum. : *Accepter à juge.* Se disait pour exprimer la soumission des parties en litige à un tribunal qu'elles désignaient.

S'accepter, v. pr. Etre accepté. *Cette proposition ne peut* S'ACCEPTER. (Acad.) *Ne fallait-il pas affronter ce mépris que les femmes réservent souvent à des amours dont l'aveu* S'ACCEPTE *comme une flatterie ?* (Balz.)

Enfin l'offre *s'accepte*, et la paix désirée
Sous ces conditions est aussitôt jurée.
CORNEILLE

— **Syn. Accepter, agréer, recevoir.** *Recevoir*, c'est prendre ce qui est donné ou envoyé : RECEVOIR *le revenu d'une terre. La manière dont il* REÇOIT *ces applaudissements.* (Boss.) *Accepter*, c'est prendre ce qu'on nous offre : *Dans nos transactions, nous* ACCEPTONS *ce qui nous est proposé d'avantageux. Recevoir* n'exclut que le refus ; *accepter* semble marquer un consentement ou une approbation plus expresse. Mais *agréer*, c'est accepter les choses qui sont de notre goût : *Dieu* AGRÉA *les victimes d'Abel, et eut en horreur celles de Caïn.*

— **Antonymes** : Récuser, refuser, rejeter, repousser.

ACCEPTEUR s. m. (ak-sèp-teur — lat. *acceptor*, même sens). Celui qui reçoit, qui accepte, et particulièrem. Celui qui s'engage à payer une lettre de change : *L'*ACCEPTEUR *d'une lettre de change devient personnellement débiteur de la somme.* (Acad.)

— Signif. autref. Celui qui a des préférences, qui se conduit avec partialité : *Dieu n'est point* ACCEPTEUR *de personnes.* (Contes de la reine de Navarre.)

ACCEPTILATION s. f. (ak-sèp-ti-la-si-on — lat. *acceptilatio*, même sens). Dr. rom. Contrat par lequel un créancier supposait avoir reçu de son débiteur la chose promise, et le déliait ainsi de son obligation.

ACCEPTION s. f. (ak-sèp-si-on — lat. *acceptio*, même sens). Egard, préférence, considération que l'on a pour quelqu'un : *Sans* ACCEPTION *de personne. Le Dieu du ciel et de la terre n'a* ACCEPTION *de personne.* (Volt.) *Qu'un magistrat, qui par état est également redevable à tous, néglige les intérêts du pauvre pour ne s'occuper que de ceux de l'homme puissant, voilà une partialité, une odieuse* ACCEPTION *de personnes.* (Frayssin.)

— Par ext. Se dit des choses : *Sans* ACCEPTION *de qualités ni de fortune, il rendait ses jugements avec équité.* (Fléch.) *Depuis ce temps-là, tantôt prisonnier, tantôt fugitif, tantôt préparant des asiles aux proscrits de toutes les opinions sans* ACCEPTION *de leurs fautes et de leurs excès, il avait ouvert dans son appartement de la rue du Four-Saint-Germain un refuge de sûreté pour les blessés de tous les partis.* (Ch. Nod.)

— Gramm. Sens dans lequel un mot se prend : ACCEPTION *propre.* ACCEPTION *figurée. La plupart des disputes viennent de ce qu'on ne prend pas le même mot dans la même* ACCEPTION. (Dumarsais.) *Ce raisonnement peut s'appliquer au petit nombre des arts nécessaires, à prendre ce mot dans une* ACCEPTION *rigoureuse.* (De Bonald.) *Peu nous importe que le mot* civilisation *vienne du mot* civitas; *ce qui est certain, c'est que son* ACCEPTION *a changé en route.* (B. Constant.) *Ces deux jeunes gens étaient deux amis dans la véritable* ACCEPTION *du mot.* (Balz.) ‖ Se dit des idées : *Il n'est pas inutile de revenir ici sur une chose déjà dite, mais qu'on ne saurait trop redire, pour se soustraire aux conséquences excentriques d'une fausse* ACCEPTION *d'idées.* (Ch. Nodier.)

ACCÈS s. m. (ak-sè — lat. *accessus*, même sens). Entrée, abord, approche : *Cette côte est de difficile* ACCÈS, *à cause des rochers qui la bordent.* (Dumarsais.) *Presque comblé par le sable que la mer y pousse, le port est d'un* ACCÈS *difficile.* (Raynal.) *Le flot toujours montant des polypiers fermera un jour aux navigateurs l'*ACCÈS *d'une partie des mers de la région tropicale.* (J. Macé.) *On aperçoit des clochers de village et des monastères dont on ne peut deviner l'*ACCÈS. (Lamart.)

> La montée était torte et de fâcheux *accès*.
> RÉGNIER.

— Fig. Se dit en parlant de choses dont la connaissance est plus ou moins facile : *Les* ACCÈS *de la science ne sont pas sans difficulté.* (Raym.) *La vérité, quelque part qu'on la cherche, n'est point d'un* ACCÈS *facile.* (Guizot.) ‖ Accueil qu'on trouve auprès d'une personne; facilité plus ou moins grande de l'approcher : *Toute la cour l'aime pour la facilité de son* ACCÈS *et sa politesse.* (St-Sim.) *Il leur donne un libre* ACCÈS *auprès de lui.* (Boss.) *Ils étaient du nombre de ces petits à qui Jésus-Christ donnait un* ACCÈS *si facile auprès de sa personne.* (Bourdal.) *Les grands ne sont pas toujours d'un* ACCÈS *facile et commode.* (Marmontel.)

> C'est la paix qui chez vous me donne un libre *accès*.
> CORNEILLE.

‖ Echo, sympathie : *Le duc Charles avait une âme où rien ne trouvait* ACCÈS. (Barante.)

> Mais peut-être ma voix, la voix de l'innocence,
> Trouvera dans les cœurs plus d'*accès* qu'on ne pense.
> BRIFAUT.

— *Avoir accès*, Pénétrer librement, être reçu, accueilli : *Qui a beaucoup de connaissances peut* AVOIR ACCÈS *en beaucoup d'endroits.* (La Bruy.) *Il est souvent plus difficile d'*AVOIR ACCÈS *dans les maisons bourgeoises que dans les palais des rois.* (Girard.)

— Fig. et moralem. : *C'est un homme dans l'esprit duquel il est impossible d'*AVOIR *aucun* ACCÈS. (Trév.) *Il est rare que la vérité* AIT ACCÈS *auprès du trône.* (Mass.)

— *Avoir accès à une profession, à une carrière*, etc., Avoir le droit ou les moyens d'exercer cette profession, cette carrière, etc. : *Les femmes ont* ACCÈS *à une foule de professions libérales.* (Mme Romieu.) ‖ *Ouvrir l'accès à*, Préparer les voies, le chemin : *La paresse ouvre souvent l'*ACCÈS *à la débauche.* (De Gérando.) *Ce décret lui ouvrit les portes de l'Institut, et bientôt l'*ACCÈS *des affaires.* (Mignet.)

— Dr. canon. Ballottage dans l'élection d'un pape, lorsqu'au scrutin aucun des cardinaux n'a réuni un nombre suffisant de suffrages : *Il fut nommé pape à l'*ACCÈS. *Après le scrutin on alla à l'*ACCÈS. ‖ Faculté de posséder un bénéfice vacant, par l'insuffisance d'âge ou la mort du titulaire.

— Pathol. Phénomène morbide qui se montre et disparaît par intervalles, comme dans les fièvres intermittentes; attaque : *Un* ACCÈS *d'épilepsie, d'hystérie. Il suait et tremblait sous une méchante couverture, dans un* ACCÈS *de fièvre violent.* (Volt.) *Il trouva le meunier affligé d'un violent* ACCÈS *de goutte.* (Balz.) *Ses actions, depuis l'heure de son lever jusqu'à son* ACCÈS *de toux le soir, étaient soumises à la régularité d'une pendule.* (Balz.)

— Par anal. Mouvements intérieurs, phénomènes moraux, se produisant subitement ou par intervalles : *Un* ACCÈS *de colère. Un* ACCÈS *d'hilarité. Il lui prenait des* ACCÈS *de pensées noires que j'avais peine à dissiper.* (Chateaub.) *J'entre dans des* ACCÈS *de joie et de poésie qui m'emmènent jusque dans la lune.* (G. Sand.) *D'où vient donc cet* ACCÈS *de bonne humeur?* (Vitet.) *Il osait à peine lui parler, car il connaissait les* ACCÈS *de mutisme de l'astronome.* (E. Sue.) *Quand il faut faire du sentiment obligé, et avoir deux ou trois* ACCÈS *de tendresse improvisée...* (Scribe.)

> Le plus sage, en sa vie,
> A quelquefois des *accès* de folie.
> VOLTAIRE.

> Ils croyaient que, vaincu par l'humaine faiblesse,
> Dans un *accès* de rage, à mordre trop ardent,
> Sur l'acier du pouvoir j'allais rompre ma dent.
> BARTHÉLEMY.

— **Encycl.** Méd. En pathologie, le mot *accès* s'applique d'une façon spéciale à l'ensemble des phénomènes morbides qui surviennent et cessent périodiquement, comme on l'observe dans les fièvres intermittentes. Le mot *attaque* désigne la brusque apparition d'une affection qui présente des retours plus ou moins éloignés, sans périodicité déterminée, et le mot *paroxysme* s'applique à l'accroissement, au redoublement des symptômes continus d'une maladie. L'*accès* de fièvre intermittente se compose de trois temps ou *stades :* le froid, la chaleur ou la sueur; l'*accès* complet est celui qui présente ces trois stades; il est incomplet si un ou deux stades viennent à manquer; enfin l'intervalle qui sépare les *accès* se nomme *apyrexie* ou *intermission*.

— **Syn. Avoir accès, aborder, approcher.** V. ABORDER.

ACCESSIBILITÉ s. f. (ak-sèss-si-bi-li-té — rad. *accessible*). Facilité d'approcher, d'arriver à : *Le droit public français a proclamé la libre* ACCESSIBILITÉ *de toutes les aptitudes à tous les emplois.* (V. Hugo.)

ACCESSIBLE adj. (ak-sèss-si-ble — lat. *accessibilis*, même sens). Abordable, dont on peut facilement approcher : *Un lieu, un rivage* ACCESSIBLE. *Cette place n'est* ACCESSIBLE *que pour les milans et les aigles.* (Th. Gaut.) *Le sol était coupé en vallées profondes et difficilement* ACCESSIBLES. (Lamart.) *La mer, en découpant les continents de toutes parts, leur faisait une élégante ceinture, et les rendait plus* ACCESSIBLES. (Ste-Beuve.)

> Il est au dernier plan des Alpes habité
> Un village à nos pas *accessible* en été.
> LAMARTINE.

— Par anal. : *La plupart des journaux vont me devenir* ACCESSIBLES, *je vous présenterai.* (L. Ulbach.) *Peu à peu Rivarol se glissa, à l'ombre de quelques personnages qu'il amusait, dans les salons les moins* ACCESSIBLES. (Ars. Houss.) ‖ Se dit des personnes : *Enfant de saint Louis, imitez votre père; soyez, comme lui, doux, humain,* ACCESSIBLE. (Fén.) *Soyez* ACCESSIBLE, *honnête, et recevez bien tout le monde.* (Le Sage.) *Magistrat aussi* ACCESSIBLE *que juge éclairé, il a poussé la patience et l'honnêteté jusqu'à souffrir mes importunités.* (Beaumarch.)

> Plus vif et moins austère, on te peignait sensible,
> Ami des malheureux, bienfaisant, *accessible*.
> J. CHÉNIER.

— Par ext. Qui prête l'oreille à, qui est sensible à, qui se laisse toucher par : *Bien que son âme fût peu* ACCESSIBLE *aux impressions du dehors, elle subissait à son insu le charme de ces beaux lieux.* (J. Sandeau.) *Froide et moqueuse, elle jouait l'enthousiasme et la sympathie avec assez d'art pour captiver de bons esprits* ACCESSIBLES *à un peu de vanité.* (G. Sand.) *Elle le savait* ACCESSIBLE *aux calculs de l'avarice.* (Balz.)

> Plus il brûle pour vous,
> Plus il est *accessible* à des soupçons jaloux.
> DUCIS.

— Fig. Où l'on peut atteindre, surtout en parlant des choses : *La vertu est* ACCESSIBLE *à tous. Sous l'ancien régime, les grades supérieurs dans l'armée n'étaient* ACCESSIBLES *qu'aux nobles. L'aristocratie anglaise est* ACCESSIBLE *à tout homme supérieur.* (Mich. Chev.) *Les fonctions publiques ne doivent être* ACCESSIBLES *qu'à des études sérieuses et à des talents reconnus.* (De Broglie.) *La Révolution française était faite pour rendre la propriété plus égale et plus* ACCESSIBLE *à tous les hommes, et non pour la détruire.* (Lamart.) ‖ Intelligible, compréhensible : *C'est en simplifiant les choses qu'on les rend* ACCESSIBLES *au plus grand nombre. La philosophie n'est rien si elle n'est pas* ACCESSIBLE *aux intelligences les plus vulgaires.* (L. Jourdan.) *Ces sciences abstruses ne sont pas* ACCESSIBLES *à tous les esprits.* (Raym.) *Toutes les religions de fabrique humaine sont plus ou moins* ACCESSIBLES *à la raison.* (Ventura.) *Toute science est* ACCESSIBLE *à tout homme.* (Lamenn.) *Le géologue aurait tort de composer le centre du globe des masses qu'on rencontre aux dernières profondeurs* ACCESSIBLES *à l'expérience.* (Renan.) ‖ Qui est du ressort, de la compétence de : *Comme prêtre ou conservateur du dogme chrétien, les devoirs du curé ne sont point* ACCESSIBLES *à notre examen.* (Lamart.)

— **Antonymes** : Escarpé, inabordable, inaccessible.

ACCESSION s. f. (ak-sèss-si-on — lat. *accessio*, même sens). Consentement, adhésion à un acte, à un contrat, à un traité : *L'*ACCESSION *du père au contrat de mariage du fils. L'*ACCESSION *de la Suède au traité de coalition contre la France. Les* ACCESSIONS *sont obligatoires à l'égal des traités eux-mêmes.* ‖ Addition, adjonction d'un certain nombre de personnes pour compléter un corps, une compagnie, une population : *La Chambre haute, renouvelée par une* ACCESSION *de pairs, reparaîtrait considérablement augmentée.* (Chateaub.) *Depuis que la Grèce est libre, elle s'est repeuplée par l'*ACCESSION *de familles grecques.* (E. About.)

— Se dit aussi des choses : *L'excédant qui reste après la combinaison est non-valeur, tant que, par l'*ACCESSION *d'une certaine quantité d'autres éléments, il ne se combine, ne s'échange pas.* (Proudh.)

— Avénement, admission : *L'*ACCESSION *au trône.* (Boss.) *Depuis l'*ACCESSION *au pouvoir de la classe bourgeoise, Arcis éprouvait un vague désir de se montrer indépendante.* (Balz.)

— Dr. civil. Extension du droit de propriété par suite de la réunion d'un objet accessoire à la propriété principale. ‖ Par ext. Les choses mêmes sur lesquelles ce droit est exercé : *Les atterrissements insensibles, les arbres qu'on plante sur un terrain, les constructions qu'on y fait sont des* ACCESSIONS. (Acad.)

— T. de palais. Action d'aller dans un lieu de par la loi et la justice : *Le juge a ordonné une* ACCESSION *de lieu.* (Trév.) Vieux.

— **Encycl.** Jurispr. L'union de l'accessoire au principal rend le propriétaire du principal propriétaire de l'accessoire, ce droit s'appelle droit d'*accession;* de là l'aphorisme : l'*accessoire* suit le principal. La loi française a fait de l'*accession* une manière d'acquérir la propriété, et elle a posé en principe que la propriété d'une chose, soit mobilière, soit immobilière, donne droit sur tout ce qu'elle produit et sur ce qui s'y unit, soit accessoirement, soit naturellement, soit artificiellement. Les fruits de la terre, les fruits civils, le croît des animaux, appartiennent au propriétaire par droit d'accession, ainsi que tout ce qui peut être extrait d'un terrain au moyen des fouilles (sauf les exceptions relatives aux mines), tout ce qui s'y ajoute par atterrissement ou alluvion.

ACCESSIT s. m. (ak-sè-sitt — 3e pers. du sing. du parf. du v. lat. *accedere*, approcher; littéralem. *il s'est approché*). Mention accordée dans les colléges, les écoles, les académies, et généralement partout où il y a concours, à ceux qui ont le plus approché du prix : *Obtenir un premier, un second, un troisième* ACCESSIT. *Obtenir un premier prix et deux* ACCESSITS. *L'abbé Genest avait eu un* ACCESSIT *et un prix de vers à l'Académie française; cela le fit connaître.* (Ste-Beuve.)

> Aux chefs-d'œuvre jadis on accordait des prix.
> Les rivaux moins heureux avaient des *accessits*.
> RAGON.

— M. Littré pense que le mot *accessit*, qui est un mot purement latin, peut encore s'écrire sans *s* au pluriel. Nous ne partageons pas son avis. Le mot *accessit* est devenu tout à fait français, et il doit subir la règle générale du nombre dans les substantifs.

— Par ext. Reconnaissance d'un mérite, un talent inférieur à un autre : *Là où Delille emporte le prix, M. Michaud obtient l'*ACCESSIT. (Ste-Beuve.)

ACCESSOIRE adj. (ak-sé-soi-re — du bas lat. *accessorius*, venu lui-même de *accedere*, s'adjoindre). Qui se rapporte à une chose principale, qui s'y rattache, s'y unit, sans être essentiel à cette chose : *Idée* ACCESSOIRE. *Clause* ACCESSOIRE. *Dans l'éducation, l'étude des mathématiques ne doit être considérée que comme* ACCESSOIRE. (Beauch.) *Dans un tableau d'histoire, les personnages qui agissent sont l'objet principal; ce qui appartient à la scène est* ACCESSOIRE. (Millin.)

— Suivi d'un complément, il veut en général la prép. *de : J'ai dit qu'un grand Etat devenu* ACCESSOIRE D'*un autre s'affaiblissait.* (Montesq.) *L'archéologie, la numismatique, la chronologie et la géographie sont les sciences* ACCESSOIRES DE *l'histoire.* (Raym.) *Les députés s'avancèrent vers la salle que le roi leur avait fait préparer dans un des palais* ACCESSOIRES DU *sien.* (Lamart.) ‖ S'empl. aussi quelquefois avec la prép. *à : Evitez les phrases trop longues, trop chargées d'idées, incidentes et* ACCESSOIRES À *l'idée principale.* (D'Alemb.) *Avec toutes les idées qui* Y *sont* ACCESSOIRES. (B. de St-P.)

— Anat. Se dit d'un organe qui en accompagne un autre plus important, dont il augmente l'action : *La glande* ACCESSOIRE *de la parotide. Le muscle* ACCESSOIRE *du long fléchisseur des orteils. Nerf* ACCESSOIRE.

— Tactiq. milit. *Défenses accessoires*, Obstacles construits pour augmenter la résistance des ouvrages de campagne, et par le moyen desquels on retient l'ennemi sous les feux des retranchements.

— Jurispr. *Contrats accessoires*, Ceux qui supposent l'existence d'un autre contrat.

— **Antonymes.** Essentiel, fondamental, important, principal ou capital.

ACCESSOIRE s. m. (même pron. et même étym. qu'*accessoire* adj.). Ce qui est joint à la chose principale, ce qui en dépend : *Il est bien juste que le principal l'emporte sur l'*ACCESSOIRE. (Bourdal.) *L'*ACCESSOIRE, *chez Cicéron, c'était la vertu; chez Caton, c'était la gloire.* (Montesq.) *Tous ces hommes qui ont disposé de moi comme d'un* ACCESSOIRE *dans leur vie.* (Mme de Staël.) *Que d'*ACCESSOIRES *et de petites choses qu'on ne remarque pas contribuent à des résultats importants!* (De Ligne.) *Le vol de l'argenterie ne serait ici que l'*ACCESSOIRE, *et l'enlèvement des papiers aurait été le véritable but.* (Balz.) *De nos jours, les descriptions ne sont que l'*ACCESSOIRE *de la poésie.* (St-Marc Gir.) ‖ Signif. autrefois, Embarras, conjoncture fâcheuse : *Les Italiens, craignant de tomber en même* ACCESSOIRE *qu'auparavant si on élisait un Français, jetaient toutes leurs opinions sur un qui fust de leur nation.* (Pasquier.) *Je pense bien que ledit M. de Bressuire fust en grand* ACCESSOIRE *après ceste lettre receue, pour attraper ledit M. de Saint-Loup.* (Brantôme.)

> Et tout ce qu'elle a pu, dans un tel *accessoire*,
> C'est de me renfermer dans une grande armoire.
> MOLIÈRE.

‖ Solde supplémentaire que les militaires et les marins reçoivent dans certains cas.

— s. m. pl. Outils, ustensiles, meubles, etc., nécessaires à une industrie, à une profession : *C'était une boutique de perruquier garnie de ses* ACCESSOIRES *et ornée de gravures de l'époque.* (Scribe.) ‖ Petits objets ou meubles nécessaires à la toilette, au confortable : *Dans votre chambre vous trouverez tous les petits* ACCESSOIRES *qui rendent le chez-soi chose si douce.* (Balz.) ‖ Au théâtre, certains objets portatifs nécessaires à la représentation, tels que flambeaux, faux bijoux, écritoire, plume, etc., et jusqu'à un fétu de paille, une épingle, si ces objets doivent figurer dans le détail d'une scène : *Le garçon de théâtre a oublié d'apporter les* ACCESSOIRES. ‖ Se dit aussi des petits rôles : *Cet acteur joue les* ACCESSOIRES.

— Beaux-arts et littér. Parties qui ne tiennent pas essentiellement au sujet, mais qui servent à l'embellir : *Certains peintres excellent dans la disposition des* ACCESSOIRES. *L'artiste doit être extrêmement réservé dans l'emploi et le choix des* ACCESSOIRES. (Millin.) *Il est difficile de n'être pas pris d'une espèce d'attendrissement à la peinture de la vie flamande, quand les* ACCESSOIRES *en sont bien rendus.* (Balz.) *Dessin, couleurs,* ACCESSOIRES, *tout dans cette enseigne est traité de manière à faire croire que l'artiste a voulu se moquer du marchand et du passant.* (Balz.)

— Anat. Certaines parties qui en accompagnent d'autres pour leur servir d'auxiliaires : *L'*ACCESSOIRE *du sacro-lombaire. Les* ACCESSOIRES *de l'œil sont les sourcils, les paupières, les voies lacrymales.*

— Didact. *Sciences accessoires*, Branches de la médecine que l'on place au second rang, telles que la chimie, la physique, la botanique.

ACCESSOIREMENT adv. (ak-sè-soi-re-man — rad. *accessoire*). D'une manière accessoire : *J'insisterai sur cette preuve, je ne donnerai les autres qu'*ACCESSOIREMENT. (Acad.) *Cet auteur, autour du sujet principal, a groupé* ACCESSOIREMENT *différentes questions.* (Littré.)

ACCIACCATURA s. f. (att-chia-ka-tou-ra — mot ital.; rad. *acciacare*, froisser, concasser). Mus. Espèce d'agrément d'exécution dans la musique instrumentale, et sur la nature duquel les auteurs ne s'entendent pas. Selon les uns, l'acciaccatura consiste à frapper successivement et rapidement toutes les notes d'un accord, pour les faire mieux résonner; selon les autres, à frapper dans un accord une ou plusieurs notes qui ne lui appartiennent pas; d'après d'autres enfin, l'acciaccatura serait une appoggiature qu'il faut frapper presque en même temps que la note principale.

ACCIAJUOLI (Nicolas), grand sénéchal de Naples, né en 1310, mort en 1366; rendit d'importants services à la reine Jeanne Ire, et lui fut constamment dévoué.

ACCIAJUOLI (Renier), duc d'Athènes, neveu du précédent, reçut d'abord en fief, vers 1364, quelques seigneuries en Grèce, puis conquit sur les Catalans le duché d'Athènes, auquel étaient attachées Corinthe, Thèbes, Sparte et Argos. Démembrée par des partages, cette principauté fut définitivement ravie aux descendants de Renier par les Turcs, en 1456.

ACCIDENCE s. f. (ak-si-dan-se — du lat. *accidens*, dépendant). Philos. Etat, qualité de l'accident : *Toutes les choses paraissent soumises à l'*ACCIDENCE.

ACCIDENT s. m. (ak-si-dan — du lat. *accidens*, part. prés. de *accidere*, advenir; formé de *ad*, à, et *cadere*, tomber). Ce qui arrive par hasard, fortuitement : *Votre arrivée fut un heureux* ACCIDENT. *Le premier* ACCIDENT *renversera tout cet édifice de philosophie et de fausse sagesse.* (Mass.) *Il y a des gens à qui la faveur arrive comme un* ACCIDENT. (La Bruy.) *Il y a dans la marche de l'humanité quelque chose qui domine les* ACCIDENTS *de la force ou du hasard.* (Laurentie.) ‖ Evénement fâcheux, malheur inattendu : *Les* ACCIDENTS *imprévus étonnent les plus grands hommes.* (Tacite.) *On n'oserait pas vivre si l'on songeait à tous les* ACCIDENTS *dont la vie humaine est semée.* (J.-J. Rouss.) *Il n'y a pas d'*ACCIDENT *si malheureux que les habiles gens ne tournent à leur avantage.* (La Rochef.)

> Mais nous ne verrons point de pareils *accidents*
> Lorsque Rome suivra des chefs moins imprudents.
> CORNEILLE.

— Par ext. Hasard, à-propos : *L'*ACCIDENT *fait beaucoup en amour.* (H. Beyle.) *Les* ACCIDENTS *heureux du talent n'appartiennent qu'à lui, et n'entrent pas dans le domaine commun.* (Villem.)

— Incident, fait accessoire, circonstance particulière : *L'allure principale d'une affaire entraîne avec elle tous les* ACCIDENTS *particuliers.* (Montesq.) *L'esclavage dans la conquête est une chose d'*ACCIDENT. (Montesq.) *La tyrannie dans un gouvernement monarchique est un* ACCIDENT. (Beauch.) *Tout poëme où le merveilleux est le fond et non l'*ACCIDENT *du tableau, pèche essentiellement par la base.* (Chateaub.) *La composition de l'or n'est pas le but, mais un* ACCIDENT *de nos recherches.* (Balz.) *On se figure à tort que la petite propriété en France a été constituée dernièrement dans un jour de crise, qu'elle est un* ACCIDENT *de la République.* (Michelet.)

— Pl. Inégalités d'un sol entrecoupé de collines et de ravins : *Les* ACCIDENTS *du terrain favorisaient les assaillants. Il faut parcourir le glacier pour voir ses beaux* ACCIDENTS, *ses larges et profondes crevasses, ses grandes cavernes.* (De Saussure.) *Réunissez un moment par la pensée les plus beaux* ACCIDENTS *de la nature.* (Chateaub.) *Ce chemin longe une plaine ondulée sans* ACCIDENTS *remarquables.* (Balz.) *Il y a pour les gens aimants un plaisir infini à trouver dans les* ACCIDENTS *d'un paysage la poésie qu'ils ont dans l'âme.* (Balz.) ‖ Se dit aussi de la figure humaine : *Sa figure était ronde, mais sillonnée d'*ACCIDENTS *spirituels.* (L. Gozlan.) ‖ Combinaisons variées de lumière et d'ombre dans les sites ou dans les tableaux : *Il y a dans ce tableau des* ACCIDENTS *de lumière fort piquants.* (Acad.) *Des nuages de toutes les figures et de toutes les couleurs les plus vives changent à chaque moment cette décoration par les plus beaux* ACCIDENTS *de lumière.* (Fén.) *Le canton présentait des mouvements de terrain et des* ACCIDENTS *de lumière qu'on eût vainement cherchés ailleurs.* (Balz.)

— *Par accident*, Par un cas fortuit, par hasard : *Nisus, près d'atteindre le but fixé, tombe* PAR ACCIDENT.

— Philos. Ce qui est accidentel, qui n'est pas inhérent à la substance, à la nature des choses, par opposition à la substance considérée en elle-même. Dans ce sens, *accident* a pour synonymes *propriétés, qualités, attributs, modes*, etc. : *La blancheur dans la cire est un* ACCIDENT; *car la cire, tout en restant cire, peut tout aussi bien être jaune. Ni l'édifice n'est plus solide que le fondement, ni l'*ACCIDENT *attaché à l'être plus réel que l'être même.* (Boss.)

— Théol. Se dit, en parlant de l'eucharistie, de la figure, de la couleur, de la saveur du pain et du vin après la consécration : *Tous les* ACCIDENTS *qui étaient dans les espèces avant la consécration, subsistent encore après.* (Acad.) ‖ *Accidents absolus*, Accidents sans sujet, nom donné aux espèces eucharistiques par saint Thomas et par tous les théologiens disciples d'Aristote, parce qu'ils soutenaient que, dans l'eucharistie, les accidents existent par un effet de la puissance divine, et sans avoir de support. D'autres théologiens rejettent la théorie des *accidents absolus*, et veulent que dans l'eucharistie les accidents conservent leur substance devenue le corps sacramentel du Christ.

— Pathol. Symptôme non essentiel et ordinairement non prévu qui se présente dans le cours d'une maladie que d'habitude il aggrave, comme, par exemple, une hémorrhagie, des convulsions. On comprend aussi sous le nom d'accidents tous les phénomènes accessoires qui surviennent dans le cours d'une maladie. Dans ce sens il est synonyme d'*épiphénomène : Beaucoup de femmes éprouvent pendant la gestation quelque affection nerveuse ou quelques* ACCIDENTS *pléthoriques.* (Chomel.)

— Mus. Tout dièze, bémol ou bécarre qui, n'étant point indiqué à la clef, se rencontre dans le cours d'un morceau.

— Géol. Changement ou modification dans l'allure régulière d'une couche ou d'un filon.

— Gramm. Se disait autrefois pour : Propriété d'un mot qui n'entre point dans la définition essentielle de ce mot; ainsi le composé, le dérivé, le figuré, étaient des accidents.

Aujourd'hui on désigne ainsi les modifications que subissent les mots sous le rapport du genre, du nombre, de la personne, du mode, etc.

— Rhétor. *Lieux de l'accident*, Titre par lequel on désignait, d'après Aristote, les différents lieux communs de raisonnement qui consistent à chercher des moyens de démonstration parmi les accidents d'un sujet.

— Log. *Sophisme de l'accident*, Sophisme qui consiste à tirer une conclusion absolue et sans restriction de ce qui n'est vrai qu'accidentellement, comme lorsque l'on conclut des effets nuisibles d'un médicament administré par un médecin ignorant, à la malfaisance de la médecine en général.

— Techn. Petits dessins en relief que les patenôtriers forment sur les perles factices et sur les grains de chapelet.

— **Syn. Accident, aventure, événement.** *L'événement*, s'étendant à un plus grand nombre d'êtres, a par cela même plus d'importance : *La Providence divine préside à tous les* ÉVÉNEMENTS *humains, grands ou petits.* (Roll.) *L'accident* se dit des choses comme des personnes, et désigne toujours un malheur, à moins qu'il ne soit accompagné d'une épithète qui le modifie : *Les grands et les petits ont mêmes* ACCIDENTS, *mêmes passions.* (Pasc.) *Il n'y a point d'*ACCIDENT *si heureux que les imprudents ne puissent tourner à leur préjudice.* (La Rochef.) *Aventure* s'emploie familièrement en parlant de faits présentant souvent quelque chose de comique, de grotesque : *L'*AVENTURE *est tout à fait drôle.* (Mol.) *Les filles qui ont de l'esprit se passionnent pour des récits d'*AVENTURES *chimériques.* (Fén.)

— **Syn. Accident, revers.** *Accident* marque un coup de fortune soudain, inattendu, peu grave et qui peut quelquefois même être heureux. *Revers* marque un retour de fortune, un changement en pis : *Tous les* REVERS *ont succédé à vos succès.* (Volt.)

ACCIDENTALITÉ s. f. (ak-si-dan-ta-li-té — rad. *accident*). Philos. Etat, qualité de ce qui est accidentel.

ACCIDENTATION s. f. (ak-si-dan-ta-si-on rad. *accident*). Néol. Etat d'un pays, d'un terrain accidenté; d'aspects variés et inattendus : *En examinant les choses de plus près, nous verrions que certaines variations de la composition du sol concordent avec son* ACCIDENTATION. (Burat.)

ACCIDENTÉ, **ÉE** (ak-si-dan-té) part. pass. du v. Accidenter. Inégal, mouvementé, varié d'aspects : *Terrain très-*ACCIDENTÉ. *Site* ACCIDENTÉ. *Les cartes géographiques exécutées au trait m'ont toujours paru une dérision quand elles s'annoncent avec la prétention de représenter un pays* ACCIDENTÉ. (A. Meyer.) *C'est une montagne de mille lieues horriblement* ACCIDENTÉE, *avec de profondes coupures, des mers qui dégèlent un moment pour regeler.* (Michelet.) *A droite se creusait en abîme un immense ravin déchiré,* ACCIDENTÉ *de la façon la plus sauvagement romantique.* (Th. Gaut.) *Nos soldats pouvaient opposer une résistance heureuse dans ces pays* ACCIDENTÉS. (Thiers.)

— Fig. Plein d'épisodes, d'événements, d'accidents imprévus : *Canning avait eu une jeunesse fiévreuse et* ACCIDENTÉE. (Adrien Paul.) *Heureux matelot! sa vie est* ACCIDENTÉE *d'une manière si piquante!* (E. Sue.) *Guillen de Castro traita le théâtre à sa mode et non selon celle du temps; il préféra les sujets héroïques et* ACCIDENTÉS. (Ph. Chasles.) ‖ En parlant du style, Varié, pittoresque : *Point de phrases à effet, point de contours saillants, point de mouvements* ACCIDENTÉS, *point de véhémence.* (Cormen.)

— **Antonymes** : Egal, plain, plat, uni, uniforme.

ACCIDENTEL, ELLE adj. (ak-si-dan-tel, è-le — rad. *accident*). Qui arrive par accident, par hasard : *Cette circonstance est purement* ACCIDENTELLE. *L'admiration n'est qu'un étonnement* ACCIDENTEL *de notre intelligence, à l'occasion d'une surprise agréable.* (B. de St-P.) *Une insulte* ACCIDENTELLE *faite à un seigneur par quelques jeunes gens de Lucerne, fut l'étincelle qui alluma cet incendie.* (Raoul-Roch.) *Ces incertitudes et ces inconséquences étaient inévitables en un siècle épisodique, sous un règne en quelque sorte* ACCIDENTEL. (Ste-Beuve.)

— Philos. Qui n'est dans un sujet que par accident, et dont ce sujet pourrait se passer sans changer de nature : *La blancheur est* ACCIDENTELLE *au marbre, la chaleur au fer.* (Trév.) *Il n'y a rien en Dieu d'*ACCIDENTEL. (Boss.)

— Phys. Fait qui n'est pas ou ne paraît pas soumis à des lois ou à des retours réglés : *Les vents et les pluies sont des causes* ACCIDENTELLES *de chaleur et de froid.* ‖ En ce sens, *accidentel* est opposé à *constant* ou à *periodique*.

— Pathol. Se dit des phénomènes qui surviennent dans le cours d'une maladie, sans avoir une liaison nécessaire avec elle.

— Anat. et pathol. *Tissus accidentels*, Qui se développent à la suite d'un travail morbide.

— Mus. *Signe accidentel*, Tout dièze, bémol, bécarre, qui n'étant point indiqué à la clef se trouve dans le cours d'un morceau. ‖ *Lignes accidentelles*, Celles qu'on ajoute au-dessus ou au-dessous de la portée, pour placer les notes qui passent son étendue.

— Perspect. *Point accidentel*, Point d'une ligne horizontale où se rencontrent les projections de deux lignes parallèles l'une à l'autre dans l'objet que l'on veut mettre en perspective, mais qui ne sont point perpendiculaires au tableau.

— Géol. *Minéraux accidentés*, Ceux qui se trouvent quelquefois épars dans les roches, et en proportion moindre que ceux dont ces roches sont essentiellement composées.

— Gramm. Se dit des termes qui, par opposition au sujet, au verbe et à l'attribut, ne sont pas indispensables à l'expression de la pensée : *Les compléments sont des termes* ACCIDENTELS.

— Substantiv. : *L'*ACCIDENTEL *ne joue dans le monde qu'un rôle secondaire.* (Littré.)

— **Antonymes** : Certain, fixe, nécessaire.

ACCIDENTELLEMENT adv. (ak-si-dan-tè-le-man — rad. *accidentel*). Par cas fortuit, par hasard : *Il se trouvait* ACCIDENTELLEMENT *à Rome.* (Raym.) *La peau, dans certaines maladies, prend* ACCIDENTELLEMENT *une couleur noirâtre plus ou moins foncée.* (Chomel.) *Ils se joignirent* ACCIDENTELLEMENT *aux oppresseurs, et consentirent à des exécutions dont la responsabilité pèse justement sur leur mémoire.* (St-Aulaire.)

— Non essentiellement : *Ce n'est qu'*ACCIDENTELLEMENT *qu'un homme est blond ou brun, grand ou petit.* (Trév.) *La blancheur et la rondeur ne sont qu'*ACCIDENTELLEMET *dans les sujets.* (Acad.)

— Gramm. *Verbe accidentellement pronominal*, Qui peut être simplement transit. ou intr., c'est-à-dire se conjuguer avec un sujet non suivi du pronom complément, comme *se plaindre*, qui est formé du verbe tr. *plaindre*, et *se succéder*, formé du verbe intr. *succéder*.

— **Syn. Accidentellement, fortuitement.** *Accidentellement* se dit de ce qui est amené par des causes étrangères à la chose elle-même. *A peine peut-on citer quelques exemples de petits morceaux de fonte ou régule de fer trouvés dans le sein de la terre, et formés sans doute* ACCIDENTELLEMENT *par le feu des volcans.* (Buff.) *Fortuitement* se dit de ce qui tient à des causes tout à fait inconnues : *C'est* FORTUITEMENT *qu'on rencontre une personne qu'on ne recherchait pas.* (J.-J. Rouss.)

ACCIDENTER v. a. ou tr. (ak-si-dan-té — rad. *accident*). Rendre un pays, un terrain inégal, d'aspects variés : *D'Aranjuez à Ocana, les sites, sans être remarquables, sont cependant plus pittoresques; des collines, d'un beau mouvement, bien frappées par la lumière,* ACCIDENTENT *les côtés de la route.* (Th. Gaut.)

— Par anal. *Accidenter son style*, Lui donner une forme variée, pittoresque.

S'accidenter, v. pr. Etre accidenté : *Le terrain* S'ACCIDENTE *à chaque pas.*

ACCIN s. m. (ak-sain — du lat. *accingere*, entourer). Enceinte, clôture de quelque lieu seigneurial, qui appartenait à l'aîné et faisait partie de son préciput. Ce mot est encore employé dans les campagnes pour indiquer les tenants et les aboutissants : *On attache ordinairement aux manouvreries une culture de deux hectares, dans lesquels l'emplacement de la maison et de ses* ACCINS *et dépendances occupe un demi-hectare.* (Journ.)

ACCINCTUS s. m. (ak-sain-ktuss — du lat. *accinctus*, part. pass. du v. *accingere*, ceindre). Mot qui, chez les anciens, désignait l'armement complet dont un soldat était *ceint*, muni.

ACCIPITRE s. m. (ak-si-pi-tre — du lat. *accipiter*, mot qui s'appliquait à tout oiseau de proie). Ornith. Nom collectif servant à désigner les oiseaux de proie : *C'est en un de ces* ACCIPITRES *nocturnes que la Cérès infernale métamorphosa Ascalaphe.* (Val. Parisot.)

— **Encycl.** Les *accipitres*, auxquels on donne souvent aussi le nom de *rapaces*, forment le premier ordre de la grande classe des oiseaux, dans la classification de Cuvier. Ils se reconnaissent à la forme crochue et à la puissance des ongles et du bec. Ils se divisent en deux sous-ordres : les *accipitres diurnes*, qui chassent de jour et qui ont le plumage serré et les yeux dirigés latéralement, et les *accipitres nocturnes* ou *striges*, qui chassent de nuit et qui sont caractérisés par un plumage lâche et par la direction antérieure des yeux. Les accipitres diurnes correspondent, dans la classe des oiseaux, aux espèces carnivores de la série des mammifères; ils comprennent les vautours, les gypaètes, les faucons, les aigles, les éperviers, les milans, les buses, etc. C'est parmi les accipitres nocturnes que l'on range les espèces appelées grand-duc, hibou, chevêche, effraie, etc.

ACCIPITRIN, INE adj. (ak-si-pi-train, i-ne — rad. *accipitre*). Ornith. Qui ressemble à un accipitre, qui a quelques rapports de configuration avec les oiseaux de proie.

ACCIPITRINE s. f. (ak-si-pi-tri-ne — rad. *accipitre*). Bot. Espèce de piloselle dont les oiseaux de proie recherchent le suc. On l'appelle aussi *épervière*. V. PILOSELLE.

ACCISE s. f. (ak-si-ze — selon les uns, du bas lat. *accisia*, taille, impôt ; dérivé d'*accidere*, tailler, couper; selon les autres, de la prép. *ad* ou *ac*, et du substantif *cise*, mot qui désignait très-anciennement un impôt sur la bière et le vin). Impôt indirect portant principalement sur les boissons : *En Belgique, les droits d'*ACCISE *sont perçus sur les bières, vins, vinaigres, boissons distillées, et s'étendent même sur le sel et sur le sucre.*

— **Encycl. Fin.** Cet impôt existe en Angleterre sous le nom d'*excise*, et sert à désigner une taxe imposée sur certains objets ou produits manufacturés ou mis en vente à l'intérieur du royaume, et qui est perçue pendant que ces objets sont encore en la possession des producteurs. Ces droits, qui donnent à peu près le tiers du revenu de la Grande-Bretagne, y ont été introduits en 1643 par le Long Parlement. Ils atteignent les spiritueux, la bière, le cidre, le vin, le savon, le thé, le sucre, etc.

ACCIUS ou **ATTIUS** (Lucius), le plus ancien poëte tragique latin, né à Rome vers 170 av. J.-C., était fils d'un affranchi. Il avait composé des tragédies sur les grandes catastrophes des âges héroïques de la Grèce, une pièce nationale sur l'expulsion des Tarquins, des annales en vers, etc. Il n'en reste que quelques fragments.

ACCLAMANT (a-kla-man) part. prés. du v. Acclamer.

ACCLAMATEUR s. m. (a-kla-ma-teur — rad. *acclamer*). Celui qui applaudit, qui concourt à des acclamations : *Lorsque Néron jouait de la lyre sur le théâtre, il avait pour premiers* ACCLAMATEURS *Sénèque et Burrhus.* (Lav.) *L'assemblée était stimulée par des* ACCLAMATEURS *à gages.* (Dict. de la Conv.)

ACCLAMATIF, IVE adj. (a-kla-ma-tif, i-ve — rad. *acclamer*). Qui est accompagné d'acclamations; qui est exprimé par des acclamations : *Un vote* ACCLAMATIF *consacra cette résolution.* (J. Lecomte.)

ACCLAMATION s. f. (a-kla-ma-si-on — lat. *acclamatio*, même sens). Applaudissement; cri d'admiration, d'enthousiasme d'une assemblée, d'une multitude : *Xanthus fut reconduit jusqu'en son logis avec* ACCLAMATION. (La Font.) *C'est aux* ACCLAMATIONS *de toute la Grèce qu'on couronnait les vainqueurs dans les jeux.* (J.-J. Rouss.) *Il est moins sensible aux* ACCLAMATIONS *qui suivent ses triomphes qu'aux bénédictions du peuple.* (D'Aguess.) *Il éclaire, il dirige l'avocat, mais il lui laisse savourer les vaines fumées du triomphe et recueillir les décevantes* ACCLAMATIONS *de la foule.* (G. Sand.) *Bientôt ce bruit se perdit dans la mélodieuse* ACCLAMATION *qui célébrait sa venue au ciel.* (Balz.) *Jupiter était déjà rentré sous sa tapisserie, que la salle tremblait encore d'*ACCLAMATIONS. (V. Hugo.) *Tous se levèrent et répétèrent ce toast avec* ACCLAMATION. (Scribe.)

— Liturg. anc. Chant d'action de grâces, de triomphe ou de deuil adressé aux fidèles par la voix d'un chantre et répété par tout le peuple.

— **Par acclamation**, loc. adv. Tout d'une voix et sans recourir au scrutin : *Chez les Romains, les empereurs étaient généralement élus* PAR ACCLAMATION. (Altaroche.) *L'acte de son élection porte qu'il a été choisi à l'unanimité et* PAR ACCLAMATION, *comme le plus homme de bien.* (Ch. Nod.)

Sans livrer le projet à la discussion,
Je crois qu'il doit passer *par acclamation*.
C. DELAVIGNE.

‖ On dit, dans le même sens, *d'acclamation : La nation vota* D'ACCLAMATION *ce que la sagesse de son assemblée avait voté de réflexion.* (Lamart.)

— **Encycl.** Hist. Les anciens distinguaient l'*acclamation* de l'*applaudissement* : celui-ci s'exprimait seulement par les mains et s'adressait toujours à une personne présente, tandis que l'acclamation se traduisait par la voix et pouvait être poussée en l'honneur d'un absent. A Sparte, l'*acclamation* plus ou moins énergique du peuple à la vue de chaque candidat était le mode de nomination aux magistratures. Chez les Romains, c'était par acclamation que l'armée victorieuse donnait à son chef le titre d'*imperator*. Dans la cérémonie du triomphe, la formule d'acclamation répétée à chaque instant par le peuple et par les troupes consistait en ces deux mots : *Io, triumphe!* Chaque empereur romain, à son avénement, était acclamé par le sénat. Chez les Francs, les rois chevelus étaient acclamés par leurs compagnons d'armes, qui les élevaient sur le pavois. Charlemagne fut acclamé par les assistants, lorsqu'il reçut à Rome la couronne impériale. Le duc de Bragance fut élevé par acclamation au trône de Portugal en 1640, à la suite du renversement de la domination espagnole. Villars fut acclamé maréchal de France par ses soldats sur le champ de bataille de Friedlingen. L'acclamation exista pendant quelques siècles dans l'Eglise comme mode d'élection. — Le mot *vive* est chez nous la formule de l'acclamation : Vive le roi! vive la république! vive l'empereur!

Dans l'histoire du Portugal, le mot *acclamation* a une signification politique, et se dit de l'avénement de la maison de Bragance au trône, fondé, le 1er décembre 1640, sur les débris de la domination espagnole. Les vœux qui appelaient le duc de Bragance à gouverner le Portugal étaient si unanimes, que le mot *acclamation* convenait parfaitement pour indiquer la date où commence la dynastie des Bragance. Les Portugais en ont donc fait, avec raison, une sorte d'ère, de jalon mnémonique qui leur sert à préciser les dates, et ils disent vulgairement : Tel fait a eu lieu avant, pendant ou après l'*acclamation*. (Cette acception du mot *acclamation* n'est donnée par aucun dictionnaire.)

— **Antonyme** : Huée.

ACCLAMÉ, ÉE (a-kla-mé) part. pass. du v. Acclamer. Nommé par acclamation : *Il fut* ACCLAMÉ *dictateur.* (Journ.) *Ils ont été* ACCLAMÉS *représentants.* (Lamart.) *C'était Quasimodo, c'était lui, en effet. Pilorié sur cette même place où la veille il avait été salué,* ACCLAMÉ, *conclamé pape et prince des fous.* (V. Hugo.) ‖ Salué, accueilli par des acclamations : *Sa Majesté a été* ACCLAMÉE *sur toute la route.* (Journ.) *Il sera fêté, choyé,* ACCLAMÉ *par tous les partisans de l'ancien régime.* (E. de la Bédoll.)

ACCLAMER v. a. ou tr. (a-kla-mé — lat. *acclamare*, même sens; formé de *ad*, à, et *clamare*, crier). Nommer par acclamation : *On l'*ACCLAMA *roi d'Italie.*

— Saluer par des acclamations : *Au concile de Trente, il* ACCLAMA *tous les rois en nom collectif.* (St-Sim.) *Les Américains n'ayant pas de rois et de princesses à* ACCLAMER, *se passent sur les artistes ces instincts d'ovations monarchiques qui existent toujours dans les masses populaires.* (Balz.) *La France va se lever pour* ACCLAMER *une quatrième fois ses fils victorieux, ses vaillants soldats, qui marquent de nouvelles étapes sur cette voie sacrée ouverte par nos aïeux.* (Am. Renée.) *Le peuple* ACCLAMAIT *le roi comme pour l'attirer par des caresses au parti populaire.* (Lamart.)

Qu'il entre le premier dans la route inconnue,
Et que l'ardente Egypte *acclame* sa venue.
BARTHÉLEMY.

— v. n. ou intr. Pousser des acclamations : *Dans leurs immenses meetings ou réunions populaires, les Anglais* ACCLAMENT *pour tel personnage ou telle mesure par des bravos, ou blâment par une sorte de grognement.* (Altaroche.)

ACCLAMPÉ, ÉE (a-klan-pé) part. pass. du v. Acclamper : *Une vergue* ACCLAMPÉE.

ACCLAMPER v. a. ou tr. (a-klan-pé). Mar. Fortifier par des clamps ou jumelles. V. JUMELER.

ACCLIMATABLE adj. (a-kli-ma-ta-ble — rad. *climat*). Qui peut être acclimaté, qui s'acclimate facilement : *Nos hercules du Nord sont plus forts peut-être, mais certainement*

moins robustes, moins ACCLIMATABLES *partout, que le marin provençal, catalan*, etc. (Michelet.)

ACCLIMATANT (a-kli-ma-tan) part. prés. du v. Acclimater.

ACCLIMATATION s. f. (a-kli-ma-ta-si-on — rad. *climat*). Action d'acclimater ou de s'acclimater : *L'*ACCLIMATATION *des hommes du Nord dans l'Amérique méridionale est un fait assez rare. Les Romains poussaient l'art de l'*ACCLIMATATION *jusqu'à faire éclore dans l'eau douce les œufs des poissons de mer.* (Michelet.) ‖ Synon. d'*Acclimatement.* V. ce mot.

— **Encycl. Acclimatation** (SOCIÉTÉ IMPÉRIALE ZOOLOGIQUE D'), société dont le siége est à Paris et qui existe depuis 1854. Son but est de concourir : 1° à l'introduction, à l'acclimatation et à la domestication des espèces d'animaux utiles ou d'ornement ; 2° au perfectionnement et à la multiplication des races nouvellement introduites ou domestiquées. Elle s'occupe aussi de l'introduction et de la multiplication des végétaux utiles.

Fondée par Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire, la Société d'acclimatation a pris un développement considérable. Elle est devenue en quelque sorte la mère des nombreuses sociétés analogues qui ont été créées en France, dans les colonies ou à l'étranger, et qui sont toutes affiliées ou agrégées à la Société de Paris.

— **Acclimatation** (JARDIN D'), situé à Paris, au centre du bois de Boulogne. Ce jardin, de création toute récente, est destiné à l'introduction et à la propagation des animaux et des végétaux utiles ou d'agrément ; c'est un établissement sans précédent et sans analogue en Europe. Les jardins zoologiques de Bruxelles, d'Anvers, de Londres, etc., ont été établis dans un tout autre but, et se rapprochent plutôt de notre Jardin des Plantes. Le jardin du bois de Boulogne renferme une étendue d'environ vingt hectares. La partie centrale est divisée en parcs nombreux, entourés de treillages légers, et destinés, les uns aux mammifères, particulièrement aux grandes espèces de ruminants, les autres aux grands oiseaux gallinacés, échassiers ou palmipèdes. Dans le pourtour sont distribués les bâtiments qui servent aux diverses classes du règne animal, écuries, volières, aquarium, magnanerie, et les serres qui servent à la conservation et à la propagation des végétaux délicats. Un jardin d'expériences est destiné à atteindre le même but pour les espèces herbacées ou arborescentes qui peuvent croître en plein air sous le climat de Paris. Ainsi, chaque être se trouve dans des conditions favorables.

Le jardin d'acclimatation, entretenu avec un soin et un luxe extraordinaires, est peut-être l'établissement le plus curieux et le plus pittoresque qu'offre la capitale. Il est journellement, surtout de la part des étrangers, un but de promenade aussi instructive qu'attrayante, que toutes les nations voisines nous envient et qu'elles ne tarderont pas à imiter.

— **Syn. Acclimatation, acclimatement.** *Acclimatation* désigne l'action d'acclimater, et *acclimatement* le résultat de cette action : *Il vient de se former une société d'*ACCLIMATATION, *destinée à favoriser l'*ACCLIMATEMENT *des animaux utiles.*

ACCLIMATÉ, ÉE (a-kli-ma-té) part. pass. du v. Acclimater. Qui a subi l'acclimatation, qui est accoutumé à la température d'un climat étranger. Il se dit des personnes, des animaux et des plantes : *Troupes* ACCLIMATÉES. *Animaux* ACCLIMATÉS. *Végétaux* ACCLIMATÉS *en France. Aujourd'hui, le cheval est si bien* ACCLIMATÉ *en Amérique, qu'on le croirait originaire du nouveau monde.* (Encycl.) *Les bengalis sont des oiseaux qui se transportent assez difficilement, et ne s'accoutument qu'avec peine à un autre climat ; mais une fois* ACCLIMATÉS, *ils vivent jusqu'à six ou sept ans.* (Buff.) *Les pilastres sont ornés de deux vases en terre cuite, où des cactus* ACCLIMATÉS *présentent aux regards étonnés leurs monstrueuses feuilles hérissées de leurs piquantes défenses.* (Balz.) *Ils fournissaient une milice exercée à la guerre, et* ACCLIMATÉE *de bonne heure à ce ciel dévorant.* (A. Thierry.) ‖ Se dit même des choses : *Aujourd'hui l'industrie est partout* ACCLIMATÉE *dans ses variétés importantes.* (Mich. Chev.)

— Substantiv. Qui est habitué à vivre dans un lieu ou sous un climat différent de celui où il est né : *Les Français se montrent, à leur arrivée à Rome, insensibles à l'action du sirocco, si pénible à supporter pour les naturels du pays ou les* ACCLIMATÉS. (Hallé.)

ACCLIMATEMENT s. m. (a-kli-ma-te-man — rad. *climat*). État d'un être acclimaté, résultat de l'acclimatation : *L'*ACCLIMATEMENT *des hommes, des animaux, des plantes. Le changement le plus remarquable produit chez l'homme par l'*ACCLIMATEMENT *est celui que l'on observe chez l'Européen qui a résisté au climat meurtrier des Antilles.* (A. Duponchel.) *Le temps est quelquefois une condition indispensable pour compléter certains* ACCLIMATEMENTS. (D'Orbigny.)

— Fig. : *Les mœurs, les lois, la religion des peuples chez lesquels l'homme vient chercher asile, le forcent à subir une sorte d'*ACCLIMATEMENT *moral.*

— **Encycl.** Hist. natur. Les deux mots *acclimatement* et *acclimatation* sont employés en culture et en zootechnie pour exprimer l'ensemble des procédés naturels ou artificiels, et des conditions ou influences extérieures nécessaires pour produire dans la constitution des corps organisés les modifications que comporte leur aptitude à vivre dans des climats différents. On comprend que l'organisme qu'on veut acclimater doit nécessairement éprouver dans sa constitution des changements d'autant plus profonds que le milieu nouveau avec lequel ses fonctions ont à se mettre en harmonie diffère davantage de celui pour lequel la nature l'avait en quelque sorte constitué. Remarquons la différence qu'il y a entre les mots *acclimater* et *naturaliser*. *Naturaliser* implique seulement un changement de pays ; *acclimater*, toujours un changement de climat. Un être vivant est dit *acclimaté*, quand il parvient à vivre et à se reproduire dans un pays sérieusement différent sous le rapport du climat de celui qu'il habitait dans l'origine. La *naturalisation* dans un pays, d'espèces propres à des localités analogues, sous le point de vue climatologique, n'offre pas de grandes difficultés. Il n'en est pas de même de l'*acclimatation* d'une espèce animale ou végétale dans une région très-différente de son pays natal. En ce qui concerne les animaux, on y réussit sans trop de peine en faisant passer graduellement du point de départ au point d'arrivée l'espèce qu'on veut acclimater, en ne modifiant que peu à peu ses conditions d'existence, et en favorisant par des soins attentifs sa multiplication. C'est ainsi qu'ont été récemment acclimatés en France le yack ou bœuf à queue de cheval, de la Chine, le lama, la vigogne et l'alpaga de l'Amérique, le kanguroo de l'Australie, les poules de la Cochinchine. Quant aux végétaux, le problème est bien plus difficile. Des plantes que l'on parvient à faire développer complétement dans des serres où l'on crée pour elles un climat artificiel, semblable à celui de leur patrie, ne sont pas acclimatées, et ce qui le prouve, c'est qu'elles meurent lorsque l'art ne leur fournit plus les influences extérieures favorables. On peut dire qu'il n'y a pas, à proprement parler, d'acclimatation des végétaux ; on ne peut que les *naturaliser*, c'est-à-dire les propager sous les climats analogues à celui du pays dont elles sont originaires. Le maïs, le pêcher, le prunier, l'abricotier, l'amandier, le cerisier, l'oranger, le haricot, le chanvre, le lin, le tabac, la pomme de terre, ont pu être naturalisés en Europe dans les régions qui convenaient à leur tempérament ; ils n'ont pas été soumis à l'acclimatement, dans le sens précis qu'on donne à ce mot.

— Hygiène. Bien que l'homme paraisse destiné à vivre sous toutes les latitudes, et que son organisation supérieure à celle des animaux possède la faculté de se plier à toutes les influences atmosphériques, cependant il ne peut s'éloigner d'un climat pour aller vivre sous un autre, sans s'exposer à des dangers qui sont d'autant plus grands que la différence des deux climats est plus grande et que le changement se fait plus brusquement. Lorsqu'il passe d'un pays chaud dans un pays froid, la quantité d'oxygène sous un même volume d'air augmente à chaque inspiration, la fonction respiratoire se montre plus active, et cette suractivité devient pour les poumons une cause de maladie, si l'énergie des autres fonctions n'augmente pas proportionnellement. Le passage d'un pays froid dans un pays chaud produit des phénomènes inverses ; la respiration diminue d'activité, l'individu acquiert de l'embonpoint et ne tarde pas à être atteint de maladies de foie, d'affections gastro-intestinales, s'il ne se hâte de rétablir l'harmonie troublée de ses fonctions en modifiant le régime alimentaire qui était dans ses habitudes, et en adoptant à peu près le genre de vie des indigènes. Les habitants des régions tempérées possèdent au plus haut degré la faculté de s'acclimater. Le froid rigoureux qu'ils y éprouvent l'hiver, la chaleur intense qui s'y fait sentir l'été, les rendent plus aptes à vivre sous d'autres climats.

— **Syn. Acclimatement, acclimatation.** V. ACCLIMATATION.

ACCLIMATER v. a. ou tr. (a-kli-ma-té — rad. *climat*). Accoutumer un homme, un animal, une plante à la température et aux influences d'un nouveau climat : *Ce n'est qu'à force de soins qu'on* ACCLIMATE *dans le nord de l'Europe les brebis espagnoles.* (Acad.) *On commence à* ACCLIMATER *nos soldats en Afrique.* (Raym.) *Elle s'imagine* ACCLIMATER *cette plante exotique.* (G. Sand).

— Fig. Accoutumer une personne à faire certaines choses, lui faire prendre certaines habitudes, la familiariser avec : *Il espère que de cette cohabitation pourront naître des chances favorables pour* ACCLIMATER *notre gendre à ses projets.* (Balz.)

S'acclimater, v. pr. Se faire, s'habituer à un nouveau climat : *Les habitants de l'Europe* S'ACCLIMATENT *difficilement dans les Antilles.* (Acad.) *Les bestiaux amenés de Caramanie n'ayant pu* S'ACCLIMATER, *il a fallu employer à la culture le buffle et même le chameau.* (J. Marcel.) *Il ne faut pas songer à tirer parti du dattier, quoiqu'il* S'ACCLIMATE *assez bien dans certains cantons : il ne peut servir qu'à l'ornement des jardins.* (E. About.)

— Fig. S'accoutumer, s'habituer : *J'aurai de la peine à* M'ACCLIMATER *dans cette famille.* (Raym.) *J'ai besoin de* M'ACCLIMATER *à l'idée de cette paternité.* (Balz.) *Il a pour femme une jeune Parisienne, qui, comme tant d'autres, hélas ! n'a pu* S'ACCLIMATER *encore.* (Ch. Expilly.) ‖ Se dit aussi des choses : *Ce n'est pas sur le sol académique et classique de la France de Louis XIII et de Richelieu, que cette littérature pouvait* S'ACCLIMATER *avec succès.* (Ch. Nodier.) *Le bonheur est une plante étrangère qui croît dans les champs du ciel, et qui ne peut* S'ACCLIMATER *sur la terre.* (Ballanche.) *Ma santé de paysan avait beaucoup trop souffert pour* S'ACCLIMATER *à l'air de Paris.* (G. Sand.)

ACCLINÉ, ÉE adj. (a-kli-né — du lat. *acclinis*, appuyé). Hist. nat. Se dit d'une partie qui en couvre une autre par le côté : *Dents* ACCLINÉES.

ACCOINÇON s. m. (a-kou-ain-son — rad. *coin*). Constr. Partie de charpente que l'on ajoute à un toit pour l'égaliser.

ACCOINTABLE adj. (a-kou-ain-ta-ble — rad. *accointer*). Accessible, facile à approcher, à accointer :

A lui se tint un jouvencel,
Accointable, très-gent et très-bel.
Roman de la Rose.

Vieux mot.

ACCOINTANCE s. f. (a-kou-ain-tan-se — rad. *accointer*). Liaison, fréquentation, rapports avec quelqu'un : *Elles n'évitaient pas avec moins de soin l'*ACCOINTANCE *des petits habitants.* (B. de St-P.) *Peut-être s'était-il aperçu de quelques mouvements des bandits dans la montagne, et de leurs* ACCOINTANCES *avec certaines gens de la ville.* (G. Sand.) *Il doit avoir quelques* ACCOINTANCES *avec la police.* (E. Sue.)

Le bel esprit, au siècle de Marot,
Des grands seigneurs vous donnait l'*accointance*.
Mme DESHOULIÈRES.

— Liaison entre deux personnes de sexe différent : *Il a eu des* ACCOINTANCES *avec cette femme.* (Acad.) *Je ne voulais pas non plus avoir d'*ACCOINTANCES *chez moi, quoique j'eusse alors une très-jolie dame de comptoir.* (Balz.)

ACCOINTÉ, ÉE (a-kou-ain-té) part. pass. du v. Accointer. Lié : *Il est* ACCOINTÉ *avec des gens de mauvaise vie.*

— Substantiv. Signifiait autrefois Ami, parent, allié : *Lui et ses* ACCOINTÉS.

ACCOINTER v. a. ou tr. (a-kou-ain-té — du lat. *cognitus*, connu). Faire connaissance, entrer en relation avec quelqu'un. Vieux mot.

Mon cœur, devant hier *accointa*
Beauté qui tant le sçait chérir,
Que d'elle ne veut départir.
CH. D'ORLÉANS.

S'accointer, v. pr. Se lier intimement avec quelqu'un : *Il s'est* ACCOINTÉ *d'un homme de fort mauvaise compagnie.* (Acad.) *Il* S'ACCOINTA *de cette Larentia, et l'aima tellement qu'il la laissa son héritière.* (Amyot.) *Ces sortes de gens sont portés à* S'ACCOINTER *avec les mauvais esprits.* (G. Sand.)

ACCOISÉ, ÉE (a-koi-zé) part. pass. du v. Accoiser. Apaisé : *Dès que la mer fut* ACCOISÉE. (La Font.) Vieux.

ACCOISEMENT s. m. (a-koi-ze-man — rad. *accoiser*). Apaisement : *L'*ACCOISEMENT *des flots.* Vieux.

ACCOISER v. a. ou tr. (a-koi-zé — de *à* et *coi*). Rendre coi, apaiser, calmer : *Procédons à la curation ; et par la douceur exhilarante de l'harmonie, adoucissons, lénifions,* ACCOISONS *l'aigreur de ses esprits.* (Mol.) ACCOISEZ *tous les mouvements de votre intérieur pour écouter cette parole.* (Boss.) Vieux.

S'accoiser, v. pr. S'affaiblir, perdre de sa force : *Le mouvement qui reste dans le nerf est moins fixe, se ralentit, et enfin* S'ACCOISE *tout à fait.* (Boss.) *Que la guerre d'Italie pour les intérêts des princes* S'ACCOISE. (D'Aubigné.) *L'âme, qui se montre avec tant de charmes dans l'enfance,* S'ACCOISE *et se voile, si on l'appelle sans cesse à de nouvelles œuvres.* (A. Mart.)

ACCOLA s. m. (a-ko-la). Ichthyol. Nom donné, sur quelques points des côtes de la Méditerranée, au poisson que nous appelons *thon blanc*. C'est le *scomber alalonga* de Linné.

ACCOLADE s. f. (a-ko-la-de) — du lat. *ad collum*, au cou). Action d'embrasser, en jetant les bras autour du cou : *Ils furent attendris de notre reconnaissance et nous accablèrent d'*ACCOLADES. (Le Sage.) *Le chapeau gris du bonhomme tomba dans cette brusque* ACCOLADE, *et alla rouler au fond du ravin.* (G. Sand.) *Les gens illustres allaient leur donner l'*ACCOLADE *fraternelle.* (Balz.)

. Viens, dans cette *accolade*,
Donner force et vaillance à ton vieux camarade.
C. DELAVIGNE.

Dans une *accolade* bien tendre
Nous mêlerons nos cheveux blancs.
BÉRANGER.

— Par ext. Action de boire à un vase : *Il trouve ses camarades d'infortune tranquillement assis avec les brigands, mangeant un jambon de la Manche cuit au sucre, et donnant de fréquentes* ACCOLADES *à une outre d'excellent vin, qu'on avait volée exprès pour eux.* (Th. Gaut.)

— Cérémonie usitée dans la réception d'un chevalier, et qui consistait, après l'avoir armé chevalier, à l'embrasser et à lui donner sur l'épaule un petit coup du plat d'une épée : *Après avoir reçu l'*ACCOLADE *et l'ordre de chevalerie.* (Hamilt.) *Il me chaussa les éperons et me frappa trois fois sur l'épaule avec l'épée, en me donnant l'*ACCOLADE. (Chateaub.)

— Ironiquem. Coup de sabre, d'épée : *Il lui donna de son épée une telle* ACCOLADE, *que jamais l'autre ne s'en releva depuis.* (Scarron.)

— Typog. Espèce de parenthèse brisée dans son milieu en angle sortant (⏞), que l'on emploie, tantôt dans le sens horizontal, tantôt dans le sens vertical, pour embrasser plusieurs mots ou plusieurs nombres, afin d'indiquer les points de communauté qu'ils ont ensemble : *Il ne s'étonna donc plus, en feuilletant le registre, de cette note mise en* ACCOLADE *en regard de son nom.* (Alex. Dum.) *L'accusation était trop positive pour essayer de la combattre. L'inspecteur écrivit donc au-dessous de l'*ACCOLADE : *Rien à faire.* (Alex. Dum.) ‖ Avant l'invention de la typographie, on appelait *accolade* une espèce de crochet ou demi-cercle, dans lequel les copistes renfermaient les mots ou portions de mots qu'ils portaient au-dessous de la ligne. Pour ne point porter à la ligne suivante un mot qui complétait le sens, on le plaçait sous le dernier mot de la ligne, avec une accolade, pour indiquer qu'il appartenait à la ligne supérieure. ‖ Se dit des personnes, par analogie à l'accolade usitée dans l'écriture ou l'imprimerie : *Cette dame est une vivante* ACCOLADE *qui rapproche les cœurs et met le fer à portée de l'aimant.* (P. Féval.)

— Mus. Trait tiré de haut en bas à la marge d'une partition, par lequel on joint ensemble les portées des différentes parties.

— Archit. Courbes qui couronnent les linteaux des portes et fenêtres, particulièrement dans l'architecture civile. Le mot technique est *arc en accolade* ou *en talon*.

— Art culin. Se dit de deux lapereaux, de deux lièvres, de deux poulets, etc., servis ensemble : *On nous servit une* ACCOLADE *de lapereaux.* (Acad.)

ACCOLADÉ, ÉE (a-ko-la-dé) part. pass. du v. Accolader.

ACCOLADER v. a ou tr. (a-ko-la-dé — rad. *accolade*). Comm. et typogr. Réunir, joindre par une accolade plusieurs objets ayant entre eux une certaine analogie, et destinés à être compris sous une même rubrique.

S'accolader, v. pr. S'embrasser, se donner mutuellement l'accolade. Il est fam.

ACCOLAGE s. m. (a-ko-la-je — rad. *accoler*). Agric. Opération qui consiste à fixer à des échalas ou à des espaliers les jeunes pousses de la vigne ou les branches des arbres fruitiers, pour faciliter la maturité des fruits : *Dans la plus grande partie du midi de la France, l'*ACCOLAGE *n'est pas employé pour les vignobles.* (Morogues.)

—**Encycl.** L'*accolage* a pour but de préserver les branches des secousses du vent, et de leur distribuer à toutes également l'air et la lumière dont elles ont besoin. L'accolage de la vigne se fait ordinairement au mois de juin. Le plus généralement, on attache le cep à un échalas planté en terre et haut de 1 mètre 50 cent. environ. Il est reconnu que les contrées où l'accolage se fait avec le plus de soin sont celles où la vigne donne les meilleurs produits. On comprend que l'accolage est d'autant plus nécessaire que le climat est plus humide et la température plus froide.

ACCOLANT (a-ko-lan) part. prés. du v. Accoler.

ACCOLÉ, ÉE (a-ko-lé) part. pass. du v. Accoler. Embrassé : *Environné,* ACCOLÉ, *entraîné de part et d'autre, je fus poussé à travers ce vaste appartement.* (St-Sim.) ‖ Attenant, contigu, adossé à, appuyé contre : *Ce qui m'a intéressé à Meaux, c'est un petit portail de la renaissance,* ACCOLÉ *à une vieille église démantelée.* (V. Hugo.) *Une petite porte, presque* ACCOLÉE *à la loge du concierge, donnait passage aux gens de service.* (Alex. Dum.)

— Par anal. Joint à, qui figure avec : *Je ne suis point content de me voir* ACCOLÉ *dans votre récit avec un tel.* (Acad.) *A la biographie des grands maîtres est* ACCOLÉE *une série correspondante de dessins lithographiés.* (A. Thierry.) *Il crut entendre le mot de fou* ACCOLÉ *à son nom.* (G. Sand.) *Vous et quelques âmes belles comme la vôtre, comprendront ma pensée en lisant la maison Nucingen* ACCOLÉE *à César Birotteau.* (Balz.)

— Jard. Attaché à l'espalier, aux échalas : *Sarments* ACCOLÉS.

— Bot. Se dit de deux feuilles, de deux fleurs, de deux fruits qui sont unis ou adhérents l'un à l'autre : *Plusieurs chèvrefeuilles présentent des exemples de fleurs et de fruits* ACCOLÉS.

— Numism. On appelle têtes *accolées* ou *conjuguées* des têtes de profil appliquées l'une sur l'autre dans les médailles et les pierres gravées.

— Blas. Se dit : 1° De deux écus joints ensemble ou posés l'un contre l'autre. Ainsi, les armes des rois de France, de la dynastie des Bourbons, accolaient sous une même couronne les écus de France et de Navarre. — 2° Des animaux qui ont des couronnes ou des colliers passés autour du cou. *Famille Nicolaï :* d'azur, au lévrier courant d'argent *accolé* de gueules et bouclé d'or. — 3° Des arbres, des colonnes, etc., entourés d'un cep de vigne, d'un serpent, etc. *Famille Bignon :* d'azur, à la croix haute d'argent, *accolée* d'un pampre de vigne de sinople, posée sur une terrasse du même, et cantonnée de quatre flammes d'or. — 4° Des macles, des fusées, des rustres et des losanges, qui se touchent par leurs angles latéraux sans remplir tout le champ. *Famille Montbazon :* de gueules à

neuf macles d'or *accolées* trois à trois.— 5º Des clefs, bâtons, épées, drapeaux, etc., que l'on met en croix derrière l'écu, dans les armoiries du pape, des maréchaux de France, etc. — 6º Des colliers des ordres de chevalerie dont on entoure l'écu.

ACCOLÉE s. f. (a-ko-lé). Synonyme d'*accolade*. Vieux.

ACCOLEMENT s. m. (a-ko-le-man — rad. *accoler*). Action de joindre, de réunir.

— Fig. : *Quelque monstrueux que fût l'*ACCOLEMENT *de la dignité de pair de France avec la qualité de conseiller de cour souveraine, l'indignation publique fut étouffée sous le poids du duc de Guise.* (St-Sim.)

ACCOLER v. a. ou tr. (a-ko-lé — du lat. *ad collum*, au cou). Jeter les bras autour du cou de quelqu'un pour l'embrasser : *A la première vue, il s'en vint m'*ACCOLER. (Montfl.) *Viens çà, que je t'*ACCOLE. (G. de Nerv.)

— *Accoler la cuisse, la botte à quelqu'un*, Se disait autrefois de l'action d'embrasser la cuisse, la botte de quelqu'un, en signe de soumission profonde et d'infériorité.

— Saisir par le cou, en luttant : *Allons, ferme, bon pied, bon œil!* ACCOLE *ton adversaire, et d'un croc-en-jambe le renverse.* (P.-L. Cour.)

— Par ext. et plaisam. *Accoler une bouteille*, Boire à la bouteille : *Le brave homme* ACCOLA *la bouteille à cinq ou six reprises différentes, sous prétexte de pousser le café.* (F. Guillermé.)

— Toucher, être joint, contigu à : *Rentré au village, j'ai passé près de l'église; deux sanctuaires extérieurs* ACCOLENT *le mur.* (Chateaub.)

— Par anal. Faire figurer l'un à côté de l'autre : *Notre fraternité devint si grande, que nos camarades* ACCOLÈRENT *nos deux noms.* (Balz.) *A l'opinion d'un poëte* ACCOLONS *celle d'un prosateur.* (Fourier.) ‖ Mettre en présence, confronter : ACCOLER *des témoins.*

— Réunir par une accolade : ACCOLER *plusieurs articles dans un compte, plusieurs portées dans une partition.*

— Agric. Fixer à des treilles, à des échalas ou à des espaliers les sarments de la vigne ou les branches des arbres fruitiers : *On n'a pas coutume d'*ACCOLER *la vigne dans le Midi. Le temps d'*ACCOLER *les vignes est le mois de juin.*

— Absol. : *Cette manière d'*ACCOLER *est préférable à la première. Le moment le plus favorable pour* ACCOLER *est celui qui suit immédiatement la floraison de la vigne.*

— Archit. Entrelacer autour d'une colonne des branches de palmier, de laurier, ou de feuilles de vigne.

— Charp. Joindre des pièces de bois pour les fortifier les unes par les autres.

— Art culin. Joindre ensemble deux lapereaux, deux poulets, etc., pour les servir en accolade.

— Blas. Joindre par les côtés : ACCOLER *les écussons de France et de Navarre.* ‖ Entourer l'écu du collier d'un ordre.

S'accoler, v. pr. S'embrasser mutuellement en se jetant les bras autour du cou : *Ils* S'ACCOLÈRENT *avec grande amitié.* (Acad.) ‖ S'entrelacer : *Autour des colonnes du baldaquin de Saint-Pierre, à Rome, on voit des rinceaux de pampres ou d'autres feuillages* S'ACCOLER *à leur fût.* (Quatrem. de Quincy.) *Le houblon, le lierre et le chèvrefeuille* S'ACCOLENT *d'eux-mêmes.* (Morogues.) ‖ Se réunir, se joindre de manière à ne former qu'un tout : *J'ai dit tout à l'heure que notre article s'était quelquefois* ACCOLÉ *au substantif pour former avec lui un seul mot.* (J.-B. Jullien.)

— Par anal. Etre ajouté, être joint à : *Ces charmantes femmes y regardaient à deux fois avant de risquer que de semblables épithètes* S'ACCOLASSENT *à leurs noms.* (Fr. Soulié.) ‖ Fréquenter : S'ACCOLER *à une femme.* Se prend en mauvaise part.

ACCOLTI (Benoît), jurisconsulte et historien, né à Arezzo, en 1415, mort en 1466. Son principal ouvrage a pour titre : *De Bello a Christianis contra Barbaros gesto pro Christi sepulchro* (trad. en fr., 1620). C'est un récit médiocre de la première croisade, où l'on prétend cependant que Le Tasse a puisé pour la composition de son poëme.— Son fils, *Bernard Accolti*, jouit d'une grande vogue, comme poëte et improvisateur, au temps de Léon X.

ACCOLURE s. f. (a-ko-lu-re — rad. *accoler*). Agric. et hortic. Lien de paille, d'osier, etc., dont on se sert pour relever et attacher les vignes aux échalas, les branches des arbres fruitiers en espaliers, etc. : *L'*ACCOLURE *se place au troisième ou au quatrième nœud, au-dessus du dernier raisin du bourgeon le plus élevé.*

— Techn. Assemblage des premières mises de bûches d'un train à flotter. ‖ Ligature dans la reliure d'un livre.

ACCOMBANT, ANTE adj. (ak-kon-ban, an-te — du lat. *accumbere*, se coucher sur). Bot. Se dit d'une partie de la plante qui est couchée sur une autre : *La radicule est* ACCOMBANTE *quand elle est couchée sur le bord des cotylédons.* (Duméril.)

ACCOMMODABLE adj. (a-ko-mo-da-ble — rad. *accommoder*). Qui peut s'arranger, s'accommoder : *C'est une affaire* ACCOMMODABLE. *Les difficultés en matière de religion ne sont guère* ACCOMMODABLES. (Trév.) *Mon appétit est* ACCOMMODABLE *indifféremment à toutes choses.* (Montaig.)

ACCOMMODAGE s. m. (a-ko-mo-da-je — rad. *accommoder*). Apprêt des viandes : *Quand on porte de la viande au cabaret, il en faut payer l'*ACCOMMODAGE. (Trév.) ‖ Façon donnée par le coiffeur aux cheveux : *L'*ACCOMMODAGE *d'une perruque.* Ce sens est vieux.

ACCOMMODANT (a-ko-mo-dan) part. prés. du v. Accommoder.

ACCOMMODANT, ANTE adj. (a-ko-mo-dan, an-te — rad. *accommoder*). Conciliant, complaisant, d'un commerce facile, sociable : *Le baron n'est pas* ACCOMMODANT; *je ne sais pas trop comment vous tirer de là.* (Al. Duval.) *J'aurai là-dessus l'opinion que vous voudrez. — C'est être aussi par trop* ACCOMMODANT. (G. Sand.) ‖ Se dit aussi des choses dans le même sens : *L'autre est un esprit doux, patient,* ACCOMMODANT. (Bourdal.) *Y eut-il jamais un esprit plus facile, plus* ACCOMMODANT? (Fléch.) *Vous aimez mieux un doute* ACCOMMODANT *qu'une sûreté trop gênante.* (Mass.) *Qu'ils soient d'humeur* ACCOMMODANTE. (La Fontaine.) *Vous avez entrepris de décider les cas de conscience d'une manière favorable et* ACCOMMODANTE. (Pasc.) ‖ Avec qui l'on traite aisément; facile, coulant en affaires : *Ce marchand est fort* ACCOMMODANT. (Acad.)

— Substantiv. :

. Ne soyons pas si difficiles;
Les plus *accommodants*, ce sont les plus habiles.
LA FONTAINE.

ACCOMMODATION s. f. (a-ko-mo-da-si-on — rad. *accommoder*). Action d'accommoder ou de s'accommoder. ‖ Conciliation d'un texte avec un autre.

— Jurispr. Même sens qu'*accommodement*. V. ce mot.

— **Encycl.** Physiol. On donne le nom d'*accommodation de l'œil* aux changements qui s'y opèrent pour rendre la vision distincte à des distances diverses. Si l'œil n'était qu'une chambre obscure comme une autre, les objets ne seraient visibles que dans une position déterminée; mais les milieux de l'œil ont la propriété de se modifier, en s'adaptant les uns aux autres, de telle sorte que l'image vienne toujours se dessiner exactement sur la rétine. Bien des hypothèses ont été émises sur cette activité particulière de l'œil : les uns ont dit que l'axe du cristallin s'allongeait et se raccourcissait; d'autres que la convexité de la cornée variait; d'autres que le cristallin se déplaçait par le cercle et les parois ciliaires; quelques-uns enfin que la forme de l'œil se modifiait sous l'influence compressive des muscles.

— Philos. et théol. On se sert souvent en philosophie et en théologie du mot *accommodation* pour désigner un système d'interprétation des doctrines philosophiques et religieuses, d'après lequel on suppose que les anciens philosophes et les fondateurs des anciennes religions, qui étaient presque toujours aussi les législateurs des peuples, s'accommodèrent constamment, dans certaines limites, aux connaissances, aux opinions, aux sentiments et aux mœurs de leur temps. Les théologiens rationalistes n'hésitent pas à faire jouer un grand rôle à l'*accommodation* dans les lois de Moïse, dans les écrits des prophètes et même dans l'enseignement de Jésus-Christ et de ses apôtres.

ACCOMMODÉ, ÉE (a-ko-mo-dé) part. pass. du v. Accommoder. Arrangé, ajusté, approprié, conformé : *Cette pièce a été refaite et* ACCOMMODÉE *au goût du public. Ce sont des pensées ou réflexions familières, instructives,* ACCOMMODÉES *au simple peuple.* (La Bruy.) *Il faut, monsieur, que l'air soit* ACCOMMODÉ *aux paroles.* (Mol.) *Le nomade gagne de proche en proche toutes les fois qu'il trouve un sol* ACCOMMODÉ *à son genre de vie.* (Renan.)

— Peut se construire avec la prép. *de* et alors signifie Pourvu de : *Les magasins pleins, les particuliers* ACCOMMODÉS DE *toutes choses.* (Sarasin.) *Quoique peu* ACCOMMODÉ DES *biens de la fortune, Socrate se tint dans les termes d'un désintéressement parfait.* (Fén.)

— Absol. Riche, aisé : *J'ai découvert sous main qu'elles ne sont pas fort* ACCOMMODÉES. (Mol.) *Le seigneur Anselme est un gentilhomme noble, doux, posé et fort* ACCOMMODÉ. (Mol.) *Mon père était des premiers et des plus* ACCOMMODÉS *de son village.* (Scarr.) Ce sens a vieilli.

Si l'homme *accommodé* n'aide le malheureux,
Ils s'en trouveront mal tous deux.
PERRAULT.

— Peigné, coiffé, attifé : *Etre bien* ACCOMMODÉ.

— Ironiq. Se dit d'un homme dont les vêtements sont en mauvais état, en désordre : *Il est tout couvert de boue; le voilà bien* ACCOMMODÉ. (Acad.)

— *Accommodé de toutes pièces*, Maltraité autant que possible : *Le pauvre Grégorio fut* ACCOMMODÉ DE TOUTES PIÈCES. (Le Sage.)

— Reçu, traité : *On est bien* ACCOMMODÉ *chez lui.* (Acad.)

— Terminé à l'amiable : *La querelle de vos parents et de Julie vient d'être* ACCOMMODÉE. (Mol.)

— Cuis. Apprêté, assaisonné : *Le vendredi on ajoutait à cette distribution du riz* ACCOMMODÉ *au miel et au raisiné.* (Chateaub.) *Pour toi les petits pois devraient pousser tout* ACCOMMODÉS *au beurre.* (Balz.) *Il fut fort étonné le premier jour qu'il fut obligé de se coucher sans souper, lui qui s'attendait, comme on dit, à voir les alouettes toutes rôties et les perdrix tout* ACCOMMODÉES *aux choux.* (A. Karr.)

— S'est dit pour Raccommodé :

Votre chaise à présent doit être *accommodée*.
REGNARD.

ACCOMMODEMENT s. m. (a-ko-mo-de-man — rad. *accommoder*). Transaction, conciliation, arrangement à l'amiable d'un différend, d'une querelle, d'un procès : *Combien de fois, par des* ACCOMMODEMENTS *raisonnables, n'a-t-il pas arrêté le cours de ces divisions!* (Fléch.) *Pour ne pas rebrouiller les choses qui allaient à un bon* ACCOMMODEMENT, *la femme promet de parler et de se taire à propos.* (St-Evrem.) *Si Berthe avait connu le monde, elle aurait su que la menace est toujours une preuve du désir qu'on a d'entrer en* ACCOMMODEMENT. (P. Féval.)

Ce doux début s'accorde avec mon jugement,
Et présage déjà quelque *accommodement*.
MOLIÈRE.

— Par ext. Moyens, expédients que l'on imagine pour concilier les esprits, terminer une affaire : *Il y aurait pour cette affaire des* ACCOMMODEMENTS, *s'ils étaient raisonnables.* (Acad.)

— Fig. Moyens, expédients que l'on emploie pour faire taire des scrupules : *Il n'y a pas d'*ACCOMMODEMENTS *avec la conscience.* (J. Sim.)

Le ciel défend, de vrai, certains contentements,
Mais on trouve avec lui des *accommodements*.
MOLIÈRE.

— *C'est un homme d'accommodement*, Avec lequel il est facile de s'arranger, de terminer les différends.

— S'est dit autrefois pour Arrangement, réparation, restauration : *Il faudra bien des* ACCOMMODEMENTS *dans cette maison.* (Acad.)

— Prov. *Un mauvais accommodement vaut mieux qu'un bon procès*, Il vaut encore mieux s'arranger à l'amiable avec la partie adverse, que de gagner un procès souvent très-long et toujours coûteux.

— Peint. Manière dont les draperies et les ajustements sont choisis, assortis et disposés : *Les couleurs se sont-elles rangées d'elles-mêmes pour former ces* ACCOMMODEMENTS *de draperies, ces distributions de lumière?* (Fén.)

— Fin. Se dit de l'arrangement que tout prévenu de contravention en matière de douanes et octrois peut faire avec l'administration, avant jugement, sur toutes les peines et réparations qu'entraîne la poursuite des infractions.

— **Prov. littér. Il est avec le ciel des accommodements**, Allusion à un vers célèbre du *Tartufe*, de Molière, dans la fameuse scène où Orgon, caché sous une table, apprend à connaître la profonde perversité de l'hypocrite :

ELMIRE.

Mais comment consentir à ce que vous voulez,
Sans offenser le ciel, dont toujours vous parlez?

TARTUFE.

Je vous puis dissiper ces craintes ridicules,
Madame, et je sais l'art de lever les scrupules.
Le ciel défend, de vrai, certains contentements;
Mais on trouve avec lui des accommodements.
Selon divers besoins, il est une science
D'étendre les liens de notre conscience,
Et de rectifier le mal de l'action
Avec la pureté de notre intention.

Ce vers, un peu *accommodé*, a enrichi la langue d'une de ses expressions les plus pittoresques :

« On peut être sensualiste avec les bons pères jésuites, sceptique avec l'évêque d'Avranches, spiritualiste avec Bossuet, mystique avec Liguori, sans cesser pour cela d'être catholique :

Il est avec le ciel des *accommodements*. »
LANFREY.

« Tartufe l'a dit :

Il est avec le ciel des *accommodements*,

il en est aussi pour les gardes avec les braconniers; on partage le butin, ou bien on reçoit tant par nuit de sommeil, tant par pièce de gibier. Les contrebandiers espagnols n'agissent pas autrement; ils s'arrangent avec les douaniers; tout le monde est content, moins Sa Majesté Catholique, moins son ministre des finances, moins les porteurs de coupons, qui comptaient sur un semestre. »

ELZÉAR BLAZE.

« L'avocat ne donne jamais de reçu pour ses honoraires, par cette simple raison que les règlements de son ordre lui défendent expressément d'intenter une action en justice pour être payé. Il parle, donc il est réglé. Mais comme *il est* toujours *des accommodements avec le ciel*, il trouve un moyen terme de ne pas désobliger le client dans un embarras momentané. L'avoué fait avance de la somme, qu'il joint ensuite à l'état des frais. »

GUSTAVE CHADEUIL.

Quelquefois on particularise l'idée, et alors le mot *ciel* devient l'objet d'une variante :

« Les faits les plus connus sont défigurés, les personnages travestis, les rôles déplacés. De par l'autorité privée du romancier, la reine, si connue par sa laideur, est brillante de beauté : *il est avec l'histoire des accommodements.* » G. VAPEREAU.

« Peut-être est-ce un peu tard pour avoir des billets, fit Desloges; j'ai entendu dire que la salle était louée huit jours à l'avance. — *Il est avec le Gymnase des accommodements*, reprit Maurice; nous saurons bien trouver une loge, dussions-nous y entrer comme Jupiter chez Danaé. » MOLÉRI.

— **Syn. Accommodement, raccommodement.** Ces deux mots expriment une réconciliation entre des personnes; mais *raccommodement* marque un retour, un rapprochement qui a lieu entre des personnes précédemment unies par des liens de parenté ou d'amitié : *Un* RACCOMMODEMENT *entre le père et le fils. Partout des brus et des belles-mères, des maris et des femmes, des ruptures, des divorces et de mauvais* RACCOMMODEMENTS. (La Bruy.) L'*accommodement* se fait entre des personnes qui sont en procès entre elles, et qui, avant cela, pouvaient être étrangères, et alors indifférentes les unes aux autres. Après un *raccommodement*, on redevient amis; après un *accommodement*, on cesse d'être en contestation.

ACCOMMODER v. a. ou tr. (a-ko-mo-dé — lat. *accommodare*, même sens). Rendre commode, rendre plus propre à un usage donné : ACCOMMODER *sa maison, sa bibliothèque, son jardin. Vous avez bien* ACCOMMODÉ *votre cabinet.* (Acad.)

— Par ext. Ajuster, disposer : *L'on fut trois jours à* ACCOMMODER *ma parure; ma robe était toute chamarrée de diamants, avec des houppes incarnat blanc et noir.* (La Gr. Mademoiselle.) ‖ Coiffer, attifer : *Après s'être fait* ACCOMMODER *il se promène.* (Diderot.) *Pendant ce temps, le perruquier va et vient d'un côté et d'autre dans la boutique, et prépare tout ce qui lui est nécessaire pour* ACCOMMODER *sa pratique.* (Scribe.) *La marquise est à sa toilette, ses femmes l'*ACCOMMODENT. (Th. Gaut.) ‖ Bien servir, bien traiter, et à bon marché : *Cet aubergiste* ACCOMMODE *bien ses hôtes.* (Acad.)

— Fig. Approprier aux idées, aux préjugés, aux intérêts d'une époque; concilier deux choses contraires : ACCOMMODER *ses devoirs avec ses intérêts. Les courtisans savent* ACCOMMODER *leur goût, leur humeur, leurs discours, à ce qui plaît au prince.* (Acad.) *Vous nous reprocherez peut-être un jour d'avoir* ACCOMMODÉ *la sainte vérité de votre Evangile aux indulgences et aux adoucissements de notre siècle.* (Mass.) *Il y a certains intérêts délicats, et certaines ambitions spirituelles que les dévots ne savent que trop* ACCOMMODER *avec la vertu.* (Fléch.) *Son ambition le porta aux Indes, quand il pouvait* ACCOMMODER *la gloire et le repos.* (St-Evrem.) ‖ Conformer, proportionner : ACCOMMODER *sa dépense à son revenu. La maison de ses pères qu'il avait* ACCOMMODÉE *peu à peu à sa fortune présente.* (Boil.) *On* ACCOMMODE *la règle aux personnes, loin de juger les personnes par la règle.* (Mass.) ‖ Arranger, disposer : *On* ACCOMMODE *l'histoire à peu près comme les viandes dans une cuisine.* (St-Réal.) *Il m'a pris un éblouissement, un je ne sais quoi, qui* ACCOMMODE *fort mal mes idées.* (Volt.)

— Ironiq. Maltraiter soit en paroles, soit en actions : ACCOMMODER *quelqu'un d'importance.* (Acad.) *Ah! si vous aviez vu comme je l'ai* ACCOMMODÉ. (Mol.) *On ne saurait aller nulle part, où l'on ne vous entende* ACCOMMODER *de toutes pièces.* (Mol.) *Apostrophant la personne qui m'*AVAIT ACCOMMODÉ *de cette manière, elle lui donna mille malédictions.* (Le Sage.)

— Terminer à l'amiable : *Les arbitres bien souvent, au lieu d'*ACCOMMODER *les parties, accommodent leurs affaires. En allant un jour pour* ACCOMMODER *deux gentilshommes qui prétendaient une même fille, Requelaure les mit d'accord en la prenant pour lui.* (Tallem. des Réaux.) *Il faut qu'un arbitre, choisi par les parties, vous* ACCOMMODE. (Fén.) *Il* ACCOMMODAIT *les différends que la discorde, la jalousie ou les mauvais conseils font naître parmi les habitants de la campagne.* (Fléch.) *Fénelon* ACCOMMODAIT *les procès à ses dépens et ramenait ainsi la paix dans les familles.* (Maury.)

— S'empl. absol. dans ce dernier sens : *Au moyen d'une honnête faillite, ce négociant* ACCOMMODE, *pour payer dans quelques années la moitié des millions qu'il a volés.* (Fourier.) *Voulant accélérer leur vente, ils perdent un dixième et gagnent pourtant quatre dixièmes, puisqu'ils* ACCOMMODENT *à moitié de perte.* (Fourier.)

— Arranger, agréer, convenir : *Ils ont leurs richesses à un titre onéreux qui ne nous* ACCOMMODERAIT *pas.* (La Bruy.) *Les hommes ne jugent des vices et des vertus que par ce qui les choque ou les* ACCOMMODE. (Fén.) *Tout ce qui est trop simple n'*ACCOMMODE *point les hommes.* (Fonten.)

Vous voilà tous pourvus; n'est-il point quelque fille
Qui pût *accommoder* le pauvre Mascarille?
MOLIÈRE.

— Traiter d'une affaire avec quelqu'un d'une manière qui lui soit avantageuse, à des conditions acceptables : *Si vous voulez m'*ACCOMMODER *de cette maison, de cette terre, je l'achèterai.* (Trév.) *Je vous* ACCOMMODERAI *de ma maison, si vous voulez l'acheter.* (Acad.) *Un marchand l'alla trouver, et lui demanda si, pour de l'argent, il le voulait* ACCOMMODER *de quelque bête de somme.* (La Font.) *Si vous avez quelque manuscrit persan, vous me ferez plaisir de m'en* ACCOMMODER. (Montesq.)

— Absol. dans ce dernier sens : *Si cette étoffe vous convient, je pourrai vous* ACCOMMODER. (Raym.)

— *Accommoder ses affaires*, Les mettre en meilleur état, les relever.

— Art culin. Apprêter, assaisonner : *Esope n'acheta que des langues, lesquelles il fit* ACCOMMODER *à toutes les sauces.* (La Font.) *Il reçut une lettre par laquelle on le priait de venir* ACCOMMODER *une salade dans un des plus beaux hôtels.* (Brill.-Sav.) *Athalie possède un talent particulier pour* ACCOMMODER *le chevreuil.* (Balz.) *Mariette, la cuisinière, savait* ACCOMMODER *tous les plats en honneur dans le pays.* (Balz.)

... L'on *accommoda* de diverses manières
Et le poisson des mers et celui des rivières.
BERCHOUX.

S'accommoder, v. pr. S'établir, s'installer convenablement, commodément : *Tous ont trouvé facilement à* S'ACCOMMODER *dans ce pays. Cinq familles ont trouvé logis dans ces bâtiments délabrés; chacun s'y est* ACCOMMODÉ. (P.-L. Cour.) ‖ S'ajuster, se parer : *Cette femme est toujours deux heures à* S'ACCOMMODER. (Trév.)

Un paon muait; un geai prit son plumage,
Puis après se l'*accommoda*.
LA FONTAINE.

. Un de ces beaux garçons
Dont le visage altier et charmant *s'accommode*
D'un panache éclatant.
V. HUGO.

— Par anal. et iron. Se mettre en piteux état : *Bon Dieu! comme il* S'EST ACCOMMODÉ! ‖ Se griser : *Quand il trouve de bon vin, il* S'ACCOMMODE *comme il faut.* (Acad.)

— Fig. Se mettre d'accord, s'arranger, se terminer à l'amiable, se réconcilier : *Cette querelle* S'EST ACCOMMODÉE *par des concessions réciproques. Xanthus fit tant par sa patience, et Esope par son esprit, que les choses* S'ACCOMMODÈRENT. (La Font.) *Le maréchal* S'EST ACCOMMODÉ *avec ses créanciers.* (Mme de Sév.) *Le cardinal jugea qu'il était temps de* S'ACCOMMODER *avec les frondeurs.* (La Rochef.) *La France, n'ayant plus l'Angleterre pour ennemie, força les autres puissances à* S'ACCOMMODER. (Volt.) *Les théologiens grecs ne* SE SERAIENT *jamais* ACCOMMODÉS *qu'à la fin du monde.* (Montesq.)

Les frères désunis sont tous d'avis contraire :
L'un veut *s'accommoder*, l'autre n'en veut rien faire.
LA FONTAINE.

‖ Convenir, s'allier, concorder, aller avec : *Peut-être pensez-vous que la prospérité et la religion ne* S'ACCOMMODENT *guère ensemble.* (Fléch.) *Pour être heureux par les passions, il faut que toutes celles que l'on a* S'ACCOMMODENT *les unes avec les autres.* (Fonten.) *Les officiers de fortune* S'ACCOMMODENT *mal avec les officiers de naissance.* (P.-L. Cour.) ‖ Se conformer, se plier, se prêter à : *Le bonheur consiste principalement à* S'ACCOMMODER *à son sort, à vouloir être ce qu'on est.* (Erasme.) *Vous en coûtait-il quelque chose pour* VOUS ACCOMMODER *à ses chimères?* (Mol.) *Il faut entrer dans les divertissements des enfants, mais il ne faut jamais* S'ACCOMMODER *à eux par un langage enfantin, ni par des manières puériles.* (Mme de Maintenon.) *Ne vaut-il pas mieux* S'ACCOMMODER *aux hommes tels qu'on les trouve, que de vouloir les haïr jusqu'à ce qu'ils* S'ACCOMMODENT *à nous?* (Fén.) *Ce charmant esprit avait tous les tons, et savait* S'ACCOMMODER *aux personnes.* (Ste-Beuve.)

Est-ce ainsi qu'à nos vœux il sait *s'accommoder?*
RACINE.

‖ S'habituer, se plaire : *Le loup marin* S'ACCOMMODE *à l'influence de tout climat.* (Buff.) ‖ Etre content, satisfait; s'arranger volontiers d'une personne ou d'une chose, la trouver à sa convenance : *Cet homme* S'ACCOMMODE *de tout. Il ne* S'ACCOMMODE *de rien. Ma fille a de la complaisance, et vous verrez qu'elle* S'ACCOMMODERA *entièrement de vous.* (Mol.) *Peu d'écrivains* S'ACCOMMODENT *de ce style.* (La Bruy.) *Il me faudrait un courage que je n'ai pas pour* M'ACCOMMODER *d'une si extraordinaire destinée.* (Mme de Sév.) *Le cœur une fois accoutumé à une agitation vive et agréable, ne* S'ACCOMMODE *plus ni du repos, ni d'une moindre agitation.* (Fonten.) *Le gouvernement* S'ACCOMMODE *mal des pamphlets et de la vérité naïve.* (P.-L. Cour.) *L'esprit humain* S'ACCOMMODE *peu de décisions trop tranchantes.* (Bignon.) *Le génie allemand, avec sa poésie et ses profondeurs,* S'ACCOMMODE *bien de la religion chrétienne et de sa théologie.* (Lerminier.) *L'engouement et la vivacité de mon père n'eussent pu* S'ACCOMMODER *d'un caractere hautain et d'un cœur sec.* (G. Sand.)

Manger froid, boire chaud, dormir couché, debout,
Un garçon comme moi *s'accommode* de tout.
DESTOUCHES.

On dort, on boit, on mange; on mange, on boit, on dort;
De ce régime, moi, je *m'accommode* fort.
COLLIN D'HARLEVILLE.

‖ Se servir, tirer parti de : *La pauvreté industrieuse sait* S'ACCOMMODER *de tout. Il* S'ACCOMMODE *de tout ce qu'il trouve sous sa main.* (Acad.) ‖ Acheter, acquérir à un prix raisonnable : *Je voudrais vous prier de les voir pour les acheter, ou pour leur enseigner quelqu'un de vos amis qui voulût* S'EN ACCOMMODER. (Mol.) ‖ Devenir riche : *Je l'ai vu pauvre, mais il* S'EST *bien* ACCOMMODÉ. Vieux.

— Cuis. Etre apprêté, arrangé, assaisonné : *Les petites asperges* S'ACCOMMODENT *en façon de petits pois, pour tromper notre espoir et calmer notre impatience.* (Grim. de la Reyn.)

Combien en fait de bœuf n'a-t-on pas raffiné?
En plus de cent façons je crois qu'il *s'accommode*.
ARNAULT.

ACCOMMODEUR, EUSE s. (a-ko-mo-deur, eu-ze — rad. *accommoder*). Celui, celle qui accommode : *C'est la plus grande* ACCOMMODEUSE *de querelles qui ait jamais été.* (Tallem. des Réaux.) *Bayle, dans une de ses lettres, appelle* ACCOMMODEURS *de religion ceux qui voudraient réunir les diverses communions chrétiennes.* (Encycl.)

ACCOMPAGNAGE s. m. (a-kon-pa-gna-je; *gn* mll. — rad. *accompagner*). Manuf. Trame fine dont on garnit le fond d'une étoffe de soie brochée d'or.

ACCOMPAGNANT (a-kon-pa-gnan; *gn* mll.) part. prés. du v. Accompagner.

ACCOMPAGNATEUR, TRICE s. (a-kon-pa-gna-teur, tri-se; *gn* mll. — rad. *accompagner*). Celui, celle qui accompagne, soit avec la voix, soit avec un instrument, la partie principale d'un morceau de musique : *Je chantais passablement, mais j'avais au clavecin le plus misérable* ACCOMPAGNATEUR. (Mme de Sév.) *Le talent de l'*ACCOMPAGNATEUR *est de faire valoir le chant sans le couvrir, comme cela n'arrive que trop souvent.* (Bouillet.)

— S'empl. adj. : *On a inventé un clavier* ACCOMPAGNATEUR, *au moyen duquel il suffit à l'organiste de toucher une seule note sur le clavier ordinaire pour donner l'accompagnement complet et parfaitement régulier d'un chant d'église quelconque.* (Journ.)

ACCOMPAGNÉ, ÉE (a-kon-pa-gné; *gn* mll.) part. pass. du v. Accompagner : *Il sort toujours bien* ACCOMPAGNÉ. (Acad.) *On la prendrait pour la riante Vénus, qui est* ACCOMPAGNÉE *des Grâces.* (Fén.) *Alceste paraît* ACCOMPAGNÉE *de ses enfants éplorés, entre les bras de son époux éperdu, qui la soutient et la guide.* (Patin.)

— Avec un nom de personne pour complém., il régit les prép. *de* et *par*; dans ce dernier cas, le complément éveille presque toujours une idée de protection : *Télémaque est* ACCOMPAGNÉ *par Minerve.* (Fén.) *Il fit son entrée solennelle dans sa capitale,* ACCOMPAGNÉ *des prélats et de la noblesse.* (Barante.) *Elle était* ACCOMPAGNÉE *de ses parents.* (Balz.)

— Suivi d'un nom de chose, il veut la prép. DE : *Quelques dehors spécieux,* ACCOMPAGNÉS *de beaucoup de confiance et de présomption.* (Bourdal.) *Pourquoi les jouissances les plus délicieuses sont-elles* ACCOMPAGNÉES *d'inquiétudes cruelles?* (Buff.) *La plupart des voyages en terre sainte sont* ACCOMPAGNÉS *de gravures et de vignettes.* (Chateaub.)

Viens me voir, dans son sang et dans le mien baignée,
De ma seule vertu mourir *accompagnée*.
CORNEILLE.

— Mus. Soutenu par un ou plusieurs instruments, une ou plusieurs voix : *Sans doute les anciens savaient chanter* ACCOMPAGNÉS *d'instruments à l'unisson.* (Brill.-Sav.)

— Chass. Se dit du cerf qui, pressé par les chiens, se mêle à une troupe d'autres cerfs pour donner le change.

— Blas. Se dit de certaines pièces honorables, comme le pal, la fasce, le chevron, etc., quand elles ont à leurs côtés des pièces secondaires en séantes positions, c'est-à-dire perpendiculairement. *Famille de Dillon :* d'azur, au chevron d'or *accompagné* de trois coquilles du même. *Famille Esparbès :* d'argent, à la fasce de gueules *accompagnée* de trois merlettes de sable. — Se dit aussi des animaux, des plantes, etc., qui ont des meubles en séantes positions au-dessus, au-dessous ou aux côtés. *Famille Le Brun de Kerprat :* d'argent, au lion de gueules, *accompagné* de trois étoiles du même, rangées en chef, et d'un croissant de gueules en pointe.

ACCOMPAGNEMENT s. m. (a-kon-pa-gne-man; *gn* mll. — rad. *accompagner*). Action d'accompagner, d'escorter : *On porta ce souverain au tombeau de ses ancêtres, et plusieurs princes furent désignés pour l'*ACCOMPAGNEMENT *du corps.* (Acad.) ‖ Ensemble de ceux qui accompagnent, qui escortent : *La dernière de ces conférences fut plus nombreuse en* ACCOMPAGNEMENT, *et les suites se mêlèrent et se parlèrent avec force civilités.* (St-Sim.) ‖ Accessoire destiné à compléter, à embellir certaines choses : *Cette chambre à coucher manque des* ACCOMPAGNEMENTS *nécessaires.* (Acad.) *La figure principale de ce tableau aurait besoin de quelques* ACCOMPAGNEMENTS. (Acad.)

— Fig. et par anal. : *C'est confondre toutes les idées et tous les sentiments, et ôter à la vertu son plus bel* ACCOMPAGNEMENT. (Bonald.) *Tout enfantement est pénible, et la douleur en est l'*ACCOMPAGNEMENT *nécessaire.* (Mich. Chev.)

— Chirurg. *Accompagnement de la cataracte,* Matière visqueuse et blanchâtre qui entoure le centre du cristallin devenu opaque.

— Art milit. *Accompagnement d'enceinte,* Berme de fortification.

— Mus. Action de soutenir la voix à l'aide du jeu d'un instrument : *On a chanté un chœur avec* ACCOMPAGNEMENT *de piano. Un petit chœur de voix médiocres chantait des antiennes et des motets, avec* ACCOMPAGNEMENT *d'orgue.* (Berlioz.) ‖ Parties secondaires, ordinairement exécutées par des instruments de nature différente, pour soutenir le jeu de l'instrument principal : *Sonate pour le piano, avec* ACCOMPAGNEMENT *de basse, de violon et d'alto. Je remplissais ma tête d'*ACCOMPAGNEMENTS, *d'accords et d'harmonie.* (J.-J. Rouss.)

— Par anal. : *Quatre cents pièces de canon furent, pendant deux jours et deux nuits, l'*ACCOMPAGNEMENT *non interrompu de ces scènes de carnage.* (A. Carrel.) *A la cour du duc, on s'abandonnait à une débauche sans frein, avec* ACCOMPAGNEMENT *d'ivresse et d'impiété.* (St-Aulaire.)

Quel *accompagnement* sublime
Pour les chants inspirés du barde audacieux,
Que le bruit du canon roulant de cime en cime!
LAMARTINE.

— Blas. Ce qui est hors de l'écu et qui lui sert d'ornement, comme les supports, le cimier, les lambrequins.

— **Encycl.** Mus. On appelle *accompagnement de quatuor*, celui qui est exécuté par quatre instruments à cordes; *accompagnement à grand orchestre*, celui auquel concourent tous les instruments; *accompagnement d'harmonie*, celui qui est exécuté par les seuls instruments à vent. On divise l'accompagnement des instruments à clavier en plusieurs espèces : l'*accompagnement plaqué* ou l'exécution de l'harmonie, abstraction faite de toute forme mélodique; l'*accompagnement figuré* ou la réunion des formes du chant avec l'harmonie; l'*accompagnement de la partition*, qui est l'art de traduire sur le clavier les divers effets d'instrumentation imaginés par le compositeur. L'accompagnement plaqué n'est en usage qu'en France; les Italiens et les Allemands se servent de l'accompagnement figuré, qui est beaucoup plus difficile; l'accompagnement de la partition est en usage dans toute l'Europe. Beaucoup d'auteurs attribuent l'invention de l'accompagnement à Louis Viadana, qui fut d'abord maître de chapelle à Fano, petite ville du duché d'Urbino, et ensuite de la cathédrale de Mantoue, et qui était né à Lodi vers 1580. L'accompagnement fut ensuite perfectionné par François Gasparini, Rameau, Catel, et enfin M. Fétis, qui a publié en 1829 un *Traité de l'accompagnement de la partition.* — Le mot *accompagnement* s'appliquait encore autrefois à la réunion des instruments d'un orchestre; en ce sens, il a été remplacé par *instrumentation*.

ACCOMPAGNER v. a. ou tr. (a-kon-pa-gné, *gn* mll. — rad. *compagnon*). Aller de compagnie avec : *La reine l'*ACCOMPAGNA *au cœur de l'hiver.* (Boss.) *Virginie appela son frère et le pria de l'*ACCOMPAGNER. (B. de St-P.) *Les dimanches, par une condescendance assez naturelle, il* ACCOMPAGNAIT *sa femme à l'église.* (Balz.)

Et partout Xipharès *accompagne* ses pas.
RACINE.

‖ Escorter : *Il se fait toujours bien* ACCOMPAGNER, *parce qu'il a des ennemis.* (Acad.) *Le roi envoya seize de ses gardes du corps pour* ACCOMPAGNER *le courrier.* (Volt.) ‖ Suivre par honneur : *Quel honneur pour un sujet d'*ACCOMPAGNER *son roi!* (Fléch.) *Un long cortége de Turcs, d'Arabes, d'Arméniens, de Juifs* ACCOMPAGNAIT *le corps.* (Lamart.) ‖ Conduire avec cérémonie : *C'est lui qui a la charge d'*ACCOMPAGNER *l'ambassadeur à l'audience.* (Acad.) ‖ Reconduire par politesse : *Quand il s'en alla, on l'*ACCOMPAGNA *jusqu'à sa voiture.* (Acad.)

. . . . Je prétends, pour finir tous débats,
Jusqu'à votre carrosse *accompagner* vos pas.
BOURSAULT.

— Absol. : *Mme la comtesse de V*** vient d'être nommée dame pour* ACCOMPAGNER.

— Par ext. Convenir à, être assorti, se marier avec : *Cette garniture* ACCOMPAGNE *bien la robe. Son ton, son accent, son propos,* ACCOMPAGNAIENT *parfaitement sa physionomie.* (J.-J. Rouss.) *Ses cheveux blonds* ACCOMPAGNAIENT *admirablement sa tête virginale.* (B. de St-P.)

— Fig. Etre joint, ajouté à. S'empl. avec un nom de chose pour sujet : *Les grâces* ACCOMPAGNAIENT *jusqu'à ses refus.* (Fléch.) *Ses termes étaient justes et précis, une grâce naturelle les* ACCOMPAGNAIT. (St-Sim.)

Si douze mille francs d'un revenu certain,
Qui doivent de ma fille *accompagner* la main,
Peuvent contribuer à vous la rendre chère.
BOURSAULT.

‖ Avec un nom de chose personnifiée pour sujet : *Le bonheur l'*ACCOMPAGNE. (Acad.) *Le bon esprit* ACCOMPAGNE *presque toujours le vrai talent.* (Dussault.) *La crainte prend l'homme au berceau et l'*ACCOMPAGNE *jusqu'au cercueil.* (Lévis.) *Ne crois pas au sourire des lèvres que n'*ACCOMPAGNE *pas le sourire des yeux.* (A. d'Houdetot.) *L'étude et l'amitié sont les consolatrices qui nous* ACCOMPAGNENT *le plus loin et quelquefois jusqu'au bout.* (Ste-Beuve.)

. . . La paix t'*accompagne* et la gloire te suit.
L. RACINE.

‖ Joindre, ajouter à : *Il* ACCOMPAGNA *ses remontrances de menaces.* (Acad.) *Jamais prince n'*ACCOMPAGNA *ses dons de tant de grâce.* (Volt.) ‖ Etre le résultat, la suite, la conséquence : *Les infirmités* ACCOMPAGNENT *presque toujours l'intempérance. Une amnistie* ACCOMPAGNE *d'ordinaire l'installation de tout gouvernement nouveau.* (Mme de Staël.) *Une révolution morale* ACCOMPAGNE *toujours une révolution physique.* (B. de St-P.) *Le libre arbitre suppose et* ACCOMPAGNE *l'intelligence.* (Bastiat.)

— Mus. Exécuter les parties d'harmonie qui soutiennent la partie principale : *Ecoutez cet orgue qui* ACCOMPAGNE *les beaux chants grégoriens.* (Capefigue.) *Le piano est fait pour faciliter la composition de la musique et pour* ACCOMPAGNER *le chant.* (Brill.-Sav.)

J'irais de la pastourelle
Accompagner les chansons.
BÉRANGER.

‖ Absol. dans le même sens : *Ignorant en musique, il* ACCOMPAGNAIT *au piano tant bien que mal.* (Balz.) *Celui qui* ACCOMPAGNE *n'est chargé que d'une partie accessoire, il ne doit point détourner à soi l'attention due à la partie principale.* (Millin.)

— Manuf. Tramer des étoffes brochées d'or.

S'accompagner, v. pr. Prendre, mener avec soi, avec un nom de personne pour sujet et pour complément : *Il* S'ACCOMPAGNE *toujours de mauvais garnements.* (Acad.) ‖ Même sens, avec un nom de personne pour sujet, nom de chose pour complément : *Si vous* VOUS ACCOMPAGNEZ *en ce voyage de vos Muses et de vos papiers, nous n'aurons que faire pour nous entretenir.* (Guez de Balz.)

— Par anal. Etre accompagné, avec un nom de chose pour sujet et pour complément : *Ce blond d'argent, joint à cette blancheur transparente et vive, cette douceur bleue de son regard,* S'ACCOMPAGNAIENT *d'un son de voix touchant et qui allait au cœur.* (Ste-Beuve.) ‖ Etre suivi, avoir pour conséquence : *L'administration des autres substances anesthésiques qui ont été proposées* S'ACCOMPAGNERAIT *des mêmes dangers.* (L. Figuier.)

— Mus. Chanter, en se faisant soi-même son accompagnement à l'aide d'un instrument : *Corinne, en* S'ACCOMPAGNANT *de sa lyre, chanta les merveilles de la création.* (Mme de Staël.) ‖ Par anal. : *Rodolphe se leva, s'approcha machinalement de la fenêtre et se mit à chantonner entre ses dents en* S'ACCOMPAGNANT *sur les vitres.* (E. Sue.) ‖ Etre accompagné : *Le banza est un instrument dont la danse du nègre* S'ACCOMPAGNE. (Rog. de Beauv.) ‖ Absol. : *Il* S'ACCOMPAGNE *en chantant.*

— **Syn. Accompagner, escorter, suivre.** On *accompagne* pour toutes sortes de motifs : *Une foule innombrable* ACCOMPAGNA *le roi jusqu'au port.* (Volt.) On *escorte* pour protéger ou pour surveiller : *On détacha un corps de cavalerie pour* ESCORTER *le convoi.* (Acad.) On *suit* un chef ou un maitre : *Des généraux de Napoléon l'*ACCOMPAGNÈRENT *dans son exil; quelques-uns de ses serviteurs l'y* SUIVIRENT.

ACCOMPAGNERESSE s. f. (a-kon-pa-gne-rè-se, *gn* mll. — rad. *accompagner*). Femme qui accompagne une reine, une princesse : *Ces dames devaient venir au mois d'avril à Paris, et y choisir des* ACCOMPAGNERESSES *d'honneur pour madame la dauphine Marguerite.* (V. Hugo.)

ACCOMPLI, IE (a-kon-pli) part. pass. du v. Accomplir. Achevé, révolu, réalisé entièrement : *Oracle* ACCOMPLI. *Il ne faut pas vingt années* ACCOMPLIES *pour voir changer les hommes d'opinion sur les choses.* (La Bruy.) *Je vois la religion chrétienne où je vois des prophéties* ACCOMPLIES. (Pasc.) *Je ne crois pas qu'il y ait dans l'histoire l'exemple d'une volonté de nation qui n'ait pas été* ACCOMPLIE. (Mme de Staël.)

Les temps sont *accomplis*, princesse, il faut parler.
RACINE.

Chose que l'on projette est loin d'être *accomplie*.
ANDRIEUX.

‖ Pratiqué, rempli : *C'est dans le devoir* ACCOMPLI *que réside l'unique bonheur.* (Salvandy.) ‖ Parfait en son genre : *L'homme le plus* ACCOMPLI *est celui qui a moins de défauts que les autres.* (Boiste.) *Nous ne parlerons pas de sa taille* ACCOMPLIE, *ni de l'excessive distinction de toute sa personne.* (E. Sue.) *Ce soin perpétuel de l'âme et du corps fit d'elle, à l'âge de neuf ans, une enfant* ACCOMPLIE *et charmante à voir.* (Balz.) *C'est au* XIIIe *siècle que s'élèvent les monuments les plus* ACCOMPLIS *de l'architecture gothique.* (Mignet.)

Insensé que j'étais! ai-je pu présumer
Que le ciel pour moi seul ait pris soin de former
Ce qu'on ne vit jamais : une femme *accomplie!*
DESTOUCHES.

— Polit. *Fait accompli, faits accomplis*, mots empruntés au langage diplomatique, et qui expriment la consécration d'une chose exécutée. Effectivement, en politique, le meilleur moyen de faire accepter une entreprise ambitieuse, c'est de la mettre à exécution. Dès que le *fait* est *accompli*, il a conquis une sorte de consécration aux yeux de tous : *Il acceptait l'inégalité des conditions comme un* FAIT ACCOMPLI. (G. Sand.) *Les panégyristes de la force des choses sont les apologistes des* FAITS ACCOMPLIS. (Ch. de Rémusat.) *Habitué à respecter les* FAITS ACCOMPLIS, *notre temps n'admet pas volontiers que l'on critique la direction générale de son mouvement.* (Renan.)

— **Syn. Accompli, consommé, parfait.** *Parfait* emporte une idée d'unité et de simplicité, c'est pourquoi il va bien avec les noms de choses abstraites, parce qu'elles sont sans parties et représentatives d'une seule qualité, d'un seul point de vue : *Cette année, les vins parviurent au plus* PARFAIT *degré de maturité et de bonté.* (Rollin.) *Accompli*, au contraire, s'emploie de préférence avec les personnes. *Parfait* convient mieux qu'*accompli* avec un nom qui désigne dans les personnes une spécialité, une qualité particulière ou unique : *Mme Mazarin était une des plus* PARFAITES *beautés de la cour; il ne lui manquait que de l'esprit pour être* ACCOMPLIE. (Mme de La Fayette.) *Parfait* se prend quelquefois en mauvaise part, *accompli* jamais : *Cet homme enfant serait un* PARFAIT *imbécile, un automate.* (J.-J. Rouss.) *Consommé* désigne l'abondance d'une seule qualité, que l'on a acquise par un long usage : *Cette vivacité du premier coup d'œil ne s'acquiert en musique que par une pratique* CONSOMMÉE. (J.-J. Rouss.)

ACCOMPLIR v. a. ou tr. (a-kon-plir — du

lat. *ad* augment., et *complere*, remplir). Mener à terme, achever entièrement : *Il* A ACCOMPLI *sa vingtième année.* ACCOMPLIR *le temps de son apprentissage.* (Acad.) *Je suis près de passer du temps à l'éternité avant que l'aiguille de l'heure* AIT ACCOMPLI *son tour.* (Mme de Staël.) *Les corps célestes* ACCOMPLISSENT *leurs révolutions dans une admirable unité.* (Chateaub.) ‖ Effectuer, exécuter, réaliser : ACCOMPLIR *un dessein.* ACCOMPLIR *sa promesse. Ce que les philosophes n'ont osé tenter, douze pêcheurs l'*ONT ACCOMPLI. (Boss.) *On lui donne toutes les facilités nécessaires pour* ACCOMPLIR *ce projet.* (E. Sue.) *L'homme n'*ACCOMPLIT *pas toutes ses destinées dans ce monde.* (Ballanche.)

— Absol.

Où pourrai-je trouver la paix?
Je veux et n'*accomplis* jamais.
RACINE.

‖ Suivre, pratiquer : *Motif nécessaire, et sans lequel il n'est pas possible d'*ACCOMPLIR *tout le précepte de la charité chrétienne.* (Bourdal.) *L'Evangile n'a besoin que d'être médité pour porter dans l'âme l'amour de son auteur et la volonté d'*ACCOMPLIR *ses préceptes.* (J.-J. Rouss.) *Il y a impossibilité de garder ses droits sans* ACCOMPLIR *ses devoirs.* (Ch. Bailly.) *Aimer c'est* ACCOMPLIR *la loi.* (Lamenn.) *Aimez, aimez toujours, et vous* ACCOMPLIREZ *toute la loi de la société humaine.* (Le P. Félix.)

— Teint. *Accomplir la cuve*, Ajouter à un bain d'indigo une décoction de garance et de son.

S'accomplir, v. pr. Etre accompli, exécuté, réalisé : *Que la volonté du Seigneur* S'ACCOMPLISSE. (Fléch.) *Des millions d'événements* S'ACCOMPLISSENT *à la fois.* (Chateaub.) *Ce qui est écrit* S'ACCOMPLIT. (H. Castille.) *Le progrès ne* S'ACCOMPLIT *qu'avec des souffrances.* (P. Leroux.)

J'en ai fait le serment ; il faut qu'il *s'accomplisse.*
VOLTAIRE.

‖ S'opérer, se produire : *La plupart des fonctions de notre organisme* S'ACCOMPLISSENT *à notre insu. Sens-tu là comme moi, me demanda-t-il un jour,* S'ACCOMPLIR *en toi, malgré toi, de fantasques souffrances?* (Balz.)

— **Syn. Accomplir, garder, observer.** Vous *observez* la loi par votre attention à exécuter ce qu'elle prescrit : *Il en coûte peu de se montrer difficile sur les lois qu'on n'*OBSERVE *qu'en apparence.* (Volt.) Vous la *gardez* par le soin continuel de veiller à ce qu'elle ne soit violée en aucun point : *Il faut que je* GARDE *inviolablement les lois de la chevalerie errante.* (Viardot.) Vous l'*accomplissez* par votre exactitude à remplir entièrement tout ce qu'elle ordonne : *Quiconque aime Dieu de bonne foi* A DÉJÀ ACCOMPLI *tous les préceptes dans la disposition de son cœur.* (Bourdal.)

— **Syn. Accomplir, effectuer, exécuter, réaliser.** *Réaliser*, c'est rendre réel et effectif, matérialiser en quelque sorte ce qui n'existait auparavant que dans l'esprit : *On prend quelquefois plus de plaisir à former un projet qu'à le* RÉALISER. (S. Dubay.) *Effectuer*, c'est en venir à l'effet, à l'exécution : EFFECTUER *un payement. Accomplir*, c'est faire qu'une chose soit remplie de tout point, telle exactement qu'elle avait été annoncée : *Pour* ACCOMPLIR *les plus grandes choses, rien ne devait manquer à ce digne fils que les occasions.* (Boss.) *Exécuter*, c'est faire une chose suivant un plan arrêté d'avance : *Il avait autant d'audace pour* EXÉCUTER *un projet que de dextérité pour le conduire.* (Volt.)

ACCOMPLISSANT (a-kon-pli-san) part. prés. du v. Accomplir : *Dieu, qui s'est montré si fidèle, en* ACCOMPLISSANT *ce qui regarde le siècle présent, ne le sera pas moins à accomplir ce qui regarde le siècle futur.* (Boss.)

ACCOMPLISSEMENT s. m. (a-kon-pli-seman — rad. *accomplir*). Action de suivre, de pratiquer : *Les instructions de l'Eglise tendent à porter les fidèles à l'*ACCOMPLISSEMENT *de la loi de Dieu.* (Nicole.) *Le seul acte de la vie de l'homme qui atteigne toujours son but est l'*ACCOMPLISSEMENT *de ses devoirs.* (Mme de Staël.) *L'*ACCOMPLISSEMENT *des volontés maritales ne lui causa jamais le moindre murmure.* (Balz.) *La justice divine sur la terre est toujours l'*ACCOMPLISSEMENT *d'une loi.* (A. Martin.) *Le bonheur est le prix de l'*ACCOMPLISSEMENT *de la loi.* (Géruzez.) ‖ Réalisation complète : *L'*ACCOMPLISSEMENT *de nos plus grands désirs est souvent la source de nos plus grandes peines.* (Sénèq.) *Les voies se préparent insensiblement à l'entier* ACCOMPLISSEMENT *des oracles.* (Boss.) *Quelle sérénité l'*ACCOMPLISSEMENT *de ses désirs répand sur son visage!* (La Bruy.) *La vanité se réjouit de l'*ACCOMPLISSEMENT *des malheurs qu'elle a prédits.* (Boiste.) *Le bien, pour un être, est l'*ACCOMPLISSEMENT *de sa destinée.* (Jouffroy.) *Est-ce qu'on peut devancer l'*ACCOMPLISSEMENT *des desseins de Dieu?* (G. Sand.)

— S'empl. absol. : *La prophétie eut un manifeste* ACCOMPLISSEMENT. (Boss.)

Que ce soit pour mourir, ou que ce soit pour vivre,
Notre siècle va voir un *accomplissement.*
V. HUGO.

— Par anglicisme, Talents, mérite, qualités : *Nous ne tenons pas à faire de ce comédien un héros de roman, doué de tous les* ACCOMPLISSEMENTS, *comme disent les romanciers anglais.* (Alex. Dum.)

ACCOMPLISSEUR s. m. (a-kon-pli-seur — rad. *accomplir*). Celui qui accomplit : *Hercule est le dompteur des monstres, l'*ACCOMPLISSEUR *de tâches impossibles.* (Th. Gaut.)

ACCON ou **ACON** s. m. (a-kon). Mar. Petit bateau à fond plat, dont on se sert pour la pêche aux huîtres, ou pour le chargement des navires de commerce.

ACCONIER s. m. (a-ko-ni-é — rad. *accon*). Celui qui fabrique des accons.

ACCOQUINER. V. ACOQUINER.

ACCORAGE s. m. (a-ko-ra-je — rad. *accore*). Mar. Action de placer des accores, afin de disposer, de maintenir un navire dans une position qu'il ne conserverait pas sans ces étais : *Quand les couples d'un bâtiment sont élevés sur la quille, on procède à leur* ACCORAGE. (De Bonnefoux.)

— Jurispr. marit. Droit que payaient les navires allant à l'île Bourbon.

ACCORANT (a-ko-ran) part. prés. du v. Accorer.

ACCORD s. m. (a-kor — du lat. *ad*, à, et *cor, cordis*, cœur; ou bien du lat. *ad*, à, et *chorda*, corde d'instrument de musique : comme on le voit, la première étym. repose sur un sens moral, la seconde sur un sens physique). Paix, bonne intelligence, union d'esprit, conformité de volonté, de sentiments : *Je vois qu'il règne entre vous le plus parfait* ACCORD. *Un pays ne peut guère subsister lorsque l'*ACCORD *n'existe plus entre les citoyens.* (Marmontel.) *Plus d'*ACCORD, *plus de paix ; je reprends tout ce que je voulais bien vous céder.* (P.-L. Cour.) *Ce que je cherche d'abord, ce n'est point ce qui sépare, c'est ce qui rapproche; ce n'est point la querelle, c'est l'*ACCORD. (Dupanl.)

Et nouons entre nous de si parfaits *accords*
Que nous n'ayons qu'un cœur et qu'une âme en deux [corps.]
ROTROU.

‖ Transaction, pacte, convention : *L'*ACCORD *conclu entre la France et l'Autriche... Les vainqueurs firent divers* ACCORDS *et divers partages.* (Boss.) *Le contrat social est l'*ACCORD *de l'homme avec l'homme,* ACCORD *duquel doit résulter ce que nous appelons la société.* (Proudh.)

A tout *accord* forcé l'on a droit de manquer.
FR. DE NEUFCHATEAU.

Il voudrait qu'un *accord*, avantageux ou non,
L'affranchit d'un emploi qui ternit ce grand nom.
CORNEILLE.

— Par ext., se dit, dans ce dernier sens, en parlant des choses : *L'*ACCORD *entre le mensonge et la vérité se fait toujours aux dépens de la vérité même.* (Mass.) ‖ Union, alliance intime : *Il est extrêmement rare de trouver un* ACCORD *entre le talent et le caractère.* (Balz.)

L'*accord* d'un beau talent et d'un beau caractère.
ANDRIEUX.

Le ciel n'a point encor, par de si doux *accords*,
Uni tant de vertus aux grâces d'un beau corps.
CORNEILLE.

‖ Proportion, harmonie de plusieurs choses entre elles : *Il faut de l'*ACCORD *entre le geste et les paroles.* (Acad.) *Si vous n'admettez pas un créateur intelligent, comment expliquerez-vous cet* ACCORD *merveilleux qui règne entre toutes les parties de l'univers?* (Fén.) *L'*ACCORD *des mouvements avec les sons charme les enfants.* (Joubert.) ‖ Juste rapport, équilibre moral : *Le sentiment du beau résulte de l'*ACCORD *de l'imagination et de la raison.* (Mesnard.) *Le bonheur, c'est l'*ACCORD *entre la vie intérieure et la vie extérieure.* (Custine.) *Le bonheur consiste dans l'*ACCORD *de nos besoins avec le pouvoir de les satisfaire.* (Giraud.) *L'*ACCORD *parfait des intérêts est une chimère.* (Mich. Chev.) *La philosophie est l'*ACCORD *de la raison et de l'expérience.* (Proudh.) *A chaque époque apparaît le merveilleux* ACCORD *de la psychologie et de la linguistique.* (Renan.)

— Au plur., Conventions préliminaires d'un mariage : *Aujourd'hui les* ACCORDS, *demain ou après-demain les fiançailles.* (Alex. Dum.)

Les *accords* sont signés ; je lui rends son époux.
C. DELAVIGNE.

L'argent était touché, les *accords* publiés,
Le festin commandé, les parents conviés.
CORNEILLE.

‖ Dans ce sens, on dit aussi ACCORDAILLES.

— *Etre d'accord*, Vivre en bonne intelligence, avoir les mêmes volontés, les mêmes sentiments : *Les Tyriens* SONT *parfaitement* D'ACCORD *entre eux.* (Fén.) *Licinius* ÉTAIT D'ACCORD *avec Constantin.* (Boss.) ‖ Avouer, reconnaître : *J'en* SUIS D'ACCORD, *j'ai eu tort de me fâcher.*

Autant qu'il *est d'accord* de vous avoir aimée.
MOLIÈRE.

‖ Avoir le même avis, la même opinion, s'entendre sur un point donné : *Les docteurs et les conciles* SONT D'ACCORD. (Pasc.) *Les auteurs profanes ne* SONT *pas* D'ACCORD *sur ce point.* (Boss.) *Ils* ÉTAIENT D'ACCORD *en bien des choses.* (Mme de Sév.) *Quand deux personnes qui pensent* SONT D'ACCORD *sans s'être donné le mot, il y a beaucoup à parier qu'elles ont raison.* (Volt.) *Cet homme et moi, nous* SOMMES *quasi* D'ACCORD, *et ne nous en doutions pas.* (P.-L. Cour.) *Y a-t-il deux hommes, j'entends même deux hommes de goût, qui puissent* ÊTRE *toujours* D'ACCORD? (Ste-Beuve.)

Sur l'argent, c'est tout dire, on est déjà *d'accord.*
BOILEAU.

‖ Dans ce dernier sens, se dit en parlant des choses : *Il y a trois tribunaux qui ne* SONT *presque jamais* D'ACCORD : *celui des lois, celui de l'honneur, et celui de la religion.* (Montesq.) *L'ignorance* EST D'ACCORD *avec la servitude.* (Mme de Staël.) ‖ Se liguer, s'entendre avec quelqu'un : *Vous* ÊTES D'ACCORD *avec les jésuites.* (Pasc.)

Sont-ils *d'accord* tous deux pour me mettre à la gêne?
RACINE.

‖ Etre en harmonie, coopérer, concourir au même but : *Dans le chat, la forme du corps et le tempérament* SONT D'ACCORD *avec le naturel.* (Buff.)

Pour enchanter les sens tous les arts *sont d'accord.*
C. DELAVIGNE.

— Etre conclu, arrangé : *Je vais appeler mon père pour lui dire que tout* EST D'ACCORD. (Mol.)

— *Tomber, demeurer d'accord*, Convenir d'une chose, l'admettre, l'avouer : *Ils en* SONT TOMBÉS D'ACCORD. (Acad.) *Il n'y a point de vérités dont nous* DEMEURIONS *toujours* D'ACCORD. (Pasc.) *De tous nos défauts, celui dont nous* DEMEURONS *le plus aisément* D'ACCORD, *c'est la paresse.* (La Rochef.)

Oui, je *tombe d'accord* de tout ce qu'il vous plait :
Tout marche par cabale et par pur intérêt.
MOLIÈRE.

— *Mettre d'accord*, Concilier : *Après une discussion d'une heure, ils ont fini par* SE METTRE D'ACCORD. *Voilà ce qui* MIT D'ACCORD *Scipion et Annibal.* (Fén.) *Nul ne réussira jamais à* METTRE D'ACCORD *le peuple et la bourgeoisie.* (E. de Gir.) *On a quelquefois plus de peine à* METTRE D'ACCORD *ses amis que ses ennemis.* (La Rochef.-Doud.) *Partout où le pouvoir tarde à* METTRE *les lois* D'ACCORD *avec les mœurs, les peuples aspirent à rétablir cette harmonie.* (Matter.)

Je veux *mettre d'accord* l'amour et la nature.
CORNEILLE.

— *Etre en accord*, Etre en rapport, en harmonie, en proportion : *Le bonheur individuel n'est légitime qu'autant qu'il* EST EN ACCORD *avec le bonheur général.* (Alibert.)

— *D'accord*, s'emploie souvent avec ellipse du verbe *être*, surtout après *voir, sembler, paraître : Voilà la première fois que je vous vois* D'ACCORD. (Pasc.) *Tous les objets qui nous environnent paraissent* D'ACCORD *avec notre corruption.* (Mass.) *Le sentiment d'Arnaud et des jansénistes semblait trop* D'ACCORD *avec le plus pur calvinisme.* (Volt.)

. *D'accord* avec lui,
La reine aurait osé me tromper aujourd'hui?
RACINE.

‖ Il devient alors une sorte d'adjectif, et on dit : *Ils ne se sont montrés* D'ACCORD *que dans cette circonstance.* (Acad.) *L'Allemagne entière s'était soulevée : la Suède marchait* D'ACCORD *avec la Russie.* (Mignet.)

— *Se montrer d'accord avec soi-même*, Etre conséquent dans ses idées, ses principes, sa conduite : *En acceptant cette charge, il ne* S'EST *pas* MONTRÉ D'ACCORD *avec lui-même.*

Qu'en tout avec lui-même il *se montre d'accord.*
BOILEAU.

— **D'accord**, loc. adv. et elliptiq. pour J'en demeure, j'en tombe d'accord, j'en conviens : *Vous voulez que je m'éloigne,* D'ACCORD ; *mais qu'allez-vous devenir?* (Mariv.)

Mes vers sont durs, *d'accord*, mais forts de choses.
VOLTAIRE.

— **D'un commun accord**, loc. adv. Unanimement : *C'est ce qu'enseignent* D'UN COMMUN ACCORD *tous les saints docteurs.* (Boss.)

— Gramm. Relation entre plusieurs mots se rapportant à un même objet, et qui prennent autant que possible les mêmes variations accidentelles de forme : ACCORD *de l'adjectif avec le substantif.* ACCORD *du verbe avec le sujet.* ACCORD *du participe avec le sujet ou avec le complément direct*, etc..

— Peint. Effet résultant de l'unité de composition et de style, de l'harmonie des couleurs, et du jeu régulier des lumières et des ombres : *Il y a un bel* ACCORD *dans ce tableau.* ‖ Se dit, par ext., d'un tableau offert par la nature : *Il s'accouda sur le parapet et regarda le beau paysage formé par la préfecture de police et les pittoresques* ACCORDS *de la rue de Jérusalem.* (P. Féval.)

— Archit. Unité de composition et de style. ‖ *Accord de composition*, Exact rapport du plan avec l'élévation, de la décoration extérieure avec les dispositions intérieures. ‖ *Accord de goût et de style*, Harmonie de la décoration et de la construction.

— Mus. Union de plusieurs sons entendus ensemble et formant harmonie : *Cette musique généreuse dont les nobles* ACCORDS *élèvent l'esprit et le cœur...* (Boss.) *Tout cela sonne à l'oreille comme des* ACCORDS *parfaits.* (G. Sand.) *On ne fait pas un* ACCORD *avec une seule note, ni un tableau avec une seule couleur.* (A. Houss.) *C'étaient des fusées, des tremolo, des* ACCORDS *de dix notes, une averse de sons.* (H. Berlioz.)

— *Tenir l'accord.* Se dit d'un instrument de musique qui reste au ton où on l'a mis.

— Par ext. Ensemble de sons mélodieux, touchants; harmonie des vers, du rhythme : *La nymphe joignit les* ACCORDS *de sa lyre aux douces voix de toutes les autres.* (Fén.)

Aux *accords* d'Amphion les pierres se mouvaient.
BOILEAU.

Jusqu'au terme des temps devenus leur conquête,
Voleront, respectés, les *accords* du prophète.
ALEX. SOUMET.

— Se dit aussi, par anal., du chant des oiseaux : *Les notes monotones du coucou et de la tourterelle servent de basse aux ravissants concerts du rossignol, et aux* ACCORDS *vifs et gais de la fauvette.* (B. de St-P.)

— *D'accord*, Dont toutes les cordes sonnantes sont montées au ton voulu : *Ce piano n'est pas* D'ACCORD. ‖ Mis au ton général d'une orchestration : *Le second violon n'était pas* D'ACCORD *avec le reste de l'orchestre.*

— Comm. Rapport exact entre les écritures, les livres : *On l'avait soupçonné de fraude; mais l'*ACCORD *de ses livres a démontré sa probité. Le journal et le grand livre se trouvent en parfait* ACCORD.

— Manég. Concordance des moyens employés par le cavalier pour obtenir de l'ensemble et de l'harmonie dans les mouvements du cheval.

— **Encycl.** Le mot *accord* a deux acceptions différentes en musique : tantôt il s'applique à l'état d'un instrument dont les cordes sont entre elles dans toute leur justesse, ou à l'état de tous les instruments ensemble par rapport à un ton donné ; tantôt il exprime l'effet produit par plusieurs sons entendus à la fois ; alors il est du domaine de l'harmonie, qui se compose précisément d'accords.

1° *Accorder un instrument*, C'est égaliser les distances entre ses différentes cordes, de manière que si la distance du son de la deuxième corde au son de la première est d'une quinte, la distance du son de la troisième au son de la deuxième soit aussi d'une quinte. *Accorder plusieurs instruments*, c'est allonger ou raccourcir les cordes ou les tuyaux, augmenter ou diminuer la masse du corps sonore, jusqu'à ce que toutes les parties de chaque instrument soient au ton donné. Le son qui sert de terme de comparaison, et qui est adopté comme régulateur des accords, est la note *la*. Ce *la* s'obtient au moyen du diapason. Dans un orchestre, c'est le hautbois qui donne le *la*, parce qu'il éprouve le moins de variations dans son intonation. On voit, par ce qui précède, qu'autre chose est d'accorder entre elles les cordes d'un instrument à cordes, autre chose d'accorder entre eux plusieurs instruments de cette espèce. Quant aux instruments à vent, la première opération est inutile; un instrument à vent est toujours d'accord avec lui-même, parce qu'il peut être considéré comme n'ayant qu'une seule corde.

2° Plusieurs sons qui se font entendre simultanément, et dont la réunion flatte plus ou moins agréablement l'oreille, prennent le nom collectif d'*accords*. Le système général des accords et les lois de leur succession appartiennent à une branche de l'art musical qu'on désigne par le nom d'*harmonie*. Chaque voix ne pouvant produire qu'un *son* à la fois, deux voix qui s'unissent ne peuvent donc faire que des accords de deux sons : ce sont les plus simples possibles. On les appelle *intervalles*, parce qu'il y a nécessairement une distance quelconque d'un son à un autre; les noms de ces intervalles expriment les distances qui se trouvent entre les deux sons. La *seconde* est l'intervalle compris entre deux sons voisins; la *tierce*, celui qui se trouve entre deux sons séparés par un autre; la *quarte*, celui qui renferme quatre sons, et ainsi de suite : la *quinte*, la *sixte*, la *septième*, l'*octave*, la *neuvième*, désignent les intervalles qui renferment cinq, six, sept, huit, neuf sons. On appelle *consonnances* les intervalles agréables, et *dissonances* les autres. Les intervalles *consonnants* sont la *tierce*, la *quarte*, la *quinte*, la *sixte* et l'*octave;* les *dissonants* sont la *seconde*, la *septième* et la *neuvième*. Les intervalles consonnants et dissonants ont la propriété de se *renverser ;* c'est-à-dire que deux notes quelconques peuvent être à l'égard l'une de l'autre dans une position inférieure ou supérieure. Le *renversement* des consonnances produit des consonnances, celui des dissonances produit des dissonances. Le *renversement*, qui est un changement d'ordre dans les sons qui composent les accords, est une source de variété pour l'harmonie. L'accord qui se forme de la réunion de la tierce, de la quinte et de l'octave, s'appelle par excellence l'accord *parfait*, parce que c'est celui qui satisfait le plus l'oreille. Tous les autres se désignent par l'intervalle le plus caractéristique de leur composition. Dans certains cas, on prolonge une ou plusieurs notes d'un accord sur l'accord suivant, et l'on a ce que l'on appelle des accords par *prolongation*. Dans d'autres accords, on substitue une note à une autre, et l'on a des accords par *substitution*. On a des accords par *altération*, en altérant momentanément une ou plusieurs notes par un dièze, un bémol, ou un bécarre accidentels. Enfin certains compositeurs font entendre quelquefois dans un accord une ou plusieurs notes de l'accord qui va suivre : c'est ce qu'on appelle des accords par *anticipation*. On comprend sans peine de quelle variété ces diverses modifications unies au *renversement* doivent être la source. Tous les accords qui ne sont modifiés ni par *renversement*, ni par *prolongation*, ni par *substitution*, ni par *altération*, ni par *anticipation*, s'appellent accords *fondamentaux;* les autres sont des accords *dérivés*. Selon M. Fétis, il y a beaucoup d'apparence que les peuples de l'antiquité n'ont point eu d'idée des accords et de l'harmonie; dans tout ce qui s'est conservé de l'ancienne musique grecque, on ne trouve aucune trace d'accords. La science des accords ne commence guère à se montrer qu'au XIVe siècle avec quelques musiciens italiens et français : François Landino, Jacques de Bologne, Guillaume Dufay, Gilles Binchois. Elle fut ensuite perfectionnée au XVIe siècle par le Vénitien Monteverde, au XVIIIe par Rameau,

Tartini et Kirnberger, et enfin, au commencement du XIXe, par Catel et M. Fétis.

— **Syn. Accord, concert.** Le *concert* se trouve entre les parties d'un même tout ou entre choses de la même nature : *Ce* CONCERT *des voix de femmes n'est pas non plus sans douceur.* (J.-J. Rouss.) L'*accord* a lieu entre des choses différentes, des personnes, des instruments différents, et embrasse tout un ensemble de musique : *Des dissonances dans la musique concourent à l'*ACCORD *total.* (Montesq.)

— **Syn. Accord, contrat, convention, marché, pacte, traité.** *Convention* est le terme générique dont on se sert pour désigner un engagement réciproque : *Toute la société humaine n'est fondée que sur la foi des* CONVENTIONS. (J.-J. Rouss.) L'*accord* est une convention entre ennemis, adversaires ou rivaux : *La ville assiégée fit avec le commandant un* ACCORD *par lequel elle fournirait des vivres au château, et le château ne tirerait point sur la ville.* (Volt.) Le *contrat* est une convention revêtue d'un caractère légal : *Le mariage légitime est le plus authentique de tous les* CONTRATS. (Bourdal.) Le *pacte* est une convention qui doit rester en vigueur durant la vie d'un homme, d'une famille ou d'une nation : *Il n'est pas vrai qu'il y ait un* PACTE *primitif entre tout citoyen et sa patrie.* (Fén.) Le *traité* est une convention survenue à la suite d'une négociation : *Mais un prince, qui toujours force ou est forcé, ne peut se plaindre d'un* TRAITÉ *qu'on lui a fait faire par violence.* (Montesq.) Le *marché* est une convention entre marchands, par laquelle on échange, on vend, ou on achète : *Accoutumez les filles dès l'enfance à gouverner quelque chose, à faire des comptes, à voir la manière de faire les* MARCHÉS *de tout ce qu'on achète.* (Fén.)

— **Syn. Accord (tomber d'), adhérer.** On *adhère* en consentant à une opinion d'une manière soudaine : *Croire* (en matière de foi), *c'est* ADHÉRER *à ce qu'on ne voit pas.* (Bourdal.) On *tombe d'accord* en se rangeant à une opinion qu'on a déjà combattue, puis adoptée, mais à laquelle on ne tient pas beaucoup : *J'ai souvent des contestations à votre sujet avec les jésuites ; mais ils* TOMBENT *sans peine* D'ACCORD *sur la grandeur de votre génie.* (Boil.)

— **Antonymes.** Désaccord, discord, discordance, discorde, dissonance, divergence, division, incohérence, inconséquence, inharmonie, opposition, schisme, scission, zizanie.

— **Homonymes.** Accore, accort.

ACCORDABLE adj. (a-kor-da-ble — rad. *accord*). Qui peut s'accorder, qu'on peut accorder, en parlant des personnes ou des choses : *Ces plaideurs ne sont pas* ACCORDABLES. *Cette grâce est* ACCORDABLE. *Les auteurs n'ont pas trouvé ces textes* ACCORDABLES.

— Mus. Se dit d'un instrument dont on ne peut mettre d'accord les cordes : *Ce piano n'est pas* ACCORDABLE.

ACCORDAGE s. m. (a-kor-da-je — rad. *accord*). Action d'accorder un instrument à cordes : *L'*ACCORDAGE *d'un piano.*

— *Marteau d'accordage*, Clef dont se servent les accordeurs : *Je retournai à mon poste, et m'armant du* MARTEAU D'ACCORDAGE, *je résolus de l'en assommer s'il essayait de m'outrager.* (G. Sand.)

ACCORDAILLES s. f. pl. (a-kor-da-ille ; *ll* mll. — rad. *accord*). Synon. de *accords*, dans le sens de Conventions préliminaires d'un mariage ; il est fam. : *Le jour des* ACCORDAILLES. *Le repas des* ACCORDAILLES. *Quelques jours après cette scène, les deux familles étaient réunies en l'honneur des* ACCORDAILLES *de leurs enfants.* (Balz.) *Le père de Pecopin mourut quelque temps après les* ACCORDAILLES, *en bénissant son fils.* (V. Hugo.) ‖ On dit quelquefois, dans le même sens, les ACCORDS.

ACCORDANT (a-kor-dan) part. prés. du v. Accorder : *L'indulgence doit descendre du trône ; mais elle ne monte pas de bas en haut, les peuples n'en* ACCORDANT *qu'autant qu'on les protége.* (Napol. Ier.)

> L'ange qui pleure en *accordant* sa lyre.
>
> BÉRANGER.

> Les bergers, *accordant* leur musette à leur voix,
> D'un pied léger foulent l'herbe naissante.
>
> Mme DESHOULIÈRES.

ACCORDANT, ANTE ad. (a-kor-dan, an-te). Qui s'accorde bien : *Il y a des tons* ACCORDANTS *et des tons discordants.* (Trév.) *Do et* SOL *sont des tons* ACCORDANTS *entre eux.* (Acad.) ‖ On dit plutôt aujourd'hui CONSONNANT. V. ce mot.

— Qui est en conformité d'opinion ou de nature : *Il est impossible qu'ils soient* ACCORDANTS *avec toutes les diverses opinions des hommes.* (Descartes.) *Alors je cessai mes folies, ou du moins j'en fis de plus* ACCORDANTES *à mon naturel.* (J.-J. Rouss.)

ACCORDE (a-kor-de — impératif du v. *accorder*). Mar. Commandement par lequel on ordonne à des rameurs de ramer simultanément. ‖ Substantiv. : *Commander l'*ACCORDE.

ACCORDÉ, ÉE (a-kor-dé) part. pass. du v. Accorder. Apaisé : *Comme le sujet de leur querelle fut public, elle fut* ACCORDÉE *au sortir du palais.* (La Rochef.) ‖ Mis d'accord : *Textes en apparence contradictoires, puis ensuite* ACCORDÉS. ‖ Concédé, octroyé : *Tous les genres d'honneurs furent* ACCORDÉS *à ceux qui étaient morts les armes à la main.* (Barthél.)

> Ni le moindre regard, le moindre mot enfin,
> Ne lui fut *accordé* par ce cœur inhumain.
>
> LA FONTAINE.

‖ Confié, donné : *L'homme espère que son âme ne lui aura pas été* ACCORDÉE *en vain et sans une fin digne de son auteur.* (V. Cousin.) ‖ Consacré, employé : *Après quelques jours* ACCORDÉS *aux retours de noce, si fameux en province, ils revinrent à Paris.* (Balz.)

— Mus. Mis en accord : *Comment ne jouerait-on pas bien sur un instrument aussi bien* ACCORDÉ ? (G. Sand.)

— S'empl. impersonnellem., et signifie S'il est permis, possible, s'il est donné : *S'il m'est* ACCORDÉ *de vivre encore quelques jours entre vous deux, j'aurai commencé à vivre seulement la veille de ma mort.* (G. Sand.)

> S'il m'eût été plus tôt *accordé* de vous voir,
> J'aurais pu vous aimer sans trahir mon devoir.
>
> E. AUGIER.

— Absol., ellipt. et inv. Concédé, octroyé : *Vous voulez un jour de congé ?* ACCORDÉ.

— Substantiv. Qui est lié par un engagement de mariage : *L'*ACCORDÉE *de village. Je vous dis que vous ne caressiez point nos* ACCORDÉES. (Mol.) *Pour présent de noces à l'*ACCORDÉE, *je fais, avec l'agrément de ma mère, dit le roi, remise de mes droits.* (Balz.) *Avez-vous jamais vu figure plus avenante et plus égayée que votre* ACCORDÉE ? (V. Hugo.)

Accordée (l') de village, tableau de *Greuze* (Paris, musée du Louvre, no 260). C'est une des plus suaves compositions de ce peintre, et la gravure l'a reproduite à l'infini. Dans l'*Accordée de village*, l'expression des têtes est surtout remarquable ; chaque personnage de cette scène de famille a son rôle peint sur sa figure, si l'on peut dire ainsi. Le groupe de la fiancée et de sa jeune sœur est plein de grâce et de naturel. Le seul reproche qu'on puisse adresser à l'artiste, c'est d'avoir un peu exagéré les poses. Mais il y a une grande habileté dans l'ensemble et les détails. Parmi les reproductions de l'*Accordée de village*, on distingue la gravure de J.-J. part.

ACCORDEMENT s. m. (a-kor-de-man — rad. *accord*). Action d'accorder, de mettre d'accord, de concilier : *L'*ACCORDEMENT *de deux adversaires. Il ne put y avoir* ACCORDEMENT *ni par amis ni par parents.* (XIIe siècle.) ‖ Vieux mot, rarement employé.

— Dr. coutum. Droit seigneurial dû pour toutes les mutations d'héritages censuels, autres que les successions en ligne directe.

ACCORDÉON s. m. (a-kor-dé-on — rad. *accord*). Instrument de musique, composé de plusieurs languettes de métal qui sont mises en vibration par un soufflet : *Le son de l'*ACCORDÉON *peut être agréable, mais il est monotone.* (Bouillet.) *L'*ACCORDÉON *est le piano du pauvre.* (Encycl.)

ACCORDÉONISTE s. m. (a-kor-dé-o-niss-te — rad. *accordéon*). Celui qui joue de l'accordéon : *Un habile* ACCORDÉONISTE.

ACCORDER v. a. ou tr. (a-kor-dé — rad. *accord*). Mettre d'accord, remettre en bonne intelligence, en parlant des personnes : *Ces deux hommes étaient en procès, on vient de les* ACCORDER. (Acad.) *J'étais fatigué de me trouver toujours entre deux hommes que je ne pouvais* ACCORDER. (Acad.)

> Des arbitres, dis-tu, nous pourront *accorder*.
>
> BOILEAU.

> Ma femme est de trois ans plus jeune que la sienne,
> Comment les *accorder* ?
>
> C. DELAVIGNE

‖ Concilier, mettre d'accord, en harmonie, en parlant des choses : ACCORDER *la théorie avec la pratique. C'est la révélation qui* ACCORDE *les contrariétés les plus formelles.* (Pasc.) *Nous* ACCORDERONS *aisément ces deux propositions si contraires, par une troisième maxime.* (Boss.) *Comment* ACCORDÉ-*je ici le souvenir de ces joyeuses solennités à cet appareil de cérémonies funèbres.* (Fléch.) *Placez-le dans une position où il puisse* ACCORDER *sa passion avec l'estime publique.* (Mass.) *Corneille* ACCORDA *heureusement la vraisemblance et le merveilleux.* (Rac.) *Elever un jeune homme, c'est* ACCORDER *en lui la réflexion avec le sentiment.* (Fonten.) *Voulant* ACCORDER *avec son devoir l'amitié qu'il avait pour moi, il me pria de l'accompagner.* (Le Sage.) *C'est la liberté qui* ACCORDERA *tout.* (L. Veuillot.) *Nous ne pouvons* ACCORDER *l'idée du libre arbitre et celle de la prescience divine.* (Mme Guizot.)

> *Accordez* ces discours que j'ai peine à comprendre.
>
> CORNEILLE.

‖ Donner, octroyer : ACCORDER *une audience.* ACCORDER *une grâce.* ACCORDER *un pardon. Le despote aime mieux* ACCORDER *des grâces que de rendre justice.* (Boiste.) *Les despotes* ACCORDENT *à leurs esclaves des jours de repos.* (B. Const.) *Les Indiens m'*ONT ACCORDÉ *la vie et rendu la liberté.* (Chateaub.) *Il semble qu'une femme raisonnable ne doit tout* ACCORDER *à son amant que quand elle ne peut plus se défendre.* (H. Beyle.) *Il faut mettre de la grâce aux faveurs qu'on* ACCORDE. (La Rochef.-Doud.) *Grégoire XVI* ACCORDA *une dispense d'âge à un mineur pour qu'il pût légalement porter sa tête au bourreau.* (E. About.)

> *Accordez* cette grâce aux larmes d'une mère.
>
> RACINE.

> Moi ! si j'allais, madame, *accorder* vos demandes,
> Je me ferais siffler de tous mes compagnons.
>
> MOLIÈRE.

— Absol. Dans le même sens : *Il* ACCORDAIT *avec bonté, et refusait même avec grâce.* (Fléch.) *Lorsque le ministre refuse, on s'imagine toujours que le prince* AURAIT ACCORDÉ. (La Bruy.)

— Rendre, faire la faveur de : *On* ACCORDE *aux emplois le respect que l'on refuse à la personne.* (D'Aguess.) *Il avait pour lui le respect que l'on* ACCORDAIT *à sa naissance et à ses vertus.* (Barthél.) *Le maître d'hôtel* ACCORDAIT *à peine un sourire aux jeunes négresses qui faisaient autour de lui des ouvrages de couture.* (Rog. de Beauv.) ‖ Permettre : *Dansez le cancan, si vous voulez, on vous l'*ACCORDE ; *mais qu'après-demain tout le monde soit sur pied.* (Rog. de Beauv.)

> Puisque vous le voulez, j'*accorde* qu'il le fasse.
>
> CORNEILLE.

‖ Départir, douer, en parlant des avantages naturels : *Théophraste mourant se plaignait de ce que la nature* AVAIT ACCORDÉ *aux cerfs et aux corneilles une vie si longue.* (La Bruy.) *Le ciel* ACCORDE *rarement aux mêmes hommes le don de bien penser, de bien dire et de bien agir en toutes choses.* (Joubert.)

> Nos voix n'ont jamais eu ces sons harmonieux
> Qu'aux pasteurs de Sicile ont *accordés* les dieux.
>
> VOLTAIRE.

‖ Reconnaître, attribuer : *On lui ôte jusqu'à la science des détails que la voix publique lui* ACCORDE. (La Bruy.) *Ce qu'on* ACCORDE *de talent à un auteur ne vaut jamais pour lui ce qu'on lui en refuse.* (Petit-Senn.) *Il y aurait bien peu de grands hommes dans le monde, si l'on n'*ACCORDAIT *ce titre qu'aux hommes de bien.* (G. Sand.) *Sa figure est fine, et on lui* ACCORDE *en général beaucoup d'esprit.* (De Broglie.) ‖ Admettre, reconnaître pour vrai : *J'*ACCORDE *que dans la violence d'une passion on peut aimer plus que soi-même.* (La Bruy.) *On vous l'*ACCORDE ; *l'Eglise peut fort bien se passer de votre suffrage.* (Bourdal.)

> Oui, j'*accorde* qu'Auguste a droit de conserver
> L'empire où sa vertu l'a fait seule arriver.
>
> CORNEILLE.

— Particulièrem. Faire les accords, les accordailles : *Nous pouvons toujours les* ACCORDER *dès ce soir, sauf à différer les noces de quelques jours.* (Brueys.)

> Mon père est près de m'*accorder*.
>
> LA FONTAINE.

— *Accorder de*, Permettre de : *Que Dieu m'*ACCORDE DE *vivre jusqu'au jour où ces brigands seront frappés de sa justice. Les dieux ne lui* ONT *pas* ACCORDÉ DE *revoir sa patrie.* (Fén.)

— *Accorder du temps*, Se dit d'un créancier qui recule l'époque à laquelle le débiteur doit s'acquitter envers lui.

— Prov. *Accorder ses flûtes*, Faire des arrangements, prendre des dispositions pour une entreprise. ‖ Se mettre d'accord avec soi-même ou avec quelqu'un.

— Gramm. Mettre certaines parties du discours en rapport les unes avec les autres. Dans ce cas, *accorder* est le plus souvent précédé du verbe *faire* : FAIRE ACCORDER *l'adjectif avec le nom, le participe passé avec le complément direct.*

> Ce sont les noms des mots, et l'on doit regarder
> En quoi c'est qu'il les faut *faire* ensemble *accorder*.
>
> MOLIÈRE.

— Mus. Mettre d'accord la voix avec un instrument ; mettre d'accord entre elles les cordes d'un instrument ; mettre au même ton tous les instruments d'un orchestre : *Signora, repris-je, je ne tiens pas plus à* ACCORDER *ce piano que vous ne tenez à en jouer.* (G. Sand.) *Pour* ACCORDER *un instrument, il faut d'abord déterminer un son qui doit servir aux autres de terme de comparaison.* (Millin.)

> Au moment du travail, chaque nerf, chaque fibre
> Tressaille comme un luth que l'on vient d'*accorder*.
>
> A. DE MUSSET.

— Peint. Mettre entre les différents objets que représente un tableau l'harmonie, l'ensemble convenable : *Ce peintre excelle dans l'art d'*ACCORDER *ses tableaux.* (Lav.)

S'accorder, v. pr. Etre d'accord, d'intelligence, de connivence : *Deux scélérats ne* S'ACCORDENT *que pour faire le mal.* (Fén.) *Combien* SE SONT *liés et* ACCORDÉS *ensemble aux dépens du pauvre et de l'innocent !* (Bourdal.) *Les ariens ne pouvaient* S'ACCORDER *entre eux.* (Boss.) ‖ Etre d'un même sentiment, d'une même opinion sur un fait : *Un auteur, plus ancien que Thucydide,* S'ACCORDE *avec lui.* (Boss.) *Les deux rois ne pouvant* S'ACCORDER *sur rien, se prirent de mauvaises paroles.* (A. Thierry.) *Tous les moralistes* S'ACCORDENT *pour nous recommander un sage emploi du temps.* (Ségur.) *Je n'ai pas encore rencontré deux théologiens qui* S'ACCORDENT. (V. Cousin.) ‖ Dans ce dernier sens, en parlant des choses : *Les anciennes versions ne* S'ACCORDENT *pas.* (Boss.) *Pour entendre l'Ecriture, il faut avoir un sens dans lequel tous les passages contraires* S'ACCORDENT. (Pasc.)

— Est quelquefois suivi de la prép. *à* et d'un infinitif : *Ils* S'ACCORDAIENT *tous* À *demander l'expulsion de Mazarin.* (Volt.) *Tout cela* S'ACCORDAIT À *donner à la Méditerranée la même étendue que les observations astronomiques dont on voulait se défier.* (Fonten.)

— Se réconcilier, s'entendre, faire la paix : *Les deux adversaires* SE SONT ACCORDÉS. *Bohémond envoyait courrier sur courrier à Godefroy pour l'empêcher de* S'ACCORDER *avec l'empereur.* (Volt.) *Elle comprit que Gaston aimait Mademoiselle de Vercelles, que les deux familles* S'ÉTAIENT ACCORDÉES, *et que le mariage était décidé.* (A. de Musset.) ‖ Dans ce dernier sens, en parlant des choses, S'arranger, être arrangé à l'amiable : *Leur différend* S'EST ACCORDÉ.

> Tu n'as dans leur querelle aucun sujet de craindre ;
> Elle a trop fait de bruit pour ne pas *s'accorder*.
>
> CORNEILLE.

‖ Vivre en bonne intelligence, avoir les mêmes idées, les mêmes goûts : *Ils ne pourront jamais* S'ACCORDER, *leurs caractères sont trop différents.* (Acad.) *On* S'ACCORDAIT *par complaisance et en paroles, sans se bien entendre en effet.* (Boss.) *Les époux qui* S'ACCORDENT *le mieux ne sont pas toujours ceux qui s'aiment le plus.* (L.-J. Larcher.) ‖ Consentir, souscrire à (vieux dans cette acception) : *Les provinces* S'ACCORDAIENT *encore à cette forme de gouvernement.* (D'Ablanc.)

> Madame, enfin Galba *s'accorde* à nos souhaits.
>
> CORNEILLE.

‖ Convenir, s'accommoder : *Ces maximes ne* S'ACCORDENT *pas au dessein de la plupart des gens.* (Pasc.) *La féerie bizarre du règne végétal* S'ACCORDE *à celle des forces animées.* (Michelet.) ‖ Se concilier, s'équilibrer, aller ensemble : *La vraie gloire ne peut* S'ACCORDER *qu'avec le mérite.* (Boss.) *S'il n'y avait pas quelque point où tous les intérêts* S'ACCORDENT, *nulle société ne saurait exister.* (J.-J. Rouss.) *Nos volontés ne* S'ACCORDAIENT *pas avec les siennes.* (Le Sage.) *Le bonheur sur la terre* S'ACCORDERAIT *mal avec notre destinée future.* (Fix.) *Sa brusque franchise et la vivacité de son caractère ne pouvaient* S'ACCORDER *qu'avec une extrême indépendance.* (Walcken.)

> La vérité *s'accorde* avec la renommée.
>
> RACINE.

‖ Etre donné, octroyé : *La grâce que vous demandez ne peut pas* S'ACCORDER. *Les dignités ne* S'ACCORDENT *pas toujours au mérite.* (D'Aguess.) *Le despotisme, aussi bien que la liberté, se prend et ne* S'ACCORDE *pas.* (Mme de Staël.)

— *S'accorder avec soi-même*, Etre conséquent dans ses discours, ses opinions, sa conduite : *De grâce,* ACCORDEZ-VOUS *avec vous-même.* (Fén.)

— *S'accorder sur le prix d'une chose*, En convenir après l'avoir débattu.

— Prov. *S'accorder comme chien et chat*, Vivre en très-mauvaise intelligence, en parlant de deux personnes.

— Gramm. Etre en rapport de genre, de nombre, de personne : *Le verbe doit toujours* S'ACCORDER *avec son sujet. Si l'on pouvait faire comprendre à tous ces amateurs d'épithètes que l'adjectif est le plus grand ennemi du substantif, encore qu'il* S'ACCORDE *avec lui en genre et en nombre.* (Volt.)

— Mus. Etre accordé : *Déjà les violons* S'ACCORDAIENT, *les convives préparaient leurs habits, leurs traits d'esprit, leurs chansons.* (A. Houss.)

— **Syn. Accorder, concilier.** *Accorder* suppose la contestation, l'opposition, le débat, et exprime un rapprochement complet : ACCORDER *un différend, des adversaires.* Il se dit principalement des personnes. *Concilier* exprime une idée de rapprochement entre deux choses où il règne une sorte d'incompatibilité : CONCILIER *son honneur avec ses intérêts.* Il se dit surtout des choses.

— **Syn. Accorder, raccommoder, réconcilier.** On *accorde* ceux qui sont en contestation pour un objet quelconque : *Il est impossible d'*ACCORDER *les deux partis.* On *raccommode* des personnes séparées momentanément : *Il régnait entre eux quelque mésintelligence ; on les* A RACCOMMODÉS. On *réconcilie* ceux que divisent de grandes inimitiés : *Dieu tire des trésors de sa providence les grandes âmes pour* RÉCONCILIER, *quand sa justice est satisfaite, les peuples avec les souverains.* (Fléch.)

— **Antonymes.** Brouiller, désharmoniser. — Dénier, éconduire, s'opposer à, rebuter, refuser, rejeter, repousser, résister à.

ACCORDEUR s. m. (a-kor-deur — rad. *accord*). Celui qui cherche à arranger les différends. Ce sens a vieilli. ‖ Celui qui fait profession d'accorder certains instruments de musique : ACCORDEUR *d'orgues, de pianos. Je saluai gravement et me donnai pour un* ACCORDEUR *d'instruments qu'on avait envoyé chercher à Florence.* (G. Sand.) *Dans l'espoir de ton prochain retour, j'ai fait venir un* ACCORDEUR, *qui a mis le piano en bon état.* (L.-J. Larcher.)

— Argot. *Accordeur de flûtes, de vielles*, Juge de paix. Cette expression vient de la locution proverbiale et populaire *accorder des flûtes*, c'est-à-dire mettre d'accord des assertions, des prétentions opposées. Molière a dit dans le même sens :

> Mettez pour me jouer vos flûtes mieux d'accord.

ACCORDO s. m. (a-kor-do — ital. *accordo*). Sorte de lyre, de basse italienne, à quinze cordes.

ACCORDOIR s. m. (a-kor-doir — rad. *accord*). Techn. Outil de luthier, de facteur, pour accorder les pianos, les orgues, etc.

ACCORDS (TABOUROT, sieur DES), procureur du roi au bailliage de Dijon, né en 1547, m. en 1590, est surtout connu par son livre des *Bigarrures*, composé, dit-il, « pour se chatouiller soi-même et se faire rire le premier, et ensuite les autres. » Dans cet ouvrage, publié en 1582, il traite des *rébus*, des *équivoques*, des *antistrophes*, des *acrostiches*, des *vers rétrogrades* et *léonins*, etc. Il commença à se faire connaître par des sonnets. En ayant adressé un à la fille

du président Bégat, signé de la devise de ses ancêtres : *A tous accords*, cette jeune personne l'appela, dans sa réponse, *Seigneur des accords*, et c'est sous ce nom qu'il fit imprimer depuis tous ses autres ouvrages.

ACCORE s. f. (a-ko-re — de l'angl. *ashore*, sur le bord). Mar. Pièce de bois droite qui sert à la fois à placer, à soutenir et à maintenir un objet quelconque dans une position déterminée. ‖ Se dit aussi du bord d'un banc, d'un récif, et de la partie submergée d'une côte ou d'un rocher. Ainsi, *être à l'accore, aux accores* ou *sur les accores* d'un de ces objets, c'est en être très-près : *Le vent tint la corvette adossée contre ce mur de coraux sous-marins, aux* ACCORES *duquel on ne trouvait point de fond.* (Dum. d'Urv.) ‖ Etançon pour étayer un vaisseau en construction ou en réparation. ‖ Grosse poutre servant à certaines manœuvres de précision.

— Adj. Se dit d'une côte élevée, fortement inclinée ou coupée verticalement à la surface de la mer : *La mer Rouge offre de grands avantages à la marine à vapeur : un chenal profond et libre de tout écueil, des côtes* ACCORES. (L. Figuier.)

— **Homonymes.** Accord, accort.

ACCORÉ, ÉE (a-ko-ré) part. pass. du v. Accorer : *Navire* ACCORÉ.

ACCORER v. a. ou tr. (a-ko-ré — rad. *accore*). Mar. Appuyer, maintenir par des accores un bâtiment en construction ou en réparation. ‖ Poser des accores à une charpente pour la supporter et l'assujettir dans la position qu'elle doit occuper.

— Par ext. *Accorer un tonneau, une malle*, etc., L'assujettir en y mettant des liens, des coins, pour l'empêcher de vaciller et de se mouvoir, soit dans les chambres des vaisseaux, soit dans la cale.

ACCORNÉ, ÉE (a-kor-né) part. pass. du v. Accorner. Fortif. Qui est défendu, couvert par un ouvrage à cornes : *Demi-lune* ACCORNÉE. V. TENAILLÉ.

— Blas. Se dit des animaux représentés avec des cornes d'une autre couleur que la tête. *Famille Couillibœuf :* d'azur, à une tête de bœuf d'argent *accornée* d'or.

ACCORNER v. a. ou tr. (a-kor-né — du lat. *ad*, à ; *cornu*, corne). Fortif. Elever des retranchements en forme de cornes.

ACCORT, ORTE adj. (a-kor, or-te — ital. *accorto*, avisé, clairvoyant ; de *accorgersi*, s'apercevoir. Ce mot paraît avoir passé dans notre langue sous François Ier, à la suite des guerres d'Italie. En étendant cette première acception, on a dit *accort* pour *subtil, adroit : La plus fine*, ACCORTE *et mieux disante damoiselle qu'il estoit possible.* (Des Acc.) Corneille l'a aussi employé dans le même sens : *Son éloquence* ACCORTE. Cette politesse qui sait plaire suppose de la pénétration, de la finesse, de la complaisance, et l'on est ainsi arrivé par une gradation naturelle à notre sens actuel). Qui est d'un esprit vif, à la fois avisé et gracieux ; d'un caractère facile et enjoué : *Je vis de jeunes Grecques, vives, jolies*, ACCORTES. (Chateaub.) *Le duc René était si bon, si doux, si* ACCORT, *que chacun mettait en lui des espérances.* (Barante.) *A l'âge de seize ans, elle était devenue une belle et* ACCORTE *jeune fille qui tourna bien des têtes.* (Balz.) *On peut être gaie,* ACCORTE *et prête à servir le monde, sans se laisser offenser.* (G. Sand.)

Voyant une beauté folâtrement *accorte*.
RÉGNIER.

— Se dit aussi des choses, et signifie Insinuant, aimable, flatteur : *Il était d'humeur* ACCORTE. (Perrault.) *Germanicus était d'un esprit doux et* ACCORT. (Perrot d'Ablanc.) *Le bonhomme d'ailleurs avait la mine gracieuse,* ACCORTE *et avenante.* (V. Hugo.) *Il ne rencontra que des figures* ACCORTES *et des soins prévenants.* (G. Sand.)

— **Homonymes.** Accore, accord.

ACCORTEMENT adv. (a-kor-te-man — rad. *accort*). Subtilement, adroitement :

Ma bouche *accortement* saura s'en acquitter.
CORNEILLE.

Vous me jouez, mon frère, assez *accortement*.
CORNEILLE.

‖ Gracieusement : *C'est un bel édifice du* XVIe *siècle, avec des peintures en plein air dans lesquelles Vénus et la Vierge sont* ACCORTEMENT *mêlées.* (V. Hugo.)

ACCORTESSE s. f. (a-kor-tè-se — de l'ital. *accortezza*). Douceur complaisante, humeur enjouée. Ce mot paraît être la première forme de ACCORTISE.

ACCORTISE s. f. (a-kor-ti-ze — rad. *accort*). Humeur gracieuse, enjouée, facile : *Les souplesses d'Orry et son* ACCORTISE *l'avaient attaché et lié avec M. de Luxembourg et ses amis.* (St-Sim.) *L'*ACCORTISE *italienne calma la vivacité française.* (Volt.)

ACCOSTABLE adj. (a-koss-ta-ble — rad. *accoster*). Qui est facile à aborder, à approcher : *Un bâtiment, une plage* ACCOSTABLE.

— Par ext. Qui a l'abord facile, en parlant des personnes : *Cet homme est si souvent de mauvaise humeur, qu'il n'est pas* ACCOSTABLE. (Acad.) *Si le maire était noble de son chef, nous le trouverions* ACCOSTABLE. (P.-L. Cour.)

— Se dit quelquefois des choses : *L'ayant trouvé bien conditionné et de conversation fort* ACCOSTABLE.

Les plats.
N'avaient ni le maintien ni la grâce *accostable*.
RÉGNIER.

ACCOSTANT (a-koss-tan) part. prés. du v. Accoster : *Etait-ce là ce vieux ivrogne, trébuchant dans les escaliers du théâtre,* ACCOSTANT *les gens pour les assommer de son affreux bavardage?* (G. Sand.)

ACCOSTANT, ANTE adj. (a-koss-tan, an-te — rad. *accoster*). Qui aborde facilement les gens, qui lie volontiers conversation : *Cet homme était poli et* ACCOSTANT. (St-Sim.)

ACCOSTE! ACCOSTEZ! (a-koss-te, a-koss-té) impér. du v. Accoster. Mar. Ordre à un canot de se rendre à bord si le commandement lui en est fait par un bâtiment, ou de se rendre au lieu de débarquement le plus voisin, si le commandement lui vient de terre. ‖ S'empl. aussi substantiv. : *Commander l'*ACCOSTE.

ACCOSTÉ, ÉE (a-koss-té) part. pass. du v. Accoster. Abordé : *A peine m'aviez-vous quitté que je fus* ACCOSTÉ *du vieux curé de Vougeot.* (Piron.) *D'Artagnan se voyait déjà* ACCOSTÉ *par un messager de la jeune fille, qui lui remettait quelques billets de rendez-vous, une chaîne d'or ou un diamant.* (Alex. Dum.) *Il fut* ACCOSTÉ *de gens qui paraissaient lui porter grande estime.* (G. Sand.) ‖ Accompagné : *J'ai fait ce voyage,* ACCOSTÉ *d'un brave notaire de province qui a son officine dans je ne sais quelle petite ville du Midi.* (V. Hugo.)

— Par anal. Se dit des choses : *Cette nef est* ACCOSTÉE *d'un cloître gothique.* (V. Hugo.) *Une belle église du* XIVe *siècle* ACCOSTÉE *d'une haute tour carrée.* (V. Hugo.) *Les assiettes étaient* ACCOSTÉES *d'un verre à pied d'une jolie forme.* (E. Sue.) ‖ Fam. : *Enfin, un quartier de veau,* ACCOSTÉ *de deux salades d'hiver.* (E. Sue.)

— Mar. Se dit d'une embarcation, d'un bâtiment, à côté et le long duquel se place un autre bâtiment : *Embarcation* ACCOSTÉE *par une autre.*

— Blas. Se dit de toute pièce de longueur, comme le pal, la bande, la barre, qui a des pièces secondaires à ses côtés, placées dans la même direction. Il est syn. de *Côtoyé*. *Famille Nerestang de Gadagne* : d'azur, à trois bandes d'or, *accostées* de trois étoiles d'argent, les étoiles posées entre la première et la seconde bande. ‖ On dit ACCOTÉ et CÔTOYÉ.

ACCOSTER v. a. ou tr. (a-koss-té — du lat. *ad*, à, et *costa*, côte). Aborder quelqu'un, s'en approcher pour lier conversation avec lui : *Aussitôt il m'*ACCOSTE *et me dit à voix basse...* (Dufresny.) *Nous revînmes lentement, accompagnés encore de quelques amis de la famille qui nous* ACCOSTAIENT *de rue en rue.* (Lamart.) *Il lui avait pris fantaisie en arrivant de m'*ACCOSTER *comme un ami.* (G. Sand.) *Il* ACCOSTE *quelques promeneurs sur le boulevard, dans le jardin des Tuileries.* (Audiffret.) ‖ Se dit des femmes de mauvaise vie qui abordent un inconnu dans la rue : *Cette femme* ACCOSTE *les passants.* ‖ Se trouver côte à côte, être placé à côté de quelqu'un : *Derrière le carrosse un valet de pied gigantesque* ACCOSTAIT *un chasseur aux moustaches formidables.* (E. Sue.) ‖ Accompagner : *Pour rendre individuel le nom de race, on l'*ACCOSTA *d'un nom d'alliance, d'un nom de patronage, d'un nom de profession.* (Ch. Nod.)

— Absol. : *Il était impossible de causer cinq minutes dans cette auberge, avec ces importuns qui vont, qui viennent, qui saluent, qui* ACCOSTENT. (Alex. Dum.)

— Mar. S'approcher aussi près que possible : ACCOSTER *un navire, un quai, une terre.* ‖ Absol. : *Le canot du commandant* ACCOSTA *à tribord.* (E. Sue.)

S'accoster, v. pr. S'aborder, s'approcher mutuellement : *Nous* NOUS SOMMES ACCOSTÉS *dans la rue. Quelle innombrable quantité d'embarcations de toutes sortes qui vont, viennent,* S'ACCOSTENT *ou se croisent!* (E. Sue.) *Au bas de la route les mouettes* S'ACCOSTAIENT *gracieusement sur les roches à fleur d'eau.* (V. Hugo.) ‖ Par ellipse. *S'accoster d'une injure*, S'accoster en se disant une injure.

Les marquis avinés, se croisant dans la fange,
S'accostaient d'une injure ou d'un refrain banal.
A. DE MUSSET.

— Par ext. Etre joint, être accompagné, en parlant des choses : *L'archivolte byzantine si austère, l'archivolte néo-romaine, si élégante,* S'ACCOSTENT *et s'accouplent dans cette église.* (V. Hugo.)

— Avec la prép. *de*. S'approcher :

Je *m'accostai* d'un homme à lourde mine,
Qui sur sa plume a fondé sa cuisine.
VOLTAIRE.

‖ Prendre pour compagnon, hanter, fréquenter habituellement : *Il ne sait de quelles gens vous* VOUS ACCOSTEZ. (Acad.)

Accostez-vous de fidèles critiques ;
Fouillez, puisez dans les sources antiques.
J.-B. ROUSSEAU.

— **Syn. Accoster, aborder, joindre.** V. ABORDER.

ACCOT s. m. (a-ko — rad. *accoter*). Hortic. Adossement de fumier autour d'une couche nouvellement plantée, dans le but d'empêcher le froid d'y pénétrer. Il diffère du réchaud par la nature du fumier qu'on emploie : *L'*ACCOT *se fait avec du fumier vieux ou consommé, qui doit seulement conserver la chaleur d'une couche nouvelle. Le réchaud étant au contraire appliqué aux couches anciennes et refroidies, pour les réchauffer, nécessite l'emploi du fumier neuf.*

ACCOTANT (a-ko-tan) part. prés. du v. Accoter : *Il se remit à manger son pain et son fromage, en* ACCOTANT *son épaule sur le montant de la fenêtre.* (Balz.) *Ma bonne demoiselle, lui dit-il, en* S'ACCOTANT *contre le parapet du petit pont, vous pouvez rendre un grand office à madame.* (G. Sand.)

ACCOTAR s. m. (a-ko-tar). Mar. Clef ou coin que l'on chasse à coups de masse entre les varangues, afin de mieux lier et de rendre solidaires les fonds d'un bâtiment.

ACCOTÉ, ÉE (a-ko-té) part. pass. du v. Accoter. Appuyé : *Une chaise* ACCOTÉE *contre le mur. Le plus jeune,* ACCOTÉ *contre le mur, attaque les cordes de son violon d'un air fier et dédaigneux.* (Th. Gaut.) *Les quatre marmots restaient les uns debout, les autres* ACCOTÉS *contre le lit ou la huche.* (Balz.)

— Fig. Appuyé, protégé : *Il reste immuable,* ACCOTÉ *des événements qui calent et assujettissent son esprit.* (Chateaub.)

— Mar. Incliné sur le côté. Se dit d'un navire qui, pliant sous le vent, s'incline et court le risque de chavirer.

— Blas. V. ACCOSTÉ.

ACCOTEMENT s. m. (a-ko-te-man — rad. *accoter*). Ponts et chauss. Espace compris entre la chaussée et le fossé, entre le ruisseau et la maison : *Les blessés eux-mêmes, assis sur l'*ACCOTEMENT *de la route, partagèrent cet enthousiasme.* (Balz.) *Il est défendu, sous peine d'amende, de déposer des matériaux ou des immondices sur les* ACCOTEMENTS *des routes.* (Code pén.)

— Chem. de fer. Espace entre les faces extérieures des rails extrêmes et le bord extérieur du chemin.

— Horlog. Frottement vicieux d'une pièce contre une autre.

ACCOTE-POT s. m. (a-ko-te-po — de *accoter* et *pot*). Hortic. Portion de cercle de fer qu'on met au pied d'un pot pour l'empêcher de tomber.

ACCOTER v. a. ou tr. (a-ko-té — lat. *ad*, à, et *costa*, côte, côté). Appuyer de côté, soutenir à l'aide d'une cale : *Force lui fut d'avaler sa bouchée et d'*ACCOTER *proprement sa bouteille dans l'angle du fiacre, afin que le vin ne s'en échappât point.* (Alex. Dum.)

— Agric. Adosser du fumier tout autour d'une couche qui vient d'être semée ou plantée.

— Mar. V. n. ou intr. S'incliner, se renverser sur le côté. Se dit d'un navire que la force du vent couche sur le côté.

S'accoter, v. pr. S'appuyer de côté : *S'*ACCOTER *sur une chaise. Plus curieux qu'intéressé, son guide* S'ACCOTA *sur le mur à hauteur d'appui qui servait à clore la cour de la maison.* (Balz.) *Il vint* S'ACCOTER *auprès de nous sur le bord de la chaussée.* (Viardot.)

— Horlog. Se dit de pièces qui frottent les unes contre les autres.

— **Syn. Accoter, appuyer.** *Appuyer* a plus de rapport à la chose qui soutient : *Pourquoi* S'APPUYER *sur un autre, quand on est assez fort pour se soutenir soi-même?* (Girard.) *Accoter* en a davantage à la chose qui est soutenue : *Les airs penchés du petit-maître lui donnent une attitude habituelle, qui fait qu'il ne se place jamais qu'il ne s'*ACCOTE. (Girard.)

ACCOTOIR s. m. (a-ko-toir — rad. *accoter*). Ce qui sert à s'appuyer de côté : *Les* ACCOTOIRS *d'une stalle d'église, d'un fauteuil, d'un carrosse. Les* ACCOTOIRS *d'un confessionnal.*

— Mar. Etançon servant à étayer les navires en construction ou en réparation. Synon. d'*accore*.

— Techn. Planche dressée pour servir d'égouttoir dans les fabriques de papier. ‖ Partie inférieure et cintrée de la caisse des voitures.

ACCOUARDI, IE (a-kou-ar-di) part. pass. du v. Accouardir.

ACCOUARDIR v. a. ou tr. (a-kou-ar-dir — rad. *couard*). Rendre couard : *La mollesse* ACCOUARDIT. S'empl. pronominalem. : *Ils* SE SONT ACCOUARDIS *dans le repos.* Vieux mot du XIIIe siècle.

S'accouardir, v. pr. Devenir couard.

ACCOUCHANT (a-kou-chan) part. prés. du v. Accoucher :

Et la pauvre Emilie est morte en *accouchant*.
CORNEILLE.

ACCOUCHÉ, ÉE (a-kou-ché) part. pass. du v. Accoucher : *Cette dame a été* ACCOUCHÉE *par le professeur Dubois. Les acteurs voulaient donner un ballet, mais l'événement imprévu de l'actrice* ACCOUCHÉE *les en empêchait.* (Le Sage.) *Mme de La Tour, à son exemple, y planta un arbre dès qu'elle fut* ACCOUCHÉE *de Virginie.* (B. de St-P.)

— Gramm. Ce participe prend l'auxil. *être* quand on veut indiquer l'état : *Cette femme* EST ACCOUCHÉE *depuis huit jours.* Il prend l'auxil. *avoir* lorsqu'on veut exprimer l'action : *Cette femme* A ACCOUCHÉ *avec courage.* Il serait incorrect de dire : *Elle* A ACCOUCHÉ *d'hier ;* il faut dire : *Elle* EST ACCOUCHÉE *d'hier.*

ACCOUCHÉE s. f. (a-kou-ché — rad. *coucher*). Femme qui vient d'accoucher : *Après les trente ou quarante jours de purification, l'*ACCOUCHÉE *se dispose à revenir à sa cabane.* (Chateaub.) *L'*ACCOUCHÉE *qui veut que je lui fasse un cadeau!* (Scribe.)

— Prov. *Elle est parée comme une accouchée*, elle est soigneusement parée. Allusion aux soins et même à la coquetterie que l'on met à parer la chambre et le lit d'une femme nouvellement accouchée, à laquelle chacun s'empresse d'aller rendre visite pour la féliciter de l'heureux événement. ‖ *Faire l'accouchée*, Se tenir au lit par mollesse et sans nécessité. ‖ *Le caquet de l'accouchée*, Conversation frivole, ainsi nommée à cause du babil intarissable auquel se livrent ordinairement les femmes qui rendent visite à l'accouchée.

ACCOUCHEMENT s. m. (a-kou-che-man — rad. *accoucher*). Enfantement, action de mettre au monde : ACCOUCHEMENT *facile ;* ACCOUCHEMENT *laborieux. Vous avez traité votre* ACCOUCHEMENT *comme celui de la femme d'un colonel suisse.* (Mme de Sév.) *On a, par une note de Colbert, le détail circonstancié des deux premiers* ACCOUCHEMENTS *de mademoiselle de la Vallière.* (Ste-Beuve.) — La jeune duchesse de La Rochefoucauld-Liancourt étant accouchée pour la première fois, eut un *accouchement* très-laborieux. Sa vie fut plusieurs fois en danger. Lorsqu'elle fut délivrée et qu'on lui eut appris qu'elle avait un fils, elle s'écria : « Tant mieux, au moins il n'accouchera pas. »

— Action d'aider une femme à accoucher : *On croit que les Egyptiens étudièrent les premiers l'art des* ACCOUCHEMENTS. (Encycl.)

— Par anal. Travail, acte qui demande un grand effort : *Il coupait un cheveu en quatre... C'était un* ACCOUCHEMENT *pour lui de se déterminer.* (St-Sim.) *Faire des enfants, ce n'est que de la peine ; faire des hommes, voilà le grand* ACCOUCHEMENT. (J. de Maistre.)

— Fig. Se dit en parlant des productions de l'esprit : *L'*ACCOUCHEMENT *d'une pareille idée n'a pas dû lui coûter beaucoup de peine.* (Raym.) *Je commence, dit le poëte ; le cerveau porte longtemps. — Votre* ACCOUCHEMENT *sera laborieux, dit un des assistants en l'interrompant.* (Balz.)

— **Encycl.** Méd. Le mot *accouchement* exprime une fonction naturelle par laquelle l'organe utérin se débarrasse du produit de la conception, au terme du développement du fœtus. L'époque de l'accouchement à terme est loin d'être semblable dans toutes les espèces. Elle ne présente pas dans chaque espèce une fixité absolue. Dans l'espèce humaine, elle varie entre deux cent soixante et deux cent quatre-vingts jours ; l'expérience même a démontré qu'un accouchement régulier pouvait avoir lieu entre six et sept mois, et qu'il pouvait être retardé jusqu'au trois centième jour ; aussi les codes modernes, d'accord en cela avec la législation romaine, ouvrent-ils la succession aux enfants nés à dix mois après la mort du mari de la mère. L'accouchement est dit *tardif* quand il s'opère après le deux cent quatre-vingtième jour, *prématuré* quand il a lieu avant le deux cent soixantième et après le cent quatre-vingtième ; car, s'il a lieu avant le cent quatre-vingtième, il prend le nom d'*avortement*. L'accouchement qui s'accomplit sans difficulté et par les seules forces de la nature, s'appelle *naturel* ou *spontané ;* il prend le nom de *laborieux*, quand il s'accompagne de phénomènes irréguliers résultant soit de la conformation de la mère, soit de la position de l'enfant, soit de toute autre circonstance, et exigeant les secours de l'art. L'accouchement *laborieux* prend plus spécialement le nom d'*artificiel* quand il oblige de recourir à la main armée des instruments. L'accouchement naturel ou spontané est le plus fréquent. La statistique montre que sur quatre-vingt-trois accouchements, un seul réclame l'intervention de la médecine opératoire. Lorsque le terme de la grossesse est arrivé, l'utérus entre en contraction pour expulser le fœtus ; les contractions utérines sont accompagnées de douleurs auxquelles on a donné le nom de *travail*. On applique encore à l'acte même de la parturition ce nom de *travail*, « mot bien trouvé, dit l'Encyclopédie nouvelle, car dans notre espèce cet acte est une véritable fatigue et souvent une maladie grave. » Les phénomènes de l'accouchement peuvent être rapportés à deux temps principaux. Le premier temps se termine à la dilatation complète de l'orifice utérin ; dans le second temps, les membranes qui enveloppent le fœtus s'engagent dans l'orifice dilaté, à travers lequel elles forment une saillie appelée *poche des eaux*, puis elles se rompent brusquement, et le liquide qu'elles contenaient s'échappe au dehors ; enfin l'enfant descend dans l'excavation du bassin, et, pressé par les contractions de plus en plus énergiques de l'utérus, arrive à la lumière. On coupe le cordon qui l'unissait à sa mère, et par ses cris, produit et signe d'une fonction nouvelle, la respiration pulmonaire, il commence aussitôt à manifester son existence indépendante. Dix, vingt, trente minutes, plus ou moins, après la sortie de l'enfant, quelques contractions nouvelles déterminent l'expulsion des annexes fœtales, vulgairement connues sous le nom d'*arrière-faix* ou *délivre ;* cette dernière scène a reçu le nom de *délivrance*. Une des conditions nécessaires à l'accouchement naturel, c'est que le fœtus se présente par l'une de ses deux extrémités, c'est-à-dire soit par le vertex, soit par le pelvis. Il faut que l'art intervienne activement quand le toucher fait reconnaître la présentation des bras, des épaules et du tronc. On appelle accouchement *prématuré artificiel*, celui que l'accoucheur croit devoir provoquer après le septième mois, dans le but de prévenir les graves dangers auxquels la grossesse abandonnée à elle-même et les conditions prévues

de l'accouchement à terme exposent la vie de la mère et souvent celle de l'enfant.

— **Syn. Accouchement, enfantement.** *Accouchement* indique tout ce qui précède et suit immédiatement l'enfantement. *Enfantement* n'indique que l'action de mettre l'enfant au monde.

— **Epithètes.** Heureux, facile, difficile, dur, pénible, laborieux, douloureux, précoce, prématuré, tardif.

ACCOUCHER v. n. ou intr. (a-kou-ché — rad. *coucher;* signifiait autrefois Se mettre au lit, en la *couche*). Enfanter, mettre au monde un ou plusieurs enfants : *Ses parents et ses voisins l'avaient vue grosse de la fille dont elle* AVAIT ACCOUCHÉ. (Vertot.) *Elle vient d'*ACCOUCHER *d'un garçon.* (Mme de Sév.) *Ce fut à Jaffa que la reine, femme de saint Louis,* ACCOUCHA *d'une fille nommée Blanche.* (Chateaub.)

. . . Quoi! d'un enfant mourant
J'*accoucherai!* N'y savez-vous remède?
LA FONTAINE.

‖ Absol. : *Quand donc ce gros homme* (Guillaume le Conq.) ACCOUCHERA*-t-il?* (Philippe Ier). *Marie dit à Joseph que son temps d'*ACCOUCHER *était proche.* (Volt.) *Une pauvre Egyptienne est venue* ACCOUCHER *et mourir chez de bonnes gens qui ont gardé l'enfant et en prennent soin.* (G. Sand.) *Ma mère* ACCOUCHA *dans une cabane de paysan où elle s'était cachée.* (F. Soulié.) *Si, pour* ACCOUCHER, *une femme pouvait se faire suppléer par une autre, combien de femmes grosses prétendraient qu'il leur est impossible par elles-mêmes de mettre leur enfant au jour.* (E. de Gir.) *Madame* ACCOUCHE *comme si elle n'avait jamais fait que cela.* (Balz.) *L'apparition des furies, dans une des pièces d'Eschyle, fit* ACCOUCHER *des femmes sur le théâtre.* (Nisard.)

Blaise aimait certaine donzelle;
Il l'épousa; dès la première nuit,
En la caressant, il lui dit : [belle,
« J'ai peur que nos plaisirs, dans quelque temps, ma
Ne te causent bien des tourments.
— Ne crains rien, lui répond la maligne femelle,
Blaise, j'*accouche* heureusement. »

— Art vétér. Mettre bas, en parlant des animaux.

— Fig. Produire avec effort une idée, un ouvrage d'esprit; trouver difficilement une réponse, une repartie : *Féodalement libéral, aristocrate et démocrate, Montlosier* ACCOUCHE *avec difficulté d'idées disparates.* (Chateaub.) *Il fit ce qu'il put pour répondre et il* ACCOUCHA *de cette belle repartie.* (G. Sand.) *Il se leva pour* ACCOUCHER *d'un : Messieurs! qui pouvait passer pour être palpitant d'intérêt.* (Balz.) *Voilà comment Rivarol* ACCOUCHA, *au bout de trois mois, de son discours préliminaire.* (A. Houss.)

J'*accouchai* lentement d'un poëme effroyable.
A. DE MUSSET.

‖ Absol. dans le même sens : *C'est un bel esprit qui conçoit facilement, mais qui* ACCOUCHE *laborieusement.* (Trév.) ‖ Fam. S'expliquer, dire une chose qu'on ne voulait ou qu'on n'osait pas dire : ACCOUCHEZ *donc!* ACCOUCHERA*-t-il bientôt? Parlez,* ACCOUCHEZ *enfin. Le roi insistant, il fallut bien* ACCOUCHER, *et Chamillart lui dit que...* (St-Sim.)

— v. a. ou tr. Aider une femme à accoucher : *Ma bonne vous* ACCOUCHERA, *si vous accouchez à Grignan.* (Mme de Sév.) *Socrate entendait raconter à sa mère les souffrances des femmes qu'elle avait* ACCOUCHÉES *dans la journée.* (Lamart.) ‖ Absol. : *Cette sage-femme* ACCOUCHE *bien.*

— Fig. Aider au travail de l'intelligence : *Socrate faisait* ACCOUCHER *les esprits. L'art d'*ACCOUCHER *les esprits n'est pas autre chose que l'induction.* (V. Cousin.) *Le secret de l'art pédagogique est de faire penser, de faire produire, d'*ACCOUCHER *l'esprit de l'enfant.* (Vacherot.) *Quel moyen de salut as-tu donc trouvé, drôle? Faudra-t-il* ACCOUCHER *ton idée avec le forceps?* (V. Hugo.)

Lui-même.
Appelle la parole, *accouche* la pensée.
DELILLE.

S'accoucher, v. pr. Opérer son propre accouchement, sans l'aide de personne : *En mai 1802, la Sauviat eut une fille; elle* S'ACCOUCHA *toute seule, et vaquait aux soins de son ménage cinq jours après.* (Balz.)

— **Allus. littér. La montagne qui accouche,** Allusion à une fable où La Fontaine établit un contraste plaisant entre des annonces pompeuses et un résultat ridicule. V. MONTAGNE.

— **Syn. Accoucher, enfanter, engendrer.** *Engendrer* désigne plutôt une conception : *Des parents goutteux* ENGENDRENT *des enfants sujets à la goutte.* (Malebr.) *Enfanter* exprime le fait d'une femme qui met au monde un enfant : *Heureuse la mère qui l'*A ENFANTÉ! (Evang.) *Accoucher* est le mot vulgaire qui exprime cette opération : *Pourquoi ne laisseriez-vous pas Mme la vidame* ACCOUCHER *à Chaulnes, où elle aura les secours nécessaires?* (Fén.) Au figuré, *engendrer* signifie faire naître au dedans, et se dit particulièrement des sentiments, des passions ou des idées : *Un sang appauvri ne porte au cerveau que des esprits languissants et morts, et n'*ENGENDRE *que des idées tristes.* (J.-J. Rouss.) *Enfanter* signifie faire naître au dehors, faire éclater : *Si l'orateur chrétien va jusqu'à ce degré d'enthousiasme qui* ENFANTE *le sublime, il ne mérite que l'admiration.* (La Harpe.) *Accoucher* ne se dit que des productions de l'esprit considérées à l'instant du travail qui les fait éclore : ACCOUCHER *d'un sonnet, d'une épigramme.*

ACCOUCHEUR, EUSE s. (a-kou-cheur, eu-ze — rad. *accoucher*). Celui, celle dont la profession est de faire des accouchements, d'aider les femmes à accoucher; au lieu d'accoucheuse on dit plus ordinairement sage-femme : *Un habile* ACCOUCHEUR. *Dès que l'*ACCOUCHEUR *est auprès d'une femme en travail, il devient responsable de tous les événements qui pourraient survenir. S'agit-il de chercher une nourrice, on la fait choisir par l'*ACCOUCHEUR. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Celui qui aide au travail de l'intelligence : *Platon, disciple de Socrate,* ACCOUCHEUR *industrieux des intelligences.* (V. Cousin.) ‖ Dans ce sens, il se dit aussi avec un nom de chose pour sujet : *Comme Socrate, le protestantisme a été un* ACCOUCHEUR *d'esprits.* (Chateaub.) ‖ Par compar. : *Le malheur est l'*ACCOUCHEUR *des vertus.* (De Jaucourt.)

— **Encycl.** Dans les premiers temps, les femmes accouchèrent seules, comme cela a lieu encore de nos jours chez les sauvages, et même assez souvent dans nos campagnes. Avec le développement de la civilisation s'accrurent les fatigues et les dangers de l'accouchement; les femmes durent être assistées dans l'accomplissement d'une fonction qui ressemblait si bien à une maladie; la pratique des accouchements fut réduite en méthode et devint un art. En France, jusqu'au XVIIe siècle, cet art fut exclusivement exercé par des femmes. Mais sous le règne de Louis XIV, l'habile chirurgien Julien Clément fut appelé pour les couches de Mlle La Vallière, qui devaient être ignorées de tout le monde (1663); le secret ayant transpiré, les dames de la cour imitèrent la maîtresse du roi, furent imitées à leur tour, et l'on inventa le nom d'*accoucheur.* — La loi impose à l'accoucheur et à la sage-femme de faire la déclaration de la naissance de l'enfant qu'ils ont reçu, dans le cas où le père est absent ou non déclaré.

ACCOUDANT (a-kou-dan) part. prés. du v. Accouder : *Ah! quelle fraîcheur, dit-elle en s'*ACCOUDANT *sur un des côtés du divan.* (E. Sue.) *Elle s'assit, en s'*ACCOUDANT *avec grâce sur les coussins du divan.* (G. Sand.) *Monsieur, dit enfin le ministre en s'*ACCOUDANT *sur son bureau.* (Balz.)

ACCOUDÉ, ÉE (a-kou-dé) part. pass. du v. S'accouder. Appuyé sur le coude : *Réveillé comme les autres, il se tenait* ACCOUDÉ *sur la fenêtre d'une petite tourelle où il logeait.* (E. Sue.) *En ce moment, Athanasie, pensivement* ACCOUDÉE *sur la table, faisait jouer sa cuiller dans son bol vide.* (Balz.) *Je les ai vus le dimanche* ACCOUDÉS *sur des tables, mangeant plus que leur faim et buvant plus que leur soif.* (G. Sand.) ‖ Peut s'empl. avec la prép. *à* : *Levé avec le jour,* ACCOUDÉ À *sa fenêtre, qui donnait sur le rivage, il contempla le magnifique tableau déroulé devant lui.* (Clém. Robert.) *La suivante favorite se tenait* ACCOUDÉE AU *fauteuil de sa maîtresse.* (Th. Gaut.) ‖ Par ext., il se dit du bras : *La tête toujours appuyée sur sa main gauche et le bras* ACCOUDÉ *sur son pupitre, il passait les heures d'étude à regarder dans la cour le feuillage des arbres ou les nuages du ciel.* (Balz.)

— Absol. : *Il restait si souvent* ACCOUDÉ *que les manches de ses habits neufs étaient promptement percées.* (Balz.) *On aperçoit de la rue leur bras blanc* ACCOUDÉ. (Th. Gaut.)

ACCOUDEMENT s. m. (a-kou-de-man — rad. *accouder*). Action de s'accouder, de s'appuyer sur le coude.

— Art milit. Rapprochement des soldats de l'infanterie dans les rangs, de manière à se sentir mutuellement les coudes : *Avant l'usage de l'*ACCOUDEMENT, *les hommes de rang conservaient de pied ferme et dans les marches la liberté des coudes.* (Gén. Bardin.)

ACCOUDER (S'), v. pr. (s'a-kou-dé — rad. *coude*). S'appuyer du coude, sur le coude : *Je* M'ACCOUDAIS *des heures entières sur le socle de cette fenêtre pour regarder amoureusement cet horizon de silence, de solitude et de recueillement.* (Lamart.) *Le docteur et son ami* S'ACCOUDENT *à une table fort convenablement servie.* (E. Sue.) *Léonce, penché sur le bord de la fenêtre où* S'ACCOUDAIT *Salina, fut tenté de prendre une de ses belles mains blanches.* (G. Sand.) *Le sourd* S'ÉTAIT ACCOUDÉ *sur la balustrade à la place où était l'archidiacre.* (V. Hugo.) ‖ Absol. : *L'entraînement de la méditation avait donné à Lucien l'habitude de* S'ACCOUDER *aussitôt qu'il était assis.* (Balz.)

— Art milit. Se placer coude à coude, en parlant des fantassins dans les rangs; s'astreindre à sentir les coudes et à se prêter réciproquement un léger appui dans l'exécution du pas cadencé, du pas oblique.

ACCOUDOIR s. m. (a-kou-doir — rad. *s'accouder*). Appui pour le coude; ce qui est fait pour qu'on s'y accoude : *L'*ACCOUDOIR *d'un prie-Dieu.* ‖ Nom que l'on donnait autrefois à la partie inférieure et cintrée des voitures. V. ACCOTOIR.

— Archit. Balustrade ou mur à hauteur d'appui, qu'on pratique devant une croisée ou sur l'extrémité d'un mur de terrasse : *L'*ACCOUDOIR *s'appelle encore appui, allége.* (Millin.)

— Loc. pop. et iron. : *Allez chercher plus loin des accoudoirs,* Se dit à une personne qui s'appuie sur une autre et l'incommode.

ACCOUÉ, ÉE (a-kou-é) part. pass. du v. Accouer. Attaché par la queue : *Cinq chevaux* ACCOUÉS *l'un à l'autre. Chevaux* ACCOUÉS *ensemble.*

ACCOUER v. a. ou tr. (a-kou-é — rad. *queue*). Attacher des chevaux à la queue l'un de l'autre, de manière qu'ils marchent à la file.

— Vén. *Accouer le cerf,* S'approcher le plus près possible d'un jeune cerf, et lui couper un des jarrets de derrière : *Il est dangereux d'*ACCOUER *un cerf quand ses andouillers ont acquis toute leur dureté.*

ACCOULINS s. m. pl. (a-kou-lain — rad. *couler*). Alluvions. Dans les pays de montagnes, Terres de toute nature précipitées dans les vallées par les fontes de neige. ‖ Atterrissements de rivière, servant à la fabrication de la brique.

— Agric. Méthode pour dessécher les marais et les étangs, en y conduisant des eaux chargées de terre.

ACCOUPLE s. f. (a-kou-ple — rad. *couple*). Vén. Lien dont on se sert pour accoupler les chiens de chasse.

— Par ext. Tout lien servant à accoupler différents objets.

ACCOUPLÉ, ÉE (a-kou-plé) part. pass. du v. Accoupler. Réuni par deux, rangé par couples, attaché deux à deux : *Bœufs* ACCOUPLÉS. *Chiens* ACCOUPLÉS. *Colonnes* ACCOUPLÉES. *Feuilles* ACCOUPLÉES.

— Par ext. Joint, réuni : *Le bonhomme et Nanon étaient* ACCOUPLÉS *par un gros gourdin, dont chaque bout reposait sur leur épaule droite et soutenait un câble auquel était attaché un barillet.* (Balz.)

— Fig. : *Ces deux mots sont mal* ACCOUPLÉS. (Lav.) *Les âmes humaines veulent être* ACCOUPLÉES *pour valoir tout leur prix.* (J.-J. Rouss.)

— Fam. et iron. : *Le mari et la femme sont bien accouplés,* L'un ne vaut pas mieux que l'autre, ou, Ils se trompent réciproquement.

— Physiol. Réuni à un individu de sexe différent, pour l'acte de la génération : *Les crapauds sont* ACCOUPLÉS *pendant sept ou huit jours.* (Lacép.)

— Archit. *Colonnes accouplées,* Placées deux à deux, très-près l'une de l'autre, et le plus souvent couronnées par le même tailloir, exhaussées sur la même plinthe, mais ayant des bases et des chapiteaux différents : *Des colonnes* ACCOUPLÉES *produisent sans doute un plus bel effet que si elles étaient isolées.* (B. de St-P.) *Quelques colonnes* ACCOUPLÉES, *qui portent la frise du chœur, sont d'un assez bon style.* (Chateaub.)

— Sculpt. *Têtes accouplées,* Adossées sur le même buste ou sur le même socle, comme le Mercure et la Minerve au musée Capitolin; Sérapis et Jupiter Ammon, Bacchus et Ammon, Mercure et Hercule, au musée du Vatican. Beaucoup de médailles représentent également des *têtes accouplées.*

— Chem. de fer. *Roues accouplées,* Réunies deux à deux pour augmenter la force du moteur, principalement dans les trains de marchandises.

— Jeu. Au trictrac, *Dames accouplées,* Deux dames sur la même flèche.

ACCOUPLEMENT s. m. (a-kou-ple-man — rad. *accoupler*). Action d'accoupler, de réunir deux à deux des animaux destinés à travailler ensemble : *Dans l'*ACCOUPLEMENT *des bœufs, des vaches, des chevaux, il faut avoir soin qu'ils soient de la même taille et de la même force, afin de conserver l'égalité du tirage.* (Encycl.)

— Par ext. Réunion, enchaînement de deux hommes dans certaines circonstances : ACCOUPLEMENT *des forçats. Les Tristans de Charles X avaient inventé l'*ACCOUPLEMENT *des écrivains avec les voleurs.* (L. Desnoyers.)

— Fig. Réunion, rapprochement de deux choses, de deux mots, de deux idées, etc. : *Armée et liberté sont deux mots dont l'*ACCOUPLEMENT *est un contre-sens prouvé par l'histoire.* (E. de Gir.) *Aussi, pendant sept années, ai-je étudié les effets de l'*ACCOUPLEMENT *du jour et des objets.* (Balz.) *L'homme d'affaires! que de choses dans l'*ACCOUPLEMENT *de ces deux substantifs!* (Edm. Texier.) ‖ Dans ce sens, le mot *accouplement* est souvent accompagné d'épithètes qui indiquent s'il est pris en mauvaise part.

— Physiol. Rapprochement, union des animaux mâle et femelle pour l'acte de la génération : *Le mulet vient de l'*ACCOUPLEMENT *de l'âne et de la jument. La durée de l'*ACCOUPLEMENT *varie à l'infini, en raison des espèces.* (D'Orbigny.) *L'indissoluble union de deux êtres appartenant à l'humanité ne doit pas s'assimiler à l'*ACCOUPLEMENT *des êtres inférieurs.* (G. Sand.)

Des colosses debout regardent autour d'eux
Ramper des monstres nés d'*accouplements* hideux.
V. HUGO.

— Fig. Se dit quelquefois des choses : *Ce gouvernement bâtard est né de l'*ACCOUPLEMENT *du monopole et de la corruption.* (Corm.)

. On voit dans la création
De noirs *accouplements* de choses monstrueuses
Essayant d'arriver à des formes heureuses.
A. BARBIER.

— Le mot *accouplement* se dit par mépris de l'homme et de la femme de mœurs et de conditions viles, pour les assimiler aux animaux : *Des cavités où l'on a dit que ces gens-là faisaient leurs* ACCOUPLEMENTS. (J.-J. Rouss.)

— Arts et mét. Arrangement de choses disposées deux à deux, comme roues, colonnes, têtes, etc. : *S'il est permis d'ajouter quelque chose aux inventions des anciens, l'*ACCOUPLEMENT *des colonnes mérite d'être reçu dans l'architecture comme ayant une beauté et une commodité considérables.* (Perrault.) *La colonnade du Louvre offre un exemple et un modèle d'*ACCOUPLEMENTS. (Millin.) *Cette série d'*ACCOUPLEMENTS *est un des plus grands charmes de la colonnade du Louvre.* (B. de St-P.) V. ACCOUPLÉ.

ACCOUPLER v. a. ou tr. (a-kou-plé — rad. *couple*). Attacher deux à deux; mettre deux animaux sous le même joug : ACCOUPLER *des chiens;* ACCOUPLER *des bœufs, des vaches. Au signal donné par la sonnerie du départ, faite par tous les piqueurs réunis, on* ACCOUPLAIT *les chiens et on les lançait en quête.* (A. de Gondrecourt.) *Il* A *le premier* ACCOUPLÉ *les animaux sous le joug.* (Andrieux.) ‖ Se dit quelquefois des forçats, des criminels qu'on attache deux par deux : *Il y a des esprits austères qui approuvent que l'on* ACCOUPLE *un écrivain à des galériens.* (Chateaub.)

— Absol. : *On doit* ACCOUPLER *serré, pour que les animaux tirent mieux.*

— Par ext. Joindre, attacher ensemble deux ou plusieurs choses : ACCOUPLER *du linge.* ACCOUPLER *des bateaux.*

— Fig. Réunir, rapprocher deux choses, deux mots, deux idées, etc. : ACCOUPLER *deux mots contradictoires, deux idées disparates. Il n'est point de partis au monde que je ne trouve en peu de temps le moyen d'*ACCOUPLER. (Mol.) *Vouloir* ACCOUPLER *la liberté à l'autorité est une œuvre aussi chimérique, aussi insensée que vouloir* ACCOUPLER *la lune à la terre.* (Hubaine.)

— Physiol. Apparier le mâle et la femelle, en vue de la reproduction : ACCOUPLER *des pigeons.* ACCOUPLER *un chardonneret et une serine. On est toujours sûr de former des races, lorsqu'on prend soin d'*ACCOUPLER *constamment des individus pourvus des particularités d'organisation dont on veut faire les caractères de ces races.* (Cuvier.)

— Fig. : *Fais des enfants, goûte l'amour dans la fange,* ACCOUPLE *ta misère à une autre misère; il en naîtra le crime : qu'importe!* (E. Sue.)

— Archit. *Accoupler des colonnes,* Les disposer deux à deux sur un même stylobate.

— Jeu. Au trictrac, *Accoupler ses dames,* Les disposer deux à deux sur les flèches du jeu.

S'accoupler, v. pr. Se mettre, être mis deux à deux : *Le chanteur voit comment les vers* S'ACCOUPLENT, *afin d'obtenir les demi-cadences.* (A. de Lafaye.)

— Physiol. En parlant des animaux, Se réunir par couples de sexe différent, se rapprocher pour l'acte de la génération : *Il est souvent arrivé que plusieurs animaux d'espèces différentes* SE SONT ACCOUPLÉS *librement et sans y être forcés.* (Buff.) *Les grenouilles* S'ACCOUPLENT *encore après qu'on leur a coupé la tête.* (Maquel.)

— Fig. Se joindre, se mêler, s'unir : *Un remords, ce souvenir fatal de chaque minute de votre vie, qui* S'ACCOUPLE *à vos rêves, qui vous éveille en sursaut...* (E. Sue.) *Le siècle de Louis XV est une orgie de taverne où la démence* S'ACCOUPLE *au vice.* (V. Hugo.)

ACCOURANT (a-kou-ran) part. prés. du v. Accourir :

Il voit fuir à grands pas ses naïades plaintives,
Qui toutes, *accourant* vers leur humide roi,
Par un récit affreux redoublent son effroi.
BOILEAU.

ACCOURCI, IE (a-kour-si) part. pass. du v. Accourcir : *Un bâton* ACCOURCI. *Un chemin* ACCOURCI.

Ses griffes vainement par Pussort *accourcies*
Se rallongent déjà.
BOILEAU.

— Fig. : *Le bras du Seigneur est-il* ACCOURCI?

(Ils) virent dès le matin leurs beaux jours *accourcis.*
MALHERBE.

— s. m. Abrégé. Se dit en parlant d'un livre : *Elle n'avait en sa possession que deux livres, le saint Evangile et un* ACCOURCI *de la Vie des saints.* (G. Sand.) Peu usité.

ACCOURCIE s. f. Mar. V. ACCOURSE.

ACCOURCIR v. a. ou tr. (a-kour-sir — rad. *court*). Rendre plus court, retrancher de la longueur : ACCOURCIR *une robe, un bâton,* etc.

— Par anal. Abréger : ACCOURCIR *une scène, un discours. Nous retranchons la préface, ou plutôt nous l'*ACCOURCISSONS *beaucoup.* (Volt.)

Le duc, à la harangue ayant les yeux baissés,
Vous la fait *accourcir* par un grand : C'est assez!
CORNEILLE.

‖ Rendre moins long : *Je ne pouvais durer nulle part; il me semblait qu'à force de changer de place, j'*ACCOURCIRAIS *le jour.* (Mme de Tencin.) ‖ *Accourcir son chemin,* Prendre une voie plus directe. ‖ Absol. Dans ce dernier sens : *Ce chemin* ACCOURCIT *beaucoup. Si vous prenez par les prés, vous* ACCOURCIREZ. (Trév.)

— Rendre brève, en parlant d'une syllabe : *Un Romain aurait sifflé un acteur qui eût allongé ou* ACCOURCI *une syllabe mal à propos.* (D'Olivet.)

— Fig. Faire paraître moins long :

Le chemin étant long et partant ennuyeux,
Pour l'*accourcir* ils disputèrent.
LA FONTAINE.

— Manég. *Accourcir la bride,* Tirer les

rênes par le bouton avec la main droite, en les faisant couler dans la main gauche.

— Chass. *Accourcir le trait*, Le ployer à demi ou tout à fait, pour retenir le limier.

S'accourcir, v. pr. Devenir plus court : *Cette robe* S'EST ACCOURCIE. *Je désirais que ma vie pût* S'ACCOURCIR *pour arriver à une si estimable vieillesse.* (Fén.) *Lorsque les jours* S'ACCOURCISSAIENT, *le roi travaillait le soir chez madame de Maintenon.* (St-Sim.)

— **Syn. Accourcir, abréger, raccourcir.** V. ABRÉGER.

— **Antonymes.** Allonger, prolonger, rallonger. — Paraphraser.

ACCOURCISSEMENT s. m. (a-kour-si-se-man — rad. *accourcir*). Diminution d'étendue ou de durée : *Cette allée sert beaucoup à l'*ACCOURCISSEMENT *du chemin.* (Acad.) *L'*ACCOURCISSEMENT *des jours est déjà très-sensible dans le mois de septembre.* (Acad.)

ACCOURIR v. n. ou intr. (a-kou-rir — lat. *accurrere*, même sens; formé de *ad*, vers; *currere*, courir. — *J'accours, tu accours, il accourt, nous accourons, vous accourez, ils accourent. J'accourais, nous accourions. J'accourus, nous accourûmes. J'accourrai, nous accourrons. J'accourrais, nous accourrions. Accours, accourons, accourez. Que j'accoure, que nous accourions. Que j'accourusse, que nous accourussions. Accourant, accouru, ue*). Venir promptement en un lieu ou vers quelqu'un : *Phalante* ACCOURAIT *au secours de son frère.* (Fén.) *Le prince Eugène* ACCOURUT *d'Italie.* (Volt.) *Ils* ACCOURAIENT *jusqu'au bas de la montagne pour les aider à la remonter.* (B. de St-P.) *Le cri de la douleur émeut les animaux, ils* ACCOURENT *pour se secourir.* (Buff.) *Le berger* ACCOURAIT *armé de son bâton.* (Florian.) *Il rassembla au son du tambour tous ses noirs esclaves de la Rose, qui* ACCOURURENT *tous comme une troupe de pintades, sous les fenêtres du balcon.* (Rog. de Beauv.) *Un peu d'or fait* ACCOURIR *la multitude, comme les pigeons d'une ferme s'empressent sous la main qui leur jette le grain.* (Chateaub.) *L'enfant se hâta d'*ACCOURIR *vers sa mère en lui tendant les bras.* (E. Sue.)

A vos genoux bientôt s'il *accourait* se rendre?
DUCIS.

— Fig., en parlant des choses : *La raison, le jugement, viennent lentement, les préjugés* ACCOURENT *en foule.* (J.-J. Rouss.) *Les organes s'usant bientôt, les infirmités, les maladies, les souffrances,* ACCOURENT *en foule.* (Lamenn.) *Dans toutes les luttes violentes, les intérêts* ACCOURENT *sur les pas des opinions exaltées.* (B. Const.) *De l'extrémité du désert* ACCOURT *un tourbillon.* (Chateaub.)

Du bout de l'horizon *accourt* avec furie
Le plus terrible des enfants
Que le Nord eût portés jusque-là dans ses flancs.
LA FONTAINE.

— Suivi d'un infinitif, s'emploie avec ellipse de la prép. *pour* : *On* ACCOURT *lui dire qu'il est nommé à un évêché.* (La Bruy.) *Après avoir retrouvé le magnétisme, Mesmer vint en France, où, depuis un temps immémorial, les inventeurs* ACCOURENT *faire légitimer leurs découvertes.* (Balz.)

— **Gramm.** Le verbe *accourir* se conjugue avec l'auxil. *être* quand l'action est considérée comme étant suivie d'un séjour, d'une station plus ou moins prolongée. Il prend l'auxil. *avoir* quand on ne considère l'action que dans le temps même de son accomplissement : *Il* EST ACCOURU *pour me secourir. J'ai vu avec plaisir l'empressement avec lequel ils* ONT ACCOURU. Souvent même on emploie l'un ou l'autre auxiliaire à peu près indifféremment.

ACCOURRES s. f. pl. (a-kou-re — rad. *accourir*). Chass. Plaines ou landes situées entre deux bois, et dans lesquelles on place les chiens qui doivent coiffer l'animal au débucher.

ACCOURSE s. f. (a-kour-se — rad. *cours*). Archit. Galerie extérieure par laquelle on communique dans les appartements.

— Mar. Nom de trois passages ménagés à fond de cale dans toute la longueur d'un navire, un au milieu, et un sur chaque côté. ‖ On dit aussi ACCOURCIE.

ACCOURU, UE (a-kou-ru) part. pass. du v. Accourir : *L'église et la petite place qui se trouve devant le portail furent pleines de gens* ACCOURUS *de plus de dix lieues à la ronde.* (Balz.) *Les maîtres de la maison,* ACCOURUS *au bruit qui se faisait, calmèrent le mystifié.* (F. Soulié.)

Tels, en foule *accourus* la veille des batailles,
Des vautours ont senti l'odeur des funérailles.
DELILLE.

ACCOUS, ch.-lieu de cant. (B.-Pyr.), arrond. d'Oloron; popul. aggl. 1,240 hab. — pop. tot. 1,505 hab. Eaux minérales.

ACCOUSINÉ, ÉE (a-kou-zi-né) part. pass. du v. Accousiner.

ACCOUSINER v. a. ou tr. (a-kou-zi-né — rad. *cousin*). Fam. Traiter de cousin, de parent, d'allié. ‖ S'empl. aussi pronominalem. : *Ils* S'ACCOUSINENT *à chaque phrase.*

S'accousiner, v. pr. Se traiter de cousin, etc.

ACCOUTRÉ, ÉE (a-kou-tré) part. pass. du v. Accoutrer. Habillé, vêtu : *C'étaient des jeunes gens fort bien* ACCOUTRÉS, *et jouant parfaitement leurs rôles.* (G. Sand.) *De temps en temps, un homme* ACCOUTRÉ *d'une casaque jaune et rouge faisait faire le cercle.* (V. Hugo.) *L'un de ces personnages était bizarrement* ACCOUTRÉ *de maint oripeau oriental.* (V. Hugo.) *Cette femme aime les élégants, les gens à la mode, et tout serait perdu, si elle te voyait* ACCOUTRÉ *de la sorte.* (Scribe.) ‖ S'emploie presque toujours dans un sens défavorable.

— Fig. Arrangé, disposé, représenté : *Les personnages ainsi* ACCOUTRÉS *par M. de Tressan ressemblent à peu près à leur type héroïque et naïf.* (Ch. Nod.) ‖ *Il a été accoutré de toutes pièces*, Il a été maltraité en paroles ou en actes.

— **Syn. Accoutré, affublé.** *Accoutré* désigne une sorte de recherche bizarre et de mauvais goût dans la manière dont on s'est habillé. *Affublé* marque simplement qu'on s'est vêtu sans soin et à la hâte.

ACCOUTREMENT s. m. (a-kou-tre-man — rad. *accoutrer*). Le vêtement considéré dans son ensemble : *Ils ne portaient ni cotte d'armes, ni cuirasse, ni buffleterie, ni dague, ni rien de ce qui constituait alors l'*ACCOUTREMENT *militaire.* (E. Sue.) *Mazurke se fit conduire chez un tailleur et troqua son costume déchiré, souillé, impossible, contre un* ACCOUTREMENT *complet de dandy.* (P. Féval.) ‖ Se prend souvent en mauvaise part et se dit d'un vêtement arrangé bizarrement : *L'intendant qui devait accompagner le roi, fut choqué de l'*ACCOUTREMENT *de messieurs les scrittori.* (P.-L. Cour.) *Il pensait racheter la mesquinerie de son bizarre* ACCOUTREMENT *par le déploiement de ses richesses intellectuelles.* (Balz.) *Il est impossible qu'un Palmarosa apparaisse pour la première fois à ses cousins germains dans l'*ACCOUTREMENT *d'un manœuvre.* (G. Sand.) *L'habitude de voir sans cesse de brillantes étoffes, d'élégantes toilettes, lui rendit de plus en plus odieux le lourd* ACCOUTREMENT *dont sa mère l'affublait.* (Fr. Soulié.) *Le grand patron saint Serge ne nous apparaît déjà plus que sous l'*ACCOUTREMENT *sauvage d'un Kalmouk.* (Fr. Ducros.)

— Fig. et poétiq. S'est dit des feuilles, du feuillage en général :

Les forêts ont repris leur vert *accoutrement.*
PH. DESPORTES.

— **Syn. Accoutrement, habillement, habit, vêtement.** Le *vêtement* se dit de ce qui a pour destination de couvrir le corps : *Le magistrat doit veiller à ce que l'esclave ait sa nourriture et son* VÊTEMENT. (Montesq.) L'*habit* désigne le vêtement quant à sa forme et à son apparence : *Un ministre de Dieu, qui n'a de sa profession que le caractère et l'*HABIT *sans en avoir la sainteté et le zèle...* (Bourdal.) L'*habillement* désigne la manière de s'habiller qui est propre à une personne : *Le jour de la représentation venu, chaque acteur ne s'occupa que de son* HABILLEMENT. (Le Sage.) L'*accoutrement* est un habillement singulier, bizarre, ridicule : *Ce serait un beau spectacle que l'Europe en capuchon et en masque avec deux petits trous ronds devant les yeux! Pense-t-on de bonne foi que Dieu préfère cet* ACCOUTREMENT *à un justaucorps?* (Volt.)

— **Epithètes.** Original, singulier, étrange, bizarre, plaisant, ridicule, risible, grotesque, vilain, indescriptible, bel, joli, drôle, fantasque.

ACCOUTRER v. a. ou tr. (a-kou-tré — étym. dout. : du vieux germanique *kutten*, couvrir, d'où le français *cotte*; — ou du lat. *cultus*, ornement, parure. Suivant Diez, de *coudre, cousture, custos*, gardien, qui a fait *coustre*, lequel serait devenu *cuistre*, en prenant un sens défavorable. Le *coustre*, dit Génin, était chargé de mettre en ordre les ornements de l'église; de là *accoustrer, accoutrer*, c.-à-d. arranger, mettre en ordre, comme faisait le *coustre*). Parer, orner, habiller, mais sans goût et d'une manière ridicule : *Il y avait des singes qu'on* AVAIT ACCOUTRÉS *en charlatans.* (D'Ablanc.)

— Par ext. Maltraiter :

Ce ne fut tout, car à grands coups de gaule,
De horions laidement l'*accoutra.*
LA FONTAINE.

— Fig. et fam. Maltraiter quelqu'un en paroles, en dire beaucoup de mal : *On l'*A *joliment* ACCOUTRÉ. *La critique l'*A ACCOUTRÉ *de toutes pièces.*

S'accoutrer, v. pr. S'habiller, se parer d'une façon grotesque : *Elle* S'EST ACCOUTRÉE *d'une manière bien ridicule.* (Acad.)

ACCOUTREUR, EUSE s. (a-kou-treur, euze — rad. *accoutrer*). Techn. Ouvrier tireur d'or, qui resserre et polit le trou de la filière dans laquelle passe le trait.

ACCOUTUMANCE s. f. (a-kou-tu-man-se — rad. *accoutumer*). Action de s'accoutumer, résultat de cette action : *L'*ACCOUTUMANCE *nous ôte ce qu'il y a de plus vif dans le sentiment.* (Boss.) *Les répugnances diminuent par l'*ACCOUTUMANCE. (Nicole.) *L'oreille est de tous les sens le plus docile à l'*ACCOUTUMANCE *et le plus rebelle à la nouveauté.* (La Harpe.)

L'*accoutumance* ainsi nous rend tout familier.
LA FONTAINE.

‖ Ce mot, qu'employaient souvent nos meilleurs écrivains, n'aurait pas dû vieillir. On a préféré le tourner en ridicule : *J'en ai l'*ACCOUTUMANCE.

— **Syn. Accoutumance, coutume, habitude, us, usage.** En obéissant à l'*habitude*, on cède à une impulsion naturelle : *Priez pour obtenir le courage et la force qui vous manquent pour vaincre votre goût et votre longue* HABITUDE. (Fén.) La *coutume* est une manière d'agir très-générale, qu'on trouve partout : *Charles XII avait fait la guerre d'une manière nouvelle ; il ne se laissait conduire en rien par la* COUTUME. (Volt.) L'*usage* est quelque chose de plus restreint : *Les* USAGES *particuliers de chaque seigneurie formaient le droit public.* (Volt.) L'*accoutumance* est l'action de se familiariser avec une chose : *Un esprit abattu et comme dompté par l'*ACCOUTUMANCE *au joug...* (Boil.) *Us* ne se dit que familièrement et presque toujours ironiquement : *Je me suis tellement appliqué à ma profession, que cela m'a fait négliger d'apprendre les* US *et coutumes de la galanterie.* (Le Sage.) De plus, ce mot est presque toujours joint au mot *coutumes*.

ACCOUTUMANT (a-kou-tu-man) part. prés. du v. Accoutumer : *On prépare l'avenir des enfants en les* ACCOUTUMANT *au travail.*

... Je rendis ainsi mon esprit parasite,
L'*accoutumant* au vol, le greffant sur autrui.
A. DE MUSSET.

ACCOUTUMÉ, ÉE (a-kou-tu-mé) part. pass. du v. Accoutumer. Qui est habitué : *C'est une fille* ACCOUTUMÉE *à vivre de salade, de lait, de fromage.* (Mol.) *Les rois sont* ACCOUTUMÉS *à la flatterie.* (Fén.) *Ces vieilles troupes* ACCOUTUMÉES *au carnage...* (Fléch.) *Une femme* ACCOUTUMÉE *à tant de mollesse et de plaisirs...* (Volt.) *Nous sommes* ACCOUTUMÉS *à mépriser ce qui est au-dessous de nous.* (B. de St-P.) *Cette race, disent les riches, vit ainsi depuis des siècles; elle est patiente, elle est* ACCOUTUMÉE *au servage, elle ne demande rien, elle se résigne; ne soyez donc pas plus de son parti qu'elle n'en est elle-même.* (E. Sue.)

Au plaisir de vous voir mon âme *accoutumée*
Ne vit plus que pour vous.
RACINE.

‖ Suivi d'un nom, et dans le sens de Familiarisé, habitué, il régit la prép. *avec* ou la prép. *à* : *Le voilà* ACCOUTUMÉ À *sa nouvelle fortune. Il est aujourd'hui* ACCOUTUMÉ AVEC *sa nouvelle famille.* (Balz.)

Crois-tu donc qu'avec nous ton cœur *accoutumé*
Puisse ainsi s'arracher aux délices qu'il aime?
RACINE.

‖ Suivi d'un infinitif, se construit quelquefois avec la prép. *de* : *On est* ACCOUTUMÉ DE *se laisser aller au plaisir.* (Boss.) *Des docteurs qui n'étaient pas* ACCOUTUMÉS DE *se trouver en si grand nombre...* (Volt.)

— Absol. Habituel, ordinaire : *On invitait un des pères à faire en commun la prière* ACCOUTUMÉE. (Chateaub.) *Les peuples se sont écartés de leur route* ACCOUTUMÉE ; *un abîme s'est ouvert sous leurs pas.* (Guiz.) *L'esclavage régulier,* ACCOUTUMÉ, *indolent, était la loi du vieux monde.* (Ste-Beuve.)

La voix *accoutumée* est douce à notre oreille;
Chaque jour s'embellit du bonheur de la veille.
A. GUIRAUD.

. . . Et vous tous, jeune et brillante armée,
Où la vertu trouvait sa garde *accoutumée.*
PONSARD.

‖ Se dit aussi des personnes et des animaux : *Au milieu d'un petit nombre de témoins domestiques et* ACCOUTUMÉS... (Mass.)

Quelques-uns, dans nos murs, hôtes *accoutumés*,
Se plaisent dans nos cours.
DELILLE.

— **À l'accoutumée**, loc. adv. A l'ordinaire, comme on a coutume de faire : *Il en a usé* À L'ACCOUTUMÉE. (Acad.) *La députation du parlement était de quatre présidents à mortier et de quatre conseillers* À L'ACCOUTUMÉE. (St-Sim.) *David jouait de la harpe devant Saül; comme* À L'ACCOUTUMÉE. (Volt.)

ACCOUTUMER v. a. ou tr. (a-kou-tu-mé — rad. *coutume*). Faire prendre une habitude, habituer : ACCOUTUMEZ *l'homme à raisonner juste en tout.* (Mme de Maint.) *L'étude de la critique* ACCOUTUME *l'esprit à chicaner.* (St-Evrem.) *Il faut* ACCOUTUMER *les enfants à l'obéissance, au travail, à la sobriété.* (Fén.) *Les enfants qu'on* ACCOUTUME *à être applaudis conservent l'habitude de juger avec précipitation.* (Fén.) *La chasse endurcit le cœur aussi bien que le corps ; elle* ACCOUTUME *au sang et à la cruauté.* (J.-J. Rouss.) *Le plus grand mal que puisse nous faire un ennemi, c'est d'*ACCOUTUMER *notre cœur à la haine.* (Boiste.)

La main qui les opprime, et que vous soutenez,
Les *accoutume* au joug que vous leur destinez.
CORNEILLE.

— Peut s'employer sans complément direct : *La solitude* ACCOUTUME *à la réflexion.*

— **Avoir accoutumé**, v. n. ou intr. Avoir coutume. Ne s'empl. qu'aux temps composés : *Quelles précautions* N'AVAIT-*il pas* ACCOUTUMÉ *de prendre!* (Fén.) *Allons, monsieur, on voit bien que vous* N'AVEZ *pas* ACCOUTUMÉ *de parler à des visages.* (Mol.) *Vous* AVEZ ACCOUTUMÉ *de nous honorer de votre présence.* (Fléch.) *Richelieu* N'AVAIT *pas* ACCOUTUMÉ *de trouver de la résistance, ou de la souffrir impunément.* (Péliss.) ‖ Se dit quelquefois des choses inanimées : *Ces terres, ces arbres* AVAIENT ACCOUTUMÉ *de produire beaucoup.* (Acad.) *L'automne* N'AVAIT *pas* ACCOUTUMÉ *d'être si pluvieux.* (Acad.)

— Absol. : *Faites comme vous* AVEZ ACCOUTUMÉ. (Acad.)

Mêlons, comme les Grecs *avaient accoutumé*,
Le parfum de la rose et le vin parfumé.
PONSARD.

S'accoutumer, v. pr. S'habituer, prendre l'habitude : *Je ne puis* M'ACCOUTUMER *à vous savoir à deux cents lieues de moi.* (Mme de Sév.) *On* S'ACCOUTUME *à regarder comme des nécessités de la vie des choses superflues.* (Fén.) *On* S'ACCOUTUME *à bien parler en lisant souvent ceux qui ont bien écrit.* (Volt.) *Louis XIV se forma et* S'ACCOUTUMA *lui-même au travail.* (Volt.) *On* S'ACCOUTUME *à penser comme ceux que l'on croit ses amis.* (Paliss.) *Les hommes ont la malheureuse facilité de* S'ACCOUTUMER *à tout, excepté au repos et au bonheur.* (Fonten.) *L'éléphant* S'ACCOUTUME *aisément à l'homme.* (Buff.) *Les gouvernements* S'ACCOUTUMENT *à l'indolence et au repos.* (Ballanche.)

Ah! ma sœur, puisqu'enfin mon destin éclairci
Veut que je *m'accoutume* à vous nommer ainsi.
CORNEILLE.

‖ Se construit quelquef., mais rarement, avec la prép. *de* : *On* S'ACCOUTUME DE *donner, comme le monde, des noms adoucis à toutes les passions.* (Mass.) *Il vous importe de* VOUS ACCOUTUMER *de bonne heure* DE *haïr l'injustice.* (Volt.) ‖ Se familiariser, suivi de la prép. *avec* : *Je ne saurais* M'ACCOUTUMER AVEC *ces gens-là.* (Lav.) *Saint François de Paule* S'ACCOUTUME AVEC *Dieu; il ne connaît que lui.* (Boss.) *Il faut* S'ACCOUTUMER *de bonne heure* AVEC *ces sortes d'idées, si on veut se les rendre familières.* (Condillac.)

— Absol. Commencer à se plaire dans un lieu : *Je* M'ACCOUTUME *de jour en jour dans mon nouveau logement.*

— **Syn. S'accoutumer à, s'accoutumer avec.** *S'accoutumer à* se dit en parlant des choses qui n'inspirent pas trop de répugnance : *On* S'ACCOUTUME AU *bruit,* AU *mauvais temps,* À *la chaleur. L'accoutumance à* est le résultat du temps et de l'habitude. *S'accoutumer avec* est spécial et a rapport à un objet avec lequel on finit par se familiariser. *L'accoutumance avec* offre de la résistance et demande quelques efforts : *On* S'ACCOUTUME *peu à peu* AVEC *les maux les plus pénibles qu'on voit venir de loin.* (Fén.)

— **Antonymes.** Désaccoutumer, déshabituer.

ACCOUVÉ, ÉE (a-kou-vé) part. pass. du v. Accouver. Accroupi, immobile comme une poule qui couve : *Cet homme est resté tout l'hiver* ACCOUVÉ *au coin du feu.* (Trév.) Fam. et peu usité.

ACCOUVER v. a. ou tr. (ak-kou-vé — rad. *couver*). Préparer à un oiseau un nid avec des œufs, pour qu'il couve : ACCOUVER *une poule.* ‖ Neutralem. Couver : *Cette poule* ACCOUVE.

S'accouver, v. pr. Commencer à couver, en parlant des oiseaux : *Ces poules* S'ACCOUVENT.

ACCRA, ville d'Afrique, cap. du petit roy. de ce nom, sur la côte d'Or; 4,000 hab.; le roy., environ 15,000. Plusieurs forts appartiennent aux Anglais, aux Hollandais ou aux Danois.

ACCRÉDITANT (a-kré-di-tan) part. prés. du v. Accréditer.

ACCRÉDITATION s. f. (a-kré-di-ta-si-on — rad. *accréditer*). Action d'accréditer auprès d'un gouvernement étranger un délégué diplomatique, légat, nonce, ambassadeur, ministre plénipotentiaire, résident ou chargé d'affaires. ‖ Action de donner du crédit, une bonne réputation commerciale : *L'exactitude dans les payements contribue beaucoup à l'*ACCRÉDITATION *d'une maison de commerce.* ‖ Le mot *crédit* est plus usité, mais moins expressif.

ACCRÉDITÉ, ÉE (a-kré-di-té) part. pass. du v. Accréditer). En crédit, en réputation, en grand renom : *Est-ce donc un prodige qu'un sot riche et* ACCRÉDITÉ? (La Bruy.) *Le duc de Rohan était le chef le plus* ACCRÉDITÉ *des huguenots.* (Volt.) *Ce livre puissant, mais odieux, avait élevé M. de Chateaubriand au rang des favoris les plus* ACCRÉDITÉS *de la Restauration.* (Lamart.) *J'ai vécu dans l'intimité de plusieurs des femmes les plus* ACCRÉDITÉES *de Paris.* (H. Beyle.) *Le père de cette jeune fille ne veut pour gendre qu'un homme* ACCRÉDITÉ, *distingué dans le gouvernement.* (A. Duval.)

Deux fripons à brevet, brigands *accrédités*,
Epuisaient contre moi leurs lâches cruautés.
VOLTAIRE.

‖ Qui trouve beaucoup de créance, en parlant des choses : *L'opinion la plus* ACCRÉDITÉE *était que le ministère allait tomber. Il voit l'iniquité dominante, l'indignité honorée,* ACCRÉDITÉE, *toute-puissante.* (Bourdal.) *La vérité, pour s'établir sur la terre, a souvent eu à combattre des erreurs* ACCRÉDITÉES, *qui ont été funestes à ceux qui l'ont fait connaître.* (La Place.) *Ce que je viens de vous dire est une histoire* ACCRÉDITÉE *parmi les paysans.* (G. Sand.) *Voilà, suivant une opinion* ACCRÉDITÉE *et vraisemblable, quel est le dessein de la cour.* (Dulaure.) *D'après une opinion* ACCRÉDITÉE *dans le* XVIIe *siècle, on voulait que les mots français vinssent des mots italiens correspondants.* (Littré.) *Hume regrettait la France, où l'esprit philosophique lui semblait si* ACCRÉDITÉ. (Villem.) ‖ Etayé, recommandé : *Il est difficile de réfuter des erreurs* ACCRÉDITÉES *par l'opinion publique.* (B. de St-P.) *De puissantes démarches,* ACCRÉDITÉES *du nom du roi d'Angleterre, firent échouer le bill de l'Inde.* (Villem.)

— Chancell. Constitué légalement et officiellement. Se dit d'un agent diplomatique à qui l'on donne des lettres de créance auprès d'une puissance étrangère : *Les ambassadeurs ne peuvent être* ACCRÉDITÉS *que par le souve-*

rain. Le maréchal Mortier venait d'être ACCRÉDITÉ *comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire auprès de la cour de Russie.*

ACCRÉDITER v. a. ou tr. (a-kré-di-té — rad. *crédit*). Mettre en crédit, en bonne réputation, inspirer la confiance : *L'exactitude à payer est ce qui* ACCRÉDITE *le plus les commerçants.* (Acad.) ‖ Donner de l'autorité, rendre vraisemblable : *Le raisonnement démontre la vérité, mais il* ACCRÉDITE *quelquefois l'erreur.* (Portalis.) *Rien n'*ACCRÉDITE *plus les faux bruits que le silence.* (B. Const.) *Vous-même, vous* AVIEZ ACCRÉDITÉ *ce bruit.* (Alex. Dum.)

— Fig. Mettre en vogue, propager : *L'oisiveté engendre quelquefois les vices ; mais c'est l'ignorance qui les* ACCRÉDITE *et les perpétue.* (La Bruy.)

— Comm. *Accréditer un commissionnaire, un voyageur*, Leur ouvrir un crédit dans une maison de banque ou auprès d'un correspondant, pour une somme déterminée et quelquefois même illimitée.

— Chancell. Donner des lettres de créance : *Oxenstiern fit Grotius ambassadeur de Suède et l'*ACCRÉDITA *auprès de Richelieu.* (Lerminier.) *Demain, lord Strafford aura l'honneur de remettre à Sa Majesté les lettres qui l'*ACCRÉDITENT *en qualité d'ambassadeur extraordinaire près du sultan.* (Journ.)

S'accréditer, v. pr. Obtenir du crédit, de l'influence, de la réputation : *Ce marchand commence à* S'ACCRÉDITER. (Acad.) *Il savait combien il lui était important, pour la conversion des fidèles, de* S'ACCRÉDITER *dans leurs esprits.* (Bourdal.) *Ils n'emploient que trop souvent l'imposture pour* S'ACCRÉDITER *dans l'esprit des peuples.* (Barthél.)

— Fig. Se propager, obtenir créance : *C'est ainsi que l'erreur* SE SERA ACCRÉDITÉE. (Volt.) *Promulguées par le talent, accueillies par l'enthousiasme, les réformes se répandent,* S'ACCRÉDITENT, *passent d'une littérature dans une autre, et agissent sur les esprits et les mœurs bien des années avant d'être introduites par les lois.* (Villem.)

. . . . On dirait que pour *s'accréditer*
La fable en sa naissance ait voulu l'imiter.
L. RACINE.

— **Antonymes**. Décréditer, discréditer.

ACCRÉDITEUR s. m. (a-kré-di-teur — rad. *accréditer*). Comm. Celui qui donne sa garantie en faveur d'un tiers pour une somme quelconque.

ACCRÉMENTITIEL, ELLE adj. (a-kré-man-ti-si-èl — rad. *accrémentition*). Physiol. Nom donné par Burdach à un mode de génération que présentent un grand nombre de végétaux et d'animaux inférieurs, et qui consiste en ce qu'une partie organique se détache de l'individu par lequel elle a été formée et avec lequel elle ne faisait qu'un primitivement, pour constituer un nouvel individu et vivre d'une vie indépendante.

ACCRÉMENTITION s. f. (a-kré-man-ti-si-on — du lat. *accrementum*, accroissement). Physiol. *Génération par accrémentition*, Genèse d'éléments anatomiques se formant entre ceux qui existent déjà et semblables à eux, à l'aide d'un blastème fourni par les vaisseaux. C'est de cette façon que le nombre des éléments anatomiques augmente, et par conséquent que s'accroissent les divers tissus dont l'ensemble constitue un organisme.

ACCRESCENT, ENTE adj. (a-krèss-san, an-te — du lat. *accrescens*, qui croît). Bot. Se dit des parties de la fleur autres que l'ovaire, qui prennent de l'accroissement après la fécondation, comme dans les anémones et les clématites.

ACCRÊTÉ, ÉE adj. (a-krê-té — rad. *crête*). Qui est d'une fierté excessive : *Cette fille était si* ACCRÊTÉE *qu'elle n'eût point voulu traiter le roi de cousin.* (G. Sand.) ‖ Ce néologisme expressif, que l'auteur met dans la bouche d'un paysan, est pris par comparaison du coq, qui porte fièrement la *crête*.

ACCRÉTION s. f. (a-krè-si-on — du lat. *accretio*, accroissement). Action de croître, de se développer. Quelques auteurs expriment spécialement par ce mot l'accroissement par juxtaposition, dans les minéraux. (V. ACCROISSEMENT.) ‖ S'emploie aussi comme synonyme d'*augmentation* : *L'*ACCRÉTION *du poids d'un corps.* (Dict. de la Conv.)

ACCROC s. m. (a-kro — rad. *croc*). Déchirure faite par ce qui accroche, comme clou, épine, etc. : *Les hommes raccommodaient les* ACCROCS *faits au décor.* (G. Sand.) *En dérangeant une énorme et pesante table de bois sculpté, j'ai fait un* ACCROC *au tapis.* (A. Karr.) *Elle est toujours occupée à ranger et à déranger son linge ; le moindre* ACCROC *fait sa douleur.* (A. Houss.)

— Fig. Tache, souillure : *Cette fille a fait un* ACCROC *à sa réputation. Tous deux avaient un même* ACCROC *à leur naissance.* (Balz.) *Il faut lui apprendre à ne pas faire d'*ACCROCS *à l'honneur d'un gentilhomme.* (Mérimée.) *Les moments où ils ne prient pas Dieu, ils les emploient à médire de nous, et font de rudes* ACCROCS *à notre renommée.* (D.-Hinard.) ‖ Fam. Obstacle, embarras, difficulté imprévue : *Je ne prévoyais pas tous ces* ACCROCS. *Cette négociation allait bien, mais il est survenu un* ACCROC.

— Manuf. Partie dépolie d'une glace.

ACCROCHAGE s. m. (a-kro-cha-je — rad. *croc*). Action d'accrocher, résultat de cette action : *Cet* ACCROCHAGE *a été fâcheux.* (Legoarant.)

— Techn. Opération qui, dans la fabrication des châles, consiste à mettre la carte en contact avec le métier.

ACCROCHANT (a-kro-chan) part. prés. du v. Accrocher :

Nos braves *s'accrochant* se prennent aux cheveux.
BOILEAU.

ACCROCHANT, ANTE adj. (a-kro-chan, an-te — rad. *croc*). Qui sert à accrocher, à arrêter ; qui est muni d'aspérités crochues : *Clou* ACCROCHANT. *Machine* ACCROCHANTE.

— Bot. Se dit des surfaces munies de petites aspérités : *Tige* ACCROCHANTE.

ACCROCHE s. f. (a-kro-che — rad. *croc*). Agrafe, attache, croc. Peu usité.

— Fig. Difficulté, embarras : *Il surviendra quelque* ACCROCHE.

ACCROCHÉ, ÉE (a-kro-ché) part. pass. du v. Accrocher. Attaché, suspendu : *Laine* ACCROCHÉE *aux buissons, aux ronces du chemin. Quelques matelots nageaient dispersés sur le gouffre immense ; les autres se tenaient* ACCROCHÉS *aux cordages.* (Chateaub.) *Une quantité de miniatures étaient* ACCROCHÉES *à la cheminée.* (E. Sue.) *A l'arête d'un rocher était resté* ACCROCHÉ *le bonnet phrygien d'un des matelots naufragés.* (Alex. Dum.) *Vous les mangerez, s'écria-t-il en allant chercher son sabre* ACCROCHÉ *près d'une des croisées de la salle.* (L. Gozlan.) *Il avait trouvé un matin,* ACCROCHÉE *au lit de sa femme, une montre anglaise.* (H. Beyle.) ‖ Absol. : *Votre diamant est mal* ACCROCHÉ, *il va tomber.* (Balz.) ‖ Popul. Mis au mont-de-piété : *Il y a quinze jours que sa montre est* ACCROCHÉE. *Ah! ah! les bibelots sont* ACCROCHÉS ! (X. de Montépin.)

— Par ext. Pendu, pendant à : *Je vous ai parlé d'un homme pendu à Kaleti : il y en avait une douzaine* ACCROCHÉS *aux arbres près de mon camp, sur le bord de la rivière.* (V. Jacquemont.) *Il pensait que son fils pourrait demain être* ACCROCHÉ *à une de ces potences.* (E. Sue.) *On voyait encore flotter au loin quelques pans de brouillards* ACCROCHÉS *aux rameaux dépouillés des grands arbres.* (H. Castille.) ‖ Arrêté brusquement par un obstacle quelconque : *Robe* ACCROCHÉE *à une ronce, à des épines.* ‖ Arrêté par suite d'un choc, d'une rencontre : *Voitures* ACCROCHÉES *au détour d'une rue.* ‖ Fam. Se dit d'un importun dont on ne peut se débarrasser : *Cet homme est* ACCROCHÉ *à moi.* ‖ Attaché par quelque passion :

Mais aux hommes par trop vous êtes *accrochées*.
MOLIÈRE.

— Fig. Retardé, interrompu : *Affaire, entreprise* ACCROCHÉE. *Notre procès demeura* ACCROCHÉ *jusqu'à l'hiver suivant.* (St-Sim.) *Ma vie a été misérablement* ACCROCHÉE *aux buissons de ma route.* (Chateaub.)

— Loc. pop. et prov. *Être accroché à un clou par terre*, Se dit, par plaisanterie, d'une chose qui est tombée et qui traîne à terre.

ACCROCHE-CŒUR s. m. (a-kro-che-keur). Petite mèche de cheveux lissée, bouclée et collée sur la tempe. C'est dans la toilette de la femme un accessoire séduisant, d'où son nom : *Il trouva Catherine trônant déjà dans son fauteuil de cuir d'Irlande, les cheveux lissés et relevés, ses* ACCROCHE-CŒURS *collés aux tempes.* (X. Saintine.) *Ses longs cheveux bruns, relevés sur les tempes, formaient, à la hauteur de ses petites oreilles nacrées, deux* ACCROCHE-CŒURS *irrésistibles.* (X. de Montépin.) *Les Muses aux* ACCROCHE-CŒURS *provoquants se drapaient dans des rideaux de calicot rouge.* (Pigalle.) *Des* ACCROCHE-CŒURS *à suspendre les amours de toutes les Espagnes.* (Th. Gaut.)

Sur mes nombreux adorateurs,
Dirigeons nos *accroche-cœurs*.
FESTEAU.

Ravivant les langueurs nacrées
De tes yeux battus et vainqueurs,
En mèches de parfums lustrées
Se courbent deux *accroche-cœurs*.
TH. GAUTIER.

— *En accroche-cœur*, En forme d'accroche-cœur : *Il avait les cheveux tournés* EN ACCROCHE-CŒUR *sur les tempes, et un cachet de montre en cornaline sur le ventre.* (A. Karr.) *De leur tête pendaient deux nattes de cheveux que terminait une mèche aiguisée* EN ACCROCHE-CŒUR. (Th. Gaut.)

ACCROCHEMENT s. m. (a-kro-che-man — rad. *croc*). Action d'accrocher, de s'accrocher ; état d'une chose accrochée : *L'*ACCROCHEMENT *de deux voitures.*

— Fig. Difficulté, embarras : *Il surviendra bien des* ACCROCHEMENTS *avant que cette affaire soit terminée.*

— Horlog. Vice de l'échappement qui fait arrêter une montre, une pendule.

ACCROCHER v. a. ou tr. (a-kro-ché — rad. *croc*). Attacher, suspendre à un croc, à un crochet, à un clou : *Ce sont des tablettes en bois que l'on* ACCROCHE *à tous les coins de rue, la veille des exécutions.* (Alex. Dum.) *Un Italien qui aime un tableau l'*ACCROCHE *en face de son lit, pour le voir en s'éveillant.* (H. Beyle.) *Mon fils n'a pas voulu que le cocher descendît, et a mis pied à terre pour* ACCROCHER *le trait.* (Balz.) ‖ Par ext. Pendre : *La populace en furie se rua sur lui, puis l'*ACCROCHA *à la lanterne.* ‖ Retenir par quelque pointe crochue : *Une branche* AVAIT ACCROCHÉ *le bas de son manteau.* (G. Sand.) *Occupée à dégager sa longue jupe des ronces qui l'*ACCROCHAIENT, *elle avançait lentement.* (G. Sand.) ‖ Heurter, arrêter, en parlant de voitures : *Cette charrette, si vous ne vous détournez, va* ACCROCHER *votre cabriolet. Il conduisit son cheval comme s'il n'avait jamais mené ; il* ACCROCHA *des voitures et il donna contre une borne dans la place Louis-XV.* (Balz.)

D'un carrosse en tournant il *accroche* une roue.
BOILEAU.

‖ Saisir avec force : *Il* ACCROCHA *une branche pour ne pas tomber. Par les évolutions de leurs muscles, les reptiles* ACCROCHENT *les corps qu'ils rencontrent.* (Fén.) ‖ Entreprendre quelqu'un, l'arrêter quand il passe : *Sa rivale n'avait pas manqué de l'*ACCROCHER *de conversation.* (Hamilt.) *Je vois arriver mon valet avec un nouveau quidam qu'il vient d'*ACCROCHER. (Le Sage.) *Son père l'*ACCROCHA *au passage, et, l'amenant malgré elle, nous la présenta.* (G. Sand.)

— Fam. et pop. Mettre au mont-de-piété : *Il* A ACCROCHÉ *sa montre, ses bijoux, son linge.*

— Fig. Retarder, susciter des obstacles : *On* A ACCROCHÉ *cette affaire.* ‖ Attirer à soi, obtenir par ruse, par adresse : *Il* A ACCROCHÉ *une bonne place. En Italie, faire l'amour, ce n'est pas, comme à Paris,* ACCROCHER *un regard ou un serrement de main.* (H. Beyle.) *Les filles suivaient volontiers la compagnie de cette belle, parce qu'il y pleuvait des garçons à choisir, et que de temps en temps elles y* ACCROCHAIENT *un mari pour leur compte.* (G. Sand.)

Nous ferons bien payer les dettes au bonhomme,
Et nous *accrocherons* encore quelque somme.
ANDRIEUX.

‖ Gagner, contracter, recevoir par accident : *Il* A ACCROCHÉ *une mauvaise fièvre en Afrique. Il* A ACCROCHÉ *là quelques bons horions.*

— Mar. Aborder un vaisseau en y jetant des grappins.

— Horlog. Arrêter le mouvement d'une montre, d'une pendule.

S'accrocher, v. pr. Être retenu par quelque chose de pointu, de recourbé : *Sa robe* S'EST ACCROCHÉE *à un bouton de cuivre de la calèche et s'est déchirée du haut en bas.* (Balz.)

— Par ext. :

Les atomes erraient dans un espace immense,
Déclinant de leur route, ils se sont approchés ;
Durs, inégaux, sans peine ils *se sont accrochés*.
L. RACINE.

‖ Se prendre par les roues : *Les deux voitures* SE SONT ACCROCHÉES. ‖ Se dit même des conducteurs : *Deux rouliers qui* SE SONT ACCROCHÉS *se battent en s'invectivant.* (A. Jallais.) ‖ Se retenir, se cramponner à quelque chose : *Il* S'ACCROCHA *de la main au rebord de la croisée, il se laissa tomber du premier étage.* (Alex. Dum.) *Le frénétique rugit comme une bête féroce et* S'ACCROCHA *aux grilles de son cabanon.* (E. Sue.)

— Par anal. Tenir fortement à une chose, à une position :

Sitôt qu'à la tribune il *s'était accroché*,
Aucun pouvoir humain ne l'en eût détaché.
ANDRIEUX.

— Fig. Poursuivre quelqu'un avec importunité ; s'attacher à lui, à sa fortune : *Il ne savait où donner de la tête, il* S'EST ACCROCHÉ *à ce grand seigneur.* (Acad.) *Les Flamands* S'ACCROCHAIENT *aux Italiens pour plaire à la reine.* (St-Sim.) *Cette âme simple ne cherche qu'à* S'ACCROCHER *à tout ce qui l'environne.* (J.-J. Rouss.) *Puis le baron, auquel il essaya de* S'ACCROCHER, *le guettait du coin de l'œil, et l'évita constamment.* (Balz.) ‖ Dans ce sens, se dit aussi des choses : *Vous pouvez croire qu'en agissant ainsi je veux* M'ACCROCHER *à l'affaire ; non, non, madame.* (Balz.) *Il* S'ACCROCHE *à ce mariage comme à une planche dans un naufrage.* (Balz.)

— *S'accrocher à tout*, Faire tous ses efforts pour se tirer d'affaire, au prop. et au fig. : *Une personne qui se noie* S'ACCROCHE À TOUT *ce qu'elle trouve, même à des ronces et à des épines.* (Boss.) *L'amour-propre* S'ACCROCHE À TOUT. (Boss.) *Nous tenons à tout, nous* NOUS ACCROCHONS À TOUT. (J.-B. Rouss.) *Je m'ennuie, je* M'ACCROCHE À TOUT *ce que je peux.* (Mme du Deffand.)

— Mar. Se saisir avec des grappins d'abordage, en parlant des vaisseaux.

— **Antonyme**. Décrocher.

ACCROCHEUR s. m. (a-kro-cheur — rad. *croc*). Ouvrier qui a pour fonction d'accrocher certains objets dans les travaux à la mécanique.

— Fam. Se dit d'une personne qui accroche, qui obtient quelque chose par ruse, par adresse : *Un* ACCROCHEUR *d'argent.*

— Techn. Outil qui sert à retirer les portions de sonde brisées dans le creusement des puits artésiens. ‖ *Cloche d'accrocheur*, Écran conique qui n'est autre chose qu'un appareil à tarauder.

ACCROCHEUSE s. f. (a-kro-cheu-ze — rad. *croc*). Néol. Nom donné ironiq. à des femmes du demi-monde, qui conduisent elles-mêmes leur équipage sur les boulevards et au bois de Boulogne, et qui, peu habiles dans l'art de diriger un cheval, *accrochent* souvent les autres voitures.

ACCROIRE v. a. ou tr. (a-kroi-re — de *a* et de *croire*, pris dans un sens défavorable ; n'est usité qu'à l'infinitif, et est toujours précédé du v. *faire*). Croire ce qui n'est pas vrai, ce qu'il ne faudrait pas croire : *On lui* FERA ACCROIRE *toutes choses, dès qu'elles seront à sa louange.* (Bourdal.) *Combien on* FAIT ACCROIRE *de choses au peuple !* (Fén.) *Vous abusez une infinité de personnes, en leur* FAISANT ACCROIRE *que ces points sont essentiels à la foi.* (Pasc.) *Je le mène par le nez, et je lui* FAIS ACCROIRE *ce que je veux.* (Regnard.) *Je me hasarde à lui* FAIRE ACCROIRE *des choses qui n'ont ni queue ni tête.* (D.-Hinard.)

— *En faire accroire à quelqu'un*, Lui en imposer, le tromper : *Ce n'est pas à moi que vous* EN FEREZ ACCROIRE. (Le Sage.) *Oh! c'est un chapitre sur lequel vous ne nous* EN FEREZ *pas* ACCROIRE. (Ch. Nod.) *Prêtez l'oreille aux scélérats, ils voudront vous* EN FAIRE ACCROIRE. (H. Rigault.)

S'en faire accroire, v. pr. S'enorgueillir, présumer trop de soi-même, s'attribuer des qualités, des avantages que l'on n'a pas : *Il a quelque mérite, mais il* S'EN FAIT ACCROIRE. (Acad.) *O monde si fragile et si insensé! est-ce à toi de* T'EN FAIRE ACCROIRE ? (Fén.) *Les hommes ont bien des manières de se vanter et de* S'EN FAIRE ACCROIRE *à eux-mêmes.* (Ste-Beuve.)

On ne peut parvenir qu'on ne *s'en fasse accroire*.
LA CHAUSSÉE.

Alors que le chef est absent,
Maître valet *s'en fait accroire*.
VOLTAIRE.

ACCROISSANCE s. f. (a-kroi-san-se — rad. *croissance*). Augmentation :

L'amour est faible à sa naissance,
Mais le temps lui donne *accroissance*.
DESPORTES.

ACCROISSANT (a-kroi-san) part. prés. du v. Accroître.

ACCROISSEMENT s. m. (a-kroi-se-man — rad. *accroître*). Action de croître, de pousser ; augmentation de la masse d'un corps par l'agglomération de nouvelles molécules constituantes : *L'*ACCROISSEMENT *des plantes. Plus ces membres croissent et se fortifient, plus le corps prend d'*ACCROISSEMENT *et acquiert de force.* (Bourdal.) *Les chiens prennent en moins d'un an leur* ACCROISSEMENT *en longueur.* (Buff.) *Chaque espèce a sa durée particulière d'*ACCROISSEMENT. (Flourens.) *Les branches d'un grand arbre concourent pour constituer sa force et pour assurer son* ACCROISSEMENT. (Biot.)

— Par ext. Augmentation, agrandissement en hauteur, en étendue, en poids : *Comment pourrions-nous, sans ce secours, porter un si grand* ACCROISSEMENT *de fardeau !* (Boss.) *Le Nil doit son* ACCROISSEMENT *à des nuages qui, retombant en pluie, occasionnent sa crue périodique.* (Rayn.) ‖ Augmentation en nombre : *Il se produisit un grand et soudain* ACCROISSEMENT *dans le nombre des petits propriétaires.* (Ch. Dup.) ‖ Augmentation de territoire, de fortune, de richesses, etc. : *Les* ACCROISSEMENTS *successifs de la Russie éveillèrent l'attention des puissances occidentales. Associez-vous les pauvres, partagez avec eux l'*ACCROISSEMENT *de votre fortune.* (Mass.) *L'*ACCROISSEMENT *général de la richesse implique la hausse permanente du salaire.* (E. de Gir.) *Le revenu ne peut s'accroître que par l'*ACCROISSEMENT *du fonds productif.* (Proudh.) *Le progrès populaire suppose avant tout l'*ACCROISSEMENT *de la production.* (Mich. Chev.)

— Fig. et moral : *Il n'y a chez les animaux ni* ACCROISSEMENT *ni diminution d'intelligence.* (Chateaub.) *Vous pouvez mesurer l'*ACCROISSEMENT *et la décadence des peuples sur la sévérité ou sur la dépravation de leurs mœurs.* (Ségur.) *Le protestantisme n'est pas l'*ACCROISSEMENT *du christianisme, il en est la diminution.* (le P. Félix.)

— **Encycl**. Hist. nat. L'*accroissement* est l'augmentation de volume et de poids que présentent les corps par suite de l'addition de nouvelles molécules à leur masse primitive. C'est un phénomène commun aux corps bruts et aux êtres organisés. Minéraux, végétaux, animaux, s'accroissent en certaines circonstances, et offrent aux yeux un semblable agrandissement. Mais le mode d'accroissement des minéraux est très-différent de celui des végétaux et des animaux. Le minéral s'accroît par *juxtaposition*, c'est-à-dire par la superposition extérieure de nouvelles couches. Cet accroissement, aussi nommé par *accrétion*, n'est déterminé que par des circonstances extérieures à l'être ; borné seulement par le hasard, il est illimité en étendue et en durée. Au contraire, le végétal et l'animal s'accroissent par *intussusception*, c'est-à-dire par absorption des matériaux qu'ils puisent dans le monde extérieur, et qu'ils assimilent et incorporent à leur propre substance. Ce mode d'accroissement, essentiellement actif, est soumis à des lois constantes et renfermé dans certaines limites pour l'étendue et la durée. Il y a deux différences essentielles entre l'accroissement des végétaux et celui des animaux : 1° L'accroissement des animaux présente, pour chaque espèce, bien moins de variations que celui des végétaux, parce qu'il est beaucoup plus indépendant des circonstances extérieures ; 2° le végétal s'accroît pendant toute la durée de sa vie, tandis que l'animal, après avoir acquis un certain volume, cesse de s'accroître. Les naturalistes reconnaissent que l'accroissement des êtres vivants est en général soumis aux deux lois suivantes : 1° la vitesse de l'accroissement est en raison inverse de l'âge ; 2° la vitesse et la durée de l'accroissement sont proportionnelles à la durée de la vie. Il est

impossible d'ailleurs de déterminer les causes qui règlent dans chaque espèce l'étendue, les phases particulières et la durée générale de l'accroissement.

— Jurispr. On appelle droit d'*accroissement* le droit en vertu duquel des légataires recueillent comme venant se réunir aux leurs, les portions de ceux de leurs colégataires qui ne peuvent les recueillir ou qui y renoncent. Le droit d'accroissement ne peut être invoqué que lorsque le legs a été fait à plusieurs *conjointement*. D'après le Code civil, le legs est fait *conjointement* lorsqu'il l'est par une seule et même disposition, et que le testateur n'a pas assigné la part de chacun des colégataires dans la chose léguée, ou bien quand une chose qui n'est pas susceptible d'être divisée sans détérioration a été donnée par le même acte à plusieurs personnes, même séparément.

— Anc. droit. *Accroissement légal en faveur de l'aîné*, Se disait en Bretagne du droit accordé à l'aîné des enfants sur la portion de sa sœur mariée à moindre part, ou de son frère, qui se faisait religieux. — *Accroissement*, Droit par lequel une chose, une valeur, un fonds de terre, accroissent au profit du propriétaire.

— Mathém. Augmentation que reçoit une quantité variable. Si l'accroissement est fini, il prend le nom de *différence* et se désigne par *a;* s'il est infiniment petit, on l'appelle *différentielle*, et il s'exprime par le signe *d*. Les *accroissements* des fonctions ont des lois particulières qui sont l'objet d'une branche de la science des nombres, nommée calcul des différences.

ACCROÎT s. m. (a-kroi — rad. *accroître*). Accroissement, augmentation d'un troupeau. ‖ En parlant d'une plante, Action de croître : *Il bordera ses allées d'arbres, de ceux qui seront de plus facile* ACCROÎT, *et du plus grand profit et plaisir.* (Oliv. de Serres.) Vieux mot.

ACCROÎTRE v. a. ou tr. (a-kroî-tre — du lat. *accrescere*, croître. — *J'accrois, tu accrois, il accroît, nous accroissons, vous accroissez, ils accroissent; j'accroissais, nous accroissions; j'accrus, nous accrûmes; j'accroîtrai, nous accroîtrons; j'accroîtrais, nous accroîtrions; accrois, accroissons; que j'accroisse, que nous accroissions; que j'accrusse, que nous accrussions; accroissant; accru, accrue*). Augmenter, agrandir, donner de l'extension : ACCROÎTRE *son bien, ses domaines. Flandre, tu* AURAIS ACCRU *le nombre de nos provinces.* (Fléch.) *Un mauvais gouvernement est celui qui* ACCROÎT *le nombre des pauvres.* (E. de Gir.) *J'ai signalé quelques-uns des abus qui* ONT ACCRU *les dépenses publiques.* (J.-B. Say.)

La mort ravit tout sans pudeur;
Un jour le monde entier *accroîtra* sa richesse.
LA FONTAINE.

— Fig. Ajouter à, dans le sens moral : ACCROÎTRE *son influence, sa puissance. Ils n'oublièrent rien pour* ACCROÎTRE *leur servitude.* (La Bruy.) *Par une faiblesse, une femme* ACCROÎT *tous ses maux et n'en évite aucun.* (Mme Cottin.) *La misère* ACCROÎT *l'ignorance, l'ignorance* ACCROÎT *la misère.* (Mme de Staël.) *La science* ACCROÎT *incessamment la puissance de l'homme.* (Lamenn.) *Le développement matériel de la société* ACCROÎTRA *le développement des esprits.* (Chateaub.)

— v. n. ou intr. (se conjugue avec *être* ou *avoir*. V. ACCRU). Aller en augmentant, devenir plus grand, plus étendu : *Son bien, son revenu* ACCROÎT *tous les jours.* (Acad.) *Son avidité* ACCROÎT *avec sa richesse.* (Littré.)

Mes désirs, toutefois, *sont accrus* de moitié
Depuis que j'ai connu votre ardente amitié.
MAIRET.

— Jurispr. En parlant d'une portion d'héritage, d'un legs, Incomber, revenir à quelqu'un par la mort ou l'absence d'une autre personne : *Entre colégataires, la portion de l'un* ACCROÎT *à l'autre.* (Acad.)

S'accroître, v. pr. Se développer, s'agrandir, s'augmenter : *D'énormes sommets de glace qui* S'ACCROISSENT *incessamment couvrent cette partie des Alpes.* (J.-J. Rouss.) *Les végétaux, comme tous les animaux,* S'ACCROISSENT *dans tous les sens.* (D'Orbigny.) *Le nombre des petits propriétaires a continué de* S'ACCROÎTRE *par la diffusion des richesses.* (Ch. Dupin.)

Mes ans *se sont accrus*, mes honneurs sont détruits.
RACINE.

— Fig. et moral : *Mon désespoir semblait* S'ACCROÎTRE *par les consolations qu'on voulait me donner.* (Mme de Tencin.) *Il n'avait pas vu sans effroi cette liaison, et sa rage sourde* S'EN ÉTAIT ACCRUE. (Balz.) *Le bonheur de l'âme sensible* S'ACCROÎT *de ce qu'elle retranche au malheur d'autrui.* (Petit-Senn.) *Le propre de la volonté humaine est de* S'ACCROÎTRE *par l'action.* (J. Sim.) *La perfection humaine* S'ACCROÎT *avec l'empire de la raison.* (Laténa.) *La corruption de la presse* S'EST ACCRUE *en raison directe des restrictions, répressions et entraves dont elle a été l'objet.* (Proudh.)

En me promettant bien de ne plus m'approcher
De ces eaux où ma soif *s'accroît* sans s'étancher.
LAMARTINE.

— Hist. nat. Se multiplier; suivi de la prép. *par : Des polypiers* S'ACCROISSENT PAR *bourgeonnement.* (Milne-Edwards.) *Ce polypier* S'ACCROÎT PAR *gemmation basale irrégulière.* (Milne-Edwards.)

— **Syn. Accroître, agrandir, augmenter.** On se sert d'*agrandir* lorsqu'il est question d'étendue; lorsqu'il s'agit de nombre, d'élévation ou d'abondance, on se sert d'*augmenter*. On *agrandit* une ville, une cour, un jardin; on *augmente* le nombre des citoyens, la dépense, les revenus. Le premier regarde particulièrement la quantité vaste et spacieuse; le second a plus de rapport à la quantité multipliée. Ainsi l'on dit qu'on *agrandit* la maison quand on lui donne plus d'étendue par la jonction de quelques bâtiments élevés sur les côtés; mais on dit qu'on l'*augmente* d'un étage ou de plusieurs chambres.

Accroître peut s'employer presque partout où l'on mettrait *agrandir* ou *augmenter;* c'est le mot général, qui renferme en lui les deux autres. *Augmenter*, c'est *accroître* en nombre; *agrandir*, c'est *accroître* en étendue.

— **Antonymes.** Amoindrir, décroître, diminuer, réduire, restreindre.

ACCROUPETONNER (S') v. pr. (a-krou-pto-né — rad. *croupetons*). Se mettre à croupetons, s'accroupir : S'ACCROUPETONNER *au pied d'un mur.* ‖ Ce néologisme si expressif a été employé par Ch. Nodier et d'autres écrivains.

ACCROUPI, IE (a-krou-pi) part. pass. du v. Accroupir. Assis sur la croupe, sur les talons : *Elle alla fermer la fenêtre auprès de laquelle le petit page,* ACCROUPI *dans les jasmins, avait écouté leur entretien.* (G. Sand.) *L'émir était* ACCROUPI *à l'angle du divan.* (Lamart.) *Là vous voyez des groupes de femmes agenouillées ou* ACCROUPIES *sur leurs talons, qui prient et s'éventent avec ferveur.* (Th. Gaut.) *En ce moment la mère,* ACCROUPIE *sur le pavé, ouvrit tout à fait les yeux.* (V. Hugo.)

La vieille, *accroupie* au foyer,
Laisse choir le fuseau, cesse de babiller.
DESPORTES.

‖ En parlant des animaux, assis sur la croupe : *Le cheval,* ACCROUPI *sur le bord de l'abîme, ne s'y tenait plus qu'à force de reins.* (Chateaub.) *On voit çà et là des buffles* ACCROUPIS *entre les herbes, baissant la tête sous le passage du siroco.* (St-Marc Gir.) *On ne voyait pas son pied, la petite chèvre était* ACCROUPIE *dessus.* (V. Hugo.) ‖ En parlant des plantes, rampant, traînant à terre : *Les cactus trapus,* ACCROUPIS *dans les coins ou rangés en haies, amoncellent confusément leurs raquettes épineuses.* (E. About.)

— Fig. Se dit des choses placées de manière à perdre de leur hauteur, quand on les regarde dans une certaine position : *La compagnie se promenait sur la terrasse le long de la rivière, en regardant les détails si jolis des maisons* ACCROUPIES *sur l'autre rive.* (Balz.) *On s'arrêta pour dîner à un petit village* ACCROUPI *au pied de la montagne.* (Th. Gaut.)

— Blas. Se dit du lion et des autres animaux quand ils sont assis. *Famille Valhauserin :* d'azur, à la licorne *accroupie* d'argent. — Se dit aussi des lapins et des lièvres, qui sont ramassés, ce qui est leur position ordinaire lorsqu'ils ne sont pas courants.

ACCROUPIR v. a. ou tr. (a-krou-pir — rad. *croupe*). Mettre dans la posture d'un individu accroupi; représenter un personnage accroupi : *L'artiste fait dans une poussière d'or, sous un ciel de lapis, courir les chevaux de l'Hedjaz et trotter à l'amble les chameaux difformes, ou bien il* ACCROUPIT *un Turc fumeur, dans un de ces cafés de Smyrne que hante l'hirondelle.* (Th. Gaut.) ‖ Cette forme active est rarement employée.

S'accroupir, v. pr. S'asseoir le derrière appuyé sur les talons : *J'allai* M'ACCROUPIR *dans un coin du jardin pour y rêver.* (Balz.) *Claude* S'ACCROUPIT *donc dans la poussière et dans les plâtras qui s'écrasaient sous lui.* (V. Hugo.) *La vieille* S'ACCROUPIT *auprès du feu.* (Littré.) *Il vint sans façon* S'ACCROUPIR *à mon côté.* (E. About.)

Chacune sur le cul au foyer *s'accroupit.*
RÉGNIER.

‖ En parlant des quadrupèdes, Plier les quatre pattes, se baisser, s'asseoir sur la croupe : *Les chameaux* S'ACCROUPISSENT *jusqu'à terre pour se laisser charger.* (Buff.) *Les chiens lèvent une jambe pour uriner lorsqu'ils sont adultes; quand ils sont jeunes, ils* S'ACCROUPISSENT *comme les femelles.* (Buff.)

ACCROUPISSANT (a-krou-pi-san) part. prés. du v. Accroupir.

Sur ses deux courts jarrets *accroupissant* son corps,
La girafe en avant reçut deux longs supports.
DELILLE.

ACCROUPISSEMENT s. m. (a-krou-pi-se-man — rad. *accroupir*). État, position d'une personne accroupie, d'un animal assis sur la croupe : *L'*ACCROUPISSEMENT *du chien.*

— Fig. Affaissement moral, abrutissement : *Voyez ce satrape se vautrer dans son* ACCROUPISSEMENT, *et s'imaginer que tout autour de lui est heureux, parce qu'il est gorgé d'honneurs, de plaisirs et de richesses.* (Virey.)

ACCRU, UE (a-kru) part. pass. du v. Accroître. Augmenté, étendu, agrandi : *Leurs connaissances,* ACCRUES *par des liaisons si intimes, s'augmentèrent encore par le commerce des nations voisines.* (Barthél.) *Sa fortune,* ACCRUE *de plusieurs héritages, se montait, dit-on, à soixante mille livres de rentes.* (Balz.) *Le bien-être serait* ACCRU *dans des proportions inespérées...* (Mich. Chev.)

Athènes par mon père *accrue* et protégée.
RACINE.

— Gramm. Ce participe se construit avec l'aux. *avoir* quand on veut exprimer l'action : *Son bien* A *considérablement* ACCRU. (Lav.); avec l'aux. *être* quand on veut marquer l'état, le résultat de l'action : *Son bien* EST *aujourd'hui considérablement* ACCRU.

ACCRU s. m. (a-kru — rad. *accroître*). Hortic. Rejeton produit par les racines : *La prescription de trente ans s'étend aux* ACCRUS, *et fait reconnaître comme acquis au propriétaire d'un arbre, le terrain sur lequel des* ACCRUS *de cet arbre ont rejeté pendant cet espace de temps.* (Encycl. mod.)

ACCRUE s. f. (a-krû — rad. *accroître*). Augmentation que reçoit une forêt, par suite de l'extension sur le terrain voisin des racines de ses arbres. ‖ Augmentation d'un terrain par la retraite insensible des eaux ou par atterrissement.

— s. f. pl. Pêche et chasse. Boucles que l'on fait aux filets, pour servir de mailles, afin d'augmenter la largeur de ce filet.

ACCUBITEUR s. m. (a-ku-bi-teur — du lat. *accubitus*, couché). Hist. Chambellan des empereurs d'Orient, qui couchait auprès du prince, pour la sûreté de sa personne.

ACCUBITOIRE s. m. (a-ku-bi-toi-re). Ant. Chez les Romains, Salle à manger où il y avait trois lits, sur chacun desquels se plaçaient trois convives.

ACCUEIL s. m. (a-keull; *ll* mll. — rad. *accueillir*). Réception que l'on fait à quelqu'un par qui l'on est abordé : *L'homme en place doit avoir la force d'adoucir ses refus par un accès facile et par un* ACCUEIL *favorable.* (Fléch.) *Voulez-vous connaître le cœur d'un homme, observez l'*ACCUEIL *que lui font ses égaux.* (Boiste.) *J'affrontai l'*ACCUEIL *revêche de sa sœur.* (G. Sand.) *Vous avez raison, M. Charles a un* ACCUEIL *peu aimable.* (F. Soulié.) *J'aime les bons* ACCUEILS, *moi, ils épanouissent les visages, et ceux qui m'entourent me paraissent alors beaucoup moins laids.* (Alex. Dum.)

Quel est l'étrange *accueil* qu'on fait à votre père!
RACINE.

Faisons à tout le monde un *accueil* favorable :
Un pauvre bien reçu s'en va moins misérable.
FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU.

‖ Employé sans adjectif, se prend en bonne ou en mauvaise part : *Il reçut l'*ACCUEIL *qu'on devait à son nom et à sa renommée.* (Volt.) *Il est impossible de trouver plus d'*ACCUEIL *et plus d'hospitalité.* (Lamart.) *Je quittai Turin, comblé de leur* ACCUEIL. (Lamart.)

Vous ne me dites rien? Quel *accueil!* quelle glace!
RACINE.

... Je n'attendais pas l'*accueil* que je reçois.
CRÉBILLON.

‖ *Faire accueil*, Faire une réception agréable, gracieuse : *Ce prince* FAIT ACCUEIL *à tous ceux qui vont chez lui.* (Acad.) *Il s'était résigné à* FAIRE ACCUEIL *aux mauvais-amis de son fils.* (G. Sand.)

Combien de fois, dupe de son oreille,
A de sots vers n'a-t-on point *fait accueil!*
LE BRUN.

‖ L'expression *faire accueil* est souvent accompagnée de correctifs qui lui donnent un tout autre sens : *Le légat nous reçut si maigrement et nous fit si* PEU D'ACCUEIL, *que le soir nous ne pouvions assez témoigner le ressentiment que nous avions de ce mépris.* (Bassompierre.)

— Comm. *Faire accueil* ou *faire bon accueil à une traite*, L'accepter ou la payer à échéance. C'est la formule dont on se sert en donnant avis de la présentation d'une traite ou d'une lettre de change.

ACCUEILLANT (a-keull-an; *ll* mll.) part. prés. du v. Accueillir : *C'était une châtelaine parlant, marchant,* ACCUEILLANT *et congédiant d'une certaine façon.* (G. Sand.)

ACCUEILLANT, ANTE adj. (a-keull-ant, an-te; *ll* mll. — rad. *accueil*). Qui fait bon accueil : *Le duc de Berry était le plus beau et le plus* ACCUEILLANT *des trois frères.* (St-Sim.) *Mme de Rambouillet était bonne, douce, bienfaisante et* ACCUEILLANTE. (Segrais.) *Il trouva tous ses parents aimables et* ACCUEILLANTS, *tant qu'il ne se produisit pas en solliciteur.* (Balz.) *Monsieur, je n'ignore rien de ce qui vous rend si peu* ACCUEILLANT *pour les gens qui peuvent avoir affaire à vous.* (Balz.)

— Par ext. Se dit des choses, de l'air, des manières : *Il me reçut d'un air plus* ACCUEILLANT, *plus affable que de coutume.* (Lamart.) *Elle me parut exécuter une sévère consigne, que d'ailleurs les façons rêches et peu* ACCUEILLANTES *de ses parents me laissèrent facilement supposer.* (Balz.)

ACCUEILLI, IE (a-keull-i, î; *ll* mll.) part. pass. du v. Accueillir : *Tout homme qui se présentait chez elle avec l'adulation sur les lèvres était sûr d'être* ACCUEILLI *avec reconnaissance.* (G. Sand.) *Les premières plaintes de l'Amérique furent* ACCUEILLIES *par la généreuse intervention de Burke.* (Villem.) *Il l'accusa d'avoir tué son mari par le chagrin; il parla même de poison. Mais cette accusation fut* ACCUEILLIE *par un murmure universel d'indignation.* (A. Houss.)

. Chacun peut à toute heure,
Certain d'être *accueilli*, frapper à ma demeure.
PONSARD.

— Par ext. et iron. : *Etre* ACCUEILLI *par une averse, par un orage. Le détachement, en approchant du bois, fut* ACCUEILLI *par une décharge de coups de fusil.* (Acad.)

ACCUEILLIR v. a. ou tr. (a-keull-ir; *ll* mll. — du lat. *ad*, à; *colligere*, cueillir. — *J'accueille, tu accueilles, il accueille, nous accueillons, vous accueillez, ils accueillent. J'accueillais, nous accueillions. J'accueillis, nous accueillîmes. J'accueillerai, nous accueillerons. J'accueillerais, nous accueillerions. Accueille, accueillons, accueillez. Que j'accueille, que nous accueillions. Que j'accueillisse, que nous accueillissions. Accueillant, accueilli, ie*). Recevoir une personne qui nous aborde ou qui se présente chez nous; lui faire accueil. Ce verbe est ordinairement accompagné d'un adverbe ou d'une locution adverbiale qui le modifie et en détermine le sens : ACCUEILLIR *bien ou mal. Il m'*ACCUEILLIT *avec bonté. On ne l'*A *pas très-bien* ACCUEILLI. *Elle m'*A *fort mal* ACCUEILLI. *On* ACCUEILLE *avec prudence l'homme qu'on devrait éconduire avec mépris.* (Malesh.) *Vous me vouliez du bien; vous m'*ACCUEILLÎTES *d'une façon qui ne pouvait être trompeuse.* (P.-L. Cour.) *Elle l'*AVAIT ACCUEILLI *avec une politesse bienveillante.* (G. Sand.) *Le comte n'était pas homme à* ACCUEILLIR *froidement un homme chargé d'or.* (G. Sand.) *Les soldats m'*ACCUEILLIRENT *de leurs acclamations.* (Lamart.) ‖ Se dit, dans le même sens, des animaux :

Mon chien flaire le pauvre, et l'*accueille* avec joie.
LAMARTINE.

— Quand il n'est pas accompagné d'un adverbe ou d'une locution adverbiale, il se prend toujours en bonne part., et signif. Faire bon accueil : *Un honnête ecclésiastique m'*ACCUEILLIT; *j'eus de l'emploi, je devins laquais, secrétaire.* (J.-J. Rouss.) *Le duc de Bourgogne l'*ACCUEILLIT. (Volt.) *Il écoute les mécontents, il les* ACCUEILLE, *il les caresse.* (Marmontel.) *Je le saluai; il m'*ACCUEILLIT, *car c'est le meilleur homme du monde.* (P.-L. Cour.)

— Se dit aussi avec un nom de chose pour complément : *Il* ACCUEILLIT *favorablement ces propositions. C'est le vide de l'esprit qui fait* ACCUEILLIR *si facilement tous les préjugés et toutes les bagatelles.* (Mme d'Epinay.) *L'orgueil repousse le doute, et la raison l'*ACCUEILLE. (Lévis.) *La société* ACCUEILLE *assez bien le vice quand le scandale ne s'y trouve pas.* (B. Const.) *La mode est aujourd'hui d'*ACCUEILLIR *la liberté d'un rire sardonique.* (Chateaub.) *Il n'*ACCUEILLIT *pas très-bien la familiarité du chevalier.* (G. Sand.) *Un cri unanime d'admiration* ACCUEILLIT *cette œuvre savante.* (G. Planche.) *L'imagination populaire* ACCUEILLE *les bruits les plus étranges.* (Thiers.)

— Par ext., avec un nom de chose pour sujet, Surprendre, fondre sur, en parlant des accidents fâcheux : *La tempête les* ACCUEILLIT. *La misère, la pauvreté, tous les malheurs du monde l'*ONT ACCUEILLI. (Acad.)

S'accueillir, v. pr. Etre accueilli, être reçu : *Les honneurs* S'ACCUEILLENT *toujours bien.* ‖ Réciproq. : *Ils* SE SONT *bien* ACCUEILLIS. *Ils* SE SONT ACCUEILLIS *froidement.*

— **Antonymes.** Chasser, éconduire, exclure, expulser, fermer sa porte, rebuter, rejeter, repousser.

ACCUL s. m. (a-kull — de *à* et *cul*). Lieu étroit et sans issue, d'où l'on ne peut sortir qu'en revenant sur ses pas : *Ceux qui poursuivirent les voleurs les poussèrent dans un* ACCUL *où on les prit.* (Acad.)

— Chass. Fond du terrier, où les chiens poussent les renards, les blaireaux, etc. : *Quand on voit que le renard est à l'*ACCUL, *avant de lâcher les bassets, il faut savoir où sont les* ACCULS. ‖ *Etre à l'accul*, Etre acculé.

— Mar. Petit enfoncement de la mer, moins ouvert qu'une baie et pouvant servir de refuge à des navires.

— Artill. Piquets que l'on enfonce en terre pour empêcher le recul du canon après la décharge.

ACCULANT (a-ku-lan) part. prés. du v. Acculer : *Nos soldats,* ACCULANT *les ennemis contre le précipice, les forcèrent de déposer les armes.*

ACCULÉ, ÉE (a-ku-lé) part. pass. du v. Acculer. Mis dans l'impossibilité de reculer : *Un renard, un blaireau* ACCULÉ. *Les truands,* ACCULÉS *à Notre-Dame, se défendirent en désespérés.* (V. Hugo.) *Là se trouvèrent refoulées,* ACCULÉES, *les populations attaquées depuis plusieurs jours au sud, à l'est et au nord.* (E. Sue.)

— Fig. Réduit à un parti extrême, poussé à bout : *La comtesse de Roncy me répondit,* ACCULÉE *et dans l'excès de sa colère, qu'enfin Praslin était lieutenant général, et que son mari ne l'était pas.* (St-Sim.) *Pour lui, l'option à laquelle il se sentit* ACCULÉ *n'était pas douteuse.* (Balz.) *Mais se voyant ainsi* ACCULÉ, *le domestique lève l'étendard de la révolte.* (Balz.)

— Prov. *Se défendre comme un sanglier acculé*, Se défendre vigoureusement.

— Mar. Se dit de la courbure des varangues d'un vaisseau : *Les varangues sont d'autant plus* ACCULÉES, *qu'elles s'éloignent de la maîtresse varangue, qui est droite.* (Montferr.)

— Blas. Se dit du cheval et de quelques autres animaux cabrés, renversés en arrière, de manière qu'ils portent ou semblent porter sur le derrière. — Se dit aussi de deux canons posés sur leurs affûts, la bouche tournée d'un côté opposé : tels étaient ceux que le grand maître de l'artillerie mettait au-dessous de ses armes comme marque de sa dignité.

ACCULÉE s. f. (a-ku-lé — rad. *accul*). Mar. Action d'un navire qui frappe la mer avec sa poupe : *Un bâtiment mal balancé, dont les oscillations de la proue ne sont pas coordonnées*

avec celles de la poupe, peut faire des ACCULÉES *très-vives lorsqu'il est étalé ou lorsqu'il marche vers l'arrière.* (Encycl.)

ACCULEMENT s. m. (a-ku-le-man — rad. *accul*). Etat de ce qui est acculé, au propre et au fig. : *L'*ACCULEMENT *d'une voiture. L'*ACCULEMENT *des ennemis, des insurgés.*

— Mar. Courbure des varangues ou premières pièces de bois qui composent le squelette d'un bâtiment : *L'*ACCULEMENT *des varangues est la distance perpendiculaire de l'extrémité des varangues au plan prolongé de la partie supérieure de la quille.* (Montferr.)

— Manég. Mouvement précipité du cheval, marchant en arrière, la croupe contractée et l'encolure tendue.

ACCULER v. a. ou tr. (a-ku-lé — rad. *accul*). Pousser dans un endroit où l'on ne puisse plus reculer : *Les chiens* AVAIENT ACCULÉ *le sanglier. Le prince d'Orange se retrancha à la hâte, et se repentit bien de s'être laissé* ACCULER *si promptement.* (St-Sim.) *Kray résolut de se porter dans le flanc de l'ennemi, et de l'*ACCULER *entre le bas Adige et la mer.* (Thiers.)

— Par ext. Repousser, reléguer : *Notre société chasse devant elle la société sauvage, et* ACCULE *aux extrémités du globe ces peuplades barbares.* (Bonald.) *Je ne puis plus rien, vous m'*AVEZ ACCULÉ *dans le dernier trou de l'enfer.* (Balz.)

— Fig. Mettre dans l'impossibilité de répondre, d'agir : *Cet argument imprévu l'*ACCULA *et le réduisit au silence. Il est facile d'*ACCULER *un menteur. Ce manége, tout faux qu'il fût, m'*ACCULAIT *de façon à ne pouvoir plus reculer.* (St-Sim.)

— Manég. Amener le cheval à l'acculement.

— v. n. ou intr. Mar. Plonger par l'arrière, enfoncer : *Dans de forts mouvements de tangage, un vaisseau qui a ses fonds trop évidés, trop fins, enfonce beaucoup l'arrière dans la mer, alors il* ACCULE, *il reçoit des secousses plus ou moins sensibles.* (Willaumez.)

— Aller à cul, porter à cul, en parlant d'une voiture dont l'arrière est trop chargé.

S'acculer, v. pr. Se ranger, se retirer dans un coin, contre un mur, pour se défendre et n'être pas pris par derrière : *Ce brave* S'EST ACCULÉ *contre une muraille pour n'être pas enveloppé par les ennemis.* (Trév.) *Le sanglier* S'ÉTAIT ACCULÉ *contre un arbre.* (Trév.)

— Absol. S'accroupir pour faire un bond, prendre son élan : *Milady poussa un rugissement sourd et se recula dans l'angle de la chambre, comme une panthère qui* S'ACCULE *pour s'élancer.* (Alex. Dum.)

— Fig. Se fourvoyer, se réduire à l'impossibilité de répliquer à son adversaire : *Ce qui m'a paru plaisant en ceci, c'est de les voir* S'ACCULER *eux-mêmes par leurs propres sophismes.* (J.-J. Rouss.)

— Mar. Se dit d'un navire qui s'enfonce trop au tangage vers sa partie postérieure : *Le navire fit un mouvement de l'arrière comme s'il* S'ACCULAIT. (B. de St-P.)

— Manég. Se dit d'un cheval qui se jette sur sa croupe quand on veut le faire reculer, ou qui se jette brusquement sur les jarrets au moment où on l'arrête.

ACCUM (Frédéric), chimiste allemand, né dans la Westphalie prussienne, en 1769, mort à Berlin, en 1838. Il professa la chimie et la physique expérimentale à Londres, et fut le premier qui appliqua en grand le système d'éclairage par le gaz hydrogène. Son ouvrage capital sur cette matière est le *Practical on gas lights*, Londres, 1815, réimpr. plusieurs fois.

ACCUMULATEUR, TRICE s. (a-ku-mu-la-teur, tri-se — rad. *accumuler*). Celui, celle qui accumule : *Un grand* ACCUMULATEUR *d'écus, de vivres.* (Acad.)

ACCUMULATION s. f. (a-ku-mu-la-si-on — lat. *accumulatio*, même sens). Action d'accumuler, d'entasser; résultat de cette action : *Nous n'avons jamais nié que l'*ACCUMULATION *du capital ne fût nécessaire pour imprimer le mouvement à l'industrie de l'homme.* (Sismondi.) *Certains volcans ont formé, par une* ACCUMULATION *lente, ces énormes pics qui servent au loin de guide aux voyageurs.* (M.-Brun.)

— Fig. et par ext. Profusion, entassement : ACCUMULATION *de phrases, de mots, de preuves, de titres. Une certaine* ACCUMULATION *de vices rend une révolution nécessaire.* (J. de Maistre.) *L'imagination ne reste-t-elle pas épouvantée à l'idée d'une telle* ACCUMULATION *d'impossibilités?* (Balz.) *Prrrrrrr! Cette railleuse* ACCUMULATION *de consonnes servit de réponse à la provocation du général.* (Balz.)

— Physiq. Condensation, plus grande intensité d'une chose sur un point ou dans un lieu donné : ACCUMULATION *d'électricité, de chaleur, de vapeur*, etc.

— Jurispr. *Accumulation de droit*, Production de titres probants, alors que le droit est déjà suffisamment prouvé.

— Rhét. Figure qui consiste à rassembler dans une même phrase, sous une même forme et dans le même mouvement, un grand nombre de détails qui développent l'idée principale. Voici un bel exemple d'*accumulation*, emprunté à Massillon : « L'ambitieux ne jouit de rien; ni de sa gloire, il la trouve obscure; ni de ses places, il veut monter plus haut; ni de sa prospérité, il sèche et dépérit au milieu de son abondance; ni des hommages qu'on lui rend, ils sont empoisonnés par ceux qu'il est obligé de rendre lui-même; ni de sa faveur, elle devient amère dès qu'il faut la partager avec ses concurrents; ni de son repos, il est malheureux à mesure qu'il est obligé d'être plus tranquille. »

Français, Anglais, Lorrains, que la fureur rassemble,
Avançaient, combattaient, frappaient, mouraient en- [semble.
VOLTAIRE.

— **Encycl.** Econ. polit. En économie politique, *accumuler* c'est ajouter l'une à l'autre plusieurs épargnes pour en former un capital ou pour augmenter un capital déjà existant. Les valeurs accumulées prennent le nom de *capitaux*, lorsqu'elles sont consacrées à la production et peuvent procurer des profits. L'*accumulation* ne soustrait des valeurs à la consommation *improductive* que pour en fournir à cette autre consommation qui est appelée *reproductive*, parce qu'en faisant disparaître des produits, elle en crée de nouveaux. Les accumulations de valeurs peuvent s'opérer sous une multitude de formes diverses. Les connaissances acquises, les perfectionnements apportés à nos facultés physiques, intellectuelles et morales, en tant qu'ils ajoutent à notre capacité productive, doivent être considérés comme des valeurs accumulées.

ACCUMULÉ, ÉE (a-ku-mu-lé) part. pass. du v. Accumuler. Amassé : *Nuages* ACCUMULÉS. *Que de marchandises* ACCUMULÉES!

Ces rocs *accumulés*, par leur chute fendus,
L'un sur l'autre au hasard sont restés suspendus.
LAMARTINE.

— Par ext. : *Sa veuve trouva quinze mille livres de rente dans les débris de ces diverses fortunes* ACCUMULÉES. (Balz.) *C'était une espèce de trésor de famille, auquel il était défendu de toucher, et dont les intérêts* ACCUMULÉS *ont triplé le capital.* (Alex. Dum.) *Plus la richesse est* ACCUMULÉE *en une seule main, plus elle peut exécuter à bon marché l'ouvrage qu'elle a entrepris.* (Sismondi.) *Les capitaux ne sont que du travail* ACCUMULÉ. (L. Faucher.) *La richesse est la force sociale* ACCUMULÉE. (E. Pelletan.)

— Fig. : *Preuves, difficultés* ACCUMULÉES. *Malgré tant de jours* ACCUMULÉS *sur ma tête, je n'ai pas encore rencontré d'homme qui n'eût été trompé dans ses rêves de félicité.* (Chateaub.) *La Révolution française portait dans ses flancs les orages* ACCUMULÉS *depuis deux siècles.* (V. Cousin.).

Quels maux sont en ces lieux *accumulés* sur moi?
VOLTAIRE.

ACCUMULER v. a. ou tr. (a-ku-mu-lé — lat. *accumulare*, même sens). Amasser, mettre ensemble : ACCUMULER *des marchandises, des denrées. Le Rhin se perd dans les sables qu'il* A *lui-même* ACCUMULÉS. (Buff.) *Les flots de l'océan primitif* ONT ACCUMULÉ *dans le fond de la vallée d'énormes couches de terre végétale qu'ils ont eu le temps d'y niveler.* (Tocqueville.)

— Par ext. : ACCUMULER *les intérêts d'une rente. Que leur faut-il donc?* ACCUMULER *bénéfice sur bénéfice.* (Bourdal.)

— Absol. Thésauriser : *Le désir d'*ACCUMULER. *Il* ACCUMULA *jusqu'au dernier jour de sa vie.* (Volt.) *La passion d'*ACCUMULER *prouve l'inanité de son objet.* (Boiste.)

Un homme *accumulait* : on sait que cette erreur
Va souvent jusqu'à la fureur.
LA FONTAINE.

Fureur d'*accumuler*, monstre de qui les yeux
Regardent comme un point tous les bienfaits des dieux,
Te combattrai-je en vain?
LA FONTAINE.

— Fig. Rassembler, entasser : ACCUMULER *des preuves. J'*ACCUMULAIS *sur leurs têtes les maux que j'avais courageusement assumés sur la mienne.* (G. Sand.) *On a souvent observé que plus un peuple* ACCUMULE *de théories morales, moins il a de mœurs.* (Fourier.) *Les souffrances perfectionnent l'homme et* ACCUMULENT *ses mérites.* (J. de Maistre.) *Le mécanisme social des Etats romains est arrangé pour* ACCUMULER *toutes les jouissances sur la tête d'une centaine de personnes.* (H. Beyle.)

. . . Ces doux souvenirs, que le cœur *accumule*,
Survivent à l'amour comme un long crépuscule.
PONSARD.

S'accumuler, v. pr. S'entasser, s'amonceler : *Les livres* S'ACCUMULENT *dans ma bibliothèque. Les lettres auxquelles je dois répondre* S'ACCUMULENT *sur mon bureau. Son cœur palpite de joie en voyant ses gerbes* S'ACCUMULER, *et ses enfants danser autour d'elles.* (B. de St-P.)

— Par ext. : *Du côté du Rhin, les Prussiens* S'ACCUMULENT *incessamment sur nos frontières découvertes.* (Vergniaud.) *Quand de longues années de repos se succèdent chez les nations, les populations* S'ACCUMULENT *outre mesure.* (G. de Beaum.) *Elle payait tous les jours ses ports de lettres en paraissant hors d'état de les laisser* S'ACCUMULER. (Balz.)

— Fig. : *Réfléchissez aux événements qui* SE SONT ACCUMULÉS *sous vos yeux durant les six mois qui viennent de s'écouler.* (B. Constant.)

Je vois mes rapides années
S'accumuler derrière moi,
Comme le chêne autour de soi
Voit tomber les feuilles fanées.
LAMARTINE.

— **Syn. Accumuler, amasser, amonceler, entasser.** On *amasse* une certaine quantité de choses de même nature, dans une mesure raisonnable : *J'*AMASSAI *quelques feuilles pour me coucher.* (Fén.) On *entasse* des choses en les superposant, en les pressant, en les foulant, avec ordre ou en désordre : *Il* A ENTASSÉ *ses meubles les uns sur les autres.* (Acad.) On *accumule* une grande quantité d'objets dont on accroît sans cesse le nombre dans l'intention de les conserver : *Ces biens qu'il* AVAIT ACCUMULÉS *avec des soins si longs et si pénibles...* (Mass.) On *amoncelle* tout ce qu'on jette pêle-mêle : *Les vents* AMONCELLENT *les nuages.* (Volt.)

— **Antonymes.** Désagréger, disgréger, disperser, disséminer, éparpiller, parsemer. — Dépenser, dilapider, dissiper, gaspiller, jeter par les fenêtres, prodiguer, répandre, semer.

ACCURSE (François), jurisconsulte, né à Florence en 1182, mort en 1260, à Bologne, où il professait le droit romain. Son enseignement fit époque dans l'histoire de la jurisprudence; il fut le plus remarquable des glossateurs et l'un des rénovateurs du droit romain. Sa *Grande Glose* a fait longtemps autorité et préparé les réformes de Barthole. Accurse a fourni ce trait plaisant à l'auteur du *Lutrin* :

A ces mots, il saisit un vieil Infortiat,
Grossi des visions d'*Accurse* et d'Alciat.

ACCUSABLE adj. (a-ku-za-ble — rad. *accuser*). Que l'on peut accuser : *Ne pourrait-on, sans être* ACCUSABLE *d'anglomanie, accepter le mot fashionable pour désigner un homme de bon goût en fait de mode?* (Arnault.) *Un homme peut avoir raison en équité, tort en justice, sans que le juge soit* ACCUSABLE. (Balz.)

Suis-je *accusable* encor du meurtre de Gustave?
PIRON.

ACCUSANT (a-ku-zan) part. prés. du v. Accuser :

Est-on sot, étourdi, prend-on mal ses mesures,
On pense en être quitte en *accusant* le sort.
LA FONTAINE.

ACCUSATEUR, TRICE s. (a-ku-za-teur, tri-se — lat. *accusator*, même sens). Celui, celle qui accuse : *A Rome et chez les Grecs, tout citoyen pouvait se porter* ACCUSATEUR. (E. Regnault.) *Les* ACCUSATEURS *furent punis doublement, pour leur gourmandise et pour leur méchanceté.* (La Font.)

. Pourquoi, par quel caprice
Laissez-vous le champ libre à votre *accusatrice*?
RACINE.

— Fig. et moral : *Au dernier jour, nos crimes se présenteront comme autant de cruels* ACCUSATEURS. (Nicole.) *En quelqu'endroit que se trouve un parricide, il rencontre un* ACCUSATEUR, *un juge et un bourreau : sa conscience.* (De Sacy.)

. Ses vices
Sont ses *accusateurs*, ses juges, ses supplices.
RACINE.

— S'empl. adjectiv. : *Indice* ACCUSATEUR, *poignard* ACCUSATEUR.

Tout peut se réparer : qu'un peuple *accusateur*
Du forfait qu'il condamne ose nommer l'auteur.
LUCE DE LANCIVAL.

— Hist. *Accusateur public*, Nom donné pendant la Révolution au magistrat chargé du ministère public près d'un tribunal criminel. D'après le Code de 1795, ce magistrat était nommé par l'assemblée électorale. Depuis il s'est appelé *procureur*, et, suivant les gouvernements, *procureur du roi, procureur de la république, procureur impérial.*

— **Syn. Accusateur, délateur, dénonciateur.** *L'accusateur* s'adresse ouvertement à la justice, et donne la preuve de ce qu'il avance : *A Rome, l'injuste* ACCUSATEUR *était noté d'infamie.* (Montesq.) Le *dénonciateur* s'adresse spontanément à une autorité quelconque, et met seulement sur la trace du coupable : *Un esclave fut le* DÉNONCIATEUR *de Cinna contre Auguste.* (Volt.) Le *délateur* dénonce en secret, faussement, par haine, par intérêt : *Le tribunal de l'inquisition, dans la monarchie, ne peut faire que des* DÉLATEURS *et des traîtres.* (Montesq.)

— **Epithètes.** Légitime, juste, sincère, sévère, inflexible, redoutable, terrible, faux, dangereux, importun, envieux, injuste, violent, animé, envenimé, passionné, odieux, vil, lâche, infâme, aveugle, confondu.

Accusateur public (L'), journal royaliste rédigé par Richer-Serizy, et qui parut de 1795 à 1797, mais à des époques indéterminées et irrégulièrement, car il n'eut que trente-cinq numéros. Il portait cette épigraphe, empruntée à Cicéron : *Accusatores multos (at non delatores) in civitate esse necesse est.* Cette feuille, comme son titre l'indique suffisamment, s'attaquait surtout à ceux qui avaient pris une part active aux événements de la Révolution; c'était un pamphlet plutôt qu'un journal. « Dans la presse royaliste, dit Lacretelle, Richer-Serizy était chargé du gouvernement des philippiques. Son style était inégal et peu correct; mais il avait de la verve et du coloris. Il paraissait emporté par une passion trop vive pour être contenue; tout était absolu dans ses sentiments, tranchant dans ses expressions, et c'est ce qui excitait l'enthousiasme des royalistes les plus prononcés. »

ACCUSATIF s. m. (a-ku-za-tif — du lat. *accusativus*, qui sert à accuser. Ce cas, en effet, désigne l'objet sur lequel se porte l'action; il montre, il révèle, il *accuse* l'objet de cette action). Dans les langues à déclinaisons, cas employé principalement pour indiquer le régime direct d'un verbe, d'une préposition : *En français, le régime appelle aussitôt un* ACCUSATIF *qui ne peut se déplacer.* (Fén.) *La préposition n'est là que pour gouverner les* ACCUSATIFS. (Chateaub.)

Accusatif, ive, adj. Gramm. Qui concerne l'accusatif : *Le cas* ACCUSATIF. *Locution* ACCUSATIVE. *Forme* ACCUSATIVE.

ACCUSATION s. f. (a-ku-za-si-on — lat. *accusatio*, même sens). Imputation, reproche fait à quelqu'un d'une action blâmable : *Ni mes écrits, ni mes discours ne donnent aucun prétexte à vos* ACCUSATIONS. (Pasc.) *Aucune preuve n'eût pu justifier une* ACCUSATION *portée contre lui.* (Balz.) *Il sortit pur de cette* ACCUSATION. (G. Sand.) *L'*ACCUSATION *était trop positive pour qu'on essayât de la combattre.* (Alex. Dum.) *La couronne déposée sur la tombe du proscrit est une cruelle* ACCUSATION *contre ses juges.* (Bignon.)

— Jurispr. Action de déférer à la justice la connaissance d'un crime pour en provoquer la répression : *Il défendit aux tribunaux d'admettre les* ACCUSATIONS *de sorcellerie.* (Volt.) *Toute procédure tendante à fin criminelle comprend quatre périodes bien distinctes, et que la loi a eu soin de caractériser avec précision, savoir : l'inculpation, la prévention, l'*ACCUSATION *et le jugement.* (Nouguier.) ‖ Le ministère public lui-même : *L'*ACCUSATION *voudrait en vain établir la préméditation pour écarter le bénéfice des circonstances atténuantes.*

— Théol. Synonyme de *confession* : *Faisons en toute humilité l'*ACCUSATION *de nos fautes.*

— **Encycl.** Dans notre droit criminel, l'*accusation* est l'action publique intentée et suivie pour l'application de la peine, contre un ou plusieurs individus par le ministère public. Dans toute *accusation*, il faut distinguer l'*inculpation*, qui ne comprend que les premières dénonciations, plaintes et informations; la *prévention*, qui commence après les mandats d'amener, de dépôt et d'arrêt; enfin la *mise en accusation* proprement dite résultant d'un arrêt prononcé sur le réquisitoire du procureur général par la chambre des mises en accusation, arrêt qui ordonne le renvoi du prévenu devant la cour d'assises. A la suite de la *mise en accusation*, le procureur général dresse l'acte d'accusation. Cet acte contient : 1° la nature du délit qui forme la base de l'accusation; 2° le fait et toutes les circonstances qui peuvent déterminer une aggravation ou une diminution de la peine. L'arrêt et l'acte d'accusation sont ensuite signifiés à l'accusé et on doit lui en laisser copie. Dès lors s'ouvrent les débats, et l'instruction cesse d'être secrète. Les formalités à remplir à l'égard des accusés sont déterminées par le Code d'instruction criminelle. — Dans l'antiquité grecque et romaine, chaque citoyen avait le droit d'accuser un criminel; aucun magistrat n'était chargé de poursuivre, au nom de la vindicte publique, le châtiment des actions coupables. Sous les empereurs romains, quand toute vie publique fut éteinte, le droit d'accusation privée donna lieu aux abus les plus odieux, et le rôle d'accusateur devint, sous le nom de délation, un métier aussi lucratif qu'infâme. « Aussi, l'une des plus belles créations du génie moderne, dit l'*Encyclopédie nouvelle*, est sans aucun doute l'institution d'un ministère public, organe de la loi et représentant de la société, substitué aux accusations privées que pouvaient dégrader les sentiments haineux et les intérêts égoïstes. »

ACCUSATOIRE adj. (a-ku-za-toi-re). Anc. jurispr. Se disait de l'acte par lequel on motivait une accusation.

ACCUSÉ, ÉE (a-ku-zé) part. pass. du v. Accuser : *Socrate fut* ACCUSÉ *de nier les dieux que le peuple adorait.* (Boss.) *L'extrême esprit est* ACCUSÉ *de folie.* (Pasc.) *Selon vous, on est coupable dès qu'on est* ACCUSÉ. (Fén.) *Quel innocent ne passera point pour coupable s'il suffit d'être* ACCUSÉ. (D'Aguess.) *Tout nous montre l'insuffisance des lois et l'indifférence des juges pour la protection des innocents* ACCUSÉS. (J.-J. Rouss.) *Deux ans après, le sauveur de l'Empire fut* ACCUSÉ *de conspiration.* (Du Rozoir.) *Toute femme soupçonnée par le monde d'une conduite légère sera surtout* ACCUSÉE *par les autres femmes.* (Mme Romieu.) *Aristote, dans son temps, a été* ACCUSÉ *d'athéisme.* (Cousin.)

De lâcheté Turenne était-il *accusé*?
Un cartel cependant fut par lui refusé.
DESMAHIS.

C'est bien fait de gronder, quand soi-même on a tort;
De peur d'être *accusé*, l'on accuse d'abord.
ANDRIEUX.

— Par anal. Saillant, marqué, caractérisé : *La fée d'Argent était représentée par Clorinda, actrice rondelette, à la figure épanouie et aux appas indiscrètement* ACCUSÉS. (E. Sue.) *Les Anglaises ont la poitrine ouverte et les formes bien* ACCUSÉES. (L.-J. Larcher.) *Il ressemblait à un loup par la largeur de ses mâchoires, vigoureusement tracées et* ACCUSÉES. (Balz.)

— Fig. Bien accentué, nettement prononcé : *Les formes de son style ne sont pas assez vigoureusement* ACCUSÉES. *Je ne t'avais jamais vu dans un accès si franchement* ACCUSÉ. (Balz.)

— s. Celui, celle à qui on impute une faute, un délit, un crime : *L'*ACCUSÉ *se rendit lui-même à la Bastille.* (Volt.) *Périclès prit Aspasie dans ses bras, il la couvrit de baisers, et il ne put trouver que des larmes, mais ces larmes eurent une éloquence qui sauva l'*ACCUSÉE. (Dufour.) *L'inquisition ne connaissait point d'*ACCUSÉS, *elle ne voyait que des coupables.* (Custine.) *Amélie ressemblait à une* ACCUSÉE *qui attend son jugement.* (F. Soulié.)

Soutenez l'*accusé*, tâchez de le défendre,
Et ne jugez personne avant que de l'entendre.
FRÉDÉRIC II.

‖ Plus particulièrem. Celui, qui, accusé d'un crime, est renvoyé devant une cour d'assises : *L'*ACCUSÉ *a été confronté avec les témoins. Cette* ACCUSÉE *n'a pu communiquer avec son défen-*

*seur. La déclaration du jury était : Non, l'*ACCUSÉ *n'est pas coupable.*

— Comm. *Accusé de réception*, Lettre par laquelle celui à qui on fait un envoi déclare l'avoir reçu.

— **Syn. Accusé, inculpé, prévenu.** Un homme est inculpé d'un délit ou d'un crime, en vertu de certains indices qui le font mettre en état d'accusation; envoyé par le ministère public devant une chambre ou un juge d'instruction, il y comparait comme *prévenu*, et si cette autorité déclare qu'il y a lieu à suivre, il est traduit comme *accusé* devant le juge compétent.

ACCUSER v. a. ou tr. (a-ku-zé — lat. *accusare*, même sens; formé de *ad*, à, et d'un radical sur lequel les étymologistes ne sont pas d'accord : *cusare*, fréquentatif de *cudere*, qui signifie forger, frapper; ou *causa*, cause). Imputer, reprocher à quelqu'un un défaut, une faute, une action blâmable : *Eurymédon* ACCUSA *Socrate d'avoir mal parlé des dieux.* (La Bruy.) *Ils vous* ACCUSERONT *avec raison de vouloir usurper la tyrannie.* (Fén.) *Quand le vice a corrompu l'âme, le premier de ses effets est de nous faire* ACCUSER *autrui de nos crimes.* (J.-J. Rouss.) ‖ S'empl. sans complém. indirect qui spécifie l'objet de l'accusation : *Un fils ne doit jamais* ACCUSER *son père, même s'il est coupable.* (St-M. Gir.) *N'*ACCUSEZ *pas madame; elle est innocente.* (C. Delav.)

Je le crois criminel, puisque vous l'*accusez*.
RACINE.

. L'innocent qu'on soupçonne
Souffre en paix qu'on l'*accuse*, et n'*accuse* personne.
DESFORGES.

— Par ext. Blâmer, rejeter la faute sur : *L'histoire n'*ACCUSE *la vraie philosophie d'aucun crime.* (Boiste.) *L'homme* ACCUSE *la Providence, parce qu'il juge superficiellement.* (La Rochef.-Doud.) *Nous* ACCUSONS *la Providence pour être dispensés de nous* ACCUSER *nous-mêmes.* (J. de Maistre.) *Nous avons condamné les choses au lieu d'*ACCUSER *l'imperfection de nos instruments.* (Balz.) *Je me bornai à* ACCUSER *le destin.* (G. Sand.)

Vous avez bien sujet d'*accuser* la nature.
LA FONTAINE.

‖ Se plaindre de :

Mais avec quel courroux, avec quelle tendresse
Mahomet de mes sens *accuse* la faiblesse!
VOLTAIRE.

En vain de ton départ
Les tiens impatients *accusent* le retard.
DELILLE.

— Avouer, déclarer : ACCUSER *ses péchés.* ACCUSER *son âge. Le malade* ACCUSE *une douleur à l'épigastre. Les habits rouges étaient fort nombreux, bien au delà des treize cent trente véritables Suisses qu'*ACCUSE *leur capitaine.* (Michelet.) ‖ Indiquer, révéler, trahir : *La moitié de l'assemblée pensa que Stanislas avait tort; sa pâleur et sa contenance* ACCUSAIENT *un mensonge.* (Balz.) *Elle se remit à chanter sans que le timbre de sa voix* ACCUSÂT *la plus légère émotion.* (Balz.) *Rue de Glatigny, une boutique de marchand de vin* ACCUSE *sur son enseigne deux cent quatre ans d'existence.* (L.-J. Larcher.)

Devant les dieux vengeurs, mon désespoir m'*accuse*.
VOLTAIRE.

‖ Affirmer, certifier : *Chamillard convenait que Catinat* ACCUSAIT *vrai en tout et partout.* (St-Sim.) *La renommée* ACCUSE *juste en contant ce que vous valez.* (Mol.) Vieux en ce sens.

— Absol. : *Quand la voix d'un ennemi* ACCUSE, *le silence d'un ami condamne.* (Laténa.) *En racontant, l'histoire* ACCUSE; *le peuple formule le jugement.* (H. Castille.)

On soupçonne aisément, on *accuse* de même.
LA CHAUSSÉE.

— Fig. Annoncer, révéler, démontrer : *L'intempérance des mots* ACCUSE *souvent l'absence des idées.* (Théry.) *Le tableau ethnographique du dixième chapitre de la* Genèse ACCUSE *une connaissance étendue des races septentrionales groupées autour du Caucase.* (Renan.)

Caché sous des lambeaux, un reste de richesse
Semble encor de son rang *accuser* la noblesse.
DUCIS.

— Droit. Déférer la connaissance d'un crime à la justice, afin de faire punir celui qui l'a commis : *A Rome, chaque citoyen avait le droit d'*ACCUSER *les criminels.*

— Comm. *Accuser réception*, Donner avis qu'on a reçu telle ou telle chose : ACCUSER RÉCEPTION *d'une lettre, d'un paquet.* ACCUSEZ-*moi* RÉCEPTION *de ma lettre.* (Acad.)

— B.-arts. Faire sentir, indiquer certaines parties ou certaines formes du corps cachées sous les draperies, sous le costume : ACCUSER *les os, les muscles sous la peau.* ACCUSER *le nu par les plis des draperies. La touche de M. Brion est nette, franche, spirituelle; son pinceau écrit bien ce qu'il veut, et* ACCUSE *chaque détail avec une précision certaine.* (Th. Gaut.) ‖ Dans ce sens, il se dit des vêtements, ou parties de vêtement qui, adhérant au corps, en dessinent les formes : *Les vêtements qui* ACCUSENT *le nu détruisent le charme de la modestie.* (Boiste.) *Un bas de soie à jour laissait deviner la blancheur rosée de la peau et* ACCUSAIT *la cheville la plus fine, la plus déliée qu'on pût voir.* (E. Sue.)

— Jeu. *Accuser son point*, Faire connaître son point selon les règles du jeu. Se dit surtout au jeu de piquet.

S'accuser, v. pr. Se reconnaître, s'avouer coupable : *Je ne* M'ACCUSE *que de trop de délicatesse pour mes amis, bien loin de les négliger.* (St-Sim.) *Elle se jette aux pieds de son juge et* S'ACCUSE *comme coupable.* (Fléch.) *Bien, monsieur, dit l'abbé, vous avez parlé avec franchise :* S'ACCUSER *ainsi, c'est mériter son pardon.* (Alex. Dum.)

Votre cœur *s'accusait* de trop de cruauté.
RACINE.

‖ Se confesser : S'ACCUSER *d'avoir rompu le jeûne. Les tribunaux de miséricorde justifient ceux qui* S'ACCUSENT. (Mass.)

— **Syn. Accuser, inculper.** On *accuse* en attaquant. On *inculpe* par insinuation, par des imputations hasardées. *Accuser* se dit en toutes matières, et *inculper* s'applique plus spécialement à celles qui ont peu de gravité.

— **Antonymes.** Blanchir, décharger, disculper, excuser, innocenter, justifier, laver.

ACÉ, suffixe principalement employé dans la formation des mots qui, dans les classifications d'histoire naturelle, désignent une famille, un ordre : *Les rubiacées, les crustacés*, etc.

ACEAUX s. m. pl. (a-sô). Techn. Instrument tranchant que les selliers emploient pour rayer ou couper le cuir.

ACÉCHLORPLATINE s. m. (a-sé-klor-pla-ti-ne — de *acétone*, *chlorure* et *platine*). Chim. Nom donné à un corps jaune et cristallin que l'on obtient en soumettant à la distillation, jusqu'à consistance de sirop, la dissolution de bichlorure de platine dans l'acétone. L'acéchlorplatine, à l'état sec, est sans odeur; il n'est que fort peu soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther.

ACÉE s. f. (a-sé — du lat. *acus*): Ornith. Nom vulgaire de la bécasse, dans quelques provinces de France.

ACEILLY (D'). V. CAILLY.

ACÉLUPHE adj. (a-sé-lu-fe — du gr. *a* priv.; *kéluphos*, écorce). Hist. nat. Qui n'est couvert d'aucune enveloppe.

ACÉMÈTES ou **AKIMITES** s. m. pl. Hist. ecclés. Nom donné à des religieux qui se succédaient pour chanter l'office divin nuit et jour, sans aucune interruption.

ACÈNE s. f. (a-sè-ne — du gr. *akaina*, aiguillon). Entom. Nom donné à un genre de lépidoptères nocturnes.

— Bot. Même sens que *acæna*. V. ce mot.

— Ant. gr. Mesure de longueur à l'usage des arpenteurs, qui valait environ dix pieds, et qu'on appelait aussi DÉCAPODE.

ACENSE, ACENSÉ, ACENSEMENT, ACENSER, ACENSEUR. V. ces mêmes mots par deux *c*, ACCENSE, etc.

ACENTRE s. m. (a-san-tre — du gr. *a* priv.; *kentron*, aiguillon). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des curculionides.

ACENTROPTÈRE s. m. (a-san-tro-ptè-re — du gr. *a* priv.; *kentron*, aiguillon; *pteron*, aile). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des chrysomélines.

ACÉPHALE adj. (a-sé-fa-le — du gr. *a* priv.; *képhalè*, tête). Qui est sans tête : *Un monstre* ACÉPHALE. *Statue* ACÉPHALE.

— Par anal. Se dit des personnes qui n'ont que peu ou point d'intelligence : *C'est quelque chose de fâcheux, en vérité, que de naître borgne, boiteux,* ACÉPHALE. (***.)

— Fig. Qui n'a point de chef, de guide : *Concile* ACÉPHALE. *Secte* ACÉPHALE. *Le général Cavaignac fut l'instrument d'une réaction anonyme, et pour ainsi dire* ACÉPHALE. (Proudh.) ‖ Se disait, chez les Grecs, d'un discours, d'une harangue, commencés sans exorde : *Le début des* Helléniques *est* ACÉPHALE.

— Prosod. anc. *Vers acéphale*, Dont le commencement du premier pied manque. Ces sortes de vers ne sont pas rares dans l'*Iliade* et l'*Odyssée*, sans doute à cause de l'incertitude de la quantité à l'époque d'Homère.

— Erpét. Epithète spécifique d'un batracien anoure, assez commun sous les pierres aux environs de Paris.

— s. m. Monstre privé de tête : *Il peut arriver que l'*ACÉPHALE *soit intimement appliqué et pour ainsi dire greffé sur un enfant ordinaire.* (Requin.) *Presque toujours l'*ACÉPHALE *naît avec un fœtus bien conformé.* (Breschet.)

— Fig. Homme sans intelligence : *Cet admirable mot :* C'EST UNE SPÉCIALITÉ, *semble avoir été créé pour ces espèces d'*ACÉPHALES *politiques ou littéraires.* (Balz.) *Les fabricants, marchands de coton, filateurs, et autres* ACÉPHALES... (H. Monnier.)

— Pl. Nom donné métaphoriquement à des peuples que la Fable plaçait au nord des pays hyperboréens, vers la Russie et la grande Tartarie, et qui vivaient dans un état sauvage. Ce nom leur venait, sans doute, de ce qu'ils étaient sans chefs ni subordination.

— Hist. ecclés. Sectes de l'Eglise chrétienne qui se révoltèrent contre leurs chefs ou qui refusèrent de s'en donner. Tels furent les Monophysites ou Eutychiens de l'Egypte, les Flagellants, et principalement ceux qui ne voulaient point reconnaître le concile de Chalcédoine.

— Zool. Nom donné par Cuvier à sa quatrième classe, embranchement des mollusques, qui renferme les huîtres et les moules, animaux sans tête apparente, qui ont la bouche cachée sous les plis du manteau.

— **Encycl.** Zool. Un manteau ployé, dans lequel le corps de l'animal est enveloppé comme un livre dans sa couverture; une coquille composée de deux battants ou valves; tel est l'aspect que présentent les *acéphales*. L'huître nous en offre le type le plus connu. Si nous examinons ses organes, nous trouvons un appareil respiratoire très-développé, consistant en deux paires de grandes lames branchiales striées et flottantes, couvertes d'un réseau vasculaire où le sang circule et vient prendre l'oxygène que l'eau tient en dissolution; un cœur formé d'une membrane noirâtre dont la couleur tranche avec celle des autres organes, et qui reçoit le sang vivifié par la respiration; un foie qui se présente comme une masse jaune brun; un estomac creusé au milieu de cette masse; une bouche non armée de dents, mais munie latéralement de prolongements labiaux; un système nerveux réduit à quelques ganglions formant un collier autour de la bouche, et représentant le collier œsophagien; un ligament élastique qui tend à tenir éloignées et ouvertes les deux valves; une masse musculaire qui s'étend de l'une à l'autre, et par laquelle l'animal peut à volonté les rapprocher. Les acéphales sont tous aquatiques; leurs fonctions de relation sont toujours extrêmement bornées; en général, ils vivent presque immobiles au fond de l'eau ou enfouis dans le sable. Quelques-uns de ces mollusques sont hermaphrodites; chez un grand nombre les sexes sont séparés, et, comme il n'y a point d'organe d'accouplement, la fécondation se produit après la ponte. Plusieurs acéphales présentent, dans l'épaisseur de leur manteau, des excroissances calcaires plus ou moins grandes, et dont la composition chimique est la même que celle des coquilles : on appelle ces excroissances des *perles*. — Cuvier divisait les acéphales en acéphales *testacés* et acéphales *sans coquille*. Aujourd'hui ces derniers, sous le nom de *tuniciers*, que leur a donné Lamarck, font partie du sous-embranchement des *molluscoïdes*. (V. MOLLUSCOÏDES, TUNICIERS.) M. Milne-Edwards, qui ne comprend dans la classe des acéphales que les acéphales testacés, les divise en *lamellibranches* et en *brachiopodes*. Mais on fait généralement des brachiopodes une classe distincte, de sorte qu'aujourd'hui, dans la classification zoologique, le mot *acéphale* est synonyme de *lamellibranche*. C'est ce sens restreint que nous lui avons donné. La classe des acéphales ou lamellibranches forme un seul ordre naturel, celui des *conchifères*, dont les familles sont, pour la plupart, limitées par des caractères assez peu tranchés.

— Térat. On donne le nom d'*acéphales*, non-seulement aux fœtus entièrement privés de tête, ou *acéphales simples*, mais encore à ceux chez lesquels, outre cette première monstruosité, un plus ou moins grand nombre d'autres parties n'existent pas. Ces derniers doivent être nommés *acéphales complexes*. Quant à ceux où l'on trouve encore les os de la base du crâne, quelques nerfs ou tous les nerfs des cinq sens, les parties inférieures du cerveau et même la face entière, après avoir longtemps porté le nom d'*acéphales incomplets*, ils ont reçu des physiologistes modernes celui d'*anencéphales*, c'est-à-dire sans encéphale. Dans l'*acéphalie* simple, on rencontre presque toujours quelques rudiments de la tête. L'acéphalie complexe présente un grand nombre de variétés, selon la quantité et la nature des organes qui viennent à manquer en même temps que la tête. On y observe l'absence du sternum et du diaphragme, celle des poumons, du thymus, du cœur, des membres supérieurs. Le ventre ne peut jamais manquer totalement, car c'est la partie de l'embryon qui se forme la première et qui correspond à l'insertion du cordon ombilical, intermédiaire nécessaire entre la mère et le fœtus. Le système cellulaire, le système vasculaire et le système nerveux ganglionnaire, sont les seuls systèmes généraux de l'économie qui persistent toujours. Ils suffisent à la vie de l'acéphale, qui, dans le sein maternel, ne peut être qu'une simple végétation. L'acéphale est condamné à mourir en naissant, parce que la privation de la tête est un obstacle absolu à l'établissement de la respiration pulmonaire, première condition de la vie extra-utérine. Tiedemann fait remarquer que dans le plus grand nombre des cas, l'acéphale existe avec un enfant bien conformé, et qu'il accompagne quelquefois deux et même trois autres fœtus. L'acéphalie s'explique par la théorie des arrêts de développement.

ACÉPHALÉ, ÉE adj. (a-sé-fa-lé). Térat. Synon. d'*acéphale*.

ACÉPHALIE s. f. (a-sé-fa-lî — rad. *acéphale*). Térat. Absence totale de tête. Il est à remarquer que, dans les divers cas d'acéphalie, le sexe se trouve féminin, ou qu'il reste indéterminé, ce qui est le cas le plus rare.

ACÉPHALIEN, ENNE adj. (a-sé-fa-li-ain, è-ne — rad. *acéphale*). Térat. Qui est sans tête.

ACÉPHALIENS s. m. pl. (a-sé-fa-li-ain — rad. *acéphale*). Térat. Famille de monstres dont les *acéphales* forment le genre principal.

ACÉPHALIQUE adj. (a-sé-fa-li-ke — rad. *acéphale*). Térat. Synon. d'*acéphale*.

ACÉPHALOBRACHE adj. (a-sé-fa-lo-bra-che — du gr. *a* priv.; *képhalè*, tête; *brachiôn*, bras). Térat. Qui n'a ni tête, ni bras.

ACÉPHALOBRACHIE s. f. (a-sé-fa-lo-bra-ki — rad. *acéphalobrache*). Térat. Monstruosité acéphalique, avec absence des bras.

ACÉPHALOCARDE adj. (a-sé-fa-lo-kar-de — du gr. *a* priv.; *képhalè*, tête; *kardia*, cœur). Térat. Se dit d'un fœtus qui n'a ni tête ni cœur.

ACÉPHALOCARDIE s. f. (a-sé-fa-lo-kar-dî — rad. *acéphalocarde*). Térat. Monstruosité caractérisée par l'absence de tête et de cœur

ACÉPHALOCHIRE adj. (a-sé-fa-lo-ki-re — du gr. *a* priv.; *képhalè*, tête; *cheir*, main). Térat. Se dit d'un fœtus privé de tête et de mains.

ACÉPHALOCHIRIE s. f. (a-sé-fa-lo-ki-rî — rad. *acéphalochire*). Térat. Monstruosité acéphalique, avec absence des mains.

ACÉPHALOCYSTE s. m. (a-sé-fa-lo-siss-te — du gr. *a* priv.; *képhalè*, tête, et *kustis*, vessie). Zool. Genre d'hydatides qui se développent dans certaines parties du corps de l'homme et des animaux.

— Pathol. Kyste formé par ces hydatides.

— **Encycl.** Pathol. On donne le nom d'*acéphalocyste* à une production organique qui consiste en une simple vessie pleine de liquide, à parois minces, homogènes, non fibreuses, plus ou moins transparentes, et qui doit être attribuée à un genre d'hydatides dépourvus de tête. « Qu'on se représente, dit M. Cruveilher, des bulles de savon de diverses grosseurs; l'air remplacé par un liquide d'une limpidité parfaite, l'enveloppe formée par une couche mince de blanc d'œuf coagulé, et l'on aura une idée aussi exacte que possible des acéphalocystes. » Il faut distinguer dans les acéphalocystes la vessie, qui est un organe de protection, d'enveloppe pour l'hydatide, et cet hydatide lui-même. Les acéphalocystes peuvent être *fertiles* ou *stériles*, c'est-à-dire contenir des hydatides ou n'en pas contenir. Dans les acéphalocystes fertiles, la membrane du kyste contient une seconde membrane, appelée *fertile* par M. C. Robin, qui l'a découverte. C'est dans cette seconde membrane que naissent les hydatides.

Les *acéphalocystes* se rencontrent dans le tissu cellulaire, et par conséquent on peut les trouver dans toutes les parties du corps humain. C'est dans le foie qu'ils se développent le plus souvent. Leur présence peut passer inaperçue tant qu'elle ne compromet pas quelque fonction. Lorsque le kyste se trouve placé superficiellement, de manière à être soumis à une exploration directe, on en peut reconnaître la nature à l'aide d'un signe sur lequel M. Piorry a appelé l'attention : c'est une sensation particulière de frémissement que l'on perçoit tout à la fois et par la main qui percute, et par l'oreille. Les causes immédiates qui déterminent le développement des acéphalocystes sont ignorées; mais on a reconnu que les tempéraments lymphatiques, les constitutions affaiblies, des demeures humides et mal aérées, prédisposent à l'envahissement de ces parasites. Le traitement qu'il convient d'employer diffère selon que le kyste occupe tel ou tel organe, telle ou telle région du corps.

— Zool. Les acéphalocystes sont des hydatides sans tête, sans crochets, sans suçoirs. Ils doivent être considérés, ainsi que tous les autres hydatides (échinocoques, cœnures, cysticerques), au-dessous desquels ils se placent, comme des embryons de vers *cestoïdes* ou *rubanés*. (V. HYDATIDE, CESTOÏDE.) Ils paraissent représenter la première phase du développement de ces embryons.

ACÉPHALOCYSTIQUE adj. (a-sé-fa-lo-siss-ti-ke — rad. *acéphalocyste*). Qui renferme des acéphalocystes, qui est occasionné par les acéphalocystes, qui a rapport aux acéphalocystes : *Tumeur* ACÉPHALOCYSTIQUE.

ACÉPHALOGASTRE adj. et s. (a-sé-fa-lo-gass-tre — du gr. *a* priv.; *képhalè*, tête, et *gastèr*, ventre). Térat. Fœtus privé de la tête et de la partie supérieure du ventre.

ACÉPHALOGASTRIE s. f. (a-sé-fa-lo-gass-trî — rad. *acéphalogastre*). Térat. Monstruosité caractérisée par l'absence de la tête et de la partie supérieure du ventre.

ACÉPHALOPHORES s. m. pl. (a-sé-fa-lo-fo-re — du gr. *a* priv.; *képhalè*, tête, et *phoros*, qui porte). Classe de mollusques établie par Blainville et répondant aux acéphales de Cuvier. ‖ S'empl. adjectiv. : *Animal* ACÉPHALOPHORE.

ACÉPHALOPODE adj. et s. (a-sé-fa-lo-po-de — du gr. *a* priv.; *képhalè*, tête, et *poûs*, *podos*, pied). Térat. Fœtus sans tête et sans pieds.

ACÉPHALOPODIE s. f. (a-sé-fa-lo-po-dî — rad. *acéphalopode*). Térat. Monstruosité caractérisée par l'absence de tête et de pieds.

ACÉPHALORACHE adj. (a-sé-fa-lo-ra-che — du gr. *a* priv.; *képhalè*, tête; *rachis*, épine du dos). Térat. Qui est privé de la tête et de la colonne vertébrale.

ACÉPHALORACHIE s. f. (a-sé-fa-lo-ra-chî — rad. *acéphalorache*). Térat. Etat d'un fœtus qui n'a ni tête ni colonne vertébrale.

ACÉPHALOSTOME adj. (a-sé-fa-loss-to-me — du gr. *a* priv.; *képhalè*, tête; *stoma*, bouche). Térat. Qui n'a pas de tête, mais dont le corps offre à la partie supérieure une espèce de bouche.

ACÉPHALOSTOMIE s. f. (a-sé-fa-loss-to-

mi — rad. *acéphalostome*). Térat. Etat d'un fœtus qui n'a pas de tête, mais qui offre dans la partie supérieure du corps une ouverture ressemblant à une bouche.

ACÉPHALOTHORACIE ou **ACÉPHALOTHORIE** s. f. (a-sé-fa-lo-to-ra-sî — rad. *acéphalothore*). Térat. Etat d'un fœtus privé de tête et de poitrine.

ACÉPHALOTHORE adj. (a-sé-fa-lo-tor — du gr. *a* priv.; *képhalè*, tête; *thôrax*, poitrine). Térat. Qui n'a ni tête ni poitrine : *Les fœtus que nous nommons* ACÉPHALOTHORES *sont des monstres dont la poitrine est restée stationnaire après être arrivée à un certain degré de formation.* (Breschet.)

ACÉPHALOTHORIE s. f. (a-sé-fa-lo-to-rî — rad. *acéphalothore*). V ACÉPHALOTHORACIE.

A CE QUE loc. conj., que l'on empl. quelquefois abusivement avec les substantifs *façon* et *manière* : *Il paraît que la nature a organisé l'œil de ces poissons* DE MANIÈRE À CE QU'*ils puissent voir dans l'air en même temps qu'ils voient bien dans l'eau.* (D'Orbigny.) *Il s'agit maintenant de toujours maintenir l'îlot entre eux et nous,* DE MANIÈRE À CE QU'*ils ne puissent nous apercevoir.* (H. Castille.) *Quand on sera parvenu à donner un estomac double à l'homme,* DE FAÇON À CE QU'*il puisse ruminer comme un bœuf, le mot* perfectibilité *commencera à signifier quelque chose.* (Th. Gaut.) *J'aurais disposé les choses* DE MANIÈRE À CE QU'*il me rencontrât.* (Th. Gaut.) *Elle m'a juré d'agir* DE MANIÈRE À CE QUE *notre baron fût si bien roulé, qu'il ne reparût plus.* (Balz.) *Est-il possible de faire transiger ces deux puissances* DE MANIÈRE À CE QUE *le prix des choses soit toujours l'expression de la valeur vraie?* (Proudh.)

Malgré cette multiplicité d'exemples, les locutions *de manière que, de façon que*, sont les seules généralement reçues : *Il faut toujours se conduire* DE MANIÈRE QU'*on n'ait aucun reproche à se faire.* (Acad.) *Vivre* DE FAÇON QU'*on ne fasse tort à personne.* (Acad.) *Ne crains pas de m'entendre chanter; j'essayerai de moduler ma voix* DE MANIÈRE QU'*elle ne te soit pas désagréable.* (Champfleury.)

ACÉRACÉ, ÉE adj. (a-sé-ra-sé — du lat. *acer*, érable). Bot. Qui ressemble à l'érable. Synon. d'*acériné*. ‖ ACÉRACÉES, s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre érable : *Le genre érable forme presque à lui seul la famille des* ACÉRACÉES. (Richard.) Syn. d'*acérinées*.

— **Encycl.** La famille des *acéracées* se range, dans l'embranchement des dicotylédones, parmi les *thalamiflores* de de Candolle, et les *polypétales hypopétales* de Jussieu, à côté des malpighiacées et des œsculacées. Elle offre en général les caractères suivants : calice à cinq divisions; corolle composée de cinq pétales entourant un disque hypogyne; étamines dont le nombre varie de cinq à douze, insérées sur ce disque; ovaire à deux loges, contenant chacune deux ovules; style simple, court, terminé par deux stigmates tubulés; fruit composé de deux samares; graine dépourvue d'albumen, à embryon recourbé sur lui-même, à cotylédons foliacés. Les *acéracées* sont des arbres à feuilles opposées, à inflorescence en grappe; elles habitent le nord de l'Asie, de l'Europe et de l'Amérique; presque toutes les espèces contiennent un suc dont on retire du sucre.

ACÉRAGE s. m. (a-sé-ra-je — rad. *acérer*). Techn. Opération par laquelle on acère un outil, un instrument, en y soudant de l'acier.

ACÉRAIN, AINE adj. (a-sé-rain, è-ne — contr. pour *aciérain* — rad. *acier*). Techn. Qui tient de la nature de l'acier : *Fer* ACÉRAIN. *Mine* ACÉRAINE.

ACÉRANT (a-sé-ran) part. prés. du v. Acérer.

ACÉRANTHE s. m. (a-sé-ran-te — du gr. *a* priv.; *kéras*, corne; *anthos*, fleur). Bot. Genre de plantes du Japon, de la famille des berbéridées.

ACÉRAS s. m. (a-sé-râss — du gr. *a* priv.; *kéras*, corne). Bot. Genre de plantes orchidées. L'espèce la plus connue est l'*aceras antropophora;* cette plante, répandue dans nos bois, est appelée vulgairement *l'homme pendu*, parce que son labelle (partie de sa fleur) représente grossièrement la figure d'un homme pendu par le cou.

ACÉRATE s. m. (a-sé-ra-te — du lat. *acer*, érable). Bot. Genre de plantes asclépiadées de l'Amérique.

ACÉRATIUM s. m. (a-sé-ra-ti-omm — du gr. *a* priv.; *kération*, petite corne). Bot. Genre de plantes éléocarpées.

ACÉRATOSIE s. f. (a-sé-ra-to-zî — du gr. *a* priv.; *kéras, kératos*, corne). Zool. Monstruosité des ruminants, caractérisée par le manque de cornes. On est parvenu à la rendre héréditaire et à créer ainsi une race de bœufs sans cornes; on l'appelle la race *sarlabot*.

ACERBE adj. (a-sèr-be — lat. *acerbus;* d'*acer*, âcre). Qui est d'un goût âpre, acide, d'une saveur astringente : *Fruits* ACERBES. *La graine du café est coriace et* ACERBE. (B. de St-P.) *Les substances* ACERBES *en général sont de difficile digestion, et leur abus est des plus pernicieux.* (Guersent.)

— Fig. Dur, rude, désagréable : *On n'oubliera jamais les formes* ACERBES *de Joseph Lebon.* (La Harpe.) *A quoi bon ce langage si* ACERBE? (G. Sand.) *Je le connais beaucoup, signora, répondis-je d'un ton* ACERBE. (G. Sand.) *Rien n'est plus rugueux,* ACERBE *et dépitant qu'un dialogue dramatique écrit en vers libres.* (Castil-Blaze.) ‖ Dans ce sens, se dit aussi des personnes : *Il avait été plus* ACERBE *que jamais contre le ministère.* (Alex. Dum.) *C'est une comédienne fort* ACERBE *et fort jalouse de son talent.* (G. Sand.)

— **Syn. Acerbe, acide, âcre, acrimonieux, aigre.** Ce qui est *aigre* n'est plus doux : *Le vin, le lait deviennent* AIGRES *quand ils se gâtent.* (Acad.) Ce qui est *acide* n'est point doux : *Les liqueurs* ACIDES *sont rafraîchissantes.* (Trév.) Ce qui est *acerbe* n'est pas encore doux : *Les fruits sont toujours plus ou moins* ACERBES *avant la maturité.* Ce qui est *âcre* l'est naturellement : *Les fruits sauvages sont* ÂCRES. (Richard.) Ce qui est *acrimonieux* a une disposition constante à l'âcreté : *Sel* ACRIMONIEUX. Au figuré, *aigre* se dit de ce qui vient d'une personne irritée, fâchée : *Il lui fit une* AIGRE *réprimande.* (Acad.) *Acerbe* s'emploie en parlant de paroles, d'un ton qu'il serait nécessaire d'adoucir : *La critique est en progrès comme le reste; ses coups sont plus vigoureux, plus* ACERBES. (Viennet.) Une personne *âcre* a de la haine : *Il y a toujours quelque chose d'*ÂCRE *dans ses discours.* (Acad.) Une personne *acrimonieuse* a de l'humeur : *Les critiques de profession prouvent trop souvent qu'on peut être* ACRIMONIEUX *sans être piquant.* (Carpent.)

ACERBITÉ s. f. (a-sèr-bi-té — lat. *acerbitas*, même sens). Qualité de ce qui est acerbe : *L'*ACERBITÉ *d'un fruit. Les fruits sauvages conservent toujours un certain degré d'*ACERBITÉ. (Guersent.)

— Fig. : *L'*ACERBITÉ *de son langage. L'âcreté des reparties de ce journaliste semait dans sa conversation l'*ACERBITÉ *de sa phrase, toujours pointue et travaillée comme un stylet.* (Balz.) *Elle n'a pas l'*ACERBITÉ *de l'agresseur, mais la douceur et la ténuité de la lumière qui pénètre, échauffe, éclaire tout.* (Balz.)

ACERDÈSE s. f. (a-sèr-dè-ze — du gr. *akerdès*, non profitable. Nom donné par M. Beudant, à cause du peu d'utilité de ce minéral dans les arts). Minér. Deutoxyde de manganèse hydraté, d'un brun noirâtre, qu'on rencontre en masses fibreuses, radiées, et qui donne une poussière brune. L'acerdèse cristallise en prismes rhomboïdaux droits; elle est employée dans la fabrication du chlore.

ACÈRE adj. (a-sèr — du gr. *a* priv.; *kéras*, corne). Entom. Qui est privé d'antennes, de tentacules.

— s. m. Genre de coléoptères pentamères lamellicornes, qui existe au Brésil.

— Moll. Genre de mollusques sans tentacules et sans coquille. Il ne renferme qu'une seule espèce, qui habite la Méditerranée. Ce genre est très-voisin des bulles ou oublies de mer.

— s. m. pl. Arachn. Groupe d'animaux articulés qu'on nomme aussi aranéides, et dont le caractère distinctif est de n'avoir point d'antennes. Il se divise en deux ordres, les chélodontes et les solénostomes.

ACÉRÉ, ÉE (a-sé-ré) part. pass. du v. Acérer. Qui est garni d'acier : *Cimeterre* ACÉRÉ. *Outils* ACÉRÉS. *Lance* ACÉRÉE.

— Par ext. Pointu, aiguisé, affilé : *Un enfant de six à sept ans piquait le flanc des bœufs avec une gaule longue et légère, armée d'un aiguillon peu* ACÉRÉ. (G. Sand.) *J'ai enfoncé dans ton flanc des pinces cruelles et des aiguilles* ACÉRÉES. (G. Sand.) *C'est une arme* ACÉRÉE *dont il faut user la pointe à force de m'en percer le cœur.* (H. Beyle.) *Il ouvrit la fenêtre qui donnait sur le même balcon, interrompu entre les deux appartements par un artichaut à pointes* ACÉRÉES. (A. de Gondrec.) *Il avait les dents* ACÉRÉES *comme des dents de mulot.* (Balz.)

Sa langue, aux feintes préparée,
Ressemble à la flèche *acérée*
Qui part et frappe en un moment.
J.-B. ROUSSEAU.

— Fig. Mordant, caustique, satirique, qui blesse profondément : *Langue* ACÉRÉE. *Plaisanteries* ACÉRÉES. *Les traits de la médisance et de la calomnie,* ACÉRÉS *par les deux bouts, blessent aussi celui qui les enfonce.* (Boiste.) *Sa conviction éclata en foudroyants sarcasmes ou en railleries* ACÉRÉES. (E. Sue.) *Camille et Béatrix comprenaient seules l'âpreté des épigrammes* ACÉRÉES *qu'il décochait d'éloge en éloge.* (Balz.) *C'était sur mon cœur que tombaient ces coups* ACÉRÉS. (G. Sand.) *Sous sa grâce de femme et sous son air d'ange, elle a l'esprit* ACÉRÉ, *vif et mordant.* (Ste-Beuve.)

— Hist. nat. Epithète donnée à toute partie animale ou végétale qui est plus ou moins cylindrique, acuminée et piquante : *Les feuilles du pin sont* ACÉRÉES. *Les rayons des nageoires de la perche sont* ACÉRÉS. (Jourdan.)

ACÉRÉS s. m. pl. (a-sé-ré — du gr. *a* priv., et *kéras*, corne). Famille de mollusques gastéropodes, dont le caractère distinctif est d'avoir des tentacules nuls, ou formant, par leur réunion, un disque tentaculaire antérieur. Elle renferme un petit nombre de genres, dont les plus importants sont les acères et les bulles ou oublies de mer.

ACÉRELLÉ, ÉE adj. (a-sé-rèl-lé). Diminutif d'*acéré*. Bot. Se dit de ce qui se termine en une petite pointe peu aiguë.

ACÉRER v. a. ou tr. (a-sé-ré — rad. *acier*. — Il change l'*é* fermé du radical en *è* ouvert devant une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel, où il conserve l'*é* fermé). Garnir, armer d'acier; appliquer de l'acier sur du fer, afin de donner à celui-ci plus de dureté dans la partie de l'outil destinée à percer, à scier, etc. : ACÉRER *un burin, une hache.* ACÉRER *une scie, un couteau, un sabre.*

— Fig. Rendre piquant, mordant : ACÉRER *son style, sa critique, une épigramme. Quelques motifs particuliers* ACÉRAIENT *encore les calomnies et les haines qui doivent préparer les dissensions de Marseille.* (Mirab.)

ACÉREUX, EUSE adj. (a-sé-reu, eu-ze). Bot. Se dit des feuilles allongées, minces, pointues comme celles du pin.

ACÉRIDE s. m. (a-sé-ri-de — du gr. *a* priv.; *kéros*, cire). Anc. pharm. Emplâtre dans la composition duquel il n'entrait pas de cire.

ACÉRINE s. f. (a-sé-ri-ne — du gr. *akè*, pointe). Ichthyol. Genre de percoïdes établi par Cuvier, et dont la perche fait partie.

ACÉRINÉ, ÉE adj. V. ACÉRACÉ.

ACÉRINÉES s. f. pl. Bot. V. ACÉRACÉES.

ACÉRIQUE adj. m. (a-sé-ri-ke — du lat. *acer*, érable). Chim. Se dit d'un acide que l'on tire de la sève de l'érable.

ACÉRODON s. m. (a-sé-ro-don — du gr. *a* priv.; *kéras*, corne; *odous*, dent). Genre de mammifères chéiroptères, qui a pour type une espèce de roussette. On l'a nommé depuis *ptérope pyrocéphale*.

ACÉROLE s. m. (a-sé-rol — du lat. *acer*, aigre). Bot. Nom d'un fruit très-savoureux particulier à l'Espagne, et qui a quelque rapport avec la cerise.

ACERRE s. f. (a-sè-re — lat. *acerra*). Antiq. rom. Petit coffret de bronze, de forme quadrangulaire, avec un couvercle; qui contenait l'encens dont on se servait pour le sacrifice. ‖ Petit autel portatif que l'on plaçait au pied du lit d'un mort exposé à la porte de la maison, et sur lequel les parents et les amis brûlaient de l'encens et des parfums en attendant que le convoi se mît en marche. ‖ Au moyen âge, Petite boîte à encens connue aujourd'hui sous le nom de *navette*.

ACÉRURE s. f. (a-sé-ru-re — rad. *acérer*). Morceau d'acier préparé pour être soudé à une pièce qu'on veut acérer.

ACERVULE s. m. (a-sèr-vu-le — lat. *acervulus*, diminut. de *acervus*, monceau). Anat. Nom donné aux petites concrétions calcaires en forme de grain de sable, qu'on observe dans les *plexus choroïdes* et dans la *glande pinéale*.

ACESCENCE s. f. (a-sèss-san-se — rad. *acescent*). Disposition à s'aigrir, à devenir acide : *L'exposition pendant quelque temps à une température de trente degrés développe l'*ACESCENCE *dans la plupart des boissons et notamment dans le vin.* (Encycl.) *Lorsque les vins tournent à l'*ACESCENCE, *il est difficile de les guérir de cette maladie.* (Pelouze.)

ACESCENT, ENTE adj. (a-sèss-san, an-te — lat. *acescens*, même sens). Qui s'aigrit, qui commence à devenir acide : *Les substances essentiellement* ACESCENTES *sont les herbes potagères et les fruits.* (Encycl.)

— S'empl. substantiv. : *L'usage des* ACESCENTS *est souvent nuisible par les aigreurs, les coliques qu'ils déterminent, surtout lorsqu'on en fait abus.* (Encycl.) *Le caillé, le petit-lait, le vin tourné, le cidre et la bière conservés pendant un trop long espace de temps, sont rangés dans la classe des* ACESCENTS. (Encycl.)

ACESTE, roi de Ségeste, en Sicile. Suivant Virgile, il accueillit Enée à son passage en Sicile et fit ensevelir honorablement Anchise.

ACÉTABULA s. f. (a-sé-ta-bu-la — mot lat.). Ant. Cymbale des anciens Romains, de bronze ou d'argent, qu'on prenait de chaque main ou qu'on s'attachait à chaque pied ou à chaque genou pour les frapper l'une contre l'autre.

ACÉTABULAIRE ou **ACÉTABULE** s. f. (a-sé-ta-bu-lè-re — du lat. *acetabulum*, vase en forme de coupe). Bot. Plante cryptogame, prise par Lamarck et Cuvier pour un zoophyte; elle ressemble à un petit agaric vert ayant un disque en ombrelle un peu concave.

ACÉTABULE s. m. (a-sé-ta-bu-le — lat. *acetabulum*, vase à vinaigre). Antiq. Vinaigrier, ou plutôt coupe remplie de vinaigre, que les anciens avaient l'habitude de placer sur leurs tables à manger pour y tremper leur pain. ‖ Espèce de salière destinée à renfermer toutes sortes d'épices en usage dans la cuisine des anciens. ‖ Mesure de capacité usitée chez les Romains pour les liquides et les matières sèches. L'acétabulum était la 384e partie de l'amphore et valait 6 centilitres 87. Il renfermait 1 cyathe et demi, et 6 ligules. ‖ C'était aussi, selon Sénèque, un gobelet employé par les escamoteurs pour exécuter le tour de la muscade.

— Anat. Cavité articulaire profonde, qui reçoit la tête d'un os. Ce mot, peu usité aujourd'hui dans ce sens, a été remplacé par le nom de *cavité cotyloïde*. ‖ On a encore donné le nom d'*acétabules* aux lobes ou cotylédons du placenta des animaux ruminants.

— Zool. Excavation d'une coquille ou d'un polypier dans laquelle l'animal est fixé. ‖ Suçoirs dont les bras des mollusques céphalopodes sont garnis. ‖ Espèce de ventouse produite chez certains poissons par la réunion des nageoires pectorales. ‖ Cavité de l'arrière-poitrine des insectes, dans laquelle la patte de derrière vient s'implanter.

ACÉTABULE s. f. V. ACÉTABULAIRE.

ACÉTABULÉ, ÉE ou **ACÉTABULEUX** adj. (a-sé-ta-bu-lé — rad. *acétabule*). Hist. nat. Qui a la forme d'une coupe ou de l'acétabule des anciens.

ACÉTABULEUX, EUSE adj. (a-sé-ta-bu-leu, eu-ze — rad. *acétabule*). Synon. de ACÉTABULÉ.

ACÉTABULIFÈRES s. m. pl. (a-sé-ta-bu-li-fè-re — du lat. *acetabulum*, vase à vinaigre; *fero*, je porte). Mollusques céphalopodes pourvus de cupules ou ventouses. Tels sont les poulpes, les argonautes, les sèches et les calmars. Les acétabulifères sont encore appelés *dibranches*, parce que leurs branchies sont au nombre de deux seulement. Ils se divisent en deux familles, d'après la considération du nombre de leurs bras; la famille des *octopodidés*, qui comprend tous les céphalopodes à huit bras; — ex. : poulpe, argonaute; — la famille des *sépiadés*, caractérisée par la présence de dix bras, dont huit d'égale longueur et assez courts, et deux autres longs ayant la forme de tentacules, mais ne portant des ventouses qu'à leur extrémité. — Ex. : sèche, calmar.

ACÉTABULIFORME adj. (a-sé-ta-bu-li-for-me — de *acétabule* et *forme*). Hist. nat. Qui a la forme d'une coupe, d'un gobelet appelé *acétabule*.

ACÉTAL s. m. (a-sé-tal — du lat. *acetum*, vinaigre). Chim. Nom donné à un produit d'oxydation de l'alcool, dont on a longtemps ignoré la vraie nature. M. Wurtz a montré qu'on peut le considérer comme une combinaison d'aldéhyde ordinaire et d'oxyde d'étyle. L'acétal est un liquide qui bout à 75°; il est soluble dans l'eau et l'alcool. Comme des combinaisons semblables doivent exister dans d'autres séries, le nom d'*acétal* mériterait de devenir générique.

ACÉTAMIDE s. f. (a-sé-ta-mi-de — du lat. *acetum*, vinaigre, et *amide*). Chim. Amide dérivée de l'acide acétique. V. AMIDE.

ACÉTATE s. m. (a-sé-ta-te — du lat. *acetum*, vinaigre). Chim. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide acétique avec les bases salifiables.

— **Encycl.** Les acétates sont en général très-solubles. Ils sont tous décomposés par une chaleur rouge. Les acides puissants, par exemple l'acide sulfurique, en dégagent de l'acide acétique. L'odeur de vinaigre qui se manifeste alors sert à reconnaître les acétates. Ils s'obtiennent, soit par l'action de l'acide acétique sur les oxydes ou les carbonates, soit par double décomposition.

Acétate d'alumine, Sel liquide, incristallisable, d'une saveur astringente, employé comme mordant dans la fabrication des toiles peintes. Il se prépare soit directement, soit par double décomposition, en versant de l'acétate de plomb dans une dissolution d'alun.

Acétate d'ammoniaque, Sel incolore, d'une saveur très-piquante. On le rencontre ordinairement à l'état liquide, mais on peut l'obtenir cristallisé en le concentrant doucement. Il est très-soluble dans l'eau. Chauffé, il se volatilise. On l'emploie en médecine comme sudorifique, stimulant, etc. En pharmacie, la dissolution de ce sel est depuis longtemps connue sous le nom d'*esprit de Mindererus*, du nom de celui qui le premier en fit usage. L'acétate d'ammoniaque existe dans l'urine pourrie, le bouillon gâté, etc. Il s'obtient en saturant par le carbonate d'ammoniaque l'acide acétique pur.

Acétate de chaux, Sel qu'on prépare avec la chaux ou le carbonate de chaux et l'acide acétique. Il cristallise en aiguilles soyeuses, satinées, très-solubles dans l'eau, et d'une saveur âcre et piquante. On l'emploie souvent pour préparer le sous-carbonate de soude.

Acétate de potasse. Ce sel, autrefois nommé *terre foliée de tartre*, s'obtient avec du carbonate de potasse et de l'acide acétique. Il cristallise en petites aiguilles blanches et brillantes; il est très-soluble dans l'eau et dans l'alcool. On l'emploie en médecine comme diurétique et comme fondant.

Acétate de soude, Sel que l'on prépare en décomposant le carbonate de soude par l'acide acétique. Il cristallise en prismes rhomboïdaux obliques. Il sert à la fabrication du *vinaigre de bois* ou acide *pyroligneux*.

Acétate de lithine, Sel qui cristallise en prismes droits rhomboïdaux. Il se dissout dans moins d'un tiers de son poids d'eau à 15°.

Acétate de baryte, Sel que l'on obtient en traitant par l'acide acétique le carbonate de baryte ou le sulfure de baryum. Il cristallise en prismes aplatis ou en prismes rhomboïdaux obliques, suivant la quantité d'eau de cristallisation qu'il contient.

Acétate de magnésie, Sel amer, gommeux, cristallisant très-difficilement, fort soluble dans l'eau et dans l'alcool.

Acétate de zinc, Sel qui cristallise en lames nacrées, d'apparence onctueuse, et s'effleurissant à l'air. On l'obtient en traitant par l'acide acétique le zinc métallique, le carbonate ou l'oxyde de zinc.

Acétates de fer. Il y en a deux : l'acétate *ferreux* et l'acétate *ferrique*.

1° L'*acétate ferreux* se présente sous la forme de petites aiguilles soyeuses et inco-

lores, attirant l'oxygène de l'air avec avidité. On l'obtient en faisant dissoudre à chaud le fer métallique ou le sulfure de fer dans l'acide acétique concentré.

2° L'*acide ferrique* est liquide, incristallisable, de couleur brune, de saveur astringente, soluble dans l'alcool, très-soluble dans l'eau. Il est employé dans la fabrication des indiennes, soit comme matière colorante pour teindre les étoffes en jaune plus ou moins foncé, soit comme mordant pour celles qui doivent être teintes en noir. On le prépare en grand en mettant en digestion, pendant quelques semaines, de la vieille ferraille dans de l'acide pyroligneux ou vinaigre de bois.

Acétates de cuivre. Il y a plusieurs espèces de ces sels; les deux principales sont :

1° L'*acétate neutre de bioxyde de cuivre*, que l'on trouve dans le commerce sous le nom de *verdet cristallisé*, *cristaux de Vénus*. Il cristallise en prismes rhomboïdaux obliques, d'un vert bleuâtre. Il est très-soluble dans l'eau, donne par la distillation de l'acide acétique très-concentré, en laissant un résidu métallique. L'acétate neutre de cuivre est très-vénéneux.

2° L'*acétate bibasique de bioxyde de cuivre*, qui était bien connu des anciens, et dont Pline décrit la préparation. On l'obtient en recouvrant des lames de cuivre avec du marc de raisin en fermentation. Ce sel, qui porte dans le commerce le nom de *vert-de-gris*, ne doit pas être confondu avec le carbonate de cuivre qui se forme sur les vases de cuivre exposés à l'humidité, et qu'on appelle également *vert-de-gris*. L'acétate bibasique de cuivre est, comme l'acétate neutre, un poison très-actif. Il est employé dans la peinture, et on le fait entrer dans quelques onguents.

Acétates de mercure. On connaît deux combinaisons de l'acide acétique avec le mercure : l'acétate de protoxyde de mercure, et l'acétate de bioxyde de mercure. L'un et l'autre sont employés comme anti syphilitiques.

Acétates de plomb. Les deux principaux acétates de plomb sont l'acétate neutre de plomb et le sous-acétate. Le premier a une saveur sucrée, puis astringente; il sert à la préparation de l'acétate de l'alumine et à la fabrication du blanc de céruse, et s'emploie en médecine comme résolutif et astringent. Le sous-acétate de plomb se présente sous forme de lames blanches d'une saveur sucrée. Sa dissolution porte le nom d'*extrait de saturne* quand elle est concentrée, d'eau blanche, eau de Goulard, eau végéto-minérale, quand elle est étendue d'eau commune. L'eau blanche est fréquemment employée en médecine comme astringente et résolutive. On obtient l'acétate neutre en faisant dissoudre de la litharge dans l'acide acétique, et le sous-acétate en faisant dissoudre de la litharge dans l'acétate neutre.

Acétate d'argent, Sel qui cristallise en aiguilles nacrées, légères. Il donne par la distillation de l'acide acétique très-concentré, en laissant un résidu métallique. Il noircit promptement à la lumière.

Acétate de morphine. Ce sel, qui est souvent employé en médecine et qui agit sur l'économie animale comme l'extrait d'opium, mais avec plus d'énergie, s'obtient en réduisant la morphine en poudre fine, en la délayant dans un peu d'eau chaude et en la faisant dissoudre dans l'acide acétique. Il cristallise en aiguilles soyeuses.

Acétate de quinine. Comme le précédent, ce sel cristallise en aiguilles soyeuses. On le prépare en faisant dissoudre dans l'acide acétique la quinine, réduite en poudre délayée dans l'eau, et élevée à une certaine température. L'acétate de quinine possède les mêmes propriétés médicamenteuses que les autres sels de quinine.

Acétate de cinchonine. Ce sel diffère beaucoup de l'acétate de quinine. Evaporé à une douce chaleur, il cristallise en paillettes peu solubles dans l'eau; mais évaporé à siccité, il donne une masse gommeuse décomposable dans l'eau froide en sel neutre et en sel basique.

On donne souvent en chimie organique les noms de :

Acétate d'acétyle, à l'acide acétique anhydre;

Acétate d'amyle, à l'éther amyl-acétique;

Acétate de benzoïle, à l'acide acéto-benzoïque anhydre;

Acétate de cinnamyle, à l'acide acéto-cinnamique anhydre;

Acétate de cumyle, à l'acide acéto-cuminique anhydre;

Acétate d'éthyle, à l'éther acétique;

Acétate de glycérine, à l'acétine;

Acétate de méthyle, à l'éther amyl-acétique;

Acétate de salicyle, à l'acide acéto-salicylique anhydre.

ACÉTÉ, ÉE adj. (a-sé-té — du lat. *acetum*, vinaigre). Qui est devenu aigre, qui s'est tourné en vinaigre.

ACÉTÈNE s. m. (a-sé-tè-ne — rad. *acétique*). Chim. Nom donné à un carbure d'hydrogène qui est un des homologues du gaz des marais. Il s'obtient en chauffant l'iodure d'éthyle avec un mélange de zinc et d'eau dans des tubes scellés à la lampe. On l'obtient encore en traitant le cyanure d'éthyle par le potassium. L'acétène est encore nommé *hydrure d'éthyle*.

ACÉTEUSE s. f. (a-sé-teu-ze — du lat. *acetosa*, oseille). Nom donné anciennement à l'oseille, à cause de son goût aigrelet.

ACÉTEUX, EUSE adj. (a-sé-teu, eu-ze — du lat. *acetum*, vinaigre). Qui tient de la nature du vinaigre : *Le vinaigre distillé a longtemps porté le nom d'acide* ACÉTEUX, *parce qu'on le croyait moins oxygéné que l'acide acétique.*

— *Fermentation acéteuse*, Fermentation qui donne naissance à l'acide acétique.

ACÉTHINE s. f. (a-sé-ti-ne — de *acétone*, et du gr. *teion*, soufre). Chim. Base sulfurée que l'on obtient par l'action simultanée de l'ammoniaque et de l'acide sulfhydrique sur l'acétone. L'acéthine, appelée encore *thiacétonine*, se présente sous la forme de cristaux rhomboédriques jaunes, très-brillants.

ACÉTIDINE s. f. (a-sé-ti-di-ne — rad. *acétique*). Chim. Liquide huileux incolore, d'une odeur agréable, analogue à celle de l'éther acétique, que l'on obtient en faisant réagir l'acide acétique et la glycérine à 200° et au-dessus. L'acétidine est une des acétines distinguées par M. Berthelot. Elle est encore appelée *diacétine*.

ACÉTIFICATION s. f. (a-sé-ti-fi-ca-si-on — rad. *acétifier*). Action d'acétifier ou de s'acétifier; opération chimique naturelle par laquelle se forme l'acide acétique : *Tant que la plante peut provoquer l'*ACÉTIFICATION, *on ajoute de l'alcool.* (V. Borie.) V. VINAIGRE.

ACÉTIFIÉ, ÉE (a-sé-ti-fi-é) part. pass. du v. Acétifier. Converti en acide acétique.

ACÉTIFIER v. a ou tr. (a-sé-ti-fi-é — du lat. *acetum*, vinaigre; *fieri*, devenir; prend deux *i* à la première et à la deuxième personne du pl. de l'imparf. de l'indicat. et du prés. du subjonct.). Convertir en vinaigre, en acide acétique : *Il y a aussi le procédé allemand, qui consiste à faire tomber goutte à goutte sur des copeaux de bois de hêtre le liquide que l'on veut* ACÉTIFIER. (V. Borie.)

S'acétifier, v. pr. Se convertir en vinaigre : *La petite plante se développe, et recouvre bientôt la surface du liquide; en même temps l'alcool* S'ACÉTIFIE. (V. Borie.)

ACÉTIMÈTRE, ACÉTIMÉTRIQUE. V. ACÉTOMÈTRE, ACÉTOMÉTRIQUE.

ACÉTINE s. f. (a-sé-ti-ne — rad. *acétique*). Chim. Liquide neutre, odorant, d'une saveur piquante, que l'on obtient par la réaction de l'acide acétique et de la glycérine. ‖ Nom générique que l'on donne aux éthers acétiques des alcools polyatomiques. On doit faire précéder ce nom des syllabes *mono*, *bi*, *tri*, etc., pour indiquer le nombre d'équivalents d'acide acétique, et le faire suivre du nom de l'alcool avec lequel l'acide acétique est combiné. C'est ainsi que l'on dit : *La triacétine de la glycérine.*

ACÉTIQUE adj. (a-sé-ti-ke — du lat. *acetum*, vinaigre). Qui tient du vinaigre, qui est de la nature du vinaigre; qui a rapport à l'acide acétique, qui dérive de l'acide acétique. ‖ *Odeur acétique*, Qui rappelle celle du vinaigre : *L'odeur normale de la sueur est* ACÉTIQUE *et acerbe ou hircine.* (Raspail.) ‖ *Fermentation acétique*, Fermentation qui donne naissance au vinaigre, à l'acide acétique. ‖ *Acide acétique*, Acide auquel le vinaigre doit sa saveur et la plupart de ses propriétés. ‖ *Ether acétique*, Ether que l'on obtient par la distillation d'un mélange d'alcool et d'acide acétique concentré. ‖ *Groupe acétique*, *série acétique*, Groupes de composés qui dérivent de l'acétique et s'y rattachent.

— **Encycl.** *Acide acétique.* L'acide acétique forme la base du vinaigre, où il est très-étendu d'eau et mélangé de petites quantités d'autres substances. A un certain état de concentration, il est connu depuis longtemps sous le nom de *vinaigre radical;* mais ce n'est qu'à la fin du siècle dernier qu'on est parvenu à l'obtenir pur. L'acide acétique est produit par les substances organiques les plus variées. Lorsque l'alcool, et en général les liquides spiritueux, se trouvent en contact avec l'air, ils se transforment en acide acétique étendu ou vinaigre. (V. ce mot.) Cette transformation est favorisée par une température de 25 à 30° et par la présence de ferments. (V. FERMENTATION.) Quand on veut obtenir l'acide acétique concentré, il faut toujours recourir à la décomposition des acétates. Pour cela, après avoir distillé le vinaigre, on le sature à demi avec de la potasse, ce qui donne une dissolution d'acétate de potasse que l'on évapore à siccité; il ne reste plus ensuite qu'à décomposer le sel par l'action d'une température de 200°. L'acide acétique, chimiquement pur, est solide au-dessous de 19°, et présente la forme de lames transparentes Au-dessus de cette température, il est liquide, incolore et d'une odeur très-pénétrante. Il dissout les *résines*, le camphre, l'albumine et beaucoup d'autres substances organiques. Corrosif comme les acides minéraux énergiques, il produit des ampoules sur la peau. Il bout à 120°, et sa vapeur se décompose en *acétone* et en différents gaz, en passant à travers un tube de porcelaine chauffé au rouge obscur.

La composition de l'acide acétique est représentée par la formule $C^4 H^4 O^4$ ou bien $C^4 H^3 O^3, HO$; sa densité est 1,063; il se mêle en toutes proportions avec l'eau, et comme la densité du mélange augmente lorsque l'eau n'est pas en trop grande quantité, on ne peut se servir de l'aréomètre pour mesurer son état de concentration.

En médecine, l'acide acétique concentré peut servir comme moyen vésicant; mais en raison de son action caustique, il ne peut être employé à l'intérieur. Délayé dans beaucoup d'eau ou de tisane, il constitue un bon médicament antiphlogistique. Comme il est très-volatil, on en fait respirer la vapeur aux personnes tombées en défaillance ou en syncope.

Acide acétique anhydre. L'acide acétique ordinaire, dont nous venons de parler, est désigné quelquefois par les chimistes sous le nom d'*hydrate d'acétyle* ou d'acide acétique *hydraté;* c'est ainsi qu'on exprime ses rapports chimiques avec un autre acide acétique qui se produit par double décomposition, au moyen du chlorure d'acétyle et d'un acétate alcalin.

L'acide acétique anhydre, appelé encore *acétate d'acétyle*, a pour formule $C^8 H^6 O^6$ ou bien $C^4 H^3 O^3$; c'est un liquide parfaitement incolore, très-mobile, très-réfringent, bouillant à 137°, d'une odeur qui rappelle, avec celle de l'acide acétique hydraté, celle des fleurs d'aubépine.

Ether acétique. L'éther acétique est un liquide incolore d'une odeur agréable et éthérée, plus léger que l'eau, bouillant à 74°, brûlant avec une flamme blanc jaunâtre. On le prépare en distillant jusqu'à siccité un mélange d'acétate, de potasse, d'alcool absolu et d'acide sulfurique. L'éther acétique est encore appelé par les chimistes *acétate d'éthyle.*

Comme il y a d'autres alcools que l'alcool ordinaire, il y a d'autres éthers acétiques que celui dont nous venons de parler. Ainsi le mot *acétique* est souvent employé comme épithète générique s'appliquant aux éthers qui dérivent des divers alcools et de l'acide acétique. « Les éthers acétiques, dit M. Gerhardt, représentent de l'acide acétique dans lequel tout l'hydrogène basique est remplacé par du méthyle, de l'éthyle, de l'amyle, ou par les homologues de ces radicaux. »

ACÉTIQUEMENT adv. (a-sé-ti-ke-man — rad. *acétique*). D'une manière acétique : *Cette explication rend également raison de l'apparition des vibrions dans la pâte qui fermente* ACÉTIQUEMENT, *au contact de l'air et dans une faible quantité d'eau.* (Raspail.)

ACÉTITE s. m. (a-sé-ti-te — du lat. *acetum*, vinaigre). Chim. Nom donné aux acétates à l'époque où l'on admettait deux degrés d'oxydation de l'acide du vinaigre : *L'acide lactique décompose les* ACÉTITES *alcalins.* (Fourcr.)

ACÉTO (a-sé-to — du lat. *acetum*, vinaigre). Se joint à d'autres mots pour former des adjectifs.

ACÉTO-AZOTATE s. m. (a-sé-to-a-zo-ta-te). Chim. Sel composé d'acide acétique et d'acide azotique combinés avec un oxyde.

ACÉTO-BENZOÏQUE adj. (a-sé-to-bain-zo-i-que — de *acéto* et de *benzoïque*). Chim. Se dit d'un acide anhydre que l'on obtient en faisant réagir le chlorure d'acétyle et le benzoate de soude desséché. Cet anhydride est encore appelé *acétate de benzoïle* et *benzoate d'acétyle.*

ACÉTO-CHLORHYDRINE s. f. (a-sé-to-klo-ri-dri-ne — de *acéto* et *chlorhydrique*). Chim. Substance huileuse, presque insoluble dans l'eau, d'une odeur qui rappelle celle de l'éther acétique. On l'obtient par l'action de l'acide chlorhydrique gazeux sur un mélange d'acide acétique et de glycérine maintenu à 100° pendant plusieurs heures.

ACÉTO-CINNAMIQUE adj. (a-sé-to-sinn-na-mi-ke — de *acéto* et de *cinnamique*). Chim. Se dit d'un acide anhydre que l'on obtient par la réaction du chlorure d'acétyle sur le cinnamate de soude. Cet anhydride est encore appelé *acétate de cinnamyle* et *cinnamate d'acétyle.*

ACÉTO-CUMINIQUE adj. (a-sé-to-ku-mi-ni-ke — de *acéto* et de *cuminique*). Chim. Se dit d'un acide anhydre que l'on obtient par la réaction du chlorure d'acétyle sur le cuminate de soude. Cet anhydride, qui répand une agréable odeur de vin d'Espagne, est encore appelé *acétate de cumyle* et *cuminate d'acétyle.*

ACÉTOL s. m. (a-sé-tol — du lat. *acetum*, vinaigre). Pharm. Dénomination générique appliquée par quelques auteurs aux préparations pharmaceutiques, aux vinaigres médicinaux préparés par distillation.

ACÉTOLAT s. m. (a-sé-to-la — rad. *acétol*). Dénomination générique appliquée, dans les nomenclatures pharmaceutiques modernes, aux vinaigres médicinaux.

ACÉTOLATURE s. f. (a-sé-to-la-tur — rad. *acétol*). Nom proposé pour désigner le produit de la macération d'une ou plusieurs substances médicamenteuses végétales ou animales dans le vinaigre.

ACÉTOLÉ s. m. (a-sé-to-lé — rad. *acétol*). Préparation pharmaceutique obtenue par la solution directe d'une ou plusieurs substances médicamenteuses dans le vinaigre.

ACÉTOLIQUE adj. (a-sé-to-li-ke — rad. *acétol*). Se dit des médicaments constitués par le vinaigre tenant en dissolution un principe médicamenteux.

ACÉTOLOTIF s. m. (a-sé-to-lo-tiff — rad. *acétol*). Pharm. Vinaigre médicinal pour l'usage externe.

ACÉTOMEL s. m. (a-sé-to-mèl — du lat. *acetum*, vinaigre; *mel*, miel). Sirop de vinaigre miellé.

ACÉTOMELLÉ s. m. (a-sé-to-mèll-lé — rad. *acétomel*). Nom générique proposé pour désigner les solutions de miel dans le vinaigre pur ou chargé des principes actifs d'une substance médicamenteuse.

ACÉTOMÈTRE ou **ACÉTIMÈTRE** s. m. (a-sé-to-mè-tre — du lat. *acetum*, vinaigre; *metrum*, mesure). Instrument au moyen duquel on apprécie le degré de concentration du vinaigre.

ACÉTOMÉTRIE ou **ACÉTIMÉTRIE** s. f. (a-sé-to-mé-tri — rad. *acétomètre*). Appréciation du degré de concentration du vinaigre.

ACÉTOMÉTRIQUE ou **ACÉTIMÉTRIQUE** adj. (a-sé-to-mé-tri-ke — rad. *acétomètre*). Qui a rapport à l'acétométrie : *Degrés* ACÉTOMÉTRIQUES.

ACÉTONATE s. m. (a-sé-to-na-te — rad. *acétonique*). Chim. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide acétonique avec une base.

ACÉTONE s. f. (a-sé-to-ne — rad. *acétique*). Chim. Nom donné à un corps que l'on obtient en distillant les acétates alcalins de chaux, de baryte, etc., préalablement bien desséchés. L'acétone est un liquide incolore, très-mobile, doué d'une odeur caractéristique; il est très-combustible, et brûle avec une flamme éclatante. Sa saveur rappelle celle de la menthe poivrée. L'acétone s'appelait dans l'origine *esprit pyro-acétique*. Les progrès de la chimie ont fait de l'acétone le type d'un groupe de composés que l'on désigne sous le nom générique d'*acétones*, et que l'on obtient par la distillation sèche des sels de chaux, des acides homologues ou isologues de l'acide acétique. Au point de vue théorique, chaque acétone peut être considérée comme une aldéhyde dans laquelle un atome d'hydrogène serait remplacé par une molécule du radical de l'alcool placé dans la série au-dessous de celui dont dérive l'aldéhyde.

ACÉTONINE s. f. (a-sé-to-ni-ne — rad. *acétone*). Chim. Alcali organique, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. On l'obtient en faisant dissoudre l'ammoniaque dans l'acétine et en chauffant la dissolution jusqu'à 100°.

ACÉTONIQUE adj. (a-sé-to-ni-ke — rad. *acétone*). Chim. Se dit d'un acide que l'on obtient en soumettant l'acétone à l'action d'un mélange d'acide chlorhydrique et d'acide cyanhydrique. L'acide acétonique cristallise en prismes; il est soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther.

ACÉTO-NITRATE s. m. (a-sé-to-ni-tra-te — de *acéto* et *nitrate*). Chim. Sel double composé d'acide acétique et d'acide nitrique combinés avec un oxyde quelconque : *On verse par-dessus cette première couche de l'albumine fermentée et iodurée, qu'on sensibilise à son tour dans le bain d'*ACÉTO-NITRATE *d'argent.* (L. Figuier.)

ACÉTONITRILE s. m. (a-sé-to-ni-tri-le — de *acéto* et *nitrile*). Chim. Substance huileuse que l'on obtient en chauffant l'acétamide avec l'acide phosphorique anhydre. L'acétonitrile n'est autre que l'éther cyanhydrique de l'alcool méthylique ou le *cyanure de méthyle.*

ACÉTO-SALICYLIQUE adj. (a-sé-to-sa-li-si-li-ke — de *acéto* et de *salicylique*). Chim. Se dit d'un acide anhydre que l'on obtient par la réaction du chlorure d'acétyle sur le salicylate de soude. Cet anhydride est encore appelé *acétate de salicyle* et *salicylate d'acétyle.*

ACÉTOSAMINE s. f. (a-sé-to-za-mi-ne — de *acéto* et de *am*, abréviation signifiant *ammoniaque*). Chim. Substance alcaline, insoluble dans l'éther, soluble dans l'eau et l'alcool. On l'obtient en faisant réagir à la température de 150° le chlorure d'éthylène (liqueur des Hollandais) et l'ammoniaque. L'acétosamine est encore appelée *acétylamine.*

ACÉTOSELLÉ, ÉE adj. (a-sé-to-sè-lé — du lat. *acetosa*, oseille). Qui a la saveur de l'oseille.

ACÉTOSITÉ s. f. (a-sé-to-zi-té — rad. *acéteux*). Etat, qualité des substances acéteuses.

ACÉTYLAMINE s. f. (a-sé-ti-la-mi-ne — de *acétyle* et de *am*, pour *ammoniaque*). V. ACÉTOSAMINE.

ACÉTYLANILINE s. f. (a-sé-ti-la-ni-li-ne — de *acétyle* et de *aniline*). Chim. Substance alcaline que l'on obtient en faisant réagir l'aniline et la liqueur des Hollandais à la température de 200°. L'acétylaniline est soluble dans l'eau et dans l'alcool, insoluble dans l'éther.

ACÉTYLE s. m. (a-sé-ti-le — rad. *acétique*). Chim. Radical hypothétique des composés acétiques. La formule de ce radical est $C^4 H^3 O^2$. D'après cette hypothèse, l'aldéhyde est un hydrate d'acétyle, l'acide acétique anhydre un oxyde d'acétyle, et l'acide acétique ordinaire un hydrate d'oxyde d'acétyle.

ACÉTYLURE s. m. (a-sé-ti-lur — rad. *acétyle*). Chim. Nom générique donné aux composés qui représentent de l'acétyle combiné avec un métal. Ces composés représentent également de l'aldéhyde dans lequel un équivalent d'hydrogène est remplacé par un équivalent de métal. On leur donne encore le nom d'*aldéhydates.*

ACÉTYLURÉE s. f. (a-sé-ti-lu-ré — de *acétyle* et de *urée*). Chim. Substance que l'on obtient en faisant réagir le chlorure d'acétyle et l'urée. L'acétylurée se présente sous forme

d'aiguilles soyeuses quand elle cristallise dans l'alcool bouillant, et sous celle de prismes rhomboïdaux groupés en étoiles dans l'eau bouillante.

ACHAB, le plus impie des rois d'Israël (917-889 av. J.-C.). Poussé par sa femme Jézabel, il releva les autels de Baal, et fit mourir Naboth pour s'emparer de sa vigne. Il fut tué dans une bataille contre le roi de Syrie, et les chiens, suivant la prédiction d'Elie, léchèrent le sang de ses blessures.

ACHACANA s. m. (a-cha-ka-na). Bot. Espèce de cactus du Pérou.

ACHADE s. f. (a-cha-de). Agric. Sorte de houe pour biner les vignes.

ACHAGUA adj. et s. (a-cha-gu-a). Géogr. Peuplade de l'Amérique, habitant entre le Rio-Negro et l'Orénoque : *Les* ACHAGUAS *sont rusés et perfides; la chasse est leur seul moyen d'existence.* (Univ. pitt.) ‖ Se dit de l'idiome parlé par les Achaguas : *L'idiome* ACHAGUA, *que Hervas considérait à tort comme une branche ou un dialecte du maypure, est une langue différente qui a seulement quelque affinité avec cet idiome. Il est doux et facile à prononcer.* (Univ. pitt.)

ACHAGUAL s. m. (a-cha-gu-all). Ichthyol. Poisson des côtes de la Nouvelle-Hollande et de l'Amérique méridionale. Daubenton l'appelait *le roi des harengs du Sud*, et Lacépède *la chimère antarctique*.

ACHAÏE (a-ka-î), petite contrée de l'anc. Grèce, au N. du Péloponèse, divisée en douze villes, qui formèrent, vers 280 av. J.-C., la ligue Achéenne. — On donne le même nom à une portion de la Phthiotide en Thessalie, où régnait Achæus; — à une province romaine formée après la destruction de la ligue Achéenne, 146 ans av. J.-C., comprise depuis dans le diocèse de Macédoine; — à une principauté formée en 1205 par les croisés latins, comprenant le Péloponèse et la suzeraineté d'Athènes et de Thèbes; — à une province du royaume de Grèce, dont la capit. est Patras.

ACHAÏEN, IENNE s. (a-ka-ï-ain, i-è-ne — rad. *Achaïe*). Géogr. anc. Celui, celle qui était né en Achaïe, qui habitait l'Achaïe. ‖ S'empl. aussi adjectiv. dans le même sens qu'*achaïque*.

ACHAÏQUE adj. (a-ka-i-ke). Géogr. anc. Qui appartient, qui a rapport à l'Achaïe ou à ses habitants.

ACHALANDAGE s. m. (a-cha-lan-da-je — rad. *achalander*). Action d'achalander une maison de commerce, de lui procurer des chalands : *La question de l'enseigne était du reste des plus capitales pour l'*ACHALANDAGE *d'un cabaret ou d'une hôtellerie.* (Fr. Michel.) ‖ Habitude de se fournir chez un marchand : *Bienheureux nous sommes, monsieur le comte, que vous ayez honoré notre pauvre boutique de votre* ACHALANDAGE. (E. Sue.) ‖ Ensemble des chalands ou pratiques qui achètent habituellement chez un marchand, dans une maison de commerce : *La réputation de probité de cette ancienne maison lui a valu un bon* ACHALANDAGE. *Ces cinq hôtels faisaient l'*ACHALANDAGE *principal de dame Fanchon, la mercière.* (P. Fév.) *Le total de l'inventaire allait à trente mille francs, y compris le brevet de maître imprimeur et l'*ACHALANDAGE. (Balz.)

— Fig. Moyen d'attirer : *La vieille marquise fondait, pour sa société, un grand espoir d'*ACHALANDAGE *sur la beauté de sa nièce.* (G. Sand.)

ACHALANDÉ, ÉE (a-cha-lan-dé) part. pass. du v. Achalander. Qui a beaucoup de pratiques, de chalands, de clients : *De tous les marchands d'espérance, les médecins resteront les plus* ACHALANDÉS *à la longue.* (Grimm.) *C'est une bonne maison, bien* ACHALANDÉE, *qui rapporte quinze à vingt mille francs par an.* (Balz.) *Il fut mis en apprentissage chez un relieur habile et* ACHALANDÉ. (St-Aulaire.) *C'était, à vrai dire, la reine des servantes, et jamais la maison n'avait été mieux* ACHALANDÉE *que depuis qu'elle y régnait.* (G. Sand.) *Il y avait en tout trois clercs et demi, ce qui annonçait une étude des plus* ACHALANDÉES. (Alex. Dum.) ‖ Fréquenté; dans ce sens, il est suivi de la préposition DE : *Il n'y a pas de route bien* ACHALANDÉE DE *passants de ce côté-là.* (G. Sand.) *Elle venait souvent babiller en une maison si bien* ACHALANDÉE DE *monde que l'était celle de ma cousine.* (G. Sand.)

ACHALANDER v. a. ou tr. (a-cha-lan-dé — rad. *chaland*). Attirer, faire venir des chalands, procurer de la clientèle : *Je suis sûre, me dit-elle, que vous* ACHALANDERIEZ *bien une boutique.* (Sterne.) *Il comptait sans doute sur la beauté d'une telle enseigne pour* ACHALANDER *son établissement.* (G. Sand.) *Au-dessus de ma tête, Charles-Quint, Joseph II ou Napoléon, pendus à une vieille potence en fer et faisant enseigne, grands empereurs qui ne sont plus bons qu'à* ACHALANDER *une auberge.* (V. Hugo.)

— Fig. Mettre en vogue : *Il fallait bien des cérémonies, bien du temps pour* ACHALANDER *un oracle.* (Volt.)

S'achalander, v. pr. Obtenir des chalands, des pratiques : *Grâce à de jolies femmes, un café* S'ACHALANDE *facilement. Cette boutique* S'EST *bien* ACHALANDÉE. (Trév.) *Ce charlatan, pour mieux* S'ACHALANDER, *arrachait les dents de qui voulait, par amour de l'art, et cela sans produire de douleur.* (V. Fournel.)

— **Antonymes**. Déchalander, désachalander.

ACHALANDISE s. f. (a-cha-lan-di-ze — rad. *chaland*). Mot qui s'empl. souvent à tort pour *chalandise*. On doit dire : *Il a vendu cher sa* CHALANDISE, et non *son* ACHALANDISE. V. CHALANDISE.

ACHALINOPTÈRES s. m. pl. (a-ka-li-no-ptè-re — du gr. *a* priv.; *chalinos*, frein, et *pteron*, aile). Entom. Nom donné par M. Blanchard à la première section des lépidoptères ou papillons, que les anciens auteurs appelaient papillons de jour ou lépidoptères diurnes. Ils sont caractérisés par l'absence d'un crin ou d'une soie roide à la partie inférieure des secondes ailes, passant dans un anneau des premières ailes pour les maintenir dans le même plan. Cet organe, ce *frein*, se retrouve au contraire chez tous les chalinoptères ou nocturnes.

ACHANE s. m. (a-ka-ne). Métrol. Mesure pour le blé, en usage chez les Perses.

ACHANIE s. f. (a-ka-nî — du gr. *achanès*, qui ne s'ouvre pas). Bot. Genre de plantes de la famille des malvacées, que l'on trouve dans l'Amérique méridionale.

ACHANTI ou **ACHANTIN** adj. et s. (a-kan-ti). Géogr. Habitant de l'Afrique occidentale : *Le peuple des* ACHANTIS, *qui domine aujourd'hui sur toute la Côte-d'Or et sur une grande partie de la Nigritie, était encore inconnu à la fin du* XVIIIe *siècle.* (Am. Tardieu.) *Les* ACHANTINS *forment une des familles les plus belles et les plus avancées de toute la Nigritie, dont ils sont devenus la puissance prépondérante.* (G. Béraud.)

— s. m. Langue parlée par les habitants du royaume d'Achantis : *L'*ACHANTI *n'a point de passif et n'emploie presque jamais les infinitifs.* (Balbi.)

ACHANTILLES s. f. pl. (a-kan-ti-lle; *ll* mll. — du lat. *achantum*, matière odorante). Entom. Nom donné par antiphrase à une section de la famille des cimicides, comprenant le genre punaise.

ACHANTIS ou **ASHANTEES** (ROYAUME DES), vaste royaume nègre, le plus puissant empire de Guinée, dans l'intérieur de la Côte-d'Or; capitale, Coumassie. Le pays est presque entièrement couvert de forêts, où se trouve le baobab, le géant du règne végétal; les animaux sont l'éléphant, le rhinocéros et, dans les rivières, le crocodile et l'hippopotame. Les Achantis vendent aux Européens de l'or, de l'ivoire, de l'huile de palme et des bois de teinture et d'ébénisterie; ils professent un islamisme mêlé de fétichisme. Environ 3,000,000 d'hab. Il y a quelques établissements anglais et hollandais.

ACHAR (D') loc. adv. (a-char). Abrév. de *acharnement*. ‖ *Jouer* D'ACHAR, c'est-à-dire avoir un jeu très-serré. On dit le plus souvent *Jouer* D'AUTOR *et* D'ACHAR. V. AUTOR.

ACHARD ou **ACHAR** s. m. (a-char — du nom du vulgarisateur). Art culin. Nom donné, aux Indes, à un condiment que l'on prépare en faisant macérer dans du vinaigre des bourgeons encore très-tendres de chou palmiste ou de bambou. ‖ Par ext., S'applique en Europe à des préparations analogues, qui ne sont que des légumes confits dans du vinaigre et assaisonnés de moutarde : *Chaque pays fait son* ACHAR *avec les condiments que lui fournissent le climat et la température.* (Raspail.)

— **Encycl.** Le mot *achard* est un terme général sous lequel on comprend toutes les parties végétales : racines, feuilles, fleurs, fruits et graines, que l'on fait confire dans du vinaigre pour les servir sur nos tables à titre de hors-d'œuvre ou de condiment. Un grand nombre de plantes différentes sont représentées dans ces préparations. On y fait entrer des navets et des radis blancs et rouges tournés et découpés à l'emporte-pièce, de petites carottes entières, des fonds d'artichauts, des pois et des haricots verts, des choux-fleurs, de jeunes épis de maïs, des feuilles de choux rouges et verts, des concombres, des câpres, des tomates, des cornichons, des oignons blancs, des feuilles de betterave, des graines et des fleurs de capucine, des fleurs d'oranger, des boutons de fleurs de grenadier et de rosier, des têtes d'asperges, de petites oranges, des citrons verts, de petites pommes et de petits abricots, des amandes vertes et des amandes pelées, des piments verts et rouges, des champignons, des truffes et jusqu'à des groseilles blanches, rouges et à maquereau. Ces diverses parties végétales doivent être épluchées, essuyées, lavées et blanchies à l'eau bouillante, puis soigneusement égouttées. On les met ensuite dans des vases de verre ou de grès entièrement remplis de vinaigre, en y ajoutant, comme aromates, des racines fraîches de gingembre, des feuilles d'estragon, de romarin, de laurier, quelquefois de la muscade, du macis, des clous de girofle, du poivre noir, de la cannelle, de la moutarde en grain, des gousses d'ail, etc. Après huit jours de macération, on décante, on concentre le vinaigre par l'ébullition et on le verse de nouveau sur les *achards*.

On prétend que cette sorte de condiment, en usage de temps immémorial dans les Indes, fut observé par un voyageur nommé Achard, qui en importa la recette en Europe, où elle fut modifiée suivant les productions de nos climats.

ACHARD (Frédéric-Charles), naturaliste et chimiste allemand, né à Berlin en 1753, mort en 1821, descendait d'une famille française protestante. Il est le véritable vulgarisateur de la fabrication du sucre de betterave, dont Margraf avait fait la découverte cinquante ans auparavant. Le roi de Prusse lui fit présent du domaine de Kussern, en Silésie, pour y exploiter en grand cette industrie, à laquelle le blocus continental vint imprimer un immense développement. Achard était directeur de la classe de physique à l'Académie des sciences de Berlin. Il a laissé plusieurs ouvrages.

ACHARD (Frédéric-Adolphe), acteur et chanteur comique français, né à Lyon en 1808 d'un ouvrier tisseur de soie, mort en 1856. Il joua d'abord dans les théâtres de province, débuta en 1834 sur le théâtre du Palais-Royal, où son jeu franc et comique fut très-goûté. Il avait en outre un véritable talent comme chanteur, et se fit applaudir dans les *chansonnettes*, dont il mit le genre à la mode.

ACHARD (Louis-Amédée-Eugène), romancier français, né à Marseille en 1814. Fit d'abord quelques articles de littérature dans le *Sémaphore de Marseille*, puis vint à Paris, écrivit dans le *Vert-Vert*, l'*Entr'acte*, le *Charivari*, enfin dans le journal l'*Epoque*. En 1846, il fut choisi pour accompagner en Espagne le duc de Montpensier et raconter les fêtes de son mariage. Achard publia ensuite divers romans, dont les plus célèbres sont : *Belle-Rose*, la *Robe de Nessus*, la *Chasse-Royale*, etc.

ACHARIDE s. m. (a-ka-ri-de — du gr. *acharis*, repoussant; formé de *a* priv. et de *charis*, grâce). Entom. Genre de coléoptères longicornes, tribu des lamiaires.

ACHARIE s. m. (a-ka-rî). Bot. Plante touffue et résineuse du cap de Bonne-Espérance.

ACHARIUS (Eric), naturaliste suédois, né en 1757, mort en 1819. Il s'occupa d'une manière toute spéciale de l'étude des lichens et des cryptogames.

ACHARNANT (a-char-nan) part. prés. du v. Acharner.

ACHARNE (a-char-ne). Nom d'un canton de l'Attique, dont les habitants, presque tous charbonniers, étaient le point de mire de la causticité athénienne.

ACHARNÉ, ÉE (a-char-né) part. pass. du v. Acharner. Excité, irrité : *Il paraît plus* ACHARNÉ *sur sa proie, et la dévore sans la dépecer.* (Buff.) *Pépin, présent à un de ces spectacles, voit un lion monstrueux* ACHARNÉ *contre un taureau.* (Anquetil.)

Tigres plus *acharnés* que les lions sauvages.
J.-B. ROUSSEAU.

— Par ext. Animé : *Des danseurs* ACHARNÉS *forçaient les ménétriers à secouer leur engourdissement.* (G. Sand.) ‖ En parlant des choses, Violent, opiniâtre : *On entendit pendant quelques secondes le bruit d'une lutte* ACHARNÉE. (E. Sue.) *Mon cher, vous arrivez au milieu d'une bataille* ACHARNÉE, *il faut vous décider promptement.* (Balz.) *Il trouva Porthos faisant une partie de dés* ACHARNÉE *avec Aramis.* (Alex. Dum.)

— Fig. Plein d'animosité, d'ardeur, etc. : *Molière eut des ennemis* ACHARNÉS. (La Harpe.) *Il n'existe pas de destructeur plus* ACHARNÉ *du bonheur d'une femme que les autres femmes.* (Mme Romieu.)

ACHARNÉEN, ENNE adj. et s. (a-kar-né-ain, è-ne) Géogr. anc. Qui est d'Acharne, qui appartient au dème d'Acharne. ‖ Les Grecs disaient : *Muse acharnéenne*, pour désigner une poésie grossière. ‖ On dit aussi ACHARNIEN.

ACHARNEMENT s. m. (a-char-ne-man — rad. *acharner*). Ardeur d'un animal qui s'attache opiniâtrément à sa proie : *L'*ACHARNEMENT *d'un loup, d'un animal carnassier.* (Acad.) *Le lion saisit sa proie et la dévore avec* ACHARNEMENT. (Lav.)

— Par ext. Fureur avec laquelle les animaux et même les hommes se battent les uns contre les autres : *Quel plaisir peut-on prendre à voir deux dogues se battre avec* ACHARNEMENT? *La bataille recommença avec plus de furie et d'*ACHARNEMENT. (Volt.) *Abd-el-Kader a repris l'offensive en Afrique, et la guerre s'y fait avec* ACHARNEMENT. (Balz.)

— Fig. Animosité, ténacité : *L'*ACHARNEMENT *odieux du chancelier Séguier contre Fouquet.* (Volt.) *Si Bonaparte eût été d'une ancienne dynastie, il aurait poursuivi l'égalité avec un* ACHARNEMENT *extrême.* (Mme de Staël.) *Elle met autant d'*ACHARNEMENT *à le poursuivre qu'il met de persistance à la fuir.* (E. Sue.) *L'œuvre que la théologie dispute avec* ACHARNEMENT *à la raison, c'est la partie morale de l'éducation.* (Vacherot.)

Jamais contre un pécheur ils n'ont d'*acharnement*.
MOLIÈRE.

‖ Attachement excessif, passion pour quelque chose : *Il a un furieux* ACHARNEMENT *pour le jeu.* (Trév.)

— **D'acharnement**, loc. adv. Avec acharnement, avec ardeur, opiniâtreté : *Comme il n'était que dix heures, il se mit à travailler* D'ACHARNEMENT *avec Colbert et Lyonne.* (Alex. Dum.)

— **Epithètes**. Opiniâtre, obstiné, passionné, aveugle, terrible, épouvantable, sanglant, criminel, affreux, furieux, horrible, forcené, injuste, déplorable, odieux, révoltant, lâche.

ACHARNER v. a. ou tr. (a-char-né — de *à* et *chair*). Exciter, irriter : *On* AVAIT ACHARNÉ *les chiens contre le taureau.* (Acad.) *Ce n'est point, madame, et ce ne peut point être votre dessein d'*ACHARNER *les fidèles contre les fidèles.* (J.-L. Balz.) *Des soldats, qu'une férocité naturelle* ACHARNAIT *sur les vaincus.* (Fléch.)

— Fig. et moral : *Qu'allons-nous donc faire par le renvoi de la délibération? manquer le moment décisif,* ACHARNER *notre amour-propre à changer quelque chose à un ensemble que nous n'avons pas même conçu.* (Mirab.)

— Vén. et fauconn. Donner le goût de la chair aux chiens, aux oiseaux de proie, pour exciter leur ardeur à la chasse.

S'acharner, v. pr. Persécuter, poursuivre avec opiniâtreté : *Ces deux plaideurs* SE SONT ACHARNÉS *l'un contre l'autre. On a vu quelquefois les hommes* S'ACHARNER *les uns contre les autres dans l'asile même consacré à la paix.* (Volt.) *Cet avantage n'eut d'autre résultat que de rappeler Souwarow, et de l'empêcher de* S'ACHARNER *sur Macdonald.* (Thiers.)

— Par ext. : *Il* S'ACHARNA *donc sur ses traces, marchant tantôt immédiatement derrière elle, tantôt à ses côtés.* (G. Sand.) *Le vent de novembre* S'ACHARNAIT *après les dernières feuilles des ormes.* (A. Houss.) *Presque tous* S'ACHARNENT *à combattre la nature intraitable du métal.* (Balz.) *Ce délai parut au pauvre armateur un de ces retours de bonheur qui annoncent à l'homme que le sort s'est enfin lassé de* S'ACHARNER *sur lui.* (Alex. Dum.)

— Fig. S'appliquer à quelque chose avec ardeur : S'ACHARNER *à l'étude, aux affaires, au jeu. Souvent nous* NOUS ACHARNONS *à alimenter la cause de nos souffrances.* (G. Sand.) *Depuis bien des siècles, les dogmes religieux* S'ACHARNENT *à renfermer la notion de Dieu dans les étroites limites du symbolisme.* (G. Sand.) *Elle accusait le destin qui semblait* S'ACHARNER *à la poursuivre.* (F. Soulié.) *Puisque je suis voué au malheur, puisque le sort* S'ACHARNE *à me poursuivre, je mériterai du moins sa rigueur.* (Scribe.)

Acharniens (LES), comédie d'Aristophane, représentée l'an 426 av. J.-C. Les Athéniens et les Lacédémoniens se faisaient depuis six ans une guerre acharnée. On négociait pour la paix; le peuple la désirait; mais les grands, les généraux d'armée, entre autres Cléon et Lamachus, ne la voulaient pas. C'est alors qu'Aristophane, partisan déclaré de la paix, fit représenter *les Acharniens*, pièce dont le titre est emprunté aux habitants d'*Acharne*, bourg situé près d'Athènes. La rude population de ce bourg, composée presque tout entière de bûcherons et de charbonniers, a le plus souffert des invasions des Lacédémoniens; aussi elle est animée des sentiments les plus belliqueux, et l'on comprend l'intention du poëte en plaçant la scène dans un lieu où il allait établir le contraste sur lequel repose le comique de la pièce. Un citoyen d'Athènes, Dicéopolis, fatigué d'hostilités qui le réduisent à manquer de tout, et ne pouvant décider l'assemblée à faire la paix, envoie à Lacédémone, et conclut, pour son compte, une trêve particulière de trente ans. Dès lors tout lui arrive en abondance; pendant que le reste de l'Attique souffre mille maux, sa maison devient un séjour de plaisirs et de bombances. On vient annoncer une invasion des ennemis; d'un côté Lamachus fait ses préparatifs de combat; de l'autre, Dicéopolis préside aux apprêts d'un festin. Tous deux partent enfin, mais pour revenir bientôt : le premier, couvert de blessures, geignant et se lamentant, soutenu par quelques-uns de ses soldats; le second, riant, chantant, chancelant et buvant encore, et accompagné de deux jeunes filles, qui jouent de la flûte. Toute la pièce est une suite de mascarades burlesques, qui tendent à jeter de l'odieux et du ridicule sur Cléon et sur Lamachus, et même sur Euripide, qu'on pourrait s'étonner de voir immolé ici à la risée publique, si la satire effrontée d'Aristophane ne faisait naître à chaque instant l'occasion de s'attaquer aux plus respectables gloires d'Athènes.

ACHAT s. m. (a-cha — V. *acheter*). Action d'acheter : *Les Anglais nous interdisaient insolemment l'*ACHAT *du tabac, dans le seul pays du monde où sa culture était en vigueur.* (Beaum.) *Le baron de Goërtz négocia en Hollande l'*ACHAT *de quelques vaisseaux.* (Volt.)

Hispal vendit les uns, mit les autres en gage,
Fit *achat* d'un château le long de ce rivage.
LA FONTAINE.

‖ La chose achetée : *Je veux vous faire voir mon* ACHAT. (Acad.) *Quand le commerce a été bien organisé, il a trouvé la monnaie embarrassante pour solder ses* ACHATS. (Blanqui.)

— Par anal. : *Alors les* ACHATS *de suffrage avaient lieu à peu près publiquement à Rome.* (Mérimée.) *On retrouve dans l'antiquité cet* ACHAT *de la femme, qui fut l'origine du mariage.* (Maury.)

— Bourse. *Achat à la hausse*, Achat de rentes sur l'Etat ou autres valeurs, qui s'opère lorsque diverses circonstances font présumer une hausse qu'on attend pour revendre avec bénéfice. ‖ *Achat à la baisse*, Opéré lorsque survient une baisse, après que l'on a vendu des effets publics à un prix plus élevé. ‖ *Achat à prime*, Négociation dans laquelle, moyennant une prime déterminée, l'acheteur est libre de prendre ou de ne pas prendre, aux termes convenus, des effets achetés.

— *Livre d'achats*, Registre sur lequel les commerçants enregistrent jour par jour les marchandises qu'ils achètent.

— **Syn. Achat, acquisition, emplette.** *Achat* marque particulièrement l'action d'acheter : *Cette métairie vaut le double de ce qu'elle valait au temps de l'*ACHAT. (Volt.) *Emplette* désigne plutôt la chose achetée : *Il nous ex-*

hiba toutes ses EMPLETTES. (Le Sage.) Ce dernier mot s'applique surtout aux petits objets d'un usage ordinaire : *Cette jeune personne est allée à la ville faire des* EMPLETTES *avec sa femme de chambre.* (Volt.) *Achat* se dit de choses considérables, telles que terres, maisons, etc. : *Un grand cabinet de physique et quelques* ACHATS *de chevaux m'ont un peu épuisé.* (Volt.) Sous ce rapport, il se rapproche d'*acquisition*, mais il en diffère en ce qu'*achat* s'emploie dans le langage ordinaire, et *acquisition* en terme de palais.

— **Antonymes.** Cession, vente.

ACHATE (a-ka-te), personnage de l'*Enéide*, le compagnon le plus dévoué d'Enée et son ami intime. V. FIDUS ACHATES. ‖ S'empl. métaphoriquement, comme nom commun, pour désigner quelqu'un qui ne quitte jamais une personne, qui est toujours à ses côtés : *Les confidents intimes, les fidèles* ACHATES, *détestables conseillers du pouvoir.* (Journ.)

ACHATE s. m. (a-ka-te — de *Achate*, n. pr.). Entom. Nom spécifique d'une espèce de papillon de jour.

ACHATECHITLI s. m. (a-cha-té-chi-tli — nom mexicain). Ornith. Oiseau du genre pinson, qui habite le Mexique. Il a la taille, le chant et le genre de vie du tarin. On dit qu'il a l'habitude de se frotter contre les roseaux. C'est le *fringilla mexicana* de Linné.

ACHATIE s. f. (a-ka-tî). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes.

ACHAZ (a-ka-ze), roi de Juda, cruel et impie (737-723 av. J.-C.). Il appela contre les rois de Syrie et d'Israël, ses ennemis, le roi d'Assyrie Téglath-Phalasar, et lui livra tout l'or du temple de Jérusalem.

ACHE s. f. (a-che — du celt. *ach*, eau, par allusion aux lieux où elle croît). Bot. Genre de plantes ombellifères amminées, comprenant quatre espèces, dont l'une, la plus commune, est le céleri : *Ce sont les Italiens qui ont, les premiers, transformé l'*ACHE *sauvage en plante potagère.* (Roques.) *L'*ACHE *était connue des Grecs, qui en faisaient des couronnes destinées aux vainqueurs dans les jeux isthmiques et néméens.* (Roques.) *Le front couronné d'*ACHE *toujours verte, nous nous excitions à jouir de la vie.* (Chateaub.) *Aux jeux d'Olympie, à ce premier âge de pur enthousiasme, on décernait seulement, en symbole de victoire, une feuille d'*ACHE *ou d'olivier cueillie dans les bois sacrés du temple.* (Villem.) ‖ Sert souvent de terme de comparaison, à cause de sa belle couleur verte : *La bouteille était verte comme* ACHE, *le vin était rouge comme sang.* (G. de Nerv.) ‖ Chez les anciens, l'*ache* jouait, dans les cérémonies funèbres, le rôle que joue chez nous l'immortelle; d'où ce proverbe grec, en parlant d'un malade désespéré : *Il a besoin d'ache, il ne lui faut plus que l'ache*, parce qu'on avait coutume de couronner la sépulture des morts avec cette herbe.

— **Encycl.** L'*ache* est une plante bisannuelle, à racine courte et pivotante, à tige herbacée et rameuse, portant des feuilles ailées, très-découpées, et des fleurs d'un blanc verdâtre, disposées en ombelles. Elle croît dans les marais et sur les bords des ruisseaux de presque toute l'Europe. Elle n'est pas cultivée, car il est reconnu que la culture lui fait perdre les propriétés énergiques qui la caractérisent. On emploie en médecine ses racines, ses feuilles et ses fruits, improprement appelés semences.

Les anciens ont connu les propriétés fondantes et apéritives de l'*ache*. Horace l'accuse de produire la stérilité. Tournefort la regardait comme fébrifuge, et l'associait au quinquina, dont elle augmentait, disait-il, les propriétés. Les travaux des médecins modernes ont confirmé cette opinion. *L'ache* est encore diurétique, expectorante et résolutive. La décoction de ses feuilles dans du lait a été préconisée contre l'asthme humide et le catarrhe pulmonaire.

L'*ache*, modifiée par la culture, a produit la plante bien connue sous le nom de *céleri*.

— **Homonyme.** Hache.

ACHÉE s. m. (a-ché — de *Achée*, n. mythol.). Mamm. Genre de mammifères quadrumanes, dont on ne connaît qu'une espèce, appelée vulgair. *paresseux*.

— Crust. Genre de crustacés décapodes.

ACHÉE s. f. (a-ché — du lat. *esca*, pâture). Nom vulgaire du lombric ou ver de terre, et, par ext., de tous les vermisseaux, larves, insectes dont se servent les pêcheurs pour amorcer leurs lignes. ‖ On dit aussi ACHE, AICHE et ÈCHE. Ce dernier mot devrait prévaloir, à cause de l'étymologie.

ACHÉE (a-ché), fils de Neptune et de Larisse.

ACHÉEN, ENNE adj. et s. (a-ké-ain, è-ne — rad. *Achaïe*). Géogr. anc. Habitant de l'Achaïe; qui concerne l'Achaïe ou ses habitants : *Le conseil* ACHÉEN. *Les* ACHÉENS *avaient une réputation de moralité et de probité qui les fit plus d'une fois choisir pour arbitres par leurs voisins. Tous les auteurs qui ont parlé de la constitution* ACHÉENNE *en ont vanté la sagesse.* (L. Renier.) ‖ Quelquefois, par ext., on donne le nom d'Achéen à tout habitant de la Grèce.

ACHÉENNE (**Ligue** — pr. a-ké-ène), fédération de douze villes de l'Achaïe, sur la côte nord du Péloponèse, et dont les principales étaient Patras, Ægium, Hélice, Dyme et Pellène. Elle n'acquit une véritable importance politique que vers 250 av. J.-C., lorsque Aratus, qui en fut nommé dix-sept fois stratége, l'eut accrue par l'accession de villes étrangères et lui eut donné l'impulsion en l'opposant à la domination macédonienne, qui pesait sur une partie de la Grèce. Les bases de la confédération étaient l'entière égalité des Etats qui en faisaient partie; le maintien de la démocratie tempérée dans les villes; la liberté municipale, en tant que les intérêts généraux n'étaient pas engagés; une assemblée générale qui décidait de la paix, de la guerre et des alliances; enfin un conseil supérieur de *démiurges*, à la tête duquel était un stratége ou chef militaire. La ligue Achéenne fut le dernier centre de force, le dernier abri de la nationalité grecque. Pendant plus d'un siècle elle lutta, souvent avec succès, contre les rois de Macédoine, les cités dissidentes, enfin contre les Romains. Ses plus grands hommes furent Aratus et Philopœmen. Elle fut dissoute après la funeste journée de Leucopetra, qui livra définitivement la Grèce aux Romains (146 av. J.-C.).

ACHÉEN-PÉLASGE s. et adj. (a-ké-ain-péla-je — *Achéen* et *Pélasge*). Géogr. anc. Habitant de la péninsule achéo-pélasgique.

ACHEIRE adj. (a-kè-re — du gr. *a* priv.; *cheir*, main). Térat. Qui est privé de mains, surtout en parlant d'un fœtus.

ACHEIRIE s. f. (a-ké-rî — rad. *acheire*). Térat. Etat d'un fœtus qui n'a pas de mains.

ACHÉIROPOÏÈTES s. f. pl. (a-ké-i-ro-po-iè-te — du gr. *a* priv.; *cheir*, main, et *poieô*, faire; qui n'est pas fait par une main). Nom donné à des images qui, suivant la tradition, étaient dues à un miracle. Les plus célèbres sont la sainte face que possédait sainte Véronique, le portrait du Sauveur donné au roi Abgar, celui que l'on conserve à Saint-Jean de Latran, à Rome, et qui, ébauché par saint Luc, avait été achevé par les anges; enfin, diverses figures de la sainte Vierge.

ACHEL, village de l'Hindoustan, dans les Etats de Maïssour, à 80 kil. de Seringapatam; très-célèbre dans l'Inde par une caverne d'où s'exhalent des flammes, qui, selon les brahmanes, sont une manifestation de la Divinité. Achel est l'objet de nombreux pèlerinages.

ACHÉLOÏDE s. (a-ké-lo-i-de — rad. *Achéloüs*). Hist. anc. Descendant d'Achéloüs. ‖ Mythol. On donnait aussi ce nom aux sirènes, filles d'Achéloüs, et aux nymphes en général : *Dans le bassin italo-hellénique qui sépare les deux contrées, voyez les nymphes des mers, des fleuves, des fontaines, se dessiner en sirènes, sibylles, muses,* ACHÉLOÏDES, *aganippides.* (V. Parisot.)

ACHÉLOÏTE s. m. (a-ké-lo-i-te). Foss. Nom d'une coquille, espèce de pétrification qui se trouve assez fréquemment dans les anciens marbres d'Altdorff, en Suisse.

ACHÉLOUS (a-ké-lo-uss), fleuve de l'Epire, qui coulait entre l'Acarnanie et l'Etolie. Homère l'appelait le roi des fleuves. C'est sur les bords de cette rivière que les mythologues placent la mort du centaure Nessus. C'est l'*Aspro-Potamo*.

ACHÉLOÜS, dieu-fleuve, fils de Téthys et de l'Océan, père des sirènes, vaincu plusieurs fois par Hercule, à qui il avait osé disputer Déjanire. Hercule lui arracha même une de ses cornes, qui, remplie par les nymphes de fleurs et de fruits, devint la *corne d'abondance*.

— S'empl. comme nom commun, pour désigner des statues représentant ce fils de l'Océan et de Téthys : *Les mythologues ont fait voir que ces prétendus Bacchus étaient des* ACHÉLOÜS *ou des fleuves agriculteurs.* (V. Parisot.)

ACHEM (a-chèm), v. de Malaisie, située à l'extrémité N.-O. de l'île de Sumatra, à 4 kil. de la mer; 18,000 hab. Rade vaste et sûre. Le royaume d'Achem, dont cette ville est la capitale, compte environ 2,000,000 d'hab. Cette contrée produit en abondance le riz, le coton, et presque tous les végétaux de la zone torride. L'agriculture y est plus soignée que sur la plupart des littoraux indiens. On y élève du bétail, et en particulier une race de petits chevaux dont l'exportation ne manque pas d'importance. Mines d'or et de cuivre, d'un produit assez considérable. Les établissements anglais tirent d'Achem du poivre, du bétel, du soufre, du camphre, du benjoin et des soies écrues; mais son commerce, si florissant il y a deux siècles, s'est vu presque ruiné par les établissements anglais de Malacca, Penang et Singapour.

ACHÉMÈNE (a-ké-mè-ne), fils d'Egée; donna son nom à une partie de la Perse.

ACHÉMÉNIDE s. (a-ké-mé-ni-de). Hist. Descendant d'Achémène : *C'est de la famille des* ACHÉMÉNIDES *que sont issus Darius, fils d'Hystaspe, et Cyrus.*

ACHEMENTS s. m. pl. (a-che-man). Blas. Syn. de *Lambrequins*.

ACHEMINANT (a-che-mi-nan) part. prés. du v. Acheminer.

ACHEMINÉ, ÉE (a-che-mi-né) part. pass. du v. Acheminer. Mis en chemin : *Marchandises* ACHEMINÉES *à la ville. Convois* ACHEMINÉS.

De nous voir en notre navire
A si bon port *acheminés*.
MALHERBE.

— Fig. Mis en train, en bonne voie : *Le cardinal, voyant l'affaire assez* ACHEMINÉE *pour pouvoir former le dessein de l'arrêter, résolut de prendre des mesures avec M*me *de Chevreuse.* (La Rochef.) *Le maître a bien voulu le recevoir en qualité d'officier. Si Dieu me le conserve, le voilà bien* ACHEMINÉ. (J. de Maistre.)

— Manég. *Cheval acheminé*, Qui sait aller droit devant lui, qui commence à obéir à la bride, à l'éperon, qui est presque dressé.

— Techn. *Glace acheminée*, Dont on a déjà enlevé les plus fortes aspérités.

ACHEMINEMENT s. m. (a-che-mi-ne-man — rad. *chemin*). Action de suivre un chemin, de se diriger vers un but : *Ces canaux qui unissent les fleuves, les lacs et les mers, qui ouvrent des routes inconnues, mettent un facile* ACHEMINEMENT *là où la nature semblait avoir créé un obstacle.* (St-Marc Gir.)

— Fig. Disposition, préparation, moyen de parvenir *Toute la vie est un* ACHEMINEMENT *vers la mort. Cette manière de vivre est un merveilleux* ACHEMINEMENT *à la passion.* (Pasc.) *Ce titre lui avait été donné par le pape comme un* ACHEMINEMENT *au titre de grand-duc de Toscane.* (Balz.) *L'exagération est un* ACHEMINEMENT *vers le mensonge.* (Mme Monmarson.) *Paraître savoir ce qu'on ne sait pas est un* ACHEMINEMENT *vers la fausseté.* (Mme Laya.)

— Absol. : *On nous empêche de danser, c'est un* ACHEMINEMENT; *car les mêmes moyens, qui sont tous pour nous détourner du péché, peuvent servir et serviront à nous décider aux bonnes œuvres.* (P.-L. Cour.)

ACHEMINER v. a. ou tr. (a-che-mi-né — rad. *chemin*). Mettre en chemin, diriger vers un lieu : ACHEMINER *du blé vers le marché. Moreau eut le temps d'arriver à Turin, et d'*ACHEMINER *vers la France tout son attirail de guerre.* (Thiers.)

— Fig. Diriger, amener graduellement : *La physique* ACHEMINE *l'esprit à la chimie.* (E. Pelletan.) *Le roman donne la lecture à la moitié du genre humain, et l'*ACHEMINE *par le sentiment à la réflexion.* (E. Pelletan.)

. Au trépas
Chaque moment de plaisir l'*achemine*.
LA FONTAINE.

‖ Hâter, presser, mettre en état de réussir, en parlant d'une entreprise : *C'est une nouvelle qui* ACHEMINE *la paix.* (Mme de Sév.) *Il refusait d'*ACHEMINER *cette affaire par des voies raisonnables.* (Boss.)

— Manég. Accoutumer un cheval à marcher devant lui, à obéir à la bride et à l'éperon.

S'acheminer, v. pr. Se diriger vers : *Tous les jours je* M'ACHEMINAIS, *sous un prétexte quelconque, du côté de la vallée, mon fusil sous le bras, mon chien sur mes pas.* (Lamart.) *L'ouvrier voyageur, reprenant la longue course de compagnonnage,* S'ACHEMINE *vers une autre ville en chantant ses chansons.* (Michelet.)

— Absol. Se mettre en marche : *La foule des bourgeois et des bourgeoises* S'ACHEMINAIT *de toutes parts dès le matin.* (V. Hugo.)

Je *m'acheminerai* quand il en sera temps.
LA CHAUSSÉE.

— Fig. S'avancer, aller progressivement, arriver à son but, à ses fins : *Je voyais notre débutant* S'ACHEMINER *vers une de ces chutes dont on ne se relève guère.* (G. Sand.) *Cette doctrine explique l'existence par des transformations où l'homme* S'ACHEMINE *à de sublimes destinées.* (Balz.) *Par les chemins de fer, l'humanité* S'ACHEMINERA *vers les sanctuaires de la fraternité universelle.* (Mich. Chev.) ‖ Arriver à un terme, en parlant des choses : *Je vois avec plaisir que tout* S'ACHEMINE *à ce qu'il vous plait d'appeler mon bonheur.* (J.-J. Rouss.)

Depuis ce coup fatal, le pouvoir d'Agrippine
Vers sa chute à grands pas chaque jour *s'achemine*.
RACINE.

— Absol. Etre en voie de conclusion : *Cette affaire* S'ACHEMINE. *L'œuvre de Dieu* S'ACHEMINAIT. (Boss.)

ACHEMOIS, OISE s. (a-ché-moi, oi-ze — rad. *Achem*). Géogr. Habitant du royaume d'Achem : *Au S.-E., le royaume d'Achem confine aux pays des Battas, peuple indépendant comme les* ACHEMOIS. (Am. Tardieu.)

— adj. Qui appartient, qui a rapport au royaume d'Achem ou à ses habitants : *Coutumes, mœurs* ACHEMOISES. *Commerce* ACHEMOIS.

ACHÉNIEN, ENNE adj. (a-ké-ni-ain, è-ne). Géol. Se dit d'une subdivision du terrain crétacé.

ACHÉNION s. m. (a-ké-ni-on — du gr. *achên*, pauvre). Entom. Genre de coléoptères.

ACHÉNODE s. m. (a-ké-no-de). Bot. Fruit résultant de la réunion de plusieurs akènes sur un même plan.

ACHENWAL (Godefroy — pr. a-kèn-ouall), économiste allemand, le créateur de la statistique, né en 1719, à Elbing (Prusse), mort à Gœttingue en 1772. Ses études sur l'histoire des peuples et sur l'économie politique le conduisirent à créer une science nouvelle à laquelle il donna le nom de *statistique*. Ses principaux ouvrages sont : *Eléments de la statistique des principaux Etats de l'Europe; Histoire des Etats de l'Europe;* et *Principes d'Economie politique.*

ACHÉO-HELLÉNIQUE adj. (a-ké-o-èl-léni-ke). Géog. anc. Qui concerne à la fois les Achéens et les Hellènes.

ACHÉO-PÉLASGIQUE adj. (a-ké-o-pé-lass-ji-ke). Géogr. anc. Qui concerne l'Achaïe et le Péloponèse : *La péninsule* ACHÉO-PÉLASGIQUE.

ACHÉRON n. pr. m. (a-ké-ron, *ou* a-ché-ron; cette dernière prononciation qui figure dans le dictionnaire de l'Acad., a été adoptée au Théâtre-Français. Malgré ces deux autorités, beaucoup préfèrent *a-ké-ron* — du gr. *achos*, douleur; *roos*, fleuve). Fleuve des Enfers.

— Géogr. et myth. Les géographes distinguaient deux fleuves de ce nom; l'un en Grèce, l'autre en Italie, dans le Brutium, descendant des Apennins dans la Méditerranée. L'Achéron de la Grèce, le plus connu, prenait sa source au marais d'Achéruse, et débouchait près d'Ambracie, dans la mer Ionienne, après avoir traversé la Thesprotie. Il porte aujourd'hui le nom de *Velikhi*. Ses eaux étaient noirâtres et saumâtres, et coulaient sous terre dans une grande partie de leur parcours, de là le nom de fleuve des Enfers que les poëtes donnèrent à l'Achéron. Caron le faisait passer dans une barque, aux âmes des morts, moyennant un droit pour l'acquittement duquel on plaçait une obole sous la langue du mort. Selon la mythologie grecque, l'Achéron était un des fils du Soleil et de la Terre, changé en un fleuve infernal par Jupiter, pour avoir fourni de l'eau aux Titans.

— En poésie, ce mot signifie l'Enfer même, la mort elle-même :

La peste, puisqu'il faut l'appeler par son nom,
Capable d'enrichir en un jour l'*Achéron*...
LA FONTAINE.

— **Epithètes.** Avare, inflexible, qu'on ne repasse point, redoutable, terrible, affreux, horrible, triste, noir, sombre, ténébreux, infernal, rapide, fougueux, bourbeux, fangeux.

— **Allus. littér. Et l'avare Achéron ne lâche point sa proie**, Allusion tirée d'un vers de la *Phèdre* de Racine (acte II, scène v). Le bruit de la mort de Thésée s'est répandu; Phèdre, dans la fameuse scène de la déclaration, veut appeler sur son propre fils l'intérêt d'Hippolyte, fils de Thésée et d'une première épouse. Hippolyte cherche à la rassurer :

Madame, il n'est pas temps de vous troubler encore;
Peut-être votre époux voit encore le jour;
Le ciel peut à nos pleurs accorder son retour.
Neptune le protége, et ce dieu tutélaire
Ne sera pas en vain imploré par mon père.

PHÈDRE.

On ne voit point deux fois le rivage des morts,
Seigneur; puisque Thésée a vu les sombres bords,
En vain vous espérez qu'un dieu vous le renvoie;
Et l'avare Achéron ne lâche point sa proie.

Ce vers célèbre a passé dans la langue, où il désigne, non pas la mort, comme dans la scène d'où il est tiré, mais des passions jalouses comme l'amour, la haine, l'envie, et surtout la rapacité unie à la ténacité :

« Que le zèle du cénobite vienne à se refroidir, il peut se retirer quand il voudra, il est libre, le monastère ne le retient pas. On lui rendra ses habits de laïque; mais admirez ceci, vous tous qui avez une notion du juste et de l'injuste; on ne lui rendra pas sa promesse! Le monastère garde son bien :

Car l'avare Achéron ne lâche point sa proie. »
P.-J. PROUDHON.

« Voilà le mont-de-piété ambulant auquel l'étudiant peut, sans se déranger, accrocher sa garde-robe et même sa montre; car la plupart des marchands d'habits achètent tout ce qui se vend et peut se revendre. Il est vrai que ce mont-de-piété, comme l'*avare Achéron, ne lâche point sa proie;* mais l'étudiant y tient peu, et pourvu qu'il ait le droit de vendre, il se passe du droit de racheter. »
VICTOR FOURNEL.

ACHÉRONTIA (a-ké-ron-si-a), nom sous lequel les anciens désignaient plusieurs marais situés en divers pays, et dont les ouvertures conduisaient aux régions infernales. Il en est question dans le *Télémaque*.

ACHÉRONTIE s. f. (a-ké-ron-sî — rad. *Achéron*). Entom. Genre d'insectes lépidoptères qui a pour type le sphinx atropos, vulgairement appelé *tête de mort*. V. SPHINX.

ACHÉRONTIEN, ENNE adj. (a-ké-ron-si-ain, è-ne — rad. *Achéron*). Géogr. anc. De l'Achéron, qui appartient à l'Achéron. ‖ On dit aussi ACHÉRONTIQUE.

ACHÉRONTIENS adj. m. pl. Nom que les Etrusques donnaient à quinze volumes qui enseignaient l'art de tirer des prédictions de toutes sortes d'événements. On les appelait aussi *livres tagétiques*, parce qu'on les supposait recueillis par le devin Tagès : *Nous trouvons chez les Etrusques des livres* ACHÉRONTIENS, *qui formaient une partie importante de leur théologie, et renfermaient la doctrine mystique de la purification des âmes, ainsi que de leur élévation au rang des héros; ils passaient pour avoir été apportés aux écoles sacerdotales de l'Etrurie par Bacchès, disciple de Tagès.* (Encycl. mod.) ‖ On dit aussi LIVRES ACHÉRONTIQUES.

ACHÉRONTINS s. m. pl. (a-ké-ron-tain — rad. *Achéron*). Géogr. anc. Ancien peuple riverain de l'Achéron.

ACHÉRONTIQUE ou **ACHÉRONTIEN** adj. (a-ké-ron-ti-ke — rad. *Achéron*). Géogr. anc. De l'Achéron, qui appartient à l'Achéron.

À-CHER-PRIX s. m. (a-chèr-pri — des trois mots *à*, *cher*, *prix*). Dr. féod. Redevance stipulée par quelques seigneurs ecclésiastiques, et qui les autorisait à exiger, à la mort de

chacun de leurs censitaires, un droit de relief extraordinaire fixé au douzième de la valeur de l'objet donné à cens : *A la suite de violentes contestations, un arrêt du parlement décida que les seigneurs ne pouvaient exiger de leurs censitaires le droit d'*À-CHER-PRIX, *à moins de prouver, par titres autres que ceux de la coutume, que ce droit leur était expressément dû.* (Encycl. cath.)

ACHÉRY (Dom Luc D'), savant bénédictin, né à St-Quentin, en 1609, mort en 1685. On lui doit, entre autres ouvrages, un vaste recueil de pièces précieuses relatives au moyen âge, chroniques, diplômes, chartes, vies des saints, etc., connu sous le titre de : *Veterum aliquot scriptorum qui in Galliæ bibliothecis... spicilegium*, revu et augmenté par de La Barre, 1723.

ACHET s. m. (a-chè — du gr. *achetés*, bruyant). Entom. Genre d'insectes orthoptères de la famille des coureurs. ‖ On écrit aussi ACHÈTE.

ACHETABLE adj. (a-che-ta-ble — rad. *acheter*). Qui peut être acheté : *L'esclave, vendable,* ACHETABLE, *était, comme le cheval et le bœuf, la propriété du maître.* (Lamenn.)

ACHETANT (a-che-tan) part. prés. du v. Acheter : *Nous avons cru bien faire en* ACHETANT *les créances à soixante pour cent de remise.* (Balz.)

ACHÈTE s. m. Entom. V. ACHET.

ACHETÉ, ÉE (a-che-té) part. pass. du v. Acheter. Acquis à prix d'argent : *Poulain* ACHETÉ *à la foire. Des marchandises* ACHETÉES *à vil prix. Des noirs* ACHETÉS *à la côte d'Afrique. Nos gens en Espagne seront des saints ; on payera tout, et le soldat ne mangera pas une poule qui ne soit* ACHETÉE *au marché.* (P.-L. Cour.)

Je gouverne l'empire où je fus *acheté*.
RACINE.

— Par ext. Soldé, gagné par corruption : *Applaudissements* ACHETÉS. *Voix* ACHETÉES. *Témoins* ACHETÉS. *Conseils, prêtres, tribuns, furent* ACHETÉS *au prix qu'ils mirent eux-mêmes.* (Montesq.)

Retourner à l'armée ! Ah ! sachez que la reine
La sème d'assassins *achetés* par sa haine.
CORNEILLE.

— Fig. Obtenu avec peine, au prix d'un sacrifice : *Tous les plaisirs du monde lui paraîtraient trop* ACHETÉS, *s'ils lui avaient coûté quelque bassesse.* (Fléch.) *Les plaisirs de la nuit dernière ne lui semblaient point* ACHETÉS *trop cher par le sacrifice de l'innocence et de l'honneur.* (Lévis.) *Nous ne croyons plus ni au néant de la tombe, ni au salut* ACHETÉ *par un renoncement forcé.* (G. Sand.)

L'honneur d'un si beau choix serait trop *acheté*.
CORNEILLE.

ACHETER v. a. ou tr. (a-che-té — étym. douteuse : du lat. *acceptare*, recevoir — ou du bas lat. *accapitare*, prendre à redevance, lequel vient lui-même de *ad* et *caput*, tête — ou enfin, ce qui est plus probable, du lat. *ad* et *captare*, tâcher d'avoir. Ce qui milite surtout en faveur de *ad captare*, qui, du reste, comme étymologie et comme sens, est la forme qui se rapproche le plus de *acheter*, c'est que ce dernier mot s'est écrit successivement *achater*, *achapter* et *achepter*. — Dans aucun cas ce verbe ne redouble le *t* ; l'*e* muet du radical *achet* se change en *è* ouvert toutes les fois que le *t* est suivi d'un *e* muet : *J'achète, j'achèterai, que j'achète*). Acquérir une chose à prix d'argent, en la payant : ACHETER *un livre, une maison. Les juges qui* ONT ACHETÉ *les charges de la magistrature vendront à leur tour la justice.* (Fén.) *Vous venez d'*ACHETER *à vil prix des diamants de famille qui n'appartenaient pas à ma femme.* (Balz.) *Il rêve au petit champ de seigle, au maigre pâturage qu'au retour il* ACHÈTERA *dans sa montagne.* (Michelet.) *Le consommateur est d'autant plus riche qu'il* ACHÈTE *toutes choses à meilleur marché.* (Bastiat.)

— Absol. : *Avoir la manie d'*ACHETER. *A Constantinople, on arrive sans cesse d'un bazar à un cimetière, comme si les Turcs n'étaient là que pour* ACHETER, *vendre et mourir.* (Chateaub.) ACHETER, *c'était un acte civique qui servait très-directement le salut du pays.* (Michelet.) *Nos Alsaciens qui émigrent vendent le peu qu'ils ont au départ ; le juif est là à point pour* ACHETER. (Michelet.) *Surfaire et marchander ne sont pas nécessaires pour bien* ACHETER *et bien vendre.* (Mich. Chev.)

— Peut avoir un complém. désignant la personne qui cède ou a cédé ; alors, il régit quelquefois la prép. *de* ou la prép. *à*, mais plus souvent la prép. *chez* : ACHETER *une chose* DE *quelqu'un.* ACHETER *une chose* À *quelqu'un.* ACHETER *une chose* CHEZ *quelqu'un.* Dans ce dernier cas, il s'agit toujours d'un marchand de profession ; dans les deux autres cas, il s'agit plutôt d'un vendeur par occasion : *J'*AI ACHETÉ DE *lui cette maison.* (Acad.) *Quand le fermier veut vendre sa récolte, il s'adresse à un farinier, à un négociant, qui la* LUI ACHÈTENT *et la lui payent.* (Blanq.) ‖ *Acheter à quelqu'un* signifie aussi Acheter quelque chose pour quelqu'un : *Je lui* AI ACHETÉ *un album pour ses étrennes.* (Acad.)

— *Acheter un auteur*, Acheter ses œuvres :

Dès que l'impression fait éclore un poëte,
Il est esclave né de quiconque l'*achète*.
BOILEAU.

‖ *Acheter un homme*, Lui donner une somme d'argent pour qu'il remplisse le service militaire à la place d'un autre. ‖ *Acheter des bans*, Obtenir, moyennant une certaine somme, la dispense de faire publier à l'église un ou deux des trois bans de mariage.

— Comm. *Acheter comptant*, Payer sur-le-champ les marchandises que l'on achète. ‖ *Acheter à trente, à soixante, à quatre-vingt-dix jours*, Acheter à la condition que l'on ne payera que dans trente, soixante, quatre-vingt-dix jours. ‖ *Acheter à terme* ou *à crédit*, A la condition que l'on ne payera que dans un temps déterminé. ‖ *Acheter à profit*, Acheter, suivant le journal d'achat du vendeur, à tant pour cent de bénéfice. ‖ *Acheter en gros*, Acheter d'une seule fois une grande quantité de la même marchandise. ‖ *Acheter en détail*, N'acheter d'une chose que de petites quantités à la fois.

— Fig. Corrompre, s'assurer les services de quelqu'un à prix d'argent : ACHETER *des témoins.* ACHETER *des juges. Trop tôt pour lui, trop tard pour elle, Mirabeau se vendit à la cour, et la cour l'*ACHETA. (Chateaub.) ACHETER *un député, un écrivain, une femme du monde ! il y faut des façons infinies ; cela demande du tact, de l'adresse.* (F. Soulié.) *Ne sais-tu donc pas, malheureux, que celui qui* ACHÈTE *un assassin lui est vendu ?* (F. Soulié.) *Maraud ! j'*ACHÈTE *tes services et non pas tes leçons.* (Etienne.)

Et des mêmes présents qu'il verse dans mes mains,
J'*achète* contre lui les esprits des Romains.
CORNEILLE.

Jamais on n'eut sur moi de droit si légitime ;
Vous m'*avez acheté* plus que je ne m'estime.
C. DELAVIGNE.

— Par anal. : *Acheter des voix, des suffrages, un vote. Roderic Borgia* ACHETA *publiquement les suffrages de vingt-deux cardinaux, et fut proclamé pape. Celui qui* ACHÈTE *un vote ne fait pas un marché moins honteux que celui qui le vend.* (E. de Gir.) *Quiconque* ACHÈTE *une conscience a déjà vendu la sienne.* (Mme C. Fée.)

— Obtenir au prix des plus grandes difficultés, avec beaucoup de peine : *Il faut* ACHETER *le plaisir injuste au prix des remords.* (Mass.) *Faut-il* ACHETER *le bonheur public par le malheur des particuliers ?* (D'Aguess.) *Chactas* AVAIT ACHETÉ *la vertu par l'infortune.* (Chateaub.)

Nul ne leur a plus fait *acheter* la victoire.
RACINE.

Le seul Agamemnon, refusant la victoire,
N'ose d'un peu de sang *acheter* tant de gloire.
RACINE.

— Prov. *Acheter chat en poche*, Faire une acquisition sans bien connaître l'objet que l'on achète : *Mon bon ami, je ne veux pas* ACHETER CHAT EN POCHE, *et comme tu seras obligé de passer à la visite du conseil de recrutement, je ne veux pas qu'on te refuse pour quelque vice de conformation que je ne connais pas.* (F. Soulié.) ‖ *Qui bon l'achète, bon le boit*, Pour avoir en bonne qualité le vin, les liqueurs, les denrées, il faut y mettre le prix. ‖ *Acheter par francs et vendre par écus*, Vendre avec un bénéfice excessif.

S'acheter, v. pr. Etre acheté, acquis à prix d'argent : *Les suffrages des honnêtes gens ne* S'ACHÈTENT *pas. Les riches pensent que les talents* S'ACHÈTENT *comme une étoffe.* (Mme de Tencin.) *Hélas ! dans un temps où l'argent est tout, tout se vend et* S'ACHÈTE. (G. Sand.) *Tout cela est moisi, racorni, troué, corrodé, et tout cela* S'ACHÈTE ! (E. Sue.)

Les rois avec de l'or pensent que tout *s'achète*.
C. DELAVIGNE.

— Fig. Etre acquis, obtenu par des sacrifices : *La gloire* S'ACHÈTE *au prix du bonheur ; le plaisir, au prix de la santé ; la faveur, au prix de l'indépendance.* (Boiste.) *Toute gloire qui* S'ACHÈTE *par l'esclavage ou le sang des hommes est mensonge.* (A. Martin.)

ACHÈTERESSE s. f. (a-chè-te-rè-se — rad. *acheter*). Femme qui achète : *Si le poisson est abondant, chaque* ACHÈTERESSE *se pourvoit à sa convenance.* (Journ.) ‖ Ce néologisme, qui est employé dans quelques localités du Midi, est aussi en usage au palais, où *achèteresse* désigne juridiquement celle qui achète, et *acheteuse* celle qui a la manie d'acheter, qui achète à tort et à travers.

ACHETEUR, EUSE s. (a-che-teur, eu-ze — rad. *acheter*). Celui qui achète, qui veut acheter : *On avait fini par le prendre à la ferme pour un homme d'affaires envoyé par quelque* ACHETEUR. (G. Sand.) *Le vendeur trompe incessamment l'*ACHETEUR. (Balz.) *Ah ! nous nous trompons, il avait trouvé un* ACHETEUR. (Alex. Dum.) *Comme on le chicanait sur le prix de ses tableaux avant qu'il les eût finis, ses ouvrages se ressentirent de la mauvaise économie des* ACHETEURS. (Bailly.) *Nul n'a droit d'imposer à autrui sa propre marchandise ; le seul juge de l'utilité, ou, ce qui revient au même, du besoin, est l'*ACHETEUR. (Proudh.)

Son livre aimé du ciel et chéri des lecteurs,
Est souvent chez Barbin entouré d'*acheteurs*.
BOILEAU.

— Particulièrem. Celui, celle qui a la manie d'acheter, qui achète sans réflexion : *C'est un grand* ACHETEUR. *C'est une* ACHETEUSE *intrépide.*

— Fig. Celui qui gagne, qui obtient par corruption : *L'empire, mis à l'encan par l'armée, trouva un* ACHETEUR. (Boss.) *L'homme véritablement libre est celui dont la conscience ne trouverait pas un* ACHETEUR *assez riche pour la faire dévier.* (Maquel.)

— Comm. Employé spécialement chargé, dans les maisons de commission, d'acheter pour le compte des correspondants : *Les* ACHETEURS *sont ordinairement les mieux appointés.*

— S'empl. aussi adjectiv. : *Qu'arrivera-t-il ? que la partie du capital de cette nation, qui consiste en métaux précieux s'étant écoulée, les nations venderesses en renverront à la nation* ACHETEUSE, *moyennant hypothèque.* (Proudh.)

— **Syn. Acheteur, acquéreur.** L'*acquéreur* achète des immeubles : *Dunkerque fut ajouté à la France par un marché glorieux à l'*ACQUÉREUR, *et honteux pour le vendeur.* (Volt.) L'*acheteur* se procure des meubles : *L'expérience montre que les prix n'ont réellement baissé, au profit des* ACHETEURS, *que là où il y avait concurrence entre les vendeurs.* (H. Say.)

— **Antonymes.** Débitant, détaillant, marchand, vendeur.

ACHÉTIDES s. m. pl. (a-ké-ti-de — du gr. *achetês*, bruyant). Entom. Nom sous lequel on désigne la famille des grillons.

ACHETOIR s. m. (a-che-toir — rad. *acheter*). T. d'argot. Argent, monnaie : *Or, si la lorette n'a pas besoin d'acheter, à quoi servent les* ACHETOIRS ? (M. Alhoy.)

ACHEUL (SAINT-), village du dép. de la Somme, à 2 kil. d'Amiens, célèbre par le collége que les jésuites y avaient établi sous la Restauration. C'est là que professait le célèbre P. Loriquet, dont le nom caractérise assez les tendances rétrogrades dans lesquelles se produisait l'enseignement. Le nom de Saint-Acheul a passé en quelque sorte dans la langue avec l'acception d'un lieu voué aux idées arrièrées : *C'est un disciple de Saint-Acheul, Il a été élevé à Saint-Acheul*, servent à désigner un homme qui a sucé la haine des principes de 89.

ACHEUX, ch.-lieu de cant. (Somme), arrond. de Doullens ; pop. aggl. 718 hab. Fabr. de toiles à matelas et d'emballage.

ACHEVAGE s. m. (a-che-va-je — rad. *achever*). Techn. Action d'achever, dernière façon que l'ouvrier donne à une pièce. ‖ S'emploie particulièrem. dans la poterie.

ACHEVAL s. m. (a-che-val — de *à* et *cheval*). Sonnerie pour faire monter les cavaliers à cheval : *Le clairon vient de sonner l'*ACHEVAL.

ACHEVALÉ, ÉE (a-che-va-lé) part. pass. du v. Achevaler. Qui occupe les deux rives d'un fleuve, qui est établi des deux côtés d'une route : *Le régiment était* ACHEVALÉ *sur la route.*

ACHEVALER v. a. ou tr. (a-che-va-lé — rad. *cheval*). Art milit. Se dit d'une armée qui occupe les deux rives d'un fleuve, qui est postée des deux côtés d'une route : *L'armée* ACHEVALAIT *le fleuve.*

S'achevaler, v. pr. Etre achevalé : *L'armée* S'ÉTAIT ACHEVALÉE *sur le Rhin.*

ACHEVANT (a-che-van) part. prés. du v. Achever : *Je le trouvai* ACHEVANT *son travail.*

ACHEVANT, ANTE adj. (a-che-van, an-te — rad. *achever*). Qui a l'habitude d'achever, de finir les choses commencées : *Beaucoup d'hommes sont moins* ACHEVANTS *qu'entreprenants.*

ACHEVÉ, ÉE (a-che-vé) part. pass. du v. Achever. Fini, mené à terme : *Ma lettre est* ACHEVÉE. *Il est certain que, sans Diderot, jamais l'Encyclopédie n'aurait été* ACHEVÉE. (La Harpe.) *Quand sa toilette fut* ACHEVÉE, *elle entendit sonner l'horloge de la paroisse, et s'étonna de ne compter que sept heures.* (Balz.)

Le règne des forfaits est sans doute *achevé*.
DELILLE.

— Fig. Accompli, parfait en son genre : *Voilà le principe le plus* ACHEVÉ *de votre morale.* (Pasc.) *Le style de Montesquieu est aussi* ACHEVÉ *que naturel et rapide.* (Villem.) *Un beau visage de femme semble l'ouvrage le plus* ACHEVÉ *de la création.* (E. Legouvé.) *Une éducation* ACHEVÉE *lui avait donné mille talents.* (A. de Musset.) *C'est à Paris que Leibnitz se forma : il n'y fut d'abord qu'un jeune homme d'une grande espérance ; il en sortit presque* ACHEVÉ. (V. Cousin.)

... En s'unissant, les talents relevés
Donnent à l'univers les peintres *achevés*.
MOLIÈRE.

‖ En mauvaise part : consommé, fieffé, etc. : *C'est un fou* ACHEVÉ, *un scélérat* ACHEVÉ. (Acad.) ‖ Complet, arrivé au comble :

Vous verrez par sa mort le désordre *achevé*.
CORNEILLE.

Sa femme, ses enfants, les soldats, les impôts,
Le créancier et la corvée,
Lui font d'un malheureux la peinture *achevée*.
LA FONTAINE.

‖ Exténué, excédé, ruiné : *Le voyage qu'elle a fait à Paris la ramène dans Angoulême plus* ACHEVÉE *qu'elle n'était.* (Mol.)

Vienne encore un procès et je suis *achevé*.
CORNEILLE.

‖ Qui a perdu l'esprit, le sens : *Il n'en faut point douter, elles sont* ACHEVÉES. (Mol.)

— Fam. Mis à mort, tué : *Il fut blessé à la cuisse dans une embuscade, et* ACHEVÉ *par les chirurgiens.* (P.-L. Cour.)

— Art culin. Cuit à point, bien assaisonné : *Les mets bien* ACHEVÉS *sont suaves.* (De Cussy.)

— Manég. Se dit d'un cheval parfaitement dressé, qui a passé par tous les degrés de l'école.

— s. m. Etat d'un ouvrage achevé, qui atteint la perfection du genre auquel il appartient. S'emploie surtout dans les arts plastiques : *Cet ouvrage n'est pas d'un* ACHEVÉ *satisfaisant ; ce n'est pas ainsi qu'il faut entendre l'*ACHEVÉ.

— **Syn. Achevé, fini, parfait.** *Parfait* a rapport à la beauté qui naît du dessin et de la construction de l'ouvrage : *Nature* PARFAITE ; et *fini* à celle qui vient du travail et de la main de l'ouvrier : *Les ouvrages de la main passaient pour être mieux travaillés, plus* FINIS, *en Perse qu'en Turquie.* (Volt.) Il n'y a rien à faire à ce qui est *achevé* : *Les cantates de J.-B. Rousseau sont des morceaux* ACHEVÉS. (La Harpe.) Mais *achevé* a trait à l'ensemble auquel il ne manque rien, et *fini* aux détails qui ont tous été travaillés, caressés avec amour.

ACHÈVEMENT s. m. (a-chè-ve-man — rad. *achever*). Accomplissement, exécution entière d'une chose : *Un petit accident a retardé l'*ACHÈVEMENT *de l'ouvrage.* (Trév.) *Il ne manque plus qu'un portail pour l'*ACHÈVEMENT *de cette église.* (Acad.) *L'*ACHÈVEMENT *d'un ouvrage de broderie leur causait d'innocentes joies.* (Balz.)

— Fig. Perfection, réunion de toutes les qualités : *Dans les ouvrages de l'art, c'est le travail et l'*ACHÈVEMENT *que l'on considère.* (Boil.) *On admire l'*ACHÈVEMENT *de ce tableau, de cette statue.* (Lav.) *L'homme a besoin pour son* ACHÈVEMENT *d'un dernier tour de main appelé instruction.* (E. Pelletan.) *L'éducation n'est que l'*ACHÈVEMENT *de l'homme selon le plan tracé par la Providence.* (Dupanl.)

— Littér. Ce qui complète le dénoûment d'un ouvrage : *La scène d'Horace et de Camille, et tout ce qui suit, fait une seconde action dépendante de la première, et qui en est l'*ACHÈVEMENT. (Marmontel.) *Dans l'Enéide, la mort de Turnus fait l'*ACHÈVEMENT *parce qu'elle fait cesser l'action d'Enée.* (Le Bossu.)

ACHEVER v. a ou tr. (a-che-vé — rad. *chef*, tête, bout, extrémité. Il change l'*e* muet du rad. *achev* en *è* ouvert, toutes les fois que la consonne *v* est suivie d'un *e* muet : *j'achève, j'achèverai, j'achèverais, que j'achève*). Terminer une chose commencée : ACHEVER *un travail.* ACHEVER *une maison, un tableau, une statue. Dieu prépare, dès l'origine du monde, ce qu'il* ACHÈVE *à la fin des temps.* (Boss.) *Le mariage était retardé par le temps que demandaient encore les ouvriers pour* ACHEVER *les meubles, les peintures*, etc. (Balz.) *Le génie commence les beaux ouvrages, mais le travail seul les* ACHÈVE. (Joubert.) *Il faut* ACHEVER *ce qu'on a entrepris.* (L.-Philippe.) *Ce que l'homme commence pour lui, Dieu l'*ACHÈVE *pour les autres.* (V. Hugo.) *L'homme n'*ACHÈVE *pas plus le langage qu'il ne l'invente de propos délibéré.* (Renan.)

Maudit censeur, te tairas-tu ?
Ne saurais-je *achever* mon conte ?
LA FONTAINE.

— Par ext. Accomplir, finir : *Je suis venue ici* ACHEVER *les beaux jours et dire adieu aux feuilles.* (Mme de Sév.) *Elle n'*AVAIT *point encore* ACHEVÉ *ces paroles, que le masque du favori des rois tomba.* (Gilb.) *Cet homme* ACHÈVE *paisiblement sa carrière, avant que le soleil ait* ACHEVÉ *son tour.* (Michaud.)

Je n'ai vu luire encor que les feux du matin,
Je veux *achever* ma journée.
A. CHÉNIER.

‖ Avaler, boire entièrement : ACHEVEZ *donc au moins votre café, ne vous tournez pas le sang ; regardez comme vous êtes rouge.* (Balz.) ‖ Tuer, assassiner, donner le coup de grâce : *Le général le fit* ACHEVER *en sa présence.* (La Rochef.) *Nous voyions passer les morts que la peste venait d'*ACHEVER. (Lamart.) *Vous ne ferez pas cent pas dans la rue sans qu'on vous* ACHÈVE. (Alex. Dum.)

Et nos soldats trahis ne l'*ont* pas *achevé* ?
CORNEILLE.

— Fig. Mettre le comble à la situation de corps ou d'esprit : *Il ne fallait plus que cette bouteille pour l'*ACHEVER. *Mme de Vitry et Mme de Maulny firent bien des caresses à Boileau ; cela l'*A ACHEVÉ : *au retour, il ne parlait que de grandes dames et que de la cour.* (Tall. des Réaux.) *Je suis actuellement avec Platon et Cicéron ; il ne me manque plus que l'abbé d'Olivet pour m'*ACHEVER. (Volt.) *Ronsard ne garda plus de partisans que dans l'université, dans les parlements et parmi les gentilshommes campagnards ; l'académie et Boileau l'*ACHEVÈRENT. (Ste-Beuve.)

Souvent pour m'*achever* il survient une pluie.
BOILEAU.

— Fig. Mettre la dernière main pour perfectionner : *Souvent les auteurs ne se donnent pas la peine d'*ACHEVER *leurs ouvrages.* (Trév.) *L'étude commence un honnête homme, et le commerce du monde l'*ACHÈVE. (St-Evrem.) *Le hasard commence les réputations, l'intrigue les* ACHÈVE. (Beauchêne.) *L'homme est chargé d'*ACHEVER *la création.* (A. Martin.) ‖ Compléter, consommer : *Cette aventure* ACHÈVE *sa ruine. Vers 1500, la France, épuisée par Louis XI, semble* ACHEVER *sa ruine en Italie ; la noblesse qui part est obligée de vendre.* (Michelet.) *On aime à commencer la fortune de quelqu'un, mais jamais à l'*ACHEVER. (A. d'Houdetot.)

— Avec un infinitif pour complément, il est toujours suivi de la prép. *de*, qui, alors, est explétive : *Encore si tu* AVAIS ACHEVÉ DE *couper notre bois, je prendrais quelque consolation.* (Mol.) *Pour* ACHEVER DE *vivre, il n'a plus qu'un*

moment. (Fén.) *On croit faire grâce à des malheureux quand on n'*ACHÈVE *pas* DE *les opprimer.* (Fén.) *Quelques-uns* ACHÈVENT DE *se corrompre par de longs voyages, et perdent le peu de religion qui leur restait.* (La Bruy.) *Nous avons, pour m'*ACHEVER DE *peindre, un procès très-considérable, très-désagréable, très-impertinent, à soutenir contre celui qui nous avait vendu l'Ermitage.* (Volt.) *A certain âge, une femme qui danse* ACHÈVE DE *se défigurer.* (Mme de Rosenberg.)

— Absol., au propre et au fig. : *Leçon commence, exemple* ACHÈVE. (Lamotte.)

J'ai trop bien commencé pour ne pas *achever.*
REGNIER.

Qui commence le mieux ne fait rien s'il n'*achève.*
CORNEILLE.

Parle, *achève,* ô mon Dieu! ce sont là de tes coups.
VOLTAIRE.

— Techn. Faire subir la dernière plongée aux chandelles à la baguette. ‖ Finir d'étendre l'or sous le marteau. ‖ Terminer l'éducation d'un cheval, le dresser complétement.

S'achever, v. pr. Etre achevé, se terminer : *La mort n'est autre chose, sinon une vie qui* S'ACHÈVE. (Boss.) *Je voulais parier, quoique tout respirât la noce, qu'elle ne* S'ACHÈVERAIT *pas.* (Mme de Sév.) *Les grandes fortunes commencent souvent en province; mais c'est à Paris qu'elles* S'ACHÈVENT *et qu'on en jouit.* (Duclos.) *En fait de gouvernement, il faut des compères, sans cela la pièce ne* S'ACHÈVERAIT *pas.* (Napol. Ier.)

Cet horrible attentat ne *s'achèvera* pas.
VOLTAIRE.

‖ Arriver à la dernière perfection : *La science* S'ACHÈVE *par le style comme une plante par sa fleur.* (H. Taine.)

— **Syn. Achever, finir, parachever, terminer.** Ces quatre mots signifient Faire qu'une chose ne soit plus à faire, et peuvent, dans beaucoup de cas, s'employer indifféremment l'un pour l'autre. Toutefois, *achever* ajoute à l'idée de mener à terme une idée de perfection dans l'accomplissement; *terminer* signifie simplement Mettre un terme à une chose, qu'elle soit parfaite ou non; *finir,* c'est aussi Mener une chose jusqu'au bout, mais sans la perfection qu'elle comporte. *Achever* n'a proprement rapport qu'à un ouvrage permanent, soit de la main, soit de l'esprit; *finir* se dit particulièrement d'une occupation passagère; *terminer* se dit plutôt pour les discussions, les différends. Du reste, les nuances qui séparent ces expressions se fondent souvent les unes dans les autres, et c'est plutôt une question de consonnance, d'alliance de mots, qu'une question de signification : *L'étude commence un honnête homme, et le commerce du monde l'*ACHÈVE. (St-Evrem.)

Un mot de votre bouche, en *terminant* mes peines,
Peut rendre Esther heureuse entre toutes les reines.
RACINE.

Cet élève n'a pas plus tôt commencé ses devoirs qu'il voudrait les AVOIR FINIS. *Parachever* est un augmentatif d'*achever : Ce peuple est propre à concevoir d'immenses desseins plutôt qu'à* PARACHEVER *de grandes entreprises.* (De Tocquev.) *Parachever* indique un degré de perfection que n'indique pas *achever.*

— **Antonymes.** Commencer, entrer en matière, jeter ou poser les fondements.

ACHEVEUR s. m. (a-che-veur — rad. *achever*). Techn. Celui qui achève, qui adoucit les métaux. ‖ Le plus grand des moules dont se servent les batteurs d'or.

ACHEVOIR s. m. (a-che-voir — rad. *achever*). Techn. Outil au moyen duquel on donne la dernière façon à certains ouvrages. ‖ Lieu où l'on porte certains ouvrages pour les terminer.

ACHIAS s. m. (a-ki-âss — du gr. *a* priv.; *chia,* trou). Entom. Genre d'insectes diptères, famille des athéricères.

ACHILIE s. f. (a-ki-lî — du gr. *a* priv., et *cheilos,* lèvre). Anat. Monstruosité caractérisée par le manque de lèvres.

ACHILLAS (a-kil-lâss), général et ministre du roi d'Egypte Ptolémée Denys, eut la principale part au meurtre de Pompée, et fut mis à mort par ordre de César, après le siége d'Alexandrie.

ACHILLE s. m. (a-chi-le — V. l'art. suiv.). Nom propre qui s'emploie fig. et par antonomase, pour désigner un homme d'un courage brillant, d'une valeur à toute épreuve, qu'aucun péril n'arrête : *Chaque* ACHILLE *a son Homère.* (Mass.) *Il faut des Nestors à ces jeunes* ACHILLES. (Fléch.)

... Dans ces temps guerriers si féconds en *Achilles.*
BOILEAU.

— Par ext. Celui qui soutient, qui défend une cause presque à lui seul : *M. Bastiat, cet* ACHILLE *du libre commerce, s'est jeté à la suite de Say dans un dédale d'arguties capable peut-être d'embarrasser un homme étranger aux rubriques commerciales.* (Proudh.) ‖ Fam. et iron., dans le même sens : *Perruquier émérite, barbier honoraire, sois mon associé; régnons ensemble, et si je suis l'*ACHILLE, *sois le Nestor de la coiffure.* (Scribe.)

— Fig. Homme invulnérable : *Du côté du bonheur domestique, Maxime est réellement invulnérable : c'est un* ACHILLE *conjugal, qu'on ne saurait blesser même au talon.* (A. Second.)

— Entom. Nom d'un papillon nymphale.

— Anat. *Tendon d'Achille,* Tendon commun aux muscles jumeaux et soléaires, ainsi nommé parce qu'il s'implante au talon, seul endroit où, selon la fable, Achille était vulnérable. Le tendon d'Achille sert d'intermédiaire aux muscles dont nous venons de parler pour l'extension du pied sur la jambe. Dans les cas de *pied bot, varus* et *équin,* qui sont le résultat de la rétraction vicieuse des muscles postérieurs de la jambe, la section sous-cutanée du tendon d'Achille a été souvent un moyen de guérison de cette infirmité.

— Log. Argument sans réplique, et particulièrement, chez les Grecs, celui de Zénon d'Elée contre le mouvement.

ACHILLE, fils de Thétis et de Pélée, et le plus fameux des héros grecs immortalisés par Homère. Suivant quelques traditions, sa mère le *plongea dans le Styx* (V. PLONGER) dès sa naissance, ce qui le rendit *invulnérable,* excepté au *talon* par lequel elle le tenait. (V. TALON.) Il fut instruit dans son enfance par Phœnix, qui lui enseigna l'éloquence et la guerre, et par le centaure Chiron, qui lui apprit à tirer de l'arc, à guérir les blessures, et, pour développer sa force et sa mâle ardeur, le *nourrit de la moelle des lions.* (V. EDUCATION.) Il avait atteint l'âge de neuf ans lorsque Calchas prédit que sans lui Troie ne pourrait être prise. Thétis, instruite par un oracle que son fils devait y périr, et craignant son caractère belliqueux, l'envoya, déguisé en femme, sous le nom de Pyrrha, à la cour de Lycomède, dans l'île de Scyros. (V. ce nom.) Il s'éprit de Déidamie, la plus belle des filles de ce prince, l'épousa secrètement et en eut un fils nommé Néoptolème, ou Pyrrhus. Cependant les Grecs, ne pouvant s'emparer de Troie sans le concours d'Achille, chargèrent Ulysse de l'y amener. Dès que celui-ci eut découvert où se trouvait le héros, il se travestit en marchand, vint chez Lycomède, et étala devant toute la cour des bijoux, parmi lesquels se trouvaient des armes. Achille se trahit aussitôt par l'empressement avec lequel il saisit une épée, et ne put refuser de suivre Ulysse au siége de Troie, où il conduisit cinquante vaisseaux et un grand nombre de guerriers. Partout où il se présente armé de sa lance redoutable (V. LANCE), il triomphe; il ravage les campagnes des Troyens, détruit des villes entières, leurs alliées, et devient la terreur des ennemis par sa valeur impétueuse. Agamemnon lui ayant enlevé sa captive Briséis, Achille, furieux, allait immoler ce prince, lorsqu'il fut arrêté par Minerve; mais alors il *se retira sous sa tente* (V. TENTE), jurant de ne plus prendre part aux combats. Il resta pendant près de dix ans dans une inaction funeste à la cause des Grecs, qui essuyèrent des défaites multipliées; Patrocle même, s'étant *revêtu de l'armure d'Achille,* fut tué par Hector. A cette nouvelle, le héros court venger son ami; les Troyens sont vaincus; Hector tombe sous ses coups; il l'attache à son char par les pieds, et le traîne trois fois autour des murs de la ville. Cependant, il le rendit ensuite aux larmes du vieux Priam. Peu de temps après, Pâris, ou Apollon sous les traits de Pâris, le tua lui-même en lui décochant une flèche à l'endroit fatal. Selon d'autres, il fut traîtreusement assassiné par Pâris, dans un temple d'Apollon, à Thymbré, au moment où il allait épouser Polyxène, fille de Priam. Ajax et Ulysse sauvèrent son corps des mains des Troyens et se *disputèrent ensuite ses armes* devant tous les chefs assemblés. (V. DISPUTER.) Ulysse l'emporta dans cette lutte célèbre, grâce à son éloquence. Les cendres d'Achille furent déposées au promontoire de Sigée par les Grecs, qui lui rendirent des honneurs divins et élevèrent des temples à sa mémoire.

Achille est resté, dans toutes les langues, la personnification de la bravoure et de l'intrépidité; on désigne aussi par ce nom celui qui supporte tout le poids d'une entreprise périlleuse, du succès de laquelle il décide par son courage et son audace :

« Quelques centaines d'hommes courageux auraient réussi à fermer les clubs et mis en fuite les instigateurs du désordre. Une heure après la victoire, tous les modérés se seraient trouvés des *Achilles,* et la France entière aurait battu des mains. »
GRANIER DE CASSAGNAC.

« A la réception de mon brevet de lieutenant, je fus un peu interdit pour plusieurs raisons. D'abord, je n'aimais point l'état militaire; mais c'aurait été là une objection facilement combattue : la vue d'un riche uniforme, quelques phrases ambitieuses, un peu de musique, eussent fait de moi facilement et au choix un *Achille* ou un César. » ALPHONSE KARR.

« Oui, le crime, même sous la figure d'un Danton ou d'un Robespierre, quand la plume perfide de l'historien le revêt d'une sorte d'idéal poétique, au lieu de révolter l'imagination, la subjugue. Danton, ce grossier Danton, devient l'*Achille* de la Révolution. »
S. DE SACY.

C'est le glorieux Ney; c'est celui qui trouva
Un baptême nouveau devant la Moskowa;
. .
Celui qui des canons éteignant la fournaise
Suivit, plus de dix ans, l'Iliade française,
Sans qu'un boulet, vomi des cent mille volcans,
Osât frapper de mort l'*Achille* de nos camps!
Eh bien, il est tombé comme un vil réfractaire! »
BARTHÉLEMY.

« La chose vaut qu'on la regarde :
Trois fantômes de vieux grognards,
En uniforme de l'ex-garde,
Avec deux ombres de hussards!

Ne les raillez pas, camarade,
Saluez plutôt, chapeau bas,
Ces *Achilles* d'une Iliade
Qu'Homère n'inventerait pas. »
TH. GAUTIER.

Achille (STATUE ANTIQUE D'), musée du Louvre. L'*Achille* du Louvre passe généralement pour une copie antique de celui d'Alcamène, le disciple chéri de Phidias et le rival heureux d'Agoracrite, au dire de Suidas. Cette statue appartient à l'époque que Winckelmann appelle du style sublime, de la beauté simple et calme. Par la régularité de ses formes, par l'accord de ses membres, elle pourrait, comme le célèbre *Doryphore* de Polyclète de Sicyone, servir de modèle pour les belles proportions du corps humain. Achille *aux pieds légers* n'a pas d'autre vêtement que l'élégant casque grec couvrant ces longs cheveux que, dans son désespoir, il coupa sur le corps de Patrocle. Mais un anneau *épisphyrion,* c'est-à-dire placé au-dessus de la cheville à la jambe droite, indique peut-être une sorte de bouclier que le héros de l'*Iliade* portait à la seule partie de son corps qui fût vulnérable, bien qu'Homère ne parle point de cette tradition.

Achille et Déidamie, opéra de Campra, poëme de Danchet, représenté par l'Académie royale de Musique, en 1735.

Achille à Scyros, grand ballet en trois actes, musique de Chérubini, représenté à Paris, en 1804. La scène de la bacchanale a été jugée admirable par tous les connaisseurs.

Achille et Polyxène, tragédie lyrique en cinq actes, poëme de Campistron, représentée le 7 novembre 1687. Le sujet de cette pièce a été traité sur la scène française par plusieurs auteurs, entre autres par Alex. Hardi et Benserade. La musique fut composée par Lulli et Colasse. Elle eut quelque succès, car cet opéra fut repris le 11 octobre 1712. Deux artistes qui ont laissé un nom dans les annales du théâtre s'y firent remarquer : Mlle Poussin, dans le rôle de Vénus, et Mlle Autier, dans celui de Junon.

ACHILLÉATE s. m. (rad. *achilléique*). Chim. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide achilléique avec une base.

ACHILLÉE s. f. (de *Achille,* qui avait reçu de Chiron la connaissance des propriétés des plantes). Bot. Genre de plantes à fleurs radiées. On l'employait autrefois pour la guérison des blessures. Les espèces les plus remarquables sont la mille-feuille, l'herbe à éternuer, usitées encore en médecine, et l'achillée dorée, répandue dans les jardins d'agrément. ‖ Plante vivace dont les nombreuses variétés sont le fléau des prairies. Quelques variétés à jolies petites fleurs sont cultivées dans les jardins.

ACHILLÉE, général romain en Egypte, sous Dioclétien. S'étant fait reconnaître empereur à Alexandrie l'an 292, il se maintint sur le trône pendant plusieurs années. Dioclétien marcha contre lui, l'assiégea dans Alexandrie, et le condamna à être dévoré par les lions.

ACHILLÉEN, ENNE adj. (rad. *Achille*). D'Achille, qui est propre à Achille, qui lui appartient : *Toute une classe de statues, ainsi que Pline nous l'apprend, celle des jeunes éphèbes nus et tenant une pique à la main qui ornaient la plupart des gymnases, avaient pris le nom d'*ACHILLÉENNES. (Noël des Vergers.)

— Substantiv. : *Les* ACHILLÉENNES *encore existantes sont l'*Agrippa *du palais Grimani, l'*Auguste *de la maison Rondanini, le* Germanicus *et le* Néron *du Louvre.*

ACHILLÉES s. f. pl. (rad. *Achille*). Antiq. Fêtes instituées en l'honneur d'Achille.

Achilléide (a-kil-lé-ide), poëme inachevé de Stace, dont le sujet devait être l'enfance d'Achille et toute la partie de la vie du héros antérieure aux événements de l'*Iliade.* La mort ne permit à Stace ni d'achever le poëme, ni de corriger les deux chants qu'il avait faits et qui se recommandent par de très-beaux passages. Le poëte montre Thétis, mère d'Achille, transportant son fils à la cour de Lycomède, roi de Scyros, pour le soustraire aux Grecs qui partent pour le siége de Troie, où Thétis sait que son fils doit périr. Il vit, déguisé en femme, au milieu des princesses du palais de Scyros. Mais Achille a épousé secrètement Déidamie, la plus belle des filles de Lycomède. Reconnu par Ulysse, malgré son déguisement, il est emmené au siége de Troie. Là s'arrête ce poëme, dont la versification est le principal mérite.

ACHILLÉINE s. f. (rad. *achillée*). Chim. Matière amère de la mille-feuille (*achillea millefolium*).

ACHILLÉIQUE adj. (rad. *achillée*). Chim. Se dit d'un acide qui existe dans la mille-feuille. L'acide achilléique se présente sous la forme de prismes incolores, inodores, d'une saveur fort acide.

ACHILLÉOÏDE adj. (du gr. *achilleios,* mille-feuille; *eidos,* forme). Bot. Qui ressemble à l'achillée.

ACHILLE STATIUS. V. ESTAÇO.

ACHILLE TATIUS, écrivain de la fin du troisième siècle, auteur d'un roman, *les Amours de Clitophon et de Leucippe,* trad. en fr. par Clément, 1800.

ACHILLINI (Alexandre — pr. a-kil-li-ni), médecin et philosophe, né à Bologne en 1463, mort en 1512. Il fut un des premiers qui aient disséqué des cadavres humains. On lui doit quelques découvertes anatomiques. Ses œuvres, qui se composent surtout de commentaires sur Aristote, ont été publiées à Venise, en 1508.

ACHILLINI (Claude), poëte, philosophe, jurisconsulte et médecin, de la famille du précédent, né à Bologne en 1574, mort en 1640. Il professa avec éclat à Parme, à Ferrare et dans sa ville natale. Le cardinal de Richelieu lui envoya une chaîne d'or de la valeur de mille écus, pour un sonnet composé à l'occasion des conquêtes de Louis XIII en Piémont.

ACHIMÈNE s. m. (a-ki-mè-ne). Bot. Genre de gessnériacées, jolies plantes herbacées ayant le port des gloxinies, et que l'on cultive en serre tempérée.

ACHIN s. m. (a-chin). Géogr. Syn. d'*Achinais.* ‖ Linguist. Idiome parlé par les Achemois ou Achinais.

ACHINAIS, AISE s. et adj. (a-chi-nè, è-ze — rad. *achin*). Géogr. Habitant du royaume d'Achem; qui appartient à l'Achem ou à ses habitants : *Un* ACHINAIS. *Une* ACHINAISE. *Mœurs, coutumes* ACHINAISES. *L'industrie des* ACHINAIS *consiste dans la fabrication d'ouvrages d'or et d'argent.* (Univ. pitt.) ‖ Les Achinais sont aussi appelés ACHINS et ACHEMOIS : *Vers la fin du* XVIe *siècle et jusqu'à la moitié du* XVIIe, *les* ACHINS *étaient la nation dominante de l'archipel Indien.*

ACHIR, ville forte de la Russie d'Europe, dans le gouvernement de Kiew. ‖ Contrée de l'Afrique centrale, dans le Soudan, à l'E. du roy. de Bornou; pays peu connu.

ACHIRE s. m. (a-ki-re — du gr. *a* priv.; *cheir,* main). Ichthyol. Genre de poissons de la famille des hétérosomes, qui habite les mers équatoriales, ainsi nommé à cause de l'absence des nageoires pectorales. Assez semblables aux soles, ces poissons ont du reste les mêmes habitudes et les mêmes mœurs.

ACHIRITE s. f. (a-chi-ri-te — rad. *Achir,* n. pr.). Minér. Silicate de cuivre. V. DIOPTASE.

ACHIT s. m. (a-chitt). Bot. Espèce de vigne sauvage de Madagascar, appartenant au genre *cissus.*

ACHITOB s. m. (a-ki-tob — mot hébreu signif. littéral. *frère de bonté*). Dans la franc-maçonn., mot sacré servant pour le quatrième grade de la maçonnerie d'adoption. C'était le nom d'un descendant du grand prêtre Héli. ‖ Quelques rituels disent ACHIRAB.

ACHITON s. m. (a-ki-ton — du gr. *a* priv.; *chitôn,* enveloppe). Bot. Genre de plantes de la famille des hépatiques.

ACHIZAR (a-ki-zar). T. de franc-maçonn. Nom donné, dans l'historique du rite écossais ancien, à la tour dans laquelle furent déposés les deux complices du meurtrier d'Hiram.

ACHLAMYDE adj. (a-kla-mi-de — du gr. *a* priv.; *chlamus,* manteau). Bot. Se dit des algues dont les filaments ne sont pas pourvus d'une deuxième enveloppe.

ACHLIE s. f. (a-klî — du gr. *achlus,* obscurité). Bot. Genre d'algues différant très-peu des leptomites.

ACHLYS s. m. (a-kliss — du gr. *achlus,* obscurité). Arachn. Genre d'arachnides dont le corps a la forme d'une cornemuse, pourvu de six pieds très-petits : *Les* ACHLYS *sont des animaux parasites qui vivent sur le corps des dytiques.*

— Méd. Nom donné par les Grecs à l'obscurcissement de la cornée.

ACHLYSIE s. f. (a-kli-zî). Genre d'arachnides.

ACHMÉE s. f. (ak-mé). Bot. Genre de plantes de la famille des asparaginées, ne renfermant qu'une seule espèce, l'*achmée paniculée,* qui croît sur les arbres, dans les Andes du Pérou.

ACHMET Ier (ak-mè), sultan des Turcs, de 1603 à 1617. Il fit quelque temps la guerre à l'empereur Rodolphe II, soumit l'Anatolie, mais se laissa enlever plusieurs provinces par les Perses.

ACHMET II, sultan des Turcs, de 1691 à 1695, abandonna le pouvoir au grand vizir Kiuperli, qui ne sut résister ni aux Impériaux, ni aux Vénitiens.

ACHMET III, sultan des Turcs (1703-1730). Il accueillit Charles XII fugitif, après la bataille de Pultava, battit Pierre le Grand sur le Pruth (1711), fut vaincu par le prince Eugène à Peterwaradin (1716) et renversé par les janissaires. Il mourut en prison, en 1736.

ACHMITE s. f. (ak-mi-te — du gr. *akmê,* pointe, à cause de la forme aiguë de ses cristaux). Minéral découvert en Norvége. Il est d'un brun noirâtre et assez dur pour rayer le verre.

ACHNANTHE s. m. (ak-nan-te — du gr.

achnê, paillette, duvet; *anthos*, fleur). Bot. Genre d'algues microscopiques.

ACHNÉRIE s. f. (ak-né-rî — du gr. *achnê*, duvet.) Bot. Genre de graminées.

ACHNODONTE s. m. (ak-no-don-te — du gr. *achnê*, paillette; *odous*, *odontos*, dent). Genre de graminées établi pour quelques espèces de phléum.

ACHO s. m. (a-chô — nom madécasse). Ornith. Nom donné au coq et à la poule de Madagascar.

ACHOPPEMENT s. m. (a-cho-pe-man — rad. *achopper*). Obstacle, heurt, choc : *Le moindre* ACHOPPEMENT *suffit pour nous arrêter tout court. La rencontre du moindre* ACHOPPEMENT *expose le voyageur aux chances les plus fatales.* (A. Jallais.)

> ...Regarde d'où provient
> L'*achoppement* qui te retient.
> LA FONTAINE.

‖ Voltaire, par une image hardie, a appliqué ce mot aux rencontres désagréables de certaines lettres, aux dissonances : *Les Italiens ont été obligés de se permettre ces* ACHOPPEMENTS *de sons qui détruisent l'harmonie naturelle.*

— Fig. *Pierre d'achoppement*, Embarras, obstacle, difficulté imprévue : *L'affaire sera bientôt terminée, si nous ne rencontrons pas quelque* PIERRE D'ACHOPPEMENT. (Acad.) *Cet homme, il le rencontrait partout comme* PIERRE D'ACHOPPEMENT *sur son chemin.* (Balz.) *Il n'y a pas de chemin si uni qu'il ne s'y trouve quelque* PIERRE D'ACHOPPEMENT. (D.-Hinard.) *La* PIERRE D'ACHOPPEMENT [à mon mariage] *était la vocation* [de ma future]. (St-Simon.) ‖ Occasion de faillir : *Un libertin est une* PIERRE D'ACHOPPEMENT *pour ceux qui le fréquentent.* (Boiste.) *Trop longtemps la politique a été pour les jésuites une* PIERRE D'ACHOPPEMENT. (Proudh.) *Notre-Seigneur avait prévu que son Évangile serait une* PIERRE D'ACHOPPEMENT *pour plusieurs.* (L. Veuillot.)

— Voici, sur cette expression, une anecdote plaisante qui ne sera pas déplacée ici. Au plus fort de la révolution, au temps de *la fraternité de Caïn*, selon l'expression de Chamfort, un des cent mille districts de la république était administré par cinq membres complétement illettrés. Un jour la commune de Paris fit passer à tous les districts le signalement des suspects, longue et confuse nomenclature où il était dit que tous les individus désignés étaient autant de *pierres d'achoppement*. Ce mot fit rêver profondément les membres de notre district, et l'un d'eux, content comme Archimède, se rappelle qu'en effet il y a dans le faubourg un nommé *Chopement*. Pour comble de joie, le prénom de l'individu se trouve *Pierre*. Il n'y a plus de doute; il faut arrêter *Pierre Chopement*, honnête et pauvre maçon, père de quatre enfants, aussi incapable de conspirer contre la république que le district d'être savant. Un mandat d'arrêt est lancé contre Pierre Chopement, et un rapport envoyé immédiatement au comité du Salut public. Pierre Chopement fut donc arrêté, garrotté et expédié à Paris. Fouquier-Tinville s'égaya beaucoup à la lecture de cette étrange pièce. Il rassura le malheureux maçon et le renvoya chez lui avec un passe-port, après lui avoir remis une lettre pour messieurs du district, qu'il complimentait fort sur l'immensité de leur civisme.

ACHOPPER v. n. ou intr. (a-cho-pé — du vieux mot *chopper*). Se heurter, se trouver arrêté, empêché : *C'est là que tous* ONT ACHOPPÉ. (Pasc.)

S'achopper, v. pr. Même signification : *Il* S'ACHOPPE *au moindre obstacle.*

ACHORES s. m. pl. (a-ko-re — du gr. *achôr*, gourme). Pathol. Croûtes de lait, ulcérations superficielles à la peau du visage et de la tête. Alibert décrit sous ce nom l'espèce de teigne qu'il nomme *muqueuse*.

ACHORÈSE s. f. (a-ko-rè-ze — du gr. *a* priv.; *chôrêsis*, capacité.) Pathol. Diminution de capacité des réservoirs destinés à contenir des liquides, tels que la vessie.

ACHORION s. m. (a-ko-ri-on — du gr. *a* priv.; *chorion*, membrane). Bot. Genre de champignons voisins du genre oïdium.

ACHORISTE adj. (a-ko-riss-te — du gr. *a* priv.; *chôristos*, séparé). Se dit d'un symptôme qui accompagne ordinairement une maladie.

ACHORUTE s. m. (a-ko-ru-te — du gr. *a* priv.; *choreutês*, sauteur). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des thysanoures, dont l'espèce type a été trouvée sur l'eau à Cranmore, par Templeton.

ACHOUR s. m. (a-chour — rad. *achoura*, parce qu'il se perçoit dans ce mois). Impôt algérien, qui a pour base les produits de la terre : *L'*ACHOUR, *la razzia, les kalifas ne pouvaient pas fournir les soixante mille francs pour la dot d'Hortense.* (Balz.)

ACHOURA s. m. (a-chou-ra). Relat. Le premois de l'année musulmane.

ACHROMA s. m. (a-kro-ma — du gr. *a* priv.; *chrôma*, couleur). Pathol. Décoloration partielle de la peau. Les médecins ont donné des noms divers à cette affection.

ACHROMASIE s. f. (a-kro-ma-zî — du gr. *a* priv.; *chrôma*, couleur). Pathol. Décoloration du corps, pâleur cachectique.

ACHROMATIE s. f. Synon. de *chromatie*. V. ce mot.

ACHROMATIQUE adj. (a-kro-ma-ti-ke — du gr. *a* priv.; *chrômatikos*, coloré). Qui fait voir les images des objets sans qu'elles soient mélangées de couleurs étrangères, ni entourées de franges irisées : *Dollond est l'inventeur des lunettes* ACHROMATIQUES. (Deguin.) *Les prismes* ACHROMATIQUES *se composent ordinairement de deux prismes, l'un de flint-glass, l'autre de crown-glass, dont deux faces sont appliquées l'une contre l'autre, et dont les angles réfringents sont tournés en sens contraire.* (Deguin.)

ACHROMATISANT (a-kro-ma-ti-zan) part. prés. du v. Achromatiser.

ACHROMATISANT, ANTE adj. (a-kro-ma-ti-zan, an-te — rad. *achromatiser*). Qui achromatise, qui produit l'achromatisation : *Jusqu'à présent le liquide* ACHROMATISANT *le plus puissant est celui du docteur Blair.* (Encycl.)

ACHROMATISATION s. f. (a-kro-ma-ti-za-si-on — rad. *achromatiser*). Action d'achromatiser, de rendre achromatique : *L'*ACHROMATISATION *d'un objectif.*

ACHROMATISÉ, ÉE (a-kro-ma-ti-zé) part. pass. du v. Achromatiser : *Une lumière* ACHROMATISÉE.

ACHROMATISER v. a. ou tr. (a-kro-ma-ti-zé — du gr. *a* priv.; *chrômatizô*, je colore). Optiq. Rendre achromatique : *On peut* ACHROMATISER *autant de rayons diversement colorés qu'il y a de prismes.* (Deguin.)

— Absol. : *On peut* ACHROMATISER *par rapport à deux couleurs, et alors on prend ordinairement les extrêmes.* (Jourdan.)

S'achromatiser, v. pr. Etre achromatisé, se rendre réciproquement achromatique : *Il est important de ne pas chercher à séparer les deux verres qui* S'ACHROMATISENT. (Jourdan.)

ACHROMATISME s. m. (a-kro-ma-ti-sme — du gr. *a* priv.; et *chrôma*, couleur). Physiq. Destruction des couleurs primitives qui accompagnent l'image d'un objet quand on le regarde à travers un prisme ou une lentille.

— **Encycl.** Le but de l'*achromatisme* est de détruire ou plutôt de compenser la différence de réfrangibilité (V. *Aberration de réfrangibilité*) des rayons colorés dont la lumière est composée. Newton croyait avoir démontré par des faits que dans des prismes de substances différentes le pouvoir dispersif était proportionnel au pouvoir réfringent. S'il en était ainsi, il serait impossible d'achromatiser une lentille sans faire disparaître la propriété dont elle jouit de former des images. Euler, prenant l'œil pour modèle, pensa qu'on pourrait parvenir à réfracter la lumière blanche sans la décomposer, en combinant des verres à la manière des différentes parties de cet organe. Sa prévision était juste, mais il ne parvint pas à la réaliser par l'expérience. Hall et Dollond, particulièrement ce dernier, sont les premiers qui soient arrivés à des résultats positifs. Euler avait expérimenté avec de l'eau et du verre. L'opticien anglais Dollond se servit de deux verres, l'un de *flint-glass*, l'autre de *crown-glass* verdâtre, juxtaposés. Ses premières lunettes datent de 1758. Pour obtenir un *achromatisme* parfait, il faudrait employer sept verres différents, mais il suffit, pour nos instruments d'optique, de faire coïncider une lentille biconvexe et par conséquent convergente de *crown* avec la face concave d'une lentille concave-convexe divergente de *flint*. La question se réduit alors à celle-ci : les rayons de courbure étant égaux pour la lentille biconvexe et la face concave de la lentille de *flint*, quel devra être le rayon de courbure de la deuxième face de cette dernière?

ACHROMATOPSIE s. f. (a-kro-ma-to-psi — du gr. *a* priv.; *chrôma*, couleur; *opsis*, vue). Pathol. Affection de l'œil dans laquelle toutes les couleurs paraissent blanches ou gris et noires ou gris foncé : *L'*ACHROMATOPSIE *est une imperfection innée et héréditaire; elle n'est pas aussi rare qu'on pourrait le penser.* (D'Hombres Firmas.) ‖ Ce mot a été détourné de cette acception, et employé pour désigner en général toutes les sortes d'impossibilités de distinguer une ou plusieurs couleurs.

ACHROME adj. (a-kro-me — du gr. *a* priv.; *chrôma*, couleur). Qui n'a pas de couleur : *Sang* ACHROME. ‖ On dit aussi ACHROMIQUE.

ACHROMIQUE adj. (a-kro-mi-ke — du gr. *a* priv.; *chrôma*, couleur). Qui est sans couleur : *La combustion complète des corps, entretenue dans le gaz hydrogène qui produit la flamme, est absolument nécessaire pour que cette flamme soit* ACHROMIQUE. (Pelouze.)

ACHROMODERMIE s. f. (a-kro-mo-dèr-mî — du gr. *a* priv.; *chrôma*, couleur; *derma*, peau). Pathol. Décoloration de la peau.

ACHROMOLÈNE s. f. (a-kro-mo-lè-ne — du gr. *a* priv.; *chrôma*, couleur; *laina*, enveloppe). Bot. Genre de plantes composées, originaires de la Nouvelle-Hollande, faisant partie du genre cassinia.

ACHRONIZOÏQUE adj. (a-kro-ni-zo-i-ke — du gr. *a* priv.; *chrônizein*, durer). Méd. Qui ne dure pas, qui ne peut être conservé sans s'altérer; se dit des médicaments.

ACHTEL s. m. (ak-tèl — de l'allem. *acht*, huit). Mot allemand qui signifie *huitième*, et qui est assez généralement usité en Allemagne comme exprimant une mesure de longueur. Ainsi la toise (*lachter*) et le pouce (*zoll*) se subdivisent en achtels, c'est-à-dire en huitièmes.

— Mesure pour les matières sèches en usage à Francfort-sur-le-Mein, Stuttgard, Vienne, etc., où elle varie beaucoup de capacité. C'est aussi une mesure pour les liquides à Augsbourg, Dantzick, Ratisbonne.

ACHTHÉOGRAPHE s. m. (ak-té-o-gra-fe — du gr. *achthos*, *eos*, poids; *graphô*, je décris). Celui qui décrit, qui fait la nomenclature des poids.

ACHTHÉOGRAPHIE s. f. (ak-té-o-gra-fî — rad. *achthéographe*). Description, nomenclature des poids.

ACHTHÉOGRAPHIQUE adj. (ak-té-o-gra-fi-ke — rad. *achthéographe*). Qui concerne l'achthéographie.

ACHTHÉOMÈTRE s. m. (ak-té-o-mè-tre — du gr. *achthos*, *eos*, poids; *métron*, mesure). Instrument qui a pour objet de déterminer la surcharge des voitures sur les routes.

ACHTRING s. m. (ak-train-gue). Métrol. Mesure de capacité pour les liquides, usitée à Vienne; on la désigne aussi sous le nom de *mass*. Sa contenance est d'environ un litre et demi.

ACHUPALLA s. m. (a-chou-pal-la). Bot. Genre de plantes de la famille des broméliacées. V. POURETTIA.

ACHYLIE s. f. (a-chi-lî — du gr. *a* priv.; *chulos*, suc, humeur). Méd. Manque de formation du chyle. ‖ On dit aussi ACHYLOSE.

ACHYLOSE s. f. Méd. V. ACHYLIE.

ACHYMOSE s. f. (a-chi-mo-ze — du gr. *a* priv.; *chumos*, suc). Pathol. Mauvaise digestion, manque de formation du chyme.

ACHYRACHÈNE s. m. (a-ki-ra-kè-ne — du gr. *achuron*, paille; *a* priv.; *chainô*, j'ouvre). Bot. Plante de la famille des composées, ayant le port des scorzonères, et originaire de la côte N.-O. de l'Amérique.

ACHYRANTHE s. f. (a-ki-ran-te — du gr. *achuron*, paille; *anthê*, floraison). Bot. Genre de plantes de la famille des amarantacées, qui ne renferme qu'environ douze espèces, dont la plupart croissent dans la zone équatoriale, et quelques-unes dans la région méditerranéenne. On les appelle aussi CADELARI. V. ce mot.

ACHYRANTHOÏDE adj. (a-ki-ran-to-i-de — rad. *achyrante*, et du gr. *eidos*, forme). Bot. Qui ressemble à une achyranthe.

ACHYRASTRE s. m. (a-ki-rass-tre — du gr. *achuron*, paille; *astron*, astre). Bot. Genre de plantes à aigrettes, du groupe des chicoracées, dont le calice est en forme d'aigrette.

ACHYROCLINE s. f. (a-ki-ro-kli-ne — du gr. *achuron*, paille; *klinê*, lit). Bot. Genre de plantes appartenant à la famille des composées, qui, par un port particulier, se rapprochent des stenoclines. Ce sont, en général, des végétaux de l'Amérique.

ACHYROCOME s. m. (a-ki-ro-kô-me — du gr. *achuron*, paille; *komê*, chevelure). Bot. Genre de plantes de la section des vernoniées, dans la famille des composées.

ACHYRONIE s. f. (a-ki-ro-nî — du gr. *achuron*, paille). Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses, dont on ne connaît qu'une seule espèce, qui est un arbrisseau indigène de la Nouvelle-Hollande.

ACHYROPAPPE s. m. (a-ki-ro-pa-pe — du gr. *achuron*, paille; *pappos*, aigrette). Bot. Genre de plantes de la famille des composées : *Les* ACHYROPAPPES *sont des herbes annuelles, originaires du Mexique.* (D'Orbigny.)

ACHYROPHORE s. m. (a-ki-ro-fo-re — du gr. *achuron*, paille; *phoros*, porteur). Bot. Genre de plantes chicoracées, qui diffère uniquement des hypochœris par la forme de son aigrette; il renferme dix-huit à vingt espèces, qui sont pour la plupart des herbes vivaces, communes aux deux hémisphères.

ACHYROPHYTE adj. (a-ki-ro-fi-te — du gr. *achuron*, paille; *phuton*, plante). Bot. Se dit d'une plante dont la fleur est accompagnée de paillettes.

ACHYROSPERME s. m. (a-ki-ro-spèr-me — du gr. *achuron*, paille; *sperma*, semence). Bot. Genre de plantes de la famille des labiées, dont les espèces habitent Java et Madagascar.

ACIANTHE s. f. (a-si-an-te — du gr. *akis*, pointe; *anthê*, fleur). Bot. Genre de plantes de la famille des orchidées, dont plusieurs espèces sont originaires de la Nouvelle-Hollande.

ACICARPHE s. m. (a-si-kar-fe — du gr. *akis*, pointe; *karphos*, fétu de paille). Bot. Genre de plantes de la famille des calycérées, qui se compose de deux espèces, dont l'une croît aux environs de Buénos-Ayres, et l'autre dans les lieux sablonneux, aux environs de Rio-de-Janeiro.

ACICULAIRE adj. (a-si-ku-lè-re — lat. *acicula*, diminut. d'*acus*, aiguille). Qui tient de l'aiguille, qui est mince et allongé comme une aiguille. S'emploie surtout en histoire naturelle, et signifie Qui est dur, étroit, aigu, et peu ou point anguleux.

— Minér. Se dit d'une substance qui cristallise en petites aiguilles.

— Bot. Se dit des feuilles qui sont dures, toujours vertes, étroites, aiguës; des épines grêles, allongées et très-pointues, et des étamines et des styles de certaines plantes.

ACICULAIRES s. m. pl. (a-si-ku-lè-re — du lat. *acicula*, petite aiguille). Nom donné à des polypiers, à des bélemnites et à des pointes d'oursins fossiles. On dit aussi ACICULES.

ACICULAR s. m. (a-si-ku-lar). Minér. Nom donné à une espèce d'arséniate de cuivre.

ACICULE s. m. (a-si-ku-le — du lat. *acicula*, petite aiguille). Zool. Soie rare et fort aiguë qu'on observe sur les côtés du corps de plusieurs annélides : *Ces corpuscules qu'on a nommés successivement corps urticants, capsules,* ACICULES *ou spicules filifères, se rencontrent chez les acalèphes.* (M. Edw.) ‖ ACICULES, s. m. pl. V. ACICULAIRES.

ACICULÉ, ÉE adj. (a-si-ku-lé — du lat. *acicula*, aiguille). Qui semble fait avec une aiguille, ou qui est en forme d'aiguille.

— Bot. Se dit des semences dont la surface est sillonnée de lignes ou raies très-fines et sans ordre, qui semblent avoir été faites avec la pointe d'une aiguille.

ACICULIFORME adj. (a-si-ku-li-for-me — du lat. *acicula*, petite aiguille, et *forme*). Qui a la forme d'une aiguille.

ACIDALIE s. f. (a-si-da-lî — lat. *Acidalia*, surnom de Vénus). Ant. gr. Fontaine de la Béotie, près d'Orchomène; était consacrée à Vénus et aux Grâces. Elle a été célébrée par les poëtes.

— Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des phalénites, dont on connaît dix-neuf espèces. Le type est l'*acidalie pallidaire*, très-commune dans tous les bois en juin et en juillet. ‖ Genre de coléoptères tétramères ne comprenant qu'une espèce, originaire du Brésil.

— Hortic. Variété de roses, dont la couleur est blanche, légèrement rosée.

ACIDALIUS (Valens), philologue et poëte latin, né dans le Brandebourg en 1567, mort en 1595. Il se fit surtout connaître par d'excellents commentaires sur Quinte-Curce, Plaute et quelques autres écrivains latins. Ses poésies latines sont peu estimées.

ACIDE adj. (a-si-de — du gr. *akê*, pointe, aigreur; d'où le lat. *acidus*). Qui a une saveur aigre, piquante : *La nature a multiplié les fruits* ACIDES *dans les pays et dans les saisons où ils sont le plus utiles.* (Hallé.) *L'acide hydrofluorique est un liquide incolore très-*ACIDE. (Dumas.) *Le lait caillé est* ACIDE, *parce qu'il s'est formé un acide particulier appelé lactique.* (A. Rion.)

> Le fruit encore vert, la vigne encore *acide*,
> Tentent de ton palais l'inquiétude avide.
> A. CHÉNIER.

— Fig. Aigre, piquant, mordant : *Il savait que son caractère* ACIDE *et sauvage avait laissé à ses camarades de l'éloignement pour lui.* (Lamart.) ‖ Se dit aussi des sons aigus de certains instruments, et de tout ce qui produit une impression vive et désagréable sur les organes : *Une lieue plus loin, nous traversions un village dont c'était la fête, et qui célébrait cette fête avec une musique des plus* ACIDES. (V. Hugo.)

> Je n'entends au hameau que l'*acide* crécelle
> Ou d'un aveugle-né l'ingrate chanterelle,
> Qui, de nos corydons dénouant les jarrets,
> Leur fait fouler gaîment l'herbe de nos guérets
> Satir. du XVIII[e] siècle.

— Chim. Qui possède les propriétés des acides : *Sel* ACIDE. *Scheele découvrit la nature* ACIDE *du calcul de la vessie, et celle du principe astringent de la noix de galle.* (Cuv.) ‖ *Fermentation acide*, Sous l'influence de laquelle une substance devient acide.

— S'empl. substantiv. Etat acide, aigreur : *Les petits vins blancs passent facilement à l'*ACIDE.

— Fig. : *La plaisanterie anglaise est un* ACIDE *qui corrode si bien les êtres sur lesquels il tombe, qu'il en fait des squelettes lavés et brossés.* (Balz.)

— Chim. Nom générique d'une classe de corps composés qui ont la propriété de rougir la teinture bleue de tournesol, de se combiner avec les bases pour former les sels, de se rendre au pôle positif lorsqu'on soumet leurs combinaisons à l'action de la pile voltaïque.

Nous donnons ici, par ordre alphabétique, la liste des acides les plus importants, en renvoyant, pour une définition plus complète et de plus amples développements, à chacun des mots qu'on va lire :

Acide acétique, qui constitue la partie essentielle du vinaigre, et qui est formé par l'oxydation de l'alcool;

— *Achilléique*, que l'on extrait de la mille-feuille;

— *Aconitique*, que l'on tire de l'aconit napel;

— *Adipique*, qui se produit par l'action de l'acide azotique sur un grand nombre de matières grasses;

— *Aloétique*, que l'on obtient en traitant l'aloès par l'acide azotique;

— *Ambréique*, qui résulte de l'action de l'acide azotique sur l'ambréine;

— *Amygdalique*, qui se produit par la métamorphose de l'amygdaline sous l'influence des alcalis;

— *Anacardique*, contenu dans le péricarpe de la noix d'acajou;

— *Angélique*, qui se rencontre dans la racine de la plante de ce nom;

— *Anilique*, que l'on obtient en traitant l'indigo par l'acide azotique;

— *Anisique*, produit par l'oxydation de l'essence d'anis;

— *Anthranilique*, que l'on obtient au moyen de l'indigo et de la potasse;

— *Antimonieux*, composé de deux équivalents d'oxygène et d'un équivalent d'antimoine;

— *Antimonique*, connu anciennement sous le nom de *bézoard minéral*, composé de cinq équivalents d'oxygène et de deux équivalents d'antimoine;

— *Arsénieux*, vulgairement connu sous le nom d'*arsenic* ou de *mort-aux-rats*, composé de trois équivalents d'oxygène et d'un équivalent d'arsenic;

— *Arsénique*, composé de cinq équivalents d'oxygène et d'un équivalent d'arsenic, produit par la suroxydation de l'acide arsénieux;

— *Aspartique*, qui se produit par la métamorphose de l'asparagine sous l'influence des acides et des alcalis;

— *Aurique*, appelé encore *sesquioxyde d'or*, composé de deux équivalents d'or et de trois équivalents d'oxygène;

— *Azoteux*, composé de trois équivalents d'oxygène et d'un équivalent d'azote;

— *Azotique*, composé de cinq équivalents d'oxygène et d'un équivalent d'azote;

— *Benzoïque*, connu depuis longtemps sous le nom de *fleur de benjoin* ou de *sel de benjoin*, et qui se rencontre tout formé dans le benjoin;

— *Bismuthique*, produit par l'oxydation du bismuth;

— *Borique*, produit par la combinaison de l'oxygène avec le bore;

— *Bromhydrique*, produit par la combinaison du brome avec l'hydrogène;

— *Bromique*, produit par la combinaison du brome avec l'oxygène;

— *Butyrique*, que l'on obtient en saponifiant le beurre par les alcalis;

— *Camphorique*, qui se produit par l'action de l'hydrate de potasse sur le camphre;

— *Camphorique*, qui se produit par l'oxydation du camphre sous l'influence de l'acide azotique;

— *Caprique*, qu'on extrait du beurre de chèvre, et qui se produit aussi par l'oxydation de l'essence de rue; il s'appelle aussi *acide rutique;*

— *Caproïque*, qui se rencontre soit à l'état libre, soit à l'état de combinaison dans le beurre de vache ou de chèvre;

— *Caprylique*, qui s'extrait du beurre de vache ou de chèvre, de l'huile de coco, etc.;

— *Carbonique*, formé par la combinaison de deux équivalents d'oxygène et d'un équivalent de carbone;

— *Carminique*, qui constitue la matière colorante de la cochenille;

— *Cérébrique*, qui se trouve dans le cerveau, la moelle épinière, les nerfs;

— *Cérotique*, qui se trouve dans la cire des abeilles;

— *Chélidonique*, contenu dans la grande chélidoine à l'état de combinaison avec la chaux et les alcalis organiques;

— *Chloracétique*, que l'on produit en soumettant l'acide acétique à l'action du chlore sous l'influence de la lumière solaire;

— *Chloreux*, formé par la combinaison de trois équivalents d'oxygène avec un équivalent de chlore;

— *Chlorhydrique*, composé de volumes égaux d'hydrogène et de chlore;

— *Chlorique*, liquide d'un jaune verdâtre, composé de cinq équivalents d'oxygène et d'un équivalent de chlore;

— *Chlorocarbonique*, gaz composé d'oxygène, de chlore et de carbone, et qui se produit lorsqu'on expose à la lumière solaire des volumes égaux de chlore et d'oxyde de carbone;

— *Cholalique*, produit par l'action des alcalis sur l'acide cholique;

— *Choléique*, qui se trouve à l'état de sel de soude dans la bile de bœuf;

— *Cholestérique*, produit par l'action de l'acide azotique sur l'acide choloïdique;

— *Cholique*, qui constitue, à l'état de sel de soude, la partie essentielle de la bile de bœuf;

— *Choloïdanique*, que l'on obtient en traitant l'acide choloïdique par l'acide azotique;

— *Choloïdique*, produit par l'action de l'acide chlorhydrique bouillant sur l'acide cholique;

— *Cholonique*, produit de l'action des acides concentrés sur l'acide cholique;

— *Chromique*, corps cristallin d'un beau rouge cramoisi, composé de trois équivalents d'oxygène et d'un équivalent de chrome;

— *Cinnamique*, que l'on tire du baume du Pérou;

— *Citraconique*, produit par l'action de la chaleur sur l'acide citrique;

— *Citrique*, qui se trouve dans les citrons, les oranges, les groseilles, etc.;

— *Croconique*, corps cristallin orangé, composé d'oxygène et de carbone;

— *Cuminique*, produit par l'oxydation de l'essence de cumin;

— *Cyanhydrique*, le plus terrible des poisons, composé de volumes égaux de cyanogène et d'hydrogène; il s'appelle aussi *acide prussique;*

— *Cyanique*, liquide incolore, formé par la combinaison du cyanogène avec l'oxygène;

— *Cyanurique*, isomère de l'acide cyanique; il se produit dans la distillation sèche de l'acide urique;

— *Dialurique*, produit par l'action de l'acide sulfhydrique sur l'alloxane;

— *Elaïdique*, que l'on obtient en traitant l'acide oléique par l'acide azoteux;

— *Ellagique*, qui se forme lorsqu'on abandonne au contact de l'air une infusion de noix de Galle;

— *Ethalique*, qui se rencontre souvent à l'état libre dans l'huile de palme; il est encore appelé *acide palmitique;*

— *Ferrique*, composé d'un équivalent de fer et de trois d'oxygène;

— *Fluorhydrique*, composé de fluor et d'hydrogène;

— *Formique*, que les fourmis rouges excrètent, et qui se rencontre également à l'état libre dans les orties;

— *Fulminique*, qui entre dans la composition des fulminates, mais qui n'est pas connu à l'état libre;

— *Gallique*, qui se produit par la transformation du tannin des noix de Galle;

— *Gentianique*, qui existe dans la racine de gentiane;

— *Glucique*, que l'on obtient par l'action de l'acide sulfurique étendu sur le glucose;

— *Glycollique*, qui se produit par l'action de l'acide azoteux sur le sucre de gélatine ou glycocolle;

— *Hippurique*, qui se rencontre dans l'urine des vaches et des chameaux;

— *Humique*, qui se trouve dans le bois altéré;

— *Hypériodique*, composé de sept équivalents d'oxygène et d'un équivalent d'iode;

— *Hypoazotique*, composé de quatre équivalents d'oxygène et d'un équivalent d'azote;

— *Hypochloreux*, composé d'un équivalent de chlore et d'un équivalent d'oxygène;

— *Hypoiodique*, composé de quatre équivalents d'oxygène et d'un équivalent d'iode;

— *Hypophosphoreux*, composé d'un équivalent de phosphore et d'un équivalent d'oxygène unis à trois équivalents d'eau;

— *Hyposulfureux*, composé de deux équivalents de soufre et de deux équivalents d'oxygène;

— *Hyposulfurique*, composé de deux équivalents de soufre et de cinq équivalents d'oxygène;

— *Hyposulfoindigotique*, produit par la combinaison de l'acide sulfurique avec l'indigo;

— *Inosique*, que l'on tire de l'extrait de viande;

— *Iodeux*, composé de trois équivalents d'oxygène et d'un équivalent d'iode;

— *Iodhydrique*, formé par la combinaison de l'iode avec l'hydrogène;

— *Iodique*, composé de cinq équivalents d'oxygène et d'un équivalent d'iode;

— *Isotartrique*, isomère de l'acide tartrique;

— *Itaconique*, produit par la distillation sèche de l'acide citrique;

— *Lactique*, qui a été découvert dans le lait aigri;

— *Laurique*, qui existe combiné avec la glycérine dans les baies de laurier;

— *Maléique*, que l'on prépare par la distillation sèche de l'acide malique;

— *Malique*, qui se rencontre en abondance dans les pommes vertes, dans les fruits du prunellier, du sorbier, du sureau, dans les groseilles à maquereau, les cerises, etc.;

— *Manganique*, composé d'un équivalent de manganèse et de trois équivalents d'oxygène;

— *Margarique*, qui se produit par la saponification des matières grasses contenant de la margarine;

— *Méconique*, qui se trouve dans l'opium;

— *Mélissique*, produit par l'oxydation de l'alcool mélissique;

— *Mellique*, qui se rencontre dans la nature à l'état de mellate d'alumine;

— *Mésaconique*, produit par l'action de l'acide azotique sur l'acide citraconique;

— *Mésoxalique*, qui se produit à l'état de mésoxalate de plomb par l'action de l'acétate de plomb sur l'alloxane;

— *Métagallique*, qui se produit par la transformation de l'acide pyrogallique soumis à l'action d'une température de 250°;

— *Métantimonique*, qui présente les éléments de l'acide antimonique unis à deux équivalents d'eau;

— *Métaphosphorique*, qui présente les éléments de l'acide phosphorique unis à un équivalent d'eau;

— *Métapectique*, qui se produit par la transformation de la pectine abandonnée à elle-même;

— *Métastannique*, qui est composé de cinq équivalents d'étain et de dix équivalents d'oxygène unis à dix équivalents d'eau;

— *Métatartrique*, isomère de l'acide tartrique;

— *Mucique*, produit par l'action de l'acide azotique sur le sucre de lait, les gommes, l'acide pectique;

— *Mucovinique*, qui se produit souvent dans la préparation de l'éther mucique;

— *Myristique*, qui se produit, à l'état de sel, par la saponification de la myristine, matière grasse solide du beurre de muscade;

— *Myronique*, contenu dans la moutarde noire à l'état de sel de potasse;

— *Œnanthique*, qui s'extrait de l'éther auquel les vins doivent leur odeur caractéristique;

— *Oléique*, qui s'obtient par la saponification des huiles végétales non siccatives, ainsi que des graisses animales;

— *Oléophosphorique*, qui se trouve dans le cerveau, et que les bases décomposent en acide oléique, acide phosphorique et glycérine;

— *Oxalique*, qui se produit par l'oxydation des matières organiques sous l'influence de l'acide azotique bouillant;

— *Oxalovinique*, que l'on obtient, à l'état de sel, par l'action de la potasse sur l'éther oxalique;

— *Parapectique*, qui se produit par la transformation de l'acide pectique soumis à l'action prolongée de l'eau bouillante;

— *Paratartrique*, qui se trouve tout formé dans les tartres des raisins, et qui résulte de la combinaison de l'acide tartrique droit et de l'acide tartrique gauche;

— *Pectique*, qui se trouve dans les gelées végétales;

— *Pélargonique*, qui s'extrait des feuilles du géranium;

— *Perchlorique*, composé de sept équivalents d'oxygène et d'un équivalent de chlore;

— *Phénique*, qui se rencontre en quantité considérable dans l'huile du gaz de l'éclairage;

— *Phocénique*, qui se trouve dans l'huile de marsouin, dans la racine de valériane;

— *Phosphatique*, composé d'acide phosphoreux et d'acide phosphorique;

— *Phosphoglycérique*, composé d'acide phosphorique et de glycérine;

— *Phosphoreux*, composé de trois équivalents d'oxygène et d'un équivalent de phosphore unis à trois équivalents d'eau;

— *Phosphorique*, composé de cinq équivalents d'oxygène et d'un équivalent de phosphore unis à trois équivalents d'eau;

— *Phosphovinique*, que l'on obtient en chauffant l'alcool avec de l'acide phosphorique vitreux;

— *Phtalique*, produit par l'action de l'acide azotique sur la naphtaline, l'alizarine, etc.;

— *Picrique*, produit par l'action de l'acide azotique sur l'acide phénique;

— *Pimélique*, que l'on tire de la cire, du blanc de baleine, etc.;

— *Pinique*, qui existe dans la colophane;

— *Plombique*, composé de deux équivalents d'oxygène et d'un équivalent de plomb;

— *Pneumique*, qui se rencontre dans le parenchyme pulmonaire de la plupart des animaux;

— *Polygalique*, qui constitue le principe âcre du polygala amer;

— *Propionique*, qui se produit par l'action de la potasse ou de l'acide sulfurique étendu sur l'éther cyanhydrique;

— *Pyrogallique*, produit par la distillation sèche de l'acide gallique;

— *Pyromucique*, qui se produit par l'action de la chaleur sur l'acide mucique;

— *Pyrophosphorique*, composé de cinq équivalents d'oxygène et d'un équivalent de phosphore unis à deux équivalents d'eau;

— *Pyrotartrique*, qui se produit par la distillation sèche de l'acide tartrique ou paratartrique;

— *Pyruvique*, qui se produit comme le précédent, lorsqu'on soumet l'acide tartrique à la distillation sèche;

— *Quinique*, qui se rencontre dans différents quinquinas en combinaison avec la chaux, la quinine ou la cinchonine;

— *Ricinolique*, qu'on obtient par la saponification de l'huile de ricin;

— *Saccharique*, qui se produit, comme l'acide mucique, par l'action de l'acide azotique sur le sucre, le glucose, la mannite;

— *Salicyleux*, qui s'extrait des fleurs de reine-des-prés;

— *Salicylique*, qui se produit par l'oxydation de l'acide salicyleux sous l'influence de la potasse caustique;

— *Sébacique*, qui se produit par la distillation des corps gras;

— *Sélénhydrique*, formé par la combinaison du sélénium avec l'hydrogène;

— *Silicique*, formé par la combinaison de l'oxygène avec le silicium;

— *Sinapique*, qui se produit par la transformation de la sinapine sous l'influence des alcalis;

— *Stannique*, composé de deux équivalents d'oxygène et d'un équivalent d'étain unis à un équivalent d'eau;

— *Stéarique*, qui se produit par la saponification des matières grasses contenant de la stéarine;

— *Subérique*, qui se produit par l'action de l'acide azotique sur le liége;

— *Succinique*, qui se produit par la distillation sèche du succin ou ambre jaune;

— *Sudorique*, qui se trouve dans la sueur;

— *Sulfacétique*, composé de deux équivalents d'acide sulfurique anhydre et d'un équivalent d'acide acétique;

— *Sulfhydrique*, formé par la combinaison du soufre avec l'hydrogène;

— *Sulfoarsénieux*, composé de trois équivalents de soufre et d'un équivalent d'arsenic;

— *Sulfoarsénique*, composé de cinq équivalents de soufre et d'un équivalent d'arsenic;

— *Sulfocarbonique*, composé de deux équivalents de soufre et d'un équivalent de carbone;

— *Sulfocyanhydrique*, qui se produit par l'action du cyanogène sur le sulfure de potassium à une température élevée;

— *Sulfoglucique*, qui se produit par l'action de l'acide sulfurique concentré sur le glucose;

— *Sulfoglycérique*, composé d'acide sulfurique et de glycérine;

— *Sulfoindigotique*, qui se produit lorsqu'on délaye de l'indigo bleu dans l'acide sulfurique fumant;

— *Sulfovinique*, qui se produit par l'action de l'acide sulfurique étendu sur l'alcool absolu;

— *Sulfureux*, composé de deux équivalents d'oxygène et d'un équivalent de soufre;

— *Sulfurique*, composé de trois équivalents d'oxygène et d'un équivalent de soufre;

— *Tannique*, qui n'est autre chose que le tannin; il y en a plusieurs espèces: l'acide *gallotannique*, ou tannin des noix de galle; l'acide *cafétannique*, ou tannin du café; l'acide *cachoutannique*, ou tannin du cachou; l'acide *morintannique*, ou tannin du bois jaune; l'acide *quercitannique*, ou tannin du chêne; l'acide *quinotannique*, ou tannin des quinquinas, etc.;

— *Tartrique*, qui existe dans le tartre et qui est d'ailleurs très-répandu dans tout le règne végétal; il y en a deux espèces: l'acide *tartrique droit* ou *dextro racémique*, et l'acide *tartrique gauche* ou *levo racémique;*

— *Tartro-glycérique*, composé d'acide tartrique et de glycérine;

— *Tartro-vinique*, qui se produit par l'action de l'acide tartrique sur l'alcool absolu;

— *Térébenzique* et *térébique*, produits par l'action de l'acide azotique sur l'essence de térébenthine;

— *Toluique*, produit par l'action de l'acide azotique sur le cymène;

— *Ureux*, qui se rencontre dans certains calculs urinaires fort rares;

— *Urique*, qui se rencontre à l'état libre ou en combinaison avec l'ammoniaque dans les excréments des serpents, des oiseaux, des insectes, dans le sédiment que dépose l'urine humaine, dans les calculs urinaires, etc.;

— *Uroxanique*, qui se produit par l'action de la potasse caustique sur l'acide urique;

— *Vératrique*, qui se trouve dans la graine de cévadille;

— *Xanthique*, qui s'obtient à l'état de combinaison avec la potasse par l'action de l'éther xanthique sur le sulfhydrate de potasse;

— *Xanto-protéique*, qui se produit par l'action de l'acide azotique sur la fibrine, l'albumine, la caséine.

— **Syn. Acide, acerbe, âcre,** etc. V. ACERBE.

— **Antonymes.** Doux, sucré.

— **Encycl.** Les *acides* ont généralement une saveur forte et piquante; mais bien que cette saveur ait été l'origine de leur nom, ils n'en sont cependant pas tous doués. Il y en a de gazeux, de liquides et de solides, de fixes et de volatils, de colorés et d'incolores, de solubles et d'insolubles dans l'eau. On a cru cependant longtemps que l'oxygène entrait dans la composition de tous les *acides*. Le nom d'oxygène (générateur des acides) venait de cette idée et contribuait à l'entretenir. Mais on a reconnu depuis que certains acides ne contenaient pas d'oxygène; par exemple, les *acides chlorhydrique*, *sulfhydrique*, *bromhydrique*, *iodhydrique*, etc. De là la distinction de deux espèces d'*acides :* les *oxacides*, qui proviennent de la combinaison d'un corps simple avec l'oxygène, et les *hydracides*, qui sont formés par la combinaison d'un métalloïde avec l'hydrogène. Les oxacides peuvent être plus ou moins oxygénés; le plus oxygéné s'exprime par le nom simple suivi de la terminaison *ique;* le moins oxygéné prend la désinence *eux;* on exprime les autres degrés d'oxydation par les mots *hypo* (au-dessous) et *hyper* (au-dessus). Ex.: *acide hyperchlorique*, *acide chlorique*, *acide hypochlorique; acide chloreux*, *acide hypo-chloreux.*

Parmi les *acides*, les uns appartiennent exclusivement au règne minéral, les autres au règne végétal ou au règne animal.

On appelle *acides métalliques* les acides formés par l'oxygène et un métal; *acides organiques* les acides renfermant du carbone et provenant de substances organiques; *acides gras* les acides organiques extraits des graisses et des huiles grasses. Parmi les *acides*, les uns se rencontrent dans la nature à l'état libre, c'est-à-dire non combinés avec des bases; le plus grand nombre ne se trouve qu'à l'état de combinaison. Les acides sont dits *forts* ou *faibles*, selon l'énergie plus ou moins grande de leur affinité pour les bases; *étendus* ou *concentrés*, selon la quantité plus ou moins grande d'eau avec laquelle ils sont mélangés.

Lorsque les oxacides sont combinés en proportion définie avec l'eau, ils prennent le nom d'*acides hydratés*, et celui d'*acides anhydres* (sans eau) dans le cas contraire. Les *acides hydratés* peuvent être considérés comme des sels à base d'eau. Les *acides anhydres* sont souvent désignés sous le nom d'*anhydrides*. (V. ce mot.) Les acides hydratés produisent des sels en changeant les équivalents d'eau qu'ils contiennent contre des équivalents d'oxyde basique. On les appelle *monoatomiques* ou *monobasiques*, s'ils ne renferment qu'une seule molécule d'eau basique, c'est-à-dire susceptible d'être remplacée par une molécule de base; *biatomiques* ou *bibasiques*, s'ils en renferment deux; *triatomiques* ou *tribasiques*, s'ils en renferment trois. L'*acide azotique* est monoatomique, l'*acide sulfurique* biatomique, l'*acide phosphorique* triatomique.

On appelle *conjugués* ou *copulés* les acides dont le radical contient les éléments de deux radicaux, fonctionnant ensemble comme un seul, ou dont le radical est dérivé d'un autre par la substitution d'un ou de plusieurs éléments à l'hydrogène. Les acides conjugués prennent naissance lorsqu'on fait réagir sur certaines substances organiques du chlore, du brome, de l'iode, de l'acide azotique ou de l'acide sulfurique. L'*acide chloracétique*, l'*acide nitrobenzoïque*, etc., sont des acides conjugués. Les *acides amidés* et les *acides anilidés* font partie des *acides conjugués*.

Les progrès de la chimie rendent de plus en plus difficile l'application des mots *acide*, *base*, *sel*, à la classification des corps. Ces mots, comme termes génériques, sont défectueux, parce qu'on ne peut leur attacher un sens précis, rigoureux, absolu, et parce que la théorie dualistique, dans laquelle ils jouaient un grand rôle, parait devoir être remplacée par la conception plus large et plus philosophique des chimistes unitaires. « Les termes *acide* et *base*, dit Gerhardt, n'indiquent que les deux côtés extrêmes et relativement opposés d'une même série. L'embarras qu'éprouvent les chimistes à classer certains corps dits intermédiaires, comme l'*acide arsénieux* ou l'*oxyde d'antimoine*, jouant à la fois, comme on dit, le rôle de base et le rôle d'acide, cet embarras démontre bien qu'il n'y a pas d'opposition absolue entre les propriétés *acides* et les propriétés *basiques;* un seul et même corps pouvant les réunir, il n'y a donc entre elles qu'une opposition relative, qu'une différence de plus ou de moins. Ce qui nous fait dire qu'entre deux corps comme la *potasse* et l'*acide sulfurique*, il y a opposition des propriétés, c'est l'intervalle considérable qui existe entre les places occupées par ces corps dans la même série, c'est parce que la potasse et l'acide sulfurique forment les deux termes extrêmes d'une série. L'opposition ne paraîtra plus si, au lieu de considérer isolément ces termes extrêmes, on compare d'abord la *potasse* avec un autre terme plus rapproché d'elle, par exemple avec l'*alumine*, puis celle-ci avec un troisième terme, comme l'*oxyde d'antimoine*, puis celui-ci avec un quatrième, comme l'*acide arsénieux*, et enfin ce dernier avec l'*acide sulfurique*. » Disons, en terminant, que les chimistes unitaires rapportent les oxacides hydratés et anhydres au type *eau*, et les hydracides au type *chlorure* ou *acide chlorhydrique*.

ACIDÉ, ÉE adj. (a-si-dé — rad. *acide*). Que l'on a rendu acide : *Corps* ACIDÉ.

ACIDIFÈRE adj. (a-si-di-fè-re — du lat. *acidus*, acide; *ferro*, je porte). Chim. Qui produit les acides : *Les chimistes avaient basé la nomenclature des acides sur la présence d'un radical* ACIDIFÈRE, *l'oxygène*.

ACIDIFIABLE adj. (a-si-di-fi-a-ble — rad. *acidifier*). Chim. Qui peut être converti en acide : *Le bore, le carbone, le phosphore, le soufre, sont* ACIDIFIABLES. (Pelletan.)

— S'empl. substantiv. : *L'*ACIDIFIABLE *varie dans chaque acide*. (Fourcr.)

ACIDIFIANT (a-si-di-fi-an) part. prés. du v. Acidifier.

ACIDIFIANT, ANTE adj. (a-si-di-fi-an, an-te — rad. *acidifier*). Chim. Qui produit un acide, qui a la propriété de convertir en acide : *La science reconnait aujourd'hui qu'il est impossible d'admettre un principe* ACIDIFIANT. *L'air vital seul était regardé comme principe* ACIDIFIANT.

— S'empl. substantiv. : *L'oxygène fut d'abord le seul* ACIDIFIANT. *L'*ACIDIFIANT *est toujours le même; c'est un principe unique*. (Fourcr.)

ACIDIFICATION s. f. (a-si-di-fi-ka-si-on — rad. *acidifier*). Chim. Action de se convertir en acide; passage à l'état d'acide : *L'*ACIDIFICATION *est un phénomène très-fréquent dans la nature et dans l'art*. (Fourcr.) *L'*ACIDIFICATION *qui survient dans l'émulsionnement pancréatique est le résultat d'une action spéciale de sa matière coagulable sur les graisses*. (L. Figuier.)

ACIDIFIÉ, ÉE (a-si-di-fi-é) part. pass. du v. Acidifier : *Le liquide obtenu se nomme vinaigre; il est* ACIDIFIÉ *par l'acide acétique*. (Pelletan.)

ACIDIFIER v. a. ou tr. (a-si-di-fi-é — du lat. *acidus*, acide; *fieri*, devenir. — Prend deux *i* aux deux prem. pers. du plur. de l'imparf. de l'indic. et du prés. du subjonct. : *Nous acidifiions, que vous acidifiiez*). Rendre acide, convertir en acide : ACIDIFIER *du vin*.

— Absol. : *La propriété d'*ACIDIFIER *paraît appartenir, dans plusieurs circonstances, au soufre et au tellure*. (Chevreul.)

S'acidifier, v. pr. Devenir acide : *Toutes les matières végétales et animales peuvent* S'ACIDIFIER. *Ces substances sont inaltérables à l'air sec, et peuvent* S'ACIDIFIER *après plusieurs mois d'exposition dans un air humide*. (Orfila.)

ACIDIMÉTRIQUE adj. (a-si-di-mé-tri-ke — lat. *acidus*, acide; gr. *metron*, mesure). Chim. Qui sert à indiquer la force réelle des acides.

ACIDITÉ s. f. (a-si-di-té — lat. *aciditas*, même sens). Saveur acide, aigre, piquante, accompagnée d'astringence et de fraîcheur, que produisent sur l'organe du goût les substances dites acides : *L'*ACIDITÉ *des câpres réveille l'appétit*. (Trév.) *Le vinaigre et le verjus ont des* ACIDITÉS *différentes*. (Trév.)

— Chim. Qualité acide d'un corps, qui se reconnaît par un certain nombre de propriétés, et qu'on oppose à l'alcalinité.

— Méd. *Acidités de l'estomac*, Liquides ou gaz acides qui se produisent dans l'estomac sous l'influence d'une mauvaise digestion. On les appelle vulgairement AIGREURS.

ACIDONTE s. m. (a-si-don-te — du gr. *akis*, pointe; *odous*, *odontos*, dent). Bot. Genre de mousses de la division des acrocarpes.

ACIDOTE s. m. (a-si-do-te — du gr. *akidôtos*, taillé en pointe). Entom. Genre d'insectes coléoptères staphylliniens : *L'*ACIDOTE *se trouve aux environs de Paris*.

ACIDOTON s. m. (a-si-do-ton — du gr. *akidôtos*, taillé en pointe). Bot. Genre de plantes euphorbiacées, dont la seule espèce est un arbuste de la Jamaïque.

ACIDULANT (a-si-du-lan) part. prés. du v. Aciduler.

ACIDULANT, ANTE adj. (a-si-du-lan, an-te — rad. *aciduler*). Chim. Qui a la propriété de rendre légèrement acide : *Matières, substances* ACIDULANTES.

ACIDULE adj. (a-si-du-le — lat. *acidulus*, même sens). Qui est légèrement ou faiblement acide : *Les oranges, les grenades, les groseilles*, etc., *sont* ACIDULES. ‖ Se dit principalement des boissons, des aliments, et surtout des fruits. ‖ On l'emploie aussi en parlant de certaines eaux minérales : *L'eau de Bussang est* ACIDULE.

— s. m. Combinaison d'un acide avec une certaine quantité d'alcali qui, sans le neutraliser tout à fait, diminue son acidité : *Les* ACIDULES *affaiblis par l'eau produisent une impression moins vive que les* ACIDULES *purs*. (Guersent.)

— **Encycl.** Méd. On appelle boissons *acidules* ou simplement *acidules*, certaines boissons tempérantes et rafraîchissantes qui doivent leurs propriétés et leur nom à la présence d'un acide végétal ou minéral, et qui sont d'un usage fréquent en thérapeutique. Les boissons *acidules* sont particulièrement usitées dans les cas de fièvre vive, d'inflammation, de pléthore, d'affections bilieuses, etc. Elles apaisent la soif, diminuent la chaleur et l'accélération du pouls.

ACIDULÉ, ÉE (a-si-du-lé) part. pass. du v. Aciduler : *Leur boisson est de l'eau pure ou* ACIDULÉE *avec du vinaigre*. (Abel Hugo.) *L'eau* ACIDULÉE *par le gaz acide carbonique est blanche*. (Pelletan.)

ACIDULER v. a. ou tr. (a-si-du-lé — lat. *acidulus*, un peu acide). Rendre acidule ou légèrement acide : ACIDULER *une boisson, une tisane, une potion*, etc. *Tout en humant le glutineux testacé, qu'elle* ACIDULAIT *avec du jus de citron et saupoudrait de poivre, elle ne perdait pas de vue le petit Henri*. (Mich. Masson.)

— Par ext. Provoquer des aigreurs : *Voulez-vous du champagne? — Merci, je hais la mousse, ça m'*ACIDULE *l'estomac*. (Fr. Soulié.)

S'aciduler, v. pr. Devenir acidulé : *Ces boissons peuvent* S'ACIDULER *sans inconvénient*.

ACIER s. m. (a-sié — lat. *acies*, pointe. — Dans la lecture, *r* final ne se lie jamais avec la voyelle du mot suivant). Fer pur, combiné avec une très-petite quantité de carbone, et qui acquiert par la trempe une excessive dureté : *Lame d'*ACIER. *Couteau d'*ACIER. *Bouton d'*ACIER. *Une barre d'*ACIER. *Les* ACIERS *d'Allemagne ont été longtemps les plus renommés et les plus employés de tous les* ACIERS *naturels. On fabrique de bons* ACIERS *naturels dans le département de l'Ariége. Le temps ronge l'*ACIER *et l'amour. Une horloge d'*ACIER *s'use en moins de cinquante ans, comment l'homme ne s'userait-il pas?* (Frédéric II.)

— Par ext. Arme faite avec de l'acier, comme sabre, épée, poignard, etc. : *Il est tombé sous l'*ACIER *d'un rival sanguinaire*. (Imbert.)

J'ai senti tout à coup un homicide *acier*,
Que le traître en mon sein a plongé tout entier.
RACINE.

‖ Outils, ciseaux, rasoir : *Une brise légère agitait sa barbe blanche, que l'*ACIER *avait respectée depuis de longues années*. (E. Sue.) *Diable, diable, ton rasoir coupe joliment, disait le canonnier bourgeois en passant la main sur sa joue avec précaution; car l'épiderme était enlevé çà et là, selon les capricieux écarts de l'*ACIER. (E. Sue.)

— Fig. Se dit, par comparaison, de ce qui est dur, vigoureux : *Son poignet, ses jarrets semblaient être d'*ACIER. (A. de Gondrec.) *Sous la peau délicate et douce de cette main qui vint le saisir brusquement, il sentit se tendre des nerfs et des muscles d'*ACIER. (E. Sue.) ‖ De ce qui est froid, dur, résistant comme l'acier : *Le* XVIII[e] *siècle, avec le froid* ACIER *du scepticisme, coupa la racine même du pouvoir papal; mais elle comprit qu'il n'y a pas de lutte possible contre l'indifférence, cet* ACIER *contre lequel s'usent les dents de la passion*. (H. Castille.) *Et toi, rude* ACIER, *Dieu t'a trempé dans la fournaise ardente; et après t'avoir tordu de cent façons, il a fait de toi un métal solide et précieux*. (G. Sand.) *Savez-vous de quel* ACIER *il faut que cette pauvre créature soit trempée?* (G. Sand.) ‖ *Cœur d'acier*, Cœur dur, et que rien ne saurait attendrir; homme inébranlable dans ses résolutions : *Le triple bronze de sa vanité et de son égoïsme s'était brisé contre ce* CŒUR D'ACIER. (Fr. Soulié.)

Quoi! dans leur dureté ces *cœurs d'acier* s'obstinent.
CORNEILLE.

Ce barbare sans doute avait un *cœur d'acier*.
LEBRUN.

‖ *Langue d'acier*, Infatigable, impitoyable, toujours occupée à déchirer le prochain : *Jusqu'à présent, je n'ai point osé m'ouvrir aux gens de ce pays-ci, ce sont tous des bavards à* LANGUE D'ACIER. (Balz.)

— **Encycl.** L'*acier* est un carbure de fer contenant des traces de silicium, de manganèse et de phosphore. M. Frémy a prouvé dernièrement qu'il contient moins de carbone qu'on ne le supposait, et qu'il renferme en revanche une quantité assez notable d'azote provenant de la décomposition de l'air. Les propriétés physiques de l'acier diffèrent peu de celles du fer, lorsqu'il a été refroidi lentement; mais lorsqu'après l'avoir fait rougir, on le refroidit brusquement en le plongeant dans l'eau, il devient élastique, dur, cassant, de ductile et de malléable qu'il était auparavant : dans cet état, on l'appelle *acier trempé*. Si l'on fait chauffer au rouge de l'acier trempé, et qu'on le laisse refroidir lentement, il reprend son état primitif. Cette opération inverse de la *trempe* se nomme *recuit*. La dureté et l'élasticité que l'acier acquiert par la trempe, jointe au bel éclat qu'il peut recevoir par le poli, le rendent propre à une foule d'usages pour lesquels il ne saurait être remplacé. On distingue trois espèces principales d'acier : l'*acier naturel*, l'*acier de cémentation* et l'*acier fondu*. L'*acier naturel* s'obtient en affinant certaines fontes blanches dans des creusets, sous le vent d'un soufflet qui brûle une partie de leur carbone. Les *aciers naturels* sont propres à la fabrication de la taillanderie, aux outils tranchants, etc. L'*acier de cémentation*, dit aussi *acier poule*, se fabrique en entourant des lames de fer de cinq à six lignes d'épaisseur, d'un mélange de suie, de charbon et de sel marin, appelé *cément*. L'acier ainsi obtenu est ensuite *corroyé*, c'est-à-dire forgé par faisceaux de barres entremêlées, pour lui donner plus d'homogénéité, avant de le livrer au commerce. On emploie l'*acier de cémentation* à la fabrication des limes et des objets de quincaillerie. L'*acier fondu* ou *fin* s'obtient par la liquéfaction des autres aciers; on l'emploie pour la coutellerie fine, la bijouterie d'acier, les ressorts de montres, les instruments de chirurgie.

— Hist. Nous ne possédons aucun renseignement sur l'origine de la fabrication de l'*acier;* mais il est incontestable qu'elle remonte à une époque très-reculée, quoiqu'elle soit pour nous un art tout nouveau, du moins sous le rapport de la précision théorique. Dans l'antiquité, ce sont les Indiens qui excellèrent les premiers à travailler l'*acier*, et c'est de leurs usines que sortaient ces fameuses lames d'épée, appelées encore *lames damassées*, non, comme on le croit généralement, parce qu'elles se faisaient à Damas, mais parce que c'est de cette ville que les Européens les tiraient avant la découverte du cap de Bonne-Espérance. La fabrication de l'*acier* fut également très-avancée chez les Egyptiens, ainsi que le prouvent les monuments de granit dont les innombrables sculptures n'ont pu être exécutées qu'avec des outils d'*acier*. Les Grecs regardaient l'*acier* comme une invention nationale; mais il est probable qu'ils le devaient à l'Orient ou à l'Egypte. Ils le connaissaient déjà à l'époque d'Homère, car ce poëte parle de la trempe dans un des chants de l'*Odyssée*. Les procédés des Grecs ne pénétrèrent pas en Italie, puisque, suivant Pline, les Romains attribuaient l'invention de l'*acier* aux Espagnols, qui excellèrent toujours à le fabriquer. Pendant le moyen âge, à l'exception de l'Espagne, qui possédait des usines florissantes presque exclusivement exploitées par les Maures, c'est de l'Orient que les Européens tirèrent d'abord tout leur *acier*. Après le XI[e] siècle, quelques aciéries s'élevèrent cependant dans plusieurs pays, surtout en Angleterre, en Allemagne et en Italie; mais certains Etats n'en possédèrent qu'à une époque tout à fait moderne. Telle, par exemple, la France, où, suivant plusieurs écrivains, la première fabrique fut créée, vers 1601, par un certain Camus, sur la rivière des Gobelins, à Paris; toutefois le fait est loin d'être prouvé. D'autres écrivains assurent, ce qui est encore douteux, que l'art de fabriquer l'*acier*, dans notre pays, fut d'abord monopolisé par des ouvriers protestants, qui emportèrent les procédés à l'étranger, lors de la révocation de l'édit de Nantes (1685), et qu'il n'y fut rétabli que dans le siècle suivant, d'abord, par Réaumur (1702), puis par Berthollet, Monge et Vandermonde (1786), qui complétèrent les travaux de ce dernier. — Des diverses espèces d'acier, l'*acier naturel* ou *acier de fonte* est vraisemblablement le plus anciennement connu, puisque c'est le plus facile à obtenir. L'*acier cémenté* ou *acier poule* fut, dit-on, inventé au XVII[e] siècle, en France ou dans les Pays-Bas; mais il doit dater d'une époque beaucoup plus ancienne. Tout ce qu'il est possible d'affirmer, c'est que la fabrication en grand, telle qu'elle a encore lieu aujourd'hui, a pris naissance à Newcastle-sur-Tyne, en Angleterre, vers 1650. L'*acier fondu* ou *acier fin* a été créé dans ce pays, en 1740, par un simple ouvrier nommé Benjamin Huntsman, et il fut préparé, pour la première fois à l'usine d'Handsworth, près de Scheffield : l'art de le fabriquer fut introduit sur le continent en 1810, par l'ingénieur brunswickois Wolkmar. Outre l'emploi ordinaire de l'*acier*, on s'en sert aujourd'hui pour faire des rails, des bandages de roues, des canons, des cloches, etc. L'*acier puddlé*, dont l'usage tend à devenir général, a été obtenu, pour la première fois, de 1838 à 1840, par M. Stengel, à Loho, en Prusse, et par MM. Soly père et fils, dans le comté de Stafford, en Angleterre. Quant à l'*acier indien* ou *acier Wootz*, acier fondu que l'on fabrique aux Indes orientales, qui contient une petite quantité d'aluminium, et qui jouit de la faculté remarquable de laisser paraître une sorte de moiré quand on attaque sa surface avec un acide, il a été, jusqu'au commencement de ce siècle, exclusivement tiré de l'Inde, et l'industrie européenne ne sait guère le fabriquer que depuis une quarantaine d'années : c'est avec cette variété que se font les lames *damassées* ou *damasquinées*, si recherchées des Orientaux. En 1846, M. A. Chenot, de Clichy, a introduit un perfectionnement remarquable dans la fabrication de l'*acier*, en y appliquant son procédé de la réduction des minerais en éponges métalliques. Une autre innovation encore plus importante a été imaginée tout récemment en Angleterre, par M. Bessemer : avec la méthode de cet inventeur, on obtient directement l'acier fondu en faisant passer un courant d'air dans la fonte liquide.

— **Epithètes.** Fin, trempé, souple, élastique, dur, cassant, poli, clair, luisant, brillant, tranchant, coupant, subtil, étincelant, damassé, damasquiné, flamboyant, redoutable, cruel, terrible, sanglant, ensanglanté, meurtrier, mortel, homicide, parricide.

— **Homonymes.** Assieds, assied (du verbe *asseoir*).

ACIÉRANT (a-sié-ran) part. prés. du v. Aciérer.

ACIÉRATION s. f. (a-sié-ra-si-on — rad. *acier*). Opération par laquelle se produit l'acier; action d'aciérer, de convertir le fer en acier : *Il faut connaître la dose de carbone qui convient pour l'*ACIÉRATION. (Lenorm.)

ACIÉRÉ, ÉE (a-sié-ré) part. pass. du v. Aciérer : *Fer peu* ACIÉRÉ, *médiocrement* ACIÉRÉ, *trop* ACIÉRÉ. *Après quelques heures d'une haute température, le fer est* ACIÉRÉ *à la surface*.

— Maréchal. : *Fer, cheval* ACIÉRÉ. V. ACIÉRER.

ACIÉRER v. a. ou tr. (a-sié-ré — rad. *acier;* l'*é* fermé du radical *acié* se change en *è* ouvert devant une syllabe muette : *J'acière, qu'il acière;* excepté au futur et au condit. prés. : *J'aciérerai, tu aciérerais*). Convertir le fer en acier : *Actuellement on* ACIÈRE *les plumes en les faisant recuire dans des pots avec du charbon. Le carbone pénètre jusqu'au centre des barres de fer et les* ACIÈRE. (Pelouze.)

— Maréchal. Action par laquelle on soude sur la face inférieure du fer du cheval un crampon d'acier de forme pyramidale, appendice qui facilite la marche sur le sol recouvert par la neige ou la glace. C'est ce qu'on appelle *ferrer à glace*. ‖ Par ext., se dit aussi du cheval : *Faire* ACIÉRER *un cheval*.

S'aciérer, v. pr. Etre transformé en acier : *Ce fer commence à* S'ACIÉRER. (Acad.)

ACIÉREUX, EUSE adj. (a-sié-reu, eu-ze — rad. *acier*). Se dit du fer quand il a reçu le caractère de l'acier : *On y fabrique une sorte de fer* ACIÉREUX, *se rapprochant des aciers naturels*. (L. Figuier.) *La première de ces méthodes consiste à fabriquer dans les fours à puddler, non du fer proprement dit, mais du fer* ACIÉREUX, *se rapprochant tantôt des aciers naturels, tantôt des fers catalans*. (L. Figuier.) ‖ Qui a les qualités de l'acier, qui se rapporte à l'acier : *Ce fer ne présente pas les qualités de dureté* ACIÉREUSE *réunies aux qualités de malléabilité*. (L. Figuier.)

ACIÉRIE s. f. (a-sié-rî — rad. *acier*). Usine où l'on fabrique l'acier : *Les plus célèbres* ACIÉRIES *de France sont celles d'Amboise, de Toulouse et de Givet*. (Lenorm.)

ACIFORME adj. (a-si-for-me — du lat. *acus*, aiguille, et de *forme*). Bot. Qui est en forme d'aiguille.

ACIGNÉ, commune du dép. d'Ille-et-Vilaine, arrond. de Rennes; pop. aggl. 393 hab.; pop. tot. 2,148 hab.

ACILIA, célèbre famille romaine, dont plusieurs membres, quoique d'origine plébéienne, parvinrent aux premiers honneurs de la république. Les principaux furent :

ACILIUS GLABRIO, consul l'an 191 av. J.-C. Il vainquit Antiochus III, roi de Syrie, aux Thermopyles, et commença la soumission de l'Etolie; — MARIUS ACILIUS GLABRIO, consul l'an 70 av. J.-C. Il succéda à Lucullus dans le gouvernement de Bithynie et dans la direction de la guerre contre Mithridate; — ACILIUS GLABRIO, consul sous Domitien, l'an 91 de J.-C. Comme il était d'une force et d'une adresse pro-

digieuses, l'empereur l'obligea à descendre dans l'arène et à y combattre un lion monstrueux. Glabrio sortit vainqueur de cette épreuve, et l'empereur, jaloux des applaudissements du peuple, le bannit sous un prétexte frivole et le fit mourir quatre années après.

ACILIUS, soldat de l'armée de César, connu dans l'histoire par un trait éclatant de bravoure. Dans un combat naval près de Marseille, ayant eu la main droite coupée, il sauta sur le vaisseau ennemi, et se battit de la main gauche jusqu'à ce que les Romains fussent maîtres de l'équipage.

ACINACE s. m. (a-si-na-se — du gr. *akinakès*, cimeterre). Antiq. Poignard court et droit, propre aux Perses, aux Mèdes et aux Scythes; on le portait suspendu à un baudrier qui entourait la ceinture. L'*acinace* n'était pas une *épée*, c'était un *poignard*, car on le portait en même temps que l'épée, mais du côté opposé.

ACINACÉE s. m. (a-si-na-sé — du gr. *akinakès*, cimeterre). Ichthyol. Poisson de l'Océan Atlantique, à corps allongé en forme de lame de sabre.

ACINACIFOLIÉ, ÉE adj. (a-si-na-si-fo-li-é — du gr. *akinakès*, sabre, et du lat. *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles en forme de lame de sabre.

ACINACIFORME adj. (a-si-na-si-for-me — du gr. *akinakès*, sabre, et de *forme*). Bot. En forme de sabre; se dit des organes foliacés des végétaux, qui, comme les feuilles, les sépales, les styles, etc., ont à peu près la forme d'un sabre, c'est-à-dire qu'elles ont un côté charnu, épais, et un autre aplati, mince et recourbé. ‖ On donne aussi ce nom aux fruits de quelques légumineuses.

ACINAIRE adj. (a-si-nè-re — du gr *akinos*, grain de raisin). Bot. Se dit des plantes dont la tige et les rameaux portent à leur surface de petites vésicules sphériques, analogues pour la forme aux grains de raisin.

ACINE ou **ACINUS** s. m. (a-si-ne — du gr. *akinos*, grain de raisin). Bot. Nom générique de toutes les petites baies molles, pleines de suc, transparentes, uniloculaires, à graines dures et osseuses, comme les groseilles, les raisins, etc.

— Anat. Nom donné aux culs-de-sac des conduits sécréteurs des glandes conglomérées ou en grappe. Chaque *acinus* est constitué par un certain nombre de ces culs-de-sac, qui sont en quelque sorte appendus à une branche du conduit excréteur. — On a aussi donné ce nom aux vésicules closes des glandes vasculaires sanguines.

ACINÉSIE s. f. (a-si-né-zî — du gr. *a* priv.; *kinein*, mouvoir). Méd. Intervalle qui sépare la systole de la diastole à chaque pulsation.

ACINÈTE s. f. (a-si-nète — du gr. *akinétos*, fixe). Zool. Genre d'animalcules de la classe des rhizopodes, de l'ordre des actinophrys. Les acinètes ont le corps logé dans une sorte de capsule, d'étui assez solide et porté sur une tige. Elles présentent des expansions droites et roides terminées par des ventouses. C'est au moyen de ces ventouses qu'elles saisissent leur proie au passage : *Les* ACINÈTES *sont pour ainsi dire les vorticelles des rhizopodes.* (P. Gervais.)

ACINÉTINES s. f. pl. (a-si-né-ti-ne — rad. *acinète*). Infus. Famille d'infusoires à une seule ouverture et à cils allongés.

ACINEUX, EUSE adj. (a-si-neu, eu-ze — du gr. *akinos*, grain de raisin). Bot. Qui est arrondi en forme de grain de raisin.

— Anat. *Glande acineuse*, syn. de *glande en grappe*.

ACINIE s. f. (a-si-nî — du gr. *akinos*, grain). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des diptères, division des bracochères, tribu des muscides.

ACINIER s. m. (a-si-nié — du gr. *akinos*, grain de raisin; ainsi nommé parce que ses baies ressemblent au raisin). Bot. Un des noms de l'aubépine.

ACINIFORME adj. (a-si-ni-for-me — du gr. *akinos*, grain de raisin, et de *forme*). Bot. Qui a la forme d'un grain de raisin.

— Anat. Se dit de l'une des membranes de l'œil.

ACINO s. m. (att-chi-no). Métrol. Petit poids napolitain valant environ quatre centigrammes et demi. ‖ Pluriel des ACINI (pron. *atchini*).

ACINODENDRON adj. (a-si-no-dain-dron — du gr. *akinos*, grain de raisin; *dendron*, arbre). Bot. Se dit d'une plante dont les fruits sont disposés en grappe.

ACINOPE ou **ACINOPUS** s. m. (a-si-no-pe — du gr. *akinos*, grain; *pous*, pied). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des harpaliens, auquel on rapporte sept espèces, dont la plus connue est l'*acinopus megacephalus*, qui se trouve dans le midi de la France et quelquefois aux environs de Paris.

ACINOPHORE s. m. (a-si-no-fo-re — du gr. *akinos*, grain de raisin; *phoros*, qui porte). Bot. Genre de champignons qui appartient à la famille des hycoperdacées : *L'*ACINOPHORE *aurantiaca croît dans les bois en Pensylvanie.* (D'Orbigny.)

ACINTLI s. m. (a-sain-tli — nom mexicain). Ornith. Espèce de poule sultane, à plumage noirâtre entremêlé de plumes blanches. Cet oiseau habite le Mexique, où il vit au bord des étangs et se nourrit de poissons. Sa chair est assez estimée. C'est le *gallinula purpurea* de Linné.

ACINULE s. m. (a-si-nu-le — diminut. du lat. *acinum*, dérivé du gr. *akinos*, grain). Bot. Genre de champignons globuleux, sessiles et sans racines. On le dit originaire de Russie.

ACINUS s. m. (a-si-nuss). V. ACINE.

ACIOA s. f. (a-si-o-a). Bot. Genre de plantes de la famille des chrysobalanées, dont l'unique espèce est indigène des Guyanes. L'amande de ses graines est bonne à manger.

ACIOTE s. m. (a-si-o-te — du gr. *akis*, pointe). Bot. Genre de plantes de la famille des mélastomacées, dont l'unique espèce est indigène des Antilles : *Les baies de l'*ACIOTE *sont acidules et mangeables.* (D'Orbigny.)

ACIPENSER s. m. (a-si-pan-sèr). Nom donné par les anciens à un poisson très-estimé, que l'on suppose être l'esturgeon.

ACIPHORÉ, ÉE adj. (a-si-fo-ré — du gr. *akis*, pointe; *phoros*, qui porte). Entom. Se dit des insectes dont le corps se termine en forme d'aiguille.

— s. f. pl. Entom. Famille de l'ordre des myodaires, dans laquelle se trouvent rangés ceux dont les individus femelles ont les derniers anneaux de l'abdomen solides et servant à introduire les œufs sous l'épiderme des plantes.

ACIPHYLLE adj. (a-si-fi-le — du gr. *akis*, pointe; *phullon*, feuille). Bot. Qui a les feuilles pointues. Se dit d'une plante dont les feuilles sont linéaires et acuminées.

ACIS s. m. (a-siss — de *Acis*, n. mythol.). Ornith. et Entom. Nom donné à un genre de gobe-mouches et à une espèce de papillon.

ACIS (a-siss), berger de Sicile, fils de Faune et d'une nymphe. Il fut aimé de Galatée; mais Polyphème, son rival, l'ayant un jour surpris avec son amante, l'écrasa sous un rocher. Neptune, à la prière de Galatée, le changea en fleuve. Cette aventure mythologique forme le sujet de la fontaine de Médicis, un des chefs-d'œuvre du jardin du Luxembourg.

Acis et Galatée, pastorale héroïque en trois actes, paroles de Campistron, musique de Lulli, représentée au château d'Anet devant le Dauphin, le 6 septembre 1686. La musique eut du succès et l'ouvrage fut repris huit fois, jusqu'en 1752.

Acis et Galatée, tableau de Claude Gellée, musée de Dresde. Ce magnifique tableau, qui sert de pendant au *Repos en Égypte* du même auteur, est une de ses plus ravissantes créations. On voit sur le premier plan Acis et Galatée en conversation amoureuse, et, plus loin, le géant Polyphème

. Qui, sur un roc assis,
Chantait aux vents ses amoureux soucis.

Le « mangeur de gens, » comme l'appelle encore le *bonhomme*, n'a point l'air trop terrible, et n'était sa prodigieuse musculature, on le prendrait volontiers pour un amoureux transi. Poussin a traité le même sujet, mais en peintre d'histoire, tandis que dans Claude le sujet n'est qu'un épisode du paysage.

ACISANTHÈRE s. m. (a-si-zan-tè-re — du gr. *akis*, pointe; *anthèros*, fleuri.) Bot. Genre de plantes qui croît à la Jamaïque.

ACISBA s. m. (a-siss-ba). Entom. Genre d'insectes coléoptères ayant pour type l'*acisba punctata*, espèce qu'on trouve à Tanger.

ACISELÉ, ÉE (a-si-ze-lé) part. pass. du v. Aciseler : *Vigne* ACISELÉE.

ACISELER v. a. ou tr. (a-si-ze-lé — de *a* et *ciseler*. — La consonne *l* se double devant un e muet : *J'aciselle, j'acisellerai*). Agric. Coucher pour la première fois le plant de la vigne.

ACISPERME s. m. (a-siss-pèr-me — du gr. *akis*, pointe; *sperma*, semence). Bot. Genre de plantes de l'Amérique du Nord.

ACKER s. m. (ak-kèrr). Métrol. Mesure agraire dans diverses parties de l'Allemagne. L'acker vaut à Cassel près de 24 ares; à Gotha, environ 34 ares; en Saxe-Weimar, 28 ares 1/2.

ACKERMANN (Jean-Christian-Théophile, pr. a-kèr-mane), médecin allemand, né dans le Vogtland en 1756, m. en 1801, étudia la médecine à Iéna sous Baldinger, et professa ensuite la chimie à Altdorf en Franconie, puis la pathologie et la thérapeutique. On lui doit un *Manuel de médecine militaire* et un *Traité des maladies des savants*. Les vies d'Hippocrate, de Galien, de Théophraste, de Dioscoride, etc., publiées dans l'édition donnée par Harles de la *Bibliothèque grecque* de Fabricius, sont regardées comme des chefs-d'œuvre.

A. C. L. Abrév. des mots *assuré contre l'incendie*, que certaines compagnies font mettre sur les propriétés qu'elles assurent.

ACLADIUM s. m. (a-kla-di-omm — du gr. *a* priv.; *klados*, rameau). Bot. Nom donné à un genre de champignons qui croît principalement sur le bois pourri.

ACLADODÉE s. f. (a-kla-do-dé — du gr. *aklas*, *aklados*, non ébranché). Bot. Genre de plantes originaire du Pérou.

ACLASTE adj. (a-klass-te — du gr. *a* priv.; *klastès*, qui brise). Opt. Se dit des corps qui jouissent de la propriété de laisser passer les rayons lumineux sans les réfracter.

ACLÉE s. m. (a-klé — du gr. *akléès*, obscur). Entom. Genre d'insectes coléoptères fondé sur une seule espèce de Java.

ACLÉIA s. m. (a-klé-ia — du gr. *akleia*, obscurité). Bot. Genre de plantes offrant quelque ressemblance avec le seneçon d'Arabie.

ACLÉIDIEN, ENNE adj. (a-klé-i-di-ain, è-ne — du gr. *a* priv.; *kleis*, *kleidos*, clavicule). Mamm. Se dit des animaux qui sont privés de clavicules. ‖ S'empl. aussi substantiv.

ACLIS s. m. (a-kliss). Nom d'une arme de plusieurs nations de l'antiquité. ‖ Sorte de harpon analogue à l'angon.

ACLOPUS ou **ACLOPE** s. m. (a-klo-puss — du gr. *akléès*, obscur; *ôps*, *ôpos*, œil). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, famille des lamellicornes; qui contient deux espèces.

ACLOUET s. m. (a-klou-è). Nom que l'on donnait anciennement au ferret des aiguillettes militaires.

ACLYDE s. f. (a-kli-de). Courroie à laquelle était attaché un court javelot; plus tard, on appela ainsi le javelot lui-même, puis une massue armée de pointes dont se servaient les Romains. ‖ On donne aussi ce nom à une sorte de zagaie dont se servaient les Sarrasins.

ACLYTROPHYTE s. m. (a-kli-tro-fi-te — du gr. *a* priv.; *kleithron*, clôture; *phuton*, plante). Bot. Plante dont les graines n'ont aucune enveloppe apparente.

ACMADÈNE s. m. (ak-ma-dè-ne — du gr. *akmè*, pointe; *adèn*, glande). Bot. Genre de plantes de la famille des diosmées, qui doit son nom aux glandes pointues qui terminent ses anthères. Ce sont des arbrisseaux du cap de Bonne-Espérance.

ACMANITE s. m. (ak-ma-ni-te). Hist. ecclés. Membre d'une secte manichéenne, fondée par un certain Acma.

ACMASTIQUE adj. (ak-mass-ti-ke — du gr. *akmè*, sommet; *staô*, je reste). Pathol. Se dit d'une fièvre qui conserve dans tout son cours le même degré d'intensité.

ACMÉ s. m. (ak-mé — du gr. *akmè*, sommet). Pathol. Époque où une maladie est à son plus haut degré d'intensité.

ACMELLE s. f. (ak-mèl — du gr. *akmè*, pointe). Bot. Plante de l'Inde et de l'Amérique méridionale. Ses propriétés sont analogues à celles du pyrèthre.

ACMÈNE s. f. (ak-mè-ne — nom mythol.). Bot. Genre de plantes dont l'unique espèce est indigène de la Nouvelle-Hollande.

ACMÈNES s. f. pl. Nom donné par Pausanias à certaines nymphes qui accompagnaient Vénus.

ACMÉODÈRE s. m. (ak-mè-o-dè-re — du gr. *akmaios*, vigoureux; *dérè*, cou). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, renfermant quarante-quatre espèces.

ACMOCÈRE s. m. (ak-mo-sè-re — du gr. *akmè*, pointe; *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes coléoptères, famille des longicornes, fondé sur une seule espèce, l'*acmocère comprimé*, qui se trouve en Guinée.

ACNÉ s. f. (ac-né — corrupt. du gr. *akmè*, efflorescence). Pathol. Maladie de la peau, vulgairement désignée sous le nom de *couperose*.

— **Encycl.** L'*acné* a été classée par Alibert dans le groupe des dermatoses dartreuses. MM. Cazenave, Schedel et Rayer la placent dans l'ordre des pustules. Elle est caractérisée par des pustules peu étendues, séparées les unes des autres, environnées d'une aréole rosée ou livide, et plus ou moins dures à leur base. L'acné siége spécialement au visage, à la poitrine et aux épaules. Son point de départ paraît être dans les follicules sébacés ou pileux; sa marche est chronique comme celle des affections dartreuses. Les causes qui paraissent avoir le plus d'influence sur son développement sont les excès de table, l'abus des alcooliques, les mets épicés, la malpropreté, l'âge critique chez les femmes. L'*acné* doit être combattue par un régime doux, végétal; par des bains tièdes, des boissons délayantes, quelques laxatifs, des lotions sur les parties malades avec l'eau de son vinaigrée, l'eau de cerfeuil, de laitue; les mucilages de gomme, de coing; le petit-lait, etc.

ACNÉPHALE s. m. (ak-né-fale — du gr. *a* priv.; *knéphalon*, flocon de laine). Entom. Genre d'insectes diptères, division des aplocères, originaire de l'île de Paxo.

ACNIDE s. f. (ak-ni-de — du gr. *a* priv.; *knidè*, ortie). Bot. Genre de plantes textiles, dont l'espèce la plus remarquable est l'*acnide* à feuilles de chanvre, vivace, de l'Amérique septentrionale. Elle croît dans les marais de la Virginie, où on l'emploie, dans ce pays, aux mêmes usages que le chanvre. On a fait, pour l'introduire dans nos cultures, quelques essais qui n'ont pas eu de suite.

ACNISTE s. m. (ak-niss-te — du gr. *aknèstis*, nom d'une plante). Bot. Genre de plantes de la famille des solanacées. Ce genre, peu nombreux en espèces, se compose d'arbustes appartenant à l'Amérique tropicale.

ACOCAT s. m. (a-ko-ka). Techn. Linteau servant à avancer ou à reculer le battant d'un métier à tisser le velours.

ACOCÉPHALE s. m. (a-ko-sé-fa-le — du gr. *akoé*, ouïe; *kephalé*, tête). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hémiptères cicadelles, qui renferme une quinzaine d'espèces, tant européennes qu'américaines.

ACOCHETON s. m. (a-ko-che-ton). Agric. Tas formé en relevant les avoines coupées.

ACOCHLIDES s. m. pl. (a-ko-kli-de — du gr. *a* priv.; *kochlis*, coquille). Moll. Famille de mollusques composée de ceux de ces animaux qui ont huit pieds et qui sont dépourvus de coquilles.

ACOÈTE s. m. (a-ko-è-te — du gr. *akoé*, ouïe). Annél. Genre d'aphrodisiens établi sur une espèce unique indigène des Antilles.

ACOGNOSIE s. f. (a-ko-gno-zî, *gn.* dur. — du gr. *akos*, remède; *gnôsis*, connaissance). Connaissance des moyens thérapeutiques, chirurgicaux et médicaux.

ACOGRAPHIE s. f. (a-ko-gra-fî — du gr *akos*, remède; *graphè*, description). Méd. Description des remèdes.

ACOGRAPHIQUE adj. (a-ko-gra-fi-ke — rad. *acographie*). Méd. Qui concerne la description des remèdes.

ACOHO s. m. (onomatopée). Nom donné au coq à Madagascar.

ACOLASTE s. m. (a-ko-lass-te — du gr. *akolastos*, libertin; allusion au développement considérable de l'organe copulateur chez les mâles). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des diptères, tribu des muscides.

ACOLALEN s. m. (a-ko-la-lènn). Entom. Espèce de blatte, qui abonde dans les cases des nègres. Sa prodigieuse multiplication et ses dégâts considérables en font un fléau justement redouté. On l'appelle aussi ACOLAON.

ACOLCHI s. m. (a-kol-chi — mot mexicain). Nom par lequel, au Mexique, on désigne le loriot, le commandeur et les espèces voisines.

ACOLÉE s. f. (a-ko-lé — du gr. *a* priv.; *koleos*, gaîne). Bot. Genre de plantes hépatiques. V. GYMNOMITRIUM.

ACOLES s. m. pl. (a-ko-le — du gr. *akôlos*, sans membres). Zool. Nom sous lequel Latreille désigne les genres d'annélides qui n'ont aucun appendice externe.

ACOLI s. m. (a-ko-li). Ornith. Espèce d'oiseau de proie, du genre busard, en Afrique.

ACOLIN s. m. (a-ko-lèn). Ornith. Râle ou caille aquatique, qui fréquente les lacs du Mexique.

ACOLIUM s. m. (a-ko-li-omm — du gr. *a* priv.; *kôlon*, pied, support). Bot. Sous-genre de la famille des lichens.

ACOLLE s. f. (a-kol-le). Mélange de chocolat et de farine de maïs, jadis en usage en Amérique.

ACOLOGIE s. f. (a-ko-lo-jî — du gr. *akos*, remède; *logos*, discours). Méd. Traité des moyens thérapeutiques en général. ‖ Traité des instruments de chirurgie.

ACOLOGIQUE adj. (a-ko-lo-ji-ke — rad. *acologie*). Qui concerne l'acologie.

ACOLYTAT s. m. (a-ko-li-ta — rad. *acolyte*). Relig. cathol. Le plus élevé des quatre ordres mineurs.

ACOLYTE s. m. (a-ko-li-te — du gr. *akolouthos*, suivant). Relig. cathol. Celui qui a reçu l'acolytat. La fonction des acolytes consistait autrefois à entretenir le luminaire, à porter les cierges, à figurer dans les processions, à présenter l'eau et le vin à la messe. Depuis le VIIe siècle, le service des *acolytes*, dans la plupart des paroisses, est fait par des clercs ou des enfants de chœur.

— Par ext. Personne qui en accompagne une autre, compagnon : *Au moment de son arrivée chez lui avec ses deux* ACOLYTES, *un détachement de mousquetaires s'empara des portes et de la maison.* (St-Sim.) *Il avait un teint basané au moins autant que celui de son* ACOLYTE. (G. Sand.) *En premier lieu se produisirent l'évêque et son grand vicaire, monseigneur était grand et maigre, son* ACOLYTE *était court et gras.* (Balz.) ‖ S'emploie souvent par plaisanterie, ou se prend en mauvaise part dans le sens de complice : *Il est venu dîner avec son* ACCOLYTE. *On l'a arrêté, lui et ses* ACOLYTES.

— Se dit aussi des choses : *Un énorme pâté venu de Strasbourg, de Toulouse ou de Périgueux, occupe gravement le centre de la table; des entremets choisis lui servent d'*ACOLYTES. (Grimod de la Reyn.)

— s. f. Religieuse qui assiste une professe pendant la cérémonie de la prise de voile : *La professe s'agenouilla au milieu du chœur; ses quatre* ACOLYTES *s'agenouillèrent dans un ordre quadrangulaire autour d'elle, et la cérémonie commença.* (G. Sand..

ACOMAT s. m. (a-ko-ma). Bot. Genre d'arbrisseaux à feuilles dentelées, dont on connaît quatre espèces appartenant à la zone équatoriale.

ACOMAT, fils d'un prince de Montevera, dans l'Esclavonie, vit son frère épouser sa fiancée, et, de désespoir, se retira en Turquie, où il fut favorablement accueilli par Bajazet II. Il embrassa alors l'islamisme, et changea son nom d'Etienne contre celui d'Acomat. Il se montra toujours favorable aux chrétiens. Ce fut lui qui obtint du sultan, pour Jean Lascaris, envoyé de Laurent de Médicis, la permission de rechercher les manuscrits grecs ensevelis dans les bibliothèques de l'empire d'Orient depuis les conquêtes des Turcs.

ACOMAT, personnage de *Bajazet*, tragédie

de Racine. C'est une des plus belles créations, un des caractères les plus fortement tracés du grand tragique. Acomat, grand vizir du sultan Amurat, profite de l'éloignement de celui-ci pour tramer un complot qui mettra sur le trône Bajazet, frère du sultan. Mais l'ambitieux vizir nourrit pour lui-même des projets d'indépendance, à la réalisation desquels il sait faire servir habilement tous les moyens. Pour mieux en assurer le triomphe, il ne vise à rien moins qu'à la main d'Atalide, jeune princesse du sang d'Amurat. C'est là ce qu'il révèle, dès la première scène, à son confident Asmin, et comme celui-ci, étonné, lui demande s'il aime Atalide, Acomat lui répond :

Voudrais-tu qu'à mon âge
Je fisse de l'amour le vil apprentissage?
Qu'un cœur qu'ont endurci la fatigue et les ans
Suivît d'un vain plaisir les conseils imprudents?
C'est par d'autres attraits qu'elle plaît à ma vue...
. .
Ce même Bajazet, sur le trône affermi,
Méconnaîtra peut-être un inutile ami.
Et moi, si mon devoir, si ma foi ne l'arrête,
S'il ose quelque jour me demander ma tête...
Je ne m'explique point, Asmin; mais je prétends
Que du moins il faudra la demander longtemps.
Je sais rendre aux sultans de fidèles services;
Mais je laisse au vulgaire adorer leurs caprices,
Et ne me pique point du scrupule insensé
De bénir mon trépas quand ils l'ont prononcé.

Ces derniers vers peignent Acomat tout entier; c'est le type du ministre astucieux, profond et ambitieux, qui ne recule devant aucun moyen pour arriver à son but.

ACOMIE s. f. (a-ko-mî — du gr. *a* priv.; *komê*, chevelure). Syn. de *calvitie*.

ACOMPSIE s. f. (a-kom-psî — du gr. *akompsos*, sans ornement). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, renfermant très-peu d'espèces.

ACOMPTE s. m. (a-kon-te — de *à* et *compte*). Payement partiel; somme que l'on paye à son créancier à valoir sur une somme plus considérable qui lui est due : *Un* ACOMPTE. *Des* ACOMPTES. *Je vous envoie un léger* ACOMPTE. (J.-J. Rouss.) *Il n'y avait pas même moyen d'offrir un pareil* ACOMPTE. (Alex. Dum.) *Ce sera un* ACOMPTE *sur le denier à Dieu, si je prends la chambre.* (Alex. Dum.) *Vous aurez les cinq cents francs promis, et un* ACOMPTE *sur l'autre affaire si vous êtes raisonnable.* (E. Sue.) *Il fit mine de lui donner un* ACOMPTE *sur le payement promis.* (G. Sand.)

Voyons; si je payais mes créanciers : fi donc!
Si je les arrosais avec quelques *acomptes*...
V. Hugo.

— Par anal. Peut se dire de toute autre chose que de l'argent : *Voici la quittance de l'*ACOMPTE *que vous avez reçu sur l'espoir du déshonneur de ma mère.* (G. Sand.) *Voici déjà un demi-sourire que je regarde comme un* ACOMPTE. (Scribe.)

— Employé adverbialem., *à compte* s'écrit en deux mots : *Voilà mille francs* À COMPTE *sur ce qui vous est dû. Un jour que j'avais reçu vingt pistoles* À COMPTE *sur mes appointements, j'entrai dans un tripot où j'avais la rage d'aller jouer.* (Le Sage.)

— **Gramm.** L'Académie écrit *acompte*, substantif, en deux mots : *à-compte*, et, suivant la règle des noms composés où entre une prépos. suivie d'un substantif, elle ne fait pas varier le mot *compte*. L'usage est aujourd'hui de faire un seul mot de cette expression, orthographe que l'Académie ne peut manquer d'adopter dans sa nouvelle édition. C'est un *acompte* que nous nous permettons de prélever sur elle en attendant.

— **Encycl.** Droit. D'après l'art. 1781, le maître, dans une contestation avec ses domestiques, ouvriers ou gens de service, est cru sur son affirmation pour les acomptes payés pendant l'année courante. — La preuve testimoniale est admise, à défaut de quittances, pour établir les acomptes qu'on a pu donner sur une somme qui ne dépasse pas 150 fr.

ACOMYS s. m. (a-ko-miss — du gr. *akê*, pointe; *mus*, rat). Mamm. Genre d'animaux rongeurs, de la famille des muriens : *L'*ACOMYS *perchal habite dans les maisons à Pondichéry.* (D'Orbigny.)

ACON s. m. Mar. V. ACCON.

ACONÉINE s. f. (a-ko-né-i-ne — rad. *aconit*). Chim. Substance extraite de l'aconit.

ACONCAGUA (a-kon-ga-goua), rivière et province du Chili. 111,500 hab.

ACONIOPTÈRE s. f. (a-ko-ni-op-tè-re — du gr. *akonion*, objet terminé en pointe; *pteris*, fougère). Bot. Nom donné à une sorte de fougère qui croît à l'île Sainte-Hélène et dans l'Inde.

ACONIT s. m. (a-ko-nitt — du gr. *akonê*, pierre, parce que cette plante croît dans les terrains pierreux). Bot. Genre de plantes de la famille des renonculacées : *Les propriétés vénéneuses de l'*ACONIT *sont célèbres dans l'antiquité.* (Trousseau.) *L'*ACONIT *croît naturellement dans les Alpes, et est très-commun en Savoie.* (Bouill.) *Selon les poëtes, l'*ACONIT *naquit de l'écume de Cerbère, lorsque Hercule lui étreignit fortement le gosier et l'arracha des enfers.* (Bouill.) *De tous les* ACONITS *que nous cultivons en Europe, l'espèce napel est la plus meurtrière.* (Breschet.)

Et du suc infernal de ce venin livide
Germa de l'*aconit* la semence homicide.
Saint-Ange.

— **Encycl.** Le genre aconit appartient à la famille des renonculacées; il renferme un certain nombre d'espèces qui présentent une analogie remarquable, tant dans leurs caractères que dans leurs propriétés. La plus célèbre est l'aconit napel, vulgairement appelé *char-de-Vénus* (*aconitum napellus* de Linné). C'est une grande et belle plante vivace, à racine épaisse et pivotante, à tige haute de 1 mètre, portant de grandes feuilles découpées, d'un vert sombre, et des fleurs d'un bleu foncé disposées en panicule. Cette plante habite les régions montagneuses de l'Europe centrale et du sud de la Sibérie. On la trouve dans les bois, les lieux ombragés et humides, les pâturages. Cultivée dans beaucoup de jardins comme plante d'ornement, ainsi que la plupart de ses congénères, elle a été la cause d'assez nombreux empoisonnements. C'est en effet un poison narcotico-âcre très-violent, dont les propriétés délétères, d'autant plus actives que le sol est plus sec et le climat plus chaud, étaient bien connues des anciens. Donné à forte dose, il produit toujours des accidents mortels.

L'aconit était très-abondant auprès d'Héraclée, dans le Pont, où se trouvait la caverne par laquelle, disait-on, Hercule était descendu aux enfers. De là l'origine fabuleuse attribuée à cette plante, née, d'après les poëtes, de l'écume de Cerbère, lorsque Hercule, pour l'arracher des enfers, lui serra fortement la gorge. L'aconit était le principal ingrédient des poisons préparés par Médée; et c'est dans son suc que les Gaulois et les Germains trempaient leurs flèches pour les empoisonner.

La médecine emploie les feuilles et les racines de cette plante, dont les propriétés paraissent résider surtout dans un alcali organique particulier nommé *aconitine*. On les administre soit en nature, soit sous forme d'extrait aqueux ou alcoolique, de teinture alcoolique ou éthérée, d'alcoolature, de pilules, de liniment, etc.

L'aconit a été préconisé contre la dyssenterie, les rhumatismes articulaires aigus et chroniques, la goutte, les névralgies, surtout faciales, la céphalalgie nerveuse, la sciatique, les maux de dents, les scrofules, etc.

Toutefois, l'énergie même de ses propriétés, les variations qu'elle peut subir pour des causes diverses, la facilité avec laquelle s'altèrent ses préparations pharmaceutiques, font que toutes ces préparations, sauf l'alcoolature, sont peu employées aujourd'hui dans la médecine allopathique. Il n'en est pas de même pour l'homœopathie, qui en fait un fréquent usage pour combattre la suractivité de la circulation artérielle, les hémorrhagies actives, etc. La préparation la plus usitée est, dans ce cas, l'extrait préparé avec le suc exprimé de la plante fraîche.

— **Epithètes.** Froid, glacé, pâle, sauvage, vénéneux, prompt, subtil, perfide, violent, infernal, mortel, meurtrier, homicide.

ACONITANILIQUE adj. (a-ko-ni-ta-ni-li-ke — de *aconitique* et de *anilide*). Chim. Se dit d'un acide que l'on obtient en faisant agir le perchlorure de phosphore sur l'acide citranilique, et en ajoutant de l'eau au produit de cette réaction. Cet acide, appelé encore acide *phényl-aconitamique*, cristallise en petites aiguilles jaunes.

ACONITATE s. m. (a-ko-ni-ta-te — rad. *aconitique*). Chim. Nom générique de sels formés par la combinaison de l'acide aconitique avec une base.

ACONITELLE s. f. (a-ko-ni-tè-le — rad. *aconit*). Bot. Genre de plantes de la famille des renonculacées. L'aconitelle est indigène en Orient.

ACONITINE s. f. (a-ko-ni-ti-ne — rad. *aconit*). Chim. Alcali découvert dans l'aconit napel, et qui paraît se rencontrer dans tous les aconits âcres. On prépare l'aconitine soit avec le suc de la plante fraîche, soit avec l'extrait alcoolique des feuilles desséchées. Elle se présente sous la forme de grains blancs, pulvérulents, sans odeur, d'une saveur âcre et amère. Elle est fort vénéneuse. Elle forme avec les acides des sels qui cristallisent en général fort difficilement.

ACONITIQUE adj. (a-ko-ni-ti-ke — rad. *aconit*). Chim. Se dit d'un acide qui se trouve à l'état de sel de chaux dans le suc d'aconit napel et d'autres aconits. Comme on le rencontre dans certaines espèces de prêles (*equisetum*), il est souvent désigné sous le nom d'acide *équisétique*.

— Se dit d'un éther que l'on obtient en dissolvant l'acide aconitique dans de l'alcool absolu, et en saturant la solution par de l'acide chlorhydrique. L'éther aconitique est encore appelé *aconitate d'éthyle*.

ACONITO-BIANILE s. m. (a-ko-ni-to-bi-a-ni-le — de *aconitique*, *bis* et *anile*). Chim. Substance que l'on obtient en chauffant l'acide aconitique à 130° avec de l'aniline. L'aconito-bialine est encore appelé *phényl-aconitimide*.

ACONTIAS s. m. (a-kon-ti-ass — du gr. *akontias*, sorte de serpent). Erpét. Genre de reptiles ophidiens très-curieux, parce qu'ils forment la transition entre les orvets et les vrais serpents. Les orvets portent deux petites proéminences renfermant deux os analogues au fémur, et tenant à un vrai bassin caché dans l'intérieur; ils ont aussi quelques traces des membres antérieurs : ce sont des seps dont les organes de locomotion se sont arrêtés dans leur développement. Les vrais serpents n'ont plus aucun vestige de sternum ni d'épaule. Les *acontias* sont, comme eux, dépourvus de ces pièces; mais ils se rattachent encore aux orvets par la forme de leur tête, par leurs paupières et par la disposition des écailles. Cuvier les a réunis aux orvets et aux ophisaures dans sa famille des anguis, qui est la première des ophidiens.

ACONTIE s. f. (a-kon-tî — du gr. *akontias*, tenant du serpent). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des lépidoptères et de la famille des nocturnes. Il renferme une dizaine d'espèces qui habitent l'Europe, et dont les plus remarquables sont le *collier-blanc* et la *funèbre*.

ACONTISMOLOGIE s. f. (a-kon-ti-smo-lo-jî — du gr. *akontismos*, art de lancer le javelot, et *logos*, discours, traité). Chez les anciens, Art de tirer de l'arc, de lancer des armes à pointe, et particulièrem., théorie de cet art.

ACONTISTE s. m. (a-kon-tiss-te — du gr. *akontistês*, qui lance un javelot). Ant. Soldat qui lançait des dards, des traits.

À CONTRE loc. adv. (a-kon-tre — de *à* et *contre*). Mar. A contre-sens, dans des directions contraires, dans un sens opposé. Un navire *abat à contre*, quand les dispositions étant prises pour le faire abattre sur un bord, les lames, le courant, etc., le font abattre sur l'autre. ‖ *Voile orientée à contre*, Se dit d'une voile quand elle est disposée pour opérer un effet contraire à celui des autres voiles; tel se trouve généralement un des huniers quand on est en panne. ‖ On dit de même que deux vergues sont *brassées à contre*, lorsque l'une d'elles l'est d'un bord et l'autre du bord opposé.

ACONZ (Etienne Kover), général des Mekhitaristes de Venise, né en Transylvanie en 1740, mort à Venise en 1824. Il dirigea la congrégation pendant vingt-quatre ans, et publia, entre autres ouvrages, une *Géographie universelle*, une *Vie de l'abbé Mekhitar* et une *Histoire des Conciles œcuméniques*.

ACOPE ou **ACOPEUX** adj. (a-ko-pe, a-ko-peu — du gr. *akopos*, qui délasse). Anc. pharm. Se dit de médicaments, surtout d'onguents, propres à dissiper la fatigue, la lassitude produite par l'excès du travail.

ACÓPOS ou **ACOPIS** s. m. (a-ko-poss, a-ko-piss — du gr. *akopos*, qui délasse). Pierre précieuse, spongieuse, parsemée de taches de couleur d'or, ainsi nommée parce que les anciens la croyaient propre, quand elle avait bouilli dans l'huile, à guérir de la lassitude. Cette description, qui appartient à Pline, ne se rapporte à aucune substance connue aujourd'hui.

ACOQUINANT (a-ko-ki-nan) part. prés. du v. Acoquiner.

ACOQUINANT, ANTE adj. (a-ko-ki-nan, an-te — rad. *acoquiner*). Qui attire, allèche : *Le feu est* ACOQUINANT. *Une vie* ACOQUINANTE.

ACOQUINÉ, ÉE (a-ko-ki-né) part. pass. du v. Acoquiner : *Je me donne trop de mal; je ne suis pas comme vous autres, confiné dans ma maison,* ACOQUINÉ *là, comme un vieux roquentin.* (Balz.) *Cher et damné petit journal, je t'aime et je te suis* ACOQUINÉ. (Ch. Monselet.)

Mon Dieu, qu'à tes appas je suis *acoquiné!*
Molière.

ACOQUINER v. a. ou tr. (a-ko-ki-né — du lat. *ad*, à; *coquina*, cuisine). Allécher, attirer par la bonne chère; attacher par une habitude à laquelle on prend plaisir : *Les dîners m'avaient* ACOQUINÉ. *Je ne m'étonne plus qu'un si bas métier vous* AIT ACOQUINÉ. (Le Sage.) *La chasse au marais a des séductions enivrantes, des charmes qui vous* ACOQUINENT. (Toussenel.)

— Absol. : *En hiver le feu* ACOQUINE.

S'acoquiner, v. pr. S'attacher, s'adonner trop : *Ce n'est pas petite affaire, pour un valet d'honneur, d'avoir à soutenir les intérêts d'un maître qui n'a point d'argent. On* S'ACOQUINE *à servir ces gredins-là, je ne sais pourquoi.* (Regnard.) *Mille diables! cette femme que je vais traîner après moi pourrait me faire reconnaître! Une vieille moustache comme moi,* S'ACOQUINER *à une femme!* (Balz.) *Quelques-uns tournaient en ridicule les femmes dont ils étaient les amants, et se proclamaient les plus francs imbéciles de la terre, de* S'ÊTRE *ainsi* ACOQUINÉS *auprès de semblables guenipes.* (Th. Gaut.)

Oui, Nérine, je suis à l'imbécile maître
Qui *s'est acoquiné*, dans ce taudis champêtre,
A la triste moitié dont il s'est empêtré.
La Chaussée.

ACORDAT s. m. (a-kor-da). Mar. Homme qui a pris service à bord d'un navire, et s'est accordé avec le patron.

ACORE s. m. (a-ko-re). Bot. Genre de plantes de la famille des aroïdées, caractérisé par un spadice cylindrique, tout couvert de fleurs hermaphrodites très-serrées, ayant un périanthe à six divisions, six étamines, un ovaire à trois loges, et un fruit capsulaire, trigone.

— **Encycl.** On emploie en médecine l'acore roseau (*acorus calamus* de Linné), vulgairement appelé *roseau aromatique* ou *jonc odorant*. Cette plante habite le nord de la France, l'Inde, le Japon, le Canada; elle croît dans les lieux humides, sur le bord des fossés et des étangs. La racine qui se trouve dans le commerce sous ce nom a été regardée pendant longtemps comme produite par le *calamus aromaticus* des anciens, qui est probablement une espèce de gentiane de l'Inde.

C'est un stimulant énergique. On l'emploie en Sibérie contre les catarrhes pulmonaires; dans l'Inde et en Lithuanie, comme digestif et stomachique; à Constantinople, contre les maladies épidémiques.

L'arome de cette plante la fait employer dans la parfumerie. C'est elle aussi qui donne à l'eau-de-vie de Dantzick la saveur qui distingue cette liqueur.

AÇORES (LES), groupe d'îles dans l'océan Atlantique, à environ 1,300 kil. du Portugal, dont elles dépendent; compte neuf îles, dont les deux principales sont Saint-Michel et Terceira; dans cette dernière se trouve la ville d'Angra, ch.-lieu de l'archipel. Climat tempéré et sain; sol montueux, volcanique, sujet à de violents tremblements de terre. Les ignames, les bananes, les oranges, les citrons et des vins délicieux, sont les principales productions des Açores. Cet archipel a été découvert en 1432 par Cabral. 250,000 hab.

ACORIE s. f. (a-ko-rî — du gr. *akoria*, insatiabilité). Méd. Grand appétit, faim dévorante.

AÇORIEN, ENNE adj. et s. (a-so-ri-ain, è-ne — rad. *Açores*). Géogr. Habitant des îles Açores; qui appartient à ces îles ou à ses habitants : *Les* AÇORIENS *sont actifs et laborieux; mais ils manquent de moyens d'instruction, et leur ignorance est grande.* (Eyriès.) *Les* AÇORIENNES *sont notablement plus petites que les hommes.* (Eyriès.)

ACORINÉ, ÉE adj. (a-ko-ri-né — rad. *acore*). Bot. Qui ressemble à un acore. ‖ ACORINÉES, s. f. pl. Syn. de *aroïdées*.

ACORMOSE adj. (a-kor-mo-ze — du gr. *a* priv.; *kormos*, tronc). Bot. Se dit d'une plante dont les feuilles et les fleurs partent immédiatement de la racine.

ACOROÏDÉES s. f. pl. (a-ko-ro-i-dé — rad. *acore*). Bot. Nom proposé pour une famille de plantes distincte des aroïdées.

ACORYNUS s. m. (a-ko-ri-nuss — du gr. *a* priv.; *korunê*, massue). Entom. Genre d'insectes coléoptères curculionides de Java.

ACOSME s. m. (a-koss-me — du gr. *akosmos*, sans ornement). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, fondé sur une seule espèce du cap de Bonne-Espérance.

ACOSMÉTIE s. f. (a-koss-mé-tî — du gr. *akosmâtos*, sans parure). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes.

ACOSMIE s. f. (a-koss-mî — du gr. *akosmia*, déréglement). Pathol. Désordre, déréglement dans l'époque critique d'une maladie.

ACOSTA (Joseph D'), provincial des jésuites du Pérou, né à Médina del Campo, vers 1539, mort en 1600. On a de lui une *Histoire naturelle et morale des Indes*, (Séville, 1590), fort estimée, et trad. en fr., 1598.

ACOSTA (Uriel), gentilhomme, né à Oporto, vers la fin du XVI[e] siècle, mort en 1647. Il fut tour à tour juif, saducéen, sceptique, incrédule, et termina enfin par le suicide une vie troublée par de longues souffrances morales et des persécutions, et dont il a esquissé les agitations dans un écrit saisissant, intitulé *Exemplar vitæ humanæ*.

ACOSTE s. f. (a-koss-té). Bot. Nom donné à plusieurs genres d'arbres et de plantes exotiques.

ACOT s. m. (a-ko). Hortic. Adossement de fumier autour d'une couche.

ACOTAI s. m. (a-ko-tè). Techn. Pied de chèvre empêchant la vis de la cuve et de la presse du papetier de rétrograder.

ACOTAR s. m. (a-ko-tar). Mar. Sorte de coin que l'on chasse à coups de masse entre les varangues, afin de mieux lier et de rendre solidaires les fonds d'un bâtiment.

ACOTYLE adj. (a-ko-ti-le — du gr. *a* priv.; *kotulê*, cavité). Zool. Se dit des animaux sans vertèbres, qui n'ont ni bouche centrale, ni cavités latérales. ‖ ACOTYLES, s. m. pl. Famille de la classe des acalèphes, comprenant ceux de ces animaux qui n'ont ni bouche centrale, ni cavités latérales.

ACOTYLÉDON, ACOTYLÉDONE ou **ACOTYLÉDONÉ, ÉE** adj. (a-ko-ti-lé-don, a-ko-ti-lé-do-ne, a-ko-ti-lé-do-né — du gr. *a* priv.; *kotulê*, cavité). Bot. Se dit des plantes privées de cotylédons : *Il serait difficile de donner sur le développement et l'accroissement des végétaux* ACOTYLÉDONS *des idées générales.* (Duméril.) ‖ ACOTYLÉDONES, s. f. pl. Nom donné par Jussieu à la première division du règne végétal, division qui correspond à celle des *cryptogames* de Linné.

— **Encycl.** Les *acotylédones* forment le premier des trois grands embranchements dans lesquels les plantes sont rangées par Jussieu. Elles sont dépourvues d'embryons et de cotylédons; leur structure est généralement simple, cellulaire, ou plus rarement vasculaire; leurs formes variables ne présentent pas la distinction des systèmes ascendant ou descendant, axile et appendiculaire, que nous observons dans les deux autres embranchements. Ce n'est que par analogie d'apparence qu'on distingue dans les *acotylédones* des racines, des tiges et des feuilles. L'embranchement des *acotylédones* renferme les algues, les champignons, les lichens, les mousses, les hépati-

ques, les fougères, les équisétacées et les marsiléacées. Les espèces d'*acotylédones* formaient par leur nombre la majeure partie de la végétation du monde antédiluvien. On les trouve surtout dans les schistes bitumineux qui accompagnent les couches de houille.

ACOTYLÉDONIE s. f. (a-ko-ti-lé-do-nî — rad. *acotylédon*). Bot. Etat d'une plante dont les graines sont privées de cotylédons. ‖ Nom de la première classe du règne végétal, comprenant toutes les familles des acotylédones.

ACOTYLOPHORE adj. (a-ko-ti-lo-fo-re — du gr. *a* priv.; *kotulê*, cavité; *phoros*, qui porte). Hist. nat. Qui n'a point de suçoir. ‖ ACOTYLOPHORES, s. m. pl. Famille de vers sans suçoirs.

ACOUCHI s. m. (a-kou-chi). Zool. Animal rongeur du genre agouti; il est plus petit que l'agouti ordinaire, et sa queue est beaucoup plus longue.

ACOUÉDIN, INE adj. (a-kou-é-dain, i-ne — du gr. *akouê*, ouïe). Pharm. Qui guérit de la surdité : *Eau* ACOUÉDINE.

ACOUMÈTRE s. m. (a-kou-mè-tre — du gr. *akouô*, j'entends; *metron*, mesure). Instrument pour mesurer l'étendue du sens de l'ouïe chez l'homme.

ACOUP s. m. (a-kou — de *à* et *coup*). Chose qui se fait brusquement, tout à coup, intempestivement, à propos de rien, sans suite et sans réflexion : *L'évolution sociale en Angleterre ne procède point, comme chez nous, par* ACOUPS, *par soubresauts.* (Bareste.)

— Tactiq. milit. Temps d'arrêt qui survient dans le mouvement d'une troupe et qui en fait onduler le front; stationnement à contre-temps, départ brusque et désuni : *Si le guide d'un peloton ne marche pas également, il occasionne des* ACOUPS. (Acad.) *On prévient l'effet fâcheux des* ACOUPS *par l'égalité du pas, le maintien de la carrure.* (Gén. Bardin.)

— Equit. et gymn. Temps d'arrêt ou mouvement brusque : *Les* ACOUPS *sont bannis de la bonne équitation. Il faut descendre lentement le long de la corde, en se maintenant avec les mains et les pieds. Il est important de ne donner aucun* ACOUP, *aucune secousse sur l'engin conducteur.* (Boutigny.)

— L'Académie écrit *à-coup;* pl. des *à-coup*. Nous avons préféré suivre l'orthographe donnée par les ouvrages spéciaux.

ACOUPA s. m. (a-kou-pa). Ichthyol. Espèce de chéilodiptère de l'Amérique septentrionale.

ACOUPI ou **ACCOUPI, IE** s. (a-kou-pi — rad. *coux*. cocu). Syn. de *cocu*.

ACOUPIR ou **ACCOUPIR** v. a. ou tr. (a-kou-pir — rad. *coux*, cocu). Donner le renom de mari trompé ou de femme trompée.

À COURIR! loc. adv. (a-kou-rir — de *à* et *courir*). Mar. Sorte de commandement, ou plutôt excitation que l'on adresse aux matelots rangés sur une manœuvre, afin qu'ils halent dessus sans que leurs mains s'en dessaisissent et qu'ils fassent effort sur cette manœuvre en courant. (Dict. de Mar.)

ACOUROA s. m. (a-kou-ro-a). Bot. Arbre de la Guyane, dont la graine, pilée avec du saindoux, forme un remède contre les maladies de la peau et principalement les dartres. On l'appelle vulgairement *dartrier*.

ACOUSMATE s. m. (a-kouss-ma-te — du gr. *akousma*, ce qu'on entend). Bruit imaginaire, bruit dont on ne voit pas la cause, l'auteur.

ACOUSMATIQUE adj. (a-kouss-ma-ti-ke — rad. *acousmate*). Se dit d'un bruit que l'on entend sans voir les instruments, les personnes, les causes réelles dont il provient.

— Subst. Nom donné aux disciples de Pythagore, qui, pendant l'espace de cinq années, écoutaient ses leçons cachés derrière un rideau, sans le voir, et en observant le silence le plus rigoureux.

ACOUSMÉTRIQUE ou **ACOUSMOMÉTRIQUE** adj. (a-kouss-mé-tri-ke — du gr. *akousma*, son, et *metron*, mesure). Se dit, selon Récamier, du sens de l'ouïe, le deuxième des seize sens qu'il admettait.

ACOUSTICO-MALLÉEN adj. et s. m. (a-kouss-ti-ko-mal-lé-ain — de *acoustique* et *malléen*). Anat. Se dit du muscle externe correspondant au marteau dans l'oreille.

ACOUSTIQUE s. f. (a-kouss-ti-ke — du gr. *akoustikê*, sous-entendu *technê*, science du son). Physiq. Science qui traite de tout ce qui se rapporte à la formation, à la transmission, à la propagation du son.

— adj. Qui a rapport au son : *Phénomène* ACOUSTIQUE. ‖ Qui concerne l'ouïe, qui sert à produire, à modifier, à percevoir les sons : *Au bout d'une demi-heure, une communication* ACOUSTIQUE *existait entre la chambre voisine et la mienne.* (E. Sue.)

— Chirurg. Se dit des instruments employés pour corriger la dureté de l'ouïe. ‖ *Cornet acoustique*, Instrument qu'on introduit dans l'oreille et qui rend les sons plus sensibles : *Eh bien, mon vieux! lui cria le médecin en faisant une espèce de* CORNET ACOUSTIQUE *avec la paume de sa main, voici un camarade.* (Balz.)

— Anat. Se dit du conduit ou du nerf par lequel les rayons sonores sont dirigés vers la caisse du tympan : *Le nerf* ACOUSTIQUE *ou auditif transmet au cerveau la sensation des sons.*

— Anc. méd. Se disait des médicaments que l'on supposait propres à combattre les différentes maladies de l'organe de l'ouïe : *Remèdes* ACOUSTIQUES.

— Antiq. *Vases acoustiques*, Vases de terre ou de bronze ayant à peu près la forme de cloches, et que les anciens disposaient dans leurs théâtres pour augmenter le volume de la voix des acteurs. Au moyen âge, on s'en est servi aussi dans plusieurs églises.

— **Encycl.** « Si l'on considère, dit M. J.-W. Herschell, les divers cas où se produisent des sons de toute espèce, on trouve qu'ils ont divers points communs : 1° la détermination d'un mouvement dans le corps sonore; 2° la communication de ce mouvement à l'air ou autre intermédiaire qui est interposé entre le corps sonore et l'oreille; 3° la propagation de ce mouvement, qui passe d'une molécule à l'autre du corps intermédiaire dans une succession convenable; 4° la transmission de ce mouvement du milieu ambiant à l'oreille; 5° celle qui se fait de l'oreille aux nerfs auditifs par un certain mécanisme; 6° la production de la sensation. » Cette analyse fait saisir dans le phénomène complexe du son deux éléments principaux, qu'il faut distinguer avec soin : 1° la détermination et la propagation du mouvement; 2° la production de la sensation. Le premier de ces deux éléments est la cause; le second, l'effet. Le premier appartient à l'*acoustique*, le second à la *physiologie*. Si cette distinction de l'impression sensible et de la vibration moléculaire n'avait été faite, le son n'aurait pu devenir un des objets de l'étude des propriétés générales des corps, l'acoustique n'aurait pu se séparer de la musique et de la physiologie pour former une branche très-intéressante et très-étendue de la physique. Il faut remarquer que la sensation du son n'éveille pas la moindre idée du mouvement vibratoire dont elle est le résultat; mais ce mouvement n'échappe pas au toucher et à la vue, et plusieurs expériences le rendent sensible. Lorsqu'on fait résonner un timbre métallique, le doigt qui le touche légèrement éprouve une suite de pulsations rapides, qui cessent ainsi que le son si la pression exercée par le doigt est trop forte. Si le corps sonore est approché d'une surface liquide d'eau ou de mercure, à l'instant le liquide est vivement projeté; lui présente-t-on une petite balle d'ivoire ou de liége suspendue à un fil, la balle est mise en oscillation comme par des chocs répétés. Une corde d'instrument qui rend un son, lorsqu'on la pince, semble se renfler en son milieu et occuper à la fois tout l'espace qu'elle parcourt rapidement dans ses oscillations.

L'*acoustique* comprend l'étude de la propagation du son à travers les divers milieux, la théorie des qualités ou caractères distinctifs du son, celle des échos, celle des intervalles musicaux de la gamme et des accords, celle de la vibration des colonnes d'air et des corps solides, cordes, verges élastiques, plaques et membranes.

Bien que Pythagore et Aristote se soient occupés de la propagation du son et de la nature de l'harmonie, l'*acoustique* doit être considérée comme une science à peu près toute moderne. Bacon et Galilée en posèrent les bases. Gassendi expliqua, le premier, l'acuité et la gravité des sons par le nombre des vibrations. Otto de Guericke montra que le son ne peut se propager dans le vide; le père Kircher fit connaître les causes des phénomènes de l'écho; Newton établit par le calcul que la transmission du son est due à l'élasticité de l'air ou du corps conducteur; Joseph Sauveur découvrit les nœuds et les ventres de vibration; Brook Taylor, Daniel Bernouilli, Euler et d'Alembert, soumirent à l'analyse la théorie des cordes vibrantes. Chladni ouvrit un champ vaste et nouveau à l'*acoustique* en créant la méthode qui consiste à saupoudrer de sable ou de poussière fine les plaques dont on étudie les vibrations. Cette méthode ingénieuse, qui permet aux vibrations de se traduire aux yeux par les figures qu'elles dessinent, a été perfectionnée dans ces derniers temps par Savart, auquel nous devons une série de belles expériences sur tout ce qui se rapporte au son.

ACOUTI s. m. V. AGOUTI.

ACQUA-TOFFANA s. f. (a-koua-to-fa-na — de l'ital. *acqua*, eau; *Toffana*, n. de femme). Poison célèbre en Italie dans le XVIe et le XVIIe siècle, et qui était une solution concentrée d'arsenic. Il avait été inventé par une femme nommée la Toffana. Ce poison était aussi appelé *acquetta*.

ACQUAVIVA ou **AQUAVIVA** (a-kou-a-vi-va), célèbre famille napolitaine, dont le membre le plus distingué est *Claude Acquaviva*, général des jésuites (1542-1615), qui gouverna l'ordre avec beaucoup de fermeté et fit dresser l'ordonnance *Ratio studiorum*, dans laquelle il régla les études, et qui fut supprimée par l'inquisition.

ACQUÉE s. f. (a-ké — du lat. *esca*, nourriture). Pêch. Syn. de *achée*.

ACQUER v. a. ou tr. (a-ké). Pêch. Amorcer : ACQUER *un hameçon*. Vieux.

ACQUÉRANT (a-ké-ran) part. prés. du v. Acquérir : *Des êtres* ACQUÉRANT *de leur vivant, par l'exercice de leurs vertus, des organes d'une nature plus relevée.* (J. Reynaud.)

ACQUÉRAU s. m. (a-ké-ro). Art milit. Espèce d'arme à feu en usage au XIVe siècle. On est porté à croire que les acquéraux étaient de longs tuyaux de fer de faible calibre : *Les* ACQUÉRAUX *et les bombardes servaient dans les siéges.* (Gén. Bardin.)

ACQUÈREMENT s. m. (a-kè-re-man — rad. *acquérir*). Anc. jurispr. Ce que les époux acquéraient pendant le mariage.

ACQUERESSE s. f. (a-ke-rèss — rad. *acquérir*). Féminin de *acquéreur*. Inus. ‖ Pêch. Femme chargée de préparer les haims ou hameçons.

ACQUÉREUR s. m. (a-ké-reur — rad. *acquérir*). Celui qui acquiert, qui fait l'acquisition d'une chose, et surtout d'un immeuble : *Sans doute, l'*ACQUÉREUR *de ce fonds était riche, car il avait fait splendidement peindre et décorer sa boutique.* (E. Sue.) *Il le chargea d'entrer en négociation avec les* ACQUÉREURS *du château et de ses dépendances.* (G. Sand.) *Le soir, il se rendit* ACQUÉREUR *d'une fort belle maison, sise boulevard de la Madeleine.* (Alex. Dum.) *Moyennant cinq cents louis, l'*ACQUÉREUR *national rétrocéda ce vieil édifice au légitime propriétaire.* (Balz.)

— *Acquéreur de bonne foi*, Celui qui croit tenir la chose du véritable propriétaire. ‖ *Acquéreur de mauvaise foi*, Celui qui acquiert d'une personne qu'il sait n'être pas légitime propriétaire.

— **Gramm.** Ce mot n'a pas de féminin, et fait *acquéreur* aux deux genres : *Selon que l'administration, au nom de laquelle l'adjudication est ouverte, s'y porte vendeur ou* ACQUÉREUR, *elle a recours à l'une ou à l'autre de ces deux formes.* (Ch. Comte.) ‖ Quelques-uns néanmoins écrivent ACQUÉREUSE. Au XVe et au XVIe siècle, on disait ACQUETERESSE et ACQUERESSE.

— **Syn. Acquéreur, acheteur.** V. ACHETEUR.

ACQUÉRIR v. a. ou tr. (a-ké-rir — du lat. *acquirere*, même sens. — *J'acquiers, tu acquiers, il acquiert, nous acquérons, vous acquérez, ils acquièrent. J'acquérais, nous acquérions. J'acquis, nous acquîmes. J'acquerrai, nous acquerrons. J'acquerrais, nous acquerrions. Acquiers, acquérons, acquérez. Que j'acquière, que tu acquières, qu'il acquière, que nous acquérions, que vous acquériez, qu'ils acquièrent. Que j'acquisse, que nous acquissions. Acquérant. Acquis, ise*). Devenir propriétaire par achat d'un immeuble ou d'une chose produisant un revenu : ACQUÉRIR *une terre, une maison.* ACQUÉRIR *du bien. Les biens qu'ils* ONT ACQUIS *échappent de leurs mains avares.* (Fléch.) *Caton voulait que l'on* ACQUÎT *des héritages et des maisons où il y eût plus à semer et à pâturer qu'à balayer et à arroser.* (Castel.) *C'est un travail presque aussi difficile de conserver la propriété que de l'*ACQUÉRIR. (Proudh.)

— Absol. : *Il y a des âmes sales, capables d'une seule volupté, qui est celle d'*ACQUÉRIR. (La Bruy.) *La difficulté d'*ACQUÉRIR *croît toujours en raison du besoin.* (J.-J. Rouss.) *Il faut savoir risquer pour* ACQUÉRIR. (E. de Gir.)

La peine d'*acquérir*, le soin de conserver,
Otent le prix à l'or, qu'on croit si nécessaire.
LA FONTAINE.

— **Par ext.** Obtenir, gagner, se procurer par des soins, des efforts, par l'étude, enfin, par un moyen quelconque : *Il n'y a pas de moyen plus sûr d'*ACQUÉRIR *l'affection des autres que de leur accorder la sienne.* (J.-J. Rouss.) *C'est par les femmes que les médecins* ACQUIÈRENT *leur réputation.* (J.-J. Rouss.) *Si l'éducation était raisonnée, les hommes* ACQUERRAIENT *une très-grande quantité de vérités avec plus de facilité qu'ils ne reçoivent un petit nombre d'erreurs.* (Duclos.) *On perd beaucoup de soi quand on n'*ACQUIERT *rien.* (Mme Necker.) *Vous n'*AVEZ ACQUIS *la liberté de la presse qu'à condition de renoncer à la liberté du langage.* (Ch. Nod.) *Tout ce que l'homme peut* ACQUÉRIR, *il peut le perdre.* (Bonald.) *Nous n'*ACQUÉRONS *rien sans travail, pas même la pensée.* (A. Martin.) *Souffrir pour la vertu, c'est* ACQUÉRIR *un droit au bonheur.* (Laténa.) *La femme n'*ACQUIERT *d'importance qu'à mesure que l'homme* ACQUIERT *du loisir.* (St-M. Gir.) *Le plus difficile n'est pas d'*ACQUÉRIR *la liberté, c'est de la conserver.* (L.-N. Bonap.) *Celui-là s'enrichit qui* ACQUIERT *le moyen de satisfaire mieux ses besoins.* (Mich. Chev.) *L'homme n'est réellement homme et ne vit en homme, que quand il* ACQUIERT *la conscience de lui-même.* (Bautain.) *La liberté n'est pas un bien qu'on* ACQUIÈRE *et qu'on défende en se jouant.* (Guizot.) *Si tu n'as pas de talent, il faut en* ACQUÉRIR. (G. Sand.) *Je passe la moitié de la journée à la bibliothèque Sainte-Geneviève, où j'*ACQUIERS *l'instruction qui me manque.* (Balz.)

On ne renonce point aux grandeurs légitimes;
On garde sans remords ce qu'on *acquiert* sans crimes.
CORNEILLE.

Il faut se signaler entre mille rivaux,
Et l'on n'*acquiert* un nom que par de longs travaux.
PONSARD.

— Absol. : *Cet acteur, cet auteur, cet artiste, cet orateur,* ACQUIERT *tous les jours. Ce jeune homme* A *beaucoup* ACQUIS *depuis quelque temps.* (Acad.) *Pour avoir* ACQUIS *si vite, me dis-je en moi-même, elle a donc été bien malheureuse.* (Scribe.)

— En parlant des personnes, Se les rendre favorables, gagner leur amitié, leur estime, etc. : *Il est souvent plus difficile de se débarrasser d'une maîtresse que de l'*ACQUÉRIR. (Ninon de Lenclos.) *C'est par tous les sacrifices imaginables que je prétends vous* ACQUÉRIR, *et vous* ACQUÉRIR *sans réserve.* (Dider.)

Quand pour vous *acquérir* je gagnais des batailles.
CORNEILLE.

‖ Parvenir à un certain degré de bonté, de valeur, etc., en parlant des choses : *Ce terrain* ACQUIERT *de la valeur. Les terres du manoir* ACQUIRENT *bientôt plus de valeur qu'elles n'en avaient jamais eue.* (E. Souvestre.)

— Absol. : *Ce vin* ACQUIERT *en vieillissant.*

S'acquérir, v. pr. Obtenir pour soi, en parlant des personnes : *Quelques législateurs de l'antiquité* SE SONT ACQUIS *une gloire immortelle. Il* S'EST ACQUIS *les bonnes grâces de son supérieur.* (Acad.) *Ils* SE SONT ACQUIS *parmi le peuple une gloire qui ne passera jamais.* (Mass.) ‖ Etre acquis, en parlant des choses : *Tout* S'ACQUIERT *par l'exercice, même la vertu.* (Diogène.) *Ceux qui avancent que les vertus morales peuvent* S'ACQUÉRIR *par l'habitude ne se trompent pas.* (Plutarque.) *Comme si l'honneur pouvait* S'ACQUÉRIR *sans le travail, et la sagesse sans expérience.* (Fléch.) *La gloire ne* S'ACQUIERT *que par de grands périls.* (Vertot.) *La force d'âme est une vertu qui* S'ACQUIERT. (J. Janin.) *Si le génie peut* S'ACQUÉRIR, *c'est à l'amour qu'il faut le demander.* (Custine.)

— **Gramm.** Ce verbe ne peut avoir pour complément direct que des choses prises en bonne part. On dit bien *acquérir de la gloire*, mais on ne dit pas *acquérir une mauvaise réputation*.

— **Antonymes.** Perdre. Se démunir, se dépouiller, se dessaisir de.

ACQUÊT s. m. (a-kè — rad. *acquérir*). Jurispr. Chose acquise par achat, donation, ou de toute manière autre que par succession : *La distinction des biens en* ACQUÊTS, *conquêts et propres, dépendait de leur origine.* (Encycl.) *Bodin dit très-bien qu'il ne faudrait confisquer que les* ACQUÊTS. (Montesq.)

Je nomme, j'institue Eraste, mon neveu,
Que j'aime tendrement, pour mon seul légataire...
Lui laissant tout mon bien, meubles, propres, *acquêts*.
REGNARD.

‖ Gain, profits, avantages : *Le prophète parlait à ces riches qui entassent* ACQUÊTS *sur* ACQUÊTS, *et joignent maisons à maisons.* (Bourdal.)

C'est gloire, et non pas honte, en cette douce peine,
Des *acquêts* de son lit accroître son domaine.
RÉGNIER.

— Fig. : *Travaillons à laisser à nos enfants un héritage que nous ayons conquis, un* ACQUÊT *de notre propre génie.* (Lerminier.)

— Prov. *Il n'y a si bel acquêt que le don*, c'est-à-dire Il n'y a point de bien plus agréablement acquis que celui qui est donné.

— *Droit de nouvel acquêt*, Se disait autrefois d'un impôt dû au roi ou au seigneur par les gens de mainmorte pour la jouissance et possession des héritages.

— **Encycl.** Droit. L'ancienne législation française distinguait avec soin les *acquêts* des *propres*, désignant sous ce dernier mot les immeubles échus de la succession de quelques-uns des parents. Les *propres* qui provenaient du père étaient dévolus aux parents du côté paternel, ceux qui provenaient de la mère aux parents du côté maternel, suivant l'aphorisme *paterna paternis, materna maternis*. Aujourd'hui, la loi française n'a point égard, dans les successions, à l'origine des biens. — D'après le Code civil, la communauté conjugale peut être réduite aux *acquêts*, c'est-à-dire aux biens acquis pendant le mariage; dans ce cas, les biens propres, c'est-à-dire apportés par l'un ou l'autre des époux, restent la propriété exclusive de chacun d'eux.

— **Homonyme.** Haquet.

ACQUÊTÉ, ÉE (a-kè-té) part. pass. du v. Acquêter.

ACQUÊTER v. a. ou tr. (a-kè-té — rad. *acquêt*). Anc. Jurispr. Acquérir un immeuble par un acte quelconque.

S'acquêter, v. pr. Etre acquis par acte.

ACQUI (a-ki), ville d'Italie, dans la prov. d'Alexandrie, sur la Bormida; 9,994 hab. Les Piémontais et les Autrichiens y furent battus par les Français en 1794. Patrie de l'historien Mérula. Eaux thermales, sulfurées calciques, connues dès l'époque romaine. Elles émergent par huit sources; celle qui surgit dans la ville, sort d'un rocher calcaire; celles qui se trouvent sur la rive droite de la Bormida, sortent d'un schiste argileux. Leur température varie de 75° à 38°.

ACQUETTA s. f. (a-kou-è-ta — dimin. de l'ital. *acqua*, eau). Toxicol. Poison célèbre préparé par une femme nommée Toffana. V. ACQUA-TOFFANA.

ACQUIESÇANT (a-ki-es-san) part. prés. du v. Acquiescer : *En* ACQUIESÇANT *à ce qu'on nous demande, j'offenserais un maître bien plus puissant que tous les maîtres et tous les potentats de la terre.* (Bourdal.)

ACQUIESCÉ (a-ki-èss-sé) part. pass. du v. Acquiescer.

ACQUIESCEMENT s. m. (a-ki-èss-se-man — rad. *acquiescer*). Consentement, adhésion que l'on donne à une proposition, à une idée, à une clause, à une condition, à un arrangement : *Un entier* ACQUIESCEMENT *aux volontés de quelqu'un.* (Acad.) *Mon esprit refuse tout* ACQUIESCEMENT *à l'idée de la matière non organisée se mouvant d'elle-même.* (J.-J. Rouss.) *Voyant dans ma résolution un* ACQUIESCEMENT *à sa volonté, elle vint me prendre la main pour m'en remercier.* (E. Sue.) *Elle s'inclina en signe d'*ACQUIESCEMENT *respectueux, et nous sor-*

times. (Balz.) *Il est des vérités secondaires qui tirent leurs preuves de l'*ACQUIESCEMENT *général des esprits.* (Chateaub.) *Toute la morale évangélique repose sur l'*ACQUIESCEMENT *de l'homme et non sur sa volonté propre.* (Ballanche.) *En affirmant, il rend témoignage d'un fait interne, savoir l'*ACQUIESCEMENT *de son esprit à une notion, à une idée qui lui est actuellement présente.* (Lamenn.) *Le silence fait toujours un peu l'effet de l'*ACQUIESCEMENT. (V. Hugo.) *Les hommes sont associés par la loi physique et mathématique de la production avant de l'être par leur plein* ACQUIESCEMENT. (Proudh.)

— Jurispr. Adhésion que donne une partie à un acte, à une procédure, ou à l'exécution d'un jugement. L'acquiescement est *exprès* ou *tacite : exprès*, lorsqu'il est fait par acte authentique ou sous seing privé, par adhésion mise à la suite d'un jugement, ou même par lettre missive; *tacite*, lorsqu'il résulte du silence de la partie ou d'actes émanés d'elle excluant l'intention de se pourvoir contre une procédure ou contre un jugement.

— **Syn. Acquiescement, agrément, adhésion, approbation, consentement.** *Acquiescement* est plus faible qu'*approbation*, et n'implique nullement l'approbation d'un avis auquel on se rend souvent par importunité : *J'ai fini par lui donner mon* ACQUIESCEMENT. *L'approbation* est une sorte de louange que l'on accorde : *Le sénat, dont l'*APPROBATION *tenait lieu de récompense...* (Boss.) L'*agrément* est un consentement que l'on demande par égard, mais dont on pourrait se passer : *Il ne veut rien faire sans l'*AGRÉMENT *de son protecteur.* Le *consentement* est un acte formel et nécessaire : *On ne peut se marier sans le* CONSENTEMENT *de ses père et mère avant l'âge fixé par la loi.* La *ratification* est une approbation donnée à ce qu'un autre à fait en notre nom : RATIFICATION *d'un traité.* L'*adhésion* est un acte par lequel on se joint formellement à des opinions, à des doctrines, etc. : *M. de Meaux avait l'*ADHÉSION *des principaux prélats de France.* (Volt.)

ACQUIESCENCE s. f. (a-ki-èss-san-se — rad. *acquiescer*). Action d'acquiescer. Inusité.

ACQUIESCER v. n. ou intr. (a-ki-èss-sé — du lat. *ad*, sur; *quiescere*, se reposer. — Le *c* final du radical prend une cédille devant les voyelles *a, o* : *Nous acquiesçons, j'acquiesçais*). Déférer, céder, adhérer à; se soumettre, se conformer à : ACQUIESCER *aux sentiments, aux volontés d'autrui.* (Acad.) *L'on me dit que je puis du moins* ACQUIESCER *à cette doctrine.* (La Bruy.) *Il est naturel d'*ACQUIESCER *à la voix de sa propre conscience.* (Dider.) *Je n'*ACQUIESCE *pas à cette domination que les femmes doivent s'arroger selon vous.* (G. Sand.) *Le chef fit de la tête un signe annonçant qu'il* ACQUIESÇAIT *à leur demande.* (Alex. Dum.)

— Absol. : *Je suis très-aise que le P. Toquet* ACQUIESCE. (Boss.) *Rien ne démontre plus visiblement la spiritualité de l'âme que la liberté d'*ACQUIESCER *et de résister.* (J.-J. Rouss.) *Qui dispute doute; qui* ACQUIESCE *croit.* (Ste-Beuv.)

— Peut s'employer avec un nom de chose pour sujet : *Le vrai subjectif peut être défini : ce à quoi la raison humaine* ACQUIESCE. (Lamenn.)

— Jurispr. Adhérer à un jugement, à une décision, à un acte, c'est-à-dire les tenir pour signifiés, et promettre de s'y conformer.

— **Syn. Acquiescer, céder, rendre (se).** On *acquiesce* par amour de la paix : *Il ne faut pas* ACQUIESCER *à l'aveugle aux sentiments de ceux qui nous entourent.* (Dider.) On *cède* par déférence ou par nécessité : *On peut* CÉDER *à la force.* (Blanqui.) *Il faut* CÉDER *à nos supérieurs.* (Acad.) On *se rend* par faiblesse ou par conviction : *Cet avis parut si sage que chacun* S'Y RENDIT. (Balz.)

— **Syn. Acquiescer, accéder, adhérer, consentir, souscrire.** V. ACCÉDER.

— **Antonymes.** S'opposer, protester contre, se refuser à, regimber, résister.

ACQUIS, ISE (a-ki, i-ze) part. pass. du v. Acquérir. Qu'on a rendu sien, dont on est devenu propriétaire : *Posséder, qu'est-ce? sinon être libre d'user à son gré de la chose* ACQUISE. (H. Passy.) *Ils ne voulaient pas d'un bien si misérablement* ACQUIS. (Alex. Dum.)

— Par ext. Obtenu par l'étude, le travail, le mérite, ou par quelque moyen que ce soit : *Les notions* ACQUISES *par l'expérience sont souvent imparfaites et quelquefois douteuses.* (Fén.) *On méprise les richesses* ACQUISES *par la flatterie.* (Fén.) *Les réputations mal* ACQUISES *se changent en mépris.* (Vauven.) *Il n'y a de richesses honorables et permanentes que celles qui sont* ACQUISES *et possédées par la vertu.* (J. de Maistre.) *Je parle des femmes qui ont une célébrité* ACQUISE *par la supériorité de leurs charmes.* (L. Gozl.)

Et plus le bien qu'on quitte est noble, grand, exquis,
Plus qui l'ose quitter le juge mal *acquis*.
CORNEILLE.

‖ Particulièrem. et dans le même sens, Qui provient de l'éducation, par oppos. à *naturel*. Dans ce cas, il s'empl. le plus souvent absol. : *Vertus, connaissances* ACQUISES. *La plupart de nos fruits ont une douceur* ACQUISE *par la culture. Certaines femmes ont des grâces naturelles qui ne sont nullement* ACQUISES. *Nous ne vivons plus dans un siècle où l'on examine sérieusement si Adam a eu la science infuse ou non; ceux qui ont si longtemps agité cette question n'avaient la science ni infuse ni* ACQUISE. (Volt.) *Ils joignent les vertus* ACQUISES *aux talents naturels.* (D'Aguess.) ‖ Dévoué : *Je vous suis* ACQUIS. *Je vous suis tout* ACQUIS. *Vous n'avez point d'ami plus fidèle ni de serviteur plus* ACQUIS. (Boss.) *Vous direz à Son Excellence que je lui suis tout* ACQUIS. (La Font.) *L'archevêque de Reims vous est fort* ACQUIS. (Mme de Sév.)

Assurez-vous sur moi, je vous suis tout *acquise*.
CORNEILLE.

. Pardieu, je vous suis tout *acquis*.
Quant aux conditions, ordonnez
V. HUGO.

‖ Admis, reconnu comme vrai : *Aujourd'hui le fait est* ACQUIS *et le but est atteint.* (Mich. Chev.)

— Prov. *Le bien mal acquis ne profite jamais*, On ne peut jouir en paix du bien obtenu par des voies illégitimes. ‖ Les Orientaux disent métaphoriquem. : *Le pain* MAL ACQUIS *remplit la bouche de gravier.*

— Méd. Désignation appliquée aux maladies qui surviennent après la naissance, et sans disposition héréditaire ni organique.

ACQUIS s. m. (a-ki — rad. *acquérir*). Connaissances acquises par l'expérience, par l'étude; usage du monde : *Il est certain qu'en chose pareille le naturel vaut mieux que l'*ACQUIS. (Charron.) *Il était bien fait, brave, spirituel, avait de l'*ACQUIS; *savait la guerre.* (Tall. des Réaux.) *C'était un homme plein d'*ACQUIS, *affable avec ses inférieurs.* (Balz.) *On trouve dans ces peintures un mélange d'*ACQUIS *et d'ignorance qui dénote un art vieillissant.* (Lenormant.) ‖ On disait autrefois ACQUISITIF. V. ce mot. ‖ Se dit aussi des animaux : *Le chien a plus d'*ACQUIS *que les autres animaux.* (Buff.) ‖ Relations dans le monde, influence qu'elles procurent : *Plus on a d'*ACQUIS *dans le monde, moins on sait défendre ses amis.* (Volt.)

ACQUISITIF, IVE adj. (a-ki-zi-tif, i-ve — du lat. *acquisitivus*, qui procure). Qui a rapport à l'acquisition. ‖ Qui équivaut à une acquisition : *Prescription* ACQUISITIVE.

— s. m. Signifiait autrefois, Connaissances acquises par l'étude, le travail : *Marguerite d'Orléans, reine de Navarre, était une princesse de très-grand esprit, tant de son naturel que de son* ACQUISITIF. (Brantôme.)

ACQUISITION s. f. (a-ki-zi-si-on — lat. *acquisitio*, même sens). Action d'acquérir à prix d'argent : *Faire l'*ACQUISITION *d'une terre, d'un cheval*, etc. *Peut-être monsieur le baron veut acheter une propriété. — Non, je ne désire point faire d'*ACQUISITION, *en ce moment du moins.* (Fr. Soulié.) *Il caressait l'*ACQUISITION *prochaine d'une cargaison de soie arrivant de Smyrne.* (G. Sand.) *L'argent est un moyen général d'*ACQUISITION, *sans être un moyen de production par lui-même.* (J.-B. Say.) ‖ La chose acquise : *Venez voir ma nouvelle* ACQUISITION. (Acad.)

— Par ext. Action d'acquérir par le travail, les efforts : *Il songeait à des* ACQUISITIONS *d'honneur et de gloire.* (Fléch.) *C'est un des bienfaits de la civilisation de procurer à l'homme beaucoup de jouissances et de lui en rendre l'*ACQUISITION *facile.* (Peyrat.) ‖ Se dit des personnes : *Cette province se prépare à vivre sous vos lois, et vous regarde comme l'*ACQUISITION *la plus précieuse qu'elle pût faire.* (Fléch.) *En un mot, chacun témoigne que j'étais une bonne* ACQUISITION *pour la troupe.* (Le Sage.) ‖ Se dit aussi des qualités, des vertus : *La délicatesse n'est pas une* ACQUISITION *de l'âme.* (Pasc.) *Il était puissant par la parole comme les orateurs, riche des* ACQUISITIONS *de l'esprit comme les savants.* (Ch. Nod.) *Remplacez la perte d'un avantage ou d'un agrément par l'*ACQUISITION *d'une vertu.* (Boiste.) *L'*ACQUISITION *des idées produit les mêmes effets bons et mauvais chez les deux sexes.* (H. Beyle.) ‖ Adjonction d'une province à un État : *Le monument qui immortalise le cardinal Mazarin, c'est l'*ACQUISITION *de l'Alsace.* (Fléch.) *L'*ACQUISITION *de Cuba par les Etats-Unis, partisans de l'annexion.* (Journ.) ‖ Conquête de l'homme sur la nature, découverte : *Toutes les grandes* ACQUISITIONS *de l'industrie et de l'intelligence se sont faites avec une excessive lenteur et par des agrégations inaperçues.* (Balz.)

— **Encycl.** Droit. Action par laquelle on devient propriétaire d'une chose quelconque. On acquiert par succession, par donation, par testament comme par achat ou échange. La propriété s'acquiert encore par accession et par prescription. On acquiert à *titre universel* quand on succède à tous les droits d'une personne; à *titre particulier*, quand il s'agit de choses déterminées; à *titre onéreux*, lorsqu'on donne l'équivalent de ce qu'on reçoit, comme dans la vente ou l'échange; à *titre gratuit*, quand on acquiert sans rien débourser, comme dans la donation.

— **Syn. Acquisition, achat, emplette.** V. ACHAT.

— **Antonymes.** Cession, vente.

ACQUISIVITÉ s. f. (a-ki-zi-vi-té — rad. *acquis*). Phrénol. Instinct qui porte l'homme à acquérir : *L'*ACQUISIVITÉ *n'implique pas l'avarice.* (Th. Thoré.) *L'organe de l'*ACQUISIVITÉ *est borné en haut par l'espérance.* (Th. Thoré.) *Spurzheim a appelé, dans son langage un peu barbare, organe de l'*ACQUISIVITÉ, *celui que Gall avait appelé l'organe du vol.* (Mignet.)

ACQUIT s. m. (a-ki — rad. *acquitter*). Action de s'acquitter, accomplissement : *Vous devez toujours appréhender la négligence, en l'*ACQUIT *de vos devoirs.* (Boss.) ‖ Quittance, décharge : *Cette femme a signé l'*ACQUIT *de vos dettes.* (La Bruy.)

Tenez, j'avais au bas mis mon *acquit* d'avance.
ANDRIEUX.

— Fig. *Par acquit de conscience, pour l'acquit de sa conscience*, Pour en avoir la conscience déchargée : *Pilate se lava les mains* PAR ACQUIT DE CONSCIENCE. *Le médecin se retira en disant qu'il ne reviendrait le lendemain que* POUR L'ACQUIT DE SA CONSCIENCE. (G. Sand.) *Leurs premiers maîtres les ont dressés* PAR ACQUIT DE CONSCIENCE. (E. About.) ‖ *Par manière d'acquit*, Négligemment, et seulement parce qu'on ne peut s'en dispenser : *On n'en fit qu'une commémoration fort légère et* PAR MANIÈRE D'ACQUIT *au concile de Nicée.* (Volt.)

— *Pour acquit*, Formule écrite au bas d'un mémoire, d'une facture, etc., et qui constate qu'on en a reçu le montant.

— *Acquit comptable*, Pièce à décharge qui appuie les énonciations du registre journal, dans la comptabilité militaire. ‖ *Acquit-patent*. Anc. chancell. Brevet du roi portant gratification d'une somme quelconque, et servant de décharge à celui qui devait en faire le payement.

— Financ. Quittance imprimée sur papier timbré, qui est expédiée et délivrée aux voituriers, commissionnaires ou négociants, par les commis, receveurs et contrôleurs des bureaux des impositions indirectes, des octrois et des douanes. On distingue trois sortes d'*acquits :* 1o l'*acquit de payement*, qui porte l'indication de la quantité, de la qualité et du poids de la marchandise, de la somme payée pour les droits d'entrée et de sortie, du nom de l'expéditeur et du destinataire, du lieu de la destination et de la route à suivre par le voiturier; 2o l'*acquit-à-caution*, qui permet, sans payer de droits, de transporter des marchandises d'un entrepôt à un autre, sous la garantie qu'elles seront visitées au bureau de leur destination et que les droits y seront acquittés; 3o l'*acquit-à-caution de transit*, qui se délivre pour l'importation ou l'exportation des marchandises affranchies du payement des droits.

— Jeu. Au billard, *Donner l'acquit*, Jouer le premier coup, et le plus près possible de la bande, pour rendre difficile le coup du joueur qui vient ensuite. ‖ Se dit particulièrem. à la poule.

— **Syn. Acquit, quittance, reçu.** L'*acquit* est la décharge complète d'un engagement : *Mettez votre* ACQUIT *au bas de ce billet.* (Acad.) La *quittance* n'est ordinairement qu'une décharge incomplète : QUITTANCE *du dernier terme.* Le mot *acquit* est surtout commercial, et s'applique aux mémoires, factures ou billets; *quittance* s'emploie dans les transactions ordinaires de la vie : QUITTANCE *de fournitures, de loyers. Reçu* a le même sens, à peu près, que *quittance*, avec une acception un peu moins étendue : *On donne une* QUITTANCE *générale après avoir délivré des* REÇUS PARTIELS.

ACQUIT-À-CAUTION s. m. ‖ Pl. des ACQUITS-À-CAUTION. ‖ V. l'article précédent.

ACQUIT-PATENT s. m. Anc. chancell. ‖ Pl. des ACQUITS-PATENTS. V. ACQUIT.

ACQUITTABLE adj. (a-ki-ta-ble — rad. *acquitter*). Qui est susceptible d'être acquitté. Se dit des personnes et des choses : *Un accusé* ACQUITTABLE. *Une dette* ACQUITTABLE.

ACQUITTANT (a-ki-tan) part. prés. du v. Acquitter.

ACQUITTÉ, ÉE (a-ki-té) part. pass. du v. Acquitter. Payé, soldé : *Billet* ACQUITTÉ. *Mes lettres de change seront* ACQUITTÉES. (Balz.)

— Par ext. Déclaré non coupable : *Nous comparûmes au tribunal de l'inquisition, mais nous fûmes* ACQUITTÉS. (Chateaub.) *Ma jeunesse et mon air de sincérité me gagnèrent l'esprit des juges; je fus promptement* ACQUITTÉE. (G. Sand.) ‖ Substantiv. dans ce sens : *L'*ACQUITTÉ *a droit d'attaquer ses dénonciateurs en dommages et intérêts.*

— Fig. Dégagé de toute reconnaissance : *Je serais encore obligée de compter sur votre modestie et votre désintéressement pour me croire* ACQUITTÉE *avec vous.* (G. Sand.)

— **Syn. Acquitté, quitte.** On s'est *acquitté* quand on a payé tout ce que l'on doit pour le moment; on est *quitte* quand on ne doit plus rien du tout : *On a beau s'être* ACQUITTÉ *journellement de ses devoirs, on n'est jamais* QUITTE. (Guizot.)

ACQUITTEMENT s. m. (a-ki-te-man — rad. *acquitter*). Action d'acquitter, de payer, de rembourser ce que l'on doit : *L'entier* ACQUITTEMENT *des dettes d'une succession.* (Acad.) *L'acquisition de la propriété, par héritage ou par contrat, est assujettie à l'*ACQUITTEMENT *d'un droit.* (Mignet.)

— Par ext. : *Ses emplois, ses dignités, ses richesses ne lui paraissaient qu'une dette dont l'*ACQUITTEMENT *exigeait le sacrifice de sa vie entière.* (De Nivernois.)

— Jurispr. Renvoi d'un individu reconnu non coupable : *Les* ACQUITTEMENTS *sont devenus plus fréquents depuis l'institution du jury. L'*ACQUITTEMENT *est prononcé par le président après que le jury a déclaré l'accusé non coupable. L'*ACQUITTEMENT *des accusés a été prononcé.* (Acad.)

— **Syn. Acquittement, absolution.** V. ABSOLUTION.

ACQUITTER v. a. ou tr. (a-ki-té — bas lat. *acquitare*, même sens). Solder, payer : ACQUITTER *les droits de succession, les droits d'octroi. Le roi se charge même d'*ACQUITTER *les dettes de ses prédécesseurs.* (D'Aguess.) *Elle* ACQUITTAIT *ce qu'elle devait avec une exactitude surprenante.* (Boss.) *Je viens vous prier de vouloir bien* ACQUITTER *une petite note de deux mille sequins, qui vous sera présentée à la fin du mois.* (G. Sand.) *Elle était bien sûre que chaque dette qu'elle* ACQUITTAIT *ferait naître d'autres dettes semblables.* (G. Sand.) ‖ Reconnaître, au moyen de la formule ordinaire d'acquit, qu'une facture, un billet à ordre, une lettre de change, etc., ont été payés : *Le tailleur m'*A ACQUITTÉ *sa note, son mémoire.* ‖ Rendre quitte, libérer : *Cet homme bienfaisant* A ACQUITTÉ *tous ses débiteurs. Il* A ACQUITTÉ *entièrement son fils. Il doit encore sur sa charge, mais il ne tardera pas à l'*ACQUITTER *complétement.* ‖ Fig. dans ce dernier sens : *Le juste paye ce qu'il ne doit pas et* ACQUITTE *les pécheurs de ce qu'ils doivent.* (Boss.) *La reconnaissance n'*ACQUITTE *pas d'un grand bienfait, elle n'en peut payer que les intérêts.* (Beauch.)

— Fig. Remplir, accomplir, en parlant d'un devoir, d'un engagement, d'une obligation : ACQUITTER *sa promesse, sa parole. J'*AURAIS ACQUITTÉ *mon devoir en t'indiquant le chemin dans ce bas monde.* (Mme Camp.) ‖ Payer une dette de reconnaissance : *Rien ne saurait m'*ACQUITTER *envers vous. La vanité, par son indiscrétion,* ACQUITTE *la reconnaissance.* (Boiste.)

Xipharès, en un mot, devenant votre époux,
Me venge de Pharnace et m'*acquitte* envers vous.
RACINE.

‖ *Acquitter sa conscience*, Agir suivant le dictamen de la conscience.

— Jurispr. Déclarer quelqu'un innocent de l'accusation portée contre lui : *La cour vient de l'*ACQUITTER. ‖ Se dit des choses : *Le censeur condamne ce que le magistrat* ACQUITTERAIT. (Chateaub.)

— Absol. : *Les tribunaux de police n'*ACQUITTENT *ni n'absolvent; ils renvoient de la plainte.*

S'acquitter, v. pr. Se libérer d'une dette, se rendre quitte : *Je* M'ACQUITTE *par là de ce que je vous dois.* (Mol.) *Il* S'ACQUITTA *envers lui et malgré lui des avances qu'il en avait reçues.* (G. Sand.)

D'une dette d'honneur dans le jour on *s'acquitte*.
C. DELAVIGNE.

— Absol. : *Qui* S'ACQUITTE *s'enrichit.*

— Fig. Satisfaire à; accomplir, remplir : *Je lui ai une obligation dont il faut que je* M'ACQUITTE *avant toutes choses.* (Mol.) *Il y a de la grandeur à* S'ACQUITTER *constamment des mêmes devoirs.* (Fléch.) *Le trop grand empressement qu'on a de* S'ACQUITTER *d'une obligation est une espèce d'ingratitude.* (La Rochef.) *Il n'y a rien qui plaise plus à Dieu que les âmes qui sont tendres à* S'ACQUITTER *de leurs devoirs.* (Rancé.) ‖ Témoigner sa reconnaissance d'un service : *Sire, je dois beaucoup à Votre Majesté, mais je pense* M'ACQUITTER *en lui donnant Colbert.* (Mazarin.) *Souffrez que je lui rende ici ce qu'il m'a prêté et que je* M'ACQUITTE *de la vie que je lui dois.* (Mol.) *Il avait de si grandes obligations à cet excellent homme, qu'il était avide de trouver un moyen de* S'ACQUITTER. (G. Sand.)

Hélas! de tant d'amour et de tant de bienfaits,
Mon père, quel moyen de *m'acquitter* jamais?
RACINE.

— Exécuter, venir à bout d'une chose : *Mon Dieu, mademoiselle, vous* VOUS *en* ÊTES ACQUITTÉE *à merveille.* (Mol.) *On doit être bien aise de* S'*en* ACQUITTER *comme vous faites.* (Mme de Sév.) *Le marché fut accepté, et l'exécuteur* S'ACQUITTA *de la seconde commission avec autant de scrupule que de la première.* (Duclos.) *Je voulus remontrer à la dame que, n'ayant jamais rempli le métier d'intendant, je craignais de ne pas bien* M'*en* ACQUITTER. (Le Sage.) *Lorsqu'il les débitait à son père, il* S'*en* ACQUITTAIT *de si bonne grâce, que le marquis en pleurait de joie.* (Le Sage.) *Il lui demanda la permission de l'embrasser, ce dont il* S'ACQUITTA *avec assurance.* (G. Sand.)

Et n'ai-je pris sur moi le soin de tout l'Etat
Que pour *m'en acquitter* par un assassinat?
RACINE.

— T. de jeu. Regagner ce qu'on a perdu sur parole : *S'*ACQUITTER *d'un seul coup.*

— **Syn. Acquitter, s'acquitter, payer.** L'obligation que *vous avez acquittée* n'a plus de valeur; l'obligation dont *vous vous êtes acquitté* ne vous pèse plus. On *paye* une dette en donnant une somme en retour de ce qu'on a reçu; on *acquitte* une dette en *s'acquittant* ou en *acquittant* un devoir, une obligation.

ACRA s. m. (a-kra). Idiome parlé dans la Nigritie.

ACRANIE s. f. (a-kra-nî — du gr. *a* priv.; *kranion*, crâne). Térat. Absence totale ou partielle du crâne.

ACRANIEN, ENNE adj. (a-kra-ni-ain, è-ne — rad. *acranie*). Qui est dépourvu de crâne.

ACRANTE s. m. (a-kran-te — du gr. *akrantos*, mutilé). Erpét. Genre de lacertiens ou lézards, famille des pléodontes. Il ne comprend qu'une seule espèce, l'acrante vert d'Azara.

ACRANTHÈRE s. m. (a-kran-tè-re — du gr. *akron*, sommet; *anthèros*, fleuri). Bot. Genre de plantes rubiacées, voisin des mussendes. On n'en connaît qu'une espèce, indigène à l'île de Ceylan.

ACRASIE s. f. (a-kra-sî — du gr. *a* priv.; *krasis*, modération). Toute espèce d'intempérance. Ce mot se prend souvent pour *acratie*.

ACRATHÈRE s. m. (a-kra-tè-re — du gr. *akra*, sommet; *athêr*, *eros*, barbe d'épi). Bot. Genre de graminées. La seule plante de ce genre est originaire du Népaul.

ACRATIE s. f. (a-kra-tî — du gr. *a* priv.; *kratos*, force). Pathol. Manque de forces absolu.

ACRATISME s. m. (a-kra-ti-sme — du gr. *akratizô*, je bois du vin pur). Le premier des quatre repas des Grecs, le déjeuner.

ACRATOPHORE s. m. (a-kra-to-fô-re — du gr. *akraton*, vin pur, et *pherô*, je porte). Vase dans lequel les anciens Romains plaçaient sur la table le vin pur. ‖ Adj. Un des surnoms de Bacchus.

ACRATOPOTE adj. (a-kra-to-pott — du gr. *akratos*, vin pur; *poteos*, qui boit). Qui boit du vin pur; surnom de Bacchus.

ACRE s. f. (a-kre — du saxon *acker*, champ). Mesure de superficie usitée en Angleterre et autrefois dans le nord de la France, et dont la contenance a beaucoup varié. En Angleterre, elle est de quarante ares et demi.

ÂCRE adj. (â-kre — lat. *acer*). Qui a une saveur brûlante, qui semble brûler le palais : *La chaux est* ÂCRE *et brûlante sur la langue. La saveur* ÂCRE *indique le plus souvent des plantes vénéneuses.* ‖ Qui affecte fortement ou désagréablement l'odorat : *Une fumée* ÂCRE *et fétide empoisonnait l'atmosphère.* (G. Sand.) *Le pauvre grillon chante sous l'herbe, enivré de l'*ÂCRE *odeur des foins fraîchement coupés.* (Alex. Dum.) *Les haies de romarins fleurissent tout l'hiver, et attirent, par leur* ÂCRE *parfum, les artistes ailés qui travaillent sur l'Hymette.* (E. About.) ‖ Aigu; criard, qui produit une sensation désagréable sur l'organe de l'ouïe :

Peste soit du fausset de l'*âcre* cornemuse! PIIS.

‖ Se dit en pathologie d'une chaleur ardente, accompagnée d'une sensation de picotement.

— Par ext. : *Sang* ÂCRE, *bile* ÂCRE, *humeurs* ÂCRES. *Quant au vieux Tibère, c'était un scélérat raffiné et poltron, qu'un sang* ÂCRE *et un esprit défiant portaient au crime avec prudence.* (Joubert.)

— Fig. Mordant, piquant, revêche : *Il se donna la satisfaction de lui reprocher sa lésinerie dans les termes les plus* ÂCRES, *les plus blessants qu'il put trouver.* (G. Sand.) *La pauvre femme subissait les pointilleries injurieuses et les attaques lancinantes d'une* ÂCRE *opposition.* (Balz.) *Ses duretés, sa parole* ÂCRE *et incisive, ont élevé entre lui et moi une barrière infranchissable.* (Baron de Montaran.) ‖ Se dit du regard : *Elle, fascinée par ce regard* ÂCRE *et brûlant, murmurait en fermant ses yeux appesantis.* (E. Sue.)

— s. m. Méd. La médecine humorale donnait le nom d'*âcres* à certains principes auxquels elle attribuait une action irritante particulière : *L'*ÂCRE *vénérien; l'*ÂCRE *dartreux.*

— **Syn. Âcre, acerbe, acide, acrimonieux, aigre.** V. ACERBE.

ACRE ou **SAINT-JEAN D'ACRE**, l'ancienne *Ptolémaïs*, ville forte de la Turquie d'Asie (Syrie), chef-lieu de pachalik, sur la Méditerranée, au pied du Carmel, 20,000 hab. C'était une ville florissante sous les Ptolémées. Enlevée aux Sarrasins par les premiers croisés en 1104, reprise par Saladin, prise de nouveau en 1191 par Philippe-Auguste et Richard Cœur-de-Lion, elle reçut alors le nom de Saint-Jean d'Acre, d'une magnifique église qu'y élevèrent les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Reprise par les Turcs et ruinée, elle se releva au XVIIIe siècle sous le pacha Djezzar et résista, en 1799, à Bonaparte, qui l'assiégea inutilement pendant deux mois. En 1832, elle fut assiégée et prise par Ibrahim-Pacha, fils de Méhémet-Ali, vice-roi d'Egypte; bombardée en 1840 par la flotte anglo-austro-turque, elle fut perdue avec toute la Syrie pour le vice-roi d'Egypte et rendue au sultan. On y trouve un mélange bizarre de Turcs, de Grecs, d'Arabes, de Druses, de Maronites et d'Arméniens.

ACRE (SIÉGES DE **St-Jean d'**). Deux siéges longs et meurtriers ont rendu célèbre le nom de cette ville.

PREMIER SIÉGE. En 1189, Philippe-Auguste et Richard Cœur-de-Lion s'embarquèrent en même temps pour la troisième croisade, et cinglèrent vers St-Jean d'Acre, que Gui de Lusignan, le faible roi de Jérusalem, assiégeait vainement depuis deux ans. Philippe arriva le premier au camp des chrétiens. Sa renommée, sa bravoure, les renforts puissants qu'il amenait à sa suite, changèrent rapidement la face des événements. Des assauts terribles furent livrés à la ville, que Philippe se refusa même à emporter, par un chevaleresque sentiment de courtoisie envers le roi d'Angleterre, qui n'était point encore arrivé. Le bouillant Richard parut enfin, et d'abord une harmonie généreuse sembla régner entre les deux souverains, qu'on vit se partager loyalement l'honneur et le danger. Lorsque le monarque français attaquait la ville, l'anglais gardait la tranchée; le jour suivant Richard conduisait l'assaut, et Philippe pourvoyait à son tour à la sûreté des assiégeants. Mais une rivalité haineuse ne tarda point à les diviser; des dissensions, des troubles éclatèrent, et plusieurs fois Français et Anglais, venus de si loin apporter leur épée au service d'une cause sainte, furent sur le point de donner aux musulmans le spectacle honteux d'une lutte fratricide entre des princes chrétiens. Leur intérêt, les représentations des hauts barons parvinrent à imposer momentanément silence à la voix de leur ressentiment, et le siége fut poussé avec une vigueur croissante, qui força enfin Ptolémaïs à ouvrir ses portes aux croisés (1191). La capitulation portait que les Sarrasins restitueraient la vraie croix, prise à la bataille de Tibériade; qu'ils briseraient les fers de tous les chrétiens prisonniers, et qu'ils payeraient aux deux rois, pour les frais de la guerre, deux cent mille besants d'or. L'orgueilleux Saladin refusa de ratifier ces humiliantes conditions. Le prince anglais s'en vengea par une cruauté qui était trop dans les mœurs du temps; il fit couper la tête à cinq ou six mille captifs turcs, et ne se réserva que les principaux chefs, dont sa cupidité attendait une riche rançon. Ce siége sanglant moissonna l'élite de la noblesse française; près de trois cent mille hommes y perdirent la vie. C'est devant les murs de Ptolémaïs que périt le jeune et infortuné Raoul de Coucy, l'amant de la belle Gabrielle de Vergy (V. ce nom), dont le théâtre et le roman ont rendu le nom si populaire.

DEUXIÈME SIÉGE. Tandis que Bonaparte s'occupait d'organiser en Egypte une administration toute française, il apprit tout à coup la déclaration de guerre de la Turquie, et les préparatifs menaçants qu'elle faisait contre lui, de concert avec les Anglais. Il sentit sur-le-champ sa position, et voulut, suivant sa tactique favorite, déconcerter l'ennemi par la rapidité de ses attaques. Profitant de l'hiver (1798-1799) pour traverser le désert qui sépare l'Egypte de la Syrie, il résolut d'aller disperser les rassemblements qui se formaient à Acre et dans les villes principales, et se mit en marche le 1er février, à la tête des divisions Kléber, Régnier, Bon, Lannes et Murat, fortes d'environ treize mille hommes. En quelques semaines il emporta le fort d'El-Arisch, Gazah, Jaffa, et parut ensuite devant St-Jean d'Acre, situé au pied du mont Carmel. La Syrie était à lui s'il parvenait à s'emparer de cette ville; mais elle était défendue par le chef de toutes les forces turques en Syrie, le pacha Djezzar, que sa cruauté et sa haine profonde contre les Français ont rendu célèbre; par le commodore anglais Sidney-Smith, l'incendiaire de Toulon, et par un émigré français, Phélippeaux, officier du génie du plus grand mérite. Ce dernier répara les fortifications de la place, et Sidney-Smith la fournit d'ingénieurs, de pointeurs, de canonniers et de munitions, tandis que Bonaparte, privé de son artillerie de siége, qui lui avait été enlevée sur mer par les Anglais, ne pouvait faire entrer en ligne qu'une caronade de trente-deux, quatre pièces de douze, huit obusiers, et une trentaine de pièces de quatre. Il manquait même de boulets, mais il imagina un singulier moyen pour s'en procurer. Il faisait avancer quelques cavaliers sur la plage; à cette vue Sidney-Smith faisait un feu roulant de toutes ses batteries, et les soldats, auxquels on donnait cinq sous par boulet, allaient les ramasser au milieu de la canonnade et de rires universels.

La tranchée s'ouvrit le 20 mars, à 150 mètres du corps de la place, et cinq jours après on se présenta à l'assaut. Mais les Français se virent arrêtés par un fossé de quinze pieds, revêtu d'une forte contrescarpe. Le 28 mars, la mine ayant joué de nouveau, vingt-cinq grenadiers, conduits par le jeune adjudant Mailly, s'élancent au milieu d'un feu terrible jusqu'à la contrescarpe et y plantent leurs échelles. Déjà les Turcs fuient épouvantés, mais l'intrépide Mailly tombe frappé à mort, deux adjudants généraux sont tués à la tête de leurs bataillons, et les assaillants déconcertés reviennent sur leurs pas. Tandis que ces sanglants assauts décimaient les troupes françaises, Acre recevait plusieurs mille hommes de renfort, une grande quantité de canonniers exercés à l'européenne et des munitions immenses. Cependant, chaque fois que les Turcs veulent exécuter une sortie, ils sont refoulés dans la place avec d'énormes pertes. Mais Bonaparte apprend que la grande armée turque s'avance contre lui. Aussitôt il envoie Kléber à sa rencontre, le suit bientôt lui-même, écrase les Turcs à la bataille du Mont-Thabor (16 avril), et revient continuer les opérations du siége. Mais vainement il multiplie les assauts, vainement ses troupes multiplient les prodiges de valeur. Il a devant lui et autour de lui des obstacles que tout son génie est impuissant à briser. D'un côté se trouvaient toutes les ressources de l'art et de la nature pour la défense, et de l'autre un courage invincible, mais dénué de moyens matériels pour atteindre un ennemi maître de la mer, qui foudroyait chaque jour les Français derrière des remparts sans cesse renaissants, et recevait continuellement des troupes fraîches dans ses murs. Bonaparte, lui, avec une artillerie de siége insuffisante, est encore obligé de ménager des munitions qu'il ne peut renouveler, une poignée de soldats qu'il ne peut remplacer, et dont la peste, ce fléau de l'Orient, dévore les bataillons brûlés par le soleil ardent de ce climat. Déjà nos plus braves généraux sont blessés; Caffarelli a trouvé la mort dans la tranchée; mais l'indomptable ténacité de Bonaparte n'a point encore fléchi devant l'arrêt immuable de la fortune. Apprenant qu'une armée de douze mille hommes est arrivée le 7 mai dans le port d'Acre, il calcule aussitôt qu'elle ne peut pas être débarquée avant six heures, et il profite de la nuit pour faire envahir la brèche que le canon vient de pratiquer. Les Français s'emparent des travaux de l'ennemi, les comblent, enclouent les pièces, égorgent tout ce qui s'oppose à leur furie. Malheureusement les Turcs sont débarqués, ils s'avancent en bataille et présentent une masse effrayante, impossible à percer. Le général Rambaut est tué, Lannes est blessé, et l'ennemi exécute une sortie vigoureuse; mais les troupes de siége le ramènent dans la place, après en avoir fait un carnage épouvantable et lui avoir enlevé huit cents prisonniers. Obstiné jusqu'à la fureur, Bonaparte ordonne, le 10 mai, un dernier assaut. On y monte avec la même intrépidité, on escalade la brèche, mais on ne peut la dépasser : une armée entière gardait la place et en défendait toutes les issues.

Il y avait deux mois que les Français étaient devant Acre; nous avions fait des pertes irréparables, et il eût été imprudent de s'exposer à en faire davantage. D'ailleurs, Bonaparte avait réalisé le fond de ses projets, puisqu'il avait détruit les rassemblements formés en Syrie, et que de ce côté l'ennemi se trouvait réduit à l'impuissance d'agir. Quant à la partie brillante de ces mêmes projets, quant à ces vagues et merveilleuses espérances de conquêtes orientales, à ce projet gigantesque qu'on prêtait à son ardente imagination, de marcher sur Constantinople pour s'en emparer, et de révolutionner le monde par l'Orient, il fallait y renoncer pour ramener ses regards sur l'Europe. Il se décida enfin à lever le siége; mais son regret fut tel, que, malgré sa destinée inouïe, on lui a entendu répéter souvent, en parlant de Sidney-Smith : *Cet homme m'a fait manquer ma fortune.* Toutefois, avant de quitter St-Jean d'Acre, il voulut laisser une terrible trace de son passage. Il ordonna de continuer le feu des mortiers et des canons pendant les préparatifs du départ, et fit employer le reste des munitions de siége à raser les fortifications, le palais de Djezzar et tous les édifices publics. Etonnés de ce feu terrible, les Turcs font deux sorties, mais ils sont mitraillés et se hâtent de rentrer dans leurs places d'armes. Pendant ce temps, Bonaparte faisait remplacer l'artillerie de siége par des pièces de campagne, réduisait en cendres les magasins et les maisons des environs, et faisait détruire un aqueduc de plusieurs lieues qui conduisait les eaux dans la ville. Le 20 mai, deux mois après avoir ouvert la tranchée, il reprit la route du désert, ayant perdu par le feu, les fatigues ou les maladies, près du tiers de son armée d'expédition, c'est-à-dire environ quatre mille hommes, sans compter douze cents blessés qu'il emmenait avec lui. Il ravagea tout le pays sur son passage, y imprima une profonde terreur, et fit sauter les fortifications de Jaffa. Il rentra enfin en Egypte après une expédition de trois mois, remplie d'événements merveilleux, qui ont rendu son nom à jamais légendaire en Orient.

ACRÉE s. f. (a-kré). Entom. Genre d'insectes lépidoptères, de la famille des diurnes, répandu dans les régions tropicales des deux continents.

ACREMENT s. m. Sorte de pelleterie ou de cuir en usage en Turquie.

ÂCREMENT adv. (a-kre-man — rad. *âcre*). D'une manière âcre, piquante : *Qui reprend plus* ÂCREMENT *que les bigots?*

ACRÉMONIEN, ENNE adj. (a-kré-mo-ni-ain, è-ne — rad. *acrémonion*). Bot. Qui ressemble à un acrémonion, ‖ s. m. pl. Bot. Nom donné à une famille de champignons.

ACRÉMONION s. m. (a-kré-mo-ni-on — du gr. *akros*, sommet). Bot. Petit champignon qui pousse sur les feuilles du hêtre et du chêne presque pourries.

ÂCRETÉ s. f. (â-kre-té — rad. *âcre*). Qualité de ce qui est âcre : *Quand les arbres sont greffés, les fruits qu'ils portent perdent beaucoup de leur* ÂCRETÉ. (Trév.) *C'est à l'*ÂCRETÉ *du sang et surtout à celle des humeurs qu'il faut attribuer la fureur de beaucoup d'hommes.* (***)

— Fig. Qualité de ce qui est mordant, piquant; se dit du style, du ton, des paroles : *Il parla longtemps sur ce ton avec une* ÂCRETÉ *inouïe.* (G. Sand.) *Il fut soutenu par son supérieur avec une* ÂCRETÉ *toute monastique.* (J. ***.) *Lucien comprit à l'air aigre qui glaçait cette figure envieuse, l'*ÂCRETÉ *des reparties que ce journaliste semait dans sa conversation.* (Balz.) *L'ironie, chez Le Sage, n'a aucune* ÂCRETÉ *comme chez Voltaire.* (Ste-Beuve.)

— En parlant des sentiments : *Il s'aperçut que ce rigorisme outré avait sa source dans l'*ÂCRETÉ *de sa haine envieuse contre tout ce qui lui était supérieur.* (E. Sue.) ‖ Amertume : *L'*ÂCRETÉ *de mes pleurs.* (Lamart.) ‖ Expression revêche, maussade de la physionomie : *Sa physionomie reprit tout à coup son* ÂCRETÉ *ordinaire.* (Fr. Soulié.)

— **Syn. Âcreté, acrimonie, aigreur.** *L'âcreté* marque de la haine : *Il a de l'*ÂCRETÉ *dans l'humeur.* (Acad.) *L'acrimonie* est une disposition constante à l'âcreté : *Il y a de l'*ACRIMONIE *dans son caractère, dans ses discours.* (Acad.) *L'aigreur* est plutôt une disposition à mal prendre tout ce qu'on fait et ce qu'on dit : *S'emporter dans la dispute à des mouvements d'*AIGREUR. (Pasc.)

ACRIBELLE s. f. (a-kri-bè-le). Mus. Espèce de corde qui sert pour les instruments à archet : *Les* ACRIBELLES *ont eu beaucoup de peine à triompher de la routine, mais aujourd'hui elles jouissent d'une grande vogue.* (F. Clément.)

ACRIBOLOGIE s. f. (a-kri-bo-lo-jî — du gr. *akribologia*, recherche, soin minutieux). Choix rigoureux du mot, précision dans le style.

ACRIBOMÈTRE s. m. (a-kri-bo-mè-tre — du gr. *akribês*, exact; *metron*, mesure). Instrument destiné à mesurer les objets très-petits.

ACRIDIE s. f. (a-kri-dî — du gr. *akris*, *akridos*, sauterelle). Entom. Genre d'orthoptères qui ressemblent aux sauterelles. V. CRIQUET.

ACRIDIEN, ENNE adj. (a-kri-di-ain, è-ne — rad. *acridie*). Qui ressemble à une sauterelle.

— s. m. pl. Famille d'insectes de l'ordre des orthoptères : *Les* ACRIDIENS *sont répandus dans toutes les parties du monde, et dans presque toutes en très-grand nombre.* (D'Orbigny.) *La plupart des* ACRIDIENS *exécutent leur chant par le frottement des pattes postérieures contre les élytres.* (D'Orbigny.) ‖ On dit aussi ACRIDITES.

ACRIDITES s. m. pl. (a-kri-di-te — rad. *acridie*). Entom. Famille d'insectes de l'ordre des orthoptères : *Les* ACRIDITES *ont quelquefois les ailes agréablement variées de rouge et de bleu.* (Boitard.) ‖ On dit aussi ACRIDIENS. V. ce mot.

ACRIDOCARPE s. m. (a-kri-do-kar-pe — du gr. *akris*, *idos*, sauterelle; *karpos*, fruit). Bot. Genre de plantes de l'Amérique, dont le fruit a quelque ressemblance avec la sauterelle.

ACRIDOGÈNE adj. (a-kri-do-jè-ne — du gr. *akris*, sauterelle; *génêa*, produit). Qui est occasionné par les sauterelles.

ACRIDOGÉNOSE s. f. (a-kri-do-jé-no-ze — du gr. *akris*, sauterelle; *génos*, naissance). Maladie des végétaux occasionnée par les sauterelles.

ACRIDOPHAGE adj. et s. (a-kri-do-fa-je — du gr. *akris*, sauterelle; *phagô*, je mange). Qui se nourrit de sauterelles : *En Afrique, il y a des peuples* ACRIDOPHAGES. (Encycl.) ‖ Niebuhr, témoin oculaire, rapporte que les Arabes font griller ces insectes sur du charbon, et les mangent en grande quantité.

ACRIDOPHAGIE s. f. (a-kri-do-fa-jî — rad. *acridophage*). Habitude de manger des sauterelles.

ACRIDOTÈRE s. m. (a-kri-do-tè-re — du gr. *akris*, sauterelle; *therâo*, je chasse). Ornith. Genre d'oiseaux restreint aux seules espèces des martins qui sont destructeurs des sauterelles.

ACRIMONIE s. f. (a-kri-mo-nî — du lat. *acrimonia*). Acreté, acidité, âpreté : *La médecine aujourd'hui ne croit plus à l'*ACRIMONIE *des humeurs.*

— Fig. Maussaderie, aigreur : *Ces malheurs firent sur l'esprit du froid littérateur une impression profonde; l'*ACRIMONIE *de son caractère s'en accrut.* (B. Constant.) *Il est facile de voir, à la teinte d'*ACRIMONIE *et de colère qui règne dans toute cette lettre, qu'Ina cherche peut-être à s'exagérer à elle-même les torts de son amant.* (E. Sue.) ‖ Peut s'empl. au pluriel : *Mademoiselle était, sans s'en douter, très-heureuse de ces petites querelles qui servaient d'émonctoire à ses* ACRIMONIES. (Balz.)

— **Syn. Acrimonie, âcreté, aigreur.** V. ÂCRETÉ.

ACRIMONIEUX, EUSE adj. (a-kri-mo-ni-eu, eu-ze — rad. *acrimonie*). Acre, qui a de l'acrimonie : *Ces sels sont* ACRIMONIEUX. (Acad.)

— Fig. Aigre, mordant : *Les critiques de profession prouvent trop souvent qu'on peut être* ACRIMONIEUX *sans être piquant.* (Carp.) *L'*ACRIMONIEUX *Linguet fut partisan tour à tour des jésuites et des philosophes, du paradoxe et de la vérité.* (Lerminier.)

— **Syn. Acrimonieux, acerbe, acide, âcre, aigre.** V. ACERBE.

ACRIMONIEUSEMENT adv. (a-kri-mo-ni-eu-ze-man — rad. *acrimonieux*). D'une manière acrimonieuse, avec acrimonie : *Repartir* ACRIMONIEUSEMENT.

ACRINIE s. f. (a-kri-nî — du gr. *a* priv.; *krinô*, je sépare). Méd. Diminution, absence d'une sécrétion.

ACRISIE s. f. (a-kri-zî — du gr. *a* priv.; *krisis*, crise). Méd. Absence de crise dans la guérison d'une maladie.

ACRISIUS, arrière petit-fils de Danaüs et père de Danaé, appartient plutôt à la mythologie qu'à l'histoire. Il chassa son frère Prœtus du royaume d'Argos (1361 av. J.-C.), et fut tué par son petit-fils Persée.

ACRITES s. m. pl. (a-kri-te — du gr. *akritos*, confus). Zool. Division du règne animal, comprenant les infusoires, les polypes et une partie des intestinaux.

ACRITIQUE adj. (a-kri-ti-ke — rad. *acrisie*). Pathol. Qui a lieu sans crise, qui n'annonce pas de crise : *Pouls* ACRITIQUE.

ACROAMA s. m. (a-kro-a-ma — du gr. *akroaomai*, entendre). Dans l'ancien théâtre grec, Intermède de musique instrumentale dans les jeux publics. ‖ Chez les Romains, Récréation dramatique ou musicale dans les maisons particulières, et lecture faite par un esclave.

ACROAMATIQUE ou **ACROATIQUE** adj. (a-kro-a-ma-ti-ke, a-kro-a-ti-ke — du gr. *akroaomai*, entendre, écouter les leçons d'un maître). Se dit de certaines doctrines non écrites, mais transmises oralement à un petit nombre d'élus, particulièrem. des doctrines d'Aristote.

Plutarque parle d'une lettre d'Alexandre à Aristote, dans laquelle le conquérant dit : Tu as eu tort de publier tes traités *acroamatiques*. *Acroamatique*, *acroatique*, sont les synonymes de *ésotérique*, intérieur (enseignement intérieur de l'école), et le contraire de *exotérique*, extérieur, destiné au public. ‖ *Livres acroatiques*, Livres dans lesquels les poëtes anciens traitaient des matières sublimes ou cachées, qui ne pouvaient être comprises que des adeptes.

ACROBALISTE s. m. V. ACROBOLISTE.

ACROBAPHE ou **ACROBAPHTE** adj. (a-kro-baf, ba-fte — du gr. *akron*, extrémité; *baphê*, tache). Entom. Se dit d'un genre d'insectes qui ont une tache au bout de l'aile.

ACROBATE s. (a-kro-ba-te — du gr. *akron*, extrémité ; *bainô*, je marche). Celui ou celle qui danse sur la corde : *La pauvre* ACROBATE *fut précipitée d'une hauteur de trente mètres.* (Journ.) *Il revint en courant sur le tronc arrondi d'un jeune érable, avec une adresse qui eût fait honneur à un* ACROBATE *de profession.* (G. Sand.)

— Fig. Se dit, en littérature, en politique, etc., de ceux qui, ne prenant pas leur profession au sérieux, cherchent à éblouir, à frapper par des procédés qui sortent de l'ordinaire : *La plupart des critiques actuels sont des* ACROBATES *qui font des tours pour gagner leur vie.* (Balz.) ‖ Se prend toujours en mauv. part.

ACROBATICON s. m. (a-kro-ba-ti-kon). Sorte d'échafaudage que les anciens Grecs construisaient, dans les siéges, pour dominer la place et observer ce qu'y s'y passait. C'était le *scansorium* des Romains.

ACROBATIQUE adj. (a-cro-ba-ti-ke — rad. *acrobate*). Qui concerne les acrobates, qui est fait à la manière des acrobates : *Mon éducation* ACROBATIQUE, *qui développait ma vigueur, mon agilité, mon adresse, lui paraissait préférable à la stérile éducation universitaire qu'il avait reçue.* (E. Sue.) *Lorsque le théâtre des Funambules eut substitué le vaudeville et le mélodrame aux exercices* ACROBATIQUES, *un comique d'un autre genre y acquit une réputation toute spéciale ; c'est Debureau.* (Journ.)

— Mécan. Se dit des machines qui servent à soulever des fardeaux.

ACROBATISME s. m. (a-kro-ba-tiss-me — rad. *acrobate*). Néol. Profession, métier d'acrobate : *Nous avions devant les yeux le Mathusalem de l'*ACROBATISME, *le patriarche des funambules.* (Th. Gaut.)

ACROBOLISTE ou **ACROBALISTE** s. m. (a-kro-bo-liss-te — du gr. *akrobolistês*, qui lance de loin). Antiq. gr. Cavalier qui engageait le combat. Il était armé de traits.

ACROBRYE s. f. (a-kro-brî — du gr. *akron*, sommet; *bruô*, je bourgeonne). Bot. Groupe de végétaux dont l'accroissement a lieu uniquement par le sommet de la plante.

ACROBUSTITE s. f. (a-kro-buss-ti-te — du gr. *akrobustia*, défaut de circoncision). Vétér. Inflammation du fourreau chez les animaux, et particulièrem. chez le cheval, le mouton et le chien.

— Méd. On a aussi donné ce nom à l'inflammation du prépuce chez l'homme.

ACROCARPE adj. (a-kro-kar-pe — du gr. *akron*, sommet; *karpos*, fruit). Bot. Se dit des mousses dont la fructification a lieu à l'extrémité des rameaux.

— s. f. pl. Bot. Subdivision de la famille des mousses.

ACROCENTRE s. m. (a-kro-san-tre — du gr. *akron*, sommet; *kentron*, pointe). Bot. Section du genre centaurée, comprenant une trentaine d'espèces que l'on cultive dans les jardins de botanique.

ACROCÉPHALE s. m. (a-kro-sé-fa-le — du gr. *akrôn*, sommet; *képhalê*, tête). Bot. Genre de plantes herbacées, appartenant à l'Inde et à Madagascar.

ACROCÉRAUNIENS (MONTS), c'est-à-dire monts exposés à la foudre. Chaine de la Grèce occidentale, en Epire. On les nomme aujourd'hui *monts de la Chimère*. Leur versant occidental présente des précipices affreux, des pics élevés et sombres, un sol aride.

ACROCÈRE s. m. (a-kro-sè-re — du gr. *akron*, sommet; *keras*, corne). Entom. Genre de diptères vésiculeux très-petits, et qui habitent les lieux aquatiques.

ACROCÉRIDE adj. (a-kro-sé-ri-de — rad. *acrocère*). Qui ressemble à un acrocère.

— s. m. pl. Entom. Famille de diptères, ayant pour type le genre principal acrocère.

ACROCHÈTE s. f. (a-kro-kè-te — du gr. *akron*, sommet; *chaitê*, crin). Entom. Genre d'insectes diptères que l'on trouve au Brésil.

ACROCHIRISME s. m. (a-kro-ki-riss-me — du gr. *akron*, extrémité; *cheir*, main). Chez les anciens Grecs, exercice gymnastique dans lequel on luttait à la force du poignet et des doigts, sans engager d'autres parties du corps.

ACROCHIRISTE s. m. (a-kro-ki-riss-te — rad. *achrochirisme*). Lutteur qui s'exerçait à l'acrochirisme.

ACROCHORDE s. m. (a-kro-kor-de — du gr. *akrochordôn*, verrue). Erpét. Genre de reptiles ophidiens non venimeux, dont toutes les parties du corps sont revêtues d'écailles ayant l'apparence de verrues.

ACROCHORDON s. m. (a-kro-kor-don — du gr. *akron*, extrémité; *chordê*, corde). Méd. Maladie de la peau, qui consiste en une espèce de verrue portée sur un pédicule de longueur et de grosseur variables. Ainsi nommée, parce qu'étant retenue à la peau par un filet délié, elle semble pendre comme une corde.

ACROCHORISME s. m. (a-kro-ko-riss-me — du gr. *akron*, sommet; *choros*, danse). Ant. gr. Danse qui consistait à écarter vivement les bras et les jambes en les agitant.

ACROCINE s. m. (a-kro-si-ne — du g. *akron*, pointe; *kineô*, je meus). Entom. Genre d'insectes coléoptères, tribu des lamiaires.

ACROCOME s. m. (a-kro-ko-me — du gr. *akron*, sommet; *komê*, chevelure). Bot. Genre de palmiers, ainsi nommé à cause de l'élégante masse de feuilles qui couronne sa tige. ‖ Adj. Epithète qu'Homère donne aux Thraces, parce qu'ils portaient une touffe de cheveux au sommet de la tête.

ACRODACTYLE s. m. (a-kro-dak-ti-le — du gr. *akron*, sommet; *daktulos*, doigt). Ornith. Face supérieure des doigts d'un oiseau.

ACRODICLIDE s. m. (a-kro-di-kli-de — du gr. *akron*, sommet; *diklis*, *idos*, porte à deux battants). Entom. Genre d'insectes ichneumoniens, de l'ordre des hyménoptères.

ACRODYNIE s. f. (a-kro-di-nî — du gr. *akron*, sommet; *odunê*, douleur). Méd. Maladie épidémique dont le symptôme le plus saillant est un fourmillement douloureux ayant son siége le plus souvent aux pieds, et plus rarement aux mains : *L'*ACRODYNIE *sévit à Paris en* 1828 *et* 1829.

— **Encycl.** Des engourdissements, des fourmillements, des élancements se faisant sentir aux mains et aux pieds, et s'accompagnant d'une perversion ou d'une diminution de la sensibilité de ces parties, la contracture, la paralysie et l'amaigrissement des membres, un trouble variable des fonctions digestives, consistant le plus souvent dans une diarrhée opiniâtre, une irritation plus ou moins vive de la conjonctive, un œdème partiel ou général peu douloureux, des éruptions diverses à la peau : telle est, en quelques mots, la description des symptômes de l'*acrodynie*. On a cherché la cause de cette maladie dans la mauvaise qualité des aliments, pain, vin, eau, sel, lard, pommes de terre, etc. Le traitement qu'on doit lui opposer est jusqu'ici fort incertain.

ACROGÈNE adj. (a-kro-jè-ne — du gr. *akron*, sommet; *genos*, naissance). Bot. Nom que M. Lindley donne aux *acotylédones*, parce que ces plantes croissent surtout par le sommet : *Les plantes* ACROGÈNES *étaient à leur maximum de développement dans les terrains paléozoïques.* (L. Figuier.)

— Minér. Se dit d'un cristal qui dérive d'un rhomboïde par des décroissements sur les angles et les bords supérieurs.

ACROGYRE adj. (a-kro-ji-re — du gr. *akron*, sommet; *guros*, cercle). Bot. Se dit des fougères dont les fruits sont couronnés par un anneau.

ACROL s. m. (a-krol). Syn. de *acroléine*. V. ce mot.

ACROLÉATE s. m. (a-kro-lé-a-te — rad. *acroléine*). Chim. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide acroléique avec une base. Les acroléates sont souvent désignés sous le nom d'*acrylates*.

ACROLÉINE s. f. ou **ACROL** s. m. (a-kro-lé-i-ne — de *acer*, aigre, âcre, et *oléine*). Chim. Liquide incolore, dont la vapeur irrite au plus haut point les yeux et les voies respiratoires. C'est ce corps qui constitue la vapeur âcre et irritante que la chaleur développe sur les graisses et les huiles grasses. L'acroléine s'obtient par la distillation d'un mélange de glycérine et d'acide phosphorique anhydre.

ACROLÉIQUE adj. (a-kro-lé-i-ke — rad. *acroléine*). Chim. Se dit d'un acide qui se produit par l'oxydation de l'acroléine. On prépare l'acide acroléique en faisant réagir l'acroléine et l'oxyde d'argent; il se forme de l'acroléate d'argent qui, traité par l'acide sulfhydrique, donne de l'acide acroléique. L'acide acroléique, appelé encore acide *acrylique*, est un liquide limpide, d'une odeur acide, agréable, semblable à celle du vinaigre.

ACROLÉPIS s. m. (a-kro-lé-piss — du gr. *akron*, sommet; *lepis*, écaille). Foss. Genre de poissons fossiles de la famille des sauroïdes.

ACROLITHE s. f. (a-kro-li-te — du gr. *akron*, extrémité ; *lithos*, pierre). Antiq. Statue de bois, dont les extrémités étaient en pierre ou en marbre.

ACROLOGIE s. f. (a-kro-lo-jî — du gr. *akron*, sommet; *logos*, discours). Philos. Recherche des premiers principes, ou de l'absolu.

— Paléog. Sorte d'écriture hiéroglyphique dans laquelle les idées sont rendues au moyen d'objets dont le nom commence par la même lettre que ceux qu'on veut exprimer : *L'*ACROLOGIE *est un système burlesque, qui n'a aucun fondement raisonnable.* (Suppl. acad.) *Il y a des écrivains qui prétendent expliquer les hiéroglyphes par l'*ACROLOGIE. (Suppl. acad.)

ACROLOGIQUE adj. (a-kro-lo-ji-ke — rad. *acrologie*). Qui a rapport à l'acrologie : *Système* ACROLOGIQUE.

ACROLOPHE s. m. (a-kro-lo-fe — du gr. *akron*, sommet; *lophos*, aigrette). Entom. Genre d'insectes lépidoptères de la famille des nocturnes.

ACROMIAL, ALE, AUX adj. (a-kro-mi-al, a-le, ô — rad. *acromion*). Anat. Qui appartient à l'acromion : *Artère* ACROMIALE. *Ligaments* ACROMIAUX.

ACROMIO-CORACOÏDIEN, ENNE adj. (a-kro-mi-o-ko-ra-ko-i-di-ain — de *acromion* et *coracoïde*). Se dit d'un ligament tendu transversalement entre l'apophyse coracoïde et l'acromion.

ACROMIO-HUMÉRAL adj. et s. m. (a-kro-mi-o-u-mé-ral — de *acromion*, et du lat. *humerus*, épaule). Se dit d'un muscle qui va de l'acromion à l'humérus, et qu'on appelle aussi *deltoïde*.

ACROMION s. m. (a-kro-mi-on — du gr. *akron*, extrémité; *ômos*, épaule). Anat. Apophyse qui termine la partie supérieure de l'omoplate, et qui s'articule avec la clavicule.

ACROMONOGRAMMATICUM s. m. (a-kro-mo-no-gram-ma-ti-komm — du gr. *akron*, extrémité; *monos*, seul, et *gramma*, lettre). Littér. anc. Genre de composition poétique dans lequel chaque vers commençait par la dernière lettre du vers précédent.

ACROMPHALE s. m. (a-kron-fa-le — du gr. *akron*, bout; *omphalos*, ombilic). Anat. Extrémité du cordon ombilical qui tient au nombril de l'enfant.

ACRON, médecin d'Agrigente (Sicile), vivait au temps de la grande peste qui ravagea l'Attique (vers 429 av. J.-C.). Il eut, dit-on, le premier l'idée de faire allumer de grands feux pour chasser le fléau.

ACRON (Hélénius), scoliaste latin de la fin du IVe siècle, a laissé sur Horace un commentaire précieux pour l'étude de ce poëte (publ. à Milan, 1474).

ACRONE adj. (a-kro-ne). Bot. Se dit d'un ovaire qui ne s'élargit point à la base.

ACRONYCTE s. f. (a-kro-nik-te — du gr. *akronuktos*, qui se montre au commencement de la nuit). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des lépidoptères, famille des nocturnes.

ACRONYQUE adj. (a-kro-ni-ke — du gr. *akros*, extrême; *nux*, nuit). Astron. Se dit d'une étoile ou d'une planète, lorsqu'elle est du côté du ciel opposé au soleil. Le lever d'un astre est acronyque lorsqu'il a lieu quand le soleil se couche.

ACROPATHIE s. f. (a-kro-pa-tî — du gr. *akron*, extrémité; *pathos*, souffrance). Pathol. Douleur à l'extrémité d'une partie quelconque du corps.

ACROPATHIQUE adj. (a-kro-pa-ti-ke — rad. *acropathie*). Pathol. Qui concerne l'acropathie.

ACROPÈRE s. f. (a-kro-pè-re — du gr. *akron*, sommet; *péra*, sac, poche). Bot. Genre d'orchidées vandées, voisin du genre maxillaire.

ACROPHORE s. m. (a-kro-fo-re — du gr. *akron*, sommet; *pherô*, je porte). Bot. Genre d'aspléniacées, établi sur une plante de Java.

ACROPODE s. m. (a-kro-po-de — du gr. *akron*, sommet; *pous*, *podos*, pied). Hist. nat. Côté supérieur du pied des oiseaux.

ACROPODIUM s. m. (a-kro-po-di-omm — du gr. *akron*, extrémité ; *pous*, *podos*, pied). Archit. Plinthe basse et carrée qui supporte une statue et fait souvent corps avec elle.

ACROPOLE s. f. (a-kro-po-le — du gr. *akros*, élevé; *polis*, ville). Antiq. Partie la plus élevée des cités grecques, et qui servait de citadelle : *L'*ACROPOLE *d'Athènes. Les* ACROPOLES *pélasgiques les mieux conservées et les plus considérables sont celles de Mycènes et de Tirynthe.* ‖ Employé absolum., ce mot sert toujours à désigner l'acropole d'Athènes : *La rapidité des transports a fait de tels progrès, qu'on peut aller en sept jours du Louvre à l'*ACROPOLE. (E. About.) ‖ V. l'article suivant.

ACROPOLE. La plupart des villes grecques étaient protégées par une citadelle située sur un rocher qui les dominait; d'où le nom d'*acropole*, formé de deux mots grecs signifiant *ville haute*. Semblables au Capitole de Rome, ces lieux étaient tout à la fois l'enceinte sacrée et la citadelle; ils renfermaient les principaux édifices, les temples, les archives, le trésor public, etc. L'acropole d'Athènes, voisine de la colline de l'Aréopage, était l'acropole par excellence, et elle jouit d'une grande célébrité dans l'histoire. A l'origine, elle s'appelait *Cecropia*, de Cécrops, son fondateur. Les parties les plus remarquables étaient : les Propylées, vestibule magnifique auquel on arrivait après avoir suivi un sentier sinueux, élevé par ordre de Périclès, supporté par six grosses colonnes, et dont les plafonds de marbre blanc se composaient de blocs énormes; à droite des Propylées, le temple de la Victoire, d'où l'on dominait la mer; en face, et sur le haut du plateau, s'élevait le Parthénon, le plus admirable monument qui soit sorti de la main des hommes; à gauche du Parthénon, on remarquait l'Erechthéion, magnifique temple également en marbre blanc, comprenant lui-même deux temples consacrés, l'un à Neptune, l'autre à Minerve Poliade, protectrice de la ville. C'est là qu'on admirait la statue colossale de cette déesse, toute en or et en ivoire, chef-d'œuvre de Phidias. Elle était si haute que du cap Sunium, à cinq lieues d'Athènes, on apercevait le fer de la lance et l'aigrette du casque de Minerve. Dans le temple d'Erechthée, on voyait la fontaine d'eau salée que Neptune fit jaillir d'un coup de son trident, et dans celui de Pandrose, autre temple de l'Acropole, on conservait l'olivier que Minerve avait fait naitre lors de sa dispute avec le dieu des mers.

Quand les Turcs eurent envahi la Grèce, l'Acropole leur servit de citadelle, et ce sont eux qui commencèrent à dégrader les magnifiques monuments qui la décoraient. En 1687, les Vénitiens la bombardèrent et contribuèrent à la dévastation des chefs-d'œuvre dont les Athéniens s'enorgueillissaient à si juste titre.

Il ne reste plus aujourd'hui que des débris de l'Acropole. De misérables cabanes sont bâties sur le sol occupé jadis par des temples; des masures s'appuient contre les colonnes et disputent le terrain aux ruines qui subsistent encore; les statues de marbre et de métaux précieux ont entièrement disparu; les murailles ruinées ont été grossièrement restaurées en quelques endroits, et l'on retrouve à peine çà et là quelques traces de la construction antique.

Pour la description des autres acropoles, voir aux différentes villes où elles se trouvaient: Balbek, Corinthe, Mycènes, Tirynthe, etc.

ACROPOLITE (George), un des historiens grecs de la *Byzantine*, né à Constantinople, vers 1220, mort vers 1282. Il a écrit la partie qui s'étend de 1204 à 1261. Grand logothète ou ministre, il avait été envoyé au concile de Lyon (1264) pour travailler à l'extinction du schisme.

ACROSARQUE s. f. (a-kro-zar-ke — du gr. *akron*, sommet; *sarx*, pulpe). Bot. Fruit charnu, sphérique et soudé avec le calice, comme dans les groseilles.

ACROSOPHIE s. f. (a-kro-zo-fî — du gr. *akros*, extrême; *sophia*, sagesse). Néol. Sagesse suprême, celle qui n'appartient qu'à Dieu.

ACROSPERME s. m. (a-kro-spèr-me — du gr. *akron*, sommet; *sperma*, semence). Bot. Genre de champignons.

ACROSPIRE s. f. (a-kro-spi-re — du gr. *akron*, sommet; *speiron*, enveloppe). Bot. Filaments que pousse l'orge en germination.

ACROSTIC ou **ACROSTIQUE** s. m. (a-kro-stik, sti-ke — du gr. *akron*, sommet; *stichos*, rangée). Bot. Genre de fougères dont l'espèce la plus remarquable est l'acrostic à cornes d'élan : *Les capsules des* ACROSTICS *sont si multipliées et si pressées les unes contre les autres, qu'elles recouvrent ordinairement toute la surface inférieure des feuilles.* (Mirbel.)

ACROSTICHACÉES s. f. pl. (a-kro-sti-ka-sé — du gr. *akron*, sommet; *stichos*, rangée). Bot. Tribu de la famille des fougères.

ACROSTICHE s. m. (a-kro-sti-che — du gr. *akron*, extrémité; *stichos*, vers). Petite pièce de poésie dans laquelle chaque vers commence par une des lettres du mot que l'on a pris pour sujet, lequel mot se trouve ainsi reproduit verticalement à la marge. Quelquefois on double la difficulté en faisant en sorte que les lettres se trouvent également répétées à la fin des vers dans le même ordre qu'au commencement, de manière à reproduire de nouveau le nom qui fait le sujet de l'acrostiche. Enfin, il arrive parfois que la difficulté prend des porportions formidables : l'acrostiche est triple et même quadruple. Dans ce dernier cas, on fait usage de vers de dix ou de douze pieds, et le mot qui fait le sujet du tour de force se trouve verticalement reproduit au commencement et à la fin de chaque hémistiche.

— Hist. L'usage de l'acrostiche est fort ancien. Les comédies de Plaute sont précédées d'un argument dont les premières lettres réunies forment le titre de la pièce. Cicéron paraît croire que les oracles sibyllins se rendaient en vers acrostiches. L'acrostiche passa avec l'usage de la langue latine chez les écrivains des premiers siècles de l'ère chrétienne. Il fleurit au moyen âge dans les cloîtres; il occupa l'esprit des poëtes de la Renaissance, qui en augmentèrent à l'envi les difficultés. Aujourd'hui l'acrostiche est à peu près abandonné; et l'on traite volontiers de laborieuses niaiseries, *nugæ difficiles*, tout ce qui ressemble à ce jeu d'esprit.

Charles II, roi d'Angleterre, était gouverné par un conseil particulier qu'il s'était fait d'après son goût. On appelait ce conseil la *Cabale*, parce que les lettres initiales des noms des cinq personnes qui le composaient formaient le mot *cabal* :

Clifford
Ashley
Buckingham
Arlington
Lauderdale

Voici quelques exemples d'acrostiches :

Par lui l'amour a vu relever ses autels,
Et son front fut couvert de lauriers éternels.
Tout lui fait un dieu d'une simple mortelle,
Reine de tous les cœurs, mais trop maîtresse d'elle :
A la nature il semble inspirer ses transports;
Ranimé par l'espoir de vaincre cette belle,
Quel Orphée a jamais égalé ses accords?
Une beauté si sage, un amant si fidèle
Eternisent Vaucluse et font chérir ses bords.

Le ciel qui la sauva de son propre penchant,
A la beauté du corps unit celle de l'âme;
Un seul de ses regards, par un pouvoir touchant,
Rendait à la vertu le cœur de son amant;
Elle embellit l'amour en épurant sa flamme.

⁂

Je ne saurais nommer celle qui sait me plaire:
Un fat peut se vanter, un amant doit se taire.
La pudeur qu'alarmait l'impétueux désir,
Inventa sagement le voile du mystère,
Et l'amour étonné connut le vrai plaisir.

⁂

Né dans une île, une île a vu finir sa vie.
Au siége de Toulon éclata son génie.
Proclamé général, consul, puis empereur,
Oh! qu'il fut grand partout, même dans le malheur.
Les traîtres, les saisons et le destin contraire,
Ensemble conjurés avec l'Europe entière,
Ont pu le renverser... Mais la fatalité
N'a pu ravir son nom à l'immortalité!

⁂

Acrostiche présenté à Louis XIV par un poëte gascon, qui avait plus d'esprit que d'argent :

Louis est un héros sans peur et sans reproche;
On désire le voir. Aussitôt qu'on l'approche,
Un sentiment d'amour enflamme tous les cœurs;
Il ne trouve chez nous que des adorateurs;
Son image est partout, excepté dans ma poche.

⁂

Acrostiche double :

Amour parfait dans mon cœur imprim A
Nom très-heureux d'une que j'aime bie N
Non, non, jamais cet amoureux lie N
Autre que mort défaire ne pourr A.

⁂

Mais voici le chef-d'œuvre du genre, pour lequel on a formé le mot barbare *pentacrostiche.* Il a pour titre *Labyrinthus poeticus*, et a été composé en l'honneur du grammairien Bluteau. Si l'on part de la lettre B, qui est au centre du chef-d'œuvre, en remontant ou en descendant, horizontalement, par la droite ou par la gauche, on rencontre toujours *Bluteau* écrit en lettres majuscules :

Vidisti **A**utores lat**E** quos fam**A**, volat**U**
Altitonansqu **E** canensque **T**ubâ, semper **E**xtulit astr**A**.
Ecce **T**ibi, cunctos **V**incit qui **T**ullius or**E**.
Titan **V**ivus adest qui **L**umina Phœbi **V**inci **T**.
Ubertim **L**audes tribuat **B**ona **L**ysia plaus**U**
Tergeminas; **V**ivant **L**audes semperq. **V**irescan **T**.
Ergo **T**itus noster **V**olitando **T**riumphet in orb**E**,
Assidu **E** recinat **T**ali modulamin**E** mus**A**.
Vivat ut **A**uctor ovans **E**tiam per sæcul**A** cant**U**.

ACROSTIQUE s. m. V. ACROSTIC.

ACROSTOLE s. m. (a-krôs-to-le — du gr. *akros*, élevé; *stolos*, ornement). Mar. Mot qui signifia d'abord les parties élevées des extrémités d'un navire, et qui désigna ensuite les ornements et les sculptures de la proue. L'acrostole affectait la forme d'un bouclier, d'un casque, d'un animal, etc., et plus souvent d'une spirale ou d'un cercle.

ACROTARSE s. m. (a-kro-tar-se — du gr. *akron*, extrémité; *tarsos*, plante du pied). Ornith. Face intérieure du pied d'un oiseau.

ACROTÈRE s. m. (a-hro-tè-re — du gr. *akrôtérion*, extrémité). Archit. Piédestal sans base et sans corniche, destiné à supporter des statues, des vases et autres ornements : *Ces murs, légèrement inclinés en talus, étaient surmontés d'un* ACROTÈRE *capable d'arrêter quiconque eût essayé de les franchir.* (Th. Gaut.) *On voit des* ACROTÈRES *au fronton du portique dorique d'Athènes.* (Millin.) *Le gros œuvre est couronné par un* ACROTÈRE *à motifs qui pourtourne le chéneau.* (L.-J. Larcher.) ‖ Se dit quelquefois pour *dosseret*, en parlant des petits murs qu'on place d'espace en espace dans les balustrades. ‖ Amortissement des toits. ‖ Se dit aussi des jetées naturelles des ports.

— s. m. pl. Anat. Les extrémités du corps, la tête, les mains, les pieds.

ACROTÉRIASME s. m. (a-kro-té-ri-a-sme — du gr. *akrôtériazein*, mutiler). Chir. Amputation d'un membre.

ACROTÉRIOSE s. f. (a-kro-té-ri-o-ze — du gr. *ahrôtérion*, extrémité). Pathol. Gangrène sénile des extrémités des membres.

ACROTHAMNIUM s. m. (a-kro-tam-ni-omm — du gr. *akron*, sommet; *thamnion*, arbrisseau). Bot. Genre de champignons qui croît parmi les mousses, au pied des arbres.

ACROTHYMION s. m. (a-kro-ti-mi-on — du gr. *akron*, extrémité; *thumos*, thym). Sorte de verrue conique, rugueuse et saignante, qui a quelque ressemblance avec la fleur du thym.

ACROTISME s. m. (a-kro-ti-sme — du gr. *akron*, extrémité). Philos. Recherche, étude des causes premières, des principes fondamentaux. ‖ Philosophie transcendantale.

ACRYLATE s. m. (a-kri-la-te). Synon. de *acroléate.* V. ce mot.

ACRYLIQUE adj. (a-kri-li-ke). Synon. de *acroléique.* V. ce mot.

ACTA s. m. pl. (ak-ta). Mot latin employé quelquefois comme synonyme de *gesta*, dans les traités d'hygiène.

ACTA ERUDITORUM (ak-ta-é-ru-di-to-romm — *actes des érudits*). Titre du premier journal littéraire qui ait paru en Allemagne. Fondé en 1680 par Otto Mencke, professeur à Leipzig, il n'admettait que des comptes rendus complets et exacts. Il compta Leibnitz au nombre de ses collaborateurs.

ACTA EST FABULA, mots latins qui signifient : La pièce est jouée. C'est par ces mots que le régisseur du théâtre antique annonçait aux spectateurs que la représentation était terminée et qu'ils pouvaient se retirer.

Cette formule a pris un caractère historique en passant par la bouche d'Auguste, qui eut le singulier courage de l'appliquer à sa propre vie, laquelle, en effet, n'avait été qu'une comédie habilement jouée. Sur le point d'expirer, et se sentant affaibli de plus en plus, il demanda un miroir, se fit peigner les cheveux et raser la barbe; après quoi il ajouta : « N'ai-je pas bien joué mon rôle? — Oui, lui répondit-on. — Battez donc des mains, dit-il, la pièce est finie! *Plaudite, acta est fabula!* »

Notre Rabelais faisait aussi allusion à cette phrase dans les mêmes circonstances, et la traduisait à sa manière. Au moment de rendre l'âme, il s'écria, dans un dernier éclat de ce rire cynique et sardonique qui dura toute sa vie : *Tirez le rideau, la farce est jouée!*

L'*acta est fabula* est le *consummatum est* du paganisme; ces deux exclamations nous semblent caractériser admirablement les deux religions : là, un rire bouffon; ici, un cri sublime.

« Combien de fois, depuis l'origine de cette épouvantable révolution et des guerres fatales qu'elle a amenées, avons-nous eu toutes les raisons du monde de dire : *Acta est fabula*, et cependant la scène continue toujours! »

JOSEPH DE MAISTRE.

ACTA SANCTORUM (ak-ta-sank-to-romm — *Actes des saints*). Sous ce nom on désigna d'abord les extraits qui s'étaient conservés des procès subis par les martyrs de l'Eglise chrétienne; ces extraits étaient aussi appelés *Acta martyrum;* puis le mot d'acte s'appliqua par extension aux récits circonstanciés de la vie et de la mort de tous les saints; enfin les mots *Acta sanctorum* servirent de titre à toute collection de ces récits.

Ce titre s'applique d'une façon spéciale au recueil dit des *Bollandistes*, destiné dans la pensée de ses auteurs à présenter, selon l'ordre du calendrier, la vie de tous les saints de l'Eglise catholique. Commencée en 1643, à Anvers, par le jésuite Bollandus, sur l'ordre de ses supérieurs, cette grande et curieuse collection fut continuée par d'autres jésuites que le nom de Bollandus a fait appeler *Bollandistes.* Au moment où elle fut interrompue par la révolution (1794), elle formait cinquante-trois volumes in-folio et n'atteignait que le 14 octobre. A plusieurs reprises, les voix les plus diverses, Monge, au nom de l'Institut; M. Guizot, au nom de la science historique; les hommes d'Etat de la Belgique, au nom de l'honneur national, insistèrent sur l'utilité de la continuation de ce précieux recueil.

Par un vote des Chambres belges du 8 mai 1837, l'existence d'une nouvelle société de Bollandistes, prise dans le sein de la compagnie de Jésus, fut assurée, et deux volumes nouveaux, formant un total de plus de deux mille quatre cents pages, furent publiés de 1845 à 1853. On peut regretter, avec M. Renan, que les Bollandistes aient préféré l'ordre artificiel et arbitraire du calendrier au classement par époques et par nationalités. « Un reproche bien plus grave qu'on a pu leur adresser, dit le même écrivain, est de préférer sans cesse au rôle d'éditeurs, pour lequel ils étaient si bien préparés, celui de critiques, qu'ils ne pouvaient convenablement remplir. En reproduisant les légendes, ils retranchent parfois ce qui les choque, et ce qui les choque est souvent ce qui nous intéresserait le plus; ils dissertent naïvement sur les miracles qui doivent être admis ou rejetés, et ne voient pas qu'avec cette méthode ils font trop ou trop peu. Ils font trop pour la foi simple, qui n'a pas besoin de ces raisonnements, et qui procède par de tout autres voies que celles de la critique; ils font trop peu pour la critique indépendante, qui a bien d'autres exigences, et ne se contente pas de ces timides concessions. » M. Guizot a compté les légendes qui remplissent les *Acta sanctorum;* il en a trouvé vingt-cinq mille; il a montré que ces légendes de saints furent la vraie littérature de la première moitié du moyen âge et servirent d'aliment à la vie intellectuelle, morale, esthétique même de ce temps. — Pour M. Alfred Maury, les vies des saints sont la mythologie du christianisme.

ACTE s. m. (ak-te — du lat. *actus*, action, mouvement, ou de *actum*, chose faite). Exercice de la faculté d'agir; résultat de cette faculté; manifestation d'une force ou d'une volonté : *L'homme fut créé par un* ACTE *de la puissance divine.* (Bail. de St-Martin.) *Tous les* ACTES *de l'entendement qui nous portent à Dieu nous élèvent au-dessus de nous-mêmes.* (J.-J. Rouss.) *La moralité de chaque action humaine est fixée par un* ACTE *momentané et irrévocable.* (J. de Maistre.) *Tout* ACTE *d'autorité exécuté par un homme sur un homme est tyrannique, s'il n'est absolument nécessaire au bien public.* (Beccaria.) *L'*ACTE *moral a des conséquences plus graves que l'*ACTE *intellectuel.* (Bautain.) *Les savants ignorent comment l'*ACTE *de la vision donne naissance à la sensation.* (Arago.) *L'*ACTE *de la fécondation restera sans doute toujours un mystère.* (***.)

— Absol. Exécution, par opposition à *intention;* fait, par opposition à paroles : *On juge les hommes d'après les* ACTES *et non d'après les intentions. Je hais les phrases qui n'ont pas les* ACTES *pour caution.* (E. de Gir.) *Les* ACTES *sont des mâles, les paroles sont des femelles.* (Th. Leclercq.) ‖ En métaphysique, se dit par opposition à *puissance*, c'est-à-dire à faculté de réaliser : *La conséquence est bonne de l'*ACTE *à la puissance.* (Acad.)

— Action humaine, bonne ou mauvaise, considérée sous le rapport du sentiment qui l'a provoquée : *Un* ACTE *de bravoure, de charité, de dévouement, de justice, de dignité. Un* ACTE *de faiblesse, de folie, de trahison, de vengeance*, etc. *Ces papiers ne seront jamais mis au jour, si vous ne m'y contraignez par un* ACTE *de folie.* (G. Sand.) *Il lui avait semblé certain que jamais la fille n'obtiendrait un* ACTE *de complaisance paternelle.* (G. Sand.) *Prenez garde, le bandeau est tombé de mes yeux; en venant ici j'ai accompli un* ACTE *de démence.* (Alex. Dum.) *Ainsi le populaire arrive quelquefois à son insu à l'accomplissement des* ACTES *les plus injustes et les plus féroces.* (E. Sue.)

Que venez-vous de faire? — Un *acte* de justice.
CORNEILLE.

‖ Action humaine considérée dans ses résultats, dans ses conséquences, et envisagée à un point de vue général : *Le mariage est l'un des* ACTES *les plus importants de la vie. Vous ne refuserez pas de sanctionner par votre présence l'*ACTE *qui va changer mon existence.* (G. Sand.) *L'interdiction d'un homme se base sur l'absence de toute raison dans ses* ACTES. (Balz.) *Elle mettait une exactitude monastique dans les moindres* ACTES *de sa vie.* (Balz.)

— *Faire acte de*, Locution qui s'emploie dans un grand nombre de cas, et dont le sens est diversement modifié, suivant la nature du complément : *Faire acte de présence*, Se présenter un moment en quelque endroit, par devoir ou par pure civilité : *Après avoir* FAIT ACTE DE PRÉSENCE *il se retira.* ‖ *Faire acte d'autorité*, Manifester son autorité d'une manière vive et prompte : *Un bon père aime rarement à* FAIRE ACTE D'AUTORITÉ. ‖ *Faire acte de soumission*, Donner de vive voix ou par écrit une preuve de soumission : *Après trente années de luttes, Witikind* FIT *enfin* ACTE DE SOUMISSION *envers Charlemagne.* ‖ *Faire acte de complaisance*, Faire, par bonté de caractère ou facilité d'humeur, une démarche à laquelle on n'est point obligé : *En vous rendant à mon invitation, vous* AVEZ FAIT ACTE DE COMPLAISANCE. ‖ *Faire acte de bonne volonté*, Faire une démarche pour montrer la déférence que l'on a pour quelqu'un ou l'intérêt qu'on lui porte : *Cet enfant* A FAIT ACTE DE BONNE VOLONTÉ; *il mérite donc un peu d'indulgence.*

— Décision, mesure prise par l'autorité publique : *L'*ACTE *d'amnistie. Les* ACTES *du gouvernement. On ne gouverne point par des demi-mesures une nation éclairée; il faut de la force et de l'unité dans tous les* ACTES *publics.* (Napol. Ier.)

Je signe le premier cet *acte* vénérable,
Qui par tous les partis fut longtemps désiré.
M.-J. CHÉNIER.

— Mouvement religieux, sentiment de piété : *Un* ACTE *de foi; un* ACTE *de contrition, d'humilité. Former un* ACTE *d'amour de Dieu.* (Boss.) *On peut toujours faire l'*ACTE *de contrition.* (Pasc.) ‖ Par ext. Formule qui exprime ces sentiments : *Vous trouverez dans ce livre de prières les* ACTES *de contrition.* (Acad.)

— Jurispr. Ecrit constatant un fait, une obligation, une convention : *Passer un* ACTE. *Signer un* ACTE. *Rédiger un* ACTE. *Formule d'un* ACTE. ACTE *enregistré.* ACTE *sous seing privé. J'ai vu l'*ACTE *que vous m'avez envoyé; je l'ai trouvé très-bien fait : il n'y a qu'à le passer sous cette forme.* (Boss.) *L'*ACTE *de cette convention fut dressé par le notaire suivant les usages.* (E. Souvestre.) *Ce chiffon de papier était un* ACTE *sur timbre.* (P. Féval.) *La première nécessité pour qu'un* ACTE *soit valable, c'est que le notaire soit bien convaincu qu'il a fidèlement interprété la volonté de celui qui le lui dicte.* (Alex. Dum.) ‖ Fait par lequel on prouve sa qualité, son droit : *Il a fait* ACTE *d'héritier. J'ai fait* ACTE *de possession.*

— *Donner acte*, Constater légalement et authentiquement : *Le tribunal lui* A DONNÉ ACTE *de son désistement.* ‖ *Prendre acte*, Faire constater légalement : *Le tribunal* A PRIS ACTE *de sa déclaration.* ‖ *Demander acte*, Réclamer la constatation légale d'un fait.

— Par ext. Ces trois dernières locutions s'emploient dans le langage ordinaire pour déclarer que, dans une circonstance donnée, une conduite, une affirmation, un aveu, peuvent servir de preuve : *Je vous* DONNE ACTE *de la vérité du fait. Je* PRENDS ACTE *de la promesse que vous venez de me faire. A l'occasion, je pourrai vous* DEMANDER ACTE *de cette affirmation. Je* PRENDS ACTE, *pour l'autre vie, de ma conduite en celle-ci.* (J.-J. Rouss.)

— Art dram. Se dit des principales divisions dont est composée une pièce de théâtre, et qui généralement sont séparées les unes des autres par un baisser du rideau : *Cette scène soutient le cinquième* ACTE, *qui est assez languissant.* (Volt.) *Il présente à l'Odéon une comédie en cinq* ACTES. (Balz.) *Laissez-moi dire, j'arrive à la péripétie, au quatrième* ACTE. (G. Sand.)

Et chaque *acte* en sa pièce est une pièce entière.
BOILEAU.

‖ *Un acte, deux actes, trois actes*, etc., se dit absol. pour Pièce en un acte, deux actes, trois actes, etc. : *Il vient de donner un joli* ACTE *à la Comédie-Française.* (Acad.) ‖ Fig. Période, épisode de la vie humaine, comparée à un drame : *Fargeau en était arrivé au dernier* ACTE *de son mélodrame, où traditionnellement tous les traîtres se démasquent.* (P. Fév.) *Ah! ah! dit-il, nous voici au dernier* ACTE *de la tragédie.* (Alex. Dum.)

— Pl. Mémoires de certaines sociétés savantes : *Les* ACTES *de la société de Leipzig.*

— **Encycl.** Droit. Dans le langage juridique, le mot *acte* s'applique à tout écrit constatant qu'une chose a été dite ou faite. Les actes se divisent d'abord en actes *authentiques* et actes *privés*. Un acte est dit *authentique*, d'après l'étymologie grecque, lorsqu'il a un auteur certain et par conséquent une autorité. Les actes authentiques appartiennent à l'une des quatre classes suivantes : 1° les actes *législatifs* et ceux qui viennent du pouvoir exécutif; 2° les actes *judiciaires;* 3° les actes *administratifs;* 4° enfin les actes *notariés* ou reçus par les notaires. La loi accorde aux actes authentiques le privilége de faire pleine foi de ce qu'ils contiennent, jusqu'à inscription de faux. Trois sortes de conditions sont requises pour l'authenticité des actes : celles de capacité, de compétence et de forme. L'*acte sous seing privé* est l'acte passé entre les parties sans le concours d'un notaire; il a la même valeur que les actes authentiques lorsque l'écriture et les signatures sont reconnues, ou lorsqu'elles ont été vérifiées en justice. Il est censé non daté, parce qu'il est toujours facile aux parties de lui donner la date qui leur convient; l'enregistrement lui donne date certaine. On donne le nom d'*acte double* à tout acte dont on fait deux originaux semblables; celui d'*acte en brevet* à un acte dont le notaire ne garde pas la minute, et qu'il délivre sans y mettre la formule exécutoire; celui d'*acte de notoriété* à une déclaration signée par plusieurs témoins et pouvant en certains cas suppléer un acte de naissance; celui d'*actes de l'état civil* aux actes par lesquels les officiers de l'état civil constatent les naissances, les mariages, les décès; celui d'*actes judiciaires* aux actes qui émanent directement du juge ou qui tendent à obtenir du juge une décision; celui d'*actes extra-judiciaires* aux actes qui, dus à l'entremise d'un officier ministériel, sont signifiés aux parties en dehors d'une instance; celui d'*actes respectueux* aux actes extra-judiciaires qu'un fils ou une fille qui ont atteint l'âge prescrit par la loi sont tenus de faire signifier à leur père et à leur mère, ou en cas de décès de ceux-ci à leurs aïeuls et aïeules, pour leur demander conseil sur leur mariage, lorsque ces parents n'ont pas donné leur consentement. Les *actes conservatoires* sont ceux qui ont pour objet de conserver nos droits et de nous en assurer l'exercice; les *actes entre vifs* sont ceux qui produisent leurs effets entre personnes vivantes; l'*acte récognitif* est celui par lequel un débiteur reconnaît de nouveau sa dette pour empêcher la prescription; l'*acte de suscription* est l'acte rédigé par un notaire pour constater le dépôt qui lui est fait d'un testament mystique; les *actes d'avoué à avoué* sont ceux que les avoués se signifient dans le cours d'une instance par le ministère d'un huissier audiencier; l'*acte de procédure* a pour but d'instruire un procès; l'*acte d'accusation* est celui qui relate le crime ou le délit imputé à l'accusé, et toutes les circonstances qui s'y rattachent; l'*acte de dernière volonté* est le testament; un *acte imparfait* est celui qui n'a pas été revêtu de toutes les formes nécessaires pour le rendre valide; un *acte capitulaire* est celui qui se fait dans un chapitre de chanoines ou de religieux; l'*acte exécutoire* est l'acte en vertu duquel on peut saisir soit la personne, soit les biens du débiteur; l'*acte confirmatif*, celui par lequel on valide une obligation qui renferme un vice de nature à faire admettre l'action en nullité ou rescision; *acte conservatoire*, qui, comme l'inscription hypothécaire, l'inventaire, l'opposition, les scellés, le séqueste, etc., a pour objet de conserver nos droits et de nous en assurer

l'exercice; l'*acte de société* est l'ensemble des clauses qui lient entre eux les participants à une société financière, industrielle ou commerciale. Le latin, qui était la langue savante, servit longtemps en France à la rédaction des actes : l'usage de la langue française n'y fut introduit qu'en 1539, par une ordonnance de François Ier.

Dans le langage diplomatique, on donne le nom d'*actes* aux documents réunis dans une chancellerie, aux procès-verbaux d'une négociation, etc. — On appelle encore *acte* un arrêté du parlement d'Angleterre : c'est ainsi que l'on connaît l'*acte d'union*, l'*acte d'habeas corpus*, etc. Tant qu'ils sont en discussion, ils s'appellent *bills;* l'ensemble des actes du parlement, dans le cours d'une session, s'appelle *statut*.

— Art dram. Dans l'art dramatique, le mot *acte* désigne une des divisions principales d'une pièce de théâtre. Chaque acte se subdivise en scènes. La division en actes n'existait point chez les Grecs; les comédies et les tragédies grecques étaient représentées sans interruption. Le mot *acte* désigna d'abord, chez les Romains, le genre dramatique tout entier; il correspondait, dans ce sens, au mot *drama* des Grecs. Plus tard il s'appliqua à une partie distincte du drame. L'usage fixa le nombre de ces parties à cinq, et cette habitude, dont on ne connaît pas l'origine historique, fut convertie en précepte par l'auteur de l'*Art poétique*.

Neve minor, neu sit quinto productior actu
Fabula, quæ posci vult et spectata reponi.

En France, la solennelle tragédie s'est généralement soumise à la loi d'Horace; mais la comédie a pris de bonne heure ses coudées franches; et nous avons des comédies en quatre, trois, deux, et même un seul acte. On comprend d'ailleurs qu'une règle uniforme ne saurait s'imposer à toute action dramatique, quelles qu'en soient la nature, la complication et la grandeur. Ce qui est essentiel, c'est que la division de la pièce en actes ne soit pas artificielle et arbitraire, que chaque acte soit un pas important de l'action vers son dénoûment, une partie nécessaire de l'ensemble, une phase déterminée de l'évolution totale. Ajoutons que si nos dramaturges actuels ne s'aventurent guère au delà du nombre classique des actes, leur fantaisie prend sa revanche en multipliant les tableaux, ou en faisant précéder la pièce d'un acte appelé *prologue*, et en la faisant suivre d'un autre appelé *épilogue*.

— Mus. *Acte de cadence*, Préparation d'accords au moyen de laquelle la terminaison, ou cadence finale, est amenée.

— Polit. *Acte des corporations*, Bill décrété le 20 décembre 1661 par le parlement anglais, et suivant lequel nul ne pouvait être membre de certaines corporations déterminées s'il n'avait, pendant l'année précédant son élection, reçu certain sacrement suivant le rit de l'Eglise anglicane. ‖ *Acte d'uniformité*, Bill du 19 mai 1662, par lequel le parlement anglais décréta que l'on ferait usage, dans tous les lieux du culte public en Angleterre, du livre de prières tel qu'il avait été revisé par l'Eglise anglicane. ‖ *Acte d'établissement*, Bill du parlement anglais du mois de juin 1701, décrétant que nul ne pourrait monter sur le trône d'Angleterre s'il n'était protestant. ‖ *Acte d'union*, Bill du parlement anglais qui proclame, en 1800, l'union législative, c'est-à-dire avec un seul et même parlement, de la Grande-Bretagne et de l'Irlande. C'est le rappel de ce bill injuste et odieux à l'Irlande, que le fameux agitateur O'Connell a réclamé du parlement pendant toute sa vie.

— **Syn. Acte, action.** *Action* marque mieux la manière, le développement de la puissance d'agir, et reçoit les qualifications plutôt que l'*acte : Les* ACTIONS *peuvent être atroces et les intentions pures.* (Mirabeau.) *Une âme noire anime ses moindres* ACTIONS. (La Bruy.) L'*acte* résulte de l'exercice de la faculté, de la puissance d'agir, et se caractérise par sa nature : *Le seul* ACTE *de la vie de l'homme qui atteigne toujours son but, c'est l'accomplissement de son devoir.* (Mme de Staël.) *Action* se dit indifféremment de tout ce que l'on fait : *Les* ACTIONS *sont plus sincères que les paroles.* (Scudéry.) *Acte* se dit seulement de ce qui est remarquable : *Ce nouveau magistrat crut faire un* ACTE *de probité en se déclarant contre son ami.* (Balz.)

— **Epithètes.** Libre, spontané, volontaire, juste, réparateur, désintéressé, généreux, magnanime, vertueux, sublime, forcé, intéressé, coupable, injuste, odieux, épouvantable, horrible, révoltant, infâme, criminel, sacrilége.

ACTE s. m. (ak-te — du lat. *actus*). Métrol. Mesure de longueur et de superficie chez les Romains. L'acte valait 35 m. 34.

Acte additionnel. Hist. On donne ce nom à une série d'articles supplémentaires que Napoléon, le 22 avril 1815, après son retour de l'île d'Elbe, ajouta aux constitutions de l'Empire et proposa à l'acceptation du peuple français. Par cet acte, le pouvoir législatif était partagé entre le souverain et deux chambres, l'une de pairs héréditaires, l'autre de représentants élus par le peuple, mais au second degré; la liberté de la presse était reconnue; la famille royale des Bourbons à jamais exclue du trône; et toute proposition pour rétablir les dîmes et prérogatives féodales, ou pour rendre dominante dans l'Etat une Eglise quelconque, expressément interdite. Cette constitution nouvelle, après avoir été acceptée par la nation, fut jurée par les représentants du peuple à l'assemblée du Champ-de-Mai, le 1er juin 1815. Napoléon, de son côté, prêta le serment d'y rester fidèle.

Acte de navigation. Loi sur la navigation et le commerce maritime de l'Angleterre, votée par le parlement, sous l'administration de Cromwell, le 9 octobre 1651. L'objet de cette loi était d'encourager la marine marchande britannique en lui réservant, par des mesures restrictives contre les pavillons étrangers, la meilleure partie des transports. Voici quelles en étaient les principales dispositions : le cabotage, c'est-à-dire la navigation qui se fait d'un port à l'autre de la Grande-Bretagne, le commerce de la métropole avec les colonies et des colonies entre elles, enfin, le commerce entier de la Grande-Bretagne avec l'Asie, l'Afrique et l'Amérique, étaient exclusivement réservés aux navires anglais. Quant au commerce avec les pays d'Europe, l'acte de navigation n'excluait que les tiers; il admettait que l'importation des marchandises européennes pouvait s'effectuer sur des navires appartenant soit aux pays de provenance, soit aux pays d'expédition. L'acte de navigation était un coup porté à la marine marchande hollandaise, qui faisait alors l'office de facteur pour tous les peuples de l'Europe. On peut le considérer comme le point de départ de la suprématie maritime de l'Angleterre. Devenu politiquement inutile et condamné par les principes de la liberté économique, l'acte de navigation, après avoir subi de nombreuses atteintes, a été définitivement aboli en 1849, sous le ministère de lord John Russell.

Actes de Pilate, nom sous lequel est connu le rapport adressé par le gouverneur de Judée, Ponce-Pilate, à l'empereur Tibère, et qui renfermait les détails relatifs à Jésus-Christ : les crimes que lui imputaient les Juifs, sa mort et sa résurrection. Cette pièce a été perdue, ainsi que les *Actes de Pilate*, fabriqués dans les siècles suivants par les païens et les hérétiques pour rendre odieux le nom chrétien. Le *Pseudo-Hégésippe* renferme également une lettre de Pilate à l'empereur Claude, concernant Jésus-Christ; mais il est facile de se convaincre qu'elle est apocryphe.

Actes des Apôtres (LES), un des livres du Nouveau Testament, contenant l'histoire de l'Eglise naissante pendant l'espace de vingt-neuf ou trente ans, depuis l'Ascension de Jésus-Christ jusqu'à l'année 63 de l'ère chrétienne. Ce livre forme la continuation de l'Evangile selon saint Luc, et, comme cet Evangile, est adressé à Théophile. Il se compose de vingt-huit chapitres et peut se diviser en deux parties; la première raconte la fondation des premières églises jusqu'à la mort d'Hérode; dans la seconde se trouve le récit des prédications de saint Paul chez les Gentils, en Asie, en Europe, de sa captivité, de son voyage à Rome. C'est en grec que le livre des *Actes des Apôtres* a été rédigé, et l'on peut remarquer que l'auteur, qui sans doute possédait beaucoup mieux cette langue que la langue hébraïque, se sert toujours de la version des Septante dans les citations qu'il fait de l'Ecriture. Il est difficile de préciser la date à laquelle remonte cette composition. Quel en est l'auteur? La tradition et la critique orthodoxe répondent sans hésiter à cette question en nommant saint Luc. La critique indépendante élève des doutes sur la valeur de cette réponse. M. Alfred Maury pense « que si saint Luc est entré pour quelque chose dans la rédaction des *Actes des Apôtres*, on doit admettre qu'un chrétien anonyme les aura composés sur ce qu'il lui aura entendu raconter au sujet des apôtres et surtout de saint Paul; » il reconnaît « que les faits consignés dans ce livre semblent être rapportés par un témoin oculaire, et que cette circonstance doit ajouter au degré de confiance qu'il peut nous inspirer; » mais il ajoute « qu'il n'est nullement certain que ces *Actes* nous soient parvenus purs de tout remaniement et qu'ils n'aient subi aucune altération. » — D'après l'école critique de Tubingue, fondée par Baur, il y aurait eu dans le christianisme primitif deux éléments, l'élément judéo-chrétien, fidèle à la tradition, représenté par les apôtres partisans de la circoncision, Pierre, Jacques et Jean, et l'élément universaliste et, comme on dirait aujourd'hui, libéral, représenté par l'apôtre des Gentils, Paul. La lutte entre ces deux éléments aurait été bien plus vive et bien plus longue que la tradition de l'Eglise ne l'a représentée. Le livre des *Actes* aurait eu pour objet d'amener la conciliation des deux partis opposés, *d'atténuer, d'effacer les motifs de leurs contradictions*, et de faire oublier les vivacités de leurs luttes; il serait l'œuvre d'un adhérent du paulinisme, dont l'intention aurait été de faire ressembler autant que possible Paul à Pierre, et de substituer à l'image de leurs différences réelles celle d'un accord idéal. Dans l'opinion de Baur et de ses disciples, cette intention, cette idée de présenter les deux apôtres dans un parallélisme constant serait incompatible avec l'exactitude historique et avec l'authenticité des *Actes des Apôtres*.

Actes des Apôtres (LES), journal royaliste fondé en 1789 par *Peltier*, avec la collaboration de Champcenetz, Lauraguais, Rivarol, Régnier, d'Aubonne, Béville, Langlois, Suleau, Bergasse et autres. Il avait pour épigraphe :

Quia domini facient, audent cum talia fures!

Quant au véritable sens de ce titre, *Actes des Apôtres*, c'est une question qui n'a jamais été bien élucidée. Dans un de leurs numéros, les fondateurs s'intitulent eux-mêmes les *Apôtres de la liberté et de la démocratie royale ;* mais il est plus probable que ces mots étaient ironiques, et qu'ils avaient pour objet de tourner en ridicule les actes des nouveaux *Apôtres* de la république naissante.

Cette feuille cessa de paraître au mois d'octobre 1791. C'était moins un journal qu'un pamphlet périodique contre l'Assemblée constituante. La satire personnelle en faisait tout le succès. Quant à l'esprit qui l'animait, il était franchement contre-révolutionnaire; il attaquait toutes les idées nouvelles et dénigrait toutes les réformes. Au milieu d'une foule de sarcasmes et de sanglantes plaisanteries, on distinguait parfois des critiques assez fines et des idées originales. Par exemple, à propos des discussions de l'Assemblée sur la question de savoir à qui appartiendrait le droit de faire la paix et la guerre, le journaliste mettait en scène le député *Cochon*, qui, assez embarrassé de montrer son avis, se tire toujours d'affaire par un *hon hon* spirituel, et l'on finit par décider que la paix et la guerre se feront d'elles-mêmes.

On lit dans le no 28 : « Louis était, il y a six mois, maître de vingt-quatre millions de sujets; aujourd'hui, il est le seul sujet de vingt-quatre millions de rois. Reste à savoir comment cette nation de potentats posera les limites de tant d'empires, et comment le sujet pourra obéir à tous ses souverains. »

Les *Actes des Apôtres* étaient, comme on le voit, le *Charivari* de l'époque.

La partie satirique et légère occupa tout d'abord dans les *Actes* une place qui devint de plus en plus grande, et la politique sérieuse et raisonnée était reléguée au second rang. Chansons, noëls, facéties, calembours, parodies comiques s'y succèdent pendant deux années avec une verve non interrompue; c'était un feu roulant de sarcasmes, d'anecdotes scandaleuses et piquantes, de traits mordants contre les institutions nouvelles, contre les principes de la Révolution et ses partisans les plus marquants. Mais, soit que les auteurs craignissent que cette ironie monotone ne finît par ennuyer les lecteurs, soit que l'ironie ne suffît plus à leur irritation toujours croissante en présence des progrès de la Révolution, ils prirent peu à peu l'habitude de l'injure directe et de la calomnie à bout portant, sans aucun voile; bientôt même, franchissant toutes les bornes, ils se laissèrent emporter aux dernières violences. Depuis soixante ans, on parle des excès des révolutionnaires et jamais de ceux de leurs adversaires; et cependant, les provocations sanguinaires des journaux royalistes ne le cédaient en rien à celles de l'*Ami du Peuple*. On trouve dans Marat des motions hideuses de violence et de fureur, mais rien de plus atroce dans les détails; et, d'un autre côté, c'est le délire d'un seul homme; Marat rédigeait seul son journal, et l'on sait dans quelles circonstances : ici, c'est une réunion de *troubadours*, comme ils s'appellent eux-mêmes, qui versent à pleines mains l'outrage et la calomnie sur les hommes les plus honorables; qui, parlant sans cesse de pendaisons, demandent le supplice de six cents des principaux révolutionnaires, la confiscation de tous leurs biens, qui indiquent aux armées étrangères par combien de points on peut entrer en France, etc. Politiquement, néanmoins, les *Actes des Apôtres* n'eurent que peu ou point de valeur. « C'est, dit M. Eugène Despois, une opposition harcelante et taquine contre l'Assemblée constituante, un débordement d'outrages et de menaces contre les hommes qui semblent diriger la Révolution et qu'emportera plus loin encore l'irrésistible mouvement; des sarcasmes, des calomnies, des convulsions; point de principes, point de convictions sérieuses sur lesquelles on puisse s'appuyer; l'écume aux lèvres, point de croyances au cœur. Ces hommes se débattent contre l'inévitable avenir; mais ils ont perdu pied, ils n'ont plus l'espoir de vaincre, ils se vengent en insultant; c'est la rancune de l'intérêt blessé, la rage du privilége détruit. » Dans son *Histoire des Constituants*, M. de Lamartine a ainsi caractérisé ce journal fameux : « Les *Actes des Apôtres*, espèce de Satyre Ménippée du temps, étaient les parodies quotidiennes de la Révolution, parodies plus propres à irriter sa colère et à la pousser au delà qu'à la faire rougir de ses égarements. Ce journal cynique était la claie sur laquelle quelques jeunes gens spirituels, mais étourdis, traînaient tous les noms et toutes les choses de la Révolution. Si la cour, l'Eglise et les ministres, qui nourrissaient cette feuille de leurs subsides, avaient eu pour but de faire bouillonner jusqu'au débordement les vengeances de l'anarchie, elles n'auraient pas pu inventer un feu plus actif et plus âcre que les *Actes des Apôtres*. C'était la vengeance de l'aristocratie; mais une vengeance avant le triomphe, qui défiait la Révolution dans ses forces, et qui préparait de sanguinaires ressentiments. »

Sous ces réserves, les *Actes des Apôtres* demeurent la feuille la plus spirituelle et la plus piquante de l'époque, un très-curieux et très-remarquable spécimen de l'esprit français. Les citations suivantes en donneront une idée.

Sur les assignats :

Ah! le beau billet qu'a La Châtre!
Disait Ninon, d'un air folâtre,
Dans ses ébats.
Gardez-vous, détracteurs frivoles
D'appliquer jamais ces paroles
Aux assignats.

Sur Camille Desmoulins :

Sa manie est de toujours braire;
Mais quand le bruit qu'il fait étourdit ses voisins,
Cent coups de bâton sur les reins
Le font cesser. C'est de cette manière
Qu'on impose silence à l'ânon *des moulins*.

Parodie d'un passage célèbre de Racine, dirigée contre Mirabeau :

Où me cacher?... fuyons dans la nuit infernale...
Mais mon père y connaît mon histoire fatale,
Je tremble de tomber en ses sévères mains.
Tout mort qu'il est, mon père est l'*Ami des humains*.

Parodie de la satire IX de Boileau :

Puisque vous le voulez, je vais changer de ton;
Je le déclare donc, Barnave est un Caton,
Target est un Lycurgue, et Thouret un Blackstone,
Près du grand Dinocheau, Montesquieu déraisonne;
Castellane est un Pitt, Duport est un Solon,
Lafayette un Condé, Lameth un Washington;
Camus déclame mieux qu'Eschine et Démosthène;
Par ses conclusions Chapelier nous entraîne...

Contre le duc d'Orléans, qui avait fait ôter les fleurs de lis de ses armoiries :

Un ci-devant prince de Gaule,
Mais qui n'est qu'un franc polisson,
Fait rayer de son écusson
Ce qui lui manque sur l'épaule.

Horoscope du duc :

En quatre-vingt-neuf, grand combat.
Les Gaulois s'armeront les uns contre les autres,
Le seigneur d'O... y perdra son crachat,
Mais il sera couvert des nôtres.

« A la hauteur où vous êtes, disaient-ils à Mirabeau, vos ennemis mêmes conviennent que le gibet est le seul genre d'élévation qui vous manque. »

Nous en passons, et des meilleurs.

Actes des Conciles. On appelle ainsi les collections ou canons des conciles. Ces collections sont nombreuses, surtout celles qui ont été publiées depuis l'invention de l'imprimerie. La plus ancienne, écrite en grec, remonte au ve siècle, et paraît être l'œuvre d'Etienne, évêque d'Ephèse, ou de Sabin, évêque d'Héraclée. Parmi ces recueils, les uns renferment tous les conciles généraux et particuliers; tels sont ceux de Jacques Merlin (1524), du P. Crabé (1538 et 1551), de Surius (1567), des PP. Labbe et Cossart (1672 et 1748), de Baluze (1683), du P. Hardouin (1715), etc.; d'autres collections ne renferment que les conciles tenus dans une ville ou dans une région particulière; telles sont celles des conciles d'Afrique, d'Angleterre, d'Espagne, de France, du Pérou, de Rome, etc.

Actes des Martyrs. V. ACTA SANCTORUM.

Actes des Saints. V. ACTA SANCTORUM.

Actes diurnes, ou simplement ACTA. Sommaire des événements quotidiens, que l'on affichait publiquement à Rome. Ils contenaient les éphémérides politiques et judiciaires du forum, mentionnaient les exécutions capitales, les naissances, les mariages, les divorces, les funérailles des personnes illustres, et donnaient une sorte de programme des jeux publics. Ces recueils furent établis vers l'an 623 de la fondation de Rome. Les habitants de Rome en faisaient des copies qu'ils envoyaient à leurs amis des provinces; c'était le seul moyen de publicité en usage chez les Romains, et c'est à tort que l'on a quelquefois confondu ces sèches éphémérides avec la véritable fondation de ce que nous appelons aujourd'hui le journal.

On disait dans le même sens *actes urbains* (*acta urbana*), ou *affaires urbaines*.

ACTÉ s. f. (ak-té). Myth. Le blé, les dons de Cérès. ‖ *Acté et Cypris*, Expression en quelque sorte proverbiale, qui désignait, chez les Grecs, l'heure de la table et le moment du plaisir.

ACTÉBIE s. f. (ak-té-bî — du grec *akté*, rivage; *bió*, je vis). Entom. Genre de lépidoptères, famille des nocturnes.

ACTÉE s. f. (ak-té — du gr. *aktaia*, sureau). Bot. Genre de plantes de la famille des renonculacées et de la tribu des elléborées. Sa racine est employée en médecine sous le nom d'*ellébore noir*. L'actée appelée vulgairement *herbe de Saint-Christophe*, est un poison violent pour l'homme et pour les animaux domestiques.

ACTÉE ou **ACTEA**. Myth. Un des surnoms de Cérès. ‖ Nom d'une des Heures. ‖ Nom d'une des cinquante Danaïdes. ‖ Nom d'une des quatre tribus primitives de l'Attique, dans la division de Cécrops.

ACTÉNISTE s. f. (ak-té-niss-te — du gr. *aktenistos*, non peigné). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères de Cayenne et du Brésil.

ACTÉON s. m. (ak-té-on). Moll. Genre voisin des aplysies. ‖ Genre de mollusques gastéropodes.

— Entom. Lépidoptère nocturne, que l'on appelle aussi *satyre actéon*.

ACTÉON, personnage mythologique, fils d'Aristée et petit-fils de Cadmus. Elevé par Chiron, il devint le plus grand chasseur de son temps. Il était toujours accompagné de cinquante couples de chiens. Ayant surpris Diane au bain, il fut métamorphosé en cerf par la déesse, et aussitôt dévoré par ses propres chiens. Le sort de l'indiscret chasseur se re-

présente souvent à la mémoire des écrivains, qui y font de fréquentes allusions :

« On n'a peut-être qu'un défaut à reprocher au cerf, la violence de ses passions. Le cerf n'a pas assez médité, j'en conviens, la leçon de discrétion infligée par la chaste Diane au chasseur *Actéon ;* mais je me demande qui est parfait en ce monde. Samson, Hercule et M. de Turenne étaient de nobles héros, et l'amour aussi les perdit. L'amour est la passion des grands cœurs. » TOUSSENEL.

« Au dernier coup de cloche, toutes ces femmes se déshabillent et entrent dans l'eau. Alors ce sont des cris, des rires, un tapage infernal. Du haut du quai, les hommes contemplent les baigneuses, écarquillent les yeux, et ne voient pas grand'chose. Cependant ces formes blanches et incertaines qui se dessinent sur le sombre azur du fleuve font travailler les esprits poétiques, et, avec un peu d'imagination, il n'est pas difficile de se représenter Diane et ses nymphes au bain, sans avoir à craindre le sort d'*Actéon*. » MÉRIMÉE.

« Pauvre Byron ! de si pures jouissances te furent refusées ! Ton cœur était-il donc corrompu à ce point que tu n'as pu que voir la nature et seulement la peindre ? Ou bien Bishy Schelley a-t-il raison quand il dit que tu as surpris la nature dans sa chaste nudité, et que, pour ce crime, tu fus, comme *Actéon*, déchiré par tes chiens ? » HENRI HEINE.

Actéon, opéra-comique en un acte, paroles de Scribe, musique d'Auber, représenté en 1836. Cette partition, quoique inférieure à d'autres plus populaires du même maître, renferme plusieurs morceaux fort élégants et remarquables à divers titres, entre autres l'air : *Il est des époux complaisants ;* la romance : *Jeunes beautés, charmantes demoiselles*, et le quatuor : *Le destin comble mes vœux*. Mme Damoreau excitait l'enthousiasme général lorsqu'elle chantait la *Sicilienne*, qui est un chef-d'œuvre de grâce et de finesse dans ce petit acte.

ACTÉPHILE s. f. (ak-té-fi-le — du gr. *aktê*, rivage ; *philein*, aimer). Bot. Genre d'euphorbiacées à fleurs monoïques.

— s. m. Entom. Genre de coléoptères carabiques.

ACTER v. n. ou intr. (ak-té — du lat. *actus*, action). Pratiq. Faire rédiger, signer des actes : *C'eût été condamner les hommes qui se trouvent éloignés de leur patrie à ne pas* ACTER, *que de les soumettre à des formalités dont ils n'auraient rencontré ni les éléments ni les agents nécessaires sur la terre étrangère.* (Encycl.)

ACTEUR, TRICE s. (ak-teur, tri-se — lat. *actor*, même sens). Celui, celle qui joue un rôle dans une pièce de théâtre : *On applaudit l'*ACTEUR, *mais on siffle la pièce.* (Acad.) *De tous les artistes, les* ACTEURS *sont les plus vains.* (Mme Romieu.) *Une belle et grande* ACTRICE *est un être privilégié de la nature et relevé par le prestige de l'art.* (G. Sand.) *La figure seule d'un* ACTEUR *comique fait rire dès qu'il entre en scène.* (H. Beyle.) *On joue en société une tragédie de Racine ; les* ACTEURS *et les* ACTRICES *ne sont que princes, filles ou nièces de palatins.* (Ste-Beuve.)

Thespis fut le premier qui, barbouillé de lie,
Promena par les bourgs cette heureuse folie,
Et d'*acteurs* mal ornés chargeant un tombereau,
Amusa les passants d'un spectacle nouveau.
BOILEAU.

— Poétiquem. et par compar. : *Dieu est le poëte, les hommes ne sont que les* ACTEURS. (J.-L. Balz.)

— Par ext. Celui, celle qui prend une part à une affaire, qui joue un rôle dans un événement : *Il fut un des* ACTEURS *de la scène qu'on joua pour tromper cette personne. Mirabeau a été un des principaux* ACTEURS *dans la Révolution de* 89. *Il fut un des principaux* ACTEURS *dans cette négociation.* (Mme de Sév.) *Cette femme a été la grande* ACTRICE *de la ruine de votre frère.* (Raym.) ‖ Fig. et moral : *La raison est historienne, mais les passions sont* ACTRICES. (Rivarol.)

— Fig. Celui, celle qui, dans un intérêt quelconque, feint des sentiments qu'il n'a pas ; qui agit dans le but de tromper sur ses véritables intentions : *On ne connaît jamais les gens qui vous font la cour ; ce sont des* ACTEURS *qui jouent un rôle.* (Balz.) *Les grands sont des* ACTEURS *que le peuple a pris au sérieux.* (Bougeart.) *Pour lui, le monde était une pièce de théâtre qu'il avait lue, qu'il savait par cœur, et qu'il voyait jouer par d'assez médiocres* ACTEURS. (E. Sue.)

Hélas ! par tout pays toujours la même vie :
Convoiter, regretter, prendre et tendre la main ;
Toujours mêmes *acteurs* et même comédie.
A. DE MUSSET.

‖ Dans ce sens, on dit aussi COMÉDIEN, COMÉDIENNE, et cette expression se prend alors en mauvaise part.

— Avec un sujet féminin, on emploie quelquefois le masculin, pour donner plus d'énergie à la pensée : *Dans les scènes de la vie morale, l'âme est tout à la fois* ACTEUR *et témoin.* (De Gérando.) *Ils ont imaginé qu'au fort du drame où elle devenait* ACTEUR, *à son moment le plus viril, madame Roland avait le cœur d'écouter les galanteries.* (Michelet.)

— **Encycl.** Hist. Chez les anciens, tous les rôles étaient remplis par des hommes ; les femmes ne montaient pas sur la scène. Chez les Grecs, la profession d'acteur n'avait rien de déshonorant ; l'homme qui débitait un rôle sur la scène n'était point exclu des charges publiques. Il n'en était pas de même à Rome, où les acteurs n'étaient point, comme en Grèce, des hommes libres, mais des esclaves. Les lois romaines défendaient à tout citoyen de monter sur le théâtre : c'était un acte répréhensible qui aurait fait dégrader de noblesse par le censeur un sénateur ou un chevalier, chasser de sa tribu et priver du droit de suffrage dans les assemblées publiques un simple citoyen. Les fêtes de Bacchus avaient donné naissance au théâtre, et ceux qui les célébraient avaient été les premiers acteurs. En France, ce fut également au sein même de la religion qu'on vit se produire, par les représentations des mystères, la renaissance de l'art dramatique. Cependant l'Église catholique n'épargna pas ses anathèmes aux comédiens. On sait qu'il était défendu de les enterrer en terre sainte. Longtemps même l'opinion publique se fit contre eux par ses rigueurs l'écho de l'autorité ecclésiastique. Ce préjugé tend de jour en jour à s'effacer, et les acteurs sont estimés en proportion de leur conduite et de leur valeur personnelle. Toutefois un reste de cette défaveur empêche encore aujourd'hui de les admettre dans les ordres de chevalerie, bien qu'aucun règlement ne s'y oppose. Les plus grands acteurs de l'antiquité sont, chez les Grecs, Polus et Théodore ; chez les Romains, Esopus et Roscius. Dans les temps modernes, il faut citer, parmi les acteurs, les noms de Garrick, Lekain, Talma, Préville, Baron, etc. ; parmi les actrices, les noms de Champmêlé, Lecouvreur, Clairon, Mars, George, Rachel, etc.

— **Syn. Acteur, comédien.** On est *acteur* de fait, du moment où l'on représente un personnage : *Souvenez-vous que vous êtes ici comme* ACTEUR, *et que vous jouez votre personnage dans une comédie.* (Pasc.) On est *comédien* par profession : *Ah ! les étranges animaux à conduire que les* COMÉDIENS ! (Mol.) Dans la comédie bourgeoise, les *acteurs* ne sont pas des *comédiens*. *Comédien* est un terme moins noble que celui d'*acteur*. Au figuré, l'*acteur* est celui qui a part dans quelque affaire, et ne présente aucune idée défavorable, tandis que *comédien* exprime une idée de feinte, de dissimulation.

— **Épithètes.** Bon, passable, médiocre, excellent, extraordinaire, inimitable, incomparable, savant, habile, exercé, estimé, recommandable, préféré, consciencieux, sublime, accompli, rare, précieux, grand, regretté, froid, guindé, languissant, timide, troublé, encouragé, applaudi, sifflé, hué, mauvais, consommé, irréprochable, parfait, admirable, fin, délicat, détestable, ridicule.

— **Anecdotes.** Un jeune fou écrivit dans la même journée deux lettres fort ridicules à l'une de nos plus spirituelles actrices ; le lendemain, une troisième arriva.

— Ah ! s'écria l'artiste, il tient donc bien à prouver qu'il est un sot en trois lettres.

⁂

Un soir, au Théâtre-Français, on se moquait d'un acteur fort laid. « Ah ! ce nez ! ah ! cette bouche !... » entendait-on de tous côtés. Et le public de rire. L'acteur, sans perdre contenance, s'avance et dit au parterre : « Messieurs, riez tant qu'il vous plaira. Il vous est plus aisé de vous accoutumer à ma figure, qu'à moi d'en changer. »

⁂

La figure, dans un acteur ou une actrice, fait presque la moitié de son jeu. Un acteur qui n'était pas dépourvu de talent, mais dont l'extérieur n'était rien moins qu'héroïque, débutait au Théâtre-Français par le rôle de Mithridate. Dans la scène où Monime dit à ce prince :

... Seigneur, vous changez de visage,

un plaisant du parterre s'écria : « Laissez-le faire. »

⁂

On jouait Britannicus sur un théâtre de province ; l'actrice chargée du rôle d'Agrippine, manquant de mémoire ou de bon sens, au lieu de dire :

Mit Claude dans mon lit et Rome à mes genoux,

dit :

Mit Rome dans mon lit et Claude à mes genoux.

⁂

Une actrice, jouant le rôle de Camille dans les *Horaces*, au lieu de dire :

Que l'un de vous me tue, et que l'autre me venge,

dit :

Que l'un de vous me tue, et que l'autre me mange.

⁂

Une jeune personne voulant débuter au théâtre, alla trouver le directeur des Variétés, Potier, pour lui réciter quelques vers. Elle commença ainsi :

« En vain vous l'exigez, je ne sais pas z'haïr. »

Potier lui répondit : « C'est un petit malheur, ma chère amie ; si vous ne savez pas *Zaïre*, allez apprendre un autre rôle. »

Quand mademoiselle Raucourt, à laquelle on reprochait de manquer de chaleur et de passion, eut rempli le rôle de la statue, dans *Pygmalion*, elle reçut ce compliment épigrammatique :

Au comble de ton art te voici parvenue,
Raucourt ; à *Pygmalion* fais-en remercîment ;
Car ton triomphe, assurément,
Est le rôle de la statue.

⁂

La Gaussin, à sa première grossesse, était furieuse : « Ah ! dit-elle, si je connaissais le coquin qui a fait le coup !... »

⁂

La malignité spirituelle était le caractère de Sophie Arnould. Un jour qu'une actrice grande, mince et fort maigre, à qui elle en voulait, était en scène, elle s'écria : « Il n'est pas nécessaire d'aller à Saint-Cloud pour voir jouer les eaux (*os*). »

⁂

On louait devant Sophie Arnould une dame qui se faisait un peu trop connaître par ses galanteries : « C'est vrai, dit-elle, c'est une excellente personne : elle a des préférences pour tout le monde. »

⁂

Une actrice ayant paru sur la scène, en plein hiver, avec une robe garnie de fleurs naturelles : « Ah ! mon Dieu, lui dit Sophie Arnould, vous avez l'air d'une serre chaude. »

⁂

A la vente de mademoiselle Laguerre, actrice de l'Opéra, des femmes de condition se plaignaient beaucoup de ce qu'on ne pouvait rien avoir ; que tout se vendait à des prix exorbitants. Sophie Arnould dit : « Ces dames voudraient peut-être les choses au prix coûtant. »

⁂

En rentrant de jouer le rôle de Valère,
Une actrice, au foyer, disait avec humeur :
« C'est étonnant ! la moitié du parterre
Me croit un homme...— Et cela vous fait peur ?
Rassurez-vous, lui dit un amateur,
L'autre moitié sait le contraire.

⁂

— Quoi ! nul amant ne vous trouve rebelle,
Tendre Gaussin, vous si jeune, si belle !
Et votre cœur cède au premier aveu !
— Que voulez-vous ; cela leur fait, dit-elle,
Tant de plaisir et me coûte si peu !
BORDES, imit. d'un épig. de Martial.

ACTIAQUE adj. (ak-si-a-ke — rad. *Actium*). Géog. anc. Qui appartient à Actium, qu'y s'y rapporte : *Années* ACTIAQUES. *Ère* ACTIAQUE. *Ils comprenaient à merveille, les novateurs de l'ère* ACTIAQUE, *tout ce qu'il y avait de monstrueux pour l'époque dans les cultes établis.* (Proudh.) ‖ On dit aussi *actien*.

— Ant. gr. *Jeux actiaques*, Fêtes qui se célébraient tous les trois ans sur le promontoire d'Actium, en l'honneur d'Apollon. Auguste, en mémoire de la victoire qu'il avait remportée en ce lieu sur Antoine, les renouvela avec plus d'éclat. Plus tard on les célébra à Rome.

ACTIDION s. m. (ak-ti-di-on — du gr. *aktis*, rayon ; *eidos*, forme). Bot. Genre de champignons.

ACTIE s. f. (ak-tî — du gr. *aktis*, rayon). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des diptères.

ACTIEN, ENNE adj. (ak-si-ain, è-ne — rad. *Actium*). Qui tire son nom, qui date de la bataille d'Actium : *L'ère* ACTIENNE, *employée par Ptolémée, Josèphe, Eusèbe et Censorinus, prend pour point de départ la bataille d'Actium.* (Encycl.) V. ACTIAQUE.

ACTIF, IVE adj. (ak-tif, i-ve — du lat. *activus*, qui agit). Agissant, vif, laborieux : *Homme* ACTIF. *Employé, ouvrier* ACTIF. *Vous avez vu en moi un homme* ACTIF *quand il est aiguillonné ; paresseux et stagnant après l'orage.* (Beaum.) *Quand il s'agit de faire ce qu'on aime, on est toujours* ACTIF. (E. Thoré.)

— Se dit aussi des choses qui ont, qui exigent de l'activité. *Vieillesse* ACTIVE. *Il a pris une part* ACTIVE *aux derniers événements. Une mémoire* ACTIVE *et fidèle double la vie.* (Mirab.) *Une foule* ACTIVE *circulait dans ces routes aujourd'hui solitaires.* (Volney.) *Alors il abandonna les rêves de l'amour et se jeta dans la vie* ACTIVE. (G. Sand.)

Mais refroidis, ami, ton âme trop *active*.
M.-J. CHÉNIER.

— Par ext. Qui opère avec énergie, violence : *Une médication* ACTIVE. *Le tabac est un poison des plus* ACTIFS. (Rion.)

Quelques sucs bienfaisants dont la puissance *active*
Rappelle en notre esprit sa vertu fugitive.
DUCIS.

— Ascét. *Vie active*, Celle qui consiste dans l'accomplissement des actes extérieurs de piété, par opposition à *vie contemplative*.

— Philos. Qui agit, qui a la facilité d'agir, par opposition à *passif : L'âme est* ACTIVE *de sa nature. Je ne suis pas seulement un être sensitif et passif, mais un être* ACTIF *et intelligent.* (J.-J. Rouss.) *Les mœurs d'un peuple sont le principe* ACTIF *de sa conduite.* (Duclos.) *Il y a deux morales, l'une passive, qui défend de faire le mal, l'autre* ACTIVE, *qui commande de faire le bien.* (Boiste.) *L'esprit est* ACTIF *toutes les fois qu'il pense.* (V. Cousin.) *Ce qui est spontané et* ACTIF *ne peut être confondu avec ce qui est passif et dépendant.* (Mignet.) *L'homme est un être éminemment* ACTIF. (Bautain.)

— Physiol. *Organes actifs de la locomotion.* Se dit des muscles qui déterminent les mouvements, par opposition aux os, qui sont les organes *passifs* de la locomotion. ‖ *Sensations actives*, Celles qui sont perçues lorsque l'attention dirige l'organe d'un sens vers l'objet dont on veut recevoir l'impression.

— Pathol. *Actif* se dit de certaines maladies déterminées par un accroissement anormal de l'activité dans les organes qu'elle affecte. ‖ *Anévrisme actif*, Nom donné par Corvisart à la dilatation du cœur accompagnée d'hypertrophie, par opposition à l'*anévrisme passif*, ou dilatation du cœur avec amincissement des parois. ‖ *Hémorrhagie active*, Celle qui survient chez un sujet fort et pléthorique, et qui est accompagnée d'un état de réaction presque fébrile. ‖ *Hydropisie active*, Celle qui s'accompagne de quelques symptômes de réaction, et qui paraît due à un accroissement de l'action sécrétoire.

— Polit. *Citoyen actif*, Citoyen qui jouit des droits politiques.

— Adm. milit. *Service actif*, Temps pendant lequel un militaire est sous les drapeaux.

— Comm. *Dettes actives*, Sommes dont on est créancier, par opposition à *dettes passives*, sommes dont on est débiteur.

— s. m. Tout ce que l'on possède, en argent et en biens, par opposition à *passif*, ce que l'on doit : *La fortune d'un commerçant se compose de l'excédant de l'*ACTIF *sur le passif.*

— Par ext. Ce que l'on a : *J'ai dans ma bourse vingt sous pour tout* ACTIF. ‖ Fig. :

Moi, Davy le chimiste, ami d'un grand seigneur,
J'ai pour tout mon *actif* la science et l'honneur.
OSTROWSKI.

— Gramm. Se dit des verbes exprimant une action qui est faite par le sujet et qui passe sur un complément direct sans le secours d'une préposition, comme dans ces phrases : *L'enfance* AIME *le jeu. L'instruction* NOURRIT *l'esprit*, etc. ‖ Se dit également de ce qui a rapport à ces verbes : *La voix active ;* le *sens actif*. ‖ Quelques grammairiens entendent par *verbes actifs* ceux qui expriment une action, qu'ils aient ou qu'ils n'aient pas de complément direct, et ils divisent ces verbes en *transitifs actifs*, tels que *finir, bâtir, apercevoir*, qui ont un complément direct, et en *intransitifs actifs*, comme *danser, nager, rire*, qui ne se construisent qu'avec un complément indirect. La plupart des grammairiens modernes rejettent la dénomination de verbe *actif*, et appellent *transitifs* les verbes qui ont un complément direct.

— s. m. L'*actif*, La voix active, le sens actif : *Ce verbe s'emploie rarement à l'*ACTIF.

— **Syn. Actif, agissant.** L'être *actif* est propre à agir, quoique n'agissant pas encore : *Le feu* ACTIF, *ou plutôt actuellement en exercice sur les matières combustibles, est le seul agent qui puisse attirer la nature de l'air.* (Buff.) L'être *agissant* agit effectivement : *La cause universelle est nécessairement* AGISSANTE, *puisqu'elle agit, puisque l'action est son attribut.* (Volt.)

— **Antonymes.** Neutre, passif, inactif, inerte.

ACTIGÉE s. f. (ak-ti-jé — du gr. *aktis*, rayon ; *gê*, terre). Bot. Genre de champignons lycoperdacés.

ACTINANTHE s. f. (ak-ti-nan-te — du gr. *aktis*, rayon ; *anthê*, fleur). Bot. Genre de plantes ombellifères.

ACTINE s. f. (ak-ti-ne — du gr. *aktis*, rayon). Entom. Genre de diptères.

ACTINECTE s. m. (ak-ti-nèk-te — du gr. *aktis*, rayon ; *nêktos*, nageur). Zool. Genre de polypes très-voisin des actinies.

ACTINÉE ou **ACTINELLE** s. f. (ak-ti-né — du gr. *aktis*, rayon). Bot. Plante de la famille des synanthérées.

ACTINENCHYME s. m. (ak-ti-nan-chi-me — du gr. *aktis*, rayon ; *egchuma*, suc). Bot. Nom donné au tissu cellulaire des végétaux, lorsqu'il est disposé en forme de rayon.

ACTINÉRIE s. f. (ak-ti-né-rî — du gr. *aktis*, rayon). Zool. Genre de polypes de la famille des actiniens.

ACTINIAIRES s. m. pl. (ak-ti-ni-è-re — rad. *actinie*). Zool. Ordre de polypes appartenant à la classe des zoanthaires et comprenant un certain nombre de genres dont le principal est le genre *actinie*. On dit aussi *actiniens, actinidiens, actinines.*

ACTINIE s. f. (ak-ti-nî — du gr. *aktis*, rayon). Zool. Genre de polypes de l'ordre des actiniaires, de la classe des zoanthaires ; on les a appelées aussi *orties de mer, anémones de mer : Un contact brûlant, faisant éprouver la même sensation douloureuse que la piqûre de l'ortie, avertit de la présence d'une* ACTINIE. (Duponch.)

— **Encycl.** Un corps charnu, très-contractile, couronné à son extrémité supérieure de plusieurs rangées de tentacules, au centre desquelles est une ouverture ordinairement simple, quelquefois double, par anomalie, et que l'on appelle bouche ; un tube digestif à parois distinctes, mais incomplet et communiquant en arrière avec la cavité générale du corps dite périgastrique ; autour du tube digestif, des cloisons verticales portant les organes sexuels :

telle est l'organisation des *actinies*. Elles vivent généralement attachées aux rochers et à d'autres corps sous-marins, auxquels elles se fixent à l'aide d'un pied circulaire occupant la partie inférieure du corps, c'est-à-dire opposé à la bouche. Elles se nourrissent de petits animaux marins qu'elles attirent à leur bouche au moyen de leurs tentacules. — Rien de plus curieux et de plus bizarre, de plus éclatant et de plus gracieux, que ces animaux, auxquels leurs belles couleurs ont valu le nom d'*anémones de mer*, et leur propriété urticante celui d'*orties marines*. Lorsque l'eau est bien calme, toutes ces fleurs vivantes s'épanouissent, en se détachant sur le vert brillant des algues, et simulent un parterre paré des plus riches couleurs. Mais quand le liquide où elles se trouvent plongées est un peu agité, ou quand le contact d'un corps étranger vient les irriter, les actinies replient leurs tentacules, les renferment dans l'intérieur de leur manteau, et prennent une forme arrondie qui rappelle un peu celle du champignon. — Les actinies sont très-nombreuses sur nos côtes. Parmi les plus belles espèces, on peut citer : l'*actinie blanche*, dont la blancheur tire quelquefois sur le jaune ou l'orange; l'*actinie pourpre*, à peau finement striée, d'une couleur d'un beau pourpre, souvent tachetée de vert; l'*actinie crussicorne*, rouge de sang, à tentacules très-gros, courts et arrondis au bout. Plusieurs espèces servent de nourriture; leur chair est estimée de quelques personnes, principalement des marins, comme délicate et savoureuse.

ACTINIENS s. m. pl. (ak-ti-ni-ain — rad. *actinie*). Polyp. Genre de coralliaires : *On attribue généralement à ces corpuscules la propriété urticante dont jouissent beaucoup de coralliaires, et notamment plusieurs* ACTINIENS. (Milne Edwards.) ‖ Syn. de *actiniaires*.

ACTINIFORME adj. (ak-ti-ni-for-me — du gr. *aktis*, rayon, et *forme*). Hist. nat. Qui est rayonné : *Fungie* ACTINIFORME. ‖ *Tissu actiniforme*, Modification du tissu cellulaire végétal, résultant de l'agglomération de cellules qui, dans les plantes dicotylédones, partent de la moelle pour se rendre en rayonnant à l'écorce.

ACTINIQUE adj. (ak-ti-ni-ke — du gr. *aktis*, rayon). Physiq. Se dit des rayons par lesquels la lumière solaire exerce une action chimique sur diverses substances. Ces rayons sont ordinairement appelés *rayons chimiques*.

ACTINOCARPE adj. (ak-ti-no-kar-pe — du gr. *aktis*, rayon; *karpos*, fruit). Bot. Qui a des fruits rayonnés.

ACTINOCÈRE s. m. (ak-ti-no-sè-re — du gr. *aktis*, rayon; *kèros*, cire). Zool. Division de polypes de la famille des actiniens.

ACTINOCHLOÉ s. m. (ak-ti-no-klo-é — du gr. *aktis*, rayon; *chloè*, verdure). Bot. Genre de plantes graminées.

ACTINOCRINITE s. m. (ak-ti-no-kri-ni-te — du gr. *aktis*, rayon; *krinon*, lis). Foss. Genre de crinoïdes fossiles.

ACTINOCYCLE s. m. (ak-ti-no-si-kle — du gr. *aktis*, rayon; *kuklos*, cercle). Foss. Genre de fossiles de la famille des bacillariées.

ACTINODAPHNÉ s. m. (ak-ti-no-da-fné — du gr. *aktis*, rayon; *daphnê*, laurier). Bot. Genre de plantes laurinées.

ACTINODE s. m. (ak-ti-no-de — du gr. *aktis*, rayon; *eidos*, forme). Bot. Genre de plantes de la famille des myrtacées.

ACTINODENDRON s. m. (ak-ti-no-dain-dron — du gr. *aktis*, rayon; *dendron*, arbre). Zool. Genre de polypes établi pour quelques actinies.

ACTINODERME s. m. (ak-ti-no-dèr-me — du gr. *aktis*, rayon; *derma*, peau). Bot. Espèce de champignon.

ACTINODONTE s. m. (ak-ti-no-don-te — du gr. *aktis*, rayon; *odous*, *odontos*, dent). Bot. Genre de mousses, établi sur une seule espèce de Java.

ACTINODURE s. f. (ak-ti-no-du-re — du gr. *aktis*, rayon; *oura*, queue). Ornith. Espèce de grive du Népaul.

ACTINOÏDE adj. (ak-ti-no-i-de — du gr. *aktis*, rayon; *eidos*, forme). Zool. Qui ressemble à l'actinie; qui a quelque rapport avec l'actinie : *De jeunes polypes de forme* ACTINOÏDE. (Milne-Edwards.)

ACTINOLÉPIS s. m. (ak-ti-no-lé-piss — du gr. *aktis*, rayon; *lepis*, écaille). Bot. Petite plante originaire de la Californie.

ACTINOLITHE s. f. (ak-ti-no-li-te — du gr. *aktis*, rayon; *lithos*, pierre). Minér. Un des noms de l'*actinote*.

ACTINOLOBE s. m. (ak-ti-no-lo-be — du gr. *aktis*, rayon; *lobos*, lobe). Zool. Genre de polypes de la famille des actiniens.

ACTINOLOGIE s. f. (ak-ti-no-lo-jî — du gr. *aktis*, rayon; *logos*, discours). Didact. Histoire, description des animaux rayonnés : *Manuel d'*ACTINOLOGIE.

ACTINOMÈRE s. f. (ak-ti-no-mè-re — du gr. *aktis*, rayon; *meris*, partie). Bot. Nom donné à plusieurs plantes de la famille des composées.

ACTINOMÈTRE s. m. (ak-ti-no-mè-tre — du gr. *aktis*, rayon; *metron*, mesure). Physiq. Appareil pour mesurer l'intensité de la lumière par celle de l'électricité dégagée : *Nous nous étions munis d'un* ACTINOMÈTRE *à duvet de cygne*. (Legoarant.)

ACTINOMORPHE adj. (ak-ti-no-mor-fe — du gr. *aktis*, rayon; *morphê*, forme). Se dit des animaux sans vertèbres, rayonnés.

— s. m. pl. Dans la classification zoologique de Blainville, second sous-règne renfermant les animaux rayonnés.

ACTINONÈME s. m. (ak-ti-no-nè-me — du gr. *aktis*, rayon; *nêma*, fil). Bot. Genre de champignons byssoïdes.

ACTINOPE s. m. (ak-ti-no-pe — du gr. *aktis*, rayon; *pous*, pied). Zool. Genre d'aranéides.

ACTINOPHORE s. m. (ak-ti-no-fo-re — du gr. *aktis*, rayon; *phoros*, qui porte). Bot. Genre de sterculiacées.

ACTINOPHRYDE s. f. (ak-ti-no-fri-de — du gr. *aktis*, rayon; *ophrus*, sourcil). Zool. Genre d'animalcules infusoires à cils très-longs et très-fins.

ACTINOPHTHALME adj. et s. m. (ak-ti-nof-tal-me — du gr. *aktis*, rayon; *ophthalmos*, œil). Zool. Se dit de l'œil des animaux dont le *tapis* réfléchit la lumière.

ACTINOPHYLLE s. m. (ak-ti-no-fi-le — du gr. *aktis*, rayon; *phullon*, feuille). Bot. Genre de plantes originaires du Pérou.

ACTINOPHYTE s. m. (ak-ti-no-fi-te — du gr. *aktis*, rayon; *phuton*, plante). Bot. Dénomination générale donnée aux plantes disposées en rayons.

ACTINOSPERME s. m. (ak-ti-no-spèr-me — du gr. *aktis*, rayon; *sperma*, semence). Bot. Genre de plantes à aigrette.

ACTINOSTACHYDE s. f. (ak-ti-no-sta-ki-de — du gr. *aktis*, rayon; *stachus*, épi). Bot. Genre de fougères.

ACTINOSTOME adj. (ak-ti-no-sto-me — du gr. *aktis*, rayon; *stoma*, bouche). Zool. Qui a la bouche rayonnée, entourée de prolongements en forme de rayons.

ACTINOTE s. m. (ak-ti-no-te — du gr. *aktis*, rayon). Minér. Pierre dont les caractères essentiels sont à peu près les mêmes que ceux de l'amphibole. L'actinote contient une quantité assez notable de fer. Sa poussière est toujours d'un brun verdâtre : *L'*ACTINOTE *et l'amphibole ne diffèrent presque que par la couleur dominante de leur variété, qui est la verte pour l'*ACTINOTE, *et la noire pour l'amphibole*. (Brongniart.) ‖ On dit aussi ACTINOLITHE.

— Bot. Plante à collerette rayonnée, de la Nouvelle-Hollande.

ACTINOTEUX, EUSE adj. (ak-ti-no-teu, eu-ze — rad. *actinote*). Géogn. Se dit d'une roche qui renferme de l'actinote.

ACTINOTHYRIUM s. m. (ak-ti-no-ti-ri-omm — du gr. *aktis*, rayon; *thureos*, bouclier). Bot. Genre de champignons dont la seule espèce connue croît au printemps sur les graminées.

ACTINOTIQUE adj. (ak-ti-no-ti-ke — rad. *actinote*). Syn. d'*actinoteux*.

ACTINOZOAIRES s. m. pl. (ak-ti-no-zo-è-re — du gr. *aktis*, rayon; *zôon*, animal). Zool. Un des six types du règne animal, correspondant, pour M. de Blainville, aux animaux rayonnés de Cuvier. ‖ On dit aussi au singulier *un actinozoaire*.

ACTINOZOÉS s. m. pl. (ak-ti-no-zo-é — du gr. *aktis*, rayon; *zôon*, animal). Zool. Embranchement du règne animal comprenant le second ordre de la classe des radiaires.

ACTION s. f. (ak-si-on — lat. *actio*; de *agere*, agir). Manifestation d'une cause, d'une force, d'un agent; manière dont un corps agit sur un autre : ACTION *physique*; ACTION *chimique*; ACTION *mécanique*; ACTION *vitale*; ACTION *morbide. L'*ACTION *de la lumière sur différents acides. L'*ACTION *d'un poison. Décomposition d'un oxyde par l'*ACTION *de la chaleur, de l'électricité. L'*ACTION *du froid pénètre à l'intérieur du fer*. (Buff.) *L'*ACTION *réciproque des corps est constamment réglée par les lois immuables de la nature*. (Chaptal.) *La matière n'a d'*ACTION *que par le mouvement*. (J. de Maistre.) *Les bains de mer ont une* ACTION *fortifiante incontestée*. (Rion.)

— Fig. : *Les partis les plus emportés et les plus obstinés n'échappent pas à l'*ACTION *du temps*. (Guizot.) *Ils voulaient substituer l'*ACTION *fixe des lois aux volontés arbitraires du prince*. (Mignet.) *Je me garderai bien de dire que Ronquerolles semblait être de fer, tant l'*ACTION *des siècles l'avait peu respecté*. (Fr. Soulié.) ‖ Influence, pouvoir d'un agent moral sur un corps ou sur un caractère : *L'*ACTION *de l'âme sur le corps*. (Acad.) *Le fond de mes impressions fut toujours une intuition plus ou moins éclatante de l'existence et de l'*ACTION *de Dieu dans la création matérielle et dans l'humanité pensante*. (Lamart.) *La maternité ne fut pour elle qu'un moyen d'*ACTION *de plus sur Rodolphe, et n'attendrit pas même cette âme d'airain*. (E. Sue.) ‖ Dans ce dernier sens, se dit aussi des choses : *L'utilité de l'*ACTION *de la presse se détruit par l'abus journalier qu'elle fait de sa puissance*. (E. de Gir.)

— Manifestation extérieure de l'esprit, des sentiments, de la volonté de l'homme : *Une bonne* ACTION; *une* ACTION *généreuse; une* ACTION *blâmable; une* ACTION *criminelle; une* ACTION *digne d'éloge. Le seul bien qu'on ne puisse pas nous enlever, c'est le plaisir d'avoir fait une belle* ACTION. (Antisthène.) *On ne connait pas assez que c'est la vanité qui donne le branle à la plupart des* ACTIONS. (Malebranche.) *C'est en quelque sorte participer à une bonne* ACTION *que de la louer de bon cœur*. (La Rochef.) *Nous aurions souvent honte de nos plus belles* ACTIONS, *si le monde voyait les motifs qui les produisent*. (La Rochef.) *C'est l'histoire qui imprime aux* ACTIONS *véritablement belles le sceau de l'immortalité*. (Volt.) *C'est faire une bonne* ACTION *que de tenter d'en faire une*. (Sterne.) *La vertu consiste dans l'habitude des bonnes* ACTIONS. (Condill.) *Les passions sont le mobile de toute* ACTION. (J.-J. Rouss.) *Les* ACTIONS *peuvent être atroces et les intentions pures*. (Mirab.) *Mourir est la seule belle* ACTION *de l'avare*. (Boiste.) *Le tribunal infaillible des* ACTIONS *humaines, c'est la conscience*. (S. Dubay.) *A Paris, toutes les* ACTIONS *ont un but d'affaires, même les plaisirs*. (Mme E. de Gir.) *Faire une bonne* ACTION, *c'est prouver qu'on est homme*. (Bonnin.) *Les* ACTIONS *des hommes ne sont rien, leurs motifs sont tout*. (Custine.) *Aux yeux de Dieu, il n'y a pas une prière qui vaille une bonne* ACTION. (J. Sim.)

Une belle *action* offre au moins pour salaire,
A celui qui la fait, le plaisir de la faire.
BOURSAULT.

Une belle *action*
Vaut mieux que le plus bel ouvrage.
DORAT.

. Vous feriez bien
De prendre moins de soins des *actions* des autres,
Et de vous mettre un peu plus en peine des vôtres.
MOLIÈRE.

‖ Ce que l'on fait, par opposition à ce que l'on pense, à ce que l'on dit : *L'*ACTION *est le commencement du salut, elle a cet avantage sur la contemplation*. (St Bernard.) *Les* ACTIONS *sont plus sincères que les paroles*. (Mlle Scudéry.) *Si ses paroles sont impuissantes, ses* ACTIONS *sont efficaces*. (Volt.) *La femme la plus forte en paroles est souvent très-faible en* ACTIONS. (Balz.) ‖ Activité, par opposition à inaction : *Sa vieillesse, quoique pesante, n'était pas sans* ACTION. (Boss.) *Je demeurai le cœur et l'âme si remplis, qu'il n'y avait d'*ACTION *ni dans l'une ni dans l'autre*. (Mme de Staël.) ‖ Exécution, par opposit. à théorie, à discussion : *Pour opérer des révolutions il faut des hommes d'*ACTION. *Je suis pour la politique de discussion et d'*ACTION. (Proudh.) *Lorsque la force règne, la gloire n'appartient qu'aux vertus fortes et au talent de l'*ACTION. (Rémusat.) ‖ Mise en jeu des forces physiques ou morales de l'homme : *L'*ACTION *de boire, de marcher. L'*ACTION *de penser, de juger*.

— Fait de guerre, rencontre entre des troupes ennemies : *L'*ACTION *s'engagea à six heures du matin. Il faut voir son sang-froid, un jour d'*ACTION. *L'*ACTION *fut chaude sur notre droite. S'est-il trouvé dans une seule* ACTION *où il ne se soit attiré les yeux de toute l'armée?* (Mass.) *Il y a tel officier qui, à la rigueur, a fait son devoir, et qui, en plusieurs années de service, ne s'est pas trouvé à une seule* ACTION. (Ste-Beuve.) ‖ Se dit plus particulièrement d'une petite bataille : *L'*ACTION *de Blénau fut une affaire décisive*. (Acad.) ‖ *Action d'éclat*, Brillant fait d'armes individuel sur le champ de bataille.

— Contenance, maintien : *Vos paroles, le ton de votre voix, votre* ACTION, *ont je ne sais quel air de qualité qui enchante les gens*. (Mol.) ‖ Se dit plus partic. des mouvements et des gestes d'un orateur : *Il faut que l'orateur exprime par une* ACTION *vive et naturelle ce que ses paroles seules n'exprimeraient que d'une manière languissante*. (Fén.) *Trois choses font le grand orateur : la première, l'*ACTION; *la seconde, l'*ACTION; *la troisième, l'*ACTION. (Démosth.) ‖ Par ext. Animation, chaleur que l'on met à dire ou à faire quelque chose : *Mettre de l'*ACTION *dans tout ce qu'on dit, dans tout qu'on fait*. ‖ *Langage d'action*, Les gestes, les signes par lesquels on supplée à la parole : *La parole conventionnelle, qui s'adresse à l'intelligence, nous affecte bien moins vivement que le* LANGAGE D'ACTION, *qui parle au sentiment*. (Virey.)

— *Mettre en action*, Réaliser une abstraction, une théorie, une pensée, une intention : *J'ai toujours cru que le bon n'était que le beau* MIS EN ACTION. (J.-J. Rouss.) ‖ Par ellipse on dit souvent *en action*, pour *mis en action* : *C'est de la morale* EN ACTION. *La comédie est l'art d'enseigner la vertu et les bienséances* EN ACTIONS *et en dialogues*. (Volt.) *Séparez la croyance en Dieu de toute obligation envers lui, de tout hommage religieux, et vous n'aurez plus que l'athéisme* EN ACTION. (Frayss.) *Ce n'est plus seulement un grand luxe joint à un goût exquis, c'est de la poésie* EN ACTION. (E. Sue.) ‖ *Être en action*, Se donner du mouvement, ou fonctionner, en parlant des choses : *Cet homme* EST *toute la journée* EN ACTION. *Voilà un moulin qui* EST EN ACTION *toute l'année*. ‖ Par ellipse du v. *être* : *Quand je vois cette multitude confuse de gens qui vont et qui viennent, toujours occupés de leurs desseins et toujours* EN ACTION *pour y réussir et les conduire à bout...* (Bourdal.) ‖ *Action de grâces*, Témoignage de reconnaissance, remercîment : *Les airs retentissent de leurs bénédictions et de leurs* ACTIONS DE GRÂCES. (Mass.)

— Littér. Evénement principal qui fait le sujet d'un roman, d'un poëme, d'une pièce de théâtre, avec tous les développements dont il est susceptible : *L'*ACTION *d'un poëme doit finir au moment que l'intérêt cesse*. (Marmontel.) *Ne laissez jamais deux* ACTIONS *se coudoyer dans un même drame*. (Topffer.)

Que dès les premiers vers l'*action* préparée
Sans peine du sujet aplanisse l'entrée.
BOILEAU.

‖ Intérêt, mouvement, en parlant d'un drame, d'une tragédie : *On dit qu'il y a beaucoup d'*ACTION *dans une pièce de théâtre, quand la plupart des choses s'y passent en action et non en récit*. (Trév.)

Tout doit être *action* dans une tragédie.
VOLTAIRE.

— Gramm. Ce qu'exprime, ce que marque le verbe : *Dans une proposition active, l'*ACTION *exprimée par le verbe tombe sur un complément*.

— Jurispr. Recours, moyen légal, poursuite faite en justice pour obtenir, conserver ou recouvrer la jouissance d'un droit : *Intenter une* ACTION *en diffamation*.

— Comm. et financ. Titre représentatif de la part d'intérêt prise par un particulier dans une société soit anonyme, soit en commandite, soit civile : ACTION *au porteur*. ACTION *nominative*. ACTION *libérée. Société par* ACTIONS. *Les* ACTIONS *auront été transmises à des tiers que je ne connais pas*. (Chateaub.) *Les* ACTIONS *ont triplé de valeur et j'ai encaissé un million*. (Alex. Dum.) *S'il voulait me céder quelques* ACTIONS, *ce serait bien mon affaire*. (Scribe.) *Donnez-lui l'ordre d'employer tous vos fonds en* ACTIONS. (Balz.)

— Fig. et fam. *Les actions haussent ou montent, les actions baissent*, Se dit plaisamment de la tournure que prennent les affaires de quelqu'un, surtout quand il s'agit de questions d'intérêt ou de cœur : *Depuis qu'il a hérité, les* ACTIONS *haussent. Ne lui prêtez point d'argent, les* ACTIONS *baissent. Je ne sais si vos* ACTIONS *monteront à mesure que les miennes baisseront; je lui parle sans cesse de vous*. (Mme d'Epinay.)

— Peint. Se dit de la pose, des gestes et de l'expression avec lesquels, dans un tableau, une figure exprime son caractère, et traduit les pensées qui l'agitent : *Cette figure est sublime d'*ACTION.

— Mécan. Effort qu'exerce un corps ou une puissance sur un autre corps ou sur une autre puissance : *L'*ACTION *du levier sur une masse*. ‖ *Quantité d'action d'un corps en mouvement*, Produit de la masse de ce corps par sa vitesse.

— Manég. *Avoir de l'action*, Se dit d'un cheval qui a de l'ardeur, qui mâche continuellement son mors, qui jette beaucoup d'écume, et par là se tient la bouche toujours fraîche.

— Mar. **Action!** interj. Commandement qu'un instructeur fait à des canonniers, lorsqu'après l'explication des divers temps de leur exercice, il veut leur indiquer le moment où ils doivent commencer à agir.

— **Encycl.** Droit. Le mot *action* sert à désigner le droit que nous avons de réclamer en justice ce qui nous est dû et ce qui nous appartient, et le recours à l'autorité judiciaire par lequel nous exerçons ce droit. L'action est dite *personnelle* quand elle a pour but de réclamer l'exécution d'un contrat; *réelle*, quand elle poursuit la revendication d'une chose; *mixte*, quand elle est à la fois dirigée contre les biens et la personne du détenteur. Elle est *mobilière* ou *immobilière*, selon qu'elle a pour but d'obtenir un meuble ou un immeuble; *possessoire*, quand c'est la possession; *pétitoire*, quand c'est la propriété qui est réclamée; *hypothécaire*, si l'on demande un droit d'hypothèque, et *domaniale*, s'il s'agit de la propriété d'un domaine de l'Etat. Enfin, on distingue l'action *criminelle* ou *publique*, qui poursuit la punition d'un crime et qui appartient au ministère public, et l'action *civile*, qui poursuit la réparation d'un dommage privé.

A Rome, où le préteur s'occupait seulement du point de droit et renvoyait à un juge ou juré désigné par lui l'examen et la solution de la question de fait, le mot *action* s'appliquait d'une façon spéciale à la formule par laquelle avait lieu ce renvoi, et qui était une autorisation de poursuivre.

— Comm. En matière commerciale et industrielle, le mot *action* exprime la part d'intérêt qu'ont les membres de certaines sociétés dans le fonds et les bénéfices de ces sociétés. On donne également ce nom au titre représentatif de cette part d'intérêt. L'action est dite *nominative*, quand elle porte le nom de celui qui en a déposé le prix; dans ce cas, elle ne peut être transmise qu'au moyen d'un transfert et de l'inscription d'un nouveau propriétaire sur les registres; elle est *au porteur*, quand elle se négocie de la main à la main. On nomme action *industrielle*, action de *jouissance*, *coupon de fondation*, une action qui représente, non un apport fait en espèces, mais seulement une participation spéciale à la société comme fondateur, administrateur, etc. Les actions sont une invention moderne. Elles mobilisent la richesse nationale, donnent un grand essor à l'esprit d'entreprise, suscitent des opérations que les fortunes particulières ne pourraient ou n'oseraient tenter, permettent la participation des plus petits capitaux aux plus grandes affaires, et créent un mode d'association dont la puissance est, en quelque sorte, indéfinie.

— Littér. On appelle *action*, en littérature, le développement, suivant les règles de l'art, de l'événement qui fait le sujet d'un poëme ou d'une pièce de théâtre. L'action se compose de trois parties : l'*exposition*, le *nœud* et le *dénoûment*. L'action doit être une, simple, vraisemblable, complète :

Qu'en un lieu, qu'en un temps, un seul fait accompli,
Tienne jusqu'à la fin le théâtre rempli;

c'est ce qu'on appelle la loi des *trois unités* :

de lieu, de temps et d'action. On peut faire et l'on a fait bon marché des unités de lieu et de temps; mais l'unité d'action ne saurait être trop rigoureuse. — Dans l'art oratoire, l'*action* est le geste et le débit; les anciens y attachaient la plus grande importance, et l'on connait à ce sujet le mot de Démosthène.

— **Syn. Action, acte.** V. ACTE.

— **Syn. Action, bataille, combat.** La *bataille* a lieu entre deux armées : *On a vu dans ce siècle des* BATAILLES *de près de cent mille hommes, qui n'ont pas eu de grandes suites.* (Volt.) Le *combat* peut n'avoir lieu qu'entre deux ou plusieurs personnes : *Mille petits* COMBATS *suivirent la bataille de Moncontour.* (Volt.) Le mot d'*action* convient proprement quand on ne peut pas affirmer si l'affaire est générale ou partielle : *Le duc de Vendôme était d'une grande mollesse, mais, un jour d'*ACTION, *il réparait tout par sa présence d'esprit et par ses lumières.* (Volt.)

— **Syn. Actions (bonnes), œuvres (bonnes).** *Bonnes actions* est l'expression ordinaire : *Ce général croyait qu'il suffisait, pour commander, de louer les* BONNES ACTIONS, *sans châtier les mauvaises.* (Roll.) *Bonnes œuvres* est l'expression religieuse : *Le sceau de la piété, ce sont les* BONNES ŒUVRES *et la conversion du cœur.* (Boss.)

— **Épithètes.** Bonne, belle, louable, juste, généreuse, glorieuse, noble, vertueuse, magnifique, admirable, extraordinaire, d'éclat, hardie, étonnante, surprenante, inconcevable, incroyable, inouïe, audacieuse, téméraire, présomptueuse, imprudente, dangereuse, funeste, fatale, blâmable, coupable, criminelle, impie, sacrilége, méritoire, immortelle, grande, héroïque, bizarre, étrange, singulière, cruelle, affreuse, horrible, épouvantable, effroyable, détestable, condamnable, vile, honteuse, infâme.

ACTIONNABLE adj. (ak-si-o-na-ble — rad. *action*). Contre qui on peut intenter une action judiciaire; qui peut être actionné.

ACTIONNAIRE s. (ak-si-o-nè-re — rad. *action*). Propriétaire d'action dans une société anonyme ou en commandite : *Les* ACTIONNAIRES *de la Banque de France. L'assemblée générale des* ACTIONNAIRES. *L'*ACTIONNAIRE *est la bête de somme, la matière exploitable de la commandite.* (Proudh.) *Avec le reste de la somme, il se fait* ACTIONNAIRE *du journal le* National. (Balz.) *Encore deux cents abonnés, la* Revue *allait donner cinq pour cent de dividende à ses* ACTIONNAIRES. (Balz.) *Les* ACTIONNAIRES *sont individuellement tenus de remplir leurs obligations.* (Encycl. mod.)

Il se retire enfin trois fois millionnaire,
Tandis que l'hôpital s'ouvre à l'*actionnaire*...
PONSARD.

— Par ext. Celui qui participe aux profits d'une chose : *Louis XV était le plus fort* ACTIONNAIRE *du pacte de famine.* (Proudh.)

— *Actionnaire commanditaire*, Actionnaire qui ne fait que commanditer une entreprise, c'est-à-dire qui ne s'engage pas au delà de la somme qu'il fournit.

ACTIONNAIREMENT adv. (ak-si-o-nè-re-man — rad. *action*). Néol. Par actions industrielles, au moyen d'actions : *Propriétés possédées* ACTIONNAIREMENT. (Legoar.)

ACTIONNANT (ak-si-o-nan) part. prés. du v. Actionner.

ACTIONNÉ, ÉE (ak-si-o-né) part. pass. du v. Actionner. Poursuivi judiciairement : *Être* ACTIONNÉ *par ses créanciers. Être* ACTIONNÉ *en justice.* ‖ Empressé, affairé : *Cet enfant est trop* ACTIONNÉ *au jeu.*

— Physiq. Qui a reçu une impression : *Le mercure a développé une image de la dentelle sur la portion seulement qui avait été* ACTIONNÉE *par la lumière blanche.* (Claudet.)

ACTIONNEL, ELLE adj. (ak-si-o-nè-le — rad. *action*). Qui agit, qui crée : *L'être* ACTIONNEL *ou intérieur doit n'être soumis à aucune des conditions physiques par lesquelles l'homme extérieur, l'homme visible, est arrêté dans ses manifestations.* (Balz.)

ACTIONNER v. a. ou tr. (ak-si-o-né — rad. *action*). Intenter une action, poursuivre en justice : *S'il ne paye pas, il faudra l'*ACTIONNER. (Acad.) *Grandet répondit que le notaire et l'agent de change, dont les épouvantables faillites avaient causé la mort de son frère, pouvaient être devenus bons, et qu'il fallait les* ACTIONNER *afin d'en tirer quelque chose.* (Balz.)

— Par ext. Harceler, tourmenter quelqu'un, lui faire de vifs reproches : *Je l'ai relancé, je l'*AI ACTIONNÉ *vigoureusement.*

S'actionner, v. pr. Se donner du mouvement, agir avec vigueur : S'ACTIONNER *au travail. Cet enfant* S'ACTIONNE *trop au jeu.*

ACTIUM (ak-si-omm), ville et promontoire de la Grèce, dans l'Acarnanie. L'an 31 av. J.-C., Antoine et Octave s'y livrèrent une célèbre bataille navale.

ACTIUM (BATAILLE D'). Antoine et Octave, après leur victoire à Philippes, se partagèrent le monde; mais entre ces deux hommes dévorés d'une égale ambition, dont l'intérêt et le danger avaient seuls fait taire les mutuelles défiances, l'harmonie ne pouvait régner longtemps; chacun d'eux se disait que l'empire de l'univers ne saurait se partager, et que l'autre devait disparaître de la scène. Une lutte suprême était imminente; tous les esprits clairvoyants en présageaient la certitude et presque les résultats; car, tandis qu'Antoine, au milieu des fêtes et des spectacles, oubliait cette activité, mère du succès, qui lui avait autrefois valu l'estime et la confiance de César; tandis qu'il mettait sa renommée et ses lauriers sous les pieds d'une reine d'Egypte, le froid et astucieux Octave, marchant droit à son but, exploitait habilement à son profit ces blessures faites à l'orgueil du peuple romain, levait des légionnaires en Italie avec l'assentiment du sénat, équipait des vaisseaux, ne négligeait aucun des préparatifs qui pouvaient assurer le triomphe d'une entreprise où allait se jouer le sort du monde. Et comme si Antoine avait pris à tâche de fournir à un rival déjà trop redoutable des prétextes qui pussent servir de masque à sa propre ambition, il souleva une irritation générale à Rome en démembrant pour ainsi dire l'empire en faveur de Cléopâtre, qu'il proclama reine de Chypre, de Cilicie, de Célésyrie, d'Arabie et de Judée, en même temps qu'il gratifiait les deux fils qu'il avait eus d'elle du titre de *rois des rois*. Ce défi insensé à la juste susceptibilité de la république fut une des principales causes de sa perte; on cessa de le craindre dès qu'on connut l'ivresse scandaleuse dans laquelle il était plongé, et lorsqu'on ne vit plus en lui, au lieu d'un général romain, qu'un satrape ivre de plaisirs et de débauche. Octave, affectant plus de mépris que de courroux, ne déclara la guerre qu'à Cléopâtre, et parut regarder Antoine comme déjà dépouillé d'un pouvoir qu'il souillait en le mettant aux mains d'une reine. Cependant, il ne put tirer de l'Italie, épuisée par les guerres civiles, que quatre-vingt mille légionnaires, douze mille cavaliers et deux cent cinquante vaisseaux, seules forces avec lesquelles il pouvait balancer la fortune contre les cinq cents vaisseaux et les cent douze mille hommes, sans compter les troupes alliées, qu'allait lui opposer son rival. Mais plus actif qu'Antoine, il avait déjà traversé la mer Ionienne, que celui-ci était encore à Samos, endormi au sein des plaisirs. Il se réveilla enfin au bruit des armes, et vint, avec sa flotte, jeter l'ancre près du promontoire d'Actium, en Epire. Ses vaisseaux étaient du double plus nombreux que ceux d'Octave, et fastueusement armés; mais lourds, mal équipés, mal manœuvrés, et peu propres au combat. Octave commandait à moins de soldats, mais il comptait dans ses rangs plus de Romains; il avait une fois moins de vaisseaux, mais ils étaient plus légers et ses matelots plus habiles; de plus, il défendait la fierté romaine et l'honneur de la patrie, foulés aux pieds par Antoine et par une reine étrangère. Tous les généraux de ce dernier le conjuraient de ne point confier sa destinée à l'inconstance des vents et des flots; ils demandaient à livrer bataille sur terre, répondant alors de la victoire. Mais Antoine resta sourd à leurs supplications; Cléopâtre, qui était venue le rejoindre avec soixante-dix vaisseaux égyptiens, voulait combattre sur mer, afin de pouvoir exécuter plus facilement la fuite qu'elle méditait déjà si son amant était vaincu; il obéit. Les deux flottes se rangèrent près du promontoire d'Actium. Sur les deux rives, se trouvaient les armées de terre, tranquilles spectatrices d'un combat qui allait décider de leur sort. Un vent favorable s'étant élevé, les flottes s'approchèrent l'une contre l'autre, et restèrent quelque temps en présence, immobiles; elles semblaient hésiter à engager cette lutte sanglante qui devait fixer les destinées du monde. Antoine avait confié le commandement de son aile gauche à Cœlius, le centre à Marcus Octavius et à Marcus Intéius; lui-même il prit, avec Valérius Publicola, le commandement de l'aile droite. La flotte d'Octave était commandée par Agrippa. Octave vit d'abord avec surprise et inquiétude cette immobilité de son ennemi, dans un bras de mer semé d'écueils et de bas-fonds, qui lui enlevait l'avantage de la légèreté de ses vaisseaux et de l'adresse de ses équipages. Mais impatients de signaler leur courage, les généraux d'Antoine ébranlèrent la gauche et s'avancèrent vers la droite d'Octave, qui, voyant cette faute capitale, tâcha d'obtenir de leur imprudente audace un champ de bataille plus avantageux encore, et recula sa droite afin d'attirer l'ennemi plus au large et de l'éloigner des pointes du golfe. Ses bâtiments légers auraient alors l'espace nécessaire pour manœuvrer plus commodément, et assaillir les lourdes masses d'Antoine. Croyant voir l'ennemi fuir devant elle, cette flotte abandonna sa redoutable position; Octave alors fit signe à ses vaisseaux de virer de bord, et une mêlée terrible s'engagea : c'étaient des Romains qui disputaient à des Romains l'empire du monde. Un mouvement habile d'Agrippa força le centre d'Antoine à se dégarnir; malgré le désordre qui en résulta, l'action se soutenait avec opiniâtreté, la perte était égale dans les deux partis, l'ardeur paraissait la même, et la victoire semblait indécise, lorsqu'on vit tout à coup, à un signal donné par Cléopâtre, qu'effrayaient le bruit des armes et le carnage, les vaisseaux égyptiens déployer leurs voiles et fuir au milieu des combattants. Cette honteuse défection aurait dû ouvrir les yeux à Antoine; mais Cléopâtre parut avoir emporté son âme dans sa fuite. On eût dit que, ne faisant plus qu'un seul être avec elle, il était poussé par une force invincible à suivre tous ses mouvements. Trahissant sa gloire, oubliant l'empire, sa valeur, ses devoirs comme général, comme soldat et comme homme, abandonnant une foule de guerriers valeureux qui mouraient pour lui, il se jeta dans un faible esquif, et courut sur les traces de la beauté fatale qui avait commencé ses malheurs et qui consommait sa ruine, et à laquelle, pour dernier triomphe, il allait offrir le déshonneur du plus grand des lieutenants de César. Longtemps absorbé dans de lugubres réflexions, tenant sa tête baissée entre ses deux mains, morne et sombre, il ne reprit un peu de courage que pour défendre l'indigne objet de son amour contre ceux qui la poursuivaient. Il continua sa fuite jusqu'au promontoire de Ténare; c'est là qu'il apprit l'entière défaite de sa flotte. Même après le lâche abandon de leur général, les troupes navales repoussèrent pendant longtemps encore, avec un héroïque courage, les attaques furieuses des soldats d'Octave; mais las enfin de résister tout à la fois aux flots irrités, aux vents déchaînés et à des ennemis dignes de leur valeur, ils se rendirent après avoir perdu cinq mille hommes et trois cents vaisseaux (31 av. J.-C.). De son côté, l'armée de terre, qui avait adressé à Antoine de si vives instances pour qu'il lui confiât la défense de sa gloire et de sa fortune, ne pouvait croire à la fuite honteuse de celui qui l'avait menée tant de fois à la victoire. Ces braves soldats s'attendaient à chaque instant à voir Antoine reparaître à leur tête; pendant sept jours ils résistèrent généreusement à toutes les tentatives de défection dirigées contre leur fidélité; mais enfin livrés par Canidius, leur général, et par leurs principaux officiers, ils passèrent sous les drapeaux d'Octave, que cet heureux événement acheva de rendre le maître du monde.

ACTIVANT (ak-ti-van) part. prés. du v. Activer.

ACTIVANT, ANTE adj. (ak-ti-van, an-te — rad. *activer*). Qui active : *Le sel a pour la végétation des propriétés* ACTIVANTES.

ACTIVÉ, ÉE (ak-ti-vé) part pass. du v. Activer. Pressé, hâté, accéléré : *La végétation a été* ACTIVÉE *par les dernières pluies. Les préparatifs sont* ACTIVÉS. (Journ.) *L'œuvre du temps a été* ACTIVÉE *par les déprédations des barbares.* (Th. Gaut.) ‖ Stimulé, en parlant des animaux : ACTIVÉS *par le fouet à double mèche, les bœufs se mirent à piétiner circulairement, faisant jaillir sous leurs pieds fourchus le grain de l'épi.* (Th. Gaut.)

ACTIVEMENT adv. (ak-ti-ve-man — rad. *actif*). D'une manière active : *Il pensait toujours à la chimie, mais il ne voulait pas s'en occuper* ACTIVEMENT. (Balz.) *Malgré la douleur dont j'étais accablé, je poussai* ACTIVEMENT *les préparatifs de mon départ.* (G. Sand.) *Et puis cette chère petite me seconde si* ACTIVEMENT *en toutes choses, que j'en suis à la fois touchée et émerveillée.* (E. Sue.)

— Gramm. Dans un sens actif, en parlant des verbes neutres : *Dans cette fameuse phrase de Bossuet :* Dormez votre sommeil, grands de la terre, *le verbe neutre* dormir, *qui a pour complément direct* sommeil, *est employé* ACTIVEMENT.

— **Antonyme.** Neutralement.

ACTIVER v. a. ou tr. (ak-ti-vé — rad. *actif*). Donner de l'activité à, presser l'exécution d'une chose : ACTIVER *des travaux.* ACTIVER *le sang.* ACTIVER *la digestion.* ACTIVER *le feu. Il présente une comédie en cinq actes, elle est reçue, elle obtient un tour de faveur, les comédiens la répètent, et la direction* ACTIVE *les répétitions.* (Balz.) *Shakspeare* ACTIVE, *à travers les races et les peuples, la circulation de la pensée et le sentiment du beau.* (Ph. Chasles.)

S'activer, v. pr. Être activé : *N'est-il pas évident que la dissolution de toutes les vieilles croyances* S'ACTIVE *avec une rapidité effrayante?* (P. Leroux.)

ACTIVITÉ s. f. (ak-ti-vité — lat. *activitas*, même sens). Puissance d'agir; vivacité dans l'action, dans le travail, dans le sentiment : *L'*ACTIVITÉ *du feu. L'*ACTIVITÉ *d'un poison. L'*ACTIVITÉ *des esprits. L'âme a la conscience de son* ACTIVITÉ. *C'est Dieu qui renouvelle à chaque moment l'*ACTIVITÉ *de ce feu, et qui le fera subsister au delà des siècles.* (Bourdal.) *L'*ACTIVITÉ *fait plus de fortunes que la prudence.* (Vauven.) *L'*ACTIVITÉ *est aussi nécessaire au bonheur que l'agitation lui est contraire.* (Lévis.) *La capacité intellectuelle et l'*ACTIVITÉ *ont été souvent le seul capital primitif des négociants.* (J.-B. Say.) *La force est doublée par l'*ACTIVITÉ. (Boiste.) *Cette femme indolente et superbe de mollesse était en proie à une* ACTIVITÉ *dévorante.* (G. Sand.) *Cette étude théorique des hommes servira d'aliment à la dévorante* ACTIVITÉ *de son esprit.* (E. Sue.) *L'*ACTIVITÉ, *c'est la force en action.* (Géruzez.) *L'*ACTIVITÉ *d'un être se résume dans sa fécondité.* (Lacordaire.) *La vraie* ACTIVITÉ *est l'*ACTIVITÉ *volontaire et libre.* (V. Cousin.) *La paresse des mains fait souvent toute l'*ACTIVITÉ *de l'imagination.* (Mme C. Bachi.) *L'*ACTIVITÉ *passionnée constitue le drame; elle le remplit de crimes.* (Ph. Chasles.) *En général le* XVIIIe *siècle ne comprit pas assez la théorie de l'*ACTIVITÉ *spontanée.* (Renan.) ‖ Diligence avec laquelle une chose est faite : *On remarque une* ACTIVITÉ *prodigieuse dans les travaux du nouveau boulevard.* ‖ Peut s'empl. au pl. : *La prière a des* ACTIVITÉS *enchanteresses, elle est le dernier culte.* (Balz.)

— Phys. et astron. *Sphère d'activité*, Espace dans lequel un corps exerce son influence, et hors duquel il n'a plus d'action appréciable : *La* SPHÈRE D'ACTIVITÉ *d'un flambeau, d'un foyer, d'un aimant. La* SPHÈRE D'ACTIVITÉ *des étoiles nous est inconnue. La* SPHÈRE D'ACTIVITÉ *du soleil s'étend jusqu'aux planètes les plus reculées.*

— Fig. Étendue dans laquelle un homme exerce la puissance d'action, d'idées, d'intelligence, qui est en lui : *Sa* SPHÈRE D'ACTIVITÉ *est très-restreinte. Les âmes d'une certaine trempe ont une* SPHÈRE D'ACTIVITÉ *dans laquelle rien ne leur résiste.* (J.-J. Rouss.) *Les individus nous intéressent selon qu'ils entrent plus ou moins dans notre* SPHÈRE D'ACTIVITÉ. (Boiste.) *Le pouvoir du président d'une république ne s'exerce que dans la* SPHÈRE *d'une* ACTIVITÉ *restreinte.* (De Tocquev.)

— **En activité**, loc. adv. Se dit de celui qui exerce actuellement les fonctions de sa place, de son grade, principalement dans le service militaire : *Après six mois de congé, cet officier est rentré* EN ACTIVITÉ. ‖ Se dit aussi des choses qui sont en pleine exécution : *La moisson, la vendange est* EN *pleine* ACTIVITÉ.

— **Encycl.** Philos. Tous les êtres, sans distinction, bruts ou vivants, depuis le grain de poussière jusqu'à l'homme, sont doués d'*activité*. La matière est essentiellement active, et les divers modes de cette *activité* sont ce qu'on appelle des *forces*. Le dualisme de Descartes, étendue et pensée, supprimait en quelque sorte l'*activité* dans le monde moral et dans le monde physique; la monadologie de Leibnitz fit du mot *force, activité*, un synonyme de substance. L'*activité* spéciale des êtres organisés se distingue, sous le nom de *vie*, de l'*activité* générale de la matière; l'*activité* des êtres doués de raison se distingue, sous le nom d'*activité* morale, de l'*activité* vitale. « Sur cette dernière distinction reposent, dit l'*Encyclopédie nouvelle*, toute la morale, et non-seulement toute la morale, mais toute la législation, toute la police des Etats; elle est le fondement de toute pénalité. »

— Art milit. L'*activité de service* ou simplement l'*activité*, exprime la position de tout individu qui compte dans la force numérique d'une armée soit comme simple soldat, soit comme officier ou sous-officier exerçant l'emploi de son grade. En France, l'*activité* s'éteint par les congés absolus, par les congés de libération, par la réforme, par la retraite, par la démission, enfin par la désertion. Elle s'interrompt par les congés illimités, par la disponibilité et par la non-activité. La non-activité est la position de l'officier hors cadre et sans emploi. Elle ne peut exister que pour l'une des causes suivantes : licenciement de corps, suppression d'emploi, infirmités temporaires, retrait ou suspension d'emploi.

— **Syn. Activité, célérité, diligence, promptitude, rapidité, vélocité, vitesse.** *Vitesse* est un terme général employé surtout en physique : *Rœmer détermina la* VITESSE *des rayons solaires.* (Volt.) La *rapidité* est une grande vitesse, qui emporte, qui entraîne : *La* RAPIDITÉ *d'une pente, d'un torrent, des ondes d'un fleuve. L'éloquence de Mirabeau avait une* RAPIDITÉ *entraînante.* La *célérité* suppose une grande vitesse, mais sans idée de force et de violence, et s'applique proprement à un travail, à une tâche, etc. : *Les marmottes creusent la terre avec une merveilleuse* CÉLÉRITÉ. (Buff.) *Vélocité* est d'un usage plus rare, plus spécial, et s'emploie surtout en termes d'astronomie et de cosmogonie : *La* VÉLOCITÉ *d'une comète. Dans le système d'Epicure, on ne peut pas dire que certains atomes aient plus de* VÉLOCITÉ *que d'autres.* (Condill.) *Activité* exprime du zèle, de l'ardeur : *On remarquait dans le duc de Vendôme un mélange d'*ACTIVITÉ *et d'indolence.* (Volt.) *Promptitude* marque la soudaineté : *Honteuse de n'envoyer que cent mille livres au roi, elle les envoie du moins avec une incroyable* PROMPTITUDE. (Boss.) *Diligence* marque du soin : *Grappes de raisin échappées à la* DILIGENCE *du vendangeur.* (Mass.)

ACTODRÔME s. m. (ak-to-drô-me — du gr. *akté*, rivage; *dromos*, course). Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des échassiers.

ACTON n. pr. (ak-ton). Hortic. S'emploie dans la locution *greffe d'acton;* greffe par approche qui se pratique sur les branches des arbres résineux.

ACTON (Joseph), homme d'Etat, né à Besançon en 1737, m. en Sicile en 1808. Il servit successivement dans la marine de France, de Toscane et de Naples, et devint premier ministre dans ce pays, par la faveur de la reine Marie-Caroline (1785). Animé d'une haine implacable contre la France, qui, suivant lui, avait méconnu son mérite, il se fit l'instrument de l'Angleterre et de lord Hamilton, et entraîna sa patrie adoptive dans une suite d'hostilités funestes qui amenèrent enfin l'invasion de Championnet et la fondation de la république Parthénopéenne. Ecarté définitivement en 1803, il alla finir ses jours en Sicile, dans l'obscurité et le mépris.

ACTOR, nom porté par un grand nombre de personnages mythologiques : l'aïeul de Patrocle, qui régna en Aulide; — un fils de Neptune et d'Agamède; — un compagnon d'Hercule dans la guerre contre les Amazones; — guerrier du pays des Arunces, en Italie, et dont Turnus portait le javelot après l'avoir tué dans un combat; — guerrier tué par Clanis aux noces de Pirithoüs, dans le combat des Lapithes et des Centaures; — un fils d'Acaste, tué

à la chasse par Pélée. — Actor fut aussi le nom d'un des Argonautes.

ACTRICE s. f. V. ACTEUR.

Actrice chez elle (L'), opéra-comique en un acte, paroles de Marsollier, musique de Dalayrac, représenté à l'Opéra-Comique en 1799. L'auteur composa cette pièce pour Mme Saint-Aubin, actrice célèbre de ce temps. L'intrigue en est d'une fadeur extrême, et elle a eu le sort de la plupart des ouvrages dans lesquels on a fait jouer aux comédiens le double rôle d'acteur et de personnage. Nos auteurs modernes ont trop souvent exploité cette fausse situation, qui fait que le spectateur hésite et se demande si le héros est l'acteur ou si l'acteur est le héros.

ACTUAIRE s. m. (ak-tu-è-re — du lat. *actuarius*, léger, rapide). Antiq. Vaisseau découvert, manœuvré à l'aviron et à la voile, par opposit. aux navires marchands ou vaisseaux à voile. On employait les *actuaires* comme transports, dans tous les cas qui demandaient de la promptitude.

ACTUAIRE s. m. (ak-tu-è-re — du lat. *actuarius*, greffier, notaire). Ant. Scribe, chargé de recueillir les discours prononcés dans le sénat ou les assemblées publiques. ‖ Officier qui tenait les comptes du commissariat des vivres, recevait des fournisseurs les approvisionnements pour l'usage de l'armée, et les distribuait en rations aux troupes.

ACTUALISATION s. f. (ak-tu-a-li-za-si-on — rad. *actualiser*). Néol. Action d'actualiser.

ACTUALISÉ, ÉE (ak-tu-a-li-zé) part. pass. du v. Actualiser.

ACTUALISER v. a. ou tr. (ak-tu-a-li-zé — rad. *actuel*). Néol. Rendre actuel.

S'actualiser, v. pr. Devenir actuel.

ACTUALITÉ s. f. (ak-tu-a-li-té — rad. *actuel*). Néol. Etat de ce qui est actuel; qualité d'une chose qui offre un intérêt actuel : *C'est une question pleine d'*ACTUALITÉ. *Il est dans le caractère français de se passionner pour le météore du moment, pour les bâtons flottants de l'*ACTUALITÉ. (Balz.)

— Au pluriel, Choses actuelles, choses du moment : *Dans la dernière discussion de la Chambre des communes sur diverses* ACTUALITÉS *politiques, une interpellation a eu lieu au sujet de la situation de l'Italie.* (Journ.) *Le journalisme ne peut vivre que d'*ACTUALITÉS. (Raym.)

ACTUARIUS, médecin grec de la fin du XIIIe siècle. Il jouit en son temps d'une grande célébrité, et on lui attribue l'introduction en Europe des purgatifs doux. Ses ouvrages, compilés surtout dans Galien, ont été réunis en 1556, Paris.

ACTUEL, ELLE adj. (ak-tu-è-le — lat. *actualis*, même sens). Qui existe à l'état actif; réel : *Payement* ACTUEL; *service* ACTUEL. *L'âme peut, avec l'aide de Dieu, s'établir dans une résolution* ACTUELLE *et véritable de s'éloigner pour jamais du péché.* (Bourdal.) ‖ S'empl. subst. : *L'*ACTUEL, *c'est ce qui a cessé d'être simplement possible, pour exister en réalité et à l'état de fait.* (Franck.)

— Qui existe, qui est usité au moment où l'on parle : *La chambre* ACTUELLE. *Le régime* ACTUEL. *Le langage* ACTUEL. *Quoi de plus sot, dans nos mœurs* ACTUELLES, *que la présentation officielle du futur à la jeune fille?* (H. Beyle.) *Vous avez déjà très-indiscrètement causé le malheur* ACTUEL *de votre fils, en ne lui donnant pas de carrière.* (Balz.) *La littérature* ACTUELLE *peut être en partie le résultat de la révolution, sans en être l'expression.* (V. Hugo.) ‖ S'empl. substantiv. : *Celui qui veut s'en tenir au présent, à l'*ACTUEL, *ne comprendra pas l'*ACTUEL. (Michelet.)

— Se dit aussi des personnes : *Le ministre* ACTUEL. *Le préfet* ACTUEL. *Le propriétaire* ACTUEL *de Ferney a conservé la chambre de Voltaire, telle qu'elle était à sa mort.* (A. Karr.) *Elle est plus belle que la prima donna* ACTUELLE, *dont on fait tant de bruit.* (G. Sand.)

— Méd. *Cautère actuel*, Caustique qui agit physiquement, c'est-à-dire en vertu de la haute température dont il est doué, par opposition à *cautère potentiel*, caustique qui agit chimiquement.

— Philos. *Volonté actuelle*, Volonté en action, appliquée à un objet, par opposition à *volonté potentielle*, faculté générale de vouloir. ‖ *Intention actuelle*, Effective, par opposition à *intention virtuelle*, qui est seulement en principe, en puissance.

— Théol. *Grâce actuelle*, Grâce qui donne le pouvoir d'agir, par oppostion à *grâce habituelle* ou *sanctifiante*, qui est l'état même de justice. ‖ *Péché actuel*, Péché commis avec consentement, par opposition à *péché originel*, qui est contracté sans consentement et que chaque homme apporte en venant au monde.

— **Antonymes.** Passé, futur.

ACTUELLEMENT adv. (ak-tu-è-le-man — rad. *actuel*). Présentement, au moment où l'on parle : *Il est* ACTUELLEMENT *en Angleterre. Les animaux* ACTUELLEMENT *domestiques ont été primitivement sauvages. Apprenez-moi, me dit-il, qui sont les seigneurs qui ont* ACTUELLEMENT *le plus de part à la confiance du roi d'Espagne.* (Le Sage.) *La conscience est cette faculté par laquelle nous sommes sans cesse avertis de ce qui s'opère* ACTUELLEMENT *en nous.* (Royer-Collard.)

— Logiq. En acte, en réalité, par oppos. à *virtuellement*, qui signifie En puissance, en principe.

— **Syn. Actuellement, aujourd'hui, maintenant, à présent, présentement.** *A présent* marque un rapport à un temps antérieur : *Elle croit se porter mieux* À PRÉSENT. (Mme de Sév.) *Présentement* ne marque pas expressément de rapport avec le passé : *Il fait souvent des voyages à Paris, et je crois même qu'il y est* PRÉSENTEMENT. (Mme de La Fayette.) *Actuellement* marque quelque chose d'opposé à ce qui est idéal, hypothétique : *Nous nous disposons* ACTUELLEMENT *à régner un jour avec les saints dans le ciel.* (Bourdal.) *Maintenant* exprime une suite ou une continuité : *L'orage gronde* MAINTENANT *plus fort que jamais...* (Volt.) *Aujourd'hui* s'emploie surtout pour opposer une époque à une autre : *Les hommes, tout éclairés qu'ils sont* AUJOURD'HUI, *sont les esclaves de seize siècles d'ignorance qui les ont précédés.* (Volt.)

ACUANITES s. m. pl. (a-ku-a-ni-te). Hist. relig. Secte de manichéens, fondée par Acua, disciple de Manès.

ACUDIE s. f. (a-ku-dî). Entom. Insecte phosphorescent des Indes.

ACUITÉ s. f. (a-ku-i-té — du lat. *acutus*, aigu). Qualité de ce qui est aigu : *L'*ACUITÉ *d'une pointe, d'un clou.*

— Par anal. Se dit de l'intensité des sons : *Au delà de ces limites, la trop grande* ACUITÉ *des sons et leur extrême gravité ne permettent plus qu'ils soient perçus par des oreilles humaines.* (Dict. des arts.) *Les sons ont d'autant plus d'*ACUITÉ *qu'ils résultent d'un plus grand nombre de vibrations dans un temps donné.* (J.-J. Rouss.) ‖ Fig. en parlant des regards vifs et perçants : *D'Artagnan redoubla l'*ACUITÉ *de ce regard auquel nul secret ne résistait.* (Alex. Dum.)

— Absol. Finesse, pénétration d'esprit : *J'ai l'*ACUITÉ, *la persévérance; j'ai la conviction; je gouverne un peuple mystérieux qui a pris pour devise la devise de Dieu.* (Alex. Dum.)

— Méd. Intensité des maladies aiguës : *Le terme d'*ACUITÉ *ne doit pas s'entendre de la durée de la maladie prise dans son ensemble, mais de celle des éléments qui la constituent, et de leur intensité.* (Encycl. mod.)

— Par ext. Intensité des sensations : *L'*ACUITÉ *de la douleur. Déjà ses sensations intuitives avaient cette* ACUITÉ *qui doit appartenir aux perceptions intellectuelles des grands poëtes, et les faire souvent approcher de la folie.* (Balz.)

ACULÉ, ÉE adj. (a-ku-lé — du lat. *acus*, aiguille). Hist. nat. Qui porte un aiguillon. ‖ ACULÉES, s. f. pl. Entom. Section d'hyménoptères.

ACULÉIFORME adj. (a-ku-lé-i-for-me — du lat. *acus*, aiguille, et *forme*). Bot. Se dit des organes qui ressemblent à des aiguilles.

— Zool. Se dit des écailles de poissons qui ont la forme de pointes recourbées.

ACUMINÉ, ÉE adj. (a-ku-mi-né — du lat. *acuminatus*, pointu). Bot. Se dit d'une feuille, d'un pétale, ou de tout autre organe foliacé, qui se termine brusquement en pointe à son sommet : *Le noisetier a des feuilles* ACUMINÉES.

— Entom. Se dit des ailes des insectes lorsqu'elles se terminent en pointe aiguë et prolongée. ‖ On dit aussi ACUMINEUX.

ACUMINEUX, EUSE adj. (a-ku-mi-neu, eu-ze). V. ACUMINÉ.

ACUMINIFÈRE adj. (a-ku-mi-ni-fè-re — du lat. *acumen*, pointe; *fero*, je porte). Zool. Qui porte des tubercules un peu pointus.

ACUMINIFOLIÉ, ÉE adj. (a-ku-mi-ni-fo-li-é — du lat. *acumen*, pointe; *folium*, feuille). Bot. Se dit d'une plante à feuilles acuminées.

ACUNHA (Carillo D'), archevêque de Tolède, ministre de Henri IV de Castille. Soulevé ensuite contre lui, contribua à placer sur le trône Isabelle, sœur de Henri, et se révolta également contre elle. Mort en 1482.

ACUNHA (Ant. Osorio D'), évêque de Zamora, un des chefs des *communeros* sous Charles-Quint. Il combattit à la tête d'un régiment de prêtres qu'il avait formé, et fut décapité après la défaite des communes insurgées (1521).

ACUNHA (Tristan D'), navigateur portugais, fut envoyé en 1506 avec d'Albuquerque au secours de Fr. d'Alméida vice-roi des Indes, et découvrit le groupe d'îles qui porte son nom. V. TRISTAN.

ACUNHA (Nuno D'), fils du précédent et vice-roi des Indes (1528-39), affermit par ses victoires la puissance portugaise, et n'en subit pas moins une disgrâce aussi éclatante qu'injuste.

ACUNHA (Rodrigue D'), archevêque de Lisbonne, un des chefs de la révolution de 1640. Il arracha le Portugal à la domination espagnole et donna le trône à la maison de Bragance.

ACUPALPE s. m. (a-ku-pal-pe — du lat. *acus*, aiguille; *palpo*, je touche). Entom. Genre de coléoptères ordinairement de couleur brune, rarement noirâtre. On les trouve dans les endroits humides.

ACUPONCTURALE ou **ACUPUNCTURALE** adj. (a-ku-ponk-tu-ral — rad. *acuponcture*). Chir. Se dit des aiguilles dont on se sert pour faire l'acuponcture.

ACUPONCTURE ou **ACUPUNCTURE** s. f. (a-ku-ponk-tu-re — du lat. *acus*, aiguille; *punctura*, piqûre). Chir. Opération qui consiste à introduire une ou plusieurs aiguilles dans la partie du corps qui est le siége de la douleur : *Les Chinois, les Japonais et les Indiens pratiquent depuis des siècles l'*ACUPONCTURE; *c'est leur remède universel.* (Bouillet.) ‖ Les dictionnaires de médecine et la plupart des auteurs écrivent ACUPUNCTURE : *En médecine, lorsqu'une inflammation se déclare sur un point capital de l'organisation, on opère une petite contre-révolution sur un autre point, par des moxas, des scarifications, des* ACUPUNCTURES. (Balz.) *As-tu adopté quelque innovation, quelque système? Pourquoi n'entreprendrais-tu pas l'*ACUPUNCTURE? (Scribe.)

— **Encycl.** Cette opération, inconnue aux Grecs, aux Latins et aux Arabes, est pratiquée depuis la plus haute antiquité en Chine et au Japon, où elle constitue l'une des principales ressources de la médecine contre un grand nombre de cas très-divers et très-vaguement déterminés, qui paraissent appartenir, en général, au cadre des affections nerveuses et rhumatismales. On s'y sert d'aiguilles très-fines qu'on introduit à travers la peau et au delà, soit en les poussant directement, soit en les tournant entre les doigts, soit en les frappant avec le doigt ou avec un très-petit maillet. Ces aiguilles sont quelquefois d'or ou d'argent, mais le plus souvent d'acier recuit. Ten-Rhynn, chirurgien hollandais, fit connaître cette méthode dans un mémoire qu'il publia à Londres en 1683. Elle était presque tombée en oubli lorsque, sur la fin du siècle dernier, Vicq-d'Azyr rappela l'attention sur elle. Enfin dans les années 1824, 1825, 1826, l'acuponcture fut pratiquée et vantée par d'habiles expérimentateurs, notamment par J. Cloquet. Aujourd'hui elle est à peu près complétement abandonnée. — Aux effets produits par l'acuponcture on a imaginé de joindre ceux de l'électricité, et cette opération a reçu le nom d'*électro-poncture*.

ACUPONCTURÉ, ÉE ou **ACUPUNCTURÉ** (a-ku-ponk-tu-ré) part. pass. du v. Acuponcturer.

ACUPONCTURER ou **ACUPUNCTURER** v. a. ou tr. (a-ku-ponk-tu-ré — rad. *acuponcture*). Chirurg. Pratiquer l'acuponcture.

ACUPONCTUREUR ou **ACUPUNCTUREUR** s. m. (a-ku-ponk-tu-reur — rad. *acuponcture*). Celui qui pratique l'acuponcture. ‖ Rem. On n'est pas bien fixé sur ce mot. On dit aussi ACUPONCTEUR et même ACUPONCTURATEUR, mais le procédé lui-même étant aujourd'hui tombé en désuétude, ces différences n'offrent plus d'intérêt.

ACUSILAÜS, un des plus anciens historiens grecs, né à Argos avant les guerres médiques. Il avait écrit sur les généalogies des principales maisons de la Grèce. Il ne reste de lui que quelques fragments dans les *Fragments des historiens grecs.* (Didot.)

ACUT s. m. (a-ku — du lat. *acutus*, aigu, pointu). Extrémité d'une forêt. ‖ Typogr. Caractère marqué d'un accent aigu. Vieux.

ACUTANGLE adj. (a-ku-tan-gle — du lat. *acutus*, aigu; *angulus*, angle). Géom. Se dit d'un triangle dont les trois angles sont aigus.

— Minér. Se dit d'un prisme hexaèdre dont les angles solides sont interceptés par des facettes triangulaires très-aiguës : *Chaux carbonatée* ACUTANGLE.

— **Antonyme.** Obtusangle.

ACUTANGULAIRE adj. (a-ku-tan-gu-lè-re — rad. *acutangle*). Géom. Qui fait un angle aigu : *Section* ACUTANGULAIRE *d'un cône.*

ACUTANGULÉ, ÉE adj. (a-ku-tan-gu-lé — rad. *acutangle*). Géom. Qui a des angles aigus.

— Bot. Se dit des tiges qui ont des angles aigus et saillants.

ACUTESSE s. f. (a-ku-tè-se — du lat. *acutus*, pointu). Etat de ce qui est aigu, pointu : *L'*ACUTESSE *d'un clou.*

— Fig. : *La pétulance chevaleresque, la fougue de mœurs et l'*ACUTESSE *de mots de l'Italien Mercutio.* (Ch. Nod.) *La lente action du sirocco de l'atmosphère provinciale détend les plus fiers courages, relâche les fibres, et désarme les passions de leur* ACUTESSE. (Balz.) *Son regard perdit sa gaieté, et prit l'*ACUTESSE *que le soupçon donne aux yeux de tout le monde.* (Balz.)

ACUTICAUDE adj. (a-ku-ti-kô-de — du lat. *acutus*, pointu; *cauda*, queue). Zool. Se dit de certains animaux qui ont la queue pointue.

ACUTICORNE adj. (a-ku-ti-kor-ne — du lat. *acutus*, aigu; *cornu*, corne). Zool. Se dit des animaux qui ont les cornes ou les antennes terminées en pointe.

ACUTIFLORE adj. (a-ku-ti-flo-re — du lat. *acutus*, aiguille; *flos*, *floris*, fleur). Bot. Se dit d'une plante qui a des fleurs dans lesquelles les segments de la corolle et du calice se terminent en pointe aiguë.

ACUTIFOLIÉ, ÉE adj. (a-ku-ti-fo-li-é — du lat. *acutus*, aigu; *folium*, feuille). Bot. Se dit d'une plante dont les feuilles sont acuminées.

ACUTILOBÉ, ÉE adj. (a-ku-ti-lo-bé — du lat. *acutus*, pointu, et du gr. *lobos*, lobe). Bot. Se dit d'une plante dont les lobes des feuilles sont aigus.

ACUTIPENNE adj. (a-ku-ti-pè-ne — du lat. *acutus*, pointu; *penna*, plume). Ornith. Qui a les pennes ou plumes de la queue terminées en pointe.

ACUTIROSTRÉ, ÉE adj. (a-ku-ti-ross-tré — du lat. *acutus*, pointu; *rostrum*, bec). Zool. Dont la tête se prolonge en bec aigu. On dit aussi ACUTIROSTRE.

ACUTO-ÉPINEUX, EUSE adj. (a-ku-to-é-pi-neu, eu-ze — du lat. *acutus*, pointu, et *épineux*). Zool. Se dit des chenilles dont le corps présente plusieurs rangées d'épines aiguës.

ACYANOBLEPSIE s. f. (a-si-a-no-blè-psî — du gr. *a* priv.; *kuanos*, bleu, et *blepsis*, vue). Méd. Infirmité de la vue caractérisée par l'impuissance de distinguer la couleur bleue.

ACYCLIE s. f. (a-si-klî — du gr. *a* priv.; *kuklos*, cercle). Pathol. Suspension générale du mouvement des fluides dans l'économie.

ACYÉSIE s. f. (a-si-é-zî — du gr. *a* priv.; *kuein*, concevoir). Méd. Stérilité, impuissance. Quelques-uns disent ACYSIE.

ACYROLOGIE s. f. (a-si-ro-lo-jî — du gr. *akuros*, impropre; *logos*, discours). Impropriété de mots, de termes : *Cette innovation aurait sans doute un autre avantage, celui d'extirper de ce même ouvrage les* ACYROLOGIES *ou impropriétés de termes, admises par des académiciens qui n'ont pas su les reconnaître, habitués qu'ils étaient à s'en servir eux-mêmes.* (Legoar.)

ACYROLOGIQUE adj. (a-si-ro-lo-ji-ke — rad. *acyrologie*). Qui concerne l'acyrologie.

ACYSTIE s. f. (a-si-stî — du gr. *a* priv.; *kustis*, vessie). Térat. Monstruosité produite par l'absence de la vessie urinaire.

ACYSTINERVIE s. f. (a-si-sti-nèr-vî — du gr. *a* priv.; *kustis*, vessie, et *neuron*, nerf). Méd. Paralysie de la vessie.

AD prép. lat. signifiant *à*, *vers*, *pour*, etc. Elle entre dans la composition de plusieurs locutions latines usitées en français, telles que *ad hominem*, *ad honores*, *ad rem*, etc. On les trouvera à leur ordre alphabétique.

— Gramm. Parmi les mots qui commencent par *ad*, les seuls où la consonne *d* se redouble sont : *additif*, *addition*, *additionnel*, *additionner*, *adducteur*, *adductif*, *adduction*, et quelques autres peu connus, ainsi que certains noms propres. La consonne *d* ne se redouble dans aucun autre mot.

AD s. m. Nom d'une ancienne tribu arabe dont parle souvent le Coran, et que Dieu extermina à cause de son idolâtrie.

ADACA s. f. (a-da-ka). Bot. Plante du Malabar que l'on emploie en médecine contre la colique et les hémorroïdes.

ADACTION s. f. (a-dak-si-on — lat. *adactio*, même sens). Action de contraindre; assujettissement rigoureux, forcé.

ADACTYLE adj. (a-dak-ti-le — du gr. *a* priv.; *daktulos*, doigt). Zool. Qui n'a pas de doigts. ‖ S'applique aussi aux crustacés dont les pattes antérieures sont dépourvues de pinces.

ADAD, roi de Syrie, que ses sujets honorèrent comme un dieu après sa mort. On croit que c'est le Dagon des Philistins.

ADAGE s. m. (a-da-je — du lat. *adagium*; formé de *ad agendum*, pour agir; qui doit être fait). Maxime, sentence, dire populaire : *J'en suis encore à cet* ADAGE *que Dieu est dans tout et que la nature est son temple.* (G. Sand.) *S'il est vrai, d'après un* ADAGE, *qu'on puisse juger une femme en voyant la porte de sa maison, les appartements doivent traduire son esprit avec encore plus de fidélité.* (Balz.) *Un* ADAGE *disait autrefois : Braconnier comme un garde.* (Toussenel.) *De la royauté elle-même est vrai l'*ADAGE : « *Tant vaut l'homme, tant vaut la terre.* » (Ch. de Rémus.)

Cœurs dignes de sentir le prix de l'amitié,
Retenez cet ancien *adage* :
Le tout ne vaut pas la moitié.
FLORIAN.

‖ S'emploie souvent avec une intention de dénigrement : *Par bonheur, les* ADAGES *de ces philosophes, qui arrangent l'avenir comme le présent, ne dérangent point le plan de la Providence.* (La Harpe.) *De là est venu ce bel* ADAGE *de morale, si rebattu par la tourbe philosophique, que les hommes sont partout les mêmes, qu'ayant partout les mêmes passions et les mêmes vices, il est assez inutile de chercher à caractériser les différents peuples.* (J.-J. Rouss.)

— *Ne parler que par adages*, Affecter un ton sentencieux.

— Bibliogr. *Adages d'Erasme*, Recueil de plus de quatre mille proverbes grecs et latins tirés par Erasme des poëtes et des prosateurs de l'antiquité.

— **Syn. Adage, aphorisme, apophthegme, axiome, maxime, proverbe, sentence.** L'*apophthegme* est une parole mémorable d'un ancien, ou imitée des anciens : *Les* APOPHTHEGMES *des sept sages de la Grèce.* L'*aphorisme* est une courte décision ou prescription d'un traité scientifique, surtout d'un traité de médecine : *Les* APHORISMES *d'Hippocrate.* L'*axiome* est une vérité générale qui fait autorité, un principe évident par lui-même. La *maxime* est une pensée importante au point de vue pratique. La *sentence* est une *maxime* considérée au point de vue littéraire ou oratoire. Les *proverbes* sont des *maximes* communes qui se trouvent dans la bouche de tout le monde. *Adage* se dit ordinairement d'un *proverbe* ancien.

ADAGIAIRE adj. (a-da-ji-è-re — rad. *adage*).

Sentencieux : *Homme* ADAGIAIRE. *Expression* ADAGIAIRE. ‖ Vieux mot qui a été aussi employé substantiv. pour désigner un homme plaisant, facétieux : *Un* ADAGIAIRE.

ADAGIATI s. m. pl. (a-da-djia-ti — de l'ital. *adagiato*, qui prend, qui cherche, qui aime ses aises). Hist. litt. Nom que se donnaient les académiciens de Rimini.

ADAGIO adv. (a-da-jio). Mot italien signifiant *à l'aise, posément, lentement*, et qui se place au commencement ou dans le cours d'un morceau de musique pour marquer un mouvement lent de sa nature : *Ce morceau doit être joué* ADAGIO. (Acad.)

— s. m. L'air, le morceau de musique lui-même : *Un bel* ADAGIO. *M. le duc de Richelieu dit que vous avez joué supérieurement, mais il trouve aussi que vous avez un peu trop mis d'*ADAGIOS. (Volt.) *La monotonie est le défaut ordinaire des* ADAGIOS. (Millin.) *Dans la symphonie, Beethoven a remporté la palme par ses sublimes* ADAGIOS. (A. Elwart.)

— Fig. : *L'automne est un andante mélancolique qui prépare admirablement le solennel* ADAGIO *de l'hiver*. (G. Sand.)

— **Antonymes.** Allegro, presto.

ADALBÉRON, archevêque de Reims, chancelier sous Lothaire et Louis V, donna une impulsion puissante aux écoles de son diocèse, et sacra Hugues Capet en 987.

ADALBÉRON, évêque de Laon en 977, contribua à la révolution qui donna la couronne à Hugues Capet, en livrant à ce prince son compétiteur Charles de Lorraine. On a de lui un poëme satirique (inséré dans le 10e vol. des *Historiens de France*) où l'on trouve de curieux détails sur les affaires du temps.

ADALBERT (saint — en langue germanique, *homme noble*), évêque de Prague, apôtre des Prussiens, né vers 940, en Bohême, prêcha l'évangile aux Hongrois, et fut martyrisé en Prusse (997). Il est honoré le 23 avril.

ADALGISE, fils de Didier, roi des Lombards, mort en 788, avait épousé une sœur de Charlemagne, fut vaincu par ce prince, contre lequel il soutint un siége dans Vérone.

ADALHARD, abbé de Corbie, était neveu de Pépin le Bref et cousin de Charlemagne, qui le nomma son délégué au concile de Rome, en 809. Il avait composé cinquante-deux sermons, dans lesquels il prêchait ouvertement que nobles et vilains devaient une égale obéissance aux lois. Cette hardiesse le fit exiler par Louis le Débonnaire dans l'île de Héro (Noirmoutier) ; mais sept ans après il fut rappelé à la cour. Il ne nous reste que des fragments de ses écrits.

ADALIA, l'*Attalia* des Romains, aujourd'hui SATALIEH. V. ce dernier mot.

ADALIAH s. m. (a-da-li-a) Hist. mahom. Sectateur d'Ali. V. ADALITE.

ADALIDE s. m. (a-da-li-de). Officier de justice militaire en Espagne.

ADALINGUE s. m. (a-da-lain-gue). Mot d'origine saxonne, qui signifie *noble*, et qui s'appliquait particulièrement aux fils des barons. ‖ Chez les Anglo-Saxons, il désignait l'héritier présomptif de la couronne.

ADALITE adj. et s. (a-da-lite — mot arabe qui signif. *partisan du bon droit*). Hist. mahom. Nom des sectateurs d'Ali.

ADALSEINDE (sainte — mot qui, en langue scandinave, signifie *jeune fille noble*). Vierge qui vivait au VIIIe siècle. Elle est honorée dans les Pays-Bas le 24 décembre.

ADALY s. m. (a-da-li — du gr. *adalês*, qui n'est pas nuisible). Bot. Plante de la famille des verbénacées : *Les Indiens regardent le suc de l'*ADALY *mélangé à une petite quantité de poivre en poudre comme un antidote très-efficace contre les morsures du serpent à sonnettes.* (Encycl.) ‖ On écrit aussi ADALI.

ADAM. Suivant les Ecritures, le premier homme. Dieu le forma à son image et du limon de la terre (*adam* signifie, dit-on, *terre rouge*). C'est par lui qu'il couronna l'œuvre de la création, après avoir tout préparé dans la nature pour y recevoir celui qui en devait être le roi. Il lui associa ensuite une compagne formée de sa chair, et le plaça dans le paradis terrestre, en lui défendant de toucher aux fruits du seul arbre de la connaissance du bien et du mal. Séduit par Eve, Adam désobéit à Dieu, qui le punit en le condamnant lui et sa postérité au travail et à la mort. Mais en étendant aux races futures la solidarité du péché originel, Dieu leur promit un rédempteur. Déchu de l'état d'innocence, chassé du paradis terrestre, condamné aux misères de la vie et aux angoisses de la mort, le père des races humaines erra sur la terre et mourut à l'âge de 930 ans, après avoir eu, entre autres enfants, Caïn et Abel, puis Seth et plusieurs filles.

— Le mot *Adam* entre dans plusieurs locutions proverbiales : *Il se croit sorti de la côte d'Adam*, Il se croit d'une très-haute origine. ‖ *Je ne le connais ni d'Eve ni d'Adam*, Je ne le connais pas du tout. ‖ *Se servir de la fourchette du père Adam*, Manger en se servant des doigts comme fourchette : *En Orient, à ses repas, on ne se sert que de la* FOURCHETTE DU PÈRE ADAM. (Th. Gaut.) ‖ *Le vieil Adam*, dans le langage de l'Ecriture, L'homme en état de péché ; *le nouvel Adam*, L'homme en état de grâce, régénéré par le baptême ou par le sacrement de la pénitence.

— Par compar. Se dit d'une chose dont sont issues toutes les autres choses de même espèce : *Le premier pied d'acacia ou plutôt de robinier qui parvint en Europe fut planté à Bruxelles dans le jardin de l'archiduc. Cet* ADAM *des robiniers est originaire de l'Amérique septentrionale.* (Bory-St-Vinc.)

— Hortic. Variété de pomme tardive donnant un cidre fort, coloré et durable. ‖ C'est aussi le nom d'une variété de rose blanche, obtenue par un horticulteur de Reims.

Adam (LÉGENDE D'). Ce drame rimé, le plus ancien monument connu de notre littérature dramatique, du moins en langue française, date du XIIe siècle, et fut l'œuvre d'un poëte ignoré, sans doute un moine. Il nous montre admirablement ce qu'était notre théâtre à son origine : un simple enseignement religieux, accessible à tous les esprits. De plus, par une bonne fortune, on a retrouvé jointes au manuscrit des indications scéniques écrites en latin, et du plus haut intérêt pour l'histoire dramatique. La représentation du drame d'*Adam* avait lieu sur les places publiques, en plein air. Le sujet est le bonheur primitif et la chute de l'homme ; Adam est le héros de la pièce. On assiste dès le début à la joie et à la pure félicité de nos premiers parents dans le paradis terrestre ; vient ensuite Satan, dont la ruse et l'habileté échouent devant la fermeté d'Adam. Repoussé d'un côté, le mauvais se tourne vers la femme, et, pour la séduire, se fait doucereux et flatteur : « Elle a, dit-il, bien plus d'esprit et de raison que son mari, qui est un fou ; puis, elle est si belle qu'il lui siérait parfaitement d'être reine ; et qu'y a-t-il à faire pour cela ? rien que mordre dans un fruit délicieux. » Le démon s'éloigne ensuite et la laisse, à demi convaincue, seule avec son mari. Celui-ci blâme sa compagne de s'être entretenue avec l'esprit du mal ; mais Eve le raille doucement, cueille un fruit, le lui montre, l'entame et le lui fait goûter. A peine Adam a-t-il cédé à la tentation, que sa faute lui apparaît ; il se couvre de feuillage et se cache pour éviter la vue de Dieu ; mais le Seigneur irrité l'appelle ainsi que sa coupable épouse, les maudit et les chasse tous deux du paradis, se réservant toutefois la miséricorde.

Nous assistons ensuite à la nouvelle condition des époux, travaillant la terre à la sueur de leur front, au milieu des ronces et des épines que font croître dans leurs champs les démons impitoyables, qui finissent par les entraîner eux-mêmes dans l'enfer. La deuxième partie offre l'histoire de Caïn et d'Abel, divisée en deux épisodes : le sacrifice et le meurtre ; après quoi les diables entraînent les deux frères dans l'enfer, Caïn à grands coups de bâton, Abel avec les plus grands égards. Le troisième acte est une sorte d'épilogue dans lequel les prophètes viennent chacun à leur tour prononcer une prophétie, et s'en vont ensuite en compagnie des démons ; les principaux de ces personnages sont : Abraham, Moïse, portant les Tables de la loi ; Aaron, habillé en évêque ; David et Salomon, en rois ; Balaam, monté sur son ânesse ; Daniel, Habacuc, Isaïe, et enfin Nabuchodonosor, qui vient raconter l'histoire des trois jeunes Hébreux jetés au feu par son ordre et miraculeusement sauvés. Ce drame, exhumé d'un manuscrit de la bibliothèque de Tours, et publié en 1854 par M. Luzarches, ne semble pas s'être perpétué dans notre littérature ; mais s'il n'a pas eu son existence particulière, il s'est enchâssé dans les représentations des mystères et de la passion, auxquelles il a toujours depuis servi de prologue, se pliant avec ces grossières ébauches aux modifications de la langue. On remarque que, dans ces différents mystères, Eve est toujours fort maltraitée par les légendaires.

ADAM DE BRÊME, chroniqueur allemand du XIe siècle, chanoine à Brême en 1067, connu par une *Histoire ecclésiastique des Eglises de Hambourg et de Brême* (de 788 à 1072), précieuse pour l'abondance des renseignements sur la propagation du christianisme dans le nord de l'Europe. La première édition est de Copenhague (1579).

ADAM, abbé de Perseigne (vers 1180), prêcha en France la quatrième croisade. Il a laissé vingt-huit lettres intéressantes pour l'étude des mœurs du temps. Elles ont été publiées par Baluze et dom Martène. Il a prononcé, en outre, un grand nombre de sermons ; quelques-uns, relatifs à la Vierge, ont été imprimés sous le titre de : *Adæ abbatis Perseniæ... sermones* (Rome, 1662, in-8°).

ADAM DE LA HALLE, trouvère d'Arras. V. LA HALLE (Adam de).

ADAM D'ORLETON, prélat anglais, né à Herefort vers 1285, mort en 1375. Il fut successivement évêque de sa ville natale, puis de Worchester, et enfin de Winchester. D'un esprit intrigant et factieux, il prit une part active aux troubles qui agitèrent le règne du faible Edouard II et mourut aveugle et peu regretté. Les historiens rapportent à son sujet une anecdote qui offre un trait caractéristique de l'esprit du temps et rappelle le fameux oracle de la sibylle à Pyrrhus. Consulté par les conspirateurs qui servaient les vues ambitieuses et cruelles d'Isabelle, femme d'Edouard, pour savoir s'il convenait de tuer ce malheureux prince, le prélat répondit par cette phrase amphibologique : *Edwardum occidere nolite timere bonum est*, qui, suivant les repos que l'on observe dans l'énonciation de ces mots, présente cette double signification. « Ne tuez pas Edouard, il est bon de craindre ; » ou : « Ne craignez pas de tuer Edouard, c'est une bonne action. »

ADAM (Jean), jésuite, né à Limoges en 1608, mort en 1684. Il prêcha à la cour sous la régence d'Anne d'Autriche, et n'obtint que peu de succès, ce qui fit dire à un courtisan que « le Père Adam n'était pas le premier homme du monde. »

ADAM (Jacques), né à Vendôme en 1663. Il fut associé aux travaux de l'abbé Fleury, lui succéda à l'Académie, et devint le précepteur du fils du prince de Conti. Il a laissé une traduction d'Athénée qui n'a pas été inutile aux traducteurs qui sont venus après lui.

ADAM (Lambert-Sigisbert), statuaire, né à Nancy en 1700, mort en 1759. Ses principales productions sont *la Seine et la Marne* (pour la cascade de Saint-Cloud) ; *Neptune calmant les flots ; Neptune et Amphitrite* (à Versailles). Cet artiste distingué sacrifia cependant au goût du temps en cherchant à exprimer avec la statuaire des effets que la peinture seule peut rendre.

Son frère et son émule, *Nicolas-Sébastien* (1705-1778), est connu par son *Prométhée*, et surtout par son *Mausolée* de la reine de Pologne, épouse de Stanislas (église du Bon-Secours, près de Nancy).

ADAM (Robert), architecte écossais, né en 1728 près d'Edimbourg, mort en 1792. Il a élevé à Edimbourg, à Glasgow et à Londres, un grand nombre de constructions. Sa *Description des ruines du palais de Dioclétien, à Spalatro* (Dalmatie), est très-estimée, et elle est précédée d'une introduction savante sur l'architecture romaine.

ADAM (Alexandre), savant écossais, né en 1741, mort en 1809 ; auteur d'une excellente *Grammaire latine*, d'un *Abrégé des antiquités romaines* (trad. en fr. 1818), et d'une petite *Biographie classique*.

ADAM (Edouard-Jean), chimiste manufacturier, né à Rouen en 1768, mort en 1807. Il est connu par une découverte pour la distillation des vins. Il mourut ruiné à la suite des nombreux procès qu'il eut à soutenir contre ses contrefacteurs.

ADAM (Jean-Louis), pianiste compositeur, né dans le Bas-Rhin vers 1760, mort à Paris en 1848, apprit la musique sans maître, vint à Paris où il se fit connaître avantageusement par de charmantes compositions, et fut nommé en 1797 professeur au Conservatoire de musique. Il a formé une foule d'excellents élèves. Parmi ses ouvrages, qui obtinrent un légitime succès, on cite : *Méthode ou principe général du doigté ; Méthode de piano ;* des quatuors d'Haydn et de Pleyel arrangés pour le piano, etc. Il est le père d'Adolphe Adam, le populaire auteur du *Chalet* et du *Postillon de Longjumeau*.

ADAM (Adolphe-Charles), fils du précédent, un de nos plus féconds et de nos plus charmants compositeurs de musique dramatique, né à Paris en 1803, mort en 1856. Il apprit la composition sous Boïeldieu, vécut longtemps dans le dénûment et l'obscurité, aborda le théâtre par des airs de vaudeville, et obtint en ce genre des succès de vogue et de popularité qui lui ouvrirent enfin les portes de l'Opéra-Comique (1829). Ses productions se multiplièrent alors avec rapidité, tant sur les scènes lyriques de Paris que sur les théâtres de Londres, de Berlin et de Saint-Pétersbourg. Sa facilité charmante a nui peut-être un peu à l'élévation et à la perfection de ses œuvres, qui se distinguent d'ailleurs par la grâce brillante, l'élégance et l'esprit, plutôt que par le caractère et l'énergie. Les plus remarquables et les plus applaudies sont : *le Chalet* (son chef-d'œuvre) (1834), *le Postillon de Lonjumeau* (1836), *Pierre et Catherine* (1829), *le Proscrit, Une Bonne Fortune, le Fidèle berger* (1837), *le Brasseur de Preston* (1838), *la Reine d'un jour*, etc. Ruiné par l'insuccès du Théâtre-Lyrique, qu'il avait fondé à Paris, et pour lequel il composa *Si j'étais roi, le Bijou perdu, la Poupée de Nuremberg*, etc., il fit, dans ses dernières années, de la critique musicale dans les journaux. Il était membre de l'Institut depuis 1844, et professeur au Conservatoire.

ADAM BILLAUT, plus connu sous le nom de *Maître Adam*, menuisier de Nevers, poëte et chansonnier, né au commencement du XVIIe siècle, mort en 1662. Ses poésies, libres inspirations d'un génie inculte, mais original, le contraste de ses occupations manuelles et de son talent poétique, la gaieté franche et populaire de ses refrains, sa verve et son naturel, lui donnèrent de son temps une vogue dont le souvenir n'est pas encore effacé. Richelieu lui fit une pension, le grand Condé le protégea, Corneille écrivit son éloge, Voltaire le compta parmi les écrivains du grand siècle, et l'on poussa l'engouement jusqu'à le décorer du titre pompeux de *Virgile au rabot*, qu'il n'avait certes pas ambitionné. Un poëte de la cour lui fit ce quatrain :

> Ornement du siècle où nous sommes,
> Vous n'aurez rien de moi, sinon
> Que pour les vers et pour le nom,
> Vous êtes le premier des hommes.

Il avait publié ses poésies en trois recueils, qu'il intitula, par allusion à son métier : *les Chevilles, le Vilebrequin, le Rabot*. M. Pissot a donné, en 1806, un choix de ses œuvres. Il en existe une édition complète. Nevers, 1844, gr. in-8°, fig.

On ne peut nier que les vers de Maître Adam n'aient tiré leur plus grand relief du contraste de son état ; il y a dans ces vers de l'incorrection, du mauvais goût et des pointes ridicules. Il y avait certainement du poëte dans le menuisier, mais il y avait plus encore du menuisier dans le poëte. Tout le mond connaît sa chanson, restée si populaire :

> Aussitôt que la lumière
> Vient redorer nos coteaux,
> Je commence ma carrière
> Par visiter mes tonneaux.
> Ravi de revoir l'aurore,
> Le verre en main, je lui dis :
> Vit-on sur la rive more
> Plus qu'à mon nez de rubis ?

Voltaire avait une prédilection marquée pour ce rondeau, si souvent cité :

> Pour te guérir de cette sciatique
> Qui te retient, comme un paralytique,
> Entre deux draps, sans aucun mouvement,
> Prends-moi deux brocs d'un fin jus de sarment,
> Puis, lis comment on le met en pratique :
> Prends-en deux doigts, et bien chauds les applique
> Sur l'épiderme où la douleur te pique,
> Et tu boiras le reste promptement
> Pour te guérir.
>
> Sur cet avis ne sois point hérétique,
> Car je te fais un serment authentique,
> Que si tu crains ce doux médicament,
> Ton médecin, pour ton soulagement,
> Fera l'essai de ce qu'il communique
> Pour te guérir.

Un autre artisan, Ragueneau, pâtissier bourguignon, lui adressa un sonnet qui finissait par cette pointe :

> Tu souffriras pourtant que je me flatte un peu :
> Avecque plus de bruit tu travailles sans doute,
> Mais, pour moi, je travaille avecque plus de feu.

ADAM-LE-ROI. V. ADENEZ.

ADAM (PIC D'), montagne de l'île de Ceylan, visible à plus de 120 kil. C'est l'un des plus célèbres pèlerinages des bouddhistes, qui accourent de tous les pays pour contempler l'empreinte qu'y laissa Bouddha lorsqu'il visita l'île de Ceylan. Selon les chrétiens du pays, on y conserve l'empreinte du pied d'Adam.

ADAMA, une des cinq villes brûlées avec Sodome et Gomorrhe, dont les ruines ont été retrouvées par M. de Saulcy, en 1850.

ADAMAGIER v. a. ou tr. (a-da-ma-ji-é). Causer du tort, du dommage. Vieux.

ADAMANTE s. f. (a-da-man-te — du gr. *damazô*, je dompte). Herbe d'Arménie et de Cappadoce, à laquelle les anciens attribuaient la propriété de dompter les lions et d'adoucir leur férocité. On dit aussi ADAMANTIS.

ADAMANTÉE, nourrice de Jupiter, sans doute la même qu'Amalthée.

ADAMANTIN, INE adj. (a-da-man-tain — gr. *adamantinos*, dur, solide). Minér. Qui a la dureté et l'éclat du diamant.

— *Spath adamantin*, Nom donné autrefois à une variété de corindon. On croyait à tort la poudre de spath capable d'user le diamant. ‖ *Couche* ou *croûte adamantine des dents*, L'émail dentaire.

— Par anal. et moralem. Se dit de tout ce qui est dur et insensible : *Cœur* ADAMANTIN.

> Change mon encre en fiel,
> Mets autour de mon cœur l'armure *adamantine*.

ADAMANTIS s. f. V. ADAMANTE.

ADAMASTOR (LE GÉANT), ou le *Géant des Tempêtes*, personnage fictif des *Lusiades* (V. ce mot). Camoëns suppose qu'au moment où Vasco de Gama va franchir le cap des Tempêtes, appelé depuis *cap de Bonne-Espérance*, un géant, le gardien de ce cap, se dresse devant lui pour l'empêcher d'aller plus loin. Les épopées grecques ou latines n'ont pas de création plus poétique. « Le soleil avait déjà reparu cinq fois sur l'horizon depuis que nous avions quitté cette côte, et, poussés par un vent favorable, nos vaisseaux fendaient majestueusement les mers, lorsqu'au milieu de la nuit un nuage effrayant parut tout à coup sur nos têtes et nous glaça d'effroi. Les ondes mugissaient comme si elles se brisaient sur quelque noir rocher. « Puissance suprême ! » m'écriai-je, de quoi nous menaces-tu ? Quel » nouveau prodige vas-tu nous offrir ? » Je n'avais pas achevé de parler, que nous vîmes s'élever du sein des flots un fantôme épouvantable. Sa taille était gigantesque, ses membres égalaient en grandeur l'énorme colosse de Rhodes, l'une des sept merveilles du monde ; son front était chargé d'orages, sa barbe hérissée, ses yeux étincelants, son regard horrible, sa chevelure épaisse et limoneuse. L'effroyable son de sa voix paraissait sortir des entrailles de l'abîme. Nous frissonnâmes tous d'épouvante, nos cheveux se dressèrent d'horreur, et le spectre fit entendre ces mots : « O peuple le plus téméraire de tous les » peuples ! puisque tu as franchi les bornes » jusqu'alors inaccessibles aux mortels ; puis- » que tu oses braver les mers que je garde » depuis si longtemps, et qui n'avaient pas en- » core porté de vaisseaux ; puisque tu as voulu » sonder les secrets de la nature et de l'hu- » mide élément, secrets qu'il n'a jamais été » donné à aucun mortel de pénétrer, apprends » de moi les maux qui te sont réservés pour » prix de ton audace. Tous les navires qui » parcourront après toi la route que tu viens » de leur montrer rencontreront ici un ennemi » implacable, qui déchaînera contre eux les » vents et les tempêtes. Je ferai un exemple à » jamais terrible de la première flotte qui pas- » sera près de ces rochers, et je signalerai ma » vengeance sur celui qui le premier m'est

» venu braver dans ma demeure! Si mes yeux » savent lire dans le livre du destin, chaque » année amènera pour vous de nouveaux » naufrages et de nouveaux désastres. » Le monstre allait continuer ses menaces : je me levai, et je lui dis : « Qui es-tu? » Il me répondit, en tordant affreusement sa bouche : « Je suis ce cap, grand et caché, que vous » appelez cap des Tempêtes : mon nom est » Adamastor. » Il dit, et tout à coup, éclatant en sanglots désespérés, il disparut à nos yeux. »

On fait, en littérature, de fréquentes allusions au géant Adamastor; en voici quelques exemples :

« Le gamin de Paris s'étonne peu, s'effraye encore moins, chansonne les superstitions, dégonfle les exagérations, tire la langue aux revenants, introduit la caricature dans les grossissements épiques. Ce n'est pas qu'il soit prosaïque; loin de là; mais il remplace la vision solennelle par la fantasmagorie farce. Si *Adamastor* lui apparaissait, le gamin dirait : « Tiens! Croquemitaine! »

VICTOR HUGO.

« La vérité, la justice sont en butte aux mêmes assauts, quelle que soit l'opinion victorieuse. Les partis opposés battent tour à tour de leurs flots ces anges gardiens de l'humanité, qui ressemblent au *géant debout sur le cap des Tempêtes*. Les mers contraires viennent, des deux bouts de l'horizon, bouillonner, mugir à ses pieds et heureusement s'y briser. »

SALVANDY.

« Naguère une même tourmente,
Ami, battait nos deux esquifs!
Une même vague écumante
Nous jetait aux mêmes récifs.
.
Echangeant nos signaux fidèles
En nous saluant de la voix,
Pareils à deux sœurs hirondelles,
Nous voulions, tous deux à la fois,
Doubler le même promontoire,
Remporter la même victoire,
Dépasser le siècle en courroux;
Nous tentions le même voyage;
Nous voyions surgir dans l'orage
Le même *Adamastor* jaloux! »

V. HUGO, *à Lamartine*.

ADAMIA s. f. (a-da-mi-a). Bot. Genre de plantes de la famille des saxifragées, dont on ne connaît qu'une espèce indigène du Népaul, et qui se cultive en Angleterre comme arbuste d'agrément.

ADAMIENS s. m. pl. (a-da-mi-ain — rad. *Adam*). Hist. ecclés. Sectaires qui, au IIe siècle de l'ère chrétienne, prétendaient avoir été rétablis dans l'état d'innocence où se trouvait Adam au moment de la création; de là leur nom. Pour mieux imiter cet état d'innocence, et, disaient-ils, parvenir à dominer leurs sens, hommes et femmes étaient entièrement nus dans leurs assemblées. Au XVe siècle, la secte des adamiens ressuscita en Bohême et en Moravie, où elle ne tarda pas à être détruite. ‖ On dit aussi ADAMITES.

ADAMIQUE adj. (a-da-mi-ke — rad. *Adam*). D'Adam, qui appartient, qui a rapport à Adam : *L'histoire du couple* ADAMIQUE.

— *Race adamique*, La race humaine primitive, qu'on suppose originaire du pays où fut le berceau d'Adam : *Voilà pourquoi les savants qui distinguent la population du globe en plusieurs races, donnent quelquefois l'épithète d'*ADAMIQUE *à la race caucasienne, la plus belle de toutes; elle paraît avoir trouvé son berceau près des lieux où le paradis terrestre est placé par les indications de Moïse.* (Val. Parisot.)

— Géol. *Terre adamique*, Sorte de limon salé et visqueux que l'on remarque au fond de la mer, après le reflux des eaux. On l'appelle ainsi parce qu'on suppose que Dieu s'en est servi pour former le corps du premier homme.

ADAMISME s. m. (a-da-mi-sme — rad. *Adam*). Hist. ecclés. Hérésie des Adamiens, qui, sous prétexte de chasteté, paraissaient nus dans leurs assemblées : *J.-J. Rousseau, qui prenait le sommeil des sens pour la chasteté, et qui ne voyait dans la pudeur qu'un raffinement du plaisir, inclinait à l'*ADAMISME. (Encycl.)

ADAMITES s. m. pl. (a-da-mi-te — rad. *Adam*). Hist. ecclés. V. ADAMIENS.

AD APERTURAM LIBRI (a-da-pèr-tu-ramm-li-bri). Mots latins qui signifient A livre ouvert : *Peu de personnes sont capables d'expliquer les auteurs anciens* AD APERTURAM LIBRI.

ADAMS (Guillaume), navigateur anglais, né dans le comté de Kent, vers 1575, mort en 1621. Vers 1599, il se fixa au Japon, où l'avait jeté la tempête, et il usa noblement de l'influence qu'il y sut acquérir pour favoriser la navigation et le commerce des Européens.

ADAMS (Samuel), un des fondateurs de l'indépendance américaine, né à Boston, en 1722, mort en 1803. Dès le début de la crise, il se jeta dans le mouvement avec ses amis Franklin et Jefferson, organisa les sociétés populaires, fut nommé député de Massachusetts et eut la plus grande part à l'élaboration de la constitution de cet État. Son intégrité l'avait fait surnommer le *Caton* de l'Amérique régénérée. Adams fut un des premiers à élever ses vues jusqu'à l'indépendance complète, même au moment où les plus chauds partisans de la liberté américaine ne visaient encore qu'au redressement de quelques griefs, et on l'entendit s'écrier, à la nouvelle des premiers coups de fusil tirés à Lexington : « Quelle glorieuse matinée que celle-ci! » La prochaine indépendance était tout entière dans cette généreuse et patriotique exclamation.

ADAMS (John), deuxième président des Etats-Unis, né dans le Massachusetts, en 1735, mort en 1826. Jurisconsulte distingué et l'un des promoteurs de l'indépendance américaine, il remplit quelques missions diplomatiques, succéda à Washington dans la présidence de la république (1797-1801), s'honora par sa modération pendant tout le cours de sa carrière, mais compromit sa popularité en se montrant favorable à l'établissement d'une noblesse héréditaire. — Son fils, ADAMS (John-Quincy), fut également président (1825-1829), et, comme lui, l'un des chefs du parti aristocratique et fédéraliste.

ADANA, ville de la Turquie d'Asie, à 35 kil. de la Méditerranée. Climat sain en hiver; en été, chaleur excessive, qui force les habitants à émigrer, 20,000 h. Commerce actif. Céréales, vins, fruits, etc. Belles ruines de la domination romaine. Méhémet-Ali s'en empara en 1832, après la victoire remportée sur les Turcs par Ibrahim-Pacha; mais elle fut restituée à la Turquie par le traité du 15 juillet 1840.

ADANE (a-da-ne — ital. *adano*). Ichthyol. Nom donné à l'esturgeon qui fournit le caviar.

ADANSON (Michel), botaniste français, né en 1727 à Aix, mort à Paris en 1806. A vingt ans, épris d'un vif amour pour les sciences naturelles, il fit à ses frais un voyage au Sénégal, qu'il explora pendant cinq ans à travers mille dangers, joignant au calme du savant l'audace de l'aventurier. Membre de l'Académie des sciences en 1759, il avait conçu le plan d'un ouvrage gigantesque consacré à la description méthodique de *tous les êtres connus, suivant leur série naturelle indiquée par l'ensemble de leurs rapports*. La révolution vint le surprendre au milieu de ses travaux. Comme il n'avait jamais su enrichir que son cabinet, il tomba dans un extrême dénuement, à la suppression de toutes les pensions; et lorsqu'après l'orage, l'Académie, qui s'était reconstituée dans le cadre de l'Institut, invita Adanson à venir reprendre sa place, il répondit *qu'il n'avait pas de souliers*. Une pension lui fut accordée par le Directoire et mit sa vieillesse à l'abri du besoin. En 1763, avait paru le livre qui a fait sa gloire, *les Familles de plantes*. Dans cet ouvrage, Adanson construit, à l'égard de seize cents plantes, soixante-cinq systèmes ou classifications artificielles, en prenant successivement pour bases de comparaison tous les organes des végétaux, tous les caractères qu'ils présentent et tous les points de vue sous lesquels on peut les considérer. Puis il compose ses cinquante-huit familles en rapprochant ou éloignant les genres d'après la somme plus ou moins grande de caractères semblables qu'ils offrent dans ces soixante-cinq systèmes. « Mais, dit avec raison Adrien de Jussieu, s'il avait employé concurremment tous les caractères des plantes pour les classer, il avait eu le tort de les employer tous à peu près au même titre, et souvent la somme des rapports se trouva fausse, comme le serait une somme de monnaie qu'on prétendrait évaluer en ayant égard seulement au volume et non au métal des pièces. » En un mot, Adanson, qui cherchait laborieusement la *Méthode naturelle*, laissa à Antoine-Laurent de Jussieu la gloire de cette découverte, parce qu'il se bornait à compter les caractères sans les comparer entre eux et sans mesurer leur degré d'importance. On lui a reproché en outre d'avoir rendu la lecture de son livre difficile et rebutante, en adoptant une orthographe nouvelle et des termes génériques bizarres.

ADANSONIE ou **ADANSONIA** s. f. (a-dan-so-nî, a-dan-so-ni-a — de *Adanson*, n. pr.). Bot. Arbre qui appartient à la famille des sterculiacées. C'est Adanson qui l'observa le premier dans la Sénégambie. On l'appelle vulg. BAOBAB. V. ce mot.

ADAPIS s. m. (a-da-piss). Zool. Nom donné quelquefois au daman, petit mammifère, et que Cuvier a appliqué à un pachyderme fossile d'une taille un peu moindre que celle du daman, et découvert par lui dans le plâtre des environs de Paris.

ADAPTATION s. f. (a-da-pta-si-on — rad. *adapter*). Action d'adapter, d'appliquer une chose à une autre : *Il y a peu de fabrications dans lesquelles il faille autant d'expérience et d'habileté pour le choix, l'*ADAPTATION *et le façonnage des peaux, que la ganterie.* (Bernoville.)

ADAPTÉ, ÉE (a-da-pté) part. pass. du v. Adapter. Ajusté : *L'instrument des Malabars est le tam-tam; c'est une espèce d'arc où est* ADAPTÉ *une calebasse.* (B. de St-P.)

— Fig. Approprié à : *Style bien* ADAPTÉ *au sujet. Ces cétacés ont un organe optique très-*ADAPTÉ *au fluide dans lequel ils vivent.* (Lacép.) *Cette maison fraîche et vaste était plus commodément* ADAPTÉE *à la vie intime que nos vieux manoirs du Berry.* (G. Sand.)

ADAPTER v. a. (a-da-pté — du lat. *adaptare*; formé de *ad*, à; *aptare*, ajuster). Appliquer, approprier, ajuster une chose à une autre : ADAPTER *un robinet à une fontaine. Il passa deux nuits à dessiner ses compositions, et tout le jour sur un échafaud pour les* ADAPTER *au local.* (G. Sand.) *On introduit le nitrate dans une cornue tubulée à laquelle on* ADAPTE *un récipient.* (Libes.)

— Fig. Faire l'application d'un texte, d'un mot, à une personne, à un sujet : *Tirez votre sujet tout entier de votre imagination, et cherchez ensuite quelque événement dans l'histoire pour l'*ADAPTER *à votre fable.* (Volt.) *Un être intelligent est celui qui sait* ADAPTER *les moyens les plus propres à la fin qu'il se propose.* (Dumarsais.) *M. de Montlosier* ADAPTAIT *ses paradoxes aristocratiques aux passions de la démocratie.* (Lamart.)

S'adapter, v. pr. Etre ajusté : *A ce cylindre* S'ADAPTE *une boîte cylindrique de cuivre.* (Libes.)

— Fig. S'appliquer, se rattacher : *Cette épigraphe* S'ADAPTE *bien au sujet de votre ouvrage.* (Acad.) *De toutes les religions, il n'y en a pas qui* S'ADAPTE *comme la catholique aux diverses formes de gouvernement.* (Napol. Ier.) *En s'aidant de l'exemple d'autrui, il n'en faut prendre que ce qui* S'ADAPTE *à son génie propre.* (Dupin.)

ADAR s. m. (a-dar — mot hébr.). Antiq. Douzième mois de l'année sainte chez les Hébreux, et le sixième de l'année civile. Il répond partie au mois de mars et partie au mois d'avril.

ADARCONIM s. m. (a-dar-ko-nimm). Anc. monnaie d'or des Hébreux.

ADAREB s. m. (a-da-rèbb). Géogr. Peuple de la Haute-Egypte, au confluent du Nil et du Tacazzé.

ADARGATIS, femme d'Adad, roi de Syrie, fut, après sa mort, mise au rang des divinités, comme son mari.

ADARGUE s. m. (a-dar-gue). Cimeterre qui était en usage parmi les Maures d'Espagne.

ADARME s. m. (a-dar-mé — en espagnol *demi-gros*). Métrol. Poids employé en Espagne pour les matières d'or et d'argent. C'est la seizième partie de l'once et la cent vingt-huitième partie du marc; mais il varie légèrement suivant les villes où il est en usage. Son poids est d'un peu moins de deux grammes.

ADARTICULATION s. f. (a-dar-ti-ku-la-si-on — rad. *articulation*). Anat. Articulation douée d'une grande mobilité.

ADASPIENS s. m. pl. (a-dass-pi-ain). Géogr. anc. Peuple de la région montagneuse du Caucase; il fut subjugué par Alexandre.

ADAT s. m. (a-da). Loi coutumière des Caucasiens, qui varie d'une tribu à l'autre.

ADATIS s. m. (a-da-ti). Comm. Mousseline des Indes orientales, très-fine et très-claire.

ADAUBAGES s. m. pl. (a-dô-ba-je — rad. *daube*). Mar. Viandes conservées dans des barils pour des voyages de long cours.

ADAUCTE (saint), martyr qui vivait à Rome, au IIIe siècle. Il souffrit la mort conjointement avec saint Félix; et, comme les fidèles ignoraient son nom, ils l'appelèrent ADAUCTE (lat. *adauctus*, ajouté).

ADCENSE s. m. (ad-san-se). V. ACCENSE.

ADCENSER v. a. ou tr. (ad-san-sé). Anc. jurispr. V. ACCENSER.

ADDA s. f. (ad-da). Hortic. Nom donné à une variété de roses.

ADDA, riv. d'Italie, dans la Lombardie, traverse le lac de Côme, passe à Lodi, et se jette dans le Pô, entre Plaisance et Crémone, après un cours de 250 kil. Sous Napoléon Ier, il y eut, dans le royaume d'Italie, le département de l'Adda, dont le chef-lieu était Sondrio. L'an 223 av. J.-C., le consul Flaminius défit les Gaulois sur les bords de l'Adda; l'an 490 de notre ère, Théodoric, roi des Goths, y remporta une victoire signalée sur Odoacre, qui lui disputait l'empire de l'Italie; les Français s'illustrèrent par le passage du pont de Lodi, sur l'Adda, le 10 mai 1796.

ADDENDA s. m. (ad-dain-da — mot lat. qui signif. *choses à ajouter*). Se dit de ce qu'on ajoute, ou de ce qu'il faudrait ajouter à un ouvrage quelconque : *Un* ADDENDA, *des* ADDENDA.

ADDICTER v. a. ou tr. (ad-dik-té — du lat. *addicere*, adjuger; de *ad*, à; *dicere*, dire). Vieux mot qui signifie Adjuger, accorder, distribuer.

ADDICTION s. f. (ad-dik-si-on — du lat. *addictio*, adjudication). Droit rom. Translation de la propriété par adjudication.

ADDISON (Joseph), littérateur anglais, né à Milston (Wiltshire), en 1672, mort en 1719. Il voyagea sur le continent, se révéla avec éclat par une ode (*the Campaign*) sur la fameuse victoire de Blenheim, entra dans les fonctions publiques, suivit la fortune du parti wigh, et devint secrétaire d'Etat en 1717. Depuis 1709 il écrivit dans divers recueils littéraires, et notamment dans le *Spectateur*, dont il fut un des fondateurs et dont il fit en partie le succès. Les articles qu'il y inséra en grand nombre sont des modèles de finesse, d'élégance, de bon goût, de pureté de style, et d'une critique saine et judicieuse, qui cependant s'égara quelquefois, témoin ses appréciations injustes de Shakspeare. Son style est demeuré classique. Sa manière d'écrire, dit Voltaire, est un excellent modèle en tout pays. Il écrivit avec le même succès dans d'autres recueils littéraires. Il fut moins heureux au théâtre. Son opéra de *Rosemonde* (1707), premier essai d'un drame lyrique en langue anglaise, n'eut aucun succès. Sa tragédie de *Caton* (1713) eut une vogue extraordinaire, mais qui était due en partie aux circonstances politiques. On y trouve cependant de belles scènes, des sentiments élevés et une versification harmonieuse. Sa comédie du *Tambour* (imitée par Destouches) est spirituelle, mais sans intérêt. Comme poëte, il se distingue par l'élégance et la grâce, mais il ne va point au delà. Comme prosateur, il manque souvent de profondeur, mais il est toujours limpide, correct, élégant, habile à saisir les ridicules, et d'un goût généralement exquis dans sa sobriété. La plupart de ses écrits ont été traduits en français. Sa *Vie*, par Johnson, a été traduite par Boulard, Paris, 1805. Les économistes se sont emparés de Joseph Addison, et le considèrent comme un des leurs; en effet, on trouve dans le *Spectateur* différents articles admirablement écrits sur les avantages du commerce. Dans son *Traité d'économie politique*, J.-B. Say rappelle les paroles remarquables du célèbre poëte moraliste, qui, chaque fois qu'il voyait une plantation, s'écriait : « *Un homme utile a passé par là.* »

ADDIT s. m. (ad-di — du lat. *additus*, joint). Hist. milit. Soldat armé à la légère qui, selon les uns, gardait les machines de guerres; selon les autres, était employé au service des machines balistiques. Les addits se tenaient entre les lignes des cohortes, où se portaient sur des terrains élevés pour se servir de la fronde.

ADDITER v. a. ou tr. (ad-di-té — du lat. *addere*, ajouter). Anc. jurispr. Ajouter, fournir de nouvelles pièces à un procès, y faire des additions.

ADDITIF, IVE adj. (ad-di-tif, i-ve — du lat. *additus*, ajouté). Algèb. Se dit d'une quantité affectée du signe +, ou qui, n'étant précédée d'aucun signe, est considérée comme affectée du signe +. V. ADDITION.

— Gramm. Se dit des prépositions et des particules qui s'ajoutent à un mot primitif pour en former un composé; ainsi *ap*, *dé*, dans *approuver*, *décontenancer*, etc., sont des syllabes ADDITIVES.

— Minér. Se dit d'un cristal dans le signe duquel un des exposants est plus grand d'une unité que la somme des autres exposants : *Corindon* ADDITIF.

ADDITION s. f. (ad-di-si-on — lat. *additio*, même sens). Action d'ajouter une chose à une autre; ce qui est ajouté : *Il faut aider la ductilité des métaux par l'*ADDITION *du feu, sans quoi ils s'écrouissent et deviennent cassants.* (Buff.) *On ne lui servait jamais des épinards le vendredi qu'autant qu'ils avaient été cuits dès le dimanche, et remis chaque jour sur le feu avec une nouvelle* ADDITION *de beurre frais.* (Brill.-Sav.) *Je n'y avais remarqué que l'*ADDITION *des biens du cardinal Rospigliosi, son compagnon d'infortune.* (Alex. Dum.) *Depuis six ans M. Godard, grand joueur de flûte, contribuait à la fête par l'*ADDITION *d'un flageolet.* (Balz.) ‖ Parties ajoutées à la rédaction, à la forme primitive d'un ouvrage historique ou littéraire : *Les lois des Lombards reçurent plutôt des* ADDITIONS *que des changements.* (Montesq.) *On vous enverra plusieurs chapitres nouveaux et quelques* ADDITIONS *assez curieuses.* (Volt.)

— S'emploie fig. en parlant des choses morales : *La pesanteur du sentiment que produit l'attente ne s'accroît-elle point par une* ADDITION *constante des souffrances passées à la douleur du moment?* (Balz.)

— Archit. Agrandissement fait à un bâtiment.

— Gramm. Augmentation qui consiste à ajouter une ou plusieurs lettres au commencement, dans l'intérieur ou à la fin d'un mot.

— Typogr. Indications, notes qui se placent dans les marges, et que l'on nomme vulgairement *manchettes*. On les emploie surtout dans les livres d'histoire, où elles ont généralement pour objet de faire connaître une date, de présenter un résumé des événements, d'indiquer les sources où l'auteur a puisé, etc. Les notes marginales n'étaient pas inconnues des copistes de l'antiquité et du moyen âge. Le plus ancien livre imprimé où on les trouve est l'édition d'Apulée, publiée à Rome, en 1469, par Swenheim et Pannartz.

— Administr. *Brevet d'addition*, Brevet que l'on accorde à un inventeur qui a fait quelques changements à une invention primitive.

— Mathém. La première règle de l'arithmétique, qui sert à trouver la somme totale de plusieurs nombres : *Tu ne sais pas encore faire une* ADDITION. (G. Sand.) *Quelque pauvre que soit un client, c'est toujours un homme, que diable! dit le premier clerc en interrompant l'*ADDITION *d'un mémoire de frais.* (Balz.) *Le paysan breton, bien qu'il ne sache pas faire une* ADDITION *selon les règles, est un très-bon calculateur quand il s'agit de ses intérêts.* (Fr. Soulié.) *Il faut être très-habile arithméticien pour faire des* ADDITIONS *d'une certaine longueur.* (Fr. Soulié.)

— Absol. Note d'une dépense faite au restaurant : *Georget se hâta de m'annoncer en triomphe qu'il entendait me faire les honneurs du festin, et que, ce jour-là, l'*ADDITION *ne regarderait que lui seul.* (F. Mornand.)

— **Encycl.** Mathém. En arithmétique, l'ad-

dition est une opération qui a pour objet de réunir plusieurs nombres en un seul, appelé *somme* ou *total*. S'il s'agit de nombres entiers, tout l'artifice de l'opération consiste à additionner d'abord les unités simples de tous ces nombres, puis les dizaines, puis les centaines, etc., en un mot, à réduire l'opération proposée en plusieurs opérations partielles beaucoup plus simples. Pour cela, on écrit les uns au-dessous des autres les nombres qu'on veut additionner, de manière que leurs unités de même ordre se correspondent dans une même colonne verticale; on commence par la colonne des unités et l'on en fait la somme; on écrit au-dessous le chiffre des unités simples que renferme cette somme, et, si elle contient des dizaines, on les reporte à la colonne des dizaines; on opère de la même façon sur la colonne des dizaines, puis sur celle des centaines, et ainsi de suite, jusqu'à la dernière colonne, au-dessous de laquelle on inscrit la dernière somme partielle telle qu'on l'a trouvée. L'exemple suivant montre comment le calcul est conduit :

$$\begin{array}{r} 45625 \\ 90201 \\ 1875 \\ 4234 \\ \hline 141935 \end{array}$$

La colonne des unités 5, 1, 5 et 4 donne 15 pour somme, c'est-à-dire 6 unités et 1 dizaine; on *pose* 5 et on *retient* la dizaine, qui s'ajoute comme unité simple à la colonne des dizaines; celle-ci est donc formée de cette dizaine *retenue* et de 2, 0, 7, et 3, ce qui donne 13 dizaines; on pose le chiffre 3 de cette somme aux dizaines et on retient 1, qu'on ajoute aux chiffres de la colonne des centaines, et ainsi de suite. Si, dans l'opération, on va nécessairement de droite à gauche, il faut comprendre que cette marche tient à la position relative que la numération assigne aux unités, dizaines, centaines, etc.

L'addition des fractions décimales n'entraine aucune difficulté, les décimales faisant partie du même système de numération que les unités d'ordre supérieur.

Si les nombres à ajouter contiennent des parties de dénominations diverses ayant entre elles des rapports connus, comme toises, pieds, pouces, lignes, etc., on ajoute ensemble les parties de même grandeur, en ayant soin de prélever, s'il y a lieu, sur chaque somme partielle les unités de l'ordre supérieur, afin de les reporter à l'addition suivante.

Pour additionner des fractions, il faut préalablement les réduire au même dénominateur, afin qu'elles représentent des parties de même grandeur, puis additionner les numérateurs qui expriment les nombres de ces parties, et donner à la somme le dénominateur commun qui en exprime la grandeur, l'espèce.

En algèbre, le signe de l'addition est +, qui se prononce *plus;* celui de la soustraction —, qui se prononce *moins*. Une quantité qui n'est précédée d'aucun signe ou qui est précédée du signe + s'appelle *additive* ou *positive*. Une quantité précédée du signe — s'appelle *soustractive* ou *négative*. L'addition des quantités algébriques s'effectue en les écrivant à la suite les unes des autres avec leurs signes, et en réduisant les termes semblables s'il y a lieu. On opère cette *réduction* en ajoutant ou en retranchant les coefficients (V. ce mot), selon que ces termes sont affectés du même signe ou de signes différents. Ainsi $5b^2 + 10b^2$ se réduisent à $15b^2$; $2ab^2 + 3a^4c - ab^2 + 5b^3 + 6ab^2 - 4a^4c - 2b^3 + cd^3 - 4cd^3 + 6b^3 - 10cd^3 + 10ab^2$ donnent par la réduction des termes semblables : $17ab^2 - a^4c + 9b^3 - 13cd^3$.

ADDITIONNABLE adj. (ad-di-si-o-na-ble — rad. *addition*). Qui peut être ajouté, additionné : *Sommes* ADDITIONNABLES.

ADDITIONNANT (ad-di-si-o-nan) part. prés. du v. Additionner : *Des commis* ADDITIONNANT *des colonnes de chiffres.*

ADDITIONNÉ, ÉE (ad-di-si-o-né) part. pass. du v. Additionner. Réuni par l'addition; dont on a fait une addition : *Sommes* ADDITIONNÉES. *Il n'y a que les quantités homogènes qui puissent être* ADDITIONNÉES. (J.-B. Say.) ‖ Signifie aussi Auquel on a ajouté quelque chose : *Vin* ADDITIONNÉ *d'un peu d'eau. Ce bois, réduit en poudre et* ADDITIONNÉ *d'une goutte d'alcool, présente un beau rouge de carmin.* (Legoar.)

ADDITIONNEL, ELLE adj. (ad-di-si-o-nèl, è-le — rad. *addition*). Qui est ou doit être ajouté, qui est en sus : *Cette disposition ayant été oubliée dans la loi, on en fera l'objet d'un article* ADDITIONNEL. (Acad.) *Les arbres augmentent en grosseur par des couches* ADDITIONNELLES. (Buff.)

— Financ. *Centimes additionnels*, Centimes que l'on ajoute au principal de l'impôt pour faire face aux besoins de l'Etat ou de la commune : *Les fameux quarante-cinq centimes de* 1848 *étaient des* CENTIMES ADDITIONNELS.

— Hist. *Acte additionnel.* V. ACTE.

ADDITIONNELLEMENT adv. (ad-di-si-o-nè-le-man — rad. *addition*). D'une manière additionnelle.

ADDITIONNER v. a. ou tr. (ad-di-si-o-né — rad. *addition*). Faire une addition; ajouter ensemble plusieurs nombres pour en former un total : ADDITIONNER *de longues colonnes de chiffres. Il faut* ADDITIONNER *toutes ces sommes.* (Acad.)

— Absol. : ADDITIONNER *est le cri de guerre des plumitifs de tout étage, et la haute finance fait plus de cas d'une bonne addition que de toutes les découvertes de Copernic et de Newton.* (Sallentin.)

— Par ext. Joindre, ajouter : *Si vous* ADDITIONNEZ *groom, chevaux, tenue superlative et loyer de six cents francs, vous trouverez un total de trois mille francs.* (Balz.) *Il allait à la pêche, et quand il avait pris beaucoup de poissons, il les comptait et les* ADDITIONNAIT *avec le chiffre de ses précédentes conquêtes.* (G. Sand.)

— Fig. Calculer, récapituler : *Les grands politiques* ADDITIONNENT, *pour ainsi dire, toutes les chances avant de prendre un parti.* (Balz.) ADDITIONNEZ *ce que vous croyez, et vous saurez ce que vous pouvez.* (Morin.)

— Pharm. *Additionner de sucre un médicament, une préparation*, etc., Y ajouter un peu de sucre.

S'additionner, v. pr. Etre additionné : *En arithmétique, les unités de différente nature ne peuvent* S'ADDITIONNER.

ADDITIONNEUR, EUSE s. (ad-di-si-o-neur, eu-ze — rad. *addition*). Celui, celle qui additionne, qui fait des additions : *Toute la science de l'*ADDITIONNEUR *consiste dans une grande habitude et une attention extrême.* (Encycl.)

ADDITIONNEUSE s. f. (ad-di-si-o-neu-ze — rad. *addition*). Machine mathématique destinée à faciliter les calculs. ‖ On dit aussi au masculin ADDITIONNEUR.

ADDORMENTATI s. m. pl. (a-dor-main-ta-ti — mot ital. qui signif. *endormis*). Nom que prenaient les membres d'une académie établie à Gênes : *L'académie des* ADDORMENTATI.

ADDUBITATION s. f. (ad-du-bi-ta-si-on — du lat. *ad*, vers; *dubitatio*, doute). Rhét. Nom donné par Macrobe à la figure que l'on appelle plus ordinairement *dubitation*.

ADDUCTEUR adj. m. (ad-duk-teur — du lat. *ad*, vers; *ductor*, qui conduit). Anat. Se dit des muscles qui font mouvoir certaines parties en les rapprochant de l'axe du corps, par opposition aux muscles abducteurs : *Les muscles* ADDUCTEURS *sont les antagonistes des muscles abducteurs; mais ils ont en général plus de force.* (Béclard.) Substantiv. : *L'*ADDUCTEUR *de l'œil. Les* ADDUCTEURS *de la cuisse. Les muscles qui ont reçu en anatomie le nom d'*ADDUCTEURS *sont les trois* ADDUCTEURS *de la cuisse, l'*ADDUCTEUR *du petit doigt, l'*ADDUCTEUR *de l'œil, l'*ADDUCTEUR *du gros orteil et l'*ADDUCTEUR *du pouce.*

ADDUCTIF, IVE adj. (ad-duk-tif, i-ve — du lat. *adductus*, conduit à). Anat. Qui produit, qui détermine l'action des muscles adducteurs.

ADDUCTION s. f. (ad-duk-si-on — du lat. *ad*, vers; *ducere*, conduire). Anat. Mouvement de certains muscles qui rapprochent de l'axe du corps les membres qui en avaient été écartés.

ADECTE adj. (a-dèk-te — du gr. *adèktos*, qui n'a pas de mordant). Méd. S'est dit des médicaments propres à calmer les douleurs produites par des remèdes trop énergiques.

ADEL, contrée de l'Afrique, sur la côte orientale; 200,000 hab. Commerce de bestiaux, d'ivoire, de poudre d'or et d'aromates. Puissant au XVI[e] et au XVII[e] siècle, ce pays est bien déchu. Il a joué un grand rôle dans l'histoire de l'Abyssinie.

ADELAAR (Cord Sivertseen), amiral danois, né en 1622, à Brevig (Norvége), mort à Copenhague, en 1675. Il servit dans la marine hollandaise, puis dans la marine vénitienne, remporta, en 1654, une victoire mémorable sur les Turcs, et fut placé peu de temps avant sa mort à la tête des flottes du Danemark.

ADÉLAÏDE s. f. (a-dé-la-i-de — du gr. *adèlos*, incertain). Entom. Nom donné à une espèce d'insecte vulgairement appelé *demoiselle*.

ADÉLAÏDE (sainte), reine et impératrice, épousa à dix-sept ans Lothaire, roi d'Italie (947). Devenue veuve, et pour fuir les persécutions de l'usurpateur Bérenger II, elle se remaria avec l'empereur Othon le Grand et lui apporta l'Italie en dot (951). Régente pendant la minorité de son petit-fils Othon III (983-93), elle gouverna avec autant de sagesse que de fermeté. Sa vie a été écrite par saint Odilon, abbé de Cluny. Elle est honorée en Allemagne, et particulièrement en Saxe, le 16 décembre.

ADÉLAÏDE (Madame) *de France*, fille aînée de Louis XV, née à Versailles en 1732, morte à Trieste en 1800. Elle émigra avec sa sœur en 1791, et se retira à Rome, où elle vécut jusqu'à l'approche des armées françaises (1799).

ADÉLAÏDE (Eugénie-Louise-Adélaïde, *Madame*), princesse d'Orléans, sœur de Louis-Philippe I[er], née à Paris en 1777, morte en 1847. Elle subit courageusement toutes les vicissitudes de l'émigration, et passa la plus grande partie de sa vie auprès de son frère, pour qui elle était, dit-on, une conseillère pleine de clairvoyance et de sagesse.

ADÉLAÏDE, ville de l'Australie, cap. de la colonie anglaise, au fond du golfe Saint-Vincent, et la princip. cité de l'Australie méridionale. Popul. : en 1838, 200 colons; en 1852, 14,000; auj., 60,000. Le port Adélaïde est situé à quelques kil. de la ville, sur un terrain bas et marécageux; 5,000 hab. La profondeur de ce port suffit aux plus gros navires, qui n'y sont soumis à aucun droit; un chemin de fer le relie à la ville. Un *essay-office* pour les lingots d'or a fait d'Adélaïde le point central des envois de ce précieux métal recueilli en si grande quantité dans l'Australie; mais l'industrie en a beaucoup souffert, les ouvriers abandonnant leurs travaux pour la recherche de l'or. Mines de cuivre et de plomb de la plus grande richesse, et dont le produit fait le principal article du commerce extérieur. Pays essentiellement agricole; on y élève toutes sortes d'animaux, dont plusieurs viennent de la Nouvelle-Galles et de Van-Diemen. Deux saisons seulement se partagent l'année, l'une chaude et sèche, qui engendre de graves maladies inflammatoires; l'autre pluvieuse et humide, mais moins malsaine. Adélaïde est reliée par des voies nombreuses à Sidney, Melbourne, Newcastle, Mareton-Bay, Maitland et Bathurst.

Adélaïde du Guesclin, tragédie de Voltaire, en cinq actes et en vers, représentée pour la première fois en 1734. Le fond de la pièce est tiré des annales de Bretagne. Bavalan, chargé de faire périr le connétable de Clisson, prend sur lui de désobéir à cet ordre donné dans un premier mouvement de fureur, et dit au duc son maître que ses ordres sont exécutés. Bientôt, témoin du repentir qu'il a prévu, il apprend au duc qu'il l'a servi malgré lui, et que Clisson est vivant. Voltaire vit dans ce beau trait un des sujets les plus dramatiques dont on pût tirer un dénoûment, et c'est dans une situation analogue qu'il plaça les personnages d'*Adélaïde*. Le duc de Vendôme et son frère, le duc de Nemours, combattent dans des rangs opposés. Nemours est resté fidèle à Charles VII, Vendôme est l'allié des Anglais; auprès de lui est le fidèle et chevaleresque sire de Coucy. Vendôme a sauvé Adélaïde du Guesclin, et n'a par tardé à éprouver pour elle le plus violent amour; il la retient auprès de lui; il veut l'épouser, et Coucy, qui aime depuis longtemps Adélaïde, renonce à toute prétention en faveur du prince, qui est son ami plutôt que son maître. Mais Adélaïde a connu Nemours, et ils allaient être unis quand les hasards de la guerre les ont séparés; restée fidèle à cet amour, Adélaïde repousse les vœux de Vendôme, mais sans lui dire qu'il a un rival. Nemours, qui a combattu son frère sans se faire connaître, est blessé, fait prisonnier et conduit en présence d'Adélaïde, qui avoue alors son amour. Vendôme, dans un premier mouvement de colère jalouse, ordonne à Coucy de mettre à mort ce frère qu'autrefois il a tendrement aimé. Coucy feint d'obéir; puis, quand il voit les remords et le désespoir de Vendôme, il lui rend son frère, et Vendôme, revenu enfin à des sentiments généreux, consent à l'union des deux amants.

La marche de la pièce est de la plus grande simplicité, et tout l'intérêt naît de l'éloquence passionnée qui règne dans le rôle de Vendôme, et de la noblesse qui caractérise celui de Coucy. Les défauts qu'on remarque dans le dialogue, et les fautes de toute espèce dont la versification est remplie, ne permettent d'assigner à cette tragédie que le second rang parmi celles du même auteur. Mais on mettra toujours le cinquième acte d'Adélaïde au nombre des dénoûments où la terreur est portée à son comble.

En 1734, Voltaire venait de publier le *Temple du Goût*, où il jugeait avec sévérité les vivants et les morts, et qui causa un soulèvement général; *Adélaïde* s'en ressentit, et Voltaire lui-même, dans une de ses lettres, nous apprend quel accueil elle reçut : « Elle fut sifflée dès le premier acte, les sifflets redoublèrent au second, quand on vit arriver le duc de Nemours blessé et le bras en écharpe; ce fut bien pis lorsqu'au cinquième le duc de Vendôme s'écria : *Es-tu content, Coucy?* plusieurs bons plaisants crièrent : *Couci-couci!* »

Voltaire donna, quelques années plus tard, cette même tragédie légèrement modifiée, sous le nom d'*Amélie ou le Duc de Foix;* elle réussit assez bien. Trente années après la première représentation, c'est-à-dire en 1764, les acteurs, par les conseils de Lekain, qui devait jouer le principal rôle, reprirent *Adélaïde du Guesclin*, qui fut alors couverte d'applaudissements.

Adelaïde di Borgogna, opéra de Rossini, représenté pour la première fois au théâtre *Argentina*, à Rome, pendant le carnaval de 1818. Cet ouvrage n'a pas été représenté à Paris. C'est, par ordre de date, le vingt-deuxième opéra du grand compositeur.

ADELANTADE s. m. (a-de-lan-ta-de — de l'espag. *adelantado*). Dignitaire à la fois civil et militaire, en Espagne, et qui était en même temps justicier et gouverneur de province.

ADELARD, savant moine bénédictin de Bath, né en Angleterre, vivait sur la fin du XI[e] siècle. Il traduisit de l'arabe en latin les *Eléments* d'Euclide, dont on ne possédait encore aucun exemplaire grec. Son principal ouvrage est intitulé : *Perdifficiles Quæstiones naturales*. Il nous reste aussi de lui un *Traité sur les sept arts libéraux*.

ADÈLE s. f. (a-dè-le — du gr. *adèlos*, obscur). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, ornés, la plupart, de couleurs métalliques très-brillantes, et remarquables surtout par la longueur considérable de leurs antennes. Leurs chenilles se tiennent cachées, ce qui explique le nom donné à ce genre. On les confond souvent avec les *alucites*. V. ce mot.

Adèle de Ponthieu, tragédie-opéra en trois, puis en cinq actes, musique de Delaborde et Berton, paroles de Saint-Marc, représentée à Paris, le 1[er] décembre 1772. Ce sujet chevaleresque, quoique très-goûté des littérateurs à cause sans doute de sa ressemblance avec le *Tancrède* de Voltaire, ne réussit point aux compositeurs qui le traitèrent. Piccini ne trouva que de froides inspirations lorsqu'il traita le poëme d'*Adèle de Ponthieu*. Son ouvrage fut représenté en 1781. Ce fut en vain qu'il en refit la musique en 1785 : la pièce ne se releva point.

Adèle de Sénange, roman de *madame de Souza*, plus connue dans la littérature sous le nom de comtesse *de Flahaut*. Cet ouvrage, où la simplicité du fond est si bien en harmonie avec la pureté du style et la grâce des détails, obtint un succès que le temps n'a fait que confirmer, et a marqué la place de l'auteur à côté de madame de La Fayette. Douée d'une imagination réglée par le goût, d'un rare esprit d'observation et d'une grande finesse dans les aperçus, elle a voulu, dit-elle, « montrer dans la vie ce qu'on n'y regarde pas, » c'est-à-dire, fixer ces détails fugitifs qui occupent l'espace, et forment la liaison des divers accidents de la vie. Le roman d'*Adèle de Sénange* a paru pour la première fois en 1794.

Adele di Lusignano, opéra italien de Caraffa, représenté sur le théâtre de Saint-Charles, à Naples, en 1817. La cavatine *Grazie vi rendo, amici*, appartient au répertoire des chanteurs. Elle a été écrite dans le style élégant et mélodieux qu'on retrouve plus tard dans les opéras du même maître : dans *le Solitaire, la Prison d'Edimbourg*, et surtout dans *Masaniello*.

ADÉLICATER (S') v. pr. (a-dé-li-ca-té — rad. *délicat*). Néol. Devenir délicat : *Bientôt son corps s'amollit*, S'ADÉLICATE. (E. Souvestre.)

ADÉLIDE adj. (a-dé-li-de — du gr. *adèlos*, peu apparent). Pathol. Se dit de symptômes peu prononcés, et a été employé par quelques auteurs pour *insensible : Transpiration* ADÉLIDE.

ADÉLIE s. f. (a-dé-lî — du gr. *adèlos*, peu apparent, à cause des fleurs presque invisibles de cette plante). Bot. Genre de plantes de la famille des euphorbiacées. Les adélies sont plutôt remarquables par la bizarrerie de leur port que par la beauté de leurs fleurs. Ce sont des arbrisseaux originaires de l'Amérique. L'espèce la plus connue est l'acidoton, dont on a fait un genre particulier.

ADÉLIEN, ENNE adj. et s. (a-dé-li-ain, è-ne). Géogr. Habitant du pays d'Adel; qui se rapporte à ce pays ou à ses habitants.

ADÉLINA s. f. (a-dé-li-na — du gr. *adèlos*, obscur). Entom. Genre d'insectes coléoptères xylophages.

— Bot. Variété de rose de Provins, dont la fleur est pourpre clair.

ADÉLIPARIE s. f. (a-dé-li-pa-rî — du gr. *adèlos* obscur; lat. *parere*, enfanter). Méd. Tendance à un embonpoint excessif. V. POLYSARCIE.

ADÉLOBRANCHE adj. (a-dé-lo-bran-che — du gr. *adèlos*, obscur; *bragchia*, branchies). Zool. Dont les branchies ne sont pas visibles. —s. m. pl. Groupe de mollusques gastéropodes, qu'on appelle aussi *adélodermes*.

ADÉLOCÉPHALE adj. (a-dé-lo-sé-fa-le — du gr. *adèlos*, invisible; *kèphalè*, tête). Zool. Dont la tête est invisible.

ADÉLOCÈRE adj. (a-dé-lo-sè-re — du gr. *adèlos*, invisible; *kéras*, corne). Zool. Dont les cornes ou antennes ne sont pas visibles.

ADÉLODERME adj. (a-dé-lo-dèr-me — du gr. *adèlos*, obscur; *derma*, peau). Zool. Dont les branchies sont invisibles. ‖ ADÉLODERMES, s. m. pl. Sous-ordre de la classe des gastéropodes, auquel on donne aussi le nom d'*adélobranches*. Il renferme les genres sigarot, cryptostome et lamellaire.

ADÉLOGÈNE adj. (a-dé-lo-jè-ne — du gr. *adèlos*, obscur; *génos*, origine). Géol. Epithète qu'on a donnée aux roches qui paraissent formées d'une seule substance, résultat d'un mélange de parties extrêmement fines.

ADELON (Nicolas-Philibert), médecin français, né à Dijon, en 1782, mort à Paris en 1862. Compatriote de Chaussier, il vint étudier la médecine à Paris sous la direction de ce professeur célèbre, dont il devint l'ami et le collaborateur. Reçu docteur en 1809, il s'appliqua à l'étude et à l'enseignement de la physiologie. En 1821, l'Académie de médecine, nouvellement créée, l'appela dans son sein; et, en 1826, il fut nommé professeur de médecine légale. Adelon a été l'un des fondateur des *Annales publiques d'hygiène et de médecine légale*. Il a laissé, outre de nombreux articles dans le *Dictionnaire des sciences médicales : Anatomie physiologique du cerveau d'après le système de Gall* (1808); *Traité de la physiologie de l'homme* (1823-24).

ADÉLOPNEUMONÉ adj. (a-dé-lo-pneu-mo-né — du gr. *adèlos*, qui n'est pas apparent; *pneumôn*, poumon). Moll. Se dit de mollusques dont les organes respiratoires sont cachés dans l'intérieur du corps. ‖ ADÉLOPNEUMONÉS, s. m. pl. Groupe de mollusques qui respirent par des sacs aériens cachés dans l'intérieur du corps.

ADÉLOPODE adj. (a-dé-lo-po-de — du gr. *adèlos*, obscur; *pous, podos*, pied). Zool. Qui n'a point de pieds apparents.

ADÉLOSINE s. f. (a-dé-lo-zi-ne). Zool. Genre de foraminifères, caractérisé surtout par une grande loge arrondie, ayant un prolongement au bout duquel est une ouverture munie d'un appendice.

ADÉLOSTOME adj. (a-dé-lo-sto-me — du gr. *adèlos*, obscur; *stoma*, bouche). Zool. Dont la bouche est invisible.

ADELPHE ou **ADELPHIQUE** adj. (a-dèl-fe

— du gr. *adelphos*, frère). Bot. Se dit des étamines réunies en un ou plusieurs faisceaux par leurs filets, de manière que plusieurs anthères n'ont qu'un seul support. Ce mot ne s'emploie jamais seul; il est toujours uni à un autre qui exprime le nombre des faisceaux (monadelphe, diadelphe, polyadelphe).

Adelphes (LES), ou *les Frères*, comédie de Térence, qui a fourni à Molière la donnée de l'*Ecole des Maris*. Le fond de la pièce de Térence, c'est l'opposition systématique de deux caractères : deux frères sont complétement divisés d'opinion sur les principes d'après lesquels doit être dirigée l'éducation; l'un pousse l'indulgence paternelle jusqu'à la plus déplorable faiblesse, l'autre ne conçoit point de limites à l'autorité d'un père sur ses enfants; le premier, Micion, n'a jamais été marié, mais il a adopté Eschinus, l'un des deux fils de son frère Déméa, et c'est avec lui qu'il met en pratique son système de douceur. L'autre fils de Déméa, Ctésiphon, est resté sous le gouvernement sévère de son père. Mais le dénoûment du comique latin ne ressemble en rien à celui de Molière; c'est le parti de la sévérité qui triomphe, et Déméa, tout en rabattant un peu de sa première rigueur, finit par dire à ses deux fils : « Maintenant, Eschinus, et vous, Ctésiphon, si ma conduite à moi vous paraît odieuse, parce que je ne me prête pas complaisamment à tous vos caprices, justes ou non, je m'en lave les mains. Jetez l'argent par les fenêtres, achetez, faites ce qui vous plaira. Mais si vous préférez avoir quelqu'un qui éclaire l'inexpérience de votre jeunesse, qui réprime, corrige à propos ce que vous pouvez former de désirs insensés ou mal calculés, et ne s'y prête que raisonnablement, je serai ce quelqu'un-là. »

Molière pouvait à son aise rire d'un tuteur trompé; Térence était peut-être obligé, à Rome, de montrer plus de respect à l'égard de l'autorité paternelle.

La comédie des *Adelphes*, qui ferma glorieusement la carrière dramatique de Térence, fut jouée un an avant sa mort (594 de Rome, 160 av. J.-C).

ADELPHIE s. f. (a-dèl-fî — du gr. *adelphos*, frère). Bot. Réunion de plusieurs étamines par leurs filets, formant un support commun. Lorsque ce support est unique, la réunion des étamines prend le nom de *monadelphie;* lorsqu'il est double, elle prend celui de *diadelphie;* triple, celui de *triadelphie*. Cette disposition des étamines a fourni à Linné trois classes de son système sexuel : *monadelphie, diadelphie, polyadelphie.*

ADELPHINE s. f. (a-dèl-fi-ne). Bot. Sorte de palmier.

ADELPHIQUE adj. (a-dèl-fi-ke — rad. *adelphe*). Bot. Syn. de *adelphe.*

ADELPHIXIE s. f. (a-dèl-fik-sî — du gr. *adelphos*, frère). Anat. Union, sympathie des diverses parties qui composent le corps.

ADELSBERG, petit bourg de l'Illyrie, à 80 kil. de Trieste, dans une contrée montagneuse. Célèbre grotte à stalactites, une des plus belles et des plus fameuses de l'Europe.

ADELUNG (Jean-Christophe), linguiste et littérateur allemand, né en Poméranie en 1732, m. à Dresde en 1806. Parmi ses nombreux ouvrages, on cite surtout son *Dictionnaire grammatical et critique du haut allemand*, travail un peu exclusif, mais d'un mérite supérieur; un abrégé du *Glossaire* de Ducange, une *Histoire des Teutons*, une grammaire allemande, et *le Mithridate ou Tableau universel des langues, avec le Pater en cinq cents idiomes*, dont il ne put achever que la première partie, qui comprend les langues asiatiques.

ADELUNG (Frédéric D'), littérateur et philologue allemand, né à Stettin en 1768, m. à St-Pétersbourg en 1843, était neveu du précédent. Après un voyage à Rome, où il se livra à l'étude des vieux manuscrits, il suivit en qualité de secrétaire le comte de Palhen à St-Pétersbourg, devint directeur du théâtre allemand de cette ville, et fut chargé par l'impératrice Marie Fédorovna de donner des leçons aux grands-ducs Nicolas et Michel. Ses ouvrages les plus estimés traitent du sanscrit.

ADÉMACÉS s. m. pl. (a-dé-ma-sé). Moll. Groupe de mollusques bivalves, caractérisé par un long tube calcaire, et appelé par les divers auteurs *tubicolés*, *enfermés*, *térédinites*, etc. Le genre *taret* est le type de cette famille. ‖ On dit aussi ADESMACÉS.

ADÉMONIE s. f. (a-dé-mo-nî — du gr. *adémoneô*, je suis inquiet). Pathol. Anxiété, agitation extrême, abattement d'esprit.

ADEMPTION s. f. (a-dan-psi-on — lat. *ademptio*, de *adimere*, *ademptum*, retrancher, ravir). Jurispr. Révocation d'un legs, d'une donation.

ADEMPTION s. f. (a-dan-psi-on — lat. *ademptio*, action de prendre). Prise de possession ou acceptation d'un bénéfice.

ADEN (a-dènn), port de mer et ville d'Arabie, près du détroit de Bab-el-Mandeb, à l'entrée de la mer Rouge. Cette position, qui a une grande ressemblance avec Gibraltar, offre un port vaste et commode à l'est, en partie ensablé aujourd'hui; à l'ouest, bassin magnifique pouvant contenir une flotte puissante, et dont l'entrée resserrée peut être facilement fortifiée. Cette ville, clef de la mer Rouge, et la mieux située pour le commerce de toute la côte d'Arabie, était du temps des Romains un entrepôt célèbre, qu'ils détruisirent après s'être emparés de l'Egypte, dans la crainte qu'il ne tombât entre des mains ennemies, et qu'ils ne perdissent ainsi le monopole du commerce des Indes. On ne sait ni par qui ni à quelle époque Aden fut rebâtie. Du XIe au XVIe siècle, Aden fut le seul entrepôt du commerce de l'Orient. Mais la découverte d'un nouveau passage aux Indes par le cap de Bonne-Espérance, et la prise d'Aden par Soliman Ier, amenèrent la décadence rapide de ce port. Les Anglais s'en emparèrent en 1838, et depuis ils y ont fait d'immenses améliorations et des travaux de défense considérables. De 1838 à 1853, la population s'est élevée de 4,000 à 30,000 hab. Exportations principales : café, gomme, encens, baume. Climat sain, quoique chaud.

ADEN s. m. (a-dènn). Bot. Arbre grimpant, très-vénéneux, qui croît en Arabie.

ADÉNALGIE s. f. (a-dé-nal-jî — du gr. *adên*, glande; *algos*, douleur). Méd. Douleur qui a son siége dans les glandes.

ADÉNALGIQUE adj. (a-dé-nal-ji-ke — rad. *adénalgie*). Méd. Qui se rapporte à l'adénalgie.

ADÉNANDRE s. m. (a-dé-nan-dre — du gr. *adên*, glande; *andros*, de mâle). Bot. Genre de plantes du Cap de Bonne-Espérance, qui ont les anthères glanduleuses.

ADÉNANTHE adj. (a-dé-nan-te — du gr. *adên*, glande; *anthos*, fleur). Bot. Se dit d'une plante dont les pédicelles naissent de la base d'organes glanduleux. ‖ ADÉNANTHES, s. m. p. Genre de plantes de la famille des protéacées.

ADÉNANTHÈRE s. f. (a-dé-nan-tè-re — du gr. *adên*, glande; *anthos*, fleur). Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses. ‖ On l'appelle aussi CONDORI. V. ce mot.

ADÉNECTOPIE s. f. (a-dé-nèk-to-pî — du gr. *adên*, glande; *ek*, hors de; *topos*, lieu). Anat. Etat d'une glande qui se trouve hors de sa place normale.

ADÉNEMPHRAXIE s. f. (a-dé-nan-frak-sî — du gr. *adên*, glande; *emphraxis*, l'action d'obstruer). Méd. Engorgement des glandes.

ADÉNÉRATION s. f. (a-dé-né-ra-si-on — rad. *denier*). Anc. prat. Vente à prix d'argent.

ADÉNÉRÉ, ÉE (a-dé-né-ré) part. pass. du v. Adénérer. Vendu : *Fruits* ADÉNÉRÉS.

ADÉNÉRER v. a. ou tr. (a-dé-né-ré — rad. *denier*). Anc. prat. Estimer, apprécier, faire argent d'une chose, la vendre aux enchères.

ADENEZ (Adam), trouvère du XIIIe siècle, plus connu sous le nom d'*Adam le Roi*, devint ménestrel de Henri III, duc de Flandre et de Brabant. Ses deux ouvrages les plus célèbres sont le *Roman de l'enfance d'Ogier le Danois* et le *Roman de Pépin et de Berthe, sa femme*, cette reine Berthe qui filait, comme nous l'apprend la tradition, et qui avait un grand pied. Ces productions, restées en manuscrits à la Bibliothèque impériale, ont été traduites en prose par différents auteurs.

ADÉNIE s. f. (a-dé-nî — du gr. *adên*, glande). Pathol. Maladie des glandes.

— Bot. Arbrisseau des Indes, à feuilles peltées, munies de vrilles. Les jeunes pousses, prises en boisson, sont un poison énergique, dont l'antidote est, dit-on, le câprier épineux.

ADÉNILÈME s. m. (a-dé-ni-lè-me — du gr. *adên*, glande; *lêmê*, sécrétion). Bot. Genre de plantes appartenant à la famille des rosacées.

ADÉNITE s. f. (a-dé-ni-te — du gr. *adên*, glande). Méd. Inflammation d'une glande.

— **Encycl.** On se sert du mot *adénite* pour désigner surtout l'inflammation des ganglions lymphatiques. C'est presque toujours le symptôme d'une affection dont le siége est plus ou moins éloigné. — On observe l'inflammation des ganglions des parties latérales du cou et des ganglions sous-maxillaires dans l'érésipèle de la face, dans les maladies du cuir chevelu, dans la stomatite, et surtout dans l'angine couenneuse. L'inflammation des ganglions axillaires reconnait ordinairement pour cause une excoriation, une piqûre aux doigts, une plaie des parois de la poitrine. Celle des ganglions du pli de l'aine se montre à la suite d'une plaie, d'une ulcération du membre inférieur, d'une maladie des organes génitaux externes. — L'*adénite* peut être liée à une maladie générale. M. Ricord a signalé l'engorgement des ganglions de la région cervicale postérieure (adénite cervicale syphilitique) comme une des manifestations les moins douteuses de la syphilis constitutionnelle. Les engorgements ganglionnaires chroniques sont un des principaux caractères de la scrofule. — L'*adénite aiguë* réclame le traitement du phlegmon, c'est-à-dire les émissions sanguines, les bains, les cataplasmes. Contre l'*adénite chronique*, il faut employer les fondants, les résolutifs en topiques et en frictions (pommades iodées, mercurielles, etc.).

ADÉNOCALICÉ, ÉE adj. (a-dé-no-ka-li-sé — du gr. *adên*, glande; *kalux*, calice). Bot. Se dit d'une plante dont le calice présente des points glanduleux.

ADÉNOCARPE s. m. (a-dé-no-kar-pe — du gr. *adên*, glande; *karpos*, fruit). Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses.

ADÉNOCRÉPIDE s. f. (a-dé-no-kré-pi-de — du gr. *adên*, glande; *krêpis*, base). Bot. Genre de plantes de la famille des euphorbiacées. La seule espèce connue est un arbre de Java haut d'une dizaine de mètres.

ADÉNODERMIE s. f. (a-dé-no-dèr-mî — du gr. *adên*, glande; *derma*, peau). Pathol. *Adénodermie syphilitique*, Maladie qui consiste dans une affection syphilitique des glandes de la peau.

ADÉNODIASTASE s. f. (a-dé-no-diass-ta-ze — du gr. *adên*, glande; *diastasis*, séparation). Méd. Séparation anormale des lobes glandulaires habituellement conglomérés, comme on le voit quelquefois pour la mamelle.

ADÉNOGRAPHE s. m. (a-dé-no-gra-fe — du gr. *adên*, glande; *graphein*, écrire). Anat. Celui qui écrit sur les glandes.

ADÉNOGRAPHIE s. f. (a-dé-no-gra-fî — rad. *adénographe*). Anat. Description des glandes; ouvrage qui traite des glandes.

ADÉNOGRAPHIQUE adj. (a-dé-no-gra-fi-ke — rad. *adénographe*). Anat. Qui concerne l'adénographie.

ADÉNOÏDE adj. (a-dé-no-ï-de — du gr. *adên*, glande; *eidos*, forme). Anat. Qui a l'aspect du tissu d'une glande.

— Le nom de *corps adénoïde* était autrefois donné à la *prostate*. V. ce mot.

— *Tumeurs adénoïdes*, Expression employée par M. Velpeau pour désigner certaines tumeurs solides de la mamelle, longtemps confondues avec le squirre, mais qui en diffèrent essentiellement par les caractères physiques et anatomo-pathologiques, par la marche et la terminaison.

— **Encycl.** Pathol. Les tumeurs *adénoïdes* ont été appelées *tumeurs mammaires chroniques, tumeurs fibrineuses, tumeurs fibreuses*. On les désigne assez souvent sous le nom d'*hypertrophie partielle* de la mamelle.

La lenteur de leur développement, l'absence de douleurs lancinantes, et d'adhérence à la peau, tels sont les caractères que présentent les tumeurs *adénoïdes* et par lesquels elles se distinguent des diverses espèces de cancers. Parfaitement limitées et indépendantes des tissus environnants, elles laissent aux téguments de la mamelle et au mamelon leur coloration naturelle; elles n'altèrent pas la santé générale, et ne produisent ni la teinte cachectique, ni l'engorgement des ganglions lymphatiques qu'on observe dans les tumeurs cancéreuses; elles ne repullulent pas, comme ces dernières, quand elles ont été enlevées. Elles restent quelquefois stationnaires; on en a même vu disparaître spontanément.

M. Velpeau rattache le développement des tumeurs *adénoïdes* à la présence dans l'épaisseur du sein de matière plastique ou de fibrine, provenant d'un épanchement de sang soit à la suite d'une contusion du sein, soit à la suite des congestions sanguines, des ecchymoses dont les seins, à certaines époques, sont le siége chez les femmes mal réglées.

Lorsqu'une tumeur *adénoïde* ne produit que peu de gêne, et que l'affection ne paraît pas faire de progrès, le chirurgien doit s'abstenir de tout traitement; mais il est souvent contraint d'en venir à l'extirpation, surtout à cause du volume croissant de la tumeur.

ADÉNOLIN s. m. (a-dé-no-lain — du gr. *adên*, glande; *linon*, lin). Bot. Genre formé de plusieurs espèces de lin.

ADÉNOLOGADITE s. f. (a-dé-no-lo-ga-di-te — du gr. *adên*, glande; *logadês*, blanc de l'œil). Méd. Nom donné à la conjonctivite des nouveaux-nés, inflammation des glandes de Meibomius et de la conjonctive.

ADÉNOLOGIE s. f. (a-dé-no-lo-jî — du gr. *adên*, glande; *logos*, discours). Méd. Partie de la médecine qui traite des glandes; observations, discours sur les glandes.

ADÉNOLOGIQUE adj. (a-dé-no-lo-ji-ke — rad. *adénologie*). Qui a rapport à l'adénologie.

ADÉNOME s. m. (a-dé-no-me — du gr. *adên*, glande; *nomos*, manière d'être). Méd. Tumeur formée par le tissu des glandes.

ADÉNO-MÉNINGÉE adj. (a-dé-no-mé-nain-jé — du gr. *adên*, glande; *mênigx*, membrane). Méd. S'est dit d'un genre de fièvre continue. Sous cette dénomination générique, Pinel comprenait : 1o la *fièvre muqueuse continue;* 2o la *fièvre muqueuse vermineuse;* 3o la *synoque muqueuse;* 4o la *gastrique muqueuse.*

ADÉNONCOSE s. f. (a-dé-non-ko-ze — du gr. *adên*, glande; *ogkôsis*, tumeur). Méd. Tuméfaction des glandes.

ADÉNO-NERVEUSE adj. f. (a-dé-no-nèr-veu-ze — du gr. *adên*, glande; lat. *nervus*, nerf). Méd. *Fièvre adéno-nerveuse*, Nom donné par Pinel à la peste du Levant, à cause des symptômes nerveux et de l'engorgement des glandes dont elle est accompagnée.

ADÉNOPATHIE s. f. (a-dé-no-pa-tî — du gr. *adên*, glande; *pathos*, douleur). Méd. Maladie des glandes.

— *Adénopathie angibromique*, Maladie des glandes annexées au tube digestif.

ADÉNOPELTIS s. m. (a-dé-no-pèl-tiss — du gr. *adên*, glande; *peltê*, bouclier). Bot. Genre de plantes de la famille des euphorbiacées. C'est un arbrisseau connu au Chili sous le nom de *colliguay macho.*

ADÉNO-PHARYNGIEN adj. et s. m. (a-dé-no-fa-rain-ji-ain — du gr. *adên*, glande; fr. *pharyngien*). Anat. Qui appartient au pharynx et à la glande thyroïde : *Muscle* ADÉNO-PHARYNGIEN *ou l'*ADÉNO-PHARYNGIEN.

ADÉNO-PHARYNGITE s. f. (a-dé-no-fa-rain-ji-te — du gr. *adên*, glande; fr. *pharyngite*). Méd. Inflammation des amygdales et de l'arrière-gorge.

ADÉNOPHORE adj. (a-dé-no-fo-re — du gr. *adên*, glande; *phoros*, qui porte). Bot. Se dit des plantes qui ont des glandes sur quelques-unes de leurs parties. ‖ s. f. Genre de plantes de la famille des campanulacées. Les adénophores sont des herbes vivaces, ou quelquefois bisannuelles, habitant le nord de la Sibérie, de la Daourie et de la Chine. ‖ Genre de plantes de la famille des fougères, que l'on trouve sur les troncs des arbres.

ADÉNOPHTHALMIE s. f. (a-dé-nof-tal-mî — du gr. *adên*, glande; *ophtalmos*, œil). Méd. Inflammation des glandes situées autour de la paupière.

ADÉNOPHYLLE adj. (a-dé-no-fi-le — du gr. *adên*, glande; *phullon*, feuille). Bot. Se dit des plantes dont les feuilles sont garnies de glandes.

ADÉNOPODE adj. (a-dé-no-po-de — du gr. *adên*, glande; *pous, podos*, pied). Bot. Se dit des plantes dont les pétioles portent des glandes.

ADÉNOS s. m. (a-dé-noss). Comm. Nom donné au coton qui arrive d'Alep par la voie de Marseille. On dit aussi COTON DE MARINE.

ADÉNOSCLÉROSE s. f. (a-dé-no-sklé-ro-ze — du gr. *adên*, glande; *sklêros*, dur). Méd. Induration non douloureuse des glandes.

ADÉNOSE s. f. (a-dé-no-ze — du gr. *adên*, glande). Méd. Nom générique des maladies chroniques des glandes.

ADÉNOSME s. f. (a-dé-no-sme — du gr. *adên*, glande; *osmê*, odeur). Bot. Genre de plantes de la famille des acanthacées, qui exhalent une odeur de menthe par les glandules dont elles sont parsemées.

ADÉNOSTÉGIE s. f. (a-dé-no-sté-ji — du gr. *adên*, glande; *stégê*, toit, couvercle). Bot. Genre de plantes de la famille des scrophularinées, fondé sur une seule espèce, indigène de la Californie.

ADÉNOSTEMME s. f. (a-dé-no-stè-me — du gr. *adên*, glande; *stemma*, couronne). Bot. Genre d'herbes annuelles ou vivaces, couvertes de poils visqueux, et originaires de l'ancien continent. ‖ Genre de plantes de la famille des laurinées.

ADÉNOSTOME s. f. (a-dé-no-sto-me — du gr. *adên*, glande). Bot. Genre de plantes de la famille des rosacées, fondé sur une seule espèce de la Californie.

ADÉNOSTYLE s. f. (a-dé-no-sti-le — du gr. *adên*, glande; *stulos*, style, pointe). Bot. Plante vivace habitant les prairies tourbeuses.

ADÉNOSTYLÉES s. f. pl. (a-dé-no-sti-lé — rad. *adénostyle*). Bot. Troisième division de la tribu des eupatoriées.

ADÉNOSTYLIS s. m. (a-dé-no-sti-liss — rad. *adénostyle*). Bot. Genre de plantes de la famille des orchidées, établi sur une seule espèce de Java.

ADÉNOTOMIE s. f. (a-dé-no-to-mî — du gr. *adên*, glande; *temnô*, je coupe). Chir. Dissection des glandes.

ADÉNOTOMIQUE adj. (a-dé-no-to-mi-ke — rad. *adénotomie*). Anat. Qui a rapport à l'adénotomie.

ADÉNOTRICHIE s. f. (a-dé-no-tri-chî — du gr. *adên*, glande; *thrix, trichos*, poil). Bot. Plante annuelle couverte de poils entremêlés de glandes, qui répandent une odeur assez agréable lorsqu'on en touche les tiges et les feuilles.

ADENT s. m. (a-dan — fr. *a* et *dent*). Techn. Entaille ou partie saillante exécutée sur les faces correspondantes de deux ou plusieurs pièces de bois, pour assurer leur assemblage et leur liaison lorsqu'elles sont réunies ensemble : *Il y a l'*ADENT *à croc, à contre, carré, à crémaillère, à queue d'aronde*, etc. (De Bonnefoux.) *Les* ADENTS *se font dans l'épaisseur des pièces, de manière que les angles rentrants, recevant les angles saillants, font mutuellement résistance, ce qui empêche les pièces de se séparer.* (Encycl.)

— Mar. Se dit d'une sorte d'arrêt, de point d'appui. Ainsi on fait des adents au bout des vergues pour fixer les têtières et les empointures des ris : *Les* ADENTS *des affûts sont les places où les flasques sont échancrés pour fournir des points d'appui aux leviers de pointage.* (De Bonnefoux.)

ADENTÉ, ÉE (a-dan-té) part. pass. du v. Adenter. Lié, joint par des adents : *Pièce de bois mal* ADENTÉE.

ADENTER v. a. ou tr. (a-dan-té — rad. *adent*). Techn. Joindre des pièces de bois avec des adents.

ADÉONA Myth. Divinité qui, chez les Romains, présidait à l'arrivée des voyageurs. Une autre déesse, ABÉONA, présidait au départ. — Des deux mots lat. *adire*, être présent, et *abire*, s'en aller.

ADÉPHAGE adj. (a-dé-fa-je — du gr. *adéphagos*, vorace; *adên*, beaucoup; *phagô* je mange). Qui mange avec voracité. Les Grecs donnaient cette épithète à Hercule, parce qu'un jour il avait mangé un bœuf tout entier.

— Antiq. gr. Se disait chez les Athéniens des chevaux qu'on nourrissait pour les courses de char et pour la guerre.

— Zool. S'applique à tout animal vorace et carnassier.

ADÉPHAGIE s. f. (a-dé-fa-jî — du gr. *adên*, beaucoup; *phagein*, manger). Synonyme scientifique de *voracité*.

ADÉPHAGIQUE adj. (a-dé-fa-ji-ke — rad. *adéphagie*). Qui concerne l'adéphagie, qui y a rapport.

ADEPS s. m. (a-dèps — mot lat. qui signif. *graisse*, *suif*). Antiq. Nom donné à la graisse des victimes que l'on sacrifiait aux dieux dans les temples.

ADEPTE s. (a-dè-pte — du lat. *adeptus*, qui a acquis). Nom que l'on donnait à ceux qui connaisssaient les arcanes de l'alchimie.

— Par anal. Celui qui s'occupe spécialement d'une science, pour qui cette science ne doit pas avoir de secrets : *La sottise humaine est partout la même, elle étend toujours aux choses les torts des individus, à la religion les fautes des prêtres, à la loi l'erreur des magistrats, à la science l'ignorance de ses* ADEPTES. (Fr. Soulié.) *La science théorique n'a jamais, que je sache, enrichi ses* ADEPTES. (F. de Lasteyrie.) ‖ Celui, celle qui fait partie d'une secte, d'une coterie : *Eudore traversa le groupe des sophistes, qui le prenaient pour un* ADEPTE. (Chateaub.) *Protéger les* ADEPTES, *employer tous les moyens pour arriver à la renommée, aux dignités ou à la fortune, tel est le but et le principe de toutes les coteries.* (Viennet.) ‖ Partisan d'une doctrine, d'un système, d'une idée : *La philosophie du* XVIII^e *siècle n'avait plus que de vieux et rares* ADEPTES, *survivants de la Révolution.* (Lamart.) *Eugénie était là sur son terrain, c'était une* ADEPTE *assez fervente de la réhabilitation des femmes.* (G. Sand.) *Mon père*, ADEPTE *sincère et véhément des théories de J.-J. Rousseau, se croyait obligé envers lui-même à suivre de point en point l'Evangile proclamé par l'auteur d'*Emile. (Ph. Chasles.)

— Par ext. Celui, celle qui s'attache à un individu, qui partage et défend ses opinions : *Il n'était pas besoin de la présence de votre frère pour m'engager à être auprès de vous le plus soumis et le plus respectueux des* ADEPTES. (G. Sand.) *Il lui faut non pas le dévouement et la passion d'un seul homme, mais se voir regarder comme une prophétesse par une foule d'*ADEPTES. (H. Beyle.) ‖ On le dit aussi en parlant de ceux qui prétendent comprendre un écrivain obscur, recherché dans son style.

ADÉQUAT, ATE adj. (a-dé-koua, a-te — du lat. *adæquatus;* de *ad*, à; *æquare*, égaler). Philos. Entier, d'une étendue, d'une compréhension égale : *Une loi perd sa force obligatoire, quand la fin* ADÉQUATE *ou totale de cette loi a cessé.* (Gousset.)

— Suivi d'un complément, il prend la prépos. *à* : *La science, pour être complète, doit être* ADÉQUATE *à son objet.* (Bautain.) *Dans la société actuelle, le progrès de la misère est parallèle et* ADÉQUAT *au progrès de la richesse.* (Proudh.) *Ce que les sens révèlent est* ADÉQUAT *à ce que pense la raison.* (Proudh.) *La réalité des choses est absolument* ADÉQUATE *à tous les concepts de la raison.* (B. Hauréau.)

— *Idée adéquate*, Idée qui embrasse tout ce qui se rapporte à l'objet qu'on envisage : *L'idée représentant l'essence invariable et intelligible des choses, plus elle est épurée des affections de la sensibilité en général, plus elle est conforme à la nature réelle de la chose représentée, c'est-à-dire plus elle est* ADÉQUATE. (Frank.) ‖ *Définition adéquate*, Définition qui ne peut convenir qu'à l'objet dont on s'occupe : *Une bonne définition doit être* ADÉQUATE, *c'est-à-dire qu'elle doit convenir à un objet défini tout entier, et ne convenir qu'à lui seul.* (Acad.)

— Signifie aussi Synonyme, équivalent : *Liberté, intelligence, fatalité, sont au fond trois expressions* ADÉQUATES, *servant à désigner trois faces différentes de l'être.* (Proudh.) *L'intérêt privé et l'intérêt collectif se divergent au premier coup d'œil, et sont parfaitement identiques et* ADÉQUATS. (Proudh.)

ADÉQUATE s. f. (a-dé-koua-te — fém. de *adéquat*, pris substantiv.). Valeur égale, représentation parfaite, entière : *Le chant d'une part, de l'autre une vivacité qui peut sembler bizarre, capricieuse, ont sans doute été les causes qui ont fait choisir l'acanthide des anciens pour l'*ADÉQUATE *zoologique des Piérides.* (Val. Parisot.) *Ador est l'*ADÉQUATE *du Sidik phénicien, du Fta memphitique.* (Val. Parisot.)

ADÉQUATION s. f. (a-dé-koua-si-on — rad. *adéquat*). Rapport parfait, quantité égale : *L'évidence intuitive est celle qui résulte de la connaissance immédiate et directe de l'*ADÉQUATION *entre la proposition et la chose.* (Ventura.)

ADÉQUATITÉ s. f. (a-dé-koua-ti-té — rad. *adéquat*). Qualité, état de ce qui est adéquat : *Dans les mots* jugis, jugum, juvare, jubere, etc., *le thème* ju *exprime* ADÉQUATITÉ, *connexité, continuité, inhérence, juxtaposition.* (Proudh.)

ADER s. m. (a-dèrr). Mois persan qui répond à nos mois de novembre et décembre.

ADERBAIDJAN, grande prov. de Perse, sur la mer Caspienne; 1,500,000 hab., Turcs, Arméniens, Kurdes et Juifs. Elle renferme des vallées très-fertiles, où l'on élève les plus beaux chevaux du royaume, et qui fournissent à l'armée une magnifique remonte. Ce nom signifie *terre de feu;* suivant les uns, parce que Zoroastre y naquit, suivant d'autres parce que cette région est sujette à de violents tremblements de terre.

ADÈRE s. m. (a-dè-re — du gr. *a* priv.; *déré*, cou). Entom. Genre de coléoptères hétèromères, famille des sténélytres.

ADERMOTROPHIE s. f. (a-dèr-mo-tro-fî — du gr. *a* priv.; *derma*, peau; *trophé*, nourriture). Pathol. Amincissement, atrophie de la peau.

ADERNO, petite ville de Sicile, près de l'Etna; 11,000 hab.

ADESMACÉ, ÉE adj. (a-dèss-ma-sé — du gr. *adesmos*, qui n'est pas lié). Moll. Se dit des mollusques qui n'ont point de ligament pour réunir les deux valves de leur coquille. ‖ ADESMACÉS, s. m. pl. V. ADÉMACÉS.

ADESMIE s. f. (a-dèss-mî — du gr. *adesmos*, qui n'est pas lié.) Entom. Genre de l'ordre des coléoptères hétéromères, famille des mélasomes.

— Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses, qui appartient à l'Amérique méridionale.

ADESSENAIRES ou **ADESSÉNIENS** s. m. pl. (a-dèss-se-nè-re — du lat. *adesse*, être présent). Hist. ecclés. Hérétiques du XVI^e siècle, qui, tout en admettant la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, l'entendaient autrement que l'Eglise. Ils étaient à cet égard divisés en quatre sectes. La première prétendait que le corps était *dans* le pain; la seconde *autour du pain;* la troisième *sous* le pain; la quatrième enfin *sur* le pain. On les a appelés aussi IMPANATEURS.

ADESSÉNIENS s. m. pl. (a-dèss-sé-ni-ain). V. ADESSENAIRES.

ADESSO adv. (a-dèss-so — mot ital. qui signifie *tout à l'heure*). Dans un instant; s'emploie quelquefois pour modérer la pétulance, l'empressement de quelqu'un : *Ne faites entrer personne*, ADESSO, ADESSO.

ADESTRE adj. (a-dèss-tre). V. ADEXTRE.

ADET s. m. (a-dètt). Chez les Musulmans, usage qui règle les présents que l'on doit faire aux personnes dans les diverses circonstances de la vie, suivant le rang qu'occupent et ces personnes et celui qui fait les présents : *L'*ADET *est respecté comme une loi inviolable.*

ADEXE s. m. (a-dè-kse — du gr. *adexios*, maladroit). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides.

ADEXTRE ou **ADESTRE** adj. (a-dèk-stre — du lat. *ad*, à; *dexter*, droit). Adroit, vif, prompt : *A Londres, les filous sont nombreux et très-*ADEXTRES. (Fr. Wey.)

ADEXTRÉ, ÉE (a-dèk-stré) part. pass. du v. Adextrer : *En ce temps, madame l'archiduchesse accoucha à Bruges d'un beau fils qui est à présent notre prince, le plus bel, le mieux* ADEXTRÉ *que l'on pût trouver.* (Oliv. de la Marche.)

— Blas. Se dit de la pièce principale d'un écu qui en a une autre secondaire à sa droite. De Barjot : d'azur, à un griffon d'or *adextré* en chef d'une étoile du même.

ADEXTRER v. a. ou tr. (a-dèk-stré — rad. *adextre*). Rendre adroit : *Choisissez des officiers capables de dresser, façonner et* ADEXTRER *les soldats.* (Nic. Pasquier.) Vieux. ‖ Marcher à la droite, être à la droite : *M. de Bourbon* ADEXTRAIT *madame la duchesse, et tous les autres chevaliers et gentilshommes allaient devant.* (XVI^e siècle.)

ADFORMANT, ANTE adj. (ad-for-man, an-te — du lat. *ad*, à; *formare*, former). Gramm. Qui sert à former. ‖ *Lettres adformantes*, Lettres serviles qu'on place après la racine du verbe pour la modifier. ‖ Il est aussi subst. : *Une* ADFORMANTE. *Les* ADFORMANTES *syllabiques, assyllabiques. En mahri, la troisième personne plurielle du prétérit a laissé tomber son* ADFORMANTE, *comme cela a lieu en mendaïte.* (Renan.)

AD GLORIAM, pour la gloire, et, dans un sens ironique, Pour rien : *Il est rare de trouver des hommes qui travaillent uniquement* AD GLORIAM. ‖ C'est à peu près le même sens que *ad honores*.

ADGUSTAL, ALE adj. (ad-guss-tal — du lat. *ad*, à; *gustus*, goût). Anat. Se dit d'une des pièces qui composent les vertèbres céphaliques.

ADHACA s. m. (a-da-ka). Métrol. Ancienne mesure de capacité des Indous. L'*adhaca*, soixante-quatrième partie du chari, était égal au makouk des Arabes, et se divisait en quatre prastha.

ADHALER v. a. ou tr. (a-dâ-lé — lat. *adhalare*, toucher de son haleine). Pousser son haleine sur quelque chose.

ADHED-LEDIN-ALLAH, onzième et dernier calife fatimite d'Egypte, régna de 1160 à 1171. Sous le gouvernement de ce faible prince, l'exercice du pouvoir fut disputé avec acharnement par des ministres ambitieux, qui appelèrent tour à tour les Syriens et les Francs au secours de leurs prétentions. A la prière de l'un d'eux, le sultan de Damas, Noureddin, envoya en Egypte pour le soutenir l'émir Chyrkouh et Saladin, neveu de celui-ci. Chyrkouh étant mort en 1169, après s'être fait nommer vizir par le calife, son neveu Saladin lui succéda dans cette dignité, força les Francs d'évacuer l'Egypte et s'empara de toute l'autorité. Il en profita pour faire reconnaître Mosthadi, calife abbasside de Bagdad, et mit fin de cette manière au schisme qui divisait les Fatimites et les Abbassides. Adhed mourut quelques jours après cette révolution, qui renversait pour toujours sa dynastie.

ADHÉMAR de Monteil, évêque du Puy, légat d'Urbain II, mort à Antioche en 1098, prêcha la première croisade et y joua un grand rôle. Le Tasse, par une licence poétique, le fait périr au siége de Jérusalem.

ADHÉRANT (ad-é-ran) part. prés. du v. Adhérer : *La cour* ADHÉRANT *aux conclusions du procureur général...* (Acad.) *On a trouvé une partie osseuse flottant dans l'abdomen et* ADHÉRANT *à l'ovaire par un ligament grêle.* (Breschet.)

ADHERBAL, général carthaginois, remporta une grande victoire navale près de Drépane (249 av. J.-C.), sur le consul Claudius Pulcher, pendant la première guerre punique.

ADHERBAL, roi de Numidie, dépossédé et mis à mort par son cousin, le fameux Jugurtha.

ADHÉRENCE s. f. (a-dé-ran-se — rad. *adhérer*). Jonction de deux corps qui sont unis par l'attraction réciproque de leurs molécules : *L'*ADHÉRENCE *de deux morceaux de cire. L'*ADHÉRENCE *de deux plaques de verre. Sur les chemins de fer, on diminue les obstacles qui s'opposent à la marche des locomotives, en augmentant leur* ADHÉRENCE *aux rails.* (Bouillet.) ‖ Signifie aussi Union, jonction en général : *La fatigue et les souffrances que trahissaient la maigreur des contours et l'*ADHÉRENCE *de la peau sur les os avaient même une sorte de grâce.* (Balz.) ‖ S'empl. quelquefois pour Ce qui fait adhérer : *Au temple se trouvent de véritables squelettes dont toutes les* ADHÉRENCES *ont été dévorées par le temps.* (E. Sue.) *Toutes ces cloisons contractent des* ADHÉRENCES *extérieurement.* (Milne Edwards.)

— Fig. Attachement à une doctrine, à un parti : *La foi est une* ADHÉRENCE *de cœur aux vérités éternelles.* (Boss.) *Quiconque aime l'unité doit avoir une* ADHÉRENCE *immuable à l'ordre épiscopal, dans lequel et par lequel le mystère de l'unité se consomme.* (Boss.) ‖ Se prend souvent en mauvaise part : *On l'accusait d'*ADHÉRENCE *au parti des rebelles.* (Acad.)

— Méd. Union accidentelle de certaines parties qui sont séparées dans l'état naturel : ADHÉRENCES *congéniales.* ADHÉRENCES *accidentelles. L'art peut beaucoup contre la plupart des* ADHÉRENCES *extérieures, tandis qu'il est tout à fait impuissant contre les* ADHÉRENCES *intérieures.* (Breschet.)

— Bot. et zool. Rapprochement, soudure de parties qui d'ordinaire sont séparées et distinctes.

— Peint. Effet que produisent les parties d'un tableau lorsqu'elles ne se détachent pas assez du fond. Presque inusit.

—**Encycl.** Méd. On donne, en anatomie pathologique, le nom d'*adhérence* à l'union vicieuse des surfaces organiques. Il y a des adhérences naturelles que l'on nomme *congéniales*, parce qu'elles ont lieu avant la naissance : telles sont celles qui déterminent chez le fœtus l'occlusion des paupières, de la bouche, etc. Les *adhérences* accidentelles sont le résultat d'une inflammation dite *adhésive*, qui a établi la continuité là où il n'y avait et ne devait y avoir que contiguïté. Elles se produisent ordinairement à la suite de brûlures, d'inflammation des membranes séreuses (par exemple de pleurésie, de péritonite); et, dans ce dernier cas, consistent souvent dans la réunion médiate de deux surfaces par de fausses membranes. Les *adhérences* sont quelquefois la seule ressource que possède la chirurgie pour la cure radicale de certaines affections.

— Bot. On dit en botanique qu'il y a *adhérence* ou *soudure* toutes les fois que des organes, au lieu de rester libres, se soudent dans une plus ou moins grande partie de leur étendue, que cette soudure soit congénitale ou qu'elle ne se produise que postérieurement à la naissance de ces organes, qu'elle ait lieu entre des organes de même nature ou entre des organes de nature différente. C'est par *adhérence* que les bractées forment un involucre monophylle; les sépales, un calice monosépale; les pétales, une corolle monopétale; que les étamines deviennent monadelphes, diadelphes, triadelphes, etc. L'*adhérence* joue un grand rôle dans la variété des formes que présentent les organes végétaux.

— **Syn. Adhérence, adhésion.** *Adhérence* se rapporte à l'état; *adhésion* à la force qui produit cet état. L'*adhérence* ne subsiste plus quand les corps sont séparés; pour les séparer, il faut vaincre l'*adhésion*.

— **Syn. Adhérence, cohérence, inhérence.** *Inhérence* exprime l'union d'une qualité à une substance : L'INHÉRENCE *de la pesanteur à la matière.* La *cohérence* exprime une *adhérence* entre les parties d'un même tout : *La ferme* COHÉRENCE *des pierres.* Enfin l'*adhérence*, la jonction d'une chose à une autre : *La faible* ADHÉRENCE *des parties intégrantes de l'eau.*

ADHÉRENT, ENTE adj. (a-dé-ran, an-te — lat. *adhærens*, même sens). Qui est fixé à une chose, qui y est fortement attaché : *Dans l'homme et dans les animaux, l'épiderme est partout* ADHÉRENT *à la peau.* (Buff.) ‖ Qui s'attache, qui adhère fortement : *La glu est de toutes les matières collantes la plus* ADHÉRENTE. (Balz.)

— Fig. Conséquent, d'accord : *N'est-ce pas un devoir pour l'écrivain, quel qu'il soit, d'être toujours* ADHÉRENT *avec lui-même, et de ne pas se produire autrement qu'on ne le connaît?* (V. Hugo.)

— Bot. et zool. Se dit d'une partie quelconque d'un végétal ou d'un animal, unie intimement avec une partie avoisinante : *Le calice, dans le rosier, est* ADHÉRENT *à l'ovaire.* (B. de St-P.) *Ce polypier, arrondi, est* ADHÉRENT *dans une faible étendue.* (Milne Edwards.)

— Peint. Se disait des parties d'un tableau qui ne se détachent pas assez du fond.

— Sculpt. *Statue adhérente à son piédestal*, Statue qui ne fait qu'un seul morceau avec son piédestal.

— s. m. Celui qui est attaché à une doctrine, à un parti : *La religion du Christ recruta d'abord ses* ADHÉRENTS *dans les rangs les plus infimes de la société.* (A. Maury.) ‖ Se prend le plus ordinairement en mauvaise part: *Cette secte comptait plus de mille* ADHÉRENTS. (Volt.) *Cet imposteur confisquait les terres des gentilshommes et les distribuait à ses* ADHÉRENTS. (Mérim.) *La camarilla seule et ses* ADHÉRENTS *ont protesté contre l'intervention des puissances étrangères.* (Journ.)

— Gramm. Il ne faut pas confondre *adhérent*, qui est un adjectif, avec *adhérant*, participe présent. *Adhérent* exprime un état et présente l'idée d'adhérer comme étant plus fixe, plus liée à la nature même de l'objet qualifié : *Avoir le poumon* ADHÉRENT *aux côtes.* (Acad.) *Adhérant* présente l'idée d'adhérer comme une action, ou au moins il l'exprime exactement avec les mêmes conditions de changement, de modification possible que le verbe suppose dans toute sa conjugaison; il a les mêmes compléments que le verbe, et peut, comme lui, s'employer avec la négation : *Interjeter un nouvel appel en* ADHÉRANT *ou en n'*ADHÉRANT *pas au premier.* (Acad.)

— **Syn. Adhérent, annexé, attaché.** Une chose est *adhérente* par l'union que produit la nature, ou par celle qui vient du tissu et de la continuité de la matière : *La matière est physiquement divisible, c'est-à-dire ses parties solides,* ADHÉRENTES *les unes aux autres, sont séparables.* (Volt.) Une chose est *attachée* par des liens arbitraires, mais réels, avec lesquels on la fixe dans la place ou dans la situation où l'on veut qu'elle demeure : *L'esprit ne sait comment il est* ATTACHÉ *à un corps.* (Fén.) Une chose est *annexée* par une simple jonction morale, effet de la volonté et de l'institution humaines : *La Savoie a été* ANNEXÉE *à la France.*

ADHÉRER v. n. ou intr. (a-dé-ré — du lat. *ad*, à; *hærere*, s'attacher. — L'*é* fermé du radical se change en *è* ouvert devant une syllabe muette : *J'adhère, que tu adhères;* excepté au futur et au conditionnel, où il conserve l'*é* fermé). Etre fortement uni, attaché à une chose : *Deux pans de glace dépolis et humides* ADHÈRENT *l'un à l'autre.* (Pelletier.) *Les racines du blé* ADHÈRENT *si fortement à la terre, qu'on ne peut les enlever sans enlever une portion du sol.* (B. de St-P.) *Le sol était semé de ces gros os que le pauvre achète aux plus infimes revendeurs de viande corrompue, pour ronger les cartilages qui y* ADHÈRENT *encore.* (E. Sue.)

— Par anal. : *Les talons éculés empêchaient les maudites chaussures d'*ADHÉRER *aux pieds de l'enfant.* (Balz.)

— Fig. *Le vieillard* ADHÈRE *à la vie plus étroitement que la mousse ne fait aux ruines.* (E. Alletz.) ‖ Etre du parti, du sentiment de; approuver : *C'est un crime de haute trahison que de prendre les armes contre le roi, ou d'*ADHÉRER *à ses ennemis.* (Fén.) *Nous* ADHÉRONS *aux erreurs de nos amis, et nous aidons à les rendre inexcusables.* (Fén.) *Le vrai est ce à quoi la raison commune* ADHÈRE *toujours et partout.* (Lamenn.) *Le gouvernement de l'Uruguay* ADHÈRE, *sauf ratification des pouvoirs législatifs.* (Journ.) ‖ Entrer en communication avec, s'entendre, se convenir : *Les peuples ne peuvent* ADHÉRER *entre eux s'ils n'ont une même langue.* (V. Hugo.) *Un sceptique qui* ADHÈRE *à un croyant, cela est simple comme la loi des couleurs complémentaires.* (V. Hugo.)

— Jurispr. Donner son consentement à une demande formée par d'autres, ou à un acte, à un contrat dans lequel on n'a pas été partie. ‖ Confirmer un premier acte par un acte subséquent.

— **Syn. Adhérer, tomber d'accord.** V. ACCORD (TOMBER D').

— **Syn. Adhérer, accéder, acquiescer**, etc. V. ACCÉDER.

— **Antonymes**. Se détacher. — Au fig. Refuser, rejeter, repousser.

ADHÉRITANCE s. f. (a-dé-ri-tan-se — rad. *adhériter*). Anc. jurispr. Investiture, droit en vertu duquel on entrait en possession de son héritage.

ADHÉRITÉ (a-dé-ri-té) part. pass. du v. Adhériter.

ADHÉRITER v. n. ou intr. (a-dé-ri-té — du lat. *ad*, à; *hæres*, *hæredis*, héritier). Anc. jurispr. Investir, mettre en possession, faire héritier.

ADHÉSIF, IVE adj. (a-dé-zif, i-ve — du lat. *adhærere*, s'attacher). Pharm. Se dit de préparations emplastiques capables d'adhérer à la peau : *Emplâtre* ADHÉSIF.

— Méd. *Inflammation adhésive*, Celle qui opère l'adhésion des parties divisées : *Les adhérences accidentelles sont toujours le résultat de l'inflammation* ADHÉSIVE. (Encycl.)

— Prat. Qui marque l'adhésion, le contentement : *Formule* ADHÉSIVE.

— Substantiv. : *Un* ADHÉSIF. *Le taffetas d'Angleterre est un* ADHÉSIF..

ADHÉSION s. f. (a-dé-zi-on — lat. *adhæsio*, même sens; formé de *adhærere*, s'attacher). Union de deux corps l'un à l'autre, adhérence, bien qu'adhésion indique plus spécialement la manière dont s'est faite l'adhérence : *On nomme* ADHÉSION *l'attraction moléculaire qui se manifeste entre deux corps en contact.* (L. Pinel.)

— Par anal. et fig. Consentement, approbation : *M. de Meaux avait son grand nom et l'*ADHÉSION *des principaux prélats de France.* (Volt.) *L'erreur n'est quelque chose que par l'*ADHÉSION *des hommes.* (Lacordaire.) *Emile garantissait l'*ADHÉSION *de sa tendre mère.* (G. Sand.) *Il aurait mieux aimé la discussion que cette* ADHÉSION *nonchalante à tout propos.* (G. Sand.) ‖ Dans ce sens, se dit aussi des choses : *L'*ADHÉSION *de l'intelligence aux idées naturelles constitue la raison.* (Lacordaire.)

— Diplom. Consentement donné par un souverain aux arrangements faits par d'autres souverains : *Donner, refuser son* ADHÉSION. (Acad.)

— Méd. Manière dont un organe ou une partie adhère à une autre, de façon à produire l'adhérence.

— Philos. scol. *Certitude d'adhésion*, Certitude qui résulte de l'importance d'une chose, de l'intérêt qu'on y trouve et non pas de son évidence.

— Jurispr. Acquiescement à une convention, à un arrangement, auquel on n'a concouru ni directement ni par fondé de pouvoir. ‖ Assentiment donné par un avocat à une consultation rédigée par un de ses confrères. ‖ Autrefois, *Demande en adhésion*, Demande formée par un des époux pour obliger l'autre à rentrer au domicile conjugal.

— **Encycl.** Physiq. Il ne faut pas confondre l'*adhésion* avec la *cohésion*. L'*adhésion* est la force en vertu de laquelle deux corps mis en contact adhèrent l'un à l'autre et résistent à l'effort que l'on fait pour les séparer. La *cohésion* est la force qui tient unies les molécules constituantes d'un corps. L'*adhésion* peut exister entre deux solides, entre un solide et un fluide, entre deux fluides. Entre deux solides, elle s'exerce en raison directe de l'étendue et du poli des surfaces en contact, et peut se mesurer au moyen du poids nécessaire pour les séparer. Il faut remarquer que l'*adhésion* est d'autant plus forte, que le contact est plus parfait; aussi, pour l'obtenir, a-t-on soin de faire glisser les deux corps l'un contre l'autre avec frottement, de manière à chasser l'air interposé. La propriété qu'ont les corps d'être mouillés, c'est-à-dire d'emporter à leur surface une couche du liquide qu'ils ont touché, s'explique par la force de l'*adhésion*. C'est également à l'*adhésion* qu'on peut attribuer, au moins en grande partie, l'ascension des liquides dans les tubes capillaires, et l'absorption des gaz par les substances poreuses. C'est sur l'*adhésion* que sont fondées plusieurs opérations importantes et usuelles dans les arts, telles que les diverses espèces de collage, de soudure, l'étamage des glaces, la dorure sur bois et sur métaux, etc.

— **Syn. Adhésion, acquiescement, consentement.** V. ACQUIESCEMENT.

ADHÉSIONNAIRE s. m. (a-dé-zi-o-nè-re — rad. *adhésion*). Syn. peu usité d'*adhérent*.

ADHÉSIVEMENT adv. (a-dé-zi-ve-man — rad. *adhésif*). D'une manière adhésive, par adhésion.

ADHÉSIVITÉ s. f. (a-dé-zi-vi-té — rad. *adhésif*). Phrénol. Faculté qui nous porte à aimer nos semblables, à nous rapprocher d'eux. V. AFFECTIONNIVITÉ.

AD HOC loc. adv. (a-dok — mots lat. qui signif. *pour cela, à cet effet*). D'une manière directe, positive : *Répondre* AD HOC. ‖ Selon l'usage, la destination qu'on a en vue : *Il me faut une maison choisie, une maison* AD HOC. (Méry.) *Le maître du café donna un coup d'œil au dégât, et alla au comptoir pour l'inscrire dans un livre* AD HOC. (G. Sand.) *Le blason, c'est l'histoire écrite en hiéroglyphes* AD HOC. (G. Sand.) *Au moyen âge, quand un homme était soupçonné d'un crime et qu'il voulait prouver son innocence, il avalait une bouchée de pain bénite* AD HOC *par son accusateur, après avoir prié le ciel que cette bouchée, s'il était coupable, lui servît de poison. Innocent, il avalait sans difficulté; coupable, la fatale bouchée devait l'étrangler au passage.* (Génin.) ‖ Particulier, spécial : *Pour traiter une affaire délicate, on choisit un homme* AD HOC. *Quoi, s'écria le général, le prisonnier a des menottes dans l'intérieur de la citadelle! Cela est contraire au règlement, à moins d'un ordre* AD HOC; *ôtez-lui les menottes.* (H. Beyle.)

— *Tuteur ad hoc*, Tuteur nommé spécialement pour un objet déterminé.

ADHOLÉE s. f. (a-do-lé). Métrol. Mesure de capacité pour matières sèches, usitée dans l'Inde, et représentant généralement la moitié du pylée. On dit aussi, suivant les provinces, ADHOLY, ADOWLY. Au plur., des ADHOLÉES, ADHOLIES, ADOWLIES.

AD HOMINEM loc. adv. (a-do-mi-nèmm — mots lat. qui signif. littéralem. *A l'homme*). Qui attaque directement la personne à qui l'on parle. Est le plus souvent précédé du mot *argument*. Dans l'argument personnel, ou *ad hominem*, l'orateur emprunte à l'adversaire des armes pour le combattre; il le confond en lui opposant ses propres paroles ou ses propres actes. Dans les assemblées politiques de tous les pays, il n'est pas rare de voir un homme changer d'opinion; ses adversaires, pour combattre ses paroles du jour, lui rappellent son langage d'autrefois, l'opposent ainsi à lui-même, et le battent par un argument personnel, un argument *ad hominem* : *Le pyrrhonisme est la chose du monde la plus commode; vous pouvez impunément discuter contre tout venant, sans craindre ces arguments* AD HOMINEM, *qui font quelquefois tant de peine.* (H. Beyle.) *L'argument* AD HOMINEM, *le dernier auquel un homme poli doive avoir recours, peut se justifier par les circonstances, mais c'est un cas beaucoup plus rare quand il s'agit d'un argument* AD FEMINAM (contre une femme). (W. Scott.)

Voici un exemple célèbre d'argument *ad hominem* : Cicéron plaidait la cause de Ligarius, accusé par Tubéron de s'être battu contre César en Afrique. « Mais, je le demande, s'écrie Cicéron, qui donc fait un crime à Ligarius d'avoir été en Afrique? C'est un homme qui lui-même a voulu aller en Afrique, un homme qui a combattu contre César lui-même. En effet, Tubéron, que faisiez-vous, le fer à la main, dans les champs de Pharsale? quel sang vouliez-vous répandre? Dans quel flanc vos armes voulaient-elles se plonger? Contre qui s'emportait l'ardeur de votre courage? Vos mains, vos yeux, quel ennemi poursuivaient-ils? Que désiriez-vous, que souhaitiez-vous? » Plutarque rapporte qu'à ces mots, César laissa tomber en frémissant les papiers qu'il tenait à la main, et qui renfermaient l'acte de condamnation; l'éloquence avait triomphé, grâce à l'heureux emploi de l'argument *ad hominem*.

AD HONORES loc. adv. (a-do-no-rèss — mots lat. qui signif. *Pour les honneurs*). S'emploie en parlant d'un titre purement honorifique, d'une place sans rétribution, sans traitement : *Les fonctions de maire sont des fonctions* AD HONORES. *Les choses en sont venues à ce point qu'aujourd'hui les fonctions les plus chèrement rétribuées sont, dans la réalité, celles qui paraissent conférées uniquement* AD HONORES.

— Ironiquem. et par plaisanter. Se dit pour faire entendre qu'on n'a que les charges, les inconvénients d'une situation, d'une qualité dont on ne recueille pas les bénéfices : *On offre, il est vrai, la présidence honoraire au pape; tout cela est très-bien combiné; mais le gouvernement de l'Eglise ne paraît pas disposé à vouloir quoi que ce soit, seulement* AD HONORES; *il tient pour la temporalité.* (L. Plée.)

Je déclare hautement, en termes clairs et nets,
Que je ne veux pas être époux *ad honores*.
REGNARD.

Juste ciel! puis-je entendre et souffrir ce langage?
Est-ce ainsi qu'au mépris on ajoute l'outrage?
Moi, pour le bien commun j'aurais pris femme exprès,
Et serais seulement époux *ad honores!*
Des plaisirs du public lâche dépositaire,
Je ferais de l'hymen un trafic mercenaire!
Je ne connais ni dieux ni mortels favoris;
Ma femme est à moi seul et n'en veux qu'à ce prix.
REGNARD.

ADHUC SUB JUDICE LIS EST (a-duk-sub-ju-di-sé-liz-è-ste). Mots lat. qui signif. littéralem. *Le procès est encore devant le juge*; c'est la fin du soixante-dix-huitième vers de l'*Art poétique* d'Horace. Le poëte, faisant l'histoire des différents genres de poésie, dit qu'on ne sait pas positivement quel est l'inventeur du rhythme élégiaque :

Grammatici certant et *adhuc sub judice lis est.*

« Les grammairiens ne sont pas d'accord, et la question est encore à juger. »

Cette expression, devenue proverbiale, s'applique tous les jours à une foule de questions grammaticales, littéraires, historiques, philosophiques, scientifiques, etc., qui sont vivement débattues :

« A qui donc appartient la priorité de l'invention du piano? La cause est pendante depuis plus d'un siècle devant les érudits, et l'on dispute encore : *Adhuc sub judice lis est.* »
CASTIL-BLAZE.

« La Champagne a perfectionné les machines à boucher; la Bourgogne y est bien aussi pour quelque chose; on m'a montré à Nuits un inventeur célèbre et le premier de tous, m'a-t-on dit. Entre gens de Reims donc et gens de Nuits, *sub judice lis est.* » A. LUCHET.

« Or, un jour que les deux sœurs se baignaient ensemble, elles se prirent de querelle, chacune d'elles prétendant l'emporter en beauté sur l'autre... Enfin les deux rivales se décidèrent à en appeler à la postérité! elles firent faire, par les deux meilleurs statuaires de l'époque, les deux Vénus qui portent encore leur nom, et dont l'une est à Naples et l'autre à Syracuse. Deux mille trois cents ans se sont écoulés depuis cette époque, et la postérité indécise n'a point encore porté son jugement : *Adhuc sub judice lis est.* » ALEX. DUMAS.

ADIABÈNE, ancienne région de la haute Asie; elle avait pour capitale Arbelles. Trajan en fit la conquête.

ADIABÉNIEN, IENNE s. (a-di-a-bé-ni-ain, è-ne). Géogr. anc. Habitant de l'Adiabène : *Tigrane, étant sorti de l'Arménie, était entré dans les terres des* ADIABÉNIENS, *qui sont une nation limitrophe.*

— adj. Qui appartient, qui est propre à l'Adiabène ou à ses habitants : *Le premier des rois* ADIABÉNIENS *dont il soit parlé dans l'histoire régnait du temps de la guerre de Mithridate, où il se déclara pour Tigrane contre Lucullus.* (L. Renier.)

— s. m. pl. Dynastie qui a gouverné l'Adiabène, depuis environ l'an 70 avant J.-C. jusqu'au règne de Trajan, dans les premières années du IIe siècle de l'ère chrétienne.

ADIACRITOLÂTRIE s. f. (a-di-a-kri-to-lâ-trî — du gr. *a* priv.; *diakritos*, discerné; *latreia*, adoration). Néol. Fétichisme stupide et grossier.

ADIANTACÉ, ÉE ou **ADIANTOÏDE** adj. (a-di-an-ta-sé — rad. *adiante*). Bot. Qui ressemble à une fougère.

— s. f. pl. Tribu de la famille des fougères.

ADIANTE, s. m. (a-di-an-te — du gr. *adiantos*, toujours sec). Bot. Genre de fougères ainsi appelées parce que leur feuillage lisse ne conserve pas l'humidité. La principale espèce est l'*adiante capillaire* (adiantum capillus-Veneris), jolie petite plante connue sous le nom de *capillaire de Montpellier*, *cheveux de Vénus*, à pétiole grêle, d'un brun noirâtre, luisant, ramifié, à folioles minces, glabres, d'un vert tendre, presque cunéiformes, portant les sporanges des deux côtés. L'*adiante capillaire* vient dans les grottes humides, dans les puits, sur le bord des fontaines, dans les contrées méridionales de la France; il est doué d'une odeur aromatique, d'une saveur un peu styptique et amère. On en fait le sirop dit de *capillaire*, employé comme béchique et pectoral. ‖ L'Académie donne au mot *adiante* le genre féminin, ce qui doit être une faute d'impression, puisque dans les éditions antérieures elle le faisait masculin, en cela d'accord avec tous les ouvrages de botanique.

ADIANTIDÉ, ÉE adj. (a-di-an-ti-dé — rad. *adiante*). Bot. Qui ressemble à l'adiante.

ADIANTIFOLIÉ, ÉE adj. (a-di-an-ti-fo-li-é — rad. *adiante*, et lat. *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles de l'adiante. Tel est le *gingko*. V. ce mot.

ADIANTITES s. m. pl. (a-di-an-ti-te — rad. *adiante*). Géol. Groupe de fougères fossiles.

ADIANTOÏDE adj. (a-di-an-to-i-de). V. ADIANTACÉ.

ADIAPHANE adj. (a-di-a-fa-ne — du gr. *a* priv.; *dia*, à travers; *phanos*, transparent). Syn. inusité d'*opaque*.

ADIAPHORE adj. (a-di-a-fo-re — du gr. *adiaphoros*, indifférent). Morale et Théol. Qui est accessoire, peu important, qu'on peut admettre ou ne pas admettre, pratiquer ou ne pas pratiquer, sans péril pour la foi, sans trouble de la conscience.

— Liturg. Se dit des usages, des cérémonies, des rites qui peuvent être indifféremment omis ou pratiqués.

ADIAPHORÈSE s. f. (a-di-a-fo-rè-ze — du gr. *a* priv.; *diaphorêsis*, transpiration). Méd. Défaut ou suppression de la transpiration. On dit aussi ADIAPNEUSTIE.

ADIAPHORÉTIQUE adj. (a-di-a-fo-ré-ti-ke — rad. *adiaphorèse*). Chim. *Esprit adiaphorétique*, Nom que Boyle donna à l'alcool qu'il obtint par la distillation du bois.

ADIAPHORISTE s. m. (a-di-a-fo-riss-te — du gr. *adiaphoros*, indifférent). Hist. relig. Membre d'une secte de luthériens qui embrassèrent les opinions de Mélanchthon, c'est-à-dire qui, tout en approuvant certaines doctrines de Luther, continuaient à reconnaître l'autorité de l'Eglise catholique.

— Hist. Nom donné à ceux qui, en 1548, souscrivirent l'intérim publié par Charles-Quint à la diète d'Augsbourg. ‖ On dit aussi ADIAPHORITE.

ADIAPHORISTIQUE adj. (a-di-a-fo-riss-ti-ke — rad. *adiaphoriste*). Qui concerne les adiaphoristes : *En 1549, commença la discussion, connue sous le nom de* ADIAPHORISTIQUE, *contre Mélanchthon et les doctrines de Wittenberg, qui reçurent à cette occasion le surnom d'adiaphoristes.* (Encycl.)

ADIAPNEUSTIE s. f. (a-di-a-pneu-stî — du gr. *a* priv.; *diapneô*, je transpire). Pathol. Syn. de *adiaphorèse*. V. ce mot.

ADIAPTOTE s. m. (a-di-a-pto-te — du gr. *adiaptôtes*, infaillible). Anc. pharm. Composition pharmaceutique contre la colique.

ADIARRHÉE s. f. (a-di-a-ré — du gr. *a* priv.; *diarrhein*, couler). Méd. Rétention, suppression d'une évacuation quelconque.

ADIATHÉSIQUE adj. (a-di-a-té-zi-ke — du gr. *a* priv.; fr. *diathésique*). Méd. Se dit des maladies qui sont nées sans diathèse antécédente.

ADIEU adv. (a-dieu — fr. *à*, et *Dieu*; signif. elliptiq. *Je vous recommande à Dieu*). Formule de salutation que l'on adresse, par amitié ou simplement par politesse, à ceux dont on se sépare, et par laquelle aussi on termine souvent les lettres familières : ADIEU, *monsieur*. ADIEU, *jusqu'au revoir*. ADIEU, *ma très-chère et très-aimable, je suis toute triste de vous.* (Mme de Sév.) *Lorsqu'en prenant congé d'un ami, l'homme créa pour la première fois le mot* ADIEU, *n'a-t-il pas voulu dire à la personne aimée : je ne suis plus là pour veiller sur toi, mais je te recommande à Dieu, qui veille sur tous?* (A. Deschamps.)

Adieu, princes, *adieu*, pour la dernière fois.
CORNEILLE.

Adieu, j'assiégerai Néron de toutes parts.
RACINE.

Adieu, dit-il, *adieu*, sur la plage lointaine,
Où vogue ton esquif sur une onde incertaine,
Trouve un ciel toujours bleu.
A. DESCHAMPS.

— Fam. Se dit à une personne que l'on veut éloigner, à un importun :

Adieu, je perds mon temps, laissez-moi travailler.
LA FONTAINE.

‖ *Adieu, bonsoir*, Forme explétive pour En voilà assez, taisez-vous.

— Poét. Se dit aussi en s'adressant aux choses que l'on quitte : ADIEU, *cher antre;* ADIEU, *rivage où tant de fois j'ai souffert les injures de l'air.* (Fén.) ADIEU *donc, ma patrie! me dis-je en pleurant;* ADIEU, *beau ciel de Naples!* ADIEU, *tout ce que j'aime!* (Scribe.)

Adieu, mes vers, *adieu* pour la dernière fois!
BOILEAU.

Adieu donc pour toujours, ma chère liberté!
C. DELAVIGNE.

Adieu, projets d'amour; ô doux projets, *adieu!*
MOLLEVAUT.

— Signifie souvent C'en est fait de, en parlant des personnes et des choses : *Si la pensée était perdue,* ADIEU *le genre humain.* ADIEU, *notre braverie.* (Mol.) *Le soldat français, depuis trente ans, ne reçoit point de coups de bâton, et voilà l'Espagnol qui les refuse aussi : pour peu que cela gagne,* ADIEU *la schlague; personne n'en voudra.* (P.-L. Cour.)

Un heurt survient : *adieu* le char.
LA FONTAINE.

Le lait tombe, *adieu* veau, vache, cochon, couvée.
LA FONTAINE.

Le protecteur à bas, *adieu* le protégé.
COLLIN D'HARLEVILLE.

On mit en piteux équipage
Le pauvre potager : *adieu* planches, carreaux,
Adieu chicorée et poireaux,
Adieu de quoi mettre au potage.
LA FONTAINE.

— *Dire adieu à quelqu'un*, Prendre congé de quelqu'un : *Je n'*AI *pas encore* DIT ADIEU *à Eucharis.* (Fén.) *Peut-être vous* AURAIS-*je* DIT ADIEU *d'un œil sec, si vos larmes coulant sur ma joue n'eussent forcé les miennes de s'y confondre.* (J.-J. Rouss.) *Je ne vous* DIS *pas* ADIEU *pour toujours, car cette pensée me serait trop pénible.* (G. Sand.)

Comprends-tu que l'on parte et qu'on se *dise adieu;*
Comprends-tu que ce mot, la main puisse l'écrire,
Et le cœur le signer, et les lèvres le dire?
A. DE MUSSET.

— Fam. *Je ne vous dis pas adieu*, ou *Sans adieu*, Se dit à une personne que l'on ne quitte que pour peu d'instants, ou que l'on se propose de revoir bientôt : SANS ADIEU, *chevalier, je crois que nous nous reverrons bientôt.* (Le Sage.)

— *Banquet, dîner d'adieu*, Repas que l'on offre à quelqu'un, par amitié ou considération, au moment où il va s'éloigner, etc. : *Avant son départ, la population parisienne lui offrit un* BANQUET D'ADIEU. (L.-J. Larcher.) *Julien était un bon garçon; aussi, avant son départ, tous ses camarades lui offrirent-ils un joyeux* DÎNER D'ADIEU. (L.-J. Larch.)

— *Adieu vous dis.* Vieille locution qui est restée dans le style marotique pour dire *adieu* simplement, et qui, figurém., signifie qu'il ne faut plus compter sur une personne ou sur une chose :

Mais si dorénavant votre imprudence éclate,
Adieu vous dis, mes soins, pour l'espoir qui vous flatte.
MOLIÈRE.

‖ Se dit aussi à quelqu'un qui ennuie et que l'on veut congédier. ‖ *Faire adieu*, Faire avec la main, avec la tête, un signe d'adieu : *Vous me* FÎTES *encore* ADIEU *d'un signe de main.* (A. Karr.) ‖ Dans le même sens, *Regard d'adieu*, Dernier regard adressé à une personne ou à une chose comme pour lui dire adieu : *Comme la montée est rude, j'allai jusqu'à la porte de la ville, et, me retournant, je jetai un* REGARD D'ADIEU *à la France.* (Th. Gaut.)

— Prov. *Adieu paniers, vendanges sont faites*, Se dit au propre lorsque les vendanges sont finies, ou lorsqu'il est arrivé malheur aux vignes, comme gelée, coulure, etc.; mais beaucoup plus souvent, au fig., lorsqu'une opération avantageuse est tout à fait terminée, ou lorsqu'une chose, une occasion est perdue sans ressource. ‖ *Adieu paniers*, Se dit quelquefois elliptiq. dans le même sens : *Les beaux jours des raconteurs sont passés, et l'anecdote a fait son temps;* ADIEU PANIERS! (Edm. Texier.)

— Fig. *Dire adieu à une chose*, Y renoncer, la quitter : DIRE ADIEU *au monde, aux plaisirs. Je suis venue ici pour achever les beaux jours et leur* DIRE ADIEU. (Mme de Sév.) *Personne n'ose* DIRE ADIEU *à une habitude.* (Balz.)

Amis, dans ma douce retraite,
A tous vos maux je *dis adieu*.
V. HUGO.

Aux amoureuses rêveries,
Ma belle, pourquoi *dire adieu?*
A. SOUMET.

— s. m. : *Un long* ADIEU. *Des* ADIEUX *touchants, affectueux. Les* ADIEUX *d'Hector et*

d'Andromaque. Ils se dirent un ADIEU *bien triste, quoiqu'ils ne sussent pas que c'était le dernier.* (Boss.) *Ne voilà-t-il pas des* ADIEUX *bien solennels pour une promenade au clair de la lune?* (G. Sand.)

Fuyez, dérobez-vous de ce funeste lieu,
Où je vous dis peut-être un éternel *adieu!*
CRÉBILLON.

Il veut que son maître l'entende,
Il gronde, il pleure, et lui demande
L'*adieu* du soir. DELILLE.

— Poétiq. Se dit en parlant des choses :

La fleur tombe en livrant ses parfums au zéphyr,
A la vie, au soleil : ce sont là ses *adieux*.
LAMARTINE.

Oui, dans ces jours d'automne où la nature expire,
A ses regards voilés je trouve plus d'attraits;
C'est l'*adieu* d'un ami, c'est le dernier sourire
Du livre que la mort va fermer pour jamais.
LAMARTINE.

— *Faire ses adieux*, Prendre congé : *Il n'avait pas manqué de venir* FAIRE LES ADIEUX *de l'amitié à la dernière heure.* (G. Sand.)

En amis, *faites-vous vos adieux*.
C. DELAVIGNE.

‖ *Visite d'adieu*, Visite qui n'a pour but que de faire à quelqu'un ses adieux, de prendre congé de lui : *Elle recevait des* VISITES D'ADIEU *dans les formes.* (Hamilt.) ‖ *Le dernier adieu, les derniers adieux*, Ceux que fait au lit de mort une personne qui va mourir : *A neuf heures du soir, le pauvre malade me chassa, et me dit en propres termes le* DERNIER ADIEU. (Mme de Sév.) *Je reçus une lettre du curé de mon village, qui m'engageait à venir recevoir les* DERNIERS ADIEUX *de mon père.* (G. Sand.)

— Fig. Renoncement entier, absolu : *Ceux qui sont échappés du naufrage disent à la mer un éternel* ADIEU. (Boss.) *Elle voulait garder ce souvenir comme la consécration d'un éternel* ADIEU *à toutes ses espérances.* (G. Sand.)

Ton œil, comme Satan, a mesuré l'abîme,
Et ton âme y plongeant, loin du jour et de Dieu,
A dit à l'espérance un éternel *adieu*.
LAMARTINE.

— En poésie. *Les adieux du jour*, Le déclin du jour :

Telle, aux *adieux du jour*, la mourante lumière
Se ranime et répand sur la nature entière
Une clarté plus vive et des feux plus ardents.

— **Prov. littér. C'est ainsi qu'en partant je vous fais mes adieux.** Allusion à un vers de *Thésée* (acte V, scène VI), opéra de Quinault. Egée, roi d'Athènes, aime Eglé, jeune princesse élevée à sa cour, et veut l'épouser au mépris de la promesse qui l'engage lui-même à la magicienne Médée. Thésée, fils inconnu du roi, à qui il rend le plus éclatant service en faisant rentrer dans le devoir des sujets révoltés, aime aussi Eglé et en est payé de retour; mais la magicienne a conçu elle-même la passion la plus vive pour le jeune héros, et, par les menaces les plus effroyables, par les enchantements de son art infernal, elle veut contraindre sa rivale à déclarer à Thésée, de sa propre bouche, qu'elle est devenue insensible pour lui; sinon le héros va expirer. Eglé consent à cette dure condition; néanmoins, en présence de Thésée, l'amour l'emporte sur la prudence, et la jeune princesse laisse échapper son secret. Médée, irritée, conçoit alors l'horrible projet de se venger de tous, en faisant empoisonner le fils par le père. Mais au moment où Thésée reçoit la coupe fatale, Egée reconnait son fils à l'épée qu'il porte au côté, et l'empêche de prendre le poison; il lui accorde, de plus, la main de la belle Eglé. En ce moment la magicienne, déçue dans toutes ses espérances, apparait sur un char trainé par des dragons volants :

Vous n'êtes pas encor délivrés de ma rage;
Je n'ai point préparé la pompe de ces lieux
Pour servir au bonheur d'un amour qui m'outrage :
Je veux que les enfers détruisent mon ouvrage;
C'est ainsi qu'en partant je vous fais mes adieux.

Au même instant, le palais s'obscurcit, et les Athéniens s'imaginent être poursuivis par des fantômes; mais Minerve entre alors sur la scène, et détruit tout l'effet des enchantements de Médée.

Ce vers est devenu proverbial pour caractériser la dernière vengeance, mais aussi la plus terrible, que l'on tire en s'éloignant d'une personne, d'une société, d'un pays, etc.; c'est, en quelque sorte, le trait du Parthe de la poésie.

Le jour même où mourut Louis XV, on avait affiché à Versailles un dernier édit pour l'augmentation des impôts; on trouva au-dessous des affiches ce vers :

C'est ainsi qu'en partant je vous fais mes adieux.

Dans ses *Adieux aux Jésuites*, Gresset a employé le vers de Quinault en bonne part :

Qu'il m'est doux de pouvoir leur rendre un témoignage
Dont l'intérêt, la crainte et l'espoir sont exclus!
A leur sort le mien ne tient plus;
L'impartialité va tracer leur image.
Oui, j'ai vu des mortels, j'en dois ici l'aveu,
Trop combattus, connus trop peu.
J'ai vu des esprits vrais, des cœurs incorruptibles,
Voués à la patrie, à leurs rois, à leur Dieu;
A leurs propres maux insensibles,
Prodigues de leurs jours, tendres, parfaits amis,
Et souvent bienfaiteurs paisibles
De leurs plus fougueux ennemis :
Trop estimés enfin pour être moins haïs.
Que d'autres s'exhalant, dans leur haine insensée,
En reproches injurieux,
Cherchent en les quittant à les rendre odieux :
Pour moi, fidèle au vrai, fidèle à ma pensée,
C'est ainsi qu'en partant je leur fais mes adieux.

— **Prov. littér.**

Amour, amour, quand tu nous tiens,
On peut bien dire : *adieu* prudence.

V. AMOUR.

ADIEU-TOUT loc. interj. (a-dieu-tou). Techn. Avertissement que donne le tireur d'or à un autre ouvrier pour faire marcher le moulinet. ‖ Se dit aussi, dans les manufactures d'étoffes brochées, d'un avertissement que fait l'ouvrier à la personne qui tire et gouverne les cordes, afin qu'elle ait à les lâcher ou à les retenir. ‖ S'emploie quelquefois substantiv. : *Un* ADIEU-TOUT. ‖ Pl. des ADIEU-TOUT.

A-DIEU-VA! Mar. Interj. Second commandement d'un virement de bord vent devant. Cette exclamation se faisait entendre près des brisants, alors que le navire se trouvait en danger, et le succès de cette évolution avait une telle importance, que le mot lui-même est une invocation à la Divinité, dont on implorait directement la protection. Aujourd'hui les progrès de la marine ont singulièrement simplifié cette manœuvre, et le mot lui-même a cessé d'être employé. Il est remplacé par le simple mot *Envoyez!* que fait entendre le commandant ou l'officier de quart.

ADIGE, fleuve d'Italie, qui prend sa source dans les Alpes, traverse le Tyrol, passe à Vérone et à Arcole et se jette dans la mer Adriatique, près des bouches du Pô. Son cours est de 360 kil. Après 1805, le royaume d'Italie eut un dép. de l'Adige, dont le ch.-l. était Vérone, et un dép. du Haut-Adige, qui avait Trente pour ch.-l.

L'importance stratégique de cette rivière lui a donné une grande célébrité historique, en rendant ses bords témoins d'une foule d'événements militaires qui ont maintes fois décidé du sort de l'Italie. Bonaparte en fit à diverses reprises la base de ses opérations, et jamais de plus éclatants faits d'armes n'ont illustré la vie d'un homme de guerre, que ceux que l'armée française, placée sous son immortel commandement, inscrivit sur ses drapeaux pendant la première campagne d'Italie. Mais ce nom de l'Adige nous rappelle aussi des souvenirs moins glorieux. Seulement, ce n'était plus le vainqueur de Lodi qui conduisait au feu nos intrépides soldats; c'était le général Schérer. Le 28 mars 1799, ce dernier attaqua avec six divisions toute la ligne autrichienne, qui s'étendait entre l'Adige et le lac Garda. Le combat fut opiniâtre et dura depuis le matin jusqu'à la nuit. Dans cette sanglante affaire, connue sous le nom de *bataille de l'Adige*, la perte des Autrichiens fut évaluée à neuf mille hommes, dont quatre mille cinq cents blessés; les Français perdirent plus de trois mille hommes, parmi lesquels plusieurs officiers généraux. Schérer pouvait s'attribuer justement la victoire; néanmoins, ce fut lui qui demanda un armistice aux Autrichiens, pour enterrer ses morts. Quelques jours après, le 7 avril, il perdait contre les mêmes ennemis la bataille de Magnano, dans laquelle les Français eurent trois mille morts ou blessés et quatre mille prisonniers. Cette défaite fut le triste prélude des revers que nous allions essuyer sur le théâtre même de tant de glorieux combats.

ADIGÉGE s. m. (a-di-jé-je). Astron. Nom arabe de la constellation du Cygne.

ADIMAIN ou **ADIMNAIN** s. f. (a-di-main). Mamm. Espèce de brebis domestique d'Afrique, qui est couverte de poil au lieu de laine, et dont les oreilles sont longues et pendantes.

ADIMARI (Alexandre), poëte italien, issu d'une famille patricienne de Florence, né en 1579, mort en 1649. On lui doit une traduction assez faible, en vers italiens, des *Odes de Pindare;* mais il eut le mérite de l'accompagner de savantes notes, et d'explications d'une grande utilité pour l'intelligence du texte. Pise, 1631.

ADIMARI (Louis), poëte italien, de la même famille que le précédent, né à Naples en 1644, mort en 1708. Nous avons de lui un opéra, *Roberto*, des *Sonnets*, des *Satires*, dont une très-violente contre les femmes. Boileau a dit : *J'en connais jusqu'à trois;* Adimari n'en connaît pas une. On lui doit aussi un recueil de morceaux en prose sur des sujets de piété, intitulé : *Prose sacre*.

ADIMNAIN s. f. (a-di-mnain). V. ADIMAIN.

ADIMONIE s. f. (a-di-mo-nî — du gr. *adémonia*, crainte). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des chrysomélines.

ADINA s. f. (a-di-na — du gr. *adinos*, nombreux). Bot. Genre de la famille des rubiacées, comprend deux espèces, indigènes de la Chine, cultivées comme arbustes d'ornement.

ADIPATE s. m. (a-di-pa-te). Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide adipique avec une base : ADIPATE *d'ammoniaque*. ADIPATE *d'argent*. ‖ On donne souvent le nom d'*adipate d'éthyle* à l'éther adipique.

ADIPEUX, EUSE adj. (a-di-peu, eu-ze — du lat. *adeps, adipis*, graisse). Anat. Qui a les caractères de la graisse, ou qui en admet dans sa composition : *Tissu* ADIPEUX.

— *Ligament adipeux*. Nom donné improprement à un repli de la membrane synoviale du genou, qui se porte du ligament rotulien vers la cavité qui sépare les condyles du fémur.

— Ichthyol. *Nageoires adipeuses*, Celles qui, remplies de graisse et dépourvues de rayons osseux intérieurs, sont placées au voisinage de la queue chez certains poissons.

— **Encycl.** Anat. Le tissu *adipeux* se présente sous la forme d'une masse jaunâtre homogène, composée de lobules plus ou moins limités. L'élément fondamental de ce tissu est la *cellule adipeuse;* il possède en outre, comme éléments accessoires, des fibres lamineuses absolument semblables à celles du tissu cellulaire, quelques noyaux embryo-plastiques et des vaisseaux capillaires. Dix, vingt ou trente cellules adipeuses forment un lobule adipeux; d'abord rondes, elles deviennent polyédriques par pression réciproque. Gros comme des grains de semoule ou des lentilles, les lobules *adipeux* sont séparés les uns des autres par des fibres lamineuses, au milieu desquelles rampent les vaisseaux capillaires; ces vaisseaux capillaires pénètrent dans les lobules et vont se distribuer entre les cellules et sur leur surface. On n'a point observé de tubes nerveux dans le tissu *adipeux*. Chaque cellule *adipeuse* se compose d'une enveloppe azotée et d'un contenu graisseux : c'est par ce contenu que commence la résorption de la graisse dans l'amaigrissement; aussi l'enveloppe des cellules *adipeuses* paraît-elle plissée chez les sujets émaciés. — On a confondu à tort le tissu *adipeux* avec le tissu cellulaire et avec le tissu médullaire des os. — Le tissu *adipeux* constitue sous la peau une couche de graisse appelée *pannicule graisseux;* il est en masses irrégulières autour des reins et dans l'épaisseur des joues, en petites masses pédiculées dans l'épiploon; il fait ordinairement la vingtième partie du poids du corps. Le tissu adipeux est le point de départ des tumeurs appelées *lipômes*.

ADIPIQUE adj. (a-di-pi-ke — du lat. *adeps, adipis*, graisse). Chim. Se dit d'un acide que l'on obtient par la réaction de l'acide nitrique sur le suif, le blanc de baleine, la cire, l'acide oléique, etc. L'acide adipique cristallise en tubercules rayonnés, demi-sphériques, très-solubles dans l'eau bouillante. Il fond à 130° et distille sans altération. ‖ Se dit aussi d'un éther que l'on obtient en faisant passer de l'acide chlorhydrique dans une solution alcoolique d'acide adipique. L'*éther adipique* a l'aspect d'une matière huileuse un peu ambrée, une odeur très-prononcée de pomme de reinette, et une saveur amère et caustique à la fois.

ADIPOCIRE s. f. (a-di-po-si-re — du lat. *adeps, adipis*, graisse; fr. *cire*). Chim. Nom donné, au commencement de ce siècle, à trois substances que l'on croyait identiques, mais qui diffèrent essentiellement : le *blanc de baleine*, le *gras des cadavres* et la *cholestérine*. V. ces mots.

ADIPOCIREUX, EUSE adj. (a-di-po-si-reu, eu-ze — rad. *adipocire*). Chim. Qui ressemble à l'adipocire : *Le foie peut quelquefois devenir* ADIPOCIREUX.

ADIPOCIRIFORME adj. (a-di-po-si-ri-forme — fr. *adipocire*, et *forme*). Méd. Qui a l'aspect de l'adipocire : *Tumeur* ADIPOCIRIFORME.

ADIPPE s. f. (a-di-pe). Entom. Espèce de papillon diurne, appartenant au genre satyre.

ADIPSIE s. f. (a-di-psî — du gr. *a* priv.; *dipsa*, soif). Méd. Absence de soif.

ADIPSON s. m. (a-di-pson — du gr. *a* priv.; *dipsa*, soif). Remède propre à prévenir ou à étancher la soif.

ADIRÉ, ÉE (a-di-ré) part. pass. du v. Adirer. Perdu, égaré :

Voici venir Bellin, qui seul avait erré
Tout un jour à chercher un bélier *adiré*.
RONSARD.

‖ Il ne s'emploie aujourd'hui qu'en jurisprudence et dans le langage commercial : *Titre* ADIRÉ. *Pièce* ADIRÉE. *S'il arrive qu'un effet de commerce soit* ADIRÉ, *la personne à laquelle il appartient peut en obtenir le payement en donnant caution.* (Guillaumin.)

ADIREMENT s. m. (a-di-re-man — rad. *adirer*). Perte d'un titre, d'un papier : *L'*ADIREMENT *d'un titre ne dispense pas le débiteur de remplir son obligation.*

ADIRER v. a. ou tr. (a-di-ré — bas lat. *adirare*, formé probablement du lat. *aderrare*, errer). Vieux mot qui signif. Perdre, égarer : *L'Italien ne s'en osait assurer du premier coup, vu le long temps qu'il l'avait* ADIRÉ. (Des Perriers.) ‖ S'emploie encore en jurisprudence : ADIRER *un titre, un contrat*. ADIRER *les pièces d'un procès*.

ADIS, ville d'Afrique, célèbre par la victoire que Xantippe, chef des Carthaginois, remporta, non loin de ses murs, sur l'armée romaine commandée par Régulus.

ADISCAL, ALE adj. (a-di-skal, a-le — du gr. *a* priv.; *diskos*, disque). Bot. Se dit de l'insertion des étamines, lorsqu'elle ne se fait point sur le disque.

ADITES s. m. pl. (a-di-te). Hist. orient. Tribu détruite par la colère divine, et au châtiment de laquelle le Coran fait de fréquentes allusions.

ADITION s. f. (a-di-si-on). Jurispr. N'est usité que dans cette locution : *Adition d'hérédité*, Acceptation expresse ou tacite que fait d'une succession un héritier légitime ou institué : *Les actes purement conservateurs, de surveillance et d'administration provisoire, ne sont pas des actes d'*ADITION *d'hérédité, si l'on n'y a pas pris le titre ou la qualité d'héritier.* (Code Napol.)

— **Homonyme.** Addition.

ADIUSIAS s. m. (a-diou-si-ass — contract. de *à Diou*, à Dieu; *sias*, soyez : soyez avec Dieu). Mot du patois méridional, qu'on emploie pour dire *adieu : Va, porte-lui cela de ma part;* ADIUSIAS. (Mol.)

— *Pays d'adiusias*, Sobriquet que l'on donne à la Gascogne et aux autres pays voisins de la Garonne.

ADIVE s. m. (a-di-ve). Mamm. Carnassier originaire d'Afrique, un peu plus petit et plus leste que le renard : *Les* ADIVES *n'osent pas attaquer les hommes, mais ils dévorent les enfants.* (Encycl.)

ADJACENCE s. f. (ad-ja-san-se — rad. *adjacent*). Géom. Propriété de ce qui se touche : *L'*ADJACENCE *de deux angles.*

ADJACENT, ENTE adj. (a-dja-san, an-te — lat. *adjacens*, même sens; formé de *ad*, auprès; *jacere*, être situé). Proche, contigu, qui est situé auprès, qui avoisine : *L'élévation du sol de l'Égypte s'opère en même temps que cette extension de sa surface, et le fond du lit des fleuves s'élève dans la même proportion que les plaines* ADJACENTES. (Cuvier.) *Une longue file de voitures stationnaient dans les rues* ADJACENTES. (E. Sue.) *Toutes les constructions* ADJACENTES *sont superposées sur la base massive du temple.* (G. Sand.) ‖ Il régit la prép. *à : Les îles* ADJACENTES *à la Grèce sont fort connues dans l'histoire.* (Rollin.)

— Géom. *Angles adjacents*, Qui sont formés par la rencontre de deux lignes droites et qui ont un côté commun : *Une des propositions les plus importantes de la géométrie, c'est que deux* ANGLES ADJACENTS *valent ensemble deux angles droits.*

— **Syn. Adjacent, attenant, contigu, joignant, prochain, proche, voisin.** Dans *proche*, la proximité est essentielle, rigoureuse : *Il crut les ennemis fort* PROCHES *de lui.* (D'Alemb.) *Prochain* indique la proximité d'une manière plus faible, moins directe, et est ordinairement plutôt une épithète qu'un attribut : *Aborder au rivage* PROCHAIN. (Montesq.) Deux maisons *proches* sont contiguës; la maison *prochaine* est moins éloignée que les autres. Un lieu *voisin* n'est point éloigné : *Le moulin le plus proche et le marché* VOISIN *sont pour ce paysan les bornes de l'univers.* (J.-J. Rouss.) *Contigu* indique un grand voisinage, ou plutôt un contact : *On peut présumer que les deux continents sont* CONTIGUS, *ou du moins très-voisins vers le nord à l'orient de l'Asie.* (Buff.) *Adjacent* est un terme spécial de géométrie et de géographie : *Il y a plusieurs îles* ADJACENTES *à la Grèce, fort connues dans l'histoire.* (Rollin.) *Attenant* se dit surtout d'une chose considérée relativement à une autre principale, à laquelle elle tient comme accessoire : *Des bourgeois riches sont ensevelis dans l'église, tandis que les pauvres pourrissent dans le cimetière* ATTENANT. (Volt.) La chose *joignante* peut ne pas être dépendante de celle à laquelle elle touche : *Myrtis ordonna qu'on lui bâtit un tombeau* JOIGNANT *le chemin le plus fréquenté.* (La Font.)

— **Antonymes.** Opposé par le sommet, correspondant, alterne (en parlant d'angles).

ADJECTIF s. m. (ad-jèk-tif — lat. *adjectivus*, qui s'ajoute; de *ad*, auprès; *jacere*, jeter). Gramm. L'une des dix parties du discours, mot que l'on joint au substantif pour le qualifier ou pour le déterminer : *Les* ADJECTIFS *qualicatifs, les* ADJECTIFS *déterminatifs, les* ADJECTIFS *numéraux*, etc. *L'*ADJECTIF *s'accorde en genre et en nombre avec le substantif.* —Voltaire plaisantait quelquefois sur le style de certains auteurs, style tout hérissé d'épithètes. « Si l'on pouvait leur faire entendre, disait-il, que l'*adjectif* est le plus grand ennemi du substantif; bien qu'ils s'accordent en genre et en nombre! »

— **Gramm.** Quoi qu'en disent plusieurs grammairiens trop facilement effrayés par les difficultés que peut offrir l'analyse des phrases, l'adjectif peut s'employer absolument, c'est-à-dire sans se rapporter à un mot nettement exprimé, toutes les fois qu'il n'en résulte aucune obscurité pour le sens. Nos meilleurs écrivains fournissent de nombreux exemples à l'appui de ce principe : ISSUE *de cette race*, FILLE *de Henri le Grand, son grand cœur a surpassé sa naissance.* (Boss.) JALOUX *des grâces qui tombent à côté d'eux, il semble qu'on leur arrache celles qui tombent sur les autres.* (Mass.)

ACCORD DE L'ADJECTIF. En général, l'adjectif s'accorde en geure et en nombre avec le mot auquel il se rapporte : *Un homme* FORT, *une femme* FORTE; *des hommes* FORTS, *des femmes* FORTES.

— Plusieurs adjectifs peuvent-ils se mettre au singulier quand le substantif exprimé est au pluriel? La plupart des grammairiens trouvent irrégulières les expressions comme celles-ci : *Les langues* GRECQUE *et* LATINE; *les* PREMIER *et* SECOND *étages*. Cependant Voltaire a écrit : *Les scènes* QUATRIÈME *et* CINQUIÈME. On trouve des exemples semblables dans beaucoup d'autres auteurs, et le dictionnaire de l'Académie donne celui-ci : *Les rites* GALLICAN, MOZARABE, GOTHIQUE. Les auteurs contemporains fournissent aussi des exemples du même genre : *Le peintre a religieusement emprunté aux arts* GREC, ÉTRUSQUE *et* ROMAIN *ce qu'ils ont produit de plus pur et de plus charmant.* (Edm. Texier.) Il est donc difficile de condamner d'une ma-

nière absolue cet accord irrégulier de l'adjectif; mais il est plus sage de l'éviter au moyen de la répétition du substantif avant ou après chaque adjectif.

— Lorsqu'un adjectif se rapporte en même temps à plusieurs substantifs, on met ordinairement cet adjectif au pluriel : *A Rome, les affranchis s'inoculaient l'orgueil et l'égoïsme* ROMAINS. (Nisard.) Pour le genre, on met l'adjectif au masculin, à moins que tous les substantifs auxquels il se rapporte ne soient féminins sans une seule exception. Cependant les bons auteurs se permettent souvent de ne faire accorder l'adjectif qu'avec le substantif le plus proche, quand il s'agit de choses inanimées : *Elle trouvait une noblesse et une grandeur* ÉTONNANTE *dans ce jeune homme.* (Fén.) *L'ordre et l'utilité* PUBLIQUE *ne peuvent être le fruit du crime.* (Mass.) Mais il est toujours plus prudent de suivre la règle générale.

— L'adjectif en rapport avec plusieurs mots s'accorde seulement avec celui dont il est le plus rapproché, dans les trois cas suivants :

1° Quand les mots qualifiés sont synonymes, c'est-à-dire quand ils sont considérés comme ayant à peu près la même signification : *César avait un* COURAGE, *une* INTRÉPIDITÉ *extraordinaire;*

2° Quand les mots qualifiés sont placés par gradation : *Un jour, une heure, une minute est quelquefois* SUFFISANTE *pour décider de la fortune d'un homme;*

3° Quand ces mots sont séparés par la conjonction *ou : On construit ces piliers en* FER *ou en* FONTE *très*-DURE.

Cependant, on devrait mettre l'adjectif au pluriel dans ce dernier cas, si l'emploi du nombre singulier produisait une incertitude de sens; ainsi, Buffon a dû dire : *Les Samoyèdes se nourrissent de* CHAIR *ou de* POISSON CRUS, parce qu'autrement on aurait pu croire que le poisson seul est cru quand les Samoyèdes le mangent. *On demande pour cet emploi un homme ou une femme* ÂGÉS.

— L'adjectif précédé de deux noms unis par *comme, de même que, aussi bien que, ainsi que*, etc., s'accorde en général avec le premier : *L'autruche a la tête,* AINSI QUE *le cou,* GARNIE *de duvet.* (Buff.)

— L'adjectif devient adverbe et reste alors invariable quand il sert à modifier la signification d'un verbe ou celle d'un autre adjectif : *Vos sœurs chantent* JUSTE. *Ces fleurs sentent* BON. *Des arbres* CLAIR-*semés*, etc.

— Les adjectifs de couleur sont généralement invariables quand ils sont suivis d'un autre adjectif ou d'un complément qui les modifie sous le rapport de la nuance, parce qu'alors ils sont employés substantivement au masculin singulier : *Des cheveux châtain clair; des étoffes bleu de ciel;* c'est-à-dire d'un châtain clair, d'un bleu de ciel. Il en est de même quand le mot *gros*, placé avant l'adjectif, modifie la nuance de la couleur : *Des draps gros bleu.* Si quelques-uns des adjectifs relatifs aux couleurs exigent des observations particulières, on trouvera ces observations à la suite des adjectifs eux-mêmes.

— Lorsque l'adjectif est placé après le complément d'un substantif, on le fait accorder avec le substantif ou avec le complément, selon que la qualification exprimée convient mieux à l'un ou à l'autre : on dira donc : *Des bas de coton écru*, parce que la qualité d'*écru* convient mieux au coton qu'aux bas; on dira, au contraire : *Une table d'acajou très-massive*, parce qu'alors *massif* signifie *épais*, et l'idée d'*épaisseur* convient mieux à la table qu'à l'acajou. Mais si l'on prenait *massif* dans le sens opposé à *plaqué*, comme cette qualification conviendrait mieux à l'acajou, au bois dont la table est faite qu'à la table même, on dirait alors : *Une table d'acajou massif.* Lorsque la qualification convient également bien au substantif et à son complément, on fait accorder l'adjectif à peu près indifféremment avec l'un ou l'autre, ou plutôt on le fait accorder avec celui auquel on juge le plus important de rapporter la qualification : *Des bas de laine bleus*, attire l'attention sur la couleur des bas; *Des bas de laine bleue*, fait penser à l'opération de teinture qu'a subie la laine.

— Dans les adjectifs composés, c'est-à-dire formés de plusieurs mots réunis par le trait d'union, le premier mot reste invariable quand il ne sert qu'à modifier le second : *Des enfants nouveau-nés; des arbres clair-semés.* Mais si le premier mot qualifie directement le substantif, aussi bien que le second, ils varient l'un et l'autre : *Des paroles aigres-douces; des enfants sourds-muets.* Plusieurs adjectifs composés seront aussi l'objet de remarques particulières, qu'on trouvera à leur ordre alphabétique.

— Pour l'adjectif verbal, voir la note sur le PARTICIPE PRÉSENT.

— *Complément des adjectifs.* V. COMPLÉMENT.

— **Syn. Adjectif, attribut, épithète.** L'*adjectif* est indispensable; il détermine et circonscrit l'idée; l'*épithète* n'est qu'utile. Si je dis : *L'homme* SAGE *est libre dans les fers*, *sage* est un *adjectif*, qui, supprimé, rendra la phrase vague et confuse. Mais si je dis : *La* PÂLE *mort, la nuit* OBSCURE; je puis retrancher les mots *pâle* et *obscure*, sans altérer la pensée; ce sont des épithètes. Quant à l'*attribut*, c'est une expression qui n'est en usage que dans l'analyse logique. Dans *Dieu est* BON, *bon* est l'*attribut* de la proposition.

ADJECTIF, IVE adj. Qui a rapport à l'adjectif, qui est de la nature de l'adjectif : *Forme* ADJECTIVE. *Expression* ADJECTIVE. *Locution* ADJECTIVE.

— *Verbe adjectif* ou *attributif*, Nom que l'on donne au verbe composé de l'auxiliaire *être* et d'un adjectif ou attribut. Tels sont tous les verbes transitifs : *Aimer, finir, recevoir, rendre*, pour *Etre aimant, être finissant, être recevant, être rendant.*

— Chim. *Couleurs adjectives*, Couleurs que l'on ne peut fixer sur une étoffe qu'à l'aide d'autres substances.

ADJECTION s. f. (ad-jèk-si-on — du lat. *adjectio;* de *adjectus*, ajouté). Jonction de deux corps.

ADJECTIVÉ, ÉE (ad-jèk-ti-vé) part. pass. du v. Adjectiver. Pris comme adjectif, employé adjectivement.

ADJECTIVEMENT adv. (ad-jèk-ti-ve-man — rad. *adjectif*). Gramm. Comme un adjectif, à la manière d'un adjectif : *Ce mot s'emploie quelquefois* ADJECTIVEMENT. (Acad.)

ADJECTIVER v. a. ou tr. (ad-jèk-ti-vé — rad. *adjectif*). Gramm. Prendre dans un sens adjectif : ADJECTIVEZ *le substantif, pour donner plus de force et d'expression à votre pensée.* (Mercier.)

S'adjectiver, v. pr. Etre pris adjectivement : *Tous les substantifs ne sont pas susceptibles de* S'ADJECTIVER.

ADJEM s. m. (ad-jèmm — mot ar. qui signifie *étranger*). Nom que les Arabes donnent aux autres peuples, de même que les Juifs les appelaient *Gentils*, les Grecs *Barbares*, et les anciens Indiens *Mlétcha.* ‖ On dit aussi AGEM et AGEMI.

ADJEMIR, l'une des villes saintes de l'Indoustan anglais, ch.-lieu du district de ce nom, à 350 kil. S.-O. de Delhi; 25,000 hab. Dans les environs, belles ruines d'un palais impérial. Adjemir renferme le tombeau de Kodjah Moyen-Ed-Dyn, un des plus grands saints de l'Inde. Les pèlerins y affluent de toutes parts; les prêtres attachés à ce tombeau sont au nombre de onze cents.

ADJEMIOGLAN ou **ADJEMOGLAN** s. m. (mots turcs qui signifient *fils d'Adjem*). Nom donné autrefois en Turquie aux janissaires, ou plutôt à la jeune garde de ce corps d'élite.

ADJOIGNANT (ad-joi-gnan — *gn.* mll.) part. prés. du v. Adjoindre : *Que gagneront-ils en* ADJOIGNANT *cet homme à leur société?*

ADJOINDRE v. a. ou tr. (ad-jouain-dre — lat. *adjungere;* de *ad*, à; *jungere*, joindre. — *J'adjoins, tu adjoins, il adjoint, nous adjoignons, vous adjoignez, ils adjoignent. J'adjoignais, nous adjoignions. J'adjoignis, nous adjoignimes. J'adjoindrai, nous adjoindrons. J'adjoindrais, nous adjoindrions. Adjoins, adjoignons, adjoignez. Que j'adjoigne, que nous adjoignions. Que j'adjoignisse, que nous adjoignissions. Adjoignant. Adjoint, adjointe*). Associer une personne à une autre pour un travail, une affaire : *Il ne pouvait suffire seul à un emploi si fatigant, on fut obligé de lui* ADJOINDRE *quelqu'un.* (Acad.) *On* ADJOIGNIT *à chacun des consuls cinq légats ayant les pouvoirs proconsulaires.* (Mérim.) *Le chef de l'Etat, quel que soit son titre, n'est que le mandataire du peuple, qui lui* ADJOINT *pour conseil d'autres mandataires, les députés.* (Proudh.) ‖ Joindre, ajouter une chose à une autre : *En Syrie, on songea peu à la lune, et c'est évidemment à la planète Vénus que les légendes vulgaires* ADJOIGNIRENT *le soleil.* (Val. Parisot.) *Il me fallut* ADJOINDRE *au nom de Moréna, que le maire et le curé s'obstinaient à regarder comme un nom de famille, le prénom d'Anna.* (G. Sand.)

S'adjoindre, v. pr. Se donner un associé, un aide, un collègue, etc. : *Me sera-t-il permis de* M'ADJOINDRE *quelqu'un pour l'exécution?* (Balz.) *Cet établissement sera sous la surveillance du conseil municipal, qui* S'ADJOINDRA *M. le curé comme président.* (Balz.) *A cet effet, il* S'ADJOIGNIT *le valet de l'un des convives de son maître.* (Alex. Dum.)

— Par plaisanterie, se dit en parlant des animaux : *Elle* S'ADJOIGNIT *pour garde du corps un grand chien loup horriblement hargneux.* (G. Sand.)

— Dans ces différents cas, le pronom personnel *se* renferme la prép. *à*, et est complément indirect. Mais il est complément direct, quand il signifie Adjoindre soi-même, c'est-à-dire : s'associer, se joindre à : *Il* S'ÉTAIT ADJOINT *à des touristes qu'il avait rencontrés. Avec les chemins de fer, ce coquillage, rapidement transporté, est venu* S'ADJOINDRE *dans toute sa fraicheur à ces bivalves.* (Journ.)

ADJOINT, OINTE (ad-jouain, ouain-te) part. pass. du v. Adjoindre. Qui supplée, qui remplace : *Administrateur* ADJOINT. *Professeur* ADJOINT. *Institutrice* ADJOINTE. *Dans le jury, il y a trois jurés* ADJOINTS.

— s. m. Celui qui est associé à un autre pour l'aider dans son travail, dans ses fonctions : ADJOINT *au trésorier.* ADJOINT *à l'inspection.* ADJOINT *au génie. Il ne veut pas d'*ADJOINT, *il veut être seul.* (Acad.) *Cachons bien tous deux notre intelligence, pour qu'on ne mette pas à la porte notre fidèle* ADJOINT. (Le Sage.)

— Par ext. et fam. Remplaçant :

Nous craignons de nous voir quelque jour un *adjoint.*
—Un *adjoint?* Qu'est cela?—Ce mot n'est pas moderne.
Un *adjoint*, c'est, ma chère, un mari subalterne;
C'est un vice-gérant, un blondin favori,
Qui prend en tapinois la place du mari.
DESTOUCHES.

— Proprem. Officier municipal qui, dans chaque commune, remplace le maire en cas d'absence ou d'empêchement : *Le maire ne savait pas lire et avait pour* ADJOINT *un métayer qui demeurait hors de la commune.* (Balz.) *Je suis l'*ADJOINT *de ma commune, et je ne fais pas mes actes sur du vélin.* (G. Sand.) *Enfin le meunier des Aigues,* ADJOINT *du maire, et ses garçons, venaient à ce cabaret.* (G. Sand.) ‖ Dans ce sens, et plus souvent d'une manière ironique, on dit *adjointe* pour désigner la femme de l'adjoint : *Madame Etienne releva son tablier et offrit son bras, sur lequel la grosse* ADJOINTE *s'appuya avec reconnaissance.* (P. Féval.)

— *Adjoints supplémentaires*, Adjoints établis dans les localités séparées du chef-lieu de la commune par la mer ou tout autre obstacle, et remplissant dans ces lieux les fonctions d'officier de l'état civil.

— Autrefois, Officier établi spécialement pour la confection des enquêtes, et pour contrôler le commissaire qui présidait à l'enquête.

— *Adjoints à l'intendance*, Sorte d'adjoints revêtus du grade le moins élevé du corps de l'intendance, et qui devaient être employés immédiatement sous les ordres des sous-intendants. ‖ *Adjoints réviseurs*, Dans l'ancien parlement de Flandre, Magistrats qui étaient chargés de la révision d'un procès, conjointement avec les juges dont la décision était attaquée.

— Gramm. On appelle *adjoints* certains mots qui accompagnent la proposition sans en faire partie, et qui ne servent qu'à donner au style plus de mouvement : *Les* ADJOINTS *sont ordinairement des interjections et des vocatifs.* (Dumarsais.)

— Rhét. Circonstance accessoire, secondaire, dans le discours.

ADJONCTIF s. m. (ad-jonk-tif — du lat. *adjunctus*, adjoint). Gramm. Mot employé dans le même sens que *adjoint.*

ADJONCTION s. f. (ad-jonk-si-on — lat. *adjunctio*, même sens; formé de *ad*, à; *jungere*, joindre). Association d'une personne à une autre pour l'aider dans ses travaux : *L'*ADJONCTION *de ces deux commissaires fait bien espérer de son affaire.* (Acad.) *Il renouvelait lui-même les compresses, et ne voulait admettre l'*ADJONCTION *d'aucun médecin.* (Alex. Dum.) ‖ Admission d'une personne dans un corps savant, une compagnie, une société, etc. : *Une* ADJONCTION *de vingt pairs de France donna la majorité au ministère. Cette académie s'est illustrée depuis par l'*ADJONCTION *successive de plusieurs noms éclatants.* (Lamart.) ‖ Réunion d'une province, d'une ville, à un Etat : *Sous Louis XI, la France s'agrandit de l'*ADJONCTION *de la Bourgogne.*

— Administ. Jonction d'une nouvelle classe d'individus à la classe déjà établie par la loi : *La commission a admis la plupart des* ADJONCTIONS *proposées par le gouvernement.* (Journ.) *Sous Louis-Philippe, la question de l'*ADJONCTION *des capacités au corps électoral fut vivement débattue.*

— Linguist. Addition : *L'alphabet universel ne différait de l'alphabet particulier que par quelques* ADJONCTIONS. (Ch. Nod.) *Le* g *acquiert une propriété particulière par l'*ADJONCTION *de la nasale* n, *ainsi qu'on le lit dans Charlemagne.* (Ch. Nod.)

— Gramm. Figure par laquelle plusieurs membres de phrases sont liés de telle sorte qu'un mot déjà exprimé dans l'un soit sous-entendu dans l'autre. Ex. :

Un précepte est aride, il le faut embellir;
Ennuyeux, l'égayer; vulgaire, l'ennoblir.
DELILLE.

L'expression technique pour désigner cette sorte d'ellipse est le mot *zeugme* ou *zeugma.*

— Chem. de fer. *Voitures d'adjonction*, Voitures supplémentaires.

ADJOUR s. m. (ad-jour — fr. *à* et *jour*). Anc. prat. Assignation à comparaître en justice.

ADJUDANT s. m. (a-dju-dan — du lat. *adjuvare*, aider). Officier adjoint à un autre pour l'aider dans ses fonctions.

— *Adjudant-major*, Officier chargé de tous les détails du service, de la direction des manœuvres, ainsi que de l'instruction des sous-officiers et caporaux de son bataillon. ‖ *Adjudant sous-officier*, Sous-officier chargé de l'instruction des caporaux, et qui a l'autorité et l'inspection immédiate sur les sous-officiers pour tout ce qui a rapport au service et à la discipline. ‖ *Adjudant de place*, Officier chargé de tout ce qui concerne le service dans une ville de guerre.

— **Encycl.** Art milit. L'armée française a eu des *adjudants généraux* ou des *adjudants commandants;* elle a encore des *adjudants de place*, des *adjudants-majors* et des *adjudants sous-officiers.* L'emploi d'adjudant *général* fut créé en 1790. Les *adjudants généraux* étaient spécialement chargés de reconnaissances militaires, de la direction des travaux topographiques, de la transmission aux différents corps des ordres des généraux, etc. A partir du 17 messidor an VIII, ils s'appelèrent *adjudants commandants;* depuis 1815, *colonels d'état-major.* Les emplois actuels d'*adjudant de place*, d'*adjudant-major* et d'*adjudant sous-officier*, datent, les deux premiers, de 1791, et le dernier, de 1776. Les *adjudants de place* sont chargés de tous les détails de service d'une place, et quelquefois du commandement particulier d'un fort. Les *adjudants-majors* transmettent les ordres aux capitaines du bataillon et aux officiers de semaine, surveillent la police et la discipline du régiment, etc. Les *adjudants sous-officiers* sont sous les ordres des *adjudants-majors;* ils ont l'autorité, l'inspection immédiate sur tous les sous-officiers, non-seulement pour tout ce qui a rapport au service et à la discipline, mais encore pour leur tenue, leur conduite privée et leur instruction. Ils doivent être choisis parmi les sergents ou maréchaux des logis. *Un bon adjudant ne doit durer que trois ans*, disent les soldats : on ne saurait mieux peindre les fatigues de cet emploi. — Depuis 1840, il existe des *adjudants d'administration des hôpitaux militaires*, des *adjudants d'administration de l'habillement et du campement*, et des *adjudants d'administration des subsistances militaires.*

ADJUDICATAIRE s. (ad-ju-di-ka-tè-re — du lat. *adjudicare*, adjuger). Celui, celle à qui on adjuge une chose dans une vente aux enchères, ou au rabais dans une soumission : *Un philosophe trouvait sous Séjan moins d'*ADJUDICATAIRES *qu'un cuisinier.* (Dider.)

— S'empl. adjectiv. : *Les administrateurs ne peuvent pas se rendre* ADJUDICATAIRES *des biens des communes.* (Encycl.) *Le banquier venait de se rendre* ADJUDICATAIRE *d'une importante entreprise, et avait lancé, selon l'usage, ses prospectus dans les journaux.* (Scribe.) *Je viens de me rendre* ADJUDICATAIRE *de votre maison.* (Etienne.)

— Anc. administ. Particulier au nom duquel le bail des droits était passé, et dont les fermiers généraux demeuraient caution : ADJUDICATAIRE *des aides, des fermes, des gabelles.*

ADJUDICATEUR s. m. (ad-ju-di-ka-teur — du lat. *adjudicare*, adjuger). Officier public chargé de faire les adjudications, soit dans les enchères publiques, soit au rabais par soumissions cachetées.

ADJUDICATIF, IVE adj. (ad-ju-di-ka-tif, i-ve — rad. *adjudication*). Se dit des choses qui concernent, qui se rattachent à une adjudication : *Arrêt* ADJUDICATIF. *Jugement* ADJUDICATIF. *Sentence* ADJUDICATIVE.

ADJUDICATION s. f. (ad-ju-di-ka-si-on — lat. *adjudicatio*, même sens; formé de *adjudicare*, adjuger). Acte judiciaire ou administratif par lequel on adjuge ou attribue une chose à un individu : ADJUDICATION *volontaire.* ADJUDICATION *forcée ou judiciaire.* ADJUDICATION *administrative. Il vient d'obtenir l'*ADJUDICATION *d'un chemin de fer.* (Alex. Dum.) *Je remarquai, placardée à la porte du château, une affiche jaune annonçant prochainement l'*ADJUDICATION *d'une petite coupe de bois.* (Balz.)

— **Encycl.** On entend par *adjudication* un marché fait avec publicité et concurrence, et qui diffère en cela des marchés faits de la main à la main. On distingue l'*adjudication à l'enchère* et l'*adjudication au rabais;* la première, qui peut avoir pour objet la vente d'un immeuble, un bail à ferme, etc.; la seconde, qui est employée pour une fourniture à faire, une entreprise à exécuter, etc. Dans la première, l'adjudicataire est celui qui offre le plus haut prix; dans la seconde, celui qui se contente du plus bas. Dans l'un et l'autre cas, il s'agit pour l'adjudicateur d'obtenir des concurrents les conditions les plus avantageuses possibles. Les *adjudications*, au point de vue de la forme, doivent être distinguées en *adjudications à l'extinction des feux*, et *adjudications sur soumissions cachetées.* Dans les premières, les concurrents viennent faire publiquement et verbalement leurs offres à un jour marqué, et les élèvent successivement en renchérissant les uns sur les autres, jusqu'à ce que l'un d'eux l'emporte définitivement sur ses rivaux. La durée de l'enchère est limitée au moyen de petites bougies qu'on fait brûler l'une après l'autre; ces bougies ne durent pas plus d'une minute; l'adjudication n'est close que lorsque trois bougies ont brûlé sans qu'il se produise de nouvelles offres. Dans la seconde forme d'*adjudication*, chaque concurrent n'a qu'une seule offre à faire; il l'apporte par écrit dans un papier soigneusement plié et cacheté, qu'il remet entre les mains de ceux qui président à l'*adjudication.* A une heure fixée, tous les papiers sont ouverts, et les offres lues devant tous les concurrents; celui d'entre eux qui a fait l'offre la plus haute, ou la demande la moins forte, demeure adjudicataire. Les *adjudications* sont *volontaires*, ou *judiciaires*, ou *administratives.* L'*adjudication volontaire* est la vente que fait aux enchères un individu, soit de ses immeubles, soit de ses meubles, sans y être contraint par les poursuites de ses créanciers. L'*adjudication judiciaire* ou *forcée* est celle qui a lieu par une décision de la justice; avant 1841, elle comprenait deux *adjudications :* l'une *préparatoire*, l'autre *définitive.* La première avait pour but d'accorder un dernier délai au débiteur, tout en augmentant la publicité pour la seconde. Les *adjudications administratives* sont celles qui sont ouvertes par les administrations publiques. Elles sont employées pour les ventes d'immeubles appartenant à l'Etat, aux départements et aux communes, pour les ventes des coupes de bois de l'Etat, pour les fournitures, travaux publics, travaux des communes et établissements publics, pour les baux de fermage et de location de propriétés communales et départementales, etc. — Dans toute *adjudication*, sous quelque forme qu'elle se fasse, la concurrence est toujours possible : c'est cette possibilité

qui distingue essentiellement l'*adjudication* de la *concession* directe.

ADJUGEANT (ad-ju-jan) part. prés. du v. Adjuger : *Une académie* ADJUGEANT *un prix*.

ADJUGÉ, ÉE (ad-ju-jé) part. pass. du v. Adjuger. Concédé par adjudication : *Fournitures* ADJUGÉES.

— Par ext. Accordé, concédé, attribué : *Le prix fut* ADJUGÉ *à un savant du Nord, qui démontra par A plus B, moins C, divisé par Z, que le mouton devait être coupé.* (Volt.) *Le prix de vertu a été* ADJUGÉ *à un huissier qui a refusé une succession de 200,000 livres, qu'on voulait lui laisser au préjudice des héritiers naturels.* (La Harpe.)

Adjugé! Expression ellipt. et invar. dont on se sert dans les ventes aux enchères publiques, pour annoncer que la chose est adjugée : *Une fois, deux fois, trois fois; personne ne dit rien?* ADJUGÉ! *Un innocent se laisse aller à un signe de tête; le marteau s'abat :* ADJUGÉ! (G. Pelin.)

ADJUGER v. a. ou tr. (ad-ju-jé — lat. *adjudicare*; même sens; formé de *ad*, à; *judicare*, juger. — Il prend un *e* muet après le *g* devant les voyelles *a, o : Il adjugea, nous adjugeons*). Accorder, concéder par adjudication : *On lui* ADJUGE *les meubles juste au moment où elle refuse à sa fondée de pouvoirs de surenchérir.* (G. Pelin.) ‖ Se dit de même des fournitures, des travaux proposés au rabais : *On lui* A ADJUGÉ *le balayage des rues de Paris, la serrurerie du nouveau palais.*

— Par ext. Décerner, attribuer : *On lui* ADJUGEA *le prix tout d'une voix.* (Acad.) *La France est une terre d'équité; elle a généralement, en ces cas douteux,* ADJUGÉ *la terre à celui qui travaillait la terre.* (Michelet.)

— Prat. Déclarer en jugement qu'une chose appartient à l'une des deux parties qui se la disputent : *L'arrêt lui* A ADJUGÉ *le legs qui lui était contesté.* (Acad.) *L'arrêt qui vous* ADJUGE *mon bien doit être cassé.* (Beaumarch.) ‖ *Adjuger au demandeur ses conclusions*, Rendre un jugement conforme aux prétentions du demandeur.

S'adjuger, v. pr. Etre adjugé : *On parle de pots-de-vin de cinquante mille écus : tout* S'ADJUGE *à huis clos et sans publication.* (P.-L. Cour.)

— Par ext. S'approprier, se mettre en possession de : *Plus tard l'avoué* S'ADJUGEA *le titre héréditaire de comte de Ponthieu, et Abbeville devint la capitale de ce comté.* (Encycl.) *L'arbre éprouvé mûrement, le pic* SE L'ADJUGE, *s'y établit : là il exerce son art.* (Michelet.)

ADJURANT (ad-ju-ran) part. prés. du v. Adjurer : *Ses parents l'*ADJURANT *de dire la vérité...*

ADJURATEUR s. m. (ad-ju-ra-teur — rad. *adjurer*). Syn. d'*exorciste*. Peu usité.

ADJURATION s. f. (ad-ju-ra-si-on — lat. *adjuratio*, même sens; de *adjurare*, adjurer). Théol. Formule employée par l'Eglise catholique pour les exorcismes, et qui commence invariablement par les mots lat. *adjuro te*, je t'adjure. ‖ L'adjuration est *impérative* ou *déprécatoire*, selon que l'on emploie une formule de commandement ou de prière; *expresse* ou *implicite*, suivant qu'on se sert du nom de Dieu, ou qu'on invoque celui de quelqu'une de ses œuvres.

— Dans le langage ordinaire, Prière instante, supplication : *L'obstiné ne se rendit qu'après d'instantes* ADJURATIONS. *Il adressa aux parties extrêmes les plus touchantes* ADJURATIONS. (Mignet.)

ADJURÉ, ÉE (ad-ju-ré) part. pass. du v. Adjurer. Commandé au nom de Dieu.

— Par ext. Invité, pressé, supplié : ADJURÉE *de dire toute la vérité, elle n'a rien répondu.*

ADJURER v. a. ou tr. (ad-ju-ré — lat. *adjurare*, même sens; de *ad*, à; *jurare*, jurer). Théol. Commander, ordonner au nom de Dieu : *Je t'*ADJURE *par le Dieu vivant.* (Acad.)

— Par ext. Supplier avec instance : *Eh bien! monsieur, rendons-nous près de lui;* ADJURONS-*le au nom de Dieu, devant lequel il va être appelé peut-être, de dire la vérité.* (Alex. Dum.) *Par votre parole de gentilhomme, monsieur le comte, je vous* ADJURE *ici de me dire la vérité.* (E. Sue.) *Enfin, elle referma la citerne et* ADJURA *la déesse d'être favorable aux deux amants.* (G. de Nerv.)

Dites à ces palais un éternel adieu,
Enfant, je vous *adjure* au nom de votre Dieu.
MOREL.

‖ Prendre à témoin : *Oh! j'*ADJURE *ce Dieu aux pieds duquel depuis dix ans je me prosterne chaque jour, j'atteste ce Dieu que je vous avais fait le sacrifice de ma vie.* (Alex. Dum.)

S'adjurer, v. pr. Etre adjuré.

ADJUTATOIRE adj. (ad-ju-ta-toi-re — lat. *adjutatorius*, même sens; de *adjutare*, aider). Secourable, propre à aider. Vieux.

ADJUTEUR s. m. (ad-ju-teur — lat. *adjutor*, même sens; de *adjutare*, aider). Celui qui aide, auxiliaire : *Je regardais le bourreau comme un complaisant* ADJUTEUR. (J. Jan.)

— Jurispr. anc. Magistrat adjoint à un autre pour l'aider dans ses fonctions.

— Dans l'hist. du Bas-Empire, Chacun des officiers chargés d'aider dans ses fonctions le trésorier du sacré palais.

ADJUTOIR ou **ADJUTOIRE** s. m. (ad-ju-toir). Secours. Vieux.

ADJUVANT, ANTE adj. (ad-ju-van, an-te — lat. *adjuvans*, même sens; part. prés. de *adjuvare*, aider). Qui aide, auxiliaire.

— s. m. Médicament qu'on fait entrer dans une formule pour seconder l'action de celui qu'on regarde comme plus énergique : *Les* ADJUVANTS *jouissent de propriétés analogues à celles de l'agent thérapeutique principal. Les* ADJUVANTS *sont fréquemment mis en usage pour disposer les voies digestives à l'action des émétiques et des purgatifs.* (Encycl.)

ADLERFELD (Gustave), historien suédois, né près de Stockholm en 1671, tué à la bataille de Pultawa, en 1709, était gentilhomme de la chambre de Charles XII, et suivit ce prince dans toutes ses campagnes. Les *Mémoires* qu'il écrivit alors ont été publiés sous ce titre : *Histoire militaire de Charles XII, roi de Suède.* C'est un récit fidèle et impartial des opérations de l'armée suédoise, de 1700 jusqu'à la bataille de Pultawa (1709).

ADLERSCREUTZ (Charles-Jean, comte), général suédois, né en 1757, mort en 1815, se distingua dans la guerre de Finlande et vainquit les Russes à Sikajocki. Il fut, en 1809, le chef avoué de la révolution qui détrôna Gustave IV, et à la suite de laquelle le souverain pouvoir fut déféré au duc de Sudermanie, oncle du roi.

ADLERSPARRE (Georges, comte), général suédois, né en 1760, mort en 1837. Il joua un grand rôle dans la révolution qui précipita Gustave IV du trône, et fut comblé d'honneurs par le nouveau souverain. Il a publié (1830) un ouvrage fort curieux : *Documents pour servir à l'histoire de la Suède ancienne, moderne et contemporaine.*

AD LIBITUM loc. adv. (ad li-bi-tomm — mots lat. qui signif. *à volonté*). A volonté, d'une façon ou d'une autre, comme il plaît : *Les Russes répètent avec emphase, à tout propos, que la peine de mort est abolie chez eux. Ces hommes comptent pour rien le knout* AD LIBITUM *et ses cent un coups! Ils en ont le droit : l'Europe ne les voit pas donner.* (Custine.) *M. Ricard dispose comme il lui plaît des mouvements du cœur; il accélère, ralentit ou même interrompt* AD LIBITUM *le pouls des malades, ce qui est extrêmement commode et utile dans beaucoup de cas.* (L. Peisse.) *L'esprit ne se rappelle point les choses* AD LIBITUM; *et pour que la réflexion se tourne sur un souvenir, il faut déjà que ce souvenir soit présent.* (Bautain.) *Je fus obligé de reconnaître que j'avais fabriqué à mon usage un Vésuve d'invention, une île de Capri* AD LIBITUM, *une Ischia factice, un faux cap de Misène, une Chiasa manquée, un Portici plein d'erreurs et un Naples incomplet.* (Paul de Musset.)

— Mus. Mots mis au commencement ou dans le cours d'un morceau de musique, pour indiquer que l'exécutant peut donner carrière à son imagination, presser ou ralentir le mouvement. Sur une partition, ces mots désignent une partie qui n'est pas indispensable et qu'on peut supprimer.

AD LITEM loc. adv. (ad li-tèmm — mots lat. qui signif. *Pour un procès*). Jurispr. *Mandat ad litem; procuration ad litem*, Que l'on donne spécialement pour tel procès.

AD LITTERAM loc. adv. (ad litt-té-ramm — mots lat. qui signif. *à la lettre*). A la lettre, littéralement : *Quand on cite un auteur, on doit le citer* AD LITTERAM.

ADLUMIE s. f. (ad-lu-mî). Bot. Petite plante indigène de l'Amérique septentrionale.

AD MAJOREM DEI GLORIAM (ad ma-jo-rèmm dé-i glo-ri-amm — mots lat. qui signif. *Pour la plus grande gloire de Dieu*). Devise de la Compagnie de Jésus, dont les initiales A. M. D. G. servent d'épigraphe à la plupart des livres émanés de cette Compagnie.

Au temps où florissaient à Montrouge et à Saint-Acheul les maisons d'éducation de la Compagnie de Jésus, la célèbre devise jouait un rôle important dans la *discipline*. Le révérend père *fouetteur* (ceux qui ont été placés *sous sa main* pourraient l'attester) avait fait graver les quatre initiales sur le manche du terrible martinet. La gent écolière était fouettée *ad majorem Dei gloriam*, gloire dont elle se serait sans doute fort bien passée.

La devise des jésuites est devenue proverbiale, et on la rencontre souvent dans les prosateurs français :

« Oui, que du fond de ses ateliers, de ses fabriques, de ses ports, de ses arsenaux, l'industrie, par toutes les âmes qu'elle tient sous sa domination, dise de sa grande voix : *Ad majorem Dei gloriam!* et le monde va marcher de progrès en progrès vers le terme suprême de sa destinée. Cette parole, c'est la formule du progrès matériel, c'est la formule du progrès moral, c'est la formule de tous les progrès : à la plus grande gloire de Dieu! *Ad majorem Dei gloriam!* » Le Père FÉLIX.

« Les agents du clergé sont d'autant plus infatigables qu'aucune affection humaine n'occupe leur âme, et que, dans la solitude que leur fait la religion, ils trouvent une sorte de volupté misanthropique à procurer de toutes leurs forces la défaite de la société, *ad majorem Dei gloriam!* » P.-J. PROUDHON.

« Pourquoi ces révolutions, avec leurs déviations et leurs retours, leurs catastrophes et leurs crimes? Pourquoi ces crises terribles qui semblent annoncer aux sociétés leur dernière heure; ces tremblements parmi les peuples, ces grandes désolations de l'histoire? Ecoutez Bossuet, écoutez tous ceux que la foi humilie sous son joug salutaire; ils vous répondront que les vues de la Providence sont inaccessibles à la prudence de l'homme, et que tout arrive pour la plus grande gloire de Dieu : *Ad majorem Dei gloriam.* » P.-J. PROUDHON.

— Dans l'application, cette phrase subit quelquefois une légère modification; et c'est alors le mot *Dei* (Dieu) qui est remplacé par un autre mot en rapport avec l'idée particulière que l'on veut exprimer. En 1791, le journal l'*Apocalypse*, fondé pour la défense du trône et de l'autel, prit pour épigraphe : *Ad majorem* regis *gloriam*, pour la plus grande gloire du roi :

« Je vous envoie, mon cher ami, ma réponse au cardinal Albéroni. Vous ferez de sa lettre et de la mienne l'usage que vous croirez le plus propre, *ad majorem rei litterariæ gloriam* (pour la plus grande gloire de la littérature). »
VOLTAIRE.

ADMÈTE, roi de Phères, en Thessalie, l'un des Argonautes, donna l'hospitalité à Apollon banni de l'Olympe, et lui confia ses troupeaux.

ADMETTANT (ad-mè-tan) part. prés. du v. Admettre.

ADMETTRE v. a. ou tr. (ad-mè-tre — lat. *admittere*, même sens; formé de *ad*, auprès; *mittere*, envoyer. — *J'admets, tu admets, il admet, nous admettons, vous admettez, ils admettent. J'admettais, nous admettions. J'admis, nous admîmes. J'admettrai, nous admettrons. J'admettrais, nous admettrions. Admets, admettons, admettez. Que j'admette, que nous admettions. Que j'admisse, que nous admissions. Admettant. Admis, admise*). Recevoir, agréer, faire participer à un avantage : ADMETTRE *quelqu'un dans sa société, à sa table.* ADMETTRE *quelqu'un au rang, au nombre de ses amis.* (Acad.) *Malgré une vive opposition, l'assemblée* ADMIT *ce représentant.* (Encycl.) *Aristote n'*ADMET *dans la fable que les animaux; il en exclut les hommes et les plantes.* (La Font.) *Caron* ADMIT *dans sa barque le jeune Grec.* (Fén.) *Dans ses soirées intimes, elle n'*ADMETTAIT *que des personnes de choix.* (Balz.) *Crois-tu qu'un prêtre t'*ADMETTRAIT *à la communion catholique après un mariage turc?* (G. Sand.)

En vous le produisant, je ne crains point le blâme
D'*avoir admis* chez vous un profane, madame.
MOLIÈRE.

‖ Dans ce sens, il peut avoir pour complément un nom de chose : *Les Provinces-Unies* ADMETTENT *dans leur sein toutes les religions par tolérance politique.* (Volt.)

— Par ext. Reconnaître comme vrai, comme existant : *Tout le monde* ADMET *aujourd'hui que le soleil est au centre de notre système planétaire.* ADMETTRE *tous les récits de magie ou les nier tous paraît un égal inconvénient.* (La Bruy.) *Nous n'*ADMETTONS *pour vérités historiques que celles qui sont garanties.* (Volt.) *La saine philosophie doit* ADMETTRE *toutes les théories complètes.* (J. Droz.) *Avant de raisonner, il faut* ADMETTRE *une infinité de choses sans démonstration et sans raison.* (Ventura.) *L'éclectisme philosophique* ADMET *un Dieu sans action dans la société.* (De Bonald.) *Les femmes n'*ADMETTENT *le fatalisme que pour justifier toutes leurs fautes.* (St-Omer.) *L'homme demeure longtemps avant d'*ADMETTRE *qu'il ne soit pas le centre de toutes choses.* (B. Const.)

. Mon cœur, qui s'ignore,
Peut-il *admettre* un Dieu que mon amant abhorre?
VOLTAIRE.

‖ Souffrir, comporter, permettre; dans ce sens il s'emploie souvent avec la négation : *Cette affaire n'*ADMET *point de retard. Il n'y avait point d'homme si souillé que la religion du Christ n'*ADMÎT *à repentir.* (Chateaub.) *Il lui répondit avec un accent qui n'*ADMETTAIT *pas de réplique.* (E. Sue.)

L'honneur qu'on doit à Dieu n'*admet* point de partage.
L. RACINE.

Mon esprit n'*admet* point un pompeux barbarisme,
Ni d'un vers ampoulé l'orgueilleux solécisme.
BOILEAU.

‖ Accueillir favorablement, trouver bon, valable : ADMETTRE *une prière, une requête.* ADMETTRE *les raisons, les excuses de quelqu'un.*

Donne des cautions, sois sûr, si tu m'abuses,
Que je n'*admettrai* point tes mauvaises excuses.
VOLTAIRE.

— *Admettre quelqu'un à se justifier*, Permettre à cette personne d'exposer tout ce qu'elle a à dire pour sa justification. On dit de même, *Admettre quelqu'un à ses preuves justificatives; Admettre quelqu'un à faire preuve.* (Acad.)

— Douanes. *Admettre temporairement*, Recevoir en franchise, pour un temps déterminé, certaines marchandises étrangères : *On* ADMET *aussi temporairement les ustensiles, les machines, les instruments*, etc., *pourvu qu'il s'agisse d'opérations isolées et peu considérables.*

S'admettre, v. pr. Etre agréé, admis, reçu : *De pareilles raisons ne peuvent* S'ADMETTRE.

— **Syn. Admettre, recevoir.** On *admet* dans sa familiarité ceux qu'on en juge dignes; on *reçoit* dans les sociétés ceux qui y sont présentés. *Recevoir* a rapport au fait, et *admettre* au droit : *Romulus* REÇUT *les peuples vaincus comme membres de l'Etat, et les* ADMIT *à tous les priviléges des sujets naturels.* (Roll.)

— **Antonymes.** Chasser, éconduire, éliminer, exclure, expulser, renvoyer, repousser.

ADMINICULE s. m. (ad-mi-ni-ku-le — du lat. *adminiculum*, soutien). Jurispr. Circonstance qui, dans un procès, peut servir à former, à compléter une preuve : *Il n'y a pas de preuves formelles, il n'y a que des* ADMINICULES. (Acad.) ‖ Dans le langage ordinaire, Secours, moyen auxiliaire : *Nos instruments, nos forges, nos marteaux, ne sont point des moyens uniques, puisque la nature, dénuée de ces* ADMINICULES *de notre art, ne laisse pas de produire du fer assez semblable à celui de nos forges.* (Buff.)

— Fig. : *La justice doit exister par elle-même et se démontrer à la conscience sans* ADMINICULE *étranger.* (Proudh.)

— Méd. Ce qui peut faciliter l'effet d'un remède.

— Zool. Petites dents qui garnissent l'abdomen des nymphes souterraines et facilitent leur sortie de terre.

— Bot. Appui, soutien d'une plante.

— Numism. *Adminicules*, Ornements qui entourent la figure d'une médaille.

ADMINISTRANT (ad-mi-ni-stran) part. prés. du v. Administrer.

ADMINISTRANT, ANTE adj. et s. (ad-mi-ni-stran, an-te — rad. *administrer*). Qui est chargé de l'administration : *Les dames* ADMINISTRANTES *d'une société de bienfaisance. Dans le ministère de l'instruction publique, il y a la partie enseignante et la partie* ADMINISTRANTE. (Littré.)

ADMINISTRATEUR, TRICE s. (ad-mi-ni-stra-teur, tri-se — lat. *administrator*, même sens; de *administrare*, veiller à). Personne qui administre, qui régit les biens d'un particulier, d'une compagnie, d'une communauté, etc. : *Cette abbesse fut une bonne* ADMINISTRATRICE. (Acad.) *Il n'est presque aucune science qui ne puisse fournir à l'*ADMINISTRATEUR *d'utiles conseils.* (J.-B. Say.) *Les* ADMINISTRATEURS *des chemins de fer à Londres ont réduit à trente centimes le parcours du chemin sur toutes les lignes jusqu'à vingt kilomètres de la capitale.* (J.-M. Cayla.) ‖ Fonctionnaire chargé d'une administration publique : *Nous avions à table le maire du pays,* ADMINISTRATEUR *fort habile d'une commune fort pauvre.* (Scribe.) *Le curé est* ADMINISTRATEUR *de son église et des bienfaits de la charité.* (Lamart.)

— Absol. Celui qui entend bien l'administration, qui a les qualités propres à cet emploi : *Ce préfet, ce maire n'est pas un* ADMINISTRATEUR. *A toutes les connaissances, il faut que l'homme d'Etat ajoute les connaissances plus vulgaires, mais non moins nécessaires, de l'*ADMINISTRATEUR. (Thiers.)

— Peut s'employer adjectiv. : *N'étant pas morte civilement, elle reste* ADMINISTRATRICE *de ses biens.* (Encycl.) *Il apprit la pratique des affaires, et devint politique et* ADMINISTRATEUR. (Mignet.)

ADMINISTRATIF, IVE adj. (ad-mi-ni-stra-tif, i-ve — lat. *administrativus*, même sens; de *administrare*, veiller à). Qui a rapport à l'administration, qui concerne l'administration : *Le pouvoir* ADMINISTRATIF *doit nécessairement finir par dominer le pouvoir militaire.* (St-Sim.) *Au sommet de la hiérarchie* ADMINISTRATIVE *se trouve placée l'autorité royale.* (Cormen.) *Ce travail n'était pour lui qu'un délassement de ses fonctions* ADMINISTRATIVES. (Arnault.) ‖ En parlant des personnes, Qui fait partie d'une administration : *Je le déclare pour ceux de mes amis qui chercheraient à mettre en contradiction l'homme politique et l'homme* ADMINISTRATIF. (Cormen.) *Pour lancer le poëte, il donna un dîner où se trouvèrent toutes les sommités* ADMINISTRATIVES. (Balz.)

— *Corps administratif*, Ensemble de tous les hauts fonctionnaires qui concourent à l'administration de l'Etat. ‖ *Police administrative*, Ensemble des lois et règlements qui ont pour but de maintenir l'ordre dans la société. ‖ *Division administrative*, Celle d'après laquelle un gouvernement partage en provinces, cercles, départements, etc., le territoire qui lui est soumis : *La* DIVISION ADMINISTRATIVE *de la France comprend des départements, des arrondissements, des cantons et des communes.* ‖ Chacune de ces divisions, administrée par un fonctionnaire particulier : *Les départements sont les principales* DIVISIONS ADMINISTRATIVES *de la France.*

ADMINISTRATION s. f. (ad-mi-ni-stra-si-on — du lat. *administratio*, service). Action d'administrer les affaires publiques ou privées : *L'*ADMINISTRATION *d'un Etat, d'une province. L'*ADMINISTRATION *des finances de l'Etat, des revenus d'un hospice. L'*ADMINISTRATION *des biens d'un interdit, d'un orphelin. Jonathan prit l'*ADMINISTRATION *du royaume.* (Boss.) *Cherchez dans vos impositions et dans vos* ADMINISTRATIONS *publiques ces proportions de justice et de charité.* (Fléch.) *Avant mon départ, je le priai de se charger de l'éducation de ma fille et de l'*ADMINISTRATION *de mes revenus.* (Le Sage.) ‖ Pouvoir administratif; exercice de l'autorité : *Charlemagne, comme tous les grands hommes, par l'attraction naturelle du génie, concentra*

l'ADMINISTRATION *et le mouvement social en sa personne.* (Chateaub.)

— Absol. Science, manière de gouverner un Etat, d'administrer : *L'*ADMINISTRATION *est une science positive, toute d'expérience et d'observation. Celui-là n'est pas propre à l'*ADMINISTRATION *publique, qui ne saurait administrer sa maison.* (Plutarque.) *Je suis convaincu que notre salut dépend aujourd'hui beaucoup plus de l'*ADMINISTRATION *que des lois.* (Chateaub.) *Un gouvernement vaut ce que vaut son* ADMINISTRATION. (E. de Gir.) ‖ Le gouvernement, considéré dans son action administrative : *L'*ADMINISTRATION *a pris des mesures sévères. L'*ADMINISTRATION *vient d'intimer de nouveaux ordres aux préfets.*

— Corps d'administrateurs chargés de quelque branche particulière du service public : *L'*ADMINISTRATION *des douanes, des contributions indirectes. Je sollicitai et j'obtins un emploi dans l'*ADMINISTRATION *des postes.* (G. Sand.) *Il espérait être nommé secrétaire général d'une* ADMINISTRATION. (Balz.) ‖ Lieu où travaillent les administrateurs : *Aller à l'*ADMINISTRATION. *Il demeure à l'*ADMINISTRATION. ‖ Temps pendant lequel on exerce les fonctions d'administrateur : *Il n'a fait que du bien pendant son* ADMINISTRATION. *Pendant le cours entier de mon* ADMINISTRATION, *je n'ai fait entrer le deuil dans aucune famille d'Athènes.* (Périclès.) *Solon réduisit à dix ans l'*ADMINISTRATION *des archontes.* (Boss.)

— *Administration publique*, Ensemble des pouvoirs qui, soit au centre de l'Etat, soit dans chaque département, arrondissement, canton, etc., sont chargés de l'exécution des lois. ‖ *Conseil d'administration*, Réunion de personnes chargées de faire observer les lois, les statuts d'une société, d'une entreprise, dont elles font partie. ‖ *Administration de la justice*, Exercice de la justice, avec autorité publique : *Les guerres civiles, pendant les minorités, ont d'ordinaire pour prétexte les abus qui se commettent dans l'*ADMINISTRATION *de la justice.* (Trév.)

— Méd. Action de faire prendre un remède : *Il serait dangereux de provoquer le vomissement par l'*ADMINISTRATION *d'un vomitif quelconque.* (Marjolin.)

— Relig. cathol. *Administration des sacrements, du dernier sacrement.* Action de conférer à un mourant le viatique et l'extrême-onction : *On ne lui permit de s'arrêter que le temps nécessaire à l'*ADMINISTRATION *du dernier sacrement.* (Chateaub.)

— **Encycl.** Dans le langage politique, le mot *administration* s'applique à cette partie du pouvoir exécutif qui comprend dans ses attributions la répartition des impôts, l'emploi des deniers publics, la surveillance et la protection des établissements consacrés aux arts, aux sciences et à l'instruction publique, l'établissement des usines, l'ouverture et l'entretien des routes, ponts et canaux, la conservation des fleuves et des rivières, l'embellissement des villes, tout ce qui touche au commerce et à l'industrie, la création, l'organisation, l'entretien et le mouvement de la force armée, la police, les mesures de sûreté et de conservation générale. On peut envisager l'administration sous deux points de vue principaux : 1º la mission qu'elle doit accomplir, l'étendue et les limites de ses attributions, en un mot les fonctions administratives; 2º les organes de ces fonctions, c'est-à-dire les divers corps chargés d'administrer. La détermination des travaux que l'intérêt général et le respect de la liberté prescrivent ou interdisent de comprendre dans la mission des *administrations* publiques constitue l'une des questions les plus importantes et les plus difficiles de l'économie politique. Une *administration* qui touche à tout atteint dans sa source l'initiative individuelle, principe de tout progrès. D'un autre côté, une *administration* trop unifiée, trop centralisée, se réduit à une sorte de mécanisme. Ainsi deux excès sont à éviter dans l'*administration :* l'excès d'ingérence, qui à force de régler l'activité sociale la tue et qui ne laisse pas de place à la liberté des administrés; et l'excès d'organisation, qui ôte toute indépendance aux fonctionnaires, qui en fait, comme on a dit, les *âmes damnées* du pouvoir central. « L'*administration*, dit M. Macarel, est l'action vitale du gouvernement, et sous ce rapport, elle en est le complément nécessaire; il est la tête, elle est le bras de la société. » On peut croire que les choses n'en iraient pas plus mal si ce bras était moins long, et l'on peut désirer qu'il devienne moins facilement un instrument de luttes politiques. On distingue en France les administrations civile, judiciaire, ecclésiastique, financière, forestière, des ponts et chaussées, de l'assistance publique, etc. Notre administration civile forme aujourd'hui une triple hiérarchie : 1º l'administration communale, qui comprend le maire, les adjoints, le conseil municipal; 2º l'administration départementale, qui comprend le préfet, les sous-préfets et le conseil de préfecture; 3º l'administration centrale, qui comprend les ministres, le conseil d'Etat et l'empereur.

— **Syn. Administration, gouvernement, régime.** Le *gouvernement* est la forme politique établie dans un Etat : *Un* GOUVERNEMENT *est le centre des intérêts de la plupart des hommes.* (Mme de Staël.) Le *régime* est l'ordre, la règle à laquelle on est soumis : *Ils vivaient sous un* RÉGIME *paternel.* (Acad.) L'*administration* est la direction des affaires selon les principes du gouvernement : *Le roi lui confie l'*ADMINISTRATION *d'une de ses plus grandes provinces.* (D'Aguess.)

ADMINISTRATIVEMENT adv. (ad-mi-ni-stra-ti-ve-man — rad. *administratif*). D'une manière administrative, d'après les règles de l'administration : *L'établissement de nouvelles usines et fabriques a nécessairement amené des oppositions d'intérêt et de droit qu'il faut régler* ADMINISTRATIVEMENT. (Cormen.) ADMINISTRATIVEMENT *parlant, la rive gauche comptait autrefois trois arrondissements.* (E. Robert.)

ADMINISTRÉ, ÉE (ad-mi-ni-stré) part. pass. du v. Administrer. Gouverné, régi : *Département bien, mal* ADMINISTRÉ. *Les pauvres ont plus intérêt que les riches à ce que l'Etat soit bien* ADMINISTRÉ. (J.-B. Say.) *Il prouvait qu'un arrondissement devait être* ADMINISTRÉ *par dix hommes, une préfecture par douze au plus.* (Balz.)

— Par ext. Nourri, entretenu : *Les deux chevaux,* ADMINISTRÉS *avec une sordide économie, coûtaient l'un dans l'autre huit cents francs par an.* (Balz.) ‖ En parlant des choses, Réglé, dirigé : *Nous pouvons obtenir du régule de fer sans instruments ni marteaux, par le seul effet d'un feu bien* ADMINISTRÉ, *et soutenu longtemps au degré nécessaire pour épurer la fonte.* (Buff.)

— Méd. Donné, employé : *Un purgatif* ADMINISTRÉ *à tort.*

— Fam. et ironiquem. Appliqué : *Cinquante coups de bâton vigoureusement* ADMINISTRÉS.

— Relig. cathol. Conféré : *L'extrême-onction lui a été* ADMINISTRÉE. ‖ Se dit en parlant du malade qui a reçu les derniers sacrements : *Elle me dit que sa maîtresse avait été* ADMINISTRÉE *par le curé pendant la journée.* (Balz.)

— Substantiv. Se dit du citoyen par opposition à l'administration : *Le maire était au milieu de ses* ADMINISTRÉS. *Une administration qui ne réside pas auprès de ses* ADMINISTRÉS *ne saurait soigner leurs intérêts avec vigilance.* (J.-B. Say.) *Ils pouvaient se passer du suffrage de leurs* ADMINISTRÉS, *et leurs* ADMINISTRÉS *ne pouvaient se dispenser de leur complaire.* (G. Sand.)

ADMINISTRER v. a. ou tr. (ad-mi-ni-stré — lat. *administrare*, même sens; formé de *ad*, à; *ministrare*, servir). Gouverner, régir les affaires publiques ou particulières : *Il est bon de veiller sur des enfants, sur des domestiques, sur toute une famille, d'en* ADMINISTRER *les biens et d'en ménager les intérêts.* (Bourdal.) *Un bon souverain gouverne son Etat et* ADMINISTRE *ses finances comme un bon père de famille gouverne sa maison et* ADMINISTRE *son bien.* (Grimm.) *Ai-je besoin de connaître un plan dont l'esprit est d'*ADMINISTRER *la France avec six mille employés au lieu de vingt mille?* (Balz.) *Madame, dit Popinot, quand M. d'Espar vous quitta, ne vous donna-t-il pas une procuration pour gérer et* ADMINISTRER *vos biens?* (Balz.) *Le mari, comme chef de la communauté, doit* ADMINISTRER *la fortune de sa femme.* (Mme Romieu.)

— Absol. : *Tous les hommes ne sont pas nés pour* ADMINISTRER. ADMINISTRER, *c'est mettre la capacité de l'homme aux prises avec la difficulté de l'obstacle.* (E. de Gir.)

Sous un prince adoré, tout fleurit, tout prospère;
S'il commande en monarque, il *administre* en père.
LEFRANC DE POMPIGNAN.

— *Administrer la justice*, Rendre la justice. ‖ Par anal. : *Il n'y a que les gens de bien qui sachent* ADMINISTRER *les lois.* (J.-J. Rouss.) ‖ *Administrer des titres, des preuves, des témoins*, Les produire en justice.

— Relig. cathol. Conférer : ADMINISTRER *le baptême, l'extrême-onction. Il n'eut pas même la conscience de ce qui se passait autour de lui quand on lui* ADMINISTRA *les sacrements.* (Balz.) *Fils et pontife à la fois, Bossuet, mêlant les prières et les larmes,* ADMINISTRA *lui-même les sacrements à la mort de son père.* (Lamart.) ‖ Elliptiq. *Administrer quelqu'un*, Lui conférer les derniers sacrements, le viatique et l'extrême-onction : *Qui de nous voudrait, pendant les rigueurs de l'hiver, être réveillé au milieu de la nuit, pour aller* ADMINISTRER *au loin le moribond expirant sur la paille?* (Chateaub.) *Les paysans s'agenouillèrent dans la cour pendant que l'abbé* ADMINISTRAIT *le vieux guerrier breton.* (Balz.)

— Méd. Faire prendre, donner à un malade : ADMINISTRER *un vomitif, un purgatif. La décoction d'absinthe, par son extrême amertume, jouit de propriétés vermifuges fort énergiques; on l'*ADMINISTRE *le matin à jeun.* (Trousseau.)

— Fam. et ironiq. Appliquer : ADMINISTRER *des coups de canne. Il vendra ses chevaux à quelque simple vizir d'Orient, qui remplira son trésor en* ADMINISTRANT *des coups de bâton sur la plante des pieds de ses sujets.* (Alex. Dum.) *En Chine, la bassesse est si grande, les idées d'honneur si inconnues, que le bourreau est un des intimes, un des grands officiers du souverain, qui fait* ADMINISTRER *sous ses yeux des coups de gaule à ses courtisans.* (Fourier.)

S'administrer, v. pr. Etre gouverné : *Les sept provinces unies* S'ADMINISTRAIENT *par un stathouder qui s'appelait Orange ou Namur.* (V. Hugo.) ‖ S'appliquer à soi-même : *Je me serais volontiers* ADMINISTRÉ *des coups de bâton, si j'avais pu me dédoubler.*

— Fam. Se servir, prendre : *Les chevaliers avaient quelque chose de militaire dans leur pose; ils* S'ADMINISTRAIENT *les morceaux avec dignité.* (Brill.-Sav.) *Que toutes ces personnes* S'ADMINISTRENT *un bon demi-litre de chocolat ambré, et elles verront merveilles.* (Brill.-Sav.)

— Méd. Etre prescrit, donné : *Les tisanes médicamenteuses ne devraient* S'ADMINISTRER *que dans des cas exceptionnels.* (Maquel.)

— **Syn. Administrer, conduire, diriger, gérer, gouverner, régir.** *Gérer*, c'est rendre productif par le développement : *Le peuple, qui a assez de capacité pour se faire rendre compte de la gestion des autres, n'est pas propre à* GÉRER *par lui-même.* (Montesq.) *Régir*, c'est gouverner une chose pour la conserver : RÉGIR *une succession par autorité de justice. Diriger*, c'est établir une certaine distribution, un certain ordre que l'on est chargé de maintenir : *Catherine* DIRIGEA *l'Etat selon ses vices.* (Anquetil.) *Administrer*, c'est être chargé d'objets d'une haute importance, comme les finances ou la justice d'un Etat : *Un bon souverain gouverne ses Etats et* ADMINISTRE *ses finances comme un bon père de famille gouverne sa maison et* ADMINISTRE *son bien.* (Grimm.) *Conduire*, c'est montrer de la sagesse et de l'habileté dans le maniement des affaires : *Y eut-il jamais un homme plus sage et plus prévoyant qui* CONDUISÎT *une guerre avec plus d'ordre et de jugement?* (Fléch.) *Gouverner*, c'est administrer les affaires politiques d'un pays : *Les Crétois n'avaient plus de roi pour les* GOUVERNER. (Fén.)

ADMINISTRERESSE s. f. (ad-mi-ni-stre-rè-se). Anc. prat. Femme qui avait l'administration des biens de ses enfants mineurs.

ADMIRABLE adj. (ad-mi-ra-ble — lat. *admirabilis*, même sens; formé de *admirari*, admirer). Qui excite l'admiration : *Le spectacle* ADMIRABLE *des cieux. Dieu est* ADMIRABLE *en toutes ses œuvres et singulièrement* ADMIRABLE *dans ses saints.* (Boss.) *La nature est* ADMIRABLE *dans ses plus frêles productions.* (Virey.) *La nécessité incessante du travail est le côté* ADMIRABLE *de notre société.* (Guizot.) *La variété infinie des choses de cet univers est aussi* ADMIRABLE *que l'ordre constant qui y règne.* (De Ségur.) *Le jury est une* ADMIRABLE *institution et le rempart des libertés publiques.* (J. Favre.)

Ciel, pavillon de l'homme, *admirable* nature,
Salut pour la dernière fois! GILBERT.

Vastes cieux, qui cachez le Dieu qui vous a faits;
Terre, berceau de l'homme, *admirable* palais!
LAMARTINE.

— Par ext. Excellent, parfait : *Je me trompe fort, ou la beauté de ce diamant fera pour vous sur son esprit un effet* ADMIRABLE. (Mol.) *L'âne a les yeux bons et l'odorat* ADMIRABLE. (Buff.) *Les femmes ont un* ADMIRABLE *instinct de défiance.* (Balz.)

Ah! c'est un beau joueur, un joueur *admirable;*
Sitôt qu'il est assis, on fait cercle à sa table.
C. DELAVIGNE.

— Iron. Singulier, étrange, étonnant : *Vous êtes* ADMIRABLE *de venir ici nous contrôler. Ils sont* ADMIRABLES *de vouloir prendre le parlement pour dupe.* (Pasc.) *Le détour est bon, et l'excuse* ADMIRABLE. (Mol.) *Vous êtes un homme* ADMIRABLE *de vous laisser si aisément persuader ces bagatelles!* (St-Evrem.)

— Substantiv. : *Voilà qui surpasse l'*ADMIRABLE. *L'*ADMIRABLE *en tout ceci, c'est que...*

— s. f. Hortic. Variété de pêche plus fine que l'espèce ordinaire. ‖ Variété de rose originaire de la Provence.

ADMIRABLEMENT adv. (ad-mi-ra-ble-man — rad. *admirable*). D'une manière admirable, étonnante : *Femme* ADMIRABLEMENT *belle. Les Romains savaient profiter* ADMIRABLEMENT *de ce qu'ils voyaient dans les autres peuples de commode.* (Boss.) *L'Angleterre crée* ADMIRABLEMENT *la richesse, elle la répartit mal.* (V. Hugo.)

— Très-bien, parfaitement : *Il montait* ADMIRABLEMENT *à cheval, et excellait dans tous les exercices qui exigent de la force, de la vigueur.* (Mérimée.) *Cette coiffure, presque semblable à un casque, sied* ADMIRABLEMENT *à cette physionomie noble, triste et douce.* (Th. Gaut.)

— Ironiq. : *Les femmes mentent* ADMIRABLEMENT *en France.* (Balz.)

Ces deux adverbes joints font *admirablement.*
MOLIÈRE.

— Par exag. Se prend quelquefois pour Beaucoup, extrêmement : *J'ai dormi* ADMIRABLEMENT. (Mme de Sév.) *On lui servit à dîner, et il mangea* ADMIRABLEMENT. (F. Soulié.)

— Peut se joindre à un autre adverbe, qui alors est explétif : *Alexandre se servit* ADMIRABLEMENT *bien de la discipline contre le nombre.* (Montesq.) *Elle était* ADMIRABLEMENT *bien habillée.* (Balz.) *Elle était grande, belle et* ADMIRABLEMENT *bien faite.* (Balz.)

ADMIRANT (ad-mi-ran) part. prés. du v. Admirer : *C'est en* ADMIRANT *les belles actions qu'on apprend à les imiter.*

Les peuples *admirant* cette vertu sublime,
Voudront toujours pour prince un roi si magnanime.
RACINE.

ADMIRANT, ANTE adj. (ad-mi-ran, an-te — rad. *admirer*). Celui, celle qui exprime l'admiration : *Je vois encore sa mine* ADMIRANTE *et spirituelle, qui ne laisse point croire que son admiration soit fille de l'ignorance.* (Mme de Sév.) *La souplesse, la bassesse, l'air* ADMIRANT, *dépendant, rampant, étaient les uniques voies de plaire à Louis XIV.* (St-Sim.)

ADMIRATEUR, TRICE s. (ad-mi-ra-teur, tri-se — lat. *admirator*, même sens; formé de *admirari*, admirer). Celui, celle qui admire : *La vertu a cela d'heureux qu'elle se suffit à elle-même et qu'elle sait se passer d'*ADMIRATEURS. (La Bruy.) *Qu'il est rare d'être les censeurs sévères et incommodes de nos* ADMIRATEURS! (Mass.) *Ce ne sont point des* ADMIRATEURS *que j'ambitionne, mais des amis indulgents.* (B. de St-P.) *L'*ADMIRATEUR *trompé devient un critique implacable.* (Boiste.) *La vertu trouve plus d'*ADMIRATEURS *que d'imitateurs.* (Boiste.) *Soyons modérés dans nos opinions, indulgents dans nos critiques, sincères* ADMIRATEURS *de tout ce qui mérite d'être admiré.* (Chateaub.) *Vous êtes ma première* ADMIRATRICE, *mademoiselle; prenez ce groupe, il est à vous!* (Balz.) ‖ Modifié par un adj., il peut se prendre en mauvaise part : *Les grands* ADMIRATEURS *sont pour l'ordinaire de sottes gens.* (St-Evrem.)

Notre siècle est fertile en sots *admirateurs.*
BOILEAU.

— S'empl. quelquefois adjectiv. :

... Ces cris enivrants qu'un peuple *admirateur*
Elève en son transport vers un libérateur.
ARNAULT.

ADMIRATIF, IVE adj. (ad-mi-ra-tif, i-ve — du lat. *admirari*, admirer). Qui exprime, qui marque l'admiration : *Ton* ADMIRATIF. *Exclamations* ADMIRATIVES. *Geste* ADMIRATIF. *La traduction de madame Dacier est soutenue de remarques utiles, les unes historiques, les autres* ADMIRATIVES. (Mercure de Fr.) *La baronne avait aimé son mari, comme Joséphine a fini par aimer Napoléon, d'un amour* ADMIRATIF. (Balz.) *J'avoue que je ne puis me défendre pour cette femme d'un sentiment* ADMIRATIF, *sur lequel Gobseck me plaisante encore.* (Balz.) ‖ Peut se mettre avant le substantif, si l'analogie le permet : *C'était l'expression d'une* ADMIRATIVE *tendresse pour celui qu'elle regardait comme noble.* (Balz.)

— En parlant des personnes, signifie quelquefois, Qui admire tout, que tout jette dans l'admiration : *Ils deviennent peu à peu* ADMIRATIFS. (Desc.) *On est toujours sûr de l'approbation d'un auditoire patagon, parce que ce peuple est essentiellement* ADMIRATIF, *à cause de sa grande innocence.* (Ch. Nod.)

— Littér. *Genre admiratif*, Se dit des ouvrages de poésie et d'éloquence qui ont particulièrement pour objet d'exciter l'admiration : *Corneille est supérieur dans le genre* ADMIRATIF.

— Gramm. *Point admiratif* ou *point d'admiration*, Signe de ponctuation qui se place après une phrase exprimant l'étonnement, l'admiration, etc. On le nomme plus souvent *point d'exclamation.* ‖ *Particule admirative*, Particule qui sert à marquer l'admiration, comme *oh! ah!* etc.

ADMIRATION s. f. (ad-mi-ra-si-on — lat. *admiratio*, même sens; de *admirari*, admirer). Sentiment qu'éprouve l'âme quand elle est frappée par les caractères du beau : *Exciter, s'attirer l'*ADMIRATION. *Etre saisi, ravi d'*ADMIRATION. *Je suis dans l'*ADMIRATION *de son génie. Mouvement, transport d'*ADMIRATION. *Souvenez-vous de l'*ADMIRATION *que la princesse donnait à toute la cour.* (Boss.) *Ils paraissaient pleins d'*ADMIRATION *pour Protésilas.* (Fén.) *Une montre est une machine infiniment moins digne d'*ADMIRATION *que la moindre partie du corps humain.* (Fén.) *L'*ADMIRATION, *même sincère, indispose, dès qu'elle est exagérée.* (Palissot.) *Notre* ADMIRATION *commence à se refroidir.* (Barthél.) *L'*ADMIRATION *est une surprise pleine de respect.* (Vauven.) *Tout dans Richelieu imprime l'étonnement et commande l'*ADMIRATION. (Fontanes.) *L'*ADMIRATION *est un sentiment que l'on se confie réciproquement et qu'on aime à goûter en commun.* (Alibert.) *L'*ADMIRATION *est le signe d'une raison élevée et d'un noble cœur.* (V. Cousin.) *L'amour est une* ADMIRATION *qui ne se lasse jamais.* (Balz.) *Je ne sais pas de plaisir plus divin qu'une* ADMIRATION *nette, distincte et sentie.* (Ste-Beuve.) *La critique déplace l'*ADMIRATION, *mais ne la détruit pas.* (Renan.) *La science est la première condition de l'*ADMIRATION *sérieuse.* (Renan.)

C'est à nous de répondre à l'*admiration*
Que Rome en expirant conserve à notre nom.
VOLTAIRE.

‖ S'empl. aussi au plur. : *On tient à ses vieilles* ADMIRATIONS. *Je hais les* ADMIRATIONS *fondées sur des contes.* (St-Evrem.) *Ils étaient peu habitués à se rencontrer dans les mêmes* ADMIRATIONS. (Mignet.) *Un nouveau changement de mœurs détruira-t-il nos* ADMIRATIONS *d'aujourd'hui?* (Th. Gaut.) *Le difficile est très-bien porté; on s'en pique, on a des* ADMIRATIONS *de vanité.* (Ste-Beuve.)

— Par ext. L'objet même qu'on admire; dans ce sens, il s'emploie presque toujours au pluriel : *C'est une de mes plus vives* ADMIRATIONS. (Raym.) *La génération actuelle a bien envie de railler nos anciennes* ADMIRATIONS. (Th. Gaut.)

— *Etre l'admiration de, faire l'admiration de*, Etre admiré par : *Les Psaumes* SERONT L'ADMIRATION *de tous les siècles et de tous les peuples où le vrai Dieu sera connu.* (Fén.) *Toute la cour fut dans l'*ADMIRATION *de la magnificence de ce présent.* (Hamilt.) *Ses ouvrages* FONT L'ADMIRATION *de tous ceux qui sont capables d'en juger.* (P.-L. Cour.)

— Gramm. *Point d'admiration*, Signe de ponctuation que l'on met après une expression ou une phrase qui exprime l'admiration, l'étonnement : *Le lendemain, je reçus une lettre mouillée de ses larmes, un chef-d'œuvre de quatre pages, avec* POINTS D'ADMIRATION, *virgules crispées.* (***) ‖ On dit aussi POINT D'EXCLAMATION OU POINT EXCLAMATIF.

ADMIRATIVEMENT adv. (ad-mi-ra-ti-ve-man — rad. *admiratif*). Néol. D'une manière admirative, avec admiration : *Il la regardait* ADMIRATIVEMENT. (Anicet Bourgeois.)

ADMIRÉ, ÉE (ad-mi-ré) part. pass. du v. Admirer : *M. de Turenne était parvenu à être* ADMIRÉ *sans envie*. (Mascaron.) *Les anciens doivent être* ADMIRÉS *dans les conséquences qu'ils ont tirées du peu de principes qu'ils avaient*. (Pasc.) *Que d'hommes* ADMIRÉS *de leur vivant sont oubliés après leur mort !* (Fonten.)

Etre *admiré* n'est rien, l'affaire est d'être aimé.
A. DE MUSSET.

ADMIRER v. a. ou tr. (ad-mi-ré — lat. *admirari*, même sens ; de *ad*, à ; *mirari*, regarder). Considérer avec un sentiment d'admiration, avec un étonnement mêlé de plaisir : *Ceux qui savent beaucoup* ADMIRENT *peu, et ceux qui ne savent rien* ADMIRENT *tout*. (Sénèque.) *Tel s'est fait* ADMIRER *de tout le monde, qui n'a pas gagné l'estime de sa servante*. (Montaigne.) *J'*ADMIRE *Dieu dans ses œuvres*. (La Bruy.) *Adraste* ADMIRAIT *malgré lui ce qu'il venait de voir, et n'osait le louer*. (Fén.) *Nous louons de bon cœur ceux qui nous* ADMIRENT. (La Rochef.) *De ce qu'un grand homme n'*ADMIRE *pas tout, il ne s'ensuit pas que celui qui n'*ADMIRE *rien soit un grand homme*. (Barthél.) *J'*AI ADMIRÉ *souvent, au milieu du vaste Océan, le vol rapide et infatigable de la frégate*. (B. de St-P.) *Les guerres dureront tant que les hommes seront assez sots pour* ADMIRER *ceux qui les tuent*. (Boiste.) *La femme a besoin d'*ADMIRER *ce qu'elle aime*. (Laténa.) *Tout ce que j'*ADMIRE *m'est cher, et tout ce qui m'est cher ne peut me devenir indifférent*. (Joubert.) *Les hommes n'*ADMIRENT *et n'aiment que ceux qui leur font du mal*. (A. Karr.) *Après le plaisir d'*ADMIRER *soi-même une femme aimée, vient celui de la voir admirée par tous*. (Balz.)

Te voyant de plus près, je t'*admire* encor plus.
BOILEAU.

Un sot trouve toujours un plus sot qui l'*admire*.
BOILEAU.

..... Il en est fou : c'est son tout, son héros;
Il l'*admire* a tous coups, le cite à tous propos.
MOLIÈRE.

— Absol. : *Quand on est en présence de la cataracte du Niagara, on* ADMIRE *et l'on se tait. Le peuple* ADMIRE *d'autant plus qu'il comprend moins*. (La Bruy.) *Il ne faut qu'un moment pour* ADMIRER ; *il faut des siècles pour faire des choses admirables*. (Helvét.) *Pour* ADMIRER, *il faut comprendre*. (Chateaub.) *Plus l'homme* ADMIRE, *plus il veut* ADMIRER. (Lamenn.)

Elle approche, elle hésite, elle craint, elle *admire*.
J.-B. ROUSSEAU.

Le besoin d'*admirer* est dans notre nature.
PONSARD.

Le voyageur s'arrête, étonné de l'entendre;
Il écoute, il *admire;* il ne saurait comprendre
D'où partent ces divins soupirs.
LAMARTINE.

— Ironiq. Trouver surprenant, singulier, étrange : *Vraiment, je vous* ADMIRE. *J'*ADMIRE *votre audace. J'*ADMIRE *son aplomb, son impertinence. J'*ADMIRE *avec quelle hardiesse ces personnes entreprennent de parler de Dieu*. (Pasc.) *J'*ADMIRE *la simplicité et la faiblesse de mon cœur*. (Mol.) *On devrait seulement* ADMIRER *l'inconstance et la légèreté des hommes*. (La Bruy.) ‖ Etre étonné, voir avec étonnement. Il se construit alors avec *de* et l'infinitif, ou *que* et le subjonctif : *J'*ADMIRE DE *le voir au point où le voilà*. (Mol.) *L'homme* ADMIRE DE *s'y voir placé sans savoir comment il y a été mis*. (Fén.) *Pourquoi n'*ADMIREZ-*vous pas* QUE *nous nous soyons trompés, nous qui sommes des hommes?* (Pasc.)

Mais n'*admirez*-vous pas *que* cette même reine
Le donne pour époux à l'objet de sa haine?
CORNEILLE.

‖ Quelques écrivains ont employé l'indicatif après *que : N'*ADMIREZ-*vous pas* QUE *Dieu m'a ôté cet amusement?* (Mme de Sév.) ‖ Peut être suivi d'un infinitif précédé de la prépos. *de : Ceux qui blâment Louis XIV de s'être fait tant d'ennemis, l'*ADMIRENT D'*avoir pris tant de mesures pour s'en défendre*. (Volt.) ‖ Il peut aussi avoir une proposition pour complément : *J'*ADMIRE *comment on a pu prendre un semblable parti*. (Acad.) *J'*ADMIRE *comme le ciel a pu former deux âmes aussi semblables en tout que les nôtres*. (Mol.) *J'*ADMIRE *comment on n'entre pas en désespoir d'un si misérable état*. (Pasc.) ‖ On a dit autrefois *admirer si*, pour *admirer que, de ce que*, et Racine s'est servi de cette vieille construction :

J'*admirais si* Nathan, dépouillant l'artifice,
Avait pu de son cœur surmonter l'injustice.

S'admirer, v. pr. Avoir de l'admiration pour soi-même : *L'homme qui* S'ADMIRE *dans ce qu'il dit n'est que bien rarement admiré par les autres*. (Boitard.) *Les Anglais* S'ADMIRENT *trop pour se juger*. (L. Faucher.)

Soyez-vous à vous-même un sévère critique;
L'ignorance toujours est prête à *s'admirer*.
BOILEAU.

‖ Se louer l'un l'autre : *Exalté et porté jusqu'aux cieux par de certaines gens qui se sont promis de* S'ADMIRER *réciproquement, il croit, avec quelque mérite qu'il a, posséder tout celui qu'on peut avoir, et qu'il n'aura jamais*. (La Bruy.)

Tels son rival et lui, prudents avec courage,
Déployant de leur art les terribles secrets,
L'un vers l'autre avancés, *s'admiraient* de plus près.
VOLTAIRE.

— *Se faire admirer*, Exciter, obtenir l'admiration : *Elle* SE FAIT ADMIRER *de ceux qui étaient eux-mêmes l'ornement et l'admiration de leur siècle*. (Fléch.)

— **Antonymes.** Dédaigner, déprécier, dépriser, faire fi, mépriser, ne faire aucune attention à.

ADMIROMANE s. et adj. (ad-mi-ro-ma-ne — lat. *admirari*, admirer, et gr. *mania*, manie). Néol. Personne qui a la manie de l'admiration, qui admire tout.

ADMIROMANIE s. f. (ad-mi-ro-ma-nî — rad. *admiromane*). Néol. Manie de tout admirer.

ADMIS, ISE (ad-mi, i-ze) part. pass. du v. Admettre. Accepté, reçu : *Savoir céder à la nécessité, c'est avoir été* ADMIS *dans le conseil des dieux*. (Epictète.) *Les conversations légères, les cercles, la fine plaisanterie, les lettres enjouées et familières, les petites parties où l'on était* ADMIS *seulement avec de l'esprit, tout a disparu*. (La Bruy.) *J'aspire avec ardeur au moment d'être* ADMIS *à votre audience*. (J.-J. Rouss.) *Les soldats des peuples étrangers n'étaient point* ADMIS *dans les légions romaines*. (Mérim.)

Il peut prétendre à tout, partout il est *admis*.
C. DELAVIGNE.

‖ Adopté par l'usage : *La soie n'est point* ADMISE *dans le grand deuil*. (Balz.) *Ce mot n'attend pour être* ADMIS *que l'aveu du temps et des bons écrivains*. (Ch. Nod.) ‖ En parlant des personnes, Jugé apte à, digne de : *Lorsqu'il ne manquait plus rien aux qualités du poursuivant d'armes, il était* ADMIS *aux honneurs de la chevalerie*. (Chateaub.) *Avant deux ans, les capacités seront* ADMISES *à la candidature*. (G. Sand.) ‖ Autorisé, reçu : *Officier, fonctionnaire* ADMIS *à faire valoir ses droits à la retraite*. ‖ Reconnu pour vrai : *C'est un fait* ADMIS. *Cette version est généralement* ADMISE.

— Douanes. *Marchandises, objets admis temporairement*, Marchandises, objets reçus en franchise, pour un temps déterminé. V. ADMETTRE.

ADMISSIBILITÉ s. f. (ad-miss-si-bi-li-té — rad. *admissible*). Etat de celui qui est admissible : *L'*ADMISSIBILITÉ *de tous les citoyens aux fonctions publiques. Produire ses titres d'*ADMISSIBILITÉ. *Il n'y a pas d'autre* ADMISSIBILITÉ *que l'*ADMISSIBILITÉ *à la candidature, qui entraîne de droit l'admission à la fonction*. (E. Regnault.)

ADMISSIBLE adj. (ad-miss-si-ble — rad. *admis*). En parlant des choses, Reconnu bon, valable : *Proposition* ADMISSIBLE. *Laquelle de ces deux propositions vous paraît-elle la plus raisonnable et la plus* ADMISSIBLE? (J.-J. Rouss.) *Minoret, à qui son danger venait de conseiller une excuse presque* ADMISSIBLE, *s'essuya le front, où se voyaient de grosses gouttes de sueur*. (G. Sand.)

— En parlant des personnes, Qui peut être admis : *Tous les citoyens sont également* ADMISSIBLES *aux emplois publics*. (L.-N. Bonap.) *Il discuta les chances d'un mariage, et il n'en vit aucune d'*ADMISSIBLE. (G. Sand.)

— S'empl. substantivem. en parlant de celui qui est susceptible d'être admis, que l'on peut admettre : *Vous avez été compris parmi les* ADMISSIBLES.

ADMISSION s. f. (ad-miss-si-on — du lat. *admissus*, admis; part. pass. de *admittere*, admettre). Action par laquelle on est admis dans un corps, promu à une dignité, nommé à une fonction : *Son* ADMISSION *dans notre compagnie n'a souffert aucune difficulté. Depuis son* ADMISSION *aux ordres sacrés, il a toujours vécu en bon ecclésiastique*. (Acad.) *L'*ADMISSION *à tous les emplois est un des principes auxquels les Français tiennent le plus*. (Mme de Staël.) ‖ Introduction : *Aucun homme de cour ne trouvait à redire à l'*ADMISSION *d'une si belle personne dans les salles de réception*. (G. Sand.) ‖ Dans ce dernier sens, se dit aussi des choses : *L'*ADMISSION *de la réforme compromettait la constitution du pays, ébranlait les bases sur lesquelles la société civile était assise : tout le monde le reconnaissait*. (Ste-Aulaire.)

— Douanes. *Admission temporaire*, Faculté de disposer pendant un certain laps de temps d'une marchandise étrangère sans payer les droits fixés par les tarifs. ‖ Plus ordinairem. Importation en franchise de certains produits étrangers destinés à être renvoyés après avoir subi en France un complément de fabrication ou de main-d'œuvre.

— Droit canon. Acte par lequel le collateur d'un bénéfice approuvait la démission, la permutation ou la résignation faite entre ses mains.

— Mar. Ouverture à l'entrée de la vapeur dans le cylindre, opérée par le glissement de la barrette du tiroir, qui, en découvrant l'orifice, présente un passage libre.

ADMITTATUR s. m. (ad-mitt-ta-tur — mot lat. qui signif. *qu'il soit admis*). Certificat de capacité que l'on délivrait autrefois à celui qui aspirait à un grade dans une faculté, qui demandait à entrer dans certains corps.

— Anc. prat. Permis d'assigner donné par la chambre des requêtes. ‖ Aujourd'hui, Pièce signée et scellée par l'évêque, et qui est exigée de tout prêtre qui veut dire sa messe dans une paroisse où il n'est pas connu. ‖ Dans ce dernier sens, cette pièce se nomme aussi *Celebret*, mot lat. signifiant *qu'il célèbre, il lui est permis de célébrer*.

— **Antonyme.** Exeat.

ADMIXTION s. f. (ad-mik-sti-on — lat. *admixtio*, même sens ; de *ad*, à ; *mixtio*, mélange). Pharm. Action d'ajouter en mélangeant.

ADMODATIF s. m. (ad-mo-da-tif — du lat. *ad*, à ; *modus*, mode, manière). Gramm. Nom qui a été donné à l'adverbe, parce qu'il se joint au verbe pour en modifier la signification.

ADMODIATEUR, TRICE s. ; **ADMODIATION** s. f. ; **ADMODIER**, v. a. ou tr. V. AMODIATEUR, AMODIATION, AMODIER.

ADMONESTATION ou **ADMONÉTATION** s. f. (ad-mo-nè-sta-si-on — rad. *admonester*). Avertissement, semonce : *Comment pouvez-vous subir les* ADMONESTATIONS *pédantes de cette prude?* (G. Sand.) *C'était un continuel sujet d'*ADMONESTATION. (Balz.) *L'étudiant, loin de s'irriter de cette* ADMONESTATION, *se tut et parut devenir triste*. (Fr. Soulié.)

— Jurispr. Réprimande : *Le président lui adressa une* ADMONESTATION *publique*.

ADMONESTÉ, ÉE ou **ADMONÉTÉ, ÉE** (ad-mo-nè-sté) part. pass. du v. Admonester. Réprimandé, tancé vertement : *Après cette escapade, il fut* ADMONESTÉ *par son père. Aussitôt, il fut* ADMONESTÉ *par le comité, et n'osa plus donner l'analyse annoncée*. (Fourier.) *Maurice de Saxe fut* ADMONESTÉ *par le prince Eugène en personne sur l'excès de sa témérité*. (G. Sand.)

— Jurispr. Réprimandé judiciairement : *Madame de Dreux sortit hier de prison; elle fut* ADMONÉTÉE, *ce qui est une très-légère peine, avec cinq cents livres d'aumônes*. (Mme de Sév.) *Il fut condamné à dix livres d'amende et* ADMONÉTÉ *par la cour*. (Grimm.) ‖ s. m. L'acte même en vertu duquel on était réprimandé : *L'*ADMONÉTÉ *n'emportait point l'interdiction*. ‖ substantiv. Celui, celle qu'on a admonété : *L'*ADMONÉTÉ *se retira confus*.

ADMONESTER ou **ADMONÉTER** v. a. ou tr. (ad-mo-nèss-té — du lat. *admonere*, avertir. — Dans cette dernière forme, qui est la plus usitée en jurisprudence, l'*é* fermé se change en *è* ouvert devant une syllabe muette : *J'admonète, qu'ils admonètent ;* excepté au futur et au condit., où l'on conserve l'*é* fermé : *Tu admonéteras, nous admonéterions*). Faire une réprimande, tancer : *Il paraissait contrarié de se voir* ADMONESTER *ainsi sur le seuil de l'hôtel*. (Balz.)

— Jurispr. Faire une réprimande à huis clos, avec défense de réitérer : *Le juge* ADMONÉTAIT *un particulier, lorsque celui-ci avait commis une faute qui ne méritait qu'une punition légère*.

— **Rem.** Comme on a pu le voir dans les trois articles précédents, chacun de ces mots revêt deux formes : *admonétation, admonété, admonéter*, dans la jurisprudence ; *admonestation, admonesté, admonester*, dans le langage ordinaire. Disons toutefois que si cette distinction est réelle, elle n'a cependant rien de rigoureux.

ADMONITEUR, TRICE s. (ad-mo-ni-teur, tri-se — lat. *admonitor*, même sens; de *admonere*, avertir). Celui, celle qui avertit, qui réprimande : *Bertrand fait à la fois le rôle de protecteur d'Henri et d'*ADMONITEUR *de don Pèdre*. (Volt.) ‖ Chateaubriand a employé ce mot au masculin avec un sujet féminin, pour donner plus de force à sa pensée : *Pour les hommes supérieurs, la* RELIGION *est un* ADMONITEUR *sévère qui leur apprend à s'humilier*.

— Dans quelques communautés, et particulièrement chez les jésuites, Novice chargé d'avertir les autres de ce qu'ils ont à faire. ‖ Sorte de surveillant placé auprès du général. pour l'avertir secrètement de ses fautes.

— *Admonitrice*, Celle qui, dans les communautés de femmes, remplit les mêmes fonctions que l'admoniteur dans les communautés d'hommes.

ADMONITIF, IVE adj. (ad-mo-ni-tif, i-ve — rad. *admonition*). Qui admoneste, qui réprimande, qui censure : *Formule* ADMONITIVE. *Consistoire* ADMONITIF.

ADMONITION s. f. (ad-mo-ni-si-on — lat. *admonitio*, même sens ; de *admonere*, avertir). Jurispr. Action d'admonéter; réprimande faite par un juge à un inculpé : *La peine de l'*ADMONITION *a été abolie par le Code pénal*. ‖ Genre de punition employé encore aujourd'hui à l'égard des magistrats et des avocats. L'admonition consiste en une remontrance faite à huis clos avec avertissement d'être plus circonspect à l'avenir. Elle est moins sévère que le blâme. ‖ S'emploie, dans le langage ordinaire, avec le sens de Réprimande, avertissement, et comme syn. d'*admonestation, admonétation : Après avoir tenté inutilement près de moi les* ADMONITIONS *charitables, Marcellin employa les mesures sévères*. (Chateaub.)

— Droit ecclés. Syn. de *monition*, avertissement juridique qui se fait en certains cas par l'autorité de l'évêque, avant de procéder à l'excommunication.

ADMOTIF, IVE adj. (ad-mo-tif, i-ve — du lat. *admotus*, approché). Bot. *Germination admotive*, Germination dans laquelle l'épisperme, renfermant l'extrémité du cotylédon, reste fixé latéralement près de la base du cotylédon.

ADNASAL, ALE adj. (ad-na-zal, a-le — lat. *ad*, à, et fr. *nasal*). Anat. Se dit de l'une des pièces élémentaires d'une des vertèbres céphaliques. ‖ S'empl. substantiv. : *L'*ADNASAL.

ADNÉ, ÉE adj. (ad-né — du lat. *ad*, auprès ; *natus*, né). Hist. nat. Se dit de toute partie attachée, soudée à une autre, et qui paraît faire corps avec elle : *Disque* ADNÉ. *Anthères* ADNÉES. *Les mâchoires de certains insectes sont* ADNÉES.

— Substantiv. *L'adnée*, La conjonctive, la membrane qui joint le globe de l'œil aux paupières.

ADNEXION s. f. (ad-nèk-si-on — lat. *adnexio*, même sens; de *adnexus*, attaché). Bot. Etat d'une partie jointe, soudée à une autre.

ADNOTATION s. f. (ad-no-ta-si-on — lat. *adnotatio*, même sens ; de *ad*, auprès ; *notatio*, signe, note). Chancell. rom. Réponse que le pape fait à une supplique, en ne faisant qu'y apposer sa signature, ce qui signifie que la demande est accordée.

ADOBE s. m. (a-do-be — mot espagn.). Sorte de brique cuite au soleil, dont on fait un grand usage au Pérou : *Lima est entourée de murs d'*ADOBES. *Mendoza est une ville assez importante ; les maisons y sont bâties en* ADOBES.

AD OCULUM loc. adv. (ad-o-ku-lomm). Mots lat. qui signif. *sous l'œil*, et qui s'emploient en jurispr. : *Mais ces biens qu'il réclamait ne pouvaient être mis* AD OCULUM.

ADOLESCENCE s. f. (a-do-lèss-san-se — lat. *adolescentia*, même sens; de *adolescere*, croître). Epoque de la vie qui s'étend depuis l'enfance jusqu'au moment où l'on cesse de grandir, c'est-à-dire à peu près de quatorze à vingt ans : *Des enfants qui naissent, la moitié tout au plus parvient à l'*ADOLESCENCE. (J.-J. Rouss.) *Euryale était recommandable par sa beauté et par les grâces de son* ADOLESCENCE. (B. de St-P.) *Il était encore dans toute la fraîcheur de l'*ADOLESCENCE. (G. Sand.) *Malgré sa barbe précoce, la rondeur des contours de son visage accusait encore l'*ADOLESCENCE. (G. Sand.)

.... Ce Brutus, qui, dès l'*adolescence*,
Cacha, sous une fausse et stupide apparence,
Le vengeur des Romains et l'effroi des tyrans.
LEGOUVÉ.

— Par ext. et collectiv. Les adolescents : *L'*ADOLESCENCE *méprise les jouets du passé*. (S. Dubay.) *En vérité, ma chère, l'*ADOLESCENCE *ne respecte plus la vieillesse, même dans les femmes*. (E. Sue.) ‖ Ne se dit guère qu'en parlant des garçons.

— Fig. Le commencement, les premiers temps : *L'innocence et la vertu régnaient parmi les hommes, lorsque le monde était encore dans son* ADOLESCENCE. (Trév.) *L'*ADOLESCENCE *de l'art est élégante, sa virilité pompeuse, et sa vieillesse riche*. (Joubert.)

— **Encycl.** Physiol. L'adolescence est une période de la vie humaine qui s'étend en général, pour l'homme, de quatorze à vingt-deux ans, et pour la femme, de onze à dix-neuf. « L'adolescence, dit Requin, est circonscrite entre deux limites précises, savoir, d'une part, la puberté ou époque du complet développement des organes génitaux; d'autre part, l'arrêt définitif de l'accroissement en hauteur, qui continue huit à dix ans encore après la première manifestation des facultés génératrices. C'est même du progrès de la stature que l'adolescence a tiré son nom, dont l'étymologie signifie *croissance*. » L'évolution de l'appareil génital est le caractère principal de l'adolescence ; les modifications qu'on observe dans l'habitude extérieure du corps et dans l'exercice des diverses fonctions, servent de caractères secondaires. Chez la femme, les mamelles se développent, les formes s'arrondissent, le bassin s'élargit, la voix s'adoucit. Chez l'homme, le tissu cellulaire se condense, les muscles se dessinent en relief à la surface du corps, l'accroissement du larynx produit la saillie vulgairement appelée *pomme d'Adam*, la voix devient plus grave et prend le timbre viril. Chez les deux sexes, la taille s'élance; les membres prennent plus de volume ; la poitrine, les poumons, le cœur et les vaisseaux plus de capacité ; les poils poussent dans les diverses régions qu'ils sont destinés à ombrager ; la physionomie acquiert son cachet définitif, en même temps que, dans la sphère de l'intelligence et du sentiment, apparaissent des tendances et des puissances nouvelles. Le mouvement rapide d'accroissement qui se manifeste pendant l'adolescence peut, en amenant la rupture d'équilibre entre les principaux systèmes d'organes, prédisposer à un grand nombre de maladies. La naissance de passions nouvelles apporte en même temps un élément de trouble pour la moralité. Aussi l'adolescence est-elle l'âge où l'hygiène et l'éducation doivent préparer et fonder en quelque sorte la santé physique et morale de l'homme.

ADOLESCENT, ENTE s. (a-do-lèss-san, an-te — lat. *adolescens*, même sens; de *adolescere*, croître). Celui, celle qui est dans l'âge de l'adolescence : *Un jeune* ADOLESCENT. (Acad.) *C'est l'*ADOLESCENT *pur qui fait l'homme sage et vigoureux*. (B. de St-P.)

O jeune *adolescent*, tu rougis devant moi !
A. CHÉNIER.

Déjà l'*adolescent*, que mille vœux possèdent,
Tressaille, et de ses sœurs quittant les chastes jeux,
S'élance, impatient, vers un monde orageux.
E. DESCHAMPS.

— Fam. et un peu ironiq. Se dit d'un jeune homme sans expérience, que l'on ne prend pas au sérieux : *Eh quoi! cet* ADOLESCENT *vous*

porterait ombrage! Aux yeux de la comtesse, Chérubin n'était qu'un ADOLESCENT.

— S'empl. adjectiv. : *Sophocle, encore* ADOLESCENT, *lut publiquement des poésies en l'honneur de la bataille de Salamine.* (Nisard.) *En Amérique, la jeune fille est libre avant d'être* ADOLESCENTE. (G. de Beaum.) *Elle lui infligeait des châtiments réservés à l'enfance, et dont l'âme outrée de l'*ADOLESCENTE *Mattéa ressentait vivement les profondes atteintes.* (G. Sand.) ‖ Qui appartient, qui est propre à l'adolescent : *Arthur était encore à cet âge heureux de candeur* ADOLESCENTE *et de croyance spontanée, où toute chose révélée qui étourdit et qui épouvante, est adoptée, comme authentique, sans réflexion.* (Méry.)

Mérovée est ardent, et la pitié naissante
Bientôt mène à l'amour une âme *adolescente*.
LEMERCIER.

— Fig. Qui est de fraîche date, en parlant des choses : *Pourquoi cette nation française, si aimable et si brillante, a-t-elle changé de caractère? Que je regrette sa franchise, sa loyauté, sa gaieté et même sa frivolité, qu'elle a abandonnées pour une philosophie* ADOLESCENTE *qui ne va point au bonheur et qui empêche de rire!* (La princ. de Gonz.)

Est-ce donc pour s'aimer qu'on s'épouse à présent?
Cela fut bon du temps du monde *adolescent*.
REGNARD.

— Agric. Qui n'a pas encore porté de fruits : *Arbre* ADOLESCENT. *Vigne* ADOLESCENTE.

ADOLI s. m. (a-do-li). Bot. Plante de la côte du Malabar.

ADOLIAS s. m. (a-do-li-âss — du gr. *a* priv.; *dolios*, rusé). Entom. Genre de lépidoptères diurnes.

ADOLPHE s. m. (a-dol-fe — n. pr.). Monnaie d'or de Suède, qui vaut environ 13 francs.

ADOLPHE DE NASSAU, simple gentilhomme, d'une famille illustre, mais sans fortune. Sa bravoure le fit élire empereur d'Allemagne, en 1292, à la mort de Rodolphe de Habsbourg, à l'exclusion d'Albert, fils de ce prince. Il dut son élévation au désir qu'avaient les électeurs de se rendre indépendants du chef de l'Empire, et surtout aux vues intéressées des archevêques de Mayence et de Cologne, qui se firent promettre par lui des villes et des territoires dont il ne pouvait guère disposer. Il fut amené ainsi à commettre une foule d'extorsions et d'injustices pour remplir ses engagements; de plus, il froissa l'orgueil national en se mettant à la solde du roi d'Angleterre. Comme il venait d'acquérir illégalement la Thuringe, en 1293, les électeurs, frustrés dans leur attente, saisirent ce prétexte pour le déposer et se jeter dans le parti de son compétiteur, Albert d'Autriche. Adolphe de Nassau fut tué à la bataille de Gelheim (1298), de la propre main de son rival.

ADOLPHE-FRÉDÉRIC, duc de Holstein-Gottorp, évêque de Lubeck, puis roi de Suède, né en 1710, élu prince royal en 1743, par l'influence de la Russie, mort en 1771. Il monta sur le trône de Suède après la mort de Frédéric IV (1751), gouverna avec modération, protégea les sciences et les arts, mais lutta vainement contre le parti aristocratique des *Chapeaux*, et laissa amoindrir l'autorité royale.

Adolphe, roman de Benjamin Constant. Ce livre, qui a pris place parmi les chefs-d'œuvre de la littérature française, offre une peinture vraie et saisissante de l'inconstance, des inquiétudes et des inconséquences du cœur humain, qui, ne pouvant jamais trouver le repos, ne sait ni ce qu'il veut, ni ce qu'il ne veut pas. *Adolphe* aime *Eléonore*, sans pouvoir être heureux ni avec elle ni sans elle. La finesse des observations et les charmes du style font oublier l'absence de drame et d'action. « Si Benjamin Constant, dit Gustave Planche dans ses *Portraits littéraires*, n'avait pas marqué sa place au premier rang parmi les orateurs et les publicistes de France; si ses travaux ingénieux sur le développement des religions ne le classaient pas glorieusement parmi les écrivains les plus purs et les plus diserts de notre langue, s'il n'avait pas mis au service de la philosophie son élocution limpide et colorée, son nom serait encore sûr de ne pas périr, car il a écrit *Adolphe*. Or, il y a dans ce livre une vertu singulière et presque magnétique qui nous attire et nous rappelle chaque fois que nous sommes témoins ou acteurs dans une crise morale de quelque importance. Il n'y a pas une page de ce roman, si toutefois c'est un roman, et pour ma part j'ai grand'peine à le croire, qui ne donne lieu à une sorte d'examen de conscience. Qu'il s'agisse de nous ou de nos amis les plus chers, ce n'est jamais en vain que nous consultons cette histoire si simple et d'une moralité si douloureuse. Les applications et les souvenirs abondent. Chacune des pensées inscrites dans ce terrible procès-verbal est si nue, si franche, si finement analysée, et dérobée avec tant d'adresse aux souffrances du cœur, que chacun de nous est tenté d'y reconnaître son portrait ou celui de ses intimes..... Je doute qu'il y ait dans notre langue trois poëmes aussi vrais que celui-là. »

Adolphe a été publié pour la première fois en 1815, et réimprimé dans tous les formats. On pense généralement que ce prétendu roman est une autobiographie où l'auteur a tracé une partie des aventures de sa propre jeunesse.

Adolphe de Gueldre, tableau de Rembrandt, Musée de Berlin. Ce tableau représente le duc Adolphe de Gueldre menaçant son vieux père, qu'il tient enfermé dans un cachot. Aucun sujet ne convenait mieux à Rembrandt, qui l'a peint en 1637, à l'âge de trente et un ans. Richesse de costumes, accessoires magnifiques, savant mélange de lumière et d'ombre, action vulgaire, mais énergique, rien ne manquait à ce tableau pour exciter l'admiration. Le coloris en est admirable, et la lumière y produit des effets merveilleux. Aussi jouit-il d'une grande célébrité, surtout à Berlin.

Adolphe et Clara OU LES DEUX PRISONNIERS, opéra-comique en un acte, paroles de Marsollier, musique de Dalayrac, représenté à Paris, en 1799. Cet ouvrage a fourni son contingent au répertoire des mélodies populaires. *D'un époux chéri la tendresse*, est une jolie romance, dont le refrain tient plus du vaudeville que de l'opéra-comique :

Hommes cruels, sans loyauté,
Ah! que vous nous causez d'alarmes!
Quand le meilleur, en vérité,
Ne vaut pas une de nos larmes.

La sensibilité et la vérité d'expression sont les qualités qui ont valu à l'opéra-comique d'*Adolphe et Clara* un long succès. La pièce de Marsollier était intéressante, et la musique de Dalayrac, en lui donnant encore plus d'attrait, n'en ralentissait pas la marche. Le public de cette époque, encore peu musicien, appréciait beaucoup cette discrétion du compositeur.

ADOMESTIQUÉ, ÉE (a-do-mè-sti-ké) part. pass. du v. Adomestiquer : *Gens* ADOMESTIQUÉS.

ADOMESTIQUER v. a. ou tr. (a-do-mè-sti-ké — rad. *domestique*). Attacher à sa maison, à son service : *Villars l'*AVAIT ADOMESTIQUÉ, *protégé, et lui avait souvent donné de l'argent.* (St-Sim.) Vieux.

S'adomestiquer, v. pr. Se faire de la maison; s'attacher au service de quelqu'un : *Le cardinal se réconcilia avec Sigismond, et* S'ÉTANT ADOMESTIQUÉ, *il persuada à son cousin d'aller à la messe tous les matins.* (D'Aubigné.)

ADON (saint — en gr. *Qui veut plaire*), archevêque de Vienne, en Dauphiné, vers le milieu du IXe siècle. Malgré le grand crédit que lui donnèrent son savoir et ses vertus auprès de plusieurs papes et des rois de France, il resta toujours humble, uniquement occupé des affaires de l'Eglise, des devoirs de l'épiscopat et de l'étude des lettres. Son ouvrage principal est une *Chronique universelle*, qui fait autorité pour les premiers temps de notre histoire. L'Eglise l'honore le 16 décembre.

ADONAÏ s. m. (a-do-na-i — mot hébr. qui signif. *Maître suprême*). Nom que les saintes Ecritures donnent à Dieu.

. Dieu m'apparut, je vis
Adonaï vêtu de gloire et d'épouvante.
LAMARTINE.

ADONANTHE s. f. (a-do-nan-te — de *Adonis*, et du gr. *anthos*, fleur). Bot. Genre de plantes de la famille des renonculacées. On la cultive dans les parterres.

ADONC ou **ADONQUES** adv. (a-donk — rad. *donc*). Alors, dans cet instant, dans cette conjoncture. Vieux mot qu'on emploie encore dans le style marotique : ADONC, *s'éclatant de rire, la bonne gouge me regarde, et de ce moment fut à moi.* (P.-L. Cour.)

On pouvoit voir, à mon teint pâle et blême,
Qu'avois perdu, las! mon plus cher appui.
Adonc mourois, quand par pitié celui
Qu'on nomme Amour me dit...
Alm. des Muses.

ADONÉE s. m. Myth. Nom par lequel, suivant Strabon, les Arabes désignaient le soleil; sans doute le même mot qu'*Adonaï*.

ADONHIRAMITE adj. et s. (a-do-ni-rami-te — rad. *Adonhiram*). Nom donné aux francs-maçons qui reconnaissaient Adonhiram comme chef des ouvriers employés à la construction du temple de Salomon : *Les francs-maçons du rite français ne sont pas* ADONHIRAMITES. (Compl. de l'Acad.)

ADONI, ville de l'Hindoustan, dans la présidence de Madras. Elle fut prise par Tippoo-Saëb en 1787, et vendue aux Anglais après la mort de ce prince, en 1800.

ADONIAS, quatrième fils de David, prétendit à la royauté du vivant même de son père. Salomon, reconnu d'ailleurs par tout Israël, le fit mettre à mort.

ADONIDE s. f. (a-do-ni-de — rad. *Adonis*). Bot. Même sens que ADONIS. V. ce mot.

— s. m. Nom sous lequel on désigne quelquefois un jardin où l'on ne cultive que des plantes étrangères.

ADONIDIE s. f. (a-do-ni-dî — du gr. *Adônis*, *idos*, Adonis). Antiq. Hymne de deuil que l'on chantait aux fêtes d'Adonis : *La flûte faisait entendre des sons lamentables; des hymnes de deuil, proprement* ADONIDIES, *retentissaient.* (Val. Parisot.)

ADONIEN, IENNE adj. (a-do-ni-ain, è-ne). V. ADONIQUE.

ADONIES s. f. pl. (a-do-nî — du gr. *adônia*, de *Adônis*, Adonis). Antiq. Fêtes en l'honneur d'Adonis : *De Byblos en Phénicie, les* ADONIES, *ou fêtes d'Adonis, se répandirent à Antioche, en Chypre, à Alexandrie, à Athènes.* (Noël des Vergers.) *Dans les magnifiques* ADONIES *alexandrines, on portait processionnellement l'effigie du dieu jusqu'à la mer.* (Val. Parisot.)

ADONION s. m. (a-do-ni-on — du gr. *adô*, je chante). Ant. gr. Nom d'un chant militaire que les Lacédémoniens entonnaient en chœur.

ADONIQUE ou **ADONIEN** adj. (a-do-ni-ke — du gr. *Adônis*, Adonis). D'Adonis; qui appartient, qui a rapport à Adonis : *Il est clair que cette dernière circonstance des cérémonies* ADONIQUES *reflète les aventures posthumes d'Osiris.* (Val. Parisot.)

— Prosod. Vers grec ou latin, composé d'un dactyle et d'un spondée ou d'un trochée. Ex. :

Terruit urbem

Par sa marche rapide, il convient à des chants badins et joyeux, mais il deviendrait monotone dans des pièces d'une certaine étendue; aussi le mêle-t-on ordinairement à d'autres vers. On s'en sert particulièrement pour terminer la strophe saphique. Son nom lui vient des *adonies*, où l'on faisait usage de ce rhythme.

ADONIS s. m. (a-do-niss — nom pr. myth.). Entom. Espèce de papillon diurne, appartenant au genre polyommate ou argus.

— Ichthyol. Nom d'un poisson du genre blennie.

— s. f. Bot. Genre de la famille des renonculacées, tribu des anémonées, plantes âcres, vénéneuses, qu'on emploie parfois comme médicament épispastique, apéritif, sudorifique, et qui ressemblent aux anémones par leurs fleurs, et aux renoncules par leur fruit. ‖ Dans ce dernier sens, on dit aussi ADONIDE. ‖ Cette jolie plante est très-abondante dans les blés; on en distingue trois espèces : l'*adonis vernale* ou de printemps, l'*adonis estivale* ou d'été, dite aussi *œil-de-perdrix*, et l'*adonis automnale* ou *goutte-de-sang*. Selon la Fable, ses petites fleurs, d'un rouge pourpre, auraient été teintes du sang d'Adonis blessé. ‖ *Jardins d'Adonis*, chez les Grecs, Vases ou corbeilles remplies de terreau, dans lesquelles on plantait des fleurs et que l'on portait aux fêtes d'Adonis. ‖ *Salon d'Adonis*, chez les Romains, Appartement décoré de fleurs suivant l'usage des Syriens : *Apollonius trouva Domitien dans un* SALON D'ADONIS. (Fleury.)

ADONIS, fils de Myrrha, fut élevé par les Dryades, et devint d'une beauté si merveilleuse, que Vénus, éprise de lui, quittait l'Olympe pour le suivre à la chasse dans les forêts. Adonis fut tué par un sanglier, et de son sang naquit la fleur nommée *anémone*. Vénus obtint de Jupiter qu'il le rendît à la vie, et qu'il lui permît de quitter six mois de l'année les enfers et Proserpine, pour les passer auprès d'elle. On a voulu voir dans ce mythe une allégorie de l'hiver et de l'été.

Adonis est resté le type de la beauté, et c'est dans ce sens que son nom se présente si souvent en littérature et dans la conversation :

« Il faut être un *Adonis* pour se faire peindre, et comme je n'ai pas l'honneur de l'être, j'ai dérobé mon visage au pinceau tant qu'il a dépendu de moi. »

FRÉDÉRIC, *à d'Alembert, qui lui demandait son portrait.*

« Quant à M. Jean, il avait, sous ses habits simples et propres, un air de distinction à faire douter de la vertu de sa mère; car il était difficile de supposer qu'un pareil *Adonis* fût sorti d'une souche provinciale, et il fallait que quelqu'un du bel air, en passant par là, eût conté fleurette à Mme Jean. »

TH. GAUTIER.

« Diable! pensa M. Nantua, je ne veux pas d'un *Adonis* comme celui-ci dans ma maison... et ma fille, qui est déjà si romanesque, si elle le voyait... Il ne me manquerait plus que cela; il est gueux comme un rat d'église; ce n'est pas le gendre qu'il me faut. Sans compter que ces beaux hommes-là sont toujours bêtes et paresseux. » Mme ÉMILE DE GIRARDIN.

Adonis, poëme épique romanesque de *Marini*, en vingt chants et qui a pour sujet les amours de Vénus et d'Adonis. Il eut une vogue immense, bien qu'il manque entièrement de suite, de vraisemblance et de naturel; mais l'auteur, poëte de l'esprit et de la volupté, sut relier les uns aux autres des tableaux ravissants, se souciant peu de savoir si ce lien qui devait les unir était assez fort pour les soutenir. Quant à l'esprit, il y répandit à pleines mains les antithèses, les figures outrées, les jeux de mots, les faux brillants, tout ce qui étonne, qu'on admire souvent avant de le comprendre, et qu'on trouve faux après l'avoir compris. Son style, appelé *marinesco*, fut le germe du mauvais goût qui régna en Italie pendant tout le XVIIe siècle. Marini était le poëte favori de J.-J. Rousseau, qui, dans ses jours de caprice, se plaisait aux *concetti* et à la poésie voluptueuse de l'*Adonis*.

Le poëme d'*Adonis*, qui parut en 1623, fut dédié par Marini au jeune roi Louis XIII. Fréron et le duc d'Estouville ont imité le huitième chant, dans une brochure intitulée *les Vrais Plaisirs*, ou *les Amours de Vénus et d'Adonis*. (Amsterdam, 1755.) L'édition la plus complète d'*Adonis* est celle de Londres, qui parut en 1789, 4 vol. in-12.

Adonis (STATUES ET REPRÉSENTATIONS DIVERSES D'). On ne connaît que deux statues antiques de ce personnage mythologique : l'une, placée au musée Grégorien, à Rome; c'est la plus complète; l'autre, qui fait partie de la collection du Vatican, également à Rome. Ces statues, qui n'ont de prix que par leur rareté et leur importance archéologique, ne méritent pas, sous le rapport artistique, une plus longue description. On trouve, en outre, des représentations d'Adonis sur un sarcophage du Vatican découvert dans la villa Giustiniani, et sur un autre appartenant à la famille Rospigliosi. Deux bas-reliefs placés, l'un au Louvre, à Paris, l'autre à la villa Borghèse, enfin des peintures murales trouvées à Pompéi, ont trait à diverses phases de l'existence du chasseur aimé de Vénus.

ADONISÉ, ÉE (a-do-ni-zé) part. pass. du v. Adoniser.

ADONISÉDEC, un des cinq rois vaincus par Josué.

ADONISER v. a. ou tr. (a-do-ni-zé — rad. *Adonis*). Parer avec beaucoup de soin et de recherche : *Cette mère gâte son fils, elle se plaît à l'*ADONISER. (Acad.) *Eraste, pour paraître plus beau et plus poli aux yeux d'Angélique, est allé se faire* ADONISER *chez le baigneur.* (Dancourt.)

S'adoniser, v. pr. Se parer avec soin, avec recherche, pour paraître plus beau, plus jeune : *L'envie que j'avais de plaire à cette dame me fit employer trois bonnes heures pour le moins à m'ajuster, à* M'ADONISER. (Le Sage.) *Le comte avait coupé ses ailes de pigeon, supprimé la poudre, les culottes courtes, et* S'ÉTAIT *en un mot* ADONISÉ. (G. Sand.) *Je ne sais rien de moins intéressant qu'un homme qui se mire et qui* S'ADONISE. (Ste-Beuve.)

Il s'écoute, il se plaît, il *s'adonise*, il s'aime.
J.-B. ROUSSEAU.

‖ Ce mot marque de la fatuité, et ne se dit guère qu'en parlant des hommes.

ADONISTE s. m. (a-do-ni-ste — rad. *Adonis*). Botaniste qui décrit ou catalogue les plantes cultivées dans un jardin.

ADONNÉ, ÉE (a-do-né) part. pass. du v. S'adonner : *En ce pays, la plupart des hommes sont* ADONNÉS *à l'agriculture.* (Fén.) *L'homme* ADONNÉ *au vice est malheureux.* (Mass.) *Cette société brillante est passionnément* ADONNÉE *aux plaisirs de l'esprit.* (Guiz.) *L'un et l'autre, ils étaient deux natures vierges et timides,* ADONNÉES *à toutes les peurs dont les émotions plaisent aux hommes solitaires.* (Balz.)

Grande âme aux grands travaux sans repos *adonnée*.
MALHERBE.

Je chante dans ces vers les filles de Minée,
Troupe aux arts de Pallas dès l'enfance *adonnée*.
LA FONTAINE.

ADONNER v. n. ou intr. (a-do-né — fr. *à* et *donner*). Mar. Se dit du vent qui devient favorable : *Le vent* A *déjà* ADONNÉ *de tant de quarts.* ‖ S'allonger, s'enfler; on dit qu'*un cordage adonne*, lorsque, soumis à une tension, il s'allonge; et qu'*une voile adonne*, lorsqu'étant tendue elle prend plus d'extension : *Les voiles* ADONNENT *à l'usage. Avant de se servir d'un cordage neuf, on cherche à le faire* ADONNER *à l'aide d'un moyen mécanique.*

S'adonner, v. pr. S'appliquer avec ardeur à quelque chose, s'y livrer constamment : S'ADONNER *à l'étude.* S'ADONNER *aux plaisirs. Il* S'ADONNERA *aux exercices de la religion, sans en négliger aucun.* (Bourdal.) *Toute femme qui* S'ADONNE *aux lettres se voue d'avance à une vie de lutte.* (Mme Romieu.) *Tous, tant que nous sommes, nous* NOUS ADONNONS *au travail.* (Mich. Chev.) *Alors nous prendrons une spécialité, et nous* NOUS *y* ADONNERONS *pour le reste de nos jours.* (G. Sand.) ‖ Fréquenter habituellement un lieu, s'y complaire : S'ADONNER *au théâtre.* S'ADONNER *au cabaret.* ‖ S'habituer à une chose, ne pouvoir s'en passer : S'ADONNER *à l'ivrognerie.* S'ADONNER *au jeu. Il* S'ÉTAIT ADONNÉ *au vin dans ses dernières années.* (G. Sand.) ‖ Se diriger, en parlant d'une chasse, d'un chemin : *Le seigneur de Thouars mandait à celui d'Oiron qu'il eût à abattre une certaine quantité de murs de son parc, pour ne pas trouver d'obstacle au cas que la chasse* S'ADONNÂT *à y entrer.* (St-Sim.)

Est-ce jamais par là que son chemin *s'adonne?*
LA CHAUSSÉE.

— *Ce chien s'adonne à la cuisine*, Il y est constamment, il n'en sort pas. ‖ *Ce chien s'est adonné à moi*, Il ne me quitte pas. ‖ Ces deux emplois du v. *S'adonner* sont peu ou point usités, bien qu'ils figurent dans l'Académie.

— **Syn. S'adonner, se donner**, Celui qui *se donne* à un art, à une science, y est livré tout entier : *Une reine abdique la couronne pour* SE DONNER *tout entière à la philosophie.* (Montesq.) Celui qui *s'y adonne* y est seulement attaché : *Pendant la guerre, la jeunesse ne* S'ADONNE *plus aux lettres.* (Fén.)

ADONQUES adv. V. ADONC.

ADOPTABLE adj. (a-do-pta-ble — rad. *adopter*). Qui peut, qui doit être adopté : *Cette opinion n'est pas* ADOPTABLE.

ADOPTANT (a-do-ptan) part. prés. du v. Adopter : *Un enfant* ADOPTANT *de son choix le nom d'un homme vertueux y modèlera à la longue son caractère.* (B. de St-P.)

ADOPTANT, ANTE s. (a-do-ptan, an-te — rad. *adopter*). Personne qui adopte un enfant étranger : *L'*ADOPTANT *avait droit de vie et de mort sur l'adopté.* (Bouillet.)

— Hist. ecclés. V. ADOPTIEN.

ADOPTÉ, ÉE (a-do-pté) part. pass. du v. Adopter. Reconnu comme enfant propre : *Moïse fut* ADOPTÉ *par la fille de Pharaon. Octave fut* ADOPTÉ *par César. L'adoption française ne fait point sortir l'enfant* ADOPTÉ *de sa famille naturelle.*

Que vois-je? l'étranger dépouille l'héritier,
Et le fils *adopté* succède le premier?
L. RACINE.

— Par anal. : *René,* ADOPTÉ *dans la tribu de l'Aigle, devait être de l'expédition commandée par le vieux chef.* (Chateaub.)

Vous étiez des enfants dans son cœur *adoptés.*
VOLTAIRE.

‖ Reçu, accepté, accueilli, en parlant des choses : *Ce règlement a été bientôt* ADOPTÉ *par toutes les nations.* (Volt.) *Il y a une infinité d'erreurs qui, une fois* ADOPTÉES, *deviennent des principes.* (Raym.)

— Législ. Approuvé, sanctionné, voté : *La proposition fut* ADOPTÉE. *La loi n'a été* ADOPTÉE *qu'à la majorité de vingt voix.*

— Elliptiq. *Adopté!* Formule de vote qui indique que la proposition est adoptée, et dont on se sert souvent pour exprimer son adhésion à quelque chose.

— Substantiv. Enfant adopté : *L'*ADOPTÉ *n'est soumis à aucune autre condition qu'à celle de produire le consentement de son père et de sa mère.* (Encycl.) *L'*ADOPTÉ, *passant sous la puissance du père de famille, exprimait quelquefois cette relation de dépendance en se laissant tondre comme le serf.* (Michelet.)

ADOPTER v. a. ou tr. (a-do-pté — lat. *adoptare,* même sens; de *ad,* pour; *optare,* choisir). Reconnaître comme son propre enfant un enfant appartenant à une famille étrangère, en accomplissant les formalités légales : ADOPTER *un orphelin. Antonin le Pieux* ADOPTA *Marc-Aurèle. A Athènes, on ne pouvait* ADOPTER *que des enfants légitimes.* (Bouillet.) *Le prince d'Edesse* ADOPTA *Baudoin pour son fils en le pressant, selon la coutume du pays, contre sa poitrine nue et l'introduisant sous le vêtement le plus près de sa chair.* (Michelet.)

Jamais, sans ses avis,
Claude, qu'il gouvernait, n'eût *adopté* mon fils.
RACINE.

— Absol. : *Dans l'ancien droit, les femmes ne pouvaient pas* ADOPTER, *mais on le leur permit ultérieurement.* (Encycl.) *Nul époux ne peut* ADOPTER *qu'avec le consentement de l'autre conjoint.* (Code civ.) *Junon, montant sur le lit, prit Hercule contre son sein et le laissa couler jusqu'à terre à travers ses vêtements, imitant la véritable naissance, ce que font encore aujourd'hui les barbares lorsqu'ils veulent* ADOPTER. (Michelet.)

— Par ext. Prendre soin d'un enfant, le traiter comme sien, mais sans formalités légales : *Malgré la médiocrité de sa fortune, il* AVAIT *en quelque sorte* ADOPTÉ *les enfants malheureux de son village.* (B. de St-P.)

Adopte nos enfants qu'on prive de leur père.
C. DELAVIGNE.

Laisse-moi mon erreur, puisqu'elle m'est si chère...
Je t'*adopte* pour fils, accepte-moi pour père.
CORNEILLE.

‖ Admettre, embrasser, pratiquer : ADOPTER *un parti, une proposition, une erreur.* ADOPTER *un plan.* ADOPTER *un genre de vie. Il est impossible de faire entendre raison à ceux qui* ONT ADOPTÉ *une façon de penser conforme à leur intérêt.* (Clém. XIV.) *Ce n'est pas la première fois qu'une assemblée savante* A ADOPTÉ *une opinion sans examen.* (B. de St-P.) *Les hommes* ONT ADOPTÉ *différentes manières de rendre les derniers devoirs à leurs morts.* (B. de St-P.) *Les écoles d'Orient* ONT *de bonne heure* ADOPTÉ *Aristote.* (Egger.) *Lorsqu'on* ADOPTE *un système, il faut l'*ADOPTER *complétement.* (B. Const.) *On ne voit jamais ni sauvages ni barbares* ADOPTER *spontanément nos mœurs sociales.* (Fourier.)

L'Amérique à genoux *adoptera* nos mœurs.
VOLTAIRE.

Il apprend mon dessein, l'*adopte,* l'autorise.
C. DELAVIGNE.

‖ Prendre par choix, suivre : *Il* ADOPTAIT, *l'hiver, le carrick noisette à trois collets.* (Balz.) *Jamais une femme qui se respecte ne doit* ADOPTER *les modes qui choquent la décence et la pudeur.* (Boitard.) ‖ Ajouter foi à une chose, la reconnaître comme vraie : *Ils croyaient aux devins et aux sorciers, et beaucoup trop aux miracles, qu'ils* ONT *longtemps* ADOPTÉS *sans examen.* (Anquet.) *Des savants* AVAIENT ADOPTÉ *l'existence d'une atmosphère dont le soleil est le centre.* (Cuv.) *Les femmes* ADOPTENT *volontiers les jugements de ceux qui les entourent.* (Mme Romieu.)

— Législ. Approuver, sanctionner, voter : *Les Chambres* ADOPTÈRENT *cette proposition. Le Sénat vient d'*ADOPTER *une nouvelle loi. La Charte* A ADOPTÉ *les réformes politiques et religieuses des* XVIe *et* XVIIe *siècles, et la grande révolution du* XVIIIe. (V. Cousin.)

S'adopter, v. pr. Etre admis, accepté : *Cette opinion ne peut* S'ADOPTER. ‖ S'aimer, se choisir réciproquement : *Je désirerais que les élèves pussent* S'ADOPTER *mutuellement comme amis.* (B. de St-P.) *Pressées de* S'ADOPTER, *mais incertaines et craintives, ces âmes sœurs s'appelaient et se repoussaient en même temps.* (G. Sand.)

— **Syn. Adopter, aimer mieux, choisir, élire, opter, préférer.** *Choisir,* c'est se déterminer en faveur d'une chose plutôt que d'une autre : *L'écrivain ne doit* CHOISIR *pour son Mécène qu'un homme digne d'être son juge.* (La Serre.) *Opter,* c'est choisir, étant contraint de se décider : *Qu'on est à plaindre en certaines situations, où il faut* OPTER *entre sa fortune et sa conscience!* (Mass.) *Elire,* c'est choisir, par la voie des suffrages, un homme pour occuper une place ou remplir une fonction : *Pendant plusieurs siècles, les empereurs allemands furent en possession de choisir eux-mêmes les papes ou de les faire* ÉLIRE *dans des conciles tenus en Allemagne.* (Cond.) *Préférer,* c'est marquer le choix qu'on fait d'une chose relativement à l'emploi ou à l'usage qu'on en veut faire : *Vous devez me le* PRÉFÉRER, *sans avoir égard à mon rang, sans avoir pitié de ma situation cruelle.* (Le Sage.) *Aimer mieux,* c'est faire un choix par goût : *Quoique je ne puisse rien alléguer pour préférer Cicéron à Démosthène, néanmoins je l'*AIME MIEUX. (Le Sage.) *Adopter,* c'est choisir une chose qui est à un autre ou dont un autre est l'auteur, la lui emprunter et la faire sienne : *Il a fallu soixante ans pour faire* ADOPTER *en France ce que Newton avait démontré.* (Volt.)

ADOPTIEN s. m. (a-dop-si-ain — rad. *adopter*). Hist. ecclés. Membre d'une secte du VIIIe siècle, qui eut pour chef Elipandus, archevêque de Tolède, et Félix, évêque d'Urgel, en Espagne. Les adoptiens prétendaient que, comme Dieu, Jésus-Christ était de sa nature fils de Dieu, mais que, comme homme, il ne l'était que par adoption. Charlemagne les fit condamner dans un synode tenu à Ratisbonne et dans plusieurs conciles, et ils tombèrent dans l'oubli après la mort d'Elipandus. ‖ On dit aussi ADOPTANT.

ADOPTIF, IVE adj. (a-do-ptif, i-ve — lat. *adoptivus,* même sens; de *adoptare,* adopter). Qui a été adopté dans les formes légales : *Fils* ADOPTIF. *Fille* ADOPTIVE. *Le titre de fils* ADOPTIF *est plus honorable que celui de légataire universel.* (Dupin aîné.) *Je lui demandai la main de sa fille* ADOPTIVE. (G. Sand.) ‖ Qui adopte, qui reconnaît comme son enfant : *Père* ADOPTIF. *Mère* ADOPTIVE. *Il faut que vous sortiez d'ici plein de respect pour la mère de votre fils, et de reconnaissance pour son père* ADOPTIF. (G. Sand.) *Elles bénissent leur père* ADOPTIF, *qui partage avec elles le produit de son travail.* (Viennet.) ‖ Dont on a fait choix, en parlant des choses : *L'étranger, naturalisé à Rome, prenait bientôt l'esprit de sa patrie* ADOPTIVE. (Nisard.) ‖ Se dit aussi des animaux : *Si la brebis est morte, on donne son petit à une autre mère; si la mère* ADOPTIVE *refuse de recevoir ce nouveau nourrisson à la place de celui qu'elle a perdu, on le couvre de la peau encore fraîche de l'agneau mort.* (Belèze.)

— Fig. : *Je regarde la bienveillance comme la sœur* ADOPTIVE *de la charité.* (Descuret.)

— Dans le langage religieux : *Jésus-Christ nous a faits enfants* ADOPTIFS *de son Père. Nous sommes les enfants* ADOPTIFS *de l'Eglise.*

ADOPTION s. f. (a-do-psi-on — lat. *adoptio,* même sens; de *ad,* pour; *optio,* choix). Action d'adopter : *Entrer dans une famille par* ADOPTION. *L'*ADOPTION *confère le nom de l'adoptant à l'adopté.* (Acad.) *La loi ne devrait pas permettre l'*ADOPTION *d'un enfant au-dessus de dix ans, afin que les sentiments de père et de fils pussent s'établir entre l'adoptant et l'adopté.* (Napol. Ier.) *L'*ADOPTION *par la femme seule est inconvenante; l'*ADOPTION *par le mari seul l'est également. Il n'y a donc de raisonnable que l'*ADOPTION *en commun.* (Napol. Ier.) *Chez les bohémiens, l'*ADOPTION *équivaut à la maternité.* (G. Sand.) *S'il avait de bons sentiments, il donnerait à sa mère par* ADOPTION *une partie de ses gages.* (G. Sand.)

Tu n'as de fils qu'Octave, et nulle *adoption*
N'a d'un autre César appuyé ta maison.
VOLTAIRE.

‖ S'emploie au pluriel : *Rien ne s'oppose à ce que les* ADOPTIONS *soient faites par un acte du corps législatif.* (Napol. Ier.)

— Par ext. Attachement, préférence, liaison intime : *L'*ADOPTION *de deux âmes l'une par l'autre. Il résulterait de ces* ADOPTIONS *réciproques et publiques le goût de la vertu, l'habitude des secours mutuels et la constance dans les liaisons.* (B. de St-P.) *Le professeur fit de cet élève son enfant d'*ADOPTION. (Cuvier.) ‖ Choix, préférence : *Etude, travail d'*ADOPTION. *La France est sa patrie d'*ADOPTION.

Les peuples nés aux bords que la Vistule arrose
Sont par *adoption* devenus tes enfants.
J.-B. ROUSSEAU.

... Rome vous permet cette haute alliance
Dont vous aurait exclu le défaut de naissance,
Si l'honneur souverain de son *adoption*
Ne vous autorisait à tant d'ambition.
CORNEILLE.

— Fig. Introduction, admission : *Les langues ne s'enrichissent pas toujours par l'*ADOPTION *irréfléchie des mots étrangers.* (Encycl.) *L'*ADOPTION *dans une langue des mots étrangers ne saurait se faire avec trop de précaution.* (Volt.)

— Législ. Sanction, vote, approbation : *La plupart des membres de la Chambre des députés se sont opposés à l'*ADOPTION *de ce projet de loi.* (Dict. polit.) *Il proposa l'*ADOPTION *de l'unité des poids et mesures.* (Mignet.)

— Théol. Grâce spéciale par laquelle, dans le baptême, les chrétiens deviennent enfants de Dieu et héritiers du royaume du ciel, dont les avait exclus la prévarication du premier homme : *Nous sommes tous enfants de Dieu par* ADOPTION. *Enfants d'*ADOPTION, *que vous coûtez au Père céleste!* (Boss.)

— **Encycl.** L'*adoption* établit entre deux individus des rapports de paternité et de filiation purement civils. L'un des deux est appelé *adoptant,* l'autre *adopté.* L'*adoption* n'était point admise en France sous l'ancienne jurisprudence. Elle y a été introduite par un décret de l'Assemblée législative du 18 janvier 1792; le principe de l'*adoption* fut consacré de nouveau par divers décrets de la Convention nationale; mais il ne fut organisé que par le titre VIII du Code civil. L'*adoption* s'opère au moyen d'une inscription faite sur les registres de l'état civil, après un jugement prononcé par le tribunal de première instance et confirmé par la Cour d'appel. L'*adoption* n'est permise qu'aux personnes de l'un ou de l'autre sexe âgées de plus de cinquante ans, qui n'ont, à l'époque de l'*adoption,* ni enfants, ni descendants légitimes, c'est-à-dire des petits-enfants, et qui ont au moins quinze ans de plus que les individus qu'elles se proposent d'adopter. Malgré l'*adoption,* l'adopté reste dans sa famille naturelle et y conserve tous ses droits; l'*adoption* ne lui confère que le droit d'ajouter à son nom celui de l'adoptant et de lui succéder comme s'il était enfant naturel et légitime. La faculté d'adopter ne peut être exercée qu'envers l'individu à qui l'on a, dans sa minorité et pendant six ans au moins, fourni des secours, ou qui aurait sauvé la vie à l'adoptant. L'*adoption* ne peut jamais avoir lieu avant la majorité de l'adopté, et celui-ci est obligé, s'il n'a pas vingt-cinq ans, d'obtenir le consentement de ses père et mère. L'*adoption* peut être conférée par testament à un mineur dont l'adoptant a été pendant cinq ans le tuteur officieux.

L'*adoption* remonte à la plus haute antiquité. Elle existait à Sparte, à Athènes. A Rome, elle se liait à l'organisation de la famille et à celle de l'Etat. L'histoire nous apprend qu'elle y fut une source féconde de vertus, de gloire et de grandes actions. On distinguait deux sortes d'*adoptions : l'adoption* proprement dite et l'*adrogation.* La première ne s'appliquait qu'aux fils de famille; elle s'opérait par la vente fictive, appelée *mancipation,* suivie de la *cession en justice,* qui transportait du père naturel au père adoptif la puissance paternelle. L'*adrogation* s'appliquait à un homme qui, étant indépendant de toute puissance paternelle, consentait à se soumettre à la puissance paternelle d'un autre. L'*adrogation* ne pouvait avoir lieu sans l'intervention du peuple.

Les Germains possédaient, sous le nom d'*adoption militaire,* une institution remarquable : Deux guerriers, liés d'estime et d'amitié, creusaient en terre un trou avec le fer de leur lance, y répandaient de leur sang qu'ils mêlaient à la terre fraîchement remuée; puis ils s'embrassaient et plaçaient sur le trou une pierre qui portait leurs chiffres entrelacés. Cette *adoption* réciproque, qu'on nommait *association du sang,* ne liait pas seulement pour la vie un guerrier à un autre, mais associait encore sa famille et jusqu'à ses amis à la fortune du survivant.

ADOPTIONNISTE s. m. (a-dop-si-o-ni-ste — rad. *adoption*). Théol. Nom donné à des hérétiques du VIIIe siècle, qui professaient que Jésus-Christ est fils de Dieu, non par génération, mais par *adoption.* Cette hérésie, soutenue par quelques évêques d'Espagne, fut condamnée en 794 par le concile de Francfort et par le pape Adrien Ier.

ADOPTIVEMENT adv. (a-do-pti-ve-man — rad. *adopter*). D'une manière adoptive, par adoption.

ADORABLE adj. (a-do-ra-ble — lat. *adorabilis,* même sens; de *adorare,* adorer). Qui est digne d'être adoré, qui a droit à l'adoration : *Les mystères de la religion sont* ADORABLES. *Vous êtes, ô mon Dieu, seul* ADORABLE; *seul immortel!* (Mass.) *Cet* ADORABLE *maître nous a dit que son joug est doux et son fardeau léger.* (Bourdal.)

Jeune peuple, courez à ce maître *adorable.*
RACINE.

Seigneur, dans ta gloire *adorable*
Quel mortel est digne d'entrer?
J.-B. ROUSSEAU.

— Par exag. Qui est digne d'être aimé avec passion : *Femme, maîtresse adorable. Les poëtes ont dit que leurs Philis étaient plus* ADORABLES *que les divinités de la Fable, et personne ne peut les en blâmer.* (Volt.) *Dans ce siècle-ci, quand un mari laisse faire à sa femme tout ce qu'elle veut, c'est un homme* ADORABLE. (Regnard.)

Moi, j'aime tout de bon l'*adorable* Henriette.
CORNEILLE.

O dieux qui, comme vous, la rendez *adorable,*
Rendez-la, comme vous, à mes yeux exorable.
MOLIÈRE.

‖ Qui mérite toute notre amitié, toute notre estime : *Prince* ADORABLE. *Mère* ADORABLE. *Ami* ADORABLE. *Il a un caractère* ADORABLE. *Quelle* ADORABLE *bonté! Il est* ADORABLE *du bon courage qu'il a de vouloir venir.* (Mme de Sév.) *Sous toutes ses faces, la vérité est* ADORABLE. (Jouffroy.)

— Fam. En parlant des choses, il signifie Parfait, exquis : *Vin* ADORABLE. *Breuvage* ADORABLE. *L'*ADORABLE *jus de la treille. Il avait un costume* ADORABLE. *Joseph Platon déclara ces gentillesses* ADORABLES. (Rog. de Beauv.)

Et dans les bouts-rimés je vous trouve *adorable.*
MOLIÈRE.

— Iron. : *Ah! vraiment, monsieur, je vous trouve* ADORABLE. *Il est une demi-douzaine d'*ADORABLES *mauvais sujets qu'on ne retrouve que là.* (Mme E. de Gir.) *Pourquoi, disait un malcontent dans sa naïveté* ADORABLE, *pourquoi messieurs les astronomes s'avisent-ils de prédire de grandes marées?* (Ph. Busoni.)

— S'empl. quelquefois substantiv. en parlant d'une femme : *Eh quoi! mon* ADORABLE, *allez-vous commencer par une querelle?* (Stern.) *Si bien qu'un jour le financier, averti que Lauzun était chez son* ADORABLE, *monte et trouble le tête-à-tête.* (E. Sue.)

ADORABLEMENT adv. (a-do-ra-ble-man — rad. *adorable*). Par exag. D'une manière adorable, exquise, parfaite : *Vous êtes* ADORABLEMENT *bien mise.* (Balz.) *Elle est* ADORABLEMENT *spirituelle.* (Balz.)

ADORANT (a-do-ran) part. prés du v. Adorer :

J'aime encor mon honneur en *adorant* Camille.
CORNEILLE.

ADORATEUR, TRICE s. (a-do-ra-teur, tri-se — lat. *adorator,* même sens; de *adorare,* adorer). Celui, celle qui adore une divinité : *Certains peuples étaient* ADORATEURS *du feu, du soleil. Les* ADORATEURS *de Brahma. Je suis un* ADORATEUR *très-zélé de la divinité.* (Volt.) *La fin essentielle du christianisme est de former, au milieu de tous les peuples de la terre, un peuple d'*ADORATEURS *en esprit et en vérité.* (Frayssin.) *De tous les* ADORATEURS *d'idoles, il n'y en a pas de plus insensé que celui qui s'adore lui-même.* (Boiste.) *L'amour divin a de plus encore sa présence perpétuelle devant les yeux et dans l'âme de l'*ADORATEUR. (Lamart.)

. Soyez à jamais confondus,
Adorateurs impurs de profanes idoles!
J.-B. ROUSSEAU.

D'*adorateurs* zélés à peine un petit nombre
Ose des premiers temps nous retracer quelque ombre.
RACINE.

— Par. ext. Celui qui aime une chose avec excès : *Un* ADORATEUR *du pouvoir. Un* ADORATEUR *de la fortune. Si le monde n'attachait les hommes que par le bonheur de leur condition présente, comme il ne fait point d'heureux, il ne ferait point d'*ADORATEURS. (Mass.) *La vertu simple et négligée trouve peu d'*ADORATEURS. (D'Aguess.) ‖ Celui qui aime une femme, qui lui fait assidûment la cour : *Les femmes du monde font vanité de traîner à leur suite une foule d'*ADORATEURS. (St-Evrem.) *Les* ADORATEURS *de mademoiselle Clairon lui feront tourner la tête et finiront par la brouiller avec le public.* (Grimm.) *Il y a des femmes qui ont trop d'*ADORATEURS *pour avoir un favori.* (Balz.) *Il fut décidé par la tante, un mois durant, que M. de Lorgues était l'*ADORATEUR. (A. de Musset.) *Quelle est la femme qui n'a pas un* ADORATEUR *inconnu?* (Mme E. de Gir.) ‖ Admirateur excessif : *Ce poëte est l'*ADORATEUR *de ses ouvrages.* (Trév.) *Madame Dacier, l'*ADORATRICE *d'Homère, y trouverait son compte.* (Ste-Beuve.)

— S'empl. adjectiv. :

Mais pour me faire voir, je n'ai percé qu'à peine
Les flots toujours nouveaux d'un peuple *adorateur.*
RACINE.

Je ne suis plus ce roi craint, chéri, vénéré,
D'un peuple *adorateur* à toute heure entouré.
P. MARION.

— **Epithètes.** Vrai, soumis, convaincu, fidèle, constant, sincère, fervent, zélé, humble, tremblant, ignorant, faux, hypocrite, aveugle, impur, lâche, mercenaire, sot, stupide.

ADORATIF, IVE adj. (a-do-ra-tif, i-ve — rad. *adorer*). Qui a le caractère de l'adoration : *Culte* ADORATIF.

ADORATION s. f. (a-do-ra-si-on — lat. *adoratio,* même sens; de *adorare,* adorer). Action d'adorer, de rendre un culte, des honneurs divins : *Ils rendaient à Jésus-Christ une* ADORATION *extérieure.* (Boss.) *Le plus grand des crimes est l'*ADORATION *des idoles.* (Trév.) *L'homme doit à Dieu son* ADORATION *et ses hommages.* (Mass.) *L'*ADORATION *est l'acte d'hommage que l'homme fait de lui-même à son créateur.* (Bautain.) *L'*ADORATION *n'est que l'amour qui se prosterne.* (Ventura.) *Dieu ne peut nous inspirer qu'un genre d'*ADORATION, *auquel rien ne se compare et qu'aucune langue ne peut exprimer.* (G. Sand.)

— Par ext. Amour extrême, attachement excessif; dans ce sens, il s'emploie souvent au pluriel : *L'amour que les peuples ont pour un prince vertueux et bienfaisant va jusqu'à l'*ADORATION. (Trév.) *L'humanité va où vont ses* ADORATIONS. (Le P. Félix.) *La reconnaissance a ses* ADORATIONS *et ses enthousiasmes.* (Proudh.) *Je me sens au cœur pour elle d'enivrantes* ADORATIONS. (Balz.) *Le respect et l'amour composent ce qu'on appelle l'*ADORATION. (V. Cousin.)

Je l'admirai longtemps; oui, j'eus pour Scipion
Ce sentiment qui tient de l'*adoration.*
M.-J. CHÉNIER.

‖ Démonstrations de respect, de zèle, adulations : *Vous êtes accoutumée à ne recevoir jamais que des hommages et des* ADORATIONS *de tout le monde.* (Mol.) *Le roi se hâta de venir jouir des acclamations des peuples et des* ADORATIONS *de ses courtisans.* (Volt.)

— *Aimer à l'adoration,* Eprouver une très-vive passion pour : *Je me sens même de la disposition à vous* AIMER *un jour* À L'ADORATION, *à la fureur.* (***) ‖ *Avec adoration,* Avec amour, avec respect, avec idolâtrie : *Et la duchesse, se laissant doucement couler aux pieds de Henri, joignit ses belles mains en tremblant, et le regardait* AVEC ADORATION. (E. Sue.)

— Relig. cathol. Tableau, gravure qui représente les mages où les bergers adorant Jésus-Christ couché dans la crèche. V. les quatre articles suivants. ‖ *Adoration du pape*, Hommage de respect et de soumission offert par les cardinaux au pape après son élection. ‖ C'est aussi une manière extraordinaire d'élire le pape. L'élection est dite par *adoration* lorsque les deux tiers au moins des cardinaux, comme entraînés par un mouvement spontané, vont se prosterner aux pieds de l'un d'eux, le proclament souverain pontife sans aller au scrutin, et se rendent ensuite à l'adoration.

— Liturg. *Adoration de la croix*, Cérémonie qui se pratique le vendredi saint dans toutes les églises catholiques; elle consiste à se prosterner devant la croix, en souvenir de Jésus-Christ crucifié. ‖ *Adoration perpétuelle*, Pratique pieuse de plusieurs congrégations de femmes, laquelle consiste à adresser, soit au saint sacrement, soit au sacré cœur, des prières non interrompues, récitées à tour de rôle par chaque membre de la congrégation. ‖ On appelle aussi *adoration perpétuelle* une dévotion établie à Paris depuis peu d'années. Chacune des églises et des communautés religieuses de cette capitale consacre, à son tour, trois jours à célébrer en l'honneur de l'eucharistie un office solennel, avec prédications et exercices particuliers, en sorte que le saint sacrement est exposé et adoré d'un bout à l'autre de l'année, sans interruption.

— *Filles, religieuses de l'adoration*, Religieuses de Saint-Benoît, qui se vouent à la pratique de l'adoration perpétuelle.

— **Encycl.** Dans la théologie chrétienne, le mot *adoration* représente l'hommage que l'on doit rendre à Dieu, et ne rendre qu'à lui seul. Les catholiques adorent l'eucharistie parce qu'ils croient à la présence réelle de Jésus-Christ sous les espèces du pain et du vin; les protestants lui refusent l'*adoration*, parce qu'ils n'y voient qu'un symbole. Le culte des saints, celui des anges, celui des reliques, celui des images, celui même de la sainte Vierge, ne doivent pas être confondus avec l'*adoration*. Il est vrai que souvent l'ignorance et l'état intellectuel des populations ne permettent guère d'éviter cette confusion, qui devient ainsi, dans bien des pays catholiques, une cause d'idolâtrie véritable.

Chez les anciens, le mot *adoration* signifiait, à proprement parler, l'hommage rendu à quelqu'un ou à quelque chose, en levant à son intention la main vers la bouche pour la baiser. C'est ce qu'indique du reste l'étymologie (*ad*, vers; *os*, la bouche). Ce mot n'exprimait pas nécessairement une idée de culte. C'est ainsi que nous voyons dans l'Ecriture Abraham *adorer* le peuple d'Hébron, qui lui permettait de choisir une sépulture pour Sara; Elisée se laisser *adorer* par la Sunamite, à laquelle il avait rendu son fils.

Adoration des Bergers (L'), tableau de Ribera, Musée du Louvre, nº 553. Ribera n'est représenté au Louvre que par une seule toile, son *Adoration des Bergers*, cédée à la France par le roi de Naples, comme compensation des tableaux que les troupes napolitaines avaient pris ou détruits dans l'église Saint-Louis-des-Français, à Rome. Cette toile, forte et charmante, mérite une place élevée dans l'œuvre de son auteur. Elle offre même un attrait à la curiosité, car elle appartient à l'époque où Ribera, s'inspirant du Corrége, adoucit, par une certaine grâce de style, une certaine suavité d'expression, la manière énergique et sombre qu'il avait empruntée à Caravage. « Rien de plus vigoureux et de plus vrai, dit Emeric David, que les figures des pâtres, qui, pleins de respect et d'émotion, s'inclinent pour adorer Jésus. La tête de Marie et celle de l'enfant manquent peut-être de dignité, mais ces défauts s'effacent lorsque l'on considère le berger le plus avancé, l'expression de son visage et les tons chauds de ses draperies vivement éclairées. Ni le Caravage ni aucun de nos plus habiles coloristes n'ont peint une figure plus mâle. Il existe une reproduction de ce tableau à l'Escurial, et une autre, dit-on, à Cordoue, dans la sacristie du couvent des Augustins.

Adoration des Bergers (L'), tableau de Murillo, Madrid, *Museo del Rey*. Dans ce tableau règne une opposition parfaite entre le groupe tout céleste de Jésus et de sa mère, et le groupe tout humain des pâtres que l'ange amène à la crèche. Dans la représentation de ces hommes grossiers, des peaux qui les couvrent, des chiens qui les accompagnent, l'artiste déploie une vigueur et une vérité sans égales; et le seul pinceau de Murillo pouvait jeter sur le milieu de la scène l'éclatant reflet d'une lumière d'en haut, pour arriver, par la dégradation des plus fines demi-teintes, jusqu'à l'obscurité de la nuit qui enveloppe les angles du tableau.

Adoration des Bergers, tableau de Raphaël, Musée de Berlin. Il est peint à la détrempe sur une fine toile de soie, entourée d'arabesques charmantes, la plupart en grisailles. Cette peinture ressemble beaucoup aux célèbres cartons de *Hampton-Court*, que Raphaël couvrit également de couleurs à la détrempe pour en faire des modèles de tapisserie; mais ici le travail est plus fin et plus délicat, bien que la composition soit moins forte et moins sublime. Raphaël, dit-on, peignit cette *Adoration des Bergers* à Pérouse, avant d'aller à Florence; on y trouve, en effet, tous les caractères de son premier âge et de son premier style. Elle occupait le maître-autel d'une chapelle appartenant à la famille Ancajini, à Ferentillo.

Adoration des Mages, tableau de Nic. Poussin. Le peintre a supposé l'étable formée par les ruines d'un antique édifice. La Vierge est assise, tenant l'enfant sur ses genoux, près d'une pierre carrée, qu'on pourrait supposer avoir servi d'autel. Trois groupes composent ce tableau: à gauche, sont la Vierge, Jésus et saint Joseph; au milieu, les rois et leur suite; dans le fond, les valets, les chameaux, les chevaux, cortége fastueux que, par respect, les mages ont laissé à l'écart. Les mouvements de tous les personnages sont aussi expressifs que les traits de leurs visages; chaque figure est aussi belle par la naïveté de la pose que par la chaleur de l'expression. Il est à regretter que ce tableau ait été peint sur une toile teinte en rouge, pratique funeste mise en vogue par le Tintoret; il paraît avoir été lavé plusieurs fois. Soit par la fatigue de ces lavages, soit par l'effet inévitable que produisent les impressions rouges, les ombres ont totalement disparu; une partie des chairs a été emportée; les figures se perdent dans le fond, et l'on peut voir, dans la gravure faite par le chevalier Avite, des ornements qui n'existent plus dans l'original. Ce tableau, récemment placé dans la galerie du Sénat, fut exécuté à Rome, en 1653, pour M. de Mauroy. Après la mort de cet amateur, il passa dans le cabinet de M. de Bois-Franc, et appartint ensuite à la maison des Chartreux de Paris, qui le placèrent dans la salle du chapitre.

Adoration du veau d'or (L'), tableau de Claude Gellée, Londres (*Grosvenor-House*). Ce tableau est loin de représenter l'aride et triste nature de la Judée; il a, au contraire, tout le luxe de la nature italienne. Il offre un paysage plat, d'immense profondeur, coupé de massifs d'arbres et de flaques d'eau. Sur une pelouse verdoyante est placé le veau d'or, encensé et adoré, non par le peuple juif, mais par un petit groupe de gens vêtus à la grecque, avec chlamydes et peplums. L'éclat du ciel, la savante dégradation des lignes et des plans, l'heureux contraste des ombres et des lumières, l'étonnante perspective aérienne, le choix des détails et la magie de l'ensemble font de cette toile un des chefs-d'œuvre de Claude Gellée.

ADORBITAL adj. et s. m. (a-dor-bi-tal — lat. *ad*, auprès, et fr. *orbite*). Anat. Qui forme l'orbite: *L'os* ADORBITAL OU *l'*ADORBITAL.

ADORÉ, ÉE (a-do-ré) part. pass. du v. Adorer. Qui est l'objet d'un culte religieux. Se dit proprement en parlant du vrai Dieu, et, par extens., en parlant des faux dieux, des idoles: *Dieu veut être connu et* ADORÉ *de ses créatures*. (Mass.) *Vénus est particulièrement* ADORÉE *à Cythère, à Idalie, à Paphos*. (Fén.) *Dieu veut être* ADORÉ *en esprit et en vérité*. (J.-J. Rouss.) *Plutarque rapporte que l'alouette était* ADORÉE *à Lemnos*. (B. de St-P.) *La vache est* ADORÉE *des brâhmes*. (B. de St-P.)

— Par exag. Aimé, chéri, vénéré: *Souverain* ADORÉ *de son peuple. Femme* ADORÉE *de son mari. Je n'aurais jamais fait si je voulais vous nommer tous ceux dont vous êtes aimée, chérie,* ADORÉE. (Mme de Sév.) *Je ne me plains de rien, moi qui n'ai pas été choyée et* ADORÉE *comme vous du ciel et de la terre*. (G. Sand.)

Si jamais homme fut *adoré* parmi tous,
C'est vous par moi. V. HUGO.

Du magister fille *adorée*,
Par son bon cœur elle plaisait.
BÉRANGER.

‖ En poésie, s'applique à ce qui appartient à la personne ainsi adorée:

Je redemande aux cieux ta présence *adorée*.
LE BRUN.

Sois mon appui, mon guide, et souffre qu'en tous lieux
De tes pas *adorés* je baise la poussière.
LAMARTINE.

‖ Craint, flatté, adulé: *Les favoris sont toujours* ADORÉS *par les courtisans*.

J'ai vu l'impie *adoré* sur la terre. RACINE.

Les monarques d'Asie, *adorés* par la crainte,
Habitaient d'un palais l'inabordable enceinte.
DELILLE.

— Substantiv. Femme aimée avec passion: *Vous êtes mon* ADORÉE. *L'*ADORÉE *du jour est souvent la délaissée du lendemain*. ‖ S'empl. souvent par plaisanterie.

— Gramm. *Adoré de, adoré par*. Ces deux prép., *de* et *par*, ne s'emploient pas toujours indistinctement. *Adoré de* exprime un sentiment plus élevé, plus pur: *Roi* ADORÉ DE *ses sujets. Dieu veut être* ADORÉ DE *ses créatures*. (Mass.) *Adoré par* exprime un acte extérieur, souvent forcé: *Alexandre était* ADORÉ PAR *les Perses. Il n'est pas vraisemblable qu'Antinoüs, le mignon d'Adrien, fût* ADORÉ PAR *les Egyptiens du même culte que Sérapis*. (Volt.)

ADOREA s. f. (a-do-ré-a — mot lat. formé de *ador*, *adoris*, froment pur). Antiq. rom. Récompense accordée à ceux qui avaient fait une action d'éclat, et qui consistait d'abord en blé, puis en toute sorte de produits végétaux. L'*adorea* ne fut en usage que dans les premiers temps de la république. ‖ Par anal. Ce mot signifia Gloire militaire, triomphe.

ADOREMUS s. m. (a-do-ré-muss — mot lat. signif. *adorons*). Liturg. Nom d'une prière qui se chante dans les saluts.

ADORER v. a. ou tr. (a-do-ré — lat. *adorare*, même sens; de *ad*, à; *os*, bouche). Rendre à la Divinité le culte, les honneurs qui lui sont dus: *Il ne faut* ADORER *que Dieu*. (Acad.) *Toutes les créatures louent Dieu, tout ce qui sent le bénit, tout ce qui pense l'*ADORE. (Lamenn.) *Les juifs et les chrétiens n'*ONT *jamais* ADORÉ *qu'un seul Dieu*. (Card. Gousset.) *Les anciens juifs* ADORAIENT *le même Dieu que nous* ADORONS. (Ventura.)

Oui, je viens dans son temple *adorer* l'Eternel.
RACINE.

Qu'on l'*adore* ce Dieu, qu'on l'invoque à jamais.
RACINE.

J'*adore* un Dieu caché, je tremble et je me tais.
L. RACINE.

‖ Rendre aux faux dieux, aux idoles le culte qui n'est dû qu'à Dieu: *Il est assez prouvé que les anciens Egyptiens n'*ADORAIENT *pas les oignons et les crocodiles de la même façon qu'Isis et Osiris*. (Volt.) *On sculpte, on dore l'idole pour n'avoir pas à rougir d'*ADORER *une bûche*. (Mme Roland.) ‖ S'empl. absol.: *Les Juifs* ADORAIENT *à Jérusalem et les Samaritains à Samarie*. (Acad.) *L'homme qui n'*ADORE *pas ne vit qu'à demi*. (Custine.) *Faire le bien, c'est* ADORER. (J. Sim.)

Que ma raison se taise et que mon cœur *adore!*
LAMARTINE.

— *Adorer Dieu en esprit et en vérité*, Lui rendre un culte intérieur et sincère: *Pour ce qui est de l'obligation d'*ADORER *Dieu en esprit et en vérité, il y a tant de vérités renfermées dans ce peu de mots que je m'y perds*. (Boss.) ‖ *Adorer la bonté, la sagesse, les bienfaits*, etc., *de Dieu*, Adorer Dieu relativement à sa bonté, à sa sagesse, etc.: *J'*ADORE *la bonté de Dieu, je l'admire, j'y mets ma confiance*. (Bourdal.) ‖ *Adorer la croix, les reliques*, Les vénérer, les honorer d'une espèce de culte qui, par relation, a Dieu seul pour objet.

— Accepter avec soumission, se soumettre humblement: *Ils* ADORENT *les jugements de Dieu*. (Boss.) *Ne laissez pas d'*ADORER *la main qui nous l'enlève*. (Fléch.) ADORONS *la main de Dieu qui nous frappe, et ayons confiance en lui*. (De Noailles.)

Et le peuple, inégal à l'endroit des tyrans,
S'il les déteste morts, les *adore* vivants.
CORNEILLE.

Je sais rendre aux sultans de fidèles services,
Mais je laisse au vulgaire *adorer* leurs caprices.
RACINE.

‖ Rendre un profond hommage, honorer en se prosternant: *Dioclétien s'établit à Nicomédie, où il se fit* ADORER *à la mode des Orientaux*. (Boss.) *L'Eglise commandait d'obéir à l'empereur, elle défendait de l'*ADORER. (L. Veuillot.)

Tout était adoré dans le siècle païen;
Par un excès contraire, on n'*adore* plus rien.
L. RACINE.

‖ Par anal. et dans le même sens: *On* ADORE *les princes, mais il est rare qu'on les aime*. (Mme de Pompadour.)

— Par exag. Aimer éperdument, avec idolâtrie: *Cette princesse se fait* ADORER *de toute la cour*. (Mme de Sév.) *A seize ans je perdis ma mère; je ne vous dirai pas combien je l'*ADORAIS. (E. Sue.) *Il y a des pères qui n'aiment pas leurs enfants; il n'existe point d'aïeul qui n'*ADORE *son petit-fils*. (V. Hugo.) *On n'*ADORE *la plupart des femmes que faute de les pouvoir aimer*. (A. Karr.)

Heureuse la beauté que le poëte *adore*.
LAMARTINE.

Je te jure, à mon tour, de n'*adorer* que toi.
LAMARTINE.

Si tu rends à mes vœux le héros que j'*adore*,
Quel encens envers toi m'acquittera jamais!
DEMOUSTIER.

‖ Admirer aveuglément: ADORER *Racine, Corneille, Molière*, etc. *Madame Dacier était incapable d'apercevoir des défauts dans l'auteur qu'elle* ADORAIT. (Volt.) ‖ Avoir un goût excessif pour une chose: *Il* ADORE *la peinture. Elle* ADORE *la musique, le bal. Les enfants* ADORENT *les friandises. Le paganisme* ADORAIT *le plaisir, le christianisme fit* ADORER *la souffrance*. (Le P. Félix.)

Il est une liqueur aux poëtes plus chère,
Qui manquait à Virgile et qu'*adorait* Voltaire.
DELILLE.

‖ Courtiser assidûment et servilement: *Mes enfants, tant qu'un homme est au ministère,* ADOREZ-*le; tombe-t-il, aidez à le traîner à la voirie*. (Balz.)

Déjà de ma faveur on *adore* le bruit.
RACINE.

D'adulateurs une cour importune
Venait en foule *adorer* sa fortune.
VOLTAIRE.

— Prov. et fig. *Adorer le veau d'or*, Courtiser, flatter ceux qui n'ont d'autre mérite que leur fortune. Se dit par allusion au veau d'or que les Israélites adorèrent au pied du mont Sinaï: *Il n'y a plus de patrie, il n'y a plus de liberté pour les peuples qui ne songent qu'à* ADORER LE VEAU D'OR. (J. Janin.) V. VEAU D'OR. ‖ *Adorer le pape*, Rendre au pape nouvellement élu le premier hommage public. V. ADORATION. ‖ *Adorer la croix*. V. ADORATION.

S'adorer, v. pr. S'aimer, s'idolâtrer soi-même: *De tous les adorateurs d'idoles, il n'y en a point de plus insensé que celui qui* S'ADORE *lui-même*. (Boiste.) *L'homme fit Dieu à son image et* S'ADORE *lui-même dans sa religion*. (Ch. Dollfus.) ‖ S'aimer l'un l'autre, réciproquement: *Nous* NOUS SOMMES ADORÉS *tant que nous avons été jeunes; nous nous aimons depuis que nous ne le sommes plus*. (Picard.)

— **Syn. Adorer, honorer, révérer, vénérer.** Rendre un culte, des hommages: On *adore* Dieu, on *honore* les saints, on *révère* les reliques et les images, on *vénère* la vieillesse. *Adorer* exprime un respect, un amour et une reconnaissance sans bornes; *honorer* rend une idée plus faible et plus générale; on *révère* ce qui a un caractère de sainteté; *vénérer* exprime une idée de déférence respectueuse et renchérit sur *honorer*: ADORER *Dieu comme sa fin et son principe*. (Fléch.) *Avec tout l'univers j'*HONORAIS *vos vertus*. (Rac.) *Le tombeau de sainte Geneviève* FUT RÉVÉRÉ *comme un sanctuaire*. (Bourdal.) *On* VÉNÈRE *les personnes de piété en qui l'on croit reconnaître des élus*.

— **Allus. hist. Adore ce que tu as brûlé, brûle ce que tu as adoré**, Paroles que saint Remi adressa à Clovis en le baptisant. Après la bataille de Tolbiac, où la foi de Clovis en ses dieux avait été fortement ébranlée, Clotilde manda secrètement saint Remi, évêque de Reims, en le priant d'insinuer au roi la parole du salut. Mis en présence du prélat, « Je t'écouterai volontiers, très-saint père, » dit Clovis.

L'évêque, transporté d'allégresse, ordonne qu'on prépare la piscine sacrée. On tend, d'un toit à l'autre, dans les rues et sur les parois de l'église, des voiles aux brillantes couleurs; on orne les murailles de blanches draperies; on dispose le baptistère; l'encens fume, les cierges brillent, et le temple tout entier est rempli d'un parfum divin. Le cortége se met en marche, précédé par le crucifix et les saints Evangiles, au chant des hymnes, des cantiques et des litanies, et aux acclamations poussées en l'honneur des saints... Le vénérable pontife menait le roi par la main, du logis royal au baptistère... « Patron, s'écriait Clovis, émerveillé de tant de splendeur, n'est-ce pas là le royaume de Dieu que tu m'as promis? — Non, répliqua l'évêque, ce n'est pas le royaume de Dieu, mais c'est la route qui y conduit. »

Le nouveau Constantin descendit dans la cuve où les catéchumènes, à cette époque, se plongeaient encore presque nus; ce fut alors que saint Remi prononça ces paroles célèbres: « *Courbe la tête, fier Sicambre; adore ce que tu as brûlé, brûle ce que tu as adoré*. » Le roi confessa donc le Dieu tout-puissant dans la Trinité, et fut baptisé au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et oint du saint chrême avec le signe de la croix du Christ. Et plus de trois mille de ses guerriers furent baptisés avec lui, ainsi que ses deux sœurs, qui étaient tombées dans l'hérésie des ariens. Ce grand événement arriva le jour de Noël de l'année 496.

Les paroles de saint Remi ont enrichi notre littérature de deux locutions souvent employées: *Courbe la tête, fier Sicambre*, pour exprimer la soumission à une doctrine acceptée ou à un fait accompli; *adore ce que tu as brûlé, brûle ce que tu as adoré*, c'est-à-dire renonce à tes opinions, à tes sentiments, pour adopter des opinions, des sentiments opposés:

« Qui est-ce qui empêche donc aujourd'hui notre prospérité de se développer et de porter ses fruits? Permettez-moi de vous le dire, c'est que le propre de notre époque est de nous laisser séduire par des chimères, au lieu de nous attacher à la réalité.

« Messieurs, je l'ai dit dans mon *Message*: « Plus les maux de la société sont patents, » plus certains esprits sont enclins à se jeter » dans le mysticisme des théories. »

» Mais, en réalité, de quoi s'agit-il? Il ne s'agit pas de dire: *Adorez ce que vous avez brûlé, et brûlez ce que vous avez adoré* pendant tant de siècles; il s'agit de donner à la société plus de calme et plus de stabilité; et, comme l'a dit un homme que la France estime et que vous aimez tous ici, M. Thiers: « Le véritable génie de notre époque consiste dans le simple bon sens. » L.-NAP. BONAPARTE,

Réponse à un toast du maire de Rouen.

« Qui sont-ils enfin ceux qui prétendent détruire ainsi, d'un trait de plume, nos vieilles admirations, les enseignements donnés à notre jeunesse, et jusqu'aux notions du beau et du juste? A quel titre oseraient-ils nous dire, comme le pontife du Très-Haut disait au Sicambre qui s'est assis le premier sur le trône des Gaules: *Brûle ce que tu as adoré, adore ce que tu as brûlé?* »

Le DUC DE BROGLIE.

« Cette ode inspire un profond sentiment de tristesse. Rousseau rétracte ici les éloges pompeux qu'il avait prodigués jadis à quelques-uns de ses patrons, de ses protecteurs; le poëte, aigri par l'adversité, oublié ou abandonné de ceux qu'il avait crus ses amis, reprend sa louange, et, dans des vers laborieux qui s'élèvent quelquefois jusqu'à l'éloquence, il flétrit ce qu'il avait encensé, il *brûle ce qu'il avait adoré*, il renie les seuls accords pindariques qu'ait eus sa muse. »

Commentaire sur J.-B. Rousseau.

« Le pape Pie VII, effrayé par les menaces, caressé par les flatteries, vaincu par des promesses de restitution des légations de Bologne et d'Ancône, était venu sacrer le soldat parvenu de la république et de la philosophie, à la charge, comme Clovis, de *brûler ce qu'il avait adoré, et d'adorer ce qu'il avait brûlé.* »
CHATEAUBRIAND.

« Les succès de popularité sont très-dangereux, parce qu'ils sont absolus; la foule loue sans restriction ce qui lui plaît. Un amateur peut lésiner sur le prix d'un tableau; le public ne marchande jamais les louanges. Il adore premièrement, sauf à faire comme le fier Sicambre, à *brûler ensuite ce qu'il a adoré;* il épouse sans contrat, quitte à divorcer plus tard. »
EDMOND ABOUT.

ADORIE s. f. (a-do-rî) Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères tétramères, famille des chrysomélines.

ADORION s. m. (a-do-ri-on). Zool. Genre d'insectes coléoptères.

ADORNER v. a. ou tr. (a-dor-né). Même sens que Orner, affistoler. Vieux.

ADORNO, l'une des grandes familles plébéiennes qui se disputaient le gouvernement, à Gênes, du XIVe au XVIe siècle. Elle a fourni un grand nombre de doges, et tour à tour appuyée sur la France, les ducs de Milan et l'Espagne, lutta surtout contre les Fregosi, subit toutes les fortunes, toutes les fluctuations de la guerre civile, et fut définitivement renversée par André Doria, en 1528.

ADOS s. m. (a-do — rad. *dos*). Hortic. Disposition que l'on donne à la terre pour soustraire les cultures à l'influence des vents du nord, et les exposer plus directement à l'action du soleil : *Les* ADOS *sont des talus de terre qu'on ménage dans les potagers ou le long des espaliers.* (Buff.)

ADOSSANT (a-dô-san) part. prés. du v. Adosser.

ADOSSÉ, ÉE (a-dô-sé) part. pass. du v. Adosser : *Être* ADOSSÉ *à un mur, contre un mur. Bayard mourut* ADOSSÉ *contre un arbre. L'empereur s'y trouvait* ADOSSÉ *au salon, regardant dans le sens du vaisseau.* (Las Cases.) *Une femme affreusement belle de pâleur était debout,* ADOSSÉE *contre un des rochers.* (G. Sand.) ‖ Se dit aussi des choses : *La ville de Corinthe est* ADOSSÉE *à une montagne. Plus loin, à quelques centaines de pas, est une tour carrée* ADOSSÉE *au mur antique.* (A. de Musset.) *La petite cour était* ADOSSÉE *au mur de l'église gothique.* (G. Sand.) *On leur avait donné une petite cabane* ADOSSÉE *à la basse-cour.* (Expilly.)

— Entom. *Abdomen adossé*, Celui qui, à sa partie inférieure, est joint au corps par un court appendice.

— Numis. *Têtes adossées*, Têtes mises sur une même ligne et en sens inverse, en sorte que leurs faces sont opposées.

— Blas. Se dit des animaux rampants qui se tournent le dos; des clefs dont les pannetons sont tournés en dehors, l'un d'un côté, l'autre de l'autre, et généralement de deux pièces posées dos à dos : *Famille de Dampierre :* de gueules, à deux bars *adossés* d'or. *Famille de Clermont-Tonnerre :* d'azur, à deux clefs *adossées* et passées en sautoir d'argent. *Famille de La Soraye :* d'hermine, à deux haches d'armes *adossées* de gueules.

ADOSSEMENT s. m. (a-dô-se-man — rad. *dos*). Action d'adosser; état de ce qui est adossé : *L'*ADOSSEMENT *d'une échoppe contre la maison.*

— Fig. Appui, soutien : *La liberté a pour* ADOSSEMENT *l'ensemble des nécessités de la nature et de l'esprit.* (Proudh.)

— Anat. *Adossement de deux membranes*, Connexion de deux membranes qui s'appuient l'une sur l'autre.

ADOSSER v. a. ou tr. (a-dô-sé — rad. *dos*). Appuyer le dos contre quelque chose : ADOSSER *un enfant contre la muraille, pour l'empêcher de tomber.* (Acad.) ‖ En parlant des choses, Placer, appuyer contre : ADOSSER *une cabane contre un rocher.* ADOSSER *un appentis contre un bâtiment.*

— Art milit. *Adosser une troupe*, L'appuyer contre un bois, contre un monticule, contre une autre troupe, etc., pour les besoins de l'attaque ou de la défense.

— Peint. et sculpt. Mettre deux têtes sur la même ligne, mais en sens opposé.

S'adosser, v. pr. S'appuyer le dos contre : *Il* S'ADOSSA *à la haie, après avoir jeté un coup d'œil derrière lui.* (Alex. Dum.) *Un peu confus d'être surpris ainsi, le jeune comte* S'ADOSSA *à la boiserie de sa chambre.* (G. Sand.) *Quand ils eurent fait quelques pas, dom Claude* S'ADOSSA *à un pilier et regarda Gringoire fixement.* (V. Hugo.) *Les voyageurs, à demi gelés,* S'ÉTAIENT ADOSSÉS *contre la porte pour s'abriter un peu.* (Th. Gaut.)

— Absol. Se mettre dos à dos : *Les soldats,* S'ÉTANT *ainsi* ADOSSÉS, *ne craignaient plus d'être enveloppés par l'ennemi.* (D'Ablanc.)

— Se dit aussi des choses et signifie Etre appuyé contre : *La ville de Lugano* S'ADOSSE *à un coteau de vignes.* (Chateaub.) *Lorsque le soleil était trop ardent, je m'asseyais sur le banc de pierre qui* S'ADOSSAIT *à la fenêtre de Cora.* (G. Sand.)

ADOSSETTE s. f. (a-do-sè-te). Bot. Genre de mousses.

ADOUAR s. m. (a-dou-ar — pl. du mot arabe *dour*, cycle). Chronol. Nom donné par les astrologues arabes à des révolutions d'années selon lesquelles ils règlent les événements.

ADOUBÉ, ÉE (a-dou-bé) part. pass. du v. Adouber. Revêtu de ses armes : *Chevalier* ADOUBÉ.

— Mar. V. RADOUBÉ.

ADOUBEMENT s. m. (a-dou-be-man). Action d'adouber.

ADOUBER v. a. ou tr. (a-dou-bé — bas lat. *adobare;* tiré de *aptare*, ajuster). Ajuster, orner, et particul. parer des vêtements et des armes de la chevalerie. Vieux mot.

— Mar. Réparer, mettre en état, en parlant d'un navire. On dit mieux RADOUBER.

— Jeu. Au trictrac, aux échecs, Toucher une pièce pour la mettre exactement sur sa case, mais sans avoir intention de la jouer. Lorsqu'un joueur veut toucher une ou plusieurs pièces pour les arranger, il doit dire : *J'adoube;* faute de cette précaution, son adversaire peut le forcer à jouer celui des pions qu'il jugera à propos de faire avancer.

S'adouber, v. pr. S'ajuster, s'orner, et, particul., se parer des armes et des vêtements de la chevalerie : *C'est ainsi qu'Herminie* S'ADOUBAIT *en guerrier.* (***)

ADOUCI s. m. (a-dou-ci — rad. *doux*). Techn. Première façon donnée aux glaces brutes et au cristal ébauché par la taille. ‖ Substance minérale dont se servent les polisseuses pour effacer les traits que la pierre et le charbon peuvent avoir laissés sur l'ouvrage. ‖ *Atelier de l'adouci*, Lieu où l'on donne la première façon aux glaces et au cristal.

ADOUCI, IE (a-dou-si) part. pass. du v. Adoucir. Rendu plus doux : *Breuvage* ADOUCI, *tisane* ADOUCIE *par un sirop.* ‖ Devenu moins rigoureux, moins pénible : *Les longues nuits d'hiver y sont* ADOUCIES *par des aurores et des crépuscules.* (Volt.) ‖ Mitigé, atténué : *Ce qu'il y a de certain dans la mort est un peu* ADOUCI *par ce qu'il y a d'incertain.* (La Bruy.) ‖ Apaisé, calmé : *Son chagrin fut* ADOUCI *par cette nouvelle.*

Quelle haine endurcie
Pourrait en vous voyant n'être pas *adoucie ?*
RACINE.

‖ Moins rude, en parlant du geste et des paroles : *Ton* ADOUCI. *Voix* ADOUCIE. *Terme* ADOUCI.

ADOUCIR v. a. ou tr. (a-dou-sir — rad. *doux*). Rendre plus doux ce qui est amer, âcre, piquant, salé : ADOUCIR *une tisane avec du sucre, avec du miel.* ADOUCIR *une sauce en y ajoutant de l'eau.* ADOUCIR *l'acide du citron avec le sucre.* (Trév.) *L'homme sut* ADOUCIR *les fruits et les plantes.* (Boss.)

— Par anal. *Adoucir le sang, l'âcreté des humeurs : Une prise de petit-lait clarifié et dulcoré pour* ADOUCIR, *lénifier, tempérer et rafraîchir le sang de monsieur.* (Mol.) *Un climat doux et chaud, des bains tièdes, sont souvent les seules conditions à l'aide desquelles le médecin peut espérer d'*ADOUCIR *et de guérir les maladies.* (Archamb.)

— Par ext. Rendre moins froid, moins rigoureux : *La pluie* ADOUCIT *le temps. Sur le sommet d'Acragas règne un hiver que les zéphyrs n'*ONT *jamais* ADOUCI. (Fén.) ‖ Rendre moins cuisant, moins amer :

Cher amour, épanche ta douleur;
J'*adoucirai* ta peine en écoutant ta plainte,
Et mon cœur versera le baume dans ton cœur.
LAMARTINE.

‖ Parler d'un ton moins élevé : ADOUCIR *sa voix.*

De votre ton vous-même *adoucissez* l'éclat.
RACINE.

‖ Rendre moins blessant pour l'oreille, plus harmonieux : *Toutes les nations* ADOUCISSENT *à la longue la prononciation des mots qui sont le plus en usage.* (Volt.) ‖ Faire paraître plus doux : *La manière de se coiffer* ADOUCIT *l'air du visage ou le rend moins dur.* (Acad.)

Adoucissez ce front et ce visage austère.
ANCELOT.

— Poétiq. avec un nom de chose pour sujet :

L'airain même *adoucit* ses sons majestueux,
Et la corde frémit en sons voluptueux.
THOMAS.

— Fig., en parlant de l'homme, Polir, civiliser, rendre moins grossier : *La piété chrétienne* A ADOUCI *leur barbarie.* (Boss.) *Cécrops* ADOUCIT *les habitants de l'Attique et les unit par les liens de la société.* (Fén.) *Les arts* AVAIENT ADOUCI *les hommes, il restait à les instruire.* (La Harpe.) *Partout où la liberté de la presse s'est établie, elle* A ADOUCI *et épuré les mœurs.* (Chateaub.)

Ne pourrai-je *adoucir* vos inflexibles mœurs?
VOLTAIRE.

‖ En parlant des animaux, Rendre familier, apprivoiser : *L'homme sut* ADOUCIR *les animaux.* (Boss.) *La discorde pénétra au camp des philosophes, et ce grand trouble fut dû à l'art sublime qui, du temps d'Orphée,* ADOUCISSAIT *les tigres et les lions.* (Viennet.) ‖ Apaiser, calmer : ADOUCIR *la colère, le ressentiment de quelqu'un. J'ai lu le mémoire, il ne paraît pas que l'auteur ait voulu* ADOUCIR *ses ennemis.* (Volt.) *Le remords est la seule douleur de l'âme que le temps et la réflexion n'*ADOUCISSENT *pas.* (Mme de Staël.) *Dites aux filles qu'il faut être modestes, parce qu'elles ne doivent vivre que pour un seul homme, complaisantes pour* ADOUCIR *son humeur.* (B. de St-P.) *Le vrai moyen d'*ADOUCIR *ses peines est de soulager celles d'autrui.* (Boiste.)

Je l'irritais encore au lieu de l'*adoucir.*
VOLTAIRE.

‖ Tempérer, mitiger : ADOUCIR *une réprimande.* ADOUCIR *une expression. L'homme en place doit avoir la force d'*ADOUCIR *ses refus par un accès facile et par un accueil favorable.* (Fléch.) *On doit corriger ses défauts pour soi; mais on doit, par politesse, les* ADOUCIR *pour les autres.* (Laténa.) *Il était attendri des soins délicats que prenait cette jeune fille pour* ADOUCIR *l'amertume de son âme.* (G. Sand.) *La bienveillance* ADOUCIT, *facilite toutes les relations de la vie.* (Théry.) ‖ Rendre moins dur, plus supportable : *Nous venons souvent ici* ADOUCIR, *par des idées humaines, la sévérité des règles saintes.* (Mass.) *La plus légère augmentation de prix dans le travail des ouvriers* ADOUCIRAIT *la position d'un grand nombre de familles.* (Encycl.) *L'homme n'a d'autre moyen pour* ADOUCIR *son sort que de pratiquer la vertu.* (Boiste.) *Souvent les mœurs* ADOUCISSENT *les lois.* (Thiers.) *Dans les grandes crises, le lot des femmes est d'*ADOUCIR *nos travers.* (Napol. Ier.) *A force d'*ACOUCIR *l'éducation, nous l'avons efféminée.* (H. Rigault.) ‖ Atténuer, affaiblir : ADOUCIR *une critique. Nous* AVONS *supprimé ou* ADOUCI *ces traits.* (P.-L. Cour.) *Les traducteurs ont voulu* ADOUCIR *et parer ce qu'il fallait rendre.* (Villem.) ‖ Concilier une affaire, un différend : ADOUCIR *une querelle. Il est bon de pacifier et d'*ADOUCIR *toujours les choses.* (Mol.) ‖ Rendre plus excusable, moins grave : *Nous leur parlons un langage qui semble* ADOUCIR *les crimes dont ils sont eux-mêmes honteux.* (Mass.) *Fallait-il faire valoir un service rendu,* ADOUCIR *une faute pardonnable.* (Fléch.) ‖ Voiler, cacher : *Il faut* ADOUCIR *l'éclat de sa supériorité : tout mérite blesse l'égalité.* (A. d'Houdetot.) ‖ Rendre moins choquant : *La gourmandise étend graduellement cet esprit de convivialité, qui réunit chaque jour les divers états, les fond en un seul tout, anime la conversation et* ADOUCIT *les angles de l'inégalité conventionnelle.* (Brill.-Sav.)

— Peint. et sculpt. *Adoucir les contours*, Affaiblir ce qu'ils ont de trop prononcé. ‖ *Adoucir les traits d'une figure*, Les rendre moins rudes, plus fins, plus délicats. ‖ *Adoucir les teintes d'un tableau*, Les fondre de manière qu'elles tranchent moins vivement les unes sur les autres; faire en sorte que la transition des ombres aux demi-teintes, et des demi-teintes aux clairs, soit à peu près insensible. ‖ *Adoucir les couleurs*, En diminuer l'éclat.

— Teint. Rendre une couleur moins vive, l'éclaircir.

— Archit. Rendre un ornement moins saillant, moins anguleux : ADOUCIR *les angles d'une façade.*

— Métall. Donner à un métal un certain poli et une sorte d'éclat, au moyen de la poussière de plusieurs substances : *On doit à Réaumur l'art d'*ADOUCIR *le fer fondu.* (Encycl.)

— Techn. Enlever les aspérités que présentent les corps, les polir soit avec l'émeri, soit avec la prêle, etc. ‖ *Adoucir l'or*, Séparer l'or des matières étrangères, afin de le rendre plus propre à être travaillé.

S'adoucir, v. pr. Devenir plus doux et, par ext., moins rigoureux : *Les fruits* S'ADOUCISSENT *en mûrissant. Le temps* S'EST *beaucoup* ADOUCI. ‖ S'affaiblir, perdre de sa sonorité : *Ces divins accents semblaient* S'ADOUCIR *encore en s'égarant dans les routes tortueuses du souterrain.* (Chateaub.)

Comme depuis tantôt son front s'est éclairci!
Et comme de sa voix le ton *s'est adouci!*
COLLIN D'HARLEVILLE.

‖ Se fondre, devenir moins marqué, moins apparent : *Les couleurs s'éteignaient et les contours escarpés des monts* S'ADOUCISSAIENT *dans la vapeur comme derrière une gaze bleuâtre.* (G. Sand.) Devenir moins saillant : *Les angles* S'ADOUCISSENT *par le frottement.* ‖ En parlant des métaux, Devenir moins dur, plus malléable : *Le fer* S'ADOUCIT *dans le feu.* (Boss.)

— Fig. Devenir moins rude, moins farouche, se polir : *Il est peu de caractères si féroces qu'ils ne puissent* S'ADOUCIR *par la bienveillance.* (Boiste.) *Les hommes* S'ADOUCISSENT *en se réunissant.* (Boiste.) *Nos mœurs* S'ADOUCISSENT. (Martignac.)

Un vainqueur *s'adoucit* auprès de sa captive.
CORNEILLE.

‖ En parlant des personnes, Se calmer, s'apaiser : *Il lui débita une si belle tirade qu'elle* S'ADOUCIT. (G. Sand.)

Votre cœur malgré vous s'émeut et *s'adoucit.*
VOLTAIRE.

‖ Diminuer de violence, d'intensité, en parlant des choses : *Les défauts* S'ADOUCISSENT *toujours avec le temps et l'absence.* (G. Sand.)

Et déjà son courroux (de la fortune) semble *s'être* [*adouci*,]
Depuis qu'elle a pris soin de nous rejoindre ici.
RACINE.

‖ Devenir plus supportable, moins pénible : *Les plus grandes douleurs* S'ADOUCISSENT *avec le temps.* (Raym.)

Le passé *s'adoucit* aux yeux de la souffrance,
Autant qu'aux jeunes yeux où reluit l'espérance
S'embellit l'avenir.
SAINTE-BEUVE.

— **Syn. Adoucir, radoucir.** *Radoucir* se dit des choses ou trop aigres ou trop dures : *On* RADOUCIT *les métaux par une fonte réitérée.* (Acad.) Ou bien des choses qui étant douces ont été changées, et qu'on ramène à leur état primitif de douceur : *La pluie* A RADOUCI *le temps.* (Acad.) *Adoucir* signifie simplement rendre doux : *L'homme sut* ADOUCIR *les fruits et les plantes.* (Boss.)

— **Syn. Adoucir, mitiger, modérer, tempérer.** On *modère* ce qui est trop grand : *Il fallut que Moïse mît des bornes à leurs pieux empressements et* MODÉRÂT *l'excès de leurs largesses.* (Boss.) On *tempère* ce qui est trop fort, trop violent : *Les vents* TEMPÈRENT *la rigueur des hivers.* (Fén.) On *adoucit* ce qui est âpre, sauvage, au propre et au fig. : *Le premier soin de Numa devait être de travailler à* ADOUCIR *et à apprivoiser les esprits.* (Roll.) On *mitige* ce qui est trop sévère : *Il était permis d'en appeler à César pour* MITIGER *une peine, mais non pour l'aggraver.* (Volt.) On *adoucit* un chagrin; on *mitige* une peine; on *modère* l'élan, l'impétuosité; on *tempère* la crainte par l'espérance.

— **Antonymes.** Exciter, irriter, surexciter.

ADOUCISSAGE s. m. (a-dou-si-sa-je — rad. *doux*). Techn. Action, manière d'adoucir les métaux. ‖ Poli qu'on donne aux métaux en les adoucissant. ‖ Substance en poudre dont on se sert pour adoucir.

— Peint. Se dit d'une couleur qui s'affaiblit graduellement et qui disparaît, comme dans l'enluminure des cartes de géographie.

— Teint. Manière de rendre une couleur moins vive par le mélange de substances qui l'éclaircissent.

ADOUCISSANT (a-dou-si-san) part. prés. du v. Adoucir : *Je le veux bien, dit-elle en* ADOUCISSANT *sa voix.*

ADOUCISSANT, ANTE adj. (a-dou-si-san, an-te — rad. *doux*). Qui adoucit, qui est propre à calmer la douleur ou l'irritation : *Les médecins prescrivent les gommes, à cause de leurs propriétés* ADOUCISSANTES. (Bouillet.) *Les sucres, les farineux, les gelées, le lait, sont* ADOUCISSANTS. (Virey.)

— Substantiv. : *Un adoucissant*, Un médicament adoucissant : *Les* ADOUCISSANTS *conviennent aux tempéraments vifs, impétueux, grêles, nerveux.* (Virey.) *Essayons les* ADOUCISSANTS, *si vous croyez à la vertu des* ADOUCISSANTS, *dit le docteur.* (G. Sand.)

ADOUCISSEMENT s. m. (a-dou-si-se-man — rad. *doux*). Action d'adoucir, état d'une chose adoucie, rendue plus douce : *L'*ADOUCISSEMENT *d'une substance acide. L'*ADOUCISSEMENT *d'une sauce trop salée.*

— Par ext. Changement favorable dans la température : *Il y a quelque* ADOUCISSEMENT *dans le temps.* ‖ Soulagement, diminution de douleur, de peine : *L'espérance est le seul* ADOUCISSEMENT *des peines des hommes.* (Fén.) *Il y a certaines douleurs qui ne peuvent recevoir d'*ADOUCISSEMENT. (J.-J. Rouss.) ‖ Action de rendre moins accentué, moins rude : ADOUCISSEMENT *des traits du visage, du regard, de la voix.*

— Fig. Atténuation, ménagement : *Dire la vérité sans* ADOUCISSEMENT. *Sa critique est tempérée par quelques* ADOUCISSEMENTS. (Acad.) *Les personnes polies n'expriment qu'avec bien des* ADOUCISSEMENTS *tout ce qui peut faire naître des idées obscènes.* (St-Evrem.) *Ce n'est que lorsque nous commençons à mêler des* ADOUCISSEMENTS *aux devoirs, que les devoirs commencent à devenir tristes et pénibles.* (Mass.) *Souffrez que je vous parle sans* ADOUCISSEMENTS. (Fén.) *Les adversaires de l'isolement ne discutent guère que sur des* ADOUCISSEMENTS *de détail et des difficultés d'exécution.* (L. Reybaud.)

J'ose même espérer
Des *adoucissements* à leur arrêt funeste.
VOLTAIRE.

‖ Amélioration : *L'*ADOUCISSEMENT *du sort des femmes de la campagne est le commencement de toute civilisation.* (A. Martin.) *Le temps apporte de l'*ADOUCISSEMENT *aux plus grandes douleurs.* (Boiste.) *Il s'est écoulé vingt siècles avant qu'on proposât le moindre* ADOUCISSEMENT *au sort des esclaves.* (Fourier.) ‖ Accommodement, conciliation : *Ne sauriez-vous trouver quelque* ADOUCISSEMENT *pour concilier les esprits?* (Trév.)

— Méd. Diminution dans le nombre et l'intensité des symptômes d'une maladie.

— Peint. Se dit quand les couleurs sont fondues finement, les formes et les contours moins prononcés, les traits plus délicats, les teintes plus habilement graduées.

— Archit. Liaison ou raccordement d'un corps avec un autre par un chanfrein ou un cavet : *Toutes les plinthes extérieures d'un bâtiment s'unissent avec le nu des murs par un* ADOUCISSEMENT. (Quatrem.)

— Techn. Aplanissement de la surface des glaces. ‖ En parlant des métaux, syn. d'*adoucissage*. V. ce mot.

ADOUCISSEUR, EUSE s. (a-dou-si-seur, eu-ze — rad. *adoucir*). Techn. Ouvrier, ouvrière qui polit les glaces.

ADOUÉ, ÉE adj. (a-dou-é — franç. *à* et *deux*). Chass. Accouplé, apparié : *Perdrix* ADOUÉES.

ADOUR, fleuve qui prend sa source dans les Pyrénées, arrose la vallée de Campan, passe à Bagnères-de-Bigorre, Tarbes, Aire, Saint-Sever, Dax, Bayonne, et se jette dans l'Atlantique au-dessous de cette dernière ville, après un cours de 280 kil. Principaux affluents : la Midouze, les deux Luy, le Gave de Pau, la Bidouze, la Joyeuse et la Nive.

ADOUX s. m. (a-dou — rad. *doux*). Techn. Chez les teinturiers, Pastel qui commence à jeter une fleur bleue, lorsqu'il a été mis dans la cuve.

ADOXA s. f. (a-do-ksa — du gr. *a* priv.; *doxa*, gloire). Bot. Nom scientifique de la *moscatelle*, donné à cette plante à cause du peu d'éclat de ses fleurs, petites et d'un jaune verdâtre.

ADOWA, ville commerçante de l'Abyssinie, dans le Tigré; 10,000 hab.

ADOWLY s. m. V. ADHOLÉE.

ADPAO s. m. (ad-pa-o). Métrol. Mesure pour matières sèches, usitée dans l'Inde; on l'évalue ordinairement au poids. A Bengalore, l'*adpao* vaut 119,804 gram. ‖ On dit aussi ADPOWE.

AD PATRES loc. adv. (ad-pa-trèss — mots lat. qui signif. *vers les ancêtres*). *Aller ad patres*, mourir : *Les malades qu'il traitait* ALLAIENT AD PATRES *dru comme mouches.* (E. d'Auriac.) ‖ *Envoyer ad patres*, Faire mourir : *Nous méritions d'être* ENVOYÉS AD PATRES, *car enfin c'est nous qui avons commis ce crime.* (Balz.) *M. Rœderer fut relégué du conseil d'Etat, où tout se faisait, dans le Sénat, où tout se conservait. Il apprit sa nouvelle destination dans le* Moniteur. *Lorsque le premier consul le vit, il lui dit en riant : « Eh bien, nous vous avons placé parmi nos pères conscrits. — Oui, répondit gaiement M. Rœderer, vous m'*AVEZ ENVOYÉ AD PATRES. » (Mignet.)

Écoutez-moi, vous tous qui, d'*Altaxerce*,
N'connaissez pas la tragédie en vers;
C'est, voyez-vous, un ouvrage qui perce.....
L'âme d'tous ceux qui n'l'ont point à l'envers.
Dans c'te pièce gn'a z'un père
Qui d'abord, d'un air en d'sous,
Vient nous dire qu'à la guerre
Son garçon fait les cent coups,
Et qu'un jour dans un' mêlée,
Sans lui, du vieux roi Xerxès,
Les enn'mis *auraient* d'emblée
Envoyé l'fils *ad patres.*
DÉSAUGIERS, *Cadet Buteux à la tragédie d'Artaxerce.*

AD PERPETUAM REI MEMORIAM (ad pèrpé-tu-amm ré-i mé-mo-ri-amm). Premiers mots des bulles *doctrinales*, énonçant le jugement rendu par le saint-siége sur une doctrine qui lui a été déférée, et qui signif. : *A la mémoire éternelle du fait, de la chose.* C'est par cette clause que commence la fameuse bulle de Clément XIV, qui supprime la compagnie de Jésus, et déclare « qu'il est à peu près impossible que, la société des jésuites subsistant, l'Eglise puisse jouir d'une paix véritable et permanente. »

Ces mots sont d'une assez fréquente application dans notre langue :

« M. Diafoirus, professeur de faculté, grisonnant et chauve, se rend en calèche aux autels de Cypris, où il est couronné de la blanche main d'une femme de tabellion, mère de famille, déjà trahie, mais pleine de sentiment et de littérature. Diafoirus, comblé, détache le ruban rouge qui le signale au respect du public, il y écrit la date de son bonheur, et le laisse, *ad perpetuam rei memoriam*, aux archives de sa charmante. » L. VEUILLOT.

« Ces sentiments que j'ai profondément gravés dans mon cœur, je les écris ici et j'en signe l'expression de ma propre main, *ad perpetuam rei memoriam.* » CRÉTINEAU JOLY.

« Ici ce n'est pas un jésuite qui recueille les paroles d'un cardinal et qui les transmet *ad perpetuam rei memoriam* à sa compagnie détruite, mais à sa compagnie pour laquelle ce récit doit être une espérance de résurrection. »
CRÉTINEAU JOLY.

ADPHALANGINE s. f. (ad-fa-lan-ji-ne — lat. *ad*, auprès, et franç. *phalangine*). Anat. Phalangine accessoire.

AD QUEM loc. adv. (ad-kuèmm — mots lat. qui signif. *pour lequel*). Jurispr. S'emploie pour exprimer le jour jusqu'auquel on compte : *Le jour* AD QUEM.

ADRA, ville maritime d'Espagne, sur la Méditerranée; 10,000 hab. Mines de plomb, les plus riches de l'Europe, qui occupent près de mille ouvriers. L'anc. *Abdère* des Romains.

ADRAGANT, ADRAGANTE ou **ADRAGANTHE** adj. et s. f. (a-dra-gan — du gr. *tragos*, bouc; *akantha*, épine). Gomme qui sort spontanément en filets ou bandelettes des tiges et des rameaux de plusieurs espèces d'astragales : *La gomme* ADRAGANTE *est très-adoucissante.* (Encycl.) *C'est un amidon, qui est presque gomme* ADRAGANTE. (L. Figuier.)

— Selon l'Académie, on dit aussi *gomme d'adragant*. V. TRAGACANTHE, qui est une altération d'*adragant*, et qui a conservé l'orthographe étymologique.

— **Encycl.** La *gomme adragant* se présente sous forme de petits fragments rubanés, de couleur blanche. Insoluble dans l'alcool, soluble dans l'eau bouillante, elle se gonfle dans l'eau froide et y forme un mucilage visqueux et épais. On l'a employée en médecine comme analeptique. Les pharmaciens s'en servent pour donner de la consistance aux médicaments, faire des pastilles, des loochs; les confiseurs pour préparer des crèmes, des gelées. Elle entre dans la composition des tablettes de couleurs destinées à peindre la miniature et l'aquarelle, et sert pour apprêter les cuirs et les tissus.

ADRAGANTINE s. f. (a-dra-gan-ti-ne — rad. *adragant*). Chim. Principe immédiat de la gomme adragante; il existe aussi dans la gomme qui découle de la plupart de nos arbres fruitiers. ‖ On écrit aussi et mieux ADRAGANTHINE.

ADRAMITES s. m. pl. (a-dra-mi-te — lat. *Adramitæ*). Géogr. anc. Ancien peuple de l'Arabie Heureuse, sur la côte méridionale de la mer Rouge.

ADRANA, auj. *Eder*, riv. d'Allemagne. C'est sur ses bords, que l'an XV de notre ère, Germanicus battit les Germains.

ADRASTE s. m. (a-dra-ste — nom pr.). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères; famille des sternoxes. On le trouve aux environs de Paris.

ADRASTE, roi d'Argos, accueillit Polynice, chassé de Thèbes par son frère Etéocle, et entreprit pour le rétablir la guerre dite des *Sept-Chefs*. Ces chefs épuisèrent leurs efforts devant Thèbes, périrent tous, à l'exception d'Adraste, et furent vengés plus tard par leurs fils, les *Epigones*, qui prirent Thèbes et la dévastèrent.

ADRASTE d'Aphrodisias, en Carie, philosophe péripatéticien et mathématicien distingué, dont il ne nous reste que des fragments, vivait vers le commencement du IIe siècle de notre ère. Il avait aussi écrit sur l'astronomie. — Un autre Adraste, également philosophe péripatéticien, né à Philippes, ville de Macédoine, florissait de 360 à 317 av. J.-C. On lui attribue un traité de musique en trois livres : *Harmonicorum libri tres*, que d'autres croient l'œuvre de Manuel Bryenne.

ADRASTÉE s. f. (a-dra-sté — n. pr.). Bot. Petit arbrisseau de la Nouvelle-Hollande.

ADRASTÉE (du gr. *a* priv.; *dran*, fuir). Un des noms de Némésis, déesse de la vengeance, du remords, auquel il était impossible d'échapper.

ADRASTIENS adj. et s. m. pl. (a-dra-sti-ain — rad. *Adraste*, n. pr.). Antiq. gr. Jeux pythiens institués à Delphes en l'honneur d'Apollon : *Jeux* ADRASTIENS. *Les* ADRASTIENS.

AD REM loc. adv. (ad-rèmm). Mots lat. qui signif. *à la chose*, nettement, catégoriquement, sans détour, sans ambiguïté : *Répondre* AD REM. ‖ Adjectiv. Approprié à la question, à la circonstance : *Ce raisonnement parut si fort, si lumineux, si* AD REM; *que veux-tu? J'entraînai l'assemblée; jamais orateur n'eut un succès aussi complet.* (P.-L. Cour.)

ADRESSANT (a-drè-san) part. prés. du v. Adresser : *Une fille* ADRESSANT *un compliment à son père.*

ADRESSANT, ANTE adj. (a-drè-san, an-te — rad. *adresser*). Qui s'adresse, qui est adressé. Il est vieux.

ADRESSE s. f. (a-drè-se — rad. *adresser*). Indication, désignation du domicile d'une personne, du lieu où l'on veut aller ou envoyer : ADRESSE *sûre, exacte. Fausse* ADRESSE. *Donner, laisser son* ADRESSE. *Cette lettre n'est pas à votre* ADRESSE. *Mais comment avez-vous connu mon* ADRESSE? (Balz.) *A Sèvres, le postillon qui vous a menée a dit votre* ADRESSE *au mien.* (Balz.) ‖ Suscription que l'on met sur une lettre pour la faire arriver à destination : *Ecrire lisiblement une* ADRESSE. *Je lus mon nom et mon prénom, tracés d'une main élégante sur l'*ADRESSE. (G. Sand.)

J'en connais l'écriture, elle est de Bélisaire,
Et le défaut d'*adresse* en marque le secret.
ROTROU.

— *Envoyer, porter une lettre, un paquet, un objet quelconque à son adresse*, Les faire tenir aux personnes à qui ils sont adressés : *Je présume qu'en envoyant les choses de messager en messager, elles arrivent à la fin à leur* ADRESSE. (Volt.) *Sa Majesté sait que cette lettre n'a pas encore été envoyée à son* ADRESSE. (Alex. Dum.) *Ecris sous ma dictée une autre lettre, mon page attendra et les portera toutes deux à leur* ADRESSE. (G. Sand.)

— *Bureau d'adresses*, Etablissement public où chacun peut aller chercher les adresses, les renseignements dont il a besoin. ‖ Fig. et fam. *C'est un vrai bureau d'adresses*, Se dit d'une maison, d'une société où se débitent toutes les nouvelles du jour. ‖ On le dit aussi d'une personne qui est à l'affût des nouvelles pour les répandre, les colporter : *Cette femme est un véritable* BUREAU D'ADRESSES. ‖ *Prendre quelqu'un pour son bureau d'adresses*, Lui donner des commissions indiscrètes, lui demander des renseignements avec importunité.

— *A l'adresse*, Dirigé sur, destiné à : *Un ennemi! s'écria Mercédès avec un regard de courroux* À L'ADRESSE *de son cousin.* (Alex. Dum.) ‖ Fig. et fam. *Cela est à l'adresse, va à l'adresse d'un tel*, Se dit d'une malice dirigée contre une personne que l'on désigne, sans la nommer cependant. ‖ *Le trait est allé, est arrivé à son adresse*, Il a été senti, compris. ‖ On le dit aussi des compliments, des éloges adressés indirectement : *Etes-vous bien sûr que les louanges iront à leur* ADRESSE? (Brill.-Sav.)

— Polit. Discours, allocution ayant pour objet une demande, une adhésion, une félicitation, etc., présentée par un corps constitué, par une réunion de citoyens : *L'*ADRESSE *de la Chambre des députés a donné lieu à de vifs débats. Richard Cromwell n'emporta que deux grandes malles remplies des* ADRESSES *qu'on lui avait présentées pendant son petit règne.* (Chateaub.)

— **Encycl.** Dans le langage politique, l'*adresse* est un discours dans lequel un corps constitué exprime au souverain ses sentiments et ses vœux. Dans un sens plus restreint, c'est la réponse que, dans les monarchies constitutionnelles, les chambres législatives font, à l'ouverture de chaque session, au discours de la couronne. L'usage des *adresses* est originaire d'Angleterre; il a passé dans les mœurs de la plupart des Etats constitutionnels. En France, sous le gouvernement parlementaire, de 1815 à 1848, la discussion de l'*adresse* avait une grande importance. C'est dans une de ces *adresses* que la Chambre des députés flétrit ceux de ses membres qui avaient fait visite au comte de Chambord à Belgrave-Square, qu'elle rejeta le traité conclu avec les Anglais pour le droit de visite, qu'elle empêcha une expédition projetée contre Madagascar. L'*adresse des deux cent vingt et un*, au roi Charles X, ainsi nommée parce qu'elle fut votée par une majorité de 221 membres contre 181 opposants, fait époque dans notre histoire parlementaire. Mal accueillie par le roi, qu'elle invitait à se prononcer entre les ministres et la majorité, elle amena la dissolution de la Chambre et bientôt la révolution de Juillet. « La révolution de 1830, dit M. de Cormenin, date chronologiquement de juillet, mais elle était renfermée dans l'adresse des deux cent vingt et un. » La révolution de Février fut également le résultat d'une discussion de l'*adresse*. Supprimée après cette révolution, l'*adresse* a été rétablie en 1861. Le droit d'interpellation n'existant pas dans la constitution qui nous régit actuellement, la discussion de l'adresse est la seule occasion offerte à l'opposition de réclamer le *couronnement de l'édifice;* c'est la seule issue ouverte à l'esprit de liberté : de là l'intérêt qui s'y attache dans le pays et la place étendue qu'elle occupe dans les débats de notre Corps législatif. A ce point de vue des revendications libérales, la discussion de l'adresse de cette année (janvier 1864) paraît devoir marquer dans notre histoire.

— **Anecdotes.** J.-B. Rousseau venait de montrer à Voltaire cette ode pompeuse qui a pour titre :

À LA POSTÉRITÉ!

« — Qu'en pensez-vous? lui dit-il, avec un certain mouvement d'orgueil.

» — Je crois qu'elle n'ira pas à son *adresse*, répondit Voltaire en hochant la tête. »

⁂

Un cavalier maladroit avait heurté rudement un passant. Comme celui-ci murmurait un peu haut, le cavalier, se croyant insulté, tira une carte de sa poche et la présentant à son adversaire : « Voici mon *adresse*, dit-il. — Eh, monsieur, reprit l'autre vivement, que ferais-je de votre *adresse?* gardez-la pour mieux conduire votre cheval. »

ADRESSE s. f. (a-drè-se — rad. *adresser*). Dextérité, habileté dans les exercices du corps : *Manier un cheval avec* ADRESSE. *Cet ouvrier apporte beaucoup d'*ADRESSE *dans son état. L'*ADRESSE *n'est qu'une juste dispensation des forces que l'on a.* (Montesq.) *Les courses de bague faisaient paraître avec éclat son* ADRESSE *à tous les exercices.* (Volt.) *Les balles, les raquettes, le cerceau, la corde sont des jeux qui exigent une certaine* ADRESSE *et qui fortifient les enfants.* (Mme Campan.) *Sa libéralité donnait des ailes aux plus paresseux, et de l'*ADRESSE *aux plus gauches.* (G. Sand.)

— Fig. Ruse, finesse, habileté, dextérité d'esprit : *Pour réussir à la cour, il faut plus d'*ADRESSE *que de bonne foi.* (Trév.) *Métophis avait eu l'*ADRESSE *de sortir de prison.* (Fén.) *Quelle* ADRESSE *à s'attirer la confiance des partis!* (Fléch.) *Elle conquit la Suède par force et par* ADRESSE. (Volt.) *Les ministres eurent l'*ADRESSE *de faire une paix particulière avec la Hollande.* (Volt.) *Elle usa de toute son* ADRESSE *pour établir chez elle son poëte.* (Balz.)

Certes, ma sœur, le conte est fait avec *adresse.*
CORNEILLE.

Le ciel punit ma faute, et confond votre *adresse.*
RACINE.

Quand on a de l'*adresse*, on ne peut avoir tort.
DESMAHIS.

Pour la gagner, j'avais joué d'*adresse*,
ANDRIEUX.

‖ S'emploie dans le même sens au pluriel : *C'est encore ici une des plus subtiles* ADRESSES *de votre politique.* (Pasc.) *Les Romains subjuguèrent les Gaulois plus encore par les* ADRESSES *de l'art militaire que par leur valeur.* (Boss.) *Les hommes sont fort pénétrants sur les petites* ADRESSES *qu'on emploie pour se louer.* (Vauven.) *Elle avait les finesses, les* ADRESSES *et les grâces de la société.* (Ste-Beuve.)

Il faudra que mon homme ait de grandes *adresses*,
Si message ou poulet de sa part peut entrer.
MOLIÈRE.

Vous savez sa coutume, et sous quelles tendresses
Sa haine sait cacher ses trompeuses *adresses.*
RACINE.

— *Tour d'adresse*, Tour, escamotage, etc., que l'on fait avec les mains : *Cet escamoteur est admirable par ses* TOURS D'ADRESSE. *Ce prestidigitateur étonne par ses* TOURS D'ADRESSE. *Le mulâtre s'en allait causer avec les domestiques blancs de l'habitation, qu'il récréait par ses* TOURS D'ADRESSE. (Rog. de Beauv.) ‖ Fig. Finesse d'esprit : *Il lui a joué un* TOUR D'ADRESSE *incroyable.*

— Littér. *Adresses de style*, Finesses, tournures délicates dans la manière d'écrire : *Fontenelle est surtout remarquable par ses* ADRESSES DE STYLE. (Raym.)

— Peint. *Adresse de pinceau*, Touche tellement sûre qu'elle n'oblige pas l'artiste à revenir sur ce qu'il a fait. ‖ Plur. Certaines touches faciles et légères qui produisent des effets inattendus. ‖ Dans la sculpture et la gravure, on dit, par anal. : ADRESSE *de ciseau*, ADRESSE *de burin.*

— **Syn. Adresse, art, dextérité, entregent, habileté, industrie, savoir-faire.** L'*habileté* se dit de la facilité, du tact qu'on apporte dans la conduite et dans la direction d'une affaire ou d'un travail : *Je trouvai cette idée digne d'un homme qui nous a donné des preuves de son* HABILETÉ. (Buff.) L'*art* suppose de l'étude : *Le général des ennemis a plus d'*ART, *de justesse et de suite que le nôtre.* (Fén.) L'*industrie* suppose de l'invention dans les moyens : *Je n'avais de ressource que dans mon* INDUSTRIE. (Fén.) Le *savoir-faire* n'est que de l'habitude : *Etre riche par son* SAVOIR-FAIRE. (La Bruy.) L'*adresse* suppose de la justesse dans les mouvements : *L'*ADRESSE *est une juste dispensation des forces que l'on a.* (Montesq.) La *dextérité* indique de l'habileté dans les travaux de la main : *Cyrus s'avance gravement, et, tenant la coupe, il la présente avec une grâce et une* DEXTÉRITÉ *merveilleuses.* (Roll.) L'*entregent* est le savoir-vivre : *Je n'avais pas laissé, malgré mon peu d'*ENTREGENT, *de faire dans cette maison quelques connaissances.* (J.-J. Rouss.)

— **Antonymes.** Gaucherie, impéritie, ineptie, inhabileté, lourderie, maladresse, malhabileté.

— **Anecdotes.** Un ami de Lamotte donna, en présence du poëte, des coups de canne à un individu. Il en résulta un procès, et Lamotte, appelé comme témoin, se tira d'affaire avec beaucoup d'*adresse :* « J'ai la vue très-basse, dit-il, je n'ai pas vu donner les coups de canne, je n'ai fait que les entendre. »

⁂

Quelques jeunes officiers de Pyrrhus ayant dit dans un repas beaucoup de mal de ce prince, celui-ci les fit venir en sa présence et leur demanda si ce qu'on lui avait rapporté était vrai : « Oui, seigneur, répondit l'un d'eux, et nous en aurions dit bien davantage si le vin ne nous eût manqué. » Cette réponse *adroite* fit sourire le prince et sauva les coupables.

⁂

Un filou des plus *adroits*, qui, pour le moment, était à la recherche d'un chapeau, sortait d'une église au milieu de la foule. Il aperçoit devant lui un particulier tenant sous le bras un castor des plus fins, et il le tire prestement. Le bourgeois sent que son chapeau s'échappe et il se met à crier : « On prend mon chapeau!... » Alors le filou, mettant sur sa tête le couvre-chef qu'il vient de dérober et l'enfonçant avec les deux mains : « Je défie, dit-il, qu'on prenne le mien. » Et chacun de le laisser passer sans le moindre soupçon.

⁂

Une somme considérable venait d'être dérobée à un riche planteur des Barbades. Voici la ruse *adroite* qu'il employa pour découvrir le coupable. Il assemble ses nègres : « Mes amis, leur dit-il, le Grand-Serpent m'est apparu pendant la nuit; il m'a dit que le voleur aurait dans ce moment même une plume de perroquet sur le nez. » Le coupable porta immédiatement la main sur son visage. « C'est toi qui m'as volé, lui dit le maître, le Grand-Serpent vient de m'en instruire. » Et il se fit rendre son argent.

⁂

Le comte de R... ne voulait à son service aucune personne mariée; cependant son intendant avait transgressé ses ordres, et était marié secrètement depuis quelques années. Le comte en fut instruit; mais comme il tenait beaucoup à cet homme, il feignit de l'ignorer. Un jour le comte, que l'on croyait parti pour la campagne, rentra subitement et trouva son intendant entouré de trois jeunes enfants. « Quels sont ces enfants? dit-il brusquement en fronçant le sourcil. — Monsieur, ce sont les neveux de mon frère. » Le comte ne put retenir un sourire à cette *adroite* réponse; mais reprenant son sérieux : « A la bonne heure! » dit-il.

⁂

Un Gascon, forcé d'aller presque nu-pieds, imagina cet *adroit* expédient pour se procurer des chaussures. Il va chez un cordonnier et se fait prendre mesure d'une paire de bottes, en recommandant qu'on les apporte à jour et à heure fixes. Il se rend ensuite chez un autre cordonnier, auquel il fait la même demande de fourniture et la même recommandation, en ayant soin seulement d'indiquer une heure différente. Le premier cordonnier arrive et notre Gascon essaye ses bottes. Mais

celle du pied droit le blessé. « Remportez-la, dit-il, et rapportez-la moi demain matin; je puis différer jusque-là mon départ. » Quelques moments après, le second cordonnier se présente. Cette fois, c'est la botte de gauche qui semble un peu trop étroite; il faut la remettre sur la forme et la renvoyer le lendemain. Aussitôt que l'industriel est sorti, le *cadédis* lève le camp, parfaitement chaussé et à aussi bon marché que possible.

ADRESSE (SAINTE-), petit village de la Seine-Inférieure, 3 kil. du Havre. Séjour enchanteur. A peu de distance, deux phares magnifiques. Il a été popularisé dans ces derniers temps par nos romanciers. 978 hab.

ADRESSÉ, ÉE (a-drè-sé) part. pass. du v. Adresser. Envoyé à l'adresse de : *Ces lettres m'ont été* ADRESSÉES *par un oncle. Ce paquet m'était* ADRESSÉ *de Nevers. Le roi les autorisa à lire toutes les dépêches qui lui étaient* ADRESSÉES. (Mignet.) *Il est assez rare que les lettres* ADRESSÉES *par la poste à un exilé lui parviennent.* (V. Hugo.)

Ce beau nom que l'amour grava dans votre cœur
N'est point dans cette lettre à Tancrède *adressée*.
VOLTAIRE.

— Par ext. Exprimé, proféré pour être entendu : *Que peuvent signifier des compliments* ADRESSÉS *à tout le monde? Que l'oreille d'une mère soit bien attentive aux discours* ADRESSÉS *à la poupée : ce qui lui a fait le plus d'impression, sa fille le répétera à sa muette enfant.* (Mme Campan.) ‖ Dirigé vers :

Je fixe ses regards, à moi seul *adressés*.
VOLTAIRE.

‖ Lancé, dirigé contre : *Cette épigramme, cette critique vous est évidemment* ADRESSÉE.

ADRESSER v. a. ou tr. (a-drè-sé — du fr. *à* et *dresser*, qui a signifié *redresser*, puis *diriger*, c'est-à-dire *mettre à droit*, locution exprimée aujourd'hui par notre mot *redresser*, et, par ext., *diriger*, *conduire*, *porter vers;* ce qui donne une raison suffisante des deux acceptions du mot *adresse : dextérité* et *indication*) : Faire parvenir, envoyer directement en quelque lieu : ADRESSER *une lettre*, *un paquet à quelqu'un. Je vous prie de lui* ADRESSER *à Genève, en droiture, les instructions que vous voudrez bien lui faire parvenir.* (Volt.) *J'ai connu un homme qui avait toujours été heureux, jusqu'au moment où je ne sais qui lui* ADRESSA *en présent douze oignons de tulipe.* (A. Karr.)

Montrons l'ordre cruel qui vous *fut adressé*.
RACINE.

‖ Diriger :

Où suis-je? C'est ici qu'on *adresse* mes pas!
VOLTAIRE.

‖ Fig. : *Il a établi la raison dans la suprême partie de notre âme, pour* ADRESSER *nos pas à la bonne voie.* (Boss.)

— Par ext. Envoyer : *Vous nous* AVEZ ADRESSÉ *un excellent ouvrier. On nous* A ADRESSÉS *à vous pour ce que nous cherchons.* (Mol.)

La voici, mon bonheur me l'*adresse*.
CORNEILLE.

On sait que le Destin
Adresse là les gens quand il veut qu'on enrage.
LA FONTAINE.

‖ Recommander : ADRESSER *un protégé. Oh! le brave homme! s'écria-t-il. Oui, certes, il fait bien de m'*ADRESSER *ses amis.* (P.-L. Cour.) ‖ Donner : *Au milieu des assauts que nous livrent les passions, la raison nous* ADRESSE *toujours quelques conseils.* (Laténa.) ‖ Appliquer, porter, donner : ADRESSER *à quelqu'un un soufflet, un coup de canne. Et le pauvre diable, qui se défendait comme un lion, meurt d'un coup de sabre que lui* ADRESSE *mon lieutenant.* (E. Sue.) ‖ Dédier : *Les commentaires qu'il* ADRESSA *à Lucile.* (St-Réal.) *Le P. Maimbourg s'est fait un honneur d'*ADRESSER *tous ses ouvrages au roi.* (Bayle.) Inusité en ce sens aujourd'hui. ‖ Proférer, exprimer, manifester dans une certaine intention : ADRESSER *des vœux, une demande, une question, des reproches. Il ne me trouve pas assez bien faite pour m'*ADRESSER *ses vœux.* (Volt.) *Ils* ADRESSAIENT *leurs ardentes prières à celui qui commande à la mer et à la foudre.* (Lacép.) *La plupart des reproches qu'on* ADRESSE *à la religion ne sont mérités que par quelques-uns de ses ministres.* (B. Const.) *Il crut que je lui* ADRESSAIS *un dernier adieu.* (G. Sand.) *Ces cris sont la prière qu'ils* ADRESSENT *à Dieu, et Dieu l'écoute.* (Lamenn.)

— *Adresser la parole à quelqu'un*, Lui parler directement : *Oui, monsieur, le roi m'a fait l'honneur de m'*ADRESSER LA PAROLE; *il m'a dit : Tu es un sot. Vous leur* ADRESSEZ LA PAROLE, *ils ne vous répondent pas.* (La Bruy.) *Lorsque cette boisson commença à échauffer son cerveau, il* ADRESSA LA PAROLE *à un esclave, qui était assis sur une pierre au soleil.* (B. de St-P.)

— Neutral. et passiv. *Bien adresser, mal adresser*, Toucher ou ne pas toucher l'endroit où l'on vise, et fig. Rencontrer bien ou mal. *Vient-il demander ce que je lui dois? il* SERAIT MAL ADRESSÉ.

Notre amoureux ne se pressait pas tant,
Bien adresser n'est pas petite affaire.
LA FONTAINE.

S'adresser, v. pr. Etre adressé : *Le paquet* S'ADRESSE *à vous, mais il doit s'y trouver une lettre pour moi.* (Acad.) ‖ Aller trouver quelqu'un, avoir recours directement à lui pour demander ou obtenir quelque chose : *C'est à vous seul que je* M'ADRESSE *pour obtenir cette grâce.* (Pasc.) *Anne d'Autriche* S'ADRESSA *à cette compagnie pour avoir la régence illimitée.* (Volt.) *J'espère que vous ne me ferez pas l'injure de* VOUS ADRESSER *à d'autres qu'à moi.* (Alex. Dum.)

A l'auteur de mes maux il faut que je *m'adresse*.
RACINE.

Au factotum tu n'as qu'à *t'adresser*.
LA FONTAINE.

— Fam. *Vous vous adressez mal, à qui pensez-vous vous adresser?* Se dit à quelqu'un qui se méprend, qui fait une demande, une proposition peu convenable.

— S'attaquer à quelqu'un : *Prudemment, on ne doit point* S'ADRESSER *aux personnes puissantes, de peur de succomber sous leur crédit.* (St-Evrem.) ‖ Parler directement à quelqu'un, lui adresser la parole : *Quand je dis vous, je* M'ADRESSE *presque à tous les hommes.* (Mass.) *Mon père, dit-elle d'une voix affaiblie, en* S'ADRESSANT *au religieux, je touche au moment de la mort.* (Chateaub.)

Narcisse *s'adressant* à la voix fugitive :
« Approchons-nous. » Docile à cet ordre si doux
La nymphe, avec transport, répète : « Approchons-[nous. »]
MALFILATRE.

— Etre adressé directement, personnellement : *C'est à vous que ce compliment, que ce reproche* S'ADRESSE. *L'éloge est suspect lorsqu'il* S'ADRESSE *à la prospérité.* (Chateaub.) *Camille est au-dessus des autres femmes, ceci ne* S'ADRESSE *pas à elle.* (Balz.)

C'est à vous, s'il vous plait, que ce discours *s'adresse*.
MOLIÈRE.

Ce qu'ils disent *s'adresse* à tous, tant que nous sommes.
LA FONTAINE.

‖ Se diriger, être dirigé : *Où* S'ADRESSENT *tes pas?* (Mol.) *Tout le monde courant çà et là pour ses affaires, on ne sait où* S'ADRESSE *le chemin de chacun.* (Perrot d'Abl.)

Je vois qu'en m'écoutant vos yeux ici *s'adressent*.
RACINE.

C'est à toi que, dans cette guerre,
Les flèches des méchants prétendent *s'adresser*.
RACINE.

— Fig. Etre fait pour agir sur : S'ADRESSER *à l'imagination.* S'ADRESSER *à l'amour-propre.* S'ADRESSER *aux passions. L'expression* S'ADRESSE *à l'âme comme la forme* S'ADRESSE *aux sens. César* S'ADRESSE *plus constamment à la seule raison; Napoléon parle davantage à l'imagination et à l'âme.* (Dam.-Hinard.) *Les sciences naturelles* S'ADRESSENT *à notre orgueil.* (M.-Brun.) *Il ne donnait pas dans les lieux communs de la conversation par où se sauvent les imbéciles; il* S'ADRESSAIT *aux plus intimes intérêts de la vie.* (Balz.) *L'instruction ne* S'ADRESSE *qu'à l'esprit.* (Dupanl.) *La prose ne* S'ADRESSE *qu'à l'idée; le vers parle à l'idée et à la sensation.* (Lamart.)

ADRETS (François de Beaumont, baron DES), capitaine du XVIe siècle, fameux par sa cruauté, né en 1513, au château de la Frette, près de Grenoble, mort en 1587. Une injure des Guises le jeta en 1562 dans le parti de Condé et des protestants. Il souleva le Dauphiné, prit Valence, Lyon, Grenoble, Vienne, Orange, etc. signalant ses triomphes par le carnage et la dévastation, détruisant les églises et frappant les populations d'une terreur dont le souvenir n'est pas encore éteint. La tradition rapporte qu'à Montbrison et dans d'autres villes, il obligeait les prisonniers à sauter du haut d'une tour sur la pointe des piques de ses soldats. On dit aussi que, comme Montluc, dont il semble l'émule, il marquait son passage aux arbres des chemins en y suspendant les cadavres de ses victimes. Le parti protestant rougit enfin de la solidarité de sang que lui imposait ce monstre, et le remplaça, comme lieutenant de Condé, par Soubise. Sa puissance dans le Lyonnais et le Dauphiné avait duré neuf mois. Plus tard il passa au parti catholique et devint dès lors le fléau des protestants, après en avoir été le déshonneur. Lui-même disait qu'il voulait *défaire* les huguenots qu'il avait *faits*. Il mourut odieux à tous les partis.

ADRIA, ville de la Vénétie; 10,000 hab. Ruines remarquables. Elle a donné son nom à la mer Adriatique, qui la baignait autrefois, et dont elle est aujourd'hui éloignée d'environ 20 kil.

ADRIANA ou **VILLA ADRIANA**, nom donné à une villa célèbre située à environ 6 kil. de Tivoli, dont elle n'est séparée que par une forêt d'oliviers. Ce n'est plus aujourd'hui qu'une ruine magnifique, qui appartient au duc de Braschi. L'empereur Adrien, dit-on, en traça lui-même le périmètre, et y fit construire des monuments exactement calqués sur ceux qu'il avait admirés dans ses voyages. On y voyait le Lycée, l'Académie, le Prytanée, le Pœcile d'Athènes, le Sérapéon de Canope, la vallée de Tempé, des thermes, des théâtres, des temples, et, au milieu, un magnifique palais impérial, auquel étaient réunies de vastes casernes pour les prétoriens. On croit que cette villa fut ruinée par Totila. Pendant des siècles, elle ne cessa d'être pillée par les Romains. Aujourd'hui, ces ruines étonnent par leur étendue; elles ont été longtemps une mine d'objets d'art pour les musées de l'Europe. Les monuments dont on croit retrouver les traces sont : un théâtre grec, le Pœcile, des bains, un temple des stoïciens, des temples de Diane et de Vénus, le palais impérial, les casernes des prétoriens, une naumachie, le Sérapéon, l'Académie et la vallée de Tempé, avec un ruisseau qui figure le Pénée.

ADRIANA s. f. (a-dri-à-na). Bot. Genre d'euphorbiacées, dédié à Adrien de Jussieu, à qui l'on doit une savante monographie de la famille des euphorbiacées.

ADRIANÉES s. f. pl. (a-dri-a-né — lat. *Adrianus*, Adrien). Antiq. rom. Jeux institués en l'honneur de l'empereur Adrien, et qui se célébraient tous les cinq ans. ‖ Nom donné à de petits édifices dans lesquels l'empereur Adrien avait permis aux chrétiens de se réunir.

ADRIANI (Jean-Baptiste), historien florentin, né en 1513, mort en 1579. Il a écrit une *Histoire de son temps*, qui s'étend de 1536 à 1574, et qui fait suite à celle de Guichardin. De Thou et Bayle en font l'éloge.

ADRIANITE s. m. (a-dri-a-ni-te — lat. *Adrianus*, Adrien). Hist. ecclés. Membre d'une secte qui avait adopté les erreurs de Simon le Magicien. ‖ Membre d'une autre secte fondée au XVIe siècle par Adrien Hamstedius. Ces *adrianites* avaient embrassé la doctrine des anabaptistes; ils prétendaient en outre que le corps de Jésus-Christ a été formé seulement de la substance de sa mère.

ADRIATIQUE (MER) ou *Golfe de Venise*, grand golfe de la Méditerranée, qui s'étend sur une longueur de 750 kil. entre la Turquie d'Europe, l'Autriche et l'Italie; affl. : le Pô, l'Adige et le Rubicon; ports sur ses côtes : Trieste, Venise, Ancône et Fiume. Ses eaux sont plus salées que celles de la Méditerranée. Marées sensibles dans quelques localités, et particulièrement à Venise.

ADRIEN (P. Ælius Adrianus), empereur romain, né à Rome, l'an 76, d'une famille originaire d'Espagne, mort à Baïa d'un excès de table, en 138. Adopté par Trajan, son cousin, il lui succéda en 117, déjà célèbre par ses services et ses talents. D'une activité infatigable, Adrien fit face de tous côtés aux barbares, repoussa les Alains, les Sarmates, les Daces, soumit deux fois les Juifs révoltés, et consacra une partie de son règne à visiter les provinces de l'empire, corrigeant les abus, diminuant les impôts, et marquant son passage par la construction de monuments magnifiques et par l'exécution de vastes travaux d'utilité publique, tels que la muraille élevée contre les incursions des Calédoniens, dans la Grande-Bretagne, les arènes de Nîmes, le pont du Gard, le pont St-Ange, son propre mausolée (aujourd'hui le château St-Ange, etc.). En même temps, il réformait l'administration, adoucissait le sort des esclaves, publiait l'*Edit perpétuel*, compilation judiciaire qui régit l'empire jusqu'au temps de Justinien, protégeait les sciences et les arts, qu'il cultivait lui-même avec succès, et modérait les persécutions contre les chrétiens. On lui reproche cependant avec raison ses cruautés contre les juifs, ses folles superstitions, son goût pour la magie, les débauches auxquelles il se livra dans ses dernières années, et ses faiblesses pour son favori Antinoüs, dont il fit un dieu après sa mort. La vie de ce prince ne fut pas non plus exempte de crimes, et il sacrifia d'illustres personnages à ses soupçons.

ADRIEN Ier, pape de 772 à 795. Secouru par Charlemagne contre Didier, roi des Lombards, il le créa patrice de Rome.

ADRIEN II, pape de 867 à 872. Il prononça la déposition du patriarche Photius, auteur du schisme grec.

ADRIEN III, pape en 884. Son pontificat dura un an à peine.

ADRIEN IV (Nicolas Breakspear), le seul pape anglais, élu en 1154, fit brûler Arnaud de Brescia, et soutint contre Frédéric Barberousse des luttes qui furent l'origine des longs démêlés entre l'Eglise et l'Empire au sujet des investitures.

ADRIEN V, pape en 1276. Ne régna qu'un mois.

ADRIEN VI, né en 1459, à Utrecht, d'une famille d'artisans, avait été précepteur, puis ministre de Charles-Quint, qui le fit nommer pape en 1522. Son règne ne dura qu'un an. Il se distingua par son savoir et son inépuisable charité, mais déplut aux Romains par l'austère simplicité de sa vie, et échoua dans son projet de réconcilier Charles-Quint et François Ier.

ADRIEN (saint), martyr à Nicomédie, vers l'an 306. Il était officier dans l'armée de Galère, et il se convertit en voyant l'héroïsme des chrétiens, contre lesquels il combattait. L'Eglise l'honore le 8 sept. ‖ Trois autres personnages de ce nom ont été également canonisés : 1° saint Adrien, martyr à Césarée vers 309; honoré le 5 mars; 2° saint Adrien, qui alla prêcher la foi dans la Grande-Bretagne, et qui y mourut en 720; honoré le 9 janv.; 3° saint Adrien, évêque de St-André en Ecosse, martyr vers l'an 874; honoré le 4 mars.

Adrien, opéra en trois actes, paroles d'Hoffmann, musique de Méhul, représenté pour la première fois sur le théâtre de la République et des Arts, le 16 prairial an VII (1798). Le poëme reproduit à peu près l'*Adriano* de Métastase. La musique est digne du génie de Méhul. Les chœurs sont admirables; le style général de l'ouvrage est noble et soutenu; le récitatif, écrit à la manière de Gluck, est toujours parfaitement approprié aux situations. Malheureusement ces situations n'étaient guère en harmonie avec les idées républicaines de l'époque. Les répétitions de l'opéra d'*Adrien* avaient commencé dès l'année 1792; la commune de Paris les fit cesser, sous le prétexte que le poëme était écrit dans des principes royalistes; on allégua même que les chevaux qui devaient traîner le char d'Adrien avaient appartenu à Marie-Antoinette. Le peintre David, consulté, répondit que la commune de Paris brûlerait l'Opéra plutôt que d'y voir triompher des rois. Au bout de sept années, ces préventions n'avaient pas encore disparu, et l'opéra d'*Adrien* eut de la peine à se soutenir, malgré les grandes beautés qu'il renfermait.

Adrienne Lecouvreur, drame en cinq actes et en prose, par MM. Scribe et Legouvé, représenté pour la première fois au Théâtre-Français, le 14 avril 1849. La scène se passe à Paris, au mois de mars 1730. Le sujet est l'amour qu'une grande dame, la princesse de Bouillon, ressent pour Maurice, comte de Saxe, fils naturel du roi de Pologne et prétendant au trône de Courlande. Le jeune homme vient de revenir à Paris; il va rendre ses devoirs à la princesse de Bouillon, qui, le trouvant froid et contraint, soupçonne une rivale. Un bouquet lié par un fil d'or que porte Maurice la confirme dans ses soupçons. En effet, ces fleurs ont été envoyées au héros le matin même par Mlle Adrienne Lecouvreur, jeune actrice de la Comédie-Française, qu'il a protégée à la sortie d'un bal masqué contre l'insolence de quelques fats, et qui lui sait le gré le plus tendre de cette héroïque conduite. La princesse feint de croire que les fleurs lui sont destinées, et le comte de Saxe, n'osant la désabuser, lui abandonne le bouquet. Cependant, la princesse, qui veut à tout prix sortir de son incertitude, charge l'abbé de Chazeuil, son complaisant, de découvrir la femme qu'aime le comte. Celui-ci se décharge de la commission sur le prince de Bouillon lui-même, qui, par suite d'un malentendu, croit trouver cette femme dans la Duclos, sa maîtresse, actrice du Théâtre-Français, qui a donné par écrit un rendez-vous à Maurice pour le compte de la princesse elle-même. Le prince vient pour la surprendre dans la petite maison qu'il lui a meublée rue Grange-Batelière; mais c'est sa femme qui s'y trouve pour traiter avec Maurice du rachat d'une lettre de change de 70,000 livres, lettre au moyen de laquelle la Russie veut le faire emprisonner, et l'empêcher ainsi d'aller reconquérir la Courlande. La grande dame n'est sauvée que grâce à la générosité d'une inconnue, Adrienne Lecouvreur, qui lui remet dans l'ombre une clef de la part du comte de Saxe, et protége son évasion. Elle s'enfuit donc, mais non sans avoir pressenti dans sa libératrice la rivale qu'elle cherchait, dont elle n'a pu apercevoir le visage, mais dont elle a entendu la voix. Toutefois un hasard va la lui faire reconnaître : la grande tragédienne est invitée à aller réciter quelques vers dans une soirée que doit donner Mme de Bouillon; elle s'y rend, et se croyant abandonnée par son amant, qu'elle voit assidu auprès de la princesse, elle trahit son amour en jetant à la face de cette dernière ces vers de Phèdre à Œnone, qui marquent sa rivale comme autant de fers rouges :

. Je sais ses perfidies,
Œnone!... et ne suis point de ces femmes hardies,
Qui, goûtant dans le crime une honteuse paix,
Ont su se faire un front qui ne rougit jamais!

Mme de Bouillon a reconnu la voix qu'elle cherche, et il s'ensuit entre la grande dame et la comédienne une scène d'ironie et de rage, où, sous des formes insolemment polies, elles se déchirent mutuellement le cœur.

La comédienne sort victorieuse du salon de la princesse, dont la vengeance ne se fait point attendre. Elle renvoie à sa rivale le bouquet du premier acte, imbibé d'un poison subtil. La malheureuse femme croyant trouver dans cet envoi une preuve du mépris de celui qu'elle aime, le couvre de baisers et de larmes, et y respire la mort. Sur ces entrefaites, arrive le comte de Saxe, délivré de prison par la délicate générosité d'Adrienne. Il vient se justifier et tomber à ses pieds; mais il n'a que le temps de recevoir ses adieux et son dernier soupir. Adrienne meurt dans les bras de son amant après une admirable agonie, qui remplit à elle seule tout le cinquième acte.

Cette pièce parfaitement construite ne renferme aucune scène inutile; tout y est prévu, et l'action marche sans entrave, jusqu'au dénoûment. Malgré ces qualités, ce drame n'a dû son succès qu'à l'incomparable talent de Rachel, qui s'essayait pour la première fois dans le drame et dans la prose. La grande actrice semblait s'être incarnée dans la tragédienne du XVIIIe siècle, et les habitués du Théâtre-Français se rappellent encore avec quel charme elle y récitait la fable des *Deux Pigeons*, et avec quelle fiévreuse énergie elle déclamait les vers brûlants de Phèdre.

ADROGATION s. f. (a-dro-ga-si-on — lat. *adrogatio*, même sens; de *adrogare*, adopter) Dr. rom. Action d'adopter pour fils une personne qui n'était pas sous la puissance paternelle. ‖ Se disait aussi de l'agrégation d'un plébéien dans l'ordre des patriciens.

ADROGÉ, ÉE (a-dro-jé) part. pass. du v. Adroger. Pris en adoption.

— s. m. Celui qui avait été adopté : *Il fallait que l'*ADROGÉ *appartînt au sexe masculin et fût pubère.* (Encycl.)

ADROGEANT (a-dro-jan) part. prés. du v. Adroger.

ADROGEANT, ANTE s. (a-dro-jan, an-te — rad. *adroger*). Droit rom. Celui, celle qui prenait en adoption : *Dans le transport à l'*ADROGEANT *de la fortune de l'adrogé, se présentait un des résultats les plus singuliers de la rigueur des déductions du droit romain.* (Encycl. mod.)

ADROGER v. a. ou tr. (a-dro-jé — lat. *adrogare*, même sens; de *ad*, pour; *rogare*; demander). Droit rom. Prendre en adoption : *On ne pouvait* ADROGER *que les individus* sui juris, *c'est-à-dire qui n'étaient soumis à la puissance de personne. L'adrogeant prenait les créances de celui qu'il* ADROGEAIT. (Encycl. mod.)

ADROIT, OITE adj. (a-droi, oi-te; autref., on prononçait *adret, ète*, et même encore au temps de Corneille, qui l'a fait rimer avec *retraite* — du lat. *ad*, à; *dextera*, main droite). Qui a de l'adresse dans les exercices du corps, dans le travail des mains : ADROIT *à tirer le pistolet. L'homme est le plus parfait, le plus* ADROIT *ou le plus fort de tous les animaux.* (Buff.) *Les Russes sont singulièrement* ADROITS *et industrieux.* (Custine.) *Demain tu feras venir un ouvrier, si tu n'es pas assez* ADROIT *pour faire cette besogne toi-même.* (G. Sand.)

— Fig. Qui a de l'habileté, de la finesse d'esprit : *Homme* ADROIT *et entreprenant. Femme* ADROITE *à mentir, à dissimuler. Le plus* ADROIT *l'emporte toujours sur le plus fort.* (Phèdre.) *Il n'avait pas été moins* ADROIT *dans l'estimation des autres mesures.* (Ch. Nod.) *Le piége le plus* ADROIT *est celui que l'on tend à l'hypocrite en l'obligeant à une bonne action.* (Boiste.) *Je vis qu'elle voulait des louanges et de jolies paroles, et je n'étais pas des plus* ADROITS *à ce jeu-là.* (G. Sand.) *Les charlatans, plus* ADROITS *que les voleurs, arrivent au même but sans courir les mêmes dangers.* (Beauch.) ‖ Se dit aussi des animaux :

Sur la branche d'un arbre était en sentinelle
Un vieux coq *adroit* et matois.
LA FONTAINE.

‖ En parlant des choses, Où il y a de la ruse, de la finesse : *Discours* ADROIT. *Mensonge* ADROIT. *Flatteries* ADROITES. *Les passions ne sont pas seulement violentes, elles sont* ADROITES. (Mass.) *Par un* ADROIT *sophisme, il combattit toute restriction du pouvoir royal.* (Villem.)

La louange agréable est l'âme des beaux vers,
Mais je tiens, comme toi, qu'il faut qu'elle soit vraie,
Et que son tour *adroit* n'ait rien qui nous effraye.
BOILEAU.

— Prov. et fam. *Il est adroit comme un singe*, Il est très-habile de ses mains. ‖ Triv. *Il est adroit de ses mains comme un cochon de sa queue*, Il est très-gauche, très-maladroit dans tout ce qu'il fait.

— Manég. Se dit d'un cheval qui choisit bien les endroits où il pose le pied, qui tourne habilement lorsqu'il est attelé à une voiture.

— **Syn. Adroit, entendu, habile, industrieux, ingénieux.** Le mot *habile* caractérise la conduite dans toute affaire compliquée ou dans tout un ordre d'affaires : *Un administrateur* HABILE. On n'est *adroit* que dans un acte simple ou particulier : *Le duc de Marlborough était à Saint-James un* ADROIT *courtisan.* (Volt.) L'adresse est donc inférieure à l'habileté. L'homme *industrieux* est tout à la fois adroit et inventif : *La main* INDUSTRIEUSE *de l'art a conduit ces eaux par mille détours sur des pentes de verdure.* (Marmontel.) Celui qui est *ingénieux* est seulement inventif, et le mot s'applique à de moindres choses : *Où pourrai-je trouver un médecin assez* INGÉNIEUX *pour manier dextrement une partie et si malade et si délicate?* (Boss.) Celui qui est *entendu* est devenu propre à un service à force de leçons ou d'expérience : *Un ouvrier* ENTENDU *dans son métier.* (Volt.)

— **Antonymes.** Gauche, inapte, inepte, inhabile, lourd, lourdaud, maladroit, malhabile, mazette, sabrenas.

Adroite princesse (L') ou *les Aventures de Finette*, nouvelle de Perrault. (V. CONTES DES FÉES.) C'est l'histoire des trois filles d'un roi d'Europe, surnommées, à cause de leurs caractères, l'une *Nonchalante*, la seconde *Babillarde*, et la troisième *Finette*. Toutes trois furent enfermées dans une tour, pendant l'absence du roi. Un beau cavalier s'étant introduit près des trois sœurs sous les haillons d'une pauvre femme, il courtisa successivement Nonchalante et Babillarde, qui se laissèrent tromper par ses belles paroles; puis il s'adressa à Finette. Mais celle-ci, moins crédule, sut s'en débarrasser habilement en le faisant tomber dans un égout. L'auteur prouve à sa manière, dans cette nouvelle gracieuse, que la *défiance est mère de la sûreté*, de même que l'*oisiveté est la mère de tous les vices*. Il y a dans cette œuvre du célèbre conteur moins de vivacité que dans ses Contes; mais on ne peut y méconnaître des qualités charmantes de style, comparables à celles qui éclatent dans *Peau d'Ane* et dans la *Belle au bois dormant*.

ADROITEMENT adv. (a-droi-te-man — rad. *adroit*). Avec adresse, avec dextérité : *Le metteur en œuvre travaille* ADROITEMENT *ce que l'homme de goût a dessiné habilement.* (Volt.) *Le paysan escalada la barrière fort* ADROITEMENT. (G. Sand.)

— Fig. Avec habileté, avec finesse : *Il lui insinua* ADROITEMENT *qu'il allait partir.* (Volt.) *Les épisodes doivent être liés* ADROITEMENT *au sujet principal.* (DELILLE.) *Une supériorité sottement négligée ne vaut pas une médiocrité* ADROITEMENT *cultivée.* (M[me] E. de Gir.) *Les plus satiriques et les plus misanthropes sont assez maîtres de leur bile pour se ménager* ADROITEMENT *des protecteurs.* (Ste-Beuve.)

Elle prévient ma plainte, et cherche *adroitement*
A la faire passer pour un ressentiment.
CORNEILLE.

ADROSTRAL, ALE adj. et s. m. (a-dro-stral, a-le — du lat. *ad*, auprès; *rostrum*, bec). Anat. Se dit d'une pièce de la mâchoire supérieure de quelques animaux.

ADROSTRO-LABIAL, ALE adj. et s. m. (a-dro-stro-la-bi-al, a-le — du lat. *ad*, vers; *rostrum*, bec, et franç. *labial*). Anat. Se dit d'un muscle de la bouche de la grenouille.

ADRY (Jean-Félicissime), bibliographe, né à Vincelotte (Bourgogne), m. en 1818. On lui doit de bonnes éditions annotées de Boccace, de La Fontaine, du Télémaque, etc., une *Notice sur les Elzevirs*, une *Histoire littéraire de Port-Royal*, une *Vie de Malebranche*, etc.

ADSCAPÉAL, ALE adj. (ad-ska-pé-al, a-le). Anat. Se dit de l'une des pièces osseuses de l'oreille interne. ‖ Il est aussi subst. masc. : *L'*ADSCAPÉAL.

ADSCAPULO-HUMÉRAL adj. et s. m. (ad-ska-pu-lo-u-mé-ral — franç. *scapulaire* et *huméral*). Anat. Se dit de l'un des muscles du bras de la salamandre.

ADSCRIPTION s. f. (ad-skri-psi-on — lat. *adscriptio*, même sens; de *ad*, auprès; *scriptus*, écrit). Inscription, enregistrement : *L'*ADSCRIPTION *du noir sur la plantation aura pour effet de la lui faire considérer comme sa propre maison.* (Code des noirs.)

ADSTRICTION s. f. (ad-strik-si-on — du lat. *adstringere*, resserrer). Méd. Resserrement causé par un astringent.

ADUATICIENS s. m. pl. (a-du-a-ti-si-ain — lat. *Aduatuci*; de *Aduatuca*, ville de Belgique, chez les Eburons). Géogr. Ancien peuple de la Gaule, issu des Cimbres et des Teutons, entre l'Escaut et la Meuse. ‖ On dit aussi ADUATIQUES.

ADUFE s. m. (a-dou-fe — mot espag.). Espèce de tambour de basque dont on se sert en Espagne.

ADULAIRE adj. et s. f. (a-du-lè-re — rad. *Adule*, montagne des Alpes). Minér. Se dit d'une espèce de feldspath, qui se trouve au mont Saint-Gothard, autrefois l'*Adule*. On la nomme aussi *pierre de lune*, à cause de sa couleur blanche et de son éclat nacré. Les lapidaires la montent sur les bagues et les épingles.

ADULANT (a-du-lan) part. prés. du v. Aduler.

ADULATEUR, TRICE s. (a-du-la-teur, tri-se — lat. *adulator*, même sens; de *adulari*, flatter). Celui, celle qui flatte bassement et dans des vues intéressées : *Un lâche* ADULATEUR. *Une* ADULATRICE *éhontée. La grandeur, je le sais, ne manque pas d'*ADULATEURS, *mais les grands manquent souvent d'amis.* (Mass.) *Le parti des anarchistes, des radicaux, des démagogues, des* ADULATEURS *de la multitude, bouleversait sans cesse Athènes.* (Lamart.) *Vous devriez adorer votre mari, puisqu'il est l'*ADULATEUR *infatigable de votre prétention à n'être pas devinée.* (G. Sand.)

Ne soyez à la cour, si vous voulez y plaire,
Ni fade *adulateur*, ni parleur trop sincère.
BOILEAU.

D'*adulateurs* une cour importune
Venait en foule adorer ta fortune.
VOLTAIRE.

Des vils *adulateurs* la troupe sacrilége
Est sans cesse d'un roi le malheureux cortége.
MORAND.

— S'empl. adjectiv. : *Si vous êtes une mère* ADULATRICE, *vous aurez une fille orgueilleuse ou vaine.* (Théry.)

D'un peuple *adulateur* l'ardente idolâtrie.
C. DELAVIGNE.

‖ Se dit aussi des choses qui servent à aduler, qui ont le caractère de l'adulation : *Langage* ADULATEUR. *Vers* ADULATEURS. *Préface* ADULATRICE. *Il ne lui refusa pas cependant quelques phrases* ADULATRICES, *à l'époque de son élection à l'Académie française.* (Lamart.)

... Pour caresser sa faiblesse,
Sous tes pinceaux *adulateurs*,
Tu parais du nom de sagesse
Les leçons de ses corrupteurs.
LAMARTINE.

— **Syn. Adulateur, flagorneur, flatteur, louangeur.** Le *louangeur* ne loue que pour louer : *Le cardinal Dubois était doux, bon, souple,* LOUANGEUR. (St-Sim.) Le *flagorneur* loue à tout propos et avec maladresse : *Le* FLAGORNEUR *doit mépriser celui qui se laisse prendre à ses flagorneries.* (Guizot.) Le *flatteur* loue pour plaire : *Le vice des* FLATTEURS, *c'est qu'ils applaudissent au mal autant qu'au bien.* (La Rochef.) L'*adulateur* loue avec bassesse et hypocrisie. Ce mot appartient au langage relevé : *Les grands ne manquent jamais d'*ADULATEURS. (Fén.)

— **Épithètes.** Fade, insipide, sot, stupide, soumis, bas, servile, rampant, lâche, vil, fin, adroit, subtil, faux, fourbe, perfide, effronté, éhonté.

ADULATIF, IVE adj. (a-du-la-tif, i-ve — rad. *aduler*). Qui sert à aduler, qui a le caractère de l'adulation : *Il a fait des vers fort* ADULATIFS *au cardinal Mazarin.* (G. Patin.) Peu usité.

ADULATION s. f. (a-du-la-si-on — lat. *adulatio*, même sens; de *adulari*, flatter). Flatterie basse, servile, intéressée : *Les insinuations dangereuses de l'*ADULATION *se couvrent du voile du bien public.* (Mass.) *Les éloges donnés à un roi sont voisins de l'*ADULATION. (De Malesherbes.) *L'éducation publique préserve la jeunesse de l'*ADULATION, *dont l'enivre l'éducation domestique.* (Boiste.) *On exalte un maître qui n'est plus, pour justifier par l'*ADULATION *la servitude passée.* (Chateaub.) *Tout homme qui se présentait chez elle avec l'*ADULATION *sur les lèvres était sûr d'être accueilli avec reconnaissance.* (G. Sand.)

De l'*adulation* la basse ignominie,
En avilissant l'âme, énerve le génie.
DELILLE.

Il n'estimait la voix de l'*adulation*
Qu'en ce qu'elle a d'utile à son ambition.
NÉP. LEMERCIER.

‖ S'empl. souvent au pluriel : *Le long usage des* ADULATIONS *rend les princes insensibles à la tendresse.* (Mass.) *Il caressait l'orgueil de cette femme par d'ingénieuses* ADULATIONS. (G. Sand.)

ADULATOIRE adj. (a-du-la-toi-re — rad. *aduler*). Qui appartient à l'adulateur, qui tient de l'adulation : *Le* quid libet audendi *accordé aux poëtes peut excuser cette fiction un peu* ADULATOIRE. (La Harpe.) *En général, dans presque toutes les contrées du globe, on se fait des questions obligeantes sur la santé, on s'adresse des phrases plus ou moins* ADULATOIRES. (Alibert.)

ADULE, ancien nom d'un groupe des Alpes, en Suisse, où le Rhin prend sa source :

Au pied du mont *Adule*, entre mille roseaux,
Le Rhin, tranquille et fier du progrès de ses eaux...
BOILEAU.

ADULÉ, ÉE (a-du-lé) part. pass. du v. Aduler : *Andréa, serré par ses amis, complimenté,* ADULÉ, *était sur le point de perdre la tête.* (Alex. Dum.) *Rester fidèle à un serment, à un souvenir, à un nom, ce n'est pas un rôle possible à proclamer pour une femme riche et* ADULÉE. (G. Sand.) *Cette jeune fille était gâtée et* ADULÉE *par sa grand'mère.* (Lamart.) *Charles avait été trop constamment heureux par ses parents, trop* ADULÉ *par le monde, pour avoir de grands sentiments.* (Lamart.)

ADULER v. a. ou tr. (a-du-lé — du lat. *adulari*, caresser à la façon des chiens; de *ad*, à; *ululare*, hurler. — Mot introduit dans la langue par Diderot). Flatter bassement, avec servilité : ADULER *un souverain.* ADULER *le pouvoir. Quoi! vous* ADULEZ *bassement le souverain pendant sa vie et vous l'insultez cruellement après sa mort!* (Dider.) *Les jolies femmes sont comme les souverains, on ne les* ADULE *que par intérêt.* (Boiste.) *Elle ne cherchait dans un homme qu'une seule capacité; celle qui consiste à savoir louer et* ADULER *une femme.* (G. Sand.)

S'aduler, v. pr. Se flatter complaisamment, ridiculement.

ADULIS (a-du-liss). Géogr. anc. Ville d'Ethiopie, port sur la mer Rouge.

— Antiq. *Marbre d'Adulis*, Inscription trouvée dans cette ville, au VI[e] siècle, sur un siége de marbre. Elle contient, outre la généalogie de Ptolémée Evergète, une seconde partie que l'on croit écrite dans un langage abyssinien, et qui est une liste des peuples qu'un roi inconnu se vante d'avoir soumis. On en a contesté l'authenticité.

ADULITAIN, AINE s. (a-du-li-tain — rad. *Adulis*). Géogr. anc. Qui appartient à Adulis, qui a rapport à Adulis ou à ses habitants.

— Antiq. *Marbre adulitain.* V. ADULIS.

ADULTE adj. (a-dul-te — lat. *adultus*, part. pass. de *adolere*, croître). Qui est arrivé à la période de la vie comprise entre l'adolescence et la vieillesse, à l'âge de raison : *Il n'est pas possible de méconnaître la physionomie toute particulière qui sépare le bouillant jeune homme de l'homme* ADULTE. *L'homme ne peut être venu sur la terre qu'*ADULTE.

— Fig. Se dit des facultés intellectuelles qui ont pris tout leur développement : *Intelligence* ADULTE. *La force demandée à des cerveaux non* ADULTES *est un escompte de leur avenir.* (Balz.)

— Zool. et Bot. Se dit aussi des animaux dont le corps et les membres ont acquis tout leur développement, et des plantes qui ont atteint le terme de leur accroissement.

— Substantiv. Celui, celle qui est dans l'âge adulte : *Certaines maladies attaquent rarement les* ADULTES. *En France, il y a douze millions d'*ADULTES *qui ne savent pas lire.* (H. Rigault.)

— Hist. ecclés. *Baptême des adultes*, Baptême solennel que les adultes recevaient la veille de Pâques ou de la Pentecôte.

— **Encycl.** On donne le nom d'*âge adulte* à l'âge qui succède à l'adolescence et qui dure jusqu'à la vieillesse, c'est-à-dire depuis vingt-trois ou vingt-quatre ans chez l'homme, dix-neuf ou vingt ans chez la femme, jusqu'à soixante ans chez les deux sexes. La taille est alors arrivée à son maximum; les proportions du corps et des membres sont définitives; les os deviennent plus denses et plus pesants, la graisse plus abondante; le corps s'accroît en largeur et gagne en force de résistance ce qu'il perd en souplesse et en agilité. En même temps, les idées deviennent plus sérieuses : moins d'exagération se révèle dans les sentiments; les passions s'équilibrent mieux, l'imagination moins vive laisse plus d'empire aux facultés réflectives. Les maladies qui caractérisent surtout l'âge adulte sont celles de l'appareil gastro-hépatique et des voies urinaires, le rhumatisme et la goutte, et, chez la femme, les maladies de l'utérus. La disposition à la pléthore, à la congestion, à l'obésité, se remarque également pendant cette période, où l'abondance de la nutrition ne peut plus servir à l'accroissement.

ADULTÉRANT (a-dul-té-ran) part. prés. du v. Adultérer : *Des marchands* ADULTÉRANT *certaines substances.*

ADULTÉRANT, ANTE adj. (a-dul-té-ran, an-te — rad. *adultérer*). Qui peut adultérer : *Matière* ADULTÉRANTE. Peu usité.

ADULTÉRATEUR s. m. (a-dul-té-ra-teur — rad. *adultérer*). Celui qui adultère, falsifie : *Un* ADULTÉRATEUR *de monnaies.* Inusité.

ADULTÉRATION s. f. (a-dul-té-ra-si-on — lat. *adulteratio*, même sens; de *adulterare*, falsifier, gâter). Action d'adultérer, de falsifier une chose, et particul. d'altérer les monnaies : *L'*ADULTÉRATION *d'une marchandise. L'*ADULTÉRATION *des médicaments peut compromettre la vie des malades. L'*ADULTÉRATION *des monnaies est un crime capital.* (Acad.)

— Fig. Altération quelconque : *Poussin était indigné contre les* ADULTÉRATIONS *récentes du type divin et les coquetteries dévotes de la décadence.* (Th. Gaut.)

ADULTÈRE adj. (a-dul-tè-re — lat. *adulter*, même sens; de *ad* vers; *alter*, un autre). Qui viole la foi conjugale : *Jésus pardonnait à la femme* ADULTÈRE, *et se montrait inexorable aux mauvais prêtres.* (Sylv. Maréchal.) *La femme* ADULTÈRE *devient le réceptacle de l'iniquité et le foyer du crime.* (Bautain.) *La première condition pour rendre une femme* ADULTÈRE *est de lui jurer qu'on l'aimera et l'estimera davantage pour son adultère.* (Proudh.)

. L'abîme où Dieu dans sa colère,
Plonge l'amant coupable et l'époux *adultère*. . . .
C. DELAVIGNE.

‖ Se dit aussi des choses : *Commerce, amour* ADULTÈRE. *A Rome, les mœurs en étaient venues à ce point qu'une femme ne prenait un mari que pour se livrer avec plus d'ardeur à d'*ADULTÈRES *amours.* (Portalis.)

Je verrai le témoin de ma flamme *adultère*...
RACINE.

— Fig., et dans le style poétique et oratoire, Criminel, qui offre un mélange impie : *Toute âme qui est dominée par l'erreur est une âme* ADULTÈRE *et prostituée. Votre lumière ne luit pas sur les âmes* ADULTÈRES *et corrompues.* (Mass.)

Elle a répudié son époux et son père
Pour rendre à d'autres dieux un honneur *adultère*.
RACINE.

Adultère Israël, dans ton brutal caprice,
Tu désertes d'Abel l'innocent sacrifice.
CHATEAUBRIAND.

— Substantiv. Celui, celle qui viole, qui a violé la foi conjugale : *Un* ADULTÈRE. *Une* ADULTÈRE. *Dans quelques villes de la Grèce, on pouvait impunément tuer les* ADULTÈRES. (Encycl.)

Faut-il que sur le front d'un profane *adultère*
Brille de la vertu le sacré caractère!
RACINE.

Tout fier d'un testament par le crime dicté,
Un *adultère* insulte au fils déshérité.
M.-J. CHÉNIER.

ADULTÈRE s. m. (mêmes pron. et étym. qu'au mot précédent). Violation de la foi conjugale : *Commettre un* ADULTÈRE. *Naître d'un* ADULTÈRE. *Il a été surpris en* ADULTÈRE; *condamné pour* ADULTÈRE. *Peu d'*ADULTÈRES *peuvent être prouvés.* (Napol. I[er].) *Londres est le pays où l'*ADULTÈRE *est le plus fréquent, les mœurs les plus corrompues.* (Ventura.) *L'*ADULTÈRE *est chose presque inconnue dans nos campagnes.* (M[me] Romieu.) *L'*ADULTÈRE *est la ruine de la famille et de la société.* (Bautain.) *L'*ADULTÈRE *est un crime qui contient en soi tous les autres.* (Proudh.)

Et par où votre amour se peut-il couronner,
Si pour moi votre amour n'est qu'un lâche *adultère*?
CORNEILLE.

‖ *Adultère simple*, Adultère commis par une personne mariée avec une personne non mariée. ‖ *Double adultère*, Adultère qu'un homme marié et une femme mariée commettent ensemble : *Enfant né d'un double* ADULTÈRE. (Acad.)

— Fig. Mélange, accouplement illicite, contraire à la logique, à la morale : *Je constate clairement sur ces ruines de la défense, l'*ADULTÈRE *de la justice avec la politique.* (E. de Gir.) *L'alliance de la politique et de la justice est un indigne* ADULTÈRE. (Crémieux.)

— **Encycl.** Nier la criminalité de l'*adultère*, ce serait refuser toute valeur à la loi du mariage, qui fonde la responsabilité paternelle sur la foi de l'épouse. L'*adultère* introduit la perfidie et la division dans la famille; il enlève à la mère le respect de ses enfants; aux enfants, l'affection et les soins de leur père; au père, les joies de la paternité. Aussi voyons-nous que la répression de ce délit a sa place dans toutes les législations. On peut remarquer que c'est presque toujours sur la femme seulement que la loi a déployé ses rigueurs. Montesquieu en donne plusieurs raisons. C'est, dit-il, que la violation de la pudeur suppose dans les femmes un renoncement à toutes les vertus; c'est que la femme, en violant les lois du mariage, sort de sa dépendance naturelle; c'est que la nature a marqué l'infidélité de la femme par des signes certains, outre que les enfants adulté-

rins de la femme sont nécessairement au mari et à la charge du mari, au lieu que les enfants adultérins du mari ne sont point à la femme ni à la charge de la femme.

A ces considérations on peut ajouter des raisons tirées de l'état de nos mœurs mêmes, qui ne font rejaillir sur la femme trompée qu'une légère flétrissure, tandis qu'il en est tout autrement pour le mari. Ajoutons que la femme trompée peut encore être aimée et surtout respectée de son mari, tandis que la femme adultère n'a généralement que du mépris pour celui qu'elle voue au ridicule. C'était l'opinion d'une dame de la cour de Louis XIV. Comme une amie trop officieuse prenait un malin plaisir à lui faire part des bruits qui couraient sur la légèreté de son mari : « Que m'importe, répondit cette femme sensée, qu'il promène son cœur du matin au soir, pourvu que le soir il me le rapporte? »

Notre Code pénal prononce contre la femme adultère la peine de l'emprisonnement pendant trois mois au moins et deux ans au plus. Le mari reste maître d'arrêter cette peine en consentant à reprendre sa femme. Le délit d'adultère n'est puni chez le mari que lorsqu'il y a joint le fait d'entretenir sa concubine dans la maison conjugale. Le mari seul peut porter plainte contre sa femme, et la femme seule contre son mari. La loi défend en outre que la plainte du mari soit reçue s'il se trouve lui-même dans le cas d'adultère punissable. Le complice de la femme adultère est puni d'un emprisonnement de trois mois à deux ans, et d'une amende de 100 à 2,000 francs. Enfin, l'article 324 du Code pénal déclare que, dans le cas d'adultère de la femme, le meurtre commis par son mari sur elle et sur son complice, à l'instant où il les surprend en flagrant délit dans la maison conjugale, est excusable, c'est-à-dire qu'au lieu de la peine capitale, c'est seulement un emprisonnement d'un à cinq ans qui doit lui être infligé; souvent même il est acquitté. En matière civile, l'*adultère* donne lieu aux actions en séparation de corps et en désaveu.

— **Épithètes.** Profane, coupable, criminel, impudique, scandaleux, honteux, infâme, secret, mystérieux.

ADULTÉRÉ, ÉE (a-dul-té-ré) part. pass. du v. Adultérer. Falsifié : *Médicament* ADULTÉRÉ. *La cassonade est* ADULTÉRÉE *quand on la mêle à de la farine grillée ou torréfiée.* (Pelletan.)

— Fig. S'applique aux choses morales : *Mon esprit méridional,* ADULTÉRÉ *par le séjour de Paris, m'eût porté certes à ne point m'apitoyer sur le sort d'une pauvre fille trompée.* (Balz.)

ADULTÉRER v. a. ou tr. (a-dul-té-ré — lat. *adulterare*, même sens. — Il change l'*é* fermé du radical *adulté* en *è* ouvert avant une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel, où il conserve l'*é* fermé). Falsifier, frelater en substituant à une substance active une autre substance moins active ou nuisible, mais moins chère : ADULTÉRER *des drogues, un médicament.* ‖ En parlant des monnaies, Y introduire plus d'alliage que la loi ne le permet.

— Fig. Altérer, fausser, vicier : *Il* ADULTÈRE *tous les ouvrages de Dieu.* (Boss.) *La civilisation corrompt tout, elle* ADULTÈRE *tout, même le mouvement.* (Balz.) *Plus à son aise, le jeune homme put déployer cette expansive gaieté, cette simplicité que donne une vie remplie par l'étude, et les trésors d'un esprit délicat que le monde n'*AVAIT *pas* ADULTÉRÉ. (Balz.) *La vie de province* ADULTÉRAIT *de plus en plus la petite monnaie de son esprit.* (Balz.)

S'adultérer, v. pr. Etre adultéré, au pr. et au fig. : *Il y a des substances qui ne peuvent* S'ADULTÉRER. *La nature des idées, pas plus que celle des choses, ne peut* S'ADULTÉRER. (Proudh.)

ADULTÉRIN, INE adj. (a-dul-té-rain, i-ne — rad. *adultère*). Qui est né d'un adultère : *Enfant* ADULTÉRIN. *Sœur* ADULTÉRINE.

— Fig. Hybride, qui est le produit d'un mélange vicieux : *Les langues secondaires, les langues de nouvelle formation sont bâtardes,* ADULTÉRINES *et plagiaires.* (Ch. Nod.) *La royauté constitutionnelle, produit* ADULTÉRIN *du despotisme et de la liberté, servit de compromis entre le principe monarchique et le principe républicain.* (Sarrans.)

— Agric. et hortic. *Variété adultérine*, Plante qui provient de l'ovule d'une espèce, fécondé par le pollen d'une fleur d'une autre espèce.

— Substantiv. Celui, celle qui est né d'un adultère : *Un* ADULTÉRIN. *Les* ADULTÉRINS *sont plus odieux que les bâtards.* (Merlin.) *La loi, qui ne présume pas le mal, ne doit distinguer les* ADULTÉRINS *des autres enfants que lorsque la qualité d'*ADULTÉRIN *est constatée.* (Napol. Ier.)

ADULTÉRISME s. m. (a-dul-té-ri-sme — rad. *adultérer*). Nom altéré : *D'Alembert* pour *Dalembert*, *Veyrat* pour *Vérat*, *Cormontaigne* pour *Cormontaingne*, sont des ADULTÉRISMES.

ADUNCIROSTRE adj. et s. m. (a-don-si-ro-stre — du lat. *aduncus*, recourbé; *rostrum*, bec). Ornith. Se dit d'un oiseau qui a le bec crochu, recourbé.

AD UNGUEM loc. adv. (ad on-gu-èmm — mots lat. qui signif. *sur l'ongle*). Expression qui s'emploie en parlant d'une chose que l'on sait parfaitement, que l'on connaît sur le bout des doigts : *Savoir sa leçon, son rôle* AD UNGUEM. *J'ai son critérium phrénologique* AD UNGUEM. (Ch. Nod.) ‖ Cette expression qui se trouve dans Horace (livre I, satire v, vers 32), est une métaphore tirée de l'habitude qu'ont certains ouvriers de passer l'ongle sur une surface qu'ils veulent rendre parfaitement polie. Ainsi, les vers de Racine sont *ad unguem*, c'est-à-dire *du dernier fini.*

M. de Walkenaër, auteur d'une excellente étude sur Horace, explique ainsi cette locution : *Ad unguem factus homo*, un homme aussi parfait qu'une sculpture sur laquelle on aurait passé l'ongle pour lui donner le dernier poli.

AD UNUM loc. adv. (a-du-nomm). Mots lat. qui signif. Jusqu'à un seul, c'est-à-dire jusqu'au dernier : *Ils y passèrent tous,* AD UNUM.

ADUPLE s. m. (a-du-ple). Bot. Genre de plantes de l'Amérique septentrionale.

ADURENT, ENTE adj. (a-du-ran, an-te — du lat. *ad*, à; *urere*, brûler). Ardent, brûlant : *La soif* ADURENTE *est celle qui survient par l'augmentation du besoin et par l'impossibilité de satisfaire la soif latente.* (Brill.-Sav.)

> Je trouve ici deux cas,
> Fièvre *adurente* et soif plus que cynique.
>
> J.-B. ROUSSEAU.

ADUSTE adj. (a-du-ste — du lat. *adustus*, brûlé). Méd. Se disait d'une prétendue altération du sang et des humeurs indiquée par la sécheresse de la peau, la chaleur, la soif, la couleur noire du sang : *Les hommes alimentés de carnage et abreuvés de liqueurs fortes, ont tous un sang aigri et* ADUSTE *qui les rend fous en cent manières différentes.* (Volt.) ‖ Brûlé, hâlé par le soleil : *Sa barbe était épaisse et noire, son teint* ADUSTE *et bronzé.* (Ch. Nod.)

— Fig. Triste, chagrin : *Voyez les hommes des climats méridionaux, ils aiment la nouveauté, les voyages, les hautes entreprises : aussi leurs fibres sont tendues, leurs caractères* ADUSTES, *souvent aigus et piquants.* (Virey.)

ADUSTION s. f. (a-du-sti-on — lat. *adustio*, même sens; de *adurere*, brûler). Méd. Cautérisation à l'aide du feu : *Les Japonais emploient fréquemment l'*ADUSTION.

AD USUM loc. adv. (a-du-zomm). Mots latins qui signif. Selon, d'après l'usage : *Célébrer un anniversaire* AD USUM.

AD USUM DELPHINI (a-du-zomm-dèl-fi-ni — mots lat. qui signif. *Pour, à l'usage du dauphin*). Nom donné aux éditions des auteurs latins entreprises par ordre de Louis XIV pour l'usage du dauphin, son fils, par le conseil du duc de Montausier et sous la direction de Bossuet et de Huet, précepteurs du jeune prince. Les poëtes latins subirent de nombreuses mutilations, et les passages qui n'étaient pas d'une chasteté rigoureuse furent effacés de leurs œuvres.

Racine lui-même dut passer plus tard par les ciseaux d'une censure non moins sévère. Dans une édition *expurgée*, ces quatre vers d'*Esther* :

> Peut-être on t'a conté la fameuse disgrâce
> De l'altière Vasthi, dont j'occupe la place,
> Lorsque le roi, contre elle enflammé de dépit,
> La chassa de son trône ainsi que de son lit,

se terminaient ainsi :

> Lorsque le roi contre elle *irrité sans retour*,
> La chassa de son trône ainsi que de *sa cour*.

Dans le style familier, on désigne par ces trois mots, *ad usum Delphini*, tout livre *épuré*, et, dans un sens plus général, toute phrase, tout discours arrangé pour les besoins de la cause, accommodé aux vues d'un parti :

« La pauvre enfant, dont toute l'assurance avait disparu, chanta donc d'une petite voix fraîche, tremblante et un peu fausse, une romance de sa pension, revue et corrigée comme les éditions *ad usum Delphini*. Le mot *amour* y était remplacé par celui d'*amitié*, et pour réparer la légère faute de prosodie, la syllabe surabondante se fondait en un hiatus qui eût fait dresser les cheveux à la perruque blonde de Boileau. » CH. DE BERNARD.

« M. Thiers convoqua un à un, par lettres closes, amicales, caressantes, les députés des différents groupes, les conservateurs, le centre, la droite, le centre gauche et la gauche. Pendant vingt-quatre mortelles journées, il prêcha en tête à tête, variant son thème à l'infini, et ayant pour chacun une édition revue, corrigée et augmentée *ad usum Delphini*. »

L. VÉRON.

« Il me revient encore, entre mille, un mot ingénieux de l'auteur du *Printemps d'un Proscrit*. Lors du blocus continental, le commerce était interdit avec la Grande-Bretagne, et, pour mieux faire la contrebande des marchandises, on emplissait les bateaux de bouquins et de livres sans prix qu'on jetait ensuite à la mer et qu'on remplaçait par quelque cargaison anglaise : plusieurs éditions d'ouvrages qui n'avaient pas eu de succès, se trouvèrent par là épuisées. Il en était arrivé ainsi à un poëme de M. de Saint-Victor, *les Tableaux de Paris*. M. de Saint-Victor en profita pour se faire réimprimer, et M. Michaud appelait méchamment la première édition « l'édition *ad usum delphini* » (à l'usage *des* dauphins). » CH. LABITTE.

AD VALOREM loc. adv. (ad va-lo-rèmm — mots lat. qui signif. *Selon la valeur*). Cette locution sert à indiquer qu'une marchandise importée paye un droit d'entrée de tant pour cent, proportionnellement à sa valeur. Les objets importés d'un pays dans un autre sont soumis à des droits de douane, et ces droits peuvent être établis sur deux bases différentes; on les distingue en droits *ad valorem* et en droits *spécifiques*; les premiers sont proportionnels à la valeur des objets, quels qu'ils soient; les seconds sont basés sur la nature des objets importés. La loi dit, par exemple : les fontes, fers et aciers payeront tant; les fils et tissus de lin et de chanvre payeront tant; la houille et le coke payeront tant : ce sont des droits *spécifiques*. Si, au contraire, la loi dit : Une marchandise qui coûte 100 francs, 200 francs, 300 francs, payera 10 francs, 20 francs, 30 francs d'entrée, c'est un droit *ad valorem* : *Le vin de Médoc, qui vaut* 5 *à* 600 *francs la pièce, et le vin de Surênes, qui n'en coûte pas* 50, *payent le même droit d'entrée aux barrières de Paris; c'est un droit spécifique; la justice exigerait un droit* AD VALOREM. (***.) *Les droits de douane au Brésil, comme en Portugal, sont fixés* AD VALOREM. (Horace Say.)

ADVENANT (ad-ve-nan) part. prés. du v. Advenir : *Ce sera, la chose* ADVENANT, *le seul succès pécuniaire de l'auteur.* (Balz.)

ADVENIR v. impers. (ad-ve-nir — lat. *advenire*, même sens; de *ad*, à; *venire*, venir. — Ce verbe, qui prend l'auxil. *être* dans les temps composés, n'est usité qu'aux troisièmes personnes et à l'infinitif : *Il advient. Il advenait. Il advint. Il adviendra. Il adviendrait. Qu'il advienne. Qu'il advînt. Il est advenu. Il fut advenu*, etc.). Arriver, survenir, échoir : *Quoi qu'il* ADVIENNE. *Qu'*ADVIENDRA-*t-il de tout cela?*

> Cependant, il *advint* qu'au sortir des forêts
> Le lion fut pris dans les rets.
>
> LA FONTAINE.

‖ S'empl. aussi neutral. : *On ne peut pas prévoir tous les cas qui* ADVIENDRONT. (Acad.) *Dorénavant je te raconterai ce qui doit* ADVENIR. (Chateaub.) *Ce qui* ADVIENDRAIT *après lui ne l'occupait pas.* (G. Sand.) *Qui de nous peut savoir ce qui lui* ADVIENDRA *demain? Mais, quoi qu'il* ADVIENNE, *j'espère que nous resterons amis et frères tous les trois.* (Alex. Dum.)

— *Advienne que pourra*. Signifie qu'on est prêt à subir toutes les conséquences qui peuvent résulter d'une résolution ou d'un fait. ‖ *Fais ce que dois, advienne que pourra*; Ancien dicton, qui a été adopté pour devise par plusieurs familles nobles.

— **Prov. littér. *J'étais là; telle chose m'advint.*** Allusion à un vers de La Fontaine, dans la fable des *Deux Pigeons* :

> Mon voyage dépeint
> Vous sera d'un plaisir extrême.
> Je dirai : *J'étais là; telle chose m'advint* :
> Vous y croirez être vous-même.

Ce vers, dans les applications qu'on en fait, sert à exprimer le plaisir que l'on ressent à raconter, au retour, ses impressions de voyage.

« Les rares touristes qui se décident à quitter Paris pour quelques années, songent beaucoup moins aux âpres voluptés du voyage qu'au plaisir de raconter ce qu'ils ont vu, et de dire :

> *J'étais là, telle chose m'advint.* »
>
> ED. ABOUT.

« Tout le monde voyage aujourd'hui et tout le monde raconte ses voyages. Il faut être rivé à son coin par des anneaux de fer, pour ne pas courir de temps en temps la France et l'Europe. Il faut ne pas savoir manier une plume pour ne pas sentir le besoin de faire connaître au public les pays qu'on a découverts, les impressions qu'on a éprouvées.

> ... *J'étais là, telle chose m'advint;*
> Vous y croirez être vous-même. »
>
> JULIEN GÉRARD.

ADVENTICE adj. (ad-van-ti-se — du lat. *adventicius*, étranger). Didact. Qui n'est pas naturellement dans une chose, qui y survient du dehors : *Nos défauts, nos travers, nos vices plus ou moins répréhensibles, ne résulteraient-ils pas d'une multitude de conjonctures qui les insinuent, ou de causes* ADVENTICES *propres à les développer?* (Virey.) *Comment l'organisation de l'humanité est-elle* ADVENTICE, *antilogique?* (Proudh.)

— Méd. *Maladies adventices*, Maladies qui ne sont pas héréditaires, qui ne tiennent pas à la constitution.

— Agric. *Plantes adventices*, Qui croissent sans avoir été semées, comme les mauvaises herbes.

— Bot. *Partie adventice*, Se dit de tout organe qui naît hors de sa place normale. C'est ainsi que certaines racines, qui naissent sur les tiges et les rameaux, certains bourgeons, qui naissent sur un autre point qu'à l'aisselle des feuilles, sont dits racines et bourgeons *adventices*. ‖ Dans ce cas, *adventice* est syn. de *adventif, ive*.

— Philos. *Idées adventices*, Idées qui viennent des sens et qui ne peuvent naître que des objets extérieurs. On le dit par opposition à *idées innées*.

ADVENTIF, IVE adj. (ad-van-tif, i-ve — du lat. *adventicius*, étranger). Droit rom. *Pécule adventif*, Pécule concédé aux fils de famille en nue propriété.

— Anc. jurispr. *Biens adventifs*, Biens acquis par toute autre voie que la succession directe.

— Agric. et Bot. Syn. d'*adventice*.

ADVENU, UE (ad-ve-nu) part. pass. du v. Advenir : *Quand je me trouvai seul, je m'étonnai de tout ce qui était* ADVENU *dans la forêt sans que j'en eusse ouï ou surpris quelque chose.* (G. Sand.)

ADVERBE s. m. (ad-vèr-be — lat. *adverbium*, même sens; de *ad*, auprès; *verbum*, verbe). Mot invariable qui se joint aux verbes, aux adjectifs ou à des mots de sa propre nature pour en modifier la signification de diverses manières. Le même adverbe *bien* modifie un verbe dans *Il parle* BIEN, un adjectif dans *Vous paraissez* BIEN *triste*, un autre adverbe dans *Vous venez* BIEN *tard*.

— **Encycl.** Gramm. Les grammairiens se plaisaient autrefois à créer de nombreuses classifications, que leur peu d'utilité réelle a fait tomber dans un oubli presque complet. Ils distinguaient beaucoup d'espèces d'adverbes : nous allons citer seulement les principales;

1° *Les adverbes de lieu*, comme *où, ici, là, dedans, dessus, dehors, devant, derrière, après, partout, ailleurs, alentour*, etc.;

2° *Les adverbes de temps*, comme *quand, hier, aujourd'hui, demain, tantôt, jadis, bientôt, jamais, toujours, tard, souvent, longtemps, désormais, alors, enfin*, etc.;

3° *Les adverbes de quantité*, comme *combien, que, beaucoup, peu, trop, assez, plus, moins, autant, davantage, tellement, si, tant, très*, etc.;

4° *Les adverbes d'affirmation*, comme *oui, certes, si, assurément*, etc.;

5° *Les adverbes de négation*, comme *non, ne, pas, point, aucunement*, etc.;

6° *Les adverbes de manière*, comme *comment, bien, mieux, mal, ainsi, autrement*, et un très-grand nombre de mots en *ment* formés des adjectifs, tels que *grandement, sagement, follement, vivement, lentement*, etc.

La formation des adverbes de cette dernière espèce peut se ramener aux règles suivantes :

Quand l'adjectif masculin est terminé par une voyelle simple, l'adverbe se forme par l'addition de la syllabe *ment* : *joli, joliment; large, largement; poli, poliment*, etc. Quelquefois seulement il faut ajouter un accent, comme dans *conforme, conformément; goulu, goulûment*, etc. Par une exception toute spéciale, *impuni* fait *impunément*.

Quand l'adjectif masculin se termine par une consonne ou par une voyelle composée, l'adverbe se forme du féminin de cet adjectif en y ajoutant *ment* : *Doux, douce, doucement; long, longue, longuement; fou, folle, follement; nouveau, nouvelle, nouvellement*. Pour quelques adverbes, on ajoute un accent : *commun, commune, communément; précis, précise, précisément*; etc. *Gentil* fait *gentiment*, et les adjectifs en *ant* et en *ent* suivent une règle à part, sauf *lent, présent* et *véhément*, dont les adverbes *lentement, présentement, véhémentement*, dérivent des formes féminines, comme cela vient d'être dit. Tous les autres forment l'adverbe en changeant *ant* ou *ent* en *amment* ou *emment* : *prudent, prudemment; constant, constamment*.

Plusieurs adverbes donnent lieu à des difficultés grammaticales dont on trouvera la solution en cherchant chacun de ces mots à son ordre alphabétique.

Pour expliquer la fonction et la nature de l'adverbe, les grammairiens le considèrent quelquefois comme équivalant à une préposition suivie d'un substantif. Ainsi, *prudemment* veut dire *avec prudence; justement, avec justice; peu* signifie *en petite quantité; bientôt* équivaut à *dans un temps rapproché*. A ce point de vue, l'adverbe remplit exactement, dans les phrases, la même fonction qu'un complément appelé *indirect* par beaucoup de grammairiens, mais qui est plutôt un complément *circonstanciel*. D'un autre côté, les compléments *avec prudence, avec justice*, etc., reçoivent quelquefois le nom de compléments *adverbiaux* quand on les considère comme équivalant aux adverbes *prudemment, sagement*, etc.

ADVERBIAL, ALE adj. (ad-vèr-bi-al — rad. *adverbe*). Qui tient de l'adverbe, qui en a la signification.

— *Locution, expression adverbiale*, Assemblage de mots remplissant les fonctions d'un adverbe, tels sont : *à l'envi, à la hâte, à part*, etc.

ADVERBIALEMENT adv. (ad-vèr-bi-a-le-man — rad. *adverbe*). D'une manière adverbiale : *Il est toujours bien, quand un mot n'est pas adverbe de sa nature et qu'il fait seulement fonction d'adverbe dans une phrase, d'indiquer qu'il est pris* ADVERBIALEMENT. (Jullien.) *Témoin se prend quelquefois* ADVERBIALEMENT, *et alors il est indéclinable.* (Boissonade.)

ADVERBIALISÉ, ÉE (ad-vèr-bi-a-li-zé) part. pass. du v. Adverbialiser : *Un mot* ADVERBIALISÉ.

ADVERBIALISER v. a. ou tr. (ad-vèr-bi-a-li-zé — rad. *adverbe*). Gramm. Donner à un mot une désinence ou la fonction d'adverbe.

S'adverbialiser, v. pr. Gramm. Devenir adverbe, être employé adverbialement : *L'adjectif ou attribut est susceptible de* S'ADVERBIALISER. (Ch. Nod.)

ADVERBIALITÉ s. f. (ad-vèr-bi-a-li-té — rad. *adverbe*). Gramm. Qualité de l'adverbe, ou d'un mot pris comme adverbe.

ADVERSAIRE s. m. (ad-vèr-sè-re — lat. *adversarius*, même sens ; de *adversus*, opposé). Celui qui est opposé à un autre dans un combat, dans un duel : *Désarmer, tuer son* ADVERSAIRE. *Ménager son* ADVERSAIRE. *En ce moment je ressemble aux chevaliers qui ne portaient pas de coups à leur* ADVERSAIRE *tombé.* (Balz.)

Mais comme il s'est vu seul contre trois *adversaires*...
CORNEILLE.

Comptons nos ennemis : un, deux, trois *adversaires*.
C. DELAVIGNE.

‖ Celui qui est d'un parti différent, qui soutient une autre opinion, qui est opposé dans un procès : *Les* ADVERSAIRES *de l'Église nient les miracles.* (Pasc.) *Je n'ai encore allégué qu'un seul fait, et, en m'y tenant, je vois tous mes* ADVERSAIRES *à bout.* (Boss.) *Il me faut discuter hautement les moyens de mes* ADVERSAIRES, *les éplucher phrase à phrase.* (Beaum.) *On peut toujours se dispenser de réfuter ce qu'un* ADVERSAIRE *s'est dispensé de prouver.* (Dussault.) *Les* ADVERSAIRES *du comte n'avaient pas encore choisi leur défenseur.* (G. Sand.) *Il est plus facile parfois de rassurer des* ADVERSAIRES *que de contenter des partisans.* (Villem.) *M. de Narbonne ouvrait son âme aux regards de ses* ADVERSAIRES : *cette confiance touchait.* (Lamart.) ‖ Se dit aussi de la personne contre laquelle on joue : *Pourquoi montrez-vous votre jeu à votre* ADVERSAIRE? (E. Sue.)

— L'Académie conserve à ce mot le genre masculin en parlant d'une femme : *Cette femme est un dangereux* ADVERSAIRE. Cependant nous trouvons dans Balzac : *Pourquoi refuser de nos jours* À LA MAJESTUEUSE ADVERSAIRE *de la plus inféconde des hérésies la grandeur qu'elle a tirée de sa lutte même.* (Balz.)

— **Syn. Adversaire, antagoniste, ennemi.** Notre *ennemi* tend à nous nuire, à nous perdre : *Les femmes n'ont pas de plus cruelles* ENNEMIES *que les femmes.* (Duclos.) *Adversaire* se dit plutôt par rapport à des discussions d'intérêts : *Les jésuites avaient toujours dans les dominicains de puissants* ADVERSAIRES. (Pasc.) *Antagoniste* se dit par rapport à des discussions d'opinions, à des jalousies : *Voltaire était l'*ANTAGONISTE *de Crébillon.* (D'Alemb.)

— **Antonymes.** Champion, défenseur, intercesseur, médiateur, souteneur, tenant. — Allié, ami, auxiliaire, etc.

— **Epithètes.** Aimable, généreux, noble, magnanime, superbe, orgueilleux, audacieux, téméraire, cruel, terrible, puissant, formidable, zélé, mortel, acharné, implacable, caché, secret, déclaré, envieux, jaloux, nuisible, dangereux, obscur, faible, lâche, méprisable, vil, traitre, perfide.

ADVERSARIA s. m. (ad-vèr-sa-ri-a — mot lat.) Chez les Romains, Recueil de notes analogue à ce que nous appelons calepin, agenda, journal, etc. Ce nom venait de ce qu'on écrivait des deux côtés, *adversa parte.*

ADVERSATIF, IVE adj. (ad-vèr-sa-tif, i-ve — lat. *adversativus*, même sens ; de *adversus*, opposé.) Gramm. Se dit des conjonctions qui marquent quelque opposition entre ce qui les précède et ce qui les suit. Telles sont : *mais, quoique, bien que, cependant*, etc.

— Log. *Phrase adversative*, Celle qui est formée de deux propositions dont la seconde nie la première ou la restreint. Ainsi cette phrase, *Dieu est juste, mais il est bon*, où la justice de Dieu est tempérée par sa bonté, est une *phrase adversative.*

ADVERSATIVEMENT adv. (ad-vèr-sa-ti-veman — rad. *adversatif*). Didact. D'une manière opposée : ADVERSATIVEMENT *au droit hypothécaire.*

ADVERSE adj. (ad-vèr-se — lat. *adversus*, même sens ; de *ad*, contre ; *versus*, tourné). Contre qui l'on plaide : *La partie* ADVERSE. *Quand on n'a ouï qu'une partie, on est toujours de ce côté-là, mais la partie* ADVERSE *fait changer.* (Pasc.)

Monsieur est l'avocat de la partie *adverse*.
ETIENNE.

‖ Se place quelquefois avant le substantif, surtout en poésie : *Ne croyant pas que son* ADVERSE *partie ait des armes, il se jette sur lui.* (Volt.)

Vous voyez devant vous mon *adverse* partie.
RACINE.

— *Fortune adverse*, Contraire, défavorable : *Il faut tromper la fortune, en se montrant plus confiant qu'elle n'est* ADVERSE. (Lamart.) *Ce n'est pas être un grand homme que de n'avoir pas le courage de céder à l'*ADVERSE FORTUNE. (Boiste.)

Jamais l'*adverse fortune*,
Ma surveillante importune,
Ne parut plus loin de moi.
J.-B. ROUSSEAU.

— Bot. Se dit de toute partie de la plante qui est placée à l'opposite d'une autre, ou tournée vers elle.

ADVERSITÉ s. f. (ad-vèr-si-té — lat. *adversitas*, même sens ; de *adversus*, contraire). État d'une personne qui éprouve des revers de fortune, des accidents fâcheux : *Être dans l'*ADVERSITÉ. *Tomber dans l'*ADVERSITÉ. *L'épreuve la moins équivoque d'une vertu solide, c'est l'*ADVERSITÉ. (Mass.) *L'homme ne saurait tenir ni contre l'*ADVERSITÉ *ni contre la prospérité.* (Fléch.) *L'*ADVERSITÉ *est notre mère, la prospérité n'est que notre marâtre.* (Montesq.) *L'*ADVERSITÉ *est le piédestal qui montre la vertu à une plus grande hauteur.* (De Beaussét.) *Dans l'*ADVERSITÉ, *on trouve facilement du courage pour souffrir avec ceux qu'on aime.* (Scribe.) *L'*ADVERSITÉ *est la pierre de touche du caractère.* (Balz.)

Ma gloire me suivra dans mon *adversité*.
VOLTAIRE.

... L'*adversité* ne rend point méprisable ;
A des cœurs vertueux rien n'est plus respectable.
PIRON.

Notre vertu languit dans la prospérité,
Et ne brille jamais que par l'*adversité*.
BOISSY.

Au feu de l'*adversité*
Où souvent le riche succombe,
Souvent le pauvre a résisté.
LACHAMBEAUDIE.

‖ S'emploie aussi au pl. : *Les plus courageux succombent souvent dans les* ADVERSITÉS *extrêmes.* (St-Evrem.) *Il faut se faire un cœur capable de résister aux* ADVERSITÉS. (Fléch.) *Aux martyrs de l'intelligence, impitoyablement immolés sur la terre, les* ADVERSITÉS *sont comptées en accroissement de gloire.* (Chateaub.)

— **Syn. Adversité, détresse, disgrâce, infortune, malheur, misère.** Le *malheur* est un accident fâcheux qui nous arrive : *On a mille remèdes pour consoler un honnête homme et pour adoucir ses* MALHEURS. (La Bruy.) L'*infortune* est le synonyme poétique de *malheur*, et se dit surtout d'une suite d'événements fâcheux : *Alexandre ne put retenir ses larmes en considérant l'*INFORTUNE *de Darius.* (Roll.) L'*adversité* est un état dans lequel on a le sort contre soi : *On loue la fermeté d'un homme que l'*ADVERSITÉ *ne peut abattre.* (Mass.) La *disgrâce* est la perte d'un état heureux d'où l'on est déchu : *On se persuade, dans la* DISGRÂCE, *que si l'on jouissait encore d'une fortune riante on soulagerait les malheureux.* (Mass.) La *misère* est un grand dénûment ou une grande souffrance : *Ce monde est une vallée de* MISÈRES. (Acad.) La *détresse* est une position embarrassante : *Retombé dans sa première* DÉTRESSE, *sans pain, sans asile, prêt à mourir de faim, il se ressouvint de son bienfaiteur.* (St-Sim.)

ADVEST s. m. (ad-vè-stt). Anc. jurispr. Investiture accordée au nouveau possesseur par le seigneur du fief.

AD VITAM ÆTERNAM loc. adv. (ad-vi-tamé-tèr-namm). Mots lat. qui signif. *pour la vie éternelle*, à jamais, pour toujours.

ADVOUATEUR s. m. (ad-vou-a-teur). Anc. cout. Celui qui reconnaissait et réclamait comme siens des bestiaux saisis par le propriétaire d'un fonds sur lequel ils commettaient du dommage.

ADVOUÉ s. m. (ad-vou-é). Hist. ecclés. Patron, défenseur d'une église, d'une abbaye, d'un monastère.

ADY s. m. (a-di). Métrol. Nom du pied au Malabar. L'ady vaut 265,68 millimètres. L'ady carré, mesure de superficie, vaut 7,05854374 décimètres carrés.

— Bot. Palmier des Antilles : *Des sommités de l'*ADY *sort un suc abondant que l'on reçoit dans un vase, et qui devient un vin enivrant.* (Jussieu.)

ADYNAMICO-ATAXIQUE adj. (a-di-na-mi-ko-a-ta-ksi-ke — du franç. *adynamie* et *ataxique*). Méd. Se dit d'une maladie qui présente le double caractère de l'adynamie et de l'ataxie.

ADYNAMIE s. f. (a-di-na-mî — du gr. *a* priv. ; *dunamis*, force). Méd. Débilité générale, prostration physique et morale : *Pinel a employé le mot* ADYNAMIE *pour peindre l'excès de faiblesse musculaire qui s'observe dans les fièvres putrides.*

— **Encycl.** On donne, en pathologie, le nom d'*adynamie* à un état général caractérisé par l'abattement profond de la physionomie, la flaccidité des chairs, la difficulté des mouvements, l'obscurcissement des sensations, la faiblesse du cœur et des artères, etc. La véritable adynamie s'accompagne des phénomènes suivants : petitesse et mollesse du pouls, décalorification et pâleur du système dermique, sueurs froides. Il ne faut pas confondre l'état *adynamique* avec ce qu'on appelle *l'oppression des forces*, circonstance dans laquelle la faiblesse n'est qu'apparente, et peut n'être que passagère. L'école de Pinel a consacré l'épithète d'*adynamique* pour signaler les maladies que les anciens appelaient *putrides.*

ADYNAMIQUE adj. (a-di-na-mi-ke — rad. *adynamie*). Qui est caractérisé par l'adynamie ; faible, abattu, sans force : *État* ADYNAMIQUE. *La teinture de quinquina arrête les fièvres intermittentes et la violence des symptômes* ADYNAMIQUES *ou ataxiques.* (Renauldin.) ‖ Se dit aussi des maladies qui sont accompagnées des symptômes désignés sous le nom d'*adynamie* : *Sous l'influence d'un air chaud et humide, on voit régner les affections muqueuses et* ADYNAMIQUES. (Chomel.)

ADYSETON s. m. (a-di-ze-ton). Bot. Genre de plantes crucifères.

ADYTUM s. m. (a-di-tomm — mot lat. ; du gr. *aduton*, sanctuaire). Antiq. Chambre particulière ou secrète dans un temple, d'où tout le monde, excepté les prêtres, était sévèrement exclu. La disposition obscure de l'adytum facilitait une foule de supercheries, telles que les voix surnaturelles, les apparitions, etc.

ADZER s. m. (ad-zèrr). Chez les Persans, Mois qui répond à notre mois de novembre.

Æ était, en latin, une véritable diphthongue. L'*a* y conservait toujours un son plein et entier, et celui de l'*e* était très-faible. En passant dans notre langue, le signe *æ* n'est resté une diphthongue que pour la vue, l'*a* s'y trouvant, dans la prononciation, complétement sacrifié à l'*e*. Bien plus, il tend à disparaître de l'orthographe française, et ne s'y maintient dans quelques noms propres et dans quelques termes scientifiques que par sa valeur étymologique. Tous les mots qu'on ne trouverait pas écrits par *æ* devront être cherchés à la lettre simple *e*.

Æ. A. A. F. F., Abréviation que les triumvirs monétaires romains faisaient placer sur les monnaies pour indiquer qu'ils monnayaient le bronze (*Æs*), l'or (*Aurum*) et l'argent (*Argentum*), par les procédés de la frappe (*Feriendo*) et du moulage (*Flando*).

ÆACÉES s. f. pl. V. EACIES.

ÆACIDE s. m. V. EACIDE.

ÆANTIDE s. m. (é-an-ti-de). Géogr. anc. Une des tribus de l'Attique. Elle portait le nom d'Ajax, fils de Télamon, qui, étant de Salamine et allié d'Athènes au siége de Troie, fut regardé comme Athénien. On y trouvait les villes et bourgs de Litacides, Œnoé, Psaphides, Rhamnus, Titacides, Tricorythe, etc.

ÆANTIES s. f. pl. (é-an-ti — du gr. *Aias, Aiantos*, Ajax). Antiq. grecq. Fêtes qu'on célébrait à Salamine en l'honneur d'Ajax, fils de Télamon, et dans lesquelles on portait sur un cercueil un mannequin armé de toutes pièces. Elles étaient également célébrées par une tribu athénienne, celle d'Æantide, d'où le nom d'*Aianties* que leur donne Hésychius. ‖ On écrit aussi AÏANTHIES, et mieux AJACTIES.

ÆAQUE. V. EAQUE.

ÆBUTIA (LEX), Loi romaine qui interdisait à celui qui faisait une proposition relative à quelque magistrature de demander que cette magistrature pût être conférée ou à lui-même, ou à ses collègues, ou à ses amis. Elle portait le nom du tribun Æbution, qui l'avait présentée. Une autre loi, appelée aussi *Æbutia*, et pour le même motif, abolissait certaines dispositions des Douze Tables, notamment la coutume singulière, empruntée aux Athéniens, d'interdire la recherche des objets volés, quand le voleur était masqué et n'avait pour vêtement qu'une ceinture autour des reins.

ÆBYS s. m. (é-biss). Métrol. Monnaie usitée en Arabie ; elle vaut 1 fr. 56 c.

ÆCHMALOTARQUE s. m. (èk-ma-lo-tar-ke — du gr. *aichmalôtos*, captif ; *archos*, chef). Antiq. Chef que les Juifs élurent pour les gouverner durant la captivité : *Les* ÆCHMALOTARQUES *ne pouvaient être pris que dans la tribu de Juda.* (Suppl. Acad.)

ÆCHMANTÈRE s. m. (èk-man-tè-re — du gr. *aichmê*, pointe ; *antheros*, fleuri). Bot. Genre de plantes de la famille des acanthacées, dont la seule espèce connue est un sous-arbrisseau de l'Inde, à tige et à rameaux cotonneux, d'un blanc de neige.

ÆCHMÉE s. f. (èk-mé — du gr. *aichmê*, pointe, piquant). Bot. Genre de plantes de la famille des broméliacées, tribu des broméliées, ayant pour patrie l'Amérique tropicale. Borné à un très-petit nombre d'espèces connues, ce genre renferme des plantes herbacées vivant en faux parasites sur le tronc des arbres, plus rarement au pied, ou même dans les fentes des rochers ombrés. Son nom lui vient de ce que ses graines et ses bractées sont allongées en pointe. L'espèce la plus remarquable est l'æchmée flamboyante (*æchmea fulgens*), dont les fleurs d'un beau jaune sont groupées en panicule. Elle présente une variété à feuilles d'un pourpre violacé en dessous. Cette plante, originaire du Pérou, est cultivée dans nos serres chaudes.

ÆCHMIE s. f. (èk-mî — du gr. *aichmê*, pointe). Entom. Genre d'insectes lépidoptères, famille des nocturnes, ne renfermant qu'un petit nombre d'espèces, toutes remarquables par les lignes et les points d'argent dont leurs ailes sont ornées sur un fond bronzé très-luisant. On les trouve en Saxe, en Bohême et dans le nord de la France.

ÆCIDIE s. f. (é-si-dî — du gr. *oikidion*, maisonnette, loge, cellule). Bot. Genre de petits champignons de la famille des æcidinées, dont les individus vivent parasites sur plusieurs espèces de plantes.

— **Encycl.** Les *æcidies* sont de petits champignons microscopiques, vivant le plus souvent sur les feuilles, quelquefois sur les autres organes des végétaux, où ils forment des taches pulvérulentes jaunes, brunes ou noires. Ils croissent sous l'épiderme, qui se soulève, se gonfle, se durcit en leur formant une sorte de réceptacle, puis finit par se rompre à la maturité du champignon. Ce genre renferme un très-grand nombre d'espèces, dont plusieurs sont très-intéressantes à connaître, à cause des dégâts qu'elles produisent sur quelques végétaux cultivés.

L'*æcidie du poirier* (*æcidium cancellatum* de Persoon) croît à la face inférieure des feuilles des poiriers et des pommiers, des aubépines et des autres arbres de cette famille ; elle les épuise et peut même les faire périr, si elle est trop abondante. On a remarqué que cette maladie des poiriers se développe souvent dans le voisinage des sabines (espèce de genévrier), et on a même été jusqu'à regarder ces résineux comme la cause de la maladie ; mais cette opinion n'est pas jusqu'à présent bien démontrée.

L'*æcidie corne d'élan* (*æcidium elatinum*) est probablement la cause de la maladie que l'on observe quelquefois sur les sapins. Quand les rameaux de ces arbres sont couverts de ces cryptogames, ils s'allongent, deviennent plus nombreux, plus grêles, perdent leurs feuilles et s'entrelacent de la manière la plus bizarre. Ce phénomène est connu dans quelques localités sous le nom vulgaire de *balai des sorciers.*

L'*æcidie de l'épine-vinette* (*æcidium berberidis*) attaque les feuilles de cet arbuste, et l'on a prétendu qu'il causait aussi la maladie du blé connue sous le nom de *charbon*. C'est un préjugé dont le temps et les progrès de la science ont fait justice.

Les *æcidies*, comme nous venons de le dire, ne vivent qu'à la surface des tissus végétaux et ne pénètrent pas profondément à l'intérieur ; elles sont donc généralement peu nuisibles. On ne connaît aucun moyen pratique de remédier à ce mal. On pourrait, il est vrai, enlever les feuilles infestées de ces cryptogames ; mais ce ne serait là qu'un palliatif.

AÈDE s. m. (a-è-de — du gr. *aidein*, chanter). Chez les anciens Grecs, Nom donné aux poëtes de l'époque primitive, qui, dans les grandes solennités, chantaient des hymnes, des poésies mystiques, des cosmogonies, des théogonies composées par eux-mêmes : *Les* AÈDES *les plus fameux ont été Linus, Amphion, Orphée et Homère. L'*AÈDE *écrivit en chantant les premières chroniques de l'humanité dans la mémoire de ses auditeurs.* (E. Pelletan.)

ÆDE s. m. (è-de — du gr. *aêdês*, importun). Entom. Genre d'insectes diptères, ne renfermant qu'une seule espèce, qui habite le nord de l'Allemagne.

ÆDELFORS. Géogr. Célèbre mine d'or de Suède, découverte en 1738 et aujourd'hui presque épuisée.

ÆDÉLITE s. f. (é-dé-li-te). Minér. Variété d'apophyllite, appelée aussi *zéolite siliceuse*, qui sert de support à la mésotype épointée. On l'a trouvée en Suède, dans les fentes d'une roche trappéenne.

ÆDÉMONE s. m. (é-dé-mo-ne — du gr. *aidêmôn*, timide, pudibond). Entom. Genre d'insectes coléoptères, qui a pour type une espèce de l'Afrique australe, appelée *ædemonus punctatus.*

ÆDEPOL! interj. (é-dé-pol — abréviation de deux mots lat. qui signif. *par Pollux! par le temple de Pollux!, per ædem Pollucis!*). Jurement usité en Grèce et à Rome, et équivalant à Certes, assurément, en vérité. On en a fait quelquefois usage par plaisanterie : PAR ÆDEPOL! *voilà de belles nouveautés!* (Béroalde de Verville.) ‖ On écrit aussi EDEPOL!

ÆDES s. f. (é-dèss — lat. *ædes*, édifice, temple). Nom sous lequel les Romains désignaient un bâtiment quelconque, et, par extension, un temple ou une chapelle. Toutefois, dans le principe, on distingua l'*ædes* proprement dite du *templum*, en ce que le premier était simplement consacré, tandis que le second était à la fois consacré et inauguré ; mais cette distinction disparut dans la suite. Le mot *ædes* a été fréquemment employé par les auteurs chrétiens pour signifier un édifice religieux.

ÆDICULE s. f. (é-di-ku-le — lat. *ædicula*, diminut. d'*ædes*, maison, temple). Antiq. rom. Sanctuaire, tabernacle ou dais, avec un fronton supporté par des colonnes, construit dans la *cella* d'un temple, et sous lequel la statue du dieu était placée. ‖ Petit cabinet fait de bois, sur le modèle d'un temple, où les images des ancêtres, les lares et les divinités tutélaires étaient conservés et placés dans de grandes cases autour de l'atrium. ‖ Pendant le moyen âge, se disait de petites églises en miniature que l'on plaçait, par piété ou comme *ex-voto*, dans les maisons particulières ou dans les édifices religieux. A la même époque, on représentait, soit par la sculpture, soit par la peinture, les fondateurs des monuments chrétiens, et l'on indiquait cette particularité en les figurant avec une de ces ædicules entre les mains. D'autres ædicules servaient de reliquaires.

ÆDIE s. f. (é-dî — du gr. *aêdia*, désagrément, tristesse). Entom. Genre d'insectes lépidoptères, famille des nocturnes.

ÆDIFICIAL, ALE adj. (é-di-fi-si-al — du lat. *ædes*, édifice). Myth. Epithète donnée à Jupiter adoré dans l'intérieur des maisons.

ÆDILE s. m. (é-di-le — du lat. *ædilis*, qui a rapport aux maisons). Entom. Genre d'insectes coléoptères longicornes. Ils habitent plus souvent l'intérieur des maisons que les bois, et leurs larves se développent dans les poutres et les solives des habitations.

ÆDITIME s. m. (é-di-ti-me — lat. *æditimus* ; de *ædes*, temple). Antiq. Nom donné chez les Romains au gardien chargé de la surveillance d'un temple. Il en avait les clefs,

l'ouvrait aux heures marquées, en dirigeait le balayage et le nettoyage, servait de guide aux étrangers, et leur expliquait les raretés et les œuvres d'art que l'édifice contenait. ‖ On dit aussi ÆDITUUS et ÆDITUMUS.

ÆDNE s. m. (èd-ne — du gr. *edna*, même sens). Présent de noces : *Ses frères lui arrachèrent à la fois ces précieux* ÆDNES *et la vie.* (Val. Parisot.) ‖ Conformément à l'étymologie, il devrait s'écrire EDNE.

ÆDŒBLENNORRHÉE s. f. (é-dé-blènn-no-ré — du gr. *aidoia*, parties naturelles; *blenna*, mucosité; *rhein*, couler). Pathol. Ecoulement muqueux par les parties génitales.

ÆDOIODYNIE s. f. (é-do-i-o-di-nî — du gr. *aidoia*, parties naturelles; *odunê*, douleur). Méd. Douleur dans les organes de la génération.

ÆDOIOGRAPHIE s. f. (é-do-i-o-gra-fî — du gr. *aidoia*, parties naturelles; *graphein*, décrire). Anat. Description des parties génitales de l'homme ou de la femme.

ÆDOIOLOGIE s. f. (é-do-i-o-lo-gî — du gr. *aidoia*, parties naturelles; *logos*, discours, traité). Anat. Traité sur les organes de la génération.

ÆDOIOPSOPHIE s. f. (é-do-i-o-pso-fî — du gr. *aidoia*, parties naturelles; *psophos*, bruit). Pathol. Emission sonore du gaz par les organes de la génération.

ÆDOIOTOMIE s. f. (é-do-i-o-to-mî — du gr. *aidoia*, parties naturelles; *tomê*, incision). Anat. Dissection des organes de la génération.

ÆDOIOZOAIRE adj. (é-do-i-o-zo-è-re — du gr. *aidoia*, parties naturelles; *zôon*, animal). Zool. Se dit des animaux chez lesquels prédominent les organes sexuels.

ÆDOÏTE s. f. (é-do-i-te — du gr. *aidoia*, parties naturelles). Pathol. Inflammation des parties génitales externes.

AÉDON. Myth. Epouse de Zéthus, frère d'Amphion, n'eut de lui qu'un fils, nommé Ityle. Jalouse de la nombreuse famille de Niobé, sa belle-sœur, qui avait sept fils et sept filles, elle résolut d'égorger Amanée, fils aîné de sa rivale. Cet enfant couchait avec Ityle, auquel elle avait expressément recommandé de changer de place pendant la nuit; mais l'enfant ayant oublié la recommandation de sa mère, fut tué au lieu de son cousin. Aédon, reconnaissant sa méprise, fut livrée aux Furies, et se tua de désespoir. Les dieux, touchés de compassion, la métamorphosèrent en rossignol, forme sous laquelle elle gémit encore sur la mort de son fils. — Une autre Aédon, fille de Pandarée, épousa un artiste de la ville de Colophon, nommé Polytechnus. A quelques détails près, leur histoire n'est autre que celle de Térée.

AÉDON s. m. (a-é-don — de *Aédon*, n. mythol.). Ornith. Espèce de gobe-mouches commune dans les lieux couverts et abrités.

ÆGAGRE s. f. (é-ga-gre — du gr. *aix*, chèvre; *agrios*, sauvage). Mamm. Espèce de chèvre sauvage, ou plutôt type sauvage de la chèvre domestique. L'ægagre est d'une taille plus forte et de couleurs plus foncées que la chèvre. Elle habite les régions montagneuses de l'Asie. Robuste, capricieuse et d'un naturel vagabond, elle aime le séjour des lieux escarpés et des rochers d'un accès difficile. On l'appelle aussi *paseng* dans son pays natal.

ÆGAGROPILE s. m. (é-ga-gro-pi-le — du gr. *aix*, chèvre; *agrios*, sauvage; *pilos*, laine foulée). Concrétion qui se trouve quelquefois dans les voies digestives des chèvres ou des autres animaux ruminants. ‖ Les *ægagropiles* paraissent formés principalement de poils que l'animal a avalés en se léchant, et que les mouvements divers de l'estomac ont réunis en boule. On y rencontre des débris de végétaux et des substances calcaires. Les ægagropiles sont aussi connus sous le nom de *bézoards d'Allemagne*. V. BÉZOARD.

ÆGÉRIE s. f. (é-jé-rî). Entom. Genre de papillons nocturnes.

ÆGÉRITE s. m. (é-jé-ri-te — du gr. *aigeiros*, peuplier, parce que l'ægérite fut, dit-on, découverte sur cet arbre). Bot. Genre de champignons qui naissent sur les bois ou sur les écorces en décomposition, et dont on ne connaît que deux espèces.

ÆGIALIE s. f. (é-ji-a-lî — du gr. *aigialos*, bord de la mer). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, qui vivent dans le sable, au bord de la mer.

ÆGIALITE adj. (é-ji-a-li-te — du gr. *aigialitês*, vivant sur le bord de la mer). Ornith. Se dit des oiseaux qui habitent les rivages de la mer.

— s. m. pl. Entom. Tribu d'insectes coléoptères lamellicornes, ayant pour type le genre ægialie. Les larves de ces insectes vivent dans les racines des végétaux, dans le bois pourri ou dans la tannée.

ÆGICÈRE s. m. (é-ji-sè-re — du gr. *aix*, chèvre; *keras*, corne; allusion à la forme du fruit). Bot. Genre de plantes de la famille des myrsinéacées, à fleurs blanches réunies en grappes ou en ombelles, à fruit arqué, à graines dépourvues d'albumen. La principale espèce est le *grand ægicère* (*ægiceras majus*), arbrisseau qui croît dans l'Asie tropicale jusqu'au 31e degré de latitude australe.

ÆGICÉRÉES s. f. pl. (é-ji-sé-ré — rad. *ægicère*). Bot. Plantes de la famille des myrsinéacées, renfermant le seul genre ægicère. Ce genre diffère surtout des autres myrsinéacées par sa graine, qui n'a pas d'albumen, et par ses anthères, qui s'ouvrent par un grand nombre de fentes transversales.

ÆGICORE s. m. (é-ji-ko-re — du gr. *aix*, chèvre; *korê*, vierge). Une des quatre premières tribus de l'Attique, ainsi nommée de ce qu'elle se composait des bergers de chèvres ou possesseurs de troupeaux.

ÆGICRÂNE s. m. (é-ji-crâ-ne — du gr. *aix*, *aigos*, chèvre, et du franç. *crâne*). Tête de chèvre ou de bélier dont sont ornés quelques autels, quelques frises, ou d'autres monuments anciens.

ÆGIDIE s. m. (é-ji-dî — du gr. *aigidion*, chevreau). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides, auquel on rapporte deux espèces, l'une de la Guadeloupe, l'autre du Brésil.

ÆGIDOUQUE adj. (é-ji-dou-ke — de deux mots gr. qui signifient *tenir l'égide*). Mythol. Surnom donné à Jupiter et à Minerve.

ÆGIEN, ENNE adj. (é-ji-ain, è-ne — du gr. *aix*, chèvre). Mythol. gr. Surnom donné à Jupiter, et pris de la chèvre Amalthée, qui l'avait nourri.

ÆGILOPINÉES s. f. pl. (é-ji-lo-pi-né — rad. *ægilops*). Bot. Nom donné à une tribu de plantes de la famille des graminées, ayant pour type le genre ægilops.

ÆGILOPS s. m. (é-ji-lopss — du gr. *aigilops*, ulcère situé au grand angle de l'œil, mot dérivé de *aix*, *aigos*, chèvre, et *ôps*, œil, œil de chèvre, parce que, dit-on, les chèvres sont sujettes à cette maladie, ou plutôt parce que l'œil affecté a l'aspect de celui des chèvres). Pathol. Petit ulcère qui se forme dans l'angle interne des paupières, au-devant ou à côté du sac lacrymal, et qui succède à une petite tumeur appelée *anchilops*. Les anciens paraissent avoir confondu l'anchilops et l'*ægilops*, le premier avec la tumeur, le second avec la fistule lacrymale.

— Bot. Genre de la famille des graminées, très-voisin des froments (*triticum*), auxquels il a été récemment réuni avec raison. Ce sont en général des plantes basses, peu développées, à épis munis de barbes raides, et qui ne sont d'aucune utilité. Il paraît toutefois que les graines d'une espèce qui croît en Sicile sont alimentaires. Quelques botanistes ont regardé l'*ægilops ovata* comme le type primitif qui, par des modifications successives, aurait donné naissance au froment; cette opinion a trouvé peu de partisans.

ÆGINÉTIE s. m. (é-ji-né-tî). Bot. Genre de plantes de la famille des orobanchées.

ÆGIPAN s. m. (é-ji-pan — du gr. *aix*, chèvre; *Pan*, dieu des bergers). Myth. Divinité champêtre que l'on représente avec des cornes à la tête, des pieds de chèvre et une queue. ‖ Espèce d'hommes ayant un museau de chèvre et une queue de poisson, qui, selon Pline et Méla, habitaient la Libye. On croit que ce sont des singes de grande taille qui ont donné lieu à cette fable.

ÆGIPHILE s. m. (é-ji-fi-le — du gr. *aix*, *aigos*, chèvre; *philos*, ami). Bot. Genre de plantes dont on connaît environ une vingtaine d'espèces, toutes particulières à l'Amérique tropicale; ainsi nommées parce que les chèvres en broutent avec plaisir les jeunes pousses.

ÆGIPHILÉES s. f. pl. (é-ji-fi-lé — rad. *ægiphile*). Bot. Tribu de plantes de la famille des verbénacées, ayant pour type le genre ægiphile.

ÆGIS s. f. (é-jiss — du gr. *aigis*, égide). Pathol. Tache blanche de la cornée.

— Antiq. Nom sous lequel on désignait la peau de chèvre dont se couvraient les habitants primitifs de la Grèce.

ÆGITHALE adj. (é-ji-ta-le — du gr. *aigithalos*, mésange). Ornith. Se dit de certains oiseaux de l'ordre des sylvains, qui se nourrissent d'abeilles et en détruisent un grand nombre. ‖ s. m. pl. La famille de ces oiseaux.

ÆGITHE s. m. (é-ji-te — du gr. *aigithos*, linotte). Entom. Genre d'insectes coléoptères qui habite l'Amérique intertropicale.

ÆGITHINE s. m. (é-ji-ti-ne — du gr. *aigithos*, linotte). Ornith. Genre d'oiseaux sylvains de la famille des chanteurs, très-voisin de la fauvette.

ÆGLÉ s. m. (é-glé — du gr. *aiglê*, lustre, éclat). Bot. Genre de plantes de la famille des aurantiacées. C'est un grand arbre, indigène de la côte de Coromandel, dont le fruit, très-estimé dans l'Inde à cause de sa saveur et de son arome, atteint la grosseur d'un petit melon.

ÆGLÉ s. m. (é-glé — du gr. *aiglê*, lustre, éclat). Crust. Genre de crustacés de l'ordre des décapodes, dont on ne connaît qu'une seule espèce, qui se trouve sur les côtes du Chili.

ÆGLEFIN s. m. (é-gle-fain). Ichthyol. Nom donné à une espèce de gade qui ressemble beaucoup à la morue. ‖ On l'appelle aussi AIGREFIN.

ÆGOBOLE adj. (é-go-bo-le — du gr. *aix*, *aigos*, chèvre; *bolê*, coup, blessure, formé de *ballô*, lancer, frapper). Myth. gr. Nom donné à Bacchus par les habitants de Potnies, en Béotie, parce qu'au lieu d'un jeune homme qu'ils lui immolaient, ce dieu déclara lui-même que dorénavant il se contenterait d'une chèvre.

ÆGOCÉPHALE s. m. (é-go-sé-fa-le — du gr. *aix*, *aigos*, chèvre; *kêphalê*, tête). Ornith. Genre d'oiseaux dont parle confusément Aristote, et dans lequel plusieurs naturalistes croient reconnaître la grande barge aboyeuse.

ÆGOCÈRE adj. m. (é-go-sè-re — du gr. *aix*, chèvre; *keras*, corne). Myth. gr. Nom donné à Pan, parce qu'ayant été mis par les dieux au rang des astres, il s'était lui-même métamorphosé en chèvre. ‖ Nom grec du signe zodiacal appelé *capricorne*.

ÆGOCÈRE s. m. (é-go-sè-re — du gr. *aix*, *aigos*, chèvre; *keras*, corne). Entom. Genre de papillons.

ÆGOCÉRIDES s. m. pl. (é-go-sé-ri-de — rad. *ægocère*). Entom. Tribu d'insectes lépidoptères crépusculaires.

ÆGOCHLOÉ s. m. (é-go-klo-é — du gr. *aix*, *aigos*, chèvre; *chloê*, herbe). Bot. Genre de plantes de la famille des polémoniacées, ainsi nommées parce qu'elles ont en général une odeur fétide.

ÆGOLÉTHRON s. m. (é-go-lé-tron — du gr. *aix*, *aigos*, chèvre; *olethros*, mort). Bot. Plante citée par Pline et qui croissait dans la Colchide. On prétendait qu'elle faisait mourir les chèvres, et que le miel recueilli sur ses fleurs par les abeilles rendait ivres ou furieux ceux qui en mangeaient.

ÆGOLIENS s. m. pl. (é-go-li-ain — du gr. *aigôlios*, hibou). Ornith. Nom que Vieillot donne à la famille des oiseaux de nuit.

ÆGOMORPHE s. m. (é-go-mor-fe — du gr. *aix*, *aigos*, chèvre; *morphê*, forme). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, famille des longicornes, renfermant sept espèces, dont quatre du Brésil, deux de Cayenne et une de l'Amérique septentrionale.

ÆGOPHAGE adj. f. (é-go-fa-je — du gr. *aix*, *aigos*, chèvre; *phagô*, je mange). Mythol. Surnom qu'on donnait à Junon, chez les Lacédémoniens, à cause des chèvres qu'on lui sacrifiait. ‖ On écrit aussi ÉGOPHAGE.

ÆGOPHONIE s. f. V. EGOPHONIE.

ÆGOPHONIQUE adj. V. EGOPHONIQUE.

ÆGOPITHÈQUE s. m. (é-go-pi-tè-ke — du gr. *aix*, *aigos*, chèvre; *pithêkos*, singe). Singe-chèvre, animal fabuleux qui avait les cornes, la barbe et les pieds de derrière de la chèvre, avec les mains d'un singe.

ÆGOPODE adj. (é-go-po-de — du gr. *aix*, *aigos*, chèvre; *pous*, *podos*, pied). Hist. nat. Dont les pattes ressemblent aux pieds d'une chèvre.

— s. f. Plante de la famille des ombellifères, vulgairement connue sous le nom de *pied-de-chèvre*, de *podagraire* ou d'*herbe aux goutteux*. Cette plante croît dans les lieux frais et ombragés, dans les vergers, au bord des eaux. On lui attribuait jadis, mais à tort, la propriété de guérir la goutte. Ses feuilles ont une saveur analogue à celle de l'angélique. Dans certaines contrées, on mange en salade ses jeunes pousses.

ÆGOPOGON s. m. (é-go-po-gon — du gr. *aix*, *aigos*, chèvre; *pôgôn*, barbe). Bot. Genre de plantes de la famille des graminées, comprenant plusieurs espèces originaires de l'Amérique méridionale.

ÆGORHIN s. m. (é-go-rain — du gr. *aix*, *aigos*, chèvre; *rhin*, nez). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, fondé sur une espèce du Chili.

ÆGOSÉRIS s. f. (é-go-zé-riss — du gr. *aix*, *aigos*, chèvre; *seris*, chicorée). Bot. Genre de plantes de la famille des composées et de la tribu des chicoracées.

ÆGOSOME s. m. (é-go-zom-me — du gr. *aix*, *aigos*, chèvre; *sôma*, corps). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, famille des longicornes, dont on ne connaît encore que deux espèces.

ÆGOS-POTAMOS, petit fleuve de la Chersonèse de Thrace, célèbre par la victoire que Lysandre, général lacédémonien, remporta sur la flotte athénienne, et qui termina la guerre du Péloponèse (405 av. J.-C.).

ÆGOSTHÈTE s. m. (é-go-stè-te — du gr. *aix*, *aigos*, chèvre; *stêthos*, poitrine). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, ne renfermant que trois espèces, toutes du Cap de Bonne-Espérance.

ÆGOTHÈLE s. m. (é-go-tè-le — du gr. *aix*, *aigos*, chèvre; *thêlê*, mamelle). Ornith. Genre d'oiseaux formé sur une espèce d'engoulevent de la Nouvelle-Hollande.

ÆGUILLAC s. m. (é-gu-i-iak). Ichthyol. Nom donné à une espèce de squale, le squale acanthias.

ÆGUS s. m. (é-guss — du gr. *aix*, *aigos*, chèvre). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, composé de quatre espèces, dont trois appartiennent à la Nouvelle-Hollande et une à Sumatra.

ÆGYPIUS s. m. (é-ji-pi-uss — du gr. *aigupios*, vautour). Ornith. Genre de vautours communs en Sardaigne.

ÆGYPTIAC s. m. (é-ji-psi-ak). Pharm. V. EGYPTIAC.

ÆGYPTUS s. m. (é-ji-ptuss). V. EGYPTUS.

A. E. I. O. U. (abréviat. de *Austriæ est imperare orbi universo*, Il appartient à l'Autriche de régner sur tout l'univers). C'est une légende symbolique de la maison d'Autriche, dont on a donné un grand nombre d'explications, mais dont la plus vraisemblable est celle-ci, trouvée dans les papiers de Frédéric IV, et qui est écrite de sa propre main : *Austriæ est imperare orbi universo.*

ÆLHIN s. m. (é-lain). Bot. Espèce de souchet qui croît dans les rizières, ou dont la présence indique un terrain propre à la culture du riz.

ÆLIA (Loi). Hist. rom. Loi décrétée à Rome, 177 av. J.-C., sur la proposition du consul Q. Ælius Pætus. Elle statuait que, lorsqu'on tiendrait des comices pour délibérer sur des lois, les magistrats, ou, d'après leurs ordres, les augures observeraient le ciel, et que dans le cas où les présages ne seraient pas favorables, on pourrait dissoudre l'assemblée. Elle portait aussi que les magistrats revêtus d'une autorité égale à celle du président des comices, ainsi que les tribuns, auraient le droit de s'opposer à la loi. — Une autre loi, *Ælia Sentia*, présentée l'an 4 de J.-C., par les consuls Ælius Catus et Sentius Saturninus, ordonna que tout esclave qui, pour un crime, aurait été fouetté publiquement, torturé ou marqué au visage, ne pourrait obtenir les droits de cité, quoique affranchi par son maître; mais qu'il devrait toujours rester dans la classe des *deditii*.

ÆLIA CAPITOLINA, nom donné à Jérusalem, par l'empereur Ælius Adrien, lorsqu'il l'eut fait rebâtir. Elle ne reprit le nom de Jérusalem que sous Constantin.

ÆLIE s. m. (é-lî). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hémiptères, dont le type est l'*ælia acuminata*, espèce très-commune dans toute l'Europe, le nord de l'Afrique et une grande partie de l'Asie.

AELLO s. m. (a-èl-lo — nom d'une Harpie). Zool. Sorte de chauve-souris.

AELLO Myth. Une des trois Harpies.

AELLOPE s. m. (a-èl-lo-pe — de *Aello*, n. myth., et de *pous*, pied). Foss. Nom donné à une sorte de squale fossile.

ÆLURUS (é-lu-russ — du gr. *ailouros*, chat). Divinité des Egyptiens, représentée tantôt sous la forme d'un chat, tantôt sous la figure d'un homme ou d'une femme, avec la tête de cet animal.

AEMCHEN, AEMGEN ou **AHMCHEN** s. m. Nom donné souvent en Allemagne à l'*anker* ou *ancre*, mesure de capacité. Ce mot désigne plus particulièrement, à Berlin, une mesure pour la bière, équivalant à 28,63 litres. C'est le quart de la *tonne*.

AÉMÈRE ou **AHÉMÈRE** adj. (a-é-mè-re — du gr. *a* priv.; *èmera*, jour). Se dit des saints qui n'ont pas de fête spéciale dans l'année, le jour de leur mort étant inconnu.

ÆMILIA (Loi). Hist. rom. Loi du dictateur Æmilius Mamercus, édictée l'an 431 av. J.-C., par laquelle la durée des fonctions de censeur fut réduite de cinq ans à dix-huit mois. Une autre *loi Æmilia*, proposée 78 ans av. notre ère, par le consul M. Æmilius Lepidus, fixa la quantité et la qualité des mets dans les repas.

ÆNÉADES s. m. pl. (é-né-a-de — du lat. *Æneas*, Enée). Descendants d'Enée. V. ENÉADES.

ÆNEAS n. pr. (é-né-ass). Nom lat. d'Enée. On trouve souvent dans Virgile, Ovide, etc., *pius Æneas*, le pieux Enée. Ces mots s'emploient quelquefois en français : *J'ai trois dieux : l'or, la beauté et le bonheur. Je suis aussi pieux pour le moins que le* PIUS ÆNEAS *de benoite mémoire.* (Th. Gaut.)

ÆNÉATEUR s. m. (é-né-a-teur). Nom donné, chez les Romains, à tous les musiciens qui se servaient d'instruments de cuivre ou qui jouaient d'un des instruments à vent employés dans l'armée, aux jeux publics, ou dans les cérémonies religieuses.

ÆNÉICOLLE adj. (é-né-i-ko-le — du lat. *æneus*, de bronze; *collum*, cou). Qui a le cou de couleur bronzée.

ÆNÉOCÉPHALE adj. (é-né-o-sé-fa-le — du lat. *æneus*, d'airain, et du gr. *kephalê*, tête). Zool. Qui a la tête de couleur bronzée.

ÆNÉSIDÈME, philosophe pyrrhonien, né à Gnosse, en Crète, dans le Ier siècle av. J.-C., fut, en son temps, le restaurateur du scepticisme. Il ne reste, de ses *Discours pyrrhoniens*, que des fragments conservés par Photius.

ÆNOBARBE s. m. (é-no-bar-be — du lat. *æneus*, d'airain; *barba*, barbe). Ornith. Nom d'une espèce de passereau de Java et de Sumatra.

ÆOLANTHE s. m. (é-o-lan-te — du gr. *aiolos*, diapré; *anthos*, fleur). Bot. Genre de plantes de la famille des labiées, propre à l'Afrique australe.

ÆOLE s. m. (é-ole — du gr. *aiolos*, prompt, léger). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des sternoxes.

ÆOLINE s. f. (é-o-li-ne — d'*Eole*, dieu du vent). Instrument à clavier et à anches libres,

inventé, en 1816, par le facteur allemand Schlinnubach. C'est un orgue expressif de petites dimensions, que l'on fait parler, comme l'harmonium moderne, au moyen de languettes métalliques vibrant par l'action d'un courant d'air.

ÆOLODICON s. m. (é-o-lo-di-con — d'*Eole*, dieu du vent). Instrument du même genre que l'æoline, inventé, vers 1818, par le facteur Voit, de Schweinfurth. Il ne diffère de l'æoline que par la construction de la soufflerie, qui est à vent continu. Deux autres instruments semblables, et appelés aussi *æolodicons*, ont été imaginés, l'un, en 1820, par le mécanicien bavarois Reich; l'autre, en 1825, par le facteur hollandais Van Racay.

ÆOLOTHRIPS s. f. (é-o-lo-tripss — du gr. *aiolos*, bigarré; *thrips*, ver qui ronge le bois). Entom. Genre d'insectes, de l'ordre des thripsiens, dont les espèces sont peu nombreuses et toutes indigènes.

ÆPHNIDIE s. f. (éf-ni-dî — du gr. *aiphnidios*, inattendu, rapide). Entom. Sous-genre d'insectes coléoptères pentamères, famille des carabiques, qui a été rapporté de Java.

ÆPINUS (Fr.-Ulrich-Théodore), physicien allemand, né à Rostock en 1724, mort en Livonie en 1802. Il enseigna la physique à Saint-Pétersbourg et se fit connaître par ses beaux travaux sur l'électricité. On le regarde comme le véritable inventeur du condensateur électrique et de l'électrophore.

ÆPIORNIS ou **ÉPIORNIS** s. m. (é-pi-or-niss — du gr. *aipus*, immense; *ornis*, oiseau). Ornith. Genre d'oiseaux maintenant éteint, appartenant à l'ordre des échassiers, sous-ordre des coureurs ou brévipennes, famille des struthionidés. Les æpiornis ne sont connus que par des ossements et des œufs trouvés dans l'île de Madagascar, et indiquant un oiseau bien plus robuste et bien plus grand que l'autruche. Ces œufs équivalent en grosseur à peu près à six de ceux des autruches africaines. Ils servent aux chefs malgaches de vases pour contenir des liquides.

ÆPUS s. m. (é-puss — du gr. *aipos*, élévation). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, famille des carabiques.

ÆQUAM MEMENTO SERVARE MENTEM, mots latins qui signifient : Souvenez-vous de conserver une âme toujours égale. Horace (liv. II, ode III, v. 1) recommande non-seulement cette égalité d'âme qui donne la constance dans le malheur, mais encore celle que la prospérité n'altère pas :

Æquam memento rebus in arduis
Servare mentem, non secus in bonis
Ab insolenti temperatam
Lætitia, moriture Delli!

« Souviens-toi de garder dans les revers une âme toujours égale, et dans la prospérité ne t'enivre pas d'un fol orgueil, ô Dellius, toi qui dois mourir! »

Cette phrase se rencontre quelquefois sous la plume des écrivains :

« Vous avez trop de bon sens pour faire attention à ce que dit un semblable écervelé. Souvenez-vous, dit notre ami Horace, *Æquam servare mentem*. J'aurai soin de faire une bonne mercuriale à Héctor et de le rappeler à l'ordre. WALTER SCOTT.

ÆQUATEUR s. m. (é-kou-a-teur — lat. *æquator*). Antiq. Dans les ateliers monétaires romains, Officier chargé de peser ou faire peser les métaux destinés au monnayage.

ÆQUINOLITE s. f. (é-ki-no-li-te). Minér. Substance minérale apportée de l'Amérique en Europe. On la rencontre dans les cavités de l'obsidienne du Mexique, et elle paraît avoir quelque analogie avec la *sphérotite*.

ÆQUIPONDIUM s. m. (é-kui-pon-di-omm — mot lat. qui signif. *poids égal, contre-poids*). Antiq. Chez les Romains, c'était un poids qui faisait équilibre; ou un poids mobile attaché à une romaine ou à une balance ordinaire. On en a trouvé en grand nombre à Pompéi et ailleurs, faits pour la plupart de bronze et avec des dessins de fantaisie.

ÆQUO ANIMO (é-ko-a-ni-mo). Mots latins qui signif. : D'une âme égale, avec constance : *Le sage supporte* ÆQUO ANIMO *les coups de l'adversité*.

ÆQUO PULSAT PEDE (é-ko pul-satt pé-dé). Mots lat. qui signif. : La mort frappe d'un pied indifférent...

Horace (liv. I, ode IV, v. 13) invite son ami Sestius à jouir de l'heure présente :

« La vie est courte, lui dit-il, et la mort frappe d'un pied indifférent à la chaumière du pauvre et au palais des rois. »

La même pensée a été exprimée par un grand nombre de nos poëtes :

La mort, qui n'entend point à calculer les ans,
Coupe les cheveux blonds aussi bien que les blancs.
LE P. LEMOINE.

Le pauvre en sa cabane où le chaume le couvre
Est sujet à ses lois,
Et la garde qui veille aux barrières du Louvre
N'en défend pas nos rois.
MALHERBE.

Les lois de la mort sont fatales
Aussi bien aux maisons royales
Qu'aux taudis couverts de roseaux.
Tous nos jours sont sujets aux Parques :
Ceux des bergers et des monarques
Sont coupés des mêmes ciseaux.
RACAN.

........Tout doit franchir ce terrible passage :
Le riche et l'indigent, l'imprudent et le sage,
Sujets à même loi, subissent même sort.
J.-B. ROUSSEAU.

Et le riche et le pauvre, et le faible et le fort,
Vont tous également de la vie à la mort.
VOLTAIRE.

Les écrivains font de fréquentes applications de l'*æquo pulsat pede* d'Horace :

« Nous avions craint d'abord, en ouvrant le livre et en lisant au-dessus du titre cette sentence lugubre :

Pallida mors *æquo pulsat pede* pauperum tabernas
Regumque turres;

Nous avions craint, disons-nous, de ne trouver dans ces pages qu'une nomenclature funèbre, plus propre à attrister l'âme qu'à la réjouir. » WALTER SCOTT.

ÆQUORÉE s. f. (é-ko-ré — du lat. *æquor*, mer). Zool. Genre de méduses. V. ÉQUORÉE.

ÆQUORIDES s. f. pl. (é-ko-ri-de — rad. *æquorée*). Zool. Famille de méduses. V. ÉQUORIDES.

AÉRABLE adj. (a-é-ra-ble — du lat. *aer*, air). Qui peut être aéré, que l'on doit aérer.

AÉRAGE s. m. (a-é-ra-je — rad. *aérer*). Action d'aérer, de donner de l'air, de renouveler l'air dans un espace clos : *L'*AÉRAGE *d'un navire, de la chambre d'un malade, d'une mine. Appareils, tuyaux d'*AÉRAGE. *Cheminée d'*AÉRAGE. *L'*AÉRAGE *d'une salle de spectacle. Dans les ateliers où les ouvriers sont fort échauffés par leur travail, ou exposés aux émanations délétères, il faut un* AÉRAGE *continu, énergique.* (Encycl.) *Tout le mécanisme des divers systèmes d'*AÉRAGE *repose sur la différence de densité de l'air à divers degrés de température.* (Ch. Renier.) *Il n'y a pas de lieu où le besoin d'un* AÉRAGE *continu se fasse aussi impérieusement sentir que dans les salles de spectacle.* (Ch. Renier.)

— Min. On donne particul. le nom d'*aérage* à la ventilation des puits d'exploitations souterraines : *L'*AÉRAGE *se fait dans l'intérieur des mines au moyen de conduits qui communiquent au dehors.* (Encycl.) V. VENTILATION.

AÉRANT (a-é-ran) part. prés. du v. Aérer.

AÉRANT, ANTE adj. (a-é-ran, an-te — rad. *aérer*). Qui est propre à donner de l'air, à faire circuler l'air : *Ouverture* AÉRANTE.

AÉRANTHE s. f. (a-é-ran-te — du gr. *aêr*, air; *anthos*, fleur). Bot. Nom sous lequel on a établi un genre de plantes de la famille des orchidées, qui croissent à Madagascar.

ÆRARIUM s. m. (é-ra-ri-omm — mot lat. dérivé lui-même de *æs*, *æris*, argent monnayé, monnaie). C'était, à Rome, le trésor public, les caisses de l'Etat. Sous l'empire, on le distingua du *fiscus* ou trésor particulier des princes. On déposait dans l'*ærarium* le produit des revenus annuels, les comptes publics, les décrets du sénat et les enseignes des légions. Outre ce trésor, qui servait à payer les dépenses ordinaires, il y en avait un second appelé *ærarium sanctius*, où l'on ne puisait que dans les circonstances extraordinaires, qui se composait des fonds acquis par la conquête et des sommes payées par les esclaves, pour leur affranchissement. Enfin, à partir d'Auguste, une caisse particulière, *ærarium militare*, créée avec le produit de nouvelles taxes, fut spécialement affectée à l'entretien de l'armée.

AÉRATEUR, TRICE adj. (a-é-ra-teur, tri-se — rad. *aérer*). Qui sert à aérer. ‖ *Plancher aérateur*, Plancher à ventilateurs destiné à aérer le blé et à chasser les insectes qui s'y trouvent : *Qui nous empêche d'adopter le* PLANCHER AÉRATEUR *de M. Salaville?* (S. Germ. Leduc.)

AÉRATION s. f. (a-é-ra-si-on — rad. *aérer*). Action de donner de l'air, de faire pénétrer et circuler l'air dans un lieu : *Le principal et le plus énergique agent d'assainissement des habitations est l'*AÉRATION *continue et la ventilation la plus active.* (Journ.) *L'*AÉRATION *sera favorisée partout où la chose sera possible, par un grand feu allumé et entretenu dans le foyer, toutes les issues de l'habitation étant ouvertes.* (Journ.) ‖ Peut s'employer au pluriel : *Plusieurs* AÉRATIONS *successives enlevèrent ce mauvais goût.* (Legoar.)

— Action d'exposer une substance à l'air, soit pour lui faire absorber le fluide, soit pour modifier sa couleur, son odeur et sa saveur : *L'*AÉRATION *de l'eau. L'*AÉRATION *du blé. L'*AÉRATION *de certaines substances a pour but de les faire blanchir.*

AÉRÉ, ÉE (a-é-ré) part. pass. du v. Aérer. Qui est en bon air, au grand air; où l'air circule, se renouvelle aisément : *Maison* AÉRÉE, *bien* AÉRÉE. *Je jouis d'une maison plus* AÉRÉE *que n'était celle de Hugues Capet.* (Volt.) *Les rues de Mons sont larges, bien* AÉRÉES, *bien entretenues.* (Schmit.) *Il y avait une espèce de brouillard causé par la pesante atmosphère de ce lieu mal* AÉRÉ. (Balz.) *La chambre à coucher doit être largement* AÉRÉE *pendant tout le jour.* (Maquel.) ‖ Se dit aussi de l'eau qui tient des gaz atmosphériques en dissolution : *Avant d'être propre à l'usage de l'homme, l'eau de mer distillée a besoin d'être* AÉRÉE.

— A signifié, dans les anciens traités de chimie, Qui est imprégné d'acide carbonique : *Alcali* AÉRÉ. *Terres* AÉRÉES. *Métaux* AÉRÉS.

ÆRÉNIQUE s. f. (é-ré-ni-ke — du gr. *eirênikos*, pacifique). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, famille des longicornes, ne comprenant que trois espèces, toutes du Brésil.

ÆRE PERENNIUS (é-ré pé-rènn-ni-uss). Mots lat. qui signif. *Plus durable que l'airain.*

Horace (liv. III, ode XXIV, v. 1), avec la confiance que donne le génie, a dit, en parlant de ses vers : « J'ai achevé un monument plus durable que l'airain, *exegi monumentum ære perennius.* » (V. *Exegi monumentum.*)

Lebrun, qui pourrait bien s'être trompé, a dit en parlant de son recueil d'odes :

Il brave ces tyrans avides,
Plus hardi que les pyramides
Et plus durable que l'airain.

L'*ære perennius* d'Horace a sans doute inspiré à La Fontaine le dernier de ces vers, plein de force et de noblesse :

Ceci s'adresse à vous, esprits du dernier ordre,
Qui, n'étant bons à rien, cherchez sur tout à mordre;
Vous vous tourmentez vainement.
Croyez-vous que vos dents impriment leurs outrages
Sur tant de beaux ouvrages?
Ils sont pour vous d'*airain*, d'acier, de diamant.
Le Serpent et la Lime.

L'*ære perennius* d'Horace se cite tantôt en latin, tantôt en français :

« Dieu me préserve d'avoir des préjugés contre un ouvrage qui produit un revenu de trente mille livres par an! Je le compte, au contraire, avec la *Gazette de France* et les feuilles de Fréron, au nombre des plus utiles productions, et je vous l'indique comme un monument *ære perennius.* » GRIMM.

« L'auteur des belles strophes sur le supplice de Régulus, celui qui a buriné l'impassible figure de l'homme juste debout sur les débris du monde, qui a dit qu'on doit craindre la honte plus que la mort, n'était pas de ceux qui manquent de courage; mais la patrie, quoiqu'il soit doux et beau de mourir pour elle, il l'a dit lui-même, devait plus gagner à sa vie qu'à son trépas. Il le sentait, et il a bien fait de vivre pour fonder son monument *ære perennius.* » H. LUCAS.

« Comme le caprice d'un roi ne saurait communiquer au bois vermoulu le privilége de l'*ære perennius* d'Horace, il fallait bien de temps à autre, sous peine de naufrage, radouber la carène, à bout de patience, du gothique édifice. (Vieux carrosse que Frédéric II ne voulait pas laisser réparer, et auquel il était néanmoins très-attaché). » EUG. PELLETAN.

« Bien qu'il ait prêté à rire par ses chimères, Balzac sut du moins se bâtir une demeure éternelle, un monument *plus durable que l'airain*, une cité immense, peuplée de ses créations et dorée par les rayons de sa gloire. » TH. GAUTIER.

« Le grand rapport qui existe surtout entre Horace et Béranger, c'est le besoin du repos, c'est le culte de la paresse : c'est que le repos et la paresse, chez le poëte, ne s'appliquent qu'au corps. Le repos et la paresse du corps, c'est le travail de l'esprit. Que Béranger rêve couché sous les ombrages de Passy, ou qu'Horace médite au bruit des cascades de Tibur, au fond du rêve de l'un, au fond de la méditation de l'autre, quelque chose vit, s'agite, se crée, qui verra la lumière quand l'heure sera venue. Ce quelque chose, c'est l'œuvre, c'est-à-dire la renommée, c'est-à-dire l'immortalité du poëte, le monument *plus durable que l'airain.* » ALEX. DUMAS.

ÆRÉPHONE s. m. (é-ré-fo-ne — du gr. *aêr*, air, et *phônê*, son). Instrument à clavier qui parle au moyen d'anches libres vibrant par l'action du vent. Il a été inventé en 1828, par M. Christian Dietz, facteur d'orgues à Paris. L'harmonium, qui en est une heureuse transformation, l'a fait abandonner depuis longtemps.

AÉRER v. a. ou tr. (a-é-ré — du gr. *aêr*, air. — Ce verbe change l'*é* fermé du radical *aêr* en *è* ouvert avant une syllabe muette : *J'aère, tu aères, il aère, ils aèrent*, etc., excepté au futur et au conditionnel présent, où l'*é* fermé se conserve : *J'aérerai; nous aérerions*). Donner de l'air, renouveler l'air dans un espace clos; ventiler : *Ouvrir la fenêtre pour* AÉRER *la chambre.* AÉRER *une salle de spectacle. Soyez sages, mes bien-aimés, dit-elle en faisant remonter une partie du vitrage, qui était à coulisse, et qu'elle arrêta pour* AÉRER *sa chambre.* (Balz.) ‖ Exposer une substance à l'air, soit pour lui faire absorber ce fluide, soit pour modifier sa couleur, son odeur ou sa saveur : AÉRER *de l'eau. En* AÉRANT *ce blé, vous lui ferez perdre sa mauvaise odeur.* (Legoar.)

— Par ext. Agiter, donner du mouvement, de l'air : *Elle fit quelques pas légers, comme pour* AÉRER *sa blanche toilette, pour livrer au zéphyr ses ruches de tulle neigeuse.* (Balz.)

— Hortic. Renouveler l'air des serres : AÉRER *des plantes.*

AÉRER v. n. ou intr. (a-é-ré — rad. *aire*). Chass. Faire son aire, en parlant d'un oiseau de proie. AIRER serait la forme correcte.

AÉRETHMIE s. f. (a-é-rè-tmî — du gr. *aêr*, air; *êthmos*, crible). Pathol. Infiltration d'air dans le tissu cellulaire; emphysème.

AÉRHÉMOTOXIE s. f. (a-é-ré-mo-to-ksî — du gr. *aêr*, air; *aima*, sang; *toxikon*, poison). Pathol. Espèce d'empoisonnement qui résulte de l'introduction de l'air dans les veines.

AÉRHYDRIQUE adj. (a-é-ri-dri-ke — du gr. *aêr*, air; *udôr*, eau). Qui va au moyen de l'air et de l'eau. ‖ *Chalumeau aérhydrique*, Chalumeau qu'on emploie pour la soudure du platine par l'or, pour la brasure du cuivre et surtout pour la soudure du plomb sans alliage d'étain. Il a été inventé par le comte des Bassyns de Richemond.

AÉRICOLE adj. (a-é-ri-ko-le — du lat. *aêr*, air; *colere*, habiter). Hist. nat. Qui vit dans l'air, en parlant des animaux ou des plantes.

AÉRIDE s. f. (a-é-ri-de — du gr. *aêr*, air). Bot. Nom donné à une plante de la famille des orchidées, l'*epidendrum flos aeris*, parce qu'elle peut vivre exclusivement dans l'air; et, par extension, à toutes les plantes qui paraissent jouir de la même faculté.

AÉRIDUCTE s. m. (a-é-ri-du-kte — du lat. *aêr*, air; *ductus*, conduit). Entom. Nom donné à des organes respiratoires, souvent foliacés, qu'on voit sur diverses larves ou nymphes aquatiques.

AÉRIEN, ENNE adj. (a-é-ri-ain, è-ne — du gr. *aêr*, air). Qui est d'air; qui en est composé, qui en a la nature : *Fluide* AÉRIEN. ‖ Qui se passe dans l'air, qui est un effet de l'air : *Phénomène* AÉRIEN. *Les météores* AÉRIENS *sont la pluie, la neige, le brouillard*, etc. ‖ Qui s'élève, est suspendu dans l'air; qui a lieu dans l'air : *Voyage* AÉRIEN. *Navire* AÉRIEN. *La navigation* AÉRIENNE *n'est guère plus avancée aujourd'hui que le premier jour. Il y a des palmiers de montagne qui sont en quelque sorte* AÉRIENS *par la longueur de leurs flèches.* (B. de St-P.) *Il paraît que les Russes voulaient employer les aérostats à des mitrailles* AÉRIENNES. (Gén. Bardin.) *Ils entreprirent ce voyage* AÉRIEN *dans le but de faire plusieurs expériences.* (Francœur.)

— Fig. Qui a quelque chose de léger, de pur, de délicat ou de vague et d'insaisissable comme l'air : *Légèreté* AÉRIENNE. *Formes* AÉRIENNES. *Tissu* AÉRIEN. *Gaze* AÉRIENNE. *Cette perspective* AÉRIENNE *des jeunes imaginations.* (Lamart.) *Une jeune fille au gracieux sourire, aux yeux bleus, à la blonde chevelure, à la démarche et à la taille* AÉRIENNES. (Scribe.)

— Poétiquem. *Peuple aérien*, Les oiseaux

Ce *peuple aérien* dont la vive allégresse
Chante la liberté, la joie et la tendresse.
ROSSET.

‖ *Chant aérien*, Le chant des oiseaux :

Ces chants *aériens* sont mes concerts chéris.
V. HUGO.

‖ *Esprits aériens*, Les anges, les sylphes, les génies, que l'imagination se représente vivant au milieu des airs.

— Techn. *Télégraphe aérien*, L'ancien télégraphe, placé sur un lieu élevé, par oppos. au *télégraphe électrique.* ‖ *Système aérien de vidange*, Qui s'opère en faisant le vide dans les tuyaux.

— Bot. *Vaisseaux aériens*, Vaisseaux des plantes, qui contiennent ordinairement de l'air; se dit des trachées et fausses trachées, par opposition aux *vaisseaux laticifères*, qui contiennent le liquide appelé *latex* : *Les vaisseaux laticifères appartiennent à l'écorce, les vaisseaux* AÉRIENS *au bois.* (F. Pillon.) ‖ *Tiges aériennes*, Tiges qui se développent dans l'air; se dit par opposition aux *tiges souterraines* ou *rhizomes*, qui végètent sous terre. ‖ *Feuilles aériennes*, Feuilles qui agissent directement sur l'air atmosphérique; se dit par opposition aux feuilles *aquatiques* ou *submergées*, qui prennent l'air dissous dans l'eau : *La grenouillette présente au-dessus de l'eau des feuilles* AÉRIENNES, *au fond de l'eau des feuilles submergées.* (F. Pillon.) ‖ *Racines aériennes*, Racines qui n'appartiennent pas au système descendant, mais qui naissent sur la tige sans ordre. On les appelle le plus souvent *racines adventives.* ‖ *Plantes aériennes*, Plantes qui vivent dans l'air, qui respirent par des feuilles aériennes; se dit par opposition aux *plantes aquatiques*, qui respirent au moyen des feuilles submergées.

— Ornith. *Oiseau aérien*, Celui qui, comme l'hirondelle, se pose rarement à terre.

— Entom. Se dit d'une espèce de guêpes très-petites, qui attachent ordinairem. leur nid à des branches d'arbre.

— Chim. *Acide aérien*, Ancien nom de l'acide carbonique.

— Anat. *Voies aériennes, conduits aériens*, Ensemble des conduits par lesquels l'air se rend et se distribue dans les poumons.

— Peint. *Perspective aérienne*, Se dit pour spécifier cette partie de la perspective dont les effets résultent de l'interposition de l'air entre l'objet et l'œil du spectateur. ‖ *Figures aériennes*, Celles par lesquelles les peintres cherchent à représenter des êtres aériens, tels que des anges, des génies, des gnomes, etc.

AÉRIENNEMENT adv. (a-é-riè-ne-man — rad. *aérien*). Néol. D'une manière aérienne; dans l'air : *Nos deux aéronautes s'arrêtèrent à l'extrémité du département du Nord, après avoir parcouru* AÉRIENNEMENT *cinq ou six départements.* (Dupuis-Delcourt.)

AÉRIENS adj. et s. m. pl. (a-é-ri-ain — du

lat. *aer*, air). Bot. Section de la classe des champignons, comprenant ceux qui naissent à la surface de la terre.

AÉRIENS s. m. pl. (a-é-ri-ain — d'*Aérius*). Hist. relig. Secte d'hérétiques qui s'éleva, en Orient, vers 355, et qui fut ainsi appelée d'Aérius, son fondateur. Les Aériens prétendaient qu'il n'existe aucune différence entre les simples prêtres et les évêques; rejetaient le jeûne, les fêtes et les cérémonies de l'Eglise; et soutenaient que les prières pour les morts étaient plus nuisibles qu'utiles. — Combattus avec vigueur par les catholiques et les ariens, ils disparurent après peu de temps.

ÆRIFÈRE adj. (é-ri-fè-re — du lat. *æs, æris*, cuivre; *ferre*, porter). Qui contient du cuivre : *Mine* ÆRIFÈRE.

AÉRIFÈRE adj. (a-é-ri-fè-re — du lat. *aer*, air; *ferre*, porter). Qui porte, qui conduit, qui distribue l'air : *Conduit, tube* AÉRIFÈRE. ‖ *Meules aérifères*, Meules qui, dans certains moulins à blé, projettent de l'air frais, pendant le travail, dans le grain broyé, pour l'empêcher de s'échauffer.

— Anat. *Conduits aérifères*, Destinés à porter l'air nécessaire à la respiration chez les animaux et chez les végétaux.

— Techn. Se dit d'appareils propres à décanter les liquides en bouteilles ou en tonneaux : *Cannelles* AÉRIFÈRES. *Siphon* AÉRIFÈRE. *Entonnoir* AÉRIFÈRE.

— s. m. Appareil propre à diriger, à conduire l'air : *Un* AÉRIFÈRE. *Les ventilateurs sont des* AÉRIFÈRES.

AÉRIFICATION s. f. (a-é-ri-fi-ka-si-on — rad. *aérifier*). Opération par laquelle on fait passer à l'état gazeux une matière solide ou liquide; effet, résultat de cette opération.

AÉRIFIER v. a. ou tr. (a-é-ri-fi-é — du lat. *aer*, air; *fieri*, devenir). Chim. et physiq. Changer, transformer en air; faire passer à l'état de gaz : AÉRIFIER *un corps liquide*. ‖ *Aérifier l'eau distillée*, L'agiter pour y introduire de l'air atmosphérique.

AÉRIFORME adj. (a-é-ri-for-me — du lat. *aer*, air; *forma*, forme). Qui a la forme et l'apparence de l'air; qui en a la transparence, l'élasticité, la compressibilité : *Substance* AÉRIFORME. *Fluide* AÉRIFORME. *Les corps* AÉRIFORMES *ne possèdent pas de forme particulière*. (Encycl.)

— Rem. On se servait autrefois de l'expression *fluide aériforme* pour désigner les corps à l'état gazeux; le mot *gaz* a aujourd'hui prévalu.

AÉRISER v. a. ou tr. (a-é-ri-zé — du lat. *aer*, air). Réduire à l'état d'air ou de gaz.

S'aériser, v. pr. Etre aérisé.

AÉRITES s. m. pl. (a-é-ri-te — du lat. *aer*, air). Zool. Se dit de tous les animaux qui vivent dans l'air.

AÉRIUS, hérésiarque du IVe siècle, qui naquit dans le Pont et fonda une nouvelle secte après avoir d'abord suivi les opinions d'Arius. Ses erreurs excitèrent un grand scandale et furent vivement combattues. Aérius et ses sectateurs, exclus des églises et des villes, furent obligés de mener une vie errante. V. AÉRIENS.

AÉRIVORE adj. (a-é-ri-vo-re — du lat. *aer*, air; *voro*, je dévore). Zool. Qui vit ou qui se nourrit d'air.

ÆRO s. m. (é-ro — du gr. *airô*, prendre sur les épaules). Antiq. Panier pour le sable; il était fait d'osier, de jonc ou de laîche, et était fréquemment employé, chez les Romains, par les soldats dans les tranchées, les fortifications et les travaux ordinaires d'une campagne.

AÉROBATE s. m. (a-é-ro-ba-te — du gr. *aêr*, air; *bainô*, je marche). Celui qui va par les airs.

AÉROBION s. m. (a-é-ro-bi-on — du gr. *aêr*, air; *bios*, vie). Bot. Genre de plantes de la famille des orchidées, qui vivent dans l'air.

AÉROCLAVICORDE s. m. (a-é-ro-kla-vi-kor-de — du lat. *aer*, air, et du franç. *clavi*, abréviation de *clavier*, et *corde*). Mus. Espèce de clavecin inventé en 1790 par les facteurs allemands Schell et Tschirki, et dont les cordes étaient mises en vibration par une soufflerie.

AÉROCOME s. m. (a-é-ro-ko-me — du gr. *aêr*, air; *komizo*, je transporte). Physiq. Machine à air atmosphérique qui était mue par un régulateur mécanique.

AÉROCYSTE s. f. (a-é-ro-si-ste — du gr. *aêr*, air; *kustis*, vessie). Bot. Nom donné à des vésicules de quelques fucus, qui, souvent volumineuses et remplies de gaz, permettent à ces plantes de se soutenir à la surface de l'eau.

AÉRODYNAMIQUE s. f. (a-é-ro-di-na-mi-ke — du gr. *aêr*, air; *dunamis*, force). Partie de la dynamique qui traite des lois du mouvement des fluides élastiques. ‖ On l'appelle aussi PNEUMATIQUE.

AÉROGASTRES s. m. pl. (a-é-ro-ga-stre — du gr. *aêr*, air; *gaster*, ventre). Bot. Section de champignons charnus, comprenant ceux qui croissent à la surface de la terre.

AÉROGNOSIE s. f. (a-é-rog-no-zi — du gr. *aêr*, air; *gnôsis*, connaissance). Physiq. Partie de la science qui traite des propriétés de l'air, et du rôle qu'il joue dans la nature.

AÉROGRAPHE s. m. (a-é-ro-gra-fe — du gr. *aêr*, air; *graphô*, je décris). Celui qui écrit sur l'air, sur ses propriétés; qui fait une description ou qui explique la théorie de l'air.

AÉROGRAPHIE s. f. (a-é-ro-gra-fi — rad. *aérographe*). Physiq. Théorie, description de l'air ou des gaz.

AÉROGRAPHIQUE adj. (a-é-ro-gra-fi-ke — rad. *aérographie*). Qui concerne l'aérographie : *Carte* AÉROGRAPHIQUE.

AÉROHYDROPATHIE s. f. (a-é-ro-i-dro-pa-ti — du gr. *aêr*, air; *udôr*, eau; *pathos*, affection). Méd. Méthode de traitement des maladies, dans laquelle l'air et l'eau sont les principaux moyens curatifs dont on se sert.

AÉROLE s. f. (a-é-ro-le — du lat. *aer*, air). Ancien syn. de *cruche, fiole*.

AÉROLITHE s. m. (a-é-ro-li-te — du gr. *aêr*, air; *lithos*, pierre). Pierre qui tombe du ciel : *Les* AÉROLITHES *sont de véritables planètes*. (J. Reynaud.) *On admet assez volontiers que les* AÉROLITHES *sont des étoiles filantes qui tombent sur la terre*. (Blerzy.) ‖ On donne aussi aux aérolithes les noms de *météorites, pierres météoriques, céraunites, pierres de foudre, uranolithes, pierres de la lune*.

— **Encycl.** Les *aérolithes* sont des masses minérales plus ou moins considérables qui tombent des régions élevées de l'atmosphère sur la surface de la terre, et dont la chute est ordinairement accompagnée de phénomènes lumineux et d'un bruit de détonation. Quand ces masses tombent en grand nombre, elles constituent ce qu'on appelle vulgairement des *pluies de pierres*. Le poids des *aérolithes* varie depuis quelques grammes jusqu'à des centaines et même des milliers de kilogrammes. Ils sont brûlants à l'instant de leur chute, et répandent une odeur de soufre et de poudre à canon. Leur forme est irrégulière et pleine d'aspérités, mais le plus souvent les angles sont émoussés par la fusion, et la surface est recouverte d'une sorte d'émail noir qui présente rarement plus d'un millimètre d'épaisseur. La cassure est de couleur grisâtre, d'aspect terreux et diversement grenu; ils sont tantôt durs et tantôt friables; leur pesanteur spécifique est d'environ 3,50. Leur caractère le plus remarquable est l'uniformité de composition chimique; l'analyse nous y montre toujours les mêmes substances : fer, nickel, soufre, magnésie, silice, etc., et toujours associées de la même façon; en un mot ils présentent entre eux un rapport si frappant, un tel air de famille, qu'on serait tenté de les prendre pour des fragments d'un même rocher. Ajoutons que le fer s'y trouve à l'état natif, blanc, spongieux, et non, comme dans nos formations géologiques, à l'état d'oxyde ou de sulfure, c'est-à-dire combiné avec d'autres substances.

Les météores lumineux dont s'accompagne la chute des *aérolithes* portent le nom de *bolides* : ce sont des globes enflammés, plus gros en apparence que les étoiles fixes, qui, durant la nuit, illuminent l'horizon, et qui, après avoir traversé rapidement l'air, éclatent en fragments avec grand bruit, et disparaissent en laissant une longue traînée lumineuse semblable à la queue d'une comète.

On divise les *aérolithes* en deux classes : 1o les *aérolithes métalliques* ou *sidériques* (*sidêros*, fer), composés de fer pur allié à une proportion de nickel qui s'élève jusqu'à six pour cent : ce sont les plus rares et les plus volumineux; 2o les *aérolithes pierreux*, qui ne renferment que des parcelles de fer disséminées dans une pâte pierreuse composée de soufre, de nickel, de chrome, de manganèse, de cobalt, de silice, de magnésie, d'alumine, de chaux, etc.

Les chutes d'*aérolithes* sont connues depuis la plus haute antiquité. Plusieurs auteurs anciens parlent de pierres tombées du ciel. Au temps d'Anaxagore, une pierre noirâtre, de la dimension d'un char., était tombée près du fleuve Ægos-Potamos, en Thrace. Pline avait assisté lui-même à la chute d'une pierre de même nature dans la Gaule Narbonnaise. Le fait était trop remarquable pour ne pas prêter à la superstition; aussi les aérolithes reçurent souvent les honneurs divins : Cybèle était adorée en Galatie sous la forme d'une pierre venue du ciel; à Emèse, en Syrie, une pierre de semblable origine était regardée comme la personnification du soleil. Les traditions du moyen âge faisaient également mention de plusieurs événements de cette nature, en leur donnant la forme et la couleur légendaires. Enfin, on peut voir encore aujourd'hui dans la bibliothèque de Colmar, où elle est conservée, une énorme pierre, qui, au milieu du XVe siècle, tomba dans le village d'Ensisheim, en Alsace. Cependant, malgré les témoignages qui, depuis le XIVe siècle, succédaient aux témoignages, la chute de pierres météoriques paraissait tellement extraordinaire que les savants se refusèrent longtemps à en admettre l'existence : le merveilleux éloignait le regard de la raison scientifique. Ce fut seulement en 1794 que Chladni, physicien allemand, réunit les observations éparses dans les auteurs anciens et modernes, prit ouvertement parti pour ce qu'on nommait la superstition populaire, et parvint à faire entrer les *aérolithes* dans le domaine de la science. Les travaux de ce savant eurent le privilége d'attirer l'attention. Les observateurs, tenus en éveil, signalèrent bientôt des faits qui démontraient d'une façon péremptoire la réalité du phénomène. Peu après, en 1803, une pluie de pierres des plus remarquables vint à tomber, précisément en plein jour, sur la petite ville de Laigle, en Normandie. L'autorité locale dressa procès-verbal de l'événement; il n'y avait point à nier son authenticité. M. Biot, envoyé sur les lieux par l'Académie des Sciences, recueillit les témoignages d'un grand nombre de personnes qui, toutes, avaient entendu une explosion dans l'air, et dont beaucoup avaient vu tomber les pierres.

L'existence des *aérolithes* étant ainsi mise hors de doute, il restait à en expliquer l'origine. Trois opinions ont été émises à ce sujet. D'après la première, les *aérolithes* se formeraient dans l'atmosphère par l'agrégation des vapeurs métalliques que dégagent les usines, comme la pluie, la neige, la grêle se forment par l'agrégation des vapeurs aqueuses. — Laplace voyait dans les *aérolithes* des pierres lancées par les volcans lunaires; il démontrait qu'il ne leur fallait, pour sortir de la sphère d'attraction de la lune, qu'une vitesse égale à cinq fois et demie celle d'un boulet de canon. Par cette communauté d'origine s'expliquait l'identité de composition chimique de tous les aérolithes connus. Mais pour s'en tenir à cette hypothèse, pour accuser ainsi notre satellite de jeter des pierres sur la terre, il faudrait montrer d'abord que la lune possède des volcans, ensuite que l'activité de ces volcans est capable d'imprimer aux *aérolithes* la vitesse avec laquelle ils traversent notre atmosphère. « Pour moi, dit Olbers, je considère la lune dans son état actuel comme un voisin fort paisible, qui, à raison de son manque d'eau et d'atmosphère, est désormais incapable de fortes explosions. » — Une troisième hypothèse, qui jusqu'à ce jour a paru aux astronomes plus acceptable que les précédentes, consiste à faire de chaque *aérolithe* un *astéroïde*, c'est-à-dire un petit astre, une petite planète. « Le monde, dit M. Blerzy, serait peuplé de milliards de ces astéroïdes, qui circuleraient autour du soleil comme les grosses planètes, et qui ne deviendraient visibles qu'au moment où ils pénétreraient dans notre atmosphère... Il y aurait ainsi, dans les espaces célestes où notre globe s'avance régulièrement chaque jour, la monnaie d'une grosse planète dont la masse terrestre s'accroîtrait peu à peu. »

On assimile généralement aux *aérolithes* ces météores lumineux nommés *étoiles filantes*, qui ne font que briller un instant et disparaître dans les profondeurs de la voûte céleste; ainsi on admet volontiers, sans fonder cette analogie sur de bien solides raisons, que les *aérolithes* sont des étoiles filantes qui pénètrent profondément dans notre atmosphère, éclatent et tombent à la surface de la terre; que les étoiles filantes sont des *aérolithes* qui, entrant dans notre atmosphère à de grandes hauteurs et avec une vitesse suffisante pour la traverser et s'en dégager, ne font que s'enflammer en passant par le frottement de l'air, et s'éteignent à leur sortie. Notons ici que le nombre des étoiles filantes varie assez régulièrement suivant les heures de la nuit et les époques de l'année, et manifeste une recrudescence remarquable du 9 au 11 août, et qu'un savant français, M. Coulvier-Gravier, a fondé sur l'observation de ces météores un système de prévision du temps. D'après ce système, le nombre, la couleur, la marche, la direction et la vitesse des étoiles filantes, indiqueraient plusieurs jours d'avance les changements atmosphériques qui se traduisent pour nous sous la forme de pluie, de grêle, de vent, etc. V. ETOILES FILANTES.

AÉROLITHIQUE adj. (a-é-ro-li-ti-ke — rad. *aérolithe*). Qui appartient, qui est propre aux aérolithes; qui tient de la nature des aérolithes : *Des pierres* AÉROLITHIQUES. *Dans le Brésil il y a une masse* AÉROLITHIQUE *qui, dit-on, pèse sept mille kilogrammes*. (Hoefer.)

AÉROLOGIE s. f. (a-é-ro-lo-ji — du gr. *aêr*, air; *logos*, discours). Partie de la physique qui traite de l'air et de ses propriétés.

AÉROLOGIQUE adj. (a-é-ro-lo-ji-ke — rad. *aérologie*). Qui a rapport, qui appartient à l'aérologie : *Discours, traité* AÉROLOGIQUE.

AÉROMANCIE s. f. (a-é-ro-man-si — du gr. *aêr*, air; *manteia*, divination). Art de prédire l'avenir par certaines apparences manifestées dans l'air. Il en est question dans les *Nuées* d'Aristophane. On procédait généralement ainsi : on s'entourait la tête d'un linge, et, après avoir disposé en plein air un vase rempli d'eau, on exposait peu distinctement et à voix basse l'objet sur lequel on désirait être renseigné; si alors la surface du liquide était agitée, on supposait que l'affaire aurait une solution favorable.

AÉROMANCIEN, ENNE adj. (a-é-ro-man-si-ain, è-ne — rad. *aéromancie*). Qui a rapport à l'aéromancie : *Opération* AÉROMANCIENNE. ‖ s. Celui, celle qui pratique l'aéromancie.

AÉROMEL s. m. (a-é-ro-mèl — du gr. *aêr*, air; *mel*, miel). Miel aérien. Nom donné à la manne.

AÉROMÈTRE s. m. (a-é-ro-mè-tre — du gr. *aêr*, air; *metron*, mesure). Physiq. Instrument qui sert à déterminer la densité de l'air. ‖ Instrument imaginé par le physicien Hall, et au moyen duquel on peut faire les corrections nécessaires quand on veut mesurer le volume moyen des gaz.

AÉROMÉTRIE s. f. (a-é-ro-mé-tri — rad. *aéromètre*). Physiq. Science qui a pour objet l'étude des propriétés physiques de l'air.

AÉROMÉTRIQUE adj. (a-é-ro-mé-tri-ke — rad. *aérométrie*). Qui a rapport à l'aérométrie : *Expériences* AÉROMÉTRIQUES.

AÉROMONTGOLFIÈRE s. f. (a-é-ro-mon-gol-fiè-re — du lat. *aer*, air, et de *Montgolfier*, n. pr.). Ballon aérostat qui s'élève au moyen de l'air raréfié : *Pilatre de Rozier fit usage d'une* AÉROMONTGOLFIÈRE. (Encycl.) ‖ Inusité. On dit simplement MONTGOLFIÈRE.

AÉROMOTEUR s. m. (a-é-ro-mo-teur — du lat. *aer*, air, et du franç. *moteur*). Machine propre à se mouvoir par la seule force de l'air.

AÉRONAUGRAPHIE s. f. (a-é-ro-no-gra-fi — du gr. *aêr*, air; *nautês*, navigateur; *graphô*, j'écris). Traité de navigation aérienne.

AÉRONAUGRAPHIQUE adj. (a-é-ro-nô-gra-fi-ke — rad. *aéronaugraphie*). Qui a rapport à la navigation aérienne : *Expérience* AÉRONAUGRAPHIQUE.

AÉRONAUTE s. (a-é-ro-nô-te — du gr. *aêr*, air; *nautês*, navigateur). Celui, celle qui parcourt les airs dans un aérostat : *A l'aide du parachute, un* AÉRONAUTE *peut sans danger se séparer de son ballon et redescendre à terre*. (Encycl.) *La malheureuse* AÉRONAUTE *s'était fracassé la tête en tombant*. (Journ.)

— **Epithètes.** Ingénieux, habile, expérimenté, savant, heureux, malheureux, infortuné, errant, incertain, perdu, troublé, confiant, hardi, audacieux, imprudent, téméraire.

AÉRONAUTIE s. f. (a-é-ro-nô-ti — rad. *aéronaute*). Art de naviguer dans l'air. ‖ On dit plutôt AÉRONAUTIQUE. V. ce mot.

AÉRONAUTIQUE s. f. (a-é-ro-nô-ti-ke — rad. *aéronaute*). Art de fabriquer des aérostats; art de se soutenir et de naviguer dans les airs. ‖ On dit aussi AÉROSTATION et AÉROSTATIQUE. ‖ Adjectivem. : *Arago a rendu compte d'un voyage* AÉRONAUTIQUE *exécuté le 27 juillet 1850 par Bixio et Barral*. (Mém. de l'Acad. des sciences.)

AÉRONEF s. m. (a-é-ro-nèf — du lat. *aer*, air, et du vieux franç. *nef*, navire). Appareil imaginé, en 1861, par M. Ponton, et au moyen duquel un homme pourrait s'envoler dans les airs : *L'*AÉRONEF *est une de ces inventions bizarres faites pour résoudre le problème de la navigation aérienne, et dont aucune n'a pu supporter l'expérience*. (Maigne.) ‖ Appareil proposé par M. Transon, vers 1846, pour diriger les ballons captifs, c'est-à-dire maintenus en l'air par un câble fixé à terre : *L'*AÉRONEF *se compose de deux ballons conjugués, dont l'un a une force ascensionnelle plus grande que l'autre, et assez grande pour, à la fois, atteindre une région plus élevée et aussi soutenir le poids du câble*. (P. Tourneux.)

AÉROPHANE adj. (a-é-ro-fa-ne — du gr. *aêr*, air; *phanos*, transparent). Qui a la transparence de l'air.

AÉROPHOBE adj. (a-é-ro-fo-be — du gr. *aêr*, air; *phobos*, crainte). Méd. Qui a peur de l'air, qui redoute le contact de l'air.

— Substantiv. Celui, celle qui a peur de l'air : *Les* AÉROPHOBES *ne peuvent pas même supporter l'action de l'air en mouvement sur la peau*. (Nysten.)

AÉROPHOBIE s. f. (a-é-ro-fo-bî — rad. *aérophobe*). Méd. Horreur du contact de l'air en mouvement, symptôme assez fréquent de la rage, quelquefois aussi de l'hystérie et d'autres affections nerveuses : *L'*AÉROPHOBIE *peut se joindre à l'horreur de l'eau et devenir un symptôme de l'hydrophobie*. (Val. Parisot.)

AÉROPHONE s. m. (a-é-ro-fo-ne — du gr. *aêr*, air; *phônê*, son). Mus. Orgue à vapeur récemment inventé par un artiste américain. Cet instrument est alimenté par un générateur à vapeur de la force de six chevaux, et rend des sons d'une puissance que ne pourrait égaler, dit-on, un orchestre composé de mille musiciens. L'aérophone a fait sa première apparition à Paris au mois de septembre 1860.

AÉROPHONE adj. (a-é-ro-fo-ne — du gr. *aêr*, air; *phônê*, voix). Ornith. Qui a la voix retentissante. ‖ AÉROPHONES, s. m. pl. Ornith. Dans la méthode de Vieillot, la huitième famille d'oiseaux, de l'ordre des échassiers, renfermant les genres anthropoïde et grue.

AÉROPHORE adj. (a-é-ro-fo-re — du gr. *aêr*, air; *phérô*, je porte). Qui conduit de l'air, qui en transporte : *Vaisseaux* AÉROPHORES.

— s. m. Appareil sous-marin : *Un* AÉROPHORE.

AÉROPHYTES s. m. pl. (a-é-ro-fi-te — du gr. *aêr*, air; *phuton*, plante). Bot. Nom donné à toutes les plantes qui vivent sur la terre, par opposition aux *hydrophytes*, qui sont des plantes aquatiques. Peu us.

ÆROPHYTON s. m. (é-ro-fi-ton — du gr *aêr*, air; *phuton*, plante). Bot. Genre de champignons appartenant à l'ordre des mucédinées.

AÉRORACHIE s. f. (a-é-ro-ra-chî — du gr. *aêr*, air; *rachis*, épine du dos). Pathol. Accumulation du gaz dans le rachis.

AÉROSCAPHE s. m. (a-é-ro-ska-fe — du gr. *aêr*, air; *skaphê*, barque). Nom proposé pour désigner les bateaux mus par l'air, par oppos. à *pyroscaphe*.

AÉROSCOPE s. m. (a-é-ro-sko-pe — du gr. *aêr*, air; *skopeô*, je regarde). Physiq. Instrument propre à faire des observations sur l'air; c'est une sorte de baromètre d'une construction nouvelle.

AÉROSCOPIE s. f. (a-é-ro-sko-pî — rad. *aéroscope*). Météor. Méthode pour faire des observations sur l'air; art d'étudier l'atmosphère.

AÉROSITE s. f. (a-é-ro-zi-te). Minér. Variété d'argent rouge sombre.

AÉROSPHÈRE s. f. (a-é-ro-sfè-re — du gr. *aêr*, air; *sphaira*, sphère). Masse d'air qui entoure le globe terrestre.

AÉROSTAT s. m. (a-é-ro-sta — du gr. *aêr*, air, et *staô*, je me tiens). Appareil qui s'élève dans l'atmosphère, grâce à la légèreté spécifique du gaz dont il est rempli. Les aérostats sont souvent appelés *ballons*, en raison de leur forme. On leur donne le nom de montgolfières quand ils sont remplis d'air chaud : *Un* AÉROSTAT *qu'on ne peut diriger est tout au plus un jouet d'enfant, bon pour divertir les rois, les vieilles femmes et les académies.* (Ch. Nod.) *Depuis le Consulat, l'usage de l'*AÉROSTAT *militaire a été abandonné.* (Bardin.) *La furie des ballons continue toujours; chaque dimanche l'air est étoilé d'*AÉROSTATS. (Th. Gaut.)

— **Encycl.** I. THÉORIE DES AÉROSTATS. La théorie des *aérostats* repose sur ce principe découvert par Archimède, qu'un corps plongé dans un liquide perd une quantité de son poids égale au poids du volume du liquide qu'il déplace. Ce principe s'applique à toute espèce de fluide, aux gaz comme aux liquides, à l'air atmosphérique comme à l'eau. Appliqué à l'air, il peut s'énoncer ainsi : *Tout corps plongé dans l'air éprouve une poussée de bas en haut égale en grandeur au poids de l'air déplacé.* Il en résulte que tout corps dont le poids est égal à celui de l'air déplacé reste en équilibre sans monter ni descendre, comme les nuages suspendus dans l'atmosphère; que tout corps dont le poids est supérieur à celui de l'air déplacé tend à tomber, comme s'il était sollicité par une force unique égale à l'excès de son poids réel sur le poids de l'air déplacé; enfin que tout corps dont le poids est inférieur à celui de l'air déplacé s'élève verticalement, emporté par la poussée, comme s'il était sollicité, en sens contraire de la pesanteur, par une force unique égale à la différence qui existe entre la poussée et son propre poids : tel est le cas de l'hydrogène, du gaz d'éclairage, de l'air chaud, de la fumée, etc.

II. COMPOSITION DES AÉROSTATS. Un *aérostat* est un appareil qui s'élève dans l'air, comme la fumée, parce que son poids total est inférieur à celui de l'air qu'il déplace. Cet appareil est composé de deux parties essentielles : d'un *ballon*, à peu près sphérique, enveloppe renfermant un gaz spécifiquement plus léger que l'air, et d'une *nacelle*, sorte de corbeille d'osier suspendue au ballon et que le ballon emporte avec lui. Tout gaz dont la pesanteur spécifique serait notablement moindre que celle de l'air pourrait servir à gonfler un ballon. On a d'abord fait usage de l'air chaud; aujourd'hui, on emploie exclusivement l'hydrogène ou le gaz d'éclairage. L'enveloppe doit être imperméable; elle est formée soit de taffetas verni, soit d'une feuille mince de caoutchouc placée entre deux feuilles de taffetas. A la partie inférieure est une ouverture pour l'introduction du gaz; à la partie supérieure une autre ouverture garnie d'une soupape de métal, destinée à donner issue au gaz pour faciliter la descente. L'hémisphère supérieur du ballon est recouvert d'un filet à larges mailles portant circulairement un assez grand nombre de cordes, auxquelles est attachée la nacelle. C'est dans celle-ci que se tient l'aéronaute, avec tous les objets nécessaires au voyage, et une provision de *lest*, suffisante pour alléger le ballon quand on veut remonter dans des régions plus hautes.

III. FORCE ASCENSIONNELLE DES AÉROSTATS. Un *aérostat* s'élève dans les airs lorsque son poids total est inférieur à la poussée de l'air qui l'environne. On donne le nom de *force ascensionnelle* à la différence qui existe à chaque instant entre ces deux quantités. Réduit au ballon, l'*aérostat* aurait une force ascensionnelle égale à la différence qui existe entre le poids de l'air déplacé, et la somme des poids du gaz qu'il contient et de l'enveloppe. Or, le poids de l'air déplacé est proportionnel au volume de l'*aérostat*, c'est-à-dire au cube de son rayon; il en est de même du poids du gaz intérieur; et, par suite, de la différence entre ces deux quantités; d'autre part, le poids de l'enveloppe de taffetas est proportionnel à la surface du ballon, c'est-à-dire seulement au carré du rayon. On voit que la force ascensionnelle doit nécessairement croître avec les dimensions de l'*aérostat*, en d'autres termes, que celui-ci peut enlever des poids additionnels d'autant plus considérables qu'on lui donne un plus grand volume. Notons que, pour un même ballon, la force ascensionnelle est beaucoup plus grande si on l'a gonflé avec de l'hydrogène que si l'on a employé du gaz d'éclairage, la densité de l'hydrogène étant environ un quinzième de celle de l'air, tandis que celle du gaz en est la moitié. Aussi emploie-t-on des ballons de très-grandes dimensions quand on veut se servir de ce dernier gaz, comme on le fait pour les ascensions qui n'ont d'autre but que d'attirer des spectateurs; dans les ascensions scientifiques, où l'on tient à s'élever très-haut dans l'atmosphère, on emploie exclusivement l'hydrogène. Il faut bien remarquer enfin que l'enveloppe doit toujours être assez vaste pour qu'au moment du départ le ballon ait acquis une force ascensionnelle suffisante bien avant d'être complétement distendu. En effet, la densité des couches de l'atmosphère diminuant à mesure que l'on s'éloigne de la terre, il arriverait un moment où la pression de l'air extérieur cesserait de faire contre-poids à la force expansive du gaz enfermé, où, par conséquent, l'enveloppe finirait par éclater, quelque solide qu'elle fût, si elle ne pouvait augmenter de volume. Deux causes tendent à diminuer la force ascensionnelle d'un aérostat : la première est la raréfaction du milieu que le ballon atteint en s'élevant et la diminution de poussée qui résulte de cette raréfaction; la seconde et la plus active est le phénomène d'endosmose, qui s'opère à travers l'enveloppe, quelque soin qu'on ait pris de la rendre imperméable, et en vertu duquel une quantité notable d'air extérieur ne tarde pas à pénétrer dans le ballon, en même temps qu'une partie du gaz intérieur s'échappe dans l'atmosphère. Lorsque l'aéronaute est arrêté par la diminution de la force ascensionnelle et qu'il veut continuer à s'élever, il décharge la nacelle d'une partie du sable qui lui sert de lest. Lorsqu'il veut arrêter le ballon ou opérer une descente, il ouvre, à l'aide d'une corde qui se rend dans la nacelle, la soupape qui ferme l'ouverture supérieure. Si la chute est trop rapide, ou si l'aérostat paraît devoir toucher terre en un lieu qui présente quelque danger, on peut diminuer la vitesse ou même rendre au ballon son mouvement ascensionnel en jetant une nouvelle quantité de lest, jusqu'à ce qu'il se trouve, par exemple, au-dessus d'une plaine où la descente ne présente pas d'inconvénient. Une ancre, placée à l'extrémité d'une longue corde, sert ordinairement à prendre un point fixe sur le sol et à amener peu à peu la nacelle jusqu'à terre. — Avant que l'*aérostat* abandonne la terre, on mesure la force ascensionnelle au moyen du dynamomètre; on peut la déterminer *à priori* quand on connaît le volume du gaz introduit, le poids de l'enveloppe et des accessoires, et les conditions dans lesquelles se trouve l'air ambiant. Dans le cours de l'ascension, le baromètre permet de vérifier à chaque instant si le ballon s'élève, et d'évaluer avec une approximation suffisante la hauteur à laquelle on est parvenu.

IV. INVENTION DES AÉROSTATS. Presque tous les écrivains qui se sont occupés des *aérostats* n'en font remonter l'origine qu'à la fin du XVIIIe siècle. Sans diminuer la gloire des frères Montgolfier, qui ont attaché leur nom à cette invention, on ne doit pas oublier que, vers la fin du XVIIe siècle, ils avaient eu un précurseur dans le Portugais Gusmao. Celui-ci, voyant, dit-on, un jour de sa fenêtre un corps sphérique très-léger, peut-être une bulle de savon, qui flottait dans les airs, s'était appliqué avec succès à produire en grand ce phénomène. Un jour, à Lisbonne, il s'éleva en ballon devant le palais du roi, en présence de la famille royale et de toute la cour; mais l'inquisition, gardienne jalouse du *statu quo* intellectuel, vit un péril dans l'audacieuse découverte, et Gusmao, que le peuple appelait par dérision l'*homme volant*, dut s'expatrier pour fuir la persécution; il mourut sans avoir pu donner suite à ses premiers essais et sans même en laisser le secret à ses contemporains. Plus tard, lorsque Cavendish eut découvert le gaz hydrogène, en 1766, le docteur Black conçut aussitôt l'idée qu'une vessie remplie de ce gaz, dont la pesanteur spécifique est si inférieure à celle de l'air, ne pouvait manquer de s'élever dans l'atmosphère; mais il échoua dans ses expériences. Celles de l'Italien Cavallo (1782) n'eurent pas plus de résultat. Les deux frères Etienne et Joseph Montgolfier, fabricants de papier à Annonay (Ardèche), furent plus heureux. Ayant cru reconnaître que l'électricité est la principale cause qui retient les nuages, ils imaginèrent, en brûlant un mélange de laine et de paille mouillée, de produire un gaz ou air électrique plus léger que l'air, et par conséquent capable de s'élever dans l'espace, d'après le principe d'Archimède. Le 5 juin 1783, une enveloppe faite d'une toile d'emballage, doublée de papier, de forme à peu près sphérique, ayant environ 866 mètres cubes de capacité, ouverte par en bas, et portant suspendu à sa partie inférieure un réchaud où se formait, disait-on, le gaz Montgolfier, fut lancée solennellement sur la place publique d'Annonay. Elle s'éleva à environ 1,000 mètres et alla retomber à près d'une lieue de son point de départ. Cette expérience qui devait s'expliquer non par la production d'un gaz électrique, mais tout simplement par l'action de la chaleur sur l'air contenu dans l'enveloppe, frappa vivement l'attention des savants. Bientôt le physicien Charles l'imita en substituant l'hydrogène à l'air chaud, et le premier ballon qu'eût encore vu Paris s'éleva au Champ-de-Mars, salué par le canon, au milieu d'une foule immense qui couvrait les places, les avenues, les toits. Dans ces jours qui précédaient la grande Révolution, à cette époque d'ardente foi à la puissance de l'humanité, un spectacle si nouveau et si plein de promesses ne pouvait manquer d'exciter l'enthousiasme universel. « On ne pouvait, dit M. Figuier, se défendre des plus vives impressions. Beaucoup de personnes fondirent en larmes; d'autres s'embrassaient comme en délire. » Etienne Montgolfier renouvela quelques semaines plus tard, à Versailles, en présence de la cour, l'expérience d'Annonay avec un *aérostat* gonflé d'air chaud qui s'éleva à un demi-kilomètre, emportant un mouton, un coq et un canard dans une cage suspendue à l'appareil. Ces animaux, envoyés en quelque sorte en éclaireurs dans l'espace, revinrent sains et saufs, témoignant de la possibilité des ascensions aérostatiques.

V. ASCENSIONS AÉROSTATIQUES. L'aérostat inventé, on pouvait s'attendre à voir bientôt l'homme (*audax Iapeti genus*) confier sa vie à la frêle machine. Montgolfier avait trouvé dans Pilatre de Rozier un ardent collaborateur. Ils préparèrent ensemble une ascension à ballon captif, qui eut lieu sans aucun accident. Bientôt après, le 20 novembre 1783, Pilatre, enhardi par ce premier succès, se hasarda avec le marquis d'Arlandes sur un *aérostat* entièrement libre, et fit ainsi le premier voyage aérien. L'exemple est donné : le 1er décembre, un *aérostat* de 9 mètres de diamètre, gonflé d'hydrogène, muni d'une soupape, d'un filet, d'une nacelle, emporte Charles et Robert jusqu'à Nesles, à 36 kil. de leur point de départ. Dès lors les ascensions aérostatiques se multiplient. Chaque ville a ses aéronautes. Le 7 janvier 1785, Blanchard, accompagné de l'Américain Jefferie, accomplit, au milieu de péripéties saisissantes, la traversée de Douvres à Calais. Le 15 juin de la même année, l'aventureux Pilatre de Rozier et Romain tentent une expédition semblable. Malheureusement, sous le ballon principal, rempli de gaz hydrogène, ils avaient eu l'idée de suspendre une montgolfière qui portait avec elle son foyer. C'était, suivant l'expression de Biot, un fourneau sous un magasin à poudre. Parvenu à une hauteur de 4 à 600 mètres, l'appareil prit feu, et les deux aéronautes trouvèrent la mort sur les falaises de Boulogne.

VI. APPLICATIONS DES AÉROSTATS. Les savants avaient compris dès l'origine que les ballons pouvaient servir utilement aux progrès de la météorologie, en permettant d'observer, dans les hautes régions de l'atmosphère, les variations de la température, les oscillations de l'aiguille aimantée, l'intensité et la direction des courants d'air. Après les voyages d'essai entrepris par curiosité, vinrent les ascensions scientifiques. La première fut faite par Boulton, le 26 décembre 1784. Quelques années plus tard, en août 1804, Biot et Gay-Lussac s'élevèrent ensemble et recueillirent de nombreux renseignements sur la physique de l'air. Ils annoncèrent que les oscillations de l'aiguille aimantée et l'action de la pile n'éprouvent aucune modification dans les hautes régions de l'atmosphère, que la sécheresse croît avec l'élévation, et que la température, au contraire, décroît suivant une loi déterminée. Un mois après, Gay-Lussac partit seul, atteignit une hauteur de 7,000 mètres, et en rapporta des échantillons d'air atmosphérique, dans lesquels une analyse délicate ne découvrit aucun élément nouveau. En juin et juillet 1850, MM. Barral et Bixio firent deux ascensions scientifiques. Ils eurent à traverser un nuage composé de petites aiguilles de glace, aux arêtes vives, et aux facettes polies; ils remarquèrent un prodigieux abaissement de la température dans les régions élevées. Dans les voyages aériens qu'il fit en 1852, M. Welsh reconnut que le thermomètre baissait d'abord en proportion de la hauteur, depuis le sol jusqu'à la région des nuages; que, dans cette région, les variations de la température étaient irrégulières, et qu'enfin au-dessus des nuages le refroidissement reprenait une marche persistante et régulière.

La Révolution, qui tirait parti de tout, songea à utiliser les *aérostats*. Sur l'avis favorable d'une commission d'examen, présidée par Monge, et parmi les membres de laquelle figurèrent Berthollet, Fourcroy, Guyton-Morveau, le comité de salut public décida que les *aérostats* seraient employés aux armées, comme moyen d'observation. L'aéronaute Coutelle fut chargé de mettre le projet à exécution; il reçut le brevet de capitaine des *aérostiers*, avec l'ordre d'organiser une compagnie. L'*aérostat* militaire était retenu captif à une certaine hauteur, au moyen de cordes que dirigeaient à terre des *conducteurs*, comme cela se pratique pour les cerfs-volants, et de petits drapeaux de diverses couleurs, tenus par les observateurs placés dans la nacelle, indiquaient aux hommes d'en bas quand il fallait élever ou descendre le ballon. Pour le gonfler, on ne devait pas employer l'acide sulfurique, mais recourir au procédé de la décomposition de l'eau, parce que le soufre, alors très-rare, était réservé à la confection de la poudre. Après diverses expériences faites dans le parc de Meudon, le corps des aérostiers reçut ordre de se rendre, avec ses appareils, à l'armée de Sambre-et-Meuse. Il figura d'abord à la défense de Maubeuge, puis à l'attaque de Charleroi, à la bataille de Fleurus, et enfin au siége offensif de Mayence. Dans toutes ces circonstances, le rôle du capitaine Coutelle était d'observer du haut de sa nacelle les forces, les dispositions et les mouvements de l'ennemi, et de les faire connaître au moyen de morceaux de papier attachés à de petits sacs de sable qu'il jetait à terre. Pendant la bataille de Fleurus, il resta plus de neuf heures en observation : « Certainement, dit-il lui-même, ce n'est pas l'*aérostat* qui nous a fait gagner la bataille; cependant, je dois dire qu'il gênait beaucoup les Autrichiens, qui croyaient ne pouvoir faire un pas sans être aperçus, et que, de notre côté, l'armée voyait avec plaisir cette arme inconnue qui lui donnait confiance et gaieté. »

Une deuxième compagnie d'aérostiers fut organisée à l'époque de l'expédition d'Egypte; mais elle ne put être employée, parce que les Anglais s'emparèrent du navire qui portait son matériel. Enfin, sous le Consulat, l'usage de l'aérostat militaire fut abandonné. Les oscillations de la nacelle, la lutte du globe contre les vents, l'impossibilité de le maintenir à un point à peu près fixe dans l'espace, étaient des obstacles qui ne pouvaient être surmontés que par la ferveur et le dévouement des soldats de la Révolution.

L'*aérostat* avait été, presque à sa naissance, employé comme machine de guerre; Arago eut l'idée de le faire servir à l'agriculture. Il s'agissait de faire avorter les plus violents orages et d'empêcher la formation de la grêle, en soutirant l'électricité des nuages au moyen d'un aérostat captif armé de pointes. L'expérience demandait que l'*aérostat* paragrêle pût séjourner indéfiniment dans l'atmosphère. On comprend qu'il fallait d'abord trouver une substance propre à faire une enveloppe complétement imperméable, c'est-à-dire à travers laquelle l'échange des gaz ne pût s'opérer. Malheureusement ce problème n'a pu jusqu'ici être résolu.

VII. NAVIGATION AÉRIENNE. A peine l'expérience eut-elle montré que l'on pouvait élever et soutenir dans l'air des machines capables de porter des hommes, que, sans s'arrêter à d'autres applications, toutes les préoccupations, tous les vœux, toutes les espérances, se tournèrent du côté de la navigation aérienne. Rien de plus séduisant, il faut en convenir, rien de plus propre à enflammer l'imagination, qu'une telle extension de notre puissance. La navigation aérienne changerait les conditions économiques et sociales de l'humanité. « Toute ville, tout village, chaque usine, dit M. Blerzy, jouirait des avantages d'un port de mer. Les canaux, les routes deviendraient inutiles et rendraient à l'agriculture la surface qu'ils occupent. Les vaisseaux (s'il en restait encore) surpris par la tempête, seraient enlevés par leur grand mât en pleine mer et reconduits au port; ils seraient transportés par-dessus les chaînes des montagnes. La guerre ne se ferait plus que par en haut, au moyen de bombes formidables qu'on laisserait tomber d'aplomb sur les armées et les places fortes; mais il n'y aurait plus de guerres, car les frontières seraient effacées, les peuples communiqueraient en quelques heures d'un antipode à l'autre, et, par un contact incessant, se fondraient en une seule famille. L'intérieur des continents inaccessibles n'aurait plus de mystères, etc. » Du reste, cette espérance d'imiter l'oiseau, comme on avait imité le poisson, n'était pas nouvelle. Il semble que de tout temps l'homme ait songé à s'affranchir des liens de la pesanteur qui l'attachent au sol, et vu dans le champ infini des airs un domaine à conquérir. Les noms de Dédale et d'Icare sont fameux dans la mythologie. Nous voyons au XIIe siècle l'Anglais Guillaume de Malmesbury, au XVe l'Italien J.-B. Dante, les Français Besnier, Bernoin, Bacqueville, Alard au XVIIe, rêver et tenter l'emploi de grandes ailes analogues à celles des oiseaux. En 1670, le P. Lana, de la compagnie de Jésus, proposait un bateau aérien consistant en une nacelle armée d'un mât et d'une voile. Quatre sphères ou globes en cuivre privés d'air et ayant 1/68 de ligne d'épaisseur étaient chargés de supporter la nacelle au moyen de câbles. « Je ne vois, disait le P. Lana, aucune difficulté qui puisse s'opposer à la réussite de mon invention, si ce n'est celle-ci, qui me semble l'emporter sur toutes les autres : Dieu ne permettra peut-être jamais qu'une telle machine puisse réussir en pratique, afin d'empêcher plusieurs conséquences qui porteraient la perturbation au milieu des sociétés humaines. Quel est celui qui ne voit qu'aucune ville ne serait désormais à l'abri des surprises, puisque l'on pourrait à chaque instant diriger le navire tout droit au-dessus de la place et y mettre pied à terre avec ses compagnons? » Le P. Galien, en 1755, décrivit de son côté un vaisseau destiné à naviguer dans l'air, et à transporter au besoin une armée avec tous ses appareils de guerre et ses provisions de bouche, jusqu'au milieu de l'Afrique ou dans d'autres pays non moins inconnus. « Ce vaisseau, disait-il, serait plus long et plus large que la ville d'Avignon, et sa hauteur ressemblerait à celle d'une montagne bien considérable. » — L'invention des *aérostats* avait fait faire un pas considérable à la question; la navigation aérienne, si longtemps un rêve, semblait entrer dans la science; on avait le véhicule; il ne s'agissait plus que de le diriger. L'ambition de frapper le premier à un but qui paraissait si rapproché, fit entrer dans la lice tous ceux qui crurent saisir quelques-uns des secrets de l'art maritime, du vol des oiseaux, de la natation des poissons, etc. Le nombre est grand des projets, des essais, qu'on a vus éclore depuis cette époque. Après ceux de Guyton-Morveau, de Meusnier, vinrent ceux de M. Transon, de M. Delcourt, de M. Giffard, etc. — La machine de Guyton-Morveau est une des premières qui furent proposées pour résoudre le problème. L'appareil de direction consistait en un taillevent, un gouvernail et deux rames. — Meusnier voulait se rendre maître du mouvement vertical de l'aérostat, en imitant la vessie natatoire du poisson, qui se gonfle ou s'affaisse

au gré de l'animal, augmente ou diminue son volume, et, par conséquent, le rend plus léger ou plus lourd. Il donnait à son ballon deux enveloppes, et c'est dans l'intervalle qui les séparait, que l'aéronaute devait refouler de l'air au moyen d'une pompe placée dans la nacelle. — L'aéronef de M. Transon se composait de deux ballons *conjugués*, dont la force ascensionnelle était inégale; l'un devait s'élever dans les hautes régions, et l'autre s'arrêter dans une région inférieure et plus calme; le premier devait trouver un appui dans le second, comme le vaisseau en trouve un dans l'eau pour résister aux vents contraires. — La machine de M. Delcourt se composait d'un aérostat allongé, auquel était suspendu un plancher en bois léger. Sur ce plancher était une machine qui, par l'intermédiaire d'un arbre et d'une manivelle, imprimait un mouvement de rotation à une hélice destinée à entraîner horizontalement tout l'appareil. L'ascension et la descente s'effectuaient, non plus en jetant du lest ou en perdant du gaz, mais en disposant avec art d'un châssis mobile, recouvert d'une toile résistante, et placé entre le pont du navire et l'aérostat. — Enfin M. Giffard, en 1852, tente d'appliquer la vapeur à la direction des ballons, mais sans obtenir de résultats sérieux; il avoue lui-même dans le récit de son ascension, n'avoir pas songé un seul instant à lutter contre le vent.

Malgré tous ces essais, on doit avouer que le problème de la navigation aérienne par les ballons demeure encore sans solution. Au moment où les frères Montgolfier venaient de produire en public leur merveilleuse découverte, quelqu'un demandait à Franklin à quoi serviraient les ballons?... « A quoi sert, répondit-il, l'enfant qui vient de naître? » Hélas! cet enfant, objet de tant d'espérances, n'a pu sortir de ses langes; le résultat le plus visible de cette invention, qui devait être si féconde, est de servir à la décoration des fêtes publiques. « On peut résumer en quelques mots, dit M. Blerzy, les conditions qu'il reste à remplir pour réaliser la navigation aérienne par les ballons. Rendre l'enveloppe imperméable au gaz, gouverner dans le sens vertical, gouverner dans le sens horizontal, tels sont les trois termes du problème à résoudre. Aujourd'hui le meilleur aérostat ne conserve pas sa puissance ascensionnelle pendant quarante-huit heures; les mouvements verticaux ne s'opèrent qu'aux dépens du chargement; la translation horizontale se fait au gré des vents: tel est l'état de la question. C'est dire qu'on est aussi loin de la solution que l'étaient Montgolfier, Charles et les autres aéronautes des premiers jours. Tout est encore à créer. »

Le problème serait-il insoluble? Doit-il être relégué parmi ceux qui sont mis au ban de la science, tels que le mouvement perpétuel, la quadrature du cercle? — La navigation aérienne, répondent un grand nombre de mathématiciens, est impossible dans l'état actuel de notre mécanique, de notre physique et de notre chimie; mais cette impossibilité n'est que relative; elle n'a rien de commun avec celle du mouvement perpétuel, de la quadrature du cercle. Comme l'a dit depuis longtemps Navier dans un mémoire approuvé par l'Académie des Sciences, il s'agit avant tout de découvrir un nouveau moteur dont l'action comporterait un appareil beaucoup moins pesant que ceux que nous connaissons aujourd'hui. Il est vrai que cette découverte aurait des conséquences tellement importantes, que la navigation aérienne en serait peut-être l'un des moindres résultats.

Un nouveau moteur n'est pas nécessaire, répondent à leur tour MM. Nadar, Ponton d'Amécourt, de La Landelle; il n'est pas difficile de diminuer le poids de notre machine à vapeur et d'en faire un moteur suffisamment léger. Mais il faut renoncer au ballon. Le ballon est un obstacle à la navigation aérienne; c'est une bouée ou tout au plus un radeau. Une machine attelée à un ballon, c'est le mouvement associé à l'immobilité, c'est le vaisseau amarré dont on déploierait les voiles. L'aérostat est un point de départ vicieux autour duquel s'égarent la plupart des chercheurs. Pour lutter contre l'air, il faut être spécifiquement plus lourd que l'air. L'hélice mue par la vapeur, tel est l'organe mécanique qui nous promet une conquête vainement poursuivie jusqu'ici. Grâce à l'hélice, nous pénétrerons dans le domaine des vents, non plus en esclaves, mais en maîtres. A la place de l'aérostat nous voulons créer l'*aéronef*, l'*hélicoptère*, qui sera un appareil nageur s'élevant et se dirigeant par sa propre force. A l'aérostation nous voulons substituer l'*automotion aérienne*.

Ainsi, voilà que nous tournons le dos aux aérostats, qui nous ont causé tant de déceptions, et que l'hélice nous ramène aux anciennes machines à voler. En attendant que l'expérience prononce en dernier ressort sur la valeur réelle du projet que MM. Nadar, Ponton d'Amécourt et de La Landelle viennent de produire avec fracas, et qui a trouvé bien des incrédules, nous devons dire que M. Babinet, membre de l'Institut, prête à l'hélice l'autorité de sa parole. « Je pourrais produire, écrit-il, tous les calculs mathématiquement infaillibles qui garantissent le succès de la navigation aérienne par l'hélice. Ces calculs sont analogues, pour ne pas dire identiques, à ceux que l'on a faits pour l'aile du moulin à vent, pour les vannes de la turbine, pour les ventilateurs et enfin pour l'hélice maritime..... De petits modèles pourvus de ressorts bandés par une force médiocre s'élèvent et se soutiennent en l'air pendant tout le temps de l'action du ressort. Or, si un petit appareil à vapeur, facile à imaginer, rendait au ressort moteur la tension qu'il perd en mettant l'hélice en mouvement, le mécanisme en question pourrait indéfiniment s'élever, se soutenir et se diriger dans l'atmosphère..... Un modèle en grand est toujours bien plus avantageux qu'un appareil de faible capacité, et dès qu'on aura enlevé une souris, il sera prouvé *a fortiori* qu'on enlèvera un éléphant: ce sera une question de technologie et d'argent, et non de science. »

— **Épithètes.** Léger, rapide, gracieux, ingénieux, magique, errant, perdu, abandonné.

AÉROSTATHMION s. m. (a-é-ro-sta-tmi-on — du gr. *aêr*, air; *stathmion*, balance, poids). Instrument inventé en 1765 par Carpi, et destiné à marquer d'une manière sensible les variations du poids de l'atmosphère et le degré de la température.

AÉROSTATIE s. f. (a-é-ros-ta-tî — rad. *aérostat*). Mot qui s'est dit pour *aéronautique* et *aérostation*.

AÉROSTATIER s. m. V. AÉROSTIER.

AÉROSTATION s. f. (a-é-ro-sta-si-on — rad. *aérostat*). Même significat. qu'*aéronautique*.

AÉROSTATIQUE adj. (a-é-ro-sta-ti-ke — rad. *aérostat*). Qui a rapport aux aérostats, aux ballons, à la manière de les diriger: *La science* AÉROSTATIQUE. *Direction* AÉROSTATIQUE. *Les expériences* AÉROSTATIQUES *se sont multipliées sur tous les points du globe.* (Péclet.) *La première idée des ballons* AÉROSTATIQUES *date du* XVIIe *siècle.* (A. Libes.) ‖ Se dit de ce qui est propre à enlever dans les airs: *Machine* AÉROSTATIQUE. ‖ Qui a lieu dans les airs, en ballon: *Voyage* AÉROSTATIQUE. *Bixio et Barral ont exécuté en* 1850 *une ascension* AÉROSTATIQUE *dans l'intérêt de la science.*

— s. f. Théorie de l'équilibre de l'air, et, plus particulièrement, théorie des aérostats. Syn., dans ce dernier cas, d'*aéronautique*.

AÉROSTIER ou **AÉROSTATIER** s. m. (a-é-ro-sti-é — du gr. *aêr*, air; *staô*, je me tiens). Aéronaute: *Enthousiasme et haine, tel sera toujours le partage des* AÉROSTIERS, *qui certes maintenant ne méritent « ni cet excès d'honneur, ni cette indignité, » jusqu'à ce qu'un ballon soit devenu un véhicule aussi usuel qu'un omnibus ou un wagon.* (Turgan.) ‖ Soldat du corps créé en France, pendant la Révolution, pour la manœuvre des aérostats militaires: *Le colonel Conté avait amené avec lui la compagnie des* AÉROSTIERS, *reste des* AÉROSTIERS *de Fleurus.* (Thiers.)

AÉROTECHNIE s. f. (a-é-ro-tè-knî — du gr. *aêr*, air; *technê*, art). Etude des différentes applications qu'on peut faire de l'air à l'industrie.

AÉROTHERME adj. m. (a-é-ro-tèr-me — du gr. *aêr*, air; *thermos* chaud). Se dit de divers fours à pain qui sont échauffés par un courant d'air chaud: *Les fours* AÉROTHERMES *ont été inventés par le savant grammairien Lemare; ils opèrent la cuisson du pain d'une manière plus régulière, plus économique et plus salubre que les fours ordinaires.*

AÉROTONE s. m. (a-é-ro-to-ne — du gr. *aêr*, air; *tonos*, tension). Sorte de fusil à vent.

AÉROZOÉS adj. et s. m. pl. (a-é-ro-zo-é — du gr. *aêr*, air; *zôon*, animal). Zool. Embranchement du règne animal, comprenant les animaux vertébrés et articulés, à l'existence desquels l'air est indispensable.

AÉRUE ou **AERVA** s. f. (a-é-ru, a-èr-va — nom arabe). Bot. Genre de plantes comprenant six espèces propres aux régions intertropicales ou subtropicales de l'ancien continent.

ÆRUGINEUX, EUSE adj. (é-ru-ji-neu, eu-ze — du lat. *æruginosus*, rouillé; formé de *ærugo*, rouille). Qui a du vert-de-gris, qui tient de la rouille ou qui lui ressemble.

ÆRUGO s. m. (é-ru-go — mot lat. qui signif. *rouille*). Antiq. La brillante rouille verte qui vient au bronze par le temps, distinguée de la rouille brune du fer. Plus le bronze vieillit, plus la couleur devient brillante et belle, plus la valeur du métal en est augmentée. C'est pour cela, dit M. Chéruel, qu'une statue fort ancienne était mise bien au-dessus d'une statue récemment coulée.

AERVA s. f. Bot. V. AÉRUE.

ÆSALE s. m. (é-za-le — du gr. *aisalon*, émerillon, épervier). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des lucanides, ne renfermant qu'une seule espèce, l'*æsalus scarabæoides*, qui se trouve principalement en Autriche.

ÆSALIDE adj. (é-za-li-de — rad. *æsale*, et gr. *eidos*, forme). Entom. Qui ressemble à l'æsale. ‖ ÆSALIDES s. f. pl. Famille d'insectes coléoptères.

ÆSCHROTE s. m. (è-skro-te — du gr. *aischros*, sale, laid). Entom. Genre d'insectes coléoptères, famille des lamellicornes, établi sur une espèce de Cayenne.

ÆSCHYNANTHE s. m. (è-ski-nan-te — du gr. *aischunê*, pudeur; *anthos*, fleur). Bot. Genre de plantes renfermant un petit nombre d'espèces remarquables par la beauté de leurs fleurs, et appartenant à l'Asie tropicale.

ÆSCHYNOMÈNE s. f. (è-ski-no-mè-ne — du gr. *aischunomênos*, pudibond). Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses, sous-ordre des papilionacées, comprenant un grand nombre d'espèces propres à la région équatoriale.

ÆSCULACÉES s. f. pl. (è-sku-la-sé — rad. *æsculus*, sorte de chêne). Bot. Famille de plantes qui a pour type le genre *æsculos* ou *hippocastanum*, formé d'une seule espèce, le marronnier d'Inde. ‖ On dit aussi ÆSCULINÉES.

— **Encycl.** La famille des *æsculacées*, appelées aussi *hippocastanées*, était autrefois confondue avec celle des *acéracées*. (V. ce mot.) Elle se compose d'un petit nombre d'arbres et d'arbrisseaux exotiques, la plupart cultivés comme ornement sur nos promenades publiques, dans nos parcs et dans nos bosquets. Elle présente les caractères suivants: des feuilles opposées, sans stipules, composées, digitées; des fleurs hermaphrodites, disposées en belles panicules pyramidales et dressées; un calice caduc, à cinq divisions; une corolle irrégulière à pétales distincts, inégaux, au nombre de cinq, ou réduits à quatre par avortement; des étamines, ordinairement au nombre de sept, à longs filets, à anthères introrses; un ovaire à trois loges biovulées, surmonté d'un style simple, allongé, et d'un stigmate à peine distinct; un fruit capsulaire à déhiscence loculicide; des graines à cotylédons volumineux, féculents, hypogés, mais dépourvues d'albumen.

ÆSCULÉTINE s. f. (è-sku-lé-ti-ne — rad. *æsculus*, sorte de chêne). Chim. Substance cristalline qui résulte du dédoublement de l'æsculine sous l'influence des acides ou de l'émulsine. L'æsculétine cristallise en petites aiguilles d'une saveur amère et sans réaction acide; sa solution aqueuse est dichroïque comme celle de l'æsculine. ‖ On dit aussi ESCULÉTINE.

ÆSCULINE s. f. (è-sku-li-ne — rad. *æsculus*, sorte de chêne). Chim. Substance cristalline, contenue dans l'écorce du marronnier d'Inde. L'æsculine se présente sous la forme de petites aiguilles incolores, sans odeur, d'une saveur amère, d'une légère réaction acide. La solution aqueuse de cette substance présente des reflets chatoyants très-remarquables; elle est incolore par transmission, et bleue par réflexion: de là le nom de *polychrome* (plusieurs couleurs) qui lui est quelquefois donné. ‖ On dit aussi ESCULINE.

ÆSCULUS s. m. (è-sku-luss — du lat. *æsculus*, sorte de chêne). Bot. Genre de plante de la famille des æsculacées, ne renfermant qu'une seule espèce, l'*æsculus hippocastanum*, décrit par quelques botanistes sous le nom d'*hippocastane commun*, et connu de tout le monde sous le nom de *marronnier d'Inde*. V. ce nom.

ÆSHNA ou **ÆSHNE** s. f. (èss-na). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des névroptères, famille des subulicornes, tribu des libelluliens. Les æshnes ont la tête des libellules, mais leur abdomen est plus allongé et plus étroit. La principale espèce est l'*æshne grande* ou la *julie*, qui a près de 7 centimètres de long, et dont les ailes sont irisées et l'abdomen tacheté de vert ou de jaunâtre. Le nom populaire et expressif de *demoiselle* s'applique aux æshnes, aux libellules et aux agrions, c'est-à-dire à toute la tribu des libelluliens.

ÆSTHÈME s. m. (è-stè-me — du gr. *aisthêma*, même sens). Méd. Sensation.

ÆSTHÉSIE s. f. (è-sté-zî — du gr. *aisthêsis*, sens). Méd. Sensibilité.

ÆSTHÉSIOGRAPHIE s. f. (è-sté-zi-o-gra-fî — du gr. *aisthêsis*, sens; *graphô*, je décris). Traité des organes des sens.

ÆSTHÉSIOLOGIE s. f. (è-sté-zi-o-lo-jî — du gr. *aisthêsis*, sens; *logos*, discours). Didact. Traité des organes des sens.

ÆS TRIPLEX (èss tri-plèkss). Mots lat. qui signif. Triple airain. Horace (liv. Ier, ode III, v. 9) parle de l'audace du premier navigateur:

Illi robur et *æs triplex*
Circa pectus erat, qui fragilem truci
Commisit pelago ratem
Primus...

« Un triple chêne, un triple airain couvrait le cœur de celui qui, le premier, confia aux flots redoutables une barque fragile. »

Pellisson, dans ses stances sur l'*Origine de la poste*, adressées à Ménage, a parodié plaisamment les vers d'Horace:

Que ce fut d'un rude vilain
Que la poste eut son origine!
Il avait trois plaques d'airain,
Mais autre part qu'à la poitrine.

L'abbé Desfontaines, dans ses *Feuilles littéraires*, reprochait sans cesse à Piron la dureté de ses vers, et le désignait souvent par *æs triplex*. Piron répliqua par l'épigramme suivante:

Pour dire à ma muse une injure,
Faible et téméraire écrivain,
Je vois d'ici quelle aventure
T'offrit ces deux mots: *Triple airain.*
Tu les cherchas longtemps en vain,
Tant que, suant à grosse goutte,
Tu t'essuyas le front, sans doute,
Et les trouvas là sous ta main.

L'*æs triplex*, le triple airain du poëte, se rappelle tantôt en latin, tantôt en français, pour exprimer l'intrépidité, la dureté du cœur, etc., comme on le verra dans les phrases suivantes:

« Si l'auteur du discours prononcé à l'Académie, le 10 mars 1760, n'a pas prévu l'opinion qu'il a donnée de lui à beaucoup de gens, il est bien aveugle; mais s'il l'a prévue, *illi robur et æs triplex.* » VOLTAIRE.

« Le pauvre tulipier avait plus d'*æs triplex* autour du cœur qu'Horace n'en attribue au navigateur, qui, le premier, visita les infâmes écueils acrocérauniens. » ALEX. DUMAS.

« Je suis, à l'égard de la musique, à peu près comme l'homme d'Horace: *Illi robur et æs circa pectus erat.* Ce qui veut dire, en français, que les prouesses des pianistes ont peu de prise sur un vétéran qui a donné sa démission et ne sert plus dans leur régiment. Je connais leurs ruses de guerre; il faut une batterie bien forte et bien servie pour me terrasser. » *Revue de Paris.*

« Monsieur Paturot, ajouta-t-il avec des yeux enflammés de colère, permettez-moi, en terminant, de vous mettre en présence de votre conscience, si tant est que cet organe n'ait pas été détérioré chez vous par une longue inactivité, s'il n'est pas dans la situation dont parle Horace: *Illi robur et æs triplex*, c'est-à-dire cuirassé d'un triple molleton... » L. REYBAUD.

« Il s'en fallait que le cœur de notre jeune ami fût doublé d'un *triple airain*. En voyant ce beau sein ému et ces grands yeux noyés de pleurs..... » J. SANDEAU.

« Sur la pente glissante au sommet de laquelle siégeait Mme Piard, cuirassée du *triple airain* de la pruderie, de l'orgueil et de l'ambition, Deslandes gravissait d'un pas ralenti par la prudence, n'avançant un pied qu'après avoir affermi l'autre, et s'accrochant des deux mains aux moindres broussailles de ce terrain aride. » CH. DE BERNARD.

ÆSTUANT, ANTE adj. (è-stu-an, an-te — du lat. *æstuans*, chaud, bouillant). Echauffé, qui fermente: *Il apporta un quartier durci et* ÆSTUANT *de gruyère redouté des mouches elles-mêmes.* (Nadar.)

ÆTERNUM VALE (é-tèr-nomm va-lé). Mots lat. qu'Ovide met dans la bouche d'Orphée, et qui signif. *Adieu pour l'éternité.* C'est l'adieu déchirant du malheureux époux au moment où il perd pour la seconde fois sa chère Eurydice: *Supremumque vale!* « Adieu pour la dernière fois! » Dans l'application, néanmoins, on dit plus volontiers: *Æternum vale.*

Employé seul, *vale* est une formule de salutation qui signif. Adieu, et, littéralement, *portez-vous bien*:

« Ce sinistre philosophe avait raison; il nous quitta avec un sourire, et je lui cachai une larme qui lui aurait fait du mal. Adieu, nous dit-il, et pour longtemps: *Æternum vale!* » LAURENT PICHAT.

ÆTHALE s. m. (è-ta-le — du gr. *aithalês*, couleur de suie). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, ne comprenant que deux espèces, de l'Amérique équinoxiale.

ÆTHALION s. m. (é-ta-li-on — du gr. *aithaliôn*, noirci par le feu). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hémiptères, dont on ne connaît que deux espèces, propres au Brésil.

ÆTHEILÈME s. m. (é-té-lè-me — du gr. *aithêeis*, couleur de suie; *lêmê*, sécrétion). Bot. Genre de plantes de la famille des acanthacées.

ÆTHÉOGAME s. et adj. (é-té-o-ga-me — du gr. *aêthês*, insolite; *gamos*, mariage). Bot. Se dit des acotylédones, c'est-à-dire des plantes qui, pour les organes et le mode de reproduction, s'éloignent des monocotylédones et des dicotylédones. Le nom d'*æthéogame* a été proposé par Palissot de Beauvais, pour remplacer celui de *cryptogame*, que les progrès de l'organographie et de la physiologie végétale ont rendu inexact. De Candolle l'a adopté en en restreignant l'application à une partie seulement des cryptogames, à ceux qu'il appelle semi-vasculaires, c'est-à-dire aux *characées*, aux équisétacées, aux fougères, aux marsiléacées, aux lycopodiacées, aux mousses et aux hépatiques.

ÆTHÉOGAMIE s. f. (é-té-o-ga-mî — rad. *æthéogame*). Bot. Classe qui comprend les plantes æthéogames.

ÆTHÉRIE s. f. (è-té-rî — du gr. *aithereos*, éthéré). Bot. Genre de plantes de la famille des orchidées, qui renferme quelques plantes herbacées de Java.

— Moll. V. ETHÉRIE.

ÆTHIONÈME s. m. (é-ti-o-nè-me — du gr. *aêthês*, insolite; *nêma*, filament). Bot. Genre de plantes de la famille des crucifères, très-voisin des thlaspi et des ibéris, dont il diffère par les étamines.

ÆTHRE s. f. (è-tre — de *Æthra*, l'une des Océanides). Crust. Genre de crustacés de l'ordre des décapodes, qui habite l'océan Indien et les mers d'Afrique.

ÆTHRIOSCOPE s. m. (é-tri-o-sko-pe — du gr. *aithria*, sérénité, fraîcheur; *skopein*, explorer). Physiq. Instrument propre à mesurer le rayonnement calorifique de la surface de la terre vers les espaces célestes. Il consiste en un thermomètre différentiel dont une des boules est placée au foyer d'un miroir con-

cave tourné vers le ciel, et l'autre en dessous de ce même miroir.

ÆTHUSE s. f. (é-tu-ze — du gr. *aithussô*, j'enflamme). Bot. Genre de plantes de la famille des ombellifères, tribu des orthospermées, composé d'une seule espèce, l'*æthuse ache des chiens* (æthusa cynapium), appelée vulgairem. *petite ciguë*, par allusion à l'âcreté de son suc.

— **Encycl.** L'*æthuse ache des chiens*, ou petite ciguë, fleurit de juillet à octobre; elle est commune dans les lieux cultivés; on la trouve assez souvent, dans les jardins potagers, mélangée avec le persil, qui, au premier abord, lui ressemble beaucoup, et avec lequel il serait dangereux de la confondre, parce qu'elle exerce une action vénéneuse sur l'homme. Elle se distingue du persil par ses involucelles à folioles longues, linéaires, réfléchies et déjetées en dehors. Les bestiaux la mangent sans inconvénient, mais ne la recherchent pas; elle est, dit-on, un poison pour les oies.

AÉTIENS s. m. pl. (a-é-si-ain — rad. *Aétius*). Hist. relig. Sectaires, disciples d'Aétius. On les appelle plus ordinairement *Anoméens*, parce qu'ils niaient non-seulement que le Verbe fût consubstantiel, mais encore qu'il fût d'une nature semblable à celle du Père.

ÆTITE s. f. (è-ti-te — du gr. *aetos*, aigle). Minér. Variété de peroxyde de fer hydraté, ou d'ocre jaune, qu'on rencontre assez abondamment en France, près de Trévoux et aux environs d'Alais. L'*ætite*, ou *pierre d'aigle*, se présente en masses globuleuses de la grosseur d'un œuf, renfermant assez souvent un noyau central détaché et mobile. Son nom vient de l'opinion très-ancienne que les aigles portaient cette pierre dans leur nid pour faciliter la ponte. Cette ridicule croyance avait fait attribuer à l'*ætite* des propriétés thérapeutiques merveilleuses, pour faciliter les accouchements.

AÉTIUS (a-é-si-uss), général romain, né en Mœsie vers la fin du IVe siècle, m. en 454. Elevé dans les gardes du palais, donné en otage à Alaric, il parvint sous Valentinien aux plus hautes dignités militaires, et troubla l'Etat par ses rivalités avec Boniface. Il n'en fut pas moins l'un des derniers soutiens de l'empire d'Occident, combattit dans les Gaules les Francs et les Bourguignons; et quand les hordes sauvages d'Attila franchirent le Rhin, fut assez habile pour précipiter contre elles toutes les peuplades germaniques campées dans les Gaules. Secondé par Théodoric et Mérovée, il écrasa Attila aux champs catalauniques, et sauva ainsi la Gaule romaine de la dévastation (451). Mais cette victoire fut sa perte : jaloux de sa gloire et de sa puissance, le lâche Valentinien III l'attira dans son palais et l'assassina de sa propre main.

AÉTIUS (a-é-si-uss), médecin du Ve siècle, né à Amida en Mésopotamie. Il était chrétien et médecin à la cour de Constantinople. On a de lui, sous le titre de *Tetrabiblos*, une vaste compilation, qui est comme le résumé des connaissances médicales à cette époque. Il a copié principalement Hippocrate, Galien et Dioscoride.

AÉTOMA ou **AÉTOS** s. m. (a-é-to-ma, a-é-toss — du gr. *aetos*, aigle). Antiq. Chez les Grecs, le tympan du fronton; quelquefois même le fronton entier. « L'origine de ce nom est incertaine. Comme le mot *aétos* signifie un aigle, a-t-on commencé par orner le faîte des édifices de la figure d'un aigle? ou bien y a-t-on parfois placé cette image à cause de la ressemblance du nom? L'opinion qui s'appuie sur l'une ou l'autre supposition est également vraisemblable. » (Abbé Bourassé.)

ÆTON Myth. Un des chevaux de Pluton.

AÉTOS s. m. (a-é-toss — du gr. *aetos*, aigle). Ornith. Genre d'oiseaux établi dans le groupe des buses.

AF, préfixe, formé de la prép. lat. *ad*, dont le *d* se change en *f* devant les mots commençant par *f*. ‖ Tous les mots qui commencent par *af* prennent deux *f*; excepté *afin*, *Afrique*, *africain*, et quelques autres très-peu usités, ainsi que des noms propres. La petite ville de *Saint-Affrique*, chef-lieu d'arrondissement dans l'Aveyron, prend deux *f*. ‖ Dans l'intérieur des mots, *f* de *af* ne se redouble pas; tels sont les mots *agrafe*, *bafouer*, *balafre*, *cafard*, *carafe*, *estafette*, *girafe*, *tafia*, etc.; excepté les mots *gaffe*, *piaffer*, *naffe*, *mafflé* ou *mafflu*, *pataraffe*, *sgraffite* et *taffetas*, qui s'écrivent par deux *f*.

AFABUAR s. m. (a-fa-bu-ar). Chez les anciens Islandais, Porte-enseigne qui se tenait sur le tillac du vaisseau et commandait aux soldats. Choisi parmi les plus braves, il était chargé de porter la parole aux ennemis.

AFAKITE s. m. (a-fa-ki-te). Hist. relig. Chez les Arabes, Croyant qui n'est pas habitant de La Mecque.

AFATONIER s. m. (a-fa-to-ni-é). Bot. Un des noms vulgaires du *prunellier*.

AFER (Domitius), orateur latin, né à Nîmes, l'an 16 av. J.-C., mort l'an 59 de l'ère chrétienne. Quintilien le place au rang des grands orateurs. Mais il prostitua son éloquence et joua le rôle de délateur sous Tibère, Caligula, Claude et Néron. Il ne reste de lui que quelques fragments.

AFF. T. d'argot. V. AFFE.

AFFABILITÉ s. f. (a-fa-bi-li-té — lat. *affabilitas*, même sens). Qualité d'une personne affable; courtoisie, bienveillance; manières douces, avenantes : *Avoir de l'*AFFABILITÉ. *Villeroy avait concilié la grandeur avec l'*AFFABILITÉ. (Mass.) *L'*AFFABILITÉ *du souverain relève l'éclat et la majesté du trône.* (Mass.) *Une douce* AFFABILITÉ *nous rassurait contre son rang.* (Mass.) *Son* AFFABILITÉ *avec ses amis ne connaissait pas de bornes.* (Arnault.) *Il met de l'*AFFABILITÉ *et même de la mollesse où son prédécesseur avait fait paraître une fierté inflexible.* (Volt.) *Il faut quelque habitude du monde pour distinguer le langage de l'*AFFABILITÉ *de celui de la bienveillance.* (Mme du Deff.) *L'*AFFABILITÉ *n'est souvent que la grimace de la bienveillance.* (Mlle de l'Esp.) *Il est difficile que l'*AFFABILITÉ *existe sans la bonté : on peut l'appeler la politesse du cœur.* (Laténa.) *Il les reçut avec beaucoup de grâce et d'*AFFABILITÉ. (G. Sand.) *Il y avait chez lui un singulier mélange de l'*AFFABILITÉ *d'un prince et de la résolution impitoyable d'un forban.* (Gér. de Nerv.)

Noble *affabilité*, charme toujours vainqueur,
Il n'appartient qu'à vous de triompher du cœur.
J.-B. ROUSSEAU.

— **Syn. Affabilité, civilité, honnêteté, politesse.** La *civilité* consiste dans un cérémonial de convention : *Des gens qui me prévenaient autrefois par leurs* CIVILITÉS. (Montesq.) L'*honnêteté* consiste dans l'observation des usages et des bienséances : *Je les laissai ensemble et me retirai parmi les officiers, qui me prodiguaient alors leurs* HONNÊTETÉS. (Le Sage.) La *politesse* consiste non-seulement à ne rien faire et à ne rien dire qui puisse déplaire aux autres, mais encore à dire et à faire ce qui peut leur plaire : *La* POLITESSE *de l'esprit consiste à penser des choses honnêtes et délicates.* (La Rochef.) L'*affabilité* consiste en un abord doux, ouvert et bienveillant : *Cette douceur et cette* AFFABILITÉ *si nécessaires et si rares dans les grands emplois.* (Fléch.)

AFFABLE adj. (a-fa-ble — lat. *affabilis*, même sens; formé de *fari ad*, parler à). Qui se rend agréable à tous ceux qui l'approchent : *Homme, prince, ministre* AFFABLE. *Se montrer constamment* AFFABLE. *Rien de plus simple que sa conduite, de plus* AFFABLE *que sa personne.* (Boss.) *Les plus grands hommes et les plus grands rois ont toujours été les plus* AFFABLES. (Mass.) *On le voit, à la vérité, trop plein de sa grandeur, mais* AFFABLE. (Volt.) *Voyagez beaucoup, et vous ne trouverez pas de peuple aussi doux, aussi* AFFABLE, *aussi spirituel, aussi galant que le Français.* (Raynal.) *Le ministre du Seigneur doit être* AFFABLE *avec tout le monde.* (Sacy.)

Lui, parmi ces transports, *affable* et sans orgueil,
A l'un tendait la main, flattait l'autre de l'œil.
RACINE.

‖ Qui annonce de l'affabilité, qui accompagne l'affabilité; dans ce sens il ne se dit que des choses : *Etre d'un caractère doux et* AFFABLE. *La vraie vertu est toujours égale,* AFFABLE *et complaisante.* (Fén.) *Sa physionomie était douce et* AFFABLE. (E. Sue.) *J'étais attiré par ses manières* AFFABLES, *par son angélique douceur.* (G. Sand.)

. Pour moi, je préfère
Laideur *affable* à beauté dure et fière.
VOLTAIRE.

— S'empl. quelquefois substantiv. : *Il faut mêler à propos l'*AFFABLE *et le sévère.* (Rotrou.)

— **Syn. Affable, civil, courtois, gracieux, honnête, poli.** L'homme *gracieux* va au-devant de ce qui peut nous être agréable : *Théognis n'est pas hors de sa maison qu'il a déjà ajusté ses yeux et son visage, afin que ceux qui passent le trouvent déjà* GRACIEUX *et l'air souriant.* (La Bruy.) L'homme *affable* attend qu'on vienne à lui pour manifester sa bienveillance : *Cyrus se montrait doux et* AFFABLE *à ceux qui l'approchaient.* (Roll.) L'homme *poli* et l'homme *civil* se montrent fidèles observateurs des convenances, des usages reçus dans la bonne compagnie; mais le premier est plus cérémonieux que le second : *Il y a des hommes gratuitement* CIVILS, *et en qui les politesses sont des fruits naturels de leur éducation.* (La Rochef.) *Nous sommes* POLIS *par les façons flatteuses que nous avons, dans la conversation et dans la conduite, pour les personnes avec qui nous vivons.* (Guizot.) L'homme *honnête* se renferme dans les limites les plus strictes de la civilité : *Il faut être* HONNÊTE *pour soi, quoique souvent ceux à qui l'on parle ne méritent pas qu'on le soit pour eux.* (Noël.) L'homme *courtois* pousse la politesse à l'extrême, et cette politesse est quelquefois importune : *Des chevaliers c'était le plus* COURTOIS. (Volt.) Il faut être *honnête* sans cérémonie, *civil* sans importunité, *courtois* sans affectation, *poli* sans fadeur, *gracieux* sans minauderie, *affable* sans familiarité.

AFFABLEMENT adv. (a-fa-ble-man — rad. *affable*). D'une manière affable, avec affabilité : *Il recevait aussi* AFFABLEMENT *le pauvre que le riche.*

AFFABULATION s. f. (a-fa-bu-la-si-on — du lat. *affabulatio*, moralité; formé de *ad*, à; *fabula*, fable). La partie d'un apologue, d'une fable, qui en explique le sens moral; c'est ce qu'on nomme le plus souvent la moralité : *L'*AFFABULATION *n'est pas toujours liée au récit.* (La Serre.) *Dans Esope, l'*AFFABULATION *est toujours à la fin de la fable; dans La Fontaine, elle se trouve quelquefois au commencement.* (***) *En 1783, l'auteur avait détaché de ses différentes fables les* AFFABULATIONS *toujours renfermées dans des quatrains ou des distiques.* (Fr. de Neufch.)

— Par ext. Se dit de la moralité qu'on peut tirer de certains événements historiques : *Sans ajouter une croyance exagérée à la sanglante* AFFABULATION *de cette histoire.* (Gér. de Nerv.)

AFFADI, IE (a-fa-di) part. pass. du v. Affadir. Rendu fade, sans saveur : *Sauce* AFFADIE. *Mets* AFFADIS. ‖ Languissant, affaibli, énervé : *Estomac* AFFADI.

Et n'estimant dignes d'être applaudis
Que les héros par l'amour *affadis*.
J.-B. ROUSSEAU.

‖ Fatigué, rebuté : *Votre cœur en est* AFFADI. (Mme de Sév.) *On est* AFFADI *de toutes les idées de monarchie constitutionnelle, de royauté, de droit divin, etc.* (Journ.) *Le cœur* AFFADI *d'une lecture insipide.* (Proudh.)

— Qui a perdu son attrait, son agrément, son charme : *Ces repas de ménage sont* AFFADIS *par le mélange inconvenant des âges et des convives.* (Fourier.) *Ce coloris* AFFADI, *mais où pourtant l'art et le travail se faisaient sentir, n'avait rien de l'ancienne franchise grecque.* (Boissonade.)

AFFADIR v. a. ou tr. (a-fa-dir — rad. *fade*). Rendre fade, sans saveur : AFFADIR *une sauce, un ragoût.* AFFADIR *une liqueur, une tisane.*

— Par ext. *Affadir le cœur*, Causer du dégoût : *Une sauce qui* AFFADIT *le cœur.* (Acad.) *Le sucre et le miel* AFFADISSENT *le cœur.* (Trév.) ‖ Fig. Inspirer de la répugnance, de l'aversion : *Des compliments outrés* AFFADISSENT LE CŒUR. (Raym.) *Les sentiments langoureux nous* AFFADISSENT LE CŒUR. (Mariv.)

— Fig. Rendre froid, insipide : *Gardez-vous de ces expressions recherchées qui ne servent qu'à* AFFADIR *le style.* (Volt.) *Sans la crainte et la pitié, tout languit au théâtre; si on ne remue pas l'âme, on l'*AFFADIT. (Volt.) *Le faux goût d'élégance* AFFADISSAIT *la littérature.* (Villem.) ‖ Oter le sel, le piquant : AFFADIR *une épigramme.*

Trop de finesse *affadit* la saillie
De la piquante et sincère Thalie.
BERNIS.

Vous avez fardé la peinture,
Vous *affadissez* l'opéra. BÉRANGER.

‖ Affaiblir : *Pensez-vous que la finale intention de leur voyage, leur étant ordinairement devant les yeux, ne leur* AIT AFFADI *le goût à toutes ces commodités?* (Montaig.) *Tout autre amour ne peut qu'*AFFADIR *et efféminer Melpomène.* (La Harpe.) *Prenons bien garde, en mêlant sans cesse l'agréable et l'utile, d'*AFFADIR *l'esprit de l'enfant.* (H. Rigault.) ‖ Lasser, fatiguer : *Ces gens l'embarrassaient, l'*AFFADISSAIENT. (La Font.) *Un repas de quatre heures ne se passera pas sans excès, un opéra de quatre heures finira par* AFFADIR *le spectateur.* (Fourier.)

De son ton doucereux le miel nous *affadit*.
DELILLE.

S'affadir, v. pr. Devenir insipide : *Cette liqueur* S'AFFADIRA *si vous y mettez trop de sucre.*

— Fig. Devenir doucereux, affecté, froid, insipide : *L'éloquence, toujours flatteuse dans les monarchies,* S'EST AFFADIE *par des adulations dangereuses aux meilleurs princes.* (Mass.) *Le* Mercure, *selon son inclination naturelle, ne tarda pas à* S'AFFADIR, *et, sauf de rares exceptions, à retomber dans l'insipidité.* (Ste-Beuve.)

De Molière oublié le sel *s'est affadi*.
VOLTAIRE.

‖ En parlant des personnes, Devenir faible, lâche, s'efféminer : *On* S'AFFADIT *dans les conversations insignifiantes. Florian* S'ÉTAIT *un peu* AFFADI *dans le voisinage du duc de Penthièvre; il s'était comme dédoublé.* (Ste-Beuve.)

AFFADISSANT (a-fa-di-san) part. prés. du v. Affadir : *Des louanges, des compliments* AFFADISSANT *le cœur.*

AFFADISSANT, ANTE adj. (a-fa-di-san, an-te — rad. *affadir*). Qui est propre à affadir; qui est insipide, sans saveur : *Des sucreries* AFFADISSANTES. *Une saveur* AFFADISSANTE.

— Fig. Fatigant, énervant, soporifique, ennuyeux : *Des flatteries* AFFADISSANTES. *Les sermons* AFFADISSANTS *de notre curé.* (Journ.) *La langueur* AFFADISSANTE *d'une fidélité trop uniforme.* (Virey.)

AFFADISSEMENT s. m. (a-fa-di-se-man — rad. *affadir*). Action de rendre fade; sensation, effet, malaise que produit la fadeur : AFFADISSEMENT *d'une sauce, d'un ragoût.* AFFADISSEMENT *de cœur.*

— Fig. Etat de ce qui est doucereux, affecté et froid : *Louer jusqu'à l'*AFFADISSEMENT. *Tellier se promit toutes choses de l'*AFFADISSEMENT *du sel de la terre, qu'il reconnut en plein dans les assemblées des évêques sur cette affaire.* (St-Sim.) *Il est bon, par ce temps de platitude et d'*AFFADISSEMENT *littéraires, de remettre sous les yeux les grands modèles oubliés.* (Th. Gaut.)

AFFAIBLI, IE (a-fè-bli) part. pass. du v. Affaiblir. Rendu, devenu faible; diminué : *Ses forces sont* AFFAIBLIES *par une longue maladie. Armée* AFFAIBLIE *par des défaites successives. L'Espagne se trouva* AFFAIBLIE *sous les derniers rois de la race de Charles-Quint.* (Volt.) *J'étais* AFFAIBLI *par la diète et la fatigue du voyage.* (Marmontel.) *Duquesne,* AFFAIBLI *par les années, rendait encore la France respectable sur les mers.* (Thomas.)

La lune se balance aux bords de l'horizon :
Ses rayons *affaiblis* dorment sur le gazon.
LAMARTINE.

— Par ext. Qui a perdu de sa force, de son activité, de son intensité : *O âme! tu es* AFFAIBLIE *en cela que tu es partagée.* (Boss.) *Un discours est* AFFAIBLI *par les ornements affectés du genre fleuri.* (Fén.) *Une chute de cheval acheva de déranger ses organes* AFFAIBLIS. (Volt.) *Aujourd'hui ma mémoire et ma tête* AFFAIBLIES *me rendent presque incapable de tout travail.* (J.-J. Rouss.) *J'entendais sortir, de la noire coupole du couvent grec, les échos éloignés et* AFFAIBLIS *de l'office des vêpres.* (Lamart.) *Les traits d'Homère* AFFAIBLIS *par la prose gardent encore un vif éclat.* (Boissonade.)

— Se construit, mais très-rarement, avec la prép. DE : AFFAIBLI DU *passé, accablé du présent, on est encore effrayé de l'avenir.* (Fléch.)

— **Syn. Affaibli, faible.** Un homme est *faible* par lui-même, quand il manque de force; mais il est *affaibli* quand il a subi une action qui l'a rendu faible. On est *faible* naturellement; on est *affaibli* par une cause quelconque. Ces deux mots, quoique synonymes, peuvent se rencontrer dans la même phrase, puisque chacun d'eux offre un sens distinct : *Combien de vierges* FAIBLES *par elles-mêmes, encore plus* AFFAIBLIES *par les abstinences, par les jeûnes, n'ont pris néanmoins jamais aucun relâche?* (Bourdal.)

— **Syn. Affaibli, amolli, efféminé, énervé.** *Affaibli* et *énervé* se rapportent plus particulièrement au corps, à une action physique; *amolli* et *efféminé*, à l'âme, à une action morale. On ne dit guère des peuples *affaiblis* ou *énervés*, on dit communément des peuples *amollis* ou *efféminés*. *Affaibli* marque l'effet, le résultat; *énervé* exprime la cause; on est *affaibli* parce qu'on est *énervé*, les *nerfs* étant ce à quoi tient la force. *Amolli* exprime un amoindrissement d'énergie dans le caractère, les facultés, la volonté; *efféminé* marque pour ainsi dire un état naturel ou résultant d'une longue éducation, et qui fait que l'on a les goûts, les manières d'une femme : *Les soldats d'Annibal s'étaient* AMOLLIS *à Capoue. Les mignons de Henri III n'étaient que des* EFFÉMINÉS.

AFFAIBLIR v. a. ou tr. (a-fè-blir — rad. *faible*). Rendre faible, diminuer la force, la vigueur : *L'abstinence* AFFAIBLIT *le corps.* (Mass.) *Les remèdes nous* AFFAIBLISSENT. (Mass.) *La vieillesse viendra courber ton corps;* AFFAIBLIR *tes membres.* (Fén.) *La débauche* AFFAIBLIT *le corps en dépravant le caractère.* (L. Faucher.)

— Fig. Diminuer l'activité, la vivacité, l'énergie, etc. : *Tous les efforts de la violence ne peuvent* AFFAIBLIR *la vérité.* (Pasc.) *La nuit laisse toute la puissance à la douleur, et n'*AFFAIBLIT *que la raison.* (Mme de Staël.) *L'éducation* AFFAIBLIT *le penchant au mal et fortifie le penchant au bien.* (Mlle de Somery.) *On* AFFAIBLIT *toujours ce qu'on exagère.* (De Ségur.) *Si l'absence augmente ou diminue l'amour, elle est loin d'*AFFAIBLIR *la haine.* (Pétiet.) *Le seul moyen d'*AFFAIBLIR *une opinion, c'est d'établir le libre examen.* (Benj. Const.) ‖ Diminuer la force, la puissance, le crédit, l'autorité, etc. : *Tout ce qui outre l'autorité l'*AFFAIBLIT. (Mass.) *Les lois inutiles* AFFAIBLISSENT *les lois nécessaires.* (Montesq.) *Peut-être croirait-on, en se soumettant,* AFFAIBLIR *l'autorité dont on est maître.* (Bourdal.) *La Pologne a été partagée surtout pour* AFFAIBLIR *la France.* (L. Plée.)

Je vous ai montré l'art d'*affaiblir* son empire.
CORNEILLE.

— Absol. : *Trop retoucher un ouvrage, c'est moins retoucher qu'*AFFAIBLIR. (Littré.)

— Beaux-arts. Adoucir à l'excès; adoucir le coloris, les teintes, les contours.

— Techn. Oter de l'épaisseur, diminuer le poids, le titre, etc. : AFFAIBLIR *les monnaies.* AFFAIBLIR *les espèces d'or et d'argent.* (Acad.) *A force de raboter une planche, on l'*AFFAIBLIT. (Trév.)

Affaiblir v. n. ou intr. Faiblir, devenir plus faible : *Ténésis cependant* AFFAIBLISSAIT *à vue d'œil.* (Gomberville.) *Nous sommes tous faits pour* AFFAIBLIR, *vieillir et mourir.* (Mme de Lambert.) *C'est mal pourvoir à la sûreté de ses conquêtes que de laisser* AFFAIBLIR *le courage de ses sujets.* (Boss.)

Mais je sens *affaiblir* ma force et mes esprits.
RACINE.

— Fig. Perdre de ses facultés, de ses moyens, de son talent; baisser :

J'*affaiblis*, ou du moins ils se le persuadent.
CORNEILLE.

S'affaiblir, v. pr. Devenir faible; se dit des personnes et des choses : *Ma vue* S'AFFAIBLIT, *je* M'AFFAIBLIS *moi-même.* (La Bruy.) *Les hommes vivent longtemps quand ils ne* S'AFFAIBLISSENT *pas par l'usage immodéré des liqueurs.* (Volt.) *Ma vue* S'AFFAIBLIT *de plus en plus.* (Mirab.) *Le pauvre président* S'AFFAIBLIT *terriblement; il aura bien de la peine à passer l'hiver.* (Mme du Deff.) *Sa santé* S'AFFAIBLISSAIT *de plus en plus, et il sentait sa fin s'approcher.* (De Barante.)

— Fig. Perdre de sa puissance, de sa force, de son influence, etc. : *Sous la proscription de l'opinion, une femme* S'AFFAIBLIT, *mais un homme se relève.* (Mme de Staël.)

Je sais qu'en triomphant les Etats *s'affaiblissent*.
CAMPISTRON.

‖ En parlant des choses morales, Perdre de

son activité, de sa vivacité, de son énergie : Sa mémoire S'AFFAIBLISSAIT de plus en plus. Le cœur S'AFFAIBLIT par la durée des mauvaises habitudes. (Domat.) La distance qu'il y a de l'honnête homme à l'habile homme S'AFFAIBLIT tous les jours. (La Bruy.) L'amour est une flamme qui, comme celle du feu, se communique, se multiplie sans S'AFFAIBLIR. (B. de St-P.)

Quoi! déjà votre foi s'affaiblit et s'étonne?
RACINE.

L'éclat de ses rayons ne s'est point affaibli.
LAMARTINE.

— **Syn. Affaiblir, énerver.** Le premier marque l'effet; le second, la cause; on affaiblit en énervant; on est affaibli parce qu'on est énervé, les nerfs étant ce à quoi tient la force. De là vient qu'affaiblir se trouve quelquefois après énerver dans la même phrase : L'imagination donne aux sens une activité précoce qui ne peut manquer d'ÉNERVER, d'AFFAIBLIR d'abord les individus, puis l'espèce même à la longue. (J.-J. Rouss.)

AFFAIBLISSANT (a-fè-bli-san) part. prés. du v. Affaiblir : Et ses jambes S'AFFAIBLISSANT, le vieillard se laissa aller sur un fauteuil. (Balz.) ‖ Aller s'affaiblissant, S'affaiblir par degrés; diminuer peu à peu : Malade qui VA S'AFFAIBLISSANT tous les jours. Puis, à mesure que les deux hommes descendirent, le bruit ALLA S'AFFAIBLISSANT. (Balz.)

AFFAIBLISSANT, ANTE adj. (a-fè-bli-san, an-te — rad. affaiblir). Qui est propre à affaiblir : Une nourriture AFFAIBLISSANTE. Un régime AFFAIBLISSANT. La saignée réitérée est un remède AFFAIBLISSANT. (Chomel.)

— Fig. Qui énerve, amollit, efféminé : La plupart des femmes sont AFFAIBLISSANTES par les attachements tendres qu'elles causent. (Nicole.)

AFFAIBLISSEMENT s. m. (a-fè-bli-se-man — rad. affaiblir). Diminution des forces, débilitation; état de ce qui est affaibli : L'AFFAIBLISSEMENT du corps, de la vue, de la voix. L'AFFAIBLISSEMENT où il se trouvait ne lui permettait pas de parler plus longtemps. (Mariv.)

— Diminution de poids, de titre, en parlant des monnaies : L'AFFAIBLISSEMENT de certaines pièces de monnaie.

— Fig. Se dit de l'esprit, des passions, etc. : L'AFFAIBLISSEMENT de l'esprit, de la mémoire. La vie austère produit l'AFFAIBLISSEMENT des passions. (Trév.) La grande misère de nos jours, c'est l'AFFAIBLISSEMENT intellectuel et moral des catholiques. (L. Veuillot.)

— Se dit particulièrement de la diminution des forces d'un Etat, d'un parti, d'une armée, etc. : La Savoie s'était réunie à la France, et contribuait, en Italie, à l'AFFAIBLISSEMENT de la puissance autrichienne. (Volt.) Il croyait voir dans l'AFFAIBLISSEMENT de la maison d'Autriche la liberté de l'Italie. (Volt.) C'est un désordre grave et un grand AFFAIBLISSEMENT chez une nation que l'oubli et le dédain de son passé. (Guizot.) ‖ Relâchement : L'AFFAIBLISSEMENT de la discipline, de la foi.

AFFAINÉANTIR (S') v. pr. (a-fé-né-an-tir — rad. fainéant). Devenir mou, lâche, fainéant : Les nations S'AFFAINÉANTISSENT dans une longue paix.

AFFAIRE s. f. (a-fè-re — du lat. ad, à; facere, faire; ou de l'ital. affare). Chose à faire, tout ce qui est à faire, tout ce qui dans la vie est le sujet d'une occupation quelconque : Une AFFAIRE agréable, importante, ennuyeuse. Faire succéder les divertissements aux AFFAIRES. (Pasc.) Il n'a jamais eu dans sa vie que deux AFFAIRES, qui sont de dîner le matin et de souper le soir. (La Bruy.) Les AFFAIRES nous dissipent. (Mass.) Les gens qui ont peu d'AFFAIRES sont de très-grands parleurs. (Montesq.) La chasse est encore le seul amusement qui fasse diversion aux AFFAIRES. (Buff.) La liberté de la presse a été presque l'unique AFFAIRE de ma vie politique. (Chateaub.) Ceux qui n'ont point d'AFFAIRES s'en font. (J. Leroux.) Il n'est point de petites AFFAIRES. (J. Leroux.) Le bonheur est l'AFFAIRE de tout ce qui respire. (Legouvé.)

Cet hôtel est peuplé de gens peu sédentaires,
Qui du matin au soir courent à leurs affaires.
COLLIN D'HARLEVILLE.

‖ Projet, dessein, entreprise, en un mot tout ce qu'on se prépare à faire : L'entreprise du canal du Languedoc a été une grande AFFAIRE. (Trév.) J'allais chez vous pour vous communiquer une AFFAIRE que j'ai en tête. (Mol.) Je ne dis pas mes AFFAIRES aux autres. (V. Hugo.)

Le trop d'expédients peut gâter une affaire :
On perd du temps au choix, on tente, on veut tout faire.
LA FONTAINE.

‖ Tout ce qu'on a à démêler, à discuter avec quelqu'un; tout ce qu'on veut éclaircir, prouver; enfin, tout ce qui intéresse directement ou indirectement : Négocier une AFFAIRE. Se charger d'une AFFAIRE. Il avait une incroyable dextérité à traiter les AFFAIRES les plus délicates. (Boss.) Il avait l'expérience des AFFAIRES du monde. (La Bruy.) Il sait trouver des expédients dans toutes les AFFAIRES. (Fléch.) Les gens les plus savants et les plus éclairés ne sont pas toujours ceux qui se conduisent le mieux dans les AFFAIRES de la vie. (J.-J. Rouss.)

Dis-lui que je n'ai point d'affaires si pressées.
MOLIÈRE.

Madame, nous venons tous deux, sans vous déplaire,
Eclaircir avec vous une petite affaire.
MOLIÈRE.

‖ Tout ce qui se rapporte à la fortune, aux biens, aux intérêts d'un particulier : Il mourut sans avoir eu le loisir d'établir solidement ses AFFAIRES. (Boss.) Il avait appris mon emprisonnement et la déroute de mes AFFAIRES. (Le Sage.) L'homme prend soin des AFFAIRES du dehors, la femme de celles du dedans. (B. de St-P.) La Fontaine était dans la plus grande insouciance de ses AFFAIRES. (Legouvé.) Si vous avez fait ce que je vous ai mandé par ma dernière lettre, nos AFFAIRES sont dans le meilleur état du monde. (Boursault.) Je ne me mêle jamais des AFFAIRES des autres; j'ai bien assez des miennes. (Scribe.)

Qu'est-ce? — Nous sommes mal, monsieur, dans nos [affaires.]
MOLIÈRE.

‖ Se dit, en général, de tout ce qui tient au commerce de la vie : Aller à ses AFFAIRES. Penser à ses AFFAIRES. La plupart des gens ne se mêlent des AFFAIRES d'autrui que pour mieux faire leurs propres AFFAIRES. (St-Evrem.) Le parti le plus court, dans toutes les AFFAIRES de la vie, est celui qui ne nous laisse aucun regret. (Mme Necker.) Comme nous ne pouvions faire à Cordoue qu'une figure très-modeste, étant aussi mal dans nos AFFAIRES que nous l'étions, nous nous mîmes en chambre garnie. (Le Sage.) Causons un peu de nos AFFAIRES; jusqu'ici, cela se présente bien. (Scribe.) Dis donc, Léon, mes AFFAIRES sont en bon train. (Scribe.) ‖ Choses usuelles, objets servant soit à l'habillement, soit à la toilette : Vous serez habillé dans cinq minutes, toutes vos AFFAIRES sont prêtes. (A. Karr.) Mon domestique m'avait apporté quelques AFFAIRES que je voulus essayer sur-le-champ. (Balz.) Il y a cinq ou six paquets pour elle aux voitures par semaine, et les couturières, les modistes, viennent lui essayer ses AFFAIRES. (Balz.) ‖ Tout ce qui est d'un intérêt majeur : On ne peut assez peser les mots dans les grandes AFFAIRES. (De Retz.) Dans les grandes AFFAIRES, on doit moins s'appliquer à faire naître des occasions qu'à profiter de celles qui se présentent. (La Rochef.) L'humeur fait décider les plus grandes AFFAIRES par les plus petites raisons. (Fén.) Je le savais en grandes AFFAIRES. (Vital.) ‖ Tout ce qui concerne les intérêts publics, tout ce qui a rapport aux événements politiques, au gouvernement, aux ministères, aux administrations etc. : AFFAIRES publiques. AFFAIRES d'Etat. AFFAIRES politiques. (Acad.) La face des AFFAIRES changea du jour au lendemain. (Fén.) Les Romains ne désespérèrent jamais de leurs AFFAIRES. (Boss.) L'absence du chef est toujours nuisible aux AFFAIRES. (Volt.) Bientôt les AFFAIRES chancelantes forcèrent la cour de rappeler Condé en Flandres. (Volt.) Il est depuis peu conseiller d'ambassade; il paraît fin et très-propre aux AFFAIRES. (De Broglie.) Il avait une grande aptitude aux AFFAIRES d'Etat. (C. Delav.) En général, on parvient aux AFFAIRES par ce qu'on a de médiocre, et l'on y reste par ce que l'on a de supérieur. (Chateaub.) Le progrès des intérêts matériels est devenu au plus haut degré une AFFAIRE politique. (Mich. Chev.) ‖ Ce qui se passe ou s'est passé chez un peuple : Les AFFAIRES de l'Asie étaient entièrement séparées de celles de l'Europe. (Boss.) Les Romains étaient appliqués aux AFFAIRES de la Macédoine. (Boss.)

— Employé au pluriel, ce mot emprunte très-souvent un sens tout particulier de son complément déterminatif ou de l'adjectif qui l'accompagne : Les AFFAIRES ecclésiastiques. Les AFFAIRES spirituelles, temporelles. Les AFFAIRES d'intérêt. Les AFFAIRES humaines ne roulent pas à l'aventure. (Vaugelas.) Les AFFAIRES de la religion ne se traitent pas comme les AFFAIRES temporelles, que l'on compose souvent en se relâchant de part et d'autre. (Boss.) On a raison d'exclure les femmes des AFFAIRES politiques et civiles. (Mme de Staël.) La Providence se mêle beaucoup moins des AFFAIRES terrestres que les dévots n'essayent de le faire croire. (E. de Gir.) Toutes les AFFAIRES d'argent s'arrangent d'une manière ou de l'autre. (Balz.) Eh bien, faites-moi le plaisir de venir dîner lundi chez moi, vous causerez plus à l'aise qu'ici des AFFAIRES littéraires. (Balz.) C'est un garçon merveilleux pour les AFFAIRES de cabinet qui demandent plus d'audace que de scrupule. (C. Delav.)

Les affaires d'argent ne sont pas terminées.
C. DELAVIGNE.

— Marché, traité, convention, transaction commerciale, spéculation financière, etc. : AFFAIRE avantageuse. Mauvaise AFFAIRE. Faire des AFFAIRES avec quelqu'un. Etre, se mettre dans les AFFAIRES. Quitter les AFFAIRES. Se retirer des AFFAIRES. Reprendre, continuer les AFFAIRES. Il était homme délié et pratique dans les AFFAIRES. (La Bruy.) Les hommes donnent l'impulsion aux AFFAIRES, et les AFFAIRES entraînent les hommes. (Lévis.) Les villageois font toutes leurs AFFAIRES au cabaret. (Brill.-Sav.) A tout autre qu'à mon fils, je serais en droit de demander des intérêts; car, après tout, les AFFAIRES sont les AFFAIRES. (Balz.) Il partit le lendemain en annonçant qu'il allait traiter d'AFFAIRES avec son père. (Balz.) Mais au diable les AFFAIRES pour ce soir! (E. Sue.) Vous avez donc cru que je venais à votre secours pour faire une AFFAIRE, et rien de plus? (G. Sand.) Les AFFAIRES, c'est l'argent des autres. (Alex. Dum. fils.) Il est une certaine délicatesse de conscience que les AFFAIRES ternissent irrévocablement. (Renan.)

. . . En affaire, aussi bien qu'en amours,
Agir quand il le faut vaut mieux que les discours.
BOISSY.

‖ Tout ce qui peut causer de la peine, de l'embarras, de l'inquiétude; soin, souci, difficulté, danger : Il s'est fait là une mauvaise AFFAIRE. Assoupir une AFFAIRE. (Acad.) Ne vous faites point de nouvelles AFFAIRES. (Le Sage.)

Que ne m'as-tu parlé de cette triste affaire?
ALEX. DUMAS.

Eh bien, vous le voyez, pour être trop sincère,
Vous voilà sur les bras une fâcheuse affaire.
MOLIÈRE.

‖ Circonstance, conjoncture, état des choses : La nécessité des AFFAIRES obligea Dioclétien à partager l'Orient et l'Occident entre lui et Maximilien. (Boss.) En toute AFFAIRE, ils ne songent qu'au moyen d'exercer leur langue. (La Font.) ‖ Ce qui est le sujet d'une délibération dans une assemblée, dans un conseil, etc. : Le sénat devait proposer et diriger toutes les AFFAIRES. (Boss.) On proposa l'AFFAIRE en Sorbonne. (Pasc.) ‖ Projet qu'on trame contre quelqu'un; machination, complot : Timocrate vint me dire en grand secret qu'il avait découvert une AFFAIRE très-dangereuse. (Fén.) C'étaient eux, en effet, qui de longue main avaient préparé cette AFFAIRE. (De Barante.) ‖ Procès, débat; tout ce qui appartient au contentieux, tout ce qui est du ressort des tribunaux : AFFAIRE civile, criminelle. AFFAIRE judiciaire. Il plaide depuis dix ans entiers une AFFAIRE juste, capitale, et où il y va de toute sa fortune. (La Bruy.) A un tribunal désintéressé, l'AFFAIRE eût été douteuse. (Volt.) Le matin, il y a beaucoup d'AFFAIRES, et encore plus de gens affairés au palais. (Balz.)

Ce que je veux savoir, c'est le fond de l'affaire.
ETIENNE.

Voulez-vous de l'affaire accepter l'arbitrage?
C. DELAVIGNE.

‖ Chose qui concerne, qui regarde : C'est à l'AFFAIRE de l'éternité qu'on doit songer avant tout. La vérité morale est une AFFAIRE d'intelligence et non de goût. (Vacherot.) La philosophie est une AFFAIRE d'âme, comme la poésie et la religion. (Jouffroy.) Ce n'est pas AFFAIRE de curiosité, mais de morale politique. (Tax. Delord.) ‖ La chose en question, l'objet dont il s'agit : Vous avez pris l'AFFAIRE du biais qu'il la fallait prendre. (Mol.) Enfants, l'AFFAIRE est entendue. (Fr. de Neufch.) Je vois nettement où l'AFFAIRE va. (St-Evrem.) ‖ Spécialité, génie, talent particulier : C'était l'AFFAIRE de Molière de jouer les médecins. (Trév.) ‖ Chose qui est agréable, qui convient parfaitement : Ceci fait mon AFFAIRE, est mon AFFAIRE. La politique n'est point mon AFFAIRE. (Volt.) Dès qu'il s'agit de complot et d'intrigue, c'est bien mieux votre AFFAIRE que la mienne. (Empis.)

C'eût été justement l'affaire :
Tel fruit, tel arbre, pour bien faire.
LA FONTAINE.

. . . . Le moindre ducaton
Serait bien mieux mon affaire.
LA FONTAINE.

‖ Il se dit dans le même sens des personnes : Voilà trois mois que je cherche une bonne cuisinière; enfin, j'ai trouvé mon AFFAIRE. Léonor n'était point du tout votre AFFAIRE. (C. d'Harlev.)

. . . Ah! monsieur, si feu mon pauvre père
Etait encor vivant, c'était bien votre affaire.
RACINE.

‖ Engagement militaire, combat : AFFAIRE glorieuse. AFFAIRE sanglante. L'AFFAIRE de Denain fut un coup d'Etat. (Acad.) Le courage déployé par les Polonais dans cette AFFAIRE a produit ici une impression extraordinaire. (Journ.) Il fut choisi pour vous porter l'heureuse nouvelle de l'AFFAIRE où il s'est distingué. (P.-L. Cour.) La plupart du temps, le corps d'armée reste étranger aux AFFAIRES d'avant-postes. (Gén. Bardin.) ‖ Dispute, duel, combat singulier : Je viens d'empêcher deux honnêtes Parisiens d'avoir ensemble une AFFAIRE sérieuse, et peut-être de se casser la tête. (Andrieux.) Il ne sera pas huit jours dans la ville sans avoir quelque AFFAIRE avec les officiers de la garnison. (A. Duval.) L'AFFAIRE ne peut s'arranger que de la manière que je viens d'indiquer : je choisis le pistolet; je suis l'offensé. (Balz.) Songez que vous ne devez pas souffrir que l'AFFAIRE s'arrange, à moins qu'il ne se rétracte en présence de témoins nombreux et importants. (Balz.)

Voulez-vous qu'avec lui je me fasse une affaire?
MOLIÈRE.

. A ta première affaire,
... Ton cœur a battu plus fort qu'à l'ordinaire.
C. DELAVIGNE.

‖ Liaison intime, intrigue amoureuse, commerce de galanterie : AFFAIRE de cœur. AFFAIRE d'amour. Une AFFAIRE d'amour ne tient au cœur que très-faiblement. (Le Sage.) Il n'y a qu'un engagement solide, ou ce qu'on appelle une AFFAIRE suivie, qui perde une femme. (Desmahis.) Allons, mon bon petit ange, raconte-moi les moindres événements de cette AFFAIRE de cœur. (Balz.) EN AFFAIRES de cœur, les Russes sont les plus douces bêtes féroces qu'il y ait sur la terre. (Custine.)

— Employé d'une manière vague, il est souvent synonyme du mot chose, pris lui-même dans un sens indéfini : Ah! qu'une femme demoiselle est une étrange AFFAIRE! (Mol.) Don Juan réduit l'amour à n'être qu'une AFFAIRE ordinaire. (H. Beyle.)

Tous ces raisonnements ne font rien à l'affaire.
MOLIÈRE.

Ce jeune homme a poussé l'affaire un peu trop loin.
LA CHAUSSÉE.

— T. d'argot. Vol à commettre ou expédition quelconque de malfaiteurs; coup à faire : Monter une AFFAIRE.

— Dans un sens mystiq. L'affaire du salut, Le soin qu'un catholique doit prendre de lui-même par rapport à son âme et en vue de la vie future : Un homme de bien, à chaque heure, à chaque moment, a toujours ses AFFAIRES faites; il a toujours son âme en ses mains, prêt à la rendre au premier signal. (Boss.) Pie IX a déclaré qu'il abandonnerait toute politique pour ne plus s'occuper que de L'AFFAIRE DE SON SALUT. (***.)

— Affaire d'honneur, Duel, combat singulier. ‖ Affaires du temps, Evénements publics dont les esprits se préoccupent : Que dites-vous des AFFAIRES DU TEMPS? Je viens de chez M. de Pomponne; je l'ai entendu raisonner sur les AFFAIRES DU TEMPS; il trouve que toutes ces grandes montagnes s'aplanissent. (Mme de Sév.) ‖ Une affaire d'or, une affaire magnifique, etc. Une opération très-avantageuse, un marché où il y a beaucoup à gagner : Il a fait là une fort BELLE AFFAIRE, une SUPERBE AFFAIRE. C'est une AFFAIRE D'OR, je vous en avertis. (Desmahis.) Le temps se passe, et tu nous feras manquer une AFFAIRE D'OR. (M. Masson.) ‖ Etre en affaire avec quelqu'un, Etre en relations commerciales, industrielles, etc., avec quelqu'un; traiter au moment même avec lui : Je SUIS EN AFFAIRE AVEC lui pour l'achat de sa maison. Je SUIS EN AFFAIRES AVEC l'abbé. (Mme de Sév.) ‖ Parler affaires, Parler de choses sérieuses, des choses qui sont le but principal d'une entrevue, d'une conversation, d'une conférence : Je crois, Charles, que vous avez plus envie de dormir que de PARLER AFFAIRES. (Fr. Soulié.)

— Avoir affaire, Etre très-occupé, ou être appelé ailleurs par quelque chose à faire, pour une affaire : Il A AFFAIRE, il ne peut quitter. (Boss.) Malheureusement, j'AI AFFAIRE, et il faut que je m'en aille dans cinq minutes. (G. Sand.) ‖ Avoir affaire à quelqu'un, Avoir à lui parler, avoir à traiter, à négocier avec lui : Il A AFFAIRE À un fâcheux, À un homme oisif. (La Bruy.) L'homme À QUI nous AVONS AFFAIRE n'est pas des plus fins de ce monde. (Mol.) Oh! l'étrange chose que d'AVOIR AFFAIRE À des bêtes! (Mol.) Il croyait encore AVOIR AFFAIRE À un enfant irréfléchi et craintif. (G. Sand.) Quand vous sentirez la grâce vous appeler au tribunal de la pénitence, n'AYEZ AFFAIRE qu'À un bon prêtre. (G. Sand.) Vous AVEZ AFFAIRE À forte partie; M. de L*** est littérateur jusqu'au bout des ongles. (Th. Leclercq.) Le plan de Dumouriez était de séparer autant que possible la Prusse de l'Autriche, pour n'AVOIR AFFAIRE qu'À un ennemi à la fois. (Lamart.) ‖ Se dit aussi par manière de menace : Il verra à qui il A AFFAIRE. Il AURA AFFAIRE à moi. Vous ne savez pas à qui vous AVEZ AFFAIRE. C'est à moi qu'il AURA AFFAIRE. ‖ Avoir affaire avec quelqu'un, suppose Concours d'affaires, différend, discussion, contestation : Il faut éviter d'AVOIR AFFAIRE AVEC des fripons. Les médecins qui l'ont tué n'ont songé qu'à leur réputation... Heureux qui n'A point AFFAIRE AVEC ces messieurs-là! (Volt.) ‖ Dans le même sens, on trouve aussi avoir affaire à suivi d'un infinitif : Notable exemple de la forcenée curiosité de notre nature, s'amusant à se préoccuper des choses futures, comme si elle n'AVAIT pas assez AFFAIRE À diriger les choses présentes! (Montaig.) ‖ Cette même locution se construit aussi avec la prép. de : Qu'AI-je AFFAIRE DE me fatiguer des pensées de la mort, pour la recevoir constamment? Je mourrai peut-être sans y penser. (Nicole.) ‖ Avoir affaire de quelqu'un, Avoir besoin de lui : J'AI AFFAIRE DE vous, ne vous éloignez pas. (Acad.) Qu'AVONS-nous AFFAIRE D'un nouvel auteur, qui se pare des imaginations des Grecs, et donne au monde leurs lumières pour les siennes? (St-Evrem.) ‖ Se dit aussi dans le même sens avec un nom de chose pour complément :

Qu'ai-je affaire du trône et de la main d'un roi?
CORNEILLE.

Rendez-moi mon argent, j'en puis avoir affaire.
LA FONTAINE.

‖ Avoir affaire à une femme, Entretenir avec elle un commerce de galanterie. ‖ Avoir affaire ailleurs, Avoir d'autres soucis, se proposer un autre but : Or, nous qui cherchons ici à former non un grammairien ou logicien, mais un gentilhomme, laissons-les abuser de leur loisir : nous AVONS AFFAIRE AILLEURS. (Montaig.) ‖ J'ai bien affaire de telle personne ou de telle chose! Je m'en soucie peu, je n'en attends aucun service, etc. : J'AVAIS BIEN AFFAIRE DE sa visite! J'AI BIEN AFFAIRE DE cet homme-là! (Acad.) La république A BIEN AFFAIRE DE gens qui ne dépensent rien! (La Font.) ‖ Avoir son affaire, Avoir ce qui convient, réussir : Il a été content, il A EU SON AFFAIRE. ‖ Ironiquem., dans ce sens, Recevoir correction, châtiment, leçon : Que vous vouliez ou non, elle AURA SON AFFAIRE. (La Font.) ‖ Se dit aussi d'une personne mortellement blessée ou malade : Il n'y a plus rien à espérer : il A SON AFFAIRE. ‖ Dans un sens familier, Etre tout à fait ivre : Je buvais une absinthe; après quoi, j'AVAIS MON AFFAIRE, là, dans le solide. (Monselet.)

— C'est une affaire, la chose est grave et mérite qu'on y réfléchisse : Attaquer cette place, C'EST UNE AFFAIRE. ‖ Ce n'est pas une affaire, C'est une chose de peu d'importance : S'il faut être pendu, CE N'EST PAS UNE AFFAIRE.

(Boursault). *Deux mille écus* NE SONT PAS UNE AFFAIRE. (C. Delav.) ‖ *Ce n'est pas une petite affaire*, La chose n'est pas facile : *Vous saurez, s'il vous plait, que* CE N'EST PAS *à présent* UNE PETITE AFFAIRE *pour moi que de vous écrire*. (Rac.) CE N'EST PAS UNE PETITE AFFAIRE *que de savoir être malheureux ; en comparaison, savoir mourir n'est rien*. (Beauchêne.) *Ah!* CE N'EST PAS UNE PETITE AFFAIRE, *et l'on ne voit pas s'ouvrir d'emblée devant soi les portes de cet établissement*. (***.) CE N'EST PAS UNE PETITE AFFAIRE *de connaître d'une façon authentique la pensée de tout un peuple*. (Proudh.) ‖ *C'est une affaire finie*, C'est une chose à laquelle il ne faut plus penser : *N'y pensons plus!* C'EST UNE AFFAIRE FINIE. (Scribe.) ‖ *C'est une affaire faite*, Vous pouvez regarder la chose comme faite, conclue; c'est une chose sur laquelle vous pouvez compter :

. *C'est une affaire faite*,
Et je vais à ma femme en parler sans délais.
MOLIÈRE.

‖ *Ce n'est pas l'affaire d'un moment, d'un jour*, C'est une chose qui présente de grandes difficultés et qui demande du temps, des soins : *Former des citoyens* N'EST PAS L'AFFAIRE D'UN JOUR, *et pour les avoir hommes, il faut les instruire enfants*. (J.-J. Rouss.) ‖ *Son affaire est faite*, Se dit d'un homme dangereusement malade, et qui est bien près de mourir; se dit aussi d'un homme perdu, ruiné, qui n'a plus rien à espérer, à prétendre. ‖ Signifie, en bonne part, Sa fortune est faite. ‖ *Son affaire est bonne, est sûre*, Il ne peut se soustraire au châtiment qu'il mérite; il n'échappera pas au sort qui l'attend :

. Eh bien, nous le pendrons!
Il est sous bonne garde, et *son affaire est sûre*.
V. HUGO.

‖ *Faire affaire*, Conclure, terminer, tomber d'accord : *Ce n'est pas sans peine que nous* AVONS FAIT AFFAIRE. ‖ *Faire l'affaire*, Suffire; atteindre le but proposé : *Pendant la session des chambres, la besogne est facile : une page de compte rendu et un article sur la séance* FONT L'AFFAIRE. (A. Karr.) ‖ *Faire son affaire*, en parlant de quelqu'un, Le châtier, lui donner une leçon, même le tuer : *L'espion fut découvert, et on lui* FIT SON AFFAIRE. *S'il le rencontre, il lui* FERA SON AFFAIRE. ‖ *Faire son affaire*, en parlant de soi-même, Se mettre à l'abri, s'arranger, réussir : *Il* FAIT *tout doucement* SON AFFAIRE. *Quand on connaît bien les péchés mortels, on tâche de ne pas commettre de ceux-là, et l'on* FAIT SON AFFAIRE. (Montesq.) ‖ *Faire ses affaires*, Gagner de l'argent, faire fortune, s'enrichir dans le commerce : FAIRE SES AFFAIRES *dans les vins, dans les cuirs, dans les soies*, etc. *De tout temps les gens qui servent personnellement les rois* FONT *très-bien* LEURS AFFAIRES : *on s'intéresse à un homme, fût-ce un valet, en le voyant tous les jours*. (Balz.)

— Proverbialem. :

. Corsaires à corsaires,
L'un l'autre s'attaquant ne *font pas leurs affaires*.
RÉGNIER, imité par La Fontaine.

‖ *Faire son affaire d'une chose*, S'en charger, en répondre : *J'avancerai les frais, et j'*EN FAIS MON AFFAIRE. *Dites-moi quelle place vous désirez, j'*EN FAIS MON AFFAIRE. (Acad.) ‖ Signifie aussi Savoir mettre une chose à profit :

Que dans mes mains pleuve de l'or,
De l'or,
De l'or,
Et j'en *fais mon affaire*. BÉRANGER.

‖ *Faire son affaire principale d'une chose*, Y donner tous ses soins, s'en occuper exclusivement à toute autre : AS-*tu* FAIT TON AFFAIRE PRINCIPALE *de la justice?* (Boss.) *Il* FIT SON AFFAIRE PRINCIPALE *de toute cette dispute ridicule*. (Volt.) ‖ *Vous avez fait là une belle affaire!* Vous avez fait telle chose mal à propos; vous avez fait une chose qui aura des suites fâcheuses. ‖ *Faire des affaires de tout*, Attacher de l'importance à des choses qui n'en ont pas : *C'est une vie étrange que celle des provinces; on* FAIT DES AFFAIRES DE TOUT. (Mme de Sév.) ‖ *C'est mon affaire*, Cela ne regarde que moi, n'expose que moi; je m'en charge : *Pour Dieu, mon amie, abandonnez-moi les poëtes et les orateurs*, C'EST MON AFFAIRE. (Dider.) *Repose-toi sur moi : ceci* DEVIENT MON AFFAIRE; *il faudra bien qu'elle réussisse*. (Th. Leclercq.)

Dois-je l'en informer? — Docteur, *c'est votre affaire*.
C. DELAVIGNE.

‖ De même au pluriel : CE *ne* SONT *pas là* MES AFFAIRES. (La Font.) *Ne vous embarrassez pas*, CE SONT MES AFFAIRES. (Mariv.) CE SONT SES AFFAIRES, *il s'en tirera comme il pourra*. (Scribe.) ‖ *C'est son affaire*. Se dit d'un homme qui n'écoute pas les bons conseils qu'on lui donne : *Il va se ruiner, mais au surplus* C'EST SON AFFAIRE. ‖ *C'est une autre affaire*, Ne confondons pas les choses, ou Je n'avais nullement songé à cela; je n'avais pas envisagé la chose sous ce point de vue. ‖ *Voilà bien une autre affaire!* C'est une chose bien différente, à laquelle on ne s'attendait pas. ‖ *C'est affaire à*, Il appartient à... : C'EST AFFAIRE AUX *économistes pour dire la vérité, toute la vérité, sur les misères sociales, lorsqu'ils s'y trouvent engagés par l'intérêt de leurs utopies!* (Proudh.) ‖ *C'est affaire de guerre, de politique*, etc., C'est une affaire qui ne peut être décidée que par la guerre, qui doit être traitée par la politique, etc. : *Après Alexandrie, le reste de l'Italie est* AFFAIRE DE GUERRE : *cette place est* AFFAIRE DE POLITIQUE. (Napol. Ier.) ‖ *Le bon, le meilleur, le pire de l'affaire est que...* Ce qui est étonnant, ce qui surprend davantage encore, c'est que... ‖ *Une affaire de rien, de peu*, etc., Une chose facile à faire; chose sans conséquence : *Tout cela est* AFFAIRE *de mince utilité et nullement digne de lecture*. (Fourier.)

Quand on choisit un gendre, il faut le choisir bien,
Et ce choix-là n'est pas une *affaire de rien*.
PIRON.

‖ *Se tirer d'affaire*, Se tirer d'un danger, d'un embarras quelconque : *Il* S'EST TIRÉ D'AFFAIRE. (Acad.) *Et tu verras s'il veut ou non* TE TIRER *d'une méchante* AFFAIRE. (Fr. de Neufchât.)

Aucun n'aide aux chevaux à *se tirer d'affaire*.
LA FONTAINE.

Quand on a de l'esprit on *se tire d'affaire*.
DUFRESNY.

Pour le *tirer d'affaire*, il faut beaucoup d'argent.
C. DELAVIGNE.

‖ *Etre hors d'affaire*, Etre hors de danger, hors d'embarras : *J'ai vu avec plaisir, dans ta dernière lettre, que ta fille* EST HORS D'AFFAIRE. (P.-L. Cour.)

Vous voici *hors d'affaire* : allez votre chemin.
V. HUGO.

‖ *Etre au-dessous, au-dessus de ses affaires*, Ne pas réussir ou être en prospérité. — Un homme qui occupait un appartement au-dessus du mont-de-piété, où ses effets étaient souvent engagés, appelait cela : « *Etre au-dessus de ses affaires*. »

— Elliptiq. *Point d'affaire!* C'est en vain, c'est inutile, c'est peine perdue : *Des conseils tant qu'il vous plaira; mais de l'argent*, POINT D'AFFAIRE. (Acad.) POINT D'AFFAIRE; *ces conversations ne font que m'ennuyer*. (Mol.) Cette locution commence à vieillir. ‖ *Belle affaire!* Chose de peu d'importance, ou d'une exécution facile. ‖ *Quelle affaire! que d'affaires!* Que de peines pour rien, que de soins inutiles, que d'embarras pour peu de chose!

. *Quelle affaire!*
C'est chercher une aiguille en tout un champ de blé!
V. HUGO.

— Proverbialem. : *Il n'y a point de petites affaires*, Les plus petites choses méritent notre attention, parce qu'elles peuvent tirer à conséquence. ‖ *Avoir plus d'affaires que le légat*, Etre très-occupé. ‖ *Ceux qui n'ont point d'affaires s'en font*, L'oisiveté fatigue, et on se crée des occupations. ‖ *Avoir affaire à la veuve et aux héritiers*, Avoir affaire à forte partie. ‖ *Les affaires font les hommes*, La pratique des affaires forme, donne de l'aptitude. ‖ *Les affaires sont les affaires*, Il faut s'occuper sérieusement et exclusivement des choses de son état, surtout dans le commerce et l'industrie. ‖ *Dieu nous garde d'un homme qui n'a qu'une affaire!* Parce que celui qui n'est préoccupé que d'une seule chose en parle constamment et finit par en fatiguer tout le monde; répond à ce proverbe latin : *Timeo hominem unius libri*. V. ces mots. ‖ *Chacun sait ses affaires*, Se dit quand on ne veut point entrer dans les motifs de la conduite de quelqu'un, ou qu'on refuse par une fin de non-recevoir des conseils, des reproches, etc., pour une chose qui intéresse personnellement. ‖ *Il vaut mieux avoir affaire à Dieu qu'à ses saints*, Il vaut mieux s'adresser à celui qui gouverne qu'à ses subordonnés. — Voici, à propos de ce proverbe, une anecdote assez piquante. Le chapelain du cardinal de Richelieu le voyant un jour occupé d'affaires très-importantes, et supposant que Son Eminence n'entendrait pas la messe, se mit à table pour déjeuner, mais à peine avait-il commencé qu'il fut appelé à la chapelle de la part du cardinal; et comme on lui faisait observer qu'il n'était plus à jeun : « Oh! oh! répondit-il, *j'aime mieux avoir affaire à Dieu qu'à Son Eminence*. »

— Fam. et bas, *Faire ses affaires, aller à ses affaires*, Satisfaire ses besoins naturels.

— *Chaise d'affaires*. Nom donné autrefois, chez le roi, à la chaise percée : *On sait que le roi Henri III fut blessé mortellement par Jacques Clément, étant sur sa* CHAISE D'AFFAIRES. (Littré.) ‖ *Brevet d'affaires*, Le privilége d'entrer dans le lieu où le roi était sur sa chaise percée. ‖ En parlant d'une femme, *Avoir ses affaires*, Avoir ses règles.

— Fauconn. *Etre de bonne affaire*. Se dit d'un oiseau quand il est bien affaîté, bien dressé pour la volerie.

— *Chargé d'affaires*, Agent diplomatique d'ordre inférieur, accrédité auprès d'un gouvernement de peu d'importance, ou remplissant les fonctions d'ambassadeur ordinaire pendant l'absence de l'ambassadeur titulaire. ‖ *Agent d'affaires*, Celui qui, moyennant salaire, fait profession de se charger des affaires d'autrui. ‖ *Faiseur d'affaires*, Celui qui n'a d'autre état que de spéculer dans le but de gagner de l'argent par des opérations de finances. Il se prend ordinairement en mauv. part. ‖ *Gens d'affaires*, Intendants, régisseurs, etc. : *On est souvent trompé par ses* GENS D'AFFAIRES. (Acad.) *Dans une aristocratie où les nobles lèveraient les tributs, tous les particuliers seraient à la discrétion des* GENS D'AFFAIRES. (Montesq.) *Les rois de France ne se sont jamais montrés que de grands seigneurs qui ruinaient leurs* GENS D'AFFAIRES. (Napol. Ier.) *La défiance que les hommes d'élite inspirent aux* GENS D'AFFAIRES *est remarquable*. (Balz.) ‖ *Homme d'affaires*, Celui qui a l'esprit des affaires, et particulièrem. celui qui est chargé des intérêts d'autrui : *Le manieur d'argent, l'*HOMME D'AFFAIRES, *est un ours qu'on ne saurait apprivoiser*. (La Bruy.) *L'homme qui ne veut pas se mêler de ses affaires en remet le soin à un* HOMME D'AFFAIRES. (Arnault.) ‖ *Cabinet d'affaires, bureau d'affaires, agence d'affaires*, Etablissement formé par une personne qui se charge de diriger des affaires contentieuses.

— Fig. Se dit en parlant d'une femme galante, d'une entremetteuse :

La toilette d'Albine est un *bureau d'affaires*.
DORAT.

— *Ministère des affaires étrangères*, Ministère des relations avec les gouvernements étrangers.

— Hist. *L'affaire du collier*. V. COLLIER.

— **Gramm.** On dit : *J'ai* AFFAIRE À LUI, j'ai une affaire à traiter avec lui; — *Il aura* AFFAIRE *à moi*, c'est-à-dire je me vengerai, je lui rendrai le mal qu'il m'a fait; — *J'ai* AFFAIRE *de vous*, j'ai besoin de vous. Mais ce n'est plus le substantif *affaire* qu'on emploie dans plusieurs locutions consacrées commençant par *c'est, c'était*, etc. : *c'est* À FAIRE *à lui*, c'est lui, et non un autre, qui doit ou qui peut faire cela; — *c'est* À FAIRE *à perdre deux cents francs*, tout ce qu'on risque, c'est de perdre deux cents francs. En outre, après le verbe *avoir*, on écrit *à faire* en deux mots quand la préposition *à* se distingue nettement du verbe *faire*, comme dans les deux exemples suivants : *Avoir vingt lieues* À FAIRE. *Il avait porté la guerre dans un guêpier, et il eut fort* À FAIRE *ensuite pour se dérober à des milliers de morsures*. (Ste-Beuve.)

— **Antonymes.** Amusements, divertissements, passe-temps, plaisirs.

— **Prov. littér. Le temps ne fait rien à l'affaire.** Allusion à un vers du *Misanthrope*. V. TEMPS.

— **Prov. hist. A demain les affaires sérieuses,** ou simplement : **A demain les affaires.** V. DEMAIN.

— **Prov. littér.** :

. . . *On ne s'attendait guère*
A voir Ulysse en cette AFFAIRE.

Allusion à la fable de La Fontaine, *la Tortue et les deux Canards*. Deux canards proposent à une tortue de la transporter à travers les airs :

Nous vous voiturerons, par l'air, en Amérique;
Vous verrez mainte république,
Maint royaume, maint peuple; et vous profiterez
Des différentes mœurs que vous remarquerez.
Ulysse en fit autant. *On ne s'attendait guère*
A voir Ulysse en cette affaire.

Dans l'application, très-fréquente, que l'on fait de ce vers pour exprimer plaisamment la surprise que doit causer l'apparition d'un nom inattendu, le mot *Ulysse* est toujours remplacé par celui qui est l'objet de l'allusion.

Voltaire, passant par Cideville, en Normandie, où l'on jetait les fondations d'une église, accepta l'honneur d'en poser la première pierre, ce qui donna occasion au marquis de Mirville de s'écrier :

. . . On ne s'attendait guère
A voir *Voltaire* en cette affaire.

Voici quelques applications des vers plaisants du fabuliste :

« La science anatomique des anciens a fourni à M. Gerdy l'occasion de réciter quelques pages de son livre sur l'anatomie des formes extérieures. Il a durement tancé les sculpteurs grecs de leur ignorance, et a signalé les défauts de bon nombre de leurs statues. Christophe Colomb et la découverte de l'Amérique ont fait les frais de la dernière partie du discours de M. Gerdy.

. . . On ne s'attendait guère
A voir *Christophe* en cette affaire. »
LOUIS PEISSE.

« Un peu plus loin, nous retrouvons le grand Epaminondas, qui vient de faire prendre un bain forcé à son cavalier dans l'Erymanthe, et M. About ajoute : « Cet animal a la même « passion que M. de Chateaubriand; il veut « emporter de l'eau de tous les fleuves qu'il « traverse. » *On ne s'attendait guère à voir* M. de Chateaubriand *dans cette affaire;* mais les gens d'esprit rapprochent les choses de loin, et l'occasion était trop bonne pour retenir une saillie à triple dard qui atteint tout ensemble M. de Chateaubriand, le Jourdain et le duc de Bordeaux. » GÉRUZEZ.

— **Prov. littér.** :

Le moindre grain de mil
Serait bien mieux mon AFFAIRE.
LA FONTAINE, (*le Coq et la Perle*.)

Allusion à la réflexion que fait le coq en trouvant une perle. Dans l'application, ces vers sont répétés par tous ceux auxquels échoit une chose précieuse, mais qui leur est inutile, et ces mots, *grain de mil*, sont souvent l'objet d'une variante :

« Dans les temps belliqueux, quand le génie militaire nous prodigue de grands spectacles et de l'héroïsme, on est tenté de lui répondre :

Le moindre grain de mil
Serait bien mieux mon affaire. »
BENJAMIN CONSTANT.

« Mme Duravin, de sa main emprisonnée dans un gant de Suède, offrit à Deslauriers un sac de satin blanc rempli de pastilles de chocolat parfumé. *Le moindre pâté de foie gras ferait mieux mon affaire*, pensa Annibal. »
ALBÉRIC SECOND.

« Soignez donc, protégez ce peuple domestique;
Que leur logis soit sain et non pas magnifique.
Que leur font des réduits richement décorés,
Le marbre des bassins, les grillages dorés?
Un seul grain de millet leur plairait davantage. »
DELILLE.

« Diderot étant resté à Paris contre la volonté de son père, celui-ci supprima la pension qu'il lui faisait; le fils se mit à donner des leçons pour vivre. Il enseignait les mathématiques, le latin, le grec, tout ce qu'on voulait, tout ce qu'il pouvait. La moitié du temps on le payait en livres, en meubles, en petits cadeaux. *Le moindre grain de mil eût bien mieux fait son affaire*. » F. GÉNIN.

— **Encycl.** *Agent d'affaires*. V. GESTION D'AFFAIRES.

Affaires de Rome, par Lamennais. Cet ouvrage, publié en 1837, contient l'histoire des rapports de l'auteur avec Rome, au sujet du journal l'*Avenir*. Lamennais était allé demander lui-même à la papauté une sanction ou une censure, et les rédacteurs de l'*Avenir* avaient exposé leurs doctrines dans un Mémoire présenté au souverain pontife Grégoire XVI. La décision du pape se faisant attendre, Lamennais se détermina à quitter Rome avant de l'avoir obtenue. Il y a de la mélancolie dans le récit qu'il fait de ce départ : « C'était au mois de juillet, vers le soir. Des hauteurs qui dominent le bassin où serpente le Tibre, nous jetâmes un triste et dernier regard sur la ville éternelle. Les feux du soleil couchant enflammaient la coupole de Saint-Pierre, image et reflet de l'antique éclat de la papauté. » A son passage à Munich, il reçut la fameuse lettre encyclique du 15 août 1832, avec une lettre explicative du cardinal Pacca. Le saint-père réprouvait les doctrines de l'*Avenir* relatives à la liberté civile et politique, comme tendant à exciter et propager partout l'esprit de sédition et de révolte de la part des sujets contre leurs souverains, et celles relatives à la liberté des cultes et à la liberté de la presse, comme étant en opposition avec l'enseignement, les maximes et la pratique de l'Eglise. De retour à Paris, Lamennais s'empressa de se soumettre, en déclarant que le journal ne paraîtrait plus, et que l'agence générale pour la défense de la liberté religieuse était dissoute; mais il entendait réserver sa liberté de jugement et d'action dans l'ordre temporel. Le pape exigea une adhésion absolue à l'encyclique. Après des pourparlers et des correspondances dont les *Affaires de Rome* donnent le détail, après bien des perplexités, Lamennais consentit à adhérer *purement* et *simplement*, « convaincu, disait-il à l'archevêque de Paris, qu'en signant cette déclaration il signait implicitement que le pape était Dieu, et tout prêt à le signer explicitement pour avoir la paix. » Cette paix, qu'il avait achetée si chèrement, il ne put s'y maintenir, et bientôt la publication des *Paroles d'un Croyant* marqua d'une manière éclatante sa rupture avec son passé et avec l'Eglise. Outre cette relation intéressante des efforts tentés après 1830 par quelques intelligences d'élite pour réconcilier le catholicisme avec la liberté, le livre des *Affaires de Rome* contient, sous ce titre : *Des Maux de l'Eglise et de la Société*, ce qui put être achevé d'un ouvrage dans lequel l'auteur de l'*Essai sur l'Indifférence* voulait présenter un tableau fidèle de l'état de l'Eglise catholique dans le monde entier, ainsi que de l'état de la société, rechercher les causes de la décadence de l'Eglise et celles des souffrances de la société, et indiquer les moyens propres à y remédier. Enfin dans les dernières pages des *Affaires de Rome*, Lamennais s'attache à montrer qu'entre la papauté et les peuples, une rupture complète s'est effectuée, que cet antagonisme devient de plus en plus irrémédiable, et il termine par ces paroles : « Si les hommes, pressés de l'impérieux besoin de renouer pour ainsi dire avec Dieu, de combler le vide immense que la religion en se retirant a laissé en eux, redeviennent chrétiens, qu'on ne s'imagine pas que le christianisme auquel ils se rattachent puisse jamais être celui qu'on leur présente sous le nom de catholicisme. Nous avons expliqué pourquoi, en montrant dans un avenir inévitable et déjà près de nous, le christianisme conçu et l'Evangile interprété d'une manière par les peuples, d'une autre manière par Rome; d'un côté le pontificat, de l'autre la race humaine, cela dit tout. Ce ne sera rien non plus qui ressemble au protestantisme, système bâtard, inconséquent, étroit, qui, sous une apparence trompeuse de liberté, se résout pour les nations dans le despotisme brutal de la force, et pour les individus dans l'égoïsme. »

AFFAIRÉ, ÉE adj. (a-fè-ré — rad. *affaire*). Qui a beaucoup d'affaires, qui en est accablé; qui paraît très-occupé ou qui veut le paraître : *Le public se compose de gens* AFFAIRÉS *ou ennuyés*. (De Barante.) *La bourgeoise est* AFFAIRÉE, *sort par tous les temps, va, vient, regarde*. (Balz.) *Le matin, il y a beaucoup d'affaires, et encore plus de gens* AFFAIRÉS *au palais*. (Balz.)

Ils étaient AFFAIRÉS *comme des fourmis à qui l'on a pris leurs œufs.* (Balz.) *On se demande si Londres n'est pas un cimetière où barbotent des fantômes* AFFAIRÉS *et malheureux.* (H. Taine.)

Des piétons *affairés* encombrent les trottoirs.
ANCELOT.

Il vous jette en passant un coup d'œil effaré,
Et sans aucune affaire est toujours *affairé.*
MOLIÈRE.

‖ Empressé, qui s'agite beaucoup, qui se donne de grands mouvements : *Au milieu de ces chaloupes, j'en distingue une plus* AFFAIRÉE, *plus impatiente d'aborder notre bâtiment.* (Comtesse Merlin.) *La capitale du comté fait surgir devant vous la population* AFFAIRÉE *et criarde de son port.* (X. Saintine.) *L'existence individuelle, aujourd'hui si mobile et si* AFFAIRÉE, *ne permet pas toujours la lecture d'un long ouvrage.* (Journ.) ‖ En parlant des choses, se dit surtout de l'air, de la physionomie, de la mine, qui annoncent de l'inquiétude, de la préoccupation, de l'empressement : *Quatre esclaves allaient et venaient d'un air* AFFAIRÉ. (E. Sue.) *Un avocat monte le large perron, un autre avocat le descend, orateurs imberbes à l'air* AFFAIRÉ *et n'ayant rien à faire.* (J. Janin.) *Je dois en vérité avoir l'air bien singulier avec une mine* AFFAIRÉE *et furieuse, mes bras gesticulant et les cris inarticulés que je pousse.* (Th. Gaut.) ‖ Peut avoir un complément marqué par la prép. *de : Gens* AFFAIRÉS DE *riens.* (Mme de Simiane.) *Chacun était* AFFAIRÉ, *de son côté,* DE *petits travaux ou* DE *graves lectures.* (F. Soulié.)

— Substantiv. : *C'est un* AFFAIRÉ. *Les* AFFAIRÉS *abondent dans les grandes villes.* ‖ *Faire l'affairé,* Faire l'empressé, affecter d'être surchargé d'affaires, de besogne : *Il* FAIT *toujours* L'AFFAIRÉ. *Sa sœur* FAISAIT L'AFFAIRÉE *en mettant le couvert et en tracassant la servante.* (Balz.)

AFFAIREUX, EUSE adj. (a-fè-reu, eu-ze — rad. *affaire*). Qui est embarrassé dans ses affaires : *Me semble plus misérable un riche malaisé, nécessiteux,* AFFAIREUX, *que celui qui est simplement pauvre.* (Montaig.) Ce sens a vieilli. ‖ Qui donne fort à faire, qui occupe beaucoup, en parlant des choses : *J'aime mieux une vie moins brave et moins* AFFAIREUSE. (Montaig.) *C'est trop vous avoir retenu, lui dit-elle, car je sais que le commerce des fèves est fort* AFFAIREUX *par le temps qui court.* (Ch. Nod.)

— Par ext. Qui absorbe sans profit un temps utile : *Mainvielle ne se mêlait pas volontiers aux conversations* AFFAIREUSES, *et il est vrai de dire qu'il était d'ailleurs fort occupé de son côté.* (Ch. Nod.)

AFFAISAGE s. m. T. de fauconn. V. AFFAÎTAGE.

AFFAISSANT (a-fè-san) part. prés. du v. Affaisser : *Les anciennes républiques de la Grèce avaient interdit à leurs concitoyens tous les métiers tranquilles et sédentaires qui, en* AFFAISSANT *et corrompant le corps, énervent sitôt la vigueur de l'âme.* (J.-J. Rouss.)

AFFAISSÉ, ÉE (a-fè-sé) part. pass. du v. Affaisser. Effondré, tassé l'un sur l'autre : *La partie de la montagne où ces pierres lenticulaires se trouvent semblait être* AFFAISSÉE. (Buff.)

Les mondes *affaissés* s'écroulent sur les mondes.
DELILLE.

‖ Courbé, affaibli : *Nous le trouvâmes* AFFAISSÉ *sur lui-même.*

— Fig. dans ce dernier sens : *Pendant que l'empire d'Orient était* AFFAISSÉ *sous un mauvais gouvernement, des causes particulières le soutenaient.* (Montesq.) ‖ Triste, fatigué, abattu, sans énergie, en parlant des personnes : *Elle était plus triste et plus* AFFAISSÉE *qu'à l'ordinaire.* (G. Sand.) *Ils me racontaient les accès de fureur de ces malheureux que je voyais calmes et* AFFAISSÉS *dans un coin de leur loge.* (De Barante.) *Je vois au midi des races* AFFAISSÉES *sous je ne sais quelle malédiction; un joug pesant les accable, elles marchent courbées.* (Lamenn.) ‖ En parlant des choses : *La musique ébranle les organes* AFFAISSÉS *et rend des sentiments à un cœur flétri.* (La Harpe.) *Il vit l'altération soudaine de son visage, pâle et* AFFAISSÉ *déjà par les angoisses de la nuit.* (G. Sand.)

L'homme même succombe, et son âme *affaissée*
Sent défaillir sa force et mourir sa pensée.
DELILLE.

. Mes forces *affaissées*
S'en vont; il me fallait l'air des champs, le soleil.
V. HUGO.

AFFAISSEMENT s. m. (a-fè-se-man — rad. *affaisser*). Etat d'une chose affaissée, qui fléchit sous son propre poids : *L'*AFFAISSEMENT *d'un corps, des terres, d'un édifice, d'une montagne,* etc.

— Fig. Accablement, affaiblissement des forces physiques, intellectuelles et morales : *Il y avait dans l'abandon de Vergniaud un abandon de lui-même qui ressemblait à l'*AFFAISSEMENT. (Lamart.) *Je contemplais tristement ces malheureux serrés les uns contre les autres et sommeillant dans l'attitude de l'*AFFAISSEMENT *produit par la douleur.* (Lamart.) *De grandes calamités publiques, des fléaux destructeurs, contribuèrent à l'*AFFAISSEMENT *des esprits.* (Malte-Brun.) *Une espèce d'*AFFAISSEMENT *moral s'empare d'un peuple longtemps travaillé par les révolutions.* (Mérimée.)

— Pathol. Etat d'un homme qui, affaibli par la maladie, ne peut se soutenir : *J'ai trouvé ce malade dans un grand* AFFAISSEMENT. (Acad.)

— Chirurg. Dépression : *L'*AFFAISSEMENT *d'une tumeur.*

— Géol. *Système des affaissements,* Système d'après lequel on explique la formation des montagnes, non par une ascension propre, mais par la dépression des terres environnantes.

AFFAISSER v. a. ou tr. (a-fè-sé — rad. *faix*). Faire ployer, courber sous le faix : *Une trop grande charge finit par* AFFAISSER *un plancher.* ‖ Faire baisser, tasser des choses posées les unes sur les autres : *Les grandes pluies* AFFAISSENT *les terres.* (Acad.) *La taupe ne sort de sa retraite que lorsque l'eau l'a remplie, ou lorsque le pied des jardiniers en* AFFAISSE *le dôme.* (Buff.) *Les emportements des hommes comme Phœbus sont des soupes au lait dont une goutte d'eau froide* AFFAISSE *l'ébullition.* (V. Hugo.)

Il sentait que la mort *affaissait* ses paupières.
LAMARTINE.

— Fig. Diminuer les forces, affaiblir, accabler : *Le grand âge n'*A *point* AFFAISSÉ *son esprit.* (Acad.) *L'amour, qui anime et soutient votre cœur,* AFFAISSE *et abat le mien.* (J.-J. Rouss.)

S'affaisser, v. pr. S'abaisser, se plier, se courber par son propre poids : *Une maison qui* S'AFFAISSE. *Un vieillard* S'AFFAISSE *sous le poids des années.* (Acad.) *Les montagnes* S'AFFAISSENT *quelquefois.* (Trév.) *Bientôt la flamme s'échappe et le gazon* S'AFFAISSE. (Castel.) *Sa tête* S'AFFAISSA *sur son bras, et elle parut s'endormir.* (Comtesse Merlin.) *Sa tige délicate* S'AFFAISSAIT *sous le poids de sa tête fleurie.* (Mme Tastu.) *Les ouvrages de terrasses, les chaussées des chemins faits de terres rapportées, sont sujets à* S'AFFAISSER. (Quatremère.) *Madame de Villefort poussa un soupir, ses nerfs se détendirent, elle* S'AFFAISSA *sur le tapis.* (Alex. Dum.) *Quand le poisson est hors de l'eau, ses branchies* S'AFFAISSENT *et se dessèchent.* (J. Macé.)

Ses membres sur les miens en tombant *s'affaissèrent.*
LAMARTINE.

— Fig. Etre accablé : *L'âme* S'AFFAISSE *sous le poids des chagrins. Mon cœur* S'AFFAISSA *sous la misère et la désolation de tout ce qui m'entourait.* (J. Janin.) *Quand tous les sommets de la société chancellent et* S'AFFAISSENT, *c'est que depuis longtemps déjà la base défaille et s'écroule.* (Dupanl.) *La région de l'illusion* S'EST *comme* AFFAISSÉE *sous mes pieds.* (St-Martin.) ‖ On supprime quelquefois le pronom SE, et l'on dit *laisser affaisser* pour LAISSER S'AFFAISSER : *En adoptant les rapports, les idées, les instruments des autres, tels qu'ils nous les donnent, nous* LAISSONS AFFAISSER *notre esprit dans la nonchalance.* (J.-J. Rouss.)

— Chirurg. Subir une dépression : *Une tumeur qui* S'AFFAISSE.

AFFAÎTAGE ou **AFFAISAGE** s. m. (a-fè-taje, za-je — rad. *affaîter*). Fauconn. Action de dresser, d'apprivoiser un oiseau de proie.

AFFAÎTÉ, ÉE (a-fè-té) part. pass. du v. Affaîter. Apprivoiser : *Un oiseau* AFFAÎTÉ, *bien* AFFAÎTÉ. ‖ S'est employé fig. dans le sens d'Elevé, instruit : *Plusieurs ne mettent leurs enfants à l'étude pour étudier, mais seulement pour leur éveiller l'esprit et pour les rendre plus* AFFAÎTÉS *par le moyen de la compagnie.* (H. Estienne.)

AFFAÎTEMENT s. m. (a-fè-te-man — rad. *affaîter*). Fauconn. Action d'affaîter un oiseau de proie. ‖ Ce mot se prenait anciennement pour Education, manière.

— Techn. Manière de travailler les peaux à la tannerie.

AFFAÎTER v. a. ou tr. (a-fè-té — du lat. *ad,* à; *factare,* façonner, disposer, préparer). Fauconn. Apprivoiser un oiseau de proie, le dresser à revenir sur le poing. ‖ S'est employé anciennement au fig. dans le sens d'Elever, instruire; orner, ajuster : *Il duist sa barbe,* AFFAÎTA *son guernon.* (Ch. de Roland.)

Amour sait *affaiter* cils qui lui font ligeance.
XIIIe siècle.

— Archit. Se dit quelquefois, mais abusivement, pour ENFAÎTER.

— Techn. Façonner : AFFAÎTER *des peaux.*

AFFAÎTEUR s. m. (a-fè-teur — rad. *affaîter*). Fauconn. Celui qui est chargé de dresser, d'apprivoiser les oiseaux de proie.

AFFALANT (a-fa-lan) part. prés. du v. Affaler.

AFFALÉ, ÉE (a-fa-lé) part. pass. du v. Affaler. Mar. Arrêté sur la côte par le défaut de vent et par les courants, en parlant d'un navire : *Le vaisseau a été* AFFALÉ *par des vents, par une grosse mer, par des avaries.* (Willaumez.) ‖ Par ext. Se dit des personnes dont le vaisseau est affalé : *Au point du jour, nous nous trouvâmes* AFFALÉS *à la côte presque en face de Césarée.* (Chateaub.) *Vers midi, nous sommes* AFFALÉS *à la côte du continent, en face d'Hydra.* (Lamart.)

— Fig., par allus. à ce dernier sens, Etre dans une position fâcheuse, désagréable : *Les affaires ne vont plus, mon cher, nous voilà* AFFALÉS *sous le vent.*

AFFALER v. a. ou tr. (a-fa-lé — de l'all. *af, auf,* sur; *fallen,* tomber). Mar. Pousser un vaisseau vers la côte, et le mettre en danger d'échouer : *Le vent* AVAIT AFFALÉ *ce navire. Le vent nous* AVAIT AFFALÉS. ‖ Faciliter le passage d'un cordage dans une poulie ou ailleurs : AFFALER *un cordage.* ‖ Plus ordinairement ce verbe signifie Faire descendre, amener à soi : *On* AFFALE *une barrique suspendue à un palan.* (A. Jallais.) *On* AFFALE *un voilier ou un gabier dans une chaise.* (Bonnefoux.) *On* AFFALE *un calfat le long du bord pour qu'il puisse travailler à des réparations dans la voilure, le gréement ou la coque.* (Bonnefoux.) AFFALER *un objet, c'est l'attacher à un bout de cordage pour l'envoyer d'un lieu à un autre moins élevé.* (Dict. de marine.)

— Canot. *Affaler une manœuvre,* L'abaisser, peser sur elle pour vaincre le frottement qui la retient.

— Neutral. ou intransitiv. *Affaler à une côte,* Etre porté, malgré soi, par un coup de vent ou un autre accident, sur une côte ou à la côte.

S'affaler, v. pr. Se dit d'un bâtiment lorsqu'il perd sous le vent, c'est-à-dire lorsque, malgré ses efforts pour s'éloigner d'un point situé sous le vent, il ne peut y réussir : *Le navire va* S'AFFALER *s'il ne change pas de manœuvre.* (Acad.) *Le bâtiment avait essayé de virer de bord; mais n ayant pu y parvenir, il* S'ÉTAIT AFFALÉ *sous le vent.* (Chateaub.) *Le navire* S'AFFALA *par une fausse manœuvre, il se trouva sous le vent du point où il voulait se rendre.* (Bonnefoux.) ‖ Se laisser glisser du haut en bas sur une manœuvre, le long d'un cordage, pour descendre plus vite : *Ce matelot* S'EST AFFALÉ *le long de tel cordage.* (Acad.)

AFFAMABLE adj. (a-fa-ma-ble — rad. *affamer*). Qui peut être affamé, que l'on peut affamer : *Ville, place* AFFAMABLE.

AFFAMANT (a-fa-man) part. prés. du v. Affamer : *Les Visconti trouvent le secret de lui faire repasser les Alpes, tantôt en* AFFAMANT *sa petite armée, tantôt en négociant.* (Montesq.)

AFFAMANT, ANTE adj. (a-fa-man, an-te — rad. *affamer*). Propre à affamer : *Régime* AFFAMANT. *Médication* AFFAMANTE.

— Fig. Qui porte à désirer ardemment et sans cesse; dévorant : *Une ambition* AFFAMANTE.

AFFAMATION s. f. (a-fa-ma-si-on — rad. *affamer*). Néol. Action d'affamer; résultat de cette action; et, fig., Ardent désir, vif empressement : *Il était animé par cette* AFFAMATION *de servir, si éminemment française, et qui est toujours prête à grandir quand il s'agit d'un maître nouveau.* (Rog. de Beauv.)

AFFAMÉ, ÉE (a-fa-mé) part. pass. du v. Affamer. Qui a faim, qui souffre de la faim; qui a un appétit dévorant : *Il voit une multitude errante et* AFFAMÉE. (Mass.) *De ma vie, je ne fus si* AFFAMÉ, *ni mieux nourri.* (J.-J. Rouss.) *L'homme riche tourmenté par ses compatriotes* AFFAMÉS, *qui lui demandent de l'occupation, hausse le prix de son argent.* (B. de St-P.) *Les meilleures raisons ne pouvaient pas plus sur lui que sur un loup* AFFAMÉ. (Volt.) *Le vent hurlait comme une meute de chiens* AFFAMÉS. (Lamart.) *Le guêpier, en toute contrée, livre une rude guerre aux guêpes* AFFAMÉES *de nos fruits.* (Michelet.)

Un vautour *affamé* se moque bien des lois.
LE BAILLY.

‖ Se dit aussi des choses : *Rien qu'un silence de mort, troublé seulement par les cris* AFFAMÉS *des oiseaux de proie.* (Th. Gaut.) *La chanson de Béranger! elle est l'ivresse et le pain des tables* AFFAMÉES. (J. Janin.) *Les laboureurs jetèrent un coup d'œil* AFFAMÉ *à travers les fenêtres de la cuisine du rez-de-chaussée, où l'on préparait un souper pantagruélique.* (E. Sue.)

— Par ext. Qui est dans le besoin, dans le dénûment le plus complet, qui manque de tout : *Le peuple* AFFAMÉ *ne sait pas craindre.* (Lucain.)

. Comment percer
De rimeurs *affamés* cette foule effroyable?
BOILEAU.

Mais quoi! dans la disette une muse *affamée*
Ne peut pas, dira-t-on, subsister de fumée.
BOILEAU.

— Fig. Avide, qui désire avec passion : AFFAMÉ *de gloire, d'honneurs, de richesses, de réputation,* etc. *Que de gens sont dégoûtés de tout ce qu'ils ont, et* AFFAMÉS *de tout ce qu'ils n'ont pas!* (Fén.) *C'est un homme* AFFAMÉ *d'argent et de secrets.* (Gui Patin.) *Je me retirai plein de curiosité et* AFFAMÉ *d'idées nouvelles.* (Cazotte.) *Vous serez le tresor enfoui sur lequel passent les hommes* AFFAMÉS *d'or, sans savoir que vous êtes là.* (Balz.) *Ici le cœur se creuse de nouveau et redevient* AFFAMÉ *de vengeance.* (Alex. Dum.)

. Ces auteurs renommés
Qui dégoûtés de gloire et d'argent *affamés*...
BOILEAU.

Ce cœur, nourri de sang et de guerre *affamé,*
Traîne partout l'amour qui l'attache à Monime.
RACINE.

‖ Se dit quelquefois avec un nom de personne pour complément : *Vous imaginez-vous, monsieur de Pourceaugnac, qu'une fille comme la mienne soit* AFFAMÉE *de mari? — Vous imaginez-vous, monsieur Oronte, qu'un homme comme moi soit* AFFAMÉ *de femmes.* (Mol.) ‖ Dans le même sens, *affamé de* peut être suivi d'un infinitif : *Où sera le juge assez hardi, assez* AFFAMÉ DE *faire un coupable?* (Pellisson.) *Malgré l'extrême chaleur, nous sommes toujours en mouvement, nous sommes comme* AFFAMÉS DE *tout voir.* (H. Beyle.) *La jeune Italienne était* AFFAMÉE DE *voir son amant.* (Balz.)

— Absol. : *Tout ce que les hommes vides et* AFFAMÉS *cherchent sur la terre.* (Fén.) *Tu étais dégoûté et* AFFAMÉ *tout ensemble.* (Fén.) *Le cœur n'est* AFFAMÉ *que lorsqu'il est vide.* (Mass.)

Ces neveux *affamés,* dont l'importun visage,
De mon bien à mes yeux fait déjà le partage.
BOILEAU.

‖ Dépourvu de grâce, de charme : *Un style aride et* AFFAMÉ.

— Par exag. Se dit quelquefois de choses maigres, pauvres dans leur genre : *Sol* AFFAMÉ. *Ecriture* AFFAMÉE.

— Prov. *Ventre affamé n'a point d'oreilles,* Celui qui a faim n'écoute guère ce qu'on lui dit, les représentations qu'on lui fait. C'est la moralité du *Milan et le Rossignol,* fable de La Fontaine. Ce proverbe peut être l'objet de fréquentes applications : Un collégien, qui avait passé tout le temps du repas à causer avec son voisin au lieu d'écouter la lecture qui se fait dans certains établissements, fut sommé par le directeur, à la fin du dîner, de rendre compte du chapitre qu'on venait de lire. Notre jeune rhétoricien, qui aimait mieux se faire taxer de gourmandise que de bavardage, répondit avec beaucoup d'à-propos : « Monsieur, *ventre affamé n'a point d'oreilles.* » ‖ *Comme un pou affamé,* Comparaison triviale, mais énergique, servant à caractériser l'homme qui pousse la rapacité jusqu'à ses dernières limites.

— Subst. et fam. Celui, celle que la faim pousse : *Donnez du pain à cet* AFFAMÉ. *Il mange comme un* AFFAMÉ. (Acad.) *Tout ce que je faisais pour Thérèse était détourné par sa mère en faveur de ces* AFFAMÉS. (J.-J. Rouss.) *Il y a en Angleterre trois cent mille* AFFAMÉS, *qui fuient chaque année le sol de la patrie.* (Ledru-Rollin.) *Olaüs II, roi de Danemark, mort en* 1695, *fut surnommé l'*AFFAMÉ *ou le* FAMÉLIQUE, *à cause d'une famine cruelle qui affligea son royaume.* (***.) *La charité de la femme, c'est l'aumône à qui la demande, le pain donné à l'*AFFAMÉ. (Michelet.)

— Fig. Celui, celle qui est avide de, qui désire passionnément une chose : *Je dis que je me contenterais d'une fortune médiocre; sur quoi ces* AFFAMÉS *d'honneurs et de richesses s'écrièrent que j'avais tort.* (Le Sage.) *Incapable de méchanceté, bienveillant comme tous les* AFFAMÉS *de popularité, c'était un ami fidèle, mais négligent.* (L. Ulbach.) *Autrefois j'étais de ces* AFFAMÉS *d'honneurs que le désir de vaincre inquiète jour et nuit.* (Balz.)

Le marbre me va mieux que l'impure Phryné,
Chez qui les *affamés* vont chercher leur pâture.
ALF. DE MUSSET.

AFFAMER v. a. ou tr. (a-fa-mé — du lat. *fames,* faim). Causer, faire souffrir la faim; occasionner la faim en retranchant, en arrêtant les vivres : AFFAMER *une ville. On* AFFAME *souvent les provinces par un transport malentendu des blés.* (Trév.) *Quand Porsenna* AFFAMAIT *les Romains dans leurs murailles...* (Boss.) *Lorsque Justinien fut envoyé en Italie, il commença par conquérir la Sicile et* AFFAMA *ses ennemis.* (Montesq.) *Il y a urgence d'abolir partout l'impôt de consommation, qui exténue le peuple et qui l'*AFFAME. (Proudh.) ‖ Affaiblir, rendre moins vif, moins actif : *La diète* AFFAME *la maladie; mais elle* AFFAME *bien plus encore la vitalité.* (Raspail.)

— Absol. : *Pour dompter, on* AFFAME. (Boiste.)

— Fig. Faire naître des sentiments, inspirer des désirs : AFFAMER *l'esprit, l'intelligence, le cœur. Il faut aux femmes des couvents libres, asiles, ateliers temporaires, et que les couvents ne les* AFFAMENT *plus.* (Michelet.)

— Pêch. Attirer, à l'aide d'un appât, le poisson à fleur d'eau, à l'endroit où le filet est tendu.

— Agric. *Affamer une plante, un arbre,* Les priver d'une partie de leur nourriture, pour arrêter un trop grand développement de bois, nuisible aux fleurs et aux fruits.

S'affamer, v. pr. Etre affamé : *Une contrée si fertile ne peut* S'AFFAMER. *L'araignée* S'AFFAME *pour se nourrir, elle s'épuise pour se refaire, elle se maigrit sur l'espoir incertain de s'engraisser.* (Michelet.) ‖ Tomber dans la misère, le dénûment : *Quelquefois le travailleur se trompera dans son calcul, ou bien, emporté par la passion, il sacrifiera un bien immédiat pour une jouissance prématurée, et après avoir sué le sang et l'eau, il* S'AFFAMERA. (Proudh.)

AFFAMEUR s. m. (a-fa-meur — rad. *affamer*). Néol. Celui qui affame, qui ôte, qui retranche les vivres : *Le cri d'*AFFAMEUR *désignait à une mort à peu près certaine celui qui en était l'objet.* (Alex. Dum.)

AFFANGISSEMENTS s. m. pl. (a-fan-ji-se-man — rad. *fange*). Eaux et for. Amas de fange, de vase, dans le lit des cours d'eau.

AFFANER v. a. ou tr. (a-fa-né — du lat. *fœnum,* foin). Cultiver. Vieux mot. V. AHANER.

AFFANURE s. f. (a-fa-nu-re — du lat. *ad,* à; *fœnum,* foin). Agric. La portion de blé que l'on donne, dans quelques provinces, aux moissonneurs et aux batteurs en grange, pour les payer de leur journée.

AFFARE s. f. (a-fa-re). Anc. dr. Terme usité en Dauphiné pour désigner toutes les dépendances d'un fief.

AFFE s. f. (a-fe). En t. d'argot, Vie, âme. ‖ *De l'eau d'affe,* De l'eau-de-vie. ‖ L'origine de ce mot est controversée. Nous y voyons une onomatopée du mouvement, du bruit de la respiration, indispensable à la *vie.* Par une transition toute naturelle, l'argot a fait *eau*

d'affe de *eau-de-vie*. ‖ On écrit aussi AFF : *Chez Paul Niquet on boit du petit bleu et de l'*EAU D'AFF *par excès de civilisation*. (Th. Gaut.)

AFFÉAGÉ, ÉE (a-fé-a-jé) part. pass. du v. Afféager. Aliéné : *Une terre noble* AFFÉAGÉE.

AFFÉAGEANT s. m. (a-fé-a-jan). Anc. dr. Celui qui afféage.

AFFÉAGEMENT s. m. (a-fé-a-je-man). Anc. dr. Action d'afféager.

AFFÉAGER v. a. ou tr. (a-fé-a-jé). Anc. dr. Aliéner une partie des terres nobles d'un fief pour être tenues en roture par l'acquéreur, à la charge d'une certaine redevance.

AFFÉAGISTE s. m. (a-fé-a-ji-ste). Anc. dr. Celui qui tenait une terre afféagée.

AFFECTABLE adj. (a-fèk-ta-ble — rad. *affecter*). Qui peut être touché, affligé; qui est susceptible de s'affecter : *C'est un homme très-*AFFECTABLE. ‖ Qui peut être engagé, hypothéqué : *Terres* AFFECTABLES.

AFFECTANT (a-fèk-tan) part. prés. du v. Affecter : *Quand son mari la regardait, elle s'efforçait de sourire en* AFFECTANT *une contenance calme*. (Balz.)

Et déjà des cités *affectant* l'opulence,
Ces parvenus des champs en ont pris l'insolence.
DELILLE.

AFFECTANT, ANTE adj. (a-fèk-tan, an-te — rad. *affecter*). Qui affecte, qui touche, qui cause de la peine : *Ce récit est très-*AFFECTANT. (Littré.)

AFFECTATION s. f. (a-fèk-ta-si-on — rad. *affecter*). Manière d'être, de parler, d'agir, qui s'éloigne du naturel : *Il y a de l'*AFFECTATION *dans tout ce qu'il fait, dans tout ce qu'il dit*. (Acad.) *L'*AFFECTATION *est une envie démesurée de plaire, mais mal entendue*. (Boil.) *L'*AFFECTATION *dans le geste, dans le parler et dans les manières est souvent une suite de l'oisiveté ou de l'indifférence*. (La Bruy.) *La moindre* AFFECTATION *est un vice*. (Volt.) *Il faut savoir être gai sans tumulte, poli sans* AFFECTATION, *galant sans fadeur*. (J.-J. Rouss.) *L'*AFFECTATION *découvre plutôt ce qu'on est qu'elle ne fait voir ce que l'on voudrait paraître*. (Le roi Stanislas.) *Balzac doit être lu avec précaution : on y trouve une* AFFECTATION *vicieuse dans les pensées*. (D'Aguess.) *Saint-Evremont sut éviter dans sa prose l'enflure de Balzac et l'*AFFECTATION *de Voiture*. (La Harpe.) *Toute* AFFECTATION *finit par se déceler et retombe alors au-dessous de sa juste valeur*. (Duclos.) *L'*AFFECTATION *est à la nature ce que le rouge et le blanc sont à la beauté*. (Mirabeau.) *L'homme doué d'un esprit juste et solide ne tombe jamais dans l'*AFFECTATION. (S. Dubay.) *Toute* AFFECTATION *est ridicule, même celle par laquelle on prétend s'éloigner de l'*AFFECTATION. (Brisson.) *S'il y a chez nous une* AFFECTATION, *ce n'est pas celle de vertu, c'est celle de vice*. (H. Taine.) *Pour fuir la vulgarité, on arrive à l'*AFFECTATION *la plus abominable*. (H. Beyle.)

Ce n'est que jeu de mots, qu'*affectation* pure,
Et ce n'est pas ainsi que parle la nature.
MOLIÈRE.

C'est l'*affectation* qui grasseye en parlant,
Ecoute sans entendre et lorgne en regardant.
VOLTAIRE.

Point d'*affectation*; le plus simple langage
Est bien plus expressif et plaît bien davantage:
GRESSET.

— Prétention à des sentiments, à des qualités qu'on n'a pas ou qu'on a peu; exagération calculée : *Il a du bon et du beau, qu'il gâte par l'*AFFECTATION *du grand et du merveilleux*. (La Bruy.) *Sa modération n'était que vanité et* AFFECTATION *de vertu*. (Fén.) *On apercevait son trouble dans son* AFFECTATION *à paraître tranquille*. (J.-J. Rouss.) *Cette* AFFECTATION *de froideur et d'éloignement amenant une sorte de désespoir chez sa pauvre filleule, il essaya d'un autre système*. (G. Sand.) *Hélas! oui! on pleure par* AFFECTATION *aussi bien que par émotion vraie*. (G. Sand.)

— Se dit aussi au pl. : *On ne saurait la corriger de ses* AFFECTATIONS. (Acad.) *Elle a des* AFFECTATIONS *insupportables; elle ne parle qu'à certaines gens*. (Tall. des Réaux.) *Que dirai-je de ces* AFFECTATIONS *de voir et d'être vues?* (Fléch.) *En fait de style, le raffinement est la pire de toutes les* AFFECTATIONS. (Bouhours.) *De toutes les* AFFECTATIONS, *la plus difficile est celle de la libéralité*. (Boiste.)

— Destination, imputation, application, attribution d'une chose à un usage déterminé : AFFECTATION *d'une somme à telle dépense*. AFFECTATION *d'une somme à l'acquisition d'un terrain*.

— Jurispr. *Affectation hypothécaire*, Acte par lequel on hypothèque un ou plusieurs immeubles pour garantir une obligation. ‖ *Affectation domaniale*, Acte public qui affecte des terrains ou parcelles de terrain, faisant partie du domaine de l'Etat, au service d'une administration publique. ‖ Le mot *affectation* s'applique encore aux charges que la loi, pour un service public, impose aux propriétés privées, et notamment aux bois des particuliers.

— Administr. forest. Faculté temporaire, accordée à un établissement industriel, de prendre à prix réduit dans les forêts de l'Etat le bois nécessaire à son exploitation.

— **Syn. Affectation, afféterie.** *L'affectation* est une manière d'être, de parler et d'agir qui s'éloigne du naturel, et qui souvent aussi manque de sincérité : *Les sophistes étalaient avec* AFFECTATION *tout ce que l'éloquence a de plus pompeux*. (Roll.) L'*afféterie* consiste dans des manières étudiées, contraires à la simplicité; c'est une sorte de mignardise, une affectation des grâces : *Dans la* Pluralité des Mondes, *l'art de Fontenelle est encore mêlé d'*AFFECTATION, *et même d'une* AFFÉTERIE *galante, déplacée partout et plus encore dans un livre de physique*. (La Harpe.) *On tombe dans l'*AFFECTATION *en courant après l'esprit, et dans l'*AFFÉTERIE *en courant après les grâces*. (***.)

— **Antonymes.** Aisance, naturel, simplicité.

— **Epithètes.** Vaine, sotte, puérile, ridicule, basse, fade, insipide, choquante, fière, impertinente, exagérée, outrée, excessive, fatigante, rebutante, pédantesque, magistrale.

AFFECTÉ, ÉE (a-fèk-té) part. pass. du v. Affecter. Impressionné : *Dès notre enfance, nous sommes* AFFECTÉS *de diverses manières par les objets qui nous environnent*. (J.-J. Rouss.) *L'animal n'agit qu'autant qu'il est* AFFECTÉ, *c'est-à-dire qu'il sent*. (Buff.) *Le goût peut être désagréablement* AFFECTÉ. (Brill.-Sav.) *On peut demander si tous les hommes sont* AFFECTÉS *de la même manière par le même objet*. (Jacquier.) *L'ouïe peut être* AFFECTÉE *directement par la qualité du son ou par la quantité*. (Dumont.) *Chabert fut désagréablement* AFFECTÉ *d'être obligé de le recevoir dans la chambre qu'il occupait*. (Balz.) ‖ Sensible à, tourmenté, affligé : *Il fut* AFFECTÉ *jusqu'aux larmes par ce récit. Il est très-*AFFECTÉ *de cette perte. Plus indigné de cette bassesse qu'*AFFECTÉ *par mon propre intérêt, je rejetai hautement sa proposition*. (J.-J. Rouss.) *Dans le monde, on disait qu'elle était si* AFFECTÉE *de vieillir qu'elle en était malade*. (G. Sand.) ‖ Troublé dans ses fonctions : *Notre malade est attaqué*, AFFECTÉ, *possédé de cette sorte de folie*. (Mol.) *Ma poitrine est* AFFECTÉE. (J.-J. Rouss.) *Ne buvez pas assez pour que votre tête en soit* AFFECTÉE. (Renouard.)

Oui, j'ai, je le sens bien, le moral *affecté*.
C. DELAVIGNE.

— Fig. En parlant des choses, Hors de la nature; feint, simulé, recherché, exagéré : *La simplicité* AFFECTÉE *est une imposture délicate*. (La Rochef.) *Rien n'est simple, tout est* AFFECTÉ; *on s'éloigne de la nature*. (Volt.) *La sagesse n'a rien d'austère ni d'*AFFECTÉ. (Fén.) *On se tait : ce silence* AFFECTÉ *le choque*. (Fén.) *La modestie* AFFECTÉE *est plus insupportable que la vanité*. (Bignicourt.) *Elle l'accablait de politesses* AFFECTÉES *très-maladroites et presque blessantes*. (G. Sand.) ‖ Qui a de l'affectation, en parlant des personnes : *Une personne* AFFECTÉE *dans ses manières, ses vêtements, son langage*, etc. *Quelquefois des hommes très-vrais sont* AFFECTÉS *dans leurs expressions et dans leur physionomie, comme s'ils avaient quelque chose à cacher*. (Mme de Staël.)

— Naturel, inhérent, attaché à; qui est le propre de : *Le chant a été de tout temps* AFFECTÉ *aux bergers*. (Mol.) *Cet amour est singulièrement* AFFECTÉ *aux démocraties*. (Montesq.) *Les ambassadeurs étendaient le droit de franchise* AFFECTÉ *à leur maison, jusqu'à une très-grande distance*. (Volt.) *L'instinct* AFFECTÉ *à l'homme, c'est l'amour de la patrie*. (Chateaub.) ‖ Destiné, appliqué, réservé à certains usages : *Fonds* AFFECTÉS *à l'entretien d'une école. Suivant l'intention de ce système, les fonds du roi doivent être* AFFECTÉS *sur tous les fonds du royaume, de quelque nature qu'ils puissent être*. (Vauban.) *Le revenu de la terre est* AFFECTÉ *au payement de la créance*. (Turgot.) *Son capital est* AFFECTÉ *aux avances de l'entreprise*. (Turgot.) *La valeur du fonds est* AFFECTÉE *à la sûreté de son capital*. (Turgot.)

Et sur le trône au seul rire *affecté*,
Le rire seul eut droit d'être excité.
J.-B. ROUSSEAU.

— Algèb. Se dit d'une quantité modifiée par un signe, c'est-à-dire un coefficient, un exposant, etc.

— Dr. canon. Se disait d'un bénéfice chargé d'un mandat, indult, ou réservation du pape.

— **Syn. Affecté, apprêté, compassé, composé, étudié, guindé, maniéré, recherché.** *Recherché* indique que l'on pousse le bon goût et la distinction jusqu'à la minutie : *Homme* RECHERCHÉ *dans sa mise, dans ses expressions*. *Etudié* renferme une idée de pédantisme ou d'astuce : *Il n'est point naturel, il est* ÉTUDIÉ. (Acad.) *Maniéré* exprime la prétention ridicule que certaines personnes mettent dans leurs gestes ou dans leurs paroles : *Les gens* MANIÉRÉS *sont presque toujours froids et faux*. (Boiste.) *Affecté* marque la recherche dans les manières et le langage : *Ce qui m'étonne, c'est qu'après tant de communions on en voie toujours parmi vous d'aussi passionnées pour cette vanité, d'aussi* AFFECTÉES *dans leur personne, d'aussi curieuses de plaire*. (Bourdal.) *Apprêté* ajoute à l'idée d'*affecté* : *Buffon n'est ni roide comme Thomas, ni* APPRÊTÉ *comme Fontenelle*. (La Harpe.) *Guindé* renchérit encore sur l'idée exprimée par *apprêté* : *Quel style épistolaire! qu'il est* GUINDÉ! *que d'exclamations! que d'apprêts!* (J.-J. Rouss.) *Composé* exprime les allures de certains pédants et les manières hypocrites de certains dévots : *Il n'y a que les sottes qui se permettent d'attraper les hommes par des airs* COMPOSÉS. (Regnard.) *Compassé* se dit de ce qui est d'une régularité, d'une symétrie minutieuse : *Tout était si exactement* COMPASSÉ *chez M. de Cambrai qu'il mourut sans devoir un sou, et sans argent*. (St-Sim.)

AFFECTER v. a. ou tr. (a-fèk-té — lat. *affectare*, même sens). Faire une chose avec ostentation, avec affectation : *Il* AFFECTE *de dire en secret des choses insignifiantes*. (Acad.) *Nous* AFFECTONS *souvent de louer avec exagération des hommes assez médiocres*. (La Bruy.) *On n'est jamais ridicule que par les qualités qu'on* AFFECTE *d'avoir*. (La Rochef.) *Si j'étais un auteur connu, j'*AFFECTERAIS *peut-être de débiter des vérités à mon désavantage*. (J.-J. Rouss.) *Quand vous priez, n'*AFFECTEZ *pas de parler beaucoup, à l'exemple des païens*. (De Sacy.) *Bonaparte* AFFECTAIT *de fuir la foule et de se cacher aux regards*. (Thiers.) *Les courtisanes* AFFECTENT *de mépriser la vertu qu'elles envient*. (G. Sand.) *Il* AFFECTAIT *d'ignorer la politesse par haine pour l'imitation*. (G. Sand.)

Pour éblouir les yeux, la fortune arrogante
Affecta d'étaler une pompe insolente.
BOILEAU.

Perse en ses vers obscurs, mais serrés et pressants,
Affecta d'enfermer moins de mots que de sens.
BOILEAU.

Prêtez attention à tout ce qu'on vous dit,
Et n'*affectez* jamais d'avoir beaucoup d'esprit.
FÉNELON.

‖ Feindre, simuler, contrefaire, faire semblant d'avoir : AFFECTER *l'air distrait*. AFFECTER *de grands airs. Si nous ne sommes pas chrétiens, pourquoi* AFFECTONS*-nous de le paraître?* (Bourdal.) *Il est un âge où, quand même on ne serait pas sage, il faut* AFFECTER *de l'être, si l'on ne veut pas passer pour ridicule*. (Fléch.) *Il n'y a pas de plus vil esclave que celui qui* AFFECTE *un vice ou une vertu pour plaire aux autres*. (Boiste.) *Elle tremblait d'une violente émotion intérieure, mais elle* AFFECTAIT *un air dégagé, que semblait lui imposer la circonstance*. (G. Sand.) *Il faut* AFFECTER *un visage serein, quand mille craintes viennent m'assaillir*. (Scribe.) *Le fat* AFFECTE *un dédain absolu pour toutes les convenances*. (Laténa.)

Il *affecte* pour vous une fausse douceur.
RACINE.

‖ Dans ces deux premières acceptions, le mot *affecter* est presque toujours suivi de la prép. *de* avec un infinitif.

— Faire un usage fréquent, généralement ridicule ou vicieux, de certaines choses; abuser : AFFECTER *certains mots. Il* AFFECTE *les usages anglais. Le souvenir de la jeunesse est tendre dans les vieillards; ils aiment les lieux où ils l'ont passée; ils* AFFECTENT *quelques mots du premier langage qu'ils ont parlé*. (La Bruy.) *Elle* AFFECTE *toujours un son de voix languissant et niais*. (Mol.)

Il *affecte* un air leste et des soins empressés.
FR. DE NEUFCHATEAU.

‖ Marquer de l'attachement, de la prédilection pour certaines choses : *Chaque acteur* AFFECTE *particulièrement certains rôles*. (Acad.) *Il est des climats dans chaque continent que les animaux* AFFECTENT *de préférence ou de nécessité*. (Boss.) ‖ Rechercher une chose avec ambition, y aspirer, s'y porter avec ardeur : *César* AFFECTAIT *la première place et ne voulait point d'égal*. (Trév.) *Valère fut soupçonné par le peuple d'*AFFECTER *la tyrannie*. (Boss.) *L'Angleterre* AFFECTAIT *la souveraineté des mers*. (Volt.) *Ce qu'on* AFFECTE *le plus en public, c'est d'y être sans* AFFECTATION. (Fr. Guide.) *La jeunesse* AFFECTE *l'indépendance de la maturité*. (P. Janet.)

Quel droit as-tu reçu d'enseigner, de prédire,
De porter l'encensoir et d'*affecter* l'empire?
VOLTAIRE.

‖ Avoir une disposition à prendre certaines formes, certaines configurations : *Le sel marin* AFFECTE *dans sa cristallisation la figure cubique*. (Acad.) Fig. : *La vanité prend, suivant les formes qu'elle* AFFECTE, *des noms différents*. (Arnault.) *Par la nature des choses, l'impôt* AFFECTE *quelquefois la forme d'une capitation*. (Mich. Chev.) ‖ Toucher, émouvoir, affliger : *Cet événement l'*A *beaucoup* AFFECTÉ. (Acad.) *Il en lisait à sa mère les endroits qui l'*AFFECTAIENT *le plus*. (B. de St-P.) *Son état m'*AFFECTE *beaucoup*. (Volt.) ‖ Faire impression : *Si nous rêvions toutes les nuits la même chose, elle nous* AFFECTERAIT *peut-être autant que les objets que nous voyons tous les jours*. (Pasc.) ‖ Se dit surtout, au physique, en parlant des impressions douloureuses, d'une souffrance, d'une maladie : *Le trop grand usage des drogues peut* AFFECTER *la poitrine. Cette maladie n'*AFFECTE *guère que les enfants. Un froid excessif* AFFECTE *le corps. Le tabac* AFFECTE *à la longue les nerfs de l'odorat et quelquefois ceux de la vue*. (B. de St-P.) *Depuis trois jours, une inconcevable maladie* AFFECTE *l'équipage*. (E. Sue.) ‖ Destiner, imputer, appliquer une chose à un certain usage : AFFECTER *une somme à telle dépense. Il fallut* AFFECTER *des fonds à ces dépenses nécessaires*. (Volt.) *On fait un emprunt; mais on* AFFECTE *le payement de cet emprunt sur une branche des revenus des années suivantes*. (Napol. Ier.) ‖ Attacher, annexer, attribuer : AFFECTER *un droit à une charge, un privilège à une dignité*.

— Absol. : *Il* AFFECTE *en parlant. Cet acteur a des qualités éminemment dramatiques, mais en général il* AFFECTE *trop. Il y a des hommes qui* AFFECTENT *dans tout ce qu'ils font*.

S'affecter, v. pr. Etre ému, touché ou affligé; ressentir une impression ordinairement fâcheuse : *Je crus qu'il* S'AFFECTERAIT *de mon inconstance*. (J.-J. Rouss.) *Je* ME SUIS AFFECTÉ *de leurs outrages, au point d'en tomber dans l'abattement et presque dans le désespoir*. (J.-J. Rouss.) *Les âmes sensibles* S'AFFECTENT *fortement et rapidement*. (J.-J. Rouss.) *Les hommes qui ont la puissance oratoire sentent vivement et* S'AFFECTENT *de même*. (Buff.) *L'égoïste voudrait ne* S'AFFECTER *de rien, et tout l'affecte*. (Boiste.) *Tu* T'AFFECTES *trop*. (G. Sand.) *Marie, Marie, je vous gronderai si vous* VOUS AFFECTEZ *ainsi de terreurs imaginaires*. (E. Sue.) ‖ Etre feint, contrefait, simulé : *La véritable douleur ne peut* S'AFFECTER.

— **Syn. Affecter, afficher, se piquer.** *Affecter*, c'est manifester une prétention : *On n'est jamais si ridicule par les qualités que l'on a que par celles qu'on* AFFECTE *d'avoir*. (La Rochef.) *Afficher*, c'est faire parade d'un défaut ou d'une qualité : *Véritable philosophe qui pratique, sans l'*AFFICHER, *cette sagesse que tant d'autres* AFFICHENT *sans la pratiquer*. (D'Alemb.) *Se piquer*, c'est avoir de soi-même une certaine opinion, bien qu'on ne le fasse pas toujours paraître : *Un chrétien doit* SE PIQUER *principalement de soumission à la volonté de Dieu*. (Calv.)

AFFECTIBILITÉ s. f. (a-fèk-ti-bi-li-té — rad. *affecter*). Néol. Etat d'une personne qui peut être facilement et vivement affectée : *La sensibilité fait tout notre génie, mais l'*AFFECTIBILITÉ *par les passions, si commune chez les femmes, n'est-elle pas, tout au contraire, débilité, épuisement?* (Virey.)

AFFECTIF, IVE adj. (a-fèk-tif, i-ve — du lat. *afficere*, *affectum*, toucher fortement). Qui inspire de l'affection, qui émeut, qui touche l'âme, qui impressionne, qui attire à soi. Se dit surtout dans le langage ascétique : *Un discours, un geste* AFFECTIF. *Saint Bernard est un des Pères de l'Eglise les plus* AFFECTIFS. (Acad.) *Si la science de saint François de Sales reluit parce qu'elle est claire, elle réchauffe en même temps parce qu'elle est tendre et* AFFECTIVE. (Boss.) *Que n'ai-je ce style tendre et* AFFECTIF *dont il se sert pour reconnaître sa misère, pour louer les miséricordes de son libérateur?* (Fléch.) ‖ Sensible, impressionnable : *Nature* AFFECTIVE. *Naturel tendre et* AFFECTIF. *L'homme n'est pas seulement une intelligence, il n'est pas seulement un être contemplatif; mais il est aussi un être* AFFECTIF *et opératif*. (Lacordaire.) ‖ Qui provient des sens, qui est le résultat de la sensibilité : *Facultés* AFFECTIVES. *Puissance* AFFECTIVE. *Les premières sensations des enfants sont purement* AFFECTIVES; *ils n'aperçoivent que le plaisir et la douleur*. (J.-J. Rouss.) *L'homme se dénature en quelque sorte en se dépouillant de ses passions* AFFECTIVES. (Alibert.) ‖ Qui consiste dans les sentiments et les actes intérieurs. Se dit par opposition à *effectif* : *Amour* AFFECTIF. *Prière* AFFECTIVE. *Vertus* AFFECTIVES.

— Gramm. Se dit des mots qui servent à peindre d'un seul trait les affections subites de l'âme, tels que les interjections : *C'est ce que Beauzée a très-bien indiqué, quand il a mis les interjections toutes seules sous le titre de mots* AFFECTIFS, *tous les autres mots étant énonciatifs*. (J.-B. Jullien.) ‖ S'empl. substantiv. dans le même sens : *Les* AFFECTIFS *ont été le premier langage oral de l'homme; ils sont le point de départ de toutes les langues*. (Darjou.)

AFFECTION s. f. (a-fèk-si-on — lat. *affectio*, même sens). Impression reçue par l'âme; disposition résultant de cette impression : *Les* AFFECTIONS *de l'âme. La privation d'un sens entraîne celle des* AFFECTIONS *qui lui sont relatives*. (Jacquier.) *Tous les hommes sont à peu près organisés de la même manière; ils ont tous les mêmes sens et éprouvent les mêmes* AFFECTIONS. (Jacquier.) ‖ Se dit en général de toutes les impressions que l'âme éprouve, comme les penchants, les mouvements du cœur, les sentiments d'attachement, les préférences, etc. : *C'est de nos* AFFECTIONS *bien plus que de nos besoins que naît le trouble de notre vie*. (J.-J. Rouss.) *Les* AFFECTIONS *désordonnées corrompent le jugement ainsi que la volonté*. (J.-J. Rouss.) *Un enfant n'a que deux* AFFECTIONS *bien marquées : c'est la joie et la douleur*. (J.-J. Rouss.) *Ce n'est que par les exercices du corps que vous distrairez les* AFFECTIONS *de l'âme*. (B. de St-P.) *Les* AFFECTIONS *qui forcent à s'agiter dans le malheur accroissent la peine par chaque mouvement qu'on fait pour l'éviter*. (Mme de Staël.) *L'amour heureux est la plus douce des* AFFECTIONS *de l'âme*. (Bergasse.) ‖ Sensations : *Non-seulement le corbeau a un grand nombre d'inflexions de voix répondant à ses différentes* AFFECTIONS *intérieures, il a encore le talent d'imiter le cri des autres animaux*. (Buff.) ‖ Attachement, dévouement, amitié, tendresse : *Tendre* AFFECTION. AFFECTION *paternelle. Celui-ci est mon fils bien-aimé, dans lequel j'ai mis toute mon* AFFECTION. (Evang.) *L'*AFFECTION *des hommes a coutume de changer avec la fortune*. (La Rochef.) *Il s'appliqua à gagner l'*AFFECTION *des vieux capitaines*. (Fén.) *Il n'y a pas de moyen plus sûr d'acquérir l'*AFFECTION *des autres que de leur donner la sienne*. (J.-J. Rouss.) *Il n'y a point d'*AFFECTION *saine qui n'ait sa place dans le cœur*. (J.-J. Rouss.) *Il faut mériter et non rechercher l'*AFFECTION *des hommes*. (J. Droz.) *L'*AFFECTION *échauffe le cœur*. (P. Crasset.) *On ne peut espérer de véritable* AFFECTION *que de ceux qui sont naturellement doux et aimants*. (J. Joubert.) *Sans estime, l'*AFFECTION *d'un mari pour sa femme est nulle; la confiance est la mesure de l'*AFFECTION. (Mme de Praslin.) *L'*AFFECTION *véritable*

naît de la vertu. (Lacordaire.) *Napoléon montrait pour sa femme une extrême* AFFECTION. (Thiers.) *On met mon* AFFECTION *à une cruelle épreuve.* (G. Sand.) *Il venait d'être frappé d'une tristesse subite en entendant cette jeune fille déclarer son* AFFECTION *pour un autre.* (G. Sand.) *Le cœur de la femme est destiné à renfermer une* AFFECTION *sans bornes pour l'homme de son choix.* (G. Sand.)

L'homme voit par les yeux de son *affection.*
RÉGNIER.

‖ Dans ce dernier sens, s'empl. souvent au pluriel pour désigner les sentiments, les passions, les inclinations, les attachements de toute nature, mais dans un sens plus général, plus vague qu'au singulier : AFFECTIONS *naturelles.* AFFECTIONS *humaines. On les voyait changer leurs* AFFECTIONS *suivant les vents divers de prospérité ou d'adversité.* (Sully.) *C'est l'esprit du monde qui forme les désirs de notre vie et qui en conduit les* AFFECTIONS. (Mass.) *Corriger les* AFFECTIONS *déréglées.* (J.-J. Rouss.) *Nos premières* AFFECTIONS *sont encore les dernières.* (B. de St-P.) *Les événements de la vie ont appris aux vieillards à ne plus croire aux* AFFECTIONS *humaines.* (Balz.) *Daignez pénétrer auprès de quelques ménages indigents ; là, vous verrez les exemples les plus touchants de l'amour conjugal, de toutes les* AFFECTIONS *de famille.* (De Gérando.) *Les belles âmes peuvent seules approcher de la plénitude des* AFFECTIONS. (G. Sand.) *Le monde est si méchant qu'il calomnie les* AFFECTIONS *les plus vertueuses.* (G. Sand.) ‖ Les objets mêmes de nos attachements : *Toutes ses* AFFECTIONS *sont restées au village. Chaque jour on se détache de quelqu'une de ses* AFFECTIONS. (Acad.) *Que la patrie soit la plus ardente et la plus douce de nos* AFFECTIONS. (Etienne.) ‖ Bienveillance, considération, estime, en parlant d'un sentiment général : *Jouir de l'*AFFECTION *de tous. Un bon roi sait gagner l'*AFFECTION *de ses peuples. Les grands talents et les titres qui nous élèvent deviennent plutôt l'objet de l'envie que de l'*AFFECTION *et de l'estime publique.* (Mass.) *La clémence des princes n'est souvent qu'une politique pour gagner l'*AFFECTION *des peuples.* (La Rochef.) ‖ État maladif, lésion morbide, maladie : AFFECTION *catharreuse, scrofuleuse.* AFFECTION *nerveuse.* AFFECTION *de poitrine. L'habitude de fumer prédispose aux* AFFECTIONS *cérébrales.* (A. Rion.) *Le pape Léon XII est mort de cette* AFFECTION *hémorroïdale à laquelle il était sujet.* (Chateaub.) *L'impôt des portes et fenêtres est une taxe sur le soleil et l'air, que nous payons en* AFFECTIONS *pulmonaires.* (Proudh.) ‖ Se dit, par ext., des changements, des modifications, des variations atmosphériques : *On prétend avoir reconnu dans le pivert quelque pressentiment marqué du changement de température et des autres* AFFECTIONS *de l'air.* (Buff.)

— *Affection à*, Tendance à, attachement à : *M. de Noailles savait par le roi même l'*AFFECTION *qu'il avait à ce projet.* (St-Sim.) *N'est-il resté aucun péché, aucune* AFFECTION *au péché dans votre cœur?* (Fléch.)

— **D'affection**, loc. adv. Avec intérêt, de cœur ; avec un accent passionné : *Il est impossible de se la représenter parlant* D'AFFECTION *de quelque chose.* (Mme de Sév.)

Il semblait toutefois parler *d'affection.*
CORNEILLE.

— Géom. Propriété : *Cette courbe a telle* AFFECTION. ‖ Ce sens est vieux.

— **Syn. Affection, amitié, amour, attachement, inclination, passion, tendresse.** L'*amour* se dit en général de tout ce qu'on aime, mais plus particulièrement du sentiment qu'un sexe éprouve pour l'autre : *L'*AMOUR *naît brusquement, sans autre réflexion, par tempérament ou par faiblesse.* (La Bruy.) La *tendresse* consiste en une douce et inactive émotion : *Mes entrailles paternelles s'émeuvent de* TENDRESSE *à chacun de vos succès.* (Volt.) L'*inclination* est un commencement d'amour ou de tendresse : *Celui que vous aimez, ma voisine, a quelque* INCLINATION *pour ma fille.* (Mol.) L'*amitié* suppose d'ordinaire réciprocité : *L'*AMITIÉ *se forme peu à peu avec le temps, par la pratique, par un long commerce.* (La Bruy.) L'*affection* naît d'une manière douce et tranquille : *Elle possédait l'*AFFECTION *de son époux.* (Boss.) L'*attachement* consiste presque uniquement à tenir d'une manière quelconque aux personnes et aux choses, à n'y être point indifférent : *La reine d'Espagne faisait tout espérer de son* ATTACHEMENT *naturel au saint-siége et de son affection pour la personne du pape.* (St-Sim.) *Passion* se dit, dans le langage ordinaire, d'une affection quelconque poussée à l'excès : *Celui qui a du goût pour tout n'a de* PASSION *pour rien.* (Trublet.)

— **Syn. Affection (avec), affectueusement.** Le second dit plus que le premier et ne saurait se confondre avec lui. *Affectueusement*, c'est-à-dire en homme affectueux, en homme plein d'affection, et de cette affection qui se marque par de petits soins, conformément à la valeur du mot *affectueux*, dont cet adverbe dérive.

— **Antonymes.** Animadversion, antipathie, désaffection, détachement, éloignement, froideur, haine, indifférence.

AFFECTIONNABLE adj. (a-fèk-si-o-na-ble — rad. *affection*). Qui mérite d'être affectionné : *Personne* AFFECTIONNABLE. Peu usité.

AFFECTIONNANT (a-fèk-si-o-nan) part. prés. du v. Affectionner.

AFFECTIONNATIVITÉ s. f. (a-fèk-si-o-na-ti-vi-té — rad. *affection*). Néol. Suivant les phrénologistes, penchant à l'affection, c'est-à-dire sentiment qui nous porte à aimer nos semblables. V. AFFECTIONNIVITÉ.

AFFECTIONNÉ, ÉE adj. (a-fèk-si-o-né — rad. *affection*). Qui a de l'affection; qui est attaché de cœur, dévoué : *Avoir des sujets* AFFECTIONNÉS *vaut mieux qu'avoir de vaillants soldats.* (Sent. persane.) *Je l'aurais cru le plus* AFFECTIONNÉ *de vos amis.* (Mol.) *Ils oubliaient leur défaite et devenaient des sujets* AFFECTIONNÉS. (Boss.) *Il cherchait à lui rendre suspects et odieux tous ses serviteurs les plus* AFFECTIONNÉS. (Fén.)

— Se dit aussi des choses : *Embrassez ma jolie filleule, et croyez à mes sentiments bien* AFFECTIONNÉS. (E. Sue.)

— Suivi d'un complém., il veut généralement la prép. *à* : AFFECTIONNÉ À *son poste, il a eu le courage de faire tout ce qu'il fallait pour s'y maintenir.* (Arnault.) *Henri IV était un prince* AFFECTIONNÉ *à la France.* (Bassompierre.) *Je suis Français, et très-*AFFECTIONNÉ *à ma patrie.* (Vauban.) *Ce jeune homme lui demanda s'il croyait les peuples de Normandie* AFFECTIONNÉS *au gouvernement.* (Volt.)

— En style épistolaire, entre dans les formules de politesse et de salutation qu'on met au bas des lettres : *Votre* AFFECTIONNÉ *serviteur. Votre très-humble et très-*AFFECTIONNÉ *serviteur.* ‖ On dit aussi substantiv. : *Votre* AFFECTIONNÉ, *votre très-*AFFECTIONNÉE.

— Subst. Celui, celle qui a de l'attachement, du dévouement pour quelqu'un : *Le roi d'Espagne défendait à Aquaviva de le voir, et lui ordonnait d'intimer la même défense à tous ses sujets et* AFFECTIONNÉS *à Rome.* (St-Sim.)

— *Faire l'affectionné*, s'est dit pour Feindre une grande affection : *Je ne m'émerveille point de ce que le duc de Savoie fait si fort l'humble et l'*AFFECTIONNÉ *envers le roi.* (C. d'Ossat.)

AFFECTIONNÉ, ÉE (a-fèk-si-o-né) part. pass. du v. Affectionner. Aimé, recherché, préféré : AFFECTIONNÉ *par toute la maison, par toute la famille. C'était un de ces vieillards* AFFECTIONNÉS *par le crayon de Charlet.* (Balz.) *Sa figure appartenait à ce type* AFFECTIONNÉ *par les pinceaux de Rembrandt.* (Balz.)

— Il se construit aussi avec la prép. *pour* : *Voir la baronne ailleurs qu'à l'église, ou dans les deux jolis chemins* AFFECTIONNÉS POUR *la promenade les jours de fête, était un événement remarquable.* (Balz.)

AFFECTIONNÉMENT adv. (a-fèk-si-o-né-man — rad. *affection*). Avec affection, d'une manière affectionnée : *La dévotion nous provoque à faire promptement et* AFFECTIONNÉMENT *le plus de bonnes œuvres que nous pouvons.* (St François de Sales). *Il n'y a homme, s'il est aimé d'une dame qu'il sache poursuivre sagement et* AFFECTIONNÉMENT, *qui.....* (Marguerite de Navarre.)

AFFECTIONNER v. a. ou tr. (a-fèk-si-o-né — rad. *affection*). Avoir de l'affection pour quelqu'un ou pour quelque chose : *César* AFFECTIONNAIT *Brutus et lui avait sauvé deux fois la vie.* (Napol. Ier.) *Un jour elle demanda les deux êtres qu'elle* AVAIT AFFECTIONNÉS, *en leur disant que ce jour était le dernier de ses mauvais jours.* (Balz.) *Elle* AFFECTIONNAIT *les auteurs par le titre de leurs ouvrages, et, de cette façon, elle a eu de terribles mécomptes.* (A. de Musset.) ‖ Avoir un goût marqué pour : AFFECTIONNER *l'étude, le jeu. Le provincial est un infatigable grimpeur, et il* AFFECTIONNE *particulièrement les régions élevées.* (P. Vermond.) *Elle portait ce costume grec qu'elle semblait* AFFECTIONNER, *mais dont l'éclat, cette fois, était éblouissant.* (G. Sand.) ‖ Inspirer de l'affection pour; attacher à : *Ces usages auront l'avantage d'*AFFECTIONNER *les Polonais à leur pays.* (J.-J. Rouss.) *Un tendre sentiment inspiré par la nature nous* AFFECTIONNE *à nos semblables.* (De Barante.)

— Absol. Aimer, avoir de l'attachement : *Je ne sais pas si le chien choisit, s'il se souvient, s'il* AFFECTIONNE, *s'il craint.* (La Bruy.)

S'affectionner, v. pr. S'attacher fortement à; mettre son affection dans; se passionner pour : *De bons citoyens* S'AFFECTIONNENT *à leur terre natale.* (Boss.) *Nous* NOUS AFFECTIONNONS *de plus en plus aux personnes à qui nous faisons du bien.* (La Bruy.) *Le peuple* S'AFFECTIONNE *à l'argent, mais il ne* S'AFFECTIONNE *plus aux affaires.* (Montesq.) *Les enfants se moquent du corbeau et* S'AFFECTIONNENT *tous au renard.* (J.-J. Rouss.) ‖ S'habituer, s'acoquiner : *Je* M'ÉTAIS *trop* AFFECTIONNÉ *aux commodités de la vie.* (Le Sage.)

— *S'affectionner quelqu'un*, Se l'attacher, gagner son affection : S'AFFECTIONNER *des commis, des domestiques.* ‖ On dit de même : *S'affectionner les gens d'une maison*, ou elliptiquement *s'affectionner une maison, une famille : Vous souhaiteriez de gagner les cœurs et de* VOUS AFFECTIONNER *la maison.* (Bourdal.)

— Récipr. *S'affectionner mutuellement*, Avoir une affection réciproque : *Ces deux frères* S'AFFECTIONNAIENT *beaucoup.*

— **Syn. Affectionner, aimer, chérir.** Nous *aimons* généralement ce qui nous plaît, soit les personnes, soit les choses : *L'Evangile commande d'*AIMER *le prochain comme soi-même, et défend d'*AIMER *la créature plus que le créateur.* (Girard.) Nous ne *chérissons* que les personnes, ou ce qui, dans les autres, flatte notre manière de voir : *Cette princesse aura toutes les vertus que nous* CHÉRISSONS *avec respect dans les princesses de nos jours.* (Volt.) *Affectionner* paraît exprimer un sentiment plus modéré que *chérir* et même qu'*aimer.* L'habitude nous identifie avec ce que nous *affectionnons.* On n'*affectionne* que ses égaux et ses inférieurs.

— **Syn. S'affectionner à, s'affectionner pour.** Le premier signifie tout simplement *s'attacher à. S'affectionner pour*, c'est s'intéresser vivement, se passionner. Cette distinction est de Marmontel.

— **Antonymes.** Abhorrer, abominer, détester, exécrer, haïr, jalouser.

AFFECTIONNIVITÉ s. f. (a-fèk-si-o-ni-vi-té — rad. *affection.*) Phrénol. Faculté affective, qui nous porte à nous attacher aux hommes, aux animaux et à tous les objets qui nous environnent.

AFFECTIVITÉ s. f. (a-fèk-ti-vi-té — rad. *affectif, ive*). Philos. Faculté de l'âme en vertu de laquelle se produisent les phénomènes affectifs.

AFFECTUEUSEMENT adv. (a-fèk-tu-eu-ze-man — rad. *affectueux*). D'une manière affectueuse, avec affection : *Parler* AFFECTUEUSEMENT. *Recevoir quelqu'un* AFFECTUEUSEMENT. *Si* AFFECTUEUSEMENT *parlaient Louis XI et le comte de Charolais, qu'ils ne regardaient point où ils allaient.* (Commines.) *On se saluait* AFFECTUEUSEMENT, *mais à une certaine distance.* (Alibert.) *Aramis tendit* AFFECTUEUSEMENT *la main à son jeune compagnon et prit congé de lui.* (Alex. Dum.) *Je lui pris la main, et la lui serrant* AFFECTUEUSEMENT, *je la fis asseoir à table.* (G. Sand.) *Je renouvelai d'abord très-*AFFECTUEUSEMENT *mes visites.* (Balz.) *Il serra fort* AFFECTUEUSEMENT *les mains de son vieux ami.* (Balz.) *Lorsque M. Duriveau sentit ses deux mains presque* AFFECTUEUSEMENT *pressées par Just et Regina, ses larmes coulèrent malgré lui.* (E. Sue.)

— Peut modifier un adjectif : *Il allait faire une question, elle lui ferma la bouche d'un signe* AFFECTUEUSEMENT *impératif.* (***) *Elle lui parla d'un ton* AFFECTUEUSEMENT *nonchalant.* (G. Sand.)

— **Syn. Affectueusement, avec affection.** V. AFFECTION.

AFFECTUEUX, EUSE adj. (a-fèk-tu-eu, eu-ze. — lat. *affectuosus*, même sens). Plein d'affection, d'attachement, d'amitié, de tendresse : *Clarisse était vraiment bonne,* AFFECTUEUSE. (M. Masson.) *La femme est d'autant plus* AFFECTUEUSE *et plus tendre qu'elle est plus pure.* (Ventura.) *Une petite fille* AFFECTUEUSE *doit logiquement être bienveillante.* (Mme de Monmarson.)

Je ne retrouverai jamais d'ami pareil :
Fidèle, *affectueux*, franc, et de bon conseil.
EM. AUGIER.

‖ Se dit aussi du cœur, etc. : *On assiste les pauvres, parce que, naturellement, on est sensible aux misères d'autrui, et qu'on a le cœur tendre et* AFFECTUEUX. (Bourdal.)

— Qui témoigne de l'affection; qui excite l'affection : *Un jeune homme élevé dans une heureuse simplicité est naturellement porté vers les sentiments tendres et* AFFECTUEUX. (J.-J. Rouss.) *Son humeur était égale, sa politesse* AFFECTUEUSE *et simple, sa conversation féconde et animée.* (La Harpe.) *Avec des prières* AFFECTUEUSES *on triomphe des cœurs les plus durs.* (Ch. Nod.) *Elle se distinguait de toutes les élèves par ses manières* AFFECTUEUSES. (Mme Campan.) *La misère anime les sentiments* AFFECTUEUX; *de là cette locution : S'aimer comme des pauvres.* (Boiste.) *L'égoïste, qui n'éprouve aucun sentiment* AFFECTUEUX, *n'en inspire aucun.* (Boiste.) *Elle nous reconduisit jusqu'au pâlier d'un air* AFFECTUEUX *et enjoué.* (G. Sand.)

— Peut être suivi d'un complément : *Il fut constamment* AFFECTUEUX *dans ses regards, par lesquels il put manifester ses sentiments.* (Balz.)

— **Antonymes.** Désaffectionné, froid, haineux, jaloux, malveillant, misanthrope.

AFFECTUOSITÉ s. f. (a-fèk-tu-o-zi-té — rad. *affectueux*). Néol. Qualité d'une personne affectueuse; sentiment d'affection vive et profonde : *Redoublement d'*AFFECTUOSITÉ. *Dans l'élan de son impétueuse* AFFECTUOSITÉ, *il s'élança presque de la porte au cou de Rodin.* (E. Sue.) *Les belles âmes ne sont jamais mieux prédisposées à la bienveillance et à l'*AFFECTUOSITÉ *que par le bonheur.* (E. Sue.) ‖ Omiss. des dict.

AFFEMMIR (S') v. pr. (a-fa-mir — du lat. *femina*, femme). Prendre la nature femme, se métamorphoser en femme. Un vieux poëte a dit, en parlant de la métamorphose d'Hermaphrodite, opérée dans une fontaine de Carie :

. L'eau, de force étrange,
Avoit fait dedans lui si merveilleux échange,
Qu'homme entier y entrant n'en sortoit que demi,
Et son corps émaslé *s'y étoit affemmi.* BAÏF.

AFFENAGE s. m. (a-fe-na-je — rad. *affener*). Agric. Action d'affener : L'AFFENAGE *des bestiaux.*

AFFENÉ, ÉE (a-fe-né) part. pass. du v. Affener. Fourni de foin, de pâture : *Les bestiaux ont été* AFFENÉS, *bien* AFFENÉS.

AFFENER v. a. ou tr. (a-fe-né — du lat. *ad*, à; *fœnum*, foin; l'*e* du radical prend l'accent grave devant une syllabe muette : *J'affène, tu affènes*, etc.). Agric. Donner la pâture aux bestiaux. ‖ On a dit aussi AFFENAGER.

AFFÉRAGE s. m. (a-fé-ra-je — du lat. *forum*, marché). Anc. dr. Dans quelques coutumes, Le prix d'une chose vénale fixé par autorité de justice.

AFFÉRENCE s. f. (a-fé-ran-se — du lat. *afferens*, qui convient à). Vieux mot qui a signifié Rapport, relation.

AFFÉRENT, ENTE adj. (a-fé-ran, an-te — du lat. *afferens*, allant à, qui convient à). Jurispr. Se dit de la part qui revient à chacun des intéressés dans un objet indivis : *Portion, part* AFFÉRENTE. ‖ Il est ordinairem. suivi d'un complément marqué par la prépos. *à*, et signif. alors, Qui est attaché, qui incombe à : *Le droit* AFFÉRENT *au locataire en vertu du bail. La dette* AFFÉRENTE *à la succession. Les dons annuels* AFFÉRENTS *à un legs. L'homme n'a droit qu'à la part de propriété* AFFÉRENTE *à chaque être créé.* (H. Castille.)

— Anat. *Vaisseaux afférents*, Vaisseaux lymphatiques qui apportent, qui conduisent dans les ganglions les liquides absorbés.

AFFÉRENTAIRE s. m. (a-fé-ran-tè-re — du lat. *afferre*, porter). Antiq. Nom donné, dans la milice romaine, au porte-pierres d'un frondeur.

AFFÉRER v. a. ou tr. (a-fé-ré — du lat. *ad*, à; *ferre*, porter). Anc. jurispr. Imposer, répartir, régler la part de chacun dans une chose commune.

— v. n. ou intr. Revenir, incomber : *La part qui* AFFÈRE *à chaque héritier.*

AFFÉREUR s. m. (a-fé-reur — rad. *afférer*). Anc. jurispr. Celui qui répartit ce qui revient à chacun dans un héritage. ‖ Collecteur d'amendes.

AFFÉRIR v. n. ou intr. (a-fé-rir — du lat. *ad*, à; *ferire*, frapper). Frapper à. ‖ Fig. Convenir : *Il n'*AFFIERT *qu'aux grands poëtes d'user des licences de l'art.* (Montaig.) Vieux.

AFFERMABLE adj. (a-fèr-ma-ble — rad. *affermer*). Qui peut être affermé.

AFFERMAGE s. m. (a-fèr-ma-je — rad. *affermer*). Action d'affermer un immeuble; bail à ferme : *L'*AFFERMAGE *des terres. Les propriétés nationales furent d'abord proposées au prix de dix années de leur* AFFERMAGE *annuel.* (Chateaub.) ‖ Se dit par rapport à celui qui reçoit le revenu et à celui qui le doit : *J'ai touché mon* AFFERMAGE. *J'ai payé mon* AFFERMAGE. ‖ Convention par laquelle certains entrepreneurs de publicité, appelés *fermiers* d'annonces, louent, pendant un temps déterminé et pour une somme fixe, la partie d'un journal destinée aux annonces. ‖ Se dit aussi quand on paye les intérêts de certaines actions, afin de créer une majorité factice dans une assemblée générale d'actionnaires.

AFFERMANT (a-fèr-man) part. prés. du v. Affermer : *On peut placer son argent dans des entreprises de culture, en* AFFERMANT *des terres.* (Turgot.) *Mon père avait lui-même mis ordre à mes affaires en* AFFERMANT *sa propriété pour neuf ans.* (G. Sand.)

AFFERMATAIRE s. (a-fèr-ma-tè-re — rad. *affermer*). Celui qui prend à ferme.

AFFERMATEUR, TRICE s. (a-fèr-ma-teur, tri-se — rad. *affermer*). Celui, celle qui afferme, qui donne à ferme.

AFFERMATION s. f. (a-fèr-ma-si-on — rad. *affermer*). Action d'affermer. ‖ Ces trois mots ont vieilli.

AFFERME s. f. (a-fèr-me — rad. *ferme*). Fermage : *Chaque moulin pourra rendre d'*AFFERME, *l'un portant l'autre, trois cent trente livres.* (Vauban.) Vieux mot.

AFFERMÉ, ÉE (a-fèr-mé) part. pass. du v. Affermer. Donné ou pris à ferme : *Celui qui place son argent en achetant une terre* AFFERMÉE *à un fermier bien solvable, se procure un revenu qui ne lui donne que très-peu de peine à recevoir.* (Turgot.) *Ces terres royales étaient* AFFERMÉES *à des receveurs.* (Volt.) *Cette terre est* AFFERMÉE *par un homme actif qui la fera bien valoir.* (Littré.)

A quel prix vos moulins sont *affermés* par an?
DELILLE.

AFFERMEMENT s. m. (a-fèr-me-man — rad. *affermer*). Action d'affermer : *L'*AFFERMEMENT *d'une terre.*

AFFERMER v. a. ou tr. (a-fèr-mé — rad. *ferme*). Donner ou prendre à ferme, à bail : AFFERMER *ses terres.* AFFERMER *la perception des impôts.* AFFERMER *les annonces d'un journal. Cet entrepreneur* AFFERMA *la fourniture des chevaux. La méthode d'*AFFERMER *les terres est de toutes la plus avantageuse aux propriétaires et aux cultivateurs.* (Turgot.)

S'affermer, v. pr. Etre donné, être pris à ferme ou à bail : *Le tabac et la poudre* S'AFFERMAIENT *en régie, sous une surveillance.* (Balz.)

— **Syn. Affermer, louer.** Ces deux mots expriment l'action par laquelle le propriétaire d'une chose en cède à un autre la jouissance et l'usufruit, moyennant une somme annuelle. Mais on *loue* toutes sortes de choses, et pour un temps qui peut être court : on *loue* des maisons, des chambres, des meubles, des animaux, des voitures, des habits, des livres, des loges au théâtre, des chaises à l'église ou à la promenade, des fenêtres donnant sur une rue, sur une place, où doit avoir lieu un spectacle, un défilé. *Affermer* se dit principalement des biens de la campagne, terres, bois, vignes, prairies,

et en général des choses, dont on abandonne la jouissance pour un temps d'ordinaire assez long : *La république a des maisons qu'elle* LOUE *et des bois qu'elle* AFFERME. (Barthél.)

AFFERMI, IE (a-fèr-mi) part. pass. du v. Affermir. Rendu ferme, stable : *Cette muraille est mal* AFFERMIE. *Ce plancher est bien* AFFERMI.

Il pose sur l'arène un pied mal *affermi*.
DELILLE.

De débris la mer est couverte.
Ton frêle esquif, mal *affermi*,
Pourrait-il éviter sa perte?
Reste au port à l'abri des vents.
FR. DE NEUFCHATEAU.

— Fig. Ferme, assuré, solide, en parlant des choses : *Notre bonheur est-il bien* AFFERMI? *La royauté est* AFFERMIE *dans la maison de David.* (Boss.) *Ce fondement est mal* AFFERMI, *et nous craignons de bâtir dessus.* (Boss.) *Son cœur est* AFFERMI *contre la mort.* (Mascaron.) *La droiture du cœur, quand elle est* AFFERMIE *par le raisonnement, est la source de la justesse de l'esprit.* (J.-J. Rouss.) *La constitution des empires paraît plus stable et plus* AFFERMIE *qu'elle ne l'a jamais été.* (La Harpe.) *Un siècle pur et pacifique s'ouvre à vos pas mieux* AFFERMIS. (V. Hugo.) *Le pouvoir de Pitt était doublement* AFFERMI. (Villem.) *Il n'avait d'opinion* AFFERMIE *sur quoi que ce soit.* (G. Sand.)

Nos âmes dans leurs vœux sont trop bien *affermies*.
MOLIÈRE.

Contre un tel coup mon âme est à peine *affermie*.
C. DELAVIGNE.

C'est en suivant leurs lois que, bientôt *affermie*,
La culture aux humains montra l'astronomie.
ROSSET.

— Se dit aussi des personnes : *Rien ne remuait en Judée contre Athalie; elle se croyait* AFFERMIE *par un règne de six ans.* (Boss.) *Philippe V était* AFFERMI *en Espagne.* (Volt.)

Dans cet affreux dessein seriez-vous *affermi?*
RACINE.

Contre une erreur pieuse es-tu bien *affermie?*
C. DELAVIGNE.

Un prince est sur son trône à jamais *affermi*,
Quand il est honoré du nom de son ami.
CORNEILLE.

Ce même Bajazet, sur le trône *affermi*,
Méconnaîtra peut-être un inutile ami.
RACINE.

Sur sa propre innocence un mortel *affermi*,
A sa vertu pour juge et le ciel pour ami.
DUCIS.

AFFERMIR v. a. ou tr. (a-fèr-mir — formé de *à* et de *ferme*). Rendre ferme, stable : AFFERMIR *un plancher, un mur, un pont, une voûte, un édifice.*

— Par ext. Donner de la consistance : *Le vinaigre* AFFERMIT *certains légumes. La gelée* AFFERMIT *les chemins.* (Acad.) *L'esprit-de-vin* AFFERMIT *les gencives.* (Acad.) ‖ Dans ce sens, *raffermir* est le mot propre.

— Fig. Consolider; rendre plus ferme, plus stable, en parlant des choses : *La renommée de cette victoire arrivée si à propos* AFFERMIT *l'Asie, qui branlait de toutes parts.* (Vaugelas.) *Tout ce qu'on a fait d'efforts pour détruire la religion n'a pu l'ébranler et l'*A *plutôt* AFFERMIE. (Bourdal.) *Son dessein a été d'*AFFERMIR *l'autorité du prince par l'abaissement des grands.* (La Bruy.) *Il pouvait encore* AFFERMIR *son pouvoir par ses richesses immenses.* (Volt.) *Les troubles, en France,* ONT *toujours* AFFERMI *le pouvoir.* (Montesq.) *Le besoin éleva les trônes; les sciences et les arts les* ONT AFFERMIS. (J.-J. Rouss.) *Richelieu* AFFERMIT *le trône sur les débris de l'anarchie féodale.* (Fontanes.) *Les Anglais* AFFERMISSAIENT *habilement leur domination dans le Canada.* (Villem.) *Gustave III entoura le jeune roi, âgé de treize ans, de tous les appuis qui pouvaient* AFFERMIR *son autorité.* (Lamart.)

...L'art et le pouvoir d'*affermir* des couronnes
Sont des dons que le ciel fait à peu de personnes.
CORNEILLE.

‖ Rendre plus ferme, plus attaché à, en parlant des personnes, et alors s'emploie presque toujours avec l'une des prép. *dans, contre, sur : Cette victoire l'*AFFERMIT *sur le trône. Son éducation l'*AFFERMIRA *contre les coups de la fortune.* AFFERMIR *quelqu'un dans une croyance, dans une opinion, dans un dessein. L'approbation* AFFERMIT *et fortifie les hommes dans l'idée qu'ils ont de leur propre excellence.* (Nicole.) *L'adulation nous* AFFERMIT *dans l'égarement.* (Mass.) *Les peines mêmes que vous avez décernées contre nous ne font que nous* AFFERMIR *dans notre culte.* (Chateaub.) *Loin d'abuser d'un ascendant fatal, vous* AVEZ *au contraire* AFFERMI *Cécile dans l'amour de ses devoirs.* (E. Sue.)

Oui, c'est moi qui longtemps, contre elle et contre vous,
Ai cru devoir, madame, *affermir* votre époux.
RACINE.

‖ Fortifier, encourager : *Ce qui* AFFERMIT *l'âme et la fixe dans le vrai, c'est l'affirmation.* (Fén.)

— Manég. *Affermir la bouche d'un cheval*, L'habituer à l'effet de la bride. ‖ *Affermir un cheval dans la main et sur les hanches*, L'accoutumer, dans la marche, à tenir les hanches basses.

S'affermir, v. pr. Devenir ferme, plus ferme; prendre de la consistance : *Les chemins* S'AFFERMISSENT *par la gelée. Le poisson* S'AFFERMIT *en cuisant.* (Trév.) *Le cavalier* S'AFFERMIT *sur ses étriers, piqua des deux et prit les devants.* (J. Sandeau.)

— Fig. Devenir plus fort, plus stable, plus inébranlable, en parlant des choses : *Sa santé* S'AFFERMIT *de jour en jour. La foi chrétienne* S'AFFERMISSAIT *chaque jour.* (Boss.) *L'intrépidité de sa vertu semble* S'AFFERMIR *sur les débris de son corps terrestre.* (Mass.) *Si la force donne des trônes, ils ne* S'AFFERMISSENT *que par l'amour des peuples.* (Duclos.) *La puissance de la Russie* S'AFFERMISSAIT *chaque jour.* (Volt.) *La tyrannie n'invente que les moyens de* S'AFFERMIR. (Custine.)

Ton cœur se trouble, hésite, et cherche à *s'affermir*.
DUCIS.

...J'admire en vous ce cœur infatigable
Qui semble *s'affermir* sous le faix qui l'accable.
RACINE.

— Se dit dans le même sens, avec un nom de personne pour sujet : S'AFFERMIR *dans une résolution, dans un dessein.* (Acad.) *Loin d'hésiter, ils* S'AFFERMISSENT *par les oppositions mêmes qu'ils éprouvent.* (Boss.) *Je* M'AFFERMISSAIS *dans cette pensée naissante, lorsque je tournai les yeux vers l'astre de la lumière.* (Buff.) *Ils* SE SONT AFFERMIS *dans l'habitude d'un langage pervers.* (La Harpe.) *Il me parut qu'elle* S'ÉTAIT AFFERMIE *dans la résolution de ne pas me laisser pénétrer ses secrets.* (E. Sue.)

Il semble *s'affermir* sous le coup qui l'accable.
RACINE.

— **Syn. Affermir, arrêter, assurer, attacher, consolider, fixer.** On *assure* ce qu'on met à l'abri de certains accidents ou de certains risques : *Alexandre ne partit qu'après avoir* ASSURÉ *la Macédoine contre les peuples barbares qui en étaient voisins.* (Montesq.) On *affermit* ce que l'on assied sur de solides fondements : *Après la bataille d'Issus, il laisse fuir Darius, et ne s'occupe qu'à* AFFERMIR *et à régler ses conquêtes.* (Montesq.) On *consolide* ce qui tend à se rompre, à se désunir : CONSOLIDER *une alliance.* On *arrête* les choses en mouvement : ARRÊTER *une voiture, un cheval.* On *fixe* en arrêtant d'une manière invariable : FIXER *un volet.* On *attache* en faisant tenir une chose à une autre : *Le lierre s'*ATTACHE *à l'ormeau.*

— **Syn. Affermir, cimenter, confirmer, raffermir, sceller.** *Cimenter* se dit des choses où l'on voit distinctement des parties qui pourraient se désunir et entre lesquelles on met un lien pour les rendre indissolubles; on *cimente* l'amitié, une union, une alliance. On *affermit* ce qui est faible, ce qui manque de solidité. On *confirme* ce qui est déjà fort en y ajoutant un nouveau degré de force. On *raffermit* ce qui chancelle, ce qui est ébranlé. Enfin *sceller* veut dire ajouter quelque chose, quelque signe qui consacre : *Les apôtres* SCELLÈRENT *leur témoignage de leur sang, et ils y apportèrent par là une marque de certitude qui doit frapper tous les yeux.*

— **Antonymes.** Affaiblir, ébranler, infirmer, ruiner.

AFFERMISSANT (a-fèr-mi-san) part. pr. du v. Affermir : *Les princes affermissent leur autorité en* AFFERMISSANT *celle de la religion.* (Mass.)

AFFERMISSEMENT s. m. (a-fèr-mi-se-man — rad. *affermir*). Action d'affermir; état de ce qui est affermi : *L'*AFFERMISSEMENT *des gencives, des chairs.*

— Fig. Consolidation; amélioration d'une chose qui est déjà dans un état satisfaisant : *L'*AFFERMISSEMENT *de l'État, du trône, des lois, de la religion, du crédit public. La belle saison contribuera à l'*AFFERMISSEMENT *de sa santé.* (Acad.) *La grâce est admirable, d'avoir fait de la crainte, dont le propre est d'ébranler, l'*AFFERMISSEMENT *de toutes les vertus.* (Bourdal.) *La règle des mœurs est le premier principe de l'*AFFERMISSEMENT *des empires.* (Mass.) *Pitt avait réussi à faire passer le maintien de son pouvoir pour l'*AFFERMISSEMENT *de la constitution même.* (Villem.)

— Absol. : *Nulle part ailleurs qu'en France, la liberté ne peut avoir autant de moyens d'*AFFERMISSEMENT. (Bignon.)

AFFÉRON s. m. (a-fé-ron — rad. *fer*). Techn. Petite pièce de métal qui garnit le bout des lacets et des aiguillettes. ‖ On dit plutôt FERRET.

AFFÉTÉ, ÉE adj. (a-fé-té — rad. *afféter*). Qui est plein d'affectation dans l'air, dans les manières, dans le langage; prétentieux : *Ce jeune homme est* AFFÉTÉ *dans ses manières.* (Acad.)

Si quelque autre, *affétée* en sa douce malice,
Gouverne son œillade avec de l'artifice,
J'aime sa gentillesse.
RÉGNIER.

‖ Qui marque de l'affectation, de l'afféterie, en parlant du style, du langage : *Les uns cherchent un langage* AFFÉTÉ, *qu'ils appellent fleuri.* (***.)

Je laisse aux doucereux ce langage *affété*,
Où s'endort un esprit de mollesse hébété.
BOILEAU.

— Il s'employait autrefois adjectiv. et substantiv. au fém. dans le sens d'Enjôleuse, en parlant d'une femme : *Une beauté molle,* AFFÉTÉE, *délicate, artificielle.* (Montaig.) *Elle lui reprochoit de ce qu'il paraissoit l'oublier; elle ajoutoit que sûrement quelque mignonne* AFFÉTÉE *l'avoit épris dans les lacs de sa beauté.* (Béroalde de Verville.) *C'est un très-beau roi que ce roi Edouard; il aime fort les femmes; il pourroit trouver quelque* AFFÉTÉE *à Paris, qui lui pourroit dire tant de belles choses, qu'elle lui feroit envie de revenir.* (Louis XI.) *Vous êtes une* AFFÉTÉE : *qu'alliez-vous faire là-haut avec cet homme?* (Béroalde de Verville.)

AFFÉTER v. a. ou tr. (a-fé-té — même étym. que *affaiter*). S'est dit anciennement dans le sens d'Attifer. ‖ On a dit aussi AFFÉTIER :

Ne fust fardée ni guignée,
Car elle n'avoit mie mestier
De soi tifer ni d'*affétier*.
GUILLAUME DE LORRIS, XIII[e] siècle.

AFFÉTERIE s. f. (a-fé-te-rî — rad. *affété*). Soin minutieux et trop marqué de plaire; manière affectée et prétentieuse d'agir et de parler : *Henri III était dans sa toilette d'une* AFFÉTERIE *ridicule. L'*AFFÉTERIE *est contraire à la simplicité.* (St François de Sales.) *Poppée prit d'abord Néron par ses* AFFÉTERIES *et par ses caresses.* (D'Ablanc.) *Il n'y a guère de petits-maîtres sans affectation, ni de petites-maîtresses sans* AFFÉTERIE. (Dider.) *Ah! j'aimerais mieux ne vous avoir jamais vue! s'écria d'Artagnan avec cette brutalité naïve que les femmes préfèrent souvent aux* AFFÉTERIES *de la politesse.* (Alex. Dum.) *Il a su se montrer tendre sans* AFFÉTERIE, *passionné sans faiblesse.* (Th. Gaut.)

. L'amoureuse Nérie
Eut recours aux regards remplis d'*afféterie*.
LA FONTAINE.

‖ Les objets mêmes, les petits ornements qu'on met pour plaire : *J'avais les oreilles percées de diamants, des mouches; et toutes les autres* AFFÉTERIES *auxquelles on s'accoutume fort aisément, et dont on se défait fort difficilement.* (Choisy.) ‖ Se dit aussi du style et du langage : *Son style dégénère en* AFFÉTERIE *et en mignardise.* (Dussault.) *Il faut que le discours soit ferme, que le sens y soit naturel : les* AFFÉTERIES *ne sont que mollesse et qu'artifice.* (Th. de Viaud.) *On tombe dans l'affectation en courant après l'esprit, et dans l'*AFFÉTERIE *en recherchant les grâces.* (Marmontel.)

— **Syn. Afféterie, affectation.** V. AFFECTATION.

— **Antonymes.** Aisance, naturel, simplicité.

AFFETTO ou mieux **CON AFFETTO** loc. adv. (konn a-fètt-to). Mots ital. qui signif. Tendrement, avec tendresse. Terme de mus. V. AFFETTUOSO.

AFFETTUOSO adv. (a-fètt-tou-o-zo). Mus. Mot italien qu'on place en tête des morceaux de musique qu'on doit jouer ou exécuter avec une expression tendre et gracieuse, et des passages qui doivent être rendus avec une sorte de mollesse.

AFFEURAGE s. m. (a-feu-ra-je — rad. *affeurer*). Féod. Se disait autrefois de la fixation du prix des denrées, et du droit que les seigneurs mettaient sur les boissons. ‖ C'est le même mot qu'AFFÉRAGE et AFFORAGE.

AFFEURER ou **AFFORER** v. a. ou tr. (a-feu-ré — du lat. *ad*, à; *forum*, marché). Féod. Fixer le prix des denrées; taxer, estimer.

AFFEUTREMENT s. m. (a-feu-tre-man — rad. *affeutrer*). S'est dit pour Rembourrement, action de feutrer.

AFFEUTRER v. a. ou tr. (a-feu-tré — rad. *feutre*). *Affeutrer la lance*, La mettre en arrêt, parce que la partie où l'on appuyait la lance était garnie de feutre. Vieux.

AFFEUTRURE s. f. (a-feu-tru-re — rad. *feutrer*). Vieux mot par lequel on désignait la pièce rembourrée dont les portefaix garnissent leur dos ou quelque autre partie de leur corps :

Là furent un tas de bourreaux,
Porteurs de grève et d'*affeutrure*,
Qui tuoient les gens sur les carreaux.
Vigil. de Charles VII.

AFFICHABLE adj. (a-fi-cha-ble — rad. *afficher*). Qui peut ou doit être affiché.

AFFICHAGE s. m. (a-fi-cha-je — rad. *afficher*). Action d'afficher; résultat de cette action : *Payer l'*AFFICHAGE. *Ordonner, prescrire l'*AFFICHAGE. *Il existe à Paris une administration de l'*AFFICHAGE. *L'autorisation d'afficher doit être demandée, avant l'*AFFICHAGE, *à l'autorité municipale dans les départements, à Paris, au préfet de police.* (Belèze.)

AFFICHANT (a-fi-chan) part. prés. du v. Afficher : *Une femme* AFFICHANT *sa honte.*

Les épouses souillant la couche nuptiale,
Affichant leur opprobre, et luttant de scandale.
M.-J. CHÉNIER.

AFFICHANT, ANTE adj. (a-fi-chan, an-te — rad. *afficher*). Ne s'emploie qu'au fig. et dans le sens de Compromettant, scandaleux : *Quelle femme* AFFICHANTE! *Luxe* AFFICHANT. *Des mœurs* AFFICHANTES. *Conduite* AFFICHANTE.

AFFICHE s. f. (a-fi-che — rad. *afficher*). Feuille écrite ou imprimée, que l'on placarde, que l'on expose en lieu apparent sous les yeux du public pour l'avertir de quelque chose : AFFICHE *judiciaire.* AFFICHE *de l'autorité.* AFFICHE *de spectacle. Tous les murs de Paris sont couverts d'*AFFICHES. *Il a pris sur l'*AFFICHE *le titre d'élève de Grétry.* (Grimm.) *Le bon public sait bien qu'une* AFFICHE *est un leurre.* (Fr. de Neuchat.) *Dès que l'*AFFICHE *annonce une nouveauté de cet auteur, toute la ville est en l'air.* (Le Sage.) *Le comte envoya ses domestiques aux portes des églises, arracher les* AFFICHES *d'excommunication et d'interdiction.* (Le Sage.) *Aujourd'hui l'on veut être poëte dans une dissertation, et orateur dans une* AFFICHE. (La Harpe.) *Je remarquai, placardée à la porte du château, une* AFFICHE *jaune annonçant prochainement l'adjudication d'une petite coupe de bois.* (Balz.) *Dans ce moment d'angoisse, ses yeux s'arrêtèrent machinalement sur une* AFFICHE *de spectacle; il y avait le mot Othello écrit en fort gros caractères.* (H. Beyle.)

Pour me manifester j'eus recours aux *affiches*.
BOURSAULT.

. . . Paris vit chez lui de tout temps
Les auteurs à grands flots déborder tous les ans;
Il n'a point de portail où, jusques aux corniches,
Tous les piliers ne soient environnés d'*affiches*.
BOILEAU.

— Fig. Preuve, témoignage, indice moral; se dit surtout de ce dont on fait parade : *L'étiquette est l'*AFFICHE *de la fausse grandeur.* (Arnault.) *Le penchant qui nous porte à bien penser d'autrui est la meilleure* AFFICHE *de la probité.* (Boiste.) *Louis XVIII en exil semblait avoir voulu conserver sur toute sa personne l'impression et l'*AFFICHE *de son origine.* (Lamart.) *Ce goût littéraire prononcé, qui était comme une* AFFICHE *de vie insouciante et mondaine, nuisait à Bernis pour sa carrière.* (Ste-Beuve.)

Tout ce qu'un auteur met au jour,
De l'amour-propre est une *affiche*.
FR. DE NEUFCHATEAU.

— Se dit aussi pour Affichage, mais seulement en style de palais : *Les tribunaux civils pourront ordonner l'impression et l'*AFFICHE *de leurs jugements.* (Code.)

— Pêch. Perche de 2 à 3 mètres de long, munie d'une pointe de fer, que les pêcheurs enfoncent dans le sable ou la vase pour arrêter leur bateau quand ils veulent tendre le verveux.

— **Encycl.** Tous les peuples civilisés de l'antiquité paraissent avoir connu l'usage des *affiches*. Chez les Grecs, elles étaient ordinairement peintes ou écrites sur des tablettes de bois, montées sur des pivots tournants. Les Romains peignaient leurs affiches importantes sur des portions de mur blanchies. On en a trouvé un grand nombre de cette espèce à Pompéi. Plus tard, on écrivit les *affiches* sur des feuilles de parchemin fixées à des piliers ou à des colonnes. Au moyen âge, le cri à son de trompe remplaça l'affichage. — Celui-ci reparut dans le courant du XV[e] siècle, et l'invention de l'imprimerie lui donna peu à peu une extension qu'il n'avait jamais eue dans l'antiquité. Un édit de François I[er] prescrivit, en 1536, de s'en servir pour les actes de l'autorité. En France, les affiches de l'État et des administrations peuvent seules être imprimées sur papier blanc; celles des particuliers doivent toujours être sur papier de couleur, sous peine d'une amende de 100 francs à la charge de l'imprimeur. On appelle *affiches légales* celles que la loi prescrit pour donner au public la connaissance de certains actes, tels que les projets de mariage, les listes électorales, etc.; *affiches judiciaires*, celles qui sont apposées en vertu d'un jugement; par exemple, pour les ventes de biens saisis, les envois en possession, les condamnations prononcées en cour d'assises pendant une session, etc. Les *affiches particulières* ou *privées* ne peuvent être placées que moyennant une autorisation préalable, sous peine d'un emprisonnement et d'une amende qui varie suivant la gravité du délit. Elles sont soumises au timbre, et les lois sur la presse sont applicables à celui qui, par affiche, aurait provoqué à un crime ou à un délit, ou injurié soit des agents de la force publique, soit des particuliers. La destruction des affiches de l'administration entraîne une amende de 10 à 15 francs; celle des affiches particulières ne donne lieu qu'à une action civile, c'est-à-dire à des dommages-intérêts en cas de préjudice dûment constaté. Certains industriels, ne trouvant pas suffisant l'affichage ordinaire, ont imaginé de faire promener dans les rues, au milieu de la foule, des hommes habillés d'un costume bizarre, portant devant et derrière eux des planches de bois chargées d'annonces : c'est à ces affiches d'un nouveau genre qu'on donne le nom d'affiches *ambulantes* et d'*hommes-affiches*.

Les *affiches* de spectacles ne sont d'un usage général que depuis la révolution de 1789; autrefois on y suppléait par une pancarte collée à la porte du théâtre, par l'annonce à son de trompe dans les rues, par l'annonce sur les tréteaux à la suite de parades, par des tableaux représentant le sujet du spectacle, etc., ainsi que cela se voit encore dans les théâtres forains. A la fin d'une représentation, un acteur venait aussi annoncer le spectacle du lendemain. Les *affiches* de théâtre doivent être préalablement soumises au visa de l'autorité préfectorale ou municipale, et timbrées. Tout changement dans le programme d'une représentation doit être annoncé sur l'affiche primitive par une bande de couleur différente; dans le cas contraire, tout spectateur a le droit de se faire restituer le prix de sa place.

Petites-Affiches, titre d'une publication périodique qui paraît à Paris, et dans laquelle on insère toute espèce d'annonces, d'offres ou de demandes, de la part de particuliers ou de compagnies industrielles, et qui sert aussi à notifier certains actes de l'autorité judiciaire. Fondée en 1638, sous le nom de *Bureau d'adresses*, par le médecin Théophraste Renaudot, cette publication disparut en 1653, à la mort de son créateur, mais elle fut reprise en 1715, et elle n'a plus été interrompue depuis. Les *Petites-Affiches* passent pour la plus ancienne publication périodique de France.

AFFICHÉ, ÉE (a-fi-ché) part. pass. du v. Afficher. Placardé, appliqué au mur : *Ordonnance* AFFICHÉE *dans toutes les rues. Le tribu-*

nal a ordonné que le jugement serait AFFICHÉ *à cent exemplaires.* (Acad.) *Le code des peines pour infraction à la discipline est* AFFICHÉ *aux murs de la prison.* (Nisard.) *J'ai lu quelquefois avec attendrissement, dans nos églises, des billets* AFFICHÉS *par des malheureux au coin de quelque pilier.* (B. de St-P.) *La vente de mes biens est* AFFICHÉE *chez les principaux notaires de Mâcon, de Dijon, de Lyon, de Paris.* (Lamart.)

Sur tous les murs son nom fut dès lors *affiché.*
DELILLE.

L'embarras où je suis mérite un peu d'égards.
Une pièce *affichée*, une autre dans la tête,
Une où je joue, une autre à lire toute prête;
Voilà de quoi sans doute avoir l'esprit tendu.
PIRON.

— Fig. Affecté, outré, exagéré : *Méfiez-vous d'une dévotion* AFFICHÉE. (Boiste.) ‖ Reconnu, avoué hautement et scandaleusement : *Les petites bourgeoises, boutiquières, ouvrières, ont des amants* AFFICHÉS *à la barbe de père et mère.* (Fourier.) *Cependant on savait que j'étais mauvais sujet, parce que j'étais mauvais sujet à découvert, libertin* AFFICHÉ. (Ch. Nod.) *La régence à Versailles! c'était une amère dérision; la régence avec ses soupers, ses infâmes orgies, son mépris* AFFICHÉ *pour toutes les croyances!* (E. Sue.)

— *C'est un homme affiché, c'est une femme affichée*, Dont la mauvaise réputation est notoire.

AFFICHEMENT s. m. (a-fi-che-man — rad. *afficher*). Action d'afficher; résultat de cette action : *L'*AFFICHEMENT *des jugements, des ordonnances de police, des actes de l'état civil*, etc. ‖ On dit aussi, et mieux, AFFICHAGE.

AFFICHER v. a. ou tr. (a-fi-ché — du lat. *affigere*, fixer). Mettre, poser, appliquer des affiches, des placards : AFFICHER *le spectacle.* AFFICHER *un arrêté, une ordonnance de police, une vente de biens. Quoi! mes Pères,* AFFICHER *vous-mêmes dans Paris un livre si scandaleux, avec le nom de votre Père Ménier en tête!* (Pasc.) *L'archevêque de Paris fit* AFFICHER *une censure publique des livres qu'on excommuniait.* (Volt.) *L'archevêque dressa lui-même contre le vice-roi une excommunication, qu'il chargea un de ses prêtres de faire* AFFICHER *à la porte de la cathédrale.* (Le Sage.) *Dans la matinée, Vinet avait fait* AFFICHER *les bans à la mairie.* (Balz.) *Vous pouvez bien, en faisant* AFFICHER *votre terre, la vendre en bloc un de ces matins.* (G. Sand.)

— Peut être suivi d'une proposition subordonnée : *Charles XII fit* AFFICHER *qu'il n'était venu que pour donner la paix.* (Volt.)

— Absol. : *A Paris, l'autorisation d'*AFFICHER *est donnée par le préfet de police.* (Belèze.)

Le singe avec le léopard
Gagnaient de l'argent à la foire;
Ils *affichaient* chacun à part.
LA FONTAINE.

— Fig. Affecter, se faire gloire, étaler avec ostentation, publier hautement en bravant l'opinion publique : AFFICHER *l'athéisme, l'irréligion.* AFFICHER *sa honte.* AFFICHER *un grand luxe. Véritable philosophe, qui pratiqua, sans l'*AFFICHER, *cette sagesse que tant d'autres* AFFICHENT *sans la pratiquer.* (D'Alemb.) *Epicure, voulant renverser toutes les idées nobles et généreuses,* AFFICHA *du mépris pour l'érudition.* (Malte-Brun.) *C'était un intrigant plein d'audace et de talent,* AFFICHANT *scandaleusement le mépris de tous les principes.* (Villem.) *Ne vous fiez jamais à la femme qui, dans le monde,* AFFICHE *le rigorisme de la vertu.* (Boitard.) *Les hommes nouveaux* AFFICHAIENT *une haine ouverte contre les actes et les hommes de la Révolution.* (Thiers.)

Affichez la sagesse, on vous trouve gothique.
DESMAHIS.

Il *affichait* pour vous un amour insolent.
C. DELAVIGNE.

D'ailleurs, c'est amusant, quand on est assez riche,
D'acheter des vertus qu'en public on *affiche.*
C. DOUCET.

‖ Dans ce sens, il peut se construire avec un infinitif précédé de la prép. *de* : *Elle* AFFICHAIT *même devant lui* DE *n'aimer plus la couture et le soin des nippes.* (G. Sand.)

— *Afficher une femme*, Rendre publique sa liaison avec elle, la compromettre : *Un homme à bonnes fortunes se faisait un devoir d'*AFFICHER UNE FEMME. (Sallentin.)

— *Afficher le bel esprit, l'esprit fort*, etc., Se faire passer pour bel esprit, pour sceptique, etc. : *Notre sexe est si faible que j'ai toujours envie de rire lorsque je vois une femme* AFFICHER L'ESPRIT FORT. (Mlle Clairon.)

— Cordonn. Couper les extrémités du cuir, lorsqu'il est sur la forme : AFFICHER *des empeignes.*

S'afficher, v. pr. Etre affiché : *Les actes de l'état civil* S'AFFICHENT *aux mairies. Rien ne peut* S'AFFICHER *sans timbre.* (Boiste.)

— Fig. Se faire passer pour : *Une femme a grand tort et n'acquiert que du ridicule lorsqu'elle* S'AFFICHE *pour savante ou pour bel esprit.* (Mme d'Epinay.) ‖ S'exposer aux discours du public, braver les convenances : *Un homme sensé ne* S'AFFICHE *point. Cette femme* S'AFFICHE *par le luxe de sa toilette.*

Le vice, qui naguère eût osé *s'afficher*,
Est devant la pudeur réduit à se cacher.
VIENNET.

‖ S'étaler, se montrer avec exagération; se produire immodérément au dehors : *La véritable vertu n'aime point à* S'AFFICHER. *Chacun en secret prétend à la gloire; mais l'un* S'AFFICHE, *l'autre se cache.* (Thomas.) ‖ S'est dit anciennement pour S'appliquer à : *Si* S'AFFICHÈRENT *à oster les pilots dont il ÿ en avoit en l'Escaut semé grand'foison.* (Froissart.)

— **Syn. Afficher, affecter, se piquer.** V. AFFECTER.

AFFICHEUR s. m. (a-fi-cheur — rad. *afficher*). Celui dont la profession est d'afficher, d'appliquer des affiches contre les murs : *Ces feuilles passaient sous une presse infatigable, qui livrait ses produits tout humides aux* AFFICHEURS. (Ch. Nod.)

— On dit quelquefois fig. *C'est un afficheur de femmes*, pour C'est un homme qui se plaît à compromettre les femmes.

— **Encycl.** Pour exercer la profession d'*afficheur*, il faut faire une déclaration préalable à l'autorité municipale et indiquer son domicile. Cette déclaration doit être renouvelée à chaque changement de domicile. Les contrevenants sont punis, cumulativement ou séparément, d'une amende de 25 à 200 fr., et d'un emprisonnement de six jours à un mois. A Paris, l'autorisation d'afficher ne peut être donnée que par le préfet de police.

AFFICHIER s. m. (a-fi-chi-é — rad. *affiche*). Typogr. Compositeur d'affiches, principalement dans les imprimeries où se font les affiches de théâtre.

AFFIDATION s. f. (a-fi-da-si-on — du lat. *ad* à; *fidere*, se fier). Féod. Prestation de foi à un seigneur pour se recommander à lui et se mettre sous sa protection, sans être précisément son vassal.

AFFIDAVIT s. m. (a-fi-da-vitt). Mot latin qui signifie littéralem. *il affirma*, et qu'on emploie en Angleterre et aux Etats-Unis pour désigner la déclaration affirmée sous serment par les témoins à charge : *Faire un* AFFIDAVIT *devant le juge de paix. Dès le 5 mars, en réponse à cet* AFFIDAVIT, *un éminent avocat d'Angleterre adressa à lord John Russell une lettre dans laquelle se trouvent admirablement réfutées les trois affirmations risquées au nom de l'empereur d'Autriche.* (Le Siècle.) ‖ Ce mot n'étant pas d'un fréquent usage, reste invariable au pluriel : *Reprenons donc les conclusions des* AFFIDAVIT *de Kossuth et des consultations de ses avocats.* (Le Siècle.)

AFFIDÉ, ÉE adj. (a-fi-dé — du lat. *fidus*, fidèle; formé de *fidere*, se fier). A qui on se fie, en qui on met sa confiance : *Un ami* AFFIDÉ. *Je cherche seulement dans ma tête un homme qui nous soit* AFFIDÉ, *pour jouer un personnage dont j'ai besoin.* (Mol.) *Elle en était venue à lui envoyer des messagers par des valets* AFFIDÉS. (St-Sim.)

— Subst. Agent secret et dévoué; intrigant, espion : *Les* AFFIDÉS *du comte de Saint-Pol l'informèrent des mauvaises dispositions du duc de Bourgogne.* (Anquet.) *Elle n'était entourée que des amis et des* AFFIDÉS *du prince.* (Lamart.)

— Féod. Quasi-vassal reçu sous la sauvegarde d'un seigneur, sous certaines conditions.

— **Les affidés**, s. m. pl. Titre que prenaient les académiciens de Pavie. Les *affidés* portaient pour devise un héron, l'étoile de Mercure, avec les mots latins : *Utraque felicitas.*

AFFIÉ, ÉE (a-fi-é) part. pass. du v. Affier. Lié, uni, attaché : *Force m'est de rappeler au subside des gens et biens qui te sont par droit naturel* AFFIÉS. (Rabelais.)

— Agric. *Bouture affiée*, Bouture qui a été attachée.

— s. m. pl. Nom donné anciennement aux parents et amis qui assistaient aux fiançailles, cérémonie tombée en désuétude aujourd'hui.

AFFIER v. a. ou tr. (a-fi-é — du lat. *ad*, à; *fidere*, se fier; il prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous affiions. Que vous affiiez*). Vieux mot qui s'est employé dans le sens d'assurer, certifier :

Quand on me dit, présent notaire,
Pendu serez, je vous *affie*,
Estoit-il lors temps de me taire?
VILLON.

— Agric. Planter ou provigner des arbres de bouture : *Ce jardin est à moi; je l'ai planté moi-même,* AFFIÉ, *accoutré.* (P.-L. Cour.)

AFFILAGE s. m. (a-fi-la-je — rad. *affiler*). Techn. Action d'affiler un outil, un instrument tranchant : L'AFFILAGE *a pour but d'ôter le morfil.*

AFFILANT (a-fi-lan) part. prés. du v. Affiler.

AFFILE s. m. (a-fi-le — rad. *affiler*). Techn. Nouet de toile plein de graisse, qu'on emploie pour affiler certains outils de fer.

AFFILÉ, ÉE (a-fi-lé) part. pass. du v. Affiler. Aiguisé, tranchant : *Lame, pointe* AFFILÉE. *Epée bien* AFFILÉE. *Pour le poignard, il est des bons, bien* AFFILÉ, *de bonne trempe.* (La Font.) *Les faux et les faucilles sont* AFFILÉES *avec une pierre que l'on promène sur toute la longueur de la lame.* (Le Norm.) *Il n'y avait personne pour avoir des couteaux* AFFILÉS *et aiguisés comme les miens.* (E. Sue.)

— Par ext. Pointu, aigu, fin : *La vipère est pourvue de dents nombreuses,* AFFILÉES, *et aidées de l'ingénieuse réserve d'un poison qui tue sur l'heure.* (Michelet.) *Elle le regardait de si près qu'on eût dit qu'elle lui voulait percer le front avec son nez* AFFILÉ. (G Sand.)

— Fig. Critique, satirique, mordant. *Il est une autre sorte de médisances qui portent le trait jusqu'au cœur; mais, parce qu'il est plus brillant, plus* AFFILÉ, *ils ne voient pas la plaie qu'il a faite.* (Mass.)

— Fam. On dit d'une personne qui parle beaucoup et facilement, ou malignement : *Elle a le bec* AFFILÉ, *le caquet* AFFILÉ, *la langue bien* AFFILÉE. *Ouais! notre servante Nicole, vous avez le caquet bien* AFFILÉ *pour une paysanne.* (Mol.)

Nous n'avons pas le bec *affilé* comme lui.
PIRON.

‖ On dit, dans le même sens, *Etre affilé du bec* : *Un bon compagnon,* AFFILÉ *du bec et sachant son latin, achète une paire de grègues.* (Gér. de Nerv.)

— Agric. Rendu petit, pointu et filiforme : *Blé* AFFILÉ. *Orge* AFFILÉE.

AFFILÉE s. f. (a-fi-lé — rad. *fil*). Suite, continuité. S'empl. surtout dans la loc. adv. *d'affilée*, c'est-à-dire De suite, sans s'arrêter, sans discontinuer. *L'alouette chante une heure* D'AFFILÉE *sans s'interrompre d'une demi-seconde.* (Michelet.) *Il se mit à cornemuser* D'AFFILÉE *un bon quart d'heure durant.* (G. Sand.)

AFFILEMENT s. m. (a-fi-le-man — rad. *affiler*). Techn. Action d'affiler, d'aiguiser; résultat de cette action : *L'*AFFILEMENT *d'un rasoir.*

AFFILER v. a. ou tr. (a-fi-lé — rad. *fil*). Aiguiser un instrument, lui donner le fil : AFFILER *un sabre, un poignard, une faux, un couteau, un rasoir*, etc. *La pierre du Levant sert aux couteliers pour* AFFILER *les lancettes.* (Lenorm.)

— Absol. : *On connaît plusieurs sortes de pierres à* AFFILER. (Lenorm.)

— Fig. : *C'est dans la solitude que les tyrans machinent de mauvais desseins, aiguisent et* AFFILENT *leurs passions et leurs méchancetés.* (Charron.) *Le glaive qui a tranché les jours de la reine est encore levé sur nos têtes : nos péchés en* ONT AFFILÉ *le tranchant fatal.* (Boss.) *C'est là qu'on dévoile tous les événements de la chronique scandaleuse; c'est dans les propos intimes qu'on* AFFILE *avec soin le poignard.* (J.-J. Rouss.)

— Fig. : *Affiler un mot, un geste, une parole*, etc., Leur donner un sens mordant, perfide; les envenimer : *S'il vous échappe un mot, un geste, un désir, une parole, elle s'en arme, elle l'*AFFILE, *elle vous l'oppose cent et cent fois.* (Balz.)

— Fam. *Affiler le caquet à quelqu'un*, Le rendre piquant, caustique :

Qui vous a donc si bien *affilé* le caquet?
REGNARD.

— Agric. *Affiler les blés.* Se dit de la gelée qui rend les fanes du blé aussi petites et aussi pointues que des fils : *Les gelées* ONT AFFILÉ *tous nos* BLÉS. (Trév.) ‖ *Affiler des arbres*, Les planter à la file les uns des autres, les aligner.

— Techn. Mettre, passer le lingot d'or ou d'argent dans la filière.

S'affiler, v. pr. Etre affilé : *Les couteaux et autres instruments grossiers* S'AFFILENT *à sec.* (Lenorm.)

AFFILERIE s. f. (a-fi-le-rî — rad. *affiler*). Techn. Lieu, établissement où l'on affile les outils.

AFFILEUR s. m. (a-fi-leur — rad. *affiler*). Techn. Celui qui fait le métier d'affiler les outils.

AFFILIANT (a-fi-li-an) part. prés. du v. Affilier : *Des hommes s'*AFFILIANT *à plusieurs sociétés secrètes.*

AFFILIATION s. f. (a-fi-li-a-si-on — du lat. *filius*, fils). Sorte d'adoption en usage chez les anciens Gaulois.

— Par ext. Parenté, lien d'amitié : *Je me croyais un être abandonné, et sans* AFFILIATION *sur la terre.* (Chapus.) ‖ Action d'affilier ou d'être affilié à une compagnie, à une corporation, à une communauté, etc. : AFFILIATION *à une société savante, à un club. Les preuves de ma descendance furent reproduites lors de mon* AFFILIATION *à l'ordre de Malte.* (Chateaub.) *C'est à l'*AFFILIATION *de ce maître que Daniel et ses amis devaient une sorte de protection tacite.* (E. Sue.) ‖ Se prend quelquefois pour la société même à laquelle on est affilié : *Vous avez commis une faute, vous vous êtes lié par des promesses à quelque* AFFILIATION. (G. Sand.) ‖ Rapport qui existe entre deux compagnies ou sociétés affiliées : *Il y avait* AFFILIATION *entre l'Académie française et celle de Marseille.* (Encycl.)

— En mauv. part, Société, association secrète : *Les* AFFILIATIONS *politiques sont punies sévèrement. L'*AFFILIATION *des malfaiteurs doit être anéantie.* (L. Reybaud.) *J'ai vu rôder autour de lui des individus qui m'ont inspiré de la méfiance, et que je soupçonne former une* AFFILIATION *d'escrocs de bonne compagnie.* (G. Sand.)

— Dans la franc-maçonnerie, Réception d'un frère appartenant déjà à une autre loge, et action de se mettre en rapport avec une ou plusieurs loges.

AFFILIÉ, ÉE (a-fi-li-é) part. pass. du v. Affilier. Associé, reçu, adopté par : *Société savante* AFFILIÉE *à telle académie. On l'accuse d'être* AFFILIÉ *à une société secrète. Les dames* AFFILIÉES *à cette congrégation étaient placées près du chœur.* (Balz.) *Ces deux femmes étaient* AFFILIÉES *à une association de malfaiteurs.* (Journ.)

— Subst. Personne affiliée : *Cette académie, cette société compte beaucoup d'*AFFILIÉS. *Il y a quelque chose de plus menaçant qu'un jésuite, c'est une jésuitesse; et quand on a vu un certain monde, on sait qu'il existe malheureusement beaucoup de ces* AFFILIÉES *de robe plus ou moins courte.* (E. Sue.) *Il était parti pour les monts Nébrodes au nord de la Sicile, résolu d'y passer quelques jours, chez des* AFFILIÉS *de sa bande.* (G. Sand.) *Les sociétés secrètes ont des* AFFILIÉS *jusque dans les campagnes.* (Littré.)

— **Antonymes.** Intrus, profane.

AFFILIER v. a. ou tr. (a-fi-li-é — du lat. *filius*, fils; prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. plur. de l'imparf. de l'indicatif et du prés. du subj. : *Nous affiliions. Que vous affiliiez*). Associer à une corporation, à une société : AFFILIER *plusieurs sociétés à une société centrale.* AFFILIER *des académies particulières à l'Académie française.* ‖ Admettre, recevoir quelqu'un dans une société, et surtout dans une société politique, publique ou secrète : *On l'*AFFILIA *au club des Jacobins. Les carbonari l'*AFFILIÈRENT *à leur société.*

S'affilier, v. pr. S'associer à, avec : S'AFFILIER *à une académie, à une congrégation.* S'AFFILIER *à une bande de voleurs. Ce n'est jamais individuellement que l'on tente une démonstration armée; ordinairement l'on s'associe à des frères de son opinion; en un mot, on* S'AFFILIE *à une société secrète.* (E. Sue.) *Par l'ordre de son père, il* S'AFFILIA *à l'institution de l'Oratoire.* (Mignet.)

AFFILOIR s. m. (a-fi-loir — rad. *affiler*). Tout ce qui sert à affiler le tranchant d'un instrument, d'un outil : *Les* AFFILOIRS *sont des éclats minces de pierres à affûter, et qui généralement affectent la forme des outils auxquels ils sont destinés à donner le fil.* ‖ Cuir sur lequel on promène le rasoir avant de s'en servir. ‖ Morceau d'acier cylindrique sur lequel les bouchers affûtent leurs couteaux. ‖ Pince avec laquelle le parcheminier tient le fer tranchant qui lui sert à raturer le parchemin.

AFFILOIRES s. f. pl. (a-fi-loi-re — rad. *affiler*). Menuis. Pierres à aiguiser fixées dans du bois.

AFFIN, INE adj. (a-fain, fi-ne — du lat. *ad*, auprès; *finis*, limite). Semblable, conforme : *P et B sont deux lettres* AFFINES. *Des langues* AFFINES *donnent naissance à des poésies de même caractère.* (Alf. Maury.)

Tout luisant d'or et d'escarboucles fines,
Qui du clair feu en splendeur sont *affines.*
CLÉM. MAROT.

‖ Allié : *Les parents alliés ne sont pas* AFFINS *des parents de l'autre époux.* (Passerat.)

— s. m. Parent, proche, allié : *Par le droit civil, il y a certaines prohibitions de mariage entre les* AFFINS. (Bouteillier.) *Quant est de mes* AFFINS, *dit-il, je n'en suis pas beaucoup ému.* (Thom. Morus.) ‖ Dans ce sens, s'empl. le plus souvent au plur.

AFFINAGE s. m. (a-fi-na-je — rad. *fin*). Purification des métaux, opération qui consiste à les isoler des matières étrangères qui s'y trouvent mêlées : *L'*AFFINAGE *de l'or, du cuivre, de la fonte.* ‖ Se disait autrefois de la purification du salpêtre, du sucre, etc. Aujourd'hui, on dit *Raffinage.*

— Manuf. La dernière tonte qu'on donne aux draps. ‖ Action de passer le lin ou le chanvre par l'affinoir.

— Agric. Opération qui a pour but de rendre la terre meuble, de la diviser, pour qu'elle soit plus accessible aux influences extérieures.

— **Encycl.** Quoique le mot *affinage* s'applique d'une manière générale à la purification de tous les métaux, on l'emploie plus particulièrement pour désigner celle de l'or et de l'argent. On commence par débarrasser ces matières des substances oxydables avec lesquelles elles sont mélangées. Ensuite on sépare l'or de l'argent au moyen de l'opération dite du *départ*, opération fondée sur l'insolubilité de l'or dans les acides. A cet effet, on fait bouillir dans l'acide sulfurique concentré l'alliage d'or et d'argent, après l'avoir préalablement fondu et réduit en grenaille. L'argent se dissout, et l'or se dépose sous forme d'une poudre noirâtre que l'on convertit en lingot par la fusion. D'un autre côté, on plonge dans la dissolution de sulfate d'argent des lames de cuivre rouge décapé; du sulfate de cuivre se produit, et l'on obtient un précipité d'argent qui ressemble à une mousse cristalline. Il est à remarquer que, lorsque l'alliage qu'il s'agit d'affiner renferme plus du quart de son poids d'or, l'acide ne peut pas l'attaquer; on est obligé d'y ajouter de l'argent en quantité suffisante pour réduire le poids de l'or au quart de la masse; cette opération se nomme *inquartation.* L'emploi de l'acide sulfurique est dû au chimiste Dizé; auparavant on se servait de l'acide azotique.

AFFINÉ, ÉE (a-fi-né) part. pass. du v. Affiner. Rendu pur : *Métaux* AFFINÉS. *Or* AFFINÉ. *Un fromage* AFFINÉ. *Des fers* AFFINÉS.

— Par ext. Fin, rusé : *Homme* AFFINÉ. ‖ Substantiv. : *Défiez-vous de lui, c'est un* AFFINÉ.

— Fig. Epuré : *La fille qui serait survenue de ce mariage, déjà* AFFINÉE *de race, et cultivée de bonne heure, eût épousé un lettré.* (Michelet.)

— S'est employé anciennem. dans le sens de Blessé :

> Achille, le preux combattable,
> Avoit été si destiné
> Qu'il ne pouvoit être *affiné*
> Lors par la plante seulement.
> ***

— Mar. On dit en pleine mer que le temps est *affiné*, lorsqu'après avoir été sombre, il est devenu plus clair.

AFFINEMENT s. m. (a-fi-ne-man — rad. *affiner*). Action d'affiner : *L'*AFFINEMENT *de l'or. L'*AFFINEMENT *de l'argent, du fer.*

— Fig. Perfectionnement, purification, épuration : *L'*AFFINEMENT *des esprits.* (Charron.) *La maladie, cette sévère discipline naturelle, tire de l'âme un* AFFINEMENT *qu'aucune culture humaine n'eût amené.* (Michelet.)

AFFINER v. a. ou tr. (a-fi-né — rad. *fin*). Rendre une substance plus pure, la débarrasser des matières étrangères qui y sont mêlées : AFFINER *de l'or, de l'argent, de l'étain. Comme le feu* AFFINE *l'or, ainsi l'adversité éprouve la fidélité d'un ami.* (Trév.)

— En technol., ce mot est employé dans un grand nombre de cas; voici les principaux : *Affiner la terre*, L'ameublir pour la rendre plus accessible à l'eau, à l'influence de l'air et de la lumière. ‖ *Affiner des clous, des épingles*, En aiguiser la pointe. ‖ *Affiner du lin, du chanvre*, Le rendre plus menu, plus délié, plus doux au toucher. ‖ *Affiner le ciment*, Le pulvériser, le réduire en poudre impalpable. ‖ *Affiner le verre*, Enlever les défauts, les bulles qui restent après la fusion. ‖ *Affiner le fromage*, Le rendre plus fin, plus relevé, en le laissant séjourner quelque temps à la cave. ‖ *Affiner du carton*, Y coller des feuilles de papier ou de parchemin pour lui donner de la fermeté. ‖ AFFINER *du sucre*. V. RAFFINER, qui est beaucoup plus usité.

— Par ext. Perfectionner : *L'esclavage* AFFINE *les langues et stimule l'allégorie.* (Boiste.) *Nos instruments sont trop grossiers pour opérer sur ces atomes; nous les* AFFINONS. (Michelet.)

— Fig. Rendre plus fin, plus subtil : *L'amour* AFFINE *les facultés délicates.* (Michelet.) *Il est difficile d'*AFFINER *un sot.* (Trév.) ‖ Tromper par artifice, duper :

> Notre maître Mitis,
> Pour la seconde fois, les trompe et les *affine*.
> LA FONTAINE.

‖ Ce mot est vieux dans ces deux derniers sens.

— *Se laisser affiner à*, Se laisser tromper par :

> Il *se laisse affiner à* ses traits de souplesse.
> CORNEILLE.

— Neutral. ou intrans. Mar. S'éclaircir et devenir plus beau, en parlant du temps : *Le temps* AFFINE. (Trév.) ‖ On dit aussi et mieux *Le temps* S'AFFINE.

S'affiner, v. pr. Etre affiné : *L'or et l'argent ne* S'AFFINENT *plus à la coupelle.* ‖ Prendre un goût plus fin : *Ce fromage* S'AFFINERA. ‖ Devenir pointu, s'allonger : *L'avocat, ce rusé renard judiciaire, se frotta les mains, son museau* S'AFFINA. (Balz.)

— Fig. Devenir plus fin, plus adroit : *L'âme* S'AFFINE *par l'usage.* (Montaig.) *L'esprit* S'AFFINE *par la conversation et la société.* (Boiste.) ‖ Se dit aussi des personnes, et signifie Se civiliser, se polir : *Mais ce qui est sûr, c'est que l'homme* S'EST AFFINÉ *et fait esprit.* (Michelet.)

— Mar. S'éclaircir, s'embellir, en parlant du temps : *Le temps* S'AFFINE.

AFFINERIE s. f. (a-fi-ne-rî — rad. *affiner*). Techn. Lieu où l'on affine les métaux : AFFINERIE *de fer.* AFFINERIE *de cuivre. Porter le fer à l'*AFFINERIE. (Acad.) ‖ Se dit quelquefois pour Affinage : *Le fer perd au moins un quart de sa masse par le travail de l'*AFFINERIE. (Buff.) ‖ Se disait du fer affiné et mis en rouleaux pour faire divers ouvrages : *J'ai acheté un millier d'*AFFINERIE. (Trév.) ‖ Petite forge où l'on tire le fer en fil d'archal.

AFFINEUR, EUSE s. (a-fi-neur, eu-ze — rad. *affiner*). Techn. Ouvrier, ouvrière qui, dans les manufactures de lainage, est employé à l'affinage. ‖ Ouvrier, ouvrière qui affine le chanvre, c'est-à-dire qui le passe dans un peigne de fer à dents fines.

— s. m. Celui qui affine les métaux : *La supériorité des* AFFINEURS *parisiens attire en France une grande quantité de lingots d'argent de tous les pays.* (Mich. Chev.)

— *Affineur des monnaies*, Dans les hôtels des monnaies, employé qui affine l'or et l'argent.

AFFINEUSE s. f. (a-fi-neu-ze — rad. *affiner*). Ouvrière en dentelle.

— Fig. Il se dit d'une enjôleuse, d'une femme qui emploie toutes les ruses pour arriver à ses fins : *Je crus pouvoir aussi la regarder comme une* AFFINEUSE *sans pareille, qui se lassait de se contraindre.* (G. Sand.)

AFFINITÉ s. f. (a-fi-ni-té — lat. *affinitas*, même sens). Jurispr. Alliance que le mariage établit entre un époux et les parents de son conjoint : *Il a épousé ma sœur, il y a* AFFINITÉ *entre lui et moi.* (Acad.) *L'Eglise a fini par déclarer empêchements dirimants de mariage tous les degrés d'*AFFINITÉ. (Chateaub.)

— Par ext. Conformité, ressemblance, surtout en parlant du physique : *Le chat a de l'*AFFINITÉ *avec le tigre.*

— Fig. Ressemblance, liaison qui existe entre les personnes par suite d'une certaine conformité de caractère, de goût, d'opinion : *Nous avons un rapport intime et une secrète* AFFINITÉ *avec Dieu.* (Boss.) *Il y a entre la canaille et la cour plus d'*AFFINITÉ *qu'on ne croit, et ce qui se passe sur la place ressemble beaucoup à ce qui se passait à la cour.* (Arnault.) *Il y a entre les gens frappés par le malheur une* AFFINITÉ *magnétique.* (A. de Gondrec.) *La bonne compagnie agit comme par attraction et par* AFFINITÉ. (Mme Campan.) *Il y a certaines* AFFINITÉS *entre les personnes que l'on quitte et les personnes que l'on rejoint.* (Alex. Dum.) *Elle sent, bien qu'elle ne puisse s'en rendre compte, que d'indéfinissables* AFFINITÉS *donnent de l'attrait à certains êtres.* (G. Sand.) ‖ Analogie, convenance, rapport, point de contact, en parlant des choses : *Il y a de l'*AFFINITÉ *entre la poésie, la musique et la peinture.* (Acad.) *Le sens de l'odorat est celui qui a le plus d'*AFFINITÉ *avec les facultés voluptueuses.* (Beauchêne.) *L'affectation dans le goût et dans les manières pourrait bien n'être pas sans* AFFINITÉ *avec la fausseté de l'esprit et des sentiments.* (S. Dubay.) *La parenté primitive du sanscrit, du grec, du gothique et du vieux langage germain, est prouvée par l'*AFFINITÉ *des idiomes.* (Phil. Chasles.) *L'Afrique seule fut réellement conquise par la race arabe, à cause de certaines* AFFINITÉS *particulières de climat.* (Renan.) *L'offre et la demande sont les deux pôles électriques, dont la mise en rapport doit produire le phénomène d'*AFFINITÉ *économique appelé échange.* (Proudh.)

— Chim. Force attractive qui anime les molécules de différente nature, et qui détermine leur combinaison : *Chaque élément a ses* AFFINITÉS *particulières.* (Chaptal.) *Les minéraux qu'on trouve au sein de la terre sont créés par les* AFFINITÉS. (A. Martin.) *L'hydrogène a une grande* AFFINITÉ *pour tout ce qui se gazéifie ou se vaporise.* (Raspail.) ‖ Par compar. et dans un sens moral, Attraction, tendance : *Il était doué d'une* AFFINITÉ *si exquise pour toute vérité...* (E. Sue.) *Combien l'esprit de l'homme a peu d'*AFFINITÉ *pour le vrai!* (Proudh.) *Il avait éprouvé une* AFFINITÉ *morale plus puissante que toute affinité chimique.* (X. Marmier.)

— Mus. *Affinité des tons*, Rapport qu'ils ont les uns avec les autres : *Le ton d'ut a de l'*AFFINITÉ *avec les tons de* sol *et de* fa, *ses adjoints, ou de la* mineur, *son relatif.* (Littré.) *La note sensible a de l'*AFFINITÉ *avec la tonique, et le quatrième degré en a avec le troisième.* (Fétis.)

— Ling. *Affinité des langues*, Rapport qui existe entre diverses langues appartenant à une même famille : *L'arabe et le syriaque ont de nombreuses* AFFINITÉS. *L'*AFFINITÉ *du français, de l'allemand et du russe est évidente pour le savant.* (Renan.) *De l'identité d'un certain nombre de radicaux, on ne saurait rien conclure pour l'*AFFINITÉ *originelle des langues.* (Renan.)

— Gramm. *Affinité des lettres*, Propriété qu'ont certaines lettres de pouvoir être prises les unes pour les autres, soit dans la langue même à laquelle elles appartiennent, soit dans le passage d'un mot de cette langue en un autre idiome. Ainsi *b* a de l'affinité avec *p* : *abeille* vient du lat. *apicula*.

— Anat. *Affinité de soi pour soi*, Attraction en vertu de laquelle les éléments similaires de l'organisation tendent à se réunir. *L'affinité de soi pour soi* a été appelée par Dugès *affinité de moi pour moi*.

— **Encycl.** Jurispr. *L'affinité* ou alliance constitue une parenté civile; elle produit des effets semblables à ceux de la parenté naturelle. Ainsi notre Code civil interdit le mariage entre tous les ascendants et descendants et les *alliés* ou affins dans la même ligne, entre les frères et sœurs et les *alliés* au même degré, sauf les dispenses qu'il est loisible au chef de l'Etat d'accorder pour des causes graves ; aux alliés collatéraux, c'est-à-dire aux beaux-frères et belles-sœurs. — Voici d'autres effets de l'*affinité* : les notaires ne peuvent recevoir des actes dans lesquels leurs *alliés* en ligne directe à tous les degrés et en ligne collatérale, jusqu'à celui d'oncle ou de neveu inclusivement, seraient parties, ou qui contiendraient quelque disposition en leur faveur. — Un huissier ne peut instrumenter pour ses alliés en ligne directe à l'infini, et en ligne collatérale jusqu'au degré de cousin issu de germain inclusivement. — Les gendres et les belles-filles doivent des aliments à leurs beau-père et belle-mère qui sont dans le besoin. — En matière criminelle, les dépositions des *alliés* de l'accusé ne peuvent pas plus être reçues à titre de témoignages que celles de parents au même degré; elles ne sont accueillies qu'à titre de renseignements. — Dans les communes de cinq cents âmes et au-dessus, les beaux-pères, gendres et beaux-frères ne peuvent être en même temps membres du même conseil municipal.

— Dr. ecclés. Le droit ecclésiastique donne au mot *affinité* un sens plus étendu que le droit civil. Il fait résulter l'*affinité* non-seulement du mariage, mais encore d'un commerce charnel illicite. Dans la ligne directe, l'*affinité* ainsi comprise rend le mariage religieux nul à tous les degrés. Dans la ligne collatérale, elle le rend nul jusqu'au quatrième degré si elle résulte du mariage, et jusqu'au deuxième seulement si elle résulte de la fornication.

L'Eglise reconnaît en outre une *affinité spirituelle* résultant de l'administration du baptême. Cette *affinité* ne permet pas qu'il y ait mariage entre le parrain et sa filleule, entre la marraine et son filleul, entre le parrain et la mère de l'enfant, entre la marraine et le père de l'enfant, entre la personne qui a conféré le baptême et l'enfant ou ses parents.

— Chim. Le langage chimique a donné au mot *affinité* un sens tout à fait différent de son acception vulgaire. Ainsi l'on dit : deux corps ont de l'*affinité* l'un pour l'autre, lorsque, mis en contact immédiat, ils sont susceptibles de se combiner. Or, cette expression serait complétement fausse si l'on entendait par là que ces corps ont entre eux des rapports de parenté, c'est-à-dire présentent des propriétés analogues; au contraire, moins ils sont semblables, plus ils ont d'aptitude, de tendance à s'unir. Du reste, nous devons dire que Boërhaave, par le mot *affinité*, qu'il introduisit dans la science, n'entendait pas exprimer une idée de ressemblance, de parenté, mais comparer à l'amour la force qui détermine la combinaison de deux corps.

Longtemps les divers degrés d'*affinité* de chaque substance pour toutes les autres furent considérés comme invariables et indépendants des circonstances, et la grande préoccupation des chimistes fut de les déterminer, et de donner pour base à la science cette détermination qui devait permettre de calculer d'avance tous les phénomènes chimiques. L'idée la plus naturelle qui se présentait pour estimer l'*affinité* de deux corps était de chercher à la vaincre par une force de même espèce. Ainsi, voulait-on savoir lequel des deux corps A et B avait le plus d'affinité pour un troisième X, on formait le composé AX et l'on faisait agir sur lui le corps B; si ce dernier avait la puissance de déplacer A en formant le composé BX, on en concluait que B avait pour X plus d'affinité que n'en avait A ; dans le cas contraire, on tirait une conséquence opposée. Geoffroy établit sur ce principe les premières *tables d'affinités;* elles parurent en 1718. Chaque substance était placée à la tête d'un tableau sur lequel étaient inscrites toutes les autres dans l'ordre de leur affinité pour la première. Des travaux furent faits dans la même direction par Limbourg, Rouelle le jeune et Gelbert. Enfin, Bergmann y mit en quelque sorte la dernière main et attacha son nom à la *théorie des affinités*. Il distingua l'*affinité* d'un corps pour un autre, lorsque ces corps sont libres tous les deux, celle qui se manifeste quand un corps simple détruit un corps composé pour s'emparer d'un de ses éléments, enfin celle de deux corps qui sont engagés l'un et l'autre dans deux composés différents. La première reçut le nom d'*affinité simple*, la seconde celui d'*affinité élective*, la troisième celui d'*affinité complexe*. C'est l'*affinité élective* qui seule permet de mesurer l'*affinité simple*. Quand deux sels sont en contact, il y a quatre affinités en action : deux qui tendent à maintenir en combinaison les deux acides avec leurs bases respectives, ce sont les *affinités quiescentes ;* deux qui agissent en sens contraire, l'*affinité* de l'acide du premier sel pour la base du second, et l'*affinité* de l'acide du second pour la base du premier; ce sont les *affinités divellentes*. S'il n'y a pas double décomposition, c'est parce que les premières l'emportent sur les secondes; s'il y a double décomposition, c'est que les secondes sont les plus fortes.

Berthollet renversa complétement la théorie des *affinités*. Il montra qu'il est difficile, pour ne pas dire impossible, de séparer l'*affinité* de ce qui n'est pas elle ; qu'à l'action de l'*affinité* s'opposent la *cohésion*, qui tend à maintenir réunis les atomes de chaque corps et l'élasticité, par laquelle ces atomes se repoussent; que les corps n'agissent pas seulement en vertu de leurs *affinités*, mais encore par leur quantité, par leur masse, puisqu'en faisant varier celle-ci les résultats de l'affinité ne sont plus les mêmes; que, dans les phénomènes de double décomposition, l'*affinité* est soumise aux conditions d'insolubilité et de volatilité des composés qui peuvent se former; que par conséquent les déplacements de certaines substances par d'autres substances n'indiquent pas leurs forces d'*affinités* respectives, et que les *tables d'affinités* ne peuvent donner qu'une fausse idée des actions chimiques.

Disons en terminant que lorsque Davy, en décomposant les alcalis et les terres au moyen de la pile, eut attiré l'attention des savants sur les rapports de l'électricité et de l'*affinité*, celle-ci fut envisagée par les plus habiles chimistes, et surtout par Berzélius, comme le résultat des attractions et des répulsions électriques. On admit que les corps avaient d'autant plus de tendance à se combiner que leurs molécules se trouvaient dans une opposition électrique plus forte, plus intense, et qu'elles se déplaçaient d'autant plus vivement que la différence de leur énergie était plus grande.

— Anat. La loi de l'*affinité* ou *attraction de soi pour soi*, découverte et posée dans toute sa généralité par Etienne Geoffroy-Saint-Hilaire, est un des deux grands principes par lesquels s'expliquent les anomalies de l'organisation animale. (V. ANOMALIE.) Le grand naturaliste fut frappé de la symétrie constante que présentent les monstres composés, et de l'analogie qui existe entre cette symétrie et celle du corps unitaire d'un individu normal; il comprit et prouva que cette analogie était le résultat et l'expression d'une loi générale s'appliquant à tous les faits de conjugaison, normaux ou anormaux. « Les deux sujets qui forment par leur union un monstre double, dit Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire, sont toujours unis par les *faces homologues* de leurs corps, c'est-à-dire opposés côté à côté, se regardant mutuellement, ou bien adossés l'un à l'autre; et non-seulement ils sont unis par les *faces homologues*, mais si vous pénétrez dans leur organisation, vous les trouverez unis de même par les *organes homologues ;* chaque partie, chaque viscère chez l'un, correspond à un viscère, à une partie similaire chez l'autre. Chaque vaisseau, chaque nerf, chaque muscle placé sur le plan d'union, s'est conjoint, au milieu de la complication apparente de toute l'organisation, avec le vaisseau, le nerf, le muscle de même nom appartenant à l'autre sujet; comme les deux moitiés primitivement distinctes et latérales d'un organe unique et central le font normalement entre elles sur le plan médian, au moment voulu par les lois de leur formation et de leur développement. » On peut dire, en un mot, que deux sujets anormalement réunis sont entre eux ce que sont l'une à l'autre la moitié droite et la moitié gauche d'un individu normal. — Ainsi, partout et toujours, qu'il s'agisse d'anomalie ou de développement régulier, on constate ce fait de premier ordre, que l'*union tend à s'établir entre parties similaires*, et qu'*elle ne s'établit qu'entre parties similaires*. Le principe, incompréhensible dans son essence, de cette union des éléments de même système, a pu très-bien être comparé aux attractions moléculaires des physiciens, aux affinités électives des chimistes.

— **Syn. Affinité, alliance, connexion, connexité, liaison, union.** La *liaison* exprime la manière dont les choses sont jointes : *Les rapports des effets aux causes dont nous n'apercevons pas la* LIAISON... (J.-J. Rouss.) L'*alliance* marque un rapport entre des choses différentes, opposées, disparates : *Par la plus monstrueuse* ALLIANCE, *vous voulez joindre ensemble, dans un même sujet, la piété et la cupidité.* (Bourdal.) L'*union* est une liaison intime comme celle de deux époux : *C'est l'*UNION *des cœurs qui fait leur véritable félicité.* (J.-J. Rouss.) L'*affinité* est une liaison naturelle, essentielle : *Dans le système de la nature, ces espèces sont plus apparentées qu'aucune autre avec différentes familles dont elles semblent constituer les degrés d'*AFFINITÉ. (Buff.) La *connexité* ne dénote qu'un simple rapport qui est dans les choses : *Il y a une* CONNEXITÉ *entre la morale et la jurisprudence.* (Acad.) La *connexion* énonce une liaison effective dans les choses : *Dieu a ordonné, pour la* CONNEXION *de toutes les choses, que les plus grandes fussent soutenues par les plus petites.* (Boss.)

— **Antonymes.** Antagonisme, antipathie, répulsion.

Affinités électives (LES), roman de Goethe, publié en 1809. Une comparaison ingénieuse des affinités chimiques avec les passions du cœur, de l'action décomposante qu'exerce sur deux substances combinées le contact de deux autres substances et des nouvelles combinaisons qui en résultent, avec l'intervention fortuite de deux personnes étrangères, qui viennent, en allumant des amours nouveaux, briser l'union intime et ancienne de deux autres personnes heureuses jusque-là de cette union; tel est le sens de ce titre *Affinités électives*. Deux époux, Edouard et Charlotte, qui appellent à partager le bonheur de leur intimité un ami, le capitaine; une nièce, Ottilie; deux amours illégitimes, qui naissent et se développent parallèlement, à l'insu d'abord, puis avec la tolérance de chaque conscience, l'amour du capitaine et de Charlotte plus grave, plus soumis à la raison, l'amour d'Edouard et d'Ottilie plus passionné, qui ne connaît pas de mesure, qui ne veut pas de limites, et qui suit sa pente avec une effrayante sincérité; pour dénoûment la mort d'Ottilie et d'Edouard, c'est-à-dire la destinée tragique au bout de la passion coupable; tel est le sujet du livre.

On trouve dans les *Affinités électives* une grande richesse d'analyses psychologiques, des réflexions originales, des pensées ingénieuses, quelquefois profondes, des descriptions de la nature distribuées avec sobriété, et dont le dessin très-correct montre le naturaliste dans l'écrivain; enfin ce don de comprendre la réalité qui caractérise essentiellement le génie de Goethe. Dans la pensée de l'auteur comme pour tous ceux qui cherchent dans le dénoûment le véritable sens moral d'une œuvre littéraire, les *Affinités* sont une glorification du mariage, ce qui n'a pas empêché la plupart des critiques d'y trouver une attaque contre cette institution. Il n'est pas sans intérêt de savoir ce que disait Goethe lui-même de cette œuvre, qui a été l'objet d'appréciations très-diverses : « Il n'y a pas dans les *Affinités*, disait-il, une seule ligne qui ne soit un moment de ma vie, et c'est un roman qui renferme tant d'idées qu'il est impossible de les apercevoir toutes à la première lecture..... C'est la seule composition un peu compliquée à laquelle j'aie conscience d'avoir travaillé pour exposer une certaine idée principale. » — Voici maintenant le jugement de Mme de Staël : « On ne saurait nier qu'il n'y ait dans le livre de Goethe une profonde connaissance du cœur humain, mais une connaissance décourageante. La vie y est représentée comme une chose assez indifférente, de quelque manière qu'on la passe, triste quand on l'approfondit, assez agréable quand on l'esquive, susceptible de maladies morales qu'il faut guérir, si l'on peut, et dont il faut mourir, si l'on n'en peut guérir. »

AFFINOIR s. m. (a-fi-noir — rad. *fin*). Techn. Instrument en forme de peigne, au travers

duquel on fait passer le lin et le chanvre pour les affiner.

AFFINS s. m. pl. V. AFFIN.

AFFIQUAGE s. m. (a-fi-ka-je — rad. *affiquer*). Techn. Opération qui consiste à passer l'extrémité d'une patte de homard dans tous les jours des broderies en point d'Alençon, pour les faire ressortir.

AFFIQUER v. a. ou tr. (a-fi-ké). Techn. Pratiquer l'opération de l'affiquage.

AFFIQUET s. m. (a-fi-kè — du celt. *ficha*, ce qui s'attache). Petit instrument de fer ou de bois que les femmes s'attachent à la ceinture lorsqu'elles tricotent, et dont elles se servent pour soutenir l'aiguille sur laquelle elles prennent la maille.

— s. m. pl. Se dit, d'une manière un peu dédaigneuse, de tous les petits ornements, de tous les atours que les femmes emploient pour se parer : *Madame de Montauban était une bossue pleine de rouge, de blanc et de filets bleus, de parures et d'*AFFIQUETS. (St-Sim.) *Il n'a qu'à m'aimer, lui, il verra si je me soucie des chiffons et des* AFFIQUETS *dont j'essaye de m'amuser*. (G. Sand.)

. . . Je les compare à ces femmes jolies
Qui, par les *affiquets*, se rendent embellies.
RÉGNIER.

Les *affiquets*, les habits à changer,
Joyaux, bijoux, ne manquaient à la dame.
LA FONTAINE.

AFFIRMANT (a-fir-man) part. prés. du v. Affirmer : *Elle s'excuse en* AFFIRMANT *que ce n'est point avec intention qu'elle l'a fait*.

AFFIRMANT, ANTE adj. (a-fir-man, an-te — rad. *affirmer*). Logiq. Qui affirme, qui renferme une affirmation : *Proposition* AFFIRMANTE.

— Subst. Celui, celle qui affirme : *Les* AFFIRMANTS.

AFFIRMATIF, IVE adj. (a-fir-ma-tif, i-ve — du lat. *ad*, à ; *firmus*, ferme). Qui affirme, qui soutient une chose comme vraie : *Il a été des plus* AFFIRMATIFS. *Je voudrais bien qu'on ne fût pas si* AFFIRMATIF *en choses dont l'Église n'a pas parlé*. (Boss.) ‖ Se dit des choses, dans le même sens : *Discours*, *langage*, *geste* AFFIRMATIF. *Parler d'une manière* AFFIRMATIVE. *Rodolphe fit un signe de tête* AFFIRMATIF. (E. Sue.) *Il vint dire deux mots à l'oreille de la reine mère, qui lui répondit par un signe* AFFIRMATIF. (Balz.) ‖ Tranchant, décisif, en parlant des personnes et des choses : *Ton* AFFIRMATIF. (Acad.) *Un esprit aimable est celui qui n'est* AFFIRMATIF *que dans la mesure strictement nécessaire*. (Mme d'Agout.) *Bernier ne se réconcilie pas nettement avec Descartes, qu'il continue de considérer comme un philosophe trop* AFFIRMATIF *en ses solutions*. (Ste-Beuve.) ‖ Par quoi on affirme une chose : *Proposition* AFFIRMATIVE. *Jugement* AFFIRMATIF. *Fuyez ceux dont le scepticisme apparent est une fois plus* AFFIRMATIF *que le ton décidé de leurs adversaires*. (J.-J. Rouss.) ‖ Dans ce dernier sens, il s'oppose à *négatif*.

— s. m. Gramm. *L'affirmatif*, Nom que quelques grammairiens donnent au mode indicatif, parce qu'il exprime l'existence, l'état ou l'action d'une manière absolue, et qu'il *affirme* qu'une chose est, a été ou sera.

— Nom donné par l'inquisition aux hérétiques qui affirmaient hautement leurs erreurs et les soutenaient hardiment pendant leur interrogatoire.

— **Antonymes.** Négatif, dubitatif.

AFFIRMATION s. f. (a-fir-ma-si-on — lat. *affirmatio*, même sens). Action d'affirmer, de soutenir comme vrai ; assurance positive d'un fait : AFFIRMATION *claire*, *précise*, *formelle*. *J'avais besoin de votre* AFFIRMATION *pour croire ce fait*. (Acad.) *L'*AFFIRMATION *a toujours quelque chose d'imposant*. (B. Const.) *L'homme vit d'*AFFIRMATION *plus encore que de pain*. (V. Hugo.) *Toute négation implique une* AFFIRMATION *préalable*. (Proudh.) *L'*AFFIRMATION *est le premier acte de la pensée*. (V. Cousin.) *Les fréquentes* AFFIRMATIONS *ne font point passer pour véridique*. (***.) *Dans cette lettre se trouvent admirablement réfutées les trois* AFFIRMATIONS *risquées au nom de l'empereur d'Autriche*. (Le Siècle.) *Mais, pour vous le faire comprendre, il m'eût fallu m'enivrer de mes propres* AFFIRMATIONS. (G. Sand.) *De sa bouche, l'*AFFIRMATION *des faits les plus improbables sera tenue par moi pour la vérité*. (Balz.)

— Logiq. et gramm. Expression affirmative : *Deux négations valent une* AFFIRMATION. *L'*AFFIRMATION *est opposée à la négation*. (Acad.)

— Jurispr. Déclaration d'un fait ou d'un acte avec serment.

— **Encycl.** L'*affirmation légale*, ou déclaration faite sous la foi du serment, est prescrite dans une foule de cas déterminés par le Code civil, le Code de procédure et le Code de commerce. La loi l'impose au créancier, en cas de faillite, pour toutes créances, fussent-elles constatées par acte authentique, et à peine de déchéance si elle n'a pas lieu dans le délai de huitaine ; au débiteur qui se refuse à payer une dette prescrite ; à la veuve qui veut conserver la faculté de renoncer à la communauté, pour l'inventaire des biens de la communauté dressé par elle après le décès du mari, etc.

Les procès-verbaux des gardes forestiers, des préposés des octrois, douanes et contributions indirectes, des agents du domaine, des gardes champêtres, des porteurs de contraintes, doivent être *affirmés*, à peine de nullité, par leurs auteurs, dans les formes et délais voulus. (V. PROCÈS-VERBAL.) Les procès-verbaux dressés pour simples contraventions de police par les maires, adjoints et commissaires, ceux qui émanent, à quelque titre que ce soit, des officiers de gendarmerie, sous-officiers et simples gendarmes, sont affranchis de l'*affirmation*.

Lorsqu'il s'élève une contestation entre le maître et le domestique, entre le patron et l'ouvrier sur le payement et la quotité des gages ou salaires, la loi s'en rapporte à l'*affirmation* des maîtres sur tous ces points, s'il n'y a pas d'acte écrit. Nous devons dire que cet article de notre Code civil est vivement attaqué, de nos jours, comme contraire au principe essentiellement démocratique et français de l'égalité des citoyens devant la loi. Ajoutons que les motifs de ce privilége accordé au maître et au patron n'ont pas été produits lors de la présentation du Code civil. Le rapport fait au tribunat par Mouricaut sur le contrat de louage se borne à dire : Le maître dont on a suivi la foi est alors cru sur son *affirmation*, etc.

— **Syn. Affirmation, affirmative.** L'*affirmation* est l'action d'affirmer : *Tout jugement se réduit à une* AFFIRMATION *ou à une négation*. (Lafaye.) L'*affirmative* est une proposition qui a la propriété d'affirmer : *Dans les disputes, les uns soutiennent l'*AFFIRMATIVE, *les autres la négative*. (Lafaye.)

AFFIRMATIVE s. f. (a-fir-ma-ti-ve — rad. *affirmatif*). Se dit en général de toute façon de parler par laquelle on affirme : *Soutenir l'*AFFIRMATIVE. *Sur l'expédient qu'on proposa, la majorité fut pour l'*AFFIRMATIVE. *Quand l'un soutient la négative, l'autre prend l'*AFFIRMATIVE. *Vous demandez si les mouvements des animaux sont spontanés ; je vous dirai que je n'en sais rien, mais que l'analogie est pour l'*AFFIRMATIVE. (J.-J. Rouss.)

Doutez, mortels, doutez, car vous ne savez rien.
Je ris quand je vous vois prendre l'*affirmative* ;
Je ris quand je vous vois tenir la négative.
LAMOTTE.

‖ Se dit, principalement en logique, de toute proposition qui sert à affirmer : *L'*AFFIRMATIVE *et la négative de la plupart des opinions ont chacune leur probabilité*. (Pasc.) *Il leur posa très-sérieusement la question de savoir s'il était possible de mourir d'ennui ; voilà mes savants tous pour l'*AFFIRMATIVE. (E. Sue.)

— **Syn. Affirmative, affirmation.** V. AFFIRMATION.

AFFIRMATIVEMENT adv. (a-fir-ma-ti-veman — rad. *affirmatif*). D'une manière affirmative, avec assurance : *Il lui déclara* AFFIRMATIVEMENT *que ses forces étaient suffisantes pour faire son voyage*. (Pasc.) *Je conviens que j'ai parlé trop* AFFIRMATIVEMENT, *là où il ne fallait que mettre modestement le lecteur sur la voie*. (Volt.) *Nous croyons qu'il est ridicule de parler* AFFIRMATIVEMENT *et avec chaleur de quoi que ce soit*. (Vauven.) ‖ Positivement, exactement : *Je ne savais* AFFIRMATIVEMENT *ni qu'espérer ni que craindre*. (Mariv.) Peu usité dans ce dernier sens.

AFFIRMÉ, ÉE (a-fir-mé) part. pass. du v. Affirmer. Avancé, soutenu comme vrai : *Des faits* AFFIRMÉS *par des hommes graves*. (La Bruy.) *Le fait fut* AFFIRMÉ *par une femme de la baronne, qui jusque-là avait paru dévouée à sa maîtresse*. (E. Sue.)

AFFIRMER v. a. ou tr. (a-fir-mé — lat. *affirmare*, même sens ; formé de *ad*, à ; *firmare*, rendre ferme). Déclarer, soutenir, assurer qu'une chose est vraie : AFFIRMER *une proposition, un fait. J.-J. Rousseau, dans une note de ses ouvrages,* AFFIRME *n'avoir rencontré en toute sa vie que trois prêtres qui crussent en Dieu*. (Volt.) *Nul ne saurait* AFFIRMER *que le mal qu'il subit ne puisse être la source d'un bien caché à son ignorance*. (Mme Guizot.) *Quand une prescription peut s'interpréter de plusieurs manières, on peut* AFFIRMER *qu'elle ne vient pas de Dieu*. (L. Pinel.) *Cela était bien difficile à prouver et bien téméraire à* AFFIRMER. (G. Sand.) *Les gens qui nous* AFFIRMENT *n'être d'aucun parti politique, à coup sûr ne sont pas du nôtre*. (Petit-Senn.) *Nier qu'on soit, c'est* AFFIRMER *qu'on est*. (Lamenn.) *Le meilleur moyen de faire attendre patiemment le public, c'est de lui* AFFIRMER *qu'on va commencer tout de suite*. (V. Hugo.) *On peut* AFFIRMER *que la race des individus de sang sémitique ne dépasse pas trente millions, tandis que les langues indo-européennes sont parlées par plus de quatre cents millions d'individus*. (Renan.) ‖ Avouer, proclamer, reconnaître ou faire reconnaître comme existant, comme nécessaire : *Nous* AFFIRMONS *assez souvent nos principes, pour être en droit de croire impossible toute espèce de malentendu*. (E. de la Bédoll.) *Combien de gens* AFFIRMENT *les attributs de la Divinité sans les comprendre !* (Proudh.) *Tous les hommes* AFFIRMENT *le libre arbitre par leur conduite*. (Bastiat.) *La faction monarchique, en attaquant successivement toutes les libertés, n'a-t-elle pas* AFFIRMÉ *autant de fois la Révolution ?* (Bastiat.)

— Absol. : *L'ignorance* AFFIRME *ou nie, la science doute. Quand un homme d'esprit doute, un sot* AFFIRME. (Láténa.) AFFIRMER, *c'est déterminer*. (Proudh.) *Il ne suffit pas que la critique démolisse, il faut qu'elle* AFFIRME *et reconstruise*. (Proudh.) *Le procédé par lequel l'esprit* AFFIRME *n'est pas le même que celui par lequel il nie*. (Proudh.)

— Jurispr. Déclarer en justice la vérité d'un fait, avec ou sans serment : AFFIRMER *par serment, sous serment. Un arrêt de la cour de cassation a décidé que chacun pouvait* AFFIRMER *suivant les rites de sa religion*. (Sirey.)

S'affirmer, v. pr. Etre affirmé : *Cette proposition peut* S'AFFIRMER. ‖ Se manifester, se produire au dehors : *C'est oui et non à la fois, c'est le désir qui n'ose* S'AFFIRMER. (Journ.) *L'humanité* S'AFFIRME *comme autre que ce qu'elle se connaît*. (Proudh.)

— **Syn. Affirmer, assurer, attester, avancer, certifier, confirmer, garantir, prétendre, promettre, répondre, soutenir.** *Affirmer* suppose quelque chose d'évident dont on est convaincu ou dont on veut convaincre : *On peut* AFFIRMER *en tout temps de l'homme que c'est un être intelligent*. (Fén.) *Confirmer*, c'est ajouter à ce qui a été affirmé ou assuré : *Voilà ce que je vous écrivais il y a huit jours, et ce que je vous* CONFIRME. (J.-J. Rouss.) *Attester* emporte l'idée de choses qu'on a vues soi-même : *Une magnificence qui paraîtrait incroyable, si tous les historiens ne l'*ATTESTAIENT *pas*. (Boss.) *Certifier*, c'est donner la certitude des choses qui sont arrivées à notre connaissance : *Ceux qui érigèrent ce marbre attendirent que la chose fût bien constatée pour la* CERTIFIER *à la postérité*. (Volt.) *Prétendre* marque ce qu'on se propose de défendre : *Quelques écrivains de l'Europe, qui n'avaient jamais été à la Chine,* AVAIENT PRÉTENDU *que le gouvernement de Pékin était athée*. (Volt.) *Avancer* exprime ce qu'on propose pour le défendre : *J'*AVANCE *et je soutiens, dit Cicéron, que dans toute cette île il n'y a aucun vase d'argent ou d'airain que Verrès n'ait convoité*. (Roll.) *Soutenir* marque ce que l'on défend actuellement : *Voyons avec quelle hardiesse la calomnie avance les plus grossières impostures, et avec quelle faiblesse elle les* SOUTIENT. (Bourdal.) On *garantit* les qualités : *Parbleu, je vous* GARANTIS *cette pièce détestable*. (Mol.) On *répond* des événements : *Si la petite n'avait les cerises de son goûter que par une opération d'arithmétique, je vous* RÉPONDS *qu'elle saurait bientôt calculer*. (J.-J. Rouss.) *Promettre*, c'est répondre d'un événement que l'on peut faire arriver : *Je vous* PROMETS *qu'il s'en repentira*. (Acad.)

— **Antonymes.** Dédire, démentir, nier, rétracter.

AFFISTOLÉ, ÉE (a-fi-sto-lé) part. pass. du v. Affistoler. Paré, endimanché : *Comme te voilà* AFFISTOLÉ ! *À l'ouverture d'un sentier, une bossue* AFFISTOLÉE *mit pied à terre majestueusement*. (Chateaub.) Pop. ‖ S'est dit aussi autref. pour Enjôlé, trompé.

AFFISTOLEMENT s. m. (a-fi-sto-le-man — rad. *affistoler*). Action d'affistoler, de s'affistoler.

AFFISTOLER v. a. ou tr. (a-fi-sto-lé — du lat. *fistula*, pipeau). Parer, endimanchér, ajuster d'une manière minutieuse. Pop. ‖ S'est dit aussi autref. pour Tromper, prendre par de beaux semblants.

S'affistoler, v. pr. S'ajuster, se parer.

AFFISTOLEUR, EUSE s. (a-fi-sto-leur, eu-ze — rad. *affistoler*). Trompeur, enjôleur, persifleur :

Pages, palfreniers, gaudisseurs,
Que sais-je ? un tas d'*affistoleurs*
Qui ont ouï le fait conter
En jetteront goulées plusieurs,
Et l'iront partout éventer. XVe siècle.

AFFISTOLURE s. f. (a-fi-sto-lu-re — rad. *affistoler*). Tromperie, à l'aide de beaux semblants.

AFFIXE s. m. (a-fi-kse — du lat. *affixus*, participe de *affigere*, coller à). Gramm. Particule qui se met au commencement ou à la fin des mots pour en modifier la signification, et qui *s'attache* en quelque sorte à la racine même du mot. Ainsi, dans *parsemer*, la racine est *sem* ; *par* et *er* sont des affixes. Les affixes qui précèdent la racine s'appellent *préfixes*. (V. ce mot) ; ceux qui la suivent s'appellent *suffixes* (V. ce mot) : *Les* AFFIXES *que nous ajoutons à nos mots pour en obtenir des dérivés sont presque tous empruntés au latin, et la philologie moderne prouve qu'en latin ils ont tous été d'abord des mots simples*. (Ackermann.)

— Ce mot s'empl. aussi adjectiv., et signif. alors Qui s'attache, qui s'ajoute à un radical : *Particule* AFFIXE. *Le pronom est isolé ou* AFFIXE.

AFFIXION s. f. (a-fi-ksi-on — du lat. *affigere*, coller). Pratiq. Action d'afficher : *L'*AFFIXION *des placards*.

AFFLACHI, IE (a-fla-chi) part. pass. du v. Afflachir. S'est dit pour Faible, lâche, languissant, débile : *Il a les dents longues et l'estomac* AFFLACHI. (Le Sage.)

AFFLACHIR v. n. ou intr. (a-fla-chir — rad. *flasque*). Devenir mou, faible, languissant.

AFFLE s. m. (a-fle — du lat. *flatus*, souffle). Vent, souffle. Vieux.

AFFLÉ, ÉE adj. (a-flé — rad. *affle*). Altéré par le contact de l'air : *Parfum* AFFLÉ. *Une liqueur* AFFLÉE *a perdu toute sa force*.

AFFLEURAGE s. m. (a-fleu-ra-je — rad. *affleurer*). Papet. Action de délayer la pâte qui sert à fabriquer le papier.

— Econ. dom. Farine qui rend beaucoup.

AFFLEURANT, ANTE adj. v. (a-fleu-ran, an-te — rad. *affleurer*). Papet. Se dit d'une pile qui délaye la pâte à maillet nu : *Pile* AFFLEURANTE.

— Econ. dom. Se dit d'un mélange de différentes farines : *Mélange* AFFLEURANT.

AFFLEURÉ, ÉE (a-fleu-ré) part. pass. du v. Affleurer. Mis à fleur, de niveau : *Planches* AFFLEURÉES. *Pièces de menuiserie à entailles, collées,* AFFLEURÉES.

AFFLEURÉE s. f. (a-fleu-ré — rad. *affleurer*). Papet. Nom donné à la pâte broyée par la pile affleurante.

AFFLEUREMENT s. m. (a-fleu-re-man — rad. *affleurer*). Arts et mét. Réduction d'une surface au même niveau qu'une autre, et sans aucune saillie.

— Par ext. Se dit d'un point peu apparent d'un objet dont une partie est enfouie, et surtout de quelques restes d'anciennes constructions qui affleurent à peine la terre : *Quelques* AFFLEUREMENTS *de murs cyclopéens ensevelis dans les scories et la cendre : telle est aujourd'hui Sodome*. (Saulcy.)

— Géol. Emergence des couches, filons, dykes, à la surface du sol. ‖ Extrémité d'une couche, d'un filon ou d'un dyke qui vient *affleurer* la surface de la terre : *Il y a des variations sans nombre dans les figures que décrivent les* AFFLEUREMENTS *des couches, suivant leurs différentes inclinaisons et le mode de dénudation qu'elles ont subi. Les* AFFLEUREMENTS *se trouvent le plus ordinairement dans les ravins, les carrières, les roches escarpées, les torrents*, etc. (Landrin.)

— Physiq. *Point d'affleurement*, point qui doit toujours être ramené au niveau du liquide dans l'aréomètre à volume constant et à poids variable. ‖ *Mettre à l'affleurement*, charger l'aréomètre de poids de telle sorte qu'il enfonce dans le liquide jusqu'au point d'affleurement.

AFFLEURER v. a. ou tr. (a-fleu-ré — rad. *à fleur*). Réduire deux corps contigus à un même niveau, les joindre exactement : AFFLEURER *les battants d'une porte, d'une armoire*. AFFLEURER *les pièces d'un plancher, d'un parquet*. AFFLEURER *les pierres d'un mur*. ‖ Toucher de fort près, être à fleur de : *En dehors du mur d'enceinte, qu'*AFFLEURAIT *le pavillon, se dressait une rangée d'arbres*. (Th. Gaut.)

— Fig. Toucher, aborder à : *La barque* AFFLEURA *la rive de l'îlot*. (H. Castille.)

— Constr. nav. Se dit d'une pièce de bois qui en touche une autre, de manière qu'elle ne semble faire avec elle qu'une même surface : *Les bordages doivent* AFFLEURER *les couples*.

— Papet. Délayer la pâte destinée à la fabrication du papier.

— Econ. dom. Mélanger plusieurs farines, telles que celles de froment, de seigle et d'orge.

— Neutral. Arriver à un même niveau : *Ces deux planches* AFFLEURENT *bien. La suite des marches se rencontrait au delà du palier, où venaient* AFFLEURER *les premières pierres d'une muraille antique*. (Raoul-Rochette.)

— Géol. Se dit d'une couche, d'un filon qui, par suite de dénudation, apparaît à la surface de la terre.

— Physiq. Se dit de l'aréomètre qui enfonce jusqu'au point de l'affleurement.

S'affleurer, v. pr. Etre de niveau, en parlant de deux pièces dont les surfaces se confondent.

AFFLICTIF, IVE adj. (a-flik-tif — du lat. *afflictus*, part. pass. de *affligere*, frapper). Jurispr. Se dit des peines corporelles, qui atteignent le corps lui-même : *Le travail, selon le dogme antique, était réputé* AFFLICTIF *et infamant*. (Proudh.) ‖ Dans notre législation, les peines sont *afflictives* et infamantes, ou infamantes simplement ; les peines afflictives et infamantes sont la mort, les travaux forcés à perpétuité ou à temps, la déportation, la réclusion ; les peines infamantes seulement sont le bannissement, la dégradation civique et l'exposition publique, aujourd'hui supprimée. Les peines *afflictives* et infamantes privent le condamné de ses droits civils, et emportent la destitution de la tutelle et de la curatelle.

AFFLICTION s. f. (a-flik-si-on — lat. *afflictio*, même sens). Peine morale, douleur profonde et durable qui remplit l'âme et l'abat, à la suite d'une perte ou d'un malheur grave : *Grande*, *extrême* AFFLICTION. *Tomber dans l'*AFFLICTION. *Les consolations indiscrètes ne font qu'aigrir les grandes* AFFLICTIONS. *Il n'y a pour eux, dans le monde, qu'amertume, que trouble et* AFFLICTION *d'esprit*. (Bourdal.) *Ce n'est guère que par vertu ou par force d'esprit que l'on sort d'une grande* AFFLICTION. (La Bruy.) *Il n'est point d'*AFFLICTION *qu'un beau soleil ne diminue de moitié*. (A. d'Houdetot.) *La véritable* AFFLICTION *est muette*. (Boitard.) *La prière rend l'*AFFLICTION *moins douloureuse et la joie plus pure*. (Lamenn.)

Il n'est *affliction* dont on ne vienne à bout.
LA FONTAINE.

— Se dit quelquefois du coup même qui frappe, qui est une cause d'affliction : *Quelle* AFFLICTION *Dieu vous a envoyée ! La musique, les fêtes et le sommeil n'endorment que les* AFFLICTIONS *légères*. (Juste-Lipse.) *Les* AFFLICTIONS *que les saints ont toujours reçues comme des grâces, on les craint comme des malheurs*. (Mass.) *S'il est vrai que nos joies sont courtes, la plupart de nos* AFFLICTIONS *ne sont pas longues*. (Vauven.) *On ne le vit pas succomber un moment à ses* AFFLICTIONS. (Volt.) *Ce n'est qu'à force de travaux, d'*AFFLICTIONS

et de combats que nous pourrons entrer dans le royaume de Dieu. (Sacy.)

— **Syn. Affliction, amertume, désolation, douleur, mal, peine, souffrance, tourment.** Le *mal* se dit presque uniquement du corps, et exprime tout ce qui l'affecte désagréablement : *Ce remède guérit bien des* MAUX. (Acad.) *Peine* s'applique à l'esprit et désigne une souffrance intérieure : *Les* PEINES *que Dieu lui envoyait lui étaient douces.* (Fléch.) *Douleur* exprime des maux ou le sentiment de maux aigus, poignants : *Tant que la* DOULEUR *fut médiocre, elle la supporta avec patience.* (Roll.) *Souffrance* marque l'idée de maux moins vifs, mais continus : *Le reste de ma vie me paraît une longue* SOUFFRANCE. (Mme de Lafayette.) *L'amertume* est une peine extrêmement désagréable, mais moins grave, moins profonde que la souffrance : *David passa le reste de ses jours dans des sentiments de componction et d'*AMERTUME. (Mass.) Le *tourment* est le comble de la douleur et de la peine : *Quel* TOURMENT *est comparable à celui d'un esprit blessé qui aime et qui s'aperçoit qu'il n'est pas aimé?* (Bourdal.) L'*affliction* est produite par un revers de fortune, une catastrophe, la perte d'une personne chérie : *L'*AFFLICTION *éclate; elle se manifeste par le deuil, par des pleurs et des gémissements.* (Lafaye.) La *désolation* est une extrême affliction.

— **Syn. Afflictions, croix, peines, tribulations.** *Peines* est le terme général : *Tout ce qui augmente nos passions multiplie nos* PEINES. (Mass.) Les *afflictions* sont des peines causées par de graves accidents : *Le temps amortit les* AFFLICTIONS. (Pasc.) Les *tribulations* sont dues à des persécutions, à des traverses : *Je m'en vais à Jérusalem, et l'esprit de Dieu me fait connaître que des* TRIBULATIONS *et des chaînes m'y sont préparées.* (Bourdal.) Les *croix* sont des peines que Dieu envoie aux chrétiens pour les exercer et les rendre dignes des récompenses qui leur sont destinées : *Dieu nous aide lui-même à porter les* CROIX *que lui-même nous impose.* (Mass.)

— **Antonymes.** Aise, alacrité, contentement, enjouement, gaieté, hilarité, joie, jubilation, ravissement, satisfaction.

AFFLICTIVEMENT adv. (a-flik-ti-ve-man — rad. *afflictif*). D'une manière afflictive.

AFFLIGÉ, ÉE (a-fli-jé) part. pass. du v. Affliger. Qui a de l'affliction, qui est dans l'affliction : *Une femme* AFFLIGÉE *est plus intéressante. Venez à moi, vous tous qui êtes* AFFLIGÉS, *et je vous soulagerai.* (Evang.) *A Paris, l'homme* AFFLIGÉ *est distrait par la gaieté publique.* (La Bruy.) *La comtesse est très-*AFFLIGÉE *de la mort de sa fille.* (Mme de Sév.) *Je suis sensiblement* AFFLIGÉ *de voir que votre colique ne vous quitte point.* (Volt.) *Je suis plus* AFFLIGÉ *qu'étonné de ses souffrances.* (J.-J. Rouss.)

Consolez les vieux ans de mon père *affligé*.
VOLTAIRE.

. Ses gardes *affligés*
Imitaient son silence, autour de lui rangés.
RACINE.

— Fig. Atteint d'un fléau; tourmenté, accablé, abattu : *Rome était* AFFLIGÉE *d'une peste épouvantable.* (Boss.) *Il n'est pas de spectacle plus touchant que celui d'une vertu* AFFLIGÉE. (Boss.) *Dieu est auprès de ceux qui ont le cœur* AFFLIGÉ. (Sacy.) *La censure est inepte à Rome, comme dans tous les pays* AFFLIGÉS *d'une censure.* (E. About.)

Vos regards *affligés* redemandent en vain
Le verger, les bosquets que planta votre main.
DELILLE.

‖ Qui est atteint, affecté de quelque mal, en parlant des personnes et des choses : *Il y a des gens qui sont* AFFLIGÉS *de fréquentes maladies, d'infirmités habituelles.* (Bourdal.) *Mes pauvres nerfs ont été rudement* AFFLIGÉS *de rhumatisme.* (Mme de Sév.) *Vos nerfs sont* AFFLIGÉS, *vous ne remuez ni pied ni patte.* (Mme de Sév.) *Il trouva le meunier* AFFLIGÉ *d'un violent accès de goutte.* (Balz.)

— Se dit par antiphrase pour Doté, jouissant, etc. : *Tu as le bonheur d'être le mari désigné d'une veuve de vingt-deux ans,* AFFLIGÉE *de quatre mille napoléons de rente.* (Balz.) ‖ Se dit, par plaisanterie, pour se moquer de quelqu'un dont la personne offre quelque chose de singulier, de caractéristique : *Etre* AFFLIGÉ *d'une bosse, d'une loupe. C'était un petit homme chétif, horriblement grêlé, et* AFFLIGÉ *de lunettes vertes.* (Balz.)

— Subst. Celui, celle qui est dans l'affliction : *Votre présence rendra la vie à un pauvre* AFFLIGÉ. (J.-J. Rouss.) *C'est assez d'être du nombre des* AFFLIGÉS *pour être de vos amis.* (Volt.) *La religion dit que les* AFFLIGÉS *sont les plus chéris de Dieu.* (Mme Campan.) *Ayez pour les* AFFLIGÉS *de ces paroles de l'âme qui tempèrent l'amertume des pleurs.* (Lamenn.) *Dieu élève ceux qui étaient dans l'abaissement; il sèche les larmes des* AFFLIGÉS. (***.)

— **Syn. Affligé, attristé, contristé, fâché, mortifié.** *Affligé* suppose un mal considérable, qui abat et accable : *Le comte de Brienne, ayant perdu sa femme, en fut si* AFFLIGÉ *que son esprit s'en aliéna.* (Volt.) *Fâché* annonce un léger chagrin, qui contrarie, qui pique : *Je suis* FÂCHÉ *de l'indisposition de cette Eminence.* (Boss.) *Mortifié* exprime un violent déplaisir provenant d'une atteinte portée à l'amour-propre : *Je suis* MORTIFIÉ, *en qualité de Français, d'homme, d'être pensant, de l'affront public qu'on vient de faire aux mœurs.* (Vertot.) *Attristé* désigne un déplaisir plus apparent que profond, et qui ne fait qu'effleurer le cœur : *Le sage observe le désordre public et montre sur son visage* ATTRISTÉ *la douleur qu'il lui cause.* (J.-J. Rouss.) *Contristé* marque des maux plus grands ou plus prochains : *On est* CONTRISTÉ *de voir toutes ses espérances évanouies.* (Girard.)

AFFLIGEABLE adj. (a-fli-ja-ble — rad. *affliger*). Qui peut être affligé, qui est susceptible de s'affliger. Peu usité.

AFFLIGEANT (a-fli-jan) part. prés. du v. Affliger.

AFFLIGEANT, ANTE adj. (a-fli-jan, an-te — rad. *affliger*). Qui afflige, qui cause de l'affliction; ne se dit que des choses : *Evénement* AFFLIGEANT. *Une* AFFLIGEANTE *nouvelle. Il ne faut point se laisser aller à des pensées trop* AFFLIGEANTES. (Fén.) *Les torts d'un ami sont* AFFLIGEANTS *pour nous et pour lui.* (Boiste.) *J'étais en proie à mille idées* AFFLIGEANTES. (Balz.) *Je sais combien le besoin d'attachement rend* AFFLIGEANTE *aux cœurs sensibles l'impossibilité d'en former.* (G. Sand.)

Je n'en prévois que trop les effets *affligeants*.
PALISSOT.

. N'êtes-vous point méchante
De vous plaire à me dire une chose *affligeante?*
MOLIÈRE.

— Avec l'impers. *il est*, on dit : *Il est affligeant de...* pour, Il est triste, fâcheux de : IL EST *bien* AFFLIGEANT *de voir se former à Paris et à Londres une secte de mauvais naturalistes qui prétendent se passer de l'érudition.* (M.-Brun.)

AFFLIGER v. a. ou tr. (a-fli-jé — du lat. *affligere;* formé de *ad*, à; *fligere*, frapper. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *Nous affligeons. Il affligea*). Accabler de maux, de souffrances; ruiner, désoler, dévaster, ravager, en parlant d'un pays sur lequel pèsent de grandes calamités : *Que de fléaux par lesquels le ciel* AFFLIGE *les hommes!* (Fén.) *La guerre est le plus grand fléau dont Dieu puisse* AFFLIGER *un empire.* (Mass.) *La maladie* AFFLIGEAIT *plus que jamais cette terre ingrate.* (Montesq.) *Dieu* AFFLIGEA *ce royaume d'une maladie contagieuse.* (Fléch.) *Les maux qui* AFFLIGENT *la terre ne viennent pas de Dieu.* (Lamenn.)

— Causer de l'affliction, de la peine, de la douleur, du tourment, attrister : *Cette mort l'A beaucoup* AFFLIGÉ. *Peu de chose nous console, parce que peu de chose nous* AFFLIGE. (Pasc.) *Puisque la mort est la peine du péché, elle doit nous* AFFLIGER *et exciter nos larmes.* (L. Veuillot.) AFFLIGER *la femme qu'on aime! pour moi, Pauline, c'est un crime.* (Balz.) *Le talent sans âme m'irrite ou m'*AFFLIGE; *je veux être touché, consolé, fortifié.* (Sacy.) *La critique* AFFLIGE *plus les gens de lettres qu'elle ne peut leur nuire.* (Villem.)

Je viens de l'*affliger*, c'est à moi d'adoucir
Le déplaisir mortel qu'elle a dû ressentir.
VOLTAIRE.

Dans quel moment son injuste rigueur
De ce cruel soupçon vient *affliger* mon cœur!
RACINE.

Grenadier, que tu m'*affliges*
En m'apprenant ton départ!
Chanson populaire.

‖ Mortifier, faire souffrir, en parlant du corps, de l'esprit, etc. : *Esther, au milieu des plaisirs d'une cour superbe, savait* AFFLIGER *son âme par le jeûne.* (Mass.) *Vous pouvez réparer, en* AFFLIGEANT *votre chair, vos voluptés criminelles.* (Mass.) *Comment as-tu pensé que, pendant que tu te permets tout, tu eusses le droit d'*AFFLIGER *tous mes désirs?* (Montesq.) *La réflexion* AFFLIGE *l'esprit qu'elle instruit; elle endurcit le cœur qu'elle éclaire.* (Boiste.) ‖ Ce sens a un peu vieilli.

— Il signifie aussi, par exag., Affecter désagréablement : *L'orgue de Barbarie* AFFLIGE *les oreilles musicales.* (Balz.)

Qu'un sot *afflige* mon oreille,
Passe encor, ce n'est pas merveille;
Le don d'ennuyer est son lot. (***.)

‖ Humilier, insulter :

J'*ai* tantôt sans respect *affligé* sa misère.
RACINE.

— Par exag. Contrarier, importuner, fatiguer, ennuyer : *Vous m'*AFFLIGERIEZ, *si vous n'acceptiez pas ce présent.*

Ce serait m'*affliger* qu'insister davantage.
ÉTIENNE.

— Absol. : *On se décharge le cœur, avec un bon ami, de tout ce qui* AFFLIGE *ou qui fait plaisir.* (Fén.)

S'affliger, v. pr. Eprouver de l'affliction; se livrer à l'affliction, s'attrister : *Chacun doit suivre courageusement sa destinée; il est inutile de* S'AFFLIGER. (Fén.) *Nous sommes si aveugles que nous ne savons quand nous devons* NOUS AFFLIGER *ou nous réjouir.* (Montesq.) *Ils* S'AFFLIGENT *de se voir environnés de tels ennemis.* (Pasc.) *Il faut tâcher de ne* S'AFFLIGER *de rien.* (Pasc.) *Il ne faut pas* S'AFFLIGER *pour des créatures qui finissent.* (Fléch.) *Notre âme se réjouit d'entrevoir la céleste patrie, et* S'AFFLIGE *d'en être exilée.* (B. de St-P.) *Il est permis de* S'AFFLIGER *de la religion d'autrui, mais il n'est jamais permis d'en rire.* (Joubert.)

Toujours avant le temps faut-il *vous affliger?*
RACINE.

On ne devrait jamais *s'affliger* par avance;
L'événement souvent confond la prévoyance.
REGNARD.

— Gramm. Le verbe pronomin. *s'affliger* peut se conjuguer avec différentes prép., suivant le cas. Toutefois, on s'exprimerait d'une manière irrégulière en le faisant suivre de la prép. *à* : *Je m'afflige* À *vous voir en cet état.* Mais il peut être suivi d'une proposition subordonnée : *Je m'afflige* QUE VOUS PENSIEZ AINSI DE MOI.

— **Antonymes.** Charmer, consoler, contenter, dérider, désattrister, égayer, enchanter, ragaillardir, réjouir, satisfaire, transporter.

AFFLORINEMENT s. m. (a-flo-ri-ne-man — de *à*, et *florin*, ancienne mesure commune qui servait à estimer le prix et le revenu de chaque fief). Redevance, espèce de contribution que devait un fief, et dont la valeur était représentée par un certain nombre d'unités qu'on nommait *florins* : *D'autres gentilshommes ont demandé si c'est mon père ou moi qui paye l'*AFFLORINEMENT *des fiefs, terme barbare que j'espère voir bientôt bannir de la langue provençale.* (Mirab.)

AFFLOUAGE s. m. (a-flou-a-je — rad. *afflouer*). Mar. Opération qui consiste à afflouer un navire : *L'*AFFLOUAGE *d'un bâtiment.*

AFFLOUEMENT s. m. (a-flou-man — rad. *afflouer*). Mar. Résultat de l'afflouage; état d'un navire afloué : *L'*AFFLOUEMENT *d'un vaisseau.*

AFFLOUER v. a. ou tr. (a-flou-é — de *à* et *flot*). Mar. Remettre à flot un navire échoué, le redresser pour qu'il flotte.

AFFLUANT (a-flu-an) part. prés. du v. Affluer : *Les étrangers* AFFLUANT *à Paris.*

Nous qui, pour les vaisseaux *affluant* du dehors,
Allons être contraints de quadrupler nos ports...
BARTHÉLEMY.

AFFLUÉ (a-flu-é) part. pass. du v. Affluer : *Les Anglais ont* AFFLUÉ *cette année à Paris.* ‖ Ne s'empl. qu'avec l'auxil. *avoir*.

AFFLUENCE s. f. (a-flu-an-se — du lat. *affluere*, couler vers). Action d'affluer, en parlant des eaux : *L'*AFFLUENCE *des ruisseaux. L'*AFFLUENCE *des eaux qui provenaient de la fonte des neiges fit déborder la rivière.* (Acad.) ‖ Par anal. Se dit des choses qu'on peut comparer à des rivières, à des canaux : *Tours est le centre d'un mouvement considérable que lui procure l'*AFFLUENCE *de plusieurs voies ferrées.* (E. de la Bédoll.)

— Pathol. Concours de sang, d'humeurs, etc., qui se porte, en plus grande quantité qu'à l'ordinaire, vers un même organe : *L'*AFFLUENCE *des humeurs. L'*AFFLUENCE *du sang à la tête peut causer des accidents fâcheux.* (Lav.) *Le malheureux, il nous trompe! s'écria mademoiselle Armande, dont le cœur se dilata sous l'*AFFLUENCE *du sang qui abondait par grosses vagues.* (Balz.)

— Par ext. Grand concours de personnes : AFFLUENCE *de peuple, de spectateurs, de visiteurs. Il faut craindre, plus qu'il ne faut la désirer, l'*AFFLUENCE *des étrangers en France.* (De Bonald.) *L'*AFFLUENCE *des sophistes a fait naître la défiance.* (Fourier.) — *Cromwell faisait une entrée triomphale à Londres; un courtisan appelait son attention sur l'*AFFLUENCE *de peuple accouru pour le voir : « Cette* AFFLUENCE *serait encore plus grande, dit-il, si l'on me conduisait à l'échafaud. »* ‖ Grande abondance de choses : *Il y a cette année* AFFLUENCE *de marchandises à la foire, de vaisseaux dans le port.* (Acad.) *Le bonheur du peuple ne consiste pas seulement dans l'*AFFLUENCE *des fruits de la terre.* (Fén.) *Voyez quelle* AFFLUENCE *de biens vous environne.* (J.-J. Rouss.) *L'*AFFLUENCE *de détails méthodiques n'est point une voie sûre pour instruire le lecteur.* (Fourier.)

Ne cherchons pas des biens l'*affluence* importune.
LA FONTAINE.

— S'empl. absol. dans ces deux derniers sens : *Quelle* AFFLUENCE *à cette fête! Les classes intermédiaires sont placées entre la détresse et l'*AFFLUENCE. *Sur tout le parcours du défilé, l'*AFFLUENCE *est énorme.* (Journ.)

— En mauvaise part, Flux, abondance inutile : *Bon Dieu, quelle* AFFLUENCE *de paroles!* (Vaugelas.)

— Au plur. Physiq. Les rayons électriques qui se portent vers un corps actuellement électrisé.

— **En affluence**, loc. adv. En grande abondance, en foule : *Les habitants sortaient des villes et des bourgades en* AFFLUENCE.

— **Syn. Affluence, concours, foule, multitude, presse.** Ces mots expriment l'idée d'une réunion nombreuse. *Multitude*, *foule* et *presse* se rapportent à la même idée, et marquent qu'il se trouve beaucoup de gens dans un endroit. *Concours* et *affluence*, à l'idée de quantité ajoutent une idée de mouvement, et expriment que beaucoup de gens se portent d'un lieu vers un autre. La *multitude*, la *foule*, la *presse*, sont une chose; le *concours* et l'*affluence* sont un fait. *Multitude* se rapporte uniquement à la quantité des individus : *Ignorez-vous qu'une* MULTITUDE *de vos frères périt ou souffre de ce que vous avez de trop?* (J.-J. Rouss.) *Foule* exprime une idée de tumulte, de cohue : *Il y a toujours* FOULE *à la sortie des théâtres.* *Presse* éveille l'idée d'une agglomération presque périlleuse : *Le peuple affamé se précipita à la porte des boulangers, et il y eut trois hommes d'étouffés dans la* PRESSE. *Concours* représente l'action simultanée de personnes qui se rendent vers un même endroit, dans une certaine occasion : *Il y eut grand* CONCOURS *de peuple le jour où Jésus-Christ fit son entrée à Jérusalem.* (Boss.) L'*affluence* a lieu d'une manière durable, continue : *Cette ville reçoit une grande* AFFLUENCE *d'étrangers.* Ainsi *concours* exprime l'arrivée en masse, et *affluence* l'arrivée successive.

— **Antonymes.** Disette, insuffisance, manque, absence, rareté.

AFFLUENT s. m. (a-flu-an — rad. *affluer*). Courant d'eau qui coule vers un autre; rivière qui se jette dans une autre : *Les ruisseaux sont les* AFFLUENTS *des rivières. Les rivières sont les* AFFLUENTS *des fleuves. Les fleuves sont les* AFFLUENTS *des mers. La Marne est un* AFFLUENT *de la Seine. Le Danube est un des* AFFLUENTS *de la mer Noire. La Loire a de nombreux* AFFLUENTS.

— Par ext. Se dit des rues d'une grande ville, des voies publiques : *Le boulevard Saint-Germain, l'une des grandes artères de la rive gauche, doit avoir pour* AFFLUENTS *un grand nombre de voies nouvelles.* (L.-J. Larcher.)

AFFLUENT, ENTE adj. (a-flu-an, an-te — du lat. *affluens*, qui coule vers). Se dit des cours d'eau qui vont se perdre dans d'autres cours d'eau d'une étendue et d'une masse ordinairement plus considérables : *Ruisseau* AFFLUENT. *Rivière* AFFLUENTE. *Le Rhin et les rivières* AFFLUENTES. (Acad.)

— Pathol. Se dit des humeurs qui se portent en abondance dans quelque partie du corps : *Sang* AFFLUENT. *Sérosité, salive* AFFLUENTE.

— Physiq. Se dit d'un fluide qui se porte dans une direction déterminée : *Electricité* AFFLUENTE.

AFFLUER v. n. ou intr. (a-flu-é — du lat. *affluere*, couler vers. — L'*i* qui suit la voyelle *u* du radical prend un tréma aux deux prem. pers. du pl. de l'imparf. de l'indic. et du prés. du subjonctif : *Nous affluïons; que vous affluïez*). Couler vers; se rendre dans un même canal, aboutir au même terme; se dit du cours des eaux : *Plusieurs rivières* AFFLUENT *dans le Rhône. Beaucoup de fleuves* AFFLUENT *dans la Méditerranée.* (Acad.)

— Par anal., Se dit du sang, des humeurs qui se portent en abondance vers quelque point : *Il faut empêcher le sang d'*AFFLUER *à la tête. Le sang* AFFLUE *vers le cœur. Le froid me gagne déjà, le sang* AFFLUE *à mon cerveau.* (Alex. Dum.) *Au moindre mouvement de l'âme, le sang* AFFLUE *aux joues, au col, jusqu'aux épaules, en ondées de pourpre.* (H. Taine.)

— Par ext. Survenir, arriver en grand nombre, en parlant des personnes : *Les étrangers* AFFLUENT *en France, à Paris, dans les grandes villes. Le peuple* AFFLUAIT *dans les avenues du Palais de Justice.* (V. Hugo.) ‖ Abonder, se porter en abondance vers quelque endroit, en parlant des choses : *Les vaisseaux* AFFLUENT *dans le port. Les vivres* AFFLUENT *dans le camp. Les marchandises* AFFLUAIENT *sur le marché. Croyez-vous, ignorants, qu'ils soient heureux ces hommes, chez qui* AFFLUENT *tous les biens de la terre?* (Mercier.) *Aujourd'hui tout* AFFLUE *à Paris; le centre absorbe à lui seul toute l'activité du pays.* (L.-N. Bonap.) *Que d'affaires vont* AFFLUER *vers vous!* (Scribe.)

— Fig. Augmenter, s'accroître : *Je sens que la vie, au lieu de m'abandonner,* AFFLUE *en moi.* (Balz.)

AFFLUX s. m. (a-flu-ks — du lat. *ad*, vers; *fluere*, couler). Pathol. Réunion plus abondante des liquides vers une partie du corps devenue le siége d'une irritation morbide ou d'une stimulation physiologique : *L'*AFFLUX *du sang vers la tête.* (Acad.)

AFFOISONNER v. a. ou tr. (a-foi-zo-né — de *à foison*). Vieux mot qui signifiait Fournir abondamment. Nous disons encore *à foison* pour En abondance.

AFFOLAGE s. m. (a-fo-la-je — rad. *affoler*). Vieux mot qui s'est dit pour Folie : *Las! grand* AFFOLAGE *m'est d'espérer.* (Chanson du XVe siècle.)

— Hortic. Maladie des anémones, qui les fait pousser en feuilles et les empêche de fleurir.

AFFOLÉ, ÉE (a-fo-lé) part. pass. du v. Affoler. Rendu fou; passionné pour : *Vous ne sauriez croire comme elle est* AFFOLÉE *de ce Léandre.* (Mol.) *Elle est* AFFOLÉE *de sa propre personne.* (Maynard.) *Je lui ai persuadé de venir apprendre la musique, dont il se montrait si* AFFOLÉ. (G. Sand.) *Il était poussé par l'envie irrésistible de voir son cheval, dont il était* AFFOLÉ. (E. Sue.)

— Mar. *Aiguille affolée.* Se dit de l'aiguille d'une boussole, lorsqu'elle est dérangée de sa direction naturelle vers le nord, soit par le voisinage du fer, soit à cause d'un orage violent, etc. : *On est quelquefois obligé d'aimanter de nouveau une* AIGUILLE AFFOLÉE. (Acad.)

— Hortic. Se dit de l'anémone. V. AFFOLAGE.

— Subst. Individu qui est devenu fou, et particulièrem. qui est devenu fou d'amour : *Il a tiré d'elle tout ce dont la loi permettait à cette pauvre* AFFOLÉE *de disposer.* (Balz.)

AFFOLEMENT s. m. (a-fo-le-man — rad. *affoler*). Action de devenir fou et surtout fou par amour; état d'une personne affolée : *Landry lui reprocha vivement de ne pas répondre à l'*AFFOLEMENT *qu'il se sentait pour elle.* (G. Sand.)

— Mar. Etat d'une aiguille aimantée qui est affolée.

AFFOLER v. a. ou tr. (a-fo-lé — rad. *fol*). Rendre fou, et surtout fou d'amour : *C'est la beauté de sa femme qui l'*A AFFOLÉ. (Trév.)

Le diable m'a perdue, il m'a tout *affolée*.
LA FONTAINE.

— Neutralem. Devenir fou : *Il* AFFOLE *de cette femme.* ‖ On dit plutôt RAFFOLER.

— Hortic. Pousser des feuilles, sans fleurir, en parlant d'une maladie des anémones.

— Méc. Séparer une partie d'un mécanisme, la rendre indépendante du mouvement général, pour qu'elle soit libre de rester au repos ou de prendre un mouvement différent, opération qui se pratique à chaque instant dans les ateliers au moyen des roues folles ou des embrayages.

S'affoler, v. pr. Se prendre de passion pour : S'AFFOLER *de quelqu'un, de quelque chose. Elle* S'AFFOLA *de sa nièce, et désira ne plus la quitter.* (Balz.) *La duchesse* S'ÉTAIT AFFOLÉE *du jeune comte, après l'avoir sérieusement étudié.* (Balz.) *Les amoureux sont comme ces illuminés qui* S'AFFOLENT, *au bal de l'Opéra, du masque et non pas de la femme.* (Ars. Houss.)

AFFOLIR v. n. ou intr. (a-fo-lir — rad. *fol*). Devenir fou : *Cet homme* AFFOLIT *tous les jours.* ‖ Peu usité.

— S'est aussi employé activ. dans le sens de Rendre fou : *La science enteste et* AFFOLIT *les esprits foibles et malades, polit et parfait les forts et bons naturels.* (Charron.)

S'affolir, v. pr. Devenir fou : *Ainsi fait la folie revêche à la raison, et sauvage à la sagesse, contre laquelle elle s'irrite et* S'AFFOLIT *davantage.* (Charron.)

AFFOLURE s. f. (a-fo-lu-re). Blessure : *Le gentilhomme fut bien heureux quand il se vit gardé de mort et d'*AFFOLURE. (Cent Nouvelles nouvelles, XV^e siècle.) Vieux mot.

AFFORAGE s. m. (a-fo-ra-je — du bas lat. *aforagium;* formé de *ad*, à; *forum*, marché). Anc. dr. Dans quelques coutumes, Prix d'une chose vénale fixé par autorité de justice ou toute autre autorité compétente. Ainsi, on ne pouvait apporter des vins étrangers à Paris sans que le prix en eût été fixé par les échevins. ‖ Droit payé à un seigneur pour obtenir la permission de vendre du vin ou quelque autre liqueur dans l'étendue de son fief.

AFFORER v. a. ou tr. (a-fo-ré — rad. *afforage*). Anc. dr. Même sens qu'*affeurer*.

AFFORESTAGE s. m. (a-fo-rè-sta-je — rad. *forêt*). Droit d'usage qu'on exerce dans une forêt. Mot principalement usité dans le midi de la France. *Avoir la faculté d'afforestage* ou *l'afforestage dans telle forêt*, Se dit pour, Avoir le droit d'y prendre du bois. ‖ On dit plutôt AFFOUAGE.

AFFOUAGE s. m. (a-fou-a-je — du bas lat. *affoagium*, formé lui-même de *ad*, pour ; *focus*, foyer). Droit de prendre du bois de chauffage dans une forêt : *Le partage des bois d'*AFFOUAGE *communal se fait par feu.* (Belèze.) *Les propriétaires d'immeubles ont droit à un* AFFOUAGE *particulier en bois pris dans les forêts de la commune pour constructions ou réparations.* (Belèze.) ‖ Entretien d'une usine en combustible ; plus particulièrement, le bois nécessaire à la fabrication du charbon employé dans les hauts fourneaux et les affineries. ‖ Autrefois, Impôt à payer par chaque feu ou maison.

— **Encycl.** Tel qu'il existe aujourd'hui, l'*affouage* a été établi par une loi du 26 nivôse an II. Il donne droit aux habitants d'une commune de prendre du bois de chauffage dans les forêts de cette commune. Les coupes affouagées sont déterminées par l'administration forestière et abattues par un entrepreneur spécial. Les lots sont faits par l'autorité municipale : ils doivent être égaux. Le partage a lieu, non par tête, mais par feu, c'est-à-dire par habitant ayant un feu distinct et personnel. De plus, il faut avoir son domicile réel et fixe dans la commune. Une année de résidence suffit pour faire acquérir le domicile. Outre le bois de chauffage, les propriétaires d'immeubles peuvent prendre dans les forêts communales le bois de construction nécessaire pour édifier ou réparer leurs bâtiments. Dans ce cas, ils payent à la commune et à dire d'experts les arbres qui leur sont délivrés, et ceux-ci sont répartis, entre les ayants-droit, dans la proportion du métré des bâtiments à construire ou à réparer.

AFFOUAGÉ, ÉE part. pass. du v. Affouager. ‖ *Coupe affouagée*, Coupe réglée pour être abattue et répartie entre les individus jouissant du droit d'affouage : *Les habitants ne peuvent jamais aller partager sur pied ni abattre les coupes* AFFOUAGÉES.

— Subst. Celui, celle qui jouit d'un droit d'affouage : *Chaque* AFFOUAGÉ *peut vendre ou échanger le bois qu'il reçoit.* ‖ On dit aussi AFFOUAGER et AFFOUAGISTE.

AFFOUAGEMENT s. m. (a-fou-a-je-man — rad. *affouage*). Anc. adm. Action d'affouager ; impôt payé par feu ; répartition des impôts : *Les fonctions des municipalités consistent principalement à choisir et à établir des impositions suffisantes pour produire la somme qu'exige la quotité de leur* AFFOUAGEMENT. (Mirab.) *Le partage des fonds qui devaient appartenir à la jeune communauté ne fut fait que dix mois plus tard, et l'*AFFOUAGEMENT *en* 1605 *seulement.* (A. Meyer.)

AFFOUAGER v. a. ou tr. (a-fou-a-jé — rad. *affouage*). Dresser la liste des habitants d'une commune qui ont droit à l'affouage. ‖ Déterminer, dans une forêt, les coupes qui doivent être partagées en vertu du droit d'affouage.

AFFOUAGER, ÈRE adj. (a-fou-a-jé, è-re — rad. *affouage*). Concédé pour l'affouage ; qui fait partie d'un affouage : *Communes* AFFOUAGÈRES. *Coupe* AFFOUAGÈRE. *Portions* AFFOUAGÈRES. *L'année* AFFOUAGÈRE *commence à l'automne, saison où l'on distribue le bois à brûler provenant des coupes* AFFOUAGÈRES.

— Subst. Celui, celle qui jouit d'un droit d'affouage : *Les anciennes ordonnances avaient prévu que les* AFFOUAGERS, *souvent pauvres et poussés par le besoin, pourraient ne pas employer à leur chauffage tout le bois qui leur serait accordé.* ‖ On dit aussi AFFOUAGÉ.

AFFOUAGISTE s. (a-fou-a-ji-ste — rad. *affouage*). Celui, celle qui jouit du droit d'affouage : *Si un* AFFOUAGISTE *a été privé de son lot qui lui aurait été enlevé par un autre habitant, il peut attaquer l'entrepreneur.* ‖ On dit aussi AFFOUAGER et AFFOUAGÉ.

AFFOUILLANT (a-fou-ian, *ll* mll.) part. prés. du v. Affouiller : *Le flot a détruit la voie en l'*AFFOUILLANT *sur une grande longueur.* (L. Figuier.)

AFFOUILLÉ, ÉE (a-fou-ié) part. pass. du v. Affouiller : *Les maisons du faubourg ont été emportées; deux ont été tellement* AFFOUILLÉES, *qu'il n'existe plus à leur place que de profondes excavations.* (L. Figuier.)

AFFOUILLEMENT s. m. (a-fou-lle-man ; *ll* mll. — rad. *affouiller*). Action d'affouiller ; résultat de cette action ; se dit de l'action produite par les eaux dont le courant a creusé un ravin, dégradé une pile de pont, une berge, etc. : *Il faut réparer le dommage causé par cet* AFFOUILLEMENT. *Il importe de prévoir dès à présent les cas où des amas d'eaux stagnantes persisteraient dans certaines localités, par suite d'*AFFOUILLEMENTS *plus ou moins étendus, et plus ou moins profonds.* (Journ.) *Les tassements éprouvés par le viaduc de Barentin sont attribués à l'*AFFOUILLEMENT *du sol sur lequel sont posées les fondations.* (Journ.)

AFFOUILLER v. a. ou tr. (a-fou-ié — rad. *fouiller*). Creuser un ravin, dégrader une pile de pont, une berge, etc. ; se dit en parlant de l'action que produit le courant des eaux : *Il se plaint qu'il y a une gouttière de la maison voisine qui verse l'eau de la pluie chez lui et qui* AFFOUILLE *les fondations de sa maison.* (V. Hugo.) *Les ondes roulantes* AFFOUILLENT *le fond avec une puissance proportionnelle à leur grandeur.* (A. Maury.)

AFFOURAGÉ ou **AFFOURRAGÉ** (a-fou-ra-gé) part. pass. du v. Affourager. A qui on a donné du fourrage : *Le bétail* AFFOURAGÉ *est enfermé dans les chaudes étables.* (E. Sue.)

AFFOURAGEMENT ou **AFFOURRAGEMENT** s. m. (a-fou-ra-je-man — rad. *fourrage*). Distribution des fourrages aux bestiaux. ‖ Approvisionnement d'une exploitation en fourrages : *La carotte est, après la chicorée sauvage, l'*AFFOURAGEMENT *le plus sain des bestiaux.* (Duchêne.) *Les* AFFOURAGEMENTS *se font aux mêmes heures et se composent de paille, foin, regain, trèfle*, etc. (Duchêne.)

AFFOURAGER ou **AFFOURRAGER** v. a. ou tr. (a-fou-ra-jé — rad. *fourrage*). Distribuer du fourrage aux bestiaux : AFFOURAGER *les bœufs.* ‖ Absol. : *Les animaux souffrent quand ils arrivent dans une ferme où l'on n'a pas l'habitude d'*AFFOURAGER *de cette manière.* (Magne.)

AFFOURCHAGE s. m. (a-four-cha-je — rad. *affourcher*). Mar. Action d'affourcher.

AFFOURCHE s. f. (a-four-che). Mar. Ce qui sert à affourcher un bâtiment. ‖ *Ancre d'affourche*, Celle dont on fait usage pour amarrer un vaisseau en rade.

AFFOURCHÉ, ÉE (a-four-ché) part. pass. du v. Affourcher : *Vaisseau* AFFOURCHÉ. *Bâtiment* AFFOURCHÉ. *Nous sommes* AFFOURCHÉS. *Le commodore Elliot se dirigea sur les quarante et une jonques mandarines* AFFOURCHÉES *en travers du courant.* (Journ.)

— Fam. Assis à califourchon.

Un jour un villageois, sur son âne *affourché*,
Trouva par un ruisseau son passage bouché.
J.-B. ROUSSEAU.

AFFOURCHEMENT s. m. (a-four-che-man — rad. *affourcher*). Mar. Action d'affourcher, manière d'affourcher : *Les* AFFOURCHEMENTS *de toutes les principales rades, c'est-à-dire les directions à donner aux mouillages dans ces rades, sont généralement connues des marins.* (A. Jallais.)

AFFOURCHER v. a. ou tr. (a-four-ché — rad. *fourche*). Mar. Retenir un navire sur deux ancres dans une direction telle que, les deux câbles formant une fourche, les ancres fassent force également : AFFOURCHER *un vaisseau.*

— Fam. Monter à califourchon sur :

J'*affourchai* la quinteuse croupe
D'un des beaux mulets de la troupe.
(***)

— Charp. Joindre ensemble deux pièces de bois, dont l'une est à languette et l'autre à rainure.

— Neutral. Mar. S'affourcher : *Un vaisseau qui* AFFOURCHE. AFFOURCHER *à la voile.* AFFOURCHER *à l'ancre.*

S'affourcher, v. pr. Mar. Faire la manœuvre pour affourcher un bâtiment : *Un vaisseau qui* S'AFFOURCHE. *Il est bon de* S'AFFOURCHER *pour mieux tenir contre le vent.*

— Fam. Se mettre à califourchon :

Changé sera lors en rhinocéros
L'ailé cheval qu'on appelle Pégase ;
Et l'on verra sur une selle rase
Maître curé *s'affourcher* sur son dos.
CHAULIEU.

AFFOURÉ, ÉE (a-fou-ré) part. pass. du v. Affourer. Pourvu de fourrage : *A Hohenheim, les animaux sont* AFFOURÉS *quatre fois : à sept heures, foin; à midi, paille; à trois heures, pommes de terre; le soir, paille.* (Journ.)

AFFOURER v. a. ou tr. (a-fou-ré — du vieux mot *fuerre* ou *fouarre*, paille). Syn. d'*affourager;* s'applique principalement aux bêtes à laine : AFFOUREZ *le troupeau.*

AFFOURRAGÉ, AFFOURRAGEMENT, AFFOURRAGER. V. AFFOURAGÉ, AFFOURAGEMENT, AFFOURAGER.

AFFRAÎCHE! (a-frè-che) interj. en usage dans la marine, et qui paraît être une corruption de l'impératif *affraîchis*. Les marins s'en servent pour manifester le désir de voir survenir quelque accroissement dans la force de la brise.

AFFRAÎCHIE s. f. (a-frè-chî — rad. *fraîchir*). Augmentation dans l'intensité du vent.

AFFRAÎCHIR v. n. ou intr. (a-frè-chir — rad. *fraîchir*). Mar. Syn. de *fraîchir*. Se dit du vent quand il devient plus fort. ‖ On dit mieux FRAÎCHIR.

AFFRANCHE s. f. (a-fran-che). Techn. Pièce de bois destinée à soutenir les ridelles aux quatre coins de la voiture : *Les* AFFRANCHES *sont ordinairement au nombre de quatre.*

AFFRANCHI, IE (a-fran-chi) part. pass. du v. Affranchir. Rendu libre après avoir été esclave ou serf : *Le serf, une fois* AFFRANCHI, *pouvait acquérir. Chez les Romains, l'esclave pouvait être* AFFRANCHI, *mais il conservait un caractère déshonnête et bas.* (Napol. I^er.)

— Par anal. Délivré d'une servitude, d'une dépendance, d'un joug, etc. : *Les Athéniens* AFFRANCHIS *dressent des statues à leurs libérateurs.* (Boss.)

Les oiseaux *affranchis* revinrent à leur cage.
LAMARTINE.

Vois dans ces champs, ces bois, la nature *affranchie*,
Se livrer noblement à sa noble énergie.
SAINT-LAMBERT.

J'en jure par ce Dieu qui doit nous protéger,
Vous serez *affranchis* du joug de l'étranger.
C. DELAVIGNE.

— *Lettre affranchie, paquet affranchi*, Dont le port a été payé par l'expéditeur.

— Fig. Délivré, débarrassé de quelque chose qui gêne, d'un mal, d'une peine, d'une inquiétude : AFFRANCHI *de tout souci. Il demandait à Dieu d'être* AFFRANCHI *de l'esclavage où le vice le tenait captif et comme enchaîné.* (Bourdal.) *Montrez à la fortune que vous êtes* AFFRANCHIS *de son pouvoir.* (D'Aguess.) AFFRANCHI *par l'ablution chrétienne, le noir n'en resterait pas moins un ilote.* (Rog. de Beauv.)

Que ce front, pour un jour *affranchi* de son deuil,
Rayonne, heureuse mère, et de joie et d'orgueil.
C. DELAVIGNE.

— Hortic. Se dit d'un arbre greffé au pied, quand de l'endroit greffé il part de nouvelles racines qui s'enfoncent en terre et rendent inutiles les premières.

— Vétér. Se dit des animaux domestiques mâles, rendus, par la castration, impropres à la reproduction : *Cheval* AFFRANCHI. *Porc* AFFRANCHI. ‖ Se dit également de certaines femelles, telles que les vaches, auxquelles on retranche les ovaires, dans le double but d'améliorer leur viande et de prolonger la durée de la production du lait. ‖ Se dit aussi des poules et de quelques oiseaux auxquels on a retranché l'ovaire, ce qui est une sorte de castration : *Geline* AFFRANCHIE.

AFFRANCHI, IE s. (a-fran-chi — rad. *affranchir*). Esclave qui recevait de son maître la liberté : *Chez les Grecs, les* AFFRANCHIS *n'étaient pas considérés comme citoyens, et ne jouissaient d'aucun droit.* (Bouillet.) *Les* AFFRANCHIS *ne pouvaient se marier qu'à des* AFFRANCHIES *de leur patron ou de sa famille.* (E. Salverte.)

Rome à trois *affranchis* fut longtemps asservie.
RACINE.

Jamais un *affranchi* n'est qu'un esclave infâme ;
Bien qu'il change d'état, il ne change pas d'âme.
CORNEILLE.

— Fig. : *La philosophie du* XIX^e *siècle n'est plus cette esclave révoltée qui, par ses excès mêmes, attestait sa longue servitude ; c'est une nouvelle* AFFRANCHIE. (V. Cousin.)

AFFRANCHIR v. a. ou tr. (a-fran-chir — rad. *franc*). Rendre, déclarer libre : *Un maître de gladiateurs,* AYANT AFFRANCHI *un esclave pour avoir vaillamment combattu, reçut du peuple de grands applaudissements.* (La Harpe.) *Souvent des chrétiens pieux et zélés achetaient des esclaves pour les* AFFRANCHIR. (Raynouard.) *C'est sous le règne de Louis le Hutin qu'on commença sérieusement à* AFFRANCHIR *les serfs.* (L.-J. Larcher.)

— Par ext. Délivrer : *Dieu* AFFRANCHIT *son peuple de la tyrannie des Egyptiens.* (Boss.) *Thrasybule* AFFRANCHIT *la ville d'Athènes des trente tyrans.* (Littré.)

Il leur impose un joug dont il nous *affranchit*.
CORNEILLE.

Et d'un si rude joug *affranchissons* ces lieux.
CORNEILLE.

. Vos invincibles mains
Ont de monstres sans nombre *affranchi* les humains.
RACINE.

‖ Dans ce sens, s'empl. quelquefois sans complém. indirect : *Arbace* AFFRANCHIT *les Mèdes.* (Boss.) *Les souverains n'ont secoué le joug de Bonaparte qu'en affranchissant les peuples, ou en promettant de les* AFFRANCHIR. (Ballanche.)

En vengeant ma maison, j'*affranchis* ma patrie.
DE BELLOI.

La pensée et la foi *affranchirent* la terre.
LAMARTINE.

‖ Dégrever de tout droit, de toute redevance : AFFRANCHIR *une ville, un bien, de certaines charges.* AFFRANCHIR *quelqu'un de tout impôt. Le roi* AFFRANCHIT *cette ville de la taille.* AFFRANCHIR *certaines marchandises de tous droits à l'entrée.*

— Absol. : *C'est le droit qui* AFFRANCHIT, *mais c'est le devoir qui unit.* (Lamenn.)

— Fig. Tirer d'une sujétion, d'une dépendance quelconque : *Tous les dons de l'esprit n'*AFFRANCHISSENT *jamais le cœur de son devoir.* (L. Rac.) *Voltaire est le premier qui* AIT AFFRANCHI *l'esprit humain.* (La Harpe.) *N'est-ce pas Dieu qui donne à l'homme cette pureté et cette sublimité morales qui l'élèvent au-dessus de la matière et l'*AFFRANCHISSENT *du honteux empire des sens?* (Auger.)

On *affranchit* Néron de la foi conjugale.
RACINE.

— Délivrer d'un mal, d'une peine, de tout ce qui gêne : *La mort nous* AFFRANCHIT *des misères du monde.* (Acad.) *La société se créditant elle-même peut seule* AFFRANCHIR *le travail.* (L.-J. Larcher.)

Allons donc l'*affranchir* de ces frivoles craintes.
CORNEILLE.

J'attendais que, le temple en cendres consumé,
Elle vint m'*affranchir* d'une importune vie.
RACINE.

— *Affranchir une lettre, un paquet*, En payer le port au moment de l'expédition.

— Mar. *Affranchir la pompe*, Lui faire jeter une quantité d'eau plus considérable que celle qui entre dans le bâtiment. ‖ Se dit aussi de la voie d'eau, pour signifier qu'on extrait plus d'eau, au moyen de la pompe, qu'il n'en pénètre par la voie elle-même.

— Manég. *Affranchir un fossé*, Le franchir.

— Vétér. *Affranchir un animal*, Le châtrer. ‖ *Affranchir une vache, la femelle d'un oiseau*, Leur enlever les ovaires.

— Techn. *Affranchir un tonneau*, Le flamber quand il est neuf, pour lui ôter le goût du bois.

— Hortic. *Affranchir un arbre*, Le greffer au pied, de manière à ce que de nouvelles racines s'enfoncent en terre et fassent disparaître les premières.

S'affranchir, v. pr. Se rendre libre, indépendant : *Plusieurs villes de l'Asie Mineure* S'AFFRANCHIRENT *et formèrent les royaumes de Pont*, etc. (Boss.) *Voyant qu'on mettait la liberté à si haut prix, beaucoup de serfs refusèrent de* S'AFFRANCHIR. (Anquetil.) *L'Apôtre disait aux premiers chrétiens : « Le Christ vous affranchira, » et le successeur des apôtres dit aux chrétiens de nos jours : « Le Christ vous défend de* VOUS AFFRANCHIR. » (Lamenn.)

— Fig. Se débarrasser, se délivrer de ; se soustraire à : S'AFFRANCHIR *de tout devoir, de toute crainte. Les hommes tendent toujours à* S'AFFRANCHIR *de la douleur.* (B. Const.) *Plus on veut* S'AFFRANCHIR *de Dieu, plus on est esclave de soi-même et des autres.* (Frayssin.) *De nos jours, les nouveautés littéraires* SE SONT AFFRANCHIES *de toute règle, et ont réalisé le désordre pour toute perfection.* (Laurentie.)

Il se faut *affranchir* des lois de votre empire.
MALHERBE.

Tu voudrais *t'affranchir* du joug de mes bienfaits.
RACINE.

— Hortic. Se dit d'un arbre greffé au pied, et qui, par la naissance de nouvelles racines, force celles du premier sujet à disparaître.

— **Syn. Affranchir, délivrer.** *Affranchir* signifie donner la franchise, la liberté ; *délivrer* signifie tirer d'une sujétion, d'une situation gênante, de l'esclavage. On *affranchit* une terre d'une redevance, d'une charge, d'une servitude dont elle était grevée. On *délivre* une contrée d'ennemis, de brigands, de tout ce qui lui est nuisible, etc. *Affranchir* un pays, c'est lui donner la liberté ; le *délivrer*, c'est la lui rendre : *Les Américains* S'AFFRANCHIRENT *du joug de l'Angleterre. Hercule* DÉLIVRA *la Grèce des monstres dont elle était infestée.*

— **Antonymes.** Asservir, assujettir, astreindre, contraindre, forcer, obliger, tyranniser.

AFFRANCHISSABLE adj. (a-fran-chi-sa-ble — rad. *affranchir*). Qui peut, qui doit être affranchi.

AFFRANCHISSANT (a-fran-chi-san) part. prés. du v. Affranchir : *Des maîtres* AFFRANCHISSANT *leurs esclaves.*

AFFRANCHISSANT, ANTE adj. v. (a-fran-chi-san, an-te — rad. *affranchir*). Qui affranchit, qui est propre à affranchir : *Il y a au fond du christianisme une force* AFFRANCHISSANTE *qui use d'elle-même les fers de tout injuste esclavage.* (Le P. Félix.)

AFFRANCHISSEMENT s. m. (a-fran-chi-se-man — rad. *affranchir*). Action d'affranchir un esclave, un serf ; état d'un esclave affranchi : *A Rome, l'*AFFRANCHISSEMENT *commença sous Servius Tullius.* (Bouillet.) *Le bonnet était chez les anciens et est encore chez nous le symbole de l'*AFFRANCHISSEMENT. (Arnault.) *L'*AFFRANCHISSEMENT *dans l'Eglise consistait à déclarer, dans le temple, devant le peuple et le chapitre assemblés, un serf libre, en prononçant la formule d'usage.* (Encycl.)

— Par anal. Délivrance de la tyrannie, cessation d'un pouvoir illégal ou oppressif : AFFRANCHISSEMENT *d'un peuple. Ils célèbrent l'anniversaire de leur* AFFRANCHISSEMENT. (Acad.) *Le sang français a coulé pour l'*AFFRANCHISSEMENT *de l'Italie.* (E. de la Bédoll.) *La Révolution française est le plus grand pas qui se soit jamais fait pour l'*AFFRANCHISSEMENT *total du genre humain.* (Toussenel.) ‖ Exemption d'impôt, décharge d'un droit onéreux : AFFRANCHISSEMENT *d'une terre, d'une ville, d'un héritage. L'*AFFRANCHISSEMENT *des impôts dont il jouissait fut continué jusqu'en* 1794. (Alibert.)

— Fig., en parlant des choses morales : *S'il faut que l'un ou l'autre meure, périsse la forme, la beauté même, pour l'*AFFRANCHISSEMENT *de l'esprit.* (Michelet.) *La grande question des temps modernes, ce n'est plus la liberté politique, c'est l'*AFFRANCHISSEMENT *de l'ignorance.* (Maquel.)

— *Affranchissement des communes*, Exemption des droits seigneuriaux et autres charges qui entravaient le développement de la vie municipale : *La Révolution a consommé l'*AFFRANCHISSEMENT DES COMMUNES. (Royer-Coll.)

— Acquittement préalable des frais de port, soit d'une lettre, soit d'un paquet, etc. : AFFRANCHISSEMENT *libre.* AFFRANCHISSEMENT *forcé. L'*AFFRANCHISSEMENT *d'une lettre. L'*AFFRANCHISSEMENT *des journaux et des circulaires est obligatoire.* AFFRANCHISSEMENT *au moyen d'un timbre-poste.* ‖ Prix que coûte cet acquittement de port : *L'*AFFRANCHISSEMENT *des lettres simples de France pour la France est de vingt centimes.* ‖ Voici les principaux règlements qui président à l'affranchissement : L'affranchissement est facultatif pour les lettres ordinaires circulant dans l'intérieur de l'empire français, ou expédiées en Algérie et dans les colonies françaises. Il est également facultatif pour les papiers d'affaires ou de commerce, pour les imprimés et les échantillons circulant dans l'intérieur de l'empire, mais ils sont alors taxés comme lettres ordinaires : pour qu'ils puissent circuler à prix réduit, il faut qu'ils soient préalablement affranchis. L'affranchissement est obligatoire pour les lettres chargées, les valeurs cotées et les articles d'argent. Enfin, il est tantôt facultatif, tantôt obligatoire pour les lettres ordinaires et les échantillons expédiés en pays étrangers, mais toujours obligatoire pour les lettres chargées et les imprimés destinés à ces mêmes pays. Le public est libre d'affranchir directement avec les timbres-poste, ou en numéraire dans les bureaux de poste.

— Hortic. Action d'affranchir un arbre ; état d'un arbre affranchi : *Cet* AFFRANCHISSEMENT *se pratique à souhait sur les mûriers.* (Olivier de Serres.) ‖ Si les arbres greffés au pied sont plantés de façon à ce que le point d'insertion de la greffe soit enterré, celle-ci développe souvent des racines qui suffisent à la nourriture de l'arbre ; bientôt le sujet pourrit et finit par disparaître ; on dit alors que l'arbre s'est *affranchi ;* il vit par ses propres racines et non par celles du sujet sur lequel il avait été greffé. L'affranchissement est quelquefois utile, et alors on l'obtient en enterrant de quelques centimètres le nœud de la greffe. D'autres fois il est nuisible, et dans ce cas il faut déchausser le pied ou planter de manière que l'origine de la greffe soit assez élevée au-dessus du sol.

— **Encycl.** Hist. **Affranchissement en Grèce.** L'esclave pouvait acquérir la liberté, soit en se rachetant au moyen de son *pécule* (Voy. ce mot), soit par l'affranchissement. Le maître laissait parfois, en mourant, la liberté à son esclave. Quand il voulait l'affranchir de son vivant, il en faisait la déclaration devant les tribunaux, la faisait inscrire sur les registres publics, ou proclamer par un héraut dans les assemblées publiques, les théâtres, les temples, les fêtes, etc. L'affranchi n'entrait pas dans la classe des citoyens ; il passait dans un état moyen où de nombreuses obligations envers l'Etat et envers son maître lui étaient encore imposées. A Athènes, il entrait dans la classe des *métèques* (étrangers domiciliés), et sa condition était plutôt une servitude adoucie qu'une véritable liberté. De grands services rendus à l'Etat pouvaient lui mériter une condition moins précaire ; mais il ne lui était possible d'arriver à la plénitude des droits civils et politiques que par un décret voté par une assemblée d'au moins six mille citoyens.

A Sparte, les *ilotes*, enrôlés parfois dans les moments de périls publics, pouvaient également, par de belles actions, mériter leur liberté. Leur affranchissement se faisait dans les temples, où on les conduisait couronnés de fleurs. L'Etat seul pouvait affranchir les ilotes, qui rarement s'élevaient au rang de citoyens et demeuraient, après leur affranchissement, assujettis à divers degrés, sous les noms d'*épeunactes*, d'*aphètes*, de *néodamodes*, etc.

Affranchissement à Rome. Chez les Romains, l'affranchissement (*manumissio*, mise hors de main, hors de puissance) était public ou privé. Le premier mode s'accomplissait : 1° par testament ; 2° par une déclaration du maître devant le censeur ; 3° par *la baguette* (vindicta). Cette forme était la plus usitée et la plus ancienne. Le maître conduisait son esclave devant le préteur et prononçait les paroles sacramentelles : *Je veux qu'il soit libre ;* en même temps, il le faisait tourner sur les talons et lui donnait un petit soufflet ; le magistrat ratifiait l'acte en touchant l'esclave de sa baguette. La manumission privée, d'ailleurs incomplète et précaire, se faisait simplement par une déclaration du maître en présence de ses amis, ou par la remise en public du *pileum* ou bonnet, signe de l'affranchissement.

Les affranchis étaient inscrits dans les tribus urbaines, mais leur droit de suffrage se trouvait singulièrement restreint dans la pratique ; de plus, ils étaient exclus des charges et même de la milice, et un grand nombre d'obligations et de restrictions, soit envers leurs anciens maîtres, soit envers l'Etat, leur rappelaient à chaque moment leur origine, dont l'empreinte ne s'effaçait qu'à la troisième génération. Beaucoup d'entre eux devinrent riches. A dater surtout du règne de Claude, ils envahirent le sénat et les hautes charges, où quelques-uns montrèrent des talents, mais où la plupart, mal préparés à cette puissance nouvelle, ne se signalèrent que par leur servilité, leurs crimes et leur avidité. Il suffit de citer les Narcisse, les Pallas et les Epaphrodite.

Affranchissement depuis le christianisme. Les coutumes romaines de l'affranchissement se prolongèrent en Occident jusqu'après l'invasion des barbares, qui se conformèrent souvent eux-mêmes au droit romain. Cependant des formes nouvelles s'introduisirent. Ainsi on affranchissait dans les églises, et les affranchis se plaçaient, moyennant redevance, sous la protection ecclésiastique. On affranchissait encore par les armes, en donnant à l'esclave la lance et l'épée ; par charte, par testament, par édits royaux, par divers modes privés, etc.

AFFRANCHISSEUR s. m. (a-fran-chi-seur — rad. *affranchir*). Celui qui affranchit de la tyrannie, de l'oppression : *Titius Quintus fut le protecteur et l'*AFFRANCHISSEUR *de la Grèce.* (Amyot.) *Fourier est un grand* AFFRANCHISSEUR. (P. Leroux.)

— Vétér. Celui qui fait métier de châtrer les animaux mâles, et de supprimer les ovaires chez certaines femelles.

AFFRE s. f. (a-fre — onomatopée). Frémissement d'épouvante et d'horreur ; angoisse ; douleur : *Après les* AFFRES *de la mort, elle ressentit les horreurs de l'enfer.* (Boss.) *Madame de Montespan était tellement tourmentée des* AFFRES *de la mort, qu'elle payait plusieurs femmes dont l'emploi unique était de la veiller.* (St-Sim.) *Que de guerriers dont le courage s'écoule avec le sang ! N'en a-t-on pas vu qui, après avoir bravé mille fois le trépas, tombés dans une maladie de langueur, éprouvaient dans un lit toutes les* AFFRES *de la mort ?* (Duclos.) *Mon père me faisait souffrir les* AFFRES *de la vie.* (Chateaub.) *Pour nous, ce petit tableau nous semble rendre aussi bien les* AFFRES *du naufrage que la grande machine de* la Méduse (Th. Gaut.) *Un tel lit n'était pas fait, certes, pour les râles et les* AFFRES *du trépassement.* (Th. Gaut.)

— **Syn. Affres, angoisses, transes.** Les *affres* sont caractérisées par des frissons, des gestes égarés, le désordre et l'anéantissement des sens et des idées ; les *transes*, par un tremblement universel, et les *angoisses*, par l'oppression, la suffocation.

AFFRE (Denis-Auguste), archevêque de Paris, célèbre par sa fin héroïque, né en 1793, à St-Rome-de-Tarn, m. en 1848. Il professa la théologie à St-Sulpice et fut ensuite successivement aumônier des Enfants-Trouvés, vicaire général à Luçon, puis à Amiens, coadjuteur de l'évêque de Strasbourg, enfin appelé au siége de Paris en 1840. Son diocèse lui dut quelques établissements utiles, comme les conférences ecclésiastiques et l'école des Carmes. Pendant les terribles journées de juin 1848, il voulut tenter un effort suprême pour arrêter l'effusion du sang, et se présenta, le 25, à quatre heures du soir, devant la formidable barricade élevée à l'entrée du faubourg St-Antoine. Au moment où il exhortait les combattants à la soumission, il fut frappé aux reins d'une balle égarée et tomba entre les bras des insurgés, qui témoignèrent un grand désespoir. Cet horrible événement ne fut pas, d'ailleurs, le résultat d'un crime ; la direction du coup de feu, l'attestation des grands vicaires, la douleur des insurgés ne laissent aucun doute à cet égard. Le vénérable prélat expira le 27. On connaît les admirables paroles qu'il prononça à ses derniers moments : « Que mon sang soit le dernier versé. Le bon Pasteur donne sa vie pour ses brebis. » On a de lui un *Traité de l'administration temporelle des paroisses*, 1827, très-estimé.

AFFRÉRÉ, ÉE (a-fré-ré) part. pass. du v. Affrérer : *Mon esprit est si* AFFRÉRÉ *à mon corps que, quand son compagnon a la colique, il l'a aussi.* (Montaig.)

AFFRÉRER v. a. ou tr. (a-fré-ré — rad. *frère*). Unir d'un lien fraternel : AFFRÉRER *tous les peuples de la terre pour n'en faire qu'une seule et même famille, tel doit être le but de tous les efforts.* (Journ.)

S'affrérer, v. pr. S'unir d'un lien fraternel ; être étroitement uni, lié, attaché : *L'esprit* S'EST *si étroitement* AFFRÉRÉ *au corps, qu'il m'abandonne à tous coups, pour le suivre en sa nécessité.* (Montaig.)

AFFRÉTANT (a-fré-tan) part. prés. du v. Affréter.

AFFRÉTÉ, ÉE (a-fré-té) part. pass. du v. Affréter. Pris à louage, en parlant d'un navire.

AFFRÉTEMENT s. m. (a-fré-te-man — rad. *affréter*). Louage d'un vaisseau pour un voyage ou pour un temps déterminé, selon des conditions stipulées avec le propriétaire de ce navire : *Le Code de commerce range les chartes-parties, les* AFFRÉTEMENTS *et les nolissements dans la même catégorie.* (Dict. de comm.) *Le gouvernement anglais faisait de nombreux* AFFRÉTEMENTS *pour l'Inde et pour la Chine.* (Journ.)

— **Encycl.** Toute convention pour le louage d'un vaisseau prend le nom d'*affrétement*, de *nolissement* ou de *charte-partie*. *Nolissement* se dit dans la Méditerranée, et *charte-partie* dans quelques ports de l'Océan. Le contrat d'affrétement doit énoncer le nom et le tonnage du navire, le nom du capitaine, les noms du *fréteur*, c'est-à-dire de celui qui donne à loyer, et de l'*affréteur*, c'est-à-dire de celui qui prend à loyer ; le lieu et le temps convenus pour le chargement et le déchargement ; le prix du *fret* ou *nolis ;* l'indemnité convenue pour les cas de retard. — L'affrétement peut se faire au *voyage* ou au *mois*. Il peut être *total* ou *partiel ;* quand il est partiel, c'est-à-dire quand il ne porte que sur une partie du navire, il peut être fait au *quintal* ou au *tonneau*, d'après le poids du chargement, ou d'après l'espace occupé par les marchandises. Le Code de commerce règle les conditions de l'affrétement et détermine les obligations qui en résultent.

AFFRÉTER v. a. ou tr. (a-fré-té — rad. *fret*, louage. — L'*é* fermé du radical se change en *è* ouvert devant une syllabe muette, excepté au futur et au conditionn. : *J'affrète, tu affrètes. J'affréterais, nous affréterions*). Mar. Prendre un bâtiment à louage, soit en totalité, soit en partie : AFFRÉTER *un vaisseau, un brick.*

S'affréter, v. pr. Etre affrété ; se louer, se prendre à louage : *Bâtiment qui peut* S'AFFRÉTER.

AFFRÉTEUR s. m. (a-fré-teur — rad. *affréter*). Celui qui affrète un bâtiment : *L'*AFFRÉTEUR *loue le moyen de transport, et s'engage à payer le prix convenu ; le fréteur s'oblige à opérer le transport.* (Dict. de comm.)

AFFREUSEMENT adv. (a-freu-ze-man — rad. *affreux*). D'une manière affreuse : *Le taureau se mit à courir çà et là et à beugler* AFFREUSEMENT. (Th. Gaut.) *J'eus le cœur* AFFREUSEMENT *serré.* (G. Sand.)

— Par exag. Beaucoup, très-fort, extrêmement : *Etre* AFFREUSEMENT *laid. Ma chère enfant, vous êtes aujourd'hui* AFFREUSEMENT *habillée.* (E. Sue.) *Elle était mal mise,* AFFREUSEMENT *mise.* (G. Sand.) ‖ Métaphoriquement et par une antithèse hardie : *Une femme* AFFREUSEMENT *belle de pâleur était debout, adossée contre des rochers.* (G. Sand.)

AFFREUSETÉ s. f. (a-freu-ze-té — rad. *affreux*). Néol. Etat, qualité de ce qui est affreux : *L'*AFFREUSETÉ *du mensonge, du vice, d'un crime.*

AFFREUX, EUSE adj. (a-freu, eu-ze — rad. *affre*). Qui cause de l'épouvante, de l'effroi, de la terreur : *Tout devient* AFFREUX *dans la pauvreté.* (Boil.) *Encore si je pouvais éviter ce précipice* AFFREUX. (Boss.) *Il n'y a point d'objets* AFFREUX *pour qui en voit tous les jours.* (J.-J. Rouss.) *La peinture d'un naufrage est ce qu'il y a de plus* AFFREUX. (Mesnard.) *Napoléon meurt sans secours sur cet* AFFREUX *rocher.* (Norvins.)

La mort n'a rien d'*affreux* pour qui n'a rien à craindre.
CORNEILLE.

— Par exag. Extrêmement laid ; horrible à voir : *Un visage* AFFREUX ; *un air, un extérieur* AFFREUX. *Rien d'*AFFREUX *comme une mode surannée.* (H. Beyle.) ‖ Très-mauvais ; extrêmement désagréable, détestable : *Il fait un temps* AFFREUX. *Elle est d'une humeur* AFFREUSE. *La pluie a rendu les chemins* AFFREUX. *Cher ami, j'ai une* AFFREUSE *plume, et j'attends un canif pour la tailler.* (V. Hugo.) ‖ Excessif, extrême : *Le ciel était d'une obscurité* AFFREUSE. (B. de St-P.) *Figurez-vous des plages sablonneuses, d'un aspect rougeâtre et d'une nudité* AFFREUSE. (Chateaub.) *Cette résolution me jetait dans une* AFFREUSE *perplexité.* (G. Sand.) ‖ Se dit en parlant du style, du langage et des ouvrages d'esprit : *Style* AFFREUX. *Locution* AFFREUSE. *Critique* AFFREUSE.

— Dans un sens moral, Triste, malheureux ; qui est à redouter par ses effets, horrible à supporter : *C'est un* AFFREUX *écueil où les joueurs viennent se briser et se perdre.* (La Bruy.) *Jamais la méchanceté humaine ne s'est portée à des excès plus* AFFREUX. (Arnault.) *La petite vérole fait au Cap des ravages* AFFREUX. (B. de St-P.) *L'aspect des misères humaines est plus touchant qu'il n'est* AFFREUX. (De Bernis.)

Le sort le plus *affreux* n'a plus rien qui m'étonne.
CRÉBILLON.

Il est d'*affreux* moments où la vertu s'oublie.
(***)

‖ Ignoble, atroce, abominable, sacrilége : *Crime* AFFREUX. *Spectacle* AFFREUX. *C'est une* AFFREUSE *calomnie.* (Acad.) *Il jura, par un serment* AFFREUX, *qu'il pardonnait à son esclave.* (B. de St-P.) ‖ En parlant des personnes, Cruel, méchant, profondément vicieux : *Un* AFFREUX *tyran. J'ai vu des hommes* AFFREUX *pleurer de douleur aux apparences d'une année fertile.* (J.-J. Rouss.)

Si l'on vous faisait voir que ce bon air, ces grâces,
Ce clinquant de l'esprit, ces trompeuses surfaces,
Cachent un homme *affreux*.
GRESSET.

— Suivi d'un infinitif, il veut la prép. *à* ou la prép. *pour : Temps* AFFREUX POUR *voyager. Chose* AFFREUSE À *penser,* À *imaginer,* À *dire. Les disgrâces désespérées sont* AFFREUSES À *soutenir.* (J.-B. Rouss.)

— **Il est affreux**, loc. impers. C'est une chose affreuse : IL EST AFFREUX *qu'il ait manqué à ce réformateur des hommes la principale vertu, l'humanité.* (Volt.)

Hélas ! *il est affreux* de quitter ce qu'on aime.
LA HARPE.

— **Syn. Affreux, effroyable, épouvantable, horrible.** Ce premier groupe de synonymes exprime la laideur qui est au fond même des choses. Ce qui est *affreux* inspire le dégoût ou l'éloignement ; on a peine à en soutenir la vue :

Mais quelle *affreuse* nuit tout à coup m'environne ?
RACINE.

Une chose *horrible* excite l'aversion ; on ne peut s'empêcher de la condamner, on en a horreur : *La Brinvilliers, cette* HORRIBLE *femme...* (Mme de Sév.) Ce qui est *effroyable* est capable de faire peur : *L'indignation leur fit pousser à tous un cri* EFFROYABLE. (Roll.) Un objet *épouvantable* cause l'étonnement et quelquefois la terreur : *Les hypocrites se sont armés contre ma comédie avec une fureur* ÉPOUVANTABLE. (Mol.)

— **Syn. Affreux, difforme, hideux, horrible, laid.** *Laid* exprime une irrégularité moins grande, moins choquante, et surtout moins essentielle que *difforme ;* le *difforme* est tel par sa nature même ; le *laid* n'est tel que par l'impression qu'il fait sur nous : *Un homme qui a beaucoup de mérite et d'esprit, et qui est connu pour tel, n'est pas* LAID, *même avec des traits* DIFFORMES. (La Bruy.) Ce qui est *hideux* est repoussant : *Cette reine si vieille était sale,* HIDEUSE *et puante.* (Fén.) Ce qui est *affreux* est laid à faire peur : *L'*AFFREUSE *figure d'une femme en colère...* Ce qui est *horrible* fait frissonner : *Hercule sur le bûcher poussait des cris* HORRIBLES. (Fén.)

AFFRIANDANT (a-fri-an-dan) part. prés. du v. Affriander : *Des fruits* AFFRIANDANT *les oiseaux. Ces récits l'*AFFRIANDANT, *il voulut qu'on les continuât.*

AFFRIANDANT, ANTE adj. (a-fri-an-dan, an-te — rad. *affriander*). Qui affriande, qui attire par l'appât de quelque chose d'agréable : *C'est un morceau* AFFRIANDANT. *Une omelette* AFFRIANDANTE.

— Fig. Séduisant, alléchant : *Malgré quatre lettres que je lui ai écrites dans le plus* AFFRIANDANT *des styles...* (Alex. Dum.) *Le plus grand charme de l'amour est l'attrait* AFFRIANDANT *du fruit défendu.* (E. Sue.)

AFFRIANDÉ, ÉE (a-fri-an-dé) part. pass. du v. Affriander. Alléché ; rendu friand : *Un enfant* AFFRIANDÉ *par des pâtisseries. Les oiseaux, les poissons sont* AFFRIANDÉS *par certains appâts.*

— Fig. Attiré, séduit : *Je ne restai pas même* AFFRIANDÉ *de jolies femmes.* (J.-J. Rouss.) *Nous avons été* AFFRIANDÉS, *en passant, par une pompeuse affiche.* (Th. Gaut.) *Les soldats étaient* AFFRIANDÉS *au butin.* (Littré.)

AFFRIANDER v. a. ou tr. (a-fri-an-dé — rad. *friand*). Rendre friand, accoutumer à la friandise ; exciter l'appétit, le désir : AFFRIANDER *un enfant en lui donnant des mets trop délicats. Quel repas ! mais, madame, c'est trop* AFFRIANDER *un philosophe.* (Sallentin.) *Quelques verres de ce petit vin m'*AVAIENT *fort* AFFRIANDÉ. (J.-J. Rouss.)

— Fig. et fam. Allécher, attirer par quelque chose d'utile, d'agréable : *Le gain* AFFRIANDE *les joueurs.* (Trév.) *Le récit du prétendu moine l'*AVAIT AFFRIANDÉ. (Le Sage.) *Alençon n'est point une ville qui* AFFRIANDE *l'étranger.* (Balz.) *Pour* AFFRIANDER *les chalands, le commerçant est obligé de recourir à de coûteux moyens d'attraction.* (Mich. Chev.) *Le cuivre même avait une couleur d'or qui l'*AFFRIANDAIT. (G. Sand.)

... Ce point, monsieur, est le fruit défendu,
Et voilà justement ce qui nous *affriande*.
DESTOUCHES.

AFFRICHÉ, ÉE (a-fri-ché) part pass. du v. Affricher : *Terres* AFFRICHÉES.

AFFRICHER v. a. ou tr. (a-fri-ché — rad *friche*). Laisser un terrain en friche.

AFFRIOLANT (a-fri-o-lan) part. prés. du v. Affrioler : *Une mère* AFFRIOLANT *ses enfants.*

AFFRIOLANT, ANTE adj. (a-fri-o-lan, an-te — rad. *affrioler*). Très-appétissant : *Des mets* AFFRIOLANTS.

— Fig. Qui est rempli de charmes et d'attraits, séduisant : *Cette femme est un démon ; tous ceux qui la voient l'adorent ; elle est si vicieuse, si* AFFRIOLANTE ! (Balz.)

AFFRIOLÉ, ÉE (a-fri-o-lé) part. pass. du v. Affrioler. Attiré, alléché : *Il avait trouvé, parmi les spéculateurs de sa connaissance, deux entrepreneurs* AFFRIOLÉS *par l'hôtel, où l'étendue des jardins permettait de faire des constructions.* (Balz.) *Il était* AFFRIOLÉ *par l'idée*

de posséder trente-six mille livres de rentes à l'insu de sa femme. (Balz.)

AFFRIOLEMENT s. m. (a-fri-o-le-man — rad. *affrioler*). Action d'affrioler. Peu us.

AFFRIOLER v. a. ou tr. (a-fri-o-lé — de l'anc. v. *frioler*, frire légèrement). Attirer par quelque chose d'agréable au goût : *Vous* L'AVEZ AFFRIOLÉ *par votre bonne chère. Vous* AFFRIOLEZ *cet enfant tant que vous le gastez.* (Palsgrave.)

— Fig. Attirer par quelque chose de séduisant, d'agréable : *Les cadeaux* L'ONT AFFRIOLÉ. *Il s'est laissé* AFFRIOLER. *La guérison de cette névrose* AFFRIOLAIT *le génie du docteur.* (Balz.) *Il est admis, dans un certain monde de romans, que l'on arrive par les femmes : doctrine plus spécieuse que vraie, mais de nature à* AFFRIOLER *les vaudevillistes.* (Th. Gaut.)

AFFRIQUE (SAINT-), chef-lieu d'arrond. (Aveyron) ; pop. aggl., 4,785 hab. ; pop. tot., 6,807 hab. L'arrond. a 6 cantons, 52 comm. et 59,301 hab. Industrie active ; fabrique de laine, de draps, de tricots et de coton.

AFFRITER v. a. ou tr. (a-fri-té — rad. *frit*, de *frire*). Art culin. Rendre propre à faire une bonne friture : AFFRITER *une poêle neuve, en l'essayant par divers moyens.*

AFFRONT s. m. (a-fron — rad. *front*). Injure publique, accompagnée de mépris et qui fait monter la rougeur au front : *Un sanglant, un léger* AFFRONT. *Recevoir, essuyer un* AFFRONT. *Tous mes sens s'indignent au souvenir de l'*AFFRONT *que vous me prépariez.* (Raynal.) *C'est le plus outrageant de tous les* AFFRONTS. (Volt.)

Les *affronts* à l'honneur ne se réparent point.
CORNEILLE.

Un *affront* est toujours sur le front qui l'endure.
CRÉBILLON.

Rappeler un *affront*, c'est le subir deux fois.
C. DELAVIGNE.

‖ Déshonneur, honte : *Il fait* AFFRONT *à toute sa famille.*

Sauvons de cet *affront* mon nom et sa mémoire.
RACINE.

. Pleurez l'irréparable *affront*
Que sa fuite honteuse imprime à notre front.
CORNEILLE.

‖ Dans cette dernière accept., il peut être suivi d'un infinitif précédé de la prép. *de* : *Le roi eut l'*AFFRONT DE LEVER *le siége.* (Volt.) *Ah! sire, est-ce à moi de descendre jusqu'à l'*AFFRONT DE *me* JUSTIFIER ? (Arnaud.) *J'ose croire que vous ne me ferez pas l'*AFFRONT DE REFUSER. (Balz.)

Sauvez-moi de l'*affront de tomber* à leurs pieds.
CORNEILLE.

‖ Insuccès, échec déshonorant : *Il fut irrité du premier* AFFRONT *que recevaient ses armes.* (Volt.) *La bataille d'Iéna a lavé l'*AFFRONT *de Rosbach.* (Napol. Ier.)

— *Faire l'affront d'une chose à quelqu'un*, La lui reprocher vertement, hautement :

Chut! je veux à vos yeux leur en *faire l'affront.*
MOLIÈRE.

‖ *En avoir l'affront*, Ne pas réussir : *S'il voulait m'aider à terminer cette affaire, je crois que je* N'EN AURAIS PAS L'AFFRONT. (Mme de Sév.) ‖ *Souffrir, supporter, dévorer, boire un affront*, S'y résigner patiemment sans en tirer vengeance :

. . . Prétend-il que je doive *souffrir*
L'abominable *affront* dont on veut me couvrir?
VOLTAIRE.

‖ *Ne pouvoir digérer un affront*, En conserver le ressentiment. ‖ *Laver, réparer, venger un affront*, En tirer vengeance : *Il ne cherchait que l'occasion de* SE VENGER *de tant d'*AFFRONTS. (De Barante.) ‖ Fam. *Sa mémoire lui a fait un affront, lui fait souvent affront.* Se dit d'un orateur ou d'un acteur à qui la mémoire a manqué ou manque d'habitude.

— **Syn. Affront, avanie, insulte, outrage.** *Affront* est un trait de reproche ou de mépris lancé en face de témoins : *Vulcain fit à Vénus un cruel* AFFRONT *devant les dieux.* (Montesq.) L'*insulte* est une attaque faite avec insolence : *Le peuple obtint des magistrats de son corps pour le défendre contre les* INSULTES *et les injustices.* (Montesq.) L'*outrage* ajoute à l'insulte un excès de violence qui irrite : *Il est d'un chrétien de supporter patiemment les* OUTRAGES. (Guizot.) L'*avanie* est un traitement humiliant : *Il n'est point d'*AVANIES *ni de vexations que Verrès ne fit souffrir aux infortunés laboureurs.* (Roll.)

— **Epithètes.** Léger, pardonnable, réparable, effacé, ineffaçable, impardonnable, impuni, dur, outrageant, honteux, odieux, cruel, douloureux, scandaleux, sacrilége, sanglant, insupportable, irréparable, infâme, mortel, éternel, salutaire.

AFFRONTABLE adj. (a-fron-ta-ble — rad. *affronter*). Qui peut, qui doit être affronté. Peu us.

AFFRONTAILLES s. f. pl. (a-fron-ta-lle ; *ll* mll. — rad. *affronter*). Limites d'une terre ; ligne où elle confine à d'autres terres. ‖ Terme de bornage usité dans quelques provinces de France.

AFFRONTANT (a-fron-tan) part. prés. du v. Affronter : *C'est en* AFFRONTANT *la mort qu'on apprend à la mépriser.*

AFFRONTATION s. f. (a-fron-ta-si-on). Syn. auj. inusité de *confrontation.*

AFFRONTÉ, ÉE (a-fron-té) part. pass. du v. Affronter. Bravé : *Que de dangers* AFFRONTÉS ! *Après tant de périls* AFFRONTÉS. (Littré).

— Trompé : *Bien des gens,* AFFRONTÉS *par ses fourberies, se plaignaient de lui.* (Acad.) ‖ Inus. dans ce sens.

— Techn. Mis de niveau et bout à bout : *Des pièces de bois* AFFRONTÉES.

— Blas. Se dit de deux animaux ou de deux têtes d'animaux qui se regardent, et de deux choses qui sont opposées de front. *Famille de Lagani :* d'or, à deux lions *affrontés* d'azur, soutenant de leurs pattes de devant un casque d'acier taré de front et sommé d'une fleur de lis de gueules.

AFFRONTEMENT s. m. (a-fron-te-man — rad. *affronter*). Techn. Action d'affronter, de mettre de niveau et bout à bout : *L'*AFFRONTEMENT *de deux pièces de bois.*

AFFRONTER v. a. ou tr. (a-fron-té). Syn. auj. inus. de *confronter.*

AFFRONTER v. a. ou tr. (a-fron-té — rad. *front*). Faire front à, attaquer de front ; attaquer avec hardiesse, intrépidité : *Alexandre allait* AFFRONTER *l'ennemi en plein jour et à découvert.* (Trév.) *Les rois étrangers hésitent à nous* AFFRONTER. (Vergniaud.) ‖ En mauvaise part, Braver avec audace : *Est-ce courage à un homme mourant d'aller, dans la faiblesse de l'agonie,* AFFRONTER *un Dieu puissant et éternel?* (Pasc.)

— Par ext. S'exposer hardiment à : AFFRONTER *la mort, les tempêtes, les périls de la mer. C'est un homme qui, vingt fois dans sa vie, pour servir ses amis,* A *généreusement* AFFRONTÉ *les galères.* (Mol.) *Aussi intrépide que son maître, le cheval voit le péril et l'*AFFRONTE. (Buff.) *Il* AFFRONTAIT *le froid comme un Samoyède.* (***) *Il voulut enfin* AFFRONTER *l'accueil revêche de la dame.* (G. Sand.) *Tel qui* AFFRONTE *le feu des canons hésite à traverser un fleuve à la nage.* (E. de Gir.)

Affronter en plein champ les fureurs de janvier.
BOILEAU.

Et s'il faut *affronter* les plus cruels supplices...
CORNEILLE.

Vous allez de la mort *affronter* la présence.
RACINE.

— Poétiq. *Affronter le ciel, affronter la nue*, Se dit des choses qui, par leur élévation, leur hauteur, semblent menacer le ciel, les nues, etc. : *L'Atlas semble* AFFRONTER *le ciel.*

— Tromper : *C'est un coquin qui* AFFRONTE *tout le monde.* (Acad.) *Je ne me fie pas à elle : quand une fois on m'*A AFFRONTÉ, *je n'en reviens point.* (Mariv.) ‖ Ce sens a vieilli.

Vous m'*avez affronté*, ah! trompeuse du diable!
SCARRON.

— Chirurg. Réunir les deux extrémités d'un os fracturé, les deux lèvres d'une plaie.

— Techn. Mettre front à front, de niveau et bout à bout : AFFRONTER *deux pièces de bois, deux panneaux.*

S'affronter, v. pr. S'attaquer de front : *Voyez ces deux chiens qui s'aboient, qui* S'AFFRONTENT. (La Bruy.)

— Fig. : *Cette vivace et frappante antithèse se croise et* S'AFFRONTE *à chaque instant sur le Rhin.* (V. Hugo.)

— Chirurg. Se réunir dans la direction normale : *Les fragments, au lieu de* S'AFFRONTER, *ont pris des positions vicieuses.* (Dupuytren.)

AFFRONTERIE s. f. (a-fron-te-rî — rad. *affronter*). Hardiesse effrontée.

AFFRONTEUR, EUSE s. (a-fron-teur, euze — rad. *affronter*). Impudent, trompeur, fourbe, audacieux : *Un* AFFRONTEUR *public. Les horoscopes et les présages sont des rêveries que les* AFFRONTEURS *vendent cher aux ignorants.* (Boss.) *Elle faillit plus d'une fois jeter les pots à la tête des buveurs quand ils se permettaient de chanter la Josette, et fit honte aux* AFFRONTEURS. (G. Sand.)

Voyez donc l'*affronteur* qui m'en donne à garder!
(***.)

AFFRUITER v. n. ou intr. (a-frui-té — rad. *fruit*). Hortic. Porter, produire des fruits, en parlant d'un arbre : *Cet arbre bien taillé* AFFRUITERA.

S'affruiter, v. pr. S'emploie dans le même sens : *Ce poirier, ce pommier* S'EST AFFRUITÉ *cette année.*

AFFUBLÉ, ÉE (a-fu-blé) part. pass. du v. Affubler. Costumé, vêtu d'une manière bizarre, presque ridicule : *Il est singulièrement* AFFUBLÉ. *Avocat* AFFUBLÉ *de sa robe. Il est* AFFUBLÉ *d'un immense chapeau à plumes.* (Balz.) *Il lui était impossible de ne pas le prendre pour un noble personnage* AFFUBLÉ *d'un déguisement.* (G. Sand.) *Il n'est pas sûr qu'il vous reconnaisse,* AFFUBLÉ *comme vous voilà.* (G. Sand.) *Il était* AFFUBLÉ *de deux pelisses.* (E. Sue.) AFFUBLÉE *de son plus beau tartan, elle se rendit dans les bureaux de l'administration.* (L. Reybaud.)

— Par ext. et fam. Couvert, rempli de : *C'était un homme* AFFUBLÉ *de ridicules et fourré de vices comme d'hermine.* (Dider.) *C'est là que La Fontaine avait emprunté ces héros si plaisamment* AFFUBLÉS *d'un nom qui en rappelle la nature, l'instinct ou les habitudes.* (Dict. de la Conv.) *Combien de maisons* AFFUBLÉES *d'un masque décent et d'un titre pompeux ont été de jolis sérails, ouverts en secret à quelque haut et puissant seigneur!* (Four.) ‖ Entiché, engoué : *Mais enfin je suis* AFFUBLÉ *de cette absurdité.* (H. Beyle.)

— **Syn. Affublé, accoutré.** V. ACCOUTRÉ.

— **Syn. Affublé, fagoté, habillé, revêtu, vêtu.** On est *vêtu* de ce qu'on porte d'ordinaire ; on est *revêtu* de ce qu'on porte par-dessus le vêtement, comme un insigne, une marque d'honneur ou de dignité. *Habillé* indique que l'on est ajusté ou mis de telle façon. *Affublé* et *fagoté* font connaître que l'on est étrangement habillé ; mais ils diffèrent en ce que *affublé* ne se dit généralement qu'avec indication de la chose, tandis que *fagoté* s'emploie d'une manière absolue.

AFFUBLEMENT s. m. (a-fu-ble-man — rad. *affubler*). Habillement ridicule, de mauvais goût : *Que signifie cet* AFFUBLEMENT ? *c'est une vraie mascarade.* (Littré.)

AFFUBLER v. a. ou tr. (a-fu-blé — du bas lat. *affibulare*, agrafer ; formé de *fibula*, boucle). Habiller, vêtir, et, plus particulièrem., vêtir d'une façon bizarre, ridicule, grotesque : *On l'*AFFUBLA *d'une robe deux fois trop large et d'une énorme perruque. L'habitude de voir sans cesse de brillantes étoffes, d'élégantes toilettes, lui rendit de plus en plus odieux le lourd accoutrement dont sa mère l'*AFFUBLAIT. (Fr. Soulié.) *Sa tête était coiffée d'un bonnet de laine qui ressemblait au bonnet phrygien dont on* AFFUBLE *la Liberté.* (Balz.)

— Fig. et moral. Couvrir, revêtir : *Il me prend envie d'*AFFUBLER *sa face de deux larges soufflets.* (Volt.) *Dans la conversation, on* AFFUBLE *vite sa pensée du premier mot qui se présente, et l'on marche en avant.* (Joubert.) *Son mariage avec un duc de l'Empire rallié à la Restauration l'*AFFUBLA *du titre de comte.* (E. Sue.) *Le mot* perruque *était le dernier mot trouvé par le journalisme romantique, et il en* AVAIT AFFUBLÉ *les classiques.* (Balz.) *Le père se plaint qu'on l'*AIT AFFUBLÉ *d'un ridicule quand le pauvre homme en est déjà si riche.* (Balz.) *On voit certaines femmes* AFFUBLER *leur esprit et leur corps des sentiments et des hardes de notre sexe.* (A. Karr.) *Il* A AFFUBLÉ *d'un nom vague, cabalistique et suspect une chose bien simple.* (Peyrat.)

S'affubler, v. pr. Se vêtir d'une manière étrange, ridicule : *La princesse* S'AFFUBLA *de la robe du prêtre et de toutes les marques de sa dignité.* (Volt.) *A l'instant où l'homme* S'AFFUBLE *du costume d'un état, il en prend l'esprit.* (Boiste.)

Aussitôt notre vieille, encor plus misérable,
S'affublait d'un jupon crasseux et détestable.
LA FONTAINE.

— Par ext. Se parer de : *Il* S'AFFUBLA *d'un nom qui date des croisades.* (Andrieux.) *La coterie des économistes est d'autant plus dangereuse qu'elle* S'AFFUBLE *d'un masque de raison.* (Fourier.)

AFFUSANT (a-fu-zan) part. prés. du v. Affuser.

AFFUSÉ, ÉE (a-fu-zé) part. pass. du v. Affuser. Soumis à l'affusion : *Si le sujet* AFFUSÉ *est dans un état de sédation ou de froid, il est évident que le malaise augmentera si le liquide est sédatif.* (Récamier.)

AFFUSER v. a. ou tr. (a-fu-zé — rad. *affusion*). Soumettre à l'affusion : AFFUSER *un malade ; l'*AFFUSER *avec un liquide quelconque.*

AFFUSION s. f. (a-fu-zi-on — du lat. *affusio* ; de *affundere*, verser, répandre). Arrosement, aspersion : *Elle lui fit reprendre ses sens avec une* AFFUSION *d'eau froide.* (Balz.)

— **Encycl.** Méd. L'*affusion* est un moyen thérapeutique qui consiste à verser en nappe, et seulement de quelques pouces de hauteur, une certaine quantité d'eau froide sur une région quelconque du corps. L'*affusion* diffère de la *douche* en ce que, dans celle-ci, l'eau est versée de plus haut et tombe en colonne d'un petit diamètre. La température de l'eau qui sert à l'*affusion* ne doit pas dépasser 18° centigrades. Le premier effet des *affusions* froides est de produire la constriction des vaisseaux capillaires et la concentration du sang sur les organes intérieurs ; le second effet est de provoquer une réaction qui peut être une révulsion salutaire. La durée des *affusions* varie selon les indications observées par le médecin et selon le but qu'il se propose. Les *affusions* ont été employées avec succès dans les fièvres typhoïdes, les affections cérébrales, etc.

AFFÛT s. m. (a-fu — rad. *fût, fust*, qui se disait anciennement pour Bâton, tronc, arbre, bois ; du lat. *fustis*, bâton. Ainsi, *se mettre à l'affût* a signifié primitivement Présenter un *bâton*, une arme contre quelqu'un). Lieu caché, endroit où l'on se poste, ordinairement le matin ou le soir, pour attendre le gibier, à la sortie ou à l'entrée d'un bois : *Tuer un lièvre à l'*AFFÛT. *Attendre un loup à l'*AFFÛT. *Chasser à l'*AFFÛT. *C'est, dit Paul, le chien de quelque chasseur qui vient le soir tuer des cerfs à l'*AFFÛT. (B. de St-P.) ‖ Chasse faite à l'affût : *L'*AFFÛT *pendant la nuit peut être autorisé exceptionnellement pour la chasse des oiseaux de passage.* (Belèze.)

— Par anal. Retraite où l'on se met à l'abri et d'où l'on peut guetter l'ennemi : *Plus ingénieuse, l'araignée maçonne se creuse une retraite cylindrique qu'elle tapisse à l'intérieur pour prévenir l'éboulement des terres, et dont elle ferme l'ouverture au moyen d'une véritable porte à charnière : c'est l'*AFFÛT. (A. d'Houdetot.) *Si quelques railleurs flagornaient le roi à mes dépens, je me mettrais à l'*AFFÛT *sur le chemin des railleurs ; j'en châtierais quelques-uns.* (Alex. Dum.) *Elle s'éloigna de quelques pas et se mit comme à l'*AFFÛT *derrière une haie de cactus.* (Gér. de Nerv.)

— Fig. et fam. *Etre, se mettre à l'affût*, Epier l'occasion favorable pour faire une chose, être au guet : *Je* SUIS *toujours* À L'AFFÛT *des modes.* (Le Sage.) *Il est des esprits qui ne peuvent rien attraper qu'à la volée, d'autres à la piste, d'autres* À L'AFFÛT. (Boiste.) *Elle* ÉTAIT À L'AFFÛT *du moindre souffle et de la moindre parole de son frère.* (G. Sand.) *Les meilleurs parmi vous, jeunes gens,* SONT À L'AFFÛT *des principes révolutionnaires des nations plus avancées que la nôtre.* (G. Sand.) *Lorsqu'un bonheur arrive à quelqu'un, le mal se trouve toujours* À L'AFFÛT *derrière.* (Champfleury.)

Toujours autour de nous le diable *est à l'affût.*
PIRON.

En vain, pour tout saisir, j'*ai* l'esprit *à l'affût.*
C. DELAVIGNE.

AFFÛT s. m. (a-fu — du lat. *fustis*, bâton, bois). Artill. Charpente destinée à soutenir une bouche à feu dans les manœuvres et dans le tir : AFFÛT *roulant.* AFFÛT *à flèche.* AFFÛT *de campagne.* AFFÛT *de mortier.* AFFÛT *de vingt-quatre.* AFFÛT *marin* ou *de marine. On y voit même des canons de l'époque, composés de barres de fer reliées par des cercles, avec leurs roues pleines et leurs* AFFÛTS *contournés.* (Th. Gaut.) *On voit les canons courir en retentissant sur leurs* AFFÛTS. (E. Sue.)

Je dormis sur l'*affût* des canons meurtriers.
V. HUGO.

— Par ext. Support de certains instruments : *L'*AFFÛT *d'un télescope.*

— **Encycl.** L'*affût* est muni de roues pour les pièces qui ont besoin d'une grande mobilité. Il diffère dans certaines de ses parties suivant qu'il est destiné à l'artillerie de campagne, de montagne, de place, de marine, etc. ; mais il doit toujours pouvoir être placé facilement dans la direction du but, et permettre à la pièce de prendre différents degrés d'inclinaison, soit au-dessus, soit au-dessous de l'horizon, dans les limites reconnues nécessaires pour le genre de service auquel il est destiné. L'*affût* a beaucoup varié dans sa forme ; aujourd'hui, il se compose d'un châssis rectangulaire en charpente, dont la partie antérieure supportant la bouche à feu repose sur un essieu garni de deux roues, et dont la partie postérieure, nommée *crosse*, repose à terre et forme le troisième point d'appui du système. On appelle *flasques* les parties qui reçoivent la pièce ; elles présentent supérieurement une espèce d'échancrure, nommée *encastrement*, qui reçoit les tourillons. Anciennement, les flasques allaient jusqu'à terre et étaient liés par des traverses ou entretoises. Aujourd'hui, ils sont très-courts et assemblés sur une *flèche* qui se termine en crosse. Cette crosse repose sur le terrain et porte un anneau de fer, dit *bout de crosse-lunette*, qui sert à réunir l'affût à l'avant-train. Enfin, l'affût présente, à peu près au milieu de sa longueur, une vis verticale munie d'une poignée, sur laquelle repose la culasse de la bouche à feu, et que l'on appelle *vis de pointage*, parce qu'elle permet de *pointer* la pièce, c'est-à-dire de l'élever ou de l'abaisser pour en amener l'axe à l'inclinaison voulue. L'*affût* porte, en outre, un seau, l'écouvillon, les leviers et les autres accessoires que nécessite le service.

L'*affût* qui précède est celui des pièces de campagne. Celui de siége en diffère très-peu. L'*affût* de place et de côte, au contraire, s'en éloigne beaucoup. Il a les flasques formés par un assemblage triangulaire en charpente, dont la partie antérieure repose sur un essieu à roues, et qui est monté sur un grand châssis rectangulaire ; deux roulettes placées à l'extrémité postérieure de ce châssis en facilitent les mouvements latéraux. Comme l'humidité de l'air de la mer détruit rapidement le bois, on construit souvent l'*affût* de côte et son châssis en fonte et en fer, ou seulement en fonte. L'*affût* de marine se compose de deux flasques assez élevés et de deux essieux montés sur quatre roulettes, le tout en bois. A bord des bâtiments, il est attaché de chaque côté des sabords par un cordage appelé *brague*, qui l'entoure et limite par son élasticité et sa résistance la longueur du recul. Enfin, on le fait avancer ou reculer au moyen d'une espèce de moufle nommée *palan*. Les mortiers, tirant sous de grands angles, produisent un recul si violent qu'aucun essieu ne pourrait y résister. La même cause mettrait promptement hors de service les affûts de ces pièces, si on les faisait en bois. On évite ces deux inconvénients en supprimant les roues et en construisant des flasques en fer coulé. Le devant et le derrière portent deux entailles et deux boulons saillants, nommés *tenons de manœuvre*, qui servent à mouvoir la pièce, pendant le tir, à l'aide de leviers.

AFFÛTAGE s. m. (a-fu-ta-je — rad. *affûter*). Techn. Action d'affûter, d'aiguiser un outil : *L'*AFFÛTAGE *se fait à sec ou sur la pierre mouillée.* (Lenorm.) ‖ Collection de tous les outils nécessaires à un ouvrier, et particu-

lièrement à un menuisier, en parlant des outils qui se composent d'un bois nommé *fût* et d'un fer ajusté : *Les outils à moulure ne sont pas compris dans l'*AFFÛTAGE. (Lenorm.)

— Papet. Le châssis des formes.

— Chapell. Façon que le chapelier donne à un vieux chapeau.

— Se disait ancienn. de l'action d'affûter un canon.

AFFÛTÉ, ÉE (a-fu-té) part. pass. du v. Affûter. Aiguisé, rendu plus tranchant : *Outils mal* AFFÛTÉS. ‖ Qui est pourvu de tous ses outils : *Un ouvrier bien* AFFÛTÉ.

— Pop. Fin, rusé, adroit. V. FUTÉ.

— Artill. Mis sur son affût en mire, en parlant d'un canon : *Les canons étaient* AFFÛTÉS *et tout prêts à tirer*. Vieux.

— Blas. Se dit d'un canon dont l'affût est d'un émail différent. *Famille Bombarde de Beaulieu :* d'azur, au canon d'or *affûté* de gueules, accompagné en chef d'une fleur de lis d'argent.

AFFÛTER v. a. ou tr. (a-fu-té — rad. *fût*). Aiguiser un outil, en réparer le tranchant; tailler la pointe d'un crayon; donner du mordant à une scie, etc. : AFFÛTER *un ciseau. Les graveurs* AFFÛTENT *leur burin.* (Lav.) ‖ Absol. : *La meule sur laquelle on* AFFÛTE *est une pierre siliceuse posée à plat.* (Encycl.) ‖ Ajuster les outils aux fûts qui servent à les maintenir dans la position la plus propre pour les rendre plus tranchants : *Quand on* AFFÛTE *un rabot, une varlope et autre outil de ce genre, il faut avoir soin que le tranchant présente une ligne parfaitement droite et que les deux angles forment bien l'équerre.* (Beléze.)

— Artill. Mettre sur l'affût, disposer pour tirer : AFFÛTER *un canon.* ‖ Vieux dans ce sens. On dit aujourd'hui *mettre en batterie.* ‖ S'est dit, par ext., de toute autre arme à feu : *Tantôt caché dans le creux d'un aune chevelu, il* AFFÛTAIT *son arquebuse entre deux branches.* (H. Castille.)

— T. d'argot. Tromper.

S'affûter, v. pr. Etre affûté : *Ces outils ne peuvent plus* S'AFFÛTER.

— Se mettre à l'affût, se cacher quelque part pour guetter : *Dès que j'ai entendu venir mes hommes, je* ME SUIS AFFÛTÉ *derrière un saule.* (H. Castille.) ‖ Fig. Se concerter, épier l'occasion de, être à l'affût : *Ils* S'AFFÛTENT *pour nous jouer quelque tour.* (Trév.) ‖ Peu us. dans ces deux derniers sens.

— **Syn. Affûter, aiguiser.** *Aiguiser*, c'est passer l'outil sur une meule tournante, et *affûter*, le passer sur une pierre posée à plat.

AFFÛTEUR s. m. (a-fu-teur — rad. *affûter*). Celui dont le métier est d'affûter, d'aiguiser les outils : *C'est un bon* AFFÛTEUR.

— Celui qui est à l'affût pour chasser le gibier : *L'*AFFÛTEUR *courut quérir son arquebuse.* (H. Castille.) *Il faut toujours avoir soin de se poster au-dessous du vent, pour qu'il ne porte pas au gibier les émanations de l'*AFFÛTEUR. (Encycl.) *Cependant quelques huttiers en* AFFÛTEURS *étaient arrivés avec leurs arquebuses de chasse.* (H. Castille.) *L'*AFFÛTEUR *est le plus redoutable de tous les braconniers pour le garde et pour le gendarme.* (Toussenel.) *Les* AFFÛTEURS *sont connus comme des loups blancs dans toutes leurs communes.* (Toussenel.) *Je crois avoir parfaitement raison de demander que la loi applique à l'*AFFÛTEUR *la même peine qu'au voleur de grand chemin.* (Toussenel.)

— Techn. Espèce de lime à forme conique, dont les menuisiers se servent pour redresser leurs scies.

AFFÛTIAU s. m. (a-fu-ti-o — rad. *affûter*). Bagatelle, brimborion, affiquet; se dit surtout au pl. et fam., de tout l'attirail dont on a besoin pour faire une chose : *Donnez-moi tous vos* AFFÛTIAUX. *Emportez vos* AFFÛTIAUX.

AFFÛT-TRAÎNEAU s. m. (a-fu-trè-no). Art milit. Sorte d'affût d'artillerie de montagne. ‖ Plur. *des* AFFÛTS-TRAÎNEAUX.

AFGHAN, ANE s. et adj. (af-gan, a-ne). Géogr. Habitant de l'Afghanistan; qui concerne ce pays ou ses habitants : *L'empire* AFGHAN. *Les tribus* AFGHANES. *Les* AFGHANS *conquirent la Perse et prirent Ispahan, en* 1722.

— s. m. Linguist. Idiome que parlent les tribus afghanes du Caboul et d'une partie de l'Indoustan septentrional.

AFGHANISTAN, contrée de l'Asie centrale habitée par les Afghans, entre l'Indoustan et la Perse; environ 8,000,000 hab. Ce pays est traversé par des montagnes qui sont des ramifications de l'Himalaya. L'Indus en est le seul fleuve navigable; villes principales : Caboul, Hérat, Candahar et Ghasnat; animaux féroces, tels que le tigre, l'hyène, le chacal, etc.; la religion est le mahométisme; le commerce consiste surtout en exportations de chevaux, fourrures, châles, etc.

AFILAGER s. m. (a-fi-la-jé). Officier qui préside aux ventes publiques, en Hollande.

AFIN adv. (a-fain — du lat. *ad*, pour, vers; *finis*, la fin). Exprime la tendance vers un but, la fin pour laquelle une chose se fait. — Suivi de la prép. *de*, il forme une locution prépositive et régit toujours l'infinitif : AFIN DE POUVOIR *dire...* AFIN D'OBTENIR *cette grâce :* AFIN DE *vous* TENIR *attentif à l'enchaînement des grandes affaires du monde, j'ai omis beaucoup de faits particuliers.* (Boss.) *Les Turcs,* AFIN DE MONTRER *plus de déférence pour leur hôte, le faisaient voyager à petites journées.* (Volt.) ‖ Suivi de la conj. *que*, il forme une locution conjonctive qui régit toujours le subjonctif : AFIN QUE *vous* SACHIEZ... *Ce livre est toujours sur le bureau,* AFIN QU'*on* PUISSE *le consulter. Dieu vous place au-dessus des autres,* AFIN QUE *vous* SOYEZ *les pères des peuples.* (Mass.) *Montrez à Dieu toutes les plaies de votre cœur,* AFIN QU'*il les* GUÉRISSE. (Fén.)

— Les locutions *afin de* et *afin que* expriment une idée synonymique parfaite quant au fond même de la pensée : *Il faut voyager* AFIN DE *vous instruire. Il faut voyager* AFIN QUE *vous vous instruisiez.* La distinction n'est jamais qu'une question de forme, de consonnance.

— La construction de certaines phrases exige, après *afin*, l'emploi alternatif de la prép. *de* et de la conj. *que :* AFIN DE *juger plus sainement, et* QUE *nous ne pensions pas que...* (Descartes.) *Le marchand fait des montres pour donner de sa marchandise ce qu'il y a de pire; il a le cati et les faux jours,* AFIN D'*en cacher les défauts et* QU'*elle paraisse bonne.* (La Bruy.) ‖ De même, on emploie *afin que* et non pas *afin de*, toutes les fois qu'on veut mettre entre *afin* et le verbe qu'il régit une incidente : *Charles XII projetait de passer l'hiver dans l'Ukraine,* AFIN QUE, *s'étant assuré de ce pays, il pût conquérir la Moscovie au printemps suivant.* (Volt.)

— **Syn. Afin de, pour; afin que, pour que.** *Pour* et *afin de* signifient l'un et l'autre qu'une chose est faite en vue d'une autre; mais *pour* exprime l'intention d'une manière plus vague, plus faible; *afin de* révèle plus expressément le dessein d'arriver à un certain but : *Toutes les femmes se parent* POUR *aller au bal; mais, parmi elles, il y en a quelques-unes qui se parent* AFIN DE *faire des conquêtes. On mange* POUR *vivre; mais, si l'on est malade, on use de certains aliments* AFIN DE *rétablir sa santé. On se présente devant le prince* POUR *lui faire sa cour; on lui fait sa cour* AFIN D'*en obtenir quelque grâce.* — Les locutions *afin que* et *pour que* présentent la même différence que *afin de* et *pour*. *Pour que* est moins précis, moins général que *afin que : Le marchand d'étoffes donne des noms bizarres à ses tissus* POUR QU'*ils attirent l'attention, et il les étale avec art* AFIN QU'*ils paraissent plus beaux.*

— **Antonymes.** De crainte, de peur.

AFIOUME s. m. (a-fi-ou-me). Comm. Lin du Levant extrêmement fin.

AFIOUM-KARA-HISSAR (en turc, *Forteresse noire de l'opium*), ville de la Turquie d'Asie, Anatolie, à 280 kil. Est de Smyrne; 50,000 hab. Anc. citadelle située sur un rocher presque inaccessible; résidence d'un pacha gouverneur; culture renommée de pavots à opium; fabrication de feutres, lainages, cotons, d'armes à feu et d'armes blanches. Afioum est le grand entrepôt des caravanes entre Smyrne, Constantinople et le centre de l'Asie.

À FLOT loc. adv. (à flo). Mar. V. FLOT.

A FORTIORI loc. adv. (a for-si-o-ri — sous-ent. *ratione*). Mots lat. qui signif. A plus forte raison. On les emploie avant la conséquence que l'on tire de certains raisonnements dans lesquels on conclut du moins au plus d'une chose moins évidente à une autre qui l'est davantage : *Si je dois obliger mon cousin,* A FORTIORI *dois-je secourir mon frère.* (Acad.) *Mais ce que je dis là, des hommes s'applique aux femmes* A FORTIORI. (E. Sue.) *Le dépositaire de la vérité révélée, exerçant le ministère spirituel en vertu de l'institution divine, se regarde comme maître,* A FORTIORI, *de la société civile, parce que tout intérêt matériel doit être subordonné à l'intérêt spirituel : c'est le gouvernement théocratique.* (J. Sim.) *Les effets de la mort civile sont de dissoudre le mariage existant, et,* A FORTIORI, *de rendre incapable d'en contracter un nouveau.* (Galerie de littér.) *Après avoir différencié le savant, l'artiste et l'industriel, comme trois natures d'essences diverses, entre lesquelles il n'y avait de lien possible que par l'intermédiaire du théocrate ou du prêtre, M. Enfantin devait,* A FORTIORI, *différencier l'homme et la femme comme deux natures d'essences diverses, entre lesquelles aussi le prêtre androgyne servirait de lien.* (P. Leroux.)

AFOUTH s. m. (a-foutt). Bot. Nom de plusieurs espèces de figuiers originaires de l'île de France.

AFRAGAR s. m. (a-fra-gar). Nom donné au vert-de-gris par les anciens alchimistes.

AFRANCESADOS s. m. pl. (a-fran-sé-za-doss — mot espag.). Hist. polit. Nom donné aux Espagnols qui, en 1808, se rallièrent à la cause de Joseph Bonaparte. ‖ On les appelait aussi JOSEFINOS.

AFRANIUS (Lucius), poëte comique latin, vivait 100 ans av. J.-C.; abandonna le premier l'imitation grecque pour la peinture des mœurs romaines. Il ne reste de lui que de courts fragments.

AFRICAIN, AINE s. (a-fri-kain, è-ne). Géogr. Habitant de l'Afrique : *Comment une femme d'origine anglaise peut-elle être assez dénuée de pudeur pour se mêler à des* AFRICAINES ? (G. de Beaumont.)

Quoi ! ce nom d'*Africain* n'est-il donc qu'un outrage !
DUCIS.

— adj. Qui appartient, qui est propre à l'Afrique et à ses habitants : *Peuplade* AFRICAINE. *Mœurs* AFRICAINES. *Le capitaine enivré colla ses lèvres ardentes à ces belles épaules* AFRICAINES. (V. Hugo.)

AFRICANISME s. m. (a-fri-ka-ni-sme — rad. *Africain*). Nom donné à certaines locutions qu'ont employées des auteurs latins nés en Afrique : *Cet auteur est plein d'*AFRICANISMES. *On trouve de nombreux* AFRICANISMES *dans saint Augustin.*

AFRICUS s. m. (a-fri-kuss — mot lat. signif. *africain*). Vent du sud-ouest, qui souffle d'Afrique. N'est usité qu'en poésie, où on le personnifie :

Bientôt le cruel *Africus*,
Ouvrant ses ailes redoutables,
S'éveille aux cris épouvantables
De la maîtresse de Glaucus. DE BERNIS.

— **Épithètes.** Noir, cruel, humide, nébuleux, pluvieux, fougueux, redoutable, terrible, pestilentiel, contagieux, mortel.

AFRIQUE, autrefois Libye, une des cinq parties du monde, vaste presqu'île triangulaire, qui ne tient à l'Asie que par l'isthme de Suez, qu'on travaille aujourd'hui à percer; 8,000 kil. de longueur sur 7,500 de largeur; superficie 29,700,000 kil. carrés, environ trois fois la surface de l'Europe.

Le mot *Afrique* est le nom latin, le mot *Libye* le nom grec. Le premier vient des Berbers *Awrigha* (*Africani* ou *Afri*), qui habitaient le territoire de Carthage, et dont le nom fut appliqué par les Romains non-seulement à la province qui fut leur première conquête en Afrique, mais par extension au continent tout entier. Le mot *Libye* vient des Berbers *Lewata* (*Léhabim* de Moïse, *Loubim* des prophètes) sur le territoire desquels les Grecs établirent leur première colonie africaine.

L'Afrique est bornée au nord par la Méditerranée, à l'ouest par l'océan Atlantique, au sud par le grand Océan, à l'est par la mer des Indes, et au nord-est par la mer Rouge. Principales contrées : Au nord, l'Algérie, les régences de Tunis et de Tripoli, l'empire de Maroc, l'Egypte et le Sahara ou grand Désert; au milieu, la Sénégambie, la Guinée septentrionale, la Nigritie ou Soudan, la Nubie, l'Abyssinie, l'Adel et l'Ajan; au sud, la Guinée méridionale, le pays des Hottentots, le gouvernement du Cap, la Cafrerie, le Monomotapa, le Mozambique, le Zanguebar, une vaste contrée intérieure, qui est inconnue, et l'île de Madagascar. Iles : dans l'océan Indien : Socotora, les Seychelles, les Comores, Madagascar, l'île Maurice, autrefois île de France; l'île de la Réunion, autrefois Bourbon; — dans l'océan Atlantique : Ste-Hélène, St-Mathieu, Annobon, St-Thomas, du Prince, Fernando-Pô, les îles du cap Vert, les Canaries, les îles Madère et les Açores. Fleuves : le Nil, le Niger, le Zaïre, le Sénégal, la Gambie, l'Orange et le Zambèze. Montagnes : l'Atlas, les monts de Kong, de la Lune, Niewevel et Lupata. Golfes : de la Sidre, de Cabès, de Guinée et Arabique. Détroits : de Gibraltar, de Mozambique et de Bab-el-Mandeb. Caps : Bojador, Blanc, Vert, Bon, des Trois-Palmes, Lopez, Negro, Frio, de Bonne-Espérance, des Courants, Guardafui, d'Ambre, Ste-Marie. Lacs : Tchad, Dembéa, Maravi.

L'Afrique, se trouvant presque en entier sous la zone torride, a un climat très-chaud; elle produit une grande quantité d'or en poudre; le fer abonde dans l'Afrique méridionale; il y a des émeraudes au sud-est de l'Egypte. Les productions sont : le palmier, le bananier, la canne à sucre, le cotonnier, le figuier, le riz, l'ébène, le bois de santal, le baobab; au nord du Sénégal, de vastes forêts d'acacias fournissent la gomme arabique au monde entier; les bords de la Méditerranée ont l'oranger, le citronnier, et la vigne, que l'on cultive aussi dans la partie la plus méridionale. On rencontre dans toute l'étendue de l'Afrique, le lion, la panthère, l'hyène, le chacal, l'éléphant, la girafe, le singe, le chameau, dont on se sert pour traverser le Sahara, où se trouve l'autruche, le plus gros des oiseaux connus; le boa et autres serpents énormes habitent les marais; l'hippopotame et le crocodile vivent dans les fleuves. La population de l'Afrique peut s'élever à 100,000,000 d'hab., qui appartiennent à plusieurs races différentes, dont les trois principales, avec un grand nombre de variétés, sont : 1º la race *blanche* ou *caucasienne*, quoique fortement basanée; 2º la race *nègre*; 3º la race *malaise*, variété de la race noire, dans l'île de Madagascar. Les Africains sont chrétiens, mahométans ou idolâtres. Les principaux objets de commerce sont : l'ivoire, l'or, la gomme, la cire, le coton, le riz, les dattes, les bois de teinture, les plumes d'oiseaux, etc. Les anciens ne connaissaient de l'Afrique que la côte septentrionale, et ce n'est que depuis les découvertes maritimes du XVIe siècle que les Européens ont commencé à connaître cette vaste péninsule. Jusqu'à ces derniers temps, on a pu considérer l'Afrique centrale comme la région mystérieuse par excellence. Mais des explorations courageuses faites depuis quelques années l'ont ouverte en partie à notre curiosité. V. NIL, SOUDAN, etc.

AFRITE s. m. (a-fri-te). Espèce d'esprit, de génie malfaisant dans la mythologie arabe : *Parmi le peuple, le bruit se répandit que c'était une nef magique manœuvrée par les djinns et les* AFRITES. (Th. Gaut.) *Rien n'est plus sinistre et plus effrayant que ce palais lugubre; les Turcs prétendent que les djinns, les goules et les* AFRITES *y tiennent leur sabbat, et y secouent joyeusement leurs ailes de chauves-souris mouillées des pleurs de la voûte.* (Th. Gaut.) ‖ On dit aussi AFRIET et IFRIET.

AFROUSA s. f. (a-frou-za). Espèce de fraise.

AFZÉLIE s. f. (af-zé-lî — de *Afzélius*, nom d'un botan. suéd.). Bot. Plante de la famille des légumineuses, qui croît en Afrique.

AGA ou **AGHA** s. m. (a-ga — mot turc qui signif. *chef*). Nom donné chez les Orientaux, et particulièrem. chez les Turcs, aux commandants des troupes, aux officiers du palais, enfin à tout individu investi d'un commandement : AGA *de la cavalerie.* AGA *de l'infanterie.* AGA *de l'intérieur.* AGA *de l'extérieur.*

J'avais quarante *agas* contemplant mon visage.
V. HUGO.

‖ *Aga des janissaires*, Général en chef de cette milice, et qui avait presque autant de pouvoir que le grand vizir. ‖ *Kislar-aga*, Chef des eunuques noirs.

— Titre de politesse, de déférence, que l'on donne aux personnes de distinction. ‖ A Alger, sous l'administration turque, titre du commandant des troupes, dont l'autorité s'étendait sur toute la province d'Alger, mais pas au delà. ‖ Sous l'administration française, on a donné le même titre à quelques-uns de nos officiers, dont le pouvoir administratif et militaire s'étendait sur les tribus qui dépendent d'Alger.

AGA interj. (a-ga — impérat. abrégé de l'anc. verbe *agarder*, voir, regarder). Vén. Cri que les chasseurs font entendre pour exciter les chiens à quêter le gibier, ou pour les remettre sur la voie.

AGA s. m. (a-ga). Bot. Espèce de chardon.

AGABE s. m. (a-ga-be). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, qui renferme une soixantaine d'espèces réparties sur tout le globe.

AGAÇANT (a-ga-san) part. prés. du v. Agacer : *On entendait les huées des masques* AGAÇANT *les passants.* (G. Sand.)

AGAÇANT, ANTE adj. (a-ga-san, an-te — rad. *agacer*). Qui agace, qui fait mal aux nerfs : *Ce bruit est* AGAÇANT. *Cette femme est* AGAÇANTE *par son bavardage. La chanterelle* AGAÇANTE *de Joseph Platon faisait entendre de véritables cris de sarcelle effarouchée.* (Rog. de Beauv.)

— Par ext. Qui ennuie, impatiente, irrite : *Il parut très-*AGAÇANT *et légèrement fat.* (Balz.) ‖ En bonne part; Provoquant, séduisant, en parlant des choses : *Air* AGAÇANT. *Tournure* AGAÇANTE. *Propos* AGAÇANTS. *Femme qui a des yeux* AGAÇANTS. *Autant la physionomie de la mère était vive, mobile et* AGAÇANTE, *autant la physionomie de sa fille était candide, mélancolique.* (E. Sue.) *Nous nous plaisions à regarder ces* AGAÇANTES *femmes du Midi, coquettes et coquettement vêtues de jupons courts.* (A. Jallais.) *On s'amuse dans le monde des femmes* AGAÇANTES, *on ne leur accorde aucune estime.* (Comtesse de Bradi.)

Petite bonne *agaçante* et jolie.
BÉRANGER.

— Anc. méd. Nom donné aux médicaments qui stimulent légèrement. ‖ On disait aussi substantiv. : *Un* AGAÇANT. *Les* AGAÇANTS.

AGACE ou **AGASSE** s. f. (a-ga-se — bas lat. *agasia*, pie). Nom populaire de la pie :

L'homme d'Horace,
Disant le bien, le mal à travers champs, n'eût su
Ce qu'en fait de babil y savait notre *agace*.
LA FONTAINE.

AGACÉ, ÉE (a-ga-sé) part. pass. du v. Agacer. Qui ressent, qui éprouve de l'agacement : *Des dents* AGACÉES *par du jus de citron, par du vinaigre. Les pères ont mangé des raisins verts, et les dents des enfants en sont* AGACÉES. (B. de St-P.) *Les fibres sont souvent* AGACÉES *par le son des instruments de musique.* (Virey.)

— Par ext. Contrarié, impatienté : *Une fois* AGACÉ, *cet homme devient intraitable.*

Le chat était sans cesse *agacé* par l'oiseau;
L'un s'escrimait du bec, l'autre jouait des pattes.
LA FONTAINE.

‖ Provoqué par des agaceries : *Le cardinal de Retz était très-laid, ce qui ne l'empêchait pas d'être* AGACÉ *par les plus jolies femmes.* (Dider.) *J'étais, il y a six semaines, au bal de l'Opéra; je fus* AGACÉ *par un domino si plein d'extravagance, de gentillesse et de grâce, que j'en fus absolument enivré.* (G. Sand.)

AGACEMENT s. m. (a-ga-se-man — rad. *agacer*). Sensation désagréable produite sur les dents par le contact des acides, ou par un bruit très-aigu : *L'oseille produit l'*AGACEMENT *des dents. Le bruit de la lime cause un* AGACEMENT *insupportable.*

— *Agacement des nerfs*, Légère irritation que les sens éprouvent à l'occasion de tout ce qui rompt l'harmonie du système nerveux : *Combien de femmes d'une angélique douceur entrent parfois, par l'état de grossesse, dans un* AGACEMENT *nerveux inexprimable!* (Virey.)

— Par ext. S'applique à tout l'organisme : *La distraction charmante que sa présence et son entretien me donnaient avait caressé et apaisé l'*AGACEMENT *maladif de tout mon être.* (Lamart.) ‖ Impatience, contrariété, irritation : *Malgré l'*AGACEMENT *bien naturel qui devrait résulter à la longue de ces façons d'agir, nous persévérons dans notre voie, blâmant ce qui nous paraît blâmable, louant ce qui nous semble louable.* (A. Second.)

AGACÉPHALE s. f. (a-ga-sé-fa-le — du gr. *agan*, trop; *képhalê*, tête). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, dont on connaît quelques espèces du Brésil.

AGACER v. a. ou tr. (a-ga-sé — du gr. *akazein*, piquer. — Le *c* du radical prend la cédille toutes les fois que la terminaison commence par un *a* ou un *o* : *Nous agaçons, il agaça*). Causer de l'agacement, produire une sensation désagréable : *Le verjus, les fruits verts, le citron,* AGACENT *les dents. L'orage* AGACE *les nerfs.*

— Par anal. : *Ces arguments sont si dissonants, si rêches, qu'ils* AGACENT *les dents.* (Beaumarch.)

— En général, Produire sur le sens de l'ouïe un effet désagréable : *Un cliquetis rapide frappe et* AGACE *l'oreille.* (Comtsse Merlin.) ‖ Se dit aussi des animaux : AGACER *un chien, un chat. Je n'ai jamais vu vos chiens si méchants; c'est, bien sûr, le froid qui les* AGACE. (E. Sue.)

— Par ext. *Agacer les nerfs*, Déterminer une légère irritation, une certaine impatience : *Assez! répéta la comtesse avec un geste d'autorité, vous m'*AGACEZ *les nerfs.* (Balz.) *Votre figure ne me revient pas, elle m'*AGACE. (Fr. Soulié.) *Le bruit des marteaux m'*AGACE *les nerfs, comme si j'étais une demoiselle.* (G. Sand.) ‖ Animer, exciter : *Les tables des riches, surchargées de mets aussi exquis que variés,* AGACENT *sans cesse l'appétit au delà du vrai besoin.* (Virey.) ‖ Provoquer, contrarier, impatienter, fâcher : *Las de l'avoir inutilement* AGACÉ *sur d'autres sujets, il crut qu'il en aurait quelque raison en le mettant sur l'amour et la galanterie.* (Hamilt.) *Mademoiselle du Plessis* AGAÇAIT *ma fille, et ma fille la battait. C'était la plus plaisante chose du monde.* (Mme de Sév.) *Je l'ai* AGACÉE, *je l'ai piquée d'honneur.* (Mariv.) *Mais depuis trois mois que je supporte cette plaisanterie, je commence à en être las; elle m'ennuie, elle m'*AGACE. (L. Gozlan.) *Elles s'amusaient aux lazzi des masques qui, à demi couchés sur les rampes du pont,* AGAÇAIENT *les passants.* (G. Sand.)

> N'*agaçons* jamais les enfants;
> Car pourquoi les rendre méchants?
> VOLTAIRE.

— Fig. Chercher à se faire remarquer, à plaire par des agaceries, des manières séduisantes, en parlant de la femme : *Elle est toujours autour de lui à l'*AGACER. (Mol.) *Le duc de Berry devrait* AGACER *les dames du palais, avec lesquelles il aurait bien affaire d'avoir le dernier.* (Mme de Sév.) *Je veux l'*AGACER *par des œillades coquettes.* (Le Sage.)

> Une belle paraît, lui sourit et l'*agace;*
> Crac! au premier assaut elle emporte la place.
> DESTOUCHES.

> Au salon ou sur la pelouse,
> Laure, jamais ne m'*agacez.*
> BÉRANGER.

‖ Absol., dans ce dernier sens : AGACER *est un jeu de la coquetterie dont la vertu paye les frais.* (Mol.)

S'agacer, v. pr. Etre agacé : *Les dents, les nerfs* S'AGACENT *au bruit particulier produit par certains frottements.*

— Par ext. Se contrarier, s'irriter : *Ce vieillard* S'AGACE *pour la moindre chose.* ‖ Se provoquer, s'inciter l'un l'autre : *Ils* S'AGACENT *continuellement, et n'en sont pas plus mal ensemble. L'union même engendre les folâtres querelles, et l'on ne* S'AGACE *mutuellement que pour montrer combien on est sûr les uns des autres.* (J.-J. Rouss.) ‖ Se dit aussi en parlant des animaux : *C'est un petit spectacle que de voir les fauvettes s'égayer,* S'AGACER *et se poursuivre.* (Buff.)

— **Syn. Agacer, harceler, provoquer.** Un fâcheux nous *harcèle* par ses importunités; un railleur nous *agace* par ses sarcasmes; un ennemi nous *provoque* par ses insultes.

— **Antonymes.** Apaiser, calmer.

AGACERIE s. f. (a-ga-se-rî — rad. *agacer*). Regards, paroles, manières séduisantes, qu'on met en usage pour attirer l'attention de ceux à qui l'on veut plaire : *M. le duc de Richelieu est actuellement à Forges, mais je ne crois pas qu'il vienne faire beaucoup d'*AGACERIES *aux dames de Rouen.* (Volt.) *Elle lui fait des* AGACERIES *dont il n'est que plus dépité.* (J.-J. Rouss.) *Charlotte avait essayé vainement sur lui ces petites* AGACERIES *de provinciale, qui dégénèrent toujours en taquinage.* (Balz.)

— Fig. Se dit de l'esprit, de ce qui appartient à l'esprit : *Votre belle-sœur m'écrit mille douceurs et mille* AGACERIES *pour M. de Grignan.* (Mme de Sév.) *Leur correspondance était fréquente et bizarre, c'était l'*AGACERIE *charmante de l'esprit et du génie.* (Lamart.)

AGACEUR s. m. (a-ga-seur — rad. *agacer*). Celui qui agace, qui excite. ‖ Vieux et inus.

AGACIN s. m. (a-ga-sain). Espèce de cor aux pieds.

AGADA s. m. (a-ga-da). Instrument à vent des Egyptiens et des Abyssins, de la grandeur et de la forme d'une flûte.

AGADÈS, ville d'Afrique, capit. du roy. d'Asben, l'une des plus considérables du grand désert de Sahara; entrepôt important du commerce de l'Afrique centrale, sur la route des caravanes de Tripoli à Kaschna. 30,000 hab.

AGADIR, ville du Maroc, sur l'océan Atlantique, le meilleur port de l'empire. Cette ville, autrefois très-forte et très-florissante, fut démantelée par ordre du sultan à la suite d'une révolte, en 1773, et ses habitants transportés à Mogador.

AGAG, roi des Amalécites, fut vaincu et pris par Saül. Celui-ci, qui avait reçu de Dieu l'ordre de ne faire aucun quartier, épargna néanmoins le roi captif. Samuel, saisi d'une sainte colère, fit couper Agag en morceaux.

AGAILLARDI, IE (a-ga-iar-di) part. pass. du v. Agaillardir.

AGAILLARDIR v. a. ou tr. (a-ga-iar-dir — rad. *gaillard*). Rendre plus gaillard, plus gai.

S'agaillardir, v. pr. Devenir plus gaillard, plus gai : *Pour* S'AGAILLARDIR, *il faut posséder la tranquillité d'esprit.* (Mercier.)

AGALACTE adj. et s. (a-ga-lak-te — du gr. *a* priv.; *gala, galaktos*, lait). Méd. Se dit d'une femme qui n'a pas de lait; d'un enfant qui n'a pas encore teté.

AGALACTIE ou **AGALAXIE** s. f. (a-ga-lak-tî ou sî — du gr. *a* priv.; *gala, galaktos*, lait). Méd. Absence de lait dans les mamelles chez les nouvelles accouchées ou les nourrices.

AGALANCÉE s. f. (a-ga-lan-sé). Bot. Nom vulgaire de l'églantier dans le midi de la France.

AGALARI s. m. (a-ga-la-ri). Page attaché à la personne du grand seigneur : *Les* AGALARIS *sont pris parmi les icoglans, et le sultan en a quarante à son service.*

AGALASSES s. m. pl. (a-ga-la-se). Géogr. anc. Petit peuple qui habitait vers la partie supérieure de l'Indus, et qui fut subjugué par Alexandre.

AGALAXIE s. f. (a-ga-lak-sî). Méd. V. AGALACTIE.

AGALÉ, ÉE (a-ga-lé) part. pass. du v. Agaler.

AGALER v. a. ou tr. (a-ga-lé). Agric. Sarcler un champ de maïs pour la première fois.

AGALIK s. m. (a-ga-lik — rad. *aga*). Province soumise à l'autorité d'un aga.

AGALI-KEMAN s. m. (a-ga-li-ke-man). Mus. Instrument à archet avec un pied, en usage chez les Turcs, et qui offre quelque ressemblance avec notre violoncelle.

AGALLOCHE s. m. (a-ga-lo-che — du gr. *agallochon*, aloès). Bot. Genre de la famille des euphorbiacées et de la tribu des hippomanées.

— **Encycl.** L'agalloche (*excœcaria agallocha* de Linné) est un petit arbre dont toutes les parties, et surtout les jeunes rameaux, laissent écouler, quand on les entame, un suc laiteux, âcre et caustique. Il habite les Indes orientales, Ceylan, Malacca, les Moluques, etc. On le rencontre surtout dans les terrains marécageux, baignés alternativement par les eaux douces et les eaux salées qui se trouvent à l'embouchure des fleuves; il y est cultivé pour soutenir les terrains en pente, notamment les berges des cours d'eau.

L'*agalloche* s'appelle aussi *arbre aveuglant;* ce nom, et son nom générique en latin, viennent de ce que, selon quelques voyageurs, des matelots abattant un arbre de cette espèce, reçurent en plein visage son suc laiteux, et perdirent la vue après avoir éprouvé d'atroces douleurs.

Le bois d'agalloche, appelé aussi *bois d'aigle, calambac, garo*, et improprement *bois d'aloès*, à cause de son extrême amertume, est résineux et aromatique. Quand on le brûle, il répand une odeur agréable, à laquelle on attribue la propriété de fortifier le cerveau, le cœur et l'estomac. On l'emploie en ébénisterie, en parfumerie, et aussi en médecine, contre la goutte, les rhumatismes, les vers intestinaux et plusieurs autres affections.

AGALLOCHITE s. f. (a-ga-lo-chi-te — rad. *agalloche*). Géol. Nom donné autrefois à des débris fossiles qui paraissaient offrir quelque ressemblance avec l'agalloche ou bois d'aloès.

AGALMATOLITHE s. m. (a-gal-ma-to-li-te — du gr. *agalma, atos*, ornement, statue; *lithos*, pierre). Minér. Talc compacte nommé vulgairem. *pierre de lard*, dont on se sert en Chine pour faire des magots ou figures grotesques.

AGALME s. f. (a-gal-me — du gr. *agalma*, ornement). Moll. Genre d'acalèphes qui se trouve dans l'océan Pacifique.

AGALOSTÉMONE adj. et s. f. (a-ga-lo-sté-mo-ne — du gr. *a* priv.; *galôs*, belle-sœur, et *stêmôn*, étamine). Bot. Se dit des plantes dont les étamines sont insérées alternativement sur le calice et la corolle.

AGALOUE s. m. (a-ga-loû). Bot. Dénomination qui s'applique dans le Midi à divers arbrisseaux ou plantes épineuses, croissant en buisson ou en touffe.

AGALYSIEN adj. m. (a-ga-li-zi-ain — du gr. *agan*, trop; *lusis*, dissolution). Géol. Se dit d'un terrain composé de roches qui ont été formées par voie de cristallisation confuse.

AGAME adj. (a-ga-me — du gr. *agamos*, célibataire; formé de *a* priv.; *gamos*, noce). Bot. Se dit des plantes qui n'ont pas d'organes sexuels connus, telles que les champignons et les algues. ‖ s. f. pl. La classe même de ces plantes. Les *agames* répondent aux acotylédonées de Jussieu.

— s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens originaires de l'Afrique et des Indes orientales. Ces animaux, voisins des lézards, ont en général un aspect hideux et repoussant, une peau sèche et raboteuse, et des couleurs ternes. Vifs et alertes, ils habitent des contrées désertes, sablonneuses et arides; ils vivent presque constamment à terre, et se cachent sous les pierres ou dans des terriers peu profonds.

— s. m. pl. Moll. Classe de mollusques, établie par Latreille. Elle renferme quelques genres de gastéropodes ou univalves à coquille très-ouverte, tels que les haliotides, les cabochons, les patelles, etc., et tous les acéphales ou bivalves, huîtres, peignes, moules, bucardes, avicules, pholades, etc.

AGAMÈDE, frère de Trophonius. V. ce nom.

AGAMEMNON, roi de Mycènes et d'Argos, fils d'Atrée, suivant Homère, et frère de Ménélas. Il épousa Clytemnestre, sœur d'Hélène, et en eut trois enfants : Iphigénie, Electre et Oreste. Sa puissance et son autorité lui firent confier la conduite de la guerre de Troie, dont il avait été l'un des instigateurs. Il sacrifia alors sa fille Iphigénie pour apaiser le courroux de Diane et faire cesser les vents contraires qui retenaient la flotte en Aulide, et soutint avec éclat la supériorité de son rang parmi les autres chefs de l'armée grecque pendant les longues années du siége de la ville de Priam. Mais il excita la colère d'Achille en lui enlevant Briséis, et détermina ainsi le héros à priver les Grecs du secours de sa valeur. Après une absence de dix ans et la prise de Troie, il rentra dans ses foyers, où la trahison d'une épouse adultère lui fit trouver la mort. Il fut assassiné pendant son sommeil par Egisthe, le complice de Clytemnestre.

Les combats intérieurs entre l'ambition et la tendresse paternelle d'Agamemnon, au moment de sacrifier sa fille, ses derniers malheurs, sa fin déplorable, les meurtres et les crimes commis par les divers membres de sa famille, ont excité de tout temps la verve des poëtes tragiques et donné naissance à une foule de tragédies où figurent le roi d'Argos ou ses proches, ce qui a fait dire à un satirique :

> Race d'Agamemnon, qui ne finis jamais...

C'est le même sentiment qui a sans doute inspiré ce vers de Berchoux :

> Qui nous délivrera des Grecs et des Romains?

Agamemnon, tragédie d'Eschyle. — Le sujet de cette pièce est la mort d'Agamemnon, qui, à son retour de Troie et le jour même qu'il revoit ses foyers, tombe sous les coups de sa femme Clytemnestre et de l'adultère Egisthe. La scène représente la place publique d'Argos et le palais de ses rois. Sur le faîte de cette demeure est un esclave chargé d'attendre le signal de la prise de Troie, et qui, depuis dix ans, s'acquitte vainement de ce pénible soin. Par ordre d'Agamemnon, une suite de fanaux subitement allumés devait transporter d'Asie en Europe la nouvelle de la victoire des Grecs. Enfin les feux messagers ont lui; les Grecs sont vainqueurs, et bientôt paraît le roi des rois, assis sur un char de triomphe et accompagné de la prophétesse Cassandre, qui lui avait en vain prédit sa fin tragique. Sur l'invitation empressée de Clytemnestre, Agamemnon entre dans son palais; Cassandre le suit, résignée à son sort, et les portes se referment sur eux. Un sombre pressentiment agite le chœur. Tout à coup des cris se font entendre : ce sont ceux du malheureux roi qu'on égorge. Les portes du palais se rouvrent, et laissent voir, auprès de deux corps sans vie, Clytemnestre debout, la hache à la main, sanglante, et dans tout l'orgueil du crime, prête à le proclamer et à le glorifier. La tragédie d'*Agamemnon* forme, avec les *Choéphores* et les *Euménides*, la trilogie d'Oreste. Dans les *Choéphores*, Oreste venge sur Clytemnestre la mort de son père; dans les *Euménides*, il expie son crime.

Agamemnon, tragédie de Lemercier, en cinq actes et en vers. Cette pièce, où l'auteur a su fondre habilement les beautés éparses dans Eschyle, Sénèque et Alfiéri, qui ont traité le même sujet, est une des meilleures du théâtre moderne.

L'*Agamemnon* de Lemercier fut représenté au Théâtre-Français le 24 avril 1797, avec un succès dont les annales dramatiques offrent peu d'exemples. L'auteur ne put se refuser à livrer sa tragédie à l'impression, et le Directoire, dans une fête solennelle au Champ-de-Mars, la couronna. C'est le chef-d'œuvre de Lemercier, que bien des critiques attaquèrent, mais qui fut vigoureusement défendu par un grand nombre d'écrivains.

M. Victor Hugo, dans son discours de réception à l'Académie, a très-heureusement résumé les principales beautés de l'*Agamemnon* de Lemercier : « Contemplez surtout Clytemnestre, la pâle et sanglante figure, l'adultère dévouée au parricide, qui regarde à côté d'elle sans les comprendre et, chose terrible, sans en être épouvantée, la captive Cassandre et le petit Oreste, deux êtres faibles en apparence, en réalité formidables! L'avenir parle dans l'un et vit dans l'autre : Cassandre, c'est la menace sous la forme d'une esclave; Oreste, c'est le châtiment sous les traits d'un enfant. »

Agamemnon, tragédie d'Alfiéri. Le poëte a présenté un héros fatigué de la puissance, dégoûté de la gloire que l'on acquiert par les malheurs de l'humanité, et ne cherchant que la paix de la vie privée près d'une épouse qui le trahit et qui doit lui donner la mort. Petitot a dit : « Alfiéri, dans l'examen qu'il a fait de sa tragédie, ne la met point au rang de celles qu'il préfère. J'oserai être d'un avis contraire au sien. Il me semble que, dans aucune de ses pièces, il n'a porté plus loin la terreur et la pitié, et que parmi ses plus heureuses conceptions dramatiques, celle-ci, par la simplicité du plan, par le choix des moyens, par la peinture des passions, mérite d'être placée au premier rang. »

AGAMI s. m. (a-ga-mi — nom donné par les naturels). Ornith. Oiseau originaire de l'Amérique méridionale, tenant à la fois des gallinacés et des échassiers, et très-facile à apprivoiser : *Les* AGAMIS *sont aussi fidèles à leur maître que les chiens.* (Acad.) *On apprend aux* AGAMIS *à faire à peu près ce que font nos chiens.* (Buff.)

— **Encycl.** L'agami (*psophia crepitans*) a la taille d'un faisan. Son plumage, d'un beau noir sur les ailes, sur le cou, sur la tête et sous le ventre, présente sur la poitrine des reflets irisés. Une bande d'un rouge ferrugineux bien tranché sur le noir, après avoir partagé le dos en deux parties, dont l'inférieure est d'un gris cendré clair, passe sur les ailes en dorant les petites couvertures d'un fauve éclatant. La tête, la gorge et la partie supérieure du cou sont simplement recouvertes d'un duvet court, légèrement crêpu et moelleux au toucher; le tour de l'œil est nu; le bec est conique et un peu convexe. La longueur de ses jambes, dont le bas est dégarni de plumes, a pu seule déterminer le rang que Cuvier lui assigne parmi les grues, auxquelles il ressemble dans tout le reste tout aussi peu qu'aux gallinacés, dont ses qualités et ses mœurs le rapprochent bien davantage.

L'*agami* se rencontre aux Antilles, où il est nommé *caracara*, à Cayenne et dans le reste de la Guyane, où il s'appelle *oiseau-trompette*. Il doit ce dernier nom et celui de *psophia*, sous lequel la science le désigne (*psophéo*, je souffle), aux sons sourds qu'il fait entendre sans ouvrir le bec. Il habite les forêts épaisses et éloignées des habitations. Toutefois il n'est nullement sauvage. Les agamis vivent par troupes de trente à quarante individus; ils se laissent facilement approcher par l'homme, au point que l'on peut en abattre plusieurs avant que les autres pensent à s'enfuir. Il se tient de préférence sur les lieux élevés, a le vol lourd et se nourrit d'insectes et de fruits sauvages. L'agami est facile à domestiquer; son intelligence acquiert, dans nos basses-cours, un développement merveilleux. Il sait reconnaître celui qui le soigne, et se prend pour lui d'une affection sincère; il obéit à sa voix, répond à ses caresses et en sollicite de nouvelles jusqu'à l'importunité; il fête sa présence par des transports de joie, se montre triste en le voyant partir, et bondit à son retour. Comme le chien, il sait reconnaître les amis de la maison et accueillir leur arrivée. S'il est libre encore de son attachement, il le donne volontiers au premier qui lui témoigne de la bienveillance. On lui accorde même l'intelligence de nos chiens de berger, et il exerce, dit-on, sur les volatiles des basses-cours, le même empire, la même surveillance que ces derniers sur les moutons. Si les qualités de l'*agami* n'ont pas été exagérées, il est à regretter que l'on n'ait point encore tenté l'introduction de cet intéressant oiseau en Europe; nul doute que sa présence n'offrît de nouvelles ressources à l'agriculture dans nos départements méridionaux, qui deviendraient promptement pour lui une nouvelle patrie.

AGAMIDES adj. et s. m. pl. (a-ga-mi-de — du gr. *a* priv.; *gamos*, mariage, et *eidos*, forme). Zool. Classe de reptiles sauriens, qui a pour type le genre agame.

AGAMIE s. f. (a-ga-mi — rad. *agame*). Bot. Nom donné à la vingt-cinquième et dernière classe du système sexuel de Linné : *L'*AGAMIE *est une subdivision de la cryptogamie.*

AGAMIEN, IENNE adj. (a-ga-mi-ain, è-ne — rad. *agame*). Erpét. Qui ressemble à l'agame. ‖ s. m. pl. Famille de l'ordre des reptiles sauriens, ayant pour type le genre agame. Syn. de *agamides*, mais avec une signification plus générale. Cette famille comprend les stellions, les agames, les galéotes, les istiures et les dragons.

AGAN s. m. (a-gan). Mar. Débris de toute sorte que la mer dépose sur la plage, lors des grandes marées. ‖ On dit aussi LAISSES. ‖ Les dictionnaires de marine donnent *agan* et *lagan*, avec cette légère différence que le premier s'applique aux débris naturels fournis par la mer, tandis que *lagan* désigne des débris de navire. Cependant, il y a une telle ressemblance entre *agan* et *lagan*, que nous ne voyons là qu'un seul et même mot, modifié par une corruption.

AGANAIS s. m. (a-ga-nè — du gr. *aganos*, gracieux). Entom. Genre d'insectes lépidoptères, famille des nocturnes, dont les espèces habitent le Sénégal, la Chine et la Nouvelle-Guinée.

AGANIPPE, fille du fleuve Permesse et nymphe de la fontaine du même nom, au pied de l'Hélicon, en Béotie. Cette fontaine était consacrée aux Muses, et son eau possédait la propriété d'inspirer celui qui en buvait :

> Vos pieds ne foulaient pas les cimes révérées
> D'où l'*Aganippe* en paix roule ses eaux sacrées.
> DENNE-BARON.

AGANIPPIDE adj. (a-ga-ni-pi-de — rad. *Aganippe*). Qui appartient à la fontaine Aganippe. ‖ En poésie, l'*onde aganippide*, L'eau de l'Aganippe, considérée figurém. sous le rapport de sa vertu inspiratrice :

> Petits abbés qu'une verve insipide
> Fait barboter dans l'*onde aganippide*.
> J.-B. Rousseau.

‖ Les Muses ont été surnommées *Aganippides*.

AGANISIE s. f. (a-ga-ni-zî — du gr. *aganos*, agréable). Bot. Genre de plantes de la famille des orchidées-vandées, indigène de l'Amérique tropicale.

AGANISTHE s. m. (a-ga-ni-ste). Entom. Genre d'insectes lépidoptères, famille des diurnes, fondé sur une seule espèce.

AGANITE. s. m. (a-ga-ni-te). Agric. Nom donné vulgairement, dans le midi de la France, au blé rachitique.

AGANTER ou **ENGANTER** v. a. ou tr. (a-gan-té — du provençal *agantar*). Mar. Prendre, saisir avec la main ; prendre à la volée, happer, en parlant d'un cordage. Est surtout employé à l'impératif : *Agante*, c'est-à-dire Prends. Ce mot n'est d'usage que parmi les matelots. ‖ S'approcher d'un bâtiment qui marche en avant, le gagner de vitesse.

AGAON s. m. (a-ga-on — du gr. *aganon*, gracieux). Entom. Genre d'insectes chalcidiens, de l'ordre des hyménoptères, qu'on rencontre sur la côte occidentale d'Afrique.

AGAOS s. m. pl. (a-ga-oss). Géogr. Une des nombreuses tribus de l'Abyssinie : *Les principaux dialectes de l'Abyssinie sont ceux des Gafates, des* AGAOS, *des Falashas et des Gallas.* (L. Vaïsse.) *L'hamtonga, parlé par les* AGAOS *du Lasta, est d'une dureté étrange.* (L. Vaïsse.)

AGAPANTHE s. m. (a-ga-pan-te — du gr. *agapê*, amour ; *anthos*, fleur). Bot. Genre de plantes de la famille des liliacées, originaire d'Afrique, et remarquable par la beauté de ses fleurs d'un bleu d'azur, d'où son nom. On appelle vulgairement *tubéreuse bleue* l'agapanthe à ombelles (*agapanthus umbellatus* de Linné), très-répandu aujourd'hui dans les jardins.

AGAPANTHÉES s. f. pl. (a-ga-pan-té — rad. *agapanthe*). Bot. Sous-ordre de la famille des liliacées.

AGAPANTHIE s. f. (a-ga-pan-tî — du gr. *agapaô*, j'aime ; *anthos*, fleur). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, famille des longicornes, qui vit sur les chardons, et se trouve très-répandu aux environs de Paris.

AGAPE s. f. (a-ga-pe — du gr. *agapê*, amour). Dans la primitive Eglise, Repas que les fidèles prenaient en commun : *Vous voyez que la communion était générale, comme les repas nommés* AGAPES. (Fén.) *De nos jours, les frères moraves ont renouvelé l'usage des* AGAPES, *qu'ils célèbrent dans des occasions solennelles.* (Encycl.) *Les* AGAPES *furent abolies au* IVe *siècle, à cause des abus qui commençaient à se glisser dans ces réunions.* (Bouillet.) *Les bénéfices réguliers durent leur origine aux* AGAPES. (Chateaub.) *En 1848, il y eut plusieurs* AGAPES *républicaines.* (Journ.) ‖ S'est dit aussi de certains repas solennels que les premiers chrétiens faisaient entre eux dans les catacombes, pour fêter l'anniversaire d'un martyr.

— Fig. Communion, relation intime de deux âmes : *En dehors du toucher et de la vue du corps, il y a la fraternité des âmes,* AGAPE *mystérieuse où l'on boit dans la même coupe la parole du Seigneur et les rayons de flamme de l'Esprit saint.* (Alex. Dum.)

— Les francs-maçons appellent *agapes* les banquets qui suivent les travaux des fêtes de l'ordre, dans les ateliers supérieurs.

— **Encycl.** L'*agape* était la commémoration du dernier repas de Jésus avec ses disciples : c'était le symbole touchant de l'égalité et de la fraternité évangéliques. Des hommes de toutes les classes assistaient à ces repas ; chacun y contribuait selon ses moyens ; les pauvres s'y trouvaient défrayés par les riches. Dans l'origine, on ne communiait qu'à la fin de l'*agape*, conformément au récit de l'Evangile ; mais au IIe siècle, l'usage s'établit de recevoir l'eucharistie à jeun. Les épîtres de saint Pierre et de saint Paul nous montrent que de bonne heure des abus s'introduisirent dans les *agapes ;* aussi ces festins devinrent-ils l'objet des attaques passionnées des païens, qui les présentaient comme servant de prétexte à d'infâmes débauches. Le concile de Carthage abolit cet usage en 397, moins pour remédier à un désordre réel que pour ôter tout prétexte à la calomnie. Chez les catholiques, le pain bénit est destiné à rappeler les *agapes*.

AGAPET Ier (saint), pape de 535 à 536. Il combattit les eutychéens et se porta inutilement comme médiateur entre Théodat, roi des Goths d'Italie, et l'empereur Justinien.

AGAPET II, pape de 946 à 956, appela en Italie Othon de Germanie contre Bérenger, et assembla le concile d'Ingelheim, pour faire cesser les différends entre Louis d'Outremer et le comte Hugues.

AGAPÈTES s. f. pl. (a-ga-pè-te — du gr. *agapaô*, j'aime). Hist. ecclés. Vierges qui, dans la primitive Eglise, vivaient en communauté avec les apôtres et avec les autres fidèles. Elles étaient chargées des soins de la vie matérielle, pendant que les apôtres s'occupaient exclusivement de la prédication de l'Evangile. C'étaient d'abord des associations pieuses ; mais dans la suite les agapètes donnèrent lieu à de graves désordres, contre lesquels s'élevèrent saint Cyprien, saint Jérôme et divers conciles. Dans plusieurs de ces réunions, on avait pris pour maxime qu'il n'y a rien d'impur pour les consciences pures. Cette secte, renouvelée des gnostiques, fut supprimée par le concile de Latran en 1139.

AGAPHITE s. f. (a-ga-fi-te). Minér. Sorte de turquoise de belle couleur bleue, connue dans le commerce sous le nom de *turquoise orientale*.

AGAPOPHYTE s. f. (a-ga-po-fi-te — du gr. *agapaô*, j'aime ; *phuton*, plante). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hémiptères, provenant des îles océaniques.

AGAPORNIS s. m. (a-ga-por-niss — du gr. *agapê*, amour ; *ornis*, oiseau). Ornith. Nom donné à une famille de perroquets de petite taille, particulière à l'Amérique du Sud.

AGAR, esclave égyptienne que Sara, se croyant stérile, donna pour compagne à Abraham, qui en eut Ismaël ; mais elle la chassa au désert avec son fils, quand elle-même eut donné le jour à Isaac. L'eau étant venue à leur manquer, Ismaël tomba sur le sable, et Agar s'éloigna en pleurant pour ne pas voir mourir son fils. Un ange lui apparut tout à coup et lui montra une *source d'eau vive*, où elle put se désaltérer avec son fils et continuer son voyage.

Le poétique sujet d'Agar au désert et l'intervention miraculeuse de l'ange ont souvent inspiré la peinture ; et la langue littéraire elle-même n'a pas dédaigné de s'en emparer :

« De l'amour des choses bibliques au désir de voir les lieux où ces choses s'étaient passées, il n'y avait qu'un pas. Je brûlais donc, dès l'âge de huit ans, du désir d'aller visiter ces montagnes où Dieu descendait ; ces déserts où les anges venaient montrer à *Agar la source cachée* pour ranimer son pauvre enfant, banni et mourant de soif. » Lamartine.

« Le malheureux orphelin, le proscrit de la vérité catholique, s'en va péniblement à la conquête des promesses que la science lui a faites. Promesses vaines ! le christianisme philosophique découvert par la science ne lui présentera que d'arides solitudes ; comme *Agar*, il se verra près de mourir de soif au désert, et si un ange ne vient point lui montrer la *source de la foi*, le jeune homme tombera d'épuisement et de douleur. » Poujoulat.

« En sortant de l'isba où elle avait passé la nuit, elle eut un moment d'effroi lorsqu'elle se vit toute seule. L'histoire d'*Agar dans le désert* lui revint à la mémoire et lui rendit son courage. Elle fit le signe de la croix, et s'achemina en se recommandant à son ange gardien. » Xavier de Maistre.

Agar dans le désert, tableau de Francesco Mola. Musée du Louvre, no 268. Le peintre a choisi le moment où l'ange relève le courage d'Agar. Les traits les plus intéressants de cette histoire, la défaillance d'Ismaël, la douleur d'Agar, ont été exprimés par l'artiste avec beaucoup de sentiment et de vérité dans ce tableau, fort remarquable sous le rapport de l'exécution, et dont la touche est légère et moelleuse. La figure d'Agar a de la grâce. Les lumières sont bien ménagées et le ton général est ferme. Les rochers placés sur les premiers plans présentent des teintes mêlées de gris, qui soutiennent et animent les couleurs plus vives des figures. Une tunique blanche, un manteau rouge, une écharpe olivâtre, composent les vêtements d'Agar. Les ailes et les draperies de l'ange offrent un mélange de tons gris de lin et pourprés qui s'unissent harmonieusement avec le ciel. Le paysage est d'ailleurs bien composé, les arbres sont reproduits avec vérité. Ce tableau, peint sur cuivre, appartenait autrefois au duc d'Orléans.

AGARA s. m. (a-ga-ra). *Bois d'Agara*, Bois plus connu sous le nom de *bois de senteur*, à cause de l'odeur suave qu'il répand, et qui le fait rechercher par les parfumeurs. On ignore à quelle espèce d'arbre il appartient. Le *bois d'Agara* vient de la Chine et du Japon, où l'on en fait, dit-on, grand usage.

AGAR-AGAR s. m. (a-gar-a-gar — mot malais). Gelée compacte que les Malais préparent avec un fucus marin. On l'emploie en Chine, en Australie et dans la plupart des îles de l'archipel indien, pour apprêter les tissus et pour faire une confiture très-recherchée. Depuis quelques années, les Anglais en apportent annuellement de grandes quantités en Europe, où on lui a trouvé plusieurs applications industrielles.

AGARDH (Charles-Adolphe), botaniste suédois, né en 1785, m. en 1859, fut successivement professeur de mathématiques, de botanique et d'économie rurale à l'université de Lund. Il étudia particulièrement les végétaux cryptogames, et publia un grand nombre de mémoires scientifiques. En 1816, il s'était fait ordonner prêtre sans abandonner pour cela ses études favorites.

AGARDHIE s. f. (a-gar-dî — de *Agardh*, n. pr.). Bot. Genre d'algues ou thalassiophytes siphonées.

AGARE s. f. (a-ga-re.) Zool. Genre d'éponges à fibres longitudinales simples ou ramifiées, séparées les unes des autres par une membrane très-fine, que la loupe montre parsemée de très-petits trous ronds.

AGARÉNIEN, IENNE adj. et s. (a-ga-ré-ni-ain, è-ne — lat. *Agareni ;* de *Agar*, n. pr.). Géogr. anc. Habitant d'un pays de l'Arabie, situé dans le désert, à l'est des montagnes de Galaad. Les Agaréniens prétendaient descendre de Agar, servante d'Abraham. Ils furent vaincus et détruits par la tribu de Ruben, au temps de Saül.

— s. m. pl. Hist. relig. Chrétiens arabes, qui prétendaient descendre d'Ismaël, fils d'Agar, et qui, vers le milieu du VIIe siècle, embrassèrent l'islamisme. Ils soutenaient que Dieu ne peut avoir de fils, puisqu'il n'a pas de femme.

AGARIC s. m. (a-ga-rik — gr. *agarikon*, même sens). Bot. Genre de champignons qui renferme beaucoup d'espèces.

— Méd. *Agaric astringent*, Substance appelée aussi *agaric des chirurgiens*, et qui ressemble beaucoup à l'amadou ; on la retire des mêmes espèces de champignons (bolet amadouvier, etc.), et on la prépare à peu près de la même manière, sauf qu'on n'emploie ni sel ni cendres. On s'en sert pour arrêter le sang dans les hémorragies légères, telles que celles qui résultent des piqûres des sangsues. ‖ *Agaric blanc* ou *des pharmacies*, Substance blanche, légère, friable, spongieuse, résineuse, inodore, qu'on prépare avec le polypore du mélèze. Il a été employé en médecine comme purgatif, et préconisé pour diminuer les sueurs nocturnes dans la phthisie pulmonaire. La trop grande énergie de ce médicament l'a fait presque complétement abandonner.

— Minér. *Agaric minéral*, Ancien nom d'une variété de calcaire qu'on appelle aussi *agarice*, et vulgairem. *farine fossile, lait de lune, lait de montagne, moelle de pierre*, etc.

— **Encycl.** Les *agarics* constituent un genre important dans l'immense famille des champignons. Un pédicule central ou latéral pourvu ou non d'un anneau dans sa partie supérieure ; un chapeau à face inférieure garnie de lames simples, généralement libres, rayonnant du centre à la circonférence : tels sont les principaux caractères des *agarics*. Les *amanites* (v. ce mot), qui présentent aussi ces caractères, diffèrent des *agarics* par leur pied renflé en bulbe et conservant à la base des traces bien marquées de la bourse ou *volva* qui les enveloppe dans leur première jeunesse.

Le genre *agaric* renferme plus de mille espèces, dont plusieurs sont très-recherchées comme aliment ; d'autres, au contraire, sont des poisons violents. Pour faciliter l'étude de ces espèces, on a établi dix sections ou sous-genres, fondés sur des caractères d'un ordre secondaire. Sans entrer dans des détails de classification, nous passerons sommairement en revue les principaux *agarics* comestibles, puis les espèces vénéneuses les plus communes et par conséquent les plus dangereuses. L'*agaric comestible*, plus connu sous le nom de *champignon de couche* (*agaricus edulis* de Bulliard), se reconnaît à son pédicule épais, cylindrique, blanc ; son chapeau, jaune-paille, blanc ou d'un brun plus ou moins foncé, se pelant facilement, et présentant en dessous des lames inégales, d'abord blanches ou roses, puis devenant peu à peu noirâtres. Ce champignon croît à peu près partout ; il a une chair ferme, une saveur et une odeur très-agréables, et ne peut nuire que lorsqu'on en mange une trop grande quantité, ou qu'il est trop avancé. C'est le seul dont la vente soit permise sur les marchés de Paris, et il est cultivé en grand dans presque toute l'Europe. A Paris, cette culture se fait dans les caves, les catacombes, les carrières abandonnées.

Les couches à champignons sont composées de fumier bien consommé et presque exclusivement de fumier de cheval, parce qu'il est, non le meilleur, mais le plus abondant. On *larde* la couche en y introduisant de petits morceaux de *blanc de champignon ;* puis on la *gobette*, opération qui consiste à répandre sur la couche une couverture de terre meuble et très-fine ; enfin on la bat avec le dos d'une pelle, ce qui constitue le *talochâge*. Une couche ainsi établie ne tarde pas à produire, surtout quand elle est arrosée et qu'elle a une chaleur de 21 à 28 degrés. Une bonne couche dure quatre mois et quelquefois davantage. Lorsqu'elle commence à s'épuiser, on renouvelle le fumier. Lorsqu'elle ne rapporte plus rien, on la détruit, en ayant soin de mettre à part le *blanc* qui s'y trouve et dont on se sert pour larder de nouvelles couches. L'*agaric comestible* a une variété toute blanche, que l'on appelle vulgairement *boule de neige*. La ressemblance que présente avec celle-ci un champignon très-dangereux, l'*amanite bulbeuse* ou *vénéneuse*, est la cause du plus grand nombre d'empoisonnements. On trouvera au mot *Amanite* les caractères qui distinguent ces deux champignons. L'*agaric atténué* croît dans le Midi, sur le tronc des vieux saules. On le propage en enterrant dans des endroits ombragés et humides des rondelles de bois de peuplier, dont la face supérieure a été frottée avec les lames de cet excellent champignon. L'*agaric palomet*, qui est très-bon à manger, croît dans le sud-ouest de la France. On le trouve dans les landes, les bois, les friches. On le propage, dans les bosquets plantés de chênes, en arrosant la terre avec de l'eau dans laquelle on a fait macérer une certaine quantité de ces agarics. Le *mousseron*, qui croît dans les bruyères, les friches et les pâturages, peut être enlevé avec une motte de terre, et transplanté dans un sol offrant des conditions analogues, où il continue à produire abondamment. L'*agaric napolitain*, peu connu en France, est très-répandu dans le midi de l'Italie, où on le fait pousser sur le marc de café.

Parmi les autres espèces comestibles, nous citerons la couleuvrée (*agaricus colubrinus* de Bulliard), l'agaric châtain (*agaricus castaneus*), l'agaric ficoïde (*agaricus ficoïdes*), l'agaric odorant ou anisé, la russule (*agaricus russula*), le faux mousseron (*agaricus tortilis*), l'agaric délicieux, le lactaire doré, l'oreille de chardon (*agaricus eryngii*), et l'agaric de l'orme (*agaricus ulmarius*).

Les *agarics* vénéneux qu'il importe le plus de mentionner sont la tête de Méduse (*agaricus annularius*), l'agaric soufré (*agaricus sulfureus*), le morton ou agaric meurtrier (*agaricus necator*), l'agaric sanguin, l'agaric émétique ou pectiné, l'agaric de l'olivier, l'agaric styptique, l'agaric en bouclier (*agaricus clypeolarius*). On peut enlever, en tout ou en grande partie, le principe vénéneux de ces champignons en les faisant macérer longtemps dans de l'eau salée ou vinaigrée, qu'on doit avoir grand soin de rejeter ensuite.

AGARICE s. f. (a-ga-ri-se). Géol. Variété de calcaire, blanche et spongiaire, que l'on retire des fentes de certaines roches. V. AGARIC MINÉRAL.

AGARICÉ, ÉE ou **AGARICINÉ, ÉE** adj. (a-ga-ri-sé — rad. *agaric*). Bot. Qui ressemble à l'agaric. ‖ s. f. pl. Groupe de champignons, ayant pour type le genre agaric.

AGARICICOLE adj. (a-ga-ri-si-ko-le — fr. *agaric*, et lat. *colere*, habiter). Entom. Se dit des insectes qui vivent sur les agarics.

AGARICIE s. f. (a-ga-ri-sî — rad. *agaric*). Polyp. Genre de polypes qui offre quelque ressemblance avec les champignons appelés *agarics*, et qui est originaire des pays chauds.

AGARICIFORME adj. (a-ga-ri-si-for-me — de *agaric* et *forme*). Polyp. Se dit de certains polypiers dont la forme rappelle celle d'un agaric.

AGARICIN, INE adj. (a-ga-ri-sain, i-ne — rad. *agaric*). Hist. nat. Qui ressemble à un agaric : *Eponge* AGARICINE. ‖ Qui vit, qui croît sur les agarics secs et à demi pourris.

AGARICINÉ, ÉE adj. (a-ga-ri-si-né — rad. *agaric*). Bot. V. AGARICÉ.

AGARICITE s. f. (a-ga-ri-si-te — rad. *agaric*). Dénomination ancienne des polypiers fossiles plus ou moins voisins des agaricies. ‖ S'emploie aussi adjectiv. : *Un madrépore* AGARICITE.

AGARICOÏDE adj. (a-ga-ri-ko-i-de — du gr. *agarikon*, agaric ; *eidos*, forme). Bot. Qui ressemble à un agaric. ‖ Ce mot s'empl. le plus souvent comme syn. d'*agaricé* et d'*agariciné*. ‖ s. m. pl. Section de la famille des champignons, qui a pour type le genre agaric.

AGARICON s. m. (a-ga-ri-kon — rad. *agaric*). Bot. Nom improprement donné par les anciens à une espèce de champignon qui croît sur le tronc des mélèzes, et qui appartient au genre polypore, lequel n'est lui-même qu'un démembrement du genre bolet. Il fournit à la médecine le produit appelé *agaric blanc*. V. AGARIC.

AGARISTE s. f. (a-ga-ri-ste — du gr. *acharistos*, désagréable). Entom. Genre d'insectes lépidoptères, dont on connaît trois espèces appartenant à la Nouvelle-Hollande, au Brésil et à l'Amérique septentrionale.

— Bot. Herbe annuelle de la Californie.

AGARON s. m. (a-ga-ron). Conchyl. Coquille fossile du genre de l'olive, qui se trouve aux environs de Bordeaux.

AGARUM s. m. (a-ga-romm). Bot. Sorte de fucus des îles de la Sonde.

AGAS s. m. (a-gass). Bot. Un des noms vulgaires de l'érable champêtre, dans quelques localités du midi de la France.

AGASIAS, sculpteur d'Ephèse, auteur de la belle statue antique nommée le *Gladiateur Borghèse* ou *Gladiateur combattant*, qui fut découverte au commencement du XVIIe siècle, à Antium.

AGASSE s. f. (a-ga-se). Un des noms de la pie commune : *Mais la voilà qu'elle fait la belle fille et qui se carre comme une* AGASSE. (G. Sand.)

— Mar. *Nid d'agasse* ou *nid de pie*, Filet en forme de sac dont sont pourvus les hommes suspendus pour travailler à bord, et qui renferme leurs outils. ‖ On écrit aussi et mieux AGACE. V. ce mot.

AGASSIN s. m. (a-ga-sain). Agric. Bouton de vigne placé au bas du cep et qui ne donne jamais de grappe.

AGASSIZ (Louis), naturaliste suisse, correspondant de l'Institut, né en 1807, à Orbe (canton de Vaud). Après avoir terminé son éducation première à l'Académie de Lausanne, il alla étudier la médecine à Zurich, puis à Heidelberg, enfin à Munich, où il passa quatre années, se lia avec Dollinger, Oken, Martins, et se fit recevoir docteur en 1830. Passionné pour les sciences naturelles, il eut à cette épo-

que l'occasion de venir à Paris, reçut les encouragements de Cuvier, qui mit à sa disposition tous les matériaux qu'il avait lui-même recueillis pour faire l'histoire des poissons fossiles, et, de retour en Suisse, fut nommé professeur d'histoire naturelle à Neufchâtel (1832). En 1846, M. Agassiz partit pour l'Amérique, qui offrait un vaste champ à ses observations et à ses recherches. L'accueil qu'il reçut dans le nouveau monde, le succès des leçons qu'il donna à l'Institut Lowell, de Boston, le déterminèrent à se fixer aux Etats-Unis, où il occupe aujourd'hui la chaire de zoologie et de géologie à l'Ecole scientifique annexée à l'université de Cambridge. M. Agassiz est un des naturalistes qui ont marché avec le plus d'ardeur dans les voies ouvertes par Cuvier. Ses *Recherches sur les poissons fossiles* (1833-42) sont pour l'histoire des poissons un monument aussi important que les *Recherches sur les ossements fossiles* pour les mammifères. Il ne s'est pas borné d'ailleurs aux espèces éteintes, et son *Histoire naturelle des poissons d'eau douce de l'Europe centrale* (1839 et suiv.), où l'embryogénie tient une place considérable, est un ouvrage plein de faits nouveaux et intéressants, de vues originales et fécondes. M. Agassiz a embrassé dans ses études et relié en une vaste synthèse la paléontologie, l'embryogénie et la zoologie. Il a étendu à tous les animaux l'analogie qu'il avait d'abord remarquée chez les poissons entre la succession des types aux différents âges de la terre et celle des formes par lesquelles passe chaque individu dans le cours de son développement embryogénique. D'après lui, il y a un parallélisme constant entre la série paléontologique, c'est-à-dire l'ordre d'apparition sur la terre, la série zoologique, c'est-à-dire l'ordre d'importance, le degré de perfection des espèces et la série des phases du développement embryogénique. Les animaux des faunes primitives sont les images prophétiques et agrandies des embryons actuels; les embryons actuels sont les miniatures des animaux primitifs. En un mot, c'est sur un plan semblable à celui qui a présidé au développement de chaque individu que s'est pour ainsi dire développé progressivement à travers les âges, dans la série des terrains, le règne animal tout entier; l'histoire des fossiles n'est qu'une longue embryogénie; la chronologie nous donne la hiérarchie véritable, la classification naturelle des êtres. « Un temps viendra, a dit M. Agassiz, où l'âge relatif des fossiles, entre certaines limites, sera un guide aussi sûr que les faits dérivés de l'étude de leur structure pour indiquer la position normale qu'ils occupent dans le système de la nature, tant sont intimes les rapports qui unissent entre elles toutes les parties du plan admirable que nous présente la création. » Ajoutons que M. Agassiz n'admet ni l'unité de composition organique, ni la variabilité des espèces, ni l'unité de création; qu'en anthropologie, il considère les races humaines comme des formes distinctes, primordiales du type humain, et qu'il explique, en géologie, le transport des blocs de rochers qu'on nomme *erratiques* par le mouvement d'anciens glaciers beaucoup plus étendus que ceux que nous connaissons aujourd'hui. — Parmi les ouvrages de M. Agassiz, nous devons citer, outre ceux dont nous avons parlé plus haut : *Description des échinodermes fossiles de la Suisse* (1839 et suiv.); *Monographie d'échinodermes vivants et fossiles* (1838-42); *Monographie des poissons fossiles du vieux grès rouge* (1844); *Etudes sur les glaciers* (1840); *Nouvelles études sur les glaciers* (1847); *Zoologie générale* (1854 et suiv.).

AGASTACHYS s. m. (a-ga-sta-kiss — du gr. *agastos*, admirable; *stachus*, épi). Bot. Genre de plantes de la famille des protéacées, qui a été formé pour un seul arbrisseau de la terre de Diémen.

AGASTE s. f. (a-gâ-te — du vieux fr. *agaster*, gâter). Pluie soudaine et abondante qui cause de graves dommages.

AGASTER v. a. ou tr. (a-gâ-ter — rad. *gâster* pour *gâter*). Détruire, endommager. ‖ Vieux mot.

AGASTERA s. f. (a-ga-sté-ra). Métrol. Mesure de capacité pour les liquides employée aux îles Ioniennes, et qui vaut un peu plus d'un litre.

AGASTRAIRE adj. et s. m. (a-ga-strè-re — du gr. *a* priv.; *gastèr*, ventre). Zool. Se dit des corps organisés qui n'ont pas de canal intestinal proprement dit, et dont les fonctions se réduisent à l'exhalation et à l'absorption extérieures; telles sont les éponges. ‖ On dit aussi AGASTROZOAIRE.

AGASTRIQUE adj. et s. m. (a-ga-stri-ke — du gr. *a* priv.; *gastèr*, ventre). Zool. Se dit des animaux acéphales qui n'ont aucune trace de canal intestinal.

AGASTRONERVIE s. f. (a-ga-stro-nèr-vî — du gr. *a* priv.; *gastèr*, estomac, et *neuron*, nerf). Méd. Défaut d'action nerveuse de l'estomac.

AGASTROZOAIRE adj. et s. m. (a-ga-stro-zo-è-re — du gr. *a* priv.; *gastèr*, ventre, et *zôon*, animal). Zool. Se dit des infusoires qui n'ont point de cavité digestive. ‖ Syn. d'*agastraire*.

AGATE s. f. (a-ga-te — selon Pline, du gr. *Achates*, nom d'un fleuve de Sicile, sur les bords duquel cette pierre aurait été trouvée pour la première fois). Minér. Espèce de pierre siliceuse fort dure : *Des couteaux à manche en* AGATE. (Balz.) ‖ Sert à désigner généralement toute espèce d'ouvrage d'agate : *Il y a dans ce musée une riche collection d'*AGATES. ‖ Particulièrem. Représentation en agate de la tête de quelque personnage : *Un beau cabinet d'*AGATES. *La plus belle* AGATE *connue est dans le musée napolitain; elle représente l'apothéose d'Auguste.* (Encycl.)

— Par compar. Se dit des couleurs mêmes de l'agate : *Une foule de charmants petits vitraux de couleur, enchâssés de baguettes d'or, devaient répandre, le jour, sur le parquet une pluie d'*AGATES, *de rubis, de saphirs.* (Rog. de Beauv.)

— Techn. Instrument formé d'une agate enchâssée dans un manche et servant de brunissoir.

— **Encycl.** En minéralogie et dans les arts, on comprend généralement sous le nom d'*agates* les variétés de quartz compacte d'une grande dureté, d'une texture très-fine, à cassure conchoïde, et susceptibles d'un beau poli. Les *agates* se distinguent encore par des couleurs vives et variées et par une structure stratoïde qui présente souvent une série très-régulière de couches tantôt planes et parallèles, tantôt ondulées, tantôt curvilignes et concentriques. Parmi celles qui sont caractérisées par une seule couleur, on distingue : la *cornaline*, d'un rouge cerise; la *sardoine*, de couleur orangée; la *chrysoprase*; d'un vert pomme; la *saphirine*, d'un bleu de ciel; la *calcédoine*, d'une teinte laiteuse ou bleuâtre. Quand les *agates* offrent des bandes de couleurs distinctes, on dit qu'elles sont *rubanées;* quand les bandes sont de couleurs bien tranchées, on les nomme *onyx;* si les couleurs sont irrégulièrement jetées, les *agates* sont dites *jaspées*. Enfin, on distingue l'*agate œillée*, formée de couches concentriques enveloppant un noyau globuleux, souvent radié du centre à la circonférence; l'*agate à fortifications*, composée de bandes parallèles disposées en zigzag à angles successivement saillants et rentrants, à peu près comme les fossés d'une place de guerre; l'*agate herborisée* ou *arborisée*, qui offre dans l'intérieur de sa pâte des représentations d'herbes ou d'arbres; l'*agate mousseuse*, dont l'intérieur semble renfermer de la mousse; l'*agate enhydre*, qui contient des gouttes d'eau. Les *agates* ne se rencontrent point dans les terrains appelés *primitifs* par les géologues; on les trouve ordinairement dans les terrains secondaires et les terrains volcaniques. Elles servent à faire des objets d'ornement de formes très-variées : les *cornalines* et *sardoines* sont employées principalement pour cachets et pierres montées, les *chrysoprases* pour parures, les *onyx*, et, en général, les variétés rubanées, pour pendants d'oreilles, camées, vases, etc. En raison de sa dureté, l'*agate* est aussi employée à la confection de mortiers, de brunissoirs, etc. On fait des *agates artificielles* qui imitent parfaitement celles que la nature nous présente; en outre, l'art est parvenu à décolorer les *agates* naturelles et même à les enrichir de nouvelles couleurs. — Chez les anciens, les *agates* passaient pour des préservatifs contre les piqûres de plusieurs animaux venimeux.

Autrefois, on distinguait les *agates* en *orientales* et *occidentales*, d'après l'opinion où l'on était que les plus belles ne se trouvaient que dans l'Inde. Aujourd'hui, ces épithètes ne servent plus qu'à désigner, dans le commerce, les *agates* de première et de seconde qualité. — On donne quelquefois le nom d'*agate d'Islande* à l'obsidienne noire (V. OBSIDIENNE), et celui d'*agate noire* au jaïet. V. JAÏET.

AGATÉ, ÉE adj. (a-ga-té — rad. *agate*). Se dit d'un minéral qui présente dans sa substance des portions de quartz semblables à l'agate : *Jaspe* AGATÉ.

AGATHAIS, AISE s. et adj. (a-ga-tè, è-ze — de *Agàtha*, n. lat. de la ville d'Agde). Géogr. Qui est d'Agde, qui a rapport à Agde ou à ses habitants : *Coutumes* AGATHAISES.

AGATHARCHIDE, de Cnide, historien et géographe grec qui florissait vers la fin du IIe siècle av. J.-C. Des ouvrages qu'il avait composés, il ne nous reste que quelques fragments de celui qui a pour titre : *Sur la mer Erythrée*, contenant de curieux détails sur les Sabéens et autres peuples de l'Arabie heureuse. Cet écrivain paraît avoir fait connaître le premier la vraie cause des inondations périodiques du Nil.

AGATHE (sainte), vierge et martyre, née à Palerme ou à Catane, fut roulée nue sur des charbons ardents, à Catane, vers 251. Elle est honorée comme patronne par les habitants de l'île de Malte. L'Église célèbre sa fête le 5 fév.

AGATHÉE s. f. (a-ga-té — du gr. *agatheos*, divin). Bot. Genre de plantes de la famille des composées et de la tribu des astérées, voisin des asters et des cinéraires, et originaire du cap de Bonne-Espérance. L'espèce la plus remarquable est l'*agathée amelloïde* ou *céleste* (*agathea amelloïdes* de De Candolle; *agathea cœlestis* de Cassini), appelée aussi *astère d'Afrique* ou *cinéraire à fleurs bleues*. L'agathée est cultivée dans les jardins d'agrément.

AGATHÉLÉPIS s. m. (a-ga-té-lé-piss — du gr. *agathos*, bon; *lepis*, écaille). Bot. Genre de plantes de la famille des sélaginacées, renfermant quelques sous-arbrisseaux du Cap.

AGATHIAS, historien grec du VIe siècle, auteur d'une *Histoire* du règne de Justinien, comprenant les années 532-59. Elle fait suite à l'histoire de Procope, et se trouve dans la *Byzantine*. Le président Cousin en a donné une traduction française.

AGATHIDIE s. f. (a-ga-ti-dî — du gr. *agathis, agathidos*, peloton). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères xylophages, voisins et à peine distincts des mycétophages, et vivant, comme eux, à l'état de larve ou d'insecte parfait, sur les champignons.

AGATHINE ou **AGATINE** s. f. (a-ga-ti-ne — du gr. *agathis*, peloton). Moll. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés, voisin des colimaçons ou escargots, dont ils se distinguent surtout par la forme allongée de leur coquille. Ce sont des mollusques terrestres qui habitent en général les régions chaudes. Leur coquille est le plus souvent ornée de riches couleurs, qui en font un des plus beaux ornements de nos collections; aussi l'*agathine* est-elle fort recherchée par les amateurs. La principale espèce vient de Madagascar; elle est connue dans le commerce sous le nom de *perdrix*.

AGATHIS s. m. (a-ga-tiss — du gr. *agathis*, peloton). Bot. Genre de plantes conifères, originaires de l'Inde.

— Entom. Genre d'insectes hyménoptères, famille des ichneumoniens. L'espèce principale est répandue dans la plus grande partie de l'Europe.

AGATHISANTHE s. f. (a-ga-ti-zan-te — du gr. *agathis*, peloton; *anthos*, fleur). Bot. Genre de plantes combrétacées, fondé sur une seule espèce, originaire de Java.

AGATHISTÈGUES s. f. pl. (a-ga-ti-stè-gue — du gr. *agathis*, peloton; *stegè*, chambre). Zool. Un des ordres de la classe des foraminifères, comprenant les coquilles dont les loges sont pelotonnées sur un certain nombre de faces et sur un axe commun.

AGATHOCLE, tyran de Syracuse, fils d'un potier, né à Rhégium vers 359 av. J.-C. Soldat, puis chef de faction, il s'empara du pouvoir suprême vers 316 et assura son autorité par le massacre des nobles, l'abolition des dettes, le partage des terres, quelques lois équitables et des guerres souvent heureuses contre les Carthaginois, maîtres d'une partie de la Sicile. Assiégé dans Syracuse par ces éternels ennemis (311), il conçoit et exécute l'entreprise hardie de rendre à Carthage siége pour siége et de porter sous ses murs le théâtre de la guerre. Il laisse le gouvernement de Syracuse à son frère Antandes, débarque sur la côte d'Afrique, *brûle ses vaisseaux* pour se fermer la retraite et ne laisser à son armée d'autre ressource que la victoire, et marche sur la cité punique en soumettant toutes les villes du littoral. Toutefois, il ne garda pas ses conquêtes. Les événements de Sicile, des révoltes de son armée, des revers multipliés, le forcèrent à traiter avec les Carthaginois (306). La fin de sa carrière fut marquée par de nouvelles guerres dans l'Italie méridionale. Son petit-fils, qu'il voulait écarter du trône, l'empoisonna, dit-on, au moyen d'un cure-dent (287). On rapporte qu'il se fit placer sur un bûcher pour abréger les souffrances de son agonie.

Agathocle, tragédie de Voltaire, en cinq actes et en vers, représentée au Théâtre-Français en 1779, le jour anniversaire de la mort de ce poëte. Ce n'est qu'une esquisse trouvée dans ses papiers après sa mort. En faisant représenter cette pièce posthume, les amis de Voltaire croyaient honorer sa mémoire; leur zèle malentendu ne fut qu'à demi récompensé. *Agathocle* est une tragédie très-imparfaite. Le pinceau tragique tremblait entre les doigts glacés du vieillard; il avait dessiné des figures indécises, sans expression, sans couleur et sans vie. Le public observa les bienséances : il se montra respectueux, en écoutant la pièce sans murmurer, et juste, en n'y revenant plus. Dans *Agathocle* comme dans le *Venceslas* de Rotrou, le vieil Agathocle a deux fils, Polycrate et Argide, différents de caractère et qui éprouvent une grande aversion l'un pour l'autre. Polycrate, d'un naturel féroce et tyrannique, veut enlever à force ouverte Idace, jeune captive que l'on doit rendre aux Carthaginois en vertu d'un traité. Argide, plus généreux, veut qu'Idace soit libre, et cependant il en est amoureux; il défend l'innocence opprimée. Attaqué par le ravisseur, il ne lui ôte la vie que pour conserver la sienne. Agathocle rend ses bonnes grâces à son fils et abdique en sa faveur; mais Argide, qui est un disciple de Platon, n'accepte la couronne que pour s'en dépouiller, et rendre aux Syracusains leur antique liberté.

AGATHODE s. m. (a-ga-to-de — du gr. *agathos*, bon; *eidos*, apparence). Bot. Genre de plantes gentianées, originaire de l'Inde.

AGATHODÉMON (a-ga-to-dé-mon — du gr. *agathos*, bon; *daimôn*, génie). Myth. Divinité bienfaisante en l'honneur de laquelle, à la fin des repas, les Grecs buvaient un peu de vin pur. La coupe qui servait à cet usage s'appelait *coupe d'Agathodémon* : de là le nom d'*agathodémonistes*, donné aux gens sobres par Hésychius. ‖ Nom grec du dieu égyptien Kneph, génie de la fécondité et de la bienfaisance, symbole du Nil. On le voit représenté, sur les monuments de l'ancienne Egypte, sous la forme d'un serpent dont la tête est couronnée d'une espèce de diadème, et dont le corps, replié en nombreux anneaux, est terminé par une fleur de lotus ou un bouquet d'épis.

AGATHODÉMONISTE s. m. V. l'article ci-dessus.

AGATHOERGE s. m. (a-ga-to-èr-je — du gr. *agathourgos*, qui fait de belles actions). Antiq. gr. Chez les Spartiates, titre honorifique que recevaient les membres du conseil des Trente, ou Lagodès, à l'expiration de leurs fonctions.

AGATHOÏDE adj. (a-ga-to-i-de — du gr. *agathos*, bon; *eidos*, apparence). Qui inspire, qui suggère le bien, qui en a l'apparence.

AGATHON, d'Athènes, poëte dramatique du siècle de Périclès, né vers 448 av. J.-C., mort vers 401. Platon le fait figurer dans le *Banquet*. Il ne nous reste d'Agathon que des titres de tragédies et des fragments conservés par Aristote et Athénée. Aristophane lui reproche d'imiter les défauts d'Euripide, et de corrompre la tragédie par l'emploi d'un style affecté, plein d'antithèses et de subtilités sophistiques.

AGATHON (saint), pape de 678 à 682. Il fit condamner les monothélites dans le sixième concile de Constantinople. Fête le 10 janvier. ‖ Soldat et martyr à Alexandrie, vers 250. Honoré le 7 décembre.

AGATHOPHOLIDOPHIDES s. m. pl. (a-ga-to-fo-li-do-fi-de — du gr. *agathos*, bon; *pholis*, *pholidos*, écaille; *ophis*, serpent). Erpét. Famille de reptiles ophidiens, sans crochets à venin.

AGATHOPHYLLE s. m. (a-ga-to-fi-le — du gr. *agathos*, bon; *phullon*, feuille). Bot. Genre de plantes de la famille des lauracées. Il ne renferme qu'une espèce, l'*agathophylle aromatique*, qui croît à Madagascar, où les naturels emploient ses feuilles comme condiment. Le fruit de cet arbre est aromatique et renferme une amande d'une saveur âcre et caustique.

AGATHOSME s. m. (a-ga-to-sme — du gr. *agathos*, bon; *osmè*, odeur). Bot. Genre de plantes diosmées du Cap, à odeur forte et aromatique.

AGATHYRSES s. m. pl. (a-ga-tir-se). Géogr. anc. Anciens peuples qui habitaient les bords du Marsius (Hongrie). Ils furent soumis par les Alains, avec lesquels ils se confondirent.

AGATI s. m. (a-ga-ti — mot hindou). Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses, sous-ordre des papillonacées. Les graines de l'agati sont comestibles, et leur saveur se rapproche de celle des haricots.

AGATIFÈRE adj. (a-ga-ti-fè-re — de *agate*, et du lat. *fero*, je porte). Minér. Qui contient de l'agate : *Roche* AGATIFÈRE.

AGATIFIANT (a-ga-ti-fi-an) part. pass. du v. Agatifier.

AGATIFIÉ, ÉE (a-ga-ti-fi-é) part. pass. du v. Agatifier.

AGATIFIER v. a. ou tr. (a-ga-ti-fi-é — fr. *agate*, et lat. *fieri*, devenir. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj.). Minér. Convertir en agate. ‖ On dit aussi AGATISER.

S'agatifier, v. pr. Se transformer en agate.

AGATIN, INE adj. (a-ga-tain, i-ne — rad. *agate*). Qui a l'apparence, la couleur de l'agate.

AGATINE s. f. V. AGATHINE.

AGÂTIS s. m. (a-gâ-ti — de *à* et *gâter*). Adm. forest. Dommage causé par les animaux dans les propriétés riveraines, et particulièrement dans les forêts.

AGATISÉ, ÉE (a-ga-ti-zé) part. pass. du v. Agatiser. Se dit des branches, et même des troncs d'arbre qui ont été convertis en agate ou en jaspe : *L'Allemagne est très-riche en bois* AGATISÉS. *La Condamine rapporte qu'il existe à Livourne une mâchoire d'éléphant* AGATISÉE, *qui pèse près de dix kilogrammes.* ‖ Qui a pris ou reçu les teintes, les couleurs de l'agate : *Ce n'est presque, tant le cadre est petit, qu'une touche blanche; mais cette blancheur*, AGATISÉE *par le temps, est vraiment phosphorescente; elle illumine tout le tableau.* (Th. Gaut.)

AGATISER v. a. ou tr. (a-ga-ti-zé — rad. *agate*). Convertir en agate. ‖ On dit aussi AGATIFIER.

S'agatiser, v. pr. Se convertir, être converti en agate : *On ignore encore comment certaines substances peuvent* S'AGATISER.

AGATOÏDE adj. (a-ga-to-i-de — du gr. *achatès*, agate; *eidos*, forme). Minér. Qui ressemble à l'agate : *Pétrosilex* AGATOÏDE.

AGAVE s. m. (a-ga-ve — du gr. *agauos*, magnifique). Bot. Genre de plantes de la famille des amaryllidées, qui croît sur les rochers maritimes, dans les endroits exposés au midi : *L'*AGAVE *s'élevait plus haut dans les criques salées, et présentait une forêt d'herbes de trente pieds perpendiculaires.* (Chateaub.) ‖ Quelques-uns écrivent AGAVÉ.

— **Encycl.** Le genre *agave*, désigné improprement sous le nom vulgaire d'*aloès*, a été rangé par presque tous les botanistes dans la famille des amaryllidées ou narcissées; cependant quelques-uns le rapportent à celle des broméliacées. Il est donc inutile d'insister sur les différences qu'il présente avec les vrais aloès, qui appartiennent à la famille des liliacées. Par suite de découvertes récentes, il est reconnu qu'il renferme un assez grand nombre d'espèces.

La plus remarquable et la mieux connue est

l'*agave d'Amérique*. C'est vers le milieu du XVIe siècle que cette espèce fut introduite en Europe, où elle s'est répandue depuis. La souche de cet *agave* porte une touffe de feuilles longues souvent de plus de 2 mètres, larges et épaisses, convexes en dessous, creusées en gouttière en dessus, d'un vert glauque, à bords garnis d'épines d'un brun noirâtre, très-fortes, et se terminant par une pointe noire, longue, recourbée et très-acérée. Quand le moment de la floraison est arrivé, on voit sortir de ces feuilles une hampe qui présente d'abord l'aspect d'une énorme asperge; peu à peu elle se développe, atteint une hauteur de plusieurs mètres, et sa partie supérieure se divise en un grand nombre de rameaux étalés, un peu relevés à leur extrémité; ils portent des fleurs d'un jaune verdâtre, souvent au nombre de plusieurs milliers, et dont les étamines sont longuement saillantes. L'ensemble figure un gigantesque candélabre d'un très-bel effet. Ordinairement, cette floraison luxuriante épuise la plante, qui ne tarde pas à périr; mais la souche produit de nombreux rejetons destinés à propager l'espèce. On parvient d'ailleurs à prolonger son existence, en coupant la hampe immédiatement après la floraison.

Originaire de l'Amérique du Nord, et particulièrement du Mexique, cette plante est depuis longtemps naturalisée dans le midi de l'Europe et sur tout le littoral de la Méditerranée. L'*agave* vient à peu près dans tous les sols, et se propage très-facilement par graines ou par rejetons. Toutefois, à mesure qu'il avance vers le nord, il lui faut une exposition abritée et de plus en plus chaude; arrivé à une certaine limite, il doit être rentré en orangerie durant l'hiver. Mais, sous un climat méridional, il végète avec vigueur et acquiert un grand développement. On a dû chercher de bonne heure à tirer parti d'une plante aussi peu exigeante et d'une culture si facile. Dans la région méditerranéenne, on trouve des haies impénétrables formées d'*agaves* et de cactus; il y a toujours là un certain nombre d'*agaves* qui fleurissent en même temps, et contribuent à donner aux paysages de cette région un caractère tout particulier. Dans le nord, les floraisons sont beaucoup plus rares. De là l'opinion, aussi fausse que généralement répandue, que l'*aloès* (on veut dire l'*agave*) ne fleurit que tous les cent ans. L'agave est employé surtout comme plante textile. Ses fibres, longues, fortes et solides, après avoir été d'abord débarrassées, par divers procédés, du parenchyme qui les entoure, puis lavées, battues et peignées comme le chanvre, sont d'un usage assez répandu en Espagne et en Algérie, où on les désigne sous le nom de *fil d'aloès*; on en fait des cordes, des filets, des nattes, des toiles d'emballage, des bourses, des pantoufles et d'autres ouvrages. On a même tenté à Paris des essais qui ont donné de bons résultats. Au Mexique, où cette plante est commune, les feuilles servent à couvrir les maisons; on les emploie aussi pour le chauffage, et leurs cendres sont excellentes pour la lessive. On fait une sorte de savon avec le suc extrait de ces mêmes feuilles.

Les Mexicains font fermenter dans des jarres de terre la séve de l'*agave* d'Amérique, et en tirent une boisson alcoolique nommée *pulque*, dont ils estiment beaucoup la saveur aigrelette. — Il existe plusieurs pieds d'*agave* au Jardin d'acclimatation de Paris.

AGAVÉ, ÉE adj. (a-ga-vé — rad. *agave*). Bot. Qui ressemble à l'agave. ‖ s. f. pl. Tribu d'amaryllidées, qui ne renferme que le genre agave.

AGAVÉ, fille de Cadmus, mère de Penthée, qu'elle déchira dans un accès de démence dont elle avait été frappée par vengeance de Bacchus, pour avoir calomnié Sémélé.

AGAVUS, fils de Priam. Il est représenté dans l'*Iliade* comme un agile danseur et un habile voleur de troupeaux.

AGDE, ch.-lieu de cant., arrond. de Béziers (Hérault); à 4 kil. de la mer; popul. aggl. 8,617 hab.; popul. tot. 9,747 hab. Cathédrale remarquable, des Xe et XIIe siècles. Ville ancienne, fondée par les Phocéens. Cabotage très-actif, école de navigation, tribunal de commerce.

AGDESTIS s. m. (ag-dè-stiss). Bot. Arbuste indigène de l'Amérique méridionale, à fleurs roussâtres.

AGDISTIS (ag-diss-tiss). Myth. Monstre hermaphrodite, né de Jupiter et du rocher Agdos.

AGDOS (ag-doss). Myth. Rocher de Phrygie, duquel Deucalion et Pyrrha détachèrent les pierres qu'ils jetèrent derrière eux pour repeupler le monde.

ÂGE s. m. (â-je — Ce mot est un de ceux qui, pour arriver à leur forme actuelle, ont subi le plus grand nombre de changements. Sa première origine est le mot grec *aiôn*, âge, lequel a servi à former les mots lat. *ævum*, *ævitas*, et, par contr. *ætas*. En passant dans la langue romane, ce dernier est devenu, par une permutation toute naturelle de dentales, *édet*, *éded*, *édé*, et s'est enfin réduit à cette double voyelle, *éé*, comme le prouvent les deux exemples suivants :

Quant ele vient en tel *éé*
Que nature furme beauté,
En Bretaigne ne fu si bele
Ne tant curteise dameisele.
MARIE DE FRANCE.

D'*éé* e d'anz e de jorz pleins.
Chron. des ducs de Norm.

Il était assez difficile qu'un mot d'un si fréquent usage conservât une forme aussi concrète, incompatible avec la nature des langues néo-latines; on y ajouta donc une terminaison, et il passa par ces phases successives : *éage*, *aage* et *âge*, de sorte que le radical a complétement disparu. Pour faire mieux comprendre cette singularité de linguistique, nous dirons que ce suffixe *age*, ajouté à un radical trop élémentaire, est très-fréquent dans notre langue, surtout lorsqu'il s'agit de caractériser une idée collective : *usage* pour *us*, *nuage* pour *nue*, *dommage* pour *dam*, *visage* pour l'anc. mot *vis*, etc.). Durée ordinaire de la vie : *L'*ÂGE *de l'homme ne passe pas communément quatre-vingts ans.* (Acad.) *Gardons-nous de parler de l'*ÂGE *des premiers rois ou dieux d'Égypte : ils vivaient des douze cents ans.* (Volt.) ‖ Nombre d'années que l'on a vécu, temps qui s'est écoulé depuis la naissance jusqu'au moment où l'on parle ou dont on parle : *Fontenelle mourut à l'*ÂGE *de cent ans. La chair prend toujours plus de dureté à mesure qu'on avance en* ÂGE. (Buff.) *Le secret de leur* ÂGE *est un secret que les dames gardent inviolablement, et je crois que c'est le seul.* (Fonten.)

Eh! quel *âge* avez-vous? Vous avez bon visage.
RACINE.

On a l'*âge*, après tout, qu'on porte sur son front.
E. AUGIER.

Certes, vous vous targuez d'un bien faible avantage,
Et vous faites sonner terriblement votre *âge*.
MOLIÈRE.

C'est un étrange fait du soin que vous prenez
A me venir toujours jeter mon *âge* au nez.
MOLIÈRE.

Quand on devient âgé, c'est l'ordinaire usage
De vouloir se cacher la moitié de son *âge*.
POISSON.

— En poésie, la vie, l'existence :

Qu'il pouvait doucement laisser couler son *âge!*
LA FONTAINE.

J'ai consumé mon *âge* au sein de l'Amérique.
VOLTAIRE.

— Chacun des différents degrés de la vie de l'homme : *Tous les* ÂGES, *tous les états changent quelque chose en nous.* (Boss.) *La modestie est de tous les temps et de tous les* ÂGES. (D'Aguess.) *Ne déplaçons pas plus les* ÂGES *que les saisons.* (J.-J. Rouss.) *Vous êtes dans l'*ÂGE *critique où l'on se détermine pour toute la vie, soit en bien, soit en mal.* (J.-J. Rouss.) *Chaque* ÂGE *a ses ressorts qui le font mouvoir.* (J.-J. Rouss.) *L'éducation est de tous les* ÂGES; *elle commence et elle finit avec nous.* (St-Marc-Gir.)

Chaque *âge* a ses plaisirs, son esprit et ses mœurs.
BOILEAU.

Ces secrets, mon enfant, ne sont point de ton *âge*.
ALEX. DUVAL.

De nos princes hébreux il aura le courage,
Et déjà son esprit a devancé son *âge*. RACINE.

La beauté passe,
Le temps s'efface,
L'*âge* de glace
Vient à sa place. MOLIÈRE.

‖ Dans ce dernier sens, est souvent déterminé par un complément qui en précise le sens : *L'*ÂGE *des plaisirs. On ne pleure jamais tant que dans l'*ÂGE *des espérances.* (Rivar.) *Quarante ans est l'*ÂGE *des folies, l'*ÂGE *où l'homme veut être aimé pour lui.* (Balz.)

— Avancement dans la vie : *Une coquette oublie que l'*ÂGE *est écrit sur le visage.* (La Bruy.) *L'*ÂGE *diminue nos agréments en nous laissant nos défauts.* (Lévis.) *Ses yeux brillants jetaient ce courage et ce feu que l'*ÂGE *n'abat point.* (Balz.) *L'*ÂGE *nous flétrit en nous enlevant une certaine vérité de poésie qui fait le teint et la fleur de notre visage.* (Chateaub.)

Vous perdez le respect; mais je pardonne à l'*âge*.
CORNEILLE.

— Absol. et collectiv. Personnes de tout âge : *Alors commence une guerre effroyable : ni l'*ÂGE *ni le sexe ne sont épargnés.* (Lamenn.)

... Le fer ne connaît ni le sexe, ni l'*âge*.
RACINE.

— Se dit aussi des animaux, en parlant du temps, du cours de leur vie, du nombre d'années pendant lesquelles ils ont vécu : *L'*ÂGE *des chevaux n'est guère que de trente ans.* (Acad.)

Un long *âge* blanchit la carpe centenaire.
DELILLE.

Mais dès que le long *âge*
Eut glacé le pauvre animal,
La même cuisine alla mal. LA FONTAINE.

— Par anal., on l'applique aux végétaux : *L'*ÂGE *d'un chêne, d'un hêtre. Le peuplier le plus élevé n'est pas toujours celui qui a le plus d'*ÂGE. *Mon frère est de l'*ÂGE *du grand cocotier de la fontaine.* (B. de St-P.) ‖ Se dit aussi de la durée des monuments, des grands édifices : *L'*ÂGE *des monuments phéniciens qui nous sont parvenus est fort douteux.* (Renan.) *L'*ÂGE *archaïque est celui des plus anciens monuments.* (Renan.) ‖ En parlant des sciences, des lettres, des arts, chacun de leurs différents états, à différentes époques : *Les quatre* ÂGES *de la littérature. C'était alors, pour la peinture, l'*ÂGE *de la décadence. C'était alors le bel* ÂGE *de la géométrie.* (Volt.) ‖ Durée de certaines choses; temps où elles ont existé : *Les* ÂGES *vraiment philosophiques ont été les* ÂGES *religieux.* (E. Alaux.) *Cette époque est l'*ÂGE *glorieux de l'éloquence politique chez les Anglais.* (Villem.)

— Siècle, temps, époque, génération : *Il fut le véritable héros de son* ÂGE. *C'est le seul poëte de notre* ÂGE. *A vous entendre, vous devez être le modèle de votre* ÂGE. (Boss.) *Le genre humain d'un* ÂGE *n'est pas le genre humain d'un autre* ÂGE. (J.-J. Rouss.) *Nos* ÂGES *ne sont pas déshérités de ces âmes généreuses capables de s'immoler au bonheur public.* (Virey.) *Les* ÂGES *vont au nivellement général, mais ils ne hâtent pas leur marche à l'appel de nos désirs.* (Chateaub.) *Il offrait en lui la loyauté des anciens jours et l'aménité des mœurs du nouvel* ÂGE. (Chateaub.) *Notre* ÂGE, *si pauvre de grandes choses, n'est pas plus déshérité qu'un autre de bonnes et belles âmes.* (Renan.) *On peut retrouver, dans les différentes contrées habitées par l'homme, les* ÂGES *divers que nous voyons échelonnés dans son histoire.* (Renan.)

Ne pourrons-nous jamais, sur l'océan des *âges*,
Jeter l'ancre un seul jour! LAMARTINE.

Moi, je rends grâce à la nature sage
Qui, pour mon bien, m'a fait naître en cet *âge*
Tant décrié par nos tristes frondeurs.
VOLTAIRE.

‖ Un certain nombre, un nombre déterminé de siècles : *La durée du monde est divisée en plusieurs* ÂGES. (Acad.) *Dans ce premier* ÂGE *du monde, les hommes se laissèrent emporter à toutes sortes de désordres.* (Pasc.) ‖ Chacune des diverses périodes qui composent l'existence des peuples : *Les nations, comme les individus, ont des* ÂGES *différents; les principes qui les régissent ont des phases successives.* (Lamart.) *Les Américains n'ont point parcouru les degrés de l'*ÂGE *des peuples, ils ont laissé en Europe leur enfance et leur jeunesse.* (Chateaub.)

— Le mot *âge* entre dans un grand nombre de locutions en quelque sorte consacrées; en voici l'énumération : *Le bas âge, le jeune âge, le premier âge, l'âge tendre*, L'enfance : *Alexandre mourut laissant un frère imbécile et des enfants en* BAS ÂGE. (Boss.) ‖ *Age de raison*, Époque où l'enfant commence à acquérir la notion du bien et du mal : *Dans l'Église catholique, la confession devient obligatoire à l'*ÂGE DE RAISON. ‖ *Le bel âge, la fleur de l'âge*, La jeunesse : LE BEL ÂGE *n'est qu'une fleur qui passe.* (Fén.) *Souviens-toi que* LE BEL ÂGE *n'est qu'une fleur qui sera presque aussitôt séchée qu'éclose.* (Fén.) *C'est à cette époque, si bien nommée* LA FLEUR DE L'ÂGE, *que les deux sexes éprouvent l'un vers l'autre ce besoin impérieux de se rapprocher.* (Renauld.) *Charles VIII est mort à* LA FLEUR DE SON ÂGE, *reprit le roi.* (Balz.)

Que mon *bel âge* a fui d'un vol léger!
MALFILATRE.

‖ *C'est un bel âge*, Se dit aussi d'un âge avancé : *Quatre-vingts ans*, C'EST UN BEL ÂGE. ‖ *Age d'homme*, Celui où le corps humain a pris tout son développement, la virilité : *Cet enfant n'arrivera pas à l'*ÂGE D'HOMME. ‖ Se dit aussi, par compar., des animaux et même des choses, mais en parlant d'une vie entièrement remplie : *On dit que la corneille vit trois* ÂGES D'HOMME. (Acad.) *Ces deux monarchies n'ont pas duré* ÂGE D'HOMME. (Villem.) ‖ *Age adulte*, Période de la vie dans laquelle le corps, après avoir acquis tout son développement, reste à l'état stationnaire. ‖ *Age nubile*, Age où l'on est physiologiquement apte à contracter mariage. Se dit principalement des jeunes filles. ‖ *Age de puberté*, Époque à laquelle les garçons et les filles sont nubiles, où les parties génitales prennent tout leur développement : *La femme arrive plus tôt que l'homme à l'*ÂGE DE PUBERTÉ. (Acad.) ‖ *Age viril*, Age où l'homme est parvenu à toute sa force physique : *La caducité, qui suivra, nous fera regretter l'*ÂGE VIRIL.

L'*âge viril*, plus mûr, inspire un air plus sage.
BOILEAU.

‖ *Age mûr*, Celui où les facultés physiques, intellectuelles et morales ont acquis tout leur développement : *Le malheur pèse moins à la jeunesse qu'à l'*ÂGE MÛR. (St-Marc Gir.) *L'*ÂGE MÛR *est âpre, aride, occupé; les rivalités et les ambitions, les passions sèches nous envahissent.* (Ste-Beuve.) *L'*ÂGE MÛR *est celui des vastes et profondes connaissances.* (St-Mart.)

L'*âge mûr*, à son tour, solstice de la vie,
S'arrête, et sur lui-même un instant se replie.
DELILLE.

‖ *Age critique*, Époque de la disparition définitive des règles chez la femme. On dit aussi RETOUR D'ÂGE. ‖ *Age avancé*, La vieillesse : *On ne recueille dans un* ÂGE AVANCÉ *que ce qu'on a semé les premières années de sa vie.* (Mass.) *Il a eu dans un* ÂGE AVANCÉ *toute la vigueur de la jeunesse.* (Fléch.) *Il n'a rien d'un* ÂGE AVANCÉ *que l'expérience et la sagesse!* (J.-J. Rouss.) *Il n'est point* D'ÂGE SI AVANCÉ *où l'on ne puisse se donner au Seigneur.* (Bridaine.) *Les entreprises difficiles ne sont pas du goût de l'*ÂGE AVANCÉ. (Poujoulat.) ‖ *Le déclin de l'âge*, Le commencement de la caducité : *Nestor, dans le* DÉCLIN DE L'ÂGE, *se plaisait trop à raconter.* (Fén.)

Qu'il est beau d'employer le *déclin de son âge*
Comme le grand Virgile employa son printemps!
VOLTAIRE.

‖ *Age moyen*, La durée moyenne de la vie : *L'*ÂGE MOYEN *pour l'homme est de trente-trois ans.* ‖ *Moyen âge*, Age intermédiaire de la vie :

Un homme de *moyen âge*,
Et tirant sur le grison,
Jugea qu'il était saison
De penser au mariage. LA FONTAINE.

‖ *Président d'âge*, Celui qui, au moment où une assemblée se forme, la préside, parce qu'il est le plus âgé. ‖ *Etre entre deux âges*, N'être ni jeune, ni vieux : *C'est un homme* ENTRE DEUX ÂGES, *qui est encore en état de rendre une femme heureuse.* ‖ *Un certain âge*, Un âge qui touche à la vieillesse : *Il est déjà d'un* CERTAIN ÂGE. *La dévotion vient à quelques-uns, et surtout aux femmes, comme une passion ou comme le faible d'un* CERTAIN ÂGE. (La Bruy.) ‖ *Etre sur l'âge*, Etre d'un âge un peu avancé : *Quoique père de famille et déjà* SUR L'ÂGE, *il s'obstina à rester sur le pont.* (Chateaub.) ‖ *Etre sur le retour de l'âge*, Se dit de l'homme et de la femme, pour exprimer qu'on touche à la vieillesse. ‖ *Etre d'âge à, en âge de*, Avoir un âge qui permet de : *Ils assemblent les hommes* EN ÂGE DE *combattre.* (Fén.) *Il faut songer à vous établir, vous êtes* EN ÂGE DE *vous marier.* (Le Sage.) *Songez que je* SUIS D'ÂGE À *donner des conseils.* (D.-Hinard.) ‖ *Etre à un âge*, Avoir l'expérience, la raison que donne l'âge : *Nous* SOMMES À UN ÂGE, *l'un et l'autre, auquel on sait ce que parler veut dire.* (Balz.) ‖ *Etre de son âge, avoir l'esprit de son âge*, Se conduire comme il convient à l'âge que l'on a, n'avoir pas les goûts d'un autre âge :

Qui n'a point l'*esprit de son âge*,
De son âge a tout le malheur. VOLTAIRE.

‖ Se dit aussi des choses qui conviennent ou qui ne conviennent plus à la personne : *Les rubans roses* SONT DE VOTRE ÂGE. *Le bal* N'EST *plus* DE VOTRE ÂGE. ‖ *Ne pas paraître son âge*, Ne pas paraître avoir l'âge qu'on a réellement. ‖ *Bien porter son âge*, Etre encore vert, ne pas sentir le poids des années : *Il avait alors environ soixante-sept ans, et* PORTAIT *alertement* SON ÂGE. (Balz.) ‖ Cette locut. signifie aussi Avoir réellement l'âge que l'on paraît avoir : *Ce jeune homme a vingt-cinq ans, il* PORTE BIEN SON ÂGE. ‖ *D'âge en âge*, loc. adv. Successivement, de siècle en siècle, de génération en génération : *Son nom ira* D'ÂGE EN ÂGE *à la dernière postérité.* (Acad.) *Ces grandes traditions se transmettaient ainsi* D'ÂGE EN ÂGE. (Boss.)

Que votre nom soit chanté *d'âge en âge*;
Qu'il soit toujours l'objet de nos accents.
Cantique.

— *Age du lait*, Temps écoulé depuis les couches d'une nourrice : *Quel* ÂGE *a votre* LAIT? *Je ne sais si l'on ne devrait pas faire un peu plus d'attention à l'*ÂGE DU LAIT. (J.-J. Rouss.)

— Chronol. *Age du monde*, Temps qui s'est écoulé depuis que le monde est créé : *L'*ÂGE DU MONDE, *selon la tradition de l'Église catholique, est de cinq mille huit cent soixante-huit ans. On parlait un jour de l'antiquité du monde dans un repas où se trouvait Voltaire; il écouta paisiblement tous les convives, et termina la dispute par ce mot : « Pour moi, dit-il, je crois que le monde ressemble à une vieille coquette qui déguise son* ÂGE. »

— *Cheval de bon âge*, Qui n'est ni trop jeune, ni trop vieux. ‖ *Cheval hors d'âge*, Qui n'a plus aux dents les marques par lesquelles on reconnaît l'âge des chevaux.

— Relig. chrét. *Age de la loi de nature*, Temps qui s'est écoulé depuis Adam jusqu'à Moïse. ‖ *Age de la loi*, Celui qui s'est écoulé depuis Moïse jusqu'à Jésus-Christ. ‖ *Age de la loi de grâce*, Celui qui s'est écoulé depuis Jésus-Christ jusqu'aujourd'hui.

— *Moyen âge*, Période historique placée entre les temps anciens et les temps modernes; c'est le temps qui s'est écoulé depuis 395 jusqu'en 1453, c'est-à-dire depuis la division de l'empire romain en empire d'Orient et en empire d'Occident, jusqu'à la prise de Constantinople par Mahomet II : *Le peuple ne mangeait pas la moitié de son besoin durant les guerres d'invasion du* MOYEN ÂGE. (Volt.) *Le* MOYEN ÂGE *n'est pas l'école du style proprement dit, mais c'est le temps de l'expression pittoresque, de la pénitence naïve, de l'invention féconde.* (Chateaub.) *Après avoir blasphémé, dédaigné le* MOYEN ÂGE, *on se met aujourd'hui à l'étudier avec ardeur, avec passion.* (V. Cousin.) *L'Église catholique était l'âme et la lumière du* MOYEN ÂGE, *le bienfaisant contre-poids de la fortune et de la puissance, le refuge toujours, et quelquefois le marchepied de la pauvreté fière et du mérite roturier.* (V. Cousin.) *Le* MOYEN ÂGE *est pour les temps modernes ce que l'âge héroïque était pour l'antiquité.* (Renan.)

— Astron. *Age de la lune*, Nombre de jours écoulés depuis l'époque de la dernière nouvelle lune jusqu'à celui dont il s'agit, et qui se détermine à l'aide de l'épacte de l'année.

— Jurispr. Nombre d'années requis par les lois pour certains actes, pour certaines fonctions de la société civile : *Tous les peuples civilisés ont eu des lois qui précisaient l'*ÂGE *auquel les citoyens prenaient place dans la cité, et devenaient capables des actes de la vie civile.* (Encycl.) *Saladin réfléchissait beaucoup, parlait peu, repoussait tous les plaisirs, et ne voyait arriver qu'avec peine le moment où son* ÂGE *le forcerait à prendre les armes.* (Mme Cottin.) ‖ *Dispense d'âge*, Autorisation de faire une chose, d'exercer certains droits avant l'âge prescrit par les lois. La majorité n'arrive qu'à vingt et un ans en France, mais le conseil de famille peut émanciper un jeune homme à l'âge de dix-huit ans.

— Eaux et for. *Age d'un bois, d'un taillis*, Temps qui s'est passé depuis la dernière coupe. ‖ *Age d'un arbre*, Nombre d'années de sa pousse, que l'on reconnaît à la quantité de cercles que présente sa coupe transversale. — Pour les arbres fruitiers, l'*âge* se reconnaît aux bourrelets placés aux différentes tailles.

ÂGE s. m. (â-je). Agric. Pièce de bois ou

timon auquel se lie le soc et tout le système de la charrue. C'est une corruption de *haye*, qui est le terme propre.

— Myth. *Age héroïque*, Syn. de *Temps héroïques : Hercule et Thésée vivaient dans l'*ÂGE HÉROÏQUE *de la Grèce.*

— Gramm. On ne doit pas mettre ce mot au pluriel quand l'idée de pluralité ne s'applique qu'aux personnes. C'est donc une faute de dire : *A* NOS ÂGES, *il n'est pas permis de se laisser dominer par les passions:* il faut dire *à notre âge.* ‖ Ainsi qu'il a été dit plus haut, ce mot, qui s'écrivait autrefois *aage* et avait trois syllabes dans l'ancienne poésie, était fort souvent du féminin au commencement du XVIIe siècle :

Que d'hommes fortunés en leur *âge première.*
MALHERBE.

. Et de qui les yeux
Font un visage d'or à cette *âge ferrée.*
MALHERBE.

— **Encycl.** En physiologie, on donne le nom d'*âges* aux différentes périodes qui partagent la vie humaine. Ces périodes sont au nombre de quatre : 1o l'*enfance*, qui finit à quatorze ou quinze ans pour les garçons, à onze ou douze pour les filles; 2o l'*adolescence*, qui finit à vingt-trois ou vingt-cinq ans pour les hommes, à dix-neuf ou vingt pour les femmes; 3o l'âge *adulte*, qui finit à cinquante-cinq ou soixante ans pour les deux sexes; 4o la vieillesse, qui se termine par la décrépitude et la mort. Quelques physiologistes ont distingué seulement trois âges : 1o l'âge d'*accroissement*, de un à vingt-cinq ans; 2o l'âge *stationnaire*, de vingt-cinq à cinquante; 3o l'âge de *décroissement*, de cinquante-cinq à la mort. M. Dupiney de Vorepierre, dans son Dictionnaire illustré, distingue dans la vie humaine les périodes suivantes : période *embryonnaire*, de la conception à la naissance; période ou âge de *non-maturité*, de la naissance à la puberté; période de *maturité*, de la puberté à l'extinction de la faculté reproductive; période de *stérilité*, de l'extinction de la faculté reproductive à la cessation de la vie. Tous les âges se succèdent les uns aux autres par des transitions presque insensibles, en sorte qu'on ne peut distinguer le terme de l'un d'avec l'origine du suivant; ils ne présentent de différences tranchées que lorsqu'on les envisage dans leur milieu. « Mais ainsi considérés, dit Requin dans l'*Encyclopédie nouvelle*, ils nous offrent chacun d'une manière évidente un ensemble distinct d'attributs physiques et moraux, et de prédispositions maladives, qu'il est important de connaître pour les contre-balancer par l'observance d'une hygiène spéciale. »

— Médecine légale. La détermination approximative de l'âge est une question médico-légale de la plus haute importance; elle se lie à celle de l'identité. Cette détermination est fondée sur le développement successif des organes dans le sein de la mère, et sur les changements organiques qui se produisent jusqu'à un certain âge de la vie extra-utérine. L'état des organes étant en rapport avec le temps écoulé depuis la conception, qui est le point de départ du développement, on comprend très-bien que des embryons d'un mois, de deux mois, de trois mois; des fœtus de quatre mois, de cinq mois, de six mois, de sept mois, de huit mois; des enfants d'un an, de deux ans, de trois ans, etc., présenteront nécessairement à l'anatomiste des caractères différents et pourront être distingués.

— Zootechnie. La connaissance de l'âge est d'une grande importance dans l'achat des animaux domestiques. L'âge du cheval se reconnaît par l'examen des douze dents de devant, qui sont distinguées en *pinces*, *mitoyennes* et *coins*. (V. ces mots.) Ces dents poussent successivement : les pinces, six jours; les mitoyennes trente ou quarante jours; les coins, six ou sept mois après la naissance. La substitution des dents d'adulte aux dents de lait se fait pour les pinces à deux ans et demi ou trois ans, pour les mitoyennes à trois ans et demi ou quatre ans, pour les coins à quatre ans et demi ou cinq ans. Plus tard, les dents de la mâchoire inférieure commencent à *raser* (V. ce mot) : les pinces à six ans, les mitoyennes à sept, les coins à huit; puis vient le tour de la mâchoire supérieure, dont les pinces rasent à neuf ans, les mitoyennes à dix et les coins à onze ou douze. A cette époque le cheval ne *marque plus;* mais la longueur des dents, leur défaut d'aplomb les unes sur les autres, sont des marques d'une plus grande vieillesse. — L'âge des bœufs, taureaux et vaches se connaît aux dents et aux cornes. A trois ans, le bœuf n'a plus de dents de lait; alors les cornes poussent. A la fin de la quatrième année, il se forme une espèce de bourrelet, de nœud à la base des cornes; l'année suivante ce nœud s'éloigne du crâne, poussé par un autre qui se forme, et ainsi de suite chaque année : ainsi, en ajoutant trois ans au nombre de bourrelets, on est à peu près certain d'avoir l'âge de l'animal.

— Sylviculture. On assigne une durée de trois ou quatre siècles aux arbres répandus dans nos forêts, le hêtre, le charme, le châtaignier, le frêne, etc. Tant qu'un arbre est à l'état de croissance, on reconnaît facilement son âge, en comptant le nombre de cercles concentriques que présente une coupe transversale de sa tige; mais il faut avoir soin de faire l'expérience sur la partie du tronc qui est le plus près de la racine. Pour les arbres séculaires, ce moyen de détermination ne peut donner qu'un minimum d'années. — Dans la pratique forestière, on désigne sous le nom de *taille* les arbres de cinq à quinze ans; de *taillis*, ceux de quinze à trente; de *gaulis*, ceux de trente à soixante; de *futaies*, ceux de soixante à cent ans et au-dessus.

— Jurispr. On donne, en jurisprudence, le nom d'âge *légal* à celui qui est fixé par la loi pour l'exercice de certains droits civils ou politiques. Il y a un âge fixé pour contracter mariage avec et sans le consentement de ses parents; un âge pour adopter, pour tester, pour refuser la tutelle ou s'en faire décharger; un âge pour la majorité, pour l'émancipation, pour l'enrôlement volontaire, pour le service de la garde nationale; un âge pour être appelé sous les drapeaux, pour être reçu en témoignage, pour être électeur, éligible, juré; enfin un âge pour encourir certaines peines. A soixante-dix ans, le débiteur non stellionataire est affranchi de la contrainte par corps. Le prévenu qui n'a pas atteint sa seizième année ne peut être condamné qu'à une peine correctionnelle. La peine des travaux forcés et celle de la déportation sont remplacées par la réclusion quand le condamné a soixante-dix ans. — L'âge se prouve en général par l'acte de naissance, régulièrement inscrit sur les registres de l'état civil, ou à son défaut par d'autres actes authentiques ou de notoriété publique.

— Géol. Sous le nom d'*âges*, la géologie désigne les grandes époques des diverses formations de roches. On en distingue quatre principaux : l'âge *primordial*, l'âge *secondaire*, l'âge *tertiaire* et l'âge *quaternaire*. — Dans l'âge primordial, la terre appartenait à la classe des astres lumineux; sa surface, incandescente et probablement en fusion, ne pouvait alors être habitée par aucun être vivant. — Dans l'âge *secondaire*, la terre cesse d'être le théâtre exclusif de l'action minérale; l'Océan se montre et couvre le globe; quelques saillies disséminées y forment des îles; les premiers êtres organisés apparaissent : ce sont des plantes acotylédones, telles que algues, équisétacées, fougères; des animaux inférieurs, zoophytes, mollusques, trilobites; puis à ces premiers êtres vivants succèdent des plantes de la végétation tropicale, et de grandes espèces de reptiles sauriens maintenant éteintes. — Dans l'âge *tertiaire*, les continents se dessinent avec leurs principaux reliefs; les pays ont leurs climats, les années leurs saisons; la grande classe des mammifères peuple les campagnes; elle est surtout représentée par de grands pachydermes qui ne se sont point perpétués jusqu'à nous : paléothérium, mégathérium, mastodonte, etc. — Dans l'âge *quaternaire*, la température de la surface de la terre cesse de décroître; les climats sont fixés; les générations, en se succédant sur le même terrain, y trouvent toujours le même régime, et l'espèce humaine établit sur le globe son empire pour lequel elle devient une cause nouvelle de modifications. « Elle détourne et dirige les fleuves, dit J. Reynaud dans l'*Encyclopédie nouvelle*, perce des canaux, dessèche des marécages, aplanit des routes, etc... Elle chasse les animaux qui lui déplaisent, et les force peu à peu à disparaître; elle met en troupeaux ceux qu'elle adopte, transforme leurs races et adoucit leur instinct... Les lieux où elle habite se reconnaissent de loin; le sol est revêtu de la livrée qu'elle lui impose; il n'a droit de porter que les plantes qu'elle lui confie, et ces plantes s'alignent, se développent, tombent et se succèdent suivant sa règle et sa mesure. »

— *Age relatif des montagnes.* On le détermine en vertu du principe suivant, dont M. E. de Beaumont a fait de brillantes applications : « L'époque du soulèvement d'une chaîne est nécessairement comprise entre l'époque de la formation des couches relevées et celle du dépôt des strates qui s'étendent horizontalement jusqu'au pied de la montagne. » Il est clair, en effet, que si certaines couches se trouvent relevées le long des flancs d'une chaîne de montagnes, tandis que d'autres sont horizontales au pied de l'escarpement, il faut en conclure que le soulèvement de la masse centrale a dû avoir lieu après le dépôt des premières qu'il a redressées, et avant celui des secondes sur lesquelles il n'a point eu d'action.

— *Age relatif des strates ou dépôts aqueux.* Trois caractères principaux peuvent servir à déterminer l'âge des strates : 1o la superposition; 2o le caractère minéralogique; 3o les débris organiques. — L'ordre de superposition est la donnée la plus importante et la plus simple. Une couche quelconque est toujours plus ancienne que toutes celles qui reposent sur elle, et plus récente que toutes celles auxquelles elle est superposée. « Les séries de formation sédimentaires, dit Lyell, sont comme les tomes successifs d'une histoire que chaque écrivain, après avoir retracé les événements de son siècle, aurait renversés sur le tome renfermant les annales de la période précédente, de telle sorte que la dernière page se trouverait au-dessus. De cette façon une haute pile de chroniques s'accumulerait à la longue, et leur position suffirait pour indiquer l'ordre et la suite des événements qui y seraient relatés. » Dans certaines régions, les couches ont été dérangées, disloquées, quelquefois même tout à fait renversées; il faut alors savoir retrouver, sous les apparences qui le masquent, l'ordre primitif de superposition. — La composition minéralogique peut fournir des indications utiles sur l'âge relatif des couches, celles-ci conservant ordinairement un caractère minéralogique identique sur une étendue de plusieurs kilomètres, ou même de plusieurs centaines de kilomètres, dans le sens horizontal, tandis que dans le sens vertical, ou dans toute direction oblique aux plans de stratification, cette identité cesse presque immédiatement. — Enfin la nature des fossiles possède, au point de vue chronologique, une autorité comparable à celle qui appartient, dans l'histoire, aux médailles contemporaines des événements.

— *Age relatif des roches plutoniques.* On détermine l'âge relatif des roches plutoniques par les trois caractères suivants : 1o position relative; 2o intrusion et altération des roches au contact; 3o composition minérale. — L'ancienneté se lie à l'infériorité de position, toutes les fois que des couches fossilifères reposant sur des roches plutoniques ne sont pas altérées; en effet, l'absence d'altération dans les couches sédimentaires prouve qu'elles sont venues se déposer sur des roches solides. Mais les roches plutoniques qui envoient des ramifications dans les couches sédimentaires, et les altèrent près du point de contact, doivent être considérées comme plus récentes que les couches envahies et altérées.

— Archéol. L'archéologie nous apprend que les peuplades primitives ne connaissaient l'usage d'aucun métal, n'avaient pour fabriquer leurs instruments et leurs armes que la pierre, le silex; que l'exploitation facile du cuivre et la composition du bronze avaient été ensuite connues; et qu'enfin le fer s'était ajouté aux instruments imparfaits dont le génie de l'homme avait su tirer un parti déjà si considérable : de là, pour la civilisation primitive, la triple division d'un *âge de pierre*, d'un *âge de bronze*, d'un *âge de fer*.

— Hist. Les historiens reconnaissent généralement trois âges, savoir : 1o l'*âge ancien*, commençant à la création et se terminant à l'an 395 de J.-C.; 2o le *moyen âge*, qui commence à la chute de l'empire d'Occident (395) et se termine à la prise de Constantinople par les Turcs (1453); 3o l'*âge moderne*, qui s'étend depuis 1453 jusqu'à nos jours. Jean Reynaud, dans l'*Encyclopédie nouvelle*, indique une autre division générale des âges. D'après ce philosophe, le premier âge est l'âge *antéhistorique*, qui forme l'anneau entre la chaîne géologique et la chaîne historique; le second âge est l'*antiquité*, qui finit à l'avénement du christianisme; le troisième âge est le *christianisme;* le quatrième, l'*âge moderne*, qui commence avec les premiers coups portés au christianisme par le protestantisme et la philosophie.

— **Epithètes.** Premier, bas, tendre, faible, fragile, bel, innocent, souriant, gai, joyeux, envié, fleuri, heureux, fortuné, insouciant, irréfléchi, frivole, étourdi, nubile, viril, mûr, fort, robuste, ardent, fougueux, impétueux, orageux, fou, raisonnable, posé, calme, rassis, long, grand, plein, accompli, triste, soucieux, vilain, vieil, patriarcal, avancé, caduc, débile, chétif, chancelant, décrépit, dernier, extrême.

— **Anecdotes.** Mme la maréchale de ***, à quatre-vingt-huit ans ayant perdu la dernière de ses filles, âgée de soixante-dix ans : « Je suis bien malheureuse, dit-elle, de cinq enfants que j'ai eus, il ne m'a pas été possible d'en élever un. »

⁂

Une vieille coquette, insupportable par ses prétentions à la jeunesse, demanda un jour à M. de Bièvre, dans une société, combien il lui donnait d'années : « Ma foi, lui répondit-il, vous en avez assez sans que je vous en donne d'autres. »

⁂

Une assez jolie femme disait l'autre soir qu'elle allait ouvrir sa maison, mais qu'elle n'admettrait chez elle aucune femme qui aurait passé trente ans. « Ce sera charmant, lui dit sa cousine, mais dépêche-toi, car dans un an tu ne pourras plus t'inviter. » Une cousine est une ennemie donnée par la nature.

⁂

Un plaisant se trouvant un jour à la table d'un lord, ce seigneur fit servir à la fin du repas un très-petit flacon de vin, dont il ne cessait de vanter les qualités et surtout l'âge. « Qu'en pensez-vous? lui dit le lord. — Oh! ma foi, milord, je le trouve bien petit pour son âge. » Ce mot est généralement attribué à Cicéron.

⁂

Une dame de Rome, parlant de son âge en présence de Cicéron, soutenait qu'elle n'avait que quarante ans. « J'aurais tort de ne le pas croire, dit Cicéron, car il y a plus de dix ans que vous répétez la même chose. »

⁂

Deux dames sur le retour, faisaient tout leur possible pour cacher le nombre de leurs années, et s'entendaient admirablement pour se prêter un mutuel secours. Au commencement de l'année, la première qui visitait l'autre avait coutume de lui dire : « Chère amie, je viens savoir quel âge il vous plaît que nous ayons cette année. »

⁂

Quand Mlle Quinault débuta au théâtre, à peine âgée de vingt ans, elle sollicita un rôle de jeune première dans une pièce nouvelle. « Vraiment, dit à ce sujet une actrice, je trouve étonnant qu'on cherche à m'enlever des rôles d'amoureuse, dont je suis en possession depuis plus de quarante ans. »

⁂

Le maréchal d'Estrées, âgé de cent trois ans, ayant appris la mort de M. le duc de Tresmes, âgé de quatre-vingt-treize ans, dit : « Je n'en suis point surpris; c'était un corps cacochyme et tout usé; j'ai toujours dit que cet homme-là ne vivrait pas. »

⁂

Dans les colonies anglaises de l'Inde, une grave discussion s'étant élevée entre les femmes de plusieurs fonctionnaires sur la question de préséance, lord Canning, à qui il en fut référé, coupa court aux réclamations en décidant que la préséance des dames serait réglée par l'âge, et que la première place appartiendrait de droit à la plus âgée. Le plus comique est que de nouvelles discussions faillirent s'élever, parce que aucune d'elles ne voulait accepter un honneur aussi compromettant.

⁂

Un pasteur traversant un village d'Allemagne aperçut sur un banc un vieillard qui pleurait; il s'approche avec intérêt et lui demande le sujet de son chagrin. Celui-ci répond en sanglotant : « C'est mon père qui m'a battu. » Comme le bon pasteur cherchait à le consoler, il vit venir à lui un second vieillard beaucoup plus âgé que le premier, mais encore vert, qui s'écria tout en colère : « C'est un étourdi! il vient de faire tomber mon père. » Et aussitôt un troisième vieillard tout courbé, qui se soutenait au moyen d'un bâton, apparut sur le seuil de la porte. « Décidément, dit le pasteur en s'en allant, voilà une famille de patriarches. »

⁂

Un décret de la Convention avait ordonné de placer sur la porte de chaque maison les noms, âge et profession des personnes des deux sexes qui les habitaient. Sophie Arnould n'accusa sur sa porte que quarante-trois ans, quoiqu'elle en eût cinquante-trois bien sonnés. « Je crois que vous trichez, lui dit un de ses amis, car tout le monde vous donne cinquante ans. — Il se peut qu'on me les donne, reprit-elle, mais moi je ne les accepte pas. »

⁂

Le comte de Grammont, parvenu à un âge très-avancé, avait encore la coquetterie de cacher avec soin le nombre de ses années. Se trouvant un jour à la table de Louis XIV avec l'évêque de Senlis, qui était aussi fort vieux, le roi demanda à ce dernier s'il ne savait point quel âge avait le comte. « Sire, répondit l'évêque, j'ai quatre-vingt-quatre ans; M. de Grammont doit en avoir à peu près autant, car nous avons fait nos études ensemble. — Ah! ah! dit le roi en riant, que répondez-vous à cela, monsieur de Grammont? voici un témoin irrécusable. — Sire, répliqua le comte, la preuve que monseigneur se trompe, c'est que ni lui ni moi n'avons jamais étudié. »

⁂

« Quel âge a cette Iris dont on fait tant de bruit?
Me demandait Cliton naguère.
— Il faut, dis-je, vous satisfaire :
Elle a vingt ans le jour, et cinquante ans la nuit. »

⁂

« Vous avez la quarantaine,
Disait un jeune marquis
A la coquette Chimène.
—Oui, j'aurai dans six mois quarante ans accomplis. »
Puis s'adressant à son fils :
« Et vous, dit-il? — Et moi, d'après mon baptistaire.
J'ai le même âge que ma mère. »

— **Prov. littér. : Cet âge est sans pitié.** Allusion à un hémistiche de la fable de La Fontaine, *les Deux Pigeons :*

Le pigeon profita du conflit des voleurs,
S'envola, s'abattit auprès d'une masure,
Crut pour ce coup que ses malheurs
Finiraient par cette aventure;
Mais un fripon d'enfant, *cet âge est sans pitié*,
Prit sa fronde, et du coup tua plus d'à moitié
La volatile malheureuse.

Dans l'application, ces mots servent en général à exprimer l'insensibilité naturelle aux enfants; on les rappelle souvent en littérature :

« Dans les rapports personnels des maîtres et des enfants, difficiles par eux-mêmes, car la tâche est ingrate et *l'âge est sans pitié*, la religion seule peut venir à bout de former à justes doses ce mélange d'affection, d'estime et de crainte qu'on appelle le respect.
DE BROGLIE.

« Quelques fripons d'enfants de Mantoue, — *cet âge est sans pitié*, — se sont permis, au sortir de la messe, sur le passage de quelques dames, de crier : « A bas les crinolines! » Le lendemain, le gouverneur a fait afficher l'avis suivant : « Quelques factieux aveugles, vils « instruments d'une faction bien connue, vien« nent encore de commettre des actes pusilla« nimes, objet de la réprobation des vrais « citoyens. » E. DE LA BÉDOLLIÈRE.

« Le fou rire est néanmoins une des douces choses que je connaisse. C'est fruit défendu, partant exquis. Les harangues de mon maître ne m'en ont pas tant guéri que l'âge. Pour

fourire avec délices, il faut être écolier, et, si possible, avoir un maître qui ait sur le nez une verrue et trois poils follets :

. . . . *Cet âge est sans pitié.* »

TOPFFER. »

« En Espagne, tous les accidents d'une course aux taureaux excitent dans la foule un rire homérique, une hilarité foudroyante, des applaudissements furieux. Les alguazils, qui ont l'air d'être là pour l'ordre public, n'y sont en réalité que pour le plaisir de la multitude. Ce sont les niais et les paillasses du drame, avec cette différence que, faisant ce métier sans vocation décidée comme les paillasses ordinaires, ils n'en sont que plus amusants pour la foule. *Cet âge est sans pitié!* Cela peut se dire des peuples comme des enfants. »

CUV.-FLEURY.

ÂGES (les Quatre). Myth. Les poëtes anciens divisaient l'âge du monde en quatre périodes différentes : 1° l'*âge d'or*, sous le règne de Saturne, ère d'innocence et de bonheur, d'abondance sans travail, de justice idéale, de paix et d'égalité, pendant laquelle un printemps perpétuel faisait de la terre un lieu de délices, et dont le nom est resté dans la langue de tous les peuples comme une métaphore poétique; 2° l'*âge d'argent*, sous le règne de Jupiter, qui marque un degré de moins dans l'état d'innocence et de bonheur; 3° l'*âge d'airain*; l'injustice commence à s'établir sur la terre, l'égalité disparaît, la propriété se fonde, et avec elle naissent la rapine et la guerre; 4° l'*âge de fer*; la nature devient avare de ses dons, tous les vices et tous les crimes envahissent la terre; Astrée, déesse de la Justice, se réfugie dans les cieux.

Ce dernier âge est celui sous lequel nous vivons.

Tout le monde connaît l'admirable description qu'Ovide a donnée des *quatre âges* dans ses *Métamorphoses*.

Les *quatre âges* mythologiques sont pour l'imagination des écrivains une mine féconde de poétiques allégories, et ils y font fréquemment allusion :

« Bernardin de St-Pierre aimait à se reporter vers ces images de bonheur, d'innocence, réalisées, supposées dans la vie patriarcale et dans les mœurs des nations primitives. Philosophe du XVIIIe siècle, il révérait cet *âge d'or* de la perfectibilité qui doit naître du raisonnement et de la science. » VILLEMAIN.

« Il m'est resté de ce temps un souvenir rempli de charme. Que de nuits joyeuses passées au corps de garde! que de scènes bouffonnes charbonnées sur les murs! quels gais propos et quels repas de corps! quelle verve et quelle union! quel zèle et quel enthousiasme! Tout nous semblait beau et bon, glorieux et pur, grand et désintéressé. C'était l'*âge de Saturne* avec ses merveilles et ses fleuves de lait. » LOUIS REYBAUD.

« Quelqu'un espère-t-il arriver à l'*âge d'or* de la fraternité universelle sans passer par le dévouement, par le sacrifice, par le travail intérieur, et par la mort peut-être? Si cela est, il se trompe. » EDGAR QUINET.

« Les régénérateurs du peuple français ne se contraignaient plus dans leurs conversations sur le projet de partager à chaque famille une portion de terre au milieu de laquelle s'élèverait une baraque couverte de chaume. Saint-Just ajournait le bonheur de la France à l'époque où chacun, retiré au milieu de son arpent avec sa charrue, passerait doucement sa vie à le cultiver. C'était le retour de l'*âge d'or* et du *siècle d'Astrée*. » VILATE.

« Ce siècle de Périclès, l'*âge d'or* de l'esprit humain, avait produit dans les intelligences un ébranlement qui les poussa vers des régions inconnues. » VICTOR DURUY.

« En vain quelques esprits dédaigneux voudraient-ils dire que l'Académie française n'est plus ce qu'elle était autrefois. C'est une vieille et calomnieuse accusation. Déjà, du temps de La Bruyère, ne parlait-on pas de la décadence de l'Académie, de son *âge d'or*, qu'apparemment il fallait faire remonter à Conrart et à Chapelain, et de son *âge de fer*, qui coïncidait justement avec l'époque la plus brillante du siècle de Louis XIV? »

SILVESTRE DE SACY.

« Sous Fouquet, qu'on regrette encor,
L'on jouissait du *siècle d'or*;
Le *siècle d'argent* vint ensuite,
Que fit naître Colbert; concevant du chagrin,
L'ignare Pelletier, par sa fade conduite,
Amena le *siècle d'airain*.
Et la France aujourd'hui sans argent et sans pain,
Au *siècle de fer* est réduite
Sous le vorace Pontchartrain. »

Epigramme citée par GÉRARD DE NERVAL.

« Je le dis sans blesser personne,
Notre âge n'est point l'*âge d'or*;
Mais nos fils, qu'on me le pardonne,
Vaudront bien moins que nous encor. »

BÉRANGER.

ÂGÉ, ÉE adj. (a-jé — rad. *âge*). **Qui a un** certain âge, un certain nombre d'années : *Un homme* ÂGÉ *de vingt ans, de trente ans, de soixante ans. L'homme conservant ses forces plus longtemps qu'une femme ne garde sa beauté, il doit prendre celle-ci moins* ÂGÉE *que lui de plusieurs années.* (Virey.) — Voltaire, ouvrant un volume des œuvres de Voisenon, tomba sur son épître au chevalier de Boufflers, qui commence ainsi :

Croyez qu'un vieillard cacochyme,
Agé de soixante-douze ans...

Le grand poëte entra en fureur et déchira le feuillet en s'écriant : « Barbare! dis donc *chargé*, et non pas *âgé!* fais une figure, et non un extrait baptistaire. »

— Absol. Avancé en âge : *C'est un homme* ÂGÉ. *Respecter les gens* ÂGÉS. *Il paraît plus* ÂGÉ *que vous. Sésostris était déjà fort* ÂGÉ. (Fén.)

— Se dit, par anal., des animaux et des végétaux : *Voilà un cheval bien* ÂGÉ. *Plus un arbre est* ÂGÉ, *plus il produit de fruits ou de graines.* (Buff.)

— **Syn. Âgé de, à l'âge de.** *Agé de* désigne simplement l'âge, indépendamment de toute idée accessoire : *Homme* ÂGÉ DE *trente ans. A l'âge de* précise une époque, et ajoute une circonstance à l'idée d'âge : *Il mourut* À L'ÂGE DE *vingt ans.*

AGÉDOÏTE s. f. (a-jé-do-i-te). Chim. Principe cristallin extrait de la réglisse, et dont on a reconnu l'identité avec l'asparagine.

AGÉLAIA s. f. (a-jé-la-ia — du gr. *agelaios*, qui vit en troupe). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, dont on ne connaît qu'une seule espèce, et qui vivent en troupe.

AGÉLAÏNÉES s. f. pl. (a-jé-la-i-né — du gr. *agelaios*, qui vit en troupe). Ornith. Sous-famille d'oiseaux appartenant à la famille des sturnidées.

AGÉLASTE adj. (a-jé-la-ste — du gr. *agelastos*, triste). Antiq. gr. Nom donné à une pierre, située sur la route d'Athènes à Eleusis, et sur laquelle se reposa Cérès, fatiguée de chercher en vain sa fille Proserpine. ‖ Une des épithètes données à Pluton.

AGÉLASTIQUE s. f. (a-jé-la-sti-ke — du gr. *agelastikos*, qui vit en troupe). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, famille des chrysomélines.

AGELÈNE s. f. (a-je-lè-ne — du gr. *agelê*, troupe). Arachn. Genre de l'ordre des aranéides, que l'on trouve aux environs de Paris.

AGÉLÉNOÏDE adj. (a-jé-lé-no-i-de — de *agélène*, et du gr. *eidos*, forme). Entom. Qui ressemble à l'agélène. ‖ s. f. pl. Classe d'aranéides de l'Afrique.

AGEM s. m. (a-jèmm — mot arabe). Nom sous lequel les Arabes désignent un étranger. V. ADJEM.

AGÉMA s. m. (a-jé-ma). Antiq. gr. Une des divisions de l'armée macédonienne, correspondant à la légion romaine. ‖ Corps d'élite qui était spécialement chargé de la défense du prince : de là le nom de *troupe royale*, que lui donna Arrien.

AGÉMI s. m. (a-jé-mi — mot arabe). Nom sous lequel les Arabes désignent les étrangers. ‖ Paraît être la forme plurielle de *agem*, *adjem*.

AGEN (a-jain), ch.-lieu du dép. de Lot-et-Garonne, sur la Garonne, à 718 kil. de Paris; évêché et cour impériale; cathédrale remarquable, appelée église St-Caprais; restes d'un temple romain dédié à Jupiter; voies romaines; sarcophages romains; patrie de Joseph Scaliger, du naturaliste Lacépède et du poëte Jasmin; pop. aggl. 14,709 hab. — pop. tot. 17,263 hab. L'arrond. a 9 cant., 72 comm. et 80,517 hab. Comm. considérable de prunes, dites *pruneaux d'Agen*; serges, teintureries. Prise et reprise par les Goths, les Huns, les Alains, les Burgundes, les Sarrasins, cette ville appartint successivement aux rois de France, aux ducs d'Aquitaine, aux rois d'Angleterre, aux comtes de Toulouse; elle fut réunie à la France en 1592.

AGENAIS, AISE s. et adj. (a-je-nè, è-ze). Géogr. Habitant d'Agen; qui appartient à Agen ou à ses habitants : *Un* AGENAIS, *une* AGENAISE. *Des taureaux de race* AGENAISE *pure. Les contrées voisines d'Agen apprécient les qualités de la race bovine* AGENAISE. ‖ On dit aussi AGENOIS. ‖ L'*Agenais*, contrée qui forme les trois quarts du dép. de Lot-et-Garonne.

AGENÇANT (a-jan-san) part. prés. du v. Agencer : *Il se coucha tout de son long sur le bûcher*, S'AGENÇANT *le plus honnêtement possible.* (Vaugelas.)

AGENCE s. f. (a-jan-se — rad. *agent*). Emploi d'agent, charge d'agent : *Il a obtenu l'*AGENCE *de cette compagnie, de cette administration.* ‖ Temps durant lequel un agent remplit ses fonctions : *Il s'est fait aimer pendant son* AGENCE. ‖ Administration dirigée par un ou plusieurs agents : *Les contrebandiers avaient leurs espions comme les* AGENCES *de police, et leurs assureurs, comme une compagnie d'armateurs.* (X. Marmier.) ‖ Les bureaux mêmes de l'agence.

— *Agence de placement*, Bureau où l'on se charge de procurer des places aux personnes sans emploi.

— Autrefois, Fonction d'agent du clergé : *L'abbé d'Aquin avait plu au roi dans l'exercice de son* AGENCE *du clergé.* (St-Sim.)

AGENCÉ, ÉE (a-jan-sé) part. pass. du v. Agencer. Ajusté, disposé d'une certaine manière, mis dans un certain ordre : *Cela n'est pas bien* AGENCÉ. (Acad.) *Il y a dans cette toile de très-beaux morceaux, des groupes heureusement* AGENCÉS, *des draperies d'un bon ajustement.* (Th. Gaut.)

— Ironiq. Accoutré, paré : *Comme les voilà* AGENCÉS! *Vous êtes singulièrement* AGENCÉ.

— Fig. Se dit en parlant des parties d'un discours : *Communément tout se passe en beaux discours, bien* AGENCÉS, *bien ronflants, où l'on voit d'abord que le premier soin de chaque interlocuteur est toujours de briller.* (J.-J. Rouss.) *Tout cela était si artistement* AGENCÉ, *qu'il fallait un effort de la raison pour reconnaître l'artifice.* (G. Sand.)

AGENCEMENT s. m. (a-jan-se-man — rad. *agencer*). Action d'agencer, de disposer; état de ce qui est agencé : *L'*AGENCEMENT *des os est une chose admirable.* (Acad.) *Sa coiffure en bandeaux, par l'ampleur et le savant* AGENCEMENT *de ses tresses luxuriantes, donnait à deviner la plus magnifique chevelure.* (Balz.) *Il donnait à tout l'*AGENCEMENT *de son costume un cachet de bon goût et de haute élégance.* (X. de Montépin.) ‖ Manière d'arranger, de mettre en ordre : *L'*AGENCEMENT *d'un appartement. L'*AGENCEMENT *des livres d'une bibliothèque.* Vieux en ce sens.

— Fig. Disposition, enchaînement : *Dans l'*AGENCEMENT *des affaires humaines, il y a mille choses qui nous échappent.* (Volt.) ‖ Combinaison, disposition habile, en parlant du style, des différentes parties d'un ouvrage d'esprit : *N'y a-t-il pas du choix et de l'*AGENCEMENT *dans mes paroles?* (Perrot d'Ablanc.) *L'*AGENCEMENT *adroit des épisodes de son roman et sa publication fragmentée avaient dissimulé la faiblesse de l'action principale.* (G. de Nerv.) *Le livret montre une certaine gêne dans la coupe et l'*AGENCEMENT *des situations.* (Th. Gaut.)

— B.-arts. Arrangement des parties d'une figure, des draperies, des accessoires d'un tableau : *L'*AGENCEMENT *de ces draperies est très-heureux.* (Millin.)

AGENCER v. a. ou tr. (a-jan-sé — de *à*, et *gent*, gentil. Le *c* prend une cédille devant les voyelles *a* et *o* : *Nous agençons, il agença*, etc.). Ajuster, accommoder, disposer plusieurs choses ou les parties d'une même chose dans un certain ordre : AGENCER *une chevelure avec goût. Il s'entend à* AGENCER *de petites choses.* (Acad.) *Elle était bouleversée de voir que sa compatriote avait plus de génie qu'elle pour* AGENCER *les parties délicates d'un corsage.* (G. Sand.)

— Fig. Distribuer avec art, en parlant des choses morales : *Le vrai ne saisit notre intelligence qu'à l'aide d'un mécanisme qui semble l'étendre, l'*AGENCER, *le mouler, lui donner un corps et un visage, à peu près comme on voit une moralité figurée et dramatisée dans une fable.* (Proudh.) ‖ Disposer habilement toutes les parties d'un discours; les scènes, les situations d'un drame, les épisodes d'un poëme, etc. : *Cet auteur a un talent merveilleux pour* AGENCER *les scènes d'un roman.*

Ce n'est tout d'*agencer* des paroles
Et de souffler de froides hyperboles;
Il faut sentir, il faut vous élever
Aux vérités que vous voulez prouver.

J.-B. ROUSSEAU.

— B.-arts. Arranger, combiner les groupes d'une composition, les figures d'un même groupe, les accessoires d'un tableau.

S'agencer, v. pr. Etre agencé, placé, disposé, combiné : *Toutes les pièces d'une machine doivent* S'AGENCER *avec la même justesse.*

— Fig. S'unir, s'accorder : *Il faut se demander si l'exercice du droit de révocation peut* S'AGENCER, *dans la pratique, avec l'organisation de la procédure en saisie immobilière.* (Encycl.)

— A signifié S'ajuster, se parer :

On a beau *s'agencer* et faire les doux yeux.

RÉGNIER.

AGENDA s. m. (a-jain-da — mot lat. qui signif. *choses à faire*; du v. *agere*, faire). Registre, carnet de poche, sur lequel on inscrit jour par jour ce qu'on a fait ou ce qu'on a à faire : *Ecrire sa dépense sur un* AGENDA. *Prendre une note sur son* AGENDA. *J'ai mis votre adresse sur mon* AGENDA. *Colbert présentait au roi, tous les jours de l'an, un* AGENDA *où ses revenus étaient marqués en détail.* (L'abbé de Choisy.) *J'oubliais la principale affaire; je ne l'ai pas mise sur mon* AGENDA. (Le Sage.) *Je serais bien trompé s'il n'avait ce numéro écrit quelque part sur son* AGENDA. (Balz.) *Elle ouvrit un riche* AGENDA. (Scribe.)

.... Je hais les pleurards, les rêveurs à nacelle,
Cette engeance sans nom qui ne peut faire un pas
Sans s'inonder de vers, de fleurs et d'*agendas*.

A. DE MUSSET.

— **Nota.** Le mot *agenda*, tiré de toutes pièces de la langue latine, a commencé par s'écrire sans *s* au pluriel; mais aujourd'hui qu'un assez long usage lui a conféré le droit de bourgeoisie, il obéit à la nouvelle législation sous laquelle il est placé; et l'art. Ier du code de la syntaxe française dit que *s* est la marque du pluriel. Dans son dictionnaire, l'Académie a négligé de donner à ce mot la forme plurielle.

— **Encycl.** Dans les *agendas* on inscrit les adresses, les dates, les démarches, en un mot tous les détails qu'on craint d'oublier. Ils contiennent en outre certains renseignements d'utilité générale, comme l'heure du départ des voitures publiques, le tarif des voitures de place, la situation des établissements publics, le prix des places dans les théâtres, les heures de la levée et de la distribution des lettres, des tables de monnaies, de poids et de mesures, etc. ‖ Un homme bien connu par ses distractions, et voyageant de Paris à Lyon, écrivit sur son *agenda* : « Me souvenir de me marier en passant par Nevers. »

AGENDE s. f. (a-jan-de — même étym. qu'*agenda*). Autrefois, Administration municipale : *En ce temps, l'ancienne* AGENDE *fut changée.* (Boss.)

— Liturg. Chez les chartreux, L'office des morts, divisé en neuf leçons.

AGÈNE adj. (a-jè-ne — du gr. *a* priv.; *genos*, naissance, production). Bot. Qui ne produit pas, dépourvu d'une surface distincte d'accroissement où s'engendrent de nouvelles parties. ‖ s. m. pl. Famille comprenant les plantes agènes.

— Anat. Syn. d'*agénosome*.

AGÉNÉIEN, IENNE adj. (a-jé-né-i-ain, i-è-ne — du gr. *a* priv.; *geneion*, barbe). Ornith. Se dit de certains oiseaux grimpeurs, qui sont dépourvus de poils ou longues soies à la base du bec. ‖ s. m. pl. Famille de l'ordre des grimpeurs.

AGÉNÉIOSE s. m. (a-jé-né-io-ze — du gr. *a* priv.; *geneion*, barbe). Ichth. Espèce de poissons du genre silure, qui n'en diffèrent que par l'absence de barbillons aux parties externes de la bouche : *Les* AGÉNÉIOSES *vivent dans les eaux douces de Surinam.* (Lacép.)

AGÉNÉSIE s. f. (a-jé-né-zî — du gr. *a* priv.; *gennaô*, j'engendre). Pathol. Incapacité d'engendrer, impuissance, par suite d'une conformation vicieuse des organes génitaux, ou de l'altération du liquide séminal. N'est pas syn. d'*anaphrodisie*, qui n'exprime qu'une absence de désir vénérien, un état passager.

— Térat. Absence d'un organe ou défaut dans son développement.

AGÉNIUS s. m. (a-jé-ni-uss — du gr. *a* priv.; *geneion*, barbe). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, du cap de Bonne-Espérance.

AGÉNOR s. m. (a-jé-nor — n. mythol.). Crust. Genre de crustacés de l'ordre des décapodes.

— Entom. Espèce de papillon diurne.

AGÉNOR, nom de plusieurs personnages mythologiques, dont les deux plus connus sont : AGÉNOR, fils de Neptune, roi de Phénicie et frère de Bélus. Il eut six enfants, parmi lesquels étaient Europe, qu'enleva Jupiter, et Cadmus, le fondateur de Thèbes. Didon le comptait au nombre de ses ancêtres; — AGÉNOR, fils d'Anténor et de Théano, et l'un des plus vaillants défenseurs de Troie. Il osa même se mesurer contre Achille, qu'il atteignit de sa lance. Apollon, pour le soustraire à la colère du héros, l'entoura d'un nuage, et prenant lui-même la forme d'Agénor, il s'enfuit devant Achille, afin de l'attirer loin du combat et de sauver ainsi les Troyens. Cet Agénor fut tué par Néoptolème.

AGÉNORIE s. f. (a-jé-no-rî — de *Agénorie*, déesse de l'industrie et de l'activité, qui, selon saint Augustin, avait un temple à Rome sur le mont Aventin). Bot. Genre de plantes de la famille des asclépiadées.

AGÉNOSOME s. m. (a-jé-no-zo-me — du gr. *a* priv.; *genos*, naissance, et *sôma*, corps). Térat. Nom donné à des monstres caractérisés par un défaut de développement dans les organes génitaux. V. AGÈNE.

AGENOUILLÉ, ÉE (a-je-nou-illé, *ll* mll.) part. pass. du v. Agenouiller. Qui s'est mis à genoux : *La jeune fille*, AGENOUILLÉE *devant le gibet, et noyée dans sa longue chevelure, le laissait parler sans l'interrompre.* (V. Hugo.) *Elle voulait se lever, mais Michel était* AGENOUILLÉ *sur le bas de sa robe.* (G. Sand.) *Le voyageur taciturne, exhumé de sa cachette par les chouans, avait été trouvé* AGENOUILLÉ *dans un genêt.* (Balz.) *La véritable parure de l'autel, ce sont les cheveux du prêtre blanchis dans la prière et dans la vertu, et la foi et la piété des fidèles* AGENOUILLÉS *devant le Dieu de leurs pères.* (Lamart.)

Au pied de cet autel, couronnés de guirlandes,
Tous deux *agenouillés* présentaient leurs offrandes.

DELILLE.

— Fig. : *Les tempéraments timorés, sans cesse* AGENOUILLÉS *avec effroi devant l'avenir, penchent vers la superstition, comme le prouvent tous les êtres débiles.* (Virey.)

AGENOUILLEMENT s. m. (a-je-nou-ille-man; *ll* mll. — rad. *agenouiller*). Action de s'agenouiller. Peu usité.

AGENOUILLER v. a. ou tr. (a-je-nou-illé; *ll* mll. — rad. *genou*). Faire mettre à genoux, contraindre quelqu'un à se mettre à genoux : *Le maître saisit l'enfant par le collet et l'*AGENOUILLA *brutalement sur les dalles. Le prêtre fit* AGENOUILLER *tout le monde.* (Raym.)

S'agenouiller, v. pr. Se mettre à genoux dans une intention religieuse, pour prier, adorer, etc. : S'AGENOUILLER *devant l'autel, devant une croix.* S'AGENOUILLER *devant l'évêque. Elle se mêla à la foule des femmes qui, dans ces campagnes,* S'AGENOUILLENT *sur le pavé de l'église.* (G. Sand.)

Le peuple *s'agenouille*, et le pontife austère
Vient bénir le volcan endormi sur la terre.

A. SOUMET.

Que celui-là se livre à des plaintes amères,
Qui *s'agenouille* et prie au tombeau d'un ami.
A. DE MUSSET.

. J'ai besoin de revoir cette croix,
Et de *m'agenouiller* sous la nef solitaire
Où l'on n'entend plus rien des vains bruits de la terre.
C. DELAVIGNE.

— Par anal. Se dit de toute personne qui se met à genoux : *L'enfant fut condamné à* S'AGENOUILLER *et à rester une heure dans cette position.* ‖ Se dit aussi de certains animaux : *Quinte-Curce assure que Bucéphale* S'AGENOUILLAIT *pour recevoir Alexandre. Les éléphants, les chameaux,* S'AGENOUILLENT *sur l'ordre de leur conducteur.* ‖ Se dit, par exag., en parlant de l'homme qui aime l'argent, pour marquer sa rareté ou l'estime excessive qu'on en fait : *Il en est réduit à* S'AGENOUILLER *devant vingt francs. C'est un ladre qui* S'AGENOUILLERAIT *devant cinq francs. Voilà notre argent qui émigre en masse; l'an prochain, disaient les bonnes gens, on* S'AGENOUILLERA *devant un écu.* (Brill.-Sav.) *Mon Dieu! de l'or à tout prix! l'or est la seule puissance devant laquelle tout le monde* S'AGENOUILLE. (Balz.)

— Fig. S'incliner, se sentir plein d'une admiration profonde devant une personne ou une chose digne de respect et de vénération : S'AGENOUILLER *devant les grands écrivains.* S'AGENOUILLER *devant la vertu, la science, le talent. Vous étiez si grande, si sublime, que j'aurais voulu* M'AGENOUILLER *devant vous.* (G. Sand.)

Et comme elle est savante à tenir la quenouille,
Devant un tel mérite il faut qu'on *s'agenouille.*
PONSARD.

— A la quenouille,
Le fort *s'agenouille.*

prov. rimé qui signif. que la passion maîtrise les caractères les plus énergiques, et les rend esclaves de tous les caprices d'une femme. C'est sans doute une allusion à Hercule filant aux pieds d'Omphale.

— **Syn. S'agenouiller, se mettre à genoux.** Ces deux formes s'emploient généralement l'une pour l'autre et expriment la même idée. Toutefois, *s'agenouiller* semble marquer plus particulièrement un sentiment d'humilité ou d'adoration : *Ménalque, s'étant aperçu qu'il* S'EST MIS À GENOUX *sur les jambes d'un fort petit homme, se retire confus et va* S'AGENOUILLER *ailleurs.* Ajoutons cependant qu'en parlant des animaux on dit plutôt *s'agenouiller.*

AGENOUILLOIR s. m. (a-ge-nou-illoir; *ll* mll. — rad. *agenouiller*). Petit escabeau sur lequel on s'agenouille : *L'*AGENOUILLOIR *d'un prie-Dieu.* (Acad.)

AGENT s. m. (a-jan — du lat. *agens*, part. prés. de *agere*, agir). Tout ce qui agit, opère; force : AGENT *naturel.* AGENT *surnaturel. La vapeur est devenue un des plus puissants* AGENTS *que l'on connaisse. Les vents sont constamment les* AGENTS *modificateurs les plus puissants de l'atmosphère.* (Maury.)

. Mon âme et mon corps
Sont-ils d'un autre *agent* les aveugles ressorts?
VOLTAIRE.

‖ S'emploie aussi avec un complément qui en détermine l'effet : *La végétation est dans les campagnes un puissant* AGENT *d'assainissement.* (Lélut.) *L'octroi est un des* AGENTS *les plus actifs de la démoralisation publique.* (E. de Gir.)

— Par anal. Aide, secours.

. A vrai dire, l'argent
Serait dans notre affaire un sûr et fort *agent.*
MOLIÈRE.

— Fig. : *La tendance de notre époque est de remplacer les* AGENTS *moraux par des* AGENTS *matériels.* (Renan.)

Je sens en moi certain *agent;*
Tout obéit dans ma machine
A ce principe intelligent. LA FONTAINE.

— En parlant des personnes, se dit généralement de tout individu chargé d'une fonction active, d'une gestion, d'un mandat : AGENT *intègre, laborieux.* AGENT *incapable. L'*AGENT *d'un prince. L'*AGENT *d'une compagnie. Le pouvoir exécutif n'a que des* AGENTS, *et la loi seule fait des magistrats.* (Royer-Coll.) *Qu'eût-il pensé s'il eût vu comme son* AGENT *gagnait bien sa gratification?* (G. Sand.)

A-t-il eu près de vous un plus soigneux *agent*
Pour hâter les secours et d'hommes et d'argent?
CORNEILLE.

‖ Se prend aussi en mauvaise part : *Un* AGENT *de troubles, d'intrigues. L'homme fait dire à Dieu ce qu'il pense, lui fait faire ce qu'il veut, et le change en* AGENT *de ses passions.* (Boiste.) *Ludovic lui-même ne lui semble plus que l'*AGENT *de son bourreau.* (Saintine.)

Suis cet *agent* fatal de tes mauvais desseins.
CORNEILLE.

— Le mot *agent* entre dans la composition d'un grand nombre de locutions substantives, pour exprimer certaines fonctions déterminées par le mot complément :

Agent de la force publique, Personne qui a mandat pour faire respecter l'ordre public et la loi, même par des moyens coercitifs, comme les gendarmes, les gardes champêtres, les gardes forestiers, etc. ‖ *Agent provocateur*, Celui qui excite quelqu'un à faire quelque chose, ou, à proprement dire, celui qui, dans un moment de troubles, pousse les citoyens à la révolte pour donner lieu à une répression violente : *Il ne faudrait qu'un mot de toi, prononcé devant un espion, ou extorqué par un* AGENT PROVOCATEUR, *pour te faire mettre en prison.* (G. Sand.)

— Fig. et dans ce dernier sens : *Le besoin est l'*AGENT PROVOCATEUR *du progrès.* (E. Pelletan.) ‖ *Agent de police*, Nom général sous lequel on comprend les sergents de ville, appariteurs, inspecteurs de police, officiers de paix, gardes de ville, etc., c'est-à-dire tous ceux qui sont préposés à la surveillance publique et au maintien du bon ordre : *Il le suivit avec autant d'adresse qu'aurait pu le faire un* AGENT DE LA POLICE *parisienne.* (Alex. Dum.) *L'antichambre était pleine de gendarmes et d'*AGENTS DE POLICE. (Alex. Dum.) Mais on donne particulièrement ce nom aux hommes de police habillés en bourgeois, et alors ce mot se prend en mauv. part : *A certains cours d'ouverture, à la Sorbonne et au Collége de France, les* AGENTS DE POLICE *foisonnent. A la première représentation, il y avait au parterre plus de cinquante* AGENTS DE POLICE. ‖ Peut s'employer absolument dans ce sens : *Pourquoi s'acharner à l'espion? Un* AGENT *n'est plus un homme, il ne doit plus en avoir les sentiments; il est un rouage dans la machine.* (Balz.) ‖ *Agent diplomatique*, Fonctionnaire qu'un gouvernement envoie et accrédite près d'un autre gouvernement pour lui servir d'intermédiaire et pour protéger, en pays étranger, les sujets de la nation qu'il représente. Les *agents diplomatiques* français sont, en commençant par les plus élevés, les ambassadeurs, les ministres plénipotentiaires, les ministres résidents et les chargés d'affaires. Les consuls, les employés, les secrétaires d'ambassade, n'ont pas droit au titre d'*agents diplomatiques.* ‖ *Agent consulaire*, Officier établi dans un pays et le plus souvent dans un port étranger pour y exercer une certaine juridiction sur les négociants et les marins de la nation à laquelle il appartient, et veiller particulièrement à leurs intérêts. Les *agents consulaires* diffèrent des ambassadeurs en ce qu'ils n'ont qu'accidentellement un caractère politique. Il en existe dans toutes les grandes places de commerce où une nation croit avoir besoin d'un représentant. C'est à Colbert que revient l'honneur de cette institution. ‖ *Agent secret*, Personne de confiance chargée d'une mission secrète de la part d'un particulier, mais le plus souvent de la part d'un gouvernement : *Un* AGENT SECRET *lui rend compte de tout ce qui se fait, se dit, se pense même à la cour.* (Alex. Dum.) ‖ Par ext., signif. aussi Espion, émissaire de la police secrète : *Il faut prendre garde d'être soupçonné par cette foule d'*AGENTS SECRETS *qui circulent dans Paris.* (Scribe.) ‖ *Agent de change*, Autrefois, Changeur, banquier : *Ne m'as-tu pas dit que tu connaissais un* AGENT DE CHANGE *qui te donnerait de l'argent à l'heure même?* (Le Sage.) Aujourd'hui, Intermédiaire entre les vendeurs et les acheteurs dans la négociation des effets de commerce, des actions de toute nature, des rentes sur l'Etat, des matières métalliques, etc. : *Il ne faut pas croire que les jeunes* AGENTS DE CHANGE *n'entendent pas les affaires aussi bien que les anciens.* (Scribe.) ‖ *Agent forestier*, Fonctionnaire chargé de la surveillance, de la conservation des forêts de l'Etat; expression générique qui embrasse les conservateurs, les inspecteurs, les sous-inspecteurs et les gardes généraux, mais non les arpenteurs et les simples gardes. ‖ *Agent voyer*, Employé préposé à la construction, à l'entretien et à la police des chemins vicinaux. ‖ Pl. *des* AGENTS VOYERS. ‖ *Agent comptable*, Employé chargé de la comptabilité d'une administration et du maniement des fonds. ‖ *Agent d'affaires*, Celui qui se charge, moyennant une rétribution, de diriger et de suivre les affaires d'intérêt des particuliers, et surtout leurs affaires contentieuses : *Les* AGENTS D'AFFAIRES *n'ont aucun caractère public, et l'on n'exige d'eux aucune preuve de capacité.* (Bachelet.) ‖ *Agent de faillite.* Nom donné, avant la loi de 1838, à celui qui gérait les affaires d'une faillite. Ils sont remplacés aujourd'hui par des *syndics provisoires.* V. FAILLITE. ‖ *Agent judiciaire du Trésor*, Employé supérieur des finances, chargé de représenter le Trésor public dans les affaires judiciaires qui le concernent. ‖ *Agent municipal*, sous la première république française, Officier nommé par les communes dont la population ne s'élevait pas à cinq mille âmes, pour exercer les fonctions municipales.

— *Agents du clergé.* Se disait autrefois d'ecclésiastiques choisis par des provinces ecclésiastiques pour avoir soin des affaires du clergé.

— Philos. Opposé de *patient.* Ainsi l'on dit *l'agent et le patient*, pour désigner la cause qui opère et le sujet sur lequel elle opère.

— Physiq. Nom sous lequel on désigne certaines forces de la nature, comme le calorique, l'électricité, le magnétisme, etc.

— Chim. Tout corps qui, d'une manière quelconque, donne le moyen d'opérer la séparation des parties constituantes d'un composé : *La chaleur est un* AGENT *d'analyse.* ‖ Par ext., Tout corps qui produit ou détermine un effet chimique quelconque : *Le chlore, le gaz acide sulfureux et le charbon sont d'énergiques* AGENTS *décolorants. L'acide phénique est un des* AGENTS *antiseptiques les plus précieux.*

— Méd. Toute substance qui peut avoir une influence ou déterminer un effet quelconque : AGENT *anesthésique.* AGENT *hygiénique.* AGENT *morbifique.* AGENT *thérapeutique.* ‖ *Agent provocateur*, Dans l'anc. médecine, Ce qui causait, produisait une maladie.

— Econ. polit. *Agents naturels*, Forces mises à la disposition de l'homme par la nature, comme la terre, la mer, les cours d'eau, etc. ‖ *Agents personnels*, Toutes personnes qui mettent en œuvre les agents naturels. ‖ *Agents de la production*, Tout ce qui concourt à la formation d'un produit. ‖ *Agents de la circulation*, La monnaie et les papiers de crédit qui la représentent.

— Gramm. Le mot *agent* est mascul., même avec un corrélatif féminin : *L'eau est l'*AGENT PRINCIPAL *de la végétation. Vous aurez dans cette* FEMME UN TRÈS-BON AGENT. (Acad.) Cependant les auteurs anciens n'hésitaient pas à donner les deux genres à ce mot : *Il attribue le gouvernement de ce monde à une pure intelligence, laquelle sépare, comme cause et première* AGENTE, *les substances*, etc. (Amyot.) *Nature, laquelle est principale* AGENTE *en cecy.* (Amb. Paré.)

Et vous, son émissaire et son honnête *agente*,
C'est un vilain métier que celui d'intrigante.
REGNARD.

Quelques-uns de nos écrivains modernes les ont imités : *Dans ce phénomène, la nature a été la principale* AGENTE. (Littré.) *Vous en avez peut-être entendu parler comme d'une* AGENTE *matrimoniale.* (Balz.) L'Académie paraît avoir voulu trancher la difficulté en donnant le genre féminin à ce mot, mais seulement lorsqu'il est pris en mauv. part : *Je découvris que, dans cette intrigue, elle était la principale* AGENTE. (Acad.) Cette restriction justifie la phrase de Balzac, mais elle condamne celle de M. Littré.

— **Encycl.** Econ. polit. Les *agents* naturels, considérés au point de vue économique, sont de plusieurs sortes : les uns fournissent la matière de la production; ex. : la terre cultivable, les mines, les carrières, etc.; les autres fournissent simplement une force qui vient seconder celle de l'homme, et pour ainsi dire collaborer avec lui; telles sont la pesanteur des corps, l'électricité, la lumière, la chaleur, la force des cours d'eau, du vent, etc. Parmi les *agents* naturels de l'industrie, les uns sont susceptibles de devenir une propriété, les autres ne le sont pas. Ainsi la terre cultivable, les mines, peuvent être appropriées; il n'en est pas de même du vent. Le service des *agents* naturels non appropriés est toujours gratuit; le service de ceux qui sont appropriés est grevé de certaines redevances au profit de ceux qui les possèdent. Du reste, l'appropriation peut être avantageuse à tous, en ce que l'homme est poussé par un intérêt à augmenter la puissance des *agents* qu'il s'est appropriés et dont il fait payer l'usage.

— Législ. Les *agents* de change nommés et assermentés ont seuls le droit de négocier les effets publics et autres susceptibles d'être cotés; de faire pour le compte d'autrui les négociations de lettres de change ou de billets, et de toutes sortes de papiers commerçables, et d'en constater le cours. Ils peuvent faire, concurremment avec les courtiers de marchandises, les négociations et le courtage des ventes ou achats de matières métalliques. Ils ont seuls le droit d'en constater le cours. Les agents de change doivent tenir des livres, et coter sur un carnet chacune de leurs opérations; mais ils doivent le secret à leurs clients, à moins qu'ils ne soient autorisés à les nommer soit par eux-mêmes, soit par la nature des négociations. Leurs droits sont d'un huitième à un quart pour cent pour chaque opération. Nul ne peut être nommé agent de change s'il ne jouit des droits de citoyen français et s'il a fait faillite sans avoir été réhabilité. Un agent de change ne peut, sous peine de destitution et d'amende, faire aucune opération de commerce ou de banque pour son compte, ni s'intéresser directement ou indirectement dans aucune entreprise commerciale. Destitué, il ne peut être réintégré; en cas de faillite, il est poursuivi judiciairement comme banqueroutier. L'institution des agents de change remonte à l'année 1572, époque à laquelle Charles IX créa par un édit des *courtiers de change, deniers et marchandises.* Cet édit fut confirmé par Henri IV en 1595. Sous Louis XIV, ces officiers furent portés à cent seize, et prirent le titre de *conseillers du roi, agents de banque, de change, commerce et finance.* Supprimés en 1791 par un décret de l'Assemblée nationale, les agents de change furent rétablis par une loi du 28 ventôse an IX (19 mars 1801). Leur nombre varie selon l'importance des villes où ils sont institués. Il est aujourd'hui fixé à soixante pour la Bourse de Paris; chacun d'eux fournit un cautionnement de 125,000 fr. Notre législation a fait de la fonction d'agent de change un monopole condamné par la science économique; il est telle charge qui vaut plusieurs millions, et qui ne peut être exploitée que par des sociétés de capitalistes; d'où les *quarts*, les *huitièmes d'agents de change.* Bien plus, ce monopole est devenu vénal et constitue en fait une propriété transmissible, grâce à la faculté accordée par la loi du 28 avril 1816 aux agents de change, à leurs veuves et héritiers, de présenter des successeurs. — La profession d'agent de change est libre aux Etats-Unis.

AGÉOMÉTRIE s. f. (a-jé-o-mé-tri — du gr. *a* priv.; *gê*, terre; *metron*, mesure). Ignorance de la géométrie.

AGE QUOD AGIS (a-jé kod a-jiss). Mots lat. qui signif. *Fais ce que tu fais*, c'est-à-dire fais ce que tu as à faire pour le moment et pas autre chose; sois entièrement à ce que tu fais. Beaucoup de nos proverbes français se rapportent à cet axiome latin; par exemple : « On ne peut pas être en même temps à la cave et au grenier. — Quand on chasse deux lièvres, on risque de n'en prendre aucun. » En un mot, pour qu'une chose soit bien faite, il faut y donner toute son attention. Ces mots, placés sur les murs d'une cour de collége, peuvent se traduire ainsi : « Joue quand tu es en récréation; étudie quand tu es dans la salle d'étude. »

Ce proverbe se cite toujours sous sa forme latine :

« Elles ne me reconnaissent pas, mais moi je les reconnais, et cette fois c'est moi qui arracherai le masque! Mon nez de carton, je te bénis, car tu me donnes sur ces deux sirènes le pouvoir qu'un magicien reçoit de son talisman. *Age quod agis :* nous sommes à table, mangeons; mais je leur ménage au dessert une scène plus dramatique qu'une charade; car, en conscience, je ne puis pas souffrir que ce pauvre Aristide épouse une habituée des bals de l'Opéra. » CHARLES DE BERNARD.

AGÉRASIE s. f. (a-jé-ra-zî — du gr. *a* priv.; *geras*, vieux). Méd. Vieillesse verte et vigoureuse, exempte des infirmités ordinaires à cet âge.

AGÉRATE s. m. (a-jé-ra-te — du gr. *a* priv.; *geras, geratos*, vieux). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, tribu des eupatoriées, et dont l'espèce la plus remarquable est l'*agérate* du Mexique, cultivée dans nos jardins d'agrément pour ses belles fleurs bleues, qui se succèdent durant toute l'année.

AGÉRATÉ, ÉE adj. (a-jé-ra-té — rad. *agérate*). Bot. Qui ressemble à l'agérate. Syn. de *agératoïde.* ‖ s. f. pl. Groupe de plantes de la famille des composées et de la tribu des eupatoriées, ayant pour type le genre agérate.

AGÉRATOÏDE adj. (a-jé-ra-to-i-de — de *agérate*, et du gr. *eidos*, ressemblance). Bot. Syn. de *agératé.*

AGÉRATOIRE s. m. (a-jé-ra-tou-are). Bot. Syn. peu usité de *agérate.*

AGÉSANDRE, statuaire rhodien d'une époque incertaine, exécuta avec ses deux fils, Athénodore et Polydore, le fameux groupe du *Laocoon*, décrit par Pline, et retrouvé en 1506, dans les ruines des bains de Titus, à Rome, par Félix de Fredis.

AGÉSILAS Ier, roi de Sparte, vivait vers 820 av. J.-C. On ne sait rien de sa vie.

AGÉSILAS II, roi de Sparte et l'un des grands capitaines de l'antiquité, régna de 398 à 361 av. J.-C. Le fait culminant de sa vie militaire est une brillante expédition en Asie contre les Perses (395). Après avoir ravagé la Phrygie, la Carie et la Lydie, vaincu en divers combats les satrapes d'Artaxerce et glacé les Perses d'effroi, il se préparait à pénétrer au cœur de l'immense empire, lorsqu'il fut rappelé au secours de Sparte, menacée par Thèbes, Argos, Corinthe et Athènes, dont il accourut écraser les forces à Coronée (394). Dans la suite, il fut vaincu par Epaminondas à la bataille de Mantinée. Du moins on regarde comme probable qu'il commandait dans cette journée l'armée lacédémonienne, bien que Xénophon n'en fasse pas mention. Il mourut dans une tempête, au retour d'une expédition en Egypte. Pendant sa longue carrière, il avait eu successivement pour collègues quatre rois (on sait qu'à Sparte le trône était toujours occupé simultanément par deux rois).

Agésilas, tragédie de Corneille, en cinq actes et en vers, représentée en 1667. Cet ouvrage est un des plus faibles de l'auteur. Le grand homme vieillissait; depuis 1630, il donnait au théâtre une pièce presque tous les ans; mais il n'avait plus cette imagination féconde, cette énergie de pensées et de style qui caractérisent ses premiers chefs-d'œuvre. Ajoutons que le roi de Sparte,

Général en idée, et monarque en peinture,

n'était pas un sujet de tragédie bien brillant. Toutefois, l'*Agésilas* contient encore quelques parties remarquables. Cette pièce est écrite en vers libres et croisés, comme devait l'être, un an plus tard, l'*Amphitryon* de Molière.

Une épigramme de Boileau, que, sans manquer à ses devoirs de critique, le sévère Aristarque aurait bien pu épargner à la vieillesse du grand poëte, a discrédité pour toujours *Agésilas :*

J'ai vu l'Agésilas,
Hélas!

Mais Boileau était partisan de Racine et prêtait son appui à la réputation naissante du nouveau poëte qui, en effet, la même année, obtenait son premier succès dans *Andromaque.* C'étaient deux astres, dont l'un se levait quand l'autre était à son couchant.

AGESTRATE s. f. (a-jè-stra-te — du gr. *agestratos*, général d'armée). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, originaire de Java et de la Chine, et remarquable par un chaperon d'un rouge éclatant, d'où son nom.

AGEUSTIE s. f. (a-geu-stî, *g* dur — du gr. *a* priv.; *geusis*, goût). Méd. Absence de goût, diminution de la faculté de percevoir les saveurs. ‖ On écrit aussi *agheustie* et *agueustie.*

AGGÉDULE s. f. (ag-jé-du-le — du gr. *aggos*, urne). Bot. Nom donné quelquefois à l'urne de quelques mousses, et au cupule de certains champignons.

AGGÉE, l'un des douze petits prophètes, contribua à la réédification du Temple. Il vivait au temps de Zorobabel.

AGGLESTON s. m. (ag-glèss-tone). Célèbre pierre druidique, dans la Grande-Bretagne.

AGGLOMÉRAT s. m. (a-glo-mé-ra — rad. *agglomérer*). Géol. Brèche grossière, composée de fragments de roches, lancés des cratères volcaniques, angulaires pour la plupart et sans aucun mélange de cailloux usés par l'eau. — Lyell donne le nom de *conglomérat* aux mélanges où se rencontrent ces dernières sortes de pierres.

AGGLOMÉRATION s. f. (a-glo-mé-ra-si-on — rad. *agglomérer*). Action d'agglomérer; état de ce qui est aggloméré : *L'*AGGLOMÉRATION *des neiges, des sables. D'ailleurs, dans ces temps où toute spéculation et toute industrie étaient absentes, ces* AGGLOMÉRATIONS *d'or et de bijoux n'étaient pas rares.* (Alex. Dum.) ‖ Ce mot a été créé par Volney. ‖ S'emploie en parlant des personnes : *Chaque jour mûrissait l'unité de principes et de législation, celle de penser et de sentir, ce ciment assuré, infaillible des* AGGLOMÉRATIONS *humaines.* (Napol. Ier.) *Une société est une* AGGLOMÉRATION *d'individus.* (L. Jourdan.)

— Géol. Mode de formation des roches qui n'ont pas une origine instantanée, mais qui sont composées, par voie mécanique, de fragments de roches préexistantes, réunis par un ciment quelconque.

AGGLOMÉRÉ, ÉE (a-glo-mé-ré) part. pass. du v. Agglomérer : *Des sables* AGGLOMÉRÉS. ‖ Se dit en parlant des personnes : *Une population* AGGLOMÉRÉE. *En effet, moins je trouve d'hommes* AGGLOMÉRÉS *sur un point, moins il s'y rencontre de crimes, de délits.* (Balz.)

— Techn. *Houille agglomérée*, Combustible artificiel obtenu par le mélange de matières bitumineuses avec les menus débris de l'exploitation des houillères. ‖ On dit aussi substantiv. au m. pl., des AGGLOMÉRÉS.

— Méd. *Tumeurs agglomérées*, Celles qui sont pelotonnées, réunies les unes autour des autres.

— Bot. Se dit des différents organes des végétaux, lorsqu'ils sont entassés ou rapprochés en masses compactes : *Chatons* AGGLOMÉRÉS. *Fleurs* AGGLOMÉRÉES. *Fruits* AGGLOMÉRÉS.

— s. f. pl. Géol. Classe de roches, qui comprend celles qui se sont formées par agglomération.

AGGLOMÉRER v. a. ou tr. (a-glo-mé-ré — lat. *agglomerare*, même sens; de *ad*, à; *glomus*, *glomeris*, peloton. — L'*é* du rad. *agglomér* se change en *è* ouvert devant une syllabe muette : *J'agglomère, tu agglomères. Que j'agglomère*, excepté au futur et au cond. prés., où l'*é* fermé se conserve : *J'agglomérerai. Tu agglomérerais*). Réunir en masse, entasser, assembler : *La richesse du sol* AGGLOMÉRA *les hommes dans cette contrée.* (Acad.) *Les avantages qu'il offrait aux artisans en* AVAIENT AGGLOMÉRÉ *un grand nombre dans cette contrée.* (Raym.)

S'agglomérer, v. pr. Etre aggloméré, s'amonceler, s'entasser : *Les peuples* S'AGGLOMÈRENT *sous telle ou telle forme, d'après certaines lois.* (Virey.) *La graisse* S'AGGLOMÈRE *quelquefois dans les animaux que l'art ou la nature y prédispose, comme les cochons, les volailles.* (Brill.-Sav.) *Les habitants* S'ÉTANT AGGLOMÉRÉS *insensiblement n'ont pu juger de l'ensemble, en participant au mouvement.* (Balz.)

— Fig. : *Dans la capitale* S'AGGLOMÈRENT *tous les intérêts, là vont s'agiter toutes les ambitions; le reste est immobile.* (B. Const.)

— **Antonymes**. Désagréger, disgréger, disperser, disséminer, éparpiller, parsemer.

AGGLUTINABLE adj. (a-glu-ti-na-ble — rad. *agglutiner*). Qui peut s'agglutiner. Peu usité.

AGGLUTINANT (a-glu-ti-nan) part. prés. du v. Agglutiner.

AGGLUTINANT, ANTE adj. (a-glu-ti-nan, ante). Qui est de nature à se réunir, à se coller, à s'agglutiner.

— Méd. Autrefois, *Remèdes agglutinants*, ou substantiv. *les agglutinants*, Remèdes que l'on croyait propres à opérer la réunion des parties divisées, à les recoller, comme le sparadrap, le diachylon gommé, l'emplâtre d'André de Lacroix, le taffetas d'Angleterre, etc. Il ne se dit plus aujourd'hui que des substances emplastiques que l'on nomme plus ordinairement *agglutinatives*, ou substantiv. *les agglutinatifs*.

— Linguist. *Langues agglutinantes*, Celles dans lesquelles les radicaux s'agglomèrent, sans se fondre complétement, pour former des mots composés, qui expriment des combinaisons d'idées et des relations de toute espèce. ‖ On les appelle aussi *langues agglomérantes*.

— **Encycl**. Linguist. Trois époques distinctes marquent l'histoire du langage : le *monosyllabisme*, l'*agglutination* et la *flexion*. Les langues à *flexion* présentent une organisation plus développée que les langues *agglutinantes*, et celles-ci une organisation supérieure aux langues *monosyllabiques*. Parmi les langues qui ont été ou qui sont encore parlées, les unes ont passé par ces trois phases, et les autres se sont arrêtées dans leur développement. Ainsi, l'agglutination renferme le monosyllabisme, la flexion renferme à la fois le monosyllabisme et l'agglutination.

Les langues *agglutinantes* diffèrent des langues à flexion, en ce qu'elles ne présentent pas une fusion complète du mot principal ou radical avec les mots qui viennent s'y accoler pour exprimer le cas et le nombre, s'il s'agit de substantifs, le nombre et la personne, s'il s'agit de verbes; les changements et les allongements démesurés de l'agglutination ne peuvent avoir lieu qu'aux dépens de l'unité du mot. L'agglutination est, en quelque sorte, une association mécanique de racines sans qu'il y ait identification véritable dans une vie commune, ainsi que cela a lieu dans la flexion; celle-ci peut être comparée à une association chimique et organique.

Exemple d'agglutination des pronoms dans la langue magyare; voici comment le mot *kep*, qui signifie *image*, peut se modifier :

Kep-em, mon image.
Kep-ed, ton image.
Kep-e, son image.
Kep-unk, notre image.
Kep-etek, votre image.
Kep-ek, leur image.
Kep-ei-m, mes images.
Kep-ei-d, tes images.
Kep-ei, ses images.
Kep-ei-nk, nos images.
Kep-ei-tek, vos images.
Kep-ei-k, leurs images.

« On forme ainsi, dit M. l'abbé Le Noir, par agglutination, des mots à l'infini. Les suffixes *em*, *ed*, *e*, etc., ajoutés au mot *kep*, sont des radicaux signifiant *je*, *tu*, *il*, etc. Puis chacun de ces mots, formé de la juxtaposition de deux ou plusieurs radicaux, est susceptible d'une déclinaison très-riche, qui se fait au moyen de postpositions. On dira, par exemple : *kep-em*, mon image (sujet ou nominatif); *kep-em-nek*, à mon image, etc. On peut attacher une vingtaine de postpositions ou terminaisons analogues à *nek*, qui exprimeront un rapport différent, ce qui fera vingt cas comme les six du latin. »

Exemples d'agglutination dans la conjugaison turque :

Sev-mek, aimer.
Sev-me-mek, ne pas aimer.
Sev-e-me-mek, ne pas pouvoir aimer.
Sev-dis-mek, forcer à aimer.
Sev-dis-me-mek, ne pas forcer à aimer.
Sev-dis-e-me-mek, ne pas pouvoir forcer à aimer.
Sev-dis-isch-mek, se forcer à aimer réciproquement.
Sev-il-mek, être aimé.
Sev-il-me-me, ne pas être aimé.
Sev-il-e-me-mek, ne pas pouvoir être aimé, etc.

On peut remarquer deux degrés d'agglutination : l'*agglomération* simple et l'*incorporation*. Dans le premier degré, l'agglutination n'est qu'une juxtaposition; dans le second, il y a absorption d'un mot dans un autre, de sorte qu'il en résulte un commencement de flexion du composé par assimilation de l'élément subordonné à l'élément principal.

La classe des langues *agglutinantes* embrasse la plus grande partie des langues du globe et se montre la plus pauvre en produits littéraires. On peut la diviser en souche tatare, souche caucasienne, souche malaie ou polynésienne, souche américaine et souche basque.

La souche tatare se divise en deux groupes : le groupe asiatique et oriental, et le groupe européen et occidental. Le groupe asiatique comprend le mongol, le turc et le tongouse, dont le mandchou est un dialecte. Le groupe européen se compose des langues finnoises, appelées tchoudes par les Slaves, c'est-à-dire du finnois proprement dit ou finlandais, du tchoudien, de l'ouralien, du lapon, du samoyède, du magyar ou hongrois. Les langues de la souche tatare expriment les rapports par des postpositions au lieu de prépositions. Parmi ces langues, le mandchou et le mongol séparent encore, dans l'écriture, les radicaux agglutinés dans la prononciation; le turc le fait très-rarement; le finnois et le magyar ne le font presque jamais; leurs composés ont besoin, comme les nôtres, d'une analyse étymologique.

La souche caucasienne comprend les dialectes parlés dans le Caucase, dialectes, en général, peu connus. Notons qu'ici le mot caucasien ou caucasique est loin d'avoir le sens étendu qu'on lui donne en anthropologie.

La souche malaie présente deux groupes, le malai proprement dit, qui s'étend depuis les Philippines jusqu'à Madagascar, et le polynésien, qui embrasse toute l'Océanie orientale.

La souche américaine, si tant est que l'on puisse ramener à une seule souche les langues indigènes des deux Amériques, présente au plus haut degré le phénomène de l'incorporation proprement dite. Le mot principal engloutit en quelque sorte ses subordonnés. Des phrases telles que celles-ci : *Vous et moi nous marchons; nous les aimons tous les deux*, se rendent par un seul mot composé. M. Ampère a constaté un mot de vingt et une lettres qui signifiait seul la phrase suivante : *Je donne de l'argent à ceux qui sont arrivés pour leur acheter encore des habits avec cela.* L'agglomération de tant de radicaux dans un seul mot se fait par des apocopes de ces radicaux.

La souche basque n'a qu'un type, aujourd'hui refoulé entre les Pyrénées et le golfe de Biscaye. Comme les langues américaines, le basque présente d'une façon remarquable le phénomène de l'incorporation. La déclinaison s'y fait à l'aide de postpositions, comme dans les langues tatares.

AGGLUTINATEUR, TRICE adj. (a-glu-ti-na-teur, tri-se — rad. *agglutiner*). Méd. Qui a la propriété d'agglutiner : *Travail* AGGLUTINATEUR. *Faculté* AGGLUTINATRICE.

AGGLUTINATIF, IVE adj. (a-glu-ti-na-tif, i-ve — rad. *agglutiner*). Se dit des substances emplastiques qui favorisent la réunion des bords des plaies simples, en les maintenant rapprochées : *Les emplâtres* AGGLUTINATIFS *sont fréquemment employés après les amputations des membres et l'ablation des tumeurs.* (Cloquet.)

— *Bandelettes agglutinatives* ou *Emplâtres agglutinatifs*, Petites bandes de toile forte, coupées à droit fil et enduites de diachylon ou de toute autre substance analogue, dont on se sert pour tenir rapprochés les bords d'une plaie, ou pour maintenir plusieurs pièces d'un appareil quelconque.

— Substantiv. *Un agglutinatif, des agglutinatifs.* Syn. d'*agglutinant* : *Le taffetas d'Angleterre est un des* AGGLUTINATIFS *les plus employés pour les plaies de peu d'importance.*

AGGLUTINATION s. f. (a-glu-ti-na-si-on — rad. *agglutiner*). Méd. Action d'agglutiner, de s'agglutiner, réunion de parties accidentellement divisées : *L'*AGGLUTINATION *est la première période de l'adhésion des plaies.* (Cloquet.)

— Par ext. Se dit de toutes choses qui se réunissent, se collent les unes aux autres : *Il se frotta vivement les mains l'une contre l'autre, pour réduire en poussière les* AGGLUTINATIONS *de sa potée.* (L. Gozl.)

— Linguist. Procédé par lequel un ou plusieurs mots, étant dans un rapport de dépendance avec un autre mot, s'introduisent, à l'aide de modifications, dans le corps de ce mot, ou se joignent à lui pour former un mot unique : *Les langues américaines portent au plus haut degré le caractère de langues d'*AGGLUTINATION. (Maury.) *L'*AGGLUTINATION *dut être le procédé dominant du langage des premiers hommes.* (Renan.) *Le présent copte se forme par l'*AGGLUTINATION *du pronom en tête de la racine verbale.* (Renan.) ‖ V. AGGLUTINANT, adj.

AGGLUTINÉ, ÉE (a-glu-ti-né) part. pass. du v. Agglutiner. Chirurg. Réuni, recollé : *Lèvres d'une plaie* AGGLUTINÉES.

— Bot. Se dit de certains organes collés entre eux comme avec de la glu, de manière cependant à pouvoir être détachés sans déchirure, comme dans les utricules du pollen chez quelques orchidées.

— Par ext. Se dit des choses réunies, jointes entre elles : *La corne que le rhinocéros porte sur le nez n'est qu'un amas de poils* AGGLUTINÉS *et durcis par le temps.* (Bouillet.)

— Linguist. *Langues agglutinées*, Langues qui procèdent par voie d'agglutination : *Les langues de l'Amérique du Nord sont* AGGLUTINÉES. (Littré.)

AGGLUTINER v. a. ou tr. (a-glu-ti-né — lat. *agglutinare*, même sens; de *ad*, à; *glutinum*, colle). Chirurg. Réunir, recoller des parties contiguës, accidentellement divisées.

S'agglutiner, v. pr. Se recoller, se rejoindre : *Les lèvres de la plaie* S'AGGLUTINENT, *commencent à* S'AGGLUTINER.

— Linguist. Se joindre par agglutination : *Quelques monosyllabes parasites, qui* S'AGGLUTINENT *au commencement des mots, tiennent lieu de flexion finale.* (Renan.)

AGGRAVANT (a-gra-van) part. prés. du v. Aggraver : *S'il s'agissait de vos enfants, vous sauriez bien deviner ce qui les gêne, disait-il à sa femme, en* AGGRAVANT *l'injustice de ces paroles par le ton aigre et froid dont il les accompagnait.* (Balz.)

AGGRAVANT, ANTE adj. (a-gra-van, ante — rad. *aggraver*). Qui rend plus grave, plus dangereux : *Symptômes* AGGRAVANTS *dans le cours d'une maladie.*

— Se dit particul., en droit crimin., de ce qui ajoute à la gravité d'une faute, d'un délit, d'un crime : *Tout ce qui était* AGGRAVANT *dans son affaire a été soigneusement caché.* ‖ *Circonstance aggravante*, Qui ajoute à un délit un degré de criminalité, par oppos. à *circonstance atténuante*, qui, au contraire, en diminue la gravité : *Dans l'assassinat, la préméditation est la plus forte* CIRCONSTANCE AGGRAVANTE. *Les* CIRCONSTANCES AGGRAVANTES *du vol qualifié sont l'escalade et l'effraction. Les malfaiteurs de profession connaissent toutes les* CIRCONSTANCES AGGRAVANTES *des délits.* (Dumont.) ‖ Par anal. Se dit dans le langage ordinaire : *Vous épousez, grande faute; vous avez atteint la cinquantaine,* CIRCONSTANCE AGGRAVANTE. *Elle devina les* CIRCONSTANCES AGGRAVANTES *que son mari celait encore, et les lui ayant arrachées par la ruse, elle entra dans une juste colère contre lui.* (G. Sand.)

— Théol. *Circonstance aggravante*, Celle qui rend le péché plus grief sans en changer la nature : *Insulter quelqu'un est un péché aux yeux de la religion; il y a* CIRCONSTANCE AGGRAVANTE *si l'insulte s'adresse à un père, à une mère*, etc.

— **Antonyme**. Atténuant.

AGGRAVATION s. f. (a-gra-va-si-on — rad. *aggraver*). Dr. crim. Chose qui rend plus grave un délit, un crime : *Cette circonstance est une* AGGRAVATION. ‖ *Aggravation de peine*, Augmentation de peine, ce qu'on ajoute à une condamnation.

— Accroissement, augmentation, en parlant de droits, de charges, etc. : *On se plaignait beaucoup, dans les ports du Nord, des* AGGRAVATIONS *de droits mises par les inspecteurs des domaines sur les marchandises européennes.* (Journ.) ‖ Tout ce qui rend pire l'état d'une chose : *Se taire, dissimuler, s'étourdir, tous ces palliatifs de la faiblesse ou du crime ne seront jamais que de fatales* AGGRAVATIONS. (Mirab.) *Mais ce rêve revint avec des* AGGRAVATIONS *qui le lui rendirent excessivement redoutable.* (Balz.) *J'eus bientôt deviné l'*AGGRAVATION *que le désœuvrement du comte avait apportée dans les peines de sa famille.* (Balz.)

— Méd. Exacerbation, augmentation de la maladie : *Le médecin avait trouvé plutôt une légère amélioration que de l'*AGGRAVATION *dans la marche des symptômes.* (Balz.)

— Art vétér. Maladie qui survient aux pattes des chiens, et que l'on nomme aussi *aggrave, aggravée* et *aggravement*. V. AGGRAVÉE.

— **Antonyme**. Atténuation.

AGGRAVE s. f. (a-gra-ve — rad. *aggraver*). Droit can. Anathème prononcé autrefois par l'official contre celui que l'excommunication n'avait pas amené à soumission, et qui le privait de tout usage de la société religieuse : *Pendant la fulmination de l'*AGGRAVE, *on sonnait les cloches, et les membres du clergé éteignaient les cierges et les jetaient à terre.* (Bachelet.)

— Art vétér. Syn. d'*aggravée*.

AGGRAVÉ, ÉE (a-gra-vé) part. pass. du v. Aggraver. Rendu, devenu plus grave : *Une faute* AGGRAVÉE. *Son crime est* AGGRAVÉ *par toutes ces circonstances.* (Trév.) *A un délit* AGGRAVÉ *correspond une peine* AGGRAVÉE. (Dumont.) ‖ Augmenté d'intensité, rendu plus fâcheux, plus insupportable : *Le joug de Jérusalem est* AGGRAVÉ. (Boss.) *Les malheurs domestiques dont j'ai souffert ne peuvent être* AGGRAVÉS *ni adoucis par la publicité.* (G. Sand.) ‖ Appesanti, en parlant de l'effet produit par le sommeil : *Moi, feignant de me sentir* AGGRAVÉ *de sommeil, je me retire dans ma chambre.* (P.-L. Cour.)

Je suis tant *aggravé* de somme et de paresse!
REGNARD.

Ce sens a vieilli.

— Art vétér. Se dit d'un chien atteint de la maladie appelée *aggravée*.

AGGRAVÉ s. m. Droit can. Celui contre lequel on avait fulminé la censure appelée *aggrave* : *Au moyen âge, l'*AGGRAVÉ *était un objet d'horreur et d'abomination.*

AGGRAVÉE s. f. (a-gra-vé). Art vétér. Maladie du pied du chien, qui consiste dans l'inflammation du réseau vasculaire situé sous l'épiderme dont les tubercules plantaires sont recouverts. ‖ Cette maladie s'appelle aussi *aggrave, aggravation, aggravement*. Mais *aggravée* est l'expression la plus usitée.

— **Encycl**. Cette affection est produite par la fatigue de la chasse, une longue marche sur des terrains pierreux, couverts de neige ou de glace. La patte se gonfle, devient douloureuse; l'appui sur le sol est difficile; parfois des crevasses apparaissent à la surface plantaire, ou bien l'on voit des ampoules se montrer. L'*aggravée* n'est pas un pronostic bien grave; le repos suffit ordinairement pour qu'elle disparaisse. Dans le cas où l'inflammation est violente, on a recours aux astringents pour la faire avorter; en outre, la saignée à la jugulaire est utile s'il y a fièvre de réaction. Les abcès qui se montrent quelquefois à la suite de l'*aggravée* réclament les mêmes traitements que dans les autres parties du corps.

AGGRAVEMENT s. m. (a-gra-ve-man — rad. *aggraver*). Etat d'une chose aggravée. Syn. à peu près inusité d'*aggravation*.

— Méd. vétér. Syn. d'*aggravation*.

AGGRAVER v. a. ou tr. (a-gra-vé — lat. *aggravare*, même sens; de *ad*, à; *gravis*, pesant). Rendre plus lourd, plus pesant : *Et comment connaîtrions-nous les substances spirituelles, ayant un corps qui nous* AGGRAVE *et nous abaisse vers la terre?* (Pasc.) *Pourquoi* AGGRAVEZ-*vous votre fardeau?* (Boss.) ‖ Ce sens a vieilli.

— Augmenter : *Pourquoi* AGGRAVER *les charges de l'Etat? On n'a pas encore* AGGRAVÉ *les impôts?* (Mirab.) *L'octroi* AGGRAVE *la misère du pauvre en enchérissant le prix de tout ce qui concourt à sa subsistance.* (É. de Gir.)

Monsieur de Priégo, comme noble du roi,
A grand tort d'*aggraver* les charges de l'Espagne.
V. HUGO.

‖ Augmenter la gravité d'une faute, d'un délit, d'un crime, etc.; rendre une condamnation plus rigoureuse : *Vous ne devez pas* AGGRAVER *la peine prononcée par la loi.* (Acad.) *Les circonstances* AGGRAVENT *le péché.* (Pasc.) *Ce fut un nouveau scandale qui réveilla et* AGGRAVA *le premier.* (St-Sim.) *Il ne faut souvent qu'*AGGRAVER *sa faute pour échapper au châtiment.* (J.-J. Rouss.) *Souvent on* AGGRAVE *ses torts par la manière dont on les excuse.* (Boiste.) *Les peines afflictives sont très-variables; on les modère, on les* AGGRAVE *comme on veut.* (Dumont.)

— **Fig.** Rendre plus difficile à supporter, plus pénible, plus douloureux : *N'est-ce pas* AGGRAVER *ses chagrins à pure perte, que de s'ôter le plaisir de les partager avec un ami?* (J.-J. Rouss.) *Les Athéniens furent contraints de supporter des outrages qu'*AGGRAVAIT *le souvenir de tant de glorieux exploits.* (Barthél.) *Après avoir puni les Egyptiens de leur révolte, et follement aggravé le poids de leurs chaînes, faut-il encore* AGGRAVER *leur joug par le mépris?* (Barthél.) *Elle n'*AVAIT *pas* AGGRAVÉ *son mal par d'importuns et inutiles reproches.* (G. Sand.) *Les remèdes vains* AGGRAVENT *le mal qu'ils ont l'air de vouloir guérir.* (Guizot.) *Témoin des misères des peuples, j'éprouve une profonde horreur pour les systèmes politiques qui les* AGGRAVENT *chaque jour.* (Lamenn.)
— Droit can. Fulminer une aggrave.

S'aggraver, v. pr. Devenir plus lourd ; s'appesantir : *La main du Seigneur* S'AGGRAVA *sur les Azotiens.* (Volt.) ‖ Devenir plus grave : *Le mal* S'AGGRAVA *rapidement.*

— **Fig.** Devenir plus pénible, plus douloureux, plus poignant : *Mon infortune* S'EST AGGRAVÉE *par ce malheureux événement.* (Rac.) *En province, une pareille aventure* S'AGGRAVE *par la manière dont elle se raconte.* (Balz.)

— **Antonyme.** Atténuer, diminuer.

AGHA s. m. (a-ga). V. AGA.

AGHALIK s. m. (a-ga-lik — rad. *agha*). Gouvernement d'un agha ou aga. V. AGALIK.

AGHIRLIK s. m. (a-ghir-lik). Présent ou compliment que fait à une parente du Sultan celui à qui elle est accordée en mariage.

AGHLABITE s. m. (a-gla-bi-te). V. AGLABITE.

AGHORI s. m. (a-go-ri). Nom d'une secte ascétique de l'Inde : *Les* AGHORI *adorent le mauvais principe sous les formes les plus hideuses.* (Compl. acad.)

AGI (a-ji) part. pass. du v. Agir. Dans le langage philosophique, Poussé, mis en mouvement : *Toute âme chrétienne est* AGIE. (Boss.) *Un corps est modifié par la seule puissance de Dieu; il n'agit en rien; il est seulement* AGI. (Fén.) ‖ Ne se dit plus.

AGIAU s. m. (*a-ji-ô*). Techn. Sorte de pupitre sur lequel le doreur place le cahier qui contient les feuilles d'or.

— Famil. et au pl. Colifichets de femme, affiquets, bijoux, etc. : *Les* AGIAUX *de la mariée de village.* Inusit. aujourd'hui.

— **Homonyme.** Agio.

AGIDES, l'une des races royales de Sparte, qui descendait d'Agis, fils d'Eurysthène, l'un des Héraclides qui envahirent le Péloponèse dans le XII^e siècle av. J.-C.

AGIEM-CLICH s. m. (a-ji-èmm-klik). Cimeterre ou sabre persan très-courbe.

AGIER (Pierre-Jean), magistrat, né à Paris en 1748, m. en 1823. Il fut successivement député suppléant à la Constituante, membre de la commune, président du tribunal révolutionnaire après le 9 thermidor, enfin juge, puis vice-président de la cour d'appel. Il a laissé des écrits de jurisprudence, des traductions des Prophètes et des Psaumes, etc.

AGILE adj. (a-ji-le — lat. *agilis*, même sens). Qui a une grande facilité à agir, à se mouvoir ; vif, souple, dispos : *Un homme vigoureux,* AGILE. *Les Suédois sont bien faits, robustes,* AGILES. (Volt.) *La chèvre est plus forte, plus légère, plus* AGILE *et moins timide que la brebis.* (Buff.)

Légère et court vêtue, elle allait à grands pas,
Ayant mis ce jour-là, pour être plus *agile*,
Cotillon simple et souliers plats.
LA FONTAINE.

‖ S'applique également aux choses : *Pas* AGILE. *Main* AGILE. *Langue très-*AGILE. *Prenez vos plumes sacrées,* AGILES *instruments d'un prompt écrivain.* (Boss.) *Ces insectes se trouvent aux bords des eaux; leur démarche est assez* AGILE, *leur couleur très-brillante.* (Dejean.)

Le lion sort, et vient d'un pas *agile*.
LA FONTAINE.

— **Fig.** Vif, prompt à comprendre, à saisir : *Voltaire avait l'imagination riche, l'esprit* AGILE. (Joubert.)

— **Antonymes.** Engourdi, lent, lourd, pesant.

AGILEMENT adv. (a-ji-le-man — rad. *agile*). Avec agilité : *Sauter* AGILEMENT. *S'élancer* AGILEMENT *sur un cheval.*

AGILITÉ s. f. (a-ji-li-té — lat. *agilitas*, même sens ; de *agilis*, agile). Facilité à se mouvoir, légèreté dans les mouvements, souplesse du corps : *L'*AGILITÉ *d'un cavalier. L'*AGILITÉ *du cerf. Les lièvres ne sauvent leur vie que par leur* AGILITÉ. (Trév.) *Les Basques excellent à un jeu qui demande autant de souplesse que d'*AGILITÉ. (Salvandy.) *Tout ce qu'on sait des Ibères prouve leur* AGILITÉ, *leur dextérité merveilleuses.* (Ampère.) *La vigueur et l'*AGILITÉ *des reptiles sont en raison directe de la hauteur du soleil sur l'horizon.* (Toussenel.) *A l'âge de quatre-vingt-huit ans, l'arlequin Tiberio Fiorelli avait encore une telle* AGILITÉ, *que, dans les scènes de pantomime, il donnait un soufflet avec le pied.* ‖ S'applique à quelques parties du corps et principalement à la main : *Le piano exige surtout l'*AGILITÉ *des doigts.*

. Je suis vieille, et mes doigts
N'ont plus l'*agilité* qu'ils avaient autrefois.
C. DELAVIGNE.

— **Fig.** Vivacité, facilité, souplesse : *Catinat avait dans l'esprit une application et une* AGILITÉ *qui le rendaient capable de tout.* (Volt.) *Cela marque l'*AGILITÉ *de l'âme, si cela n'en marque l'étendue.* (La Bruy.)

— Mus. Flexibilité, souplesse, étendue : *L'*AGILITÉ *de la voix. Chanter avec* AGILITÉ.

AGILOLFINGES s. m. pl. (a-ji-lol-fain-je). Hist. Descendants d'Agilolfe, guerrier bavarois ou franc qui, en 533, secoua le joug des Ostrogoths et rendit la Bavière indépendante. Depuis, les Bavarois furent gouvernés par un membre de cette famille. Le dernier des Agilolfinges fut Fassile, gendre de Didier, roi des Lombards. En 788, ayant été vaincu et fait prisonnier par Charlemagne, il fut enfermé dans un couvent, et dès lors la Bavière se vit complétement incorporée à la vaste monarchie des Francs.

AGILULF ou **AGILULPHE** ou **AGILOLF**, duc de Turin et roi des Lombards (590-615). Il fit la guerre avec succès au pape Grégoire le Grand et à l'empereur grec Maurice, avec lequel il conclut la paix en 599. La guerre ayant éclaté de nouveau par l'inobservation du traité de la part de l'empereur, Agilulf s'empara des villes de Padoue, de Crémone et de Mantoue, qui relevaient de l'empire, et consentit à une nouvelle trêve. Vers cette époque, il abjura l'arianisme pour embrasser la foi catholique. Nous avons possédé au cabinet des médailles la couronne de ce prince. C'était un cercle d'or. Ce précieux objet fut enlevé en 1804, et fondu par les voleurs.

AGINCOURT (Séroux D'). V. SÉROUX D'AGINCOURT.

AGINÉI s. f. (a-ji-né-i). Bot. Plante de la famille des euphorbiacées, que l'on trouve en Chine.

AGIO s. m. (a-ji-o — de l'ital. *aggio*, ajouté, donné en sus, plus value ; qui semble formé d'*aggiungere*, ajouter, joindre, augmenter ; dérivé du v. lat. *jungere*, qui a la même signification). Banq. et comm. Différence qui existe entre la valeur nominale et la valeur réelle des monnaies, entre les espèces et le papier de banque, entre l'argent du pays et l'argent des nations étrangères, entre le prix de l'or et de l'argent, et, d'une manière générale, Bénéfice qui résulte de l'échange d'une valeur contre une autre valeur. ‖ Supplément d'intérêt qui se paye à chaque renouvellement d'un effet présenté à l'escompte, et qui s'ajoute aux droits de commission et de courtage. ‖ Souvent ce mot, employé d'une manière générale, a un sens défavorable, et signifie Usure, tripotage de Bourse, etc. : *S'enrichir par l'*AGIO.

Voilà de nos censeurs, chacun en fait autant,
Et flétrit l'*agio* tout en agiotant. PONSARD.

— **Homonyme.** Agiau.

AGIONITES s. m. pl. (a-ji-o-ni-te). Hist. ecclés. Membres d'une secte qui parut vers 694. Les *agionites* prétendaient que le mariage et la chasteté étaient une suggestion du mauvais principe. Ils furent condamnés par le concile de Gangra, ville de l'Asie Mineure.

AGIOSYMANTRE ou **AGIOSIMANDRE** s. m. (a-ji-o-zi-man-tre — du gr. *agios*, sacré ; *sêmanterion*, signal). Instrument dont les prêtres de l'Eglise grecque se servaient, dans l'empire ottoman, pour appeler les fidèles aux offices. Il remplaçait les cloches, dont l'usage avait été interdit par les Turcs, de peur qu'elles ne devinssent un signal de révolte. C'était une longue pièce de bois d'érable, sur laquelle on frappait avec un marteau. ‖ On appelait *agiosiméride* une lame de fer que l'on suspendait à un arbre et sur laquelle on frappait dans le même but, c'est-à-dire pour convoquer les fidèles. L'étymologie de ce dernier mot (du gr. *agios*, sacré, et *sideros*, fer) indique la différence qui existait entre ces deux instruments sous le rapport de la matière.

AGIOTAGE s. m. (a-ji-o-ta-je — rad. *agio*). Trafic sur les fonds publics, sur les actions industrielles, et surtout spéculation aléatoire, qui se fait dans toutes les villes de commerce : *L'*AGIOTAGE *a prodigieusement changé le prix de l'argent.* (Mirab.) *On a parlé de l'*AGIOTAGE *de la rue Quincampoix : notre époque a vu mieux.* (L. Reybaud.) ‖ Se prend le plus souvent en mauv. part dans le sens de Tripotage de bourse, de spéculation illicite : *S'enrichir par l'*AGIOTAGE. *La classe la plus malfaisante du corps social, celle des entremetteurs d'*AGIOTAGE, *nommés agents de change et courtiers, est celle qui échappe le mieux à l'impôt.* (Fourier.) ‖ Par ext., dans ce dernier sens : *Tout le monde naît, beaucoup se marient et tous meurent ; voilà trois objets d'*AGIOTAGE *religieux qui me répugnent et que je voudrais faire disparaître.* (Napol. I^er.)

— *Le temple de l'agiotage*, la Bourse : *Il était sujet à ce singulier point d'honneur qui fait commettre des crimes légaux aux hommes de bourse pour ne pas être chassés du* TEMPLE DE L'AGIOTAGE. (Balz.)

— **Encycl.** Le mot *agiotage* désignait jadis le commerce du papier et des espèces métalliques. Aujourd'hui, détourné de son sens primitif et pris en mauvaise part, il sert à désigner les manœuvres auxquelles des spéculateurs peu scrupuleux ont recours pour s'assurer des bénéfices qu'ils ne sauraient espérer du cours régulier des opérations commerciales et financières. C'est à l'époque du fameux système de Law que l'*agiotage* prit en France, pour la première fois, un développement scandaleux. Il en fut de même pendant les orages de la Révolution française. Voici comment Horace Say essaye de tracer une ligne de démarcation entre la *spéculation* et l'*agiotage*. « La spéculation prend son cours naturel et se développe dans les pays libres et tranquilles ; l'*agiotage* n'est jamais si actif que dans les temps de calamités et de troubles publics. La spéculation est une opération régulière ; l'*agiotage* est un pari où les joueurs conservent l'arrière-pensée de tricher au besoin. La spéculation est un placement de capitaux fait avec intelligence par l'achat à bas prix de denrées ou de marchandises dans l'intention de les revendre plus tard, lorsque les prix s'élèvent ; la différence des prix couvre les frais de conservation de la chose, l'intérêt des fonds employés, et le bénéfice du spéculateur. Par la première opération, la spéculation empêche la baisse du prix d'atteindre un taux qui deviendrait fatal aux producteurs ; par la seconde, elle empêche une hausse excessive, qui serait fâcheuse pour les consommateurs. Dans l'*agiotage*, au contraire, l'achat se fait avec intention de revendre au plus tôt ; on traite le plus souvent à terme pour ne point employer de capital, on n'a pas la moindre intention de prendre livraison de la chose achetée ; d'autres fois, on vend avec promesse de livrer ce qu'on ne possède pas, ce qu'on n'a même aucune prévision de posséder ; on compte que dans l'intervalle on pourra se liquider, par une opération contraire, à des prix dont la différence deviendra un profit ; on se fie pour cela sur les événements fortuits, sur les chances des récoltes, sur les conséquences d'une nouvelle bonne ou mauvaise, qu'on s'arrange même pour inventer et répandre au besoin. » — Mirabeau définissait l'*agiotage* : l'étude et l'emploi des manœuvres les moins délicates pour produire des variations inattendues dans le prix des effets publics, et tourner à son profit les dépouilles de ceux qu'on a séduits ou trompés.

AGIOTÉ (a-ji-o-té) part. pass. du v. Agioter.

AGIOTER v. n. ou intr. (a-ji-o-té — rad. *agio*). Se livrer à l'agiotage : *Ils* ONT AGIOTÉ *toute leur vie. Sous le Directoire, l'agiotage reprit ses libres allures ; sous l'Empire, on* AGIOTA *moins.* (Chap.-Montlav.) *Il y a vingt ans, le père arrangeait les faillites ; aujourd'hui, le fils* AGIOTE : *c'est une race de fripons ; ils ont eu un aïeul qui, sous la Régence, donnait du papier pour de l'argent, dans la rue Quincampoix.* (Empis.)

Le manant *agiote* avec le duc et pair.
ANCELOT.

. . . Pendant quelque temps, *agiote*, grappille :
A force d'encaisser, de compter, d'escompter,
Tu pourras parvenir à te faire écouter.
DUFRESNY.

AGIOTEUR, EUSE s. (a-ji-o-teur, eu-ze — rad. *agioter*). Celui, celle qui se livre à l'agiotage : *Comment un écu français échapperait-il aux poursuites des* AGIOTEURS? (Mirab.) *L'*AGIOTEUR *n'est qu'un escamoteur habile.* (Chap.-Montlav.) *Nos grands-pères avaient les précieuses, les brelandières ; nous avons tout cela, et, par-dessus le marché, les* AGIOTEUSES. (***.) *Les* AGIOTEURS *sont cent fois plus rapaces que les bêtes féroces.* (Vieira.) *Ce n'était ni un financier profond, ni un* AGIOTEUR *subtil, c'était un tripotier.* (L. Gozlan.)

— S'empl. adjectiv. : *Des banquiers, des actionnaires* AGIOTEURS. *La gent* AGIOTEUSE. (Mirab.) *Ces mandats n'étaient pas encore nés, ils étaient déjà dépréciés et avilis par la même trame financière,* AGIOTEUSE *et politique.* (Barrère.)

AGIR v. n. ou intr. (a-jir — du lat. *agere*, faire). Faire quelque chose, être en action : *L'homme est libre d'*AGIR *ou de ne pas* AGIR. (Pasc.) *Comme la vie est dans l'action, celui qui cesse d'*AGIR *semble aussi avoir cessé de vivre.* (Boss.) *Pour connaître les hommes, il faut les voir* AGIR. (J.-J. Rouss.) *La vie contemplative est misérable ; il faut* AGIR *davantage et ne pas regarder vivre.* (Chamfort.) *S'il faut croire pour* AGIR, *il est également vrai qu'il faut* AGIR *pour croire : un commencement de foi produit l'action, et l'action produit une foi meilleure.* (Virey.) *Les animaux n'*AGISSENT *que par la force du corps.* (Virey.) AGIR, *c'est se développer, c'est étendre son être.* (Lamenn.) AGIR, *c'est vouloir ;* AGIR *d'une manière ou d'une autre, c'est préférer.* (Jouffroy.)

Qui conçoit veut, *agit*, est libre en agissant,
C'est l'attribut divin de l'Etre tout-puissant.
VOLTAIRE.

‖ Exécuter quelque chose ; se dit par opposition aux raisonnements, aux projets, aux discours : *On sent plus à Paris qu'on ne pense ; on* AGIT *plus qu'on ne projette.* (Dubos.) *Le comte de Thiard avait peu de troupes ; chef indécis et sans vigueur, il se remuait et n'*AGISSAIT *point.* (Chateaub.) *Dieu nous a mis ici-bas pour* AGIR, *et non pour rêver.* (St-Marc-Gir.) *Il faut* AGIR *dans la jeunesse et raconter dans la vieillesse.* (St-Marc-Gir.) *Le ministère, embarrassé de ses fautes, tremblait d'*AGIR. (Villem.) *L'homme n'est point ici-bas pour raisonner sur des abstractions, mais pour* AGIR *au sein des réalités des choses, en se développant selon les lois de sa nature et le but final de sa destinée.* (L'abbé Gabriel.) *Il n'est pas démonstratif, celui-là ; il ne fait pas de phrases, mais il* AGIT. (Scribe.)

La foi qui n'*agit* point, est-ce une foi sincère?
RACINE.

‖ User de son influence, faire des démarches, s'employer en quelque affaire : AGIR *auprès d'un ministre pour les intérêts de ses commettants. Il* AGIT *beaucoup auprès de l'archevêque de Chieti.* (Boss.) *On fit* AGIR *tant de femmes, qu'il y eut, après la bulle, plus de jansénistes que jamais.* (Volt.) ‖ En parlant des choses, Opérer, produire un effet : *Ce remède n'*AGIT *pas. Tout ce qui* AGIT *sur l'homme* AGIT *sur la religion.* (B. Const.) *Le malheur* AGIT *sur nous selon notre caractère.* (Chateaub.) *La puissance de la nation française pour* AGIR *sur les autres est un phénomène que je n'ai jamais cessé d'admirer sans le comprendre.* (De Maistre.)

Et le ciel, qui pour moi fit pencher la balance,
Dans ce temps-là sans doute *agissait* sur son cœur.
RACINE.

‖ Se conduire, se comporter de telle ou telle manière : AGIR *sagement, franchement, noblement.* AGIR *d'une manière insidieuse.* AGIR *en père, en ami. Elle* AGIT *en marâtre. Les hommes droits et simples* AGISSENT *sans déguisement.* (Fén.) *Tout chrétien qu'on est, on* AGIT *en païen.* (Bourdal.) *L'ambitieux est trop habile pour ne point* AGIR *en homme de bien quand son intérêt l'exige.* (M^me Rolland.) *L'homme doit* AGIR *comme s'il pouvait tout, et se résigner comme s'il ne pouvait rien.* (J. de Maistre.) *Parlez discrètement et* AGISSEZ *courageusement.* (P. Boutauld.) *Tu* AGIS *mal avec moi.* (V. Hugo.)

On n'*agit* pas toujours aussi bien que l'on pense.
LA CHAUSSÉE.

Le but d'un philosophe est de si bien *agir*,
Que de ses actions il n'ait point à rougir.
DESTOUCHES.

‖ Poursuivre en justice : AGIR *civilement,* AGIR *criminellement.* AGIR *contre un débiteur.*

— *Agir de, agir par.* Se dit elliptiq. pour, Agir avec le secours de, à l'aide, par le moyen de : *Il faut que Dieu* AGISSE DE *toute la force de sa grâce.* (Fléch.) *Nous n'*AGISSONS *que* PAR *vos conseils et* PAR *vos ordres.* (Fléch.) *Nous* AGISSONS *de nous-mêmes.* (Pasc.) ‖ *Agir contre*, Se mettre en lutte, en opposition avec : AGIR CONTRE *les novateurs.* AGIR CONTRE *sa conscience,* CONTRE *ses intérêts. Quand il nous verra* AGIR CONTRE *ses ennemis, et pour ses intérêts, nous abandonnera-t-il?* (Bourdal.)

— Le verbe *agir* a été employé substantiv. pour exprimer l'action d'agir : *Il faut non-seulement ôter les mauvais désirs, mais ôter le trop qui se trouve souvent dans les bons, le trop* AGIR, *l'excessive activité qui se détruit et se consume elle-même.* (Boss.)

S'agir, v. pr. Etre question de. Il ne s'emploie qu'impersonnellem. : *Il s'agit, il s'est agi, il s'agissait, il s'agirait*, et peut avoir pour complément un nom de personne ou de chose : *Il ne sait plus parler quand il* S'AGIT *de demander.* (Fléch.) *O ciel! puisqu'il* S'AGIT *de mort, fais-moi la grâce de n'être pas pris pour un autre.* (Mol.) *Il* S'AGIT *du salut et de l'honneur du royaume.* (Mirab.) *Il ne* S'ÉTAIT AGI *dans la négociation que de faire sortir Charles XII des terres du Grand Seigneur.* (Volt.) *Il ne* S'AGIT *pas à présent de moi, il* S'AGIT *de la France.* (Napol. I^er.) *Il réservait ses études pour le moment où il* S'AGIRAIT *de passer ses examens.* (Balz.)

Une femme chantait :
C'était bien de chansons alors qu'il *s'agissait!*
LA FONTAINE.

— Elliptiq. *Il s'agit si*, Il s'agit de savoir si : IL *ne* S'AGIT *point* SI *les langues sont anciennes ou nouvelles, mortes ou vivantes.* (La Bruy.) ‖ *S'agissant*, loc. conj. Vu qu'il s'agit, puisqu'il s'agit : *La même retenue devenait impossible à conserver,* S'AGISSANT *d'accusations énormes portées contre lui.* (St-Sim.) Cette locution elliptique a vieilli.

— *Dont s'agit*, locut. encore en usage au barreau, et qui doit être bannie du langage ordinaire ; il faut dire : *L'affaire* DONT *il* S'AGIT. *L'objet* DONT *il* S'AGIT.

— Gramm. Ne dites pas : *Il en a bien agi, il en a mal agi avec moi* ; mais dites : *Il en a bien usé ou mal usé avec moi*, ou simplement : *Il a bien agi, mal agi avec moi.*

Employé comme verbe impersonnel et dans la forme pronominale, *il s'agit* prend toujours l'auxiliaire *être*. C'est une faute grossière de dire : *Quand il a s'agi de payer*, pour *quand il s'est agi.*

AGIS, nom de quatre rois qui ont régné sur Sparte.

AGIS I^er, fils d'Eurysthène, roi de Sparte, lui succéda vers l'an 1000 av. J.-C. Des traditions historiques plus ou moins avérées prétendent qu'il soumit le premier les habitants d'Hélos, ou Ilotes.

AGIS II, fils et successeur d'Archidamus, régna de 427 à 399 av. J.-C. Il combattit avec succès les Athéniens et les Argiens pendant la guerre du Péloponèse, et concourut plus tard, avec Lysandre, à la prise d'Athènes après la célèbre bataille d'Ægos-Potamos. Ce fut ce prince qui adressa cette laconique réponse à un ambassadeur dont la harangue avait été longue et pénible : « Dis à ceux qui t'ont envoyé que tu as eu beaucoup de peine à finir, et moi à t'entendre. »

AGIS III, fils d'Archidamus III, lui succéda l'an 338 av. J.-C. Contemporain d'Alexandre, il fit d'héroïques efforts pour soustraire son pays à la domination macédonienne pendant l'expédition du conquérant. Mais il fut écrasé par Antipater, gouverneur de la Macédoine,

sous les murs de Mégalopolis, et périt dans la bataille (330).

AGIS IV, roi de Sparte de 243 à 235 av. J.-C. Il entreprit de faire revivre l'antique constitution de Lycurgue, et proposa d'abolir toutes les dettes et de procéder à un nouveau partage des terres. Mais il trouva un redoutable adversaire dans Léonidas, son collègue, et s'attira la haine de l'aristocratie. Pendant une expédition d'Agis, une conspiration se trama contre lui. De retour à Sparte et voyant le triomphe de ses ennemis, il se réfugia dans le temple de Minerve; mais Léonidas eut l'adresse de l'en arracher et le traduisit devant les éphores. Agis, condamné à être étranglé, subit courageusement sa peine. Ce dramatique événement a inspiré plusieurs poëtes, et Alfiéri en a fait une tragédie remarquable.

AGISSANT (a-ji-san) part. prés. du v. Agir : *Plus je considère l'action et la réaction des forces de la nature* AGISSANT *les unes sur les autres, plus je trouve que, d'effets en effets, il faut toujours remonter à quelque première cause.* (J.-J. Rouss.)

AGISSANT, ANTE adj. (a-ji-san, an-te — rad. *agir*). Qui agit, qui a de l'activité, qui se donne beaucoup de mouvement : *Josabeth et Nathan sont des personnages peu* AGISSANTS. (Volt.) *Toujours projetante et toujours* AGISSANTE, *elle ne nous laissait guère oisifs ni l'un ni l'autre.* (Volt.) ‖ Se dit des choses, dans le même sens : *Ne commencez pas par l'inapplication et la paresse une vie qui doit être occupée et* AGISSANTE. (Boss.) *Ah! que je plaindrai son esprit vif et* AGISSANT, *si vous ne lui donnez de quoi s'exercer.* (Mme de Sév.) *Cela s'appelle, ce me semble, une vie assez* AGISSANTE. (Le Sage.) *L'esprit du roi Guillaume, plus* AGISSANT *que jamais dans un corps sans force et presque sans vie, remuait tout pour abaisser Louis XIV.* (Volt.) ‖ Qui est en activité : *Le nombre des volcans éteints est sans comparaison beaucoup plus grand que celui des volcans actuellement* AGISSANTS. (Buff.) ‖ Qui opère avec force, avec efficacité : *La poudre n'est plus* AGISSANTE *dès qu'elle est humide.* ‖ Qui a de l'action, de l'influence sur : *Ce sont leurs conseils qui sont encore vivants et* AGISSANTS *en nous.* (Pasc.) *Le propre de la foi, selon ce que dit saint Paul, c'est d'être opérante et* AGISSANTE *par amour.* (Boss.)

— *Médecine agissante*, Système de médecine qui consiste à employer des remèdes énergiques et violents, par opposition à la *médecine expectante*, qui attend plus de l'action de la nature que de l'énergie des remèdes.

— **Syn. Agissant, actif.** V. ACTIF.

AGISTEMENT s. m. (a-ji-ste-man). Anc. jurispr. Droit de faire paître les bestiaux dans les bois.

AGITABLE adj. (a-ji-ta-ble — rad. *agiter*). Susceptible d'être agité, discuté : *Cette question n'est pas* AGITABLE.

AGITANT (a-ji-tan) part. prés. du v. Agiter : *Les vagues* AGITANT *le vaisseau.*

AGITANT, ANTE adj. (a-ji-tan, an-te — rad. *agiter*). Qui amène de l'agitation : *Des nouvelles* AGITANTES. *Les grands hommes sont les produits des révolutions* AGITANTES. (Ballanch.)

AGITATEUR, TRICE adj. (a-ji-ta-teur, tri-se — rad. *agiter*). Qui sert à agiter, à mettre en action, en mouvement : *Moulin* AGITATEUR. *Machine* AGITATRICE.

AGITATEUR s. m. (a-ji-ta-teur — rad. *agiter*). Brouillon, celui qui excite du désordre : *Nous avons en lui l'*AGITATEUR *au complet, le frondeur, le factieux, dans tout son beau.* (Ste-Beuve.)

Quelques *agitateurs*, ralliés pour détruire,
Soldatesque sans frein qu'on rougit de conduire,
Quêtant partout un chef pour détrôner un roi,
De refus en refus sont tombés jusqu'à toi.
(***)

‖ Se dit particulièrem. dans le sens de Révolutionnaire, qui excite de la fermentation dans les assemblées, dans les masses populaires : *Au Palais-Royal s'aggloméraient, en* 1789, *des* AGITATEURS : *Camille Desmoulins commençait à se distinguer dans les groupes.* (Chateaub.) *Ce grand* AGITATEUR, *Calvin, rencontra de si sérieux obstacles, qu'il fut pendant un certain temps banni de Genève à cause de la sévérité de la réforme.* (Balz.) *Robespierre n'avait été d'abord qu'un discuteur d'idées, un* AGITATEUR *subalterne, infatigable et intrépide, mais éclipsé par les grands noms.* (Lamart.) *Les plus grands seigneurs siégeaient avec les plus vils* AGITATEURS *de la rue.* (Thiers.)

— Hist. Nom donné aux officiers que l'armée anglaise élut en 1643, pendant les troubles politiques de cette époque : *Cromwell se ligua avec les* AGITATEURS *les plus influents.* ‖ *Le grand agitateur*, Surnom donné à O'Connell, qui consacra toute sa vie à revendiquer les droits politiques de l'Irlande, sa patrie, devant le parlement anglais.

— Chim. Baguette en verre dont les bouts sont arrondis, et qu'on emploie pour remuer les réactifs dans les vases.

— Techn. Mécanisme intérieur qui, dans les barattes, sert à agiter le liquide pour en séparer le beurre. ‖ Vaste cadre en bois, armé de traverses, qui remue constamment la pâte de papier raffinée et colorée, pour que le mélange ne perde rien de son homogénéité. ‖ Dans les brasseries, Appareil propre à remuer le mélange circulairement, et qui est armé de crochets en fer destinés à labourer le malt.

— Rem. L'Académie ne donne pas de féminin à ce substantif; Boiste n'est pas de cet avis, et nous sommes de l'avis de Boiste.

AGITATION s. f. (a-ji-ta-si-on — rad. *agiter*). Mouvement général et irrégulier, secousses diverses et répétées : *L'*AGITATION *des flots, de la mer, des arbres. En automne, les feuilles tombent par la moindre* AGITATION *du vent. Si l'*AGITATION *de l'air ne fait pas impression dans mon oreille, je ne puis entendre le bruit.* (Boss.) *Les planètes sont portées dans la matière céleste, qui est d'une subtilité et d'une* AGITATION *prodigieuse.* (Fonten.) *Il n'y a que peu de climats exposés à la fureur de ces terribles* AGITATIONS *de l'air.* (Buff.) *Le lac avait cette* AGITATION *fébrile qui, à l'époque des grandes marées, saisit toutes les masses d'eau et les fait frissonner.* (V. Hugo.) ‖ Mouvement continuel d'une masse, d'une foule : *C'est le matin qu'on remarque, à Paris, le plus d'*AGITATION *aux environs de la halle. Il règne une grande* AGITATION *aux foires de Beaucaire.* ‖ Se dit particulièrem. en politique pour exprimer la fermentation, les troubles dans une assemblée, parmi le peuple : *Exciter, calmer l'*AGITATION. *Il y a de l'*AGITATION *dans la Chambre. L'*AGITATION *est à son comble dans la ville. Il laissa l'empire dans une grande* AGITATION. (Boss.) *Après de longues* AGITATIONS, *les choses prirent enfin une assiette plus fixe.* (J.-J. Rouss.) *J'aime mieux les* AGITATIONS *de la liberté que le calme de la servitude.* (J.-J. Rouss.) *Les peuples du Midi passent souvent de la plus grande* AGITATION *au plus profond repos.* (Mme de Staël.) *Une* AGITATION *profonde tourmentait la France.* (Villem.) *Le bon sens du peuple demande au travail un refuge contre les nouvelles* AGITATIONS. (Guizot.) *La liberté contestée, c'est l'*AGITATION *permanente.* (E. de Gir.)

— Par ext. Grande activité dans les actions : *L'âme fidèle voit les hommes passer toute leur vie dans des* AGITATIONS *et des projets.* (Mass.) *Les hommes cherchent sans cesse dans les soins d'ici-bas des* AGITATIONS *qui les dérobent à eux-mêmes.* (Mass.) *L'activité est aussi nécessaire au bonheur que l'*AGITATION *lui est contraire.* (Lévis.) *Rien n'est difficile comme de s'arracher à l'*AGITATION, *au bruit, et à toutes ces puissantes entraves qu'on déplore et qu'on aime.* (Le P. Ravignan.) *Ce n'est pas le mouvement, le tapage qui fait la vie, c'est l'*AGITATION. (Mme E. de Gir.)

— Fig. Troubles, vicissitudes de la vie : *Je considère les diverses* AGITATIONS *de l'esprit humain et tant d'occupations différentes qui travaillent inutilement les enfants des hommes.* (Boss.) *Au milieu de l'*AGITATION *des choses humaines, la religion se soutient toujours avec une force invincible.* (Boss.) *Rien de plus adorable que l'asile où il se repose des* AGITATIONS *de la vie.* (Fén.) *Le calme de cet intérieur couvait donc d'effroyables* AGITATIONS. (Balz.)

Nos *agitations* ne laissent pas de trace,
C'est la bulle sur l'eau qui crève et qui s'efface...
T. LANTIER.

‖ Inquiétude, soucis, tourments de l'âme : *La constance des sages n'est que l'art de renfermer leurs* AGITATIONS *dans leur âme.* (La Rochef.) *Pendant que les princes étaient dans cette* AGITATION, *toutes les troupes étaient consternées.* (Fén.) *L'amour est l'*AGITATION *de la vie; l'amitié en est le repos.* (Mme Cottin.) *Il se promène dans une* AGITATION *pleine de désespoir.* (Balz.) *Je préfère la sérénité de Bossuet et son chrétien espoir, aux* AGITATIONS *fiévreuses de Pascal éperdu.* (Nourrisson.)

— Pathol. Chez un malade, Mouvement continuel et irrégulier du corps, accompagné d'une inquiétude pénible de l'esprit : *L'*AGITATION *qui survient dans le cours des maladies aiguës est très-grave lorsqu'elle n'est pas suivie d'une crise.*

— **Syn. Agitation, tourment.** Grande peine d'esprit. *L'agitation* est une inquiétude de l'âme, une alternative de mouvements contraires; le *tourment* est une peine causée par un mal déterminé et présent; il ne suppose ni pluralité de sentiments ni incertitude. Une vie d'*agitations* est une vie sans repos, pleine d'alarmes et de soucis; une vie de *tourments* est une vie de souffrances : *La vie de la cour n'est qu'une* AGITATION *éternelle, qu'une révolution fatigante de craintes, de précautions et d'espérances. Qu'est-ce que la vie de deux époux mal assortis, sinon une vie de* TOURMENTS? En un mot, *tourment* exprime une idée beaucoup plus forte, plus énergique qu'*agitation*; l'un est, en quelque sorte, l'augmentatif de l'autre.

AGITATO adv. (ad-ji-ta-to — mot ital. qui signif. *avec agitation*). Mus. Terme emprunté à l'italien, et qui, placé en tête d'un morceau de musique, indique un caractère d'expression passionnée joint à la vitesse.

— S'empl. substantiv. : *Quoique le caractère du basson soit tendre et mélancolique, ses accents pleins de vigueur et de sentiment servent à exprimer les grandes passions dans l'*AGITATO. (Castil-Blaze.)

AGITÉ, ÉE (a-ji-té) part. pass. du v. Agiter. Remué, secoué : *Mer* AGITÉE. *Arbres* AGITÉS *par le vent. Souvent je m'occupais à considérer les vaisseaux* AGITÉS *par la tempête.* (Fén.) *Un papillon aux riches couleurs se tenait sur un des rameaux de la plante, les ailes* AGITÉES *d'un mouvement tout particulier.* (Saintine.) *On eût dit, à voir ce roulement des ondes, que la mer était* AGITÉE *par quelque convulsion intérieure.* (Hennequin.) *Il y a des hommes dont l'atmosphère est le tourbillon des événements : ils ne respirent à l'aise que dans l'air* AGITÉ. (Lamart.)

La rivière devint tout d'un coup *agitée*.
LA FONTAINE.

— Par ext. Qui est dans un mouvement violent d'actions et d'idées : *La France est souvent* AGITÉE *par les menées des partis. Dans une nation* AGITÉE *et en désordre, on trouve souvent des gens injustes et artificieux qui sont déjà en autorité.* (Fén.) *Les politiques ont cru voir la cause des malheurs publics dans les différentes formes de gouvernement; cependant la Turquie est tranquille et l'Angleterre est* AGITÉE. (B. de St-P.) *Le règne* AGITÉ *de Frédéric Barberousse embrasse quarante années.* (Villem.) *Ferrare, jadis tant* AGITÉE *de ses femmes, de ses plaisirs, de ses poëtes, est presque déshabitée.* (Chateaub.)

— Fig. Inquiet, troublé, tourmenté : *Mon âme est toujours* AGITÉE *de crainte, d'espérance, et surtout de voir tous les jours de ma vie s'écouler loin de vous.* (Mme de Sév.) *Mon cœur était sans cesse* AGITÉ *de désirs nouveaux.* (Fén.) *La conscience du parricide est* AGITÉE *de continuelles frayeurs.* (Boss.) *Madame de Clèves s'en revint chez elle, l'esprit plus* AGITÉ *qu'elle ne l'avait jamais eu.* (Mme de Lafayette.) *Depuis quelque temps, Virginie se sentait* AGITÉE *d'un mal inconnu.* (B. de St-P.) *Coriolan,* AGITÉ *de différentes passions, paraissait interdit.* (Vertot.)

De soins plus importants je l'ai crue *agitée*.
RACINE.

A mes sens *agités* venez rendre la paix.
RACINE.

Le bonheur de l'impie est toujours *agité*.
RACINE.

Dans quelque retraite profonde,
Sous les arbres par lui plantés,
Nous verrons couler comme l'onde
La fin de nos jours *agités*.
LAMARTINE.

‖ Discuté, débattu : *La proposition fut* AGITÉE *pendant près de trois heures. Milton a remué d'une main puissante toutes les idées* AGITÉES *dans notre siècle.* (Chateaub.) *La grande question de l'Amérique fut* AGITÉE *par Fox avec vigueur et précision.* (Villem.) *Ce mémoire fera l'historique exact de tout ce qui tient à la question* AGITÉE. (Beaum.)

— Impers. et elliptiq. *Il fut agité si*, On agita la question de savoir si : IL FUT AGITÉ *dans Versailles* SI *le roi se retirerait à Chambord.* (Volt.)

— Méd. Qui éprouve cette gêne, ce malaise qui forcent à changer sans cesse de position : *Ce malade est fort* AGITÉ. ‖ Par anal. *Ce malade a passé une nuit* AGITÉE, C'est-à-dire a passé la nuit dans une grande agitation. ‖ *Pouls agité*, Dont les pulsations rapides indiquent un commencement de fièvre : *J'eus peur en me sentant le pouls légèrement* AGITÉ. (G. Sand.)

— **Syn. Agité, ému, troublé.** L'âme est *émue* par un sentiment isolé, tel que la colère, la joie, etc.; elle est *agitée* par une succession, une variété de sentiments différents et quelquefois contraires; elle est *troublée* par le désordre que ces sentiments apportent dans ses facultés. L'*émotion* indique un mouvement de l'âme; l'*agitation* exprime l'idée d'incertitude, de déchirement; le *trouble*, celle de désordre : *L'âme est affligée et* AGITÉE *en mille manières.* (Boss.) *L'esprit n'est point* ÉMU *de ce qu'il ne croit pas.* (Boil.) *Conscience* TROUBLÉE *s'effraye de tout.* (Prov.)

AGITER v. a. ou tr. (a-ji-té — lat. *agitare*, même sens). Ebranler, secouer, remuer en divers sens : *Le peuplier robuste* AGITE *son feuillage.* (B. de St-P.) *Avant de bercer les enfants, il faut être sûr qu'il ne leur manque rien, et on ne doit jamais les* AGITER *au point de les étourdir.* (Buff.) *Tout à coup Commode, qui était en habit de guerrier,* AGITA *sa lance d'une manière terrible.* (Thomas.) *Un homme marchait devant, portant un drapeau qu'il* AGITAIT *en divers sens.* (A. Thierry.) *Chaque brin d'herbe que j'*AGITAIS *en marchant me semblait souffrir et se plaindre.* (G. Sand.) *Les palmiers* AGITAIENT *en silence leurs grandes feuilles vernissées.* (E. Sue.)

Les vents *agitent* l'air d'heureux frémissements,
Et la mer y répond par ses mugissements.
RACINE.

Il *agite* sa chaîne avec un bruit d'orage,
Pareil à ce guerrier qui, las des maux soufferts,
Déracinait un temple en remuant ses fers.
SOUMET.

— Par ext. Exciter le trouble, émouvoir fortement, soulever : AGITER *le peuple.* AGITER *les masses. Pitt, Fox et Burke, ces trois hommes* AGITAIENT *ou pacifiaient l'Angleterre d'un seul mouvement de leur pensée.* (Lamart.) *Les jacobins* AGITAIENT *déjà la capitale.* (Lamart.) *Ses expressions ardentes* AGITENT *vivement l'assemblée.* (Villem.)

— Fig. Exciter divers mouvements de l'âme : *Il faut réprimer cette ambition qui vous* AGITE. (Bourdal.) *Les immortels rient des affaires les plus sérieuses qui* AGITENT *les faibles humains.* (Fén.) *Tout l'*AGITE, *l'inquiète, le ronge; il a peur de son ombre; il ne dort ni nuit ni jour.* (Fén.) *Les plus légers intérêts de la terre* AGITENT *les hommes.* (Mass.) *Dans les violents transports qui m'*AGITENT, *je ne saurais demeurer en place.* (J.-J. Rouss.) *Au milieu de tant de passions qui nous* AGITENT, *notre raison se trouble et s'obscurcit.* (B. de St-P.)

Quel trouble vous *agite* et quel effroi vous glace?
RACINE.

Dès lors que son démon commence à l'*agiter*,
Tout, jusqu'à sa servante, est prêt à déserter.
BOILEAU.

Agitez tous leurs sens d'une rage insensée,
Tambour, fifre, trompette, ôtez-leur la pensée.
LEMERCIER.

‖ Discuter, débattre : AGITER *une question. Je voudrais bien* AGITER *à fond cette matière.* (Mol.) *Il* AGITA *toute sa vie les plus hautes questions littéraires.* (Lacret.)

S'agiter, v. pr. Etre agité, se remuer; être dans un mouvement continuel, en parlant des personnes et des choses : *La mer* S'AGITE. *Les flots, les vagues commencent à* S'AGITER. *Ils gesticulent, ils crient, ils* S'AGITENT. (La Bruy.) *On* S'AGITE *de toutes manières pour être ce qu'on n'est pas.* (Frayss.) *Ses lèvres* S'AGITÈRENT *et ne rendirent que de vains sons.* (Mich. Masson.) *La moindre feuille ne* S'AGITE *pas sur l'arbre sans la volonté de Dieu.* (D.-Hinard.) *Il me semble voir ce rideau* S'AGITER *à tout instant derrière le vitrage.* (G. Sand.)

Il se lève, il *s'agite* à pas tumultueux.
A. CHÉNIER.

Forêts, *agitez-vous* doucement dans les airs.
CHATEAUBRIAND.

L'airain sacré tremble et *s'agite*.
C. DELAVIGNE.

— Par ext. Etre en fermentation, être prêt à se soulever : *Les partisans du prétendant commençaient à* S'AGITER. (Volt.) *Un peuple que protégent de bonnes lois n'est pas inquiet, ne* S'AGITE *ni ne se soulève comme celui qui souffre et de ses lois et de ses magistrats.* (Montgaillard.)

— Fig. S'inquiéter, se tourmenter : *L'ambition s'empresse et* S'AGITE *pour parvenir.* (Fléch.) *C'est en province que* S'AGITENT *les ambitions judiciaires.* (Balz.) ‖ Etre dans un continuel mouvement d'action ou d'idées : *Il faut plaindre les hommes de tant* S'AGITER *pour des choses que le hasard seul distribue.* (Mass.) *Les hommes qui* S'AGITENT *beaucoup ne sont pas les plus heureux.* (Alibert.) ‖ Etre discuté, traité, etc. : *L'anxiété fut grande quand* S'AGITA *la question de savoir si l'on céderait à l'injuste agression du demandeur ou si l'on se défendrait contre lui.* (Balz.) ‖ S'empl. impers. dans le même sens : *L'assemblée dura longtemps, et il* S'AGITA *une question importante.* (Acad.)

— Méd. *Ce malade s'agite*, Il éprouve l'anxiété, le malaise désigné sous le nom d'*agitation*.

— **Syn. Agiter, débattre, discuter, traiter.** *Agiter* exprime une action répétée. On agite à plusieurs reprises, bien des fois, souvent ou longtemps : *Examinons cette question qu'on a* AGITÉE *si souvent, s'il convient de traduire les poëtes en vers.* (La Harpe.) *Débattre* suppose de la chaleur et de la vivacité, et s'emploie surtout à propos d'intérêts personnels; *discuter* exprime plus de réflexion. Des plaideurs *débattent* leurs intérêts; les juges *discutent* les droits des parties. *Traiter* signifie qu'on examine une chose à fond, sous toutes ses faces : TRAITER *une question philosophique.*

— **Prov. littér. L'homme s'agite, Dieu le mène**, Allusion à un passage de Fénelon, dans son beau sermon pour la fête de l'Epiphanie :

« Dieu n'accorde aux passions humaines, lors même qu'elles semblent décider de tout, que ce qu'il leur faut pour être les instruments de ses desseins : ainsi l'*homme s'agite, et Dieu le mène.* » Ce passage, dont le dernier trait rappelle la maxime de l'Ecriture sainte, « Le cœur de l'homme dispose sa voie, et Dieu conduit ses pas » (Prov. XVI, 9), est un éloquent commentaire du proverbe L'HOMME PROPOSE ET DIEU DISPOSE, qui a été formulé très-probablement par l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*, dans laquelle il se trouve, liv. I, ch. XIX, paragr. 2 : *Homo proponit, et Deus disponit.*

Bossuet a exprimé éloquemment la même idée :

« Il n'y a point de hasard, dit-il, dans le gouvernement des affaires humaines, et la fortune n'est qu'un mot qui n'a aucun sens. Tout est sagesse et providence. On a beau compasser dans son esprit tous ses discours et tous ses desseins, l'occasion apporte toujours je ne sais quoi d'imprévu, en sorte qu'on dit et qu'on fait toujours plus ou moins qu'on ne pensait. Et cet endroit inconnu à l'homme dans ses propres actions et dans ses propres démarches, c'est l'endroit secret par où Dieu agit, et le ressort secret qu'il remue. »

Cette religieuse et profonde pensée est souvent rappelée par les écrivains, qui aiment à l'employer comme épiphonème :

« La Révolution fut, avant tout, une grande expansion morale; voilà ce que nos pères y ont vu; ils se sont précipités la tête haute et le cœur plein d'enthousiasme dans le mouvement, sans savoir d'abord au juste où ce mouvement les conduirait; mais ici le calcul, au reste, est inutile. Les révolutions n'ont besoin que de *s'agiter*, dans l'ombre et derrière elles, il y a la main de Dieu qui les *mène*. »
ALPH. ESQUIROS.

« N'examinons donc point la société avec ce mauvais instrument que l'on appelle préjugé; prenons plutôt celui que nous a donné la divine Providence, la raison; et des hauteurs sublimes de l'intelligence examinons sûrement; bientôt nous nous écrirons avec le plus pro-

fond des philosophes : *L'homme s'agite, et Dieu le mène!* »

Revue de l'Instruction publique.

« Quelle que soit la liberté de l'individu, quelque abus qu'il en fasse, on sent que celui qui nous a créés a dû faire entrer ces diversités dans son plan; le jeu même de la liberté est prévu et ordonné. En ce sens, il est vrai de dire avec Fénelon, que *l'homme s'agite* et que *Dieu le mène*. Nos erreurs, nos vertus, nos vices, nos malheurs même, tout en décidant de notre sort, n'en servent pas moins à l'accomplissement de la suprême volonté. »

ED. LABOULAYE.

« Vous entendez parler toutes les langues, tonner, grincer, éclater tous les bruits. Vous voyez les collines crouler et s'éparpiller en poussière, vous voyez germer et monter les hautes maisons. Le grand portefaix de Marseille, la mer, apporte les pierres toutes taillées de ces maisons nouvelles; elle emporte toutes faites des maisons de bois et de fer pour Samarcande, Trébizonde et Honolulu.

» *L'homme* se hâte, *s'agite...*, on n'ose ajouter : *Dieu le mène*. Et *Dieu le mène* pourtant; mais qu'il y paraît peu! » L. VEUILLOT.

« Le *Constitutionnel*, qui pressent d'inévitables changements, s'écrie : « L'avenir est im- » pénétrable et il peut déjouer les prévisions » en apparences les mieux combinées. Que la » diplomatie borne sagement son rôle à la solu- » tion des difficultés immédiates; le reste est » l'affaire de la Providence : *l'homme s'agite* » *et Dieu le mène*. » Qu'on nous permette d'opposer à cet axiome de quiétiste une autre sentence : « Aide-toi, le ciel t'aidera. »

EM. DE LA BÉDOLLIÈRE.

AGLA s. m. (a-gla). Mot auquel les musulmans attribuent une puissance mystérieuse. Quand ils le prononcent en se tournant vers l'Orient, ils se croient sûrs de retrouver les objets égarés, de prévoir les choses futures, etc.

AGLAB, chef de la dynastie des Aglabites. Il eut dix descendants, et sa dynastie subsista en Afrique pendant environ un siècle. Elle fut remplacée par celle des Fatimites.

AGLABITE ou **AGHLABITE** s. m. (a-gla-bi-te — d'*Aglab*, n. pr.). Hist. Descendant d'Aglab. C'est le nom d'une dynastie arabe qui régna en Afrique jusqu'à l'an 920 de notre ère.

AGLACTATION s. f. (a-glak-ta-si-on). Méd. Syn. d'*agalactie*.

AGLAÉ, la plus jeune des trois Grâces. On la représente tenant à la main un bouton de rose.

AGLAÉ s. f. (a-gla-é — n. pr. myth.). Bot. Genre de plantes de la famille des iridées. ‖ Arbre de la famille des méliacées, que son port élégant et ses fleurs parfumées font cultiver dans les grands jardins en Chine. ‖ Dans ce dernier sens, on dit aussi AGLAIA.

— s. m. Ornith. Genre d'oiseaux, formé aux dépens du genre tanagra.

AGLAÏS s. m. (a-gla-iss — du gr. *aglaos*, orné). Entom. Genre d'insectes lépidoptères diurnes.

AGLAÏSMA s. m. (a-gla-i-sma — du gr. *aglaisma*, ornement). Zool. Genre d'acalèphes de l'océan Atlantique.

AGLAOMORPHE s. m. (a-gla-o-mor-fe — du gr. *aglaos*, élégant; *morphê*, forme). Bot. Genre de polypodes comprenant plusieurs espèces.

AGLAONÈME s. m. (a-gla-o-nè-me — du gr. *aglaos*, élégant; *nêma*, fil, étamine). Bot. Genre de plantes de la famille des aroïdées, habitant l'archipel Malais et les Moluques.

AGLAOPE s. f. (a-gla-o-pe — du gr. *aglaôps*, qui a de beaux yeux). Crust. Genre de crustacés de l'ordre des décapodes macroures.

— Entom. Genre d'insectes lépidoptères crépusculaires. L'espèce la plus commune est l'aglaope malheureuse (*aglaope infausta*, de Latreille), dont la chenille vit sur le prunellier. On la trouve dans toute la France, mais plus particulièrement dans le Midi.

AGLAOPHÉNIE s. f. (a-gla-o-fé-nî — du gr. *aglaos*, beau; *phainô*, je parais). Polyp. Genre de polypes de la famille des sertulariées, qui renferme des polypiers flexibles, appelés aussi *plumulaires*.

AGLAOPHON, peintre grec, père de Polygnote, vivait vers 500 av. J.-C. On le donne comme l'un des inventeurs de la peinture. Un autre peintre du même nom florissait au temps d'Alcibiade, qu'il représenta dans divers tableaux.

AGLASPIDES s. m. pl. (a-gla-spi-de — du gr. *aglaos*, brillant; *aspis*, bouclier). Antiq. gr. Nom d'une des divisions de l'armée macédonienne, dont les armes d'airain étaient d'une couleur éclatante.

AGLAURE ou **AGRAULE**, fille de Cécrops, roi d'Athènes, et sœur d'Hersé. Mercure, épris de celle-ci, voulut engager Aglaure à servir leurs amours; elle y consentit moyennant une forte récompense. Minerve, envers laquelle elle avait commis une indiscrétion, lui inspira un violent amour pour Mercure, et un jour qu'Aglaure, outrée de jalousie, refusait obstinément d'introduire le dieu près de sa sœur, il s'en vengea en la transformant en pierre.

AGLAURE s. f. (a-glô-re — n. pr. myth.). Annél. Genre de la famille des tuniciens, dont on ne connaît qu'une espèce qui a été trouvée en Egypte, sur les bords de la mer Rouge; c'est l'aglaure brillante (*aglaura fulgida*, de Savigny).

AGLAURIES s. f. pl. V. AGRAULIES.

AGLIE s. f. (a-glî — du gr. *aglié*, tache sur l'œil). Chirurg. Cicatrice blanche à la cornée transparente.

— Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, caractérisé par une tache blanche occupant le centre d'une autre tache plus grande sur chacune des quatre ailes.

AGLIE, ville d'Italie, à 21 kilom. de Turin; 4,300 hab. Son château royal possède un musée d'antiquités découvertes à Tusculum.

AGLOMÉRATION, AGLOMÉRER. V. AGGLOMÉRATION, AGGLOMÉRER.

AGLOSSE adj. et s. m. (a-glo-se — du gr. *aglôssos*; formé de *a* priv., et *glôssa*, langue). Qui n'a point, ou qui n'a plus de langue.

— s. f. Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, ainsi appelé à cause de la brièveté de sa trompe, qui paraît presque nulle. L'aglosse de la graisse (*aglossa pinguinalis* de Latreille), appelée par Réaumur la *fausse teigne* des cuirs, a une chenille d'un brun noirâtre, qui vit dans les corps gras, la graisse, les cuirs, les couvertures de livres, les cadavres des insectes, etc. Elle se fabrique un fourreau avec les débris de ces substances. On a prétendu qu'elle pouvait s'introduire dans l'estomac et y causer de grands ravages; on assure même que des enfants ont vomi de ces chenilles. L'*aglosse* de la farine (*aglossa farinalis* des auteurs) se trouve souvent à l'intérieur des habitations.

AGLOSSIE s. f. (a-glo-sî — rad. *aglosse*). Absence ou privation de la langue.

AGLOSSOSTOME s. m. (a-gloss-so-stô-me — du gr. *a* priv.; *glôssa*, langue; *stoma*, bouche). Monstre dont la bouche manque de langue.

AGLUTINANT, AGLUTINATIF, AGLUTINATION, AGLUTINER. V. AGGLUTINANT, AGGLUTINATIF, etc.

AGLUTITION s. f. (a-glu-ti-si-on — du gr. *a* priv., et du lat. *glutitio*, action d'avaler). Méd. Impossibilité d'avaler. Inus.

AGLY, petit fleuve de France; prend sa source dans le départ. de l'Aude, arrose Saint-Paul, Estagel, Rivesaltes, et se jette dans la Méditerranée après un cours de 80 kil. Se nomme aussi *la Gly*.

AGLYPHE adj. (a-gli-fe — du gr. *a* priv.; *gluphê*, sillon, rainure). Erpét. Nom donné aux dents des ophidiens, qui ne sont ni cannelées, ni tubulées. ‖ Se dit aussi des ophidiens dont les dents sont aglyphes : *Les ophidiens* AGLYPHES *ne sont pas venimeux.*

AGLYPHODONTES s. m. pl. (a-gli-fo-don-te — du gr. *a* priv.; *gluphê*, sillon, et *odous*, *odontos*, dent). Erpét. Sous-ordre des ophidiens, caractérisé par l'absence de dents cannelées ou tubulées, laquelle se lie à l'absence de sécrétion vénéneuse. Notons que chez les ophidiens venimeux, la cannelure ou le tube que présentent certaines dents du maxillaire supérieur a pour usage de faciliter l'écoulement du venin.

AGMATOLOGIE s. f. (ag-ma-to-lo-jî — du gr. *agma*, fracture; *logos*, discours). Chirurg. Traité des fractures.

AGMENELLE s. f. (ag-me-nèl-le — du lat. *agmen*, bataillon). Bot. Genre de plantes de la famille des phycées.

AGMINÉ, ÉE adj. (ag-mi-né — du lat. *agmen*, *agminis*, troupe). Bot. Qui forme un faisceau, réuni en un faisceau.

AGNADEL, village de l'Italie, à 15 kil. de Lodi; 1,600 hab. Victoire de Louis XII sur les Vénitiens en 1509, et du duc de Vendôme sur le prince Eugène en 1705.

AGNADEL (Bataille d'). L'Italie était devenue, à la suite de ses discordes civiles, un vaste champ de bataille qu'ensanglantaient chaque jour les armées étrangères. Français, Allemands et Espagnols se disputaient cette riche proie, que le pape Jules II, un cœur vraiment italien, conçut le dessein de leur arracher. En 1508, il forma avec Louis XII, Ferdinand le Catholique et l'empereur Maximilien, la fameuse *Ligue de Cambrai*, destinée d'abord à punir l'orgueil des Vénitiens, mais qu'il se proposait bien de faire servir ensuite contre ces mêmes alliés, qu'il confondait dans une égale haine. L'ambassadeur de Venise auprès de Louis XII, soupçonnant l'orage qui se préparait contre sa patrie, s'efforça en vain de détourner le roi de cette expédition : « Sire, lui dit-il, ce serait folie que d'attaquer ceux de Venise, leur sagesse les rend invincibles. — Je crois qu'ils sont prudents et sages, répondit le roi, mais tout à contre-poil (contre-temps); s'il faut venir à guerroyer, je leur mènerai tant de fous que vos sages n'auront le loisir de remontrer la raison à mes fous; car ceux-ci frappent partout sans regarder où. » Toutefois, c'était un tel crime de toucher à Venise, la gardienne du Milanais, la sentinelle de l'Italie contre l'Allemagne, le boulevard de la nationalité italienne, qu'au moment de lui porter le coup fatal, Jules II sentit un remords, hésita et révéla le secret de la ligue aux envoyés de la république; mais ils ne crurent pas le danger réel. Cependant Louis XII franchit les Alpes en personne au mois d'avril (1509). Venise ne s'effraya point : elle avait rassemblé une armée de Grecs et d'Italiens égale à celle que pouvaient lever les plus puissants rois, et en avait confié le commandement à deux chefs de la famille romaine des Orsini : l'un brave, vieux et refroidi par l'âge, l'illustre Pitigliano; l'autre, bâtard de la même maison, le vaillant Alviano, qui venait, par une campagne heureuse, de faire reculer le drapeau de l'Empire. L'infanterie française, la première infanterie nationale que nous ayons eue, était commandée par des capitaines de haute renommée, le sire de Molard, le sire de Vandenesse, frère de La Palisse, le cadet de Duras, et le plus illustre de tous, Bayard, le *chevalier sans peur et sans reproche*. L'armée française franchit l'Adda près de Cassano, et s'avança jusqu'à un mille du camp ennemi, placé sur la hauteur de Treviglio. La position des Vénitiens était formidable, et le roi et ses capitaines durent renoncer à l'espoir de l'emporter. Une manœuvre habile força les ennemis à décamper; mais à la jonction de deux routes, au village d'Agnadel (Agnadello), l'arrière-garde vénitienne se trouva tout proche de l'avant-garde du roi. Alviano, qui commandait la première, fit demander du secours à son vieux collègue. Il en reçut l'avis d'éviter la bataille, comme le sénat l'avait prescrit. Mais l'impétueux Alviano, à la tête de l'élite de l'armée, n'était pas homme à suivre les conseils d'une prudence timide; d'ailleurs, la retraite était devenue aussi dangereuse que le combat. Il fit donc volte-face et attendit les Français. L'avant-garde de Louis XII aborda intrépidement les Vénitiens; mais ayant été obligée de rompre son ordonnance au passage d'un ravin, elle fut chargée impétueusement par Alviano et repoussée en désordre. En ce moment, tout le corps de bataille du roi se porta à son secours et la mêlée devint terrible. Louis XII, pour animer le courage de ses soldats, s'exposa au feu comme le dernier de ses capitaines, répondant aux représentations des siens que « quiconque avoit peur se mist derrière lui, et que vrai roi de France ne mouroit point de coup de canon. » L'arrière-garde française parut à son tour, après avoir traversé des fossés pleins d'eau pour tourner l'ennemi. A sa vue, la cavalerie d'Alviano perdit courage et prit la fuite; mais l'infanterie, formée principalement d'aventuriers romagnols, qu'on appelait les *Brisighelle*, du nom de leur chef, se défendit héroïquement, et fut presque entièrement taillée en pièces, après trois heures d'une résistance désespérée. Six mille restèrent sur la place, et rachetèrent, par leur mort, l'honneur militaire de l'Italie. Alviano, couvert de sang, un œil crevé, se rendit enfin au seigneur de Vandenesse. Il fut conduit devant le roi, qui le reçut avec bienveillance, l'assura qu'il aurait bon traitement et « bonne prison, » et lui dit qu'il eût « bonne patience. — Aussi l'aurai-je, répliqua le *condottiere* avec une courtoisie mêlée de fierté; si j'eusse gagné la bataille, j'étais le plus victorieux homme du monde, et, nonobstant que je l'aie perdue, encore ai-je grand honneur d'avoir eu en bataille un roi de France en personne contre moi. » Vingt grosses pièces d'artillerie et tous les bagages des Vénitiens tombèrent au pouvoir du roi, qui se remit aussitôt en marche pour recueillir les fruits de sa victoire. Le désastre d'Agnadel (14 mai 1509) porta un coup terrible à la puissance de Venise; mais il fut sans résultat pour Louis XII, puisqu'il ne fit que transférer la primatie de l'Italie des Vénitiens au pape, c'est-à-dire au plus implacable ennemi de la France.

AGNAN s. m. (a-gnan; *gn* mll.). Mar. Sorte de virole ou de petite plaque en métal, percée au milieu pour le passage d'un clou qui doit y être rivé.

AGNAN (saint), en lat. *Anianus*, évêque d'Orléans, m. en 453. Il demanda du secours à Aétius contre Attila, qui fut obligé d'abandonner le siége de la ville. Les huguenots violèrent son tombeau en 1562 et brûlèrent ses restes. Fête le 17 novembre.

AGNANO, lac aux environs de Naples, qui occupe le lit d'un ancien cratère. Près de là, la grotte du Chien et les étuves sulfureuses de San-Germano.

AGNANT (SAINT-), ch.-l. de cant. (Char.-Infér.), arrond. de Marennes; popul. aggl. 278 hab. — Popul. tot. 1,205 hab.

AGNANT DE VERSILLAT (SAINT-), commune du dép. de la Creuse, arrond. de Guéret, cant. de La Souterraine; popul. aggl. 326 hab. — popul. tot. 2,108 hab.

AGNANTHE s. f. (ag-nan-te — du gr. *agnos*, chaste; *anthos*, fleur). Arbrisseau de la famille des verbénacées, cultivé en Europe dans les serres chaudes et originaire des Antilles, où son bois sert à teindre en jaune.

AGNAT s. m. (ag-na — lat. *agnatus*; de *ad*, près; *natus*, né). Droit rom. Se dit des collatéraux qui descendent d'une même souche masculine, et qui, à ce titre, appartiennent à la même famille : *Les* AGNATS *seuls composaient, à Rome, la famille légale.* (Bouillet.) ‖ Son opposé est *cognat*.

— S'empl. adjectiv. : *Tous ceux qui étaient soumis à ce pouvoir paternel étaient* AGNATS *entre eux.*

— **Encycl.** A Rome, le mot *famille* exprimait une sorte de corporation, la réunion d'un certain nombre de personnes sous la puissance d'un chef, le *père de famille*. Tous ceux qui étaient soumis à ce pouvoir paternel étaient *agnats* entre eux. Entrer dans la famille par le mariage, par l'adoption, c'était passer sous ce pouvoir, et par là même acquérir les droits des *agnats*; sortir de la famille par l'émancipation, par l'adoption dans une autre famille, c'était perdre ces droits. L'agnation subsistait encore quand le lien de famille était brisé par la mort du père de famille; mais dans ce cas-là seulement. La famille civile ne se continuant que par les mâles, c'était uniquement dans leur descendance qu'il pouvait se trouver des *agnats*, et c'était avec raison que l'on définissait les *agnats* ceux qui étaient parents entre eux par des personnes du sexe masculin. La *cognation* exprimait, au contraire, la parenté d'une façon générale, indépendamment du lien spécial de famille créé et limité par la loi. L'*agnation* était à la *cognation* ce que l'espèce est au genre. Par exemple, deux frères consanguins, c'est-à-dire nés du même père, étaient *agnats*; deux frères utérins, c'est-à-dire fils de pères différents, étaient *cognats*. Cette distinction des *agnats* et des *cognats*, qui était très-importante au point de vue des droits et obligations de famille (succession, tutelle), après avoir reçu plusieurs atteintes à l'époque du Bas-Empire, fut abolie par Justinien vers 570.

AGNATHE s. m. (ag-na-te — du gr. *a* priv.; *gnathos*, mâchoire). Térat. Sorte de monstruosité qui consiste en l'absence des mâchoires.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères ‖ s. m. pl. Nom donné aux éphémères et aux phryganiens, insectes qui ont les organes de la bouche rudimentaires.

AGNATION s. f. (ag-na-si-on — rad. *agnat*). Droit rom. Parenté, lien de consanguinité entre les mâles descendant d'un même père, et qui, chez les Romains, conférait les droits de famille : *Les éléments qui servaient de base à la société romaine étaient, pour la propriété, l'*AGNATION, *le droit des mâles, le droit du sang.* (Salvandy.) ‖ Son opposé est *cognation*.

AGNATIQUE adj. (ag-na-ti-ke — rad. *agnat*). Droit rom. Qui appartient, qui se rapporte aux agnats : *Ligne* AGNATIQUE.

AGNE s. f. (a-gne; *gn* mll. — du gr. *agnos*, chaste). Bot. Genre de légumineuses, qui diffère un peu du genre mimosa, et qui est indigène de l'Amérique équatoriale.

AGNEAU s. m. (a-gno; *gn* mll. — lat. *agnus*, même sens, tiré du gr. *agnos*, chaste, innocent; on disait autref. *agnel*). Nom donné au petit de la brebis, tant qu'il n'a pas un an : *L'*AGNEAU *et l'agnelle. Les* AGNEAUX *bêlants se réfugient auprès de leur mère.* (Fén.) *La peau de l'*AGNEAU *sert à faire des gants de femme et des fourrures.* (Bouillet.)

Un *agneau* se désaltérait
Dans le courant d'une onde pure.
Un loup survint à jeun, qui cherchait aventure.

LA FONTAINE.

‖ Chair d'agneau débitée à la boucherie : AGNEAU *rôti. Côtelettes d'*AGNEAU. *Blanquette d'*AGNEAU. *On nous servit de l'*AGNEAU. *Un quartier d'*AGNEAU *rôti est assez estimé.* (Grimod.)

— Fig. Personne d'humeur douce et inoffensive : *A son air doux et modeste, on l'eût pris pour un* AGNEAU. (Le Sage.) *Vous êtes un* AGNEAU *aujourd'hui.* (Scribe.)

Et lions au combat, ils meurent en *agneaux*.

CORNEILLE.

Faibles *agneaux* livrés à des loups furieux,
Nos soupirs sont nos seules armes.

RACINE.

— Art culin. *Epigramme d'agneau*. Nom donné à une blanquette assez compliquée de poitrine et de côtelettes d'agneau.

— Prov. *Etre doux comme un agneau*, Etre d'une humeur, d'une nature fort douce : *Avec Destin seul il était* DOUX COMME UN AGNEAU. (Scarr.) *J'entends, dit Jésus-Christ, que mes envoyés soient* DOUX COMME DES AGNEAUX, *qu'ils se laissent égorger par leurs ennemis, et je leur ferais un crime de tirer l'épée pour établir le règne de la loi.* (Frayssin.)

— *Agneau pascal*. Nom que donnaient les Israélites à l'agneau qu'ils immolaient tous les ans en mémoire du passage de la mer Rouge. V. PÂQUE. ‖ Chez les chrétiens, l'usage de faire bénir à l'église, le jour de Pâque, un agneau dit *agneau pascal*, existait encore au XVIIe siècle dans plusieurs provinces de la France. ‖ *Fête de l'agneau pascal*. Nom donné primitivement à la fête de Pâque.

— Dans le langage mystique : *L'Agneau, l'Agneau de Dieu, le divin Agneau, l'Agneau sans tache, l'Agneau qui efface les péchés du monde*, etc., Jésus-Christ : *Elle souhaita mille fois d'être plongée au sang de l'*AGNEAU. (Boss.)

L'*Agneau saint* de son sang va sceller le traité
Qui nous réconcilie à son père irrité.

L. RACINE.

— Hist. *Agneau de Dieu*. Nom d'un ordre de chevalerie qui fut institué en Suède, par Jean III, en 1569. Schoonebeeck est le premier qui ait parlé de cet ordre, que le P. Helyot regarde comme supposé. Il n'a laissé, en effet, aucune preuve sérieuse de son existence.

— Mamm. *Agneau d'Israël*, Espèce de daman, petit quadrupède dont la taille et les mœurs sont à peu près celles de la marmotte.

et qui est très-commun en Syrie et en Palestine.

— Bot. *Agneau de Tartarie*, Une fougère.

— Blas. Symbole de la douceur et de la franchise. ‖ *Agneau pascal*, Celui qui est représenté tenant une croix à laquelle est attachée une banderole d'argent chargée d'une croisette de gueules. *Ville de Rouen :* de gueules, à un *agneau pascal* d'argent, au chef cousu de France.

— **Epithètes.** Bêlant, bondissant, faible, doux, craintif, timide, innocent, tendre, jeune.

Agneau (L'), figure symbolique du Christ, s'immolant comme victime pour racheter les péchés de l'humanité. De très-bonne heure, les artistes chrétiens adoptèrent ce symbole et représentèrent le Sauveur, agneau soumis et éclatant de blancheur, tantôt couché et expirant au pied de la croix qu'il arrose de son sang, tantôt vivant et debout. L'emploi de cette allégorie fut même formellement prescrit par un canon du concile *in Trullo;* les Pères de l'Eglise craignaient que l'image de Jésus ignominieusement mis à mort ne fût une occasion de railleries de la part des idolâtres, et, par suite, un sujet de scandale et d'éloignement pour les faibles. Plus tard, au contraire, un concile tenu à Constantinople (692) ordonna de préférer la réalité aux allégories, et de montrer le Christ sur la croix. Mais le génie des artistes chrétiens répugna, pendant longtemps, à ces images lugubres; jusqu'à la Renaissance, l'allégorie garda une très-large place dans les compositions des peintres et des sculpteurs. De nos jours, les conceptions du symbolisme chrétien ne sont comprises que d'un petit nombre; mais celle de l'*Agneau* est restée populaire.

Agneau mystique (L'), retable de l'église Saint-Bavon, à Gand, et dont le sujet est tiré de l'*Apocalypse*, le chef-d'œuvre des frères Hubert et Jean Van Eyck, auxquels on attribue l'invention de la peinture à l'huile. Hubert, l'aîné des deux frères, à qui cette vaste composition avait été commandée par Vydts, bourgmestre de Gand, étant mort en 1426, sans avoir achevé son œuvre, Jean fut chargé de la continuer. Ce tableau, dont l'église Saint-Bavon ne conserve que la partie centrale et dont les autres panneaux sont dispersés, offrait primitivement, tous volets ouverts, douze compartiments sur deux rangées, sept cintrés dans le haut et cinq rectangulaires dans le bas. L'ensemble en était des plus harmonieux. Au centre de la rangée supérieure, Dieu le Père, coiffé de la tiare et assis sur un trône, tenant d'une main un sceptre de cristal et levant l'autre pour bénir. A sa droite est la Vierge Marie, à sa gauche saint Jean-Baptiste. Ces trois figures, peintes sur un fond d'or et de tapisserie, ont la dignité sculpturale du style primitif. Sur le volet voisin de la Vierge, huit anges, revêtus de dalmatiques d'une merveilleuse exécution, chantent au lutrin; le volet qui fait pendant nous montre sainte Cécile jouant de l'orgue, et quatre anges l'accompagnant sur des instruments à cordes. Les demi-volets qui terminent la rangée supérieure représentent, l'un Eve tenant la pomme, l'autre Adam cherchant à voiler sa nudité. Ces deux derniers panneaux, relégués pendant longtemps dans une salle obscure du chapitre de Saint-Bavon, sous un ridicule prétexte de pudeur, ont été acquis récemment par le musée de Bruxelles. — La composition qui occupe le milieu de la rangée inférieure est l'*Adoration de l'Agneau mystique :* sur un autel élevé en plein champ et qu'entourent des anges prosternés, l'Agneau est debout; son sang coule dans un calice; au-dessus de lui plane le Saint-Esprit sous la forme d'une colombe. Au premier plan s'élève une fontaine d'architecture gothique, qui symbolise la source de l'eau de régénération et de vie. Des quatre coins du tableau s'avancent des groupes de saints et de saintes qui viennent tous adorer l'Agneau. « Cette composition, dit M. Waagen, est entièrement symétrique, comme l'exigeait la nature mystique du sujet; mais il y a une telle beauté dans le paysage, dans la transparence de l'atmosphère, dans les arbres et les fleurs, et jusque dans les figures les plus secondaires, que l'on ne songe plus à s'apercevoir de cette disposition de régularité monotone. » Sur les quatre volets adjacents, d'autres adorateurs s'avancent à travers des paysages variés; ce sont, à droite, des *Ermites* et des *Pèlerins* à pied; à gauche, les *Soldats du Christ* et les *Bons Juges*, montés sur de magnifiques chevaux. Ces quatre volets, où l'on retrouve particulièrement la manière de Jean Van Eyck, appartiennent au musée de Berlin, ainsi que les deux panneaux de la partie supérieure qui représentent les anges au lutrin et sainte Cécile. C'est encore à Jean que l'on attribue les peintures extérieures des volets, une *Annonciation*, diverses figures de saints, et les portraits des deux artistes placés parmi les confesseurs de la loi nouvelle.

La part d'Hubert dans cet immense travail n'en est pas moins, comme on voit, la plus considérable; elle lui assigne une place éminente parmi les maîtres de l'art. « Il est presque impossible, disent MM. Crowe et Cavalcaselle, de rendre complète justice à tout ce que ce chef-d'œuvre renferme de beautés, et il faudrait une grande puissance de description pour donner même une légère idée de ses perfections, pour faire comprendre la fervente piété qui anime les personnages, la beauté et la diversité des paysages, le fini des prairies et des fontaines jaillissantes, les innombrables fleurs qui donnent l'aspect d'un éternel printemps à toute cette scène, en un mot, le génie qui sut former un vaste et magnifique ensemble de tant de parties diverses. » — Au-dessous du tableau de l'*Agneau* figurait primitivement un treizième panneau peint en détrempe et représentant les tourments des damnés; il fut détruit, dès le XVe siècle, par un lavage. Les autres compartiments échappèrent heureusement aux fureurs des iconoclastes en 1566, et à l'incendie de Gand en 1641; mais leur dispersion est regrettable. Michel Coxie fit pour Philippe II, roi d'Espagne, une copie de ce retable, qui lui fut payée 4,000 ducats, somme plus forte que celle que produisit l'original.

AGNEL s. m. (a-gnèl; *gn* mll. — rad. *agneau*). Monnaie d'or qui fut créée par saint Louis et frappée par tous les successeurs de ce prince jusqu'à Charles VII. Elle devait son nom à une représentation de l'Agneau pascal, que portait une de ses faces. L'*agnel* s'appelait aussi *mouton*. De saint Louis à Jean II, il équivalut à 13 francs 95 cent. environ de notre monnaie actuelle. A partir de cette époque, sa valeur varia sans cesse.

AGNELAGE ou **AGNÈLEMENT** s. m. (a-gne-la-je; *gn* mll. — rad. *agneler*). Epoque où une brebis met bas; action de mettre bas, en parlant des brebis : *Dans l'espèce ovine, l'*AGNELAGE *a lieu vers le cent cinquantième jour. L'*AGNELAGE *s'opère à la bergerie ou dans les pâturages.* (Lecoq.)

AGNELANT (a-gne-lan; *gn* mll.) part. prés. du v. Agneler : *Si la brebis est morte en* AGNELANT, *il faut donner son agneau à une autre mère qui aura perdu son petit, ou à une chèvre.*

AGNELÉE s. f. (a-gne-lé; *gn* mll. — rad. *agneau*). Tous les petits qu'une brebis met bas en une fois.

AGNÈLEMENT s. m. (a-gnè-le-man; *gn* mll. — rad. *agneler*). Syn. d'*agnelage*.

AGNELER v. n. ou intr. (a-gne-lé; *gn* mll. — rad. *agneau;* l'*e* de *gnel* se change en *è* ouvert devant une syllabe muette : *Elle agnèle. Cette brebis agnèlera.* — L'Académie ne donne aucun renseignement sur la conjugaison de ce verbe). Mettre bas, en parlant de la brebis : *Les troupeaux formés pour aller estiver sur les montagnes peuvent être plus nombreux, parce que les brebis* AGNÈLENT *après la descente.* (Magne.)

AGNELET s. m. (a-gne-lè; *gn* mll. — du lat. *agnellus*, dimin. de *agnus*, agneau). Petit agneau : *Ce n'est encore qu'un* AGNELET.

Thibaut l'*agnelet* passera
Sans qu'à la broche je le mette!
LA FONTAINE.

AGNELIN s. m. (a-gne-lain; *gn* mll. — rad. *agnel*). Comm. Peau d'agneau préparée à laquelle on a laissé la laine. ‖ On donne aussi ce nom aux laines provenant de la tonte des agneaux, lesquelles sont employées pour la fabrication des chapeaux, principalement en Danemark et en Hollande.

AGNELINE adj. (a-gne-li-ne; *gn* mll. — rad. *agnel*). Se dit d'une laine courte, soyeuse et frisée, provenant de la première tonte de l'agneau.

AGNELLE s. f. (a-gnè-le; *gn* mll. — rad. *agnel*). Agneau femelle.

AGNELLO (Jean), riche marchand de Pise, dans le XIVe siècle. Par un hardi coup de main, il s'empara de l'autorité dans une nuit du mois d'août 1364, obtint, en 1368, de l'empereur Charles IV, le titre de doge, mais ne tarda pas à être chassé par les Pisans, qui recouvrèrent leur liberté.

AGNÈS (sainte), jeune vierge de Salerne, martyrisée sous Dioclétien. L'Eglise célèbre sa fête le 21 janvier. Sainte Agnès n'avait que treize ans quand elle fut arrachée à sa famille et conduite devant le préfet de Rome, au moment où un édit barbare venait d'être publié contre les chrétiens. Ni les menaces, ni les séductions, ni la vue des plus cruels supplices, ne purent ébranler la foi de la jeune héroïne. On la traîna aux pieds des idoles, et on lui ordonna de leur offrir de l'encens; mais elle ne leva la main que pour faire le signe de la croix. Enfin, elle mourut en bénissant le Dieu qui allait la recevoir dans son sein. Saint Ambroise, saint Augustin et d'autres Pères de l'Eglise ont fait le panégyrique de cette sainte. « Tous les peuples, dit saint Jérôme, se réunissent pour célébrer dans leurs discours et dans leurs écrits les louanges de sainte Agnès, qui sut triompher de la faiblesse de son âge comme de la cruauté du tyran, et qui couronna la gloire de la chasteté par celle du martyre. »

La mort de sainte Agnès a fourni au Tintoret et au Dominiquin le sujet de deux tableaux célèbres.

AGNÈS s. f. (a-gnèss; *gn* mll.). Expression moqueuse dont on se sert pour caractériser une jeune fille ignorante et très-ingénue : *Rien n'est plus absurde qu'une* AGNÈS *de quarante ans.* (Mme Romieu.)

Pour sa femme il choisit une *Agnès* de quinze ans,
Bien dressée à fuir les galants.
Notre *Agnès* se nommait Thérèse.
GRÉCOURT.

On la croit une *Agnès;* mais comme elle a l'usage
De sourire à des traits un peu forts pour son âge,
Je la crois avancée.
GRESSET.

Vous vous donnez une peine inutile,
Amants trompeurs, maris jaloux;
Ah! croyez-moi, l'*Agnès* la moins habile
En sait encor plus long que vous.
CARMONTEL.

— Au théâtre, Rôle d'ingénue :

Elle a joué deux ans les *Agnès* avec gloire.
E. AUGIER.

AGNÈS, personnage de *l'Ecole des Femmes*, de Molière, et qui est resté au théâtre comme le type de l'*ingénue*, c'est-à-dire de la jeune fille naïve, simple, ignorante, qui dit sans rougir les choses les plus aventureuses. Lorsque le bonhomme Arnolphe lui fait raconter son entrevue avec le jeune Horace, elle rappelle qu'on est venu lui parler d'un homme qu'elle avait *blessé par son regard.*

Eh! mon Dieu! ma surprise est, fis-je, sans seconde;
Mes yeux ont-ils du mal, pour en donner au monde?

Arnolphe demande :

Qu'est-ce qu'il vous a pris?

AGNÈS.

Il...

ARNOLPHE, *à part.*

Je souffre en damné.

AGNÈS.

Il m'a pris le ruban que vous m'aviez donné.

Enfin le vieil Arnolphe lui déclare ainsi son amour :

Veux-tu que je me tue? Oui, dis si tu le veux,
Je suis tout prêt, cruelle, à te prouver ma flamme.

AGNÈS.

Tenez, tous vos discours ne me touchent point l'âme;
Horace avec deux mots en ferait plus que vous.

On reprocha à Molière le type même d'Agnès; il le défendit magistralement dans la *Critique de l'Ecole des Femmes.*

« Dans son ignorance des choses, dit M. Hippolyte Lucas, Agnès est pleine de naïveté; mais pour sotte, elle ne l'est pas. L'esprit lui vient avec l'amour. Sitôt que le regard du jeune Horace a animé cette charmante statue, elle marche, elle court; deux ou trois leçons du galant en font une femme aussi espiègle, aussi rusée qu'une autre. »

Par comparaison, on appelle *Agnès* toute jeune fille, toute personne qui a ce caractère :

« Une jeune fille ayant rallumé, en soufflant sur la mèche encore rouge, une chandelle, quelqu'un lui dit : « Vous êtes encore vierge, la belle! — Oh! monsieur, cela n'y fait rien, » reprit la jeune *Agnès.* » *Dict. d'anecdotes.*

« Les plus jeunes filles, et il y en avait de quatorze à quinze ans, savaient à quoi s'en tenir sur le compte du chanteur Tarquinio. Leur initiation dans l'histoire naturelle est fort précoce à Rome : aucune d'elles, comme l'*Agnès* de Molière, n'aurait demandé,

Avec une innocence à nulle autre pareille,
Si les enfants qu'on fait se faisaient par l'oreille. »
Tablettes romaines.

« — Je ne sais comment vous avez fait pour supporter ce personnage, dit-il à Métella; il faut que vous ayez une patience angélique.

— Mais il me semble, mon ami, que c'est vous qui m'avez priée de l'inviter, et vous me l'avez laissé sur les bras ensuite.

— Depuis quand êtes-vous si *Agnès*, que vous ne sachiez pas vous débarrasser d'un fat importun? Vous n'êtes plus dans l'âge de la timidité et de la gaucherie. »
G. SAND.

Un bonhomme, époux d'une *Agnès*,
Contraint d'aller aux champs, la pria d'être honnête :
« Si quelque autre que moi jouit de tes attraits,
Il me viendra, dit-il, des cornes à la tête.
— Des cornes! que dites-vous là?
Revenez comme vous voilà;
J'aime bien mieux être fidèle. »
Il part; à son retour, qu'elle trouva trop prompt,
Ne lui voyant rien sur le front :
« Que vous êtes menteur! » dit-elle.
BOURSAULT.

— **Epithètes.** Jeune, timide, ingénue, naïve, craintive, prude, charmante, innocente, niaise, sotte, ridicule, fausse, trompeuse, hypocrite, prétendue, rusée.

AGNÈS SOREL. V. SOREL.

AGNÈS D'AUTRICHE, épouse du roi de Hongrie André III, vengea le meurtre de son père, l'empereur Albert Ier, en immolant près de mille personnes, parents des assassins (1308). Elle mourut vers 1364.

AGNÈS DE MÉRANIE, nom d'une reine de France et titre d'une pièce de M. Ponsard. V. MÉRANIE (Agnès de).

Agnese, opéra italien en deux actes, chef-d'œuvre de Paër, représenté à Paris le 24 juillet 1819. Cet ouvrage, qui renferme des chœurs et un finale admirables, fut souvent repris, et toujours avec un immense succès. Il a eu pour interprètes Pellegrini, Galli, Lablache, Tamburini, Mmes Mainvielle-Fodor et Pasta.

AGNÉSI (Marie-Gaétane), savante Italienne, née à Milan en 1718, m. en 1799. Elle se rendit célèbre par sa prodigieuse précocité dans l'étude des sciences et des langues; et pendant une maladie de son père (1750), elle put le suppléer dans sa chaire de mathématiques, à Bologne. Ses ouvrages de mathématiques ont été traduits en français en 1775, avec des notes de Bossut.

AGNETTE s. f. (a-gnè-te; *gn* mll.). Techn. Sorte de burin gras, tenant le milieu entre le burin et la gouge.

AGNIAN s. m. (a-gni-an; *gn* mll.). Hist. relig. Mauvais génie, dans les légendes brésiliennes. On croyait qu'il enlevait les cadavres des morts, si les parents avaient négligé de placer des vivres autour du lieu funèbre.

AGNICHTHOMA s. m. (ag-nik-to-ma). Hist. relig. Oblations au Feu, qui se font dans les Indes à l'époque du printemps.

AGNIÉE s. f. (a-gni-é; *gn* mll.). Mar. Large tresse sur laquelle s'assied un homme que l'on hisse le long du mât.

AGNITION s. f. (ag-ni-si-on — lat. *agnitio*, même sens; de *agnoscere*, connaître). Mot employé pour exprimer ce qu'on entend par Reconnaissance, en termes d'art dramatique : *Je sais que l'*AGNITION *est un grand ornement dans les tragédies, Aristote le dit; mais il est certain qu'elle a ses incommodités.* (Corn.) ‖ L'emploi de ce mot est très-rare.

AGNOÈTES ou **AGNOÏTES** (ag-no-è-te, ite — du gr. *a* priv.; *gnoô*, de *ginôsko*, je connais). Hist. ecclés. Hérétiques de la fin du IVe siècle, qui prétendaient que Dieu ne connaissait pas tout, mais qu'il acquérait de nouvelles connaissances, erreur qui fut renouvelée plus tard par les sociniens. ‖ Autres hérétiques qui, vers l'an 535, soutenaient que Jésus-Christ avait ignoré l'époque précise du jugement dernier, et le lieu où Lazare était enseveli.

AGNOÏE s. f. (ag-no-î — du gr. *gnoô*, je connais). Méd. Etat d'un malade qui ne reconnaît rien de ce qui l'entoure.

AGNOLO (Baccio D'), architecte et sculpteur florentin, né en 1460, m. en 1543. Il construisit à Florence le palais Bartolini et exécuta des sculptures en bois justement renommées. Il était ami de Michel-Ange.

AGNOLO (Gabriel D'), architecte napolitain, m. en 1510. Il a construit à Naples le palais Gravina et les églises de Sainte-Marie l'Egyptienne et de Saint-Joseph.

AGNONE, ville de l'anc. royaume de Naples. 8,150 hab. Fabrication importante d'articles en cuivre.

AGNOSCO VETERIS VESTIGIA FLAMMÆ, mots lat. qui signif. : *Je reconnais la trace de mes premiers feux.* (Virgile, *Enéide*, liv. IV, v. 23.) C'est l'aveu que Didon, veuve de Sichée, fait à sa sœur de son amour pour Enée. Elle retrouve pour lui la passion qu'elle avait éprouvée pour son premier époux.

Racine a heureusement imité Virgile dans ce vers :

De mes feux mal éteints j'ai reconnu la trace.

Les allusions que l'on fait à cet hémistiche ont toujours rapport à une passion mal éteinte, et particulièrement à la passion de l'amour :

« Je ne suis pas de si longtemps cassé de l'état et suite de ce dieu (l'Amour) que je n'aie la mémoire informée de ses forces et valeur : *Agnosco veteris vestigia flammæ.* Il y a encore quelque demeurant d'esmotion et chaleur après la fiebvre. » MONTAIGNE.

AGNOSIE s. f. (ag-no-zî — du gr. *agnôsia*, même sens). Didact. Ignorance.

AGNOSTE s. m. (ag-no-ste — du gr. *agnôstos*, inconnu). Conchyl. Genre de coquilles trilobites fossiles, qu'on trouve en Suède, dans un calcaire sublamellaire.

AGNOTHÉRIUM ou **AGNOTÉRION** s. m. (ag-no-té-ri-omm — du gr. *agnôs*, inconnu; *thêrion*, animal). Foss. Genre de carnassiers fossiles, qui se rapproche beaucoup du chien.

AGNUS s. m. (ag-nuss — du lat. *agnus*, agneau). Espèce de médaille en cire, qui est bénite par le pape, et sur laquelle est empreinte la figure d'un agneau avec le signe du labarum. Le pape bénit les *agnus*, d'abord, le dimanche *in albis* (premier dimanche après Pâques) après sa consécration, et de sept ans en sept ans, pendant la durée de son pontificat. ‖ Petit reliquaire en forme de losange, orné de figures de saints, de fils d'or et de franges de soie : *Anciennement on mettait dans les* AGNUS *des reliques des saints.* ‖ Petite image de piété entourée de broderies, que l'on donne aux enfants :

Jusqu'au lever de l'astre de Vénus,
Il reposait sur la boîte aux *agnus.*
GRESSET.

Il est mort, disent les moines,
On n'achètera plus d'*agnus.* BÉRANGER.

AGNUS-CASTUS s. m. (ag-nuss-cass-tuss — du lat. *agnus*, agneau; *castus*, chaste). Bot. Arbrisseau de la famille des verbénacées, appelé aussi *gattilier*, *faux poivrier*, *arbre au poivre.* Son fruit porte les noms de petit poivre, poivre sauvage, poivre des moines, etc.

— **Encycl.** Les feuilles et les fleurs de cet arbrisseau exhalent une odeur aromatique forte, et cependant assez agréable. Toutes ses parties, et surtout les fruits, ont une saveur piquante et poivrée. On leur a attribué jadis la propriété d'amortir les désirs vénériens; mais ils devaient certainement produire l'effet entièrement opposé. L'*agnus-castus* est aujour-

d'hui complétement abandonné par la médecine, et ne se trouve plus que dans les jardins d'agrément, qu'il orne par la beauté de son feuillage et de ses fleurs.

AGNUS DEI s. m. (ag-nuss dé-i — mots lat. qui signif. *agneau de Dieu*). Liturg. Partie de la messe où le prêtre frappe trois fois sa poitrine en prononçant autant de fois la prière qui commence par les mots *Agnus Dei* : *L'*AGNUS DEI *se trouve entre le Pater et la Communion ; il a été placé à cet endroit de la messe par le pape Serge I*er, *en* 688. *La messe était à l'*AGNUS DEI. *J'ai été forcé de m'en aller à l'*AGNUS DEI. ‖ Morceau de plain-chant ou de musique que le chœur chante quand le prêtre récite cette prière : *Entonner l'*AGNUS DEI. *Un bel* AGNUS DEI. *C'est en chantant l'*AGNUS DEI *que le roi Robert renversait les forteresses de ses ennemis.* (Dulaure.) ‖ Morceau de cire bénit par le pape. V. AGNUS.

AGOBARD, savant archevêque de Lyon, né vers 779, près de Trèves ; m. en 840. Il s'éleva contre le duel judiciaire, les épreuves par le feu et diverses autres pratiques superstitieuses ou barbares de son temps. Il fut déposé un moment pour sa participation à la révolte des fils de Louis le Débonnaire. Ses œuvres ont été réimprimées par Baluze en 1666.

AGOBILLES s. m. pl. (a-go-bi-lle ; *ll* mll.). Vieux mot qui signifiait Choses malpropres, chiffons, objets de peu de valeur. Il se retrouve dans l'argot, où il a le sens d'outil. ‖ Le mot *gobille* ou *bille*, sorte de petite boule en pierre, en marbre ou en agate, dont les enfants se servent dans leurs jeux, semble venir d'*agobilles*.

AGOGE s. m. (a-go-je — du gr. *agôgê*, conduite). Rigole servant à l'écoulement de l'eau dans les mines.

AGOGÉ s. f. (a-go-jé — du gr. *agô*, je conduis). Mus. Mot par lequel les anciens indiquaient la succession des tons ascendants et descendants.

AGOMÈTRE, AGOMÉTRIE, AGOMÉTRIQUE (du gr. *agô*, je conduis ; *metron*, mesure). Physiq. Syn. de *diagomètre, diagométrie, diagométrique*. V. ces mots.

AGOMPHE adj. (a-gon-fe — du gr. *a* priv. ; *gomphios*, dent). Zool. Qui n'a pas de dents ; se dit des infusoires rotifères dont les mâchoires sont dépourvues de dents.

AGOMPHOSE s. f. (a-gon-fo-ze — du gr. *a* priv. ; *gomphos*, articulation). Méd. Etat des dents lorsqu'elles vacillent dans leurs alvéoles.

AGON ou **AGONE** s. m. (a-gon). Ichthyol. Nom d'un poisson que l'on pêche en abondance dans les lacs de Côme et de Guarda, et qui ressemble à la sardine pour la grosseur et la saveur.

AGONAL, ALE adj. (a-go-nal — rad. *agonales*). Qui concerne les fêtes, les jeux publics.

AGONALES s. f. pl. (a-go-na-le — lat. *agonalia*, même sens ; de *Agonius*, surnom de Janus, ou du gr. *agôn*, combat). Antiq. rom. Fêtes que les Romains célébraient aux mois de janvier, mai et décembre, en l'honneur de Janus, et à l'occasion desquelles un prêtre, appelé le *roi des sacrifices*, lui immolait un bélier.

AGONATE adj. (a-go-na-te — du gr. *agonatos*, sans genoux). Zool. Qui n'a point de genoux. ‖ s. m. pl. Ancien nom d'une classe d'animaux articulés, qui répond à peu près à ce qu'on appelle aujourd'hui *crustacés*.

AGONAUX s. m. pl. (a-go-nô — rad. *agonales*). Antiq. rom. Classe de prêtres saliens institués par le roi Tullus Hostilius, en exécution d'un vœu fait pendant une guerre contre les Sabins. Ils étaient chargés du culte de la Peur et de la Valeur. On les appelait aussi *Collins* (*Collini*). Ce double nom venait de ce qu'ils avaient leur temple sur le mont Quirinal ou mont Collin.

AGONE s. m. (a-go-ne — du gr. *agôn*, combat). Antiq. Lutte, soit de corps, soit d'esprit, en usage chez les anciens. Il y avait les *agones capitolins*, fêtes instituées par Dioclétien ; les *agones d'Adrien*, fêtes instituées par cet empereur, et qui se célébraient à Athènes ; les *agones isélastiques*, fêtes instituées par Antonin à Pouzzoles ; les *agones actiaques*, fêtes instituées par Auguste en mémoire de la bataille d'Actium.

AGONE adj. (a-go-ne — du gr. *a* priv. ; *gonê*, angle). Hist. nat. Qui n'offre point d'angles : *Roche* AGONE.

— s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, formé aux dépens du genre carabe, et présentant les mêmes mœurs.

— Ichthyol. V. AGON.

AGONI, IE (a-go-ni) part. pass. du v. Agonir. *Etre agoni d'injures, d'invectives, de sottises*. En être accablé : *Je fus* AGONI *de sottises par les envieuses.* (Rétif de la Bret.)

AGONIE s. f. (a-go-nî — du gr. *agôn*, combat). Dernière lutte de la vie contre la mort ; état d'un malade à l'extrémité : *Etre à l'*AGONIE. *Une longue et cruelle* AGONIE. *Une des causes de l'*AGONIE *de Jésus, c'est la douleur qu'il ressent des péchés qu'il porte.* (Boss.) *Il n'est rien de plus fécond en enseignements moraux que l'*AGONIE *et la mort de l'homme.* (Lauvergne.) *Je l'ai vu mourir dans les convulsions d'une lente* AGONIE. (G. Sand.) *La cloche funèbre sonne les dernières* AGONIES *du trappiste.* (Chateaub.) *L'*AGONIE *peut ne durer qu'un petit nombre d'heures ou se prolonger plusieurs jours.* (Chomel.) *Je dois vous rappeler le vœu qu'elle exprimait sur son lit d'*AGONIE. (Alex. Dum.)

Déjà se prolongeait, par l'écho répété,
Le psaume d'*agonie* en triomphe chanté.
A. SOUMET.

Une terreur profonde, une angoisse infinie
Redouble sa torture et sa lente *agonie*.
A. DE VIGNY.

— Par ext. Mort : *Il faut suer, veiller, pour avoir un peu de fortune, ou la devoir à l'*AGONIE *de ses proches.* (La Bruy.)

— Fig. Ce qui finit, s'éteint, en parlant des institutions, et même des choses morales : *L'empire romain est à l'*AGONIE. *La vieille société fait semblant de vivre, elle n'en est pas moins à l'*AGONIE. (Chateaub.) *Cette* AGONIE *de la fierté eut lieu dans les plus affreuses conditions.* (Balz.) *Vous voyez une femme, non pas au désespoir, mais à l'*AGONIE *de l'honneur.* (Balz.) *Le docteur s'est tué après une longue* AGONIE *intellectuelle.* (H. Lucas.) *La décroissance, c'est l'*AGONIE *morale.* (Montalemb.) *L'*AGONIE *du luxe de M. de Montlouis pouvait, à la rigueur, durer deux ou trois mois encore.* (X. de Montépin.) *La lutte est vive et poignante ; il semble qu'on assiste à l'*AGONIE *d'une conscience.* (P. de St-Victor.) ‖ Peines, souffrances morales : *Toute notre vie n'est qu'une longue et pénible* AGONIE. (Mass.) *L'humiliation est redoutée comme une* AGONIE *plus cruelle que la mort.* (Balz.) *Il lui prédisait les plus honteuses* AGONIES *de la misère.* (Balz.)

— **Encycl.** Pathol. L'*agonie*, dont la durée est variable, est caractérisée par l'immobilité et l'altération profonde des traits, la perte de la voix et de la parole, la lividité et la sécheresse de la langue et des lèvres, le râle trachéal ressemblant au bruit que produit l'eau en ébullition, la petitesse et l'intermittence du pouls, et l'extinction graduelle de la chaleur animale de la périphérie au centre. La respiration semble au premier abord finir la dernière, et c'est pour cela sans doute que dans toutes les langues le mot *expirer* est synonyme de *mourir* ; mais en réalité le cœur mérite l'épithète que la science lui a donnée, *ultimum moriens*. L'*agonie* présente des phénomènes différents suivant les âges : le vieillard décrépit s'éteint peu à peu, et n'a, pour ainsi dire, pas d'*agonie*.

— **Épithètes.** Longue, courte, rapide, pénible, pâle, extrême, douloureuse, cruelle, tremblante, affreuse, terrible, râlante, déchirante, mortelle.

— **Anecdotes.** Dans le délire de son *agonie*, le célèbre médecin Chirac se tâta le pouls en disant : « On a saigné ce malade, il fallait l'évacuer, c'est un homme mort, » et il rendit le dernier soupir.

⁂

Un usurier *agonisait*. Comme son confesseur lui présentait un crucifix d'argent, il le saisit, en appréciant le poids et dit : « Monsieur, je ne puis pas prêter grand'chose là-dessus. »

⁂

Haller, le savant auteur de la *Flore de la Suisse*, se tâtant le pouls au moment de son *agonie*, disait avec une tranquillité d'âme toute stoïque : « L'artère bat... l'artère bat encore... l'artère ne bat plus..., » et il expira.

⁂

Le confesseur de Richelieu lui ayant demandé, lorsqu'il était à l'*agonie*, s'il pardonnait à ses ennemis, le cardinal répondit froidement : « Je n'ai jamais connu d'autres ennemis que les ennemis de l'Etat. »

⁂

Un roi était presque à l'*agonie*. Un courrier entra et dit : « Seigneur, vos armées ont pris une ville sur vos ennemis. — Allez l'annoncer à mon héritier, répondit le monarque, et dites-lui que la prise de cent villes ne console pas un roi à ses derniers moments, autant que le souvenir d'une bonne action. »

⁂

Lantara, dont les tableaux sont des chefs-d'œuvre de naturel, fut toute sa vie d'une insouciance qui le conduisit enfin à l'hôpital. C'est là qu'il mourut. Lorsque l'aumônier lui eut administré les derniers sacrements, au moment de l'*agonie* : « Que vous allez être heureux, mon fils ! lui dit-il ; vous verrez Dieu face à face toute l'éternité. — Quoi ! mon père, objecta l'incorrigible artiste, toujours de face et jamais de profil ? »

⁂

Le célèbre mathématicien Lagny était à l'*agonie*, lorsque Maupertuis, son ami, vint le voir et demanda de ses nouvelles à sa famille. « Oh ! monsieur, lui répondit-on, il est perdu ! il ne parle plus. — Il ne parle plus ? reprit Maupertuis ; attendez, je vais le faire parler. » Et s'approchant du moribond, il lui cria à l'oreille : « Lagny le carré de douze ? — Cent quarante-quatre, » répondit le mathématicien par un suprême effort, et il mourut.

⁂

Toute une famille assistait à l'*agonie* d'une jeune fille. La malheureuse mère s'écria dans le délire de son désespoir : « O mon Dieu ! rendez-la-moi et prenez tous mes autres enfants ! » Un de ses gendres, qui assistait à cette scène de douleur, lui dit aussitôt : « Madame, les gendres en sont-ils ? » A ces mots, prononcés avec le plus grand sang-froid, la malade, qui possédait encore toute sa connaissance, fut prise d'un si violent accès de rire, que l'abcès intérieur dont elle se mourait creva au même instant, et cela lui sauva la vie.

⁂

Un loup à l'*agonie* faisait son examen de conscience : « Je suis vraiment un grand pécheur, disait-il ; j'ai dévoré bien des créatures innocentes, et la mort de ce pauvre petit agneau que j'étranglai si injustement autrefois, me remplit aujourd'hui de remords. Cependant, je crois avoir fait aussi quelques bonnes actions : j'épargnai un jour un jeune mouton écarté de son troupeau ; une autre fois j'eus la patience d'écouter les railleries insolentes d'une vieille brebis, qui n'avait auprès d'elle ni chien ni berger pour la défendre. — Je puis attester tous ces faits, interrompit un renard de ses amis, qui l'assistait dans ses derniers moments. Toutes les circonstances en sont encore présentes à ma mémoire : c'était à l'époque où tu manquas d'être étranglé par cet os que la cigogne te retira du gosier. »

AGONIONEURE s. m. (a-go-ni-o-neu-re — du gr. *agônios*, sans angles ; *neuron*, nervure). Entom. Genre d'insectes hyménoptères de la famille des chalcidiens.

AGONIOS adj. m. (a-go-ni-oss — du gr. *agôn*, combat). Myth. gr. Epithète de Jupiter, de Mercure, de Neptune et généralement de tous les dieux qui présidaient aux luttes gymniques.

AGONIR v. a. ou tr. (a-go-nir — du v. fr. *ahonnir*, faire honte). Accabler. Est presque toujours suivi des mots *injures, sottises*, etc. : AGONIR *quelqu'un d'injures. Elle m'*A *presque* AGONIE *de sottises.* (Balz.) ‖ Peut s'employer absolum. : *Il m'*A AGONI *pendant une heure*. Pop.

S'agonir, v. pr. S'accabler d'injures.

— Le peuple dit souvent à tort *agoniser, s'agoniser* : *Je veux t'*AGONISER *d'ici à demain.* (Ricard.) *C'étaient de petits mendiants qui l'*AVAIENT AGONISÉ *de sottises.* (E. Sue.)

AGONIS s. m. (a-go-niss). Bot. Genre de plantes de la famille des myrtacées. Il ne renferme que trois espèces, que l'on cultive comme arbustes d'ornement.

AGONISANT (a-go-ni-zan) part. prés. du v. Agoniser : *Une vieille femme* AGONISANT *sur un grabat. Il avait des instants de délire, pendant lesquels il croyait, à travers les fenêtres, voir dans une pauvre chambre un vieillard* AGONISANT *sur un grabat.* (Alex. Dum.)

Les deux bras étendus, dans l'ombre *agonisant*,
Jésus-Christ transforma le monde en l'embrassant.
A. SOUMET.

AGONISANT, ANTE adj. (a-go-ni-zan, an-te — rad. *agoniser*). Qui est à l'agonie : *Les forces du roi étaient épuisées, et il était comme* AGONISANT. (Fén.) *Ils récitent les prières qu'ils avaient si souvent récitées près des fidèles* AGONISANTS. (Duval.) ‖ En parlant des choses, Qui indique l'agonie : *Laissez-la s'approcher, dit Privat d'une voix* AGONISANTE. (H. de Lacret.) *Je me débarrassai péniblement de l'étreinte* AGONISANTE *du cul-de-jatté.* (E. Sue.)

— Par exag. Qui est très-affaibli par l'âge ou la maladie : *On m'a empaqueté pour Commercy, et j'y suis* AGONISANT *comme à Paris.* (Volt.)

— Fig. Se dit des choses qui sont à leur déclin, qui touchent à leur fin : *Un empire* AGONISANT. *Une société* AGONISANTE. *Encouragés par la faiblesse d'une souveraineté* AGONISANTE, *les magistrats ne gardèrent plus de mesure.* (J. de Maistre.)

— Subst. Celui, celle qui agonise : *Le ministre saint s'entretient avec l'*AGONISANT *de l'immortalité de son âme.* (Chateaub.) *Lorsqu'il arriva au monastère, la communauté récitait les prières des* AGONISANTS. (G. Sand.) *Les religieux de Saint-François s'y étaient introduits par charité, pour consoler les* AGONISANTS. (Alibert.)

— *Prières des agonisants*, Dernières prières que l'on récite au chevet des mourants.

— Hist. relig. *Confrérie des agonisants*, Confrérie établie d'abord à Rome, et qui a subsisté longtemps dans les pays catholiques. Sa mission était d'assister les condamnés à mort et de prier pour eux.

AGONISER v. n. ou intr. (a-go-ni-zé — rad. *agonie*). Etre à l'agonie : *L'abbé de Foix se meurt, il a reçu tous les sacrements, il* AGONISE. (Mme de Sév.) *Pourtant vous m'avez plaint en me voyant pleurer à la porte de la maison où ma mère* AGONISAIT. (G. Sand.) *Tandis que l'archidiacre, à quelques pieds de là,* AGONISAIT *de cette horrible façon, Quasimodo pleurait.* (V. Hugo.)

— Par compar., en parlant des choses :

La nuit, quand la veilleuse *agonise* dans l'urne.
V. HUGO.

— Par ext. Mener une vie languissante ; mourir peu à peu : *Jeune homme, il a l'air d'un vieillard ; il* AGONISE *ainsi quelque temps, enfin il meurt.* (V. Hugo.) ‖ Mourir : *Un gibet et un pilori permanents ne contribuaient pas peu à faire détourner les yeux de cette place fatale, où tant d'êtres pleins de santé et de vie* ONT AGONISÉ. (V. Hugo.)

— Fig. Etre prêt à disparaître, à se dissoudre, à s'éteindre, en parlant des institutions, des empires, etc. : *Toute société qui discute,* AGONISE. (Colins.) *Le vieux monde* AGONISE *en Europe.* (V. Considérant.)

AGONISTARQUE s. m. (a-go-ni-star-ke — du gr. *agônistês*, combattant ; *archos*, chef). Antiq. gr. Officier qui était chargé du soin de faire exercer les athlètes, et qui présidait à leurs luttes.

AGONISTE s. m. (a-gô-ni-ste — du gr. *agôn*, combat). Antiq. Nom donné, chez les Grecs, aux simples citoyens qui se livraient aux exercices gymnastiques dans l'unique but d'augmenter leurs forces physiques et de se rendre plus propres au service militaire.

AGONISTIQUE adj. (a-go-ni-sti-ke — du gr. *agônizomai*, je combats). Antiq. gr. Qui concerne l'art athlétique : *Les jeux* AGONISTIQUES *étaient ceux où il y avait des combats de gladiateurs ou d'autres athlètes.*

— s. f. Partie de la gymnastique qui comprenait les combats des athlètes : *L'*AGONISTIQUE *était pratiquée indistinctement dans la Grèce par les hommes en état de porter les armes.* (Encycl.)

— Hist. relig. Nom donné par les Donatistes à ceux de leurs adeptes qui parcouraient les provinces, pour propager leur doctrine et combattre celle des catholiques.

AGONIUS. Myth. rom. Dieu qui, chez les Romains, présidait aux affaires et à tous les actes en général. Quelques auteurs pensent que le mot *agonius* était une simple épithète donnée à Janus.

AGONODÈME s. m. (a-go-no-dè-me — du gr. *agônos*, non anguleux ; *demas*, corps). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, famille des carabiques.

AGONODÈRE s. m. (a-go-no-dè-re — du gr. *agônos*, non anguleux ; *derê*, cou). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, tribu des harpaliens.

AGONOGRAPHIE s. f. (a-go-no-gra-fi — du gr. *agôn*, combat ; *graphê*, description). Didact. Description des jeux solennels chez les anciens.

AGONOSOME s. f. (a-go-no-so-me — du gr. *agônos*, non anguleux ; *sôma*, corps). Entom. Sous-genre de scutellériens, dont le type est une espèce des Indes orientales.

AGONOSTOME s. m. (a-go-no-sto-me — du gr. *agônos*, non anguleux ; *stoma*, bouche). Ichthyol. Poisson assez ressemblant aux muges, et qu'on rencontre sur les côtes de l'île Maurice.

AGONOTHÈTE s. m. (a-go-no-tè-te — du gr. *agônothetês* ; de *agôn*, combat ; *tithêmi*, je dispose). Antiq. gr. Magistrat athénien qui, dans les jeux et les combats publics, remplissait les fonctions de directeur, de président et de juge.

AGONYCLITES s. m. (a-go-ni-kli-te — du gr. *a* priv. ; *gonu*, genou, et *klinô*, je plie). Hist. ecclés. Membre d'une secte chrétienne qui voulait qu'on priât Dieu debout, prétendant que c'était une superstition de se mettre à genoux.

AGORA, nom sous lequel on désignait la principale place publique dans les villes de l'ancienne Grèce. La forme de l'agora, ordinairement carrée ou rectangulaire, était néanmoins subordonnée aux exigences de la configuration du sol. Tout autour régnaient des portiques sous lesquels les magistrats rendaient quelquefois la justice ; dans l'intérieur, s'élevaient des temples, des autels, les statues des dieux ou des grands hommes, tandis que des édifices importants le bordaient à l'extérieur. L'agora le plus célèbre est celui d'Athènes, où se tenaient souvent les assemblées du peuple, et où les oisifs concitoyens de Démosthène aimaient à se réunir, et dédaignaient, pour des conversations frivoles, les accents éloquents du grand orateur. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un champ désert où paissent les troupeaux.

AGORANOME s. m. (a-go-ra-no-me — du gr. *agora*, place publique ; *nemô*, je gouverne). Antiq. gr. Magistrat chargé de la police des marchés chez les Grecs, plus particulièrement de vérifier la qualité des denrées, de réprimer les fraudes sur le mesurage, de veiller à ce que, dans les transactions, tout se passât loyalement. Les agoranomes avaient une partie des attributions des édiles romains : de là vient que les écrivains grecs, Plutarque, Denys d'Halicarnasse, etc., traduisirent les mots latins *ædilis, ædilitas*, par *agoranome, agoranomie*.

AGORANOMIE s. f. (a-go-ra-no-mî — rad. *agoranome*). Antiq. gr. Charge, fonctions d'agoranome ; durée de cette charge.

AGORARQUE s. m. (a-go-rar-ke — du gr. *agora*, place publique ; *archos*, chef). Antiq. gr. Magistrat qui remplissait à Sparte les fonctions de l'agoranome à Athènes.

AGORÉEN, ENNE adj. (a-go-ré-ain, è-ne). Myth. gr. Epithète commune à plusieurs divinités qui présidaient aux marchés, ou aux affaires judiciaires. Se dit particulièrement de Mercure, de Jupiter et de Diane.

AGORES s. m. pl. (a-go-re — du gr. *agoraios*, grossier). Arachn. Groupe d'araignées du genre disdère.

AGOS s. m. pl. (a-goss). Géogr. Nom d'un des peuples fixés sur les plateaux et dans les vallées de l'Abyssinie : *Les* AGOS *paraissent appartenir à la race nègre. Les* AGOS *sont des*

peuples barbares, presque semblables aux nègres.

AGOSTA, ville de Sicile, à 15 kil. de Syracuse, sur la mer Ionienne; 9,500 hab. Exportation d'huile, miel, vins, sel, etc. Port sûr et spacieux, mais d'accès difficile.

AGOSTIN (Michel), agronome espagnol, né vers 1560 près de Girone, mort vers 1630, enseigna le premier à ses compatriotes que l'agriculture est une véritable science fondée sur l'expérience et l'observation, et fut ainsi pour l'Espagne ce qu'Olivier de Serres avait été pour la France. On lui doit un ouvrage intitulé : *Libro de los Segretos de agricultura* (les Secrets de l'agriculture), divisé en cinq livres et suivi d'un index ou table des termes d'agriculture, en six langues.

AGOSTINI (Léonard), antiquaire italien du XVIIe siècle, a laissé un ouvrage très-estimé sur *les Pierres antiques*, Rome 1636. Il a donné aussi une nouvelle édition, avec continuation, de *la Sicile décrite par les médailles*, de Paruta. Il était inspecteur des antiques à Rome.

AGOSTINI (le P. Jean DEGLI), biographe italien, religieux de l'ordre de Saint-François, né à Venise en 1701, mort en 1755, était bibliothécaire du couvent della Vigna, dans sa ville natale. On a de lui : *Notices historico-critiques concernant la vie et les ouvrages des écrivains vénitiens* (en italien), monument patriotique que la mort l'empêcha de compléter.

AGOT s. m. (a-go). Hist. Syn. de *cagot*.

AGOTKON s. m. (a-got-kon). Nom donné aux sorciers et aux jongleurs, chez les Iroquois.

AGOUANTE adj. f. (a-gou-an-te). Se dit, dans le patois de l'Orléanais, d'une femme revêche, de mauvaise humeur : *Oh! Louise, vous êtes bien* AGOUANTE *aujourd'hui.*

AGOUANTISE s. f. (a-gou-an-ti-ze — rad. *agouante*). Mauvais accueil, rebuffade : *Elle ne me fait plus maintenant que des* AGOUANTISES. Ce mot appartient au patois de l'Orléanais.

AGOUB (Joseph), littérateur, né au Caire en 1795, mort à Marseille en 1832, vint en France à l'âge de six ans, à la suite de l'armée française, fit de brillantes études dans cette dernière ville, et se rendit ensuite à Paris, où il fut nommé, en 1820, professeur de langue arabe au collége Louis le Grand. Destitué en 1831, il se retira à Marseille et y mourut de chagrin l'année suivante. Il a publié un grand nombre d'articles d'histoire et de critique, ainsi que des poésies, dans les revues et les recueils périodiques de l'époque.

AGOUCHI s. m. (a-gou-chi). Mamm. Petit mammifère d'Amérique. Il diffère de l'agouti par sa queue, qui est un peu plus longue, et par l'absence de crête derrière la tête. Il habite la Guyane, les îles de Grenade et de Sainte-Lucie, où il vit dans les bois.

AGOULT (Marie de Flavigny, comtesse D'), femme de lettres française, née à Francfort-sur-le-Mein en 1805, épousa le comte d'Agoult en 1827. Elle a publié, sous le pseudonyme de *Daniel Stern*, de nombreux articles littéraires dans la *Presse*, la *Revue des Deux-Mondes* et la *Revue indépendante;* puis, en volumes, des romans et diverses productions : *Nélida* (1845); *Lettres républicaines* (1848); *Esquisses morales et politiques* (1849); *Histoire de la Révolution de* 1848, et plus récemment, *Trois journées de la vie de Marie Stuart* (1856). Tous ces écrits sont très-remarquables par la forme comme par le fond des idées. Mme la comtesse d'Agoult s'était ralliée d'enthousiasme aux idées qui triomphèrent en février 1848. Elle sembla même se rapprocher de celles qui furent vaincues en juin; elle inclina du moins vers un socialisme assez vague, mais qui se manifestait surtout en sympathies ardentes pour les classes populaires.

AGOUPY s. m. (a-gou-pi). Ornith. Nom du rouge-gorge dans certains pays.

AGOUT, riv. de France, prend sa source dans les Cévennes, passe par Castres, Lavaur, et se jette dans le Tarn, après un cours de 89 kil.

AGOUTI s. m. (a-gou-ti). Mamm. Quadrupède appartenant à l'ordre des rongeurs. Sa taille est celle du lapin : *L'*AGOUTI *est, dans les Antilles et les parties chaudes de l'Amérique, le représentant de nos lièvres et de nos lapins.*

— **Encycl.** L'agouti constitue un genre dans l'ordre des rongeurs; il ressemble au cavia (vulgairement cochon d'Inde) par sa conformation extérieure; au lapin et au lièvre par sa taille, ses mœurs et ses habitudes. Il a l'instinct de se peigner et de se nettoyer souvent, comme les chats; aussi est-il toujours lisse et luisant. Son pelage est généralement d'un fauve orangé teinté de noir, avec des nuances verdâtres, plus sensibles sur les membres.

L'agouti habite la Guyane et les îles voisines; il vit dans les bois et se loge dans les trous des vieux arbres, qu'il agrandit et arrange de manière à s'en faire une habitation commode. Il se nourrit surtout de substances végétales, racines, feuilles, fruits, graines; il paraît cependant qu'il mange aussi de la chair. Il se sert de ses pattes, comme l'écureuil, mais avec moins d'habileté, pour prendre ses aliments et les porter à sa bouche.

On rencontre souvent les agoutis par troupes de vingt à trente individus; on leur donne la chasse, pour leur chair, qui est assez délicate et très-estimée dans le pays. Comme ils courent très-vite, il est difficile de les forcer en plaine ou dans les montées; mais dans les descentes rapides on les prend plus aisément.

L'agouti s'apprivoise facilement. La peau de certaines espèces sert, chez diverses peuplades de l'Amérique, à fabriquer des vêtements.

AGOYATE s. m. (a-go-ia-te — du gr. *agoiato;* formé de *agô*, je conduis). Guide, conducteur qui, en Grèce, accompagne les voyageurs et porte les bagages : *L'*AGOYATE *voyage à pied sans se fatiguer; il passe l'eau sans se mouiller, il se nourrit le plus souvent sans manger.* (Ed. About.)

AGRA (l'évêque D'), titre fictif de l'abbé de Folleville, président du conseil supérieur des Vendéens insurgés. V. FOLLEVILLE.

AGRA, ville de l'Indoustan anglais, ch.-lieu du district de ce nom, présidence de Calcutta, à 1,520 kil. de cette ville et à 200 de Delhy, sur la rive droite de la Djumma; 149,000 hab. Cette ville, autrefois florissante et capitale de l'empire mogol, est auj. remplie de ruines. Commerce considérable de châles, chevaux, chameaux, sel gemme, fruits et drogues importés de Perse, cotons et marchandises européennes tirées de l'Indoustan méridional. Exportations principales : soie, indigo, sucre.

AGRA s. m. (a-gra). Bois de senteur provenant de la Chine.

AGRAFAGE s. m. (a-gra-fa-je — rad. *agrafe*). Techn. Action d'agrafer. ‖ Espèce de soudure : *L'*AGRAFAGE *n'a lieu que pour les vases qui sont destinés à supporter une haute température.* (Encycl.) *L'*AGRAFAGE *est plus particulièrement employé pour les ustensiles en fer-blanc.* (Encycl.)

AGRAFE s. f. (a-gra-fe — du gr. *agra*, prise, ou de l'allem. *greifen*, saisir). Crochet de métal qui s'engage dans un anneau appelé porte, et sert à joindre les bords opposés d'un vêtement, etc. : *Aujourd'hui les couturières font une énorme consommation d'*AGRAFES. *La fabrication des* AGRAFES *a été révolutionnée en* 1843 *par une machine ingénieuse, qui peut en donner deux cents par minute.* (Maigne.) *Plusieurs manuscrits couverts de lames d'or ou de bois odorant étaient fermés avec de fortes* AGRAFES *d'acier.* (Villem.) *Elle portait un turban juif, enrichi d'une* AGRAFE *orientale.* (Balz.) *La novice détacha l'*AGRAFE *d'or qui retenait son voile sur son front.* (G. Sand.) *Les Romains relevaient leur robe par une* AGRAFE *jusqu'au milieu de la cuisse.* (Maquel.)

— *Agrafe en diamants*, etc., Agrafe montée en diamants, etc. : *Vous avez là une charmante* AGRAFE *de pierreries.* (Balz.) ‖ *Agrafe-châtelaine*, Espèce d'agrafe dont on se sert pour retenir les montres : *Une* AGRAFE-CHÂTELAINE. *Des* AGRAFES-CHÂTELAINES. ‖ *Agrafe-page*, Petite pince au moyen de laquelle on relève la robe sans être obligée de la tenir à la main. ‖ Pl. *Des* AGRAFES-PAGES.

— Chirurg. *Agrafe de Valentin*, Sorte de pince à branches parallèles, employée par le chirurgien Valentin dans l'opération du bec-de-lièvre, pour opérer le rapprochement des bords de la plaie.

— Archit. Crampon de fer qui unit les pierres entre elles et les empêche de se disjoindre. ‖ Se dit aussi de tout ornement de sculpture qui semble unir entre eux plusieurs membres d'architecture; telles sont les consoles qui sont placées à la tête des arcs, et paraissent relier les moulures de l'archivolte avec la clef de l'arc.

— Bot. Poils durs et recourbés en crochet, appelés plus ordinairement *poils crochus*.

— Hortic. Ornement qui relie deux figures dans un parterre.

— Serrur. Sorte de boucle en fer qui sert à fermer en même temps la croisée et les volets.

AGRAFÉ, ÉE (a-gra-fé) part.-pass. du v. Agrafer. Attaché avec des agrafes : *Quelquefois je la surprenais en robe blanche à peine* AGRAFÉE *autour du cou.* (Lamart.) *Ces longues bandes étaient* AGRAFÉES *par des nœuds de perles.* (Balz.)

— Par ext. Se dit aussi des personnes, pour indiquer que leurs agrafes sont bien ou mal attachées : *Vous pensez bien que vous ne devez pas rester un instant de plus, à moins que vous ne vouliez être vue mal coiffée et mal* AGRAFÉE. (G. Sand.)

AGRAFER v. a. ou tr. (a-gra-fé — rad. *agrafe*). Attacher avec une agrafe : *De nouvelles agrafes permettent aujourd'hui d'*AGRAFER *soi-même le corsage des robes.*

— Par ext. Se dit de la personne même dont on attache les agrafes : *Sa femme de chambre mit un quart d'heure à l'*AGRAFER.

Tu m'*agrafes* toujours comme on *agrafe* un prêtre;
Tu serres mon pourpoint, et j'étouffe...
V. HUGO.

— *Agrafer quelqu'un*, Le saisir vivement, surtout au collet. ‖ *Agrafer un soldat*, Le consigner dans son quartier, l'empêcher de sortir : *J'ai jeté la clarinette par terre, et l'on m'a* AGRAFÉ *pour huit jours.* (Vidal.) Triv. et pop.

S'agrafer, v. pr. S'attacher : *Sa robe* S'AGRAFAIT *aux poignets.*

— Par ext. Etre fixé : *Les anses de ce pot* S'AGRAFENT *avec une élégance parfaite au col et aux flancs, d'un galbe délicieux.* (Th. Gaut.)

— *S'agrafer à quelqu'un*, S'y attacher, ne pas vouloir le quitter. Pop.

— **Antonymes.** Dégrafer, désagrafer.

AGRAIRE adj. (a-grè-re — du lat. *agrarius;* de *ager*, champ). Se disait, chez les Romains, des lois qui avaient pour objet de distribuer aux citoyens les terres provenant de la conquête : *Ce fut vers l'an de Rome* 268 *que le tribun Cassius proposa la première loi* AGRAIRE. (Encycl.) ‖ S'applique aujourd'hui assez souvent à un système de législation qui aurait pour but le partage égal des terres entre les pauvres et les riches : *La Convention prononça la peine de mort contre quiconque proposerait une loi* AGRAIRE. *Il ne faut pas confondre avec la loi* AGRAIRE *l'utopie communiste qui, loin de partager les propriétés, les concentre entre les mains de l'Etat.* (F. Pillon.) *Platon est communiste dans la* République, *et partisan de la loi* AGRAIRE *dans les* Lois. (F. Pillon.) ‖ Qui concerne les champs, les terres, les biens-fonds : *Mesure* AGRAIRE.

Agraires (LOIS). Dans son acception la plus générale, ce nom s'appliquait, chez les Romains, à toute disposition ayant pour objet d'assurer aux citoyens pauvres une part dans l'*exploitation des terres conquises*, affermées dans l'origine aux patriciens, qui, non-seulement n'en payaient plus le cens et transformaient ces *possessions* toujours révocables en *propriétés*, mais encore les augmentaient sans cesse par de nouvelles usurpations. Les lois agraires, effroi de la noblesse, arme de guerre entre les mains des tribuns du peuple, et qui soulevèrent tant d'orages, avaient donc pour but de limiter ces usurpations, en revendiquant et le droit imprescriptible de l'Etat, et le droit des plébéiens de participer à l'exploitation des terres publiques. La plus célèbre était la loi *Licinia*, obtenue l'an 376 av. J.-C., et qui limitait à cinq cents arpents la quantité de terres domaniales que pouvaient posséder les détenteurs, et prescrivait en outre le payement des fermages. Elle ne fut jamais exécutée, malgré les plaintes du peuple, que les patriciens essayaient parfois d'apaiser par la concession de quelques parcelles au loin. Les Gracques firent revivre pour un moment la loi Licinia, qui fut définitivement abrogée après leur immolation par l'aristocratie. Néanmoins, on compte encore plusieurs lois agraires jusqu'à celle que fit rendre César consul, et qui concédait les terres publiques de la Campanie aux plébéiens pères de trois enfants. Sous les empereurs, il n'y eut plus de lois agraires proprement dites, mais de simples distributions sans aucun caractère de légalité, et qui n'étaient le plus souvent que le fruit de violentes dépossessions.

On a cru longtemps, et cette erreur parait remonter à la renaissance des lettres, qu'à Rome les lois *agraires* avaient rapport au partage des propriétés particulières, et ressemblaient, par exemple, à celles que Lycurgue établit à Sparte. Mably et Montesquieu avaient professé cette fausse opinion, que partageait également la Convention lorsqu'elle prononça, le 17 mars 1793, la peine de mort contre quiconque proposerait une loi agraire, c'est-à-dire tendant au partage égal des terres entre tous les citoyens. Les travaux de Heyne, de Savigny et de Niebuhr ont, à cet égard, rétabli la vérité historique. Ainsi le reproche de partisan de la loi agraire, ordinairement adressé à ceux qui demandent le nivellement des propriétés, ne saurait s'appliquer dans ce sens aux Gracques.

AGRAIRIEN, ENNE adj. (a-grè-ri-ain, è-ne — rad. *agraire*). Qui concerne la loi agraire, qui s'y rapporte : *Voilà ce que de nouveaux enfants de Jason appelaient le moyen de réaliser l'heureux système de la révolution* AGRAIRIENNE. (Villate.) *Le rédacteur prétend que ce n'est pas la première fois que le* Times *accuse M. Cobden de professer des doctrines* AGRAIRIENNES. (Journ.)

— s. m. Néol. Partisan des lois agraires. V. AGRARIANISME et AGRARIEN.

AGRAM, ville forte de Croatie, ch.-lieu du comitat de ce nom; 20,000 hab. Siége des Etats de Croatie et d'Esclavonie, évêché, haute cour, école académique. Parmi les édifices, on remarque la cathédrale, le palais épiscopal, le palais des Etats, et un beau port sur la Save.

AGRAMANT, personnage du *Roland furieux* (V. ce mot) de l'Arioste, le chef de l'armée qui assiége Paris. En voyant les dangers dont il est menacé, Charlemagne se rend à la cathédrale avec tous ses guerriers et adresse à Dieu de ferventes prières, que saint Michel, le patron de la France, porte aux pieds du trône de l'Eternel. L'archange reçoit aussitôt l'ordre de descendre sur la terre, d'aller trouver la Discorde, à laquelle il ordonne de se jeter au milieu du camp ennemi et de semer la division parmi les chefs. De là est venue cette phrase proverbiale : *La discorde est au camp d'Agramant.* La valeur impétueuse de ce personnage est également passée en proverbe, et l'on y fait de fréquentes allusions :

« La mère pleurait, la fille boudait dans un coin, le père gesticulait et tempêtait; je restai cinq minutes sur le seuil de la porte : « Oh! oh! m'écriai-je en entrant, *la discorde est au camp d'Agramant.* » *Revue de Paris.*

« Les massacres accomplis dans Madrid, le 2 mai, commencèrent l'insurrection générale. Murat eut le malheur de voir ces troubles. Ce chef des braves avait de l'allure du roi *Agramant*, et volait à la charge avec un délire de joie et de courage, comme s'il eût été porté sur l'hippogriffe. » CHATEAUBRIAND.

AGRANDI, IE (a-gran-di) part. pass. du v. Agrandir. Rendu plus grand : *Un château, un parc* AGRANDI. *Ce temple fut* AGRANDI *et réparé par Hélène.* (Chateaub.) ‖ Fig. Elevé, ennobli : *Dans sa tête* AGRANDIE, *les pensées se succédaient plus douces, plus consolantes, plus affectueuses.* (Saintine.) *C'est par l'étude seule que la vie peut être* AGRANDIE. (Flourens.)

Mon âme *agrandie*,
S'élançant d'une aile hardie,
De la terre a quitté les bords.
MALFILATRE.

AGRANDIR v. a. ou tr. (a-gran-dir — rad. *grand*). Rendre plus grand, plus vaste, plus étendu : AGRANDIR *une maison, une ville, une plaie. Charles XII a été le premier qui ait eu l'ambition d'être conquérant sans avoir l'envie d'*AGRANDIR *ses Etats.* (Volt.) *Le résultat de la première guerre a été d'*AGRANDIR *la France de la Belgique et du Piémont.* (Napol. Ier.) *Il est clair qu'en nous débarrassant de notre mobilier, j'ai* AGRANDI *la chambre.* (A. Karr.)

Puis-je oublier les soins d'*agrandir* votre empire?
CORNEILLE.

De votre héritage
Vous avez beau vouloir étendre les confins,
Quand vous l'*agrandiriez* trente fois davantage,
Vous auriez toujours des voisins.
J.-B. ROUSSEAU.

‖ Faire paraître plus grand : *Ce vêtement* AGRANDIT *la taille. Nous cherchons à* AGRANDIR *notre figure par des chaussures élevées, par des vêtements renflés.* (Buff.)

— Par ext. Rendre plus riche, plus puissant, plus élevé en dignités : *La sagesse que je dois louer n'est pas celle qui élève les hommes et qui* AGRANDIT *les maisons.* (Boss.) *Le roi, occupé de l'établissement de ses bâtards, qu'il* AGRANDISSAIT *de jour en jour, avait marié deux de ses filles à deux princes du sang.* (St-Sim.)

Rome a voulu le perdre, et non pas m'*agrandir.*
CORNEILLE.

‖ Amplifier, exagérer : *Cet homme est un peu sujet à* AGRANDIR *le récit.* (Acad.) *La souffrance* AGRANDIT *tout.* (Balz.)

L'opium *agrandit* ce qui n'a pas de bornes,
Approfondit le temps, creuse la volupté.
BAUDELAIRE.

— Fig. Elever, ennoblir, fortifier : *Il y a des passions qui resserrent l'âme, il y en a qui l'*AGRANDISSENT. (Pasc.) *La lecture* AGRANDIT *l'âme.* (Volt.) *Homère laisse toujours dans notre âme une impression profonde qui semble l'étendre et l'*AGRANDIR. (Barthél.) *L'homme* AGRANDIT *son courage par toutes les facultés de son âme.* (Alib.) ‖ Imprimer un caractère de grandeur à ce qu'on fait, à ce qu'on dit, à ce qu'on écrit : *Corneille* AGRANDIT *ses héros. Dans Bossuet, quand l'idée est grande, la familiarité même de l'expression semble l'*AGRANDIR *encore.* (Marmontel.) *La peine qu'on se donne pour enrichir des sujets stériles, pour* AGRANDIR *de petits objets, est au moins inutile, souvent importune.* (Marmontel.) *Buffon* AGRANDIT *toutes les questions auxquelles il touche.* (Flourens.)

— Absol. : *Méfiez-vous de ce qu'il dit, il* AGRANDIT *toujours. De tous nos orateurs, Bossuet est celui qui a le mieux connu l'art d'*AGRANDIR. (Marmontel.)

S'agrandir, v. pr. Devenir plus grand, plus étendu : *Paris* S'AGRANDIT *tous les jours. Le lit du torrent* S'EST *considérablement* AGRANDI. *L'espace devant moi* S'AGRANDIT. (Lamart.) ‖ Augmenter ses possessions, ses terres, son héritage, s'enrichir : *La Russie tend à* S'AGRANDIR *du côté de l'Orient. Il* S'EST *bien* AGRANDI *du côté de la rivière.* (Acad.) *Les princes* S'AGRANDISSENT *en reculant les bornes de leurs Etats, et croient par là augmenter leur puissance.* (Girard.) *Philippe IV, roi d'Espagne, ayant perdu le Portugal, s'en consola en prenant le titre de* Grand. *Le duc de Médina-Cœli dit à ce sujet : « Notre roi ressemble à un fossé; plus on lui ôte, plus il* S'AGRANDIT. »

— Augmenter sa puissance, son crédit : *Un ambitieux se laisse dominer par la passion de* S'AGRANDIR. (Bourdal.) *On ne se pousse et on ne* S'AGRANDIT *dans le monde que pour augmenter l'idée que chacun se forme de soi.* (Nicole.)

Puisqu'elle va combattre, elle va *s'agrandir.*
CORNEILLE.

— Fig. S'élever, s'ennoblir, se fortifier : *A ce spectacle imposant, son esprit* S'AGRANDIT, *son intelligence se développe, ses nobles instincts s'éveillent.* (E. Sue.)

Il me semblait, mon Dieu, que mon âme oppressée
Devant l'immensité *s'agrandissait* en moi.
LAMARTINE.

— **Syn. Agrandir, accroître, augmenter.** V. ACCROÎTRE.

— **Syn. Agrandir, étendre.** On *agrandit* dans les trois dimensions, on n'*étend* que dans une seule. *Agrandir*, c'est embrasser plus d'espace dans tous les sens, rendre plus vaste, plus spacieux; *étendre*, c'est agrandir au loin, c'est reporter plus loin les limites. On *étend* ce qui est court, ce qui manque de longueur. L'action d'*agrandir* se fait en empiétant dans toutes les directions; celle d'*étendre* a lieu dans un sens unique. On *agrandit* un bassin circulaire, une ouverture carrée, ronde ou ovale, en lui conservant la même forme; on *étend* une allée, un sentier dans un pré. Un lapin *agrandit* son

terrier sans l'*étendre* en lui donnant plus de capacité ; il l'*étend* sans l'*agrandir* en le prolongeant, en le creusant plus avant. Au figuré, la nuance est beaucoup plus délicate, et même, dans un grand nombre de cas, la différence est nulle : on *agrandit* où l'on *étend* la sphère de ses connaissances ; on *agrandit* ou l'on *étend* son pouvoir. Mais on dira plutôt *étendre* qu'*agrandir* sa réputation, son commerce, son influence, sa domination. Ici, cette préférence n'a d'autre consécration que l'usage.

— **Antonymes.** Amoindrir, apetisser, diminuer, rapetisser, réduire, restreindre.

AGRANDISSANT (a-gran-di-san) part. prés. du v. Agrandir : *Son pouvoir va chaque jour* S'AGRANDISSANT. *Les lettres servent la morale, en* AGRANDISSANT *notre confiance dans nos forces.* (Malte-Brun.)

AGRANDISSEMENT s. m. (a-gran-di-se-man — rad. *agrandir*). Augmentation, accroissement : *L'*AGRANDISSEMENT *d'une propriété, d'une maison, d'un jardin. La politique de l'Angleterre consiste à nous prêter des desseins d'*AGRANDISSEMENT *de territoire que nous n'avons plus.* (E. de Gir.)

— Fig. Se dit en parlant de la puissance, des dignités, de la fortune : *Il travaille pour l'*AGRANDISSEMENT *de sa famille.* (Acad.) *Jamais les plaisirs ne firent perdre à César une heure du temps qu'il pouvait employer à son* AGRANDISSEMENT. (Charron.) ‖ *L'*AGRANDISSEMENT *était l'objet de Rome, la guerre celui des Lacédémoniens.* (Montesq.) *Cromwell n'avait de religion et de fidélité qu'autant que ces vertus pouvaient servir à son* AGRANDISSEMENT. (Bouhours.)

AGRANDITIF s. m. (a-gran-di-tif — rad. *agrandir*). Néol. Mot que certains grammairiens ont proposé comme synonyme d'*augmentatif*.

AGRANIES, **AGRIANIES** ou **AGRIONIES** s. f. pl. (du gr. *agrios*, sauvage, féroce). Fêtes païennes en l'honneur de Bacchus, dont le char était traîné par des tigres. Suivant d'autres, ces fêtes étaient célébrées à Argos en l'honneur des Prœtides, filles de Prœtus, que Junon avait frappées de folie parce qu'elles avaient osé comparer leur beauté à la sienne. Ces fêtes, qui étaient une sorte de bacchanales, se célébraient la nuit ; les femmes seules y étaient admises ; elles s'y couronnaient de lierre, et leur délire religieux y allait jusqu'aux plus grands excès.

AGRAPHIDE s. m. (a-gra-fi-de). Bot. Genre de plantes de la famille des liliacées. L'agraphide à fleurs penchées, vulg. appelé *jacinthe sauvage*, est commun dans nos bois.

AGRAPPER v. a. ou tr. (a-gra-pé — rad. *grappin*). Prendre, saisir avec force et habileté :

> Comme résine
> Qui conglutine,
> Ce qu'elle attrape,
> Femme est encline,
> Toujours elle happe
> Ce qu'elle *agrappe*. XVIe siècle.

‖ Vieux et fam. On dit aussi dans ce sens AGRIPPER et GRIPPER.

AGRARIANISME s. m. (a-gra-ri-a-ni-sme — rad. *agraire*). Néol. Système des partisans des lois agraires, c'est-à-dire du partage des terres entre tous ceux qui cultivent le sol.

AGRARIAT s. m. (a-gra-ri-a — rad. *agraire*). Néol. Application de l'agrarianisme, partage des terres entre ceux qui cultivent le sol : *Le jacobinisme est opposé à l'*AGRARIAT, *à la démocratisation du capital.* (Proudh.)

AGRARIEN, **ENNE** adj. (a-gra-ri-ain, è-ne — rad. *agraire*). Qui concerne la loi agraire : *Partage* AGRARIEN.

— Substantiv. Partisan des lois agraires : *C'est à l'époque des convulsions sociales qu'apparaissent les* AGRARIENS. On dit aussi AGRAIRIEN.

— Hist. et polit. *Les agrariens*, Nom que s'est donné aux Etats-Unis un parti qui veut ressusciter l'esprit des Gracques. Les *agrariens* protestent de leur respect pour la propriété privée ; mais ils demandent qu'au lieu de vendre les terres publiques, on les divise en lots de cent soixante acres. L'Etat conserverait la propriété de ces lots, et en abandonnerait la jouissance ou la possession aux particuliers moyennant une redevance ; tout chef de famille aurait droit à un lot, à la condition de l'exploiter par lui-même ou par ses enfants.

AGRASSOLE s. m. (a-gra-so-le). Nom donné dans le midi de la France au groseillier à maquereau.

AGRAULE ou **AGLAURE**. Myth. Fille de Cécrops, adorée à Salamine et à Athènes. Elle avait près de l'Acropole un temple, où les jeunes guerriers prêtaient serment avant d'aller à la guerre.

AGRAULIES ou **AGLAURIES** s. f. pl. (a-grô-li). Antiq. gr. Fêtes en l'honneur d'Agraule.

AGRAULIS s. m. (a-gro-liss — du gr. *agraulos*, qui vit dans les champs). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des lépidoptères diurnes.

AGRAVIADOS s. m. pl. (a-gra-vi-a-doss — mot esp. qui signif. *persécuté*). Hist. Nom que prirent, à l'époque de l'établissement de la maison de Bourbon en Espagne, les seigneurs qui refusèrent de se rallier à la nouvelle royauté. Ce nom est devenu générique en Espagne pour désigner les mécontents politiques.

AGRAYLÉE s. f. (a-grè-lé — du gr. *agrauleô*, j'habite les champs). Entom. Genre d'insectes névroptères de la famille des phryganiens.

AGRE s. f. (a-gre — du gr. *agra*, proie). Entom. Genre d'insectes carnassiers, voisins des carabes. Il renferme plusieurs espèces qui habitent pour la plupart l'Amérique du Sud, et dont les mœurs sont peu connues.

AGRÉABILITÉ s. f. (a-gré-a-bi-li-té — rad. *agréable*). Néol. Qualité d'une personne qui est, qui se rend agréable : *J'apprécie moi-même assez sa fluidité et son* AGRÉABILITÉ *de causeur littéraire.* (Ste-Beuve.)

AGRÉABLE adj. (a-gré-a-ble — rad. *agréer*). Qui plaît, qui agrée : *Maison, campagne* AGRÉABLE. *Conversation* AGRÉABLE. *Figure* AGRÉABLE. *Odeur* AGRÉABLE. *Rêve* AGRÉABLE. *Spectacle* AGRÉABLE *à voir. Vin* AGRÉABLE *à boire. Madame tourne les choses d'une manière si* AGRÉABLE *qu'il faut être de son sentiment.* (Mol.) *Il avait des manières engageantes, une humeur* AGRÉABLE. (Bourdal.) *Il lui amena un jour son fils, qui était jeune, d'une physionomie* AGRÉABLE, *et qui avait une taille fort noble.* (La Bruy.) *Apollon montre à tous ces bergers les arts qui peuvent rendre la vie* AGRÉABLE. (Fén.). *Nos arbres touffus nous donnaient une ombre plus* AGRÉABLE *que les lambris dorés des palais des rois.* (Fén.) *Les conseils* AGRÉABLES *sont rarement des conseils utiles.* (Mass.) *L'art du philosophe consiste à se rendre tous les objets* AGRÉABLES, *par la manière de les considérer.* (Guizot.)

> *Agréable* colère !
> Digne ressentiment à ma douleur bien doux !
> CORNEILLE.

> Ce n'était pas un songe
> Qu'enfante de la nuit l'*agréable* mensonge.
> MOLLEVAUT.

‖ S'empl. avec la préposit. *à* : *Son* AGRÉABLE À *l'oreille. Mets* AGRÉABLE AU *goût. Se rendre* AGRÉABLE À *quelqu'un. Ce ne sont pas absolument les choses les plus douces qui sont les plus* AGRÉABLES AUX *sens, mais celles qui les chatouillent d'une façon mieux tempérée ; ainsi le sel et le vinaigre sont souvent plus* AGRÉABLES À *la langue que l'eau douce.* (Descartes.) *On les voit descendre à une foule de petits soins pour se rendre* AGRÉABLES À *un prince,* À *un grand.* (Fén.) *Dis-moi donc ce que ta femme a contre moi : je me tue à* LUI *être* AGRÉABLE, *rien ne réussit.* (Th. Leclercq.) ‖ En parlant des personnes, Qui plaît en société, qui a de l'amabilité, qui est d'un commerce facile : *Un écrivain, un poëte, un orateur* AGRÉABLE. *Des femmes* AGRÉABLES *de corps et d'esprit.* (Fén.) *C'est un homme* AGRÉABLE *et qui prévient en sa faveur.* (Le Sage.) *On se croit dispensé d'être un homme de bien, pourvu qu'on soit un homme* AGRÉABLE. (J.-J. Rouss.) *La raison vient en grandissant, et une fille apprend à se rendre élégante et* AGRÉABLE. (G. Sand.)

— *Avoir pour agréable*, Consentir à, trouver bon : AYEZ POUR AGRÉABLE *que je vous amène cette personne.* (Acad.) *Nous prions Dieu d'*AVOIR POUR AGRÉABLES *nos oraisons.* (Boss.) *Je vous supplierai d'*AVOIR POUR AGRÉABLE *que je me fasse un peu grâce sur votre arrêt.* (Mol.) ‖ On disait aussi *avoir agréable*, et même les puristes du XVIIe siècle voulaient que l'on ne s'exprimât pas autrement : *O Dieu !* AYEZ AGRÉABLE *mon corps.* (Pasc.) *Afin que vous* AYEZ AGRÉABLE *qu'elle soit admise.* (Boss.)

> Eh bien, mes souverains, *aurez*-vous *agréable*
> Que n'ayant pu la voir.
> MAIRET.

— Impers. *Il est agréable de*, C'est une chose qui plaît que de... : IL EST AGRÉABLE DE *vivre avec ses amis.* (Acad.) *C'est de tels rois qu'*IL EST AGRÉABLE D'*écrire l'histoire.* (Volt.)

— Substantiv. Celui, celle qui cherche à plaire, qui affecte l'amabilité, la galanterie dans son langage, dans ses manières : *Un* AGRÉABLE. *Une* AGRÉABLE. *Je vous apprendrai à connaître l'abbé, que peut-être vous n'avez regardé que comme un* AGRÉABLE. (Dider.) ‖ *Faire l'agréable*, Mettre beaucoup d'empressement à passer pour aimable : *J'ai voulu* FAIRE L'AGRÉABLE *auprès d'une petite coquette.* (Hamilt.) *Je trouve que vous seriez charmant, si vous ne* FAISIEZ *pas* L'AGRÉABLE. (Marivaux.) *Lorsqu'il voulait* FAIRE L'AGRÉABLE *auprès d'elle, il était si mal reçu qu'il ne savait plus que devenir.* (G. Sand.)

— s. m. **L'agréable**, Ce qui est agréable, ce qui plaît, agrée : *Où ils voient* L'AGRÉABLE, *ils en excluent le solide.* (La Bruy.) *Partout où l'on substitue l'utile à* L'AGRÉABLE, L'AGRÉABLE *y gagne presque toujours.* (J.-J. Rouss.) *Le goût juge de* L'AGRÉABLE *et non du beau.* (Cousin.)

> Heureux qui sait mêler l'*agréable* à l'utile.
> VOLTAIRE.

— **Syn. Agréable, gracieux.** L'air et les manières rendent *gracieux* :

> Combien n'a-t-on pas vu de belles aux doux yeux,
> Avant le mariage anges si *gracieux*. . . .
> BOILEAU.

L'esprit et l'humeur rendent *agréable* : *Ce tour d'esprit qui rendait sa conversation si* AGRÉABLE... (Fléch.)

— **Antonymes.** Blessant, choquant, contrariant, déplaisant, désagréable, disgracieux, fâcheux, malplaisant, malsonnant, odieux, pénible, rebutant.

— **Prov. littér. Joindre, unir l'utile à l'agréable.** V. UTILE DULCI.

AGRÉABLEMENT adv. (a-gré-a-ble-man — rad. *agréable*). D'une manière agréable : *Parler, écrire, plaisanter* AGRÉABLEMENT. *Vivre* AGRÉABLEMENT. *Être* AGRÉABLEMENT *logé. L'art de dire* AGRÉABLEMENT *des riens n'est guère étudié que par celui qui n'a que des riens à dire.* (Arnault.) *On hait la médisance, la galanterie grossières : pourvu qu'on les tourne* AGRÉABLEMENT, *on n'en a plus horreur.* (Boss.) *Malheur à vous qui passez vos jours* AGRÉABLEMENT *et dans la joie !* (Bourdal.) *C'est du bien perdu que de parler si* AGRÉABLEMENT *quand il n'y a personne.* (Mme de Sév.) *Celui qui mange une pêche est d'abord frappé* AGRÉABLEMENT *par l'odeur qui en émane.* (Brill.-Sav.)

AGRÉAGE s. m. (a-gré-a-je — rad. *agréer*). Synon. de *courtage*. N'est guère usité qu'à Bordeaux.

AGRÉANT (a-gré-an) part. prés. du v. Agréer.

AGREDA, jolie ville d'Espagne dans la province de Soria. Fabrication de draps et toiles ; ruines et antiquités romaines ; 3,500 hab.

AGREDA (Marie D'), religieuse cordelière, supérieure du couvent de l'Immaculée Conception, à Agreda (Espagne), née dans cette ville en 1602, m. en 1665. Elle est célèbre par ses extases et ses visions. Elle écrivit une *Vie de la sainte Vierge*, qu'elle prétendait être le fruit d'une révélation divine, et qui n'était que le produit d'une imagination maladive et troublée. Cet ouvrage fut censuré par le saint-siége et par la Sorbonne.

AGRÉÉ, **ÉE** (a-gré-é) part. pass. du v. Agréer. Mar. Pourvu d'agrès : *Vaisseau* AGRÉÉ *complétement.*

AGRÉÉ, **ÉE** (a-gré-é) part. pass. du v. Agréer. Reçu, admis, accueilli : *Ses présents furent* AGRÉÉS. *Ma demande, ma recherche fut* AGRÉÉE. *Ses offres, ses propositions ont été* AGRÉÉES. *Tu m'as fait du mal aujourd'hui en me donnant à entendre que je ne serais jamais* AGRÉÉ *de Paulette.* (G. Sand.)

— s. m. Praticien qui postule devant un tribunal de commerce, avec l'assentiment ou l'agrément de ce tribunal. Les agréés exercent, devant les tribunaux de commerce, les mêmes fonctions que les avoués devant les tribunaux civils ; mais, à la différence de ces derniers, leur ministère n'est pas obligatoire pour les parties, lesquelles peuvent toujours exposer elles-mêmes le sujet de la contestation, les faits qui s'y rattachent et les moyens de défense. Les agréés sont de simples particuliers, sans caractère public, que le tribunal a jugés capables de représenter les parties. Autrefois, on les appelait *Postulants* ou *Procureurs aux consuls* : *A Paris, le nombre des* AGRÉÉS *a été fixé à quinze.*

AGRÉER v. a. ou tr. (a-gré-é — rad. *gré*. — *J'agrée, tu agrées, il agrée, nous agréons, vous agréez, ils agréent. J'agréais, nous agréions. J'agréai, nous agréâmes. J'agréerai, nous agréerons. J'agréerais, nous agréerions. Agrée, agréons, agréez. Que j'agrée, que nous agréions. Que j'agréasse, que nous agréassions. Agréant. Agréé, agréée*). Recevoir favorablement, accueillir avec plaisir ; approuver : AGRÉER *une proposition, une demande, une prière. Dieu* AGRÉE *nos offrandes.* (Acad.) *Je vous supplie de faire* AGRÉER *ce présent à Leurs Majestés.* (Boss.) *Il fit* AGRÉER *au roi la proposition.* (Volt.) *Il est impossible que Dieu n'*AGRÉE *pas l'hommage de ces facultés que nous tenons de sa bonté.* (Frayssin.) *Elle avait trop à se plaindre de lui pour* AGRÉER *ses soins.* (G. Sand.)

> Nos hôtes *agréeront* les soins qui leur sont dus.
> LA FONTAINE.

> Si vous le voulez perdre, *agréez* ma retraite.
> CORNEILLE.

‖ Admettre, recevoir quelqu'un en quelque qualité : *Le comité consultant voulut bien m'*AGRÉER *pour rapporteur.* (Mirab.)

> ... Pour gendre aussitôt le père l'*agréa*.
> LA FONTAINE.

— *Agréez mes civilités, mes hommages, mes respects*, Formules de politesse qu'on emploie en terminant une lettre. ‖ *Agréer que*, Permettre, approuver, trouver bon que : AGRÉEZ, *mesdames, que je m'arrête à ces paroles.* (Fléch.) AGRÉEZ, *monsieur, que je vous félicite de votre mariage.* (Mol.) *Mesdames,* AGRÉEZ *que je vous présente ce gentilhomme-ci.* (Mol.)

— v. n. ou intr. Etre au gré de, plaire, convenir à, être agréable à : *Cet homme m'*AGRÉE *infiniment. Elle a eu le bonheur d'*AGRÉER *aux augustes personnes.* (Mol.) *L'homme paraît chercher à vous servir, et la femme à vous* AGRÉER. (J.-J. Rouss.)

> Et si de t'*agréer* je n'emporte le prix,
> J'aurai du moins l'honneur de l'avoir entrepris.
> LA FONTAINE.

‖ Se dit aussi des choses : *La voix de l'homme nous* AGRÉE *plus que les autres.* (Desc.) *Deux choses nous* AGRÉENT *surtout ; les accords, les modulations des sons, et la mesure ou le rhythme.* (Virey.) *Une religion unique, une même langue, une même philosophie, les mêmes poids et mesures* AGRÉENT *à notre esprit.* (Virey.)

— Absol. : *Il n'y a qu'à suivre l'avis qui* AGRÉE *le plus.* (Pasc.) *L'art de persuader consiste autant en celui d'*AGRÉER *qu'en celui de convaincre.* (Pasc.) *La vie est un mets qui n'*AGRÉE *que par la sauce.* (V. Hugo.)

> Peu de gens
> Ont le don d'*agréer* infus avec la vie.
> LA FONTAINE.

— Impers. *Il agrée de, il agrée que*, Il convient de, il convient que : *Après tout,* IL *ne lui* AGRÉAIT *nullement* DE *comparaître en personne dans ce procès.* (V. Hugo.) *En outre,* IL *ne nous* AGRÉE *pas* QU'*aucun ménétrier, barbier, ou valet de guerre, soit vêtu comme prince, de velours, de drap de soie et d'anneaux d'or.* (V. Hugo.)

— Prov. *Quand on doit, il faut payer ou agréer*, Il faut donner de l'argent, ou, au moins, de bonnes paroles.

S'agréer, v. pr. Etre agréé : *Ces propositions peuvent* S'AGRÉER.

— **Syn. Agréer, accepter, recevoir.** V. ACCEPTER.

— **Antonymes.** Récuser, refuser, rejeter, repousser.

AGRÉER v. a. ou tr. (a-gré-é — de *à* et *gréer*). Mar. Mettre les agrès ; équiper un vaisseau, le mettre en état de naviguer : AGRÉER *un vaisseau.* ‖ On dit plutôt aujourd'hui GRÉER. V. ce mot.

AGRÉEUR s. m. (a-gré-eur — rad. *agréer*). Mar. Celui qui fournit les agrès d'un vaisseau. On dit plutôt GRÉEUR. V. ce mot.

— Comm. Celui qui fait le courtage des eaux-de-vie.

— Techn. Ouvrier qui fait passer le fil de fer par la filière. On dit mieux AGRÉYEUR.

AGREFOUS s. m. (a-gre-fou). Bot. Nom vulgaire du houx, dans quelques cantons du midi de la France.

AGRÉGAT s. m. (a-gré-ga — rad. *agréger*). Assemblage, résultat de plusieurs choses jointes et mises ensemble : *Plus la matière s'atténue, plus elle prend de ressort ; la terre et l'eau, qui en sont les* AGRÉGATS *les plus grossiers, ont moins de ressort que l'air.* (Buff.) *Il faut se représenter notre planète primitive comme un* AGRÉGAT *de fluides aériformes.* (Figuier.) *La matière n'est qu'un* AGRÉGAT *multiple, séparable, sans unité.* (Renan.)

— Fig. Réunion : *Autrement la société ne serait qu'un* AGRÉGAT *d'existences incohérentes et répulsives.* (Proudh.)

— **Encycl.** Géol. V. AGRÉGATION.

AGRÉGATIF, **IVE** adj. (a-gré-ga-tif, i-ve — rad. *agrégat*). Qui rapproche, qui a la faculté de réunir : *Force* AGRÉGATIVE.

— Anc. méd. *Pilules agrégatives*, Pilules qui passaient pour réunir les propriétés d'un grand nombre de médicaments. C'est comme si l'on disait *pilules polychrestes*.

— Linguist. Se dit des composés sanscrits formés de plusieurs mots juxtaposés.

AGRÉGATION s. f. (a-gré-ga-si-on — rad. *agréger*). Admission dans un corps, dans une compagnie : *Il a reçu sa lettre d'*AGRÉGATION. *On s'est opposé à son* AGRÉGATION. ‖ Dans l'Université, Concours auquel doivent prendre part ceux qui aspirent au titre d'agrégé : *Il y a deux sortes d'*AGRÉGATION, *l'une pour les lettres, l'autre pour les sciences.* (Bouillet.)

— Par ext. Réunion, agglomération : *L'histoire de toutes ces* AGRÉGATIONS *d'hommes qu'on appelle des sociétés est écrite en caractères ineffaçables dans la Genèse.* (Ch. Nod.) *L'espèce n'est au fond que l'*AGRÉGATION *des individus.* (B. Const.)

— Physiq. Réunion de parties, de molécules ; propriété par laquelle les molécules des corps sont attirées et rapprochées les unes des autres de manière à adhérer entre elles, et à opposer quelque obstacle à leur séparation : *Les corps se composent de l'*AGRÉGATION *de parties de matières infiniment petites.* (Chateaub.) *L'océan Pacifique est rempli d'îles madréporiques dont les vastes* AGRÉGATIONS *sont l'image des polypiers qui les forment.* (Maury.) *On regarde les aérolithes comme des météores se formant par voie d'*AGRÉGATION *dans l'atmosphère.* (Arago.)

— **Encycl.** Minér. **Le** mot *agrégation* ne s'entend généralement que de la réunion des particules des corps solides. L'état cristallin est le mode d'*agrégation* le plus parfait sous lequel les substances minérales puissent se présenter à nos yeux ; mais un grand nombre de causes perturbatrices s'opposent le plus souvent à ce qu'elles prennent cet état de perfection. Les propriétés physiques des corps, dureté, ténacité, friabilité, élasticité, sont les effets variés de la force d'*agrégation*, et des conditions diverses dans lesquelles elle s'est exercée.

— Géol. On désigne en géologie, sous le nom d'*agrégation*, le mode de formation des roches qui se sont constituées instantanément et à la même époque, telles que le granit, le schiste micacé, le calcaire, etc. Ces roches sont nommées *agrégats* ou roches agrégées, pour les distinguer des *agglomérats* ou roches *agglomérées*. V. ces mots.

— Instr. publ. Le mot *agrégation* sert à désigner le concours annuel ouvert par l'Université de France à tous ceux qui veulent être agrégés au corps des professeurs des lycées, et y obtenir une position régulière. Avant 1852, il y avait sept agrégations spéciales : celles de philosophie, de mathématiques, de physique, des lettres, de grammaire, d'histoire, des langues vivantes. Un décret de 1852 réduisit les agrégations à deux, celle des let-

tres et celle des sciences; un décret de 1857 a établi une agrégation de grammaire distincte de celle des lettres; un autre, de 1858, a séparé de nouveau l'agrégation des sciences mathématiques et des sciences physiques; un troisième, de 1861, a rétabli l'*agrégation* d'histoire; enfin, un quatrième, sous le ministère actuel de M. Duruy, vient de rétablir (1863) l'*agrégation* de philosophie. Les épreuves des *agrégations* consistent en compositions écrites qui entraînent l'élimination des candidats les plus faibles, et en épreuves orales qui déterminent le choix du jury parmi les admissibles. Les agrégés peuvent seuls être pourvus d'une chaire en titre dans un lycée. Etablie en principe en 1808, l'institution des concours d'*agrégation* fut mise en pratique pour la première fois en 1821. Les facultés des lettres, des sciences, de médecine, de droit, et les écoles supérieures de pharmacie ont aussi des agrégés. Les agrégés des facultés des sciences sont partagés en trois sections : sciences mathématiques, sciences physiques, sciences naturelles; ceux des facultés des lettres, en trois sections : littérature ancienne et moderne, philosophie, histoire et géographie; ceux des facultés de droit, en trois sections : droit romain, droit civil et criminel, droit administratif et commercial; ceux des facultés de médecine, en quatre sections : sciences anatomiques et pathologiques, sciences physiques, médecine proprement dite et médecine légale, chirurgie et accouchements; enfin ceux des écoles supérieures de pharmacie, en deux sections : physique, chimie et toxicologie; histoire naturelle médicale et pharmacie.

AGRÉGÉ s. m. (a-gré-jé — rad *agréger*). Celui qui est admis après un concours dans le corps des professeurs. V. AGRÉGATION. ‖ Nom que l'on donnait à des membres de plusieurs associations religieuses, et particulièrem., dans la congrégation du Mont-Valérien, à des membres qui n'avaient que voix consultative dans les élections, avec la faculté de demeurer ou non dans la maison.

AGRÉGÉ, ÉE (a-gré-jé) part. pass. du v. Agréger. Associé, admis : *Être* AGRÉGÉ *à une faculté, à une université.* ‖ Réuni : *Les Gentils* AGRÉGÉS *aux Juifs.* (Boss.)

— Géol. Se dit des roches dont les grains ne sont pas réunis par un ciment.

— Bot. *Fleurs agrégées*, Celles qui naissent plusieurs ensemble d'un même point de la tige, ou sont réunies de manière à paraître n'en former qu'une seule, mais dont les étamines ne sont pas soudées par leurs anthères : *La scabieuse a une fleur* AGRÉGÉE. ‖ *Fruits agrégés*, Ceux qui proviennent de plusieurs ovaires appartenant à des fleurs distinctes : *Une espèce de trèfle, aux environs de Paris, porte des semences* AGRÉGÉES *en forme de fraise.* (B. de St-P.)

— s. m. pl. Zool. Animaux réunis plusieurs ensemble dans une enveloppe organisée commune, mais où chaque individu a ses organes distincts, destinés à la préhension des aliments. Ce nom pourrait donc s'appliquer à presque tous les êtres de la classe des polypes; mais on le réserve, dans la classification de Cuvier, à un groupe de mollusques, voisins des acéphales, et qu'on a appelés aussi TUNICIERS. V. ce mot.

AGRÉGEANT (a-gré-jan) part. prés. du v. Agréger : *On a fait injure à Machiavel en* AGRÉGEANT *à son école nos docteurs révolutionnaires.* (La Harpe.)

AGRÉGER v. a. ou tr. (a-gré-jé — du lat. *aggregare*, réunir; formé de *ad*, à; *grex, gregis*, troupeau, réunion. — Le 2e *g* du radical est suivi d'un *e* muet devant les voyelles *a, o* : *Tu agrégeas, nous agrégeons*). Recevoir, admettre dans un corps, dans une compagnie : *Dieu ne s'était pas contenté de l'appeler au christianisme et de l'*AGRÉGER *au corps de son Eglise.* (Bourdal.) *Lorsque tu auras travaillé quelque temps, je te ferai* AGRÉGER *à notre corps* (Le Sage.) *Ce fut à cette époque que mon frère, suivant toujours ses projets, prit le parti de me faire* AGRÉGER *à l'ordre de Malte.* (Chateaub.) ‖ Se dit particulièrem. en parlant des diverses facultés universitaires : *La Faculté de droit, de médecine, vient de l'*AGRÉGER.

— Physiq. Assembler, réunir en un seul tout des parties qui n'ont point entre elles de liaison naturelle : *La nature* AGRÈGE *dans le sein de la terre les grains de sable en cristaux.* (B. de St-P.)

S'agréger, v. pr. S'unir à, être joint à : *Les Gentils ne cessent de* S'AGRÉGER *à ce peuple.* (Boss.) *Pieuse comme toutes les Italiennes, elle* S'EST AGRÉGÉE, *à l'église de Saint-Sulpice, à la confrérie de la Vierge.* (Balz.)

— Bot. Se dit de tous les organes qui, naissant d'un même point, ou ayant une insertion très-rapprochée, sont disposés par paquets ou capitules : *Les fleurs de la hyacinthe* S'AGRÈGENT *au sommet des tiges un peu branchues à leur extrémité.* (Chastenay.)

— **Syn. Agréger, associer.** Mettre de compagnie; on associe à toutes sortes de choses, à des travaux, à une entreprise, à un commerce : *Il s'*ASSOCIA *son frère dans cette spéculation. Vespasien* ASSOCIA *son fils à l'empire.* (Roll.) Mais on *agrège* seulement à un corps : *Pline* AVAIT ÉTÉ AGRÉGÉ *dans le collège des Augures.* (Roll.) *A Genève, les avocats, les notaires, les médecins, forment des corps auxquels on n'*EST AGRÉGÉ *qu'après des examens publics.* (D'Alemb.)

AGRÉMENT s. m. (a-gré-man — rad. *agréer*). Approbation, consentement : *Donner, refuser son* AGRÉMENT *à une chose ou pour une chose. Solliciter l'*AGRÉMENT *de quelqu'un. Cette maison a été vendue avec l'*AGRÉMENT *de tous les créanciers.* (Trév.) *J'ai présupposé qu'elle avait l'*AGRÉMENT *de madame.* (Boss.) *Tout ce que je voulais, c'était votre approbation, dit Sulpice, heureux de l'*AGRÉMENT *de l'astronome.* (E. Sue.) ‖ Qualité de ce qui plaît, de ce qui est agréable, fait plaisir; se dit en parlant des personnes et des choses : *Les* AGRÉMENTS *de la figure. Les* AGRÉMENTS *de l'esprit. Elle brillait de mille attraits, et ce n'était qu'*AGRÉMENTS *et que charmes que toute sa personne.* (Mol.) *L'*AGRÉMENT *est arbitraire, la beauté a quelque chose de plus réel.* (La Bruy.) *Il n'y a rien, jusqu'à la vérité, à qui l'*AGRÉMENT *ne soit nécessaire.* (Fonten.) *La fossette est un* AGRÉMENT *qui se joint aux grâces dont le souris est accompagné.* (Buff.) *Les femmes tiennent à leurs* AGRÉMENTS *encore plus qu'à leurs passions.* (Mme de Staël.)

Laissons à la belle jeunesse
Les plaisirs et les *agréments*.
VOLTAIRE.

La foule d'*agréments* qui vous est départie
Prend un nouvel éclat de votre modestie.
DESMAHIS.

‖ Se dit encore en parlant des productions de l'esprit : *Voiture, dans sa manière de broder des riens, avait quelquefois beaucoup de délicatesse et d'*AGRÉMENT. (Volt.) *Ceux qui louent Voltaire de son goût confondent perpétuellement le goût et l'*AGRÉMENT. (Joubert.)

Son livre est d'*agréments* un fertile trésor.
BOILEAU.

La fable offre à l'esprit mille *agréments* divers.
BOILEAU.

‖ Grâce, aisance, facilité : *Raconter avec* AGRÉMENT. *Chanter, danser avec* AGRÉMENT. *Guillaume III savait toutes les langues de l'Europe et n'en parlait aucune avec* AGRÉMENT. (Volt.) ‖ Plaisir, charme, amusement : *Je ne trouve aucun* AGRÉMENT *à habiter la province. J'ai reçu son livre, et je le lis avec* AGRÉMENT. (Boss.) *C'est un grand* AGRÉMENT *que la diversité.* (Lamotte.) *Je ne savais pas qu'il y eût tant d'*AGRÉMENT *à Versailles.* (Mme de Sév.) *Il faut vivre avec les bons pour l'*AGRÉMENT *de la vie; avec les méchants pour le bien de la paix.* (J.-L. Mabire.)

L'*agrément* couvre tout, il rend tout légitime.
Aujourd'hui dans le monde on ne connaît qu'un crime,
C'est l'ennui.
GRESSET.

— pl. Ornements, enjolivements : *Le salon était tendu de soie jaune relevée par des* AGRÉMENTS *carmélite.* (Balz.) *Il avait une veste brune brodée d'*AGRÉMENTS *de couleur.* (Th. Gaut.) *Les portes moresques sont ornementées d'*AGRÉMENTS *de cuivre et de gros clous.* (Feydeau.)

— **D'Agrément.** Loc. qui s'empl. en parlant d'une chose où l'on trouve de l'agrément, par opposition à *utilité* : *Cette terre est une propriété* D'AGRÉMENT; *Louis XIV s'occupait à lire des livres* D'AGRÉMENT *dans ce loisir.* (Volt.)

— *Arts d'agrément*, Arts que l'on cultive pour son plaisir, comme la danse, la musique, l'escrime, etc.

— Mus. *Notes d'agrément* : Traits improvisés ou écrits dont on orne les mélodies : On dit plus souvent ORNEMENT ou FIORITURE.

— Dans l'art dramatique, Divertissements de musique ou de danse joints à des pièces de théâtre : *Pantomime, féerie avec tous ses* AGRÉMENTS. *On donne encore aujourd'hui, au Théâtre-Français, le* Bourgeois gentilhomme *et le* Médecin malgré lui *avec tous leurs* AGRÉMENTS.

— S'est dit autrefois pour Lavement. Ce nom, dit Ménage, vient de ce que les dames prenaient souvent des lavements pour s'éclaircir le teint.

— **Syn. Agrément, acquiescement, adhésion.** V. ACQUIESCEMENT.

— **Antonymes.** Désagrément, incommodité, inconvénient. V. ceux de CONSENTEMENT.

AGRÉMENTÉ, ÉE (a-gré-man-té) part. pass. du v. Agrémenter. Relevé par des agréments : *Ils portent la fustanelle et une veste blanche* AGRÉMENTÉE *assez élégante.* (Th. Gaut.) *Sa chemise est* AGRÉMENTÉE *d'une petite broderie rose.* (Th. Gaut.)

AGRÉMENTER v. a. ou tr. (a-gré-man-té — rad. *agrément*). Néol. Relever une chose par des agréments, orner : *L'unique défaut de Voltaire est d'être né à Paris; c'est ce qui l'a frivolisé,* AGRÉMENTÉ, *superficialisé.* (Rétif de la Bret.) *Des mythologies amoureuses, dues au pinceau de Boucher,* AGRÉMENTAIENT *les plafonds et les dessus de portes.* (Th. Gaut.)

AGRÉMINISTE s. m. (a-gré-mi-ni-ste — rad. *agrément*). Techn. Ouvrier qui dispose les agréments sur les habits, les meubles, tentures, étoffes, etc.

AGRENAS s. m. (a-gre-nass). Agric. Nom du prunier sauvage dans le midi de la France.

AGRÉNÉ, ÉE (a-gré-né) part. pass. du v. Agréner. Mar. : *Chaloupe* AGRÉNÉE.

AGRÉNER v. a. ou tr. (a-gré-né — il change l'*é* fermé du radical en *è* ouvert devant un *e* muet : *J'agrène. Qu'il agrène.* Excepté au futur et au cond. prés. : *J'agrénerai. Nous agrénerions*). Mar. Vider l'eau d'un bâtiment au moyen d'une pompe.

AGRENER v. a. ou tr. (a-gre-né — rad. *grain*. — Prend un accent grave sur l'*e* du rad. devant une syllabe muette : *J'agrène. Nous agrènerons*). Nourrir avec du grain. Se dit spécialement d'un poulain qu'on tire de l'herbage pour le nourrir d'avoine.

— Chass. Donner de la nourriture au gibier à plumes pour le fixer en quelque endroit.

AGRÈS s. m. pl. (a-grè — rad. *agréer*). Mar. Tous les objets nécessaires pour équiper complètement un vaisseau; les câbles, les vergues, les voiles, etc. : *Son grand mât de hune était fracassé, et ses* AGRÈS *hachés en morceaux.* (E. Sue.) On dit mieux aujourd'hui GRÉEMENT.

— Techn. Moufles et cordages de la chèvre des maçons.

AGRESSER v. a. ou tr. (a-grèss-sé — du lat. *aggredi*, attaquer; de *ad*, vers; *gradi*, marcher). Vieux mot qui signifiait Attaquer, exciter, provoquer : *S'il est prouvé que la beste tuée* AIT AGGRESSÉ *et assailli l'autre...* (XIVe siècle.) *Ils lui vinrent à secours, où ils le trouvèrent entre dix Anglois qui fort l'*AGGRESSOIENT. (XVe siècle.) *Jamais n'appointa différend quelconque... en lieu de les appointer, il les irritoit et* AGGRESSOIT *davantage.* (Rabelais.) ‖ Comme le prouvent ces deux exemples, on écrivait autrefois *aggresser*.

AGRESSEUR s. m. (a-grèss-seur; les deux *s* se font sentir, mais faiblement — rad. *agresser*). Celui qui attaque le premier : *C'est votre ami qui a été l'*AGRESSEUR. *Si j'avais été d'humeur batailleuse, les* AGRESSEURS *auraient eu rarement les rieurs de leur côté.* (J.-J. Rouss.) *Commencez toujours par donner tort à l'*AGRESSEUR. (J.-J. Rouss.) *Les* AGRESSEURS *en tout genre ont tort devant Dieu et devant les hommes.* (Volt.) *Pour prévenir les duels, il faut punir les* AGRESSEURS. (Boiste.) *Vous êtes l'*AGRESSEUR, *j'ai le droit de choisir le moment, et, en échange, je vous laisse le choix des armes.* (G. Sand.)

On a tué ton père : il était l'*agresseur*.
CORNEILLE.

L'*agresseur*, quel qu'il soit, à combattre forcé,
Redescend, par l'offense, au rang de l'offensé.
C. DELAVIGNE.

‖ Se dit des animaux : *Quand le chat sauvage n'est que légèrement blessé, il devient un* AGRESSEUR *redoutable.* (L. Ardant.)

— **Antonymes.** Insulté, offensé, provoqué.

AGRESSIF, IVE adj. (a-grèss-sif, i-ve — rad. *agresser*). Qui a le caractère de l'agression : *Discours* AGRESSIF. *Paroles* AGRESSIVES. *Sa présence dans cette occasion parut tellement* AGRESSIVE, *que tous y virent une inconvenance, plusieurs une bravade.* (Alex. Dum.) *Les passions* AGRESSIVES *d'un parti rendent inévitables les mesures violentes de l'autre.* (Mignet.) ‖ Se dit aussi des personnes et même des animaux portés à attaquer, à provoquer les autres : *Les petits chiens sont les plus* AGRESSIFS. *Il était* AGRESSIF, *indiscret, et faisait le mal pour le mal.* (Balz.)

AGRESSION s. f. (a-grèss-sion — lat. *aggressio*, même sens; de *aggredi*, attaquer). Action de celui qui attaque, qui provoque le premier : AGRESSION *brutale, injuste. Faire un acte d'*AGRESSION. *Les* AGRESSIONS *politiques sont souvent suivies des plus tristes catastrophes.* (Alibert.) *La défense est un devoir, l'*AGRESSION *est un acte de folie.* (Raspail.)

— **Syn. Agression, attaque.** L'*agression* est une attaque inattendue et non provoquée; l'*attaque*, au contraire, vient d'un ennemi dont on se défie.

— **Antonymes.** Défense, défensive, résistance.

AGRESSIVEMENT adv. (a-grèss-si-ve-man — rad. *agressif*). Néol. D'une manière agressive : *Avez-vous bientôt fini de nous ennuyer? dit très-haut et très-*AGRESSIVEMENT *le jeune homme brun.* (Nadar.)

AGRESTE adj. (a-grè-ste — lat. *agrestis*, même sens; de *ager*, champ). Champêtre, rustique : *Lieu, site, campagne* AGRESTE. *Le rhinocéros se nourrit d'arbrisseaux épineux, et préfère ces aliments* AGRESTES *à la douce pâture des plus belles prairies.* (Buff.) *Ces rives sont enchantées; l'Anio n'a pas de plus belles eaux, les vallées qu'il arrose n'ont pas de sites plus* AGRESTES. (J. Sandeau.) *Ce n'est plus le charme* AGRESTE, *c'est le règne sauvage qui a sa beauté.* (Ste-Beuve.) ‖ Rude, inculte, grossier : *Homme* AGRESTE. *Manières* AGRESTES. *Quand les mœurs d'un peuple deviennent moins* AGRESTES, *lorsqu'il connaît le luxe, les arts, les richesses, s'il conserve ses vices, il cherche au moins à les voiler.* (Volt.) *Il est très-vraisemblable que l'homme a été* AGRESTE, *pendant des milliers de siècles, comme sont aujourd'hui encore une infinité de paysans.* (Volt.) *Le génie de Vergniaud avait trop de culture pour un peuple qui venait de se faire* AGRESTE *et sauvage.* (Ch. Nod.)

Suivons dans ces riants vergers
Les mœurs *agrestes* de nos pères.
CARNOT.

C'est une race *agreste*, intrépide et robuste,
Telle encor qu'elle était au siècle de Salluste.
BARTHÉLEMY.

— Bot. Se dit des plantes qui croissent spontanément dans les lieux non cultivés.

— **Syn. Agreste, champêtre.** *Agreste* exprime une idée plus énergique, et souvent plus défavorable que *champêtre*; *agreste* marque l'état sauvage, la solitude d'un lieu, tandis que *champêtre* n'emporte pas la même idée. Un site *agreste* est un endroit où le travail de l'homme ne s'est pas fait sentir; un site *champêtre* peut être un lieu très-agréable.

— **Antonymes.** Urbain, cultivé.

AGRESTEMENT adv. (a-grè-ste-man — rad. *agreste*). D'une manière agreste : *Chaumière* AGRESTEMENT *située.*

AGRETA s. f. (a-gre-ta — mot patois qui signifie *aigre, aigrelet*). Nom que l'on donne à l'oseille ronde des jardins à Montpellier.

AGREUTÈRE s. m. (a-greu-tè-re — du gr. *agreutér*, chasseur). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, famille des carabiques.

AGRÈVE (SAINT-), ch.-lieu de cant. (Ardèche); arrond. de Tournon; pop. aggl., 1,142 hab.; pop. tot., 3,133 hab. Ruines d'un ancien château-fort, qui a soutenu plusieurs sièges pendant les guerres de religion. Commerce de vins, huile, savons, châtaignes.

AGRÉYEUR s. m. V. AGRÉEUR.

AGRIANIES s. f. pl. V. AGRANIES.

AGRIANTHE s. m. (a-gri-an-te — du gr. *agrios*, sauvage; *anthos*, fleur). Bot. Plante du Brésil, famille des composées (eupatoriées).

AGRIASPES, peuple de la Drangiane. V. EVERGÈTES.

AGRICO-INDUSTRIEL, ELLE adj. (a-gri-ko-in-du-stri-èl — de *agricole* et *industriel*). Où l'on réunit les travaux industriels à la culture des champs : *Travail* AGRICO-INDUSTRIEL. *Opérations* AGRICO-INDUSTRIELLES.

AGRICOLA (a-gri-ko-la — n. pr.) Bot. Genre de plantes de la famille des verbénacées.

— Hortic. *Greffe d'Agricola*, Espèce de greffe par approche sur des branches que l'on incise en long et que l'on accole.

AGRICOLA (Cnéius-Julius), général romain, beau-père de l'historien Tacite, qui a écrit sa *Vie*, né à Fréjus, l'an 37 de J.-C. Il étendit la domination romaine sur la plus grande partie de l'Angleterre (Grande-Bretagne), et se préparait à la conquête de l'Hibernie (Irlande), lorsqu'il fut rappelé par Domitien, jaloux de sa gloire, et qui le fit, dit-on, empoisonner (93).

AGRICOLA (Georges **Landmann**, plus connu sous le nom latinisé d'), naturaliste allemand, né à Glenchen (Misnie), en 1494, mort à Chemnitz, en 1555. Il fut un des créateurs de la minéralogie. Son ouvrage le plus célèbre est le traité *De Re metallica* (1546).

AGRICOLA (Jean), théologien protestant, né à Eisleben, en 1492; mort à Berlin, en 1566. Il se sépara de Luther, dont il avait été le disciple, et fonda la secte des Antinomiens. Outre ses écrits de controverse, il a laissé un recueil de sept cent cinquante proverbes allemands.

AGRICOLA (Rodolphe), philologue, contribua à la renaissance des lettres en Allemagne, né près de Grœningue, en 1443, mort en 1485. Les contemporains admiraient surtout son traité *De Inventione dialectica*.

AGRICOLE adj. (a-gri-ko-le — du lat. *agricola*; de *ager*, champ; *colo*, je cultive). Qui s'occupe d'agriculture, qui est adonné à l'agriculture : *Peuple* AGRICOLE. *Département* AGRICOLE. *Afin qu'un pays* AGRICOLE *soit aussi riche qu'il peut l'être, il faut qu'il s'occupe en même temps de toutes les espèces de travaux.* (Condill.) *Une nation* AGRICOLE *peut, moins qu'une autre peut-être, se passer du plus grand crédit.* (Mirab.) *La France a l'avantage inappréciable d'être à la fois* AGRICOLE *et manufacturière.* (Chaptal.) *Les nations* AGRICOLES *et pauvres se dévouent; les nations industrielles et riches se lassent et reculent.* (Lamart.) ‖ Qui tient à l'agriculture, qui y a rapport : *Travail* AGRICOLE. *Produits* AGRICOLES. *Enseignement* AGRICOLE. *L'industrie* AGRICOLE *doit toujours être la base de la richesse des nations.* (B. de St-P.) *L'instituteur ne doit être ni étranger ni indifférent au perfectionnement des arts* AGRICOLES. (F. Pillon.) *Sous cet effort universel, la production* AGRICOLE *a doublé en cinquante ans; l'hectare anglais a reçu huit ou dix fois plus d'engrais que l'hectare français.* (H. Taine.)

— *Comices agricoles*, Associations formées sous le patronage du gouvernement, dans le but de perfectionner les procédés de culture et d'améliorer les races les plus utiles d'animaux domestiques.

— S'est employé quelquefois pour Agriculteur :

Choiseul est *agricole* et Voltaire est fermier.
VOLTAIRE.

AGRICULTEUR s. m. (a-gri-kul-teur — lat. *agricultor*, même sens; de *ager, agri*, champ; *cultor*, qui cultive). Celui qui se livre à la culture de la terre : *La classe des* AGRICULTEURS *ne devrait-elle pas être la plus estimée de toutes?* (Marmontel.) *Un grand* AGRICULTEUR *est l'égal d'un grand poëte et d'un grand homme d'Etat.* (A. Karr.) *La tête d'un* AGRICULTEUR *devrait contenir une encyclopédie.* (F. Pillon.)

Chers enfants de Cérès, ô chers *agriculteurs*,
Vertueux nourriciers de vos persécuteurs,
Un temps viendra sans doute où des lois plus humaines
De vos bras opprimés relâcheront les chaînes.
VOLTAIRE.

— S'empl. adjectiv. : *Les Anglais, jusqu'au* XVIIe *siècle, furent des peuples chasseurs et pasteurs plutôt qu'*AGRICULTEURS. (Volt.)

— **Syn. Agriculteur, agronome, cultivateur, laboureur.** L'*agriculteur* est celui qui fait valoir par lui-même et en grand. L'*agronome* est celui qui étudie la théorie de l'agriculture, en vue d'en perfectionner la pratique. Le *cultivateur* s'adonne à un genre de culture particulier. Le *laboureur* est celui qui cultive la terre par lui-même.

AGRICULTURAL, ALE adj. (a-gri-kul-tu-ral, a-le — rad. *agriculture*). Néol. De l'agriculture, qui a rapport à l'agriculture : *La même perfection* AGRICULTURALE *qui signalait le terrain plat se faisait remarquer aux environs de la Roche.* (E. de la Bédoll.)

AGRICULTURE s. f. (a-gri-kul-tu-re — lat. *agricultura*, même sens; formé de *ager*, *agri*, champ; *cultura*, culture). Art de cultiver la terre, de la fertiliser, de la faire produire : *L'*AGRICULTURE *est la mamelle du pays.* (Sully.) *Dans la suite, tout ce pays sera peuplé de familles vigoureuses et adonnées à l'*AGRICULTURE. (Fén.) *L'*AGRICULTURE, *qui est le fondement de la vie humaine, est la source de tous les vrais biens.* (Fén.) *L'ami des hommes, ce monsieur de Mirabeau, qui parle, qui parle, qui parle, qui décide, qui tranche et qui se blouse si souvent, n'est mon fait que quand il dit : Aimez l'*AGRICULTURE. (Volt.) *Sully encouragea l'*AGRICULTURE. (Volt.) *L'*AGRICULTURE *est le premier métier de l'homme, c'est le plus honnête, le plus utile et par conséquent le plus noble qu'il puisse exercer.* (J.-J. Rouss.) *L'*AGRICULTURE *est le premier élément de la prospérité d'un pays.* (L.-N. Bonap.) *Les travaux de l'*AGRICULTURE *sont propres à réconcilier l'homme avec la vie sociale.* (Custine.) *Quand l'*AGRICULTURE *commence à se développer chez une population, les hommes se voient contraints de se rapprocher.* (Maury.) *Pas d'*AGRICULTURE *perfectionnée sans une réforme de notre système hypothécaire.* (E. de Gir.)

J'admire tes bienfaits, divine *agriculture*.
SAINT-LAMBERT.

— **Encycl.** Dans son sens le plus général, le mot *agriculture* désigne l'ensemble des opérations et des soins par lesquels l'homme retire de la terre les productions nécessaires à ses besoins. Ainsi entendue, l'agriculture ou l'industrie agricole comprend un grand nombre de branches : la *culture champêtre* ou agriculture proprement dite, l'*horticulture* ou culture des jardins, la *viticulture* ou culture des vignes, l'*arboriculture* ou culture des arbres, la *sylviculture* ou culture des forêts, la *zoopédie* ou *zootechnie*, qui concerne l'éducation des bestiaux; et l'*économie rurale*, qui consiste dans la combinaison, la direction et l'application des moyens dont dispose le cultivateur.

Le développement de l'*agriculture* dépend du climat, de l'agglomération plus ou moins grande de la population sur un territoire, et du degré de civilisation auquel cette population est parvenue. L'agriculture ne fait aucun progrès sérieux dans les climats chauds, parce que l'homme, pouvant mieux compter sur la nature, y sent moins la nécessité du travail pour satisfaire aux différents besoins de la vie. Dans les climats très-froids, le travail est inutile, parce qu'il trouve des obstacles contre lesquels il est impuissant. Au contraire, dans les climats tempérés, la nature exige de l'homme des efforts constants; mais elle les récompense en lui donnant une extrême variété de productions.

Au point de vue économique, on divise l'*agriculture* en deux périodes bien distinctes : la première, que l'on peut appeler *domestique*, où l'on produit surtout pour consommer; la seconde, qu'on peut appeler *industrielle*, où l'on produit surtout pour vendre. Tant que l'agriculture est à la période *domestique*, elle se distingue de l'industrie; cette distinction s'efface à la période industrielle. Une partie des nations de l'Europe en est encore plus ou moins à la période domestique; une moitié de la France peut être rangée à peu près dans cette catégorie; l'autre moitié, ainsi que l'Angleterre entière, la Belgique, et en général tous les pays très-bien cultivés, sont arrivés à la seconde.

Les travaux agricoles peuvent se partager en quatre branches distinctes : 1° travaux affectés à la préparation du sol avant les ensemencements; 2° travaux d'ensemencement, de culture et de récolte des divers produits; 3° travaux de conservation et de mise en état pour la vente des produits récoltés; 4° travaux nécessaires à l'élève et à la multiplication des animaux, ainsi qu'à l'apprêt des produits qu'ils fournissent.

Trois sortes de capitaux servent à la production agricole : le capital *foncier*, le capital d'*exploitation* et ce que l'on peut appeler le capital *intellectuel*. Le capital foncier est cette somme de travail que le sol a absorbé depuis un temps immémorial, et qui ne fait qu'un avec lui; tels sont les constructions, les clôtures, les défrichements, les chemins, les irrigations, les assainissements, les amendements, les fumures non épuisées, etc. Le capital d'*exploitation* se compose, en général, de ce qu'on appelle, dans le langage juridique, les *immeubles par destination* : ce sont les animaux, les instruments aratoires, les semailles, les fruits pendants par racines, les fumiers et autres engrais, etc. Le capital *intellectuel* n'est autre chose que l'habileté agricole qui se perfectionne par l'union de l'expérience et de la théorie. La théorie de l'agriculture se compose 1° de la physique et de la chimie agricoles, et de la physiologie végétale; 2° de la mécanique agricole; 3° de l'art vétérinaire; 4° de l'architecture rurale.

L'*agriculture*, qui est la plus ancienne et la plus importante de toutes les industries, et qu'on peut appeler à tous égards l'*industrie mère*, échappa longtemps aux miracles de l'esprit d'invention qui transformait et renouvelait toutes choses autour d'elle. Pendant des sièles elle s'est montrée le plus immobile des arts, le plus soumis à la tradition, le plus résigné à la routine, le plus défiant de l'intelligence et de la puissance humaine. A cela plusieurs causes peuvent être assignées : travail peu divisé, dépendant en quelque sorte des caprices de la nature, et dont les résultats ne peuvent jamais être prévus avec certitude; ignorance et misère de la classe vouée à la culture du sol; enfin complexité extrême de l'art agricole, auquel tant de connaissances diverses doivent servir de base. Il est inutile d'insister sur l'importance de cette dernière cause. Le progrès de l'*agriculture* est évidemment subordonné au progrès des sciences biologiques qui commencent à peine à sortir de leur longue enfance. Tant que les sciences biologiques ne furent pas constituées, l'*agriculture* dut sommeiller ou tout au plus lever, en rêvant, les yeux vers les nuages. Comme on pouvait s'y attendre, le progrès qui allait de l'industrie à l'agriculture, de la ville à la campagne, a commencé par ce qui se rapprochait le plus de l'industrie, c'est-à-dire par les instruments agricoles, par l'outillage. Mais la mécanique agricole n'est encore que la partie accessoire, négative, on peut dire grossière, de l'*agriculture*. La partie fondamentale, délicate et vraiment féconde se trouve dans la botanique et la zoologie appliquées. Amendements et engrais qui créent de la terre fertile, distribution intelligente des eaux, économisant et utilisant les dons du ciel, assainissement des terres trop humides, amélioration des races domestiques tant végétales qu'animales par une sélection persévérante, tout cela doit passer avant les plus ingénieuses machines à faucher, à moissonner et à battre. Les machines sont faites pour saisir les produits et en tirer le parti qu'on désire. Si la quantité et la qualité des produits fabriqués par la vie n'augmentaient pas, à quoi servirait, que signifierait toute cette richesse mécanique?

— Hist. L'origine de l'*agriculture* se perd dans l'obscurité des premiers âges; on peut dire qu'elle date de l'établissement de la propriété, sans laquelle l'homme qui prend la peine de cultiver un champ ne saurait être sûr d'en recueillir le produit, et qu'elle a mis fin à la barbarie primitive en donnant une base solide à la civilisation. C'est une opinion générale que la vie pastorale a partout et nécessairement précédé la vie agricole; cependant nous voyons que l'art de cultiver la terre n'était pas étranger aux Péruviens et aux Mexicains, bien qu'en raison du manque à peu près total d'animaux susceptibles de subir utilement la domestication, ils n'aient jamais dû passer par l'état social des peuples pasteurs.

Toutes les mythologies font descendre l'*agriculture* du ciel. Les Egyptiens en attribuaient l'invention à la déesse Isis et au dieu Osiris; les Grecs, à Cérès, déesse des moissons, et à Triptolème, roi d'Eleusis, inspiré par la déesse; les Italiens, à Saturne ou à Janus. De temps immémorial, l'*agriculture* est en honneur dans l'empire chinois, qui lui doit son immense population. On sait que chaque année, dans une solennité publique, dite *fête de l'agriculture*, le *Fils du ciel* (c'est le nom de l'empereur de Chine) ne dédaigne pas de tracer lui-même un sillon pour honorer ainsi d'une manière éclatante le premier des arts utiles. Les Egyptiens, qui avaient achevé d'immenses travaux de canalisation à l'époque la plus reculée dont on ait retrouvé la trace, furent les maîtres auxquels les Grecs empruntèrent les premières notions agricoles. L'agriculture de ces derniers nous présente comme traits saillants : l'introduction des jachères trois fois labourées, l'usage des engrais, les semailles à la volée, l'emploi de la faucille pour les moissons, celui des mortiers pour écraser le grain; les clôtures en épines; deux espèces de charrues, l'une pour les défrichements, et traînée par des bœufs soumis au joug, l'autre pour le deuxième et le troisième labour, et tirée par des mules; le dépiquage des grains par les pieds des chevaux; la taille de la vigne et la fabrication du vin; la culture des plantes, dont le nombre alla toujours en augmentant; l'estime qu'on faisait des chèvres et des porcs; la multiplication des bestiaux pour les sacrifices; l'éducation des chevaux de course, mise en faveur par les jeux d'Olympie, de Némée et de Corinthe.

Si des Grecs nous passons aux Romains, nous voyons que dans les lois et les institutions établies par les premiers législateurs de Rome, tout décèle l'intention d'honorer l'*agriculture* et d'en faire la base tout à la fois de la prospérité et de la moralité publiques. Il fallait, dans les premiers temps, posséder un champ, si modique qu'il fût, et le cultiver soi-même, pour être admis au nombre des défenseurs de la patrie. En outre, des lois sévères veillaient au respect des moissons sur pied et des limites des champs. Le droit de parcours était inconnu; on multipliait les marchés et les foires; on ouvrait et l'on entretenait avec soin des voies de communication pour faciliter les transports. C'était l'époque où les plus grands hommes cultivaient leurs champs de leurs propres mains, quittaient, sur l'invitation du sénat, la bêche pour les faisceaux consulaires, et venaient la reprendre aussitôt que l'Etat n'avait plus besoin de leurs services. Mais quand la conquête eut amené un luxe sans frein, quand l'aristocratie romaine en eut fini avec les lois agraires, la décadence de l'*agriculture* suivit l'abaissement des caractères et la corruption des mœurs; les campagnes, abandonnées à des mains esclaves, cessèrent de fournir la subsistance nécessaire à la population, et l'on dut recourir aux nations étrangères pour nourrir les maîtres du monde. Les Romains possédaient un grand nombre d'instruments aratoires. Ils labouraient avec différents araires, traînés chacun par une paire de bœufs et qu'un seul homme dirigeait; ils ne connurent la charrue à roues que vers les derniers temps de la république. Ils apportaient des soins minutieux à la manipulation des engrais, et tiraient un grand parti de celui que leur fournissaient les cloaques et les basses-cours ou les volières; ils semaient des plantes légumineuses pour les retourner dans les sillons, les recouvrir de terre et les faire pourrir; le chaume était brûlé sur place, et les moutons parquaient en plein air. Le blé n'était pas lié en gerbe; aussitôt coupé, il était envoyé à l'aire pour être battu. Ils pratiquaient le binage, le buttage et le sarclage. Leur système d'irrigation et de desséchement était admirablement entendu. Ils cultivaient les différentes espèces de céréales, de légumes et de fourrages que nous possédons, et même établissaient des prairies artificielles de certaines plantes fourragères, spécialement de la luzerne.

Au moyen âge, le système féodal empêche tout progrès de la culture : on comprend qu'elle ne pouvait fleurir à une époque où le pauvre serf soumis à la taille, aux corvées, entraîné à des guerres sans fin, n'avait jamais, sous la domination brutale du seigneur, une heure de sécurité. Cependant l'agriculture romaine se conserva, grâce à l'intelligence et à l'activité des moines, qui se livrèrent avec zèle au défrichement des terres.

Un mouvement de renaissance commença à se faire sentir dans l'industrie agricole au XII[e] siècle, à l'époque des croisades, lorsqu'un grand nombre de seigneurs furent réduits, pour couvrir les frais de l'expédition, à vendre la liberté à leurs serfs, et que de nouvelles plantes furent introduites en Europe par les croisés qui revenaient de l'Orient. L'affranchissement des communes vint encore favoriser ce mouvement. A partir du XVI[e] siècle, le progrès agricole est général dans les différentes contrées de l'Europe et continue jusqu'à nos jours, avec plus ou moins de rapidité. Encouragée sous le règne de Henri IV, par le grand ministre Sully, qui voyait dans le *pâturage et le labourage les mamelles de l'Etat*, l'agriculture fut entravée sous Louis XIV par la défense de l'exportation des blés, par la dépopulation des campagnes à la fin de son règne, et sous Louis XV par l'administration de Law. Elle se releva dans la dernière moitié du XVIII[e] siècle. En 1754, un édit solennel permit le libre commerce des grains dans l'intérieur de la France, et en autorisa l'exportation dans de certaines limites. Des écoles vétérinaires furent fondées à Lyon et à Alfort. En 1756, on exempta d'impositions les terres nouvellement défrichées; en 1776, on supprima les corvées. Enfin, la révolution de 1789, par la destruction de toutes les lois féodales encore subsistantes, par l'abolition des dîmes, par l'aliénation des immenses propriétés du clergé et de la noblesse, par la suppression de toutes les barrières qui entravaient la circulation des denrées, par le morcellement qui résulta du partage égal des biens entre tous les enfants, débarrassa tout à coup l'agriculture des principaux obstacles qui s'opposaient à ses progrès.

Depuis 1789, l'agriculture a été en quelque sorte transformée par les découvertes de la chimie. Le système des jachères a été abandonné comme funeste à la culture, et on s'est livré au perfectionnement des assolements; notre pays s'est enrichi de la culture de la pomme de terre et de la betterave; les prairies artificielles ont reçu une extension considérable; de bonnes méthodes d'irrigation, de précieux amendements, de nouveaux engrais ont été introduits; des instruments, des machines de toute sorte ont été inventés; des fermes modèles ont été établies; des cours spéciaux ont été ouverts; des sociétés d'agriculture ont rivalisé d'efforts pour perfectionner les méthodes et propager les nouvelles découvertes.

— Bibliogr. agric. C'est surtout par le poëme d'Hésiode, intitulé *les Travaux et les Jours*, que nous avons quelques notions sur l'état de l'agriculture dans l'antiquité grecque. L'agriculture romaine nous est connue par les *Géorgiques* de Virgile, par les Traités de Caton le Censeur, de Varron, de Columelle, de Palladius, etc. L'ouvrage de l'Arabe Ebn-el-Avam est un monument curieux de l'agriculture des Maures en Espagne. Au XVI[e] siècle, époque de renaissance pour l'agriculture, paraissent à de courts intervalles, en Italie, les *Vinti giornate dell' agricultura* de Gallo, et le *Ricordo d' agricultura* du Vénitien Camille Tarello qui, le premier, proposa d'alterner les cultures; en Espagne, l'ouvrage de Herrera; en Allemagne, celui de Heresbach; en Angleterre, celui de Fitz-Herbert; en France, le *Théâtre d'agriculture* d'Olivier de Serres, la *Maison rustique* de C. Estienne. C'est à Olivier de Serres, surnommé avec raison le *père de l'agriculture*, que nous devons la première notice détaillée sur la pomme de terre, alors récemment importée d'Amérique, ainsi que l'extension et le perfectionnement de la culture du mûrier. Le *Théâtre d'agriculture*, imprimé pour la première fois en 1600 et dédié à Henri IV, eut successivement huit éditions du vivant de l'auteur; il en était à sa vingtième en 1675. A partir du XVII[e] siècle, nous voyons se succéder en Angleterre les ouvrages de Hartlib, de Tull, d'Arthur Young, de Marshal, de sir John Sinclair; en France, la *Nouvelle Maison rustique* de Liger, le *Cours d'agriculture* de l'abbé Rozier, les *Eléments d'agriculture* de Duhamel, le *Nouveau Cours d'agriculture du* XIX[e] *siècle* par les membres de la section d'agriculture de l'Institut, les *Annales de l'agriculture* de Tessier, Bosc, etc., et parmi les ouvrages tout à fait modernes, le *Cours d'agriculture* de M. de Gasparin, le *Cours élémentaire d'agriculture* de MM. Girardin et Dubreuil, le *Dictionnaire raisonné d'agriculture et d'économie du bétail* de M. Richard (du Cantal), le *Précis d'agriculture* de MM. Payen et Richard, le *Livre de la ferme et des maisons de campagne* de P. Joigneaux, etc. Ce dernier ouvrage est le plus pratique qui existe sur la matière.

— Statist. En 1790, la production agricole de la France, évaluée par Lavoisier, ne dépassait pas deux milliards et demi; elle a doublé depuis. Cette augmentation a été surtout sensible dans les départements les plus riches. Nous empruntons à M. Léonce de Lavergne le tableau des produits de l'agriculture française, tel qu'il résulte de la statistique officielle de 1840.

PRODUITS ANIMAUX.		
Viande (1 milliard de kilogr. à 80 c.)	800	millions.
Laines, peaux, suif, abats	300	—
Lait, 1 milliard de litres à 10 c.	100	—
Volaille et œufs	200	—
Chevaux, ânes et mulets de trois ans	80	—
Soie, miel, cire, etc.	120	—
PRODUITS VÉGÉTAUX.		
Froment	1,100	—
Autres céréales	400	—
Pommes de terre	100	—
Vins et eaux-de-vie	500	—
Bière et cidre	100	—
Foins et avoine vendus	300	—
Lin et chanvre	150	—
Sucre, tabac, huile, fruits, légumes, etc.	500	—
Bois	250	—
	5,000	millions.

« Cette somme de 5 milliards, dit M. Léonce de Lavergne, se répartit en France très-inégalement. Un quart de la France produit 150 fr. par hectare, deux autres quarts 100 fr., un dernier quart 50 fr. seulement. Cette différence de production se manifeste au premier coup d'œil par la différence de population. Le premier quart contient 100 habitants par 100 hectares, les deux autres 65, et le dernier quart seulement 40. Les départements qui forment le quart le plus riche et le plus peuplé se trouvent presque tous autour de Paris et sur les bords de l'Océan; les moins productifs et les moins peuplés se trouvent dans le centre et dans le midi. » Ajoutons que le sol de la France possède 50 millions d'hectares cultivables, qui se divisent aujourd'hui ainsi :

Prés naturels	4	millions d'hect.
Prés artificiels	3	—
Racines	2	—
Jachères	5	—
Froment	6	—
Seigle et méteil	4	—
Avoine, orge, maïs, sarrasin	5	—
Cultures diverses	3	—
Vignes	2	—
Bois	8	—
Terres incultes	8	—
Total	50	millions d'hect.

Il serait à désirer que la statistique nous fournit des informations authentiques et complètes sur la richesse agricole des autres pays de l'Europe. Mais on peut s'en faire une idée générale et approximative par la densité de la population, le nombre des habitants nourris indiquant assez bien la quantité de subsistances produites. D'après cette mesure, la Belgique est au premier rang pour sa production agricole; l'Angleterre au second, l'Allemagne et l'Italie au troisième, la France au quatrième, la Prusse et l'Autriche au cinquième, l'Espagne et le Portugal au sixième, la Turquie et la Russie au septième.

— Admin. *Agriculture (Ministère de l'), du commerce et des travaux publics.* Ce ministère se compose : 1° du secrétariat général; 2° du bureau de la statistique générale de la France; 3° de la direction de l'agriculture; 4° de la direction des haras; 5° de la direction du commerce intérieur; 6° de la direction du commerce extérieur; 7° de la direction des ponts et chaussées et des chemins de fer; 8° de la direction des mines. La direction de l'agriculture est préposée au perfectionnement des procédés agricoles, à l'administration des écoles d'agriculture, des fermes écoles et des écoles vétéri-

naires, à la préparation des lois et règlements concernant l'agriculture, à la distribution des secours et encouragements, à l'étude et à l'application des lois relatives aux subsistances. Elle embrasse tout ce qui a rapport aux associations agricoles, aux concours d'animaux de boucherie, aux comices régionaux d'animaux reproducteurs, d'instruments aratoires, de produits agricoles, enfin aux concours nationaux et universels. La direction des haras est chargée d'administrer les haras et dépôts d'étalons, et de distribuer les encouragements à l'industrie chevaline. — Le ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics fut créé par Napoléon I[er] en 1812, sous le nom de ministère du commerce et des manufactures, supprimé en 1814, rétabli en 1828, supprimé de nouveau en 1829 et définitivement constitué en 1831. De 1830 à 1852, les travaux publics formèrent à diverses époques un ministère spécial. En 1852, le ministère de l'agriculture fut réuni à celui de l'intérieur. Aujourd'hui l'agriculture, le commerce et les travaux publics forment un seul ministère.

— *Agriculture* (*Conseil général de l'*). Ce conseil, réorganisé par le décret du 25 mars 1852, se compose de cent membres, dont quatre-vingt-six sont choisis chaque année par le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, parmi les membres des chambres d'agriculture, et quatorze en dehors. Ses attributions consistent principalement à émettre des vœux au nom des sociétés d'agriculture. Ce conseil a été institué en 1819.

— *Agriculture* (*Chambres consultatives d'*). Ces conseils ont été établis en 1851 dans les chefs-lieux de département, pour donner au gouvernement leur avis sur les changements à opérer dans la législation relative aux intérêts agricoles, sur la police et l'emploi des eaux, l'établissement des foires et marchés, des écoles agricoles et des fermes-écoles, l'emploi des fonds destinés à l'encouragement de l'agriculture, etc. Les membres de chacune de ces chambres devaient être élus par les comices agricoles. Un décret du 25 mars 1852 a institué une chambre d'agriculture par chaque arrondissement, et décidé que le préfet en nommerait les membres. Les chambres consultatives d'agriculture sont reconnues établissements d'utilité publique.

— *Agriculture* (*Sociétés d'*). Ce sont des associations libres qui se sont donné pour tâche de discuter les théories agricoles, de perfectionner les méthodes, etc., et à l'établissement desquelles la loi n'impose d'autres conditions que celle de faire approuver leurs statuts par l'autorité préfectorale. Celles qui s'occupent plus spécialement des applications pratiques se nomment *comices agricoles*. La propagation des meilleurs reproducteurs de chaque race perfectionnée de bestiaux, la vulgarisation des meilleurs instruments aratoires, des espèces et variétés de plantes utiles le mieux appropriées aux conditions économiques locales, sont au premier rang des attributions des comices agricoles. La circonscription d'un comice peut n'embrasser qu'un canton ou s'étendre à un département tout entier. Les comices distribuent des primes pour l'emploi intelligent et efficace des procédés nouveaux, pour l'introduction des races étrangères de bestiaux, pour la bonne tenue des fermes, etc.; leurs ressources se composent des cotisations de leurs membres, d'une subvention départementale et presque toujours d'une allocation de l'Etat. Habituellement, chaque comice, une ou deux fois par an, célèbre une fête accompagnée d'une exposition de bestiaux et des produits du sol, et terminée par un concours de charrues. L'institution des sociétés d'agriculture date du milieu du siècle dernier.

— *Agriculture* (*Société nationale et centrale d'*). Cette société, dont le siége est à Paris, rue de l'Abbaye, 3, s'occupe de tout ce qui est relatif au perfectionnement de l'agriculture et à l'amélioration de ses produits. Elle comprend huit sections et se compose de cinquante-deux membres ordinaires ou résidents, répartis entre les huit sections. Elle a des associés et des correspondants par toute la France et à l'étranger, choisis parmi les hommes qui ont fait des expériences ou des observations pratiques, ou qui sont les auteurs d'ouvrages jugés utiles sur l'économie rurale. Elle publie un bulletin mensuel de ses travaux, et, chaque année, un volume de Mémoires et d'Instructions.

— *Agriculture* (*Écoles d'*). En 1789, l'Assemblée constituante avait décrété la création de chaires d'agriculture; mais ce décret ne fut pas mis à exécution. Ce fut en 1818 que Mathieu de Dombasle fonda, à Roville (Meurthe), le premier établissement d'instruction agricole que la France ait possédé. Plus tard des écoles d'agriculture furent fondées à Grignon (Seine-et-Oise) en 1827, à Grand-Jouan (Loire-Inférieure) en 1832, à La Saulsaie (Ain) en 1840. Le décret du 3 octobre 1848 ordonna l'établissement de *fermes-écoles* dans tous les départements, donna le nom de *régionales* aux écoles de Grignon, de Grand-Jouan, de La Saulsaie et de Saint-Angeau, et créa à Versailles un grand *Institut agronomique*, où l'enseignement de l'agriculture était organisé sur les bases les plus larges et confié à d'habiles professeurs. En 1852, l'Institut agronomique de Versailles fut supprimé, et l'école régionale de Saint-Angeau convertie en vacherie impériale. Les trois écoles, appelées aujourd'hui impériales, de Grignon, de Grand-Jouan et de La Saulsaie, ressortissent au ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. Elles ne reçoivent que des élèves internes, qui subissent un examen d'admissibilité. Tout candidat doit avoir dix-sept ans accomplis. Les matières de l'examen d'admission sont : l'arithmétique, le système métrique, des notions élémentaires de géométrie et de physique, une rédaction en français. Dix-huit bourses de l'Etat sont attribuées à chaque école et s'obtiennent par voie de concours. L'enseignement des écoles impériales d'agriculture dure trois ans. Quant aux *fermes-écoles*, instituées pour former d'habiles cultivateurs, capables de cultiver avec intelligence soit leur propriété, soit la propriété d'autrui comme fermiers, métayers, etc., elles sont particulièrement ouvertes aux fils de cultivateurs et d'ouvriers agricoles. L'instruction y est essentiellement pratique. Pour y être admis, il faut être âgé de seize ans et avoir subi convenablement un examen portant sur les matières de l'instruction primaire. Sur les dix-huit bourses attribuées à chacune des trois écoles impériales d'agriculture, neuf sont réservées aux anciens élèves des fermes-écoles qui ont subi avec succès l'examen d'admission. En 1857, on comptait en France cinquante-deux fermes-écoles réparties dans cinquante départements.

— **Épithètes**. Innocente, sage, industrieuse, laborieuse, utile, indispensable, pénible, féconde, intarissable, riche, calme, paisible, heureuse, antique, noble, honorable, vénérée.

De l'Agriculture (*De Re rustica*), par Columelle, traité d'économie rurale divisé en douze livres, dont le dixième, consacré aux *jardins*, est écrit en vers. Il est précédé d'une préface dans laquelle l'auteur déplore l'état d'abaissement où l'agriculture était tombée de son temps : « Je vois partout, dit-il, des écoles ouvertes aux rhéteurs, à la danse, à la musique, même aux saltimbanques; les cuisiniers, les barbiers sont en vogue; on tolère des maisons infâmes où les jeux et tous les vices attirent la jeunesse imprudente; tandis que pour l'art qui fertilise la terre, il n'y a rien, ni maîtres ni élèves, ni justice ni protection. Voulez-vous bâtir; vous avez à chaque pas des architectes. Voulez-vous courir les hasards de la mer; vous trouvez partout des constructeurs; mais souhaitez-vous tirer parti de votre héritage, améliorer les procédés qui vous semblent mal entendus, vous ne rencontrez ni guides ni gens qui vous comprennent. Et si je me plains de ce mépris, on me parle aussitôt de la stérilité actuelle du sol; on va jusqu'à me dire que la température actuelle est changée. Le mal est plus près de vous, ô mes contemporains! l'or, au lieu de couler sur les campagnes, qui nourrissent les villes, est jeté à pleines mains au luxe, à la débauche, aux exactions. Ecoutez-en mon expérience, reprenez le manche de la charrue et vous me comprendrez! »

Columelle passe en revue les conditions d'un domaine, les travaux des champs, blé, vignobles, oliviers, etc., les animaux domestiques, les abeilles, etc. Il a fait aussi un traité *des arbres fruitiers et forestiers*, *De Arboribus*, que l'on imprime ordinairement avec le précédent ouvrage, et qui forme alors un treizième livre.

L'œuvre de Columelle est encore beaucoup consultée aujourd'hui par les savants, qui y trouvent de précieux détails sur une partie importante de la civilisation romaine. Elle est remarquable, autant par les faits que par la méthode. Il y a, dans le style, quelque chose de la pureté qui distingue la littérature du siècle d'Auguste. Les éditions les plus estimées sont celles de Gessner (Leipzig, 1735 et 1773), et de Schnœder (Leipzig, 1794-97). Columelle a été traduit en français par Claude Cottereau, en 1551; par Saboureux, en 1771; par L. Dubois, dans la *Bibliothèque latine-française* de Panckoucke. Cette dernière traduction, en trois volumes in-8°, est considérée à juste titre comme la meilleure.

Agriculture (L'), poëme didactique de Rosset, en six chants. Les sujets chantés dans cet ouvrage sont : les champs, les vignes, les bois, les prairies, les troupeaux, la basse-cour, les plantes et le jardin potager, les étangs, les viviers et les jardins chinois ou anglais. A part un certain nombre de morceaux très-bien faits, le poëme est froid et monotone. Cependant on ne peut disputer à Rosset le mérite d'avoir donné, par son poëme de l'*Agriculture*, le premier exemple d'un poëme français purement géorgique, et d'avoir prouvé non-seulement que ce genre n'était pas incompatible avec notre langue, mais qu'elle pouvait en surmonter les difficultés d'une manière très-heureuse. Il est avéré que cet ouvrage était composé fort longtemps avant la traduction des *Géorgiques* de Virgile par Delille, et avant le poëme des *Saisons* de Saint-Lambert.

AGRIE s. f. (a-grî — du gr. *agrios*, cruel, sauvage). Méd. Nom scientifique de la goutte.

— Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la tribu des muscides, dont la plupart des espèces habitent l'Europe.

AGRIELCOSE s. f. (a-gri-èl-ko-zo — du gr. *agrios*, cruel; *elkôsis*, ulcération). Pathol. Ulcère malin.

AGRIER s. m. (a-gri-é — bas lat. *agrarium*; du lat. *ager*, *agri*, champ). Anc. dr. Nom donné, dans quelques localités, au droit seigneurial appelé ordinairement *champart*, et qui consistait à prélever une partie de la récolte de tout champ cultivé.

— Agric. Variété de raisin noir.

AGRIFFANT (a-gri-fan) part. prés. du v. Agriffer.

AGRIFFÉ, ÉE (a-gri-fé) part. pass. du v. Agriffer.

AGRIFFER v. a. ou tr. (a-gri-fé — rad. *griffe*). Prendre avec les griffes, avec les ongles.

S'agriffer, v. pr. Se suspendre, s'attacher avec les griffes : *Le chat* S'EST AGRIFFÉ *à la tapisserie*. (Acad.)

— Par ext. et fam. Se dit quelquefois des personnes qui se rattrapent à quelque chose par les mains.

AGRIGENTE (a-gri-jan-te), anc. grande ville de Sicile, à 4 kil. de la mer, l'une des plus opulentes du monde entier. Elle possédait un temple magnifique de Jupiter Olympien, dont on admire les ruines gigantesques. C'est là que régna le tyran Phalaris et que naquit le philosophe Empédocle. Cette ville fut saccagée par les Carthaginois sous le commandement d'Amilcar, l'an 400 av. J.-C., et prise deux fois par les Romains, l'an 262 et l'an 210. Ses habitations étaient somptueuses; c'est en parlant des Agrigentins qu'un auteur a dit : « Ils bâtissent comme s'ils devaient vivre éternellement. »

Parmi les ruines célèbres de cette ville, on remarque :

Le Temple de Junon Lucinia ou *Lucine*. Ce temple, placé sur un rocher élevé, était d'ordre dorique comme tous les temples de cette époque, et entouré d'un portique de trente-six colonnes cannelées; six sur chaque face. Une rangée de ces colonnes subsiste encore. Quelques colonnes de l'autre côté ont aussi résisté au temps, mais sont tronquées. Ces colonnes reposaient sans base sur un soubassement élevé de six degrés. Le tout était recouvert de stuc colorié.

Le Temple de la Concorde. Ce monument antique est le mieux conservé de ceux que possède la Sicile. Sa dénomination, très-probablement erronée, n'a d'autre fondement qu'une inscription gravée sur une pierre enchâssée dans l'un des murs de l'hôtel de ville. L'origine de ce temple est bien antérieure à cette inscription. Cet édifice, admirable par la noblesse et la simplicité de ses proportions, a quarante et un mètres de longueur sur dix-huit de large. Il est environné de trente-six colonnes cannelées d'ordre dorique; six sur chaque face. Au moyen âge, on fit de ce temple une église consacrée à saint Grégoire. Cet édifice est plus petit que le Parthénon, et deux fois moins grand que la Madeleine de Paris.

Le Temple d'Hercule. Une seule colonne est encore debout, au milieu de fragments amoncelés. Ses dimensions semblent avoir été plus grandes que celles des temples précédents. Il était orné, selon Cicéron et Pline, d'œuvres d'art inestimables.

Le Temple de Jupiter Olympien, vulgairement appelé *Palais des Géants*. « C'est, selon Diodore de Sicile, le plus grand de tous les temples de *Trinacria* (Sicile), et l'on peut à cet égard le comparer aux plus beaux qui existent, bien qu'il n'ait jamais été achevé. Il a cent treize mètres de long. La partie extérieure des colonnes, qui sont engagées dans le mur d'enceinte, est arrondie, et la partie intérieure est carrée, en forme de pilastre. En dehors, les colonnes, dont les cannelures peuvent contenir chacune le corps d'un homme, ont sept mètres de circonférence; la partie intérieure a quatre mètres. Sur la façade orientale, on a représenté le combat des géants, ouvrage remarquable par ses dimensions et sa beauté. Sur sa façade occidentale, on a figuré la prise de Troie... » L'examen des ruines a démontré l'exactitude de cette description. Ce temple était en outre orné de magnifiques cariatides, dont trois, encore debout au XIV[e] siècle, firent donner à ces ruines le nom de *Palais des Géants*. On ne voit plus aujourd'hui qu'un seul de ces colosses, étendu sur le sol. La pierre employée dans ces constructions est friable et mêlée de coquilles. On a retrouvé des traces du stuc coloré qui les recouvrait.

Le Temple de Castor et Pollux. Trois colonnes cannelées et divers fragments sont tout ce qui en reste.

Murailles. Elles furent construites par Hiéron, qui y employa les prisonniers carthaginois faits à la bataille d'Himère. On y retrouve un grand nombre de ces ouvertures en bouche de four, appelées *columbaria*, et destinées par les Romains à recevoir les cendres des morts.

Le Temple d'Esculape. Ces ruines sont peu importantes, mais il faut se rappeler que c'est de ce même temple que Verrès déroba une statue d'Apollon, chef-d'œuvre du sculpteur Myron, et que Scipion l'Africain avait rendue à Agrigente.

AGRIGENTIN, INE s. et adj. (a-gri-jan-tain, ti-ne). Géogr. anc. Habitant d'Agrigente; qui a rapport à cette ville ou à ses habitants : *Les* AGRIGENTINS *formèrent d'abord une république aristocratique*. (L. Renier.)

AGRILE s. m. (a-gri-le — du gr. *agrios*, sauvage). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, famille des sternoxes : *Les* AGRILES *ne se montrent que lorsqu'il fait très-chaud*. (D'Orb.)

AGRILITES s. f. pl. (a-gri-li-te — rad. *agrile*). Entom. Nom collectif par lequel on a désigné un certain nombre de genres de coléoptères, qui ont pour caractère distinctif une dent au crochet des tarses.

AGRIMENSATION s. f. (a-gri-man-sa-si-on — rad. *agrimenser*). Syn. de *Arpentage*, mesurage des terres. Vieux mot.

AGRIMENSER v. a. ou tr. (a-gri-man-sé — du lat. *ager*, *agri*, champ; *mensus*, part. pass. de *metior*, mesurer). Arpenter, mesurer un champ. Vieux mot.

AGRIMENSEUR s. m. (a-gri-man-seur — rad. *agrimenser*). Arpenteur, celui qui partageait les terres entre les colons que Rome envoyait dans une ville vaincue : *L'*AGRIMENSEUR *parti de Rome avec les colons en armes, tous vieux soldats, leur partage les maisons comme les terres*. (Duruy.) Vieux mot.

AGRIMINISTE s. m. (a-gri-mi-ni-ste). V. AGRÉMINISTE.

AGRIMONIÉ, ÉE adj. (a-gri-mo-nié — lat. *agrimonia*, aigremoine). Bot. Qui ressemble à l'aigremoine.

— s. f. pl. Tribu de la famille des rosacées, qui a pour type le genre aigremoine.

AGRION s. m. (a-gri-on — du gr. *agrios*, agreste, farouche). Entom. Genre d'insectes appartenant à l'ordre des névroptères, et qui habite les endroits marécageux dans presque toute l'Europe. Les *agrions* ressemblent assez aux libellules ou demoiselles, dont ils ont les mœurs, et que quelques auteurs ont compris dans la même famille.

AGRIONIES s. f. pl. V. AGRANIES.

AGRIOPE s. m. (a-gri-o-pe — du gr. *agriôpos*, qui a le regard farouche). Ichthyol. Genre de poissons de l'hémisphère austral, voisin des blennies.

— Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, qu'on rencontre aux environs de Paris.

AGRIOPHAGE adj. et s. (a-gri-o-fa-je — du gr. *agrios*, sauvage; *phagô*, je mange). Se disait de certaines peuplades éthiopiennes qui se nourrissaient principalement de panthères et de lions.

AGRIOPHYLLE s. f. (a-gri-o-fi-le — du gr. *agrios*, sauvage; *phullon*, feuille). Bot. Genre de plantes de la famille des chénopodées, dont on ne connaît qu'une espèce, qui habite la Crimée.

AGRIORNIS s. m. (a-gri-or-niss — du gr. *agrios*, sauvage; *ornis*, oiseau). Ornith. Genre d'oiseaux, voisin des pépoazas.

AGRIOTE s. f. (a-gri-o-te — du gr. *agrios*, sauvage). Bot. Espèce de merise, qui diffère de la cerise en ce qu'elle a une saveur plus aigre, plus sauvage, d'où son nom : *Les* AGRIOTES *à l'eau-de-vie sont très-estimées à Marseille*. ‖ Par corruption, on dit souvent GRIOTE.

— s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des sternoxes.

AGRIOTHYMIE s. f. (a-gri-o-ti-mî — du gr. *agrios*, inhumain; *thumos*, colère). Méd. Tendance maladive à commettre des actes de folie furieuse.

AGRIOTHYMIQUE adj. (a-gri-o-ti-mi-ke). Qui a rapport à l'agriothymie.

AGRIOTIER s. m. (a-gri-o-tié — rad. *agriote*). Bot. Arbre qui produit l'agriote.

AGRIOTYPE s. m. (a-gri-o-ti-pe — du gr. *agrios*, sauvage; *tupos*, empreinte). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des ichneumoniens.

AGRIPAUME s. f. (a-gri-pô-me). Bot. Nom vulgaire d'une espèce de léonure. V. LÉONURE.

AGRIPENNE s. m. (a-gri-pè-ne — du gr. *agria*, prise, et du lat. *penna*, plume). Ornith. Espèce de dolichonyx, qu'on appelle aussi *ortolan de riz*. V. DOLICHONYX.

AGRIPHYLLE s. m. (a-gri-fi-le — du gr. *agria*, prise; *phullon*, feuille). Bot. Genre de plantes appartenant à la famille des composées, et originaires de l'Afrique australe.

AGRIPPA (Ménénius), consul romain l'an 502 av. J.-C. Lors de la retraite de la plèbe sur le mont Sacré, il fut député par le sénat auprès du peuple, qui l'estimait à cause de sa modération. Adroit et conciliant, il fit appel à la concorde, parla de la patrie abandonnée, et enfin ébranla cette multitude simple et crédule en lui racontant l'apologue des *Membres et de l'Estomac*. Toutefois, malgré son éloquence spécieuse, le peuple ne consentit à se soumettre qu'à la condition que la défense de ses intérêts serait désormais confiée à des magistrats tirés de son sein. V. TRIBUNS DE LA PLÈBE.

AGRIPPA (Marcus Vipsanius), général romain, né l'an 63, mort l'an 12 (av. J.-C.). Il seconda efficacement Octave dans toutes ses entreprises et épousa sa fille Julie. Ce fut principalement lui qui décida le succès de la bataille d'Actium. Il fit construire, à Rome, le Panthéon.

AGRIPPA (Henri-Corneille), alchimiste et philosophe cabalistique, né à Cologne en 1486, mort en 1535. Il fut un des adeptes les plus fameux des sciences occultes. Sa vie fut fort agitée. Tour à tour professeur dans différentes

villes de l'Europe, secrétaire de Maximilien Ier, conseiller de Charles-Quint, médecin de Louise de Savoie, il mourut, dit-on, dans un hôpital de Grenoble. Un de ses principaux ouvrages est le *De Philosophia occulta*, traité de magie extrêmement curieux, traduit en franç. par Levasseur.

AGRIPPA (Hérode). V. HÉRODE.

AGRIPPÉ, ÉE (a-gri-pé) part. pass. du v. Agripper. Pris, saisi, enlevé : *Sa bourse lui fut adroitement* AGRIPPÉE.

AGRIPPER v. a. ou tr. (a-gri-pé — altér. de *agriffer*). Prendre, saisir avidement, avec finesse et subtilité : *Elle* AGRIPPE *tout ce qu'elle voit.* (Acad.) *Tâche d'*AGRIPPER *cette place.* (D'Hautel.) Fam.

S'agripper, v. pr. S'attacher, s'accrocher à.

AGRIPPEUR, EUSE s. (a-gri-peur — rad. *agripper*). Celui, celle qui agrippe, qui se saisit d'une chose. Vieux et peu usit.

AGRIPPIN, évêque de Carthage, vers l'an 217. Il soutenait qu'il fallait baptiser de nouveau ceux qui avaient reçu le baptême de la main des hérétiques. C'était, comme on le voit, la doctrine que les anabaptistes devaient prêcher plus tard.

AGRIPPINE, femme de Germanicus, fille de Vespasianus Agrippa et de Julie, fille d'Auguste, accompagna son mari dans toutes ses campagnes et rapporta ses cendres de Syrie à Rome. Douée d'une grande énergie, elle poursuivit le meurtrier de son époux, Pison, qui fut obligé de se donner la mort pour échapper à sa vengeance. Tibère, qui haïssait Agrippine à cause de ses vertus et de son crédit auprès du peuple, l'attira dans l'île de Pandataria, où elle mourut, l'an 33.

AGRIPPINE, fille de la précédente et de Germanicus, épousa d'abord Domitius Ahenobarbus, qui la rendit mère de Néron, devint ensuite la femme d'un riche patricien qu'elle fit assassiner pour posséder ses biens, et eut pour troisième époux l'empereur Claude, son oncle. Après avoir préparé l'avénement de son propre fils, qu'elle fit adopter par Claude, au mépris des droits de Britannicus, fils de ce prince, elle empoisonna son imbécile époux, et jouit enfin des fruits de son ambition en mettant Néron sur le trône. Intrigante, altière, déréglée, elle fatigua de ses exigences ce fils pour lequel elle n'avait reculé devant aucun crime, et qui résolut sa mort afin de se délivrer de sa domination. Il tenta d'abord de la faire noyer; mais n'ayant pu y réussir, il envoya un centurion pour l'égorger. On rapporte qu'elle dit à l'assassin : *Ventrem feri* (frappe au ventre), ironie tragique, qui signifiait sans doute que ce sein était coupable d'avoir donné le jour à un monstre tel que Néron (59). Agrippine était née à Cologne, dont elle agrandit l'enceinte, et qui s'appela de son nom *Colonia Agrippina*.

AGRIPPINIENS s. m. pl. Fanatiques partisans de l'évêque de Carthage Agrippin.

AGROBATE s. m. (a-gro-ba-te — du gr. *agrobatês*, qui erre dans les champs). Ornith. Oiseau de l'espèce des becs-fins sylvains.

AGRŒCIE s. f. (a-gré-si — du gr. *agros*, champ; *oikia*, demeure). Entom. Genre d'insectes de la famille des locustaires, ordre des orthoptères.

AGROGRAPHIE s. f. (a-gro-gra-fi — du gr. *agros*, champ; *graphê*, description). Description des champs et particulièrem. de ce qui a rapport à leur culture.

AGROLLE s. f. (a-gro-le). Nom donné à la corneille noire, dans quelques parties de la France.

AGROLOGIE s. f. (a-gro-lo-ji — du gr. *agros*, champ; *logos*, discours). Science qui a pour objet la connaissance des terres, dans leur rapport avec l'agriculture.

AGROLOGIQUE adj. (a-gro-lo-ji-ke — rad. *agrologie*). Qui se rapporte à l'agrologie.

AGROMANE s. (a-gro-ma-ne — du gr. *agros*, champ; *mania*, folie). Néol. Celui, celle qui a la manie de l'agriculture.

AGROMANIE s. f. (a-gro-ma-ni — rad. *agromane*). Néol. Manie, passion de l'agriculture.

AGROMÈNE s. (a-gro-mè-ne — du gr. *agros*, champ; *menô*, j'habite). Celui, celle qui passe sa vie à la campagne.

AGROMYZE s. m. (a-gro-mi-ze — du gr. *agros*, champ; *muzô*, je murmure). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des diptères, division des brachocères.

AGRONOME s. m. (a-gro-no-me — du gr. *agros*, champ; *nomos*, loi). Celui qui est versé dans la théorie de l'agriculture : *C'est un habile* AGRONOME. *Cet* AGRONOME *distingué s'est acquis une sorte de célébrité par la culture de l'asperge.* (Hoefer.) *Le comte ne paraissait-il pas homme de sens, bon administrateur, excellent* AGRONOME? (Balz.)

— S'empl. adjectiv. : *Les anciens auteurs* AGRONOMES *ont consigné dans leurs écrits cette remarque.* (Tollard.)

— **Syn. Agronome, agriculteur, cultivateur, laboureur.** V. AGRICULTEUR.

AGRONOMÉTRIE s. f. (a-gro-no-mé-tri — du gr. *agros*, champ; *metron*, mesure). Connaissance exacte du produit, du rapport de certaine étendue de terrain.

AGRONOMIE s. f. (a-gro-no-mi — rad. *agronome*). Théorie de l'agriculture, science des lois agricoles.

AGRONOMIQUE adj. (a-gro-no-mi-ke — rad. *agronomie*). Qui a rapport, qui appartient à l'agronomie : *Société* AGRONOMIQUE. *Science* AGRONOMIQUE. *Aucun des anciens écrivains* AGRONOMIQUES *ne s'accorde avec Virgile sur le temps où il faut semer les fèves.* (Delille.) *Plusieurs des préceptes* AGRONOMIQUES *d'Hésiode sont encore bons à suivre.* (De Dombasle.)

AGRONOMIQUEMENT adv. (a-gro-no-mi-ke-man — rad. *agronomique*). D'une manière agronomique.

AGROPHILE s. m. (agro-fi-le — du gr. *agros*, champ; *philos*, ami). Entom. Genre d'insectes lépidoptères, famille des nocturnes.

AGROPYRON s. m. (a-gro-pi-ron — du gr. *agros*, champ; *puros*, blé sauvage). Bot. Genre de plantes de la famille des graminées.

AGROSTEMME s. f. (a-gro-stè-me — du gr. *agros*, champ; *stemma*, couronne). Bot. Genre de plantes de la famille des caryophyllées, tribu des silénées. On remarque les agrostemmes *fleur de Jupiter et rosée du ciel*, qui ornent nos jardins, et parmi les espèces communes, la coquelourde et la nielle.

AGROSTEMMINE s. f. (a-gro-stè-mi-ne). Chim. Alcali que l'on extrait des semences de la nielle des blés. L'agrostemmine cristallise en paillettes légèrement jaunâtres, peu solubles dans l'eau, très-solubles dans l'alcool.

AGROSTÈRE s. f. (a-gro-stè-re — du gr. *agrostêr*, chasseur). Entom. Genre d'insectes lépidoptères, famille des nocturnes.

AGROSTICULE s. f. (a-gro-sti-ku-le — du gr. *agrôstis*, chiendent). Bot. Petite plante vivace de la famille des graminées, originaire du Brésil.

AGROSTIDE s. f. (a-gro-sti-de — du gr. *agrôstis*, chiendent). Bot. Genre de plantes de la famille des graminées. Ce sont en général des plantes vivaces, qui croissent soit dans les bois, soit dans les champs. L'agrostide traçante, connue vulgairement sous le nom de *trainasse*, est, comme le chiendent, un fléau pour les cultivateurs. Quelques autres espèces donnent un assez bon fourrage.

AGROSTIDÉ, ÉE adj. (a-gro-sti-dé — rad. *agrostide*). Bot. Qui ressemble à l'agrostide.

— s. f. pl. Tribu de la famille des graminées, ayant pour type le genre agrostide.

AGROSTOGRAPHE s. m. (a-gro-sto-gra-fe — du gr. *agrôstis*, chiendent; *graphô*, je décris). Bot. Celui qui s'occupe spécialement de l'étude des graminées.

AGROSTOGRAPHIE s. f. (a-gro-sto-gra-fi — rad. *agrostographe*). Partie de la botanique qui a pour objet l'étude des graminées.

AGROSTOGRAPHIQUE adj. (a-gro-sto-gra-fi-ke — rad. *agrostographie*). Bot. Qui se rapporte à l'agrostographie.

AGROSTOLOGIE s. f. (a-gro-sto-lo-ji — du gr. *agrôstis*, chiendent; *logos*, discours). Traité sur les plantes de la famille des graminées.

AGROSTOLOGIQUE adj. (a-gro-sto-lo-ji-ke — rad. *agrostologie*). Qui a rapport à l'agrostologie.

AGROSTOPHYLLE s. m. (a-gro-sto-fi-le — du gr. *agrôstis*, chiendent; *phullon*, feuille). Bot. Genre de plantes de la famille des orchidées, indigène de l'île de Java.

AGROTÈRE, surnom donné quelquefois à Diane, soit à cause d'un temple qu'elle avait à *Agra*, dans l'Attique, soit parce qu'elle habitait les campagnes, les bois (en gr. *agros*, champ).

AGROTIDE ou **AGROTIS** s. f. (a-gro-ti-de — du gr. *agrotis*, qui habite les champs). Entom. Genre d'insectes lépidoptères de la famille des nocturnes, comprenant un grand nombre d'espèces en abondance dans nos climats.

AGROUELLE s. f. (a-grou-è-le — corrupt. d'*écrouelles*). Crust. Nom vulgaire de la crevette des ruisseaux, parce que, d'après un préjugé populaire, elle produit des ulcères dans la bouche de ceux qui la mangent.

— Bot. La scrophulaire noueuse, parce qu'on lui attribuait la propriété de guérir les écrouelles.

AGROUPANT (a-grou-pan) part. prés. du v. Agrouper.

AGROUPÉ, ÉE (a-grou-pé) part. pass. du v. Agrouper. Réuni en groupe : *Il faut que les membres soient* AGROUPÉS *aussi bien que le corps.* (Felibien.)

AGROUPEMENT s. m. (a-grou-pe-man — rad. *agrouper*). Action d'agrouper; état de ce qui est agroupé : *Un* AGROUPEMENT *méthodique de faits.* (Moniteur.)

— Archit. Sorte d'accouplement de colonnes.

AGROUPER v. a. ou tr. (a-grou-pé — rad. *groupe*). Disposer, réunir en groupe : AGROUPER *des chiffres.* AGROUPER *des faits.*

S'agrouper, v. pr. Se mettre en groupe : *Les ouvriers commençaient à* S'AGROUPER *dans la rue.*

AGRUME s. f. (a-gru-me). Hortic. Espèce de prune employée pour faire les pruneaux d'Agen.

AGRYPNE s. m. (a-gri-pne — du gr. *agrupnos*, qui veille). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, famille des sternoxes, qui renferme un grand nombre d'espèces, dont une surtout est fort commune aux environs de Paris.

AGRYPNIE s. f. (a-gri-pni — du gr. *agrupnia*, veille; formé de *a* priv., et *grupnia*, sommeil). Méd. Insomnie, défaut de sommeil.

— Entom. Genre d'insectes névroptères, de la famille des phryganiens, qu'on rencontre en Angleterre.

AGRYPNOCOME s. m. (a-gri-pno-ko-me — du gr. *a* priv.; *grupnia*, sommeil, et *kôma*, assoupissement). Méd. Insomnie jointe à une grande envie de dormir.

AGRYPNODE adj. (a-gri-pno-de — du gr. *agrupnodês*, sans sommeil). Méd. Qui est privé de sommeil. ‖ *Fièvre agrypnode*, Celle qui prive de sommeil.

AGTELEK, bourg de Hongrie, célèbre par ses grottes à stalactites.

AGUA s. m. (a-gu-a). Erpét. Gros reptile batracien, qui appartient au genre crapaud et qui est originaire du Brésil.

AGUACATE s. m. (a-gu-a-ka-te). Bot. Plante nommée aussi *laurier avocat*.

AGUADAS s. m. pl. (a-gou-a-dass). Vastes citernes qui, dans l'Amérique du Sud, servent de réservoirs pendant la sécheresse.

AGUADO (Alexandre-Marie), l'un des plus riches financiers de notre siècle, né à Séville en 1784, m. en 1842, appartenait à une famille juive. Il embrassa de bonne heure la carrière militaire, servit avec distinction dans les troupes nationales lors de l'occupation de l'Espagne par les troupes françaises, fut nommé colonel en 1810, et devint par la suite aide de camp du maréchal Soult. Il quitta le service en 1815 pour se lancer à Paris dans des entreprises commerciales, dont les puissantes relations de sa famille à Cadix, à la Havane et au Mexique, lui facilitèrent le succès. Il aborda alors les opérations de la haute banque, fut nommé en 1823 agent financier de l'Espagne à Paris, et reçut de Ferdinand VII la concession d'un grand nombre de mines, de vastes terrains et le titre de marquis de Las Marismas. Ce fut lui qui négocia les emprunts espagnols de cette époque. Il mourut en Espagne, où il était allé visiter un de ses établissements, laissant une fortune énorme, estimée à plus de soixante millions. Il possédait une magnifique galerie de tableaux, dont Gavarni a publié les dessins. Aguado avait été naturalisé Français en 1828.

AGUARICO, riv. de la république de l'Equateur, Amérique méridionale, se jette dans le Napo après un cours de 600 kil.; charrie des paillettes d'or.

AGUAS-CALIENTES, ville florissante du Mexique; 22,540 h. Climat doux, sol très-fertile, sources thermales renommées; mines d'argent dans les environs.

AGUASEM s. m. (a-gou-a-zèmm). Erpét. Serpent des îles Philippines, dont la morsure est très-dangereuse.

AGUASSIÈRE s. f. (a-gou-a-siè-re — esp. *agua*, eau). Ornith. Nom vulgaire du merle d'eau dans certaines parties de la France.

AGUATERO s. m. (a-gou-a-té-ro — esp. *agua*, eau). Ornith. Espèce de bécassine du Paraguay.

Agueda (SAINTE), tableau de Paul Véronèse. Museo del Rey, Madrid. Le peintre a choisi le moment où l'ange console sainte Agueda après son supplice. Le sujet, tel que l'avait conçu l'artiste, était assez délicat, car Véronèse n'a pas craint de montrer la sainte à demi nue, avec les deux seins coupés, dont elle cherche encore, par instinct de pudeur, à cacher la plaie sanglante aux yeux de son céleste consolateur. Cette difficulté est heureusement vaincue; l'affreuse plaie, loin de causer l'horreur, excite une tendre pitié, et le beau visage de la sainte martyre, pâli par la douleur, mais plein de résignation et d'espérance, est un des objets les plus pathétiques que la peinture puisse offrir aux yeux.

AGUERRI, IE (a-ghè-ri) part. pass. du v. Aguerrir. Accoutumé à la guerre, à ce qui a rapport à la guerre : *Soldats* AGUERRIS. *Troupes* AGUERRIES. *Il fit en peu de temps de ces sauvages des hommes* AGUERRIS. (Fén.) *Alexandre trouva les Macédoniens non-seulement* AGUERRIS, *mais encore triomphants.* (Fén.) *L'honneur d'enlever le corps de Léonidas engagea un combat terrible entre ses compagnons et les troupes les plus* AGUERRIES *de l'armée persane.* (Barthél.)

— En poésie, il peut s'appliquer aux choses :

Sous leurs bras *aguerris* Antioche et Nicée
Voyaient fuir la splendeur de leur gloire passée.
DELILLE.

— Fig. Endurci, affermi contre : *Etre* AGUERRI *contre les prières, contre les larmes. N'étant pas encore* AGUERRI *contre les incertitudes du savoir, ma peur avait été celle d'un enfant qui se trouve pour la première fois dans les ténèbres.* (Barthél.) *Je ne suis pas* AGUERRI *contre la déloyauté.* (Dochez.) *Le capitaine, buveur plus* AGUERRI, *avait conservé tout son sang-froid.* (V. Hugo.)

Qu'heureux est le mortel dont l'âme est *aguerrie*
Contre tous les revers qu'on éprouve en la vie!
CORNEILLE.

Ganictor, né timide, et dans la paix nourri,
Aux belliqueux accords n'était pas *aguerri*.
MILLEVOYE.

AGUERRIR v. a. ou tr. (a-ghè-rir — rad. *guerre*). Accoutumer à la guerre, aux fatigues, aux dangers de la guerre : *C'était un moyen prompt et sûr d'*AGUERRIR *les Moscovites.* (Volt.) *La nécessité et l'habitude* AGUERRISSENT *quelquefois un poltron.* (Laténa.)

— Fig. Accoutumer à quelque chose de fatigant, de dur, de pénible, de fâcheux : *Tant d'afflictions m'ont* AGUERRI *à la douleur.* (J.-J. Rouss.) *Vos lois vous* AVAIENT AGUERRI *contre la douleur, et nullement contre la volupté.* (Barthél.) *Madame Roland* AVAIT *depuis longtemps* AGUERRI *son âme contre la persécution et même contre l'assassinat.* (Lamart.)

S'aguerrir, v. pr. S'accoutumer à la guerre et à ses fatigues : *Ces troupes* SE SONT AGUERRIES. (Acad.) *Les Moscovites* S'AGUERRISSAIENT *tous les jours contre les troupes qu'il avait laissées en Pologne.* (Volt.)

— Fig. S'habituer à quelque chose de dur, de pénible, de périlleux : *Il* S'EST AGUERRI *depuis longtemps à mépriser ce que les sens offrent de plus cher.* (Mass.) *Tâchez de vous* AGUERRIR *contre les voluptés.* (Barthél.) *Une femme qui parle souvent des dangers de l'amour* S'AGUERRIT *sur ses risques et se familiarise avec la passion.* (Duclos.)

AGUESSEAU (Henri-François D'), l'une des plus nobles figures de l'ancienne magistrature française, né à Limoges en 1668, m. à Paris en 1751, fut reçu avocat du roi au Châtelet en 1690, et devint peu de mois après avocat général au parlement de Paris, à l'âge de vingt-deux ans. Il y débuta avec un tel éclat, que Denis Talon ne put s'empêcher de dire « qu'il voudrait finir comme ce jeune homme commençait. » Nommé procureur général en 1700, il traça sur la procédure criminelle les instructions les plus judicieuses, et embrassa avec une égale supériorité toutes les attributions qui se rattachaient à sa charge. Orateur éloquent et profond philosophe, on croit voir dans ses discours, dit un biographe, les principes de Caton et de Lycurgue mis en œuvre par Cicéron et Démosthène. Partisan déclaré des libertés gallicanes, il s'opposa avec énergie à l'enregistrement de la bulle *Unigenitus*, sans se laisser fléchir ni par les prières, ni par les menaces de Louis XIV. En 1717, le régent l'appela à la dignité de chancelier, mais le disgracia l'année suivante pour son opposition au système de Law. Après deux ans d'exil dans sa terre de Fresnes, d'Aguesseau fut rappelé en 1720, et parvint à prévenir la banqueroute totale qui menaçait de succéder aux opérations désastreuses du célèbre aventurier écossais. Comme homme d'Etat, il parut se mettre en contradiction avec ses actes de procureur général, et il consentit enfin à l'enregistrement de la fameuse bulle, dans un but de conciliation, et peut-être par lassitude ou insouciance. Le cardinal Dubois, auquel il n'avait pas voulu céder la présidence du conseil, le fit exiler de nouveau en 1722. Rappelé en 1727, mais comme chancelier seulement, il ne recouvra les sceaux qu'en 1737, et se renferma dès lors strictement dans ses fonctions de ministre de la justice. Il perfectionna la législation, régla les instructions judiciaires, et jeta les fondements de ces réformes législatives qui sont un de ses plus beaux titres de gloire. En 1750, il fit agréer sa démission au roi, qui lui conserva le titre de chancelier avec une pension de cent mille livres. Dans sa longue carrière, au milieu d'une cour corrompue, il se distingua par une grande pureté de conscience et de caractère, une admirable intégrité, et le dévouement le plus absolu aux intérêts publics. Grand magistrat, orateur élégant, jurisconsulte de premier ordre, écrivain remarquable, il trouva encore le loisir de cultiver les mathématiques, les langues et même la poésie, et d'acquérir une érudition profonde et variée. C'est dans le cours d'une de ses disgrâces qu'il rédigea, dans sa terre de Fresnes, le Cours complet d'éducation judiciaire connu sous le titre d'*Instruction à mes enfants*. Thomas a composé son *Eloge*, et Boullée l'*Histoire de sa vie et de ses œuvres*. En 1810, sa statue fut placée devant le péristyle du palais du Corps législatif, parallèlement avec celle de l'Hôpital.

AGUETS s. m. (a-ghè; comme dans *guerre* — de *à guet*, en guettant). Ne s'emploie que dans les locutions suivantes : *Etre, se tenir aux aguets*, Etre, se tenir en embuscade, aux écoutes; épier. ‖ *Mettre, se mettre aux aguets*, En observation : *Mettre quelqu'un* AUX AGUETS. *Chacun reste* AUX AGUETS *comme un faucon sur son nid.* (Mérimée.)

Notre cagot s'était mis *aux aguets*.
LA FONTAINE.

— Par ext. : *Alors il revint sur ses pas, et s'orientant, furetant, le nez au vent et l'oreille* AUX AGUETS, *il s'efforça de retrouver la bienheureuse paillasse.* (V. Hugo.)

AGUI s. m. (a-ghi; comme dans *guider*). Mar. Nœud employé pour lier une chaise en sangle à un bout de corde qui sert à l'affaler, et où se placent le voilier, le charpentier, le calfat, etc., pour les réparations concernant leur profession.

AGUIÉE s. f. (a-ghi-é; comme dans *guider* — rad. *agui*). Mar. Sangle, cordage principal qui forme l'agui.

AGUICHER v. a. ou tr. (a-ghi-ché; *ghi* comme dans *guider*). Argot. Agacer.

AGUILA (D'), officier du génie, voyageur et historien, mort à Paris en 1815. On sait peu de chose sur son origine et son existence. Après un voyage en Amérique, il visita les contrées

de la mer Baltique, de la mer du Nord, la Finlande, la Russie, le Danemark et l'Angleterre. En 1789, il se rendit en Suède, chargé, à ce qu'il prétend, d'une mission des princes français, et fut témoin de l'assassinat de Gustave III. On a de lui : *Causes anciennes et modernes des événements de la fin du* XVIII^e^ *siècle ; Découverte de l'orbite de la terre...*, où il développe un système entièrement opposé à celui de Newton ; *Histoire des événements mémorables du règne de Gustave III*, etc.

A GUI L'AN NEUF. V. GUI.

AGUILAR DE LA FRONTERA, ville de la prov. de Cordoue, en Espagne ; 19,000 hab. Excellents vins, plantes aromatiques, mines de cuivre.

AGUILLE s. f. (a-ghi-lle ; *ghi* comme dans *guider ; ll* mll.). Comm. Toile de coton d'Alep.

AGUILLOT s. m. (a-ghi-llo ; *ghi* comme dans *guider ; ll* mll.). Mar. Cheville de fer qui sert à réunir deux cordes en une.

AGUIMPANT (a-gain-pan) part. prés. du v. Aguimper.

AGUIMPÉ, ÉE (a-gain-pé) part. pass. du v. Aguimper. Revêtu d'une guimpe :

Tant ne songeaient au service divin,
Qu'à soi montrer ès parloirs *aguimpées*,
Bien blanchement, comme droites poupées.
LA FONTAINE.

AGUIMPER v. a. ou tr. (a-gain-pé — rad. *guimpe*). Couvrir, revêtir d'une guimpe, et par ext. Se parer, s'attifer, se pomponner. Vieux mot.

AGUL ou **ALHAGI** s. m. (a-gul). Bot. V. ALHAGI.

AGUSTINE ou **AGUSTITE** s. f. (a-gu-sti-ne — du gr. *a* priv., et du lat. *gustus*, goût). Minér. Sorte de pierre qu'on a reconnue être du phosphate de chaux, lequel n'a effectivement pas de saveur.

AGYÉE s. m. (a-ji-é — du gr. *aguieus*, autel). Antiq. gr. Sorte d'autel en forme d'obélisque, que l'on plaçait aux portes des maisons, et qui était consacré aux dieux.

AGYNAIRE adj. (a-ji-nè-re — du gr. *a* priv.; *guné*, femme). Bot. Se dit des fleurs doubles, dans lesquelles les étamines sont transformées en pétales, et où manque le style.

AGYNE adj. (a-ji-ne — du gr. *a* priv.; *guné*, femme). Bot. Qui n'a point d'organe femelle : *Fleur* AGYNE.

AGYNÉE s. f. (a-ji-né — rad. *agyne*). Bot. Genre de plantes de la famille des euphorbiacées, originaire de la Chine et de l'Inde.

AGYNIENS s. m. pl. (a-ji-ni-ain — du gr. *a* priv. ; *guné*, femme). Sectaires du VII^e^ siècle, qui avaient en horreur le mariage.

AGYNIQUE adj. (a-ji-ni-ke — du gr. *a* priv.; *guné*, femme). Bot. Se dit de l'insertion des étamines, quand elles ne contractent pas d'adhérence avec l'ovaire.

AGYRTE s. m. (a-jir-te — du gr. *agurtès*, jongleur). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères; famille des clavicornes. L'agyrte châtain (*agyrte castaneus*, de Fabricius) se trouve aux environs de Paris; il habite les bois, où il vit sous l'écorce des hêtres.

AH (â) interj. qui sert à marquer les divers sentiments, les affections vives de l'âme : 1° la joie, le plaisir, le contentement, le bonheur : AH ! *que je suis aise de vous voir !* AH ! *quel bonheur !* AH ! *quel plaisir d'être soldat !* ‖ 2° La souffrance, la douleur, l'indignation : AH ! *que je souffre !*

Ah ! lâche, fais l'amour et renonce à l'empire !
RACINE.

Ah ! fallait-il en croire une amante insensée !
RACINE.

Ah ! de quel souvenir viens-tu frapper mon âme !
RACINE.

Ah ! cruel, tu m'as trop entendue !
RACINE.

Ah ! monsieur, ce malheur n'est que trop véritable !
REGNARD.

Ah ! ma mère, épargnez votre malheureux fils !
CRÉBILLON.

Ah ! pleure, fille infortunée !
C. DELAVIGNE.

‖ 3° La surprise, le saisissement, l'admiration, l'enthousiasme : AH ! *que cela est beau !* AH ! *mon Dieu, que me dites-vous là !* AH ! *voilà qui est bien !* (Mol.)

Ah ! que de la vertu les charmes sont puissants !
TH. CORNEILLE.

‖ S'emploie souvent pour donner plus de force, plus d'énergie à la phrase : AH ! *madame, ne le croyez pas.* AH ! *pensez-y bien.* AH ! *que de soins !* AH ! *que de peines !* AH ! *quelle lutte acharnée et violente à qui veut surmonter l'obstacle !* (J. Janin.)

Ah ! mon pauvre Crispin, je perds toute espérance !
REGNARD.

Ah ! rendez-moi la mer et les bruits du rivage !
C'est là que s'éveilla mon enfance sauvage.
BRIZEUX.

‖ Se redouble quelquefois pour marquer la surprise ou l'ironie : AH ! AH ! *je vous y prends !* AH ! AH ! *vous arrivez enfin.* (Acad.)

Ah ! ah ! l'homme de bien, vous vouliez m'en donner !
MOLIÈRE.

‖ Répété plus de deux fois, il marque les éclats de la joie ou les cris de la douleur : AH ! AH ! AH ! AH ! *je ne saurais m'en souvenir que je ne rie de tout mon cœur.* (Mol.) *Ma foi, tu en tiens, et te voilà payé de ta raillerie,* AH ! AH ! AH ! AH ! (Mol.) AH ! AH ! AH ! AH ! *la plaisante figure pour un doyen !* (Regnard.) AH ! AH ! AH ! AH ! *fit-il en coquetant, comme s'il eût obtenu un franc succès de gaieté, il y a quatre-vingts ou quatre-vingt-dix ans que j'étais un satané farceur.* (P. Féval.)

Ah ! ah ! ah ! ah ! ô bourreau d'homme !
MOLIÈRE.

‖ Sert à marquer un étonnement, une joie, qu'on ne saurait exprimer, tant on est suffoqué : *Où en étais-je donc ? — Monsieur, j'étais...* AH ! AH ! AH ! (Beaumarch.)

— Peut s'employer substantivem. : *Pousser des* AH ! *A cette réponse, qui dissipait tout soupçon sur la complicité du duc d'Orléans dans la mort de Madame, le roi fit un grand* AH ! *comme un homme oppressé qui tout d'un coup respire.* (St-Sim.) *Bonacieux sentit, à cet* AH ! *que l'affaire s'embrouillait de plus en plus.* (Alex. Dum.) *Après ce sublime* AH ! *Diane pencha la tête, la mit dans sa main et demeura froide, immobile, implacable.* (Balz.) *Que de choses il peut y avoir dans un* AH ! *je n'oublierai jamais celui-là.* (V. Hugo.) ‖ Dans ce cas, on peut également le répéter : *Néanmoins cette défaite de l'avant-scène fut saluée par un immense cri de victoire, formulé par des* AH ! AH ! AH ! *triomphants, partis de tous les coins de la salle.* (E. Sue.)

— Ainsi employé substantiv., *ah !* est toujours invariable : *Vos* AH ! *ne me font pas peur.* Cependant le besoin de la rime a obligé Molière à donner à ce mot la marque du pluriel. C'est une licence poétique :

Et faire du fracas
A tous les beaux endroits qui demandent des *ahs !*
MOLIÈRE.

— *Ah* fait partie de diverses locutions familières dont le sens se modifie par le mot ou les mots qui l'accompagnent. Telles sont : *Ah bah*, qui exprime l'insouciance : *Qu'est-ce que c'est que cet individu dont vous avez déchiré la robe ?* — AH BAH ! *une mauvaise capette de Montaigu. Voilà-t-il pas ?* (V. Hugo.) ‖ *Ah bien oui*, qui exprime le désappointement d'une manière plaisante : *J'envoie toucher,* AH BIEN OUI ! *le correspondant a disparu.* (Alex. Dum.) ‖ *Ah mais*, qui donne de l'énergie à une affirmation : *Elle sauta sur mon bambou et me donna une volée,* AH MAIS ! *voyez-vous, que le diable en aurait pris les armes.* (Alex. Dum.) ‖ *Ah ça*, qui exprime le mécontentement, l'impatience, etc. : AH ÇA ! *tâchons de nous entendre, si nous pouvons.* (Scribe.)

— **Syn. Ah ! ha !** *Ah !* exprime une émotion profonde et de quelque durée : AH ! *que je suis aise !* AH ! *que je souffre !* AH ! *quel bonheur !* *Ha* marque quelque chose de subit et d'inattendu : HA ! *vous voilà !* (Acad.) HA ! HA ! *coquin, vous avez l'audace d'aller sur nos brisées.* (Mol.)

Ah ! vous dirai-je, maman, premier vers et titre d'une chanson restée populaire. C'est une de ces ravissantes mélodies que tout le monde chante et dont on ignore l'auteur. Cet air si simple, si gracieux, a fourni à l'auteur du *Toréador* le motif de ces jolies variations dont le succès balance celles des *Voitures versées*. Il est évident, par la facture, que cet air date d'une centaine d'années, et qu'il a fait le succès des paroles, où il n'est question que de bergers, de houlette et autres fadeurs des deux derniers règnes de l'ancienne monarchie. Voici les paroles de ces quatre couplets, qui ne valent certes pas leur réputation :

Ah ! vous dirai-je, maman,
Ce qui cause mon tourment ?
Depuis que j'ai vu Sylvandre
Me regarder d'un air tendre,
Mon cœur dit à chaque instant :
Peut-on vivre sans amant ?

L'autre jour dans un bosquet
De fleurs il fit un bouquet ;
Il en para ma houlette,
Me disant : Belle brunette,
Flore est moins belle que toi,
L'Amour moins tendre que moi.

Je rougis, et par malheur,
Un soupir trahit mon cœur :
Le cruel, avec adresse,
Profita de ma faiblesse.
Hélas ! maman, un faux pas
Me fit tomber dans ses bras.

Je n'avais pour tout soutien
Que ma houlette et mon chien ;
L'Amour, voulant ma défaite,
Ecarta chien et houlette :
Ah ! qu'on goûte de douceur,
Quand l'amour prend soin d'un cœur !

AHAH s. m. V. HAHA.

AHALANT (a-a-lan) part. prés. du v. Ahaler.

AHALÉ part. pass. du v. Ahaler.

AHALER v. n. ou intr. (a-a-lé — rad. *haleine*). Respirer d'une manière bruyante, après une course et dans un moment de fatigue.

— v. tr. Pousser son haleine sur quelque chose : *Si l'on* AHALE *une glace, on la ternit.*

S'ahaler, v. pr. Etre ahalé : *Substance qui* S'AHALE *facilement.*

AHAN s. m. (a-an — étym. incert. ; selon Ducange, du lat. *anhelare*, haleter ; selon Ménage, de l'espagnol *affanno*, peine, douleur ; selon Diez, du kymri *afan*, combat, trouble. « On aurait pu, dit Ch. Nodier, le retrouver tout entier dans le dictionnaire des Caraïbes et dans beaucoup d'autres, puisqu'il est tiré du dictionnaire de la nature. C'est la plus évidente des onomatopées. ») Cri de fatigue, grand effort, tel que celui d'une personne qui fend du bois, qui bat du fer, pétrit une pâte, etc. Mot pittoresque et expressif, maintenant tombé en désuétude :

Moult ils ont eu et peines et *ahans.*
Chanson de Roland.

‖ S'est dit pour Labour : *Mettre des terres à* AHAN.

— *Suer d'ahan*, Faire un travail très-fatigant, se donner une peine extrême : *Jupiter en* SUA D'AHAN. (Costal.) *N'est-ce point quelque misérable qui babille sur la félicité, comme ces pauvres diables qui* SUENT D'AHAN *dans leurs greniers pour chanter la volupté et la paresse ?* (Volt.)

— Fig. : *A voir les efforts que Sénèque se donne pour se préparer à la mort ; à le voir* SUER D'AHAN *pour se roidir et s'assurer, et se débattre si longtemps.....* (Montaig.)

AHANANT (a-a-nan) part. prés. du v. Ahaner.

AHANÉ part. pass. du v. Ahaner.

AHANER v. n. ou intr. (a-a-né — rad. *ahan*). Faire entendre le cri de *ahan* en travaillant : *Le fendeur de bois* AHANE *à chaque coup qu'il porte. A ses yeux, l'homme de labeur est fatalement un être grossier, déplaisant à voir, répugnant à approcher : il pioche, il lime, il* AHANE, *il sue, il pue.* (Proudh.)

— Par ext. Travailler avec peine, supporter une grande fatigue : *Il a bien* AHANÉ *avant de venir à bout de ce travail.*

Ne vois-tu pas comment *ahane* Atlas ?
A peine il peut soutenir sur l'échine
Du ciel très-haut l'enflambée machine.
MAROT.

De votre douce haleine
Esventez cette plaine,
Esventez ce séjour,
Cependant que j'*ahane*
A mon blé que je vanne
En la chaleur du jour.
JOACH. DUBELLOY.

— Fig. Souffrir : *Je sais combien* AHANE *mon âme en compagnie d'un corps si tendre, si sensible.* (Montaig.) ‖ Hésiter à prendre une résolution, un parti : *Il a beaucoup* AHANÉ *à donner son consentement à cette affaire.* (Trév.)

— v. a. ou tr. S'est dit pour Labourer : *C'est un pauvre homme, né de petites gens de labour qui encore* AHANENT *les terres en notre pays.* (Christine de Pisan.)

S'ahaner, v. pr. S'est dit autrefois pour Se donner beaucoup de peine : *Comme son mari s'efforçait et* S'AHANAIT ; *prenez patience, lui dit-elle.* (Brant.)

AHANTA, contrée de l'Afrique, dans la Guinée septentrionale. Villes princip. : Boussoua et Axim. Riche en mines d'or et bien cultivée.

AHASVÉRUS (a-âss-vé-russ) ou le **Juif errant**, personnage légendaire, condamné à l'immortalité et au mouvement perpétuel, qui n'a jamais que cinq sous à dépenser à la fois, mais qui trouve toujours cette faible somme dans sa poche. La légende du Juif errant n'est ni dans les évangiles qui ont été déclarés apocryphes, ni dans les œuvres des anciens Pères de l'Eglise. Elle paraît être originaire de Constantinople, vers le IV^e^ siècle, à l'époque de la découverte de la vraie croix. Il en existe deux versions principales : celle d'Orient, mentionnée au XIII^e^ siècle par Mathieu Paris, moine de Saint-Albans, qui nomme le Juif errant Cartaphilus, et en fait le portier de Ponce-Pilate ; et celle d'Occident, plus ancienne en Europe, qui lui donne le nom d'Ahasvérus, et le fait cordonnier à Jérusalem. D'après cette dernière, lorsque Jésus, portant lui-même sa croix, passa devant l'atelier d'Ahasvérus, les soldats qui conduisaient l'auguste victime au Calvaire, émus de pitié, prièrent l'artisan de lui laisser prendre dans sa boutique quelques instants de repos. Ahasvérus refusa, et s'adressant au Sauveur : « Marche ! Marche donc ! dit-il avec brutalité. — Marche, toi-même ! lui répondit une voix céleste. Tu parcourras toute la terre, sans pouvoir t'arrêter nulle part, et cela jusqu'à la consommation des siècles. » Dès le lendemain, Ahasvérus, poussé par une force surnaturelle, dut, pour accomplir l'arrêt divin, commencer son interminable voyage. « Jamais on ne l'a vu rire, dit un écrit qui date de 1618. Dans quelque lieu qu'il allât, il parlait toujours la langue du pays. Il y a beaucoup de gens de qualité qui l'ont vu en Angleterre, en France, en Italie, en Hongrie, en Perse, en Suède, en Danemark, en Ecosse et dans d'autres contrées ; comme aussi, en Allemagne, à Rostock, à Weimar, à Dantzig, à Kœnigsberg. En l'année 1575, deux ambassadeurs du Holstein l'ont rencontré à Madrid. En 1599, il se trouvait à Vienne, et en 1601 à Lubeck. Il a été rencontré l'an 1616 en Livonie, à Cracovie et à Moscou, par beaucoup de personnes qui se sont même entretenues avec lui. » On voit que les témoignages ne manquent pas. Ajoutons-y celui de la fameuse complainte qui donne au Juif errant le nom d'Isaac Laquedem, et qui nous le montre accosté et régalé d'un pot de bière fraîche par les bourgeois de Bruxelles, en Brabant :

Un jour, près de la ville
De Bruxelles, en Brabant,
Des bourgeois fort dociles
L'accostèrent en passant.
Jamais ils n'avaient vu
Un homme aussi barbu, etc.

D'autres œuvres que ce morceau de poésie, où nous voyons rimer *choses* avec *Europe*, ont été inspirées par la merveilleuse légende. Gœthe, dans sa jeunesse, en 1774, eut l'idée de prendre l'histoire du Juif errant pour le sujet d'une épopée. Dans ses mémoires, il expose le plan de ce poëme projeté : « Je voulais, dit-il, me servir de cette légende, comme d'un fil conducteur, pour représenter toute la suite de la religion et des révolutions de l'Eglise. » Un autre célèbre poëte allemand, Schubart, a laissé un fragment lyrique sur le Juif éternel. Il y décrit les continuels et vains efforts que fait Ahasvérus pour sortir de la vie. Ce malheureux cherche partout la mort et ne peut la trouver nulle part. Il se précipite dans le gouffre de l'Etna, et il en est rejeté vivant ; il affronte la mitraille, la dent des bêtes féroces, la hache des bourreaux, la colère des tyrans, et il ne peut mourir ! Les biographes de Schubart nous apprennent que ce morceau, composé d'une centaine de fort beaux vers, faisait partie, dans la pensée du poëte, d'un vaste ensemble où le Juif immortel devait apparaître élevé au-dessus de l'espace et du temps, embrassant dans son souvenir l'histoire tout entière, et traçant lui-même un tableau épique de toutes les merveilles et de toutes les révolutions de la nature et des empires, auxquelles il avait assisté. En France, nous avons l'*Ahasvérus* de M. Quinet, qui fait du Juif errant la personnification du genre humain depuis l'ère chrétienne ; un long roman d'Eugène Sue, le *Juif-Errant*, œuvre de guerre contre les jésuites ; enfin, une chanson de Béranger, dont nous citerons ici le dernier couplet :

J'outrageai d'un rire inhumain
L'Homme-Dieu respirant à peine...
Mais sous mes pieds fuit le chemin ;
Adieu, le tourbillon m'entraîne.
Vous qui manquez de charité,
Tremblez à mon supplice étrange :
Ce n'est point sa divinité,
C'est l'humanité que Dieu venge.

Le Juif errant est évidemment l'image des destinées du peuple juif depuis le christianisme. Le Juif errant n'a point de toit, point de foyer : le peuple juif n'a point de patrie. Le Juif errant est obligé de marcher sans s'arrêter : le peuple juif n'est établi nulle part d'une manière fixe. Le Juif errant a toujours cinq sous dans sa poche : le peuple juif, ruiné sans cesse par les exactions de la noblesse féodale et les confiscations des rois, revenait sans cesse à une situation prospère. Le Juif errant ne peut dépenser que cinq sous à la fois : le peuple juif, sans cesse obligé de dissimuler des richesses qu'aucune loi ne faisait respecter, a pris des habitudes de parcimonie. Le supplice du Juif errant durera toujours : le peuple juif est à jamais dispersé à la surface de la terre, sans espérance de pouvoir se réunir en corps de nation.

Par métonymie, le mot *Ahasvérus* est souvent employé comme nom commun, et sert à désigner quelqu'un dont la vie agitée présente quelque rapport avec le caractère du héros de la légende : *Cet homme est un des infatigables* AHASVÉRUS *qui passent leur vie à chercher ce qu'ils appellent la vérité ; c'est pour cela qu'on l'a vu dans tous les camps.* (L. Desnoyers.)

Ahasvérus, ouvrage de M. Edgar Quinet, publié en 1833. Dans ce drame en prose, qui a la forme de nos anciens Mystères, l'auteur, selon ses propres expressions, s'est proposé pour but « de reproduire quelques scènes de la tragédie universelle qui se joue entre Dieu, l'homme et le monde. » Ahasvérus, le juif éternel, condamné, d'après la légende, à marcher toujours sur la terre jusqu'au jugement dernier, personnifie l'humanité errant sans repos, d'espérances en espérances. L'ouvrage est divisé en quatre journées, coupées par trois intermèdes, et encadrées dans un prologue et un épilogue. — Le *prologue* se passe dans le ciel. Il y a trois mille cinq cents ans que le jugement dernier s'est fait dans Josaphat. Le Père éternel annonce aux saints qu'il va créer une autre terre, et que cette fois l'homme sera d'une argile meilleure. Mais avant de se remettre à l'œuvre, il ordonne à ses archanges de retracer devant les saints, en figures éternelles, les temps écoulés, tous les gestes et le sort accompli du vieux monde. Il veut que chaque temps, chaque siècle, parle son propre langage ; que des montagnes et des plaines, les fleurs s'ouvrent pour dire le secret qu'elles ont si bien gardé au fond de leurs calices. — La *première journée*, intitulée la *Création*, nous conduit jusqu'à la venue de Jésus-Christ. Nous voyons d'abord le vieil Océan qui se plaint de sa solitude ; puis le Léviathan, l'oiseau Vinateyna, le Serpent, le poisson Macar, qui se proclament les maîtres de l'univers, et s'écrient : « C'est nous qui sommes Dieu ! » Bientôt paraissent les géants et les titans, premiers nés des hommes, que Dieu prescrit à l'Océan d'effacer de la terre comme un mot mal écrit dans son livre. Nous assistons ensuite aux migrations des tribus humaines, rassemblées au sommet de l'Himalaya ; l'une marche le long des rives du Gange, et va s'établir dans l'Inde ; l'autre prend le griffon pour guide, et s'arrête au pays de l'Iran ; une troisième suit l'ibis au bec d'or, aux pieds d'argent, qui la conduit dans la mystérieuse Egypte. Voici maintenant les grandes villes de l'Orient qui s'entretiennent ensemble, Thèbes, Babylone, Ninive, Persépolis, Saba, Bactres, Palmyre. Babylone propose de ne faire qu'un seul dieu de tous les dieux. Jérusalem leur apporte une nouvelle : ses prophètes

viennent de lui montrer dans Bethléem un dieu caché dans une crèche d'étable. Rois mages et bergers vont adorer le Dieu nouveau-né. Si vous venez avec nous, lui disent les rois mages, nos éléphants vous porteront dans des palanquins de soie; nos peuples tiendront votre parasol sur votre tête; des péris de la Perse, habillées de diamant, vous berceront d'amour mieux que votre mère dans votre étable. Dans notre pays, le dattier et le citronnier fleurissent, la gomme croît sur les arbres, l'encens sur les branches, l'amour sous la tente des femmes. Si vous venez avec nous, lui disent les bergers, nos chemins sont durs, plus durs nos chariots. Dans notre pays, le pin verdit sur le mont, le bouleau dans la forêt, le nuage est noir, la bise murmure, la feuille morte sanglote, la chaumine soupire, la grotte pleure; vous aurez faim, vous aurez soif, et il n'y a rien auprès de nous que nos chiens pour vous garder. J'aime mieux, répond le Christ, que le pays des rois, le pays où la chaumine soupire, où la grotte pleure, où la feuille sanglote. — La *seconde journée*, intitulée la *Passion*, nous montre le Christ montant au Golgotha, suivi par la foule, avide de douleurs; Ahasvérus, qui l'a repoussé sans pitié, est condamné à marcher de ruines en ruines, de royaumes en royaumes, sans atteindre jamais son calvaire. Puis nous voyons accourir sur leurs étalons sauvages les Goths, les Huns, les Hérules, lancés par l'Eternel comme un nouveau déluge contre le vieux monde romain. — La *troisième journée*, intitulée la *Mort*, nous fait entrer dans le moyen âge. Ahasvérus rencontre Mob et Rachel à Worms. Qu'est-ce que Mob? Qu'est-ce que Rachel? Mob est la mort sous les traits d'une vieille femme; elle ne peut rien sur la vie d'Ahasvérus; mais l'implacable railleuse s'attaque à toutes ses croyances; elle rit de la poésie, de la science, de la politique, de la religion, de l'amour. Rachel est un ange devenu femme, qui, pour avoir eu pitié d'Ahasvérus, est banni du ciel et réduit à habiter la maison de Mob; elle est sur la terre l'espoir qui console, l'amour qui guérit. Ahasvérus est aimé de Rachel, qui s'attache à lui malgré la malédiction du Christ. — La *quatrième journée* est intitulée le *Jugement dernier*. La dernière heure a sonné; les peuples se réveillent; la vallée de Josaphat se remplit de morts; on entend le chœur des fleurs, des oiseaux, des montagnes, des étoiles, des femmes, des dieux morts, des villes de l'Orient, des saints, des villes du moyen âge, des peuples modernes; tous défilent comme une procession de Pâques devant le Père éternel, et viennent confesser leurs fautes et exposer leurs œuvres. Le tour d'Ahasvérus et de Rachel est venu : les voici devant le Christ. Ahasvérus reçoit son pardon; son voyage recommence; le Christ le bénit en le nommant le pèlerin des mondes à venir et le second Adam. — A la lecture d'*Ahasvérus*, on éprouve de l'éblouissement plutôt qu'une admiration sans réserve. L'impression du bizarre fait tort à l'impression du beau. Des éclairs et de l'ombre, des couleurs trop saisissantes pour ne pas fatiguer, peu de dessin, une voix dont le ton ne baisse jamais, un luxe oriental de métaphores capables de distraire du sentiment et de l'idée, une végétation poétique trop touffue : voilà l'œuvre de M. Quinet. « Ce n'est point ici, dit avec raison M. Magnin, de la poésie contenue, reposée, qui coule majestueusement entre ses rives; c'est de la poésie enivrée, débordée, ruisselante, qui dévore son lit et nous porte aux dernières limites du connu. Dans ce voyage par delà les temps et les mondes, bien peu d'entre nous ont la vue assez ferme pour ne pas se troubler, ou pour jouir, à travers cette course, de leur propre vertige. »

AHÉGAST s. m. (a-é-ga-ste). Bot. Arbre des Indes orientales, dont les racines servent à teindre en rouge.

AHÉMÈRE ou **AÉMÈRE** adj. (a-é-mè-re — du gr. *a* priv.; *hêmera*, jour). Se dit des saints dont on ignore le jour de la naissance, et qui, par conséquent, n'ont point de jour férié.

AHENOBARBUS (*qui a la barbe couleur d'airain, rousse*), surnom d'une branche de la famille Domitia. V. DOMITIUS.

AHÉTULE s. f. (a-é-tu-le). Erpét. Espèce d'ophidiens du genre dendrophis.

AHEURTÉ, ÉE part. pass. du v. S'aheurter. Attaché obstinément à une chose, à une opinion : *Nous avons vu David entrant dans la pensée des autres, point* AHEURTÉ *à la sienne.* (Boss.) *Ils étaient* AHEURTÉS *à ne vouloir jamais le croire.* (Boss.) *De tout temps, elle a été* AHEURTÉE *à cela.* (Mol.) *J'aurais quelque peu l'air de Bélise,* AHEURTÉE *à l'idée que tout ce qui la voit tombe fatalement amoureux d'elle.* (Balz.)

AHEURTEMENT s. m. (a-eur-te-man — rad. *heurter*). Obstination extrême, attachement invincible à une opinion, à un sentiment : *C'est un étrange* AHEURTEMENT *que le sien.* (Acad.) *La raison de cet* AHEURTEMENT *à ses sentiments particuliers vient de ce que, ne pouvant pas considérer tous les rapports, ou les annexes d'une question, l'esprit ne reste frappé et ébloui que d'un seul point.* (Virey.) ‖ S'est pris dans le sens d'Obstacle : *De là sourdent tant de scandales et* AHEURTEMENTS *de notre foi.* (Calvin.)

AHEURTER (S'), v. pr. (a-eur-té — franç. *à* et *heurt*, choc). S'attacher opiniâtrément à quelque chose : *C'est un homme qui* S'AHEURTE *tellement à ce qu'il s'est mis une fois en tête, qu'on ne le fait jamais revenir.* (Acad.) *Il est dangereux de* S'AHEURTER *en quelque opinion contraire aux institutions de nos pères et à la foi ancienne de l'Eglise.* (Tahureau.) *C'est un grand malheur que de* S'AHEURTER *à ce qu'on ne peut exécuter tout seul.* (Boiste.) ‖ Echouer, se briser : *La raison et la foi, c'est la double barrière contre laquelle on voit de siècle en siècle venir* S'AHEURTER *les esprits superbes et égarés.* (Dupanl.) *Depuis deux cents ans environ, les diverses philosophies* S'AHEURTENT *à la question de la certitude, sans la résoudre.* (P. Leroux.)

AHI, interj. qui exprime un sentiment de douleur physique : AHI! AHI! AHI! *vous ne m'aviez pas dit que les coups en seraient.* (Mol.) ‖ On écrit et on prononce plus ordinairement AÏE.

AHLWARDT (Chrétien-Guillaume), philologue allemand, né à Greifswald en 1760, mort en 1830, s'appliqua surtout à l'étude des langues et y obtint de grands succès. En 1797, il fut nommé recteur du gymnase d'Oldenbourg, et revint en 1811 occuper le même poste dans sa ville natale. Outre un très-grand nombre de traductions de morceaux d'Euripide, de Pindare, de Catulle, d'Ovide, de Virgile, de Juvénal, du Camoëns, de Shakspeare, on a de lui une *Traduction d'Ossian*, en vers; une *Grammaire de la langue gaélique*, dans les *Tables de comparaison des langues-mères de l'Europe*, par Vater; un *Essai pour l'éclaircissement du poëme des Niebelungen*, et beaucoup d'articles de critique dans divers recueils périodiques.

AHM s. m. (a-me). Métrol. Nom d'une mesure de capacité dans plusieurs parties de l'Allemagne. Hambourg, 144 litres 786; Hanovre, 155 litres 552; Hesse-Cassel, 158 litres 750; Hesse-Darmstadt, 160 litres; Lubeck, 144 litres 820; Hollande, 155 litres 254; Rotterdam, 151 litres 380.

AHMEDABAD, ville de l'Indoustan anglais, dans la présidence de Bombay, 116,873 hab. Belles et nombreuses ruines, qui attestent sa grandeur passée.

AHMEDNAGOR, ville de l'Indoustan anglais, présidence de Bombay, environ 20,000 h.; nombreuses fabriques de coton et orfévrerie très-estimée. Les Anglais s'en emparèrent en 1803. ‖ Le district du même nom renferme près de 700,000 hab.

AHMED-SCHAH-L'ABDALY, fondateur du royaume de Candahar, né vers 1724, mort en 1773, était issu de la tribu afghane des Abdalys. Il s'attacha à la fortune de Nadir-Schah, tenta d'inutiles efforts pour venger l'assassinat de ce prince; puis, aidé par les circonstances, se fit reconnaître souverain des Afghans. Il envahit jusqu'à six fois le nord de l'Inde, ravageant les Etats du Grand Mogol, et fut appelé dans l'Indoustan en 1758 par les nababs, auxquels la puissance toujours croissante des Mahrattes causait de justes inquiétudes. Ahmed ne put d'abord empêcher ces derniers d'entrer à Delhy, mais il les écrasa à Panipot, en 1761, se rejeta ensuite sur les Seykes, qui avaient mis à profit son absence pour s'emparer d'une partie du Lahore, et tira une vengeance éclatante de leurs agressions. Peu de temps après, le Cachemire tomba en son pouvoir. Il eut pour successeur son fils Timour-Schah. Ce fut Ahmed qui termina la ville de Candahar, commencée par Nadir.

AHONQUE s. f. (a-on-ke). Nom de l'oie sauvage chez les Hurons.

AHONTANT part. prés. du v. Ahonter.

AHONTÉ, ÉE part. pass. du v. Ahonter.

AHONTER v. a. ou tr. (a-on-té — rad. *honte*). Rendre quelqu'un honteux : *Je ne crains pas que l'on m'*AHONTE *en m'opposant à moi-même le peu que je vaux.* (L. Veuillot.)

AHORE adj. (a-o-re — du gr. *a* priv.; *ôra*, heure). Antiq. Se disait des enfants morts, dont on n'admettait les ombres aux enfers que lorsque le temps qu'ils auraient dû vivre était accompli.

AHOUA ou **AHOUAI** s. m. (a-ou-a, è — nom indien). Bot. Genre d'apocynées, ou peut-être simple section du genre cerbera. L'ahoua croît au Brésil. Ses fruits ont des couleurs vives et une saveur agréable. Les noyaux servent aux Américains à faire des colliers. Les amandes sont amères et passent même pour vénéneuses. En Europe, cet arbre est cultivé dans les serres chaudes.

AHRIMAN ou **AHRIMANE** s. m. (a-ri-mann). Principe du mal et des ténèbres chez les anciens Perses. Dans la religion de Zoroastre, Ahriman est l'ennemi d'Ormuzd, principe du bien et de la lumière; c'est de leur lutte continuelle que résulte l'alternative de bien et de mal que présente le spectacle de l'univers. Le jour est le règne d'Ormuzd, et la nuit celui d'Ahriman. Tous les deux sont les produits du temps incréé. Chacun d'eux a son armée qui le seconde, l'une dans le mal, l'autre dans le bien, et opprime ou protége les habitants de la terre. Ormuzd est le chef des *Amschaspands* ou génies bienfaisants, et Ahriman celui des *Dews* ou génies malfaisants. Du reste, le mal, ou Ahriman, est entièrement subordonné au bien; il ne peut contre-balancer l'œuvre d'Ormuzd qu'en imitant en sens inverse ses créations, et même, à la fin du monde, il doit être purifié avec ses satellites et les âmes des méchants. Alors renaîtra un nouvel univers, pur, parfait, immortel. — On comprend que les Orientaux aient symbolisé le bien dans la lumière du soleil, qui donne à la nature la beauté et la fécondité, et le mal dans l'absence de cette lumière vivifiante. Le mythe d'Ahriman et d'Ormuzd représente la solution dualiste donnée par Zoroastre au problème du mal. L'Ahriman des anciens et le Satan des chrétiens ont un tel air de famille, que pour un certain nombre de critiques, Satan n'est autre qu'Ahriman transporté dans un milieu monothéiste et modifié par ce milieu. Entre les deux conceptions théologiques, il y a cette différence que Satan est une création déchue, tandis qu'Ahriman possède une existence indépendante et fatale.

AHRIMANIEN, ENNE adj. (a-ri-ma-ni-ain, è-ne — rad. *Ahriman*). De la nature d'Ahriman : *L'un et l'autre sont des êtres* AHRIMANIENS *et typhoniques, malfaisants et impurs.* (Val. Parisot.) *Si ce personnage mythique était de plus ancienne date, on pourrait y voir un emblème de l'être mortel, de l'esclave, du faible, délaissé par le génie* AHRIMANIEN, *qu'il a servi pendant la première partie de sa vie.* (Val. Parisot.)

AHRIMANIQUE adj. (a-ri-ma-ni-ke — rad. *Ahriman*). D'Ahriman, qui appartient à Ahriman : *Emblèmes* AHRIMANIQUES.

AHU s. m. (a-u). Chevreuil de Tartarie.

AHUN, ch.-lieu de cant. (Creuse), arrond. de Guéret; pop. aggl. 980 hab. — pop. tot. 2,285 hab. Riches mines de houille. Ahun est bâti dans une position charmante, sur une montagne au pied de laquelle coule la Creuse. Les restes d'un grand nombre de monuments druidiques attestent que cette petite ville existait avant l'ère chrétienne.

AHURI, IE part. pass. du v. Ahurir. Qui est troublé, étourdi, stupéfait : *Le pauvre homme en est resté tout* AHURI. (Le Sage.) *On sort de là* AHURI, *mais émerveillé.* (Ad. Meyer.) *Elle l'écoutait, tout* AHURIE *des choses étranges qu'elle venait d'entendre.* (Casim. Blanc.) ‖ Qui indique l'ahurissement, le trouble : *Il avait l'air tout* AHURI. (E. Sue.) *Je parvins à boire beaucoup de bière et à me donner l'air à peu près* AHURI. (P. Féval.) *Ses longs cheveux noirs, qui tombaient en boucles sur ses épaules, complétaient la physionomie gracieusement* AHURIE *d'un jeune paysan breton.* (E. About.)

— Substantiv. Celui, celle qui est ahurie : *Il a l'air d'un* AHURI. *Quelle* AHURIE!

AHURIR v. a. ou tr. (a-u-rir — selon l'opinion la plus probable, de l'adj. celtique *hur*, stupéfait). Etonner quelqu'un, le troubler, l'étourdir : *Vous* AHURISSEZ *cet enfant à force de le gronder. Je vous assure que vous finirez par me compromettre ici : tout vous* AHURIT, *tout vous rend stupéfait.* (Th. Leclercq.)

AHURISSANT (a-u-ri-san) part. prés. du v. Ahurir.

AHURISSEMENT s. m. (a-u-ri-se-man — rad. *ahurir*). Etat d'une personne ahurie, qui ne sait où donner de la tête; étonnement, stupéfaction : *Mais enfin, pourquoi, après m'avoir pris Marchiali, me le ramenez-vous? s'écria le malheureux gouverneur dans un paroxysme de douleur et d'*AHURISSEMENT. (Alex. Dum.)

AHUSAL s. m. (a-u-zall). Nom du soufre d'arsenic dans le style hermétique.

AI, nouvelle orthographe de la diphthongue *oi*, qui s'est substituée à l'ancienne, par suite du changement de prononciation. Le nom de peuple *françois* se prononçait et s'écrivait comme le nom propre *François;* qu'il *paroisse* se confondait avec la *paroisse*. On prétend que cette prononciation a changé lors de l'arrivée de Catherine de Médicis. Le son *oi* n'existant pas en italien, la reine et les nombreux Italiens qui l'accompagnaient prononcèrent ces mots à l'italienne : *françèse*, qu'il *parèsse*. Cette prononciation, adoptée bientôt par les courtisans, ne tarda pas à devenir générale, bien que l'orthographe restât la même. Il paraît que Racine est le premier qui, faisant concorder l'orthographe avec la prononciation, se soit écarté de l'orthographe ancienne, en remplaçant *oi* par *ai* dans sa préface de la *Thébaïde*. Voltaire n'est donc pas, comme on le croit généralement, le réformateur de cette orthographe; mais il en est le vulgarisateur, et, à ce titre, il a mérité l'honneur d'y attacher son nom; on dit encore aujourd'hui *l'orthographe de Voltaire*. Cependant elle n'a été définitivement adoptée par l'Académie que dans son édition de 1835.

AÏ ou **AY**, ch.-lieu de cant. (Marne), arrond. de Reims, renommé pour ses vins de Champagne mousseux; pop. aggl. 3,304 hab. — pop. tot. 3,418 hab. Cette petite ville est située au pied d'un riche coteau planté de vignes, au bord d'une prairie qui s'étend sur la rive droite de la Marne. Le territoire vignoble d'Aï comprend près de 2,000 hectares, qui produisent annuellement en moyenne 20,000 pièces de vin.

AÏ s. m. (a-i). Vin de Champagne mousseux du territoire d'Aï : *Le ferme lien de la société française cultivée, c'est le vieux bordeaux, le bordeaux exquis, et l'*AÏ *plein de charme, cause de douces rêveries, de vives effusions.* (De Cussy.) *Le pétillant* AÏ *fait éclater à la ronde les propos joyeux, les bons mots et les traits délicats.* (Grimod.)

— On dit aussi *vin d'Aï : Ce* VIN D'AÏ *me semble délicieux, chaud, parfumé.* (L. Gozlan.)

Chloris, Eglé, me versent de leur main
D'un *vin d'Aï* dont la mousse pressée,
De la bouteille avec force élancée,
Comme un éclair fait voler le bouchon.
VOLTAIRE.

AÏ s. m. (a-ï). Mamm. Genre de mammifères appartenant à l'ordre des édentés et à la famille des tardigrades. Son pelage, d'un gris varié de brun, est quelquefois marqué d'une tache noire sur le dos. L'extrême lenteur de ses mouvements a fait donner à cet animal le nom de *paresseux*. On assure qu'il met une journée entière à monter sur un arbre, dont il ronge l'écorce jusqu'à la dernière branche. Les aï sont les seuls mammifères qui aient plus de sept vertèbres cervicales. On leur en trouve tantôt huit, tantôt neuf, selon les espèces.

— Chirurg. Gonflement des coulisses fibrosynoviales des tendons, accompagné d'une crépitation particulière et survenant à la suite d'une violence ou d'un effort. M. Velpeau a conservé dans le langage de la chirurgie ce nom vulgaire d'*aï*, par lequel les paysans de la Gascogne désignent cette maladie.

— Mar. Nom sous lequel les pêcheurs et les mariniers désignent un courant rétrograde au cours d'une rivière sur ses bords, et finissant par un tourbillon. C'est un endroit dangereux pour de petites embarcations.

AIANTIDE adj. (a-i-an-ti-de — du gr. *Aiax*, Ajax). Myth. Qui appartient, qui a rapport à l'un des Ajax. ‖ s. m. pl. Antiq. Membres d'une tribu d'Athènes.

AIAUT s. m. (a-i-o). Bot. Nom donné, dans quelques parties de la France, au narcisse des prés (*narcissus pseudo-narcissus*). Dans d'autres localités, on désigne sous ce nom le bulbocode printanier. V. BULBOCODE.

AÏCHA (a-i-ka), fille d'Abou-Bekr et seconde femme de Mahomet, qui la chérissait tendrement et s'en faisait accompagner dans ses expéditions. Ennemie implacable d'Ali, elle contribua à l'éloigner longtemps du califat, puis se révolta contre lui lorsqu'il fut parvenu au souverain pouvoir, et s'avança à la tête d'une armée pour le combattre. Elle fut vaincue et tomba au pouvoir d'Ali, qui la respecta et la fit reconduire à la Mecque, où elle mourut en 678. Sa mémoire est restée chère aux musulmans, qui l'ont décorée du titre de prophétesse, et l'ont mise au rang des quatre femmes incomparables qui ont paru sur la terre.

AICHANT (è-chan) part. prés. du v. Aicher.

AICHE s. m. (è-che — du lat. *esca*, nourriture, appât). Pêch. Petit ver qui sert d'amorce pour la pêche à la ligne. On l'appelle mieux ACHÉE.

AICHÉ, ÉE part. pass. du v. Aicher. Garni d'aiches : *Hameçon* AICHÉ.

AICHER v. a. ou tr. (è-ché — rad. *aiche*). Pêch. Mettre un aiche à l'hameçon pour lui servir d'amorce.

— Par ext. Amorcer une ligne avec une matière quelconque.

S'aicher, v. pr. Etre aiché : *Les lignes* S'AICHENT *avec des appâts de diverse nature.*

AICHMOPHORE s. m. (èk-mo-fo-re — du gr. *aichmê*, trait, lance; *phoros*, qui porte). Hist. anc. Nom que les Grecs donnaient aux gardes des rois de Perse, parce qu'ils étaient armés d'une lance.

AIDABLE adj. (ê-da-ble — rad. *aide*). Qui peut être aidé; qui peut aider : *Il n'y a d'*AIDABLES *que ceux qui commencent par s'aider eux-mêmes. Que la fortune vous soit* AIDABLE. ‖ Ce mot, fréquemment employé dans notre vieux langage, est aujourd'hui inusité.

AIDANCE s. f. (ê-dan-se — rad. *aide*). Aide, secours. ‖ Vieux mot qu'on a essayé de rajeunir.

AIDANT (ê-dant) part. prés. du v. Aider : *Ils se sont appauvris en* AIDANT *les pauvres.* (Boss.)

— *Dieu aidant*, loc. prov. qui signif. Avec l'aide, la protection de Dieu : *J'ai fait élever un théâtre sur lequel,* DIEU AIDANT, *je ferai représenter par mes disciples une pièce que j'ai composée.* (Le Sage.) *Voyons où il va, pour en instruire mon autre maître, le père Barnabé; car c'est encore mon devoir, et,* DIEU AIDANT, *je veux le remplir.* (Scribe.) ‖ S'empl. dans plusieurs autres phrases analogues : *Le comte avait extorqué, la* DUCHESSE AIDANT, *plusieurs sommes à des banquiers.* (Balz.) *Il réalisa, la* BOURGEOISIE AIDANT, *une foule d'améliorations.* (Balz.) *Malgré ces incapacités visibles, en trente-six ans, il avait, la* RÉVOLUTION AIDANT, *gagné trente mille livres de rente en prairies, terres labourables et bois.* (Balz.) *C'est devant vous que je voulais lui donner cette rude leçon, qui, ma* FERMETÉ AIDANT, *lui profitera doublement.* (E. Sue.)

AIDANT, E adj. (ê-dan, an-te — rad. *aider*). Qui aime à aider, à secourir : *Cette personne est* AIDANTE. Peu usité. ‖ Se dit aussi des choses : *Toutes choses sont aidées et* AIDANTES.

— S'empl. substantiv. dans cette phrase proverbiale : *Malgré lui et ses* AIDANTS, Malgré lui et tous ceux qui prennent parti pour lui. On a dit depuis, par corruption : *Malgré lui et ses dents*, expression qui se prend dans un sens différent.

Plusieurs lexicographes, et en dernier lieu M. Littré, prétendent qu'une telle aphérèse sort des règles générales qui président à ces sortes d'altérations. Nous ne partageons pas

cette opinion. Les dents, armes naturelles de l'homme et des animaux, sont prises figurément dans beaucoup de locutions, pour exprimer les moyens d'attaque ou de défense que l'on peut mettre en avant. On dit *Montrer les dents*, *Avoir une dent contre quelqu'un*, *Déchirer à belles dents*, etc. *Malgré lui et ses aidants* exprime évidemment la même idée, et nous ne voyons pas, comme l'abbé Morellet, que la substitution de *dents* à *aidants* ait rien de *ridicule*. Si nous passons de l'idée à la forme matérielle, est-il inadmissible que *malgré lui et ses* AIDANTS soit devenu d'abord *malgré lui et ses* DANTS, et enfin *malgré lui et ses* DENTS? Notre langue offre une foule d'exemples de pareilles substitutions. C'est ainsi que la rue aux *oës* pour *oies*, à Paris, est devenue la rue aux *Ours;* que le haricot *faséole* est devenu le haricot *flageolet;* que de *gréant* cœur (qui fait de bon *gré*) est devenu de *grand* cœur, etc.

AIDE s. f. (ê-de — du lat. *adjuvare*, secourir. On a dit d'abord *adjude*, puis, par contract., *aïude*, et enfin *aide*). Secours, assistance, protection : *Ce bon droit a besoin d'*AIDE *auprès des grands seigneurs.* (Volt.) *Quels que soient le mérite et le talent de la femme, il lui est difficile de réussir sans* AIDE. (Mme Romieu.) *Qui pourrait se passer entièrement de l'*AIDE *et du secours d'autrui? Nous en avons besoin dans l'enfance, nous en avons besoin dans la maladie, nous en avons besoin en tout et toujours.* (Lamenn.)

Mes amis, c'est ici que j'implore votre *aide*.
MOLIÈRE.

Pompée a besoin d'*aide*, il vient chercher la vôtre.
CORNEILLE.

Il nageait quelque peu, mais il fallait de l'*aide*.
LA FONTAINE.

Reposez-vous : usez du peu que nous avons;
L'*aide* des dieux a fait que nous le conservons.
LA FONTAINE.

‖ La personne, la chose même dont on reçoit du secours, de l'assistance : *Après Dieu, vous êtes toute mon* AIDE *dans cette affaire. Il n'a point eu en cela d'autre* AIDE *que les mémoires qu'on lui a communiqués.* (Acad.) *Ce mendiant, qu'ils avaient secouru dans leur prospérité, devint dans le malheur toute leur* AIDE. (Le Sage.) *Le mulâtre n'avait pas oublié qu'il avait trouvé dans le prêtre de cette église une* AIDE *touchante, inattendue.* (Rog. de Beauv.)

— Par ext. : *Vous verrez comment une syllabe, un mot, et je ne sais quelle* AIDE *légère donnée à la phrase, feront jaillir sous vos yeux des beautés du premier ordre.* (J. de Maistre.) ‖ Eglise ou chapelle servant de succursale, quand l'église paroissiale était trop éloignée ou trop petite : *Sainte-Marguerite, dans le faubourg Saint-Antoine, était une* AIDE *de la paroisse Saint-Paul.* (Acad.) On dit auj. SUCCURSALE.

— *Venir en aide à quelqu'un*, Le secourir, l'assister : *Quand il sera en mon pouvoir de lui* VENIR EN AIDE, *je le ferai de grand cœur.* (L.-J. Larcher.) ‖ *Dieu vous soit en aide!* locution dont on se sert quand quelqu'un éternue : *Toute ma conversation se passe à dire grand merci à ceux qui me disent :* DIEU VOUS SOIT EN AIDE! (J.-L. Balz). ‖ Se dit aussi pour souhaiter à quelqu'un l'aide de Dieu. ‖ On l'emploie également en parlant à un pauvre à qui l'on refuse l'aumône. Dans ces deux cas, on dit de préférence *Dieu vous assiste!* ‖ *Avec l'aide de*, loc. prép. Avec le secours de, au moyen de : AVEC L'AIDE DE *Dieu.* AVEC L'AIDE DES *honnêtes gens. Il était monté sur le trône* AVEC L'AIDE DU *czar.* (Volt.) ‖ *A l'aide de*, loc. prép. qui s'emploie dans le même sens en parlant des personnes et des choses : *Il n'obtint l'emploi qu'*À L'AIDE D'*un puissant protecteur. Il y monta* À L'AIDE D'*une échelle de cordes. Froissard, comme historien, fit,* À L'AIDE DE *Dieu, des vers plus que passables pour son temps.* (La Serre.) *Il ne pouvait se rendre en Espagne qu'*À L'AIDE DES *flottes d'Angleterre et de Hollande.* (Volt.) *Les idées ne naissent qu'*À L'AIDE DES *mots.* (Lamenn.) *On cède à la folie par faiblesse, on ne revient à la raison qu'*À L'AIDE D'*un effort.* (B. Const.)

A l'aide de cette machine,
De ce lieu-ci je sortirai. LA FONTAINE.

Que tu sais bien, Racine, *à l'aide d'*un acteur,
Emouvoir, étonner, ravir le spectateur!
BOILEAU.

Le nid qu'avec tant d'art, architecte fidèle,
A l'aide de son bec maçonne l'hirondelle.
L. RACINE.

‖ *A l'aide!* loc. interj. Au secours : *Miséricorde!* À L'AIDE! (Mol.)

Soudain j'entends crier : *A l'aide!* je suis mort!
REGNARD.

A l'aide! à moi! criait ce bon aveugle. ROY.

— Prov. *Un peu d'aide fait grand bien.* Un petit secours est souvent d'une grande utilité. ‖ *Bon droit a besoin d'aide.* Il ne faut pas se fier sur la justice de sa cause, et il est nécessaire, pour en assurer le succès, de solliciter et de faire agir des amis et des protecteurs, quoique, comme l'a remarqué finement La Bruyère, il ne soit pas impossible de gagner une cause juste. Ce proverbe est très-ancien dans notre langue.

— Archit. Petite pièce adjointe à une plus grande, à laquelle elle est destinée à servir de décharge ou de dégagement. ‖ *L'aide d'une église*, La sacristie. Peu usité.

— Hortic. Sarment qui soutient un cep de vigne.

Aides, s. f. pl. Anc. adm. Subsides que les vassaux, soit gentilshommes, soit roturiers, étaient obligés de payer à leurs seigneurs en certaines occasions particulières. ‖ Sous l'ancienne monarchie, impôt qui portait particulièrement sur les boissons, le tabac, etc., pour *aider* le roi à subvenir aux charges de l'Etat : *Il me fit entendre qu'il cachait son vin à cause des* AIDES. (J.-J. Rouss.)

— *Cour des aides*, Cour souveraine qui surveillait l'emploi des impôts nommés *aides*, et prononçait en dernier ressort sur toutes les questions se rattachant tant aux aides qu'aux tailles, gabelles, etc. : *Le président Amelot fut désavoué publiquement par la* COUR DES AIDES. (Retz.) ‖ *Aller à la cour des aides*, Se dit plaisamment et par jeu de mots, en parlant d'une personne qui se fait aider en quelque ouvrage, de quelqu'un qui va aux emprunts chez ses amis, et d'une femme galante qui ne se contente pas de son mari : *Il court risque de n'avoir jamais d'enfants, à moins que la cour des* AIDES *ne s'en mêle.* (Hauteroche.)

— Manég. S'entend de tous les moyens par lesquels un cavalier agit sur son cheval pour l'exciter, le diriger, l'arrêter, lui indiquer et lui faire exécuter tous les mouvements qu'il en exige. Les principales aides sont celles des mains, appelées *aides supérieures*, et celles des jambes, appelées *aides inférieures*. Les premières agissent par l'intermédiaire des rênes; les secondes, par les cuisses, les jarrets, l'éperon et l'étrier. Le recours à la voix, la cravache, etc., sont des *aides supplémentaires* ou *accessoires*. On dit d'un cavalier et d'un cheval qu'ils ont les *aides fines;* le premier, quand il les emploie avec méthode et précision; le second, lorsqu'il obéit aux plus légères impressions des aides.

— **Encycl.** *Aides perçues par les seigneurs.* Les aides, libres et volontaires dans l'origine, quoique imposées bientôt par la force, conservèrent le nom d'*aides gracieuses*, de *droit de complaisance*. Les principales étaient l'*aide-chevel* et l'*aide de relief*. L'aide chevel comprenait trois sortes d'aides : l'aide de *mariage*, l'aide de *chevalerie* et l'aide de *rançon*. L'aide de mariage se payait quand le seigneur mariait sa fille; l'aide de chevalerie quand il voulait armer chevalier son fils aîné; et l'aide de rançon quand il était prisonnier de guerre. L'aide de relief était due par les vassaux à la mort de leur seigneur, et destinée à aider ses héritiers à relever le fief héréditaire. On appelait *aides raisonnables* celles que les vassaux étaient obligés de fournir aux seigneurs dans quelques nécessités imprévues, et pour lesquelles on les taxait proportionnellement à leurs moyens. On y comprenait en particulier celles qu'on nommait *aides de l'host* et *chevauchée*, dont le vassal était tenu envers son seigneur, lorsque, par un motif quelconque, il se trouvait dispensé en personne du service militaire.

— *Aides perçues par les évêques.* Les évêques percevaient aussi des aides; c'était lors de leur sacre, lorsqu'ils étaient appelés au Vatican, lorsqu'ils partaient pour un concile, etc. Ces aides s'appelaient *coutumes épiscopales*, ou *synodales*, ou *denier de Pâques*.

— *Aides perçues par les rois de France.* Dans l'origine, le mot *aides* s'appliquait à toute espèce d'impôt; les tailles et les gabelles étaient comprises, comme tout le reste, sous cette dénomination générale. Sous Louis XIV, on commença à restreindre la signification du mot *aides* et à poser nettement la distinction entre l'impôt direct et l'impôt indirect. Les principaux droits désignés sous le nom d'*aides* étaient les divers droits perçus sur les boissons, vins, eaux-de-vie, bières, cidres, poirés, etc. Les droits d'aides, comme les autres impôts, n'étaient point levés par des agents directs de l'Etat. On réunissait ces droits en entreprises ou fermes générales, qu'on cédait à forfait, moyennant un prix déterminé, à des compagnies particulières qui se chargeaient de la perception d'après des tarifs convenus. Les *aides* proprement dites ne constituèrent un impôt général et permanent qu'à partir de l'année 1360. « C'était, dit l'Encyclopédie méthodique du XVIIIe siècle, dans son origine marquée par la malheureuse journée de Poitiers, une taxe d'un sol par livre de la valeur de toutes marchandises et denrées vendues soit en gros, soit en détail, d'un cinquième de la valeur du sel, et du treizième sur le vin et les autres boissons. » Vivement attaqué dès la fin du XVIIe siècle par Boisguilbert, et au XVIIIe siècle par les économistes, l'impôt des aides, dont la réforme avait été vainement proposée par Colbert, par de Boulainvilliers en 1716, par le fermier général Dupin en 1746, et par Necker, pendant la durée de son premier ministère, fut supprimé par la Révolution en 1790. Il a été rétabli dès le début de l'Empire sous le nom de *droits réunis*, et il subsiste encore aujourd'hui sous le nom de *contributions indirectes*. Ajoutons qu'il ne mérite guère plus d'éloges aujourd'hui qu'autrefois.

— *Aides (Cour des)*, Ancienne cour instituée en 1355, et érigée en cour souveraine en 1426, pour juger en dernier ressort les procès tant civils que criminels en matière d'impôts. Non-seulement elle connaissait de toutes les causes relatives aux aides proprement dites, mais les gabelles, tailles, droits d'octroi, de marque sur les matières d'or et d'argent, etc., étaient de sa compétence. Elle statuait sur les privilèges et exemptions dont les nobles et les ecclésiastiques devaient jouir relativement aux divers impôts, et par là sur la réalité et la valeur des titres qui conféraient ces exemptions. Elle connaissait en outre, en première instance et en dernier ressort, de tous les contrats et actes passés entre les fermiers, traitants et munitionnaires, relativement à leurs fermes, traités, munitions, transports et associations. Enfin elle recevait les appels des sentences des tribunaux d'ordre inférieur qui avaient droit de prononcer en matière de finance. Composée primitivement des officiers chargés de surveiller la perception des impôts et appelés *généraux des aides*, la cour des aides ne fut constituée avec ses attributions exclusivement judiciaires que sous Charles VII. Dans l'origine, il n'existait qu'une seule cour des aides, celle de Paris, et son ressort s'étendait à tout le royaume. Plus tard, d'autres cours des aides furent créées à Rouen, Nantes, Bordeaux, Montauban, Montpellier, Clermont, Grenoble, Aix, etc. La plupart furent réunies à des parlements ou à des chambres des comptes. En 1789 il n'en restait plus que trois, celles de Bordeaux, Clermont et Montauban, qui eussent conservé une existence distincte. Les cours des aides, ainsi que toutes les autres institutions judiciaires de l'ancienne monarchie, furent supprimées par la loi du 7-11 septembre 1790.

— **Syn. Aide, appui, assistance, secours.** *Aide* implique une idée d'action; *assistance*, une idée de générosité; *secours*, une idée d'assistance immédiate et opportune; *appui*, le soutien de la faiblesse physique et morale. Une *aide* nous sert dans les travaux; un *secours*, contre les dangers; une *assistance*, dans les circonstances intimes; un *appui*, dans tous les temps. Le besoin d'un *appui* n'indique que la faiblesse; le besoin d'une *aide* y joint l'idée de l'action; le besoin d'un *secours* emporte celle de la crainte; le besoin d'une *assistance* se distingue de ce dernier en ce qu'il est plus particulier.

AIDE s. (ê-de — même étym. que ci-dessus). Celui, celle qui seconde quelqu'un dans un travail, une opération : *Prendre un* AIDE. *Il vous faudrait plusieurs* AIDES. *Le maître de poste avait déjà disparu dans le jardin, avec l'intention de surveiller son oncle, et de se faire admettre dans la maison comme un* AIDE. (Balz.) *Commandant, c'est le commis du munitionnaire et son* AIDE. (E. Sue.) *Alors les valets de chambre, assistés de leurs* AIDES, *se mirent en devoir d'habiller le nabab.* (E. Sue.) ‖ Nom donné dans les hôpitaux aux élèves qui aident les médecins, les chirurgiens : *On voit aussi courir les matelots servants, ou les* AIDES *du docteur.* (E. Sue.) *Le docteur, les manches retroussées, gourmandait ses* AIDES, *qui ne se dépêchaient pas assez.* (E. Sue.) *Le bras et l'avant-bras tombèrent, et un* AIDE *alla vite porter le tout sous la grande toile.* (E. Sue.)

— *Aide* s'applique généralem. à toutes les personnes qui en secondent une autre dans une fonction, un travail, et le mot complémentaire en détermine suffisamment le sens particulier : *Aide-médecin*, *aide-anatomiste*, *aide-sage-femme*, *aide-pharmacien*, *aide-mécanicien*, *aide-jardinier*, *aide-lingère*, etc., etc., c'est-à-dire personne chargée d'aider, de seconder un médecin, un anatomiste, une sage-femme, un pharmacien, un mécanicien, un jardinier, une lingère, etc., etc.

— *Aide des cérémonies*, Officier qui, à la cour, seconde le grand maître des cérémonies dans ses fonctions, et le remplace en cas d'absence.

— *Aide de cuisine*, Celui qui sert sous un chef de cuisine : *Je vous dirai de plus que nous aurons un cuisinier, un* AIDE DE CUISINE *et un marmiton qui seront aux gages de ce seigneur.* (Le Sage.) Il y a aussi des AIDES D'OFFICE.

— *Aides du bourreau*, ou *de l'exécuteur*, Adjoints, valets qui assistent le bourreau dans ses tristes fonctions : *Deux hommes, assis sur la planche à bascule où l'on couche le condamné, déjeunaient et mangeaient du pain et des saucisses; ces deux hommes, c'étaient les* AIDES DU BOURREAU. (Alex. Dum.) *Pendant ce temps-là, d'autres* AIDES DE L'EXÉCUTEUR *achevaient de s'assurer du jeu de l'instrument.* (Ch. Nod.) *Un* AIDE-BOURREAU *demande à être promu à la dignité de bourreau en titre, en réjouissance de la naissance d'un prince.* (De La Ville.) ‖ On disait autrefois VALETS DU BOURREAU.

— *Aide de camp*, Officier d'état-major attaché à la personne d'un chef militaire pour le seconder dans tous les détails du service : *Il se défit du régiment pour s'attacher plus particulièrement à la personne du roi, qu'il suivait toujours dans ses campagnes en qualité de son* AIDE DE CAMP. (St-Sim.) ‖ *L'aide de camp* porte les ordres écrits ou verbaux de son chef, le suit partout et ne le quitte que pour remplir des missions; il est homme d'épée, de cheval et de plume; il fait des reconnaissances, des visites, des tournées; on le charge de tous les détails relatifs aux individus, à la discipline et aux opérations de la guerre. Le nombre et le grade des aides de camp varient en raison de l'élévation du grade ou de l'emploi des généraux. Tous les aides de camp de l'armée sortent du corps d'état-major, corps dont la création ne remonte qu'à l'année 1818. ‖ Fam. et par compar. Personne placée sous les ordres d'une autre : L'AIDE DE CAMP *de Calvin et de Théodore de Bèze contrastait admirablement avec le fils du pelletier.* (Balz.) *Mon fils ne portera ni l'épée ni l'épaulette, il portera comme moi la demi-aune, et sera* AIDE DE CAMP *de monsieur son père.* (Scribe.) *Mais, à la vue de l'aubergiste et de ses* AIDES DE CAMP *en veste blanche qui accouraient à la rencontre de la voyageuse, il s'arrêta par curiosité.* (G. Sand.)

— *Aide-major*, Chirurgien militaire, placé sous les ordres du chirurgien-major, dans un régiment ou dans un hôpital : *Il faut des* AIDES-MAJORS *qui soient intelligents et actifs.* (Volt.) On dit aussi AIDE-CHIRURGIEN. Pl. des AIDES-MAJORS, des AIDES-CHIRURGIENS. ‖ Autrefois, Officier de détail, choisi parmi les lieutenants avec commission de capitaine, et placé sous la direction immédiate du major. Supprimé à la Révolution et remplacé depuis par l'*adjudant-major*. ‖ *Aide-major de corps*. Se disait des aides-majors servant dans les régiments, par opposition aux aides-majors de place. ‖ *Aide-major de place*, Officier placé sous les ordres du major de place. On le nomme aujourd'hui ADJUDANT DE PLACE. ‖ *Aide-major général*, Officier supérieur d'infanterie, faisant partie de l'état-major de l'armée, et exerçant les fonctions de major général auprès des détachements. Grade supprimé en 1788. ‖ Officier général employé directement sous les ordres du major général. ‖ *Aide-maréchal général des logis*, Officier supérieur de cavalerie, ayant les mêmes fonctions que l'aide-major général dans l'infanterie. Grade supprimé en 1788.

— Administr. *Aide-commissaire*, Employé occupé sous les ordres du commissaire : Il y a des *aides-commissaires de la marine* et des *aides-commissaires des guerres*.

— Mar. On appelle *aides* deux matelots appariés pour s'aider réciproquement. Il y a aussi des *aides-canonniers*, des *aides-timoniers*, des *aides-voiliers*, des *aides-charpentiers*, etc., c'est-à-dire des canonniers, des timoniers, etc., placés sous la direction du maître et du second maître des canonniers, des timoniers, etc. ‖ *Aide-maître de pont* ou *chableur*, Marinier qui seconde le maître du pont dans les passages difficiles et dangereux. ‖ *Aide-gondolier*, Celui qui aide le gondolier dans son travail : *Mon père me montra seulement le maniement de la rame à deux mains, le voguer de la barquette, et il m'envoya gagner ma vie à Venise en qualité d'*AIDE-GONDOLIER. (G. Sand.) ‖ *Aide de plongeur*, dans la pêche aux perles, Pêcheur qui se tient dans une barque, prêt à retirer le plongeur au premier signal que celui-ci donne au moyen d'une corde, à laquelle il est attaché d'un bout et qui, de l'autre bout, est amarrée sur le bord de la barque.

— Constr. *Aide-maçon*, Manœuvre qui sert et aide le maçon, gâche le plâtre, apporte les matériaux, etc. : *Un* AIDE-MAÇON, *des* AIDES-MAÇONS. On disait autrefois AIDE À MAÇON :

L'argent d'un cordon bleu n'est pas d'autre façon
Que celui d'un fripier ou d'un *aide à maçon*.
REGNARD.

— Techn. *Aide-boute-avant*, Dans les salines, ouvrier qui aide celui dont la fonction est de remplir la mesure de sel avec les pelles, et de frapper ou de faire frapper un nombre de coups uniformes, afin de conserver le poids et l'égalité dans les mesurages.

— *Aide-mémoire*, Ouvrage abrégé, propre à fixer facilement les faits dans la mémoire de celui qui ne les sait pas, et à les rappeler à celui qui les sait : *Le* Million de faits *est un* AIDE-MÉMOIRE *universel.* ‖ Pl. des AIDE-MÉMOIRE.

— *Aide-nourrice*, Appareil destiné à amuser les enfants en bas âge, tout en développant leurs forces. On le nomme aussi SAUTOIR. ‖ Pl. des AIDE-NOURRICE.

— *Sous-aide*, Nom donné à celui qui est placé sous les ordres de l'aide dans l'exercice des mêmes fonctions. ‖ Pl. des SOUS-AIDES.

— *Aide-moi*, Nom que l'on donnait autrefois au fer dans lequel entre le timon d'une voiture.

AIDÉ, ÉE part. pass. du v. Aider. A qui on prête assistance : *La nature veut être* AIDÉE. (Boss.) *Ceux-là ne sont pas dignes d'être* AIDÉS *qui n'ont pas le courage de s'aider.* (Corbon.)

— Gramm. Pour l'emploi de ce partic. avec la préposit. *de* ou la préposit. *par*. V. PAR.

AIDEAU s. m. (ê-do — rad. *aide*). Techn. Morceau de bois passé dans les barres d'une charrette, pour soutenir les charges trop pesantes. ‖ Outil de charpentier.

AIDER v. a. ou tr. (ê-dé — du lat. *adjutare*, fréquentat. de *adjuvare*, secourir. V. AIDE.) Porter secours, prêter assistance : AIDER *les pauvres. C'est le faible des amis du monde de nous vouloir* AIDER *selon leur humeur, et non pas selon nos besoins.* (Boss.) *Jamais je n'ai vu celui qui* AIDE *ses frères manquer de pain.* (Lamenn.)

Plusieurs ont raconté, dans nos forêts lointaines,
Qu'ici le riche *aidait* le pauvre dans ses peines.
Eh bien, moi je suis pauvre, et je vous tends la main.
A. GUIRAUD.

‖ Se joindre à quelqu'un pour lui faciliter l'accomplissement d'une tâche, d'un travail, etc. : *Je t'*AIDERAI, *pourvu que tu me fasses payer de mes peines un peu grassement.* (Regnard.) *Les soldats* AIDENT *les prisonniers, et les prisonniers* AIDENT *les soldats.* (Gaillard.)

Serait-ce quelque chose où je vous puisse *aider?*
MOLIÈRE.

Ces blés sont mûrs, dit-il; allez chez nos amis
Les prier que chacun, apportant sa faucille,
Nous vienne *aider* demain dès la pointe du jour.
LA FONTAINE.

‖ Favoriser, concourir au succès, soutenir : *Les machines à vapeur* AIDENT *les relations commerciales. Une méthode simple et rationnelle* AIDE *le progrès des sciences. Le télescope* A *beaucoup* AIDÉ *les astronomes dans les découvertes qu'ils ont faites.* (Acad.) *Toutes les harmonies de la nature semblaient* AIDER *son génie.* (Pluche.) *On dit que Richelieu, sous Louis XIII,* AIDA *la révolution d'Angleterre.* (Napol. Ier.) *Les vers furent inventés pour* AIDER *la mémoire.* (H. Beyle.) *Elle s'avançait, soutenue par deux novices qui* AIDAIENT *ses pas chancelants.* (Balz.) *L'enfant* AIDAIT *ses goûts de naturaliste en lui rapportant des pièces rares.* (Rog. de Beauv.) ‖ Se dit en parlant de Dieu, de la grâce, des biens spirituels : *Au lieu d'*AIDER *la grâce contre la tentation, vous* AIDEZ *la tentation contre la grâce même.* (Bourdal.) *La grâce* AIDE *la liberté humaine.* (Mass.)

— *Aider quelqu'un à,* Le seconder, contribuer au résultat par son assistance : *La pensée de notre bonheur passé doit nous* AIDER À *supporter le malheur avec résignation.* (Franklin.) *Mica entendit raison lorsque Michel dit qu'il allait* AIDER *son père* À *surveiller l'ordonnance matérielle de la fête.* (G. Sand.) *Le mépris de la vie* AIDE *souvent* À *la conserver.* (De Bugny.)

Mes mains vous *aideront à* ces nobles travaux.
DU BELLAY.

‖ *Aider quelqu'un de,* L'appuyer, le soutenir de : AIDER *quelqu'un* DE *sa bourse,* DE *son crédit,* DE *son autorité. Il faut* AIDER *son ami promptement* DE *son conseil, et lentement* DE *son argent.* (Sallentin.) *Il faut* AIDER *les pauvres* DE *son superflu.* (Féraud.)

— Manég. *Aider un cheval,* Lui faire marquer ses temps et ses mouvements avec facilité.

— Mar. *Aider un vaisseau dans ses mouvements,* Joindre la manœuvre de la voilure à celle du gouvernail. ‖ *Aider une ancre,* Lui mettre des planches aux pattes, quand le fond de la mer tient mal.

— v. n. ou intr. *Aider à quelqu'un,* Partager avec lui le travail, la fatigue ; l'assister de sa personne : AIDEZ À *cet homme, qui plie sous la charge qu'il porte.* (Acad.) *Vite ! vite !* AIDEZ AUX *tapissiers,* AUX *fleuristes ou* AUX *allumeurs. Faites quelque chose pour réparer le temps perdu.* (G. Sand.) *Il lui fallut aussi* AIDER À *son père, qui avait encore beaucoup de choses à faire.* (G. Sand.) ‖ *Aider à une chose,* Y contribuer, y concourir, y prendre part : AIDER AU *succès d'une affaire. Un peu de vin pur après le repas* AIDE À *la digestion.* (Trév.) AIDER AU *mal, c'est autant que le faire.* (Lamotte.) *La vertu* AIDE AU *talent.* (Rayn.) *Il faut que votre mémoire* AIDE À *la mienne.* (Fén.) *Il n'eut rien de plus pressé que d'appeler cette femme pour venir* AIDER AU *ménage.* (G. Sand.) *La louange entre amis* AIDE À *l'amitié.* (St-Marc Gir.)

— *Aider à la lettre,* Suppléer à ce qu'il y a d'incomplet, d'obscur dans le texte d'un passage. Cette façon de parler vient de ce que, dans les manuscrits, il y avait des abréviations qu'il fallait déterminer par le sens. ‖ Entrer dans l'intention de celui qui écrit ou qui parle, en expliquant ce qu'il a dit ou écrit d'une manière obscure. ‖ Signifie aussi : Altérer la vérité, soit pour amuser, soit pour tromper ceux qui nous écoutent. ‖ *Aider à la nature,* Accélérer son action, la rendre plus prompte : *La nature fait naître dans tous les pays des esprits et des courages élevés, mais il faut lui* AIDER À *les former.* (Boss.)

— Prov. *Dieu aide à trois sortes de personnes : aux fous, aux enfants et aux ivrognes,* La Providence semble veiller aux intérêts de ces personnes, qui sont hors d'état de se secourir elles-mêmes. ‖

A qui se lève matin
Dieu *aide* et prête la main,

Dieu se montre favorable aux gens actifs, laborieux.

S'aider, v. pr. Faire tous ses efforts, employer tous les moyens pour réussir dans une chose : *Il faut* S'AIDER *pour sortir d'une mauvaise position. Je* M'AIDE, *dans l'espérance que Dieu m'aidera ; et peut-être enfin bénira-t-il mes peines.* (Bussy-Rab.)

Aidez-vous seulement, et Dieu vous *aidera.*
RÉGNIER.

— *S'aider de,* Se servir d'une personne ou d'une chose, en faire usage : S'AIDER DE *la main droite comme* DE *la main gauche.* S'AIDER DE *ce qu'on a,* DE *ce qu'on trouve. Il n'y a point de vice qui n'ait quelque ressemblance avec la vertu et qui ne* S'EN AIDE. *On fera bien de* S'AIDER *dans ce travail* DE *ce qu'on appelle le Code Henri.* (D'Aguess.) *Le goût* S'EST AIDÉ DE *la vue et* DE *l'odorat.* (Brill.-Sav.) *On peut chercher à* S'AIDER DES *autres, mais il ne faut compter que sur soi.* (Bonnin.)

— S'assister, se secourir mutuellement : *Il faut* S'AIDER *mutuellement les uns les autres.* (Acad.) *Ces deux personnes* S'AIDAIENT *l'une l'autre à comprendre et à aimer ce qui fait qu'on est juste et bon.* (G. Sand.)

Aidons-nous mutuellement :
La charge des malheurs en sera plus légère.
FLORIAN.

— **Gramm.** *Aider quelqu'un, Aider à quelqu'un.* Suivant l'Académie, ces deux emplois ne sont pas synonymes. *Aider quelqu'un,* c'est l'assister, fournir à ses besoins, le seconder, le servir : AIDER *les pauvres. Aider à quelqu'un* signif. lui prêter une assistance momentanée, pour un objet déterminé, et le plus souvent pour un travail qui demande des efforts physiques : AIDER À *quelqu'un qui plie sous un fardeau.* Cette distinction nous semble peu fondée, et elle ne figure ici que parce que l'Académie l'a elle-même consignée dans son dictionnaire. Mais, la chose une fois admise, il en résulte que le participe passé du verbe *aider* est variable ou invariable suivant qu'on le prendra dans le sens actif ou dans le sens neutre. Cette circonstance exige que l'on fasse bien attention au sens de la phrase. En parlant à plusieurs hommes, on écrira : *Il vous* A AIDÉ *à descendre,* parce qu'il s'agit d'un secours actif, d'une participation toute personnelle à l'acte qui offrait des difficultés. On écrira au contraire : *Il vous* A AIDÉS *de sa bourse, de ses conseils,* parce que le secours est moins personnel.

— **Syn. Aider, assister, secourir.** *Secourir* indique un danger ; *aider,* une peine ; *assister,* un besoin. On va au *secours* dans un combat ; on *aide* à porter un fardeau ; on *assiste* les pauvres.

— **Antonymes.** Contrarier, contrecarrer, desservir, gêner, grever, incommoder, nuire, paralyser, préjudicier.

— **Prov. littér.**

Aide-toi, le ciel t'*aidera,*

Vers de La Fontaine dans *le Charretier embourbé.* Le vers pittoresque qui sert de morale à cette charmante fable est souvent rappelé par les écrivains :

« Je viens à bout de m'échapper, j'arrive aux murailles extérieures ; suspendu à une corde au-dessus des fossés, j'invoque Dieu qui connaît la justice de ma cause, je lui crie, en me laissant tomber : *Aidez-moi donc,* Seigneur, *puisque je m'aide !* Dieu ne m'entend pas, et dans ma chute, je me brise une jambe. »
BERLIOZ.

« Tandis que les gouvernements constitués échangent des dépêches, les combattants en Pologne redoublent d'énergie. *Aide-toi, le ciel t'aidera,* les bandes insurgées le sentent, et c'est sur elles-mêmes qu'elles paraissent compter. »
J.-J. WEISS.

— **Encycl.** Hist. **Aide-toi, le ciel t'aidera.** Nom d'une société politique née sous la Restauration, continuée jusqu'aux lois de septembre, et dont le but était de donner un centre aux idées libérales ; d'exciter l'espérance et l'émulation, de diriger les efforts, d'agir sur le corps électoral par des correspondances et des publications, en un mot de réunir en un faisceau puissant toutes les forces de l'opposition, et de lutter par tous les moyens légaux contre les entreprises réactionnaires du pouvoir. « La plupart des fondateurs, dit Armand Marrast, appartenaient au parti doctrinaire, et ils avaient le *Globe* pour chef-lieu. » La direction de l'association fut confiée à un comité élu au scrutin, tous les trois mois, en assemblée générale ; tout membre résidant ou correspondant devait verser une cotisation mensuelle. Le comité choisissait un secrétaire, qui était spécialement chargé de l'emploi des fonds et de la mise en œuvre des résolutions du comité directeur. La société *Aide-toi, le ciel t'aidera* exerça une influence décisive sur l'*adresse des deux cent vingt et un :* la révolution de Juillet en sortit. Un grand nombre de nos illustrations politiques ont fait partie de cette société. Nous citerons les noms suivants : Odilon Barrot, Bastide, Béranger, Auguste Blanqui, Cabet, Carnot, Armand Carrel, Godefroy Cavaignac, Duchâtel, Dupont-White, Duvergier de Hauranne, Flocon, Garnier-Pagès, Guinard, Guizot, La Fayette père, La Fayette fils, Lanjuinais, J. Lasteyrie, Lerminier, Cauchois-Lemaire, Ch. de Rémusat, J.-B. Say, Trélat, Vitet. Ce fut M. Vitet qui proposa la devise *Aide-toi, le ciel t'aidera,* dans la réunion où la formation de la société fut décidée.

AIDEUR s. m. (ê-deur — rad. *aider*). Vieux mot qui signifiait, Celui qui aide, et qui a été employé quelquefois par des écrivains modernes : *M. de V*** écoutait, résumait, et ne concluait pas : c'était un grand* AIDEUR *d'affaires.* (Chateaub.)

AIDIE s. f. (é-dî — du gr. *aidios*, éternel). Bot. Genre de plantes très-peu connu, et qui n'a pas de place bien déterminée dans la classification naturelle. La seule espèce est un grand arbre originaire de la Cochinchine, et qui fournit un excellent bois de construction.

AÏE interj. (a-ïe, comme dans *paille* — v. mot qui était une contraction du mot *aide.* En effet, l'interj. *aïe* est un cri de douleur par lequel on semble appeler au secours, à l'aide). Cri de douleur : AÏE ! *que je souffre !* AÏE ! *vous me blessez !* ‖ Il se répète ordinairement : AÏE ! AÏE ! *il m'a tué.* (A. de Musset.)

Aïe ! aïe ! au meurtre ! au secours ! on m'assomme.
MOLIÈRE.

‖ Cri dont les charretiers se servent pour exciter les chevaux.

— S'empl. quelquefois substantiv. : *En une opération qu'on lui fit une fois au pied, il se piqua de constance, et de ne pas jeter un pauvre petit* AÏE. (Tallem. des Réaux.)

AÏEUL s. m. (a-ieul — du lat. *avus,* grand-père, qui a donné au bas lat. le diminutif *aviolus,* dont notre vieille langue a fait *aviol* et *aïol,* puis *avieul*). Grand-père : *Ce vieux meuble venait du bisaïeul de l'*AÏEUL *de son trisaïeul.* (Scarron.) *M. de Montausier racontait avec plaisir les services que son* AÏEUL *avait rendus à Henri IV.* (Fléch.)

L'*aïeul* rit à ce fils, dans ses bras le balance,
Et bégaye avec lui les mots de son enfance.
MOLLEVAUT.

— *Aïeul paternel,* Grand-père du côté du père. ‖ *Aïeul maternel,* Grand-père du côté de la mère.

— Par ext. Un des ancêtres, le chef d'une race : *Il n'est au pouvoir de personne d'avoir eu un* AÏEUL *qui se soit rendu célèbre il y a trois ou quatre cents ans.* (***)

J'ai pour *aïeul* le père et le maître des dieux.
RACINE.

— *Notre premier aïeul,* Adam :

Et si, durant un jour, *notre premier aïeul,*
Plus riche d'une côte, avait vécu tout seul...
BOILEAU.

— Par compar. Se dit de ceux qui ont devancé les autres dans une profession, une entreprise, une idée, etc. : *Renaudot a été l'*AÏEUL *des journalistes.* (Le Siècle.)

— Gramm. Ce mot a deux pluriels, *aïeuls* et *aïeux. Aïeuls* se dit lorsqu'on veut désigner particulièrement, uniquement, les deux grands-pères : *Ses deux* AÏEULS *assistaient à son mariage.* ‖ *Aïeux* sert à désigner les ancêtres en général, en remontant à quelque époque que ce soit de l'histoire d'une famille : *On oppose sans cesse leur nom à leur personne ; le souvenir de leurs* AÏEUX *devient leur opprobre.* (Mass.) *Une seule vertu vaut mieux qu'un siècle d'*AÏEUX. (Le roi Stanislas.)

Mes *aïeux* sont connus et ma race est ancienne.
REGNARD.

Le mérite tient lieu des plus nobles *aïeux.*
DESTOUCHES.

On ne suit pas toujours ses *aïeux* ni son père :
Le peu de soin, le temps, tout fait qu'on dégénère.
LA FONTAINE.

. . . Ce que je préfère aux titres les plus vieux,
C'est que l'on ne soit pas gonflé de ses *aïeux.*
LA CHAUSSÉE.

L'éclat du diadème et cent rois pour *aïeux*
Déshonorent ma flamme et blessent tous les yeux.
RACINE.

Quelque rang où jadis aient monté mes *aïeux,*
Leur gloire de si loin n'éblouit pas mes yeux.
RACINE.

Il est de ces esprits, favorisés des cieux,
Qui sont tout par eux-mêmes et rien par leurs *aïeux.*
VOLTAIRE.

Mais fussiez-vous issu d'Hercule en droite ligne,
Si vous ne faites voir qu'une bassesse indigne,
Ce long amas d'*aïeux* que vous diffamez tous,
Sont autant de témoins qui parlent contre vous.
BOILEAU.

— Par ext. Ceux qui ont vécu avant nous, dans notre patrie : *C'était la mode chez nos* AÏEUX. *Les Français, au bout de chaque siècle, pourraient prendre les portraits de leurs* AÏEUX *pour des portraits étrangers.* (Volt.)

Si ces Grecs, vos *aïeux,* revivaient dans votre âme.
RACINE.

— Fam. *Il est allé voir ses aïeux,* Il est mort.

— **Syn. Aïeux, ancêtres, pères.** Ces trois mots désignent ceux de notre nation qui ont existé avant nous, et de qui nous descendons sans être précisément de la même famille. Ces expressions diffèrent en ce qu'il se trouve entre elles une gradation d'ancienneté ; de manière que le siècle de *nos pères* a touché au nôtre, que *nos aïeux* les ont devancés, et que *nos ancêtres* sont les plus reculés de tous. Nous sommes descendants les uns des autres ; mais si l'on veut particulariser cette descendance, il faut dire que nous sommes les enfants de *nos pères,* les neveux de *nos aïeux,* et la postérité de *nos ancêtres.* Toutefois, quand on veut exprimer la transmission, dans une famille, d'un caractère, d'une qualité physique ou morale, d'un héritage d'objets qui sont par eux-mêmes la personnification de certaines vertus, de certaines professions, c'est plus particulièrement du mot *pères* que l'on fait usage. Ainsi l'on dira : *L'épée de mes* PÈRES. *Il avait apporté en naissant l'indomptable ténacité de ses* PÈRES.

— **Epithètes.** Anciens, antiques, premiers, nobles, illustres, célèbres, fameux, mémorables, insignes, vénérables, respectables, obscurs, vils, méprisables, francs, bons, simples, naïfs, crédules, grossiers, bruts.

— **Antonymes.** Petit-fils et petite-fille. — Descendants, neveux, postérité.

— **Prov. littér.**

Qui sert bien son pays n'a pas besoin d'*aïeux,*

Allusion à un vers de Voltaire. V. PAYS.

AÏEULE s. f. (a-ieu-le — rad. *aïeul*). Grand'mère : *Le seul Joas fut dérobé à la fureur de son* AÏEULE. (Boss.) *Pendant quelques moments, l'*AÏEULE *contemple le cadavre de sa petite-fille.* (E. Sue.) *Votre enfant tenait de sa mère et de son* AÏEULE. (E. Sue.)

L'*aïeule* cependant sur sa chaise se penche,
Et devant le Seigneur courbe sa tête blanche.
BRIZEUX.

— *Aïeule paternelle,* Grand'mère du côté du père. ‖ *Aïeule maternelle,* Grand'mère du côté de la mère : *Par une bizarrerie que les physiologistes n'ont pas encore expliquée, elle n'avait aucun trait de sa mère et de son père, et offrait une vivante image de son* AÏEULE *maternelle.* (Balz.)

— Par ext. Se dit pour désigner des femmes du temps passé : *Cela était bon du temps de nos* AÏEULES. (Acad.) *On a copié les vieilles robes, les étoffes de nos* AÏEULES. (Michelet.) *L'éducation bornée de nos* AÏEULES *valait beaucoup mieux que la nôtre ; du moins elles savaient tricoter.* (G. Sand.)

— Fig. : *L'économie politique a été l'*AÏEULE *du socialisme.* (L. Veuillot.)

C'est Thèbe aux cent palais, l'*aïeule* des cités.
CHÊNEDOLLÉ.

AIGAIL s. m. (è-ga-ille ; *ll* mouill. — rad. *aigue,* eau). Nom que, dans le vocabulaire de la chasse, on donne à ces petites gouttes de rosée qui restent le matin sur les herbes et les feuilles des arbres : *L'*AIGAIL *ôte au chien de chasse la finesse de son flair. On parvient à accoutumer les chiens à l'*AIGAIL.

Mais elle allait, quand le temps était gai,
Entre les fleurs et la rosée de mai ;
Ne portant point caleçons ni patins :
L'*aigail* lavait ses pieds tous les matins.
FOUILLOUX.

‖ On écrit aussi AIGUAIL.

AIGAIRE s. m. (è-ghè-re ; comme dans *guerre* — rad. *aigue,* eau). Agric. Fossé large et profond, séparant les billons et servant à faciliter l'écoulement des eaux : *On pratique l'*AIGAIRE *dans les terrains gras ; les terrains parfaitement drainés peuvent s'en passer facilement.*

AIGASSE s. f. (è-ga-se — rad. *aigue,* eau). Trombe, chute d'eau, grande pluie. Mot usité dans le patois du centre de la France.

AIGEON s. m. (é-jon — corrupt. d'*agneau*). Nom donné quelquefois aux agneaux pour lesquels la mère montre de l'antipathie et qu'elle refuse d'allaiter : *Les petits des bêtes sont souvent moins à plaindre que bien des petits malheureux ; car enfin il n'y a guère qu'un* AIGEON *sur cent agneaux, et je suis sûr que sur cent pauvres, il y en a la moitié qui pâtissent et qui meurent.* (E. Sue.)

AIGLAT s. m. (è-gla — dimin. de *aigle*). Aiglon, petit de l'aigle. Il est vieux.

AIGLE s. m. (è-gle — du lat. *aquila*). Le plus courageux et le plus fort des oiseaux de proie : *Les* AIGLES *habitent les rochers les plus sauvages et les plus escarpés. Les* AIGLES *se tiennent assez loin les uns des autres pour que l'espace qu'ils se sont départi leur fournisse une ample subsistance.* (Buff.) *L'*AIGLE *audacieux planant au haut des airs, dispute à un autre* AIGLE *les limites de son vaste empire.* (B. de St-P.) *L'aire de l'*AIGLE *ne diffère du nid des autres oiseaux qu'en ce qu'au lieu d'être creux, il est entièrement plat, et forme une espèce de plancher abrité par un pan de rocher.* (J. Bécherand.)

Ne sais-tu pas encore, homme faible et superbe,
Que l'insecte insensible, enseveli sous l'herbe,
Et l'*aigle* impérieux qui plane au haut du ciel,
Rentrent dans le néant aux yeux de l'Eternel ?
VOLTAIRE.

L'*aigle*, roi des déserts, dédaigne ainsi la plaine ;
Il ne veut, comme toi, que des rocs escarpés
Que l'hiver a blanchis, que la foudre a frappés.
LAMARTINE.

Ainsi l'*aigle* superbe au séjour du tonnerre
S'élance ; et, soutenant son vol audacieux,
Semble dire aux mortels : Je suis né sur la terre,
Mais je vis dans les cieux.
LAMARTINE.

— Quand on parle de la femelle, ce mot est féminin : *L'*AIGLE *est furieuse quand on lui ravit ses petits.* (Boniface.) *L'*AIGLE *est remplie de tendresse pour ses petits.* (Boniface.) *Une* AIGLE *ne pond qu'un œuf, mais c'est un œuf d'aigle.* (Boniface.)

L'*aigle* étant de retour, et voyant ce ménage,
Remplit le ciel de cris, et, pour comble de rage,
Ne sait sur qui venger le tort qu'elle a souffert.
LA FONTAINE.

‖ Toutefois, les poëtes ne respectent pas toujours cette règle, et ils font quelquefois *aigle* féminin, soit en parlant du mâle, soit en parlant de l'aigle en général :

Une *aigle* au bec tranchant dévore le vautour,
L'homme d'un plomb mortel atteint cette *aigle* altière.
VOLTAIRE.

L'*aigle*, reine des airs, avec Margot la pie,
Différentes d'humeur, de langage et d'esprit,
Et d'habit,
Traversaient un bout de prairie.
LA FONTAINE.

— Fig. Homme supérieur par son esprit, son génie, ses talents : *Corneille est l'*AIGLE *de la France. Montesquieu restera dans la postérité l'*AIGLE *de son siècle.* (Bonnin.) *C'est assez de débats avec les* AIGLES *du monde savant.* (Fourier.) ‖ Dans un sens souvent absolu, sert quelquefois à marquer la supériorité relative d'une personne sur d'autres : *C'est l'*AIGLE *de la famille. Moi que vous méprisez tant, je suis l'*AIGLE : *on ne juge de rien sans avoir regardé la mine que je fais.* (Mme de Sév.) *Après l'avoir entendu répondant à l'un des* AIGLES *du barreau de Paris, je crois que cet homme produira plus tard une grande sensation.* (Balz.) *Je n'en passais pas moins pour l'*AIGLE *du lycée.* (G. Sand.)

L'*aigle* d'une maison n'est qu'un sot dans une autre.
GRESSET.

— *Ce n'est pas un aigle,* Se dit souvent d'un homme qui n'a qu'une intelligence bornée.

— Ironiq. : *J'ai vu en ma vie bien des hiboux se croire des* AIGLES. (Volt.) *Quand on sait bien les quatre règles, qu'on peut conjuguer le verbe* avoir, *on est un* AIGLE *en finances.* (Mirab.)

— Par compar. avec l'aigle, qui semble le type de la perfection parmi les oiseaux, on dit : *Avoir des yeux d'aigle, un coup d'œil d'aigle,* Avoir des yeux vifs et perçants : *Il fixa sur lui ses* YEUX D'AIGLE. *Son* COUP D'ŒIL

D'AIGLE *avait un éclat et une fixité tels que la duchesse ne put le soutenir.* (E. Sue.) ‖ *Avoir une vue d'aigle, un regard d'aigle,* Avoir une grande pénétration d'esprit : *Il portait sa* VUE D'AIGLE *sur les plus petits détails aussi bien que sur les grandes choses.* (St-Réal.)

— *Crier comme un aigle,* Crier d'une voix aiguë, perçante.

— A servi quelquefois à caractériser certains hommes que la supériorité de leur génie élève au-dessus des autres, comme l'aigle s'élève au-dessus des autres oiseaux : *L'aigle de Pathmos,* Saint Jean l'Evangéliste, parce qu'il composa l'Apocalypse dans l'île de Pathmos. ‖ *L'Aigle des docteurs de la France,* surnom donné au célèbre théologien Pierre d'Ailly, à cause de ses profondes connaissances en théologie. ‖ *L'Aigle de Meaux,* Bossuet, évêque de Meaux, à cause de son éloquence : L'AIGLE DE MEAUX *plane seul à cette hauteur étonnante.* (Malté-Brun.)

Le cygne de Cambrai, *l'aigle* brillant *de Meaux,*
Dans ce temps éclairé n'ont-ils pas des égaux?
VOLTAIRE.

— En poésie, le mot *aigle* est souvent remplacé par diverses périphrases : *Le roi des oiseaux, le roi, le monarque des airs. L'oiseau de Jupiter. L'oiseau royal. L'oiseau de Ganymède. L'oiseau du tonnerre. L'oiseau qui porte le tonnerre. L'oiseau qui porte, qui lance la foudre. Le ministre ailé du roi des dieux, du roi de l'univers.*

Au courage enhardi que dans lui je remarque,
Je reconnais *des airs le* superbe *monarque.*
DULARD.

. *L'oiseau qui porte Ganymède*
Du monarque des dieux enfin implore l'aide.
LA FONTAINE.

A demeurer chez soi l'une et l'autre s'obstine,
Pour secourir les siens dedans l'occasion :
L'oiseau royal en cas de mine,
La laie en cas d'irruption.
LA FONTAINE.

L'oiseau de Jupiter, aux prunelles de flamme,
Sur l'aride sommet d'un rocher sourcilleux
S'arrête, et tout à coup d'un vol plus orgueilleux,
Chargé de ses aiglons et perdu dans les nues,
Traverse de l'éther les routes inconnues.
ROUCHER.

‖ Ce privilége poétique s'étend aussi à la femelle de l'aigle : *La reine, la princesse des oiseaux.*

Princesse des oiseaux, il vous est fort facile
D'enlever malgré moi ce pauvre malheureux.
LA FONTAINE.

— Prov. *L'aigle ne chasse point aux mouches,* L'homme supérieur dédaigne les bagatelles, ne descend point aux petites choses. C'est la traduction littérale de cet adage latin : *Aquila non capit muscas.* V. ces mots. La docte Christine de Suède, qui affectait de se montrer ennemie des petits détails, avait souvent ce proverbe à la bouche. ‖ *L'aigle n'engendre point la colombe,* Les talents, les vertus sont héréditaires; pensée qui, n'en déplaise à l'adage, est rarement justifiée, surtout en parlant des talents. Ce proverbe semble traduit d'Horace, qui a dit dans l'ode 3e du livre IV :

. . . . *Nec imbellem feroces*
Progenerant aquilæ columbam.

Et l'*aigle,* courageuse et fière,
N'engendre point de tourtereaux.
J.-B. ROUSSEAU.

— Représentation d'un aigle en cuivre dont les ailes étendues forment un lutrin, un pupitre de chœur : *Chanter à l'*AIGLE.

— En termes d'armoiries et de devises, *aigle* se prend comme symbole de la puissance, de la majesté. Dans ce cas, le mot *aigle* est toujours féminin : *Les armes de l'empire français étaient une* AIGLE *tenant un foudre dans ses serres.* (Acad.) *Il porte sur le tout d'azur, à une* AIGLE *éployée d'argent.* (Acad.) *Guillaume II, roi d'Angleterre, avait pris pour devise une* AIGLE *qui regarde fixement le soleil.* (Trév.)

— Enseignes de quelques nations, surmontées de la figure d'un aigle : *L'*AIGLE *romaine. Les* AIGLES *romaines. Plusieurs* AIGLES *furent prises par les Germains après la défaite de Varus, sous le règne d'Auguste.* (Acad.) *Germanicus porta les* AIGLES *romaines aux rives de l'Elbe.* (Chateaub.)

Nos consuls devant lui cachaient l'*aigle* indignée.
LA HARPE.

Sans lui rien mettre au cœur qu'une crainte servile,
Qui tremble à voir une *aigle* et respecte un édile.
CORNEILLE.

Vous avez vu cent fois nos soldats en courroux
Porter en murmurant nos *aigles* devant vous.
RACINE.

Et voyant, pour surcroît de douleur et de haine,
Parmi ses étendards porter l'*aigle* romaine.
RACINE.

. Pourquoi, malgré nos chaînes,
Avons-nous combattu sous les *aigles* romaines?
VOLTAIRE.

‖ *Aigles françaises, Nos aigles,* Armes du premier et du second empire français, une *aigle* tenant un foudre dans ses serres : *Les* AIGLES FRANÇAISES *ont fait trembler le monde pendant quinze ans. L'*AIGLE FRANÇAISE *plane sur les bords de la Vistule.* (Napol. Ier.) *Nos* AIGLES, *ramenées à plein vol des bords de la Vistule, s'étonnaient de ne plus ramasser dans leurs serres puissantes que des victoires blessées à mort.* (Lacord.) ‖ *Aigles impériales,* Les armes de l'empire d'Autriche, consistant en une aigle à deux têtes. ‖ *L'aigle germanique,* L'empire d'Allemagne :

Orgueilleuses cités que *l'aigle germanique*
Vit tomber sous les coups d'un vainqueur pacifique.
DULARD.

— Hist. Nom donné à plusieurs ordres de chevalerie. Il est alors du genre masculin :

— *Aigle blanc,* Ordre de chevalerie créé en 1325, par Wladislas V, roi de Pologne, à l'occasion du mariage de son fils Casimir avec la princesse Anne, fille du grand-duc de Lithuanie. Cet ordre tomba dans la suite en désuétude; il était même entièrement oublié, quand Auguste II le rétablit, en 1713, pour récompenser ses partisans. Un ukase du czar Nicolas Ier l'a réuni aux ordres russes, le 29 novembre 1831. L'ordre de l'*Aigle blanc* est donc aujourd'hui un ordre russe. Il prend rang après celui de Saint-Alexandre Newski. Ses membres, qui ne forment qu'une classe, ont pour insignes une croix d'or portée en écharpe de droite à gauche, au moyen d'un large ruban bleu clair, et une plaque aussi d'or fixée sur la gauche de l'habit.

— *Aigle rouge,* Ordre prussien de chevalerie, institué en 1705, sous le nom d'*Ordre de la Sincérité,* par Georges-Guillaume d'Anspach, margrave de Brandebourg-Bayreuth; réorganisé, en 1734, sous le nom d'*Aigle rouge de Brandebourg* ou d'*Aigle de Brandebourg;* il a été réuni aux ordres prussiens en 1792, par le roi Frédéric-Guillaume II. Depuis le commencement de ce siècle, on l'a plusieurs fois modifié, notamment en 1810, 1811, 1825, 1830, 1832 et 1861. Il forme aujourd'hui le second ordre du royaume, et se compose de cinq classes de chevaliers, comme notre Légion d'honneur. Enfin, il a pour devise les mots latins : *Sincere et constanter* (avec sincérité et constance), et son bijou se suspend à un ruban blanc bordé de rouge. Son nom provient de la figure principale des armes de Brandebourg qui orne les insignes.

— *Aigle noir,* Ordre prussien de chevalerie, créé le 18 janvier 1701, par Frédéric, électeur de Prusse, pour perpétuer le souvenir de son couronnement comme roi de Prusse, qui avait eu lieu la veille. Il est ainsi appelé de la couleur des aigles qui ornent ses insignes; mais on lui donne aussi quelquefois le nom d'*Ordre de l'Aigle de Prusse.* Sa devise est : *Suum cuique* (à chacun suivant son mérite). C'est le premier ordre de la monarchie. L'*Aigle noir* ne se confère qu'aux princes du sang, aux princes régnants, et aux personnages les plus éminents, tant nationaux qu'étrangers. Il ne compte que trente chevaliers, non compris les membres de la famille royale et les étrangers. Les insignes de l'ordre sont une croix portée en écharpe de gauche à droite, au moyen d'un large ruban orange, et une plaque d'argent attachée sur le côté gauche de la poitrine.

— *Aigle d'or,* Ordre de chevalerie créé en 1806, par Frédéric Ier, roi de Wurtemberg. Il fut ainsi nommé parce que la décoration était ornée d'aigles d'or. C'était la première institution chevaleresque du royaume, et l'on n'y admettait que les personnages les plus éminents. Il a été supprimé en 1818, et remplacé par l'ordre de la Couronne.

— *Aigle de Saint-Michel,* Ordre militaire portugais, fondé en 1711, par le roi Alphonse Henriquez.

— *Grand aigle,* Nom primitif du grade de la Légion d'honneur que l'on appelle aujourd'hui grand-croix.

— Ichthyol. *Aigle,* Nom donné par les pêcheurs à une espèce de raie, à cause de ses nageoires pectorales, étendues comme les ailes d'un aigle.

— Moll. *Aigle royal,* Nom vulgaire d'une coquille terrestre du genre bulime.

— Bot. *Aigle impériale,* Espèce de fougère de l'Europe septentrionale, ainsi appelée parce que sa racine, coupée transversalement, présente des traits qui rappellent la figure d'un aigle à deux têtes. ‖ *Bois d'aigle.* V. BOIS.

— Minér. *Pierre d'aigle,* L'aétite. V. ce mot.

— Astron. Constellation de l'hémisphère septentrional, située entre le Serpentaire et le Dauphin.

— Métrol. Monnaie d'or des Etats-Unis, qui porte l'effigie d'un aigle. Elle vaut 27 fr. 60 c. environ de notre monnaie. Il y a aussi le *double aigle,* valant 55 fr. 21 c., et le *demi-aigle,* 13 fr. 80 c. environ.

— Alchim. *Aigle blanc,* Mercure doux. ‖ *Aigle noir,* Esprit de la cadmie vénéneuse, appelée *cobalt.* ‖ *Aigle céleste,* Sorte de panacée, préparée avec le mercure réduit en essence. ‖ *Aigle de Vénus,* Safran composé de vert-de-gris, au moyen d'un feu de réverbère, auquel on ajoute du sel ammoniac, quelquefois sublimé. ‖ *Aigle volante,* Mercure sublimé. ‖ *Aigle étendue,* Sel ammoniac sublimé. ‖ *Aigle dévorant le lion,* Volatilisation du fixe par le volatil, ou du soufre par le mercure des sages. ‖ Nom que l'on donnait au protochlorure de mercure et à l'hydrochlorate d'ammoniaque.

— Comm. *Papier grand-aigle,* ou simplement *grand-aigle,* Papier d'une très-grande dimension que l'on emploie surtout pour les cartes géographiques et les tableaux synoptiques. ‖ Les cartonniers appellent aussi *grand-aigle* le plus grand format des feuilles de carton. ‖ *Papier petit-aigle,* Papier moins grand que le papier grand-aigle.

— **Encycl.** Ornith. Les aigles forment, dans la famille des oiseaux de proie diurnes, un grand genre très-naturel, caractérisé par un bec non dentelé ou à peine festonné vers le milieu, droit à sa base et jusque près de son extrémité, où il se recourbe brusquement. Moins bien organisés pour le vol que les faucons, les aigles ont des ailes qui paraissent tronquées obliquement; mais, grâce à la force de leurs muscles, ils ont encore un vol très-puissant et très-élevé. A terre, ils marchent mal, leurs jambes étant peu conformées pour ce genre de locomotion.

Essentiellement carnassiers et chasseurs, les aigles habitent les rochers sauvages et escarpés. Ils font de longs voyages, et n'ont qu'une seule femelle, avec laquelle ils passent toute leur vie, hors l'époque de l'incubation.

Le genre *aigle,* si on le prend dans le sens le plus large, renferme de nombreuses espèces, que Cuvier a réparties en huit divisions, savoir : les *aigles* proprement dits, les *pygargues* ou *aigles pêcheurs,* les *balbuzards,* les *circaètes,* les *caracaras,* les *harpies,* les *aigles-autours* et les *cymindis.* V. ces mots.

Nous ne parlerons ici que des *aigles* proprement dits, qui se distinguent des autres par leurs tarses garnis de plumes jusqu'à la base des doigts, et leurs ailes aussi longues que la queue. On en compte quatre espèces indigènes :

L'*aigle royal, grand aigle* ou *aigle commun* se reconnaît facilement aux trois grandes écailles qui couvrent la dernière phalange de chaque doigt. Il est d'un brun noirâtre, et atteint jusqu'à 3 mètres d'envergure. C'est un des plus puissants oiseaux de proie, et on l'a depuis longtemps appelé le *roi des oiseaux.* Il est répandu dans presque toutes les régions de l'hémisphère septentrional. Son nid (ou *aire*) est très-grand; la femelle y pond deux ou trois œufs, qui éclosent au bout d'un mois. L'aiglon a une croissance assez lente, et il est sujet à des mues fréquentes. La vie de l'aigle royal est très-longue; et l'on assure qu'elle peut dépasser un siècle.

L'aigle fait sa proie des mammifères de moyenne ou de petite taille, tels que les faons, les agneaux, les lièvres, sur lesquels il fond du haut des airs avec la rapidité de la flèche, et qu'il emporte dans son aire. Souvent même il attaque des animaux plus grands, les tue et les dépèce sur place. Quoique doué d'une grande voracité, il paraît avoir un naturel moins féroce que ses congénères, et l'habitude qu'on lui a attribuée de dévorer ses petits semble devoir être reléguée au rang des fables. Pris jeune, il se dresse facilement et peut être employé à la chasse.

L'*aigle impérial,* un peu plus petit et moins foncé en couleur que le précédent, a sur le dos, près de l'origine des ailes, deux grandes plaques blanches, qui, jointes à la couleur blanc jaunâtre du derrière du cou, lui ont fait donner le nom d'*aigle à dos blanc.* Il habite les régions montagneuses et boisées de l'Europe orientale, de l'Asie Mineure et de l'Egypte, et a les mêmes mœurs que l'aigle royal. Il donne la chasse aux daims et aux chevreuils, dont il emporte des quartiers entiers dans son aire, établie au sommet de rochers inaccessibles, et qui devient un charnier infect par la continuité de tels repas.

L'*aigle criard* ou *petit aigle,* bien moins grand que les deux premiers, et aussi moins féroce et même lâche, se contente de faire la guerre aux petits animaux, et jusqu'aux insectes. Il s'apprivoise facilement.

L'*aigle botté* se rapproche des buses par son aspect extérieur. Plus petit encore que l'aigle criard, il est néanmoins d'un naturel courageux, et s'attaque souvent à des ennemis d'une taille bien supérieure à la sienne. Il ne se trouve guère que dans les forêts de l'Europe orientale.

Parmi les espèces exotiques, nous citerons l'*aigle malais,* dont le plumage est entièrement noir.

L'*aigle-autour* forme une section du grand genre *aigle.* Ce nom vient de ce que les espèces que renferme cette section présentent beaucoup de ressemblance avec les vrais autours, qui appartiennent à un tout autre genre d'oiseaux de proie. Les aigles-autours se distinguent des aigles proprement dits par la hauteur de leurs pattes, la brièveté des rémiges, la longueur de la queue, et même par leurs mœurs. Ils habitent diverses régions de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique.

— Antiq. et symb. De tout temps l'allégorie et le symbolisme ont fait un grand usage de l'*aigle.* L'imagination des premiers peuples mit tout naturellement au premier rang des animaux ceux qui étaient les plus forts : le lion parmi les quadrupèdes, l'aigle parmi les oiseaux. La poésie dota l'aigle de qualités royales; la mythologie grecque en fit l'oiseau de Jupiter, et plaça la foudre entre ses serres redoutables. Il devint l'emblème du génie, de la grandeur, de la majesté. Son image brilla sur la poitrine des héros et des demi-dieux; elle prit place au moyen âge sur les écussons; et dans l'antiquité, comme dans les temps modernes, conduisit au combat les plus grandes nations. L'*aigle* figurait sur les étendards des Perses au temps de Cyrus; on croit généralement que ce fut le premier peuple qui l'adopta pour enseigne. L'aigle était l'emblème de la république romaine, et cet emblème fut conservé religieusement sous l'empire. Chez les Romains, les aigles furent d'abord en bois, puis en argent, avec des éclairs d'or entre leurs serres; et enfin sous César et ses successeurs elles furent d'or massif, mais sans foudre. Chaque légion avait son aigle, que l'on portait fixé sur une lance; aussi se servait-on du mot *aigle, aquila,* pour désigner une légion en général. Afin de distinguer les légions, on donnait aux aigles des formes différentes : ainsi on les représentait tantôt debout, tantôt assises; mais les ailes étaient toujours déployées comme symbole d'une activité constante. L'aigle fut conservée jusqu'à la fin par les empereurs grecs. En Occident, elle disparut avec l'Empire, mais reparut lorsque les princes carlovingiens mirent sur leur tête la couronne impériale. L'aigle à deux têtes fut d'abord en usage chez les empereurs d'Orient, qui, dit-on, exprimaient ainsi leurs droits aux deux empires d'Orient et d'Occident. Plus tard, les empereurs d'Occident empruntèrent ce symbole à l'Orient, et de là il passa dans la maison d'Autriche. La Russie l'adopta de son côté sous le czar Iwan Wasiliévitch. En 1804, l'aigle devint l'emblème de la France impériale; elle disparut en 1815, et fut rétablie sur nos drapeaux après le coup d'Etat du 2 décembre. L'aigle noir figure dans les armes du royaume de Prusse. L'aigle blanc se trouvait dans celles du royaume de Pologne. Dans la guerre de l'indépendance, les Etats-Unis prirent pour drapeau une aigle sur champ d'azur semé d'étoiles. — Dans le blason, l'aigle est dite *becquée, languée, membrée, couronnée, diadémée,* quand son bec, sa langue, ses membres, la couronne ou le diadème qu'elle porte sont d'une autre couleur que son corps; *naissante* ou *issante,* quand on ne voit que la tête et une partie de son corps; *contournée,* quand elle regarde la gauche de l'écusson; *onglée,* quand les serres sont d'un émail différent.

— **Epithètes.** Hardi, courageux, intrépide, audacieux, noble, fier, indépendant, superbe, orgueilleux, ravisseur, rapace, rapide, fulminant, terrible, redoutable, redouté, à l'œil ou au regard perçant, au bec recourbé, aux serres cruelles, puissantes.

— **Littérature.** *L'Aigle et le Hibou,* Titre d'une fable de La Fontaine, très-souvent citée, parce qu'elle met en relief, d'une manière originale et frappante, cette faiblesse si ordinaire aux parents de voir des qualités dans les défauts mêmes de leurs enfants. Le fond de cette fable se résume dans ces deux vers si connus et si souvent rappelés :

. Mes petits sont mignons,
Beaux, bien faits, et jolis sur tous leurs compagnons.

« La philosophie ne saurait aller contre les lois qui régissent sa propre nature. Or, l'une de ces lois, c'est de s'adorer dans ses œuvres, et, comme le hibou de la fable, aveuglé d'égoïste maternité, de trouver beaux les *petits monstres* qu'elle a faits. »

BARBEY D'AUREVILLY.

AIGLEFIN, ÆGLEFIN ou **AIGREFIN** s. m. (è-gle-fain). Ichthyol. Poisson du genre gade, voisin des morues, mais plus petit. Il a des mœurs analogues. On le pêche dans les mers du Nord, où il est abondant.

AIGLETTE s. f. (è-glè-te — rad. *aigle*). Blas. Nom donné aux aigles de petites dimensions. On dit aussi *Aiglon.* Les aiglettes sont ordinairement au nombre de trois au moins. Quelquefois, on appelle *aiglette* une aigle seule, quand elle est posée sur une pièce honorable et qu'elle n'occupe point la partie la plus apparente de l'écu. *Famille La Trémouille :* d'or, au chevron de gueules accompagné de trois *aiglettes* d'azur, becquées et membrées de gueules.

AIGLIAU s. m. (è-gli-o). Mot qui, autrefois, désignait le petit de l'aigle, aujourd. *aiglon.* ‖ Blas. Jeune aigle, représentée sans bec et sans serres.

AIGLON, ONNE s. (è-glon, o-ne — dimin. de *aigle*). Petit de l'aigle : *L'aigle nourrit ses* AIGLONS *de chair, et les habitue à regarder fixement le soleil.* (Encycl.) *Le hibou envoie la corneille demander en mariage une petite* AIGLONNE, *fille de l'aigle, reine des airs.* (Fén.) *Les* AIGLONS, *d'abord couverts d'un duvet blanc, n'acquièrent des couleurs foncées qu'avec l'âge et en passant par toutes les nuances intermédiaires.* (Dum. de Sainte-Croix.)

... L'aigle fait sentir à ses tendres *aiglons*
La clarté du soleil au fort de ses rayons.
BOILEAU.

‖ S'empl. souvent dans les comparaisons : *Il prit son vol, et s'éleva de temps en temps comme un jeune* AIGLON, *pour essayer à regarder la lumière dans sa source.* (Fléch.)

Son fils, rêvant déjà de la gloire immortelle,
Déjà, comme l'*aiglon,* essayait sa jeune aile.
GUTTINGUEN.

— Fig. et iron. Celui qui, sans avoir les talents nécessaires, veut s'élever trop haut dans une science, dans un art, etc. : *Eudamidas, cet* AIGLON, *de la philosophie, à sa première volée s'est perdu dans les nuages.* (Cormen.)

— Blas. Syn. d'*aiglette* et d'*alérion.*

AIGLON, ONNE adj. (è-glon, o-ne — rad. *aigle*). Qui appartient à l'aigle, à sa race, à sa famille :

La faim détruisit tout, il ne resta personne
De la gent marcassine et de la gent *aiglonne*
Qui n'allât de vie à trépas.
LA FONTAINE.

AIGLURE s. f. (è-glu-re — rad. *aigle*). Fauconn. Taches rousses sur le plumage d'un oiseau : *Le vieux margrave portait sur son*

*poing un magnifique teneur bien atrempé et bigarré d'*AIGLURES. (H. Castille.)

AIGNAN (Etienne), littérateur, né en 1773, à Beaugency-sur-Loire, mort en 1824. Il fut aide des cérémonies de l'empereur et succéda à Bernardin de Saint-Pierre à l'Académie française. Ses tragédies, *Brunehaut, Arthur de Bretagne, Polyxène*, ne sont pas restées au théâtre. On a encore de lui une traduction en vers de l'*Iliade*, qui n'est pas sans mérite, un *Essai sur la critique*, et un grand nombre d'écrits oubliés aujourd'hui.

AIGNAN, ch.-lieu de cant. (Gers), arrond. de Mirande ; popul. aggl. 676 hab. — pop. tot. 1,649 hab. Belle église de construction gothique.

AIGNAN (SAINT-), ch.-lieu de cant. (L.-et-Cher), arrond. de Blois ; popul. aggl. 3,315 hab. — pop. tot. 3,600 hab. Vins rouges, tanneries importantes ; aux environs, belles carrières de silex qui fournissent une immense quantité de pierres à fusil.

AIGNAN-SUR-ROË (SAINT-), ch.-lieu de cant. (Mayenne), arrond. de Château-Gontier ; popul. aggl. 351 hab. — popul. tot. 883 hab.

AIGNAY-LE-DUC, ch.-lieu de cant. (Côte-d'Or), arrond. de Châtillon-sur-Seine ; popul. aggl. 815. — pop. tot. 885 hab. Toiles, forges, tanneries.

AIGNEL s. m. (è-gnel, *gn* mouill. — du v. fr. *aignel*, agneau). Métrol. Ancienne monnaie d'or qui portait l'empreinte d'un agneau, et que l'on appela aussi *denier à l'aignel : Les* AIGNELS *eurent cours en France depuis saint Louis jusqu'à Charles VII.* ‖ Même mot que AGNEL.

AIGNELÉE s. f. (è-gne-lé, *gn* mouill. — du v. fr. *aignel*, agneau). Tous les petits qu'une brebis met bas en une seule fois. Ce mot n'est usité que dans quelques départ., partout ailleurs on dit AGNELÉE. V. ce mot.

AIGRAT s. m. (è-gra — rad. *aigre*). Nom que l'on donne, dans le département de l'Isère, à une grappe de raisin qui n'est pas mûr.

AIGRE adj. (è-gre — du lat. *acer*, aigu). Qui est acide, piquant au goût : *Etre d'un goût* AIGRE. *Le citron, la grenade, sont des fruits* AIGRES. *Le citron ne paraît jamais plus* AIGRE *qu'à la bouche de celui qui est accoutumé aux douceurs.* (Sallentin.) ‖ Se dit aussi des fruits qui ont quelque chose de plus acide, de plus âpre au goût que d'autres qui portent le même nom : *Cerises* AIGRES. *Pommes* AIGRES. ‖ Qui s'est corrompu, qui a acquis une certaine âcreté : *Lait* AIGRE. *Vin* AIGRE. *Bouillon* AIGRE.

— Par anal. Vif, saisissant, en parlant de l'air, du vent, etc. : *Plus nous avancions vers les pays chauds, plus le froid devenait* AIGRE *et piquant.* (Th. Gaut.) ‖ Aigu, rude, perçant, en parlant des impressions produites sur l'ouïe : *Voix* AIGRE. *Cette cloche rend un son* AIGRE. *Tirer d'un instrument des sons* AIGRES. *Le coq chantait d'une voix* AIGRE. (G. Sand.) *Tout à coup je fus tiré de ma rêverie par l'*AIGRE *fausset d'un violon, qui faisait retentir au loin l'écho de la montagne.* (E. Sue.)

Tel un coursier qu'amour vient assaillir,
Mort pour la gloire, entend sans tressaillir
L'*aigre* clairon qui l'appelle aux alarmes.
MILLEVOYE.

‖ Qui manque de liaison, d'harmonie ; qui n'est pas bien nuancé, en parlant des couleurs, du ton, etc. : *Ton, coloris* AIGRE. *Couleurs* AIGRES. *Sa petite figure, assez* AIGRE *de ton, semble avoir été pressée dans un étau.* (Balz.) *Sa figure mâle avait le teint* AIGRE *et chaud qui distingue certains blonds.* (Balz.)

— Fig. Rude, sévère, désagréable, en parlant des choses : *Ton* AIGRE. *Humeur* AIGRE. *Esprit* AIGRE. *Style* AIGRE. *Repartie* AIGRE. *Réprimande* AIGRE. *Il se fit sur ce sujet des écrits très-*AIGRES. (Boss.) *Je ne voyais dans ses* AIGRES *sarcasmes que le mot pour rire.* (J.-J. Rouss.) *Mais il peut te ruiner, dit-elle avec le ton* AIGRE *de la Parisienne quand elle exprime sa défiance de chatte.* (Balz.) *Ce dernier avait l'esprit étroit et dénigrant, le cœur haineux, le caractère* AIGRE. (Chateaub.)

Cette ferveur, dont les *aigres* censures
N'épargnent pas les vertus les plus pures.
J.-B. ROUSSEAU.

Mais Evrard, en passant coudoyé par Boisrude,
Ne sait point contenir son *aigre* inquiétude.
BOILEAU.

‖ Revêche, acariâtre, en parlant des personnes : *Les femmes sont ordinairement plus* AIGRES *et plus colères que les hommes.* (Amyot.) *Un homme si* AIGRE *à censurer les autres ne peut être excusé par l'ignorance, laquelle ne sert qu'aux humbles.* (St Franç. de Sales.) *Sa femme était un esprit* AIGRE, *qui se croyait une merveille, et qui, de plus, était mal timbrée.* (St-Sim.) *Il y eut quelques moments où la reine contrefit la douce, et elle ne fut jamais plus* AIGRE. (St-Sim.) *Il n'y a guère de gens plus* AIGRES *que ceux qui sont doux par intérêt.* (Vauven.) *Je suis plus confiante et moins* AIGRE *que vous.* (Balz.)

Dans vos discours chagrins, plus *aigre* et plus mordant
Qu'une femme en furie ou Gauthier en plaidant.
BOILEAU.

— Pop. *Etre aigre comme verjus, comme citron vert.* Se dit d'une personne très-acariâtre :

Sa femme était *aigre* comme un verjus ;
Mais, entre nous, la vôtre l'est bien plus.
VOLTAIRE.

— Techn. Qui n'est pas ductile, malléable ; qui est sec, cassant et se brise sous le marteau lorsqu'on veut le travailler : *Fer, cuivre* AIGRE. *Ce fer est si* AIGRE *qu'on ne saurait le forger.* (Acad.) *C'est autant la main de l'homme que le feu qui change en fer ductile la fonte* AIGRE. (Buff.) ‖ Se dit des pierres dans un sens analogue : *La pierre siliceuse est singulièrement âpre,* AIGRE, *cassante.* (Michelet.) ‖ Se dit des terres marneuses difficiles à cultiver, qui durcissent par la sécheresse et se transforment en marais dans les temps de pluie.

— s. m. Goût, odeur aigre : *Cela tire sur l'*AIGRE. *Ce vin tourne à l'*AIGRE. ‖ On dit de même : *Un goût d'aigre, une odeur d'aigre. Cela sent l'aigre.*

— Sorte de liqueur agréable à boire, faite avec du jus de cédrat, de limon ou de bigarade, de l'eau et du sucre : AIGRE *de cédrat.* AIGRE *de limon.* AIGRE *de bigarade.* ‖ Suc exprimé de citrons à demi mûrs, préparé en grand dans les environs de Gênes, et employé en parfumerie.

— *Aigre de cèdre*, Sorte de confiture autrefois très-estimée : *L'ambassadeur de la république de Gênes, ayant obtenu une audience du roi, lui fit présent de douze caisses d'excellentes confitures. Le roi en ouvrit une qu'il distribua à la compagnie, il en envoya deux, qui étaient d'*AIGRE DE CÈDRE, *à la reine mère, qui l'aimait fort.* (Bassomp.)

— Par anal. : *Il y a encore de l'aigre dans l'air.* Le temps n'est pas encore adouci.

— Fig. Rudesse, âcreté de caractère, de manières, etc. : *D'une femme jalouse, quelque sage qu'elle soit et ménagère, il n'est action qui ne sente l'*AIGRE *et l'importun.* (Montaig.) *Je le vis près de perdre patience et de tourner à l'*AIGRE. (Balz.) *Elles font d'une honnêteté forcée et tournée à l'*AIGRE, *une morale perpétuelle, une surveillance haineuse contre les femmes jeunes, belles et aimées.* (Alex. Dum.)

— **Syn. Aigre, acerbe, acide, acrimonieux.** V. ACERBE.

— **Antonymes.** Doux, sucré, mielleux.

AIGRE, ch.-lieu de cant. (Charente), arrond. de Ruffec ; popul. aggl. 1,566 hab. ; — pop. tot. 1,812 hab. Vins, distilleries d'eau-de-vie dite de Cognac. Cette petite ville est très-agréablement située dans une île formée par un affluent de la Charente.

AIGRE-DOUX, CE adj. (è-gre-dou). Qui a un goût mêlé d'aigre et de doux : *Fruits* AIGRES-DOUX. *Oranges, cerises* AIGRES-DOUCES.

— *Cidre aigre-doux*, Vieux cidre que l'on a passé sur du marc nouveau, afin d'adoucir son aigreur.

— Fig. Dont l'aigreur se fait sentir sous une apparence de douceur : *Voix* AIGRE-DOUCE. *Ton de voix* AIGRE-DOUX. *Paroles* AIGRES-DOUCES. *Style* AIGRE-DOUX. *Il me fit un compliment* AIGRE-DOUX *et malin.* (Trév.) AIGRE-DOUX *et malaisé à contenir est le chatouillement de la curiosité.* (Amyot.) *Elle commençait déjà à prendre un certain ton* AIGRE-DOUX *qui m'a fait rengaîner mon compliment.* (Danc.) *Cette notule, beaucoup plus* AIGRE-DOUCE *que ma polémique, me plongea dans une cruelle alternative.* (Ch. Nod.) *Sa voix avait des intonations* AIGRES-DOUCES. (Balz.) *Les réprimandes, d'abord* AIGRES-DOUCES, *devinrent vives et dures.* (Balz.) ‖ Ce mot a été mis en usage par Baïf.

— Substantiv. : *L'aigre-doux*, Ce qui est aigre-doux :

Puisque vous souhaitez une phrase plus claire,
Je vous dirai, monsieur, que j'ai vu le jaloux,
Qui m'a reçu d'un ton qui tient de l'*aigre-doux*.
REGNARD.

‖ Se dit aussi des personnes dont l'humeur aigre se couvre d'une apparence de douceur : *C'est un* AIGRE-DOUX *qui me déplait.* Peu usit.

AIGREFEUILLE (marquis D'), gastronome, né en 1745, à Montpellier, fils d'un président de la cour des aides de cette ville, et lui-même procureur général à la même cour, mort en 1818. C'est à lui que Grimod de la Reynière dédia son *Almanach des Gourmands*. Sous l'empire, d'Aigrefeuille, Villevielle et Cambacérès formaient un trio de gourmets renommés.

AIGREFEUILLE, ch.-lieu de cant. (Char.-Inf.), arrond. de Rochefort ; pop. aggl. 1,030 hab. — pop. tot. 1,821 hab. Distilleries d'eau-de-vie.

AIGREFEUILLE, ch.-lieu de cant. (Loire-Inf.), arrond. de Nantes ; popul. aggl. 542 hab. — pop. tot. 1,513 hab. Situé dans une contrée fertile, sur le penchant d'un coteau, au pied duquel coule la pittoresque rivière de la Maine.

AIGREFIN s. m. (ègre-fain — étym. douteuse : de l'all. *greifen*, saisir ; suivant d'autres, ce mot serait la corruption d'*aiglefin*, monnaie impériale d'or très-fin qui portait l'empreinte d'un aigle, et que sa valeur élevée rendait particulièrement l'objet de la convoitise des escrocs. Ceux-ci prirent alors un nom en rapport avec leur genre d'industrie, comme certains voleurs anglais, dont l'industrie consiste à *piquer dans les poches*, s'appellent *pick-pocket*). Homme adroit et rusé qui vit d'industrie : *Gardez-vous de cet* AIGREFIN. (Acad.) *Les gentilshommes dont il me citait les noms étaient les* AIGREFINS *avec qui j'avais été faufilé à Tolède.* (Le Sage.) *Le marquis était enfermé à Sainte-Pélagie et ne pouvait plus continuer sa vie d'*AIGREFIN *blasonné.* (Fr. Soulié.) *On prend en grippe, dès qu'il apparaît, cet* AIGREFIN *byronien qui n'est d'aucun monde, drapant de grandes phrases ses vices subalternes.* (P. de St-Victor.)

— Ichthyol. V. AIGLEFIN.

— Métrol. Monnaie d'or qui avait cours en France il y a plusieurs siècles, et qui était marquée d'un aigle, comme les ducats.

AIGRELET, ETTE adj. (è-gre-lè, è-te — dimin. d'*aigre*). Légèrement aigre, un peu aigre : *Fruit* AIGRELET. *Saveur* AIGRELETTE. *L'eau de coco est souvent* AIGRELETTE. *Le fruit de l'épine-vinette a un petit goût* AIGRELET. (Acad.) ‖ Fig. et fam. Se dit du ton, des manières, des discours qui marquent quelque chose de piquant : *Ton* AIGRELET. *Paroles* AIGRELETTES. *Pardonnez cette petite digression un peu* AIGRELETTE. (Volt.) *Ouvrez ! cria-t-il d'une voix* AIGRELETTE. (Balz.) *Ils ont des paroles* AIGRELETTES, *à la façon des gens qui se prétendent méconnus.* (Balz.) *Son vrai nom était Maria, mais elle devait à son humeur* AIGRELETTE *le sobriquet d'Amarella.* (E. About.)

AIGRELIER s. m. (è-gre-lié — rad. *aigre*). Nom vulgaire du sorbier torminal ou alizier des bois.

AIGREMENT adv. (è-gre-man — rad. *aigre*). D'une manière aigre : *Les piauhaux marchent en bande, et précèdent ordinairement les toucans, toujours en criant* AIGREMENT *piauhau.* (Buff.) ‖ Peu usité au propre.

— Fig. Se dit surtout de la manière aigre dont on parle ou dont on écrit : *Répondre* AIGREMENT. *Ecrire* AIGREMENT. *Il ne faut pas le blâmer* AIGREMENT. (La Bruy.) *Ce que vous ne débattrez pas* AIGREMENT *vous sera toujours accordé par moi.* (Beaumarch.) *Elle lui reproche* AIGREMENT *ce qu'elle appelait le pédantisme de l'intolérance.* (G. Sand.) *Je suis le lieutenant de la frégate, répondit* AIGREMENT *Thomas.* (E. Sue.) *Mon mari me reproche* AIGREMENT *d'être coquette.* (Balz.) *Stupéfait d'être si* AIGREMENT *accueilli de son hôtesse, quand il en attendait des excuses...* (Balz.)

AIGREMOINE s. f. (è-gre-moi-ne — du gr. *argemônê* ; de *argemos*, taie, parce que cette plante passait pour guérir les taies de l'œil). Bot. Genre de plantes de la famille des rosacées. Une de ses espèces, l'*aigremoine eupatoire*, remarquable par ses fleurs jaunes, est commune dans nos campagnes. On l'emploie en médecine, comme astringente et vulnéraire, mais surtout en médecine vétérinaire. Cette plante présente une variété à fleurs odorantes, que l'on cultive dans les jardins.

AIGREMONT-LE-DUC, village de la Haute-Marne. Ruines d'un ancien château-fort, dont les seigneurs sont restés célèbres dans l'histoire.

AIGREMORE s. m. (è-gre-mo-re). Techn. Charbon pulvérisé de bois tendre, dont se servent les artificiers.

AIGRET, ETTE adj. (è-grè, è-te — dimin. de *aigre*). Qui est un peu aigre : *Goût* AIGRET. *Cette boisson a un goût* AIGRET *qui n'est pas désagréable.* (Acad.)

AIGRETTE s. f. (è-grè-te — du gr. *akros*, cime). Faisceau de plumes effilées et droites qui orne la tête de certains oiseaux : *L'*AIGRETTE *du héron, du hibou. Une* AIGRETTE *mobile et légère, peinte des plus riches couleurs, orne la tête du paon, et l'élève sans la charger.* (Buff.)

— Par compar. Bouquet de plumes qui orne la coiffure des hommes et des femmes : *Turban surmonté d'une* AIGRETTE. *A son fez une agrafe de diamants fixait l'*AIGRETTE *de plumes de héron.* (Th. Gaut.) *Le jeune Edouard arracha, pour en faire une* AIGRETTE *à son chapeau, les plumes de la queue d'un magnifique ara qui criait de douleur sur son perchoir doré.* (Alex. Dum.)

Quoi ! Lisette, est-ce vous ?
Vous, avec une *aigrette* ! BÉRANGER.

‖ Ornement analogue placé sur les dais, les lits de parade, et sur la tête des chevaux dans les grandes cérémonies, particulièrem. dans les cérémonies funèbres. ‖ Sorte de pompon qui surmonte les coiffures militaires : *L'*AIGRETTE *d'un shako, d'un colback. Les colonels portent l'*AIGRETTE. *Leurs grenadiers ont des casques de cuir noir, surmontés d'*AIGRETTES *blanches, noires et rouges, semblables à des plumets ; c'est de la laine frisée, montée sur des fils de fer.* (B. de St-P.) *Ce n'était pas un soldat ; il avait de grosses épaulettes d'or, une* AIGRETTE *à son casque, et devait être au moins un colonel.* (E. Sue.) ‖ Faisceau de pierres précieuses disposées en forme d'aigrette, particulièrem. en usage chez les peuples qui portent des bonnets ou des turbans : AIGRETTE *de diamants, de brillants, de perles.*

Une *aigrette* mobile, aux rubis ondoyants,
Orne son turban vert, respecté des croyants.
BARTHÉLEMY.

— *Aigrette de verre*, Sorte d'ornement composé de fils de verre droits et fins. ‖ *Aigrette d'eau*, Petit jet d'eau présentant la forme d'une aigrette. ‖ *Aigrette de fumée*, Petite colonne de fumée : *Une heure après, cette* AIGRETTE *de fumée blanchâtre rayait, à peine visible, l'horizon oriental, assombri par les premiers brouillards de la nuit.* (Alex. Dum.)

— S'empl. par analogie en parlant du feu : *Les charbons étincelaient de petites* AIGRETTES *petillantes.* (Ch. Nod.)

— Ornith. Espèce de héron blanc : *Le héron auquel on a donné le nom d'*AIGRETTE *est un des plus petits.* (Buff.) ‖ *Grande aigrette*, Héron dont les plumes du bas du dos sont longues et effilées. ‖ *Petite aigrette*, Héron dont les plumes du dos sont effilées, mais moins longues que celles du précédent. ‖ *Aigrette de neige*, Espèce de héron des contrées du Nord. ‖ *Aigrette rousse*, Espèce de héron de la Louisiane. ‖ *Aigrette d'Amérique*, Nom que l'on donne, en Amérique, au héron garzette.

— Ichthyol. Poisson des mers du Sud, ainsi nommé à cause d'un appendice qu'il a au-dessus des yeux.

— Entom. Petits bouquets de poils plus ou moins touffus que l'on trouve sur le corps de différents insectes parfaits ou à l'état de larve.

— Conchyl. *Aigrette blanche*, Nom vulgaire donné à la coquille d'une espèce de volute.

— Bot. Nom donné à la réunion des poils ou des appendices de formes variées qui couronnent le fruit ou accompagnent la graine, dans les composées, les dipsacées, les valérianées, les apocynées, les asclépiadées, etc. Suivant sa nature, on distingue l'*aigrette* en *soyeuse, plumeuse, membraneuse, écailleuse*, etc. C'est un organe de dissémination ; c'est par l'*aigrette* que certains fruits peuvent être transportés par les vents à de grandes distances. ‖ Nom vulgaire de l'oseille ordinaire et même de l'oxalide dans certaines parties de la France. ‖ *Aigrette de Madagascar*, Arbuste sarmenteux de Madagascar, dont les fleurs sont disposées en aigrette.

— Physiq. *Aigrettes lumineuses*, Faisceau de rayons lumineux, divergents entre eux, qu'on aperçoit aux pointes et aux extrémités anguleuses des corps électrisés.

AIGRETTÉ, ÉE adj. (è-grè-té — rad. *aigrette*). Bot. Qui porte une aigrette : *Graine* AIGRETTÉE. *Semence* AIGRETTÉE.

— Entom. Se dit d'une antenne portant une soie latérale, qu'elle soit ou non garnie de poils.

AIGREUR s. f. (è-greur — rad. *aigre*). Qualité de ce qui est aigre : *Ce vin a pris de l'*AIGREUR. *Le citron a une* AIGREUR *naturelle.*

— Fig. Disposition d'esprit et d'humeur qui porte à faire ou à dire des choses piquantes et blessantes : *Avoir de l'*AIGREUR *dans l'esprit, dans le caractère. Nulle parole d'*AIGREUR *ni de raillerie ne s'entendra parmi vous.* (Boss.) *Ils ne se contentent pas toujours de répondre avec* AIGREUR. (La Bruy.) *Il vaut mieux garder le silence que de parler avec* AIGREUR. (Le Sage.) *L'*AIGREUR *de ces débats, si peu judiciaires et si étranges à ses mœurs, avait consterné son cœur.* (Ch. Nod.) *L'*AIGREUR *et l'opiniâtreté des femmes ne font jamais qu'augmenter leurs maux.* (Mme Monmarson.) *Celui qui blâme avec* AIGREUR *admirera sans discernement.* (Chateaub.) *La douceur vient à bout de résistances que l'*AIGREUR *rend invincibles.* (La Rochef.-Doud.) *Une femme stérile doit être remplacée la huitième année ; celle qui parle avec* AIGREUR, *sur-le-champ.* (Masson.) *Eugénie est très-riche, dit du Tillet avec une mielleuse* AIGREUR. (Balz.)

La comédie apprit à rire sans *aigreur*.
BOILEAU.

‖ S'empl. aussi au pl. : *Meilleures sont les* AIGREURS *et pointures de l'ami que les baisers du flatteur.* (Charron.) *C'était Mécène qui tempérait la chaleur des passions d'Auguste, qui adoucissait les* AIGREURS *de son esprit.* (J.-L. Balz.) *Charlotte de Robespierre, d'un caractère raide et dur, avait, dès sa première jeunesse, les* AIGREURS *d'une vieille fille.* (Michelet.) ‖ Mots piquants, mordants : *Il me vient encore des* AIGREURS *au bout de ma plume.* (Mme de Sév.)

— Violence, amertume :

Ce reste d'intérêt que je prends en sa vie
Donne trop d'*aigreur*, prince, à votre jalousie.
CORNEILLE.

Mon épargne depuis en sa faveur ouverte
Doit avoir adouci l'*aigreur* de cette perte.
CORNEILLE.

‖ Commencement de brouillerie entre deux personnes : *Il y a de l'*AIGREUR, *un peu d'*AIGREUR *entre eux. La Providence travaille secrètement à nous rapprocher, et pose des fondements de réconciliation et de paix au milieu des* AIGREURS *et des disputes.* (Boss.) *Combien d'*AIGREURS *naissent sur un mot, sur l'oubli de quelques égards !* (Turgot.) *L'*AIGREUR *naît à la longue de la bouderie.* (E. de Pradel.) ‖ Ressentiment :

Je ne garde pour lui, monsieur, aucune *aigreur*.
MOLIÈRE.

Et l'*aigreur* de la dame, à ces sortes d'outrages
Dont la plaint doucement le complaisant témoin,
Est un champ à pousser les choses assez loin.
MOLIÈRE.

— Méd. Sensation désagréable causée par la mauvaise digestion des aliments. S'empl. plus ordinairement au plur. : *Avoir, éprouver des* AIGREURS. *Ceux qui ont l'estomac délicat ou paresseux sont sujets à avoir des* AIGREURS. (Trév.) ‖ Les *aigreurs* s'observent chez les personnes dont l'estomac est délicat ou paresseux, chez les femmes enceintes ou hystériques, chez les hypocondriaques, dans la gastralgie, etc. Pour les combattre, on emploie le plus souvent la magnésie calcinée et le bicarbonate de soude.

— Techn. Qualité, état d'un métal aigre : *Le fer même s'adoucit dans le feu et sous le marteau, et corrige son* AIGREUR *naturelle.* (Boss.)

— Grav. Défaut d'harmonie dans le degré du fini : *Il y a de l'*AIGREUR *dans les traits de cette figure.* ‖ Au pl. Tailles où l'eau-forte a trop mordu ou mordu d'une manière disproportionnée.

— **Syn. Aigreur, âcreté, acrimonie.** V. ACRETÉ.

AIGRI, IE (è-gri). part. pass. du v. Aigrir. Rendu, devenu aigre : *Lait* AIGRI. *Vin* AIGRI. *Pâte* AIGRIE.

— Fig. Rendu plus irritable, plus acerbe : *Calmer les esprits* AIGRIS. *Le roi a beaucoup d'ennemis; ils sont puissants, ils sont* AIGRIS. (La Bruy.) *Si vous le voyez, appliquez votre baume consolant sur son esprit, très-injustement* AIGRI. (Volt.)

J'étais *aigri*, fâché, désespéré contre elle.
MOLIÈRE.

Thésée, *aigri* par mes avis,
Bornera sa vengeance à l'exil de son fils.
RACINE.

AIGRIÈRE s. f. (è-gri-è-re — rad. *aigre*). Econ. rur. Mélange de lait aigri et de son pour la nourriture des cochons.

AIGRIETTE s. f. (è-gri-è-te — rad. *aigre*). Espèce de cerise légèrement aigre. On dit aussi AIGRIOTTE.

AIGRIN s. m. (è-grain — rad. *aigre*). Hortic. Nom que l'on donne à de jeunes poiriers et pommiers, à cause de l'aigreur de leurs fruits.

AIGRIOTTE s. f. (è-gri-o-te). V. AIGRIETTE.

AIGRIR v. a. ou tr. (è-grir — rad. *aigre*). Rendre aigre : *Le vin* AIGRIT *la pâte. Ils ont coutume de faire* AIGRIR *le lait de leurs animaux domestiques.* (Brill.-Sav.) *Le séjour de l'air dans un tonneau* AIGRIT *les meilleurs vins.* (L.-J. Larcher.)

Un vase impur *aigrit* la plus pure liqueur.
DELILLE.

— Fig. Rendre plus grave, plus pénible, plus douloureux : *Cela ne servira qu'à* AIGRIR *les affaires.* (Acad.) *Ils ont* AIGRI *les maux de l'Eglise, au lieu de les calmer.* (Mass.) *Les consolations indiscrètes ne font qu'*AIGRIR *les violentes afflictions.* (J.-J. Rouss.) *La solitude* AIGRIT *les remords de la conscience, tandis qu'elle console de l'injustice des hommes.* (Mme de Staël.) *Il voulut éviter d'*AIGRIR *encore la situation.* (Balz.)

La douleur est injuste, et toutes les raisons
Qui ne la flattent point *aigrissent* ses soupçons.
RACINE.

Tout réveillait en moi la plainte et le murmure,
Tout, par un poison lent, *aigrissait* ma blessure.
DORAT.

‖ Indisposer, irriter : *En contredisant de certaines opinions, nous choquons plusieurs personnes et nous les* AIGRISSONS. (Nicole.) *Les bienfaits qui ne ramènent pas un ennemi ne servent qu'à l'*AIGRIR. (Duclos.) *Le luxe des grands corrompt le peuple dans l'abondance et l'*AIGRIT *dans la misère.* (Boiste.) *La ruse hypocrite* AIGRIT *toujours les peuples.* (Lamenn.)

Si le mal vous *aigrit*, que le bienfait vous touche.
RACINE.

Connaissez donc Titus, voyez toute son âme,
Le courroux qui l'*aigrit*, le poison qui l'enflamme;
Il brûle pour Tullie. VOLTAIRE.

Je vous plains de servir sous ce maître farouche,
Que le mérite *aigrit*, qu'aucun bienfait ne touche.
VOLTAIRE.

‖ On dit de même : *Les reproches ne faisaient qu'*AIGRIR *leur esprit.* (Boss.) *Plus on avance en âge, plus il faut écarter de son cœur tout ce qui pourrait l'*AIGRIR. (Volt.) *Une vie pénible* A AIGRI *son caractère.* (Chateaub.) *La douleur* AIGRIT *les âmes vulgaires.* (Latena.) *La souffrance, loin d'*AIGRIR *les grandes âmes, les élève.* (A. de la Faye.)

Gagnons, persuadons, n'*aigrissons* point les cœurs.
M.-J. CHÉNIER.

— v. n. ou intr. Devenir aigre : *Cette pâte* AIGRIT. *Cette viande commence à* AIGRIR. *Le vin* AIGRIT *promptement dans les tonneaux où pénètre l'air.*

S'aigrir, v. pr. S'empl. dans le même sens : *Boisson qui* S'AIGRIT. *Les nourritures végétales donnent un lait plus prompt à* S'AIGRIR. (J.-J. Rouss.)

— Fig. S'irriter : *Les esprits commençaient à* S'AIGRIR. (Acad.) *Je les prie de ne croire pas que, pour condamner leur erreur, je* M'AIGRISSE *contre leur personne.* (Boss.) *L'orgueil est toujours hautain, impatient, prêt à* S'AIGRIR. (Fén.) *Pygmalion suppose que les bons ne peuvent souffrir ses injustices; la vertu le condamne; il* S'AIGRIT *et s'irrite contre elle.* (Fén.) *Forcé de dévorer des affronts et des chagrins, Tibère* S'ÉTAIT AIGRI *dans le silence et dans la retraite.* (La Harpe.) *Son âme* S'AIGRISSAIT *rapidement dans cette position fausse et pénible.* (G. Sand.)

Vous savez que sa bile assez souvent *s'aigrit.*
MOLIÈRE.

‖ S'aggraver, devenir plus vif : *Des maux, des souffrances qui* S'AIGRISSENT. *Son ressentiment s'en* EST AIGRI. *Les affaires* S'AIGRISSENT *de plus en plus.* (Acad.) *L'amour a cela de commun avec les scrupules, qu'il* S'AIGRIT *par les réflexions et les retours qu'on fait pour s'en délivrer.* (La Bruy.)

AIGRISSANT (è-gri-san) part. prés. du v. Aigrir : *Un mal, une douleur, une affliction,* S'AIGRISSANT, *qui va* S'AIGRISSANT *de jour en jour. Le progrès des ans, en quoi j'espérais, me fait voir que j'ai un mal incurable, et qui va* S'AIGRISSANT. (G. Sand.)

Et la gloire de Guise, *aigrissant* ses douleurs,
Ainsi que ses affronts, redoubla ses malheurs.
VOLTAIRE.

AIGRISSEMENT s. m. (é-gri-se-man — rad. *aigre*). Action d'aigrir, résultat de cette action : *L'*AIGRISSEMENT *du vin, du lait.* ‖ S'emploie rarem. au fig. : *L'*AIGRISSEMENT *des esprits. Il prit un singulier plaisir au récit et à l'*AIGRISSEMENT *de cette accusation.* (Legoarant.)

AIGRON s. m. (é-gron). Ornith. Nom vulgaire donné, dans quelques parties de la France, au cormoran et au héron.

AIGU, UË adj. (è-gu — du lat. *acutus*; formé de *acuere*, aiguiser). Terminé en pointe : *Fer* AIGU. *Flèche* AIGUË. *L'arme de l'espadon est* AIGUË. (Lacépède.)

— Par anal. Clair et perçant, en parlant des sons, de la voix : *Pousser des cris* AIGUS. *La marmotte fait entendre un sifflement si perçant, si* AIGU, *qu'il blesse le tympan.* (Buff.) *Tout à coup un cri* AIGU *vient frapper son oreille.* (Csse Merlin.) ‖ S'applique de même au vent : *Assis sur une roche grisâtre, le front dans mes mains, j'écoutais le souffle* AIGU *et plaintif des bises d'hiver, ou la voix aérienne de l'alouette.* (Lamart.)

Un souffle *aigu* du nord, courant comme un frisson,
Durcit la neige en poudre et la pluie en glaçon.
LAMARTINE.

— Fig. Subtil, piquant, mordant : *Trait d'esprit trop* AIGU. *Pointe* AIGUË. *Epigramme* AIGUË. *Plus un mauvais mot est* AIGU, *plus il pénètre en nos cœurs.* (S. Franç. de Sales.) *On associe dans la conversation les maximes et les saillies, la satire* AIGUË, *l'adroite flatterie et la morale austère.* (J.-J. Rouss.) *On a pu remarquer parfois dans les pages graves de M. de Chateaubriand quelques mots* AIGUS *qui font mine de sortir du ton, et qu'un goût scrupuleux voudrait rabattre.* (Ste-Beuve.) *Les femmes savent toutes prêter les formes de l'affection aux raisonnements les plus* AIGUS. (Balz.) ‖ Cuisant, cruel, profond : *Chagrin* AIGU. *Ce qui rend les douleurs de la honte et de la jalousie si* AIGUËS, *c'est que la vanité ne peut servir à les supporter.* (La Rochef.) *Notre âme a besoin d'être agitée par une douleur* AIGUË *ou par un plaisir vif.* (Mme Riccoboni.)

— Pathol. S'applique aux douleurs vives, aux maladies à marche rapide : *Douleurs* AIGUËS. *Affection* AIGUË.

— Hist. nat. Se dit, en parlant des animaux et des plantes, de toutes les parties qui sont terminées en pointe.

— Géom. *Angle aigu*, Angle qui mesure moins de quatre-vingt-dix degrés, c'est-à-dire qui est plus petit que l'angle droit.

— Gramm. *Accent aigu*, Accent incliné de droite à gauche, et qui se place sur la plupart des *é* fermés. ‖ *E aigu*, L'*é* qui est surmonté d'un accent aigu : *C'est un* É AIGU *qu'il faut ici, et non un è grave. Dans* événement, *les deux premiers* é *sont* AIGUS.

— Prosod. Dans la langue espagnole, *Vers aigus*, Vers qui finissent par des mots accentués sur la dernière syllabe.

— Anc. musiq. *Notes aiguës*, Expression par laquelle on désignait l'étendue des notes comprises depuis le *la*, sur la cinquième note de la basse, jusqu'au *sol*, sur la dernière ligne du violon. ‖ Substantiv. : *L'aigu*, Son très-élevé de l'échelle musicale. Il s'oppose au mot *grave : Monter du grave à* L'AIGU.

— **Encycl.** Le mot *aigu* a une double application en médecine. On dit douleur *aiguë* par opposition à douleur *sourde;* maladie *aiguë*, par opposition à maladie *chronique*. Une douleur est *aiguë* lorsqu'elle est intense, vive, pénétrante, comme si elle était produite par un instrument pointu. On appelle *maladies aiguës* celles dont l'invasion est brusque et qui parcourent promptement leurs périodes. On les subdivise assez souvent, selon leur durée, en *subaiguës*, *aiguës*, *suraiguës*, et l'on donne le nom de *chroniques* à celles qui se prolongent au delà du quarantième jour. La distinction des maladies en *aiguës* et en *chroniques* doit être tirée surtout de la nature et de l'intensité des symptômes qu'elles présentent. Ajoutons qu'une maladie *aiguë* peut devenir *chronique*, et qu'une maladie *chronique* peut présenter des phases *aiguës*.

— **Antonymes.** Emoussé, épointé, mousse, obtus. — Grave ou bas (son), sourd (bruit), chronique (maladie).

AIGUADE s. f. (è-ga-de — rad. *aigue*, eau). Mar. Provision d'eau douce que fait un vaisseau en relâchant sur un point. ‖ Lieu où se trouve l'eau que les embarcations vont chercher pour les besoins et pour l'approvisionnement de ce bâtiment. *Aiguade* est beaucoup plus usité en ce sens que dans le premier. ‖ *Faire aiguade*. Approvisionner un bâtiment. On dit plutôt aujourd'hui : FAIRE DE L'EAU.

AIGUADIER s. m. (è-ga-dié — rad. *aigue*, eau). Employé chargé de la surveillance et de la distribution des eaux d'un canal entre les propriétaires riverains.

AIGUAGE s. m. (è-ga-je — rad. *aigue*, eau). Anc. administr. Droit que l'on payait pour faire venir de l'eau dans son jardin, dans son pré.

AIGUAIL s. m. (è-ga-ill; *ll* mll. — rad. *aigue*). Rosée du matin qui demeure par petites gouttes sur les feuilles et sur les brins d'herbe : *L'*AIGUAIL *des fleurs. L'*AIGUAIL *des prés.*

Ma fille, à quelle fin
Voulez-vous aujourd'hui vous lever si matin?
Le soleil n'a pas bu l'*aiguail* de la prairie.
RACAN.

‖ Vieux. C'est le même mot qu'AIGAIL.

— *Aiguail* est encore employé en termes de chasse : *L'*AIGUAIL *ôte le sentiment aux chiens.*

AIGUAROLLE s. f. (è-ga-ro-le — rad. *aigue*). Nom donné, dans le midi de la France, à une petite ampoule pleine d'eau.

AIGUAYANT (è-ghè-ian) part. prés. du v. Aiguayer.

AIGUAYÉ, ÉE (à-ghè-ié) part. pass. du v. Aiguayer : *Cheval* AIGUAYÉ. *Linge* AIGUAYÉ.

AIGUAYER v. a. ou tr. (è-ghè-ié — rad. *aigue*). Baigner, laver dans l'eau.

— *Aiguayer un cheval*, Le faire entrer dans la rivière jusqu'au ventre, et l'y promener pour le laver et le rafraîchir. ‖ *Aiguayer du linge*, Le laver et le remuer quelque temps dans l'eau avant de le tordre.

— **Homonyme.** Egayer.

AIGUAYEUR s. m. (è-ghè-ieur — rad. *aigue*). Antiq. rom. Agent de l'administration des aqueducs, spécialement chargé d'établir les prises d'eau.

AIGUE s. f. (è-ghe — du lat. *aqua*, eau; mot très-ancien dans notre langue, où il a revêtu successivement les formes suivantes : *aigue, aiwe, aive, awe, eve, ieve, iave, eave, eaue*, et enfin *eau*. L'ancienne forme *aigue* nous est restée dans plusieurs noms de villes : *Aiguesmortes, Aigueperse, Chaudesaigues*, etc., et dans plusieurs mots de la langue usuelle, comme *aiguière*, *aiguade*, etc.). Vieux mot qui signifiait Eau, et qui est encore usité dans quelques parties de la France.

AIGUÉ, ÉE (è-ghé) part. pass. du v. Aiguer. ‖ *Vin aigué*, Vin mêlé d'eau.

AIGUEBELLE, ch.-lieu de cant. (Savoie), arrond. de Saint-Jean-de-Maurienne; pop. aggl. 1,006 hab. — pop. tot. 1,117 hab. Les Français et les Espagnols y battirent les troupes du duc de Savoie en 1742.

AIGUEFONDE, commune du dép. du Tarn, arrond. de Castres; pop. aggl. 502 hab. — pop. tot. 2,017 hab.

AIGUE-MARINE s. f. (è-ghe-ma-ri-ne — de *aigue*, et *marine*). Variété d'émeraude commune, qui est verte comme l'eau de mer. Les aigues-marines qui existent dans le commerce de la joaillerie viennent presque toutes de la Russie et du Brésil. Les plus belles sont celles de la couronne d'Angleterre, et de la collection des pierres gravées de la Bibliothèque Impériale de Paris.

— Par compar. Qui est d'une couleur tirant sur le vert, comme l'aigue-marine : *Qui l'emportera des yeux de jais de Soudja-Sari, ou des prunelles d'*AIGUE-MARINE *de Musidora?* (Th. Gaut.)

— *Aigue-marine orientale*. Nom donné improprement à une variété de topaze.

AIGUEPERSE, ch.-l. de cant. (Puy-de-Dôme), arrond. de Riom; pop. aggl., 2,620 hab. — pop. tot., 2,697 hab. Eglise Notre-Dame, qui faisait partie d'un couvent de bénédictins vers le milieu du XIIIe siècle; Ste-Chapelle, fondée en 1475 par Louis Ier de Bourbon; statues remarquables de saint Louis et de la reine Blanche. Dans les environs, source d'eau minérale gazeuse. Patrie du chancelier de L'Hospital et du poëte Delille.

AIGUER v. a. ou tr. (è-ghé — rad. *aigue*). Vieux mot qui signif. Mélanger d'eau : AIGUER *le vin.* ‖ Arroser d'eau : AIGUER *un pré.*

AIGUESMORTAIN, E s. et adj. (è-ghe-mor-tain, è-ne). Géogr. Habitant d'Aiguesmortes; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Un* AIGUESMORTAIN, *une* AIGUESMORTAINE. *La population* AIGUESMORTAINE.

AIGUESMORTES, ch.-l. de cant. (Gard), arrond. de Nîmes; pop. aggl., 3,014 hab. — pop. tot., 3,865 hab. Saint Louis transforma Aiguesmortes, simple village, en une ville munie d'un bon port. C'est de là qu'il s'embarqua en 1248 et 1269 pour ses pieuses expéditions. Par suite des atterrissements du Rhône, son chenal, long de 6,200 mètres, est à peu près comblé aujourd'hui. En 1538, François Ier et Charles-Quint y eurent une entrevue.

AIGUIÈRE s. f. (è-ghiè-re — rad. *aigue*). Vase fort ouvert, avec anse et bec, et dans lequel on met de l'eau pour divers usages : AIGUIÈRE *d'argent, de cristal, de porcelaine. A table, il était près de moi, me versant à boire et me présentant après dîner l'*AIGUIÈRE *et la coupe en cristal.* (Scribe.) *Un autre laquais apporta une magnifique* AIGUIÈRE *d'or et lava la figure de son maître.* (E. Sue.) *Benvenuto ne dédaignait pas de modeler des* AIGUIÈRES *et des armures.* (E. Sue.) *Vous n'avez pas encore vu, je crois, monseigneur, cette* AIGUIÈRE *d'argent d'une forme nouvelle?* (Alex. Dum.) *Vous eussiez dû m'arroser le visage ou réserver l'eau de votre* AIGUIÈRE *pour mes liserons.* (G. Sand.)

Une eau tiède remplit cette *aiguière* champêtre.
DE SAINT-ANGE.

Est-ce qu'elle a laissé, d'un esprit négligent,
Dérober quelque *aiguière* ou quelque plat d'argent?
MOLIÈRE.

. Sur ses mains, dans l'*aiguière* d'argent,
Par une jeune esclave une eau pure est versée.
A. CHÉNIER.

‖ Quand l'*aiguière* était un objet d'art, orné de peintures ou de ciselures remarquables, on la désignait par le nom du sujet représenté. Ainsi, l'on appelait *aiguière des Centaures et des Lapithes*, un vase représentant le combat des Centaures contre les Lapithes.

— Agric. Dans l'ancien Berri, Rigole dans les champs.

— Blas. Dans l'écu, l'*aiguière* est placée de profil, l'anse tournée à senestre.

AIGUIÉRÉE s. f. (è-ghi-é-ré — rad. *aiguière*). Ce que contient une aiguière pleine : *Je lui jetai une* AIGUIÉRÉE *d'eau par le nez.* (Baron.)

AIGUILLADE s. f. (è-ghi-lla-de; *ll* mll. — rad. *aiguille*). Gaule armée d'une pointe, dont on se sert pour piquer les bœufs attelés. C'est ce qu'on appelle ordinairement *aiguillon.*

AIGUILLANT (è-ghi-llan; *ll* mll.) part. prés. du v. Aiguiller.

AIGUILLAT s. m. (è-ghi-lla; *ll* mll. — rad. *aiguille*). Ichthyol. Nom vulgaire de quelques espèces de squales, notamment du squale acanthias.

AIGUILLE s. f. (è-gu-i-lle; *ll* mll. — du lat. *acicula*, dimin. de *acus*, pointe). Petite tige ordinairement d'acier, déliée, pointue par un bout, arrondie et percée par l'autre, pour y passer du fil, de la laine, de la soie : *Pointe d'une* AIGUILLE. *Tête d'une* AIGUILLE. *Chas, trou d'une* AIGUILLE. *Enfiler une* AIGUILLE. *Ouvrage à l'*AIGUILLE. *Chaque* AIGUILLE, *quelle que soit sa dimension, passe entre les mains de cent vingt ouvriers avant d'être entièrement terminée.* (Encycl.) *Elle tira son* AIGUILLE *avec prestesse.* (Balz.) *J'appris, comme toutes les filles d'artisans, à tirer l'*AIGUILLE. (G. Sand.) *On eût dit qu'à la voir tirer son* AIGUILLE, *il comptait chaque point comme un moment de son bonheur.* (G. Sand.) *La nuit, des milliers de jeunes filles luttent contre le sommeil, la maladie, le froid et la faim, pour tenir encore leur* AIGUILLE *dans leurs doigts raidis par quinze heures de travail.* (Ledru-Rollin.) *Jamais on ne la voyait tenir une* AIGUILLE; *elle passait les journées à sa toilette, et les soirées sur un sofa.* (A. de Musset.) *Un homme qui perdrait continuellement son sang par la piqûre d'une* AIGUILLE *n'en mourrait pas en une heure, mais il pourrait en mourir en quelques jours.* (Proudh.) *L'*AIGUILLE *est un petit outil qui n'enrichit pas.* (Feydeau.)

La vertu qui convient aux mères de famille,
C'est d'être la première à manier l'*aiguille.*
PONSARD.

Une *aiguille!* fi donc! Quelle dame aujourd'hui
Ne se tiendrait déshonorée
De se voir une *aiguille* entre les doigts fourrée?
Nulle n'en veut porter, pas même en son étui.
DUCERCEAU.

— Sert à spécifier le travail manuel de la femme : *Vivre de l'*AIGUILLE, *de son* AIGUILLE. *Cette pauvre femme a élevé tous ses enfants avec son* AIGUILLE. *Cette pauvre femme n'a d'autre bien que le produit de son* AIGUILLE. (Scribe.)

Pour le théâtre ayant quitté l'*aiguille.*
BÉRANGER.

— S'emploie dans une foule de comparaisons et de locutions proverbiales : *De fil en aiguille*, D'une chose à une autre, de propos en propos : *Et* DE FIL EN AIGUILLE, *il lui demanda depuis quand ils avaient Destin dans leur troupe.* (Scarr.) *C'est ainsi que nous sommes arrivés* DE FIL EN AIGUILLE *à parler de l'inconnu.* (Balz.) ‖ *Raconter de fil en aiguille*, Raconter avec ordre, longuement et minutieusement : *Madame me pria de lui conter* DE FIL EN AIGUILLE *(ce fut son terme) le détail de cette célèbre matinée.* (St-Sim.) ‖ *Disputer sur la pointe d'une aiguille*, Elever des contestations sur des minuties, des subtilités. ‖ *Chercher une aiguille dans une botte de foin*, Chercher, parmi beaucoup d'autres, une chose difficile à trouver, à cause de sa petitesse.

Chercher l'esprit dans un drame,
Le bon sens dans un roman,
La raison chez une femme,
L'honneur chez un charlatan,
Ah! c'est *chercher une aiguille*
Dans une botte de foin. DÉSAUGIERS.

‖ *Ne savoir pas faire un point d'aiguille*, Se dit d'une fille maladroite ou paresseuse. ‖ *Ne pas faire, n'avoir pas fait un point d'aiguille*, N'avoir rien fait : *Il était presque midi, et je* N'AVAIS PAS ENCORE FAIT UN POINT D'AIGUILLE. (Le Sage.) ‖ *C'est un homme qu'on ferait passer par le trou d'une aiguille*, Se dit d'un homme extrêmement timide, d'un poltron. ‖ *Fournir quelqu'un de fil et d'aiguilles*, Le pourvoir de tout, même des plus petites choses.

— Nom donné, dans les arts et métiers, à un grand nombre de petits instruments que leur forme rapproche plus ou moins de l'aiguille ordinaire : *Aiguille à passer*, Aiguille sans pointe, dont se servent les femmes pour passer un lacet, un cordonnet dans des œillets, dans une coulisse. ‖ *Aiguille à passer les bouts*, Aiguille qui porte un gros fil replié en boucle pour embrasser et tirer dans l'étoffe les bouts de chenille et autres. ‖ *Aiguille à tricot, aiguille à tricoter*, Longues tiges d'acier ou de fer poli, émoussées par les deux bouts, dont on se sert pour tricoter des bas, etc. : *Le fuseau, le rouet, l'*AIGUILLE À TRICOTER, *n'ont plus d'emploi.* (Ch. Ballot.) ‖ *Aiguille à tapisserie*, Aiguille émoussée, largement fendue, et dont la grosseur est proportionnée à celle du canevas qu'on emploie. ‖ *Aiguilles à reprises, aiguilles camuses, à tranchefiles*, Nom que l'on donne aux aiguilles de tailleurs ou à coudre, en raison de leur longueur et de leur grosseur. ‖ *Aiguilles à insectes*, Petites tiges très-effilées dont on se sert pour fixer des insectes dans les collections. ‖ *Aiguille à empointer*, Carrelet long et fort, dont on se sert pour arrêter avec de la ficelle ou du gros fil les plis des pièces d'étoffes. ‖ *Aiguille à emballer*, Aiguille ronde vers la tête et en fer de lance fort allongé vers la pointe. ‖ *Aiguille à matelas*, Aiguille qui sert aux matelassiers et aux tapissiers pour piquer les matelas. ‖ *Aiguille*

à bâtier, Aiguille qui sert à passer de la ficelle à travers les rembourrures de bâts. ‖ *Aiguille à crochet*, Aiguille pourvue d'une sorte d'hameçon pour accrocher le fil dans la broderie dite *au crochet*. ‖ *Aiguilles à filet et à réseau*, Aiguilles ayant à leurs extrémités des fourchettes se recourbant en arrière. ‖ *Aiguille à réseau*, Petit morceau d'acier fendu des deux bouts, à l'aide duquel les coiffeurs font les réseaux à perruque. ‖ *Aiguille à linures*, Aiguille dont se servent les chandeliers pour enfiler ensemble les chandelles. Ils appellent *aiguille à mèche*, celle avec laquelle on place la mèche dans le moule. ‖ *Aiguille de tête*, ou simplem. *aiguille*, Longue aiguille dont se servent les femmes pour retenir ou orner leurs cheveux : *Le soir du bal, Teresa mit sa plus belle toilette, ses plus riches* AIGUILLES, *ses plus brillantes verroteries*. (Alex. Dum.) ‖ *Aiguille cémentée*, Aiguille faite avec du fer transformé en acier par la cémentation.

— Techn. Outil à l'usage des graveurs à l'eau-forte et des peintres en émail. ‖ Outil de maçon, acéré par un bout, pour percer la pierre. ‖ Navette propre à faire des filets de pêche. ‖ Longue broche de fer, dont on se sert pour soutenir un métier de drap. ‖ Outil d'acier, pointu par un bout, à l'usage des gaîniers, pour faire des trous dans les ouvrages où l'on met de petits clous d'ornement. ‖ Morceau de fer assez long, dont les ciriers se servent pour déboucher le trou du grêloir, quand la cire s'y arrête. ‖ Chez les tabletiers, Outil destiné à forer les tabatières ou d'autres pièces qu'on veut piquer. ‖ Accessoire des ciseaux de cartier, servant à guider la lame mobile de cet instrument. ‖ Sorte d'alène à pointe recourbée, dont se servent les couseuses pour la reliure des livres. ‖ Long fil de fer, percé d'un trou rond par un de ses bouts, et qui sert à introduire le fil de fer d'une sonnette dans le trou percé dans un mur. ‖ Instrument à l'aide duquel le mineur loge de la poudre pour faire sauter les rochers.

— Balanc. *Aiguille de balance*, Aiguille placée au milieu du fléau d'une balance, afin que, par son inclinaison, elle fasse apprécier la pesanteur des objets placés dans les plateaux.

— Géogr. Sommet d'une montagne qui s'élève en pointe aiguë et élancée : *Dites-moi pourquoi il y a dans la jeunesse des moments de puissance physique et morale, d'exaltation et de force, où les détroits de la mer et les* AIGUILLES *des Alpes ne seraient pas comptés pour un obstacle*. (Ch. Nod.) *J'arrivais à cette petite esplanade, de jour en jour envahie par les glaciers, que dominent, d'une manière si majestueuse, les plus belles* AIGUILLES *des Alpes*. (Ch. Nod.)

— Chirurg. Instrument d'acier, plus ou moins long, droit ou courbé, dont on se sert dans plusieurs opérations. V. l'art. encyclop.

— Physiq. *Aiguille électrique*, Lame de métal en forme de S, qui, placée sur un pivot fixé au conducteur électrique, tourne avec rapidité. ‖ *Aiguille aimantée*, Lame d'acier de forme variable, aimantée et soutenue par un de ses points, autour duquel elle peut tourner librement. ‖ *Aiguille de déclinaison*, Aiguille aimantée, mobile dans un plan horizontal autour d'un axe vertical. ‖ *Aiguille d'inclinaison*, Aiguille aimantée, mobile dans le plan vertical du méridien magnétique autour d'un axe horizontal. ‖ *Aiguille astatique*, Aiguille aimantée soustraite à l'action directrice de la terre.

— Chim. *Aiguilles d'essai*, Alliage d'or et d'argent dans des proportions différentes. On les appelle aussi TOUCHAUX.

— Art milit. *Aiguille de montre*, Nom donné à certaines conversions des bataillons d'infanterie. ‖ Espèce de broche de fer qui sert à la confection des artifices de guerre.

— Mar. *Aiguille de fanal*, Barre de fer coudée, sur le coude de laquelle on établit le fanal de poupe. ‖ *Aiguille de carène*, Longue pièce de bois qui soutient la mâture d'un vaisseau lorsqu'on le met en carène. ‖ *Aiguille de ponton*, Pièce de bois qui soutient le mât de ponton contre l'effort des palans de redresse. ‖ *Aiguille*, Massif de charpente en pointe placé à l'avant d'un bâtiment, en saillie sur l'étrave, et servant à fendre les flots. On le nomme aussi FLÈCHE. ‖ Outil avec lequel les voiliers font les coutures.

— Archit. Clocher en pyramide très-pointue, flèche : *L'*AIGUILLE *d'Anvers*. *L'*AIGUILLE *de Strasbourg*. *On apercevait au midi Saint-Benoît avec son* AIGUILLE *gothique et son clocher de pierre grise à arêtes dentelées*. (E. Sue.) *Il me faut les palais dont les murs resplendissent, et dont les* AIGUILLES *chatoient dans l'air libre et l'éclat du jour*. (G. Sand.) ‖ Obélisque : *L'*AIGUILLE *de Cléopâtre*. *L'*AIGUILLE *de Saint-Pierre de Rome*. ‖ Se dit également des ornements de pierre en forme de petits obélisques, qui surmontent diverses parties des édifices gothiques.

— Constr. Pièce de bois debout pour porter les dosses d'un pont. ‖ Poutres formant des barrages mobiles dans les petites rivières.

— Mécan. Sur les chemins de fer, Portions de rails, taillées en biseau, mobiles sur le sol, autour d'un point fixe, servant à faire passer les voitures d'un chemin de fer d'une voie sur une autre. L'aiguille sert aussi à ouvrir ou fermer l'accès des locomotives à l'entrée des croisements que forment les rails. ‖ Pièce de fer placée sur un cadran, pour indiquer avec précision le degré de force de la vapeur de la locomotive.

— Pêch. Petit bateau léger et effilé des deux bouts, dont on se sert sur plusieurs grandes rivières.

— Chass. Nom donné aux fils ou cordons que les valets de chiens pour sanglier doivent porter avec eux, pour panser et recoudre les chiens que les défenses du sanglier auraient blessés.

— Fauconn. Maladie causée aux faucons par des poux et de petits vers, plus petits que les filandres, s'engendrant dans leur chair.

— Bot. Nom que les jardiniers donnent aux pistils, parce que le style, qui surmonte l'ovaire, a quelque ressemblance avec une aiguille à coudre. ‖ *Aiguille de berger*, Nom vulgaire d'une ombellifère du genre scandie, qu'on appelle aussi *peigne de Vénus*. V. PEIGNE. ‖ *Aiguille rouge*, Nom vulgaire d'un petit champignon, d'un jaune d'or, dont la saveur est fade et rebutante, quoiqu'il n'incommode pas ceux qui en mangent. ‖ *Aiguille* ou *pyramide*, Autre espèce de champignon. ‖ *Aiguille tachetée*, Espèce d'agaric, dont le chapeau, rose ou blanc, noircit avec l'âge, ce qui l'a fait aussi désigner sous les noms d'*éteignoir*, *œuf à l'encre*, ou *encrier*.

— Ornith. Nom donné, dans le département des Deux-Sèvres, à une espèce de grive dont le bec est très-aigu.

— Ichthyol. Nom vulgaire de l'orphie et de quelques autres poissons de nos mers, à cause de leur forme allongée et pointue.

— Conchyl. Nom vulgaire ou marchand de plusieurs coquilles. ‖ *Aiguille d'acier*, Coquille du genre vis. ‖ *Aiguille blanche à queue*, Le cérite buire. ‖ *Aiguille de tambour*, Coquille du genre turritelle. ‖ *Aiguille tressée* ou *à révolution*, Coquille du genre vis. ‖ *Aiguille dentée*, Autre coquille du genre vis. ‖ *Aiguille à coudre*, Tarière subulée. ‖ *Aiguille à fond blanc*, La turritelle repliée. ‖ *Aiguille grenue*, Coquille du genre pourpre. ‖ *Aiguille grenue à queue*, Le cérite granuleux.

— Minér. *Aiguilles cristallines*, Cristaux aciculaires, de forme allongée et déliée, appartenant à certaines substances, telles que le sulfate simple d'alumine, qu'on ne peut jamais obtenir autrement. Quelquefois cette cristallisation en aiguilles est due au degré de température de la solution ; d'autres fois, elle dépend de solutions trop concentrées.

— Gnomon. Verge de fer marquant l'heure sur les horloges et les cadrans. On l'appelle plus souvent STYLE.

— Horlog. *Aiguille d'horloge, de pendule, de montre*, Petite verge d'acier indiquant les heures ou les minutes : *Elle regarda brûler les tisons du foyer, et cheminer lentement l'*AIGUILLE *de la pendule*. (G. Sand.) ‖ *Petite aiguille*, Aiguille des heures. ‖ *Grande aiguille*, Aiguille des minutes. ‖ *Aiguille de rosette*, Nom donné à celle qui, placée sur un petit cadran, dans l'intérieur de la montre, auprès du balancier, sert à faire avancer ou retarder.

— S'empl. souvent dans les comparaisons : *Comme une* AIGUILLE D'HORLOGE *mue par ses rouages, Paul arriva fidèlement au but*. (Balz.) *La solution de cette question fatale viendra retentir à nos oreilles, avant que l'*AIGUILLE DES HEURES *ait achevé de parcourir ce cadran où elle marche si vite*. (Ch. Nod.) ‖ Fig. : *La perte de la vie est imperceptible, c'est l'*AIGUILLE *du cadran que nous ne voyons pas aller*. (Mme de Sév.) *Oui, tu as raison, cadran mélancolique, toutes les heures nous blessent avec la pointe acérée de tes* AIGUILLES, *et chaque tour de roue nous emporte vers l'inconnu*. (Th. Gaut.) *C'est qu'en France, on l'oublie trop, sur le cadran des émeutes et des révolutions, l'*AIGUILLE *des heures court encore plus vite qu'une aiguille à secondes*. (Constitutionnel.) ‖ En poésie, *L'aiguille mobile*, *l'airain mobile*, Périphrases par lesquelles on désigne l'aiguille d'un cadran :

> Sur l'*aiguille mobile*, interprète du temps,
> Les hôtes des cités mesurent leurs instants.
>
> MICHAUD.

> L'*airain mobile*, qui s'avance,
> Marque l'instant fatal qui va nous séparer.
>
> DEMOUSTIER.

— Antiq. *Aiguille de Cybèle*, Aiguille qui faisait partie de la coiffure de Cybèle.

— Argot. Barbe. Comme le fait observer M. Francisque Michel, on n'a qu'à embrasser un homme qui n'a pas fait sa barbe pour vérifier l'analogie qu'il y a entre ces deux mots.

— **Epithètes.** Aiguë, pointue, frêle, légère, industrieuse, savante, adroite, délicate, hardie, subtile, agile, ménagère, ouvrière. — Mobile, fidèle, infidèle, prompte, lente, tardive.

— **Encycl.** Techn. Plusieurs objets portent le nom d'*aiguille*, mais celui à qui il appartient essentiellement, et dont les autres ne sont que des imitations, est l'*aiguille* à coudre. On distingue trois parties dans une aiguille : la *pointe*, le *corps* et la *tête*. C'est dans la tête qu'est percé le trou par lequel doit passer le fil, et qu'on nomme l'*œil* ou le *chas*. Une bonne *aiguille* doit être complètement cylindrique, abstraction faite de l'appointissement ; avoir la tête allongée, plus forte en haut que vers le bas, et profondément cannelée, l'œil ou chas vif, bien débouché et bien au centre de la cannelure, enfin le sommet de la pointe situé rigoureusement dans l'axe de celui de la tête. C'est à ce dernier caractère que l'on reconnaît les *aiguilles* dites *anglaises*.

Tout le monde sait le bas prix des *aiguilles*, mais tout le monde ne sait pas qu'une *aiguille* bien faite doit passer successivement par les mains de cent à cent vingt ouvriers avant d'être livrée au commerce. Aussi les économistes ne manquent-ils jamais de citer la fabrication des aiguilles quand ils veulent rendre sensible, par un exemple, la merveilleuse puissance de la division du travail. En Angleterre, on fabrique les *aiguilles* avec de l'acier étiré en fils ; en France, on emploie ordinairement du fil de fer que l'on cémente après que l'aiguille est dégrossie ; on rend ainsi les opérations plus faciles, mais au détriment de la perfection des produits. M. Marié-Davy divise en cinq séries les opérations diverses par lesquelles doit passer une *aiguille* : 1° Façonnage de *l'aiguille* ou conversion du fil métallique en *aiguilles* brutes, comprenant une vingtaine d'opérations dont les principales sont l'*empointage* ou formation de la pointe, l'*estampage*, qui a pour but de dessiner la double gouttière de la tête, et le *perçage* du chas ; 2° *cémentation*, trempe et recuit des *aiguilles* brutes, comprenant une douzaine d'opérations ; 3° *polissage*, cinq opérations répétées chacune dix fois et une dernière qui ne s'exécute qu'une fois ; 4° *triage*, cinq opérations ; 5° derniers tours de main (bronzage, drillage, brunissage) et mise en paquets, une dizaine d'opérations.

L'invention de l'*aiguille*, en un métal quelconque, est fort ancienne. Quant à la fabrication d'*aiguilles* en acier poli, elle ne remonte pas au delà de 1370. Cette industrie fut introduite en Angleterre pour la première fois en 1543, et en France seulement dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. La France possède aujourd'hui onze fabriques d'aiguilles. Ces onze fabriques réunies ne fournissent pas tout à fait le cinquième de la consommation intérieure ; les quatre autres sont importés de l'Angleterre et de l'Allemagne.

Outre les *aiguilles* fines ou *aiguilles* ordinaires, on en fabrique qui ont une longueur et un diamètre plus considérables. Ces *aiguilles* sont celles qu'emploient le matelassier, le tapissier, l'emballeur et autres industriels.

— Chirurg. On a donné en chirurgie le nom d'aiguilles à un grand nombre d'instruments de formes différentes, mais consistant tous en une tige métallique, mince, pointue, de la longueur d'un à plusieurs pouces, et destinée à plusieurs opérations. L'or, l'argent, le platine, sont employés à la confection des aiguilles lorsqu'elles demandent de la flexibilité ; on emploie l'acier lorsqu'on veut leur donner de la raideur. Sous le rapport de la forme, elles se partagent en deux groupes principaux, les *droites* et les *courbes*. La pointe est ou conique, comme dans les aiguilles ordinaires à coudre, ou aplatie et en fer de lance plus ou moins allongé. Le chirurgien se sert d'aiguilles pour les sutures, les ligatures d'artères, pour l'opération du bec-de-lièvre, pour celle de la cataracte, pour celle de la fistule, pour pratiquer un séton. Les aiguilles *à ligatures* sont toutes des aiguilles courbes. Les aiguilles *à cataracte* sont composées d'un manche et d'une tige. L'aiguille *à bec-de-lièvre* n'a pas de chas. L'aiguille *à fistule* présente une rainure qui se prolonge sur une des faces de l'instrument jusque près de la pointe, pour servir à conduire au besoin un bistouri dans les trajets fistuleux. L'aiguille *à séton* est une petite lame d'acier à deux tranchants, à pointe acérée, à chas quadrilatère, et qu'on emploie, d'un seul coup, pour faire la plaie et introduire la mèche. Certaines formes d'aiguilles répondant à des indications diverses sont connues sous les noms des chirurgiens qui les ont imaginées. Ainsi nous avons les aiguilles de Scarpa, de Dupuytren, de Deschamps, de Desault, de J.-L. Petit, etc.

— Archit. On appelle *aiguille* ou *flèche* une espèce de pyramide très-aiguë, élevée sur le sommet d'une tour ou sur le toit d'une église. Absolument inconnue des anciens, à peu près étrangère à l'architecture romane, l'*aiguille* est un des membres les plus importants et les plus caractéristiques de l'architecture ogivale. Les plus belles *aiguilles* qui existent font partie des clochers construits de la fin du XIIe siècle au milieu du XVe. Elles ont en général une forme octogonale, et présentent sur les faces d'autres petites *aiguilles* nommées *clochetons*. Ce genre de constructions fut abandonné par les architectes de la Renaissance ; lié au style gothique, il devait tomber avec lui. A notre époque éclectique, on a tenté de faire revivre l'un et l'autre. Parmi les *aiguilles* les plus remarquables, nous devons citer celles des cathédrales d'Amiens, de Reims, de Dijon, de Chartres, de Rouen, de Notre-Dame et de la Sainte-Chapelle, à Paris ; d'Anvers, de Salisbury, de Chichester, de Vienne, de l'hôtel de ville de Bruxelles, etc. — Les obélisques prennent aussi quelquefois le nom d'*aiguilles* ; tels sont les deux obélisques, dits *aiguilles de Cléopâtre*, que l'on voit en Égypte, à Alexandrie, et qui, apportés d'Héliopolis, furent élevés devant le temple de César.

— Physiq. On donne le nom d'*aiguille aimantée* à une petite lame mince d'acier aimanté, ordinairement taillée en losange très-allongé. Une telle *aiguille*, posée sur un pivot, et mobile dans un plan horizontal, prend toujours dans ce plan une direction déterminée qui est à peu près celle du nord au sud ; si on l'en écarte, elle y revient par le plus court chemin, oscille de part et d'autre, puis à la fin s'y arrête de nouveau ; si on la retourne de manière à placer au sud l'extrémité qui regarde le nord, elle ne veut pas se tenir dans cette nouvelle position, elle décrit une demi-circonférence entière, oscille longtemps pour reprendre enfin sa direction et sa position primitives. Le phénomène se passe comme si la terre était un vaste aimant dont les pôles seraient voisins des pôles terrestres et dont la ligne neutre coïnciderait sensiblement avec l'équateur. (V. AIMANT, MAGNÉTISME.) On appelle *pôle austral* de l'*aiguille aimantée* celle de ses extrémités qui regarde le nord, et *pôle boréal* celle qui regarde le sud.

Ainsi, tandis qu'une aiguille non aimantée manifeste la plus parfaite indifférence pour les quatre points cardinaux, l'aiguille aimantée horizontale présente cette propriété remarquable de reconnaître en quelque sorte les pôles terrestres et de nous les indiquer. (V. BOUSSOLE.) Autrefois, l'on admettait que la direction de l'*aiguille aimantée* était rigoureusement celle du sud au nord ; mais Christophe Colomb en 1492, lorsqu'il traversa l'Océan pour aller à la découverte du nouveau monde, signala cette erreur, et l'on sait maintenant qu'il n'y a dans chaque hémisphère qu'un très-petit nombre de points où l'aiguille marque le vrai nord. On appelle *méridien magnétique* d'un lieu, le plan vertical qui passe en ce lieu par les deux pôles d'une aiguille aimantée horizontale en équilibre sur son pivot. L'angle plus ou moins grand que forme le méridien magnétique avec le méridien astronomique du lieu s'appelle *déclinaison*. La déclinaison d'un lieu peut être *orientale* ou *occidentale* ; elle est dite orientale, si le pôle austral de l'aiguille se porte à l'est du méridien astronomique ; elle est dite occidentale, si le pôle austral se porte à l'ouest du méridien astronomique.

La déclinaison varie en chaque point du globe d'une manière incessante. Ces variations sont *régulières* ou *irrégulières*. Les premières sont *diurnes*, *annuelles* ou *séculaires*. — Dans nos climats, où la déclinaison est occidentale, on voit l'extrémité australe de l'aiguille marcher tous les jours de l'est à l'ouest, depuis le lever du soleil jusqu'à une heure après midi. Elle retourne ensuite vers l'est par un mouvement rétrograde, de manière à reprendre à peu près vers dix heures du soir la position qu'elle occupait le matin. Ces variations, qu'on appelle *diurnes*, sont à peu près constantes d'un jour à un autre jour voisin, dans un même lieu ; elles sont dans nos contrées de 12' à 13' en moyenne. — Les variations *annuelles* ont été signalées par Cassini, qui a observé, en 1784, que de l'équinoxe du printemps au solstice d'été, l'aiguille à Paris rétrogradait vers l'est, et qu'au contraire elle avançait vers l'ouest dans les neuf mois suivants. Le maximum d'amplitude observé pendant la même année a été de 20'. — Si l'on évalue en un lieu la déclinaison moyenne de l'année, et si l'on compare entre elles les moyennes de plusieurs années successives, on constate des variations qui ont reçu le nom de variations *séculaires*. Des observations faites à Paris depuis l'année 1580 ont conduit aux résultats suivants : en 1580, la déclinaison était orientale et égale à 11° 30' ; la déclinaison moyenne annuelle a été en diminuant depuis cette époque jusqu'en 1663, où elle est devenue d'abord nulle, puis occidentale et toujours croissante jusqu'en 1814 ; en 1814, elle a atteint un maximum de 22° 34', et depuis lors est entrée dans une période décroissante ; en 1860, elle était de 19° 33'. — Les variations irrégulières ou accidentelles de la déclinaison sont de véritables perturbations qui surviennent brusquement dans les mouvements de l'*aiguille aimantée*, sans qu'il soit possible d'en prévoir l'époque ni la grandeur. Arago a remarqué le premier qu'elles coïncident généralement avec l'apparition d'aurores boréales, soit en des points voisins, soit en des points très-éloignés.

Les instruments au moyen desquels on détermine les déclinaisons s'appellent *boussoles de déclinaison*. V. BOUSSOLE.

Non-seulement l'*aiguille aimantée* s'écarte dans sa direction de la ligne des pôles terrestres, mais elle présente encore un autre phénomène ; au lieu de se tenir dans une position horizontale, elle incline l'un de ses pôles vers la terre d'un angle variable selon les lieux, et qu'on appelle *inclinaison*. Lorsqu'on s'avance vers l'équateur terrestre, on voit l'inclinaison diminuer de plus en plus, et l'on trouve enfin un point où elle devient nulle ; puis si l'on passe au delà, c'est le pôle boréal qui s'abaisse au-dessous de l'horizon, et qui s'abaisse de plus en plus à mesure que la latitude australe augmente. On a nommé *équateur magnétique* la courbe qui passe par tous les points où l'inclinaison est nulle, et *pôles magnétiques* les points où l'inclinaison est de 90°, c'est-à-dire où l'aiguille devient verticale comme le fil à plomb. L'équateur magnétique est une courbe irrégulière qui s'éloigne notablement de la forme d'un grand cercle, et qui coupe l'équateur terrestre en deux points, situés à peu près aux extrémités d'un même diamètre. Les pôles magnétiques ne coïncident pas avec les pôles géographiques ; ils ne sont pas même situés aux extrémités d'un même diamètre du globe : l'un est à 15° du pôle nord, l'autre à 18° du pôle sud.

L'inclinaison éprouve des variations semblables à celles de la déclinaison, mais l'amplitude en est toujours moins considérable. Pour un même jour, l'inclinaison est maximum

dans la matinée, minimum dans l'après-midi. Dans une même année, elle est maximum en été, minimum en hiver. Enfin, l'inclinaison moyenne varie, dans un même lieu, d'une année à une autre. En 1671, elle était à Paris de 75°. Depuis elle a toujours été en décroissant, et le 11 novembre 1860, elle était de 66° 11'. La diminution annuelle de l'inclinaison est sensiblement de 3'.

Les instruments qui servent à déterminer l'inclinaison magnétique s'appellent *boussoles d'inclinaison*. V. BOUSSOLE.

La connaissance de la déclinaison et de l'inclinaison pour les différents points du globe n'est pas seulement importante au point de vue de l'étude du magnétisme terrestre; elle est à chaque instant nécessaire dans les opérations qui se rattachent à une mesure géographique quelconque.

Une *aiguille aimantée* soustraite à l'action magnétique de la terre est dite *astatique*. Telle serait une aiguille mobile autour d'un axe horizontal dans un plan vertical perpendiculaire au méridien magnétique; on comprend que l'aimant terrestre, agissant alors suivant l'axe, ne peut imprimer à l'aiguille aucune direction déterminée. Deux aiguilles de même force réunies parallèlement, les pôles contraires en regard, constituent un *système astatique*, parce que les actions contraires du globe sur les deux aiguilles se neutralisent.

AIGUILLE (L'), montagne du dép. de l'Isère, appelée la *Montagne inaccessible*. Ce mont, classé parmi les sept merveilles du Dauphiné, est isolé et escarpé de tous côtés. Il mesure plus de 2,000 mètres au-dessus du niveau de la mer.

AIGUILLÉ, ÉE (è-gu-i-llé; *ll* mll.) part. pass. du v. Aiguiller.

AIGUILLÉ, ÉE adj. (è-gu-i-llé; *ll* mll. — rad. *aiguille*). Qui est en forme d'aiguille : *Stylet* AIGUILLÉ.

— Techn. Nettoyé avec des aiguilles : *Soie* AIGUILLÉE.

AIGUILLÉE s. f. (è-gu-i-llé; *ll* mll. — rad. *aiguille*). Etendue de fil, de soie, de laine, de la longueur nécessaire pour travailler à l'aiguille : *Apprêter des* AIGUILLÉES. *A chaque* AIGUILLÉE *de fil, c'était une souvenance, un désir, des souhaits, mille choses qui se brodaient sur l'étoffe comme les dessins qu'elle y fixait.* (Balz.)

AIGUILLER v. a. ou tr. (è-gu-i-llé; *ll* mll. — rad. *aiguille*). Chirurg. Abaisser la cataracte au moyen d'une aiguille : AIGUILLER *le cristallin*. Inusit. aujourd'hui.

— Techn. *Aiguiller la soie*, La nettoyer avec des aiguilles sur le dévidoir : *Quand on* AIGUILLE *la soie, on l'éraille et on la détord.* (Trév.)

S'aiguiller, v. pr. Se dit, dans les chemins de fer, d'une voie qui se réunit à une autre au moyen des aiguilles : *Ces voies nouvelles vont* S'AIGUILLER *sur les anciennes.*

AIGUILLERIE s. f. (è-gu-i-lle-rî; *ll* mll. — rad. *aiguille*). Fabrique, commerce d'aiguilles.

AIGUILLES, ch.-lieu de cant. (Hautes-Alpes), arrond. de Briançon; pop. 634 hab. Commerce d'excellents fromages.

AIGUILLES (CAP DES), pointe la plus méridionale de l'Afrique, au S.-E. du cap de Bonne-Espérance.

AIGUILLETAGE s. m. (è-gu-i-lle-ta-je; *ll* mll. — rad. *aiguillette*). Action d'aiguilleter, état de ce qui est aiguilleté : *L'*AIGUILLETAGE *d'un haut-de-chausses.*

— Mar. Manière de réunir, d'ajuster bout à bout, à l'aide d'un cordage, deux objets différents, sans qu'ils se croisent l'un sur l'autre.

AIGUILLETANT part. prés. du v. Aiguilleter.

AIGUILLETÉ, ÉE (è-gu-i-lle-té; *ll* mll.) part. pass. du v. Aiguilleter. Noué, attaché au moyen d'aiguillettes : *Pourpoint* AIGUILLETÉ. ‖ Qui porte des aiguillettes : *Un amant* AIGUILLETÉ *sera pour elle un ragoût merveilleux.* (Mol.)

— Fig. *Homme aiguilleté*, Guindé, qui a l'air contraint. Inusit.

AIGUILLETER v. a. ou tr. (è-gu-i-lle-té; *ll* mll. — rad. *aiguillette;* ce verbe double la consonne *t* du radical quand la terminaison commence par un *e* muet : *J'aiguillette. Ils aiguilletteront. Qu'ils aiguillettent*). Attacher avec des aiguillettes : AIGUILLETER *ses chausses.*

— *Aiguilleter des lacets*, Les ferrer.

— Mar. Joindre ensemble, au moyen d'un cordage, deux objets qui ne se croisent pas, et qui, quelquefois même, restent éloignés l'un de l'autre : *On* AIGUILLETTE *une bouée sur un orin, ou les deux bouts d'une tournevire ensemble, ou une poulie à un anneau, ou une bosse à un câble*, etc. (De Bonnefoux.)

S'aiguilleter, v. pr. Attacher ses chausses avec des aiguillettes : *La mode de* S'AIGUILLETER *a duré longtemps.* (Acad.)

AIGUILLETIER, ÈRE s. (è-gu-i-lle-tié, è-re; *ll* mll. — rad. *aiguillette*). Celui, celle qui fait des aiguillettes, des lacets, qui les ferre. ‖ On dit aussi AIGUILLETTIER.

AIGUILLETTE s. f. (é-gu-i-llè-te; *ll* mll. — dimin. d'*aiguille*). Cordon ou tresse ferrée par les deux bouts, qui sert à attacher : *Je voudrais bien savoir si une demi-douzaine d'*AIGUILLETTES *ne suffit pas pour attacher un haut-de-chausses.* (Mol.) *Il était vêtu d'un pourpoint, d'un haut-de-chausses violet, avec des* AIGUILLETTES *de même couleur.* (Alex. Dum.) *Son pourpoint et son haut-de-chausses disparaissent sous les* AIGUILLETTES *et les nœuds de ruban.* (Th. Gaut.) ‖ *Aiguillette borgne*, Aiguillette qui est déferrée.

— Cordon employé comme livrée : *Les laquais portaient l'*AIGUILLETTE, *et l'on ne me la donna pas.* (J.-J. Rouss.) ‖ Marque distinctive que certains militaires portent sur l'épaule : *Ce groupe était formé de quatre gendarmes à cheval, commandés par un maréchal des logis aux* AIGUILLETTES *mi-parties bleu et argent.* (E. Sue.) *C'était le chef suprême de ces kolbacks, de ces dolmans et de ces* AIGUILLETTES *qui plaisent tant au beau sexe.* (Balz.) ‖ *Aiguillettes d'or*, Marques distinctives portées temporairement par des officiers exerçant certaines fonctions particulières, tels que les officiers attachés à l'état-major du ministre, ceux qui remplissent les fonctions de chefs d'état-major, d'aides de camp ou d'officiers d'ordonnance, et ceux qui sont attachés aux majorités des ports, ainsi qu'à l'Ecole navale.

— Proverbialem. : *Il ne fait pas bon servir un maître qui serre de vieilles aiguillettes*, On gagne peu au service d'un maître trop économe. ‖ *Lâcher l'aiguillette*, Satisfaire ses besoins naturels, façon de parler qui date de l'époque où les aiguillettes étaient en usage. ‖ *Courir l'aiguillette*, Se disait des femmes de mauvaise vie qui courent les rues et sollicitent les passants à venir chez elles : *Si la nature n'eût arrosé le front des femmes d'un peu de pudeur, vous les verriez bientôt* COURIR L'AIGUILLETTE. (Rabel.)

. . . . Je recherche une jeune fillette
Experte dès longtemps à *courir l'aiguillette*,
Qui soit ardente et vive au combat amoureux.
RÉGNIER.

Cette expression a pris, dit-on, naissance à Toulouse, parce qu'autrefois les prostituées y étaient obligées de porter, comme marque d'infamie, une *aiguillette* sur l'épaule. Suivant d'autres étymologistes, elle est fondée sur une coutume anciennement observée à Beaucaire, la veille de la foire, par les femmes de mauvaise vie, qui, ce jour-là, célébraient la fête de sainte Madeleine, leur patronne, en faisant une *course* publique où la plus agile gagnait un paquet d'*aiguillettes*. Cette origine nous paraît plus probable en ce qu'elle explique les deux mots de la locution. De là, dit-on, serait venu le mot *coureuse* appliqué aux femmes légères. ‖ *Nouer l'aiguillette*, Faire un maléfice auquel le peuple attribuait le pouvoir d'empêcher la consommation du mariage. Trois nœuds formés à une bandelette, en récitant certaines formules, constituaient cette opération magique, à laquelle avaient recours les jaloux et les amantes délaissées. On appelait *noueurs* et *noueuses d'aiguillettes* ceux et celles qui passaient pour avoir ce pouvoir. On comprend qu'à une époque où l'on portait des *braguettes* fermées au moyen d'*aiguillettes*, dire d'un jeune marié qu'il avait l'*aiguillette nouée* était une façon très-naturelle d'exprimer l'état d'impuissance où il se trouvait; de là le rapport entre *nouer l'aiguillette* et rendre impuissant :

Ami lecteur, vous avez quelquefois
Ouï conter qu'on *nouait l'aiguillette*.
VOLTAIRE.

— Tranche de chair effilée, prise le long du dos de certaines volailles : *Lever les* AIGUILLETTES. *Couper par* AIGUILLETTES. *Servir une* AIGUILLETTE *de canard.* ‖ Par anal., en parlant d'une personne : *Ces barbares lui arrachèrent toute la peau du dos par* AIGUILLETTES. (Trév.)

— Géogr. physiq. Petite aiguille, petite pointe de rocher.

— Moll. Nom donné à une très-petite espèce du genre agathine, que l'on trouve sous les mousses dans presque toute l'Europe. ‖ Très-petite espèce de bulime, qu'on rencontre fréquemment dans les environs de Paris.

— Mar. Ligne qui sert à opérer l'aiguilletage. ‖ Gros fil de fer terminé par une espèce de bouton, et qu'on emploie pour tirer du sable. ‖ *Aiguillette de porque*, Allonge la plus haut placée d'une porque.

— Manég. *Nouer l'aiguillette*. Se dit d'un cheval sauteur, qui s'épare et qui détache des ruades violentes et répétées, les jambes étendues.

— **Encycl.** Les diverses origines que l'on attribue aux aiguillettes n'ont rien d'authentique; voici la plus probable : Le duc d'Albe, général espagnol, ayant eu à se plaindre d'un corps de Flamands qui avait lâché pied, avait décidé que toutes les fautes qui seraient commises à l'avenir par ce corps seraient punies de la corde, sans distinction de rang et de grade. Les Flamands répondirent que, pour rendre l'exécution de cet ordre plus facile, ils porteraient désormais sur l'épaule une corde et un clou, ce qu'ils firent en effet; mais leur conduite devint si brillante, si exemplaire, que la corde fut transformée en une tresse de passementerie, et qu'on en décora depuis, comme marque honorifique, les officiers de la maison des princes, les pages et les corps d'élite. Sous l'ancien régime, les chevau-légers, les gardes de la marine, les cadets-gentilshommes et la maréchaussée portaient des aiguillettes. Aujourd'hui, elles sont réservées aux officiers d'état-major, aux aides de camp, aux officiers et soldats de gendarmerie et aux armes spéciales. Elles sont aussi portées par les aspirants de marine. Les gendarmes portent l'aiguillette à l'épaule gauche; les officiers de l'état-major, les aides de camp et les aspirants de marine à l'épaule droite. Enfin, on en voit à certains domestiques de grande maison.

AIGUILLEUR s. m. (é-gu-i-lleur; *ll* mll. — rad. *aiguille*). Celui qui, dans un chemin de fer, est préposé à la garde d'une aiguille : *On a expérimenté divers systèmes destinés à empêcher les fréquentes rencontres de trains causées dans les chemins de fer par les erreurs et les oublis des* AIGUILLEURS. (Siècle.) *L'*AIGUILLEUR *s'est trompé en dirigeant le train sur la voie opposée à celle qu'il devait suivre.* (Siècle.) *Un* AIGUILLEUR, *laissé en faction pendant seize heures, était la cause innocente du mal.* (Ph. Busoni.) ‖ Celui qui tourne le robinet par où s'échappe la vapeur.

AIGUILLIER s. m. (é-gu-i-llé; *ll* mll. — rad. *aiguille*). Nom que l'on donnait autrefois à la petite boîte où l'on mettait des aiguilles : AIGUILLIER *d'argent*. AIGUILLIER *en ébène, en ivoire, en buis.* ‖ On dit aujourd'hui un *étui*.

AIGUILLIER, ÈRE s. (é-gu-i-llé, è-re; *ll* mll. — rad. *aiguille*). Celui, celle qui fabrique ou vend des aiguilles.

AIGUILLIÈRE s. f. (é-gu-i-llè-re; *ll* mll.). Pêch. Filet destiné à prendre les poissons dits aiguilles, et qui se tend entre deux eaux.

AIGUILLON s. m. (é-gu-i-llon; *ll* mll. — rad. *aiguille*). Pointe de fer fixée à un grand bâton pour piquer les bœufs : *Faire avancer les bœufs avec l'*AIGUILLON, *à l'aide de l'*AIGUILLON. *Les bœufs fatigués marchent le cou penché, d'un pas lent et tardif, malgré l'*AIGUILLON *qui les presse.* (Fén.) *Un enfant de six à sept ans piquait le flanc des bœufs avec une gaule longue et légère, armée d'un* AIGUILLON *peu acéré.* (G. Sand.)

Le blé, pour se donner, sans peine ouvrant la terre,
N'attendait pas qu'un bœuf, pressé par l'*aiguillon*,
Traçât à pas tardifs un pénible sillon.
BOILEAU.

— Par ext. : *Dans ce monde de grandeurs et de petitesses, la jalousie sert plus souvent de poignard que d'*AIGUILLON. (Balz.) *Souvent les peuples donnent un* AIGUILLON *pour les conduire, jamais pour les frapper.* (L.-N. Bonap.) *Si le système de Law, par le jeu qui en fut la suite, ruina autant de familles qu'il en enrichit, d'un autre côté il réveilla la nation de sa torpeur, et lui enfonça mille* AIGUILLONS *dans le flanc.* (G. Sand.) *Toutes ses joies avaient un* AIGUILLON *empoisonné.* (G. Sand.)

— Fig. Stimulant, tout ce qui excite, anime, encourage : *L'intérêt est un grand* AIGUILLON. *La louange des belles actions sert d'*AIGUILLON *à la vertu.* (D'Ablanc.) *L'exemple est un puissant* AIGUILLON. (La Mothe Le Vayer.) *C'était encore un nouvel* AIGUILLON *pour lui d'espérer de nouvelles victoires, sans compagnon qui en partageât l'honneur.* (Volt.) *Mes réflexions croissaient à chaque pas dans cette route que Louis avait tant de fois faite, l'âme exaltée par tous les* AIGUILLONS *de l'amour.* (Balz.) *Le paradis est un* AIGUILLON *qui nous pousse vers les bonnes actions.* (L. Pinel.) *Le fonctionnaire n'agit pas sous l'*AIGUILLON *de l'intérêt, mais sous l'influence de la loi.* (Bastiat.) *En France, le principe de l'émulation, ou, si l'on veut, l'*AIGUILLON *de l'égalité, est puissant.* (Ste-Beuve.)

L'*aiguillon* de l'amour est la difficulté.
MALHERBE.

L'espoir et la difficulté
Sont les *aiguillons* du courage. (***)

— Dans l'Ecriture, *L'aiguillon de la chair*, Les tentations, les désirs de la concupiscence.

— Prov. et fig. : *A dur âne dur aiguillon*, Il faut employer des moyens énergiques avec une personne difficile à conduire, à diriger.

— Ichthyol. Osselet d'une seule pièce, terminé par une pointe aiguë, qui chez quelques poissons remplace le rayon des nageoires, ou qu'on voit isolément sur le corps de certains autres.

— Zool. Espèce de dard que portent certains insectes et certains arachnides à l'extrémité de l'abdomen : *Les abeilles laissent ordinairement leur* AIGUILLON *dans la piqûre.* (Acad.) *Je ne crois pas qu'aucune mouche à deux ailes ait un* AIGUILLON *dangereux.* (A. Karr.) ‖ Fig. : *Les hypocrites, comme les abeilles, ont le miel à la bouche et l'*AIGUILLON *caché.* (Boiste.)

Fuyez cet imposteur dont la haine timide
Ne lance qu'en secret son *aiguillon* perfide.
LE FRANC DE POMPIGNAN.

— Bot. Piquant dont sont armées diverses plantes : *Le rosier, la ronce, l'acacia, ont des* AIGUILLONS.

— Chass. Pointes qui terminent les fumées des bêtes fauves, et, par ext., les fumées, les fientes mêmes.

— **Encycl.** Zool. L'*aiguillon* n'est pas seulement un instrument piquant, c'est l'appareil conducteur d'un liquide vénéneux qui, en s'introduisant dans la plaie, détermine de la douleur et divers accidents. Chez le scorpion, il est formé par le dernier segment de l'abdomen, qui se termine en une pointe arquée, aiguë et perforée de deux petits trous pour donner issue au venin. Chez les hyménoptères (abeilles, guêpes), l'*aiguillon* se compose d'une gaine cornée renfermant deux soies, et articulée à son origine avec un certain nombre de pièces destinées à le faire sortir de l'abdomen, à l'y faire rentrer et à le diriger dans tous les sens. L'*aiguillon* prend le nom de *tarière* chez les insectes où il reste toujours apparent et ne peut jamais rentrer en entier dans l'abdomen.

En ichthyologie, le nom d'*aiguillon* s'applique aux osselets d'une seule pièce et pointus qui remplacent, dans certains poissons, les rayons des nageoires. — On désigne encore sous ce nom les piquants que présentent sur leur corps certains animaux, les hérissons, par exemple.

— Bot. On appelle *aiguillon*, en botanique, une production dure et pointue que présente l'écorce de certaines plantes. L'*aiguillon* diffère de l'épine en ce qu'il naît seulement de l'épiderme, dont il se détache facilement, tandis que l'épine est un prolongement de la partie ligneuse. Les *aiguillons* sont disséminés sans ordre sur l'écorce, tandis que les épines, qui proviennent de la dégénérescence de certains organes, ne s'observent que là où doivent se trouver ces organes.

— Pathol. Sous le nom d'*aiguillon*, Vicq-d'Azir a traité de la cause prochaine et déterminante de l'inflammation.

— **Epithètes.** Importun, vif, fin, pointu, acéré, piquant, poignant, pénétrant, douloureux, dangereux, mortel, venimeux, empoisonné, subtil, perfide, inoffensif, innocent.

AIGUILLON, ch.-lieu de cant. (Lot-et-G.), arrond. d'Agen; pop. aggl. 2,040 hab. — pop. tot. 3,781 hab. Ville fort ancienne. Aux environs, ruines romaines; restes d'une tour désignée sous le nom de *tour de Saint-Côme*.

AIGUILLON (Marie-Madeleine DE VIGNEROD, dame DE COMBALET, duchesse D'), nièce du cardinal de Richelieu, qui acheta pour elle (1638) le duché d'Aiguillon. A sa mort, ce duché passa à son neveu le marquis de Richelieu, dont le petit-fils fut déclaré duc d'Aiguillon en 1731.

AIGUILLON (Armand VIGNEROD-DUPLESSIS-RICHELIEU, duc D'), né en 1720, mort en 1782. Gouverneur de Bretagne, il persécuta La Chalotais, qui avait dit de lui que, lors d'une incursion des Anglais dans le pays, *s'il ne s'était pas couvert de gloire, il s'était au moins couvert de farine* (on lui reprochait de s'être tenu caché dans un moulin). En 1771, il succéda à Choiseul dans le ministère, ne se fit remarquer que par son ineptie, et laissa se consommer le partage de la Pologne. Il fut disgracié à l'avénement de Louis XVI.

AIGUILLON (Armand VIGNEROD-DUPLESSIS-RICHELIEU, duc D'), fils du précédent, né vers le milieu du XVIII^e siècle, mort en 1800, fut, en 1789, député de la noblesse d'Agen aux états généraux et embrassa avec chaleur la cause de la Révolution. Il se réunit au tiers état avec la minorité de son ordre, et, dans la fameuse séance du 4 août, fut un des premiers à renoncer à ses titres et priviléges. Lorsque Custine prit le commandement de l'armée du Rhin, il le remplaça dans celui des troupes disposées dans les gorges de Porentruy. Mais ayant été décrété d'accusation après le 10 août, il quitta la France et se retira à Londres, puis à Hambourg. Il mourut dans cette ville, au moment où son nom venait d'être rayé de la liste des émigrés.

AIGUILLONNAIS, AISE s. et adj. Géogr. Habitant d'Aiguillon; qui appartient à Aiguillon ou à ses habitants.

AIGUILLONNANT (é-gu-i-llo-nan; *ll* mll.) part. prés. du v. Aiguillonner : *Le postillon,* AIGUILLONNANT *ses chevaux de la voix, du fouet et de l'éperon, eut bientôt laissé derrière lui cette troupe irritée.* (F. Soulié.)

AIGUILLONNANT, ANTE adj. (é-gu-i-llo-nan, an-te; *ll* mll. — rad. *aiguillonner*). Qui est de nature à aiguillonner, exciter, animer : *En même temps, il trouvait dans l'agitation de la curiosité quelque chose d'*AIGUILLONNANT *et d'inconnu qui n'était pas sans plaisir.* (G. Sand.)

AIGUILLONNÉ, ÉE (é-gu-i-llo-né; *ll* mll.) part. pass. du v. Aiguillonner. Piqué avec l'aiguillon : *Les bœufs ne devraient pas être* AIGUILLONNÉS *si fréquemment.*

— Fig. Excité, provoqué : *Dites si vous avez vu autre chose en moi qu'un homme actif quand il est* AIGUILLONNÉ, *paresseux et stagnant après l'orage.* (Beaumarch.) *Il savait que Henri songerait, au milieu de la nuit, à l'audience demandée, et la donnerait avec une curiosité* AIGUILLONNÉE *selon la gravité des circonstances.* (Alex. Dum.)

— Chass. Se dit des fumées des bêtes fauves, terminées par un aiguillon.

— Bot. et Zool. Muni d'aiguillons : *Plante* AIGUILLONNÉE. *Insecte* AIGUILLONNÉ.

— s. m. pl. Famille de mammifères dont le corps est hérissé d'aiguillons. ‖ Sous-ordre d'insectes hyménoptères, dont les femelles et les individus neutres sont armés d'un aiguillon caché dans le dernier des anneaux de l'abdomen. Les aiguillonnés comprennent plusieurs familles distinctes dont la plus intéressante est celle des abeilles.

AIGUILLONNER v. a. ou tr. (é-gu-i-llo-né; *ll* mll. — rad. *aiguillon*). Piquer, presser avec l'aiguillon : *On* AIGUILLONNE *les bœufs lorsqu'ils tirent la charrue.* (Rozier.)

De ses taureaux nerveux *aiguillonne* les flancs.
DELILLE.

— Fig. Exciter, aiguiser : *Le rôti paraît, son fumet délicieux* AIGUILLONNE *les appétits*

et les prépare à de nouvelles jouissances. (Grimod.) *Les officiers attablés satisfaisaient un appétit que la fatigue* AVAIT AIGUILLONNÉ. (Balz.) ‖ Inciter, animer, encourager, attirer: AIGUILLONNER *un homme lent, insensible.* AIGUILLONNER *le courage de quelqu'un. C'était un homme d'esprit lent et paresseux, mais que l'ambition, l'amour du gain,* AIGUILLONNAIENT. (St-Sim.) *J'ose affirmer que la vie d'un tel homme renferme les péripéties d'un drame assez intime pour* AIGUILLONNER *votre attention.* (Rog. de Beauv.) ‖ Tourmenter : *Il n'avait, par son heureux retour, enlevé qu'une partie de l'inquiétude qui* AIGUILLONNAIT *les quatre amis.* (Alex. Dum.)

S'aiguillonner, v. pr. Etre excité, encouragé. — Réciproquem. : *Deux rivaux qui* S'AIGUILLONNENT *sans cesse. Les hommes réunis* S'AIGUILLONNENT *et s'éclairent.* (Mercier.)

— **Syn. Aiguillonner, animer, encourager, exciter, inciter, porter à, pousser à.** On *excite* celui qui manque de résolution. On *incite* celui qui n'est pas disposé à la chose. On *pousse à* celui qui ne veut pas ou qui ne veut que faiblement. On *anime* celui qui n'a que de la froideur ou de l'indifférence. On *encourage* le lâche et le timide. On *aiguillonne* celui qui ne peut vaincre son inertie. On *porte à* celui qui se laisse mener plutôt que de se conduire lui-même.

AIGUILLONNEUX, EUSE adj. (é-gu-i-llo-neu, eu-ze; *ll* mll. — rad. *aiguillon*). Bot. Muni d'aiguillons : *Arbre* AIGUILLONNEUX. *Plante* AIGUILLONNEUSE. ‖ On dit plutôt AIGUILLONNÉ.

AIGUILLOTS s. m. pl. (é-gu-i-llo; *ll* mll. — rad. *aiguille*). Mar. Gonds de cuivre ou de fonte fixés sur le gouvernail, à l'aide desquels cette machine peut tourner et rester suspendue à l'étambot.

AIGUISABLE adj. (é-gu-i-za-ble — rad. *aiguiser*). Qui peut être aiguisé : *Ce couteau n'est plus* AIGUISABLE.

AIGUISAGE s. m. (é-gu-i-za-je — rad. *aiguiser*). Action d'aiguiser un outil; état d'un outil aiguisé : *L'*AIGUISAGE *d'un sabre, d'un couteau, d'une hache. Cet* AIGUISAGE *est parfait.*

AIGUISANT (é-gu-i-zan) part. prés. du v. Aiguiser.

AIGUISÉ, ÉE (é-gu-i-zé) part. pass. du v. Aiguiser. Rendu tranchant, en parlant d'un instrument, d'un outil : *Couteau fraîchement* AIGUISÉ. *L'écho ne répète plus le son de la faux* AIGUISÉE. (Deleuze.) ‖ Par anal. Pointu, effilé : *La taupe naît avec un museau si pointu et si* AIGUISÉ, *qu'elle perce en un moment le terrain le plus dur.* (Fén.) *Souvent il porte ses coups en l'air, comme un taureau qui, de ses cornes* AIGUISÉES, *va se battre contre les vents.* (Fén.) *Andréa Cavalcanti, les cheveux frisés et luisants, les moustaches* AIGUISÉES, *les gants blancs dessinant les ongles, était entré, presque debout sur son phaéton, dans la cour du banquier.* (Alex. Dum.)

— Fig. Spirituel, piquant, mordant : *Il a en magasin des monceaux d'épigrammes* AIGUISÉES *par le bout.* (Cormen.)

. Les hommes les meilleurs
D'un mot bien *aiguisé* sont les premiers à rire.
VIGÉE.

‖ Développé, rendu plus vif, plus sensible : *Un courage* AIGUISÉ *par la nécessité. Une vanité* AIGUISÉE *par les critiques. Une intelligence* AIGUISÉE *par l'étude, par la méditation. Un esprit* AIGUISÉ *par l'habitude de la discussion.*

Sans la dispute, où l'âme est *aiguisée*,
On s'ennuirait, même dans l'Elysée.
LA HARPE.

‖ Encouragé, incité : *Hume étudie la métaphysique sous l'inspiration de Locke,* AIGUISÉ, *enhardi, s'il est permis de parler ainsi, par Voltaire.* (Villem.) ‖ Excité, en parlant de l'appétit : *L'opération finie, nous courûmes nous mettre à table avec des appétits* AIGUISÉS *par le retard.* (Brill.-Sav.)

— Méd. et pharm. Acidulé : *De l'eau* AIGUISÉE *de vinaigre. Une tisane* AIGUISÉE *de jus de limon.*

— Blas. Se dit de toutes les pièces honorables, comme le pal, la croix, le sautoir, etc., dont les extrémités sont taillées en pointe, de sorte néanmoins que ces pointes ne forment que des angles obtus. *Famille Chandos :* d'argent, au pal *aiguisé* de gueules. — Se dit aussi des instruments et outils coupants, dont le tranchant est d'un émail particulier. *Famille Du Vivier :* d'argent, à trois doloires d'azur *aiguisées* de sinople.

AIGUISEMENT s. m. (é-gu-i-ze-man — rad. *aiguiser*). Action d'aiguiser : *L'*AIGUISEMENT *d'un canif, d'un sabre, d'un rasoir.*

AIGUISER v. a. ou tr. (é-gu-i-zé — rad. *aigu*). Rendre aigu ou plus aigu, donner du tranchant, du mordant à un outil, à un instrument : AIGUISER *une faux, un sabre, un couteau.* AIGUISER *la pointe, le tranchant d'un instrument. Pierre à* AIGUISER. *Mais tu as* AIGUISÉ *toi-même le couperet pour te trancher la tête.* (Balz.) *Toujours auprès de son jeune maître, elle tournait la meule où il* AIGUISAIT *les outils de labour.* (Clém. Robert.)

— Par anal., en parlant des animaux : AIGUISER *ses dents, ses griffes. Le sanglier* AIGUISE *ses défenses.* AIGUISER *son bec, ses serres. Le lion* AIGUISE *ses dents et ses griffes.* (Fén.) *Brisant entre ses mains l'arme qu'on lui tendait, il en jeta les débris à la tête du tigre, qui* AIGUISAIT *en ce moment ses dents et ses griffes contre le socle d'une colonne.* (A. Guiraud.)

Il *aiguisait* son bec, battait l'air de ses flancs.
LA FONTAINE.

— Fig. Rendre plus mordant, plus piquant : AIGUISER *une épigramme, un couplet. Montesquieu* A AIGUISÉ *son livre d'épigrammes.* (Volt.) *Elle* AIGUISE *son sourire, attendrit sa voix, assouplit sa taille, alanguit ses yeux, peut-être à son insu, mais avec l'habileté d'un général qui entre en campagne.* (A. Achard.)

... N'allez pas toujours d'une pointe frivole
Aiguiser par la queue une épigramme folle.
BOILEAU.

Au lieu de fades épigrammes,
Qu'il *aiguise* un couplet gaillard.
BÉRANGER.

D'avance il *aiguisa* tous les traits qu'il décoche,
Et tout son esprit d'aujourd'hui
Etait en brouillon dans sa poche.
DELILLE.

‖ Rendre plus prompt, plus actif, plus subtil : *La nécessité* AIGUISE *l'esprit.* (Acad.) *Le mystère, le silence, la honte craintive,* AIGUISENT *et cachent ses doux transports.* (J.-J. Rouss.) *Le travail* AIGUISE *l'esprit, comme les guerres* AIGUISENT *les courages.* (Volt.) *Comme les privations* AIGUISENT *le cœur !* (Mme Camp.) *La méditation* AVAIT AIGUISÉ *sa pensée.* (Balz.) *Les défenses tyranniques* AIGUISENT *encore plus une passion chez les enfants que chez les hommes.* (Balz.) *Il n'avait d'autre arme que la haine; il résolut de l'*AIGUISER *au bagne et de l'emporter.* (V. Hugo.) *Une conduite déréglée* AIGUISE *l'esprit et fausse le jugement.* (De Bonald.) *Les révolutions ouvrent et* AIGUISENT *les esprits.* (Guizot.) *La misère est une dure pierre de meule qui n'*AIGUISE *pas le génie; elle l'use.* (F. Pyat.) ‖ Augmenter, exciter, en parlant de l'appétit : *Le grand air et l'exercice* AIGUISENT *l'appétit. Les ragoûts n'*AIGUISENT *l'appétit qu'aux dépens de la santé. Le travail* AIGUISE *l'appétit.* (J.-J. Rouss.) *Notre promenade sur l'eau, à l'air vif du matin,* AVAIT *bien* AIGUISÉ *notre appétit.* (A. Jal.)

— Prov. et fig. *Aiguiser les couteaux*, Se préparer au combat. ‖ *Aiguiser ses dents*, Se disposer à bien manger.

S'aiguiser, v. pr. Etre aiguisé : *La plupart des outils* S'AIGUISENT *à la meule. Qui sait combien de poignards à cette heure* S'AIGUISENT *dans l'ombre, qui sont déjà dirigés contre moi?* (Alex. Dum.)

— Fig. Devenir plus vif, plus actif, plus subtil : *L'esprit* S'AIGUISE *à la ville, il s'attendrit aux champs.* (Malesh.) *Nos facultés physiques* S'AIGUISENT *par nos périls ou nos besoins.* (Napol. Ier.) *L'esprit s'*AIGUISE *dans le combat; mais le talent a besoin de confiance.* (Mme de Staël.)

— **Syn. Aiguiser, affuter.** V. AFFUTER.

— **Syn. Aiguiser, allégir, amenuiser.** *Aiguiser*, c'est diminuer au bord et sur les bouts : on *aiguise* un rasoir, une épingle, un pieu, un bâton. On *allégit* en diminuant sur toutes ses faces un corps considérable : *allégir* une poutre. On *amenuise* un corps peu considérable, en le diminuant principalement sur une seule face : *amenuiser* une volige.

— **Antonymes.** Emousser, épointer, ébrécher.

AIGUISERIE s. f. (é-gu-i-ze-rî — rad. *aiguiser*). Usine où l'on aiguise et polit les armes blanches et les instruments tranchants.

AIGUISEUR, EUSE s. (é-gu-i-zeur, eu-ze — rad. *aiguiser*). Celui, celle dont le métier est d'aiguiser. ‖ Ouvrier, ouvrière qui travaille dans une aiguiserie.

— S'empl. aussi adjectiv. : *Les ouvriers* AIGUISEURS *sont sujets à de graves maladies de poitrine, causées par l'aspiration de la poussière résultant de l'usure des métaux qu'ils polissent et de l'émeri de leurs meules.* (Ch. Renier.)

AIGUISOIR s. m. (é-gu-i-zoir — rad. *aiguiser*). Instrument propre à aiguiser les couteaux.

AIGUITÉ s. f. (é-gu-i-té — rad. *aigu*). Constr. Etat d'un angle aigu : *Adoucir l'*AIGUITÉ *des angles.* ‖ Qualité des sons aigus : *L'*AIGUITÉ *des sons. L'*AIGUITÉ *de la voix.* ‖ Aujourd'hui on dit plutôt ACUITÉ.

AIGULFE (saint), archevêque de Bourges, au IXe siècle. L'église bâtie sur l'emplacement de son tombeau existe encore à Bourges. Fête le 22 mai.

AIGUMENT adv. (é-gu-man — rad. *aigu*). D'une manière aiguë.

AIGURANDE, ch.-lieu de cant. (Indre); arrond. de La Châtre; pop. aggl. 1,446 hab. — pop. tot. 2,146 hab.

AIKIN (John), médecin et littérateur anglais, né en 1747, m. en 1822, était fils d'un ministre presbytérien. En 1790, il exerça la médecine à Yarmouth; mais ayant manifesté des opinions politiques favorables au mouvement imprimé par la révolution française, il vit son repos troublé, et se rendit en 1792 à Londres, où il cultiva avec une grande sûreté de jugement et de goût les diverses parties de la littérature. Ses principaux ouvrages sont : *Observations sur les hôpitaux*, traduites en français par Verlac; *Biographie générale*, 10 vol. in-4o, en collaboration avec plusieurs autres écrivains; *Lettres d'un père à son fils*, très-estimées des Anglais; *Pièces diverses en prose*, conjointement avec sa sœur, miss Aikin, depuis Mme Barbauld; des poésies, des écrits scientifiques, etc. Il a dirigé le *Monthly-Magazine* de 1796 à 1806.

AIKINIE s. f. (é-ki-nî — de *Aikin*, n. pr.). Bot. Genre de plantes de la famille des graminées, syn. du genre ratzeburgie.

AIL s. m. (a-ill; *ll* mll. — lat. *allium*, même sens). Plante dont les bulbes, d'une odeur forte et d'un goût âcre, sont employées comme assaisonnement : *Tête d'*AIL. *Gousse d'*AIL. *Gigot à l'*AIL. *Lorsque Henri IV vint au monde, son grand-père lui frotta les lèvres d'une gousse d'*AIL, *et lui fit sucer une goutte de vin dans sa coupe d'or.* (Péréfixe.) *L'*AIL, *dont l'odeur est si redoutée de nos petites-maîtresses, est peut-être le remède le plus puissant qu'il y ait contre les vapeurs et les maux de nerfs auxquels elles sont sujettes.* (B. de St-P.) *L'*AIL *cultivé a une tige de deux pieds, garnie de feuilles linéaires et planes.* (Mirbel.) *L'*AIL *est antihystérique, diurétique, fébrifuge, antipestilentiel; il excite la transpiration et même la sueur.* (Mirbel.) *L'*AIL *est une substance très-stimulante; dans l'économie domestique, on l'emploie comme assaisonnement.* (Richard.) *L'*AIL *paraît exercer une action assez énergique sur les organes de la sécrétion urinaire.* (Richard.) *L'*AIL *est le vermifuge le plus puissant et le plus inoffensif que je connaisse.* (Raspail.) *L'*AIL *est plutôt un condiment qu'une substance alimentaire.* (Raspail.) *Un courtisan s'étant présenté un jour devant Vespasien, ses habits et sa chevelure exhalant une très-forte odeur de parfum : « J'aimerais mieux, lui dit brusquement l'empereur, que tu sentisses l'*AIL. »

J'avais mangé de l'*ail*, et fis en homme sage
De détourner un peu mon haleine de toi.
MOLIÈRE.

. . . Il n'était ambre, il n'était fleur
Qui ne fût *ail* au prix.
LA FONTAINE.

Tu peux choisir, ou de manger cent *aulx*,
Ou de souffrir trente bons coups de gaule.
LA FONTAINE.

— *Ail d'Ascalon*, L'échalote. ‖ *Ail d'Espagne*, La rocambole. ‖ *Ail de chien*, Nom vulgaire du muscari en grappes. ‖ *Ail à tunique*, Le poireau, à cause des pellicules blanches superposées dont se compose sa racine.

— **Gramm.** Dans le langage ordinaire, on dit au pluriel *des aulx : Il a dans son jardin des* AULX *cultivés et des* AULX *sauvages.* En termes de botanique, les savants préfèrent se servir du pluriel *ails : La famille des* AILS.

— **Encycl.** Bot. L'*ail* forme, dans la famille des liliacées, un genre qui renferme un grand nombre d'espèces, parmi lesquelles on remarque l'oignon, le poireau, l'échalotte, la ciboule, la rocambole, etc.

Les plantes comprises dans le genre *ail* sont herbacées, vivaces, rarement bisannuelles. Leur souche est bulbeuse, à bulbe simple ou multiple; leur tige dressée, ordinairement cylindrique, quelquefois fistuleuse; leurs feuilles sont le plus souvent engainantes à la base, tantôt planes, tantôt cylindriques ou demi-cylindriques et fistuleuses; leurs fleurs, verdâtres, blanches, rosées, purpurines, bleuâtres ou violettes, sont disposées en ombelle simple terminale, et toujours enveloppées d'une spathe commune avant l'épanouissement.

L'*ail* commun (*allium sativum* des botanistes) est une plante vivace, dont les bulbes produisent des bulbilles ou caïeux, connus sous le nom vulgaire de *gousses d'ail*. Ce sont ces bulbilles qui servent à la reproduction de la plante.

L'*ail* est cultivé dans tous les jardins potagers. Il croît dans tous les sols, mais de préférence dans les terres meubles et dans les sables des dunes, où ses bulbes arrivent à une grosseur considérable. Sa culture est très-facile, et n'exige presque d'autre soin que le sarclage.

L'*ail* est fréquemment employé dans les préparations culinaires comme condiment, et même comme aliment, surtout dans les régions voisines de la Méditerranée, où il a une odeur moins forte et une saveur moins âcre. Les jeunes feuilles se mangent quelquefois en salade. Sur les bords de la Loire, on hache ces feuilles, mais surtout les bulbes, pour les mêler au fromage frais. En Orient, l'*ail* séché et pulvérisé est employé aux mêmes usages que le poivre, qu'il remplace souvent.

L'*ail* a aussi des propriétés médicales incontestables, bien qu'on les ait exagérées au point que cette plante a reçu le nom de *thériaque des pauvres*. C'est un vermifuge actif, et il a rendu des services, comme tonique et antiseptique, dans les temps d'épidémie.

Ce bulbe est aussi employé dans l'industrie; mélangé à la colle de farine, il lui donne plus de force adhésive, et permet que l'on s'en serve pour recoller la porcelaine.

Quelques espèces du genre *ail* ont des fleurs d'une belle couleur, ou d'une odeur agréable, qui les ont fait admettre dans les jardins d'ornement : telles sont l'*ail doré* ou moly, l'*ail blanc*, l'*ail odorant* et l'*ail superbe* ou *très-odorant*.

— Hist. Les anciens Egyptiens faisaient de l'*ail* un dieu; les Grecs l'avaient en horreur. A Rome, il était défendu à ceux qui avaient mangé de l'*ail* d'entrer dans le temple de Cybèle. Alphonse, roi de Castille, institua en 1368 un ordre de chevalerie appelé l'*Ordre de la Bande*, dont les membres ne devaient manger ni *aulx*, ni oignons, sous peine d'être exclus de la cour pendant un mois. Dans le Nord, l'*ail* excite une répugnance assez générale, tandis qu'il fait les délices des peuples méridionaux. Pour avoir une idée de la consommation qui s'en fait dans le Midi, il suffit de savoir qu'avant la Révolution la dîme de l'*ail* rendait plus de 3,000 francs à l'archevêché d'Alby. Il y a une épode d'Horace dans laquelle le poëte lance contre l'*ail* de terribles imprécations. Mais un poëte de la France méridionale, M. de Marcellus, a défendu avec chaleur, dans une épître, la plante chère à ses compatriotes. L'*ail* entrait dans la nourriture ordinaire des soldats romains; il était même devenu un symbole de la vie militaire.

AILAKDJI s. m. (é-lak-dji). Marin turc, spécialement chargé de la manœuvre.

AÏLANHIM s. m. (a-i-la-nimm). Chron. Septième mois de l'année juive.

AILANTE s. m. (é-lan-te — du malais *ailanto*, arbre élevé; littér. *arbre du ciel*). Bot. Arbre des Moluques, très-répandu aujourd'hui dans nos promenades et dans nos parcs, et nommé vulgairement *vernis du Japon*, bien que ce ne soit pas l'arbre qui produit la substance de ce nom. L'*ailante glanduleux* est recherché aujourd'hui pour les plantations, à cause de sa forme élégante et de la rapidité de sa croissance. Son écorce possède des propriétés vermifuges. Ses feuilles, qui ressemblent à celles du frêne, servent à la nourriture d'une espèce de ver à soie.

AILANTICULTURE s. f. (é-lan-ti-kul-tu-re — de *ailante* et *culture*). Culture en grand de l'ailante, parce qu'une espèce de ver à soie vit sur ses feuilles.

AILANTINE s. f. (é-lan-ti-ne — rad. *ailante*). Matière textile provenant du ver à soie de l'ailante.

AILE s. f. (è-le — du lat. *ala*, qui paraît être une abréviation, une corruption de *axilla*, aisselle). Partie du corps des oiseaux, des insectes, de quelques mammifères, et même de quelques poissons, qui leur sert à voler : AILES *de mouche. Les* AILES *d'une chauve-souris. Ouvrir, étendre ses* AILES. *Les papillons dorés secouèrent la poudre bigarrée de leurs* AILES. (E. Sue.) *Il me raconta dans un apologue les malheurs d'une fauvette, tombée de son nid pour avoir voulu voler avant que ses* AILES *fussent poussées.* (Billy.)

Je suis oiseau : voyez mes *ailes*.
LA FONTAINE.

L'oiseau de Jupiter, sans répondre un seul mot,
Choque de l'*aile* l'escarbot,
L'étourdit, l'oblige à se taire.
LA FONTAINE.

‖ Partie charnue d'un oiseau cuit, depuis le haut de l'estomac jusque sous les cuisses : AILE *de poulet.* AILE *de perdrix. Servir une* AILE. *Lever, manger des* AILES. *Offrez en général les* AILES *du poulet, le ventre de la carpe et le dos du brochet.* (Brill.-Sav.) *Le jeune athlète détacha proprement une* AILE *de dindon, l'avala en deux bouchées, après quoi il se nettoya les dents en grugeant le cou de la volaille.* (Brill.-Sav.) *Le meilleur morceau d'une poularde rôtie, c'est l'*AILE. (Grimod.) *Docteur, dit le malade, il me semble qu'il serait peut-être temps de me permettre une côtelette et une* AILE *de volaille.* (F. Soulié.) *Le premier dindon qui fut servi sur nos tables fut servi aux noces de Charles IX; Montluc dit que le jeune roi mangea l'*AILE *gauche.* (Cussy.)

— Les ailes sont le symbole de la rapidité; aussi cette expression s'applique-t-elle à une foule de choses lorsqu'on veut les peindre comme agissant avec rapidité : *Les* AILES *de l'âme. Les* AILES *de la foi, de la pensée, de la prière, de l'intelligence, de l'imagination*, etc. *Elevons les* AILES *de notre âme vers cette beauté céleste.* (Villem.) *Ici l'Espérance lassée replia ses* AILES *d'azur.* (Lamart.) *Les lettres servent la morale, en élevant notre âme sur les* AILES *du sentiment.* (M.-Brun.) *L'homme s'élève au-dessus de la terre sur deux* AILES *: la simplicité et la pureté.* (Sacy.) *Cet homme avait fermé mon cœur, coupé les* AILES *de mes rêves, étouffé les profondes aspirations de ma vie.* (Fr. Soulié.) *La philosophie s'est plus d'une fois élevée sur les* AILES *de la poésie.* (De Barante.) *Le plaisir a des* AILES *pour qu'on coure après lui.* (Scribe.)

. . . Le moindre désir qui l'effleure de l'*aile*
Met un voile de pourpre à la sainte pudeur.
A. DE MUSSET.

— Par anal. *Avoir des ailes*, Etre leste, agile, vif dans ses mouvements : *Quand elle me donnait un ordre, j'avais des* AILES. (G. Sand.) ‖ *La peur donne des ailes*, La peur précipite la course : *Si la peur vous donne des* AILES *pour vous sauver, l'espérance lui en donnera de plus fortes pour vous atteindre.* (Vaugel.) ‖ On dit, dans le même sens : *La peur lui met des ailes aux talons.* ‖ *Fournir, donner des ailes*, Donner une rapidité telle qu'il semblerait qu'on a des ailes :

Je le tiendrai rendu si j'en ai des nouvelles,
L'amour pour le trouver me fournira des *ailes*.
CORNEILLE.

Chacun s'empresse, à ces tristes nouvelles,
Même aux plus lents l'ardeur donne des *ailes*.
MALFILATRE.

‖ S'emploie d'une manière analogue dans les phrases suivantes : *Un peu lente à marcher, tout d'un coup, quand il le fallait, elle se retrouvait des* AILES. (Ste-Beuve.) *La comtesse avait trouvé des* AILES, *et s'était comme envolée.* (Balz.) *Je voudrais avoir des* AILES, *aller à Nemours, et vérifier ses assertions.* (Balz.) ‖ *Avoir des ailes*, Arriver, se propager très-promptement : *Le mal a des* AILES, *et le bien*

marche à pas de tortue. (Volt.) *La louange est sans pieds, et le blâme a des* AILES. (V. Hugo.)

— Fig. Direction, surveillance, protection : *Seigneur, vous m'avez mis à couvert sous l'ombre de vos* AILES. (Mass.) *L'Eglise nous a tenus sous ses* AILES *comme des petits qu'elle enfantait.* (Mass.) *Ce jeune homme s'était mis sous l'*AILE *de la baronne, quand elle avait trente ans.* (Balz.) *Madame de Genlis fut élevée au château de Saint-Aubin, sous l'*AILE *de sa mère.* (Ste-Beuve.) *La profession monastique des femmes se perpétue sous les* AILES *protectrices de l'Eglise.* (Mme Bachellery.)

Anges du Tout-Puissant, couvrez-le de votre *aile*.
LAMARTINE.

Une fille est au mieux sous l'*aile* de sa mère.
C. DELAVIGNE.

— La poésie, en les personnifiant, prête des ailes à l'Amour, au Temps, aux Vents, aux Heures, aux Saisons, aux Songes, à la Mort, etc. : *Ne donnons point à l'Hymen les* AILES *de l'Amour.* (Chateaub.) *Le maudit chapeau reparut sur l'*AILE *vagabonde du siroco.* (G. Sand.) *Dieu n'a pas permis que notre père succombât, comme il n'a pas permis qu'Abraham sacrifiât son fils ; au patriarche, comme à nous, il a envoyé un ange, qui a coupé à moitié chemin les* AILES *de la Mort.* (Alex. Dum.)

Sur les *ailes* du Temps, la tristesse s'envole.
LA FONTAINE.

Dieu, que la lumière environne,
Qui vole sur l'*aile* des Vents...
J.-B. ROUSSEAU.

Si l'Amour porte des *ailes*,
N'est-ce pas pour voltiger ? BEAUMARCHAIS.

Or, il advint un jour que des Fièvres mortelles
Passèrent sur l'Espagne en secouant leurs *ailes*.
ALEX. DUMAS.

‖ On donne aussi des ailes aux anges, pour exprimer la rapidité avec laquelle ils exécutent les ordres divins : *Son amour pour vous est une de ces barrières trop hautes pour être franchies par aucune puissance, même par les* AILES *d'un ange.* (Balz.) *L'amour est un ange qui vient à nous sur des* AILES *de flamme.* (A. Martin.)

Le chérubin tremblant se couvre de son *aile*.
RACINE.

Un ange est descendu sur le trône des airs,
Sur des *ailes* de feu parcourant sa carrière.
VOLTAIRE.

Dieu parle, et, soudain sur leurs *ailes*,
Ses anges, ministres fidèles,
Portent la mort et la terreur.
MALFILATRE.

— Poétiquem. *Les ailes des vaisseaux*, Les voiles :

Nous partons, nous fuyons, nous volons sur les eaux,
Et déployons au vent les *ailes des vaisseaux*.
DELILLE.

— Proverbialem. : *Voler de ses propres ailes*, Agir sans le secours, sans la protection de personne. ‖ Dans un sens analogue : *Vouloir voler avant d'avoir des ailes*, Entreprendre une chose au-dessus de ses forces :

Tu n'as pas d'*aile* et tu veux voler ? Rampe !
VOLTAIRE.

‖ *N'avoir pas l'aile assez forte*, Commencer trop tôt quelque chose de très-difficile à exécuter. ‖ *Battre de l'aile*, Etre embarrassé, mal à l'aise : *Depuis qu'on a réduit sa pension, il ne fait plus que* BATTRE DE L'AILE. ‖ *Ne battre, n'aller que d'une aile ; ne battre plus, n'aller plus que d'une aile*, Avoir perdu beaucoup de sa vigueur, de sa considération, de sa fortune : *Depuis sa maladie, depuis sa faillite, il* NE BAT PLUS QUE D'UNE AILE. ‖ Se dit aussi des choses que l'on néglige, qui ne sont pas poussées avec vigueur. ‖ *Rogner les ailes à quelqu'un*, Lui retrancher de son autorité, de son revenu : *C'est la faute de votre intendant, qui nous* ROGNE *sans cesse* LES AILES. (Mol.) ‖ *Tirer une plume de l'aile à quelqu'un*, Lui attraper quelque chose, lui extorquer de l'argent : *Je serais d'avis que nous prissions la fuite avec la* PLUME *que nous* AVONS TIRÉE *de l'*AILE *du bonhomme.* (Le Sage.) ‖ *Arracher à quelqu'un une plume de l'aile, une belle plume de l'aile*, Le priver de quelque avantage considérable. ‖ *C'est la plus belle plume de son aile*, C'est le meilleur de son revenu. ‖ *En avoir dans l'aile*, Etre atteint d'une maladie grave, d'une disgrâce imprévue. ‖ Cette expression signifie particulièrem., Etre amoureux, par allusion à l'état d'un oiseau blessé à l'aile, qui ne peut plus voler : J'EN AI DANS L'AILE, *je suis perdu, j'ai regardé Chloris.* (Scarr.) *Ma princesse, vous voyez un seigneur qui* EN A DANS L'AILE. (Le Sage.)

Mon doucereux neveu, vous *en avez dans l'aile*.
MONTFLEURY.

‖ Cette expression signifie encore, par plaisanterie, Avoir cinquante ans, parce que le nombre 50 est figuré en chiffres romains par un L. ‖ *Voler des mêmes ailes*, Vivre ensemble, en bonne intelligence : *Nous sommes jeunes tous deux, nous pouvons* VOLER DES MÊMES AILES *sous le même ciel.* (Balz.) ‖ *Tirer d'une chose pied ou aile*, En tirer profit de manière ou d'autre : *Tous les gens de quelque considération qui avaient eu des places dans les conseils en* TIRÈRENT PIED OU AILE. (St-Sim.) *Il ne se faisait pas une partie de plaisir, pas un festin, dont nous ne* TIRASSIONS PIED OU AILE. (Le Sage.) ‖ Au XVIe siècle, on disait *tirer cuisse ou aile de quelqu'un*, ce qui était plus en rapport avec l'idée d'une volaille qu'on découpe. ‖ *Baisser l'aile*, Etre triste, fatigué, harassé, mélancolique. ‖ *Autant qu'en couvrirait l'aile d'une mouche*, Hyperbole qui signifie En très-petite quantité.

— *A tire-d'aile*, loc. adv. Le plus vigoureusement, le plus rapidement possible : *Les pigeons traversaient par bandes, à* TIRE-D'AILE, *la rive des Esclavons, pour aller chercher sur la grande place le grain qu'on y répand régulièrement pour eux à cette heure.* (A. de Muss.) ‖ Fig. : *La calomnie marche* À TIRE-D'AILE. (Volt.) *Tous ceux que j'ai comblés dans mon temps de prospérité, une fois la bise de la ruine venue, ont filé* À TIRE-D'AILE. (E. Sue.)

— Dans l'argot, *aile* signifie Bras : *Prends mon* AILE. *Le chirurgien lui avait coupé une* AILE. *Appuie-toi sur mon* AILE, *et en route pour Châtellerault !* (Labiche.)

— Rite cathol. Bandelettes attachées par derrière aux mitres des évêques et des abbés, et qui retombent sur les épaules.

— Anat. Parties semblables situées de chaque côté d'un organe impair et symétrique : *Les* AILES *du nez, les grandes et petites* AILES *du sphénoïde.* ‖ *Aile de l'oreille*, Partie supérieure et évasée du pavillon de l'oreille.

— Art milit. Partie latérale d'une armée en marche ou rangée en bataille : AILE *droite.* AILE *gauche.* AILE *d'infanterie.* AILE *de cavalerie. A la bataille de Chéronée, Alexandre enfonça et mit en fuite l'*AILE *droite de l'armée ennemie.* (Barthél.) *Ne séparez jamais les* AILES *de votre armée de manière que votre ennemi se puisse placer dans les intervalles.* (Napol. Ier.) ‖ Les Romains donnaient aux *ailes* le nom de *cornes* (*cornua*), et appelaient *ailes* (*alæ*), les troupes de cavalerie. ‖ Partie extrême d'un ouvrage de fortification : *L'*AILE *est une défense composée soit d'une, soit de deux branches.* (Gén. Bardin.)

— Mar. Escadre ou division la plus éloignée sur les côtés ou par le travers du gros de la flotte. ‖ Parties situées dans la cale, sur les côtés qui avoisinent le plus les branches relevées des varangues. ‖ *Ailes de l'archipompe*, Les faces latérales de l'archipompe. ‖ *Aile de dérive*, Plate-forme solide en bois, ayant la forme d'une semelle, qu'on place de chaque côté, par le travers, en dehors du navire, pour l'aider à mieux tenir le vent. ‖ *Aile de pigeon* ou *de papillon*, Voile qui s'installe au-dessus des cacatois.

— Mécan. *Aile d'hélice*, Se dit des branches de l'hélice.

— Bot. Les deux pétales latéraux de la corolle papilionacée. ‖ On donne aussi ce nom aux appendices foliacés que présentent certains fruits secs appelés *samares*. ‖ *Aile de pigeon*, Nom vulgaire d'une espèce de champignon.

— Hortic. Nom donné aux branches des arbres en espalier qui poussent sur les côtés des mères branches. ‖ *Ailes d'artichaut*, Les pommes qui viennent sur les côtés et ne sont jamais aussi grosses que celles du milieu ; on donne le nom d'*ailerons* aux pommes qui quelquefois accompagnent les ailes et sont encore plus petites.

— Agric. Lame du soc de la charrue. ‖ Berchoux a changé la signification de ce mot quand il a dit :

Maniez la charrue et dirigez ses *ailes*.

Il entendait parler des deux montants avec lesquels le laboureur dirige la charrue.

— Constr. Charpentes étendues et cintrées qui soutiennent la partie postérieure d'une toiture et l'unissent à la flèche. ‖ Partie latérale d'un bâtiment disposée soit sur la même ligne que la façade, soit en retour d'équerre. On dit *aile droite* et *aile gauche*, non par rapport au spectateur, mais par rapport au bâtiment même : *Un bâtiment qui n'a qu'une* AILE *est imparfait.* (Bachelet.) *Les* AILES *du palais de Versailles ont trop d'étendue relativement au corps principal.* (Bachelet.) *Une* AILE *tout entière de l'hôtel de ville était brûlée.* (Alex. Dum.) *Le premier soin du marquis a été d'exhumer les décors et les costumes qui remplissaient cette* AILE *de son manoir.* (G. Sand.)

Souffrez qu'à mon logis j'ajoute encore une *aile*.
LA FONTAINE.

‖ Dans les temples périptères grecs, Les colonnades latérales. ‖ Dans une église, Les croisillons du transsept et les bas-côtés ou nefs latérales. ‖ Dans un théâtre, Les deux côtés de la scène où se meuvent les châssis des décorations, et où se tiennent les gens de service, ainsi que les acteurs avant de paraître en scène. ‖ Les deux parties plates ou inclinées qui rétrécissent l'âtre d'une cheminée. ‖ *Ailes de lucarne*, Parties qui posent sur les chevrons.

— Ponts et chauss. *Ailes de pavé* ou *de chaussée*, Pentes latérales de la chaussée d'une rue. ‖ *Ailes d'un pont*, Elargissements pratiqués sur les culées pour faciliter les abords du pont.

— Moll. Nom vulgaire de la lèvre de certaines coquilles, qui est plus prolongée qu'à l'ordinaire. ‖ Nom donné aux nageoires de quelques céphalopodes ou ptéropodes, tels que les argonautes et les carinaires.

— Conchyl. *Aile d'ange, aile de chauve-souris*, Nom vulgaire de deux coquilles du genre strombe. ‖ *Aile de corbeau*, Coquille ainsi nommée à cause de sa forme générale. ‖ *Aile de papillon*, Nom marchand de plusieurs coquilles appartenant aux genres came, cône, volute, etc.

— Zooph. *Aile de mer* ou *aile marine*, Nom de la pennatule, espèce de zoophyte, qu'on appelle aussi *plume de fer*.

— Danse. *Ailes de pigeon*, Saut exécuté en l'air, et pendant lequel les jambes imitent le battement des ailes des oiseaux : *Il exécuta coup sur coup trois* AILES DE PIGEON.

— Mod. *Ailes de pigeon*, Espèce de coiffure du XVIIe siècle, qui figurait une aile de chaque côté de la tête : *Cette physionomie était singularisée par une coiffure poudrée à* AILES DE PIGEON. (G. Sand.) *C'est là une ancienne et bonne pratique ! il n'a pas donné dans le charlatanisme de la Titus, celui-là, il a été fidèle à la poudre, et a conservé l'*AILE DE PIGEON *dans son intégrité.* (Scribe.) *Le titre de vicomte ne pouvait être porté que par des émigrés à* AILES DE PIGEON *ou par de vieux officiers.* (F. Soulié.)

— Pêch. Bande de filet qu'on ajoute aux côtés d'un filet à manche.

— Fauconn. *Monter sur l'aile*, Se dit d'un oiseau quand il s'incline sur une aile, et qu'il s'élève par le mouvement de l'autre.

— Art culin. Partie de la lardoire où se place le lardon.

— Comm. *Bouts d'aile*, Plumes du bout de l'aile des oies, dont on se sert pour écrire.

— Techn. Bord latéral d'un chapeau d'uniforme, dont la pente détermine la cambrure : AILES *rabattues.* AILES *relevées.* ‖ *Ailes d'un moulin*, Châssis garnis de toile que le vent met en mouvement et qui font tourner les meules. ‖ Nom donné à des pièces de bois plates et triangulaires qu'on attache transversalement à une des poupées du tour. ‖ Bande de plomb servant à retenir le verre dans les panneaux. ‖ Dans une pièce d'horlogerie, *Ailes du pignon*, Les dents du pignon. ‖ Branche du volant d'une sonnerie. ‖ *Ailes du touret*, Chez les cordiers, Planchettes en croix qui servent à retenir le fil sur le touret, lorsqu'il est près d'être rempli.

— Blas. Se dit des ailes d'oiseaux figurées dans les armoiries. ‖ *Ailes élevées*, Celles qui ont les pointes tournées vers le haut de l'écu. ‖ *Ailes renversées*, Celles qui ont les pointes tournées vers le bas de l'écu.

— Philol. Nom donné par Simmias, auteur grec, à une petite pièce de poésie en *vers figurés*. Dans ce morceau, les *ailes* sont composées chacune de six plumes ou de six vers choriambiques qui diminuent graduellement de mesure, et par conséquent de longueur, selon leur position dans l'*aile*, jusqu'au dernier, qui n'a que trois syllabes. L'auteur fait parler dans cette pièce le *dieu qui porte des ailes*, c'est-à-dire l'Amour, non pas le fils de Vénus, mais l'Amour, principe créateur célèbre dans les vieilles cosmogonies.

— Le mot *aile* s'emploie souvent avec un complément pour désigner certaines couleurs, certaines nuances, et, dans ce cas, il est invariable, quoique se rapportant à un nom pluriel. ‖ *Aile de mouche*, Couleur grise, chatoyante : *Elle avait des souliers* AILE DE MOUCHE. (F. Soulié.) ‖ *Aile de hanneton*, Couleur d'un brun tanné : *L'étudiante porte de fins brodequins* AILE DE HANNETON. (F. Soulié.) ‖ *Aile de scarabée*, Couleur verte, chatoyante : *Un petit soulier* AILE DE SCARABÉE, *si échancré qu'il couvrait à peine le bout des doigts.* (Th. Gaut.)

— **Encycl.** Zool. D'après l'étymologie qu'on lui donne (*axilla*, aisselle), le mot *aile* ne devrait s'appliquer qu'au membre thoracique des oiseaux ; mais on désigne généralement sous le nom d'*aile* tout organe qui, par sa forme et ses mouvements, sert à un animal quelconque pour s'élever, se soutenir et se diriger dans l'air. Cette définition, tirée de la fonction, comprend sous un même terme plusieurs organes qui n'ont entre eux aucune analogie anatomique. Chez les oiseaux, l'*aile* est constituée par l'os du bras, par ceux de l'avant-bras, du carpe, du métacarpe et des doigts. « Ce sont surtout les plumes, dit Requin, qui contribuent essentiellement au vol par la grande étendue qu'elles donnent aux *ailes*. Celles qui naissent du bord supérieur de l'*aile*, soit en dessous, soit en dessus, se nomment *tectrices* ou *couvertures supérieures* et *inférieures*. Les couvertures supérieures se divisent en *petites*, *moyennes* et *grandes*. Ces dernières, qui sont situées le plus loin du corps, recouvrent les *pennes* ou *rames*, qui seules servent réellement au vol, et qui se divisent en *grandes* ou primaires, et *moyennes* ou secondaires. Les pennes primaires, plus fortes et plus aiguës, sont situées à l'extrémité de l'*aile* ; les pennes secondaires, plus molles, plus larges, plus obtuses, sont portées par les os de l'avant-bras. » Certains oiseaux (autruches, pingouins, manchots) ont des *ailes* trop imparfaites pour le vol ; celles de l'autruche ne lui servent qu'à accélérer sa course dans les déserts ; celles du pingouin lui servent de rames pour parcourir les eaux.

Chez les chauves-souris, les mains sont devenues des *ailes*, grâce au développement des membranes interdigitales. Un genre de saurien fossile et perdu, le ptérodactyle, était muni d'*ailes* semblables à celles des chauves-souris. — Chez les poissons volants, ce sont les nageoires pectorales qui, en se prolongeant, font l'office d'*ailes*, mais d'*ailes* très-imparfaites. On donne aussi le nom d'*aile* à la membrane tendue sur des rayons osseux qui permet au dragon volant de se soutenir quelques instants dans l'air. — Les *ailes* des insectes se présentent sous la forme d'appendices membraneux plus ou moins développés, toujours situés sur les parties latérales du thorax. La plupart des insectes ont deux ou quatre *ailes*. Dans ce dernier cas, les deux paires sont membraneuses comme une gaze et d'égale consistance, ou bien l'une est membraneuse et l'autre dure, coriace, crustacée ; quand il en est ainsi, ces *ailes* dures, qui ont reçu le nom d'*élytres*, sont comme des étuis destinés à protéger les *ailes* véritables et ne servent point au vol. Quelquefois leur première moitié seule devient coriace, et alors elles s'appellent *demi-élytres*, *hémélytres*. Une *aile* d'insecte se compose d'une partie membraneuse formée de deux feuillets appliqués l'un contre l'autre, et de lignes saillantes appelées *nervures*, et constituées par des trachées. La classification des insectes est en grande partie fondée sur les caractères tirés des *ailes*.

— Archit. Les anciens donnaient le nom d'*ailes* aux galeries et aux colonnades annexées à un temple. Nous l'appliquons aux bas côtés ou nefs latérales séparées de la nef centrale par une rangée de piliers ou de colonnes. Dans un théâtre, on nomme *ailes* les deux côtés hors de la scène où se meuvent les châssis des décorations, et où se tiennent les acteurs et les figurants avant d'entrer en scène.

— Art milit. On désigne par le mot d'*ailes*, dans une armée en marche ou rangée en bataille, les corps qui se trouvent placés aux deux extrémités de la ligne, de même qu'on appelle *centre* ceux qui sont rangés entre les deux *ailes*. Ainsi, il y a une *aile droite* et une *aile gauche* ; l'*aile* droite de l'une des deux armées fait face à l'*aile* gauche de l'autre, et réciproquement. L'usage de diviser ainsi l'armée en trois parties distinctes remonte à l'époque où l'art de la guerre prit naissance. Les Romains plaçaient au centre les légions pesamment armées, et jetaient sur les *ailes* la cavalerie et les troupes légères ; aussi donnaient-ils le nom d'*alæ* aux régiments de cavalerie. Tite-Live et César se servent souvent du mot *cornes* (*cornu dextrum*, corne droite ; *cornu sinistrum*, corne gauche) pour désigner les *ailes*. — On appelle *ailes*, en termes de fortifications, les faces latérales d'un ouvrage à cornes ou d'un ouvrage à couronne, lesquelles sont destinées à renforcer le front sur lequel elles sont élevées et qu'on place de manière à envelopper une demi-lune ou à couvrir un bastion.

— Myth. Les *ailes* jouent un grand rôle dans toutes les mythologies. Les Grecs donnaient des *ailes* à l'Amour, à la Victoire, à la Renommée, au Temps, à Mercure, au cheval Pégase. La Bible parle de celles des anges, des séraphins, des chérubins.

— **Homonymes.** Ale, elle.

— **Épithètes.** Agile, aisée, légère, prompte, rapide, précipitée, assurée, hardie, audacieuse, téméraire, timide, craintive, tremblante, froide, glacée, captive, prisonnière, libre, volage, passagère, vagabonde, étendue, déployée, mobile, agitée, brillante, diaprée, bruyante, sifflante, amoureuse, caressante, hideuse, effroyable.

— **Allus. littér. Même quand l'oiseau marche, on sent qu'il a des ailes.** Allusion à un vers de Lemierre, dans son poëme des *Fastes*. V. OISEAU.

— **Allus. littér. Traînant l'aile, et tirant le pied...** Allusion à un vers de la fable de La Fontaine, *les Deux Pigeons* :

Mais un fripon d'enfant (cet âge est sans pitié)
Prit sa fronde, et du coup tua plus d'à moitié
La volatile malheureuse,
Qui, maudissant sa curiosité,
Traînant l'aile, et tirant le pied,
Demi-morte, et demi-boiteuse,
Droit au logis s'en retourna.

Dans l'application, ce vers sert à exprimer un état fâcheux dont on ne s'est tiré qu'avec peine, et non sain et sauf :

« J'ai voyagé, mon cher et respectable ami, et le pigeon a eu l'*aile cassée* avant de revenir au colombier ; je suis d'ailleurs forcé de rester quelque temps à Francfort, où je suis tombé malade. »

VOLTAIRE (*Lettre à d'Argental*).

« L'idée, écartelée en pages par les compositeurs d'imprimerie, parquée en lignes, dissipée en mots, hachée par la justification, l'idée qui souriait, pleure. Elle trouve sa cellule si étroite ! Elle se frappe aux barreaux de sa cage ; elle avait espéré un grand espace, la voilà qui se retire humiliée dans un coin, comme le pigeon de La Fontaine, *traînant l'aile et tirant le pied.* » H. DE LATOUCHE.

Aile de Saint-Michel (ORDRE DE L'). Ordre de chevalerie, analogue à celui des Templiers, qui fut créé, vers 1147, par Alphonse Henriquez, premier roi de Portugal, en mémoire d'une victoire que ce prince avait remportée sur les Maures et qu'il attribuait à la protection de saint Michel. Les membres s'engageaient à combattre constamment les infidèles, et portaient pour insigne une aile en demi-vol brodée en laine rouge sur le devant de l'habit. L'institution disparut peu de temps après la mort de son fondateur.

AILE s. f. (è-le). Sorte de bière anglaise. V. ALE.

AILÉ, ÉE adj. (è-lé — rad. *aile*). Qui a des ailes : *Les animaux* AILÉS. *L'oiseau pose son nid sur les plus hautes branches des arbres, pour préserver ses petits de l'insulte des animaux qui ne sont point* AILÉS. (Fén.) *Pline assure qu'il se forme une foule d'insectes* AILÉS *dans la poussière des cavernes.* (F. Pillon.)

Jamais un chantre *ailé* n'y porta sa cadence.
SAINT-LAMBERT.

Au peuple *ailé* des airs faut-il livrer la guerre?
C. DELAVIGNE.

‖ On dit de même : *On voit avec effroi arriver ces nuages épais, ces phalanges* AILÉES *d'insectes affamés qui semblent menacer le monde entier.* (Buff.) *Une révolution se fit tout à coup parmi les habitants* AILÉS *de cette basse-cour.* (E. Sue.) *Tenant d'une main son tablier relevé par les deux coins, elle y puisait des poignées de grain qu'elle distribuait à la foule* AILÉE *dont elle était entourée.* (E. Sue.)

— *Le peuple ailé, la gent ailée*, Les oiseaux : *L'hirondelle se trouve à la fois la première de* LA GENT AILÉE *par le don, l'art complet du vol; d'autre part, la plus sédentaire et la plus attachée au nid.* (Michelet.) ‖ *Les pèlerins ailés*, Les oiseaux voyageurs : *Mais que de cris, que de reproches, que de malédictions sauvages ou de questions inquiètes sont échangées, dans une langue inconnue, entre ces* PÈLERINS AILÉS. (G. Sand.)

— Se dit aussi de certains animaux dont l'espèce n'est pas ordinairement pourvue d'ailes : *Poissons* AILÉS. *Fourmis* AILÉS. *Selon la Fable, Pégase était un cheval* AILÉ. *Les anciens croyaient à l'existence des serpents* AILÉS. (Acad.)

— Se dit de certaines choses que l'on figure avec des ailes : *Cerf* AILÉ. *Cœur* AILÉ. *Nain* AILÉ. *Un foudre* AILÉ *est le symbole de la rapidité et de la puissance.*

— Fig. Par allusion aux voiles des vaisseaux :

Fier, il vole au milieu de son escadre *ailée*.
DELILLE.

Je montrai le premier aux peuples du Mexique
L'appareil inouï, pour ces mortels nouveaux,
De nos châteaux *ailés* qui volaient sur les eaux.
VOLTAIRE.

‖ S'est dit de la prière, pour marquer la rapidité avec laquelle elle s'élève vers Dieu : *La prière, mais la prière rapide, lyrique,* AILÉE, *était associée aux moindres actes de notre journée.* (Lamart.)

— En poésie, *Le ministre ailé de Jupiter, du roi de l'univers, du roi, du monarque des dieux*, périphrases qui s'appliquent à l'aigle :

Tout à coup, s'élançant des clartés éternelles,
L'aigle, *ministre ailé du roi de l'univers*,
Porte aux dieux divisés la foudre et les éclairs.
DE GUERLE.

— Méd. *Omoplates ailées*, Omoplates qui offrent des saillies osseuses, comme chez les personnes dont le corps est frêle, la poitrine étroite, ce qui indique une prédisposition à la phthisie pulmonaire.

— Zool. Se dit d'une coquille univalve dont une lèvre se dilate dans l'âge adulte. ‖ D'une coquille bivalve dont la base, vers l'un des côtés du sommet, est très-prolongée. ‖ Des doigts de certains oiseaux, lorsqu'ils sont garnis dans toute leur longueur d'une membrane étroite et lisse. ‖ Du tibia postérieur des insectes quand il est garni d'un appendice étalé. ‖ Du prothorax de certains insectes, lorsque ses côtés sont dilatés.

— Bot. Dont la forme se rapproche de celles des ailes, en parlant de plusieurs parties des plantes : *Tige* AILÉE. *Pétioles* AILÉS. *Péricarpe* AILÉ. *Capsules* AILÉES. *Feuilles* AILÉES.

— Mécan. *Vis ailée*, Vis qui donne de la prise aux doigts.

— Blas. Se dit des animaux ou autres figures auxquels on donne des ailes chimériques. *Famille Danchel :* d'azur, au daim *ailé* d'or, à la cotice de sable brochant sur le tout. *Famille Manuel :* de gueules à une main *ailée* d'or tenant une épée d'argent. — Se dit des oiseaux, des insectes et des moulins à vent dont les ailes sont d'un émail particulier. *Famille Ambel :* d'or, au moulin à vent d'argent *ailé* de gueules, posé sur une terrasse de sinople.

— s. m. pl. Entom. Sous-classe ou section de la classe des insectes, comprenant ceux qui ont deux ou quatre ailes. ‖ Ornith. Tribu de l'ordre des oiseaux nageurs colymbiens. ‖ Moll. Famille de gastéropodes.

AILE-PIEDS s. m. pl. (è-le-pié — de *aile* et *pied*). Mamm. Classe de mammifères, comprenant ceux qui ont les membres transformés en ailes. ‖ Moll. Les mollusques dont les organes locomoteurs consistent en une espèce de nageoires.

AILERON s. m. (è-le-ron — dimin. de *aile*). Extrémité de l'aile d'un oiseau : *Le coq s'était cassé un* AILERON. ‖ Cette même partie séparée de l'aile et cuite : *Ragoût d'*AILERONS. AILERONS *aux pommes de terre, aux salsifis. Il mange un* AILERON *de dinde aux navets, sous prétexte de gastrite aiguë.* (E. Texier.)

— Fig. et pop. *Se faire donner sur les ailerons*, Se faire rabattre le ton, la jactance, l'orgueil.

— Argot. Bras : *Je suis piqué à l'*AILERON*; tu m'as égratigné avec tes ciseaux.* (E. Sue.)

— Entom. Ecaille convexe qui se trouve à la base de l'aile de certains insectes diptères.

— Ichthyol. Nageoires de quelques poissons : *Les* AILERONS *d'une carpe. On dit que les Chinois sont très-friands des* AILERONS *de requin.* (Encycl.)

— Hortic. *Aileron d'artichaut*, Pomme d'artichaut plus petite que l'aile.

— Mar. Planches en queue d'aronde que l'on cloue quelquefois vers la flottaison des deux côtés du gouvernail, pour en augmenter la surface et la puissance. ‖ En voilerie, Réunion des pointes de côté d'une voile carrée.

— Archit. Espèce de consoles renversées, placées des deux côtés d'une lucarne, ou accompagnant la partie supérieure d'un portail.

— Techn. Petits ais qui garnissent les roues des moulins à eau, et qui servent à les faire tourner par le choc de l'eau. ‖ Petite pièce qui, dans les carrières d'ardoises, sert de support à la partie du seau qu'on appelle le *chapeau*. ‖ Chacune des extrémités des lames de plomb qui maintiennent les pièces de verre dont un panneau de vitrage est composé. ‖ Petits morceaux de carton que les artificiers attachent, en forme d'ailes, à une fusée volante. ‖ Nom que les serruriers donnent à certaines fiches de fer.

AILETTE s. f. (è-lè-te — dimin. d'*aile*). Archit. Avant-corps de bâtiment, plus petit qu'une aile.

— Mar. Prolongement des bordages de l'arrière d'un vaisseau.

— Anc. art milit. Plaque carrée fixée sur chaque omoplate de la cotte de mailles, ou de la cuirasse de fer plein.

— Artill. Nom donné à des espèces de petits tenons qui sont encastrés dans les projectiles allongés et saillants à la surface. Les ailettes ont pour objet de maintenir le projectile dans l'axe de la bouche à feu, et, pendant qu'il parcourt l'âme de cette dernière, elles frottent sur les flancs directeurs des rayures.

— Techn. Pièce servant de renforcement sur le côté d'un soulier, d'une manche de chemise, d'un bas. ‖ Partie d'un rouet. ‖ Une des parties de l'écusson entre lesquelles la détente du fusil est fixée par une vis.

AILFER s. m. (a-ill-fèr; *ll* mll.). Nom vulgaire de deux espèces d'aulx du midi de la France.

AILLADE s. f. (a-ill-a-de; *ll* mll. — rad. *ail*). Sauce à l'ail : *C'étoit une puante haleine qui étoit venue de l'estomac de Pantagruel, alors qu'il mangea tant d'*AILLADE. (Rabel.) ‖ Morceau de pain frotté d'ail. ‖ Certaine quantité de têtes d'ail :

Il vous faudra choisir après cela
Des cent écus ou de la bastonnade
Pour suppléer au défaut de l'*aillade*.
LA FONTAINE.

— Fig. et fam. *Il nous a servi une rude aillade*, Il nous a tancés vertement.

AILLAME s. m. (a-ill-a-me; *ll* mll.). Nom vulgaire du sorbier des oiseaux.

AILLANT-SUR-THOLON, ch.-lieu de cant. (Yonne), arrond. de Joigny; pop. aggl. 905 hab. — pop. tot. 1,468 hab. Pays très-agréablement situé, dans la vallée et sur la rive gauche du Tholon.

AILLAUD (J.-Gaspard), médecin du XVIII[e] siècle qui se fit une grande célébrité par le débit d'une prétendue panacée, la poudre d'*Aillaud*, composée surtout de scammonée.

AILLE (a-i-lle; *ll* mll.). Finale qui exprime une idée de pluralité : *Volaille, grenaille, bataille, mitraille, canaille; accordailles, fiançailles, relevailles, représailles, broussailles, funérailles.* Elle répond à *alia, ilia*, pluriels neutres de noms latins. ‖ A l'idée de pluralité est quelquefois unie l'idée de mépris : *Valetaille, canaille, pédantaille, marmaille*, etc. ‖ Mais elle n'est pas suffixe, et fait partie intégrante du mot dans *paille*, de *palea*; *maille*, de *macula*, et autres semblables.

AILLER s. m. (a-i-llé; *ll* mll.). Chass. Grand filet pour prendre des cailles.

AILLEURS adv. (a-ill-eur; *ll* mll.; ne pas prononcer *a-lieure* — lat. *aliorsum*, même sens). En un autre lieu : *Il y a, à la ville comme* AILLEURS, *de fort sottes gens.* (La Bruy.) *Ne le cherchez pas* AILLEURS *que dans la maison de ce riche qu'il gouverne.* (La Bruy.) ‖ Se dit aussi au moral : *Il me lit des traits d'histoire, il cherche à m'intéresser; mais cela ne se peut, je suis* AILLEURS. (Dider.) *J'ai le cœur pris, j'aime* AILLEURS. (Mariv.)

— Par ext. Auprès d'une autre personne : *Les consolations qu'il ne peut vous donner, vous les trouverez* AILLEURS. *Il trouvait en elle ce que les rois ne trouvent guère* AILLEURS. (Mass.) ‖ Dans un autre livre, un autre auteur, un autre passage : *Cette locution se trouve dans tel écrivain, et* AILLEURS. (Acad.) *Quoi que j'aie pu dire* AILLEURS, *peut-être que les affligés ont tort.* (La Bruy.)

— *Partout ailleurs*, Dans tout autre lieu : *Il était à Paris, et on le cherchait* PARTOUT AILLEURS. ‖ *Par ailleurs*, Par une autre voie : *Faites-moi tenir mes lettres* PAR AILLEURS. Peu usit.

— *D'ailleurs*, loc. adv. D'un autre côté, d'un autre lieu : *Si vous ne pouvez me fournir ces objets, je les ferai venir* D'AILLEURS. *Hermippe tire le jour de son appartement* D'AILLEURS *que de la fenêtre.* (La Bruy.) ‖ D'une autre cause, d'un autre motif : *Votre disgrâce vient* D'AILLEURS. (Acad.) ‖ En outre, de plus : *Quand* D'AILLEURS *cela serait! Et* D'AILLEURS, *est-ce toujours le mérite qui décide de la fortune?* (Mass.) D'AILLEURS, *que de choses difficiles à réunir suppose ce gouvernement!* (J.-J. Rouss.) *Les mœurs modernes s'opposent à cette innovation, qui détruirait* D'AILLEURS *de fond en comble la discipline de l'Eglise.* (Chateaub.)

... Et vous avez *d'ailleurs* Laodice en otage.
CORNEILLE.

‖ Du reste, sous d'autres rapports : *Ces deux capitaines,* D'AILLEURS *si sages et si expérimentés, n'étaient pas assez secrets dans leurs entreprises.* (Fén.) *Ces raisonnements, fort justes* D'AILLEURS, *ne calmaient pas les anxiétés de Rodolphe.* (E. Sue.)

Père injuste, cruel, mais *d'ailleurs* malheureux.
RACINE.

— **Syn. D'ailleurs, de plus, outre cela** ou **en outre.** *De plus* n'a rapport qu'au nombre : *Montecuculi confessa son crime à la question, et déclara,* DE PLUS, *qu'il avait été suborné par Antoine de Lève.* (Boss.) *D'ailleurs* annonce une autre raison, ou quelque chose d'espèce différente : *Le chancelier, ennemi des supplices, et* D'AILLEURS *assez favorable aux protestants, conseilla cette douceur à la reine.* (Boss.) *Outre cela* indique une raison qui augmente la force de celles qui suffisaient à elles seules. *M. Despréaux n'a pas seulement reçu du ciel un génie merveilleux pour la satire, mais il a,* OUTRE CELA, *un jugement excellent.* (Rac.) *Outre cela* peut toujours s'employer pour *en outre* et réciproquement.

AILLEVILLERS, commune du dép. de la Haute-Saône, arrond. de Lure; pop. aggl. 866 hab. — pop. tot. 2,565 hab.

AILLIE s. f. (a-llî; *ll* mll. — rad. *ail*). Ragoût à l'ail. On dit mieux AILLADE.

— Prune sauvage, appelée aujourd'hui *prunelle*, et dont on fait une espèce de piquette dans plusieurs départements.

— Prov. *Je n'en donnerais pas une aillie*, Je n'en fais pas le moindre cas.

AILLOLI s. m. (a-ill-oli; *ll* mll. — du prov. *ailholi*). Art culin. Coulis d'ail et d'huile d'olive, en usage dans le midi de la France et dans les Antilles françaises : *Le dimanche, le foyer s'allume, la broche tourne, les parfums nationaux de l'*AILLOLI *et de la brandade remplissent l'atmosphère.* (Tax. Delord.)

AILLOLISÉ, ÉE (a-ill-o-li-zé — rad. *ail*) part. pass. du v. Ailloliser. Mêlé d'ail.

AILLOLISER v. a. ou tr. (a-ill-o-li-zé — rad. *ail*). Mêler de l'ail à une substance pour lui en donner le goût : AILLOLISER *une sauce, du vinaigre*, etc.

AILLOSSE s. f. (a-ill-o-se — *ll* mll.). Géol. Terre argileuse, remplie de gravier, qui fait la base de la terre à bruyère dans certaines landes de Gascogne.

AILLY (D'), famille protestante de la Picardie, qui tirait son origine de Robert d'Ailly, vers 1090. Plusieurs de ses membres jouèrent un rôle très-actif dans les guerres civiles et religieuses du XVI[e] siècle. Charles d'Ailly et son fils Louis périrent dans les rangs des protestants à la bataille de Saint-Denis, en 1567. Mais le combat du père contre le fils, dans la *Henriade* (chant VIII), est purement une fiction poétique.

AILLY (Pierre D'), prélat français et théologien célèbre, surnommé l'*Aigle des docteurs de la France* et le *Marteau des hérétiques*, né à Compiègne en 1350, mort en 1420, s'éleva par son seul mérite aux premières dignités de l'Eglise. Il commença à se faire remarquer par des traités de philosophie écrits dans les principes des nominaux, fut nommé en 1384 grand maître du collége de Navarre, où il eut pour élèves Gerson et Clémangis, et devint ensuite chancelier de l'Université, aumônier et confesseur de Charles VI. Il fit instituer, par Benoît XIII, la fête de la Sainte-Trinité, fut élevé au cardinalat par Jean XXIII, qui l'envoya en Allemagne en qualité de légat, et joua un rôle éclatant au concile de Constance, où il soutint la suprématie des conciles sur le pape et la nécessité d'une réformation dans l'Eglise, à commencer par le chef. Martin V le nomma ensuite son légat à Avignon. Pierre d'Ailly a laissé plusieurs ouvrages, dont le plus remarquable et le plus connu est celui qui est intitulé : *Libellus de emendatione Ecclesiæ* (Livre sur la réformation de l'Eglise).

AILLY (Phare de L'), phare situé dans la Seine-Inf., arrond. de Dieppe, à l'extrémité du cap d'Ailly; 93 m. de hauteur au-dessus du niveau de la mer; 23 kil. de portée.

AILLY-LE-HAUT-CLOCHER, ch.-lieu de cant. (Somme), arrond. d'Abbeville; pop. 1,184 hab.

AILLY-SUR-NOYE, ch.-lieu de cant. (Somme), arrond. de Montdidier; pop. 1,100 hab.

AILURE s. f. (è-lu-re — rad. *aile*). Anc. mar. Nom que l'on donnait à deux gros soliveaux, placés sur les flancs d'un vaisseau pour former avec les baux les ouvertures des écoutilles.

AILURE s. m. (è-lu-re — du gr. *ailouros*, chat, belette). Mamm. Syn. de *panda*. V. ce mot.

AIMABILITÉ s. f. (è-ma-bi-li-té). Mot que M[me] de Sévigné a employé en le soulignant. Il est mis pour *amabilité*, qui a un rapport plus direct avec le radical latin, mais qui est moins conforme à l'analogie française.

AIMABLE adj. (è-ma-ble — lat. *amabilis*, même sens; de *amare*, aimer). Qui est digne d'être aimé, qui mérite d'être aimé : *Homme* AIMABLE. *Femme* AIMABLE. *Enfant* AIMABLE. *C'est un prince très-*AIMABLE. *Les gens les plus* AIMABLES *sont ceux qui choquent le moins l'amour-propre des autres.* (La Bruy.) *Quoi! j'aurais le bonheur de plaire à cette* AIMABLE *personne!* (Le Sage.) *M. de Montulé ne se piquait pas d'être* AIMABLE, *et se donnait peu de peine pour cela.* (Marmontel.) *Un trop grand désir de paraître* AIMABLE *empêche souvent de l'être.* (Duclos.) *Un homme du monde peut être* AIMABLE *sans esprit.* (La Rochef.-Doud.) *Une femme vraiment* AIMABLE *est comme une harmonie parfaite pour les affections de l'homme.* (De Sénancourt.)

J'ai cru honteux d'aimer quand on n'est plus *aimable*.
CORNEILLE.

On peut, sans être belle, être longtemps *aimable*.
VOLTAIRE.

Le véritable sage est *aimable* en tout temps.
DESFORGES.

Quand on sent que l'on plaît, on en est plus *aimable*.
COLLIN D'HARLEVILLE.

Le besoin de jouir, de plaire et d'être *aimable*
Répand sur notre vie un charme inexprimable.
FR. DE NEUFCHATEAU.

Tel a tout ce qu'il faut pour être un homme *aimable*
Qui fait tout ce qu'il peut pour être insupportable.
FAVARD.

‖ S'emploie aussi ironiquement : *Vraiment! ce matin vous êtes* AIMABLE *comme un chardon.*

— Quelquefois, il est suivi de la préposit. *à* et d'un complément : *Elle s'est rendue* AIMABLE *à toute la maison.* (Fén.) *Jamais prince ne fut plus capable de rendre la royauté non-seulement vénérable et sainte, mais encore* AIMABLE *à ses peuples.* (Fén.) ‖ S'emploie dans les formules de remercîment et de politesse : *Faites cela, et vous serez bien* AIMABLE. *Vous seriez bien* AIMABLE *de me venir voir. Vous seriez bien* AIMABLE *de vous intéresser à moi, à mon affaire. Vous seriez bien* AIMABLE *de m'aider. Vous êtes un* AIMABLE *homme d'être revenu si ponctuellement.* (Fén.)

— Par ext. Se dit aussi des animaux : *Votre chien n'est guère* AIMABLE.

— Doux, agréable, attrayant, en parlant des choses : *Je ne manque pas de dire à ma tante tous vos* AIMABLES *souvenirs.* (M[me] de Sév.) *Le règne minéral n'a rien en soi d'*AIMABLE *et d'attrayant.* (J.-J. Rouss.) *Le père, qui m'appelait son petit-fils, était d'une société très-*AIMABLE. (J.-J. Rouss.) *Un prélat comme Fénelon rend la religion* AIMABLE *en pratiquant toutes les vertus qu'elle enseigne.* (Napol. I[er].) *Vous avez raison, M. Charles a un accueil peu* AIMABLE. (F. Soulié.) *Elle avait un air si* AIMABLE! (Scribe.) *Rien n'est* AIMABLE *que la vertu pour les cœurs bien nés.* (Vauven.) *La politesse rend le pouvoir* AIMABLE *et le devoir attrayant.* (Latena.) *Il n'y a d'objets* AIMABLES *que ceux qu'on peut aimer.* (Taine.)

Rien n'est beau que le vrai, le vrai seul est *aimable*.
BOILEAU.

De ses *aimables* lois chacun goûtait les fruits.
VOLTAIRE.

Rarement on évite un objet agréable,
Et l'on ne fuit jamais ce que l'on croit *aimable*.
QUINAULT.

Il est d'autres erreurs, dont l'*aimable* poison
D'un charme bien plus doux enivre la raison.
RACINE.

— *Cela est aimable, voilà qui est aimable.* Se dit en parlant d'une attention, d'une politesse dont on a été l'objet. ‖ Se dit aussi ironiquem. : *Vous nous avez fait attendre deux heures, voilà qui est fort* AIMABLE!

On nous promet d'*aimables* dragonnades,
Un bel auto-da-fé, de charmantes croisades.
M.-J. CHÉNIER.

— Il est aussi substantif : *Adieu ma très-chère, ma très-*AIMABLE. (M[me] de Sév.) ‖ *Faire l'aimable*, Avoir la prétention de plaire, se donner beaucoup de peine pour plaire : *Celui, celle qui fait trop l'*AIMABLE *n'est le plus souvent que ridicule.* ‖ *L'aimable*, Ce qui est aimable : *Je préfère l'*AIMABLE *au surprenant et au merveilleux.* (Fén.)

— **Antonymes.** Abominable, antipathique, détestable, exécrable, haïssable, insupportable, odieux.

AIMABLEMENT adv. (è-ma-ble-man — rad. *aimable*). D'une manière aimable : *Il fallait voir le ton tremblant,* AIMABLEMENT *embarrassé de cette charmante fille.* (Rétif de la Bret.) ‖ Ce mot ne figure pas dans le dictionnaire de l'Académie. « Ce charmant adverbe, dit Ch. Nodier, a de belles autorités; il a de plus l'utilité, l'analogie et l'harmonie. » Saint François de Sales, Bourdaloue et M[me] de Sévigné l'ont employé; cette dernière dans la phrase suivante, qui pourrait certainement se passer du correctif qui la termine : *Vous me répondez trop* AIMABLEMENT, *il faut que je fasse ce mot tout exprès pour l'article de votre lettre.*

AIMAK s. m. (è-makk). Nom d'un dieu domestique chez les anciens Tatars.

AIMANT s. m. (è-man — contract. de *adamas*, nom grec du diamant, à cause du rapport de dureté qui existe entre le diamant et la pierre d'aimant. Suivant certains étymologistes, *aimant* ne serait qu'une des formes de notre verbe *aimer*, à cause du rapport qui existe entre l'idée d'attraction morale exercée par le second, et la puissance d'attraction physique inhérente au premier). Minér. Oxyde de fer jouissant de la propriété d'attirer le fer et quelques autres métaux. On distinguait autrefois l'aimant en *aimant mâle* et en *aimant femelle;* le premier de couleur bleuâtre, le second d'un roux noirâtre.

— Physiq. Nom générique donné à toute substance qui possède naturellement, ou qui a reçu, par divers procédés, la propriété d'attirer le fer. ‖ *Aimant naturel*, Oxyde de fer jouissant naturellement de la force magnétique. ‖ *Aimant artificiel*, Substance à laquelle la force magnétique a été communiquée artificiellement. ‖ *Aimant terrestre*, Se dit de la terre,

considérée comme un vaste aimant. ‖ *Nourrir un aimant*, Augmenter sa force en le chargeant graduellement de poids.

— Chim. *Aimant arsenical*, Mélange à parties égales de soufre, d'antimoine et d'arsenic, obtenu par la fusion.

— Minér. *Aimant de Ceylan*. Nom donné à la tourmaline, à cause de la propriété attractive qu'elle acquiert par la chaleur.

— Fig. Ce qui attire, ce qui attache : *La douceur, la modestie est un* AIMANT *qui attire les cœurs.* (Acad.) *La bonté a toujours été pour moi un irrésistible* AIMANT. (Lamart.) *La plus grande passion est l'amour, c'est l'*AIMANT *de l'humanité.* (Mme de Blangy.) *La Providence a, pour ainsi dire, attaché les pieds de chaque homme au sol natal par un* AIMANT *invincible.* (Chateaub.)

Vous attirez les cœurs avec un tel *aimant*,
Que qui n'a point d'amour n'a point de sentiment.
RACAN.

— Poétiq. L'aiguille aimantée, la boussole :

L'*aimant* de nos vaisseaux seul dirige les ailes.
A. CHÉNIER.

Ici, sur son pivot vers le nord entraîné,
L'*aimant* cherche à mes yeux son point déterminé.
COLARDEAU.

Là, de ces fils des monts obscur concitoyen,
Repose aussi l'*aimant*, l'*aimant* vainqueur du monde.
DELILLE.

— **Encycl.** Minér. et chim. L'*aimant* ou *pierre d'aimant*, désigné en minéralogie sous le nom de *fer oxydulé, fer oxydé magnétique*, est une substance d'un éclat métallique très-prononcé, dont la couleur, dans la cassure fraîche, varie du noir de fer au gris d'acier bleuâtre. Il possède la propriété d'attirer le fer et quelques autres métaux, comme le nickel, le cobalt, le chrome, etc. Sa cassure, souvent inégale, est lamellaire, écailleuse, conchoïde ou grenue. Sa cristallisation se rapporte au système cubique; les cristaux sont tantôt des octaèdres simples ou modifiés, quelquefois des dodécaèdres rhomboïdaux. — L'*aimant* est composé de trois équivalents de fer et de quatre équivalents d'oxygène ($Fe^3 O^4$), et, par conséquent, sa formule représente la réunion d'une molécule de protoxyde ($Fe O$) et d'une molécule de sesqui-oxyde de fer ($Fe^2 O^3$); aussi doit-on le considérer comme une véritable combinaison saline. En cette qualité, il ne peut former de sels particuliers : dissous par les acides et évaporé, il produira toujours un mélange de sels de protoxyde et de sels de sesquioxyde. — L'*aimant* est très-abondamment répandu à la surface du globe, où il affecte des gisements très-variés. On le trouve principalement en Suède, en Norvége et aux Etats-Unis. Il joue un rôle très-important dans les arts métallurgiques; c'est, de tous les minerais de fer, celui qui contient la plus grande quantité de ce métal. Dans la plupart des lieux où on l'exploite, il a une pureté très-grande et rend plus de 60 pour 100 au haut fourneau; il donne partout la meilleure qualité de fer connue. — L'*aimant* est, depuis un temps immémorial, connu des Chinois, qui l'appellent *tsu-chy* (qui aime), mot dont le français *aimant* semble la traduction. Les Grecs, qui l'avaient d'abord trouvé dans les environs d'une ville de l'Asie Mineure, nommée Magnésie, le désignaient sous le nom de *magnès* : de là notre mot *magnétisme*. D'autres attribuent ce nom à un berger nommé Magnès, qui en aurait fait le premier la découverte.

— Physiq. Le mot *aimant* est devenu, en physique, un terme générique désignant toute substance qui présente la propriété naturelle ou acquise d'attirer le fer. On voit qu'il y a deux espèces d'*aimants*, les *aimants naturels* et les *aimants artificiels*. Nous venons de parler de l'*aimant* naturel ou pierre d'*aimant*, considéré au point de vue minéralogique. Les *aimants* artificiels sont des barreaux ou des aiguilles d'acier trempé qui ne possèdent pas naturellement les propriétés des *aimants* naturels, mais qui les ont acquises par divers procédés. Les *aimants* artificiels sont plus puissants en général que les *aimants* naturels; ils sont aussi plus commodes, parce qu'on peut leur donner les formes et les dimensions que l'on désire; aussi sont-ils à peu près les seuls employés.

— *Force magnétique*. La force attractive des *aimants* a reçu le nom de *force magnétique*, et la théorie physique de ces phénomènes particuliers d'attraction, celui de *magnétisme*. On nomme *substances magnétiques* celles qui sont attirables par l'*aimant*. L'attraction de l'*aimant* et du fer est réciproque, c'est-à-dire que le fer attire l'*aimant* : cette réciprocité paraît d'ailleurs une loi générale de toutes les attractions. La force magnétique s'exerce à distance, soit dans le vide, soit au travers des substances non magnétiques. Elle varie avec la température. Si l'élévation de température est très-petite, l'intensité magnétique ne subit qu'une diminution passagère et d'ailleurs très-faible. Si l'on élève davantage la température, la diminution de l'intensité magnétique est permanente, même après le refroidissement. Coulomb a montré que cette diminution est d'autant plus grande que la température a été plus élevée. Enfin, à la température rouge, les *aimants* perdent complétement leur force magnétique. Indépendamment de cette action sur les *aimants*, la chaleur en exerce une autre non moins remarquable sur les substances magnétiques : chauffées à une certaine température, qui varie selon les différents corps, elles deviennent insensibles aux *aimants*, elles cessent d'être attirées. En perdant sa force magnétique par la chaleur, un *aimant* ne perd rien de son poids; en acquérant la force magnétique, un barreau d'acier ne devient pas plus pesant; on en a conclu que les propriétés des *aimants* ne dépendent pas de la matière pondérable qui les constitue, mais d'un fluide impondérable, auquel on a donné le nom de *fluide magnétique*. V. MAGNÉTISME.

— *Polarité magnétique*. Les *aimants* ne possèdent pas dans toutes leurs parties une égale force magnétique. Si l'on roule un aimant dans de la limaille de fer, on voit cette limaille s'attacher en grande quantité aux extrémités de l'*aimant*. Mais la quantité de limaille attirée diminue à mesure qu'on s'approche de la ligne médiane, où elle disparaît complétement. Ainsi la force magnétique, nulle dans la région moyenne d'un *aimant*, se trouve concentrée à ses extrémités. La partie de la surface de l'*aimant* où la force magnétique est insensible a reçu le nom de *ligne neutre*, et les deux points extrêmes qui paraissent agir comme de véritables centres d'attraction, celui de *pôles*. Tout *aimant* naturel ou artificiel présente deux pôles et une ligne neutre; il arrive parfois que dans les barreaux mal aimantés, ou dans les *aimants* naturels, on observe, outre les pôles extrêmes, d'autres centres d'attraction séparés les uns des autres par des régions inactives : ces pôles intermédiaires se nomment *points conséquents*. Si l'on coupe un *aimant* suivant sa ligne neutre, on voit dans chaque moitié reparaître vers le milieu une ligne neutre qui sépare deux pôles ayant à peu près la même force; puis cette moitié, encore subdivisée, reproduit une nouvelle ligne neutre et deux pôles, et ainsi de suite; si bien que tout fragment, toute parcelle d'un aimant se montre toujours avec une ligne neutre et deux pôles.

Les aimants n'agissent pas seulement sur les substances magnétiques comme le fer, le nickel; ils agissent aussi les uns sur les autres. Mais, tandis que dans le premier cas, l'action est toujours attractive, dans le second, elle est tantôt attractive, tantôt répulsive. Les substances magnétiques sont attirées également par les deux pôles d'un aimant; il est facile de voir, au contraire, que le même pôle d'un aimant mobile auquel on présente successivement les deux pôles d'un aimant fixe, est attiré par l'un de ces pôles et repoussé par l'autre. On appelle *pôles semblables*, *pôles de même nom*, tous les pôles de divers aimants fixes, qui agissent de la même manière sur le pôle de l'aimant mobile choisi pour l'expérience; ainsi tous les pôles qui l'attirent sont semblables, sont de même nom entre eux, on les marque d'une même lettre A; tous les pôles qui le repoussent sont aussi de même nom entre eux, on les marque d'une même lettre R; mais les pôles A, comparés aux pôles R, sont *dissemblables*, sont de *nom contraire*. Or, si l'on fait agir deux pôles A l'un sur l'autre, on trouve toujours une action répulsive; il en est de même si l'on fait agir l'un sur l'autre deux pôles R : donc les pôles semblables, les pôles de même nom se repoussent. Mais si l'on fait agir l'un sur l'autre deux pôles A et R, ils s'attirent toujours : donc les pôles dissemblables, les pôles de nom contraire s'attirent. Ainsi la ligne neutre d'un *aimant* le sépare en deux régions qui contiennent des forces opposées, bien qu'elles semblent agir de la même manière sur le fer.

Cet antagonisme des pôles se révèle encore dans l'action exercée par la terre sur les aimants. Un aimant qui peut se mouvoir dans un plan horizontal, autour de son milieu, a la propriété remarquable de prendre une position déterminée et constante. Un de ses pôles se tourne constamment vers le pôle boréal de la terre, vers le nord, l'autre vers le pôle austral, vers le sud. On constate que ce sont toujours les pôles semblables, les pôles de même nom qui se dirigent vers le même pôle de la terre. Ainsi l'action de la terre sur les *aimants* peut être considérée comme celle d'un vaste *aimant* orienté à peu près du nord au sud, et qui agit en attirant vers chacun de ses pôles le pôle contraire de chaque *aimant*. On appelle pôle *austral* de l'aimant celui qui se tourne vers le pôle boréal de la terre, et pôle boréal de l'*aimant* celui qui se tourne vers le pôle austral de la terre. V. AIGUILLE AIMANTÉE.

L'action réciproque des pôles de deux *aimants*, action attractive ou répulsive, selon que ces pôles sont de nom contraire ou de même nom, a conduit à admettre, comme pour l'explication des attractions et répulsions électriques, l'existence de deux fluides magnétiques que l'on a appelés, l'un *boréal* et l'autre *austral*. On suppose que l'activité magnétique résulte de la séparation de ces fluides, et la neutralité magnétique de leur combinaison. V. MAGNÉTISME.

Coulomb a démontré que les attractions et les répulsions magnétiques s'exercent en raison inverse du carré de la distance. Une des méthodes dont il a fait usage pour établir cette loi fondamentale, consiste à faire osciller une aiguille aimantée pendant des temps égaux, d'abord sous l'influence seule de la terre, puis sous l'influence combinée de la terre et du pôle attractif d'un *aimant*, placé successivement à des distances inégales. Des trois nombres d'oscillations trouvés, on déduit par un calcul très-simple la loi de Coulomb.

— *Communication de la force magnétique ou aimantation*. Si l'on met un morceau de fer en contact avec un pôle d'un *aimant*, ce morceau de fer devient aussitôt un *aimant* complet qui présente deux pôles et une ligne neutre, attire la limaille et peut à son tour aimanter par contact un autre morceau de fer. Cette aimantation par simple contact s'appelle *aimantation par influence*. Mais sitôt qu'on fait cesser le contact, l'aimantation par influence cesse, le fer redevient inerte et sans aucune action magnétique. L'acier résiste beaucoup plus que le fer à l'influence magnétique; l'aimantation s'y développe lentement; mais, une fois développée, elle persiste lors même qu'on éloigne l'*aimant* qui l'a produite. Cette résistance à l'influence des *aimants* et cette persistance de la force magnétique après l'aimantation paraissent liées l'une à l'autre; on les a attribuées à une même cause, que l'on a appelée *force coercitive*. Cette force coercitive s'opposerait à la séparation des deux fluides magnétiques lorsqu'ils sont combinés, et à leur combinaison lorsqu'ils sont séparés.

Quand on a aimanté fortement un morceau d'acier, il ne conserve pas toute l'énergie magnétique qui lui a été communiquée. Cette énergie, mesurée par le poids de la quantité de limaille de fer qu'il peut soutenir à un de ses pôles contre l'action de la pesanteur, diminue assez rapidement pour rester ensuite sensiblement constante. Ainsi il y a pour un *aimant* artificiel une limite à la quantité de magnétisme qu'il peut, en vertu de sa force coercitive, conserver après l'aimantation. Un *aimant* artificiel, qui a atteint son état stationnaire par une perte de magnétisme surabondant, est aimanté à *saturation*; et, en effet, quelque énergiques que soient les procédés par lesquels on essaye de lui communiquer un surcroît de vertu magnétique, ce surcroît ne saurait être permanent.

La force coercitive que possède un barreau dépend de sa nature et de la trempe qu'il a subie; elle augmente avec son degré d'aciération et avec la dureté de la trempe. Or, il importe que cette force coercitive ne soit ni trop faible ni trop intense; trop faible, elle diminuerait trop l'énergie magnétique permanente de l'*aimant* artificiel; trop forte, elle résisterait aux méthodes d'aimantation les plus puissantes, ou donnerait lieu à la formation de points conséquents.

Les corps susceptibles d'aimantation peuvent être aimantés : 1° par contact ou par friction avec un aimant; 2° par l'action de la terre; 3° par l'électricité. Nous ne parlerons pas ici de l'aimantation par l'électricité. V. ELECTRO-MAGNÉTISME.

— *Procédés d'aimantation de l'acier par le contact des aimants*. L'aimantation de l'acier se fait par trois procédés : celui de la *simple touche*, celui de la *touche séparée*, et celui de la *double touche*.

Le procédé d'aimantation par simple touche consiste à frotter perpendiculairement l'objet qu'on veut aimanter, une aiguille d'acier, par exemple, sur l'extrémité d'un aimant puissant, en ayant soin de la faire glisser toujours suivant sa longueur et dans le même sens. Ce procédé fournit une aimantation assez régulière; mais peu énergique, et n'est applicable qu'aux aiguilles ou aux barreaux de petites dimensions.

Le procédé de la touche séparée, indiqué par Duhamel, donne l'aimantation la plus régulière; c'est celui qu'on emploie de préférence à tout autre pour aimanter les aiguilles des boussoles. On fixe solidement sur un plan horizontal deux *aimants* puissants AB, A'B', qu'on sépare par une règle de bois D de même épaisseur : au-dessus on place la lame à aimanter *ab*, comme l'indique la figure, de manière que ses deux extrémités soient en présence de deux pôles contraires A et B'. On prend ensuite dans chaque main un barreau aimanté, on appuie ces deux barreaux sur le milieu de la lame, en plaçant le pôle austral *a'* de l'un d'eux du même côté que le pôle austral A de l'un des aimants fixes, le pôle boréal *b''* du même côté que le pôle boréal B'; enfin, après les avoir inclinés de manière que leurs directions fassent avec chacune des moitiés de la lame des angles de 30° environ, on les fait glisser en même temps en sens contraire, l'un sur une moitié, l'autre sur l'autre, l'un vers l'extrémité *a*, l'autre vers l'extrémité *b*. Ce mouvement terminé, on enlève les deux barreaux en même temps, on les reporte au milieu de la lame, et on recommence l'opération un certain nombre de fois.



Dans le procédé de la touche séparée, les *aimants* mobiles agissent isolément. Il n'en est pas de même dans le procédé de la double touche; les deux pôles contraires, *a'*, *b''*, constamment séparés par une petite cale de bois, forment un système unique; on les fait glisser ensemble et d'un mouvement régulier vers l'extrémité *a*, puis de cette extrémité vers l'autre *b*, et ainsi de suite. Cette méthode, imaginée par Mitchell et perfectionnée par Æpinus, donne des *aimants* plus puissants, mais moins réguliers que la précédente.

Toutes ces méthodes d'aimantation ont été suggérées plutôt par l'expérience que par la théorie; il est même difficile de se rendre complétement compte de l'utilité de certaines dispositions, que la pratique de ces procédés a seule indiquée. Aujourd'hui on substitue avec avantage à ces méthodes l'emploi de l'électricité. V. ELECTRO-MAGNÉTISME.

— *Aimantation par l'action de la terre*. L'action magnétique de la terre suffit pour développer dans le fer doux une aimantation passagère, et dans l'acier une aimantation durable. Une barre de fer maintenue dans la direction de l'aiguille d'inclinaison s'aimante par influence. Des barreaux d'acier qui ont conservé longtemps cette même direction acquièrent, surtout lorsqu'ils sont soumis à des frottements ou à des chocs répétés, une aimantation sensible, quelquefois même énergique, aimantation qui persiste indéfiniment, quand la trempe leur a donné une force coercitive suffisante. C'est ainsi qu'on peut s'expliquer comment les limes et tous les outils d'acier donnent souvent des signes d'aimantation très-manifestes. On ne peut guère douter que les aimants naturels ne doivent leur origine à l'action prolongée de l'aimant terrestre.

— *Forme des aimants*. La forme que l'on donne aux *aimants* varie suivant l'usage auquel on les destine. Si l'on se propose simplement d'étudier leurs propriétés générales, on les forme de barreaux d'acier, de dimensions en rapport avec la force qu'ils doivent avoir. Dans les boussoles, on les fait de lames d'acier très-minces. Pour augmenter leur force, on les recourbe en *fer à cheval*, afin que leurs deux pôles rapprochés agissent simultanément sur le poids à soulever.

— *Conservation des aimants*. Un grand nombre de causes tendent à diminuer l'intensité magnétique dans les *aimants* : chocs, variations de température, influence de la terre, voisinage d'autres *aimants*, etc. Pour combattre autant que possible ces causes d'affaiblissement, on a coutume de placer au contact des *aimants* des pièces de fer doux appelées *armures* ou *armatures*. Ces armures s'aimantant elles-mêmes par influence, neutralisent les pôles des *aimants* et contribuent à leur conservation. L'armure d'un *aimant* en fer à cheval se compose d'une seule pièce de fer doux, qui s'appelle le *contact*. Lorsque le contact est graduellement chargé de poids qui tendent à le détacher, l'aimant augmente de force; on dit qu'il *se nourrit*. Mais si par une surcharge le contact s'est détaché, l'aimant devient tout à coup moins énergique qu'il ne l'était primitivement; il faut diminuer sa charge et l'augmenter ensuite peu à peu.

— *Usages des aimants*. Les *aimants* sont surtout employés pour la construction des boussoles; on s'en sert aussi pour reconnaître la présence du fer, même en petite quantité, dans les minerais et les roches, et pour séparer les parcelles de fer mélangées à d'autres poudres métalliques résultant du travail des métaux à la lime ou au tour.

AIMANT (è-man) part. prés. du v. Aimer : *C'était un homme d'esprit*, AIMANT *les arts et peignant assez bien le portrait.* (Chateaub.)

En *aimant*, qui ne veut être aimé ?
LA FONTAINE.

AIMANT, E adj. (è-man — rad. *aimer*). Qui est porté à aimer : *Pourquoi, si l'homme* AIMANT *est libre, a-t-il tant de faiblesse?* (Volt.) *L'objet* AIMANT *est plus heureux que l'objet aimé.* (B. de St-P.) *La première qualité pour être aimé, c'est d'être* AIMANT. (Mlle de l'Esp.) *Les hommes sont plus sensibles à l'estime qu'à l'amitié : ils sont plus vains qu'ils ne sont* AIMANTS. (De Bréhan.) *Sois* AIMANT, *si tu veux être aimé.* (Boiste.) *Ah! je voudrais être* AIMANT, *je vous aimerais, car ce doit être un grand bonheur que de pouvoir faire le bonheur d'un autre!* (G. Sand.) *Le son de la voix, le regard, les gestes passionnés de l'homme* AIMANT *peuvent s'imiter.* (Balz.) *Déshérité de toute affection, je ne pouvais rien aimer, et la nature m'avait fait* AIMANT! (Balz.) *Une des conditions de la femme* AIMANTE *est d'être toujours caressante et gaie.* (Balz.) ‖ Tendre, affectueux, en parlant des choses ou des choses personnifiées : *Ame* AIMANTE. *Cœur* AIMANT. *Naturel* AIMANT. *Les âmes* AIMANTES *ont une double part de souffrance.* (J.-J. Rouss.) *J'ai l'âme* AIMANTE. (J.-J. Rouss.) *Il n'y a que les âmes* AIMANTES *qui soient propres à l'étude de la nature.* (B. de St-P.) *Les âmes* AIMANTES *cherchent partout un objet aimable qui ne puisse plus changer.* (B. de St-P.) *Mon bon Smucke, je t'ai donné mon cœur et toutes mes forces* AIMANTES. (Balz.) *La bonté est cette disposition* AIMANTE *qui porte à contribuer au bonheur d'autrui.* (Weiss.) *Le Français est la plus* AIMANTE *des créatures.* (Chateaub.)

Malheur au cœur *aimant* que leur charme séduit!
C. DELAVIGNE.

AIMANTAIRE adj. (è-man-tè-re — rad. *aimant*). Minér. S'est dit du minerai de fer magnétique : *Mine* AIMANTAIRE. ‖ Qui est produit par l'aimant : *Force, puissance* AIMANTAIRE. *La force* AIMANTAIRE *du globe.* ‖ On dit plutôt MAGNÉTIQUE.

AIMANTANT (è-man-tan) part. prés. du v. Aimanter : *Des ouvriers* AIMANTANT *des barreaux, des morceaux de fer.*

AIMANTATION s. f. (è-man-ta-si-on — rad.

aimant). Physiq. Communication de la force magnétique à des substances qui ne la possèdent pas naturellement : AIMANTATION *du fer, de la fonte, de l'acier trempé.*

— *Aimantation par influence*, Aimantation du fer doux par le simple contact d'un aimant.

AIMANTÉ, ÉE (è-man-té) part. pass. du v. Aimanter. Qui jouit des propriétés de l'aimant : *Corps* AIMANTÉ. *Barreaux* AIMANTÉS. *Tiges* AIMANTÉES. *Aiguille* AIMANTÉE. *Les barreaux d'acier qui sont destinés à être fortement* AIMANTÉS *doivent être fortement trempés.* (Péclet.)

Que ne devons-nous pas à l'art industrieux,
Quand de son fer mobile une aiguille *aimantée*
Nous guide sur les flots d'une mer agitée?
RICARD.

— Fig. : *N'espérez rien d'un Corse, ministre du juste-milieu, il est* AIMANTÉ *par la peur ; il se tournera incessamment vers le Nord* (la Russie). (Rog. de Beauv.)

AIMANTER v. a. ou tr. (è-man-té — rad. *aimant*). Communiquer à l'acier, au fer et à quelques autres métaux la propriété de l'aimant : AIMANTER *une verge d'acier.* AIMANTER *une plaque, un barreau, un morceau de fer.*

— *Aimanter par simple ou par double touche.* V. AIMANT. ‖ *Aimanter à saturation*, Communiquer à l'acier trempé toute la force magnétique qu'il peut conserver après l'aimantation.

— Fig. : *La passion qu'elle éprouve l'*AIMANTE *et la rend plus attractive.* (Th. Gaut.)

S'aimanter, v. pr. Etre aimanté : *Le fer doux* S'AIMANTE *mieux que l'acier.* (Encycl.) *Des verges métalliques, placées verticalement, comme les paratonnerres,* S'AIMANTENT *d'elles-mêmes.* (Encycl.) ‖ Fig. : *La vie s'allume et* S'AIMANTE *à la vie; elle s'éteint par l'isolement.* (Michelet.) *Un grand esprit* S'AIMANTE *à un autre grand esprit.* (E. Deschanel.)

AIMANTIN, INE adj. (è-man-tain, i-ne — rad. *aimant*). Qui appartient à l'aimant, qui est propre à l'aimant : *Vertu* AIMANTINE. ‖ Au temps de Ronsard, signifiait Constant, dur, solide, et était en quelque sorte syn. de *diamantin : Une* AIMANTINE *foi.*

Ah! trop heureux si le cruel destin
N'eût emmuré d'un rempart *aimantin*
Si chaste cœur dessous si belle face!
RONSARD.

AIMARGUES, commune du départ. du Gard, arrond. de Nîmes; pop. aggl. 2,522 hab. — pop. tot. 2,702 hab.

AIMAR-VERNAI (Jacques), paysan de Saint-Véran, en Dauphiné, s'est rendu fameux par l'usage de la baguette divinatoire, à l'aide de laquelle il prétendait découvrir les eaux souterraines, les métaux enterrés, les maléfices, les voleurs et les assassins. Appelé à Lyon en 1692 pour découvrir des meurtriers qui avaient échappé à toutes les recherches de la justice, il parvint à faire arrêter l'un d'entre eux au moyen de renseignements fort exacts, et cette circonstance ne contribua pas peu à augmenter sa célébrité. Le Père Malebranche ne voyait dans tous ces prodiges que l'influence du démon. Le fils du grand Condé fit venir à Paris le paysan dauphinois, et mit à différentes épreuves sa baguette magique; mais celle-ci s'obstina à rester immobile, à la grande confusion d'Aimar, qui fut alors, et d'après son propre aveu, pleinement convaincu d'imposture. On le chassa, et depuis on n'entendit plus parler de lui; ce qui n'a pas empêché des médecins et des savants de se faire les apologistes de ce charlatan.

AIME s. m. (è-me). Métrol. Mesure de capacité autrefois en usage en Belgique et dans le nord de la France, et valant environ 130 litres. ‖ Syn. de *aam*, *ohm*. V. ces mots.

AIME, ch.-lieu de cant. (Savoie), arrond. de Moutiers; pop. aggl. 847 hab. — pop. tot. 1,080 hab.

AIMÉ (saint), archevêque de Sens, mort en 690. Honoré le 13 septembre.

AIMÉ MARTIN. V. MARTIN (Aimé).

AIMÉ, ÉE (è-mé) part. pass. du v. Aimer. Qui est l'objet de l'amour ou de l'amitié de quelqu'un : *La gloire d'un souverain consiste à être* AIMÉ *de ses peuples.* (La Bruy.) *Quand on aime fortement, c'est toujours une nouveauté de voir la personne* AIMÉE. (Pasc.) *L'amour embellit l'objet* AIMÉ *et le rend à tout moment plus aimable.* (Christine.) *Le plaisir d'aimer et d'être* AIMÉ *ne s'acquiert que par une multitude de privations et de sacrifices.* (B. de St-P.) *Pour être* AIMÉ *par ses sujets, il ne faut pas qu'un roi les mange.* (De Ségur.) *Je tombai enfin dans les filets où je désirais être pris : je fus* AIMÉ, *et je possédai ce que j'aimais.* (Chateaub.) *Il n'y a rien que les femmes pardonnent si aisément que d'être trop* AIMÉES. (Vacquerie.)

Et même en n'aimant plus, qu'il est doux d'être *aimé!*
CORNEILLE.

L'homme sûr d'être *aimé* devient indifférent :
Un peu moins d'abandon, un peu plus de réserve,
L'amour-propre se pique et l'amant se conserve.
LACHABEAUSSIÈRE.

— S'empl. aussi substantiv. : *Mon* AIMÉE, *apprenez donc tout ; car je ne veux pas que vous ignoriez une seule de mes pensées.* (Balz.) *Maintenant, ma tant* AIMÉE, *ma gloire est d'être à toi, digne de toi.* (Balz.) *Amour sans exemple, dans lequel on ne sait qu'admirer davantage de la pudique tendresse de l'*AIMÉE, *ou de l'enthousiasme passionné de l'amant.* (Ch. Nod.) *L'amour est tout dans celui qui aime; l'*AIMÉ *n'est qu'un prétexte.* (A. Karr.)

Qu'est-ce aimer, si ce n'est, quand l'*aimé* le réclame,
A son propre malheur courir aveuglément?
A. BARBIER.

Voir que vos mieux *aimés* si vite vous oublient,
Et qu'un saule pleureur aux longs bras qui se plient,
Seul se plaigne sur vous.
TH. GAUTIER.

AIMER v. a. ou tr. (è-mé — lat. *amare*, même sens). Avoir de l'affection, de l'amitié, du goût pour quelqu'un : AIMER *son père, sa mère, ses frères, ses amis.* AIMER *son bienfaiteur.* AIMER *ses voisins. Elle se priva de tout pour soulager une sœur qui ne l'*AIMAIT *pas.* (Boss.) *Les athées n'*ONT *jamais* AIMÉ *les hommes.* (B. de St-P.) *Nous nous aimons toujours mieux que nous n'*AIMONS *les autres.* (L'abbé de Choisy.) *La nature a créé en nous le besoin d'*AIMER *les autres, afin de l'opposer à l'amour de nous-mêmes.* (Alibert.) *Ce n'est pas toujours la beauté de la figure, le charme de la voix ou la grâce de la démarche qui font* AIMER *une personne plus que toute autre.* (Virey.) *On n'*AIME *pas longtemps ceux qu'on n'estime pas.* (Boiste.) *Les cœurs sensibles demandent qu'on les* AIME; *les personnes vaines veulent qu'on les préfère.* (Lévis.) *Ce que les femmes* AIMENT *toujours et avant tout, c'est le plaisir.* (L.-J. Larcher.) *De tous les êtres, l'homme est celui qui peut le plus* AIMER *et servir son semblable.* (L.-J. Larcher.)

On vous *aime* cent fois plus que vous ne croyez.
COLLIN D'HARLEVILLE.

En amitié fidèle encor plus qu'en amour,
Tout ce qu'*aima* mon cœur, il l'*aime* plus d'un jour.
BERTIN.

Mais la nature est là, qui t'invite et qui t'*aime;*
Plonge-toi dans son sein qu'elle t'ouvre toujours :
Quand tout change, pour toi la nature est la même,
Et le même soleil se lève sur tes jours.
LAMARTINE.

‖ S'applique aux noms collectifs : *Tu* AIMERAS *Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme, de toutes tes forces, et ton prochain comme toi-même.* (Evangile.) *Il faut* AIMER *le peuple, mais il ne faut pas l'abuser.* (E. de Gir.) *L'homme primitif* AIME *la tribu ; plus développé, il* AIME *la patrie; arrivé enfin au point culminant de son développement, il* AIME *l'humanité.* (Littré.) *On* AIME *la patrie pour se dispenser d'*AIMER *le monde entier.* (A. Karr.) AIMER *tout le monde, c'est n'aimer rien ni personne.* (E. Souvestre.)

— Dans un sens plus général et neutralem., il indique la sympathie qui porte l'âme à s'attacher, et alors il s'empl. toujours absolum. : AIME *si tu veux être aimé.* (Martial.) *La vraie mesure du mérite du cœur est la capacité d'*AIMER. (Mme de Sév.) *Tout le monde serait bon si tout le monde* AIMAIT. (B. de St-P.) AIMER *et connaître, c'est là la véritable destinée de l'homme.* (J. de Maistre.) *Le dévot n'*AIME *pas, il tremble.* (Raspail.) *Celui-là seul qui* AIME *goûte la vie et en jouit.* (L.-J. Larcher.)

Aimer, prier, chanter, voilà toute ma vie.
LAMARTINE.

Celui qui n'*aime* pas vit sans peine de cœur.
E. AUGIER.

Aimer, *aimer*, c'est être utile à soi;
Se faire *aimer*, c'est être utile aux autres.
BÉRANGER.

Aimer, voilà le mot qu'ont déchiffré les hommes
Dans le livre divin de la création.
A. BARTHET.

— Dans un sens plus particulier, exprime le sentiment qu'un sexe inspire à l'autre, la passion de l'amour : *Cette jeune fille a épousé celui qu'elle* AIMAIT. *En effet, si j'avais été femme, je n'*AURAIS *pas* AIMÉ *les jeunes gens.* (Mol.) *Si l'on pouvait voir ce qu'on* AIME *tel qu'il est, il n'y aurait pas d'amour sur la terre.* (J.-J. Rouss.) AIMER *et se trouver impuissantes à secourir celui qu'on* AIME, *est une des plus effroyables souffrances qui puissent ravager l'âme des femmes nobles et délicates.* (Balz.)

Jeune, je ne vendrai ni mon cœur ni mon âme;
Je ne me marirai que pour *aimer* ma femme.
PONSARD.

‖ Dans ce sens, s'empl. souvent d'une manière absolue : AIMER *sans espoir. Quand on* AIME *fortement, c'est toujours une nouveauté de voir la personne aimée.* (Pasc.) *Le serment de ne plus* AIMER *est presque aussi peu raisonnable que celui d'*AIMER *toujours.* (***) *On n'est pas plus maître d'*AIMER *que de ne pas* AIMER. (La Bruy. *Le cœur de l'homme est fait pour* AIMER. (Duclos.) *Tous les hommes qui lisent, tous ceux qui goûtent la poésie, et qui* ONT AIMÉ, *savent par cœur les vers de Tibulle.* (La Harpe.) *Il n'est pas décidé que les femmes* AIMENT *plus que les hommes; mais il est incontestable qu'elles savent mieux* AIMER. (S. Dubay.) *L'homme désire, et la femme* AIME. (Michelet.) AIMER, *c'est avoir du plaisir à voir, toucher, sentir, un objet aimable et qui nous aime.* (H. Beyle.) *En toutes choses, une femme qui* AIME *ne voit que son amour.* (L. Enault.)

Il est honteux d'*aimer* quand on n'est plus aimable.
CORNEILLE.

Longtemps on *aime* encore en rougissant d'*aimer*.
SAURIN.

Bacchus veut qu'on s'enivre et Vénus veut qu'on *aime*.
L. BOUILHET.

Vous de qui la raison ne fait plus de faux pas,
Ah! qu'il vous est aisé de dire : N'*aimez* pas.
DESHOULIÈRES.

Aimer! Merci, mon Dieu, pour moi tout s'illumine
Au feu resplendissant de ce sublime amour.
A. BARTHET.

On a Dieu dans le cœur, madame, quand on *aime*,
Les pieds sont sur la terre et le front dans les cieux.
A. HOUSSAYE.

Ah! si mon cœur osait encor se renflammer!
Ne sentirai-je plus de charme qui m'arrête?
Ai-je passé le temps d'*aimer?*
LA FONTAINE.

Que nos sages Gaulois savoient bien la coustume,
Lorsque pour dire *aimer* ils prononçoient *amer!*
Amers sont bien tes fruits, et pleines d'amertume
Sont toutes les douceurs qu'on a pour bien *aimer*.
D'URFÉ.

Aimons donc, *aimons* donc! de l'heure fugitive,
Hâtons-nous, jouissons!
L'homme n'a point de port, le temps n'a point de rive;
Il coule et nous passons! LAMARTINE.

Dieu lui-même
Ordonne qu'on *aime;*
Je vous le dis, en vérité :
Sauvez-vous par la charité. BÉRANGER.

— Se dit aussi de l'amour que l'on éprouve pour Dieu : *La vraie religion doit avoir pour marque d'obliger à* AIMER *Dieu.* (Pasc.) *Dieu veut que nous l'*AIMIONS, *afin que ceux qui l'*AIMENT *reçoivent de lui le bien et la récompense éternelle.* (Boss.) *L'antiquité put connaître Dieu, elle ne l'*A *jamais* AIMÉ. (Ozanam.) AIMER *Dieu et se faire aimer de lui,* AIMER *nos semblables et nous faire aimer d'eux : voilà la morale et la religion.* (Joubert.)

C'est peu de croire en toi, bonté, bonté suprême,
Je te cherche partout, j'aspire à toi, je t'*aime*.
LAMARTINE.

— Avoir du goût, de la prédilection pour une chose : AIMER *les fleurs, les parfums.* AIMER *la bonne chère.* AIMER *la peinture, la musique.* AIMER *le jeu, les spectacles.* AIMER *la chasse, la pêche.* AIMER *la campagne. Les hommes n'*AIMENT *naturellement que ce qui peut leur être utile.* (Pasc.) *Il se plaignait que sa femme n'*AIMAIT *pas assez la société.* (La Bruy.) *Nul ne remplit bien son devoir s'il ne l'*AIME, *et il n'y aura jamais que des gens d'honneur qui puissent* AIMER *leur devoir.* (J.-J. Rouss.) *Il me répondit en souriant qu'il n'*AIMAIT *pas les ragoûts.* (Le Sage.) *Les électeurs-rois de Pologne* ONT AIMÉ *les arts plus que les sciences.* (Mme de Staël.) *Les Italiens, depuis des siècles,* AIMENT *la musique avec transport.* (Mme de Staël.) *Il y a plus de mérite à* AIMER *ce qui fut qu'à* AIMER *ce qui sera.* (Renan.)

Aimez-vous la muscade? On en a mis partout.
BOILEAU.

On n'*aime* pas toujours tout ce que l'on admire.
DEMOUSTIERS.

J'*aime* de tes concerts la sauvage harmonie,
Comme j'*aime* le bruit de la foudre et des vents.
LAMARTINE.

Il faut dans ce bas monde *aimer* beaucoup de choses
Pour savoir, après tout, ce qu'on *aime* le mieux.
A. DE MUSSET.

‖ Rechercher, se plaire à, en parlant de ce qui flatte nos passions : AIMER *les honneurs, les louanges, les flatteries, les égards.* AIMER *l'argent. Carthage* A *toujours* AIMÉ *les richesses.* (Boss.) *Il* AIMA *en tout la splendeur, le faste, la profusion.* (St-Sim.) *Il* AVAIT AIMÉ *le faste dans les habits.* (Volt.) *Desaix* AIMAIT *la gloire pour elle-même.* (Napol. Ier.) *Les femmes* AIMENT *l'amour de tout le monde, mais il y a des personnes qu'elles n'aiment pas.* (A. Karr.) *Aimons les hommes avant d'*AIMER *notre gloire.* (Alaux.)

Je n'*aime* mon bonheur que pour le mériter.
CORNEILLE.

‖ S'applique même aux choses qui sont généralement regardées comme désagréables, comme pénibles : AIMER *les querelles, les procès. J'*AIME *la pauvreté, parce que Jésus-Christ l'*A AIMÉE. *Mais comment estimerons-nous et comment* AIMERONS*-nous ce qui nous rabaisse dans l'opinion des hommes?* (Bourdal.) *Il* AIME *sa captivité.* (Fléch.) *Celui qui* AIME *la laideur n'est pas fort loin d'aimer le vice.* (Chateaub.)

Aime, aime cette mort qui fait notre bonheur.
CORNEILLE.

— Se dit aussi de l'attachement qu'éprouvent les animaux, de leur goût naturel pour certaines choses : *Le chien* AIME *beaucoup son maître. Les chattes* AIMENT *tendrement leurs petits. La chèvre* AIME *les lieux escarpés. Le canard* AIME *l'eau. L'éléphant* AIME *la société de ses semblables.* (Buff.)

Le cheval *aime* l'homme, il aspire à lui plaire.
ROSSET.

‖ On l'étend même aux plantes et aux choses, pour désigner ce qui leur convient, ce qui est en rapport avec elles : *Le framboisier, la violette* AIMENT *l'ombre. Le céleri* AIME *une terre légère. L'amitié* AIME *les sacrifices. Le vice, le crime* AIMENT *l'ombre. Comme le hêtre, le platane* AIME *les plaines et les lieux un peu humides.* (L.-J. Larcher.)

— *Aimer à*, suivi d'un infinitif, Avoir du plaisir à : *Elle* AIMAIT À *prévenir les injures par sa bonté.* (Boss.) *Il* AIME À *jouir de sa gloire.* (Fléch.) *On n'*AIME *point* À *louer, on ne loue jamais sans intérêt.* (La Bruy.) *J'*AIME À *vous écrire par-dessus tout.* (Mme de Sév.) *Ceux qui* AIMENT À *s'instruire ne sont jamais oisifs.* (Montesq.) *On* AIME À *faire soi-même ses belles actions.* (Joubert.) *L'homme* AIME À *se gouverner à sa fantaisie.* (Garnier.) *La liberté* AIME À *faire jouir de ses bienfaits les insensés mêmes qui l'outragent.* (Bignon.)

J'*aime à* voir aux lapins cette chair blanche et molle.
BOILEAU.

J'*aime à* voir que du moins vous vous rendez justice.
RACINE.

J'*aime à* fixer mes pas, et, seul dans la nature,
A n'entendre que l'onde, à ne voir que les cieux.
LAMARTINE.

‖ Dans la conversation, on supprime quelquefois la prép. *à*, et cet abus, dont on trouve un exemple dans Rousseau, tend à s'introduire dans les écrits des auteurs modernes : *Il n'*AIME *point ramper dans les cours.* (J.-J. Rouss.) *Surtout recommandez à votre patron d'être exact, le colonel n'*AIME *pas attendre.* (E. Sue.) *J'*AIME *beaucoup voir les roses, mais je n'aime pas en parler.* (A. Karr.) ‖ *Aimer de* a le même sens, mais cette locution a vieilli : *Cette passion fait qu'on* AIME DE *s'unir à ces choses, et* DE *les avoir en sa puissance.* (Boss.) *Monseigneur aimait les peuples, et il* AIMAIT D'*en être aimé.* (Mass.) *Une religion qui n'*AIMERAIT *pas* D'*être approfondie et qui craindrait l'examen serait suspecte.* (Mass.) *Elle* AIME *la conversation, et surtout* DE *plaire au roi.* (Mme de Sév.)

La poule près de nous *aime d'*être captive.
ROSSET.

Pourquoi pour la justice ai-je *aimé de* souffrir?
LAMARTINE.

‖ *Aimer que*, suivi du subjonctif, Savoir gré, être content de : *J'*AIME QU'*on soit poli avec moi. Je n'*AIME *pas* QU'*on lui réponde.*

*Aimez qu'*on vous conseille, et non pas *qu'*on vous [loue.]
BOILEAU.

‖ *Aimer mieux*, Préférer : *La politique romaine* AIMAIT MIEUX *un roi enfant.* (Boss.) *Ils* AIMAIENT MIEUX *la guerre que la paix, les autres* AIMAIENT MIEUX *la mort que la guerre.* (Pasc.) *J'*AIME MIEUX *ma famille que moi-même ; j'*AIME MIEUX *ma patrie que ma famille, mais j'*AIME MIEUX *le genre humain que ma patrie.* (Fén.) *Il y a telle femme qui* AIME MIEUX *son argent que ses amis, et ses amants que son argent.* (La Bruy.) ‖ Se joint sans prép. à l'infinitif qui le suit : *On* AIME MIEUX *se rendre nécessaire à l'assemblée des méchants, que d'être inutile au parti des gens de bien.* (Mass.) *Nous* AIMONS MIEUX *voir ceux à qui nous faisons du bien que ceux qui nous en font.* (La Rochef.) *On* AIME MIEUX *dire du mal de soi que de n'en point parler.* (Mme de Sév.) *Il n'est pas de jeune fille de quinze à seize ans qui n'*AIME MIEUX *faire ses robes que de s'en passer.* (Mme Guizot.) ‖ Suivi de deux infinitifs, unis par *que*, on ne met rien devant le premier, mais on met *de* devant le second : *J'*AIME MIEUX *lui pardonner que* DE *le réduire au désespoir. Nous* AIMONS MIEUX *tout risquer que* DE *nous contraindre.* (Boss.) *Il* AIME MIEUX *mentir que* DE *se taire.* (La Bruy.) *Il* AIMERAIT MIEUX *avoir des grâces à faire que* D'*en recevoir.* (Fléch.)

Quoiqu'à peine à mes maux je puisse résister,
J'*aime mieux* les souffrir que *de* les mériter.
CORNEILLE.

‖ On supprime quelquefois la prép. *de* devant le second infinitif : AIMER MIEUX *lire que jouer. Il* AIMERA MIEUX *s'attirer le mépris que contrister l'objet de sa passion.* (Mass.) *La plupart des lecteurs* AIMENT MIEUX *s'amuser que s'instruire.* (J.-J. Rouss.)

Et j'ai bien *mieux aimé* me voir aux mains d'un autre
Que ne pas mériter un cœur comme le vôtre.
MOLIÈRE.

— En style de palais, on dit *mieux aimer* : *Si* MIEUX *n'*AIME *ledit sieur soumettre ses prétentions à un arbitre.*

— Jeu. *Aimer par A et par B.* Jeu de société, dans lequel le mot principal qui sert de réponse à cette question : *Pourquoi aimez-vous telle personne?* doit commencer par un A ou un B. ‖ *Jouer à comment l'aimez-vous?* Se dit d'un autre jeu, dans lequel une personne doit deviner un mot par les réponses que chacun fait aux questions : *Comment l'aimez-vous? qu'en faites-vous? où le mettez-vous?*

— Prov. *Aimer quelqu'un comme la prunelle de l'œil, comme la prunelle de ses yeux, comme ses yeux*, Lui porter une vive amitié. — Dans certaines provinces, on dit plus énergiquement, mais plus trivialem. : *Aimer comme ses boyaux.* ‖ *Aimer... comme la colique, comme les chiens aiment les coups de bâton.* Manière plaisante et triviale de faire entendre qu'on a de l'aversion pour une personne, qu'on déteste une chose. ‖ *Qui m'aime, aime mon chien*, Quand on aime une personne, on aime tout ce qui lui appartient, tout ce qui s'y rapporte. On généralise souvent ce proverbe et l'on dit : *Qui aime Bertrand, aime son chien.* ‖ *Quand on n'a pas ce que l'on aime, il faut aimer ce que l'on a*, Façon de parler qui se retrouve dans presque toutes les langues, et que les Celtes rendaient par ces mots : *Il n'y a pas de maladie plus cruelle que de n'être pas content de son sort.* ‖ *Il faut aimer pour être aimé*, proverbe rapporté par Sénèque : *Si vis amari, ama*, et très-éloquemment commenté par J.-J. Rousseau. ‖ *Il aime mieux deux œufs qu'une prune*, Il préfère un grand avantage à un moindre. ‖ *C'est trop aimer quand on en meurt*, proverbe naïf du moyen âge. Notre siècle égoïste dit : *Il est mort d'amour et... d'une fluxion de poitrine.* ‖ *Qui aime bien, châtie bien*, traduction du proverbe latin : *Qui bene amat bene castigat.* V. ces mots. ‖ *Il lui sera beaucoup pardonné, parce qu'elle a beaucoup aimé*, Allusion aux paroles prononcées par Jésus chez Simon, à propos de Marie Madeleine repentante. V. PARDONNER.

S'aimer, v. pr. S'aimer soi-même, être dominé par l'égoïsme : *Mazarin* S'AIMAIT *trop, ce qui est le naturel des âmes lâches.* (De Retz.) *Ce n'est pas proprement aimer ses frères que de ne les aimer que par goût, c'est* S'AIMER *soi-même.* (Mass.) *On ne désire d'être aimé des autres que parce qu'on* S'AIME *soi-même, et pour avoir un motif de* S'AIMER *davantage.* (Beauchêne.) *Nous*

NOUS AIMONS *toujours mieux que nous n'aimons les autres.* (Abbé de Choisy.) *L'homme n'aime que lui, et encore ne* S'AIME*-t-il guère.* (A. Karr.) *L'homme ne* S'AIME *que dans son semblable, et c'est par son semblable seulement qu'il peut* S'AIMER. (L.-J. Larcher.)

Un homme qui *s'aimait* sans avoir de rivaux
Passait dans son esprit pour le plus beau du monde.
LA FONTAINE.

Très-souvent un esprit qui se flatte et qui *s'aime*
Méconnaît son génie et s'ignore soi-même.
BOILEAU.

— *S'aimer dans un endroit*, S'y plaire : S'AIMER *à la campagne.* S'AIMER *chez soi. Il* S'AIME *mieux dans un tronc d'arbre ou dans une grotte, que dans un palais ou sur un trône.* (Pasc.)

Pourquoi me chasses-tu ? — Pourquoi suis-tu mes pas ?
Tu me plais loin de moi. — Je *m'aime* où tu n'es pas.
MOLIÈRE.

‖ Se dit en parlant des animaux et des plantes : *Les canards ne* S'AIMENT *qu'à la proximité des ruisseaux et des étangs. La vigne* S'AIME *dans les terrains pierreux. La violette, le framboisier* S'AIMENT *à l'ombre.*

— v. récipr. Avoir une affection mutuelle : AIMEZ-VOUS *les uns les autres.* (St Jean.) *Voulons-nous participer ici-bas à la béatitude céleste,* AIMONS-NOUS ; *que la charité fraternelle emplisse nos cœurs.* (Boss.) *Tous les hommes doivent s'instruire, s'édifier,* S'AIMER *les uns les autres, pour aimer et servir leur père commun.* (Fén.) *Les hommes sont cause que les femmes ne* S'AIMENT *point.* (La Bruy.) *On dirait que les cœurs qui* S'AIMENT *s'entendent à demi-mot, et qu'ils ne sont que comme entr'ouverts.* (Chateaub.) *La morale du Christ apprit aux hommes qu'ils étaient égaux, et que Dieu leur avait mis au fond du cœur une foi et un amour pour croire au bien et pour* S'AIMER. (L.-N. Bonap.) *Quoique d'un caractère différent, ils* S'AIMAIENT *d'une tendresse vive et se rendaient mutuellement heureux.* (F. Soulié.)

Quand on se voit beaucoup, on *s'aime* beaucoup moins.
C. BONJOUR.

Aimons-nous : nos rangs s'éclaircissent,
Chaque heure emporte un sentiment;
Que nos pauvres âmes s'unissent
Et se serrent plus tendrement.
LAMARTINE.

‖ Se dit des animaux :

Deux pigeons *s'aimaient* d'amour tendre.
LA FONTAINE.

— **Syn. Aimer, affectionner, chérir.** V. AFFECTIONNER.

— **Syn. Aimer mieux, adopter, choisir, élire, opter, préférer, trier.** V. ADOPTER.

— **Antonymes.** Abhorrer, abominer, détester, exécrer, haïr, jalouser.

— **Allus. littér. Aimez-vous la muscade? On en a mis partout.** V. MUSCADE.

— **Prov. hist. Qui m'aime me suive!** Allusion à un mot de Philippe VI de Valois.

Philippe VI de Valois était à peine sur le trône de France, qu'il songea à guerroyer contre les Flandres. La plupart des barons lui conseillaient d'attendre jusqu'à l'année suivante, « pour ce que l'hiver viendroit avant qu'on eût préparé une si grosse expédition. Comme ces paroles déplaisoient moult au roi, il se tourna devers messire Gautier de Châtillon, connétable du royaume de France : « Et » vous, connétable, qu'en dites-vous? — Qui » a bon cœur trouve toujours bon temps pour » la bataille, » s'écria Gautier de Châtillon.

» Quand le roi eut ouï cette parole, il accola le connétable, en disant : « *Qui m'aime me* » *suive!* » Et donc fut crié que chacun, selon son état, fut prêt à Arras, pour la Magdeleine. » (*Chronique de Saint-Denis, citée par M. Henri Martin.*)

Voici, à propos du mot de Philippe VI, deux petites anecdotes, l'une comique, l'autre tragique.

— Un original avait inséré cette clause dans son testament :

« Je veux être inhumé au pied de la croix du cimetière de St-Jules, qui, depuis soixante ans, est mon promenoir du matin. La serpillière, la civière, les porteurs, le cordelier, le luminaire, et le chant qui accompagne les morts les plus pauvres de l'Hôtel-Dieu, voilà tous les frais de ma sépulture ; et *qui m'aime me suive!* »

— Une ville venait d'être prise d'assaut et livrée à la fureur du soldat. Un officier entre dans la chambre d'une jeune fille d'une beauté éblouissante. Trop certaine du déshonneur dont elle est menacée, à la vue des regards enflammés de l'officier, elle essaye en vain de l'arrêter par ses supplications. Elle va succomber, quand, s'arrachant par un violent effort à ses brutales étreintes, elle s'élance vers la fenêtre entr'ouverte, et, jetant sur le vainqueur un regard de mépris et d'ironie : « *Qui m'aime me suive!* » s'écrie-t-elle, et elle se précipite.

En littérature, les allusions à ce mot devenu célèbre sont fréquentes :

« Envoyé en Dauphiné par une fatalité déplorable, et se trouvant sur le chemin de Napoléon, La Bédoyère n'avait pu résister à l'entraînement qui le portait vers lui. Mais incapable d'attendre que la fortune se fût prononcée pour se prononcer lui-même, il avait, à la nouvelle de l'approche de Napoléon, réuni son régiment sur l'une des places de Grenoble, fait tirer d'une caisse l'aigle du 7e, crié *Vive l'Empereur!* et brandissant son épée, dit à ses soldats : « *Qui m'aime me suive!* » Le régiment presque entier l'avait suivi. » THIERS.

« Madame Récamier ranima son mari, qui avait un peu perdu la tête, sourit à l'adversité, régla tranquillement son budget d'après sa nouvelle fortune, et n'eut qu'à dire : « *Qui* » *m'aime me suive!* » Tout le monde la suivit. La beauté, à cette époque surtout, ressemblait au philosophe Bias : elle portait tout son bien avec elle. » ARMAND DE PONTMARTIN.

« Ces beaux vers de M. Victor Hugo, ces batailles, ces rêves, cet idéal éblouissant, tel était notre idéal nouvellement conquis à la pointe de nos plumes fraîchement taillées. Nous allions, vainqueurs, l'arme au bras et le chapeau sur l'oreille, à ces batailles d'Iéna et d'Austerlitz. — Et *qui m'aime me suive!* — Et chacun de nous suivait par curiosité et tout simplement pour savoir où nous irions. »
J. JANIN.

— **Anecdotes.** On demandait à Mme d'Argenson, la femme du ministre de Louis XV, lequel elle préférait des deux frères Pâris, qui ne brillaient ni par leur amabilité ni par leur esprit ; elle répondit : « Quand je suis avec l'un, j'*aime* mieux l'autre. »

Le marquis de Bièvre ne pardonnait l'amour-propre qu'aux laboureurs : « Il est tout naturel, disait-il, qu'un laboureur *s'aime* beaucoup. »

Un tuteur avait donné à une jeune fille de six ans une belle poupée ; il vint quelque temps après pour juger de l'effet qu'avait produit ce cadeau ; mais, quand il arriva, la poupée avait été jetée au feu. « Ma petite, lui dit-il, pourquoi donc as-tu brûlé ta poupée? » L'enfant répliqua les larmes aux yeux : « Je lui ai dit que je l'*aimais*, et elle ne m'a pas répondu. »

UN JEUNE COLLÉGIEN À SES PARENTS
LE 1er JANVIER.

Pour vous faire mon compliment,
J'éprouve un embarras extrême :
J'ai feuilleté mon rudiment,
Et je n'ai trouvé qu'*amo*, j'aime.

Lucas parlant de son roussin,
Dit un jour à son médecin,
Qu'il l'*aimait* d'un amour extrême.
Le médecin, pour l'animer,
Lui répond : C'est bien fait d'*aimer*
Votre prochain comme vous-même.

Je ne vous *aime* point, Hylas ;
Je n'en saurais dire la cause.
Je sais seulement une chose :
C'est que je ne vous *aime* pas.
BUSSY-RABUTIN, imit. d'une épigr. de Martial.

Un malheureux au monde n'avait rien,
Hors un barbet, compagnon de misère.
Quelqu'un lui dit : « Que fais-tu de ce chien,
Toi qui n'as pas même le nécessaire?
Plus à propos serait de t'en défaire. »
Le malheureux, à ce mot, soupira :
« Et si je ne l'ai plus, dit-il, qui m'*aimera?* »

AIMERIC DE PÉGUILAIN, troubadour du XIIIe siècle, né à Toulouse, mort vers 1255, vécut à la cour de plusieurs princes et fut surtout bien accueilli d'Alphonse IX, roi de Castille. Il existe, dans divers manuscrits, environ cinquante pièces de ce troubadour ; Raynouard en a publié six en entier et des fragments de huit autres.

AIMERIC DE SARLAT, troubadour du commencement du XIIIe siècle, né dans le Périgord. Il ne nous reste que trois de ses compositions, recueillies par Raynouard dans le *Choix de poésies*..., et par Rochegude dans le *Parnasse occitanien.*

AIMERICH (le P. Mathieu), jésuite espagnol et savant philologue, né en 1715, mort à Ferrare en 1799, se retira dans cette ville après l'expulsion des jésuites de l'Espagne. L'ouvrage qui a fait sa réputation est intitulé : *Novum Lexicon historicum et criticum*..., qui forme la suite et le complément de son *Specimen veteris romanæ litteraturæ.*

AIMOIN, bénédictin, abbé de Fleury-sur-Loire, mort en 1008, auteur d'une *Histoire de France* qui n'est qu'une compilation pleine de fables. Cette histoire, dont la première partie seule est de lui (jusqu'en 654), et qui a été continuée après sa mort jusqu'en 1165, a été insérée dans le recueil de Duchesne.

AIMON (Les Quatre Fils). V. AYMON.

AÏN s. m. (a-inn). Philol. Seizième lettre de l'alphabet hébreu, et dix-huitième lettre de l'alphabet arabe, persan et turc.

AIN s. m. (ain). Manuf. Nom donné à un certain nombre de fils de la chaîne : *Les draps employés pour les troupes étant de dix-huit* AINS *et de vingt-deux* AINS *dans le même lé, ces derniers sont les plus fins.* (Legoarant.)

AIN, riv. de France, prend sa source dans le dép. du Jura, à 4 kil. de Nozeroy ; passe à Poncin, Pont-d'Ain, Varambon, Loye ; se jette dans le Rhône, après avoir reçu la Bienne, l'Oignon, l'Albarine, la Valouse et le Suran ; 160 kil. de cours. Nombreuses et magnifiques cascades.

AIN (dép. de l'), ainsi nommé de la rivière de l'Ain, qui le traverse du nord au sud ; situé entre le dép. du Jura, la Suisse, les dép. de l'Isère, du Rhône et de Saône-et-Loire ; comprend 5 arrond. (Bourg, ch.-lieu ; Belley, Nantua, Gex et Trévoux) ; 35 cant., 450 comm., 369,767 hab. Il a été formé, en 1790, de la Bresse, du Bugey, du Valromey, du pays de Gex et de l'ancienne principauté de Dombes, et faisait partie de la Bourgogne. Sa superficie est de 592,674 hect. Évêché à Belley ; cour impériale et académie de Lyon ; 8e division militaire. Le pays, riche en beautés naturelles et curieux pour le voyageur, est pauvre et d'une température peu salubre, à cause des nombreux étangs et marais dont il est couvert. Commerce : bestiaux, poissons et fromages. Industrie : laines, draps, faïence.

AINARD s. m. (é-nar). Pêch. Petite ganse qui sert à fixer le bord d'un filet sur une corde ou ralingue.

AINAY-LE-CHÂTEAU, commune du dép. de l'Allier, arrond. de Montluçon ; pop. aggl. 1,473 hab. — pop. tot. 2,001 hab.

AINE s. f. (è-ne — ce mot s'écrivait autrefois *aisne* et plus anciennement *aigne* et *aingne*, formes successives qui font remonter naturellement jusqu'au mot latin *inguen*, qui a la même signification). Léger enfoncement qui existe entre l'abdomen ou le bas-ventre et le haut de la cuisse : *Blessure, maladie à l'*AINE. *La peau de l'*AINE *est plus mince que celle des parties voisines.*

— Agric. *Aine de raisin.* Dans les environs de Laon, Nom donné à la rafle de raisin.

— Techn. Petit bâton qu'on passe dans la tête des harengs destinés à être fumés. On l'appelle aussi AINETTE et ALINETTE. ‖ Pièce de peau de mouton qui sert à joindre une éclisse et une têtière dans un soufflet d'orgue.

— **Encycl.** Anat. L'anatomie définit l'*aine* l'espace triangulaire situé entre l'abdomen et la cuisse, borné en haut et en dedans par l'arcade crurale ; en dehors, par le bord antérieur de l'os iliaque ; en bas, par le pubis. On remarque dans cette région un grand nombre de ganglions lymphatiques, qui sont facilement atteints d'inflammation à la suite d'affections des parties dont ils reçoivent les vaisseaux lymphatiques ; deux canaux, le canal inguinal, par lequel sortent chez l'homme le cordon des vaisseaux spermatiques, et, chez la femme, le ligament rond, le canal ou plutôt l'anneau crural, qui est traversé par les vaisseaux et nerfs cruraux. Sous l'influence d'un effort, ces canaux peuvent livrer passage aux viscères contenus dans l'abdomen ; aussi l'aine est-elle le siége le plus fréquent des hernies.

— **Homonymes.** Aisne, haine.

AÎNÉ, ÉE adj. (è-né — du vieux fr. *ains*, avant, et *né*. On a dit d'abord *ainsné*, *aisné*, et enfin *aîné*, né avant les autres enfants, nommés *puisnés*, *puînés*, c'est-à-dire nés depuis la naissance de l'*ainsné*). Né le premier, en parlant des enfants du même père et de la même mère, ou de l'un des deux seulement : *Fils* AÎNÉ, *fille* AÎNÉE, *frère* AÎNÉ, *sœur* AÎNÉE. *J'étais trop fier pour rien demander à mon frère* AÎNÉ. (G. Sand.) ‖ Qui descend de l'aîné, qui a un aîné pour souche : *A l'extinction de la branche* AÎNÉE, *la branche cadette succède.*

— Fig. Se dit de certaines choses par rapport à d'autres qu'elles ont précédées : *La science doit avoir de grands ménagements avec l'ignorance, qui est sa sœur* AÎNÉE. (Fonten.) *La vérité qui s'ennoblit par le péril est la sœur* AÎNÉE *de la gloire.* (E. de Gir.)

Le symbole est partout frère *aîné* de l'histoire.
A. SOUMET.

— *Le fils aîné de France.* Sous l'ancienne monarchie, L'héritier présomptif de la couronne. ‖ *Le fils aîné de l'Eglise*, Qualification donnée aux rois de France, depuis la conversion de Clovis. ‖ *La fille aînée des rois de France*, Titre que prenait anciennement l'Université de Paris. — Je crains fort, a dit à ce propos M. Proudhon, que cette qualité ne devienne à la fin un signe de décrépitude.

— S'empl. substantiv. dans les deux genres : *C'est une fille qui est l'*AÎNÉE *de tous mes enfants. Le prince de Conti était aussi jaloux de son* AÎNÉ *qu'incapable de l'égaler.* (Volt.) *En Egypte, en Grèce, à Rome, chez les Germains, l'*AÎNÉ *jouissait de priviléges particuliers* (Bouill.) *Son frère vient de passer marquis par le décès de l'*AÎNÉ *de la famille.* (G. Sand.) *Au moment de la naissance de l'*AÎNÉ, *un homme devient père, et acquitte sa dette à l'égard de ses ancêtres.* (Michelet.) *Dieu a donné la sagesse et la force aux* AÎNÉS *pour soutenir la faiblesse de leurs frères en bas âge.* (Toussenel.) ‖ On le dit également d'un second enfant à l'égard d'un troisième, et ainsi des autres : *Il est mon* AÎNÉ. (Acad.)

— Par ext., Se dit d'une personne plus âgée qu'une autre, et de ceux qui nous ont précédés dans la vie, dans une carrière : *Vous êtes mon* AÎNÉ. *Il est mon* AÎNÉ *de cinq ans. Respectons nos* AÎNÉS.

— Fig. : *Bossuet a été le plus avantagé parmi les* AÎNÉS *du génie.* (D. Nisard.) ‖ On le dit même des choses : *Ouvrage digne de la réputation de ses* AÎNÉS. *L'industrie, sœur cadette de l'agriculture, a fait oublier son* AÎNÉE. (Michelet.) ‖ *Cette séance a été aussi nulle que ses* AÎNÉES. (Le Siècle.) ‖ Boileau a dit, en s'adressant à ses vers :

Vous croyez, sur les pas de vos heureux *aînés*,
Voir bientôt vos bons mots, passant du peuple aux [princes,
Charmer également la ville et les provinces.
BOILEAU.

— *Aîné de Normandie*, Celui qui, dans la coutume de Normandie, recevait les redevances nommées *aînesse.* ‖ Mirabeau a fait de cette locution une application aussi heureuse que plaisante : *J'ai vu cinquante-quatre lettres de cachet dans ma famille, et j'en ai eu dix-sept pour ma part, vous voyez que j'ai été partagé en* AÎNÉ DE NORMANDIE. (Mirab.)

— **Antonymes.** Cadet, puîné, minor, jeune ou junior.

AÎNESSE s. f. (è-nè-se — rad. *aîné*). Priorité d'âge, principalement entre les enfants mâles d'une famille noble.

— Fig. Priorité d'âge, de fonctions : *Bossuet est déjà vieux, Fénelon est jeune encore : l'un, au bout de sa vie couronnée de cheveux blancs, fort de son* AÎNESSE *dans l'épiscopat, de son antiquité dans la foi, tend la main à l'autre.* (Lamart.)

— Le plus souvent le mot *aînesse* s'empl. avec le mot *droit.*

— *Droit d'aînesse*, Droit qu'avait l'aîné de prendre dans la succession des parents une plus grande part que les autres enfants : *Esaü vendit son* DROIT D'AÎNESSE *à Jacob pour un plat de lentilles.* (Sacy.) *Le* DROIT D'AÎNESSE *a le grand avantage de ne faire qu'un sot par famille.* (H. Beyle.) *Le* DROIT D'AÎNESSE *est une institution contraire à la vie de famille.* (P. Janet.) *Le* DROIT D'AÎNESSE *rejette au bas de la famille les cadets et les filles.* (Vacquerie.) *Le noble s'est soumis à la suppression du* DROIT D'AÎNESSE. (G. Sand.) *Le seul avantage de mon* DROIT D'AÎNESSE *est d'avoir pu aimer mes frères un peu plus tôt.* (Dupin.) *Les lois révolutionnaires supprimèrent le* DROIT D'AÎNESSE. (Lamart.)

Et ce vieux *droit d'aînesse* est parfois si puissant
Que, pour remplir un trône, il appelle un absent.
CORNEILLE.

‖ Fig. Droit de priorité :

L'invention des arts étant un *droit d'aînesse*,
Nous devons l'apologue à l'ancienne Grèce.
LA FONTAINE.

— Prat. *Aînesse de Normandie*, Redevances payées par plusieurs coteneurs à l'un d'eux, nommé l'*aîné*, qui seul était alors tenu envers le seigneur.

— **Encycl.** Hist. Le *droit d'aînesse*, considéré comme droit de préférence accordé à l'aîné des fils, paraît remonter à une haute antiquité. L'histoire d'Esaü et de Jacob nous le montre chez les Hébreux ; l'Egypte et la Grèce en offrent quelques traces ; Tacite le constate chez les Germains. Cependant on ne le retrouve pas dans la législation romaine. En France, nous le voyons naître, s'étendre et grandir avec la féodalité. D'après la coutume de Paris, le *droit d'aînesse* consistait d'abord dans un préciput, c'est-à-dire dans une portion que l'aîné prélevait sur la masse de la succession antérieurement à tout partage. Le préciput prélevé, le reste des biens se partageait de la manière suivante : s'il n'y avait que deux enfants, l'aîné des deux prenait les deux tiers des biens restants, et le cadet l'autre tiers ; s'il y avait plus de deux enfants, l'aîné prenait une moitié pour lui seul, et l'autre moitié se partageait également entre tous les autres enfants. Le père et la mère ne pouvaient porter atteinte au *droit d'aînesse* ni par donation entre vifs, ni par testament ; ils ne pouvaient le transporter de l'aîné à un cadet, même du consentement de l'aîné. L'aîné seul pouvait, de son propre mouvement et sans contrainte, renoncer validement à son droit. Si l'aîné mourait avant l'ouverture de la succession, laissant des enfants mâles, ces enfants recueillaient tous les avantages qu'il aurait eus lui-même ; s'il n'avait que des filles, ses droits passaient à celui de ses frères qui le suivait immédiatement. Le *droit d'aînesse* n'existait pas dans les provinces du Midi, où le droit romain avait prévalu sur le droit féodal ; l'égalité du partage n'y était rompue que par la volonté paternelle. Institution éminemment aristocratique, le *droit d'aînesse* tendait à empêcher la division de la propriété, à conserver l'unité, la richesse, la puissance dans les grandes familles ; on comprend qu'un tel privilége ne pouvait trouver grâce devant la révolution de 1789. Attaqué depuis longtemps comme contraire à la nature et à la morale, comme excitant dans le sein des familles la cupidité, la jalousie et la discorde, comme invitant les aînés à l'oisiveté, et contraignant le plus souvent les cadets et les filles au célibat et à tous ses inconvénients, il fut aboli par les lois de l'Assemblée constituante des 15-28 mars 1790 et 8-15 avril 1791. En 1826, la Restauration, qui voulait refaire une aristocratie, présenta aux deux Chambres un projet de loi, non pour rétablir l'hérédité telle qu'elle existait autrefois, mais pour attribuer à l'aîné des enfants mâles, à titre de préciput légal, toute la quotité légalement disponible dans la succession d'un père payant 300 fr. d'impôt foncier, sauf à celui-ci à ordonner par testament l'égalité de partage. Aujourd'hui, le *droit d'aînesse* n'existe plus en France que dans les lois qui

régissent la transmission du trône. Il continue de subsister en d'autres pays de l'Europe, notamment en Angleterre.

— **Prov. hist. Vendre son droit d'aînesse pour un plat de lentilles,** Allusion à un trait bien connu de la vie d'Esaü et de Jacob. V. LENTILLE.

AINETTE s. f. (è-nè-te). Pêch. Petit bâton auquel on suspend les harengs destinés à être fumés. Même sens que *aine*.

AÎNÉ-Y-SOURID s. m. (è-né-i-sou-ridd). Miroir magique dans les contes orientaux.

AÏNO s. et adj. (a-i-no). Géogr. Peuple du nord du Japon ayant un idiome particulier. ‖ Idiome de ce peuple.

AINS conj. (ainss — ital. *anzi*). Vieux mot qui signifie *mais : Cela n'est point la faute de l'histoire*, AINS *des hommes partiaux qui abusent indignement de ce nom.* (Amyot.) *Point ne se repentit de son saint personnage*, AINS *au contraire il en fut très-content.* (Vaugelas.) Peut s'employer encore dans le style marotique :

O douce Eglé, ne sais pas quand te voi
Si vois amour ; *ains* ton regarder tendre
Fait palpiter mon cœur tout malgré moi.
JAME.

AINSI adv. (ain-si — du lat. *in sic*, en cette manière ; de même que *ensemble* vient de *in simul ; envers* de *in versus*, etc. On a dit successivement *insi, isi, issi, ensi, einsi*, et enfin *ainsi*). De cette sorte, de cette façon, de cette manière ; se met soit au commencement, soit dans le cours, soit à la fin de la phrase : *Il s'exprima* AINSI. *On convint d'agir* AINSI. *Sont-ce des religieux qui parlent* AINSI ? (Pasc.) AINSI *disparaît tout à coup la figure du monde*, AINSI *s'évanouit l'enchantement des sens*, AINSI *vient se briser au tombeau le fantôme qui s'en joue.* (Mass.) *C'est* AINSI *qu'il instruit les princes.* (Boss.) *Il est plus glorieux de se relever* AINSI *que de n'être jamais tombé.* (Fén.)

La chose *ainsi* réglée, on composa trois lots.
LA FONTAINE.

Ainsi parle un esprit qu'irrite la satire.
BOILEAU.

Ainsi finit la comédie.
LA FONTAINE.

Ainsi le glaive fidèle
De l'ange exterminateur
Plongea dans l'ombre éternelle
Un peuple profanateur.
J.-B. ROUSSEAU.

‖ Placé au commencement de la phrase et suivi de *donc*, il donne plus d'énergie à la pensée et exprime le plus souvent une conclusion : AINSI DONC *périssent les ouvrages des hommes !* (Volney.)

Ainsi donc, au besoin, mon courage s'abat.
CORNEILLE.

Ainsi donc mes bontés vous fatiguent peut-être.
RACINE.

Ainsi donc la discorde a pour vous tant de charme.
RACINE.

Ainsi donc, philosophe à la raison soumis,
Mes défauts désormais sont mes seuls ennemis.
BOILEAU.

‖ Se met également au commencement des phrases qui expriment un souhait : AINSI *puisse la discipline ecclésiastique être entièrement rétablie !* (Boss.) AINSI *puissiez-vous profiter de ses vertus !* (Boss.) AINSI *puissent les dieux vous conserver à vos enfants, et leur faire sentir la joie de vivre sous un si bon père !* (Fén.)

Ainsi tes honneurs florissants
De jour en jour aillent croissants !
MALHERBE.

— Liturg. *Ainsi soit-il*, Formule qui termine la plupart des prières dans l'Eglise catholique, et qui exprime le désir de voir se réaliser ce qu'on a demandé à Dieu. ‖ Par ext. et fam. Se dit dans la conversation, et sous forme d'épiphonème, pour exprimer un vœu, un souhait, la réalisation espérée d'une chose dont on vient de parler. ‖ Substantiv. : *Un* AINSI SOIT-IL *est bientôt dit.* (Courr. fr.) *Il faut croire que cet* AINSI SOIT-IL *arrivera.* (Courr. fr.)

— *Ainsi* peut se répéter au commencement de deux propositions coordonnées : AINSI *on voyait les choses*, AINSI *on les rapportait.* (De Barante.)

— Se met au commencement de la deuxième partie d'une comparaison pour correspondre à *comme, de même que*, etc. : *Comme le soleil chasse les ténèbres*, AINSI *la science chasse l'erreur.* (Acad.) *Comme une colonne dont la masse solide paraît le plus ferme appui d'un temple ruiné, lorsque ce grand édifice fond sur elle sans l'abattre*, AINSI *la reine se montre le ferme soutien de l'Etat.* (Boss.) *Comme le soleil éclaire les ténèbres*, AINSI *l'étude éclaire l'ignorance.* (Boiste.) ‖ Quelquefois on supprime *comme* devant le premier terme de la comparaison : *Le hibou cherche l'obscurité*, AINSI *le méchant cherche les ténèbres.* (Lav.) *La colombe amollit le grain dont elle veut nourrir ses petits*, AINSI *une mère tendre prépare et adoucit l'instruction qu'elle sait faire goûter à ses enfants.* (Lav.)

— Entre dans un grand nombre de formules familières : *S'il en est ainsi, puisqu'ainsi est, puisqu'ainsi va*, locutions qui équivalent à *puisque cela est ainsi, puisque cela va ainsi.* ‖ *Ainsi du reste, ainsi des autres choses*, Il en est ainsi du reste, des autres choses. ‖ *Si j'ose m'exprimer ainsi, s'il est permis de parler ainsi, si l'on peut s'exprimer ainsi, pour ainsi parler, pour ainsi dire*, Locutions que l'on emploie pour rendre la pensée moins absolue, moins tranchante : *Le fond d'un Romain*, POUR AINSI PARLER, *était l'amour de la liberté et de la patrie.* (Boss.) *L'être vraiment bon se sent lui-même*, POUR AINSI DIRE, *au profit des autres.* (Mme Guizot.)

— Conj. Par conséquent, par cette raison : *Je ne sais si un bienfait qui tombe sur un ingrat, et* AINSI *sur un indigne, ne change pas de nom.* (La Bruy.) *Bien loin de gêner le commerce par des impôts, on promettait une récompense à tous les marchands qui pourraient attirer à Salente le commerce de quelque nouvelle nation :* AINSI *les peuples y accoururent bientôt en foule de toutes parts.* (Fén.) ‖ De sorte que : *Il n'était point attaché aux richesses, mais il ne savait pas donner :* AINSI, *avec un cœur noble et porté au bien, il ne paraissait ni obligeant ni libéral.* (Fén.)

— *Ainsi que*, loc. conj. De la manière que, comme : *Cela s'est passé* AINSI QUE *je l'ai dit. Ce n'est pas* AINSI QU'*a vécu ce magistrat célèbre.* (D'Aguess.)

L'onde était transparente, *ainsi qu*'aux plus beaux [jours.
LA FONTAINE.

Je crains que, l'avenir détruisant le passé,
Il ne finisse *ainsi qu*'Auguste a commencé.
RACINE.

‖ Se place quelquefois en tête de la phrase : AINSI QUE *l'ordonne la Providence*, AINSI *va la fortune des Etats et des particuliers, des princes et des sujets.* (Trév.) AINSI QUE *les rayons du soleil dissipent les nuages*, AINSI *la présence du prince dissipe les séditions.* (Planche.) ‖ Avec ellipse du verbe et de la conj. *que : Les plus grands ambitieux que le monde connaisse avaient un tempérament bilieux :* AINSI *César, Richelieu, Napoléon.* (Bautain.)

— *C'est ainsi que*, C'est de cette manière que :

C'est ainsi qu'il mourut, si c'était là mourir !
LAMOTTE.

‖ Affecte souvent la forme interrogative, et éveille alors une idée de reproche : EST-CE AINSI QUE *vous soutenez Télémaque contre le vice auquel il succombe ?* (Fén.) EST-CE AINSI QUE *vous vous jouez des hommes ?* (Fén.)

Est-ce ainsi qu'au parjure on ajoute l'outrage ?
RACINE.

— De même que. S'empl. dans les comparaisons, et veut ordinairement le verbe au singulier : *L'histoire*, AINSI QUE *la physique, n'a commencé à se débrouiller que sur la fin du* XVIe *siècle.* (Volt.)

L'homme, *ainsi que* la vigne, a besoin de support.
DURESNEL.

Les sages quelquefois, *ainsi que* l'écrevisse,
Marchent à reculons, tournant le dos au port.
LA FONTAINE.

Le nourrisson du Pinde, *ainsi que* le guerrier,
A tout l'or du Pérou préfère un beau laurier.
PIRON.

‖ En poésie, se met souvent au commencement de la phrase :

Ainsi que ses chagrins, l'hymen a ses plaisirs.
BOILEAU.

Ainsi que la vertu, le crime a ses degrés.
RACINE.

Ainsi que les rochers roulent dans les campagnes,
Les astres l'un sur l'autre un jour s'écrouleront.
THOMAS.

‖ Quelques auteurs donnent à *ainsi que* la valeur additive de la conjonction *et ;* dans ce cas, le verbe se met au pluriel : *L'or* AINSI QUE *les autres métaux peuvent être volatilisés par une plus ou moins grande chaleur.* (Buff.) *Le jaguar* AINSI QUE *le couguar habitent dans les contrées chaudes de l'Amérique méridionale.* (Buff.) *La vérité* AINSI QUE *la reconnaissance m'obligent à dire que j'ai été privé de ces bienfaits, en tout ou en partie, à mesure que la révolution s'approchait.* (B. de St-P.)

Votre père en mourant, *ainsi que* votre mère,
Vous laissèrent de biens une somme légère.
REGNARD.

— La locution conjonctive *ainsi que* entre encore dans plusieurs manières de parler aujourd'hui inusitées : *S'il est ainsi que*, S'il est vrai que : S'IL EST AINSI QUE *nous ne soyons créés que pour servir Dieu.* (Acad.)

S'il est ainsi que des choses futures
L'école d'Apollon apprend la vérité.
MALHERBE.

‖ *Quand ainsi serait que*, Quand il serait vrai que : *Mais* QUAND AINSI SERAIT QUE *ce passage aurait une signification douteuse...* (Boss.)

Puis, *quand ainsi serait que*, selon ta prière,
Elle aurait obtenu
D'avoir en cheveux blancs terminé sa carrière,
Qu'en fût-il advenu ?
MALHERBE.

‖ *Regarder ainsi que*, Regarder comme : *Il se plaint à moi tous les jours des rigueurs de sa destinée, et* REGARDE *l'hymen de la princesse* AINSI QUE *l'arrêt redoutable qui le doit pousser au tombeau.* (Mol.)

En *regardant* sa gloire *ainsi que* mon ouvrage,
Je périrai plutôt qu'un autre la partage.
CORNEILLE.

— **Gramm.** *Ainsi que, comme, de même que, aussi bien que, plus que, plutôt que*, entre deux sujets, marquent ordinairement la comparaison ; selon beaucoup de grammairiens même, ces mots la marquent toujours, et alors le verbe ne doit s'accorder qu'avec le sujet principal, sans que les mots placés après la conjonction puissent exercer aucune influence pour déterminer l'accord : *La force d'âme*, AINSI QUE *celle du corps*, EST *le fruit de la tempérance.* Selon d'autres grammairiens, ces conjonctions peuvent être quelquefois considérées comme exprimant indirectement l'addition des sujets, et alors le verbe se met au pluriel pour s'accorder avec tous ensemble : *Bacchus* AINSI QU'*Hercule* ÉTAIENT RECONNUS *demi-dieux.* (Volt.) *La santé* COMME *la fortune* RETIRENT *leurs faveurs à ceux qui en abusent.* (St-Evrem.).

— **Syn. Ainsi, c'est pourquoi.** *C'est pourquoi* renferme un rapport de cause et d'effet ; *ainsi* ne renferme qu'un rapport de prémisses et de conséquence : *Les femmes, pour l'ordinaire, sont changeantes ;* C'EST POURQUOI *les hommes deviennent inconstants à leur égard. Les Orientaux les enferment, et nous leur donnons une entière liberté ;* AINSI *nous paraissons avoir pour elles plus d'estime.* (Guizot.)

— **Syn. Ainsi que, comme, de même que.** *Ainsi que* marque une comparaison entre des choses qui arrivent ou se font : AINSI QUE *le gouvernement influe sur le caractère des peuples, le caractère des peuples influe sur celui des langues.* (Cond.) *De même que* sert à comparer des faits ou des actions qui ont lieu de la même manière : DE MÊME QUE *la cire molle reçoit aisément toutes sortes d'empreintes et de figures, de même un jeune homme reçoit aisément toutes les impressions qu'on veut lui donner.* (Acad.) *Comme* annonce une comparaison qui tombe sur la qualité d'une personne ou d'une chose : *Il est hardi* COMME *un lion.* (Acad.)

AINSLIÉE s. f. (ain-sli-é — de *Ainslie*, naturaliste anglais). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, qui renferme deux espèces, originaires des montagnes de l'Inde.

AINSWORTH (Henri), théologien anglais, mort en 1639, appartenait à une secte de non-conformistes qui ne reconnaissait aucune autorité ecclésiastique, ce qui le fit persécuter sous le règne d'Elisabeth. Le plus considérable de ses ouvrages consiste dans une suite d'annotations sur l'Ancien Testament.

AINSWORTH (Robert), grammairien anglais, né en 1660 dans le comté de Lancastre, mort en 1743, est surtout connu par un excellent *Dictionnaire latin-anglais*, dont Morell revit et corrigea la première édition. On lui doit aussi un *Petit Traité d'institutions grammaticales*, assez estimé, et quelques poésies latines et anglaises.

AINSWORTH (William-Harrison), romancier anglais, né à Manchester en 1805. Il débuta dans la littérature par des esquisses insérées dans diverses revues, composa un volume de poésies sous le pseudonyme de Cheviot-Tichebourne, et fit paraître ensuite un très-grand nombre de romans dont plusieurs eurent une vogue immense, surtout celui où il raconte la vie de Jack Sheppard, voleur fameux. Toutefois, on lui reprocha vivement le choix d'un semblable héros. Il fut ensuite directeur de plusieurs recueils mensuels, qu'il enrichit souvent de ses productions littéraires. Son style est imagé, plein de mouvement, et il excelle dans la peinture des mœurs. Ses qualités le placent immédiatement après Dickens, Thackeray, Warren et Bulwer.

AINSWORTH (William-Francis), géologue et médecin anglais, cousin du précédent, né à Exeter en 1807. Reçu docteur dès l'âge de vingt ans, il ne tarda pas à s'abandonner à son goût pour les voyages et les sciences naturelles. Il fit une excursion géologique à travers l'Auvergne et les Pyrénées. De retour à Edimbourg, il ouvrit des cours publics de géologie, et reprit la suite de ses excursions en 1835. Il visita l'Euphrate, Bombay, le Kourdistan, le Taurus et l'Asie Mineure, et pénétra dans le pays des Nestoriens. Revenu à Londres en 1841, il habite depuis cette époque un petit domaine dans le voisinage de la capitale, où il publie les relations de ses différents voyages, qui sont d'un grand intérêt pour les corps savants.

AÏOLOTHÈQUE s. f. (a-io-lo-tè-ke — du gr. *aiolos*, bigarré ; *thêkê*, boîte, capsule). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, ne renfermant qu'une espèce, indigène du Mexique.

AÏOPHYLLE adj. (a-io-fi-le — du gr. *aiôn*, âge ; *phullon*, feuille). Bot. Se dit des plantes dont les feuilles persistent au delà d'une année.

AÏOUB, AÏOUBITES. V. AYOUBITES.

AÏOUROU-COURAOU s. m. (a-i-ou-rou-kou-ra-ou — du brésil. *aïuru*, dénomination générique des perroquets au Brésil). Ornith. Nom donné par Buffon à une espèce de perroquet.

AÏPHANE s. m. (a-i-fa-ne — du gr. *aei*, toujours ; *phainô*, je brille). Bot. Genre de palmiers de l'Amérique méridionale.

AIPYSURE s. m. (é-pi-zu-re — du gr. *aipus*, haut, élevé ; *oura*, queue). Erpét. Genre de reptiles ophidiens.

AIR s. m. (èr — du gr. *aêr*, même sens). Fluide gazeux qui forme autour du globe terrestre une enveloppe désignée sous le nom d'atmosphère : *Galilée est le premier qui ait découvert la pesanteur de l'*AIR. *L'*AIR *devient de plus en plus rare à mesure qu'on s'élève. Qu'y avait-il de moins animé et de plus vide que l'*AIR, *avant que vous y eussiez répandu tant de volatiles ?* (Boss.) *Les oiseaux nagent dans l'*AIR *comme les poissons dans l'eau.* (Fén.) *Les vents purifient l'*AIR *et tempèrent les saisons.* (Fén.) *Qui pourrait décrire les mouvements que l'*AIR *communique aux végétaux ?* (B. de St-P.) *Les hommes adorèrent d'abord l'*AIR, *qui les faisait vivre.* (Mass.) *Un homme consume par heure au moins six mètres cubes d'*AIR. (A. Karr.) *En ce qui touche leurs éléments vraiment organiques, les plantes, les animaux dérivent de l'*AIR, *et ne sont que de l'*AIR *condensé.* (Dumas.) *Les entozoaires diffèrent de tous les êtres qui vivent à l'*AIR *libre.* (F. Pillon.)

L'*air* fait siffler le fifre et gronder le tambour.
DELILLE.

Je sais trop que je dois au bien de votre empire
Et le sang qui m'anime et l'*air* que je respire.
CORNEILLE.

‖ Se dit par rapport à la température et à la qualité de l'air : *Mauvais* AIR. AIR *sain.* AIR *délétère.* AIR *vif.* AIR *frais.* AIR *brûlant.* AIR *humide.* AIR *chaud.* AIR *pur.* AIR *corrompu.* AIR *vicié. Je veux que mon enfant et sa nourrice respirent un* AIR *de printemps.* (Mme de Sév.) *Le ciel était brillant d'étoiles, et l'*AIR *d'une douceur, d'une transparence et d'une pureté parfaites.* (Chateaub.) *Ce que vous avez de mieux à faire est de vivre sur vos terres, l'*AIR *de Paris ne vous vaut rien.* (Balz.) *On respire dans ces riches appartements un* AIR *lourd, épais.* (Scribe.)

L'*air* est si parfumé, la lumière est si pure !
Aux regards d'un mourant le soleil est si beau !
LAMARTINE.

Viens respirer, avant l'aurore,
L'*air* embaumé qui semble éclore
Des baisers des fleurs et du jour.
LAMARTINE.

— Par ext. Séjour, fréquentation : *L'*AIR *de Paris est dangereux pour les jeunes gens. L'*AIR *de la cour est contagieux ; il se prend à Versailles comme l'accent normand à Rouen ou à Falaise.* (La Bruy.) *L'*AIR *de la cour gâte la vertu la plus pure et adoucit la plus sévère.* (Mme de Mainten.) *Je sortis de cette maison, où l'on ne respirait qu'un* AIR *de débauche.* (Le Sage.) ‖ Caractère, contact, influence d'une chose : *Pour pratiquer la fraternité réelle, ennoblir le travail et faire aimer l'égalité, les femmes ont besoin du grand* AIR *de la liberté.* (Mme Bachellery.) *Louis XV respira dans son berceau l'*AIR *infecté de la Régence.* (Chateaub.)

— Fig. Se dit des pressentiments, des idées qui se répandent tout à coup dans la société : *Le despotisme que Bonaparte a laissé dans l'*AIR *descendra sur nous en forteresses.* (Chateaub.) *Il y a des pays et des temps où le désordre est dans l'*AIR. (Custine.) *Il faut qu'il y ait quelque chose dans l'*AIR *qui leur tourne la tête.* (Alex. Dum.)

— Entre dans un grand nombre de façons de parler plus ou moins familières : *Courant d'air*, Air en mouvement, qui pénètre par les ouvertures d'un appartement : *Se mettre dans un* COURANT D'AIR, *c'est s'exposer à une fluxion de poitrine.* ‖ *Coup d'air*, Fluxion, inflammation causée par un courant d'air : *Les* COUPS D'AIR *tuent plus d'hommes que les coups de canon.* (Prov. esp.) ‖ *Le grand air, le bon air*, L'air de la campagne, des champs. ‖ *L'air natal*, L'air du pays où l'on est né, et, par ext., le pays lui-même : *Aller prendre, aller respirer* L'AIR NATAL.

C'est *l'air natal* qui séchera tes larmes.
BÉRANGER.

‖ *En plein air*, Dans un lieu exposé à l'air libre : *Les marchands forains sont presque tous* EN PLEIN AIR. *Son mince étalage était* EN PLEIN AIR. ‖ *Au grand air*, A l'air libre, au milieu de l'air : *Se promener* AU GRAND AIR. *Cette jeune fille, toute bouffie encore de sommeil, se détirait* AU GRAND AIR. (Alex. Dum.) ‖ *Mettre, exposer quelque chose à l'air*, Le placer dehors, en un lieu où il soit exposé à l'action de l'air. ‖ *Etre entre deux airs*, Se trouver dans un courant d'air : *Maman, tu es ici* ENTRE DEUX AIRS, *tu pourrais gagner une fluxion.* (Balz.) ‖ *Il fait de l'air, il ne fait pas d'air*, L'air est agité, l'air est calme. ‖ *Prendre l'air*, Respirer, être dans un lieu où l'on respire un air plus pur, plus léger : *Ma sœur, j'ai besoin de* PRENDRE L'AIR, *cette scène m'a bouleversée.* (Scribe.) ‖ Ironiq. dans ce dernier sens : *Pour la moitié de cela, en France, on vous enverrait* PRENDRE L'AIR *à Toulon pendant cinq ans* (Alex. Dum.) ; c'est-à-dire, on vous enverrait au bagne de Toulon. ‖ *Prendre un air de feu*, S'approcher du feu, pour s'y chauffer un instant. ‖ On dit de même : *Prendre un air de soleil : Au tournant de la haie, vous verrez M. Paul qui* PREND UN AIR DE SOLEIL *devant la porte de sa cour.* (J. Sandeau.) ‖ *Changer d'air*, Changer d'habitation, de pays, pour respirer un autre air, un air meilleur. ‖ *Donner de l'air à une chambre*, L'aérer, renouveler l'air en ouvrant les fenêtres : *Je me levai pour ouvrir ma fenêtre, et* DONNER DE L'AIR *à ma chambre.* (Le Sage.) ‖ Pop. *Se donner, se pousser de l'air*, S'enfuir : *La particulière voulait* SE DONNER DE L'AIR. (Vidal.) *Allons, môme*, POUSSE-TOI DE L'AIR ! (Montépin.) ‖ *Etre libre comme l'air*, Ne dépendre de personne, être libre de son temps : *Depuis que j'ai donné ma démission, je suis* LIBRE COMME L'AIR. (Acad.) *Si vous voulez voir la ville ou les environs, vous serez* LIBRE COMME L'AIR. (Balz.)

Un caissier, le dimanche, est *libre comme l'air.*
C. DELAVIGNE.

‖ *Vivre de l'air du temps*, Etre dans la plus profonde misère, n'avoir rien pour subsister. ‖ *Donner de l'air à du vin*, Oter le bondon du tonneau, de peur que le vin ne fasse éclater les douves. ‖ *Maison en bel air*, Maison qui a une belle vue, une bonne exposition. ‖ *Prendre l'air du bureau*, S'informer, s'enquérir de l'état d'une affaire. Mais se dit plus particulièrem.

d'un employé qui ne fait qu'une très-courte apparition dans son bureau : *J'ai été absent toute la journée ; je n'ai fait que* PRENDRE L'AIR DU BUREAU.

— Au plur. *air* désigne la vaste étendue de l'atmosphère : *L'immensité des* AIRS. *La fumée s'exhale et s'évanouit dans les* AIRS. (Fléch.) *L'homme n'est rien qu'un fantôme, une ombre, une vapeur dans les* AIRS. (X. de Maist.) *Le vol d'un insecte qui traverse les* AIRS *suffit pour me persuader.* (X. de Maist.) *Un calme profond règne dans les* AIRS. (Chateaub.) *L'Etre suprême alluma le soleil, et le lança avec les autres planètes dans la vaste solitude des* AIRS. (Barthél.) *Quand on aura trouvé le moyen de naviguer dans les* AIRS, *les despotes n'habiteront plus que des casemates.* (L.-J. Larcher.)

Avez-vous dans les *airs* entendu quelque bruit?
RACINE.

Ses foudres impuissants se perdaient dans les *airs.*
VOLTAIRE.

‖ Néanmoins, dans ce sens, s'empl. indifféremment au singulier ou au pluriel avec les verbes *battre, fendre, frapper, percer, traverser*, etc., en parlant des oiseaux, des animaux, des choses, des cris, des différents bruits, et même des personnes : *Une flèche, un trait qui* FEND L'AIR, *les airs. Son cheval* FENDAIT L'AIR. *Qui a donné aux oiseaux et aux poissons ces rames naturelles qui leur font* FENDRE *l'eau et* L'AIR? (Boss.) *Il part avec la rapidité d'un aigle qui* FEND LES AIRS. (Fén.) *Pour Dominique, il se frappait la poitrine et* PERÇAIT L'AIR *de ses cris.* (B. de St-P.) *L'exécution fut prompte : le jeune homme* FENDIT LES AIRS. (Montesq.)

Qui *frappe l'air*, bon Dieu! de ces lugubres cris?
BOILEAU.

Je suis oiseau, voyez mes ailes :
Vive la gent qui *fend les airs!*
LA FONTAINE.

Qu'importe, au moment du naufrage,
Sur un vaisseau fameux d'*avoir fendu les airs ?*
LAMARTINE.

Au-dessus des mers et des syrtes,
De Cypre bien-aimée où fleurissent les myrtes,
Colombes, *fendez l'air* de votre vol tremblant.
DE BANVILLE.

— En poésie, entre dans un grand nombre de périphrases pour désigner l'espace : *Les champs, les plaines, les régions, l'empire de l'*AIR. *Le vague de l'*AIR *ou des* AIRS.

De *l'empire des airs* n'est-il donc plus le roi?
ROUCHER.

Dans *l'océan des airs* l'affreux orage gronde.
DELILLE.

Ainsi *les champs de l'air* s'épurent par l'orage.
CHAUSSARD.

‖ Est exprimé quelquefois lui-même par une périphrase :

Dieu des tempêtes, ô Borée,
Respecte ce héros qui, volant sans effroi
A travers les écueils de la *mer éthérée,*
Ose s'élever jusqu'à toi. ROMAN.

— *Les habitants de l'air, des airs*, Les oiseaux.

Je vais faire la guerre aux *habitants de l'air.*
BOILEAU.

Loin d'elle tout languit, *les habitants des airs*
Suspendent leurs ébats, négligent leurs concerts.
LUCE DE LANCIVAL.

‖ *Le roi des airs*, L'aigle :

L'aigle, *reine des airs*, avec Margot la pie,
Différentes d'humeur, de langage et d'esprit
Et d'habit,
Traversaient un bout de prairie.
LA FONTAINE.

— *En l'air*, loc. adv. Dans l'air, dans l'espace qui est au-dessus de notre tête : *Regarder* EN L'AIR. *Il le défia de lui envoyer des architectes qui sussent bâtir une tour* EN L'AIR. (La Font.) ‖ Se dit aussi d'une chose qui ne paraît pas soutenue : *Un escalier qui est tout* EN L'AIR. (Acad.)

— *Tirer en l'air*, Faire partir une arme à feu en dirigeant en l'air le canon, sans but fixe. ‖ *Tirer un coup de fusil en l'air, cracher en l'air*, Faire une chose inutile. ‖ *Cracher en l'air pour que cela retombe sur le nez*, Faire par dépit une chose qui tourne contre son auteur. ‖ *Etre toujours en l'air, avoir toujours un pied en l'air*, Etre toujours prêt à partir, à courir, à sauter : *Cet enfant est toujours* EN L'AIR. *Il faudra n'être plus ici un pied* EN L'AIR, *comme vous y êtes toujours.* (Mme de Sév.) *Je me prépare tous les jours; mes habits se font, mon carrosse est prêt il y a huit jours; enfin, ma fille, j'ai un pied* EN L'AIR. (Mme de Sév.) ‖ *Un pied levé et l'autre en l'air*, Se dit fam. pour exprimer un état d'incertitude ou d'inquiétude : *Son attention continuelle pour nous autres fainéants la tenait* UN PIED LEVÉ ET L'AUTRE EN L'AIR. (Dider.) ‖ *Bâtir en l'air*, Former des projets chimériques.

— *En l'air* signifie encore A la légère, sans réflexion : *Parler, agir* EN L'AIR. *Traiter une affaire* EN L'AIR. *Vous l'accusez seulement* EN L'AIR *de quatre faussetés.* (Pasc.) *Ce n'est point une illusion ni une de ces choses que l'on dit* EN L'AIR, *c'est une vérité.* (Mme de Sév.) *Parler ainsi, c'est parler* EN L'AIR *et vouloir être cru sur tout ce qu'on s'imagine.* (Fén.) *Il fut question de mademoiselle d'Armagnac et de mademoiselle de la Trémouille, mais fort* EN L'AIR. (St-Sim.)

Sur des soupçons *en l'air* je m'irais alarmer!
MOLIÈRE.

‖ Sans importance, sans réalité, sans fondement : *Contes* EN L'AIR. *Raisonnements, paroles, propositions* EN L'AIR. *Ce n'est pas ici une prédiction* EN L'AIR. (Mass.) *Prétendent-ils m'amuser par des contes* EN L'AIR? (Mol.) *A considérer cet ouvrage comme un système, j'en trouve le fondement bien incertain, bien* EN L'AIR. (Dider.) *Promesses* EN L'AIR *que tout cela.* (Mariv.) *Je n'ai pas prétendu faire un système* EN L'AIR *et qui n'eût aucun fondement.* (Fonten.)

Ce discours en leur bouche est un discours *en l'air.*
BOILEAU.

Babille, berce-toi d'espérances *en l'air.*
COLLIN D'HARLEVILLE.

‖ En désordre, sens dessus dessous : *Tout est* EN L'AIR *dans cette maison. Son appartement, son cabinet est* EN L'AIR *pour les préparatifs du départ. Nous sommes* EN L'AIR, *tous nos gens sont occupés à déménager.* (Mme de Sév.) ‖ S'agiter, être en mouvement : *Quand on apprit leur arrivée, toute la ville fut* EN L'AIR. (Acad.) *Toutes les têtes sont* EN L'AIR, *dans l'attente de ce grand jour.* (Mme d'Epinay.) *La ville est* EN L'AIR, *votre opposition à l'Eglise a révolutionné vos parents.* (Balz.) *Vous êtes si aimée que toute la maison est* EN L'AIR *pour vous.* (Balz.) ‖ Etre dans une certaine inquiétude : *Je les ai trouvés tout* EN L'AIR.

— Peint. On dit qu'*il n'y a pas d'air dans un tableau*, pour exprimer que les figures ne se détachent pas assez du fond, et qu'*il y a beaucoup d'air*, pour exprimer qu'elles se détachent bien : *Je ne sens pas d'*AIR *entre ce bras et le champ du tableau.* (Balz.) *Ce sont des écrans que ces toiles sans* AIR, *sans profondeur, où les peintres craignent de mettre de la couleur.* (Balz.)

— Art milit. On dit qu'*un corps d'armée est en l'air*, quand il n'est pas appuyé sur son flanc.

— Anc. chim. Nom générique donné aux différents gaz : *Air déphlogistiqué, air du feu, air vital, air éminemment respirable, air empyrial* ou *empyréal*, L'oxygène. ‖ *Air fixe, air méphitique, air solide de Hales*, L'acide carbonique. ‖ *Air inflammable*, L'hydrogène. ‖ *Air inflammable de marais*, L'hydrogène carboné. ‖ *Air phlogistiqué*, L'azote. ‖ *Air puant de soufre*, L'acide sulfhydrique.

— Fauconn. *Prendre l'air*. Se dit de l'oiseau s'élevant à perte de vue. ‖ *Nouer* (nager) *entre deux airs*, Manière de voler particulière aux oiseaux de proie.

— Liturg. Dans l'Eglise grecque, le morceau d'étoffe qui recouvre le calice, et qu'on appelle *voile* dans la liturgie romaine.

— **Encycl.** Physiq. L'*air* est le fluide gazeux qui forme autour du globe terrestre une enveloppe désignée sous le nom d'*atmosphère* (V. ce mot pour la description des propriétés de l'air considéré en masse, c'est-à-dire au point de vue météorologique et astronomique). L'*air* est sans saveur et sans odeur, transparent et incolore. Il est compressible et élastique, c'est-à-dire qu'une masse quelconque d'*air* diminue de volume quand elle est soumise à une certaine pression, et reprend son volume primitif aussitôt que la pression cesse. Il est pesant, car un ballon de verre dans lequel on a fait le vide pèse moins que lorsqu'il est rempli d'*air*. Comme tous les autres corps, il se dilate par la chaleur : une vessie gonflée crèvera si on l'échauffe, et deviendra flasque si on la refroidit. Il est permanent, c'est-à-dire qu'il ne se laisse ni liquéfier, ni solidifier. Il est mauvais conducteur du calorique et de l'électricité, à moins qu'il ne soit humide. C'est à la densité de l'*air*, prise comme unité, que l'on compare celle des différents gaz. Sa puissance réfractive est également prise pour unité quand on veut évaluer celle des fluides gazeux.

— *Transparence de l'air*. L'*air*, avons-nous dit, est transparent et incolore; il faut ajouter que, pris en grande masse, il ne possède pas ces propriétés d'une manière absolue. Le bleu du ciel n'est pas autre chose que la couleur propre de l'*air* : *voûte azurée* sont deux mots qui représentent deux illusions d'optique. Malgré sa grande transparence, l'*air* intercepte une partie des rayons lumineux qui le traversent; il en intercepte d'autant plus qu'il est traversé dans une plus grande épaisseur. Quand le soleil est très-élevé, nous ne pouvons en soutenir l'éclat, parce que les rayons nous parviennent après avoir parcouru dans l'atmosphère le trajet le plus court possible. Ce même soleil ne produit sur l'œil qu'un effet peu sensible quand il est près de disparaître, parce qu'alors les rayons lumineux qui nous arrivent en rasant le plan de l'horizon traversent une bien plus grande épaisseur d'atmosphère. La teinte bleue et le peu d'éclat des objets éloignés, par exemple, des montagnes qui limitent l'horizon, sont encore une preuve frappante de la coloration et de l'imperfection de transparence de l'*air*. « L'œil, dit M. Leplay, est tellement familiarisé avec la relation qui existe entre ces effets et la distance des objets, que le moyen le plus efficace dont le peintre puisse disposer pour représenter sur un même tableau des objets très-inégalement éloignés du premier plan, est d'affaiblir leurs couleurs propres par une teinte de bleu dont l'intensité croît avec la distance. »

— *Pesanteur de l'air et pression atmosphérique*. La pesanteur de l'*air*, soupçonnée par Aristote, fut mise hors de doute par Galilée au commencement du XVIIe siècle. Le savant florentin la démontra en pesant un ballon de verre tour à tour rempli d'*air* ordinaire et d'*air* comprimé : il trouva le second poids supérieur au premier. On répète ordinairement cette expérience dans les cours publics en la modifiant de la manière suivante : on fait le vide dans un grand ballon de verre qui se ferme à l'aide d'un robinet, et on le met en équilibre à l'un des bras de la balance; ensuite, on ouvre un peu le robinet, et l'on entend un sifflement qui annonce la rentrée de l'*air*; la balance ne tarde pas à pencher du côté du ballon; celui-ci est devenu plus lourd, et son poids augmente ainsi tant que le sifflement se fait entendre. Pour terminer l'expérience, on ouvre complétement le robinet, et l'on rétablit l'équilibre en ajoutant des poids dans l'autre bassin de la balance. Ces poids additionnels font connaître combien pèse un volume d'*air* égal à la capacité du ballon. On trouve de cette façon qu'à la température de 0° centigrade, 1 litre d'*air* sec pèse un peu plus de 1 gramme, environ 1 gr. 3 (1,299, selon Biot et Arago).

L'*air*, en vertu de sa pesanteur, doit exercer une pression sur tous les corps avec lesquels il est en contact. A raison de l'extrême mobilité de ses molécules, il doit, comme les liquides, transmettre dans tous les sens les pressions qu'il reçoit. On voit que la pression atmosphérique se déduit logiquement de la pesanteur de l'*air*. La découverte du rôle important que joue cette pression dans la nature forme une époque mémorable dans l'histoire des sciences physiques; on peut la considérer comme un des premiers et des plus beaux triomphes de la méthode expérimentale.

Le but, l'effort de la science, est de lier les faits les uns aux autres et de réduire ainsi le nombre des principes, des causes, des forces. Une expérience de Galilée avait prouvé que l'air est pesant; une expérience de Torricelli, élève de Galilée, montra qu'à la pesanteur de l'*air* se rattachent un grand nombre de phénomènes qui se produisent journellement sous nos yeux, notamment l'ascension de l'eau dans les tuyaux des pompes aspirantes. L'ancienne physique expliquait cette ascension par une hypothèse qui nous paraît aujourd'hui singulière, mais qui s'accordait très-bien avec l'esprit général de ses théories. On supposait que la nature *a horreur du vide*, et qu'ainsi, plutôt que de souffrir un vide dans le tuyau, elle y fait monter de l'eau pour remplir l'espace que l'aspiration a dépouillé d'*air*. Au commencement du XVIIe siècle, des fontainiers de Florence ayant inutilement tenté d'élever l'eau par le moyen de la pompe à une hauteur plus grande que trente-deux pieds (10 m. 66 c.), il fallut modifier la généralité de la théorie, et admettre que la nature avait fait tout l'effort dont elle était capable, quand elle avait soulevé une colonne d'eau à la hauteur de trente-deux pieds. On comprend tout ce que présentait d'illogique et de bizarre une telle limite à l'aversion prétendue de la nature pour le vide ou à l'efficacité de cette aversion. L'explication cessait d'être sérieuse; elle ne pouvait d'ailleurs satisfaire les esprits à une époque où le rationalisme cartésien rejetait de la physique toutes les qualités occultes. Torricelli soupçonna que l'ascension de l'eau dans le corps de pompe était due à la pression exercée par l'*air* sur la surface libre du liquide dans le réservoir, et que la limite de trente-deux pieds était la hauteur nécessaire pour qu'une colonne d'eau fît complétement équilibre à cette pression. Si telle était vraiment la cause du phénomène, cette limite de trente-deux pieds ne pouvait être la même pour tous les liquides. L'expérience faite avec des liquides inégalement pesants devait les montrer s'élevant à des hauteurs inversement proportionnelles à leurs densités; par conséquent, le mercure, dont la densité est environ treize fois et demie plus grande que celle de l'eau, devait s'arrêter à une hauteur treize fois et demie moindre que trente-deux pieds, ou à vingt-huit pouces environ (76 cent.). C'est ce que Torricelli prouva par une expérience très-simple : il remplit entièrement de mercure un tube de trois pieds de longueur et fermé par une de ses extrémités; il le renversa dans une cuvette remplie du même métal, sans permettre à l'*air* d'entrer dans le tube; la colonne mercurielle baissa, et, laissant un vide dans la partie supérieure du tube, se fixa à la hauteur prévue.

Il était clair qu'une même cause poussait l'eau dans le corps de pompe et retenait le mercure dans le tube privé d'*air*, et que cette cause trouvait un contre-poids dans la pesanteur des liquides sur lesquels elle agissait; mais il n'était pas encore rigoureusement démontré, de manière à exclure le doute, que cette cause était la pression atmosphérique. Pascal eut la gloire de mettre cette vérité dans tout son jour, et d'en achever pour ainsi dire la conquête. On peut voir, dans son *Traité de la pesanteur de la masse de l'air*, avec quelle logique il avait abordé la question. Le point de départ de ses raisonnements est que l'*air* est pesant : c'est de ce principe que Pascal s'applique à tirer les conséquences.

— Puisque chaque partie de l'*air* est pesante, il s'ensuit que la masse entière, la sphère de l'*air* est pesante.

— Comme la masse de l'eau de la mer presse par son poids la partie de la terre qui lui sert de fond, ainsi la masse de l'*air* presse par son poids toute la surface de la terre.

— Comme le fond d'un seau est d'autant plus pressé par le poids de l'eau qu'il contient qu'il y a plus de hauteur d'eau, ainsi les lieux élevés, comme les sommets des montagnes, ne sont pas si pressés par le poids de la masse de l'*air* que les lieux profonds, comme les vallons.

— Comme les corps qui sont dans l'eau sont pressés de toutes parts par le poids de l'eau qui est au-dessus, ainsi les corps qui sont dans l'*air* sont pressés de tous côtés par le poids de la masse d'*air* qui est au-dessus.

— Comme les animaux qui sont dans l'eau n'en sentent pas le poids; par la même raison nous ne sentons pas le poids de l'*air*.

— Si le poids de la masse de l'*air* est la cause de l'élévation du mercure dans un tube privé d'*air*, il s'ensuit que ce poids doit être mesuré par cette élévation, et par conséquent, si l'on porte sur une haute montagne l'appareil de Torricelli, et qu'on parvienne ainsi au-dessus d'une certaine masse d'*air*, la pression sera plus faible, et la longueur de la colonne beaucoup moindre; si, au lieu de la pression de l'*air*, c'était l'horreur du vide, l'élévation du mercure devrait être la même, que le tube fût sur la montagne ou qu'il se trouvât dans la plaine.

Une expérience, faite par Périer à la prière de Pascal, aux environs de Clermont en Auvergne, ne tarda pas à apprendre au monde savant que la colonne mercurielle baissait à mesure qu'on s'élevait dans l'atmosphère, et révélait ainsi la force extérieure et variable qui la tenait suspendue. Les hauteurs de la colonne de mercure prises successivement au niveau de la ville de Clermont et au sommet du Puy-de-Dôme présentèrent, dans les circonstances où Périer fit ses observations, une différence de trois pouces une ligne et demie. Pascal lui-même répéta l'expérience à Paris, sur la tour de Saint-Jacques-la-Boucherie, et trouva, pour une différence de niveau de vingt-cinq toises, une différence de plus de deux lignes dans la hauteur de la colonne de mercure. Dès lors, le doute ne fut plus possible; la cause *occulte*, l'horreur du vide, fut définitivement condamnée; la cause *extérieure*, la vraie cause, fut admise au nombre des principes fondamentaux de la physique.

L'appareil de Torricelli, modifié par plusieurs conceptions ingénieuses, est devenu, sous le nom de *baromètre* (V. ce mot), un moyen usuel de mesurer les variations qu'éprouve en chaque lieu la pression atmosphérique; c'est aujourd'hui un des plus précieux auxiliaires des sciences météorologiques. Les hauteurs de la colonne barométrique étant en rapport avec l'élévation des divers lieux au-dessus de la surface de la mer, sont naturellement un moyen de mesurer cette élévation. Pascal se servit le premier du baromètre pour cet usage.

Nous ne nous étendrons pas ici sur les phénomènes naturels dont on se rend compte très-simplement par le principe de la pesanteur de l'*air*. C'est la pression atmosphérique qui précipite l'*air* dans nos poumons quand nous exécutons les mouvements de la respiration. « Quand le poulmon s'ouvre, dit très-bien Pascal à ce sujet, et que le nez et les conduits sont libres et ouverts, l'*air* qui afflue à ces conduits, poussé par le poids de toute sa masse, y entre et y tombe par l'action naturelle et nécessaire de son poids, ce qui est si intelligible, si facile et si naïf, qu'il est estrange qu'on ait été chercher l'horreur du vide, des qualitez occultes et des causes si éloignées et si chimériques pour en rendre raison, puisqu'il est aussi naturel que l'*air* entre et tombe dans le poulmon à mesure qu'il s'ouvre, que du vin tombe dans une bouteille quand on l'y verse. »

— *Compressibilité et élasticité de l'air*. L'*air* est éminemment compressible et élastique. Non-seulement les molécules de l'*air* sont dans un état d'indépendance mutuelle, comme cela a lieu dans les liquides, mais encore elles sont animées d'une force répulsive en vertu de laquelle elles s'écartent indéfiniment quand on diminue, à l'aide de la machine pneumatique, la pression atmosphérique qui fixe la distance où elles se trouvent les unes des autres à la surface de la terre. Il n'y a point de limite à la contraction que l'on peut faire subir à une masse d'*air* en la soumettant à des pressions graduellement croissantes. A cette augmentation de pression correspond une égale augmentation de force élastique, de sorte que ces deux expressions, *force élastique* de l'*air* et *pression* supportée par l'*air*, peuvent être prises indifféremment l'une pour l'autre.

Le volume d'une masse d'air est en raison inverse de la pression que cette masse d'air supporte, pourvu que la température reste constante, telle est la loi de compressibilité de l'*air* et des gaz. Cette loi a été énoncée en Angleterre par Boyle, et en France par l'abbé Mariotte, à peu près vers la même époque (vers 1670). On la désigne en France sous le nom de ce dernier physicien.

La loi de Mariotte se vérifie, pour l'*air*, au moyen de l'appareil connu sous le nom de *tube de Mariotte*. C'est un tube de verre recourbé en siphon et dont les deux branches sont inégales. La petite branche est fermée, la grande est ouverte; la première est divisée en parties d'égale capacité, la seconde en parties d'égale longueur. Pour faire l'expérience, on verse d'abord du mercure dans l'appareil par le sommet de la grande branche, de manière que la surface du liquide soit au même niveau dans les deux branches. L'*air* renfermé dans la petite branche est soumis alors à la pression atmosphérique qui s'exerce dans la grande sur la surface du mercure. On verse ensuite du mercure dans le grand tube jusqu'à ce que la

pression qui en résulte, jointe à la pression atmosphérique, réduise de moitié le volume d'*air* emprisonné dans la petite branche. Mesurant alors la différence de niveau du mercure dans les deux tubes, on trouve qu'elle est précisément égale à la hauteur de la colonne mercurielle, qui, dans le baromètre, fait équilibre à la pression atmosphérique. Par conséquent, l'*air* de la petite branche, au moment où il occupe un espace moitié moins grand, supporte une pression égale à deux fois la pression atmosphérique, c'est-à-dire une pression double de celle qu'il supportait à l'origine : ce qui démontre la loi.

Une autre expérience, due également à Mariotte, permet de vérifier la loi dans le cas où, prenant encore de l'*air* sous la pression atmosphérique, on augmente son volume de manière à diminuer sa force élastique et par conséquent la pression à laquelle cette force élastique fait équilibre. A cet effet, on prend un tube de verre bien cylindrique, fermé à l'une de ses extrémités; on le remplit de mercure jusqu'aux deux tiers seulement, en laissant une certaine longueur pleine d'*air;* on le retourne et on le plonge dans une cuvette profonde pleine de mercure, en l'enfonçant tout d'abord jusqu'à ce que la surface du liquide soit au même niveau dans le tube et dans la cuvette. A ce moment, la force élastique de l'*air* renfermé dans le tube fait équilibre à la pression atmosphérique qui s'exerce sur le mercure de la cuvette. Si l'on soulève alors le tube jusqu'à ce que le volume de l'*air* y soit doublé, on voit le mercure s'y élever jusqu'à une hauteur de 38 cent., c'est-à-dire jusqu'à la moitié de la hauteur du baromètre. En occupant un espace double, l'*air* a donc perdu la moitié de sa force élastique, puisque celle qui lui reste ne peut plus faire équilibre à la pression atmosphérique qu'en s'ajoutant à une colonne mercurielle de 38 cent., c'est-à-dire ne peut plus faire équilibre qu'à une demi-pression atmosphérique. Le volume est donc bien encore en raison inverse de la pression.

Dans ces expériences, la masse d'*air* que l'on soumet à diverses pressions restant la même, sa densité devient nécessairement d'autant plus ou d'autant moins grande que son volume diminue ou augmente davantage; il en résulte que les poids d'un même volume d'*air* à deux pressions différentes sont dans le même rapport que ces pressions. Comme le volume de l'*air*, et en général celui de tous les gaz, dépend essentiellement de la pression qu'il supporte, on comprend qu'un litre d'*air* ne présente pas à l'esprit l'idée d'un volume défini, si l'on n'a soin d'ajouter sous quelle pression on le prend. On est convenu d'évaluer le volume de l'*air* et des différents gaz sous la pression de 76 cent., qui est à peu près la valeur moyenne de la pression atmosphérique dans nos contrées, et qu'on désigne ordinairement sous le nom de *pression normale*. En disant qu'un litre d'*air* pèse à peu près 1 gr. 3 à la température de 0° centigr., on sous-entend : à la pression de 76 c.

Nous devons dire que la loi de Mariotte n'est pas rigoureusement, absolument exacte, bien qu'elle puisse être considérée comme telle dans la plupart des cas où l'on a à en faire usage. M. Regnaut s'est assuré par des expériences d'une grande précision, que le volume de l'air, sous des pressions croissantes, éprouve des diminutions successives un peu plus grandes que la loi de Mariotte ne l'indiquait.

— Chim. Les anciens croyaient que tous les corps de la nature étaient composés de quatre éléments au nombre desquels était l'*air*. Ebranlé par la découverte de plusieurs gaz, mais soutenu par la théorie du phlogistique, qui, suggérant de fausses explications, empêchait l'esprit de rechercher les véritables, ce principe de la simplicité de l'*air* resta dans la science jusque vers la fin du siècle dernier. Il n'en devait sortir qu'avec la doctrine de Stahl. Priestley, en 1774, avait découvert l'oxygène, mais sans voir la portée et sans tirer les conséquences de cette découverte. Lavoisier est le premier qui nous ait fait connaître la véritable nature de l'*air*, dans une expérience mémorable qui fut le point de départ d'une révolution profonde dans la chimie. Il introduisit du mercure dans un ballon à long col recourbé, communiquant avec une cloche placée dans un bain de mercure. Il chauffa ce ballon jusqu'à ce que le mercure entrât en ébullition. L'expérience durait depuis deux jours, lorsqu'il vit sur la surface du mercure bouillant de petites pellicules rouges qui, pendant quatre à cinq jours, augmentèrent en nombre et en volume, puis ce phénomène s'arrêta, bien que l'expérience eût marché jusqu'au douzième jour. Dès que l'appareil fut refroidi, il mesura le niveau du métal dans la cloche, et vit ainsi que l'*air* de l'appareil avait diminué environ d'un sixième, et qu'il ne pouvait plus servir ni à la respiration, ni à la combustion : les animaux y périssaient et les lumières s'y éteignaient sur-le-champ. D'un autre côté, les pellicules qui s'étaient formées à la surface du mercure, calcinées dans une petite cornue, se décomposèrent en mercure métallique et en un gaz dans lequel les lumières brûlaient avec éclat. Ce gaz mélangé avec celui de l'appareil lui communiquait toutes les propriétés de l'air ordinaire. « Jamais, dit M. Malaguti, expérience ne fut plus simple ni mieux conçue que celle-ci. Elle était tout à la fois une analyse et une synthèse, et ne pouvait laisser le moindre doute sur la netteté de ses résultats. » Lavoisier les exposa dans les termes suivants : « 1° les cinq sixièmes de l'*air* que nous respirons sont dans l'état de mofette, c'est-à-dire incapables d'entretenir la respiration des animaux et la combustion des corps; 2° le surplus, c'est-à-dire un sixième seulement du volume de l'*air*, est respirable; 3° dans la calcination du mercure, cette substance métallique absorbe la partie salubre de l'*air* pour ne laisser que la mofette; 4° en rapprochant ces deux parties de l'*air* ainsi séparées, la partie respirable et la partie méphitique, on refait de l'*air* semblable à celui de l'atmosphère. »

La partie respirable de l'*air* a reçu le nom d'*oxygène* (V. ce mot), et la partie méphitique celui d'*azote* (V. ce mot). Depuis Lavoisier, des expériences plus rigoureuses ont démontré que l'*air* est composé non de 1 partie d'oxygène pour 5 parties d'azote, comme le croyait Lavoisier, mais de 21 parties d'oxygène pour 79 d'azote. Il contient en outre, d'une façon constante, de l'acide carbonique et de la vapeur d'eau. Quelle que soit la localité ou la saison, on voit toujours une couche d'humidité se former à la surface d'un corps dont la température est de beaucoup inférieure à celle de l'*air* ambiant. Quelle que soit la localité ou la saison, on voit toujours l'eau de chaux, qui est limpide, devenir laiteuse dès qu'elle reste exposée quelque temps à l'*air*. Le premier fait prouve qu'il y a toujours de la vapeur d'eau dans l'atmosphère; le second y démontre la présence constante de l'acide carbonique, qui, dans l'eau de chaux, forme un précipité de carbonate de chaux. La quantité d'acide carbonique est de 3 à 6 dix-millièmes; la quantité de vapeur d'eau varie dans des proportions très-considérables

— *Analyse quantitative de l'air*. La première analyse exacte de l'*air* remonte à cinquante ans à peine; elle est due à MM. Gay-Lussac et de Humboldt, qui l'exécutèrent par l'hydrogène au moyen de l'*eudiomètre* (V. ce mot). Cette analyse a été reprise par presque tous les chimistes, dans le but d'étudier les modifications que la vie des animaux et des végétaux peut apporter dans la composition de l'*air*, et de mieux connaître toutes les substances qui s'y trouvent mêlées.

L'analyse de l'*air* se compose toujours de deux opérations que l'on exécute séparément. La première a pour but de déterminer les proportions de la vapeur d'eau et de l'acide carbonique. Dans la seconde, on dose l'oxygène et l'azote. — Pour la première opération, on se sert d'un réservoir plein d'eau, et d'une capacité connue, qui se vide peu à peu au moyen d'un robinet placé à sa partie inférieure, de manière que l'eau qui s'écoule soit remplacée par de l'*air* provenant du dehors. Cet *air*, avant de pénétrer dans le réservoir où il est aspiré par le vide produit, est obligé de traverser une série de tubes recourbés en U contenant les uns de la pierre ponce imbibée d'acide sulfurique concentré, les autres une dissolution concentrée de potasse. Il laisse son acide carbonique dans les tubes à potasse, et son humidité dans les tubes à acide sulfurique. En pesant avant, puis après l'expérience, d'une part les tubes à potasse, de l'autre les tubes à acide sulfurique, on obtient le poids de l'eau et le poids de l'acide carbonique contenus dans un volume d'*air* égal au volume du réservoir. — Dans la seconde opération, on se sert d'un grand ballon de verre dans lequel on a fait le vide, mais qu'on peut laisser remplir peu à peu au moyen d'un robinet. L'*air* poussé dans le ballon vide par la pression atmosphérique traverse d'abord des tubes à potasse et à acide sulfurique, où il laisse son acide carbonique et son humidité; il arrive ensuite dans un long tube rempli de tournure de cuivre et chauffé au rouge. Dans ce tube, il cède son oxygène au métal, de sorte que le ballon vide ne reçoit que de l'azote pur. Le ballon pesé vide, puis plein d'azote, donne par différence le poids de ce gaz; le cuivre donne également, par une double pesée, le poids de l'oxygène. On trouve ainsi que 100 parties en poids d'*air* pur et sec renferment 23,1 d'oxygène et 76,9 d'azote. Cette composition correspond en volume à la suivante : 20,9 d'oxygène pour 79,1 d'azote. La différence que l'on remarque entre le rapport des volumes et celui des poids tient à ce qu'à volume égal l'oxygène pèse plus que l'azote.

— *Constitution de l'air atmosphérique*. L'*air* est un simple mélange des gaz qui le contiennent et non une combinaison, une individualité chimique. M. Regnault a constaté, dans sa composition, des variations sensibles quoique très-faibles. Ainsi la proportion d'oxygène peut varier de 21,9 à 20,9, et dans certains cas, particulièrement dans les pays chauds, descendre à 20,3. C'est ce qui explique pourquoi l'*air* dissous dans l'eau diffère de l'*air* ordinaire par les proportions de ses éléments. L'oxygène et l'azote se dissolvent dans l'eau comme si chacun d'eux était libre et isolé. La solubilité de l'oxygène étant supérieure à celle de l'azote, l'eau doit contenir plus d'oxygène que d'azote : c'est précisément ce qui a lieu. Dans de l'eau de bonne qualité, et bien aérée, on trouve 32 d'oxygène pour 68 d'azote.

— Physiol. gén. La présence de l'*air* est nécessaire au développement et au maintien de la vie chez tous les êtres organisés; aussi l'a-t-on nommé très-justement le *pabulum vitæ* (l'aliment de la vie). C'est depuis Lavoisier seulement que l'on connait son rôle physiologique. On comprend que la connaissance positive de la respiration était nécessairement subordonnée à la découverte de la composition de l'*air* : ce progrès considérable de la physiologie ne pouvait venir qu'après cette révolution de la chimie. « Le retard de nos connaissances sur la respiration, dit très-bien Lavoisier dans un de ses admirables mémoires, tient à ce qu'il existe un enchaînement nécessaire dans la suite de nos idées, un ordre indispensable dans la marche de l'esprit humain. Il était impossible de rien savoir sur ce qui se passe dans la respiration avant qu'on eût reconnu : 1° que l'air est composé de deux gaz, l'un respirable, l'autre irrespirable; 2° que l'air vital, l'oxygène, est un principe commun aux divers acides; 3° que le gaz acide carbonique est une combinaison d'oxygène et de charbon pur..... »

L'*air* agit dans la respiration animale comme dans la combustion. (V. ce mot.) Comme le bois et l'huile, en brûlant, l'animal, en respirant, prend à l'*air* de l'oxygène et lui rend de l'acide carbonique; au point de vue chimique, il constitue un véritable appareil de combustion dans lequel l'oxygène de l'*air* vient sans cesse brûler du carbone et de l'hydrogène, et produire de l'acide carbonique et de l'eau. D'un autre côté, le rôle essentiel des végétaux, le résultat général de leur présence sur la terre est d'absorber cet acide carbonique que les animaux versent sans cesse dans l'atmosphère, de le décomposer, d'en fixer le carbone et d'en restituer l'oxygène à l'air. L'action du règne végétal est une cause conservatrice qui fait équilibre à l'action du règne animal, et entretient la stabilité de composition de l'*air* atmosphérique. (V. Respiration.) « Les plantes et les animaux, dit M. Dumas, viennent de l'*air* et y retournent : ce sont de véritables dépendances de l'atmosphère. Ce que les uns donnent à l'*air*, les autres le reprennent à l'*air*..... De l'atmosphère primitive de la terre il s'est fait trois grandes parts : l'une qui constitue l'*air* atmosphérique actuel; la seconde qui est représentée par les végétaux; la troisième qui est représentée par les animaux. Des échanges continuels ont lieu entre ces trois masses : la matière descend de l'*air* dans les plantes, pénètre par cette voie dans les animaux, et retourne à l'*air* à mesure que ceux-ci la mettent à profit..... Ainsi tout ce que l'*air* donne aux plantes, les plantes le cèdent aux animaux, les animaux le rendent à l'*air;* cercle éternel dans lequel la vie s'agite et se manifeste, mais où la matière ne fait que changer de place. La matière brute de l'*air*, organisée peu à peu dans les plantes, vient fonctionner dans les animaux et servir d'instrument à la pensée; puis, vaincue par cet effort et comme brisée, elle retourne matière brute au grand réservoir d'où elle était sortie. »

— Méd. et hyg. « L'atmosphère est pour l'homme, dit M. Michel Lévy, une source d'influences mobiles accidentelles qui dépendent des variations de sa constitution et de la mise en jeu de ses propriétés. Si, par la stabilité providentielle de sa composition chimique, elle assure aux générations d'êtres qui se succèdent le *pabulum vitæ*, elle est aussi la plus puissante des causes occasionnelles de nos maladies. Nous dirions presque avec Ramazzini : tel *air*, tel sang. L'action de l'*air* sur l'économie est également efficace pour fortifier ou pour troubler la santé. Permanente, elle modifie profondément les constitutions; passagère, elle nous impressionne diversement; dans les deux cas, l'*air* agit moins sur nous en raison de sa composition peu sujette à varier, que par les qualités que lui communiquent certains principes dont il est le véhicule et pour ainsi dire l'excipient. Ces principes peuvent être distingués en deux espèces, les uns généralisés dans l'atmosphère et s'y rencontrant d'une manière constante quoique en proportion mobile, comme l'électricité, la lumière, la chaleur, l'eau à l'état de vapeur; les autres accidentels, limités dans leur diffusion à des masses d'*air* plus ou moins considérables qui couvrent certaines localités : tels sont les miasmes des marais. » — Nous examinerons successivement l'action qu'exercent sur l'économie l'*air sec et chaud*, l'*air froid et sec*, l'*air chaud et humide*, l'*air froid et humide*, l'*air comprimé*, l'*air raréfié*, l'*air confiné*.

— *Air sec et chaud*. L'*air* sec et chaud détermine l'expansion des fluides et la dilatation des solides. Sous son influence, les organes périphériques s'exaltent, les organes centraux s'affaiblissent. La peau subit les modifications les plus promptes et les plus directes : colorée, gonflée par l'afflux des liquides, elle sécrète une sueur abondante. Par compensation les urines sont rares, les surfaces muqueuses se dessèchent. La respiration consomme moins d'oxygène et dégage moins d'acide carbonique. L'action de l'*air* chaud, quand elle se fait sentir d'une manière continuelle, énerve les organes musculaires, inspire le goût du repos, développe l'habitude de l'indolence et le penchant à la contemplation.

— *Air froid et sec*. L'*air* froid et sec agit en sens contraire de l'*air* chaud; il resserre les tissus, fait refluer le sang des organes périphériques vers les organes centraux, et prédispose ainsi aux inflammations internes. L'*air* froid, quand la température ne descend pas au-dessous de certaines limites, est utile aux personnes vigoureuses; il imprime une plus grande activité à tous les organes, et particulièrement aux organes musculaires; il donne un plus grand sentiment de force; il invite au mouvement et à l'action. On dirait que la nature a voulu placer le remède à la source même du mal. L'*air* en devenant plus froid devient plus dense et peut ainsi apporter aux poumons une quantité relativement plus grande d'oxygène, c'est-à-dire plus de moyens de produire de la chaleur. Cette augmentation du gaz comburant réclame une augmentation corrélative de combustibles, c'est-à-dire d'aliments. En même temps, il faut se livrer à des mouvements continuels pour rappeler le sang dans les organes extérieurs, notamment dans les muscles, et pour activer les combustions de l'économie. Tout le monde sait que, dans les temps et les pays froids, on mange et l'on agit davantage. Notons le développement parallèle de ces deux besoins. « Il semble, dit Cabanis, qu'à mesure qu'une plus grande somme d'aliments devient nécessaire, la nature trouve en elle-même plus de moyens de force pour assurer la subsistance de l'individu. » L'action de l'*air* froid est nuisible aux individus faibles qui ne peuvent développer assez de chaleur pour soutenir la réaction vitale.

— *Air chaud et humide*. L'*air* chaud et humide a perdu de sa pesanteur, de son élasticité; il est raréfié et par le calorique et par l'interposition de la vapeur aqueuse; aussi présente-t-il, sous un volume donné, le moins d'*air* respirable. Il exerce sur l'ensemble des fonctions une action débilitante; il émousse l'appétit, ralentit la digestion, rend la respiration pénible; le sang artériel semble moins vivifiant ou renouvelé dans une proportion insuffisante; les contractions du cœur sont plus faibles, le pouls moins vif, moins fréquent, la circulation capillaire plus languissante. La sensation d'accablement que l'on éprouve sous l'influence de l'*air* chaud et humide lui fait donner vulgairement le nom d'*air lourd*, bien qu'il ait perdu de sa pesanteur. Ajoutons que, tandis qu'il débilite l'organisme et le désarme en quelque sorte devant les causes de maladie, il multiplie ces dernières en favorisant la décomposition des matières organiques et en servant de conducteur aux effluves, aux miasmes délétères qui s'en dégagent.

— *Air froid et humide*. L'*air* froid et humide enlève plus de chaleur au corps que l'*air* froid et sec, parce que l'eau qu'il contient le rend meilleur conducteur du calorique : de là l'incommode sensation de froid pénétrant que déterminent les brouillards par une température basse. Il réduit à son minimum la transpiration cutanée; il relâche les tissus et déprime toutes les fonctions, excepté les sécrétions des membranes muqueuses et celle des urines, lesquelles sont augmentées. L'appétit diminue; les digestions sont lentes et pénibles, les selles abondantes et moins sèches; la circulation est moins active. L'influence de l'*air* froid et humide, lorsqu'elle se fait sentir habituellement, comme il arrive dans certaines localités, finit par altérer l'hématose et la nutrition; elle prédispose alors aux hydropisies, aux affections catarrhales, scorbutiques, rhumatismales, vermineuses, etc.

— *Air comprimé*. L'*air* comprimé modifie la circulation en la ralentissant; il diminue le nombre des battements du cœur, et en régularise le rhythme. Toutes les fonctions s'exercent plus librement; la digestion est plus facile; les mouvements sont plus énergiques; on dirait que le poids du corps est diminué; en même temps les sensations deviennent plus nettes et plus brillantes, l'imagination plus vive, l'esprit plus lucide; le travail de la pensée se fait avec plus d'aisance et d'une manière plus complète. D'après un certain nombre d'observations, le séjour dans un *air* modérément comprimé peut être utile aux chlorotiques, aux anémiques, aux individus qui ont la poitrine faible, la respiration incomplète, etc.

— *Air raréfié*. L'*air* raréfié accélère la respiration et la circulation; le pouls est plein et fréquent; le sang afflue dans les vaisseaux superficiels. Lorsque la raréfaction de l'*air* est portée assez loin, les paupières et les lèvres sont distendues et boursouflées; assez souvent la congestion des organes périphériques est suivie d'hémorragie; une chaleur incommode se fait sentir à la peau; les sécrétions glandulaires semblent suspendues; les sensations n'ont plus la même vivacité; l'action de la pensée devient fatigante; on éprouve un sentiment de faiblesse générale et d'apathie complète. L'*air* raréfié, par exemple, l'*air* des montagnes, est funeste aux individus dont la poitrine est faible. En imposant une plus grande activité aux poumons et au cœur, il prédispose ces organes à l'inflammation.

— *Air confiné*. L'*air* confiné est nuisible par le changement de proportion de l'oxygène et de l'acide carbonique qu'il contient, par l'élévation de sa température, et par la petite quantité de matières organiques que l'expiration y mêle. Dans un *air* renouvelé, l'inspiration apporte un plus grand volume d'*air*, l'hématose s'opère par une surface plus étendue; on dit alors que l'on respire *à pleins poumons*, ce qui est littéralement exact. Le contact de l'*air* libre est une nécessité physiologique. Des faits nombreux ont démontré que le développement des scrofules survient après un séjour plus ou moins prolongé dans un *air* qui n'est pas suffisamment renouvelé. Les vaches captives dans les étables de Paris, les singes enfermés meurent phthisiques. Les professions sédentaires qui s'exercent dans des locaux étroits et fermés sont une cause fréquente de phthisie, tandis qu'un *air* pur et constamment renouvelé en préserve. Ajoutons

que les femmes et les vieillards, grâce à la faiblesse de leur respiration, se ressentent moins des inconvénients de l'*air* confiné.

— Techn. Un grand nombre d'opérations dans les arts sont fondées sur les propriétés physiques et chimiques de l'*air*. L'*air*, en vertu de sa pesanteur, doit tendre à faire élever les corps plus légers que lui; de là l'invention des *aérostats*. (V. ce mot.) L'*air* se dilate par la chaleur et devient plus léger; de là l'origine des *montgolfières*, ou ballons entretenus par le feu. La légèreté de l'*air* chauffé produit dans le tuyau de nos cheminées ce courant ascensionnel qui nous débarrasse de la fumée incommode du foyer. La même cause produit un courant semblable dans les ventilateurs à feu et dans les fourneaux d'appel qui nous permettent de renouveler et de purifier l'*air* des lieux infects, des hôpitaux, des fabriques insalubres, des salles de spectacle, etc. On a utilisé l'élasticité de l'*air* dans les fusils à vent, pour lancer des projectiles; dans les machines à compression, pour élever l'eau. L'*air* dilaté par la chaleur acquiert une force élastique plus grande; de là l'emploi de l'*air* chaud comme moteur. (V. MACHINES À AIR CHAUD, MOTEUR A GAZ.) La force des courants qui se produisent dans l'*air* atmosphérique est employée, depuis un temps immémorial, pour faire mouvoir ces vastes maisons flottantes qui voiturent, sur les mers, les marchandises et les voyageurs. (V. VENTS.) Nous voyons une application non moins remarquable de la même force dans les moulins à vent. (V. MOULINS.) La mobilité de l'*air* permet d'y exciter, au moyen de ventilateurs mécaniques, des courants artificiels que l'on fait servir soit au renouvellement d'un *air* vicié, soit à la dessiccation des différentes matières préparées par les arts. La pression atmosphérique, qui fait monter l'eau dans les pompes aspirantes, est employée dans les machines à vapeur à simple effet pour faire descendre le piston. On a eu l'idée d'en faire un moyen de traction pour les convois de waggons sur les chemins de fer : cette idée a été réalisée heureusement à l'extrémité du chemin de fer de Paris à St-Germain. V. CHEMIN DE FER ATMOSPHÉRIQUE.

L'action chimique de l'*air* est de la plus haute importance pour le manufacturier; c'est à ce puissant agent que l'on doit la plupart des phénomènes d'oxydation, de coloration, de blanchiment qui s'opèrent dans nos ateliers; il produit l'efflorescence et la déliquescence de nos sels; il entretient la combustion dans nos fourneaux et dans nos lampes, et met ainsi entre nos mains ces deux premiers éléments de notre puissance sur la nature, la chaleur et la lumière.

— Philos. anc. « Au premier regard jeté sur la nature, dit M. Ch. Renouvier, un besoin se fait sentir de ramener à l'unité la pluralité des phénomènes, et il est naturel que ceux qui philosophent les premiers ne considèrent les choses que sous le point de vue de la matière. » Les premiers philosophes grecs, obéissant à ce besoin de généralisation, saisissaient dans la nature tel ou tel phénomène qui leur paraissait prédominant et l'élevaient à la hauteur d'un principe universel. C'est ainsi que Thalès faisait de l'eau l'essence première de toutes choses, le principe de vie dans l'univers. Ce grand rôle que Thalès faisait jouer à l'eau dans la nature, Anaximène de Milet l'accordait à l'*air*. Il assimilait l'esprit à l'*air*, en cela fidèle à sa langue et aux idées qui devinrent et restèrent si longtemps communes dans l'antiquité. « De même, disait-il, que l'*air* qui est notre âme, parcourt notre corps et le gouverne, de même aussi l'*air* universel parcourt l'univers et lui donne la vie. » Cet *air* est l'origine de toutes choses, et toutes choses retournent à lui après certaines évolutions. Comprimé, contracté en lui-même, l'*air* se fait terre; dilaté, il se change en feu et donne naissance aux astres. Il est l'être unique qui compose tout de soi et par soi; il est la substance des dieux et des âmes humaines.

Diogène d'Apollonie, disciple d'Anaximène, attribuait l'intelligence à l'*air*, et le concevait comme ordonnateur et régulateur des choses. Il déduisait des divers modes ou *tropes* de l'*air*, c'est-à-dire des changements et transformations intimes qui se passent en lui, tous les êtres de la nature, toutes les variétés du monde. C'est de l'*air*, disait-il, que l'homme et les animaux tiennent la vie, l'âme et la pensée. C'est par le même *air* que tous les animaux vivent, voient et entendent. Leur âme est une seule et même chose : un *air* plus chaud que celui du dehors dans lequel nous sommes, mais beaucoup plus froid que celui du soleil. Si les animaux ont de l'intelligence, c'est parce que l'*air* embrasse avec le sang le corps tout entier, grâce aux veines qui en parcourent toutes les parties. Lorsque le sang se répand dans le corps et remplit les veines, s'il repousse l'*air* vers la poitrine et l'estomac, le sommeil commence. Si l'*air* vient à manquer partout dans les veines, la mort s'ensuit. Cet *air* que contiennent les veines possède, chez les animaux, une intelligence d'autant plus vive qu'il est plus pur et plus sec; il est humide dans la satiété et dans l'ivresse. Plus l'*air* se mêle au sang, plus celui-ci est léger, et le plaisir résulte de cet état du corps, tandis que la douleur se produit lorsque l'*air* abandonne le sang qui devient alors plus faible et plus épais. Enfin, l'*air* éprouve toutes les sensations, grâce à sa présence dans les organes, c'est-à-dire dans les veines qui les traversent.

D'autres systèmes de philosophie grecque, notamment celui d'Aristote, se bornaient à faire de l'*air* un des quatre éléments dont tous les corps de la nature leur paraissaient composés. V. ELÉMENTS.

— **Epithètes**. Fluide, subtil, délié, diaphane, mobile, vague, élastique, comprimé, compressible, dilatable, dilaté, invisible, pur, doux, sain, léger, paisible, calme, tranquille, champêtre, embaumé, parfumé, délicieux, contagieux, impur, corrompu, infect, infecté, empoisonné, empesté, frais, serein, salubre, radouci, tempéré, lourd, pesant, épais, grossier, froid, glacé, tiède, chaud, échauffé, étouffant, brûlant, embrasé, agité, troublé, bouleversé, violent, impétueux, orageux, pluvieux, neigeux, venteux, résonnant, retentissant.

— **Homonymes**. Aire, ère, haire, hère.

AIR s. m. (èr — du vieux mot *aire*, disposition, caractère, humeur. On disait de *mal aire* ou de *bon aire* pour De mauvais, de bon naturel. C'est de cette dernière expression qu'a été formé notre adject. *débonnaire*). Manière, façon : *Agir, parler d'un* AIR *convenable. S'habiller d'un* AIR *ridicule. A l'*AIR *dont il marche, on voit qu'il est plein d'orgueil.* (Acad.) *Vous en parlez maintenant d'un autre* AIR. (Pasc.) *Ils disent d'un* AIR *envenimé ce qui n'avait été dit qu'avec des intentions innocentes.* (Mass.) *Parlez, don Juan, et voyons de quel* AIR *vous saurez vous justifier.* (Mol.) *Vous avez un* AIR *de dire les choses auquel on ne saurait résister.* (Danc.) *Vous savez de quel* AIR *ils nous traitent et le bon voisinage que c'est.* (P.-L. Cour.)

Et voyez cependant de quel *air* on m'écrit.
CORNEILLE.

Et je me vis contraint de demeurer d'accord
Que l'*air* dont vous viviez vous faisait un grand tort.
MOLIÈRE.

L'*air* de se présenter, celui de recevoir,
Le maintien, en un mot, est le premier devoir.
DESMAHIS.

‖ Se dit de l'extérieur d'une personne relativement au maintien, à la démarche, à la figure, à l'expression des traits : *Avoir l'*AIR *fier, l'*AIR *modeste. Avoir l'*AIR *robuste, l'*AIR *bien portant. Avoir l'*AIR *malade. Avoir l'*AIR *triste, l'*AIR *gai. Il avait un* AIR *noble et simple, sans aucune affectation.* (Boss.) *L'*AIR *spirituel est dans les hommes ce que la régularité des traits est dans les femmes.* (La Bruy.) *Les habitants de la presqu'île de Malacca et de l'île de Sumatra ont l'*AIR *fier, les femmes de Java ont l'*AIR *rêveur.* (Buff.) *Tu seras charmé de son* AIR *sage et retenu.* (Le Sage.) *Gil Blas vous le dira, elle avait un* AIR *de sagesse à tromper toute la terre.* (Le Sage.) *Frappé de son* AIR, *je m'enquis de sa personne.* (Chateaub.) *Vous avez un petit* AIR *assez ennuyé.* (Balz.) *On a l'*AIR *hautain, on a l'*AIR *glacé, on aurait l'*AIR *menteur, si les passions ne se trahissaient par d'autres signes certains.* (H. Beyle.) *Elle avait cet* AIR *généreux et brave d'une personne qui renonce à vous plaire, sans renoncer à vous aimer.* (G. Sand.)

Quel sujet inconnu vous trouble et vous altère?
D'où vous vient aujourd'hui cet *air* sombre et sévère?
BOILEAU.

Son *air* est doux, mais fier, et de sa noble race
Je ne sais quoi de grand conserve encor la trace.
DELILLE.

Mon Dieu! qu'il joint à tous ces *airs* grotesques
Des sentiments et des travers burlesques!
VOLTAIRE.

— Par ext. Se dit des animaux dans ce dernier sens : *Le dindon a l'*AIR *fanfaron, mais il ne possède que très-peu de courage.* (Buff.) *Le bouvier participe de l'*AIR *stupide et de la pesanteur du bœuf.* (Virey.)

— Ressemblance entre deux personnes : *Il a beaucoup de votre* AIR. *Cet enfant a beaucoup de l'*AIR *de son père. Ce peintre attrape bien l'*AIR, *la physionomie de quelqu'un.*

— Sorte de manière affectée qui consiste à faire entendre ce qu'on ne dit pas expressément : *Tout cela était un* AIR *pour me faire savoir qu'elle a un équipage.* (Mme de Sév.)

— Entre dans un grand nombre d'expressions consacrées : *Avoir l'air de*, Paraître, sembler, avoir du rapport avec : *Il* A L'AIR D'*être au fait. Il* A L'AIR D'*un mauvais sujet. Il* A L'AIR DE *prendre goût à ce travail. Vous* AVEZ *tout* L'AIR D'*avoir fait quelque comédie.* (Mol.) *Il y* A *un petit* AIR DE *dimanche gras répandu sur cette lettre, qui la rend d'un goût nonpareil.* (Mme de Sév.) *Cela* A L'AIR D'*un miracle et d'un coup de la Providence.* (Mme de Sév.) *Cette proposition insidieuse m'*A *tout* L'AIR D'*un piége tendu à votre crédulité.* (Volt.) *Les rubans et les bijoux* ONT *un* AIR DE *colifichet et de parure féminine qu'il faut éviter.* (J.-J. Rouss.) *Vous m'*AVEZ L'AIR D'*un drôle de corps.* (Picard.)

Jusque sous ses haillons desséchés et poudreux,
Effrangés par le temps, cardés par la misère,
L'Arabe qui mendie *a l'air* d'un Bélisaire.
BARTHÉLEMY.

‖ *Avoir l'air comme il faut*, Avoir de la distinction dans la physionomie, le maintien, les manières : *C'est bon genre, cela vous donne un* AIR COMME IL FAUT. (Scribe.) ‖ *Avoir l'air un peu en dessous*, Paraître dissimulé, sournois, méchant : *Qu'est-ce qu'il a donc avec son* AIR EN DESSOUS? (Scribe.) ‖ *N'avoir l'air de rien*, Feindre de ne pas songer à une chose que précisément l'on se propose :

Tout doux!
Çà, n'*ayons l'air de rien* et tenons-nous bien tous.
V. HUGO.

‖ *Cela n'a l'air de rien*, Se dit d'une chose plus importante en réalité qu'en apparence. ‖ *N'avoir pas l'air d'y toucher*, Etre véritablement ce que l'on affecte de ne pas être : *Elle fait l'Agnès, elle* N'A PAS L'AIR D'Y TOUCHER; *mais ne vous y fiez pas. La franc-maçonnerie, avec son* AIR DE NE PAS Y TOUCHER, *a toujours été favorable à la liberté.* (L.-J. Larcher.) ‖ *Avoir un air de famille*, Avoir cette conformité de traits, de physionomie, qui existe ou qu'on croit reconnaître entre les personnes d'une même famille. ‖ Par ext. Se dit des choses dans ce dernier sens : *Quoique les paysages compris entre la chaîne des deux montagnes* AIENT UN AIR DE FAMILLE, *le canton présente des mouvements de terrain.* (Balz.)

— *Faux air*, Affectation :

Mais mon génie a toujours, je l'avoue,
Pris ce *faux air* dont le bourgeois s'engoue.
J.-B. ROUSSEAU.

‖ *Avoir un faux air de quelqu'un*, Avoir avec lui quelque ressemblance : *Il est très-bien, ce monsieur; je lui trouve un* FAUX AIR *d'un homme de qualité.* (Scribe.) ‖ *A l'air*, A la convenance : *Vous êtes coiffée beaucoup trop haut, et pas du tout* À L'AIR *de votre visage.* (Th. Gaut.) *En vérité, ce maraud s'est surpassé, il n'a jamais été plus* À *mon* AIR *qu'aujourd'hui.* (E. Sue.) ‖ *Sous air de*, En faisant semblant de : *Alors chacun,* SOUS AIR DE *prier Dieu, ne néglige aucun moyen de le faire oublier aux autres.* (A. Karr.)

— *Grand air, bel air, bon air*, Manières de la haute société, du grand monde : *Les gens du* BEL AIR. *Un homme du* GRAND AIR. *Louis XIV était sensible à entendre admirer, le long des camps, son* GRAND AIR *et sa grande mine.* (St-Sim.) *L'air modeste convient mieux que ce qu'on appelle le* BEL AIR. (St-Evrem.) *M. le comte a tout à fait* BON AIR. (Mol.) *La duchesse de Bourgogne avait un* GRAND AIR, *une taille noble.* (Volt.) *Les gens du* BEL AIR *se font honneur d'être en contradiction avec eux-mêmes.* (J.-J. Rouss.) *Pour ces hidalgos impertinents, il nous faut prendre nos* GRANDS AIRS. (Mérimée.)

Faut-il donc s'ennuyer pour être du *bon air?*
GRESSET.

Elle est dans ses *grands airs*, il me faut filer doux.
DESTOUCHES.

Mon appétit s'en va lorsque je vois siéger
Tout l'ennui des *grands airs* dans ma salle à manger.
C. DELAVIGNE.

‖ Absol. et dans le même sens : *Elle n'avait point de taille, encore moins d'*AIR. (Hamilt.) *Il avait le visage fort agréable, la tête assez belle, peu de taille et moins d'*AIR. (Hamilt.) ‖ En mauvaise part : *Des airs, de grands airs*, Des manières hautaines, arrogantes : *Vous voyez les* AIRS *qu'elle se donne.* (Hamilt.) *Barbézieux, avec tous ses* GRANDS AIRS, *sentait plus l'intendant que le général d'armée.* (St-Sim.) *Avec cela on fait le fier, on se donne des* AIRS. (Volt.) *C'était une chose à voir que les* AIRS *que nous nous donnions.* (Le Sage.) *Si tu savais quelle fierté, quels* GRANDS AIRS *il m'a fallu endurer!* (Scribe.) *Quittez vos* GRANDS AIRS *et donnez-moi la main.* (Balz.) *Avec de petites idées on a toujours de* GRANDS AIRS. (Mme E. de Gir.) ‖ On dit aussi, *Des airs de grandeur, de supériorité, de prince*, etc., pour Des manières de grand seigneur, d'homme supérieur, de prince, etc. : *Fouquet se laissa aller à des* AIRS DE SUPÉRIORITÉ *sur les autres ministres.* (L'abbé de Choisy.) *Je donnerai le mot à mes amis, pour qu'ils se moquent d'elle au premier* AIR *d'orgueil ou d'importance qu'elle se donnera.* (Mme D'Epinay.) *C'est qu'elle se donne, en vérité, des* AIRS DE PRINCESSE. (E. Sue.)

. Si vous prenez de ces airs avec moi,
Messieurs les ducs, le roi prendra des *airs de roi.*
V. HUGO.

‖ En parlant des choses, *Bon air, bel air*, Bonne apparence : *Ce château a le meilleur* AIR *du monde.* (Mme de Sév.) *Le carrosse qu'on avait fait pour le roi n'avait pas trop* BON AIR. (Hamilt.)

— *Par air*. Par ostentation, par vanité : *Il a doté richement sa nièce, mais ce n'est que* PAR AIR. *Songez donc à tout ce que vous aurez acquis auprès des gens qui aiment* PAR AIR *et par désœuvrement.* (Mlle de l'Esp.) *Un jeune petit-maître se vante* PAR AIR *d'être aimé de beaucoup de femmes.* (Ste-Beuve.)

— Fam. *Avoir des airs penchés, prendre des airs penchés*, Affecter certains mouvements de la tête et du corps, pour chercher à plaire : *Les* AIRS PENCHÉS *sont ordinaires aux petits-maîtres.*

— *Avoir mauvais air*, Avoir des airs de mauvaise compagnie. ‖ *Avoir l'air mauvais*, Avoir l'air méchant :

Cléon, lorsque vous nous bravez,
En démontant votre figure,
Vous n'avez pas *l'air mauvais*, je vous jure,
C'est *mauvais air* que vous avez.
Comte DE CHOISEUL.

— *Avoir bon air*, Avoir des manières de bonne compagnie. ‖ *Avoir l'air bon*, Paraître d'un bon caractère.

— *Se donner l'air, les airs*, suivi d'un verbe, signif. Avoir la hardiesse de : *Je voudrais bien savoir comment on* SE DONNE LES AIRS *de venir troubler nos séances.* (Mirab.) *Ces gens n'ont peut-être pas un écu dans la poche, et ils* SE DONNENT *encore* LES AIRS *de marchander.* (Scribe.)

— Argot. *Etre à plusieurs airs*, Etre hypocrite ou fantasque; jouer plusieurs rôles à la fois.

— Peint. et sculpt. *Air de tête*, Manière dont une tête est disposée.

— Manég. Allure, en parlant du cheval. ‖ *Airs bas*, Ceux où le cheval manie près de terre. ‖ *Airs relevés*, Ceux où le cheval s'enlève davantage en maniant. ‖ *Ce cheval va à tous les airs*, On le manie comme on veut.

— **Gramm.** L'adjectif placé après *avoir l'air* s'accorde tantôt avec *air*, tantôt avec le sujet de la proposition. Si le mot *air* peut être considéré comme signifiant *physionomie*, ce qui arrive : 1° lorsque c'est d'une personne ou d'un être personnifié qu'il s'agit; 2° que l'adjectif peut se dire de l'air, de la physionomie en elle-même; alors l'accord a lieu avec *air*. Dans tout autre cas, on fait accorder l'adjectif avec le sujet de la proposition : *Cette femme à l'air* SPIRITUEL (on peut dire *physionomie spirituelle*). *Ils ont l'air* FÂCHÉS *de ce qu'ils viennent d'apprendre* (dans ce sens, on ne peut pas dire *physionomie fâchée, air fâché*). *Cette viande a l'air* CUITE. Cependant, pour éviter le rapprochement de deux mots d'un genre différent, il vaudrait mieux dire : *Cette viande a l'air d'être cuite.*

— **Syn. Air, mine, physionomie.** *Air* se dit non-seulement du visage, mais encore de la taille, du maintien et de l'action : *L'air grave a beaucoup perdu de son prix; l'*AIR *avantageux en a pris la place.* (Guizot.) La *mine* dépend du visage, et quelquefois de la taille : *Un homme de bonne* MINE *peut être un homme de peu de valeur.* (Guizot.) La *physionomie* ne se dit que du visage : *La plupart des hommes ont leur âme peinte dans leur* PHYSIONOMIE. (Guizot.)

— **Syn. Air, manières.** L'*air* semble né en nous; il frappe à la première vue. Les *manières* viennent de l'éducation : *Il y a en toutes choses un bon* AIR *qui est nécessaire pour plaire. Ce sont les belles* MANIÈRES *qui distinguent l'homme honnête.* (Guizot.)

AIR s. m. (èr — de l'ital. *aria*). Suite de tons et de notes qui composent un chant : AIR *gai.* AIR *triste.* AIR *ancien.* AIR *nouveau.* AIR *connu.* AIR *à la mode.* AIR *de violon, de flûte.* AIR *de danse. Composer, apprendre, répéter un* AIR. *Chaque peuple a ses* AIRS *nationaux et ses chants populaires.* (Bouillet.) *Il faut, monsieur, que l'*AIR *soit accommodé aux paroles.* (Mol.) *Les* AIRS *de ces vieilles romances ne sont pas piquants, mais ils ont je ne sais quoi d'antique et de doux qui touche à la longue.* (J.-J. Rouss.) *Oui, la pauvre exilée s'amuse quelquefois à me jouer des* AIRS *de son pays.* (Alex. Dum.)

Pour toi la voix d'Orphée a modulé ces *airs*.
LEMIERRE.

‖ Le chant et les paroles tout ensemble : *Le Camus dit que je chante bien ses* AIRS, *mais je suis triste et n'apprends rien.* (Mme de Sév.) *Les fossoyeurs chantaient des* AIRS *à boire en jouant avec des têtes de mort.* (Volt.) *Elle savait une quantité prodigieuse d'*AIRS *et de chansons qu'elle chantait avec un filet de voix fort douce.* (J.-J. Rouss.) *Dirait-on que moi, vieux radoteur, rongé de soucis et de peines, je me surprends quelquefois à pleurer comme un enfant, en marmottant ces petits* AIRS *d'une voix déjà cassée et tremblante.* (J.-J. Rouss.) *Quelques négresses chantaient des* AIRS *du pays.* (Rog. de Beauv.) *Il suffit quelquefois d'une contredanse, d'un* AIR *chanté au piano, d'une partie de campagne, pour décider d'effroyables malheurs.* (Balz.)

J'ai fait pour toi des *airs*, je te les veux chanter.
A. CHÉNIER.

Oh! comme les vieux *airs* qu'on chantait à douze ans
Frappent droit dans le cœur aux heures de souffrance!
A. DE MUSSET.

— *N'être pas dans l'air*, Ne pas chanter exactement un air. ‖ *Avoir l'air à la danse*, Avoir l'air vif, éveillé, et annoncer des dispositions pour réussir dans ce qu'on fait. ‖ *Air de tambour*, Batterie de caisse : *On emploie certains* AIRS DE TAMBOUR *comme ouvertures d'aubade.* (Gén. Bardin.)

— Prov. *Je connais des paroles sur cet air-là*, J'ai déjà entendu les mêmes choses, les mêmes allégations, les mêmes excuses. ‖ *Il en a l'air, mais il n'en a pas la chanson*, Se dit de quelqu'un qui a l'apparence d'une chose, mais qui n'en a pas la réalité. ‖ *En avoir l'air et la chanson*, Etre réellement ce qu'on paraît : *Ce jeune homme a l'*AIR *bien simple. — Oui,* IL EN A L'AIR ET LA CHANSON.

— **Encycl.** Le mot *air* est un nom générique qui désigne toute pièce de musique dans laquelle la mélodie d'une partie dominante attire principalement l'attention. On distingue les *airs vocaux* ou airs de chant, et les *airs instrumentaux*, destinés aux instruments. Les *airs* vocaux appartiennent au style d'église, au style de chambre ou au style de théâtre. — Les *airs* du style d'église ne s'accommodent pas de l'expression trop passionnée des sentiments, et doivent toujours conserver une teinte grave et religieuse. — Les *airs* du style de chambre sont ceux qui se chantent dans les salons, dans les ateliers, dans la rue. Ils comprennent les *airs patriotiques*, tels que la *Marseillaise* en France, et le *God save the Queen* en Angleterre; les *airs à couplets*, qu'on appelait au XVIIe siècle *airs de cours*, au nombre desquels il faut mettre les *romances, chansons, chansonnettes, airs de table* ou *airs bachiques*, enfin les *airs nationaux*. Ces derniers sont particuliers à chaque peuple. Venise a ses *barcarolles*, Naples ses *tarentelles* et ses *villanelles*, l'Allemagne ses *lieder*, la

Suisse ses *ranz de vaches*, l'Espagne ses *boleros*, ses *seguedillas* et ses *tirannas*, l'Ecosse et l'Irlande leurs *songs*, la France ses *noëls*. — Les *airs* du style de théâtre, ou *airs* d'opéra, sont de plusieurs espèces : le premier *air* que chante un acteur dans la pièce s'appelle *cavatine*; les *airs* d'un seul mouvement, dont la phrase principale est ramenée plusieurs fois, portent le nom de *rondeaux*. Il y a des *airs* d'un seul mouvement, d'autres qui ont deux mouvements, l'un modéré ou lent, l'autre vif; il en est qui sont composés de trois mouvements : le premier modéré, le second lent, et le troisième vif; quelquefois ces *airs* sont précédés d'un récitatif. On leur donne en général le nom de *grands airs*, et celui de *scène*, quand ils remplissent en effet toute une scène. Les grands *airs* sont appelés souvent *airs de caractère* ou *airs de sentiment*, quelquefois *airs de bravoure*, parce qu'ils sont destinés à faire briller la voix et le talent d'un chanteur habile. On appelle *air déclamé* ou *parlé*, celui qui se rapproche du récitatif ou du discours habituel; *air de convenance*, celui qui est introduit par le chanteur dans un opéra auquel il n'appartient pas; *air de pacotille*, celui que le compositeur ou le chanteur tient toujours prêt pour s'en servir à l'occasion. Les petits *airs* d'opéras français prennent le nom de *couplets*, d'après celui de la petite pièce de poésie sur laquelle ils sont placés. — Les *airs instrumentaux*, qui s'unissent à la danse et en règlent les mouvements, sont dits *airs de danse* et *airs de ballet*. Les *airs* de danse, dit M. Fétis, font partie des *airs* nationaux de différents peuples. Il y avait autrefois des *airs* de danse d'un caractère déterminé qu'on appelait *gigue*, *gavotte*, *courante*, *menuet*, *bourrée*, *branle*, etc. Il n'y a plus aujourd'hui que des contredanses dont les thèmes sont pris dans les *airs* d'opéra ou d'opéra-comique. L'Allemagne a donné naissance à une sorte de danse dont l'*air* est en mesure ternaire, et qu'on appelle *valse*. La Hongrie a les *polkas*. Le *fandango* des Espagnols est aussi un air de danse d'un mouvement vif en mesure ternaire; enfin les Polonais ont la danse grave à trois temps, qu'on appelle *polonaise*, et les *mazurkas*.

— **Homonymes.** Aire, ère, haire, hère.

AIRAGE s. m. (è-ra-je — rad. *air*). Techn. Angle que forment les ailes d'un moulin à vent, ou plutôt la voile de chaque aile, avec le plan de leur circulation. ‖ S'empl. quelquefois, mais abusivement, pour *aérage : L'*AIRAGE *d'une mine. L'*AIRAGE *des fosses d'aisances.*

AIRAIN s. m. (è-rain — du lat. *æramen*; formé de *æs*, *æris*, cuivre). Alliage de différents métaux, mais dont le cuivre forme la base. Aujourd'hui, on lui donne plus ordinairement le nom de *bronze : Statue d'*AIRAIN. *Vase d'*AIRAIN. *Aussitôt on assembla des ouvriers pour travailler sur le fer, sur l'acier, sur l'*AIRAIN. (Fén.)

— S'empl. presque toujours poétiquem. et par métonymie : *Airain* ou *bouche d'airain*, Le canon :

L'*airain* gronde, le bronze a fait trembler la terre.
BERCHOUX.

J'entends l'*airain* tonnant de ce peuple barbare.
VOLTAIRE.

Le signal est donné par cent *bouches d'airain*.
VOLTAIRE.

L'*airain* sur ces monts terribles
Vomit le fer et la mort. BOILEAU.

Et le fer et le feu, volant de toutes parts,
De cent *bouches d'airain* foudroyaient leurs remparts.
VOLTAIRE.

‖ *Globe d'airain*, Bombe, obus :

Le salpêtre enfoncé dans ces *globes d'airain*
Part, s'échauffe, s'embrase et s'écarte soudain.
VOLTAIRE.

‖ Cloche : *Les sons lugubres, distants et prolongés de l'*AIRAIN *mortuaire, sont venus me distraire de tous les songes du passé.* (Ch. Nod.)

L'*airain* sacré tremble et s'agite.
C. DELAVIGNE.

Ecoute... l'*airain* sonne, il m'appelle, il vous crie
Que l'instant est venu de sauver sa patrie.
C. DELAVIGNE.

J'entends l'*airain* frémir au sommet de ses tours;
Il semble que dans l'air une voix qui me pleure
Me rappelle à mes premiers jours.
LAMARTINE.

L'*airain* retentissant dans sa haute demeure,
Sous le marteau sacré tour à tour chante et pleure,
Pour célébrer l'hymen, la naissance ou la mort.
LAMARTINE.

Je ne veux point qu'une pompe indiscrète
Vienne trahir ma douce obscurité,
Ni qu'un *airain* à grand bruit agité,
Annonce à tous le convoi qui s'apprête. PARNY.

‖ Horloge, timbre de l'horloge : *L'*AIRAIN *sonnait minuit. J'avais compté dix heures à l'horloge; le marteau qui se soulevait et retombait sur l'*AIRAIN *était le seul être vivant avec moi dans ces régions.* (Chateaub. — Les Tombes de Westminster.)

C'est l'*airain* qui, du temps formidable interprète,
Dans chaque heure qui fuit, à l'humble anachorète
Redit en longs échos : Songe au dernier moment.
FONTANES.

‖ Vases, ustensiles d'airain, de cuivre :

Et dans l'*airain* fumant l'exécrable Euménide
A détrempé de sang ce mélange homicide.
FONTANES.

L'*airain* étale aux yeux des vases étamés
Qui brillent suspendus à des murs enfumés,
BERCHOUX.

. Dans un *airain* brûlant,
Qu'échauffe par degrés le sapin petillant,
L'onde murmure, écume..... GASTON.

‖ Gonds d'une porte :

D'un formidable bruit le temple est ébranlé;
Tout à coup sur l'*airain* ses portes ont roulé.
C. DELAVIGNE.

— Le mot *airain*, à cause de la dureté de ce métal, est entré dans un grand nombre de locutions métaphoriques qui expriment une idée analogue, au physique ou au moral : *Bâtir sur l'airain*, Faire un ouvrage qui doit aller à la postérité. ‖ *Etre écrit sur l'airain*. Se dit d'une chose profondément gravée dans la mémoire, dont on se souvient toujours. ‖ Proverbialem. dans ce dernier sens : *Les injures s'écrivent sur l'airain, et les bienfaits sur le sable.* On oublie aisément les bienfaits, et on se souvient longtemps des injures.

— *Mur, muraille, porte d'airain*, D'une solidité à toute épreuve :

Brisez les fiers remparts et les portes d'*airain*.
RACINE.

‖ Fig. dans ce sens : *Où il y a souvent un mur d'*AIRAIN *pour les hommes, il n'y a qu'une toile d'araignée pour les femmes.* (Dider.) *Souvent le plus léger voile qui s'interpose entre deux âmes devient un mur d'*AIRAIN. (Balz.)

— *Un ciel d'airain*, Une sécheresse absolue, un temps où l'on ne voit plus même de rosée : *Quand le* CIEL *serait* D'AIRAIN, *et la terre de fer, encore vivre nous faudrait.* (Rabel.) *Ils demandent au ciel des tempêtes, et le* CIEL, *devenu* D'AIRAIN *comme la mer, ne leur offre de toutes parts qu'une affreuse sérénité.* (Marmontel.)

Les *cieux* par lui fermés et devenus *d'airain*.
RACINE.

Cieux, devenez *d'airain!* bienfaisante rosée,
Refuse tes trésors à la terre embrasée.
PARS. GRANDMAISON.

‖ Signifie aussi Impitoyable : *Tant que vous laisserez la vengeance régner dans vos cœurs, le* CIEL, *toujours* D'AIRAIN *sur vos têtes, vous sera fermé sans miséricorde.* (Boss.) *Le* CIEL *est* D'AIRAIN *sur sa tête.* (Boss.) ‖ *Soleil d'airain*, Soleil brûlant : *Les rayons brûlants d'un* SOLEIL D'AIRAIN, *réfléchis par les rochers blancs et nus qui environnaient la ville, la rendaient inhabitable.* (Dict. conv.) ‖ *Homme d'airain*, Homme robuste, capable de supporter les plus grandes fatigues : *Vous êtes un* HOMME D'AIRAIN, *lui dit Aramis.* (Alex. Dum.) ‖ *Un bras d'airain*, Une sévérité, une vigueur excessive :

... Il est des mortels dont le dur caractère,
Insensible aux bienfaits, intraitable, ombrageux,
Exige un *bras d'airain* toujours levé sur eux.
VOLTAIRE.

‖ *Ame, cœur d'airain*, Dur, impitoyable : *Il tourna vers sa femme un regard si profondément triste qu'il eût fendu une* ÂME D'AIRAIN. (J. Sandeau.) *Oh! comment voulez-vous que nous, femmes chétives, nous luttions avec vous, hommes au* CŒUR D'AIRAIN? (Alex. Dum.)

Avec un *cœur d'airain* exerçant ma puissance,
J'ai fait taire les lois et gémir l'innocence.
RACINE.

Il eut un *cœur d'airain* celui qui, le premier,
Contempla d'un œil sec la vague bondissante.
A. BARBIER.

A-t-il daigné pâlir? ai-je en ce *cœur d'airain*,
Où ma douleur se brise et que rien ne désarme,
Surpris un seul regret, un soupir, une larme?
B.-LORMIAN.

‖ *Un front d'airain*, Un front sans pudeur, qui ne rougit jamais : *Pour le nier, il faut avoir* UN FRONT D'AIRAIN. (Boss.) *Ces femmes sont des monstres qui ont* DES FRONTS D'AIRAIN. (Mme de Sév.) *On m'interrogea : je niai avec* UN FRONT D'AIRAIN. (J.-J. Rouss.) *S'étant fait* UN FRONT D'AIRAIN, *il fit semblant de ne pas le reconnaître.* (Hamilt.)

On ne voit d'indigents que les sots vertueux :
Il faut *un front d'airain* pour devenir heureux.
LA FONTAINE.

‖ *Front d'airain* se prend aussi quelquefois en bonne part, dans le sens de Fermeté inébranlable.

A ces adversités oppose un *front d'airain*,
Reçois d'un visage serein
La nouvelle de ta défaite. CHAULIEU.

J'ai vu que l'impudence est la reine du monde,
Et qu'il faut, quand on veut y faire son chemin,
Aller à la fortune avec un *front d'airain*.
LA CHAUSSÉE.

— Se dit de tout ce qui est impénétrable, difficile à renverser, à détruire : *La nature est couverte d'un voile d'*AIRAIN, *que les efforts de tous les hommes et de tous les siècles ne pourraient soulever.* (Barthél.)

Croyez-vous que vos dents impriment leurs outrages
Sur tant de beaux ouvrages?
Ils sont pour vous d'acier, d'*airain*, de diamant.
LA FONTAINE.

— Dans le langage de l'Ecriture, *L'airain sonnant*, Un vain bruit : *Les vérités les plus terribles ne sont pour eux qu'un* AIRAIN SONNANT *et une cymbale retentissante.* (Mass.) *Nous ne sommes plus pour vous qu'un* AIRAIN SONNANT. (Mass.)

— Myth. *Age d'airain*, Dans la mythologie grecque et latine, Epoque où l'injustice commence à s'établir sur la terre :

Après des jours d'*airain*, de fer et pis encor,
Renaîtront les douceurs d'un nouvel âge d'or.
ANDRIEUX.

V. AGES (les quatre).

— **Encycl.** Le mot *airain* appartient plutôt au langage poétique qu'à celui de l'industrie : on l'emploie, dans le premier, comme synonyme de *bronze*. Dans toute autre circonstance, on s'en sert pour traduire l'expression latine *æs*, que les Romains appliquaient au cuivre pur ou cuivre rouge et à des alliages de ce métal avec la calamine, le plomb, l'étain, l'or et l'argent, dont ils faisaient des armes, des monnaies, des vases, des statues, etc. Les anciens appelaient *airain de Corinthe* un alliage de cuivre, d'or et d'argent dont ils se servaient pour fabriquer des objets de luxe. Cet alliage était, disait-on, le résultat d'un mélange accidentel produit, lors de l'incendie de Corinthe (146 av. J.-C.), par la fusion des statues des dieux et des vases précieux renfermés dans les temples; mais, ainsi que Pline le rapporte, cette origine était considérée comme une fable par tous les esprits sérieux. Quoi qu'il en soit, les amateurs distinguaient quatre espèces d'*airain de Corinthe*, dont la couleur variait du blanc au rougeâtre, suivant la prédominance de tel ou tel des métaux constituants.

— **Épithètes.** Fondu, affiné, pesant, poli, épuré, malléable, fusible, brûlant, bouillant, bouillonnant, embrasé; vigilant, sonore, vibrant, retentissant, tonnant, homicide, pieux, sacré, dur, triple.

— **Allus. littér. Triple airain**, Mots par lesquels on caractérise l'intrépidité ou la dureté de cœur de quelqu'un :

Un *triple airain* ceignait le cœur du téméraire.
DOMERGUE.

Mais ces discours du moins consolaient leur détresse,
Et comme un *triple airain* endurcissaient leur cœur.
DELILLE.

V. ÆS TRIPLEX.

— **Plus durable que l'airain**, Allusion à une expression d'Horace. V. ÆRE PERENNIUS.

AIRAINES, commune du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Molliens-le-Vidame; pop. aggl. 2,158 hab. — pop. tot. 2,187 hab. Eglise du XIIIe siècle, qui appartenait aux Templiers, et où l'on admire de très-beaux vitraux; ruines d'un château-fort.

AIRAS s. m. (è-rass). Bot. Espèce de poirier sauvage.

AIRAUT s. f. (è-rô). Pêch. Sorte de filet qui sert à prendre les petites soles.

AIRDRIE ou **AIRDRÉE**, ville d'Ecosse, dans le comté de Lanark, à l'est de Glascow; 15,500 hab. Sources minérales importantes; brasseries; exploitation de houille et de fer.

AIRE s. f. (è-re — lat. *area*, même sens). Surface plane, unie et préparée pour y battre les grains : *Je crois entendre encore les coups cadencés des fléaux qui battaient la moisson, au soleil, sur l'*AIRE *de glaise durcie de la cour.* (Lamart.) *Le plancher de la chaumière était en terre battue comme les* AIRES *de grange.* (Balz.) *Dans certaines fermes, il y a une* AIRE *particulière et plus petite pour battre le blé noir.* (E. Souv.)

Et l'*aire* où le fléau dépouille les épis
Attend en vain les dons que la gerbe a produits.
DESAINTANGE.

‖ Toute surface plane : *Plus loin, sur une* AIRE *enceinte par des claies, plusieurs ouvriers concassaient des pierres blanches et manipulaient les terres à brique.* (Balz.) ‖ Fig. dans ce dernier sens : *Le restaurateur d'une nation corrompue est un architecte qui se propose de bâtir sur une* AIRE *couverte de ruines.* (Raynal.) *Qui sait si Dieu n'a point planté dans une* AIRE *inconnue le grain de sénevé qui doit multiplier dans les champs?* (Chateaub.)

— Le nid des grands oiseaux de proie, et particulièrem. de l'aigle, parce que ces oiseaux nichent ordinairement sur un espace plat et découvert : *La plupart des auteurs s'accordent à dire que l'*AIRE *de l'aigle est sans cesse chargée de vivres.* (D'Orbig.) *On a trouvé dans les montagnes de l'Auvergne des* AIRES *ayant plus de cinq pieds carrés.* (D'Orbig.) *Le condor n'a pas d'autre* AIRE *que la surface nue des rochers.* (Bouillet.) *Est-ce à ton commandement que l'aigle prend son essor et va faire son* AIRE *dans les lieux les plus élevés?* (Chateaub.) *Séraphita fut emportée par le vieillard, qui retrouva les forces de sa jeunesse, et vola jusqu'à la porte du château suédois, comme un aigle emportant quelque blanche brebis dans son* AIRE. (Balz.) *L'Angleterre, c'est le vautour isolé dans son* AIRE. (Ledru-Roll.) *La ville, perchée sur la cime du roc comme une* AIRE *de faucon, se découpe avec fermeté sur la rougeur du matin.* (Th. Gaut.)

Lui des sommets d'Athos franchit l'horrible cime,
Suspend au flanc des monts son *aire* sur l'abîme.
LAMARTINE.

‖ Fig. dans ce sens : *Il a été jeté loin de l'*AIRE *natale, en butte à tous les soleils et à tous les vents.* (Salvandy.)

— Mesure de la surface : *L'*AIRE *d'un carré, d'un cylindre, d'un cercle, d'une sphère.*

— Constr. *Aire d'un bâtiment, d'une maison*, Espace compris entre ses murs : *Il eût fallu commencer par nettoyer l'*AIRE *et écarter tous les vieux matériaux.* (J.-J. Rouss.) ‖ *Aire d'un plancher*, Enduit de maçonnerie sur lequel on pose le parquet ou le carrelage. On donne le même nom à la charge qu'on met sur la charpente; mais on désigne proprement cette dernière sous le nom de *fausse aire*. ‖ *Aire d'un pont*, Partie supérieure sur laquelle on marche. ‖ *Aire d'un bassin*, Massif de ciment, de chaux, de cailloux, etc., d'environ trente centimètres d'épaisseur, et qui en forme le fond. ‖ *Aire à la vénitienne*, Aire composée de pouzzolane, de brique pilée et de chaux vive. ‖ *Aire de plâtre*, Enduit qui se fait sur le lattis des planchers. ‖ *Aire de gravier*, Couche de gravier que l'on étend sur la surface des chemins.

— Anat. Diamètre, cercle, surface : *Tous les rayons trop divergents, et qui tombent de l'*AIRE *de la cornée sur les sourcils, les paupières et la sclérotique, sont perdus pour la vision.* (Richerand.) ‖ Partie de la tache embryonnaire devenue ovale. On y distingue l'*aire* obscure (*area obscura*), qui est externe, et l'*aire* transparente (*area pellucida*), qui est centrale.

— Eaux et for. *Coupe à tire et à aire*, Expression employée à l'égard des arbres qui, dans la coupe, ne doivent pas être choisis çà et là, mais coupés entre les lisières marquées pour faire un champ ou une *aire*, dans laquelle on ne laisse que les arbres de réserve.

— Bot. Espace compris entre les limites d'habitation d'une espèce, d'un genre, d'une famille : *L'*AIRE *moyenne des espèces va en augmentant de l'équateur aux pôles.* (De Candolle.) *Les genres les plus nombreux en espèces sont, en moyenne, ceux dont l'*AIRE *est la plus grande.* (De Candolle.)

— Hortic. Surface occupée par les terrasses, les allées d'un jardin.

— Agric. Dans le départ. de Maine-et-Loire, on appelle *aire* le premier labour.

— Fauconn. Volière où l'on élève des oiseaux pour le vol.

— Numism. L'ensemble des trous carrés formés par les clous qui servaient dans l'origine à fixer les médailles, pour recevoir le coup de marteau.

— Mar. *Aire de vent*, Direction du vent : *Voilà* UNE AIRE DE VENT *qui vous mettra dans votre route.* ‖ Par ext. Vitesse du bâtiment : *Ce vaisseau a trop d'aire, n'a pas assez d'aire*, Il va trop vite ou trop lentement. ‖ Fig. : *Au lieu de resserrer sa famille et ses gens autour de lui, il les avait dispersés à toutes les* AIRES *de vent de l'édifice.* (Chateaub.)

— Techn. Endroit plein dans un ouvrage de vannerie. ‖ Le plus petit des bassins carrés d'un marais salant. ‖ Enceinte où l'on met sécher la tourbe. ‖ Surface de la section perpendiculaire d'un canal ou d'un passage. ‖ Surface de la section perpendiculaire d'un tuyau, d'une cheminée, etc. ‖ Partie supérieure et plate d'une grosse enclume. ‖ Dans un marteau, Côté plat qui frappe et qui est opposé à la panne. ‖ Fond d'un fourneau, nommé aussi SOLE. ‖ Espace qui se trouve entre les cercles d'une futaille.

— **Encycl.** Géom. On confond ordinairement, mais à tort, le sens du mot *aire* avec celui du mot *surface*. L'*aire* est le résultat de la mesure de la *surface*, le nombre qui exprime cette mesure. Mesurer une surface ou déterminer son *aire*, c'est trouver son rapport à une certaine surface arbitrairement choisie pour unité. Cette *surface unité* est le carré dont le côté est égal à l'unité de longueur. — Supposons deux rectangles R et r, ayant pour dimensions, le premier B, H, le second b, h, on sait que leurs surfaces sont proportionnelles aux produits de leurs dimensions :

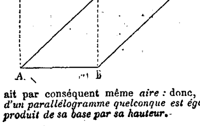
$$\frac{R}{r} = \frac{B \times H}{b \times h}$$

Mais si le rectangle r joue le rôle d'unité, aussitôt chacune de ses dimensions devient égale à 1, et la relation ci-dessus se réduit à

$$R = B \times H.$$

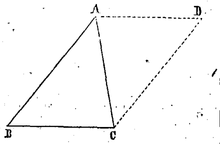
AIRE DU RECTANGLE. Ainsi, le rapport du rectangle au carré est égal au produit des nombres qui représentent sa base et sa hauteur. C'est ce qu'on exprime d'une manière abrégée en disant que l'*aire d'un rectangle est égale au produit de sa base par sa hauteur*. Si donc l'unité linéaire est le mètre, l'unité de surface est le mètre carré. Alors la mesure du rectangle s'obtient en multipliant le nombre de mètres ou de fractions de mètre contenus dans la base par le nombre de mètres ou de fractions de mètre contenus dans la hauteur. Le résultat est un nombre de mètres carrés. — On voit qu'en géométrie le mot *produit* a un sens particulier différent du sens arithmétique ordinaire; il signifie *construction*. Multiplier deux lignes l'une par l'autre, c'est construire, et du même coup évaluer le rectangle qui aurait ces deux lignes pour dimensions. — Il n'est pas sans intérêt de suivre le lien qui rattache les unes aux autres les *aires* des figures les plus diverses.

AIRE DU PARALLÉLOGRAMME. Etant donné un parallélogramme quelconque ABCD (fig. 1), on peut toujours construire sur sa base un rectangle ABEF qui ait même hauteur, et qui

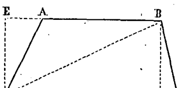


ait par conséquent même *aire* : donc, *l'aire d'un parallélogramme quelconque est égale au produit de sa base par sa hauteur.*

Aire du triangle. Le triangle ABC (fig. 2) est toujours moitié du parallélogramme ABCD, qui a même base et même hauteur : donc, *l'aire d'un triangle est égale à la moitié du produit de sa base multipliée par sa hauteur.*



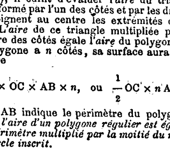
Aire du trapèze. En tirant la diagonale d'un trapèze (fig. 3), on divise la figure en deux triangles ABD, BCD, qui ont pour bases, le premier AB, et le second DC, et pour hauteur les perpendiculaires DE, BF, qui sont égales. Or, *l'aire du trapèze est égale* à la somme des deux triangles, c'est-à-dire *à la moitié du produit de la hauteur multipliée par la somme des côtés parallèles.*



Aire d'un polygone quelconque. En décomposant la surface d'un polygone quelconque, soit en triangles seulement, soit en triangles et trapèzes, par des lignes convenablement dirigées, la somme des *aires* de chaque figure donnera l'*aire* du polygone (V. Arpentage). Mais si le polygone est régulier (fig. 4), il suffit d'évaluer l'*aire* du triangle AOB formé par l'un des côtés et par les droites qui joignent au centre les extrémités de ce côté. L'*aire* de ce triangle multipliée par le nombre des côtés égale l'*aire* du polygone. Si le polygone a *n* côtés, sa surface aura pour mesure

$$\frac{1}{2} \times OC \times AB \times n, \quad \text{ou} \quad \frac{1}{2} OC \times n\,AB.$$

Or, *n* AB indique le périmètre du polygone; donc, *l'aire d'un polygone régulier est égale à son périmètre multiplié par la moitié du rayon du cercle inscrit.*



Aire du cercle. Si l'on imagine que l'on double indéfiniment le nombre des côtés d'un polygone régulier tout en lui conservant son isopérimétrie, on passe par une série de figures qui se rapprochent de plus en plus du cercle, à tel point que le cercle peut être considéré comme un polygone régulier d'un nombre infini de côtés, chaque côté étant infiniment petit. Il en résulte donc que l'*aire* du cercle est égale au produit de son périmètre, c'est-à-dire de sa circonférence multipliée par la moitié du rayon. On sait que la longueur d'une circonférence de rayon R est égale à $2\pi R$: donc, l'aire du cercle est égale à

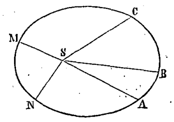
$$2\pi R \times \frac{R}{2} = \pi R^2.$$

Récapitulons dans un tableau ce qu'on pourrait appeler les *formules fondamentales* des *aires* les plus simples de la géométrie :

Figures.	Données.	Aires.
1 Parallélogramme.	B... base; H... hauteur	$B \times H$
2 Triangle...	B... base; H... hauteur	$\frac{B \times H}{2}$
3 Trapèze...	B, *b*... bases parallèles; H... hauteur	$\frac{H (B \times b)}{2}$
4 Polygone régulier..	H... apothème; P... périmètre	$\frac{H \times P}{2}$
5 Cercle...	R... rayon	πR^2

(V. Circonférence, Mesure, Surface, ainsi que les noms des diverses figures planes ou solides.)

— **Astron.** On sait que les orbites des planètes sont des ellipses dont le centre du soleil occupe un foyer. En astronomie, on donne particulièrement le nom d'*aire* au secteur ASB (fig. 5) formé par un arc elliptique et par



les deux rayons vecteurs aboutissant aux extrémités de cet arc. De là le nom de *loi des aires* attribué à un principe dont la découverte est une des plus belles productions du génie de Képler. Si des diverses positions A, B, C..., M, N... d'une planète, on imagine des droites aboutissant au soleil S, Képler a démontré que les aires ASB, BSC..., MSN... sont proportionnelles aux temps employés par la planète pour parcourir les arcs AB, BC..., MN... La loi des *aires* peut donc s'énoncer : *Les rayons vecteurs des planètes décrivent autour du centre du soleil des aires proportionnelles aux temps employés à parcourir les arcs correspondants.* — Cette loi explique la variabilité du mouvement planétaire. En effet, supposons l'*aire* ASB égale à l'*aire* MSN ; on voit, à la seule inspection de la figure, que cela ne peut avoir lieu que si l'arc MN est plus grand que l'arc AB. Mais comme, d'après la loi des *aires*, ces deux arcs ont été parcourus dans le même temps, il faut que le premier ait été parcouru plus vite que le second. Voilà pourquoi le mouvement de la terre est plus rapide à son périgée qu'à son apogée.

— **Mar.** *Aire des vents.* On entend par ce mot la trente-deuxième partie de l'horizon ; en divisant celui-ci en 360 degrés, on obtient pour chaque *aire* de vent 11° 15'. Pour les dénommer, on se sert des mots *nord, sud, est, ouest ; nord-est, sud-est, nord-ouest, sud-ouest ; nord-nord-est, nord-nord-ouest*, etc. ; *nord-quart-nord-est, nord-quart-nord-ouest*, etc. Les *aires* de vent, écrites sur un cercle où se trouve l'aiguille aimantée et qui porte le nom de *rose des vents*, servent à indiquer la direction suivie par cette aiguille, et par suite celle des vents. Les *aires* se nomment encore *rumbs, demi-rumbs* et *quarts de rumb.* ‖ Parmi les marins, les uns écrivent *aire*, comme dérivant d'*area*, surperficie ; d'autres écrivent *air*, qu'ils font venir d'*arare*, sillonner.

— **Epithètes.** En parlant de l'aire des oiseaux : élevée, suspendue, commode, vaste, creuse, industrieuse, isolée, solitaire, sauvage, sanglante, ensanglantée, féconde, nombreuse, chérie, affamée, carnassière, vorace, rassasiée.

— **Homonymes.** Air, ère, haire, hère.

AIRE s. f. (è-re — du gr. *aira*, ivraie). Bot. Genre de plantes de la famille des graminées, tribu des avénacées.

AIRE, riv. de France, prend sa source dans le dép. de la Meuse, passe à Pierrefitte, Autrecourt, Varennes, Grandpré, et se jette dans l'Aisne, près de Soissons. Cours, 80 kil.

AIRE, ch.-lieu de cant. (Pas-de-C.), arrond. de Saint-Omer ; pop. aggl. 4,656 hab. — pop. tot. 8,297 hab. Brasseries et huileries ; commerce considérable en grains, vins et eaux-de-vie. Belles églises de Saint-Paul et de Saint-Pierre-d'Aire, de construction gothique ; beffroi et hôtel de ville remarquables. Place forte de 4e classe ; prise par les Normands en 881, par La Meilleraie en 1641, par les Espagnols, puis par le maréchal d'Humières en 1676, cédée à la France en 1713 par le traité d'Utrecht.

AIRE-SUR-L'ADOUR, ch.-lieu de cant. (Landes), arrond. de Saint-Sever ; pop. aggl. 2,506 hab. — pop. tot. 5,144 hab. Ancien évêché, établi au ve siècle. Les Wisigoths s'emparèrent de cette ville au vie siècle, et Alaric II en fit sa résidence.

AIRÉE s. f. (è-ré — rad. *aire*). Quantité de gerbes qu'on met en une fois sur l'aire : Airée *de froment, de seigle.*

AIRÉENNES s. f. pl. (è-ré-è-ne — rad. *aire*). Antiq. Fêtes que les laboureurs célébraient en l'honneur de Bacchus et de Cérès.

AIRELLE s. f. (é-rè-le — dérivé de *aigre*). Bot. Arbuste dont les baies ont une saveur acide et sont très-rafraîchissantes. Les enfants les mangent avec plaisir. On donne aussi à la plante le nom de *myrtille*, et à ses fruits celui de *maurets.*

— **Encycl.** Le genre airelle (*vaccinium* des botanistes) est le type de la famille des vacciniées (V. ce mot). Il renferme des arbrisseaux à rameaux anguleux, portant des feuilles alternes et des fleurs à ovaire infère, auxquelles succèdent des fruits charnus ou baies, d'une saveur acidule agréable. Les espèces, au nombre de quarante environ, sont répandues dans l'hémisphère nord.

L'*airelle myrtille* ou *anguleuse* est commune dans les lieux montueux, frais et boisés. Les feuilles, qui ressemblent beaucoup à celles du myrte, lui ont valu son nom. Les fleurs sont d'un blanc rosé. Les fruits, appelés *maurets*, sont des baies d'un pourpre noirâtre dont on retire une eau-de-vie, et qui servent à préparer des confitures et un sirop rafraîchissant. On les emploie encore dans la teinture, et les tiges, ainsi que les racines, sont utilisées pour le tannage. L'*airelle ponctuée* se distingue de la précédente par ses baies d'un beau rouge, dont on fait aussi des confitures. Elle abonde sur les Alpes et dans les Vosges. L'*airelle veinée* et l'*airelle des marais* sont de très-petites espèces, qui habitent les endroits marécageux. Elles ont des fleurs blanches et de petits fruits acides. L'*airelle à gros fruits* habite le Canada et les Etats-Unis. Enfin il existe une espèce d'*airelles*, petites plantes marécageuses qui croissent dans la Russie septentrionale ; elles fleurissent en juin, et leurs fruits sont mûrs en octobre ; mais comme ces fruits sont très-acides, on les laisse habituellement passer l'hiver sous la neige ; on les cueille au retour du printemps, et alors ils ont perdu toute leur âpreté. Cette dernière propriété a fourni à Mme Swetchine l'occasion d'un rapprochement des plus touchants, que nous allons rapporter. Elle avait réuni dans un volume un certain nombre de pensées auxquelles elle avait donné pour titre *Airelles :* « Je mets sous les auspices de cette humble fleur les pensées qui suivent. Elles ont mûri sous les neiges, et se sont colorées, comme cette petite baie rouge, au feu du soleil intérieur. La plupart de ces pensées ont été écrites durant l'hiver de 1811, que je passai à la campagne, dans une profonde retraite ; ce sont des voix qui s'échappaient de mon cœur et qui n'arrivaient à aucun autre. »

AIRER v. n. ou intr. (è-ré — rad. *aire*). Faire son nid, en parlant de certains oiseaux de proie : *Les autours* airent *sur les arbres.* (Trév.)

AIRI s. m. (è-ri). Bot. Espèce de palmier du Brésil, à tiges épineuses.

AIRIAU s. m. (è-ri-ô). Bot. Dans l'ancien Berri, Nom donné à l'avoine.

AIRIGNE s. f. (è-ri-gne — du gr. *airô*, je lève). Chirurg. Instrument de dissection. V. Erigne.

AIROCHLOÉ s. f. (é-ro-klo-é — du gr. *aira*, ivraie ; *chloê*, herbe). Bot. Genre de plantes de la famille des graminées.

AIROLO, village de Suisse, canton du Tessin, adossé au pied méridional du St-Gothard, 1,900 hab. Le 23 septembre 1799, combat meurtrier entre les Français et les Russes.

Airolo (Combat d'). Quelques jours avant la bataille de Zurich, Souwarow, parti d'Italie avec dix-huit mille hommes dans l'espoir de se joindre à Korsakoff pour écraser l'armée de Masséna, arriva au pied du mont Saint-Gothard, position importante que le général Lecourbe était chargé de défendre. Sortant des plaines riantes et fertiles du Piémont, les premières colonnes russes envisagèrent avec désespoir les cimes sourcilleuses du Saint-Gothard et des montagnes de Suisse, couvertes de neiges éternelles, et, de plus, occupées par des ennemis auxquels il fallait les enlever l'épée à la main. Le soldat russe murmura, puis s'arrêta et refusa d'aller plus loin. Souwarow accourut, fit creuser une fosse sur le chemin et se coucha dedans : « *Couvrez-moi de terre*, cria-t-il à ses soldats, *et laissez ici votre général ; vous n'êtes plus mes enfants, je ne suis plus votre père ; il ne me reste qu'à mourir.* » Ces paroles électrisent les grenadiers russes, qui se précipitent sur leur général, l'arrachent de la fosse, et demandent à grands *cris d'escalader le Saint-Gothard et d'en chasser* les Français (23 septembre 1799). Souwarow profita de cet élan pour lancer ses soldats à Airolo, à l'entrée d'une gorge défendue par le général Gudin, à la tête d'une des brigades de la division Lecourbe. Celui-ci, n'ayant que six mille *hommes à opposer* à Souwarow, *ne pou*vait songer à lui résister. Il jeta son artillerie dans la Reuss, gagna ensuite la rive opposée en gravissant des rochers presque inaccessibles, et s'enfonça dans la vallée. Arrivé au delà d'Urseren, il rompit le pont du Diable et tua une multitude de Russes, avant qu'ils eussent franchi le précipice en descendant le lit de la Reuss et en remontant la rive opposée. Lecourbe avait fait ainsi une retraite pied à pied, profitant de tous les obstacles pour fatiguer et tuer un à un les soldats de Souwarow, qui allait voir dissiper pour jamais, à Zurich, le redoutable prestige de son nom.

AIROPSIS s. m. (é-rop-siss — du gr. *aira*, ivraie ; *opsis*, apparence). Bot. Genre de plantes de la famille des graminées.

Airs, des Eaux et des Lieux (Traité des), ouvrage d'Hippocrate. Cet ouvrage, regardé généralement comme le chef-d'œuvre du père de la médecine, contient une ébauche admirable de cette partie des sciences biologiques, qu'on a appelée la *théorie des milieux ;* il peut être divisé en deux grandes sections : la première est consacrée à l'étude des influences du monde extérieur sur l'organisme, la seconde à l'étude de ces mêmes influences sur les facultés morales de l'homme. L'auteur entre en matière, en disant que celui qui veut s'appliquer convenablement à l'exercice de la médecine doit considérer : 1° les saisons dans leurs révolutions régulières et dans les vicissitudes ou intempéries que chacune d'elles peut éprouver pendant son cours ; 2° les vents chauds ou froids qui sont communs à tous les pays et ceux qui sont propres à chaque contrée ; 3° les qualités des eaux ; 4° l'exposition des villes ; 5° le régime et le genre de vie des habitants.

Après cette introduction, Hippocrate aborde son sujet. Il examine d'abord l'influence de l'exposition des villes sur leurs habitants ; c'est l'exposition à l'orient qui lui paraît l'emporter de beaucoup sur toutes les autres. Il considère ensuite les qualités des eaux : eaux dormantes, eaux de source, eaux de pluie, eaux de neige et de glace, eaux mélangées des grands fleuves. Les eaux de marais, de citernes et d'étangs, sont condamnées absolument comme produisant les maladies et les cachexies propres aux contrées paludiques ; les eaux mélangées prédisposent aux affections néphrétiques, à la pierre ; les eaux de pluie sont bonnes, mais sujettes à se corrompre ; les eaux de neige et de glace sont mauvaises pour tous les usages, parce qu'elles perdent dans la congélation leur partie limpide, légère et douce. L'étude des eaux est suivie de celle des saisons. Le médecin doit observer avec soin leurs vicissitudes, car dans les conditions atmosphériques de chaque saison se trouve le germe des maladies qui se développeront dans la saison suivante ; il faut s'attacher surtout à l'examen des changements qui surviennent à l'époque des équinoxes, des solstices, de la canicule.

La seconde partie du *Traité des Airs, des Eaux et des Lieux* présente un grand intérêt au point de vue philosophique. Dans un parallèle remarquable entre l'Europe et l'Asie, Hippocrate étudie l'influence du sol et des saisons sur les plantes et les animaux, et sur la détermination des caractères physiologiques et psychologiques de l'homme. Il pose en principe que plus les intempéries des saisons sont multipliées et intenses, que plus les accidents du sol sont variés, plus les mœurs des hommes présentent de diversités. L'uniformité du sol, l'uniformité de la température, l'uniformité des caractères vont ensemble. Tel sol, tel climat, tels hommes. Il y a des races ou des individus qui ressemblent aux terrains montueux et couverts de forêts ; il en est qui rappellent les terres sèches et légères ; on peut en comparer quelques-uns aux prairies et aux marécages, d'autres à des plaines nues et arides. La différence que nous observons *entre les mœurs des Asiatiques et celles des* Européens doit être attribuée surtout à la différence du climat. « En Asie, dit Hippocrate, les mutations alternatives du froid et du chaud ne sont jamais grandes ni brusques ; jamais le corps n'y sort tout à coup de son assiette naturelle ; jamais l'esprit n'éprouve ces commotions qui rendent naturellement le caractère plus farouche, et qui lui donnent plus d'indocilité et de fougue qu'un état de choses toujours le même. Car ce sont les changements qui excitent l'esprit de l'homme et qui ne lui laissent aucun repos. » A côté de cette action des causes physiques et des circonstances locales, l'auteur a soin de placer le pouvoir des institutions politiques, et de montrer comment en Asie elles ont aggravé les mauvais effets du climat. « La plus grande partie de l'Asie, dit-il, vit sous la domination des rois. Or, des hommes qui n'ont point contribué aux lois par lesquelles ils sont régis, qui ne s'appartiennent point à eux-mêmes, dont la tête est courbée sous un joug despotique, n'ont aucun motif de cultiver les arts militaires. Rien de commun entre eux et leurs chefs : ni les travaux et les dangers que les premiers supportent seuls, ni les avantages et la gloire qui devraient en revenir aux uns comme aux autres, mais auxquels le simple soldat n'a presque aucune part. Lorsque ces malheureux esclaves, forcés de quitter leurs foyers, leurs femmes, leurs enfants et leurs amis, vont chercher dans les camps les fatigues et le carnage, toutes les victoires obtenues par leurs efforts ne servent qu'à grossir les richesses de leurs maîtres ; et pour eux les périls, les blessures, la mort, sont les seuls fruits qu'ils en recueillent. Ainsi donc, indifférents au succès de la guerre, ils sont incapables de la soutenir. »

La doctrine de l'influence des climats sur les peuples, exposée dans le *Traité des Airs, des Eaux et des Lieux*, a manifestement inspiré la *Philosophie de l'histoire* de Herder, et l'*Esprit des lois* de Montesquieu. On sait que l'idée fondamentale de ce dernier ouvrage est dans la nécessité d'accorder la législation des peuples avec la forme de leurs gouvernements, et dans le rapport de cette forme avec la nature particulière du climat. Dans le xviie livre de l'*Esprit des lois*, intitulé : *Comment les lois de la servitude politique ont du rapport avec la nature du climat*, Montesquieu va jusqu'à étayer, comme Hippocrate, la démonstration de ses prémisses sur le parallèle des peuples de l'Asie et de l'Europe.

AIRURE s. f. (é-ru-re — rad. *aire*). Techn. Fin d'une veine métallique ou d'une mine de houille.

AIRVAULT, ch.-lieu de cant. (Deux-Sèvres), arrond. de Parthenay ; pop. aggl. 1,715 hab. — pop. tot. 1,846 hab. Eglise St-Pierre, curieux portail en ogive, orné de sculptures représentant les vieillards de l'Apocalypse autour du Père céleste.

AIS s. m. (è — du lat. *axis*, solive). Planche de bois rendue propre à divers usages : Ais *en chêne, en sapin. Les* ais *d'une cloison. Le soir venu, elle me mène à la porte de sa chambre, et là me montre entre les* ais *une petite ouverture.* (P.-L. Cour.) *Les matelots étaient contenus par les piques que deux fac-*

tionnaires tenaient croisées, afin de remplacer les AIS *de la porte brisée pendant l'action.* (E. Sue.) *Suivant toujours le mur, il arriva à l'entrée d'une sorte de passage, au fond duquel il aperçut quelques rayons de lumière à travers les* AIS *mal joints de la porte.* (E. Sue.) *Quelquefois un* AIS *de meuble craquait inopinément, comme si la solitude ennuyée étirait ses jointures.* (Th. Gaut.)

Un *ais* sur deux pavés forme un étroit passage.
BOILEAU.

L'un me heurte d'un *ais* dont je suis tout froissé.
BOILEAU.

La table où l'on servit le champêtre repas
Fut d'*ais* non façonnés à l'aide du compas.
LA FONTAINE.

Ses *ais* demi-pourris, par l'âge relâchés,
Sont à coups de maillet unis et rapprochés.
BOILEAU.

— Pop. *Etre entre quatre ais*, Etre dans la bière, et, fig., Etre mort. On dit plutôt *Etre en quatre planches*.

— Jeu. *Coup d'ais*, A la paume, Coup que la balle donne de volée dans un ais qui est du côté du service.

— Techn. Nom donné à des planches ou planchettes en usage dans divers métiers : Dans l'imprimerie, Panneau de bois sur lequel on range les feuilles de papier, à mesure qu'on les trempe, et sur lequel on desserre les formes de caractères, bons à être distribués dans les casses. ‖ Sorte de planche dont font usage les relieurs pour rogner le papier. C'est ainsi que l'on dit *ais à rogner*, *à presser*, *à endosser*, etc. ‖ Planche dont se servent les fondeurs en sable pour poser les châssis dans lesquels ils font le moule. ‖ Planches feuillées et à rainures dans lesquelles les vitriers coulent l'étain. ‖ Etabli sur lequel les bouchers débitent la viande. ‖ Partie du bois du métier servant à tenir les mailles du corps et les arcades, dans les manufactures d'étoffes de soie. ‖ Planches qui ont servi à la construction d'un bateau.

— **Syn. Ais, planche.** *Planche* désigne des objets longs et plats ; *ais* ne désigne que des planches de bois ayant une destination particulière, comme cela a lieu chez les imprimeurs, les relieurs, les fondeurs, les vitriers. *Ais*, en vieillissant, est devenu le terme poétique, tandis que *planche* est resté le mot du langage vulgaire.

AISANCE s. f. (è-zan-se — rad. *aise*). Facilité : *Porter avec* AISANCE *un pesant fardeau.* (Acad.) ‖ Facilité qui se montre dans les actions, les manières, le langage : *Il manque aux Anglais un peu d'*AISANCE *dans la tournure. Le Français sait que, sans* AISANCE, *il n'y a point de grâce.* (H. Beyle.) *Fox, à peine sorti de l'enfance, discutait, raisonnait avec une* AISANCE *hardie.* (Villem.) *A la vue de ce grand seigneur, qui se présentait sur le pont avec sa grâce et son* AISANCE *habituelles, les marins ne purent échapper à un sentiment qui approchait de l'admiration.* (E. Sue.) *L'embarras des grands est si gênant pour tout le monde, que leur* AISANCE *me paraît de l'affabilité.* (Custine.)

— Etat de fortune qui permet de se procurer les commodités et les jouissances de la vie : *Etre, vivre dans l'*AISANCE, *dans une honnête* AISANCE. *On ne peut être bienfaisant qu'en épargnant sur son* AISANCE. (Du Tremblay.) *L'*AISANCE *serait un bien inestimable, alors même qu'elle n'aurait d'autre avantage que de contribuer à notre indépendance.* (J. Droz.) *Pour concourir efficacement à notre bonheur, il faut rendre les mœurs douces et l'*AISANCE *générale.* (J. Droz.) *La pauvreté tient le milieu entre la misère et l'*AISANCE. (L.-J. Larcher.)

L'aimable *aisance* y règne et l'orgueil s'en exile.
ANDRIEUX.

On est vraiment heureux d'être né dans l'*aisance*.
COLLIN D'HARLEVILLE.

C'est par ceux que le ciel fit naître dans l'*aisance*
Que sur les malheureux il répand ses bienfaits.
CHÉRON.

Un philosophe étayé
D'un peu de richesse et d'*aisance*,
Dans le chemin de sapience
Marche plus ferme de moitié.
J.-B. ROUSSEAU.

— Au pl. Dégagements, lieux destinés à un usage secret, escaliers dérobés : *Il y a dans l'intérieur des appartements des* AISANCES *et des agréments à l'infini.* (Dider.) ‖ *Cabinet d'aisances, lieux d'aisances*, Endroit où l'on peut satisfaire ses besoins naturels.

— Jurispr. Commodité qu'un voisin doit à une convention avec son voisin, ou à la prescription. Ce mot exprimait autrefois tous les droits d'usage.

— **Syn. Aisance, aise.** *Aise* indique un état passager ; *aisance*, un état permanent. L'artisan qui a de quoi vivre honnêtement est à son *aise*; l'homme riche et opulent est dans l'*aisance*.

— **Syn. Aisance, abondance, opulence, richesse.** V. ABONDANCE.

— **Antonymes.** Difficulté, contrainte, embarras, gaucherie, gêne, lourdeur.

AISCEAU s. m. (è-sô). Constr. V. AISSETTE.

AISE s. f. (è-ze — du gr. *aisios*, heureux). Sentiment de bien-être, de contentement, de joie, de plaisir : *Etre transporté d'*AISE. *Tressaillir d'*AISE. *Celle-ci ne se tient pas d'*AISE *d'être délivrée.* (Dider.)

Ah ! que vous m'obligez ! je ne me sens pas d'*aise*.
RACINE.

‖ Etat commode, agréable, dans lequel on a la pleine liberté de ses mouvements : *Etre à son* AISE *à table. Se mettre à son* AISE *dans un fauteuil. A cette table on peut tenir huit à l'*AISE. *Vous serez très à votre* AISE *dans cette voiture.* (Volt.) *Quand l'enfant pleure, il est mal à son* AISE. (J.-J. Rouss.) *C'est sur les ports de mer qu'on peut ajuster les martinets le plus à son* AISE. (Buff.) *Il n'y a que la femme comme il faut pour être à l'*AISE *dans sa toilette ; rien ne la gêne.* (Balz.)

C'est au faîte des monts que l'aigle est à son *aise*.
A. BARBIER.

Est-ce la mode
Que baudet aille à l'*aise* et meunier s'incommode?
LA FONTAINE.

Avant lui Juvénal avait dit en latin
Qu'on est assis à l'*aise* aux sermons de Cotin.
BOILEAU.

— Par ext. Dans ce dernier sens, Etat exempt de gêne, de contrainte, d'appréhension : *Ce jeune homme est si timide, qu'il ne se trouve à son* AISE *nulle part. Quand un sot et un homme d'esprit causent ensemble, il y en a toujours au moins un qui n'est pas à son* AISE. *Vous êtes à votre* AISE *avec tout le monde, hors avec moi.* (J.-J. Rouss.) *Je vous fais mes excuses de ne pas vous inviter : ce sont des personnes avec qui vous ne seriez peut-être pas à votre* AISE. (Scribe.) *On sait bien que Diderot, lorsqu'il était en verve, jetait sa perruque par-dessus les moulins, pour laisser fumer à l'*AISE *son crâne brûlant et bouillonner son génie.* (F. Soulié.) *L'égalité est le sentiment qui met le plus à l'*AISE *le cœur de l'homme.* (St-M. Gir.) *Ma vie n'est à l'*AISE *qu'au milieu des nuages et des mers.* (Chateaub.)

Loin des hommes, l'amour respire plus à l'*aise*;
La nature est sereine, et le chagrin s'apaise.
H. CANTEL.

— Dans l'aisance, dans un état de fortune modeste, mais suffisant : *Avec ce revenu, avec de tels appointements, on peut vivre à l'*AISE, *fort à l'*AISE. *N'avoir que le bien dont on a précisément besoin pour vivre, ce n'est pas être à son* AISE. (Le Sage.) *Il est à son* AISE, *bien logé, et boit de bon vin.* (Volt.) *Il était fort à son* AISE, *il avait amassé de son travail cinquante doubles louis.* (B. de St-P.) *Votre mariage avec Lucinde nous mettra à notre* AISE. (Campistr.) *Celui qui travaille est aussi à son* AISE *que celui qui a cent écus de revenu sans travailler.* (Montesq.)

Il en vivait à l'*aise*, heureux et sans désirs.

M. de Rothschild demandait à quelqu'un des nouvelles d'un homme qu'il avait connu autrefois. On lui répondit qu'il était mort, laissant environ soixante mille francs de rente. « Tiens, tiens, repartit le Crésus, ce pauvre B..., je le croyais plus à son *aise*. » ‖ Un jeune homme frais émoulu du collége se présente un jour chez Méry, ami de son père, pour lui soumettre la tragédie de rigueur, dont nous nous sommes tous rendus plus ou moins coupables en rhétorique. Alexandre Dumas se trouvait en ce moment avec Méry. Tous deux écoutent la lecture du premier acte, et y remarquent maintes licences poétiques, surtout à l'endroit de la rime. « Ce n'est pas mal, cela promet, dit Méry en retenant un sourire ; mais la rime n'est pas riche. Qu'en dis-tu, Dumas ? — Sans doute, mais elle est à son *aise*. »

— Sans contrainte, à souhait : *Se divertir, se promener à l'*AISE. *Ce vin de Champagne me porte à la tête : ces messieurs en prennent à l'*AISE. (Scribe.)

Nous pourrons rire à l'*aise* et prendre du bon temps.
BOILEAU.

— Entre dans un grand nombre de locutions qui se rapportent aux sens précédents : *A votre aise*, Comme vous voudrez, sans vous gêner, se dit ironiq. à ceux qui agissent avec trop de familiarité, trop de liberté. ‖ *Se mettre à son aise*, Manquer aux convenances, en user avec trop de liberté et de familiarité. ‖ *N'en prendre qu'à son aise*, Ne faire que ce qui plaît, ne pas se fatiguer. ‖ *Vous en parlez bien à votre aise*, Se dit à celui qui donne des conseils difficiles à suivre, qui parle avec indifférence des peines, des embarras d'autrui. ‖ *Mettre quelqu'un à son aise, le mettre à l'aise*, L'encourager, dissiper son embarras, sa timidité : *On ne trouvait chez elle ni amusement, ni liberté, parce qu'elle n'a jamais su* METTRE *personne* À SON AISE. (St-Sim.) *Vous êtes le premier homme du monde pour* METTRE *les gens* À LEUR AISE. (Volt.) *Le prêtre l'écoutait, le* METTAIT À SON AISE. (J.-J. Rouss.) *J'étais donc, moi aussi, de la famille, et cela me* MIT À L'AISE. (G. Sand.) *Vous ne vous asseyez pas? Vous avez tort :* METTEZ-VOUS À VOTRE AISE. (Scribe.) ‖ *Mettez-vous à votre aise*, Débarrassez-vous de ce qui vous gêne. ‖ *Etre mal à l'aise, mal à son aise avec quelqu'un*, Etre embarrassé, interdit : *Devant lui, je suis toujours* MAL À L'AISE, MAL À MON AISE. *Ce sont des personnes avec qui vous ne serez peut-être pas* À VOTRE AISE.

Je sais que devant lui personne n'est à l'*aise*.
NÉP. LEMERCIER.

— Dans un sens particul., *N'être pas à son aise, être mal à son aise*, signif. Etre indisposé : *Eh bien, Michel, qu'as-tu donc? — Rien, mais je ne me sens pas* À MON AISE. (Scribe.)

— Prov. *Paix et aise.* Doucement, paisiblement, commodément : *Il n'a pas un grand bien, mais il vit chez lui* PAIX ET AISE. (Acad.) Cette locution a vieilli. ‖ *Je ne demande que paix et aise*, A vivre tranquillement, exempt de souci et d'inquiétude. ‖ *Il n'est malade que de trop d'aise*, Se dit d'un homme riche qui a de fréquentes incommodités, nées d'une vie molle et oisive.

— Au pl. Commodités de la vie : *Aimer ses* AISES. *Chercher ses* AISES. *On n'a pas toutes ses* AISES *dans ce monde. Je possède, à six lieues de Paris, une petite maison de campagne où vous trouverez toutes les* AISES *de la vie.* (Balz.) *Il n'était pas très-généreux pour les autres, mais il aimait ses* AISES. (G. Sand.) *Naturellement paresseux, l'homme aime ses* AISES *et redoute le travail.* (Sibour.)

Nous sommes gens qui n'avons pas
Toutes nos *aises* ici-bas. LA FONTAINE.

— **Syn. Aise, aisance.** V. AISANCE.

— **Syn. A l'aise, aisément.** *Aisément* exprime une action ; *à l'aise*, un état. On fait quelque chose *aisément ;* on repose à l'*aise* dans un fauteuil.

— **Syn. Aises, commodités.** Les *aises* de la vie sont toutes les choses sans lesquelles la vie serait insipide ou sans charme : *Aimer ses* AISES *et son repos.* (Rollin.) Les *commodités* sont les biens, les avantages dont le défaut rend pauvre : *Toutes les* COMMODITÉS *de la vie sont donc perdues.* (Pasc.)

AISE adj. (è-ze — du gr. *aisios*, heureux). Qui a de la satisfaction, du plaisir : *Etre* AISE *d'une chose. C'est mon ami, je suis fort* AISE *de son élévation.* (La Bruy.) *Je suis bien* AISE *de vous rencontrer.* (Mol.) *Je serai fort* AISE *de vous dépeindre ce pays.* (Fén.) *Il était si* AISE *qu'il en avait la larme à l'œil.* (Le Sage.) *Il faut plutôt faire ce qu'on sera bien* AISE *d'avoir fait que ce que l'on est bien* AISE *de faire.* (Trublet.) *Je ne saurais dire combien vous me rendez* AISE *par l'approbation que vous donnez à mon apologie.* (P.-L. Cour.)

Mais vous seriez pour lui fort *aise* d'obéir.
CORNEILLE.

Vous chantiez ! j'en suis fort *aise*.
Eh bien, dansez maintenant !
LA FONTAINE.

La faim le prit : il fut tout heureux et tout *aise*
De rencontrer un limaçon.
LA FONTAINE.

— Suivi de *que*, il veut le subjonctif : *Il serait bien* AISE *que vous prissiez plus de goût à l'étude. Je suis fort* AISE *que notre mariage n'aille plus à reculons.* (Mme de Sév.) *Je suis fort* AISE *que nous nous entendions si bien réciproquement.* (J.-J. Rouss.)

J'ai voulu vous parler en secret d'une affaire,
Et suis bien *aise* ici qu'aucun ne nous éclaire.
MOLIÈRE.

— **Syn. Aise, content, ravi.** Nous sommes bien *aises* des succès qui ne nous regardent qu'indirectement. L'accomplissement de nos propres désirs nous rend *contents*. Une forte impression de plaisir fait que nous sommes *ravis*.

— **Antonymes.** Affligé, chagrin, consterné, contrarié, désespéré, désolé, fâché, mécontent, navré, triste.

AISÉ, ÉE adj. (è-zé — part. de l'anc. v. *aiser*, faciliter). Facile, qui se fait sans peine : *Les maux présents sont plus* AISÉS *à supporter que la vue de ceux qui menacent.* (C. Pithou.) *La sotte vie que je mène est la chose du monde la plus* AISÉE *à comprendre.* (Mme de Sév.) *Il est plus* AISÉ *d'être sage pour les autres que pour soi-même.* (La Rochef.) *La chose est plus* AISÉE *que je ne pensais.* (Le Sage.) *La chose la plus* AISÉE *devient pénible quand on la fait à contre-cœur.* (Boiste.) *Rien n'est plus* AISÉ *que l'affectation.* (G. Sand.) *Il est plus* AISÉ *de vanter le passé que d'expliquer le présent.* (A. Thierry.) *Le monde est plein de choses* AISÉES *qui semblent impossibles.* (J. de Maistre.) *Ce n'était pas chose* AISÉE *que de pénétrer ce jour-là dans cette grande salle.* (V. Hugo.)

La critique est *aisée* et l'art est difficile.
DESTOUCHES.

Ce beau feu dont pour vous ce cœur est embrasé
Trouvera tout possible, et l'impossible *aisé*.
ROTROU.

— *Cela vous est bien aisé à dire*, Se dit à une personne qui donne un conseil difficile à suivre, auquel il n'est pas obligé de se conformer lui-même. ‖ *Etre aisé à vivre*, Etre d'un commerce doux et facile : *C'est un homme très-*AISÉ À VIVRE. *Sa conduite n'est pas celle d'une personne* AISÉE À VIVRE. (Volt.) ‖ Absol. et fam., dans le sens opposé : *C'est un homme qui n'est pas* AISÉ, *qui est loin d'être* AISÉ.

— Commode, où l'on est à l'aise : *Chemin* AISÉ. *Voiture* AISÉE. *Cheval qui a des allures* AISÉES. *Habit* AISÉ, *souliers* AISÉS.

— Qui n'a rien de gêné, rien de contraint : *Air* AISÉ. *Manières* AISÉES. *Il leur offrit de l'argent d'une manière* AISÉE *et noble, qui ne pouvait déplaire.* (Volt.) *J'aime à la folie les personnes de qualité : leurs manières* AISÉES *m'enlèvent.* (Le Sage.)

J'aime un esprit *aisé* qui se montre et qui s'ouvre.
BOILEAU.

Il a l'air franc, ouvert, des manières *aisées*.
COLLIN D'HARLEVILLE.

— Clair, naturel, qui ne sent point le travail : *Un style* AISÉ. *Des vers* AISÉS. *Votre lettre à M. de Villars ne paraît pas d'un style aussi* AISÉ *que d'autres que j'ai vues de vous.* (Mme de Sév.) *Montesquieu était moins* AISÉ *que Montaigne ; il n'avait pas la fleur comme lui.* (Ste-Beuve.)

Des vers faits aisément sont rarement *aisés*.
VOLTAIRE.

‖ Aujourd'hui, on dit plus ordinair. FACILE.

— Trop accommodant, relâché : *Morale* AISÉE. *Dévotion* AISÉE.

— Libre, sans gêne, sans façon : AISÉE *avec tout le monde, elle avait l'air de mettre chacun à son aise.* (St-Sim.)

— Qui est dans l'aisance, qui possède une fortune suffisante : *Homme* AISÉ. *Famille* AISÉE. *On le dit fort* AISÉ. ‖ En parlant des choses, Qui suffit pour vivre à son aise, qui procure de l'aisance : *Elle n'avait laissé qu'une fortune* AISÉE. (G. Sand.) *Il aimait la bonne chère et les choses* AISÉES *de la vie.* (G. Sand.)

— *Taille aisée*, Libre, dégagée.

— Peint. *Pinceau aisé*, Dont la touche est franche, légère, facile.

— Grav. *Pointe aisée*, Pointe qui est nette, coulante.

— S'employait autrefois substantiv. pour désigner ceux qui, en raison de leur aisance, étaient ou devaient être plus taxés, plus imposés que les autres : *La taxe des* AISÉS. *On l'a mis sur le rôle des* AISÉS. *Quand on verra le roi accabler les peuples, rechercher les* AISÉS, *ne point payer ce qu'il doit, et miner le royaume pour faire mal la guerre, le public recommencera à crier plus haut que jamais.* (Fén.)

— **Gramm.** Pour l'infinitif placé après *aisé à*, voir la note sur FACILE.

— **Syn. Aisé, facile.** Le premier se rapporte à l'état des choses en elles-mêmes ; ce qui est *aisé* n'offre dans sa nature même aucun obstacle sérieux. Le second se rapporte plutôt à la position de celui qui veut faire quelque chose ; si les personnes qui l'entourent ou les circonstances dans lesquelles il se trouve n'opposent point d'obstacles, la chose à faire est pour lui *facile*. Quand on dit qu'une chose est *aisée*, on parle théoriquement, on envisage l'idée même de la chose ; quand on dit qu'elle est *facile*, on a en vue l'action que quelqu'un se propose, on parle au point de vue pratique : *L'entrée d'un port est* AISÉE *lorsqu'elle est large et commode à passer ; elle est* FACILE *lorsque personne n'arrête au passage.* (Gir.) *Il est très-*AISÉ *de gouverner un royaume de son cabinet avec une brochure ; mais quand il faut résister à la moitié de l'Europe après cinq grandes batailles perdues, cela n'est pas si* FACILE.

— **Antonymes.** Ardu, difficile, difficultueux, embarrassant, épineux, escarpé, laborieux, malaisé, pénible, rebelle, rude, surhumain. — Affecté, compassé, empesé, emprunté, gourmé, maniéré, pincé, prétentieux, roide ou raide, tendu.

AISELLE s. f. (é-zè-le). Agric. Nom d'une variété de betterave qui renferme peu de sucre.

AISEMENT s. m. (è-ze-man — rad. *aise*). Aide, commodité, ressource, soulagement : *Or, taillèrent chacun selon son* AISEMENT. (Froissart.) Ce mot a vieilli.

AISÉMENT adv. (è-zé-man — rad. *aisé*). Facilement, sans peine : *On renonce plus* AISÉMENT *à son intérêt qu'à son goût.* (La Rochef.) *Si nous ne savions qu'il est le fils d'un mortel, on le prendrait* AISÉMENT *pour Bacchus, pour Mercure, et même pour le grand Apollon.* (Fén.) *Quand on est dans son devoir, on est* AISÉMENT *tenté d'être fier.* (J.-J. Rouss.) *Quand on souffre, on se persuade* AISÉMENT *qu'on est coupable.* (Mme de Staël.) *Les temps anciens prenaient trop* AISÉMENT *leur parti des souffrances du plus grand nombre.* (Guizot.) *La foi triomphe* AISÉMENT *de l'incertitude.* (G. Sand.) *On est* AISÉMENT *dégoûté par l'excès des désirs et des espérances.* (Galiani.)

Un cœur double *aisément* croit un autre coupable
Du crime dont il sent que lui-même est capable.
MOLIÈRE.

Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement,
Et les mots pour le dire arrivent *aisément*.
BOILEAU.

‖ Avec aisance, avec une abondance suffisante : *La fortune lui permet de vivre* AISÉMENT. Peu usité en ce sens. ‖ Commodément : *Ce cheval va* AISÉMENT.

— **Syn. Aisément, à l'aise.** V. AISE.

AISNE, riv. de France, prend sa source dans le départ. de la Meuse, passe à Ste-Menehould, Vouziers, Rethel et Soissons. Ses affl. sont l'Aire, la Vaux, la Retourne, la Suippe et la Vesle ; se jette dans l'Oise, à Compiègne. Cours, 230 kilom.

AISNE (dép. de l'), ainsi nommé de la riv. de l'Aisne qui le traverse de l'est à l'ouest, situé entre les dép. des Ardennes, de la Marne, de Seine-et-Marne, de l'Oise, de la Somme et du Nord. 5 arrond. : Laon, ch.-lieu ; St-Quentin, Soissons, Château-Thierry, Vervins ; 37 cant. ; 836 comm. ; 564,597 hab. Il a été formé, en 1790, de parties de la Picardie, de l'Ile-de-France et de la Champagne. Superficie, 728,530 hectares. Evêché à Soissons ; cour d'appel et académie d'Amiens ; 4e div. militaire. L'industrie y est très-active et très-riche ; elle s'exerce principalement sur les filatures, la fabrication des tissus de laine et de coton, des toiles, batistes, tulles, glaces, cristaux, verres, etc.

AISSADE s. f. (è-sa-de — rad. *ais*). Anc. mar. Partie de la carène d'une galère où commençaient les façons de l'arrière, c'est-à-dire le rétrécissement en cette partie.

— Agric. Pioche de fer pointue, en usage dans le Midi.

AISSANTE s. f. (è-san-te — rad. *ais*). Constr.

Bout de planche mince qui sert à faire une couverture de toit.

AÏSSA-HOUA s. m. (a-i-sa-ou-a). Nom qu'on donne, en Algérie, à des hommes qui apprivoisent les serpents, et qui passent pour des sorciers : *Cependant cette activité n'a rien de désordonné et de fiévreux, comme les convulsions épileptiques des* AÏSSA-HOUA. (Th. Gaut.)

— En Algérie, Ordre religieux musulman, fondé par Sidi-Aïssa.

AISSAUGUE s. f. (è-sô-ghe). Pêch. Sorte de filet ayant une poche au milieu, en usage sur la Méditerranée. ‖ On dit aussi ASSAUGUE et ESSAUGUE.

AÏSSE s. m. (a-i-se — du gr. *aissô*, je m'élance). Zool. Espèce d'arachnides appartenant au genre pénélope.

AISSÉ (Mlle), jeune et belle Circassienne, à laquelle des circonstances romanesques ont donné de la célébrité, née en 1693 ou 1694, morte à Paris en 1733, était fille d'un chef circassien dont la bourgade avait été pillée par les Turcs. Elle n'avait que quatre ans lorsqu'elle fut vendue au comte de Ferriol, ambassadeur de France à Constantinople, qui l'amena ensuite à Paris, lui fit donner de l'éducation, et la produisit dans les salons de la Régence, où sa beauté et son esprit la mirent à la mode. Elle sut cependant résister au régent; mais elle ne put vaincre son inclination pour le chevalier d'Aydie, et une fille naquit de leurs amours. Elle eut néanmoins la force de briser ces relations, et mourut dans de grands sentiments de piété. Elle a laissé des *Lettres* très-intéressantes, qui contiennent de curieux détails sur Mmes du Deffant et de Tencin, et sur le monde au milieu duquel elle a vécu. Cette correspondance, publiée d'abord seule avec des notes de Voltaire, l'a été ensuite avec les lettres de Mmes de Villars, de La Fayette et de Tencin. La meilleure édition est celle de M. Ravenel, avec une notice de M. Sainte-Beuve, Paris, 1846.

AISSEAU s. m. (é-sô — rad. *ais*). Constr. Planchette mince qui sert à couvrir, comme la tuile. ‖ Petite hache de tonnelier.

AISSELETTE s. f. (è-se-lè-te — rad. *ais*). Techn. Chacune des pièces qui forment le fond d'une futaille.

AISSELIER s. m. (è-se-li-é — rad. *ais*). Constr. Nom que les charpentiers donnent à une pièce de bois destinée à former la charpente d'une voûte.

— Bras d'une roue, quand il excède la circonférence de cette roue.

AISSELIÈRE s. f. (è-se-liè-re). Techn. Chacune des pièces du fond d'une futaille.

AISSELLAIRE adj. (è-sèl-lè-re — rad. *aisselle*). Bot. Se dit des bourgeons qui sont fixés dans les aisselles de la dernière paire de feuilles. AXILLAIRE est préférable.

AISSELLE s. f. (èss-sè-le — lat. *axilla*, même sens; de *axis*, essieu, pivot). Cavité qui se trouve au-dessous de la jonction des bras avec l'épaule : AISSELLE *droite*. AISSELLE *gauche. Au printemps, on arrose les vers à soie de vin et d'eau tiède; ils sont couvés sous les* AISSELLES *des femmes*. (Fén.)

— Archit. Partie de la voûte d'un four, prise depuis sa naissance jusqu'à la moitié de sa hauteur.

— Mar. *Aisselles d'une ancre*, Angles rentrants formés par la verge et les bras de l'ancre.

— Bot. Angle que fait la feuille avec la tige ou la branche qui la porte : *C'est à l'*AISSELLE *des feuilles que naissent ordinairement les bourgeons*.

— **Encycl.** Anat. Le bord antérieur de l'*aisselle* est formé par la saillie des muscles grand et petit pectoral, le bord postérieur par celle du grand dorsal et du grand rond. Au fond se trouvent du tissu cellulaire, des ganglions lymphatiques nombreux, les vaisseaux axillaires et les nerfs du plexus brachial. La peau de l'*aisselle* est mince, plus ou moins garnie de poils à l'âge de la puberté, et pourvue de follicules qui sécrètent une matière alcaline très-odorante. Les maladies principales de l'*aisselle* sont : les abcès, les plaies des vaisseaux axillaires, l'anévrisme de l'artère de ce nom, l'engorgement et l'inflammation des ganglions lymphatiques à la suite d'affections diverses, par exemple, à la suite du cancer du sein, etc. Au point de vue de l'anatomie philosophique, l'*aisselle* est l'homologue de l'aine.

AISSETTE s. f. (è-sè-te — rad. *ais*). Petite hache recourbée dont se sert le tonnelier pour creuser certaines pièces. On trouve aussi AISSEAU et AISCEAU.

AISTHÉTÈRE. V. ESTHÉTÈRE.

AISSIN s. m. (è-sain). Métrol. Ancienne mesure de capacité pour les grains.

AISSON s. m. (è-son). Mar. Petite ancre à quatre bras ou anches.

AISUS s. m. (è-zuss). Entom. Espèce de papillon.

AISY s. m. (è-zi). Techn. Petit-lait provenant de la cuite des fromages de Gruyère, et qu'on a laissé aigrir, après y avoir mis de la nouvelle levûre.

AITIOPOVANS s. m. pl. (è-ti-o-po-van). Géogr. Tribu qui habite les hauts plateaux de l'Abyssinie, et qui prétend descendre d'une colonie de gens libres venus du Nord.

AITON, célèbre horticulteur anglais, dont le nom entre dans l'expression *greffe d'Aiton*, espèce de greffe par approche, en usage pour les arbres résineux.

AITONIE s. f. (é-to-nî — de *Aiton*, n. pr.). Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance, se rattachant plus ou moins à la famille des méliacées.

AÎTRE s. m. (è-tre — du lat. *atrium*, qui, chez les Romains, désignait un vestibule, une grande pièce d'entrée. Ce mot a passé dans la langue du moyen âge, où il s'est écrit successivement *aitre*, *atre*, *estre*, *etre*, signifiant cour, porche, parvis, vestibule, etc. Il est probable que la prononciation de ce mot l'a fait confondre dans la suite avec notre substantif verbal *être*, et aujourd'hui *aîtres* ou *êtres* signif. les différentes parties de la distribution d'une maison, c'est-à-dire, la cour, l'escalier, les corridors, les appartements et les pièces qui la composent : *Je connais les* AÎTRES ou *les* ÊTRES *de cette maison*. Toutefois l'Académie n'admet que cette dernière orthographe). V. ETRES.

AIUNTAMIENTO s. m. V. AYUNTAMIENTO.

AÏURU-CATINGA s. m. (a-iu-ru-ka-tain-ga). Ornith. Espèce de perroquet.

AIUS LOCUTIUS ou **LOQUENS**, Dieu de la parole. Une voix surnaturelle ayant annoncé à Rome l'approche des Gaulois, les magistrats, après la délivrance de la ville, déifièrent cette voix sous le nom d'*Aius*, et lui érigèrent un temple.

AIX, ch.-lieu d'arr. (Bouches-du-Rhône), à 28 kil. de Marseille et 762 kil. de Paris; pop. aggl. 19,019 hab. — pop. tot. 27,659 hab.; anc. cap. de la Provence. L'arrond. a 10 cant., 58 comm., 114,771 hab. Archevêché, cour d'appel, faculté de droit, siége de l'Académie, bibliothèque publique de 100,000 vol. Grande et belle ville; superbe cathédrale, qui date du XIe siècle, et ruines de bains romains. Commerce important de soie, d'huile d'olive, de vins et d'eaux-de-vie; patrie de Tournefort, Vanloo, Adanson et Vauvenargues. Cette ville fut fondée, 123 ans av. J.-C., par le consul Sextius, qui la nomma *Aquæ Sextiæ* (Eaux de Sextius), à cause de ses eaux minérales. Le roi René d'Anjou y tenait sa cour. C'est dans les plaines de Pourrières, à 8 kil. d'Aix, que Marius détruisit l'armée des Teutons, l'an 102 av. J.-C. On voit encore les vestiges de son camp. On compte dans la ville quatre établissements d'eaux minérales : les Bains de l'Empereur, de la Reine de Hongrie, le Bain neuf et la Fontaine Elise. Ces eaux thermales, sulfurées sodiques, chlorurées, iodo-bromurées et ferrugineuses, sont connues dès l'époque romaine; elles émergent d'un terrain où dominent les calcaires de transition. Leur densité est de 1,00349, et leur température de 55°.

AIX, île et ville fortifiée (Charente-Infér.), à l'embouchure de la Charente et au S.-E. de La Rochelle, dont elle défend l'entrée du port; 456 hab.

AIX (LES), ch.-lieu de cant. (Cher), arrond. de Bourges; pop. aggl. 1,282 hab. — pop. tot. 1,594 hab. L'église paroissiale est un édifice remarquable.

AIXE, ch.-lieu de cant. (Haute-Vienne), arrond. de Limoges; pop. aggl. 1,709 hab. — pop. tot. 3,119 hab. Ruines d'un ancien château qui fut le refuge de Henri le Vieux, roi d'Angleterre.

AIX-EN-OTHE, ch.-l. de cant. (Aube), arrond. de Troyes; pop. aggl., 1,444 hab. — pop. tot., 2,623 hab.

AIX-LA-CHAPELLE, ville d'Allemagne, dans la Prusse rhénane, qui fut la résidence favorite de Charlemagne, et où les empereurs d'Allemagne se firent couronner jusqu'en 1531. Sources thermales déjà célèbres au temps des Romains; 52,000 hab. Nombreuses fabriques de drap, produits chimiques, couleurs, cuirs; l'importation annuelle des laines dépasse 9,000,000 de francs; fabrication considérable d'épingles, d'aiguilles et de dés à coudre. Deux traités fameux y ont été conclus : celui de 1668 (2 mai), entre la France et l'Espagne, qui assura la Flandre à la France, et celui de 1748 (18 octobre), qui termina la guerre de la succession d'Autriche. Le congrès d'Aix-la-Chapelle, en 1818, délivra la France de l'occupation étrangère.

MONUMENTS : La cathédrale, aussi appelée *Münster* ou *Dôme*. Commencée en 796, sous Charlemagne, qui la dédia à Notre-Dame, cette église est un des plus beaux monuments de l'ancienne architecture, bien qu'elle ait été construite à diverses époques et jusque dans les temps modernes. « Si l'on aborde par la façade cette historique et fabuleuse église, dit M. V. Hugo, voici comme elle se présente : un portail du temps de Louis XV en granit bleu, avec des portes de bronze du VIIIe siècle, adossé à une muraille carlovingienne qui surmonte un étage de pleins cintres romains. Au-dessus de ces archivoltes, un bel étage gothique richement ciselé, où l'on reconnaît l'ogive sévère du XIVe siècle; et pour couronnement une ignoble maçonnerie en briques, à toit d'ardoise, qui date de ce siècle. Si l'on arrive à la cathédrale par le chevet, l'effet est tout autre, la haute abside du XIVe siècle vous apparaît dans toute son audace et dans toute sa beauté, avec l'angle savant de son toit, le riche travail de ses balustrades, la variété de ses gargouilles, la sombre couleur de la pierre, et la transparence vitreuse de ses immenses lancettes... Entre l'abside et le portail, dans une espèce de trou où toutes les lignes de l'édifice s'écroulent, se cache, à peine relié à la façade par un joli pont sculpté du XIVe siècle, le dôme byzantin, à frontons triangulaires, qu'Othon fit bâtir au Xe siècle au-dessus du tombeau même de Charlemagne. » On remarque principalement dans la cathédrale la magnifique lampe circulaire, en cuivre et en argent, donnée au XIIe siècle par Barberousse; le tombeau de Charlemagne; le fauteuil de marbre trouvé dans ce tombeau, et qui a servi au couronnement des empereurs; mais surtout un grand nombre de reliques, et notamment un jupon de laine de la Vierge Marie, les langes de l'Enfant Jésus, le drap que Jésus avait sur la croix autour des reins et le mouchoir qui enveloppait la tête de Jean; ces grandes reliques sont exposées tous les sept ans, ainsi que les petites reliques, dont les principales sont : la ceinture de Marie, le saint suaire de Jésus, renfermés dans des caisses dorées ou argentées et dans des vases magnifiquement ciselés. Charlemagne avait reçu une partie de ces reliques, en 799, de Jean, patriarche de Jérusalem; une autre partie lui fut donnée en 806, par Haroun-al-Raschid; enfin le reste lui fut envoyé de Constantinople. Le sarcophage, dans lequel reposait autrefois Charlemagne, est enfermé actuellement dans une armoire. C'est un magnifique cercueil en marbre de Paros, sur la face antérieure duquel est sculpté, du ciseau le plus magistral, l'enlèvement de Proserpine. « Ce bas-relief est un poëme, » dit M. V. Hugo. On n'est pas d'accord sur la destination primitive de ce précieux marbre, et sur l'emploi qu'il reçut en passant de l'Italie dans le monde barbare.

L'HÔTEL DE VILLE (*Rathhaus*). Ce monument s'élève auprès de la cathédrale, et, comme elle, il est composé de plusieurs autres édifices. « Des deux côtés d'une sombre façade à fenêtres longues, étroites et rapprochées, qui date de Charles-Quint, se dressent, dit M. V. Hugo, deux beffrois, l'un bas, rond, large et écrasé; l'autre haut, svelte et quadrangulaire. Le second beffroi est une belle construction du XIVe siècle. Le premier est la fameuse tour de Granus (fondateur d'Aix-la-Chapelle) qu'on a peine à reconnaître sous l'étrange clocher dont elle est coiffée. Au bas de la façade se développe un vaste escalier, qui rappelle celui de la cour du Cheval-Blanc, à Fontainebleau. » C'est sur cet emplacement, dans cette tour romaine peut-être, qu'est né Charlemagne. L'intérieur de l'édifice est fort beau, et l'on remarque surtout la grande salle du troisième étage, dite la *salle impériale*, qui a 54 mètres de long sur 20 de large, et est ornée de fresques par Rethel. A l'étage inférieur sont les salles du conseil municipal et des mariages. C'est dans la grande salle impériale que se tinrent les congrès de 1748 et de 1818. La restauration de l'hôtel de ville se fait avec le produit des jeux de hasard.

AIX-LES-BAINS, ch.-lieu de cant. (Savoie), arrond. d'Albertville, près du lac du Bourget; pop. aggl. 3,059 hab. — pop. tot. 4,253 hab. Sources thermales déjà renommées sous les Romains; arc de Campanus, monument d'ordre toscan élevé au IIIe siècle; restes d'un temple de Diane, dont la *cella* mesure 16 mètres 70 centimètres de long; bains romains et piscine antique; château d'Aix-Sommarina, qui date du XVIe siècle, bel escalier gothique.

AIXOIS, OISE s. et adj. (ek-soa, oa-ze — rad. *Aix*). Géogr. Habitant de la ville d'Aix; qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

AIXOLÉNIA s. f. (èk-so-lé-nia — du gr. *aix*, chèvre). Astr. Un des noms de la constellation de la Chèvre.

AIZENAY, commune du dép. de la Vendée, arrond. de Napoléon-Vendée; pop. aggl. 977 hab. — pop. tot. 3,800 hab.

AÏZOÏDÉ, ÉE adj. (a-i-zo-i-dé — rad. *aïzoon*). Bot. Qui ressemble à l'aïzoon.

— s. f. pl. Groupe de plantes qui renferme les familles des ficoïdées, des tamariscinées, des amarantacées, des atriplicées et des phytolaccées.

AÏZOON s. m. (a-i-zo-on — du gr. *aeizôon*, joubarbe). Bot. Genre de plantes grasses appartenant à la famille des ficoïdées, et renfermant environ quinze espèces, dont plusieurs croissent sur les bords de la Méditerranée ou dans les régions voisines. En Espagne et aux Canaries, on les brûle pour en retirer la potasse, qu'elles renferment en grande quantité.

AÏZOONIE s. f. (a-i-zo-o-nî — du gr. *aeizôon*, joubarbe). Bot. Genre de plantes de la famille des saxifragées.

AÏZOOPS s. m. (a-i-zo-opss — du gr. *aeizôon*, joubarbe; *opsis*, apparence). Bot. Subdivision du genre drabe.

AIZY s. m. (è-zi). Agric. Dans le départem. du Nord, Nom que l'on donne au blé niellé.

AJACCIO, ch.-lieu du dép. de la Corse et port de mer sur la côte occidentale de l'île, à 240 kil. de Toulon et 1,028 kil. de Paris; pop. aggl. 12,006 hab. — pop. tot. 14,098 hab. L'arrond. a 12 cant., 74 comm., 61,451 hab. Evêché; maison où naquit Napoléon Ier, le 15 août 1769; citadelle bâtie en 1554; cathédrale construite par les soins de Grégoire XIII, surmontée d'une coupole élégante qui rappelle l'architecture italienne au XVIe siècle; commerce de corail, de vins, huiles, oranges, citrons, etc.

AJAIN, commune du dép. de la Creuse, arrond. de Guéret; pop. aggl. 214 hab. — pop. tot. 2,012 hab.

AJAN (Côte d'), contrée orientale de l'Afrique, bornée au N. par l'Adel, à l'E. par la mer des Indes, au S. par le Zanguebar; 150,000 hab. Une partie de ce pays n'est qu'un désert aride et stérile, où errent seulement quelques autruches. Les côtes sont habitées par des Arabes mahométans, et l'intérieur par des nègres fétichistes. On en tire de l'or, de l'ambre gris, de l'ivoire, de la myrrhe et d'autres aromates.

AJAR s. m. (a-jar). Moll. Nom donné par Adanson à une coquille du genre cardite.

AJAX, nom de deux héros grecs, les plus vaillants, après Achille, de ceux qui s'illustrèrent devant Troie :

1° AJAX, fils d'Oïlée, était roi de Locres. Homère le représente comme le plus fier de tous les Grecs, adroit à tirer de l'arc et à lancer le javelot, et surpassant à la course tous ceux qui osaient lui disputer le prix. Troie ayant été prise, il entra dans le temple de Minerve, et, de ses mains encore fumantes, il enleva Cassandre, prêtresse de la déesse, après lui avoir fait violence dans le temple même. Appréhendant la vengeance de Minerve, il prit la fuite; son vaisseau, assailli par une tempête, échoua, et Ajax, luttant contre la destinée, se réfugia sur la pointe d'un rocher, d'où il défiait encore les dieux, en *levant contre le ciel un poing menaçant*. Neptune indigné frappa le rocher de son trident, et Ajax fut englouti dans les flots.

2° AJAX, fils de Télamon, roi de Salamine, conduisit devant Troie une flotte de douze vaisseaux. Ayant été désigné par le sort, il lutta contre Hector dans un combat singulier, entre les deux armées. Ils combattirent un jour tout entier, et se séparèrent après s'être fait de mutuels présents. La valeur du bouillant Ajax allait jusqu'à défier les dieux. Un jour qu'une divinité tutélaire de Troie avait enveloppé d'un nuage les deux armées pour favoriser la fuite des Troyens :

« Grand dieu, rends-nous le jour et combats contre nous, » s'écria le fils de Télamon. Après la mort d'Achille, il disputa les armes du héros à Ulysse, qui l'emporta sur lui par son artificieuse éloquence. (V. DISPUTER.) Irrité de ce que les Grecs estimaient plus les conseils et les discours que le courage et la vaillance, il fut pris tout à coup d'une folie furieuse, et se jeta pendant la nuit au milieu des troupeaux de l'armée, qu'il égorgea, les prenant pour des guerriers. Le jour ayant éclairé son erreur, il se tua de désespoir pour échapper à l'humiliation d'avoir servi de risée à tous les Grecs.

Le nom d'Ajax est resté synonyme de Guerrier intrépide, bouillant et impétueux :

« Si M. de Villèle, toujours maître de lui, était l'Ulysse de la tribune, M. de la Bourdonnaye, le chef de la contre-opposition de droite, emporté, plein de saillies, en était l'*Ajax*. » A. NETTEMENT.

« Lorsque nous serons courbés sous le poids des années, nous raconterons à nos enfants étonnés cet abri, ce repos, ces joies du bivouac, quand, à la fin des journées remplies par des marches surhumaines et charmées seulement par des périls sans cesse renaissants, un signal de l'*Ajax* de notre épopée nous permettait de faire halte où nous étions, de nous jeter sur un sol détrempé par les pluies ou chargé de frimas, de fermer la paupière sous le ciel brûlant des Castilles ou sur les neiges glacées de la Moscovie. » SALVANDY.

Deux autres circonstances de la vie des Ajax : *Ajax menaçant le ciel* et *Ajax appelant la clarté du jour* pour combattre, ont également enrichi la langue d'allusions expressives et poétiques :

« Vous voyez en moi, me dit le bibliomane, le plus malheureux des hommes! Ce volume, c'est le Virgile de 1676, en grand papier, dont je pensais avoir l'exemplaire géant, et il l'emporte sur le mien d'un tiers de ligne en hauteur. Des esprits ennemis ou prévenus pourraient même y trouver la demi-ligne. Un tiers de ligne, grand Dieu!

« Un tiers de ligne! » répéta-t-il en *menaçant le ciel d'un poing furieux*, comme Ajax. » CH. NODIER.

« La poésie contemporaine n'avait pas, il y a quinze ou vingt ans, d'adversaire plus violent et plus hautain que M. Gustave Planche. Aucun Ajax, envahi déjà sur son rocher par les vagues inévitables, *ne montrait un poing plus furieux* à Jupiter. » A. VACQUERIE.

« Du plus loin qu'il voyait poindre l'image de Roger, Claude retombait dans son ombre; son front se voilait, ses yeux s'éteignaient dans leur orbite, et ce diable de nez, comme le *poing d'Ajax défiant les dieux*, se remettait à menacer le ciel. » J. SANDEAU.

« Nous aspirons tous à la primauté. Mais voici ce qui arrive : Quand l'homme, ainsi enivré de lui-même, regarde autour de lui,

trouve-t-il un spectacle correspondant aux illusions de son orgueil? Non, il trouve tout le contraire, il trouve des rangs formés où il n'a point sa place. Et en voyant cela, l'homme s'indigne; comme Ajax prêt à mourir *menaçait du tronçon de l'épée la majesté des dieux*, son orgueil irrité porte à tout le défi. »

LACORDAIRE.

« Le marbre animé parle aux yeux :
Une autre Vénus plus féconde,
Près d'Hercule victorieux,
Etend son flambeau sur le monde.
Ajax, de son pied furieux,
Insulte au flot qui se retire;
L'œil superbe, un bras dans les cieux,
Il s'élance, et je l'entends dire :
« *J'échapperai malgré les dieux.* »

C. DELAVIGNE.

« Le jésuite Berthier, grand et célèbre directeur du *Journal de Trévoux*, est à la tête de cette belle entreprise, qui tend à décrier auprès du dauphin les hommes les plus éclairés de la nation. Ces gens-là sont le contraire d'Ajax; ils ne cherchent que *la nuit pour se battre;* mais laissons les dire et faire; la raison finira par avoir raison; malheureusement vous et moi nous n'y serons plus quand ce bonheur arrivera au genre humain. »

VOLTAIRE.

« Je laisse faire, et je m'occupe jour et nuit à préparer une édition plus ample et plus correcte. Une première édition n'est jamais qu'un essai. Ni le *Siècle*, ni *Rome sauvée* ne sont ce qu'ils seront. Je demande seulement de la santé au ciel, comme *Ajax demandait du jour.* »

VOLTAIRE.

Ajax, tragédie de Sophocle. Après la mort d'Achille, les chefs des Grecs, réunis en assemblée, donnèrent à Ulysse les armes du héros; Ajax les lui disputa vainement. Sophocle suppose qu'Ajax, furieux du triomphe de son rival, s'est levé la nuit pour aller tirer vengeance de cet affront. « Minerve, la protectrice des Grecs, a troublé ses sens et détourné sur les troupeaux, qui formaient le butin de l'armée, les coups destinés à Ulysse, aux Atrides et aux autres chefs. Après s'être rassasié de carnage, Ajax est rentré dans sa tente, conduisant enchaînés quelques-uns de ces vils animaux sur lesquels s'est égarée sa colère. Tout à coup sa raison lui est rendue, il voit dans quel abîme l'a jeté le courroux des dieux, il mesure l'étendue de son infortune et se décide à sortir d'une vie déshonorée. » C'est l'accomplissement de cette résolution qui fait le sujet de la tragédie de Sophocle.

Le passage le plus remarquable est sans contredit le monologue d'Ajax luttant contre les images ravissantes de la vie qu'il va perdre. « Adieu le jour; adieu la patrie, le foyer de ses pères, les compagnons de son enfance, cette Athènes, voisine de Salamine, Athènes, dont le seul nom prononcé dans cette énumération pathétique devait charmer les oreilles délicates des auditeurs de Sophocle! Ajax n'oublie rien dans ses adieux; il a des larmes pour Troie elle-même, pour ses fleuves, ses fontaines, pour cette terre qu'il appelait tout à l'heure ennemie et dont tant d'années de combats et de gloire lui ont fait une autre patrie. C'est l'Argant du Tasse qui, chancelant sous l'épée de Tancrède et les yeux déjà obscurcis par les ombres de la mort, jette un regard attendri sur les murs de Jérusalem, qu'il a si longtemps défendus. Enfin Ajax prononce encore le nom de ses parents chéris; ce seront ses derniers mots, il n'en doit plus proférer que dans les enfers. » (PATIN.)

AJAXTIES s. f. pl. (a-jak-stî — de *Ajax*, n. pr.). Antiq. gr. Fêtes célébrées en l'honneur d'Ajax.

AJICUBE s. m. (a-ji-ku-be). Bot. Arbrisseau du Japon.

AJO s. m. (a-jô). Bot. Espèce de narcisse à fleur jaune.

AJOINTANT (a-jou-ain-tan) part. prés. du v. Ajointer.

AJOINTÉ, ÉE (a-jou-ain-té) part. pass. du v. Ajointer.

AJOINTER v. a. ou tr. (a-jou-ain-té — rad. *joint*). Techn. Joindre des tuyaux bout à bout, ou placer deux planches l'une contre l'autre.

S'ajointer, v. pr. Etre ajointé : *Ces tuyaux et ces planches* S'AJOINTENT *difficilement*.

AJONC s. m. (a-jon). Bot. Arbrisseau épineux, à fleurs jaunes, appartenant à la famille des légumineuses et à la tribu des lotées. L'*ajonc d'Europe*, appelé communément *landier*, vient çà et là dans les lieux secs et arides de la plupart des provinces de France. On l'emploie en Bretagne comme fourrage, après l'avoir écrasé sous la meule. On s'en sert aussi pour faire des haies, et on l'admet même quelquefois dans les plantations d'ornement. L'*ajonc nain*, connu vulgairement sous le nom de *bruyère jaune*, croît également dans les lieux arides, sur les coteaux incultes, parmi les buissons. Il est brouté par les bestiaux, mais on ne le cultive pas : *C'est un endroit bien triste, où il ne pousse que de la bruyère et des* AJONCS. (G. Sand.) *Ces plaines immenses, unies comme un lac, sont couvertes de bruyères roses et d'*AJONCS *d'un jaune d'or, que la brise du soir fait doucement onduler, ainsi qu'une nappe de verdure et de fleurs.* (E. Sue.) *Aux alentours de la haie, je piétinai sur l'herbe, j'ouvris un passage à travers les ronces, je foulai les broussailles, j'écrasai les* AJONCS, *pour simuler la fuite d'un voleur.* (J. Sandeau.)

AJOUPA s. m. (a-jou-pa — mot ind.) Hutte élevée sur des pieux et recouverte de branchage, de feuilles ou de jonc, chez les sauvages et dans les colonies : *Si la mort nous surprend dans ces bois, j'abattrai un palmiste, et je ferai avec ses feuilles un* AJOUPA *pour te mettre à l'abri.* (B. de St-P.) *Cinq personnes étaient réunies dans l'intérieur d'un* AJOUPA, *d'où sortait, à l'extérieur, la fumée des tiges de cardasses, allumées pour donner la chasse aux maringouins.* (Rog. de Beauv.) ‖ Abri momentané construit par les marins qui abordent sur une côte inhabitée.

AJOUR s. m. (a-jour — de *à* et *jour*). B.-arts. Ce qui est à jour dans la sculpture proprement dite ou dans la menuiserie sculptée : *On ne trouve de traces d'abat-sons antérieurs au* XVe *siècle que dans les manuscrits. Ils étaient souvent décorés d'*AJOURS, *de dents de scie*, etc. (Viollet-le-Duc.)

— Anc. jurispr. Syn. du mot *ajournement*, qui s'en est formé. ‖ Nom que l'on donnait à Valenciennes à l'ensemble des poursuites faites par le créancier d'une rente dont trois termes étaient dus.

AJOURÉ, ÉE adj. (a-jou-ré — rad. *jour*). Blas. Se dit des fenêtres d'un château, d'une tour, d'un bâtiment quelconque, quand elles sont d'un émail particulier. *Famille d'Aboville :* de sinople, au château de trois tourelles crénelées d'argent, *ajourées* et maçonnées de sable, celle du milieu plus haute que les autres. — Se dit des pièces qui sont percées à jour de manière à laisser voir l'émail du champ. Peu employé. ‖ Rétif de la Bretonne a fait entrer ce mot dans la langue littéraire, et dans le sens d'Eclairé : *Une chatière* AJOURÉE *par deux carreaux de papier huilé me servait de fenêtre.*

AJOURNABLE adj. (a-jour-na-ble — rad. *ajourner*). Qui peut, qui doit être ajourné; que l'on peut ajourner sans inconvénient : *Projet* AJOURNABLE. *Décision* AJOURNABLE.

AJOURNÉ, ÉE (a-jour-né) part. pass. du v. Ajourner. Remis à un autre jour : *Discussion* AJOURNÉE. *Projet* AJOURNÉ. *Affaire* AJOURNÉE. *Notre partie de plaisir est* AJOURNÉE.

— Jurispr. Remis, renvoyé à un autre jour : *Cause* AJOURNÉE. *Témoins* AJOURNÉS. ‖ Peut s'empl. substantiv. en parlant des personnes ajournées : *Mais quand faudra-t-il revenir? demanda avec humeur un des* AJOURNÉS. (Balz.)

—Hist. *L'Ajourné*, Surnom de Ferdinand IV, roi de Castille et de Léon. Ce prince ayant fait précipiter du haut d'un rocher les deux frères Carvajal, accusés d'assassinat, ceux-ci l'ajournèrent à comparaître devant Dieu dans trente jours, et, en effet, il mourut au bout de ce terme : de là son surnom.

AJOURNEMENT s. m. (a-jour-ne-man — rad. *ajourner*). Action de remettre à un autre jour : AJOURNEMENT *d'une affaire, d'un voyage. Les victoires des autorités que le respect ne défend plus ne sont que des* AJOURNEMENTS *de leur défaite.* (Le P. Félix.) *L'impuissance n'est ingénieuse et féconde que dans l'art de concevoir des prétextes d'*AJOURNEMENT *qui l'aident à s'abuser elle-même.* (E. de Gir.)

— Dans les chambres délibérantes, Renvoi d'une discussion à une autre époque : *Proposer, adopter, voter, repousser l'*AJOURNEMENT.

— Au palais, Assignation, sommation de comparaître en justice à jour fixe : AJOURNEMENT *à bref délai.* AJOURNEMENT *indéterminé. Le jour de la signification ni celui de l'échéance ne sont jamais comptés pour le délai général fixé pour les* AJOURNEMENTS. (C. de procéd.)

—Anc. procéd. *Ajournement personnel*, Assignation donnée à quelqu'un, en vertu d'une ordonnance ou d'un décret du juge, pour comparaître en personne et répondre sur les faits dont il est accusé. ‖ *Ajournement à ban ou à cri public*, Ajournement donné à son de trompe, au lieu où se faisaient d'ordinaire les criées et proclamations. Il était particulièrement en usage contre les contumax, les vagabonds et les criminels.

AJOURNER v. a. ou tr. (a-jour-né — rad. *jour*). Renvoyer, remettre à un autre jour, différer : AJOURNER *une affaire.* AJOURNER *une partie de plaisir.* AJOURNER *une opération, un mariage. Il lui promettait la croix de la Légion d'honneur, mais il l'*AJOURNAIT *au jour où il serait assis sur les bancs du centre gauche.* (Balz.) *Il* AJOURNA *sa réponse au moment où il pourrait se lever et s'occuper d'affaires.* (Balz.)

— Fig. : *Moi qui n'avais pas de temps à perdre, j'*AJOURNAI *ma pensée.* (Napol. Ier.) *Richardson, devenu riche, put se livrer à son aise à ces vagues inspirations de cœur, à ce besoin de penser, de sentir et d'écrire, qui le tourmentaient depuis sa jeunesse, et qu'il avait* AJOURNÉS, *afin de s'occuper du sérieux et du prosaïque de la vie.* (Villem.) *Mieux vaut* AJOURNER *le suffrage universel que de le fausser.* (Vacherot.)

— Renvoyer une discussion, une délibération, un projet de loi à une autre séance, à un autre jour, à une autre session : *Louis XVI, sans rien répondre,* AJOURNA *le conseil, afin de consulter la reine.* (Michelet.)

— Assigner à un jour fixe pour comparaître en justice : AJOURNER *quelqu'un devant le tribunal.* AJOURNER *des témoins. Enfin, je l'ai pris sur le fait, tuant de nuit un mouton; je l'ai battu, et je l'ai fait* AJOURNER *devant monsieur le juge.* (Brueys.)

— Par ext. Donner, fixer un rendez-vous : *Je badine selon mon usage, et je vous prie de ne pas m'*AJOURNER *où deux braves se coupent impitoyablement la gorge.* (Ch. Nod.)

— S'empl. absol. : *Le tribunal* AJOURNE *à huitaine, à quinzaine. La chambre* A AJOURNÉ. *Nous sommes deux de l'avis d'*AJOURNER. (F. Soulié.) ‖ Par ext. : *Il y a des heures suprêmes dans la vie des nations où les passions* AJOURNENT *et font silence d'elles-mêmes devant la gravité d'un événement qui rend tout le monde prudent.* (Lamart.)

S'ajourner, v. pr. Etre ajourné : *En* S'AJOURNANT, *toutes les difficultés s'aggravent.* (E. de Gir.)

AJOUTABLE adj. (a-jou-ta-ble — rad. *ajouter*). Qui peut, qui doit être ajouté.

AJOUTAGE s. m. (a-jou-ta-je — rad. *ajouter*). Mécan. Chose ajoutée à une autre. V. AJUTAGE.

AJOUTÉ s. m. (a-jou-té — rad. *ajouter*). Ce qu'un auteur ajoute à un manuscrit, à une feuille, à une épreuve : *Ceci est un* AJOUTÉ. *Faire un grand nombre d'*AJOUTÉS.

AJOUTÉ, ÉE (a-jou-té) part. pass. du v. Ajouter : *Passage, chapitre* AJOUTÉ *à un livre. Expliquer certains mots* AJOUTÉS *de siècle en siècle à notre belle langue, ce serait faire une magnifique histoire.* (Balz.)

Sous cette charge immense, *ajoutée* à son poids,
La tour avec fracas éclate, croule et tombe.

DELILLE.

— Part ext. : *Votre gloire ne sera plus qu'un poids* AJOUTÉ *à votre affliction.* (Mass.) *Il est un âge où quelques mois* AJOUTÉS *à la vie suffisent, pour développer des facultés jusqu'alors ensevelies dans un cœur à demi fermé; on se couche enfant, on se réveille homme.* (Chateaub.) *Une certaine quantité de calorique* AJOUTÉE *à un corps solide le change en fluide.* (St-Martin.)

— Mus. Se dit d'un son réuni à un autre, dont il ne fait pas partie essentielle. ‖ *Sixte ajoutée*, Sixte qu'on ajoute à l'accord parfait, et de laquelle cet accord ainsi augmenté prend son nom.

AJOUTÉE s. f. (a-jou-té). Géom. Ligne ajoutée à une autre pour la prolonger.

AJOUTEMENT s. m. (a-jou-te-man — rad. *ajouter*). Action d'ajouter; ce qui est ajouté : *Le parlement prétend que l'enregistrement, en fait de lois, d'ordonnances, de levées*, etc., *est l'*AJOUTEMENT *d'une autorité nécessaire et supérieure à l'autorité qui peut faire les lois et ordonnances.* (St-Sim.) Vieux et inusit.

AJOUTER v. a. ou tr. (a-jou-té — du lat. *ad*, à; *juxta*, auprès). Joindre à une chose une chose de même nature ou de nature différente : *Cette compagnie n'était composée que de cinquante soldats; on en* A AJOUTÉ *dix.* (Acad.) *Ne pourrions-nous pas* AJOUTER *cet article à celui des contradictions?* (Volt.) *Bien des gens ne se font pas scrupule, pour augmenter leur bien, d'y* AJOUTER *celui des autres.* (Girard.) *N'*AJOUTEZ *pas de chapitre à un livre manqué.* (V. Hugo.) *Les paysans ne songent qu'à* AJOUTER *un champ à un champ.* (Guizot.) *Aux auteurs déjà nommés, il faut* AJOUTER *Cicéron.* (Littré.)

Souffrez qu'à mon logis j'*ajoute* encore une aile.

LA FONTAINE.

‖ Faire addition d'un nombre : AJOUTEZ *cette somme à celles que vous avez déjà reçues.*

— Par ext. : *A ces reproches, ils* AJOUTAIENT *les plus affreuses malédictions.* (Fén.) *A ces saintes institutions, il* AJOUTA *des cérémonies majestueuses.* (Boss.) *Il serait à souhaiter que les réflexions que l'observateur y* A AJOUTÉES *allassent un peu mieux au fait.* (J.-J. Rouss.) *Ce que l'on ôte à ses nuits, on l'*AJOUTE *à ses jours.* (Lantier.)

Est-ce ainsi qu'au parjure on *ajoute* l'outrage?

RACINE.

Quand à ce grand pouvoir que la valeur vous donne;
Vous auriez *ajouté* l'éclat d'une couronne.

CORNEILLE.

— Fig. : *La fourberie* AJOUTE *la malice au mensonge.* (La Bruy.) *Le plus fort et le plus pénible est de donner : que coûte-t-il d'y* AJOUTER *un sourire?* (La Bruy.) *La prospérité n'*AJOUTE *rien à sa grandeur, parce qu'elle n'*AJOUTE *rien à son mérite.* (D'Aguess.) *Le malheur* AJOUTE *un nouveau lustre à la gloire.* (Fén.) *Ces circonstances* AJOUTAIENT *alors de la grandeur à son discours.* (Villem.) *Associer le ciel au crime des hommes, c'est* AJOUTER *l'impiété à la barbarie.* (Bignon.) *La modestie* AJOUTE *au mérite le même charme que la candeur* AJOUTE *à la bonté.* (De Gérando.) *La vérité n'a jamais besoin de l'erreur, et les ombres n'*AJOUTENT *rien à la lumière.* (Lamart.) *Dieu ne peut rien* AJOUTER *au bonheur de ceux qui s'aiment que de leur donner la durée sans fin.* (V. Hugo.)

Ajoutez cette grâce à tant d'autres bontés.

RACINE.

Mais j'espère qu'enfin le ciel, las de tes crimes,
Ajoutera ta perte à tant d'autres victimes.

RACINE.

Le public, enrichi du tribut de nos veilles,
Croit qu'on doit *ajouter* merveilles sur merveilles.

BOILEAU.

— Amplifier, mettre du sien, joindre des circonstances : AJOUTER *quelque chose à la lettre, au conte, au texte. N'*AJOUTONS *rien du nôtre à la religion.* (Mass.)

— *Ajouter foi à quelqu'un*, Croire à ce qu'il dit : *On peut lui* AJOUTER *foi.* (Acad.)

Je ne veux pas que vous m'*ajoutiez* foi.

LA FONTAINE.

‖ *Ajouter foi à quelque chose*, Croire que cette chose est vraie : *Gardez-vous d'*AJOUTER *foi à ce qu'on raconte.*

— Neutral. Augmenter, donner plus de relief, plus de lustre : *Le malheur* AJOUTE *à la renommée des grands hommes. La grâce avec laquelle on donne* AJOUTE *au bienfait.* (Mass.) *La modestie* AJOUTE *au mérite et fait pardonner la médiocrité.* (La Rochef.) *Le droit au travail* AJOUTE *à la force de l'Etat sans* AJOUTER *à son fardeau.* (E. de Gir.) *L'Etat ne peut procurer satisfaction aux uns sans* AJOUTER *au travail des autres.* (Bastiat.) *Le désœuvrement* AJOUTE *à toutes les douleurs comme à tous les vices.* (Mme de Rémus.) *La pudeur est en nous pour* AJOUTER *au plaisir et non pour le réprimer.* (Sénanc.) *La singularité* AJOUTE *toujours au prestige du génie.* (Thiers.) *Rien n'*AJOUTE *à l'insistance d'une offre de service comme la certitude d'un refus.* (Petit-Senn.) *Ma santé est faible, et cela* AJOUTE *beaucoup à mes fatigues de théâtre.* (Scribe.)

Mon fils, que la clémence *ajoute* à votre gloire.

VOLTAIRE.

Ce voile nébuleux *ajoute* à sa grandeur.

SAINT-LAMBERT.

— Absol. dans ce sens : *Ceux qui, après avoir peint,* AJOUTENT *encore, font un tableau au lieu d'un portrait.* (Pasc.)

Ajoutez quelquefois, et souvent effacez.

BOILEAU.

— Particulièrem. Dire, écrire en outre, de plus : *Ces grands hommes si célèbres parmi les gentils, et j'*AJOUTE *trop estimés des chrétiens.* (Boss.) *Le roi,* AJOUTAIT-*il, est le père de son peuple.* (Fén.) *Quel est,* AJOUTA *aussitôt Télémaque, cet homme si triste?* (Fén.) *Mais,* AJOUTAIT *cette enfant avec un sang-froid déplorable, je voudrais qu'elle mourût.* (Esquiros.)

Rassure, *ajouta*-t-il, les tribus alarmées.

RACINE.

‖ En ce sens, peut être suivi d'une proposition complétive : *J'*AJOUTERAI *que...* AJOUTONS *encore que les Romains étaient cruels envers leurs ennemis.* (Boss.)

S'ajouter, v. pr. Etre ajouté : *Une contrariété réelle venait* S'AJOUTER *à sa peine secrète.* (G. Sand.) *Le bonheur* S'AJOUTE *ordinairement à la vertu.* (V. Cousin.)

— **Syn. Ajouter, augmenter.** *Ajouter* fait entendre qu'on joint des choses différentes, ou que, si elles sont de la même espèce, on les joint de façon qu'elles ne soient pas confondues ensemble : *L'auteur des Guèbres* A *beaucoup* AJOUTÉ *à son ouvrage, et j'ai été assez content de ce qu'il a fait de nouveau.* (Volt.) *Augmenter* marque qu'on rend la chose ou plus grande ou plus abondante, de manière que l'addition ne fasse avec elle qu'un tout : *Il* AUGMENTA, *dans un peuple déjà si libre, l'amour de la liberté.* (Boss.)

— **Antonymes.** Amoindrir, déduire, défalquer, détacher, diminuer, éliminer, escompter, extraire, ôter, priver de, retirer, retrancher, supprimer.

AJOUTOIR s. m. (a-jou-toar). V. AJUTAGE.

AJOUVÉ s. m. (a-jou-vé — nom caraïbe). Bot. Laurier de la Guyane, dont le fruit contient un noyau à amande huileuse et aromatique.

AJOUX s. m. (a-jou). Techn. Nom donné aux lames de fer employées par les tireurs d'or pour retenir les filières.

AJUGA s. m. (a-ju-ga). Bot. Genre de plantes de la famille des labiées, plus connu sous le nom vulgaire de *bugle*.

AJUGOÏDÉ, ÉE adj. (a-ju-go-i-dé — du lat. *ajuga*, bugle, et du gr. *eidos*, forme). Bot. Qui ressemble à l'ajuga ou bugle.

— s. f. pl. Bot. Tribu de la famille des labiées, ayant pour type le genre ajuga.

AJUNTAMIENTO s. m. V. AYUNTAMIENTO.

AJUST ou **AJUT** s. m. (a-ju). Mar. Sorte de nœud facile à délier, servant à joindre les deux bouts d'un cordage rompu, ou deux cordages que l'on veut réunir momentanément pour leur donner plus de longueur.

AJUSTAGE s. m. (a-ju-sta-je — rad. *ajuster*). Dans les manufactures d'armes et chez les mécaniciens, Série d'opérations qui ont pour but de convertir en pièces finies des pièces qui ne sont qu'ébauchées, ou de donner le dernier coup de main à des pièces qui demandent à être montées, polies, etc. : *C'est surtout avec la lime que s'exécutent presque tous les travaux d'*AJUSTAGE. *Dans l'horlogerie, l'*AJUSTAGE *est une opération très-importante. L'*AJUSTAGE *est la dernière et la plus délicate de toutes les opérations de la construction des machines; il comprend le tournage des pièces, leur planage, leur forage, leur mise en accord à la lime, et leur pose ou montage; de lui dépend presque uniquement la manière dont fonctionne l'appareil et même sa durée.* (De Bou-

nefoux.) ‖ Dans la pratique, on dit plutôt FINISSAGE. ‖ Dans l'art du monnayage, Action de donner le poids légal aux flans des monnaies, c'est-à-dire aux pièces de métal destinées à passer sous le balancier pour être frappées.

AJUSTANT (a-ju-stan) part. prés. du v. Ajuster : *Elle monte à cheval comme le plus grand écuyer, toujours armée, chassant la grosse bête comme un braconnier,* AJUSTANT *comme un garde-chasse.* (Al. Duval.)

AJUSTÉ, ÉE (a-ju-sté) part. pass. du v. Ajuster. Qui s'adapte : *Pièces bien, mal* AJUSTÉES.

— Dirigé, en parlant des armes : *Le coup était si bien* AJUSTÉ *cette fois, que la balle traversa son feutre, et le fit voler à dix pas de lui.* (Alex. Dum.) ‖ Visé : *Un lièvre, un lapin bien* AJUSTÉ, *mal* AJUSTÉ.

— Rendu juste, légal : *Poids, boisseau, litre* AJUSTÉ. *Monnaie* AJUSTÉE.

— Habillé, paré : *Elle va tous les dimanches à la messe,* AJUSTÉE *comme les plus grandes dames de la cour.* (Richelet.) *Elle était* AJUSTÉE *d'une façon qui donnait un grand relief à ses charmes.* (Le Sage.)

J'ai le soin d'être propre, et si fort *ajusté,*
Qu'aussitôt qu'on me voit on en est enchanté.
DESTOUCHES.

‖ Disposé, arrangé : *Voyez comme mes canons et mes rubans sont bien* AJUSTÉS. (Mol.) ‖ Travesti, déguisé : *Oh! Covielle, qui t'aurait reconnu? Comme te voilà* AJUSTÉ! (Mol.) ‖ Fam. *Vous voilà bien ajusté, voilà votre habit bien ajusté,* Se dit d'un homme dont les vêtements sont en désordre ou couverts de boue. ‖ Ironiq. Maltraité de fait ou de paroles, ruiné : *Il a été bien* AJUSTÉ. *Il a été* AJUSTÉ *de toutes pièces.*

Me voilà, sur ma foi! joliment *ajusté,*
Et payé comme il faut de ma sincérité.
DESTOUCHES.

— Fig. Accommodé, terminé : *L'affaire est loin d'être* AJUSTÉE. ‖ Contraint, apprêté, simulé : *L'enfant est naturellement droit et sincère; il n'a rien d'*AJUSTÉ, *rien de factice.* (Dupanl.) ‖ Accommodé, adapté : *La vérité* AJUSTÉE *à des erreurs : là est le danger.* (V. Hugo.) ‖ Se dit également du langage, du style : *Mes lettres sont fort négligées; mais c'est mon style, et peut-être qu'il fera plus d'effet qu'un autre mieux* AJUSTÉ. (Mme de Sév.)

— Jeu. *Cartes ajustées,* Cartes préparées pour tromper au jeu : *Il a gagné cent mille écus avec des cartes* AJUSTÉES. (Mme de Sév.)

— Blas. Se dit de la flèche qui est posée sur la corde de l'arc, prête à être lancée. Peu usité. On se sert le plus souvent du mot *encoché.*

AJUSTEMENT s. m. (a-ju-ste-man — rad. *ajuster*). Action d'ajuster une chose, de la rendre propre à sa destination : AJUSTEMENT *d'une machine, d'une mesure, d'une balance.* ‖ Disposition, embellissement des différentes parties d'un bâtiment, d'un jardin, etc. : *Votre parc était mieux avant tous ces* AJUSTEMENTS. (Trév.) *L'*AJUSTEMENT *de sa maison annonce qu'il a du goût.* (Acad.)

— Parure, toilette : *Etre recherché, être négligé dans son* AJUSTEMENT, *ses* AJUSTEMENTS. *Pour moi, je tiens que l'*AJUSTEMENT *est la chose qui réjouit le plus les filles.* (Mol.) *Nos* AJUSTEMENTS *ne sont point nous; souvent ils déparent à force d'être recherchés.* (J.-J. Rouss.) *L'homme glorieux ne néglige rien de ce qui peut étayer son orgueil ou flatter sa vanité : on le reconnaît à la richesse ou à la recherche de ses* AJUSTEMENTS. (Buff.) *Madame de Montespan assurait qu'elle ne pouvait être contente de son* AJUSTEMENT *que quand mademoiselle de La Vallière y avait mis la dernière main.* (Mme de Caylus.) *Elle n'osait faire un mouvement de peur de laisser tomber les fleurs de son front ou de froisser son* AJUSTEMENT. (Lamart.)

Sous cet *ajustement,* vous êtes adorable.
DESTOUCHES.

Quiconque à son mari veut plaire seulement,
Ma bru, n'a pas besoin de tant d'*ajustement.*
MOLIÈRE.

De quelque riche *ajustement*
Que puisse se parer une jeune personne,
Elle n'a point de plus bel ornement
Que ceux que sa beauté lui donne.
SALLENTIN.

‖ Se dit aussi des parties de l'habillement qui servent à la parure : *Mettre ses plus beaux* AJUSTEMENTS. *Les femmes qui sont capables d'étude ont encore plus d'empressement pour leurs livres que pour leurs* AJUSTEMENTS. (Fén.) *C'était tout au plus s'il lui laissait coudre ses* AJUSTEMENTS. (G. Sand.)

Et la dernière main que met à sa beauté
Une femme allant en conquête,
C'est un *ajustement* des mouches emprunté.
LA FONTAINE.

‖ Fig. : *Souvent les lectures que les femmes font avec tant d'empressement se tournent en parures vaines et en* AJUSTEMENTS *immodestes de leur esprit; souvent elles lisent par vanité, comme elles se coiffent.* (Fén.) *La sévérité des femmes est un* AJUSTEMENT *et un fard qu'elles ajoutent à leur beauté.* (La Rochef.) *La frivolité est un* AJUSTEMENT *qui ne va pas à la taille de l'homme.* (S. Dubay.)

— Accommodement, moyen de conciliation : *Il faut chercher quelque* AJUSTEMENT *à cette affaire, à ce différend. Ils ne connaissent point ces relâchements, ces* AJUSTEMENTS, *comme on parle aujourd'hui en Italie.* (J.-L. Balz.)

— B.-arts. Disposition des accessoires d'un tableau, des draperies d'une statue, des détails d'architecture.

— Hortic. *Ajustement d'une fleur,* Arrangement de ses feuilles, dans le dessein de réparer ses défauts naturels et de lui rendre la forme agréable qu'elle doit avoir.

— Techn. Action de réduire les flans des monnaies au poids qu'ils doivent avoir avant d'être frappés.

— **Syn. Ajustement, parure.** Ce qui appartient à l'habillement complet, quel qu'il soit, est *ajustement;* ce qu'on ajoute d'apparent et de superflu est *parure : Un* AJUSTEMENT *de goût est plus avantageux à la beauté que de riches* PARURES. (Guizot.)

AJUSTER v. a. ou tr. (a-ju-sté — de *à* et *juste*). Rendre juste, conforme à l'étalon : AJUSTER *un poids.* AJUSTER *une mesure.* ‖ *Ajuster une pièce de monnaie,* Lui donner le poids légal. ‖ *Ajuster une balance,* Mettre ses deux plateaux en parfait équilibre.

— Accommoder un objet de façon qu'il s'adapte à un autre : AJUSTER *un couvercle à une boîte, un châssis à une fenêtre.* ‖ Mettre une chose en état de fonctionner : AJUSTER *un ressort, une machine, une serrure. Brigaut passa toute la nuit à raboter et* AJUSTER *la bière de Pierrette.* (Balz.)

— Par ext. :

Et c'est ce même Dieu de qui la main puissante
De ma frêle machine *ajuste* les ressorts.
DE CHAULIEU.

— Embellir, disposer : AJUSTER *un château, un parc.* AJUSTER *un salon. Il se divertit fort à faire* AJUSTER *cette maison.* (Mme de Sév.) *Elle s'amusa à faire* AJUSTER *l'appartement de M. de Montpensier.* (Mme de Sév.)

— Habiller, parer : *Ses femmes de chambre ne peuvent jamais venir à bout de l'*AJUSTER *à son gré.* (Acad.) *Vous permettez que cette fille achève de m'*AJUSTER. (Marivaux.) ‖ Arranger, disposer avec soin, en parlant des choses de toilette : AJUSTONS *un peu nos cheveux, au moins, et soutenons notre réputation.* (Mol.) *Elle s'amusa à* AJUSTER *sa cravate avec plus de distinction qu'il ne savait le faire.* (G. Sand.) *J'entendis le cliquetis des dés, des aiguilles, des ciseaux de femme qui* AJUSTAIENT *des rubans, qui épinglaient des fichus.* (Lamart.)

Mademoiselle, en faisant froide mine,
Ne daigne pas aider à la cuisine;
Elle se mire, *ajuste* son chignon.
VOLTAIRE.

— Ironiq. Maltraiter en paroles ou en actions : *Molière a* AJUSTÉ *de toutes pièces messieurs les médecins.* (Trév.)

Un chien de cour l'arrête : épieux et fourches fières
L'*ajustent* de toutes manières.
LA FONTAINE.

— Accorder : AJUSTER *un tuyau d'orgue.*

Prenez, bergers, vos musettes;
Ajustez vos chalumeaux. MOLIÈRE.

‖ Proverbialem. et fam. *Ajuster ses flûtes,* Préparer ses moyens de succès. ‖ Se mettre d'accord, s'entendre sur ce qu'on doit faire : *Tâchez d'*AJUSTER *vos flûtes.*

— Fig. Concilier, mettre d'accord : AJUSTER *deux personnes.* AJUSTER *un différend, une querelle. Il est difficile de les* AJUSTER *l'un avec l'autre.* (Acad.) *Il vous faut l'entremise d'un homme de tête pour* AJUSTER *ce différend.* (Destouches.) ‖ Dans un autre ordre d'idées : *Comment* AJUSTEZ-*vous ensemble la dévotion et la coquetterie?* (Trév.) *Mais cette réputation de valeur si essentielle à votre état, comment l'*AJUSTER *avec l'humilité?* (Mass.) *Rarement on* AJUSTE *la réputation à la vertu.* (St-Evrem.) *Nous trouvons toujours le moyen d'*AJUSTER *notre morale à nos goûts, et même à nos passions.* (Mme de Salm.)

Ils savent *ajuster* leur zèle avec leurs vices.
MOLIÈRE.

‖ Faire concorder, mettre en rapport, en harmonie : AJUSTER *des textes, des passages. Comment* AJUSTEZ-*vous ces deux passages opposés?* (Acad.) *Cet auteur* AJUSTE *les passages à sa mode.* (Boss.) ‖ Dans ce dernier sens, se dit aussi du style, du langage : *Les gens qui parlent si bien devraient* AJUSTER *leurs paroles avec assez d'art pour ne pas se contredire eux-mêmes.* (Fén.) *Isocrate a employé dix ou quinze ans à* AJUSTER *les périodes de son panégyrique.* (Fén.) *Il a fallu des siècles pour* AJUSTER *une phrase, et bien d'autres siècles pour la peindre.* (Volt.) *Mon enthousiasme pour tout homme qui aligne quelques vers, ou qui* AJUSTE *quelques phrases, ou qui déclame quelques harangues, a beaucoup baissé depuis.* (Lamart.)

Quand vous voudrez écrire, *ajustez* mieux vos contes.
BOURSAULT.

Bien qu'au moins mal qu'il pût il *ajustât* l'histoire,
Le loup fut un sot de le croire.
LA FONTAINE.

— Viser, faire en sorte d'atteindre : AJUSTER *un homme.* AJUSTER *un lièvre, un oiseau. C'est sur les ports de mer que l'on peut* AJUSTER *les martinets le plus à son aise.* (Buff.) ‖ Absol. : *Le gibier est parti trop vite, je n'ai pas eu le temps d'*AJUSTER. (Acad.) *Il* AJUSTE, *le coup part et la bête avec lui.* (Valinc.)

— *Ajuster son coup,* Calculer, combiner son coup de manière à frapper juste : *Il* AJUSTA *si bien son coup qu'il mit bas le chevreuil.* ‖ *Ajuster son fusil,* En régler la position en raison du but à atteindre.

— Fig. Prendre toutes les mesures, toutes les précautions possibles pour atteindre un but : *Il avait, chasseur patient,* AJUSTÉ *son coup pendant dix ans, et il avait manqué son coup.* (Balz.)

Ce sont des conseillers fidèles
Dont il prend les avis pour *ajuster* ses coups.
CORNEILLE.

— B.-arts. Disposer toutes les parties, tous les détails d'une œuvre d'art, d'une manière agréable, convenable : AJUSTER *les accessoires d'un tableau.* AJUSTER *les draperies d'une statue.*

— Hortic. *Ajuster une fleur,* En disposer les feuilles, de manière que la fleur en paraisse plus large. ‖ Placer dans un bel ordre les pétales d'une fleur épanouie.

— Mar. Faire un ajust, ou donner plus de longueur à une amarre.

— Manég. *Ajuster un cheval,* Le dresser. Cette express. a vieilli. ‖ *Ajuster les rênes,* Les égaliser : *C'est lui qui* AJUSTAIT *les rênes, qui resserrait les sangles de son cheval.* (Lamart.)

— Manuf. *Ajuster les lisses,* Leur donner l'élévation convenable.

S'ajuster, v. pr. S'adapter, être en rapport parfait : *Ces deux pièces* S'AJUSTENT *fort bien. Voilà une clef qui* S'AJUSTE *à votre serrure.*

— Fig. Se conformer, s'accommoder à : *Il faut savoir* S'AJUSTER *au temps, aux circonstances. Ne voyez-vous pas bien que tout ceci n'est fait que pour* NOUS AJUSTER *aux visions de votre mari?* (Mol.) *Tâchez de* VOUS AJUSTER *aux mœurs.* (Mme de Sév.) *La nature de l'homme est souple et* S'AJUSTE *à tout.* (Joubert.) *Cet expédient* S'AJUSTAIT *assez avec la manière dont il entendait arranger l'avenir de sa fille.* (Balz.)

Suivons, suivons l'exemple : *ajustons-nous* au temps.
MOLIÈRE.

Laissez donc en repos votre science auguste,
Et que votre science à mon faible *s'ajuste.*
MOLIÈRE.

‖ Se mettre d'accord, s'entendre : *Ils ne sauront jamais* S'AJUSTER. (Acad.)

Elle viendra tantôt elle-même en personne,
Vous *vous ajusterez* ensemble en quatre mots.
REGNARD.

— S'habiller, se parer : S'AJUSTER *avec trop de soin, trop de recherche. Les femmes sont des journées à* S'AJUSTER. (Trév.)

Mais le jour du Seigneur, chacun *s'ajuste* au mieux.
C. DELAVIGNE.

— Se préparer, se mettre en posture : S'AJUSTER *sur les étriers.* S'AJUSTER *pour tirer au blanc. Les joueurs de mail sont longtemps à* S'AJUSTER *pour frapper la boule.* (Acad.)

— Se viser : *Elle franchit les escaliers sans lumière, sans bruit, et vit son père qui* S'AJUSTAIT *le front avec un pistolet.* (Balz.)

— **Antonymes.** Déranger, désajuster.

AJUSTEUR s. m. (a-ju-steur — rad. *ajuster*). Ouvrier qui ajuste les différentes parties d'une machine pour les mettre en état de fonctionner. On l'appelle aussi *ajusteur-monteur* ou simplem. *monteur.* Dans l'horlogerie, il est appelé *finisseur.* ‖ Celui qui, dans l'art du monnayage, est chargé de donner aux flans des monnaies le poids légal.

AJUSTOIR s. m. (a-ju-stoar — rad. *ajuster*). Balance d'une extrême justesse, dans laquelle l'ajusteur place les flans des monnaies, afin de s'assurer si elles ont le poids légal. On le nomme aussi TRÉBUCHET. ‖ Atelier des ajusteurs.

AJUSTURE s. f. (a-ju-stu-re — rad. *ajuster*). Techn. Petite concavité pratiquée dans un fer à cheval, pour qu'il s'adapte plus facilement au pied.

AJUT s. m. (a-ju). Mar. V. AJUST.

AJUTAGE s. m. (a-ju-ta-je — rad. *ajouter*). Hydraul. Bec métallique qu'on adapte à l'extrémité d'un tuyau, destiné à déterminer le volume et la forme du jet d'eau qui s'en échappe : AJUTAGE *sphérique.* AJUTAGE *conique.* AJUTAGE *circulaire. L'emploi des* AJUTAGES *dans la construction des cascades, lorsqu'il est fait avec art, produit des effets qui, par leurs dispositions mutuelles, excitent la surprise et l'admiration.* (Francœur.) ‖ On dit aussi AJUTOIR, AJOUTOIR et AJOUTAGE.

— Mar. Lieu de contact de deux pièces de métal jointes ensemble.

— Chim. Petit tuyau de métal ou de caoutchouc, destiné à joindre l'un à l'autre deux appareils chimiques.

— **Encycl.** Hydraul. On donne aux *ajutages* différentes formes qui produisent les effets les plus variés. Tantôt l'eau s'élance en gerbe, tantôt elle se courbe en berceau pour retomber soit en nappe, soit en pluie. On a soin de dissimuler les *ajutages* en les faisant passer dans des statues d'hommes ou d'animaux. La forme de l'*ajutage* influe beaucoup sur la vitesse de l'écoulement, et par suite sur la dépense d'eau dans le même temps.

AJUTOIR s. m. (a-ju-toar). Hydraul. V. AJUTAGE.

AKABAH (golfe d'), sur la côte N.-O. d'Arabie, formé par une branche de la mer Rouge. Les caravanes qui vont du Caire à La Mecque s'arrêtent dans un petit château fort situé au sommet de ce golfe.

AKABELA s. m. (a-ka-bé-la). Sorte de bateau égyptien.

AKAKIA (Martin), médecin de François Ier, mort en 1551. Son vrai nom était *Sans-Malice,* dont *Akakia* n'est que la forme grécisée. Il a laissé quelques ouvrages. Voltaire, dans sa *Diatribe du docteur Akakia,* désigne sous ce nom burlesque le mathématicien Maupertuis. V. l'article suivant.

Trois des descendants de Martin Akakia se distinguèrent également comme médecins : Martin, son fils, mort en 1588; Jean, fils de ce dernier, mort en 1630, et Martin, fils de Jean, connu par ses démêlés avec la Faculté.

Akakia (DIATRIBE DU DOCTEUR). On connaît les démêlés de Voltaire avec Maupertuis, à la cour de Frédéric II. Voltaire, piqué du refus d'un service qu'il avait demandé à Maupertuis, publia d'abord le *Micromégas,* satire dirigée contre l'Académie de Berlin et son président; il fit paraître ensuite la *Diatribe du docteur Akakia, médecin du pape,* libelle qui porta un coup mortel à Maupertuis par le ridicule dont il le couvrit. Ce savant avait émis, dans ses écrits, plusieurs opinions qui prêtaient en effet à la raillerie, des idées bizarres ou des erreurs dont la verve satirique de Voltaire se moqua impitoyablement. Il est impossible de noyer un adversaire dans un déluge plus complet de plaisanteries mordantes et de sarcasmes amers. Frédéric II, qui ressentait plus de sympathie pour Maupertuis que pour Voltaire, dont il redoutait la causticité, fit brûler par la main du bourreau ce libelle, qui n'en porta pas moins au président de l'Académie de Berlin un coup dont il ne se releva jamais.

AKANSAS. V. ARKANSAS.

AKALAKAS s. m. (a-ka-la-kass). Entom. Enorme fourmi d'Amérique.

AKANTICONE s. m. (a-kan-ti-ko-ne). Minér. V. ACANTHICONE.

AKAROA, presqu'île du grand Océan, dans la Nouvelle-Zélande; beau port, où les Français ont tenté, mais en vain, d'établir une station pour les navires de guerre.

AKBAR, empereur mogol, septième descendant de Tamerlan, mort en 1605, succéda à son père Houmajoun, en 1556, à peine âgé de quatorze ans, et fut le génie le plus remarquable, le plus complet de la race tartare qui ait régné sur l'Indoustan. Sa vie fut une lutte continuelle contre des provinces révoltées qu'il fit rentrer dans le devoir, ou contre des voisins puissants et jaloux chez lesquels il porta la terreur de ses armes. Mais c'est surtout dans l'organisation de son vaste empire qu'éclata son génie. Conserver ses conquêtes en faisant un tout homogène de tant d'éléments disparates, telle fut la tâche immense et laborieuse qu'il accomplit. Il détruisit tous les pouvoirs pour les rétablir sur le grand principe de la centralisation, qu'il semble avoir deviné, répartit les impôts proportionnellement à la propriété et au revenu, créa un admirable système financier, fit adopter un système uniforme de poids et mesures, et établit une ère nouvelle qui a retenu son nom, et qui commençait à partir de son avénement. Les revenus annuels de son empire s'élevaient à la somme énorme de 9,074,388,100 francs. Il voulut également introduire une réforme dans la religion, et en créa une nouvelle dont il se fit le pontife. Il protégea les savants, les artistes, les écrivains, et enrichit la littérature de son pays de la traduction d'ouvrages étrangers. Son histoire a été écrite par Aboulfazl. V. ce nom.

Akbar ou Aym Akbery (littéralem. *le miroir d'Akbar*), description géographique, statistique et historique de l'Indoustan, rédigée en persan par ordre d'Akbar, grand mogol, par Aboul-Fazl, son ministre, l'an 977 de l'hégire (1569-1579). Ce document, outre les règlements de l'empereur et l'histoire d'une partie de son règne, donne la statistique la plus complète du pays, et présente un tableau des mœurs et usages religieux et civils des peuples qui l'habitent. Le manuscrit original, apporté en France, lors de la chute de l'empire de Delhi, était possédé en dernier lieu par M. Langlès, orientaliste français. Il en existe une traduction anglaise incomplète.

Akébar, roi du Mogol, tragédie lyrique, poëme et musique de l'abbé Mailly, représentée au palais d'Alessandro Bichi, cardinal évêque de Carpentras, en février 1646. Cet ouvrage peut être considéré comme le premier opéra français.

AKÉBIE s. f. (a-ké-bî — nom japonais). Bot. Genre de plantes appartenant à la famille des lardibazalées, cultivées au Japon pour l'ornement des jardins.

AKÉE s. f. (a-ké). Bot. Arbre fruitier de la Guinée, naturalisé aux Antilles.

A'KEMPIS. V. KEMPIS.

AKÈNE s. m. (a-kè-ne — du gr. *a* priv.; *chainô,* je m'ouvre). Bot. Fruit sec, indéhiscent, uniloculaire, uniovulé, et dont le péricarpe n'est pas soudé avec la graine. Le fruit des composées est un *akène.*

AKENGIS s. m. (a-kain-jiss). Soldat turc qui harcèle continuellement l'ennemi dans l'espoir de butiner.

AKÉNOCARPE s. m. (a-ké-no-kar-pe — du gr. *a* priv.; *chainô,* je m'ouvre; *karpos,* fruit). Bot. Qui a pour fruit un akène.

AKENSIDE (Marc), médecin et poëte anglais, né en 1721, mort en 1770. Il est connu surtout par son poëme des *Plaisirs de l'ima-*

gination, traduit en français par d'Holbach, et par une *Hymne aux naïades*, d'un goût pur et classique. On trouve dans ses écrits beaucoup d'élévation et de poésie; mais son style est obscurci par une vague métaphysique, et mêlé de théories républicaines qui s'inspiraient de puritanisme.

AKÉRATODIAPHANIE s. f. (a-ké-ra-to-dia-fa-nî — du gr. *a* priv.; *keras*, corne; *dia*, à travers; *phainô*, je fais paraître). Pathol. Taie de l'œil.

AKERBLAD (Jean-David), archéologue et orientaliste suédois, né vers 1760, mort à Rome en 1819. Il a posé quelques-uns des principes qui ont servi de base à Champollion. Il a laissé: *Inscriptionis phœniciæ oxoniensis nova interpretatio* (1802); *Lettre sur l'inscription égyptienne de Rosette* (1802), etc. On trouve quelques lettres de cet écrivain dans la correspondance de P.-L. Courier.

AKEY s. m. (a-ké). Poids de 1,274 grammes, employé par les habitants de la Guinée pour les métaux précieux.

AKHALTZIKHÉ ou **AKISKA**, ville de la Russie d'Asie, à 125 kil. O. de Tiflis; belle mosquée du sultan Ahmed; 11,000 hab. Cédée aux Russes en 1829. Jadis ch.-lieu d'un pachalik turc du même nom. — Le pachalik d'Akhaltzikhé comprenait une partie de l'Arménie et de la Géorgie turque. Il appartient aujourd'hui en partie à la Russie.

AKHARNAR s. m. (a-kar-nar — d'un mot arabe signifiant *la dernière du fleuve*). Astron. Etoile de première grandeur, située à l'extrémité centrale de la constellation de l'Eridan.

AKHBAR s. m. (ak-bar — littéralem. *Récits historiques*). Mot arabe qui entre dans le titre de divers ouvrages historiques de la littérature orientale. ‖ Titre d'un journal qui se publie à Alger.

AKHCHAM s. m. (ak-chamm). Prière du soir, chez les Turcs. ‖ Heure à laquelle ils font cette prière.

AKHDAM, nom d'une caste arabe de l'Yémen, analogue aux parias de l'Inde, et qui exerce les professions, réputées avilissantes, de domestiques, barbiers, musiciens, etc.

AK-HISSAR, ville de la Turquie d'Asie, à 100 kil. N.-O. de Smyrne; 5,000 hab. Coton, vin. Ville autrefois importante. La Thyatira des anciens.

AKHMIN ou **AKHMYN**, ville de la Haute-Egypte, sur la rive droite du Nil; 10,000 hab. Vastes et belles ruines que l'on croit être celles de l'Achemnis ou Panopolis des anciens.

AKHMOUNEÏN, village de la Haute-Egypte, sur la rive droite du Nil. Belles ruines de l'Hermopolis Magna des anciens. On y voit encore quelques débris d'un magnifique portique soutenu par deux rangées de colonnes colossales, un des restes les plus remarquables de l'architecture égyptienne.

AKHTAMAR, ville forte de la Turquie d'Asie, sur le lac de Van. Célèbre monastère fondé en 653, résidence d'un patriarche arménien.

AKHTIRKA, ville de Russie, dans le gouvernement de Kharkof, fondée par les Polonais en 1641; 15,832 hab. Récolte de fruits très-estimés. Dans l'une des églises, image miraculeuse de Notre-Dame, but d'un pèlerinage célèbre.

AKIBA-BEN-JOSEPH, célèbre rabbin, né dans les premières années de l'ère chrétienne, mort en 120. Les Juifs le regardent comme l'un des pères de la *Mischna* (loi orale). Il voyagea dans toutes les contrées du monde, professa ensuite à la synagogue de Jaffa avec un tel éclat, qu'il compta, dit-on, jusqu'à vingt mille disciples. S'étant prononcé pour l'imposteur Barcokhéba, il l'oignit comme le vrai Messie, dirigea avec lui une multitude de fanatiques qui exercèrent de grandes cruautés contre les chrétiens de la Judée, mais furent écrasés par les Romains. Akiba périt dans les supplices.

AKICÈRE s. m. (a-ki-sè-re — du gr. *akis*, pointe; *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes orthoptères, de la famille des acridiens, qu'on rencontre en Afrique et dans les parties méridionales de l'Europe. Il doit son nom à la forme de ses antennes.

AKIMITES s. m. pl. (a-ki-mi-te — du gr. *a* priv.; *keimai*, je suis couché). Hist. ecclés. Religieux qui se partageaient en trois chœurs, et se succédaient les uns aux autres pour chanter les offices nuit et jour, sans interruption. ‖ On dit aussi ACÉMÈTES.

AKIS s. m. (a-kiss — du gr. *akis*, pointe). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, renfermant un grand nombre d'espèces qui vivent de préférence parmi les ruines, les décombres et même les excréments.

AKISITES s. m. pl. (a-ki-zi-te — rad. *akis*). Entom. Tribu d'insectes coléoptérés hétéromères.

AKKAL s. m. (ak-kal). Nom sous lequel on désigne, dans la religion druse, les savants, les prêtres, ceux qui, ayant passé par les neuf degrés de l'initiation, sont arrivés à la connaissance des choses et d'eux-mêmes: *C'est là le bonheur réservé aux* AKKALS *spirituels, et tous les Druses peuvent s'élever à ce rang par l'étude et par la vertu.* (Gér. de Nerv.)

AKKERMAN, ville forte de la Russie d'Europe (Bessarabie), petit port sur l'estuaire du Dniester; 13,700 hab. Traité de 1826 entre la Russie et la Turquie, dont la violation par les Turcs a causé la guerre de 1828.

AKLEF s. m. (a-klèff — mot arabe). Musulman incirconcis.

AKNÈME adj. (a-knè-me — du gr. *a* priv.; *knêmê*, cuisse). Térat. Qui n'a pas de jambes.

AKNÉMIE s. f. (a-kné-mî — rad. *aknème*). Térat. Monstruosité organique, caractérisée par l'absence des jambes.

AKO s. m. (a-ko). Métrol. Mesure de capacité de Hongrie, employée pour les liquides; elle équivaut à 71 litr. 0724.

AKODON s. m. (a-kô-don — du gr. *akis*, pointe; *odous*, dent). Mamm. Genre de mammifères rongeurs, de Bolivie, analogues à notre souris domestique.

AKOND s. m. (a-kondd). Pontife de Perse, remplissant les fonctions d'officier judiciaire et de chef de l'école des dervis.

AKOUÂM s. m. pl. (a-kou-amm — de l'ar. *akouâm*, pl. de *kaoum*, peuple). Race d'Egypte, que le patriarche Sanitius convertit au christianisme.

AKOUCHI s. m. (a-kou-chi). Mamm. Espèce de rongeur, appartenant au genre agouti, et qui vit dans les bois, à la Guyane et aux îles de Grenade et de Sainte-Lucie. Beaucoup plus petit que l'agouti, avec lequel on l'a souvent confondu, il vit dans les mêmes lieux et a des mœurs analogues. On l'appelle dans le pays *rat des bois*. Il est d'un naturel fort doux, se nourrit de fruits sauvages et fait quelquefois entendre un petit cri. Sa chair est blanche et bonne à manger.

AKPA s. m. (ak-pa). Ornith. Oiseau du Groënland, que l'on croit être le petit pingouin.

AKSCHIDIDE s. (ak-chi-di-de). Hist. or. Membre d'une des familles turques qui gouvernèrent la Palestine.

AKTCHÉ s. m. (ak-tché). Monnaie turque.

AKYAB, ville des Indes anglaises, dans la baie du Bengale, près de Calcutta; port vaste et sûr, facilement accessible aux vaisseaux de 1,000 tonneaux; résidence d'un commissaire anglais et d'un consul belge. Le principal produit d'Akyab est le riz, dont chaque année une quantité considérable et toujours croissante est exportée en Europe, à Singapour, Penang, Manille, en Chine, en Australie, à Maurice. L'exportation du riz d'Akyab, qui avait été, en 1847, de 70,537 tonneaux, s'est élevée en 1853 à 99,487, en 1854 à 103,120 tonneaux, et en 1855 à 165,047.

AKYROLOGIE s. f. (a-ki-ro-lo-jî). Impropriété des termes. Même sens que ACYROLOGIE.

AKYSTIQUE adj. (a-ki-sti-ke — du gr. *a* priv.; *kustis*, vessie). Qui est privé de vessie natatoire. ‖ s. m. pl. Ichthyol. Groupe de poissons renfermant ceux qui sont dépourvus de vessie natatoire.

AL, préfixe qui entre dans la composition d'un certain nombre de mots français dérivés du latin, où le *d* de la préposition *ad* s'est changé en *l* devant les mots commençant par cette consonne: *Alléguer*, *allitération*, *allonger*, *allumer*, etc.; pour *adléguer*, *adlitération*, etc.

AL, ALE, ALLE, son final dans les noms masculins, se rend par *al*. Exemples: *amiral*, *arsenal*, *cal*, *capital*, *carnaval*, *cordial*, *général*, *journal*, etc. Il faut excepter: 1° *acéphale*, *astragale*, *Bengale*, *bubale*, *bucéphale*, *cannibale*, *chrysocale*, *crotale*, *cynocéphale*, *dédale*, *encéphale*, *finale* (mus.), *pétale*, *sardanapale*, *scandale*, *scytale*, *tithymale*, *troupiale*, *vandale*; 2° *châle*, *hâle*, *mâle*, *râle*; 3° *intervalle*, *gralle* (oiseau).

AL, finale d'un grand nombre d'adjectifs qui forment le plus souvent leur pluriel par le changement de *al* en *aux*. Cependant les exceptions sont assez nombreuses, et comme c'est là une des grandes difficultés de notre langue, nous allons donner une liste complète: 1° des adjectifs qui forment leur pluriel en *als*, soit d'après l'Académie, soit d'après l'usage le plus généralement admis; 2° des adjectifs dont la forme plurielle reste indéterminée au masculin, parce qu'on n'a encore jamais eu l'occasion de les joindre à des substantifs du genre masculin et du nombre pluriel.

1° On dit au pluriel: *bancals*, *fatals*, *filials*, *finals*, *frugals* (*frugaux*, selon d'autres), *jovials*, *matinals*, *médials*, *natals* (*nataux*, selon quelques-uns), *navals*, *papals*, *théâtrals*.

2° On ne trouve nulle part l'emploi du pluriel masculin pour: *adverbial*, *amical*, *architectural*, *astral*, *austral*, *automnal*, *boréal*, *catarrhal*, *central*, *collégial*, *congénital*, *conjectural*, *croupal*, *dental*, *diagonal*, *dominical*, *expérimental*, *férial*, *fluvial*, *géométral*, *glacial*, *immémorial*, *initial*, *inquisitorial*, *instrumental*, *intégral*, *linéal*, *lingual*, *lustral*, *martial*, *mental*, *obsidional*, *officinal*, *ogival*, *orthogonal*, *paroissial*, *pascal*, *pastoral*, *patronal*, *pénal*, *rhumatismal*, *sentimental*, *sidéral*, *sincipital*, *spinal*, *synovial*, *théologal*, *tinctorial*, *virginal*.

ALABAMA, riv. des Etats-Unis, qui arrose l'Etat de ce nom. Elle se réunit à la Tombeckbé pour former la Mobile.

ALABAMA, l'un des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, sur le golfe du Mexique, et borné par les Etats de Mississipi, Tennessée, Géorgie et Floride; ainsi appelé de la rivière de l'Alabama qui l'arrose. Superf., 106,000 kil. carrés; pop. 761,000 hab.; capit. Tuscaloosa. C'est un pays bas et plat dans la partie méridionale, montueux au nord, où se termine la chaîne des Alleghanys. Il est arrosé par plusieurs cours d'eau navigables, dont les principaux sont: la Mobile et ses affluents, la Tombeckbé, l'Alabama, la Cousa et le Tallapousa; au nord des Alleghanys, par le Tennessée. Climat tempéré et salubre; sol très-fertile; culture principale: le riz, le froment, l'orge, le seigle, et surtout le coton, dont la récolte s'élève à plus de 300,000 balles; importantes mines de houille et de fer. Cet Etat est divisé en 9 districts et 51 comtés; il ne fut admis dans la confédération qu'en 1819, et l'on y trouve encore plusieurs peuplades indigènes, telles que les Cherokees, les Creeks et les Chactas.

ALABAMIEN, ENNE s. et adj. (a-la-ba-mi-ain, è-ne). Géogr. Habitant de l'Alabama; qui a rapport à cet Etat ou à ses habitants: *Un* ALABAMIEN. *Une jeune* ALABAMIENNE. *Mœurs et institutions* ALABAMIENNES.

ALABANDA, anc. ville de Carie, dans l'Asie Mineure, tout près du Scamandre. Elle était florissante par le commerce et les arts, mais encore plus célèbre par la dissolution de ses mœurs; c'était la rivale de Sybaris.

ALABANDIEN, ENNE s. et adj. (a-la-ban-di-ain, è-ne). Géogr. anc. Qui est d'Alabanda; qui appartient à cette ville.

ALABANDINE s. f. (a-la-ban-di-ne). Minér. Sorte de quartz d'un rouge foncé, qui doit son nom à la ville d'Alabanda, d'où elle venait autrefois en Europe. Les lapidaires la classent entre le rubis et l'améthyste, bien qu'elle soit moins dure que l'un et l'autre. On la désigne quelquefois sous le nom de *rubis spinelle*. ‖ Manganèse sulfuré, dans la nomenclature de Beudant.

ALABANDIQUE adj. (a-la-ban-di-ke). Se dit surtout d'un marbre fort noir dont parle Pline, et qui se trouvait aux environs d'Alabanda.

ALABARCHE s. m. V. ALABARQUE.

ALABARCHIE s. f. (rad. *alabarche*). Hist. anc. Dignité d'alabarque.

ALABARCHIQUE adj. Hist. anc. Qui a rapport à l'alabarque ou à l'alabarchie.

ALABARQUE ou **ALABARCHE** s. m. (a-la-bar-ke). Titre du premier magistrat des juifs à Alexandrie, que les écrivains grecs désignent quelquefois sous le nom d'ETHNARQUE ou de GÉNARQUE.

ALABASTRE s. m. (a-la-ba-stre — du gr. *a* priv.; *lambanô*, je saisis). Vase sans anse fait avec une sorte d'albâtre appelée *alabastrite*, et ainsi nommé parce que cette matière, quand elle est polie, n'est pas facilement saisissable. Ce vase prend aussi le nom d'ALABASTRON.

ALABASTRIN, INE adj. (a-la-ba-strain, i-ne — du gr. *alabastron*, albâtre). Qui a la nature, les qualités ou l'apparence de l'albâtre.

ALABASTRIQUE adj. (a-la-ba-stri-ke — du gr. *alabastron*, albâtre). Qui concerne l'albâtre.
— s. f. Art de travailler l'albâtre.

ALABASTRITE s. f. (a-la-ba-stri-te — rad. *alabastre*). Sorte d'albâtre qui est un sulfate de chaux comme le plâtre; elle est moins diaphane, moins dure et ne prend pas un aussi beau poli que l'albâtre vrai, et peut être rayée avec l'ongle. On la tire principalement des environs de Volterra, en Toscane. On l'appelle quelquefois BISCUIT DE FLORENCE.

ALABASTRON s. m. (a-la-ba-stron — rad. *alabastre*). Vase sans anses, fabriqué avec l'alabastrite. Même sens que *alabastre*. ‖ Quelques auteurs désignent la pierre sous le nom d'*alabastron*, et le vase sous celui d'*alabastrite*, ce qui prouve qu'il règne dans ces dénominations une certaine confusion.

— Mesure de capacité usitée autrefois en Grèce et en Orient, et qui équivalait à peu près à 26 centil. de notre système métrique.

ALABE ou **ALABÈS** s. m. (a-la-be, bèss — du gr. *a* priv.; *lambanô*, je saisis). Ichthyol. Genre de poissons de la famille des anguilliformes, renfermant une seule espèce, qui habite les mers australes. Les anciens ont donné le nom d'*alabe* à un poisson du Nil, qui paraît fort difficile à caractériser.

ALÂCHI, IE (a-lâ-chi) part. pass. du v. Alâchir.

ALÂCHIR v. a. ou tr. (a-lâ-chir — rad. *lâche*). Rendre lâche, mou; détendre.
— v. n. ou intr. Devenir lâche.

S'alâchir, v. pr. Tomber en faiblesse.

ALÂCHISSANT (a-lâ-chi-san) part. prés. du v. Alâchir.

ALÂCHISSANT, ANTE adj. (a-lâ-chi-san, an-te — rad. *alâchir*). Qui alâchit.

ALÂCHISSEMENT s. m. (a-lâ-chi-se-man — rad. *alâchir*). Relâchement, diminution des forces.

ALACOQUE (Marguerite), plus connue sous le nom de Marie Alacoque, qu'elle prit par la suite par reconnaissance envers la sainte Vierge, qui l'avait guérie d'une paralysie douloureuse. Religieuse visitandine, célèbre par ses extases et ses révélations, née en 1647, à Lauthecour (diocèse d'Autun), morte en 1690. Orpheline dès son enfance, elle fut placée dans un couvent à Charolles, et y conçut pour la sainte Vierge une foi ardente et enthousiaste qui lui mérita, à ce qu'assurent ses biographes, le don de prophétie, des visions, des entretiens immédiats, etc. Elle fit profession en 1672 dans le monastère de la Visitation, à Paray-le-Monial, où elle passa le reste de ses jours dans les austérités et les mortifications. Elle grava même sur son sein, avec un canif, le nom de *Jésus*, en gros caractères. Un petit écrit mystique qu'elle avait composé: *La dévotion au cœur de Jésus*, 1698, a donné lieu à l'institution de la fête du *Sacré-Cœur*. Sa *Vie* a été écrite par Languet (1729). V. CŒUR [sacré].

Le nom de Marie Alacoque, soit à cause de sa singularité, soit à cause des visions du personnage, s'est rencontré quelquefois sous la plume de nos poëtes légers. Voltaire le rappelle plusieurs fois, et Gresset a dit dans son chef-d'œuvre badin:

> Vert-Vert était un perroquet dévot...
> Il disait bien son bénédicité,
> Et *notre mère*, et *votre charité*.
> Il savait même un peu de *soliloque*,
> Et des traits fins de *Marie Alacoque*.

ALACOQUISTE s. (a-la-ko-ki-ste). Partisan, adhérent de Marie Alacoque.

ALACRITÉ s. f. (a-la-kri-té — du lat. *alacritas*, vivacité). Gaieté d'humeur, enjouement: *Une imagination poétique de dix-huit ans, puissante d'*ALACRITÉ*, d'ardeur et d'espérance.* (Pongerv.) *Lorsqu'en* 1783 *je partais de Marseille, c'était de plein gré, avec cette* ALACRITÉ, *cette confiance en autrui et en soi qu'inspire la jeunesse.* (Volney.) *Avec toute sa violence, la grande génératrice* (la mer) *n'en verse pas moins l'âpre joie, l'*ALACRITÉ *vive et féconde.* (Michelet.) *C'est ainsi que s'épuise en nous cette* ALACRITÉ *de l'âme, qui nous permet de résister si aisément aux premiers efforts de la tristesse.* (Prévost-Paradol.)

ALACTAGA ou **ALAGTAGA** s. m. (a-lak-ta-ga — d'un mot tartare qui signif. *poulain varié*). Mamm. Animal du genre gerboise.

ALADIN adj. (a-la-dain — rad. *Aladin*, n. pr.). Genre de teinture employé dans l'impression de l'indienne: *Le genre aladin, depuis quinze ans, n'est presque plus exploité chez nous* (1854), *tandis qu'en Angleterre il est encore un précieux article d'exportation.* (Persoz.) *On donne le nom de jaunes* ALADINS *aux couleurs jaunes qu'on produit sur laine et sur soie avec les chromates de potasse.* (Bouillet.)

— Chez les anciens, ce mot désignait un genre de composition apophthegmatique et sentencieuse, dans lequel s'exercèrent les philosophes grecs.

ALADIN ou **ALA-EDDYN**, l'un des *Vieux de la Montagne* ou princes des *assassins*, régna à partir de 1221. De sa retraite du mont Liban, il menaçait les princes orientaux du poignard de ses sicaires. La terreur de son nom se répandit même en Europe. Louis IX, à son arrivée dans la Palestine, l'obligea à la soumission. Il périt assassiné vers 1272. V. VIEUX DE LA MONTAGNE.

Aladin (LAMPE D') ou la *Lampe merveilleuse*, titre d'un des contes des *Mille et une Nuits*. Aladin, fils d'un tailleur nommé Mustapha, dans une ville de la Chine, était un jeune homme livré à la paresse et au vagabondage, surtout depuis la mort de son père. Un jour il fut abordé par un magicien, Africain de nom et de patrie, qui se donna à lui comme son oncle, gagna sa confiance par de riches présents, et l'emmena ensuite au loin dans la campagne pour le faire servir à l'opération qu'il méditait. Aux paroles magiques d'Africain, la terre s'entr'ouvrit; une pierre apparut, que souleva Aladin, mettant à découvert un souterrain dans lequel il dut s'enfoncer par ordre de son oncle prétendu, afin d'aller prendre dans un endroit que celui-ci lui désigna une lampe merveilleuse, dont son art lui avait révélé l'existence et les propriétés surnaturelles. Aladin, muni de l'anneau du magicien, exécuta sa mission et reparut bientôt à l'entrée du souterrain, muni de la précieuse lampe. Ayant alors refusé de la remettre à Africain, qui la réclamait impérieusement avant que le jeune homme fût remonté auprès de lui, il vit tout à coup la terre se refermer sur sa tête, et il se trouva plongé au milieu des ténèbres, dans ce souterrain, où il passa deux jours sans manger. Ayant alors frotté par hasard l'anneau qu'il portait au doigt, il vit aussitôt un géant horrible se dresser devant lui en disant: *Que me veux-tu? Me voici prêt à t'obéir comme ton esclave, et l'esclave de tous ceux qui ont l'anneau au doigt, moi avec les autres esclaves de l'anneau.* Aladin, tremblant d'effroi, ordonna néanmoins au génie de le transporter dans la maison de sa mère, ce qui fut exécuté sur-le-champ. Aladin avait avec lui la lampe merveilleuse. Sa mère l'ayant également frottée sans intention, aussitôt un autre géant, non moins affreux, se présenta à ses regards: *Que me veux-tu?* lui dit-il; *me voici prêt à t'obéir comme ton esclave, et l'esclave de tous ceux qui ont la lampe à la main, moi avec les autres esclaves de la lampe.* Aladin et sa mère se firent d'abord apporter la nourriture dont ils avaient besoin, puis des richesses immenses qui permirent au fils du tailleur d'épouser la fille du sultan. Africain parvint néanmoins par ruse à s'emparer momentanément de la précieuse lampe; mais Aladin, au moyen de l'anneau qui lui était resté, rentra en possession de son trésor par la mort du

magicien. Un frère d'Africain, aussi savant dans cet art, ayant voulu le venger, Aladin découvrit son stratagème, le poignarda, et jouit enfin tranquillement, au milieu d'une prospérité non interrompue, de la possession de la *lampe merveilleuse.*

On fait souvent allusion à la lampe d'Aladin, en littérature, pour désigner le moyen, le pouvoir secret que possède un homme de satisfaire promptement tous ses désirs et ses caprices :

« La clef des champs, merveilleux instrument qui vaut la *lampe d'Aladin* et toutes ces clefs d'or ou de diamant des contes de fée, fantastique métaphore pleine de rêves et d'illusions! Quel est l'adolescent que ces trois mots magiques n'ont fait songer? Devant quels jeunes regards cette clef bénie n'a-t-elle point ouvert de radieuses perspectives, où les illusions chantent et volent à tire-d'aile? »
VICTOR FOURNEL.

« Souvent je me figure la pensée de l'aveugle comme une de ces retraites mystérieuses décrites dans les poétiques légendes du moyen âge, comme la voûte silencieuse du Wunderberg, où, devant une table de marbre, est assis Charlemagne qui se souvient du passé, ou comme la grotte remplie de perles et de diamants, éclairée par la *lampe magique d'Aladin.* » XAVIER MARMIER.

« La vie extérieure de Runeberg, le poëte chéri de la Finlande, ressemble à l'eau paisible d'un lac dont nul vent ne ride la surface, et ce lac cache dans son onde les plantes vivaces qui ne germent pas sur la terre, les nénufars aux corolles sans tache. Souvent, à voir passer le poëte, on le prendrait pour un homme de la foule, et l'on ne sait pas qu'il a, comme *Aladin, la lampe merveilleuse,* avec laquelle il évoque les esprits et élève des édifices magiques. » XAVIER MARMIER.

« Il a du jour au lendemain une voiture, les plus belles loges d'avant-scène à tous les théâtres, le cabinet le plus délicieux à tous les restaurants, des fleurs, des bagatelles charmantes, des bijoux qui naissent autour de lui comme au *frottement de la lampe d'Aladin.* »
DE PÈNE.

« M. Louis Blanc, dans les discours vraiment éloquents qu'il prononce au Luxembourg, parle de l'abondance qui régnera sur la terre à la faveur de son système. Il annonce que tous les ouvriers auront le maximum des salaires d'aujourd'hui. Touchante illusion! j'aurais voulu ne pas la détruire : mais l'Etat est en péril, et chacun doit hautement soutenir ce qu'il croit être la vérité; seule la vérité peut nous sauver. Ce que M. Louis Blanc a pris pour une *lampe d'Aladin,* avec laquelle il ferait aussitôt des merveilles pour les ouvriers, n'est qu'un talisman désorganisateur. Le secret qu'il a découvert, et dont la possession le rend si heureux et en ce moment si populaire, est celui de l'*appauvrissement général.* »
MICHEL CHEVALIER.

Aladin ou la Lampe merveilleuse, opéra en cinq actes, paroles d'Etienne, musique de Nicolo Isouard. Cet ouvrage fut le dernier du gracieux compositeur, et encore le laissa-t-il inachevé. Benincori le mit en état d'être représenté, ce qui eut lieu le 6 février 1822. Quoique la musique se ressentît de la défaillance physique de Nicolo, l'opéra d'*Aladin* fut un des plus grands succès qu'une œuvre lyrique eût obtenus jusque-là au théâtre. On cite surtout l'air : *Venez, charmantes bayadères.* Parmi ces bayadères, se faisait remarquer la fameuse Mlle Bigotini, une des célébrités chorégraphiques de l'époque. Du reste, la mise en scène était splendide. C'est à la première représentation de la *Lampe merveilleuse* qu'on vit briller le gaz à l'Opéra pour la première fois.

ALADJA s. m. (a-ladd-ja). Comm. Sorte de bourre fabriquée à Magnésie.

ALAFIE s. f. (a-la-fî — nom madécasse). Bot. Genre de plantes de la famille des apocynées. Il ne renferme qu'une seule espèce, à tige grimpante et à fleurs pourprées, qui croît à Madagascar.

A-LA-FOIS (a-la-foi). Mar. Terme de tactique navale, dont on fait usage en parlant de plusieurs bâtiments exécutant une manœuvre simultanément, autant, du moins, que le permettent les circonstances.

ALAGA s. m. (a-la-ga). Comm. Etoffe de coton à l'usage des paysannes turques.

ALAGOAS, ville du Brésil, avec un port sur l'océan Atlantique; 14,000 hab. Récolte de tabac très-estimé. ‖ La province de ce nom, cap. Maceio, une des vingt grandes de l'empire du Brésil, a 300,000 hab.

ALAGTAGA. V. ALACTAGA.

ALAIGNE, ch.-lieu de cant. (Aude), arrond. de Limoux; pop. aggl., 381 hab. — pop. tot., 545 hab.

ALAIN (saint), confesseur en Bretagne. Fêté le 27 décembre.

ALAIN BLANCHARD. V. BLANCHARD (Alain).

ALAIN CHARTIER. V. CHARTIER.

ALAIN DE L'ISLE, philosophe et théologien, né vers 1114, mort vers 1203. Il professa dans l'université de Paris avec un tel éclat, qu'on le surnomma *le Docteur universel.* Il cultiva aussi l'alchimie et les sciences hermétiques. On n'a, au reste, que des notions incertaines sur sa vie, et quelquefois on l'a confondu avec un autre Alain de l'Isle qui exista vers le même temps, mais qui n'écrivit que sur la théologie. Ses ouvrages, la plupart supposés peut-être, ont paru à Anvers, en 1653.

ALAINS, peuples barbares de race scythique, sortis de la Sarmatie. Ils commencèrent leurs incursions dans l'empire romain vers la fin du IIIe siècle, et s'emparèrent de la Cappadoce, de la Cilicie et de la Galatie. En 406, ils prirent part à la grande invasion des barbares dans les Gaules. Vaincus en Espagne par les Wisigoths, ils se dispersèrent. Une de leurs colonies se réfugia dans les montagnes du Caucase, entre le Pont-Euxin et la mer Caspienne, où l'on retrouve encore les traits généraux de leur race; une autre remonta jusqu'aux sources de la Vistule; d'autres enfin s'engagèrent au service de l'empire romain et s'attachèrent à Stilicon. Plus tard, les débris de cette race se confondirent avec les Vandales.

ALAIRE adj. (a-lè-re — du lat. *ala*, aile). Qui appartient, qui a rapport aux ailes des oiseaux, d'un moulin, etc.

— s. f. Entom. Genre de distomes cylindriques pourvus d'une assez longue queue et d'une expansion en forme d'ailes de chaque côté du corps. Le genre alaire est aujourd'hui réuni aux fascioles. V. ce mot.

ALAIRES s. m. pl. (a-lè-re — du lat. *alares;* formé de *ala*, aile). Antiq. rom. Troupes généralement composées des contingents fournis par les nations alliées, et qui se plaçaient sur les ailes des armées romaines.

ALAIS s. m. (a-lè). Nom donné dans quelques fauconneries à un oiseau de proie de la famille des faucons, très-propre à la chasse à la perdrix. On dit aussi ALÈTHES.

ALAIS, ch.-lieu d'arrond. (Gard), à 42 kil. N.-E. de Nîmes, et 706 kil. de Paris; pop. aggl. 15,961 hab. — pop. tot. 20,257 hab.; sur le Gardon et au pied des Cévennes. L'arrond. a 10 cant., 98 comm., 115,184 hab. Grand commerce de soie; foires très-importantes pour l'industrie séricicole. Ville protestante soumise par Louis XIII en 1629, érigée en évêché par Louis XIV. Ecole de maitres mineurs, fondée en 1843. Belle église gothique. Dans les environs, riche bassin houiller; exploitations de plomb, de zinc, de manganèse, de couperose, etc.; fontaines d'eaux minérales froides ferrugineuses. Les bains des Fumades et d'Euzet, à 18 kilom. d'Alais, sont assez fréquentés pendant la saison des eaux.

ALAISAGE s. m. Techn. V. ALÉSAGE.

ALAISE s. f. (a-lè-ze — de *à l'aise*). Hortic. Attache d'osier, de jonc ou de paille, qu'on fixe à l'extrémité d'une branche d'arbre trop courte pour être palissée. ‖ En menuiserie, Planche ajoutée à une autre. ‖ En charronnerie, Emboîture. ‖ Quelques-uns écrivent *alèse* ou *alèze*, mais ces deux mots appartiennent, le premier à la technologie, le second à la médecine, et ont pour radical *lé;* cette orthographe est donc évidemment contraire à l'étymologie.

ALAISÉ, ÉE adj. Blas. V. ALÉSÉ.

ALAISER v. a. ou tr. Techn. V. ALÉSER.

ALAISIEN, IENNE s. et adj. (a-lè-zi-ain, è-ne). Géogr. Habitant d'Alais; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Un* ALAISIEN. *Une jeune* ALAISIENNE. *L'industrie* ALAISIENNE.

ALAISOIR s. m. V. ALÉSOIR.

ALALATA s. m. (a-la-la-ta — du lat. *ala*, aile, et *latus*, large). Moll. Syn. d'*alatite.* V. ce mot.

ALALCOMÈNE. Myth. gr. Héros béotien, qui fut le père nourricier de Minerve et qui lui bâtit un temple dans la ville d'Alalcomènes, dont il était le fondateur.

ALALCOMÉNÉIS (du gr. *alalkomeneis*, puissance protectrice). Myth. Surnom de Minerve adorée à Alalcomènes.

ALALCOMÈNES, ancienne ville de la Béotie, fondée par Alalcomène. On y remarquait un célèbre temple de Minerve. Sylla pilla la ville et enleva la statue de la déesse.

ALALIE s. f. (a-la-lî — du gr. *a* priv.; *lalein*, parler). Méd. Mutisme accidentel.

ALALITE s. f. (a-la-li-te). Minér. Variété de pyroxène d'un gris verdâtre, qui se trouve dans la petite vallée d'Ala, en Italie (Etats sardes).

ALALONGA ou **ALALUNGA** s. m. (a-la-lon-ga). Ichthyol. Nom donné, dans les environs de Nice, à un poisson du genre germon. V. ce mot.

ALAMANIE s. f. (a-la-ma-nî). Bot. Genre d'orchidées, voisin des vandas, qui ne renferme qu'une espèce, originaire du Mexique.

ALAMANNI (Louis), poëte florentin, né en 1495, mort à Amboise, en 1556. Exilé de Florence pour un complot contre le cardinal Jules de Médicis (qui fut plus tard le pape Clément VII), il se réfugia en France, et fut accueilli à la cour de François Ier, qui le traita avec distinction et le chargea même, en 1554, d'une ambassade auprès de Charles-Quint. Quelque temps auparavant, le poëte, pour faire sa cour au roi de France, alors en guerre avec la maison d'Autriche, lui avait adressé un dialogue allégorique entre le coq gaulois et l'aigle d'Allemagne à deux têtes, où le coq appelait l'aigle *oiseau de proie qui porte deux becs pour dévorer davantage.* Il ne pensait pas que cette pièce fût connue de l'empereur. Dans le discours qu'il prononça devant lui à sa première audience, il répéta plusieurs fois le mot *aquila* (aigle). Charles-Quint, pour toute réponse, riposta par une citation tirée du *Dialogue satirique*, où l'aigle impériale n'était pas ménagée par le coq gaulois. « Sire, répliqua aussitôt Alamanni sans se déconcerter, je parlais alors en poëte; maintenant je parle en ambassadeur. »

Cette circonstance en rappelle une analogue, où un poëte anglais se tira de ce pas difficile avec autant de bonheur. Il avait adressé à Cromwell un placet rempli de louanges exagérées; lorsque Charles II fut remonté sur le trône de ses pères, il lui en présenta également un, que le roi ne trouva pas aussi flatteur et aussi élégamment écrit que le premier; il en fit l'observation à l'auteur, qui lui répondit spirituellement : « Sire, nous autres poëtes, nous réussissons mieux en fictions qu'en vérités. »

C'est en France qu'Alamanni composa la plupart de ses ouvrages, parmi lesquels on cite surtout ses *Opere toscane*, recueil d'élégies, de sonnets, de fables et de satires; la *Coltivazione*, excellent poëme didactique imité des Géorgiques; *Flora*, comédie en vers; l'*Avarchide*, poëme épique sur le siége de Bourges (*Avaricum*), etc. Ces compositions manquent souvent de force et d'élévation, mais elles se distinguent par la facilité, l'élégance et la pureté du style.

ALAMANNIE. V. ALÉMANNIE.

ALAMANS s. m. pl. Géogr. V. ALEMANS.

ALAMBIC s. m. (a-lan-bik — de l'arabe *al*, le; *ambic*, vase à distillation; suivant quelques autres, du gr. *ambix*, vase dont les bords sont rapprochés). Appareil dont on se sert pour la distillation : *L'*ALAMBIC *est un instrument de chimie qui nous vient des Arabes.* (Fourcroy.) *Les Arabes, qui ont découvert l'art de la distillation, ont donné les premiers le nom d'*ALAMBIC *à un appareil qui a pour but de séparer, par l'action de la chaleur, un liquide volatil de liquides moins volatils que lui.* (Walter.)

— Fig. S'est pris abusivem. pour désigner ces grands centres où bouillonnent toutes les passions :

Là, du soir au matin, fument autour des hommes
Ces vastes *alambics* qu'on nomme les cités.
A. DE MUSSET.

— *Passer une chose par* ou *à l'alambic, la tirer à l'alambic,* L'examiner avec soin, la considérer minutieusement dans toutes ses difficultés, dans toutes ses parties, la discuter, l'approfondir : *Je me rappelle que, l'an dernier, trois heures durant, le ministre* PASSA À L'ALAMBIC *la vie d'un homme estimable.* (Balz.) ‖ En mauv. part, *A l'alambic.* Se dit de ce qui est compassé, subtilisé, quintessencié, surtout en parlant des ouvrages d'esprit : *Les raisonnements en étaient tellement tirés* À L'ALAMBIC, *qu'ils l'impatientèrent.* (St-Sim.) *Comme Marivaux se croyait toujours obligé d'avoir de l'esprit subtil et raffiné, il était continuellement à l'affût des idées susceptibles d'opposition ou d'analyse, pour les faire jouer ensemble ou pour les mettre* À L'ALAMBIC. (Marmontel.) *J'ai lu ce matin trois chapitres de son ouvrage; ils m'ont impatientée et ennuyée; tout est* À L'ALAMBIC, *rien n'y est sous sa forme naturelle.* (Mme du Deff.)

— Proverbialem., *Pleurer comme un alambic*, Pleurer abondamment. Comparaison employée par Alex. Dumas.

— **Encycl.** L'*alambic* est l'appareil que l'on emploie, dans les arts chimiques, pour opérer la distillation, c'est-à-dire pour séparer les substances volatiles de celles qui ne le sont pas. Sa forme et sa disposition peuvent être modifiées de mille manières, mais il se compose toujours de trois parties essentielles : la *cucurbite* ou *chaudière*, le *chapiteau* et le *réfrigérant.* La cucurbite est la partie inférieure dans laquelle on place les matières à distiller : elle doit toujours être construite de manière à présenter la surface de chauffe la plus grande possible. Le chapiteau recouvre la cucurbite : il a pour objet de recevoir les vapeurs à mesure qu'elles se produisent, et de les diriger dans le réfrigérant, au moyen d'un tuyau légèrement incliné. Enfin, le réfrigérant est la partie dans laquelle les vapeurs se condensent et prennent l'état liquide. Il consiste en un tube en spirale nommé *serpentin*, qui plonge dans une capacité pleine d'eau froide. — L'alambic remonte à l'origine même de l'art du distillateur. On a cru, pendant longtemps, que les Arabes l'avaient inventé, mais il a été prouvé de nos jours que les Grecs le connaissaient; cependant, si les Arabes ne l'ont pas imaginé, ce sont eux qui l'ont nommé et qui en ont appris l'emploi à l'Europe moderne.

ALAMBIQUAGE s. m. (a-lan-bi-ka-je — rad. *alambic*). Raffinement extrême, subtilité excessive : *Malgré tout l'*ALAMBIQUAGE *des phrases de Camille, sa proposition n'en était pas moins extravagante.* (Fr. Soulié.)

ALAMBIQUANT (a-lan-bi-kan) part. prés. du v. Alambiquer.

ALAMBIQUÉ, ÉE (a-lan-bi-ké) part. pass. du v. Alambiquer. Distillé, passé à l'alambic. ‖ Il est rarement employé au propre.

— Fig. Subtilisé, raffiné : *Discours* ALAMBIQUÉ. (Acad.) *Elles sont d'une spiritualité sèche et* ALAMBIQUÉE. (Boss.) *Vous n'aimez pas le galimatias, les pensées* ALAMBIQUÉES *et forcées, les raisonnements abstrus et faux, et certes, vous faites bien.* (Volt.) *On a de la peine à supporter la froideur et la faiblesse de ces romans* ALAMBIQUÉS, *de ces froides et doucereuses élégies.* (La Harpe.) *Finissez-en donc, je vous en prie, avec cette tournure* ALAMBIQUÉE *que, depuis un moment, vous vous étudiez à donner à notre conversation.* (Balz.) *Racontées, ces petites méchancetés littéraires semblaient charmantes; écrites, elles devenaient* ALAMBIQUÉES. (Ste-Beuve.) *Tout cela est subtil et* ALAMBIQUÉ. (Ste-Beuve.) *Ce journal essaye aujourd'hui, dans un article* ALAMBIQUÉ, *mais naïf, d'expliquer son insouciance.* (E. de la Bédoll.) ‖ S'empl. subst. : *Le délicat tourne vite au didactique et à l'*ALAMBIQUÉ. (Ste-Beuve.)

ALAMBIQUEMENT s. m. (a-lan-bi-ke-man — rad. *alambic*). Vieux mot qui, s'il était employé aujourd'hui, serait le syn. d'*alambiquage.*

ALAMBIQUER v. a. ou tr. (a-lan-bi-ké — rad. *alambic*). Distiller, passer à l'alambic. Très-peu usité au propre.

— Fig. Subtiliser, quintessencier : ALAMBIQUER *son style. A force d'écrire sur Rousseau, on finit, ce me semble, par l'*ALAMBIQUER *terriblement et le mettre à la torture.* (Ste-Beuve.) ‖ Fatiguer par trop d'application à des choses abstraites : *Ces questions ne servent qu'à* ALAMBIQUER *l'esprit.* (Acad.)

— Absol. : *Allez au fait sans* ALAMBIQUER *plus longtemps.* (Acad.) *Dans ces sortes de matières, il ne s'agit pas d'*ALAMBIQUER. (Acad.)

S'alambiquer, v. pr. Se fatiguer par des abstractions, des subtilités : S'ALAMBIQUER *l'esprit mal à propos sur des questions épineuses, difficiles, inutiles.* (Acad.) *Il prend plaisir à* S'ALAMBIQUER *l'esprit de mille chimères.* (Scarr.) *Si quelqu'un voulait définir ce que c'est qu'assurer ou que nier, il ne ferait que se tourmenter et* S'ALAMBIQUER *pour moins entendre ce qu'il avait parfaitement entendu du premier coup.* (Boss.)

Pour moi, j'ai déjà vu cent contes de la sorte;
Sans *nous alambiquer*, servons-nous-en : qu'importe!
MOLIÈRE.

Loin qu'en systèmes vains mon esprit *s'alambique*,
Etre vrai, juste, bon, c'est mon système unique.
DESTOUCHES.

ALAMBIQUEUR s. m. (a-lan-bi-keur — rad. *alambic*). Celui dont le style est recherché, raffiné, compassé : *C'est un* ALAMBIQUEUR *de phrases.*

ALAMBRA. V ALHAMBRA.

ALAMOS, ville du Mexique, dans l'Etat de Sonora; 8,000 hab. Dans le voisinage, riches mines d'or et d'argent.

ALAMOTOU ou **ALAMOUTOU** s. m. (a-la-mo-tou — mou-tou). Bot. Arbre de Madagascar, produisant des fruits dont la saveur rappelle celle de nos figues ou de nos prunes.

ALAN s. m. (a-lan). Vén. Dogue de forte taille qu'on emploie pour chasser le sanglier et le loup.

ALAN, ALLEN ou **ALLYN** (Guillaume), né en 1532, dans le Lancashire, mort à Rome en 1594. Partisan ardent et fougueux du catholicisme, il fit une guerre active aux réformes religieuses de la reine Elisabeth. Forcé de quitter l'Angleterre, il enseigna successivement à Malines, à Douai, à Cambrai et à Reims, et obtint par son zèle le chapeau de cardinal. Ses attaques contre l'Eglise anglicane eurent un grand retentissement, et il fut, dit-on, l'un de ceux dont l'influence détermina le cabinet de Madrid à équiper l'*Invincible Armada*, pour aller détrôner Elisabeth et rétablir le catholicisme en Angleterre. Il finit par se fixer à Madrid.

ALAND (ARCHIPEL OU ÎLES D'), groupe d'îles de la mer Baltique, à l'entrée du golfe de Bothnie, appartenant à la Russie, et dépendant du gouvernement de Biarneborg (Finlande). Environ 15,000 hab. Ce groupe se compose de 80 îles ou îlots et d'une multitude de rochers séparés par des canaux étroits, peu profonds, et d'une navigation très-difficile. Sol peu fertile en général; forêts de sapins et de bouleaux; récolte d'orge et de seigle suffisante pour la consommation; élève de moutons, de chèvres et de chevaux; pêche importante aux harengs et aux phoques; exportation de salaisons, de peaux et de poisson sec. La principale ville du groupe est Aland, qui a donné son nom à tout l'archipel; 9,000 hab. Ces îles, importante position militaire pour la Russie, renferment plusieurs ports fortifiés où stationne ordinairement une partie de la flottille de la mer Baltique.

ALANDAIS, AISE s. et adj. (a-lan-dè, è-ze). Géogr. Habitant des îles d'Aland; qui appartient à ces îles : *Un* ALANDAIS. *Une* ALANDAISE. *Les* ALANDAIS *vivent de pêche. Coutumes, mœurs* ALANDAISES.

ALANDIER s. m. (a-lan-dié). Techn. Bouche, foyer placé à la base d'un four.

ALANGIACÉ, ÉE adj. (a-lan-ji-a-sé — rad. *alangion*). Qui ressemble à un alangion. ‖ On dit aussi ALANGIÉ.

— s. f. pl. Bot. Famille de plantes.

— **Encycl.** La famille des *alangiacées* renferme de grands arbres, souvent épineux, à feuilles alternes, pétiolées, simples, entières. Les fleurs, disposées en fascicules axillaires, ont un calice adhérent, campanulé, à cinq ou dix dents; une corolle présentant un nombre égal de pétales étroits, très-étalés; des étamines longuement saillantes, en nombre double ou quadruple; un ovaire infère, à une ou deux loges uniovulées. Le fruit est une drupe contenant un noyau osseux, qui ne renferme ordinairement qu'une graine.

Cette famille a des affinités avec les myrtacées et les combrétacées; elle a aussi quelques rapports avec les hamamélidées. Elle renferme les deux genres *alangium* et *marlea;* ce sont généralement de beaux arbres, appelés par les Indiens *alangi* ou *angolam*, et qui sont répandus dans l'Inde jusqu'au pied de l'Himalaya. Leur bois est excellent. Quelques-uns ont des fruits savoureux ou des racines odorantes. Chez d'autres, les fruits et les racines ont des propriétés purgatives.

ALANGIÉ, ÉE. Bot. V. ALANGIACÉ.

ALANGION s. m. (a-lan-ji-on). Bot. Genre de plantes, type de la famille des alangiacées. Il renferme un petit nombre d'espèces confondues par les Indiens sous les noms collectifs d'*alangi* ou d'*angolam*.

ALANGOURI, E part. pass. du v. Alangourir : *Vivant en un extrême anéantissement d'eux-mêmes, ils demeurent fort* ALANGOURIS *en tout ce qui appartient aux sens.* (S. Franç. de Sales.) *Abattus,* ALANGOURIS *de longue maladie, les soupirs que nous tirons ne sont plus que les sanglots de la mort.* (Sat. Ménippée.)

Une vieille sourie
... Estoit toute *alangourie.*
XIIIe siècle.

... L'âme d'amour *alangourie,*
Tantôt il veut ses cheveux frisoter,
Se parfumer, se tiffer, mignoter.
TAHUREAU.

ALANGOURIR v. a. ou tr. (a-lan-gou-rir — rad. *langueur*). Vieux mot qui signifiait Affaiblir, faire tomber en langueur.

S'alangourir, v. pr. Devenir faible, languissant :

Tout mon esprit *s'alangourit*
Du regard qu'il va mourant.
XVIe siècle.

ALANGUI, IE (a-lan-ghi) part. pass. du v. Alanguir. Rendu, devenu languissant : *Le général, qui la regardait, s'aperçut alors de sa beauté souveraine, plus touchante depuis qu'elle était* ALANGUIE *par la douleur physique et la tristesse.* (F. Soulié.) *Ses grands yeux noirs, agrandis par une ligne d'antimoine, étaient* ALANGUIS *d'une indicible tristesse.* (Th. Gaut.) *Justine leva sa maîtresse un peu fatiguée, ou plutôt* ALANGUIE *de ses prouesses du bal.* (Th. Gaut.)

Je retournais son corps *alangui* par la fièvre;
Je versais, larme à larme, une eau fraiche à sa lèvre.
LAMARTINE.

‖ Se dit aussi des choses : *La brise* ALANGUIE *de la Syrie nous apporte indolemment la senteur des tubéreuses sauvages.* (Chateaub.)

ALANGUIR v. a. ou tr. (a-lan-ghir — rad. *langueur*). Fatiguer, affaiblir : *Etait-ce notre artillerie et nos bagages qui nous* AVAIENT *tant* ALANGUIS? (Ségur.) ‖ Rendre languissant, langoureux, énerver : *Le raisonnement tue l'inspiration; l'attention qu'on lui prête l'*ALANGUIT *et l'amortit.* (V. Cousin.) ALANGUIR *une scène.* (Beaumarch.) *Elle assouplit sa taille,* ALANGUIT *ses yeux.* (A. Achard.) *Elle* ALANGUISSAIT *ses regards, ses paroles, ses gestes.* (Balz.)

Sous ces rameaux penchés, de leurs vagues concerts,
D'invisibles oiseaux *alanguissaient* les airs.
A. SOUMET.

‖ On disait autrefois ALANGOURIR, ALANGOURI.

— **v. n. ou intr.** Etre languissant, être énervé; perdre son énergie : *Il* ALANGUIT *de iour en jour.*

S'alanguir, v. pr. Devenir languissant, langoureux; perdre de ses forces, de son énergie; dépérir : *Il s'alarmait de cet état parce que sa fille* S'ALANGUISSAIT. (F. Soulié.) *Ses yeux noirs* S'ALANGUISSAIENT. (L. Gozlan.) *Ce duc, d'abord ardent,* S'ALANGUIT *bientôt et devint d'une tristesse déchirante.* (A. Houss.) *Quand la pauvre fille voyait la conversation* S'ALANGUIR... (Balz.)

ALANGUISSANT (a-lan-ghi-san) part. prés. du v. Alanguir : *J'irois facilement* ALANGUISSANT *mon esprit et mon jugement.* (Montaig.)

ALANGUISSEMENT s. m. (a-lan-ghi-se-man — rad. *alanguir*). Etat de langueur, d'abattement : *Un tiède* ALANGUISSEMENT *énerve toutes mes facultés, et l'esprit de vie s'éteint en moi par degrés.* (J.-J. Rouss.) *Secouant son* ALANGUISSEMENT, *ses hésitations, le nouveau colonel songe, avant tout, au nerf de la guerre.* (Saintine.) *L'*ALANGUISSEMENT *de l'amour.* (Michelet.)

ALANINE s. f. (a-la-ni-ne). Chim. Substance que l'on obtient en traitant l'aldéhydate d'ammoniaque par l'acide cyanhydrique en présence d'autres acides. L'alanine cristallise en prismes incolores, réunis en faisceaux; elle est soluble dans l'eau, surtout dans l'eau chaude, peu soluble dans l'alcool, insoluble dans l'éther. Sous l'influence de l'acide azoteux, elle se transforme en acide lactique. L'alanine joue le rôle d'acide avec les bases et oxydes métalliques, de base avec les acides.

ALANSON (Edouard), habile chirurgien anglais, né en 1747, mort en 1823. Il perfectionna la méthode d'amputation des membres, et publia le résultat de ses observations dans un traité qui a eu deux éditions en anglais.

ALANTINE s. f. (a-lan-ti-ne — de l'allem. *alant*, aunée). Chim. Nom donné par Trommsdorf au principe végétal appelé depuis *inuline*.

ALAPA s. m. (a-la-pa). Bot. Nom vulgaire de la bardane (*arctium lappa*), dans quelques parties du Languedoc. ‖ On dit aussi ALAPAS.

ALAPI s. m. (a-la-pi). Oiseau de la Guyane.

ALAPTE s. m. (a-la-pte). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, ne renfermant qu'une seule espèce, qui habite l'Angleterre.

ALAQUE s. f. (a-la-ke). Archit. Nom donné à un ornement carré et plat qui sert d'assise à la base des colonnes. On l'appelle aussi PLINTHE OU ORLET.

ALAQUÉCA s. f. (a-la-ké-ka). Minér. Pierre qui se trouve à Balagate, aux Indes, en petits fragments polis. C'est une espèce de pyrite ou fer sulfuré qu'on appelle aussi ARRÊTE-SANG, parce qu'elle a, dit-on, la vertu d'arrêter les hémorragies quand on l'applique extérieurement.

ALARÇON, bourg d'Espagne, dans la prov. de Cuença (Nouvelle-Castille); 500 hab. Place de guerre considérable sous la domination des Maures, qui y vainquirent les Espagnols en 1195; elle était bâtie sur un rocher, au milieu d'une rivière. Eglise remarquable.

ALARÇON (Hernando DE), navigateur espagnol, vivait dans le XVIe siècle. Il est un de ces hardis explorateurs espagnols à qui la géographie et les sciences nautiques sont redevables de tant de progrès. C'est lui qui a le premier fait le relevé hydrographique des côtes de la Californie, et démontré que cette vaste contrée n'est point une île.

ALARÇON Y MENDOZA (D. Juan Ruiz DE), poëte dramatique hispano-américain, né au Mexique vers la fin du XVIe siècle, mort en 1639. Il vint en 1622 se fixer en Espagne, où il obtint un emploi dans le conseil des Indes. Il eut peu de popularité de son vivant. Cependant ses drames sont pleins de force et d'originalité. Corneille lui a pris le sujet du *Menteur*. M. Hippolyte Lucas a imité une de ses pièces, *le Tisserand de Ségovie*.

ALARÇONIE s. f. (a-lar-so-nî — de *Alarçon*, nom de celui qui aborda le premier en Californie). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, tribu des sénécionidées. Les alarçonies sont des plantes herbacées, à grandes feuilles, ayant le port de l'aunée. Elles habitent la Californie.

ALARD (Jean-Delphin), violoniste français distingué, né à Bayonne en 1815, entra en 1826 au Conservatoire de Paris, dans la classe d'Habeneck, et en sortit en 1830 après avoir remporté le premier prix de violon. En 1840, il fut nommé violon solo de la chapelle des Tuileries, et succéda au célèbre Baillot en 1843, comme professeur au Conservatoire. Le jeu de M. Alard est d'une grande pureté, rempli d'expression, et son style appartient à l'école classique par sa sévérité; aussi s'est-il attaché de préférence à populariser les œuvres des grands maîtres qui ont fait la gloire du genre auquel il s'est voué : Haydn, Mozart et Beethoven. On cite surtout, parmi ses œuvres gravées, l'*Ecole du violon*, méthode adoptée par le Conservatoire; cinq livres d'*Etudes*, des *duos, concertos, symphonies, fantaisies*, etc. On a beaucoup remarqué la *Symphonie pour deux violons*, exécutée au concours de 1855.

ALARGUÉ, ÉE (a-lar-ghé) part. pass. du v. Alarguer.

ALARGUER ou **ALLARGUER v. n.** ou intr. (a-lar-ghé — du lat. *ad*, vers; *largus*, large). Mar. Porter plus largue; prendre la haute mer, s'éloigner des côtes ou de quelque vaisseau. ‖ L'impératif de ce verbe : *Alargue!* est syn. de *Au large!*

ALARIC Ier, roi des Wisigoths, de la race illustre des Balthes, envahit, vers l'an 400, les provinces romaines, pendant les querelles d'Honorius et d'Arcadius, dévasta la Pannonie, la Macédoine et la Grèce, où il renversa les autels des dieux païens; fut vaincu une première fois par Stilicon, se rejeta sur l'Italie, et deux fois voulut assiéger Rome, qui réussit à l'éloigner à prix d'or.

Saint Augustin le regarde comme un instrument dont se servait la Providence pour châtier Rome. « Je sens en moi, disait le Barbare, quelque chose qui m'excite à mettre Rome en cendres.

— Que laisserez-vous donc aux Romains? lui disaient les envoyés du Sénat en se plaignant de l'énormité des contributions qu'il exigeait.

— La vie, » répondit-il.

Les perfidies et le manque de foi d'Honorius ramenèrent une troisième fois Alaric devant Rome, qu'il emporta d'assaut et qu'il abandonna, pendant trois jours, au pillage et à la fureur de ses hordes de barbares (410). Il se préparait à faire la conquête de la Sicile, lorsque la mort le surprit à Cosenza, en Calabre (412). Ses soldats l'enterrèrent dans le lit du Busento, dont ils avaient détourné le cours, et, après l'avoir enseveli avec de grandes richesses, rendirent les eaux à leur cours naturel et tuèrent les captifs qui avaient servi de fossoyeurs, afin que les Romains ne pussent jamais retrouver les restes de leur capitaine.

Alaric était arien; il montra une modération relative dans sa conduite, et il est à remarquer que, pendant le sac de Rome, il avait ordonné à ses soldats de respecter les trésors des églises ainsi que les malheureux qui s'étaient réfugiés au pied des autels. C'est lui qui a jeté les fondements de la monarchie militaire des Wisigoths.

Le règne d'Alaric est une des plus mémorables époques de la décadence de l'empire romain, et lui-même fut l'un des plus grands hommes parmi ces peuples nouveaux que nous nous sommes habitués à nommer *barbares*, en lisant les historiens latins. Il serait temps cependant de faire justice de ces préventions, et de décider quel fut ici le barbare, celui qui usa deux fois avec modération et humanité de sa victoire, ou celui qui ne vit dans les traités qu'un moyen d'échapper au danger qui le menaçait.

ALARIC II, huitième roi des Wisigoths (484-507), régnait sur l'Espagne et sur la partie de la Gaule comprise entre le Rhône et les Pyrénées. Il avait fait de Toulouse sa capitale. Clovis, roi des Franks, l'attaqua et le tua de sa propre main, à la bataille de Vouillé en Poitou. C'est lui qui fit faire l'abrégé du Code théodosien, connu sous le nom de *Code d'Alaric*.

ALARIE s. f. (a-la-rî — du lat. *alarius*, qui concerne les ailes). Bot. Genre d'algues, ou plutôt simple section du genre laminaire, dont le type est la laminaire comestible (*laminaria esculenta* des auteurs).

ALARMANT (a-lar-man) part. prés. du v. Alarmer.

ALARMANT, ANTE adj. (a-lar-man, an-te — rad. *alarmer*). Qui est de nature, qui est propre à alarmer, à causer de l'émotion, de l'épouvante, de l'inquiétude : *Nouvelle* ALARMANTE. *Situation* ALARMANTE. *Maladie* ALARMANTE. *Il fut un temps en France où, au milieu des causes les plus* ALARMANTES, *c'était un crime de s'alarmer : c'était en l'an II de la République.* (Sallentin.) *De toutes parts se manifestaient dans l'empire grec des symptômes* ALARMANTS *de faiblesse et de décadence.* (Chateaub.) *René fut frappé des traits de cette femme, sur lesquels la nature avait répandu une expression* ALARMANTE *de passion et de faiblesse.* (Chateaub.) *Et ensuite, nous avons changé ces ornements ridicules en carquois de flèches; symbole encore plus* ALARMANT *pour ceux qui veulent trouver un sens où il n'y en a pas.* (X. Marmier.)

... Des bruits *alarmants* et de tristes messages
Sont venus me trouver jusque sous mes ombrages.
C. DELAVIGNE.

ALARME s. f. (a-lar-me — de *à l'arme!* cri militaire qui avertissait de prendre les armes, et qui, autrefois, s'écrivait en trois mots : *à l'arme! Le guet du Chastel commença à crier* À L'ARME! À L'ARME! *trahi! trahi!* [Froissart.] Dans ce sens, le pluriel a été substitué au singulier, et l'on dit *aux armes!*) Cri, bruit quelconque que l'on fait entendre pour attirer l'attention dans une circonstance dangereuse : *Sonner l'*ALARME. *Il entend sonner le beffroi des villes et crier à l'*ALARME. (La Bruy.) *Aussitôt les grosses timbales de cuivre et les karnas ou grands hautbois de la garde sonnèrent l'*ALARME *avec un bruit épouvantable.* (B. de St-P.)

La trompette a jeté le signal des *alarmes.*
LAMARTINE.

— Par ext. Frayeur, épouvante subite causée dans un camp, dans une place de guerre, par l'approche ou sur le bruit de l'approche des ennemis : *Donner l'*ALARME. *Fausse* ALARME. *Chaude* ALARME. *L'*ALARME *est au quartier, au camp.* (Acad.) *Les ennemis nous donnaient de fréquentes* ALARMES. (Acad.) *Donner l'*ALARME *à l'Europe.* (Volt.) *Déjà l'*ALARME *était à Versailles comme dans le reste du royaume.* (Volt.)

. Vêtu des armes d'Achille,
Patrocle mit l'*alarme* au camp et dans la ville.
LA FONTAINE.

— Fig. Crainte, frayeur subite, trouble que cause dans l'âme l'image d'un danger réel ou apparent : *Grande* ALARME. *Fausse* ALARME. *Prendre l'*ALARME. *Cette nouvelle porta l'*ALARME *dans mon cœur.* (Lav.) *Jeter la persuasion dans les esprits et l'*ALARME *dans les cœurs.* (La Bruy.) *Je crains bien moins les armes de mes ennemis que les* ALARMES *de mon peuple.* (Alph. de Castille.)

Remettez-vous, monsieur, d'une *alarme* si chaude.
MOLIÈRE.

. On tremble à l'environ,
Et cette *alarme* universelle
Est l'ouvrage d'un moucheron.
LA FONTAINE.

‖ Dans le style élevé et poétique, s'emploie presque toujours au pluriel : *De vaines* ALARMES. *De tendres* ALARMES. *De terribles* ALARMES. *Vivre dans les* ALARMES. *Nous vîmes alors, dans cette princesse, au milieu des* ALARMES *d'une mère, la foi d'une chrétienne.* (Boss.) *Chaque instant nous donne de nouvelles* ALARMES. (Mass.) *Autour de ces rois voltigeaient, comme des hiboux dans la nuit, les cruels soupçons, les vaines* ALARMES. (Fén.) *Rien ne prouve plus les* ALARMES *que l'excès des précautions.* (Volt.) *Je me moquais de moi-même et de mes vaines* ALARMES. (J.-J. Rouss.) *Les jours du méchant sont remplis d'*ALARMES. (Dider.)

Il sait votre dessein, jugez de ses *alarmes!*
RACINE.

Bénissez votre enfant, et dormez sans *alarmes.*
LAMARTINE.

... Ne me suis point, si ton cœur en *alarmes*
Prévoit qu'il ne pourra commander à ses larmes.
RACINE.

Et me déshonorant par d'injustes *alarmes,*
Pour attendrir mon cœur, on a recours aux larmes.
RACINE.

Tout au monde est mêlé d'amertume et de charmes,
La guerre a ses douceurs, l'hymen a ses *alarmes.*
LA FONTAINE.

. . . De son cœur il chassa les *alarmes,*
La foi vint essuyer ses yeux mouillés de larmes.
VOLTAIRE.

Le sommeil quitta son logis;
Il eut pour hôtes les soucis,
Les soupçons, les *alarmes* vaines.
LA FONTAINE.

— *Canon d'alarme, pièce d'alarme*, Canon ordinairement de gros calibre, chargé à poudre, et près duquel la mèche ou le boute-feu est toujours allumé. Les *canons d'alarme* sont établis à certains postes et dans les places assiégées. Dans les campements, ils donnent le signal, et équivalent à un ordre de prendre les armes ou de rappeler les fourrageurs. ‖ ‖ *Batterie d'alarme* ou *alarme céleustique* (du gr. *keleusma*, ordre donné au moyen d'un signal ou d'un instrument), Batterie de caisse destinée à donner l'alarme, en usage sous Louis XIV, remplacée aujourd'hui par la *générale*. ‖ *Poste d'alarme*, Poste avancé, placé de manière à donner l'alarme à l'approche de l'ennemi. ‖ *Cloche d'alarme* ou *tocsin*, Sonnerie d'une cloche destinée à avertir les habitants d'une ville ou d'un village de courir aux armes : *C'est surtout dans les temps de révolution que l'on sonne l'*ALARME, *quand toutefois on vous laisse vos cloches.* (Sallentin.) ‖ *Fausse alarme*, Crainte sans motif, sans fondement. ‖ *Prendre l'alarme*, S'effrayer, s'épouvanter : *Nous pouvons nous tromper, ma bonne, et nous* PRENONS *peut-être l'*ALARME *mal à propos.* (Le Sage.) ‖ *Etre nourri dans les alarmes*, Etre accoutumé à la guerre et à ses dangers; vivre au milieu des camps. ‖ *Donner les alarmes*, Tenir en éveil, harceler les avant-postes de l'ennemi : *C'est à la cavalerie légère à* DONNER LES ALARMES. (Gén. Bardin.) ‖ On dit aussi TENIR EN ALARME.

— *En alarme*, loc. adv. En crainte, dans l'inquiétude : *Il est toujours* EN ALARME. (Acad.) *La présence de cet homme dans la ville la tient* EN ALARME. (Acad.)

Notre alouette de retour
Trouve *en alarme* sa couvée.
LA FONTAINE.

— Prov. *L'alarme est au camp.* Se dit quand une réunion, une société vient d'être effrayée par un motif quelconque :

. . . Je mets l'*alarme au camp?*
Je suis donc un foudre de guerre!
LA FONTAINE.

‖ On le dit aussi de gens qui ont quelque dessein secret et qui se croient sur le point d'être découverts.

— **Syn. Alarme, appréhension, crainte, effroi, épouvante, frayeur, peur, terreur.** *Alarme* indique une grande inquiétude sur les dangers dont on est menacé ou qu'on pressent : *La nouvelle de la défaite de Trasimène jeta à Rome une grande* ALARME. La *terreur* naît d'un danger présent, réel ou imaginaire : *Condé, jusqu'alors l'appui de l'Etat, en devint tout d'un coup la* TERREUR. (Bourdal.) L'*effroi* est toujours produit par un danger réel : *J'aurais vu les apprêts de ma sépulture avec moins d'*EFFROI *que ceux de mon mariage.* (J.-J. Rouss.) La *frayeur* est le sentiment d'un effroi passager et actuel : *La* FRAYEUR *de la mort ne lui fit point abandonner sa maison.* (Mass.) L'*épouvante* nous fait fuir tout éperdus, ne sachant où nous allons : *Les éléphants rompaient les rangs, écrasaient des bataillons entiers, et jetaient partout l'*ÉPOUVANTE *et le désordre.* (Roll.) La *crainte* est inspirée par une chose qui peut être favorable ou contraire : *La* CRAINTE *du Seigneur est le commencement de la sagesse.* (Ecrit. sainte.) La *peur* se rapporte à une chose que l'on considère comme devant être funeste, mais qui est souvent imaginaire : *L'ardeur de vaincre cède à la* PEUR *de mourir.* (Corn.) L'*appréhension* est due à l'incertitude de l'avenir : *Job portait au fond de son cœur une continuelle* APPRÉHENSION *de déplaire à Dieu.* (Boss.)

— **Epithètes.** Chaude, soudaine, subite, vive, fausse, vaine, honteuse, mortelle, secrète, froide, sinistre, timide, guerrière. — Vives, folles, précoces, tristes, violentes, sombres, secrètes, douces, tendres, affreuses, horribles, terribles, épouvantables, effrayantes, mortelles.

ALARMÉ, ÉE (a-lar-mé) part. pass. du v. Alarmer. Rempli d'effroi, d'inquiétude, d'émotion, de crainte, de souci, etc. : *Les matelots furent* ALARMÉS *jusqu'à perdre l'esprit.* (Boss.) *La conscience du roi était* ALARMÉE *par son confesseur.* (Volt.) *Vous avez été très-*ALARMÉ *d'apprendre sa maladie.* (J.-J. Rouss.) *Il n'avait pas encore fait son testament, jugez si la gouvernante fut* ALARMÉE. (Le Sage.) *M. de Choiseul,* ALARMÉ *de ce changement, fit d'inutiles représentations pour l'empêcher.* (Dulaure.) ALARMÉE *du moindre souffle et tremblante comme le faon séparé de sa mère, elle se hâte de se cacher dans les eaux.* (Deleuze.) *O ciel! s'écrie le père Beauregard, justement* ALARMÉ *d'une telle résolution.* (Billecocq.)

D'un geste, d'un regard, je me suis *alarmé.*
RACINE.

... Par un nouveau trouble elle-même *alarmée.*
L. Racine.

De ce spectacle affreux votre fille *alarmée*
Voyait pour elle Achille et contre elle l'armée.
Racine.

Vous rassurâtes seul nos villes *alarmées,*
Lorsque d'Ochosias le trépas imprévu
Dispersa tout son camp à l'aspect de Jéhu.
Racine.

Il n'est plus!... Prends ton vol, agile Renommée,
Aux bouts de la terre *alarmée*
Porte de tes cent voix le plus lugubre accent.
La Harpe.

Vois-tu ces bandes désarmées,
Ces enfants, ces vieillards, ces vierges *alarmées?*
Ils flottent au hasard de l'outrage au trépas,
Ils regardent la mort en lui tendant les bras.
Lamartine.

— S'empl. substantiv. : *Les alarmistes... il en est de deux sortes : ce sont ou des* ALARMÉS, *ou des donneurs d'alarmes.* (Fr. Wey.)

ALARMER v. a. ou tr. (a-lar-mé — rad. *alarme*). Donner l'alarme : *L'approche des ennemis* ALARMA *le camp* (Trév.) Rarement employé dans ce sens. ‖ Causer de l'émotion, de l'inquiétude, de la frayeur : *Sa maladie nous* A *bien* ALARMÉS. *Plus on tient à la vie, plus tout ce qui la menace nous* ALARME. (Mass.) *Les différends et les disputes des théologiens* ALARMAIENT *sa piété.* (Fléch.) *Votre imagination, ma fille, vous* A *trop* ALARMÉE *sur vos vœux.* (Chateaub.) *Cette loi* ALARMERAIT *tous les pères de famille.* (Napol. Ier.)

Ces discours commencés, ce visage interdit,
Pourraient de quelque ombrage *alarmer* mon esprit.
Voltaire.

— Fig. Effaroucher, blesser, offenser : *Elle a de la sagesse, et mon fils est trop timide pour être capable d'*ALARMER *sa vertu.* (Le Sage.) *Si un bruit sourd d'impiété venait de temps en temps* ALARMER *l'oreille attentive de Bossuet et indigner sa grande âme, ce bruit n'était encore pour ainsi dire que souterrain.* (Lamenn.)

Heureux si ses discours, craints du chaste lecteur,
Ne se sentaient des lieux où fréquentait l'auteur,
Et si du son hardi de ses rimes cyniques
Il n'*alarmait* souvent les oreilles pudiques.
Boileau.

S'alarmer, v. pr. S'émouvoir, s'inquiéter, s'effrayer : S'ALARMER *pour la moindre chose. Ne* VOUS ALARMEZ *pas de tous ces faux bruits.* (Acad.) *Vous* VOUS ÊTES ALARMÉ *sans raison, vous vous êtes rassuré de même.* (J.-J. Rouss.) *Les plus judicieux ou les plus prévoyants des colons* S'ALARMAIENT *donc, avec justice, de la gêne introduite par le système prohibitif.* (Rog. de Beauv.)

Ne *vous alarmez* pas d'une telle menace.
Corneille.

Ce jour-là, je l'avoue, je *me suis alarmé.*
Racine.

C'est d'un scrupule vain *s'alarmer* sottement.
Boileau.

Et ce cœur, tant de fois dans la guerre éprouvé,
S'alarme d'un péril qu'une femme a rêvé.
Corneille.

Lorsqu'il faut au devoir immoler la tendresse,
Un cœur *s'alarme* peu du péril qui le presse.
Crébillon.

Nulle raison de crainte, et loin de *s'alarmer*,
Confiant, il se livre aux délices d'aimer.
A. Chénier.

‖ S'effaroucher : *Sa pudeur* S'ALARMA *d'abord ; mais elle céda à l'utilité publique.* (Montesq.) *Protecteur des cabanes, répondit Catherine, votre bonté ne* S'EST *point en vain* ALARMÉE ; *Satan a déchaîné l'enfer contre l'Amérique.* (Chateaub.)

— **Antonymes**. Animer, conforter, encourager, enhardir, exciter, fortifier ou ranimer le courage, raffermir, rassurer, réconforter, retremper.

ALARMISTE s. (a-lar-mi-ste—rad. *alarme ;* terme particulier au langage politique). Qui se plaît à répandre des bruits alarmants : *C'est un* ALARMISTE. *Annonçons une bonne nouvelle aux* ALARMISTES *qui craignent pour la France le retour de la guerre.* (V. Paulin.) *N'écoutez pas ainsi les* ALARMISTES. (L. Gozlan.) *Aujourd'hui, l'*ALARMISTE *de mauvaise foi est un spéculateur ou un ambitieux.* (Fr. Wey.)

— S'empl. adject. : *Nous ne voulons pas être* ALARMISTES ; *mais nous ne voulons pas non plus être empêchés par l'amour de la paix de dire qu'il est plus que probable que la guerre aura lieu.* (Journ.) *La fin de ce discours a paru singulièrement* ALARMISTE. (Journ.) *Pardon, lecteur, je suis peut-être* ALARMISTE. (M. Alhoy.)

— Argot. Chien de garde.

ALAS s. f. (a-lass — du lat. *ala*, aile). Pêch. Partie des ailes du filet dit *boulier.*

ALASCHER, ville de la Turquie d'Asie, à 120 kil. de Smyrne; 15,000 hab. Anciennem. le siége de l'une des Eglises les plus célèbres des premiers temps du christianisme.

ALASMIDES s. m. pl. (a-la-smi-de). Nom donné par Raffinesque à une famille de mollusques qui renfermerait seulement, le genre mulette (*unio*), et qui n'a pas été adoptée.

ALASMIDONTE s. f. (a-la-smi-don-te — de *alasmide*, et du gr. *odous*, *odontos*, dent). Moll. Genre de mytilacés, formé aux dépens des mulettes. Il habite les eaux douces de l'Amérique du nord. ‖ On dit aussi ALISMODONTE et ALASMISODONTE.

ALASTOR Myth. Surnom particulièrement attribué à Jupiter et aux Furies. ‖ C'est aussi le nom d'un des chevaux de Pluton, d'un génie vengeur et malfaisant, d'un frère de Nestor tué par Hercule, d'un compagnon de Sarpédon et de divers autres personnages mythologiques.

ALATA-LATA s. m. (a-la-ta-la-ta). Conchyl. Syn. d'*alatite.* V. ce mot.

ALATAMAHA ou **ALTAMAHA**, fleuve des Etats-Unis, qui arrose l'Etat de Géorgie, et se jette dans l'Océan, au golfe de St-Simon, après un cours de 140 kil.

A LATERE loc. adj. (a-la-té-ré — mots lat. qui signif. *du côté, d'auprès*). Se dit de certains cardinaux envoyés par le pape avec des pouvoirs extraordinaires auprès des souverains étrangers ou à un concile : *Légat* A LATERE. *Mon gracieux maître l'archevêque, dit l'appariteur, vient seulement d'arriver dans cette ville, dont il est métropolitain. D'ailleurs, en vertu de sa mission apostolique, comme légat* A LATERE, *il a pleine juridiction dans toute l'Angleterre, ainsi que l'apprendra quiconque osera refuser d'obéir à ses citations.* (Walter Scott.) *Le légat* A LATERE *a les pouvoirs les plus étendus.* (Thiers.) *Pie VII voulut conférer au cardinal Caprara la plus haute dignité de la cour romaine, celle de légat* A LATERE. (Thiers.)

ALATERNE s. m. (a-la-ter-ne — du lat. *alaternus*, nerprun). Bot. Grand arbrisseau de la famille des rhamnées, à tige rameuse, à feuilles persistantes, à fleurs verdâtres, exhalant une odeur de miel assez agréable. Il habite l'Europe méridionale et les bords du bassin méditerranéen. Le bois est dur et employé dans les arts. Les fruits sont purgatifs, ainsi que les feuilles, qui, de plus, sont astringentes et rafraîchissantes.

— *Alaterne bâtard.* Nom donné quelquefois improprement au céanothe d'Afrique.

ALATERNOÏDE adj. (a-la-tèr-no-ï-de — de *alaterne*, et du gr. *eidos*, forme). Bot. Qui ressemble à l'alaterne.

ALATIER s. m. (a-la-ti-é). Bot. Nom vulgaire de la viorne commune, ou plutôt de son fruit, dans quelques parties du midi de la France.

ALATION s. f. (a-la-si-on — du lat. *ala*, aile). Entom. Manière dont les insectes ont les ailes conformées ou disposées sur le corps.

ALATITE, ALALATA ou **ALATA-LATA** s. f. (du lat. *ala*, aile). Moll. Nom donné à quelques espèces de strombes, dont la coquille a un bord droit, fort étendu en forme d'aile, et sans digitation ; on en a fait aussi le genre *ptérocère.* Plusieurs auteurs donnent le nom d'alatite aux espèces fossiles de ces deux genres.

ALATLI s. m. (a-la-tli). Ornith. Espèce de martin-pêcheur qui habite les Antilles et le Sénégal. On l'appelle aussi *oiseau à collier*, parce qu'il porte une sorte de collier bleu. C'est l'*alcedo torquata* des auteurs.

ALATRI, ville des Etats de l'Eglise, évêché ; 10,000 hab. Vins, huiles, fabriques de drap.

ALATUNGA. Corruption du mot *alalonga.* V. ce mot.

ALATYR, ville de la Russie d'Europe, au confluent de la rivière du même nom et de la Soura, à 130 kil. de Simbirsk ; 3,500 hab. Grand commerce de grains. ‖ Rivière de la Russie d'Europe, qui coule aussi dans la Russie d'Asie, et se jette dans la Soura après un cours de 220 kil. ‖ District du gouvernement de Simbirsk, dans la Russie d'Europe; territoire très-boisé, et arrosé par la Soura et l'Alatyr ; 100,000 hab.

ALAUDA s. f. (a-lô-da — mot lat. qui signifie *alouette*). Hist. rom. Nom d'une légion de Gaulois que Jules César leva à ses frais et dont les soldats portaient sur leur casque un ornement imitant la petite crête de cet oiseau. ‖ Nom latin de l'alouette.

ALAUDE s. f. (a-lô-de — du lat. *alauda*, alouette). Ornith. Nom donné à tout le genre alouette.

ALAUDIDÉES s. f. pl. (a-lô-di-dé — du lat. *alauda*, et du gr. *eidos*, forme). Ornith. Famille de passereaux, ayant pour type le genre alouette.

ALAUDINÉES s. f. pl. (a-lô-di-né — du lat. *alauda*, alouette). Ornith. Tribu de la famille des alaudidées.

ALAUS s. m. (a-la-uss — du gr. *alaos*, aveugle). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, renfermant une douzaine d'espèces, dont une seule habite l'Europe.

ALAUSI, ville de l'Equateur, à 200 kil. sud de Quito, sur le petit fleuve de ce nom. On y récolte la canne à sucre, des grains et des fruits en abondance.

ALAUX (Jean), peintre français, né à Bordeaux en 1786, élève de F.-A. Vincent, remporta en 1815 le grand prix de Rome. De cette ville, il envoya au Salon de 1824, entre autres ouvrages, *Pandore descendue sur la terre par Mercure*, peinture harmonieuse mais sans caractère, qui orne aujourd'hui l'un des plafonds du palais de Saint-Cloud. En 1827, il exposa deux tableaux destinés à la décoration du conseil d'Etat (Luxembourg) : *la Justice amenant l'Abondance et l'Industrie sur la terre*, et *la Justice veillant sur le repos du monde ;* dans ce dernier ouvrage, la composition seule lui appartient; l'exécution est de Jean-Pierre Franque, élève de David. Sous le gouvernement de Juillet, M. Alaux, dont on appréciait le talent trop facile, fut accablé de commandes. En 1833, il exécuta pour une des salles du Musée de la Renaissance, au Louvre, un plafond où il peignit *Le Poussin présenté par Richelieu à Louis XIII, qui le nomme son premier peintre.* Cet ouvrage, qui obtint un assez grand succès auprès des amateurs vulgaires, a été moins bien accueilli par la critique; G. Planche lui a consacré ces quelques mots écrasants : « Le *Poussin* de M. Alaux ne résiste pas à la réflexion; le caractère de cette composition devait être la gravité; la figure principale, celle de l'artiste, devait dominer les deux autres, au moins par l'importance de l'expression... Or, aucune de ces conditions n'a été remplie... La peinture de cette toile serait tolérable dans une salle de bal ou dans une décoration d'opéra. Dans un monument comme le Louvre, c'est un contre-sens. » Les nombreux tableaux de grandes dimensions que M. Alaux a peints pour les galeries historiques de Versailles ne méritent pas un jugement moins sévère : ils pèchent presque tous par une absence complète d'originalité, une mollesse de dessin et une fadeur de coloris que ne rachète pas même l'intérêt de la composition. Plusieurs de ces tableaux ont figuré aux expositions publiques; il nous suffira de citer les portraits des maréchaux de Gassion, de Rantzau (1835) et de Brissac (1836), la *Bataille de Villaviciosa* (1837), la *Prise de Valenciennes* (1838), la *Bataille de Denain* (1839), et les peintures de la salle des états généraux (1841). La *Lecture du testament de Louis XIV*, qui figura au salon de 1850-51, a été le dernier ouvrage exposé par M. Alaux, qui, outre les travaux que nous venons d'énumérer, fut chargé d'accomplir une mission fort délicate, celle de restaurer les peintures du Primatice, à Fontainebleau. Il paraît, au reste, s'en être acquitté avec assez de discrétion. Les honneurs et les palmes académiques n'ont pas fait défaut à cet heureux artiste : nommé directeur de l'école de Rome en 1847, au départ de M. Schnetz, il fut élu membre de l'Académie des Beaux-Arts le 22 février 1851, à la place de Drolling. La mort l'a enlevé au commencement de 1864, mais depuis plusieurs années déjà un profond silence s'était fait autour de son nom.

ALAVA, l'une des trois provinces basques, appartenant à l'Espagne, ch.-lieu Vittoria ; 75,000 hab. Pays montagneux et encaissé. Récolte de grains, vins, chanvre, lin, huiles, etc. L'Alava, qui fut réuni à la couronne d'Espagne en 1200, a conservé des fuéros.

ALAVETTE s. f. (a-la-vè-te). Ornith. Nom vulgaire de l'alouette commune, dans quelques parties de la France.

ALAZEIA, fleuve de la Russie d'Asie, dans le gouvernement d'Irkoutsk, en Sibérie. 580 kil. de cours.

ALB ou **ALP** Géogr. Nom sous lequel on désigne le prolongement septentrional de la forêt Noire et la chaîne de montagnes qui s'étend sur la limite sud-est du Wurtemberg. Cette chaîne a une longueur de 120 kil. et une largeur moyenne de 24 ; elle donne naissance à un grand nombre de rivières.

ALBA, ville du royaume d'Italie (Etats Sardes), sur le Tanaro, à 40 kil. S.-E. de Turin ; 7,500 hab. Evêché ; cathédrale remarquable par sa belle architecture. Commerce considérable de bestiaux. Ville très-ancienne, l'*Alba Pompeia* des Romains. Patrie de Pertinax. ‖ Province du même nom, dont Alba est la capitale ; fertile en grains, vins, fruits et soie très-estimés ; exploitation de marbres, sel gemme, etc. 110,000 hab.

ALBA, ville d'Italie, dans l'ancien royaume de Naples, au N.-O. du lac Celano ; 2,450 hab. Ancienne capitale du pays des Marses; elle avait un amphithéâtre et des monuments remarquables dont on voit encore quelques restes. C'était le séjour ordinaire des rois faits prisonniers par les consuls romains. Persée, roi de Macédoine, y fut envoyé après le triomphe de Paul-Emile ; Syphax, roi de Numidie, et Bituitus, roi des Arvernes, y séjournèrent également.

ALBA AUGUSTA, nom latin d'Albi.

ALBA BULGARICA, nom latin de Belgrade.

ALBA LONGA, nom latin d'Albe-la-Longue.

ALBA MALA ou **MARLA**, nom latin d'Aumale.

ALBA SELUSIANA, nom latin de Wissembourg.

ALBACÈTE, ville d'Espagne, ch.-lieu de la province de ce nom ; 12,750 hab. Siége d'une cour d'appel; fabriques de draps, d'armes et de grosse quincaillerie. La province compte 210,000 hab.

ALBACORE s. m. (al-ba-ko-re — du lat. *albacoretta*, thon). Ichthyol. Corruption du nom *albacoretta*, donné par Pline à une espèce de thon, et qui a servi ensuite à désigner plusieurs espèces de scombres, ou même de genres voisins.

ALBAIN (MONT), montagne du Latium, près d'Alba Longa, aujourd'hui *Monte-Cavo.* Albe était bâtie au pied de ce mont.

ALBAIN, AINE s. et adj. (al-bain, è-ne). Géogr. anc. Habitant d'Albe ; qui a rapport à cette ville ou à ses habitants : *Au premier choc, les trois* ALBAINS *furent blessés. Le pays* ALBAIN.

— Antiq. rom. Nom qu'on donnait aux prêtres de Mars, parce que le mont Albain était leur résidence ordinaire.

ALBAN, ch.-l. de cant. (Tarn), arrond. d'Albi ; pop. aggl. 543 hab. — pop. tot. 824 hab. Place forte au XVe siècle.

ALBAN (SAINT-), hameau sur la Loire, à 9 kilom. de Roanne. Eaux minérales froides, bicarbonatées mixtes, ferrugineuses et gazeuses, connues dès l'époque romaine. Elles émergent par trois sources, à l'extrémité de la grande chaîne plutonique des Cévennes.

ALBAN ou **ALBANS** (saint), premier martyr de la foi en Angleterre, périt vers 303. La ville de St-Albans, en Angleterre, a tiré son nom d'un monastère élevé en sa mémoire. Honoré le 22 juin.

ALBANAIS, AISE s. et adj. (al-ba-nè, èze — rad. *Albanie*). Géogr. Habitant de l'Albanie ; qui a rapport à l'Albanie ou à ses habitants : *Les* ALBANAIS *sont de race slave, faiblement mêlée avec la race grecque. Il suffit d'avoir des yeux pour distinguer les Grecs, peuple fin et délicat, des grossiers* ALBANAIS. (E. About.) *Les* ALBANAISES *portent une longue chemise de toile de coton, brodée au bas, au col et aux manches, avec de la soie de toutes couleurs.* (E. About.) *C'était un jeune homme, coiffé d'un bonnet rouge à gland d'or, et serré comme une guêpe dans son joli costume* ALBANAIS. (E. About.) *J'avais acheté une chemise* ALBANAISE *fort bien brodée.* (E. About.) *Les* ALBANAISES *rappellent les formes de nos belles statues.* (Bartholdy.) *Les femmes* ALBANAISES *sont presque toutes belles et fécondes.* (Leroux.)

— Linguist. Idiome qui se parle dans l'Albanie proprement dite et dans quelques provinces ottomanes : *On distingue dans l'*ALBANAIS *quatre dialectes.* (L. Vaïsse.) *L'*ALBANAIS *est moins riche et moins régulier dans ses formes grammaticales que le grec ou le slavon.* (L. Vaïsse.) *Il existe en* ALBANAIS *un certain nombre de chants nationaux.* (L. Vaïsse.)

— Hist. *Albanais*, Troupes mercenaires levées en Albanie et qui, sous différents noms, pendant le XVe et le XVIe siècle, ont servi en France, en Espagne et à Venise : *Les* ALBANAIS *sont les plus braves guerriers de la Grèce.* (Bartholdy.) *J'ai été général inspecteur des armées du pacha, répondit Moncerf, et mon peu de fortune, je ne le cache pas, vient des libéralités de l'illustre chef* ALBANAIS. (Alex. Dum.)

— Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne qui prit naissance en Albanie, au VIIIe siècle, et qui renouvela les opinions des manichéens.

ALBANAISE s. f. (al-ba-nè-ze). Nom donné à une sorte de robe et à un genre de coiffure. ‖ Bot. Sorte d'anémone blanche.

ALBANDINE. V. ALABANDINE.

ALBANE (François Albani, dit L'), célèbre peintre italien, né à Bologne en 1578, mort en 1660, étudia d'abord son art sous le peintre flamand Denis Calvaert, puis entra à l'école des Carrache, où il fut lié avec le Guide et le Dominiquin. Il a surtout cultivé le genre gracieux, les études de femmes, les nymphes, les amours, les riants paysages, les sujets mythologiques, ce qui lui a valu les surnoms de *Peintre des Grâces* et d'*Anacréon de la peinture ;* il excellait également dans l'art de peindre les monuments d'architecture, dont il savait orner ses tableaux. Le Corrége seul l'a surpassé par la grâce exquise de ses compositions. L'Albane, qui peignait dans une villa qu'il possédait au milieu d'une campagne délicieuse, n'a pas été moins heureux dans la reproduction des vues champêtres et des beaux paysages. Toutefois, on lui reproche l'absence d'invention, le retour trop fréquent d'airs et de figures, qui semblent avoir été jetés dans le même moule ; aussi est-il très-inférieur à lui-même dans la seconde partie de sa carrière, comme s'il avait épuisé en quelques années toutes les richesses de son imagination. On a souvent répété qu'il trouvait dans la beauté de sa femme et de ses douze enfants les modèles constants de ses belles toiles ; il y a cependant peu d'apparence que ces modèles aient pu lui servir pendant les soixante années de sa carrière artistique. Ses chefs-d'œuvre sont : *les Quatre Eléments, Vénus endormie, Diane au bain, Danaé couchée, Galatée sur la mer*, et *Europe sur le taureau.*

ALBANI. Peuple de l'Illyrie grecque, entre la Méditerranée et la Macédoine, contrée d'Albanopolis. Les Albani étaient les prédécesseurs des Albanais modernes.

ALBANI, illustre famille de Rome, originaire de l'Albanie ; se réfugia en Italie après l'invasion des Turcs, dans le XVIe siècle. Elle a fourni à l'Eglise un grand nombre de prélats distingués, dont les plus célèbres sont : *Jean-Jérôme* ALBANI, qui fut sur le point d'être élevé à la papauté après la mort de Grégoire XIII, et qui mourut en 1591 ; — *Jean-François* ALBANI, élu pape en 1700, sous le nom de Clément XI. Il laissa plusieurs neveux qui devinrent cardinaux et jouèrent un rôle assez important. *Annibal* ALBANI, évêque d'Urbin, mort en 1751; *Alexandre* ALBANI, son frère, bibliothécaire du Vatican, qui rassembla dans sa maison de campagne, si célèbre sous le nom de *Villa Albani*, des chefs-d'œuvre de toute espèce ; — *Jean-François* ALBANI, mort en 1809 évêque d'Asti. Ayant pris parti contre les Français à leur entrée en Italie, il vit son palais pillé et lui-même fut forcé de quitter Rome. — Un autre cardinal de cette famille, *Joseph*, mourut en 1834 dans un âge très-avancé ; commissaire apostolique dans les légations pendant les troubles de 1831, il se fit remarquer par des actes d'une rigueur outrée.

ALBANI (Villa), célèbre maison de plaisance que fit élever près de Rome le cardinal Alexandre Albani, amateur passionné des beaux-arts et de l'antiquité, surnommé par ses flatteurs l'Adrien de son siècle. Cette magnifique demeure, construite sur le plan des habitations pompéiennes, fut décorée par les plus habiles artistes de l'époque; une précieuse collection d'objets d'art y fut installée dans une galerie, au plafond de laquelle Raphaël Mengs peignit un *Parnasse* beaucoup trop vanté. Winckelmann, que le cardinal avait converti au catholicisme et dont il avait fait son ami, présida à la formation de ce musée, qui devint bientôt l'un des plus célèbres du monde. Entre autres chefs-d'œuvre de l'art antique qui y furent réunis, il nous suffira de citer l'*Apollon Sauroctone*, en bronze, le *Repos d'Hercule*, les *Fils de Niobe percés de flèches*, la *Canéphore* ou *Cariatide* des sculpteurs athéniens Criton et Nicolaüs, un *Cupidon*, copie de celui de Praxitèle, une *Faustine assise*, le délicieux bas-relief d'*Antinoüs*, etc. La plupart de ces ouvrages ont été décrits par Winckelmann dans le beau travail que ce savant a consacré à l'étude de l'*Art chez les anciens*. En 1796, nos armées victorieuses dépouillèrent la villa Albani de plusieurs de ses chefs-d'œuvre; on les transporta au Louvre. Rendus en 1815, ils furent mis en vente par le prince Giuseppe Albani, et passèrent dans diverses collections.

ALBANIE, province du S.-O. de la Turquie d'Europe, bornée au N. par le Montenegro et la Bosnie, à l'E. par la Macédoine et la Thessalie, au S. par le roy. de Grèce, à l'O. par la mer Adriatique et la mer Ionienne; villes principales: Scutari et Janina. Cette contrée se divise en haute, moyenne et basse Albanie. L'agriculture, l'industrie et le commerce ont fait peu de progrès dans ce pays, régi encore aujourd'hui par un despotisme brutal. Conquis par les Turcs au XVe siècle, après une résistance glorieuse dirigée par le fameux Scander-Beg, les Albanais sont en partie mahométans, en partie chrétiens du culte grec; 1,500,000 hab.

ALBANIEN, ENNE s. et adj. (al-ba-ni-ain, è-ne). Géogr. Habitant de l'Albanie; qui a rapport, qui appartient à l'Albanie: *Un* ALBANIEN. *Une* ALBANIENNE.

ALBANINS s. m. pl. (al-ba-nain). Géogr. Peuplade de l'Egypte.

ALBANO, ville des Etats de l'Eglise, à 22 kil. S.-E. de Rome, renommée par ses nombreuses villas et par des ruines au milieu desquelles on remarque les mausolées d'Ascagne, des Horaces et des Curiaces; 6,000 hab.

ALBANO (LAC D'), près de la ville de ce nom, dans les Etats de l'Eglise. Ses bords sont couverts de villas, parmi lesquelles on remarque, à Castel-Gandolfo, un magnifique palais de plaisance du pape.

ALBANY (Ducs D'). Plusieurs princes de la maison d'Ecosse ont porté ce titre. Les plus connus sont: *Robert Stuart*, régent, mort en 1420; *Alex. Stuart*, fils de *Jacques II*, mort exilé en France, en 1485; et *Jean Stuart*, qui suivit Louis XII et François Ier en Italie. Il mourut en 1536.

ALBANY (Louise-Marie-Caroline, comtesse D'), née en 1753, à Mons, épousa en 1772 le prétendant Charles-Edouard, qui prit alors le nom de *comte d'Albany*. Elle vécut séparée de lui depuis 1780, à cause de sa honteuse intempérance et de ses brutalités. Elle avait inspiré une violente passion au poëte Alfieri, qui l'épousa après la mort du comte d'Albany. Elle mourut à Florence en 1824.

ALBANY, ancienne province de l'Ecosse, comprenant plusieurs districts et comtés. Cette province formait un duché qui était l'apanage de l'un des princes du sang royal.

ALBANY, district de l'Afrique méridionale, qui appartient à l'Angleterre; 11,600 hab., presque tous blancs. Commerce de peaux, d'ivoire, de chevaux, etc.

ALBANY, ville des Etats-Unis, cap. de l'Etat de New-York, à 233 kil. de New-York, sur la rive droite de l'Hudson; 60,000 hab. C'est un des grands entrepôts du commerce intérieur des Etats-Unis; plusieurs beaux édifices.

ALBANY (NEW-), ville des Etats-Unis, près de l'Ohio, dans l'Indiana; 4,200 hab. Vastes chantiers de construction pour les bateaux à vapeur.

ALBARELLE s. f. (al-ba-rè-le — de l'ital. *albarello*, esp. d'arbrisseau). Bot. Champignon qui croît sur le châtaignier et sur le peuplier blanc, et qui est bon à manger.

ALBARRACIN, ville fortifiée d'Espagne, en Aragon, sur le Guadalaviar; 2,450 hab.; fabrique de draps.

ALBATEGNI, astronome arabe, né vers le milieu du IXe siècle, en Mésopotamie, mort en 929. Lalande le regardait comme un des vingt plus grands astronomes qu'il y ait eu. Son principal ouvrage a été traduit en latin barbare et publié sous le titre de *Scientia stellarum*, 1537, et commenté par Regiomontanus. Le manuscrit arabe est au Vatican. L'Escurial possède de lui plusieurs autres manuscrits inédits.

ALBATION s. .. (al-ba-si-on — du lat. *albus*, blanc). Action de rendre blanc. Mot dont se servaient les alchimistes pour désigner l'opération par laquelle ils blanchissaient les métaux dont ils voulaient obtenir la transmutation. ‖ On dit, dans le même sens, ALBIFICATION et DÉALBATION. En dehors du langage technique, ces mots se disaient en général de tout acte, de toute opération qui avait pour résultat le blanchiment, la déalbation des dents et même l'étiolement: *La privation de la lumière produit une sorte de* DÉALBATION *sur les corps vivants.* (Parisot.)

ALBÂTRE s. m. (al-bâ-tre — du gr. *alabastron*, même sens). Pierre ordinairement blanche et assez tendre pour être rayée par l'ongle, d'un grain fin, demi-transparente, susceptible d'un beau poli, et qui souvent est variée de veines colorées: ALBÂTRE *naturel.* ALBÂTRE *artificiel.* ALBÂTRE *veiné. Carrière d'*ALBÂTRE. *Vase d'*ALBÂTRE. *Coupe d'*ALBÂTRE. *Pendule d'*ALBÂTRE. *Statue d'*ALBÂTRE.

— Par comparaison, se dit de tout ce qui est d'une blancheur éclatante: *L'*ALBÂTRE *du lis. La marguerite déploie dans la prairie des feuilles où brille l'*ALBÂTRE *le plus beau.* (Jauffret.) ‖ Mais cette comparaison est surtout du domaine de la poésie quand il s'agit de peindre d'une manière expressive et frappante la blancheur, l'un des attributs de la beauté: *Un sein d'*ALBÂTRE. *Un cou d'*ALBÂTRE. *Elle avait le teint mat et semblable à ces* ALBÂTRES *que le soleil d'Orient a légèrement dorés.* (A. Achard.) *C'était une pâle et blonde personne, aux lèvres rosées et aux mains d'*ALBÂTRE. (Alex. Dum.)

Sur sa gorge d'*albâtre* une gaze étendue,
Avec un art discret, en permettait la vue.
VOLTAIRE.

Ici l'œil s'arrêtait sur deux globes d'*albâtre*,
Et plus loin sur un pied façonné par l'amour.
LÉONARD.

Le plumage du cygne et la neige nouvelle
N'égalaient point l'*albâtre* de son sein.
B.-LORMIAN.

Sa bénigne moitié,
Offrait sans voile, aux regards du cortége
Que le plaisir entraînait sur ses pas,
Son cou de lis, l'*albâtre* de ses bras. B.-LORMIAN.

— **Encycl.** Deux espèces minérales, de composition fort différente, portent le nom d'*albâtre*: l'une, l'*albâtre calcaire*, est une variété de chaux carbonatée; l'autre, l'*albâtre gypseux*, est une variété de chaux sulfatée ou gypse. L'*albâtre calcaire* est en couches parallèles, mais ondoyantes, d'un tissu grenu, fibreux ou lamellaire. Ses veines sont souvent de couleurs différentes, blanc laiteux, jaune de miel, rouge et brun. Quand les nuances sont nettement tranchées, et qu'il est susceptible d'un beau poli, on l'appelle *albâtre oriental*. L'*albâtre gypseux*, ou *albâtre blanc vulgaire*, est demi-translucide, et offre souvent la blancheur la plus parfaite. Il se distingue du précédent par sa tendreté, sa fragilité, et surtout parce qu'il ne fait pas effervescence avec les acides, comme ce dernier. Les deux espèces d'albâtre sont employées, de temps immémorial, pour faire des coupes, des vases, des statuettes, etc. Les Grecs donnaient à ces sortes d'ouvrages le nom d'*alabastra*, qui veut dire insaisissables, parce qu'étant sans anses (*a-labè*) et parfaitement polis, ils étaient très-difficiles à saisir.

ALBATROS s. m. (al-ba-tross — corruption du lat. *albatus*, vêtu de blanc). Ornith. Grand oiseau des mers australes, connu aussi sous le nom de MOUTON DU CAP, à cause de sa grosseur et de la couleur de ses plumes, où le blanc domine. Les Anglais l'appellent *vaisseau de guerre*.

— **Encycl.** Les albatros appartiennent à l'ordre des palmipèdes et à la famille des longipennes.

Malgré leurs énormes proportions, qui en font les géants des palmipèdes, les albatros ont un vol agile et puissant. Ils semblent toujours planer, et l'on n'aperçoit dans leurs ailes aucun battement sensible. Ce sont, de tous les oiseaux pélagiens, ceux qui s'éloignent le plus des côtes.

Les espèces de ce genre habitent les mers de la Chine et du Japon, et l'océan Austral, au delà du tropique du Capricorne. Elles se nourrissent de céphalopodes (seiches, calmars, etc.); mais le fond de leur nourriture paraît être la chair déjà corrompue des grands animaux marins, tels que les phoques et les cétacés; aussi les a-t-on regardées comme les vautours de l'Océan, destinés à purger les mers des animaux morts et plus ou moins putréfiés qui flottent à leur surface.

C'est seulement à l'époque de la reproduction que les albatros regagnent les terres. Leurs nids, très-rapprochés entre eux, sont en général peu élevés et construits avec de la boue. Les petits sont nourris très-longtemps par leur mère; ils ne paraissent nullement effrayés de l'approche des hommes, et se contentent, lorsqu'on les attaque, de se défendre en lançant de leur estomac un déluge d'huile d'une odeur fétide.

ALBAY, ville des Philippines, dans l'île de Luçon, en partie détruite en 1814 par l'éruption d'un volcan, le Mayon, et rebâtie depuis. 13,000 hab.

ALBAYCIN s. m. (al-bè-sain). Nom d'une promenade de Cordoue: *Nous les avons vus à la Plaza de San-Lucar, à l'*ALBAYCIN *de Cordoue.* (Th. Gaut.)

ALBE s. m. (al-be — du lat. *albus*, blanc). Bois de sapin et en général bois blanc.

ALBE (Ferdinand Alvarez de Tolède, duc D'), général de Charles-Quint et de Philippe II, né en 1508, d'une illustre famille castillane, mort en 1582. Dès sa jeunesse, il porta les armes, accompagna Charles-Quint à la bataille de Pavie, au siége de Tunis, à l'expédition d'Alger, défendit la Navarre et la Catalogne contre les Français, remporta sur l'électeur de Saxe la fameuse bataille de Muhlberg (1547), où les protestants furent entièrement défaits, et combattit en Italie (1555) les Français et le pape Paul IV. A l'avénement de Philippe II, il jouissait d'une réputation militaire qu'on lui avait longtemps contestée, mais qui du moins était pure des excès dont il la souilla plus tard. Les troubles des Pays-Bas lui offrirent l'occasion de développer son caractère et de montrer à nu cette figure sinistre qui est restée dans l'histoire comme le déshonneur de sa nation et de la cause qu'il croyait servir. Les conseils qu'il donna au roi de supprimer par la force les tentatives d'indépendance religieuse de ces malheureuses provinces lui valurent d'en être nommé gouverneur, avec des pouvoirs illimités pour la répression. A son arrivée (1556), il révoqua toutes les promesses d'amnistie faites par Marguerite de Parme, rendit toute sa force à l'inquisition, et mit, pour ainsi dire, les provinces flamandes hors la loi par des édits dont les conséquences rigoureusement développées permettaient presque de ne plus trouver un seul innocent. Il institua un tribunal qu'il appela *Conseil des troubles*, mais que l'histoire a flétri du nom de *Conseil de sang*, et qui décima les Pays-Bas par le bûcher, le gibet et les tortures. Suivant son propre témoignage, dix-huit mille victimes, dont les plus illustres furent les comtes d'Egmont et de Horn, tombèrent dans cette hécatombe d'une nation. En même temps, il enrichissait ses soldats et ses sicaires par d'immenses confiscations. Les Flamands terrifiés s'enfuyaient par milliers, portant à l'Angleterre leurs richesses et leur industrie, pendant qu'une poignée de patriotes se rangeaient sous les drapeaux du prince d'Orange et commençaient l'héroïque résistance d'où devait sortir l'affranchissement des Pays-Bas. Le duc d'Albe montra dans cette guerre les talents d'un capitaine de premier ordre, et y exerça toute la cruauté qu'on lui connaissait. Toutefois, quelle que fût leur férocité, ses soldats répandirent moins de sang que ses bourreaux. Lui-même se lassa de cette lutte désespérée, et après la destruction de sa flotte par les Zélandais, il demanda son rappel et rentra en Espagne (1573). Disgracié pendant quelque temps, pour avoir favorisé le mariage secret de son fils avec une dame de la cour, il reparut à la tête de l'armée lors de la guerre contre le Portugal, qu'il soumit rapidement à Philippe II, mais qu'il inonda de sang et qu'il épuisa par ses exactions (1581). Malgré les plaintes qui s'élevaient de toutes parts contre lui, le roi n'osa le faire poursuivre, et il mourut paisiblement à Lisbonne l'année suivante, en pleurant, suivant une tradition douteuse, au souvenir des horreurs dont il s'était souillé. Le caractère le plus saillant de son talent militaire était la lenteur et la circonspection. Son nom est encore en exécration dans les Pays-Bas; la voix de l'histoire a ratifié ce jugement d'un peuple, et le héros espagnol est resté comme un type, comme le représentant du fanatisme sanguinaire et de l'aveugle tyrannie de Philippe II.

ALBE-LA-LONGUE, la plus ancienne ville du Latium, fondée par Ascagne, fils d'Enée, vers l'an 1150 av. J.-C., et ainsi appelée parce qu'elle s'étendait en longueur entre le mont Albain et un lac du même nom (*lacus albanus*). Cette ville est surtout connue par ses luttes avec Rome et le fameux combat des Horaces et des Curiaces; elle donna aussi le jour à Romulus et à Rémus. Elle fut détruite par les Romains sous Tullus Hostilius, l'an de Rome 89. Ses habitants furent alors transportés à Rome. Sur ses ruines s'élève aujourd'hui la ville d'Albano.

ALBECK, village du Wurtemberg, à 9 kil. d'Ulm. 25,000 Autrichiens, sous les ordres du général Mack, y furent défaits par 6,000 Français, en 1805.

ALBEMARLE (comte D'). V. KEPPEL (Van).

ALBEMARLE (duc D'). V. MONK.

ALBEN s. m. (al-bènn — du lat. *albus*, blanc). Minér. Calcaire incrustant qui existe en couches considérables près d'Erding, en Bavière.

ALBENAS (Jean Poldo D'), conseiller à Nîmes, né dans cette ville en 1512, mort en 1563; contribua à la propagation du calvinisme dans sa ville natale. Il a publié, entre autres ouvrages, un *Discours historial de l'antique et illustre cité de Nimes* (1557), indigeste, mais plein de recherches utiles.

ALBENAS (Jean-Joseph), publiciste, né près de Nîmes en 1760, mort en 1824; suivit La Fayette en Amérique, remplit des fonctions publiques sous l'Empire, et fit paraître divers écrits en l'honneur de Napoléon. Son fils, *Louis-Eugène*, est l'auteur des *Ephémérides militaires* de 1792 à 1815.

ALBENDORF, village de Prusse, dans la Silésie; 1,260 hab. Sur le sommet d'une montagne, chapelle appelée le Calvaire, et visitée annuellement par plus de 80,000 pèlerins.

ALBENGA, ville d'Italie, à 60 kil. de Gênes, sur la Méditerranée. Belle cathédrale; ruines et antiquités romaines.

ALBENS, ch.-lieu de cant. (Savoie), arrond. de Chambéry; pop. aggl. 227 hab. — pop. tot. 1,543 hab.

ALBERDI (Jean-Baptiste), diplomate, né en 1812 à Tucuman, prov. Argentine; suivit d'abord la carrière du barreau, combattit ensuite dans la presse de Montevideo la dictature de Rosas à Buénos-Ayres, et se montra l'un des plus ardents adversaires de la doctrine de Monroë, qu'il considérait comme une menace suspendue sur sa patrie. Il publia ensuite divers écrits politiques importants, où il posait les fondements de la constitution aujourd'hui en vigueur dans la confédération Argentine. En 1854, il fut nommé ministre plénipotentiaire de la république, et résida en cette qualité à New-York, à Londres, à Paris, à Rome et à Madrid. Alberdi est auteur d'un grand nombre d'ouvrages, remarquables au double point de vue politique et économique, et où sont exposés avec une grande clarté les intérêts de la confédération Argentine.

ALBERÈS (MONTS), ramification des Pyrénées, entre le dép. des Pyrénées-Orientales et l'Espagne. Près de là, village de France du même nom, où les Français, commandés par Dugommier, remportèrent une victoire sur les Espagnols en 1794.

ALBÉRÈSE s. f. (al-bé-rè-ze — du lat. *albus*, blanc). Géol. Sorte de pierre de roche de couleur blanchâtre.

ALBERGAME DE MER s. m. (al-bèr-ga-me). Zooph. Nom donné par Rondelet à une production marine, qu'on croit être un alcyon ou une lobulaire. ‖ On l'appelle aussi POMME D'AMOUR.

ALBERGATAIRE s. m. (al-bèr-ga-tè-re — rad. *alberge*). Celui à qui des terrains sont albergés ou cédés à rente perpétuelle.

ALBERGATI CAPACELLI (François, marquis D'), littérateur, né à Bologne, en 1728, mort en 1804. Ses œuvres (Bologne, 1784) contiennent des *Nouvelles morales* qui justifient assez mal leur titre, et un recueil d'agréables comédies.

ALBERGE s. m. (al-bèr-je — du celt. *berg* ou *berc*, lieu fermé, retraite, maison). Vieux mot qui signifiait Logement, maison, hôtellerie. ‖ On écrit aussi HALBERGE. C'est la forme primitive de *auberge*.

ALBERGE s. f. (al-bèr-je — du provençal *alberguo* ou *aouberguo*, pêche). Hortic. Sorte de pêche précoce à chair jaune, rouge ou violette: *Un panier d'*ALBERGES. *Des confitures d'*ALBERGES.

ALBERGÉ, ÉE (al-bèr-jé) part. pass. du v. Alberger.

ALBERGEMENT ou **ALBERGEAGE** s. m. (al-bèr-je-man — rad. *alberge*). Vieux mot qui signifiait Hébergement, c'est-à-dire Droit de logement.

— Anc. jurispr. Bail emphytéotique.

ALBERGER v. a. ou tr. (al-bèr-jé — du celt. *al*, le; *berg*, lieu fermé, retraite, maison). Vieux mot qui signifiait Héberger, loger.

— Anc. jurispr. Donner à louage, à bail.

ALBERGIE s. f. (al-bèr-jî — rad. *alberger*). Vieux mot qui signif. Logement.

ALBERGIER s. m. (al-bèr-jié — rad. *alberge*). Hortic. Nom donné, dans le principe, à tous les sujets d'abricotiers et de pêchers obtenus de semis, et donnant de bons fruits. Aujourd'hui, on l'applique spécialement à quelques variétés de ces deux genres d'arbres.

ALBÉRIC Ier, noble lombard, embrassa le parti de Bérenger Ier, qui le fit marquis de Camerino, et épousa la fameuse Marozia. Après s'être uni au pape Jean X, en 916, pour combattre les Sarrasins établis près du Garigliano, il fut exilé par ce même pape et massacré par les Romains vers 952, accusé d'avoir appelé les Hongrois en Italie pour seconder ses projets de vengeance.

ALBÉRIC II de Camerino, fils du précédent et de Marozia, mort en 954, força Hugues de Provence, troisième époux de sa mère et roi d'Italie, à se réfugier dans le château Saint-Ange, devint lui-même seigneur de Rome avec le titre de grand consul, et gouverna cette ville pendant près de vingt-trois ans. Son fils Octavien hérita de la souveraineté temporelle de Rome, et y joignit, deux ans plus tard, la souveraineté spirituelle, après qu'il eut été élu pape sous le nom de Jean XII.

ALBÉRIC, moine cistercien de l'abbaye des Trois-Fontaines, près de Châlons-sur-Marne, vivait dans le XIIIe siècle. Il a composé une chronique qui s'arrête à 1241, et dont Leibnitz a donné une édition. La partie qui traite des événements contemporains a seule une valeur réelle.

ALBERONI (Jules), célèbre cardinal et ministre d'Espagne, né en 1664, à Fiorenzuola (Parmesan), d'une famille de jardiniers; mort à Rome, en 1752. Suivant quelques traditions, il aurait cultivé la terre de ses mains jusqu'à l'âge de quatorze ans. Quoi qu'il en soit, il commença par être clerc sonneur dans la cathédrale de Plaisance, reçut par charité une sorte d'éducation dans le couvent des barnabites, fut pourvu d'un bénéfice, devint dans la suite chapelain de l'évêque Roncoveri, et fut chargé par le duc de Parme de quelques missions auprès du maréchal duc de Vendôme, qui commandait les troupes françaises en Italie pendant la guerre de la succession. Sa souplesse adulatrice et sa verve spirituelle plurent tellement au général français, qu'il se l'attacha, le pré-

senta à la cour de France (1706) et l'emmena en qualité de secrétaire dans ses campagnes des Pays-Bas, puis en Espagne (1711), où il le recommanda à Philippe V. Après la mort de son protecteur (1712), Alberoni, qui s'était déjà fait remarquer par son habileté diplomatique, fut choisi par son souverain, le duc de Parme, pour résider à la cour d'Espagne en qualité d'agent officiel.

La princesse des Ursins était alors toute-puissante à cette cour. Elle était un obstacle redoutable aux vues secrètes de l'astucieux Italien, qui commença par gagner sa faveur et endormir ses soupçons, puis conçut le projet habile et hardi de lui opposer une reine de son choix en faisant épouser à Philippe V, veuf de Marie-Louise de Savoie, Elisabeth Farnèse, héritière de Parme. Au reste, il sut persuader à la princesse des Ursins qu'elle conserverait tout son crédit sous la nouvelle reine, dont l'esprit était faible et borné. Détrompée trop tard, la favorite fut cruellement désabusée dès l'arrivée d'Elisabeth, dont le premier acte fut de la frapper d'une sentence d'exil et d'accorder toute sa confiance à l'homme qui l'avait placée elle-même sur le trône d'Espagne (1714). Nommé successivement premier ministre, cardinal et grand du royaume, Alberoni devint dès lors l'arbitre de l'Espagne, qu'il entreprit de relever de la décadence où elle était tombée depuis Philippe II. Il commença par réformer quelques abus, créa une marine et une armée, réorganisa les finances, fit des armements et prépara l'exécution de ses desseins par des négociations secrètes. Rendre à l'Espagne ce que lui avait enlevé le traité d'Utrecht, conquérir l'Italie sur l'Empereur, s'allier contre celui-ci aux Turcs et aux mécontents de la Hongrie, acheter la Hollande par des concessions, susciter la guerre civile en France pour renverser le duc d'Orléans et donner la régence à Philippe V, neutraliser l'Angleterre par la descente du prétendant et tourner contre elle les armes de Charles XII et de Pierre le Grand, un moment réconciliés à sa voix : tels étaient ses vastes desseins, telles furent ses principales entreprises. Mais toutes échouèrent honteusement, et l'on vit alors que le ministre d'Espagne, sans être dépourvu de talents, n'était point, dans l'exécution, à la hauteur de ses gigantesques projets; qu'il confondait trop souvent l'intrigue avec la politique, et que, s'il possédait la haute ambition de Richelieu et la souplesse de Mazarin, il n'avait pas, comme eux, la pénétration qui prévoit les obstacles et l'habileté qui les aplanit.

Ainsi, à la conquête de la Sardaigne et de la Sicile (1717-18), les puissances répondirent par la triple, puis par la quadruple alliance; les Turcs signèrent avec l'Empereur la paix de Passarowitz; la Hollande ne voulut point se séparer de l'Angleterre; une flotte anglaise vint détruire l'escadre espagnole devant Syracuse; le prétendant Jacques III fut écarté par la tempête des côtes de l'Angleterre; la conspiration de Cellamare, fomentée par Alberoni, échoua en France, et une armée envoyée par le régent fit une irruption victorieuse en Espagne, pendant que la mort inopinée de Charles XII faisait perdre l'espoir d'une utile diversion. Tant de désastres accablèrent Philippe V; il implora la paix, et l'Angleterre et la France y mirent pour condition première le renvoi d'Alberoni. Abandonné par la reine elle-même, exilé par le roi, le ministre déchu quitta l'Espagne (1719), errant en divers lieux, poursuivi par la haine des nations qu'il avait menacées de ses entreprises ou trompées par ses négociations, et se retira enfin à Rome, où sa dignité de cardinal ne le mit pas à l'abri d'une condamnation des tribunaux ecclésiastiques, suscitée peut-être par l'Espagne et motivée principalement sur les scandales de sa vie privée. Toutefois, il rentra en faveur en 1723, reparut sur la scène comme légat du saint-siége dans la Romagne (1738), et parvint, après de laborieuses intrigues, à réunir pour un moment l'imperceptible république de St-Marin au territoire de l'Eglise. C'est à ce sujet que Benoît XIV disait qu'il ressemblait à un gourmand qui, après un repas copieux, convoiterait un morceau de pain bis.

A la mort de Clément XIII, Alberoni, à ce qu'on assure, fut sur le point d'être élu souverain pontife, et il ne lui manqua que quelques voix pour lui permettre de jeter de nouveau son génie inquiet et remuant dans la balance des destinées de l'Europe. Il mourut dans la retraite et l'obscurité. Le *Testament politique* publié sous son nom (1753) est apocryphe.

ALBERT ou **ALBERTUS** s. m. (al-bèr, al-bèr-tuss). Numism. Ancienne monnaie d'or de Flandre, frappée pendant le gouvernement d'Albert, archiduc d'Autriche.

ALBERT, ch.-lieu de cant. (Somme), arrond. de Péronne; pop. aggl. 3,698 hab. — pop. tot. 3,806 hab. Fortifications romaines; souterrains immenses, dont une branche s'étend à 5 kil.

ALBERT le Grand, l'un des savants les plus illustres du moyen âge, né en 1193, à Lawingen (Souabe), de la famille des comtes de Bollstœdt, mort à Cologne en 1280. Il étudia les sciences à Padoue, entra dans l'ordre des dominicains en 1222, enseigna la théologie et la philosophie à Ratisbonne, à Strasbourg, à Cologne, puis à Paris, où il séjourna trois ans (1245-1248), commentant la physique d'Aristote devant un auditoire innombrable, avide de sa parole. La foule qui se pressait à ses cours devint si considérable, qu'il fut bientôt obligé d'enseigner en plein air sur une place qui a gardé son nom (la place *Maubert*, abréviation de *Magister Albertus*). De retour à Cologne, il continua, à l'ombre du cloître, ses profondes études et ses immenses recherches, fut élu en 1254 provincial de son ordre, et appelé l'année suivante à Rome par le pape Alexandre IV, qui le combla d'honneurs et le nomma évêque de Ratisbonne, en 1259. Il se démit de cette dignité trois ans plus tard, pour retourner à ses études et à son enseignement, qu'il n'abandonna que quelques années avant sa mort. Il fut le maître de saint Thomas d'Aquin. Sa fécondité n'était pas moins prodigieuse que sa science : les ouvrages qu'on lui attribue ont été recueillis en 1651, et forment 21 vol. in-folio, sans parler d'une multitude d'écrits évidemment apocryphes. Son érudition, extraordinaire pour l'époque, était surtout puisée dans les travaux des Arabes et des rabbins. Il avait aussi une connaissance approfondie d'Aristote, dont beaucoup de ses ouvrages ne sont que des commentaires. C'est avec lui que commencent ces théories subtiles de la *matière* et de la *forme*, de l'*essence* et de l'*être*, qui ont passionné les docteurs du moyen âge et qui n'ont conservé qu'une mince valeur philosophique. En théologie, il suivit Pierre Lombard et chercha assez vainement à concilier les réalistes et les nominalistes. Son plus beau titre de gloire est dans ses travaux sur les sciences naturelles. Sa physique est presque complétement extraite d'Aristote, dont il partageait les erreurs. Mais la chimie lui doit d'importantes découvertes. Il fit le premier l'analyse du cinabre, donna de bonnes descriptions des propriétés du soufre, de la préparation de la potasse caustique, de l'acide nitrique, dont il indique les propriétés principales, et montra des connaissances singulièrement précises sur certains acides, sur les métaux, les pierres et les sels.

Du reste, ce grand homme partagea les erreurs de son temps sur l'alchimie, les sciences occultes, la transmutation des métaux, etc., et ses recherches en ce genre n'ont pas moins contribué que son profond savoir à faire de sa légende la plus populaire de toutes celles des savants du moyen âge. Plusieurs des faits merveilleux qu'on rapporte peuvent, au reste, recevoir une explication rationnelle. Ainsi la tête parlante qu'il avait eue dans son cabinet de Cologne, et que brisa son disciple Thomas d'Aquin, n'était sans doute qu'un automate qui articulait des sons; l'*hiver changé en printemps* lors du banquet donné à l'empereur Guillaume, doit vraisemblablement s'entendre de fleurs et de fruits conservés par un procédé particulier, etc. Quoi qu'il en soit, c'est sous l'aspect d'un magicien de légende que le peuple a conservé son souvenir, et les pâtres de nos campagnes consultent encore avec la foi aveugle de l'ignorance les ineptes grimoires de sorcellerie connus sous les noms de *Secrets admirables du grand Albert*, *Secrets du petit Albert*, etc., dont la rédaction originale est fort ancienne, et paraît appartenir à un certain Henri de Saxe. Voyez, pour les travaux scientifiques d'Albert le Grand, l'*Histoire de la chimie*, par. M. Hoefer.

ALBERT d'Aix, chanoine, mort vers 1120, auteur d'une relation de la première croisade, traduite dans la collection Guizot.

ALBERT (saint), moine dans le diocèse de Cambrai, au XIIe siècle. Honoré le 7 avril. ‖ Le *bienheureux Albert*, patriarche de Jérusalem et législateur de l'ordre des Carmes.

ALBERT (Famille D'), maison noble du comtat Venaissin, descendait d'une branche des Alberti, de Florence, et a produit plusieurs hommes remarquables : *Charles* D'ALBERT, duc de *Luynes*, favori de Louis XIII (V. LUYNES); *Louis-Charles* D'ALBERT, duc de *Luynes*, fils du précédent, père du duc de Chevreuse, travailla à la Bible de Le Maistre de Sacy, et fut lié de doctrines et d'amitié avec les hommes de Port-Royal; *Louis-Joseph-Amable* D'ALBERT, duc de *Luynes*, député de la noblesse en 1789; *Paul* D'ALBERT, cardinal de *Luynes*, archevêque de Sens en 1753, membre de l'Académie.

ALBERT Ier, duc de Brunswick, mort en 1278. Il joua un rôle brillant dans les guerres féodales, dompta les révoltes intérieures, fut appelé en Danemark pour secourir la reine douairière et le jeune roi Eric, reçut la dignité de gouverneur ou de vice-roi, mais fut chassé par une insurrection des Danois.

ALBERT Ier, duc d'Autriche et empereur d'Allemagne (1248-1308). Il tua de sa main son compétiteur, Adolphe de Nassau, à la bataille de Gelheim, et suscita un grand nombre de révoltes par sa tyrannie. C'est sous son règne que les Suisses commencèrent l'œuvre de leur indépendance (1308). Il marchait pour les soumettre, lorsqu'il fut assassiné au passage de la Reuss, par son neveu, Jean de Souabe, dont il avait usurpé le patrimoine.

ALBERT II, dit le *Sage*, duc d'Autriche, né en 1298, mort en 1358. Il refusa la couronne impériale, dont le pape Jean XXII lui offrait l'investiture, et tenta vainement de soumettre les Suisses et de reprendre Zurich.

ALBERT III, duc d'Autriche, né en 1347, fils du précédent, mort en 1395. Malheureux dans quelques expéditions militaires, il s'attacha à faire fleurir les lettres et les arts, et fonda des chaires de mathématiques et de théologie dans l'université de Vienne.

ALBERT IV, dit *le Pieux*, duc d'Autriche, fils du précédent, abandonna le pouvoir à son frère Guillaume, fit un pèlerinage en terre sainte, et se retira dans un couvent de chartreux, où il mourut empoisonné, en 1414.

ALBERT V, dit l'*Illustre*, duc d'Autriche, devint ensuite empereur d'Allemagne sous le nom d'Albert II. V. l'article suivant.

ALBERT II, fils d'Albert IV, né en 1397, fut successivement duc d'Autriche sous le nom d'Albert V, roi de Hongrie et de Bohême, enfin empereur d'Allemagne en 1438, sous le nom d'Albert II. Il ramena l'ordre et la paix dans ses Etats, et fit le bonheur de ses peuples par sa justice et sa modération. Il mourut en 1439, d'une maladie contagieuse, pendant une expédition en Hongrie contre le sultan Amurat II.

ALBERT, archiduc d'Autriche, sixième fils de l'empereur Maximilien II, né en 1559, mort en 1621. Elevé à la cour de Philippe II, il fut d'abord cardinal, archevêque de Tolède, puis nommé vice-roi de Portugal, et enfin chargé du gouvernement des Pays-Bas, que l'administration du duc d'Albe avait poussés à la révolte. Après avoir renoncé à ses dignités ecclésiastiques, il épousa une fille de Philippe II, qui lui donna les Pays-Bas. Il tenta vainement de reconquérir la Hollande; vaincu par Maurice de Nassau, il ne réussit à s'emparer d'Ostende qu'après un siége fameux qui lui coûta cent mille hommes. Epuisé par sa victoire autant que par l'opiniâtreté de la lutte, il conclut une trêve de douze ans (1609) et s'appliqua dès lors à faire oublier par sa modération et son humanité les maux que la guerre avait apportés à ces malheureuses provinces.

ALBERT l'Ours, né en 1106, margrave de Brandebourg et fondateur de la maison de ce nom. Il obtint l'indépendance de son margraviat et devint ainsi la tige des électeurs de Brandebourg. Il défricha les terres de ses Etats et fonda Berlin, Francfort-sur-l'Oder, Landsberg, etc. Il mourut en 1170.

ALBERT de Mecklembourg, élu roi de Suède en 1363, détrôné par Marguerite de Waldemar, reine de Suède, en 1389.

ALBERT de Brandebourg, premier duc de Prusse et grand maître de l'ordre teutonique, né en 1490. En 1525, il fit avec la Pologne une convention par laquelle il renonçait à sa dignité de grand maître, et recevait en échange la Prusse inférieure à titre de duché pour lui et ses descendants, sous la suzeraineté de la Pologne. En 1525, il prêta le serment d'hommage au roi Sigismond, à Cracovie. Il avait embrassé le luthéranisme, qu'il introduisit dans ses nouveaux Etats, et mourut en 1568. Il est le fondateur de l'université de Kœnisberg.

ALBERT le Dénaturé, landgrave de Thuringe, mort en 1314, épousa sa concubine, Cunégonde d'Elsemberg, après la mort de sa femme Marguerite, fille de l'empereur Frédéric II, qu'il avait tenté de faire assassiner au château de Wartbourg. Reportant alors sur ses enfants du premier lit la haine qu'il avait vouée à leur mère, il voulut les priver de l'héritage de leurs ancêtres en vendant ses domaines à l'empereur Adolphe de Nassau. Mais il échoua dans cette odieuse tentative, tomba entre les mains d'un de ses fils, recouvra la liberté et alla mourir de misère à Erfurth.

ALBERT, margrave et électeur de Brandebourg, surnommé l'*Achille* et l'*Ulysse de l'Allemagne*, à cause de sa valeur et de son habileté dans les tournois, où il avait remporté dix-sept fois le prix, né en 1414, mort en 1486, était le troisième fils de Frédéric Ier. D'abord burgrave de Nuremberg, il devint margrave de Bareuth en 1464, par la mort de son frère aîné, Jean l'Alchimiste, et, en 1470, électeur de Brandebourg, par l'abdication de son second frère, Frédéric. Il se trouva ainsi en possession de tous les Etats qui avaient appartenu à son père dans la Franconie et dans la haute Saxe. En 1476, il abandonna à son fils, Jean le Cicéron, l'administration de ses Etats, se réservant la dignité électorale et le droit de conseil.

ALBERT le Belliqueux, surnommé l'*Alcibiade de l'Allemagne*, à cause de sa beauté, né en 1522, mort en 1558, était fils du margrave de Culmbach. En 1544, il déploya une rare valeur dans les armées de Charles-Quint, combattit les protestants, mais fut vaincu à Rochlitz et fait prisonnier par le duc Ernest de Brunswick. Il embrassa ensuite le parti de la France, se tourna contre Charles-Quint, fit une guerre de brigandages à la tête d'un corps d'aventuriers, et se livra à des excès qui le rendirent odieux à l'Allemagne. Une ligue se forma alors contre lui, et Albert, vaincu dans une sanglante bataille, fut mis au ban de l'Empire (1553). Obligé de quitter l'Allemagne, il languit quelques années dans l'indigence et dans l'exil, et mourut enfin des suites de son intempérance.

ALBERT (François-Albert-Auguste-Charles-Emmanuel, PRINCE), né en 1819, au château de Rosenau, mort en 1861. Second fils d'Ernest, duc de Saxe-Cobourg, il épousa, en 1839, la reine d'Angleterre, Victoria. La manière dont il joua le rôle de *prince-époux*, dans ce pays si jaloux de sa liberté et si ombrageux dans son patriotisme, fut pleine de modération, de tact, de sagesse et de dignité. Il se distingua surtout par la protection éclairée qu'il accorda aux arts, aux lettres, à l'industrie et à l'agriculture. Il a pris l'initiative d'une foule d'institutions utiles. C'est lui notamment qui conçut et réalisa le plan gigantesque de l'exposition universelle de Londres, en 1851.

ALBERT (Alexandre MARTIN, dit), homme politique, ouvrier mécanicien, membre du gouvernement provisoire de 1848, né à Bury (Oise) en 1815. Il joua un rôle actif dans les agitations du parti républicain sous le règne de Louis-Philippe, et se fit remarquer des chefs de ce parti par son intelligence et l'énergie de ses convictions. En 1840, il contribua avec d'autres ouvriers à la fondation du journal populaire l'*Atelier*. Membre influent des sociétés secrètes et l'un des combattants de février 1848, protégé par le journal la *Réforme* et par Louis Blanc, dont il avait embrassé les idées, il fut porté au gouvernement provisoire, où il figura d'abord comme l'un des secrétaires, puis, quelques jours après, comme l'un des membres en titre. Dans les actes officiels et les proclamations, son nom, suivi de la qualification d'*ouvrier*, apparaissait comme un symbole caractéristique des tendances de la nouvelle révolution. Il se conduisit d'ailleurs avec autant de dignité que de modestie, reçut la vice-présidence de la commission des travailleurs établie au Luxembourg, seconda constamment Louis Blanc, soit dans cette commission, soit à l'hôtel de ville, et fut nommé par le département de la Seine représentant du peuple à l'Assemblée constituante. Il n'y siégea que peu de jours. Lors de l'envahissement de l'assemblée, le 15 mai, quelques paroles de sympathie adressées par lui à la foule, l'insertion de son nom sur les listes dressées par les insurgés pour la formation d'un nouveau gouvernement provisoire, furent considérées comme une complicité réelle. Traduit devant la haute cour de Bourges, il en déclina la compétence, refusa de se défendre et fut condamné à la déportation. Il subit dix années de détention à Doullens, à Belle-Ile-en-Mer et au pénitencier de Tours, et recouvra la liberté lors de l'amnistie de 1859. Après avoir été l'un des dictateurs de la république, M. Albert occupe aujourd'hui (1864) un modeste emploi dans l'administration du gaz; et cette honorable pauvreté, il faut loyalement le reconnaître, est le trait commun des hommes qui furent chargés de la puissance publique en ces temps orageux.

ALBERT le Valeureux (ORDRE D'), ordre de chevalerie du royaume de Saxe. Il a été créé, le 31 décembre 1850, par le roi Frédéric-Auguste, qui lui a donné le nom du fondateur de la branche Albertine de sa maison. C'est un ordre de mérite destiné à récompenser tous les genres de services. Les membres forment cinq classes : une de grands-croix, deux de commandeurs, une de chevaliers et une de petites-croix. La décoration se suspend à un ruban vert liséré de blanc.

ALBERT l'Ours (ORDRE D'), ordre de chevalerie des duchés d'Anhalt. Il a été fondé, le 18 novembre 1836, par les princes souverains de toutes les branches de la maison d'Anhalt, qui lui ont donné le nom d'un des plus illustres de leurs ancêtres, et l'ont destiné à récompenser tous les genres de mérite. Sa devise est: *Crains Dieu et suis ses commandements.* Le ruban est vert foncé, liséré de rouge ponceau. Les membres forment quatre classes, une de grands-croix, deux de commandeurs et une de simples chevaliers. Deux médailles, l'une d'or et l'autre d'argent, sont annexées à l'ordre pour ceux dont les services ne sont pas assez importants pour mériter la décoration.

ALBERTE s. f. (al-bèr-te). Bot. Genre de plantes de la famille des rubiacées et de la tribu des gardéniées, dédié à Albert le Grand. Il renferme une seule espèce, originaire de la Cafrerie.

ALBERTI (Léon-Baptiste), architecte célèbre, né vers 1404, à Florence, de l'ancienne famille des Alberti, mort en 1484. Il se distingua également dans la peinture, la sculpture, la littérature et les sciences. Ses principales constructions sont : à Florence, le *palais Ruccellai* et le *chœur* de l'*église de la Nunziata;* à Rome, la *fontaine de Trevi;* à Rimini, l'église de *San-Francesco.* Il a laissé des ouvrages estimés, entre autres un traité d'architecture (*De Re ædificatoria*), qui lui valut de ses contemporains le surnom de *Vitruve moderne.*

ALBERTI (Léandre), provincial des dominicains, né en 1479, mort en 1552, a laissé, entre autres ouvrages, des *Vies* des hommes illustres de son ordre, *De Viris illustribus ordinis prædicatorum*, Bologne, 1517.

ALBERTI (Salomon), célèbre anatomiste allemand, né à Naumbourg, en 1540, mort en 1600. Il découvrit les valvules des veines, fit le premier connaître la structure de la vessie, des urètres et des papilles rénales, et enrichit la science d'une foule d'observations nouvelles. Ses écrits sont nombreux et très-estimés.

ALBERTI, famille florentine de la haute bourgeoisie, connue surtout par le rôle qu'elle joua dans les luttes qui déchirèrent la république au XIVe siècle. Unie aux Médicis contre les Albizzi, elle eut la plus grande part à la révolution populaire de 1378 (V. CIOMPI et LANDO). Le plus connu de ses membres est *Benoît* ALBERTI, qui, après avoir favorisé le mouvement des *Ciompi* (des artisans) contre la noblesse, tenta une réaction en faveur de la haute bourgeoisie. Il fut exilé avec son parti en 1387, lors du nouveau triomphe de la fac-

tion aristocratique et des Albizzi sur la bourgeoisie et le peuple (*arts majeurs* et *arts mineurs*). Les Alberti furent rappelés après le retour des Médicis, en 1435.

ALBERTIE s. m. (al-bèr-tî). Helminth. Genre de vers systolides, vivant en parasites dans les lombrics et les limaces.

ALBERTINE (LIGNE), l'une des deux branches de la maison de Saxe; aujourd'hui dynastie régnante dans la Saxe royale. La branche Ernestine a conservé les duchés. Toutes deux sont issues d'Albert et d'Ernest, fils de l'électeur Frédéric II, qui se partagèrent la Saxe en 1485.

ALBERTINIE s. f. (al-bèr-ti-nî). Bot. Genre de plantes de la famille des composées et de la tribu des vernoniées. Il renferme des arbrisseaux qui habitent le Brésil.

ALBERTINIÉ, ÉE adj. (al-bèr-ti-ni-é — rad. *albertinie*). Bot. Qui ressemble à l'albertinie.

— s. f. pl. Division de la tribu des vernoniées, ayant pour type le genre albertinie.

ALBERTRANDY (Jean-Chrétien), jésuite et historien polonais, né à Varsovie en 1731. Ses *Annales du royaume de Pologne* et son *Histoire d'Etienne Bathory* (en polonais) sont estimées.

ALBERTVILLE, ch.-lieu d'arrond. (Savoie), à 60 kil. N.-O. de Chambéry; pop. aggl. 2,634 hab. — pop. tot. 4,018 hab. L'arrond. a 4 cant., 41 comm., 35,408 hab. Fonderie importante et monumentale; beau pénitencier; terrasse fort curieuse.

ALBERZARIN s. m. (al-bèr-za-rain). Sorte de laine d'Espagne.

ALBESCENCE s. f. (al-bèss-san-se — du lat. *albus*, blanc). Etat de ce qui est blanc, de ce qui blanchit. Se dit principalement de l'aube du jour.

ALBESTROFF, ch.-lieu de cant. (Meurthe), arrond. de Château-Salins; pop. aggl. 716 hab. — pop. tot. 767 hab. Eglise remarquable, construite en 1327.

ALBI ou **ALBY**, ch.-lieu du dép. du Tarn, à 676 kil. de Paris, sur la rive gauche du Tarn; pop. aggl. 11,457 hab. — pop. tot. 15,493 hab. L'arrond. a 8 cant., 92 comm., 93,767 hab. Archevêché, cathédrale Sainte-Cécile, construite en 1382, consacrée en 1410, et achevée définitivement en 1512; vaste construction en brique, beau portail et clocher pyramidal, chapelles du XV[e] siècle, jubé très-élégant. — Eglise de Saint-Salvi, édifice du XIII[e] siècle, construit sur l'emplacement d'une plus ancienne; tour fort remarquable de style byzantin, appartenant au VII[e] siècle. — Hôtel de la préfecture, ancien palais épiscopal. — Pont d'Albi, construit vers 1035. — Chapelle de Saint-Michel, élevée sous le pontificat d'Alexandre II, remarquable par son ornementation bizarre. — Patrie du navigateur La Pérouse, dont on voit la statue sur une belle promenade nommée le Vigan. Albi eut beaucoup à souffrir dans les guerres des Albigeois.

ALBI, racine latine tirée de *albus*, blanc, et qui entre dans la composition d'un grand nombre d'adjectifs appartenant à l'histoire naturelle. Voici les principaux : ALBIBARBE (*albus*, blanc; *barba*, barbe), Qui a la barbe blanche. ‖ ALBICAUDE (*cauda*, queue), Qui a la queue blanche. ‖ ALBICAULE (*caulis*, tige), Qui a la tige blanchâtre. ‖ ALBICEPS (*caput*, tête), Qui a la tête blanche. ‖ ALBICOLLE (*collum*, cou), Qui a le col blanc. ‖ ALBICORNE (*cornu*, corne), Qui a les cornes blanches. ‖ ALBICOSTÉ (*costa*, côte), Se dit d'un coquillage dont les côtes offrent des raies blanches. ‖ ALBIDIPENNE (*penna*, plume), Qui a les ailes blanchâtres. ‖ ALBIFLORE (*flor*, *floris*, fleur), Qui porte des fleurs blanches. ‖ ALBILABRE (*labrum*, lèvre), Qui a le museau tacheté de blanc. ‖ ALBIMACULÉ (*macula*, tache), Qui est tacheté de blanc. ‖ ALBIMANE (*manus*, main), Qui a les tarses blancs. ‖ ALBINERVE (*nervus*, nerf), Se dit d'une plante dont les feuilles ont des nervures blanches. ‖ ALBIPÈDE (*pes*, *pedis*, pied), Qui a les pattes blanches. ‖ ALBIPENNE (*penna*, aile), Qui a les ailes blanches. ‖ ALBIROSTRE (*rostrum*, bec), Qui a le bec ou l'extrémité du museau blanc. ‖ ALBITARSE (*tarsus*, arse), Qui a les tarses blancs. ‖ ALBIVEINÉ, *vena*, veine), Même sens que *albinerve*. ‖ ALBIVENTRE (*venter*, ventre), Qui a le ventre blanc.

ALBICANTE s. f. (al-bi-kan-te). Bot. Espèce d'anémone à grandes feuilles.

ALBICORE s. m. (al-bi-ko-re). Ichthyol. Orthographe vicieuse du mot ALBACORE. V. ce mot.

ALBIFICATION s. f. (al-bi-fi-ka-si-on). V. ALBATION.

ALBIGEOIS (L'). Géogr. Ancien pays de France, dans le haut Languedoc; il tirait son nom d'Albi, sa capitale. Il est maintenant compris dans le dép. du Tarn, l'arrond. d'Albi, et la majeure partie de celui de Gaillac.

ALBIGEOIS, OISE s. et adj. (al-bi-joi, oi-ze). Géogr. Habitant d'Albi ou de l'Albigeois; qui appartient à la ville d'Albi ou au pays qu'on appelait l'Albigeois.

ALBIGEOIS ou **CATHARES**. Hérétiques du XII[e] siècle, répandus dans le midi de la France, chez lesquels les uns retrouvent les restes des manichéens, d'autres les successeurs des *Vaudois* ou *pauvres de Lyon*, et qui, en tout état de cause, peuvent être considérés comme les précurseurs des protestants. Leur nom d'*Albigeois* vient, suivant l'opinion commune, de ce que la ville d'Albi était leur siége principal, quoique, en réalité, ils fussent plus nombreux à Toulouse, à Narbonne et dans d'autres villes. Ces sectaires étaient protégés par Raymond, comte de Toulouse, Roger, vicomte de Béziers et d'Albi, et par plusieurs autres princes des contrées indépendantes du Midi. Dès l'an 1179, Alexandre III autorisa contre eux les persécutions, et son légat, Henri, abbé de Clairvaux, dévasta Lavaur et plusieurs autres villes. Innocent III prêcha contre eux une croisade d'extermination et précipita les Français du nord sur les riches contrées où ils dominaient (1209). Le fameux Simon de Montfort, et les légats P. de Castelnau (assassiné dès le commencement de sa mission), Milon et Arnaud Amalric, étaient à la tête des croisés; le zèle du premier était surexcité par l'espoir de posséder le comté de Toulouse, dont le pape lui avait assuré l'investiture, et dont il dépouilla en effet Raymond VI en 1215. Tous les barons et chevaliers du nord qui l'accompagnaient étaient également entraînés par la cupidité autant que par le fanatisme, et la plupart s'enrichirent des dépouilles des vaincus. Cette guerre prétendue sacrée dépassa en atrocités tout ce qu'on avait vu jusqu'alors, et le souvenir exécré des exploits de Simon de Montfort est resté vivant dans les contrées méridionales comme celui des tueries du duc d'Albe dans les Pays-Bas. Au sac de Béziers, soixante mille personnes furent égorgées, sans distinction de catholiques ou d'albigeois. Avant l'assaut, le légat Arnaud Amalric avait dit : « Tuez-les tous; Dieu reconnaîtra les siens (V. TUER). » Les mêmes horreurs se renouvelèrent à Carcassonne, et généralement dans tous les lieux où triomphaient les croisés. Partout le bûcher et les plus horribles supplices achevaient, après le combat, l'œuvre de dépopulation et de mort. Simon de Montfort fut tué en 1218, en assiégeant Toulouse, la capitale du comté dont il avait reçu l'investiture. Raymond VI continua la guerre; mais lorsqu'il fut mort, son fils, Raymond VII, après une lutte disproportionnée, dut céder la plus grande partie de ses Etats à la couronne de France (1229). La plupart des albigeois avaient péri dans ces guerres, pendant lesquelles fut fondé par saint Dominique l'ordre des Frères prêcheurs, *pour l'extirpation de l'hérésie*. V. DOMINIQUE (saint), MONTFORT, ARNAUD, etc.

ALBIKIE s. f. (al-bi-kî). Bot. Genre de plantes de la famille des cypéracées.

ALBIMAÏDE s. m. (al-bi-ma-ï-de). Géogr. Nom d'un peuple d'Egypte d'origine grecque : *Les* ALBIMAÏDES *se révoltèrent dans la basse Egypte et furent détruits par les généraux du calife Almamon*. (Compl. de l'Acad.)

ALBIN s. m. Minér. V. ALBINE.

ALBIN, INE adj. (al-bain, i-ne — du lat. *albus*, blanc). Qui est de couleur blanche, de la blancheur des albinos : *Couleur* ALBINE. *Tache* ALBINE.

ALBINA s. f. (al-bi-na — du lat. *albus*, blanc). Femme albinos.

ALBINE s. f. ou **ALBIN** s. m. (al-bi-ne — du lat. *albus*, blanc). Minér. Un des noms de l'apophyllite.

ALBINE (sainte), Vierge qui subit le martyre en 249. Honorée le 16 décembre; selon quelques calendriers, le 26 septembre.

ALBINIE s. f. (al-bi-nî — de *Albin*, n. d'un natural. angl.). Entom. Genre d'insectes diptères, renfermant une seule espèce, dont la patrie est inconnue.

ALBINIQUE adj. (al-bi-ni-ke — rad. *albinos*). Qui appartient, qui a rapport aux albinos.

ALBINISME s. m. (al-bi-ni-sme — rad. *albus*, blanc). Térat. Anomalie congéniale d'organisation, consistant dans la diminution ou même l'absence totale du *pigment* ou matière colorante de la peau, des cheveux et des yeux (V. ALBINOS). L'albinisme s'appelle encore *leucopathie* (*leukos*, blanc; *pathos*, maladie), et *leucéthiopie* (*leukos*, blanc, et *éthiops*, éthiopien, nègre). Ce dernier mot vient de ce que l'albinisme n'a d'abord été observé que dans la race nègre.

— Bot. Etat maladif d'une plante, dont les parties vertes sont blanchies par suite de la résorption de la chlorophylle.

ALBINOS adj. et s. (al-bi-nôss — du portug. *albino*, venant lui-même du lat. *albus*, blanc). Qui est affecté d'albinisme : *A moins qu'elle ne soit blonde et presque* ALBINOS, *elle pense qu'elle peut sans scrupule permettre qu'on appelle, en vers, ses cheveux, des cheveux d'ébène*. (A. Karr.)

— **Encycl.** Les premiers auteurs qui ont écrit sur les *albinos* les considéraient comme une race distincte. Nous voyons dans l'*Essai sur les mœurs* que c'était l'opinion de Voltaire. Plus tard, on s'assura que les albinos peuvent se rencontrer dans les diverses races humaines et sous les divers climats; que, pas plus que les géants et les nains, ils ne constituent un type constant et pour ainsi dire spécifique; que la décoloration qui les caractérise est une modification accidentelle, une anomalie de l'organisation; en un mot, qu'ils appartiennent à la tératologie et non à l'ethnologie. Les *albinos*, outre les attributs de la race dont ils font partie, offrent les caractères suivants : leur peau est d'un blanc mat et blafard; c'est une couleur de linge ou plutôt de cire blanchie. Leurs cheveux, leurs sourcils, leurs cils, les poils de leur barbe sont aussi d'une teinte blanchâtre. Leurs yeux, qui ont l'iris rose, la pupille d'un rouge prononcé, ressemblent à ceux des lapins blancs et des perdrix. Le pigment, qui, dans l'état normal, enduit le derrière de l'iris et l'intérieur de l'œil, manquant aux *albinos*, ils ne peuvent supporter une lumière vive, et préfèrent l'obscurité au grand jour, ce qui leur a fait donner le nom d'*héliophobes*. Cette décoloration générale et cette faiblesse de la vue sont accompagnées souvent d'une taille médiocre et mal proportionnée, d'une constitution très-frêle, et de facultés intellectuelles très-peu développées. Les *albinos* sont d'autant plus communs sous un climat et dans une race que ce climat est plus voisin de l'équateur, et que la couleur de cette race est plus foncée. L'albinisme est surtout fréquent chez les nègres. Après ceux de la race nègre, les moins rares sont les *albinos* de la race américaine. L'albinisme paraît plus commun chez les femmes que chez les hommes, du moins dans la race nègre. Les albinos mâles de cette race sont impuissants; mais les femmes peuvent devenir mères. Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire distingue l'albinisme en *complet*, en *partiel* et en *imparfait*. Le premier est caractérisé par la décoloration générale et complète de la peau. Dans le second, le défaut de coloration n'existe que dans une portion plus ou moins étendue du tégument. Enfin, la simple diminution de matière colorante constitue l'albinisme imparfait. On appelle *nègres pies* les nègres atteints d'albinisme partiel, c'est-à-dire tachetés de blanc sur diverses parties du corps. L'albinisme n'est pas exclusivement propre à l'espèce humaine; il se rencontre souvent chez les animaux : les lapins blancs, les souris blanches, les éléphants blancs, les corbeaux, les merles blancs, sont des animaux albinos. Cette affection provient de l'absence de pigment : comme il manque chez le fœtus jusqu'à une époque très-avancée de la vie intra-utérine, on a expliqué l'albinisme par un arrêt de développement.

ALBINOVANUS (C. Pedo), poëte latin, ami d'Ovide. Il ne reste de lui que des fragments d'un poëme épique sur l'expédition de Germanicus dans l'Océan septentrional. On lui attribue aussi, sur la mort de Drusus et de Mécène, des élégies qu'on place souvent à la suite des œuvres d'Ovide.

ALBINUS (Decius Clodius Septimus), général romain, prit la pourpre dans les Gaules à la mort de Pertinax (193). Septime Sévère marcha contre lui, le vainquit dans une sanglante bataille près de Lyon, le fit décapiter (197) et envoya sa tête à Rome, pour épouvanter les sénateurs qui avaient favorisé son élévation.

ALBINUS. Nom latinisé d'une famille de médecins allemands, dont le vrai nom était *Weiss*, qui signifie *blanc*. On distingue surtout : *Bernard* ALBINUS, né en 1653; il enseigna la médecine avec éclat à l'université de Leyde; — *Bernard* SIGEFROI, fils du précédent, l'un des plus grands anatomistes que l'Allemagne ait produits, professa également à Leyde, et mourut en 1770. Son frère, *Chrétien-Bernard*, mort en 1752, enseigna la médecine à Utrecht et publia des ouvrages estimés.

ALBION, géant, fils de Neptune, qui osa s'opposer à Hercule lors du passage de celui-ci dans la Gaule Narbonnaise. Le héros ayant épuisé ses flèches, Jupiter fit tomber une pluie de pierres sur Albion, qui en fut écrasé. Selon la fable, la plaine où eut lieu le combat est restée jonchée de pierres sur une étendue de plusieurs lieues. C'est le *Lapideus Campus* des Romains, et la *crau* d'aujourd'hui (de *craigh*, *amas de pierres*, dans les langues celtiques).

ALBION (al-bi-on — du lat. *albus*, blanc). Géogr. Nom donné à l'Angleterre à cause de la blancheur de ses falaises et de ses rochers, vus de loin, ou d'Albion, fils de Neptune. On trouve, dans quelques auteurs, les désignations d'*Albion inférieure* et d'*Albion ultérieure*, appliquées à l'Angleterre et à l'Ecosse. Ce mot s'emploie aujourd'hui, surtout en poésie, pour désigner l'Angleterre : *La sévère* ALBION *a renoncé à sa boxe*. (Proudh.)

Allez en *Albion* : que votre renommée
Y parle en ma faveur et m'y donne une armée.
VOLTAIRE.

C'est toi qui sus jadis enflammer le courage
De ces fameux Normands dont le bras indompté
Fit ployer d'*Albion* la rebelle fierté. CASTEL.

‖ Mais ce mot se retrouve principalement dans cette locution très-populaire chez nous : *la perfide Albion*, qui sert à caractériser la mauvaise foi, la perfidie traditionnelle du gouvernement anglais. Cette expression, d'abord poétique, est devenue en quelque sorte triviale, et personne n'oserait aujourd'hui l'employer sérieusement. C'est le *Punica fides* des Romains. Toutefois, il est bon d'ajouter qu'il n'y a pas entre les deux locutions une similitude complète; que l'expression française a plus de vérité que l'expression latine, et que Montesquieu ne dirait pas aussi justement ici : « Ce ne fut que la victoire qui décida s'il fallait dire la *foi romaine* ou la *foi punique*. »

ALBION (Nouvelle-), vaste contrée de l'Amérique du Nord, explorée en 1792 par Vancouver, habitée par des tribus indiennes, vivant de chasse et de pêche.

ALBIONE s. f. (al-bi-o-ne). Genre d'annélides, voisin des sangsues. Ces vers ont le corps cylindrique, aminci en avant et hérissé de verrues. La ventouse orale ou antérieure, séparée du corps par un fort étranglement, est en forme de godet, et la ventouse anale, fortement concave. L'albione épineuse, ou sangsue marine, est très-commune sur nos côtes; elle s'attache aux raies ainsi qu'à d'autres poissons.

ALBIONIEN, IENNE adj. (al-bi-o-ni-ain, è-ne — rad. *Albion*). Géogr. Qui appartient, qui a rapport à Albion, l'Angleterre, ou à ses habitants. ‖ On dit aussi ALBIONAIS, AISE.

ALBIONIEN, IENNE adj. (al-bi-o-ni-ain, iè-ne — rad. *albione*). Annél. Qui ressemble à une albione.

— s. f. pl. Section de la famille des hirudinées (sangsues), renfermant des espèces d'eau douce ou marines, qui vivent en parasites sur les poissons. Elle comprend deux genres : les albiones ou pontobdelles, et les hœmocharis ou ichthyobdelles.

ALBIQUE adj. (al-bi-ke — du lat. *albus*, blanc). Anc. minér. *Terre albique*, Variété blanche de terre sigillée; sorte de craie.

ALBIS (L'), chaîne de montagnes en Suisse, dans le canton de Zurich. En 1799, les Français, commandés par Masséna, en occupèrent les hauteurs.

ALBITE s. f. (al-bi-te — rad. *albus*, blanc). Minér. Nom donné au feldspath à base de soude.

ALBITTE (Antoine-Louis), conventionnel, né vers 1750, mort en 1812. Il fut député par la Seine-Inférieure à l'Assemblée législative, puis à la Convention, siégea à la Montagne, vota la mort du roi, remplit des missions dans les départements et aux armées, et déploya beaucoup de rigueur contre les prêtres et les émigrés. Accusé d'être l'un des promoteurs de l'insurrection du 1[er] prairial an III, il échappa par la fuite au décret d'accusation, reparut après l'amnistie du 4 brumaire, entra sous le consulat dans l'administration militaire, et périt pendant la campagne de Russie.

ALBIZZI, nom d'une famille noble originaire d'Arezzo, et qui joua un grand rôle dans les troubles de Florence au XIV[e] siècle. Elle dirigeait le parti gibelin et aristocratique. Son chef, Pierre Albizzi, eut la principale part au gouvernement, de 1372 à 1378, et fut mis à mort après la révolution populaire des *Ciompi* (V. CIOMPI et LANDO). Son neveu, *Thomas Albizzi*, gouverna de 1382 à 1417, et éleva Florence au plus haut degré de splendeur. *Renaud Albizzi*, fils de Thomas, entraîna sa patrie dans de folles entreprises, et fut exilé en 1434.

ALBODACTYLE adj. (al-bo-dak-ti-le — du lat. *albus*, blanc, et du gr. *daktulos*, doigt). Entom. Se dit d'un papillon dont les ailes sont blanches et digitées.

ALBOIN, roi des Lombards (561-573), régnait sur la Norique et la Pannonie, lorsqu'il fut invité à passer en Italie par Narsès, disgracié par la cour de Constantinople. Il fit rapidement la conquête de la péninsule, moins Rome, l'exarchat de Ravenne et Venise, et il y fonda un nouvel Etat dont Pavie fut la capitale. Il périt assassiné par ordre de sa femme Rosemonde, pour l'avoir forcée, dans l'ivresse d'un festin, à boire dans le crâne de Cunimond, son père, roi des Gépides, qu'Alboin avait vaincu et tué dans un combat avant de pénétrer en Italie.

ALBOIS s. m. (al-boi). Bot. Nom vulgaire d'une espèce de cytise.

ALBOIZE DE PUJOL (Jules-Edouard), auteur dramatique français, a donné depuis 1830 une foule de pièces, en collaboration avec Ch. Desnoyers, Paul Foucher, Anicet Bourgeois et autres : le *Château des sept tours*, les *Chevaux du Carrousel*, *Jacques-Cœur*, la *Croix de Malte*, etc. Il écrivit aussi avec MM. Arnould et A. Maquet les publications un peu romanesques des *Prisons de l'Europe* et de l'*Histoire de la Bastille*.

ALBO LAPILLO DIEM NOTARE, mots lat. qui signif. Marquer un jour avec la pierre blanche, regarder un jour comme heureux.

Pour les Romains, le blanc était le symbole du bonheur, comme le noir était celui du malheur. On en trouve la preuve dans Horace et dans Perse :

Alboque dies notanda lapillo....
HORACE.

Hunc, Macrine, diem numera meliore lapillo...
PERSE.

Ces mots sont souvent rappelés en littérature :

« Lacenaire obéit à la nécessité dont il reconnaît la main de fer. « Le 31, j'ai un billet à « payer, voilà qui est bien; il faut être honnête « homme, je tuerai quelqu'un le 30. » Ainsi raisonne Lacenaire. « Les jours d'échéance, « disait-il, sont des jours rouges, et c'est une « faute que l'*albo notanda lapillo* du poëte « latin. » Horrible latiniste que ce Lacenaire! »
Revue de Paris.

« Si votre santé vous le permet, dit le Provençal au grand poëte, je réclame l'honneur de vous recevoir ce soir sous mon toit; ce sera une journée à marquer, comme dit l'ancien, *albo notanda lapillo*. » BALZAC.

ALBON, commune du dép. de la Drôme, arrond. de Valence; pop. aggl. 1,327 hab. — pop. tot. 2,507 hab.

ALBONA, petite ville des Etats autrichiens, en Illyrie, district de Trieste; 1,100 hab. Mines de charbon de terre; riche culture de vignes et d'oliviers; récolte d'excellents fruits.

ALBONI (Marietta), célèbre cantatrice, née à Cesena (Romagne), en 1824. Elève de Mme Bertolotti, elle reçut aussi les conseils de Rossini, débuta en 1841 à la Scala de Milan, obtint les plus brillants succès sur les grandes scènes de l'Europe, fut engagée aux Italiens de Paris, où elle chanta dans les principales pièces du répertoire; puis à l'Opéra, où elle joua sans désavantage le rôle de Fidès, du *Prophète*, auquel Mme Viardot avait donné tant d'éclat. Cette excellente cantatrice possède le contralto le plus étendu, le plus souple et le plus pur que l'on connaisse. Elle est un peu froide dans les situations dramatiques; mais elle rachète ce défaut par la grâce et la suavité de son chant et par la facilité et la richesse de sa vocalisation. Après de nombreuses courses artistiques dans les intervalles de ses engagements, elle est rentrée aux Italiens en 1857. Devenue par mariage marquise de Pepoli, elle n'en est pas moins restée *l'Alboni* pour le public qu'elle a tant de fois charmé.

ALBORAK ou **BORAK** (d'un mot arabe qui signif. *jeter des éclairs;* suivant d'autres, *blancheur éclatante*). Nom donné à la monture de Mahomet, quand il fit ce voyage nocturne que les mahométans célèbrent solennellement tous les ans, le 28 du mois de regeb. L'animal qui porta le Prophète au ciel dans cette fameuse nuit est nommé al Borak, à cause de sa splendeur, de son éclat. Il avait une taille et une figure qui tenaient de l'âne et du mulet. Mahomet fut porté au ciel et ramené sur la terre en moins de temps qu'il n'en faut pour un clin d'œil.

ALBORNOZ s. m. (al-bor-noze). Manteau des Maures, sorte de burnous.

ALBORNOZ (Gilles-Alvarez Carillo), archevêque de Tolède, né à Cuença vers 1300, mort à Viterbe en 1367. Obligé de quitter l'Espagne pour avoir blâmé les déréglements de Pierre le Cruel, il se réfugia à Avignon auprès du pape Clément VI, qui le fit cardinal. Chargé par Innocent VI de ramener l'Italie sous l'obéissance des papes (1353), il montra dans cette mission les talents d'un homme de guerre et d'un homme d'Etat, intéressa à son entreprise le fameux tribun Rienzi, réduisit successivement les tyrans féodaux, qui s'étaient emparés des possessions de l'Eglise, notamment le condottiere Malatesta, et conduisit lui-même Urbain V dans Rome, après avoir rétabli la puissance temporelle des papes, dont on peut le considérer en quelque sorte comme le fondateur au moyen âge.

ALBRAC (ORDRE d'), ordre hospitalier créé, vers 1120, dans le Rouergue, par un vicomte de Flandre, nommé Allard ou Adelard, pour protéger les voyageurs contre les malfaiteurs qui infestaient la montagne d'Albrac ou d'Aubrac, près de Rodez. Dans le principe, il se composait de frères armés pour fournir des escortes, de religieux pour desservir un hôpital, et d'ecclésiastiques pour remplir les fonctions sacrées. L'ordre existait encore au XVIIe siècle, mais il avait alors perdu son ancien caractère et n'était plus qu'une simple abbaye d'hommes suivant la règle de Saint-Augustin. Louis XIV le supprima en 1697, et ses revenus furent plus tard appliqués à l'entretien de l'Ecole militaire de Paris.

ALBRAN s. m. (al-bran). Chass. Petit canard sauvage de l'année, qui a encore ses premières plumes.

ALBRANDIE s. f. (al-bran-dî). Bot. Genre de plantes de la famille des morées, voisin du genre broussonetie ou mûrier à papier.

ALBRECHT (Guillaume), agronome allemand, né en 1786, mort en 1848. Il était conseiller du duc de Nassau, qui le mit à la tête d'une école d'agriculture expérimentale où se sont formés une foule d'élèves distingués, et qui a exercé l'influence la plus salutaire dans l'ouest de l'Allemagne. Il a aussi dirigé la publication des *Annales de la société d'agriculture de Nassau*, et publié des écrits agronomiques justement estimés.

ALBRECHT (Guillaume-Edouard), légiste allemand, né à Elbing (Prusse) en 1800. Il a enseigné le droit à Goettingue, puis à Leipzig. C'est un des professeurs les plus estimés de la jeunesse allemande. Son ouvrage le plus important a pour titre : *De la Possession comme source de l'ancien droit des choses en Allemagne.*

ALBRECHTSBERGER (Jean-George), savant harmoniste et habile organiste allemand, né dans la Basse-Autriche en 1736, mort en 1809, devint en 1772 organiste de la cour de Vienne, et, vingt ans après, maître de chapelle à la cathédrale de cette ville. Il était membre des académies de musique de Vienne et de Stockholm. Parmi les ouvrages estimés dont il est l'auteur, on cite surtout un traité élémentaire de composition dont Choron a donné une traduction française intitulée : *Méthode élémentaire de composition.* Il compta Beethoven au nombre de ses élèves.

ALBREDA, ville de la côte occidentale d'Afrique, dans le bassin de la Gambie; cédée par la France à l'Angleterre en 1856. L'établissement comprend quelques maisons en pierre, un terrain alentour et un village de 100 à 120 cases, habitées par des noirs mandingues. On exporte d'Albreda le riz, l'arachide et la cire. — Le commerce français y importe les rouenneries, les verroteries, le tabac, et le commerce anglais l'ambre, les tissus, les fusils.

ALBRET (maison D'), ancienne famille de la Gascogne qui rémontait au XIe siècle, et dont les membres les plus connus sont : *Charles d'Albret*, comte de Dreux, qui commandait à la funeste journée d'Azincourt (1415), où il perdit la vie; — *Louis d'Albret*, cardinal, évêque de Cahors, mort en 1465; — *Jean d'Albret*, qui devint roi de Navarre par son mariage avec Catherine de Foix (1484); — *Jeanne d'Albret*, sa petite-fille, mère de Henri IV (V. JEANNE); — *César-Phébus d'Albret*, maréchal de France en 1654. En lui s'éteignit la descendance mâle de la maison d'Albret. Henri IV réunit le duché d'Albret à la couronne; Louis XIII, le Béarn et la basse Navarre.

ALBRET, ancien petit pays de France, aujourd'hui dans le dép. des Landes. Villes principales : Tartas et Nérac.

ALBUCA s. m. (al-bu-ka — du lat. *albus*, blanc). Bot. Genre de plantes de la famille des liliacées, renfermant une vingtaine d'espèces, presque toutes originaires du cap de Bonne-Espérance. Ce sont des plantes bulbeuses, dont plusieurs sont cultivées dans nos jardins, à cause de la beauté de leurs fleurs.

ALBUCASIS (nom dérivé d'*Aboul-Kacim*), médecin arabe, né près de Cordoue, mort en 1107 de notre ère. Il est connu par un traité intitulé *Al-Tassrif* (c'est-à-dire *Exposition des matières*), dont les diverses parties ont été plusieurs fois traduites en latin. Cet ouvrage a joui pendant tout le moyen âge d'une grande autorité. C'est un bon résumé des connaissances médicales des Arabes. La partie qui traite de la chirurgie est surtout très-curieuse.

ALBUERA ou **ALBUHERA**, village d'Espagne, à 24 kil. de Badajoz; bataille meurtrière entre les Français, commandés par le maréchal Soult, et une armée anglo-espagnole, le 16 mai 1811.

ALBUFEIRA, petite ville du Portugal, sur l'océan Atlantique; 3,080 hab. Citadelle; port pouvant recevoir de gros bâtiments.

ALBUFÉRA, lac et marécage d'Espagne, sur les bords de la Méditerranée, à 15 kil. N. de Valence; victoire remportée en 1811 sur les Anglais par Suchet, qui devint duc d'Albuféra.

ALBUGINÉ, ÉE adj. (al-bu-ji-né — du lat. *albus*, blanc). Anat. Se dit des humeurs, membranes et tissus, remarquables par leur blancheur et leur consistance. ‖ *Humeur albuginée*, L'humeur aqueuse de l'œil. ‖ *Tunique albuginée de l'œil*, La sclérotique, vulgairement le *blanc de l'œil.* ‖ *Tunique albuginée du testicule*, Membrane forte et résistante qui enveloppe immédiatement le testicule, et qui présente supérieurement un renflement appelé *corps d'Hygmore.* ‖ *Fibre albuginée*, Nom donné par Chaussier à l'un des quatre genres de fibres élémentaires. La fibre albuginée est linéaire, cylindrique, tenace, rénitente, élastique, peu extensible, d'un blanc luisant et satiné; elle forme toujours des faisceaux ou fascicules, et constitue les tendons, les ligaments articulaires et les aponévroses. ‖ *Membrane albuginée profonde* et *membrane albuginée superficielle*, Noms donnés à deux des lames dont est formée la couche externe du derme, appelée *corps muqueux.*

— s. f. Anat. Tunique qui enveloppe immédiatement le testicule.

ALBUGINEUX, EUSE adj. (al-bu-ji-neu, eu-ze — du lat. *albus*, blanc). Anat. Blanchâtre : *Une peau* ALBUGINEUSE *sortit de ses yeux.* (Volt.)

ALBUGINITE s. f. (al-bu-ji-ni-te — du lat. *albus*, blanc). Pathol. Phlegmasie aiguë ou chronique du tissu albuginé ou fibreux : *La goutte, le rhumatisme, sont des* ALBUGINITES.

ALBUGO s. m. (al-bu-go — du lat. *albus*, blanc). Pathol. Tache blanche, opaque, qui se produit dans le tissu de la cornée transparente.

— **Encycl.** L'*albugo* est produit par un dépôt de lymphe plastique entre les lames de la cornée, dépôt qui se rattache constamment à une kératite; il diffère du *nuage* ou *nubécule*, en ce qu'il est plus opaque; du *leucôme*, en ce que ce dernier présente une tache plus dure, et presque toujours une dépression sensible et une couleur luisante. Dans l'*albugo*, le champ visuel est rétréci ou anéanti, selon le siége et l'étendue de la tache. On conçoit que si le dépôt existe sur les bords de la cornée et qu'il n'encombre pas la pupille, la vision n'est que rétrécie. Ce rétrécissement visuel est plus prononcé et plus incommode si la tache se rapproche du centre de la cornée. L'*albugo* est d'autant plus difficile à guérir qu'il est plus ancien et que le malade est plus âgé. On emploie à cet effet des topiques astringents. Il peut être utile d'enlever en quelque sorte à la tache ses racines, en excisant les petits vaisseaux variqueux de la conjonctive qui l'alimentent.

ALBULA, nom ancien du Tibre. ‖ Montagne de Suisse (Grisons), qui fait partie des Alpes rhétiennes.

ALBULE s. m. (al-bu-le — du lat. *albulus*, tirant sur le blanc). Ichthyol. Nom donné à des poissons de genres différents et à reflets argentés. On l'applique surtout à plusieurs espèces de saumons.

ALBUM s. m. (al-bomm — du lat. *album*, tablettes; dérivé de *albus*, blanc). Antiq. rom. Tablettes recouvertes d'un enduit de plâtre, sur lesquelles étaient inscrits les actes du préteur, les formules judiciaires, les procès en matière civile, etc. : *L'*ALBUM *était affiché dans un lieu public, et celui qui y portait la main pour effacer quelque chose était puni de mort.* (Encycl. méth.) ‖ Pl. des ALBUMS.

— Par anal. Portion de muraille que l'on blanchissait, afin d'y placer les inscriptions et les annonces du gouvernement.

— Aujourd'hui, Petit cahier, petit portefeuille, petit registre, etc., formant un recueil de souvenirs : *Dans les années de la vieillesse, un coup d'œil jeté sur un* ALBUM *fait repasser en quelques instants les principales époques de la vie, et peut fournir matière à de douces ou à de tristes réflexions.* (F. Ratier.) ‖ Cahier de papier blanc destiné à recevoir les productions des littérateurs ou des artistes : *Depuis deux ans, beaucoup de jeunes personnes avaient des* ALBUMS, *sur lesquels elles faisaient écrire des phrases plus ou moins grotesques par leurs amis et connaissances.* (Balz.) *Naguère, l'*ALBUM, *cet objet de luxe, ne se rencontrait que dans les hautes régions aristocratiques, dans les salons du monde élégant, sur la console de la femme à la mode.* (Guichardet.) *Les célébrités dans tous les genres doivent se croire vraiment malheureuses, et les* ALBUMS *doivent faire leur désespoir; car elles sont poursuivies, traquées par un essaim de femmes à la mode, qui sollicitent et obtiennent presque toujours une esquisse du peintre, quelques hémistiches du poëte, une romance du musicien.* (Encycl. du XIXe siècle.) *S'il passait une soirée dans l'intimité, il faisait des dessins charmants sur les* ALBUMS. (G. Sand.)

Que bien longtemps cet *album* vous redise
Qu'un chansonnier.
Fut un moment la dupe de vos yeux.
BÉRANGER.

Sur cet *album*, enfant, quoi! tu veux que ce soir
J'écrive quelques vers?... Non : ton âme oublieuse
Ne s'en souviendrait plus quand j'aurais dit : Bonsoir!
Enfant, je n'écrirai que deux mots : « Sois heureuse! »

— *Album de voyage*, Cahier sur lequel le voyageur prend des notes, écrit ses observations, fait ses croquis, etc. : *Dans le riche* ALBUM *de philosophie, de poésie, d'histoire, que Voltaire rapportait de Londres à Paris, il y avait sur Shakspeare des notes piquantes et curieuses.* (Villem.) *Un Anglais passant par Blois, où il n'avait vu que son hôtesse, qui était rousse et disgracieuse, écrivit sur son* ALBUM : *« Toutes les femmes de Blois sont rousses et acariâtres. »*

J'ai toujours aimé les voyages.
Un jour, ami lecteur, je vous dirai pourquoi.
En galopant j'observe les usages;
Mon *album* se noircit de tout ce que je voi.
BÉRANGER.

‖ *Album d'artiste*, Cahier renfermant des essais, des ébauches, des esquisses : *Frappé de la perfection d'un semblable modèle, il ouvrit son* ALBUM *et essaya de faire un croquis de cet être bizarre.* (G. Sand.) ‖ *Album de photographies*, Recueil de portraits ou autres tableaux photographiques. ‖ *Album buvard*, Sorte d'album composé de feuilles de papier brouillard, et dont on se sert pour faire sécher l'encre d'une écriture fraîche.

— Titre donné à des recueils ou choix de morceaux tirés de divers auteurs, et destinés à servir de modèles et à orner la mémoire, ou pour donner à la jeunesse les premiers éléments d'une science : ALBUM *du jeune littérateur.* ALBUM *du jeune naturaliste*, etc.

ALBUMEN s. m. (al-bu-mènn — mot lat., formé de *albus*, blanc). Blanc d'œuf.

— Bot. Amas de sucs que la graine renferme sous ses téguments avec l'embryon, et qui doit servir à nourrir ce dernier pendant la première phase de son développement.

— **Encycl.** Ovol. L'*albumen* ou blanc d'œuf n'est qu'une dissolution aqueuse assez épaisse d'albumine, renfermée, comme l'humeur vitrée de l'œil, dans les espaces celluleux formés par une membrane très-mince et très-facile à déchirer. Il contient quelques traces de matière sucrée, et entre pour 60 parties sur 100 dans la composition de l'œuf de poule. Formé de trois dépôts successifs, il présente plus de consistance dans ses couches profondes que dans ses couches superficielles. Il est sécrété par l'oviducte, et vient envelopper le jaune qui chemine dans ce canal. L'*albumen* ou blanc d'œuf est destiné à fournir des matériaux nutritifs à l'embryon de l'oiseau.

— Bot. Le nom d'*albumen*, donné par les botanistes aux matériaux nutritifs répandus autour de l'embryon dans la graine, vient de l'analogie qui existe entre cette dernière et l'œuf des oiseaux. On l'appelle encore *endosperme* et *périsperme*. L'*albumen* n'existe pas dans les graines de toutes les plantes. Lorsqu'il manque, ce sont les cotylédons mêmes de l'embryon qui le remplacent dans ses fonctions de réservoir nutritif; aussi les cotylédons sont-ils minces, foliacés quand il existe, épais quand il manque. L'*albumen* est dit *farineux* ou *huileux*, selon qu'il renferme de la fécule ou de l'huile dans son tissu. On l'appelle *corné*, lorsqu'il a la dureté de la corne; dans ce cas, c'est de la cellulose qu'il contient. Il se forme dans le nucelle, tantôt dans le sac embryonnaire, tantôt hors du sac embryonnaire. Quelquefois il existe deux *albumens*, l'un dans le sac embryonnaire, *albumen interne;* l'autre en dehors, *albumen externe.* Gærtner ne donnait le nom d'*albumen* qu'à l'*albumen* externe; il appelait *vitellus* l'*albumen* interne, qu'il comparait au vitellus de l'œuf des oiseaux. Dans quelques rubiacées, l'*albumen* se présente sous la forme de grumeaux détachés les uns des autres, et alors il est dit *grumeleux*. Dans certaines plantes, par exemple dans le lierre, il présente des crevasses tapissées par les téguments : alors, il est désigné sous le nom d'*albumen ruminé.*

ALBUM GRÆCUM s. m. (al-bomm gré-komm). Méd. Mots latins employés pour désigner la partie blanche des excréments du chien, séparée et séchée. On en faisait autrefois un médicament, auquel on attribuait des propriétés merveilleuses. Cette substance contient une grande quantité de phosphate de chaux, en raison des os dont le chien se nourrit. L'*album græcum* ne figure plus depuis longtemps dans la matière médicale.

ALBUMINE s. f. (al-bu-mi-ne — du lat. *albumen*, blanc d'œuf). Chim. Matière visqueuse blanchâtre, d'une saveur un peu salée, qui constitue l'un des principes immédiats des corps organisés.

— **Encycl.** L'*albumine* est une combinaison organique extrêmement répandue dans la nature. Elle forme la presque totalité du blanc d'œuf et du sérum du sang. Elle se trouve dans la plupart des liquides animaux, tels que le chyle, la lymphe, et dans plusieurs sécrétions, soit normales, soit pathologiques. L'humeur vitrée de l'œil n'est presque formée que d'*albumine*. Elle fait encore partie d'un grand nombre de tissus, et constitue l'un des principes essentiels de la substance cérébrale. Les tissus et les liquides végétaux contiennent également des quantités variables d'*albumine*. Elle est surtout abondante dans les haricots, les fèves, les asperges et dans les graines de plusieurs plantes oléagineuses. La différence d'origine avait fait admettre deux espèces distinctes d'*albumine*, qu'on désignait sous les noms d'*albumine animale* et d'*albumine végétale;* mais les chimistes paraissent s'accorder aujourd'hui à reconnaître l'identité de ces deux substances. L'*albumine* se compose de carbone, d'oxygène, d'hydrogène et d'azote, avec de petites quantités de phosphore et de soufre. C'est cette dernière substance qui noircit les cuillers d'argent lorsqu'on mange des œufs cuits sur le plat ou à la coque; il en résulte un sulfure d'argent. C'est aussi au même principe qu'est due l'odeur d'acide sulfhydrique qu'exhalent les œufs en putréfaction. L'*albumine* se présente sous deux états distincts : l'*albumine soluble* et l'*albumine insoluble* ou *coagulée*. On obtient cette dernière en exposant l'*albumine* soluble à une température qui, suivant le degré de dilution, peut osciller entre 61° et 100°. L'alcool, la créosote et presque tous les acides précipitent en blanc l'*albumine*. L'acide acétique, s'il est en quantité suffisante, et l'acide phosphorique font exception. L'acide azotique, étant de tous les acides celui qui coagule le plus facilement l'*albumine*, sert à faire reconnaître la présence de ce corps dans les liquides de l'organisation animale. L'acide chlorhydrique concentré et bouillant dissout l'*albumine* en produisant une liqueur d'un beau bleu, réaction caractéristique propre à toutes les matières albuminoïdes. L'*albumine* se dissout dans les alcalis caustiques; elle forme des composés insolubles avec plusieurs sels métalliques, et en particulier avec le sublimé corrosif; aussi recommande-t-on, dans les empoisonnements occasionnés par cette dernière substance, l'emploi du blanc d'œuf. Cette même propriété fait employer le sublimé corrosif pour conserver les pièces anatomiques. La médecine emploie l'*albumine* dans le premier pansement des brûlures; on mêle dans du blanc d'œuf battu de l'alun en poudre ou de l'acétate de plomb liquide, et des linges trempés dans ce mélange sont appliqués sur les parties malades. L'*albumine* a reçu de nombreuses applications dans les arts; on s'en sert pour clarifier les sirops, les vins, les vinaigres, etc. A chaud, l'*albumine* se coagule et entraîne avec elle les impuretés. A froid, elle est coagulée par le tannin, et le même phénomène se produit.

ALBUMINÉ, ÉE adj. (al-bu-mi-né — rad. *albumine*). Bot. Se dit d'une graine pourvue d'albumen.

— Photogr. *Papier albuminé*, Papier que l'on enduit d'albumine pour lui donner une surface homogène et parfaitement plane et lisse, ce qui permet d'obtenir des images photographiques plus parfaites.

ALBUMINER v. a. ou tr. (al-bu-mi-né — rad. *albumen*). Enduire d'albumen du papier, de la toile, etc.

ALBUMINEUX, EUSE adj. (al-bu-mi-neu, eu-ze — rad. *albumine*). Chim. Qui contient de l'albumine, qui en a les caractères, les propriétés : *Liquide* ALBUMINEUX. *Le sel dissout les substances* ALBUMINEUSES *et facilite la digestion des graisses.* (F. Pillon.)

ALBUMINIFORME adj. (al-bu-mi-ni-for-me — de *albumine* et *forme*). Qui ressemble à l'albumine.

ALBUMINIMÈTRE s. m. (al-bu-mi-ni-mè-tre — de *albumine* et du gr. *metron*, mesure). Appareil particulier de polarisation dont on se sert pour déterminer la quantité d'albumine contenue dans un liquide.

ALBUMININE s. f. (al-bu-mi-ni-ne — rad. *albumine*). Nom donné à un produit d'altération qu'on sépare de l'albumine du blanc d'œuf, en l'abandonnant à elle-même pendant un mois environ, à une température qui est au-dessous de zéro.

ALBUMINO-CASÉEUX, EUSE adj. et s. m. (al-bu-mi-no ka-zé-eu, eu-ze — de *albumine*, et du lat. *caseum*, fromage). Chim. Nom sous lequel on désigne une substance particulière trouvée dans les amandes, et qui tient de l'albumine et de la matière caséeuse. On la nomme aussi AMYGDALINE. ‖ Le mot *albumino* se combine encore avec les adjectifs *fibreux*, *gélatineux*, *glutineux*, etc., pour désigner des matières où l'albumine se combine à la fibrine, à la gélatine, au gluten, etc.

ALBUMINOÏDE adj. (al-bu-mi-no-i-de — de *albumine*, et du gr. *eidos*, forme). Chim. De la nature de l'albumine : *On ajoute au liquide une petite quantité de matières* ALBUMINOÏDES. (V. Borie.)

— *Matières albuminoïdes*, Groupe de corps azotés neutres, incristallisables, décomposables au feu, putrescibles, assimilables, et par conséquent nutritifs : telles sont l'albumine, la fibrine et la caséine animales et végétales.

— **Encycl.** Les matières *albuminoïdes* présentent trois réactions caractéristiques : 1° elles se colorent en rouge lorsqu'on les met en contact avec un mélange d'azotate et d'azotite de mercure; 2° bouillies avec de l'acide chlorhydrique concentré, elles s'y dissolvent en donnant à la liqueur une teinte bleue; 3° elles se dissolvent dans la potasse et la soude caustique.

ALBUMINOSE s. f. (al-bu-mi-no-ze — rad. *albumine*). Chim. Produit final de la digestion des matières albuminoïdes. L'*albuminose* diffère de l'albumine proprement dite en ce qu'elle ne donne pas de précipité par les acides et ne se coagule point par la chaleur.

— Méd. *Albuminose chronique*. Nom donné par Engel à la pléthore.

ALBUMINOSO-SUCRÉ, ÉE adj. (al-bu-mi-no-zo su-kré — de *albumine* et *sucre*). Chim. Qui tient de la nature de l'albumine et de celle de la matière sucrée.

ALBUMINURIE s. f. (al-bu-mi-nu-rî — de *albumine* et du gr. *ourein*, uriner). Méd. Pissement d'albumine; affection des reins caractérisée par ce symptôme.

— **Encycl.** I. *Albuminurie considérée comme symptôme*. La présence de l'albumine dans les urines s'observe dans un certain nombre d'états pathologiques, dans la scarlatine, le choléra, l'érésipèle, la pneumonie et le typhus. Elle est fréquente chez les femmes pendant la grossesse. L'*albuminurie* ne devient inquiétante comme symptôme que lorsqu'elle est permanente. Les deux moyens par excellence pour constater le symptôme albuminurie sont l'acide nitrique et la chaleur, qui ont la propriété de coaguler l'albumine. L'acide nitrique ne doit être mis que goutte à goutte, parce que, mis en excès, il redissout ou rend moins apparent le précipité.

II. *Albuminurie considérée comme maladie spéciale*. Cette maladie, appelée aussi *maladie de Bright*, du nom du médecin anglais qui l'a signalée et décrite pour la première fois, et *néphrite albumineuse* par M. Rayer, a pour caractère fondamental la présence constante de l'albumine dans l'urine. Cette affection débute d'une manière plus ou moins lente. Des douleurs sourdes à la région lombaire, puis de l'œdème commençant par la face, telles en sont les premières manifestations. Bientôt l'œdème s'étend et passe à l'état d'anasarque; l'embonpoint et les forces diminuent; l'organisme tombe dans un véritable état cachectique. On voit alors se manifester des *hydropisies par épanchement* dans les grandes cavités séreuses de l'économie, telles que la plèvre, le péritoine, le péricarde; des accidents se produisent du côté du cœur et du poumon, et souvent des vomissements répétés et une diarrhée colliquative emportent le malade. Les reins passent successivement par les lésions suivantes : d'abord ils sont le siége d'une stase sanguine qui en augmente le volume et qui leur donne une teinte d'un rouge violacé très-prononcé; puis ils se décolorent peu à peu, se recouvrent de granulations blanches semblables à des grains de semoule, et enfin diminuent de volume et s'atrophient en se déformant. Les causes de l'*albuminurie* sont à peu près inconnues. Quelques pathologistes accusent l'impression du froid humide, l'abus des boissons alcooliques, etc. Dans la première période de la maladie, on lui oppose les moyens antiphlogistiques tels que la saignée, les sangsues, les vésicatoires, etc. Dans les périodes suivantes, toute espèce de traitement paraît jusqu'ici à peu près inutile.

ALBUNÉE s. f. (al-bu-né — nom mythol.). Crust. Genre de crustacés de l'ordre des décapodes et de la famille des macroures. On n'en connaît encore que deux espèces, dont une habite les mers d'Asie.

ALBUNÉE, ALBUNA ou **ALBULA**, sibylle ou nymphe à laquelle étaient consacrés, près de Tibur, un bois, une grotte, une fontaine et un temple, que l'on voit encore à Tivoli, au-dessus de l'abîme dans lequel se précipite l'Anio. Suivant Lactance, on avait trouvé dans le lit de ce fleuve la statue de la sibylle tenant un livre à la main.

ALBUQUERQUE, bourg considérable du Brésil, sur la rive droite du haut Paraguay, dans la province de Mato-Grosso. Les navires étrangers y font le cabotage.

ALBUQUERQUE (Alphonse, duc D'), surnommé *le Grand*, le *Mars portugais*, navigateur, fondateur de la puissance portugaise dans l'Inde, né en 1453, à Alhandra, près de Lisbonne, d'une ancienne et illustre famille. Il fut élevé à la cour d'Alphonse V, entra dans le service de mer sous Jean II, se distingua par quelques entreprises hardies dans les nouveaux établissements de l'Inde, et fut nommé vice-roi des Indes orientales par le roi Emmanuel (1509). Il signala les débuts de son gouvernement par la conquête de Goa, place très-importante, qui devint le centre du commerce et de la puissance des Portugais en Orient, et ne tarda pas à soumettre ensuite le reste du Malabar, Ceylan, les îles de la Sonde et la presqu'île de Malacca. En 1514, il s'empara d'Ormuz, à l'entrée du golfe Persique. Le roi de Perse envoya alors demander un tribut au vainqueur, qui fit apporter devant les ambassadeurs des sabres, des grenades et des boulets : *Voilà*, leur dit-il, *la monnaie des tributs que paye mon maître*. Albuquerque devint alors si puissant, que les peuples et les monarques de l'Orient lui faisaient demander l'alliance et la protection du Portugal. Tranquille enfin après tant de succès dans le centre de ses conquêtes, il réprima la licence des Portugais, organisa l'administration, fit régner la justice et l'ordre dans toutes les colonies, et raffermit parmi ses troupes la discipline militaire, qui s'était affaiblie dans le cours de ses différentes expéditions. Toutes ses actions, tous ses projets portent l'empreinte d'un génie supérieur. C'est ainsi que pour détruire Suez et ruiner l'Egypte, qui disputait aux Portugais l'empire commercial de l'Asie, il se concertait avec le négus d'Abyssinie afin de détourner le cours du Nil en lui ouvrant un passage pour se jeter dans la mer Rouge. Mais il n'eut pas le temps d'accomplir ce gigantesque projet, qui eût desséché l'Egypte et en eût fait un désert inhabitable. A tous les titres qu'avait ce grand homme à la reconnaissance de ses concitoyens et au respect de la postérité, il ne manquait que la consécration du malheur, et elle ne lui fit pas défaut. Des courtisans jaloux le dépeignirent au roi comme un ambitieux qui aspirait à la souveraineté des Indes; Emmanuel le destitua et lui donna pour successeur Lopès-Soarez, son ennemi personnel. Accablé de douleur, il mourut en 1515 à Goa, à bord du vaisseau qui devait le ramener en Europe. Le roi de Portugal, détrompé trop tard, lui écrivit une lettre découverte récemment et qui le confirmait dans ses gouvernements, mais qui n'arriva qu'après la mort du héros, dont il honora la mémoire par de longs et inutiles regrets.

A toutes les qualités qui font le grand homme de guerre, Albuquerque joignait les vertus qui font honorer l'homme privé. Il était loyal, désintéressé, juste, actif, sobre et humain. On lui reproche cependant quelques actes de cruauté. Il n'en est pas moins du petit nombre de ceux qui ne firent pas maudire le nom européen dans ces contrées lointaines, et son souvenir resta en telle vénération parmi les Indiens, que longtemps après sa mort ils allaient en pèlerinage à son tombeau pour lui demander justice de la tyrannie de ses successeurs. Son fils a rédigé, d'après ses papiers, les *Commentaires du grand Alphonse d'Albuquerque*, Lisbonne, 1576.

ALBUQUERQUE (Mathias), général portugais, mort à Lisbonne en 1646. Il prit une part active à la révolution qui affranchit le Portugal de la domination espagnole, et affermit le trône du nouveau roi Jean IV, par la victoire décisive de Campo-Mayor (1644).

ALBURNE s. f. (al-bur-ne). Ichthyol. Syn. d'*albule*.

ALBURNOÏDE s. m. (al-bur-no-ï-de — du lat. *alburnum*, cytise, aubier, et du gr. *eidos*, forme.) Bot. Qui ressemble à l'alburnum.

— s. f. pl. Division du genre cytise, caractérisée par ses fleurs blanches.

ALBURNUM s. m. (al-bur-nomm). Bot. Nom scientifique de l'aubier.

ALBUS s. m. (al-buss — du lat. *albus*, blanc). Petite monnaie d'Allemagne qui vaut 2 kreutzers.

ALBY, ch.-lieu de cant. (Haute-Savoie), arrond. d'Annecy; pop. aggl. 366 hab. — pop. tot. 1,126 hab. ‖ Ch.-lieu du départ. du Tarn. V. ALBI.

ALBY (Ernest), littérateur, né à Marseille en 1809. Il a publié des romans historiques: *Catherine de Navarre; les Brodeuses de la reine; les Prisonniers d'Abd-el-Kader; les Vêpres marocaines*, etc.

ALCA s. f. (al-ka). Ornith. Nom scientifique du genre pingouin.

ALCAÇAR-QUIVIR, ville d'Afrique, fondée par le calife Al-Mansor. Léon l'Africain rapporte qu'un soir, ce prince s'étant égaré à la chasse, reçut l'hospitalité dans la cabane d'un pêcheur; il lui fit construire, pour récompense, plusieurs maisons entourées de murailles, qui devinrent l'origine de cette ville. L'armée portugaise qui, en 1758, venait à la conquête du Maroc sous les ordres de son roi, le chevaleresque Sébastien, livra bataille à Abdel-Mélek dans les plaines d'Alcaçar-Quivir. Sébastien perdit la bataille et la vie. V. l'article suivant.

Alcaçar-Quivir (BATAILLE D'). Cette bataille célèbre, qui a donné naissance à tant de légendes portugaises, a été magnifiquement décrite par Vertot dans ses *Révolutions de Portugal*. C'est sa relation que nous allons donner ici. Jamais la plume de l'historien des *Révolutions* n'a été à la fois plus élégante, plus imagée et plus énergique.

« Muley-Mohammed avait succédé à Abdallah, son père, dernier roi de Maroc; mais Muley-Abdel-Mélek, son oncle paternel, prétendit qu'il n'avait pas dû monter sur le trône à son préjudice et contre la loi des chérifs, qui appelait successivement à la couronne les frères du roi préférablement à ses enfants. Ce fut le sujet d'une guerre sanglante entre l'oncle et le neveu. Muley-Abdel-Mélek, prince plein de valeur et aussi grand politique que grand capitaine, forma un puissant parti dans le royaume, et gagna trois batailles contre Mohammed, qu'il chassa de ses Etats et de l'Afrique.

» Le prince dépouillé passa la mer et vint chercher un asile à la cour de Portugal; il représenta à Sébastien que, malgré sa disgrâce, il avait encore conservé en Afrique un grand nombre de partisans secrets qui n'attendaient que son retour pour se déclarer; qu'il apprenait d'ailleurs qu'Abdel-Mélek était attaqué d'une maladie mortelle qui le consumait insensiblement; que le prince Hamet, frère d'Abdel-Mélek, était peu estimé dans sa nation; que, dans cette conjoncture, il n'avait besoin que de quelques troupes pour paraître sur les frontières; que sa présence ferait déclarer en sa faveur ses anciens sujets, et que, si par son secours il pouvait recouvrer sa couronne, il la tiendrait à foi et hommage de celle de Portugal, et même qu'il la verrait avec plus de plaisir sur sa tête que sur celle d'un usurpateur. Sébastien, qui n'avait l'esprit rempli que de vastes projets de conquêtes, s'engagea avec plus d'ardeur que de prudence à marcher lui-même à cette expédition; il fit des caresses extraordinaires au roi maure et lui promit de le rétablir sur le trône, à la tête de toutes les forces du Portugal; il se flattait d'arborer bientôt la croix sur les mosquées de Maroc. En vain les plus sages de son conseil tâchèrent de le détourner d'une entreprise si précipitée; son zèle, son courage, sa présomption, défaut ordinaire de la jeunesse et souvent celui des rois, les flatteurs même inséparables de la cour des princes, tout ne lui promettait que des victoires faciles et glorieuses. Ce prince, entêté de ses propres lumières, ferma l'oreille à tout ce que ses ministres purent lui représenter, et comme si la souveraine puissance donnait une souveraineté de raison, il passa outre, malgré les avis de son conseil, et il entreprit, avec une armée à peine composée de treize mille hommes, de détrôner un puissant roi et le plus grand capitaine de l'Afrique.

» Abdel-Mélek, averti des desseins et du débarquement du roi de Portugal, l'attendait à la tête de toutes les forces de son royaume; il avait un corps de quarante mille hommes de cavalerie, la plupart vieux soldats aguerris, mais qui étaient encore plus redoutables par l'expérience et la capacité du prince qui les commandait que par leur propre valeur. A l'égard de son infanterie, à peine avait-il dix mille hommes de troupes réglées, et il ne faisait pas grand fond sur ce nombre infini d'*Alarbes* et de milices qui étaient accourus à son secours, mais plus propres à piller qu'à combattre et toujours prêts à fuir ou à se déclarer en faveur du victorieux. Abdel-Mélek ne laissa pas de s'en servir pour harceler l'armée chrétienne; ces infidèles répandus dans la campagne venaient à tout moment escarmoucher à la vue du camp, et ils avaient des ordres secrets de lâcher pied devant les Portugais pour les tirer des bords de la mer où ils étaient retranchés, et pour entretenir par une peur simulée la confiance téméraire de Sébastien. Ce prince, plus brave que prudent et qui voyait tous les jours que les Maures n'osaient tenir devant ses troupes, les tira de ses retranchements et marcha contre Abdel-Mélek comme à une victoire certaine; le roi barbare s'éloigna d'abord comme s'il eût voulu éviter d'en venir à une action décisive; il ne laissait paraître que peu de troupes; il fit même différentes propositions à Sébastien, comme s'il se fût défié du succès de cette guerre. Le roi de Portugal, qui croyait qu'il lui serait plus difficile de joindre les ennemis que de les vaincre, s'attacha à leur poursuite, mais Abdel-Mélek ne le vit pas plus tôt éloigné des bords de la mer et de sa flotte, qu'il tint ferme dans la plaine, et il étendit ce grand corps de cavalerie en forme de croissant pour enfermer toute l'armée chrétienne. Il avait mis son frère Hamet en tête de ce corps, mais comme il n'était pas prévenu en faveur de son courage, il lui dit que c'était uniquement à sa naissance qu'il devait ce commandement, mais que s'il était assez lâche pour fuir, il l'étranglerait de ses propres mains, et qu'il fallait vaincre ou mourir.

» Il se voyait mourir lui-même, et sa faiblesse était si grande, qu'il ne douta point qu'il ne fût arrivé à son dernier jour; il n'oublia rien dans cette extrémité pour le rendre le plus beau de sa vie. Il rangea lui-même son armée en bataille et donna tous ses ordres avec autant de netteté d'esprit que s'il eût été en parfaite santé. Il étendit même sa prévoyance jusqu'aux événements qui pourraient arriver par sa mort, et il ordonna aux officiers dont il était environné que, s'il expirait pendant la chaleur du combat, on en cachât avec soin la nouvelle, et que, pour entretenir la confiance des soldats, on feignît de venir prendre ses ordres, et que ses aides de camp s'approchassent à l'ordinaire de sa litière comme s'il eût été encore en vie. Il se fit ensuite porter dans tous les rangs de l'armée, et autant par signes et par présence que par des discours, il exhorta les Maures à combattre généreusement pour la défense de leur religion et de leur patrie.

» La bataille commença de part et d'autre par des décharges d'artillerie; les deux armées s'ébranlèrent ensuite et se chargèrent avec beaucoup de fureur; tout se mêla bientôt. L'infanterie chrétienne, soutenue des yeux de son roi, fit plier sans peine celle des Maures, la plupart composée d'Alarbes et de ces vagabonds dont nous venons de parler. Le duc d'Aveiro poussa même un corps de cavalerie, qui lui était opposé, jusqu'au centre et à l'endroit qu'occupait le roi de Maroc; ce prince, voyant arriver ses soldats en désordre et fuyant honteusement devant un ennemi victorieux, se jeta à bas de sa litière, et, plein de colère et de fureur, il voulait, quoique mourant, les ramener lui-même à la charge. Ses officiers s'opposaient en vain à son passage, il se fit faire jour à coups d'épée; mais ces efforts achevant de consumer ses forces, il tomba évanoui dans les bras de ses écuyers; on le remit en litière, et il n'y fut pas plus tôt qu'ayant posé son doigt sur sa bouche comme pour recommander le secret, il expira dans le moment et avant même qu'on eût pu le conduire jusqu'à sa tente.

» Sa mort demeura inconnue aux deux partis; les chrétiens paraissaient jusque-là avoir de l'avantage, mais la cavalerie maure, qui avait formé un grand cercle, se resserrant à mesure que les extrémités s'approchaient, acheva d'envelopper la petite armée de Sébastien. Les Maures chargèrent ensuite de tous côtés la cavalerie portugaise. Ces troupes accablées par le nombre tombèrent en se retirant sur leur infanterie, et elles y portèrent la crainte, le désordre et la confusion. Les Maures se jetèrent aussitôt, le cimeterre à la main, dans ces bataillons ouverts et renversés, et ils vainquirent sans peine des gens étonnés et déjà vaincus par une frayeur générale. Ce fut moins dans la suite un combat qu'un carnage, et comme ils étaient enveloppés de tous côtés, ils rencontraient partout l'ennemi et la mort. L'imprudent Sébastien périt dans cette occasion, soit qu'il n'eût pas été reconnu dans le désordre d'une fuite, ou qu'il eût voulu se faire tuer lui-même pour ne pas survivre à la perte de tant de gens de qualité que les Maures avaient massacrés, et que lui-même avait pour ainsi dire entraînés à cette boucherie. Muley-Mohammed, auteur de cette guerre, chercha son salut dans la fuite, mais il se noya en passant la rivière de Mucazen. — Ainsi périrent dans cette journée (4 août 1578) trois grands princes et tous trois d'une manière différente : Abdel-Mélek, par la maladie; Mohammed par l'eau; Sébastien, par les armes. »

ALCAÇAR-SAGHYR, ville fortifiée du Maroc, entre Tanger et Ceuta, à l'endroit le plus resserré du détroit de Gibraltar.

ALCACER-DO-SAL, bourg de Portugal, dans l'Estramadure; 2,860 hab. Château fort; salines très-importantes dans les environs. Patrie du célèbre mathématicien Pedro Nunez.

ALCADE s. m. (al-ka-de — de l'espagn. *alcade;* formé de l'arab. *al*, le; *kadi*, juge). Nom donné en Espagne à certains juges et magistrats municipaux : *J'ai élevé le fils d'un* ALCADE *de cour; je n'ai pas véritablement tout à fait perdu mes peines, puisque ma cure en est le fruit; mais je vous promets qu'elle me coûte cher!* (Le Sage.) *Un cacique, un corrégidor, des régidors et des* ALCADES *formaient le corps militaire, civil et politique*. (Chateaub.) *Nous rencontrâmes quelques* ALCADES *des environs, dont la physionomie eût paru suspecte au coin d'un bois*. (Th. Gaut.)

...C'est là qu'il reçoit, comme chef des *alcades*,
Ses espions; c'est là qu'il tend ses embuscades.
V. HUGO.

— **Encycl.** Hist. Après l'expulsion des Maures de l'Espagne, les *alcades* remplacèrent les cadis musulmans. Les fonctions des *alcades* sont à la fois civiles et judiciaires; elles participent de celles de nos maires, de nos juges de paix, et de nos commissaires de police. L'attribut distinctif de ces magistrats est une baguette blanche surmontée d'une main d'ivoire. Dans les villes où il y a plus d'un *alcade*, chacun prend le nom d'*alcade de quartier;* dans les villes moins considérables où il n'y en a qu'un, on les appelle *alcades ordinaires*. Ils prennent encore différents noms suivant la nature des fonctions qu'ils remplissent : *alcade de nuit; alcade alamin*, chargé de ce qui concerne les arts et métiers; *alcades des bâtiments et forêts*, ceux qui ont une juridiction civile et criminelle sur les maisons et forêts royales hors de Madrid; *alcade corrégidor*, celui qui remplit les fonctions de corrégidor; *alcade mayor*, celui qui exerce une sorte de surveillance sur les autres *alcades*, etc.

ALCADÉS s. m. pl. (al-ka-dé — du lat. *alca*, pingouin). Ornith. Famille d'oiseaux de l'ordre des palmipèdes, ayant pour type le genre pingouin.

ALCADIE s. f. (al-ka-dí — rad. *alcade*). Charge, fonctions d'un alcade. ‖ Résidence, demeure de l'alcade.

ALCADINO, médecin italien, né à Syracuse vers 1170, mort en 1234. Il étudia la philosophie et la médecine à Salerne, où il enseigna plus tard, et fut attaché à la personne des empereurs Henri VI et Frédéric II. Il a laissé un poëme : *De Balneis Puteolanis*, qui a été souvent réimprimé.

ALCAFORADA (Marianne), religieuse espagnole du XVII^e siècle, écrivit à un officier français nommé Chamilly, dont elle était éprise, cinq lettres qui sont des chefs-d'œuvre de passion, et qui ont été traduites en français, 1669, sous le titre de *Lettres portugaises*.

ALCAFORADO (François), navigateur portugais, fit partie de l'expédition commandée par Gonzalve Zarco et qui découvrit l'île de Madère, en 1420. Il a laissé de cette découverte une *Relation* extrêmement curieuse, qui a été traduite en français en 1671.

ALCAHEST ou **ALKAHEST** s. m. (al-ka-è-ste). Liqueur propre, selon Paracelse, à guérir toutes sortes d'engorgements. ‖ Nom appliqué par Van Helmont à un dissolvant imaginaire capable de ramener à leur première vie tous les corps de la nature.

— *Alcahest de Glauber*, Liqueur épaisse que l'on obtient en faisant détonner sur des charbons ardents du nitrate de potasse, ce qui le transforme en sous-carbonate de potasse. ‖ *Alcahest de Respour*, Mélange de potasse et d'oxyde de zinc.

ALCAÏDE s. m. (al-ka-i-de). Mot qui se dit des gouverneurs des villes dans l'empire du Maroc. C'est une corruption de *caïd*.

ALCAÏQUE s. m. et adj. (al-ka-i-ke). Prosod. Sorte de vers ou de mètre grec, inventé par Alcée et adopté par les Latins : *Le vers* ALCAÏQUE *est le plus fier des mètres de la Grèce.* (Leroux.) *Le vers* ALCAÏQUE *a été employé par plusieurs poëtes allemands, en particulier par Klopstock dans son* Ode au Rédempteur *et dans l'*Ode à Fanny. (Encycl.) *L'*ALCAÏQUE *ne se trouve jamais seul chez les poëtes classiques; il n'existe des pièces entièrement composées de ces vers que chez les poëtes latins du* V^e *siècle après J.-C.*

— **Encycl.** Le vers *alcaïque* est hendécasyllabe : c'est un ïambique de cinq pieds, dont le quatrième est toujours un anapeste, et qui doit avoir après le deuxième une césure marquée par une syllabe longue ou brève. Les poëtes latins le commencent toujours par un spondée. Ce vers s'employait surtout dans la strophe dite *alcaïque*, qui était composée de quatre vers : deux *alcaïques*, un ïambique et un choriambique. Horace a adopté le vers *alcaïque* dans un grand nombre de ses odes.

ALCALA-DE-HÉNARÈS, ville d'Espagne, à 25 kil. N. de Madrid, sur le Hénarès, possédait autrefois une université fondée par Ximénès, la plus célèbre du royaume au XVI^e siècle, après celle de Salamanque. Archevêché ; patrie de Michel Cervantes et de Solis ; 5,800 hab.

ALCALA-LA-RÉAL, ville d'Espagne, à 32 kil. S.-O. de Jaen ; 4,800 hab. Victoire du général Sébastiani sur les Espagnols, en 1810. Le district du même nom renferme environ 14,000 hab.

ALCALAMIDE s. f. (al-ka-la-mi-de — de *alcali* et de *amide*). Chim. Nom générique donné à des corps qui représentent de l'ammoniaque dans laquelle l'hydrogène est remplacé à la fois par un radical d'alcool ou d'aldéhyde et par un radical d'acide. Gerhardt découvrit en 1845 les premières *alcalamides* (oxanilide, benzanilide) ; elles contiennent les éléments d'un alcali organique et d'un acide, moins les éléments de l'eau. Les alcalamides sont distinguées en *secondaires* et en *tertiaires*, suivant que la substitution porte sur deux ou sur trois équivalents d'hydrogène du type ammoniaque.

ALCALESCENCE s. f. (al-ka-lèss-san-se — rad. *alcali*). Mouvement par lequel une liqueur devient alcaline. ‖ Etat des substances animales et végétales dans lesquelles il s'est formé spontanément de l'ammoniaque.

— *Alcalescence des humeurs*, Nom sous lequel on désignait, dans l'ancienne médecine, la simple disposition des corps à éprouver la fermentation alcaline et putride.

ALCALESCENT, ENTE adj. (al-ka-lèss-san, an-te — rad. *alcali*). Chim. Qui prend ou qui a déjà les propriétés alcalines : *Tous les corps qui contiennent du gaz azote peuvent devenir* ALCALESCENTS. (Orfila.)

ALCALI s. m. (al-ka-li — de l'arab. *al*, le, et *kali*, nom d'une plante marine d'où l'on retire la soude et que les botanistes appellent *salsola soda*). Chim. Groupe de composés qui ont pour caractères distinctifs de verdir le sirop de violette, de rougir la couleur jaune de curcuma, de rétablir les couleurs bleues végétales rougies par les acides, et de se combiner avec ces derniers pour former des corps désignés sous le nom de sels. Le mot alcali avait autrefois un sens tout à la fois plus restreint et plus étendu qu'aujourd'hui. D'une part, il ne s'appliquait qu'à trois des substances qui portent aujourd'hui ce nom, la potasse, la soude et l'ammoniaque ; de l'autre, il servait à désigner indistinctement ces substances et leurs carbonates : *Les* ALCALIS *ont la plus grande tendance à s'unir avec les acides.* (Acad.) *Les* ALCALIS, *injectés dans les veines d'un animal vivant, coagulent le sang, tandis que, hors du corps, ils le dissolvent.* (Virey.)

— *Alcalis aérés*, Nom donné autrefois aux carbonates alcalins, parce qu'ils résultent de la combinaison des alcalis avec l'acide aérien (acide carbonique). ‖ *Alcalis doux*, Nom donné autrefois à ces mêmes carbonates, parce qu'ils ne sont pas doués de la causticité, comme les alcalis purs. ‖ *Alcalis effervescents*, Nom donné autrefois à ces mêmes carbonates, en raison de l'effervescence qu'ils font avec les acides. ‖ *Alcalis caustiques*, Nom donné autrefois aux alcalis purs, en raison de leur action caustique sur les tissus et par opposition aux alcalis doux. ‖ *Alcalis fixes*, Nom donné autrefois à la potasse et à la soude, par opposition à l'alcali volatil. ‖ *Alcali volatil*, Nom donné à l'ammoniaque liquide, en raison de sa volatilité. ‖ *Alcali animal*, Nom donné autrefois à l'ammoniaque, parce qu'elle est un des produits ordinaires de l'altération des matières animales. ‖ *Alcali végétal*, Nom donné autrefois à la potasse, parce qu'elle se trouve en grande quantité dans les végétaux. ‖ *Alcali minéral, alcali marin*, Noms donnés autrefois à la soude, parce qu'elle fait la base du sel marin ou chlorure de sodium, qui est très-répandu dans le règne minéral. ‖ *Alcali déliquescent*, Nom donné autrefois à la potasse, parce qu'elle tombe en deliquium et devient entièrement liquide en absorbant l'humidité de l'air. ‖ *Alcali du nitre, alcali du tartre*, Noms donnés autrefois à la potasse, parce qu'on la retire du nitre et du tartre.

— **Encycl.** Dans le langage actuel de la chimie, on comprend sous le nom d'*alcalis* l'ammoniaque et les six oxydes métalliques suivants : la potasse ou oxyde de potassium, la soude ou oxyde de sodium, la lithine ou oxyde de lithium, la chaux ou oxyde de calcium, la baryte ou oxyde de baryum, la strontiane ou oxyde de strontium. Notons en passant que la théorie de l'*ammonium* (V. ce mot) nous présente l'ammoniaque elle-même comme jouant le rôle d'un oxyde métallique dans les sels qu'elle forme en se combinant avec les acides.

Les six alcalis d'origine métallique se divisent ordinairement en deux groupes : les *alcalis proprement dits*, comprenant la potasse, la soude et la lithine ; et les *terres alcalines*, qui comprennent la chaux, la baryte et la strontiane. Les *alcalis* sont caractérisés par leur grande solubilité dans l'eau et par la solubilité de leurs sulfates et de leurs carbonates. Les terres alcalines ont pour caractère d'être notablement solubles, quoique beaucoup moins que les *alcalis* proprement dits, et de donner des sulfates et des carbonates insolubles ou très-peu solubles. La magnésie ou oxyde de magnésium forme le passage entre le groupe des terres alcalines et celui des terres : plusieurs chimistes la placent parmi les terres alcalines.

Il n'est pas sans intérêt de jeter un coup d'œil sur les découvertes successives qui ont amené la connaissance de la véritable nature des *alcalis*. Les anciens chimistes ne connaissaient pas la composition de ces substances. Sous ce nom d'*alcalis*, ils réunissaient les carbonates alcalins aux bases alcalines : de là pour eux deux espèces d'*alcalis*, ou plutôt deux états différents sous lesquels les *alcalis* se présentaient à leur observation. L'incinération des végétaux et la distillation des matières animales leur donnaient des *alcalis doux*, c'est-à-dire doués de propriétés alcalines faibles ; ces *alcalis* doux (carbonates alcalins), traités par la chaux, devenaient *caustiques*, c'est-à-dire brûlants, capables de produire sur la peau des effets semblables à ceux du feu. En quoi consistait, à quelle cause devait être attribuée l'importante modification a laquelle les alcalis doux devenaient caustiques ? L'analogie observée entre l'action du feu et celle des caustiques semblait indiquer une réponse à cette question. Lorsque la doctrine de Stahl eut montré dans le phlogistique le principe de la combustibilité, il parut naturel de mettre la causticité sur le compte du même principe.

En 1756, Black, médecin d'Edimbourg, découvrit la véritable solution du problème. Il montra que les *alcalis* doux et les pierres calcaires renfermaient une substance gazeuse qu'il nomma *air fixe* (acide carbonique) ; que l'effet de la calcination était d'enlever cette substance aux pierres calcaires, et par là même de les rendre caustiques ; que les *alcalis* doux, traités par la chaux vive, devenaient caustiques en lui cédant cet air fixe qui lui rendait toutes les qualités de la pierre calcaire non calcinée ; en un mot, que les alcalis étaient doux ou caustiques suivant qu'ils étaient ou n'étaient pas saturés de cette matière gazeuse.

De cette découverte mémorable à la connaissance de la nature des carbonates alcalins, il n'y avait qu'un pas. Cavendish, en 1766, prouva l'identité de l'air fixe avec le gaz méphitique de la combustion du charbon, des grottes profondes et des liquides en fermentation. Enfin, en 1776, Lavoisier montra que ce gaz était formé d'oxygène et de carbone, et devait se ranger parmi les acides. Dès lors, il devint évident que les alcalis doux et les calcaires non calcinés étaient de véritables sels composés de cet acide gazeux et des alcalis caustiques, des sels semblables à ceux que forment les oxydes métalliques combinés avec les acides.

Mais quelle était la nature des *alcalis* caustiques ? Quelle idée devait-on s'en faire ? Toutes les expériences disaient qu'ils étaient des corps simples. L'analogie indiquait qu'ils étaient composés et faisait prévoir qu'on découvrirait leur composition. En effet, toutes leurs propriétés les plaçaient parmi les corps composés, d'une part en tête des oxydes métalliques, de l'autre à côté de l'ammoniaque, dont Berthollet venait de faire connaître les principes constituants. On pouvait faire deux hypothèses sur leur composition : on pouvait les considérer comme les oxydes de métaux inconnus, ou les supposer azotés comme l'ammoniaque. Lavoisier émit les deux hypothèses, la première pour les terres (Lavoisier réunissait sous ce nom les terres alcalines aux terres proprement dites), la seconde pour les *alcalis* proprement dits. « L'oxygène, dit-il, est le moyen d'union entre les métaux et les acides, et cette circonstance, qui a lieu pour tous les métaux comme pour tous les acides, pourrait porter à croire que toutes les substances qui ont une grande affinité avec les acides contiennent de l'oxygène. Il est donc assez probable que les terres contiennent de l'oxygène, et ne sont autre chose que des métaux oxydés avec lesquels l'oxygène a plus d'affinité qu'il n'en a avec le carbone, ce qui les rend irréductibles par les moyens que nous employons. »... « L'analogie, dit-il dans un autre endroit, pourrait porter à croire que l'azote est un des principes constituants des alcalis en général (Lavoisier ne donnait le nom d'*alcali* qu'aux *alcalis* proprement dits) ; et on en a la preuve à l'égard de l'ammoniaque ; mais on n'a, relativement à la potasse et à la soude, que de légères présomptions, qu'aucune expérience décisive n'a encore confirmées. »

Les *alcalis* et les terres avaient résisté à toutes les tentatives qu'on avait faites pour les décomposer, lorsque Davy, en 1807, les soumit à l'action de la pile voltaïque. Le succès de l'expérience confirma l'hypothèse qui les assimilait à des oxydes métalliques. Aux métaux déjà connus vinrent se joindre le potassium, le sodium, le calcium, le baryum, le magnesium. C'était le plus grand progrès qu'eût fait la chimie, depuis la découverte de la composition de l'air et de l'eau.

« La connaissance de la composition chimique des *alcalis*, dit M. Leplay, a enlevé à ce mot ce qu'il avait d'absolu, et en a singulièrement modifié la signification. Il est évident maintenant que sous le rapport de leurs propriétés chimiques, et, par exemple, sous celui de leur affinité avec les acides, tous les oxydes métalliques forment une série tellement continue, qu'on ne peut attacher l'alcalinité à un groupe particulier qu'en vertu d'une convention qui peut être commode pour la description de leurs propriétés, mais qui est tout à fait artificielle. » Non-seulement il n'y a pas de ligne de démarcation entre les alcalis et les autres bases, mais il n'y en a pas même entre la série des bases et celle des acides ; ou plutôt, ces deux séries n'en forment qu'une, qui a, dit M. Gerhardt, « ses deux extrémités et son milieu, son extrême droite, sa droite, son centre droit, son centre, son centre gauche, sa gauche et son extrême gauche. » V. ACIDE.

On applique souvent la dénomination d'*alcalis végétaux* à certaines bases salifiables, fournies par les plantes et plus généralement désignées sous le nom d'*alcaloïdes*. V. ce mot.

— Pathol. La potasse, la soude, la chaux, la baryte et l'ammoniaque liquide enflamment, ramollissent, ulcèrent et perforent les parois de l'estomac. La potasse est un des poisons qui produisent le plus souvent cette dernière altération. Dans l'empoisonnement par les *alcalis* les malades accusent une saveur urineuse et une chaleur âcre dans la bouche. Ils vomissent des matières sanguinolentes qui ne font point effervescence sur le carreau, et dans lesquelles on reconnaît facilement la présence des *alcalis*, au moyen des réactifs végétaux colorés. En même temps la face est profondément altérée, la peau est froide, le pouls misérable ; enfin, la mort arrive souvent au milieu des convulsions. Comme antidote on oppose ordinairement aux *alcalis* des boissons acidulées ; par exemple, du vinaigre ou du jus de citron étendu de deux tiers ou de trois quarts d'eau. L'huile et le beurre produisent aussi de bons effets et peuvent être conseillés. Acides et corps gras neutralisent les *alcalis*, avec lesquels ils forment, ceux-là des sels, ceux-ci des savons.

ALCALICITÉ s. f. (al-ka-li-si-té — rad. *alcali*). Chim. Propriété des substances alcalines. ‖ On dit aussi ALCALINITÉ.

ALCALIFIABLE adj. (al-ka-li-fi-a-ble — de *alcali*, et du lat. *fieri*, devenir). Chim. Qui est susceptible de se convertir en alcali.

ALCALIFIANT, ANTE adj. (al-ka-li-fi-an, an-te — de *alcali*, et du lat. *facere*, faire). Chim. Se dit d'une substance qui peut provoquer dans une autre la manifestation des propriétés alcalines : *Quelques chimistes ont pensé que l'azote était le principe* ALCALIFIANT.

ALCALIGÈNE adj. (al-ka-li-jè-ne — de *alcali*, et du gr. *gennaô*, j'engendre). Chim. Qui donne naissance aux alcalis. Même sens que ALCALIFIANT.

ALCALIMÈTRE s. m. (al-ka-li-mè-tre — de *alcali*, et du gr. *metron*, mesure). Chim. Instrument destiné à l'essai des soudes et des potasses : *L'*ALCALIMÈTRE *de Descroizilles.*

ALCALIMÉTRIE s. f. (al-ka-li-mé-trî — de *alcali*, et du gr. *metron*, mesure). Chim. Procédé au moyen duquel on fait l'essai des potasses et des soudes du commerce.

— **Encycl.** Les soudes et les potasses du commerce renfermant toujours des sels étrangers, et leur valeur vénale dépendant uniquement de la proportion réelle de soude ou de potasse pure qu'elles contiennent, il est indispensable de déterminer cette proportion ; en d'autres termes, de constater le *titre* de l'alcali. Deux procédés sont employés pour cela, mais le plus simple et le plus expéditif est celui qui a été imaginé, en 1804, par le chimiste rouennais Descroizilles, et perfectionné, en 1828, par l'illustre Gay-Lussac. On prend, d'un côté, une certaine quantité d'acide sulfurique, divisée en cent parties, et, de l'autre, une quantité de potasse et de soude telle que, si cette dernière était pure, elle serait entièrement saturée par l'acide. Or, comme la potasse du commerce est toujours impure, il est évident qu'il faudra d'autant moins d'acide pour la saturer que son impureté sera plus grande. Si, par exemple, pour saturer la substance soumise à l'essai, on n'a eu besoin que du quart de l'acide qu'il eût fallu pour saturer ce même poids si elle eût été pure, il est évident que chaque 100 kilogr. de matière brute n'en renferme que 25 d'alcali pur. On reconnaît le point de saturation au moyen du papier de tournesol, et l'on fait l'opération dans un vase gradué appelé *alcalimètre*.

ALCALIMÉTRIQUE adj. (al-ka-li-mé-tri-ke — rad. *alcalimétrie*). Chim. Qui est relatif, qui a rapport à l'alcalimétrie : *Procédé* ALCALIMÉTRIQUE.

ALCALIN, INE adj. (al-ka-lain, i-ne — rad. *alcali*). Chim. Qui se rapporte aux alcalis : *Saveur* ALCALINE. *Propriétés* ALCALINES. *Réaction* ALCALINE. *La digestion stomacale est acide; la digestion duodénale est* ALCALINE. (Raspail.)

— *Métaux alcalins*, Métaux qui par leur combinaison avec l'oxygène donnent naissance aux alcalis proprement dits.

— *Sels alcalins*, Sels qui résultent de la combinaison de la potasse et de la soude avec un acide.

— Thérap. *Médicaments alcalins*, Groupe de médicaments dont le bicarbonate de soude est le type. ‖ Le mot *alcalin* s'emploie substantivem. dans le même sens.

— *Eaux alcalines*, Eaux minérales caractérisées par leur richesse en bicarbonate de soude : telles sont les eaux de Vichy en France, et les eaux d'Ems en Allemagne.

— *Bain alcalin*, Bain consistant en une solution de carbonate de soude (100 à 500 gr. de sel pour 300 litres d'eau).

— Pathol. *Cachexie alcaline*, Nom donné à une cachexie résultant de l'altération du sang par l'abus des alcalins, des eaux de Vichy.

— **Encycl.** En thérapeutique, on comprend sous le nom de *médicaments alcalins* les composés suivants : 1° la potasse, la soude et la chaux caustique ; 2° les carbonates de potasse et de soude ; 3° les bicarbonates de potasse et de soude, les savons, les citrates, malates, artrates, acétates de potasse et de soude, etc.

Les alcalis caustiques agissant comme des poisons corrosifs des plus énergiques, ne peuvent être administrés à l'intérieur sans les plus grandes précautions ; aussi sont-ils presque uniquement réservés à des usages externes. (V. CAUSTIQUE.) Les carbonates de potasse ont une action caustique moins puissante ; cependant, comme ils ne sont pas eux-mêmes sans danger, on les a remplacés très-avantageusement par les bicarbonates de potasse et de soude. C'est surtout le bicarbonate de soude qui est employé.

Les bicarbonates *alcalins* sont facilement absorbés ; ils sont éliminés en grande partie par les urines. On les emploie contre la dyspepsie, contre les maladies du foie, telles que les engorgements de ce viscère et les calculs biliaires, contre les affections calculeuses de la vessie, et les affections goutteuses qui dépendent de la diathèse urique, contre les inflammations, contre la glycosurie, contre les maladies de la peau de forme papuleuse, telles que le lichen et le prurigo. L'action chimique et physiologique des *alcalins* rend compte de ces diverses indications. En saturant les acides de l'estomac, ils excitent les fonctions digestives ; en rendant le sang plus alcalin, ils le rendent plus fluide et plus combustible ; enfin ils augmentent et alcalisent les sécrétions, notamment celle des reins.

Les *alcalins* agissent comme altérants, c'est-à-dire en diminuant la plasticité du sang dans les inflammations et dans les congestions. Leur emploi dans la glycosurie, dans la goutte, dans la gravelle urique, dans les calculs biliaires, se fonde sur l'activité que leur présence dans le sang imprime aux phénomènes de combustion de l'économie. Grâce à l'alcalinité du sang, le sucre qui provient de la digestion ou qui est produit par le foie peut être brûlé complétement ; les substances azotées sont éliminées à l'état d'urée, et ne viennent plus former dans la vessie de calculs d'acide urique ; les matières grasses sont éliminées par le poumon et ne viennent plus former dans les canaux biliaires des calculs de cholestérine ; ajoutons que les *alcalins* éliminés par les reins et passant dans l'urine transforment l'acide urique en urate, c'est-à-dire augmentant la solubilité de l'acide urique ; que sous leur influence la bile devient

plus abondante et plus liquide, deux conditions favorables à l'expulsion des calculs biliaires. — Dans les maladies de la peau, les *alcalins* paraissent agir en neutralisant l'acidité de la sécrétion cutanée.

Il est facile d'abuser des *alcalins :* d'une part, parce qu'ils ne présentent aucun inconvénient immédiat; de l'autre, parce que leur administration est en général suivie d'un effet heureux, sûr et prompt. On ne doit pas oublier qu'en séjournant longtemps dans l'économie, ils augmentent la faiblesse des malades déjà débilités, et dont il serait souvent opportun de relever les forces. Leur action altétante en se prolongeant produit une cachexie que l'on a appelée cachexie alcaline. « Elle prédispose singulièrement, dit M. Bouchardat, à ces suffusions soit séreuses, soit sanguines, qui peuvent déterminer des morts subites dont on cherche souvent bien loin la cause, sans en accuser les *alcalins.* »

ALCALINITÉ s. f. (al-ka-li-ni-té — rad. *alcalin*). Chim. Etat ou caractère d'une substance qui possède les propriétés des alcalis : *L'*ALCALINITÉ *est une propriété essentielle du sang pour qu'il puisse servir à l'accomplissement du phénomène de la vie.* (Pelouze.)

ALCALINO-FERRUGINEUX, EUSE adj. (al-ka-li-no-fè-ru-ji-neu, eu-ze). Chim. Qui contient des alcalis et des matières ferrugineuses. ‖ *Bain alcalino-ferrugineux*, Bain très-actif contre la gale.

ALCALINO-PLOMBIFÈRE adj. (al-ka-li-no-plon-bi-fè-re). Chim. Se dit d'une substance alcaline contenant du plomb.

ALCALINO-TERREUX adj. (al-ka-li-no-té-reu — de *alcali* et de *terre*). Chim. Se dit d'un groupe de métaux comprenant le baryum, le strontium, le calcium et le magnésium. Les métaux alcalino-terreux sont ainsi nommés parce que leurs oxydes étaient autrefois désignés sous le nom de *terres*, et parce qu'étant solubles, ils possèdent plusieurs propriétés des alcalis.

ALCALINULE adj. (al-ka-li-nu-le — rad. *alcalin*). Chim. Se dit de tout sel dans lequel la quantité d'alcali, relativement à celle d'acide, dépasse le terme qui constitue l'état neutre, sans toutefois s'éloigner beaucoup de la limite qui répond à la saturation.

ALCALISATION s. f. (al-ka-li-za-si-on — rad. *alcaliser*). Chim. Action d'alcaliser, de dégager dans un sel neutre l'acide de l'alcali.

ALCALISÉ, ÉE (al-ka-li-zé) part. pass. du v. Alcaliser : *On peut enlever à une étoffe le sulfate d'indigotine avec de l'eau* ALCALISÉE *chaude.* (Chevreul.)

ALCALISER v. a. ou tr. (al-ka-li-zé — rad. *alcali*). Chim. Dégager d'un sel neutre, par l'action du feu, la partie acide qui y était contenue, de manière qu'il ne reste plus que la partie alcaline. ‖ Donner à une substance les propriétés alcalines.

— *Alcaliser un malade*, Lui administrer des alcalins.

S'alcaliser, v. pr. Se charger de principes alcalins.

ALCALOÏDE s. m. (al-ka-lo-i-de — fr. *alcali*, et du gr. *eidos*, forme). Chim. Substance organique azotée, douée de propriétés alcalines et possédant celle de s'unir aux acides pour constituer de véritables sels.

— **Encycl.** Les alcaloïdes se divisent en deux classes : *alcaloïdes naturels*, *alcaloïdes artificiels*. Les premiers existent tout formés dans le tissu des végétaux; ils s'y trouvent à l'état de liberté ou combinés avec les acides; les alcaloïdes artificiels sont produits artificiellement dans les laboratoires.

I. — *Alcaloïdes naturels*. Les *alcaloïdes* naturels, appelés aussi *alcalis végétaux* ou *alcalis organiques*, représentent le plus souvent les principes actifs des plantes dont ils proviennent; ils sont, pour la plupart, fixes, solides, cristallisés, de composition quaternaire, c'est-à-dire formés de carbone, d'hydrogène, d'oxygène et d'azote; quelques-uns, comme la nicotine, sont liquides, volatils, et dépourvus d'oxygène. Ils sont en général peu solubles dans l'eau, plus solubles dans l'alcool et dans l'éther. Ils présentent tous une grande analogie chimique avec l'ammoniaque. Comme l'ammoniaque, ils forment avec les hydracides des sels anhydres, tandis qu'avec les oxacides, la présence d'un équivalent d'eau au moins est nécessaire. Comme le chlorhydrate d'ammoniaque, les chlorhydrates d'alcaloïdes forment des chlorures doubles avec le bichlorure de platine. Les alcaloïdes naturels ont tous une saveur amère très-prononcée; la plupart constituent des poisons très-violents et des médicaments énergiques.

Le procédé de leur préparation ressemble à celui que l'on emploie ordinairement pour séparer une base d'un sel quelconque. Ceux qui sont insolubles dans l'eau sont amenés à l'état de chlorure ou de sulfate, puis ils sont mis en liberté par un alcali; on isole ceux qui sont volatils en distillant le liquide qui les renferme après l'avoir mêlé avec de la potasse ou de la chaux. Leur solubilité dans l'alcool donne le moyen de les purifier.

La découverte des *alcaloïdes* naturels date du commencement de ce siècle; elle est due à Sertuerner, pharmacien allemand, qui signala dans l'opium le premier alcaloïde connu, la morphine. Elle est devenue une conquête précieuse pour la médecine, à laquelle elle a permis d'administrer des médicaments bien définis, qui présentent sous un très-petit volume des propriétés thérapeutiques très-actives.

Voici la liste des principaux alcaloïdes naturels :

Aconitine, découverte par Hesse, en 1833, dans l'*aconit napel.*

Aricine, découverte par Pelletier et Coriol, dans un *quinquina* blanc venu d'Arica à Bordeaux.

Atropine ou *daturine*, qui se trouve dans toutes les parties de la *belladone* (*atropa belladona*) ou dans les semences de la *stramoine* (*datura stramonium*); elle a été découverte en 1833, à peu près en même temps, par Geiger, par Hesse et par Mein.

Brucine ou *vomicine*, qui accompagne la strychnine dans *la noix vomique* et la *fève de Saint-Ignace ;* elle a été découverte par Pelletier et Caventou.

Caféine ou *théine*, contenue dans les graines de *café* et dans les feuilles de *thé.*

Chélidonine, contenue dans toutes les parties de la grande *chélidoine.*

Cinchonine, découverte dans les *quinquinas*, par Pelletier et Caventou.

Codéine, découverte par Robiquet, dans l'*opium.*

Conine ou *conicine*, qui se trouve dans toutes les parties de la *ciguë* (*conium maculatum*).

Emétine, qui donne à la racine d'*ipécacuanha* ses propriétés vomitives; elle a été découverte en 1817 par Pelletier et Magendie.

Ménispermine, découverte par Pelletier et Couerbe, dans la *coque du Levant* (*menispermum cocculus*).

Morphine, découverte par Sertuerner, dans l'*opium.*

Narcéine, découverte par Pelletier, dans l'*opium.*

Narcotine, découverte par Derosne, dans l'*opium ;* elle n'est bien connue sous le rapport chimique que depuis les travaux de Robiquet.

Nicotine, qui se rencontre dans les espèces de *tabac* (*nicotiana*); elle a été obtenue pour la première fois, mais à l'état impur, par Vauquelin.

Papavérine, découverte par Merck, dans l'*opium.*

Pipérine, contenue dans les différentes variétés de *poivre* (*piper*).

Quinine, découverte en 1820 dans les *quinquinas*, par Pelletier et Caventou.

Solanine, découverte en 1821, par Desfosses, dans les baies de *morelle* (*solanum nigrum*) et de *pomme de terre* (*solanum tuberosum*).

Strychnine, découverte par Pelletier et Caventou, dans plusieurs espèces du genre *strychnos*, notamment dans la *noix vomique*, dans l'écorce du *vomiquier* dite *fausse angusture*, dans la *fève de Saint-Ignace*, et dans le *bois de couleuvre.*

Thébaïne, découverte par Pelletier, dans l'*opium.*

Théobromine, découverte dans le *cacao* en 1842, par Woskresenski.

Vératrine, qui se rencontre dans la *cévadille* (graine de *veratrum sabadilla*), et dans l'*ellébore blanc* (*veratrum album*); elle a été découverte en 1818, par Meissner.

II.—*Alcaloïdes artificiels.* Les alcaloïdes artificiels ne contiennent pas d'oxygène; ils se rapprochent, par leurs propriétés et par leur composition, des alcaloïdes naturels ternaires (nicotine, conine). Ils représentent de l'ammoniaque dans laquelle 1, 2 ou 3 équivalents d'hydrogène sont remplacés par certains radicaux binaires : de là le nom d'*ammoniaques* composées, sous lequel on les désigne quelquefois. D'après cette vue, qui les ramène au type ammoniaque, on les divise en trois groupes, suivant que la substitution porte sur 1, sur 2 ou sur 3 équivalents d'hydrogène. L'ammoniaque ayant pour formule $Az\,H^3$ ou $Az\begin{cases}H\\H\\H\end{cases}$, nous aurons pour formule générale du premier groupe $Az\begin{cases}H\\H\\R\end{cases}$, pour formule du second $Az\begin{cases}H\\R\\R'\end{cases}$, pour formule du troisième $Az\begin{cases}R\\R'\\R''\end{cases}$, R, R', R'' étant des radicaux binaires. — Les principaux alcaloïdes du premier groupe sont : l'aniline $\left(Az\begin{cases}H\\H\\C^{12}H^5\end{cases}\right)$, la toluidine $\left(Az\begin{cases}H\\H\\C^{14}H^7\end{cases}\right)$, la xylodine $\left(Az\begin{cases}H\\H\\C^{16}H^9\end{cases}\right)$, la méthylamine $\left(Az\begin{cases}H\\H\\C^2H^3\end{cases}\right)$. l'éthylamine $\left(Az\begin{cases}H\\H\\C^4H^5\end{cases}\right)$, l'amylamine $\left(Az\begin{cases}H\\H\\C^{10}H^{11}\end{cases}\right)$. Remarquons que les trois derniers doivent leurs noms à leurs radicaux, C^2H^3 (méthyle), C^4H^5 (éthyle), $C^{10}H^{11}$ (amyle). — Les principaux alcaloïdes du second groupe sont : la diéthylamine $\left(Az\begin{cases}H\\C^4H^5\\C^4H^5\end{cases}\right)$, qui contient deux fois le radical éthyle, l'éthyméthylamine $\left(Az\begin{cases}H\\C^4H^5\\C^2H^3\end{cases}\right)$, qui contient le radical éthyle et le radical méthyle, l'éthyaniline $\left(Az\begin{cases}H\\C^4H^5\\C^{12}H^5\end{cases}\right)$, qui contient le radical éthyle et le radical de l'aniline ($C^{12}H^5$). — Les principaux alcaloïdes du troisième groupe sont : la triéthylamine, qui contient trois fois le radical éthyle $\left(Az\begin{cases}C^4H^5\\C^4H^5\\C^4H^5\end{cases}\right)$, l'éthydiméthylamine, qui contient le radical éthyle et deux fois le radical méthyle $\left(Az\begin{cases}C^4H^5\\C^2H^3\\C^2H^3\end{cases}\right)$. — Les alcaloïdes du premier groupe se divisent d'après leur origine en deux catégories. Les uns, comme l'aniline, la toluidine, la xylodine, proviennent de l'action du sulfhydrate d'ammoniaque sur des hydrocarbures nitrés. Les autres, comme l'éthylamine, la méthylamine, l'amylamine, proviennent de l'action de la potasse sur les éthers cyaniques. Nous devons la connaissance des premiers à M. Zinin, et celle des seconds à M. Wurtz. — Les alcaloïdes du second et du troisième groupe ont été découverts par M. Hoffman. On obtient les alcaloïdes du second groupe par l'action des éthers bromhydriques sur ceux du premier, et ceux du troisième groupe par l'action des mêmes éthers sur ceux du second.

ALCAMÈNE, statuaire grec de l'antiquité, disciple de Phidias, avec lequel il osa entrer en concours pour l'exécution d'une statue colossale de Minerve. Emeric David pense qu'il pourrait bien avoir contribué à l'exécution de ce célèbre fronton du Parthénon, où l'on reconnaît le travail de différents ciseaux, et qu'un seul homme, en effet, n'aurait pu terminer qu'en bien des années. Rival de son maître par la hardiesse de ses pensées comme par son habileté dans l'exécution, Alcamène paraît avoir conçu le premier l'idée de représenter Hécate sous l'emblème de trois femmes réunies par le dos, groupe qui se voyait à Athènes du temps de Pausanias, et dont l'Hécate à trois corps du musée du Capitole pourrait bien être une imitation. Mais le chef-d'œuvre de cet artiste fut une *Vénus des Jardins*, qu'il fit en concurrence avec son condisciple Agoracrite. On assure que la figure de ce dernier fut exécutée en grande partie par Phidias, ce qui ne l'empêcha pas d'être vaincue par la statue d'Alcamène, dont les beautés éminentes ont été louées fréquemment par les anciens. — Alcamène vécut de la 78e à la 95e ou 96e olympiade (457-387 av. J.-C.).

ALCAMO, ville de Sicile; 15,900 hab. Dans les environs sont les magnifiques ruines de l'antique Segesta.

ALCAN (Michel), ingénieur, homme politique, né à Donneley (Meurthe) en 1811. On lui doit plusieurs découvertes utiles et des perfectionnements nombreux, notamment dans les procédés de tissage. Il est depuis 1845 professeur de filature et de tissage à l'Ecole des arts et manufactures. Elu en 1848 représentant du peuple à l'Assemblée constituante, il vota constamment avec la nouvelle Montagne. Outre une collaboration active au *Dictionnaire des arts et manufactures*, il a publié un travail de premier ordre : *Essai sur l'industrie des matières textiles*, Paris 1847.

ALCANDRA, femme de Polybe, roi de Thèbes, en Egypte. Elle fit présent à la belle Hélène d'un fuseau d'or et d'une corbeille d'argent.

ALCANDRE, nom de plusieurs personnages mythologiques : 1° *Alcandre*, lycien tué devant Troie par Ulysse; — 2° partisan d'Enée, tué par Turnus; — 3° fils de Munichus, roi des Molosses, était devin et chéri des dieux. Un jour, il fut attaqué par des brigands, qui déjà avaient mis le feu à la maison, lorsque Jupiter, pour sauver Alcandre et sa famille, les métamorphosa en oiseaux.

ALCANIZ, ville d'Espagne, dans l'Aragon. Château fort, en partie ruiné; 5,800 hab. Récolte de fruits, d'huile, de miel et de soie; exploitation d'alun. Les Espagnols en chassèrent les Français en 1809.

ALCANNA, **ALCANA** ou **ALCANNE** s. f. Bot. V. ALKANNA.

ALCANTARA, ville forte d'Espagne, sur la rive gauche du Tage, dans la prov. de Cacérès, 3,400 hab.; autrefois ch.-lieu de l'ordre militaire d'Alcantara. Elle fut bâtie sur les ruines d'une ancienne ville romaine par les Maures, qui lui donnèrent son nom actuel, qui signifie *le pont*. Alphonse IX de Léon la leur enleva en 1214. Pont gigantesque, jeté à travers le lit profond du Tage, et construit par Trajan, l'an 98 de l'ère chrétienne. On y voit la plaque de marbre qui rappelle sa fondation, et l'inscription commémorative de la restauration ordonnée en 1543, par Charles-Quint. Il mesure 188 m. de long et 8 de large; sa hauteur comprend 10 m. dans l'eau, 48 m. au-dessus de l'eau et 1 m. 60 de parapet. Il forme six arches de grandeur différente, et il est entièrement construit en blocs de granit, sans ciment. Une tour de 13 mètres de hauteur s'élève au milieu. L'une des petites arches, coupée en 1213 par les Sarrasins, avait été reconstruite par Charles-Quint; détruite de nouveau en 1808, elle fut remplacée par une arche en bois incendiée en 1818, et, depuis cette époque, elle n'a pas été réparée.

Alcantara (ORDRE D'), ordre espagnol de chevalerie. C'est une des nombreuses associations religieuses et militaires créées en Espagne, pendant le moyen âge, pour combattre la domination des Maures. Fondé en 1176, dans la Castille, par Gomez Fernand, sous le nom d'*Ordre de Saint-Julien-du-Poirier*, il prit sa dénomination actuelle en 1218, quand il transporta sa résidence à Alcantara, petite ville d'Estramadure, que les chevaliers de Calatrava venaient de lui donner. Il eut une existence indépendante jusqu'en 1495, époque à laquelle Ferdinand V en réunit la grande maîtrise à la couronne. L'admission dans l'ordre n'est plus aujourd'hui qu'une simple marque de noblesse, que l'on obtient en faisant les preuves requises. Ses membres ont pour insignes une croix fleurdelisée de sinople, qu'ils suspendent au cou au moyen d'un ruban de même couleur. Ils font, en outre, broder une croix semblable en soie sur le côté gauche de l'habit.

ALCARAZAS s. m. (al-ka-ra-za — de l'arab *al*, le; *quraz*, cruche; d'autres le font venir d'*Alcarraza*, nom d'une localité d'Espagne où l'on fabrique beaucoup de ces vases). Vase poreux dont on fait un grand usage en Espagne et dans les pays chauds pour rafraîchir les liquides : *Le carreau suintait comme un* ALCARAZAS. (Balz.)

— **Encycl.** Les *alcarazas* sont faits avec une terre naturellement poreuse ou rendue telle par des moyens artificiels. Leur propriété réfrigérante tient à ce qu'ils laissent transsuder une partie de l'eau qu'ils contiennent, et à ce que cette partie, en s'évaporant à la surface externe du vase, enlève une portion de calorique de l'intérieur. Pour accélérer cette évaporation et, par suite, le refroidissement, on expose ordinairement les *alcarazas* à un courant d'air aussi vif que possible. L'usage des *alcarazas* est immémorial dans tous les pays chauds. On les appelle *gargoulettes* dans l'Inde; *bardaques*, *balasses* et *quoules*, en Egypte; *canaris*, aux Antilles; *bucaros*, *catimploras*, *alcarrazas*, etc., en Espagne. Au commencement de ce siècle, M. Fourmy essaya de les introduire dans notre pays, et il créa le mot *hydrocérame*, qui veut dire *vase à eau* ou *vase qui sue*, pour désigner les produits de sa fabrication. Les *alcarazas* ne produisent de bons effets que dans les contrées où la température est très-élevée.

ALCARON s. m. (al-ka-ron — mot. arab.). Arachn. Un des noms vulgaires du scorpion d'Afrique.

ALCATHOÜS, fils de Pélops et d'Hippodamie, frère d'Atrée et de Thyeste, tua un lion qui avait dévoré le fils de Mégareus, roi de Mégare, et épousa ensuite la fille de ce prince, auquel il succéda. Apollon l'aida à construire les murs de Mégare, et la pierre sur laquelle le dieu posa sa lyre, rendit depuis des sons mélodieux.

ALCATRAX s. m. (al-ka-traks — mot arab.). Ornith. Nom vulgaire du pélican, dans quelques parties de l'Espagne.

ALCAVALA s. m. (al-ka-va-la). Impôt prélevé sur le prix des ventes publiques en Espagne, ainsi que sur les échanges, et qui fut voté pour la première fois en faveur d'Alphonse II, roi de Castille, vers l'an 1330. Le montant de ce tribut, basé sur le dixième du prix des marchandises, était payé par le vendeur, et nul n'en était exempt, ni ville, ni prêtre, ni gentilhomme. Cet impôt, qui a subi diverses modifications, s'est maintenu jusqu'à nos jours.

ALCAZAR s. m. (al-ka-zar — de l'arab. *al*, le; *kazar*, palais). Nom des palais des rois maures, ordinairement fortifiés : *Dussé-je lui mettre la main sur l'épaule en pleine cour, dans l'*ALCAZAR *de Tolède, j'aurai une explication avec lui.* (C. Delav.) *On nous conduisit à travers un réseau de petites ruelles à l'*ALCAZAR, *situé en manière d'acropole sur le haut point de la ville.* (Th. Gaut.) *L'*ALCAZAR *de Tolède est bâti sur une grande esplanade entourée de remparts crenelés à la mode orientale, du haut desquels on découvre une vue immense, un panorama vraiment magique.* (Th. Gaut.)

— Par ext. On a donné ce nom à certains établissements publics dont les décorations rappellent l'ornementation arabe.

— **Encycl.** B.-arts. Plusieurs villes d'Espagne ont eu leurs *alcazars ;* les plus remarquables sont :

1° Les ALCAZARS DE CORDOUE. Cette ville possédait deux monuments de ce genre : l'*Alcazar viejo* et l'*Alcazar nuevo.* L'enceinte appelée *el Alcazar viejo* est surtout intéressante par le grand nombre de souvenirs historiques qu'elle rappelle; mais il est peu facile aujourd'hui de se faire une idée exacte de ce que pouvait être ce palais sous les dominations romaine et arabe. Le terrain contigu aux murailles était le jardin des rois maures. L'*Alcazar nuevo*, devenu une prison, après avoir servi de résidence au Saint-Office, fut con-

struit par Alphonse XI. On remarque devant les tours, où se trouvaient encore, il y a un siècle, des bains arabes, un vaste espace, le *Campo-Santo*, où les Arabes martyrisaient les chrétiens;

2° L'ALCAZAR DE SÉVILLE. Cette ancienne habitation des rois maures, quoique inférieure à l'Alhambra de Grenade, est cependant une construction magnifique, qui témoigne de l'excellent goût et de l'habileté des artistes arabes. Bâti sous Abdalasis, au XIIe siècle, agrandi successivement par Pierre le Cruel, Charles V et Philippe V, ce vaste monument présente un singulier mélange du style oriental et du style gothique; mais l'ensemble n'en est pas moins fort imposant. L'intérieur, enrichi d'une multitude d'antiquités précieuses, contient soixante-dix-huit appartements principaux, dont le salon des Ambassadeurs est le plus riche spécimen. La partie basse des murs, revêtue de carreaux où éclatent les plus riches couleurs, et les dalles de marbre du pavé, contribuent, avec des fontaines jaillissantes, à y entretenir la fraicheur. Les compartiments à cintre qu'on remarque au-dessus du haut balcon en saillie sont découpés à jour pour éclairer une galerie secrète qui règne autour de la salle. L'*Alcazar* contient des cours spacieuses à colonnades. Le jardin est clos d'un mur épais, sur lequel règne une terrasse en arcades supportées par de nombreux piliers, de laquelle on jouit d'un magnifique panorama;

3° L'ALCAZAR DE SÉGOVIE, un des monuments les plus intéressants de Ségovie. Il s'élève à la pointe occidentale de l'île, au confluent de l'Eresma et du Clamores, qui baignent ses murs. Alphonse VI en fut le fondateur (XIe siècle). L'édifice présente une immense tour carrée, dont la plate-forme est flanquée de tourelles crénelées. Il a servi de prison d'Etat. L'intérieur est surtout remarquable au point de vue historique. On y trouve encore des appartements ornés de mosaïques et d'anciennes peintures très-bien conservées. Le plus important est le grand salon des Rois, qui renferme une curieuse collection de statues en bois doré, représentant la série des anciens rois d'Oviédo, de Léon et de Castille, au nombre de cinquante-deux, depuis Pélage jusqu'à la reine Jeanne (1555). On y voit, en outre, celles du Cid et du comte Fernand Gonzalès. Depuis un siècle environ, l'Alcazar est occupé par une école des cadets d'artillerie, qui compte deux cent trente élèves.

ALCAZAR DE SAN-JUAN, ville d'Espagne dans la prov. de Ciudad-Réal; 7,450 hab.

ALCE s. m. (al-se — du gr. *alkè*, élan). Mamm. Nom scientifique du genre élan.

ALCÉDINIDÉS s. m. pl. (al-sé-di-ni-dé — du lat. *alcedo*, martin-pêcheur). Ornith. Famille d'oiseaux de l'ordre des passereaux, ayant pour type le martin-pêcheur.

ALCÉE s. f. (al-sé — du gr. *alkea*, mauve). Bot. Genre de plantes de la famille des malvacées, ou peut-être simple section du genre althæa (guimauve). Il ne renferme qu'une seule espèce, l'alcée rose, plus connue sous les noms vulgaires de *passe-rose* et de *rose trémière*. C'est une très-belle plante, remarquable par ses fleurs, et fort répandue dans les jardins d'agrément.

ALCÉE, nom de plusieurs personnages mythologiques : Fils de Persée et d'Andromède, père d'Amphitryon et aïeul d'Hercule, qui prit de lui le nom d'Alcide. — Fils d'Hercule et d'une esclave d'Omphale. Alcée fut père de Bélus et aïeul de Candaule. — Fils d'Androgée et petit-fils de Minos; il reçut de Rhadamanthe la souveraineté de l'île de Paros. — Athénien, inventeur de la tragédie.

ALCÉE, poëte lyrique grec, inventeur du mètre *alcaïque*, né à Mitylène (Lesbos), florissait vers l'an 600 av. J.-C. Il était contemporain de Sapho, dont on rapporte même qu'il fut épris. Guerrier, il prit la fuite en plusieurs occasions, abandonnant ses armes sur le champ de bataille. Poëte, il mit sa verve satirique au service de ses passions politiques et poursuivit de ses sarcasmes Pittacus, ainsi que le parti démocratique, qui souvent faisait cause commune avec les tyrans des cités contre la faction aristocratique dont le poëte était l'un des chefs. Il avait aussi composé des hymnes, des odes, et des poésies érotiques d'une extrême licence. Il ne nous en reste que de courts fragments, conservés par les rhéteurs et traduits en français dans les *Soirées littéraires* de Coupé (t. VI) et dans le *Panthéon littéraire*. On mentionne un autre Alcée, d'Athènes, qui, suivant Suidas, fut le plus ancien poëte tragique.

ALCÉLAPHE s. m. (al-cé-la-fe — du gr. *alkè*, élan; *elaphos*, cerf). Zool. Genre de mammifères ruminants.

ALCÉMÉROPE s. m. (al-cé-mé-ro-pe — du lat. *alcedo*, martin-pêcheur, alcyon; *merops*, guêpier). Ornith. Genre de passereaux, voisin des guêpiers. Il renferme deux espèces, qui habitent l'Inde et qui ont des mœurs analogues à celles des engoulevents.

ALCÈS s. m. (al-sèss — du gr. *alkè*, élan). Zool. Nom scientifique de l'élan. C'est un nom spécifique pour ceux qui font de ce ruminant une espèce du genre cerf, le *cervus alces*; il est générique pour ceux qui en font un genre distinct.

ALCESTE, une des filles de Pélias, femme d'Admète, roi de Phères. Apollon, à qui Admète était cher, avait obtenu des Parques que celui-ci ne mourrait point si, le jour de son trépas, quelqu'un consentait à mourir pour lui. Alceste se dévoua; mais Proserpine, touchée de cet amour, la renvoya sur la terre. Selon d'autres, Hercule l'arracha de vive force des enfers. Cette touchante tradition a fourni aux anciens le sujet de plusieurs tragédies, dont une seule nous est restée, l'*Alceste* d'Euripide. V. l'art. suiv.

Alceste, tragédie d'Euripide, l'une des plus touchantes que nous ait laissées l'antiquité. *Alceste*, femme d'Admète, consent à mourir à la place de son mari. Une fois le sacrifice accompli, Hercule, touché de la générosité de l'épouse et de la douleur de l'époux, descend aux enfers et ramène celle qui s'est dévouée. « Voilà ce que le poëte a trouvé dans la tradition religieuse. La peinture des affections domestiques les plus tendres, les plus vives, voilà ce qu'il a tiré de ce fond fabuleux. Rien de plus étrange que l'événement du drame, rien de plus naturel que les sentiments et le langage. (Patin.) » Les adieux d'*Alceste* et d'Admète sont d'une beauté incomparable.

« La pièce, dit M. Artaud, s'ouvre par un prologue où Apollon, devenu berger chez Admète, fait connaitre qu'il l'a déjà sauvé de la mort en trompant les Parques; mais un autre a dû prendre sa place, et Alceste s'est dévouée. La Mort vient réclamer sa proie. Quelque étrange que soit ce dialogue de la Mort et d'Apollon, il est du moins dramatique et saisissant. L'action réelle, le drame humain commence quand le chœur, c'est-à-dire le peuple, vient devant le palais s'informer de l'état d'Alceste, cette femme que sa tendresse pour son époux rend l'objet de l'admiration publique. C'est là une scène tout à fait prise dans le vrai et dans la nature.

» Les derniers adieux d'Alceste et d'Admète sont d'une beauté incomparable : la peinture de cet amour mutuel s'élève jusqu'au sublime. En nous retraçant cette affection qui suit une épouse bien-aimée par delà le tombeau, Euripide a fait entendre les accents les plus vrais que la poésie ait jamais trouvés pour exprimer la tendresse conjugale.

» La simplicité même de l'action est ici une preuve de tact de la part du poëte, qui n'a pas voulu mêler d'incidents étrangers au dévouement de son héroïne. Cette pièce est d'ailleurs une des plus remarquables d'Euripide pour la pureté du style. C'est, après les *Héraclides*, la plus ancienne de celles qui nous restent de lui. Elle fut jouée la deuxième année de la 85e olympiade, an 439 avant notre ère. Sophocle avait fait aussi une *Alceste*, dont il nous reste quelques fragments conservés par Plutarque, Clément d'Alexandrie, Stobée et le scoliaste de Pindare. »

Racine avait été souvent tenté de transporter sur notre scène l'*Alceste* d'Euripide, comme un des plus beaux sujets du théâtre grec. Quelques biographes assurent même qu'il avait entrepris de le traiter, et qu'avant de mourir un scrupule religieux le poussa à détruire les parties qu'il avait achevées. Perte à jamais regrettable, si l'on considère l'admirable transformation que le grand poëte a fait subir aux beautés dramatiques d'Euripide dans *Phèdre* et dans *Iphigénie*. Dans son *Œdipe chez Admète*, Ducis a fondu *Alceste* avec l'*Œdipe à Colone* de Sophocle.

Alceste ou le Triomphe d'Alcide, tragédie lyrique en cinq actes et en vers de Quinault, musique de Lulli, représentée sur le théâtre du Palais-Royal, le 19 janvier 1674, puis à Saint-Germain, enfin à Paris, et toujours avec succès. Mais on comprend que le chef-d'œuvre de Gluck l'ait fait oublier, comme son *Armide* a éclipsé l'*Armide* de Lulli, qui cependant renferme de grandes beautés. Un seul morceau de l'*Alceste* a survécu au naufrage de la partition du maitre florentin, et mérite d'être signalé aux amateurs de la musique expressive et touchante; c'est l'air : *Le héros que j'attends ne reviendra-t-il pas?*

Alceste, opéra de Gluck, et de tous ses ouvrages un des plus admirés. Il en écrivit la musique à Vienne, en 1761, sur un poëme italien de Calzabigi, et dans un style tout différent de ses précédentes productions. Dans son épitre dédicatoire, Gluck expose ainsi ses idées sur la musique dramatique : « J'ai imaginé que l'ouverture devait prévenir les spectateurs sur les caractères de l'action qu'on allait mettre sous leurs yeux, et leur indiquer le sujet; que les instruments ne devaient être mis en action qu'en proportion du degré d'intérêt et de passion, et qu'il fallait éviter surtout de laisser dans le dialogue une disparate trop tranchante entre l'air et le récitatif, afin de ne pas tronquer à contre-sens la période, et de ne pas interrompre mal à propos le mouvement et la chaleur de la scène.

» J'ai cru encore que la plus grande partie de mon travail devait se réduire à chercher une belle simplicité, et j'ai évité de faire parade de difficultés aux dépens de la clarté; je n'ai attaché aucun prix à la découverte d'une nouveauté, à moins qu'elle ne fût naturellement donnée par la situation et liée à l'expression; enfin, il n'y a aucune règle que je n'aie cru devoir sacrifier de bonne grâce en faveur de l'effet. »

Ces idées, si clairement développées par Gluck dans son opéra d'*Alceste*, furent comprises à merveille par Calzabigi, qui substitua aux descriptions fleuries, aux sentences un peu banales et aux comparaisons monotones des poëmes de Quinault, des passions fortes, des situations intéressantes, le langage du cœur et un spectacle toujours varié. « Le succès, dit encore Gluck, a justifié mes idées et m'a démontré que la simplicité et la vérité sont les grands principes du beau dans toutes les productions des arts. » De telles doctrines artistiques devaient soulever une vive opposition. V. QUERELLE DES GLUCKISTES ET DES PICCINISTES.

L'opéra de Gluck, joué à Vienne, attira l'attention du bailli du Rollet, jeune diplomate attaché à l'ambassade française. Celui-ci engagea l'Opéra de Paris à attirer en France le maestro allemand, et ce fut ce même du Rollet qui traduisit pour la scène française la partition italienne d'*Alceste*.

Sur la demande de Gluck, J.-J. Rousseau a écrit quelques observations à propos de l'*Alceste* italien. L'auteur du *Devin du Village* juge cette œuvre avec une complète indépendance. Tout en trouvant admirable la partition du maître, il lui reproche avec raison d'avoir accumulé les plus beaux morceaux dans le premier acte, de telle sorte qu'au second l'intérêt diminue, et que le dernier parait faible. Il faut dire qu'en cela il y a plus de la faute du poëte que du musicien. Selon Rousseau, le poëte aurait pu éviter l'attiédissement dans la marche de la pièce et modifier le dénoûment, qui, dans Euripide, est presque risible à force de simplicité; par exemple, faire mourir Alceste au second acte, et employer le troisième à préparer, par un nouvel intérêt, sa résurrection; ce qui pourrait amener un coup de théâtre aussi admirable et frappant que le froid retour de la reine est insipide. Gluck profita d'une partie des idées de Rousseau en adaptant l'*Alceste* à la scène française. La fête du second acte, qui, à l'origine, n'était qu'un divertissement mal placé et invraisemblable, a été encadrée de manière à être touchante et déchirante par la gaieté même et le contraste qu'elle offre avec le tragique dessein formé par l'héroïque épouse.

L'opéra d'*Alceste* fut représenté d'abord devant Leurs Majestés à Fontainebleau, le 13 octobre 1776, puis à Paris sur le théâtre de l'Académie royale de musique, le 24 février 1777. Le succès fut immense et tint du délire; on sollicitait la faveur d'être admis aux répétitions générales. Gluck y était l'objet des prévenances des plus grands seigneurs; on vit même des princes s'empresser de lui présenter son surtout et sa perruque à la fin de l'exécution, qu'il dirigeait coiffé d'un bonnet de nuit et dans un costume aussi négligé que s'il eût été chez lui. De nombreux détracteurs s'élevèrent cependant contre l'illustre compositeur; des cabales se formèrent et donnèrent lieu à une foule d'anecdotes et de mots piquants. Un soir, Mlle Levasseur jouait le rôle d'Alceste; lorsque cette actrice, à la fin du second acte, chanta ce vers sublime par son accent :

Il me déchire et m'arrache le cœur,

quelqu'un s'écria : « Ah! mademoiselle, vous m'arrachez les oreilles! » Un voisin, transporté par la beauté de ce passage et par la manière dont il était rendu, répliqua : « Ah! monsieur, quelle fortune, si c'est pour vous en donner d'autres! »

Le mérite d'*Alceste* ne trouve plus aujourd'hui de critiques. C'est la déclamation lyrique dans son expression la plus complète; c'est l'union intime de la musique et de l'action dramatique. Une reprise de cet ouvrage a eu lieu à l'Opéra, en 1861, et Mme Pauline Viardot a déployé dans le rôle d'Alceste ses éminentes qualités de tragédienne et de cantatrice. La musique de Gluck perd beaucoup à être déplacée de son cadre scénique; cependant nous citerons plusieurs airs dont les beautés sont partout et toujours admirées. Le grand air : *Non, ce n'est point un sacrifice;* l'invocation puissante : *Divinités du Styx*, et l'andante si gracieux et si touchant : *Ah! divinités implacables!*

Quant à l'orchestration, nous signalerons moins l'ouverture, qui est une introduction pleine de tristesse dans le mode mineur, et à laquelle on peut reprocher peut-être un peu de monotonie, que la *marche religieuse*. Il parait difficile d'imaginer un effet plus grandiose, plus hiératique, et si les *grupetti* n'y accusaient pas trop le goût du temps, cette marche pourrait être considérée comme le modèle le plus parfait de ce genre de composition.

ALCESTE, principal personnage de l'immortelle comédie du *Misanthrope*, de Molière. Alceste est l'homme, non pas vertueux au point de vue chrétien, mais d'une probité inflexible, d'une franchise que rien ne peut désarmer. Disant constamment la vérité, il censure les travers et les ridicules sans ménagement, heurte de front tous les amours-propres, repousse toute indulgence pour les faiblesses les plus excusables, ne transige avec aucune exigence, en un mot, se montre le type de l'homme insociable, du misanthrope. Alceste ne hait point l'homme lui-même dans l'homme, à l'exemple de Timon d'Athènes, et c'est là ce qui le sauve de la répulsion que pourrait inspirer un tel caractère, ce qui lui concilie l'estime et presque la sympathie du lecteur; mais sa vertu sauvage et trop entachée d'orgueil le fait redouter de ses meilleurs amis, et c'est l'écueil d'une sagesse dont nulle indulgence ne vient jamais adoucir l'âpreté.

Le nom d'*Alceste* a servi à désigner depuis un homme bourru, atrabilaire, d'une franchise redoutable, ennemi du commerce de ses semblables :

« Everard n'est ni un René, ni un Obermann, ni un Werther : ce serait plutôt un *Alceste*, quoiqu'il ne soit point, ou plutôt parce qu'il n'est point un misanthrope; car c'est aussi un caractère indépendant, véridique, sans souplesse; et c'est aussi un amoureux, car ces cœurs en révolte le sont tous de quelqu'un ou de quelque chose. La Célimène d'Everard, c'est la Liberté. » LÉON DE WAILLY.

« Choisy revient plus d'une fois sur cette idée qu'il est sans rancune et qu'il n'a point d'ennemis : « Si je savais quelqu'un qui me » voulût du mal, j'irais tout à l'heure lui faire » tant d'honnêtetés, tant d'amitiés, qu'il de» viendrait mon ami en dépit de lui. » On retrouve là encore cette nature officieuse, gentille, complaisante, et qui chercherait vainement en elle la force de haïr. En tout, le contraire d'*Alceste*. » SAINTE-BEUVE.

« Les *Alcestes* deviennent des Philintes; les caractères se détrempent, les talents s'abâtardissent. » BALZAC.

« Nulle part, la sociabilité, la fraternité même, ne sont plus largement mises en pratique que dans les séjours d'eaux thermales : telle nature farouche, tel *Alceste* morose qui faisait profession de haïr ses semblables, les recherche avec passion et devient presque un homme aimable; toutes les relations respirent la bienveillance, l'unanime désir de plaire. » FÉLIX MORNAND.

ALCHANDES s. m. (al-kan-de — mot arab.). Ichthyol. Nom donné par quelques anciens auteurs à un poisson très-soigneux de ses petits, et qui, dit-on, a le pouvoir, en s'attachant aux navires, d'arrêter leur marche. On pense que ces auteurs ont voulu parler de l'*echeneïs remora*.

ALCHATA s. m. (al-ka-ta). Ornith. Oiseau que Buffon rattache au genre des pigeons, et que d'autres naturalistes rattachent aux perdrix.

ALCHÉMILLE ou **ALCHIMILLE** s. f. (al-ké-mi-lle, *ll* mll. — de l'arab. *al kèmelych*, alchimique, parce que la rosée de cette plante servait aux alchimistes pour préparer la pierre philosophale). Bot. Genre de plantes de la famille des rosacées et de la tribu des sanguisorbées. L'alchémille commune, vulgairement appelée *pied-de-lion*, est une herbe vivace ayant pour base une souche et plusieurs tiges, des fleurs très-petites, nombreuses, d'un vert jaunâtre, réunies en cymes corymbiformes au sommet des rameaux. Elle croit dans les prés et les bois des montagnes, et fleurit de mai à juillet. Elle était réputée jadis comme vulnéraire.

ALCHÉRON ou **ALCHIRON** s. m. (al-ché-ron, chi-ron). Pierre ou concrétion dans la vésicule du fiel du bœuf.

ALCHIMÉLECH s. m. (al-ki-mé-lèk — mot arab.). Bot. Petite plante, voisine des mélilots, qui croit en Egypte, et qu'on appelle aussi pour cette raison *mélilot égyptien*.

ALCHIMIE s. f. (al-chi-mî — c'est le mot *chimie* précédé de l'article arabe *al*, le ou la). Nom donné à la chimie du moyen âge; art chimérique qui consistait à chercher la panacée universelle et la transmutation des métaux ou pierre philosophale : *L'*ALCHIMIE *a souvent fait découvrir de grandes vérités sur le grand chemin de l'imagination.* (Dider.) *L'*ALCHIMIE *a occupé beaucoup de fous, ruiné une foule d'hommes cupides ou insensés, et dupé une foule encore plus grande d'hommes crédules.* (Fourcroy.) *L'*ALCHIMIE, *chimérique sans doute en ses rêves de transmutation et de panacée, fut pourtant singulièrement féconde en faits positifs.* (Littré.)

— Par ext. Se dit de systèmes, de théories dont les divers éléments sont inconciliables, et qui ne peuvent conduire à aucun résultat positif : *La Révolution de* 1848 *doit dissoudre l'amalgame monstrueux des pouvoirs, ce produit de l'*ALCHIMIE *politique, afin de rendre à chacun son libre et légitime essor.* (Démocr. pacif.) *Réduire à ce rôle déjà si grand les diverses théories d'*ALCHIMIE *humanitaires qui se sont produites dans le cours des âges, nous savons que c'est offenser beaucoup d'inventeurs.* (Le Siècle.) *On prendra aux contribuables leur argent pour leur faire concurrence et tuer leur industrie. Il est impossible de comprendre une pareille* ALCHIMIE *politique.* (Desjobert.)

— **Encycl.** L'alchimie est la chimie du moyen âge, comme l'*art sacré* ou *art hermétique* avait été celle des savants de l'école d'Alexandrie. La conquête de l'Egypte mit les Arabes en possession de cet art, qui devint l'objet de leurs travaux et qu'ils répandirent en Occident. Le moyen âge arabe et chrétien a été le beau temps de l'alchimie. On pourrait à peine nommer un philosophe marquant de cette époque qui ne lui ait donné place dans ses préoccupations. « L'alchimie, dit M. Jean Reynaud, fut pendant un temps, au travers de l'Europe, comme un torrent qui entrainait toutes les espérances, et durant cette époque, la partie ambitieuse de l'esprit humain se porta

avec enthousiasme vers la conquête de l'or, comme plus tard vers la conquête de l'Amérique. »

Le but de l'alchimie, considéré d'une façon générale et philosophique, c'est-à-dire abstraction faite des objets particuliers auxquels s'appliquaient ses efforts, ne différait en rien de celui que poursuit de nos jours la synthèse chimique : saisir les secrets de la puissance créatrice de la nature et reproduire les corps que nous avons sous les yeux, par la connaissance des lois qui ont présidé à leur formation. « Ce que la nature a fait dans le commencement, disaient les alchimistes, nous pouvons le faire également en remontant au procédé qu'elle a suivi ; ce qu'elle fait peut-être encore, à l'aide des siècles, dans ses solitudes souterraines, nous pouvons le lui faire achever en un instant, en l'aidant et en la mettant dans des circonstances meilleures. Comme nous faisons le pain, de même nous pouvons faire les métaux ; sans nous la moisson ne mûrirait pas dans les champs, le blé ne se changerait pas en farine sous la meule, ni la farine en pain par le brassage et la cuisson ; concertons-nous donc avec la nature pour l'œuvre minérale aussi bien que pour l'œuvre agricole, et ses trésors s'ouvriront devant nous. » Remarquons en passant que si la chimie moderne ne songe pas à *faire des métaux*, en réalité la puissance qu'elle déploie dans l'*œuvre minérale* a laissé bien loin derrière elle l'espérance audacieuse des alchimistes ; non-seulement elle reproduit un grand nombre d'êtres qui se trouvent dans la nature, mais elle parvient à en fabriquer une infinité d'autres que la nature n'aurait jamais enfantés.

Les alchimistes distinguaient deux espèces de métaux : les métaux inaltérables au feu, c'étaient les métaux *nobles*, et ceux à qui la chaleur fait perdre leur éclat et leur ductilité, c'étaient les métaux *imparfaits* ou les *demi-métaux*. Les uns et les autres étaient pour eux des corps composés, et composés des mêmes principes. Dans chaque métal, ils voyaient du soufre et du mercure ; chaque métal s'éloignait plus ou moins du plus parfait, du plus noble des métaux, de l'or, selon l'état plus ou moins grossier du soufre et du mercure qu'il contenait ; c'est sur le soufre et le mercure que roulaient toutes les combinaisons qu'ils voyaient s'opérer et tous les changements qu'ils croyaient possibles. De l'unité de composition des métaux ils déduisaient, avec beaucoup de logique, la possibilité de les transformer les uns dans les autres à l'aide de certaine substance, et par conséquent de changer les métaux imparfaits en métaux nobles. A cette substance solide ou liquide que poursuivait leur infatigable espérance, et qui devait multiplier l'or ou l'argent, ils donnaient le nom de *pierre philosophale*, et aux travaux accomplis dans ce but, celui de *grand œuvre*. Dans leur imagination, la *pierre philosophale* devait combler tous les désirs des sens en procurant l'or, la santé, une longue vie. La recherche de la panacée universelle, longtemps confondue avec celle de la pierre philosophale, ne s'en sépara que plus tard.

« Ce qui caractérisait au plus haut degré l'alchimiste, dit M. Hoefer, c'était la patience. Il ne se laissait jamais rebuter par des insuccès. L'opérateur qu'une mort prématurée enlevait à ses travaux laissait souvent en héritage à son fils une expérience commencée, et il n'était pas rare de voir celui-ci léguer dans son testament les secrets de l'expérience inachevée dont il avait hérité de son père. » Christophe Colomb, en cherchant l'Inde, trouva l'Amérique ; les alchimistes n'ont pas trouvé la pierre philosophale, mais ils ont amassé un à un et péniblement les matériaux dont les chimistes modernes ont fait un édifice certainement plus merveilleux que le secret de faire de l'or. C'est aux alchimistes que nous devons la découverte de l'acide sulfurique, de l'acide chlorhydrique, de l'acide nitrique, de l'ammoniaque, des alcalis, de l'alcool, de l'éther, du phosphore, du bleu de Prusse, etc. « Il ne faut pas comprendre la chimie, dit Liebig, il ne faut pas connaître son histoire pour avoir, comme beaucoup de gens, ce dédain prétentieux et ridicule pour l'époque de l'alchimie... La transmutation des métaux était parfaitement d'accord avec toutes les observations du temps ; elle ne se trouvait alors en contradiction avec aucun fait connu... Sans cette idée, la chimie n'existerait pas dans son état actuel de perfection, et il a bien fallu ces quinze cents ou deux mille ans de travaux préparatoires pour la porter au degré où elle se trouve aujourd'hui. La pierre philosophale, dit-on, a été une erreur ; mais qu'on y songe donc, toutes nos vérités sont issues d'erreurs. Toute théorie qui incite au travail, qui exerce la sagacité et entretient la persévérance, est un bénéfice pour la science, car c'est le travail qui conduit aux découvertes... L'imagination la plus vive, l'intelligence la plus subtile ne saurait rien trouver qui agît sur l'esprit et sur l'activité des hommes plus puissamment et d'une manière plus persistante que l'idée de la pierre philosophale... Pour savoir que la pierre philosophale n'existe pas, il fallut examiner et observer avec les ressources du temps tout ce qui était accessible aux investigations, et c'est en cela précisément que consiste l'influence presque merveilleuse de cette idée. »

Du reste, les phénomènes d'allotropie et d'isomérie semblent donner quelque fondement aux recherches hermétiques, et aujourd'hui il n'est pas un chimiste qui voulût repousser comme absurde l'idée de la composition et de la transmutation des corps regardés jusqu'ici comme simples. Ce fut vers la fin du XVIe siècle, c'est-à-dire à l'époque où la méthode expérimentale marquait à toute science sa voie, que l'alchimie commença, selon l'expression de Jean Reynaud, à se perdre dans la lumière qu'elle-même avait donnée. Quelques-uns de ses adeptes continuèrent à pâlir sur leurs creusets et leurs alambics ; mais ils se sentaient de plus en plus isolés dans leur rêve ; ils ne trouvaient autour d'eux que le ridicule et la déconsidération ; après des sacrifices considérables, ils perdaient l'espérance et souvent se jetaient dans le charlatanisme.

Parmi les alchimistes célèbres, nous citerons chez les Arabes : Geber, Rhazès, Avicenne, Averroès, etc. ; chez les chrétiens : Roger, Bacon, Albert le Grand, Arnaud de Villeneuve, Raymond Lulle, Nicolas Flamel, Basile Valentin, Paracelse, etc. Notons, en terminant, que Bacon de Vérulam, Spinoza, Leibnitz, croyaient à la pierre philosophale et à la transmutation des métaux.

ALCHIMILLE s. f. (al-chi-mi-le). V. ALCHÉMILLE.

ALCHIMINIER s. m. (al-chi-mi-ni-é). Bot. Nom vulgaire du néflier.

ALCHIMIQUE adj. (al-chi-mi-ke — rad. *alchimie*). Qui a rapport, qui appartient à l'alchimie : *Livre* ALCHIMIQUE. *Recherches* ALCHIMIQUES.

ALCHIMISTE s. m. (al-chi-mi-ste — rad. *alchimie*). Celui qui s'occupait d'alchimie : *Les* ALCHIMISTES *passaient leur vie à chercher ce qu'ils appelaient la pierre philosophale ou le grand œuvre, c'est-à-dire le moyen d'opérer la transmutation des métaux.* (Acad.) *Les* ALCHIMISTES *font remonter leur art jusqu'avant le déluge.* (Fourcroy.) *Sa physionomie, fortement contractée, ressemblait à celle d'un vieux* ALCHIMISTE *perdu dans la recherche de l'absolu.* (G. Sand.) *On le calomniait en le flétrissant du nom d'*ALCHIMISTE, *et en lui jetant au nez ce mot : Il veut faire de l'or.* (Balz.)

Ton art ni tes fourneaux n'anéantiront rien,
Toi qui, riche en fumée, ô sublime *alchimiste!*
Dans ton laboratoire invoques Trismégiste.
L. RACINE.

Tu vas, dis-tu, vieux et pauvre *alchimiste*,
Tirer de l'or des métaux indigents.
BÉRANGER.

— Par compar. Se dit de ceux dont les travaux sont aussi vains que ceux des alchimistes : *Vous êtes les* ALCHIMISTES *de la prospérité publique ; vous cherchez la pierre philosophale de l'ordre, et vous la cherchez par des moyens contre nature.* (Esquiros.)

— Entom. Nom donné par Geoffroy à une espèce de lépidoptères nocturnes.

ALCHORNÉE s. f. (al-kor-né). Bot. V. ALCORNÉE.

ALCIAT (André), jurisconsulte italien, né dans le Milanais en 1492, mort en 1550. Il professa le droit avec beaucoup d'éclat à Avignon, à Bourges, à Milan, à Bologne et à Ferrare, fixant son choix d'après les conseils de son avarice, qui n'avait d'égale que son intempérance, laquelle causa, dit-on, sa mort. L'un des premiers, il chercha à éclairer l'étude du droit au moyen de l'histoire, des langues et de la littérature de l'antiquité. Doué de connaissances étendues, il expliqua et éclaircit ainsi un grand nombre de passages restés obscurs. Ses innovations commencèrent la ruine de l'école des vieux glossateurs et ouvrirent la voie à Cujas. Depuis lui, on ne se borna plus à commenter servilement le texte des lois romaines. On commença à en rechercher les principes, à en coordonner les conséquences, à en former un ensemble régulier et à saisir les rapports entre la législation, les mœurs et les institutions. On ne peut, certes, lui attribuer tous ces progrès, mais il eut la gloire d'en être le promoteur. Ses ouvrages de droit ont été publiés à Lyon, en 1560. On a aussi de lui des œuvres littéraires, entre autres des *Emblemata*, sentences morales en vers latins, ainsi que des épigrammes et une *Histoire de Milan*, publiée longtemps après sa mort (1625).

ALCIBIADE, général, orateur et homme d'Etat, né à Athènes, vers 450 av. J.-C., d'une famille illustre qui tenait aux Alcméonides. Resté orphelin de bonne heure, il fut élevé par son oncle Périclès. Dès l'enfance, il montra la nature impérieuse, héroïque et folle de son esprit. Un jour qu'il luttait contre un de ses compagnons, il se sentit si vivement pressé qu'il le mordit au bras. « Ah ! traître, s'écria le blessé, tu mords comme une femme. — Dis plutôt comme un lion, » répondit Alcibiade. Dans une autre circonstance, il jouait aux osselets quand un chariot vint à passer. Il commanda au conducteur d'arrêter un moment ; celui-ci, au contraire, presse plus vivement ses chevaux : tous les compagnons d'Alcibiade se dispersent, mais au lieu de suivre leur exemple, il se couche résolûment devant la roue, en disant au charretier : « Passe maintenant, si tu l'oses. » Sa naissance, ses richesses immenses, le patronage du plus grand citoyen de la république, tout le désignait comme un des chefs futurs de la démocratie athénienne, tandis que son caractère et sa conduite permettaient dès sa jeunesse de prévoir le mal qu'il pourrait faire à sa patrie quand il aurait l'influence et l'autorité. De grands talents et de grands vices, une ambition sans bornes, une âme indépendante de toute foi, de toute morale et de tout principe ; un extérieur séduisant et distingué, un esprit vif et brillant, une éloquence persuasive et entraînante, une nature souple et d'une mobilité orageuse qui le rendait capable, suivant l'heure, le jour, le lieu, de vice ou de vertu, d'abstinence ou d'orgie ; une vanité excessive, une corruption précoce et un goût effréné pour les plaisirs, le faste et la débauche : tels étaient les traits les plus saillants de la physionomie de cet Athénien célèbre, représentant d'une génération élevée par les sophistes, et qui était destinée à précipiter la décadence de la république.

Lui, cependant, avait pu suivre les leçons de Socrate ; mais, entraîné par ses passions, il échappait à chaque instant à ce maître sublime, qui en était le plus souvent réduit à le disputer à la foule de ses parasites et de ses corrupteurs.

Jeune encore, il s'était distingué dans divers combats, notamment à Potidée, où Socrate lui sauva la vie, et à Délium, où lui-même protégea la retraite du philosophe. Mais après avoir subi courageusement l'austère rudesse de la vie des camps, il se replongeait sans transition dans la mollesse et les plaisirs, traînant sur l'Agora la robe de pourpre des efféminés, passant les jours et les nuits en banquets avec de folles courtisanes, et troublant Athènes de ses scandales et de ses bruyantes orgies. La vanité tenait aussi une grande place dans sa vie. Toute la Grèce parlait de son luxe, de ses prodigalités, du grand nombre de chars qu'il envoyait aux jeux olympiques, de ses folies, etc. ; et lui-même prenait soin d'occuper sans cesse les frivoles Athéniens de ses moindres actions. On connaît l'histoire de ce chien magnifique qui lui avait coûté plus de 7,000 drachmes, et auquel il coupa la queue quand toute la ville l'eut admiré, afin qu'on en parlât encore. V. QUEUE.

On ne peut, certes, garantir l'authenticité de toutes les anecdotes qu'on raconte sur Alcibiade ; mais il faut reconnaître qu'elles sont généralement dans son caractère. Les Athéniens l'aimaient ainsi ; son esprit et sa folle audace exerçaient sur eux d'irrésistibles séductions, et ils ne l'avaient pas plus tôt banni de leur cité, qu'ils le regrettaient et ne songeaient plus qu'à le rappeler, lui pardonnant volontiers ses perfidies et ses trahisons. « Ils le haïssent, disait Aristophane, le désirent et ne peuvent s'en passer. »

Il entra dans les affaires publiques vers 420, et se trouva dès lors en rivalité d'influence avec Nicias, qui avait fait conclure une trêve avec les Lacédémoniens. Rompre cette trêve et recommencer la guerre pour ouvrir un vaste champ à son ambition, tel fut le but de ses efforts. Il y parvint sans peine, reçut le commandement de quelques expéditions sur les côtes du Péloponèse, et réussit enfin (415) à entraîner ses concitoyens dans cette désastreuse guerre de Sicile, qui fut le point de départ et l'une des causes des malheurs d'Athènes. Chargé du commandement de la flotte avec Nicias et Lamachus, il était sur le point de mettre à la voile, lorsqu'il fut accusé d'avoir, dans une nuit de débauche, mutilé les hermès ou images de Mercure dressées dans les lieux publics, et d'avoir tourné en dérision les redoutables mystères d'Eleusis. Il partit sous le poids de cette accusation. A peine avait-il touché les rivages de la Sicile, où quelques succès brillants semblèrent justifier son audace, qu'on envoya d'Athènes la galère sacrée pour le ramener dans la cité : un décret de mort l'y attendait. En passant à Thurium, il s'enfuit, et quand il apprit que les Athéniens l'avaient condamné : « Je leur ferai bien voir, s'écria-t-il, que je suis encore vivant ! » Puis il alla offrir ses services aux Spartiates, qu'il étonna par sa frugalité, comme il étonna plus tard les Thraces par son intempérance, les Béotiens par son adresse dans les exercices du corps, les Ioniens par sa mollesse et son goût pour les voluptés, et les satrapes de l'Asie par son faste et sa magnificence. C'est ainsi que ce souple génie attirait partout les regards et se rendait les peuples favorables en imitant leurs coutumes et en s'assimilant leurs qualités et leurs vices. Il servit les Lacédémoniens avec l'ardeur que donne le ressentiment, les engagea à ravager l'Attique, et fit révolter contre les Athéniens l'île de Chio et la plupart des villes de l'Ionie. Mais la jalousie d'Agis, dont il avait séduit la femme, et l'envie que ses victoires inspirèrent aux généraux spartiates, le contraignirent à chercher un refuge auprès de Tissapherne, satrape du roi de Perse, auquel il inspira cette politique d'épuiser les Grecs en favorisant alternativement les deux partis et en s'opposant au triomphe définitif soit d'Athènes, soit de Sparte. Il négocia en même temps son retour à Athènes, qu'il agitait de ses intrigues, et ce peuple, inconstant dans ses haines comme dans ses affections, fit un accueil enthousiaste et donna des couronnes à celui qu'il avait précédemment condamné à perdre la vie. Nommé généralissime des troupes athéniennes, il gagna sur les Spartiates les batailles navales d'Abydos et de Cyzique (410-407), et fut de nouveau exilé après la défaite de son lieutenant Antiochus par Lysandre. Il rassembla alors des mercenaires et alla, comme un simple aventurier, faire la guerre pour son propre compte en Thrace. Après le désastre d'Ægos-Potamos, craignant la puissance de Sparte, il se retira auprès du satrape Pharnabaze, en Bithynie, et parut dès lors touché des malheurs de sa patrie et disposé à la servir.

Les Lacédémoniens, ne croyant point avoir abattu Athènes tant qu'Alcibiade serait vivant, négocièrent sa mort auprès du satrape, qui eut la lâcheté de céder et le fit tuer à coups de flèches dans les bras d'une courtisane, au milieu des flammes de sa maison incendiée (404 av. J.-C.). Plutarque a écrit sa *Vie*, et deux dialogues de Platon portent son nom.

— **Littér.** Le nom d'Alcibiade a passé dans la langue, et sert à désigner un homme dont le caractère offre le contraste de grands vices unis à de brillantes qualités, qui sait se plier, avec la plus grande facilité, au genre de vie et aux mœurs qu'exigent les circonstances où il est placé :

« Sans cesse en garde contre la flatterie, Alexandre Dumas est constamment ébloui par elle ; ferme comme un roc devant une déclaration de guerre ; faible comme une courtisane en face d'une caresse ; esclave de sa parole et oublieux de sa promesse ; roué comme une fille, naïf comme un enfant ; sobre comme un Arabe et organisant un repas comme Lucullus ; un morceau de cire entre les mains d'une femme... c'est, en un mot, *Alcibiade*, ayant tous les vices et toutes les vertus. »

Le Figaro.

« Je ne connais pas de médecin mieux fait pour la clientèle : il court matin et soir, du haut en bas de la société, et il est à sa place partout. C'est un *Alcibiade* bourgeois qui se façonne sans travail aux mœurs de tout pays. On l'aime au faubourg Saint-Germain pour sa réserve, à la Chaussée-d'Antin pour son esprit, et rue Vivienne pour sa rondeur. »

EDMOND ABOUT.

« Un petit édifice circulaire, qui se fait à peine remarquer parmi les maisons qui l'entourent, mériterait peu, sans doute, que je m'arrêtasse à l'observer, si je ne savais que c'est l'unique reste du fameux Pavillon de Hanovre ; que là venaient aboutir les fastueux hôtels et les jardins de l'*Alcibiade* du XVIIIe siècle, du libertin maréchal de Richelieu. » AMAURY DUVAL.

Alcibiade, titre de deux dialogues de Platon. V. DIALOGUES DE PLATON.

ALCIBIADE (saint), martyr à Lyon l'an 177. Honoré par l'Eglise le 2 juin.

ALCICORNE adj. (al-si-kor-ne — du lat. *alces*, élan ; *cornu*, corne). Qui ressemble à une corne d'élan, épithète donnée à une éponge rameuse et à un insecte, à cause de l'espèce de ressemblance des rameaux de l'une et des antennes de l'autre avec une corne d'élan.

— s. m. Bot. Genre de fougères, établi par Gaudichaud, pour l'acrostic corne d'élan (*acrostichum alcicorne*), et qui n'a pas été adopté par les botanistes.

ALCIDAMAS, rhéteur grec du IVe siècle av. J.-C., dont il reste deux déclamations d'école, l'une contre les sophistes, l'autre d'Ulysse contre Palamède.

ALCIDE, l'un des noms d'Hercule, qui était descendant d'*Alcée*, fils de Persée et d'Andromède.

— S'emploie fig. comme subst. masc., pour désigner un homme très-fort, très-robuste : *C'est un* ALCIDE, *un véritable* ALCIDE. Toutefois, on dit plutôt HERCULE.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, famille des curculionides, qui renferme un grand nombre d'espèces habitant l'Afrique et les Indes orientales.

Alcide ou le Triomphe d'Hercule, opéra en cinq actes, musique de Marais et Louis Lulli, fils du grand compositeur, paroles de Campistron, représenté à l'Académie royale de musique le 3 février 1693. Fils aîné de l'illustre Baptiste, Louis hérita des places lucratives de son père, mais non de son génie. *Alcide* ne renferme aucune beauté qui recommande cette œuvre à l'attention de l'amateur de musique ancienne. A l'occasion de la chute de cet opéra, on fit le quatrain suivant :

A force de forger, on devient forgeron :
Il n'en est pas ainsi du pauvre Campistron ;
Au lieu d'avancer, il recule,
Voyez *Hercule*.

ALCIDÉS s. m. pl. (al-si-dé — du lat. *alca*, pingouin). Ornith. Famille d'oiseaux de l'ordre des palmipèdes, ayant pour type le pingouin.

ALCIDION s. m. (al-si-di-on). Entom. Genre de coléoptères tétramères, voisin des lamies, et comprenant une douzaine d'espèces qui habitent presque toutes le Brésil ou la Guyane.

ALCIDON s. m. (al-si-don). Hortic. Variété d'œillets à fleurs piquetées.

ALCIMAQUE, c'est-à-dire *forte dans les combats*. Surnom donné quelquefois à Pallas ou Minerve.

ALCIME, grand prêtre des Juifs, usurpa cette souveraine dignité avec le secours d'Antiochus Eupator (163 av. J.-C.). Accusé d'idolâtrie, il avait été chassé de Jérusalem ; mais avec les secours que lui avait procurés Démétrius, il se rendit maître de cette ville. Il mourut d'une paralysie dont Dieu le frappa,

au moment où il allait profaner le temple dont il avait résolu de démolir le sanctuaire.

ALCIMÈDE, fille de Phylax, épouse d'Eson et mère de Jason.

ALCIMÈNE ou **DÉLIADE**, fils de Glaucus, et frère de Bellérophon. ‖ Un des fils de Médée et de Jason, massacré par sa mère avec son frère Tisandre.

Alcindor, opéra-féerie en trois actes, musique de Dezède, paroles de Rochou de Chabannes, représenté à Paris en 1787. Ce fut le dernier ouvrage de ce gracieux compositeur, qui eut aussi son heure de succès. Les ballets, les décorations, le magnifique spectacle d'*Alcindor* ne permettaient guère à un public encore peu musicien de remarquer les charmantes mélodies que cet opéra renferme, et qui ne sont pas inférieures à celles de *Blaisé et Babet* du même auteur.

ALCINE s. f. (al-si-ne — de *Alcına*, nom d'un natural. espagn.). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, renfermant une seule espèce, originaire du Mexique.

ALCINE, sœur de la fée Morgane et l'Armide du poëme de l'Arioste. Lorsqu'elle était fatiguée de ses amants, elle les métamorphosait en arbres, en rochers, en fontaines. Le brave Roger fut d'abord victime de ses artifices, et oublia dans les bras de l'enchanteresse sa chère Bradamante; mais il ne tarda pas à s'arracher à cette honteuse oisiveté et à retourner aux combats.

ALCINOÉ s. f. (al-si-no-é — n. mythol.). Acalèph. Genre d'acalèphes, de l'ordre des cténophores.

ALCINOÉ, femme d'Amphiloque. Ayant renvoyé une tisseuse, nommée Nicandra, sans lui payer son salaire, elle en fut punie par Minerve, qui lui inspira une passion coupable pour le Samien Xanthus, avec lequel elle s'enfuit, abandonnant son époux et ses enfants. Poursuivie par le remords, elle se précipita dans la mer.

ALCINOÜS (al-si-no-uss), philosophe platonicien du IIe siècle, auteur d'une *Introduction à la philosophie de Platon*, dont Marsile Ficin a donné une version latine, et M. Combe-Dounous une traduction française (Paris, 1800).

ALCINOÜS (al-si-no-uss), roi des Phéaciens, père de la belle Nausicaa, accueillit Ulysse naufragé.

ALCIOPE s. f. (al-si-o-pe). Bot. Genre de plantes de la famille des composées et de la tribu des eupatoriées, renfermant quelques sous-arbrisseaux originaires du cap de Bonne-Espérance, et dont la tige et les feuilles sont couvertes d'un duvet blanc, épais et cotonneux.

ALCIPHRON, rhéteur grec du IIe ou du IIIe siècle de notre ère. Il a laissé des lettres fictives où il fait parler des pêcheurs, des femmes, des gens de toutes les conditions, et qui renferment de curieux détails sur les mœurs grecques à cette époque. Elles ont été traduites en français par l'abbé Richard, Paris, 1785.

ALCIRA, ville d'Espagne, dans la province de Valence; 9,300 hab. Elle existait au temps des Carthaginois, tomba au pouvoir des Romains, et passa plus tard sous la domination des Maures.

ALCIS s. m. (al-siss). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, voisin des phalènes.

ALCITHOÉ s. f. (al-si-to-é — n. mythol.). Bot. Genre de la famille des composées, renfermant des plantes originaires du Mexique.

ALCITHOÉ, fille de Minyas, sœur de Leucippe et d'Arsippe. Ayant refusé toutes trois de prendre part aux fêtes de Bacchus, le dieu, pour les y contraindre par la frayeur, se présenta successivement devant elles en taureau, en lion et en panthère. Leucippe, désignée par le sort, qu'elles avaient invoqué, pour se rendre à la fête, entra alors en fureur et déchira son propre fils Hippasus. La même frénésie s'empara aussitôt de ses sœurs. Mercure les changea l'une en chauve-souris, l'autre en hibou et la troisième en chouette.

ALCMAÏQUE adj. (alk-ma-i-ke). V. ALCMANIEN.

ALCMAN, poëte grec, né en Lydie, ou peut-être en Laconie, florissait vers 670 av. J.-C. Il avait composé un poëme sur les *Dioscures*, les *Parthénies* ou *Eloges des jeunes filles*, et des vers à la louange de l'amour et du vin. Il n'en reste que quelques fragments.

ALCMANIEN ou **ALCMAÏQUE** adj. et s. m. (alk-ma-ni-ain — de *Alcman*, n. pr.). Prosod. Se dit d'un vers dont l'invention est attribuée au poëte grec Alcman. C'est un ïambique de cinq pieds ou un tétramètre dactylique. Il a été employé aussi par les poëtes latins.

ALCMANION ou **ALCMANICON** s. m. — rad. *Alcman*). Figure de grammaire qui était familière au poëte Alcman, et qui consistait à placer le verbe entre deux sujets.

ALCMÈNE, épouse d'Amphitryon. Jupiter la séduisit en prenant les traits de son époux, et en eut Hercule. V. AMPHITRYON, comédie de Molière.

ALCMEON, fils d'Amphiaraüs et d'Eriphyle, tua sa mère pour accomplir une vengeance dès longtemps prescrite par son père, qu'elle avait poussé à faire partie de la funeste expédition des sept chefs contre Thèbes. Poursuivi par les Furies, Alcméon ne trouva de repos que sur les bords de l'Achéloüs, épousa Callirrhoé, fille de ce fleuve, et fut tué par les fils de Phégée, roi d'Arcadie, dont il avait délaissé la fille Alphésibée, après l'avoir prise pour femme.

ALCMÉON, petit-fils de Nestor, fils de Nélée, fut un de ceux qui, chassés de Pylos par l'invasion dorienne, vinrent s'établir à Athènes vers 1100 av. J.-C. Il fut la tige de la puissante famille des *Alcméonides*.

ALCMÉON, médecin et philosophe grec de la secte de Pythagore, vivait au VIe siècle av. J.-C. Il passe pour avoir, le premier, disséqué des animaux. Il avait certaines connaissances sur la structure de l'œil et sur l'anatomie de l'oreille. Platon cherche à le réfuter dans plusieurs de ses ouvrages.

ALCMÉON, fils de Mégaclès, vivait vers 590 av. J.-C. Banni d'Athènes sous le prétexte que son père avait été l'un des meurtriers de Cylon, il rendit quelques services à Crésus, qui lui promit tout l'or dont il pourrait se charger. Alcméon en emplit ses vêtements, ses chaussures, et jusqu'à sa chevelure et sa bouche. Crésus rit beaucoup et fit doubler la somme. Alcméon appartenait à la race des Alcméonides, l'une des plus illustres d Athènes.

ALCMÉONIDES, puissante famille athénienne dont le chef fut Alcméon (V. plus haut), et dont les principaux membres furent, après lui : *Mégaclès*, l'un des meurtriers de Cylon, et *Clisthène*, réformateur de la constitution athénienne. Périclès et Alcibiade descendaient par les femmes de cette race illustre, qui joua un rôle important dans l'histoire de la cité.

ALCO s. m. (al-ko). Chien d'une race d'Amérique aujourd'hui éteinte.

ALCOBAÇA, bourg du Portugal, dans l'Estramadure; 2,200 hab. On y remarque l'antique monastère de l'ordre de Cîteaux, situé au milieu de la ville, et fondé en 1142 par le roi Alfonso Henriquez, en souvenir de la prise de Santarem, ainsi que le rappelle une inscription gravée dans la salle des Rois. « La façade du couvent, dit M. Lichnowsky, bien que très-antique, ressemble à celle d'un édifice du siècle dernier; au milieu s'élève le grand pignon de l'église, flanqué de deux tours et surmonté par une statue de la Vierge. » De chaque côté, s'étendent deux vastes corps de bâtiment, à un étage, ayant chacun dix-huit fenêtres. L'intérieur de l'église est remarquable par la beauté et la simplicité de son style, du gothique le plus pur. Une rosace aux mille couleurs s'arrondit au-dessus du porche. La nef ne renferme aucune œuvre d'art, à l'exception des boiseries de l'orgue. Cinq autels en bois doré, le maître-autel orné de curieuses statues de bois, et six grandes colonnes ioniques, sont les principaux ornements de cette église, belle surtout par ses admirables proportions. Derrière le maître-autel règne une allée circulaire dans laquelle s'ouvrent sept chapelles, au fond desquelles on voit briller des autels richement dorés et surchargés d'ornements d'une richesse inouïe. C'est dans l'une de ces chapelles qu'est enterré le frère du fondateur, premier abbé du couvent d'Alcobaça. L'église renferme également les tombeaux de plusieurs rois de Portugal, et, suivant quelques biographes, ceux d'Inès de Castro et de Pierre le Justicier.

ALCON. Plusieurs personnages mythologiques ont porté ce nom. L'un des plus célèbres est *Alcon*, archer crétois et compagnon d'Hercule. Il était d'une adresse merveilleuse. Un serpent s'étant enroulé autour du corps de son fils, il tua le reptile d'une flèche sans toucher à l'enfant.

ALCONA, déesse qui présidait aux voyages, sans doute la même qu'*Adéona*. V. ce mot.

ALCOOL s. m. (al-ko-oll — de l'arab. *al*, le, et de *cohol* ou *cohl*, mot qui signifie *chose subtile*, et par lequel on désignait une poudre impalpable; d'autres le tirent du radical *kaly*, rôtir, griller. La première dérivation paraît la plus directe, mais la seconde est la plus favorable au sens). Chim. Esprit-de-vin, liquide obtenu par la distillation du vin : *L'*ALCOOL *se forme aux dépens du sucre qui existe dans le raisin; aussi plus la vendange est sucrée, plus le vin doit être généreux, c'est-à-dire riche en* ALCOOL. (Franc.)

— Par ext. S'emploie pour désigner toute espèce de spiritueux : *L'*ALCOOL *est le monarque des liquides, et porte au dernier degré l'excitation palatale.* (Brill.-Sav.) *Il faut croire que les propos de Valvius avaient monté à la tête de la danseuse plus encore que l'*ALCOOL. (Fr. Soulié.) *Le père Dubief me semblait appartenir à cette race d'hommes qui se désaltèrent mieux avec de l'*ALCOOL *qu'avec de l'eau pure.* (F. Guillemot.)

— Terme générique employé par les chimistes pour désigner un groupe de composés présentant les mêmes propriétés fondamentales, le même type de composition et suivant les mêmes lois de métamorphoses que l'alcool ordinaire.

— Anc. pharmac. Servait à désigner deux choses : 1o une poudre très-fine, 2o l'esprit-de-vin.

— *Alcool rectifié*, Esprit-de-vin à 36 degrés de l'aréomètre de Cartier. ‖ *Alcool à 40 degrés*, Esprit-de-vin à 40 degrés du même aréomètre. ‖ *Alcool absolu*, *alcool anhydre*, Alcool pur, sans eau.

— **Encycl.** Chim. I. — DES ALCOOLS CONSIDÉRÉS AU POINT DE VUE DE LA CHIMIE GÉNÉRALE. Les variations de sens des mots scientifiques présentent un grand intérêt par la lumière qu'elles jettent sur le progrès des découvertes et des théories et sur l'histoire des sciences. Sous ce rapport, le mot *alcool* mérite l'attention. Employé d'abord pour désigner le degré de ténuité extrême de certaines poudres, il a été étendu ensuite aux liquides dans lesquels une grande légèreté et une grande volatilité faisaient soupçonner des particules très-ténues; plus tard, on l'a appliqué exclusivement au principe volatil appelé vulgairement esprit-de-vin, que l'on obtient par la distillation du vin, de la bière, du cidre et autres liqueurs fermentées; enfin il est devenu pour les chimistes modernes un terme générique qui embrasse une série de composés *homologues*, c'est-à-dire présentant le même type de composition et subissant des métamorphoses semblables; série très-naturelle, dans laquelle l'esprit-de-vin ou alcool proprement dit figure comme espèce et à son ordre.

Les *alcools* représentent des carbures d'hydrogène unis aux éléments de l'eau. M. Gerhardt les rattache au type eau $\left(\begin{matrix}H\\H\end{matrix}\right\} O\Big)$, qui leur donnerait naissance en échangeant la moitié de son hydrogène pour un radical hydrocarburé. Ils se trouvent pour ainsi dire placés sur la limite des bases proprement dites et des acides. L'histoire chimique des alcools est intimement liée à celle des éthers simples et composés, dont on doit la connaissance particulièrement aux travaux de MM. Gay-Lussac et Thénard, Dumas et Boullay, Dumas et Péligot, Williamson, etc.

Voici les principaux *alcools* connus :

	Formules ordinaires ou dualistiques	Formules unitaires	Point d'ébullition
Alcool méthylique ou *formique* (esprit de bois), étudié principalement par MM. Dumas et Péligot.	$C^2H^4O^2$	CH^4O	66°
Alcool vinique ou *acétique* (c'est l'alcool proprement dit ou esprit-de-vin dont on verra plus loin l'histoire)......	$C^4H^6O^2$	C^2H^6O	78
Alcool propionique, extrait des eaux-de-vie de marc par M. Chancel.......	$C^6H^8O^2$	C^3H^8O	96
Alcool butylique, extrait des alcools de betterave par M. Wurtz.........	$C^8H^{10}O^2$	$C^4H^{10}O$	112
Alcool amylique (huile de pomme de terre), découvert par Scheele et principalement étudié par MM. Dumas, Balard et Cahours.....	$C^{10}H^{12}O^2$	$C^5H^{12}O$	132
Alcool caproïque, extrait des huiles de marc de raisin par M. Faget.........	$C^{12}H^{14}O^2$	$C^6H^{14}O$	150
Alcool caprylique, obtenu par M. Bouis par l'action de la potasse concentrée sur l'huile de ricin.	$C^{16}H^{18}O^2$	$C^8H^{18}O$	179
Alcool cétylique (éthal), obtenu par la saponification du spermaceti ou blanc de baleine, et principalement étudié par MM. Chevreul, Dumas et Péligot...........	$C^{32}H^{34}O^2$	$C^{16}H^{34}O$	360
Alcool cérotique ou *cérylique*, obtenu par M. Brodie en faisant fondre avec de la potasse la cire de Chine.........	$C^{54}H^{56}O^2$	$C^{27}H^{56}O$	?
Alcool mélissique, obtenu par M. Brodie en faisant fondre avec de la potasse la myricine, un des principes immédiats de la cire ordinaire......	$C^{60}H^{62}O^2$	$C^{30}H^{62}O$	?

On peut remarquer que les formules unitaires des alcools ne diffèrent des formules ordinaires que par le dédoublement des équivalents de carbone et d'oxygène. (V. FORMULE.)

Sous l'influence des déshydratants énergiques tels que l'acide sulfurique, l'acide phosphorique, chaque *alcool* donne naissance à un carbure d'hydrogène dont la formule dérive simplement de la sienne :

L'alcool proprement dit ou alcool vinique produit l'hydrogène bicarboné

$$(C^4H^6O^2 = C^4H^4 + 2\,HO).$$

L'alcool propionique produit la propylène

$$(C^6H^8O^2 = C^6H^6 + 2\,HO).$$

L'alcool amylique produit l'amylène

$$(C^{10}H^{12}O^2 = C^{10}H^{10} + 2\,HO).$$

L'alcool caprylique produit la caprylène

$$(C^{16}H^{18}O^2 = C^{16}H^{16} + 2\,HO).$$

L'alcool cétylique produit la cétène

$$(C^{32}H^{34}O^2 = C^{32}H^{32} + 2\,HO).$$

L'alcool cérotique produit la cérotène

$$(C^{54}H^{56}O^2 = C^{54}H^{54} + 2\,HO).$$

Sous l'influence des oxydants, les *alcools* se convertissent d'abord en aldéhydes, en perdant 2 équivalents d'hydrogène.

$C^4H^6O^2$ (alcool vinique) $+ 2\,O$ (2 équiv. d'oxygène) $= 2\,HO$ (2 équiv. d'eau) $+ C^4H^4O^2$ (aldéhyde vinique).

$C^6H^8O^2$ (alcool propionique) $+ 2\,O$ (2 équiv. d'oxygène) $= 2\,HO$ (2 équiv. d'eau) $+ C^6H^6O^2$ (aldéhyde propionique).

$C^{10}H^{12}O^2$ (alcool amylique) $+ 2\,O = 2\,HO + C^{10}H^{10}O^2$ (aldéhyde amylique), etc.

Si l'oxydation devient plus complète, les *alcools* fournissent des acides correspondants :

$C^2H^4O^2$ (alcool amylique) $+ 4\,O$ (4 équiv. d'oxygène) $= 2\,HO$ (2 équiv. d'eau) $+ C^2H^2O^4$ (acide formique).

$C^4H^6O^2$ (alcool vinique) $+ 4\,O = 2\,HO + C^4H^4O^4$ (acide acétique).

$C^6H^8O^2$ (alcool propionique) $+ 4\,O = 2\,HO + C^6H^6O^4$ (acide propionique).

$C^8H^{10}O^2$ (alcool butylique) $+ 4\,O = 2\,HO + C^8H^8O^4$ (acide butyrique).

$C^{10}H^{12}O^2$ (alcool amylique) $+ 4\,O = 2\,HO + C^{10}H^{10}O^4$ (acide valérique).

$C^{12}H^{14}O^2$ (alcool caproïque) $+ 4\,O = 2\,HO + C^{12}H^{12}O^4$ (acide caproïque), etc.

Enfin les *alcools* engendrent des éthers simples et composés qui leur correspondent. V. ETHER.

II. — DE L'ALCOOL PROPREMENT DIT OU ALCOOL VINIQUE. L'*alcool* proprement dit ou *esprit-de-vin*, appelé par les chimistes modernes *alcool vinique*, *alcool acétique*, provient de la fermentation des liquides sucrés : c'est un des principes constituants de toutes les boissons fermentées, celui qui leur donne leurs propriétés et qui leur a valu le nom de *boissons spiritueuses*. « Tout le monde, dit Lavoisier, sait comment se font le vin, le cidre, l'hydromel, etc. On exprime le jus des raisins et des pommes; on étend d'eau ce jus; on met la liqueur dans de grandes cuves, et on la tient dans un lieu dont la température soit au moins de 10 degrés du thermomètre de Réaumur. Bientôt il s'y manifeste un mouvement rapide de fermentation, de nombreuses bulles d'air viennent crever à la surface, et quand la fermentation est à son plus haut période, la quantité de ces bulles est si grande qu'on croirait que la liqueur est sur un brasier ardent qui y excite une violente ébullition. Le gaz qui se dégage est de l'acide carbonique, et quand on le recueille avec soin, il est parfaitement pur et exempt du mélange de toute autre espèce d'air. Le suc des raisins, de doux et de sucré qu'il était, se change dans cette opération en une liqueur vineuse qui, lorsque la fermentation est complète, ne contient plus de sucre, et dont on peut retirer par distillation une liqueur inflammable qui est connue dans le commerce et dans les arts sous le nom d'*esprit-de-vin*. On comprend que, cette liqueur étant un résultat de la fermentation d'une matière sucrée quelconque suffisamment étendue d'eau, il aurait été contre les principes de notre nomenclature de la nommer plutôt esprit-de-vin qu'esprit de cidre ou esprit de sucre fermenté; nous avons donc été forcés d'adopter un nom plus général, et celui d'*alcool*, qui nous vient des Arabes, nous a paru propre à remplir notre objet. »

La fermentation des liquides sucrés, appelée *fermentation alcoolique*, nous donne l'*alcool*, mais mélangé avec d'autres substances; la distillation le tire de ces mélanges, qu'on appelle *vin*, *cidre*, *bière*, etc., mais en le laissant étendu d'eau; enfin, à l'aide de certains agents très-avides d'eau, on peut l'obtenir à l'état de pureté. L'agent que l'on fait servir ordinairement à cet usage est la chaux. On laisse digérer pendant vingt-quatre heures une certaine quantité d'alcool à 90 degrés centésimaux (V. ALCOOMÈTRE) sur de la chaux vive en petits fragments, puis on distille au bain-marie. Pour que le produit soit complétement anhydre, il convient de répéter plusieurs fois l'opération. Un procédé très-simple de concentration a été signalé depuis longtemps par Sœmmering; il consiste à renfermer la liqueur alcoolique dans une vessie bien dégraissée et bien desséchée : l'eau transsude peu à peu à travers la membrane, et l'*alcool* se concentre ainsi de plus en plus. Le sulfate de cuivre anhydre permet de reconnaître si l'*alcool* est parfaitement pur. Ce sel reste blanc, si on l'abandonne avec de l'*alcool* anhydre dans un flacon bouché; il devient bleu, si l'alcool renferme encore de l'eau.

Le vin a été connu et chanté bien avant que

la chimie montrât dans l'*alcool* le principe actif des boissons enivrantes, et dans le sucre la substance fermentescible qui donne naissance à l'*alcool*. Les Grecs et les Romains ne connaissaient pas la distillation; entre les diverses liqueurs fermentées, ils ne voyaient de commun que l'action physiologique. Il est probable que l'art d'extraire l'*alcool* nous vient des Arabes. Arnaud de Villeneuve, savant du XIII[e] siècle, ne fit qu'en introduire l'usage en Europe en en décrivant les propriétés. La *quinta essentia* (quintessence) de Raymond Lulle, n'était autre chose que de l'*alcool* rectifié à une très-douce chaleur.

C'est Lavoisier qui nous a appris l'origine et le mode de production de l'alcool dans la fermentation vineuse. « Nous avons à examiner, dit-il, d'où vient le gaz acide carbonique qui se dégage, d'où vient l'esprit inflammable qui se forme... Pour arriver à la solution de cette question, il fallait d'abord bien connaître l'analyse et la nature du corps susceptible de fermenter et les produits de la fermentation; car rien ne se crée ni dans les opérations de l'art, ni dans celles de la nature, et l'on peut poser en principe que dans toute opération, il y a une égale quantité de matière avant et après l'opération... C'est sur ce principe qu'est fondé tout l'art de faire des expériences en chimie; on est obligé de supposer dans toutes une véritable égalité ou équation entre les principes du corps qu'on examine et ceux qu'on en retire par l'analyse. Ainsi, puisque du moût de raisin donne du gaz acide carbonique et de l'*alcool*, je puis dire que le moût de raisin = acide carbonique + alcool. Il résulte de là qu'on peut parvenir de deux manières à éclaircir ce qui se passe dans la fermentation vineuse : la première, en déterminant bien la nature et les principes du corps fermentescible; la seconde, en observant bien les produits qui en résultent par la fermentation... Il était important, d'après cela, que je m'attachasse à bien connaître les principes constituants du corps fermentescible. Pour y parvenir, j'ai choisi de tous les corps susceptibles de fermentation le plus simple, le sucre. On se rappelle que cette substance est composée d'hydrogène, de carbone et d'oxygène, et que ces trois principes y sont dans un état d'équilibre qu'une force très-légère suffit pour rompre... Pour faire fermenter le sucre, il faut d'abord l'étendre de quatre parties d'eau. Mais de l'eau et du sucre mêlés ensemble, dans quelque proportion que ce soit, ne fermenteraient jamais seuls, et l'équilibre subsisterait toujours entre les principes de cette combinaison, si on ne le rompait par un moyen quelconque. Un peu de levûre de bière suffit pour produire cet effet et pour donner le premier mouvement à la fermentation; elle se continue ensuite d'elle-même jusqu'à la fin. » Lavoisier, comparant ensuite la quantité des matériaux de la fermentation avec la quantité des produits qui en résultent, conclut que ces produits ne viennent pas de l'eau, mais du sucre seulement. « Les effets de la fermentation vineuse, ajoute-t-il, se réduisent donc à séparer le sucre en deux portions; à oxygéner l'une aux dépens de l'autre pour en former de l'acide carbonique, à désoxygéner l'autre en faveur de la première pour en former une substance combustible qui est l'alcool, en sorte que, s'il était possible de recombiner ces deux substances, l'alcool et l'acide carbonique, on reformerait du sucre. »

L'*alcool* pur est un liquide transparent, très-fluide et très-volatil, d'une odeur pénétrante, d'une saveur caustique, d'une action très-énergique sur l'économie. Sa densité est de 0,792 à 20°; il bout à 78° sous la pression normale; jusqu'à présent aucun froid artificiel n'est parvenu à le solidifier. Il se compose de carbone, d'hydrogène et d'oxygène; la première analyse exacte qui en ait été faite est due à Théodore de Saussure. Sa formule est $C^4H^6O^2$ (C^2H^6O d'après les chimistes unitaires). Le sucre de raisin ou glycose est le seul principe fermentescible qui produise directement l'*alcool*; l'amidon, la dextrine, le sucre de canne, ne lui donnent naissance qu'après s'être transformés en sucre de raisin. L'équation suivante fait comprendre le dédoublement du glycose en *alcool* et en acide carbonique : $C^{12}H^{12}O^{12}$ (glycose anhydre) = $4\,CO^2$ (4 équiv. d'acide carbonique) + $2\,C^4H^6O^2$ (2 équiv. d'alcool). L'*alcool* est très-avide d'eau, et lorsqu'on le mêle avec une certaine quantité de ce liquide, on voit s'élever la température et diminuer le volume du mélange. Le maximum de contraction se manifeste lorsque le volume de l'eau ajoutée est à celui de l'alcool : : 1000 : 1078; leur volume collectif devient égal à 2000. Mêlé avec de la glace pilée ou de la neige, l'*alcool* à 0° peut faire descendre le thermomètre jusqu'à — 37°. Il est très-combustible et brûle avec une flamme jaunâtre lorsqu'il est pur, bleuâtre lorsqu'il est étendu d'eau. Sa flamme éclaire peu, mais elle échauffe beaucoup, aussi la lampe à *alcool* n'est-elle employée que comme source de chaleur. Après l'eau, l'*alcool* est le dissolvant le plus général; il dissout très-bien les résines, les éthers, les huiles essentielles, les matières grasses, les alcaloïdes, ainsi que beaucoup d'acides organiques.

On peut remarquer qu'en général l'*alcool* est un bon dissolvant pour les matières fort hydrogénées, tandis que l'eau dissout de préférence les corps dans lesquels l'hydrogène n'est pas en grand excès sur l'oxygène.

L'*alcool*, même quand il serait mêlé avec de l'eau, n'est pas attaqué par l'oxygène de l'air. Lorsqu'il s'oxyde, c'est qu'il se trouve en présence de quelques matières pouvant condenser l'oxygène et le lui transmettre. Le premier degré d'oxydation est l'aldéhyde, dont la composition ne diffère de celle de l'alcool qu'en ce qu'elle contient 2 équivalents d'hydrogène de moins : $C^4H^6O^2$ (alcool) — 2H (2 équivalents d'hydrogène brûlés par l'oxygène de l'air) = $C^4H^4O^2$ (aldéhyde). L'action oxydante continuant donne de l'acide acétique : $C^4H^6O^2$ (alcool) + 4O (4 équiv. d'oxygène) = $C^4H^4O^4$ (acide acétique) + 2 HO (2 équiv. d'eau).

Soumis à l'action de l'acide sulfurique, l'*alcool* perd les éléments de 1 équivalent d'eau et se change en éther : $C^4H^6O^2 - HO = C^4H^5O$ (éther ou oxyde d'éthyle). Il peut, si cette action déshydratante se prolonge, perdre un nouvel équivalent d'eau et se convertir en hydrogène bicarboné : $C^4H^6O^2 - 2HO = C^4H^4$ (hydrogène bicarboné). Il peut aussi se combiner avec l'acide sulfurique sans rien perdre et produire de l'acide sulfovinique ($C^4H^6O^2,2SO^3$).

La plupart des acides peuvent se combiner avec l'*alcool* en lui enlevant 1 équivalent d'eau auquel ils se substituent, et donner ainsi naissance aux éthers simples et composés. V. Ether.

Jusqu'à ces derniers temps, l'*alcool* n'avait été obtenu que par voie d'analyse, c'est-à-dire par le dédoublement du sucre de raisin ou glycose, sous l'influence d'un ferment. M. Berthelot est parvenu à le former directement en mélangeant de l'hydrogène bicarboné et de l'acide sulfurique, et en agitant les deux corps avec du mercure, dont l'action est ici purement mécanique. On peut remarquer à ce sujet que jusqu'ici la chimie organique se bornait à descendre par une analyse successive, et en traversant l'étude d'êtres de plus en plus simples, des matières organiques les plus complexes aux composés binaires et aux éléments; par exemple, du ligneux ou de l'amidon au sucre de raisin, du sucre de raisin à l'*alcool*, de l'*alcool* à l'hydrogène bicarboné, et de ce dernier à l'hydrogène et au carbone. M. Berthelot vient d'ouvrir à la science une voie nouvelle, en montrant, par ses travaux, qu'il est possible de remonter l'échelle à partir des corps élémentaires pour former, par le seul jeu des affinités mises en œuvre dans la nature inorganique, des carbures d'hydrogène, puis des *alcools* et des composés de plus en plus compliqués. V. Synthèse.

III. — Des alcools du commerce. Dans le commerce, on étend le nom d'*alcool* aux mélanges en proportions diverses d'*alcool* et d'eau. Des instruments appelés *alcoomètres* (V. ce mot) font connaître la richesse alcoolique de ces mélanges. Les alcools du commerce se divisent en *eaux-de-vie* et en *esprits*.

Les eaux-de-vie sont destinées aux usages domestiques; elles sont ordinairement colorées par des substances étrangères à l'*alcool* pur; elles proviennent de la distillation de vins, de grains, de pommes de terre, etc.; elles contiennent une proportion d'*aleool* inférieure à 66 ou 70 pour 100. L'eau-de-vie prend des noms spéciaux suivant l'arome qu'elle contient. Ainsi la distillation des mélasses et des sirops fermentés produit le *tafia* et le *rhum*. Le *kirsch* se prépare dans les Vosges, en Suisse et en Allemagne, au moyen de cerises noires écrasées et fermentées avec leurs noyaux. Le *slibowitza* des Hongrois est le produit de la fermentation des prunes mûres délayées dans l'eau. Le *rack* ou *arack* des Orientaux est une eau-de-vie très-forte, préparée avec du riz ou avec la sève de palmier fermentée. Quelquefois on communique à l'eau-de-vie un principe aromatique : c'est ainsi qu'on obtient le *genièvre* ou *gin*, l'*anisette*, l'*absinthe*, etc., etc., en distillant un liquide qui a fermenté avec des baies de genièvre, des graines d'anis, les tiges et les feuilles d'absinthe, etc. Lorsqu'on dissout dans les eaux-de-vie aromatisées autant de sucre qu'elles en peuvent prendre, on obtient ce qu'on appelle des *liqueurs*.

La dénomination d'esprits s'applique aux liquides alcooliques dès que la proportion d'*alcool* y atteint le chiffre de 66 à 70 pour 100. Les esprits s'obtiennent en concentrant les eaux-de-vie par de nouvelles distillations. Comme ils ne conservent point le parfum des eaux-de-vie dont ils proviennent et ne se consomment point en boissons, leur valeur est indiquée par leur titre, lequel représente leur richesse alcoolique.

TABLE DES TITRES ET NOMS DES DIVERS ALCOOLS DU COMMERCE

Noms des alcools	Degrés Cartier	Degrés centésimaux	Densité
Eau-de-vie faible. . . .	16	37,9	0,957
—	17	42,5	0,949
—	18	46,4	0,943
Eau-de-vie ordinaire. .	19	50,1	0,936
—	20	53,4	0,930
Eau-de-vie forte. . . .	21	56,5	0,924
—	22	59,2	0,918
Trois-cinq.	29,5	78	0,869
Trois-six.	33	85,1	0,851
Trois-sept.	35	88,5	0,840
Alcool rectifie.	36	90,2	0,835
Trois-huit.	37,5	92,5	0,826
Alcool à 40°.	40	95,9	0,814
Alcool absolu.	44,19	100	0,794

Les noms de *trois-cinq*, *trois-six*, *trois-sept*, *trois-huit*, donnés aux divers esprits, dérivent d'un ancien mode d'évaluation des *alcools* du commerce, qu'on rapportait autrefois à l'eau-de-vie dite *preuve de Hollande*, marquant 19° Cartier et renfermant à peu près la moitié de son volume d'*alcool* absolu. Ces noms font connaître la quantité d'eau qu'il faut ajouter aux esprits qu'ils désignent pour les transformer en eaux-de-vie à 19° : un *alcool*, dont 3 mesures ajoutées à 3 mesures d'eau faisaient 6 mesures d'eau-de-vie à 19°, était un esprit trois-six.

Nous ne parlerons pas ici des diverses boissons fermentées que l'homme prépare pour ses besoins journaliers, vin, bière, cidre, poiré, etc. (V. ces mots), et qui contiennent une plus ou moins grande quantité d'*alcool*. La table suivante permet de les comparer sous ce rapport.

TABLE DES QUANTITÉS D'ALCOOL CONTENUES DANS DIVERSES BOISSONS, D'APRÈS M. THÉNARD.

Noms des vins ou autres boissons.	Proportions d'alcool pur sur 100 parties de la liqueur en volume.
Whiskey d'Écosse (eau-de-vie de grains	54,32
Rhum	53,68
Genièvre.	51,60
Lissa.	25,41
Vin de raisin sec.	25,12
Madère.	22,27
Madère du Cap	20,50
Téneriffe.	19,79
Constance blanc.	19,75
Lacryma-Christi	19,70
Xérès.	19,17
Lisbonne.	18,94
Constance rouge	18,92
Muscat du Cap	18,25
Roussillon	18,13
Ermitage blanc	17,43
Malaga.	17,26
Malvoisie de Madère	16,40
Chiraz	15,52
Lunel.	15,52
Syracuse.	15,28
Claret ou vin de Bordeaux. .	15,10
Nice	14,63
Bourgogne.	14,57
Sauterne.	14,22
Champagne	13,80
Graves.	13,37
Frontignan.	12,79
Champagne mousseux	12,61
Côte-Rôtie.	12,32
Ermitage rouge.	12,32
Horck (vin du Rhin).	12,08
Tokay	9,88
Cidre le plus spiritueux. . . .	9,87
Vin de baies de sureau	9,87
Ale de Burton.	8,88
Hydromel	7,32
Poiré.	7,26
Bière forte brune	6,80
Cidre le moins spiritueux. . .	5,21
Porter de Londres	4,20
Petite bière de Londres. . . .	1,28

IV. — Des usages de l'alcool. L'*alcool*, dans ses divers états de pureté et de concentration, sert à une multitude d'usages dans les arts et l'économie domestique. Comme dissolvant des résines et des huiles essentielles, il est employé pour la fabrication des vernis : ce sont les *alcools* de qualité inférieure que l'on destine à cet usage. A l'état anhydre, on l'emploie pour construire des thermomètres destinés à l'observation des températures extrêmement basses. La propriété qu'il a de coaguler l'albumine, jointe à son avidité pour l'eau, le rend très-propre à la conservation des pièces d'histoire naturelle et d'anatomie. Les parfumeurs et les dégraisseurs l'utilisent, ceux-ci pour enlever les taches, ceux-là comme véhicule des huiles aromatiques et odorantes dont ils forment leurs élixirs. Il est employé comme combustible dans les lampes dites *lampes à alcool*, à l'aide desquelles on exécute les essais au chalumeau et une multitude d'opérations qui se pratiquent en petit et exigent une température élevée.

— Méd. et hyg. I. — Action de l'alcool sur les fonctions de la vie organique. L'abus habituel des boissons alcooliques trouble la fonction de la digestion, éteint l'appétit, produit la dyspepsie, le pyrosis, etc. En outre, l'*alcool* agit chimiquement sur les parois de l'estomac; il crispe ses tuniques : de là des épaississements, des indurations qui portent le plus souvent sur la portion pylorique, et qui, avec le concours d'une prédisposition spéciale, se convertissent en cancers. L'absorption des boissons alcooliques s'effectue par l'intermédiaire des veines; les vaisseaux chylifères n'y contribuent pour rien. Les expériences de MM. Bouchardat et Sandras montrent que, si ces boissons ont été données avec des aliments gras, le chyle que l'on recueille ne renferme aucune trace appréciable d'*alcool*.

D'après les recherches de M. Bouchardat, l'*alcool* introduit dans le torrent circulatoire détourne à son profit l'action comburante de l'oxygène apporté par la respiration, et produit une véritable asphyxie; le sang artériel conserve la couleur du sang veineux, et si la quantité d'*alcool* est considérable, l'animal périt, comme si on l'eût plongé dans une atmosphère sans oxygène. L'*alcool* coagule l'albumine, la fibrine, l'hématosine et les matières grasses du sang. Si l'on mêle en parties égales de l'*alcool* et du sang qui vient d'être tiré, celui-ci se coagule presque immédiatement. Chez deux individus morts dans l'ivresse, M. Devergie a trouvé, à l'autopsie, le sang coagulé dans les cavités droites du cœur. L'introduction de l'alcool dans le sang produit une vive excitation dans le système vasculaire et dans le cœur; les personnes qui n'ont pas l'habitude des boissons fermentées et distillées ressentent des palpitations, une gêne dans la région précordiale, des battements incommodes dans les artères. Nul doute que cette excitation ne contribue au développement de l'hypertrophie du cœur, et surtout à l'aggravation des lésions dont cet organe peut déjà être le siége. On peut observer, avec M. H. Royer-Collard que, chez les individus qui usent habituellement des boissons alcooliques, la circulation s'accélère à chaque ingestion nouvelle, mais que dans les intervalles le pouls est petit et comprimé en raison de l'hypérémie légère du cerveau et de la moindre activité de l'innervation.

L'*alcool* n'est éliminé par aucun appareil sécréteur; une petite portion est seulement évaporée par les poumons et peut être recueillie avec les gaz et les vapeurs qui se dégagent des voies respiratoires. Il est détruit dans le sang, et, sous l'influence de l'oxygène inspiré, se transforme en acide carbonique et en eau. M. Bernard a montré qu'à doses élevées, l'alcool ralentit ou même arrête toutes les sécrétions. Cette action de l'*alcool* sur les sécrétions s'explique jusqu'à un certain point par celle qu'il exerce sur le tissu même des glandes. Il enlève l'eau à ce tissu, le racornit et lui fait perdre certaines de ses propriétés. Un fragment de la glande sublinguale que l'on met en contact avec l'*alcool*, a complétement perdu, par ce contact, la propriété de rendre l'eau visqueuse, propriété que la dessiccation seule ne lui fait pas perdre. L'albuminurie, qui s'observe fréquemment dans les pays où l'on abuse des alcooliques, parait devoir être attribuée à la propriété que possède l'*alcool* de précipiter l'albumine et par là de la rendre étrangère au fluide nourricier. Les troubles que l'*alcool* fait subir à la sécrétion biliaire se dénotent à la longue, dit M. Michel Lévy, par la jaunisse dite des ivrognes, par l'hépatite subaiguë, par la cirrhose, par les hydropisies ascites liées à l'existence d'une lésion hépatique. Beaucoup de vieux militaires, qui ont longtemps abusé des alcooliques, succombent à ces affections.

L'*alcool* est un aliment respiratoire, c'est-à-dire propre à entretenir la chaleur animale; ses effets calorifiques sont immédiats; aussi est-il recherché dans les climats du nord de préférence aux corps gras, qui demandent, pour être brûlés, du temps, de l'exercice, du travail. Ajoutons qu'il apporte, qu'il offre en quelque sorte de la chaleur sous un petit volume et à bon marché, et qu'il dispense des autres aliments respiratoires, tels que fécules, sucre, graisse, de sorte que la misère se réunit au froid pour en provoquer et en imposer la consommation. « L'usage de l'eau-de-vie, dit Liebig, n'est pas la cause, mais l'effet de la misère. C'est une exception à la règle quand un homme bien nourri devient buveur d'eau-de-vie. Mais lorsque l'ouvrier gagne moins par son travail qu'il ne lui faut pour se procurer la quantité d'aliments nécessaires à son entretien, un besoin impérieux, inexorable, le force de recourir à l'eau-de-vie. » Malheureusement, si l'alcool est le plus immédiatement efficace des aliments respiratoires, il devient un obstacle à la nutrition lorsqu'il est pris en excès. Les buveurs finissent par s'émacier, soit par l'effet de l'alimentation insuffisante à laquelle les réduit leur anorexie, soit par l'altération des organes et des fonctions de la digestion, soit par le développement d'une des autres lésions qu'entraîne l'ivrognerie.

II. — Action de l'alcool sur les fonctions de la vie animale. L'influence de l'alcool sur le système nerveux, et particulièrement sur l'encéphale, se manifeste par une série progressive, mais constante, de symptômes qui, à leur intensité près, se reproduisent chez tous les individus; elle constitue une véritable intoxication, et l'état morbide qu'elle produit présente trois phases : surexcitation, perturbation, destruction des fonctions de l'axe cérébro-spinal. Tous les troubles qui surviennent dans les autres appareils dérivent de ces trois modifications du système nerveux. V. Ivresse.

L'ivresse n'est autre chose qu'une aliénation aiguë et passagère; la répétition de l'ivresse finit par amener à sa suite, sous une forme ou sous une autre, un délire chronique, c'est-à-dire une aliénation mentale, véritable, définitive. Sous l'action lente et continue de l'*alcool*, on voit se produire trois séries de désordres qui se rapportent à l'intelligence, aux sensations et aux mouvements, et dont la réunion constitue le *delirium tremens*. V. ce mot.

III. — Effets de l'alcool sur la santé des populations. L'intoxication alcoolique exerce sur la santé des populations, surtout dans les pays septentrionaux où l'on ne boit pas de vin, mais beaucoup d'eau-de-vie, des ravages qui tendent à s'accroître de jour en jour, et sur lesquels on ne saurait trop appeler l'attention. « On s'est assuré, dit M. Louis Cruveilhier.

qu'à Londres, les quatre principaux débitants d'eau-de-vie de grain recevaient tous les ans, en moyenne, 145,000 hommes, 110,000 femmes et 20,000 enfants ou adolescents, et que l'abus des liqueurs fortes faisait chaque année 50,000 victimes en Angleterre. En Allemagne, plus de 45,000 individus meurent chaque année de l'affreuse maladie de l'*alcoolisme* (V. ce mot), et dans le zollverein allemand, on consomme annuellement 360 millions de quarts d'eau-de-vie, c'est-à-dire 10 litres par individu, en moyenne. M. de Tourguénef porte à plus de 100,000 par an le nombre des victimes de l'alcool en Russie, et l'abus qu'on en fait en Suède a pris une extension telle depuis cinquante ans, que les hommes dévoués à la cause de la civilisation ont jeté le cri d'alarme et fait un énergique et suprême appel à toutes les forces du pays. »

Ce qu'il y a de triste et de douloureux dans les effets de l'intoxication alcoolique, c'est qu'elle ne se borne pas à frapper les individus, mais atteint la race. A la première génération apparaissent, ainsi que l'a constaté M. le docteur Morel, l'immoralité, la dépravation, les excès alcooliques et l'abrutissement moral; à la deuxième génération, l'ivrognerie héréditaire, les accès maniaques et la paralysie générale; à la troisième, les tendances hypocondriaques, la lypémanie et les tendances homicides; à la quatrième enfin, la dégénérescence est complète; l'enfant naît imbécile ou idiot, ou le devient à l'adolescence:

C'est en vue d'opposer une barrière au danger que l'*alcool* fait courir à la population que furent créées en divers pays, notamment en Amérique, les *sociétés* dites *de tempérance*. V. ce mot.

IV. — Emploi thérapeutique de l'alcool. Les alcooliques viennent en première ligne parmi les médicaments stimulants; ils se rapprochent du groupe des éthers. On les emploie à l'intérieur quand on veut exciter une réaction générale dans le but d'entraver l'absorption de miasmes délétères, de favoriser une éruption languissante, etc. A l'extérieur, on se sert de l'*alcool* comme d'un excitant très-actif, lorsqu'on veut augmenter l'action de la peau ou celle des parties sous-jacentes; c'est ainsi que, dans l'accouchement, des frictions alcooliques sur l'abdomen provoquent les contractions ralenties de l'utérus. On le prescrit en lotion, comme réfrigérant, pour prévenir le développement de l'inflammation au début des brûlures et des entorses. La pharmacie tire de l'*alcool* des ressources multiples. Aucun véhicule n'est plus favorable pour saisir la partie active des médicaments. V. Alcoolat, Alcoolature, Alcoolé.

La place que l'*alcool* occupe dans la matière médicale parait aujourd'hui bien modeste, si on la compare à celle qu'on lui accordait au XVe et au XVIe siècle. Il n'est pas sans intérêt de rappeler l'accueil enthousiaste qu'il reçut, à cette époque, de la médecine et de l'hygiène, et qui contraste singulièrement avec la mauvaise réputation qu'elles ont dû lui faire, lorsqu'elles ont pu le mieux connaître. Pour les médecins d'alors, c'était non-seulement une panacée universelle, mais un préservatif contre toutes les maladies. « L'alcool, s'écrie l'un d'eux, dissipe la mélancolie, réjouit le cœur, purifie l'entendement et illumine l'esprit. Il fortifie la jeunesse et ressuscite les vieillards. Il aide à la digestion, prévient la cécité, dissipe les défaillances du cœur, empêche le tremblement des mains, la rupture des gros vaisseaux et le ramollissement de la moelle. » Le nom d'eau-de-vie (*aqua vitæ*) qui semble aujourd'hui une antiphrase, comme celui d'Euménides donné aux Furies, était alors l'expression de la confiance universelle.

ALCOOLAT s. m. (al-ko-o-la — rad. *alcool*). Pharm. Tout médicament liquide résultant de la distillation de l'alcool sur une ou plusieurs substances aromatiques, végétales ou animales : *L'eau de Cologne, la liqueur nommée absinthe, sont des* ALCOOLATS.

— **Encycl.** On prépare les *alcoolats* avec des plantes fraîches ou desséchées, que l'on divise d'abord et que l'on fait ensuite macérer quelque temps dans l'alcool; après cela, on distille à la chaleur du bain-marie. Les degrés de concentration de l'alcool à employer varient de 56 à 86 degrés de l'alcoomètre centésimal. Autrefois les noms d'*esprits*, de *baumes*, de *liqueurs*, d'*eaux*, etc., étaient donnés aux *alcoolats*. On les distingue aujourd'hui en *simples* et en *composés*, selon qu'ils résultent de l'action de l'alcool sur une seule substance ou sur plusieurs. Les eaux de mélisse des carmes, de Cologne, des jacobins de Rouen, le baume de Fioraventi, etc., sont des *alcoolats* composés. La préparation des *alcoolats* est fort employée par les pharmaciens, les parfumeurs, etc. Les *alcoolats* sont des médicaments excitants : à l'intérieur, on les prend par gouttes sur du sucre; à l'extérieur, on s'en sert pour liniments, gargarismes, collyres, etc.

ALCOOLATE s. m. (al-ko-o-la-te — rad. *alcool*). Chim. Combinaison en proportions définies d'alcool et d'un sel anhydre.

ALCOOLATURE s. f. (al-ko-o-la-ture — rad. *alcool*). Pharm. Médicament liquide préparé avec de l'alcool dans lequel on a fait dissoudre des matières d'origine végétale ou animale, sans recourir au procédé de la distillation. Les *alcoolatures*, de même que les *alcoolats*, se distinguent en *simples* et en *composées*. Par l'évaporation, les *alcoolatures* donnent les *extraits alcooliques*.

ALCOOLÉ s. m. (al-ko-o-lé — rad. *alcool*). Pharm. Composé liquide contenant, comme l'alcoolature, des matières médicamenteuses dissoutes dans l'alcool. Les *alcoolés* se distinguent généralement des alcoolatures en ce que celles-ci se préparent avec des plantes fraîches, tandis que les *alcoolés* se préparent avec des plantes sèches. On désigne souvent les uns et les autres sous la dénomination générale de *teintures alcooliques*. Les alcoolatures et les *alcoolés* s'emploient à l'extérieur comme les alcoolats; à l'intérieur, on les administre dans des potions, des tisanes, etc.

ALCOOLIDE s. m. (al-ko-o-li-de — rad. *alcool*). Chim. Composé renfermant de l'alcool.

ALCOOLIFICATION s. f. (al-ko-o-li-fi-ka-si-on — de *alcool*, et du lat. *fieri*, devenir). Chim. Fermentation alcoolique.

ALCOOLINE s. f. (al-ko-o-li-ne — rad. *alcool*). Composition balsamique et vulnéraire pour l'entretien de la bouche.

ALCOOLIQUE adj. (al-ko-o-li-ke — rad. *alcool*). Qui a rapport à l'alcool, qui contient de l'alcool : *Le vin, l'eau-de-vie et toutes les liqueurs de table sont des liqueurs* ALCOOLIQUES. *Une odeur massive, étouffante, vineuse,* ALCOOLIQUE, *le frappa en plein visage et l'asphyxia.* (L. Gozlan.)

— *Fermentation alcoolique*, Fermentation par laquelle le glycose se dédouble en acide carbonique et en alcool. ‖ *Teintures alcooliques*, Dissolutions alcooliques de certaines substances médicamenteuses.

— *Boissons alcooliques*, Boissons renfermant de l'alcool.

— S'empl. subst. pour désigner les liqueurs, les boissons alcooliques : *Il ne faut pas abuser des* ALCOOLIQUES.

ALCOOLISABLE adj. (al-ko-o-li-za-ble — rad. *alcool*). Qui est susceptible d'être converti en alcool : *Le sucre est* ALCOOLISABLE.

ALCOOLISANT (al-ko-o-li-zan) part. prés. du v. Alcooliser.

ALCOOLISATION s. f. (al-ko-o-li-za-si-on — rad. *alcool*). Chim. Développement dans les liquides des propriétés qui caractérisent l'alcool; action de mêler de l'alcool à un autre liquide; résultat de cette action : *La Chambre des députés a prohibé le mouillage et l'*ALCOOLISATION. (Proudh.) *Les alcools employés à l'*ALCOOLISATION *des vins dans huit départements du Midi ont été dégrevés de l'impôt.* (T. Delord.)

— Anc. chim. Action de réduire une substance en poudre fine.

ALCOOLISÉ, ÉE (al-ko-o-li-zé) part. pass. du v. Alcooliser. Se dit d'un liquide qui contient de l'alcool, ou dans lequel l'alcool s'est développé : *Les vins les plus fortement* ALCOOLISÉS *sont ceux qui plaisent le plus aux Anglais.* (L.-J. Larcher.)

ALCOOLISER v. a. ou tr. (al-ko-o-li-zé — rad. *alcool*). Mêler de l'alcool à un autre liquide; faire, par la fermentation, un alcool d'une liqueur sucrée, ou dégager une liqueur alcoolique de sa partie aqueuse : *Est-ce frauder que d'*ALCOOLISER *les vins?* (Proudh.)

S'alcooliser, v. pr. Devenir alcoolisé.

— Fam. et par ext. S'enivrer avec des liqueurs spiritueuses : *S'ils se trouvent ce soir ensemble, ils ne manqueront pas de* S'ALCOOLISER.

ALCOOLISME s. m. (al-ko-o-li-sme — rad. *alcool*). Pathol. Maladie produite par l'abus des boissons alcooliques : *En Allemagne, plus de quarante-cinq mille individus meurent chaque année de l'affreuse maladie de l'*ALCOOLISME. (L. Cruveilhier.) ‖ On dit ordinairement ALCOOLISME CHRONIQUE.

— **Encycl.** L'*alcoolisme chronique*, que Magnus Huss a signalé et décrit pour la première fois, est parfaitement distinct du *delirium tremens*. Il s'observe surtout dans les pays froids, où les ouvriers sont tout naturellement conduits par le travail pénible et par le climat à demander chaque jour aux boissons alcooliques un funeste supplément de force. Diminution de l'appétit, puis tremblement de mains, hésitation de la langue le matin et bientôt bégaiement, tels sont les premiers symptômes de l'alcoolisme chronique. Plus tard, les phénomènes nerveux s'aggravent : ce sont des fourmillements, de la titubation, des vertiges, de l'hébétement, quelquefois des hallucinations. En même temps le dégoût pour les aliments augmente, et l'on ne tarde pas à voir survenir l'amaigrissement, l'état terreux de la peau, des secousses convulsives des membres, même des attaques d'épilepsie. Enfin, la mort arrive, précédée de l'anasarque et du délire. Le *foie gras* paraît être une lésion caractéristique de l'alcoolisme chronique. Le traitement qu'on oppose à cette maladie consiste d'abord dans la cessation de la cause qui l'a produite, puis dans l'emploi des antispasmodiques, de la noix vomique et de l'huile empyreumatique de pomme de terre.

ALCOOLOMÈTRE s. m. (al-ko-o-lo-mè-tre). V. Alcoomètre.

ALCOOLOTIF s. m. (al-ko-o-lo-tiff — rad. *alcool*). Pharm. Médicament alcoolique qu'on emploie extérieurement.

ALCOOMEL s. m. (al-ko-o-mèll — de *alcool*, et du lat. *mel*, miel). Pharm. Excipient pharmaceutique, formé d'une partie d'alcool et de trois parties de miel.

ALCOOMELLÉ s. m. (al-ko-o-mèll-lé — rad. *alcoomel*). Pharm. Liquide sirupeux produit par le mélange de trois parties de miel avec une partie d'une alcoolature hydrolique.

ALCOOMÈTRE ou **ALCOOLOMÈTRE** s. m. (al-ko-o-mè-tre — de *alcool*, et du gr. *metron*, mesure). Physiq. Instrument destiné à mesurer la richesse en alcool des esprits ou eaux-de-vie.

— **Encycl.** La pesanteur spécifique de l'eau étant supérieure à celle de l'alcool, celui-ci est nécessairement d'autant plus dense qu'il est plus hydraté, en sorte que la densité d'un mélange d'alcool et d'eau nous indique la proportion d'alcool qu'il contient. Pour déterminer cette proportion, il suffit de prendre comme points extrêmes la densité de l'eau distillée et celle de l'alcool anhydre, et de noter les points intermédiaires entre ces deux densités. Les instruments employés pour mesurer la densité des liquides spiritueux et, par suite, leur richesse en alcool, portent le nom d'*alcoomètres*.

L'*alcoomètre* anciennement employé dans le commerce français était l'aréomètre de Cartier, dont la tige est divisée en 44 degrés égaux. Le 0 est marqué au point d'affleurement dans une solution préparée avec 90 parties d'eau distillée et 10 parties de sel marin; le 10e degré correspond à la densité de l'eau pure, et le 44e à celle de l'alcool absolu. Cet instrument ne peut fournir, comme alcoomètre, que des indications approximatives, parce que ses divisions sont égales. Chaque degré ne saurait correspondre d'une manière rigoureuse à une quantité constante d'alcool, en raison de la contraction qu'éprouvent dans leur volume les mélanges d'alcool et d'eau.

Aujourd'hui, l'*alcoomètre* légal est, en France, celui de Gay-Lussac, qui porte 100 degrés de longueur inégale, et mesurés de manière à représenter exactement en centièmes le volume d'alcool contenu dans le liquide soumis à l'essai. On l'appelle *alcoomètre centésimal* : 0 correspond à l'eau pure, et 100° à l'alcool absolu. Pour la graduation de l'échelle, on a choisi la température de 15 degrés centigrades. On a d'abord plongé l'appareil dans de l'alcool absolu, et on a réglé le lest de façon qu'il s'enfonçât jusqu'au sommet de la tige : en ce point, on a marqué 100. Puis, on a fait une solution alcoolique contenant en volume 95 d'alcool pour 100; l'appareil s'enfonce moins dans cette solution, dont la densité est plus grande que celle de l'alcool pur; au point d'affleurement, on a marqué 95, et ainsi de suite, en opérant successivement avec des liqueurs contenant en volume 90, 85, 80, etc., d'alcool pour 100. Tous ces points déterminés par expérience étant très-rapprochés, on a pu, sans erreur sensible, partager en 5 parties égales l'intervalle compris entre deux points consécutifs. Si l'instrument s'enfonce jusqu'à la division 50 dans un mélange d'alcool et d'eau, ce mélange contiendra 50 d'alcool pour 100. On peut remarquer que les divisions déterminées ainsi par expérience diffèrent entre elles de grandeur aux extrémités de l'échelle; les degrés voisins du zéro sont beaucoup plus petits que les degrés voisins du 100e degré. La graduation de l'alcoomètre ayant été faite à la température de 15 degrés centigrades, on comprend que les indications de l'instrument cessent d'être exactes et doivent subir des corrections lorsqu'on en fait usage à des températures plus hautes ou plus basses que 15 degrés. Gay-Lussac a construit empiriquement des tables de corrections pour toutes les températures auxquelles on peut avoir besoin d'employer l'alcoomètre. Voici une table de ces corrections pour les degrés que présentent le plus souvent les divers alcools du commerce :

Degrés thermométriques.	Degrés alcoométriques.				
15	56	80	85	86	94
0	61,2	84,3	88,9	89,9	97,1
1	60,9	84	88,7	89,6	96,9
2	60,5	83,7	88,5	89,4	96,7
3	60,2	83,5	88,2	89,2	96,5
4	59,8	83,2	87,9	88,9	96,3
5	59,5	82,9	87,7	88,6	96,1
6	59,1	82,6	87,4	88,4	95,9
7	58,8	82,3	87,2	88,1	95,7
8	58,5	82	86,9	87,9	95,5
9	58,1	81,7	86,6	87,6	95,3
10	57,8	81,5	86,4	87,4	95,1
11	57,4	81,2	86,1	87,1	94,9
12	57	80,9	85,8	86,8	94,7
13	56,7	80,6	85,5	86,5	94,4
14	56,3	80,3	85,3	86,3	94,2
16	55,6	79,7	84,7	85,7	93,8
17	55,3	79,4	84,4	85,4	93,6
18	54,9	79,1	84,1	85,2	93,3
19	54,6	78,8	83,9	84,9	93,1
20	54,2	78,5	83,6	84,6	92,9
21	53,9	78,2	83,3	84,3	92,6
22	53,5	77,9	83	84	92,4
23	53,1	77,6	82,7	83,8	92,1
24	52,8	77,3	82,4	83,5	91,9
25	52,4	77	82,1	83,2	91,6
26	52	76,7	81,8	82,9	91,4
27	51,7	76,3	81,5	82,6	91,1
28	51,3	76	81,2	82,3	90,9
29	51	75,7	81,9	82	90,6
30	50,6	75,4	80,6	81,7	90,4

Comme l'aréomètre de Cartier, malgré son imperfection et malgré la loi, se maintient encore, par la force de l'habitude, dans les transactions relatives aux spiritueux, il importe de savoir la valeur des degrés Cartier en degrés de l'alcoomètre centésimal. Voici une table qui donne cette valeur :

Degrés Cartier.	Degrés centésimaux.	Degrés Cartier.	Degrés centésimaux.	Degrés Cartier.	Degrés centésimaux.
10	0,2	21,5	57,2	33	84,4
10,5	2,4	22	58,7	33,5	85,3
11	5,1	22,5	60,1	34	86,2
11,5	8,1	23	61,5	34,5	87,1
12	11,2	23,5	62,9	35	88
12,5	14,5	24	64,2	35,5	88,8
13	18,2	24,5	65,5	36	89,6
13,5	21,28	25	66,9	36,5	90,4
14	25,2	25,5	68,1	37	91,2
14,5	28,5	26	69,4	37,5	91,9
15	31,6	26,5	70,6	38	92,7
15,5	34,4	27	71,8	38,5	93,4
16	36,9	27,5	72,9	39	94,1
16,5	39,3	28	74	39,5	94,7
17	41,5	28,5	75,2	40	95,4
17,5	43,5	29	76,3	40,5	96
18	45,5	29,5	77,3	41	96,6
18,5	47,3	30	78,4	41,5	97,2
19	49,1	30,5	79,4	42	97,7
19,5	50,9	31	80,5	42,5	98,3
20	52,5	31,5	81,5	43	98,8
20,5	54,1	32	82,5	43,5	99,4
21	55,6	32,5	83,4	44	99,8

L'*alcoomètre* ne peut être employé pour obtenir la richesse alcoolique des vins, parce que ces liquides contiennent, outre l'eau et l'alcool, plusieurs autres substances en quantités variables qui influent sur la densité. On doit encore à Gay-Lussac un procédé qui consiste à transformer un vin déterminé en un mélange d'alcool et d'eau, contenant sous le même volume la même proportion d'alcool. Ce procédé est fondé sur le principe suivant, qui a été vérifié par l'expérience : quand on distille un vin ou un esprit dont la richesse ne dépasse pas 15, l'alcool passe tout entier, avec un peu d'eau, dans le premier tiers du liquide condensé; en ajoutant à ce tiers les deux tiers d'eau, on a un liquide contenant sous un même volume la même quantité d'alcool que le vin à essayer, et par suite le représentant exactement au point de vue de la richesse alcoolique; ce liquide, ne contenant plus de substances étrangères, peut être dosé avec l'*alcoomètre*.

On a proposé d'autres appareils dont les indications sont à peu près indépendantes de la plus ou moins grande pureté du liquide. Nous citerons particulièrement le *dilatomètre* de Silbermann, fondé, comme son nom l'indique, sur l'inégalité de dilatation de l'eau et de l'alcool, et l'*ébulliomètre* de M. Conaty, fondé sur la différence de 22 degrés centigrades entre le point d'ébullition de l'eau et celui de l'alcool.

ALCOOMÉTRIE s. f. (al-ko-o-mé-trî — rad. *alcoomètre*). Méthode, procédé qu'on emploie pour connaître ou déterminer la quantité d'alcool absolu que contiennent les liqueurs spiritueuses.

ALCOOMÉTRIQUE adj. (al-ko-o-mè-tri-ke — rad. *alcoomètre*). Qui appartient, qui a rapport à l'alcoomètre, aux qualités déterminées par cet instrument.

ALCORAN s. m. (al-ko-ran — de l'arab. *al*, le; *koran*, livre, lecture). Le livre qui contient la loi de Mahomet, et qui est le code religieux, moral et politique des musulmans. ‖ On dit aussi le Koran, et mieux le Coran.

Pour moi, je lis la Bible autant que l'*Alcoran*.
Boileau.

Le glaive et l'*Alcoran*, dans mes sanglantes mains,
Imposeraient silence au reste des humains.
Voltaire.

Sur l'*Alcoran*, c'est le sérail qui croule :
Enfant des mers, ne vois-tu rien là-bas?
Bouchard.

— Fam. Se dit en parlant d'une chose à laquelle on n'entend rien :

Ah! je ne savais pas que c'était un roman!
Je ne m'y connaissais pas plus qu'à l'*Alcoran*.
Al. Duval.

Alcoran. Le mot *Alcoran* signifie *lecture*, et, par extension, *lecture par excellence*, ainsi que, dans le même sens, nous appelons *Bible* (livre) l'Ancien Testament. C'est le livre que les musulmans révèrent comme le recueil des lois divines promulguées par Mahomet. Le prophète prétendait l'avoir reçu de l'ange Gabriel feuille par feuille, verset par verset, qu'il dictait ensuite à ses compagnons. Ceux-ci écrivaient alors sous sa dictée sur des branches de palmier, des morceaux de soie ou de peau, ou sur des omoplates de brebis. Ce ne fut que la seconde année après la mort du législateur que le calife Abou-Bekr, son beau-frère et son successeur, recueillit les fragments épars de l'*Alcoran*, et en forma un livre qu'il fit solennellement déposer chez Hafza, veuve du prophète. Mais bientôt il en circula des copies altérées ou falsifiées qui occasionnèrent des doutes, des contro-

verses, des disputes, jusqu'à ce qu'Othman, quatrième des califes, mit fin à ces désordres en faisant répandre un grand nombre de copies de l'original, et condamner au feu tous les exemplaires apocryphes (652). L'*Alcoran* est divisé en 30 sections ou cahiers, 114 *sourates* ou chapitres, et 1,666 versets. L'article fondamental est celui-ci : « Il n'y a d'autre Dieu que Dieu, et Mahomet est son prophète. » C'est à la fois un code religieux, moral, civil, politique et militaire. Mahomet y proclame la croyance à l'unité de Dieu, en ses anges, en ses prophètes, au jugement dernier, à la prédestination; il y rend obligatoire la prière, répétée cinq fois en vingt-quatre heures; l'aumône, le jeûne pendant la lune de Ramadan, et le pèlerinage à La Mecque au moins une fois en la vie; il y proscrit l'usure, le luxe, le jeu, l'usage du vin; il consacre l'esclavage, la polygamie; établit l'infériorité de la femme, et admet la répudiation ou le divorce. Les récompenses, dans l'autre vie, consistent dans les plaisirs sensuels, la vision béatifique et l'union avec Dieu. En lisant l'*Alcoran*, on voit que Mahomet a emprunté à Moïse un grand nombre de prescriptions, et à nos livres saints des récits, mêlés de traditions arabes, juives et sabéennes. Le style, qui est du plus pur arabe, est serré et souvent obscur, à cause des ellipses et des équivoques; aussi les musulmans sont-ils eux-mêmes obligés de recourir aux nombreux commentaires qui en ont été faits. L'*Alcoran* est l'objet des hommages de tout zélé musulman; on n'y touche jamais sans être en état de pureté légale, sans le baiser et le porter au front avec respect et dévotion. On l'enseigne dans les écoles, et c'est sur ce livre sacré que l'on prête serment dans les tribunaux. L'*Alcoran* n'a commencé à être connu en Europe que vers le XVI^e siècle, par une traduction latine, très-inexacte, de Bibliander. Il a été traduit en français par Savary (1753), et par Du Ryer (Amsterdam, 1770 et 1775). En 1846, M. Kasimirsk en a donné une traduction nouvelle, qui fait partie de la collection Charpentier. V. CORAN, pour d'autres développements.

ALCORANISTE s. m. (al-ko-ra-ni-ste — rad. *Alcoran*). Celui qui lit ou explique l'Alcoran; qui croit à l'Alcoran; qui professe la doctrine renfermée dans l'Alcoran.

ALCORNÉE ou **ALCHORNÉE** s. f. (al-korné). Bot. Genre d'euphorbiacées, renfermant des arbres et des arbustes originaires des régions tropicales de l'Afrique et de l'Amérique.

ALCORNINE ou **ALCHORNINE** s. f. (al-kor-ni-ne — rad. *alcornée*). Chim. Substance grasse, tirée de l'écorce de l'alcornoque.

ALCORNOQUE ou **ALCHORNOQUE** s. f. (al-kor-no-ke — rad. *alcornée*). Bot. Ecorce d'un arbre voisin des guttiers, qui croît en abondance dans l'Amérique du Sud. On lui a attribué pendant quelque temps des propriétés toniques et astringentes, et on la regardait comme très-efficace pour le traitement de la phthisie. En France, elle a paru plus nuisible qu'utile, et aujourd'hui elle est complétement abandonnée.

ALCÔVE s. f. (al-kô-ve — de l'esp. *alcoba*, chambre à coucher; dérivé de l'arab. *al gobbah*, tente, chambre voûtée qui renferme un lit. Suivant d'autres, mais avec moins de probabilité, de l'all. *koben*, réservoir). Enfoncement pratiqué dans une chambre à coucher, pour y placer un lit : ALCÔVE *à un lit, à deux lits. Où est le comte? Dans votre belle chambre à* ALCÔVE, *madame?* (Mol.) *Le code de la lubricité doit être scrupuleusement banni de l'*ALCÔVE *conjugale.* (Serrurier.) *Le soir, une armoire à* ALCÔVE *s'ouvrait, contenant deux lits.* (Alf. de Musset.) *Au fond d'une* ALCÔVE, *sous le drap blanc qui recouvrait sa tête et dessinait sa forme, gisait la morte.* (Alex. Dum.) *Agents, messagers de plaisir, sous l'ancien régime, témoins nécessaires du lever, des plus libres scènes d'*ALCÔVE, *les perruquiers étaient aussi généralement libertins pour leur propre compte.* (Michelet.) *De petites* ALCÔVES *sont nuisibles à la santé.* (Millin.) *Quel prophète tiendrait contre la critique, si la critique le poursuivait dans son* ALCÔVE? (Renan.) *Elle le tint caché, la nuit, dans son* ALCÔVE *et entre les matelas de son lit.* (Ste-Beuve.)

Dans le réduit obscur d'une *alcôve* enfoncée,
S'élève un lit de plume à grands frais amassée;
Quatre rideaux pompeux, par un double contour,
En défendent l'entrée à la clarté du jour.
BOILEAU.

Dans une *alcôve* artistement dorée,
Point trop obscure, et point trop éclairée,
Entre deux draps que la Frise a tissus,
D'Agnès Sorel les charmes sont reçus.
VOLTAIRE.

Dans une *alcôve* parfumée,
Impénétrable au dieu du jour,
La Pudeur sans être alarmée
Dort sur les genoux de l'Amour.
DE BERNIS.

— *Les mystères, les secrets de l'alcôve*, Les mystères, les secrets de l'amour, et particulièrement de l'amour conjugal.

— **Épithètes.** Enfoncée, profonde, solitaire, obscure, sombre, inaccessible au jour, triste; secrète, discrète, parfumée, riante, amoureuse, riche, dorée.

ALCOVISTE s. m. (al-ko-vi-ste — rad. *alcôve*). Sigisbée d'une précieuse, habitué de ruelles : *Ce fut un grand remue-ménage parmi tous les* ALCOVISTES. (Tall. des Réaux.)

ALCOY, ville d'Espagne, dans la province d'Alicante; 11,000 hab. Draps communs, savons et papeteries; fontaine remarquable par ses intermittences. Le district du même nom renferme environ 20,000 hab.

ALCTER, surnom d'Esculape, qui signifie *Préservateur*.

ALCUDIA, ville d'Espagne, sur la baie du même nom dans l'île Majorque, à 50 kil. de Palma; 1,500 hab. Pêche de corail; commerce de laine, la plus estimée de l'île; anciennes fortifications, aujourd'hui en ruine.

ALCUDIA DE CARLET, ville d'Espagne, prov. et à 28 kil S. de Valence; 3,300 hab. Erigée en duché pour Godoï, prince de la Paix.

ALCUIN ou **ALCHWIN**, savant religieux, qui partage avec Charlemagne la gloire de la restauration des études en France. Il naquit à York (Angleterre) en 735, étudia, dit-on, sous l'illustre Bède, puis sous l'évêque Egbert, dont il devint le bibliothécaire et qui lui confia la direction de l'école d'York. La réputation de son immense savoir passa les mers, et Charlemagne l'attira en France (782) pour contribuer à l'exécution de son grand dessein de l'organisation des études dans l'empire. Lui-même se plaça sous sa discipline et suivit ses leçons avec toute sa famille et ses grands dignitaires. Le palais devint une sorte d'académie dont les membres et le roi lui-même siégeaient sous des noms empruntés à l'antiquité grecque, hébraïque et latine. Ainsi, Alcuin avait pris celui d'*Albinus Flaccus;* Charlemagne, celui de *David*, etc. Cet usage des noms allégoriques se renouvela, comme on sait, à toutes les époques de renaissance littéraire. Ces leçons faites par Alcuin dans le palais donnèrent naissance à une école permanente, nommée *école palatine* (ou du palais), fixée vraisemblablement à Aix-la-Chapelle, séjour ordinaire du roi franc, et où quelques-uns ont voulu retrouver l'origine de l'université de Paris. L'enseignement d'Alcuin comprenait le *trivium* et le *quadrivium*, c'est-à-dire les sept arts libéraux cultivés alors : grammaire, rhétorique, dialectique, arithmétique, géométrie, musique, astronomie. Il faut y joindre des commentaires sur l'Ecriture sainte, dont le clergé n'avait pas moins besoin alors que des sciences profanes. Sous l'influence du savant docteur anglais, des écoles s'établirent à Paris, à Lyon, à Orléans et à Tours, dans les palais épiscopaux et dans les monastères. L'importance de ces établissements pour l'instruction des clercs sera vivement sentie, si l'on se souvient que, par suite de la barbarie des temps, le clergé avait oublié jusqu'à la langue dans laquelle sa liturgie était écrite. Le nom d'Alcuin est donc pour nous un des plus vénérables parmi ceux des grands hommes qui ont travaillé au développement de la civilisation dans les Gaules. Conseiller de l'empereur, rédacteur de quelques-uns des *Capitulaires*, chargé de plusieurs négociations importantes, restaurateur des études, il jouissait d'une autorité si considérable, qu'il fut admis, quoique simple diacre, à faire partie du concile de Francfort (794), où furent condamnés les partisans de l'hérésie de Félix, évêque d'Urgel. Charlemagne le combla de richesses, et nous apprenons par Elipand ce curieux détail, qu'il possédait dans ses divers bénéfices ecclésiastiques plus de vingt mille serfs. Il avait reçu, entre autres, la riche abbaye de Saint-Martin de Tours, où il réforma les mœurs déréglées de ses moines, et où il créa une école qui devint célèbre. C'est dans cette retraite qu'il mourut, en 804, après avoir employé ses dernières années à donner de sa main une copie correcte des Ecritures, dont il fit présent à Charlemagne, et qui fut depuis d'un grand secours aux éditeurs de la Bible.

« Homme d'action et de science, et mettant la science au service de la pratique; homme à la fois de religion et de politique, parce qu'alors elles étaient confondues, Alcuin fut à la fois un rigide réformateur dans son couvent et un habile administrateur dans l'Etat. Personne ne pouvait seconder plus efficacement les vues de Charlemagne, au génie duquel il fut entièrement dévoué, dont il semblait avoir compris la mission, et qu'il aida puissamment dans cette vigoureuse et passagère tentative, pour confondre en une seule majesté les deux puissances, temporelle et spirituelle. » (Encyclop. nouvelle.)

La meilleure édition des œuvres d'Alcuin est celle qu'a donnée Froben (Ratisbonne, 1777). Elles sont un monument précieux de l'état des connaissances humaines au VIII^e siècle, et se composent de lettres, d'écrits théologiques, d'opuscules scientifiques, de légendes de saints et de traités littéraires.

ALCYON s. m. (al-si-on — du gr. *alkuôn;* formé de *als*, la mer, et de *kuôn*, qui fait ses petits, parce que les Grecs croyaient que cet oiseau faisait son nid sur la mer). Oiseau de mer et de marécages, espèce de martin-pêcheur : *Au laboureur l'alouette et le rossignol; au matelot le courlis et l'*ALCYON, *leurs prophètes.* (Chateaub.) *L'*ALCYON *apportait dans le creux des murs les brins de mousse et de varech qu'il amasse pour l'hiver.* (E. Sue.)

L'*alcyon* ne vient plus, sur l'humide rivage,
Aux tiédeurs du soleil étaler son plumage.
DELILLE.

Toutes fragiles fleurs, sitôt mortes que nées,
Alcyons engloutis avec leurs nids flottants.
V. HUGO.

Dans les champs que l'hiver désole,
Flore vient rétablir sa cour,
L'*alcyon* fuit devant Eole,
Eole le fuit à son tour.
J.-B. ROUSSEAU.

..... Quand les zéphyrs, sur leur aile fleurie,
Ramènent l'*alcyon*, doux espoir des nochers,
Le flot grondant s'apaise, et roule sans furie
Du sommet des rochers. LEBRUN.

— *Nids d'alcyons*. Ce sont ces fameux nids d'hirondelles que les voyageurs assurent être un mets fort recherché des Chinois. Ces nids sont construits avec une matière gélatineuse que les cryptes du jabot de l'oiseau sécrètent au temps de la ponte. D'autres pensent que ces mêmes nids sont construits avec le frai d'un poisson très-commun dans les mers de la Cochinchine pendant les mois d'avril et de mai. On les nomme aussi *nids de salanganes*. V. ce mot.

— **Encycl.** Ce poétique oiseau est un de ceux qui ont donné naissance au plus grand nombre de légendes merveilleuses; c'est même à une fable qu'il doit son nom. (V. ALCYONE.) Les Grecs croyaient que l'*alcyon* faisait son nid sur la mer, et ils appelaient *jours alcyoniens* les quinze jours pendant lesquels cet oiseau était supposé couver ses œufs à la faveur du calme des flots, sept jours avant et sept jours après le solstice d'hiver. Aussi en avaient-ils fait le symbole de la paix et de la tranquillité, et ils l'avaient consacré à Téthys. L'*alcyon* mort et desséché devenait pour eux un talisman qui enfantait une foule de prodiges, et même, en dépit de la mort, reprenait tous les ans son plumage. Ces superstitions existent encore chez divers peuples modernes, par exemple, en Sibérie et dans les îles de la mer du Sud. Toutefois, nous ne savons pas d'une manière exacte quel était l'*alcyon* des Grecs : quelques naturalistes croient le reconnaître dans le martin-pêcheur, d'autres dans le pétrel des tempêtes, d'autres enfin dans l'hirondelle salangane, dont les Chinois recherchent les nids comme mets délicat. Aujourd'hui, en ornithologie, on donne généralement le nom d'*alcyon* ou d'*alcyone* au martin-pêcheur, dont on a fait le type d'un genre qui comprend plusieurs espèces : les *alcyons tétradactyles sans huppe*, les *alcyons tétradactyles huppés*, et les *alcyons tridactyles*.

On appelle aussi improprement l'alcyon : *hirondelle de mer* ou *salangane; pétrel des tempêtes;* et vulgairem. : *tartarin, artre, monnier, bluet, pivert d'eau, pêche-véron, vire-vent, drapier* et *garde-boutique*. Ces deux derniers noms lui viennent de la prétendue propriété qu'a sa dépouille de conserver les étoffes.

Les *alcyons* ont la tête grosse, le bec fort long et la queue ordinairement très-courte; les différentes espèces sont très-nombreuses et répandues sur tout le globe. Nous n'en possédons cependant qu'une seule en Europe. Les plus gros *alcyons* sont à peu près de la taille d'une corneille, et les plus petits de celle d'un rossignol.

ALCYON s. m. (même pron. et même étym. que ci-dessus). Polyp. Genre de polypiers de la famille des alcyoniens.

— **Encycl.** Le nom d'*alcyon* a été d'abord appliqué indistinctement à plusieurs productions marines très-diverses, appartenant non-seulement à la classe des polypes, mais encore à celle des spongiaires; on l'a même étendu à tort à certaines espèces d'algues. Il doit désigner exclusivement un genre de polypiers, appelé aussi quelquefois *lobulaire*, et qui est le type de la famille des alcyoniens.

Les *alcyons* sont des polypiers charnus, dont la masse est divisée en lobes ou en rameaux irréguliers. Ils sont fixés, par une tige courte, aux rochers ou aux plantes marines, et constitués par une aggrégation de petits polypes très-nombreux. Leurs formes sont très-variées. L'une des espèces les plus connues est l'alcyon digité (*alcyonium digitatum*), très-commun sur nos côtes, où on l'appelle vulgairement *main de Dieu*. L'ancienne médecine lui a attribué des propriétés merveilleuses; mais aujourd'hui il est complétement oublié sous ce rapport.

ALCYONAIRE adj. (al-si-o-nè-re — rad. *alcyon*). Polyp. Qui ressemble à un alcyon. ‖ On dit aussi ALCYONIEN et ALCYONÉ.

— s. m. pl. Famille de polypes établie par Blainville, et ayant pour type le genre alcyon.

ALCYONCELLE s. m. (al-si-on-sè-le — dim. d'*alcyon*). Zooph. Genre de spongiaires qu'on trouve aux îles Moluques.

ALCYONE s. f. (al-si-o-ne — rad. *alcyon*). Etoffe de soie qui a le brillant du satin.

— Astron. Etoile de troisième grandeur, la plus brillante des Pléiades, marquée η dans les cartes célestes.

ALCYONE, fille d'Eole et épouse de Céyx. Selon Ovide et Virgile, Céyx périt dans un naufrage, et la mer rejeta son cadavre aux pieds de son épouse, qui attendait sur la plage. La malheureuse Alcyone ne put survivre à sa douleur et se précipita dans les flots. Téthys les métamorphosa tous deux en alcyons. Suivant quelques mythologues, ils périrent victimes de leur orgueil. Ils se nommaient mutuellement Jupiter et Junon, et les dieux irrités les changèrent en oiseaux.

ALCYONÉ, ÉE adj. (al-si-o-né — rad. *alcyon*). Polyp. Syn. de *alcyonaire*.

— s. m. pl. Famille de polypiers établie par Lamouroux, et ayant pour type le genre alcyon.

ALCYONÉE, géant qui attaqua Hercule pendant qu'il emmenait les bœufs de Géryon, et qui fut tué par lui.

ALCYONÉE, géant, fils d'Uranus et de la Terre. Après sa mort, ses filles, les *Alcyonides*, se précipitèrent à la mer et furent changées en alcyons.

ALCYONELLE s. f. (al-si-o-nè-le — rad. *alcyon*). Polyp. Genre de polypes, ou plutôt de tuniciers d'eau douce, dont plusieurs espèces sont communes dans nos eaux. On le range aujourd'hui dans la classe des bryozoaires. On donne aussi à l'alcyonelle le nom d'ALCYON FLUVIATILE.

ALCYONIDE s. m. (al-si-o-ni-de — rad. *alcyon*). Polyp. Genre de polypiers alcyoniens, dont la seule espèce connue, l'*alcyonide élégant*, vit dans la Méditerranée, sur les côtes de l'Algérie.

ALCYONIEN, IENNE adj. (al-si-o-ni-ain, è-ne — rad. *alcyon*). De l'alcyon, qui se rapporte à l'alcyon.

— Polyp. Syn. de *alcyonaire*.

— Myth. *Jours alcyoniens*. Chez les Grecs, les sept jours qui précédaient et les sept jours qui suivaient le solstice d'hiver, pendant lesquels l'alcyon était supposé faire son nid et couver ses œufs sur la mer, qui alors était calme.

— Géogr. anc. *Mer alcyonienne*. Nom que les Grecs donnaient à la partie orientale du golfe de Corinthe, située entre les côtes de la Béotie et de la Mégaride.

— s. m. pl. Polyp. Famille de polypes parenchymateux ou anthozoaires, établie par M. Milne-Edwards et dont Ehrenberg a fait un ordre, qui se divise à son tour en plusieurs familles. Elle renferme les genres alcyon, corail, tubipore, pennatule, etc. V. ces mots. ‖ On dit aussi ALCYONAIRES et ALCYONÉS.

ALCYONITE s. f. (al-si-o-ni-te — rad. *alcyon*). Terme mal défini, employé autrefois pour désigner des polypiers fossiles, qui appartiennent à la famille des spongiaires et non à celle des alcyonaires. Un des plus remarquables est celui auquel sa forme bizarre a fait donner le nom vulgaire de *figue pétrifiée*.

ALCYONIUS ou **ALCIONIUS** (Pierre), savant philologue, né à Venise en 1486, mort en 1527. D'abord correcteur d'imprimerie chez Alde Manuce, il obtint ensuite à Florence la chaire de langue grecque. On a de lui des traductions d'Isocrate, de Démosthène et de plusieurs ouvrages d'Aristote. Le plus célèbre de ses ouvrages est un dialogue intitulé : *Medicus legatus, sive de Exilio*, écrit avec une telle élégance, qu'on l'accuse de l'avoir extrait en partie d'un manuscrit perdu de Cicéron, qu'il aurait retrouvé dans un couvent, et détruit après l'avoir dépouillé.

Alda, opéra-comique en un acte, paroles de Bayard et Duport, musique de Thys, représenté le 8 juillet 1835; épisode militaire et galant d'une des guerres de l'Empire.

ALDAME s. m. (al-da-me). Bot. Syn. du genre gymnopse.

ALDANE, riv. de la Russie d'Asie, affluent de la Léna, est navigable et fait partie de la ligne de communication entre St-Pétersbourg et le Kamtschatka; cours 1,300 kil.

ALDE (la Bienheureuse), vierge, dont les reliques sont conservées à Sainte-Geneviève de Paris. Honorée le 18 novembre.

ALDE, un des noms sous lesquels on désigne une célèbre famille d'imprimeurs italiens. V. MANUCE (Alde).

— s. m. Se dit des éditions sorties des presses de ces imprimeurs : *Cette bibliothèque possède de plus des* ALDES, *des Gryphes et des Tournes et une centaine de Barbous, typographes dont on ne prise pas assez, aujourd'hui, les papiers et les caractères.* (Débats.)

ALDÉBARAN ou **ALDÉBARAM** s. m. (al-dé-ba-ran, ramm). Astron. Etoile de première grandeur, d'une teinte un peu rouge, nommée aussi *œil du Taureau*, dans la constellation de ce nom. Elle était, chez les Egyptiens, l'une des quatre étoiles royales; elle passe au méridien douze heures environ après Antarès du Scorpion, à laquelle elle est opposée : *Ce phare, c'était* ALDEBARAN, *le soleil tricolore, l'énorme étoile de pourpre, d'argent et de turquoise, qui se levait majestueusement dans la vague et sinistre blancheur du crépuscule.* (V. Hugo.) ‖ Nom sous lequel les anciens Arabes adoraient le soleil.

ALDÉE s. f. (al-dé). Se dit, sur la côte de Coromandel, dans quelques autres contrées de l'Inde et au Brésil, des villages habités par les autochthones : *Les* ALDÉES *indiennes sont environnées de bois épais et très-hauts qui les protégent contre les vents et la chaleur.* (Encycl.) *Une* ALDÉE *a-t-elle été envahie, et la tribu est-elle décidément étrangère, rien ne saurait échapper à la haine qui sépare deux races opposées : hommes, femmes, enfants, tout succombe.* (Ferd. Denis.) *A cette nouvelle, toutes les* ALDÉES *se soulevèrent, l'insurrection devint terrible.* (Ferd. Denis.)

— Bot. Genre de plantes de la famille des hydrophyllées, réuni aujourd'hui au genre phacélie.

ALDEGONDE (Sainte), née dans le Hainaut, en 630, morte vers 680, fonda dans une solitude des bords de la Sambre un monastère qui fut le berceau du célèbre chapitre des chanoinesses de Maubeuge. Fête le 30 janvier.

ALDEGONDE (Philippe DE MARNIX, baron de SAINTE-), littérateur et diplomate distingué,

né à Bruxelles en 1548, mort à Leyde en 1598, étudia à Genève, où il se lia étroitement avec Calvin. De retour dans sa patrie, il fut de ceux qui se distinguèrent par leur ardeur à revendiquer la liberté de conscience, combattit l'inquisition, et rédigea le célèbre pacte des nobles, repoussé, en 1566, par Marguerite de Parme, gouvernante des Pays-Bas. Guillaume Ier, prince d'Orange, auquel il s'était dévoué, l'envoya aux Etats de Dordrecht, en 1572, pour y plaider la cause de la liberté, et le chargea ensuite de missions diplomatiques près des cours de Paris et de Londres. Fait prisonnier par les Espagnols, Marnix consentit à se rendre en leur nom auprès du prince d'Orange pour sonder ses dispositions; mais cette démarche n'obtint aucun succès. Il reprit alors sa captivité, dont il ne sortit qu'en 1574. Nommé gouverneur d'Anvers en 1584, il fut assiégé par le prince de Parme, et ne se rendit qu'après treize mois de résistance. Il n'en fut pas moins traduit devant les états généraux, qui le renvoyèrent absous. Il se retira alors des affaires, rentra dans la vie publique en 1590, comme ambassadeur à la cour de France, et fut chargé de nouvelles missions par le prince d'Orange. En 1594, il entreprit, par ordre des Etats, de traduire la Bible de l'hébreu en hollandais; mais la mort le surprit avant l'achèvement de ce travail. On lui doit aussi une traduction des psaumes de David en vers hollandais, un traité estimé : *De l'Education des princes et des enfants*, et différents écrits de controverse. Cette vie si accidentée et si bien remplie a inspiré à M. E. Quinet un ouvrage intitulé *Marnix*.

ALDEGREVER (Henri), peintre allemand, né en 1502 à Soest, mort en 1562, eut pour maître Albert Dürer. Ses peintures sont excessivement rares : la plus importante, selon Waagen, est un *Jugement dernier* qui appartient au Musée de Berlin; la meilleure, un portrait d'homme tenant un œillet, à la galerie Lichtenstein, à Vienne. Aldegrever paraît, du reste, s'être adonné de préférence à la gravure : Bartsch ne lui attribue pas moins de 289 estampes, exécutées avec une grande habileté technique, mais dont plusieurs décèlent l'influence de l'art italien.

ALDÉHYDATE s. m. (al-dé-i-da-te — rad. *aldéhyde*). Chim. Combinaison de l'aldéhyde avec une base. On donne souvent aux aldélydates le nom d'*acétylures*.

ALDÉHYDE s. f. (al-dé-i-de — de *al*, abrev. de *alcool ; de* priv., et *hyde*, abrév. de *hydrogène*). Chim. Liquide qui se produit lorsqu'on place l'alcool sous l'influence de causes oxydantes.

— Terme générique par lequel on désigne un groupe de composés analogues à l'aldéhyde proprement dite, par le type de composition, la dérivation et les métamorphoses.

— **Encycl.** I. — Des aldéhydes considérées au point de vue de la chimie générale. Les *aldéhydes* représentent des alcools appauvris de deux équivalents d'hydrogène. (V. Alcool.) Elles se produisent par l'action des corps oxydants sur les alcools et sur les substances albuminoïdes. Ce sont des liquides ou des corps solides que l'oxydation transforme aisément en acides. Entre une aldéhyde et l'acide organique qui lui correspond, il y a la même différence qu'en chimie minérale entre un acide en *eux* et un acide en *ique* (acide sulfureux et acide sulfurique). Les principales *aldéhydes* sont l'*aldéhyde* proprement dite ou *aldéhyde acétique* ($C^4H^4O^2$), l'*aldéhyde propionique* ($C^6H^6O^2$), l'*aldéhyde butyrique* ($C^8H^8O^2$), l'*aldéhyde valérique* ($C^{10}H^{10}O^2$), etc.

II. — De l'aldéhyde proprement dite. L'*aldéhyde* proprement dite, appelée encore *aldéhyde acétique*, *aldéhyde vinique*, est un liquide incolore d'une odeur éthérée particulière; il bout à 21°8. Sa densité est 0,79 à 18°. Il est soluble dans l'eau, l'alcool, l'éther, sans action sur les couleurs végétales, s'enflamme aisément et brûle avec une flamme pâle. Deux réactions bien nettes le caractérisent : 1° il passe à l'état d'acide acétique quand il est exposé à l'air; 2° il réduit très-promptement l'oxyde d'argent. Ces deux effets ont la même cause, l'affinité de l'aldéhyde pour l'oxygène. Mélangé avec une dissolution alcaline et chauffé, il produit une résine noire fétide. Il se forme dans un grand nombre de circonstances, lorsque l'alcool, mis en contact avec des corps oxygénants, ne subit pas une combustion assez complète pour passer à l'état d'acide acétique. On trouve quelquefois au vinaigre une saveur et une odeur particulières que l'on attribue à la présence de l'aldéhyde. L'*aldéhyde* éprouve deux transformations moléculaires intéressantes; il se change en *élaldéhyde*, qui reste à l'état liquide jusqu'à la température de 94°; en *métaldéhyde*, qui garde l'état solide et se volatilise à 120° sans se fondre. La découverte et l'étude de l'aldéhyde sont dues à M. Liebig.

ALDÉHYDIQUE adj. (al-dé-i-di-ke — rad. *aldéhyde*). Chim. Nom donné à un acide qui, selon quelques chimistes, serait intermédiaire entre l'acide acétique et l'aldéhyde, mais dont l'existence ne paraît pas devoir être admise. Ce qu'on a appelé *acide aldéhydique* n'est pour Gerhardt qu'un mélange d'aldéhyde, d'acide acétique, et d'autres produits d'oxydation de l'alcool.

ALDENHOVEN, bourg de la Prusse rhénane, entre Juliers et Aix-la-Chapelle; 1,300 hab. Victoire des Autrichiens sur les Français, le 1er mars 1793; défaite des Autrichiens par Jourdan, le 2 octobre 1794. V. l'article suivant.

Aldenhoven (Combats d'). Deux combats de ce nom ont été livrés, mais avec un résultat bien différent, par les troupes françaises sous la République.

Premier combat (1er mars 1793). Tandis que Dumouriez faisait les préparatifs d'un débarquement en Hollande, nos frontières de l'Est et du Nord étaient menacées par deux cent soixante mille combattants : Prussiens, Autrichiens, Saxons, Bavarois, Anglais, etc. Le projet de l'ennemi était de nous ramener de la Hollande sur l'Escaut, de nous faire repasser la Meuse, et de s'arrêter sur cette rivière jusqu'à ce que la place de Mayence eût été reprise. Le prince de Cobourg commandait les Autrichiens, qui s'avançaient sur la Meuse. Le désordre régnait dans nos quartiers, que Miranda, général de peu de capacité, avait dispersés entre Maëstricht, Aix-la-Chapelle, Liége et Tongres. Toute l'armée autrichienne, forte de vingt-cinq mille hommes, avait passé la Roër sans qu'il eût encore indiqué un lieu de rassemblement. Le 1er mars 1793, le prince de Cobourg commença son mouvement agressif de grand matin. Trois de ses colonnes tombèrent sur un poste de trois cents hommes, l'emportèrent et pénétrèrent dans les lignes. Les hussards hongrois enlevèrent les retranchements d'Aldenhoven, et peut-être l'armée française eût-elle été entièrement détruite sans l'héroïque dévouement du colonel de hussards Lefort, qui se mit à la tête de toute la cavalerie et protégea la retraite. Nos troupes se retirèrent en désordre vers Aix-la-Chapelle, et en abandonnèrent même les portes à l'ennemi. Miranda, qui assiégeait Maëstricht, se retira aussitôt sur Tongres. Nos autres généraux précipitèrent également leur retraite, en abandonnant une partie du matériel. Enfin, ralliées à Tirlemont, les troupes françaises reprirent un peu de calme et d'assurance, et attendirent l'arrivée de Dumouriez, qu'on redemandait à grands cris.

Deuxième combat (2 octobre 1794). L'échec dont nous venons de retracer les détails fut brillamment vengé l'année suivante. Le général Jourdan, maître d'Aix-la-Chapelle, résolut de franchir la Roër et de se porter sur Aldenhoven, en avant de Juliers, position que les Autrichiens avaient fortifiée d'une manière formidable. Mais Jourdan commandait à des soldats qui, sous des chefs expérimentés, ne connaissaient pas d'obstacles. La Roër, quoique guéable en beaucoup d'endroits, était grossie par les pluies, ses gués dégradés et hérissés de chevaux de frise, ses ponts rompus, les hauteurs qui s'étendent sur sa rive droite couvertes de lignes et de redoutes que protégeait une formidable artillerie. Le général français divise son armée en quatre corps, confie le commandement de l'aile droite à Schérer, celui de la gauche à Kléber, place Lefebvre à l'avant-garde, et se réserve la direction du centre. A cinq heures du matin (2 octobre 1794), toutes les colonnes s'ébranlent et attaquent les positions de l'ennemi; en moins de deux heures, le camp des Autrichiens est forcé et les redoutes emportées avec un invincible élan. Les soldats de Kléber, impatients du délai nécessaire pour la construction d'un pont, se jetèrent dans la Roër, la franchirent à la nage, et se précipitèrent sur les retranchements ennemis, qu'ils enlevèrent à l'arme blanche. L'infanterie autrichienne ayant voulu se présenter pour protéger la retraite fut chargée, culbutée, et ne dut son salut, ainsi que toute cette armée, qu'au seul canon de Juliers, qui empêcha les Français de continuer leur poursuite. On vit deux escadrons de chasseurs, commandés par le général d'Hautpoul, charger quatre escadrons ennemis et les jeter dans la Roër. La nuit seule fit cesser le combat. L'armée française se préparait à compléter son triomphe le lendemain; mais les Autrichiens, qui avaient perdu dans cette journée cinq mille hommes tués ou blessés, avaient commencé dès minuit à battre en retraite. Jourdan se mit alors en mesure de bombarder Juliers; il suffit d'y jeter quelques obus pour forcer les portes à s'ouvrir. On y trouva soixante pièces de canon, cinquante milliers de poudre, et l'on y fit huit cents prisonniers.

ALDERMAN s. m. (al-dèr-mann — du sax. *œldor*, ancien, vieux; *mann*, homme). Titre de certains fonctionnaires municipaux, en Angleterre et aux Etats-Unis : *S'adresser à l'*alderman. *L'*alderman *et ses assesseurs paraissent à la porte de l'appartement.* (Scribe.) *Mais, Dieu merci, je n'ai pas un estomac d'*alderman. (V. Jacquin.)

Je dois, comme *alderman*, lui résister en face.
C. Delavigne.

Premier des *aldermans*, sans faire un pas, peut-être,
J'étais lord-maire : eh bien, j'ai refusé de l'être.
C. Delavigne.

— L'Académie écrit au pluriel *des aldermans*. Comme ce mot est uniquement anglais, et que chez nos voisins *aldermen* est la forme plurielle de *alderman*, on peut choisir entre les deux orthographes : *Le lord-maire est toujours choisi dans le corps des* aldermen. (A. Guilbert.)

— **Encycl.** Ce mot qui, d'après son étymologie, exprimait dans l'origine, ainsi que les mots *sénateur*, *seigneur*, *prêtre*, l'autorité morale de la vieillesse, était, sous la domination anglo-saxonne, le titre d'une classe de la noblesse, en même temps que celui de fonctions importantes. Les aldermen formaient l'assemblée nationale ou *wittenagemot*. Aujourd'hui l'alderman, en Angleterre et dans une grande partie des Etats-Unis, est une sorte d'échevin chargé d'assister le maire dans l'exercice de ses fonctions, de faire observer les règlements de police et de veiller à la répression des contraventions et des délits. Délégués des quartiers (*wards*), les aldermen siégent sur les bancs du conseil municipal (*common council*). Le maire est toujours choisi parmi eux. Leur nombre, le mode de leur élection, ainsi que leurs attributions, varient selon les divers comtés ou les différentes villes. Indépendamment de leurs fonctions administratives, ils sont juges de paix. Réunis à certaines époques en sessions sous la présidence d'un *recorder* (V. ce mot), ils connaissent des matières criminelles.

ALDERNEY s. m. (al-dèr-né — de *Alderney*, nom d'une petite île de la Manche dépendante de l'Angleterre). Agron. Nom d'une race de vaches laitières, élevées dans l'île anglaise de ce nom. Transportées en Angleterre dans les environs des grandes villes, elles les approvisionnent d'excellent lait.

ALDIN, INE adj. (al-dain, i-ne — de *Alde*, n. pr.). Qui a rapport aux Aldes; qui vient des Aldes. Se dit particulièrem. des éditions publiées par cette célèbre famille d'imprimeurs : *L'édition* aldine *de Virgile, publiée en* 1501, *est très-estimée des savants et des bibliophiles. C'est un volume* aldin *de valeur, dont les relieurs anglais et français ont daigné ménager les marges.* (Ch. Nod.)

— *Caractère aldin*, Caractère que l'on nomme aujourd'hui *italique*, et que l'on doit à Alde le Vieux.

ALDINE s. f. (al-di-ne — de *Aldini*, n. pr.). Bot. Arbre de la Jamaïque.

ALDINI (Appareil) s. m. Nom donné à un appareil inventé par le physicien Aldini, pour combattre les incendies.

ALDINI (Tobie), médecin italien, directeur du jardin botanique du cardinal Edouard Farnèse, né à Césène, vers la fin du XVIe siècle. Il a donné le premier la description exacte d'une espèce d'acacia ou de mimosa, qui a conservé jusqu'à nos jours le nom de *farnésiana*, dans le grand ouvrage qu'il publia en 1625, avec figures, sur les plantes les plus rares du jardin botanique dont il était directeur.

ALDINI (Antoine, comte), homme d'Etat, né à Bologne en 1756, mort en 1826. Professeur de droit à Bologne, au moment de la révolution, il devint président du conseil des anciens, dans la république cisalpine, fit partie de la consulte de Lyon en 1801, fut nommé président du conseil d'Etat du royaume d'Italie, puis ministre d'Etat. Propriétaire du château de Montmorency, près Paris, il l'avait fait décorer avec beaucoup de luxe dans le goût italien; mais les dégâts qu'y commirent les alliés, en 1815, le forcèrent à le vendre à la bande noire.

ALDINI (Jean), physicien, frère du précédent, né en 1762, mort en 1834. Professeur de physique à l'université de Bologne, et l'un des premiers membres de l'Institut italien, à sa formation, il a beaucoup contribué à vulgariser la science, et a publié en italien, en français et en anglais, un grand nombre d'ouvrages sur le galvanisme, sur la vapeur, sur l'éclairage au gaz, sur un appareil de sauvetage en cas d'incendie, etc.

ALDINIE s. f. (al-di-nî — de *Aldini*, botan. ital.). Bot. Syn. du genre *bractéogame*.

ALDION s. m. (al-di-on). Nom donné à un serf d'une certaine classe, au moyen âge.

ALDIONAIRE s. m. (al-di-o-nè-re — du bas lat. *aldionarius*, même sens). Sorte d'écuyer qui, au moyen âge, était entretenu à l'armée aux frais de son maître.

Aldobrandines (Noces). Peinture à fresque découverte en 1606, sous le pontificat de Clément VIII (Aldobrandini), dans l'ancien emplacement occupé par les jardins de Mécène. D'après Winckelmann, cette peinture, qui forme un groupe de dix figures, représente les noces de Thétis et de Pélée; suivant d'autres, celles de Bacchus et de Cora. L'époux, presque nu, ayant sur la tête une couronne de feuillage, se tient près du lit sur une estrade. L'épouse, encore enveloppée du *flammeum* ou voile de noces, est assise sur le bord du lit nuptial; elle reçoit les encouragements et les avis d'une des *pronubæ*, femmes qui accompagnaient l'épousée et la dirigeaient pendant la cérémonie. Près de là une autre femme brûle des parfums, sans doute pour conjurer les sortiléges, contre lesquels les anciens se tenaient toujours en garde. Tout à fait à droite, une prêtresse plonge la main dans un bassin rempli d'eau lustrale, destinée à l'aspersion de la chambre. Au côté opposé, trois autres femmes semblent occupées d'un sacrifice, pendant lequel l'une d'elles pince de la lyre. Jusqu'à la découverte des ruines de Pompéi, cette fresque fameuse était considérée comme le monument le plus précieux de la peinture antique. Transportée d'abord dans la villa Aldobrandini, elle fut vendue ensuite par la famille Borghèse. Elle est aujourd'hui au Vatican. Le Poussin en a fait une copie qui est restée célèbre.

ALDOBRANDINI, famille toscane connue à Florence dès le XIIIe siècle, et dont les principaux membres furent :

ALDOBRANDINI (Sylvestre), jurisconsulte, né à Florence en 1499, mort à Rome en 1558. Il enseigna le droit à Pise, fut exilé par les Médicis et publia des ouvrages de jurisprudence longtemps estimés.

ALDOBRANDINI (Hippolyte), fils du précédent, devint pape sous le nom de Clément VIII. C'est lui qui donna l'absolution à Henri IV.

ALDOBRANDINI (Jean), cardinal, né en 1525, mort à Rome en 1573, frère du précédent, fut évêque d'Imola, et employé dans différentes missions auprès de plusieurs souverains pour les engager à une ligue contre les Turcs. C'est dans la villa du cardinal Aldobrandini que fut transportée la fresque connue sous le nom de *Noces aldobrandines*. (V. plus haut.)

ALDOBRANDINI (Thomas), frère du précédent, né vers 1540, secrétaire des brefs du pape Pie V, mourut jeune, laissant inachevée une traduction latine, avec de savantes annotations, des *Vies des anciens philosophes*, de Diogène de Laërce, et une paraphrase latine d'un livre d'Aristote.

ALDOBRANDINI (Villa), l'une des plus belles et des plus célèbres villas des environs de Rome, située sur le penchant de la montagne qui domine Frascati. Le cardinal Aldobrandini, qui la fit élever, chargea de sa décoration les plus éminents artistes de l'Italie, entre autres Jacopo della Porta, le Dominiquin, le chevalier d'Arpino, Giovani Fontana, etc. De précieux débris de l'art antique (V. Noces aldobrandines) furent réunis dans cette superbe habitation qui, d'ailleurs, devait à ses jardins en amphithéâtre, à ses vases, ses statues, ses colonnes, ses cascades roulant sur le marbre, ses fontaines jaillissantes, d'être un séjour vraiment enchanteur. Son double horizon de mer et de montagnes la fit surnommer *le Belvédère*. L'état d'abandon dans lequel elle a été laissée vers la fin du dernier siècle et au commencement du nôtre lui a malheureusement fait perdre beaucoup de sa primitive splendeur. Elle appartient aujourd'hui à la famille Borghèse, héritière des Aldobrandini.

ALDROVANDE s. f. (al-dro-van-de — de *Aldrovandi*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des droséracées. L'aldrovande vésiculeuse, seule espèce de ce genre, habite les eaux dormantes de la Toscane et du midi de la France. Au moment de la floraison, elle flotte à la surface de l'eau, où elle se maintient à l'aide de vésicules pleines d'air.

ALDROVANDI (Ulysse), célèbre naturaliste italien, né à Bologne en 1522, mort en 1607. Il voua sa longue existence à l'étude des sciences naturelles, voyagea dans toute l'Europe, et consuma son patrimoine à rassembler des matériaux pour sa grande *Histoire naturelle*, compilation immense, qui parut en treize volumes in-folio, de 1599 à 1608. Il ne put en donner lui-même que les quatre premiers volumes; la publication des autres fut confiée par le sénat de Bologne à divers professeurs, qui travaillèrent en partie sur ses manuscrits. Aldrovandi était professeur d'histoire naturelle à Bologne. Il entretenait à ses frais des peintres et des graveurs pour l'exécution de ses travaux; ses collections et ses herbiers étaient les plus riches qu'un particulier eût jamais possédés. Ces sacrifices le réduisirent dans sa vieillesse à une grande médiocrité de fortune; mais il n'est pas exact, comme on l'a tant de fois répété d'après Gui Patin et Moréri, qu'il soit mort délaissé à l'hôpital. On a trouvé dans les archives de Bologne des preuves que le sénat, qui consacra d'ailleurs des sommes énormes à l'achèvement de son œuvre, vint libéralement à son secours. Son travail, précieux pour les figures, est une compilation indigeste, mêlée d'observations sérieuses et de fables extraites des anciens, d'allégories, d'apologues, plus ou moins relatifs aux animaux qu'il décrit. On le réduirait, dit Buffon, à la dixième partie, si l'on en ôtait toutes les inutilités, toutes les choses étrangères au sujet. Ce dixième, cependant, a beaucoup profité aux naturalistes; et dans les autres parties, il se rencontre des choses curieuses pour les mythologues, les antiquaires et les érudits. Ce laborieux savant légua à sa ville natale son cabinet et ses manuscrits, dont beaucoup sont encore inédits.

ALDSTONE-MOOR, ville d'Angleterre, dans le comté de Cumberland. Mines de plomb célèbres.

ALDUDES, commune du dép. des B.-Pyrénées, arrond. de Bayonne; pop. aggl. 340 hab. — pop. tot. 2,358 hab. Ce pays, situé près des frontières, est, de ce côté, un des principaux points de passage entre la France et l'Espagne. Le 5 juin 1794, quinze cents Français de l'armée des Pyrénées-Occidentales s'emparèrent de la gorge des Aldudes, défendue par les Espagnols et des émigrés français.

ALE s. f. (è-le — mot angl.). Bière anglaise légère et moins houblonnée que le porter : *Boire de l'*ale. *Un verre d'*ale. *On trouve à Paris, depuis quelques années, de l'*ale *française. Accoudés à une table de taverne, ils bâtissaient, près d'un pot d'*ale, *le plan d'une tragédie* (***.) *Cholier, à qui je dois plus de cinq cents livres, ne me céderait pas une bouteille d'*ale, *une simple bouteille d'*ale. (L.

Gozlan.) ‖ Quelques-uns, françisant le mot et conformant l'orthographe à la prononciation, écrivent AILE.

— **Homonymes.** Aile, elle.

ALEA, surnom sous lequel Minerve était révérée à Aléa en Arcadie, à Tégée et à Mantinée. Son temple de Tégée était le plus magnifique du Péloponèse. Après sa victoire sur Antoine, Octave enleva la statue d'ivoire de la déesse, pour orner le forum qu'il avait fait construire.

ALÉA s. m. (a-lé-a — du lat. *alea*, jeu de hasard). Mot latin, néologisme qui a passé dans notre langue et qui signifie Chance, hasard : *Il y a de l'*ALÉA *dans l'affaire que vous me proposez.*

ALEA JACTA EST! Mots lat. qui signif. *le sort en est jeté!* Exclamation fameuse prononcée par César au moment de franchir le Rubicon et de se mettre ainsi en guerre ouverte avec la république. (V. RUBICON.) Ce mot, qui est devenu la devise de ceux qui semblent s'en rapporter au sort dans une circonstance décisive, a été commenté ainsi par M. de Lamartine :

« Allons donc, s'écria César, comme s'il cédait à l'obsession de sa fortune, et comme s'il croyait aux prodiges, allons où nous appellent la voix des dieux et l'iniquité de nos ennemis. *Alea jacta est*, le sort en est jeté! »

Mot irrévocable prononcé depuis par tous les hommes qui, ne trouvant plus de fond dans leurs pensées et contraints de choisir entre deux périls suprêmes, prennent leur résolution dans leur caractère, ne pouvant la prendre ailleurs, et se jettent à la nage sur le Rubicon du hasard pour périr ou pour se sauver par le sort!

Le mot de César est l'objet de fréquentes allusions en littérature :

« De tous les ministres, M. Guizot, M. Dumon et M. de Salvandy étaient encore les seuls qui siégeassent au banc du gouvernement en février 1848. Interrogé par plusieurs députés sur la gravité de la situation, l'un d'eux, M. Guizot, répondit en levant les bras au ciel : *Alea jacta est!* » SARRANS.

« Celui qui écrit est comme un malade qui ne sent pas, et celui qui lit peut donner des conseils au malade. Ceux que vous me donnez sur *Adélaïde* sont d'un homme bien sain; mais, pour parler sans figure, je ne suis plus guère en état d'en profiter. On va jouer la pièce : *Jacta est alea!* »

VOLTAIRE, *Lettre à M. de Cideville.*

« Tout occupé des grands projets qu'il avait formés, Triptolème pensait moins à l'appétit que son voyage lui avait donné, qu'à sa grande entreprise de civiliser les mœurs et de perfectionner la culture des terres dans les îles Shetland. « *Alea jacta est!* se dit-il à lui-« même; ce jour va prouver si les Shetlan-« dais sont dignes des travaux auxquels nous « nous dévouons pour leur bonheur, ou si « leur esprit est aussi peu susceptible de cul-« ture que leurs tourbières. »

WALTER SCOTT.

ALÉANDRE (Jérôme), savant cardinal, érudit lexicographe, né en 1480 dans la Marche trévisane, mort en 1545. Appelé en France par Louis XII, il professa les belles-lettres à l'université de Paris, dont il devint recteur, fut nommé par Léon X bibliothécaire du Vatican, signala son éloquence contre Luther à la diète de Worms, à laquelle il assistait en sa qualité de nonce de l'Allemagne, et suivit François Ier à Pavie, où il fut fait prisonnier avec le roi de France. Paul III le décora de la pourpre. Ses écrits sont oubliés aujourd'hui.

ALÉANDRE (Jérôme), connu sous le nom d'Aléandre JUNIOR, petit-neveu du précédent, né en 1574, mort à Rome d'un excès de table en 1629. Il était antiquaire, poëte, littérateur et jurisconsulte. On a de lui un *Commentaire sur les Institutes de Caïus*, et des *Explications sur les antiques*, ouvrage très-remarquable pour son temps. Ses poésies latines et italiennes sont assez estimées. Le cardinal Barberini, dont il était le secrétaire, lui fit faire des funérailles magnifiques.

ALÉATOIRE adj. (a-lé-a-toi-re — du lat. *aleatorius*, tiré de *alea*, jeu de dés). Se dit de toute convention dont les résultats, quant aux avantages ou aux pertes, dépendent d'événements incertains : *Ventes, contrats* ALÉATOIRES. *L'assurance est un contrat* ALÉATOIRE. *Vendre une récolte avant qu'elle soit mûre est une vente* ALÉATOIRE. *Rien n'atteste mieux à la fois l'audace et les ressources de l'esprit humain que la théorie des contrats* ALÉATOIRES.

— Par ext., S'applique à tout ce qui est soumis aux chances du hasard : *Les hommes seraient-ils le produit* ALÉATOIRE *de cet incalculable assemblage de combinaisons fortuites qu'on appelle le hasard?* (Portalis.) *En général, on n'aime pas cette manière de stimuler la bienfaisance par l'appât d'un lucre* ALÉATOIRE. (Em. de la Bédoll.) *Sur quoi fondez-vous cette proposition* ALÉATOIRE? (Balz.) *Elle attend ainsi, pendant des heures entières, l'aumône* ALÉATOIRE *de la débauche.* (T. Delord.)

. L'urne *aléatoire*
Nous jette bien souvent la honte pour la gloire.

V. HUGO.

— s. m. Qualité de ce qui est aléatoire, incertain : *L'*ALÉATOIRE *d'un marché. Le salariat est ce degré intermédiaire qui sépare l'*ALÉATOIRE *de la stabilité.* (Fr. Bastiat.)

— **Encycl.** En droit on appelle *contrat aléatoire*, une convention réciproque dont les effets, quant aux avantages et aux pertes, soit pour toutes les parties, soit pour l'une ou plusieurs d'entre elles, dépendent d'un événement incertain. Parmi les contrats *aléatoires*, il en est que la loi ne reconnaît pas, et pour lesquels on ne peut exercer d'action en justice : tels sont les jeux, les paris. D'autres sont parfaitement licites et d'un usage habituel. Les principaux sont : les *donations contractuelles* que se font d'ordinaire les époux par leur contrat de mariage, et dont l'effet est subordonné au prédécès de l'un d'eux; les *contrats d'assurance* soit terrestre, soit maritime, soit sur la vie; le *prêt à la grosse aventure;* enfin le *contrat à rente viagère.*

ALÉATOIREMENT adv. (a-lé-a-toi-re-man — rad. *aléatoire*). D'une manière aléatoire.

ALEATORIUM s. m. (a-lé-a-to-ri-omm). Petit endroit réservé dans les grandes maisons, chez les Romains, pour jouer aux jeux de hasard.

ALEAUME (Louis), poëte français, né à Verneuil en 1525, mort en 1596. Ses poésies latines et françaises ont été recueillies et publiées par son fils. On y remarque surtout le poëme latin intitulé : *Obscura Claritas.*

ALEBRAN s. m. Chass. V. ALBRAN.

ALEBRANDE s. f. (a-le-bran-de). Ornith. Nom vulgaire de la sarcelle commune.

ALEBRENNE s. f. (a-le-brè-ne.) Erpét. Nom vulgaire de la salamandre.

ALECTHÉLIE s. f. (a-lèk-té-lî — du gr. *alektôr*, coq; *hêlios*, soleil, parce que cet oiseau se trouve sous l'équateur). Ornith. Sous-genre de l'ordre des gallinacés et de la famille des mégapodes, ne renfermant qu'une espèce, qui habite les Moluques. Le seul individu connu vint, à la suite d'un gros temps, se jeter, épuisé de fatigue, sur le pont de la frégate *la Coquille*, dans l'expédition de Dumont d'Urville.

ALECTO s. f. (a-lèk-to — n. mythol.) Ornith. Genre ayant pour type le tisserin.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, qui habite Cuba.

— Echin. Syn. de *comatule.*

— Polyp. Genre de polypiers fossiles.

— Arachn. Section du genre mygale.

ALECTOIRE adj. (a-lèk-toi-re). V. ALECTORIEN.

ALECTON, l'une des trois Furies, fille de l'Achéron et de la Nuit. Les poëtes disent indifféremment *Alecto* ou *Alecton :*

Sur le front d'*Alecto* les couleuvres se taisent.

LA HARPE.

. . . . *Alecton* sort à ce cri puissant,
Alecton qui se plaît au meurtre, aux incendies,
Aux basses trahisons, aux noires perfidies.

DELILLE.

Là-dessus son épouse, en habits d'*Alecton*,
Masquée, et de sa voix contrefaisant le ton,
Vient au prétendu mort, approche de sa bière,
Lui présente un chaudeau propre pour Lucifer.

LA FONTAINE.

ALECTOR s. m. (a-lèk-tor — du gr. *alektôr*, coq). Ornith. Nom donné quelquefois au hocco de la Guyane.

— **Encycl.** Les *alectors* constituent un genre de gallinacés, intermédiaire entre les dindons et les faisans. Ils ont la queue large et arrondie, composée de douze pennes grandes et raides, et sont dépourvus d'éperons. Ils habitent l'Amérique, se tiennent dans les bois, vivent de bourgeons et de fruits, perchent et nichent sur les arbres, sont très-sociables et faciles à domestiquer. On les divise en *hoccos, pauxis, guans* ou *jacous, hoazins* et *parraquas.*

ALECTORIDES s. m. pl. (a-lèk-to-ri-de — du gr. *alektôr*, coq; *eidos*, forme). Ornith. Famille d'échassiers à bec court, renfermant les genres agami, cariama, glaréole, kamichi et chavaria.

ALECTORIE s. f. (a-lèk-to-rî — du gr. *alektôr*, coq). Bot. Nom collectif sous lequel on désigne certains lichens à fronde cylindrique, très-rameux, qui vivent sur les branches des arbres, en laissant pendre leurs longues divisions cartilagineuses, flexibles et presque capillaires. Les *alectories* ne constituent pas un genre spécial, mais un état particulier qu'affectent des espèces très-diverses.

ALECTORIEN, ENNE adj. (a-lèk-to-ri-ain, è-ne — du gr. *alektôr*, coq). Qui appartient au coq. Se disait d'une pierre qui se forme, dit-on, dans l'estomac, et, selon d'autres, dans le foie des coqs, et à laquelle on attribuait des propriétés merveilleuses. Dans ce sens, on dit aussi ALECTOIRE.

— Antiq. gr. *Jeux alectoriens*, Jeux célébrés en Grèce en mémoire de ce que Thémistocle, partant pour combattre les Perses, se servit, pour animer ses soldats, de l'exemple de deux coqs qui combattaient avec acharnement.

ALECTOROLOPHE s. m. (a-lèk-to-ro-lo-fe — du gr. *alektôr*, coq; *lophos*, crête). Bot. Genre de plantes de la famille des personnées, tribu des rhinanthées, formé aux dépens du genre rhinanthe. ‖ C'est aussi le nom spécifique d'une espèce d'oseille sauvage.

ALECTOROMANCIE s. f. V. ALECTRYOMANCIE.

ALECTOROMANCIEN. V. ALECTRYOMANCIEN.

ALECTRE s. f. (a-lèk-tre). Bot. Genre de plantes de la famille des scrofularinées, plus souvent réuni au genre glossostyle.

ALECTRIDES ou **ALECTRYDES** s. m. pl. (a-lèk-tri-de — du gr. *alektôr*, coq, et *eidos*, forme). Ornith. Famille d'oiseaux renfermant le seul genre pénélope ou yacou.

ALECTRIMORPHE adj. (a-lèk-tri-mor-fe — du gr. *alektôr*, coq; *morphê*, forme). Ornith. Qui a la forme d'une poule, qui ressemble à une poule.

— s. m. pl. Famille d'oiseaux grimpeurs qui offrent une grande ressemblance avec les poules.

ALECTRURE adj. (a-lèk-tru-re — du gr. *alektôr*, coq; *oura*, queue). Ornith. Qui a les plumes de la queue élargies et disposées en éventail, à peu près comme celles du coq.

— s. m. Syn. de *gallite.*

ALECTRYDES s. m. pl. V. ALECTRIDES.

ALECTRYOMACHIE s. f. (a-lèk-tri-o-ma-kî — du gr. *alektruôn*, coq; *machê*, combat). Joute de coqs.

ALECTRYOMANCIE s. f. (a-lèk-tri-o-man-sî — du gr. *alektôr*, coq; *manteia*, divination). Antiq. gr. Divination dans laquelle les anciens Grecs se servaient d'un coq pour découvrir l'avenir ou savoir le passé. Le coq était placé au milieu d'un cercle divisé en vingt-quatre cases, sur chacune desquelles était inscrite une des lettres de l'alphabet, et placé un grain d'orge ou de froment. Puis on composait une syllabe ou un mot d'après l'ordre que le coq avait suivi en avalant les grains. ‖ On dit aussi ALECTOROMANCIE.

ALECTRYOMANCIEN adj. et s. m. (a-lèk-tri-o-man-si-ain). Qui appartient à l'alectryomancie, qui pratique l'alectryomancie. ‖ On dit aussi ALECTOROMANCIEN.

ALECTRYON s. m. (a-lèk-tri-on — du gr. *alektruôn*, coq). Moll. Section du genre buccin.

— Bot. Genre de sapindacées, de la Nouvelle-Zélande.

ALECTRYON, serviteur de Mars. Ce dieu le changea en coq, parce qu'il l'avait laissé surprendre avec Vénus par le Soleil.

ALECTRYONIE s. f. (a-lèk-tri-o-nî — rad. *alectryon*). Moll. Genre proposé pour quelques espèces d'huîtres à valves profondément dentelées sur les bords, et qui n'a pas été adopté.

ALEF s. m. (a-lèff). Philol. Première lettre de l'alphabet hébraïque. V. ALEPH.

ALÉGATE ou **ALICATE** s. f. (a-lé-ga-te). Techn. Pince d'émailleur.

ALÈGRE (D'), nom d'une ancienne et illustre maison d'Auvergne, qui date du XIIIe siècle. Les membres les plus connus de cette famille sont : *Yves*, baron *d'Alègre*, qui suivit Charles VIII à la conquête du royaume de Naples et fut nommé par Louis XII gouverneur du duché de Milan. Il fut tué en 1512 à la bataille de Ravenne, dont sa valeur contribua beaucoup à assurer le succès; — le marquis *d'Alègre*, qui fit assassiner en 1592 François de Montmorency de Hallot; — *Yves d'Alègre*, né en 1653, mort en 1733, petit-fils du précédent. Il combattit à Fleurus, où il fut blessé, fit les guerres d'Allemagne et de Flandre, s'empara de Bouchain en 1712, trempa, dit-on, dans la conspiration de Cellamare, prit part à la bataille de Nimègue, et fut fait maréchal de France en 1724, après soixante ans d'honorables services. Peu de familles se sont rendues aussi célèbres par les duels et les assassinats, dont un grand nombre de ses membres furent les auteurs ou les victimes.

ALÉGRIE s. f. (a-lé-grî). Bot. Arbre du Mexique, peu connu, et rapporté avec doute à la famille des tiliacées. Ses feuilles sont ovales et dentelées; ses fleurs blanches et de la grandeur d'une rose.

ALÉIODE s. m. (a-lé-io-de). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des ichneumoniens, et qui avait été antérieurement désigné sous le nom de *rogas.*

ALEIRON ou **ALÉRON** s. m. (a-lé-ron — du lat. *ala*, aile). Techn. Tringle de bois au moyen de laquelle, avec l'aide de cordes placées dans les trous qui y sont pratiqués, on hausse et on relève les lisses d'un métier à tisser.

ALEM s. m. (a-lèmm). Etendard impérial de l'empire turc.

ALEMAN (Louis), connu sous le nom de *cardinal d'Arles*, né dans le Bugey en 1390, mort en 1459. Evêque de Maguelonne, puis archevêque d'Arles, il fut créé cardinal par Martin V, joua un rôle important dans le concile de Bâle, fit déposer le pape Eugène IV et placer la tiare sur le front d'Amédée VIII, duc de Savoie, qui prit le nom de Félix V. Toutefois, pour mettre fin au schisme, il finit par engager lui-même ce prince à abdiquer.

ALEMAN (Mathieu), écrivain espagnol, né à Séville, vers le milieu du XVIe siècle, mort au Mexique vers 1620. Il fut pendant vingt ans contrôleur des finances de Philippe II, et se rendit célèbre par son roman de *Guzman d'Alfarache*, qui parut à Madrid en 1599, et obtint un succès presque égal à celui de *Don Quichotte*, publié cinq ou six ans plus tard. Il a été plusieurs fois traduit en français. La version de Le Sage est une imitation libre plutôt qu'une traduction.

ALEMANNI ou **ALAMANNI**, nom donné primitivement à une confédération guerrière de plusieurs tribus allemandes, qui parurent sur le Mein au commencement du IIIe siècle après J.-C. Successivement repoussés par Caracalla en 211, par Alexandre Sévère quelques années après, par Maximin en 236, par Posthumius, par Probus en 282, ils parvinrent enfin à s'établir entre le Mein et le lac de Constance. Vaincus par Julien, ils s'unirent au Ve siècle à divers autres peuples, tels que les Suèves et les Souabes, s'étendirent jusqu'au Rhin et aux montagnes des Vosges, mais n'en furent pas moins écrasés par Clovis à Tolbiac, en 496.

ALÉMANNIE ou **ALAMANNIE**, vaste duché formé pendant le Ve et le VIe siècles par les Alemans, confondus avec les Suèves. Ce duché comprenait la belle vallée du Rhin, et s'étendait du mont Saint-Gothard au Mein, et des Vosges jusqu'aux Alpes.

ALÉMANNIQUE ou **ALAMANNIQUE** adj. (a-lé-ma-ni-ke). Géogr. Qui a rapport à l'Alémannie ou à ses habitants : *Les tribus* ALÉMANNIQUES. *La confédération* ALÉMANNIQUE. ‖ *Dialecte alémannique*, Ancien dialecte de la langue allemande, qui était parlé en Souabe et dans une partie de l'Alsace et de la Suisse. C'est dans ce dialecte que sont écrites la plupart des poésies légendaires de l'Allemagne.

ALEMANS s. m. pl. (a-le-man — de l'anc. allem. *alle*, tout; *mannen*, hommes, gens de toute origine). Peuplade germanique, établie entre le Mein, le Rhin et le Danube, et composée de plusieurs tribus, telles que les Teuctères et les Usipiens, etc. Après avoir battu plusieurs fois les légions romaines, ils furent refoulés au delà du Rhin qu'ils avaient traversé, reconquirent une certaine importance au Ve siècle, et furent vaincus et dispersés par Clovis, à la bataille de Tolbiac.

ALEMANUS, l'Hercule des anciens Germains, était roi des Boïens, qui en firent, après sa mort, leur dieu de la guerre. Ils l'invoquaient et chantaient ses louanges avant les batailles. Il était surtout révéré aux environs de Ratisbonne et en Franconie.

ALEMBERT (Jean LE ROND D'), géomètre, littérateur, et l'un des hommes les plus illustres du XVIIIe siècle, né à Paris, le 16 novembre 1717. Il était enfant naturel de Mme de Tencin et d'un commissaire d'artillerie nommé Destouches, et avait été exposé dès sa naissance sur les marches de la chapelle de Saint-Jean-le-Rond, près de Notre-Dame. Le commissaire du quartier le confia à la femme d'un pauvre vitrier, qui fut sa nourrice, et qu'il ne cessa jamais de considérer comme sa véritable mère. Au reste, son père répara autant qu'il le put cet abandon, en lui assurant, sans se dévoiler, une rente de douze cents livres. A douze ans, le jeune d'Alembert entra au collége des Quatre-Nations, pour y achever ses études. Parvenu à la classe de philosophie, il écrivit sur l'Epître de saint Paul aux Romains un commentaire qui fit sensation parmi ses maîtres, jansénistes ardents. Ils crurent avoir trouvé en lui le germe d'un nouveau Pascal, et s'efforcèrent de diriger ses facultés vers l'étude de la géométrie, sans doute pour compléter l'analogie. Mais son génie trouvant dès lors sa voie, il ne fut plus possible de le détacher de cette étude, et il abandonna pour jamais la théologie. Au sortir du collége, il revint auprès de sa nourrice. Il y vécut plus de trente années, dans la même simplicité, et cachant si bien sa gloire dans sa familiarité, suivant l'expression de Condorcet, que cette bonne femme ne s'aperçut jamais qu'il était un grand homme. Quant à la réponse qu'on lui prête : « Ma vraie mère, c'est celle qui m'a nourri de son lait; je n'en connais point d'autre, » elle est vraisemblable, si l'on en juge d'après sa conduite noble et touchante; pourtant il convient de dire que Mme de Tencin ne lui a jamais fourni l'occasion de prononcer cette parole, et n'a jamais revendiqué ses droits de mère. La nécessité de s'assurer une position dans le monde le décida à étudier successivement le droit et la médecine; mais, heureusement pour la science, sa passion pour les mathématiques l'entraîna, et, prenant courageusement son parti sur la pauvreté qui l'attendait dans cette carrière, il s'y voua irrévocablement. Ses premiers pas furent décisifs et le placèrent au rang des maîtres. Un *Mémoire sur le calcul intégral* (1739); un autre *sur la réfraction des corps solides* (1741), où il examine le mouvement d'un corps solide qui passe, suivant différentes directions, d'un fluide dans un autre, firent admettre dans l'Académie des sciences le jeune géomètre, qui n'avait pas encore vingt-quatre ans. Deux années après, il publia son principal ouvrage, son *Traité de dynamique* (1743). Le problème de la composition des mouvements comprend deux cas distincts, celui où les mouvements composants se détruisent les uns les autres, et celui où, sans se détruire absolument, ils produisent un mouvement final. De là la *statique* et la *dynamique :* or, d'Alembert, considérant les forces en équilibre comme des mouvements empêchés, fit voir que la statique n'est qu'un cas particulier de la dynamique, le cas où, étant donnés plusieurs mouvements dépendant les uns des autres, on parvient à déterminer les circonstances ou les conditions qui les font aboutir à

un mouvement nul. De cette façon les équations d'équilibre deviennent des équations de mouvement qui reposent sur le théorème suivant, connu sous le nom de *Principe de d'Alembert* : *Si l'on considère un système de points matériels liés entre eux de manière que leurs masses acquièrent des vitesses respectives différentes, selon qu'elles se meuvent librement ou solidairement, les quantités de mouvement, gagnées ou perdues dans le système, sont égales.* Les idées de d'Alembert amenèrent une révolution dans la science du mouvement, et les différents ouvrages qu'il publia n'en ont été que des applications. Voici la liste de ces ouvrages : *Mémoire sur la cause générale des vents* (1746), qui remporta le prix de l'Académie de Berlin, et dans lequel l'auteur recherchait l'influence que le soleil et la lune peuvent exercer sur la partie gazeuse de notre globe. — *Recherches sur la précession des équinoxes* (1749), où l'on trouve la première solution générale servant à déterminer le mouvement de rotation d'un corps de figure quelconque. — *Essai sur la résistance des fluides* (1752). — *Recherches sur différents points importants du système du monde* (1754). — Enfin un nombre considérable d'opuscules sur toutes les parties des mathématiques, parmi lesquels on doit particulièrement distinguer des essais de calcul intégral, et l'application qui fut faite de ce calcul à la *Théorie des cordes vibrantes*.

Telles sont les œuvres capitales de d'Alembert en géométrie. Bientôt, entraîné par Diderot, il entra dans une voie plus large, sans abandonner cependant les études qui lui étaient chères et sans cesser d'enrichir les recueils d'académie de ses admirables dissertations sur les questions de mathématiques et d'astronomie. Associé à Diderot pour la fondation de la grande *Encyclopédie*, il en écrivit le *Discours préliminaire*, admirable morceau où il montrait l'esprit humain marchant par sa propre force à la conquête successive de toutes les connaissances, et où, appuyant sa démonstration sur l'histoire, il esquissait à larges traits le progrès des sciences dans le mouvement de l'humanité. Il rédigea en outre un grand nombre d'articles scientifiques ou philosophiques pour l'*Encyclopédie*, et se chargea d'en revoir toute la partie mathématique. Entraîné dès lors dans le grand courant du siècle, philosophe sceptique en religion et en métaphysique, il garda cependant une réserve qui avait quelque chose de la prudence de Fontenelle; il pensait, suivant les expressions de Condorcet, qu'au lieu d'attaquer de front des préjugés dangereux, il vaut mieux élever à côté d'eux des vérités dont la fausseté de ces opinions est une conséquence facile à déduire. Le fond de sa pensée, entrevu déjà dans ses ouvrages philosophiques et littéraires, ne parut bien à découvert que dans sa volumineuse correspondance avec Voltaire, qui fut publiée plus tard par Condorcet. Néanmoins, ses véritables sentiments éclataient assez, malgré sa tolérance et sa modération, pour lui susciter de nombreux ennemis en même temps que sa renommée grandissait dans toute l'Europe. *Ces ennemis répétaient*, avec plus de mauvaise foi que d'esprit, qu'il était un grand géomètre parmi les littérateurs, et un bon littérateur parmi les géomètres. La postérité n'a point ratifié cette saillie paradoxale, et nul ne conteste aujourd'hui que d'Alembert ne fût au premier rang parmi les géomètres de son siècle. S'il ne s'est élevé qu'au second en littérature et en philosophie, il n'en brille pas moins par sa passion pour la recherche de la vérité, par des pensées ingénieuses et souvent élevées, et par un style sobre, limpide et précis. Ses principaux ouvrages en ce dernier genre sont les suivants : *Mélanges de philosophie et de littérature; Essai sur les gens de lettres*, vigoureuse attaque contre les littérateurs qui se font les familiers des grands; *Éléments de philosophie*, où il cherchait à appuyer la morale sur la certitude géométrique, et où il émettait ce principe, qu'un homme ne doit pas regarder comme légitime l'usage de son superflu, lorsque d'autres sont privés du nécessaire; des *Mémoires sur Christine de Suède, sur la Suppression des jésuites*, des *Éléments de musique*, etc. — Sa querelle avec Jean-Jacques Rousseau à propos de son article GENÈVE, où il déplorait la proscription portée par les calvinistes contre les théâtres, offrit le spectacle singulier d'un mathématicien prenant parti pour la liberté des arts contre un littérateur couronné au théâtre et qui s'élevait contre les spectacles.

Entré en 1754 à l'Académie française, il en fut nommé secrétaire perpétuel en 1772, et écrivit alors ces *Éloges historiques* des académiciens morts de 1700 à 1770, qui forment une suite naturelle à l'ouvrage de Pellisson et d'Olivet.

Le caractère de d'Alembert était honorable et pur, indépendant et droit. Malgré la médiocrité de ses revenus, il ne se lassa jamais de venir au secours de toutes les infortunes. Parvenu au faîte de la célébrité, membre de toutes les académies, lié avec les hommes les plus illustres, en correspondance suivie avec des souverains, il continuait de vivre avec la même simplicité, soutenant sa vieille nourrice, et n'abandonnant après de longues années le logis étroit et le quartier malsain qu'elle habitait que chassé par la maladie et par l'ordre formel des médecins. Frédéric le Grand avait en vain voulu le fixer à Berlin, et n'était parvenu que difficilement à lui faire accepter une modique pension. Le philosophe avait également refusé les offres brillantes de l'impératrice Catherine, autant par simplicité de goûts que par indépendance de caractère. L'étude et l'amitié suffisaient à sa vie. On connait sa longue liaison avec Mlle de l'Espinasse, qu'il avait connue chez Mme du Deffand. L'inaltérable affection qu'il nourrit pendant vingt années pour cette personne aimable et spirituelle, mais d'un esprit romanesque, fut pour lui la source de cruelles souffrances, dont Marmontel était le seul confident. Non-seulement il essuya avec la plus admirable constance ses froideurs, ses injustices et ses amertumes, mais encore il ferma les yeux sur ses faiblesses et poussa le dévouement pour elle jusqu'à l'oubli de sa propre dignité, jusqu'à aller chercher lui-même, dès le matin, les lettres qu'elle recevait du marquis de Mora, pour les lui présenter à son réveil. Sa mort (1776) le plongea dans un désespoir qui aggrava dans ses dernières années les souffrances de la maladie. Il mourut de la pierre, dont il n'avait pas voulu se laisser opérer, le 29 octobre 1783, après avoir institué pour ses exécuteurs testamentaires Watelet et Condorcet. Ce dernier prononça son éloge à l'Académie des sciences. C'est un des plus beaux morceaux qui soient sortis de la plume de ce grand écrivain.

La meilleure édition des œuvres littéraires et philosophiques de d'Alembert est celle de Bossange, Paris, 1821 : on y trouve, outre plusieurs morceaux jusqu'alors inédits, sa correspondance avec Voltaire et Frédéric. Ses œuvres scientifiques n'ont malheureusement jamais été réunies en collection complète.

ALEMBROTH s. m. et adj. (al-an-brott — mot chald. qui signif. *la clef de l'art*). Alchim. *Sel alembroth* ou *sel de sagesse*, Produit que l'on obtient en sublimant ensemble du deutochlorure de mercure et du chlorure d'ammoniaque.

ALEMDAR s. m. (a-lèmm-dar). Officier qui porte l'étendard vert de Mahomet, lorsque le sultan assiste à quelque solennité.

ALÉMONA ou **ALIMONA**. Myth. Chez les Romains, déesse qui présidait au premier développement de l'enfant dans le sein de sa mère.

ALENÇON, ch.-lieu du départ. de l'Orne, à 193 kil. O. de Paris, au confl. de la Sarthe et de la Briante; pop. aggl. 13,461 hab. — pop. tot. 16,110 hab. L'arr. a 6 cant., 91 comm., 71,202 hab. Le plus beau monument de la ville est l'église Notre-Dame, édifice gothique orné de magnifiques vitraux et d'un superbe portail. Fabriques de dentelles et de toiles dites *point* et *toiles d'Alençon;* patrie du médecin Desgenettes, des conventionnels Hébert (le rédacteur du *Père-Duchesne*), Dufriche-Valazé, et du naturaliste La Billardière.

ALENÇON (POINT D') s. m. Sorte de dentelle très-fine qui se fabrique à Alençon : *Le* POINT D'ALENÇON *n'est point encore déchu du rang que ses produits avaient conquis par les soins du ministre de Louis XIV.* (Manuf. comp.) *Quelques jeunes personnes travaillaient sans honte à des dessins pour du* POINT D'ALENÇON. (Balz.) *De doubles rideaux de* POINT D'ALENÇON *cachaient entièrement les vitres.* (E. Sue.)

— **Encycl.** C'est sous l'administration de Colbert qu'on commença à fabriquer de la dentelle à Alençon. Cette dentelle imitait plus ou moins le point de Venise, ville qui, d'ailleurs, a fourni les premières ouvrières. Elle se travaille entièrement à la main, sur un parchemin, avec une aiguille et une petite pince; il n'y entre que du fil de lin et jamais de coton. Ce fil, qui se tire des environs de Nouvion (Somme), vaut de 100 à 1,200 fr. le demi-kilogramme, suivant son degré de finesse. Chaque coupe est le produit du travail de 10 ou 12 ouvrières, dont chacune fait des morceaux longs seulement de 20 à 30 centimètres, qui sont rattachés ensuite par des coutures imperceptibles. — Le point d'Alençon s'appelait primitivement *point de France*, et avait tellement été mis à la mode à la cour, qu'on n'était reçu à Versailles qu'à la condition d'en porter sur soi. Sa fabrication occupait, avant 1789, jusqu'à 9,000 ouvrières. Tombée dans le marasme et pour ainsi dire abandonnée depuis lors, jusque vers 1830, cette fabrication a repris un nouvel essor, et, par la richesse et la finesse de ses dessins, le point d'Alençon a été, dans les dernières expositions internationales, qualifié de *reine des dentelles*.

ALENÇON (duc D'), titre que porta François, duc d'Anjou, jusqu'à l'avénement de son frère Henri III au trône de France.

ALENÇON (comtes et ducs D'). Le comté d'Alençon, possédé par des seigneurs normands dont est sortie la branche anglaise de la maison de Montgommery, fut réuni à la couronne par Philippe-Auguste, en 1221, puis donné en apanage à une branche des Valois, en faveur de laquelle il fut érigé en duché-pairie, en 1414. Cette branche de Valois, éteinte au commencement du XVIe siècle, a pour auteur Charles de Valois, frère du roi Philippe IV, qui lui donna le comté d'Alençon en 1293. Charles Ier, d'Alençon, mourut en 1325, laissant pour successeur Charles II, tué à la bataille de Crécy, en faveur de qui le comté avait été érigé en pairie, en 1328. Charles II eut pour fils Charles III, qui se fit moine, devint archevêque de Lyon, et laissa le comté d'Alençon à son frère, Pierre de Valois, qui avait été en Angleterre comme otage du roi Jean, et qui, depuis, combattit les Anglais en Bretagne sous Duguesclin. Pierre de Valois, comte d'Alençon, mourut en 1404, laissant pour successeur Jean de Valois, son fils, en faveur de qui le comté d'Alençon fut érigé en duché-pairie, en 1414, et qui le premier porta le titre de duc d'Alençon. Il fut partisan de la faction d'Orléans et périt à la bataille d'Azincourt, laissant pour successeur Jean de Valois, duc d'Alençon, longtemps prisonnier des Anglais, puis compagnon d'armes de Jeanne d'Arc; condamné sous prétexte d'intelligences avec les Anglais, mais en réalité pour avoir favorisé les intrigues du dauphin, depuis Louis XI, il fut emprisonné, puis mis en liberté à l'avénement de ce dernier. Convaincu de nouvelles intrigues, il fut de nouveau enfermé et mourut en prison (1476). Il eut pour successeur son fils René, duc d'Alençon, dépouillé par Louis XI et enfermé pendant plusieurs mois dans une cage de fer. Réintégré par Charles VIII, il mourut en 1492, laissant pour fils et successeur Charles IV, duc d'Alençon, marié à l'illustre Marguerite de Valois, sœur de François Ier, et qui, après s'être vaillamment comporté dans différentes campagnes, prit la fuite à la bataille de Pavie, et en mourut de honte, sans laisser d'enfants.

Le duché d'Alençon, possédé par Catherine de Médicis, fut donné en apanage (1566) à son quatrième fils, le comte du Perche, depuis duc d'Anjou, et de nouveau réuni à la couronne en 1584. Vendu au duc de Wurtemberg, il passa par héritage à Gaston d'Orléans, puis à sa seconde fille, Mlle d'Alençon, mariée au duc de Guise, fut réuni une troisième fois à la couronne, donné en apanage à Charles, duc de Berry, petit-fils de Louis XIV; réuni de nouveau, il donna une dernière fois son titre à Louis-Stanislas-Xavier de Bourbon, frère du roi Louis XVI, et depuis roi sous le nom de Louis XVIII.

ALENÇONNAIS, AISE s. et adj. (a-lan-so-nè, è-ze — rad. *Alençon*). Qui est d'Alençon, qui habite cette ville : *Elle a épousé un* ALENÇONNAIS. *Une jeune* ALENÇONNAISE. ‖ Qui appartient à Alençon ou à ses habitants : *Le commerce* ALENÇONNAIS *est très-actif.*

ALÊNE s. f. (a-lê-ne — autref. *alesne*, de l'esp. *alesna*. Ce mot se présente sous des formes identiques dans un grand nombre d'idiomes, et toutes semblent devoir se rapporter à un même type, le goth *al*, signifiant *aiguille;* en all. *ahle*). Espèce de poinçon d'acier ou de fer aciéré, droit ou courbe, en forme de losange vers sa pointe, dont se servent les cordonniers, les bourreliers, etc., pour percer le cuir afin de le coudre : *Il s'est blessé avec son* ALÊNE. *Les* ALÊNES *de Toulouse sont réputées les meilleures.* — En 1789, un cordonnier orateur et qui, quoique farouche républicain, dissimulait soigneusement sa profession, stimulé par l'exemple de Camille Desmoulins, était monté sur une chaise dans le jardin du Palais-Royal, et se préparait à faire une motion populaire. Comme il était tout essoufflé et qu'il ne proférait que des mots entrecoupés, un plaisant lui cria : « Reprenez votre haleine. » Il se crut reconnu, et ce mauvais jeu de mots coupa net le fil de son discours.

— *Manier l'alêne*, Exercer l'état de cordonnier : *Je ne commençais jamais ma journée sans soupirer, en pensant combien j'aimerais mieux manier le crayon et le pinceau que l'*ALÊNE. (G. Sand.)

— Anc. art milit. Sorte de flèche.

— Conchyl. Nom donné à quelques espèces du genre vis.

— Ichthyol. Nom vulgaire d'une espèce de raie à museau aigu.

— **Encycl.** Les *alênes* sont en acier et se font à la forge et à la lime : on commence par les faire droites et on les courbe ensuite. Après les avoir trempées et recuites, on les polit en les agitant dans des sacs de peau avec de l'émeri et de l'huile, après quoi on les dégraisse avec de la sciure de bois. Droites et coniques dans l'origine, les alênes ne sont arrivées que par des perfectionnements graduels à la forme qu'elles reçoivent aujourd'hui.

— **Homonyme.** Haleine.

ALÊNÉ, ÉE adj. (a-lê-né — rad. *alêne*). Qui est en forme d'alêne, pointu comme une alêne.

— Bot. Syn. peu usité de *subulé*.

ALÊNIER s. m. (a-lê-ni-é — rad. *alêne*). Fabricant ou marchand d'alênes; ouvrier qui fait des alênes.

ALÉNOIS adj. m. (a-lé-noi — rad. *alêne*, parce que, dit-on, le cresson *alénois* est de saveur âcre, piquante comme une *alêne;* ou mieux, corruption de *Orlenois*, c'est-à-dire Orléanais, pays où ce cresson croît en abondance. La phrase suivante d'un de nos vieux auteurs donne quelque certitude à cette étymologie :

Aus et oingnons à longue alaine!
Puis après cresson de fontaine!
Vey-ci bon cresson orlenois).

Se dit d'une espèce de cresson qui sert à relever le goût des salades. V. CRESSON.

ALENTEJO (a-lain-té-jo — c'est-à-dire *au delà du Tage*). Prov. de Portugal, ch.-l. Evora, bornée à l'O. par l'océan Atlantique et l'Estramadure, au S. par les Algarves, à l'E. par l'Espagne, au N. par la prov. de Beira; 301,062 hab. Pays de plaines parcourues par des chaînes de montagnes peu élevées; nombreux marécages; climat chaud et très-sec; récolte abondante de froment, orge, riz, huile, fruits excellents; élève considérable de chèvres, de moutons et de porcs; fromages renommés. Cette province est couverte de places fortes, dont les plus importantes sont Elvas et Campo-Mayor.

ALENTI, IE (a-lan-ti) part. pass. du v. Alentir : *J'ai cru, en voyant cette abbaye, revoir mes bois et mes étangs de Combourg, le soir, aux clartés* ALENTIES *du soleil.* (Chateaub.)

J'allais me déclarer sans l'offre d'Aristie,
Non que ma passion s'en soit vue *alentie*.
CORNEILLE.

ALENTIR v. a. ou tr. (a-lan-tir — du lat. *lentus*, indolent, long à agir). Rendre lent, plus lent, ralentir : *Il ne faut qu'augmenter le nombre des roues d'une horloge, ou charger son balancier, pour* ALENTIR *son mouvement.* (Trév.)

— Fig. : *Il fut résolu à Blois qu'on traiterait une paix pour* ALENTIR *les desseins des réformés.* (D'Aubigné.)

Je veux de son rival *alentir* les transports.
MOLIÈRE.

S'alentir, v. pr. Se ralentir : *J'en trouve qui se mettent inconsidérément et furieusement en lice et* S'ALENTISSENT *en la course.* (Montaig.) *L'escarmouche* S'ALENTISSAIT; *tout ce qui était sur le pont entra à la file.* (Sully.) *L'ardeur des soldats commence un peu à* S'ALENTIR. (Richel.)

La fureur *s'alentit* par le retardement.
ROTROU.

ALENTISSANT (a-lan-ti-san) part. prés. du v. Alentir :

Et notre passion, *alentissant* son cours,
Après ces bonnes nuits donne de mauvais jours.
MOLIÈRE.

ALENTISSEMENT s. m. (a-lan-ti-se-man — rad. *alentir*). Action d'alentir, de se ralentir. ‖ Ce mot, ainsi que les précédents de la même famille, a vieilli. On dit aujourd'hui RALENTISSEMENT, RALENTIR, etc.

ALENTOUR adv. (a-lan-tour — de la prép. *à*, l'art. *le* et le subst. *entour*). Aux environs, dans les lieux circonvoisins : *Tourner, rôder* ALENTOUR. *On ne voyait* ALENTOUR *que des gens de mauvaise mine. Elle répandait* ALENTOUR *une puanteur insupportable.* (Mass.) *Vous tournez* ALENTOUR, *vous regardez, vous cherchez, les portes sont fermées, mais les bedeaux les ferment pour gagner trente sous.* (V. Hugo.) *On a bâti des maisons* ALENTOUR. (Raym.)

Les plaisirs nonchalants folâtrent *alentour*.
BOILEAU.

— Prov. et popul. *Ne confondez pas autour avec alentour.* Se dit à propos d'une méprise, d'une confusion quelconque, alors qu'il ne s'agit nullement d'une question de grammaire.

— *Alentour de*, loc. prép. Autour de : *En même temps, elle se mit à parler, mais d'une voix si suppliante, si douce, si soumise et si poignante, qu'*ALENTOUR DE *Tristan, plus d'un vieil argousin, qui aurait mangé de la chair humaine, s'essuyait les yeux.* (V. Hugo.)

A son réveil il trouve
L'attirail de la mort *alentour* de son corps.
LA FONTAINE.

‖ Cette loc. a vieilli; on dit aujourd'hui AUTOUR DE.

— *D'alentour*, loc. adv. Des environs : *Les bois, les échos, les rochers* D'ALENTOUR. *Les maisons* D'ALENTOUR. *Les hommes de ce lieu-là l'ayant connu, ils envoyèrent dans tout le pays* D'ALENTOUR, *et lui présentèrent tous les malades.* (Evang.) *La ville et les villages* D'ALENTOUR *étaient pleins de jeunesse.* (Fén.) *Le pays* D'ALENTOUR *est une vallée ceinte et environnée de montagnes.* (Amyot.)

Des postes *d'alentour* il faut te rendre maître.
VOLTAIRE.

A l'éclat de ses yeux, les rochers *d'alentour*,
Tout durs, tout froids qu'ils sont, furent touchés [d'amour.
MÉNAGE.

Pas une voix qui me réponde,
Que le bruit plaintif de cette onde,
Ou l'écho réveillé des débris *d'alentour*.
LAMARTINE.

— **Gramm.** Employé comme adverbe, *alentour* ne doit être suivi d'aucun complément; on ne dit plus aujourd'hui *alentour* DE *la maison*, mais *autour de la maison*. Il en est autrement lorsqu'on emploie ce mot substantivement au pluriel, pour désigner les choses ou les personnes qui sont autour; on dit très-bien : *les alentours* DU *château*.

ALENTOURS s. m. pl. (a-lan-tour — de *alentour*). Lieux circonvoisins : *Les* ALENTOURS *de la ville. L'ennemi infestait tous les* ALENTOURS. *Les* ALENTOURS *de ce château sont magnifiques.* (Acad.) *Tous les* ALENTOURS *se sont embellis; nous avons des fleurs, de la verdure et de l'ombrage.* (Volt.) *N'osant pas entrer dans la ville, je me contentais d'en parcourir les* ALENTOURS. (B. de St-P.) *Les* ALENTOURS *des bivouacs étaient jonchés des corps de plusieurs milliers de chevaux.* (Ségur.)

— Se dit aussi en parlant des personnes qui vivent familièrement, sont en commerce suivi avec quelqu'un, qui forment son entourage : *Si vous voulez réussir auprès de ce ministre, gagnez d'abord ses* ALENTOURS. (Acad.) *Dès les premiers jours de l'avénement de Bonaparte au consulat, les* ALENTOURS *savaient déjà de quelle façon il fallait s'y prendre pour lui plaire.* (Mme de Staël.) *Cependant, Louis XVI l'aurait fait s'il avait été moins dominé par ses* ALENTOURS. (Mignet.)

— Fig. : *C'était un esprit que l'on trouvait toujours dans les* ALENTOURS *de la vérité, mais qui n'y pénétrait jamais.* (Rivarol.) *Une éruption volcanique finira par engloutir le trône, ses* ALENTOURS *et ses partisans.* (Napol. Ier.) *Au moment de poser la plume, Gibbon s'arrête à considérer les derniers* ALENTOURS *de son sujet.* (Ste-Beuve.)

ALÉOCHARE s. m. (a-lé-o-ka-re — du gr. *alea*, abri ; *charassô*, je creuse). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres. Ce sont de petits insectes très-agiles, qui vivent dans les champignons pourris, les débris de végétaux, les bouses et quelquefois sous les pierres. Leur couleur varie du brun au noir. La plupart des espèces appartiennent à l'Europe.

ALÉOCHARIDES s. m. pl. (a-lé-o-ka-ri-de — de *aléochare*, et du gr. *eidos*, forme). Entom. Tribu de coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres, ayant pour type le genre aléochare : *Le corps des* ALÉOCHARIDES *est en général assez allongé, dans la majorité des espèces.* (Duponchel.)

ALÉOUTES (ILES) ou **ALÉOUTIENNES** (a-lé-ou-te, a-lé-ou-siè-ne). Archipel du grand Océan boréal, divisé en plusieurs groupes : celui de Behring, des Aléoutes proprement dites, des Krisii ou des Rats, des Lisii ou des Renards, des Sémides et de Cadiak. Les premières de ces îles furent découvertes en 1741 par Behring ; la Russie, dont elles dépendent, en tire beaucoup de pelleteries. Ces îles, couvertes de montagnes et de rochers, sont d'une navigation dangereuse. La population est d'environ 6,000 âmes.

ALÉOUTIENS s. m. pl. (a-lé-ou-si-ain). Géogr. Habitants du groupe des îles Aléoutiennes. Ce sont des hommes de taille moyenne, au teint brun, au nez aplati, peu barbus. Ils s'occupent de chasse et de pêche, se creusent des espèces de tanières souterraines pendant l'hiver, et se construisent des cabanes en été. Leurs vêtements consistent en peaux de phoque. Ils entendent presque tous le russe, sont polygames, et paraissent peu jaloux d'adopter le christianisme. Les femmes ont le teint blanc, les cheveux blonds, se tatouent le visage, et se percent les narines et les lèvres pour y passer des anneaux ou des osselets.

ALEP (a-lèp), ville de Syrie, à 201 kil. N.-N.-E. de Damas, déjà importante sous les Romains, plusieurs fois ravagée par la peste et presque détruite en 1822 par un tremblement de terre ; 80,000 hab. Elle a été possédée tour à tour par les peuples conquérants de l'antiquité, les Assyriens, les Grecs, les Romains et les Sarrasins ; les Turcs s'en emparèrent au XIe siècle, et l'ont toujours conservée depuis. Elle est la capitale de la Syrie et la résidence du pacha. Sa population est un mélange de musulmans, de juifs et de chrétiens. Son commerce, déjà florissant au moyen âge, puisque les seuls Vénitiens y avaient 40 comptoirs de vente, se fait aujourd'hui principalement avec l'Angleterre, la France, l'Italie, les Etats-Unis et la Turquie. Ses échanges s'effectuent plus particulièrement par Alexandrette et Latakié, d'où les transports se font à dos de mules et de chameaux. Elle importe des tissus de coton, de laine et de soie, le coton filé, des grains et farines, de l'indigo, de la cochenille, de la droguerie, de la faïence, de la quincaillerie ; elle exporte de la noix de galle, des pistaches, de la laine, de la soie, du tabac, de la cire, des éponges, etc. Ses principales industries consistent dans la fabrication du fil d'or, des tissus en coton, en coton, soie et or, en coton et soie, des tissus imprimés et des mousselines. La France, l'Angleterre et l'Autriche y ont des consuls.

ALEPASE s. m. (a-le-pa-ze). Mar. Pièce de bois liée aux vergues nommées *antennes*, pour les fortifier. ‖ On dit aussi ALEPASSE.

ALÈPE s. m. (a-lè-pe — du gr. *a* priv. ; *lepis*, coquille). Moll. Genre de cirrhipèdes, fondé sur une seule espèce, qui est dépourvue de coquille et paraît vivre en parasite sur les méduses.

ALEPH ou **ALEF** s. m. (a-lèff). Philol. Première lettre de l'alphabet hébreu, qui a donné naissance à l'*alpha* des Syriens et des Grecs. ‖ Comme signe numérique, l'*aleph* équivaut à l'unité.

ALÉPHANGINE s. f. (a-lé-fan-ji-ne). Pharm. Pilule stomacale.

ALÉPIDÉE s. f. (a-lé-pi-dé — du gr. *a* priv. ; *lepis*, *lepidos*, écaille). Bot. Genre de la famille des ombellifères et de la tribu des saniculées. La seule espèce qu'il renferme est une plante herbacée, qui vit au cap de Bonne-Espérance.

ALÉPIDOTE adj. (a-lé-pi-do-te — du gr. *a* priv. ; *lepis*, *lepidos*, écaille). Ichthyol. Se dit des poissons qui n'ont pas d'écailles.

ALÉPIN, INE s. et adj. (a-lé-pain, i-ne — rad. *Alep*). Géogr. Habitant d'Alep ; qui appartient à Alep ou à ses habitants. ‖ *Galles alépines*, Noix de galle qui viennent d'Alep.

— s. m. pl. Nom d'un ordre de religieux maronites établi à Alep par Abdallah. Ce sont des espèces de chartreux.

ALÉPINE s. f. (a-lé-pi-ne — rad. *Alep*). Comm. Etoffe dont la chaîne est de soie et la trame de laine. Dans l'origine, on la fabriquait exclusivement à Alep : *Elle portait une robe en* ALÉPINE *verte.* (Balz.) *La robe de chambre, en* ALÉPINE *noire, devenue luisante, portait la date de l'émigration polonaise.* (Balz.) *Sa robe d'*ALÉPINE *brune, beaucoup trop large, laissait deviner une taille souple et ronde comme un jonc.* (E. Sue.)

Elle a, pour vous mystifier,
Sous son jupon noir d'*alépine*,
Au moins quatre paquets d'osier. (***)

— **Encycl.** L'*alépine*, originaire d'Alep, comme son nom l'indique, et introduite dans la fabrication française vers la fin du siècle dernier, est un tissu mélangé de laine et de soie. La trame est en laine peignée, fine, mérinos. La chaîne est en soie, laquelle a pour but de donner à l'étoffe de la légèreté et de la fermeté dans les plis. Elle a ordinairement de 1 mètre à 1 mètre 10 cent. de largeur, et se teint le plus généralement en noir. La qualité la plus belle s'appelle *barpour*. Les qualités inférieures se doublent de caoutchouc, pour faire des étoffes imperméables.

ALÉPISAURE s. m. (a-lé-pi-so-re — du gr. *a* priv. ; *lepis*, écaille, et *sauros*, lézard). Ichthyol. Genre de poissons sans écailles, appartenant à la famille des salmoïdes. La seule espèce connue a été trouvée à Madère.

ALÉPOCÉPHALE adj. (a-lé-po-sé-fa-le — du gr. *a* priv. ; *lepis*, écaille, et *kephalê*, tête). Ichthyol. Se dit des poissons dont la tête n'est pas couverte d'écailles.

— s. m. Genre de poissons du groupe des ésoces, renfermant une seule espèce, qui vit dans les plus grandes profondeurs de la Méditerranée.

ALÉPYRE s. m. (a-lé-pi-re — du gr. *a* priv., et *lepuron*, cosse). Bot. Genre de la famille des restiacées, renfermant trois espèces, qui habitent l'Australie. Ce sont de petites plantes grêles et touffues.

ALER (Paul), savant jésuite allemand, né à Saint-Gui (Luxembourg), en 1656, mort en 1727. Outre des traités de théologie et de philosophie, il a donné des livres d'enseignement, parmi lesquels on connaît surtout le *Gradus ad Parnassum*, livre classique des écoliers, dont on ne compte plus les éditions, mais qui était d'ailleurs calqué sur l'*Epithetorum et synonymorum Thesaurus*, publié à Paris en 1662, et attribué au P. Châtillon.

ALERIA, village de la Corse, sur la côte E. de l'île ; 75 hab. Nombreuses ruines romaines.

ALÉRION s. m. (a-lé-ri-on — du lat. *ales*, oiseau). Blas. Aiglette qui n'a ni bec ni pattes, et dont les ailes sont toujours étendues ou abaissées. Famille de Montmorency : *d'or, à la croix de gueules cantonnée de seize* ALÉRIONS *d'azur.*

— Ornith. Nom vulgaire du martinet noir.

ALÉRON s. m. (a-lé-ron). Techn. V. ALEIRON.

ALERTE adv. (a-lèr-te — de l'ital. *all'*, sur la ; *erta*, côte, c'est-à-dire sur un lieu élevé, d'où l'on peut observer ; il s'écrivait autref. en trois mots : *à l'erte*). Sur ses gardes :

. Notre chat vit de loin
Son rat qui se tenait *alerte* et sur ses gardes.
LA FONTAINE.

— S'empl. plus ordinairem. comme interject., et signif. Debout, soyez sur vos gardes : ALERTE ! ALERTE ! *soldats.* (Acad.) ALERTE ! ALERTE ! *on vient d'enlever ma pupille.* (F. d'Eglant.) ALERTE ! *mes enfants, il s'agit du sort de la journée.* (E. Sue.) ALERTE ! ALERTE ! *c'est monsieur votre oncle.* (Scribe.)

Sois mon trompette, et sonne les alarmes ;
Point de quartier, marchons, *alerte !* aux armes !
VOLTAIRE.

ALERTE adj. Vif, agile : *D'*ALERTES *servantes distribuent les plats de table en table, pendant que les garçons font le service plus fatigant de la bière et du vin.* (Gér. de Nerv.) *Puis,* ALERTES *comme des hirondelles, nous marchâmes en troupe vers le célèbre castel.* (Balz.)

C'est une forte femme, aux puissantes mamelles,
A la voix rauque, aux durs appas,
Qui, du brun sur la peau, du feu dans les prunelles,
Alerte et marchant à grands pas...
A. BARBIER.

— Dans un sens défavorable, Adroit à voir, à saisir ce qui peut être avantageux : *Il est* ALERTE *à saisir les occasions de gagner de l'argent.* (Acad.) *Gens éveillés et* ALERTES *sur tout ce qu'ils croient leur convenir.* (La Bruy.) *C'est un banquier fort* ALERTE *pour les emprunts.* (H. Beyle.) *Le plus* ALERTE *escamote la place de ses rivaux.* (Csse Merlin.)

A Colin, toujours *alerte*,
Ne faites pas les yeux doux.
BÉRANGER.

— Se dit aussi des choses : *Enfin, une petite oreille* ALERTE *attirait le regard.* (Balz.) *Moins grande et moins puissante que l'Allemagne, l'Italie, grâce à son soleil, était plus* ALERTE, *plus remuante, et en apparence plus vivace.* (V. Hugo.)

Bienheureuse la cloche, au gosier vigoureux,
Qui, malgré sa vieillesse, *alerte* et bien portante,
Jette fidèlement son cri religieux.
BAUDELAIRE.

— **Antonymes.** Endormi, engourdi, inactif, indolent, inerte, langoureux, mou, paresseux.

ALERTE s. f. Emotion subite produite dans un camp, dans une garnison, dans un poste, par le signal d'un danger ; ou simplem., Mouvement provoqué par l'ordre de prendre les armes : *Cas d'*ALERTE. *Cri d'*ALERTE. *Fausse* ALERTE. *Vive* ALERTE. *Nous avons eu cette nuit trois ou quatre* ALERTES. (Acad.) *Monseigneur veut que l'on soit prêt à la moindre* ALERTE. (Alex. Dum.)

— Par anal. Tout ce qui provoque un mouvement de frayeur : *La souris rentre dans son trou à la moindre* ALERTE. (Buff.)

ALÈS (Pierre-Alexandre), vicomte de Corbet, économiste et littérateur, né dans la Touraine, en 1715, mort vers 1770. Il servit dans les armées de terre et de mer, et publia un assez grand nombre d'ouvrages anonymes, dont le plus estimé est un bon résumé philosophique sur l'*Origine du mal*, ou *Examen des principales difficultés de Bayle sur cette matière.*

ALÉSAGE s. m. (a-lé-za-je). Techn. Action d'aléser ; résultat de cette action : *L'*ALÉSAGE *du fer, de l'acier, du cuivre rouge*, etc. ‖ On écrit aussi ALAISAGE.

ALÈSE s. f. (a-lè-ze). Méd. V. ALÈZE.

ALÉSÉ, ÉE part. pass. du v. Aléser. Techn. Se dit d'un tube, d'un trou quelconque rendu poli à l'intérieur : *Tubes* ALÉSÉS. *Au milieu de la voie ordinaire se trouve un tuyau en fonte* ALÉSÉ *à l'intérieur.* (Bouillet.)

— Blas. Se dit des pièces honorables dont les extrémités ne touchent pas le bord de l'écu. Famille de Saint-Gelais : *d'azur, à la croix* ALÉSÉE *d'argent.* Famille de Broglie : *d'or, au sautoir* ALÉSÉ *et ancré de gueules.*

ALÉSER v. a. ou tr. (a-lé-zé — rad. *lé.* — Change l'*é* fermé en *è* ouvert devant une syllabe muette : *J'alèse ; qu'il alèse ;* excepté au futur et au condit. prés., où l'on maintient l'*é* fermé : *J'aléserai. Nous aléserions*). Techn. Polir un tube, un trou quelconque : ALÉSER *la surface intérieure d'une machine à vapeur, d'un corps de pompe, d'une bouche à feu, de pièces de bois.* ‖ En parlant de monnaies, En aplanir les lés, en redresser les bords ; en rehausser les cornes.

— Absol. : *Aussi n'y avait-il pas de succès à attendre, à l'exposition, de l'immobilité ; en revanche, tout ce qui agissait, broches, bobines, rabots, tarières, ciseaux à* ALÉSER, etc., *avait la faveur et la vogue.* (L. Reybaud.) ‖ Quelques lexicographes écrivent ALAISER, contrairement à l'étymologie.

ALÉSIA. V. ALISE.

ALESIO (Mathieu-Pierre), peintre et graveur italien, élève de Michel-Ange, né à Rome, mort en 1600. Fixé à Séville, il peignit, dans la cathédrale de cette ville, un *Saint Christophe*, fresque à dimensions gigantesques, dans laquelle on reconnaît la manière de son illustre maître. On lui doit également un certain nombre d'eaux-fortes de quelque valeur.

ALÉSOIR s. m. (a-lé-zou-ar — rad. *aléser*). Techn. Instrument ou machine servant à aléser. ‖ Quelques-uns écrivent ALAISOIR ; mais cette orthographe est contraire à l'étymologie.

— **Encycl.** On fait usage de l'*alésoir* pour polir les corps de pompe, les cylindres des presses hydrauliques ou des machines à vapeur, les coussinets des arbres tournants, les canons de fusil, l'âme des bouches à feu, etc. Il ne faut pas confondre les alésoirs avec les outils qui servent à forer. L'alésage vient après le forage, pour ôter aux parois des tubes les aspérités qu'elles présentent toujours après cette dernière opération. De l'alésage dépendent la précision et la facilité du jeu des pistons dans les machines à vapeur, la justesse du tir dans les fusils et dans les bouches à feu. On distingue deux espèces d'alésoirs, l'alésoir *horizontal* et l'alésoir *vertical*.

ALESSANDRI (Innocent), habile graveur vénitien, né vers 1742. Ses ouvrages sont nombreux et estimés. On cite surtout les figures représentant les quatre arts libéraux (Astronomie, Musique, Géométrie et Peinture), d'après Dominique Majotti.

ALESSANDRI (Félix), compositeur, né à Rome en 1742, mort vers 1810. Il passa quelques années à Saint-Pétersbourg, et fut depuis maître de chapelle du roi de Prusse. On lui doit une vingtaine d'opéras médiocres, dont le plus marquant est le *Retour d'Ulysse*, assez bien accueilli à Berlin, en 1790.

ALESSANDRINI (Jules), médecin de Charles-Quint, de Maximilien II et de Ferdinand Ier, né à Trente, en 1506, mort en 1590. Il a écrit de nombreux ouvrages, oubliés aujourd'hui, et dont la plupart ne sont que des commentaires de Galien.

ALESSANDRO (Bartolo D'), architecte vénitien, inventa, dit-on, le procédé de reprendre les édifices en sous-œuvre, et répara ainsi le palais ducal de Venise, en 1602.

ALESSANDRO, jurisconsulte napolitain, né en 1461, mort vers 1523, connu surtout par son *Genialium Dierum lib. VI*, ouvrage d'érudition philologique et archéologique, prolixe et indigeste, mais qui contient cependant d'intéressantes recherches.

Alessandro nell' Indie, opéra de Pacini, un des compositeurs les plus féconds et les plus populaires de l'Italie. Cet ouvrage fut représenté à Naples, en 1824. La cavatine *Se d'amor* a traversé les monts, avec la prière de la *Niobe*, du même maître.

ALESSI (Galéas), architecte, né à Pérouse, en 1500, mort en 1572 ; construisit à Milan le palais Marini, l'église de Saint-Victor *al Corpo*, ainsi que d'autres monuments en diverses villes d'Italie. C'est lui qui a fourni les plans du monastère et de l'église de l'Escurial.

ALESSIO, ville de l'Albanie, port près de l'embouchure du Drin, à 35 kil. S. de Scutari, possédait autrefois le tombeau du fameux Scanderbeg, qui y mourut en 1467.

ALESSIO PIEMONTESE, pharmacopole italien du XVIe siècle, parcourut l'Europe pendant plus de cinquante ans, pour recueillir des recettes précieuses, et publia un livre *Des Secrets* (Venise, 1555), qui traite des drogues, des cosmétiques, des savons, etc. Parmi les cures étonnantes qu'il s'attribue, il cite de vieilles femmes rajeunies au moyen d'une drogue préparée avec de la rosée du romarin et divers autres ingrédients.

ALESTER ou **ALESTIR** v. a. ou tr. (a-lè-sté, stir — rad. *lest*). Mar. Alléger, dégager, c'est-à-dire rendre un bâtiment plus leste : *On* ALESTIT *un vaisseau en le débarrassant de tout ce qu'il peut contenir de gênant ou d'encombrant.* (Bonnefoux.) ‖ *Alester le gréement*, Le dégager, le rendre moins confus à l'œil.

ALÉSURES ou **ALLÉSURES** s. f. pl. (a-lé-zu-re — rad. *aléser*). Techn. Parties détachées d'une pièce qu'on alèse, par les burins de l'alésoir. Les alésures les plus fines forment une poudre qu'on mêle avec du soufre et du sel ammoniac, pour en composer un mastic avec lequel on fait les jointures des pièces de fer.

ALET ou **ALETH**, gros bourg du dép. de l'Aude, siége autrefois d'un évêché ; 1,200 hab. Pays très-agréablement situé au pied des Pyrénées et dans un vallon qui est regardé comme le jardin du dép. de l'Aude. Fruits excellents, très-recherchés ; eaux thermales employées contre un grand nombre de maladies. La petite ville d'Aleth a été illustrée, dans le XVIIe siècle, par les vertus de son évêque, Nicolas Pavillon ; c'est à lui que Boileau fait cette flatteuse allusion dans le *Lutrin* :

Ses vertus dans Aleth peuvent être en usage.

ALÈTE s. m. (a-lè-te — du gr. *alêtês*, errant). Fauconn. Oiseau de proie de l'Inde, propre à la chasse aux perdrix.

ALÈTES s. m. pl. (a-lè-te). Minér. Nom donné à des agrégats composés principalement de débris de roches volcaniques.

ALÉTÈS, roi de Corinthe, descendant d'Hercule. L'oracle lui avait promis la conquête d'Athènes, à la condition que le roi de cette ville ne fût pas blessé dans l'action. Codrus, roi des Athéniens, ayant eu connaissance de l'oracle, se dévoua volontairement à la mort.

ALÉTHOLOGIE s. f. (a-lé-to-lo-jî — du gr. *alêtheia*, vérité ; *logos*, discours). Didact. Traité, discours sur la vérité.

ALÉTHOLOGIQUE adj. (a-lé-to-lo-ji-ke — rad. *aléthologie*). Didact. Qui concerne l'aléthologie.

ALÉTIDES, fêtes athéniennes en l'honneur d'Erigone (nommée aussi *Alétis*), fille d'Icare, qui avait été tuée par les bergers de l'Attique, à qui elle avait enseigné l'usage du vin, et qui avaient pris leur ivresse pour un empoisonnement.

ALÉTRINÉ, ÉE adj. (a-lé-tri-né — rad. *alétris*). Bot. Qui ressemble à un alétris.

— s. f. pl. Tribu de la famille des liliacées, ayant pour type le genre alétris.

ALÉTRIS s. m. (a-lé-triss — du gr. *aletris*, qui prépare la farine). Bot. Genre de plantes de la famille des liliacées, renfermant un petit nombre d'espèces, originaires de l'Amérique du Nord, et qui sont cultivées dans les jardins d'agrément.

ALETSCH, l'un des plus grands glaciers de la Suisse, qui s'étend sur une longueur de 32 kil., depuis la Jungfrau jusque dans le haut Valais.

ALETTE s. f. (a-lè-te — du lat. *aletta* ; dimin. de *ala*, aile). Archit. Petite aile ou jambage sur le pied droit. ‖ Champ lisse aux deux côtés des pilastres d'une arcade. ‖ Bord d'un trumeau qui dépasse une glace ou un pilastre.

— Mar. Prolongation des bordages de l'arrière qui, dans les bâtiments levantins, forme cette sorte de poupe qu'on appelle *cul de poule*.

— Cordonn. Cuir cousu à l'empeigne d'un soulier.

ALEU s. m. (a-leu). Féod. V. ALLEU.

ALEUADES, puissante famille de Thessalie, qui descendait d'Hercule par Aleuades le Rouge, et qui formait une faction aristocratique prépondérante. Elle a joué un rôle considérable au milieu des luttes politiques et des événements dont la Thessalie fut le théâtre jusqu'à la conquête romaine.

ALEURIE s. f. (a-leu-rî — du gr. *aleuron*, farine). Bot. Genre de champignons.

ALEURISME s. m. (a-leu-ri-sme — du gr. *aleuron*, farine ; *isma*, construction, amoncellement). Bot. Genre de champignons qui ressemblent à de petits tas de farine.

ALEURITE s. f. (a-leu-ri-te — du gr. *aleurités*, farineux). Bot. Genre de la famille des euphorbiacées, dont les deux ou trois espèces sont des arbres qui habitent Ceylan et les diverses îles de l'océan Pacifique.

ALEUROMANCIE s. f. (a-leu-ro-man-sî — du gr. *aleuron*, farine ; *manteia*, divination).

Antiq. gr. Divination qui se pratiquait avec de la farine de froment.

ALEUROMANCIEN, ENNE s. (a-leu-ro-man-si-ain, è-ne — rad. *aleuromancie*). Antiq. gr. Celui, celle qui pratiquait l'aleuromancie.

ALEUROMÈTRE s. m. (a-leu-ro-mè-tre — du gr. *aleuron*, farine; *metron*, mesure). Petit instrument servant à constater la quantité de gluten que contient la farine.

ALEUROMÉTRIQUE adj. (a-leu-ro-mé-tri-ke — rad. *aleuromètre*). Qui se rapporte à l'aleuromètre : *Instrument* ALEUROMÉTRIQUE. *Expérience* ALEUROMÉTRIQUE.

ALEUROSTICTE s. m. (a-leu-ro-stik-te — du gr. *aleuron*, farine; *stiktos*, tacheté). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, voisin des scarabées, aux dépens duquel il a été formé.

ALEVIN s. m. (a-le-vain — du vieux fr. *alever*, qui signif. *élever, nourrir;* toutefois, les étymologistes varient beaucoup sur l'origine de ce mot). Menu poisson qui sert à peupler les étangs : *Il faut jeter de l'*ALEVIN *dans cet étang*. (Acad.)

ALEVINAGE s. m. (a-le-vi-na-je — rad. *alevin*). Art de conserver et de propager l'alevin; action d'aleviner un étang. ‖ Fretin, menus poissons que les pêcheurs rejettent dans l'eau.

ALEVINANT (a-le-vi-nan) part. prés. du v. Aleviner.

ALEVINÉ, ÉE (a-le-vi-né) part. pass. du v. Aleviner.

ALEVINER v. a. ou tr. (a-le-vi-né — rad. *alevin*). Peupler un étang, un vivier, en y jetant de l'alevin.

S'aleviner, v. pr. Etre aleviné.

ALEVINIER s. m. (a-le-vi-ni-é — rad. *alevin*). Petit étang dans lequel on élève de l'alevin. ‖ On dit aussi ALEVINIÈRE, s. f.

ALEVRITE s. m. (a-le-vri-te). Bot. Ancienne orthographe de *aleurite*. ‖ On écrit aussi ALEVRIT.

ALEXANDRA, nommée plus souvent CASSANDRE. V. ce mot.

ALEXANDRA, reine des Juifs, femme d'Alexandre Jannée, régna seule, après la mort de son époux, de 79 à 70 av. J.-C.

ALEXANDRA, fille d'Hyrcan II, épousa Alexandre, fils d'Aristobule II, roi des Juifs, et en eut Aristobule et Mariamne, qui devint la femme d'Hérode le Grand. Alexandra était une princesse ambitieuse, qui conspira, dit-on, plusieurs fois contre son gendre. Hérode la fit mettre à mort l'an 28 av. J.-C.

Rois et princes :

ALEXANDRE Ier, roi de Macédoine, de 500 à 462 av. J.-C. Lors des guerres médiques, il fut forcé de se soumettre aux Perses et de leur fournir des troupes auxiliaires. Mais la veille de la bataille de Platée, il avertit secrètement les Grecs des dispositions de Mardonius, et passa dans leurs rangs pendant le combat. Il attira à sa cour Pindare et les plus célèbres poëtes de son temps.

ALEXANDRE II, roi de Macédoine de 369 à 367 av. J.-C., périt assassiné par Ptolémée Alorités.

ALEXANDRE III, le Grand, roi de Macédoine et le capitaine le plus fameux de l'antiquité. Fils de ce Philippe dont le génie asservit la Grèce, il naquit à Pella, l'an 356 av. J.-C., le jour même de l'embrasement du temple de Diane à Ephèse par Erostrate, qui, suivant le mot d'un ancien, avait profité, pour accomplir son crime, du moment où la déesse était occupée aux couches d'Olympias, mère d'Alexandre. Les grands traits de son caractère se dessinèrent dès son enfance : « Mon père ne me laissera donc rien à conquérir! » s'écriait-il en apprenant les victoires multipliées de Philippe. On lui demandait s'il disputerait le prix aux jeux Olympiques : « Oui, répondit-il, si j'y trouvais des rois pour rivaux. » Des ambassadeurs persans étant venus à la cour, il les accabla de questions sur l'administration, les routes, les distances, les forces de l'empire du grand roi, comme s'il en rêvait déjà la conquête. Souple, adroit, hardi, il faisait de la chasse, de tous les exercices violents, ses jeux favoris. Seul il put dompter le cheval *Bucéphale* (V. ce mot), dont la fougue sauvage avait rebuté les écuyers les plus hardis, et c'est à cette occasion que Philippe, enthousiasmé, le serra dans ses bras, en s'écriant : « Cherche un autre royaume, ô mon fils! la Macédoine n'est pas assez grande pour te contenir. » Dès l'âge de treize ans, après sa première éducation, il l'avait confié aux soins d'Aristote, auquel il avait écrit cette lettre célèbre, aussi honorable pour le prince que flatteuse pour le philosophe : « Philippe à Aristote, salut. Je t'apprends qu'il m'est né un fils, et je remercie les dieux, non pas tant de me l'avoir donné, que de l'avoir fait naître du temps d'Aristote. » Alexandre parcourut avec son illustre maître le cercle entier des connaissances humaines : poésie, politique, morale, éloquence, sciences physiques, médecine, etc. Nul doute qu'il ne lui dut aussi le développement de cette passion des grandes choses qui fut le mobile de sa vie. On rapporte que plus tard, dans son âme avide de toutes les gloires et de toutes les supériorités, il se montra blessé de ce qu'Aristote publiait des livres et rendait ainsi communes à tous les sciences qu'il lui avait apprises.

A l'âge de vingt ans, il succéda à son père (336), au meurtre duquel il fut soupçonné, mais sans preuves, de n'avoir pas été étranger, ainsi que sa mère Olympias. Quoi qu'il en soit, il punit les complices réels ou supposés de l'assassin Pausanias, et, malgré les factions de l'intérieur, saisit le pouvoir d'une main souveraine. La suprématie de la Macédoine semblait remise en question par la mort de Philippe. Les nations barbares s'agitaient pour en secouer le joug, pendant que Démosthène soulevait les cités grecques. Alexandre se porta d'abord avec la rapidité de la foudre chez les Thraces, les Gètes et les Triballes, qu'il subjugua, et fit alliance avec quelques peuplades barbares, entre autres les Celtes voisins du golfe Adriatique, qu'il croyait épouvantés de sa renommée, et qui lui répondirent fièrement qu'ils ne craignaient rien que *la chute du ciel*. Il s'avança ensuite pour soumettre la Grèce révoltée, emporta Thèbes, malgré une résistance héroïque, la détruisit de fond en comble et fit vendre trente mille de ses habitants comme esclaves. Plus de six mille avaient été massacrés. Il n'épargna que la famille de Pindare, et ne laissa debout que la maison où le poëte était né. Cette exécution sanglante frappa les autres cités de terreur. Athènes se soumit et obtint son pardon, comme elle l'avait obtenu de Philippe. Pour la deuxième fois, la colère des Macédoniens vainqueurs s'arrêta devant la métropole de la civilisation. Une diète s'assembla à Corinthe. Alexandre y proposa de donner suite au dessein ébauché par Cimon, Agésilas et Philippe, d'une guerre nationale des Hellènes contre les Perses, pour venger la souillure des invasions. Rien n'était plus capable de faire oublier aux Grecs qu'ils étaient asservis. Nommé généralissime (335), le jeune héros reçut la visite de tout ce que la Grèce renfermait d'hommes illustres ou considérables. Il attendait celle de Diogène, qui vivait alors à Corinthe, et se décida enfin à l'aller trouver lui-même, entouré de ses capitaines et de ses courtisans. Le vieux philosophe était tranquillement étendu au soleil dans le gymnase nommé Cranium. Tout le monde connaît les détails de cette scène incomparable : d'un côté, une ambition immense, pour l'expansion de laquelle le monde semblait trop étroit; de l'autre, un immense dédain pour toutes les choses de la vie. Le disciple d'Aristote offrit au cynique de le combler de bienfaits. « Que demandes-tu? lui dit-il. — Que tu t'écartes de mon soleil. » Le conquérant se retira rêveur, en assurant à ses officiers que s'il n'était Alexandre, il voudrait être Diogène. V. VOULOIR.

En quittant la Macédoine, Alexandre en laissa le gouvernement à Antipater, et partagea tous ses domaines entre ses amis. « Que vous réservez-vous donc? lui demanda Perdiccas. — L'espérance, » répondit-il. (V. ESPÉRANCE.) Avant son départ, il voulut consulter l'oracle de Delphes. Comme la pythie refusait de monter sur le trépied, le jeune héros l'y traînait violemment. « Ah! mon fils! s'écria-t-elle, on ne saurait te résister. — Cet oracle me suffit, répondit Alexandre, et je n'en veux point d'autre. » (V. RÉSISTER.) Ce fut au printemps de l'année 334 que ce capitaine de vingt-deux ans commença cette mémorable expédition, emmenant avec lui, pour faire la conquête du plus vaste empire de l'univers, 30,000 fantassins, 4,500 cavaliers, des vivres pour un mois, et une somme équivalant à peine à 400,000 fr. Au reste, par une merveilleuse intuition du génie, il avait bien jugé la faiblesse réelle du colosse qu'il voulait détruire, et des races énervées qu'il avait à combattre. La flotte persane ne lui disputa même pas le passage de l'Hellespont. Il débarqua dans la Troade et courut au cap Sigée, couronner de fleurs le tombeau d'Achille, en s'écriant : « O heureux Achille, qui as trouvé pendant ta vie un ami comme Patrocle, et, après ta mort, un chantre comme Homère! » On sait qu'Achille, dont il prétendait descendre, était son héros et son modèle, et que le peintre des mœurs de l'âge héroïque, Homère, était son poëte de prédilection. Il emportait partout avec lui, dans une cassette d'or, un exemplaire de l'*Iliade*, revisé de la main même d'Aristote. Peu de jours après il détruisit, au passage du Granique, la première armée que les Perses lui opposèrent. Cette victoire lui livrait l'Asie Mineure, dont il commença la conquête avant de pousser plus avant, afin d'assurer ses communications par la possession des places maritimes, et de fermer aux Perses le chemin de la Grèce et de la Macédoine. Ce plan de campagne, admiré depuis par Napoléon et par les plus grands tacticiens, il le suit avec une constance imperturbable, soumettant toute la côte en se faisant suivre de sa flotte, s'attachant les cités grecques d'Asie en leur rendant leurs vieilles constitutions démocratiques, parcourant en vainqueur la Carie, la Lydie, l'Ionie, la Lycie, la Pamphylie, puis la Pisidie et la Phrygie. A Gordium, il trancha de son épée le fameux *nœud gordien* (V. NŒUD), prétendant avoir ainsi accompli l'oracle qui promettait l'empire de l'Asie à celui qui saurait le dénouer (333). Il alla soumettre ensuite la Paphlagonie et la Cappadoce, franchit le Taurus, pénétra en Cilicie et emporta Tarse, où il tomba malade pour s'être baigné couvert de sueur dans les eaux froides du Cydnus. Guéri par son médecin Philippe, à la trahison duquel il refusa noblement de croire (V. MÉDECIN), il courut au-devant de Darius et l'écrasa dans les plaines d'Issus (333), où la mère, la femme et les deux filles du roi de Perse tombèrent en son pouvoir. Le jeune héros, accompagné d'Ephestion, son favori et son ami le plus cher, alla visiter dans leur tente les infortunées princesses. Sisygambis, mère de Darius, adressa le salut à Ephestion, qu'elle prenait pour Alexandre, à la supériorité de sa taille et à l'éclat de son costume. Avertie de son erreur, elle se jeta aux pieds du conquérant, qui la releva avec bonté en lui disant : « Vous ne vous êtes pas trompée, ma mère, *celui-ci est aussi Alexandre!* » V. AUSSI.

Sans s'inquiéter de la fuite de Darius, qui va se reformer une armée au delà de l'Euphrate, il poursuit l'exécution de son plan, envahit la Syrie, la Phénicie et la Judée, soumet sans coup férir presque toutes les villes, à l'exception de Tyr, qui résista sept mois, et de Gaza, défendue par Bétis, dont il traîna sept fois le cadavre autour des murs, pour imiter Achille, épisode qui est rapporté par le seul Quinte-Curce. Josèphe prétend qu'il visita ensuite Jérusalem et qu'il alla s'incliner devant le grand prêtre. Il n'y a en cela rien d'absolument invraisemblable, car on voit Alexandre rendre dans tous les pays des hommages publics au culte national. A Sidon, il donna la royauté à Abdolonyme, marcha sur l'Egypte, qui se soumit sans résistance, et jeta, dans une situation admirablement choisie, les fondements d'Alexandrie, destinée à être le lien commercial des trois parties du monde et à ruiner l'importance maritime de Tyr. Toutes les provinces maritimes de l'empire des Perses étaient dès lors en sa possession. Mais avant de s'engager au cœur de l'Asie, il jugea bon de s'armer encore du prestige d'un oracle fameux, et de se faire décerner une apothéose pour s'en faire un nouvel instrument de victoires. Il l'alla chercher à travers les sables de la Libye, au temple d'Ammon, où les prêtres, comblés de présents, le saluèrent du nom de *fils de Jupiter*. Revenu ensuite en Asie, il refusa les propositions brillantes de Darius, qui lui offrait 10,000 talents (54 millions), la cession de l'Asie jusqu'à l'Euphrate et l'une de ses filles en mariage. « J'accepterais, lui dit alors Parménion, l'un de ses généraux, si j'étais Alexandre. — Et moi aussi, si j'étais Parménion, » repartit le héros. (V. AUSSI.) Après avoir réglé l'administration des pays conquis, il traversa la Célésyrie, franchit l'Euphrate à Thapsaque, évitant par de grands détours les déserts de l'Arabie, et prenant sa route par le N.-E. de la Mésopotamie, dans un pays bien arrosé et abondant en vivres et en fourrages. Il rencontra enfin l'immense armée de Darius au delà du Tigre, près d'Arbelles, dans les vastes plaines de Gaugamèle, et gagna sur le grand roi cette bataille d'Arbelles, la plus fameuse de l'antiquité et qui décida de l'empire (331). Après cette victoire, qui lui livrait l'Asie, il combla de présents ses officiers et ses amis, ordonna l'abolition des tyrannies particulières qui s'étaient élevées en Grèce, et rendit aux cités leurs propres lois, n'oubliant point, au milieu de l'enivrement de ses conquêtes, que la Grèce était son point d'appui dans sa lutte contre l'Orient. Toutes les grandes capitales de l'empire s'ouvrirent successivement devant lui : Babylone, où il sacrifia à Bel suivant le rite chaldéen, où il trouva près de deux mille ans d'observations astronomiques faites par les mages, et qu'il envoya à Aristote; Suse, où il reprit les statues d'Harmodius et d'Aristogiton, trophées de victoire enlevés par Xerxès aux Athéniens; Persépolis, dont il brûla le palais et où il trouva d'immenses trésors; Ecbatane, Pasargades, etc.

Cependant, tandis qu'il poursuivait Darius à travers la Médie et la Bactriane, ce prince fut tué à coups de flèches par un de ses satrapes, qu'Alexandre punit en le livrant au supplice. L'empire des Perses était détruit. Le conquérant macédonien complète son œuvre en soumettant diverses nations belliqueuses des régions montagneuses qui bordent la mer Caspienne, pénètre jusque chez les Scythes asiatiques qui campaient au delà de l'Axiarte, et marque son passage dans ces sauvages contrées par la fondation d'une nouvelle Alexandrie. L'une des villes de ce nom, qu'il érigea dans la haute Asie, est encore aujourd'hui florissante et a gardé le nom de son fondateur, *Kandahar* (les Orientaux appellent Alexandre *Iskander*). En même temps, il organisait sa conquête avec la haute intelligence d'un politique et d'un civilisateur, modifiant l'administration des Perses dans ce qu'elle avait d'anarchique et de despotique, abolissant les prestations en nature, séparant avec soin les autorités civile, militaire et fiscale, respectant partout les religions nationales et les mœurs, s'assurant des peuples douteux par des colonies et des forteresses, ouvrant des routes à travers l'empire, répandant partout une semence de villes grecques qui, en fructifiant, doit civiliser l'immobile Orient, cherchant enfin à fondre en un seul peuple les vainqueurs et les vaincus, à mêler les nations, les idées, les religions et les mœurs dans une unité matérielle et morale que le monde antique ne connaissait pas, et que la philosophie même n'avait pas rêvée. C'est dans cette vue qu'il épousa Statira, fille de Darius, puis Roxane; qu'il encouragea par des présents les unions de ses soldats avec des femmes persanes, et qu'il admit des Mèdes et des Perses dans l'administration et dans l'armée.

Malheureusement, il y avait deux hommes dans Alexandre : l'élève des philosophes grecs, le conquérant civilisateur, et l'enfant d'une race à demi barbare, civilisé à la surface par les lettres grecques, mais qui conservait encore les passions énergiques et l'orgueil violent des guerriers de l'âge héroïque. De là ce mélange de grandes actions et d'actes insensés, d'inspirations généreuses, de nobles paroles, de despotisme et de cruauté, de vices et de vertus, qui forment le contraste de sa vie. C'est ainsi qu'il s'abandonna à la débauche et aux excès dégradants de l'ivresse, et qu'il fit périr ses meilleurs amis, impliqués à tort ou à raison dans des complots contre sa vie, Philotas, le vieux et fidèle Parménion, Clitus, qui lui avait sauvé la vie au Granique et dont il arrosa le cadavre de larmes inutiles, après l'avoir tué de sa main pour une parole imprudente dans l'ivresse d'un festin; le philosophe Callisthène, qui n'avait point voulu se prosterner devant lui, à la manière orientale; c'est ainsi qu'il adopta les usages des Perses, qu'il se forma un sérail, qu'il ceignit le diadème, qu'il s'entoura d'une garde barbare, qu'il prétendit se faire adorer comme le fils de Jupiter, qu'il s'attribua toute la gloire de la conquête, et qu'il se créa une armée entièrement composée d'Asiatiques, comme pour l'opposer à ses Macédoniens irrités. Néanmoins, le prestige de sa gloire couvrait tout, et le mécontentement n'éclatait que par quelques tentatives impuissantes, réprimées avec la plus impitoyable rigueur.

En 327, il entreprit la conquête de l'Inde. Cette expédition, comme les précédentes, ne fut qu'une marche triomphale. Il ne rencontra de résistance sérieuse que sur les bords de l'Hydaspe, dont Porus lui disputa le passage avec son armée et ses éléphants de guerre. Vaincu et fait prisonnier après une bataille sanglante, le rajah indien est amené devant le conquérant. « Comment prétends-tu être traité? — En roi! » répond fièrement Porus. Alexandre, comprenant la grandeur de cette réponse, lui rendit ses Etats, auxquels il ajouta de nouvelles provinces. Sa magnanimité était ici d'accord avec sa politique, car en même temps qu'il s'attachait un puissant vassal, il se ménageait un utile appui contre Taxile, autre roi indien dont il craignait l'ambition et l'influence. C'est à ce passage périlleux de l'Hydaspe qu'il s'écria, au moment d'être englouti par les flots : « O Athéniens! à quels dangers je m'expose pour être loué de vous! » (V. LOUER.) Il fonda en ces lieux deux villes, *Nicée*, pour rappeler sa victoire, et *Bucéphalie*, pour honorer la mémoire de son fidèle coursier, qui venait de mourir des blessures reçues dans le combat. Il continua de s'avancer dans l'Inde, soumettant les peuples et les villes; mais ses soldats, fatigués de ces courses immenses dans un monde inconnu, refusèrent de franchir l'Hyphase et d'aller jusqu'au Gange. Le conquérant dut s'arrêter avant que son ambition fût rassasiée. Bouillant de colère, il fut contraint néanmoins de revenir sur ses pas, fit construire une flotte et descendit l'Hydaspe, puis l'Indus jusqu'à l'Océan, subjuguant des peuples sur son passage, fondant des villes, creusant des ports, établissant des arsenaux, laissant partout enfin des monuments de son énergique activité. Arrivé à l'Océan, dont le flux et le reflux émerveille les Grecs, il donne le commandement de la flotte à Néarque et le charge d'explorer la côte jusqu'au golfe Persique, pendant que lui-même ramène l'armée à travers les déserts de la Gédrosie, où il partagea toutes les privations de ses soldats, jusqu'à répandre sur le sable un peu d'eau qu'on lui apportait, ne voulant point se désaltérer pendant que l'armée mourait de soif. De retour à Suse, il se maria de nouveau, maria à son exemple et dota richement dix mille Macédoniens avec des femmes asiatiques, punit plusieurs satrapes concussionnaires, mais ne put atteindre le plus coupable d'entre eux, Harpalus, qui s'enfuit en Grèce, emportant des richesses considérables. Vers cette époque, il fut frappé d'une grande douleur. Ephestion, le plus cher de ses amis, l'*ami d'Alexandre*, comme il le disait lui-même, tandis que Cratère n'était que l'*ami du roi*, Ephestion mourut des suites d'une orgie. Il lui fit des funérailles d'une magnificence inouïe et voulut même le diviniser. Arrivé à Babylone (325), il y reçut des ambassadeurs de toutes les parties du monde. Ces hommages achevèrent de l'enivrer de sa propre grandeur, et il agita dans son esprit les projets les plus grandioses. Il voulait, dit-on, faire construire une flotte de mille navires, conquérir l'Arabie, faire le tour de l'Afrique, pénétrer dans la Méditerranée, soumettre Carthage, fonder enfin une monarchie universelle dont Alexandrie eût été la capitale. Mais tous ces rêves d'une insatiable ambition devaient bientôt s'évanouir. Pendant qu'il s'occupait d'améliorations intérieures, qu'il faisait creuser un port à Babylone, enlever les barrages du bas Tigre, pour faciliter la navigation, et commencer de grands travaux d'irrigation, il fut pris d'une fièvre pernicieuse, dont peut-être il avait gagné le germe en visitant les marais du Pallacopas, et mourut après onze jours de maladie, le 21 avril 323 av. J.-C. Il n'avait pas trente-trois ans accomplis. Quelques historiens anciens soupçonnèrent qu'il avait été empoisonné par Antipater, mais cette opinion n'a jamais eu qu'un petit nombre de partisans. Alexandre périt

victime de ses propres excès, de ses débauches, de son intempérance, peut-être aussi consumé par un climat énervant et par le feu de sa dévorante activité. A son lit de mort, prévoyant que ses capitaines se disputeraient sa succession les armes à la main, il avait exprimé ses craintes sur les *sanglantes funérailles* qu'on lui préparait. Il s'abstint de désigner un héritier. A ceux qui lui demandaient à qui il laissait l'empire, il répondit, suivant une tradition : « Au plus digne (V. DIGNE), » montrant ainsi qu'il était déjà « plein des tristes images de la confusion qui devait suivre sa mort, » et qu'il entrevoyait le démembrement de son empire. Un fils en bas âge, qu'il avait eu de sa concubine Barsine, un enfant à naître, de sa femme Roxane, qu'il laissait enceinte, un frère imbécile, Arrhidée, tels étaient ses seuls héritiers. Après beaucoup de troubles et d'agitations, l'armée reconnut Arrhidée, sous la régence de Perdiccas, à qui Alexandre avait remis en mourant son anneau, et les généraux se partagèrent les commandements et les provinces, en attendant qu'ils se les disputassent les armes à la main, à titre de souverainetés.

Alexandre avait commandé qu'on transportât son corps dans le temple d'Ammon; mais Ptolémée le garda à Memphis, dans son cercueil d'or. Plus tard, il fut transporté à Alexandrie, où l'on substitua un cercueil de verre à l'ancien. Jules César et Auguste purent contempler ce cadavre, qui avait été embaumé à l'égyptienne. Sous Alexandre Sévère, le tombeau qui renfermait le conquérant disparut sans qu'on ait pu le retrouver.

Voici le jugement que porte du héros macédonien l'homme le plus capable d'apprécier son génie et son caractère : « Alexandre, dit Napoléon dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*, conquiert avec une poignée de monde une partie du globe; mais fut-ce de sa part une simple irruption, une façon de déluge? Non; tout est calculé avec profondeur, exécuté avec audace, conduit avec sagesse. Alexandre se montre tout à la fois grand guerrier, grand politique, grand législateur. Malheureusement, quand il atteint le zénith de la gloire et du succès, la tête lui tourne ou le cœur se gâte; il avait débuté avec l'âme de Trajan, il finit avec le cœur de Néron et les mœurs d'Héliogabale. »

La vie d'Alexandre le Grand, ce poëme héroïque qui se déroule en épisodes merveilleux de l'Hellespont à l'Indus, a laissé un long souvenir dans la mémoire des peuples, et la langue poétique des nations de l'Occident a conservé les mots, les réponses, les maximes de cet homme extraordinaire comme autant de phrases caractéristiques pour peindre des sentiments et des situations. Mais c'est surtout dans les traditions orientales qu'Alexandre (Iskander) joue un rôle qui touche au merveilleux. Déjà Josèphe nous a donné sur le héros macédonien des détails sur lesquels les auteurs grecs ont gardé le silence le plus complet, en parlant, par exemple, de la réception faite à Alexandre, à Jérusalem, par le grand prêtre Jeddu, et de la protection que le conquérant aurait accordée aux Juifs. Les autres nations orientales mêlèrent insensiblement à l'histoire d'Alexandre les brillantes fictions de légendes surnaturelles, et créèrent ainsi un type nouveau, bientôt devenu populaire. Les Arabes l'appellent Iskander, selon leur habitude de tronquer les mots grecs. (C'est ainsi que d'*Hippocrate* ils ont fait *Bocrat*; de *euangelion*, *indjil*.) Souvent ils ajoutent à ce nom la qualification *Ben Filicos* (fils de Philippe) ou *Zoul Garnein* (aux deux cornes). Les écrivains orientaux ne sont pas d'accord sur l'origine de ce nom. Il vient peut-être de ce qu'Alexandre s'est rendu maître de l'Orient et de l'Occident, des deux extrémités, des *deux cornes* de la terre. Peut-être prétendait-il se faire passer pour le fils de Jupiter Ammon, ou bien faut-il chercher l'explication du mot dans le génie particulier des langues orientales, qui font des cornes l'emblème de la force. — On débite en Orient sur Iskander Zoul Garnein les légendes les plus incroyables. Les Persans le font descendre de la race de leurs rois, et le regardent comme le propre fils de Darab; suivant eux, il aurait envahi le royaume de son frère Dara (Darius Codoman), l'aurait vaincu et se serait emparé de ses Etats. On lui attribue des qualités extraordinaires, une intelligence hors ligne, un courage à toute épreuve. — Ces croyances se répandirent d'autant plus facilement en Orient, qu'elles flattaient l'amour-propre national des peuples asiatiques, facilement disposés à considérer l'envahisseur, non comme un étranger, mais comme issu de leur nation et favorisé des dieux. Les auteurs orientaux chrétiens, entre autres Barhebræus et Ibn Batrik, ont poussé l'invraisemblance au moins aussi loin en admettant qu'Alexandre était d'origine égyptienne, parce que Nectambos, chassé de son royaume par Artaxerce, se serait réfugié en Macédoine, et, déguisé en astrologue, aurait eu des relations avec Olympias, femme de Philippe. — Le Coran, à son tour, est venu broder sur ce thème quelques nouveaux motifs. C'est ainsi que, dans la sourate XVIII, Zoul Garnein est envisagé comme un personnage tout à fait mythologique qui élève contre Jagug et Magug (Gog et Magog de la Bible) les murailles d'airain. Les commentateurs du Coran sont en désaccord pour savoir si ce passage doit être appliqué à Alexandre le Grand, ou bien à un ancien prince de l'Arabie-Heureuse, Zoul Garnein Assaab Ibn Rayich, ou enfin à un roi persan, Afridim Ibn Asfian. Cependant le plus grand nombre y voit une allusion à Alexandre le Grand, et cette interprétation est la plus plausible.

ALEXANDRE, nom propre devenu commun dans toutes les langues, et qui est resté le type, la personnification du héros, du conquérant, et aussi du destructeur. C'est dans ce dernier sens que La Fontaine a dit :

> J'ai lu, chez un conteur de fables,
> Qu'un second Rodilard, l'*Alexandre* des chats,
> L'Attila, le fléau des rats,
> Rendait ces derniers misérables...
> (*Le Chat et le vieux Rat.*)

« A la veille d'un si grand jour et dès la première bataille, il est tranquille, tant il se trouve dans son naturel; et on sait que le lendemain, à l'heure marquée, il fallut réveiller d'un profond sommeil cet autre *Alexandre*. »

BOSSUET,
Oraison funèbre du prince de Condé.

Le grand nom d'Alexandre a également inspiré les poëtes, les écrivains et les artistes de toutes les époques. Voici les œuvres les plus remarquables d'après leur ordre alphabétique seulement.

Alexandre, la seconde des tragédies de Racine dans l'ordre chronologique, représentée pour la première fois en 1667. Le sujet de cette pièce est emprunté entièrement au VIIIe livre de Quinte-Curce; on n'en connaît guère où l'histoire soit plus exactement suivie. C'est, dit La Harpe, la première tragédie française écrite avec élégance; mais elle manque d'action et surtout de cet intérêt qui soutient seul les pièces de théâtre, quand on n'y supplée point par des beautés d'un autre genre. L'esprit d'imitation y est trop marqué, et Alexandre est aussi froidement amoureux d'une reine des Indes que César de celle d'Egypte. Boileau a cru mettre une louange déguisée dans la bouche de son campagnard du *Repas ridicule*, quand il lui fait dire :

> Je ne sais pas pourquoi l'on vante l'*Alexandre*;
> Ce n'est qu'un glorieux qui ne dit rien de tendre.

Il en dit beaucoup trop pour un conquérant. Il y a des héros qu'il ne faut jamais faire soupirer sur la scène, et Alexandre est de ce nombre. Mais Racine sacrifiait encore à la mode consacrée par Corneille, qui faisait débiter à Sertorius des galanteries dignes des marquis du temps. On dit néanmoins que Racine ayant soumis sa pièce au jugement de l'auteur de *Cinna*, ce grand homme n'y reconnut point le caractère d'Alexandre, et qu'il conseilla au jeune auteur de renoncer à la tragédie. Le rôle de Porus est plus énergiquement tracé; il appartient à l'école des héros de Corneille; mais les beaux vers mêmes qu'il débite sentent trop l'imitation et approchent de la bravade. Saint-Evremont, après avoir exprimé les brillantes espérances que lui faisait concevoir le jeune auteur, n'en porte pas moins sur lui, à cette occasion, un jugement juste et sévère. « Il a, dit-il, des pensées fortes et hardies, des expressions qui égalent la force de ses pensées; mais vous me permettrez de vous dire, après cela, qu'il n'a pas connu Alexandre ni Porus. Peut-être que pour faire Porus plus grand, sans donner dans le fabuleux, il a pris le parti d'abaisser son Alexandre. Si tel a été son dessein, il ne pouvait pas mieux réussir; car il en fait un prince si médiocre, que cent autres le pourraient emporter sur lui comme Porus... A parler sérieusement, je ne connais ici d'Alexandre que le nom seul; son génie, son humeur, ses qualités, ne me paraissent en aucun endroit. Je cherche dans un héros impétueux des mouvements extraordinaires qui me passionnent, et je trouve un prince si peu animé, qu'il me laisse tout le sang-froid où je puis être. Je m'imaginais en Porus une grandeur d'âme qui nous fût plus étrangère; le héros des Indes devait avoir un caractère différent de celui des nôtres. »

La tragédie d'*Alexandre* marquait néanmoins un progrès dans le talent de Racine; son troisième essai, *Andromaque*, devait être un de ses plus admirables chefs-d'œuvre.

Alexandre (BATAILLES D'). Série fameuse de tableaux qui fut commandée par Louis XIV à Le Brun, en 1660; le peintre la termina en 1668. Le temps a beaucoup assombri le coloris de ces immenses peintures, dont trois mesurent jusqu'à 12 mètres de largeur. Fort heureusement pour la gloire même de Le Brun, elles ont été admirablement traduites par le burin de Gérard Audran et de Gérard Edelinck. « Ces deux grands artistes, dit M. Viardot, en conservant le principal mérite des compositions de Le Brun, unique peut-être, mais incontestable, leur savante et noble ordonnance, surent l'un et l'autre bien cacher et corriger les imperfections d'un dessin mol et lourd... »

Alexandre le Grand (STATUE ANTIQUE D'), Musée du Louvre. Cette statue, du style héroïque, est probablement la reproduction d'un Alexandre de Lysippe, qui eut, comme le peintre Apelle, le monopole des portraits d'Alexandre. Le vainqueur de Darius est debout, coiffé d'un casque et l'épée à la main. On le reconnaît surtout à ses traits fins et délicats et à sa tête légèrement penchée sur l'épaule gauche. « Cet Alexandre au regard hautain, dit M. Viardot, semble dire à Jupiter, comme dans l'épigramme d'Archélaüs : « O roi des » dieux! notre partage est fait : à toi le ciel, » à moi la terre! »

Alexandre et Diogène, bas-relief de P. Puget. Musée du Louvre. Ce fut le dernier ouvrage de Puget, qui l'acheva peu de temps avant sa mort. C'est peut-être à tort que l'on a donné le nom de bas-relief à ce morceau; car, à vrai dire, il contient tous les genres de sculpture, depuis le bas-relief proprement dit jusqu'à la ronde bosse. Alexandre, monté sur le fameux Bucéphale, s'arrête auprès de Diogène, couché devant son tonneau. L'artiste a choisi le moment où le cynique fait au vainqueur de l'Asie cette réponse si connue : « Ote-toi seulement de mon soleil. » Cette composition, à laquelle Gustave Planche reproche d'être distribuée comme un tableau, et où l'on signale quelques incorrections de détails, n'en est pas moins une des œuvres les plus mouvementées, les plus poétiques, les plus saisissantes de la sculpture française. « La tête, les épaules, les bras, les mains de Diogène, dit Emeric David, les draperies et les parties nues de plusieurs autres figures, font admirer autant de vigueur que de vérité. Les chevaux, les armes, le monument d'architecture qui décore un des plans éloignés, brillants accessoires, enrichissent le théâtre sans l'embarrasser. Partout de l'action, et cependant celle du philosophe domine. »

Alexandre aux Indes, tragédie-opéra en trois actes, musique de Méreaux, paroles de Morel, représentée à l'Opéra en 1785. Le sujet de cet ouvrage est le même que celui de l'*Alexandre* de Racine. La musique a obtenu un certain succès, et les airs de ballet ont été populaires.

ALEXANDRE IV, surnommé **Ægus**, fils posthume d'Alexandre le Grand et de Roxane, proclamé à sa naissance (323 av. J.-C.), et empoisonné par Cassandre, en 311.

ALEXANDRE V, troisième fils de Cassandre, né l'an 323 av. J.-C., proclamé roi à Babylone par l'armée macédonienne. Il occupa le trône de Macédoine avec son frère Antipater de 297 à 294, après la mort de leur frère aîné Philippe IV.

ALEXANDRE, prétendant au trône de Macédoine, en 278 av. J.-C., était fils d'Amestris; reine d'Héraclée, et de Lysimaque, ancien général d'Alexandre, à qui la Thrace était échue en partage. Son père ayant mis à mort Agathocle, un autre de ses fils, Alexandre s'enfuit et lui fit la guerre de concert avec Séleucus, roi de Babylonie. Lysimaque fut tué dans une bataille. Mais Alexandre ne put hériter de la Thrace, et ne fut pas plus heureux dans ses tentatives pour s'emparer du trône de Macédoine.

ALEXANDRE, fils du dernier roi de Macédoine Persée, fut fait prisonnier avec son père, parut au triomphe de Paul-Emile (168 av. J.-C.), et dans la suite fut réduit à se faire greffier.

ALEXANDRE Ier, Molosse, roi d'Epire, mort vers 328 av. J.-C. Un oracle ayant prédit qu'il finirait ses jours près du fleuve Achéron, il passa en Italie, appelé par les Tarentins, fit quelques conquêtes dans l'Italie méridionale (Grande Grèce), mais fut vaincu et tué sur les bords d'un autre fleuve Achéron.

ALEXANDRE II, roi d'Epire de 272 à 242 av. J.-C. Il était fils de Pyrrhus, conquit la Macédoine, d'où il fut chassé par Démétrius, fils d'Antigone. Il avait écrit un traité de tactique militaire estimé des anciens, mais qui est perdu.

ALEXANDRE, tyran de Phères, en Thessalie (370 av. J.-C.). Il livrait ses ennemis aux bêtes ou les faisait enterrer vivants. Vaincu par Epaminondas et les Thébains, à Cynocéphale, il fut assassiné par sa femme Thébé (357).

ALEXANDRE BALA, imposteur qui se fit passer pour le fils d'Antiochus Epiphane, et usurpa le trône de Syrie sur Démétrius Soter, l'an 149 av. J.-C. Trois ans plus tard, il fut vaincu par le fils de celui qu'il avait dépouillé, et tué dans sa fuite par un chef arabe chez lequel il s'était réfugié.

ALEXANDRE II, se fit passer pour le fils d'Alex. Bala, et usurpa le trône de Syrie sur Démétrius Nicator (125 av. J.-C.). Il fut renversé et mis à mort en 122.

ALEXANDRE JANNÉE, roi et grand prêtre des Juifs (106-78 av. J.-C.). Chassé de Jérusalem, il dompta la révolte de ses sujets après une guerre civile de six années, et se vengea par d'horribles cruautés. Il conquit beaucoup de villes en Syrie, en Phénicie et en Arabie.

ALEXANDRE, prince juif, petit-fils d'Alexandre Jannée, suscita plusieurs révoltes contre la domination romaine, et fut tué l'an 53 av. J.-C. par Métellus Scipion, gendre de Pompée.

ALEXANDRE Ier et II, roi d'Egypte. V. PTOLÉMÉE IX et X.

ALEXANDRE - SÉVÈRE (Marcus Aurelius Alexander Severus), empereur romain, né vers l'an 209, en Phénicie, fut adopté par Héliogabale, son cousin, et proclamé empereur en 222, ayant à peine quatorze ans. Par lui, succéda à un règne infâme celui de la justice et de l'humanité; il fit bénir son gouvernement par les peuples, fatigués des extravagantes atrocités de son prédécesseur. Avec lui disparurent une foule d'abus; il créa des institutions civiles, diminua les impôts, améliora la position du soldat, fonda des banques de prêts à un intérêt très-modique, et prodigua les encouragements aux lettres, aux sciences et aux arts. A son avénement, le palais impérial était un gouffre où s'engloutissaient tous les revenus de l'empire; Alexandre réforma le luxe de la cour, et montra constamment la plus grande simplicité. Aucun mets recherché ne paraissait sur sa table, même les jours de cérémonie. « La majesté de l'empire se soutient, disait-il, par la vertu, et non par une vaine ostentation. » Il voulut que les charges qui donnaient un certain pouvoir de faire le bien ou le mal fussent accordées au mérite et non acquises à prix d'argent, car, suivant lui, c'est une nécessité que celui qui achète en gros vende en détail. Il montra toujours la plus grande tolérance envers les chrétiens, et rendit même un édit en leur faveur. On a prétendu qu'il professait en secret la religion chrétienne, mais ce n'est qu'une supposition. Obligé de faire la guerre à Artaxerce, prince perse, qui luttait contre les Parthes, et qui voulait revendiquer également les possessions romaines en Asie, il remporta sur lui de grands avantages, et il allait soumettre les Germains, lorsqu'il fut assassiné en 235 par Maximin, soldat thrace, chef d'un corps d'auxiliaires, et qui prit un moment la pourpre. Sa mort causa une douleur universelle dans l'empire.

Son surnom lui vint de la sévérité qu'il déploya contre l'indiscipline des troupes et contre les concussionnaires, quoiqu'il fût d'un caractère doux et humain. C'est ainsi qu'il fit étouffer par la fumée d'un feu de bois vert un certain Turinus, qui avait trafiqué de son crédit auprès de lui. Pendant le supplice, un crieur répétait au peuple : « Puni par la fumée pour avoir vendu de la fumée. »

ALEXANDRE, empereur de Constantinople, né vers 870, m. en 912. Troisième fils de Basile le Macédonien, il régna d'abord conjointement avec son frère Léon le Philosophe, puis seul après la mort de celui-ci (911). Il se livra dès lors à tous les excès, déposa Euthymius, patriarche de Constantinople, exila l'impératrice Zoé et son fils Constantin Porphyrogénète, et mourut au moment où les Bulgares se préparaient à ravager l'empire.

ALEXANDRE Ier, roi d'Ecosse de 1107 à 1124, dompta ses sujets révoltés.

ALEXANDRE II, roi d'Ecosse de 1214 à 1249. Il fit une irruption en Angleterre pour soutenir les barons contre le roi Jean, obtint d'abord quelques succès, mais fut ensuite contraint de subir une paix humiliante. Une grande partie de son règne fut employée à réprimer les révoltes des clans celtiques.

ALEXANDRE III, roi d'Ecosse, fils du précédent, monta sur le trône à l'âge de neuf ans (1249), combattit avec succès les Norvégiens, et les contraignit à renoncer à leurs prétentions sur les îles Hébrides. Il mourut d'une chute de cheval, en 1285.

ALEXANDRE JAGELLON, grand-duc de Lithuanie, élu roi de Pologne en 1501, mort en 1506. Il eut à lutter, pendant son règne, contre les Moscovites et les Tatars. Ce fut lui qui réunit en un code les lois de la Pologne.

ALEXANDRE FARNÈSE. V. FARNÈSE.

ALEXANDRE DE MÉDICIS. V. MÉDICIS.

ALEXANDRE Ier, Paulowitch, empereur de Russie, fils de Paul Ier, né à St-Pétersbourg, en 1777, mort en 1825, à Taganrok. Il monta sur le trône en 1801, après le meurtre de son père, auquel on le soupçonna, sans preuves, de n'être pas resté étranger. Phénomène remarquable, et qui montre bien la puissance d'expansion des principes émis par la révolution française, il fut, dans l'empire le plus absolu de la terre, le représentant des idées libérales, et entraîna son pays dans la voie des réformes et du progrès. Ses premiers actes furent une réparation des cruautés du règne précédent. Il ouvrit les cachots, rappela les bannis, abolit la censure, les tribunaux secrets, la confiscation, la torture, les ventes publiques de serfs; diminua les impôts, adoucit la législation criminelle, fonda des universités, des écoles et des hospices; réforma le code criminel, protégea la liberté commerciale et industrielle, et s'appliqua à faire fleurir dans ses vastes Etats les lettres, les sciences et les arts, dont les bienfaits étaient jusqu'alors restés presque inconnus à la Russie. A son avénement au trône, il maintint d'abord la paix qu'il trouva établie avec la France; mais en 1805, inquiet des envahissements de Napoléon en Allemagne, il entra dans la troisième coalition, formée par l'Angleterre, l'Autriche et la Suède. La bataille d'Austerlitz força l'Autriche à signer la paix de Presbourg; la journée d'Iéna renversa l'édifice que le grand Frédéric avait mis toute sa vie à élever, et les défaites successives qu'Alexandre essuya en 1807, à Eylau et à Friedland, amenèrent la fameuse entrevue qui eut lieu sur le Niémen entre lui et Napoléon, et où les deux souverains se jurèrent une éternelle amitié. Quelques jours après fut signé le traité de Tilsitt, par lequel l'empereur de Russie reconnut toutes les conquêtes de son ennemi, et adhéra au système du blocus continental (8 et 9 juillet 1807). Le roi de Suède, son ancien allié, ayant refusé de fermer ses ports aux vaisseaux anglais, il lui fit la guerre, et lui enleva la Finlande en même temps qu'il se rendait maître de plusieurs provinces de la Perse et de la Turquie. L'entrevue d'Erfurt vint encore resserrer son alliance avec Napoléon, pour lequel il ressentait d'ailleurs la plus vive admiration. Cependant quelques modifications au système continental, qui lui étaient imposées par les besoins de ses peuples, et l'occupation du duché d'Oldenbourg par les troupes françaises, amenèrent une rupture

entre les deux souverains, et la guerre ne tarda pas à sortir de cette situation. On connaît les résultats de cette funeste campagne de 1812 entreprise par Napoléon. Pendant que les débris de l'armée française se retiraient en Allemagne, Alexandre lança de Varsovie un manifeste par lequel il appelait l'Europe aux armes (1813), et forma une nouvelle coalition dans laquelle entrèrent l'Angleterre, la Prusse, la Suède et l'Autriche. Les alliés essuyèrent d'abord plusieurs défaites à Lutzen, à Bautzen et à Dresde, mais la bataille de Leipsick leur ouvrit les portes de la France, et ils arrivèrent jusqu'à Paris (1814), malgré les prodiges de génie que fit Napoléon dans cette campagne immortelle. Alexandre, qui jouait le principal rôle dans ces événements, contribua à replacer la famille des Bourbons sur le trône, et se conduisit avec une modération et une bienveillance qui lui concilièrent l'estime des classes élevées, moins sensibles aux humiliations de l'invasion étrangère que charmées de l'affabilité de l'autocrate vainqueur. Après avoir signé le traité qui assurait la paix générale et garantissait à la France l'intégrité de son territoire primitif, il se rendit en novembre 1814 au congrès de Vienne, où il fit confirmer l'usurpation de la Pologne, qu'il avait consommée l'année précédente. Après le retour de Napoléon de l'île d'Elbe et la bataille de Waterloo, Alexandre revint à Paris avec les troupes alliées (1815), et participa cette fois aux mesures rigoureuses prises contre la France; néanmoins il s'opposa à son démembrement et sauva plusieurs monuments qu'on voulait détruire. Avant de quitter Paris, il signa avec les souverains de Prusse et d'Autriche le traité de la *Sainte-Alliance*, qui, sous l'apparence d'une ligue pour le triomphe du christianisme, n'était en réalité qu'une coalition des rois contre les principes libéraux, coalition au nom de laquelle il fut entraîné plus tard à comprimer la liberté en Europe. De retour en Russie, Alexandre s'occupa de l'administration de ses vastes Etats, octroya à la Pologne une constitution qui ne fut jamais appliquée, travailla à réparer les maux de la guerre, établit des colonies militaires dans les parties les moins habitées de son empire, expulsa les jésuites, que son aïeule Catherine avait attirés en Russie, et adoucit le sort des serfs. Dans les dernières années de sa vie, il demeura fidèle à l'esprit qui avait dicté le traité de la Sainte-Alliance, et se montra constamment l'adversaire des idées libérales qu'il avait professées au début de sa carrière. Au reste, il ne s'appartenait plus à cette époque. Depuis la deuxième invasion, il était tombé sous l'empire de la mystique Mme de Krudner (V. ce nom), qui l'avait entraîné dans un quiétisme religieux énervant, et dont l'influence funeste survécut même à la perte de son crédit. Il mourut d'une fièvre endémique pendant un voyage dans les provinces méridionales de son empire. Ses derniers moments furent troublés par la découverte d'une vaste conspiration entreprise par la jeunesse russe des hautes classes, sous l'influence d'idées qu'elle avait rapportées de la France.

Alexandre fut un prince éclairé et doué de qualités incontestables; il acquit des droits à la reconnaissance de la France par sa modération et le frein qu'il imposa à la vengeance que les alliés voulaient tirer de vingt ans de revers et d'humiliations, mais la loyauté fut loin de présider à tous les actes de sa vie; il ne se montra que trop souvent fidèle à cette politique cauteleuse qui est de tradition chez les souverains moscovites, et justifia ainsi l'épithète de *Grec du Bas-Empire* que Napoléon lui donna dans ses amères récriminations. Il ne laissait point d'enfant, et son frère Nicolas lui succéda.

ALEXANDRE II, empereur de Russie, fils aîné de Nicolas et de Frédérique-Louise-Charlotte-Wilhelmine, sœur du roi de Prusse Frédéric-Guillaume IV, et qui reçut comme czarine le nom d'Alexandra-Féodorowna. Elevé d'abord par sa mère et placé sous la direction de l'Allemand Mœrder, il fut confié ensuite aux soins du poëte russe Joukowski, qui acheva son éducation. Ce dernier appartenait, comme le czar Nicolas, au vieux parti russe. Le caractère du jeune prince porta l'empreinte de ces influences diverses. Revêtu dès son enfance de l'habit de soldat et de hautes dignités militaires, formé pour la guerre et pour l'autocratie, il se pliait difficilement néanmoins à la forte discipline que son père imposait autour de lui, et il tomba même dans une mélancolie dont on essaya de le guérir par un voyage en Allemagne, pendant lequel il épousa la princesse Marie, fille du grand-duc de Hesse-Darmstadt (1841). Nicolas mourut, comme on le sait, en mars 1855, au milieu des embarras de la guerre de Crimée. Alexandre, héritant d'*une situation qu'il n'avait point faite*, suivant l'expression de Napoléon III, soutint quelque temps encore la politique héréditaire des czars et continua la guerre avec assez d'énergie, mais plutôt, à ce qu'il semble, pour satisfaire l'honneur militaire et les vieux sentiments moscovites. Après la prise de Sébastopol, il jugea sagement qu'il était temps d'accepter les conditions que les alliés mettaient à la paix, envoya ses plénipotentiaires à Paris, et parut dès lors vouloir consacrer toute l'activité de son gouvernement aux affaires intérieures de son vaste empire, qui lui doit d'importantes améliorations, quelques réformes administratives et un développement considérable de l'instruction publique. L'œuvre la plus importante de son règne et de sa politique est jusqu'à présent l'émancipation des serfs, qu'il a courageusement commencée, et qui se complétera sans doute par des mesures ultérieures. Cette noble initiative ne peut malheureusement faire oublier sa conduite récente envers la Pologne. Dans cette question, en effet, il paraît suivre entièrement les inspirations du vieux parti russe. *Tout ce que mon père a fait est bien fait*, a-t-il dit à cet égard. Et l'on sait combien Nicolas fut impitoyable envers cette malheureuse nation. Dès le début de l'insurrection actuelle (V. POLOGNE), la répression prit un caractère implacable qui n'a fait que s'aggraver, épouvantant l'Europe par des actes d'une férocité inouïe, dont la responsabilité rejaillit en partie sur le prince qui choisit, qui maintient et qui récompense des généraux comme Mourawiew et autres proconsuls, que sans aucun doute l'histoire flétrira du nom de bourreaux. Comme homme privé, Alexandre est, dit-on, plein de douceur, d'intelligence et d'aménité. On vante même ses tendances libérales, au moins dans les questions qui n'intéressent point la domination russe. Il paraît en outre doué de cette habileté moscovite que Napoléon Ier, juge un peu partial, il est vrai, a comparé à la finesse astucieuse des *Grecs du Bas-Empire*.

Papes :

ALEXANDRE Ier, pape de 108 à 117. On n'a aucun détail sur sa vie. Les *Epîtres* qui ont été mises sous son nom sont apocryphes.

ALEXANDRE II, pape de 1061 à 1073. Il eut à lutter contre l'antipape Honorius II, que lui opposa l'empereur Henri IV; força les princes normands à rendre les terres qu'ils avaient enlevées au saint-siége, et s'opposa aux persécutions contre les juifs.

ALEXANDRE III (Roland RAINUCE), pape de 1159 à 1181. Appuyé sur la ligue lombarde, il eut à lutter successivement contre les antipapes Victor IV, Pascal III et Calixte III, suscités par l'empereur Frédéric Barberousse, avec qui il se réconcilia à Venise en 1177. Alexandre III convoqua le troisième concile de Latran en 1179, et y fit porter plusieurs décrets importants, entre autres celui qui attribuait aux seuls cardinaux l'élection des papes, et celui qui réservait au souverain pontife la canonisation des saints.

ALEXANDRE IV (Rinaldi), pape de 1254 à 1261, établit des inquisiteurs en France, à la prière de saint Louis, et lutta sans succès contre Mainfroi, fils naturel de l'empereur Frédéric II, et qui s'était emparé de l'Italie méridionale. C'est sous son pontificat que parut en Italie la secte des *flagellants*.

ALEXANDRE V, pape de 1409 à 1410. Il fut élu par les cardinaux du concile de Pise, qui voulaient l'opposer à Grégoire XI et à Benoît XII. Sa nomination ne mit pas fin au schisme.

ALEXANDRE VI (Roderic-Lenzuolo BORGIA), né en 1431, à Jativa, en Espagne, descendait, dit-on, par sa mère, Jeanne Borgia, des anciens rois d'Aragon. Il se fit remarquer dès sa jeunesse par le développement prématuré de son intelligence et par la fougue de ses passions. Etudiant en droit, puis soldat, il fut appelé à Rome en 1456 par son oncle Alphonse Borgia, qui venait d'être élevé au trône pontifical sous le nom de Calixte III, et qui le nomma successivement archevêque de Valence, cardinal et vice-chancelier de l'Eglise. Antérieurement, il avait eu d'une certaine Rosa Vanozzo cinq enfants, dont deux surtout acquirent la plus hideuse célébrité, César et Lucrèce Borgia. Décoré de la pourpre romaine, Roderic ne renonça point à ses désordres; mais, dans l'intérêt de son ambition, il les couvrit d'un voile impénétrable et mit dès lors autant de zèle à affecter les vertus qui lui manquaient que de soin à dissimuler ses vices. Sous le pontificat de Sixte IV, il fut chargé de diverses négociations qui mirent en lumière son habileté politique, mais qui ne furent point toutes heureuses. A la mort d'Innocent VIII, il fut élu pape, et, s'il faut en croire les historiens contemporains, il avait gagné tout le collége, à l'exception de cinq cardinaux, soit à prix d'or, soit par la promesse de dignités et de bénéfices (1492). Dès ce moment il établit à Rome sa famille, dont l'existence n'était plus un mystère pour personne. François, son fils aîné, reçut le commandement des troupes papales, et César fut nommé cardinal l'année suivante. Prince plutôt que pontife, et dans un siècle où la perfidie, le parjure et la cruauté paraissaient des moyens légitimes de gouvernement, Alexandre VI se préoccupa exclusivement de sa domination temporelle en Italie, et entreprit de dépouiller et de réduire les familles puissantes qui dominaient dans les Etats de l'Eglise, ainsi que ces barons romains qui avaient un tel pouvoir, qu'on les nommait les *menottes* du pape. Dans cette lutte contre les grands, ce nouveau Louis XI, moins puissant par les armes, mais moins scrupuleux encore sur les moyens, ne recula devant aucun forfait pour s'agrandir et enrichir sa famille. Les Malatesta, les Manfredi, les Colonna, les Orsini, les Vitelli, furent tour à tour les victimes de ses perfidies, dont le principal instrument était son fils César, et à l'exécution desquelles il employait le meurtre, la corruption, le parjure, le mensonge, etc. Sa vie entière est un tissu d'horreurs de toute nature, et il réalisa dans l'histoire l'idéal du prince dont Machiavel a esquissé le hideux portrait. Dans sa politique extérieure, il montra le même caractère. Obligé de capituler devant les armes de Charles VIII, il fit sa paix avec lui en lui accordant l'investiture du royaume de Naples et en lui livrant le prince turc Gem (Zizim), que peut-être il avait fait empoisonner à l'avance, gagné, dit-on, par l'or de Bajazet. Il encouragea ensuite l'assassinat des Français dans Rome, se ligua contre le roi de France avec la république de Venise et l'empereur Maximilien, contracta plus tard une alliance avec Louis XII, qu'il se disposait à trahir, lorsqu'il mourut (1503), empoisonné, dit-on, par un breuvage qu'il but par mégarde et qu'il avait fait préparer pour un cardinal dont il convoitait les biens. Ce dernier fait a été révoqué en doute. Ce que les historiens contemporains rapportent des mœurs de ce pontife ne peut trouver place dans un ouvrage de cette nature. Nous devons nous borner à constater que la plupart des faits qui lui sont imputés ne paraissent malheureusement que trop avérés. V. sa *Vie*, par Gordon, Londres, 1729, trad. en franç., en 1732.

ALEXANDRE VII (Fabio Chigi), né à Sienne en 1599, élu en 1655, mort en 1667, fut un pape savant et vertueux. Il approuva la bulle d'Innocent X, son prédécesseur, contre les cinq propositions de Jansénius, et prescrivit le fameux formulaire de 1665. C'est sous son pontificat que le duc de Créqui, ambassadeur de France à Rome, ayant été insulté par la garde corse, l'orgueilleux Louis XIV exigea que cette garde fût cassée, et que la réparation fût attestée par une pyramide érigée sur une place de Rome.

ALEXANDRE VIII (Ottoboni), né à Venise en 1610, élu en 1689, mort en 1691. Il publia la bulle *Inter multiplices*, contre les quatre articles du clergé de France (1682) qui consacraient les libertés de l'Eglise gallicane.

Saints :

ALEXANDRE (saint), évêque de Jérusalem, mort en prison l'an 251, sous Décius.

ALEXANDRE (saint), patriarche d'Alexandrie, combattit vigoureusement l'hérésie d'Arius, qu'il ne put ramener à la foi orthodoxe. Il fit assembler le concile de Nicée (325), où l'arianisme fut condamné, et mourut en 326.

ALEXANDRE NEWSKI (saint), prince moscovite, né en 1219, mort en 1262. Il était fils du Jaroslaf II, grand-duc de Russie, et succéda à son père en 1252. Illustré déjà par deux victoires remportées, l'une sur les Suédois et les Danois, au bord de la Néva (d'où son nom de *Newski*), l'autre sur les chevaliers de l'ordre teutonique, il n'affranchit point, comme on l'a répété, la nation moscovite du honteux tribut qu'elle payait aux successeurs de Gengis-Khan, et ne gouverna au contraire qu'avec l'appui des Tartares. Aujourd'hui cependant il est rangé parmi les saints les plus vénérés de la Russie. L'impératrice Catherine Ire fonda en son honneur l'ordre de Saint-Alexandre (1725).

Personnages divers :

ALEXANDRE, fils de Priam, le même que *Pâris*.

ALEXANDRE POLYHISTOR, savant écrivain grec, fait prisonnier pendant la guerre de Mithridate, amené à Rome et acheté par Corn. Lentulus, qui lui confia l'éducation de ses enfants et l'affranchit. Il avait composé quarante-deux *Traités* de grammaire, d'histoire et de philosophie, dont il ne reste malheureusement que quelques fragments, conservés par le Syncelle et Eusèbe.

ALEXANDRE le Paphlagonien, fameux imposteur, né en Paphlagonie, vivait dans le IIe siècle de notre ère. Il étudia la médecine, se fit passer pour prophète et gagna d'immenses richesses à rendre des oracles et à traiter les malades. Sa renommée s'était répandue dans tout l'empire, et il est certainement le plus illustre de tous les charlatans historiques. Chose tout à fait neuve, il avait créé un dieu, qu'il portait toujours avec lui. C'était un serpent qu'il avait fait naître dans un œuf d'oie (après l'y avoir secrètement introduit) et qu'il faisait passer pour Esculape. Ce *dieu*, qui avait reçu le nom de *Glycon*, figure sur des médailles de ce temps.

ALEXANDRE d'Aphrodisias, le plus ancien et le plus fameux des interprètes d'Aristote. Il professait à Alexandrie au commencement du IIIe siècle av. J.-C. Il combattit le fatalisme comme subversif de l'ordre moral. On a de lui des commentaires sur la philosophie péripatéticienne.

ALEXANDRE (Sulpice), historien gaulois ou franc, vivait au IVe siècle. Il avait écrit une histoire de la Gaule de 388 à 394. Grégoire de Tours lui a fait quelques emprunts.

ALEXANDRE de Tralles, célèbre médecin grec, né à Tralles, en Lydie, dans le VIe siècle. Il est considéré comme un des meilleurs médecins grecs depuis Hippocrate. Son principal ouvrage traite de toutes les maladies, depuis celles de la tête jusqu'à celles du pied, et il a été souvent réimprimé, soit en grec, soit en latin.

ALEXANDRE de Bernay, dit aussi *Alexandre de Paris*, poëte du XIIe siècle. Il continua en vers de douze syllabes le roman d'*Alexandre le Grand*, commencé par Lambert-li-Cors, ce qui fit donner depuis aux vers de cette espèce le nom d'*alexandrins*.

ALEXANDRE de Villedieu, écrivain du XIIIe siècle, composa vers 1209 une grammaire en vers intitulée *Doctrinale puerorum*, et qui eut une vogue immense dans les écoles du moyen âge.

ALEXANDRE de Hales, célèbre théologien anglais de l'ordre des cordeliers, appelé le *Docteur irréfragable* et *la Fontaine de vie*, enseigna avec succès la philosophie et la théologie à Paris, et, l'un des premiers, mit à profit les traductions arabes d'Aristote. Il mourut en 1245.

ALEXANDRE (Noël), théologien, né à Rouen en 1639, mort à Paris en 1724. Il appartenait à l'ordre des dominicains. Attaché aux doctrines jansénistes, il protesta contre la bulle *Unigenitus* et signa le *Cas de conscience*. Savant et laborieux, il composa un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels on remarque surtout une *Histoire ecclésiastique* (en latin) fortement empreinte de gallicanisme.

ALEXANDRE (D. Jacques), bénédictin, né à Orléans en 1653, mort en 1734; inventeur des horloges à équation, auteur d'un bon *Traité des horloges* (1734).

ALEXANDRE (Charles), helléniste, né à Paris en 1797. Il est inspecteur général des études et membre du jury d'agrégation. On lui doit d'estimables travaux lexicographiques qui ont été adoptés dans l'enseignement, notamment un *Dictionnaire grec-français*, un *Dictionnaire français-grec*, une *Méthode pour faire des thèmes grecs*, etc.

ALEXANDRÉE (sainte), vierge et martyre à Ancyre, au IVe siècle. Honorée le 18 mai.

ALEXANDRETTE ou **SCANDEROUN**, petite ville de la Turquie d'Asie, en Syrie. Elle doit toute son importance à Alep, dont elle est le port naturel, bien qu'elle en soit éloignée de 140 kil. Mouvement de navigation considérable; 500 hab.

ALEXANDRIE, ville et port d'Egypte, fondée par Alexandre le Grand en 331 av. J.-C., située sur la langue de terre qui sépare le lac Maryouth de la Méditerranée, à 170 kil. N.-O. du Caire; entrepôt du commerce égyptien et d'une grande partie de celui de l'Arabie, de la Nubie, de l'Abyssinie. Elle fut célèbre autrefois par son école de philosophie et par l'importante bibliothèque recueillie par les Ptolémées. Elle avait, sous Auguste, plus de 300,000 habitants, et en compte à peine aujourd'hui 60,000. C'est le seul grand port commercial que l'Egypte possède actuellement sur la Méditerranée.

Les monuments principaux de cette ville célèbre sont :

LE PHARE. De la pointe orientale de l'île de Pharos se détachait une masse de rochers entourée d'eau. C'est là que fut bâti, par le Cnidien Sostrate et sous le règne de Ptolémée Philadelphe (283 av. J.-C.), le célèbre *Phare d'Alexandrie*, que l'antiquité considérait comme une des sept merveilles du monde. Un vaste corps de bâtiment en marbre blanc, ouvert de tous côtés, composait le premier étage. Ce palais était surmonté d'une immense tour carrée, également en marbre, avec des galeries étagées les unes au-dessus des autres, formant les plus gracieuses colonnades. La hauteur totale était de quatre cents pieds, et au sommet se trouvait un grand miroir qui réfléchissait les vaisseaux avant que l'œil pût les apercevoir à l'horizon. En 1518, le Phare étant totalement ruiné, le sultan Sélim fit construire sur l'emplacement une mosquée et le château que l'on y voit aujourd'hui.

L'HEPTASTADE. Cette chaussée, qui unit la ville à l'ancienne île de Pharos, fut ainsi nommée parce que sa largeur était de sept stades. Elle coupait en deux le havre d'Alexandrie, et lui donnait ainsi deux ports : l'un appelé *Grand-Port*, l'autre *Eunoste*, ou port du bon retour. Elle a été si considérablement élargie par les sables et les débris accumulés à sa base, que la nouvelle ville a pu s'y réfugier tout entière. Le môle antique portait un aqueduc destiné à faire arriver dans l'île de Pharos les eaux du Nil, et établissait, par deux ouvertures qui y avaient été pratiquées, une double communication entre les deux ports qu'il séparait.

COLONNE DE POMPÉE OU DIOCLÉTIENNE. Cette colonne, improprement nommée de Pompée, fut élevée en l'honneur de Dioclétien par un gouverneur de l'Egypte, Pompeianus, dont le nom explique la tradition erronée qui attribue ce monument à Pompée. Située à 1 kilomètre environ de la porte méridionale de la ville arabe, elle se trouvait comprise dans l'enceinte même d'Alexandrie. Elle n'a plus d'autre utilité que de servir de point de reconnaissance aux vaisseaux qui arrivent du large et aux caravanes qui débouchent du désert. C'est une colonne haute de 32 m. 50 c., d'un seul bloc de granit rose, dont l'exécution et le poli sont admirables; son diamètre est de 3 m. Une masse carrée, supportée par deux assises de pierres siliceuses, lui sert de base. Le fût est grec, tandis que la base, le piédestal et le chapiteau accusent le style dégénéré du IVe siècle de l'ère chrétienne. Le chapiteau est d'ordre corinthien, à feuilles de palmier sans dentelures. Une statue colossale paraît avoir autrefois surmonté le monument, mais on n'en a trouvé que des débris informes.

AIGUILLES DE CLÉOPÂTRE. Obélisques situés

à l'orient de l'ancienne Alexandrie, et qui paraissent avoir orné l'entrée du *Cæsareum*, temple de J. César. Ce sont deux monolithes de granit rose, dont l'un est encore debout, et l'autre couché sur le sable. Ils sont chargés d'hiéroglyphes. Celui qui est debout a soixante-trois pieds de haut sur sept de côté, à la base. On remarque parmi les figures dont il est couvert celles du bœuf, du serpent, du hibou, de l'épervier, de la chouette, du scarabée, du canard, de la cigogne, de l'ibis et du lézard. Au milieu de ces inscriptions Champollion a cru lire les noms de Mœris et de Sésostris. On pense que ces deux monuments étaient autrefois à Héliopolis. Ce fut sans doute la reine Cléopâtre qui les fit transporter à Alexandrie, pour les placer devant le temple de César : d'où leur appellation.

Le Canal de Canope. Ce canal, navigable du Nil à Alexandrie, servait, dans sa double destination, à l'entretien des fontaines et au transport des marchandises. Il était bordé dans tout son parcours de vignes, de dattiers et de sycomores. Sur ses rives se groupaient des maisons de plaisance et de délicieux jardins. C'est ce même canal que Méhémet-Ali a fait recreuser, il y a quelques années, sous le nom de *Canal Mahmoudieh*.

Les autres monuments de l'antique Alexandrie étaient : le *Posidium*, ou temple de Neptune; le *Cæsareum*, temple de Jules César; le *Sebasteum*, temple d'Auguste; l'*Arsinoëion*, temple d'Arsinoé; le *Serapeion*, temple de Sérapis; le *Sêma*, ou tombeau d'Alexandre; l'*Homerion*, monument d'Homère; le *Dicasterion*, palais où se rendait la justice; l'*Amphithéâtre;* le *Stade;* le *Musée;* le *Claudium*, palais fondé par Claude pour la réunion des savants; le *Timonium*, palais de Marc-Antoine; le *Mausolée*, ou tombeau de Cléopâtre, et l'*Emporium* ou grand marché.

Parmi les monuments de l'Alexandrie musulmane, il faut citer : la *mosquée* d'*Aboud Dinian*, couronnée par des créneaux à redans, surmontée d'une coupole, et accompagnée d'un joli minaret à huit faces; le *fort de l'île de Pharos*, tour d'architecture arabe, carrée, flanquée aux angles de quatre tourelles, et portant au-dessus de la plate-forme un donjon couronné par une lanterne qui sert de phare. Une triple enceinte fortifiée à la moderne lui sert de remparts.

— Hist. L'importance d'Alexandrie, sa prospérité et son admirable position l'ont désignée de tout temps à l'avidité des conquérants. Nous allons passer en revue les principaux événements militaires qui se sont accomplis sous ses murs, et auxquels elle a attaché son nom.

I. Antiochus, roi de Syrie, voulant mettre à profit la jeunesse des enfants de Ptolémée Philopator pour conquérir l'Egypte, l'envahit à la tête d'une puissante armée et mit le siége devant Alexandrie. Mais Popilius Lænas, envoyé par le sénat, arrêta ses projets ambitieux. V. Cercle de Popilius.

II. Après avoir vaincu Pompée à Pharsale, César entra dans Alexandrie pour y régler les affaires de l'Egypte. Ses manières impérieuses irritèrent Achillas, ministre du roi Ptolémée, qui réunit une armée de vingt-quatre mille Egyptiens, tous soldats aguerris, et vint défier le maître du monde devant les murs de la capitale. César, qui n'avait avec lui que trois mille légionnaires et huit cents cavaliers, sortit hardiment d'Alexandrie, où ses ennemis le tenaient pour ainsi dire assiégé, les éloigna des remparts, et leur fit essuyer successivement plusieurs défaites. Mais bientôt, affaibli par ses succès mêmes, il éprouva des revers qui le mirent à deux doigts de sa perte. Forcé de battre en retraite devant un ennemi trop supérieur en nombre, il courut les plus grands dangers, et dut se sauver à la nage pour échapper à la poursuite des Egyptiens. Toutefois, il ne tarda pas à reprendre sa supériorité et à écraser ses ennemis dans une dernière bataille, à la suite de laquelle le roi Ptolémée se noya dans le Nil (46 av. J.-C.).

III. L'an 640 de notre ère, Amrou, lieutenant du calife Omar, entra en Egypte après avoir conquis la Palestine, s'empara de Péluse et de Memphis, et vint mettre le siége devant Alexandrie. Il poussa les opérations avec la plus grande vigueur, animant ses soldats par l'exemple de son indomptable intrépidité, et faisant toujours flotter sa bannière au premier rang. Lui-même il présidait aux reconnaissances de la place et dirigeait toutes les attaques. Enfin, après quatorze mois de siége et une multitude de combats meurtriers, Amrou livra un assaut général et emporta la ville. Il avait perdu vingt-cinq mille hommes devant Alexandrie. Voici en quels termes il rendit compte de sa conquête au calife : « J'ai pris la grande ville de l'Occident; il m'est impossible de te décrire toutes ses richesses, toute sa magnificence. Je me contente de te dire qu'elle renferme quatre mille palais, quatre mille bains, quatre cents théâtres, douze mille boutiques de légumes et fruits, et quarante mille juifs tributaires. La ville a été prise par force, sans traité ni capitulation, et les Musulmans sont impatients de recueillir le fruit de leur victoire. » Ces derniers mots renfermaient une demande indirecte de pillage, qu'Omar refusa avec une généreuse fermeté. Mais interrogé s'il fallait également respecter la fameuse bibliothèque du Sérapéion, le calife répondit par un dilemme trop célèbre. (V. plus loin Bibliothèque d'Alexandrie.) Amrou obéit à regret, et ce magnifique dépôt de toutes les connaissances humaines devint la proie des flammes.

IV. Pour forcer l'Angleterre à la paix, Bonaparte forma le projet d'une expédition grandiose, mais qu'une conception vive, une rare célérité dans l'exécution, et surtout un vaste et hardi génie comme le sien, pouvaient seuls faire réussir; c'était la conquête de l'Egypte, de cette magnifique contrée dont la possession constituerait une perpétuelle menace contre l'empire anglais de l'Inde, où la faiblesse de la marine française ne permettait pas de porter directement nos soldats. En outre, une administration active et habile pouvait faire de ce beau pays, qui n'a rien perdu de sa fécondité biblique, la plus riche colonie du globe, ressusciter l'antique splendeur dont Alexandrie avait joui sous les Ptolémées, et rendre de nouveau cette ville le centre du commerce de l'Asie et de l'Afrique, l'entrepôt général des marchandises des Indes. Tels étaient les desseins de Bonaparte, dont l'âme s'ouvrait à toutes les grandes inspirations. Un armement considérable fut réuni à Toulon, dans le secret le plus absolu, et la flotte mit à la voile le 8 mai 1798; le 30 juin, elle arriva sur les côtes d'Egypte, en vue de la tour des Arabes. L'armée n'avait appris sa véritable destination que depuis quelques jours seulement, par une proclamation où respire un caractère de majesté pareil à celui que les généraux romains savaient imprimer à leurs harangues. Bonaparte établit aussitôt des communications avec Alexandrie et donna l'ordre du débarquement. On aperçut alors au loin une voile de guerre. Craignant que ce ne fût un navire anglais détaché de la flotte de Nelson; qui s'était mis à sa poursuite : *Fortune!* s'écria-t-il, *m'abandonnerais-tu? Quoi, seulement cinq jours!* Il se trompait; c'était une frégate française qui arrivait de Malte. Bientôt l'opération du débarquement commence; en un instant la mer est couverte de canots qui luttent contre l'impétuosité et la fureur des vagues; mais on prend terre heureusement à trois lieues d'Alexandrie, et le général en chef, après avoir formé ses troupes en colonnes, marche sur l'ancienne capitale des Ptolémées. Il était à pied, avec l'avant-garde, accompagné de son état-major et de ses généraux. Le plus vif enthousiasme régnait dans l'armée, accoutumée à ne recueillir que des lauriers sur les pas de l'immortel capitaine. A une demi-lieue de la ville, les Arabes s'étaient réunis au nombre de trois cents environ; mais, à l'approche des Français, ils prennent la fuite et s'enfoncent dans le désert. Arrivé aux portes d'Alexandrie, Bonaparte, désirant prévenir l'effusion du sang, se dispose à parlementer. Des hurlements effroyables d'hommes, de femmes et d'enfants, lui répondent, en même temps que les ennemis démasquent quelques pièces de canon. Il fait alors battre la charge, et les Français s'élancent à l'assaut, au milieu du feu des assiégés et d'une grêle de pierres qu'on fait fondre sur eux; généraux et soldats escaladent les murs avec la même intrépidité : le général Kléber est atteint d'une balle à la tête; le général Menou est renversé du haut des murailles, tout couvert de contusions; mais nos troupes ne tardent pas à se précipiter dans la ville, tandis que les assiégés fuient éperdus (2 juillet 1798). Bonaparte, qui craint que la fureur du soldat n'allume une haine implacable au sein de cette population, fait battre la générale, mande auprès de lui le capitaine d'une caravelle turque, et le charge de porter aux habitants des paroles de paix et de conciliation. Il leur annonce que leurs propriétés, leur religion, leur liberté, seront respectées, et que la France, jalouse de conserver l'amitié de la Porte, prétend diriger la guerre seulement contre les Mamelucks. Bientôt les imans, les cheiks et les chérifs viennent se présenter à Bonaparte, qui leur réitère ces dispositions amicales. Peu de temps après, tous les forts sont remis entre les mains des Français; l'ordre et la sécurité commencent à *renaître*, et les Arabes eux-mêmes, laissant éclater leurs démonstrations de joie, nous jurent fidélité.

— Bibliothèque d'Alexandrie. Célèbre bibliothèque fondée par Ptolémée Soter dans le quartier d'Alexandrie nommé *Bruchion*, et dont Démétrius de Phalère fut le premier conservateur. Selon Aulu-Gelle et Ammien Marcellin, elle compta jusqu'à sept cent mille volumes. Lorsque la bibliothèque de Bruchion eut atteint le chiffre de quatre cent mille volumes, une bibliothèque supplémentaire fut formée dans le Sérapéion (temple de Sérapis), qui en renferma bientôt trois cent mille. La première périt dans les flammes lorsque César se rendit maître d'Alexandrie. La seconde s'augmenta quelque temps après de celle des rois de Pergame, donnée par Antoine à Cléopâtre. Détruite en 390 dans les luttes des païens avec les chrétiens, elle avait été reconstituée sans doute au commencement du VIe siècle. Abulfaradje, qui mourut évêque d'Alep en 1286, rapporte que, lorsque les Arabes s'emparèrent d'Alexandrie en 641, cette bibliothèque fut livrée aux flammes par l'ordre d'Amrou, leur chef. Celui-ci ayant consulté le calife Omar sur ce qu'on devait faire de tous ces livres, en reçut la réponse suivante, qui traduit d'une façon naïvement brutale la logique du fanatisme : « Si ces livres sont conformes à l'Alcoran, ils sont inutiles; s'ils sont contraires à l'Alcoran, ils sont pernicieux : donc il faut les détruire. » En conséquence, dit Abulfaradje, Amrou les fit distribuer dans les bains d'Alexandrie, les fit brûler dans leurs foyers; et il fallut six mois pour les consumer. Cette circonstance de l'incendie de la bibliothèque d'Alexandrie par les Arabes a éveillé de nos jours les défiances de la critique et soulevé plus d'une objection.

Il y a des écrivains, et ils sont aujourd'hui assez nombreux, qui s'ingénient à prendre l'histoire en défaut et à battre en brèche les événements les moins contestés; ils nient l'incendie de la bibliothèque d'Alexandrie. D'autres, tout en admettant l'authenticité de ce triste événement, lui enlèvent son caractère et ses conséquences à jamais déplorables, en prétendant que le nombre des volumes dévorés par le feu était beaucoup moins considérable qu'on ne l'a dit, et que, d'ailleurs, ils ne traitaient que de controverses théologiques. Malheureusement les uns et les autres n'apportent aucune preuve sérieuse à l'appui de leurs assertions.

— Chronique d'Alexandrie, compilation d'auteurs grecs faite sous l'empereur Héraclius, au règne duquel elle s'arrête. Le manuscrit, qui fut découvert en Sicile dans le courant du XVIe siècle, portait en tête le nom de *Pierre d'Alexandrie*.

— Ecole d'Alexandrie. Le nom d'école d'Alexandrie a deux sens : il désigne quelquefois l'ensemble des savants que l'intelligente protection des Ptolémées avait réunis dans la ville d'Alexandrie; mais il s'applique le plus souvent à cette succession de philosophes qui, du IIIe siècle de l'ère chrétienne jusque vers la fin du Ve, entreprirent d'unir la philosophie orientale à la philosophie grecque.

— Musée d'Alexandrie. En même temps que la Bibliothèque, Ptolémée Soter avait fondé le *Musée* d'Alexandrie, où philosophes, savants et poëtes logeaient et prenaient leurs repas ensemble. « Cette association, dit Strabon, avait des fonds communs et un chef nommé par le roi. » On ne peut mieux se faire une idée de cette institution que par nos académies d'aujourd'hui, où se retrouve le même caractère de liberté d'opinion pour les membres, avec des réunions et des travaux en commun sous le patronage du gouvernement. La fondation du Musée donna un grand essor aux sciences et aux lettres. Alexandrie, que sa position géographique avait rendue le centre des relations commerciales, ne tarda pas à succéder à Athènes comme centre du mouvement intellectuel. On vit alors briller dans les sciences : Euclide, le créateur de la géométrie scientifique; Apollonius de Perge, qui a laissé un ouvrage sur les sections coniques; Nicomaque, qui le premier réduisit l'arithmétique en système; Eratosthène, qui créa l'astronomie et la géographie savantes en calculant la longueur de la circonférence terrestre, et en déterminant la valeur de l'obliquité de l'écliptique; Aristarque, qui inventa une méthode ingénieuse et très-simple de calculer les distances relatives de la terre au soleil et à la lune; Hipparque, le plus grand peut-être des astronomes de l'antiquité, qui fixa la longueur de l'année solaire et découvrit la précession des équinoxes; Erasistrate et Hérophile, qui créèrent l'anatomie. En même temps la poésie fleurit avec Théocrite, le chantre des bergers de Sicile; Apollonius, l'auteur des *Argonautiques;* Lycophron, Aratus, Callimaque, Nicandre, etc.; enfin la philologie, l'histoire littéraire, la grammaire, représentées par Zénodote d'Ephèse, Aristarque de Samothrace, Cratès de Malles, Denys de Thrace, Apollonius le sophiste et Zoïle, prirent dans les travaux de l'esprit une place qu'elles n'avaient point eue jusqu'alors. On sait que les noms d'Aristarque et de Zoïle sont devenus synonymes, le premier de critique sévère, mais impartial, le second de critique injuste et sans *bonne foi*.

— Philosophie alexandrine. L'école philosophique d'Alexandrie, appelée aussi *école éclectique* et *école néo-platonicienne*, est la dernière grande école de la philosophie grecque. « A la fois religieuse et philosophique, dit M. Pierre Leroux, placée entre le monde païen et le monde chrétien, elle se rattache à l'un et à l'autre; elle procède de Platon et de Pythagore, de l'Orient et de la Grèce, tient aux gnostiques et aux chrétiens, essaye de résumer et de restaurer l'antiquité, et inonde en même temps de son idéalisme et de ses opinions les plus mystiques le moyen âge chrétien tout entier. » Les deux caractères principaux de la philosophie alexandrine sont l'*éclectisme*, c'est-à-dire l'essai d'une conciliation et d'une fusion de tous les systèmes philosophiques et de toutes les traditions religieuses, et le *mysticisme*, né du contact avec l'Orient, mais pourtant resté grec et philosophique par sa forme et sa méthode. Dans l'éclectisme des alexandrins, c'est l'élément platonicien qui prédomine; il est le lien et le régulateur de leurs théories, le centre d'où tout part et où tout vient aboutir : de là le nom de *néo-platonisme* donné à la philosophie alexandrine. Le dernier mot de cette philosophie est un système où la théologie joue le principal rôle, et sert à expliquer tout le reste. Le *bien suprême* de Platon, l'*unité première pure et absolue* de Parménide, identifiés l'un à l'autre, forment le principe éternel et immuable de toutes choses. De ce principe émane l'*intelligence* qui le réfléchit, le *verbe* en qui les idées sont toutes représentées. L'*intelligence* produit à son tour l'*âme*, qui est principe et cause de tout mouvement, moteur du monde. Le monde est éternel, parce que l'âme n'a jamais pu être une force inactive; elle le précède d'une priorité de principe, mais non d'une priorité de temps. Le monde est la manifestation nécessaire des *idées*, qui sont les types invariables des choses. Les âmes humaines sont une émanation de l'âme du monde; par l'évolution de la création, elles sont éloignées de Dieu; mais elles tendent à remonter à leur état primitif, et à s'absorber dans l'essence divine. Celles qui, abusant des sens, seront descendues par là au-dessous même de la vie sensitive, renaîtront après la mort dans les liens de la vie végétative des plantes; celles qui n'auront vécu que d'une vie animale renaîtront sous la forme d'animaux; celles qui ne se seront pas élevées au-dessus de la vie purement humaine reprendront des corps humains. Celles-là seules rentreront en Dieu, qui auront développé en elles-mêmes la vie divine. La connaissance qui naît de la sensation et du raisonnement n'est que la préparation à la science véritable, laquelle s'acquiert par voie d'illumination. De même les vertus physiques relatives au perfectionnement du corps, les vertus morales et politiques qui comprennent les devoirs de l'homme en tant qu'être social, les vertus théorétiques, qui sont la contemplation de l'âme par elle-même, ne sont que les divers degrés par lesquels il faut passer pour parvenir aux vertus divines, où l'âme, se dégageant des liens du corps, se rend digne de contempler Dieu et de s'unir à lui. Le développement de la vie divine dépend surtout du secours de Dieu : de là l'importance de la prière, des symboles et des rites. — L'origine de l'école philosophique d'Alexandrie se rattache indirectement au siècle littéraire des Lagides. Attirés dans la capitale de l'Egypte, des philosophes y avaient transplanté les écoles nées en d'autres pays. Cyrénaïques, stoïciens, péripatéticiens, académiciens, sceptiques, s'y rencontrèrent. L'éclectisme devait naître du contact et du conflit des doctrines. L'école d'Alexandrie ne commence réellement que vers l'an 193 de l'ère chrétienne, mais on peut dire que Philon le Juif et Potamon avaient préparé la voie à l'enseignement d'Ammonius Saccas, son fondateur. A peine se fut-elle montrée à Alexandrie qu'elle émigra et se transporta à Rome avec Plotin. Après y avoir brillé d'un vif éclat, elle n'eut plus de siége fixe. Plus tard elle alla s'établir à Athènes, où l'édit de Justinien vint la frapper et fermer ses écoles, en 529. Les plus célèbres représentants de la philosophie alexandrine sont Plotin, Porphyre, Jamblique et Proclus. La partie métaphysique du système fut surtout développée par Plotin, la partie logique par Porphyre, et la partie théosophique par Jamblique. Proclus s'occupa plus spécialement de coordonner les idées de ses prédécesseurs. L'école d'Alexandrie est célèbre par la lutte qu'elle soutint contre le christianisme. Elle eut un moment, dans cette lutte, l'appui du pouvoir et s'assit sur le trône impérial avec Julien l'Apostat; mais la mort de ce prince vint bientôt mettre fin à son rôle politique et renverser ses espérances de restauration du paganisme.

ALEXANDRIE DE LA PAILLE, ville du royaume d'Italie, à 65 kil. S.-E. de Turin, sur le Tanaro; 43,000 hab. Evêché; foires considérables fréquentées par les Italiens, les Français et les Suisses. Sous le premier empire, elle fut le ch.-lieu du dép. de Marengo. Ses fortifications, maintenant démolies, l'avaient rendue, sous les Français, une des plus fortes places de l'Europe.

Dans le XIIe siècle, les confédérés d'Italie, pour tenir en respect la ville de Pavie, qui restait fidèle à l'empereur *Frédéric Barberousse*, bâtirent dans son voisinage une nouvelle ville qu'ils appelèrent Alexandrie, du nom du pape Alexandre III, qui avait excommunié le prince ennemi. Comme ces constructions furent élevées à la hâte, on les couvrit d'abord de paille, ce qui fit que les railleurs appelèrent cette ville Alexandrie *de la paille*, surnom qu'elle a conservé jusqu'à nos jours.

ALEXANDRIN, INE s. et adj. (a-lèk-san-drain, i-ne). Qui est né à Alexandrie; qui a rapport à cette ville ou à ses habitants : *Dans les magnifiques adonies* ALEXANDRINES, *on portait processionnellement l'effigie du dieu jusqu'à la mer, et on le précipitait dans les flots.* (Val. Parisot.) ‖ On dit aussi ALEXANDRIEN et ALEXANDRINIEN.

— *Appareil alexandrin*, Espèce de mosaïque ou plutôt de marqueterie précieuse, composée de porphyre rouge et vert, de marbre et d'émail, à laquelle l'empereur Alexandre-Sévère, qui, selon Lampride, en fut l'inventeur, avait donné son nom. L'*appareil alexandrin* servit sous le Bas-Empire à faire des frises, à orner des panneaux, etc.; il était fort à la mode en Italie et en Sicile au XIIe et au XIIIe siècle.

— *Dialecte alexandrin*. Né de la confusion du dialecte macédonien avec ceux des différentes parties de la Grèce, ce dialecte contenait beaucoup de locutions empruntées à des langues étrangères. C'étaient surtout les Egyptiens, les Syriens, les Juifs, en un mot les populations semi-grecques, semi-orientales, qui en faisaient usage. On donnait le nom d'*hellénistes* aux écrivains de ces nations qui s'en servaient, d'où le nom d'*hellénistique*, sous lequel on désignait aussi le dialecte alexandrin. On le trouve bien caractérisé dans

les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament.

— *Manuscrit alexandrin* (Codex alexandrinus), Nom d'un célèbre manuscrit grec de la bibliothèque du Musée britannique, contenant la Bible des Septante et le Nouveau Testament. L'Ancien Testament y est complet; il y a quelques lacunes dans le Nouveau. Ce manuscrit forme 4 vol. in-folio; il est écrit sur parchemin en lettres onciales, sans indication d'esprits ni d'accents, et paraît être de la seconde moitié du VIe siècle. Il fut envoyé à Charles Ier, roi d'Angleterre, par le patriarche de Constantinople Cyrille Lucaris.

— *Vers alexandrin*, Vers français composé de douze syllabes quand la rime est masculine, et de treize quand elle est féminine. La césure doit être immédiatement après la sixième syllabe. Ce nom d'*alexandrin* vient, selon les uns, d'*Alexandre*, poëte parisien, qui employa le premier ce vers; selon d'autres, du poëme ou roman d'*Alexandre le Grand*, commencé au XIIe siècle par Lamebrt-li-Cors, et continué par le même Alexandre de Paris. ‖ S'emploie substantiv. : *La versification française, avec ses* ALEXANDRINS *qui vont deux à deux, a peu de mouvement.* (Michelet.) ‖ Absol. : *L'*ALEXANDRIN *d'André Chénier est-il celui de Racine? Evidemment non.* (Ste-Beuve.)

— **Encycl.** On donne au vers *alexandrin* le nom d'*héroïque*, parce qu'il est particulièrement affecté à l'épopée et à la tragédie. Ce vers convient aux sujets sérieux et graves, et, sous ce rapport, il remplace l'hexamètre des Latins et des Grecs. Sa forme est celle de l'asclépiade, qui était, lui aussi, composé de 12 syllabes et divisé en 2 hémistiches. Le vers *alexandrin* est majestueux et solennel; mais il a les défauts de ses qualités : « Il est beau, dit Voltaire, mais parfois ennuyeux. » Cette invariable césure, ces couples de rimes masculines et féminines se succédant régulièrement, cette symétrie pompeuse ont pour écueil la monotonie. M. Proudhon ne partage pas à cet égard l'opinion générale; il admire le mécanisme de l'*alexandrin* classique. « Des couples redoublés, dit-il, deux hémistiches égaux pour le vers, deux vers couplés par la rime pour le distique, puis encore deux couples de sexe différent pour former le quatrain, voilà ce qui fait la magnificence et la force de la poésie française, la supériorité de notre versification sur celle des anciens. » Malgré l'autorité de M. Proudhon, on peut croire que le romantisme avait quelque raison de chercher à assouplir la raideur de notre vers héroïque, à mettre quelque variété dans cette phrase carrée, à rendre un peu plus vivante cette beauté géométrique. S'il était nécessaire de montrer par des exemples que l'*alexandrin*, en devenant plus libre dans ses mouvements, n'a rien perdu de sa beauté, nous n'aurions qu'à ouvrir au hasard un des ouvrages de notre grand romantique.

— **Epithètes.** Long, noble, nombreux, harmonieux, majestueux, épique, héroïque, grave, uniforme, monotone, ennuyeux, pédantesque.

ALEXANDRIEN, IENNE. V. ALEXANDRIN.

ALEXANDRINIEN. V. ALEXANDRIN.

ALEXANDRINISME s. m. (a-lèk-san-dri-ni-sme). Système philosophique de l'école d'Alexandrie.

ALEXANDRISTE s. m. (a-lèk-san-dri-ste). Partisan de l'école d'Alexandrie, de l'alexandrinisme.

ALEXANDRITE s. f. (a-lèk-san-dri-te — de *Alexandre*, n. pr.). Minér. Nom donné par quelques minéralogistes à la cymophane de l'Oural, et par d'autres à la phénakite, en l'honneur de l'empereur Alexandre de Russie.

ALEXANDROS (*qui secourt les hommes*), surnom de Junon.

ALEXANDROVSKA, ville de Russie, sur la rive gauche du Dniéper; 3,500 hab. Ville fortifiée et entrepôt d'un commerce considérable.

ALEXANOR, petit-fils d'Esculape. Il était particulièrement révéré à Titane en Sicyonie.

ALEXANOR s. m. (a-lèk-sa-nor — n. myth.). Entom. Espèce de papillon des Alpes.

ALEXETOR et **ALEXETER** (*sauveur*), surnom de Jupiter.

Alexiade (L'), ou *Vie d'Alexis Comnène*, par Anne Comnène, en 15 livres et en grec. Cet ouvrage est un des monuments précieux de la Collection byzantine. Il répand un grand jour sur l'histoire de la première croisade, que l'auteur avait vue, et sur les divers intérêts des croisés et des Grecs, réunis contre les infidèles, mais fort mal unis entre eux. Partout elle fait l'apologie de son père à l'égard des croisés, qui l'ont accusé de perfidie. Anne accable de reproches les chefs des croisés, principalement Boëmond, fils de Robert Guiscard, ennemi personnel d'Alexis. A travers une foule de détails inutiles, mais que l'étiquette de la cour de Byzance lui faisait sans doute paraître importants, nous devons à Anne Comnène la connaissance de plusieurs particularités curieuses qui seraient perdues pour l'histoire. On lui a reproché de raconter des prodiges, et elle le fait avec une conviction qui prouve que les Grecs n'étaient pas moins superstitieux que les Latins.

ALEXICACOS (*qui détourne le mal*), surnom de Jupiter. Les Athéniens le donnèrent aussi à Apollon, dont l'oracle, pendant la guerre du Péloponèse, leur avait indiqué le moyen de se délivrer de la peste.

ALEXIE s. f. (a-lèk-sî). Entom. Genre de coléoptères tétramères.

ALEXIPHARMACEUTIQUE adj. (a-lèk-si-far-ma-seu-ti-ke — rad. *alexipharmaque*). Qui a les propriétés de l'alexipharmaque.

ALEXIPHARMAQUE adj. et s. m. (a-lèk-si-far-ma-ke — du gr. *alexein*, repousser, et *pharmakon*, poison). Nom que les anciens donnaient aux remèdes qu'ils croyaient propres à prévenir ou à détruire les mauvais effets des poisons.

—**Encycl.** Sous la dénomination d'*alexipharmaque*, aujourd'hui complétement tombée en désuétude, étaient compris des agents thérapeutiques de toute nature, et particulièrement des toniques, des excitants, des sudorifiques. On attribuait le plus d'efficacité à ceux dans lesquels il entrait le plus de substances diverses; telles étaient les nombreuses espèces de *thériaque*, l'*orviétan*, etc.

ALEXIPYRÉTIQUE adj. (a-lèk-si-pi-ré-ti-ke — du gr. *alexein*, repousser; *puretos*, fièvre). Méd. Syn. inusité de *fébrifuge*.

ALEXIROÉ, nymphe, fille du fleuve Granique. Elle eut de Priam un fils nommé Æsacus.

ALEXIS (saint), fils d'un sénateur romain, vivait dans le IVe siècle; il abandonna sa famille pour embrasser la vie cénobitique. Fête le 7 juillet.

ALEXIS Ier, Comnène, fils de Jean Comnène et neveu de l'empereur Isaac Comnène, né à Constantinople en 1048, usurpa le trône sur Nicéphore Botoniate, l'an 1081, et le relégua dans un cloître; battit les Turcs, remporta deux victoires signalées sur Robert Guiscard, qui avait envahi la Grèce, et repoussa une invasion des Scythes en Thrace. C'est alors que parut dans ses Etats une multitude innombrable de croisés (1096), dont les brigandages le forcèrent à un traité que les historiens latins lui reprochent de n'avoir pas toujours loyalement observé. Néanmoins il racheta les prisonniers faits sur les croisés par les Sarrasins, et reçut les Français avec une grande magnificence lorsqu'ils entrèrent à Constantinople. Il mourut en 1118, à l'âge de soixante-dix ans. Sa fille Anne Comnène a écrit sa vie dans un ouvrage qui a pour titre l'*Alexiade*. (V. ce mot.)

ALEXIS II, Comnène, empereur de Constantinople, fils de Manuel Comnène, auquel il succéda en 1180, âgé seulement de douze ans. Il fut placé sous la tutelle d'Alexis, son oncle, dont la tyrannie souleva les grands. Appelé par eux, Andronic Comnène, cousin du défunt empereur, qui l'avait exilé, s'empara de la régence, fit couronner le jeune Alexis, s'associa lui-même à l'empire, et, peu de semaines après, fit étrangler son collègue en 1183.

ALEXIS III, l'Ange, empereur de Constantinople, frère d'Isaac l'Ange, qu'il détrôna en 1195 et qu'il fit aveugler. Il conclut avec les Turcs et les Bulgares une paix honteusement achetée à prix d'argent. En 1203, Alexis le Jeune, son neveu, s'empara de Constantinople à l'aide des croisés, qu'il avait intéressés à la querelle, et Alexis l'Ange se vit forcé de prendre la fuite. Il tomba entre les mains de Théodore Lascaris, qui le fit enfermer dans un monastère, où il mourut en 1210.

ALEXIS IV, le Jeune, empereur grec, de 1203 à 1204. Il tira des fers en montant sur le trône Isaac l'Ange, son frère, et, comme il était aveugle, il lui remit le sceptre, se contentant d'être son collègue. Malheureusement les exigences des croisés qui lui avaient vendu leur intervention l'ayant mis dans la nécessité de recourir à de nouveaux impôts, un autre tyran, Alexis V Murzuphle, exploita le mécontentement public, détrôna Alexis et le fit étrangler.

ALEXIS V, Ducas, surnommé *Murzuphle* (dont les sourcils se rejoignent). Il s'empara du trône de Constantinople par le meurtre d'Alexis IV (1204). Ayant eu l'imprudence de déclarer la guerre aux croisés, ceux-ci le détrônèrent à son tour. Baudouin, comte de Flandre, prit sa place, et le fit précipiter du haut de la colonne de Théodose.

ALEXIS MICHAÏLOVITCH, czar de Russie, le second de la maison de Romanof, né en 1629, mort en 1676. Il succéda, en 1645, à son père Michel Féodorovitch, et passa les premières années de son règne dans une complète inaction, laissant la direction des affaires à deux favoris, Plechtcheief et Morosof. Leurs exactions provoquèrent, en 1648, un soulèvement qui coûta la vie à Plechtcheief. Le mécontentement général eut aussi pour effet d'encourager les tentatives de deux prétendants : celle du troisième faux Démétrius et celle d'Ankoudinof, qui se disait fils du czar Vasili Chouiski et qui fut exécuté à Moscou en 1653. Parvenu à l'âge viril, Alexis s'occupa avec ardeur de l'administration des affaires publiques et de l'agrandissement de son empire. Une guerre avec la Pologne (1654-1667) lui assura la possession des provinces de Smoleńsk, de Tchernigof et de Sévérie, ainsi que d'une partie de l'Ukraine. Pendant une lutte de trois ans (1655-1658) avec la Suède, il conquit une grande partie de la Livonie et de l'Ingermanland, mais dut y renoncer plus tard par la paix de Kardis (21 juin 1661). En revanche, il étendit sa domination jusque dans l'extrême orient de la Sibérie, entra en relations avec la Chine, et, aidé par le vaillant hetman Chabarof, conquit la Daurie et la région du fleuve Amour. En 1672, il noya dans des flots de sang le soulèvement des Cosaques du Don. On a représenté Alexis comme un prince éclairé, intelligent, plein de modération dans les plaisirs des sens, et vraiment religieux. Ce fut lui qui réunit en un seul corps toutes les lois des différentes provinces de l'empire russe et qui les fit publier en un recueil connu sous le titre d'*Oulagenié*; mais ce fut aussi sous son règne que le patriarche Nikon provoqua un schisme dans l'Eglise grecque. Après l'exécution de Charles Ier, il avait privé les marchands anglais des priviléges dont ils jouissaient dans ses Etats; mais il sût toujours honorer et récompenser les talents des étrangers. Marié deux fois, il eut de sa première femme deux fils et quatre filles, et de la seconde, qui était la belle Natalie Narichkine, une fille et un fils : ce dernier fut Pierre le Grand.

ALEXIS PÉTROWITZ, prince russe, fils de Pierre le Grand, né à Moscou en 1690, mort en 1718. Son humeur sauvage, son attachement superstitieux aux anciens usages de la nation, le profond mépris qu'il professait pour les arts des peuples civilisés, son opposition aux réformes opérées par le czar, le perdirent dans l'esprit de ce prince, effrayé de rencontrer dans son héritier présomptif des dispositions si antipathiques aux vastes conceptions de son génie. Pour ne pas avoir à craindre de trouver en lui le destructeur de l'édifice qu'il avait passé sa vie à élever, Pierre le Grand exigea du czarowitz sa renonciation au trône. Pendant un voyage du czar, Alexis s'enfuit à la cour de Vienne, puis à Naples, où son père finit par découvrir sa retraite. Il l'engagea alors à revenir à Moscou, et, dès que le prince fut arrivé, il le fit juger par une assemblée des principaux membres de la noblesse et du clergé, et condamner à mort pour crime de lèse-majesté; mais il lui accorda presque en même temps sa grâce. Le malheureux prince mourut dans sa prison peu de temps après. Pierre II, son fils, monta sur le trône en 1727.

ALEXISBAD, village d'Allemagne, dans la principauté d'Anhalt-Bernbourg. Bains établis en 1769, aujourd'hui très-fréquentés. ‖ Les eaux d'Alexisbad, froides, sulfatées, calcaires, magnésiennes et ferrugineuses, connues depuis 1766, émergent par trois sources.

ALEXITÈRE ou **ALEXITHÈRE** adj. et s. m. (a-lèk-si-tè-re — du gr. *alexêtêr*, qui porte secours). Se disait des médicaments employés pour prévenir les effets d'un venin, d'un poison : *Eau* ALEXITÈRE. *Un bon* ALEXITÈRE.

ALEXIUS s. m. (a-lèk-si-uss). Monnaie d'or valant dans le duché d'Anhalt 20 fr. 76.

ALEYRODE s. m. (a-lé-i-ro-de — du gr. *aleuron*, farine; *eidos*, forme). Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des gallinsectes, renfermant une seule espèce, qui vit sur la chélidoine commune. Ces insectes ont le corps mou et farineux, d'où leur nom.

ALEZAN, ANE adj. (a-le-zan, a-ne — de l'arab. *al*, le; *hazan*, beau, élégant). De couleur fauve, tirant sur le roux : *Une mule fit une très-belle pouliche d'un poil* ALEZAN *avec les crins noirs.* (Buff.)

— Substantiv. Cheval ayant le poil alezan : *On distingue l'*ALEZAN *clair, l'*ALEZAN *poil de vache, l'*ALEZAN *bai, l'*ALEZAN *vif, l'*ALEZAN *obscur et l'*ALEZAN *brûlé.*

ALÈZE ou **ALÈSE** s. f. (a-lè-ze — rad. *lé*). Méd. Drap ou lé de toile, plié en plusieurs doubles, dont on se sert pour soulever les malades, et plus spécialement pour garantir le lit du sang, du pus, de l'urine, etc. : *Les* ALÈZES *sont ordinairement de vieux linge.* (Acad.) *La toile dont on se sert pour les* ALÈZES *ne doit pas être d'un tissu trop fin ni trop gros : il faut qu'elle soit douce, à demi usée, et blanche de lessive.* (J. Cloquet.)

ALFA s. m. (al-fa — mot arabe). Bot. Nom donné par les Arabes à une graminée fort commune en Algérie et appelée par les botanistes *stipa tenacissima*.

— **Encycl.** L'*alfa*, qui résiste aux chaleurs et à la sécheresse, croît abondamment dans toute l'Algérie. Il fournit au besoin une nourriture substantielle aux chevaux et aux bestiaux; mais sa feuille ronde et aiguillée sert principalement à faire des travaux de sparterie, des nattes, cordes communes, tapis, chaussures, etc. On est même parvenu à en fabriquer un papier très-résistant.

ALFALFA s. m. (al-fal-fa — mot. esp.) Bot. Nom espagnol de la luzerne commune, qui, introduite au Chili, est revenue en Europe sous cette dénomination.

ALFANE, nom que l'Arioste donne dans son poëme à la jument de Gradasse. Ce nom est surtout connu par l'épigramme piquante du chevalier de Cailly. Ménage avait laborieusement établi que *alfana*, mot espagnol qui désigne un cheval fort et vigoureux, vient du latin *equus*. Le chevalier décocha alors contre le trop savant étymologiste le quatrain suivant:

> *Alfana* vient d'*equus*, sans doute;
> Mais il faut avouer aussi
> Qu'en venant de là jusqu'ici,
> Il a bien changé sur la route.

ALFANGE s. f. (al-fan-je — de l'arab. *al*, le; *khandjar*, coutelas). Sorte de cimeterre en usage chez les Arabes, les Persans, les Turcs, et autres peuples de l'Orient :

— Bot. Sorte de laitue.

ALFARABI, philosophe arabe, né dans la Transoxiane, mort à Damas vers 950. Il étudia à Bagdad, qui était alors le foyer de la philosophie et de la science grecques, voyagea en Syrie et en Egypte, et finit par se fixer à Damas. Disciple d'Aristote, il popularisa parmi les Arabes les doctrines de ce philosophe, et fut le maître d'Avicenne. Il joignait à de profondes connaissances philosophiques et scientifiques un grand talent pour la musique et la poésie. Ses principaux ouvrages sont une sorte d'encyclopédie (*Ihsa-el-o'loum*) où il donne une classification des sciences; un *Exposé de la philosophie de Platon et d'Aristote*, un *Traité de morale* et un *Traité de musique*.

ALFARO Y GOMEZ (don Juan DE), peintre espagnol, né à Cordoue en 1640, mort en 1680. Elève de Velazquez, il se distingua surtout par l'éclat de son coloris. Son dessin se ressent de la décadence de l'art à cette époque. Ses portraits sont très-estimés. On cite surtout celui de Calderon, qui se trouve au-dessus du tombeau du poëte.

ALFÉNIDE s. m. (al-fé-ni-de — rad. *Halphen*, chim. contemporain). Chim. Alliage métallique entièrement blanc, qui n'a pas l'inconvénient de rougir ou de jaunir. C'est du maillechort argenté, composé de 50 parties de cuivre, 30 de zinc, 10 de nickel et 1 de fer, et qui sert principalement à fabriquer des couverts de table. La découverte de cette composition date de 1850.

ALFERGANY (Mohammed-ben-Kétir), astronome arabe, né à Farab, dans la Sogdiane, mort vers 820 de l'ère chrétienne. Il revisa les *Tables astronomiques* de Ptolémée, et écrivit un *Livre des mouvements célestes et de la science des étoiles*.

ALFES ou **ELFES.** V. ELFES.

ALFIER ou **ALFIÈRE** s. m. (al-fi-è-re — mot tiré de l'esp. et qui signif. *porte-drapeau*). Officier porte-drapeau en Espagne et en Italie.

ALFIERI (le comte Victor), célèbre poëte tragique italien, né en 1749, à Asti (Piémont), mort à Florence, en 1803. A seize ans, libre et maître de sa fortune, affranchi de l'étude, qui lui avait toujours été odieuse, il se jeta avec l'emportement d'une nature fougueuse dans les plaisirs, la dissipation et les aventures, parcourut d'une course folle une partie de l'Europe, sans autre but, comme il le dit lui-même, que de *se donner du mouvement*, et ne commença à écrire que vers 1775. Porté au genre tragique par la nature même de son esprit ardent, par les élans d'une âme énergique et pleine du feu des passions, il ne se fit pourtant connaître d'abord que par quelques écrits légers en langue française. Une tragédie de *Cléopâtre*, qui lui tomba sous les yeux, lui révéla en quelque sorte sa vocation. Il traita le même sujet dans une pièce qui fut représentée à Turin, et dont le succès décida de sa vie. Il écrivit successivement vingt tragédies, dans un système entièrement nouveau en Italie. A la manière molle, efféminée et gracieuse de ses devanciers, il substitua un dialogue serré, nerveux et précis, un style mâle, pur, extrêmement concis, rempli d'images frappantes et de fortes pensées, une action sobre jusqu'à la sécheresse, des caractères tracés avec énergie, des situations vraiment tragiques et des sentiments élevés. Il retrancha de ses pièces les coups de théâtre, les confidents, les amoureux inutiles; il en aurait volontiers retranché toute espèce d'action pour n'y laisser subsister que le dialogue. Cette poëtique imprimait à ses productions un caractère simple et sévère, mais en même temps une sécheresse et une raideur que l'éloquence des monologues et des dialogues ne peut faire oublier. On peut lui reprocher aussi de n'avoir pas caractérisé les siècles, les personnages et les sujets, et de leur avoir donné une couleur uniforme, où se retrouve constamment l'empreinte de ses propres idées et de ses sentiments. Ses œuvres les plus remarquables sont : *Philippe II*, *Polynice*, *Antigone*, *Agamemnon*, *Virginie*, *Oreste*, *la Conjuration des Pazzi*, *Don Garcia*, *Rosemonde*, *Marie Stuart*, *Timoléon*, *Octavie*, *Mérope*, et *Saül*. En résumé, on reconnaît généralement qu'il est inférieur aux grands poëtes modernes qui ont traité les mêmes sujets que lui. Imitateur de l'école française, malgré ses préventions et ses dénégations, il est resté, suivant l'habile critique Ginguené, à la même distance de nos grands tragiques que ceux-ci le sont des Grecs.

Alfieri, pour aborder le théâtre, avait dû recommencer son éducation, prendre des précepteurs et s'astreindre à un travail opiniâtre pour apprendre non-seulement le latin, mais encore l'italien classique, qu'il savait fort mal, la composition dramatique, l'histoire, etc. Telle était son ardeur au travail, qu'à l'âge de quarante-huit ans il entreprit l'étude du grec, pour lequel il s'enflamma d'un enthousiasme tardif; et comme s'il eût voulu reprendre la puérilité de l'enfance en même temps que les études élémentaires de cet âge, il créa pour lui un ordre d'Homère, dont il se fit chevalier.

Au début de sa carrière dramatique, il avait eu le bonheur de rencontrer une femme pleine de charme et d'élévation, la comtesse d'Albany, épouse du dernier des Stuarts, dont l'influence le fixa pour toujours au travail. Séparé plusieurs fois d'elle par le caprice des événements et du monde, il la retrouva à Paris, où il était venu faire imprimer ses

Œuvres dramatiques, et l'épousa quand elle fut devenue veuve (1788).

Il était encore en France lorsque éclata la Révolution de 89, dont il salua les débuts par une ode; il avait même l'intention de se fixer dans ce pays, qu'il appelait la *terre de la liberté*. Mais cet enthousiasme ne tarda pas à se refroidir. Le caractère tout plébéien de cette grande rénovation effraya le nobe Italien, qui prit la fuite après la journée du 10 août. Traité en émigré, irrité de la confiscation de ses livres et de ses meubles, ainsi que de la perte de la plus grande partie de sa fortune, qu'il avait placée sur les fonds français, il conçut dès lors contre la France et la Révolution une haine implacable, qui devint une monomanie, et qu'il ne cessa jusqu'à sa mort d'exhaler en d'amers pamphlets, dont le plus insensé est le *Miso-Gallo*.

Outre ses tragédies, on a d'Alfieri des comédies médiocres, des odes, des sonnets, un poëme de l'*Etrurie vengée*, un traité *de la Tyrannie*, un autre *du Prince* et des *Lettres*, compositions dans la manière de Machiavel; une *Histoire de sa vie*, des traductions en prose et en vers d'auteurs anciens, etc.

La comtesse d'Albany lui fit élever, dans l'église de Santa-Croce, à Florence, un monument en marbre, l'un des chefs-d'œuvre de Canova, et qui est placé entre les tombeaux de Machiavel et de Michel-Ange. Elle donna une édition complète de ses œuvres, en 35 vol. in-4°, Pise, 1805-1815. M. Petitot a traduit assez médiocrement en français les tragédies, Paris, 1802. Nous possédons aussi des traductions de la *Vie d'Alfieri*, et de son traité *de la Tyrannie*.

ALFONSIN s. m. (al-fon-sain). Instrument de chirurgie. V. ALPHONSIN.

ALFOS s. m. (al-foss). Sorte de lèpre. V. ALPHOS.

ALFORT (MAISONS-), commune du dép. de la Seine, arrond. de Sceaux, cant. de Charenton; célèbre école vétérinaire, fondée en 1766; pop. aggl. 2,568 hab. — pop. tot. 3,748 hab.

ALFRED le Grand, roi anglo-saxon, né en 849, dans le Berkshire, couronné en 871. Les Danois occupaient alors la plus grande partie de l'Angleterre; Alfred fut vaincu dans les premières batailles qu'il leur livra, réduit à errer en fugitif et recueilli par des pâtres. Malgré le découragement des Saxons, il parvint cependant à rassembler une nouvelle troupe de guerriers, pénétra, dit-on, dans le camp des Danois, sous l'habillement d'un ménestrel, surprit ainsi leurs secrets, leur plan de campagne, et s'en servit pour les écraser dans une bataille décisive. Il prit ensuite Londres, forma une marine et reconquit ses Etats. Néanmoins, après une période de dix années, il eut à lutter de nouveau contre les invasions danoises, combattit le fameux Hasting, et mourut en 901, après avoir encore une fois délivré son pays. Alfred fut à la fois législateur et guerrier. Il sépara le pouvoir judiciaire du commandement militaire, réforma l'organisation barbare de la justice, donna un code de lois civiles, des lois pénales, commença l'œuvre de centralisation en partageant le territoire en centuries et en décuries de familles, et, s'il faut en croire certains panégyristes anglais, jeta les fondements de l'institution du jury. Ami et protecteur des lettres, il composa lui-même quelques ouvrages, entre autres une traduction anglo-saxonne de l'*Histoire ecclésiastique* de Bède, une autre du traité *de la Consolation*, de Boëce, et son *Testament*, dans lequel on lit cette maxime remarquable, que *les Anglais doivent être aussi libres que leurs pensées*.

ALFRÉDIE s. f. (al-fré-dî — de *Alfred*, n. pr.). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, et dont la seule espèce connue habite la Sibérie.

ALG. Abrév. d'*Algèbre*.

ALGACÉ, ÉE adj. (al-ga-sé — rad. *algue*). Qui ressemble à une algue.

— s. f. pl. Bot. Syn. d'*algues*.

ALGALIE ou **ALGALÉE** s. f. (al-ga-lî, lé — mot d'origine arabe, selon les uns; suivant Ménage et M. Littré, de *argaleion*, qui, dans la basse grécité, signifie *instrument à injecter de l'eau*). Sorte de sonde creuse, destinée à être introduite dans la vessie par le méat urinaire, pour explorer cet organe ou pour en évacuer l'urine.

ALGANON s. m. (al-ga-non). Petite chaîne que l'on met, pour la forme, au cou des galériens qui ont la permission de circuler hors du bagne. ‖ On dit aussi ARGANEAU.

ALGARADE s. f. (al-ga-ra-de — de l'arab. *al*, la; *gharet*, expédition). Sortie contre quelqu'un, insulte faite brusquement, avec un certain éclat, sans sujet ou pour un sujet très-léger: *Le duc de Noailles ne pouvait plus souffrir les* ALGARADES *et les scènes que je lui faisais essuyer.* (St-Sim.) *C'étaient tous les jours des discussions ridicules et de nouvelles* ALGARADES. (J.-J. Rouss.) *Il supportait patiemment les* ALGARADES *du maître de poste.* (Balz.) *L'*ALGARADE *du maître l'avait rendu pensif.* (Balz.) *L'altière* ALGARADE *du chaussetier flamand, en humiliant les gens de cour, avait remué dans toutes les âmes plébéiennes je ne sais quel sentiment de dignité encore vague.* (V. Hugo.) *La reine, encore un peu troublée de l'*ALGARADE *de ces bons bourgeois...* (Scribe.) ‖ Bons et mauvais tours, folies de jeunesse: *Son fils vient de lui faire encore une* ALGARADE. *Je suis las de vos* ALGARADES. *Je lui ai pardonné deux fois; s'il me fait une troisième* ALGARADE, *je lui pardonnerai pour la troisième.* (Volt.) *Mon Basque les suivit avec les laquais de Clérante, qui leur firent une infinité d'*ALGARADES *pendant le chemin.* (Francion.) *Il était déjà au courant de cette nouvelle* ALGARADE. (Alex. Dum.) *Le duc, vivement affecté de cette* ALGARADE, *chercha partout sa fille.* (G. Sand.) *Luizzi connaissait les deux femmes qui venaient de faire cette* ALGARADE. (F. Soulié.)

— Signifiait autref. Expédition militaire faite avec peu de monde, et qui cause plus d'effroi que de mal: *Cette-ci avoit fait plusieurs* ALGARADES *à Montal, lieutenant du roi en Auvergne, mesme lui ayant de nouveau défait deux compagnies.* (D'Aubigné.) *Les François se firent universels possesseurs de cette Gaule, ayant premièrement, par diverses courses, donné mille* ALGARADES *aux Romains.* (Pasquier.) *...Comme des Algériens qui, dans une de leurs* ALGARADES, *se seraient emparés de Marseille et de la Provence.* (Chateaub.) ‖ Ne s'empl. plus aujourd'hui en ce sens, malgré l'autorité de ce dernier écrivain.

ALGARDE (Alexandre ALGARDI, dit L'), sculpteur et architecte bolonais, né en 1593, mort à Rome, en 1654. Il apprit le dessin chez les Carrache, s'exerça d'abord à modeler en terre de petites figures et des études d'enfants, qu'il exécutait avec beaucoup de grâce. Recommandé à Rome par le Dominiquin, il fut chargé de divers travaux de sculpture et d'architecture, et créé plus tard chevalier par Innocent X. Ses œuvres de sculpture les plus célèbres sont: le vaste bas-relief représentant *Saint Léon allant au-devant d'Attila*; et la statue colossale d'Innocent X, au Capitole. Son style gracieux et un peu maniéré le fait tomber quelquefois dans les défauts du Bernin.

ALGAROTH ou **ALGÉROTH (Poudre d')** s. f. (al-ga-rott — de *Algarotti*, n. de l'inv.). Chim. Oxychlorure d'antimoine que l'on obtient en traitant le chlorure d'antimoine par l'eau distillée.

ALGAROTTI (François, comte), savant et littérateur italien, né à Venise en 1712, mort en 1764, jouissait de la protection et de l'amitié du roi de Pologne, Auguste III, ainsi que de celles du grand Frédéric, et était intimement lié avec Voltaire, qui l'appelait son *cher cygne de Padoue*. Il avait un goût prononcé pour les arts, notamment pour le dessin et la gravure en taille-douce. Il a publié des *Poésies*, un *Essai sur la peinture*, un *Voyage en Russie*, le *Système de Newton mis à la portée des dames* (Newtonianismo per le dame), et plusieurs écrits sur l'économie politique. Sa volumineuse correspondance a été imprimée.

ALGARROBALE s. m. (al-ga-ro-ba-le). Bot. Sorte de haricot résineux du Pérou.

ALGARVE, province au S. du Portugal, bornée au N. par l'Alentejo, à l'E. par l'Espagne, au S. et à l'O. par l'Atlantique; 146,365 hab. Ville principale, Lagos. Cette province appartint aux Arabes, du VIIIe siècle au XIIIe.

ALGATRANE s. f. (al-ga-tra-ne). Mar. Sorte de poix fossile employée pour calfater les vaisseaux.

ALGAZEL s. m. ou **ALGAZELLE** s. f. (al-ga-zèl — de l'arab. *al*, le; *ghazel*, gazelle). Mamm. Antilope, gazelle qui habite l'intérieur de l'Afrique.

ALGAZEL ou **ALGAZZALI**, philosophe arabe, né en 1058, à Thous (Perse), mort en 1111. Il professa avec éclat la théologie à Bagdad et à Nissabour, et fut l'un des chefs de la secte des ascharites ou orthodoxes. C'est un des écrivains arabes les plus féconds. Ses nombreux ouvrages traitent de la logique, de la physique, de la métaphysique et de la théologie. La Bibliothèque impériale possède plusieurs de ses traités manuscrits.

ALGÈBRE s. f. (al-jè-bre — des mots arabes *al djaber el mogabelah*, art des restaurations, des rétablissements, et, par extens., art des solutions. Ce nom était fondé sur la règle en vertu de laquelle on rétablissait dans un des membres de l'équation la quantité qu'on supprimait dans l'autre, en changeant la fonction positive ou négative de cette quantité. En chirurgie, au moyen âge, le mot *algèbre* signifiait l'art de restaurer, de rétablir les membres luxés ou fracturés; et dans les langues espagnole et portugaise, *algebrista* signifie encore *chirurgien*). Science des grandeurs considérée d'une façon générale, ou science des lois des nombres: *Les autres suent dans leurs cabinets pour montrer aux savants qu'ils ont résolu une question d'*ALGÈBRE *qui n'avait pu l'être jusqu'ici.* (Pasc.) *Les formules d'*ALGÈBRE, *dans leur étroite enceinte, contiennent d'avance toute la courbe dont elles sont la loi.* (H. Taine.) *Les gens d'esprit savent pourtant fort bien que l'on peut avoir du mérite et estimer l'*ALGÈBRE. (L. Figuier.) *L'application de l'*ALGÈBRE *à la physique est une des choses dans lesquelles l'esprit de l'homme s'exerce avec le plus de complaisance; car c'est là qu'il est roi, en quelque sorte.* (Laurentie.)

Laissez là votre *algèbre*, et devenez meilleurs.
DESTOUCHES.

L'*algèbre*, méditant ses calculs épineux,
Osa suivre un rayon dans son vol lumineux.
LEBRUN.

‖ Le livre qui traite de cette science: *L'*ALGÈBRE *de Bezout.* (Acad.)

— Par compar. Peut se dire, dans un tout autre ordre d'idées, de tout ce qui présente les formes rigoureuses de généralisation de l'algèbre: *Dangeais possédait cette* ALGÈBRE *rapide qu'on appelle l'esprit du jeu.* (Ste-Beuve.) *Il avait étudié l'âme par la physiologie et le monde par l'*ALGÈBRE. (E. Sue.) *Les femmes ont des instincts d'une sûreté infaillible; elles expliquent, par une* ALGÈBRE *qu'elles ont inventée, le merveilleux lui-même.* (Alex. Dum.) *Le crédit fut la simplification, l'*ALGÈBRE, *pour ainsi dire, de l'échange, du commerce, de l'industrie.* (Le Siècle.) ‖ Se dit de même et fam. d'une chose difficile à comprendre, dont on n'a aucune idée: *C'est de l'*ALGÈBRE *pour lui.* (Acad.) *L'expression des plus nobles sentiments n'est que de l'*ALGÈBRE *pour ceux qui n'ont pas d'âme.* (Boiste.)

— **Encycl.** I. DÉFINITION DE L'ALGÈBRE, SA NATURE, SON OBJET. Les nombres, comme tous les objets des connaissances humaines, peuvent être considérés *en général* et *en particulier*, c'est-à-dire sous le rapport de leurs *lois* et sous celui de leurs *faits*. Par exemple, cette proposition: *la somme de deux nombres multipliée par leur différence est égale à la différence de leurs carrés*, est une *loi* des nombres, parce qu'elle s'applique généralement à tous les nombres; tandis que celle-ci: *neuf multiplié par quatre est égal à trente-six*, est un *fait* numérique, parce qu'elle ne s'applique qu'aux seuls nombres 9, 4 et 36. Cette distinction partage la science des nombres en deux branches, l'*arithmétique*, qui traite des faits, et l'*algèbre*, qui traite des lois des nombres.

L'*algèbre* analyse les fonctions ou relations des nombres en elles-mêmes, les conséquences qu'elles renferment, les lois de leurs transformations et de leurs combinaisons mutuelles. Elle exprime par des signes généraux les nombres dont elle étudie les rapports, afin que l'étude de ces rapports soit dégagée et en quelque sorte affranchie de toute considération relative à ces nombres. L'arithmétique se propose la réalisation numérique des fonctions dont les éléments sont eux-mêmes donnés numériquement.

Dans le principe, l'idée de nombre dut paraître inséparablement unie à la nature des objets que l'on considérait. Mais on fut bientôt conduit à la dégager, à l'*abstraire* de ce qui lui était étranger, en s'apercevant que les opérations exécutées sur les nombres restent constamment les mêmes, quelle que soit la nature des objets auxquels ils sont appliqués: de là l'origine du calcul scientifique, de l'arithmétique. Plus tard, par un nouvel effort d'abstraction, l'esprit humain découvrit ce fait capital, que les relations des nombres peuvent être considérées, analysées, indépendamment de la valeur attribuée à ces nombres: de là l'origine de l'*algèbre*. Ainsi l'idée de quantité en se séparant de l'idée de qualité, l'idée de nombre en se séparant de l'idée des objets comptés; est sortie de la langue générale, et, donnant naissance à un système de numération, a créé l'arithmétique. L'idée de rapport ou de fonction des nombres, en se séparant de l'idée de valeur numérique, est sortie en quelque sorte de l'arithmétique, et, donnant naissance à un système de symboles, a créé l'*algèbre*. Le nombre *abstrait*, c'est-à-dire considéré indépendamment de la nature, de la qualité des objets: voilà l'arithmétique. La fonction *abstraite*, c'est-à-dire considérée indépendamment de la valeur numérique de ses éléments: voilà l'algèbre. Tandis que les raisonnements de l'arithmétique ne portant que sur des nombres déterminés, ne peuvent sortir du particulier pour s'élever aux lois numériques que par une sorte d'intuition inductive, l'algèbre donne des formules qui embrassent et dont on peut déduire tous les faits numériques.

On peut, avec M. Ch. Renouvier, énoncer le problème général de l'algèbre de la manière suivante: *Une ou plusieurs relations étant données entre des quantités déterminées et comme telles représentées par des signes généraux, déterminer de nouvelles relations telles qu'une ou plusieurs de ces quantités s'y trouvent exprimées en fonction des autres.* Ou encore: *Déterminer d'une manière générale les variations de certains nombres, correspondantes à celles de certains autres nombres qui leur sont liés par des relations quelconques définies et données.*

L'*algèbre*, considérée dans toute son étendue, est souvent désignée sous le nom d'*analyse mathématique*. Elle comprend les lois des nombres qui donnent lieu aux *calculs différentiel et intégral* (V. CALCUL), et généralement tout ce qu'on désigne ordinairement sous le nom d'*analyse supérieure* ou *transcendante*, bien que ces branches de la science puissent lui paraître étrangères, à ne considérer que la composition ordinaire des traités d'*algèbre*.

Les applications de l'*algèbre* à l'étude de la nature dépendent de ce fait que tous les phénomènes qui se produisent dans le temps et dans l'espace, donnant lieu à des considérations de nombre, apparaissent comme quantités qui sont fonctions les unes des autres ou dont les variations sont régulièrement liées. (V. MATHÉMATIQUES.)

II. — LANGUE ALGÉBRIQUE. Les signes employés en *algèbre* sont de deux sortes: les uns servent à représenter les grandeurs ou quantités, sans déterminer leur valeur: ce sont les lettres de l'alphabet; les autres indiquent les rapports établis entre ces quantités, en d'autres termes, les opérations que l'arithmétique leur ferait subir, si elles étaient déterminées. Les lettres, ne signifiant rien par elles-mêmes, peuvent signifier chacune tel nombre que l'on veut; c'est cette indétermination des signes qui constitue l'algèbre; elle a pour effet et pour but tout à la fois de faciliter les raisonnements en les abrégeant, et de rendre sensible et rigoureuse la généralité des conclusions que l'on en tire. Il faut bien remarquer que les raisonnements algébriques aboutissent toujours à des déterminations arithmétiques, que lettres et chiffres ne sont pas employés exclusivement, mais appartiennent en réalité à une seule et même langue, à une seule et même science. « Les chiffres, dit très-bien Condillac, sont les noms particuliers, les lettres sont les noms généraux; et ce sont autant d'expressions qui entrent dans les phrases de calculs. Ce dialecte a des règles qu'il faut connaître, et c'est une nouvelle grammaire à apprendre. Il s'agit de découvrir l'emploi de ces termes généraux, leurs différentes acceptions et leur syntaxe. »

On se sert constamment des premières lettres de l'alphabet pour représenter dans une question les quantités *connues* ou *données*, et des dernières, x, y, z, pour représenter les quantités inconnues ou à déterminer.

Le signe $+$ indique l'addition de deux nombres et s'énonce *plus*. Ainsi $a+b$ représente la somme des deux nombres a et b. Le signe $-$ indique qu'un nombre doit être soustrait d'un autre et s'énonce *moins*. Ainsi $a-b$ exprime la différence entre a et b. Lorsque deux quantités sont représentées par la même lettre a et a, par exemple, au lieu d'employer le signe $+$ pour en marquer l'addition, et par conséquent au lieu d'écrire $a+a$, on écrit une seule fois la lettre a en la faisant précéder du chiffre 2; ainsi $2a$ n'est autre chose que $a+a$. Le chiffre 2 qui est un des facteurs du produit $2a$, qui est le cofacteur de a, a reçu le nom de *coefficient*.

Le signe de la multiplication est $\times$, que l'on prononce *multiplié par*, ou bien un simple point que l'on place entre les facteurs. Le plus souvent on se borne à écrire les facteurs à la suite les uns des autres sans interposition de signes: ainsi $a\times b$, $a.b$, ab, indiquent le produit de a par b. On indique la division au moyen du signe $:$ que l'on place entre le dividende et le diviseur et que l'on prononce *divisé par*; le plus souvent on écrit le dividende au-dessus du diviseur en les séperant par un trait horizontal. Ainsi $a:b$ ou $\frac{a}{b}$ exprime le quotient de a par b; $\frac{a}{b}$ s'énonce ordinairement a sur b.

Si une même lettre est plusieurs fois multipliée par elle-même, on ne l'écrit qu'une fois, en la faisant suivre d'un chiffre qui marque combien de fois elle entre comme facteur dans le produit. Ainsi, au lieu d'écrire aa, aaa, $aaaa$, on écrit a^2, a^3, a^4, que l'on énonce *a quatre*, ou bien *a quatrième puissance*. Comme ces chiffres exposent ou expriment les puissances auxquelles la quantité a est élevée, on les nomme *exposants* des puissances de a, ou plus simplement *exposants* de a. Les exposants s'écrivent au-dessus de la lettre et en petits caractères. On indique la racine d'un nombre ou d'une quantité au moyen du signe $\sqrt{\ }$, que l'on nomme *radical*, et l'on écrit entre les deux branches de ce signe un petit chiffre qui est l'*indice* ou l'*exposant* du radical. Ainsi $\sqrt[3]{a}$ est la racine cubique de a ou la quantité qui, élevée à la troisième puissance, donne a. On n'est pas dans l'usage d'écrire l'indice de la racine carrée; il suffit pour l'indiquer d'écrire $\sqrt{a}$.

On indique que deux quantités sont égales en les séparant par le signe $=$. Ainsi, pour exprimer que la quantité représentée par a est égale à la quantité représentée par b, on écrit $a=b$, qu'on lit a égale b. Le signe $<$ ou $>$ exprime un rapport de différence entre deux quantités: $a>b$ indique que a est plus grand que b, et $a<b$ indique que a est plus petit que b.

Dans les phrases algébriques il faut distinguer les *éléments* du discours, les *termes* et les *expressions*. Chaque lettre est un élément algébrique. Un ou plusieurs éléments forment un terme. Un ou plusieurs termes forment une expression. Les signes de la multiplication et de la division réunissent les éléments. Les signes de l'addition et de la soustraction lient les termes. Les signes de comparaison (d'égalité et d'inégalité) lient les expressions. Ainsi abc est un terme dont a, b et c sont les éléments; $abc+bd$ est une expression dont abc et bd sont les termes; $abc+bc=ed-i$ est une phrase ou proposition algébrique dont $abc+bd$ d'un côté, $ed-i$ de l'autre, sont les expressions.

Les termes remplissent dans les expressions algébriques une fonction d'augmentation ou de diminution: de là deux espèces de termes: les termes précédés ou, comme on dit, affectés du signe de l'addition, du signe $+$, que l'on appelle termes *additifs* ou *positifs*, et les termes précédés ou affectés du signe de la soustraction, du signe $-$, que l'on appelle termes *soustractifs* ou *négatifs*; de là, pour chaque terme, deux ordres de considérations, la considération de la quantité, qui est absolue, et la considération de la qualité positive ou négative, qui se rapporte à l'expression algébrique dont ce terme fait partie. Chaque terme affecté de son signe représente deux choses qu'il ne faut pas confondre, un nombre et une operation

qui ajoute ou qui soustrait ce nombre. C'est parce que cette distinction n'a pas toujours été faite clairement que les termes négatifs ont été souvent un écueil pour ceux qui les expliquaient. Un terme, il faut bien le comprendre, n'est pas, ne peut pas être négatif *en soi;* il est négatif relativement à d'autres termes; et c'est tout simplement pour donner plus de généralité au langage que le signe — qui exprime un rapport entre deux termes, se joint à l'un d'eux de manière à le qualifier comme si l'on pouvait faire abstraction de l'autre. « Les deux mots *positif* et *négatif*, dit M. Ch. Renouvier, ont un sens corrélatif et très-clair. La corrélation ôtée, ainsi que l'hypothèse d'une grandeur quelconque à laquelle se rapportent les opérations, et sur laquelle il soit possible de les exécuter, le mot négatif cesse d'être applicable à la quantité. »

On appelle *termes semblables* des termes qui renferment les mêmes lettres affectées des mêmes exposants : tels sont les termes $2a^4b^3c^2$ et $6a^4b^3c^2$.

Une expression algébrique composée d'un seul terme s'appelle *monôme;* on l'appelle *binôme* lorsqu'elle renferme deux termes; *trinôme* quand elle en contient trois; le mot *polynôme* désigne d'une façon générale toute expression contenant plusieurs termes. On regarde comme positif le premier terme d'un polynôme, lorsque ce premier terme n'est précédé d'aucun signe. Un polynôme peut jouer le rôle de terme dans un phrase algébrique : alors on l'écrit en le renfermant dans une parenthèse.

On appelle *valeur numérique* d'une expression algébrique le nombre que l'on obtient lorsque, attribuant des valeurs particulières aux lettres qui entrent dans cette expression, on effectue les opérations arithmétiques indiquées.

Une expression algébrique est dite *rationnelle* quand elle ne renferme aucun radical, *irrationnelle* dans le cas contraire. Une expression rationnelle est *entière* quand aucun de ses termes ne contient le signe de la division.

Le degré d'un terme est la somme des exposants des lettres qui y entrent, le nombre des facteurs littéraux de ce terme : Ainsi $5a^2b^3c^4d^5$ est du quatorzième degré. Un polynôme est dit *homogène* quand tous ses termes sont du même degré.

Ordonner un polynôme par rapport à une lettre, c'est écrire ses différents termes dans un ordre tel que les exposants de cette lettre aillent toujours en diminuant ou toujours en augmentant. La valeur numérique n'est pas altérée par ce changement dans l'ordre de ses termes.

Lorsqu'il y a dans un polynôme un certain nombre de termes semblables, soit positifs, soit négatifs, on peut réduire tous ces termes en un seul. Cette simplification s'effectue en faisant d'une part la somme de tous les termes positifs, de l'autre la somme de tous les termes négatifs, puis en prenant la différence de ces deux sommes et en donnant au résultat le signe de la plus grande.

Une ou plusieurs expressions algébriques étant données, on peut avoir à les ajouter entre elles, à les retrancher l'une de l'autre, à les multiplier, à les diviser, à les élever à une puissance donnée, à en extraire une racine d'un certain degré. Ces six opérations fondamentales, que l'arithmétique enseigne à exécuter sur des nombres, peuvent l'être aussi sur des quantités algébriques. V. ADDITION, SOUSTRACTION, MULTIPLICATION, DIVISION, PUISSANCE, RACINE.

L'ensemble de deux expressions séparées par le signe = s'appelle une égalité; les deux expressions elles-mêmes se nomment les deux membres de l'égalité. On donne le nom d'*identité* à une égalité dans laquelle les deux membres ne diffèrent que par la forme, et deviennent identiques quand on a effectué toutes les opérations indiquées. Ainsi $4 \times 2 + 3 = 1 + 5 \times 2$, $(a+b) \times (a-b) = a^2 - b^2$, sont des identités. La première est une identité *numérique*, la seconde une identité *littérale*. Une identité numérique ne renferme pas de lettres; une identité littérale ne renferme pas d'inconnues.

Une égalité qui renferme au moins une quantité inconnue prend le nom d'*équation*. Une équation diffère d'une identité en ce qu'elle ne peut être vérifiée que par certaines valeurs attribuées aux inconnues qu'elle contient : Ainsi $x = 1/4x + 3/4x$ est une identité, parce qu'elle subsiste quelle que soit la valeur de x; mais $6x - 2 = 3x + 4$ est une équation, parce qu'elle ne peut être vérifiée que par la valeur particulière 2 attribuée à x. L'équation est *numérique* ou *littérale :* numérique lorsque les quantités connues sont des nombres; littérale lorsqu'elles sont représentées par des lettres.

Résoudre une équation, c'est trouver une quantité qui, mise à la place de l'inconnue, rende identiques les deux membres de cette équation : cette quantité est la *racine* de l'équation.

Les équations forment une des parties les plus importantes de la science des nombres, car la solution de tous les problèmes des mathématiques peut être ramenée à celui de la résolution d'une équation. On classe les équations 1° d'après le nombre des inconnues qu'elles renferment, 2° d'après le degré auquel les inconnues sont élevées. (V. ÉQUATION.) Une équation est une proposition dans laquelle le sujet et l'attribut peuvent se remplacer mutuellement. Le signe = lie les deux membres de l'équation, comme le verbe *être* lie les deux termes de la proposition. Tout le mécanisme du raisonnement algébrique consiste à passer par une suite d'équations ou de propositions identiques, jusqu'à ce qu'on arrive à une équation dernière, dont l'inconnue forme l'un des membres. « L'analyse des mathématiciens, dit Condillac, n'est autre chose que cette méthode qui, par un premier procédé, traduit dans une équation fondamentale toutes les données d'un problème, et qui, par un second procédé, fait subir à cette équation une suite de transformations jusqu'à ce qu'elle devienne l'équation finale qui renferme la solution. » La possibilité de traduire successivement une équation dans des expressions différentes repose sur cet axiome fondamental : quelles que soient les opérations qu'on puisse exécuter sur le premier membre a de l'équation $a = b$, si l'on fait subir les mêmes opérations au second membre b, l'équation subsiste.

Un exemple rendra plus sensible tout ce que nous venons de dire.

Soit posée la question suivante : 100 est la somme de deux nombres, 20 est leur différence ; quels sont ces deux nombres?

Représentons par x le plus grand des nombres cherchés et l'autre par y; nous avons les deux équations numériques suivantes :

$$100 = x + y,$$
$$20 = x - y,$$

qui, additionnées membre à membre, donnent

$$100 + 20 = x + y + x - y;$$

mais les deux termes $+y$ et $-y$, affectés de signes contraires, se détruisent; d'où

$$100 + 20 = x + x \text{ ou } 2x.$$

Si nous retranchons maintenant 20 de 100 d'une part, et $x - y$ de $x + y$ d'autre part, nous avons l'équation :

$$100 - 20 = x + y - (x - y),$$

qui prend la forme suivante :

$$100 - 20 = x + y - x + y;$$

Il faut observer, en effet, qu'en *algèbre* un terme négatif que l'on soustrait devient positif; car soustraire une soustraction, c'est additionner, comme nier une négation, c'est affirmer. Dans l'équation $100 - 20 = x + y - x + y$, les deux termes x et $-x$ se détruisent, et nous avons pour résultat :

$$100 - 20 = 2y.$$

Rien de plus facile maintenant que d'obtenir les valeurs numériques de x et de y. Si $100 + 20 = 2x$, $\frac{100+20}{2} = x$; car enlever au nombre $2x$ son multiplicateur ou coefficient 2, c'est le diviser par 2, et il est évident qu'en rendant les deux membres le même nombre de fois plus petits, leur égalité ne sera pas altérée : donc

$$x = \frac{100+20}{2},$$

ou (ce qui est la même chose),

$$\frac{100}{2} + \frac{20}{2}.$$

Même raisonnement sur les $2y$ de l'autre équation : donc

$$y = \frac{100-20}{2},$$

ou (ce qui est la même chose),

$$\frac{100}{2} - \frac{20}{2}.$$

Nous n'avons fait jusqu'ici que résoudre un problème d'arithmétique par les équations. Pour entrer pleinement dans le domaine de l'algèbre comprise comme nous l'avons définie, représentons par a la somme donnée 100, et par b la différence donnée 20, nous avons les équations littérales suivantes :

$$a = x + y$$
$$b = x - y$$

qui donnent successivement :

$$a + b = x + y + x - y$$
$$a + b = 2x$$
$$a - b = x + y - (x - y)$$
$$a - b = x + y - x + y$$
$$a - b = 2y$$
$$x = \frac{a+b}{2}$$
$$x = 1/2\,a + 1/2\,b$$
$$y = \frac{a-b}{2}$$
$$y = 1/2\,a - 1/2\,b.$$

Ces deux équations finales $x = 1/2\,a + 1/2\,b$, $y = 1/2\,a - 1/2\,b$, résultats certains des deux premières $a = x + y$, $b = x - y$, résultats indépendants des valeurs particulières que l'on peut assigner aux lettres a et b, nous donnent en une fois la solution de toutes les questions possibles semblables à celles qu'on a posées au commencement, en nous indiquant une fois pour toutes les opérations arithmétiques à faire pour les résoudre. Elles prennent le nom de *formules algébriques*, parce qu'elles formulent dans le langage laconique de l'*algèbre* et nous montrent dégagées de tous les faits qu'elles régissent les deux lois générales suivantes : *la demi-somme, plus la demi-différence de deux nombres est égale au plus grand de ces nombres; la demi-somme moins la demi-différence de deux nombres est égale au plus petit de ces nombres.*

Remarquons, en terminant, qu'avec les signes algébriques le calcul et le raisonnement ne demandent presque point de mémoire; la plume marche d'elle-même, et, pour ainsi dire, sans qu'on y pense, d'équation en équation, et la solution se trouve mécaniquement. Ceci rappelle une conversation de Voltaire avec Rivarol sur les mathématiques : « Eh! bien, dit le patriarche de Ferney au jeune écrivain, qu'est-ce que c'est que cette *algèbre* où l'on marche toujours un bandeau sur les yeux? — Il en est, répondit spirituellement Rivarol, des opérations de l'*algèbre* comme du travail de nos dentelières, qui en promenant leurs fils au travers d'un labyrinthe d'épingles, arrivent, sans le savoir, à former un magnifique tissu. »

III. — HISTOIRE DE L'ALGÈBRE. L'*algèbre*, dont on fait généralement remonter l'origine au géomètre Diophante d'Alexandrie (IVe siècle), est née de la recherche de procédés pour résoudre facilement et rapidement certains problèmes. L'ouvrage de Diophante, dont nous ne possédons que quelques livres, nous montre la science des relations des nombres déjà parvenue à un notable développement; mais en réalité il appartient plutôt à l'arithmétique qu'à l'*algèbre* proprement dite. Diophante s'est surtout occupé de questions relatives aux propriétés des nombres, comme de partager un nombre carré en deux autres qui soient aussi des carrés. Il représentait l'inconnue par l'abréviation *os*, finale du mot grec *arithmos* (nombre); il n'employait ni les lettres de l'alphabet, ni les signes des fonctions, excepté toutefois le signe de la soustraction, qui était un ψ renversé et un peu tronqué.

On pense que les Arabes, qui ont donné son nom à l'*algèbre*, en ont emprunté les éléments aux auteurs grecs et principalement à Diophante. Leurs connaissances se réduisaient à peu près à la résolution des équations du premier et du deuxième degré; elles passèrent en Italie, où elles furent développées par Léonard de Pise, dès le XIIIe siècle. La résolution des équations du troisième degré est due à deux géomètres italiens, Scipion Ferreo et Tartaglia. Ce dernier communiqua sa méthode à Jérôme Cardan, qui l'étendit considérablement et la publia en 1545. Ludovico Ferrari, disciple de Cardan, fit faire un pas plus important à la science, en découvrant une méthode de résolution des équations du quatrième degré. En même temps, d'autres mathématiciens contribuaient au perfectionnement du calcul par l'introduction d'une notation concise et systématique. L'Allemand Stifel, ou Stifelius, adoptait les signes + et — pour représenter l'addition et la soustraction, ainsi que le symbole $\sqrt{\;}$ pour signifier *radical* ou *racine*. L'Anglais Thomas Recorde inventait le signe de l'égalité = ; il fit choix de ce symbole parce que, disait-il, il ne peut y avoir deux choses plus égales entre elles que deux lignes parallèles.

Mais le véritable créateur de l'*algèbre* moderne, de la véritable *algèbre*, c'est-à-dire de la doctrine abstraite des fonctions numériques, est le Français Viète, né à Fontenay-le-Comte en 1540. Aux nombres toujours employés jusque-là Viète substitua des lettres qui, représentant des grandeurs quelconques, transformaient le raisonnement particulier en formule générale, en loi. Il imagina la plupart des simplifications que subissent, pour être plus tôt résolues, les égalités algébriques. L'*algèbre* n'avait été jusqu'alors qu'un auxiliaire de l'arithmétique appliquée, et, comme l'indique l'étymologie, un art des solutions; elle s'était renfermée dans les équations numériques. Viète en fit, sous le nom de *logistique spécieuse* (species, symbole), une science qui enveloppe et domine l'arithmétique, dont la géométrie ne devait pas tarder à devenir tributaire, et dans laquelle Condillac a vu le type de toute logique qui veut être rigoureuse, et de toute langue qui veut être claire. Après Viète, l'Anglais Harriot reconnut l'existence des racines négatives : on lui doit aussi l'invention des signes < et > (plus petit et plus grand). Oughthred, à la même époque, fit adopter le signe × pour désigner la multiplication.

Descartes introduisit la notation des exposants et les principes de leur calcul. Il ouvrit un vaste champ de découvertes en appliquant l'analyse algébrique à l'étude de la nature et des propriétés des lignes courbes. (V. GÉOMÉTRIE.) Le premier il attribua des racines aux équations qui n'en ont ni de positives, ni de négatives, et montra que le nombre total des racines, tant réelles qu'imaginaires, se trouve toujours égal au degré de l'équation. En outre, l'application de l'*algèbre* à la géométrie lui permit de construire ou de représenter géométriquement l'équation des degrés supérieurs et d'interpréter leurs racines. Depuis Descartes, tous les géomètres ont cultivé l'algèbre, et il nous suffira de nommer Fermat, Wallis, Newton, Leibnitz, Moivre, Maclaurin, Euler, d'Alembert, Lagrange, Laplace, Fourier, Poisson, dont les travaux ont amené cette science à son état actuel. Parmi les progrès récents de l'*algèbre*, nous signalerons comme les plus importants la résolution des équations binomes par Gauss; les travaux d'Abel, qui a démontré le premier l'impossibilité de résoudre algébriquement ou par radicaux les équations d'un degré supérieur au quatrième; le théorème de Sturm, ceux de Cauchy, etc.

ALGÉBRIQUE adj. (al-jé-bri-ke — rad. *algèbre*). Qui appartient, qui a rapport à l'algèbre : *Calcul, science, formule, opération, notation, solution, équation* ALGÉBRIQUE. *Ce qui fait répugner de bons esprits aux considérations* ALGÉBRIQUES, *c'est le haut degré d'abstraction qui caractérise l'*ALGÈBRE. (Reyn.) *Les formules* ALGÉBRIQUES *ne sont pas la vérité, mais une expression compendieuse de la vérité.* (Rossi.) *C'est un axiome* ALGÉBRIQUE *qui veut que l'on procède du connu à l'inconnu, et non de l'inconnu au connu.* (Alex. Dum.) *Il aperçut l'astronome impassible, qui griffonnait sur un morceau de papier une foule de signes* ALGÉBRIQUES *et de figures de géométrie.* (E. Sue.)

— Par compar. : *Cela seul peut peindre l'exactitude* ALGÉBRIQUE *de l'intraitable vertu du lieutenant.* (E. Sue.)

ALGÉBRIQUEMENT adv. (al-jé-bri-ke-man — rad. *algébrique*). D'une manière algébrique, selon les règles de l'algèbre.

ALGÉBRISANT (al-jé-bri-zan) part. prés. du v. Algébriser.

ALGÉBRISÉ (al-jé-bri-zé) part. pass. du v. Algébriser.

ALGÉBRISER v. n. ou intr. (al-jé-bri-zé — rad. *algèbre*). S'occuper d'algèbre, faire de l'algèbre.

— Fam. et iron. Employer trop fréquemment des formules savantes, traiter un sujet trop scientifiquement : *Certains écrivains ont un grand penchant à* ALGÉBRISER *dans leurs ouvrages.* (Reyn.)

ALGÉBRISTE s. m. (al-jé-bri-ste — rad. *algèbre*). Celui qui sait l'algèbre, qui fait des opérations d'algèbre : *C'est un bon* ALGÉBRISTE. (Acad.) *La résolution des équations du troisième et du quatrième degré, le dénoûment des fameux cas irréductibles furent la grande affaire des* ALGÉBRISTES *du* XVIe *siècle.* (Liouville.) *Il se passera probablement quelques siècles avant que la Grèce produise des* ALGÉBRISTES *ou des érudits.* (E. About.) *Il est nécessaire aujourd'hui d'être* ALGÉBRISTE *et géomètre pour devenir astronome, ingénieur ou navigateur.* (Cabanis.) *Commençons par désobstruer le chemin; le moyen pour cela est de procéder à la façon des* ALGÉBRISTES, *par élimination.* (Proudh.) *A une représentation d'*Athalie, *un* ALGÉBRISTE *étonné des applaudissements frénétiques du parterre, s'écriait : « Qu'est-ce que cela prouve? »*

... Comme un *algébriste*, au calcul attaché,
Tenant sous son regard l'histoire toute nue,
De chaque événement dégage l'inconnue...
SOUMET.

‖ Peut s'empl. au fém. : *Mademoiselle Sophie Germain était une excellente* ALGÉBRISTE. (Raym.)

ALGEDO s. m. (al-je-do — du gr. *algeô*, je souffre). Pathol. Nom donné à des douleurs vives à la vessie, à l'anus, aux testicules, qui succèdent quelquefois à la suppression brusque d'une blennorrhagie.

ALGENIB s. m. (al-je-nibb — mot tiré de l'arabe). Etoile secondaire marquant l'angle inférieur à gauche du grand carré de Pégase, sur le prolongement d'une ligne allant de l'étoile S de la Grande-Ourse à l'étoile polaire, et passant par l'étoile B de Cassiopée.

ALGER, ville du nord de l'Afrique, bâtie en amphithéâtre sur la Méditerranée, et adossée à une colline au sommet de laquelle s'élève la fameuse citadelle appelée la *Casbah*. Cap. de l'Algérie, à 767 kil. de Marseille et 1,557 kil. de Paris; résidence du gouverneur général de l'Algérie; évêché, cour d'appel pour toute l'Algérie; pop. (*intra muros*) 46,168 hab.; avec les faubourgs, 58,315 hab. La ville se divise en deux parties : la partie haute, qui a conservé la physionomie primitive d'une ville musulmane, et la partie basse, bâtie à l'européenne; elle comprend deux faubourgs importants, Bab-el-Oued et Bab-Azzoun; ses places principales sont : celle du Gouvernement; la place de Chartres, décorée d'un fontaine; la place de la Pêcherie; la place du Soudan; la place d'Isly, et la place d'Armes ou esplanade, Bab-el-Oued. La partie haute se compose de maisons carrées, blanchies à la chaux et sans ouvertures sur les rues; les chambres ne reçoivent de jour que par une cour intérieure; les rues sont étroites, sales, tortueuses, et l'aspect général est des plus monotones. Les principaux monuments sont : le palais du gouverneur, l'évêché, la cathédrale Saint-Philippe, un temple protestant, la préfecture, trois théâtres, les statues du duc d'Orléans et du maréchal Bugeaud, et le port, qui est appelé à devenir un jour une des belles constructions de ce genre.

Parmi les monuments d'origine arabe, les principaux sont :

DJAMA-KEBIR (la grande mosquée). Cet édifice est le plus ancien de ce genre à Alger, puisqu'une inscription, qui se lisait anciennement, en ferait remonter l'achèvement à l'an 409 de l'hégire (1018 de J.-C.). La grande mosquée, couvrant une superficie de 1,600 mètres carrés, présente, rue de la Marine, une galerie de quatorze arcades dentelées, retombant sur des colonnes en marbre blanc, qui proviennent de la mosquée es-Saïda, bâtie par Ismaïl-Pacha, en 1662. Une fontaine, formée de deux vasques, a été placée à la rencontre des lignes qui font un angle obtus au milieu de cette galerie. La mosquée prend jour par les portes ouvrant sur la galerie de la mer et par les arcades de la cour. L'édifice, blanchi à

la chaux, selon l'usage, n'a aucune décoration; il est affecté au culte musulman du rite maleki.

Djama-Djedid (la mosquée nouvelle), plus connue sous le nom de *mosquée de la Pêcherie*, est située au bout de la rue de la Marine, en face de la place Mahon; on y entre par la descente au port. La tradition veut que l'esclave qui dirigea les travaux de ce monument ait été brûlé vif, pour avoir osé donner à une mosquée la forme d'une église. On remarque à l'intérieur une belle chaire en marbre blanc sculpté et un admirable manuscrit, in-folio, du Coran, prodige d'ornementation calligraphique. Djama-Djedid a, comme la grande mosquée, une galerie sur le port. Le minaret carré abrite l'horloge de la ville, depuis la démolition de la Djenina.

Le fort Bab-Azzoun ou mieux El bordj Ras-Tafoura (le fort du cap Tafoura), relié maintenant à Alger par la nouvelle enceinte, a été bâti par Hussein-Pacha, de 1581 à 1584; il défendait Alger du côté de la route de Constantine. C'est aujourd'hui un pénitencier militaire. Les autres forts d'Alger sont : le *Toppanat-el-Beylik;* le *borjd el-Andalous;* le *bordj el-Zoubia;* le *bordj Setti-Takelilt*, plus connu sous le nom de *fort des Vingt-Quatre Heures*, et où fut martyrisé Geronimo, Maure devenu chrétien, le 18 septembre 1569, et enfin le *bordj Ramdan.*

La Casbah. Cette citadelle domine Alger du point culminant occidental au sommet du triangle de la ville. Elle est antérieure à 1516, année où elle fut restaurée et augmentée par Selim-ben-Teumi. Ali-Khodja (surnommé le fou), avant-dernier dey d'Alger, s'étant aliéné l'esprit des troupes, fit transporter nuitamment ses trésors à la Casbah, où il s'enferma avec une garde à lui, le 1er novembre 1817. Les janissaires s'étant insurgés à cette nouvelle, Ali fit décapiter un grand nombre de meneurs. Le soufflet donné par son successeur Hussein à notre consul est le dernier épisode de l'histoire de la Casbah. C'est aujourd'hui une immense caserne, traversée par la route d'El-Biard, route qui a fait disparaître la plus grande partie des fameux jardins du dey.

Aqueducs. Les quatre aqueducs amenant l'eau dans les fontaines d'Alger sont : l'aqueduc du Hamma, qui fut construit en 1622 par Sta-Moussa; l'aqueduc de Telemli, à Moustapha supérieur; l'aqueduc d'Aïn-Zeboudja, et l'aqueduc de Bitraria, amenant les eaux de la vallée du fort l'Empereur.

— Hist. Depuis la conquête romaine jusqu'à l'établissement des Turcs et à la domination des Barberousse, l'histoire d'Alger se confond dans celle des contrées voisines, et n'offre qu'un intérêt secondaire; c'est à partir de cette dernière époque que le rôle qu'elle a joué jusqu'en 1830 commence à revêtir son véritable caractère, et qu'elle entoure son nom du prestige redoutable qui a fait si longtemps l'effroi des nations chrétiennes. L'histoire d'Alger s'ouvre sur la vie des deux pirates les plus terribles dont les mers aient conservé le souvenir, les Barberousse. Le premier s'empara par surprise d'Alger, où il avait été appelé à titre d'auxiliaire. Tué en 1518, dans une lutte meurtrière contre les Espagnols, il eut pour successeur son frère Khaïr-el-Dinn, d'une habileté et d'une audace encore plus extraordinaires. Des vicissitudes effroyables ne purent ébranler sa constance ni son énergie, et il finit par sortir victorieusement des épreuves que lui firent traverser ses cruautés, ses pirateries, toute une vie pleine des expéditions les plus aventureuses, mais constamment dirigées par un génie qui permit à ce forban redoutable de disputer l'empire des mers à André Doria, le premier marin de son temps. De sanglants orages assaillirent sa fortune, qui eût été submergée sans la fertilité de ressources et l'indomptable énergie de ce personnage extraordinaire, demi grand homme et demi brigand. La chrétienté s'était émue à la nouvelle de ses succès, et ce fut Charles-Quint qui s'attribua la mission de la venger des insultes de Barberousse. Il réunit une flotte de quatre cents voiles, portant vingt-cinq mille hommes de débarquement, presque tous vieux soldats, deux mille cavaliers et l'élite de la noblesse espagnole. L'empereur commandait cette armée en personne (1535). Néanmoins, tout le succès de l'expédition se borna à la prise de Tunis; Charles-Quint n'osa point aller mettre le siége devant Alger, et les corsaires reprirent leurs courses avec une audace croissante. Une entreprise directe contre le repaire où s'abritaient Barberousse et les pirates pouvait seule imposer un frein à leur insolence, et l'empereur résolut, en 1541, de la mettre à exécution. Des préparatifs furent faits sur une échelle immense : l'Espagne, l'Italie et l'Allemagne fournirent leur contingent de soldats; cinq cents chevaliers de Malte, trois mille volontaires appartenant aux plus nobles familles, et parmi eux l'illustre Fernand Cortez, le conquérant du Mexique, ainsi que ses trois fils, s'associèrent à cette expédition, qui semblait ressusciter les grands souvenirs des croisades. La flotte, composée de vaisseaux génois et espagnols, était placée sous le commandement suprême d'André Doria; elle arriva le 21 octobre 1541 en vue du rivage d'Afrique, et le débarquement commença le 26, à une demi-lieue à l'est d'Alger. Jusqu'alors tout semblait présager un triomphe à Charles-Quint, malgré les craintes que lui avait exprimées le pape Paul III sur l'état avancé de la saison, malgré les observations pressantes de Doria, pour la vieille expérience duquel un débarquement sur les côtes d'Afrique, à ce moment de l'année, était une entreprise chanceuse jusqu'à la témérité. « Il n'y a que deux ports en Afrique, répétait ce grand homme de mer, juin et juillet. » Charles resta sourd à tous les conseils, leur opposant cette persistance aveugle qui semble quelquefois étouffer la prévoyance des plus sages, pour les entraîner à un désastre inévitable. « *Vingt-deux ans d'empire pour moi*, avait-il répondu à Doria, *et soixante-douze ans de vie pour vous, nous doivent suffire à tous deux pour mourir contents.* »

Dans la soirée du 27, le vent changea tout à coup de direction, et l'une des plus épouvantables tempêtes dont les annales maritimes aient conservé le souvenir se déchaîna sur la mer et sur ses bords. Les soldats, dont les tentes n'avaient point encore été débarquées, souffraient cruellement sous une pluie glacée qui perçait leurs vêtements, avariait leur poudre et mettait leurs armes dans l'impossibilité de servir, tandis qu'ils pénétraient jusqu'à mi-jambe dans une terre mouvante qui se défonçait sous leurs pas. Les Turcs et les Maures profitèrent de cette détresse pour exécuter une sortie et charger vigoureusement les Italiens. C'étaient de nouvelles recrues, commandées par Prosper Colonna. Ces jeunes soldats reculèrent en désordre et essuyèrent des pertes cruelles. Mais l'empereur ayant envoyé plusieurs compagnies pour les soutenir, l'ennemi battit en retraite. Alors Fernand de Gonzague, ramenant les troupes humiliées de leur échec, les entraîna dans un retour impétueux contre les Turcs, et arriva en même temps que ceux-ci aux portes d'Alger. Un chevalier de Malte, de la nation française, y planta même son poignard. Cette héroïque témérité leur devint fatale. Accablés de pierres et de traits lancés du haut des remparts, pris en flanc par une partie des Turcs, et en tête par le gouverneur d'Alger, l'eunuque Hassan, qui chargeait lui-même avec ses soldats, les Européens s'enfuirent dans un épouvantable désordre. Les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, que l'on reconnaissait à leurs cottes d'armes violettes, et plus encore à leur calme intrépidité, se serrèrent les uns contre les autres, et opposèrent une invincible résistance à tous les assauts. Charles-Quint arriva enfin lui-même avec ses lansquenets allemands et rétablit la face du combat. « Aussitôt, disent les récits arabes, le maudit de Dieu prit ses armes, ses gardes l'entourèrent, et il s'avança pour arrêter les progrès des Algériens. Les Musulmans reculèrent. »

Mais cet échec militaire n'était rien auprès du désastre qui frappait au même instant la flotte. La tempête, de plus en plus terrible, battait les navires, qui chassaient sur leurs ancres. Cent quarante bâtiments de transport allèrent se briser à la côte, occupée par des nuées d'Arabes qui massacrèrent sans pitié les naufragés. Quinze galères périrent également; mais les autres, plus fortement construites et manœuvrées plus habilement, résistèrent mieux, en général, aux efforts de la tempête. Doria sur la mer, et sur la terre Charles-Quint, Fernand de Gonzague, le duc d'Albe et Cortez, firent tout ce qui était humainement possible à de grands cœurs et à de fermes esprits pour sauver la flotte et l'armée, et ils y parvinrent. Mais on n'avait pu débarquer les vivres et les munitions, et il fallut songer à la retraite, en présence d'un ennemi qui harcelait les troupes, égorgeant les traînards et massacrant les blessés. L'embarquement, commencé le 1er novembre, fut interrompu par une nouvelle tempête, qui dispersa les vaisseaux; l'empereur ne monta à bord que le 8 novembre, et atteignit le 23 l'île de Majorque, d'où il était parti cinq semaines auparavant (1541).

On rapporte qu'aussitôt après son arrivée, il s'empressa d'envoyer à l'Arétin une chaîne d'or de la valeur de cent ducats, pour conjurer les railleries du redoutable satirique. Il n'y réussit qu'à moitié, car, en recevant la chaîne d'or, l'Arétin ne put s'empêcher de dire, avec son sourire sarcastique : « *Voilà un bien petit présent pour une si grande sottise!* »

L'issue fatale de cette expédition exerça dans le présent une influence funeste, influence qui s'étendit à un avenir lointain. Alger vit grandir son renom d'invincible. Le souvenir de Charles-Quint malheureux et vaincu la protégea contre de nouvelles entreprises, et l'opinion s'établit que personne ne pouvait réussir, là où le puissant rival de François Ier n'avait essuyé que des revers. La puissance redoutable qui siégeait à Alger exploita cette croyance pour perfectionner son organisation, fortement conçue par Barberousse. Elle s'appuyait sur trois éléments : l'initiative d'un chef énergique, dont le caractère et le génie imprimaient l'impulsion à tout le mécanisme; une milice turque, formée sur le modèle de celle des janissaires, animée à la fois de leur intrépidité et de leur esprit remuant; enfin les corsaires, ces aventuriers hardis qui furent la principale force de Barberousse, hommes redoutables, animés, dans leurs expéditions, par le triple mobile du fanatisme, de la cupidité et des séductions de cette vie de hasards, de jouissances et de périls, qui rend le repos fastidieux à ceux qui l'ont goûtée. Alger, placée d'abord sous la dépendance des sultans, s'en affranchit peu à peu; la milice s'arrogea le droit de nommer le dey, auquel elle obéissait aveuglément jusqu'à ce qu'elle l'étranglât dans un de ses sanglants caprices. C'était le genre de mort auquel devaient s'attendre la plupart de ces élus d'une force brutale, mobile et passionnée. Quand un dey mourait paisiblement dans l'exercice de sa charge, le cas semblait si étrange et si beau qu'il était honoré comme un saint. Malgré ces péripéties violentes, la puissance algérienne conservait son véritable caractère et imprimait la terreur sur toutes les mers. Ses nombreux vaisseaux, montés par des pirates intrépides, remplissaient ses murs de prisonniers de toutes les nations, réduits aussitôt en esclavage soit au profit du dey, soit à celui des particuliers, quand ils ne pouvaient racheter leur liberté à prix d'argent. Il existe, dans les récits des ordres rédempteurs, des légendes touchantes sur les misères et les aventures de ces captifs, au nombre desquels on compte Cervantes, qui, avant d'écrire son immortel *Don Quichotte*, fut longtemps esclave à Alger. La présence, dans cette ville, d'une si grande quantité de sujets chrétiens, détermina les gouvernements européens à s'y faire représenter par des consuls, et la religion, que l'on est toujours sûr de trouver partout où il y a une œuvre généreuse à accomplir, voulut également avoir ses représentants à Alger. Parmi ces consuls, dont la mission était de protéger leurs nationaux, le premier, sans contredit, était le consul de France. Quant aux religieux, qui, devançant la politique, s'étaient établis à Alger dès 1551, on sait les services immenses que ces pieux et infatigables apôtres du dévouement rendirent aux malheureux captifs, et les noms des Pères de la Trinité, de la Rédemption, de la Merci, sont impérissables dans les fastes de l'humanité aussi bien que dans ceux de la religion. Cependant, il était impossible qu'à la fin, les États chrétiens ne se fatiguassent point des insultes faites à leurs pavillons et du préjudice énorme causé à leurs intérêts commerciaux par les corsaires barbaresques. La France surtout, qui avait de temps immémorial des établissements sur la côte d'Afrique, souffrait impatiemment l'odieux tribut que les écumeurs de mers prélevaient sur ses navires et sur ses sujets, et plus d'une fois nos rois adressèrent aux deys d'énergiques réclamations; mais elles ne produisaient qu'un effet passager sur un gouvernement pour lequel le droit ne commençait qu'où s'arrêtait la force. D'ailleurs, dès qu'un prince chrétien, caressé par un rêve de vengeance, formait le projet d'une expédition, le souvenir terrible de Charles-Quint se dressait devant lui comme un fantôme et le forçait à courber la tête sous les humiliations. Néanmoins, sous le gouvernement fort de Louis XIV, le cri de l'orgueil étouffa les inspirations de la peur. Diverses entreprises eurent lieu de 1663 à 1688, et, dans ce quart de siècle, Louis XIV, malgré les grandes affaires qui l'occupèrent en Europe, trouva le temps et les moyens de réduire la régence d'Alger à subir et à respecter les traités qu'il lui imposa. Deux expéditions, en 1663 et en 1664, commandées par le duc de Beaufort, n'obtinrent que des résultats insignifiants; la seconde fut même désastreuse. Mais, en 1665, l'intrépide amiral joignit la flotte algérienne à la hauteur de Tunis, et lui livra deux combats successifs où elle fut presque anéantie. Les actes de piraterie ne se renouvelèrent qu'en 1681; mais cette fois encore les Barbaresques payèrent cher leurs insultes; l'année ne s'était point écoulée que Duquesne, et sous lui Tourville, détruisaient les flottes de Tunis et de Tripoli. Cependant Alger restait toujours debout; on ne pouvait naviguer avec confiance tant que ce nid de pirates ne serait point détruit. N'ayant pas l'espoir de s'emparer de la ville, on résolut de lui infliger, du moins, un vigoureux châtiment. Duquesne, avec sa hardiesse ordinaire, proposait d'attaquer de vive force les forts de la marine, projet d'une exécution difficile et dangereuse. C'est alors qu'un pauvre gentilhomme de Gascogne, Renaud d'Eliçagarray, plus connu sous le nom de Petit Renaud, proposa un projet nouveau et audacieux : c'était de tenter le bombardement d'Alger avec des mortiers placés sur les vaisseaux. Cette idée, ingénieusement hardie, eut le sort de toutes les grandes inventions qui se présentent devant les corps dépositaires des traditions de la science : elle fut rejetée à l'unanimité par le conseil du roi. Renaud trouva un protecteur inespéré dans Louis XIV lui-même, qui ordonna des essais; et ce fut ainsi que la marine se trouva dotée d'une nouvelle puissance de destruction. Le 15 août 1682, Duquesne, à la tête d'une flotte de onze vaisseaux de ligne, quinze galères, cinq galiotes à bombes et quelques autres petits bâtiments, était mouillé dans la rade d'Alger et opérait sa première tentative. Elle ne réussit point, parce que l'inexpérience amena quelques accidents. Mais le 30 août il la renouvela avec plus de précautions, et cent vingt bombes tombèrent dans la ville, où elles portèrent le ravage et la destruction. Le 3 septembre, le bombardement recommença; malheureusement le temps étant devenu mauvais, Duquesne rentra à Toulon, laissant Alger à demi ruinée. Toutefois ce n'était que partie remise : le moyen de la soumettre était trouvé. Le 20 juin 1683, l'illustre marin reparaissait en vue de la ville et recommençait le bombardement quelques jours après. L'effet en fut terrible. Plusieurs milliers de personnes périrent, et le dey, désespérant de prolonger la lutte, demanda à traiter de la paix; mais il fut assassiné dans cet intervalle. Son successeur, Mezzo-Morto, rouvrit les hostilités, et Duquesne fit entendre de nouveau ses redoutables mortiers. Les ravages croissant d'heure en heure dans Alger, le peuple furieux, exaspéré, se rua sur les chrétiens et procéda à d'horribles exécutions. Un prêtre français, le P. Levacher, fut attaché à la gueule d'une pièce dite la *Consulaire*, instrument de meurtre consacré par ce noble martyre, que la victoire devait faire tomber un jour entre nos mains. Au milieu de ces actes atroces, vient s'encadrer un trait de magnanime courage qui en efface pour un instant l'horreur. Un officier français, M. de Choiseul, pris deux jours auparavant dans une ronde de nuit, venait d'être attaché à la bouche d'un canon, lorsqu'un capitaine de corsaire, peu de temps auparavant son prisonnier, et qui avait été de sa part l'objet des procédés les plus généreux, traverse vivement la foule, le proclame son bienfaiteur et demande sa vie. Prompt à passer de la colère à la pitié, le peuple s'attendrit; mais Mezzo-Morto demeure inflexible et commande le feu. Alors le corsaire, saisissant Choiseul et le tenant embrassé : « Eh bien, tire, crie-t-il au canonnier; puisque je ne puis sauver mon bienfaiteur, j'aurai du moins la consolation de mourir avec lui! » Les actions sublimes ont le noble privilége d'imposer l'admiration aux plus sauvages natures; Mezzo-Morto fut ému, et M. de Choiseul échappa à la mort.

Le bombardement dura jusqu'au 18 août, en causant dans Alger d'immenses ravages. Le paroxysme de la terreur et du désespoir poussait la population à la révolte; le dey, entouré de sa milice, faisait face à ce double péril, et il restait maître d'Alger en ruines, lorsque les bombes manquèrent à Duquesne. Il fallut donc repartir pour Toulon, mais il laissait Tourville établi en croisière devant la ville, et il fit avertir le dey qu'il ne tarderait pas à être de retour. Cette fois, les Algériens épouvantés ne l'attendirent pas; ils chassèrent Mezzo-Morto et conclurent un traité de paix avec Tourville. En dépit de ce traité, ils recommencèrent bientôt leurs courses, car la piraterie était chez eux un besoin irrésistible. Alors Louis XIV, déterminé à en finir avec ces incorrigibles forbans, chargea le maréchal d'Estrées de leur infliger une leçon dont ils ne perdissent jamais le souvenir. Ce maréchal, après avoir bombardé Tunis et Tripoli, parut devant Alger vers la fin du mois de juin 1688, et, du 1er au 16 juillet, il y jeta dix mille bombes. Une si épouvantable exécution terrassa enfin l'orgueil d'Alger, qui envoya une ambassade solennelle jusqu'à Versailles, porter sa soumission à Louis XIV et lui demander la paix. A partir de cette époque, les corsaires barbaresques renoncèrent à exercer la piraterie contre la France, mais ils continuèrent leurs déprédations contre les autres puissances européennes.

Jusqu'à la conquête française, aucune expédition digne d'être mentionnée ne fut dirigée contre la capitale des États barbaresques. Il faut en excepter toutefois celle de lord Exmouth, qui, en 1816, ravagea Alger et contraignit le dey à rendre la liberté aux esclaves chrétiens. Mais l'heure de cette puissance redoutable allait enfin sonner. Les relations d'Alger avec la France avaient revêtu d'abord un caractère de froideur, puis d'amertume, à l'occasion d'une dette contractée de 1793 à 1798 pour le compte du gouvernement français, envers la maison de commerce algérienne Busnach et Bacri. Le payement de cette dette, arrêtée en 1801 au chiffre de sept millions, avait été toujours différé, et ce retard irritait d'autant plus le dernier dey, Hussein-Pacha, qu'il avait fourni lui-même, par l'intermédiaire de Busnach et Bacri, une partie des approvisionnements qui avaient été l'origine de la créance de ces juifs algériens sur le gouvernement français. En 1826, il écrivit aux ministres de Charles X, et, suivant une version, au roi lui-même. Les choses en étaient là, lorsque M. Deval, notre consul général, se présenta au printemps de 1827 à la Casbah, pour saluer le dey, comme c'était l'usage la veille des fêtes musulmanes. Il voulut profiter de cette visite pour élever quelques réclamations au sujet d'un navire des États du saint-siége, qui avait été capturé. Le dey s'emporta et dit au consul, pour lequel il ressentait d'ailleurs une véritable antipathie, qu'au lieu de lui adresser des observations sur une affaire qui ne le regardait pas, il ferait mieux de lui remettre la réponse à la lettre qu'il avait adressée au roi; il lui demanda avec colère s'il recevrait enfin son argent, en menaçant le consul, dans le cas contraire, de l'envoyer en prison. M. Deval répliqua vivement, et menaça à son tour le dey de l'indignation de son gouvernement. Alors Hussein-Pacha, transporté de colère, frappa le consul français au visage avec le chasse-mouches formé de plumes de paon qu'il portait à la main, selon l'usage du pays. Le consul s'écria aussitôt : « Ce n'est pas à moi, c'est au roi de France que l'insulte a été faite. » D'après les relations officielles, le dey répondit « qu'il ne craignait pas plus le roi de France que son représentant, » et il ordonna à M. Deval de sortir à l'instant.

Cette insulte eut en France un immense retentissement. Les satisfactions demandées furent refusées par le dey, et les amis intelligents du pouvoir d'alors le pressèrent d'en

tirer vengeance sans retard. Mais le ministère Villèle hésita. On se contenta d'un blocus inefficace, qui dura jusqu'au mois de juillet 1829, époque à laquelle on adressa de nouvelles demandes de satisfaction, plus modérées que les premières, mais tout aussi mal accueillies. De plus, le vaisseau la *Provence*, qui avait porté le négociateur et qui naviguait sous pavillon parlementaire, reçut en partant une volée de coups de canon, du haut des batteries qui garnissaient la rade d'Alger.

Pour cette fois, l'expédition fut résolue. Le ministère Polignac, de plus en plus impopulaire, mais prévoyant, ne laissa pas échapper l'occasion de faire diversion à l'opinion publique. A l'Angleterre, qui cherchait à intimider le gouvernement français, Charles X fit répondre que, « ne bornant plus ses desseins à obtenir la réparation des griefs particuliers de la France, le roi avait résolu de faire tourner au profit de la chrétienté tout entière l'expédition dont il avait ordonné les préparatifs ; qu'il avait adopté pour but de ses efforts la destruction définitive de la piraterie, la cessation absolue de l'esclavage des chrétiens et l'abolition du tribut que les puissances chrétiennes payaient à la Régence. »

Dès le 9 février 1830, des ordres avaient été expédiés à Brest, à Rochefort, à Lorient, à Cherbourg, à Bayonne et à Toulon, pour l'armement immédiat de 11 vaisseaux, 24 frégates, 7 corvettes, 27 bricks, 7 corvettes de charge, 9 gabares, 8 bombardes, 7 bateaux à vapeur, 2 goëlettes, 1 transport et 1 balancelle, en tout 104 bâtiments, qui devaient jeter sur le sol algérien une armée de 40,000 hommes. La flotte fut placée sous le commandement du vice-amiral Duperré ; le comte de Bourmont fut nommé général en chef des troupes de débarquement.

La flotte appareilla le 25 mai 1830. Le vaisseau la *Provence* marchait en tête de l'escadre de bataille ; l'escadre de débarquement et celle de réserve s'avançaient sur deux colonnes parallèles. Arrêtée par un coup de vent à deux reprises successives, la flotte se trouva le 12 juin sur la côte d'Afrique, et le 13 au soir, elle jeta l'ancre sur la plage de Sidi-Ferruch, sans rencontrer de résistance sérieuse. La première division de l'armée débarqua le lendemain, dispersa sept à huit mille Arabes qui avaient fait mine de résister, et s'empara des batteries qui défendaient les dunes. Le 19, l'armée entière, débarquée, s'empara du camp de Staouëli, défendu par environ trente mille hommes, livra avec succès quelques nouveaux combats, et emporta le 3 juillet le fort de l'Empereur. Le 5 juillet, le drapeau français flottait sur la Casbah, où l'on trouva en monnaies et lingots : 7,312 kilog. d'or, valant 25 millions, et 108,704 kilog. d'argent, valant environ 24 millions.

ALGER (Province d'), au centre de l'Algérie, entre celles d'Oran et de Constantine. Superficie totale, 113,000 kil. carrés, dont 30,000 dans le Tell et 83,000 dans le Sahara. L'administration se divise en territoire civil et en territoire militaire. Cette province renferme 66 villes ou villages ; la population européenne compte 80,000 âmes ; les indigènes sont au nombre de 780,000.

ALGÉRIE, colonie française au N. de l'Afrique, entre le Maroc et la régence de Tunis, baignée au N. par la Méditerranée et bornée au S. par le Sahara. Elle est traversée parallèlement aux côtes par l'Atlas, dont les principaux rameaux sont l'Ouarenseris, le Jurjura et le petit Atlas. Les côtes forment, de l'O. à l'E., les caps de Figalo, Falcon, Carbon, Ivi, Colombi, Tenez, Sidi-Ferruch, Matifou, de Fer, de Rosa, et les golfes d'Oran, d'Arzew, d'Alger, de Bougie, de Stora et de Bone. Les principaux cours d'eau sont le Moulou-ia, la Tafna, le Chelif, l'Oued-el-Kebir, la Seibouse, le Mazafran, etc.

Le climat de l'Algérie est sain et tempéré sur le versant septentrional de l'Atlas, insalubre seulement sur quelques points marécageux des plaines ; les chaleurs excessives n'y sont que de très-peu de durée, et n'ont lieu que de juillet à novembre ; les mois de pluie sont décembre, janvier et février ; la végétation est en pleine activité dès le mois de février, et les récoltes sont mûres à la fin du mois de mai ; le sol conserve son ancien renom de fertilité. Le sommet des montagnes est couvert de forêts dont les essences dominantes sont le lentisque, l'olivier sauvage, le chêne vert, le chêne-liége, le sumac, le palmier, le cyprès, le myrte ; les animaux les plus remarquables sont le lion, le léopard, la panthère, l'hyène, le chacal, l'autruche, etc. ; les côtes abondent en poisson, mais leur richesse principale est le corail ; les richesses minérales de l'Algérie sont encore peu connues ; on y trouve du fer, du cuivre, du plomb, etc.

Le territoire de cette colonie comprenait, sous la domination romaine, les provinces de Numidie, de Mauritanie et d'Afrique proprement dite, où se trouvait Carthage (régence de Tunis). Les Arabes s'y établirent dès la fin du VIIe siècle. Les Maures, chassés d'Espagne en 1492, refluèrent en Algérie et se firent pirates ; plus tard, les Espagnols leur enlevèrent Oran, Bougie et Alger, mais ils en furent chassés par les frères Barberousse.

Aujourd'hui que l'Algérie est française, elle se divise en trois grandes provinces, Alger, Oran et Constantine, partagées chacune en plusieurs subdivisions, dont les unes sont administrées civilement et les autres militairement. D'après le recensement de 1856, la population de l'Algérie s'élevait à 167,670 Européens et 2,183,793 indigènes.

On a vu, à l'article ALGER, comment les Français parvinrent à s'emparer de ce nid de pirates. Il nous reste à indiquer le développement de cette conquête, et les phases que la colonie a parcourues depuis 1830 jusqu'à nos jours. — La régence barbaresque, dont Alger avait été la capitale, était formée, outre la province d'Alger, de trois beyliks : Titery au sud, Oran à l'ouest, Constantine à l'est. La force des choses voulait qu'Alger restant en notre possession, notre domination s'étendit insensiblement pour remplacer celle des Turcs, renversée dans son centre. Le bey d'Oran se soumit de plein gré, immédiatement après l'occupation d'Alger. A la suite d'une petite expédition, celui de Titery se rendit, dès la fin de l'année 1830, au maréchal Clauzel, qu'une ordonnance du 12 août avait donné pour successeur au comte de Bourmont. Cependant, maitres de quelques-unes des villes les plus importantes, les Français n'eurent guère d'action sur les populations nomades des campagnes, qui, délivrées du joug des Turcs, s'abandonnèrent sans réserve au sentiment de la nationalité, qu'un homme de génie, Abd-el-Kader, sut exploiter contre nous, dès 1831. Aussi, si l'on excepte l'attaque contre Blidah et Medeah, l'administration du maréchal Clauzel ne fut signalée que par une multitude d'arrêtés qui n'apportèrent aucune amélioration aux embarras qui suivent toujours une conquête. Le général duc de Rovigo, nommé gouverneur de la colonie en décembre 1832, s'empara de Bone et noua des relations avec différentes tribus des environs d'Alger. Son successeur, le général Voirol, occupa Mostaganem et Bougie (1833-34). C'est pendant son administration qu'Abd-el-Kader s'essaya pour la première fois à lutter contre nous, et se fit battre par le général Desmichels. En 1835, sous l'administration du comte Drouet d'Erlon, qui le premier eut le titre de gouverneur général de l'Algérie, nos troupes essuyèrent le désastre de la Macta, où nos blessés furent massacrés et notre armée mise en fuite. Cette défaite ramena le maréchal Clauzel à la tête de la colonie. Il vengea l'affront fait à nos armes, enleva à Abd-el-Kader sa capitale, Mascara, et fit, en novembre 1836, une tentative infructueuse sur Constantine. C'est dans la retraite difficile qui suivit, que le chef de bataillon Changarnier, commandant de l'arrière-garde, se voyant pressé par une nuée d'Arabes, forma ses hommes en carré et leur dit : « Voyons ces gens-là en face ; ils sont six mille, vous êtes trois cents : la partie est égale. »

Le général Damrémont, qui remplaça le maréchal Clauzel comme gouverneur général, en février 1837, prépara une seconde expédition contre Constantine. Il tomba glorieusement, emporté par un boulet, la veille même de l'assaut, fixé au 13 octobre. Cette mort anima nos soldats au lieu de les décourager, et le lendemain l'assaut fut livré avec une vigueur qui décida du succès. Un combat acharné s'engagea dans les rues ; mais nos troupes restèrent maîtresses de la ville et ne tardèrent pas à l'être de la plus grande partie de la province. Le lieutenant général Valée, qui avait commandé l'assaut, reçut le bâton de maréchal et le commandement de l'Algérie. C'est à ce siége célèbre que se signalèrent plusieurs officiers dont le nom a depuis eu du retentissement, Bedeau, Lamoricière, Leflô, Mac-Mahon, Canrobert, etc. Dans le même temps, à l'autre bout de l'Algérie, Abd-el-Kader, dont la puissance avait considérablement grandi, tenait étroitement bloquées nos garnisons de la province d'Oran, et amena le général Bugeaud à signer le traité de la Tafna (30 mai 1837), qui, tout en consacrant la souveraineté de la France, reconnaissait l'autorité de l'émir sur les provinces d'Oran, de Titery et d'Alger, à l'exception des villes d'Oran, Arzew, Mazagran, Mostaganem, Alger, Blidah, Coléah, le Sahel, la Métidja, et qui ne pouvait avoir d'autres conséquences que de laisser à l'émir le temps de reprendre des forces.

Le maréchal Valée fit occuper, en 1838, Blidah et Coléah, dans la Métidja, ainsi que Djidjelli et Sétif, dans la province de Constantine, lorsque l'expédition des Bibans ou Portes-de-Fer, conduite par le duc d'Orléans, fournit à Abd-el-Kader le prétexte de rompre le traité de la Tafna, de prêcher contre nous la guerre sainte, et de venir saccager notre territoire jusque sous les murs d'Alger.

Malgré nos succès, qui mirent en lumière les talents et la bravoure de plusieurs de nos généraux les plus remarquables, Duvivier, Changarnier, Lamoricière, Bedeau, Cavaignac ; malgré l'occupation de Médéah et de Milianah, après l'admirable affaire du col de Téniah, en 1840, Abd-el-Kader, toujours vaincu, toujours insaisissable, reparaissait le lendemain de chaque défaite, aussi redoutable que la veille.

Cette même année fut témoin d'un événement bien glorieux pour notre armée, et qu'on se refuserait à croire, tant il est merveilleux. Cent vingt-trois hommes d'infanterie, commandés par le capitaine Lelièvre, retranchés dans la petite ville de Mazagran, tinrent tête pendant quatre jours consécutifs à plus de douze mille Arabes. Un de ceux-ci écrivait : « On s'est battu quatre jours et quatre nuits ; c'étaient quatre grands jours, car ils ne commençaient pas et ne finissaient pas au son du tambour ; c'étaient des jours noirs, car la fumée de la poudre obscurcissait les rayons du soleil, et les nuits étaient des nuits de feu, éclairées par les flammes des bivacs et par celle des amorces. »

Enfin, c'est au général Bugeaud, nommé gouverneur général en février 1841, qu'il était réservé de pacifier à peu près définitivement, après plusieurs années de nouveaux efforts, la colonie qui nous avait déjà coûté tant d'or et de sang. Il commença par la destruction des places d'armes de l'émir, Tagdempt, Boghar, Thaza, Saïda, et lui enleva Mascara. En 1842, il s'empara de Sebdou, sa dernière place, et occupa la province de Titery. Le duc d'Aumale, en 1843, à l'affaire de Taguin, enleva la *Smala*. Bathna, Biskra, Dellys, furent occupés en 1844, et le Maroc, qui avait donné appui à l'émir, reçut son châtiment à Mogador et à la bataille de l'Isly. La paix, à la suite de ces succès réitérés, paraissait établie, lorsque, en 1845, Abd-el-Kader, rentré dans la province d'Oran, renouvelle ses tentatives, et les prédications de Bou-Maza soulèvent le Dahra. Cette insurrection est bientôt réprimée par les colonels Saint-Arnaud et Pélissier, pendant que le général Bedeau achève la soumission de l'Aurès.

C'est dans une de ces marches, que le colonel Pélissier, arrêté par les Ouled-Riah, qui s'étaient réfugiés dans des grottes inabordables, se vit réduit à la cruelle, mais impérieuse nécessité de faire allumer de grands feux devant l'ouverture de ces grottes. Cinq cents personnes, hommes, femmes, enfants, périrent dans cette circonstance ; action terrible, qui arrive aux dernières limites de ce que l'on a appelé les droits de la guerre, mais que, dans la situation où se trouvait le futur vainqueur de Sébastopol, réclamaient en quelque sorte la rapidité des ordres qu'il avait à exécuter et la sûreté des hommes qu'il commandait ; double but qu'il compromettait inévitablement en laissant sur ses derrières une tribu aussi fanatique et aussi belliqueuse que les Ouled-Riah. Ajoutons qu'il les fit sommer deux fois avant d'en venir à cette épouvantable extrémité.

Les différentes tribus qui avaient de nouveau accueilli l'émir furent châtiées en 1846, et Abd-el-Kader, dépouillé de toute puissance et de tout prestige, fut définitivement rejeté dans le Maroc. En 1847 eut lieu l'expédition contre la grande Kabylie, dirigée par le maréchal Bugeaud, et à la fin de cette année, le 23 décembre, Abd-el-Kader se rendit au général Lamoricière. Après avoir vu la population civile s'accroître en 1848, par la fondation d'un certain nombre de colonies agricoles, l'Algérie ne fut plus le théâtre que de quelques expéditions secondaires : la destruction de Narah, en 1850 ; l'expédition contre la petite Kabylie, par le général St-Arnaud, en 1851 ; l'expédition du général Mac-Mahon ; la réduction définitive du Djurjura, par les généraux Camou et Pélissier ; la prise de Laghouat et la soumission d'Aïn Madhy, en 1852 ; la prise d'Ouargla, en 1853 ; la reddition de Tuggurt, en 1854 ; enfin la soumission définitive de la grande Kabylie, par le maréchal Randon, en 1857.

— Organisation politique et administrative de l'Algérie. La première ordonnance un peu complète sur l'organisation de l'Algérie date de 1834 ; elle plaçait à la tête de la colonie un gouverneur général dépendant du ministère de la guerre, et à côté du gouverneur un conseil composé d'un intendant civil, du commandant de la marine, du procureur général, du directeur des finances, et d'un intendant militaire. En 1845, une nouvelle ordonnance divisa l'Algérie en trois *zones* : la *zone civile* soumise à l'administration civile ; la *zone mixte*, où l'autorité militaire remplissait les fonctions civiles ; la *zone arabe*, où le régime militaire était en vigueur.

La république de 1848 donna à l'Algérie le droit de se faire représenter dans nos assemblées, droit qui fut supprimé en 1852. Elle maintint d'ailleurs le gouvernement général et la suprématie de l'autorité militaire, représentée à Alger par un gouverneur militaire et à Paris par le ministère de la guerre. L'Algérie fut divisée en trois provinces, comprenant chacune une division, placée sous le commandement d'un général, et un département administré par un préfet. Préfets et généraux relevaient du gouverneur.

Cet état de choses dura jusqu'en 1858 ; à cette époque, un ministère nouveau et spécial fut créé pour l'Algérie ; le gouvernement général fut supprimé ; le ministre correspondait directement avec les préfets et les généraux. Cette disposition, qui retirait les affaires d'Algérie au ministère de la guerre, avait évidemment pour signification et pour but l'extension et la prédominance du pouvoir civil. Mais le ministère spécial se montra impuissant à remplir la tâche qui lui donnait une raison d'être ; il fut supprimé après une durée de deux ans, et ses attributions furent transmises au gouvernement général reconstitué.

L'organisation municipale a son point de départ, en Algérie, dans une ordonnance du 28 septembre 1847. La république introduisit dans cette organisation le principe électif qui n'y est plus en vigueur depuis 1852. Les maires et adjoints sont à la nomination de l'empereur pour les communes importantes, et à la nomination du gouverneur pour celles d'une importance secondaire. Les conseillers municipaux sont nommés pour trois ans par le gouverneur. En territoire militaire, l'administration appartient au général commandant la division. La justice est rendue, en territoire civil, par une cour impériale, des tribunaux de première instance, des tribunaux de commerce, des juges de paix. En territoire militaire, il n'y a pour les crimes, délits et contraventions, d'autre juridiction que la juridiction militaire.

L'administration des indigènes, la branche la plus importante de l'administration, est confiée à des bureaux arabes, sous la direction et le contrôle des commandants supérieurs. Les bureaux arabes sont composés d'officiers désignés par le gouverneur ; ces officiers ne forment pas un corps spécial et ne subissent aucun examen d'entrée. Les bureaux arabes sont de première, de deuxième et de troisième classe. Il y a 11 bureaux de première classe, 21 bureaux de deuxième classe et 13 de troisième classe. Une direction des affaires arabes est placée à Alger auprès du gouverneur, et des bureaux divisionnaires sont institués au chef-lieu de chaque division. Les bureaux arabes sont composés de deux ou trois officiers et d'un interprète militaire. Ils sont dirigés, ceux de première classe par un capitaine, ceux de deuxième par un capitaine ou par un lieutenant, ceux de troisième par un lieutenant. Les interprètes militaires forment un corps spécial. Les bureaux arabes constituent l'administration supérieure des Arabes ; le détail est laissé aux chefs indigènes. Le pays est divisé en tribus commandées par des *caïds* ; une réunion de tribus forme un *aghalik*, et une réunion d'aghaliks, un *bachaghalik*, sous le commandement d'*aghas* et de *bachaghas*. Assistés par les chefs indigènes, les bureaux arabes surveillent les tribus, font dresser les rôles d'impôts, et assurent la perception des contributions ; ils rendent la justice dans un certain nombre de cas mal définis, interviennent officiellement et officieusement dans les relations entre Européens et indigènes, dirigent l'industrie et l'agriculture en pays arabe, surveillent l'instruction publique.

L'Algérie présente deux régimes distincts de la propriété. A côté de la propriété individuelle et divisée des Européens se trouve la propriété collective, ou plutôt l'usufruit collectif des tribus ou des fractions de tribus arabes. La constitution de la propriété arabe explique l'absence d'impôt foncier en Algérie. Les Arabes payent l'*achour*, le *zekkat*, le *hockor* et la *lezma*. L'achour est la dime sur les céréales. Le hockor est le loyer de la terre ; il ne se paye pas partout. Le zekkat est l'impôt sur les troupeaux. La lezma est une sorte d'impôt sur le capital ; on ne l'applique qu'aux tribus du Sahara. Tous les impôts sont perçus en argent.

Les cultes professés par les habitants de l'Algérie sont : le culte musulman, le culte catholique, le culte protestant et le culte israélite. Les trois derniers sont dans les attributions du ministre des cultes. Le culte musulman reste placé dans les attributions de l'autorité supérieure algérienne.

Colonisation de l'Algérie. — C'est une opinion assez générale que les Français savent combattre, vaincre, conquérir, mais qu'ils sont dépourvus de ce qu'un phrénologue appellerait la *faculté colonisatrice*. L'Algérie est un des exemples qu'on cite volontiers à l'appui de cette opinion. On se demande si, en d'autres mains que les nôtres, elle n'eût pas offert le spectacle d'un progrès plus rapide et plus visible. « Le meilleur produit que nous ayons jusqu'à ce jour tiré du sol africain est notre armée d'Afrique, » a dit spirituellement M. A. de Broglie. Ce peu d'aptitude de la nation française à fonder des établissements coloniaux solides peut être attribué à bien des causes. D'abord, on fait jouer ici, comme en beaucoup d'autres questions, un grand rôle aux instincts et aux caractères primitifs qui distinguent les races. Ensuite, on n'a pas de peine à montrer que la France ne saurait fournir un essaim de colons comme l'Angleterre, parce que, chez nous, la propriété foncière est beaucoup plus morcelée, et que nos lois de succession, en partageant les immeubles du père de famille par portions égales entre tous ses enfants, tiennent les yeux et les pieds de nos plus pauvres paysans attachés à la terre où ils sont nés par l'espoir d'en avoir, un jour ou l'autre, quelque fragment. Enfin, on se rejette sur nos institutions, sur le peu de place qu'elles laissent à l'esprit d'association et à l'esprit municipal. Il est clair que notre organisation administrative, si savante, n'a pas contribué à développer chez nous la spontanéité, la responsabilité, l'initiative individuelles, si nécessaires aux colons ; qu'elle nous a habitués à compter peu sur nous-mêmes, et à remettre en partie aux mains de l'Etat le soin de nos intérêts et la détermination de nos droits ; qu'elle nous a fait une vie sociale réglée, disciplinée, toute unie, qui est devenue comme un climat nécessaire à notre tempérament.

A ces causes générales se joignent, pour expliquer le peu de succès de nos efforts colonisateurs en Algérie, les conditions peu favorables que nous y avons rencontrées.

Une première difficulté de la colonisation, c'est l'absence, en Algérie, d'un de ces produits spéciaux qui permettent à une colonie de se développer spontanément par le commerce.

« En Algérie, dit avec raison M. A. de Broglie, point de cultures tropicales, point d'épices, point de mines d'or, partant point d'échanges préexistant entre la métropole et le territoire destiné à porter une colonie nouvelle, point de flux naturel des capitaux vers ce territoire. » Donc la colonisation doit être agricole; au lieu de venir à la suite du commerce, elle doit appeler le commerce en Algérie; c'est par l'immigration des hommes que tout doit commencer.

Les émigrants manquant en France, ou s'y trouvant en petit nombre, la colonisation est impossible faute de colons, si l'on ne se résigne pas à les demander au reste de l'Europe, en un mot à les prendre où ils se trouvent. Mais quel appât la terre d'Afrique offre-t-elle à l'émigration européenne? Le régime économique et le régime politique actuels de l'Algérie sont-ils capables d'attirer les bras et les capitaux?

Ici se présentent les deux grands obstacles qui s'opposent au développement de notre colonie. Le sol de l'Algérie n'est pas libre de toute occupation; il appartient à une vieille société à demi civilisée qui le détient en le dévastant et qui ne laisse pas de place pour les émigrants; une sorte de communisme féodal et barbare, jusqu'ici respecté par la conquête, confisque le territoire et ne permet pas à la propriété individuelle de le féconder. Constitution de la tribu arabe et de la propriété collective qui en est le lien économique, impossibilité de l'émigration européenne, sont deux faits connexes. Ajoutons que le domaine de chaque tribu n'étant pas déterminé par un titre régulier et positif de propriété, aucune transaction entre les Arabes et les Européens pouvant donner des terres à ces derniers, n'est à l'abri des fraudes et des revendications. Dans de telles conditions, on comprend qu'aucun progrès ne soit possible en Algérie. Une colonie où la propriété individuelle est une exception n'est pas viable. Donc, rien de possible, si l'on ne parvient à faire reculer et à briser peu à peu la propriété collective de manière à accorder une large place aux colons européens, et, avec le temps, à transformer en colons les Arabes eux-mêmes.

Si le sol algérien exerce une attraction médiocre sur les Européens, ce n'est pas seulement à la constitution de la société arabe qu'il faut s'en prendre, mais aussi au régime militaire que nous croyons devoir y maintenir. Ces mots *régime militaire* n'ont jamais signifié règne des lois, essor des libertés et des énergies individuelles; au contraire, ils éveillent dans tout esprit les idées d'arbitraire et de compression; c'est une sorte d'épouvantail qui se dresse de l'autre côté de la Méditerranée et qui fait fuir les intérêts, comme des oiseaux effarouchés. Que la tribu arabe, tant qu'elle subsiste, relève à certains égards de l'autorité militaire, on le comprend; mais ce que l'on comprend moins, c'est qu'il soit nécessaire d'étendre cette autorité aux Européens, et qu'on ne puisse avoir d'autres tribunaux à leur offrir que des conseils de guerre. Comme l'esprit souffle où il veut, le capital va où il lui convient; il se défie de l'excès de protection; il se demande si l'on ne voudra pas le protéger contre lui-même, c'est-à-dire le diriger; les règlements et les formalités l'impatientent, et dans les précautions mêmes qu'on prend de sa sécurité, il trouve des entraves. L'Algérie est une plante de serre chaude, bien maigre; elle n'a pas encore porté de fruits : le soin qu'on met à l'empêcher de croître à l'air libre et au grand soleil est-il bien capable de lui donner de la vigueur.....?

En résumé, délimiter en la restreignant la propriété collective arabe, et préparer, favoriser sa transformation en propriété individuelle; offrir sur la terre d'Afrique aux émigrants des garanties judiciaires et des libertés municipales, c'est-à-dire les premières conditions de toute vie civile : telles sont les deux questions capitales de la colonisation algérienne. Le sénatus-consulte de 1863, relatif à la constitution de la propriété en Algérie, montre que le gouvernement français a compris toute l'importance de la première; qu'il nous soit permis d'appeler son attention sur la seconde.

ALGÉRIEN, ENNE s. et adj. (al-jé-ri-ain, è-ne — rad. *Alger*). Habitant d'Alger ou de l'Algérie; qui a rapport à ce pays, à ses habitants : *Les anciens* ALGÉRIENS *étaient adonnés à la piraterie. Les minéraux* ALGÉRIENS *offrent à l'industrie un vaste champ à exploiter.* (Journ.)

ALGÉRIENNE s. f. (al-jé-ri-è-ne — rad. *Alger*). Sorte d'étoffe; écharpe faite de cette étoffe : *La petite chambre à coucher du peintre, qui laisse voir un lit couvert d'*ALGÉRIENNE, *a comme un faux air de harem.* (E. About.) *La danseuse fit irruption dans le cabinet, enveloppée d'une magnifique écharpe dite* ALGÉRIENNE. (Balz.)

— Voiture publique à Paris, omnibus qui n'existe plus aujourd'hui.

— Moll. Nom vulgaire d'une grande espèce de moule édule.

ALGÉRINE s. f. (al-jé-ri-ne — rad. *Alger*). Boisson qui possède toutes les qualités de la bière et des limonades gazeuses.

ALGEROTH s. m. (al-je-rott). V. ALGAROTH.

ALGÉSIRAS, ville d'Espagne, province de Cadix, sur le détroit de Gibraltar; 11,000 hab. Alphonse XI prit cette ville en 1344 sur les Maures, qui, dit-on, firent usage du canon, encore inconnu au reste de l'Europe. Mais cette petite ville est surtout célèbre par le brillant combat que l'amiral français Linois soutint contre l'amiral anglais Saumarez, le 6 juillet 1801. Ce succès, qui rappelait les plus grands jours de notre ancienne marine, produisit en France un enthousiasme général. Voici le récit qu'en fait M. Thiers dans son *Histoire du Consulat :* « Le 6 juillet 1801, vers sept heures du matin, le contre-amiral Saumarez, venant de Cadix par un vent d'ouest nord-ouest, s'achemina vers la baie d'Algésiras, doubla le cap Carnero, entra dans la baie et se porta vers la ligne d'embossage des Français. Le vent, qui n'était pas favorable à la marche des vaisseaux anglais, les sépara les uns des autres, et heureusement ne leur permit pas d'agir avec tout l'ensemble désirable. Le *Vénérable*, qui était en tête de la colonne, resta en arrière; le *Pompée* prit sa place. Celui-ci, remontant le long de notre ligne, défila successivement sous le feu de la batterie de l'île Verte, de la frégate la *Muiron*, de l'*Indomptable*, du *Desaix*, du *Formidable*, lâchant ses bordées à chacun d'eux. Il vint prendre position à portée de fusil de notre vaisseau-amiral le *Formidable*, monté par Linois. Il s'engagea entre ces deux adversaires un combat acharné, presque à bout portant. Le *Vénérable*, éloigné d'abord du lieu de l'action, tâcha de s'en rapprocher, pour joindre ses efforts à ceux du *Pompée*. L'*Audacieux*, le troisième des vaisseaux anglais, destiné à combattre le *Desaix*, ne put pas arriver à sa hauteur, s'arrêta devant l'*Indomptable*, qui était le dernier au sud, et commença contre celui-ci une vive canonnade. Le *César* et le *Spencer*, quatrième et cinquième vaisseaux anglais, étaient l'un en arrière, l'autre entraîné au fond de la baie par le vent, qui soufflait de l'ouest à l'est. Enfin, le sixième, l'*Hannibal*, porté d'abord vers Gibraltar, mais parvenu après de pénibles efforts à se rapprocher d'Algésiras, manœuvra pour tourner notre vaisseau amiral, le *Formidable*, et se placer entre lui et la côte. Le combat entre les vaisseaux qui avaient pu se joindre était fort opiniâtre. Pour n'être pas emportés d'Algésiras vers Gibraltar, les vaisseaux anglais avaient chacun jeté une ancre. Notre vaisseau amiral, le *Formidable*, avait deux ennemis à combattre, le *Pompée* et le *Vénérable*, et allait en avoir trois, si l'*Hannibal* réussissait à prendre position entre lui et la côte. Le capitaine du *Formidable*, le brave Lalonde, venait d'être emporté par un boulet. La canonnade continuait avec une extrême vivacité, aux cris de : *Vive la République! Vive le premier Consul!* L'amiral Linois, qui était à bord du *Formidable*, montrant à propos le travers au *Pompée*, qui ne lui présentait que l'avant, avait réussi à le démâter et à le mettre à peu près hors de combat; profitant en même temps du changement de la brise, qui avait passé à l'est et portait sur Algésiras, il avait fait signal à ses capitaines de couper leurs câbles et de se laisser échouer, de manière à ne pas permettre aux Anglais de passer entre nous et la côte, et de nous mettre entre deux feux, comme autrefois Nelson avait fait à la bataille d'Aboukir. Cet échouage ne pouvait pas avoir de grands inconvénients pour la sûreté des bâtiments français, car on était à la marée basse, et à la marée haute ils étaient certains de se relever facilement. Cet ordre, donné à propos, sauva la division. Le *Formidable*, après avoir mis le *Pompée* hors de combat, vint s'échouer sans secousse, car la brise en tournant avait faibli. Se dérobant ainsi au danger dont le menaçait l'*Hannibal*, il acquit à l'égard de celui-ci une position redoutable. En effet, l'*Hannibal*, en voulant exécuter sa manœuvre, avait échoué lui-même, et il était immobile sous le double feu du *Formidable* et de la batterie St-Jacques. Dans cette situation périlleuse, l'*Hannibal* fait effort pour se relever; mais la marée baissant, il se trouve irrévocablement fixé à sa position. Il reçoit de tous côtés d'épouvantables décharges d'artillerie, tant de la terre que du *Formidable* et des canonnières espagnoles. Il coule une ou deux de ces canonnières, mais il essuie plus de feux qu'il ne peut en rendre. L'amiral Linois, ne jugeant pas que la batterie St-Jacques fût assez bien servie, débarqua le général Devaux, avec un détachement des troupes françaises qu'il avait à bord. Le feu de cette batterie redouble alors, et l'*Hannibal* est accablé. Mais un nouvel adversaire vient achever sa défaite. Le second vaisseau français, le *Desaix*, qui était placé après le *Formidable*, obéissant à l'ordre de se jeter à la côte, et ayant, à cause de la faiblesse de la brise, exécuté lentement sa manœuvre, se trouvait ainsi un peu en dehors de la ligne, également en vue de l'*Hannibal* et du *Pompée*, que le *Formidable*, en s'échouant, avait découverts à ses feux. Le *Desaix*, profitant de cette position, lâche une première bordée au *Pompée*, qu'il maltraite au point de lui faire abattre son pavillon, puis dirige tous ses coups sur l'*Hannibal*. Ses boulets, rasant les flancs de notre vaisseau amiral le *Formidable*, vont porter sur l'*Hannibal* un affreux ravage. Celui-ci, ne pouvant plus tenir, amène aussi son pavillon. C'étaient par conséquent deux vaisseaux anglais sur six réduits à se rendre. Les quatre autres, à force de manœuvres, étaient rentrés en ligne, et assez pour combattre à bonne portée le *Desaix* et l'*Indomptable*. Le *Desaix*, avant de s'échouer, leur avait fait tête, tandis que l'*Indomptable* et la frégate la *Muiron*, en se retirant lentement vers la côte, leur répondaient par un feu bien dirigé. Ces deux derniers bâtiments étaient venus se placer sous la batterie de l'île Verte, dont quelques soldats français débarqués dirigeaient l'artillerie.

» Le combat durait depuis plusieurs heures, avec la plus grande énergie. L'amiral Saumarez, ayant perdu deux vaisseaux sur six, et n'espérant plus aucun résultat de cette action, car pour aborder les Français de plus près il aurait fallu courir la chance de s'échouer avec eux, donna le signal de la retraite, nous laissant l'*Hannibal*, mais voulant nous enlever le *Pompée*, qui, tout démâté, restait immobile sur le champ de bataille. L'amiral Saumarez avait fait venir de Gibraltar des embarcations, qui réussirent à remorquer la carcasse du *Pompée*, que nos vaisseaux échoués ne pouvaient plus reprendre. L'*Hannibal* nous resta.

» Tel fut ce combat d'Algésiras, où trois vaisseaux français combattirent contre six anglais, en détruisirent deux, et sur les deux en gardèrent un prisonnier. Les Français étaient remplis de joie, quoiqu'ils eussent essuyé des pertes sensibles. Le capitaine Lalonde, du *Formidable*, était tué; Moncousu, capitaine de l'*Indomptable*, était mort glorieusement. Nous comptions environ 200 morts et 300 blessés, en tout 500 officiers et marins hors de combat, sur 2,000 qui montaient l'escadre; mais les Anglais avaient eu 900 hommes atteints par le feu; leurs vaisseaux étaient criblés..... »

A quelques jours de là, le *Formidable* devait encore se couvrir de gloire, en résistant victorieusement à trois vaisseaux anglais. Toute la France battit des mains à ces beaux faits d'armes, et le 28 juillet, le premier Consul envoyait un sabre d'honneur au brave amiral Linois.

ALGHERO, ville de Sardaigne; 8,000 hab. Magnifique cathédrale et belles grottes à stalactites.

ALGIDE adj. (al-ji-de — du lat. *algidus*, qui glace). Se dit des affections caractérisées par une sensation de froid glacial : *Fièvre* ALGIDE. *Période* ALGIDE *du choléra.*

— **Encycl.** La *fièvre algide* constitue une des plus dangereuses formes de fièvre intermittente pernicieuse. Elle est caractérisée par le refroidissement du corps et l'arrêt de la circulation. Pouls extrêmement ralenti, face décolorée, voix cassée, haleine froide, urine supprimée, tels sont les symptômes que présentent les malades. Les facultés intellectuelles sont conservées. La fièvre algide est d'autant plus dangereuse, qu'elle est ordinairement mortelle au premier ou au deuxième accès; aussi doit-on, lorsqu'une fièvre intermittente présente un refroidissement prolongé, se hâter de lui opposer le sulfate de quinine.

ALGIDITÉ s. f. (al-ji-di-té — rad. *algide*). Etat, qualité de ce qui est algide : *L'*ALGIDITÉ *est quelquefois suivie d'une vive réaction fébrile qui sauve le malade, mais le plus souvent elle est funeste.* (Racle.)

ALGIE, terminaison qui revient souvent dans la nomenclature médicale, et qui signifie Douleur (du gr. *algos*), comme : *cardialgie*, douleur de l'estomac; *céphalalgie*, douleur de tête; *gastralgie*, même sens que *cardialgie; néphralgie*, douleur des reins; *névralgie*, affection du système nerveux; *nostalgie*, tristesse causée par le désir de retourner dans son pays; *odontalgie*, douleur des dents; *otalgie*, douleur d'oreilles, etc.

ALGIRE s. m. (al-ji-re). Erpét. Genre de reptiles sauriens, plus anciennement connu sous le nom de *tropidosaure*, qui doit prévaloir.

ALGOL s. m. (al-gol). Astron. Etoile changeante dans la constellation de Persée. On la nomme aussi TÊTE DE MÉDUSE.

— **Encycl.** Cette étoile présente un phénomène des plus curieux. Son éclat varie périodiquement; elle est ordinairement de deuxième grandeur, mais elle s'affaiblit parfois jusqu'à n'être plus que de quatrième. Pendant deux jours quatorze heures, elle est de deuxième grandeur, sans que son éclat semble changer; au bout de ce temps, elle commence à s'affaiblir, et décroît jusqu'à la quatrième grandeur, dans l'espace d'environ trois heures et demie; ensuite son éclat augmente de nouveau, et après un même temps de trois heures et demie environ, elle se retrouve de deuxième grandeur. A partir de là, elle reste encore invariable pendant deux jours quatorze heures, décroît de nouveau, puis revient à son état primitif, et ainsi de suite. La durée totale de chacune de ces périodes successives est de deux jours vingt heures quarante-huit minutes. Un intervalle aussi court et aussi régulier dans l'intensité lumineuse fait nécessairement supposer qu'un corps opaque et planétaire vient, pendant ce temps, s'interposer sur une partie du disque de cette étoile.

ALGOLOGIE s. f. (al-go-lo-jî — du lat. *alga*, algue, et du gr. *logos*, discours). Bot. On appelait ainsi autrefois la partie de la botanique qui traite des algues. Mais ce mot hybride a été rejeté avec raison, comme contraire aux règles de la nomenclature, ainsi que ses dérivés *algologue*, *algologique*, etc. On dit aujourd'hui PHYCOLOGIE.

ALGONQUIN, INE s. et adj. (al-gon-kain, i-ne). Se dit d'une tribu de sauvages du Canada : *Un* ALGONQUIN, *une* ALGONQUINE. *La confédération* ALGONQUINE. ‖ Beaumarchais a fait entrer ce mot dans une de ses comédies, soit à cause de sa singularité comique, soit par allusion aux mœurs sauvages des Algonquins. Depuis, on s'en est servi pour désigner un homme grossier, peu familiarisé avec les usages du monde, ou accoutré d'une manière bizarre : *On dirait un* ALGONQUIN. *Il ressemble à un* ALGONQUIN. C'est ainsi que Voltaire a fait passer dans la langue les mots de *Welche* et d'*Allobroge*, pour désigner un homme grossier et d'une ignorance crasse.

ALGONTINE s. f. (al-gon-ti-ne — du gr. *algos*, souffrance, et contr. de *odous*, *odontos*, dent). Sorte de chloroforme dont on se sert quelquefois pour calmer promptement les douleurs de dents, ou pour éthériser le malade, afin que l'extraction de la dent ne lui cause aucune douleur.

ALGOR s. m. (al-gor — du lat. *algor*, refroidissement). Sensation de froid qui marque le premier degré d'une fièvre intermittente.

ALGORAB s. m. (al-go-rabb). Astron. Etoile du Corbeau.

ALGORITHME s. m. (al-go-ritt-me — du gr. *arithmos*, nombre, précédé de l'article arabe, ou bien de *Al Korismi*, le Khorismien, célèbre mathématicien arabe qui vivait sous le calife Al Mamoun, dans le premier tiers du IXe siècle). Mathém. Procédé de calcul, forme de génération des nombres, genre particulier de notation : ALGORITHME *du calcul intégral.* ALGORITHME *du calcul des sinus.* ALGORITHME *des puissances.* ALGORITHME *des différences.* ‖ Au XIIIe siècle, le mot *algorithme* signifiait l'arithmétique avec les chiffres arabes.

ALGORITHMIE s. f. (al-go-ritt-mî — rad. *algorithme*). Mathém. Mot employé par quelques mathématiciens allemands pour désigner la science des nombres dans son ensemble, comprenant l'arithmétique et l'algèbre.

ALGORITHMIQUE adj. (al-go-ritt-mi-ke — rad. *algorithme*). Mathém. Qui appartient aux mathématiques, à la science du calcul.

ALGOS (*la Douleur*), personnification des chagrins et des souffrances morales, dans la mythologie grecque.

ALGUAZIL s. m. (al-gou-a-zil — de l'arab. *al*, le; *ghazil*, archer). Officier de police, en Espagne, dont les fonctions sont analogues à celles de nos sergents de ville : *Là-dessus les* ALGUAZILS *me souhaitèrent un bon voyage, et nous nous séparâmes en nous faisant réciproquement des civilités.* (Le Sage.) *Un* ALGUAZIL, *des archers sont à vos trousses; ils vont vous chercher d'hôtellerie en hôtellerie.* (Le Sage.) *Il vit en moi un* ALGUAZIL *de nouvelle fabrique, et en ces braves gens qui m'accompagnent, des archers de la même trempe.* (Le Sage.) *Les* ALGUAZILS *ne sont guère plus populaires en Espagne que chez nous les gendarmes et les sergents de ville.* (Th. Gaut.) *On se bat jusqu'à l'arrivée des* ALGUAZILS, *que l'on charge à frais communs, sauf à reprendre la querelle plus tard.* (Th. Gaut.) *L'*ALGUAZIL *mayor vint m'apporter cet ordre à toute bride.* (C. Delav.)

L'*alguazil*, dur au pauvre, au riche s'attendri.
V. HUGO.

Hum! costume d'alcade et figure de sbire,
Un petit œil orné d'un immense sourcil.....
Sans doute il joue ici le rôle d'*alguazil*.
V. HUGO.

‖ Ce mot, très-expressif, a passé dans notre langue, où il désigne ironiquement et par plaisanterie les agents de police et particulièrement nos sergents de ville : *J'aurais pu rester longtemps dans les griffes des* ALGUAZILS, *si l'on n'eût pas parlé de moi.* (P.-L. Cour.) *Deux heures après que le message sera parti, tous les capucins, tous les* ALGUAZILS, *tous les bonnets noirs du cardinal sauront votre lettre par cœur et on vous arrêtera; les espions et les* ALGUAZILS *de Marseille seront avertis et battront la côte, tandis que le gouverneur du château d'If fera battre la mer.* (Alex. Dum.)

Chiens d'*alguazils!* je les ai déroutés.
V. HUGO.

On rira des erreurs des grands,
On chansonnera leurs agents,
Sans voir arriver l'*alguazil*. BÉRANGER.

‖ Par compar. : *Il a une vraie figure d'*ALGUAZIL. *On le prendrait pour un* ALGUAZIL.

— Arachn. Nom donné à une espèce d'araignée particulièrement habile à saisir les mouches, par une allusion ironique à l'*alguazil*.

ALGUE s. f. (al-ghe — lat. *alga*, même sens). Bot. Famille de plantes cryptogames, vivant au fond ou à la surface des eaux douces ou salées : *La mer constitue une région botanique à part, caractérisée par la prédominance des* ALGUES. (Maury.) *La mer Rouge paraît devoir la couleur qu'elle prend parfois, et qui lui a valu son nom, à une* ALGUE *microscopique.* (Maury.)

— **Encycl.** Les *algues* ou hydrophytes appartiennent au vaste groupe des cryptogames cellulaires ou amphigènes, et sont placées au dernier rang de la série végétale. C'est parmi elles que l'on trouve les organismes les plus simples et les plus microscopiques.

Ces cryptogames présentent une fronde celluleuse, vivant quelquefois dans l'air très-humide, mais le plus souvent dans l'eau, tantôt flottant librement, tantôt fixées par des crampons ou des radicelles. Leurs spores (corps reproducteurs) sont de couleur variable; elles se développent dans les cellules mêmes du tissu de la plante, ou dans des cellules spéciales, et exécutent souvent des mouvements

spontanés. On trouve des *algues* dans toutes les eaux douces ou salées; mais chaque espèce ne peut vivre que sous des conditions déterminées de température, de profondeur, de composition chimique des eaux, etc. Les *algues*, surtout les *algues* marines, renferment une matière mucilagineuse nutritive, des substances azotées, souvent de l'iode. Plusieurs espèces sont alimentaires ou médicinales; aucune n'est vénéneuse. On peut en extraire de la soude et de l'iode. On les emploie, presque partout, comme engrais. Ces végétaux paraissent destinés, dans le plan général de la nature, à fournir aux animaux aquatiques herbivores un aliment abondant, souvent aussi un abri ou même un refuge.

On divise les *algues* en trois familles : les *ulvacées*, les *floridées* et les *fucacées*.

I. Les *ulvacées* sont des *algues* le plus souvent vertes, rarement purpurines, consistant en frondes membraneuses composées de cellules juxtaposées sur un même plan, ou en tubes continus et cloisonnés, simples ou rameux, quelquefois rayonnant autour d'un axe filamenteux, d'autres fois enveloppés dans une gangue gélatineuse. On les trouve le plus souvent dans les lieux humides ou dans l'eau douce, plus rarement dans la mer, quelquefois en même temps dans les eaux douces et les eaux salées. Voici les genres les plus remarquables :

Les *protococcus*, qui consistent uniquement en cellules globuleuses, libres, plus ou moins rapprochées. Ce sont les végétaux qui présentent l'organisation la plus simple. Il en est dont le diamètre ne dépasse pas un trois-centième de millimètre; tel est le *protococcus atlanticus*, qui donne aux eaux de la mer Rouge leur couleur caractéristique. C'est au *protococcus nivalis* qu'est due la neige rouge des Alpes;

Les *oscillaires*, masses feutrées, verdâtres, très-communes dans les eaux stagnantes;

Les *rivalaires*, masses gélatineuses, arrondies, de couleur noire;

Les *conferves*, qui se présentent sous l'aspect de longs filaments verts, rarement d'une autre couleur, et dont la plupart habitent les eaux douces;

Les *ulves*, constituées par des expansions celluleuses, membraneuses; on en trouve sur la terre, dans les eaux douces et les eaux salées. L'ulve intestinale vit indifféremment dans les deux sortes d'eaux. Quelques espèces sont employées comme aliment;

Les *nostocs*, masses gélatineuses que l'on voit si souvent, par les temps humides, au bord des routes ou dans les allées des jardins.

II. Les *floridées* sont des *algues* qui ont une fronde, tantôt plane et membraneuse, tantôt cylindrique et articulée, présentant toutes les nuances du rose tendre au pourpre, brun ou violacé. Les organes de reproduction ne se trouvent plus dans toutes les cellules, mais seulement dans certaines d'entre elles, placées dans une position déterminée, et appelées *thèques*. Les végétaux de cette famille sont en général marins; on en trouve dans toutes les mers. Nous remarquons ici :

Les *ceramium*, à fronde filamenteuse, articulée, le plus souvent dichotome, offrant la forme d'un petit arbuste;

Les *gigartines*, qui ont la fronde filiforme, rameuse, à ramules épineux. C'est une espèce de ce genre qui fournit la *mousse de Corse* ou *mousse de mer;*

Les *chondrus*, qui diffèrent des gigartines par leur fronde cartilagineuse, ordinairement d'un rouge livide;

Les *gélides*, qui sont caractérisées par leur fronde pennée, rameuse, plane, gélatineuse. C'est à ce genre qu'appartient l'algue dont l'hirondelle *salangane* se sert pour faire son nid;

Les *delesséries*, qui ont une fronde cylindrique, filiforme, rameuse, à rameaux foliacés membraneux, plans, linéaires, oblongs ou lancéolés, d'un beau rose, traversés par une nervure médiane, laquelle émet souvent d'autres nervures latérales obliques, mais parallèles entre elles. Quelques espèces sont comestibles.

III. Les *fucacées* sont des *algues* à frondes coriaces, membraneuses ou filamenteuses, d'un vert olive ou brun, noircissant à l'air, et présentant quelquefois des formes où l'on peut distinguer des tiges, des feuilles pétiolées, des vésicules aériennes et des réceptacles distincts. Leurs corps reproducteurs, plus complexes que dans les deux autres familles, sont de trois sortes. La plupart des fucacées habitent les mers. Les principales espèces sont :

Les *hydrogastres*, qui se présentent sous l'aspect de vésicules pyriformes, contenant une masse gélatineuse. L'hydrogastre granuleux est commun dans les allées humides, et fait entendre, lorsqu'on marche dessus, une sorte de crépitation;

Les *acétabulaires*, dont le port très-élégant figure un petit parasol, et qui sont des plantes vertes, demi-transparentes, encroûtées de matières calcaires, ce qui les a fait prendre quelquefois pour des polypiers;

Les *achlyes*, qui consistent en filaments tubuleux, continus, simples. L'achlye prolifère vit en parasite sur les branchies des poissons, qu'elle fait souvent périr;

Les *laminaires*, qui sont des algues coriaces, rarement membraneuses, d'un vert foncé ou roussâtre. Elles ont un style simple ou bifurqué, terminé par une lame plane, sans nervures, quelquefois divisé en éventail. Ce genre fournit un grand nombre d'espèces alimentaires, médicinales, économiques ou industrielles;

Les *fucus* ou *varechs*, qui ont une tige plus ou moins longue, partant d'un empâtement assez étendu, divisée en rameaux ailés, coriaces, dichotomes, vésiculeux, olivâtres, couverts de houppes de poils blancs. Ils présentent des propriétés analogues à ceux du genre précédent. On les brûle pour en retirer la soude;

Les *sargasses*, qui constituent le genre le plus élevé du groupe des *algues;* leurs frondes sont celles qui présentent le développement le plus complet. Le sargasse baccifère, vulgairement appelé *raisin des tropiques*, atteint, dans les mers équatoriales, une longueur de plus de cent mètres.

ALGUETTE s. f. (al-ghè-te — rad. *algue*). Bot. Nom vulgaire de la zanichellie des marais.

ALHAGÉ, ÉE adj. (a-la-jé — rad. *alhagi*). Bot. Qui ressemble à l'alhagi.

— s. f. pl. Section de la tribu des hédysarées, dans la famille des légumineuses, ayant pour type le genre alhagi.

ALHAGI s. m. (a-la-ji — mot arab.). Bot. Genre de la famille des légumineuses et de la tribu des hédysarées. L'*alhagi* des Maures, ou agul, est un arbrisseau dont toutes les parties se couvrent, dans les temps chauds, d'une matière grasse, mielleuse, analogue à la manne.

ALHAKEM Ier, émir de Cordoue (796-822). Il combattit les Francs, les rejeta au delà des Pyrénées, et s'avança lui-même jusqu'à Narbonne, mais ne put empêcher Louis le Débonnaire de prendre pied en Catalogne et d'en chasser les Maures. Son règne fut déchiré par des révoltes qu'il réprima cruellement. Il avait de l'énergie et des talents militaires.

ALHAKEM II, calife d'Espagne, succéda en 350 de l'hégire (961 de J.-C.) à son père Abd-er-Rahman, et se montra le digne continuateur de ce règne glorieux. Le sien, moins agité, fut l'apogée de la puissance musulmane dans la Péninsule. Il s'attacha surtout à faire fleurir les sciences et les arts, construisit un grand nombre d'édifices, et forma une vaste bibliothèque qui fut le berceau de la célèbre académie de Cordoue.

ALHAKEM-BIAMRILLAH, calife fatimiste d'Egypte (996-1021). Rigide observateur du Coran, il fit arracher toutes les vignes de l'Egypte et ne permit aux juifs et aux chrétiens que le turban noir. C'est sous son règne que furent dressées les tables astronomiques connues sous le nom de *Tables Hakemites*.

ALHAMA, village d'Espagne, dans la province de Murcie; 7,000 hab. Eaux thermales, sulfatées, calcaires, chlorurées, potassiques, connues dès l'époque romaine. Elles émergent par trois sources d'un terrain calcaire avec des couches d'argile et de sable.

ALHAMBRA s. m. (a-lan-bra — de deux mots arabes qui signifient *ville rouge*, à cause de la couleur des briques employées à cette vaste construction). Ancien palais des rois maures à Grenade : L'ALHAMBRA, *dont nous rêvons les murs revêtus de marbre et de porphyre, en est-il moins l'*ALHAMBRA *parce que les murs sont de plâtre?* (Champfleury.)

— Par compar. Tout monument offrant un caractère de grandeur et de magnificence qui rappelle le palais de Grenade : *Le long de la route étaient d'énormes tas de pierres superbes, avec lesquelles il serait facile de bâtir à peu de frais des Chenonceaux et des* ALHAMBRAS. (Th. Gaut.) *Nous faisons involontairement de tout sérail un* ALHAMBRA, *ce qui est fort loin de la réalité.* (Th. Gaut.)

. Je m'élançais la nuit...
Vers ce monde idéal parsemé d'*alhambras*.
Hég. Moreau.

— Hist. Ce vaste palais fut construit par le calife Abou-Abdallah-ben-Naser, qui régna de 1231 à 1273.

L'extérieur n'offre que l'aspect d'un édifice lourd et informe; mais on n'a pas plus tôt franchi la principale entrée, dite *porte du Jugement*, que l'œil reste ébloui des magnificences de cette demeure grandiose, de la grâce incomparable de ses ornements, de l'inépuisable variété des dessins et des arabesques, de la richesse et de la profusion des sculptures. Toutes les merveilles artistiques créées par le génie des différents peuples, se reproduisent dans l'Alhambra et s'y marient avec l'harmonie la plus parfaite, à laquelle semble avoir présidé une imagination féerique unie au goût le plus délicat. Parmi les cours de l'Alhambra, on distingue surtout la *cour des Abencérages*, où s'accomplit, suivant la tradition, le massacre des infortunés princes de ce nom, et la fameuse *cour des Lions*, qui n'a pas moins de 30 mètres de long sur 16 mètres de large, et qui est pavée de marbre blanc. Elle est entourée d'une galerie soutenue par cent vingt-huit colonnes, également en marbre blanc; au centre de la cour se trouve la célèbre fontaine qui lui a donné son nom : elle est formée d'un bassin d'albâtre porté par douze lions en marbre noir; ils vomissaient autrefois de l'eau, qui était reçue dans un réservoir en marbre blanc, d'où elle se distribuait, au moyen de canaux, dans les appartements intérieurs.

Avec ses jardins ombragés d'arbres odoriférants, ses jets d'eau qui répandaient partout la fraîcheur, les sites magnifiques dont il est entouré, les innombrables richesses qui le décorent, ses appartements vastes et nombreux, rafraîchis par l'eau des fontaines, recouverts de voûtes dont quelques-unes sont découpées à jour avec une hardiesse et une délicatesse dont l'architecture moderne semble avoir perdu le secret; ses arabesques, ses sculptures fines et délicates, ses mosaïques, ses ornements en marbre et en porphyre, ses dorures, prodiguées partout avec une profusion inouïe, l'Alhambra est le chef-d'œuvre de l'architecture mauresque; il réalise tout ce que l'on peut attendre d'un peuple ami des arts, riche, sensuel, voluptueux, et l'on comprend que les Maures, aujourd'hui encore, dans leurs prières du vendredi, supplient Allah de leur rendre ce paradis terrestre.

ALHANDAL s. m. (al-an-dal). Espèce de coloquinte : *Des trochisques d'*ALHANDAL.

ALHASSER s. m. (al-a-sèr). Sucre d'apocyn.

ALHOY (Philadelphe-Maurice), littérateur, né à Paris vers 1802, mort à Rouen en 1855. Il a fondé, sous la Restauration, un grand nombre de petites feuilles, et notamment le *Figaro*, qui eut une vogue si brillante, et a donné sur divers théâtres des pièces qui ne manquent ni d'imagination ni d'esprit, et qui eurent du succès en leur temps. Il a publié en outre : *Grande Biographie dramatique* (1824), signée l'*Ermite du Luxembourg; Biographie des Représentants du peuple* (1848); *Physiologies de la Lorette et de l'Étudiant;* ainsi que des publications illustrées qui devinrent populaires : *les Bagnes; les Brigands et Bandits célèbres; les Prisons de Paris* (ce dernier travail en collaboration avec M. Louis Lurine), etc.

ALI, quatrième calife arabe, cousin et gendre de Mahomet, né à La Mecque vers 602, mort à Coufa en 661, fut élevé dans la maison du Prophète, devint son confident et l'un de ses plus zélés sectateurs. Il se signala par de nombreux exploits et rendit d'éclatants services à Mahomet, qui les récompensa en lui donnant sa fille Fatime en mariage. Cependant, après la mort du prophète, trois califes se succédèrent avant qu'Ali pût faire triompher ses droits au trône, dont les intrigues de ses ennemis, et surtout la haine implacable d'Aïcha, veuve de Mahomet, l'éloignèrent jusqu'en 656, époque à laquelle il succéda à Othman. A peine en possession du souverain pouvoir, il eut à lutter contre deux chefs puissants, Talha et Zobaïr; mais il vainquit les révoltés à la bataille dite *du Chameau*, ainsi nommée de celui que montait la veuve du prophète, qui tomba au pouvoir du vainqueur et fut généreusement traitée par lui. Ali eut ensuite à combattre Moavia, qui avait soumis la Syrie et s'était fait reconnaître émir à Damas. Après de nombreux combats où Ali avait remporté l'avantage, les deux rivaux en vinrent à une bataille décisive. Moavia allait être vaincu, lorsque, suivant l'habile conseil de son lieutenant Amrou, il fit attacher à l'extrémité de plusieurs lances des exemplaires du Coran, portés à la tête de ses troupes. Les soldats d'Ali, saisis de respect, refusèrent alors de continuer à combattre, et des négociations s'ouvrirent, à la suite desquelles deux arbitres, nommés pour terminer le différend, proclamèrent calife Moavia, au mépris des droits d'Ali. Cette déclaration perfide, préparée par Amrou, porta un coup mortel au pouvoir d'Ali, qui eut néanmoins encore la force d'écraser dans une bataille les karidjy révoltés. Mais, peu de temps après, un de ces fanatiques le poignarda dans une mosquée. Ali fut un prince brave, généreux; il était instruit et éloquent, et c'est de lui que Mahomet disait : « *Je suis la ville de la science, mais Ali en est la porte.* » Il montra peu de talents politiques, parce que l'art de feindre ne pouvait s'allier avec sa franchise. Il nous reste de lui des *Sentences* et des *Poésies* fort estimées des Arabes, et dont une partie a été traduite en français par Vattier, Paris, 1660.

ALI (Ibn-Ioussouf), sultan almoravide d'Afrique et d'Espagne (1106-1143). Les auteurs arabes rapportent hyperboliquement *qu'on faisait la prière en son nom dans trois cent mille mosquées*. Son empire était en effet très-vaste et s'étendait, sur l'Afrique, depuis l'Atlas jusqu'à la mer, sur l'Andalousie, Grenade, Valence, une partie du Portugal, de l'Aragon et de la Catalogne. C'est lui qui acheva la construction de la ville de Maroc. Son règne fut troublé par des révoltes sans cesse renaissantes.

ALI-BABA, héros d'un des contes les plus populaires des *Mille et une Nuits*. Ali-Baba, pauvre artisan d'une ville de Perse, était un jour occupé à ramasser du bois dans une forêt, lorsque quarante voleurs s'arrêtèrent à quelques pas de l'arbre qui le dérobait à leurs regards. Le chef s'étant avancé vers la porte d'une caverne située en cet endroit même, prononça ces paroles : *Sésame, ouvre-toi*, et aussitôt la porte s'ouvrit, livrant passage aux quarante voleurs. Dès qu'ils furent sortis, Ali-Baba, qui avait entendu la formule cabalistique, s'avança à son tour et répéta : *Sésame, ouvre-toi*. La porte s'ouvrit de nouveau, et Ali-Baba, pénétrant dans l'intérieur, se trouva en présence d'un immense amas de richesses, accumulées depuis de longues années en ce lieu par les voleurs. Il en prit ce qu'il put emporter et se retira, se promettant de faire de fréquentes visites à la caverne. Son frère, Cassim ayant surpris son secret, y vint lui-même à l'insu d'Ali; mais lorsqu'il voulut sortir, il ne put se rappeler le mot magique *Sésame*, resta enfermé et fut tué par les voleurs, qui coupèrent son corps en quatre parties, et se retirèrent après en avoir fixé deux dans l'intérieur de la caverne et deux au dehors. Ali-Baba, qui allait de temps en temps à la caverne, découvrit les membres mutilés de son frère, et les rapporta chez lui. Mais cette disparition prouva aux voleurs qu'un autre encore possédait leur secret, et ils ne négligèrent aucune ruse pour arriver à le découvrir et à pourvoir, par sa mort, à la sûreté de leurs trésors. Mais ils périrent tous successivement par l'adresse et le courage de Morgiane, esclave d'Ali-Baba. Depuis, le secret de la caverne resta enseveli dans sa famille, à laquelle il procura une constante prospérité.

Ali-Baba et la caverne des quarante voleurs sont demeurés célèbres, et l'on y fait souvent allusion; mais ce sont principalement les mots cabalistiques : *Sésame, ouvre-toi*, qui sont devenus l'objet de fréquentes applications en littérature; on désigne par là le moyen prompt, rapide, devant lequel cèdent, comme par magie, toutes les difficultés, la clef qui ouvre toutes les situations et fait pénétrer tous les mystères :

« J'avais profité d'un moment de distraction de Fortunio pour lui enlever son portefeuille. D'abord, ce maudit portefeuille ne voulait pas s'ouvrir, et j'ai bien passé deux heures à trouver le mystérieux *Sésame* qui devait faire tourner les ressorts sur eux-mêmes, et me livrer les précieux secrets si soigneusement gardés. » Th. Gautier.

« Le seul et véritable *Sésame* de notre époque est un tout petit mot composé de deux lettres; c'est une clef qui ouvre toutes les portes, et cette clef, vous l'avez deviné, n'est ni d'acier, ni de fer fondu, elle est en *or*. »
Revue de Paris.

« Le cœur, vois-tu, est comme ce rocher mystérieux dont parlent les contes arabes; tous les efforts ne le peuvent briser; mais dites seulement, tout bas et d'une certaine façon, ces trois mots : *Sésame, ouvre-toi!* et le rocher s'ouvrira tout doucement. »
A. Achard.

« C'est ici le cas de vous dire que chacun de nous avait été muni dès Paris d'une carte d'invité qui est un vrai chef-d'œuvre de goût et de typographie. Cette carte est le *Sésame ouvre-toi* de toutes les réjouissances. Avec elle, vous entrez partout, dans les bals, dans les musées, dans les concerts, dans les banquets. Vous avez votre place au congrès, au tir, aux régates, au feu d'artifice. »
Frédéric Thomas, *Compte rendu du congrès littéraire et des fêtes artistiques d'Anvers.*

« Dans la nouvelle pièce : *Un Monsieur qui a perdu son mot*, on voit l'odyssée d'un pauvre diable de caissier qui a oublié le secret de la serrure de son coffre-fort. Par bonheur, un garçon de bureau, qu'il malmène, le remet sur la voie en l'appelant *crétin*. Ce mot est justement le *Sésame, ouvre-toi* qui charme la porte de sa caisse. » ***

« Comment et par quel sortilége
Est-elle entrée ainsi chez moi?
O mes pauvres amis, qu'en sais-je?
Il n'a pas été long le siége!
Elle a dit : *Sésame, ouvre-toi!*
Et dès qu'elle s'est fait connaître,
Tout s'est ouvert à deux battants,
Esprit et cœur, porte et fenêtre,
Comme une maison à son maître. »
E. Augier.

Ali-Baba ou les Quarante voleurs, opéra en quatre actes, musique de Chérubini, paroles de Scribe et Mélesville, représenté à l'Académie royale de Musique, le 22 juillet 1833. Le livret n'était que l'arrangement d'une vieille pièce, donnée en 1791, par Duveyrier-Mélesville père, sous le titre de *Koukourgi*. La partition n'eut qu'un succès d'estime. Elle était l'œuvre d'un vieillard de soixante-treize ans. M. Fétis, qui l'a entendue, assure qu'elle renferme néanmoins de grandes beautés, et que plusieurs morceaux sont encore dignes du grand compositeur.

ALI-BEY, mameluk célèbre, né en 1728, dans le Caucase, s'éleva de la condition d'esclave aux grands commandements militaires, et fut admis à vingt ans parmi les vingt-quatre beys qui gouvernaient l'Egypte. Il s'empara ensuite de l'autorité (1766), se rendit indépendant de Constantinople, fit la conquête de l'Arabie, de la Syrie et de la Palestine, et fut tué par son lieutenant Mohammed-Bey, en 1773.

ALI-BEY. V. Badia y Leblich.

ALI-IBN-YOUNIS (Aboul-Hasan), célèbre astronome arabe, né à Misr (Caire) vers 950 de notre ère, mort en 1008. Ses observations sont consignées dans un traité qui porte le titre de *Grande table;* c'est un des ouvrages les plus importants de l'astronomie arabe.

ALI KHAN (Hassan), général et diplomate persan, ministre plénipotentiaire du schah de Perse à Paris, et près des cours de Londres et de Turin, né à Bidjar en 1821, fut élevé sous les auspices d'un père éclairé, et

reçut le grade de colonel à l'âge de dix-huit ans. Il assista au siége de Hérat, et rendit de grands services à son souverain, qui l'en récompensa par des distinctions flatteuses, le nomma général, puis son aide de camp, et le chargea ensuite des services relatifs à la garde et à l'administration de la maison impériale. En 1858, le schah de Perse se proposant d'avoir un représentant près les cours des Tuileries et de Saint-James, choisit Ali Khan pour remplir ce poste important, qu'il occupe aujourd'hui (avril 1864). A la légation se rattache un groupe de quarante-deux jeunes Persans envoyés en France sous la tutelle paternelle de leur ambassadeur, pour s'y vouer à l'étude des sciences, arts et métiers. L'école persane de Paris fait concevoir les plus belles espérances.

ALI-MOEZZIN, capitan-pacha (amiral), sous le règne de Sélim II, et marin distingué, enleva aux Vénitiens l'île de Chypre, et commandait la flotte ottomane à la bataille de Lépante (1571), où il fut vaincu et tué après une des luttes les plus sanglantes dont les annales maritimes aient gardé le souvenir.

ALI-PACHA (Tépélini), surnommé *Arslan* (le lion), pacha de Janina, né vers 1741 à Tébélen (Albanie), mort en 1822. Ce personnage, si fameux naguère par ses crimes et la domination sanglante qu'il exerça en Grèce, est resté, dans une sphère secondaire, le type de ces ambitieux chez lesquels il semble que la voix de la conscience ait été étouffée dès le berceau; la personnification de ce despotisme oriental, dont le caractère le plus saillant est un insolent mépris pour la vie humaine. Doué de qualités énergiques, dont le soin de ses intérêts faisait taire parfois les emportements, mais que ne tempérait jamais une inspiration montée du cœur, c'est par la ruse, la dissimulation, la trahison, l'assassinat, joints à une rare intrépidité et à une constance invincible, qu'il parvint à élever le brillant, mais éphémère édifice de sa fortune. Il n'avait que treize ans quand il perdit son père, que des vicissitudes avaient fait déchoir du rang que sa famille occupait autrefois dans le pays. Livré à lui-même et aux conseils d'une mère plus capable de déchaîner que de calmer cette nature fougueuse, Ali débuta par le brigandage, se livra à des excursions où il déploya un courage à toute épreuve, et acquit ainsi des richesses qui jetèrent les fondements de son influence et de sa réputation. Après avoir obtenu la main de la fille d'un bey du pays, il s'empara de Tébélen, d'où sa famille avait été chassée, et de plusieurs autres villes du voisinage. Quelques services militaires qu'il rendit à la Turquie, à la tête d'un corps d'Albanais, dans la guerre de cette puissance contre les Russes, lui valurent le titre de pacha à deux queues, et les fonctions de gouverneur de Tricala, en Thessalie. En 1788, il réussit, à force de crimes et d'intrigues, à se faire conférer le pachalik de Janina, but secret de son ambition. Peu à peu il étendit le cercle de sa puissance, et finit par soumettre toute l'Albanie, mettant à mort ou bannissant, à chacune de ses conquêtes, les habitants chrétiens ou musulmans qui lui portaient ombrage, ou dont son insatiable cupidité convoitait les richesses; car, dès que ses intérêts étaient en jeu, il devenait sourd à la sympathie que créent les liens religieux. Du reste, il était à cet égard d'une grande tolérance, ou plutôt d'une indifférence absolue. Zélé musulman avec ses coreligionnaires, il révérait Moïse avec les juifs, et buvait, avec les chrétiens, *à la santé de la bonne Vierge*. A plusieurs reprises il avait attaqué les Souliotes, nation chrétienne qui résistait depuis un siècle aux armes ottomanes, et il n'avait essuyé que des échecs; mais la trahison fit ce que n'avait pu la force, et il réussit enfin à exterminer ce peuple belliqueux. Après la chute de la république de Venise, en 1797, les troupes françaises occupèrent Corfou et les autres îles du golfe Adriatique. Inquiet d'un si puissant voisinage, l'astucieux Ali sut le faire tourner habilement à son profit en recherchant l'alliance de la France, qu'il servit ou trahit au gré de ses intérêts pendant plus de quinze ans, sans que Napoléon, qui avait depuis longtemps deviné ses relations secrètes avec l'Angleterre, trouvât l'occasion de châtier ses perfidies. Nommé, en 1803, commandant général de la Roumélie, Ali ne fit servir cet accroissement d'autorité qu'à multiplier ses exactions et à dévoiler de plus en plus ses projets d'indépendance. En 1814, les Anglais lui livrèrent Parga, dont il avait inutilement essayé plusieurs fois de s'emparer. Ils n'ignoraient pas, néanmoins, le sort qui attendait cette malheureuse ville chrétienne, dont on connaît l'héroïque résistance, et dont les habitants s'expatrièrent après avoir livré aux flammes les restes de leurs ancêtres. Cependant, depuis longtemps déjà, la cour de Constantinople supportait avec impatience la hauteur et les dédains trop peu dissimulés de ce sujet redoutable, qui résistait à toutes ses injonctions et attaquait, pour les dépouiller, ses serviteurs les plus dévoués. De plus, des ennemis puissants, qu'offusquait l'éclat de sa fortune, travaillaient sourdement à sa ruine, et il reçut enfin l'ordre de se présenter dans le délai de quarante jours à Constantinople, *au seuil doré de la porte de félicité*, pour se justifier. Ali connaissait ce langage, et il était homme à dire, avec une résolution aussi audacieuse qu'Acomat :

> Je ne me pique pas du scrupule insensé
> De bénir mon trépas quand ils l'ont prononcé.

Il se prépara donc à une résistance désespérée. Une armée tout entière, sous le commandement de son plus mortel ennemi, vint, au commencement de 1821, l'assiéger dans Janina. Pendant dix-huit mois, néanmoins, il y brava tous les efforts d'un homme en qui la haine doublait la puissance d'action. Mais dans le courant de 1822, Kourchid-Pacha arriva au camp pour y prendre la direction du siége; il le pressa avec une vigueur et une intelligence qui réduisirent bientôt Ali à la dernière extrémité. Celui-ci brûle alors la ville et se retire dans la forteresse, n'ayant plus avec lui qu'une centaine d'hommes déterminés, et menaçant de tout faire sauter plutôt que de se rendre. Kourchid recourut à la ruse, car il voulait le prendre vivant et s'emparer des trésors immenses que lui attribuait la renommée; il lui envoya quelques-uns de ses officiers pour l'engager à se soumettre. Ali les fit descendre avec lui dans une caverne où il leur montra ses richesses placées sur 2,000 barils de poudre, et, auprès, un de ses séides, appelé Sélim, tenant à la main une mèche toujours allumée. Ali dit alors aux officiers qu'il ne livrerait la forteresse qu'après avoir reçu son pardon scellé de la main même du sultan. Kourchid le berça habilement de cet espoir, et l'amena ainsi à se rendre à une entrevue où il lui annonça que le pardon était arrivé. En même temps, il lui demanda un ordre qui enjoignît à Sélim d'éteindre la mèche fatale. A ces dernières paroles, Ali ouvrit les yeux; mais il était trop tard. Espérant sauver du moins sa vie, il tira de son sein un signe particulier qu'il remit à Kourchid. Dès qu'on eut présenté ce talisman à Sélim, il se prosterna, éteignit la mèche, et tomba aussitôt frappé d'un coup de poignard. Ali apprit alors que sa dernière heure était venue. Se voyant pris dans le piége que lui-même avait tendu tant de fois à ses ennemis, le vieux lion bondit de colère, et, saisissant ses armes : « Vous qui violez si lâchement vos serments, s'écria-t-il, croyez-vous prendre Ali comme une femme? » En même temps il renverse mort un des officiers de Kourchid et en blesse un second. Mais de tous côtés on tire sur lui, et il tombe enfin criblé de coups, après avoir toutefois vendu chèrement sa vie. On lui coupa la tête, qui fut parfumée et envoyée aussitôt à Constantinople. Sur tout le chemin, le messager montrait ce trophée sanglant aux populations qui se pressaient avidement pour contempler les traits du terrible pacha, et, à Constantinople, cette tête resta exposée pendant plusieurs jours aux portes du sérail, comme celles des plus vils criminels.

Ainsi mourut ce personnage célèbre, sur lequel la vérité historique n'a pu encore se faire jour d'une manière certaine; car les voyageurs et les écrivains l'ont présenté sous les aspects les plus contradictoires, suivant leurs préjugés, leurs passions, leur nationalité, et sans tenir assez de compte, peut-être, des habitudes gouvernementales de l'Orient. Les Français l'ont peint sous les couleurs les plus noires, tandis que certains historiens anglais en ont fait presque un grand homme. Peut-être la vérité se cache-t-elle entre ces deux extrêmes.

ALIAMET (Jacques), graveur, né à Abbeville en 1728, mort à Paris en 1788. Disciple de Lebas, il perfectionna beaucoup la gravure à la pointe sèche. Ses estampes d'après Berghem, Wouwermans, Vernet, sont particulièrement estimées. Il savait conserver habilement l'harmonie des teintes, et blâmait les graveurs qui *poussent au noir;* il les comparait aux acteurs qui ne savent faire que des grimaces pour plaire à la populace. Ses planches sur les *Batailles des Chinois contre les Tatars* jouissent d'une grande estime parmi les connaisseurs. — Son frère, FRANÇOIS-GERMAIN, inférieur en talent, a exécuté de nombreuses gravures pour l'histoire d'Angleterre.

ALIAS (a-li-âss), adv. lat. qui signifie *autrement*, et qu'on emploie souvent pour marquer une variante dans une phrase, dans un texte : *François Lebrun*, ALIAS *Joseph Lebrun, naquit à*... c'est-à-dire François Lebrun, *selon d'autres*, Joseph Lebrun, naquit à...

ALIBANIES s. f. pl. (a-li-ba-nî). Sorte de toile de coton des Indes orientales.

ALIBAUD (Louis), régicide, né à Nîmes en 1810, mort à Paris en 1836, reçut quelque instruction, remplit d'abord l'emploi de copiste dans sa ville natale, entra dans la marine comme novice, puis, en 1829, dans un régiment de ligne, où il parvint au grade de fourrier. Ayant quitté le service en 1834, il se retira dans sa famille, qui tenait alors une auberge à Perpignan, prit part, en 1835, aux mouvements révolutionnaires qui agitaient la Catalogne, et vint à Paris, l'année suivante, dans le dessein d'assassiner Louis-Philippe, qui lui inspirait, a-t-il dit lui-même, une haine profonde depuis l'affaire du cloître Saint-Méry, en 1832. Il passa plusieurs mois dans la capitale dans un état de dénûment complet, épiant le roi pour le frapper. Enfin, le 25 juin 1836, à six heures et demie du soir, au moment où ce prince, se rendant à Neuilly, quittait les Tuileries et tournait le guichet du Pont-Royal, il reçut un coup de fusil-canne, dont la bourre resta dans ses cheveux. Alibaud, auteur de l'attentat, fut conduit à la Conciergerie, dans le cachot qu'avait occupé Fieschi. Il n'avait pas de complice; il résulta de l'instruction qu'il n'appartenait à aucune société secrète. Son procès fut instruit avec une rapidité inaccoutumée : les débats ne durèrent que deux jours, 8-9 juillet. Son fanatisme républicain, l'inflexibilité de son caractère, unis à une physionomie douce, à des manières polies, furent un objet d'étonnement pour ses juges. Refusant de se défendre, il ne prit un avocat et ne fit entendre des témoins que pour la défense de sa vie privée, qu'attaquait le ministère public. Après le plaidoyer de son défenseur, M. Ch. Ledru, il prit la parole; mais, comme il osait faire l'apologie du régicide, le président lui imposa silence. On le condamna à la peine des parricides. Son exécution eut lieu le 11 juillet, à 5 heures du matin.

ALIBERT (Jean-Louis), médecin de Louis XVIII et de Charles X, né à Villefranche (Aveyron) en 1766, mort à Paris en 1837. Professeur à la faculté, médecin en chef de Saint-Louis, il s'occupa surtout des maladies de la peau et jouit d'une vogue très-brillante; mais les ouvrages qu'il a laissés sur ce genre de maladies ont aujourd'hui moins d'autorité; le principal est le *Traité complet des maladies de la peau*. Il a donné aussi une *Physiologie des passions*.

ALIBERTIE s f. (a-li-bèr-tî — de *Alibert*, n. pr.). Bot. Genre de plantes de la famille des rubiacées, dont la seule espèce est un arbrisseau originaire de la Guyane, où on le connaît sous le nom de *goyave noire*.

ALIBI s. m. (a-li-bi — mot lat. qui signif. *ailleurs*). Présence d'une personne dans un lieu autre que celui où on la supposait être au moment même où un fait déterminé se produisait en ce dernier lieu : *Prouver son* ALIBI. *Invoquer un* ALIBI. *Se justifier par un* ALIBI. *L'*ALIBI *est un moyen de défense que l'on invoque fréquemment en justice. De tous les faits justificatifs, l'*ALIBI *est sans contredit le plus péremptoire.* (Courtin.) *Sûr désormais qu'il y avait un témoin pour prouver son* ALIBI, *il redescendit l'escalier et se retrouva bientôt dans la rue.* (Alex. Dum.) *L'*ALIBI *est prouvé; Jules revient absous de l'accusation portée contre lui.* (Th. Gaut.) ‖ Pl. des ALIBI.

— Fig. : *La femme faisait semblant de dormir; le duc approcha avec précaution, et observa en silence le paisible* ALIBI *de sa duchesse.* (G. Sand.) *Danton chercha dans un second mariage une sorte d'*ALIBI *aux affaires politiques.* (Michelet.)

ALIBIFORAIN s. m. (a-li-bi-fo-rain — du lat. *alibi*, ailleurs, et du fr. *forain*, étranger. Mot formé par rédondance). Échappatoire, défaite, fausse excuse, propos sans rapport avec la chose en question : *Répondre par un* ALIBIFORAIN. *N'avoir à la bouche que des* ALIBIFORAINS. *Il ne m'a donné que des* ALIBIFORAINS. (Acad.) ‖ Fam. et peu usité.

ALIBILE adj. (a-li-bi-le — du lat. *alibilis;* formé de *alere*, nourrir). Physiol. Qui est propre à la nutrition; se dit de la portion du chyme destinée à notre nutrition, celle qui se convertit en notre substance.

ALIBILITÉ s. f. (a-li-bi-li-té — rad. *alibile*). Qualité d'un aliment qui renferme plus ou moins de substance alibile : *C'est la gastronomie qui, mesurant les divers degrés d'*ALIBILITÉ *des substances, distingue celles qui doivent faire la base de nos repas.* (Brill.-Sav.)

ALIBON s. m. (a-li-bon). Bot. V. ALIBUM.

ALIBORON s. m. (a-li-bo-ron — étym. douteuse. Suivant une anecdote plaisante, rapportée par Huet, ce nom aurait été donné ironiquement à un avocat qui, plaidant en latin, et voulant dire que sa partie adverse n'était pas recevable dans les alibi qu'elle invoquait, s'écria : *Nulla ratio habenda est istorum* aliborum. Cette forme vicieuse, *aliborum*, est en effet celle que l'on retrouve dans la langue du moyen âge. D'autres, avec moins d'imagination, le tirent de toutes pièces du subst. arabe *alborân*, qui signif. *âne*. D'autres, enfin, le font venir de l'esp. *ale*, va, marche, et *bourro*, âne). Homme ignorant, ridicule, stupide : *C'est un maître* ALIBORON. (Acad.) *Que diable, dist Panurge, veult prétendre ce maistre* ALIBORON? (Rabel.) *Et vous, maître* ALIBORON, *dit Fréron*... (Volt.) *L'illustre Clairon aurait dû mépriser l'insulte de maître* ALIBORON-*Fréron.* (Grimm.) ‖ La Fontaine s'en est servi pour désigner l'âne :

> Pour un âne enlevé deux voleurs se battaient :
> L'un voulait le garder, l'autre le voulait vendre.
> Tandis que coups de poings trottaient,
> Et que nos champions songeaient à se défendre,
> Arrive un troisième larron
> Qui saisit maître *aliboron*. LA FONTAINE.

ALIBOUFIER s. m. (a-li-bou-fi-é). Bot. Genre de plantes de la famille des styracées.

— **Encycl.** Les *aliboufiers* sont des arbres ou des arbrisseaux, la plupart exotiques, à feuilles simples, alternes, sans stipules, à fleurs hermaphrodites, blanches ou jaunes, isolées ou disposées en grappes, à fruits globuleux drupacés ou secs. On en compte environ quarante-cinq espèces, disséminées dans presque toutes les régions du globe. Les trois principales sont : 1o l'aliboufier d'Europe (*styrax officinale* des botanistes), qui croît dans les bois et sur les rochers maritimes de presque toute la région méditerranéenne. C'est un grand arbrisseau, qui ressemble assez au cognassier par ses feuilles, et à l'oranger par ses fleurs. Les incisions faites à son écorce laissent écouler une substance résineuse, qui est le *styrax solide* ou le *storax calamite* du commerce. 2o L'aliboufier benjein (*styrax benzoe*), originaire de Sumatra, qui a été introduit au Brésil et à l'île de la Réunion. Il fournit le *benjoin*, usité en médecine et en parfumerie, et qui sert à faire le cosmétique appelé *lait virginal*. 3o L'*aliboufier d'Amérique* et l'*aliboufier glabre*, qui sont de charmants arbustes, cultivés dans les jardins d'agrément.

ALIBUM ou **ALIBON** s. m. (a-li-bomm — anagr. de *liabum*, sorte d'herbe). Bot. Genre de la famille des composées, et dont la seule espèce est une plante herbacée, qui croît dans les régions australes de l'Amérique.

ALICA s. f. (a-li-ka — du lat. *alica*, orge, épeautre). Espèce d'orge avec laquelle les Romains préparaient une boisson qu'ils appelaient également *alica*, et un aliment auquel Hippocrate attribue des propriétés toniques et astringentes.

ALICAIRE s. f. (a-li-kè-re — rad. *alica*). Antiq. rom. Nom donné, chez les Romains, aux femmes publiques de la Campanie. Il y avait à Rome même des alicaires, courtisanes de bas étage qui se rassemblaient aux environs des moulins et des boulangeries, pour se prostituer aux esclaves employés dans ces établissements. Un peu d'*alica* composait leur salaire; de là leur nom.

ALICANTE, ville forte d'Espagne et port sur la Méditerranée, à 375 kil. S.-S.-E. de Madrid, située dans la prov. de Valence; excellents vins; 20,000 hab.

— La prov. d'Alicante a été formée de la partie méridionale de l'ancien royaume de Valence et d'une partie de celui de Murcie.

ALICANTE s. m. (a-li-kan-te). Nom donné à un vin de liqueur que produit le territoire d'Alicante : *Une bouteille d'*ALICANTE. *Je prendrai un verre d'*ALICANTE, *puisque vous le voulez bien; c'est mon vin de prédilection.* (Alex. Dum.) *Le comte ordonna à Baptistin de poser le plateau à la portée de la main de son hôte, qui commença par goûter l'*ALICANTE *du bout des lèvres.* (Alex. Dum.)

ALICATA, ville forte de Sicile, port sur la Méditerranée; 14,500 hab.

ALICATE s. f. (a-li-ka-te). Techn. Sorte de pince dont se servent les émailleurs à la lampe.

ALICETTE s. f. (a-li-sè-te). Sorte de poignard, de couteau à gaîne.

ALICHON s. m. (a-li-chon — du lat. *ala*, aile). Nom donné aux petites planchettes de bois qui garnissent la roue d'un moulin, et sur lesquelles tombe l'eau qui imprime le mouvement. ‖ On dit aussi ALUCHON, AILERON et AUBE.

ALICUA, source saline, à 16 kil. de Cadix, dans la prov. de Grenade. Ses eaux sont ordonnées contre les rhumatismes et les affections cutanées.

ALICTÈRE s. f. (a-li-ktè-re). Bot. Genre de plantes de la famille des sterculiacées, renfermant un petit nombre d'espèces qui habitent pour la plupart l'Amérique équatoriale.

ALICULA s. f. (a-li-ku-la). Antiq. rom. Manteau court ressemblant pour la forme à une chlamyde, et que les Romains des classes inférieures portaient attaché devant par une agrafe.

ALICULAIRE s. f. (a-li-ku-lè-re — du lat. *alicula*, espèce de manteau court). Bot. Genre de la famille des hépatiques, formé aux dépens des jungermannes.

ALIDADE s. f. (a-li-da-de — de l'art. arab. *al*, *idad*, computation). Règle mobile, de bois ou de métal, portant à chaque extrémité une pinnule ou plaque percée d'une fente à son milieu.

— **Encycl.** L'*alidade* sert à tracer, sur un instrument appelé *planchette*, les lignes déterminant la direction des objets visés à travers les pinnules. — Le graphomètre et les instruments de géométrie et d'astronomie qui servent à prendre la mesure des angles présentent une *alidade* munie de deux pinnules, établie à pivot au centre d'un cercle ou d'un demi-cercle divisé en degrés et pouvant tourner autour de ce centre. Dans les instruments de précision, on préfère les lunettes aux *alidades*, pour pointer au loin avec plus de facilité et mettre plus de justesse dans les observations.—Chez les horlogers, l'*alidade* est une règle mobile sur une plate-forme, destinée à diviser les cadrans.

ALIDE adj. et s. (a-li-de — rad. *Ali*, n. pr.). Hist. Qui descend d'Ali, qui est de la famille d'Ali.

ALIDRE s. m. (a-li-dre). Erpét. Nom vulgaire d'un serpent des Indes.

ALIÉNABILITÉ s. f. (a-li-é-na-bi-li-té — rad. *aliénable*). Qualité de ce qui est aliénable.

ALIÉNABLE adj. (a-li-é-na-ble — rad. *aliéner*). Qui peut être aliéné : *Biens* ALIÉNABLES. ‖ Se dit surtout en jurispr. : *Les majorats n'étaient pas* ALIÉNABLES. *Les terres substituées ne sont pas* ALIÉNABLES. *Les domaines de la couronne ne sont pas* ALIÉNABLES. *Les routes, les rues, les places, les monuments publics, en France, ne sont pas* ALIÉNABLES. (Dict. de Droit.)

ALIÉNANT (a-li-é-nan) part. prés. du v. Aliéner.

ALIÉNATAIRE s. (a-li-é-na-tè-re — rad. *aliéner*.) Celui, celle en faveur de qui on aliène une propriété, une rente, etc.

ALIÉNATEUR, TRICE s. (a-li-é-na-teur,

tri-se — rad. *aliéner*). Jurispr. Celui, celle qui aliène.

ALIÉNATION s. f. (a-li-é-na-si-on — rad. *aliéner*). Transport qu'une personne fait à une autre d'une propriété soit mobilière, soit immobilière : *On se repent souvent d'une* ALIÉNATION, *d'une donation, d'un mariage.* (Napol. Ier.) *L'*ALIÉNATION *du sol est la source du paupérisme.* (Colins.) *L'*ALIÉNATION *de la moindre partie du territoire public serait un crime de la part du prince.* (Poitevin.) ‖ Par ext. Perte d'un droit naturel : *Pour que le despotisme prévalût, il a fallu que, de gré ou de force, les peuples consentissent à l'*ALIÉNATION *de leur liberté.* (Duclos.) *La vénalité est une* ALIÉNATION *d'une part de la souveraineté.* (Lemontey.) *Dans le pacte social, il n'y a de la part des particuliers aucune* ALIÉNATION *véritable de leurs droits naturels.* (J.-J. Rouss.) *On n'épouse pas une femme sans une solennelle* ALIÉNATION *de soi-même.* (Proudh.)

— Fig. Aversion que des personnes ont les unes pour les autres : *L'*ALIÉNATION *des sentiments, des cœurs. L'*ALIÉNATION *des esprits était si forte contre lui que personne ne voulait entendre prononcer son nom.* (Lav.) ‖ Absol. : *Ces commandements auraient mis l'*ALIÉNATION *à la place de la confiance.* (Mirab.)

— Pathol. *Aliénation mentale, aliénation d'esprit*, ou simplem. *aliénation*, Dérangement des facultés intellectuelles : *J'ai vu en elle de l'*ALIÉNATION D'ESPRIT. (Mol.) *Il se déconcerte, s'étourdit ; c'est une courte* ALIÉNATION. (La Bruy.) *Les éléments d'*ALIÉNATION MENTALE *sont bien définis, bien connus.* (Calmeil.) *L'*ALIÉNATION MENTALE *est une cause d'interdiction.* (Encycl.) *Son* ALIÉNATION *était telle qu'on l'avait enfermé dans un hôpital de fous.* (G. Sand.) *Souffrir et se plaindre, voilà les symptômes primordiaux de l'*ALIÉNATION MENTALE. (Guislain.) *Sur deux cent trente-huit cas d'*ALIÉNATION MENTALE *proprement dite, j'ai constaté deux cent deux causes morales, dont le mode d'agir consiste dans une souffrance morale.* (Guislain.) *George III, roi d'Angleterre, fut frappé d'*ALIÉNATION D'ESPRIT. (Villem.)

— **Encycl.** Droit. On distingue l'aliénation *à titre gratuit* (donation, legs), et l'aliénation *à titre onéreux*, c'est-à-dire faite moyennant un équivalent (vente, échange, prêt de consommation). Le droit d'aliéner suppose la qualité de propriétaire ; mais la loi française a spécifié des cas où l'aliénation est soumise à des règles particulières. Ainsi, les mineurs et les interdits ne peuvent aliéner que par l'intermédiaire de leurs tuteurs dûment autorisés ; les femmes mariées, pour aliéner, ont besoin de l'autorisation de leurs maris ou de celle de la justice. En raison de leur destination, les routes, les rues, les places, les monuments sont regardés comme inaliénables ; mais cette inaliénabilité ne dure qu'autant que cette destination. La faculté d'aliéner est interdite à tout propriétaire dont les biens sont grevés de substitution, aux corps et communautés ayant une existence légale, comme les lycées, les hôpitaux, etc.

— Méd. L'aliénation mentale ou la folie est définie par Esquirol une affection cérébrale ordinairement chronique, sans fièvre, caractérisée par des désordres de la sensibilité, de l'intelligence et de la volonté. Les anciens l'attribuaient aux dieux ; le moyen âge la mettait sur le compte du diable : c'était un mal surnaturel, un fléau qu'il fallait craindre et respecter ; aujourd'hui, c'est une maladie qui a son siége dans le cerveau, et qu'il faut observer et traiter comme les autres.

C'est à Pinel que nous devons les premières études sérieuses sur la folie. Il divisait l'aliénation mentale en *manie*, *mélancolie*, *démence* et *idiotisme*. Il définissait la *manie*, un délire général, avec agitation, irascibilité, penchant à la fureur, la *mélancolie*, un délire partiel, avec abattement, tristesse, penchant au désespoir ; la *démence*, une extrême débilité des opérations de l'entendement et de la volonté ; l'*idiotisme*, la nullité complète des facultés intellectuelles. Esquirol ramenait toutes les formes de la folie à quatre genres : l'idiotisme, la démence, la monomanie, la manie ; puis il divisait en espèces chacun de ces genres. Ainsi, l'*idiotie* et l'*imbécillité* sont des espèces du genre idiotisme ; la démence *aiguë*, la démence *chronique*, la démence *sénile*, des espèces du genre démence ; la monomanie *gaie* et la monomanie *triste*, des espèces du genre monomanie ; la manie *continue*, la manie *intermittente* et la manie *raisonnante*, des espèces du genre manie.

M. Baillarger, médecin de la Salpêtrière, divise les maladies mentales : 1° en *vésanies* ou *folies*, qui comprennent la *monomanie*, la *mélancolie*, la *manie*, la *folie à double forme ;* 2° *démences* qui peuvent être *simples* ou *incohérentes* ; 3° *formes mixtes*, qui présentent à la fois les caractères des folies et des démences. L'idiotie et le crétinisme forment un appendice dans sa classification. Quant aux lésions élémentaires de l'aliénation mentale, il les distingue en *partielles*, *générales* et *mixtes*. Les lésions partielles sont les conceptions *délirantes*, les impulsions *insolites* et les *hallucinations ;* les lésions générales sont la *dépression* et l'*exaltation* de l'intelligence ; les lésions mixtes sont la *dissociation* des idées et l'*abolition* de l'intelligence. (V. les mots DÉLIRE, DÉMENCE, FOLIE, HALLUCINATION, IDIOTIE, MANIE, MÉLANCOLIE, MONOMANIE.)

Parmi les causes qui prédisposent à l'aliénation mentale, on range d'abord l'âge, le sexe et l'hérédité. En mettant à part l'idiotie, qui est congénitale, et la démence, qui est souvent la suite des progrès de l'âge ou la terminaison naturelle de la folie proprement dite, on peut dire que c'est depuis la puberté jusqu'à l'âge de soixante ans, et surtout de trente à quarante ans, que se développent le plus grand nombre des affections mentales. Chez les hommes, un quinzième des aliénés se trouve depuis la naissance jusqu'à l'âge de vingt ans ; tandis que chez les femmes, il y en a plus d'un sixième avant cet âge. En France, la proportion des femmes aliénées est supérieure d'un tiers à celle des hommes. De toutes les causes prédisposantes, il n'y en a pas de plus directe que l'hérédité. Esquirol a trouvé dans quelques établissements que la moitié au moins des aliénés avaient eu des parents atteints de folie. Les cas d'aliénation mentale sont plus fréquents en été qu'en hiver. La civilisation, par la stimulation incessante qu'elle apporte aux fonctions cérébrales, accroît naturellement le nombre des causes qui peuvent troubler ces fonctions. Si la folie est moins fréquente dans les climats chauds que dans les climats tempérés, ce n'est pas l'influence directe du climat qui est en cause, mais bien sans doute l'inégal développement de la civilisation correspondant à la différence de climat. Parmi les causes qui peuvent provoquer l'explosion de la folie, on a signalé : les coups sur la tête, l'exposition au soleil, la suppression des règles, des hémorroïdes, des dartres, mais surtout les causes morales, telles que chagrins domestiques, vanité des distinctions, exaltation des idées religieuses ou politiques, malheurs imprévus, passage subit de l'aisance à la misère, etc.

Ordinairement, les causes de la folie agissent progressivement ; quelquefois, mais rarement, elle débute brusquement. Le plus souvent, elle présente dans son cours des exacerbations et aussi des rémissions passagères qui n'ont rien de régulier dans leur retour ni leur durée, et qu'on a appelées *intervalles lucides*.

Le pronostic de l'aliénation mentale varie suivant la forme de la folie, suivant l'âge, le sexe, etc. La manie guérit souvent d'elle-même, et plus souvent encore quand on la traite par des moyens convenables. « Avant Pinel, dit M. Flourens, la routine la plus aveugle présidait seule au traitement des fous. A l'Hôtel-Dieu, on les saignait sans mesure ; à Bicêtre, on les chargeait de chaînes. Pinel fit tomber les chaînes de ces malheureux ; il soumit l'emploi de la saignée à des règles sévères ; il fit plus, il établit, il inventa, si je puis dire ainsi, le traitement moral. » Evacuations sanguines au début de la manie ou de la fureur, bains tièdes et aspersions d'eau froide sur la tête, exutoires purgatifs à des doses très-fortes, surtout dans la mélancolie avec stupeur, voilà le traitement physique. Le traitement moral consiste, d'après Esquirol, à ramener le fou à l'attention, et par l'attention à la réflexion, et par la réflexion à la raison même. Pour cela, il faut employer l'isolement, qui frappe l'aliéné d'un étonnement subit, qui fixe son attention par la nouveauté des impressions et qui brise la chaîne vicieuse de ses idées. Leuret considère le traitement moral comme le seul qui soit propre à guérir la folie ; sa méthode consiste à détourner à tout prix l'aliéné de ses idées folles, en l'empêchant d'en parler et même en le forçant de les rétracter, et à le ramener aux idées sensées, en le forçant à parler sensément. Le travail manuel, le jardinage, la culture des champs dans des fermes consacrées à cet objet sont d'excellents moyens d'agir sur l'esprit des aliénés, par la distraction et la fatigue musculaire. Les lésions observées dans le cerveau des aliénés sont extrêmement variables, et jusqu'ici il a été à peu près impossible de les rattacher aux symptômes qui constituent les divers genres et les diverses espèces d'aliénation mentale.

ALIEN-BILL, loi votée par le parlement en 1793, et qui donne au gouvernement le droit d'expulser les étrangers dont la présence paraît un danger. Cette loi a été plusieurs fois remise en vigueur pendant les guerres contre la France, sous le premier Empire, mais toujours pour une année seulement.

ALIÉNÉ, ÉE (a-li-é-né) part. pass. du v. Aliéner : *Les domaines déclarés inaliénables sont presque tous* ALIÉNÉS. (Volt.)

— Fig. Eloigné, détourné : *C'est déjà un scandale qu'un pasteur soit* ALIÉNÉ *de ses brebis.* (Mass.) *Que vois-je de tous côtés, sinon des chrétiens* ALIÉNÉS *de la voie de Dieu?* (Fén.) ‖ Exaspéré, presque fou : *Ils ont les yeux égarés et l'esprit* ALIÉNÉ. (La Bruy.) *Il le trouva étendu par terre, versant des larmes,* ALIÉNÉ *par le désespoir.* (Volt.) *Aux autres hommes, il paraîtrait* ALIÉNÉ ; *pour moi, je lis dans sa pensée, toutes ses idées sont lucides.* (Balz.)

— Substantiv. Celui, celle qui est atteint d'aliénation mentale : *Maison d'*ALIÉNÉS. *Le traitement des* ALIÉNÉS *exige des connaissances spéciales. Beaucoup d'*ALIÉNÉS *ne déraisonnent pas, presque tous souffrent.* (Guislain.) *Pour être utiles aux* ALIÉNÉS, *il faut les aimer beaucoup et savoir se dévouer pour eux.* (Esquirol.) *Jusqu'aux travaux de Pinel sur l'aliénation mentale, la plupart des* ALIÉNÉS *étaient en quelque sorte abandonnés à leur malheureuse destinée.* (Esquirol.) *L'habitude de traiter les fous fait, en général, qu'on voit des* ALIÉNÉS *partout.* (L. Plée.) *Il a acheté cette maison dans le but d'en faire un hospice d'*ALIÉNÉS. (Alex. Dum.)

— **Encycl.** Le législateur devait pourvoir aux intérêts de ceux auxquels l'aliénation mentale ôte la faculté de se conduire et la responsabilité de leurs actes. Dans ce but, il a établi l'*interdiction*. (V. ce mot.) En outre, il a créé des asiles destinés à la séquestration et au traitement des aliénés. En vertu d'une loi promulguée le 30 juin 1838, chaque département est tenu d'avoir à sa disposition un établissement public ou privé affecté spécialement, en totalité ou en partie, au traitement des malheureux en état d'aliénation mentale. Cet établissement est placé sous la surveillance de l'autorité, et des fonctionnaires de l'ordre administratif ou judiciaire, chargés de l'inspecter à des époques déterminées, doivent faire connaître par des rapports circonstanciés le nombre et la position des aliénés qu'ils renferment.

Aucun directeur d'asile ne peut recevoir une personne atteinte d'aliénation mentale, si on ne lui remet 1° une demande d'admission contenant les noms, profession, âge et domicile, tant de la personne qui forme la demande que de celle dont on réclame l'admission ; 2° un certificat de médecin constatant l'état mental de la personne à placer, et indiquant les particularités que présente la maladie, ainsi que la nécessité de faire traiter la personne désignée dans un établissement d'aliénés et de l'y tenir enfermée ; en cas d'urgence, ce certificat n'est point nécessaire ; 3° une pièce propre à constater l'individualité de la personne à placer. Les aliénés sont placés dans les asiles par leur famille, ou d'office lorsque la liberté laissée au malade compromettrait l'ordre public ou la liberté des personnes. Lorsque l'aliéné est dans une position de fortune suffisante, la loi met à sa charge les dépenses faites pour lui dans les maisons d'aliénés ; dans le cas contraire, ou le département, ou les personnes auxquelles les aliénés peuvent demander des aliments, supportent, avec les communes, lesdites dépenses. Si une séquestration abusive avait lieu, le prétendu aliéné a le droit de réclamer devant les tribunaux, qui vérifient les faits et ordonnent la mise en liberté immédiatement. Des peines sévères sont portées contre les chefs, directeurs ou préposés responsables qui retiennent une personne lorsque sa sortie a été ordonnée par l'autorité administrative, et celui de ces préposés qui supprimerait des pièces ayant pour but de réclamer contre une séquestration serait passible d'un emprisonnement de cinq jours à un an et d'une amende de 50 à 3,000 fr. Pour les biens de l'aliéné, la loi en confie le soin à ceux qui ont le plus d'intérêt à les conserver. Les principaux asiles publics d'aliénés sont, en France, ceux de Charenton, de Bicêtre et de la Salpêtrière, dans le département de la Seine ; d'Angers, de Bordeaux, Bourges, Dijon, La Rochelle, Lille, Limoges, Marseille, Nantes, Pau, Rennes, Rouen et Toulouse.

L'Eglise regarde comme incapables de participer aux sacrements ceux qui ont perdu la raison ou qui ne l'ont jamais eue. Le baptême seul peut être accordé aux aliénés, leur état les plaçant dans les conditions de l'enfance.

ALIÉNER v. a. ou tr. (a-li-éné — du lat. *alienare*, rendre autre, à un autre ; formé de *alienus*, étranger ; l'*é* fermé du rad. se change en *è* ouvert devant une syllabe muette : *J'aliène ; qu'ils aliènent*, excepté au fut. et au condit. : *J'aliénerai ; nous aliénerons*). Transférer à un autre une propriété : *Les rois ne peuvent* ALIÉNER *les domaines de la couronne.* (Lafarg.) *Le mari ne peut* ALIÉNER *les biens de sa femme sans son consentement.* (Coffin.) ALIÉNER, *c'est donner ou vendre : or, un homme qui se fait esclave d'un autre ne se donne pas, il se vend tout au moins pour sa subsistance.* (J.-J. Rouss.) *Une nation peut, quand son salut l'exige,* ALIÉNER *une portion de son territoire.* (Duclos.) *L'homme ne peut point* ALIÉNER *sa personne, ni sacrifier sa liberté.* (Sibour.) *Jamais un homme de lettres n'*ALIÈNE *son droit de propriété sans répugnance.* (F. Deriége.) ‖ Par ext., Se dit des choses morales : *Une femme mariée n'a pas seulement engagé sa foi ; elle* A ALIÉNÉ *sa liberté.* (J.-J. Rouss.) *Il n'est pas vrai que l'homme ou le citoyen puisse* ALIÉNER *tous ses droits.* (Duclercq.) *Le devoir de l'homme est de ne jamais* ALIÉNER *sa liberté.* (Mesnard.) *Les malheureuses filles* ALIÉNAIENT *entre ses mains une partie notable de leur liberté.* (Balz.) *On lutte contre une armée, et on n'*ALIÈNE *point devant elle un droit imprescriptible.* (A. de La Fage.) *L'esprit humain est arrivé à ce point, qu'il a beau* ALIÉNER *sa liberté en principe, il ne peut l'*ALIÉNER *en réalité.* (G. Sand.)

— Agir de manière à éloigner de soi les personnes, à perdre leur affection : *La cruauté de Néron lui* ALIÉNA *l'esprit de tous ses sujets.* (Trév.) *Il a des manières hautes qui* ALIÈNENT *les esprits.* (Acad). *Peut-on laisser* ALIÉNER *des cœurs qu'on peut gagner à si bas prix!* (Mass.) *Elle* ALIÉNA *les esprits qu'elle aurait dû gagner.* (Volt.)

— Déranger, troubler, en parlant de l'esprit, de la raison : *Sa dernière maladie lui* A ALIÉNÉ *l'esprit.* (Acad.) *L'usage du vin dégrade l'homme,* ALIÈNE *au moins sa raison pour un temps, et l'abrutit à la longue.* (J.-J. Rouss.)

S'aliéner, v. pr. Etre aliéné : *Il y a des biens qui ne peuvent* S'ALIÉNER. (Acad.) ‖ Par ext. : *Chacun de nous pourrait* S'ALIÉNER *soi-même, nous ne pouvons aliéner nos enfants.* (J.-J. Rouss.) *La loi de la liberté est de ne* S'ALIÉNER *jamais.* (Mesnard.) ‖ *S'aliéner de*, Se séparer, s'isoler : *Toute société partielle, quand elle est étroite et bien unie,* S'ALIÈNE DE *la grande.* (J.-J. Rouss.) ‖ Absol. : *Je sais aussi* M'ALIÉNER, *talent sans lequel on ne fait rien qui vaille.* (Dider.)

— Perdre la bienveillance, l'estime, l'affection de quelqu'un : *Il* S'EST ALIÉNÉ *les esprits par des manières hautaines.* (Acad.) *Il se disait qu'en refusant il* S'ALIÉNERAIT *à jamais son fils.* (G. Sand.) *Cette partie est désobligeante pour les philosophes : il importe cependant de ne pas* SE *les* ALIÉNER. (Fourier.) *Je* M'ALIÉNERAIS *peut-être le protecteur.* (Alex. Dum.) *Je pris, dans cet isolement de l'âme, une habitude de réserve qui acheva de* M'ALIÉNER *le cœur de mes parents.* (G. Sand). *Je n'ai pas osé vous le dire alors, de peur de* M'ALIÉNER *votre affection.* (E. Sue.)

— S'égarer, tourner à la folie : *Son esprit* S'ALIÈNE. *La tête de cet homme* S'ALIÈNE *de plus en plus.* (Acad.)

— **Syn. Aliéner, vendre.** Tout ce qui s'apprécie en argent se *vend*. On n'*aliène* que des fonds, des rentes, des droits, une succession, etc.

— **Antonymes.** Conserver, garder.

ALIÉNISTE s. m. et adj. (a-li-é-ni-ste — rad. *aliéné*). Médecin qui s'occupe spécialement du traitement des aliénés : *La question du crétinisme, pour avoir été portée sur le terrain des* ALIÉNISTES, *n'a pas été mieux éclaircie.* (Illust.) ‖ Qui a rapport à la médecine aliéniste : *Le chiffre toujours croissant des aliénés ne viendrait-il pas un peu de l'exagération de la médecine* ALIÉNISTE? (L. Plée.)

ALIFÈRE adj. (a-li-fè-re — du lat. *ala*, aile ; *fero*, je porte). Entom. Se dit des insectes qui portent des ailes.

ALIFI, petite ville du royaume d'Italie, dans la Terre-de-Labour ; 1,700 hab. ; climat très-malsain. Cette ville, fort ancienne, puisqu'on la croit fondée par les Osques, est considérablement déchue.

ALIFORME adj. (a-li-for-me — du lat. *ala*, aile ; *forma*, forme). Anat. Qui a la forme d'une aile : *Muscle, éminence* ALIFORME. *Appendices* ALIFORMES.

ALIGÈRE adj. (a-li-jè-re — du lat. *ala*, aile ; *gerere*, porter). Qui porte des ailes. ‖ Surnom des dieux ailés, l'Amour, Mercure, etc.

ALIGHIERI. V. DANTE.

ALIGHOR ou **ALIGHUR**, ville de l'Indoustan anglais, dans la présidence de Calcutta, à 80 kil. d'Agra. Elle est défendue par une citadelle très-forte, que les Anglais prirent d'assaut en 1803.

ALIGNANT (a-li-gnan, *gn* mll.) part. prés. du v. Aligner : *Il a fait son chemin en* ALIGNANT *des chiffres.*

ALIGNÉ, ÉE (a-li-gné, *gn* mll.) part. pass. du v. Aligner. Placé en ligne droite, suivant une direction déterminée : *Des arbres soigneusement* ALIGNÉS. *Des rues dont toutes les maisons sont* ALIGNÉES. *Des régiments* ALIGNÉS. *Berlin est une grande ville dont les rues sont très-larges, parfaitement bien* ALIGNÉES. (Mme de Staël.) *Dans toute l'étendue de la ville, la Néva est contenue par deux quais de granit,* ALIGNÉS *à perte de vue.* (J. de Maistre.) *Les palmiers paraissaient* ALIGNÉS *sur la rive, comme ces avenues dont les châteaux de France sont décorés.* (Chateaub.) *Les carrés de son jardin lui rappelaient les carrés d'hommes multicolores* ALIGNÉS *sur les champs de bataille.* (Balz.) *Puis il baissait la tête en marchant, regardait ces sillons bien* ALIGNÉS, *et se perdait dans cette contemplation.* (A. de Muss.)

Vois ces plans *alignés* qu'en géomètre habile,
Sans règle, dans un coin, trace un insecte utile.
DELILLE.

Déjà le bey superbe a parcouru trois fois
Les rangs des mameluks, *alignés* à sa voix.
BARTHÉLEMY.

‖ Par compar. : *La philosophie et la littérature, en France, à la fin du règne de Napoléon, avaient été condamnées au silence, ou disciplinées et* ALIGNÉES, *comme des bataillons soldés, sous le sabre.* (Lamart.)

— Fig. Arrangé avec un soin minutieux : *Toutes ses phrases sont* ALIGNÉES.

— Vén. Se dit, surtout en parlant du loup, de la femelle couverte par le mâle.

ALIGNEMENT s. m. (a-li-gne-man, *gn* mll. — rad. *aligner*). Action d'aligner ; résultat de cette action : *L'*ALIGNEMENT *d'un mur. L'*ALIGNEMENT *d'une plantation d'arbres, d'une allée. L'*ALIGNEMENT *de ses prés et des fossés jouxtant la route, et ses plantations de peupliers l'occupèrent exclusivement.* (Balz.) *Je me suis mis dans la rosée jusqu'à mi-jambe pour prendre des* ALIGNEMENTS. (Balz.)

— Voirie. Tracé que fait l'autorité administrative pour déterminer la largeur de la voie publique et fixer la ligne sur laquelle doivent être construits les bâtiments qui bordent les rues et les routes : *Cette maison n'est pas dans l'*ALIGNEMENT. *Toute construction en dehors de l'*ALIGNEMENT *entraîne une amende. En France, l'administration fait dresser de temps à autre des plans généraux d'*ALIGNEMENT *qui ne sont rigoureusement exigés que pour les*

*villes. Le principal objet des plans d'*ALIGNEMENT *est l'amélioration des voies publiques existantes.* (Gourlic.) *Je n'ai pas rencontré dans le conseil municipal la plus légère opposition, quand j'ai proposé de déterminer un* ALIGNEMENT, *pour obtenir plus tard des rues saines, aérées et bien percées.* (Balz.)

— Théor. milit. Manœuvre par laquelle on dispose et met sur une même ligne droite un certain nombre de soldats : ALIGNEMENT *sur le centre, sur la droite, sur un bataillon.* ALIGNEMENT *en avant, en arrière.* ALIGNEMENT *épagogique, général, oblique, parallèle.* ALIGNEMENT *défectueux. Après chaque mouvement, on rectifie l'*ALIGNEMENT. *L'*ALIGNEMENT, *dans une troupe, est la base de l'ordre, et en fait la principale force.* (Courtin.) ‖ Ordre aux soldats de s'aligner : *A droite, à gauche,* ALIGNEMENT ! *Par file à droite, par file à gauche, sur le centre,* ALIGNEMENT !

— Chem. de fer. Portion de chemin en ligne droite.

— Antiq. druid. Suite de menhirs ou de simples blocs de pierre formant soit une ligne unique, soit plusieurs lignes parallèles : *Le Morbihan et le Finistère renferment les* ALIGNEMENTS *les plus nombreux et les plus considérables. Certains archéologues prétendent que les* ALIGNEMENTS *étaient des cimetières où l'on enterrait les guerriers morts sur le champ de bataille. Une légende bretonne regarde les* ALIGNEMENTS *de Carnac comme une armée changée en rochers par saint Cornilly.* (Bachelet.)

— **Encycl.** Admin. Dans l'origine, les villes n'étaient guère que des réunions d'habitations groupées les unes auprès des autres, suivant le besoin ou le caprice des particuliers. L'accroissement de la population et le besoin de communications faciles rendirent nécessaire l'intervention sociale et firent créer des règlements de voirie. En France, l'alignement des rues et des routes est confié à des *voyers*, sans l'autorisation desquels on ne peut faire ni constructions, ni plantations sous peine d'amende, de démolition ou d'arrachement. Dans la plupart des villes où les constructions primitives ont été irrégulières, l'alignement se rétablit à mesure que les maisons vieillissent, parce qu'on ne peut les relever qu'en se conformant au plan de l'autorité administrative. Les propriétaires dont on fait reculer les maisons ont droit à une indemnité dont les proportions sont fixées par la loi. Les premiers actes de l'autorité en France pour régulariser les constructions datent de Henri IV, qui publia un édit sur ce sujet, en 1607. Vinrent ensuite la déclaration royale du 16 juin 1693, qui constitue la plus importante partie de la législation actuelle, les ordonnances de 1765, 1779, 1783, 1784, les lois de 1789, 1790 et 1791, et enfin le décret impérial du 16 décembre 1807, qui résuma et coordonna toutes les dispositions antérieures. L'extension donnée depuis 1852 à la loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique a facilité partout l'alignement et la rectification des rues, et permis la transformation rapide de la plupart de nos villes.

— Art milit. C'est le père du grand Frédéric qui le premier introduisit dans l'armée l'alignement successif, individuel et par troupe. L'officier qui veut aligner un corps de troupes place quelques hommes échelonnés (guides) qui lui servent comme de jalons et qui rentrent ensuite dans les rangs. L'alignement parfait est impraticable devant l'ennemi, à cause de l'inégalité du terrain, et parce qu'on n'y peut parvenir qu'aux dépens de la rapidité des mouvements.

ALIGNER v. a ou tr. (a-li-gné, *gn* mll. — du lat. *ad*, suivant; *linea*, ligne). Disposer, ranger d'après une ligne donnée et presque toujours en ligne droite : ALIGNER *des arbres.* ALIGNER *des maisons.* ALIGNER *des régiments.* ALIGNER *des navires.* ALIGNER *un chemin, les allées d'un parc. L'habitude où nous sommes d'*ALIGNER *les allées de nos jardins, d'équarrir nos parterres, etc., nous accoutume à considérer tout ce qui s'écarte de notre équerre comme livré à la confusion.* (B. de St-P.)

— Fig. : *Pensez-vous pouvoir* ALIGNER *toutes les intelligences comme un plant d'arbres?* (Dider.)

— Par ext. Compasser, soigner jusqu'à l'affectation : ALIGNER *ses phrases, ses mots.* ALIGNER *ses périodes. Singulière chose que d'*ALIGNER *des phrases!* (Mercier.) *Il est aussi facile d'*ALIGNER *des hémistiches que de marcher dans une ornière appuyé de deux béquilles.* (St-Lambert.) *Du reste, il était assez bon écolier, il* ALIGNAIT *correctement des vers latins.* (L. Gozlan.) *C'est un grand amateur de vers latins, et le plaisir d'*ALIGNER *des hexamètres le tente comme tous les autres tours de force de ce genre.* (Journ.)

— *Aligner des hémistiches*, Faire des vers. ‖ *Aligner des chiffres, des comptes*, Faire de l'arithmétique, de la comptabilité : *Quand j'aurai* ALIGNÉ *des chiffres pendant vingt-cinq ans, en serai-je plus avancé?*

— Vén. Couvrir, saillir : ALIGNER *une femelle. Le loup* ALIGNE *la louve. Le cerf* ALIGNE *la biche.*

— Mar. Disposer certaines parties du navire, telles que sabords, bauquières, préceintes, suivant une ligne donnée, qui est droite ou courbe, selon les circonstances.

S'aligner, v. pr. Se ranger, être rangé en ligne droite : *Le bataillon* S'EST ALIGNÉ *en un clin d'œil.* (Acad.) *Tous les instruments aratoires* S'ALIGNAIENT, *propres et peints, sous un vaste hangar.* (E. Sue.) *L'heure du festin venue, les deux convives arrivèrent, prirent place, et les mets* S'ALIGNÈRENT *sur la table.* (Alex. Dum.) *Ces nouvelles recrues prirent les armes et* S'ALIGNÈRENT *tant bien que mal.* (L.-J. Larcher.)

Je voudrais, moi, sous le drapeau,
M'aligner en bel uniforme.
J. AUTRAN.

— Par ext., en parlant du style : *Sous la plume de Th. Gautier, les mots marchent en cadence et* S'ALIGNENT *en phrases éclatantes, escadrons volants tout resplendissants d'éclairs et de panaches.* (Edm. Texier.)

— Pop. Se mettre en face d'un autre pour se battre, pour se gourmer : *Vous savez que je cherchais un individu en retard avec lequel je devais* M'ALIGNER. (Scribe.) *Il ne s'inquiétait pas d'avoir à* S'ALIGNER *le lendemain devant un homme, à regarder froidement la bouche d'un pistolet dirigé sur lui.* (Balz.) *A la suite d'une bisbille, ils sont descendus et* SE SONT ALIGNÉS. (J. Arago.)

ALIGNEUR, EUSE s. (a-li-gneur, eu-ze, *gn* mll. — rad. *aligner*). Celui, celle qui aligne. Il ne s'empl. guère qu'au fig. et par dénigr. : *Les publicistes avaient remplacé les marquis de l'Œil-de-bœuf; les poëtes eux-mêmes cédaient le pas aux* ALIGNEURS *de phrases et de doléances politiques.* (Rog. de Beauv.) *Tout conscrit de dix-huit ans,* ALIGNEUR *d'alexandrins, faisait la Henriade.* (Méry.)

ALIGNOIR ou **ALIGNONET** s. m. (a-li-gnoar, *gn* mll. — rad. *aligner*). Techn. Instrument en forme de coin qui sert à fendre les blocs d'ardoise.

ALIGNOLE s. f. (a-li-gno-le, *gn* mll.) Pêch. Filet en forme de nappe dont on se sert dans la Méditerranée pour prendre les thons, les espadons, etc.

ALIGNONET (a-li-gno-nè, *gn* mll.). V. ALIGNOIR.

ALIGNY (Claude-Félix-Théodore CARUELLE D'), paysagiste français, né à Chaume (Nièvre) en 1798, élève de Watelet et de Regnault, débuta au salon de 1822 par un paysage historique : *Daphnis et Chloé.* A dater de cette époque, tous ses efforts semblent avoir eu pour but la régénération d'un genre qui a été porté si haut par Nicolas Poussin, et que les Valenciennes, les Watelet, les Bertin, les Bidauld, avaient rabaissé, par l'abus du poncif, à des compositions d'une trivialité mesquine, d'une froideur et d'une monotonie insupportables. M. Aligny échappa, par l'élévation de ses idées, à l'influence de l'école académique d'où il était sorti, mais ce ne fut point pour aller grossir les rangs de l'école naissante du néo-réalisme : il resta obstinément attaché à ce qu'on est convenu d'appeler le style, et qui n'est autre chose qu'une savante combinaison des lignes, une disposition harmonieuse des masses; mais, au lieu de travailler comme ses maitres, d'après des types conventionnels, il se mit sérieusement à étudier la nature, à y chercher les plus nobles sites, les plus beaux horizons, à y choisir les arbres les plus élégants, les rochers les mieux assis et les mieux groupés. On ne peut nier qu'il n'ait déployé dans cette recherche un vif sentiment du beau, un goût pur et sévère, et qu'il n'ait réussi à produire des compositions d'un grand caractère, d'une poésie grave et recueillie. Malheureusement, dans l'exécution, il est presque toujours trahi par son pinceau : il manque complétement de ces qualités pittoresques que l'on prise aujourd'hui par-dessus tout; c'est un sculpteur encore plus qu'un peintre, a dit de lui Th. Gautier, et, en effet, ses paysages, touchés avec une extrême fermeté, sobres de détails et de nuances, font l'effet de bas-reliefs antiques : la vie n'y est pas. Quoiqu'il en soit, M. Aligny est un artiste distingué, sérieusement épris de l'idéal, plein de science et de volonté, qualités plus rares aujourd'hui qu'on ne pense. Il a pris part, depuis 1822, à presque toutes les expositions. Celles de ses œuvres qu'on a le plus remarquées, sont la *Persécution contre les Druides* et le *Souvenir des environs de Naples* (1831); les *Carrières de grès de Fontainebleau* (1833); la *Vue de Ponte-Luppo* (1834); une *Vue prise à Civitella* (1835); *Prométhée sur le Caucase*, l'*Apparition de Jésus aux disciples d'Emmaüs* (Musée de Besançon) et l'*Entretien de Jésus avec la Samaritaine*, trois de ses meilleurs ouvrages, qui lui ont valu la médaille de 1re classe en 1837; la *Mort de Duguesclin*, commande du ministère de l'intérieur (1838); une *Vue de la Campagne romaine* (1839); la *Vue de Capri* (1841); *Hercule combattant l'hydre* (1842); une *Vue de l'Acropole* et *le Bon Samaritain* (1844); une *Vue prise à la Serpentera* (1846); *Bacchus enfant* (1848); le *Chemin de la Gorge-aux-Loups* (1852); une nouvelle *Vue de l'Acropole* et la *Cour d'un couvent du Pentélique* (1853); la *Tarentelle*, le *Soleil couchant dans la forêt de Fontainebleau*, et deux *Vues prises dans le parc de Mortefontaine* (1859); les *Baigneuses* et le *Tombeau de Cecilia Metella* (1861); le *Printemps* (1863). A l'exposition universelle de 1855, M. Aligny a envoyé quelques-uns de ses tableaux qui avaient eu le plus de succès aux salons précédents, notamment la *Vue de l'Acropole* et le *Prométhée*. Il a exposé aussi, à diverses époques, des dessins à la plume, des fusains, et, en 1846, huit eaux-fortes représentant des sites de la Grèce et de l'Italie. Nommé directeur de l'Ecole des Beaux-Arts de Lyon, en 1861, il a été élu, peu de temps après, membre correspondant de l'Institut.

ALIGRE (Etienne D'), chancelier de France, né à Chartres en 1559, mort en 1635, obtint les sceaux en 1624, et le titre de chancelier à la fin de la même année. Peu de temps après, il fut obligé de se retirer dans ses terres, laissant la réputation d'un ministre faible et timide, mais d'*un des plus honnêtes hommes de la robe.* — Son fils, *Etienne d'Aligre*, né en 1592, mort en 1677, fut aussi garde des sceaux (1672) et ensuite chancelier. C'était un magistrat intègre et éclairé.

ALIGRE (Etienne François D'), descendant des précédents, premier président au parlement de Paris, né en 1726, mort en 1798. A la veille de la Révolution, il se montra opposé à la convocation des états généraux, fut arrêté le jour de la prise de la Bastille, et sauvé par un de ses anciens domestiques. Il émigra et mourut à Brunswick.

ALIKOUDI s. m. (a-li-kou-di). Bot. Plante d'Afrique, avec laquelle les nègres tissent des étoffes.

ALILAT s. f. (a-li-latt — mot arab.). Nom sous lequel les Arabes désignent l'étoile du soir.

ALIME s. m. (a-li-me — du gr. *alimos*, marin). Crust. Genre de crustacés renfermant un petit nombre d'espèces, qui habitent les mers équatoriales.

ALIMENT s. m. (a-li-man — lat. *alimentum*, même sens). Toute substance susceptible d'être digérée, et de servir ainsi de nourriture : ALIMENT *sain, malsain.* ALIMENT *léger, substantiel. Prendre des* ALIMENTS. *Se priver des* ALIMENTS *nécessaires. Le pain est l'*ALIMENT *qui sert de base à tous les autres. L'avoine est le meilleur* ALIMENT *du cheval.* (Trév.) *L'homme a besoin de chaleur et d'*ALIMENTS *pour se nourrir.* (Pasc.) *L'intempérance change en poisons mortels les* ALIMENTS *destinés à conserver la vie.* (La Bruy.) *Les enfants, dans la première année de leur âge, sont incapables de broyer les* ALIMENTS. (Buff.) *La santé du corps fait trouver bons les* ALIMENTS *les plus simples.* (J.-J. Rouss.) *On peut juger du caractère des nations par les* ALIMENTS *dont elles font le plus d'usage.* (J.-J. Rouss.) *On se rend plus propre aux travaux de l'esprit par l'usage ou la suppression de certains* ALIMENTS. (Cabanis.) *La nature des* ALIMENTS *n'influe pas seulement sur l'état physique de l'homme, elle modifie puissamment son caractère et ses mœurs.* (Andral.) *Des* ALIMENTS *légers, digestibles, transpirables facilement, rendent la peau douce.* (Virey.) *Les populations des contrées froides consomment une quantité considérable d'*ALIMENTS. (Maury.) *Les instructions données aux généraux inspecteurs militaires, leur enjoignent l'examen par eux-mêmes des* ALIMENTS *d'ordinaire.* (Gén. Bard.) *Les haricots verts sont une friandise, et non un* ALIMENT. (Raspail.) *Les* ALIMENTS *plastiques ou constituants sont destinés à réparer nos tissus.* (F. Pillon.)

— Par ext. Tout ce qui sert à entretenir une chose, à la faire subsister : *L'eau est le principal* ALIMENT *des plantes.* (Trév.) *Le bois est l'*ALIMENT *du feu.* (Acad.) *L'air est l'*ALIMENT *de la respiration.* (Chaptal.)

Qu'importe à vous, à moi, que cé vil vêtement
De la flamme ou des vers devienne l'*aliment ?*
LAMARTINE.

De nouveaux rejetons qui, comme autant de bouches,
Attirent l'*aliment* et forment la liqueur
Qui de l'arbre, au printemps, fait toute la vigueur.
PERRAULT.

— Fig. et moralem. Ce qui sert à nourrir, à développer les facultés intellectuelles ou morales, les passions, les sentiments, etc. : *La vanité est l'*ALIMENT *des sots.* (La Bruy.) *L'*ALIMENT *de l'âme, c'est la vérité et la justice.* (Fén.) *L'inquiétude, la jalousie, les querelles, les raccommodements, les dépits, sont les* ALIMENTS *de l'amour.* (Ninon de Lenclos.) *La liberté est un* ALIMENT *de bon suc, mais de forte digestion; il faut des estomacs bien sains pour le supporter.* (J.-J. Rouss.) *La vanité se repait des* ALIMENTS *les plus grossiers.* (Mariv.) *Que l'esprit humain a de peine à se détacher des affaires, quand une fois elles ont servi d'*ALIMENT *à son inquiétude!* (Volt.) *Tout ce que l'homme a de céleste ne trouve d'*ALIMENT *que dans le ciel.* (Balz.) *Les sciences sont un* ALIMENT *qui enfle ceux qu'il ne nourrit pas.* (Joubert.) *Il n'est pas d'*ALIMENT *si grossier dont la vanité ne se repaisse.* (A. Fée.) *Ni son instruction, ni ses souvenirs ne sauraient fournir à l'homme un* ALIMENT *convenable.* (Alibert.) *Il faut un* ALIMENT *aux âmes fortes.* (Beyle.) *Le mal est un* ALIMENT *que la conscience ne saurait digérer.* (E. Alletz.) *L'homme ne peut se passer de l'*ALIMENT *des superstitions.* (L. Figuier.) *C'est le propre de l'erreur de s'épuiser vite, de reconnaître des bornes, et de périr bientôt faute d'*ALIMENTS. (Proudh.) *L'illusion est le véritable* ALIMENT *de la vie.* (A. Karr.) *L'amitié n'est point un* ALIMENT *propre à tous les tempéraments.* (Bonnin.)

L'honneur est l'*aliment* de l'âme des héros.
THOMAS.

La chaleur dans leur sein fait germer ces métaux,
Source de l'industrie, *aliment* de nos maux.
SAINT-LAMBERT.

. . . Dans le sein des mers avides
Jetons ces richesses perfides,
Unique *aliment* de nos maux. THOMAS.

— En terme de dévot., on l'applique à l'Eucharistie : *Divin et salutaire* ALIMENT, *où nous participons par la communion.* (Bourdal.) *L'*ALIMENT *de votre âme le plus salutaire, c'est le sacrement de Jésus-Christ.* (Bourdal.)

— Au pl. Jurispr. Ce qui est nécessaire à la nourriture, au logement et à l'entretien d'une personne : *Si la loi déclare qu'il n'est point dû d'*ALIMENTS *au fils majeur, elle met les tribunaux dans l'impossibilité d'en adjuger.* (Napol. Ier.) *Les* ALIMENTS *ne sont accordés que dans la proportion du besoin de celui qui les réclame avec la fortune de celui qui les doit.* (Coffinières.)

Ce sont des *aliments* que la loi vous accorde,
Nous ne refusons pas de vous en octroyer.
ETIENNE.

— **Encycl.** Physiol. En physiologie, on appelle *aliment* toute substance qui, introduite dans l'appareil digestif, doit fournir les éléments de réparation de nos tissus et les matériaux de la chaleur animale. « Si l'accroissement du corps, le développement de ses organes, la reproduction de l'espèce, dit Liebig, se font par les éléments du sang, il est évident qu'il n'y a que les matières contenant les éléments du sang sous une forme propre à la sanguification qui puissent être considérées comme aliments. » Aussi peut-on dire que le caractère essentiel de l'*aliment*, c'est d'être identique à l'un des principes constituants du sang, ou de pouvoir être transformé par la digestion en l'un de ces principes.

Au point de vue des besoins qu'ils sont destinés à satisfaire, les *aliments* se divisent en *boissons*, qui étanchent la soif, et *aliments proprement dits*, qui répondent au sentiment de la faim. Cette distinction ne saurait être rigoureuse dans l'application, car il y a beaucoup de substances qui, tout en assouvissant la faim, étanchent aussi la soif, et réciproquement. D'après leur état physique, les *aliments* peuvent être distingués en *liquides* et *solides ;* cette distinction n'a d'importance qu'au point de vue des phénomènes mécaniques de la digestion. Au point de vue de leur origine, on peut les diviser en aliments d'origine *minérale* (eau, sel marin), d'origine *végétale* (fruits), et d'origine *animale* (lait). Les *aliments* dont les animaux et l'homme font usage sont presque tous de nature organique; les uns se nourrissent exclusivement des produits naturels végétaux; les autres subsistent aux dépens des herbivores; il en est qui puisent leurs *aliments* dans les deux règnes : tel est l'homme. Les *aliments* d'origine animale dont l'homme fait le plus fréquemment usage sont : les viandes proprement dites, la volaille, le gibier, les poissons de mer et les poissons d'eau douce, les mollusques et les crustacés, le lait et les œufs, etc. Les *aliments* d'origine végétale les plus répandus sont : les céréales, le sarrasin, les pommes de terre, les châtaignes, les légumes, les herbes potagères, les fruits, etc.

Tous ces *aliments* offrent une composition complexe, et sont réductibles en principes immédiats qu'on peut appeler *principes alimentaires*. Les principes alimentaires ou aliments *simples* sont ordinairement partagés, au point de vue chimique, en trois classes distinctes : 1° les aliments *albuminoïdes* ou *protéiques*, renfermant constamment les quatre éléments chimiques : carbone, azote, hydrogène et oxygène (albumine, fibrine, caséine); 2° aliments *amylo-sucrés*, se représentant dans leur composition par du carbone et de l'eau, et contenant ainsi trois éléments (fécules, gommes, sucres); 3° aliments *gras*, se représentant dans leur composition par du carbone et de l'hydrogène, associés à une quantité minime d'oxygène (beurres, huiles, graisses). Les *aliments* simples des deux dernières classes sont souvent désignés sous le nom d'*aliments non azotés*, par opposition à ceux de la première, que l'on appelle *aliments azotés*.

Sous le rapport de leur destination physiologique, Liebig a réparti les *aliments* en deux groupes : aliments *plastiques*, aliments *respiratoires*. Dans le premier groupe, il range les substances azotées animales et végétales; dans le second, la graisse, l'amidon, les sucres, le vin, l'eau-de-vie, etc. Selon lui, les aliments *plastiques* sont exclusivement destinés à la rénovation de nos tissus; les aliments *respiratoires* sont brûlés par l'oxygène que la respiration introduit dans l'organisme, et réduits en acide carbonique et en eau; ils servent uniquement à produire la chaleur animale.

M. Michel Lévy distingue les aliments en aliments *complets* et aliments *incomplets*. Les premiers subviennent à toutes les fonctions d'hématose directe et indirecte; ils fournissent non-seulement les éléments nécessaires au renouvellement et à l'accroissement de la charpente osseuse, des solides mous et des liquides organiques, mais encore les matériaux des sécrétions et ceux de la combustion qui produit la chaleur animale; ils contiennent par conséquent des aliments plastiques, des aliments respiratoires et des sels, tels que le sel marin, le phosphate de chaux, etc. La nature nous présente le type de l'aliment complet dans l'œuf et dans le lait. Les aliments incomplets ne sustentent que quelques fonctions, et s'ils sont employés seuls, les autres fonctions, qui ne trouvent pas dans ce régime les matériaux nécessaires à leur activité, les empruntent à l'organisme lui-même; de là l'impossibilité d'entretenir la vie en donnant seulement soit des aliments azotés, comme la fibrine, l'albumine, soit des aliments non azotés, comme le sucre, la gomme, le beurre; de

là la nécessité d'associer les divers principes alimentaires pour transformer des aliments incomplets en aliments complets.

Requin et M. Rostan distinguent, au point de vue hygiénique, sept classes d'aliments : 1° les aliments rafraîchissants, 2° les aliments relâchants et peu réparateurs, 3° les aliments relâchants, mais réparateurs, 4° les aliments toniques et médiocrement réparateurs, 5° les aliments moyens, 6° les aliments très-réparateurs et toniques, 7° les aliments spécifiques. Dans les aliments rafraîchissants, ils placent les fruits acidules, oranges, groseilles, pommes, raisins frais, fraises, framboises, etc ; dans les aliments relâchants et peu réparateurs, les gelées végétales, les corps gras, le miel, le lait, etc. ; dans les aliments relâchants, mais réparateurs, les chairs des jeunes animaux, les tissus animaux purement gélatineux, les poissons à chair blanche et légère, le fromage frais, etc. ; dans les aliments toniques et médiocrement réparateurs, les végétaux où domine un principe amer, le sucre, les fruits secs, etc. ; dans les aliments moyens, les diverses fécules ; dans les aliments très-réparateurs et toniques, les viandes de bœuf, de mouton, de porc, etc., les poissons à chair dense et serrée, les œufs, les champignons ; dans les aliments spécifiques, c'est-à-dire qui se font remarquer par une action particulière sur tel ou tel appareil, l'asperge, l'oseille, les truffes, etc.

Une distinction que tout le monde fait est celle des aliments *légers*, qui se digèrent sans fatigue, et des aliments *lourds*, dont la digestion est lente et pénible. Au nombre des aliments légers, il faut mettre la volaille, les œufs frais à moitié cuits, le lait de vache, la plupart des poissons cuits à l'eau, les asperges, les artichauts, etc. Dans les aliments lourds se rangent la chair de porc et de sanglier, les salades, le pain tendre, la pâtisserie, les choux, la graisse, les haricots, etc.

— Art culin. L'homme consomme rarement les aliments que lui fournissent le règne animal et le règne végétal, sans les soumettre par avance à un certain nombre de préparations. L'art culinaire, art hygiénique, est destiné, dans le sens le plus général du mot, à favoriser le travail de la digestion. Il consiste essentiellement, d'une part, à attendrir, à amollir les substances alimentaires au moyen de la cuisson ; de l'autre, à ajouter à un aliment des condiments propres à flatter le goût et à stimuler l'estomac. Les divers modes de cuisson sont le rôtissage, la cuisson à l'aide de l'eau, la cuisson à l'aide des corps gras. La cuisson concourt avec la fermentation pour préparer le premier et le plus important de nos aliments, le pain. — Les matières alimentaires étant toutes de nature végétale ou animale, et, partant, plus ou moins sujettes à la fermentation putride, on a imaginé divers moyens de prévenir le mouvement intestin qui les décompose et les corrompt. Les plus ordinaires de ces moyens sont la dessiccation, la cuisson, le manque d'air, l'emploi du sel, celui des acides et celui de l'alcool. V. CONSERVE.

— Jurispr. Sous le nom d'*aliments*, on comprend, en jurisprudence, non-seulement la nourriture, mais aussi toutes les choses nécessaires à la vie, comme le vêtement, le logement, les soins et les frais en cas de maladie. L'obligation légale de payer des aliments dérive principalement de la naissance et du mariage. Le père et, après lui, la mère, puis les ascendants paternels ou maternels doivent des aliments à leurs enfants ou descendants ; les enfants, de leur côté, sont dans l'obligation de subvenir à l'alimentation et à l'entretien de leur père, de leur mère et autres ascendants, lorsque ceux-ci ont besoin de secours. Les époux sont dans l'obligation mutuelle de se fournir des aliments. Du reste, les aliments ne sont accordés que dans la proportion des besoins de celui qui les réclame et de la fortune de celui qui les doit. Presque toujours, celui qui doit des aliments est condamné à payer à celui qui les réclame une pension suffisante pour fournir à ses besoins ; mais les tribunaux sont autorisés, dans certains cas, à ordonner que la partie qui doit les aliments recevra dans sa demeure, nourrira et entretiendra la partie qui est fondée à les réclamer.

— **Syn. Aliment, nourriture, subsistance**: *Subsistance* exprime une idée qui n'est pas d'une application immédiate : *Pourvoir à la* SUBSISTANCE *d'une famille, d'une armée. L'aliment* est la chose qu'on mange. La *nourriture* désigne une action générale dont l'*aliment* est ou fournit la matière particulière : *La raison souveraine nous a forcés, par le plaisir et par la douleur, à désirer la* NOURRITURE, *sans laquelle nos corps périraient ; elle a mis dans les* ALIMENTS *qui nous sont propres une force pour nous attirer.* (Boss.)

— **Epithètes**. Savoureux, substantiel, nourricier, solide, tonique, fortifiant, doux, agréable, flatteur, recherché, choisi, délicat, exquis, ample, copieux, abondant, inutile, superflu, modeste, frugal, champêtre, rustique, grossier, vil, corrompu, rebutant, dégoûtant, débilitant. — Noble, généreux, actif, puissant, faible, insuffisant, vain, inutile.

ALIMENTAIRE adj. (a-li-man-tè-re — rad. *aliment*). Qui est de la nature des aliments, qui est propre à servir d'aliment : *Plante, racine* ALIMENTAIRE. *Toute substance nutritive en général n'est pas pour cela* ALIMENTAIRE *en particulier.* (Raspail.) *La feuille du mûrier n'est pas* ALIMENTAIRE *pour la chenille du bombyx cossus, qui corrode nos troncs d'orme.* (Raspail.) *Aucune substance âcre, aromatique, amère, saline, n'est* ALIMENTAIRE. (Fourcroy.) *A chaque pas que nous faisons vers l'été, le cercle de nos jouissances* ALIMENTAIRES *se rétrécit.* (Grimod.) *Le sucre est, de toutes les substances* ALIMENTAIRES, *celle qui flatte le plus le goût, non-seulement chez l'espèce humaine et à tout âge, mais aussi chez les animaux qui ne sont pas exclusivement carnivores.* (Ch. Blanc.)

— Physiol. Qui a rapport à la nutrition, à l'alimentation du corps : *Science, économie* ALIMENTAIRE. *Régime* ALIMENTAIRE. ‖ *Tube, canal, conduit alimentaire*, Le tube, le canal digestif.

— *Société alimentaire*, Société qui s'est donné pour mission de fournir des aliments à bon marché aux classes laborieuses : telle est, à Paris, la Société philanthropique. ‖ *Pâtes alimentaires*, Pâtes préparées le plus ordinairement pour potages, comme macaroni, vermicelle, semoule, tapioca, etc. : *La fabrique des* PÂTES ALIMENTAIRES *est devenue une des branches importantes de l'industrie parisienne.* (P. Picard.)

— Mécan. Se dit des parties d'une machine qui contribuent à l'alimentation de la chaudière : *Pompe* ALIMENTAIRE. *Tuyau* ALIMENTAIRE. ‖ *Appareil alimentaire*, L'ensemble de ces parties.

— Droit rom. *Loi alimentaire*, Loi qui obligeait les enfants à fournir les aliments à leur père, à leur mère, et à les entretenir.

— Jurispr. *Pension alimentaire*, Pension fournie en argent ou en nature par celui qui doit des aliments, et en vertu d'un jugement ou d'un commun accord. Les demandes en pension alimentaire sont toujours jugées comme matières sommaires, c'est-à-dire avec la plus grande célérité et les formalités les moins nombreuses. Les pensions alimentaires sont de leur nature incessibles et insaisissables, si ce n'est toutefois pour cause d'une autre dette alimentaire. ‖ *Provision alimentaire*, Somme attribuée par les juges, jusqu'à l'issue du procès, à celle des parties qui réclame des aliments.

ALIMENTANT part. prés. du v. Alimenter.

ALIMENTATEUR, TRICE adj. (a-li-man-ta-teur, tri-se — rad. *aliment*). Néol. Qui alimente, qui nourrit : *Substance* ALIMENTATRICE. (Sardou et Pradel.)

ALIMENTATION s. f. (a-li-man-ta-si-on — rad. *alimenter*). Action de nourrir, de se nourrir ; résultat de cette action : *Substituer un mode d'*ALIMENTATION *à un autre.* (Acad.) *L'*ALIMENTATION *doit être, partout et toujours, proportionnée à la dépense générale de l'économie.* (L. Cruveilhier.) *Tout individu qui s'alimenterait exclusivement de pain ne tarderait pas à ressentir les désastreux effets de l'*ALIMENTATION *insuffisante.* (L. Cruveilhier.) *Il est plus facile à l'homme de se passer d'une bonne* ALIMENTATION *que d'un air salubre.* (L. Cruveilhier.) *Il est clair que l'*ALIMENTATION *qui convient à l'un peut être souverainement nuisible à l'autre.* (Ch. Baude.) *Il y a une moitié du peuple français dont l'*ALIMENTATION *n'est pas suffisante au gré de l'hygiène.* (Mich. Chev.) *On calcule qu'il faut trois hectolitres de blé pour l'*ALIMENTATION *d'un homme.* (Bastiat.) *Elle adopta une autre* ALIMENTATION, *une autre éducation, une autre médecine.* (Michelet.) *La respiration et l'*ALIMENTATION *réunies fournissent au corps tous les matériaux nécessaires à son entretien.* (Edwards.) ‖ On dit quelquefois ALITION.

— Par ext. Approvisionnement renouvelé des choses nécessaires : *L'*ALIMENTATION *d'un marché, d'une ville, de la halle au blé.*

— Mécan. *Alimentation d'une machine à vapeur*, Renouvellement de l'eau dans la chaudière à mesure qu'elle s'y transforme en vapeur.

— Agric. *Alimentation des plantes*, Action de fournir tout ce qui est nécessaire à leur conservation et à leur accroissement.

— **Encycl.** L'*alimentation* est dite *animale* ou *végétale*, selon que les aliments sont tirés du règne végétal ou du règne animal. Les hommes peuvent entretenir leur vie en se bornant soit à l'une, soit à l'autre alimentation ; mais le régime qui convient le mieux à leur santé est un régime mixte, où la viande est associée aux végétaux. Employée exclusivement, l'*alimentation* animale, qui nous donne la matière nutritive à son plus haut degré de concentration, engendre la pléthore, dispose aux phlegmasies, aux sécrétions anormales des reins et de la peau. L'usage exclusif des aliments végétaux produit les flatuosités, la dyspepsie, la surcharge graisseuse, la faiblesse musculaire.

L'*alimentation* excessive détermine la prépondérance des viscères digestifs sur les autres organes de l'économie, produit les hémorroïdes, la disposition aux hémorragies actives, aux congestions cérébrales, aux affections goutteuses et calculeuses, à l'obésité.

L'*alimentation* insuffisante amène l'affaiblissement général, l'anémie, la disposition à l'infiltration œdémateuse et aux hydropisies des séreuses ; elle détermine identiquement les mêmes effets, sauf le temps nécessaire, que l'abstinence absolue.

ALIMENTATIVITÉ s. f. (a-li-man-ta-ti-vi-té — rad. *aliment*). Phrén. Instinct, prédisposition qui porte les individus à rechercher avec sensualité les aliments. ‖ On dit aussi ALIMENTIVITÉ.

ALIMENTÉ, ÉE (a-li-man-té) part. pass. du v. Alimenter. Fourni d'aliments : *Vieillard* ALIMENTÉ *par ses enfants.* ‖ Entretenu, approvisionné de tout ce qui est nécessaire : *Marché bien, mal* ALIMENTÉ. *Un lac* ALIMENTÉ *par des neiges a des couleurs d'opale et une transparence qui en font un vaste diamant.* (Balz.) *L'armée, en 1793, a été longtemps* ALIMENTÉE *par les cent bataillons qui sortirent des écoles militaires.* (Napol. Ier.) *Il faut qu'une chaudière soit constamment* ALIMENTÉE *pour que ses parois ne soient pas exposées au feu et détruites par des déchirures.* (Peclet.)

— Fig. : *Passion* ALIMENTÉE *par les obstacles. Guerre civile* ALIMENTÉE *par les ennemis de l'extérieur. Des haines* ALIMENTÉES *par l'opposition des intérêts.* (Littré.)

ALIMENTER v. a. ou tr. (a-li-man-té — rad. *aliment*). Nourrir ; fournir les aliments nécessaires : ALIMENTER *un enfant, un vieillard.* ALIMENTER *une famille, une population.* ALIMENTER *les pauvres.* ‖ Approvisionner : ALIMENTER *un marché. Ce sont les vivres expédiés tous les jours de la province qui* ALIMENTENT *les halles centrales de Paris.*

— Par anal. *Alimenter des végétaux, des plantes*, etc., Fournir les choses nécessaires à leur développement, à leur conservation : *Les sucs de la terre* ALIMENTENT *les végétaux.* ‖ Entretenir, fournir de tout ce qui est nécessaire pour qu'une chose puisse exister, fonctionner : ALIMENTER *le feu. Les ruisseaux* ALIMENTENT *les rivières, les rivières* ALIMENTENT *les fleuves. C'est l'eau de ce puits qui* ALIMENTE *la chaudière. Les demandes de l'étranger suffiraient pour* ALIMENTER *leur commerce. Ils nourrissent des moutons, dont la laine ira* ALIMENTER *les manufactures et pourvoir les marchés.* (Blanqui.) *Une source ne vient pas* ALIMENTER *la fontaine, assainir le lavoir, sans que la santé du peuple des campagnes y gagne.* (Lélut.) *Ma famille tenait à me faire renoncer aux carrières que l'École polytechnique* ALIMENTAIT. (Arago.)

— Fig. : ALIMENTER *l'esprit, les passions.* ALIMENTER *les vertus*, etc. *L'art social a besoin de mettre en mouvement des intérêts animés, pour* ALIMENTER *la vie humaine.* (Mme de Staël.) *Privé de la nourriture qui le doit* ALIMENTER, *le cœur se dévore lui-même.* (Balz.) *L'absolutisme ne sert qu'à* ALIMENTER *les révolutions.* (Proudh.) *La politesse, chez une maîtresse de maison, consiste à* ALIMENTER *la conversation et à ne jamais s'en emparer.* (Mme Swetchine.) *Souvent, aux rayons de l'astre qui* ALIMENTE *les rêveries, j'ai cru voir le génie des souvenirs tout pensif à mes côtés.* (Chateaub.) *L'instruction* ALIMENTE *l'esprit, l'éducation nourrit l'âme.* (Cormenin.)

De l'amour dans nos cœurs *alimentons* la flamme.
LAUNOY.

— Jurispr. Fournir des aliments ou une pension alimentaire.

— **S'alimenter**, v. pr. Se nourrir ; tirer sa subsistance de : *Les ouvriers ont besoin de* S'ALIMENTER *en raison de la fatigue qu'ils éprouvent. Tout individu qui* S'ALIMENTERAIT *exclusivement de pain ne tarderait pas à ressentir les désastreux effets d'une alimentation insuffisante.* (Cruveilhier.) *L'homme ne* S'ALIMENTE *que par la destruction.* (G. Sand.)

— Fig. : *La révolte* S'ALIMENTE *de la faim des révoltés. Il semblait que son désir de vengeance* S'ALIMENTAIT *de toutes ces insultes.* (Thiers.) *Les désirs ne* S'ALIMENTENT *que d'espérance.* (L. Viardot.) *Saint-Lambert manquait des sources vraies où* S'ALIMENTE *le genre de poésie naturelle qu'il cultivait.* (Ste-Beuve.)

— **Antonymes**. Détruire, étouffer, miner, ronger, ruiner, saper.

ALIMENTEUX, EUSE adj. (a-li-man-teu, eu-ze — rad. *aliment*). Anc. méd. Qui a des propriétés alimentaires : *Il y a des chairs qui ont un jus fort* ALIMENTEUX. (Furet.) ‖ Ce mot appartient surtout à notre vieille langue : *Les remèdes propres aux ulcères de l'estomac doivent être médicamenteux et* ALIMENTEUX. (Paré.) *Paracelse, médecin allemand, a guéri grand nombre de ladres par le moyen de l'or potable, combien qu'il soit fâcheux à croire que l'or soit médicamenteux et* ALIMENTEUX. (XVIe siècle.)

ALIMENTIVITÉ s. f. (a-li-man-ti-vi-té. V. ALIMENTATIVITÉ.

ALIMOCHE s. m. (a-li-mo-che). Ornith. Le vautour à tête blanche.

ALINANT (a-li-nan) part. prés. du v. Aliner.

ALINE (sainte), vierge et martyre, en 640. Honorée le 19 juin.

Aline, reine de Golconde, opéra-ballet en trois actes, musique de Monsigny, paroles de Sedaine, représenté le 15 avril 1766. Un conte de Boufflers avait fourni le sujet à Sedaine, mais les paroles devaient réussir moins bien sur la scène qu'à la lecture. Du reste, la musique de ce ballet héroïque n'était pas tellement remarquable que celle du *Déserteur* ne fût de nature à la faire promptement oublier. Berton composa aussi sur le même sujet un opéra-comique, qui fut représenté en 1803. La musique eut du succès, et fut arrangée en ballet, vingt ans plus tard, par G. Dugazon. Ce ballet fut représenté à l'Académie royale de musique, le 1er octobre 1823.

ALINÉ, ÉE (a-li-né) part. pass. du v. Aliner.

ALINÉA s. m. (a-li-né-a — du lat. *a*, de, depuis ; *linea*, ligne). Loc. adv. qui signif. A la ligne. S'emploie quand on dicte à une personne, pour l'avertir qu'elle doit quitter la ligne où elle en est pour en commencer une autre au-dessous. Dans ce sens, ce mot a vieilli, et s'écrivait ainsi : *a linéa.*

— s. m. La ligne elle-même que l'on commence après avoir quitté la précédente, et qui rentre ou ressort de celle-ci : *Lisez jusqu'au premier* ALINÉA. (Acad.) *Des chapitres ou des* ALINÉA *semblaient indiqués par des caractères tracés en rouge.* (Th. Gaut.) *La première page qu'écrivit Valentin était un peu froide et beaucoup trop lisible ; les virgules s'y trouvaient à leur place, les* ALINÉA *bien marqués ; toutes choses qui prouvent peu d'amour.* (A. de Musset.) ‖ Le passage, le paragraphe lui-même jusqu'à un alinéa suivant : *J'ai marqué tous les* ALINÉA *qui m'ont le plus frappé. Certains journalistes abusent des* ALINÉA. *Les* ALINÉA *répétés accusent la prétention à l'abondance et à la variété des idées. Les* Paroles d'un croyant *abondent en* ALINÉA. *Le premier* ALINÉA *de ce chapitre est fort long.* (Acad.) *Les* ALINÉA *de la feuille provinciale n'avaient jamais jeté aucun trouble dans l'âme de ce rédacteur.* (Journ.) *Quoiqu'il commence presque tous les* ALINÉA *de ses discours par cette formule : Permettez-moi, messieurs ; ou : Je vous demande pardon, il se passe très-bien de la permission, et il se croit fort au-dessus du pardon des personnes.* (Cormenin.) ‖ Pl. des ALINÉA, excepté en poésie, pour se soumettre aux exigences de la rime :

. . . Par des repos, que sans nous tu créas,
Tu sus couper nos vers par des *alinéas*.
BARTHÉLEMY et MÉRY.

—**Encycl.** Typogr. L'alinéa est *aligné*, quand il est de niveau avec les autres lignes de la page ; *saillant*, quand il les dépasse de quelques lettres ; *rentrant*, quand il laisse un espace vide. Aujourd'hui, on n'emploie guère que les alinéa rentrants ; encore même n'en fait-on usage que dans les ouvrages en prose et dans les pièces de poésie dont les vers ont la même mesure. Dans les poésies dont les vers ont des mesures différentes, on marque les alinéa par des lignes de blanc.

ALINÉAIRE adj. (a-li-né-è-re — rad. *alinéa*). Qui a rapport à un alinéa, qui forme un alinéa.

ALINER v. a. ou tr. (a-li-né — rad. *lin*). Anc. mar. Fournir un vaisseau de voiles ou de cordages. ‖ Par ext. Equiper un vaisseau.

ALINETTE s. f. (a-li-nè-te). V. ALIGNETTE.

ALINGER v. a. ou tr. (a-lain-jé — rad. *linge*). Fournir, entretenir de linge : ALINGER *un domestique.*

S'alinger, v. pr. Se fournir, s'entretenir de linge. Peu usité.

ALINGUE s. m. (a-lin-ghe). Techn. Sorte de pieu.

ALIONIE s. f. (a-li-o-nî). Bot. V. ALLIONIE.

ALIOS s. m. (a-li-oss). Géol. Nom donné, dans la Gironde, à une espèce de poudingue grossier, tantôt mou, tantôt extrêmement dur, formé de gros sablons liés par une argile ferrugineuse : *Un savant a démontré que l'*ALIOS *n'est pas une agrégation minérale, mais au contraire une agrégation mixte de sable et d'humus.* (L. Figuier.) *On attribue en général l'infertilité des landes à ce que la couche végétale repose sur une espèce de tuf qu'on appelle* ALIOS, *et que l'on considère comme une agrégation de matières ferrugineuses.* (L. Figuier.)

ALIOTH s. m. (a-li-ott). Astron. Nom donné à une étoile.

ALIPATA s. m. (a-li-pa-ta). Bot. Arbre des Philippines, auquel on attribue certaines propriétés vénéneuses.

ALIPÈDE ou **ALIPES** adj. (a-li-pè-de — du lat. *ala*, aile ; *pes, pedis*, pied). Qui a des ailes aux pieds. En mythologie, c'est le surnom de Mercure.

— Zool. Se dit des animaux dont les pattes sont membraneuses et en forme d'ailes, comme la chauve-souris.

ALIPHERUS, fils de Lycaon, fondateur d'Aliphère, ville d'Arcadie, où Minerve était particulièrement révérée.

ALIPILE s. m. (a-li-pi-le — du lat. *ala*, aisselle ; *pilus*, poil). Antiq. rom. Esclave attaché aux bains ou employé par des particuliers pour arracher les poils sur certaines parties du corps, et principalement sous les aisselles.

ALIPTE s. m. (a-li-pte — du gr. *aleiptês* ; tiré de *aleiphô*, oindre). Antiq. gr. et rom. Celui qui était chargé de frotter d'huile ceux qui sortaient du bain, ou les athlètes avant la lutte.

ALIPTÉRION s. m. (a-li-pté-ri-onn — du gr. *aleiptêrion*, même sens ; tiré de *aleiphô*, oindre). Antiq. gr. et rom. Salle où les baigneurs, les athlètes, se faisaient frotter d'huile.

ALIPTIQUE s. f. (a-lip-ti-ke — rad. *alipte*). Partie de l'ancienne médecine qui traitait de l'art d'oindre le corps pour l'entretien de la santé et de la souplesse de la peau : *L'*ALIPTIQUE *est trop négligée dans nos climats ; on ne peut douter qu'elle n'offrit de grandes ressources contre certaines affections.* (Persoz.)

ALIQUANTE adj. (a-li-kan-te — du lat. *quantus*, d'une certaine grandeur). Mat

N'est usité que dans cette locution : *Partie aliquante*, Partie qui n'est pas contenue un certain nombre de fois, exactement, dans un tout : *Deux est une* PARTIE ALIQUANTE *de treize.*

— **Antonyme.** Aliquote.

ALIQUOTE adj. (a-li-ko-te — du lat. *aliquot*, un certain nombre). Mathém. Se dit, par opposition à *aliquante*, d'une quantité contenue un certain nombre de fois, exactement, dans une autre quantité : *Deux, trois, quatre, six, sont des parties* ALIQUOTES *de douze. Le pouce est partie* ALIQUOTE *du pied.* (Acad.)

— Mus. *Sons aliquotes*, Sons secondaires qu'un corps sonore mis en vibration fait entendre en même temps que le son principal, et dont l'évaluation numérique est représentée par des nombres fractionnaires, aliquotes du son fondamental.

— S'empl. substantiv. au fém. dans ces deux acceptions : *Deux est une* ALIQUOTE *de six. Cette dix-septième est produite par une* ALIQUOTE *de la corde entière, savoir la cinquième partie.* (J.-J. Rouss.)

ALIRROTHIUS, fils de Neptune et de la nymphe Euryte, fut tué par le dieu Mars, dont il avait violé la fille Alcippe. Suivant une autre tradition, il fut mis en pièces par des paysans, pour avoir détruit les oliviers de l'Attique.

ALISE s. f. (a-li-ze). Fruit de l'alisier. Il est aigrelet, d'un brun rougeâtre, et de la grosseur d'une petite cerise. ‖ On écrit aussi ALIZE.

ALISE ou **CALE** s. f. (a-li-ze, ka-le). Mar. Enfoncement servant d'abri aux navires, sur les rivages de la mer.

ALISE ou **SAINTE-REINE**, appelée aussi quelquefois *Alise-Sainte-Reine*, village du départ. de la Côte-d'Or, à 10 kil. N.-E. de Semur ; possède des sources thermales célèbres dans la contrée sous le nom de *Fontaine de Sainte-Reine ;* 780 hab.

Alise est surtout connue par les longues discussions dernièrement ranimées, et toujours pendantes, qui tendent à prouver que ce village occupe ou n'occupe pas l'emplacement de l'ancienne *Alesia* des Mandubiens, où succombèrent, après sept mois d'un duel héroïque entre Vercingétorix et César, les derniers défenseurs de la patrie gauloise. En effet, les archéologues se partagent en deux camps. Les uns, à la tête desquels figurent MM. Delacroix, architecte à Besançon ; Jules Quicherat, E. Desjardins, Henri Martin, André Lefèvre, Victor Chauvin, etc., etc., placent Alésia sur le plateau où s'élève aujourd'hui un petit village du nom d'Alaise, près de la route d'Ornans à Salins, dans le départ. du Jura. Les autres, en bien plus grand nombre, tiennent pour Alise-Sainte-Reine. Ce sont d'abord des moines du moyen âge, puis des militaires et des membres de l'Institut : Léopold Berlinghieri, Napoléon Ier, Napoléon III, MM. Rossignol, Lenormand, de Saulcy, le duc d'Aumale, etc. Sans avoir la témérité de prendre un parti au milieu de tant de savantes incertitudes, nous recommandons aux personnes qui voudront s'éclairer les ouvrages suivants : De M. Quicherat, *l'Alésia de César rendue à la Franche-Comté*, 1857 ; *Conclusion pour Alaise dans la question d'Alesia*, 1858 ; *Nouvelle Défaite des défenseurs d'Alise sur le terrain d'Alésia*, 1858. De M. Rossignol, *Alise, étude sur une campagne de Jules César*, 1856, ouvrage couronné en 1857 par l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; et *les Campagnes de César dans les Gaules*, 1862, par M. de Saulcy.

Alise (SIÉGE D'). On pense que le bourg d'Alise-Sainte-Reine occupe à peu près l'emplacement de l'ancienne *Alésia*, où les Gaulois, nos pères, 52 ans avant la naissance de Jésus-Christ, tentèrent un suprême effort pour défendre leur indépendance contre la politique absorbante de Rome. Jules César, dont le génie conquérant avait enfin réussi à dompter l'esprit national de la race celtique, considérait déjà sa mission comme achevée, lorsqu'un jeune Arverne, Vercingétorix, aussi distingué par son esprit et son courage que par ses qualités physiques, à la nouvelle de l'insurrection qui avait éclaté dans Genabe (Orléans), lève l'étendard de la guerre nationale contre les Romains, rassemble en peu de temps une armée considérable, et s'avance vers le nord pour assaillir les légions romaines dans leurs cantonnements et soulever les Belges. Cependant, une diversion faite par Jules César dans le pays des Arvernes, le force à rebrousser chemin. Combattant avec intrépidité les troupes aguerries du proconsul, Vercingétorix ne pouvait toutefois hasarder une bataille en rase campagne, quand, devant Gergovie, où César avait mis le siége, il remporta un succès éclatant sur celui qui jusqu'alors avait été réputé invincible. Confirmé dans son commandement en chef de l'armée gauloise réunie, se composant de 80,000 hommes d'infanterie et de 15,000 cavaliers, Vercingétorix reprend alors ses premiers plans : il pousse trois colonnes contre la province romaine (la Provence), et s'avance en personne, avec la principale armée, contre César, qu'il rejoint près de la Saône. Ayant réuni en conseil les chefs de sa cavalerie, Vercingétorix leur recommande de ne pas attaquer l'ennemi en bataille rangée, de le harceler sans cesse, et de chercher à l'affamer en le séparant de ses bagages. Tous les chefs répondirent en jurant « qu'ils ne coucheraient sous leur toit, ni ne reverraient leurs enfants, parents, ni femme, qu'ils n'eussent chevauché deux fois à travers la ligne ennemie. »

Le lendemain matin, la cavalerie gauloise engagea le combat dans les conditions indiquées par le généralissime. Jules César, un moment enveloppé et saisi par des cavaliers arvernes, ne leur échappa qu'en laissant son épée entre leurs mains. Mais, à l'insu de Vercingétorix, les Romains avaient reçu un renfort considérable de cavaliers germains, avec ces fantassins légers qu'ils avaient l'habitude de porter en croupe. De simple escarmouche, l'action devint une bataille. Deux corps de cavalerie gauloise, craignant d'être tournés, prirent la fuite, et Vercingétorix se vit obligé de faire rentrer son armée dans le triple camp qu'il avait assis sur la rivière. Jugeant qu'il ne pourrait tenir dans ce poste, il se replia vers Alésia, bâtie sur un immense plateau, entouré de trois côtés par des vallées profondes, et défendue par un fossé et un mur en pierres sèches de six pieds de haut. Jules César exécuta le gigantesque projet d'enfermer ce camp retranché dans une ligne de circonvallation de onze milles. Pour l'en empêcher, les Gaulois tentèrent une sortie furieuse, qui fut repoussée. Vercingétorix alors, prévoyant l'issue fatale de la lutte, conçut un plan qui faillit ruiner la domination romaine dans les Gaules. « Partez, dit-il aux chefs de sa cavalerie, pendant que les passages ne sont pas encore fermés ; retournez chacun dans votre nation ; levez tout ce qui peut tenir une arme, et revenez nous délivrer, vos frères et moi. J'ai des vivres pour trente jours ; avec une rigoureuse économie, nous irons un peu plus loin. Nous vous attendrons ! »

La mission des chefs réussit au delà de tout espoir. Toutes les tribus gauloises se montrèrent jalouses de coopérer au salut de la patrie. Les contingents réunis se montèrent à environ 240,000 hommes d'infanterie, et 80,000 hommes de cavalerie, qui avaient pour rendez-vous général le territoire des Eduens, non loin de l'armée assiégeante des Romains.

Dans l'intervalle, Vercingétorix, étroitement bloqué, ignorait absolument ce qui se passait au dehors. Les trente jours et beaucoup d'autres jours encore étaient passés. La faim se faisait sentir, et à un conseil tenu dans Alésia, après le rejet d'un projet de capitulation, un chef demanda qu'on mît à mort les gens que leur âge rendait inutiles à la guerre, et qu'on se nourrît de leur chair, « comme avaient fait, dit-il, nos pères, du temps des Kimris et des Teutons. » Cette proposition inhumaine, non point rejetée, mais simplement ajournée, fut remplacée par une autre non moins horrible, l'expulsion de la ville d'Alésia de toutes les bouches inutiles, et l'on vit, pendant plusieurs jours, des femmes, des enfants, des vieillards, errer affamés, chassés par les soldats gaulois et repoussés par les soldats romains, jusqu'à ce que la mort vînt terminer leur supplice.

Cependant le moment de la délivrance approchait. Un matin, les défenseurs d'Alésia virent déboucher, au nord-ouest, dans la plaine, un flot de cavaliers. C'était l'armée de secours qui était venue planter son camp à cinq cents pas des quartiers de Jules César. Mais celui-ci n'était pas pris au dépourvu. Voyant s'amonceler l'orage qui menaçait sa puissance, il avait pris des précautions inouïes. Dans l'espace de six semaines, il avait fait exécuter autour de son camp, vers l'extérieur, des travaux de fortification analogues à ceux qui regardaient la ville. Ses lignes, vers la plaine, étaient défendues par un rempart, une tranchée profonde de cinq pieds, huit rangs de fossés de trois pieds, et tous les abords étaient semés de chausses-trappes. La lutte s'engagea par un combat de cavalerie dans la plaine ; les charges se succédèrent sans interruption depuis midi jusque vers le coucher du soleil, sans résultat décisif. Les Gaulois restèrent immobiles toute la journée du lendemain. Au milieu de la nuit suivante, Vercingétorix, entendant que l'armée de secours assaillit le camp romain et va franchir le premier fossé, attaque à son tour en sortant de la ville. On se bat avec rage jusqu'à la pointe du jour, sans avantage pour les Gaulois, qui se heurtent contre les obstacles, la plupart dissimulés, dont les Romains ont entouré leurs défenses. A ce moment, une idée de haute stratégie vint poindre dans la tête des chefs gaulois. Au nord-est du camp romain, entre deux petites rivières, il y avait une petite colline que son vaste circuit n'avait pas permis d'enfermer dans les lignes. César avait assis sur la pente douce de cette hauteur un petit camp de deux légions. Maîtres de cette colline, les Gaulois pouvaient enfermer les Romains dans l'étroit vallon entre la hauteur et les murs d'Alésia. Par une longue marche de nuit, un de leurs chefs, à la tête de 55,000 hommes d'élite, tourne la colline, s'embusque sur le versant opposé, et débouche tout à coup au-dessus du petit camp romain. En même temps, la cavalerie gauloise reparaît dans la plaine ; le gros de l'infanterie se déploie au-devant de son camp ; Vercingétorix descend des hauteurs d'Alésia. Ce Waterloo de la nationalité gauloise, comme celui dont nous avons entendu les derniers échos, parait d'abord sourire à la cause de l'indépendance. Les Romains sont refoulés ; mais César accourt ; il sort des lignes avec quelque infanterie et toute sa cavalerie, et arrive sur la hauteur au moment où les deux légions du petit camp, massées en un seul corps avec les garnisons des forts voisins, cherchent à se frayer un passage l'épée à la main. Le combat se rétablit ; on s'aborde à l'arme blanche, lorsque tout à coup la vue d'un petit corps de cavalerie romaine, qui tourne aussi la colline, jette la panique au milieu des troupes gauloises. Dès ce moment, la lutte dégénère en massacre. Les Gaulois perdent soixante-quatorze enseignes ; les troupes déployées au loin sur la hauteur, en voyant le sauve-qui-peut de l'armée engagée, se débandent ; la grande armée gauloise se dissout pour ne plus jamais se réunir.

Quant à Vercingétorix, voyant que la défense d'Alésia n'a plus de but, il s'offre en holocauste à Jules César, pour sauver la ville et ses compagnons. Le proconsul ordonne qu'on livre les chefs et les armes, et le lendemain, assis à l'entrée de son prétoire, entouré de son armée victorieuse, il voit tout à coup sortir d'une des portes de la ville un cavalier couvert d'armes magnifiques. C'était Vercingétorix, la victime parée pour le sacrifice. Le cavalier tourne trois fois au galop autour du tribunal de César ; puis il saute à bas de son cheval, jette aux pieds de César son casque et son glaive et garde le silence. Vercingétorix fut transporté prisonnier à Rome, où, six années plus tard, il servit au triomphe de César ; ses compagnons d'armes furent renvoyés libres en Arvernie.

ALISÉ, ÉE adj. (a-li-zé — du provenç. *alizatt*, même sens). Lisse, poli : *Au milieu de la voie ordinaire se trouve un tuyau en fonte,* ALISÉ *à l'intérieur.* (Bouillet.) V. ALIZÉ.

ALISIER s. m. (a-li-zi-é). Bot. Genre d'arbres, de la famille des rosacées, et de la tribu des pomacées.

> Là, d'épais *alisiers* penchés sur l'onde pure...
>
> DE GUERLE.

‖ On écrit aussi ALIZIER.

— **Encycl.** Les alisiers sont des arbres ou arbrisseaux généralement épineux, à fleurs blanches, roses ou purpurines, groupées en corymbes terminaux, à fruits petits, rouges, aigrelets ou insipides. On en trouve dans nos forêts trois espèces distinctes : l'alisier terminal ou à tranchées (*cratægus torminalis*), l'alouchier (*cratægus aria*) et l'alisier de Fontainebleau ou à larges feuilles. Ce sont des arbres d'un port élégant, dont le bois est blanc jaunâtre, très-dur, d'un grain fin et serré, et susceptible d'un beau poli.

Ce bois est excellent et très-recherché pour les ouvrages de tour, l'ébénisterie, la tabletterie, la mécanique, la lutherie, etc. Les fruits donnent de l'eau-de-vie par la distillation ; on en fait aussi du vinaigre.

A ce genre appartiennent encore l'aubépine et l'azerolier, le buisson ardent, si remarquable par ses fruits d'un rouge éclatant, et quelques espèces américaines, qui sont souvent cultivées dans les jardins d'agrément

ALISMACÉ, ÉE adj. (a-liss-ma-sé — rad. *alisme*). Bot. Qui ressemble à un alisme. ‖ On dit aussi ALISMOÏDE.

— s. f. pl. Famille de plantes monocotylédones.

— **Encycl.** Les alismacées sont des plantes herbacées, en général vivaces et croissant dans les lieux humides et sur le bord des eaux. Elles ont des rhizomes (tiges souterraines) charnus, féculents ; des feuilles pétiolées, engainantes à leur base ; des fleurs présentant un périanthe à six divisions libres ou à peine soudées par la base dont les trois extérieures simulent un calice et les trois intérieures une corolle ; un fruit composé de petits carpelles secs, plus ou moins nombreux, et des graines dépourvues d'albumen.

Ces plantes sont répandues dans tous les pays, mais surtout en Europe et dans l'Amérique du nord, où leurs fleurs assez brillantes embellissent les étangs et les ruisseaux. Elles sont généralement âcres ; mais leurs rhizomes sont souvent alimentaires.

Les genres principaux sont l'alisme, appelé aussi *fluteau* ou *plantain d'eau*, et la sagittaire ou flèchière.

ALISME ou **ALISMA** s. m. (a-li-sme, sma — du gr. *alisma*, plantain d'eau). Bot. Genre de la famille des alismacées, dont l'espèce la plus connue est le plantain d'eau (*alisma plantago*), commun dans les mares, et réputé nuisible pour les bestiaux. On a vanté, mais à tort, son rhizome comme spécifique contre la rage : *Le nenufar y étale ses larges feuilles, l'*ALISMA *y verdit comme une mousse.* (Th. Gaut.)

ALISMÉ, ÉE adj. (a-li-smé — rad. *alisme*). Bot. Qui ressemble à un alisme.

— s. f. pl. Tribu de la famille des alismacées, ayant pour type le genre alisme.

ALISMOÏDE adj. (a-li-smo-i-de — de *alisme*, et du gr. *eidos*, forme, ressemblance). Bot. Syn. de *alismacé*.

ALISMORCHIDE s. m. (a-li-smor-ki-de — de *alisme*, et du gr. *orchis*, orchis). Bot. Genre de la famille des orchidées.

ALISO ou **ÉLISO**, ville de l'ancienne Germanie, où Drusus éleva une forteresse qui tomba au pouvoir des Germains après la défaite de Varus.

ALISON s. f. (a-li-zon — sans doute pour *Lison*). Nom donné aux soubrettes de comédie :

> Taisez-vous, *Alison*, vous n'êtes qu'une folle.
>
> SCARRON.

ALISON (le baronnet SIR ARCHIBALD), historien anglais, né à Kenley en 1792, mort en 1867. Après avoir fait ses études à l'université d'Edimbourg, il fut reçu docteur en droit civil, membre agrégé de la Société royale d'Edimbourg, etc., et avocat au barreau d'Écosse en 1814. Comme jurisconsulte, il a écrit sur la loi criminelle écossaise dans les recueils périodiques. Nommé avocat général en 1823, il fut créé en 1834 shérif du Lanarkshire. En 1847, les votes des étudiants l'élurent recteur de l'université d'Aberdeen, en lui donnant la préférence sur lord Macaulay. En 1852, il fut de même élu lord-recteur de l'université de Glascow, et après une vive compétition entre sa candidature et celle de lord Palmerston, les suffrages des étudiants firent triompher ses titres à cet honneur, qui est très-recherché en Angleterre par tous les hommes distingués. Le 8 juin 1852, la reine Victoria le créa baronnet durant le ministère de lord Derby.

Sir Archibald Alison est le Cantu anglais. Dans ses nombreux et longs travaux, il a traité de matières très-diverses : histoire générale et histoire particulière, économie politique et législation. Il a ainsi composé 35 volumes environ. Mais l'œuvre capitale de l'écrivain écossais, celle qui mérite de fixer principalement l'attention des lecteurs du continent, est son *Histoire de l'Europe durant la Revolution française* (History of Europe from the commencement of the french Revolution, in 1799, to the Restoration of the Bourbons, in 1815). Cet ouvrage forme 14 volumes ; le premier parut en 1839. Il en a été publié jusqu'en 1861 dix éditions, dont l'une à 25,000 exemplaires, et une autre à 12,000 ; plus de 100,000 exemplaires ont été vendus en Amérique. Cette histoire a été vulgarisée par des traductions en langues française, allemande, arabe et hindoustane. Certains critiques lui ont reproché de la prolixité ; d'autres, au contraire, l'ont accusé de sécheresse. Mais depuis, imitant judicieusement M. Thiers, son émule français, César Cantu, et M. Henri Martin, qui tous ont récrit, abrégé ou refondu leurs grandes compositions historiques, l'auteur a introduit dans les dernières éditions les améliorations signalées par la critique. L'ouvrage de sir Archibald, qui a été élaboré pendant trente ans, possède une qualité unique. Ce mérite consiste dans le plan synthétique et synchronique du livre, qui déroule le tableau général du mouvement politique et social de l'Europe pendant que la grande Révolution française accomplissait ses phases successives. — L'auteur a donné une suite à son premier travail, qu'il a conduit jusqu'à l'avénement de Napoléon III. Cette continuation, en 8 volumes, n'a pas eu le même succès que l'œuvre-type ; en effet, les événements subsistent, et les personnages vivent encore pour la plupart. Cependant cet ouvrage supplémentaire, dont le dernier tome a paru seulement en 1859, a eu presque aussitôt deux éditions : la première publiée à 5,000 exemplaires, et la seconde, à 2,000. De même que Macaulay, son compétiteur universitaire, Alison a écrit des *Mélanges* (Miscellaneous, 3 vol.), et de nombreux *Essais* parus dans le *Blackwood's Magazine*, de 1830 à 1850. On lui doit une remarquable *Vie du duc de Marlborough* (en 2 volumes), qui compte trois éditions, et la librairie anglaise a annoncé une *Vie de lord Castlereagh* (en 2 volumes), déjà livrée à l'impression. Les travaux juridiques d'Alison, *Principes et Pratique du Droit criminel écossais* (Principles and Practice of Scotch criminal Law), font autorité dans la jurisprudence de son pays. Appartenant en politique au parti tory et conservateur, il a combattu la doctrine du libre échange par deux publications (*Free-Trade and Protection ;* 1844, in-8o) et (*England in* 1815 *and in* 1845 ; 1845, in-8o). Un livre plus sérieux que les mémoires précédents, comme ayant survécu aux circonstances, *les Principes de la population* (2 volumes), est particulièrement dirigé contre les théories économiques de l'école de Manchester. — Un des fils de sir Archibald, le colonel Alison, a été, en 1857, durant la révolte de l'Inde, secrétaire militaire de lord Clyde, et le major Alison, son autre fils, aide de camp du même général.

ALISON (William), publiciste anglais, frère du précédent, a publié sur les résultats de l'assistance publique un livre dont l'influence a été considérable : *Observations sur l'assistance des pauvres en Ecosse et de ses effets sur l'etat hygiénique des grandes villes* (Observations on the management of the poor in Scotland, etc. ; Edimbourg, 1840, in-8o). Il est encore l'auteur des travaux suivants : *Esquisses de Physiologie* (Outlines of Physiology, 1839) ; *Esquisses de Pathologie et de Médecine pratique* (Outlines of Pathology, etc., 1848) ; *Remarques sur l'assistance publique en Ecosse* (Remarks on the poor laws in Scotland, 1850), etc.

ALITÉ, ÉE (a-li-té) part. pass. du v. Aliter. Qui est au lit : *Un malade* ALITÉ. *Elle est* ALITÉE *depuis hier.* (Acad.)

— Substantiv. : *Il se contenta de regarder avec un certain attendrissement cette pauvre* ALITÉE, *qu'une émotion visible contraignit à garder le silence.* (Alex. Dum.)

ALITER v. a. ou tr. (a-li-té — rad. *lit*). Mettre dans le lit ; forcer, réduire à garder le lit : *Elle était si faible que j'ai été forcé de l'*ALITER. *Je ne fus content que quand je l'eus* ALITÉE. *Cette blessure l'a* ALITÉ *pendant trois mois.* (Acad.) *Le drame de l'accouchement, qui*

ALITE *passagèrement la femme, la laisse fort poétique.* (Michelet.)

— Pêch. *Aliter des anchois, des harengs*, etc., Les ranger dans les caques, par couches, par lits.

S'aliter, v. pr. Se mettre au lit par suite de maladie, d'infirmités, de vieillesse : *Le médecin avait déclaré que le moment où le vieillard* S'ALITERAIT *serait celui de sa mort.* (Balz.) ‖ Par ext. Tomber malade.

— **Syn. S'aliter, se mettre au lit.** On *se met au lit* pour se coucher ou se reposer ; on *s'alite* pour cause de maladie.

ALITES s. m. pl. (a-li-te — du lat. *ales, alitis*, oiseau). Antiq. rom. Oiseaux qui indiquaient l'avenir par leur façon de manger.

ALITION s. f. (a-li-si-on — du lat. *alere*, nourrir). Syn. peu usité d'*alimentation*.

ALITRONC s. m. (a-li-tron — du lat. *ala*, aile, et *tronc*). Entom. Partie postérieure du tronc des insectes, sur laquelle s'implantent les ailes.

ALITTA, divinité arabe, la même que Vénus, suivant Hérodote.

ALITURGIQUE adj. (a-li-tur-ji-ke — de *a* priv., et *liturgie*). Se dit des jours qui n'ont pas d'office particulier : *Les vendredis étaient* ALITURGIQUES *dans l'Eglise d'Alexandrie.*

ALIX s. m. (a-liks). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, renfermant des arbrisseaux de l'Afrique australe.

ALIX DE CHAMPAGNE, quatrième fille de Thibaut IV, comte de Champagne ; femme de Louis VII, roi de France, et mère de Philippe-Auguste. Ce dernier lui confia la régence en 1190, lorsqu'il partit pour la croisade, et Alix sut gouverner avec beaucoup de sagesse et de fermeté. Elle mourut en 1206.

ALIXAN, bourg du départ. de la Drôme, arrond. et à 10 kil. de Valence ; 2,489 hab. C'était autrefois une ville assez importante, qui fut presque entièrement détruite par un incendie en 1345.

ALIZARI s. m. (a-li-za-ri). Techn. Racine entière de la garance : *L'*ALIZARI *ne reçoit le nom spécial de garance que lorsqu'il a été pulvérisé.* (Girardin.) *Les* ALIZARIS *sont très-peu employés pour les opérations de la teinture, et il n'y a guère que les* ALIZARIS *d'Avignon et d'Auvergne qui se trouvent sur les marchés de France.* (Girardin.)

ALIZARINE s. f. (a-li-za-ri-ne — rad. *alizari*, racine de garance). Chim. Matière colorante que l'on extrait de la racine de garance, et qui se présente sous forme de petites aiguilles rouges orangées.

— **Encycl.** L'*alizarine* est inodore, insipide, soluble dans l'éther et dans l'alcool, beaucoup moins soluble dans l'eau bouillante, et à peine dans l'eau froide. Elle se sublime sans altération à 250° ; elle donne avec les alcalis des dissolutions de couleur pensée. Sa formule est $C^{20}H^6O^6$. Sous l'influence de l'acide azotique faible et bouillant, elle se transforme en un acide appelé par quelques chimistes *acide alizarique*, mais plus souvent désigné sous le nom d'*acide phtalique.*

Pour obtenir l'*alizarine*, on mêle de la garance en poudre avec les deux tiers de son poids d'acide sulfurique concentré ; au bout de quelques jours on jette le mélange dans l'eau et on lui enlève l'acide par des lavages répétés. Le résidu, appelé *garancine* ou *charbon sulfurique*, n'est autre chose que de la matière charbonneuse imprégnée d'*alizarine.* On traite ce produit d'abord par l'alcool froid, qui le dépouille des matières grasses, puis par l'alcool bouillant, qui s'empare de l'alizarine ; la distillation permet ensuite d'en séparer l'alcool. On peut encore préparer l'*alizarine* en soumettant la garancine à une chaleur graduellement portée jusqu'à 250°. On obtient ainsi des cristaux d'*alizarine*, qui, pour être parfaitement purs, n'ont besoin que d'être lavés à l'éther.

L'*alizarine* donne, avec les tissus mordancés, toutes les nuances que donne la garance elle-même. Elle a été découverte par Robiquet.

ALIZARIQUE adj. (a-li-za-ri-ke — rad. *alizarine*). Chim. Se dit d'un acide plus souvent désigné sous le nom d'*acide phtalique.* V. ce mot.

ALIZE s. f. V. ALISE.

ALIZÉ adj. m. (a-li-zé — du prov. *alizatt*, uni, uniforme). Météor. Se dit de certains vents réguliers qui soufflent pendant toute l'année de l'est à l'ouest dans les régions tropicales : *Un soir, environ une demi-heure après le coucher du soleil, le vent* ALIZÉ *du sud-est se ralentit, comme il arrive d'ordinaire vers ce temps.* (B. de St-P.) *Les vents* ALIZÉS *sont très-réguliers dans la zone intertropicale.* (Arago.) *Jusqu'à présent on n'a pu faire un pas dans la théorie des vents* ALIZÉS *sans heurter quelques lois de la mécanique.* (D'Orbigny.) *D'Europe en Amérique, on est poussé par les vents* ALIZÉS. (Michelet.) ‖ On écrit aussi ALISÉ.

— S'empl. substantiv. : *Les* ALIZÉS *font naître des remous ou des contre-courants qui impriment la direction aux vents régnants des deux zones tempérées.* (De Humboldt.)

— **Encycl.** Les vents *alizés* soufflent de l'E. à l'O dans les régions intertropicales, de l'E.-N.-E. à l'O.-S.-O. dans l'hémisphère boréal, et de l'E.-S.-E. à l'O.-N.-O. dans l'hémisphère austral. Ils ont pour causes la chaleur excessive du sol dans la zone torride, et le mouvement de rotation de la terre. L'air des régions équatoriales violemment échauffé monte et se déverse vers les pôles N. et S., en donnant naissance à deux courants supérieurs. En même temps, l'air glacial et dense des pôles vient, en vertu des lois de l'équilibre des fluides, remplir le vide causé par la dilatation excessive de l'atmosphère à l'équateur : de là deux courants d'air inférieur qui, si la terre était immobile, iraient du N. au S. au-dessus de l'équateur, et du S. au N. au-dessous de cette ligne. Mais la terre, en tournant sur elle-même de l'O. à l'E., communique à l'air atmosphérique sa vitesse de rotation. Or, tous les points de la surface terrestre exécutant leur révolution diurne dans le même temps ont une vitesse fort inégale : cette vitesse diminue graduellement de l'équateur aux pôles où elle est rigoureusement nulle. Par conséquent, les molécules d'air qui viennent des pôles à l'équateur arrivent en chaque point de leur voyage avec une vitesse de rotation propre qui est moindre que celle des régions terrestres où elles se trouvent transportées. Les objets fixes de ces régions tournant plus vite que l'air environnant, le frappent de l'O. à l'E. avec l'excès de leur vitesse, d'où résulte pour eux le même effet que s'ils étaient en repos et s'ils recevaient l'impulsion du vent en sens contraire, c'est-à-dire de l'E. à l'O. Ce mouvement, qui est relatif à l'observateur, en se combinant avec celui qui porte les vents alizés des pôles à l'équateur, leur donne la direction oblique. Les *alizés* qui règnent des deux côtés de l'équateur présentent ainsi des obliquités opposées qui s'influencent l'une l'autre, et qui tendent au parallélisme à mesure qu'on se rapproche de l'équateur.

ALIZIER s. m. (a-li-zi-é). V. ALISIER.

ALKAHEST s. m. (al-ka-est). V. ALCAHEST.

ALKALI s. m. (al-ka-li). V. ALCALI

ALKAN (Charles-Henri-Valentin MORHANGE, dit), musicien et compositeur, né à Paris en 1813, d'une famille juive. Il a publié de nombreux morceaux : un grand *Concerto*, exécuté aux concerts du Conservatoire ; des *Marches*, des *Variations*, des *Etudes* pour le piano et l'orgue ; *Souvenir des concerts du Conservatoire*, etc.

ALKANNA s. f. (al-ka-na — mot arab.). Bot. L'orcanette. V. ce mot.

ALKÉKENGE s. f. (al-ké-kan-je). Bot. Genre de plantes de la famille des solanées, appelé aussi *coqueret*. Ce genre renferme un certain nombre d'espèces répandues dans les deux continents, et dont une est commune en France, dans les bois et les vignes. Le fruit, qui a une saveur acidule, est employé en médecine et en économie domestique. Il a le même nom que la plante.

ALKENDI, philosophe arabe, mort en 860. Il a traduit Aristote, et a composé lui-même un grand nombre de traités. Les Arabes l'ont surnommé le *Philosophe par excellence.*

ALKERMÈS s. m. (al-kèr-mèss — de l'arab. *al*, le, et *kermès*). Liqueur de table fort agréable, mais très-excitante, qui tire son nom du kermès végétal qu'on emploie pour la colorer en rouge. L'*alkermès* nous vient de Naples. Il se prépare avec des feuilles de laurier, du macis, de la muscade, de la cannelle et du girofle, que l'on fait infuser dans l'alcool. On filtre cette infusion, on la distille et l'on y ajoute du sucre : *Boire un petit verre, une cuillerée d'*ALKERMÈS.

— Pharm. *Confection d'alkermès*, Sorte d'électuaire excitant très-composé, et contenant des grains de kermès. Il n'est plus en usage.

ALKMAAR, ville forte de Hollande, port sur le canal d'Amsterdam, à 25 kil. N. d'Amsterdam ; 15,000 hab. Brune y vainquit le duc d'York, le 18 octobre 1799. (V. l'article suivant.) Patrie de Métius, inventeur des lunettes d'approche.

Alkmaar (BATAILLE D'). Après la bataille de Bergen, où les Anglo-Russes furent vaincus par le général Brune, le duc d'York, commandant en chef des troupes anglaises, se hâta de combler les vides de son armée, reprit les positions qu'il avait perdues, et entra dans Alkmaar, où il établit ses avant-postes. Le 6 octobre (1799), l'armée française fut de nouveau attaquée sur toute sa ligne. Pendant dix heures, les deux armées ennemies se confondirent dans une mêlée sanglante, terrible, où l'on s'aborda plusieurs fois à la baïonnette. Enfin le général Brune, faisant encore sonner la charge, entraîne ses grenadiers dans un élan suprême, se met lui-même à la tête d'un bataillon, et renverse tout ce qui tente de lui résister ; chargeant ensuite avec sa cavalerie, qu'a déjà électrisée ce noble exemple, il brise la ligne des Anglo-Russes, qui ne peuvent ni se maintenir dans leurs positions, ni se rallier, et qui fuient en désordre jusqu'à Egmont, laissant sur le champ de bataille quinze cents prisonniers et onze pièces de canon. Le duc d'York, qui s'était bercé de l'espoir de s'ouvrir le chemin d'Amsterdam par la dispersion de l'armée française, évacua précipitamment Alkmaar et commença son mouvement de retraite, poursuivi l'épée dans les reins par le vainqueur. Bientôt, menacé d'être jeté à la mer et ne voyant aucune issue qui lui permît d'éviter ce désastre, il demanda à capituler. Sa lettre ne contenait que deux lignes, où il invitait le général français à prendre connaissance des propositions qu'il lui adressait par l'entremise de son secrétaire. Pour répondre à cette manière hautaine de traiter, qui, néanmoins, déguisait si maladroitement l'amer dépit du prince anglais, Brune lui envoya également deux lignes de sa main, jointes à une dépêche de son secrétaire, où il exigeait la reddition du fort du Helder, garni de toute son artillerie, celle de toutes les batteries hollandaises tombées précédemment au pouvoir des Anglais, le renvoi de dix mille prisonniers sans échange, et la restitution de la flotte batave. Cette dernière condition fut modifiée par une compensation en argent ; mais toutes les autres furent rigoureusement remplies. Les Anglais purent alors s'embarquer, et, le 30 novembre, l'évacuation de la Hollande fut terminée. Tandis qu'en France et en Hollande ces événements excitaient des transports de joie, l'orgueil national, en Angleterre, accueillait avec des cris de colère la nouvelle de la bataille d'Alkmaar, et surtout de la honteuse capitulation du prince.

ALKMAER (Henri D') — pr. alk-mâr. — Poëte allemand du XVe siècle, à qui l'on attribue le poëme célèbre, en vieux langage, intitulé *Reineke de Voss* (Reinier le Renard). C'est une espèce d'apologue contenant une critique, souvent très-plaisante et pleine de sel, des divers états de la société au moyen âge, pendant le régime féodal. Il paraîtrait cependant qu'Alkmaer n'a fait qu'étendre et versifier des fictions anciennes, et lui-même avoue dans sa préface « qu'il a traduit le présent livre du welche et du français. » Suivant quelques érudits, le *Reineke de Voss* aurait pour auteur un poëte du XVe siècle appelé Nicolas Baumann, et Alkmaer ne serait qu'un pseudonyme.

ALKOHOL, ALKOHOLIQUE, ALKOHOLISER. V. ALCOOL, ALCOOLIQUE, ALCOOLISER.

ALLA BREVE loc. adv. (al-la-bré-vé — de l'ital. *alla*, à la ; *breve*, brève). Mots qui se trouvent quelquefois au commencement des morceaux de musique d'église, et qui indiquent un mouvement rapide d'une mesure à deux temps, composé d'une ou deux rondes.

ALLACI (Leone) ou **ALLATIUS** (Leo), littérateur italien, né en 1586, dans l'île de Chio, mort en 1669. Il vint se fixer à Rome vers 1610, remplit plusieurs emplois et fut nommé en 1661 bibliothécaire du Vatican. Ecrivain laborieux et érudit, il manquait de justesse et de critique. Il a composé un très-grand nombre d'ouvrages de théologie, de liturgie et de philologie. On lui doit aussi beaucoup d'éditions critiques des auteurs grecs de la période chrétienne.

ALLA FRANCESE loc. adv. (al-la-fran-tché-zé — de l'ital. *alla*, à la ; *francese*, française). Mots que les Allemands plaçaient autrefois en tête de certains morceaux de musique, pour indiquer un *staccato* (détaché) d'un mouvement modéré.

ALLAGITE s. f. (al-la-ji-te). Minér. Variété de manganèse siliceuse ou silicifère. ‖ Silicate de manganèse uni à du carbonate de même métal.

ALLAGOPAPPUS s. m. (al-la-go-pap-puss — du gr. *allagê*, changement ; *pappos*, aigrette). Bot. Genre de la famille des composées et de la tribu des astérées, voisin du genre jasione : *L'*ALLAGOPAPPUS *est originaire des Canaries ; c'est un arbrisseau à feuilles glanduleuses.* (J. Decaisne.) ‖ On dit aussi ALLAGOPAPPE.

ALLAGOPTÈRE s. m. (al-la-go-ptè-re — du gr. *allagê*, différence ; *pteron*, penne). Bot. Genre de palmiers qui habite le Brésil, et dont les caractères sont peu connus.

ALLAH s. m. (al-lâ — mot arab.). Nom que les Mahométans donnent à Dieu, et qu'ils emploient souvent comme exclamation dans les mêmes cas où nous disons : *Mon Dieu : Ils crièrent* ALLAH *et fondirent sur nous.* (Acad.) *Ali, l'épée au poing, frappait sans relâche, et à chaque ennemi qui tombait, il s'écriait d'une voix terrible :* ALLAH *kébir, Dieu est grand!* (Noël Desvergers.) *Les deux Arabes n'eurent pas seulement le temps de crier :* ALLAH ! *Ils roulèrent, sanglants, au fond de l'Oued, sur les cadavres de leurs compagnons.* (P. Féval.)

Devant les yeux d'*Allah* fut-il courroux plus saint?
C. DELAVIGNE.

— **Encycl.** Dans le Coran, Mahomet recommande l'adoration d'*Allah* comme le dogme fondamental de sa religion. *Allah* est le créateur de la nature, l'être qui existe par lui-même, auquel nul autre ne peut être comparé, qui n'est point engendré, qui n'engendre pas, et qui seul est adorable.

ALLAHABAD, ville de l'Indoustan anglais, ch.-l. du district de ce nom, à 760 kil. N.-O. de Calcutta, au confluent du Gange et de la Djemnah ; 143,693 hab. Station militaire importante, défendue par une forteresse considérable, bâtie par l'empereur Akbar, en 1583, et fortifiée par la nature et par l'art. Cette place, qui commande entièrement la navigation des deux fleuves, est le grand arsenal de toute la province supérieure. Beaux édifices ; jardins magnifiques ; grande mosquée, que les Indous regardent comme l'ancien palais du sultan Chosroës. A leurs yeux, Allahabad (*demeure de Dieu*) est la cité sainte par excellence ; chaque année, deux cent cinquante mille pèlerins viennent s'y purifier au point de jonction du Gange et de la Djemnah. Le district d'Allahabad compte 1,800,000 hab., et la grande province du même nom n'en compte pas moins de 8,000,000.

ALLAINVAL (Soulas D'), auteur dramatique, né à Chartres en 1700, mort à l'Hôtel-Dieu de Paris en 1753. Il a donné quelques comédies agréables : l'*Ecole des Bourgeois*, le *Mari curieux*, l'*Embarras des richesses*, etc.

ALLAIRE, ch.-l. de cant. (Morbihan) ; arr. de Vannes ; pop. aggl. 242 hab. — pop. tot. 2,185 hab.

ALLAISE s. f. (a-lè-ze). Amas de sable qui se forme en travers des rivières.

— **Homonymes.** A l'aise, alèse, alèze.

ALLAITANT (a-lè-tan) part. prés. du v. Allaiter : *Une femme pleurait, en* ALLAITANT *l'enfant qui bientôt n'aura plus besoin du sein maternel.* (Chateaub.) *Quand je rentrais, le soir, je regardais, sur la litière fraîche et parfumée de l'étable, la brebis noire* ALLAITANT *ses deux nourrissons, l'enfant et l'agneau.* (G. Sand.)

ALLAITANT, ANTE adj. (a-lè-tan, an-te — rad. *allaiter*). Qui allaite ; qui est en état d'allaiter : *Une brebis* ALLAITANTE. ‖ Ne se dit guère qu'en parlant des animaux.

ALLAITE s. f. (a-lè-te — rad. *allaiter*). Vén. Tette de la louve.

ALLAITÉ, ÉE (a-lè-té) part. pass. du v. Allaiter. Nourri de lait : *Romulus et Rémus furent* ALLAITÉS *par une louve. Elle a été* ALLAITÉE *par une chèvre. Monsieur le duc d'Orléans, régent, avait été* ALLAITÉ *par madame la princesse palatine, sa mère.* (Trév.)

Qu'entends-je? tout Paris contre moi révolté,
Me renvoie au village où je fus *allaité!*
BERCHOUX.

— Par ext. Elevé ; s'emploie principalement en poésie :

Moi, pauvre enfant, dans une coque amère,
En orphelin par le sort *allaité*... BÉRANGER.

— Fig. : *L'Eglise a été* ALLAITÉE *au berceau, et dès sa première enfance, de la doctrine et instruction verbale des apostres.* (Card. du Perron.)

ALLAITEMENT s. m. (a-lè-te-man — rad. *allaiter*). Action d'allaiter ; résultat de cette action : *L'*ALLAITEMENT *maternel, lorsqu'il est possible, est le plus salutaire, soit pour l'enfant, soit pour la mère elle-même.* (Andral.) *Considéré dans son ensemble, l'*ALLAITEMENT *maternel est l'expansion de l'être physique et moral.* (Th. Perrin.) *L'*ALLAITEMENT *n'est que le moindre côté du devoir maternel.* (St-M. Gir.) *L'*ALLAITEMENT *mercenaire est souvent funeste.* (Rostan.) *L'*ALLAITEMENT *à la campagne est le moyen le plus puissant pour neutraliser la tendance héréditaire de certaines maladies.* (***) *L'*ALLAITEMENT *au biberon est un sevrage anticipé.* (Désormes.)

— **Encycl.** Physiol. L'*allaitement* est une fonction qui complète et couronne, pour ainsi dire, l'œuvre de la reproduction. Il caractérise la classe la plus élevée de la série animale, c'est-à-dire l'homme et les mammifères. Dans cette classe, le nouveau-né a besoin d'une alimentation appropriée à la faiblesse de ses organes digestifs ; la nature a pris soin de la lui préparer dans les *mamelles* de sa mère. Les mamelles sécrètent le lait comme toutes les autres glandes sécrètent leur produit de sécrétion, c'est-à-dire aux dépens du sang apporté à la glande par les artères mammaires. La sécrétion lactée présente cependant quelques caractères particuliers ; elle n'a lieu que durant la période moyenne de la vie, et avec intermittence ; annoncée dès la conception par le gonflement des seins, et vers le milieu de la grossesse par l'écoulement d'un liquide séreux, elle s'établit après l'accouchement et dure ensuite un temps plus ou moins long. Tant qu'elle s'accomplit, les règles de la femme sont généralement suspendues ; souvent le lait se tarit et se détériore s'il survient une nouvelle grossesse. Tandis que les produits de sécrétion des autres glandes s'échappent sous la seule influence des contractions de leurs réservoirs ou de leurs canaux d'excrétion, le lait ne sort de la mamelle que sous l'influence d'une action extérieure. Presque aussitôt après la naissance, le nouveau-né s'attache instinctivement au mamelon de sa mère, et, par les mouvements de succion qu'il exerce, détermine l'érection de cet organe et fait jaillir le liquide sécrété. Une preuve que ces mouvements de succion sont nécessaires pour entretenir la sécrétion lactée, c'est que celle-ci disparaît bientôt lorsque la mère refuse le sein à l'enfant ; ce qui le prouve encore, c'est que des actes répétés de succion ont suffi pour déterminer la formation du lait dans les glandes mammaires de jeunes filles qui n'étaient point enceintes et qui n'avaient jamais été mères. Bien plus, Humboldt a vu un homme allaiter lui-même son fils. La durée de l'*allaitement* varie selon les espèces ; en général, il est en raison de l'accroissement comme de la durée de la vie et de la gestation ; du reste, on peut en abréger artificiellement le cours par un sevrage anticipé, ou le prolonger, au contraire, par une stimulation continue des mamelles. Dans notre espèce, la durée naturelle de l'*allaitement* peut être fixée à environ deux ans ; mais ordinairement on sèvre l'enfant beaucoup plus tôt.

— Hyg. L'hygiène ne considère dans l'*allaitement* que le mode d'alimentation du nouveau-né ; elle distingue l'allaitement *maternel*, l'al-

laitement *étranger*, et l'allaitement *artificiel*. — L'*allaitement* maternel doit être regardé, en thèse générale, comme le meilleur et pour l'enfant et pour la mère. L'enfant y trouve une nourriture naturellement en harmonie avec son âge et avec ses besoins, et la mère une condition de régularité pour les phénomènes de l'état puerpéral. Au point de vue moral, l'*allaitement* est compris avec raison dans les devoirs de la maternité, qu'il rend complète et réelle. « Mais, n'en déplaise à Jean-Jacques, dit M. Michel Lévy, bien des femmes sont forcées de renoncer au doux office de l'*allaitement*, les unes par l'excitabilité de leur système nerveux, les autres par les défauts de leur constitution physique. » A défaut de l'*allaitement* maternel, il faut alors avoir recours à l'*allaitement* étranger. — L'allaitement *étranger* consiste à faire teter à l'enfant le lait d'une nourrice. Il importe que celle-ci soit exempte de toute maladie et de toute diathèse morbide, qu'elle soit d'humeur gaie et d'un caractère égal, et que son lait ne date pas d'un accouchement trop éloigné. L'allaitement *artificiel* est le plus défavorable à l'enfant; il consiste à le nourrir de lait pur ou coupé, qu'on lui donne à l'aide d'une cuiller, d'un verre, ou d'un biberon. On doit employer de préférence le lait qui ressemble le plus au lait de la femme; par exemple, le lait d'ânesse. Si l'on est obligé de faire usage d'un lait plus épais et plus caséeux, comme celui de vache, il faut avoir soin de le délayer avec de l'eau d'orge ou de gruau. Quant au moyen de donner la nourriture à l'enfant, on doit préférer un biberon disposé de manière à exiger de l'enfant des mouvements de succion.

ALLAITER v. a. ou tr. (a-lè-té — du lat. *allactare*, donner son lait). Nourrir de son lait : *Les sauvages du Canada* ALLAITENT *leurs enfants jusqu'à l'âge de cinq ans, et quelquefois jusqu'à six ou sept ans.* (Buff.) *La louve* ALLAITE *ses petits pendant quelques semaines, et leur apprend bientôt à manger de la chair.* (Buff.) *Tout nourrisson s'attache à sa nourrice; Romulus dut s'attacher à la louve qui l'*AVAIT ALLAITÉ. (J.-J. Rouss.) *Les pêcheurs du Groënland ont raconté la manière dont la baleine* ALLAITE *son baleineau.* (Lacép.) *Il y a des enfants que leurs mères* ALLAITENT *à leurs mamelles flétries, faute d'une bouchée de pain pour sustenter leurs expirants nourrissons.* (Chateaub.) *Dans l'ordre naturel, une mère qui met au monde un enfant doit l'*ALLAITER. (E. de Gir.) *Il faut* ALLAITER *les enfants le plus longtemps possible.* (Maquel.) *Les énormes cétacés embrassent également contre la poitrine, où se trouvent les mamelles, les petits qu'ils* ALLAITENT *ainsi au milieu des mers.* (***)

Ici chantait ma sœur, là méditaient mes frères,
Là ma mère *allaitait* son charmant nouveau-né.
LAMARTINE.

— Absol. : *Les femmes qui* ALLAITENT *ont besoin d'une nourriture substantielle. Une femme dont le lait est trop séreux ne doit pas* ALLAITER. (Dict. des sc. méd.)

— Fig. Se dit en parlant de la nourriture de l'âme, de l'esprit, etc. : *La femme doit* ALLAITER *l'âme aussi bien que le corps de son enfant.* (Th. Perrin.) *Shakspeare est au nombre des cinq ou six écrivains qui ont suffi aux besoins et à l'aliment de la pensée; ces génies mêmes semblent* AVOIR *enfanté et* ALLAITÉ *tous les autres.* (Ph. Chasles.)

... L'espérance humaine est lasse d'être mère,
Et le sein tout meurtri d'*avoir* tant *allaité*,
Elle fait son repos de sa stérilité.
A. DE MUSSET.

ALLAMAND (Jean-Nicolas-Sébastien), savant naturaliste, né à Lausanne en 1713, mort à Leyde en 1787, professa la philosophie et l'histoire naturelle à l'université de Francker. Il était membre de la Société royale de Londres et de l'Académie des sciences de Harlem. C'est lui qui expliqua le premier le phénomène de la bouteille de Leyde. Il a laissé divers ouvrages estimés sur les sciences naturelles, philosophiques et mathématiques.

ALLAMANDE s. f. (al-la-man-de — de *Allamand*, n. pr.) Bot. Genre de plantes de la famille des apocynées, tribu des carissées. Il renferme des arbrisseaux ou des sous-arbrisseaux à tiges dressées ou grimpantes, à feuilles verticillées et à belles fleurs jaunes. Les allamandes appartiennent aux régions tropicales de l'Amérique, et plusieurs sont cultivées dans nos serres.

ALLA MILITARE loc. adv. (al-la-mi-li-ta-ré — de l'ital. *alla*, à la; *militare*, militaire, à la militaire). Mus. Mots qui, placés au commencement d'un morceau de musique, indiquent qu'il faut donner à l'exécution le caractère des marches militaires.

ALLAN (Louise DESPRÉAUX, dame), actrice française, née vers 1809, morte à Paris, le 24 février 1856, joua, toute jeune fille, *Joas* et la *Petite Louison* au Théâtre-Français, et fut, de 1831 à 1837, sous le nom de *Louise Despréaux*, l'amoureuse élégante et applaudie du Gymnase. Après un séjour à Saint-Pétersbourg, elle fit sa rentrée à la Comédie-Française en 1847, et fut accueillie avec faveur dans le *Caprice*, d'Alfred de Musset. — Mme Allan était une comédienne de premier ordre, qui savait faire vibrer avec une égale supériorité toute la gamme des accents dramatiques, et qui excellait dans les genres les plus opposés. Elle possédait l'esprit, la finesse, le vrai ton du monde, savait donner leur valeur aux mots, conduisait, arrêtait ou précipitait la situation avec une raison ferme et souriante. Ses principales créations sont : Mme de Léry, du *Caprice;* la comtesse de Clairmont, de *Lady Tartuffe;* la mère, de la *Joie fait peur;* Mme de Vitré, de *Péril en la demeure;* la marquise, de *Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée;* la mère, de *Par droit de conquête.* — Elle avait épousé M. Allan, acteur distingué, qui, après avoir fait partie d'une troupe ambulante dirigée par Luguet, père de l'artiste du Palais-Royal, obtint de brillants succès au Gymnase, et plus tard accompagna sa femme à Saint-Pétersbourg, où il tint l'emploi des premiers rôles avec elle sur le théâtre français de cette ville.

ALLANCHE, ch.-l. de cant. (Cantal), arrond. de Murat; popul. aggl. 976 hab. — pop. tot. 2,125 hab.

ALLANIE s. f. (al-la-nî — de *Allan Cunningham*, n. d'un bot. angl.). Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses, tribu des swartziées, dont la seule espèce connue est un grand arbre, originaire de la Guyane.

ALLANITE s. f. (al-la-ni-te). Minér. Substance découverte au Groënland, et considérée comme un silicate de cérium.

ALLANT (a-lan) part. prés. du v. Aller : *Les enfants s'imaginent qu'en* ALLANT *ils parviendront au bout du cercle; mais les hommes sages se rient de leur simplicité.* (Nicole.) *En jetant un coup d'œil, je vis les gens de la maison* ALLANT *et venant, tous affairés, ivres de douleur.* (Balz.) *Robert Guiscard, duc de la Pouille, mourut* ALLANT *en Palestine.* (Chateaub.)

Elle offre d'avertir de tout ce qui se passe,
Sautant, *allant* de place en place.
LA FONTAINE.

ALLANT, ANTE adj. (a-lan, an-te — rad. *aller*). Qui aime la marche, le mouvement : *C'est un homme* ALLANT. *Une femme fort* ALLANTE. (Acad.) *Elle est toujours* ALLANTE *et venante.* (Mme de Sév.) *Le marquis n'était pas* ALLANT. (J.-J. Rouss.) ‖ Qui a la force, la vigueur nécessaire pour aller : *Me voilà vieux; je ne suis plus guère* ALLANT.

— Substantiv. Celui qui va. N'est usité que dans cette locut. : *allants et venants : Cette maison est ouverte aux* ALLANTS *et aux* VENANTS. (Acad.) *Une maudite auberge, des* ALLANTS *et* VENANTS, *un vacarme d'enfer....* (P.-L. Cour.) *Sale et productif comme le commerce, ce passage, toujours plein d'*ALLANTS *et de* VENANTS, *de charrettes, de haquets, est d'un aspect repoussant.* (Balz.)

ALLANTE s. m. (al-lan-te — du gr. *allas, allantos*, saucisse). Entom. Genre d'insectes hyménoptères qui renferme un très-grand nombre d'espèces, dont la plupart habitent l'Europe.

ALLANTITES s. m. pl. (al-lan-ti-te — rad. *allante*). Entom. Tribu d'insectes appartenant à la famille des tenthrédines, dans l'ordre des hyménoptères.

ALLANTOATE s. m. (al-lan-to-a-te — rad. *allantoïde*). Chim. Nom générique des sels produits par la combinaison de l'acide allantoïque avec une base salifiable.

ALLANTODIE s. f. (al-lan-to-dî — du gr. *allas, allantos*, saucisse; *eidos*, forme). Bot. Genre de fougères de la Nouvelle-Hollande, voisin du genre athyrium.

ALLANTOÏDE s. f. (al-lan-to-i-de — du gr. *allas, allantos*, boyau; *eidos*, forme). Anat. Une des membranes qui appartiennent au fœtus des mammifères, et qui n'existe dans le fœtus de l'homme qu'à l'état rudimentaire.

— Adjectiv. : *La vésicule* ALLANTOÏDE.

— **Encycl.** La vésicule *allantoïde* naît de la partie postérieure ou caudale de l'embryon. Elle se développe au moment où la vésicule ombilicale destinée à se résorber s'isole de l'intestin. Etranglée par la formation de l'ombilic, elle se divise en deux parties renflées, séparées par une partie intermédiaire plus étroite. La partie située dans l'abdomen du fœtus doit former la *vessie* urinaire; la partie extérieure au fœtus, très-riche en vaisseaux, constitue l'*allantoïde* proprement dite, laquelle s'accroît rapidement, gagne l'enveloppe extérieure de l'œuf, et concourt à la formation du chorion; quant à la partie intermédiaire qui fait communiquer les deux autres, elle prend le nom d'*ouraque*. Les vaisseaux qui circulent à la surface de l'*allantoïde* proprement dite sont désignés sous le nom de vaisseaux *allantoïdiens*, et deviendront plus tard les vaisseaux du cordon. La communication entre l'*allantoïde* proprement dite et la vessie urinaire s'oblitère vers le quarantième jour, et l'*ouraque* se transforme en un cordon fibreux. Chez les ruminants et le porc, l'*allantoïde* constitue un long boyau placé entre le chorion et l'amnios, qui a une partie moyenne continue à l'ouraque et deux branches.

ALLANTOÏDIEN, ENNE adj. (al-lan-to-i-di-ain, è-ne — rad. *allantoïde*). Anat. Se dit du liquide contenu dans la cavité de l'allantoïde : *Le liquide* ALLANTOÏDIEN *est incolore d'abord, puis un peu roussâtre dans les fœtus qui approchent du terme.* (Nysten.) *Le liquide* ALLANTOÏDIEN *est un produit de sécrétion excrémentitiel, comme l'urine le sera plus tard.* (Nysten.)

ALLANTOÏNE s. f. (al-lan-to-i-ne — rad. *allantoïde*). Chim. Substance qui existe toute formée dans la liqueur amniotique des vaches, où elle a été découverte par Vauquelin et Bussière.

— **Encycl.** L'*allantoïne* est insipide, inodore et sans action sur les couleurs végétales. Elle cristallise en prismes incolores, très-brillants. Elle est peu soluble dans l'eau froide, assez soluble dans l'eau bouillante. Traitée par l'acide azotique ou l'acide chlorhydrique, elle se dédouble en acide allanturique et en urée. On l'obtient artificiellement en faisant bouillir de l'acide urique avec de l'eau, tenant en suspension de l'oxyde puce de plomb. On peut l'extraire des eaux amniotiques en réduisant ces eaux par l'évaporation jusqu'au quart de leur volume primitif. L'*allantoïne* est quelquefois nommée *acide allantoïque*.

ALLANTOÏQUE adj. (al-lan-to-i-ke — rad. *allantoïde*). Anat. Qui se rapporte à l'allantoïde.

— Chim. *Acide allantoïque*, L'allantoïne.

ALLANTOPHORE adj. (al-lan-to-fo-re — du gr. *allas, allantos*, saucisse; *phoros*, qui porte). Hist. nat. Qui est muni d'organes ou d'appendices ayant la forme d'un boyau.

ALLANTOTOXICON s. m. (al-lan-to-tok-si-konn — du gr. *allas, allantos*, saucisse; *toxikon*, poison). Chim. Poison qui se développe dans les viandes de charcuterie et dont la nature chimique est fort peu connue : il peut déterminer des accidents graves et même mortels.

ALLANTURIQUE adj. (al-lan-tu-ri-ke — rad. *allantoïde*). Chim. Se dit d'un acide que l'on obtient en chauffant légèrement de l'allantoïne avec de l'acide azotique ou chlorhydrique. L'acide allanturique est blanc, légèrement acide, déliquescent, presque insoluble dans l'alcool.

ALLA OTTAVA loc. adv. (al-la ott-ta-va — de l'ital. *alla*, à la; *ottava*, octave). Mus. Terme qui indique qu'un passage doit être exécuté à l'octave au-dessus ou au-dessous.

ALLA PALESTRINA loc. adv. (al-la pa-lè-stri-na — de l'ital. *alla*, à la; *Palestrina*, n. pr.). Mus. Se dit d'un style de musique d'église traité avec tant de perfection par Palestrina, compositeur de l'école romaine, que ses ouvrages sont restés le modèle du genre.

ALLA POLACCA loc. adv. (al-la po-lak-ka — de l'ital. *alla*, à la; *polacca*, polonaise). Mus. A la polonaise, c'est-à-dire en mesure ternaire modérée.

ALLARD (Jean-François), général français, né à Saint-Tropez (Var), en 1785, mort en 1839. Aide de camp du général Brune, il quitta la France à la Restauration, devint généralissime des troupes du roi de Lahore, les disciplina à l'européenne et leur donna même le drapeau tricolore, qui est devenu le drapeau national des Sikes. Les commandements mêmes se faisaient en français. Louis-Philippe le nomma son chargé d'affaires auprès du rajah.

ALLARDE (Pierre-Gilbert Leroi, baron D'), constituant, économiste, né à Montluçon en 1749, mort en 1809. Il s'occupa dans l'Assemblée constituante presque exclusivement de finances, des banques, des assignats, des patentes, dont il fit adopter l'institution, et rendit des services réels par ses connaissances spéciales. En 1803, il fut nommé régisseur de l'octroi municipal de Paris.

ALLARGUER v. n. ou int. V. ALARGUER.

ALLART (Hortense), femme de lettres, née à Paris vers 1790. Elle a publié des romans : la *Conjuration d'Amboise* (1821); *Gertrude* (1827); l'*Indienne* (1852); des *Lettres sur madame de Staël*, ainsi que des études historiques : *Laurent de Médicis; Rienzi; Histoire de la république de Florence* (1837-43).

ALLASIE s. m. (al-la-zî — du gr. *allas*, saucisse). Bot. Genre de plantes imparfaitement connu, et rapporté avec quelque doute à la famille des cucurbitacées. La seule espèce est un arbre à feuilles digitées, originaire du Mozambique.

ALLASSAC, commune du dép. de la Corrèze, arrond. de Brives; pop. aggl. 1,094 hab. — pop. tot. 3,853 hab.

ALLATH ou **ALLATA**, une des trois déesses, filles du dieu suprême, que les Arabes, et particulièrement la tribu de Thakif, adoraient avant la venue de Mahomet.

ALLA TURCA loc. adv. (al-la tour-ka — de l'ital. *alla*, à la; *turca*, turque). Mus. A la turque : *Un rondeau* ALLA TURCA.

ALLA ZOPPA loc. adv. (al-la tzop-pa — mots ital. qui signif. *à la boiteuse*). Mus. Terme qui indique un mouvement syncopant entre deux temps sans syncoper entre deux mesures; c'est-à-dire où, entre deux notes d'une égale valeur, se trouve une note de valeur double.

ALLÉ, ÉE (a-lé) part. pass. du v. Aller : *Maulevrier,* ALLÉ *en Espagne, comme un malade aux eaux, demeure à Madrid.* (St-Sim.) ‖ Ne s'empl. presque jamais sans l'auxil. *être.*

ALLEBOTE s. f. (a-le-bo-te). Parcelles de raisin que les vendangeurs laissent par mégarde dans les vignes. ‖ Ce terme est tout à fait local.

ALLEBOTANT (a-le-bo-tan) part. prés. du v. Alleboter.

ALLEBOTÉ (a-le-bo-té) part. pass. du v. Alleboter.

ALLEBOTER v. n. ou int. (a-le-bo-té — rad. *allebote*). Grappiller les allebotes.

ALLEBOTEUR, EUSE s. (a-le-bo-teur, eu-ze — rad. *allebote*). Celui, celle qui grappille les allebotes.

ALLÉCHANT (al-lé-chan) part. prés. du v. Allécher.

ALLÉCHANT, ANTE adj. (al-lé-chan, an-te — rad. *allécher*). Attrayant, séduisant : *Il vit que le lord restait impassible à cette* ALLÉCHANTE *proposition.* (Th. Gaut.)

ALLÉCHÉ, ÉE (al-lé-ché) part. pass. du v. Allécher. Attiré, séduit par les choses qui ont rapport au goût, à l'odorat : *Etre* ALLÉCHÉ *par la perspective d'un bon déjeuner.*

Maître renard, par l'odeur *alléché*,
Lui tint à peu près ce langage.
LA FONTAINE.

— Fig. : *Etre* ALLÉCHÉ *par l'espoir du gain, par les profits. Plutôt* ALLÉCHÉ *aux mystères que rassasié de secrets, Julien alla chercher jusqu'au fond de la Grèce un vieux prêtre d'Eleusis, qui passait pour ne rien ignorer.* (Chateaub.) *Quelques pairs de France,* ALLÉCHÉS *par quatre-vingt mille livres de rente, y amenèrent leurs parents les plus revêches et les plus difficiles.* (Balz.) *Faites mieux que ça, répond l'intendant* ALLÉCHÉ *par une bonne affaire, venez demain déjeuner tous trois.* (Balz.)

Je veux qu'*alléché* par le titre,
Maint lecteur t'achète. . . .
F. DE NEUFCHATEAU.

ALLÈCHEMENT s. m. (al-lè-che-man — rad. *allécher*). Ce qui allèche, plaît, flatte le goût : *Il n'est pas insensible aux* ALLÈCHEMENTS *d'un bon plat fumant sur la table.*

— Fig. Attrait, appât, amorce : *Les* ALLÈCHEMENTS *de la volupté. Saurez-vous éviter les séductions et les* ALLÈCHEMENTS *du monde?* (J.-J. Rouss.) *Il n'y a rien de plus à craindre que les* ALLÈCHEMENTS *de la fortune.* (Maury.) *Quel* ALLÈCHEMENT *que de mettre d'accord la beauté morale et la beauté physique!* (Balz.)

— B.-arts. Se dit du travail fait en dernier lieu pour obtenir la netteté, la beauté achevée d'une œuvre de gravure ou de sculpture : *Il procéda à l'*ALLÈCHEMENT *de sa statue avec des précautions sans nombre et des soins infinis.*

ALLÉCHER v. a. ou tr. (al-lé-ché — de *à* et de *lécher;* ou plutôt du lat. *allectare*, fréquentatif de *allicere*, attirer; — l'*é* fermé du rad. se change en *è* ouvert devant un *e* muet : *J'allèche, tu allèches;* excepté au futur et au condit., où l'Acad. maintient l'*é* fermé : *J'allécherai; il allécherait*). Attirer, séduire en flattant le goût, l'odorat : ALLÉCHER *un gourmand par l'espoir d'un bon repas. On* ALLÈCHE *les souris avec du lard et des noix.*

Attaquons ce pâté, qui m'*allèche* au parfum.
E. AUGIER.

— Fig. Attirer par l'espérance, par le plaisir : *La douceur des plaisirs* ALLÈCHE *les hommes à la volupté.* (Trév.) *On l'*AVAIT ALLÉCHÉ *par la promesse d'une grande place.* (Acad.) *Les femmes s'aiment le mieux là où elles ont le plus de tort, l'injustice les* ALLÈCHE. (Montaig.) *C'est un fond de jalousie vaniteuse qui fait que la critique* ALLÈCHE *notre esprit.* (Boiste.) *Ses prodigalités et sa sérénité imperturbable en imposèrent aux capitalistes, qu'*ALLÉCHAIENT *d'ailleurs des primes usuraires.* (L. Blanc.)

Contentez-vous de peu! voilà ce que je prêche
A tous ceux qui n'ont rien et que la Bourse *allèche*.
PONSARD.

— **Syn. Allécher, attirer.** *Attirer* s'emploie toutes les fois qu'il s'agit d'une action générale qui ne suppose pas un désir plus vif dans un individu que dans un autre, et *allécher*, quand il s'agit d'un individu auquel on suppose une grande ardeur vers l'objet.

ALLECTUS, usurpateur qui prit la pourpre dans la Grande-Bretagne, après avoir assassiné Carausius (294 de J.-C.). Attaqué l'année suivante par Constance Chlore, il fut vaincu et tué.

ALLÉCULE s. m. (a-lé-cu-le). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des hélopiens, qui renferme un grand nombre d'espèces, presque toutes étrangères à l'Europe.

ALLÉE s. f. (a-lé — rad. *aller*). Trajet. Ne s'emploie guère qu'en opposition à *venue* ou *retour*. On dit *l'allée et le retour*, ou mieux *l'aller et le retour : L'*ALLÉE *et la venue. La ville est située sur une hauteur; l'*ALLÉE *est très-rude; le retour, très-facile.*

— *Allées et venues*, Action d'aller et de venir plusieurs fois, et particul. les pas et les démarches que l'on fait pour une affaire : *M. Purgon m'a dit de me promener le matin dans ma chambre douze* ALLÉES ET *douze* VENUES; *mais j'ai oublié de lui demander si c'est en long ou en large.* (Mol.) *Toutes ces* ALLÉES ET VENUES, *qui n'étaient rien pour vous autrefois, sont présentement des affaires très-pénibles.* (Mme de Sév.) *C'est un homme né pour les* ALLÉES ET VENUES, *pour aller plus loin que sa commission et pour être désavoué.* (La Bruy.) *Au dessert, elle n'entendit pas sans un ravissement intérieur des* ALLÉES ET *des* VENUES *dans l'antichambre et des bruits au salon, qui annonçaient que sa compagnie habituelle arrivait.* (Balz.) *Eh bien! lui-même, dans l'intérêt de ses études, que les* ALLÉES ET VENUES *de l'externat ne laissaient pas de contrarier un peu, a demandé à être cloîtré.* (Balz.) *Il suivait les* ALLÉES ET VENUES *des voyageurs à travers les ruines.*

(Th. Gaut.) ‖ Fig. Tergiversations : *La nature de l'homme n'est pas d'aller toujours, elle a ses* ALLÉES ET *ses* VENUES. (Pasc.)

ALLÉE s. f. (a-lé — du v. franç. *lée*, tiré du lat. *latus*, *lata*, large, qui, en basse latinité, a fait successivement *lada*, *leda*, *laia*, *leia*, voie large pratiquée dans l'épaisseur d'une forêt. C'est ainsi qu'un monastère ayant été bâti sur la *lée*, la *laie* de la forêt de Saint-Germain, la ville qui s'éleva autour de la vieille abbaye prit le nom de Saint-Germain en *Laye*. Ces mots : *laie*, *lée*, désignaient donc une certaine étendue de chemin. On disait la *laie*, la *lée*. La voyelle de l'article s'ajouta par corruption au substantif suivant, comme dans *abée*, qui vient de *bée ; lévier*, de *évier*, et cette agglutination produisit le mot *allée* tel que nous l'avons aujourd'hui. La forme simple se retrouve encore dans notre mot *lé*, exprimant la largeur d'une pièce d'étoffe). Passage plus long que large, pratiqué entre deux murs, et qui conduit de l'entrée d'une maison dans l'intérieur : ALLÉE *étroite, obscure. Maison à* ALLÉE. *Ouvrir, fermer la porte de l'*ALLÉE. *Il s'approche de la porte ; il entre et suit à tâtons une* ALLÉE *obscure.* (Le Sage.) *L'*ALLÉE *est d'usage particulièrement dans les maisons de marchands dont la façade est occupée par des boutiques.* (Boutard.) *Il demeurait à un cinquième étage, dans une maison à* ALLÉE. (Balz.) ‖ Espace ordinairement bordé d'arbres, de plantes, qui s'étend en longueur et sert à la promenade : *Les* ALLÉES *d'un parc, d'un jardin.* ALLÉE *droite.* ALLÉE *tortueuse.* ALLÉE *de marronniers, de tilleuls, de lilas.* ALLÉE *sablée.* ALLÉE *bordée de buis, de fraisiers. Se promener dans une* ALLÉE. *Aristote choisit dans le Lycée un lieu où il y avait de belles* ALLÉES *d'arbres.* (Fén.) *Je passai plusieurs fois dans l'*ALLÉE *bordée de tilleuls où elles étaient assises.* (Picard.) *Il y avait là quelques* ALLÉES *étroites parquetées de sable rouge, encadrées d'œillets sauvages.* (Lamart.) *On sortit du quinconce, et l'on se dirigea vers une grande et profonde* ALLÉE *de tilleuls.* (E. Sue.) *Rien n'est plus fatigant qu'une longue promenade dans une* ALLÉE *tirée au cordeau.* (L.-J. Larcher.)

J'entendis les enfants du nouveau possesseur
Sortant de la maison en joyeuse volée,
Courir de haie en haie et d'*allée* en *allée*.
LAMARTINE.

— Archéol. *Allées*, et plus souvent *allées couvertes*, Nom donné à des rangées de pierres druidiques disposées en allées, et qu'on appelle aussi *roches aux fées*, *grottes aux fées*, etc.

ALLÉE DES VEUVES. V. VEUVE.

ALLÉGATEUR s. m. (al-lé-ga-teur — rad. *alléguer*). Qui allègue, qui se fonde sur des allégations. Vieux.

ALLÉGATION s. f. (al-lé-ga-si-on — rad. *alléguer*). Citation d'extrait, de passage d'un auteur qui fait autorité, d'un fait important dont on peut se servir comme de type pour juger les faits analogues avec lesquels on le compare : *Cette* ALLÉGATION *trop répétée est inhumaine, antipatriotique, destructive de la société.* (Volt.) *Son amour-propre s'irrita de voir toujours opposer des raisonnements captieux à ses* ALLÉGATIONS *confuses.* (E. Sue.) *Quand on n'aura plus qu'à se débattre contre des* ALLÉGATIONS *séparées de leurs preuves, on pourra mieux faire face à l'ennemi.* (Balz.) ‖ Proposition qu'on met en avant, affirmation : *Il répondit fort habilement aux* ALLÉGATIONS *de son adversaire.* (Acad.) *Le devoir du tribunal est de vérifier, avant tout, les* ALLÉGATIONS *des requérants.* (Balz.)

ALLÉGE s. f. (al-lé-je — rad. *alléger*). Mar. Barque qui sert à recevoir une partie des objets composant le chargement ou l'armement des navires, afin que ceux-ci soient réduits, momentanément, à un moindre tirant d'eau. Mais ce nom s'applique plus particulièrement à des embarcations employées à charger ou à décharger les bâtiments que leur tirant d'eau empêche d'approcher assez près du bord : *Il y a des* ALLÉGES *assez grandes pour pouvoir naviguer le long des côtes.* (Acad.) *Il se trouva cent quatre-vingt-dix-huit vaisseaux de guerre en comptant les* ALLÉGES. (Volt.) *Jusqu'à la hauteur de Beaucaire, le fleuve est navigable pour les* ALLÉGES, *les tartanes, les bombardes, les bricks même.* (L. Reybaud.) ‖ Machine avec laquelle on soulève un vaisseau, et qu'on appelle aussi *chameau*.

— Archit. Mur d'appui d'une fenêtre, moins épais que l'embrasure.

— Ch. de fer. Chariot d'approvisionnement qui porte l'eau et le charbon. On dit plus généralement TENDER.

ALLÉGÉ, ÉE (al-lé-jé) part. pass. du v. Alléger. Rendu plus léger ; soulagé d'un poids, d'un fardeau : *Un bateau, un plancher* ALLÉGÉ. *Etre, se sentir* ALLÉGÉ. *Le navire,* ALLÉGÉ *de la moitié de son poids, fila plus rapidement. Les branches de cet abricotier,* ALLÉGÉES *depuis qu'on a cueilli les fruits, se sont relevées. Je me sens tout* ALLÉGÉ *depuis que j'ai quitté mon manteau.* (Trév.)

— Par ext. Qui a l'air plus léger, qui donne à l'œil une impression de légèreté : *Les plafonds sont agréablement peints et* ALLÉGÉS *par des couleurs claires.* (Balz.)

— Fig. : *Si les contributions générales étaient* ALLÉGÉES *des dépenses inutiles, elles ne seraient pas aussi difficiles à acquitter.* (J.-B. Say.) *Il se rendit chez la princesse, le cœur joyeux, l'esprit tout* ALLÉGÉ *des doutes injustes de la veille.* (G. Sand.)

ALLÉGEABLE adj. (al-lé-ja-ble — rad. *alléger*). Qui est susceptible d'être allégé : *Douleur* ALLÉGEABLE.

ALLÉGEANCE s. f. (al-lé-jan-se — rad. *alléger*). Diminution du poids d'un fardeau. Inusité au propre.

— Fig. Adoucissement, consolation, soulagement : *C'est peut-être à moi qu'ils doivent de n'avoir point de remords, douce et précieuse* ALLÉGEANCE *pour leur vieillesse.* (Ch. Nod.)

Le temps à mes douleurs promet quelque *allégeance*.
MALHERBE.

Où dois-je désormais chercher quelque *allégeance ?*
CORNEILLE.

Je rends grâces au ciel, qui, pour mon *allégeance*,
Du côté de l'amour met la reconnaissance.
E. AUGIER.

— **Syn. Allégeance, allégement.** *Allégeance* indique l'action d'alléger ; *allégement*, le résultat de cette action.

ALLÉGEANCE (SERMENT D'), serment de fidélité prêté au souverain par les Anglais, et qui fut institué sous Jacques Ier, en 1606, après la découverte de la conspiration des poudres.

L'allégeance est ou *naturelle* ou *locale ;* elle est naturelle pour tous ceux qui sont nés dans un pays soumis au roi d'Angleterre, et *locale*, pour les étrangers aussi longtemps qu'ils se trouvent sous sa protection. L'allégeance naturelle est encore *perpétuelle* ou *temporaire*. Voici la formule du serment d'allégeance : « Je, ... proteste et déclare formellement devant Dieu et devant les hommes que je serai toujours fidèle et soumis au roi » Le serment d'allégeance peut être imposé à tout individu âgé de plus de douze ans ; mais maintenant on ne l'exige guère que des hauts fonctionnaires. Les quakers en sont dispensés ; une simple déclaration de leur part suffit.

ALLÉGEANT (al-lé-jan) part. prés. du v. Alléger : *Elles avaient espéré qu'en descendant de son cabinet, Morel entrerait chez elles, mais elles l'entendirent passer devant leur porte,* ALLÉGEANT *son pas, dans la crainte, sans doute, d'être appelé.* (Alex. Dum.)

ALLÉGEAS s. m. (al-lé-jâss). Comm. Etoffe de coton ou de lin qui se fabrique aux Indes orientales.

ALLÉGEMENT s. m. (al-lé-je-man — rad. *alléger*). Diminution d'un poids supporté : ALLÉGEMENT *d'un navire. Donner de l'*ALLÉGEMENT *à un plancher, à un bateau.* (Acad.)

— Par ext. : *L'*ALLÉGEMENT *des impôts. L'*ALLÉGEMENT *des charges publiques. Ce sera pour les contribuables un petit* ALLÉGEMENT. (Acad.)

— Fig. Soulagement, adoucissement, consolation : *Je sens un peu d'*ALLÉGEMENT *à mon mal.* (Trév.) *Cette nouvelle a été un* ALLÉGEMENT *pour ma douleur.* (Raym.) *Je sortis de ce désert de granit* (l'Escurial), *de cette monacale nécropole, avec un sentiment de satisfaction et d'*ALLÉGEMENT *extraordinaires.* (Th. Gaut.) *Peut-être y trouverez-vous quelque* ALLÉGEMENT *à vos austères ennuis.* (G. Sand.) *Lorsque je lui fis pressentir mon dessein, quoiqu'elle le combattît, je vis qu'elle recevait un grand* ALLÉGEMENT. (G. Sand.)

Mon âme avait trouvé dans le bien de te voir
L'unique *allégement* qu'elle eût pu recevoir.
CORNEILLE.

— Grav. Action de la main qui forme des hachures en appuyant moins dans un endroit que dans un autre.

— **Syn. Allégement, allégeance.** V. ALLÉGEANCE.

ALLÉGER v. a. ou tr. (al-lé-jé — lat. *allevare* ; formé de *ad*, à ; *levis*, léger ; — prend un *e* muet après le *g* devant les voyelles *a* et *o : Il allégea, Nous allégeons, Vous allégeâtes.* L'*é* qui précède le *g* est fermé dans toute la conjugaison : *J'allége. Il allégerait*, etc.). Rendre plus léger : ALLÉGER *la charge d'un porte-faix, d'une bête de somme. Quelquefois on* ALLÉGE *un bâtiment pour aider à sa marche.* (A. Jal.)

— Par ext. Rendre moins onéreux : ALLÉGER *les charges publiques. L'Ecole militaire* ALLÉGE *le poids de la conscription.* (Napol. Ier.) *Je voyageais en chaise de poste avec un négociant français qui avait cherché un compagnon de route pour* ALLÉGER *les frais du voyage.* (Lamart.) *Il faut qu'elle prélève sur les ressources de la communauté une part de moins en moins grande, et qu'elle* ALLÉGE *nécessairement le poids du privilége dont elle jouit.* (L. Reybaud.) *Les charges publiques étant ce qu'il y a de plus sensible pour le contribuable, on s'attache aisément à qui promet de les* ALLÉGER. (Viennet.) ‖ On dit de même, *Alléger les contribuables*, Diminuer les charges, les impôts qui pèsent sur eux.

— Fig. Calmer l'inquiétude, adoucir l'ennui, le chagrin, la douleur : *On a mille remèdes pour adoucir le malheur de l'honnête homme, on n'en trouve pas pour* ALLÉGER *celui du méchant.* (La Bruy.) *La plaisanterie* ALLÉGE *pour un moment le poids de la vie.* (Mme de Staël.) *Il n'est point de souffrance que la sympathie n'*ALLÉGE. (Lamenn.) *La vie a des fardeaux pour toutes les positions : la hauteur où on les porte n'en* ALLÉGE *pas le poids.* (Guizot.) *La gaieté* ALLÉGE *les ennuis du voyage.* (H. Rigault.) *La résignation* ALLÉGE *l'infortune, la plainte en aggrave le poids.* (Bonnin.) *Confier ses peines, c'est les* ALLÉGER. (Bonnin.) *Demain, j'écrirai à Philippe, cela m'*ALLÉGERA *un peu.* (Alex. Dum.) *J'aurai fait une bonne action, cela* ALLÉGE *le cœur.* (Alex. Dum.) *Il mit lui-même la main à l'œuvre pour* ALLÉGER *leur peine.* (G. Sand.)

. Grand Dieu,
La vie est un fardeau que ton bras nous *allége*.
A. GUIRAUD.

Sans doute il songe à moi comme je songe à lui ;
Cette douce pensée *allégeait* mon ennui.
COLLIN D'HARLEVILLE.

— Grav. *Alléger la main*, Conduire le burin légèrement avec la main, de façon à faire des hachures ou des traits moins prononcés dans un endroit que dans un autre.

— Manég. *Alléger un cheval*, Le rendre plus léger sur le devant ou sur le derrière, en portant le corps en arrière ou en avant : *Votre cheval est trop pesant des épaules, il le faut* ALLÉGER *du devant.* ‖ Dans ce sens on dit aussi *allégérir, allégir*.

— Mar. Diminuer la tension des cordages : *On* ALLÉGE *les manœuvres lourdes et longues pour diminuer les frottements sur les surfaces où elles doivent passer.* (A. Jal.) ‖ *Alléger un navire*, Le rendre plus léger, le réduire à un moindre tirant d'eau en le débarrassant d'une partie de son chargement.

— Techn. Rendre une pièce de bois ou de métal plus légère, plus mince, en l'amenuisant, en la tournant ou en la limant.

S'alléger, v. pr. Etre allégé, au prop. et au fig. : S'ALLÉGER *pour marcher avec plus de facilité.* (Acad.) *Ma douleur* S'EST *un peu* ALLÉGÉE. (Acad.) *A mesure que Sténio s'éloignait, je sentais le poids de la vie* S'ALLÉGER *sur mes épaules.* (G. Sand.)

Je *m'allége* du faix dont je suis accablé.
MALHERBE.

— **Syn. Alléger, soulager.** *Alléger* signifie Diminuer le poids d'un fardeau, d'une souffrance en quantité pour ainsi dire déterminée et avec un effet localisé. *Soulager* implique une action plus vague, dont l'effet peut s'étendre à toute la chose ou la personne allégée.

— **Antonymes.** Alourdir, appesantir, charger, grever, lester, surcharger.

ALLÉGÉRIR v. a. ou tr. (al-lé-jé-rir — rad. *alléger*). Manég. Syn. de *alléger*.

ALLÉGHANIEN, ENNE adj. (al-lé-ga-ni-ain, è-ne). Qui concerne les monts alléghanys : *Le système* ALLÉGHANIEN *comprend les montagnes qui sillonnent les Etats-Unis et les possessions anglaises de l'Amérique du Nord.* (Béraud.) *Le système* ALLÉGHANIEN *est formé de plusieurs chaînes de montagnes réunies comme un seul groupe.* (Malte-Brun.)

ALLÉGHANY ou **ALLÉGANY**, longue chaîne de montagnes appelées aussi monts Apalaches, parallèle à la côte de l'océan Atlantique, dans l'Amérique du Nord, et qui s'étend depuis l'embouchure du Saint-Laurent jusqu'à celle de l'Alabama. Sa longueur est d'environ 1,600 kil. Elle parcourt les Etats de la Caroline du Nord, de la Virginie, du Maryland, de la Pensylvanie et de New-York. C'est un assemblage de plusieurs chaînes parallèles, dont les deux principales sont les montagnes de Cumberland à l'ouest, et les montagnes Bleues à l'est. Le point culminant de celles-ci est le mont Washington, élevé de 2,000 mètres. Les différentes parties des Alléghanys laissent entre elles de riantes vallées plus ou moins profondes ; on y trouve des mines de fer, de plomb, de l'or en assez grande quantité, du bitume, de l'anthracite, des salines en abondance ; mais le charbon est la richesse minérale la plus importante.

ALLÉGHANY, riv. des Etats-Unis, affluent de l'Ohio, dans l'Etat de Pensylvanie.

ALLÉGIR v. a. ou tr. (al-lé-jir — rad. *léger*). Manég. et techn. V. ALLÉGER.

— **Syn. Allégir, aiguiser, amenuiser.** V. AIGUISER.

ALLÉGISSANT (al-lé-ji-san) part. prés. du v. Allégir.

ALLÉGISSEMENT s. m. (al-lé-ji-se-man — rad. *alléger*). Action d'alléger le train de devant ou celui de derrière des animaux : *L'*ALLÉGISSEMENT *de l'avant-main du bœuf contribuerait à le rendre plus fort.*

ALLÉGORIE s. f. (al-lé-go-rî — du gr. *allos*, autre ; *agorein*, représenter). Fiction transparente au moyen de laquelle, outre le sens littéral qui n'est point destiné à fixer l'esprit, on veut éveiller dans celui-ci une autre idée cachée, pour ainsi dire, sous l'enveloppe des mots pris dans leur acception naturelle : *Le songe de Pharaon est une* ALLÉGORIE *aussi juste qu'elle était obscure avant l'explication de Joseph. Le bandeau, les ailes et l'enfance de Cupidon sont une* ALLÉGORIE *qui représente le caractère et les effets de la passion de l'amour.* (Acad.) *Il faut avouer que l'antiquité s'expliqua presque toujours en* ALLÉGORIES. (Volt.) *Le mérite de l'*ALLÉGORIE *est de n'avoir pas besoin d'expliquer la vérité qu'elle enveloppe ; elle la fait sentir à chaque trait par la justesse de ses rapports.* (Marmontel.) *L'*ALLÉGORIE *est proprement l'esprit des Orientaux ; c'est ce qui les a conduits à l'invention de l'apologue.* (La Harpe.) *La religion est une* ALLÉGORIE *de la justice.* (Proudh.) *Ou le catholicisme est l'*ALLÉGORIE *de la société, ou il n'est rien.* (Proudh.) *On connaît l'ingénieuse* ALLÉGORIE *de Platon, qui dit qu'au commencement des siècles l'époux et l'épouse venaient ensemble au monde et ne constituaient qu'une seule créature animée.* (Alibert.)

— En poésie, on a personnifié l'allégorie :

L'*Allégorie* habite un palais diaphane.
LEMIERRE.

Partout l'*Allégorie*, aux voiles transparents,
A conduit par la main ses Alcides errants.
AL. SOUMET.

— Petit poëme dont le fond est une fiction allégorique : *Les apologues et les paraboles sont des* ALLÉGORIES. (Acad.) *Les* ALLÉGORIES *de Rousseau sont d'un style moins inégal et moins incorrect que ses épîtres.* (La Harpe.)

— Rhét. Figure qui n'est qu'une métaphore prolongée : *Un des caractères de ces auteurs, c'est de pousser à bout les* ALLÉGORIES. (Boss.) *L'*ALLÉGORIE *peut être d'un bel effet dans l'éloquence et dans la poésie.* (La Harpe.) *Les épopées d'Homère abondent en* ALLÉGORIES. (Tissot.)

— Peint. et sculpt. Composition d'un artiste représentant une idée abstraite au moyen de figures choisies et disposées pour faire comprendre cette idée : *Le tableau de la* Calomnie, *d'Apelle, était une magnifique* ALLÉGORIE. *Les* ALLÉGORIES *en peinture sont généralement froides. C'est sous l'influence de l'*ALLÉGORIE *que Prudhon conçut et exécuta son tableau,* la Justice et la Vengeance poursuivant le crime, *et Vigneron son* Convoi du pauvre.

— **Encycl.** L'*allégorie* est, comme l'indique l'étymologie, un discours qui exprime autre chose que ce qu'il énonce directement. Elle peut être considérée : 1° comme une figure du discours, 2° comme un mode général d'expression, 3° comme un mode d'interprétation.

I. Considérée comme une figure du discours, l'*allégorie* n'est qu'une métaphore plus étendue.

En voici un bel exemple, tiré de *Rome sauvée*, tragédie de Voltaire. Catilina dit, en parlant de Cicéron, qui dirige les affaires de la république et qui soupçonne sa conspiration :

Sur le vaisseau public ce pilote égaré
Présente à tous les vents un flanc mal assuré ;
Il s'agite au hasard, à l'orage il s'apprête,
Sans savoir seulement d'où viendra la tempête.

Il n'y a pas, en effet, dans ces quatre vers, une seule expression qui ne soit employée dans un sens détourné. Le vaisseau, c'est la république ; le pilote, c'est Cicéron ; les vents sont les ennemis de l'Etat ; la tempête, c'est la conjuration.

Un autre modèle d'*allégorie* souvent cité est celui que nous offre l'ode célèbre où Horace peint, sous l'emblème d'un vaisseau livré aux vents et aux flots, la république prête à se plonger dans les horreurs de la guerre civile. En poésie, le mot *allégorie* s'applique aux fictions où des êtres moraux sont personnifiés, quelle que soit l'étendue de ces fictions. Ces *allégories* prennent ordinairement le nom d'allégories *de composition ;* telles sont la Ceinture de Vénus et les Prières dans l'*Iliade*, la Renommée dans l'*Enéide*, Béatrix dans la *Divine Comédie*, la Mollesse dans le *Lutrin*, l'Envie dans la *Henriade*. La parabole et l'apologue ne sont autre chose que des *allégories* de composition.

II. L'allégorie est aussi ancienne que le monde ; « elle est, dit M. Tissot, la figure universelle par laquelle le genre humain tout entier entre dans l'ordre intellectuel et moral. » Il faut bien comprendre que le langage primitif était uniquement composé d'images ; que l'allégorie y suppléait à l'absence de termes abstraits, et qu'avant de devenir un voile ingénieux, un ornement du discours, elle fut un mode général et nécessaire d'expression. C'est à l'*allégorie*, naissant spontanément de l'esprit humain, qu'on peut rapporter toutes les mythologies. Nous trouvons l'*allégorie* dans un grand nombre de proverbes populaires : *Petite pluie abat grand vent ; Mettre de l'eau dans son vin ; Pêcher en eau trouble*, etc. Elle se montre dans le langage d'action : Tarquin le Superbe, abattant en présence de son fils les têtes des pavots les plus élevés, pour lui indiquer qu'il faut frapper les principaux citoyens de Gabies, faisait une *allégorie*. Enfin elle appartient aux arts pittoresques comme au discours. (V. plus loin ALLÉGORIE DANS LES ARTS.) L'Orient, qui est la terre classique du despotisme, est par là même celle de l'*allégorie*. Ce n'est pas, on le comprend, à la cour des despotes que la vérité peut se montrer toute nue. On raconte qu'un sage persan, voulant faire comprendre à Alexandre le Grand l'instabilité de ses conquêtes, se fit apporter devant lui une peau sèche et non tannée. L'ayant posée à terre, il appuya le pied sur une extrémité, et aussitôt toutes les autres parties se soulevèrent.

Le jeu d'échecs lui-même est une allégorie orientale. Sans les *pions*, ou soldats, le roi est tout à fait impuissant.

III. L'allégorie joue un très-grand rôle dans l'interprétation des Ecritures par les théologiens. Ils y distinguent deux sortes de sens en général : le sens *littéral* et le sens *mystique*. Ce dernier se divise lui-même en plusieurs espèces, parmi lesquelles se place le sens *allégorique* proprement dit, lequel montre, dans une chose qui s'est accomplie réellement, la figure d'une autre chose ainsi prophétisée. Le serpent d'airain, élevé par Moïse dans le désert pour guérir les Israélites de leurs plaies, représentait, dans un sens allégorique, Jésus-Christ élevé en croix pour la rédemption du genre humain. Dans les premiers siècles du christianisme, on vit juifs, gnostiques, néoplatoniciens, chrétiens hérétiques et chrétiens orthodoxes, se livrer à l'envi à l'interprétation

allégorique, ceux-ci de l'Ancien et du Nouveau Testament, ceux-là des traditions orientales et juives, d'autres des mystères et des fictions du polythéisme. Philon a écrit trois livres d'allégories sur les six jours de la création; les explications allégoriques abondent dans Origène, dans saint Clément d'Alexandrie; l'imagination des rabbins en a rempli le *Talmud*.

— L'ALLÉGORIE DANS LES ŒUVRES D'ART. Dès sa plus haute origine, l'art paraît avoir eu pour mission de fournir aux religions du paganisme *les dieux de bois ou de pierre que des peuples* superstitieux confondirent, dans leur adoration, avec la divinité elle-même. Les premières idoles furent des pierres quadrangulaires ou pyramidales, des colonnes et parfois même de simples troncs d'arbre. Plus tard, l'extrémité supérieure de ces fétiches fut façonnée en forme de tête; puis on indiqua les sexes, on sépara les membres; on ajouta enfin les attributs distinctifs du dieu, les emblèmes de son caractère et de sa puissance. Les ministres de la religion veillèrent avec un soin jaloux sur cette dernière partie de la composition des images; tout d'abord, ils imposèrent des règles et prescrivirent des types dont il fut défendu de *s'écarter. Les Egyptiens, les Assyriens et* les autres nations de l'extrême Orient, soumis à l'influence d'un gouvernement théocratique, restèrent fidèles aux formes primitives, ce qui explique leur infériorité relative dans la peinture et la sculpture. Les Grecs, au contraire, entraînés par leur esprit philosophique et par leur amour de la beauté humaine, s'affranchirent peu à peu des entraves qui gênaient l'essor de leur imagination créatrice. Simplifiant autant que possible la partie purement emblématique, ils s'appliquèrent à désigner les vertus attribuées à chaque divinité, par l'expression du visage, la disposition des membres, les proportions du corps, l'arrangement du costume. Le beau idéal, réglé par le génie de l'artiste, se substitua ainsi à la vieille forme typique : il n'obtint ni moins de respect, ni moins d'adorati ›ns. Parrhasius, dans la peinture, *Phidias, dans la sculpture, contribuèrent* le plus à opérer cette réformation de l'art. D'ailleurs, l'allégorie, qui est le fond même de la mythologie, n'en continua pas moins d'inspirer les plus belles créations de l'art grec; seulement, elle prit un caractère plus philosophique, et bientôt on la fit servir à mettre en scène les diverses passions de l'homme. L'exemple le plus célèbre de cette innovation est le tableau de la *Calomnie*, qu'Apelle, d'Ephèse, composa pour se venger d'une accusation mensongère dont il avait failli être victime, et où il plaça les figures allégoriques de la Délation, de l'Envie, de l'Ignorance, de la Suspicion, de la Fourberie, de la Perfidie, de la Repentance et de la Vérité.

Les Romains, en prenant aux Grecs leurs dieux, leur en ont emprunté, en même temps, les images. Les nombreuses peintures mythologiques, découvertes dans les maisons de Pompéi, semblent avoir eu pour but bien moins d'inspirer des pensées religieuses que de flatter les passions par des allégories très-diaphanes. Tels sont les mythes, si souvent reproduits, qui ont pour héros Apollon et Daphné, Vénus et Adonis, Galatée et Polyphème, Ulysse et Circé, Hellé et Phryxus, etc. Telles sont encore ces compositions plus ou moins piquantes qui représentent *Vénus et l'Amour pêchant à la ligne*, des *Marchands* et des *Marchandes d'Amours*, l'*Amour désarmé par des jeunes filles*, etc. C'est à Pompéi que nous voyons apparaître pour la première fois une espèce d'allégorie dont on n'a que trop usé depuis, l'*apothéose*, cette immense flatterie qui décerne à un mortel les honneurs divins. Ici, elle est figurée d'une façon générale par un génie ailé emportant une femme sur ses épaules. L'adulation ne manqua pas sans doute de prodiguer aux Césars cette glorification symbolique. On peut voir au Vatican un bas-relief antique représentant l'*Apothéose d'Adrien*, et, dans la sacristie de l'église Saint-Vital, à Ravenne, une *Apothéose d'Auguste*, morceau de sculpture d'une grande beauté.

Le christianisme, plus qu'aucune autre religion, sentit, à ses débuts, la nécessité de recourir à des emblèmes qui, en donnant pour ainsi dire un corps aux idées nouvelles, eussent de plus l'avantage de rappeler les faits sans exciter la critique, de toucher les cœurs des initiés sans compromettre aux yeux des infidèles la dignité des mystères sacrés. Tout est allégorie, en effet, dans les monuments primitifs de l'art chrétien, dans les peintures des catacombes, dans les bas-reliefs des sarcophages, dans les mosaïques, dans les verres gravés ou peints. Et il est remarquable que ces divers monuments expriment presque tous la même idée, celle d'un triomphe, d'une délivrance. Le Christ est représenté tantôt comme un bel adolescent, foulant de ses pieds nus le lion et le dragon, emblèmes du péché; tantôt comme un *bon pasteur*, portant sur ses épaules la brebis égarée; quelquefois, comme un nouvel Orphée, tenant un instrument de musique dans ses mains et charmant les animaux féroces par ses divins accords. Le mystère de la Passion n'offre ni douleurs, ni humiliations : il est figuré, d'ordinaire, par Daniel dans la fosse aux lions, par les trois jeunes Israélites dans la fournaise, ou encore par Jonas avalé par la baleine, qui doit le rendre à la lumière dans trois jours; plus rarement, surtout pendant les premiers siècles, par un agneau expirant au pied de la croix. (V. AGNEAU.) Lorsque le concile *quinisexte*, tenu à Constantinople en 692, eut ordonné de préférer la réalité aux emblèmes et de montrer le Christ sur la croix (*Christi Dei nostri humana forma characterem in imaginibus deinceps erigi ac depingi jubemus*), l'emploi des figures symboliques ne se ralentit un instant que pour prendre ensuite un développement plus complet. Le caractère des productions de l'art chrétien, au moyen âge, fut essentiellement allégorique. « Les peintres de cette époque, ou plutôt les supérieurs ecclésiastiques qui les dirigeaient, dit Emeric David, semblent avoir voulu renchérir les uns sur les autres dans leurs inventions. Les compositions pittoresques devinrent une sorte d'hiéroglyphes dont il fallait avoir le secret. Les quatre évangélistes furent représentés par quatre fleuves qui allaient répandre leurs eaux sur toute la terre; les gentils convertis, par des cerfs qui se désaltéraient à une eau vive, par une vigne ou par une montagne; les fidèles, par des arbres, des plantes, des moutons, des oiseaux. La pose, les gestes même des personnages étaient significatifs, et se trouvaient déterminés par des coutumes dont il ne semblait plus permis de s'écarter. » Ces conceptions étranges, dont beaucoup n'ont pu être pénétrées par nos modernes iconographes, se retrouvent dans les miniatures des manuscrits, dans les peintures murales, dans les émaux, dans les mosaïques, dans les sculptures qui ornent les chapiteaux, les tympans des portails, les retables et les devants d'autel. L'Apocalypse était la source intarissable où les artistes puisaient leurs inspirations. Un sujet qu'ils semblent avoir traité avec une sorte de prédilection est le Parallèle de l'Ancien et du Nouveau Testament : tantôt ils se bornaient à indiquer la concordance des deux Lois, en plaçant en regard les faits dont *l'un était réputé l'allégorie* de l'autre; *tantôt*, ils exprimaient le triomphe de la Nouvelle Alliance sur l'Ancienne, la victoire de Jésus-Christ sur la mort et sur le péché. Cette dernière interprétation a été développée avec des détails extrêmement curieux dans une plaque en cuivre gravée en intaille, émaillée et dorée, qui a fait partie de la belle collection Debruge et Labarte (nº 952 du Catal.), et qui a été publiée dans les *Annales archéologiques* de Didron (VIIIe vol.). Le même sujet inspirait encore fréquemment les artistes du XVe siècle. Il a été traité de la façon la plus originale et la plus splendide par l'un des frères Van Eyck; par Hubert, si l'on en croit MM. Passavant et Waagen, et par Jean, d'après l'opinion de MM. Crowe et Cavalcaselle. Ce chef-d'œuvre, auquel nous consacrerons un article spécial, fait partie du musée de la Trinité, à Madrid.

Les artistes du Nord conservèrent beaucoup plus longtemps que ceux des autres écoles l'habitude des vieilles allégories chrétiennes. Dès les premiers temps de la Renaissance, nous voyons les figures symboliques de l'antiquité faire irruption dans les œuvres des peintres italiens. Les idées semi-païennes du Dante sur la mort, le jugement, la rétribution, se reproduisent dans les peintures du Campo-Santo de Pise, exécutées par Giotto, Gozzoli, Buffalmaco, Simone Memmi et les deux Orcagna. La *Danse des morts* (V. ce mot), qui ouvre la série des fresques peintes par Bernardo Orcagna, est une scène digne du Tartare; plus tard, Holbein apportera, dans la représentation du même sujet, le réalisme particulier aux peintres de sa nation : il nous montrera, avec une ironie sanglante, des gens de toutes conditions luttant en vain contre le spectre camard. A mesure qu'elle approche de son apogée, l'école italienne fait de plus larges emprunts à la mythologie : Mantegna est encore chrétien dans sa *Vierge de la Victoire* du Louvre; il cesse de l'être dans sa *Sagesse victorieuse des Vices* et dans son *Parnasse*, du même musée. Le siècle d'or de l'art moderne vit éclore une foule de chefs-d'œuvre où semble respirer le génie antique, où se déploie le symbolisme des Grecs, associé aux conceptions du christianisme. Michel-Ange, ayant à dérouler sur les murs de la chapelle Sixtine la destinée entière de l'homme, depuis la création du monde jusqu'à l'accomplissement des siècles, depuis la chute de Lucifer jusqu'au jugement dernier, n'hésita pas à accoler, dans cette immense composition, les sibylles et les prophètes. Raphaël ne trouva rien de mieux pour figurer la Poésie, que de peindre l'*Assemblée d'Apollon et des Muses sur le Parnasse*, et c'est par l'*École d'Athènes* qu'il représenta la Philosophie; il témoigna d'ailleurs de sa vive admiration pour les productions de l'antiquité, en reprenant l'allégorie de la *Calomnie*, d'Apelle, telle qu'elle a été décrite par Lucien. C'est d'après les mêmes données qu'Albert Dürer traite à son tour le même sujet, et ce grand artiste, qui se montre si original, si moderne, si plein de l'esprit germanique dans sa personnification de la Mélancolie et dans son allégorie intitulée : *le Chevalier, la Mort et le Diable*, emprunte aux anciens les symboles dont il décore l'arc de triomphe et le char de Maximilien. Holbein puise à la même source les idées et les figures qu'il place dans son *Triomphe de la Richesse* et dans son *Triomphe de la Pauvreté*. Affecté et trivial quand il touche à la mythologie, Lucas Cranach s'élève à la hauteur des plus grands maîtres lorsqu'il demande au symbolisme chrétien la glorification des doctrines de la réforme. Mais, en ce genre, il eut peu d'imitateurs : la plupart des artistes allemands et flamands du XVIe siècle font de l'allégorie païenne à la manière des Italiens. Rubens, auquel aboutit cette lignée de pédants, le grand Rubens, acceptant un genre qui lui fournit d'excellents prétextes pour des nudités, le développe avec une verve magistrale, dans des compositions dont l'*Histoire de Marie de Médicis* est un admirable spécimen.

Le Primatice et Nicolo dell' Abbate firent connaître à la France les belles divinités du paganisme, auxquelles, dans la suite, nos plus grands artistes, Poussin, Mignard, et l'austère Lesueur lui-même, se virent contraints de sacrifier. Les Coypel, Le Moyne et les Van Loo poussèrent jusqu'au maniérisme le plus ridicule ce culte rétrograde. Watteau, Boucher et Fragonard eurent du moins le mérite d'être de leur époque, en mettant en scène et les Grâces, et Vénus, et Cupidon, dans des pastorales où petille l'esprit frivole et libertin du XVIIIe siècle. L'allégorie, délaissée au profit de l'histoire par l'école de David, retrouva un caractère de grandeur et de moralité dans le célèbre tableau de Prud'hon : *La Justice et la Vengeance poursuivant le Crime.* Quelques années plus tard, la phalange allemande, dont M. Overbeck est le chef, revint aux scènes apocalyptiques traitées par le moyen âge : le mysticisme quelque peu insaisissable de cette école a atteint sa dernière expression dans les peintures du Campo-Santo de Berlin, par M. Cornelius; de la Pinacothèque et de la Glyptothèque de Munich, par M. Kaulbach. Bien qu'entraînée par un mouvement irrésistible vers la peinture de la réalité, l'école française contemporaine a produit des compositions allégoriques dont les auteurs figurent parmi ses maîtres les plus renommés. Il nous suffira de citer : l'*Apothéose d'Homère* et celle de *Napoléon*, par M. Ingres; l'*Hémicycle* des Beaux-Arts, de Paul Delaroche; les *Allégories* du Salon de la Paix et *la Liberté sur les barricades*, d'Eugène Delacroix; les *Douleurs de la terre s'élevant vers le ciel*, d'Ary Scheffer; la *Légende et l'Apothéose de l'Humanité*, de M. Chenavard, immense cycle symbolique composé pour le Panthéon; l'*Evangile couronnant et complétant l'Ancien Testament*, le sujet favori des artistes du moyen âge, interprété avec beaucoup de foi et d'élévation par H. Flandrin, à Saint-Germain-des-Prés; le *Pilori*, de M. Glaize; la composition allégorique du *Bien* et du *Mal*, exposée en 1833 par Orsel, et les peintures que ce maître et ses disciples, MM. Périn et Roger, procédant tous trois d'Overbeck, ont exécutées dans l'église de Notre-Dame-de-Lorette. A ces ouvrages, qui, pour la plupart, seront décrits dans ce dictionnaire, nous pourrions joindre une longue liste d'allégories et de personnifications produites par la statuaire; nous nous bornerons à faire remarquer, en finissant, que les compositions de ce genre, peintes ou sculptées, tendent de plus en plus à céder la place aux œuvres inspirées par l'esprit essentiellement réaliste de notre époque.

— **Syn. Allégorie, apologue, parabole.** L'*allégorie* est une fiction qui présente une chose pour une autre. L'*apologue* est une allégorie morale, et la *parabole* une allégorie religieuse.

— **Epithètes.** Juste, naturelle, claire, transparente, soutenue, suivie, vive, belle, aimable, magnifique, riche, admirable, parfaite, sentimentale, touchante, froide, sèche, tirée, forcée, fausse.

ALLÉGORIQUE adj. (al-lé-go-ri-ke — rad. *allégorie*). Qui tient de l'allégorie, qui appartient à l'allégorie : *Sens* ALLÉGORIQUE. *Termes* ALLÉGORIQUES. *Tableaux* ALLÉGORIQUES. *Le merveilleux* ALLÉGORIQUE *est employé dans la* Henriade. (Acad.) *Le charlatanisme et la peur inventèrent le sens* ALLÉGORIQUE, *et l'oubli de ce sens fit pulluler les erreurs.* (Boiste.) *Souvent les artistes, en voulant faire des figures* ALLÉGORIQUES, *sont tombés dans le défaut de n'offrir que des compositions inintelligibles.* (Millin.) *L'homme peu civilisé se crée des croyances* ALLÉGORIQUES. (Malte-Brun.) *Le démon est la personnification* ALLÉGORIQUE *de nos tentations et de nos mauvais penchants.* (A. de Gasparin.)

Et pour t'en dire ici la raison historique,
Souffre que je l'habille en fable *allégorique.*
BOILEAU.

ALLÉGORIQUEMENT adv. (al-lé-go-ri-ke-man — rad. *allégorique*). D'une manière allégorique : *Cela doit s'entendre* ALLÉGORIQUEMENT, *et non littéralement.* (Acad.) *Les prophètes parlent quelquefois* ALLÉGORIQUEMENT. (Acad.) *C'est la mort, ce spectre qu'Holbein introduit* ALLÉGORIQUEMENT *dans des sujets philosophiques et religieux.* (G. Sand.)

ALLÉGORISANT (al-lé-go-ri-zan) part. prés. du v. Allégoriser : *Ils délibéraient sur la question de savoir s'il n'était pas opportun de faire peindre un quatrième tableau,* ALLÉGORISANT *le placement des cuisinières.* (P. Féval.)

ALLÉGORISATION s. f. (al-lé-go-ri-za-si-on — rad. *allégoriser*). Représentation allégorique d'une chose.

ALLÉGORISÉ, ÉE (al-lé-go-ri-zé) part. pass. du v. Allégoriser. Passé à l'état d'allégorie, revêtu d'une forme allégorique : *La mort était* ALLÉGORISÉE *dans les Danses macabres.*

ALLÉGORISER v. a. ou tr. (al-lé-go-ri-zé — rad. *allégorie*). Faire des allégories, expliquer par des allégories : *Les Pères de l'Église* ONT ALLÉGORISÉ *presque tout l'Ancien Testament.* (Acad.) *Origène a été anathématisé pour vouloir* ALLÉGORISER *toute l'Écriture, et en abolir le sens littéral.* (Card. Duperron.) *Prétendre que les Pères de l'Église ont abusé de l'allégorie au point de vouloir tout* ALLÉGORISER, *c'est une inculpation odieuse et une exagération dénuée de preuve.* (Barthél.) *Plusieurs philosophes* ALLÉGORISAIENT *les récits de la mythologie comme on* ALLÉGORISAIT *tout.* (Volt.) *Le sauvage personnifie les arbres, les fleurs, les rochers, mais il n'*ALLÉGORISE *pas le temps.* (Chateaub.) *C'est une idée que la théologie chrétienne* AVAIT ALLÉGORISÉE. (Proudh.)

ALLÉGORISEUR s. m. (al-lé-go-ri-zeur — rad. *allégoriser*). Celui qui allégorise, qui explique les allégories : *C'est un* ALLÉGORISEUR *perpétuel.* (Acad.)

ALLÉGORISME s. m. (al-lé-go-ri-sme — rad. *allégorie*). Etat d'une chose présentée allégoriquement. ‖ Manie, abus de l'allégorie : *Serait-ce qu'ici l'*ALLÉGORISME *persan aurait voulu indiquer ces puissantes machines mises en mouvement par les eaux?* (Val. Parisot.)

ALLÉGORISTE s. m. (al-lé-go-ri-ste — rad. *allégorie*). Celui qui explique un texte, un auteur, dans un sens allégorique : *Origène, Clément d'Alexandrie, saint Augustin, saint Grégoire*, etc., *ont expliqué la Bible en* ALLÉGORISTES.

ALLEGRAIN (Christophe-Gabriel), statuaire, né à Paris en 1710, mort en 1795. Ses statues les plus remarquables sont un *Narcisse*, une *Diane* et une *Vénus entrant au bain*, aujourd'hui au Louvre.

ALLÈGRE adj. (a-lè-gre — du lat. *alacris*, vif, joyeux). Dispos, agile : *Il est sain et* ALLÈGRE. (Acad.) *A-t-il le corps propre à ses fonctions, sain et* ALLÈGRE? (Montaig.) *Ce coadjuteur de nouvelle sorte s'embarqua donc à Brest, le plus joyeux, le plus* ALLÈGRE *des hommes.* (Ste-Beuve.) *Elle avait sous ce costume un petit air* ALLÈGRE *et délibéré qui lui allait on ne peut mieux.* (Th. Gaut.) *Il marchait d'un pas* ALLÈGRE *et sûr, comme un homme qui se sent sur son terrain.* (Th. Gaut.)

Pour s'échapper de nous, Dieu sait s'il est *allègre.*
RACINE.

ALLÈGRE, ch.-lieu de cant. (Haute-Loire), arrond. du Puy; pop. aggl. 1,101 hab. — pop. tot. 1,747 hab. Au pied d'une montagne, sur le sommet de laquelle s'est formé un lac dans le cratère d'un ancien volcan. Restes d'un vieux château; site admirable.

ALLÉGREMENT adv. (a-lé-gre-man — rad. *allègre*). D'une manière allègre : *Il semble que les coups fuient ceux qui s'y présentent* ALLÉGREMENT. (Montaig.) *Les soldats le suivirent* ALLÉGREMENT, *lorsqu'ils le virent à pied marcher à leur tête.* (D'Ablanc.) *Il paraît que maître Huriel reprit sa marche bien* ALLÉGREMENT, *sans se ressentir de rien.* (G. Sand.) *Les jeunes paysannes, en jupon court, lavent* ALLÉGREMENT *le devant des maisons.* (Chateaub.) *Amis, le temps est venu de quitter la vie : ce que la nature me redemande, débiteur de bonne foi, je le lui rends* ALLÉGREMENT. (Chateaub.) *Un petit nain fantastique dansait* ALLÉGREMENT *derrière le postillon.* (V. Hugo.) *Il y avait aussi beaucoup de cavaliers et de piétons qui grimpaient plus ou moins* ALLÉGREMENT *les déclivités abruptes de la montagne.* (Th. Gaut.)

ALLÉGRESSE s. f. (al-lé-grè-se — rad. *allègre*). Joie vive et souvent bruyante qui éclate au dehors : *Il reçut cette nouvelle avec une grande* ALLÉGRESSE. (Acad.) *Cette réunion excita dans toute la maison un retentissement d'*ALLÉGRESSE. (J.-J. Rouss.) *Un sublime instinct, plus prompt que la pensée, le fait palpiter d'*ALLÉGRESSE. (Lamenn.) *Les pères ont semé dans l'affliction, les fils moissonneront dans l'*ALLÉGRESSE. (Proudh.)

Que je sens à vous voir une grande *allégresse!*
MOLIÈRE.

La France avec ses vins te verse l'*allégresse.*
DELILLE.

Jamais nous ne goûtons de parfaite *allégresse;*
Nos plus heureux succès sont mêlés de tristesse
CORNEILLE.

— Se dit surtout d'une joie publique : *Transports d'*ALLÉGRESSE. *Il fut reçu avec* ALLÉGRESSE *par ses sujets.* (Port-Royal.) *L'*ALLÉGRESSE *de son armée lui promettait la victoire.* (Acad.) *L'amour régnait avec l'*ALLÉGRESSE, *les fêtes et les plaisirs dans les châteaux de l'heureuse Provence.* (H. Beyle.) *Les carillons des cloches, au milieu de nos fêtes, semblent augmenter l'*ALLÉGRESSE *publique.* (Chateaub.)

Il veut que d'un festin la pompe et l'*allégresse*
Confirment à nos yeux la foi de leurs serments.
RACINE.

Aux noces d'un tyran, tout un peuple en liesse
Noyait son souci dans les pots.
Esope seul trouvait que les gens étaient sots
De témoigner tant d'*allégresse.*
LA FONTAINE.

— Dans la relig. cathol. *Les sept Allégresses*, Sept prières adressées à la Vierge, en mémoire des sept mystères qui ont été pour elle un sujet de joie pendant sa vie.

— **Epithètes.** Tranquille, calme, paisible, douce, aimable, joyeuse, vive, folâtre, folle, bruyante, ardente, éclatante, bachique, effrénée, brutale, insultante, ignoble, sauvage, noble, orgueilleuse, naturelle, feinte, forcée, longue, courte.

ALLÉGRETTO adv. (al-lé-grètt-to — dimin. de *allegro*). Mus. Mot ital. qui signifie D'une façon vive et légère, mais un peu moins vivement et moins légèrement qu'*allegro*.

— s. m. Air d'un mouvement gracieux et léger. ‖ Pl. des ALLÉGRETTOS.

ALLEGRI (Alexandre), poëte italien, né à Florence, mort en 1596. Il est surtout connu par ses *Rime piacevoli*, poesies burlesques assez piquantes, qui ne furent imprimées qu'après sa mort.

ALLEGRI (Grégoire), compositeur de musique sacrée, né à Rome en 1587, mort en 1640. Il doit surtout sa célébrité à un *Miserere* qu'on chante le samedi saint à la chapelle Sixtine. Le pape, jaloux de posséder exclusivement ce magnifique morceau, avait, dit-on, défendu de le copier sous peine d'excommunication. Mozart éluda la défense en le notant de mémoire après l'avoir entendu deux fois seulement. Choron l'a inséré dans sa collection de musique classique.

ALLEGRI (Antonio). V. CORRÉGE.

ALLÉGRO adv. (al-lé-gro — mot ital. qui signif. *gaiement*, *vivement*). Mus. Mot qui s'emploie pour désigner un certain degré de vitesse dans le mouvement des morceaux, abstraction faite de leur caractère gai ou triste.

— s. m. Air ou partie d'un air qui se chante vivement et légèrement : *Chanter, composer des* ALLÉGROS. *Quel divin et délicieux* ALLÉGRO *que ce motif de la Marche des Hébreux allant au désert!* (Balz.) ‖ Pl. des ALLÉGROS.

— Fig. : *Vous avez passé de l'*ALLÉGRO *sautillant du célibataire au grave andante du père de famille.* (Balz.)

— **Encycl.** L'*allégro* est le mouvement intermédiaire entre le *presto*, qui est l'excès du vif, et l'*adagio*, qui est lent. On indique ces différentes modifications de lenteur ou de vitesse en joignant au mot *allégro* quelque épithète qui indique le caractère de chacune de ces modifications. Ainsi, dans la gradation de l'*allegro* de plus en plus vif, on écrit *allegro con motto*, ou *allegro mosso*, *allegro con brio*, *allegro animato*, ou *con animo*, *allegro assai*, et *allegro vivace*. Dans la vitesse décroissante, on trouve *allegro guisto*, *allegro commodo*, *allegro moderato*, et *allegro maestoso*. L'*allegro vivace* et l'*allegro maestoso* sont les deux extrêmes.

ALLÉGUANT (al-lé-gan) part. prés. du v. Alléguer : *Tibère empêcha que ce décret n'eût lieu*, ALLÉGUANT *la stupidité de Claude.* (La Harpe.)

ALLÉGUÉ, ÉE (al-lé-ghé) part. pass. du v. Alléguer. Cité, mis en avant : *Un auteur* ALLÉGUÉ *à faux. Les raisons* ALLÉGUÉES *par votre ami sont mauvaises. Les juges sont obligés de juger selon qu'il est* ALLÉGUÉ *et prouvé.* (Acad.) *Il est un premier fait* ALLÉGUÉ *par votre femme, le plus grave de tous, et sur lequel je vous prie de m'éclairer, dit le juge.* (Balz.)

ALLÉGUER v. a. ou tr. (al-lé-ghé — lat. *allegare*, même sens; de *al*, pour *ad*, vers; *legare*, envoyer. — Il change l'*é* fermé du radical en *è* ouvert devant une syllabe muette : *J'allègue; qu'ils allèguent;* excepté au futur et au condit., où l'Acad. maintient l'*é* fermé : *J'alléguerai. Nous alléguerions*). Citer une autorité, un fait, pour s'en prévaloir : ALLÉGUER *un passage de l'Ecriture.* ALLÉGUER *un texte de loi. Il* ALLÈGUE *mille passages avec une volubilité qui le met hors d'haleine.* (St-Evrem.) *Encore qu'ils* ALLÉGUASSENT *mon exposition pour garant de leur doctrine, c'est à savoir s'ils l'*ALLÉGUERAIENT *à tort ou à droit.* (Boss.) *On doute de la réalité des faits que j'*AI ALLÉGUÉS. (Volt.) ‖ Mettre en avant, s'appuyer sur, prétexter : *Ne venez point* ALLÉGUER *la médiocrité de votre fortune et l'embarras de vos affaires, quand il s'agira de consoler l'affliction d'un chrétien.* (Mass.) *Tout despotisme est illégal; rien ne peut le sanctionner, pas même la volonté populaire qu'il* ALLÈGUE. (B. Const.) *On peut* ALLÉGUER *qu'à l'âge de vingt-et-un ans l'homme n'a pas encore reçu les leçons de l'expérience, et que sa vie est troublée par les passions.* (Napol. Ier.) *Affirmer que dans l'état de nature, tel qu'on l'imagine, l'homme était en possession de tous les droits, c'est* ALLÉGUER *l'impossible.* (Portalis.) *Il n'est pas un ministre ou cruel ou injuste qui n'*ALLÈGUE *la raison d'Etat comme justification des mesures les plus imprudentes ou les plus coupables.* (Bignon.) *Ils puisaient dans les caisses des villes, sans* ALLÉGUER *aucune espèce de prétexte que leur bon plaisir.* (Thiers.)

Alléguer l'impossible aux rois, c'est un abus.
LA FONTAINE.

Jean Lapin *allégua* la coutume et l'usage.
LA FONTAINE.

Chacun d'eux résolut de vivre en gentilhomme,
Sans rien faire, *alléguant* l'exemple de Gaster.
LA FONTAINE.

Alléguez la beauté, la vertu, la jeunesse;
La mort ravit tout sans pudeur.
LA FONTAINE.

— Syn. **Alléguer, citer, produire, rapporter.** On *cite* ce qui a été dit ou écrit par un autre; on *cite* un fait, un exemple, c'est-à-dire on prend ce fait parmi un grand nombre d'autres, et on le met sous les yeux de ceux à qui l'on parle. On *allègue* une raison, une preuve; on *allègue* aussi un fait, c'est-à-dire qu'on le met en avant pour servir de preuve. On *produit* ce qui était inconnu, ce qui était en réserve, pour appuyer sa thèse ou ses droits. Enfin, on *rapporte* ce qui a pu déjà être cité ou dit par d'autres; ou bien encore on *rapporte* lorsqu'on répète une chose dans les termes mêmes dont une autre personne s'est servie, mais en se les appropriant en quelque sorte et comme si l'on parlait de soi-même.

ALLÉLOMACHIE s. f. (al-lé-lo-ma-chî — du gr. *allélôn*, l'un l'autre; *maché*, combat). Didact. Contradiction, conflit entre deux choses.

ALLÉLUCHIE s. f. (al-lé-lu-chî — du gr. *allélôn*, l'un l'autre; *echô*, avoir). Didact. Accord, liaison entre deux choses.

ALLÉLUIA s. m. (al-lé-lui-ia; quelques-uns pr. al-lé-lu-ia — mot hébr. qui signif. *louez Dieu*). Cri de réjouissance, d'allégresse, qui du judaïsme a passé dans la religion chrétienne : *Chanter l'*ALLÉLUIA. *Supprimer l'*ALLÉLUIA. *L'Eglise multiplie les* ALLÉLUIA *pendant le temps pascal. Saint Augustin et saint Jérôme ont introduit l'*ALLÉLUIA *dans l'Eglise latine au temps du pape Damase.* (Barthél.) *Dans l'Eglise grecque, on chantait* ALLÉLUIA *aux funérailles.* (Encycl.) *Dans l'Eglise latine, on ne chante* ALLÉLUIA *ni aux obsèques, ni pendant le carême.* (Rich.) *L'antique* ALLÉLUIA *d'Abraham et de Jacob fait retentir le dôme des églises.* (Chateaub.) *Garde ta pourpre, ô César! demain nous t'enterrerons dedans, et nous chanterons sur toi l'*ALLÉLUIA *et le* De profundis, *qui ne changent jamais.* (Lacord.) ‖ Pl. des ALLÉLUIA.

. . . Dimanche, unis à l'église,
Nous chanterons l'*alléluia*. GRESSET.

Un bel *alléluia* m'épanouit le cœur,
Et je me fais plaisir quand je me mêle au chœur.
C. DELAVIGNE.

— Par ext., Louange : *Si vous écriviez un petit mot à M. l'archevêque d'Arles sur sa résurrection, d'un style d'*ALLÉLUIA, *il me semble que vous lui feriez plaisir.* (Mme de Sév.)

— S'empl. quelquefois comme exclamation de joie, de bonheur : *Nous voici tous sauvés, nous renaissons, nous dépouillons nos chrysalides, nous ressuscitons;* ALLÉLUIA! (G. Sand.)

Que Deodatus est heureux
De baiser ce bec amoureux
Qui d'une à l'autre oreille va,
Alléluia! BUSSY-RABUTIN.

— *Enterrer l'alléluia*, Se dit pour marquer le temps où l'on cesse de le chanter aux offices, c'est-à-dire le samedi, veille de la Septuagésime. Autrefois cet enterrement avait lieu réellement dans quelques cathédrales. Les enfants de chœur officiaient et portaient une espèce de bière représentant l'*alléluia* décédé, pendant que tous ceux qui suivaient le cercueil faisaient entendre des plaintes et des gémissements jusqu'au lieu choisi pour l'inhumation. ‖ *Alléluia d'automne*, Nom que l'on donne, dans quelques parties du midi de la France, à une joie inconvenante et déplacée, comme le serait un *alléluia* que l'on chanterait à l'office des morts, qui se célèbre en novembre. On dit aussi quelquefois *alléluia de carême*, et, dans quelques pays, c'est une superstition qu'il ne faut point chanter l'*alléluia* en carême, de peur de faire pleurer la bonne Vierge. ‖ *Alléluia d'Othon*, proverbe en usage chez nos pères et dont ils se servaient pour désigner une réjouissance intempestive, une fanfaronnade suivie d'un échec honteux. En voici l'origine : l'empereur Othon ayant fait une irruption en France à la tête de soixante mille Allemands, en 978, s'avança jusque sous les murs de Paris, et y mit le siége. S'approchant d'une des portes, il la frappa de sa lance, et monta ensuite sur les hauteurs de Montmartre, où il fit chanter un *alléluia* en l'honneur d'une telle prouesse. Mais tout à coup arriva Lothaire, qui surprit le présomptueux conquérant, le mit en déroute, le poursuivit jusqu'à Soissons, et s'empara de tous ses bagages.

— **Encycl.** Dans l'Eglise grecque, on chante l'*alléluia* tous les dimanches et jours de fêtes, sans en excepter le carême; il n'était même pas supprimé dans les funérailles. Dans l'Eglise latine, il ne fut d'abord employé qu'au temps pascal; saint Grégoire le Grand décréta qu'on le chanterait toute l'année. Il fut supprimé dans l'office des morts par le quatrième concile de Tolède, et, depuis Alexandre II, il n'est plus chanté pendant le temps qui sépare la Septuagésime du samedi saint. Avant l'usage des cloches, les moines avaient coutume de s'appeler au chœur par le mot *alléluia*, prononcé à haute voix. La cessation de l'*alleluia* à certaines époques était jadis appelée l'*alléluia fermé* ou les *obsèques alléluiatiques*.

ALLÉLUIA s. m. (al-lé-lui-ia). Bot. Petite plante qui fleurit vers le temps de Pâques (d'où son nom), dont les feuilles ont un goût aigrelet, et qui fournit le sel appelé dans le commerce *sel d'oseille*.

ALLEMAGNE, vaste contrée occupant le centre de l'Europe; bornée à l'est par la Hongrie, la Pologne, la Prusse proprement dite; au nord par la Baltique, le Danemark et la mer du Nord; à l'ouest par la Hollande, la Belgique, la France et la Suisse; au sud par l'Italie, l'Adriatique et la Dalmatie. Sa superficie est d'environ 640,000 kilomètres carrés. Elle est sillonnée par près de cinq cents cours d'eau, dont plus de soixante sont navigables. Ses fleuves les plus remarquables sont le Danube, le Rhin, l'Elbe, le Wéser, l'Oder, etc. Elle renferme un certain nombre de lacs et compte près de mille sources minérales, dont les plus connues sont celles d'Ems, d'Aix-la-Chapelle, de Bade, de Tœplitz, etc. La partie méridionale ou haute Allemagne est montagneuse et accidentée. Les Alpes y envoient des prolongements qui, par les Sudètes, donnent la main aux Karpathes à l'est, et par la Forêt-Noire se rapprochent des Vosges, à l'ouest. Cette partie, très-boisée, est d'une grande richesse minéralogique. On y rencontre des mines d'or, d'argent, de plomb, d'étain, de fer, de zinc, de mercure, d'arsenic, de bismuth, d'antimoine, de sel gemme, etc., et on exploite différentes carrières de marbre, de granit, d'albâtre, de porphyre. On y trouve aussi du cristal de roche et quelques pierres précieuses, telles que les topazes, les améthystes, les agates. Les pierres à lithographier de Munich ont une réputation européenne. La partie septentrionale ou basse Allemagne forme une plaine, tantôt sablonneuse, tantôt marécageuse, mais admirablement cultivée, qui produit toutes les récoltes de la zone tempérée, sauf le vin, réservé à un certain nombre de cantons de la haute Allemagne. Le règne animal offre les mêmes types que le reste de l'Europe; on remarque seulement la race des chevaux du Mecklembourg, recherchés pour leur taille et la vigueur de leur constitution.

La population de l'Allemagne, d'environ 44 millions d'âmes, est en majeure partie de race allemande ou tudesque; la race slave y compte pour environ 6 millions; le reste, d'une importance numérique moindre, se compose de moins de 1 million de Wallons, Français, Italiens, Grecs et Juifs. Sous le rapport des croyances, la balance est à peu près égale entre le catholicisme et le protestantisme. Les Slaves qui habitent l'Allemagne professent généralement la religion grecque.

Politiquement parlant, il n'existé pas d'Allemagne. Cette contrée est divisée en un certain nombre d'Etats, indépendants les uns des autres, et réunis seulement par un lien fédéral qui les constitue en faisceau vis-à-vis de l'étranger. V. CONFÉDÉRATION GERMANIQUE.

— Hist. Les Romains appelaient *Germanie* ce qu'ils connaissaient des pays situés dans l'espace compris entre le Danube, l'Oder, la Baltique, la mer du Nord et le Rhin. Dès avant la naissance de Jésus-Christ, et à diverses reprises, plusieurs des peuplades germaniques avaient fait irruption dans les provinces romaines. Plus tard, une des plus considérables d'entre elles, celle des *Alémans*, défit les empereurs Caracalla et Alexandre Sévère. Vaincue à son tour, et refoulée au delà du Rhin, qu'elle avait franchi plusieurs fois, cette peuplade, réunie aux Suèves, reprit de l'ascendant à l'époque de la chute de l'Empire d'Occident, balança un moment la puissance naissante de la monarchie franque, mais succomba à Tolbiac (496) sous les coups de Clovis. Charlemagne, avant de ceindre la couronne romaine, tombée du front de Romulus Augustule, avait rattaché à son empire la majeure partie de la Germanie, où il introduisit le système féodal. Détaché de la grande monarchie sous Louis le Germanique, petit-fils de Charlemagne, ce pays fut divisé en trois royaumes, vers 876, sous les dénominations de SAXE, BAVIÈRE et ALÉMANNIE, réunis peu après sous le sceptre de Charles le Gros, qui fit revivre un instant l'empire de Charlemagne. Irrévocablement séparée de l'empire franc, après la déposition de Charles le Gros en 887, la Germanie prit et conserva, dans les auteurs latins du moyen âge et les auteurs français, le nom d'*Alémannie* ou d'*Allemagne*, tandis que les Allemands eux-mêmes l'appelèrent et l'appellent encore *Deutschland*, ou mieux *Teutschland*, comme on écrivait primitivement, du nom d'une tribu germanique, les *Teutons*, qui habitait originairement le Holstein.

Après avoir encore été gouvernée par des princes de la race carlovingienne jusqu'en 911, l'Allemagne devint une monarchie sinon complétement élective, du moins demandant une consécration nouvelle à chaque changement de règne. Le premier roi élu est Conrad, de la maison de Franconie; mais son autorité ne fut pas universellement reconnue. Il eut pour successeur Henri, dit l'*Oiseleur*, de la maison de Saxe, famille de grands feudataires, comme la précédente, qui conserva le pouvoir pendant près d'un siècle. Othon Ier, dit *le Grand*, qui monta sur le trône en 936, conquit l'Italie et se fit, en 962, couronner empereur, à l'exemple de Charlemagne. Depuis lors, l'Allemagne, dans le langage diplomatique, s'est appelée le *Saint-Empire romain*, ou simplement le *Saint-Empire*. La maison de Saxe s'étant éteinte en 1024, le sceptre repassa par suffrage dans la maison de Franconie, dont les différents rejetons, parmi lesquels Henri IV, connu par ses démêlés avec le pape Grégoire VII, occupèrent successivement le trône jusqu'en 1138, époque de son extinction, non sans avoir à lutter contre de nombreux compétiteurs. Vint le tour de la maison de Souabe, ou de Hohenstaufen, comme on l'appelle plus communément, qui fournit la figure intéressante de Frédéric Barberousse. Cette famille, désespérant de dompter l'aristocratie allemande et de donner quelque force au pouvoir monarchique, comme à la même époque on essayait avec quelque succès de le faire en France, abandonna l'Allemagne, chercha à étendre ses conquêtes en Italie pour s'y fonder une puissance nouvelle, mais elle y rencontra la France, l'Espagne et le parti papal, et finit malheureusement, avec Conradin, décapité à Naples en 1268, par ordre du duc d'Anjou. A ce moment, l'Allemagne tomba dans un état d'anarchie complète. De nombreux compétiteurs se disputèrent le pouvoir. Mais cette période, fatale à la puissance politique de l'Allemagne, funeste à l'aristocratie, vit se développer l'élément démocratique. De cette époque datent la ligue hanséatique, la ligue des villes du Rhin, etc. C'est aussi à cette période qu'on rattache l'établissement du tribunal de la Sainte-Vehme.

En 1273, Rodolphe de Habsbourg dut au peu de jalousie qu'inspirait la médiocrité de sa puissance, l'honneur d'être élu et généralement reconnu pour roi d'Allemagne. Mais dès ce moment la royauté devint absolument élective, et les successeurs de Rodolphe furent choisis dans les maisons de Nassau, de Luxembourg et de Bavière, en partie aussi parmi ses propres descendants.

Aussi longtemps que l'élection à l'Empire n'avait été qu'une formalité, une sorte de consécration, toute la noblesse, le clergé et les villes libres avaient part au suffrage. Quand le système électif fut devenu sérieux, Charles IV, nommé empereur en 1347, voulant conserver le pouvoir dans sa famille, restreignit par la bulle d'or le droit de vote aux seuls archevêques de Mayence, de Trèves et de Cologne, au roi de Bohême, au comte palatin du Rhin, au duc de Saxe-Wittemberg et au marquis de Brandebourg. Mais l'Empire ne devint héréditaire, sinon en droit, du moins en fait, qu'en faveur de la maison d'Autriche, issue de celle de Habsbourg. C'est avec Albert II, duc d'Autriche, élu en 1438, que commence la série non interrompue des empereurs d'Allemagne appartenant à cette famille. Dans cette série, on remarque avant tout Charles-Quint, qui porta la puissance de l'Allemagne à son point culminant, et fut près de réaliser la monarchie universelle. Cette puissance, considérablement ébranlée par la guerre de Trente-Ans (1618-1648), sous les règnes de Ferdinand II et de Ferdinand III, reçut un nouvel échec, pendant la guerre pour la succession d'Espagne, et s'éclipsa définitivement lorsqu'à la mort de l'empereur Charles VI, sa fille, Marie-Thérèse, revendiquant le droit d'héritage, provoqua la guerre dite de la Succession d'Autriche, et rendit plus profonde la scission avec la Prusse, dans les luttes de la guerre de Sept-Ans. Vermoulu à sa base, l'empire d'Allemagne ne parvint même pas à entamer la France de la Révolution, malgré les déchirements auxquels elle était en proie, et il dut subir les traités de Campo-Formio et de Lunéville. Trois années plus tard, il s'écroula sans secousse; l'empereur d'Allemagne prit le nom d'empereur héréditaire d'Autriche; une grande partie des différents Etats allemands, en dehors de l'Autriche et de la Prusse, se constituèrent en *Confédération du Rhin*, dont Napoléon s'intitula protecteur. Cette confédération fut dissoute et reconstituée sur de nouvelles bases en 1815, sous le nom de *Confédération germanique*. V. CONFÉDÉRATION.

— A l'époque de la réunion de l'Allemagne à l'empire franc, Charlemagne y avait introduit le système féodal, tel qu'il fonctionnait en France, c'est-à-dire que le pays avait été partagé entre un certain nombre de grands feudataires reconnaissant la suzeraineté de l'empereur, et ayant eux-mêmes chacun un nombre plus ou moins considérable de vassaux. Lorsqu'au commencement du Xe siècle, Conrad de Franconie fut élu empereur, l'Allemagne se composait de quatre grands fiefs, la Franconie, la Saxe, la Souabe et la Bavière. Par suite de l'agrandissement successif de l'Empire, le nombre des grands fiefs augmenta. De plus, les marches ou pays frontières reçurent des comtes ou margraves, relevant d'abord des grands-duchés, mais dont la plupart se débarrassèrent insensiblement de cette suzeraineté pour devenir vassaux directs de l'Empire. D'un autre côté, les empereurs, souvent moins puissants que tel ou tel des grands feudataires, favorisèrent le développement de la noblesse secondaire, et, à la fin du XIIIe siècle, l'Empire comptait cent fiefs ecclésiastiques, et cent fiefs laïques ou villes libres relevant immédiatement de l'Empire, et ayant voix lors de l'élection des empereurs. Cet état de choses dura jusqu'à l'époque de la promulgation de la bulle d'or, par Charles IV. (V. plus haut.) Au XVe siècle, toute cette noblesse était à peu près indépendante, ne devant à l'empereur que le service militaire et un petit nombre de droits régaliens, et se faisant sans scrupule la guerre de seigneur à seigneur. Le vice de cette organisation avait été reconnu depuis longtemps; mais ce n'est qu'après plusieurs tentatives infructueuses que, sous l'empereur Maximilien Ier, on établit l'organisation qui a subsisté jusqu'à la fin du siècle dernier, c'est-à-dire la division de tout l'Empire en dix cercles, ayant chacun ses Etats particuliers, un chef et un conseil chargés de veiller à la sûreté publique, et concourant tous au maintien de la paix intérieure et des lois, avec une diète générale et un tribunal suprême au centre.

I. LA PEINTURE EN ALLEMAGNE. — Au moyen âge, la peinture fut presque exclusivement employée, en Allemagne comme dans la plupart des autres contrées de l'Europe, à la représentation des sujets religieux. Charlemagne, dont le génie, également grand dans la paix et dans la guerre, s'appliqua à la régénération des diverses branches de la science humaine, ne négligea point les arts : plusieurs de ses Capitulaires attestent la vigilance qu'il déploya pour la décoration des églises de ses nombreuses provinces. Il fit appel aux artistes les plus réputés de l'empire latin, et les chargea

d'orner de peintures et de mosaïques la cathédrale d'Aix-la-Chapelle et son propre palais. Jusqu'au milieu des camps, dit Émeric David, il faisait couvrir de peintures les murs de son oratoire. L'impulsion donnée par ce grand génie se continua après lui. Les artistes de l'Allemagne, du IXe au XIIe siècle, furent pour la plupart prêtres ou moines; quelques-uns même, revêtus de la dignité épiscopale, sont aujourd'hui honorés par l'Église comme des saints. Parmi ces derniers, nous citerons : saint Modius, archevêque des Moraves, qui, avant de venir évangéliser la Bohême, peignit à Nicopolis un *Jugement dernier* dont la vue produisit une telle impression sur Bogoris, roi des Bulgares, que ce prince se décida à embrasser le christianisme (853); — saint Bernward, évêque d'Hildesheim (mort en 1022), et son successeur, saint Godehard, qui ornèrent de fresques l'intérieur de leur cathédrale; — saint Ulric, évêque d'Augsbourg, dont la bibliothèque de Munich conserve un Evangéliaire, orné de miniatures fort remarquables pour l'époque. De leur côté, les successeurs de Charlemagne sur le trône germanique ne cessèrent d'accorder des encouragements aux artistes. Othon III, qui avait eu saint Bernward pour précepteur, fit venir d'Italie le peintre Jean, alors en grande réputation, et le chargea d'exécuter, dans un oratoire de son palais d'Aix-la-Chapelle, des peintures murales qui existaient encore au commencement du XVIIe siècle.

Les chroniqueurs nous apprennent aussi qu'Henri Ier fit peindre, sur les murs de son château de Mersebourg, la victoire qu'il avait remportée sur les Hongrois; le temps, malheureusement, a détruit cet ouvrage.

Si l'on veut savoir quels furent les caractères de l'art allemand pendant cette période obscure, il faut les étudier dans les miniatures dont les moines ornaient les manuscrits. Les villes de Bamberg, de Trèves, de Mayence, d'Hildesheim; les couvents de Niedermunster à Ratisbonne, de Weingarten en Saxe, de Wessobrunn, de Scheyern et de Tegernsee en Bavière, et surtout la célèbre abbaye de Saint-Gall en Suisse, paraissent avoir fourni les enlumineurs les plus habiles.

L'influence byzantine se fait généralement sentir dans les productions antérieures au XIIIe siècle. A partir de cette époque, la peinture, en passant des mains des moines à celles des laïques, s'affranchit peu à peu de la monotonie des anciens modèles. A côté des allégories plus ou moins ingénieuses dont les scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament sont encore l'objet, on commence à voir se produire des images de la vie réelle, une représentation déjà exacte des costumes, des meubles, des animaux, et, en même temps, des figures humaines auxquelles l'artiste cherche à donner un caractère individuel.

Les vastes peintures murales, exécutées dans les églises pendant le XIIIe et le XIVe siècle, attestent d'autre part que l'art allemand revêt un caractère plus indépendant. Les spécimens les plus intéressants pour l'époque se trouvent à Brunswick, à Prague, à Soest, à Bamberg, à Salzbourg, à Hildesheim, à Nuremberg, à Cologne.

Grâce à la protection éclairée de l'empereur Charles IV, l'art prit en Bohême, vers le milieu du XIVe siècle, un développement remarquable : Théodoric de Prague, Nicolas Wurmser de Strasbourg, Kunze, et un Italien, Tommaso de Modène, exécutèrent dans le château impérial de Karlstein, voisin de Prague, des peintures à la détrempe sur panneaux, qui joignent à une certaine hardiesse de composition des qualités d'exécution vraiment surprenantes. Mais le principal centre artistique de l'Allemagne, à cette époque, fut la ville de Cologne, où florissait, vers 1380, ce maitre Wilhelm (*magister Wilhelmus*), qui, au rapport de la Chronique du Limbourg « était considéré comme le meilleur peintre de tout le pays, et peignait tout homme, quel qu'il fût, comme s'il était vivant. » L'influence très-grande que ce maitre paraît avoir eue sur la primitive école allemande, se révèle particulièrement dans les œuvres de Stephan Lochner, qui florissait de 1442 à 1451, et dont la cathédrale de Cologne nous offre un triptyque remarquable par l'exquise douceur des têtes, la pureté du dessin et la finesse de la couleur. Ce tableau est peint à l'huile, à l'aide des procédés récemment découverts par les Van Eyck; mais il ne rappelle pas autrement la manière flamande.

Martin Schongauer et Frédéric Herlen, qui visitèrent l'atelier de Rogier van der Weyden, à Bruxelles, rapportèrent en Allemagne le style de ce maitre.

Schongauer, ou, comme on l'appelle vulgairement, Martin Schon, passa une grande partie de sa vie à Colmar, en Alsace; on croit même qu'il y mourut en 1499. Créateur fécond dans l'art religieux, pénétré à la fois du sentiment de la beauté idéale et de celui de la réalité, dessinateur hardi, coloriste vigoureux, il s'est acquis une réputation que justifient ses tableaux malheureusement trop rares, et ses nombreuses gravures. Bien que ce grand artiste dût exercer une influence considérable sur ses contemporains, cette influence n'est pas aussi facile à apprécier cependant que celle qu'il eut sur la foule de graveurs qui travaillèrent dans sa manière ou le copièrent servilement. — C'est à Nordlingen, en Souabe, que Frédéric Herlen exécuta ses principaux ouvrages, entre 1462 et 1490. Après lui, l'école de cette province se divise en deux branches distinctes, celle d'Augsbourg, qui produisit les trois Holbein et les Burgkmaier, et celle d'Ulm, dont Hans Schülein et Bartolomé Zeitblom furent les coryphées. — Michel Wohlgemuth, contemporain de Martin Schon et de Herlen, s'attacha comme eux au style flamand; les nombreux retables qu'il a peints à Nuremberg et dans d'autres villes de la Franconie se distinguent par la vigueur et la transparence du coloris; pour le reste, il se montre fort inégal. Il a droit surtout au souvenir reconnaissant de la postérité pour avoir formé le grand Albert Dürer (1471-1528), ce vrai roi de l'école allemande, qui, par la profondeur et la variété de ses connaissances, la fécondité de son imagination et la souplesse merveilleuse de son talent, se place au même rang que les Michel-Ange, les Léonard de Vinci, et les Raphaël. Nous n'avons point à apprécier ici le génie et les œuvres de cet illustre artiste; nous nous bornerons à constater l'influence considérable qu'il a exercée sur ses contemporains par ses compositions, par ses gravures surtout, dont se sont inspirés les maitres les plus réputés de toutes les écoles. En Allemagne, sa manière fut suivie avec plus ou moins d'éclat par Hans Wagner de Culmbach, Schauffelein, Altdorfer, Henri Aldegrever, Georges Pencz, Jacob Bink, surnommé Grien, et par les deux Beham.

Mathieu Grünewald d'Asschaffenburg, que quelques-uns placent à tort parmi les élèves de Dürer, dont il fut le contemporain et l'émule, se créa un style à part, qui semble tenir le milieu entre celui de ce maitre et celui de l'école de Souabe. Il eut pour disciple Lucas Sunder, plus connu sous le nom de Cranach, sa ville natale, artiste d'un rare mérite, qui s'inspirant des doctrines de ses amis Luther et Mélanchthon, substitua l'interprétation des idées de la réforme à celles de la tradition catholique. Il devint le chef de l'école saxonne; mais de tous ses élèves, son fils seul a acquis quelque notoriété.

L'école de Souabe, représentée à cette même époque par Hans Burgkmaier, d'Augsbourg (1473-1559), et par Martin Schaffner, qui florissait à Ulm de 1499 à 1535, peut revendiquer aussi Hans Holbein le jeune (1495-1554); mais ce maitre célèbre quitta de bonne heure Augsbourg, sa ville natale, pour aller semer sur les bords du Rhin, en Suisse, dans les Pays-Bas et jusqu'en Angleterre, où il mourut, ses admirables ouvrages, dans lesquels, suivant les expressions de Waagen, « le réalisme allemand atteignit son plus haut degré de noblesse et de développement. » Holbein resta trop peu de temps dans son pays pour y laisser une école. En Suisse, Hans Asper et Nicolas Manuel, surnommé *Deutsch*, s'inspirèrent de son style; encore ce dernier laisse-t-il percer dans certaines parties de ses œuvres l'imitation du Titien, dont il avait suivi quelque temps les leçons à Venise.

Nous touchons au moment où l'école allemande, après avoir jeté le plus vif éclat, abdique tout à coup son indépendance et adopte les formules de l'art italien. Les maitres les plus renommés du XVIe siècle ne sont, pour la plupart, que des copistes; parmi les plus habiles, il faut citer : Johann-Stephanus von Calcar (1510-1546), Virgilius Solis (1514-1562), Hans von Achen (1552-1615), Christophe Schwartz (mort en 1594), Joseph Heinz (mort en 1609), et le plus fameux de tous, Johann Rottenhamer (1564-1623), élève du Tintoret. Le seul peintre gracieux de cette ingrate période est le paysagiste Adam Elzheimer (1574-1620), qui, bien qu'il ait passé la plus grande partie de sa vie en Italie et qu'il s'y soit inspiré de Paul Bril, sut faire preuve d'une véritable originalité dans des compositions où, à la finesse de la touche, s'allient la vigueur de l'effet et une expression poétique de la réalité.

Le siècle suivant voit la décadence se continuer. Les deux Ostade, Govaert Flink, Gaspar Netscher et Johann Lingelbach n'appartiennent à l'Allemagne que par la naissance. De très-bonne heure, ils passèrent en Hollande, où ils adoptèrent le sentiment et les procédés techniques de l'école au milieu de laquelle ils vécurent. Ceux qui restèrent fidèles à leur pays natal, sinon par l'éducation, du moins par leurs travaux, se rattachent complétement par le style aux écoles étrangères. C'est ainsi que Sandrart (1606-1688) imite tour à tour Honthorst, son maitre, Rubens, Van-Dyck et Rembrandt; Carl Screta, de Prague (1604-1674), imite Rubens; Mathias Zimbrecht, de Munich, imite Raphaël pour la composition et les Flamands pour le coloris; Jean-Henri Roos (1631-1685) imite Berchem; et son fils, Philippe Roos, plus connu sous le nom de Rosa di Tivoli (1655-1705), s'italianise complétement, tout en se distinguant d'ailleurs, dans ses peintures d'animaux, par un sentiment assez vif de la vérité et surtout par la hardiesse et la vigueur de sa touche.

Au XVIIIe siècle, la secte des imitateurs se perpétue. Christian Dietrich (1712-1774) dépense un talent très-réel à copier tantôt Ostade, tantôt Rembrandt, tantôt Salvator Rosa. Balthazar Denner de Hambourg (1685-1749), dépasse, par la mièvrerie de l'exécution, tout ce qu'a pu produire l'école de Gérard Dow : ses têtes de vieillards et de vieilles femmes sont traitées avec une minutie de détails incroyable, mais elles manquent complétement de couleur et de vie. La manière facile et lâchée de C. Vanloo est suivie par Christian Rode (1725-1797), peintre de Frédéric le Grand, et par Henri Tischbein (mort en 1789), peintre de l'électeur de Hesse-Cassel. Le fade et prétentieux Gessner (1734-1788), plus connu par ses bucoliques que par ses tableaux, cherche à rappeler Claude et Poussin. C'est jusqu'à la hauteur de Raphaël lui-même que voulut atteindre ce Raphaël Mengs (1728-1779), que Winckelmann, dans son enthousiasme d'ami et de compatriote, n'a pas craint de proclamer « le premier artiste de son siècle et peut-être des siècles futurs. » La postérité a fait bonne justice de pareils éloges décernés à un artiste dont les œuvres ne sont, à tout prendre, que des pastiches du grand art italien, faits avec beaucoup de science, sans doute, mais où l'on ne trouve ni imagination, ni chaleur de sentiment, ni la moindre verve d'exécution. Quoi qu'il en soit, il faut savoir gré à Raphaël Mengs d'avoir cherché, dans une époque de complète décadence, à retrouver la trace des anciens maitres, à ramener le goût aux nobles et pures créations du passé. Après lui, la douce et poétique Angélica Kauffmann (1742-1808) se fit une réputation par des tableaux d'une exécution agréable, mais superficielle, et d'un sentimentalisme vaporeux. Elle nous conduit au XIXe siècle, dont le début a été marqué par l'éclosion presque simultanée de deux écoles de peinture : celle des *préraphaélites*, qui, dans sa manie de pureté classique, alla demander ses modèles, ses types, ses procédés d'exécution, aux peintres italiens antérieurs à Raphaël; et celle des *romantiques*, qui remonta également le courant du passé, mais pour y chercher seulement des inspirations, des sentiments, des symboles, des allégories. Karsstens fut le chef des préraphaélites, au nombre desquels il faut ranger le sculpteur Thorwaldsen et les peintres Waechter, Schick, Koch, etc.

L'école romantique, rétrograde seulement par l'idée, a été fondée à Rome vers 1810, par Frédéric Overbeck, Pforr et Voghel, auxquels vinrent bientôt s'adjoindre Pierre Cornélius, Jules Schnorr, Guillaume Schadow, Ph. Veit, et, plus tard, Hess et Bégas. Ces maîtres, nos contemporains, ont imprimé à l'art allemand un caractère dont on ne saurait méconnaitre la grandeur. C'est en Bavière, où les avait attirés la munificence du roi Louis, qu'ils ont exécuté leurs principaux ouvrages. Toutefois, le chef de l'école, Overbeck, n'est presque jamais sorti de Rome.

En dehors de cette phalange de peintres idéalistes et catholiques, l'Allemagne a vu se former, à Dusseldorff, un groupe d'artistes protestants, dont Lessing et Bendemann ont été les coryphées; mais ce groupe est resté, quant à la grandeur de ses conceptions, bien au-dessous de l'école de Munich. C'est en réalité un maitre de cette dernière école, M. Kaulbach, qui représente le mieux le côté philosophique du protestantisme allemand. L'école de Dusseldorff a produit, en revanche, les paysagistes et les peintres de genre les plus distingués de l'Allemagne contemporaine. Il nous suffira de citer MM. Knauss, Hübner, Rœder, André et Oswald Achenbach.

II. La sculpture en Allemagne. — C'est dans les travaux des moines qu'il faut chercher l'origine de la sculpture en Allemagne; les ornements et les figures qu'ils gravaient ou sculptaient sur leurs vases sacrés, les couvertures en ivoire des manuscrits, les châsses, les devants d'autel furent les premiers essais dans cet art. L'exploitation des mines du Harz, entreprise par les Othon, ayant apporté à l'Allemagne une grande quantité de métaux précieux, les ouvrages d'orfévrerie se multiplièrent, et acquirent aux Allemands une réputation qui se répandit dans le reste de l'Europe. La profusion du métal donna également naissance à l'art de jeter en moule; et, dans cette branche, l'Allemagne obtint aussi un renom européen.

Au Xe et au XIe siècle, il est parlé de colonnes, de portes et de statues coulées en bronze. La sculpture resta presque stationnaire durant les derniers siècles du moyen âge. Mais le règne des empereurs de la maison de Souabe ayant rapproché, plus que jamais, l'Allemagne de l'Italie, il s'établit une sorte de fusion entre l'art allemand et l'art italien. Vasari, parlant des progrès de la sculpture en Allemagne à cette époque, les attribue à Jean de Pise, à Agnolo de Sienne et aux artistes allemands qui exécutèrent la façade du dôme à Orvieto. Un maitre de Cologne travailla également à Florence, et ses sculptures, qui ont disparu, ainsi que son nom, excitèrent l'admiration de Ghiberti lui-même.

Les noms des sculpteurs du XIIe et du XIIIe siècle ne sont pas parvenus jusqu'à nous, et Jean de Cologne, Berthold d'Isenach et Sabine de Steinbach, fille de l'architecte de Strasbourg, sont à peu près les seuls noms à citer au XIVe siècle. La statue colossale de Rodolphe IV à Neustadt, l'un des plus beaux monuments de cette époque; les sculptures de la maison de ville à Nuremberg, la statue de Guillaume Tell à Zurich, la célèbre table d'or de Lunebourg, le calvaire de Spire, et tant d'autres œuvres qui passent pour des merveilles, sont dus à des maitres restés entièrement inconnus.

Au XVe siècle, Jean Syrlin sculpta les belles stalles et les autels de la cathédrale d'Ulm; Henri Echlern, la chaire de Sainte-Anne, à Augsbourg; Jean Creitz, le tabernacle de Nordlingen; Nicolas d'Haguenau, le maitre-autel de Strasbourg. Mais l'école de Nuremberg vint surpasser la gloire de tous ces artistes par le nombre et le talent de ceux qu'elle produisit. Au XVe siècle, Jean Decker donna à ses ouvrages religieux une expression que la sculpture n'avait pas encore atteinte; Adam Kraff, Veit Stoss et Sébastien Lindenast se distinguèrent dans la sculpture et dans l'art de fondre. Enfin, dans les dernières années du XVe siècle, parut Pierre Vischer, qui se plaça au-dessus de tous ses devanciers, et n'eut pas de successeur. Son œuvre principale est le tombeau de saint Sebald, dans l'église du même nom à Nuremberg. Avec P. Vischer se termine la belle époque de la sculpture allemande. Le protestantisme, en arrêtant la construction des cathédrales, arrêta aussi les efforts de la sculpture, cet auxiliaire obligé de l'architecture.

Pendant le temps qui s'écoula depuis Pierre Vischer jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, c'est à peine si l'Allemagne compta quelques artistes dignes de ce nom. Le seul d'entre eux qui obtint une grande réputation fut Mathieu Collin, qui orna de superbes sculptures le tombeau de l'archiduc Maximilien d'Autriche à Salzbourg. La sculpture était donc tombée en Allemagne au dernier degré de la médiocrité, lorsque les travaux d'érudition de Raphaël Mengs, de Lessing et de Winckelmann vinrent la relever de cet état d'abaissement. Canova et Thorwaldsen encouragèrent les artistes allemands à retourner à l'étude approfondie de l'antique, en ajoutant l'exemple au précepte. Bientôt Dannecker fit sa belle statue du Christ; Ohmacht décora l'église Saint-Thomas de Strasbourg et fit revivre la sculpture en bois; Schadow, Rauch et Tieck devinrent les chefs de l'école de Berlin, d'où sont sortis des artistes éminents. La Bavière, à son tour, a produit Eberhard, qui a décoré de belles statues l'église de Tous-les-Saints, à Munich; Wagner, auteur de la frise du Walhalla; enfin Schwanthaler, qui, inspiré par une connaissance approfondie de l'antiquité, a donné des œuvres empreintes de grandeur, de grâce et de pureté, et qui, dans ses frises et ses bas-reliefs représentant l'histoire de Bacchus ou des scènes tirées de Pindare, d'Hésiode ou d'Homère, s'est élevé jusqu'à la hauteur de l'épopée grecque. Nous ne terminerons pas sans mentionner M. Kiss, élève de Tieck, dont on connait la fameuse *Amazone*, et son condisciple, M. Drake; enfin les frères Eberhard, et particulièrement Conrad Eberhard, qui ont eu le privilége d'appliquer à la sculpture le dogme de l'école romantique allemande.

III. L'architecture en Allemagne.—Vers la fin du XIIIe siècle, l'Allemagne vit s'établir un système d'architecture qui fut appelé *gothique*, et qui serait plus justement qualifié de *germanique*, non qu'il ait été complétement inventé par les Allemands, puisque l'arc en tiers-point, qui en forme la base, se retrouve dans le Nilomètre du Caire, bâti en 861, et dans les restes du palais d'Ispahan et de l'abbaye de Subiaco (Italie), mais parce que les architectes de l'Allemagne eurent le mérite de s'approprier les éléments déjà existants de ce système, et qu'ils les développèrent en unissant aux efforts de leur génie l'expérience des siècles passés. C'est à ce titre que l'Allemagne peut prétendre à la gloire de donner son nom à l'architecture du moyen âge. Antérieurement à l'art ogival, les églises et les édifices civils n'étaient construits qu'en bois, avec toute la simplicité des peuplades barbares qui habitaient la Germanie. Jusqu'à la fin du XIIe siècle, l'architecture byzantine avait entièrement prévalu dans ce pays. La civilisation peu avancée des Allemands les obligeait à appeler des architectes italiens ou grecs. Les cathédrales de Spire, de Worms, de Mayence, de Bamberg, de Bâle, de Wurtzbourg, de Limbourg, d'Erfurt, de Trèves, de Nuremberg, sont toutes, dans leurs parties primitives, conformes au pur style byzantin. Mais, vers le XIIe siècle, le gothique commença à se montrer; on rencontre dès lors l'arc ogival mélangé avec le plein-cintre, et les restaurations des monuments se firent dans le nouveau style, ainsi que l'achèvement des édifices commencés. Enfin, au XIIIe siècle, l'art allemand remplaça totalement celui du Midi. Les églises de cette époque portent toutes le caractère du gothique pur. Telles furent les cathédrales de Meissen et de Magdebourg, dont les formes élancées et perpendiculaires sont encore simples et dépourvues d'ornements. A ce premier style en succéda un second, non moins grand, plus orné et plus élégant. La cathédrale de Fribourg ouvre cette nouvelle ère. La tour de sa façade, élevée en 1272, fut le premier exemple d'une aiguille à jour. Cette cathédrale, achevée en 1513, est le monument le plus complet et le plus parfait de l'art gothique. Après la cathédrale de Fribourg vient celle de Cologne, commencée en 1248, et dont les travaux cessèrent, faute d'argent, au XVIe siècle. Mais si l'édifice est encore inachevé, on possède le dessin original d'après lequel il devait être construit, et en le voyant, on est frappé de l'audace et du génie qu'il fallut pour le concevoir. C'est vers cette époque que fut réédifiée la cathédrale de Strasbourg, dont Erwin de Steinbach éleva la première tour, en 1275, et Jean Hulz la seconde, en 1439. Cet édifice offre une particularité très-intéressante pour l'histoire de l'art, c'est que la marche de l'ar-

chitecture en Allemagne y est indiquée dans toutes ses phases, depuis le lourd style byzantin lombard jusqu'à la dégénérescence de l'art gothique. Malgré ces légères traces de mauvais goût, la cathédrale de Strasbourg fut réputée, au moyen âge et à l'époque de la renaissance, le plus beau monument de l'Allemagne.

Après les cathédrales de Fribourg, de Cologne et de Strasbourg, le quatrième chef-d'œuvre de l'architecture allemande est l'église Saint-Etienne de Vienne, construite au milieu du XII^e^ siècle, mais qui ne fut sérieusement continuée qu'en 1359, par Georges Hauser et Antoine Pilgrand, et dont le dernier architecte fut Jean Buxbaum. Saint-Etienne est regardé comme la dernière expression du gothique pur. Parmi les autres belles églises de l'Allemagne, on remarque, à Nuremberg, celle de Saint-Laurent, celle de Saint-Sebald, dont la partie gothique offre cette singularité que les ornements y sont dans le goût arabe; et enfin Sainte-Marie, œuvre de Georges et de Fritz Ruprecht; Sainte-Catherine d'Oppenheim, la cathédrale de Goslar, Sainte-Marie de Kœnigsberg, etc., toutes de la belle époque.

Le XIV^e^ et le XV^e^ siècle virent s'élever la grande cathédrale d'Ulm, par Mathieu d'Ensingen, continuée par Boblinger et Engelberger, et restée inachevée; le dôme de Ratisbonne, fondé antérieurement, mais terminé seulement alors; la cathédrale d'Augsbourg; la belle église de Landshut; celle d'Eslingen, si élégante; celle de Dunkelsbühl, par Nicolas Eseller; Saint-Gilles de Prague, bâtie par Pierre d'Arler et Mathieu d'Arras; Sainte-Marie de Würzbourg; la tour de Sainte-Elisabeth, à Breslau; les cathédrales d'Inspruck, de Salzbourg, de Brême, de Dantzig, de Constance, de Berne, de Zurich, de Bâle, de Lauzanne, etc., etc., chefs-d'œuvre de l'architecture allemande.

Parmi les monastères les plus remarquables, il faut placer celui de Saint-Gall, et ceux de Fulde, de Lindau, de Lorsch, de Trèves, d'Hildesheim, de Saint-Blaise, dans la forêt Noire, d'Einsiedeln, en Suisse, etc.

L'architecture civile prit naissance peu après l'architecture religieuse. Les villes, en s'élevant à la liberté, parvinrent aussi aux richesses; et, après s'être bâti des églises somptueuses, elles se construisirent des palais communaux ou maisons de ville, des entrepôts, des ponts, des fontaines, des portes, des hôpitaux, etc. Tous ces monuments se distinguent par des formes simples et élégantes, appropriées à leur usage particulier. Les édifices civils de Dresde, d'Ulm, de Goslar, de Brême, de Nuremberg, de Cologne et de Mayence en sont les plus célèbres spécimens.

Cependant les beaux temps de l'architecture gothique eurent un terme. Dès le commencement du XV^e^ siècle, le sentiment religieux perdit de sa ferveur; les guerres sanglantes de la Bohême commencèrent à détruire l'unité de croyance et à refroidir la piété. Dès lors, non-seulement on cessa d'élever de nouveaux monuments, mais on n'acheva même plus ceux qui étaient déjà commencés. La guerre des Hussites et la réforme de Luther portèrent le dernier coup à l'art allemand. Vers le temps où l'Allemagne voyait ainsi décroître son art gothique, l'Italie entrait dans l'ère dite de la *renaissance*, et l'Allemagne, par suite de ses relations avec ce pays, adopta bientôt le nouvel art, qu'elle appela *italique*, de son origine. Pourtant quelques formes anciennes survécurent pour un temps au système entier, et s'allièrent à l'architecture nouvelle; telles furent les voûtes en ogives qu'on employa dans la construction des églises jusqu'au XVII^e^ siècle. Mais la simplicité des monuments civils disparut tout à fait; la ligne perpendiculaire fut défigurée par des découpures bizarres, tourmentées outre mesure, et les ornements furent prodigués. Citons, parmi ces édifices hybrides, l'église des Jésuites, à Munich; l'hôtel de ville et la tour de Perlach; les églises Saint-Charles et Saint-Pierre de Vienne, cette dernière, sur le modèle de Saint-Pierre de Rome. Mais l'architecture empruntée à la Renaissance tomba aussi : le mauvais goût finit par l'envahir complétement, et l'art ne faisait plus que se traîner dans un état de dégradation honteuse, lorsque, vers la fin du XVIII^e^ siècle, trois hommes éminents, Raphaël Mengs, Lessing, Winckelmann, cherchèrent à le relever, en lui donnant pour base la science archéologique. Grands admirateurs de l'antiquité, ils propagèrent leurs idées par des écrits estimés, qui firent révolution parmi les artistes. Un architecte badois, Weinbrenner, animé de leur esprit, aida puissamment à cette régénération. Il devint le chef d'une école qui, malgré son principe, qui était l'imitation de l'antique, et par conséquent malgré son manque d'originalité, donna à l'Allemagne actuelle un grand nombre d'architectes instruits et éclairés : Hansen, en Danemark et à Hambourg; Fischer, qui, pour sa part, construisit le théâtre de Munich, etc. Quant à Hansen, ses nombreux travaux imitent plutôt l'architecture pure du XVI^e^ siècle que l'architecture antique. Après eux, Léon de Klenze mit en pratique les maximes de leur école, qualifiée en Allemagne d'école archéologique et esthétique. Dans les édifices qu'il a élevés à Munich, on retrouve une connaissance approfondie des différents styles. Sa Glyptothèque est en style ionique; la résidence royale en style florentin; l'église de Tous-les-Saints est byzantine, et l'entrepôt est vénitien. Dans sa Pinacothèque, il a copié les loges du Vatican; et enfin, dans le Valhalla de Ratisbonne, sorte de panthéon élevé aux grands hommes, il est remonté, par l'imitation, jusqu'aux murs cyclopéens. Contemporain de Klenze, Gaertner est l'auteur de l'église Saint-Louis, de la Bibliothèque, de l'Université, monuments dans le style de la Renaissance. Ohlmuller a construit Sainte-Marie-du-Secours; Liebland imite, dans Saint-Boniface, les basiliques byzantines du V^e^ siècle; Pertsch bâtit l'église protestante et la prison; Probst le nouveau pont de l'Isar, etc. « Tous ces édifices, dit M. Le Bas, auquel nous empruntons ces documents, doivent leur fondation au roi Louis de Bavière, qui mérita le titre de régénérateur des arts, et eut l'honneur de laisser à son pays une ville monumentale. » Il fut en cela suivi par le roi de Prusse, qui partageait les goûts artistiques héréditaires dans sa famille. Les plus beaux des édifices modernes de Prusse ont Schinkel pour auteur. Quoique formé à l'école archéologique, il a peut-être mieux su déguiser l'imitation sous un caractère propre, qui est chez lui le résultat d'une originalité native. Ses œuvres principales sont l'église de Werder, le théâtre, le musée, le conservatoire, le pont du château, la grande garde. D'autres architectes, tels que Moller, qui a bâti le beau théâtre de Darmstadt; Châteauneuf, Ludolf, Wortsmann, Thurmer, Thouret, figurent encore parmi les principaux artistes dont s'honore l'Allemagne.

Pour résumer ce tableau succinct, disons que l'architecture allemande a eu trois phases bien distinctes : l'époque gothique, où cet art atteignit son apogée et exerça son influence sur presque toute l'Europe; l'époque de la Renaissance, où l'Italie réagit à son tour sur l'Allemagne et lui imposa ses idées en matière d'art; enfin l'époque actuelle, où un système basé sur l'imitation cherche à réunir dans un savant éclectisme tous les styles des époques antérieures.

IV. La gravure en Allemagne. — L'invention de la gravure sur bois, dont l'honneur a été longtemps revendiqué par l'Allemagne et par l'Italie, remonte à une haute antiquité. Les savants ont prouvé que l'art d'imprimer, à l'aide de bois gravés en relief, des fleurs et d'autres ornements, des figures d'animaux et même des figures humaines, fut importé de l'extrême Orient en Europe, à la suite des conquêtes d'Alexandre le Grand. Au moyen âge, les fabricants de cartes en firent particulièrement usage : ceux de l'Allemagne jouissaient d'une grande réputation, et inondaient de leurs produits toutes les contrées voisines; mais c'est à tort qu'Heinecken a prétendu que c'est à eux que revient le mérite de la découverte. Ils furent même devancés dans l'application, si l'on en croit Emeric David, par les moines, qui gravèrent des images de sainteté pour leurs manuscrits. Une tradition attribue à saint Anscharius, évêque de Brême et archevêque de Hambourg, mort en 865, les images, imprimées sur bois, de la *Bible des pauvres*, livre dont il se répandit par la suite de nombreux exemplaires dans la haute Allemagne. Les productions de ce genre, antérieures à la seconde moitié du XV^e^ siècle, n'ont, du reste, aucune valeur artistique. Quelques collectionneurs possèdent une pièce datée de 1423, avec une inscription latine en lettres gothiques; elle représente *Saint Christophe portant l'enfant Jésus sur ses épaules;* c'est un ouvrage d'une exécution très-grossière, et qui ne rappelle en rien les admirables peintures des artistes flamands et italiens de la même époque.

Le Florentin Maso Finiguerra venait à peine de faire connaître à ses compatriotes (1452) l'art de graver en creux, que Martin Schongauer, de Culmach, se servait de ce procédé avec une habileté tellement extraordinaire, que l'on conçoit comment quelques historiens ont pu se demander qui, de l'Italie ou de l'Allemagne, était en droit de réclamer la priorité de cette nouvelle découverte. Quoi qu'il en soit, Martin Schongauer, longtemps désigné en France sous le nom de *beau Martin*, est, sans contredit, le premier artiste qui se soit acquis un renom dans la gravure : son burin, net et ferme, a tracé des compositions où l'on admire, outre l'originalité de l'invention, le caractère expressif des figures, la délicatesse des détails et une entente vraiment surprenante de la perspective et des effets de lumière. Il a laissé un grand nombre d'estampes (Bartsch en enregistre 90), parmi lesquelles il nous suffira de citer : la *Mort de la Vierge*, l'*Annonciation*, l'*Apparition de Jésus à la Madeleine*, la *Passion*, le *Portement de la Croix*, la scène humoristique intitulée le *Conducteur d'ânes*, et la *Tentation de saint Antoine*, cette diablerie étrange dont Vasari affirme que Michel-Ange fit dans sa jeunesse une copie à la plume. Martin Schongauer s'acquit par ces ouvrages une réputation européenne; la plupart des graveurs de son temps le prirent pour modèle; mais si l'on excepte Bartholomé Zeitblom, qui travailla dans son atelier à Colmar, et Israël de Mecken, qui se borna à le copier servilement, les élèves et les imitateurs qu'il fit en Allemagne ne nous sont connus que par les marques et quelquefois même par les dates seules de leurs productions. Peut-être faut-il rattacher à son école ce Wenceslas d'Olmutz, dont les estampes, signées d'un W, ont été longtemps attribuées, par erreur, à Michaël Wohlgemuth, le maître de Dürer, et dont on voit au *British Museum* une gravure, datée de 1496, qui serait la première où l'on reconnût l'emploi de l'eau-forte.

Albert Dürer, auquel on accorde aussi le mérite d'avoir été un des premiers à faire usage de cet acide, éleva au plus haut degré de perfection l'art du graveur. La précision, la vigueur, la clarté de ses estampes n'ont jamais été dépassées; s'il ne se dépouille pas toujours complétement de la sécheresse gothique, en accusant les contours de ses figures, il se montre du moins plein de finesse dans l'art de distribuer la lumière. Ses compositions sont d'une variété extraordinaire : scènes de l'Apocalypse, histoire sacrée ou profane, mythologie, figures allégoriques, tableaux de la vie familière, portraits, il aborde les sujets les plus divers, et y déploie une imagination inépuisable. On ne connaît pas moins de cent cinq planches sur cuivre portant sa marque, et ses gravures sur bois sont encore plus nombreuses. Il faut dire que la plupart de ces dernières ont seulement été exécutées sous sa direction, d'après ses dessins, et qu'en général leur mérite varie selon le degré de sa propre coopération dans le travail de la taille. Parmi les artistes qui l'ont secondé, on nomme généralement Hans Glaser, Hans Gundenmund, Jérôme Resch et Henri Hondius le Vieux.

Comme nous l'avons dit dans la *peinture en Allemagne*, Albert Dürer exerça plus d'influence comme graveur que comme peintre : ses estampes se propagèrent rapidement dans toute l'Europe, et les plus grands maîtres, André del Sarto, notamment, ne dédaignèrent pas de s'en inspirer. En Allemagne, sa manière fut suivie par ses contemporains les plus illustres : Lucas Cranach, Hans Burgkmaier et Hans Holbein le Jeune, le célèbre auteur de la *Danse des Morts*. Quelques savants prétendent que ce dernier n'a pas gravé lui-même les admirables planches connues sous son nom, et qu'il s'est borné à en fournir les dessins. Selon Soltzmann et Waagen, ce serait Hans Lützelberger qui aurait eu l'honneur d'interpréter la pensée du grand artiste. Ce qui est certain, c'est qu'à cette époque la taille du bois était d'ordinaire confiée à des praticiens habiles pour qui cet art était un métier; les maîtres se réservaient sans doute la partie la plus délicate du travail, les retouches, les derniers coups, et veillaient avec soin à ce que leurs compositions fussent rendues fidèlement. Altdorfer est de tous les disciples de Dürer celui qui s'est montré le plus original et le plus ingénieux, dans des gravures sur cuivre, traitées avec vivacité et finesse, et dans des gravures sur bois, exécutées par lui ou d'après lui. Aldegrever a fait preuve d'une grande habileté technique; mais quelques-uns de ses ouvrages trahissent l'imitation italienne, que Georges Pencz, Barthel Beham, Hans Sebald Beham et Jacob Bink, transfuges de l'école de Dürer dans celle de Marc-Antoine, devaient pousser plus loin encore. Ces artistes, dont les œuvres sont d'ailleurs justement estimées, sont désignés collectivement sous le nom de *petits maîtres*. Ils appartiennent tous à la première moitié du XVI^e^ siècle, qui fut l'âge d'or de l'école allemande, et nous devons reconnaître que, s'ils ont emprunté aux Italiens le goût des compositions mythologiques, la noblesse et l'élégance du dessin, ils n'ont pas perdu pour cela le sentiment de la réalité, qui distingue si éminemment les productions des Dürer et des Holbein. Beaucoup de graveurs de la même période sont d'ailleurs restés fidèles au style primitif : tels sont Hans Schauffelein, Hans Baldung Grien, Hans Springinklee, Lucas Krug, Hans Brosamer, Tobias Stimmer de Schaffouse, Auguste Hirschvogel et Hans Lautensack. Ces deux derniers ont laissé des vues de villes et des paysages conçus et exécutés dans la manière d'Altdorfer. Le fécond Virgilius Solis, dont Bartsch cite cinq cent cinquante-huit gravures et une foule de bois exécutés d'après ses dessins, suivit dans ses premières années la tradition d'Albert Dürer, pour se consacrer ensuite à l'imitation du style italien. Les trois frères Hopfer (David, Jérôme, Lambert); Théodore de Bry et Jean-Théodore, son fils; Martin Greuter, de Strasbourg; Wolfang et Lucas Kilian, d'Augsbourg, et les autres graveurs allemands de la fin du XVI^e^ siècle, sont complétement italianisés.

La génération suivante subit l'influence heureuse des maîtres flamands : sous la direction de Rubens, Christophe Jegher apprend à faire revivre sur le bois les compositions mouvementées et en quelque sorte la couleur de ce grand peintre. Joachim Sandrart, malgré son long séjour en Italie, demande également ses modèles à Rubens, mais il peint plus qu'il ne grave. Wenceslas Hollar, de Prague, fait à l'eau-forte de belles reproductions de Breughel, d'Elzheimer, et aussi du Titien et de Jules Romain. Le même procédé sert à Henri Roos à tracer des paysages avec animaux, où il se montre l'égal des plus grands maîtres hollandais. Michel Wilmann, de Kœnigsberg, se forme à l'école de Rembrandt. Barthélemy Kilian manie avec une égale habileté le burin et la pointe, et produit surtout des portraits. Jacques-Christophe Leblond, de Francfort, invente l'art d'imprimer des gravures en couleurs. Elie Hainzelmann, d'Augsbourg, vient étudier à Paris sous François Poilly, et rapporte dans son pays natal le faire harmonieux et suave de ce maître. Mais ce fut surtout au XVIII^e^ siècle que la manière française, illustrée par les Audran, les Stella, Dorigny, Tardieu, et tant d'autres, trouva en Allemagne des adeptes fervents, parmi lesquels nous citerons en première ligne : Joseph Wagner, Jean-Martin Preisler et son élève Philippe-André Kilian, Georges-Frédéric Schmidt et Bernard Rode, de Berlin, et Jean-Georges Willes, de Kœnigsberg. Les seuls artistes indépendants de cette époque qui aient obtenu quelque renommée sont : Bernard Vogel, qui fit de bons portraits en manière noire; Georges-Philippe Rugendas, habile dessinateur de sujets militaires, dont il nous reste une trentaine d'eaux-fortes, gravées d'une pointe large et sûre, et une centaine d'estampes, exécutées d'après ses propres compositions; Elie-Jean Riedinger, d'Ulm, qui a fourni les dessins de trois cent cinquante planches environ, représentant des paysages et des animaux. Ajoutons Dietrich, qui, dans ses gravures comme dans ses tableaux, fit preuve d'une extrême facilité à s'approprier les styles les plus divers, mais qui apparaît surtout à son avantage dans ses nombreuses eaux-fortes, remarquables par la vigueur de l'exécution et la variété des effets.

L'art de la gravure n'a pas réalisé de progrès particuliers en Allemagne depuis le commencement de ce siècle : les peintures des adeptes de la nouvelle école mystique ont trouvé d'habiles interprètes, parmi lesquels nous pouvons citer : MM. Frédéric-Edouard Eichens, de Berlin; Auguste Hoffmann, d'Elberfeld; Charles Waagen, de Munich; Hugo Bürkner, professeur de l'Académie de Dresde; Jean-Léonard Raab, de Nuremberg; Auguste Gaber; Rodolphe Stang, de Dusseldorf, etc. Mais c'est surtout à la vulgarisation des sujets religieux d'après Overbeck, Deger, Muller, que s'appliquent avec le plus de succès les graveurs allemands contemporains. Leurs estampes, peu colorées, reproduisent avec bonheur le sentiment sincère, tendre et délicat qui distingue leurs modèles; elles tendent heureusement à se substituer, même en France, aux affreux coloriages offerts jusqu'alors à la piété des fidèles. C'est aux artistes de Dusseldorf que revient l'honneur de cette réforme importante de l'imagerie religieuse : MM. Steiffensand, Massau, Joseph et François Keller, Glasez, Henry Nüsser, etc., ont déployé en ce genre un talent facile; quelques-uns d'entre eux ont d'ailleurs abordé les travaux les plus sérieux : M. Joseph Keller a gravé avec habileté la *Dispute du Saint-Sacrement*, et M. Massau a bien rendu la naïveté et le charme des anciens maîtres, en gravant l'*Adoration des Mages*, de la cathédrale de Cologne.

V. La musique en Allemagne. — La musique pénétra en Allemagne avec le christianisme et la liturgie romaine. Elle fut un puissant moyen de civilisation chez les Saxons et les Slaves. Sortie bientôt des églises et des monastères, elle se répandit rapidement dans les villes et dans les châteaux. Les *minnesinger* de l'Allemagne au moyen âge furent aussi célèbres que les troubadours et les trouvères français, et les *minstrels* de l'Angleterre. Ils étaient à la fois musiciens et poëtes. Par malheur, nous ne possédons aucun monument authentique de leur art, et la plus ancienne musique adaptée à des paroles allemandes que nous connaissions, est un recueil d'hymnes en langue vulgaire, dont plusieurs ont eu pour auteur le célèbre Jean Huss.

Le XVI^e^ siècle vit paraître en Allemagne plusieurs théoriciens qui étendirent, par leurs leçons et leurs traités, les connaissances en harmonie. De ce nombre furent Calvisius, Finck, Henri Lorit, qui écrivit un ouvrage musical intitulé *Dodécachordon*, à cause des douze modes qu'il y établit. Une chose qui ne contribua pas peu à populariser en Allemagne le goût de la musique, ce fut l'exemple de Jean Huss, ses propres convictions sur les effets de la musique, et son talent particulier dans cet art, ainsi que nous l'avons constaté plus haut. « La musique, écrivait-il, est l'alliée de la Divinité; après la théologie, c'est à elle que je donne la première place. » Après Jean Huss, Luther introduisit l'enseignement de la musique dans toutes les écoles protestantes. Il fit mettre en musique tous les psaumes, et composa lui-même plusieurs chants, entre autres le célèbre *choral* « Notre Dieu est un château-fort. »

Vers 1660, l'empereur Léopold I^er^ introduisit la musique italienne en Allemagne; il établit un Opéra italien à Vienne, et bientôt les cours secondaires de Munich, de Stuttgard, de Manheim, voulurent suivre l'exemple de la capitale. Alors la musique allemande renonça presque entièrement à son élévation et à sa gravité pour adopter le goût plus tendre, plus passionné de l'école italienne. Graun, Agricola, Hasse, rivalisèrent dans ce genre et donnèrent naissance à Glück, qui les éclipsa tous par son originalité, sa verve et la variété qu'il sut déployer dans ses productions théâtrales. Parmi ses opéras il faut citer *Orphée*, *Alceste*, *Iphigénie*, *Armide*, autant de chefs-d'œuvre qui, dans le style pathétique, n'ont pas été surpassés.

A la même époque, Haydn, quoique adonné plus spécialement à la musique instrumentale, imprimait à ses mélodies une grâce et une flexibilité dont il était allé chercher le secret en Italie.

Mozart lui-même, ce grand génie, n'a pas dédaigné de puiser aux sources mères de l'art italien.

Par ces concessions qui n'affectaient que la forme et n'ôtaient rien à l'originalité du fond, les trois grands hommes que nous venons de

nommer ont, pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle, élevé l'art allemand au plus haut degré de splendeur. Haydn prenant la musique instrumentale où l'avait laissée Sébastien, le célèbre contre-pointiste, en agrandit les proportions, et couronna sa glorieuse carrière par son oratorio de la *Création*, l'une des œuvres les plus puissantes du génie humain. Aussi grand qu'Haydn dans le genre instrumental, Mozart fut de plus le rival de Glück dans le genre dramatique. Plus passionné que le premier, plus souple, plus varié, plus abondant que le second, il les a vaincus tous les deux et il a porté en Allemagne l'art de la musique à son plus radieux épanouissement. Mais si Mozart, dans la *Flûte enchantée*, et Haydn, dans la *Création*, avaient achevé l'affranchissement de l'art national, Beethoven et Weber sont restés exclusivement allemands, et leurs mélodies rêveuses et fantastiques portent bien l'empreinte du sol natal. Les trois chefs-d'œuvre dramatiques de Weber étincellent de traits sublimes qui n'avaient pas eu de modèles et qui défient l'imitation. Plus vigoureux et plus puissant que son rival, Beethoven a surtout donné à la musique instrumentale des proportions avant lui inconnues. L'art ne peut monter plus haut. Depuis ces deux génies, Mendelssohn a tenu quelque temps le sceptre de la musique instrumentale, et Meyerbeer est aujourd'hui (1864) le premier maître de l'Allemagne. Mais il faut remarquer qu'il a d'abord étudié en Italie, et que les trois grandes œuvres auxquelles il doit sa réputation ont été composées pour notre première scène lyrique. A ce titre, et quoique son corps repose à Berlin, il appartient à la France.

Citons, pour terminer, les noms de Schubert, Hummel, Maschelès, Flottow, dont les mélodies sont aujourd'hui populaires en Allemagne et dans toute l'Europe, et enfin Richard Wagner, dont les essais de réforme musicale sont venus avorter à Paris, par la représentation du trop fameux *Tannhauser*.

Allemagne (DE L'), par Mme de Staël. C'est une œuvre de protestation et de réaction contre le matérialisme qui régnait en France sous l'Empire, et qui, confisquant pour ainsi dire tout l'enthousiasme de la nation au profit de l'activité et de la gloire militaires, ne laissait aucune place au culte des idées. Rien de moins *patriotique* que ce livre, si le patriotisme consiste à flatter l'amour-propre national. A la France, orgueilleuse de sa force, et dans tout l'éclat de l'épopée impériale, Mme de Staël ose dire que le génie français est appauvri, épuisé, et qu'il a besoin, pour retrouver la source de la poésie, de la philosophie et de la religion, de sortir des voies classiques de son développement et de se pénétrer d'une séve étrangère. Une telle liberté de langage ne pouvait être tolérée par la police de l'époque : tous les exemplaires de la première édition furent saisis et détruits au moment où elle allait paraître (1810). En même temps Mme de Staël reçut l'ordre de quitter la France. « Votre exil, lui écrivit le duc de Rovigo, ministre de la police, est une conséquence naturelle de la marche que vous suivez constamment depuis plusieurs années. Il m'a paru que l'air de ce pays-ci ne vous convenait point, et nous n'en sommes pas encore réduits à chercher des modèles dans les peuples que vous admirez. Votre dernier ouvrage n'est point *français*..... »

Le livre de l'*Allemagne* se divise en quatre parties : la première fait connaître les mœurs des Allemands; la seconde est consacrée à la littérature et aux arts; la troisième à la philosophie et à la morale; la quatrième à la religion. — Dans la première partie, nous trouvons des réflexions justes et souvent originales sur l'esprit de la chevalerie, sur le rôle que doit jouer dans l'éducation l'enseignement des mathématiques et des langues, sur l'esprit de sociabilité et de conversation qui caractérise les Français, et qui rend compte de leurs défauts et de leurs qualités; sur l'indépendance et l'originalité intellectuelles, le goût de la retraite et de la contemplation qui distinguent les Allemands. Notons un passage remarquable où la marche philosophique de l'humanité est divisée en quatre ères différentes : les *temps héroïques*, qui fondèrent la civilisation; le *patriotisme*, qui fit la gloire de l'antiquité; la *chevalerie*, qui fut la religion guerrière de l'Europe, et l'*amour de la liberté*, dont l'histoire a commencé vers l'époque de la réformation. — Dans la seconde partie, Mme de Staël nous fait faire connaissance avec les écrivains allemands qu'elle a visités, au milieu desquels elle a vécu et pour ainsi dire tenu salon, les Wieland, les Klopstock, les Lessing, les Gœthe, les Schiller, les Schlegel, les Herder, etc. Elle analyse leurs ouvrages, en donne des extraits, en fait ressortir les beautés et les défauts. Elle se prononce pour la littérature romantique des Allemands contre notre littérature classique. « La littérature des anciens, dit-elle, est chez les modernes une littérature transplantée; la littérature romantique ou chevaleresque est chez nous indigène, et c'est notre religion et nos institutions qui l'ont fait éclore... Les poésies d'après l'antique sont rarement populaires, parce qu'elles ne tiennent dans le temps actuel à rien de national..... La poésie française étant la plus classique de toutes les poésies modernes, est la seule qui ne soit pas répandue parmi le peuple..... La littérature romantique est la seule qui soit susceptible encore d'être perfectionnée, parce qu'ayant ses racines dans notre propre sol, elle est la seule qui puisse croître et se vivifier de nouveau; elle exprime notre religion; elle rappelle notre histoire..... Tandis que la poésie classique doit passer par les souvenirs du paganisme pour arriver jusqu'à nous, la poésie des Germains, la poésie romantique, se sert de nos impressions personnelles pour nous émouvoir; le génie qui l'inspire s'adresse immédiatement à notre cœur, et semble évoquer notre vie elle-même comme un fantôme, le plus puissant et le plus terrible de tous. » — Dans la troisième partie, Mme de Staël s'efforce de nous initier à la métaphysique de Kant, de Fichte, de Schelling. Il faut dire qu'elle y réussit assez médiocrement. En revanche, elle s'élève contre la morale de l'intérêt personnel en des pages éloquentes, où l'accent austère du stoïcisme se tempère et en même temps s'anime de la délicate sensibilité d'une femme et de l'imagination d'un poëte. — Dans la quatrième partie, Mme de Staël s'attache à nous montrer les rapports de la religion chrétienne avec nos facultés et nos besoins; mais elle n'entend pas encourager l'esprit de réaction qui poussait alors plusieurs écrivains, en Allemagne, à sortir du protestantisme pour revenir à l'unité de l'Eglise. Elle voit dans le catholicisme et dans le protestantisme deux puissances morales qui ont également leur raison d'être, et qui se développent dans les nations, parce qu'elles existent dans chaque homme.

M. Nisard, qui ne professe pas une grande admiration pour les ouvrages de Mme de Staël, reconnaît que le livre *De l'Allemagne* est à la fois une œuvre ingénieuse et un service rendu aux lettres. « Quoique notre siècle, dit-il, y ait pris, avec plus de libéralité envers le génie étranger, le goût des ombres de l'esthétique allemande, par beaucoup de pensées fécondes, par les perspectives qu'il ouvre devant l'esprit français, ce livre a été une influence, la première gloire après la gloire des œuvres durables. »

Allemagne (DE L'), par Henri Heine. Cet ouvrage, publié en 1835 et formé d'une série de fragments, nous montre la philosophie et la critique assaisonnées de fantaisie et d'humour. Dans ses jugements sur le mouvement religieux, philosophique et littéraire de l'Allemagne, l'auteur se plaît à prendre le contre-pied de Mme de Staël. C'est, dit-il, dans une intention de redressement qu'il a écrit son livre. Il reproche à *la grand'mère des doctrinaires* la haine qu'elle portait à Napoléon, et qui ne lui faisait voir en Allemagne que ce qu'il lui convenait de voir dans un but de polémique. Mme de Staël avait semblé mettre notre philosophie matérialiste et notre génie classique aux pieds du spiritualisme allemand et du romantisme allemand. Henri Heine combat ce spiritualisme et ce romantisme, qui lui paraissent une résurrection du moyen âge. Sa verve railleuse relève les fils de Racine et malmène durement ses compatriotes. « Tout en appréciant, dit-il, l'importance de l'ouvrage de Mme de Staël, je dois recommander une grande circonspection à ceux qui l'ont lu ou qui le lisent encore, et je ne puis me dispenser du triste devoir de le signaler comme l'ouvrage d'une coterie. Mme de Staël, dans cette circonstance, et sous la forme d'un livre, a, en réalité, ouvert un salon où elle recevait des écrivains allemands et leur donnait ainsi l'occasion de se présenter dans le beau monde français; mais au milieu du tumulte des voix nombreuses et diverses dont les clameurs retentissent du fond de ce livre, on entend toujours, dominant toutes les autres, la voix du critique romantique A. Schlegel. Là où Mme de Staël se montre elle-même, quand elle s'exprime sans intermédiaire, son livre est curieux et digne d'admiration. Mais dès qu'elle obéit à des inspirations autres que les siennes, dès qu'elle se soumet à l'école romantique, dès que, par les incitations de cette école, elle pousse à certaines tendances ultramontaines qui sont en contradiction directe avec son esprit de clarté protestante, son livre est pitoyable et nauséabond. Ajoutez qu'à cette partialité qu'elle ignore, elle joint encore une partialité qui lui est personnelle, et qu'elle ne loue guère la vie intellectuelle, l'idéalisme des Allemands, que pour fronder le réalisme qui dominait alors parmi les Français, et la magnificence matérielle de l'Empire. Son livre *De l'Allemagne* ressemble, sous ce rapport, à la *Germania* de Tacite, qui sans doute aussi, en écrivant son apologie des Allemands, a voulu faire la satire indirecte de ses compatriotes. »

Analyser *l'Allemagne* de Henri Heine serait une tâche difficile, car c'est avant tout un ouvrage de verve humoristique. Tel que l'édition revue et augmentée de 1855 nous l'a donné, il se compose de dix parties, dont il est difficile d'apercevoir le lien. L'auteur s'y montre tour à tour poëte à imagination gracieuse, contant les légendes et les traditions populaires de son pays; critique mordant, redoutable, prêt à soulever tous les voiles, mais incapable de mettre dans la raillerie la mesure et la sobriété de l'esprit français; philosophe apte à traduire dans notre langue, c'est-à-dire à résoudre en phrases claires les abstractions nébuleuses d'outre-Rhin; ici disciple de Hégel, là révolté contre le maître et le traitant avec un sans-façon fort peu respectueux; ailleurs, fanfaron d'impiété, donnant sur toute question et sur toute croyance un libre essor à son ironie; plus loin admirateur ému de la Bible et de l'Evangile, de Moïse et de Jésus; panthéiste dans le premier volume, déiste dans les dernières pages du second. Signalons un tableau intéressant de la révolution intellectuelle qui commence à Kant, et dont Henri Heine compare le développement à celui de la Révolution française. Kant, selon Heine, avec sa *Critique de la raison pure*, représente la Convention; Fichte, le philosophe de la volonté avec son *moi* qui crée le monde, représente Napoléon, l'homme-volonté; Schelling, avec sa conciliation dans l'absolu de l'idéal et du réel, de l'esprit et de la nature, représente la Restauration!

Allemagne (MER D'). V. NORD (MER DU).

ALLEMAND, ANDE adj. et s. (a-le-man, an-de — du germain *all*, tout; *mann*, homme, parce que les Allemands, suivant quelques auteurs, étaient une réunion d'hommes venus de différents pays). Qui a rapport à l'Allemagne ou à ses habitants; qui est né en Allemagne : *La gravité* ALLEMANDE. *La choucroute est un mets* ALLEMAND. *Un* ALLEMAND *de haute taille. Une jolie* ALLEMANDE. *L'*ALLEMAND *patriote cite Schiller à tout propos; l'*ALLEMAND *plus* ALLEMAND *cite Jean-Paul Richter.* (Champfleury.) *L'*ALLEMAND *n'est pas capable d'être irréligieux; la religion est le fond même de sa nature.* (Renan.) *Quand un* ALLEMAND *se vante d'être impie, il ne faut jamais le croire sur parole.* (Renan.)

Nous l'avons eu, votre Rhin *allemand;*
Il a tenu dans notre verre. A. DE MUSSET.

— *Royal-Allemand*, Corps de cavalerie recruté en Allemagne pour le service de la France, avant la Révolution.

— Fam. et prov. *Querelle d'Allemand*, Querelle suscitée sans sujet : *Mon hôte me battit froid, me fit une* QUERELLE D'ALLEMAND *et me pria un beau matin de sortir de sa maison.* (Le Sage.)

— *L'allemand*, La langue allemande : *L'*ALLEMAND *est une des langues les plus difficiles à apprendre.*

— Fam. *C'est de l'allemand, c'est du haut allemand*, On n'y comprend absolument rien.

— LANGUE ALLEMANDE, langue qui fait partie du grand groupe indo-européen, dont elle ouvre en quelque sorte la série. Les rapports frappants qu'offre l'allemand avec le persan moderne (abstraction faite des éléments sémitiques) permettent de le rattacher aux idiomes iraniens, souche collatérale de l'arien. Il est inutile de s'appesantir ici sur les origines asiatiques de l'allemand; il faut le prendre au moment de son introduction en Europe. Comment la race germanique, aux yeux bleus, aux cheveux blonds, se trouve-t-elle parler un langage identique aux idiomes des Persans et des Indous? Le problème n'est pas encore résolu, le fait seul est constaté. C'est le gothique qui sert de transition entre l'Europe et l'Asie. La question historique de la migration des peuples germaniques reste encore dans l'ombre. Les premières données précises à ce sujet remontent à la grande collision entre les barbares et Rome. Les *Germani* dont parlent les historiens latins prouvent, par leur nom même, leur origine. *German* (*us*) est composé du mot *Wehr* (prononcé guer, comme *Wilhelm* Guillaume), qui signifie proprement défense, arme, d'où le français *guerre;* et de *man*, homme (mann): les hommes de guerre; — c'est plutôt un surnom collectif qu'un nom, de même qu'Allemand (tout homme). La véritable appellation générique est *Deutsch* (anciennement *Teutsch*), Teutons. Il ne nous reste qu'une épave de la langue gothique parlée par ces peuples, et morte vers le VIIIe siècle : c'est la traduction de la bible d'Ulphilas, dont la découverte assez récente vint confirmer d'une manière si éclatante les hardies hypothèses de Grimm.

Depuis cette époque jusqu'à celle de Luther, la langue allemande se constitue lentement, en passant par différentes périodes de transformation, selon les lois qui président à la génération de toutes les langues. Les points culminants de ces évolutions sont déterminés par des tentatives de constitution définitive, qui sont : l'ancien haut allemand (VIIe-XIIe siècles), le moyen allemand (XIIe-XVIe siècles), et qui aboutissent enfin au haut allemand moderne (*neuhoch-deutsch*), datant de la traduction de la bible de Luther, qui adopta le dialecte de Misnie (1527). Coïncidence curieuse! la première et la dernière étape de la langue allemande sont marquées par deux traductions de la Bible : Ulphilas et Luther. Dès lors, la langue est faite et arrêtée, et le résultat de cet enfantement de plusieurs siècles est un des idiomes les plus riches et les plus complets de l'Europe, qu'on peut mettre en comparaison avec le grec, auquel il est étymologiquement parallèle.

Voici un aperçu grammatical de l'allemand, tel qu'il est constitué actuellement. Il a un alphabet de vingt-six lettres, qui ont conservé la forme gothique et ont à peu près la même valeur que nos lettres latines : le *faou* (v) se prononce *f*. Les trois voyelles *a*, *o*, *u* (ou) peuvent s'adoucir en ä, ö, ü (è, eu, u). La prononciation, malgré l'opinion ordinaire, est facile, parce qu'elle est conforme à l'écriture ou soumise à des règles fixes. Les mots se prononcent selon un accent tonique qui se place toujours sur la syllabe radicale. Les substantifs peuvent se classer en deux déclinaisons, la forte et la faible; elles comportent d'assez nombreuses exceptions, très-simples à retenir, parce qu'elles sont groupées méthodiquement. Il y a trois genres, masculin, féminin et neutre; deux nombres, singulier et pluriel. Les adjectifs, comme en grec, en latin et en persan, forment leurs comparatifs et leurs superlatifs au moyen de terminaisons qu'on ajoute au positif. Ils sont soumis aux règles d'accord pour le genre et le nombre et précèdent le substantif. La conjugaison allemande est encore plus analytique que la nôtre, puisqu'elle décompose le futur au moyen de l'auxiliaire *werden*, devenir, uni à l'infinitif du verbe. Les deux autres auxiliaires *sein*, être, et *haben*, avoir, forment le reste des temps composés. Le verbe allemand a six modes, et deux temps simples seulement : le présent et l'imparfait. Il existe des verbes actifs, passifs, neutres et réfléchis, généralement analogues aux nôtres pour la forme, la conjugaison et le sens. Il y a un grand nombre de verbes irréguliers; ce sont les plus importants de la langue, par le fréquent emploi qu'on en fait et par la multiplicité des verbes qui en dérivent. Cette irrégularité porte sur l'altération des voyelles ou des consonnes radicales; ce sont ces altérations qui servent à les classer d'une manière commode. A bien prendre, ce ne sont pas des verbes irréguliers, mais des restes de l'ancienne conjugaison allemande; on reconnaît parfaitement dans ces anomalies les débris de règles qui n'existent plus. La préposition se place devant son régime et gouverne différents cas. L'adverbe est, comme dans toutes les langues qui le possèdent, un mot qui contient virtuellement une préposition avec son régime. La construction allemande est très-complexe; elle peut néanmoins se ramener à cette loi pivotale qui contient le génie de la langue tout entier : le mot déterminé est toujours précédé du mot qui le détermine. Quant aux inversions, elles sont facultatives ou obligatoires. Elles sont obligatoires lorsque la proposition est précédée par une *locution adverbiale;* et, par ce terme, il faut entendre soit un adverbe, *demain;* soit une locution adverbiale proprement dite, *depuis quelque temps*; soit enfin une phrase circonstancielle tout entière, *quand viendra le printemps*. L'allemand doit à son origine iranienne le précieux avantage d'une extrême facilité pour créer des mots composés. Comme le grec, il a une multitude de verbes auxquels il peut joindre des prépositions et des particules propres à en modifier ou à en enrichir le sens, et, suivant les cas, séparables ou inséparables. Comme le persan, il forme des mots composés de deux substantifs accolés l'un à l'autre, le plus souvent sans aucun changement, quelquefois avec l'intercalation de la lettre *s* (marque du génitif). On peut aussi donner à un verbe le sens causatif en adoucissant la voyelle radicale. Les diminutifs sont nombreux : ils se forment au moyen de l'addition du suffixe *chen* ou *lein*, et de l'adoucissement de la voyelle radicale. En outre, l'allemand possède à un degré éminent la faculté de s'assimiler un radical étranger, de le digérer, pour ainsi dire, en transposant les fortes, les douces, les chuintantes, les sifflantes, les dentales, etc. Très-souvent, un mot, qui n'est que le résultat d'une introduction extérieure, a une apparence tellement indigène, qu'on ne pense pas au premier abord à la lui contester. Tel est, par exemple, le mot *kirsche*, cerise, qui n'est autre que le latin *cerasus* (l'histoire est là pour le prouver), habillé de pied en cap à la tudesque. Il est impossible de méconnaître dans *strasze* (en anglais, *street;* en italien, *strada*), rue, l'expression latine *strata* (sous-entendu *via*), que l'on trouve fréquemment employée par les auteurs postérieurs au siècle d'Auguste. Somme toute, l'allemand est un heureux compromis entre les idiomes asiatiques et néo-latins : il a rejeté ou refusé d'admettre les défauts des uns et des autres, en conservant ou en acquérant leurs qualités.

A côté de la langue littéraire, dont on vient de saisir en quelques lignes le résumé rapide, il ne faut pas oublier les nombreux dialectes parlés en Allemagne, et dont quelques-uns sont de véritables idiomes qui ont eu leurs grammairiens, leurs auteurs et leurs poëtes. Nous retrouvons là, presque intacts, les restes du haut allemand moyen et du bas allemand (*niederdeutsch*), conservés par le peuple, comme nous retrouvons aujourd'hui, dans la bouche de nos paysans, la langue parlée par nos ancêtres. La branche saxonne, ou bas allemand, remonte à la plus haute antiquité et est parallèle à l'allemand proprement dit. Elle comprend : 1° le bas allemand ancien (*altnieder deutsch*); 2° le bas allemand moyen (*mittelnieder deutsch*); 3° le bas allemand moderne (*meunieder deutsch*), ou saxon moderne. Le saxon possède des chroniques et des poésies remontant au delà du XVIIe siècle. Il comprend de nombreux dialectes secondaires et tertiaires, qui sont actuellement parlés dans la basse Saxe, le Holstein, les Pays-Bas, le Hanovre, le Brandebourg, la Prusse, la Poméranie, le Mecklembourg, etc. Parmi les autres variétés du *plattdeutsch* (bas-allemand), nous mentionnerons pour mémoire le suisse, le rhénanien, le souabe, mélange d'ancien alémannique et de suève; les patois du Midi (danubien, tyrolien, autrichien, bavarois); les dialectes de Hesse, de Franconie, de Thuringe, de Misnie (haut saxon moderne). Les plus importants de ces dialectes trouveront place ici à leur ordre alphabétique. Le *iudisch-deustch* (juif allemand) est un dialecte barbare, où l'on retrouve en proportions diverses

l'allemand, le slave, l'hébreu, le français. On peut aussi considérer comme l'équivalent de notre argot le *rothwaelsch* (patois rouge), langue exclusive des voleurs, des vagabonds et autres gens sans aveu.

— Littérature allemande. Depuis la traduction de la Bible d'Ulphilas jusqu'à nos jours, on compte dans la littérature allemande un nombre prodigieux d'ouvrages de toutes sortes. Pour les grouper méthodiquement, on fait usage de divers systèmes de division plus ou moins arbitraires; le procédé le plus commode et peut-être le plus exact est de se contenter simplement des jalons que nous fournit l'histoire de la langue. A partir du VII^e siècle, où le gothique fait définitivement place au véritable allemand, on compte trois grandes étapes, qui sont les trois grandes transformations indiquées ci-dessus : la route est toute tracée, et l'histoire littéraire se partage naturellement en trois grandes périodes, correspondant aux trois grandes phases de l'histoire philologique; les voici :

1re période (du VII^e siècle au XII^e), correspondant au haut allemand ancien (*althoch deutsch*).

2me période (du XII^e siècle au XVI^e), correspondant au haut allemand moyen (*mittelhoch deutsch*).

3me période (du XVI^e au XIX^e siècle), correspondant au haut allemand moderne (*neuhoch deutsch*), ou allemand contemporain.

Il est superflu de créer une période spéciale pour la littérature gothique, dont il ne reste que la traduction de la Bible d'Ulphilas, quelques traités religieux et quelques actes sans importance.

1re période (du VII^e au XII^e siècle). — Haut allemand ancien. — Cette période peu féconde comprend quelques ouvrages écrits en francisque, en alémannique et surtout en latin. La barbarie et le christianisme s'y heurtent de front. On a conservé quelques chants barbares, quelques vieilles légendes guerrières dont on trouve un échantillon dans un fragment de poëme (*Hildibraht et Hadhubraht*); on cite aussi une traduction du traité d'Isidore, *De Nativitate Christi*, faite au commencement du VIII^e siècle; une traduction de la règle de Saint-Benoit en Allemagne, par Viero, moine de Saint-Gall; *le Sauveur*, poëme chrétien, composé sous Louis le Débonnaire; l'histoire de l'Evangile faite en vers allemands d'après les quatre évangélistes, par Otfried, moine alsacien (imprimée à Bâle en 1571). Beaucoup de ces ouvrages furent composés en Neustrie et en Austrasie, sous les Mérovingiens et les Carlovingiens. Après ces deux dynasties, le mouvement littéraire devient plus exclusivement allemand. On possède quelques fragments poétiques : la *Prière de Wessobrünn*, le *Muspilli*, le *Merigarto*; les poëmes de *Walther d'Aquitaine*, en vers latins, et de *Ruodlieb*, dans lesquels on trouve des traditions nationales. Les traductions des Psaumes de David, du Livre de Job, de l'*Organon* d'Aristote, de plusieurs ouvrages latins faits par le moine Notker, signalent le commencement du XI^e siècle, pendant lequel les cloîtres seuls entretiennent les lueurs mourantes de la littérature, en sauvant les livres de la destruction et la pensée du joug de la force brutale. La litterature de cette époque est pauvre, négative; mais elle prépare le grand mouvement de la seconde période, en amassant de précieux matériaux. Les quelques noms qu'on pourrait encore citer appartiennent tous à la vie religieuse, et ne rappellent que de patientes traductions ou de laborieuses compilations; entre autres on distingue ceux des deux religieuses Ava, auteurs d'une *Vie de Jésus* (1127); Hroswitha, du monastère de Gaudersheim, qui a écrit des drames latins et un éloge historique d'Othon I^er, en vers.

2me période (du XII^e au XVI^e siècle. — Haut allemand moyen. — La deuxième période s'ouvre avec l'avénement des Hohenstaufen, en 1137; les premières luttes entre les Guelfes et les Gibelins commençaient; un souffle guerrier passait sur l'Allemagne, et les anciennes fiertés nationales se réveillaient. C'est à cela que nous devons ces nombreuses et longues épopées : *le roi Rother*, *Wolfdietrich*, etc., qui composent le *Heldenbuch* (Livre des héros). Aux antiques traditions scandinaves viennent se joindre les débris des superstitions armoricaines. C'est aussi l'époque des croisades, et, comme la France, l'Allemagne va puiser en Orient de féconds exemples. Peut-être cette longue satire cyclique du *Roman du Renard* n'est-elle qu'un thème emprunté au recueil indien de Bidpaï, *Kalila et Dimna*, dont il ne reste que la traduction arabe, sur lequel le moyen âge aura brodé ses plus naïves variations. Les *Niebelungen*, un des ouvrages les plus importants de cette époque et qui a été probablement refondu plus tard par Henri d'Ofterdingen, sont considérés par les Allemands comme leur premier poëme épique. Il ne faut pas oublier non plus *Guillaume d'Orange*, *Parcival et Titurel*, *Lohengrin*, de Wolfram d'Eschembach; *Lancelot du Lac*, de Ulrich de Larichoven (poëmes qui roulent sur le roi Arthur et les chevaliers de la Table-Ronde), et des récits grossièrement traduits, imités ou extraits des sources antiques, l'*Enéide*, la *Guerre de Troie*, *Salomon et Morolf*, etc. A côté de ces abruptes rapsodies, pleines du fracas des armes et de passions sauvages, au milieu de ces voix qui chantent le combat, la victoire ou la défaite, une note plus douce se fait entendre. Les *minnesinger*, troubadours du Nord, chantent l'amour, comme nos compagnons de la *gaye science*. Walther de Vogelweide est le plus célèbre de ces poëtes (1228); après lui on nomme Ulrich de Lichtenstein, Reinmar, Henri de Morungen, etc. Dans ces chants se mêlent l'amour mystique, les sentiments chevaleresques et les louanges de la maison de Souabe. Les ouvrages en prose sont peu nombreux : quelques sermons du moine Berthold, quelques compilations de lois (*Sachsenspiegel* et *Schwabenspiegel*), la *Paix du Pays*, et autres recueils analogues sans valeur littéraire. Au XIV^e siècle, les premières universités se fondent et la littérature se vulgarise. Les antiques traditions scandinaves s'évanouissent pour faire place aux idées vraiment allemandes: plus de chevaliers, plus d'enchanteurs, plus de ces fantastiques exploits, de ces poëmes religieux d'où le christianisme avait tant de peine à éliminer l'élément superstitieux du paganisme germain. Voici les *meistersænger*, corporations d'artisans-poëtes, dont les vers sont rhythmés à la cadence des marteaux retombant sur l'enclume, et qui succèdent à ces *minnesinger* mystiques et barbares, en faisant sonner leur voix mâle, peut-être brutale, mais franche et joyeuse. Nous voyons alors surgir les originaux ou les imitations de nos vieux contes, de nos fabliaux mordants. C'est à ce moment qu'apparaissent les types légendaires qui résument toute une époque : *Tyll Eulenspiegel* (Tyll miroir des hibous, Tyll l'*Espiègle*), *le docteur Faust*, que Gœthe a si magnifiquement interprété dans son drame immortel; le *Juif-Errant*, qui a fourni à Edgar Quinet le sujet de son merveilleux *Ahasvérus*. Le *Livre des sept sages Maîtres*, œuvre bizarre et semi-fantastique, n'est autre chose que *li Romans des sept Sages*. Le théâtre a aussi ses représentants : Hans Folz, Rosenplüt, Schernberg. Dans les chroniques nous trouvons : la *Chronique alsacienne*, de Twinger de Kœnigshofen; la *Chronique allemande de Limbourg-sur-Lahm*, par Gensbein; la *Chronique du pays de Thuringe*, par le moine Rothe (XV^e siècle), etc. Il faut mentionner également l'*Eloge du mariage* et le *Miroir des mœurs*, par le chanoine Eyb; les prédications de Jean Tauler; le *Paradis des âmes* et le *Miroir consolateur*, de Geiler.

3me période (XVI^e—XIX^e siècle).—Après quelques hommes qui, comme Geiler et Ulrich von Hütten, surnommé le Démosthène allemand, forment la transition entre les deux périodes, arrivent Luther et la réforme. La traduction de la Bible (1523) fait époque non-seulement pour l'histoire du protestantisme, mais aussi pour celle de la littérature allemande. A partir de ce moment, la langue est irrévocablement fixée, et l'on marche enfin sur un terrain stable. A la suite de Luther s'avancent Zwingle et Mélanchthon, qui continuent sa double réforme. Le cordonnier Hans Sachs représente dignement la poésie avec sa verve inépuisable. Il a énormément écrit et laissé derrière lui toute une génération d'imitateurs : Jean Fischart, Thomas Mürner, Georges Rollenhagen, Ayrer, etc., dont les œuvres sont surtout satiriques. Il y a aussi quelques romans : le *Pasteur de Kalemberg*, *Pierre Leu*, le *Livre des laïques*. Citons enfin l'ouvrage théologique de Jean de Arndt : *le Vrai Christianisme*. Il faut pareillement signaler l'apparition de la première grammaire allemande, en 1537. La première portion de cette période est féconde pour la partie historique : Peutinger, Turnmeyer, Kansow, Tschudi, Sébastien Franck (*Chronique du monde*), et surtout Gœtz de Berlichingen, le chevalier à la main de fer, dont les mémoires ont servi à Gœthe pour un drame qui est un chef-d'œuvre. Au XVII^e siècle, l'influence française de nos classiques vient succéder à l'influence de la réforme, et il faut avouer qu'elle n'obtient pas de fort beaux résultats. Martin Opitz (1597-1679), chef de l'école silésienne, fait vivement regretter le joyeux cordonnier Hans Sachs. Au nombre de ses disciples on compte Flemming, André Gryphius, Frédéric de Logau, etc. Hoffman de Hoffmanswalden possède un talent un peu plus souple. On cite encore quelques noms peu connus, tels que : Gunther, Wernicke, de Kanitz, etc.

Ajoutons aussi quelques historiens, Chemnitz (*Histoire de la guerre de Suède*), Frisius, Gottfried, Arnold, Mascow, de Bunau; quelques romanciers, Samuel d'Hirschfeld, le duc de Brunswick, Philippe de Zesen, etc. Le milieu du XVIII^e siècle nous offre les noms de Haller et de Hagedorn. Enfin, après les luttes de Gottsched et de Bodmer, se présente Klopstock (1724-1803). Avec la *Messiade*, la littérature entre dans une phase nouvelle. L'enthousiasme gagne la jeunesse; Lessing se retrempe aux sources vives de l'antiquité allemande, combat énergiquement le genre français dans sa *Dramaturgie*, pose les bases de l'esthétique moderne dans son *Laocoon*, et, joignant l'exemple au précepte, descend dans l'arène et écrit *Minna de Barnhelm*, *Emilia Galotti*, *Nathan le Sage*. L'impulsion est donnée, Wieland est impuissant à l'arrêter; Herder accélère encore le mouvement. Gœthe apparait: dès lors nous ne trouvons plus que des noms célèbres: Schiller, Hœlty, Voss, Bürger, les Schlegel, Tieck, Kleist, Jean-Paul Richter, Musæus, Achim d'Arnim, Uhland, Jean de Müller, etc. N'oublions pas de mentionner Adelung, Guillaume de Humboldt, Bopp, les frères Grimm, dont les œuvres philologiques sont de véritables monuments littéraires. Les noms de Ludovig Bœrne, Henri Heine, Théodore Kœrner, Nicolas Nimbsch de Strehlenau (Nicolas Lenau), Frédéric Rückert, Auguste de Platen, etc., sont consacrés par le succès et occupent dans la littérature de notre époque le premier rang. Il y en aurait encore bien d'autres à citer, mais comme leur valeur intrinsèque est jusqu'ici diversement appréciée en Allemagne, il est plus sage et plus prudent de s'abstenir, et de ne pas s'aventurer sur le terrain mouvant des personnalités contemporaines. (Cependant quelques ouvrages saillants et qui, soit au point de vue littéraire, soit au point de vue philosophique, ont particulièrement fixé l'attention publique en France, seront analysés dans ce Dictionnaire à leur ordre alphabétique.)

— Prosodie allemande. Le système prosodique allemand, comme celui du grec et du latin, repose essentiellement sur la prononciation plus ou moins rapide accordée à chaque syllabe. Tout mot allemand doit se prononcer suivant un accent tonique, qui est toujours placé sur la syllabe radicale, que le mot soit monosyllabique ou polysyllabique. Prosodiquement, cette syllabe est toujours longue. Les syllabes brèves ou douteuses sont celles qui ne reçoivent pas l'accent tonique. Ainsi, en allemand comme en grec, la valeur prosodique des mots est identique à leur accentuation tonique. En partant de ce principe, on peut formuler les quelques règles qui suivent :

1° Les syllabes radicales, dans les monosyllabes et dans les polysyllabes, sont longues : *Zeit*, temps; *kind*, enfant; *himmel*, ciel; *gespenster*, spectres, etc. Les particules séparables qui entrent dans la formation des verbes composés, *abreisen*, partir; *ankündigen*, annoncer, etc., et les formes monosyllabiques des verbes (excepté celles des auxiliaires), *schwand* (de *schwinden*, décroître), *sah* (de *sehen*, voir), *sang* (de *singen*, chanter), etc., sont également longues. Si un mot composé contient plusieurs syllabes radicales, elles gardent toutes leur valeur prosodique : *Musenberg*, Parnasse (montagne-des-Muses); *augenglas*, lorgnette (verre-oculaire); *armband*, bracelet (lien-de-bras), etc.

2° On compte comme syllabes brèves, et par conséquent privées de l'accent tonique, celles qui servent à former les pluriels des substantifs, comme *er*, *en*; celles des diminutifs, comme *chen*; des substantifs dérivés, comme *el*; des terminaisons caractéristiques des cas, comme *em*; des adjectifs, comme *ig* et *zig*, etc.; les désinences des conjugaisons, comme *lobĕst*, que tu loues; *lobĕt*, que vous louiez, etc.; l'article défini *der*, *die*, *das*; l'article indéfini *ein*; les pronoms indéterminés *man* (on), *es* (il, neutre); les particules inséparables qui entrent dans la formation des verbes composés *be*, *ge*, *ent*, *emp*, *er*, *ver*, *zer*, *miss*, etc.

3° Dans les syllabes douteuses ou *ad libitum*, on classe toutes les formes monosyllabiques non radicales; telles sont celles des pronoms, des auxiliaires *sein*, être; *haben*, avoir; *werden*, devenir; des prépositions, des adverbes, conjonctions et interjections; un certain nombre de suffixes, comme *bar*, *haft*, *lein*, *schaft*, *thum*, etc. Les particules, tantôt séparables, tantôt inséparables, qui servent à former les verbes composés, sont longues quand elles sont séparables, brèves quand elles sont inséparables. Lorsqu'une syllabe douteuse se trouve placée entre deux syllabes longues, elle est brève, et lorsqu'elle se trouve placée entre deux syllabes brèves, elle est longue; précédée de deux brèves, elle est également longue, et précédée de deux longues, elle est brève. On voit que l'allemand, au contraire du grec et du latin, ne s'occupe nullement des places relatives des consonnes et des voyelles, dont les combinaisons n'influent en rien sur la prosodie.

Les vers allemands se composent de pieds, qui eux-mêmes résultent d'une disposition déterminée des brèves et des longues. Les principaux pieds usités sont le spondée, deux longues; le trochée, une longue et une brève; l'ïambe, une brève et une longue; le pyrrhique, deux brèves; le dactyle, une longue et deux brèves; l'anapeste, deux brèves et une longue. Il existe encore d'autres pieds, mais ceux qui viennent d'être indiqués sont les plus usités. A ces pieds répondent plusieurs formes de vers : le vers ïambique de cinq pieds, augmenté souvent d'une syllabe brève :

Es war ein grosses Volk, hinten im Lande
Nach Mitternacht, das litt von schwerer Theurung.

Schiller.

Il y a aussi des vers ïambiques de six, de trois, de deux et d'un seul pied.

A l'instar des Français, les Allemands emploient aussi le vers alexandrin de douze syllabes, avec césure au sixième pied :

Die Abendglocke ruft | den müden Tag zu Grabe.

Gleim.

Le vers dactylique est tout à fait l'hexamètre latin, dont il a conservé rigoureusement les règles et les licences. Il exige également la césure :

Klar aus Dämmerung stieg am goldenen Himmel der Morgen.

Voss.

L'hexamètre allemand accepte le trochée.

L'allemand connaît également les distiques anciens composés d'un hexamètre et d'un pentamètre.

Il existe en allemand d'autres formes de vers plus ou moins employées. Le *Faust*, de Gœthe, renferme des vers de toute mesure, selon que le sujet est grave, gracieux, horrible, familier, etc.

La prosodie allemande n'ignore pas l'usage de la rime, qu'elle emploie concurremment avec les pieds cadencés selon le rhythme grec ou latin. Cependant la rime est plus spécialement réservée aux sujets légers, comme l'ode, la chanson, la ballade, le rondeau, etc.

La rime allemande peut être, comme en français, masculine ou féminine. Elle admet les mêmes combinaisons que chez nous, et elle peut être plate, croisée ou mêlée. L'allemand n'est cependant pas aussi sévère que le français pour l'emploi alternatif des rimes masculines et féminines. Il n'est pas rare de voir des poëmes tout entiers exclusivement composés de rimes masculines ou bien féminines.

Voici un exemple de rimes masculines et féminines croisées :

In einem Thal, bei armen *Hirten*,
Erschien mit jedem jungen *Jahr*,
Sobald die ersten Lerchen *schwirrten*,
Ein Mædchen schœn und *wunderbar*.

Schiller.

— Philosophie allemande. V. Philosophie.

ALLEMAND (le comte Zacharie-Jacques-Théodore), vice-amiral, né à Port-Louis en 1762, mort à Toulon en 1826. Il servit sous les ordres du bailli de Suffren, prit une part active aux guerres maritimes de la Révolution et de l'Empire, et commanda l'armée navale de la Méditerranée depuis 1809.

ALLEMANDE s. f. (a-le-man-de — rad. *allemand*). Mus. Air de danse à deux temps composés, de la valeur de deux noires dans une mesure, et dont le mouvement est celui d'un *allegretto* un peu animé. Autrefois, lorsque les termes italiens *allegro*, *allegretto*, etc., n'étaient point encore en usage, on désignait les morceaux de musique instrumentale à deux temps correspondant au mouvement de l'*allegretto* par le mot *allemande*, bien que ces morceaux ne fussent pas des airs de danse. « En général, dit M. Fétis, on se servait des noms des airs de danse pour l'indication des mouvements, parce que l'allure de ces airs était connue de tout le monde. » ‖ Danse vive et très-gaie, empruntée à l'Allemagne, et qui était encore à la mode au commmencement de notre siècle : *Danser une* ALLEMANDE. ‖ Pas de danse qui consistait à prendre sa danseuse par les deux mains, et à tourner une fois avec elle.

ALLEMANDERIE s. f. (a-le-man-de-rî). Forge où l'on réduit le fer en barres. ‖ L'atelier où ce travail s'opère.

ALLEN. V. Alan (Guillaume).

ALLEN (William), amiral anglais, né en 1792, mort en 1864, commença sa carrière en 1805, et fut nommé contre-amiral en 1862. Il avait servi à bord du *Standard*, dans les Dardanelles, puis dans l'Adriatique (de 1807 à 1809), coopéré à la prise de Java (1811), et contribué vigoureusement à la destruction des pirates de Bornéo (1813); à bord du *Wilberforce*, il participa à la désastreuse expédition du Niger (1842).

ALLENDÉE s. f. (a-lan-dé). Bot. Genre de la famille des composées, renfermant une plante herbacée, originaire du Mexique.

ALLÉNISTE s. (al-lé-ni-ste). Hist. relig. Membre d'une secte dissidente de l'Eglise écossaise, et fondée en 1769 par James Allen.

— S'empl. adjectiv. : *La secte* ALLÉNISTE.

ALLENT, général, né à Saint-Omer en 1772, mort à Paris en 1837. Il prit part aux guerres de la Révolution et de l'Empire, fut adjoint au roi Joseph pour défendre Paris, en 1814, et nommé député, puis pair de France sous la Restauration.

ALLENTHÈSE s. f. (al-lan-tè-ze — du gr. *allos*, étranger, et *enthesis*, introduction). Pathol. Présence de corps étrangers dans l'organisme.

ALLER v. n. ou intr. (a-lé — une des étym. les plus problématiques et les plus compliquées. Les formes très-diverses que prend ce verbe : *Je vais*, *nous allons*, *j'irai*, etc., montrent que plusieurs radicaux ont servi à sa composition. Il paraît tout d'abord venir du lat. *ambulare*, que Plaute et d'autres auteurs ont employé dans le sens de *aller*. On s'est servi longtemps de la forme moins syncopée *ambler* [Et va Dieu prier en *amblant*. Rutebeuf], que nous avons même conservée en parlant d'une certaine *allure* du cheval. C'est par une syncope différente que *ambulare* a également donné le provençal *anar*, ainsi que l'ital. et l'esp. *andar*. Dans ce dernier cas, le *d* s'est ajouté à *n*, comme dans tendre, de *tener*; gendre, de *gener*, etc. *Anar* a fait *aner*.

on en a des exemples dans la langue d'oil ; *aner* est devenu *aler*, *aller*, par la permutation de *n* en *l*, substitution qui n'est pas sans précédent dans notre langue : *orphelin* de *orphanus*. Quant aux formes que prend le singulier à l'ind. prés. · *Je vais* ou *je vas ;* à l'impér. : *Va*, elles dérivent évidemment du verbe lat. *vadere ;* un autre verbe, *ire*, a servi à former le futur et le condit. : *J'irai*, *j'irais*. — Ces explications doivent faire comprendre que la conjugaison du verbe *aller* soit le désespoir des étrangers qui apprennent notre langue. Voici, à ce sujet, une anecdote plaisante et peu connue. Un Anglais se plaignait amèrement de l'irrégularité des verbes français, qu'il apprenait : Le verbe *aller*, disait-il, est impossible. Il avait toutes les peines du monde à retenir le premier temps, qu'il récitait à tout propos, et qu'un jeune voyageur français lui avait appris ainsi :

Je vais,
Tu danses,
Il se promène ;
Nous courons,
Vous partez,
Ils marchent.

« Quelle *irréguioularité !* » s'écriait notre Anglais. — *Je vais* ou *je vas, tu vas, il va, nous allons, vous allez, ils vont. J'allais, nous allions. J'allai, nous allâmes. J'irai, nous irons. J'irais, nous irions. Va, allons, allez. Que j'aille, que tu ailles, qu'il aille, que nous allions, que vous alliez, qu'ils aillent. Que j'allasse, que nous allassions. Allant, allé*). Se mouvoir, marcher, se transporter, parcourir un espace : ALLER *vite*. ALLER *doucement*. ALLER *droit*. ALLER *loin*. ALLER *en avant. Ces bœufs* VONT *lentement. Son cheval* ALLAIT *au grand galop. Je ne doute point qu'elle ne* SOIT ALLÉE *par la ville pour se faire honneur de la comédie que vous me donnez en son nom.* (Mol.) *Aristote avait remarqué avant nous que de tous les animaux qui ont des griffes, aucun n'*ALLAIT *en troupes.* (Buff.) *Je suis poëte ; c'est l'habitude des gens de ma profession d'*ALLER *la nuit par les rues.* (V. Hugo.) *Les chevaux* ALLAIENT *comme le vent ; en quelques minutes ils furent aux portes de Londres.* (Alex. Dum.) *Il vaut mieux* ALLER *seul que d'*ALLER *en mauvaise compagnie.* (Dupin.) *Ils* ALLAIENT *vêtus comme ces pauvres honteux, qui conservent un extérieur décent et qui hésitent à demander l'aumône.* (Balz.) *Tu ne sais pas tout ce que je sens de jouissance à le voir marcher,* ALLER *et venir.* (Balz.)

Légère et court-vêtue, elle *allait* à grands pas.
LA FONTAINE.

Avec quelle rigueur, destin, tu me poursuis !
Je ne sais où je *vais*, je ne sais où je suis.
RACINE.

— Vivre, durer, en parlant des personnes et des choses : *Le pauvre homme est bien malade, il n'*IRA *pas loin. Ma tante* IRA *jusqu'à l'automne.* (Mme de Sév.) *On ne saurait croire combien une petite santé bien conduite peut* ALLER *loin.* (Réveillé-Parise.) *Je n'ai pas été médecin pour rien ; le sinapisme ne me fera pas* ALLER *jusqu'à ce soir.* (Balz.) ‖ Avoir de la vigueur, des forces : *Il* VA *encore bien. Il ne* VA *plus, il ne peut plus* ALLER.

— Se trouver dans un certain état, en parlant de la santé et de ce qui s'y rattache : *Cela* VA *bien. Cela ne* VA *pas plus mal. Comment* VA *votre santé ?* (Acad.) *La digestion* VA *bien.* (Acad.) *Peut-on vous demander comment* VA *votre dos ?* (Mol.) *Cela* VA *le mieux du monde.* (Le Sage.) *Mon ami, comment cela* VA-*t-il ? je venais demander de tes nouvelles.* (Scribe.) ‖ Fam., dans le même sens : *Comment vous va ?* Comment vous portez-vous : *Bonjour, madame Laridon, lui dit-il,* COMMENT VOUS VA ? (E. Sue.) ‖ Se dit en parlant des intérêts, des affaires : *Le commerce* VA *mal. L'empire romain* ALLAIT *en décadence.* (Boss.) *Tout* VA *bien, si Dieu est content.* (Boss.) *Quand la femme gouverne, la maison n'en* VA *pas plus mal.* (J.-J. Rouss.) *Ils se connaissent, ça va* ALLER *tout seul.* (Scribe.)

Mon fils, tout *ira* bien, pourvu que promptement
Vous voyiez Arténice.
RAÇAN.

‖ Par anal. *Son pouls va bien*, Le mouvement de son pouls est bien réglé.

— Fig. Faire ou ne pas faire des progrès : *Ce jeune homme* VA *bien, il sera reçu docteur avant un an. Cet enfant ne* VA *pas du tout ; on a toute la peine du monde à lui faire apprendre à lire.* ‖ *Cela va comme il plaît à Dieu*, Se dit d'une chose dont on néglige la conduite.

— Exécuter ou continuer un mouvement régulier imprimé artificiellement, ou résultant d'une loi physique générale : *Ma montre ne* VA *plus. Le feu* VA-*t-il ? On entendait toujours les chants, et la hache* ALLAIT *toujours.* (Balz.) *Les moulins assis sur les rivières de Provins* ALLAIENT *déjà.* (Balz.)

— Se mouvoir au moyen d'un agent extérieur : *C'est un bâtiment qui* VA *à la fois à la voile et à la vapeur. Certains oiseaux ont l'art d'*ALLER, *comme les vaisseaux, à la bouline, quand le vent ne leur est pas favorable.* (Fén.)

— Continuer, avancer : ALLEZ *toujours, Dieu est avec vous.* (Boss.) *Arrêtez-vous, si vous pouvez, dans la vie ; cela n'empêchera pas le temps d'*ALLER. (La Bruy.) *Je ne demande pas à entrer dans l'administration, où l'on* VA *comme des tortues.* (Balz.) *Quand on espère, la vie* VA *vite.* (E. Sue.)

— Tomber : *Les pierres* VONT *au fond de l'eau.*

— Couler : *Tous les fleuves* VONT *à la mer. La Suisse présente plusieurs lignes d'eau qui, partant des grandes Alpes, la traversent tout entière pour* ALLER *se jeter dans le Rhin.* (Thiers.)

— Se rendre dans un lieu déterminé : ALLER *à Bordeaux.* ALLER *en Amérique.* ALLER *au bain.* ALLER *à la messe, à vêpres.* ALLER *au bal.* ALLER *au café.* ALLER *au marché. Cette voiture* VA *à Saint-Cloud.* ALLER *de ville en ville, de porte en porte.* (Acad.) *Ses premières occupations furent d'*ALLER *d'église en église.* (Fléch.) *C'est pour vous arracher à la séduction de cette femme que je voudrais* ALLER *à Paris.* (Mme de Sév.) *Je* SUIS ALLÉ *au collége par une pluie battante.* (Balz.) *Elle* EST ALLÉE *à la campagne, et ce n'est pas encore la saison.* (Th. Gaut.) *Ma foi ! nous* IRONS *aux Variétés voir quelque bêtise.* (Balz.) ‖ Dans un sens plus vague, plus général · ALLER *à la guerre, à l'armée, à la chasse, à la pêche.* ALLER *en voyage, en vendange, en ambassade, en pèlerinage.* ALLER *à la mort, à l'échafaud, au supplice.* ALLER *à la découverte.* ALLER *à la rencontre de quelqu'un. La politesse est le passeport de l'homme pour* ALLER *dans le monde.* (La Bruy.) *Elle était sortie, annonçant qu'elle* ALLAIT *aux nouvelles.* (Alex. Dum.) *Vous devez* ALLER *dans le monde, voir vos clients ; moi, j'ai mes amis au café.* (Balz.) *On disait qu'elle était si jalouse de son mari, qu'elle l'empêchait d'*ALLER *en soirée.* (Balz.) *Ces gentilshommes* ALLAIENT *au feu comme ils seraient allés au bal.* (E. Sue.)

Je te vois en victime *aller* au sacrifice.
C. DELAVIGNE.

— Fig. : *Tous les jours* VONT *à la mort, le dernier y arrive.* (Mass.) *Il n'y a pas un mousse sur notre vaisseau, qui ne veuille* ALLER *en paradis.* (Choisy.) *Il n'y a pas de route plus sûre pour* ALLER *au bonheur que celle de la vertu.* (J.-J. Rouss.) *Tous les saints ne* VONT *pas au ciel par la même vertu.* (Chateaub.) *Agneau sans tache, elle* ALLAIT *au ciel, et ne regrettait icibas que sa fille.* (Balz.) *Danton aussi aurait pu se tuer, lui qui croyait* ALLER *dans le néant.* (Balz.) *Si nous ne savons pas toujours où nous* ALLONS, *nous connaissons bien les fatigues du voyage.* (Balz.) *A qui toutes ces richesses* IRONT-*elles ?* (Balz.) *On sait toujours d'où l'on vient, on ne sait pas toujours où l'on* VA. (J. Sandeau.) *Il ne savait où il* ALLAIT, *mais il* ALLAIT *toujours ; l'étourderie était son étoile.* (Lamart.) *On ne* VA *jamais si loin que quand on ne sait où l'on* VA. (Beauchêne.) *Sans méthode dans ce que l'on fait, on* VA *sans savoir où l'on* VA. (Bonnin.) *La France ne sait* ALLER *que de la terreur à la peur et de la peur à la terreur.* (E. de Gir.) *L'homme* VA *toujours du particulier au général.* (Mesnard.)

Je sais que c'est sa sœur à qui *va* cet hommage.
CORNEILLE.

Ne descendons jamais dans de lâches intrigues.
N'*allons* point à l'honneur par de honteuses brigues.
BOILEAU.

— Aboutir : *Ce sentier* VA *à la fontaine.* (Acad.) *Ce chemin* VA *à la ville.* (Acad.) *Les prières de l'homme juste* VONT *à Dieu.* (Mass.)

— Se transporter d'un lieu à un autre, relativement au moyen de transport : ALLER *à pied.* ALLER *à cheval.* ALLER *à dos de chameau.* ALLER *en diligence, en bateau, en chemin de fer. Nous* SOMMES ALLÉS *de Brest à Nantes par eau.* ALLER *à Livourne par la voie de terre. Il en coûte moins cher d'*ALLER *à Hambourg par mer. A cette époque, où les voitures n'étaient pas inventées, les dames* ALLAIENT *à cheval ou en litière.* (Balz.)

— Passer par : ALLER *par la grand'route.* ALLER *par un sentier.* ALLER *par un chemin de traverse.* ALLER *par le chemin le plus court.*

— S'adresser à : ALLER *au roi, au ministre, à l'évêque.* ALLER *au juge de paix*, etc.

— Tendre, arriver à : *Cette affaire peut* ALLER *à vous perdre. Tous ses vœux* VONT *à la paix, au bien de l'Etat. Toutes vos inclinations* VONT *à la grandeur.* (J.-L. Balz.) *Ces murmures* ALLAIENT *à une sédition tout ouverte.* (Vaugel.) *L'harmonie qui ne* VA *qu'à flatter l'oreille n'est qu'un amusement des gens frivoles et oisifs.* (Fén.)

... Mais il faut savoir que tout cet artifice
Ne *va* directement qu'à vous rendre service.
MOLIÈRE.

— Est souvent suivi d'un infinitif, qui en précise suffisamment la signification, et, dans ce cas, est quelquefois explétif : ALLER *dîner.* ALLER *travailler. Nous* SOMMES ALLÉS *nous promener dans le port. Quelle diable d'idée tu t'*ES ALLÉ *mettre dans la cervelle !* (Mol.) *Il n'est pas de la prudence d'*ALLER *attaquer à force ouverte tous les défauts qu'on a dessein de corriger.* (St-Evrem.) *J'*ALLAIS, *avec la foule des gobe-mouches, attendre sur la place l'arrivée des courriers.* (J.-J. Rouss.) *Ses derniers ouvrages* SONT ALLÉS *orner le parc de Sans-Souci.* (Grimm.) *Monseigneur, à qui vous venez faire votre cour,* EST ALLÉ *faire sa cour aussi.* (Arnault.) *Après avoir reçu le billet de madame de Vernon, je partis le jour même pour l'*ALLER *voir.* (Mme de Staël.) *Il* ALLA *se rasseoir sur un fauteuil devant son bureau.* (Balz.) *Il s'excusa gracieusement de quitter le salon et sortit, ayant envie de dormir autant que d'*ALLER *se noyer.* (Balz.) *Voyez ces raisins, ces poires, je* SUIS ALLÉ *tout cueillir moi-même à Vincennes.* (Balz.) *S'il n'est pas en mesure,* ALLEZ *porter son billet à l'huissier.* (Balz.) *Nombre de transfuges* ALLÈRENT *grossir les rangs chrétiens.* (Proudh.)

Arbate loin du port l'*est allé* recevoir.
RACINE.

Le médecin Tant-Pis *allait* voir un malade
Que visitait aussi son confrère Tant-Mieux.
LA FONTAINE.

Et vous, La Condamine, *allez* de l'équateur,
Sous les yeux du soleil, mesurer la hauteur.
CHÊNEDOLLÉ.

— Se préparer, être sur le point de : *Il* VA *bientôt sortir. Son cheval* ALLAIT *s'emporter. La lune* VA *se lever. Nous* ALLONS *voir ce qu'il dira.* (Acad.) *La contestation* ALLAIT *finir quand vous êtes parti.* (Acad.) *J'*ALLAIS *me donner à l'administration de la France, et je crois que j'eusse enfanté des prodiges.* (Napol. Ier.) *Ce jeune homme* ALLAIT *épouser une belle-sœur de Joseph.* (Thiers.) *Le* XVIIIe *siècle* ALLAIT *marcher bientôt avec ensemble et prosélytisme.* (Ste-Beuve.) *L'aspect de l'Angleterre* ALLAIT *changer.* (Villem.) *Ces deux sortes de physionomies judiciaires existaient au tribunal où* ALLAIT *se décider le sort du jeune comte.* (Balz.) *Sa bouche se remua comme si elle* ALLAIT *avoir une attaque d'apoplexie.* (Balz.) *Joubert* ALLAIT *s'allier à M. de Sémonville, en épousant une demoiselle Montholon.* (Thiers.) *Le soleil* ALLAIT *disparaître sous l'horizon.* (Magois.)

Elle *va* revenir ; elle vient ; je la vois.
CORNEILLE.

La paix *va* refleurir, les beaux jours *vont* renaître.
RACINE.

Mais le sort est secret : quel mortel peut connaître
Ce que lui porte l'heure et l'instant qui *va* naître ?
A. CHÉNIER.

— S'aviser de : *N'*ALLEZ *pas vous y fier. Si elle* ALLAIT *me surprendre à cette occupation ! Voyez où j'en serais si elle* ALLAIT *croire cela !* (Mol.)

N'*allez* pas de Cyrus vous faire un Artamène.
BOILEAU.

— S'étendre : *Le sommet de cette montagne* ALLAIT *jusqu'aux nues. Cette forêt* VA *depuis le village jusqu'à la rivière.* (Acad.)

— Avoir une certaine conformation : *Sa tête* VA *en pointe. Cette étoffe* VA *de biais.*

— S'élever à, atteindre : *La dépense* IRA *très-haut. Il ne me* VA *qu'à la ceinture. Les nouvelles levées* VONT *à trente mille hommes.* (Acad.) *Il faudra le harnais et les pistolets, et cela* IRA *bien à vingt pistoles encore.* (Mol.)

— Fig., dans ce dernier sens : *La haine qu'ils avaient pour les Romains* ALLAIT *jusqu'à la fureur.* (Boss.) *Vous ne savez pas jusqu'où peut* ALLER *la dureté de cœur de certaines personnes.* (Pasc.) *Elle a senti jusqu'où* VA *la misère humaine, jusqu'où* VONT *les miséricordes divines.* (Fléch.) *On ne peut voir* ALLER *plus loin l'ambition d'un homme mort.* (Mol.) *Les acclamations et la joie* ALLAIENT *jusqu'à la démence.* (Volt.) *Nul n'a le droit de dire à un être humain : Votre intelligence n'*IRA *pas plus loin.* (Mme Romieu.) *L'orgueil des hommes* VA *souvent plus loin que la sensibilité des femmes.* (Custine.) *Vous* ÊTES ALLÉ *trop loin dans cette affaire, sachez revenir.* (Balz.) *Elle était trop bien élevée et d'une nature trop bienveillante pour* ALLER *avec une personne jusqu'à la désobligeance et jusqu'au dédain.* (Balz.) *Dieu, sans* ALLER *jusqu'à l'impossibilité,* VA *jusqu'au miracle.* (Lacord.)

J'ai forcé ma colère à te prêter silence,
Pour voir à quel excès *irait* ton insolence.
CORNEILLE.

Devant tous les progrès dont notre âge est témoin,
Qui peut dire à l'esprit : Tu n'*iras* pas plus loin ?
BARTHÉLEMY.

— Approcher d'un âge donné : *On dit qu'il* VA *sur soixante ans. Ce cheval* VA *sur quatre ans.* (Acad.)

— Marcher, fonctionner : *Il ne me reste que deux mille francs, et la moitié est indispensable pour faire* ALLER *l'imprimerie.* (Balz.)

— Se dit encore :

1° De l'arrangement, de la disposition des différentes parties d'un habillement, d'une toilette : *Un collet qui* VA *mal.* (Acad.) *Un prince me disait ce matin que ses perruques n'*ALLAIENT *jamais bien.* (Carmontelle.) *Elle appuya ses mains le long de sa taille, afin d'effacer quelques légers plis, et se tourna de côté pour voir en profil comment* ALLAIT *sa robe.* (Balz.)

— 2° De la concordance d'une chose, et notamment d'une toilette, d'un habillement avec la taille, la figure, le caractère d'une personne : *La barbe lui* VA *bien. La couleur feuille-morte ne* VA *pas bien aux brunes.* (Acad.) *Cette robe me* VA *comme un amour.* (E. Sue.) *Il est impossible d'avoir un habit mieux coupé et qui* AILLE *mieux à votre visage.* (Alex. Dum.) *Peut-être les lourdes façons de ses robes* ALLAIENT-*elles bien à sa physionomie.* (Balz.) *Et son nom ! Quel nom charmant ; comme il* VA *bien à sa figure.* (E. Sue.) *Ce qui* VA *bien à l'homme* VA *mal à la femme.* (E. Bersot.) ‖ Pop. et triv. : *Cela lui va comme un tablier à une vache*, Cela lui va très-mal.

— 3° De la concordance de deux choses entre elles : *Le bleu et le rose* VONT *bien ensemble.* (Acad.) *Cette garniture* VA *bien à cette robe ; cette broderie* VA *très-bien sur ce fond-là.* (Acad.)

— S'adapter, s'ajuster. *Cet habit est trop étroit, il ne m'*IRA *pas. Cette clef ne* VA *pas à cette serrure.* (Acad.) *Le soulier qui* VA *le mieux est celui qui est fait exactement sur la mesure du pied.* (Boitard.)

— Convenir, plaire : *Cela me* VA. *On peut avoir le sens droit et ne pas* ALLER *également à toutes choses.* (Pasc.) *Tout ce qui occupait Charles IX, en dehors de la politique,* ALLAIT *à Catherine.* (Balz.) *Vos propositions ne me* VONT *pas.* (Balz.) *Florian ne m'*ALLAIT *plus, j'ai repris* Paul et Virginie. (Topffer.)

— Ne pas craindre, ne pas être endommagé par : *Ce chien* VA *à l'eau. Cette porcelaine* VA *au feu. Cette étoffe* VA *à la lessive.*

— Se joint quelquefois à un participe présent pour marquer continuité, prolongation d'une action que le participe indique : *Depuis dix ans, il* VA *toujours* GROSSISSANT, PRENANT *du ventre. Un ruisseau qui* VA SERPENTANT. (Acad.) *La confusion des groupes et des discours* ALLAIT *toujours* AUGMENTANT. (Ch. Nod.) *Sa voix grave et cadencée* ALLAIT ROULANT *dans le silence des déserts.* (Chateaub.) *Les siècles* VONT S'EFFAÇANT *les uns les autres.* (Chateaub.)

Comme le nombre d'œufs, grâce à la renommée,
De bouche en bouche *allait croissant*,
Avant la fin de la journée,
Il se montait à plus de cent.
LA FONTAINE.

— Agir, travailler : *Ces ouvriers ne* VONT *pas vite.*

— *Va, allons, allez.* Interject. Se dit pour blâmer, pour consoler, pour exhorter, pour stimuler, et, dans ce cas, est presque toujours explétif : VA, *je ne t'en veux pas.* ALLEZ, ALLEZ, *il en sait plus que vous ne croyez. J'en suis bien fâché,* ALLEZ. ALLEZ ! *n'avez-vous point de honte.* (Acad.) ALLONS ! *enfants, courage.* (Acad.) ALLONS, ALLONS, *venons au fait.* (Mariv.) ALLONS, *tout va bien.* (Balz.) *La leçon a été bonne,* ALLEZ, *le baron en a vu de sévères.* (Balz.) ALLEZ, *là où il n'y a pas d'amour, il n'y a pas de femme.* (G. Sand.) *Oh ! il n'est pas généreux,* ALLEZ. (Alex. Dum.)

Allons, je puis mourir, tu m'as pleuré, tu m'aimes.
C. DELAVIGNE.

Elle m'a répondu, tenant son quant-à-soi :
Va, va, je fais état de lui comme de toi.
MOLIÈRE.

Allez, vous êtes une ingrate,
Ne tombez jamais sous ma patte.
LA FONTAINE.

Allons, enfants de la patrie,
Le jour de gloire est arrivé.
ROUGET DE L'ISLE.

Allons ! peintre orgueilleux, *allons !* moins de tapage.
Dans tes œuvres jamais tu ne tournes la page.
MOLLEVAUT.

‖ *Allons donc !* ou simpl. *Allons !* Exclamation d'incrédulité, signif. Vous plaisantez : *J'ai vu encore mieux que ça, dit-il avec une mystérieuse solennité.* — ALLONS DONC ! (P. Féval.) ‖ Substantiv. : *Il n'y a pas d'*ALLONS DONC, *dit le docteur.* (P. Féval.) ‖ *Allez donc !* Sorte d'explétif qui, pris isolément, n'a pas de sens précis : *Et* ALLEZ DONC ! *sonnez trompette. J'avais mon couteau à la main... et* ALLEZ DONC !... *j'entaille le sergent, je blesse deux soldats.* (E. Sue.)

— S'emploie dans un grand nombre de locutions figurées, dont la plupart sont proverbiales : *Aller de pair*, Etre au même niveau, avoir les mêmes prétentions, le même mérite : *Un enfant ne peut pas* ALLER DE PAIR *avec un homme. Il* VA DE PAIR, *pour la dépense, avec les gens les plus riches.* (Acad.) *Cicéron* VA DE PAIR *avec Démosthène.* (Acad.) *La femme ne peut pas* ALLER DE PAIR *avec l'homme.* (Proudh.) ‖ *Aller ensemble*, Faire la paire : *Ces deux gants-là* VONT ENSEMBLE. (Acad.) ‖ *Ne pas aller sans*, Etre inséparable de : *Le luxe* VA *rarement* SANS *les sciences et les arts, et jamais ils* NE VONT SANS *lui.* (J.-J. Rouss.)

La perte d'un époux *ne va pas sans* soupirs.
LA FONTAINE.

Nos plaisirs les plus doux *ne vont point sans* tristesse.
CORNEILLE.

‖ *Aller loin*, Faire son chemin dans le monde : *C'est un jeune homme plein de moyens ; il* IRA LOIN. ‖ *Aller loin* signifie encore Avoir des conséquences graves : *Il a insulté publiquement un magistrat ; cette affaire peut* ALLER LOIN. ‖ *Aller à l'âme, au cœur*, Toucher : *Pour persuader, il faut* ALLER *jusqu'*AU CŒUR. (D'Aguess.) *Comme elle* ALLAIT À L'ÂME, *cette invocation du pauvre matelot à la mère de Dieu !* (Chateaub.) *Il y avait dans le beau regard prompt et intelligent de cette jeune fille quelque chose de triste, qui m'*ALLA AU CŒUR. (G. Sand.)

. Braves gens que voilà !
Leurs vœux me *vont au cœur.* — C'est qu'ils partent [de là.
C. DELAVIGNE.

‖ *Ne pas aller à la cheville*, Etre de beaucoup inférieur : *Les Clisson et les Duguesclin n'*ALLAIENT PAS À LA CHEVILLE *du plus petit d'entre eux.* (J. Sandeau.) ‖ *Tout chemin va à Rome*, Divers moyens mènent au même résultat. ‖ *Aller aux nues*, Avoir un succès éclatant : *Cette comédie* EST ALLÉE AUX NUES. (Acad.) ‖ *Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse*, Toute action hasardeuse finit par devenir funeste, quand elle est souvent répétée. ‖ On a fait subir à ce proverbe une variante extrêmement triviale : *Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle s'emplit.* ‖ *Les premiers vont devant*, Les plus diligents, les plus intelligents, ont toujours l'avantage. ‖ *Tout y va, la paille et le blé*, On n'a rien épargné. ‖ *Aller son train*, Ne pas se laisser déranger dans ses idées, dans ses occupations. ‖ *Aller*

bon train, Avancer rapidement. ‖ *Aller grand train*, Faire des dépenses considérables. ‖ *Aller contre*, Etre en opposition, contrarier : *Cela* VA CONTRE *mes opinions. Je ne veux pas* ALLER CONTRE *le jugement du public.* (Corn.) *Elle n'avait pas de peine à démontrer à son mari qu'en cette affaire le premier substitut* ALLAIT CONTRE *les intentions de ses chefs.* (Balz.) ‖ *Aller cahin-caha, aller clopin-clopant*, Tout doucement, entre bien et mal. ‖ *Aller de mal en pis*, De plus en plus mal, au moral ou au physique. ‖ *Il ne va plus que d'une aile, il ne va plus que d'une patte*, Sa santé est endommagée, il a perdu une partie de ses moyens d'action. ‖ *Aller son chemin*, Ne pas se laisser détourner du but qu'on s'est proposé. ‖ *Aller le droit chemin, aller droit*, Agir honnêtement, loyalement : *Souvent, pour dérouter la ruse, il suffit d'*ALLER DROIT. (Laténa.) ‖ *Aller son petit bonhomme de chemin*, Vaquer à ses affaires, poursuivre ses entreprises tout doucement et sans éclat. ‖ *Aller contre vent et marée*, Affronter toutes les difficultés. ‖ *Aller à tout vent.* Se dit d'un homme faible, qui se laisse mener par le premier venu. ‖ *Il va comme on le mène*, Il n'est pas capable de prendre une résolution de lui-même. ‖ *Va comme je te pousse.* Se dit d'une chose qu'on laisse aller tant bien que mal. ‖ *Cela va tout seul, cela va de soi, cela va sans dire*, Cela va bien, cela est clair, évident, incontestable. ‖ *Il sait aller et parler*, Il a l'expérience des affaires. ‖ *Cela va par-dessus le marché.* Se dit d'une chose donnée gratuitement, en considération d'un marché conclu, d'une vente faite. ‖ *Aller où le roi va à pied, aller où l'on ne peut envoyer personne à sa place*, Aller aux latrines. ‖ *Aller à la selle, aller à la garde-robe*, ou simplem. *Aller*, Faire ses nécessités naturelles : *L'école de Salerne dit que pour se bien porter, il faut* ALLER À LA SELLE *une fois par jour. Le remède qu'il a pris l'a fait* ALLER *cinq ou six fois.* (Acad.) ‖ *Aller par haut et par bas*, Vomir et aller à la selle : *Certaines drogues font* ALLER PAR HAUT ET PAR BAS. ‖ *Aller au bois, à l'eau*, Aller faire provision de bois, d'eau. ‖ *Allez vous promener! Allez au diable!* Expressions d'impatience qui signif., Vous m'importunez, laissez-moi tranquille. ‖ On dit de même : *Qu'il aille se promener! Qu'il aille au diable!* ‖ *Aller au plus pressé*, S'occuper d'abord de l'affaire qui ne souffre pas de retard. ‖ *Aller aux voix*, Recueillir les suffrages, ouvrir le scrutin : *Immédiatement après le discours du ministre, on* EST ALLÉ AUX VOIX. ‖ *Aller au fond des choses*, Considérer avec attention, rechercher le motif réel : *Si nous voulions* ALLER AU FOND DES CHOSES, *nous trouverions que toutes ses protestations d'amitié ne sont que pure hypocrisie.* ‖ *Aller au-devant de*, Prévenir : *Si vous* ÉTIEZ ALLÉ AU-DEVANT DE *ces difficultés, vous ne seriez pas embarrassé aujourd'hui. Il* EST ALLÉ AU-DEVANT DE *mes objections.*

— *Y aller*, Parler, agir d'une certaine façon : *Il faut* Y ALLER *plus doucement. Comme vous* Y ALLEZ *les jours de fête, monsieur le président!* (Balz.)

Chante-t-il de bon cœur! — Oh! c'est un vrai lutin!
Comme il *y va!* comme il détale!
MARMONTEL.

‖ *Y aller rondement, de franc jeu*, Parler, agir franchement, sans détour, loyalement. ‖ *N'y pas aller de main morte*, Frapper rudement. ‖ Signif. aussi figurém., Mettre de l'activité, de la vigueur, de la rudesse à faire une chose. ‖ *Il n'y va pas par quatre chemins*, Il s'explique franchement, agit sans détours. ‖ *Il n'y va que d'une fesse*, Il agit lentement et mollement. ‖ *Y aller comme une corneille qui abat des noix*, Agir avec précipitation, étourdiment : *L'envie d'avoir la fille l'aveugle; diable! il* N'Y *faut pas* ALLER COMME UNE CORNEILLE QUI ABAT DES NOIX. (Balz.)

— *Faire aller*, Se moquer de, amuser par de vaines promesses : *Ce drôle nous* FAIT ALLER. *Depuis trois mois il me* FAIT ALLER *en me promettant une place. Voilà deux fois que je t'appelle, et tu ne me réponds pas... Est-ce que tu crois me* FAIRE ALLER? *Prends-y garde!* (E. Sue.) *C'est pour nous cacher qu'on le* FAISAIT ALLER, *qu'il disait cela.* (E. Sue.) *Essaye d'en* FAIRE ALLER *d'autres que Florine, mon petit.* (Balz.) *Un jeune provincial, nouvellement débarqué à Paris, se montrait enthousiaste d'une actrice alors fort à la mode. Ses amis (cet âge est sans pitié) lui persuadèrent qu'on lui avait ménagé une entrevue avec la déesse. Notre amoureux met ses plus beaux habits et va frapper à la porte du sanctuaire : « Madame, balbutie-t-il... Mademoiselle, on m'a fait venir... — Pardon, monsieur, répond la dame en éclatant de rire; je crois qu'on vous a* FAIT ALLER. »

— *Laisser aller*, Ne pas retenir : *Il* LAISSE ALLER *son corps, sa tête, ses bras, en dansant.* (Trév.) *N'oubliez pas de lui dire : il me paraît que vous écrivez très-bien sur toutes sortes de sujets; pour celui-ci, il n'y a qu'à* LAISSER ALLER *sa plume.* (Mme de Sév.) ‖ *Laisser tout aller*, Négliger entièrement de veiller sur ses affaires, ou de remplir ses charges. ‖ *Laisser aller tout sous soi*, Ne pouvoir retenir ses excréments : *Ce malade, cet enfant* LAISSE TOUT ALLER SOUS LUI.

— *Se laisser aller*, Se glisser nonchalamment : *Le dandy* SE LAISSA ALLER *sur le fauteuil comme une jolie femme qui se pose sur un divan.* (Balz.) ‖ S'abandonner, se livrer : *Il* SE LAISSE ALLER *à toutes ses passions.* (Trév.) *Il* SE LAISSE ALLER *aux pleurs comme une femme.* (P. d'Ablanc.) *Il* SE LAISSAIT ALLER *en tout à la nature.* (Balz.) *Je pourrais* ME LAISSER ALLER *à quelque accès de colère qui m'échaufferait le sang.* (Scribe.) *La mise un peu négligée à laquelle elle* SE LAISSAIT ALLER *donnait je ne sais quoi de commun à ses beaux traits.* (Balz.) *A vingt-deux ans, les jeunes gens sont encore assez voisins de l'enfance pour* SE LAISSER ALLER *à des enfantillages.* (Balz.) *Je mis la bride sur le cou de mon cheval et je* ME LAISSAI ALLER *à mes réflexions.* (Balz.) *Ce n'est pas quand de redoutables problèmes se posent dans le monde, qu'il est permis de* SE LAISSER ALLER *à de misérables satisfactions personnelles.* (Ledru-Rollin.) ‖ Se négliger, ou se laisser abattre, se décourager : *Pourquoi vous* LAISSEZ-VOUS ALLER *ainsi? Le désespéré* SE LAISSE ALLER, *et le voilà qui roule à jamais dans les profondeurs de l'engloutissement.* (V. Hugo.) ‖ En parlant d'une jeune fille, Céder à la séduction : *La pauvre enfant* S'EST LAISSÉE ALLER, *séduite par les protestations du don Juan.* ‖ *Se laisser aller à tout ce qu'on dit*, Etre crédule; se laisser déterminer à faire tout ce qu'on vous conseille.

— Impersonnellem. : *Il y va de*, Il s'agit de : IL Y VA D'*être heureux toute sa vie.* (Mol.) IL Y VA DE *votre réputation.* (Vaugel.) IL Y ALLAIT DE *sa gloire.* (P. d'Ablanc.) *Je conçois cette conduite de la part des rois et des cabinets,* IL Y ALLAIT DE *leur existence; mais de la part des peuples!* (Napol. Ier.) *L'ouvrier tient son instrument d'une main, de l'autre sa loupe, car* IL Y VA, *pour que son travail soit acceptable, non pas* D'*une ligne, mais* D'*un millième de ligne.* (Marmier.) *Il fallut bien s'apercevoir qu'*IL N'Y ALLAIT PAS DE *son âme, mais tout bonnement* DE *sa vie.* (V. Hugo.)

Il y va de ma gloire, il faut que je me venge.
CORNEILLE.

‖ *Il en va*, Il arrive; cela se passe : IL EN VA *de cette affaire-là comme de l'autre.* (Acad.) IL N'EN VA *pas ainsi que vous pensez.* (Picard.) *Il faut bien qu'*IL EN AILLE *ainsi.* (Ch. Nod.)

Maître Renard croyait qu'*il en irait* de même
Que le jour qu'il tendit de semblables panneaux.
LA FONTAINE.

— Elliptiq. : *Et d'aller*, Se dit quelquefois pour donner plus de rapidité et de vivacité au discours, et signifie, En effet, nous y allâmes : *Ma foi! nous irons voir quelque bêtise aux Variétés... ces sortes de propositions rendent toujours les femmes de la plus belle humeur...* ET D'ALLER. (Balz.)

— Argot. *Aller à la chasse avec un fusil de toile*, Aller quêter, mendier. Se dit des pauvres, et principalement des frères quêteurs. ‖ *Aller à Niort*, Nier un fait dont on est accusé, sans doute à cause de la ressemblance des mots *Niort* et *nier*. ‖ *Aller à la retape*, Aller guetter quelqu'un pour le voler ou l'assassiner. Signif. aussi, en parlant d'une femme de mauvaise vie, Accoster un homme dans la rue.

— Jeu. *Y aller*, Jouer, prendre part au jeu, en parlant de l'enjeu : Y ALLER *de son reste. De combien* Y ALLEZ-*vous? J'*Y VAIS *de cinq francs.* (Acad.) ‖ *Quelle bête va?* Se dit à certains jeux de cartes, lorsqu'il y a plusieurs bêtes, pour savoir quelle est la bête sur laquelle on joue. ‖ VA-TOUT. V. ce mot.

— Esc. *Aller à l'épée.* Se dit d'un tireur qui s'ébranle et fait de trop grands mouvements avec son épée. ‖ *Aller à la parade*, Parer un coup.

— Manég. *Aller de l'oreille.* Se dit d'un cheval qui baisse l'oreille à chaque pas.

— Vén. *Aller au bois*, Se rendre au bois la veille, ou de bon matin, pour détourner un animal. On dit dans le même sens : *Aller en quête.* ‖ *Aller au gagnage.* Se dit de la bête qui va dans les champs pour y viander. ‖ *Aller de hautes erres.* Se dit d'une bête passée il y a plusieurs heures. ‖ *Aller de bon temps*, De la bête passée il y a peu de temps. ‖ *N'aller plus de temps*, Etre passé depuis un ou deux jours. ‖ *Aller d'assurance.* Se dit de la bête qui va sans crainte, au pas et la pince serrée. ‖ *Aller sur soi.* Se dit de la bête qui revient sur ses erres, sur ses pas, par le même chemin qu'elle avait pris. ‖ *Aller au vent.* Se dit de chiens qui vont le nez haut. ‖ *Allons, allons, mes valets! Allons, mes toutous!* Cris pour exciter les chiens.

S'en aller, v. pr. (*Je m'en vais* ou *je m'en vas, tu t'en vas, il s'en va, nous nous en allons, vous vous en allez, ils s'en vont. Je m'en allais, nous nous en allions. Je m'en allai, nous nous en allâmes. Je m'en suis allé, nous nous en sommes allés. Je m'en irai. Je m'en irais. Va-t'en, allons-nous-en, allez-vous-en. Que je m'en aille, que nous nous en allions, que vous vous en alliez, qu'ils s'en aillent. Que je m'en allasse, que nous nous en allassions. S'en allant*). Partir, quitter un lieu, s'éloigner : *Je* M'EN IRAI *dès demain. Si vous continuez sur ce ton, je* M'EN IRAI. *Je ne sais ce que c'est, mais il me semble qu'Agnès et le corps mort* S'EN SONT ALLÉS *ensemble.* (Mol.) *Je ne puis regarder ce vaisseau sans mourir d'envie de* M'EN ALLER. (Chateaub.)

Où donc *t'en allais-tu* par une nuit si sombre?
A. DE MUSSET.

Un mort *s'en allait* tristement
S'emparer de son dernier gîte;
Un curé *s'en allait* gaîment
Enterrer ce mort au plus vite.
LA FONTAINE.

Et l'enfant *s'en allait*, à travers les grands chênes,
Se tournant quelquefois et n'osant pas pleurer.
A. GUIRAUD.

— Dépasser les bords d'un vase, en parlant d'un liquide en ébullition : *Courez vite, voilà notre lait qui* S'EN VA.

— Fig. Défaillir : *Soutenez-le, je crois qu'il* S'EN VA. *Ma vue se trouble... ma tête* S'EN VA. (Scribe.) ‖ Approcher de la mort : *Ce vieillard, ce malade* S'EN VA. *Ma tante est bien plus mal qu'auparavant, elle* S'EN VA *tous les jours.* (Mme de Sév.) *Je sens que je* M'EN VAIS, *dit le vieillard au notaire, à la fin de la soirée.* (Balz.) *L'ennui, poids étouffant, la tue; elle* S'EN VA *chaque jour.* (V. Hugo.)

Pour moi qui n'ai point pris racine sur la terre,
Je *m'en vais* sans effort, comme l'herbe légère
Qu'enlève le souffle du soir. LAMARTINE.

— En parlant des choses, S'écouler, se dissiper, se flétrir, disparaître, s'user : *L'eau* S'EN VA *par ce trou. La tristesse* S'EN VA *avec le temps. Sa beauté commence à* S'EN ALLER. *Cette tache* S'EN IRA *avec de l'essence. Les habits qu'on n'entretient pas* S'EN VONT *rapidement. Si votre fiole n'est pas bien bouchée, l'esprit* S'EN IRA. (Trév.) *Les pyramides d'Égypte* S'EN VONT *en poudre, et les graminées du temps des Pharaons subsistent encore.* (B. de St-P.) *La grande expédition en Italie* S'EN ALLA *au néant.* (De Barante.) *La liberté ne* S'EN VA *jamais toute seule d'un pays.* (Vacquerie.) *Tous les vieux dieux* S'EN VONT. (A. Blanqui.) *A mesure que les religions se spiritualisent, les temples* S'EN VONT. (Lamart.) ‖ *Tout s'en est allé en fumée*, Rien n'a réussi, toutes les espérances ont été trompées.

— Suivi d'un infinitif, il marque un futur prochain : *Je* M'EN VAIS *dîner. Il semble qu'il est en vie et qu'il* S'EN VA *parler.* (Mol.) *Je* M'EN VAIS *vous mander un petit secret.* (Mme de Sév.)

Avec la liberté Rome *s'en va* renaître.
CORNEILLE.

‖ Suivi d'un participe présent, il marque la continuation de l'action exprimée par le participe : *Le fleuve* S'EN ALLAIT *grossissant.*

— *Il s'en va temps*, Il est temps de :

Il *s'en va temps* que je reprenne
Un peu de forces et d'haleine.
LA FONTAINE.

‖ *Il s'en va onze heures, il s'en va midi*, Il est près de onze heures, de midi.

— Fig. et prov. *Va-t'en voir s'ils viennent, Jean.* Se dit pour exprimer un désillusionnement à la suite d'une espérance ou d'une promesse : *Il m'avait juré qu'il me rendrait mon argent au bout de huit jours; ah! oui,* VA-T'EN VOIR S'ILS VIENNENT, JEAN.

— Jeu. Au trictrac, *s'en aller*, Annoncer que le coup est fini et qu'on va en recommencer un autre. ‖ Aux cartes, *s'en aller d'une carte*, S'en défaire, la jouer, l'écarter : *Vous avez eu tort de* VOUS EN ALLER *de votre carreau. Je* M'EN SUIS ALLÉ *de mon roi de pique.*

— **Gramm.** *Aller* prend l'auxiliaire *être* dans ses temps composés : *je suis allé; il était allé.* On substitue quelquefois à ces temps composés les temps correspondants du verbe *être;* mais il faut pour cela que l'action d'aller soit considérée, non dans la manière dont elle s'est faite, mais dans son résultat accompli, et que cette action puisse avoir été suivie du retour, ou au moins n'implique pas l'idée d'être encore dans le lieu où l'on allait : *Il* A ÉTÉ *à Rome* laisse entendre que celui dont on parle peut bien n'y être plus : *Il* EST ALLÉ *à Rome par mer; il* EST ALLÉ *en Russie*, il y est encore. Cette substitution du verbe *être* au verbe *avoir* n'est permise que dans les temps composés.

— Le verbe réfléchi *s'en aller* perd l'un de ses pronoms quand il est employé à l'infinitif après *faire* : *Faire en aller tout le monde.* Dans les temps composés, le pronom *en* ne doit jamais être placé après l'auxiliaire; on dit : *nous nous* EN *sommes allés*, et non pas : *nous nous sommes* EN *allés.*

C'est donc abusivement que M. E. Plouvier a écrit : « *Depuis qu'il* S'EST EN ALLÉ, *je n'ai plus envie de rire, je me désole.* »

L'Académie admet la locution : *Cette essence fait* EN ALLER *les taches*, pour *fait* S'EN ALLER *les taches.*

— On dit indifféremment : *Aller se* ou *s'aller*, quand le pronom réfléchi *se* est le complément d'un verbe qui vient après *aller* : *Aller se battre* ou *s'aller battre. Il est allé se promener*, ou *il s'est allé promener.* Néanmoins, il est mieux de dire *il est allé se promener;* cette tournure est plus précise et plus euphonique.

— On écrit à l'impératif singulier *va-t'en*, et non *va-t-en*, car il y a entre *te* et *en* élision et non pas liaison.

— Rien ne prouve mieux que le verbe *aller* est fait de matériaux tirés de plusieurs verbes abandonnés, et qui avaient chacun un sens un peu différent, que ces constructions, *je vais aller*, etc. La raison grammaticale a eu beau condamner ces formes; l'usage, qui ne raisonne pas, mais qui a sa raison d'être, les a consacrées, et on les trouve dans les meilleurs écrivains.

— *Je vas*, de l'indicatif présent, est employé assez rarement; on dit mieux : *je vais.* On fait usage de *je vas* dans le style naïf, simple et familier, et surtout dans le style comique : JE VAS ME COUCHER.

Mais plutôt, qu'elle considère
Que *je me vas* désaltérant
Dans le courant. LA FONTAINE.

On raconte, à propos de ces deux formes, une petite anecdote qui est doublement grammaticale, car elle concerne le grammairien Beauzée. Il était à l'article de la mort; un ami vient le voir : « Comment cela va-t-il? — Je m'en *vais* ou je m'en *vas*, répond Beauzée; l'un et l'autre se dit... » et, scrupuleux jusqu'au bout à l'égard de la syntaxe : « ou se disent, » ajouta-t-il avec effort. Et il expira. C'était tomber sur le champ de bataille.

L'Académie dit, au mot ALLER, que *je fus* s'emploie pour *j'allai*, mais elle renvoie pour les explications au mot *être*, et là elle n'autorise la substitution que pour les temps composés.

— Quoi qu'il en soit, on disait autrefois et l'on dit encore aujourd'hui : *Je fus*, pour *j'allai;* mais la première forme est presque abandonnée, bien qu'on dise souvent *nous y fûmes*, au lieu de : *nous y allâmes.* On trouve des exemples de cet emploi du verbe *être* dans les écrivains anciens et modernes : *On se promena, on joua,* ON FUT *à la chasse.* (Mme de Sév.) NOUS FÛMES *la voir ensemble.* (J.-J. Rouss.) *J'ai voulu voir Longchamps la semaine dernière...* NOUS Y FÛMES *ensemble.* (C. Bonjour.)

Il fut jusques à Rome implorer le sénat.
CORNEILLE.

Ces manières de s'exprimer n'en sont pas moins bannies du bon langage.

— L'impératif *va* prend *s* euphonique devant les monosyllabes *y* et *en* : VAS-*y.* (Acad.) VAS-*en prendre la défense.* (Beauzée.)

Cependant, plusieurs grammairiens pensent qu'il faudrait écrire VA sans *s*, si les mots *y*, *en*, servaient de complément à un autre verbe placé après : VA *y chercher ce que tu ne trouves pas ici.* Par cette même raison, *en*, dans l'exemple de Beauzée, étant complément de *défense*, ils écriraient aussi *va* sans *s*. Quant à nous, *vas* nous paraît préférable : quand il s'agit de la langue parlée, une légère irrégularité vaut mieux qu'une affreuse cacophonie.

C'est aussi pour la même raison que *y* se supprime devant le futur et le conditionnel du verbe *aller*, par raison d'euphonie, et bien que le sens l'exige. On dira donc : *J'avais résolu d'aller à cette soirée, et j'irais en effet, si vous* Y *veniez avec moi; mais je n'irai pas seul.* L'oreille serait trop choquée si l'on disait *j'y irais, je n'y irai pas.* Toutefois, Fénelon a écrit : « Non, je n'*y irai* pas; ils n'*y iront* pas eux-mêmes. »

— **Syn. Aller à la rencontre, aller au-devant.** On *va à la rencontre* de quelqu'un, dans l'intention de le joindre plus tôt, ou pour lui épargner une partie du chemin. On *va au-devant* de quelqu'un pour l'honorer par cette marque d'empressement.

— **Allus. littér. Allons!** Cri de bouillante ardeur poussé par le cheval de Job. Ce mot a passé dans le domaine de la littérature, et il est souvent rappelé par les écrivains. V. CHEVAL.

— **Prov. littér. Jean s'en alla comme il était venu.** Allusion au premier vers de l'épitaphe de La Fontaine, composée par lui-même, et dans laquelle l'insouciance proverbiale du *Bonhomme* se trouve en quelque sorte personnifiée :

Jean s'en alla comme il était venu,
Mangeant son fonds avec son revenu,
Croyant trésor chose peu nécessaire.
Quant à son temps, bien sut le dispenser :
Deux parts en fit, dont il soûlait passer
L'une à dormir, et l'autre à ne rien faire.

L'aveu naïf de La Fontaine trouve en littérature de fréquentes applications :

« Considérant l'instabilité de l'opinion, et voulant profiter du moment où j'ai encore de l'encre, des plumes et du papier, et les deux pieds sur les chenets, pour mettre ordre à mes affaires et fermer la bouche à tous les calomniateurs passés, présents et à venir, je vais publier ma profession de foi politique, et les calomniateurs verront que

Jean s'en alla comme il était venu. »
CAMILLE DESMOULINS.

« Une fois tous les ans, La Fontaine quittait la capitale pour aller voir sa femme retirée à Château-Thierry, et là il vendait une petite partie de son patrimoine qu'il partageait avec elle. C'est ainsi qu'*il s'en allait*, comme il nous l'a dit, *mangeant le fonds avec le revenu.* »
LA HARPE.

« Une révolution avait apporté Louis-Philippe, une révolution devait l'emporter. La même garde nationale qui s'égosillait à crier : *Vive le roi!* cria un beau matin : *A bas le tyran!* et *Jean s'en alla comme il était venu.* C'est lui-même qui a dit ces mémorables paroles, sur la place de la Concorde, à M. Crémieux, qui faisait avancer un fiacre à la monarchie, et recevait sa dernière poignée de main. » EDMOND TEXIER.

— **Il n'est pas donné à tout le monde d'aller à Corinthe.** V. NON LICET OMNIBUS ADIRE CORINTHUM.

— **Allez et ne péchez plus**, Allusion à une parole de sublime miséricorde adressée par Jésus-Christ à la femme adultère, et qui se retrouve souvent dans la conversation ou sous la plume des écrivains, mais presque toujours sur un ton plaisant. V. PIERRE, s. f.

— **Les dieux s'en vont**, Allusion à la chute

des dieux du paganisme. Plutarque rapporte que, de son temps, l'on entendit la nuit, sur les rivages de la Méditerranée, une voix qui criait : *Le grand Pan est mort!* Ces deux locutions se rapportent à la même idée. C'était comme le cri du vieux monde s'écroulant sur ses fondements vermoulus, pour faire place à la société nouvelle qu'enfantait le christianisme. Ce mot, *les dieux s'en vont*, est généralement attribué à l'historien Josèphe, et l'on y fait de fréquentes allusions pour exprimer la décadence d'une institution, d'un ordre de choses qui a joui pendant longtemps d'une autorité et d'un prestige incontestés :

« On prétend que, quand le paganisme tomba, le dernier oracle émit cette parole : *Les dieux s'en vont*, que les chrétiens interprétèrent en disant que les démons qui, suivant eux, étaient ces faux dieux, cédaient la terre à Jésus-Christ. A la fin du XVIII^e siècle, on pouvait dire aussi : *Les dieux s'en vont.* Toutes les religions étaient détruites, toutes les croyances dissoutes. » P. Leroux.

« Quand une religion s'écroule dans la partie du monde qu'elle dominait, tout s'écroule avec elle. Le plus enraciné des édifices humains dans le sol, c'est un autel; il faut, pour le saper, un tremblement de terre qui engloutit tout dans sa poussière. Quand *les dieux s'en vont*, comme dit Tertullien, tout s'en va. »
Lamartine.

« C'était avec un profond dépit, mêlé à une douleur amère, que Libanius voyait ainsi disparaître, sans espoir de retour, ce paganisme qu'il avait si souvent glorifié dans ses écrits et dans ses attrayantes leçons, adressées à la jeunesse des écoles d'Antioche et de Constantinople. La dernière heure du paganisme était sonnée, et le rhéteur, pleurant sur une religion bien morte cette fois, pouvait redire en toute vérité : *Les dieux s'en vont! les dieux n'existent plus!* » Poujoulat.

« Les époux-martyrs avaient à peine reçu la palme, que l'on aperçut au milieu des airs une croix de lumière, semblable à ce labarum qui fit triompher Constantin ; la foudre gronda sur le Vatican, colline alors déserte, mais souvent visitée par un esprit inconnu; l'amphithéâtre fut ébranlé jusque dans ses fondements ; toutes les statues des idoles tombèrent, et l'on entendit, comme autrefois à Jérusalem, une voix qui disait : *Les dieux s'en vont!* »
Chateaubriand.

« Les femmes ont la foi; elles croient à ce que personne ne croit encore, et elles s'obstinent à croire ce que personne ne croit plus. C'est dans leur cœur que se réfugient *les dieux et les idées qui s'en vont.* »
Paul de Saint-Victor.

« Le Céleste-Empire se brise en morceaux. Bientôt il n'y aura plus de Chinois et de chinoiseries que sur nos tasses à thé, sur nos paravents, sur nos éventails et sur nos étagères. Mais ce ne sont pas seulement les magots de Chine qui s'en vont. Tout le vieux monde se meurt et il a hâte de se faire enterrer. *Les rois s'en vont*, *les dieux s'en vont*, et, hélas! aussi *les magots s'en vont!* »
H. Heine.

« Tout le monde dit et répète, depuis plusieurs années, que la poésie est morte, que *les dieux s'en vont*, que le feu sacré s'est éteint, qu'au milieu des âpres besoins de la société moderne et des labeurs égoïstes imposés pour les satisfaire, il n'y a plus de place pour les nobles pensées, pour le culte de l'inutile, comme disent les esprits positifs, c'est-à-dire du beau. » Vapereau.

« En sera-t-il plus gai, ce pauvre boulevard du Temple, quand vous y aurez enfoui des carrières de moellons? quand vous en aurez fait une rue de Rivoli? Vous me l'éclairez au gaz! Welches!!! Alors, je n'ai plus qu'à dire comme les augures de Rome aux jours de grandes calamités : *Les dieux s'en vont!* »
Brazier.

— Quelquefois l'allusion est moins directe, et le mot *dieux* est remplacé par le nom de la chose même qui est menacée de décadence :

« Qui de nous, en effet, ne se rappelle avec quelle ardeur chacun se précipitait alors, au signal donné, pour occuper le premier un jeu de balle, un camp de barres, une humble marelle, maintenant délaissés pour des promenades monotones et des conversations suspectes, où les *grands* (dès l'âge de douze ans) perdent l'heure destinée par les règlements à développer leur force corporelle et à exercer leur agilité : *Les jeux s'en vont.* »
P. Lorain.

« Après cela, répandez-vous en déclamations frénétiques contre ceux qui trouvent que nous ne vivons ni dans le meilleur ni dans le plus vertueux des mondes possibles. O moralistes du parti des honnêtes gens! ah! vous ne voulez pas qu'on touche à la société, de peur qu'après avoir dit : « *Les rois s'en vont*, » il ne faille ajouter : « *La famille s'en va.* » Mais si la famille pouvait jamais disparaître entièrement, si elle n'était pas nécessaire comme la nature et immortelle comme Dieu, elle périrait étouffée dans cet impur milieu qui vous est si cher. »
L. Blanc.

ALLER s. m. (a-lé). Action d'aller; résultat de cette action. Il se dit principalement par opposition à *venir* ou à *retour* : *Il lui faut deux heures pour l'*ALLER *et le retour. L'*ALLER *ne me coûte rien, il n'y a que le retour.* (Trév.) *Lorsque le chevreuil a confondu par ses mouvements la direction de l'*ALLER *et du retour...* (Buff.) *Une brise passant et se retirant à travers les saules s'accordait avec l'*ALLER *et le venir de la vague.* (Chateaub.)

Hélas! où est ce doux parler,
Ce voir, cet ouïr, cet *aller*,
Ce ris qui me faisait apprendre
Que c'est qu'aimer? Ronsard.

— *Pis aller*, Chose dont on se sert, qu'on prend à défaut de mieux : *Vous ne risquez rien, vous avez un bon* PIS ALLER. (Acad.) *S'il ne réussit pas dans son entreprise, son* PIS ALLER *sera de demeurer comme il est.* (Trév.) *Voilà votre* PIS ALLER. (M^me de Sév.) *Pour eux, le paradis n'est qu'un* PIS ALLER. (Fén.) *C'est un* PIS ALLER *qui ne donne que des idées agréables, attendu qu'il suffit de vouloir en jouir pour le pouvoir.* (J.-J. Rouss.) ‖ *Etre le pis aller de quelqu'un*, Etre la personne à laquelle quelqu'un s'adresse quand il a été déjà refusé par plusieurs autres : *Si vous ne trouvez pas mieux, je serai votre* PIS ALLER. (Trév.)

— *Au pis aller*, loc. adv., En mettant les choses au pis : AU PIS ALLER, *je ne perdrai pas beaucoup.* AU PIS ALLER, *il en sera quitte pour une amende.* (Acad.)

— Prov. *Au long aller, petit fardeau pèse*, Il n'y a pas de charge si légère qui ne devienne pénible à la longue. ‖ On dit souvent plus simplement : *Petite charge pèse loin.*

— **Antonymes.** Retour, venue, arrivée.

ALLÉSURES s. f. pl. V. ALÉSURES.

ALLETZ (Pons-Augustin), compilateur laborieux, né à Montpellier en 1703, mort à Paris en 1785. Il est auteur d'un *Dictionnaire portatif des conciles* et d'un *Dictionnaire théologique*, encore estimés ; d'un *Abrégé de l'histoire grecque* et de divers ouvrages d'éducation.

ALLETZ (Edouard), littérateur, né à Paris en 1798, mort en 1850. Il entra dans la carrière diplomatique, et fut successivement consul à Gênes et à Barcelone. Ses principaux ouvrages, où il cherche à concilier la philosophie et la religion, sont : *Essai sur l'homme*, *Esquisse de la souffrance morale*, *De la Démocratie nouvelle ;* il a fait aussi quelques poésies peu remarquées.

ALLEU ou **ALEU** s. m. (a-leu — selon Cujas, de *a* priv., et *lodis*, leude, vassal ; selon Budée et Alciat, de *a* priv., et du lat. *laudare*, louer, parce que l'alleu ne devait aucun droit de lods ; selon Bodin, du mot *aldius*, qui, dans les lois des Lombards, signifie *affranchi ;* selon M. Guizot, de *loos*, sort, lot, parce que les premiers alleux furent reçus en partage par les barbares après l'occupation des provinces romaines. L'étymologie la plus probable est celle qui tire *alleu* du danois *all*, tout, et de *od*, bien, propriété, *all od*, propriété pleine et complète). Bien que l'on possédait en toute propriété et qui n'imposait aucune obligation : *On ne savait plus distinguer les* ALLEUX *primitifs dus à la conquête, de ceux que les propriétaires avaient acquis postérieurement.* (Guizot.) *Les petits propriétaires d'*ALLEUX, *c'est-à-dire les hommes libres de condition moyenne étaient tombés, par la tyrannie des comtes, dans une condition pire que celle des colons et des serfs.* (Proudh.)

— **Encycl.** Dans le soixante-douzième titre de la loi salique, le mot *alleu* est pris pour exprimer des fonds héréditaires; dans les *Capitulaires* de Charlemagne et de ses successeurs, *alleu* est toujours opposé à *fief;* et, enfin, dans les anciens jurisconsultes, les expressions *alleu* et *patrimoine* sont souvent employées comme synonymes. On voit la différence qui existait entre les *alleux* et les fiefs. Le possesseur du fief n'en avait que la jouissance et non la propriété ; il ne pouvait ni en disposer, ni le transmettre ; il reconnaissait un seigneur ; le propriétaire de l'*alleu* en avait la disposition pleine et absolue ; il ne relevait, quant à son *alleu*, d'aucun seigneur. Les propriétaires d'*alleux* ou terres allodiales étaient appelés *hommes libres*, par opposition aux *vassaux*, qui possédaient des terres à titre de fiefs. Sous la deuxième race et au commencement de la troisième, l'insécurité naissant du désordre et de l'anarchie générale, la faiblesse et l'avilissement de l'autorité royale amenèrent la transformation de la plupart des *alleux* en fiefs ; les hommes libres se firent vassaux pour s'assurer des protecteurs, et la féodalité, entraînant dans son orbite toutes les propriétés et tous les rapports sociaux, fit prévaloir partout la maxime : *Nulle terre sans seigneur.* Le mot *alleu* se conserva pour désigner non des alleux véritables et qui l'eussent toujours été, mais des fiefs affranchis par le seigneur des devoirs féodaux et des droits censuels. De là, la dénomination de *franc-alleu*, pour désigner un héritage qui n'était chargé d'aucune redevance censuelle ou féodale. La coutume de Paris distinguait deux sortes de francs-alleux : le franc-alleu *noble* et le franc-alleu *roturier*. Le franc-alleu noble avait justice, censure et fief mouvant de lui ; le franc-alleu roturier n'avait ni justice annexée, ni censure, ni fief dépendant de lui, mais il ne devait rien à aucun seigneur. Sous l'ancien régime, l'allodialité n'était pas de droit commun ; il fallait qu'elle fût prouvée. La Révolution a fait disparaître de nos lois la distinction des *alleux* et des fiefs : aujourd'hui, tous les biens en France sont devenus *allodiaux*.

ALLEUDIAL, ALE adj. V. ALLODIAL.

ALLEVARD, ch.-lieu de cant. (Isère), arrond. de Grenoble ; pop. aggl. 2,153 hab. — pop. tot. 3,180 hab. Importantes mines de fer et nombreuses forges. Aux environs, ruines du château où naquit Bayard. Eaux minérales froides, sulfureuses, iodées, gazeuses, connues comme agent thérapeutique depuis une trentaine d'années. Elles émergent par une source unique ; leur température est de 16° 7.

ALLIA, rivière de l'ancienne Italie, affluent du Tibre, célèbre par une victoire des Gaulois sur les Romains, l'an 390 av. J.-C.

Allia (BATAILLE DE L'). L'an 390 av. J.-C., les Gaulois Sénonais, conduits par Brennus, vinrent assiéger Clusium, ville d'Etrurie (Toscane). Les Clusiens invoquèrent le secours de Rome, et la république, accoutumée déjà à commander en maîtresse à l'Italie, députèrent comme ambassadeurs les trois fils de Fabius Ambustus, pour déclarer à Brennus que cette ville était sous la protection du peuple romain. L'aîné des Fabius ayant demandé au chef barbare quels droits avaient les Gaulois sur la Toscane : « Les mêmes, répliqua fièrement Brennus, les mêmes que vous sur tant de contrées que vous avez envahies. Nos droits sont écrits sur nos glaives ; tout appartient aux braves. » Les Fabius, emportés par la colère, sortirent alors de l'assemblée, et, cédant à la folle impétuosité de l'âge, oubliant la modération dont leur double titre de médiateurs et d'ambassadeurs leur faisait un devoir impérieux, non-seulement ils poussèrent les Clusiens à la guerre, mais ils combattirent eux-mêmes aux premiers rangs. Quintus Fabius ayant percé de sa lance un chef gaulois, fut reconnu par l'armée ennemie tout entière au moment où il dépouillait le vaincu de son armure. Cette audacieuse violation du droit des gens jeta les Gaulois dans une fureur inexprimable, et Brennus envoya aussitôt à Rome pour exiger que les trois Fabius, qui avaient trahi leur caractère d'ambassadeur, fussent livrés entre ses mains. Le sénat ne voulant point repousser des plaintes dont il reconnaissait la légitimité, et osant moins encore sévir contre les membres d'une des plus illustres familles de Rome, abandonna le jugement de cette affaire au peuple, qui refusa toute satisfaction aux députés, et créa même les trois Fabius tribuns pour l'année suivante. Cette insolente bravade acheva d'exaspérer les Gaulois. Abandonnant aussitôt le siége de Clusium, ils se dirigèrent sur Rome en semant la terreur sur leur passage, quoiqu'ils ne commissent aucune violence, et en annonçant aux populations qu'ils traversaient que leur seul dessein était de tirer une vengeance éclatante des Romains. L'orgueilleuse république affecta de dédaigner cet ennemi, qu'elle ne connaissait point encore ; dans de moins graves dangers, elle avait souvent eu recours à la création d'un dictateur ; elle n'en nomma pas dans une circonstance si critique, et n'opposa qu'une armée de quarante mille hommes, mal organisée et mal commandée, aux soixante-dix mille guerriers de Brennus, dont les hurlements, répétés par les montagnes, jetaient au loin l'épouvante. Les deux armées se rencontrèrent à quatre lieues de Rome, au confluent du Tibre et de l'Allia. Quintus Fabius, qui commandait les Romains, jugea inutile de retrancher son camp. A cet oubli des soins que la prévoyance lui prescrivait comme général, il en ajouta un autre peut-être plus dangereux encore, en négligeant d'agir sur le moral de ses soldats par les moyens religieux pratiqués ordinairement avant les batailles : il ne consulta point les auspices et n'offrit point de sacrifices aux dieux. Il appuya sa gauche à la rivière de l'Allia, sa droite à une montagne, et plaça sa réserve sur une hauteur. Mais il commit la faute d'étendre trop ses ailes, dans la crainte d'être enveloppé par un ennemi beaucoup plus nombreux, et dégarnit ainsi son corps de bataille, dont les lignes ne se trouvèrent plus suffisamment reliées entre elles. Brennus, ne pouvant comprendre une disposition si vicieuse, craignit qu'elle ne cachât un piége, et résolut de commencer l'attaque par cette réserve qu'il voyait placée dans une position avantageuse, croyant qu'elle était destinée à fondre sur lui et à jeter le désordre dans son armée, tandis qu'il chercherait à enfoncer le centre des Romains. « Ainsi, dit Tite-Live, non-seulement la fortune, mais la sagesse se trouvait encore du côté des barbares. » Le chef gaulois éprouva d'abord une assez vive résistance ; mais bientôt les longs glaives de ses soldats, leurs chevelures flottantes, leurs cris effroyables, épouvantèrent les Romains, dont la plupart prirent la fuite sans même essayer de combattre, vaincus déjà par la terreur de cette manœuvre hardie, qui annonçait un peuple belliqueux rompu aux manœuvres militaires. L'aile gauche fut jetée dans un tel désordre, que les soldats cherchèrent à se sauver du côté de Véies, au lieu de regagner Rome, qui leur offrait un asile plus prochain. Arrêtés par le Tibre, ils tombèrent en foule sous les longues épées gauloises, qui en firent un affreux carnage. Ceux qui voulurent traverser le fleuve à la nage y trouvèrent presque tous la mort, entraînés par le poids de leurs armes. L'aile droite, au contraire, put s'échapper tout entière et regagner Rome. Les fuyards se réfugièrent dans la citadelle avec une telle précipitation, qu'ils négligèrent même de fermer les portes de la ville. Les Gaulois auraient pu y entrer avec eux sans résistance ; mais ils perdirent trois jours au pillage du camp ennemi, et ce court délai fut le salut de la république.

Les Romains conservèrent de cette bataille un long et sanglant souvenir. Les Gaulois leur inspirèrent un tel effroi, que, dans la suite, à l'approche de ces redoutables ennemis et même au moindre mouvement qui se manifestait au-delà des Alpes, il y avait *tumulte* à Rome (*tumultus gallicus*), c'est-à-dire qu'on enrôlait en masse tous les citoyens, et qu'on n'admettait aucune exemption.

ALLIABLE adj. (a-li-a-ble — rad. *allier*). Qui peut être allié : *La joie et la douleur ne sont pas plus* ALLIABLES *que l'eau et le feu. La difficulté d'ajuster deux choses si peu* ALLIABLES *le trahit.* (St-Sim.)

ALLIACÉ, ÉE adj. (al-li-a-sé — du lat. *allium*, ail). Qui tient de l'ail : *Goût* ALLIACÉ. *Odeur* ALLIACÉE.

— s. f. pl. Bot. Tribu de la famille des liliacées, qui a pour type le genre ail.

ALLIAGE s. m. (a-li-a-je — rad. *allier*). Action de combiner des métaux par la fusion : *Les monnayeurs doivent faire l'*ALLIAGE *selon les lois et règlements.* (Acad.) ‖ Métal dont on se sert pour le combiner avec d'autres ; résultat de la combinaison de plusieurs métaux : *L'argent et le cuivre sont l'*ALLIAGE *ordinaire de l'or. Archimède trouva le moyen de supputer au juste combien on avait mêlé d'*ALLIAGE *à l'or.* (Volt.)

Faut-il rejeter l'or pour un peu d'*alliage?*
C. Delavigne.

— Par ext. Toute espèce de mélange et d'union : *Les éléments sont des êtres simples, qui naissent du premier* ALLIAGE *des principes.* (Rohault.)

— Fig. Mélange impur, imperfection : *Il n'y a guère de vertus humaines sans* ALLIAGE. (Lav.) *Le brave Chevert appelait les récompenses pécuniaires l'*ALLIAGE *de l'honneur.* (Sallentin.) *Rien n'est si dangereux pour le vrai et ne l'expose tant à être méconnu que l'*ALLIAGE *ou le voisinage de l'erreur.* (D'Alemb.) *La délicatesse est un métal sans* ALLIAGE ; *la finesse en comporte déjà un peu.* (A. d'Houdetot.) *Cet étrange* ALLIAGE *de bien et de mal rend le mal plus dangereux en le déguisant.* (Portalis.)

Songeons durant le calme, ainsi que dans l'orage,
Que les biens ont leur *alliage*
Et les maux leurs indemnités,
Lemierre.

De la vertu le second âge
Fut appelé l'âge d'argent;
Mais dès cette époque on prétend
Qu'il s'y glissa de l'*alliage*. Demoustier.

— Arith. *Règle d'alliage*, Opération d'arithmétique qui consiste à déterminer le prix d'un mélange, quand on connaît le prix et la quantité des éléments divers qui le composent.

— **Encycl.** Chim. Les *alliages* sont des corps composés résultant de la fusion de deux ou plusieurs métaux ensemble. Les uns les regardent comme de simples mélanges, attendu qu'ils peuvent se faire en toutes proportions ; les autres, au contraire, les considèrent comme de véritables combinaisons, parce que, dans leur opinion, les métaux s'unissent toujours en proportions déterminées. Quoi qu'il en soit, les *alliages* se désignent par les noms des métaux qui les constituent : *alliage d'argent et de cuivre*, *alliage de cuivre et de zinc*, ou par certains noms spéciaux que l'industrie leur a donnés, tels que ceux de *bronze*, de *laiton*, de *maillechort*, d'*alfénide*, etc. ; ceux du mercure avec d'autres métaux sont généralement appelés *amalgames*. A l'exception des amalgames, les *alliages* sont tous solides. Ils sont, en général, plus durs, moins ductiles et moins tenaces que le plus ductile et le plus tenace de leurs métaux composants. D'un autre côté, ils sont toujours plus fusibles que le moins fusible de leurs éléments ; souvent même, plus fusibles que tous les métaux dont ils proviennent. Enfin, en général, ils sont moins altérables que ces derniers. Parmi les *alliages*, il en est quelques-uns que l'on appelle particulièrement *alliages fusibles*, parce qu'ils entrent en fusion avec une très-grande facilité. On en fait plusieurs qui jouissent de la propriété de fondre à des températures déterminées, et particulièrement dans la vapeur d'eau bouillante à tel ou tel degré d'échauffement. Nous citerons surtout l'*alliage de Darcet* (8 parties de bismuth, 5 de plomb et 3 d'étain), qui fond à 90 degrés centigrades, et même à 55 degrés, si l'on y ajoute 6 pour 100 de mercure. Les *alliages fusibles* sont utilisés pour faire les clichés d'imprimerie et les rondelles de sûreté des chaudières à vapeur. V. BRONZE, LAITON, SOUDURE, ÉTAMAGE, etc.

— Econ. polit. Les monnaies d'or et d'argent ne sont jamais d'un métal entièrement pur. D'une part, on estime qu'il serait trop coûteux de séparer entièrement les métaux précieux extraits des mines de ceux avec lesquels ils se trouvent mêlés; de l'autre, on a cru nécessaire d'ajouter régulièrement à l'or et à l'argent une portion déterminée d'un métal plus commun, tel que le cuivre, pour en augmenter la dureté et les empêcher de s'user par le frottement : c'est ce qu'on appelle l'*alliage*. L'alliage doit être établi suivant une proportion fixe. En France, on a adopté depuis assez longtemps la proportion de un dixième, qui paraît être la plus convenable.

— Arithm. On appelle, en arithmétique commerciale, *règle d'alliage*, et souvent *règle de mélange*, une opération qui consiste à trouver soit le prix moyen de l'unité d'un mélange, quand on connaît les quantités de substances mélangées et leurs prix respectifs, soit les proportions dans lesquelles il faut mélanger différentes substances de prix donnés, pour obtenir un mélange d'un prix moyen également donné. De là deux sortes de règles d'alliage : l'une *directe*, l'autre *inverse*. Dans le premier cas, il faut multiplier la quantité de chaque substance par son prix, et diviser la somme des produits obtenus par la somme des quantités; le quotient donnera le prix moyen cherché. Dans le second cas, et pourvu que le mélange ne soit pas composé de plus de deux substances, l'opération consiste à prendre la différence qui existe entre le prix du mélange, puis celle qui existe entre celui-ci et le prix le plus fort. La première, *multipliée par x* (*x* indiquant la quantité de la substance la moins chère), indiquera le gain réalisé sur cette substance; et la seconde, *multipliée par y* (*y* désignant la quantité de la substance la plus chère), indiquera la perte faite. Pour que le gain et la perte se compensent, on égalera les deux produits qui les représentent, et dès lors il sera facile de fixer, à l'aide d'une simple règle de société, les proportions qui doivent entrer dans une quantité déterminée du mélange.

EXEMPLES DE LA RÈGLE DIRECTE. — I. *Un vin a été obtenu par le mélange suivant :* 380 *litres de vin à* 60 *centimes le litre;* 530 *à* 45 *centimes;* 36 *litres d'eau-de-vie à* 2 *fr.* 25, *et* 60 *litres d'eau. Quel est le prix de revient du vin ainsi composé?*

380 litres de vin à	0 f. 60 coûtent.	228 f.
530 —	0 45.......	238 50
36 lit. d'eau-de-vie à 2	25.......	81
60 litres d'eau.		0
1006 litres du mélange coûtent. . . .		547 f. 50

$$1 \text{ litre revient à } \frac{547,50}{1006} = 0 \text{ f. } 54.$$

— II. *La matière d'un canon de bronze est formée de* 28 *kilogr. d'étain à* 2 *f.* 60 *le kilogr., et de* 272 *kilogr. de cuivre à* 2 *f.* 45 *le kilogr. A combien revient l'unité de poids du bronze du canon?*

28 kilogr. d'étain à	2 f. 60 coûtent.	72 f. 80
272 kilogr. de cuivre à 2	45.......	666 40
300 kilogr. de bronze coûtent donc.		739 f. 20

$$1 \text{ kilogr. de bronze coûte } \frac{739,20}{300} = 2 \text{ f. } 46.$$

— TYPE DU PROBLÈME. Etant données différentes substances dont les quantités en volume ou en poids sont A, B, C, D.... et dont les prix sont, pour chaque unité, m, m', m'', m''',.... on aura pour le prix total de l'alliage ou du mélange $Am + Bm' + Cm'' + Dm''' + \ldots$.. Le volume ou le poids de l'alliage sera $A + B + C + D + \ldots$ En appelant P le prix de l'unité de l'alliage, on aura donc

$$P = \frac{Am + Bm' + Cm'' + Dm''' + \ldots}{A + B + C + D + \ldots} \ldots\ldots (1)$$

EXEMPLES DE LA RÈGLE INVERSE. — I. *Dans quelle proportion doit-on mélanger deux farines qui valent, la première* 98 *f.* 75 *le sac, et la seconde* 102 *f., pour obtenir un mélange à* 101 *f.* 50 *le sac?*

Sur chaque sac de 98 f. 75 vendu 101 f. 50, on gagne 2 f. 75.

Sur chaque sac de 102 f. vendu 101 f. 50, on perd 0 f. 50.

Désignons par x et y les fractions de sac de farine de chaque qualité, qui entrent dans un sac de mélange.

Il faut, pour qu'il y ait compensation, que le gain et la perte soient égaux. Donc,

$$2,75\,x = 0,50\,x,$$

$$\text{d'où } \frac{x}{y} = \frac{0,50}{2,75},$$

$$\text{d'où } \frac{x}{x+y} = \frac{0,50}{2,75+0,50},$$

$$\text{ou } \frac{x}{1} = \frac{0,50}{3,25},$$

$$\text{d'où } x = \frac{0,50}{3,25} = \frac{2}{13}, \text{ et } y = \frac{11}{13}.$$

Il faudra donc mélanger les $\frac{2}{13}$ d'un sac de farine à 98 f. 75 avec les $\frac{11}{13}$ d'un sac de farine à 102 f.

— II. *L'alliage des cloches est, sous le rapport du poids, de* 80 *parties de cuivre et de* 20 *parties d'étain ; combien faut-il de kilogrammes de chacun de ces deux métaux pour fondre une cloche de* 15,000 *kilogr?*

Une cloche de 100 kilogr. contiendrait 80 kilogr. de cuivre.

Une cloche de 1 kilogr. contiendrait $\frac{80}{100}$ de cuivre.

Une cloche de 15,000 kilogr. contient donc $\frac{80}{100} \times 15,000 = 12,000$ kilogr. de cuivre.

Elle renferme, par conséquent, 3,000 kilogr. d'étain.

S'il y a plus de deux objets mélangés ou alliés, le problème qui donne lieu à l'application de la règle d'alliage inverse est indéterminé, et comporte, par conséquent, plusieurs solutions.

— TYPE DU PROBLÈME. La formule (1) appliquée aux deux quantités A et B seulement devient

$$P = \frac{Am + Bm'}{A + B} \ldots..$$

$$\text{d'où } Am + Bm' = AP + BP$$
$$\text{d'où } Am - AP = BP - Bm'$$
$$\text{d'où } A(m + P) = B(P - m')$$

d'où finalement :

$$\frac{A}{B} = \frac{P - m'}{m - P} \ldots.. (2)$$

En dehors des questions commerciales, on rencontre une foule de problèmes très-variés sur les alliages et les mélanges, selon que l'on cherche le titre d'un alliage de métaux précieux, la densité, la température d'un alliage ou mélange quelconque; ou selon que, connaissant les qualités de diverses substances, on veut déterminer dans quelles proportions elles doivent être alliées ou mélangées pour donner un résultat ayant telle propriété (température, densité, titre, etc.). L'arithmétique n'en finirait pas si elle avait à fournir une *règle* particulière pour chacune des catégories de problèmes qui naissent à l'infini des sciences, de l'industrie et du commerce; aussi est-ce à tort, selon nous, que les *traités* chargent la mémoire des enfants de ces règles d'alliage, de société, etc., qui, dans un grand nombre de cas, sont insuffisantes, et, dans tous les cas, inutiles à qui possède le calcul et comprend les données de la question.

— **Epithètes.** Coupable, frauduleux, menteur, trompeur, perfide, funeste, dangereux, criminel. — Juste, savant, bon, bienfaisant, excellent, dur, solide, inaltérable.

ALLIAIRE s. m. (al-li-è-re — du lat. *allium*, ail). Bot. Genre de la famille des crucifères et de la tribu des siliculeuses. L'*alliaire officinale* est une plante annuelle, à odeur d'ail très-forte, employée en médecine comme un dépuratif. Ses graines peuvent remplacer la moutarde.

ALLIANCE s. f. (a-li-an-se — rad. *allier*). Acte par lequel deux ou plusieurs personnes s'allient; résultat de cet acte : *Nous vivrons avec vous dans une étroite* ALLIANCE. (Fén.) *L'admirable bon sens qui dirigeait les actions de ces grands calculateurs leur fit sentir la nécessité d'une* ALLIANCE *momentanée contre l'ennemi commun.* (Balz.) *Les* ALLIANCES *d'intérêts contraires ont peu de durée.* (Balz.) *Lorsque le monde nous abandonne, nous formons une* ALLIANCE *au delà du monde.* (B. Const.)

Non, je ne prétends pas troubler votre *alliance*.
RACINE.

S'assure-t-on sur l'*alliance*
Qu'a faite la nécessité? LA FONTAINE.

— Particulièrem., Mariage : *Belle* ALLIANCE. ALLIANCE *honorable. Entrer dans une famille par* ALLIANCE. *Il rêvait de faire faire à sa sœur une belle* ALLIANCE, *quand il aurait saisi quelque haute position.* (Balz.) *Croyez que votre* ALLIANCE *est ce qu'il y a au monde de plus désirable.* (Balz.) *Une chose en tout cas me paraît claire, c'est que vous refusez mon* ALLIANCE. (Alex. Dum.)

. C'est une conscience
Que de vous laisser faire une telle *alliance*.
MOLIÈRE.

‖ Dans un sens plus général : *C'est mon oncle, mon cousin par* ALLIANCE. *Cette famille est aussi distinguée par ses* ALLIANCES *que par les services qu'elle a rendus à l'Etat. Il rejetait bien loin de lui l'idée d'une* ALLIANCE *avec une famille de parvenus.* (De Rëtz.) *Elle pouvait contracter une* ALLIANCE *avec la haute aristocratie du pays.* (Balz.) ‖ Fig. : *Un bon dictionnaire, ce serait le chartrier de la langue, avec tous ses actes d'origine et d'*ALLIANCE. (Ch. Nod.)

— Pacte d'amitié entre gouvernements, entre puissances : ALLIANCE *offensive et défensive. Traité d'*ALLIANCE. *Vous venez, à la vue des deux nations, de serrer les nœuds d'une* ALLIANCE *éternelle.* (Fléch.) *Une* ALLIANCE *faite entre deux nations pour en opprimer une troisième n'est pas légitime.* (Montesq.) *Les grands Etats ne doivent pas avoir d'*ALLIANCES, *et les petits ne doivent pas y compter.* (Lévis.) *Croire et prétendre qu'un pays a la liberté de choisir ses* ALLIANCES *est une erreur profonde.* (E. de Gir.) *Choisir ses* ALLIANCES, *c'est risquer de se tromper : un pays a des* ALLIANCES *naturelles.* (E. de Gir.)

. Doutez-vous
Que du Scythe avec nous l'*alliance* jurée
De l'Europe en ces lieux ne nous ouvre l'entrée?
RACINE.

— Par ext. Accord, union de choses qui sont ou qui paraissent contraires : *Il faut que l'art vienne au secours de la nature, et c'est leur parfaite* ALLIANCE *qui fait la souveraine perfection.* (Boil.) *L'*ALLIANCE *de la puissance temporelle à la spirituelle n'est utile ni à la religion ni à l'Etat.* (Fleury.) *L'*ALLIANCE *de la géométrie à la physique fait la plus grande utilité de la géométrie et toute la solidité de la physique.* (Fonten.) *Toute* ALLIANCE *est impossible entre le mal et le bien : on ne se réunit pas à l'abîme, on s'y engloutit.* (Chateaub.) *La science répudie toute* ALLIANCE *avec la politique.* (Proudh.) *Il y a une* ALLIANCE *intime entre les progrès du langage et ceux de la société.* (Guizot.)

L'huile flotte sur l'eau sans aucune *alliance;*
Ainsi l'esprit léger flotte sur la science.
MOLLEVAULT.

— Bague symboliquement composée de deux anneaux réunis, que le mari donne à sa femme dans la cérémonie du mariage, et que celle-ci porte ensuite : *Il lui passa au doigt une bague d'argent d'une forme invariable depuis des siècles, mais que l'*ALLIANCE *d'or a remplacée désormais.* (G. Sand.) *Après l'échange des* ALLIANCES, *le prêtre fit aux deux époux une exhortation sur leurs devoirs.* (E. Suc.)

— Rhét. *Alliance de mots*, Heureux assemblage de mots qui semblent s'exclure, et dont le rapprochement inattendu est destiné à donner à la pensée une forme énergique et saisissante.

— Théol. Rapports plus visibles, plus intimes de Dieu avec l'homme ou avec un peuple : *Ils ne sont pas demeurés dans mon* ALLIANCE, *et moi je les ai rejetés, dit le Seigneur.* (Boss.) *Dieu fera une nouvelle* ALLIANCE *avec le Messie, et l'ancienne sera rejetée.* (Pasc.) *Lorsque le Tout-Puissant eut créé l'homme à son image, et qu'il l'eut animé d'un souffle de vie, il fit* ALLIANCE *avec lui.* (Chateaub.)

Nos pères autrefois m'ont dit dans mon enfance,
Qu'avec nous tu juras une sainte *alliance*.
RACINE.

Il vient, de ses divines mains,
Sceller l'éternelle *alliance*
Qu'il a faite avec les humains.
J.-B. ROUSSEAU.

‖ *Ancienne alliance*, Celle que Dieu fit avec Abraham. ‖ *Nouvelle alliance*, Celle que Dieu a contractée avec tous ceux qui croient en Jésus-Christ. ‖ *Alliance spirituelle*. V. AFFINITÉ.

— Hist. relig. *Filles de l'alliance*, Nom que les chrétiens de Syrie donnent aux religieuses.

— Hist. sainte. *Arche d'alliance*. V. ARCHE.

— **Encycl.** Droit intern. Le mot *alliance* s'applique à l'union de deux ou de plusieurs Etats qui se proposent de se défendre ou d'attaquer un ennemi commun : de là la distinction de l'alliance *offensive* et de l'alliance *défensive*. Une alliance peut être tout à la fois *offensive* et *défensive*. Quand les puissances contractantes s'engagent à faire la guerre chacune avec toutes ses forces, l'alliance est dite *société de guerre, alliance pour faire la guerre en commun*. Elle prend le nom d'*alliance auxiliaire* quand l'une des puissances est considérée comme principale, et que les autres ne s'engagent qu'à fournir chacune un nombre déterminé de troupes. Enfin, l'*alliance* s'appelle *traité de subsides*, quand l'une des puissances ne s'engage qu'à fournir des troupes moyennant un subside, ou à donner des secours en argent.

Dans la plupart des cas, les *alliances* offensives sont particulières et temporaires, car elles ont un but spécial et déterminé, et n'ont plus de raison d'être quand ce but est atteint. Les *alliances* défensives ont un caractère de permanence et de généralité, en rapport avec le but qu'elles se proposent. Les *alliances* sont dites *égales* ou *inégales*, suivant le rapport d'égalité ou d'inégalité établi par le traité d'*alliance* entre les contractants. Ainsi l'*alliance* est inégale dans les traités de protection.

Les traités d'*alliance* stipulent les cas dans lesquels doit être invoqué le concours des parties contractantes, et la mesure de leur participation. Martens note quatre cas dans lesquels une *alliance* peut être rompue, même pendant une guerre commune : 1° les cas de nécessité; 2° ceux où l'allié aurait manqué le premier à son allié; 3° ceux où le but de l'*alliance* ne pourrait plus s'accomplir; 4° ceux où l'allié refuserait une paix convenable qui lui serait offerte. Le même auteur regarde comme un principe du droit des gens, qu'une puissance auxiliaire qui se borne à fournir pour la défense de son allié le nombre de troupes stipulé par un traité général défensif et conclu avant la guerre, ne doit pas être traitée comme l'ennemi de la puissance contre laquelle ce secours est fourni. Nous devons faire observer que le droit de la guerre ne saurait comporter cette distinction entre l'ennemi et l'allié de l'ennemi. — Il est juste, dit-on, que l'allié de notre ennemi accomplisse ses engagements. — Soit, répond Pinheiro-Ferreira, mais il n'est pas moins juste que nous paralysions, autant que nous pouvons, toutes ses forces pour lui en ôter les moyens.

— Polit. Les *alliances* peuvent être fondées sur les liens de famille des souverains, ou sur les liens religieux, politiques, économiques, ethnologiques, des peuples.

Les *alliances* fondées sur les liens que le mariage et la parenté établissent entre les souverains et les *alliances* de religion ont joué un grand rôle dans l'histoire. On sait que c'est en partie par les premières que se sont constituées les grandes monarchies européennes. Quant aux *alliances* de religion, l'époque où elles apparaissent dans toute leur pureté et leur grandeur est l'époque des croisades. Nous devons dire que ces deux espèces d'*alliances* perdent de plus en plus leur raison d'être à mesure que les deux principes de la souveraineté parlementaire et de la liberté de conscience tendent à prévaloir dans les sociétés.

La communauté des principes politiques exerce naturellement une grande influence sur les *alliances*. Parmi celles qui ont été basées sur l'absolutisme, il faut citer la *Sainte-Alliance* (V. plus loin), qui jusqu'à la révolution de Juillet domina le continent. C'est la communauté des idées libérales qui pousse l'une vers l'autre la France et l'Angleterre, en dépit des sentiments et des souvenirs qui les divisent.

La communauté de race a présidé aux premiers groupements des tribus nomades. Mais ce principe d'*alliance* tend à se subordonner aux passions religieuses, aux idées politiques, aux relations économiques, à mesure qu'on s'éloigne de ce qu'on peut appeler l'*histoire naturelle* de l'espèce humaine et qu'on avance sur le terrain de l'histoire proprement dite. Il est vrai qu'à notre époque le principe assez mal défini des *nationalités* (V. ce mot) rend aux affinités de race une importance qui semble un démenti aux lois de l'histoire.

La solidarité des intérêts commerciaux tend à devenir la base la plus solide, le meilleur ciment des *alliances*. Ces questions de navigation, d'échange, etc., longtemps oubliées ou sous-entendues, puis humblement énoncées, nous les voyons s'étaler aujourd'hui en tête de tous les traités. En un mot, ce sont les relations économiques qui maintenant commandent les *alliances*, les consolident, en empêchent la rupture. Autrefois on voyait des *ennemis naturels* dans les Etats voisins, et des *alliés naturels* dans les Etats entre lesquels l'absence de contact garantissait l'absence de rivalité. Le développement des idées libérales et des relations économiques doit peu à peu donner à la politique une direction toute contraire.

Des *alliances* peuvent se former en dehors et au-dessus des divers liens dont nous venons de parler (union des dynasties, religion, race, idées politiques, intérêts commerciaux); ce sont celles dont le but général et tout négatif est de garantir l'équilibre, ce que l'on peut appeler l'ordre international, contre les ambitions particulières qui le menacent, contre les rêves et les plans de domination universelle. En attendant que la solidarité des nations soit positivement constituée, et que l'Europe forme, selon les vœux et les espérances d'un certain nombre de penseurs, une fédération d'Etats, l'équilibre n'y peut être maintenu que par les combinaisons et les habitudes d'*alliances* entre les grandes puissances. « Quand les phases du mouvement européen ont eu une certaine durée et ont joui d'une certaine sécurité, dit avec raison M. Forcade, elles l'ont toujours dû à l'existence et à la prédominance d'un système d'*alliances* agissant d'une façon plus ou moins avouée, plus ou moins discrète, sur les affaires européennes comme une sorte de gouvernement supérieur. Lorsque cette haute influence vient à manquer, on dirait que le lien qui réunit l'Europe en une société d'Etats est rompu : on retombe dans l'état de nature. » Malheureusement la fixité des *alliances*, condition de cette haute influence, de ce gouvernement supérieur, est à notre époque singulièrement menacée par l'incertitude, la diversité et la contradiction des principes qui régissent ou qui tendent à régir le droit public.

— Théol. On donne le nom d'*alliance* au pacte que, selon l'Ecriture sainte, Dieu fit avec les hommes, et qui fut renouvelé plusieurs fois. La première *alliance* est celle que Dieu fit avec Adam; la seconde, celle qu'il fit avec Noé, et dont l'arc-en-ciel fut le signe; la troisième, celle qu'il fit avec Abraham; la quatrième, celle qui eut Moïse pour intermédiaire, la circoncision pour signe, et pour gage les *tables de la loi*, conservées depuis dans l'*arche d'alliance;* la cinquième et dernière, celle dont Jésus-Christ a été le médiateur, et qu'il a scellée de son sang. L'*alliance* de Dieu avec Adam a reçu le nom de *loi de nature;* l'*alliance* avec Moïse, celui de *loi de rigueur;* l'*alliance* avec Jésus-Christ, celui de *loi de grâce*. Les expressions d'*ancienne alliance*, de *nouvelle alliance*, sont souvent employées pour désigner : la première, le mosaïsme, et la seconde, le christianisme.

— Rhétor. « En littérature, on appelle *alliance de mots*, dit Emmanuel Dupaty, le rapprochement de deux idées, de deux termes qui semblent s'exclure, réfléchissent l'un sur l'autre une partie du sens qui leur est propre, se modifient, se tempèrent, s'adoucissent mutuellement, acquièrent par leur union plus de grâce ou d'énergie, et présentent, heureusement accolés, un sens distinct de celui qu'ils auraient eu séparément. On peut comparer l'*alliance de mots* aux races habilement croi-

sées par l'accouplement, aux rameaux heureusement unis par la greffe et qui produisent des fruits d'une qualité différente et supérieure. » Tout le monde connaît ce beau vers de Corneille, que Racine admirait et faisait admirer à ses enfants :

Et monté sur le faîte, il *aspire* à *descendre*.

Ces deux mots *aspirer* et *descendre*, qui ne semblent pas faits l'un pour l'autre, le premier ne s'employant d'ordinaire qu'avec *s'élever*, forment une *alliance de mots* d'un grand effet. Parlant de l'entrevue de Fontainebleau entre le pape et Napoléon Ier, M. Villemain dit que « le pontife résista au souverain avec une *inflexible douceur*. » Voici d'autres exemples d'*alliances de mots* très-heureuses :

Une IMPIÉTÉ SUPERSTITIEUSE *refusé au Très-Haut la connaissance de l'avenir et a la faiblesse d'aller consulter une pythonisse*. (Mass.)

Ces noms de roi des rois et de chef de la Grèce
Chatouillaient de mon cœur l'*orgueilleuse faiblesse*.
RACINE.

Dans une longue *enfance* ils l'auraient fait *vieillir*.
RACINE.

J'*entendrai* des *regards* que vous croirez *muets*.
RACINE.

Sa réponse est *dictée* et même son *silence*.
RACINE.

Et Dieu trouvé *fidèle* en toutes ses *menaces*.
RACINE.

S'*élever* en *rampant* à d'indignes honneurs.
LEBRUN.

J'étais né pour servir d'exemple à ta colère,
Pour être du *malheur* un *modèle* accompli.
RACINE.

Il regarde, il écoute... Hélas! dans l'ombre immense,
Il ne *voit* que la *nuit*, n'*entend* que le *silence*.
DELILLE.

Dans l'*alliance de mots*, dit M. Victor Leclerc, il s'agit de concilier la nouveauté de l'expression avec la clarté, la justesse ; et si elle rend la pensée ou l'image avec vérité, dans le style que le sujet demande, plus elle est inouïe, plus elle est heureuse. Les écrivains médiocres, faute de connaître la force des expressions, les unissent quelquefois sans grâce et sans justesse ; de là ces bizarres assemblages de mots qui sont, comme dit J.-B. Rousseau, le clinquant du discours,

Et qui, par force et sans choix enrôlés,
Hurlent d'effroi de se voir accouplés.

Il en est ainsi des deux vers suivants, où le P. Lemoine cherche à peindre une flotte nombreuse :

Jamais un *camp* plus beau ne *roula* sur la *mer*,
Ni plus belles *forêts* ne *volèrent* en l'air.

— **Syn. Alliance, ligue, coalition, confédération.** L'*alliance* est une union d'amitié et de convenance entre des souverains, des nations, des Etats, union régulière ou revêtue de formes et répondant à un besoin qui doit durer, par exemple au besoin de se prémunir contre un danger éventuel. La *ligue* est une union passagère entre des souverains, des parties, des particuliers puissants, en vue de mettre à exécution un projet commun, de repousser un péril présent. La *coalition* a plus d'étendue et de généralité que la *ligue*; c'est une ligue formée par un grand nombre d'Etats contre une puissance conquérante, par plusieurs partis très-divers, contre le parti qui est au pouvoir. La *confédération* est une association d'Etats qui, isolés, seraient faibles, et qui mettent leurs forces en commun pour soutenir leur indépendance. *Alliance* et *confédération* ont un sens juridique que n'offrent pas *ligue* et *coalition*. On contracte une *alliance*, on fait un traité d'*alliance*; on ne dit pas contracter une *ligue*, une *coalition*, faire un traité de *ligue*, de *coalition*. *Confédération* dit plus qu'*alliance*; l'*alliance* unit, la *confédération* associe. *Confédération* exprime une organisation permanente, un état constant et qui n'a pas de terme.

— **Syn. Alliance, affinité, connexité, liaison, union.** V. AFFINITÉ.

— **Epithètes.** Amoureuse, charnelle, criminelle, incestueuse, courte, passagère, éphémère, longue, étroite, durable, solide, sincère, fidèle, ferme, inviolable, indissoluble, éternelle, tacite, secrète, ouverte, déclarée, jurée, frappée, scellée, sainte, sacrée, utile, profitable, féconde, vaine, stérile, inutile, dangereuse, intéressée, désintéressée, heureuse, charmante, aimable, gracieuse. — Bien amenée, naturelle, vigoureuse, juste, exacte, délicate, exquise, recherchée, fausse, prétentieuse, forcée.

ALLIANCE (TRIPLE), nom donné spécialement : 1° à la ligue formée en 1668 entre l'Angleterre, la Hollande et la Suède, contre les envahissements de Louis XIV dans les Pays-Bas ; 2° au traité conclu en 1717 entre l'Angleterre, la Hollande et la France, contre l'Espagne et le ministre Albéroni, et dans le but d'assurer l'exécution du traité d'Utrecht. L'adhésion de l'Autriche en fit, l'année suivante, la *quadruple alliance*.

ALLIANCE (QUADRUPLE), 1° traité conclu en 1718 entre l'Angleterre, la Hollande, la France et l'Empire, pour le maintien du traité d'Utrecht et contre les prétentions ambitieuses de la couronne d'Espagne, qui dut accepter, en 1719, les conditions qu'on lui imposait, renvoyer Albéroni et renoncer à la Sicile et à la Sardaigne. Comme compensation, on assura à l'infant don Carlos la succession des duchés de Toscane, de Parme et de Plaisance.

2° Traité entre la France, l'Angleterre, l'Espagne et le Portugal, conclu en 1834 pour la pacification de la péninsule espagnole et l'expulsion des prétendants don Carlos et don Miguel.

3° Traité entre l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie, conclu en 1840 et contrairement aux vues de la France, pour placer sous la domination immédiate du sultan la Syrie, qui était possédée par le pacha d'Egypte.

ALLIANCE (SAINTE-), pacte mystique inspiré par Mme de Krudner à l'empereur, Alexandre Ier, et conclu à Paris, le 26 septembre 1815, entre ce prince, l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse. En voici les points principaux : « Au nom de la très-sainte et indivisible Trinité, Leurs Majestés l'empereur d'Autriche, le roi de Prusse et l'empereur de Russie, par suite des grands événements qui ont signalé en Europe le cours des trois dernières années, ayant acquis la conviction intime qu'il est nécessaire d'asseoir la marche à adopter par les puissances sur les vérités sublimes que nous enseigne l'éternelle religion du Dieu sauveur, déclarent solennellement que le présent acte n'a pour but que de manifester à la face de l'univers leur détermination inébranlable de ne prendre pour règle de leur conduite que les préceptes de cette religion sainte. En conséquence, Leurs Majestés sont convenues des articles suivants : Art. 1er. Conformément aux saintes Ecritures, qui ordonnent à tous les hommes de se regarder comme frères, les trois monarques demeureront unis par les liens d'une fraternité véritable et indissoluble, et, se considérant comme compatriotes, ils se prêteront, en toute occasion et en tout lieu, assistance, aide et secours. » Les signataires déclarent ensuite qu'ils ne sont que les délégués de la Providence pour gouverner trois branches d'une même famille, « confessant ainsi que la nation chrétienne, dont eux et leurs peuples font partie, n'a réellement d'autre souverain que celui à qui seul appartient en propriété la puissance, parce qu'en lui seul se trouvent tous les trésors de l'amour, de la science et de la sagesse infinie, c'est-à-dire Dieu, notre divin sauveur Jésus-Christ, le verbe du Très-Haut. » Ils terminent ainsi : « Toutes les puissances qui voudront solennellement avouer les principes qui ont dicté le présent acte, seront reçues avec autant d'empressement que d'affection dans cette sainte alliance. » Louis XVIII et d'autres souverains firent adhésion à cet acte, en le signant; mais Wellington refusa d'y accéder, trouvant qu'il était sans but après les traités qui venaient de consommer l'humiliation de la France. Au fond, cette sainte-alliance n'était qu'une coalition permanente des rois contre les peuples. On ne s'y trompa point, chez nous, et l'on put en voir les effets lors des révolutions d'Espagne et de Naples, 1820-23.

Le mot de *sainte-alliance* a passé dans la langue, et l'on y fait souvent allusion : *Par les chemins de fer, la* SAINTE-ALLIANCE *des peuples se constituera*. (M. Chev.)

Peuples, formez une *sainte-alliance*,
Et donnez-vous la main. BÉRANGER.

Mais ce mot ne tarda pas à devenir très-impopulaire, et à prêter à des applications ironiques : *Le libre commerce, c'est-à-dire le libre monopole, est la* SAINTE-ALLIANCE *des grands feudataires du capital*. (Proudh.)

ALLIANCE (ordre de l'), ancien ordre de chevalerie suédois créé en 1527 par le roi Gustave Ier, à l'occasion de son mariage avec la fille de l'électeur de Brandebourg. Il disparut à la mort de son fondateur.

ALLIANT (a-li-an) part. prés. du v. Allier.

ALLIATH s. m. (al-li-ate). Astron. Nom de la première étoile de la queue de la grande Ourse. ‖ On dit aussi ALLIOTH.

ALLICIANT, ANTE adj. (al-li-si-an. an-te). Néologisme de M. Barbey d'Aurevilly : *Son ondoyante taille profilait d'*ALLICIANTES *ombres sur les draperies qu'elle éclairait en passant*.

M. Champfleury, dans une mordante critique de l'ouvrage où se trouve cette phrase, s'exprime ainsi : « N'étant pas éclairé par cet adjectif, j'ai dû me déranger de ma table, aller à ma bibliothèque, ouvrir un dictionnaire, lequel ne m'a donné aucun renseignement. Il m'a fallu sortir, courir la ville, acheter un dictionnaire dont le prix est de 50 fr. Voilà où mène la conscience littéraire! L'auteur m'en saura-t-il gré, surtout si j'ajoute que ce dictionnaire garde le plus profond silence sur l'adjectif *alliciant?* » Quoique notre intention ne soit pas de donner dans cet ouvrage l'explication de tous les néologismes plus ou moins hasardés que la fantaisie des écrivains se plaît à créer, nous avons cru devoir être agréable à M. Champfleury en cherchant à pénétrer le sens du mot *alliciant*, qui vivra, du moins grâce à la fine satire de l'auteur du *Réalisme*. Or, de tous les idiomes, de toutes les langues mises à contribution par les faiseurs de mots nouveaux, c'est au latin surtout que M. Barbey d'Aurevilly demande les innombrables néologismes dont il émaille ses écrits. *Alliciant* dérive, je suppose, du verbe latin *allicio*, qui signifie captiver, séduire, amorcer. Des *ombres alliciantes* seraient donc des ombres séduisantes. Nous avons bien le verbe *allécher*, qui a la même racine ; mais dit-on des ombres *alléchantes?* L'expression eût paru triviale sans doute à M. Barbey, qui se pique de dandysme littéraire...

ALLIÉ, ÉE (a-li-é) part. pass. du v. Allier. Joint par alliage : *L'arsenic*, ALLIÉ *à la plupart des métaux, les rend cassants et très-aigres*. (Lenorm.) *Ils croyaient obtenir de l'étain* ALLIÉ *de fer*. (Lenorm.) *Dans les mines, l'or est* ALLIÉ *à l'argent et au cuivre*. (Fourc.)

— Fig. : *La douceur* ALLIÉE *au courage. La fermeté* ALLIÉE *à la bonté. Vous avez un immense orgueil*, ALLIÉ *à une immense vanité*. (G. Sand.)

— Uni par une confédération, par des traités : *Protéger la liberté d'une nation* ALLIÉE. (Mass.) *L'Angleterre était la plus riche des puissances* ALLIÉES. (Volt.)

Etre *allié* de Rome et s'en faire un appui.
CORNEILLE.

— Uni par affinité, par suite d'un mariage contracté dans une famille : *Nous ne sommes point parents, nous ne sommes qu'*ALLIÉS. (Acad.) *Fox, par sa mère, était* ALLIÉ *à la royale maison des Stuarts*. (Villem.) *Il fut nommé sous-préfet par la protection de la marquise, à la famille de laquelle il était* ALLIÉ. (Balz.) ‖ Absolum. : *C'était un homme de bonne condition, bien* ALLIÉ. (St-Sim.)

— Substantiv. Confédéré, ligué : *Cette république est notre* ALLIÉE. (Acad.) *Un seul* ALLIÉ, *constamment fidèle, est un trésor bien rempli*. (De Bonald.) *On ne choisit pas ses* ALLIÉS, *on les discerne*. (E. de Gir.) *Le moyen d'avoir des* ALLIÉS, *c'est de vaincre*. (Chateaub.)

... L'appui dangereux de sa fausse amitié
Leur préparait un maître au lieu d'un *allié*.
VOLTAIRE.

— Uni par parenté : *Il ménageait, dans le cardinal de Noailles, l'*ALLIÉ *de madame de Maintenon*. (Volt.)

— Fig. : *Pour faire du christianisme un* ALLIÉ *du despotisme, il a fallu le dénaturer*. (B. Const.) *Les insectes insectivores ont des droits évidents à la protection de l'homme, dont ils sont les* ALLIÉS. (Michelet.)

— **Antonymes.** Belligérant, ennemi, neutre.

ALLIÉS (LES). Nom sous lequel on désigne les souverains et les peuples confédérés, Anglais, Russes, Prussiens, Autrichiens, etc., qui, en 1814 et en 1815, envahirent la France et replacèrent sur le trône la dynastie des Bourbons. On les appelait ironiquement, à cette époque, *nos amis les ennemis*, pour stigmatiser l'enthousiasme antinational avec lequel les royalistes les avaient accueillis.

ALLIEMENT s. m. (a-li-man — rad. *allier*). Techn. Nœud qu'on fait à la corde d'une grue à laquelle un fardeau doit s'enlever.

ALLIER v. a. ou tr. (a-li-é — du lat. *ad*, à ; *ligare*, lier. — Prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous alliions. Que vous alliiez*). Mélanger, combiner les métaux : *Pour fabriquer des vases et des monnaies durables, on* ALLIE *l'or et l'argent, qui sont trop mous par eux-mêmes, avec un peu de cuivre, dans une proportion déterminée par la loi*. (Lenorm.) *On* ALLIE *ordinairement les métaux pour leur donner plus de dureté qu'ils n'en auraient isolément, pour les rendre propres à recevoir plus de poli et de brillant*. (Fourcroy.)

— Par ext. : *Quand on* ALLIE *les vins du midi de la France avec ceux du centre, on obtient une liqueur que les départements du nord préfèrent. Il connaissait à fond l'art d'*ALLIER *la purée de pommes à la côte de mouton*. ‖ En parlant des couleurs, Assortir : *On ne peut guère* ALLIER *le vert et le bleu*.

— Réunir soit par un traité d'alliance, soit autrement : ALLIER *la France et l'Angleterre*. ALLIER *la bourgeoisie et la noblesse. C'est l'intérêt du commerce qui* ALLIE *ces deux Etats*. (Acad.)

— Fig. Réunir, joindre ensemble : *Je veux tâcher d'*ALLIER *la prudence avec la droiture*. (J.-J. Rouss.) *C'est le lot des esprits rares d'*ALLIER *la justesse à l'imagination*. (Helvét.) *Les hommes* ALLIENT *tout, justifient tout*. (Lamenn.) *L'homme complet est celui qui* ALLIE *la sensibilité à la raison*. (E. Pelletan.) *Je doute fort qu'on puisse* ALLIER *un excellent cœur à la mauvaise habitude de lancer l'ironie*. (Descuret.) *C'est un difficile problème que d'*ALLIER *la hauteur et la conséquence rationnelle du philosophe avec la flexibilité d'esprit et le bon sens du praticien*. (Guizot.) *Les trois gamins se regardèrent avec une simplicité spirituelle, s'il est permis toutefois d'*ALLIER *ces deux mots*. (Balz.)

— Unir par mariage : ALLIER *une famille à une autre. Ils témoignèrent l'empressement qu'ils avaient d'*ALLIER *leur maison à celle du duc*. (Le Sage.)

S'allier, v. pr. Se combiner : *Ces deux métaux ne peuvent* S'ALLIER *ensemble*. (Acad.) *Le fer et l'étain* S'ALLIENT *assez difficilement l'un à l'autre*. (Lenorm.) ‖ S'unir sans choquer la vue, le goût : *Les fleurs d'un rouge foncé* S'ALLIENT *bien avec les fleurs d'un bleu foncé*. (Chevreul.) *Le jambon* S'ALLIE *à merveille avec les épinards*. (De Cussy.)

— Conclure un traité d'alliance : *Ces deux républiques* S'ALLIÈRENT *ensemble*. (Acad.) *Il ne put empêcher que l'Empire et l'Espagne ne* S'ALLIASSENT *avec la Hollande*. (Volt.) *Deux nations rivales peuvent* S'ALLIER *par circonstance; mais, quoi qu'on fasse, leur alliance sera toujours fragile et éphémère*. (E. de Gir.) S'ALLIER, *c'est se compléter*. (E. de Gir.)

Que l'Orient contre elle à l'Occident *s'allie*.
CORNEILLE.

— Fig. Aller avec, s'harmoniser : *La religion ne saurait* S'ALLIER *avec une vie dissolue*. (Mass.) *La passion ne* S'ALLIE *guère plus avec la sagesse que le jour avec la nuit*. (Grimm.) *L'ordre et la générosité peuvent parfaitement* S'ALLIER. (Boitard.) *Les talents sont un présent funeste quand ils* S'ALLIENT *aux passions*. (Chateaub.) *L'amour sincère du bien peut* S'ALLIER *à une sagesse fausse*. (Lacord.) *Tant de corruption peut-elle* S'ALLIER *à tant de jeunesse!* (F. Soulié.) *Avant tout, n'épousez que des hommes dont la conduite et les sentiments puissent* S'ALLIER *avec les vôtres*. (Barnave.) *Rien ne* S'ALLIE *mieux avec la vanité que la bassesse*. (Michaud.) *Les jansénistes furent en France des espèces de puritains catholiques, si toutefois ces deux mots peuvent* S'ALLIER. (Balz.)

— S'unir, contracter une parenté par mariage : *J'aurais bien mieux fait, tout riche que je suis, de* M'ALLIER *en bonne et franche paysannerie*. (Mol.) *Quand l'homme* S'ALLIE *au-dessus de lui, il se met dans l'alternative de blesser son droit ou sa reconnaissance, et d'être ingrat ou méprisé*. (J.-J. Rouss.) *A quelque état que parvienne un homme imbu de maximes basses, il est honteux de* S'ALLIER *avec lui*. (J.-J. Rouss.) *La presqu'île de Chioggia fut originairement peuplée de cinq ou six familles qui ne* SE SONT *jamais* ALLIÉES *qu'entre elles*. (G. Sand.)

— **Antonymes.** Brouiller, désunir, séparer.

ALLIER s. m. (a-li-é). Chass. Sorte de filet pour prendre des oiseaux, et principalement des cailles et des perdrix : *Prendre des perdrix avec des* ALLIERS. ‖ On écrit aussi BALLIER.

ALLIER (Louis), surnommé *Hauteroche*, numismate et antiquaire distingué, né à Lyon en 1766, mort à Paris en 1827, fut chargé de diverses fonctions officielles en Orient, et en profita pour visiter les lieux historiques les plus célèbres. Il acquit ainsi de grandes richesses archéologiques et numismatiques, et se composa une magnifique collection de médailles grecques, qui fut vendue près de 100,000 fr. après sa mort. Il a laissé quelques *Notices*, *Essais* et *Mémoires* sur les antiquités de l'Orient.

ALLIER (Antoine), sculpteur contemporain, né à Embrun (Hautes-Alpes) en 1793. Il suivit d'abord la carrière militaire pendant les dernières années de l'Empire, et se livra ensuite à l'étude de la statuaire. De 1822 à 1835, ses productions ont presque constamment figuré aux expositions annuelles. On cite parmi les plus remarquables : *Camille renversant les balances des Gaulois*; l'*Enfant au colimaçon*; *Ariane*; *Philopœmen* et l'*Eloquence* (pour la Chambre des députés); enfin, les bustes de *Sully* (aujourd'hui à la bibliothèque de l'Arsenal), de *Labbey de Pompières*, d'*Arago*, d'*Odilon Barrot*, etc. Député de son département depuis 1839 jusqu'au coup d'Etat du 2 décembre, M. Allier a constamment siégé à l'extrême gauche.

ALLIER (Achille), graveur et antiquaire, né en 1807, mort en 1836. Il avait commencé de beaux travaux sur l'histoire et les antiquités de sa province, notamment l'*Ancien Bourbonnais*, continué par MM. Ad. Michel et L. Batissier, 1833-37, avec 125 planches.

ALLIER, rivière de France, prend sa source à Chabalier (Lozère), arrose Château-Neuf-de-Randon, Issoire, Vichy, Moulins, et se jette dans la Loire, un peu au-dessus de Nevers, au lieu appelé Bec-d'Allier, après un cours de 370 kil. Ses principaux affluents sont la Dore, le Sichon, l'Andelot et la Sioule. Transport considérable de houille, vin, chanvre, bois, charbon et pierres, etc. Cette rivière, qui, en été, est guéable en plusieurs endroits, est sujette, en hiver, à des débordements qui causent des dommages considérables.

ALLIER (dép. de L'), ainsi nommé de la rivière de l'Allier; situé entre les dép. de la Nièvre, de Saône-et-Loire, de la Loire, du Puy-de-Dôme, de la Creuse, de l'Indre et du Cher; comprend 4 arrond., Moulins, ch.-lieu, La Palisse, Gannat et Montluçon ; 28 cant.; 317 comm.; 356,432 hab. Il a été formé de la partie orientale de l'ancien Bourbonnais et d'une très-petite partie de l'Auvergne. Sa superficie est de 723,981 hect. Diocèse de Moulins, cour impériale de Riom, académie de Clermont. Trois grands cours d'eau, la Loire, l'Allier et le Cher, coulent parallèlement et traversent le département du sud au nord. Nombreux étangs très-poissonneux, qui alimentent plusieurs canaux d'irrigation. Température très-variable; climat généralement sain, à l'exception de quelques parties situées dans le voisinage des étangs et des amas d'eaux stagnantes, qui y sont en assez grand nombre. Agriculture en voie d'amélioration; riches produits en avoine, seigle, lin, chanvre; excellents fruits; belles prairies naturelles et artificielles; peu de vignes et de médiocre qualité; gibier abondant; richesses minérales consistant en fer, antimoine, manganèse, houilles, parmi lesquelles on cite les mines de Commentry; sources minérales de Bourbon-l'Archambault, de Vichy, de Néris, de Chambon. Fabriques de porcelaine, faïence, chapellerie, bonneterie, verrerie, etc.

ALLIGATEUR s. m. (al-li-ga-teur — du lat. *alligator*; formé de *alligare*, lier). Antiq. rom. Ouvrier vigneron chargé spécialement de diriger les jeunes scions de la vigne et de les

lier entre le troisième et le quatrième bourgeon, pour réprimer l'exubération du bois et contraindre celui-ci à pousser plus abondamment au-dessous de la ligature.

ALLIGATOR s. m. (al-li-ga-tor — du portug. *al*, le; *lagarto*, lézard). Zool. Nom d'un genre de reptiles sauriens, appelés vulgairement *caïmans* et *crocodiles : Les eaux de l'Australie sont habitées par de redoutables* ALLIGATORS, *qui se précipitent avec voracité sur les chevaux.*

ALLIGNY-EN-MORVAN, comm. du dép. de la Nièvre, arrond. de Château-Chinon; pop. aggl. 221 hab. — pop. tot. 2,580 hab.

ALLIGOTET s. m. (al-li-go-tè). Agric. Vigne qui produit un certain raisin blanc de bonne qualité.

ALLINEUC, comm. du dép. des Côtes-du-Nord, arrond. de Loudéac; pop. aggl. 153 hab. — pop. tot. 2,084 hab.

ALLINGUE s. m. (al-lain-ghe). Navig. Obstacle établi dans une rivière pour arrêter le bois flotté.

ALLIOLI (Joseph-François), érudit allemand, né le 10 août 1793, à Sulzbach (Bavière), docteur en théologie, fut nommé professeur-adjoint à l'Université de Landshut (1821). Recteur de l'Université de Munich en 1830, il fut admis à l'Académie des sciences de cette ville en 1838. Outre des sermons et plusieurs écrits théologiques, il a publié des ouvrages de critique historique et religieuse : les *Antiquités bibliques; Manuel d'archéologie biblique;* la *Vie de Jésus*, d'après Barradius et Lamy (Landshut, 1840). Le plus important de ses travaux est une traduction allemande de la *Vulgate*, accompagnée de notes et autorisée par le pape (Nuremberg, 1830; 6e édit., 1839-1845, en 6 vol.).

ALLIONI (Charles), célèbre botaniste italien, né à Turin en 1725, mort en 1804. Il était agrégé à plusieurs académies. On a de lui de bons ouvrages sur l'histoire naturelle et la médecine. Le plus important est la *Flore piémontaise*, publiée à Turin en 1785.

ALLIONIE ou **ALIONIE** s. f. (al-li-o-nî — de *Allioni*, nom d'un bot. ital.). Bot. Genre de plantes de la famille des nyctaginées, renfermant deux ou trois espèces originaires des régions tropicales de l'Amérique.

ALLIOTH s. m. (al-li-ott). Astron. V. ALLIATH.

ALLITÉRATION s. f. (al-li-té-ra-si-on — du lat. *ad*, à, et *littera*, lettre). Rhét. Répétition des mêmes lettres, des mêmes syllabes : *Les organes durs des populations sauvages ont créé une symétrie grossière et forte, d'accord avec la rudesse du langage qu'elles parlaient; c'est l'*ALLITÉRATION *: cette symétrie tombant sur la racine, c'est-à-dire sur le sens des mots, aidait la mémoire et y faisait pénétrer la poésie et les lois du pays.* (Ph. Chasles.) *L'ancienne poésie du Nord a fait un fréquent usage de l'*ALLITÉRATION. (Depp.) *L'*ALLITÉRATION *et la rime sont des principes de versification plus matériels que le nombre.* (Michelet.) *L'*ALLITÉRATION *semble avoir dominé chez les Scandinaves; le nombre, proprement dit, chez les Allemands, chez les Grecs et les Latins.* (Michelet.) *Les Hébreux cherchaient dans leurs étymologies fictives des* ALLITÉRATIONS *et des jeux de mots.* (Renan.) *On chercha dans le nom même du peuple druse un rapport d'*ALLITÉRATION *qui conduisit à le faire descendre d'un certain comte de Dreux.* (Gér. de Nerv.) *Beaumarchais a dans sa phrase des recherches harmonieuses assez curieuses, des* ALLITÉRATIONS, *des assonances et autres artifices de style.* (Th. Gaut.)

— **Encycl.** L'*allitération* est un défaut quand elle dégénère en cacophonie, comme, par exemple, dans le vers suivant, de Voltaire :

Non, il *n'est* rien que *Nanine n'honore.*

Elle peut être une beauté quand elle produit l'harmonie *imitative*, c'est-à-dire l'harmonie qui consiste dans le rapport des sons avec les objets qu'ils expriment. Voici quelques exemples d'*allitérations* qui sont d'un heureux effet :

Tum ferri rigor atque argutæ lamina serræ.
VIRGILE.

Ergo ægre rostris terram rimantur.
VIRGILE.

Quadrupedante putrem sonitu quatit ungula campum.
VIRGILE.

Luctantes ventos, tempestates que sonoras.
VIRGILE.

our qui sont ces serpents qui sifflent sur vos têtes?
RACINE.

Sa croupe se recourbe en replis tortueux.
RACINE.

L'essieu crie et se rompt. RACINE.

Le chagrin monte en croupe et galope avec lui.
BOILEAU.

Il faisait sonner sa sonnette.
LA FONTAINE.

Une *allitération* expressive se trouve dans ces trois mots de César : *Veni, vidi, vici.* Plusieurs proverbes offrent des exemples d'allitération : *Qui terre a, guerre a. Qui dort dine. Traduttore traditore.* L'esprit facile et caustique de Beaumarchais se plaisait quelquefois à ces rapprochements; en voici un exemple : *Rusé, rasé, blasé.* — On connaît cette allitération de Bassompierre, qu'un vieux fat abordait en lui disant : Bonjour, *gros, gras, gris.* — Bonjour, *peint, teint, feint*, riposta Bassompierre.

ALLITÉRER v. a. ou tr. (al-li-té-ré — de *allitération.* — Change l'*é* fermé du radical en *è* ouvert devant une syllabe muette : *J'allitère, qu'ils allitèrent;* excepté au futur et au condit., où l'on doit maintenir l'*é* fermé, par analogie avec les indications ordinaires de l'Acad. *J'allitérerai. Nous allitérerions*). Faire de l'allitération : *Au* IXe *siècle, parmi les Germains, ce sont les septentrionaux qui* ALLITÈRENT *et les méridionaux qui riment.* (Ph. Chasles.)

ALLITURIQUE adj. (al-li-tu-ri-ke). Chim. *Acide alliturique*, Acide dérivé de l'*alloxane.* C'est le produit de l'évaporation rapide de la dissolution d'allantine, sous l'influence de l'acide chlorhydrique.

ALLIUM s. m. (al-li-omm). Bot. Nom latin du genre *ail*, qui renferme un très-grand nombre d'espèces, dont les principales, outre l'ail commun, sont l'oignon, le poireau, la ciboule, la rocambole, l'échalote.

ALLIVREMENT s. m. (al-li-vre-man — rad. *allivrer*). Cadast. Somme à laquelle le revenu net imposable est fixé pour l'assiette de la contribution foncière. Quand une commune est entièrement cadastrée, on dit qu'elle a son *allivrement.*

ALLIVRER v. a. ou tr. (al-li-vré — rad. *a*, et *livre* ou *livrée*, portion de terre valant une livre de revenu). Cadast. Taxer, imposer, répartir les impositions foncières en proportion du revenu.

ALLIVREUR s. m. (al-li-vreur — rad. *allivrer*). Cadast. Celui qui était chargé de la répartition des impôts fonciers.

ALLIX (Pierre), célèbre théologien protestant, né à Alençon en 1641, mort à Londres en 1717. Pasteur à Charenton, il travailla, avec le fameux Claude, à une version française de la Bible. La révocation de l'édit de Nantes l'obligea de se retirer en Angleterre, où il devint chanoine de la cathédrale de Salisbury, à Londres.

ALLIX (Jacques-Alexandre-François), général, né à Percy (Manche) en 1776, mort en 1836. Il fit avec honneur les campagnes de la Révolution et de l'Empire. On a de lui un *Système d'artillerie de campagne*, 1827.

ALLOA, petite ville et port d'Ecosse, à 47 kil. d'Edimbourg; 5,434 hab. Commerce considérable; houillères, fonderies, manufactures de laine, etc.; ruines d'un château des anciens rois d'Ecosse.

ALLOBROGE s. m. (al-lo-bro-je). S'empl. comme nom commun pour désigner un homme grossier, d'un esprit lourd et inculte : *Quel* ALLOBROGE! *A-t-on jamais vu un pareil* ALLOBROGE! *C'est un franc* ALLOBROGE. (Acad.) *Juvénal nous apprend qu'un rhéteur gaulois nommé Rufus, et qui eut de la réputation, traitait Cicéron d'*ALLOBROGE. (Trév.) ‖ C'était un des mots favoris du riche arsenal de Voltaire.

ALLOBROGES, ancien peuple de la Gaule, entre le Rhône et l'Isère; villes principales : Vienne, Genève et Grenoble.

ALLOBROGIE s. f. (al-lo-bro-jî — rad. *allobroge*). Bot. Genre de plante de la famille des liliacées.

ALLOBROGIQUE adj. (al-lo-bro-ji-ke). Qui a rapport aux Allobroges, qui concerne les Allobroges.

ALLOCARPE s. m. (al-lo-kar-pe — du gr. *allos*, autre; *karpos*, fruit). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, tribu des sénécionidées, renfermant trois espèces originaires des régions équatoriales de l'Amérique, et qui sont des plantes herbacées, rameuses, à feuilles velues, à fleurs jaunes ou blanches.

ALLOCATION s. f. (al-lo-ka-si-on — du lat. *ad*, à; *locare*, mettre, placer). Action d'allouer; résultat de cette action : *Demander, refuser, obtenir une* ALLOCATION. *On n'a pas accordé l'*ALLOCATION *demandée. Les faibles* ALLOCATIONS *destinées aux fouilles se sont accrues peu à peu.* (Volt.) *La Chambre des députés fixe, par ses* ALLOCATIONS, *la mesure des charges dont il sera permis de grever le pays.* (Dupin.)

— Admin. milit. Article porté à un compte; prestation en argent ou fournitures en vivres assignées aux militaires : *Le droit aux* ALLOCATIONS *est constaté par le certificat de cessation de payement.* (Gén. Bardin.)

— Jurispr. Approbation donnée aux articles d'un compte. ‖ Rang où sont placés les créanciers dans l'ordre et la distribution des biens d'un débiteur. ‖ Attribution même des biens du débiteur.

ALLOCÈRE s. m. (al-lo-sè-re — du gr. *allos*, dissemblable; *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des prioniens, et qui renferme une seule espèce, originaire du Brésil.

ALLOCHE s. f. (al-lo-che). Ichthyol. Espèce de grosse sardine.

ALLOCHÉZIE s. f. (al-lo-ké-zî — du gr. *allos*, autre; *chézein*, aller à la selle). Méd. Evacuation des matières fécales par un anus artificiel, ou autre ouverture accidentelle ou anormale de l'intestin.

ALLOCHROÉ, ÉE adj. (al-lo-kro-é — du gr. *allos*, autre; *chroa*, couleur). Qui est sujet à changer de couleur, ou qui n'offre pas la même couleur partout, en parlant de certaines plantes.

ALLOCHROÏSME s. m. (al-lo-kro-i-sme — rad. *allochroé*). Changement graduel de couleur; diversité de couleur.

ALLOCHROÏTE s. f. (al-lo-kro-i-te — rad. *allochroé*). Minér. Variété de grenat, d'une couleur jaune paille, tirant sur le rouge, ou d'un gris verdâtre, ou simplement d'une couleur plus foncée que les autres : *Fondue avec le phosphate de soude ou d'ammoniaque, l'*ALLOCHROÏTE *éprouve des changements de couleur.* (Brongn.)

ALLOCHROMASIE s. f. (al-lo-kro-ma-zî — du gr. *allos*, autre; *chrôma*, couleur). Physiol. Changement des couleurs; affection de l'œil qui perçoit les couleurs autres qu'elles ne sont réellement.

ALLOCUTION s. f. (al-lo-ku-si-on — du lat. *allocutio*, même sens). Harangue que les empereurs ou les généraux adressaient aux soldats : *Diodore de Sicile attribue l'invention des* ALLOCUTIONS *aux généraux égyptiens, dont les chars élevés étaient pour eux comme une tribune.* (Gén. Bard.)

— Au moyen âge, se disait des lettres par lesquelles les rois de France annonçaient aux provinces du royaume l'arrivée des plénipotentiaires appelés *Missi dominici.*

— Aujourd'hui, Discours de peu d'étendue, prononcé dans une circonstance plus ou moins remarquable : *Faire une* ALLOCUTION. *Cette* ALLOCUTION *terminée, on distribua les récompenses. Après cette courte et vive* ALLOCUTION, *il les conduisit à l'ennemi.* (Acad.) ‖ C'est ce que les Anglais appellent *speech.*

— Numism. Médaille romaine qui représente un chef haranguant les soldats. Le général y paraît sur une plate-forme élevée, assisté de ses principaux officiers, avec les étendards et les troupes disposées en face, comme on le voit dans des médailles de Marc-Aurèle et de Trajan.

— **Encycl.** Les *allocutions* de César et de Napoléon Ier sont célèbres dans l'histoire. Nous mentionnerons ici celle où le vainqueur d'Austerlitz rappelle à ses soldats tous leurs triomphes et en promet la récompense : « Vous avez décoré vos aigles d'une immortelle gloire. Une armée de 100,000 hommes, commandée par les empereurs de Russie et d'Autriche, a été en quelques heures coupée et dispersée; ce qui a échappé à votre fer s'est noyé dans les lacs. 40 drapeaux, les étendards de la garde impériale russe, 120 pièces de canon, 30,000 prisonniers, sont le résultat de cette journée à jamais célèbre. Cette infanterie, tant vantée, n'a pu résister à votre choc, et désormais vous n'avez plus de rivaux. Soldats, je vous ramènerai en France; là vous serez l'objet de mes plus tendres sollicitudes, et il vous suffira de dire : *J'étais à la bataille d'Austerlitz*, pour que l'on réponde : *Voilà un brave!* »

Mais les allocutions militaires sont ordinairement remarquables par leur concision. Selon Tacite, César apaisa son armée mutinée en commençant l'allocution, non par le mot *commilitones*, compagnons d'armes, mais par le mot ironique *quirites*, qui, dans sa bouche, équivalait à celui de citadins, de messieurs, de bourgeois et même de *pékins.* L'allocution de Henri IV à Ivry est justement célèbre. On connaît aussi celle du jeune La Rochejaquelein à ses Vendéens au moment de livrer bataille à l'armée républicaine : *Si j'avance, suivez-moi; si je recule, tuez-moi; si je meurs, vengez-moi!* Une des plus singulières est celle de Frédéric II à Kollin. Sa cavalerie, abîmée par l'ennemi, témoignait peu d'empressement à retourner pour la septième fois à la charge; il s'écria, pour l'y décider : *Voulez-vous donc vivre éternellement!* Mais personne n'a connu le secret de parler au cœur du soldat comme le vainqueur de Marengo : *Du haut de ces pyramides, quarante siècles vous contemplent... Souvenez-vous que mon habitude est de coucher sur le champ de bataille... C'est le soleil d'Austerlitz*, etc., etc.

L'*allocution* la plus éloquente qui nous soit restée de l'antiquité, est sans contredit celle que Tacite met dans la bouche de Galgacus, chef des Calédoniens. C'est là que se trouve cette phrase énergique, si souvent rappelée : *Ubi solitudinem faciunt, pacem appellant.*

ALLODAPE s. m. (al-lo-da-pe — du gr. *allodapos*, étranger). Entom. Genre d'insectes hyménoptères mellifères, renfermant trois espèces, originaires du cap de Bonne-Espérance.

— Bot. Genre de plantes de la famille des épacridées, tribu des épacrées, comprenant une seule espèce, originaire des régions australes de l'Amérique.

ALLODIAL, ALE (al-lo-di-al — rad. *alleu*). Féod. Qui est tenu en franc-alleu : *Héritage* ALLODIAL. *Biens* ALLODIAUX. *Les terres que possédaient les hommes libres étaient ce qu'on appelait les terres* ALLODIALES. (Montesq.)

— S'empl. subst. : ALLODIAL *corporel.* ALLODIAL *incorporel. Le clergé avait acquis une grande partie des* ALLODIAUX *mêmes.* (Montesq.) ‖ On disait autrefois ALLEUDIAL.

ALLODIALITÉ s. f. (al-lo-di-a-li-té — rad. *alleu*). Féod. Qualité d'une terre tenue en franc-alleu.

ALLODROME adj. (al-lo-dro-me — du gr. *allomai*, je bondis; *dromos*, course). Entom. Se dit d'une espèce d'araignée qui s'élance en bondissant sur sa proie.

ALLOÉ s. m. (al-lo-é — du gr. *alloios*, différent). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des ichneumonides, dont l'espèce la plus connue habite l'Angleterre.

ALLOGONE adj. (al-lo-go-ne — du gr. *allos*, autre; *gônia*, angle). Minér. Se dit d'un cristal qui réunit la forme d'un noyau à celle d'un dodécaèdre à triangles scalènes, dont chacun a son angle plan obtus égal à la plus grande incidence des faces du noyau : *Chaux carbonatée* ALLOGONE.

ALLOGRAPHE s. m. (al-lo-gra-fe — du gr. *allos*, autre; *graphê*, caractère). Bot. Genre de champignons hypoxylés, formé aux dépens du genre graphis, et qui n'a pas été adopté par le plus grand nombre des botanistes.

ALLOÏATHÈRE s. m. (al-lo-i-a-tère — du grec *allios*, différent; *athêr*, épi). Bot. Genre de graminées, formé aux dépens du genre gymnopogon, qui n'est lui-même qu'un démembrement des andropogons.

ALLOÏSPERME s. m. (al-lo-i-spèr-me — du gr. *alloios*, différent; *sperma*, semence). Bot. Syn. d'*allocarpe.*

ALLOÏTE s. f. (al-lo-i-te). Minér. Variété de tuf volcanique ou de pouzzolane.

ALLOMORPHE s. f. (al-lo-mor-fe — du gr. *allos*, autre; *morphê*, forme). Bot. Genre de la famille des mélastomacées, et dont la seule espèce est un arbrisseau originaire des îles du détroit de Malacca.

ALLOMORPHIE s. f. (al-lo-mor-fî — du gr. *allos*, autre; *morphê*, forme). Passage d'une forme à une autre toute différente, métamorphose.

ALLOMORPHITE s. f. (al-lo-mor-fi-te — du gr. *allos*, autre; *morphê*, forme). Minér. Variété de sulfate de baryte.

ALLONGE ou **ALONGE** s. f. (a-lon-je — rad. *allonger*). Tout ce que l'on ajoute à une chose pour en augmenter la longueur : *Mettre une* ALLONGE *à une corde, à une courroie, à une table, à une porte.* ‖ On dit aussi RALLONGE.

— Fig. : *De sorte que c'est une petite* ALLONGE *à mon voyage.* (Mme de Sév.)

— Mar. Pièce de construction ou de mâture placée à la suite d'une autre, de manière à ce que le tout forme une longueur voulue : ALLONGE *de porques, d'écubiers, de couples*, etc. *La construction des grands vaisseaux serait impossible sans* ALLONGES. ‖ *Allonges de tambour*, Allonges des couples d'un bateau à vapeur, qui s'élèvent au-dessus du niveau de la lisse de plat-bord, et forment un prolongement de muraille en dedans des tambours.

— Comm. Bande de papier collée au bas d'une lettre de change, lorsqu'il ne reste plus de place pour de nouveaux endossements. ‖ Se dit aussi de toute addition à un mémoire, à une lettre, à un écrit quelconque.

— Chim. Instrument de verre, de grès, ou de porcelaine, ordinairement de la forme d'un fuseau, qu'on adapte à diverses fins au col d'une cornue ou d'un ballon.

— Art vétér. Sorte de claudication du cheval, résultant de l'écart violent des membres postérieurs en arrière.

— Equip. milit. Chacune des deux bandes de cuir qui servent à supporter le pendant d'un ceinturon.

— Bouch. Crochet de fer porté par un nerf de bœuf tortillé, et servant à suspendre des quartiers de viande.

— Cordonn. Morceau de cuir placé entre le couche-point et le sous-bout.

ALLONGÉ, ÉE (a-lon-gé) part. pass. du v. Allonger. Rendu plus long : *On y ajouta une longue ficelle, et la corde se trouva* ALLONGÉE *d'autant. Cette robe a besoin d'être* ALLONGÉE. *Ayant été réfractée, cette image se montra* ALLONGÉE. (Cuvier.)

Un jour une glace fidèle
Lui montra ses traits *allongés.*
« Ah! quelle horreur! s'écria-t-elle;
Comme les miroirs sont changés! »
F. DE NEUFCHATEAU.

‖ Long, de forme longue : *Poisson à tête* ALLONGÉE. *La forme* ALLONGÉE *de certaines prunes. Les comètes décrivent une ellipse* ALLONGÉE. *Le crocodile a la tête démesurément* ALLONGÉE. *La taille du rossignol de muraille est menue et* ALLONGÉE. (Buff.) *Les renards et les ours blancs ont le museau* ALLONGÉ. (Buff.) *Certains animaux, tels que les reptiles, sont* ALLONGÉS *en forme de fuseau.* (B. de St-P.) *Les figures des conspirateurs sont des figures pâles et* ALLONGÉES. (Volt.) *Ces fanons sont bordés ou terminés par des crins* ALLONGÉS, *touffus, noirs, inégaux.* (Lacép.) *A travers les voûtes* ALLONGÉES *des portiques, il apercevait d'autres labyrinthes.* (Chateaub.)

Et des lataniers *allongés*
Montrent de loin leur feuillage grisâtre.
PARNY.

— Par ext. et familièrem. Se dit de certains traits ou de certaines parties de la figure qui revêtent une expression de contrariété, dans certaines circonstances : *Mine* ALLONGÉE. *Nez* ALLONGÉ. *Figure* ALLONGÉE. *M. de Saint-Aignan, revenu chez lui, trouva la mine de ses gens fort* ALLONGÉE. (St-Sim.) *Vous n'avez rien obtenu des débiteurs de votre père? — Ah bien oui! si tu avais vu les mines* ALLONGÉES *qu'ils m'ont faites!* (Scribe.)

Non, je ne comprends pas de plus charmant plaisir
Que de voir d'héritiers une troupe affligée,

Le maintien interdit et la mine *allongée*,
Lire un long testament où, pâles, étonnés,
On leur laisse un bonsoir avec un pied de nez.
REGNARD.

— Mathém. Se dit de toutes les figures beaucoup plus longues que larges : *Rectangle* ALLONGÉ. *Ellipse* ALLONGÉE.

— Anat. *Moelle allongée*. Syn. de *protubérance cérébrale*. Souvent aussi le nom de *moelle allongée* sert à désigner le *bulbe rachidien ;* quelquefois il s'applique à la protubérance et au bulbe réunis.

— Bot. *Cotylédons allongés*, Cotylédons qui sont deux fois plus longs que larges.

— Vén. Se dit d'un chien dont le gros nerf crural s'est allongé, dont les doigts par conséquent s'écartent, ce qui fait qu'il ne peut plus courir aussi bien. ‖ Quelques veneurs disent ÉLONGÉ.

— Fauconn. Se dit d'un oiseau dont les pennes sont entières et d'une bonne longueur.

— s. m. pl. Entom. Nom de différents groupes d'aranéides, dans la méthode de Walkenaër.

ALLONGEANT (a-lon-jan) part. prés. du v. Allonger : *Puis,* ALLONGEANT *le bras, elle atteignit le haut du mur.* (Balz.) *Ainsi nous allions n'obéissant qu'à notre fantaisie; mais l'ombre des pics, en s'*ALLONGEANT, *nous rappela l'heure du retour.* (J. Sandeau.)

ALLONGEABLE adj. (a-lon-ja-ble — rad. *allonger*). Qui est susceptible d'être allongé, qui peut être allongé. ‖ Peu usité.

ALLONGEMENT s. m. (a-lon-je-man — rad. *allonger*). Augmentation en longueur : *L'*ALLONGEMENT *d'une route, d'un canal, d'un jardin, d'une robe, d'un pantalon.* ‖ Etat de développement dans le sens de la longueur : *Le lama ne paraît grand que par l'*ALLONGEMENT *du cou et la hauteur des jambes.* (Buff.)

— Fig. Lenteur volontaire, calculée : *C'est un homme qui cherche toujours des* ALLONGEMENTS *dans les affaires.* (Acad.) *Les avocats plaidants ont l'art d'entretenir l'audience par les* ALLONGEMENTS *de la parole.* (Cormenin.) ‖ Peu usité dans ce dernier sens.

ALLONGER v. a. ou tr. (a-lon-jé — de *à* et *long ;* il prend un *e* euphonique après le *g* devant les voyelles *a* et *o : Il allongea, nous allongeons*). Rendre plus long : ALLONGER *une table, une galerie. Ce pantalon, ce jupon est trop court, il faut l'*ALLONGER.

La branche en longs éclats cède au bras qui l'arrache;
Par le fer façonnée, elle *allonge* la hache.
L. RACINE.

Cependant le jour fuit; sa lumière inclinée
Allonge du Thabor l'ombre indéterminée.
BARTHÉLEMY et MÉRY.

‖ Etirer avec force, pour rendre plus long : ALLONGER *du cuir.* ALLONGER *une courroie. Procuste* ALLONGEAIT *de force les jambes de ceux qui les avaient plus courtes que son lit.* (B. de St-P.) ‖ Déployer, étendre en parlant de certaines parties du corps déjà longues : ALLONGER *le bras, le cou, les jambes. L'éléphant* ALLONGE *sa trompe. L'oiseau alla au-devant de lui, battit des ailes,* ALLONGEA *le cou.* (Volt.) *Dans son cachot, Bonnivard ne pouvait se coucher qu'à grand'peine, et sans pouvoir* ALLONGER *ses membres.* (V. Hugo.) *Quelques renards dispersés par l'orage* ALLONGEAIENT *leur museau noir au bord des précipices.* (Chateaub.) *Il entra au lieu saint après avoir relevé sa moustache et* ALLONGÉ *sa royale, ce qui annonçait toujours de sa part les intentions les plus conquérantes.* (Alex.-Dum.)

Là-dessus, maître rat, plein de belle espérance,
Approche de l'écaille, *allonge* un peu le cou.
LA FONTAINE.

— Par ext. Faire durer, étendre : *Il aimait cet exercice et l'*ALLONGEAIT *volontiers.* (St-Sim.) *Ils prennent une rue pour une autre, ils* ALLONGENT *leur chemin.* (Volt.) *Les plaisirs de l'âme* ALLONGENT *autant la vie que ceux des sens l'abrégent.* (Boiste.) *Les hommes désirent* ALLONGER *leur vie en gros et la raccourcir en détail.* (Steck.) *Il comprenait seul l'opéra, le philosophe qui s'écriait :* ALLONGEZ *les ballets et raccourcissez les jupes.* (Scribe.) ‖ Se dit en parlant des ouvrages d'esprit, du style : ALLONGER *un livre par de nouveaux chapitres.* ALLONGER *un récit par des descriptions, des digressions. Les additions de l'auteur ont trop* ALLONGÉ *ce chapitre.* (Acad.) *Il ne faut pas* ALLONGER *un livre qu'on peut raccourcir.* (Vaugelas.) *L'araméen est fatigant par les pléonasmes qui* ALLONGENT *inutilement ses phrases.* (Renan.)

Et toujours, en l'honneur des tyrans du Parnasse,
De madrigaux en vers *allonge* une préface.
GILBERT.

Le traducteur qui rima l'*Iliade*,
De douze chants prétendit l'abréger;
Mais par son style aussi triste que fade,
De douze en sus il a su l'*allonger*.
J.-B. ROUSSEAU.

— Fam. Porter, assener, lancer : ALLONGER *un coup d'épée.* ALLONGER *un coup de poing, un coup de pied, un coup de canne. L'oiseau lui* ALLONGEA *un coup de bec qui fit jaillir le sang. Il lui* ALLONGEA *une si forte estocade qu'il le perça de part en part.* (Le Sage.) *A chaque coup de pied que je vous* ALLONGEAIS *en sourdine, la colère vous portait le sang à la tête.* (E. Sue.) *Je lui* ALLONGEAI *rapidement un coup de canne dans la figure.* (G. Sand.) *Ah çà! dit-il, sommes-nous venus ici pour nous* ALLONGER *des coups ou pour prendre le café ensemble?* (G. Sand.) *J'avais déjà* ALLONGÉ *trois coups d'épée à mon adversaire.* (Alex. Dum.) ‖ Fig. Faire paraître plus long : *L'impatience* ALLONGE *les instants.* (Parny.) *Le chagrin* ALLONGE *nos nuits, mais raccourcit nos jours.* (Mme de Blessington.)

— *Allonger le pas*, Presser la marche : *Le guerrier bondit de joie à cette parole; il s'élance du sommet de la colline et* ALLONGE LE PAS *dans la plaine.* (Chateaub.) *Nous* ALLONGEÂMES LE PAS *pour aller saluer la comtesse.* (Balz.) *L'aveugle se mit à* ALLONGER LE PAS *en même temps que lui.* (V. Hugo.)

— *Allonger la courroie*, Tirer parti d'un revenu modique, en apportant la plus grande économie dans ses dépenses : *Il aurait bien de la peine à vivre s'il n'*ALLONGEAIT LA COURROIE. ‖ Signifie aussi, Porter les profits d'un emploi plus haut qu'ils ne devraient l'être : *Sa place ne lui vaudrait pas tant s'il n'*ALLONGEAIT LA COURROIE. (Acad.)

— *Allonger le parchemin*, Multiplier les écritures par intérêt ou par esprit de chicane : *Les avocats et les avoués passent pour savoir* ALLONGER LE PARCHEMIN. ‖ *Allonger le visage*, Causer du déplaisir, de la surprise : *La lecture de cette lettre lui* A ALLONGÉ LE VISAGE. *J'*ALLONGE LE VISAGE *de ceux qui attristent le mien.* (Volt.)

— Mar. *Allonger un navire*, Le scinder, et interposer entre les deux parties une tranche pour en augmenter la capacité.

— Art milit. et mar. *Allonger la ligne*, Augmenter les distances entre les soldats, les bataillons, ou les navires qui la forment : ALLONGER UNE LIGNE *de tirailleurs.* ALLONGER LA LIGNE *de bataille.*

— Chim. *Allonger une substance, une liqueur*, etc., Mélanger une substance, une liqueur, etc., à une autre substance, à une autre liqueur.

— Art culin. *Allonger une sauce*, Y ajouter du bouillon, de l'eau ou du lait pour la rendre moins épaisse, ou simplem. pour en augmenter la quantité.

— Chass. Se dit du cerf qui pousse sa nouvelle tête après avoir mis bas, et de l'oiseau quand il se revêt de ses plus grosses plumes.

S'allonger, v. pr. Devenir plus long; se déployer, s'étendre : *Le caoutchouc* S'ALLONGE *à volonté. Ses jambes* S'ALLONGEAIENT *sous la table. Je vis descendre un rayon qui,* S'ALLONGEANT *comme un trait d'or, vint toucher le corps du héros.* (Chateaub.) *Le chemin de Prague à Carlsbad* S'ALLONGE *dans les ennuyeuses plaines qu'ensanglanta la guerre de Trente-Ans.* (Chateaub.) *Entre deux tours cannelées, de granit,* S'ALLONGE *le petit village des Eaux-Chaudes.* (Taine.)

Et ses talons hideux *s'allongent* au dehors,
Grossis par la maigreur qui dessèche le corps.
DE SAINT-ANGE.

‖ Exprime familièrem. la contrariété qui se montre sur le visage dans certaines circonstances : *Si le dîner est reculé par quelque accident, voyez comme les mines des convives* S'ALLONGENT. (Grimod.)

. . . Selon la pensée où son esprit se plonge,
Sa face à chaque instant s'élargit ou *s'allonge*.
PIRON.

‖ Se coucher, s'étendre en long : S'ALLONGER *sur son lit.* S'ALLONGER *sur un divan. Il dégrafa son ceinturon de daim, jeta son épée sur une table, passa sa robe de chambre et* S'ALLONGEA *commodément sur un canapé.* (E. Sue.)

— Fig. :

Là les heures, pour moi, *s'allongeaient* dans l'attente.
C. DELAVIGNE.

— Manég. Baisser la main et serrer progressivement le cheval avec les jambes.

— **Syn. Allonger, prolonger, proroger.** *Allonger*, c'est ajouter à l'un des bouts ou étendre la matière; *prolonger*, c'est reculer le terme, la durée d'une chose; *proroger*, c'est maintenir l'autorité, l'exercice ou la valeur. On *allonge* une robe, une table, un discours; on *prolonge* un travail, une affaire, une discussion; on *proroge* une loi, la session d'une assemblée, une permission.

— **Antonymes.** Abréger, accourcir, écourter, raccourcir, resserrer, rogner.

ALLONGERESSE s. f. (a-lon-je-rè-se — rad. *allonger*). Entom. Nom vulgaire de certaines chenilles, à cause de la singularité de leur marche, dans laquelle elles rapprochent rapidement la partie postérieure de l'antérieure, pour étendre de nouveau cette dernière de toute leur longueur.

ALLONNES, commune du dép. de Maine-et-Loire, arrond. de Saumur; pop. aggl. 623 hab. — pop. tot. 2,429 hab.

Allons ! Allusion littéraire à la fameuse description du cheval de Job. V. ALLER.

ALLONVILLE (Armand-François, comte D'), officier dans l'armée de Condé, né en 1764, mort vers 1832, a succédé à Alphonse de Beauchamp dans la rédaction des *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat.* ‖ Son frère, Louis-Alexandre D'ALLONVILLE, préfet et conseiller d'Etat, né en 1774, mort en 1845, est l'auteur d'un opuscule *Sur les camps romains du département de la Somme.*

ALLONYME adj. (al-lo-ni-me — du gr. *allos*, autre; *onuma*, nom). Se dit d'un ouvrage publié sous le nom d'un autre : *Livre* ALLONYME.

— Substantiv. Celui qui publie son livre sous le nom d'un autre. ‖ Ne pas confondre avec *anonyme*, qui signif. Sans nom d'auteur.

ALLOPATHE ou **ALLOPATHISTE** s. m. (al-lo-pa-te — rad. *allopathie*). Médecin qui traite par l'allopathie.

— Adj. Qui a rapport à l'allopathie : *Traitement, système* ALLOPATHE.

— **Antonyme.** Homœopathe.

ALLOPATHIE s. f. (al-lo-pa-tî — du gr. *allos*, autre; *pathos*, souffrance). Nom donné par les partisans de l'homœopathie, et par opposition à leur propre système, à la méthode de traitement dans laquelle on emploie des médicaments dont l'action est destinée à produire chez l'homme sain des symptômes différents de ceux que présente la maladie qu'il s'agit de combattre.

— **Encycl.** « Les médecins qui suivent la doctrine de Hahnemann, dit M. le docteur Racle, établissent qu'il y a trois manières d'agir dans le traitement des maladies : la première consiste à attaquer l'affection morbide par des moyens contraires à sa nature; la seconde à lui opposer des agents qui, sans lui être absolument contraires, sont propres cependant à en troubler les symptômes et la marche; la troisième, enfin, consiste dans l'emploi de moyens qui sont de nature à faire naître chez l'homme sain des symptômes semblables à ceux de la maladie qu'il s'agit de combattre, ou au moins les plus rapprochés de cette affection. » Les partisans de cette dernière méthode lui ont donné le nom de *médecine homœopathique* ou *médecine des semblables*, et ils ont donné aux deux autres les noms d'*énantiopathie* ou *médecine des contraires*, et d'*allopathie* (médecine des différents) ou *médecine dérivative et révulsive.* L'usage n'a point consacré le terme d'énantiopathie, et celui d'allopathie s'applique aux deux dernières méthodes, c'est-à-dire à la médecine prise dans son ensemble, telle qu'elle est enseignée dans les Facultés. L'allopathie croit être d'accord avec la raison et l'expérience en opposant à l'inflammation des antiphlogistiques, à l'hémorragie des astringents, à l'anémie des toniques, etc. Le système des allopathes a été formulé dans cette phrase sacramentelle, qui lui sert pour ainsi dire de devise : *Contraria contrariis curantur.* V. ces mots.

— **Antonyme.** Homœopathie.

ALLOPATHIQUE adj. (al-lo-pa-ti-ke — rad. *allopathie*). Qui appartient, qui a rapport à l'allopathie.

ALLOPATHIQUEMENT adv. (al-lo-pa-ti-ke-man — rad. *allopathie*). D'après la méthode allopathique : *Je préfère être traité* ALLOPATHIQUEMENT.

ALLOPATHISER v. a. ou tr. (al-lo-pa-ti-zé — rad. *allopathie*). Méd. Traiter un malade d'après la méthode allopathique.

ALLOPATHISTE s. m. (al-lo-pa-ti-ste — rad. *allopathie*). Syn. de *allopathe*.

ALLOPHANATE s. m. (al-lo-fa-na-te — rad. *allophane*). Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide allophanique avec une base. L'*allophanate de baryte* s'obtient par l'action de la baryte caustique sur l'éther allophanique. L'*allophanate de soude* se produit lorsque l'on traite l'*allophanate* de baryte par une solution de sulfate de soude. L'éther allophanique est souvent nommé *allophanate d'éthyle*.

ALLOPHANE s. f. (al-lo-fa-ne — du gr. *allos*, autre; *phainô*, je parais). Minér. Variété d'argile, hydrosilicate d'alumine, dont les premiers échantillons furent trouvés par MM. Reinman et Rœpert. C'est une substance opaline, blanche quand elle est pure, colorée en bleu par du cuivre carbonaté ou en jaune brun par de l'hydrate de fer; elle est rayée par la fluorine et raye le gypse; elle se résout en gelée dans l'acide nitrique, et ne fond point au chalumeau.

ALLOPHANIQUE adj. (al-lo-fa-ni-ke — rad. *allophane*). Chim. Se dit d'un acide qui n'est connu qu'à l'état de sel métallique. ‖ Se dit aussi d'un éther qui se produit par l'action des vapeurs cyaniques sur l'alcool ordinaire. L'éther *allophanique* cristallise en aiguilles incolores, transparentes et douées d'un grand éclat. Il est soluble dans l'eau et l'alcool bouillants. Il est souvent nommé *allophanate d'éthyle*.

ALLOPHYLE s. (al-lo-fi-le — du gr. *allos*, autre; *phulê*, tribu). Membre d'une autre tribu, d'une autre nation; étranger : *L'Israélite pauvre a donc des garanties contre les fers; l'*ALLOPHYLE *n'en a pas.* (Proudh.) ‖ Ce mot est surtout employé dans la version grecque de l'Ancien Testament, pour désigner les Philistins.

ALLOPHYLIQUE adj. (al-lo-fi-li-ke — rad. *allophyle*). Qui appartient à une autre tribu, à une autre nation : *Ce sont des familles de peuples qui échappent à ces grandes classes, et que l'on a nommées, tantôt races scythiques, tantôt* ALLOPHYLIQUES. (Humboldt.)

ALLOPHYLLE s. m. (al-lo-fi-le — du gr. *allos*, autre; *phullon*, feuille). Bot. Genre de plantes de la famille des sapindacées.

ALLOPLECTE s. m. (al-lo-plèk-te — du gr. *allôs*, autrement; *plectos*, entrelacé). Bot. Genre de plantes de la famille des gesnériacées, tribu des épisciées, renfermant un petit nombre d'espèces, qui sont des arbrisseaux grimpants, à fleurs jaunes, originaires des régions tropicales de l'Amérique.

ALLOPORE s. m. (al-lo-po-re — du gr. *allos*, différent; *poros*, conduit). Polyp. Genre de polypes entozoaires, voisin des gorgones et des isis, et qui n'a été accepté qu'avec doute par la plupart des zoologistes.

ALLOPORIN, INE adj. (al-lo-po-rain — rad. *allopore*). Polyp. Qui ressemble, qui a rapport aux allopores.

— s. f. pl. Famille de polypes entozoaires, ayant pour type le genre allopore.

ALLOPTÈRE adj. (al-lo-ptè-re — du gr. *allôs*, autrement; *pteron*, nageoire). Ichthyol. Se dit quelquefois des nageoires inférieures des poissons, parce que la position de ces nageoires varie beaucoup; elles sont tantôt abdominales, tantôt jugulaires, tantôt thoraciques. Elles manquent quelquefois totalement.

— s. f. pl. *Les alloptères*, Les nageoires alloptères.

ALLORI (Alexandre), peintre italien, né à Florence en 1535, mort dans la même ville en 1607, eut pour maître son oncle Angiolo Bronzino, dont il adopta le nom; mais Michel-Ange fut son modèle de prédilection. Il fit une étude particulière de l'anatomie et composa sur cette matière un traité à l'usage des peintres. Son tableau de la *Femme adultère*, dans l'église du Saint-Esprit, à Florence, et son *Sacrifice d'Abraham*, dans la galerie des Offices, sont réputés ses meilleurs ouvrages. — Son fils, Christophe, né en 1577, mort en 1621, se détacha de sa manière pour suivre le nouveau style introduit par le Cigoli; il exécuta des travaux importants dans les églises de Florence et dans le palais des Médicis. Ce fut, au jugement de Lanzi, le plus grand peintre de l'école florentine pendant la période de décadence. Le Louvre a de lui un tableau représentant *Isabelle d'Aragon aux pieds de Charles VIII.* Son *Saint Julien*, du palais Pitti, et sa copie de la *Madeleine*, du Corrége, dans la galerie des Offices, sont des ouvrages très-estimés des connaisseurs.

ALLOS, ch.-l. de cant. (Basses-Alpes), sur un lac du même nom; arrond. de Barcelonnette; pop. aggl. 408 hab. — pop. tot. 1,202 hab. Excellentes truites. C'est une ville fort ancienne, autrefois capitale d'une peuplade celtique; il en est fait mention dans les trophées d'Auguste. L'église, assez bien conservée, a été bâtie, dit-on, par ordre de Charlemagne. La ville s'élève au pied d'une montagne couverte de mélèzes et de sapins, dans une position des plus agréables.

ALLOSORE s. m. (al-lo-zo-re — du gr. *allos*, différent; *sôros*, tas). Bot. Genre de la famille des fougères, voisin du genre ptéris, qu'il renfermerait même, d'après quelques botanistes. Les auteurs sont loin de s'entendre sur les limites de ce genre.

ALLOSPERME s. m. (al-lo-spèr-me — du gr. *allos*, autre; *sperma*, semence). Bot. V. ALLOCARPE.

ALLOTEMENT s. m. (al-lo-te-man). V. ALLOTISSEMENT.

ALLOTERROPSE s. f. (al-lo-tè-ro-pse — du gr. *allos*, autre; *opsis*, apparence). Bot. Genre de plantes de la famille des graminées, ne renfermant qu'une espèce, originaire de la Californie.

ALLOTI, IE (al-lo-ti) part. pass. du v. Allotir. Partagé, distribué par lots.

ALLOTIR v. a. ou tr. (al-lo-tir — rad. *lot*). Anc. jurispr. Faire des lots, distribuer par lots.

ALLOTISSEMENT s. m. (al-lo-ti-se-man — rad. *allotir*). Anc. jurispr. Action de partager un bien en plusieurs lots. ‖ On disait aussi ALLOTEMENT.

ALLOTRÈTE adj. (al-lo-trè-te — du gr. *allos*, autre; *trêtos*, trou). Zool. Se dit des animaux qui ont le corps allongé et percé à ses deux extrémités d'une bouche et d'un anus.

ALLOTRIE s. f. (al-lo-trî — du gr. *allotrios*, disparate). Entom. Genre d'insectes hyménoptères de la famille des gallicoles, et qui ne renferme qu'une seule espèce, trouvée en Angleterre.

— Ornith. Genre de passereaux, intermédiaire entre les pies-grièches et les fourmiliers, renfermant deux espèces qui habitent l'Inde.

ALLOTRIODONTIE s. f. (al-lo-tri-o-don-tî — du gr. *allotrios*, étranger; *odous, odontos*, dent). Chirurg. Implantation anormale des dents.

ALLOTRIOLOGIE s. f. (al-lo-tri-o-lo-jî — du gr. *allotrios*, étranger; *logos*, discours). Scolast. Défaut qui consiste à introduire dans un discours, ou dans une doctrine, des pensées ou des idées qui ne se rapportent pas au sujet principal.

ALLOTRIOPHAGE s. (al-lo-tri-o-fa-je — rad. *allotriophagie*). Pathol. Qui est atteint d'allotriophagie.

ALLOTRIOPHAGIE s. f. (al-lo-tri-o-fa-jî — du gr. *allotrios*, étranger; *phagein*, manger). Pathol. Dépravation de l'appétit, qui porte à manger des substances non alimentaires et même nuisibles à la santé.

ALLOTRIOPHAGIQUE adj. (al-lo-tri-o-fa-ji-ke — rad. *allotriophagie*). Pathol. Qui a rapport à l'allotriophagie : *Affection* ALLOTRIOPHAGIQUE.

ALLOTRIOTECNIE s. f. (al-lo-tri-o-tèk-nî

— du gr. *allotrios*, étranger; *teknon*, enfant). Méd. Expulsion d'un produit fœtal monstrueux.

ALLOTROPHIQUE adj. (al-lo-tro-fi-ke — du gr. *allos*, autre; *trophê*, nourriture). Se dit de l'état qu'acquièrent, au point de vue de la nutrition, certaines substances organiques, comme la fibrine, et l'albumine du sang dans les altérations de ce liquide.

ALLOTROPIE s. f. (al-lo-tro-pî — du gr. *allos*, autre; *tropos*, changement). Chim. Propriété en vertu de laquelle un même corps peut présenter plusieurs états doués de propriétés chimiques différentes : *Il y a entre l'*ALLOTROPIE *et l'isomérie une différence semblable à celle qui existe, en histoire naturelle, entre la race et l'espèce*. (Naquet.)

— **Encycl.** Pour Berzélius, l'*allotropie* n'est autre chose que l'isomérie des corps simples. « Plusieurs corps élémentaires, dit-il, ont la propriété singulière d'affecter, sous l'influence de certaines circonstances qui ne sont pas encore déterminées, un état extérieur ou des formes différentes, qu'ils paraissent conserver dans plusieurs combinaisons. Nous désignons ce fait par le nom d'*allotropie*. » Un certain nombre de chimistes contemporains donnent un sens différent à ce mot. Ils considèrent l'*allotropie* comme la propriété en vertu de laquelle un même corps peut passer d'un état moléculaire à un autre état qui en diffère par des caractères chimiques. « Un corps, dit M. Naquet, peut-il, dans des conditions données, se présenter à nous sous deux états doués de caractères chimiques différents ? Si l'on peut le faire passer facilement de l'un à l'autre de ces deux états, on aura affaire à deux états *allotropiques;* si, au contraire, ces deux états sont assez éloignés pour n'avoir entre eux d'autre rapport que leur constitution commune, s'il est impossible de passer de l'un à l'autre, on aura un phénomène d'isomérie proprement dite. » L'ozone est un état allotropique de l'oxygéne. Le soufre possède six états allotropiques : soufre octaédrique, soufre prismatique, soufre jaune insoluble, soufre rouge insoluble, soufre rouge soluble, soufre noir; le phosphore en possède deux : le phosphore ordinaire et le phosphore rouge; le carbone en affecte trois : l'état amorphe ou celui du charbon ordinaire, l'état octaédrique ou celui du diamant, et enfin celui du graphite.

ALLOTROPIQUE adj. (al-lo-tro-pi-ke — rad. *allotropie*). Qui résulte de l'allotropie : *Le soufre peut se présenter sous trois aspects* ALLOTROPIQUES. (Rev. scient.) *Faraday et Berzélius y voyaient une simple modification moléculaire, un état isomérique ou* ALLOTROPIQUE. (L. Figuier.)

ALLOUABLE adj. (a-lou-a-ble — rad. *allouer*). Qui peut être alloué, accordé : *Cette dépense n'est pas* ALLOUABLE. (Acad.)

ALLOUANCE s. f. (a-lou-an-se — rad. *allouer*). Se dit d'une somme allouée, accordée à quelqu'un : *Quelques faibles* ALLOUANCES *sont accordées à des hommes de talent ou à des malheureux qui se rattachent par des services au département des affaires étrangères*. (Chateaub.)

ALLOUANT (a-lou-an) part. prés. du v. Allouer.

ALLOUÉ, ÉE (a-lou-é) part. pass. du v. Allouer. Accordé : *Traitement* ALLOUÉ. *Dépenses* ALLOUÉES. *Somme* ALLOUÉE. *Presque tous les petits clercs ont une vieille mère logée à un cinquième étage, avec laquelle ils partagent les trente ou quarante francs qui leur sont* ALLOUÉS *par mois*. (Balz.)

— s. m. Hist. Nom du second des juges, dans certaines juridictions. Le premier se nommait *sénéchal*, et le troisième *lieutenant*. ‖ En compagnonnage, se disait de celui qui, ayant fini son apprentissage, continuait à travailler sous la direction de son maître.

ALLOUER v. a. ou tr. (a-lou-é — du lat. *ad* pour; *locare*, placer. — Prend un tréma sur l'*i* aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous allouïons. Que vous allouïez*). Approuver, accorder, attribuer : *Le budget n'*ALLOUE *aucun traitement à ces fonctionnaires. La Chambre n'a pas* ALLOUÉ *cette dépense. Ces diplomates dépensent facilement en frais de représentation bien au delà des sommes exorbitantes que leurs gouvernements leur* ALLOUENT. (Schnitzler.)

— Par anal. : *Son père lui* ALLOUE *deux cents francs par mois pour son entretien*.

— Par ext. : *Tel est le triste sort que la philosophie veut nous* ALLOUER *en civilisation*. (Fourier.)

S'allouer, v. pr. Etre alloué : *Cette somme est trop forte; elle ne pourra* S'ALLOUER.

ALLOURY (Louis), journaliste français, né en 1805, fut d'abord attaché à la rédaction du *Journal des Débats*, où il donnait le compte rendu de la Chambre des députés. Il a soutenu avec talent et dévouement la monarchie de Juillet. Aujourd'hui, il traite dans la même feuille les questions de politique générale. C'est un des journalistes les plus distingués de notre temps.

ALLOUVI, IE adj. V. ALOUVI.

ALLOXANATE s. m. (al-lok-sa-na-te — rad. *alloxane*). Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide alloxanique avec une base. Les *alloxanates* qui ont pour bases des alcalis sont solubles; les *alloxanates* neutres qui ont pour bases des oxydes de métaux pesants sont plus ou moins insolubles; les *alloxanates* acides se dissolvent aisément.

ALLOXANE s. m. (al-lok-sa-ne — de *al*, abrév. de *allantoïne*, et de *oxalique*, parce que l'alloxane a été considéré par les chimistes qui l'ont analysé comme représentant les éléments de l'allantoïne réunis à ceux de l'acide oxalique). Chim. Substance qui se produit par l'action de l'acide azotique sur l'acide urique.

— **Encycl.** L'*alloxane* est très-soluble dans l'eau ; sa solution colore la peau en pourpre au bout de quelque temps, et lui donne une odeur nauséabonde; il rougit, comme les acides, le papier de tournesol, mais ne décompose pas les carbonates de chaux et de baryte. L'*alloxane* se combine avec les bases, mais on ne peut l'en séparer sans le transformer en un acide qui décompose les carbonates et qui représente de l'alloxane plus deux équivalents d'eau : c'est l'acide alloxanique. Cette substance a été décrite pour la première fois par Brugnatelli, qui l'avait nommée *acide érythrique;* elle a été étudiée avec soin par MM. Liebig et Woehler.

ALLOXANIQUE adj. (al-lok-sa-ni-ke — rad. *alloxane*). Chim. Se dit d'un acide qui se produit par l'action des bases sur l'alloxane. On prépare l'*acide alloxanique* en décomposant une combinaison d'alloxane et de baryte par l'acide sulfurique dilué. Il se présente sous la forme d'une masse gluante.

ALLOXANTINE s. f. (al-lok-san-ti-ne — rad. *alloxane*). Chim. Substance qui se produit lorsqu'on dissout l'alloxane dans l'acide dialurique. L'*alloxantine* cristallise en prismes obliques rhomboïdaux, incolores ou légèrement jaunâtres, transparents et durs. Elle est très-peu soluble dans l'eau froide, se dissout mieux dans l'eau bouillante, et rougit les couleurs végétales d'une manière très-sensible; les agents oxygénants la convertissent en alloxane.

ALLRUNES ou **ALRUNES** s. f. pl. (al-ru-ne — rad. *runes*, caractères scandinaves). Nom donné par les anciens Germains soit à des espèces de poupées auxquelles ils demandaient des oracles, soit à leurs sorcières, soit à des racines de plantes auxquelles ils attribuaient des propriétés merveilleuses.

ALLSTON (Washington), peintre, surnommé le *Titien des Etats-Unis*, né en 1779, dans la Caroline, mort en 1843. On cite comme ses plus belles productions : le *Songe de Jacob*, *Saül et la sorcière d'Endor*, et le *Festin de Balthazar*.

ALLUCHON s. m. (al-lu-chon — du lat. *alicula*, petite aile). Mécaniq. Dents de bois dont on garnit, dans certaines circonstances, l'une des roues dentées, et qui ne font pas corps avec la couronne de cette roue.

— **Encycl.** Quand les dents d'un engrenage doivent avoir une longueur considérable, il faut, pour qu'elles offrent une résistance suffisante, si elles sont en bois, que le fil du bois se présente dans la direction de la roue dentée, ce qui ne peut avoir lieu quand on taille les dents dans l'épaisseur de la couronne; et si elles sont en fonte, il faut qu'on leur donne, à cause de leur grande longueur, une épaisseur qui pourrait devenir trop considérable et gêner pour le tracé de l'engrenage. Dans ce cas, que la couronne soit en fonte, en fer ou en bois, on pratique sur son pourtour des mortaises profondes, dans lesquelles on chasse des pièces en bois dur. Ce sont ces pièces que l'on appelle *alluchons*. On y distingue quatre parties : la *tête*, le *corps*, le *tenon* et la *clef* ou *cheville*. La *tête* est l'extrémité extérieure : elle est façonnée suivant la courbe donnée par le tracé adopté pour l'engrenage, c'est-à-dire sous la forme d'une épicycloïde, ou sous celle d'une développante de cercle. Le *corps* est la partie située immédiatement au-dessous de la tête : il a la forme d'un parallélipipède rectangle. Le *tenon*, ou l'extrémité inférieure, s'enfonce dans la mortaise : il a la même hauteur que le corps, mais moins de largeur, de sorte qu'il existe à leur jonction deux saillies ou épaulements par lesquels l'alluchon s'appuie sur la couronne. Enfin, la *clef* est une cheville ronde ou plate qui maintient l'alluchon en place, en passant dans un trou pratiqué dans la couronne et le tenon.

ALLUMAGE s. m. (a-lu-ma-je — rad. *allumer*). Action d'allumer; résultat de cette action : *L'*ALLUMAGE *des lanternes publiques est fait en temps opportun*. (Journ.) *Mistigris lui a confié l'achat du tabac et l'*ALLUMAGE *du poêle*. (Th. Barrière.)

ALLUMANT (a-lu-man) part. prés. du v. Allumer : *Il me semble qu'il ne pleut plus, dit Rodolphe en* ALLUMANT *un cigare*. (E. Sue.)

ALLUME s. m. (a-lu-me — rad. *allumer*). Techn. Brandon qui sert pour allumer le feu d'une forge, d'un four, d'un fourneau. On l'appelle aussi *flambart* dans certains ateliers.

— Pop. Locution exclamative pour encourager, exciter, et qui signif. Dépêchons! courage! hardi! *Nous sommes en retard*, ALLUME! ALLUME! ‖ Cette locution est aussi employée dans la marine avec le même sens, pour exciter les matelots dans l'exécution d'une manœuvre.

ALLUME-FEU s. m. Bûche préparée pour allumer le feu. ‖ Petit appareil s'adaptant à tous les soufflets et destiné à activer la combustion. ‖ Pl. des ALLUME-FEU.

ALLUMÉ, ÉE (a-lu-mé) part. pass. du v. Allumer. Qui a pris feu : *Le feu était si* ALLUMÉ *qu'on n'osait en approcher*. (Mme de Sév.) *Quand le loup voit des feux* ALLUMÉS *autour des troupeaux, il n'en approche guère*. (Buff.) *Le tabac* ALLUMÉ *garnit les pipes agréables aux buveurs*. (Rog. de Beauv.)

Un certain vieux baron n'y voyait à midi
Qu'avec la chandelle *allumée*. ARNAUD.

— Par anal. Se dit de tout ce qui, par la chaleur, l'animation ou la couleur, a du rapport avec l'état physique d'une chose allumée : *Ma chère enfant, pourquoi êtes-vous* ALLUMÉE? *pourquoi votre sang est-il colère?* (Mme de Sév.) *Elles ont le visage* ALLUMÉ *et plombé par la peinture dont elles se fardent*. (La Bruy.) *Ils avaient tous le visage assez* ALLUMÉ *par le déjeuner*. (Balz.) *Elle a les cheveux un peu défrisés, la joue légèrement* ALLUMÉE. (Th. Gaut.) ‖ Se dit aussi en parlant d'un homme dont l'état touche à l'ivresse : *J'étais un peu plus* ALLUMÉ *que de coutume*. (G. Sand.) *Le regard* ALLUMÉ *de Philidor annonçait l'ivresse*. (Montépin.)

— Fig. Excité : *La guerre était* ALLUMÉE *entre la France et les Iroquois; ceux-ci avaient l'avantage*. (Chateaub.) *Rien n'est plus opposé au bonheur qu'une imagination délicate, vive et trop* ALLUMÉE. (Mme de Lambert.)

Par le sel irritant la soif est *allumée*. BOILEAU.

— Blas. Se dit des yeux des animaux quand ils sont d'un autre émail que le reste du corps. *Famille Romecourt :* d'or, à l'ours passant de sable, *allumé* d'argent. ‖ Quand il s'agit du cheval, on dit *animé*. ‖ Se dit aussi des flambeaux, des bûchers et de toute autre pièce dont il sort une flamme d'une couleur différente. *Général Cambronne :* d'azur, au lion d'or en abîme, à l'orle de dix grenades d'argent *allumées* de gueules; franc-quartier de baron militaire.

ALLUMELLE s. f. (a-lu-mè-le — rad. *allumer*). Nom qu'on donne au fourneau de charbon de bois, quand le feu commence à y prendre.

— Art milit. Epée mince et déliée, dont on se servait au moyen âge pour percer l'ennemi au défaut de son armure.

ALLUMER v. a. ou tr. (a-lu-mé — du lat. *ad*, à, et *lumen*, lumière). Produire, communiquer le feu et par conséquent la lumière : ALLUMER *une allumette*. ALLUMER *un charbon*. ALLUMER *une chandelle, une bougie, une lampe. L'absence diminue les passions médiocres et augmente les grandes, comme le vent éteint les bougies et* ALLUME *le feu*. (La Rochef.) *Dans notre pays, il faut* ALLUMER *des flambeaux de cire, qu'on avait en abomination dans les premiers temps*. (Volt.) *Le froid devint si piquant que nous fûmes obligés d'*ALLUMER *un feu de bruyères*. (Chateaub.) *Enfin, on entra dans la tente, on* ALLUMA *une lampe*. (Alex. Dum.) *Un homme de fort mauvaise mine était entré chez elle pour* ALLUMER *sa pipe:* (G. Sand.) *On veut que tout soit éclairé à huit heures précises, et j'en ai encore pour longtemps à* ALLUMER *tant de lustres*. (G. Sand.) *L'Eternel a créé la lumière, l'homme* A ALLUMÉ *des flambeaux et s'est fait ainsi un jour éternel*. (A. Martin.) *Il suffit d'une étincelle pour* ALLUMER *un incendie, et il faut quelquefois des heures entières pour* ALLUMER *un foyer*. (Mme E. de Gir.)

— On dit *allumer du feu* pour *faire du feu : Pour purifier l'air, Hippocrate fit* ALLUMER *de grands feux dans les rues d'Athènes*. (Barthél.) *Les Indiens* ALLUMENT *du feu en frottant deux morceaux de bois l'un contre l'autre*. (A. Rion.) ‖ On dit même, par un abus de mots encore plus marqué, *Allumer la lumière*. Ces deux manières de s'exprimer sont des pléonasmes évidents; mais elles ont été adoptées par l'usage, qui fait loi dans toutes les langues. Du reste, ce n'est pas la seule irrégularité de ce genre qu'offre notre vocabulaire.

— Métaphoriquem. : *L'Etre suprême* ALLUMA *le soleil, et le lança avec les autres planètes dans la vaste solitude des airs*. (Barthél.) *Les amants sages* ALLUMENT *le flambeau de l'amitié au soleil couchant de l'amour*. (A. Guyard.) *L'amour* ALLUMA *en un seul et ardent foyer toutes les passions de Mirabeau*. (Lamart.)

Je m'en vais de l'hymen *allumer* le flambeau.
REGNARD.

L'amour est innocent quand la vertu l'*allume*.
LAMARTINE.

C'est donc pour un ami que tu veux que mon âme
Allume, à ta prière, une nouvelle flamme?
CORNEILLE

— Fig. Exciter, provoquer, en parlant de choses dont le développement, l'irritation, semblent offrir une certaine analogie avec le feu : ALLUMER *la guerre, la discorde, la vengeance*. ALLUMER *les passions. Défiez-vous de l'ambition : elle* ALLUME *la jalousie; elle gâte les plus beaux naturels*. (Fén.) *J'ai lu* Clarisse Harlowe *pendant ma fièvre; cette lecture m'*ALLUMAIT *le sang*. (Volt.) *Le premier développement des sens* ALLUME *chez l'adolescent le feu de l'imagination*. (J.-J. Rouss.) *Ils* ALLUMAIENT *dans tous les cœurs la soif ardente des combats*. (Barthél.) *La vue continuelle du sang, même en peinture, peut en* ALLUMER *la soif*. (Boiste.) *Quand la Providence veut qu'une idée embrase le monde, elle l'*ALLUME *dans l'âme d'un Français*. (Lamart.) *Une étincelle suffit pour* ALLUMER *l'enthousiasme*. (E. de Gir.) *Le privilége est la torche qui, depuis soixante ans,* ALLUME *en France toutes les révolutions*. (E. de Gir.) *Certains courtisans se font une étude d'*ALLUMER *le vice et d'éteindre la vertu*. (Chateaub.) *Une sensibilité excessive* ALLUME *l'imagination et quelquefois en fait jaillir des éclairs de génie*. (Laténa.)

Ils *allument* contre eux une implacable haine.
CORNEILLE.

Longtemps il *a* de Mars *allumé* les tempêtes.
LEBRUN.

— Argot : *N'y a-t-il pas ici des cuisiniers?* ALLUMEZ *vos clairs et remouchez*. (Balz.) C'est-à-dire : Ouvrez vos yeux et regardez.

S'allumer, v. pr. Prendre feu, s'enflammer; être allumé : *Le feu* S'ALLUME. *Le gaz* S'ALLUME *de toutes parts. Le bois sec* S'ALLUME *aisément. Et voilà le voyageur et le brigand, cigare contre cigare, aspirant et poussant des bouffées pour* S'ALLUMER *plus vite*. (Th. Gaut.) *Les innombrables cierges* S'ALLUMAIENT *lentement, comme des étoiles naissant une à une dans le crépuscule*. (Clém. Robert.) *A l'intérieur déjà sombre du cabaret, les quinquets* S'ALLUMAIENT *contre les murailles nues*. (Clém. Robert.)

— Fig. : *Ses yeux* S'ALLUMENT *et s'éteignent dans un moment*. (Pasc.) *Mon sang* S'ALLUMAIT *dans mes veines*. (J.-J. Rouss.) *Le flambeau du génie ne* S'ALLUME *jamais qu'aux rayons de la vérité*. (De Ségur.) *Le soir, comme les étoiles* S'ALLUMAIENT, *je me suis promené de l'autre côté du fleuve*. (V. Hugo.) *Son œil* S'ALLUMAIT *de plus en plus*. (V. Hugo.) *L'amour* S'ALLUME *souvent à la première vue*. (Laténa.) *Les âmes* S'ALLUMENT *l'une à l'autre comme des flambeaux*. (J. Simon.) ‖ Etre excité, provoqué : *Plus il aime le monde, plus ses désirs* S'ALLUMENT. (Mass.) *Voyez quelle indignation* S'ALLUME *en nous quand l'attente du bonheur est frustrée*. (Volt.) *C'est par les ombrages donnés à tous vos voisins que cette guerre* S'EST ALLUMÉE. (Fén.) *Elle verrait la persécution* S'ALLUMER *contre elle plus violente que jamais*. (Boss.) *Un sentiment généreux* S'ALLUMA *dans son âme*. (Villem.)

Ma jalouse fureur *s'est* trop tôt *allumée*.
VOLTAIRE.

Quel bruit! on boit, on chante, et l'ivresse *s'allume*.
LATOUR SAINT-YBARS.

— Prov. : *Il n'est bois si vert qui ne s'allume*, Il n'est rien de si difficile dont on ne puisse venir à bout.

— **Antonymes.** Désenflammer, éteindre, étouffer, souffler (la chandelle), souffler (sur quelque chose).

— **Allus. littér. Et dans de faibles corps s'allume un grand courage.** Allusion à un vers de Racine le fils, dans son poëme de la *Religion*. V. COURAGE.

ALLUMETTE s. f. (a-lu-mè-te — rad. *allumer*). Petit brin de bois, de chènevotte, etc., soufré par un ou par les deux bouts, qu'on enflamme, et dont on se sert pour communiquer le feu, la lumière : *Un paquet d'*ALLUMETTES. *Prenez une* ALLUMETTE *et allumez cette bougie. Les* ALLUMETTES *soufrées ont été longtemps le meilleur moyen de se procurer du feu*. (Encycl.) *A Paris, il n'y a pas de petit commerce; tout s'y agrandit, depuis la vente des chiffons jusqu'à celle des* ALLUMETTES. (Balz.) *Un marchand d'*ALLUMETTES *a l'instinct de l'accaparement*. (Balz.) — Deux membres d'une société philanthropique de Londres quêtaient à domicile. Ils se disposaient à entrer dans une maison d'un extérieur simple, mais très-convenable, lorsqu'ils entendirent le maître gourmander très-vivement sa domestique pour avoir jeté une *allumette* qui n'était usée que d'un seul bout. Ils se regardèrent en souriant, et déjà ils s'éloignaient, quand le maître, paraissant sur la porte, les appela. Il n'eut pas plus tôt appris le but de leur visite, qu'il leur remit une somme fort ronde. Ils parurent surpris au plus haut point de cette preuve de générosité, et n'hésitèrent pas à lui faire connaître la cause de leur étonnement : « Messieurs, leur dit-il, c'est pour avoir économisé des bouts d'*allumettes* que je puis obliger si largement vos pauvres dans cette circonstance. »

— Fig. Se dit quelquefois d'une personne très-inflammable : *C'était une véritable* ALLUMETTE. *La duchesse de Villeroy devient fort jolie et fort aimable; voilà pourquoi j'étais fâchée que cette* ALLUMETTE *n'eût point pris*. (Coulanges.)

— Mar. Sorte d'artifice employé dans les brûlots.

— Techn. Morceau de forte toile, enduit de soufre, dont on se sert pour soufrer le vin ou mécher un tonneau.

— **Encycl.** Les anciennes *allumettes* étaient de simples bûchettes de bois ou des chènevottes trempées par un bout ou par les deux bouts dans du soufre fondu : elles ne donnaient pas elles-mêmes du feu, car on ne pouvait les enflammer qu'en les mettant en contact avec un corps déjà en ignition. Les *allumettes* modernes, ou *allumettes chimiques*, datent du commencement de ce siècle. Il en a été fabriqué plusieurs espèces. Les premières connues parurent vers 1809. Elles se composaient, comme les précédentes, de bûchettes soufrées; mais, après le soufrage, on imprégnait leurs extrémités avec un mélange de chlorate de potasse, de lycopode, de soufre et d'eau gommée. On enflammait ces *allumettes oxygénées*, comme on les appelait, en les plongeant dans de l'acide sulfurique concentré. On les remplaça, en 1832, par les *congrèves* ou *allumettes à friction*, dont la pâte se composait de chlorate de potasse, de sulfure d'antimoine

et d'eau gommeuse, et qui prenaient feu quand on frottait leurs bouts préparés sur un morceau de papier de verre. Un an plus tard, on perfectionna ces dernières en ajoutant du phosphore à la pâte, ce qui produisit les *allumettes phosphoriques*, nommées aussi *allumettes chimiques allemandes*, parce que c'est en Allemagne, principalement à Vienne et à Darmstadt, que l'on s'occupa d'abord de leur fabrication. Les allumettes phosphoriques se répandirent partout. Toutefois, on ne tarda pas à s'apercevoir que la présence du phosphore, corps éminemment vénéneux, les rendait très-dangereuses. D'un autre côté, leur extrême inflammabilité donnait souvent lieu à de graves accidents. C'est pour remédier à ces deux inconvénients qu'on a imaginé les *allumettes hygiéniques* ou *allumettes de sûreté*, et les *allumettes androgynes*, dans lesquelles le phosphore rouge, qui n'est point vénéneux, remplace le phosphore ordinaire ou phosphore blanc. Dans les *allumettes* hygiéniques, la bûchette porte la pâte au chlorate, et le phosphore est déposé sur un frottoir isolé. Les allumettes androgynes ont un de leurs bouts imprégné de phosphore et l'autre de pâte au chlorate, en sorte qu'il suffit, pour les enflammer, de les rompre en deux morceaux et d'appliquer les deux parties l'une contre l'autre. Plusieurs fabricants ont obtenu le même résultat en imaginant des pâtes particulières dans lesquelles il n'entre aucune espèce de phosphore. Tel est le cas des *allumettes Canouil*, dont la pâte est un mélange de chromate et de chlorate de potasse, de peroxyde de plomb, de sulfure d'antimoine, de pierre ponce ou de verre pilé, de gomme et d'eau. Au lieu de bûchettes de bois, on fait quelquefois le corps de l'allumette avec des mèches de coton trempées dans la cire fondue, et l'on obtient ainsi des *allumettes-bougies*.

ALLUMETTIER, ÈRE s. (a-lu-mè-tié, è-re — rad. *allumette*). Celui, celle qui fabrique ou qui vend les allumettes.

ALLUMEUR, EUSE s. (a-lu-meur, eu-ze — rad. *allumer*). Celui, celle qui est chargé d'allumer régulièrement les réverbères, les becs de gaz, les cierges, etc. : *L'*ALLUMEUR *d'un théâtre.* (Acad.) *Je pensai aussi à entrer au théâtre comme machiniste, comparse, ou* ALLUMEUR. (G. Sand.) *En Angleterre, lors de l'émigration, le marquis de Montbazet se fit* ALLUMEUR *de réverbères.* (Ed. Texier.)

ALLUMIÈRE s. f. (a-lu-mi-è-re — rad. *allumer*). Boîte aux allumettes. ‖ Lieu où l'on fabrique les allumettes.

ALLURE s. f. (a-lu-re — rad. *aller*). Façon de marcher, de porter le corps; attitude : *Je le reconnus à son* ALLURE. (Acad.) *Il s'efforça de conserver une* ALLURE *de calme et de modération.* (Balz.) *En tout, il a horreur de ce qui peut rappeler l'*ALLURE *bourgeoise.* (Balz.) *Armand était d'une taille élevée; l'*ALLURE *naturelle de son corps dénotait la force.* (F. Soulié.) *On peut connaître les caractères et les facultés des individus à leur* ALLURE *extérieure.* (E. Thoré.) *Il le suivit des yeux et remarqua quelque chose de singulier dans son* ALLURE. (G. Sand.) *Elle avait adopté cette* ALLURE *de peur de mouiller ses brodequins dans la rosée.* (Ste-Beuve.)

— Se dit aussi en parlant des animaux : *L'*ALLURE *de l'éléphant est un peu rude, mais sûre.* (Richelet.) *Le lion a l'*ALLURE *fière et grave.* (Buff.) *Le fournisseur entrait alors avec l'*ALLURE *d'un chat qui sent du lait dans un office.* (Balz.) *Bajazet, mécontent de l'*ALLURE *d'un de ses faucons, fut au moment de faire décapiter deux mille fauconniers.* (E. Blaze.) *L'*ALLURE *du coq est vive et assurée.* (Cuvier.) ‖ Mais se dit particulièrem. de la façon de marcher du cheval : *Cette jument a une* ALLURE *fort douce. Les* ALLURES *naturelles du cheval sont le pas, le trot et le galop.* (Acad.) *Elle mit son cheval au pas, et je ralentis l'*ALLURE *du mien.* (E. Sue.) *Il était enfourché sur un cheval dur d'*ALLURE *autant que de bouche.* (Csse Merlin.) ‖ Se dit même quelquefois des choses : *La comète prit une* ALLURE *plus rapide. Son fils menait, de l'Isle-Adam à Paris, un coucou d'*ALLURE *assez capricieuse.* (Balz.)

— Fig. Manières de procéder, façons d'agir, caractère propre à certaines personnes ou à certaines choses : *Il prend avec nous des* ALLURES *qui ne sont pas convenables. Il faudra bien qu'il change d'*ALLURES. (Acad.) *Ses* ALLURES *sont un peu vives.* (Le Sage.) *C'est une rien du tout, cette petite femme-là; je connais ses* ALLURES. (Balz.) *Il y a des esprits fatigués qui vont l'amble et le traquenard; mais leur* ALLURE *ne déplaît pas à tous les goûts.* (Joubert.) *Il faut s'incliner devant les* ALLURES *graves et hautes de la justice.* (Alex. Dum.) *L'immoralité sait varier ses* ALLURES. (Laténa.) *La science est une reine dont les* ALLURES *doivent être franches et libres.* (Bastiat.) *L'opposition change de forme comme les gouvernements : elle ne peut avoir les mêmes* ALLURES *dans un pays libre que dans les contrées soumises au bon plaisir et à l'absolutisme.* (Havin.) *Chaque genre d'éloquence a son temps, son lieu, sa physionomie, son* ALLURE *et ses mœurs.* (***) *Ce sont les mêmes* ALLURES *de style refroidies par l'expérience et les ans.* (F. Wey.) *On peut être un digne magistrat sans donner à sa vie les formes d'un arrêt ou l'*ALLURE *d'un réquisitoire.* (J. Sandeau.) *Je ne vous crains pas; je sais vos* ALLURES. (V. Hugo.) *Allons, convenez qu'il faut que j'aie été bien légère dans mes* ALLURES *d'autrefois, pour donner prise à une pareille accusation.* (G. Sand.)

. Dans leur *allure* différente,
L'adroit talent produit, mais le génie enfante.
MOLLEVAULT.

Dante est un puissant maître, à l'*allure* hardie,
Dont j'adore à genoux l'étrange comédie.
SAINTE-BEUVE.

‖ Tournure que prend une chose : *Cette affaire prend une mauvaise* ALLURE, *une* ALLURE *inquiétante.* (Acad.) *Il se regardait dans la glace comme pour échapper à une conversation dont l'*ALLURE *se gâtait de minute en minute.* (G. Sand.)

— Mar. Direction de la route d'un bâtiment par rapport à celle du vent, et, comme conséquence, disposition de voilure appropriée à cette route. Ainsi, un navire tient l'allure ou est sous l'allure du plus près, lorsque la direction de sa route est celle qui s'approche le plus de celle du vent : *Il y a autant d'*ALLURES *qu'il peut exister de routes nécessitant un changement dans la position de la voilure.* (De Bonnefoux.) *On distingue trois* ALLURES *principales : au plus près, vent largue, vent arrière.* (De Chesnel.)

— Vén. Manières différentes dont marchent les bêtes; longueur de leur pas : *Le pied du cerf est mieux fait que celui de la biche; sa jambe est plus grosse, ses voies sont mieux tournées et ses* ALLURES *plus grandes.* (Buff.) ‖ L'endroit par où elles passent.

— Minér. Etat, marche d'un filon dans la roche, dans le terrain qu'il traverse.

— Métallurg. Manière dont un feu ou un fourneau fonctionne dans les opérations métallurgiques.

— **Encycl.** Art vétér. On désigne sous le nom d'*allures* une suite de mouvements diversement combinés et plus ou moins rapides, par lesquels les quadrupèdes se transportent d'un lieu dans un autre. C'est surtout chez le cheval que les *allures* méritent une attention particulière, puisque de la force et de la liberté des mouvements de cet animal dépend la somme des services qu'il peut rendre.

Les *allures* peuvent être *naturelles* ou *acquises* par l'éducation. Les *allures* naturelles sont au nombre de sept : le *pas*, le *trot*, le *galop*, l'*amble*, le *traquenard*, le *pas relevé* et l'*aubin*. (V. ces mots.) Elles ont été divisées en *bonnes* et en *défectueuses*; une seule, l'*aubin*, appartient à cette seconde catégorie, car l'amble, le traquenard et le pas relevé, quoique rejetés avec raison des manéges, peuvent être recherchés pour certains services.

Quelle que soit l'*allure*, chacun des membres est successivement appuyé sur le sol et soutenu en l'air. On dit que le membre est à l'*appui* dans le premier cas, au *soutien* dans le second. On peut décomposer en deux temps secondaires ces deux temps primitifs. Ainsi l'on distingue dans le premier le *poser*, moment où le membre touche le sol, et l'*appui* proprement dit, moment pendant lequel il est complétement en l'air.

Dans une *allure*, quelle qu'elle soit, on désigne sous le nom de *pas complet* la succession des mouvements des quatre extrémités, soit que celles-ci agissent deux à deux, comme dans le trot; soit qu'elles agissent isolément, comme dans le pas.

Le transport du corps d'un lieu à un autre se produit par le déplacement du centre de gravité en avant; par conséquent, par une rupture de l'équilibre qui existait pendant la station. Les membres se portent successivement en avant pour empêcher la chute du corps, et toujours avec d'autant plus de rapidité que cette chute est plus imminente. De là ce principe que l'instabilité dans les *allures* des animaux est la mesure de la vitesse des mouvements. Si le galop est la plus rapide des *allures*, c'est en raison de la manière peu stable dont le corps est supporté par les extrémités pendant ce mode de progression.

Les *allures* présentent plusieurs défectuosités qui dépendent, les unes de la conformation ou de l'habitude de l'animal, les autres d'un état maladif de quelque région des membres. On dit qu'un cheval *se berce* lorsque, pendant les *allures*, son corps éprouve un balancement latéral très-prononcé, que l'on a comparé aux oscillations d'un berceau; qu'il *billarde*, lorsqu'en marchant il jette en dehors ses pieds antérieurs, employant à cette action une force qui est soustraite à la progression véritable; qu'il *s'attrape, s'atteint, se coupe*, lorsque, pendant les *allures*, le sabot d'un membre ou le fer qu'il porte touche la couronne ou le boulet d'un autre membre, et détermine, suivant la gravité du choc, soit une simple contusion, soit une plaie plus ou moins profonde. On dit qu'un cheval *forge*, lorsque, pendant le trot surtout, et quelquefois aussi pendant le pas accéléré, il fait entendre un bruit particulier, provenant du choc de son pied postérieur sur le fer du pied antérieur qui lui correspond; qu'il *harpe*, lorsque, affecté d'*éparvin sec* (V. ce mot), il fléchit le jarret par un mouvement prompt et comme convulsif, dès que le pied quitte le sol; qu'il *boite*, lorsque, pendant les *allures* à percussion régulière, un membre ne prolonge pas son appui autant que les trois autres, et ne fait pas entendre une battue aussi forte.

— **Syn. Allure, démarche.** La *démarche* peut être variable comme les mouvements de l'âme qui la modifient; l'*allure* est constante, elle vient de la nature ou de l'habitude : *Je me mis à le suivre d'une* DÉMARCHE *lente et mal assurée, qui marquait la défaillance et l'abattement.* (J.-J. Rouss.)

PASQUIN.
Je vous ai pris d'abord pour un petit seigneur.
GORJU.
J'en ai, sans me vanter, et le port et l'*allure*.
DESTOUCHES.

En un mot, l'*allure* est habituelle et la *démarche* accidentelle. De là vient qu'on dit une *démarche*, et non pas une *allure* noble, timide, contrainte, affectée, embarrassée. La même différence se remarque au pluriel : *On reconnaît l'hypocrite à ses* ALLURES; *on observe toutes ses* DÉMARCHES. (Acad.)

ALLUSIF, IVE adj. (al-lu-zif, i-ve — rad. *allusion*). Qui contient une allusion : *Phrase* ALLUSIVE. *Les premières langues, dans leur mécanisme physique, étaient imitatives; dans leur application aux idées abstraites, elles étaient* ALLUSIVES. (Ch. Nod.)

ALLUSION s. f. (al-lu-zi-on — du lat. *alludere*; formé de *ad*, vers; *ludere*, jouer). Rhét. Comparaison qui se fait dans l'esprit, et par laquelle on dit une chose qui a du rapport avec une autre, sans faire une mention expresse de celle-ci : *Le parterre a saisi toutes les* ALLUSIONS *que l'auteur avait eu dessein de faire.* (Acad.) *Benserade faisait au caractère des personnes des* ALLUSIONS *délicates et piquantes.* (Volt.) *Une* ALLUSION *plaît lorsqu'elle offre à l'esprit une image neuve et belle.* (Carpentier.) *Les pensées des femmes ne sont guère que des* ALLUSIONS. (Lévis.) *Nous avons tellement peur des* ALLUSIONS *que, pour les éviter, nous prenons des détours extrêmes, qui nous mènent précisément à d'autres* ALLUSIONS *plus dangereuses.* (Mme E. de Gir.) *Etudiez, regardez, saisissez les* ALLUSIONS *à leur passage et faites-en votre profit.* (Alex. Dum.) *La peinture des mœurs, dans la comédie, s'annonce par des* ALLUSIONS *piquantes aux ridicules du jour.* (Nisard.)

. Qu'un docte badinage
Echange finement noms, titres et langage;
Et de l'*allusion* que le miroir secret
De vos mœurs, en profil, révèle le secret.
CHAUSSARD.

— *Faire allusion à quelqu'un, à quelque chose*, Eveiller le souvenir de cette personne, de cette chose, par un mot ou par une phrase qui y a du rapport : *La personne à laquelle vous faites* ALLUSION *n'est pour moi qu'une connaissance d'hier.* (Balz.) ‖ S'empl. aussi avec l'article et un complément : *Ils convinrent, pour l'avenir, de ne jamais faire la moindre* ALLUSION *à leur longue mésintelligence.* (G. Sand.)

— **Encycl.** « L'*allusion*, dit Emmanuel Dupaty, est une sorte d'allégorie qui consiste ordinairement dans un mot, dans une phrase, et qui insinue plutôt qu'elle ne désigne le rapprochement qu'on a l'intention de faire... C'est une balle qui, détournée de la ligne droite, frappe sur un corps étranger et arrive au but par ricochet. » L'*allusion* se tire de l'histoire, de la Fable, des œuvres littéraires, des coutumes, des mœurs, de quelque parole ou maxime célèbre. C'est une comparaison discrètement indiquée que l'esprit du lecteur est heureux d'achever, et qui, d'un mot, fait appel à l'un de ses souvenirs historiques, mythologiques, littéraires. En outre, elle peut renfermer un conseil, une leçon, un trait de satire ou de louange. Mlle de Scudéry ayant trouvé le prince de Condé, captif à Vincennes, occupé à cultiver un jardin de ses propres mains, fit le quatrain suivant, qu'on peut citer comme un exemple d'*allusion* employée à la louange :

En voyant ces œillets qu'un illustre guerrier
Arrose de la main qui gagna des batailles,
Souviens-toi qu'Apollon bâtissait des murailles,
Et ne t'étonne pas que Mars soit jardinier.

Les vers suivants, de Racine :

Pour toute ambition, pour vertu singulière,
Il excelle à conduire un char dans la carrière,
A disputer des prix indignes de ses mains,
A se donner lui-même en spectacle aux Romains,

contenaient une *allusion* à l'habitude que Louis XIV avait prise, dans les premières années de son règne, de figurer dans les ballets, fêtes et carrousels qu'il donnait à la cour. Depuis, le jeune roi renonça à se donner en spectacle dans ces réjouissances publiques.

Outre les *allusions* historiques, mythologiques, littéraires, il y a des *allusions* verbales, qui ne sont que de simples jeux de mots, comme la plupart de celles qui figurent ci-dessous.

— **Epithètes.** Juste, naturelle, claire, transparente, évidente, oblique, équivoque, tirée, forcée, obscure, inintelligible, fausse, froide, insipide, adroite, heureuse, gracieuse, flatteuse, charmante, ingénieuse, fine, délicate, blessante, offensante, injurieuse, outrageante, cruelle, sanglante.—Historique, mythologique, littéraire.

— **Anecdotes.** Carnot disait de Talleyrand, en faisant *allusion* au caractère bien connu du diplomate : « S'il méprise tant les hommes, c'est qu'il s'est beaucoup étudié. »

Lors de la fameuse affaire de la comtesse de La Motte, le bruit courait que le cardinal de Rohan n'était pas *franc du collier*.

On disait d'un homme qui avait épousé une femme extrêmement rousse, mais fort riche, que c'était un Jason qui avait conquis la Toison d'or.

Un poëte mendiant avait adressé une pièce de vers assez faibles à un ministre : « Ces vers sentent le *collége*, disait-on. — Non, reprit quelqu'un, ils sentent la *pension*. »

Un certain père Hercule, jésuite, passait pour faire les sermons de son évêque. Quand on allait aux sermons de celui-ci, on disait : « *Allons entendre les travaux d'Hercule.* »

On demandait à Voltaire comment il avait trouvé une oraison funèbre : « Comme l'épée de Charlemagne, » dit-il; et personne ne comprenant l'*allusion*, il ajouta « *longue* et *plate*. »

Voiture, qui était fils d'un marchand de vin, jouait un jour aux proverbes avec des dames. Mlle des Loges lui dit en riant : « *Celui-là ne vaut rien, percez-nous-en d'un autre.* »

Henri IV demandant à une jeune personne de sa cour, qui lui plaisait extrêmement, par où il fallait passer pour arriver dans sa chambre : « Par l'église, sire, » répondit-elle.

Rivarol avait emprunté à M. de Ségur une bague où était représentée la tête de César. Quelques jours après, M. de Ségur la lui redemanda; Rivarol répondit : « César ne se rend pas. »

Un archevêque chargea un jour un abbé de lui faire relier un recueil de mandements, en exprimant la crainte que le volume ne fût trop gros : « Non, monseigneur, lui répondit son secrétaire, quand on l'aura bien battu, cela sera fort plat. »

Voltaire faisant quelques corrections à sa tragédie de *Mérope*, éveilla son laquais à trois heures du matin, et lui donna des vers pour qu'il les portât sur-le-champ à l'acteur qui jouait le rôle de tyran dans cette pièce. Le domestique s'en excusant, sous prétexte que c'était l'heure du sommeil : « Va, te dis-je, reprit Voltaire, les tyrans ne dorment jamais. »

Une de nos reines de l'Opéra devait chanter dans un concert de bienfaisance : on l'attendait le matin à dix heures; elle n'arriva qu'à midi. Un des beaux parleurs de la société s'écria en la voyant : « Ah! mademoiselle, encore un instant, *et j'allais faire comme Vatel*. — Eh! dit-elle, me prenez-vous pour une marée? »

Un abbé demandait un bénéfice important au confesseur de Louis XIV : « Votre heure n'est pas encore venue, dit le P. La Chaise. — Elle viendra quand il vous plaira, reprit l'abbé, car c'est vous qui gouvernez le soleil. » (On sait que Louis XIV avait pris le soleil pour emblème.)

Santeuil disait un jour à M. Caron, curé de Saint-Pierre-aux-Bœufs, dont l'église était fort petite : « Monsieur, vous méritez un plus grand vaisseau. — Mon Dieu, répondit finement le curé, je me contenterais volontiers de la barque de Saint-Pierre. »

Santeuil était allé visiter l'abbaye de Cîteaux. Après avoir parcouru tous les appartements, il dit malignement au père abbé qui le conduisait : « Mais, mon père, je ne vois pas l'appartement de la mollesse? — Ah! répondit le moine, tout ici est bien changé; nous en avons fait l'appartement de la folie, et vous y coucherez ce soir. »

Ménage avertissait M. de Launoy, docteur de Sorbonne, que les jésuites étaient furieux de ce qu'il avait écrit contre le père Nicolaï, et qu'ils prenaient tous la plume pour venger leur confrère. « Laissez-les faire, répondit froidement M. de Launoy; tant qu'ils ne feront qu'écrire, il n'y aura pas grand mal. Je crains bien plus leur canif que leur plume. »

L'abbé de Vertot, l'auteur estimé des *Révolutions romaines*, des *Révolutions de Suède* et des *Révolutions de Portugal*, avait embrassé la vie religieuse malgré l'opposition de sa famille. Il fut successivement capucin, sous le nom de frère Zacharie; chanoine régulier de Prémontré; mathurin; membre de l'ordre de Cluny; puis, fatigué de la vie du cloître, il prit l'habit ecclésiastique. Ces divers changements furent appelés dans le monde les *Révolutions de l'abbé de Vertot*.

Un ambassadeur d'Espagne vantait à Henri IV la puissance de son maître. Le Béarnais, pour rabattre la fierté espagnole, dit avec beaucoup de vivacité : « S'il me prenait envie de monter à cheval, j'irais avec mon armée déjeuner à Milan, entendre la messe à Rome et dîner à Naples. » L'ambassadeur lui répondit : « De ce train-là, Votre Majesté pourrait arriver pour *vêpres* en Sicile. »

∴

Catherine faisait un jour une observation à Pierre le Grand, dans une circonstance où le czar allait se déshonorer par un acte de cruauté. Comme la czarine insistait, l'empereur, hors de lui, cassa une magnifique glace de Venise, et dit à sa femme : « Vous voyez, madame, qu'il ne faut qu'un coup de ma main pour faire rentrer cette glace dans la poussière dont elle est sortie. » Catherine comprit la cruauté et l'énergie de l'*allusion*, et, regardant l'empereur avec une douleur attendrissante, elle lui dit : « Eh bien, vous avez brisé ce qui faisait l'ornement de votre palais. »

∴

Un jeune abbé de qualité s'étant vu enlever sa loge à l'Opéra par un maréchal de France, qui ne s'était distingué à la guerre par aucune action d'éclat, en demanda justice au tribunal de la connétablie, et il termina ainsi sa plaidoirie : « Ce n'est point de M. le maréchal tel et tel que j'ai à me plaindre; ce n'est point de M. le maréchal de Broglie, qui s'est si fort distingué dans la dernière campagne; ni de M. le maréchal de Clermont-Tonnerre, qui a fait de si belles retraites; ni de M. le maréchal de Contades, qui a fait de si belles actions; ni de M. le maréchal de Richelieu, qui a pris Port-Mahon. L'illustre maréchal dont j'ai à me plaindre n'a jamais rien pris que ma loge à l'Opéra. »

∴

Vers du poëte l'Etoile sur le Narcisse, dans la *Guirlande de Julie :*

Épris de l'amour de moi-même,
De berger que j'étais je devins une fleur;
Faites profit de mon malheur,
Vous que le ciel orna d'une beauté suprême,
Et pour en éviter les coups,
Puisqu'il faut que chacun aime,
Aimez un autre que vous.

ALLUVIAL, ALE adj. (al-lu-vi-al — rad. *alluvion*). Géol. Qui a le caractère ou qui est le produit d'une alluvion; qui se trouve dans les terrains d'alluvion : *Plaine* ALLUVIALE. *Terrains* ALLUVIAUX. *Zone* ALLUVIALE. *Couche* ALLUVIALE. *La plaine de Babylone présente des formations* ALLUVIALES *dont la date est certainement plus récente que l'époque attribuée au déluge biblique.* (Maury.)

ALLUVIEN, ENNE adj. (al-lu-vi-ain, è-ne — rad. *alluvion*). Géol. Se dit des terrains produits par l'action récente des eaux, et dus plutôt à un dépôt tranquille et lent qu'à un transport rapide et violent.

ALLUVION s. f. (al-lu-vi-on — du lat. *alluvio ;* formé de *ad*, vers; *luo*, je lave, j'arrose). Dépôt terreux formé par les eaux; accroissement de terrain qui en résulte lorsque celles-ci se retirent : *Cette terre s'est accrue par* ALLUVION. (Acad.) *Les plaines produites par* ALLUVION *sont plus hautes vers les bords de la rivière.* (Fonten.) *Le phénomène de l'*ALLUVION *s'observe spécialement sur les côtes de la mer du Nord.* (F. Ratier.) *Nous courons une bordée vers une île d'*ALLUVION, *située entre Boulaq et Embaleh.* (G. de Nerv.) *Les* ALLUVIONS *sont remarquables par l'horizontalité des couches qui les composent.* (Delafosse.) *En Hollande, c'est à peine si la terre surnage çà et là par une croûte de limon mince et frêle,* ALLUVION *du fleuve que le fleuve semble prêt à noyer.* (H. Taine.)

— Par ext. : *Elle fit labourer la moitié de cette allée, qu'elle joignit à son jardin en forme d'*ALLUVION. (A. Karr.)

— Fig. : *Les valeurs échangeables, ce capital d'*ALLUVION *qui se déplace sans cesse...* (Journ.) *Il y a à Lyon quatre-vingt mille ouvriers, population d'*ALLUVION, *essentiellement flottante, dont la gestion a toujours embarrassé les autorités locales.* (Journ.) *C'était une* ALLUVION *de l'ancien régime et de l'ancienne société.* (Lamart.) *Que ressort-il de ce grand et cruel naufrage de femmes, de cette* ALLUVION *funéraire que nous jettent chaque année l'isolement, l'abandon, l'amour trompé et le désespoir?* (Michelet.) *On peut observer dans l'histoire de Rome chrétienne les* ALLUVIONS *de la charité sur un même point dans le cours de douze siècles.* (Gerbet.)

— **Encycl.** Géol. On distingue les *alluvions d'eaux douces* et les *alluvions marines*. Les *alluvions* d'eaux douces sont produites par les eaux courantes qui, passant sur des roches facilement désagrégeables, en emportent des parties et les abandonnent ensuite sur les bords de leur lit. Ces dépôts enrichissent la terre, quand ils sont principalement composés de limon, comme on le voit, par exemple, dans la vallée du Nil; ils l'appauvrissent, au contraire, souvent même la stérilisent, quand ils sont trop chargés de sable. Les terrains ainsi formés s'appellent *terrains d'alluvion*. Les *alluvions* marines sont dues à l'action du flux. En se répandant sur le sol plat des côtes, la mer y dépose une mince couche de vase ou de sable, à laquelle chaque pleine mer vient en ajouter une nouvelle. La plus grande partie du sol de la Hollande n'a pas d'autre origine.

On peut envisager les *alluvions* comme éléments relatifs aux déterminations chronologiques, par les mesures que l'on déduit de leur étendue comparée à la vitesse de leur accroissement. « Sous ce point de vue, dit J. Reynaud, les fleuves présentent à l'observateur l'effet de grands sabliers, qui chaque année versent en certains lieux une quantité de sable qui s'ajoute à celle qui s'y trouvait déjà. »

On nomme souvent *alluvions anciennes* les dépôts antérieurs à ceux dont nous venons de parler, et qui prennent le nom d'*alluvions modernes*. Les *alluvions* anciennes se trouvent à des niveaux que les eaux actuelles ne peuvent atteindre et sur des étendues qu'elles ne peuvent couvrir; elles témoignent d'immenses transports, de grands accidents d'érosion dont nos rivières actuelles sont incapables.

— Droit. En jurisprudence, l'*alluvion* n'est qu'un cas de l'accession; elle profite au propriétaire riverain, qu'il s'agisse d'un fleuve ou d'une rivière navigable, flottable ou non. Le relais que forme l'eau courante qui se retire insensiblement de l'une de ses rives pour se porter sur l'autre, est assimilé par la loi à l'*alluvion*. Il n'en est pas de même de l'enlèvement subit d'une partie considérable et reconnaissable d'un champ riverain, que la violence des eaux a portée vers un champ inférieur ou à la rive opposée.

ALLUVIONNAIRE adj. (al-lu-vio-nè-re — rad. *alluvion*). Produit par l'alluvion, qui tient de l'alluvion : *Terres* ALLUVIONNAIRES.

ALLUVIUM s. m. (al-lu-vi-ome — du lat. *alluvio*, inondation, alluvion). Géol. Nom donné aux dépôts de gravier meuble, de sable et de limon, qui existent généralement entre l'enveloppe superficielle de terre végétale et la roche sous-jacente. ‖ On donne quelquefois le nom d'*alluvions anciennes* aux dépôts d'alluvium. ‖ Pl. des ALLUVIUMS.

— **Encycl.** Le mot *alluvium* vient de la ressemblance que présentent les dépôts ainsi nommés avec les cailloux et le sable du lit d'une rivière et les dépôts de limon et de gravier que les inondations abandonnent sur les terres basses. Une enveloppe partielle d'*alluvium* se retrouve dans tous les climats, depuis les régions équatoriales jusqu'aux régions polaires; mais dans les plus hautes latitudes de l'Europe et du nord de l'Amérique, ce dépôt prend un caractère particulier; très-souvent il n'est pas stratifié, et il contient d'énormes fragments de roches, les uns angulaires, les autres arrondis, qui ont été transportés à de grandes distances du point de leur origine. Lorsque le dépôt présente cette forme, on lui donne le nom de *diluvium*, de *formation de transport*. V. DILUVIUM.

Les dépôts alluviens ne sauraient être regardés comme l'œuvre d'une seule époque et l'effet d'une cause unique; ils sont en réalité le résultat d'actions distinctes pendant une longue succession de périodes géologiques. L'Auvergne nous offre l'exemple d'*alluviums* différents par leur composition et par leur âge, et que des coulées de lave sorties à diverses époques ont empêchés de se mélanger les uns avec les autres.

Presque partout l'*alluvium* se compose, dans sa partie supérieure, de matières de transport; mais souvent il passe, vers sa base, à un amas de fragments brisés, anguleux, arrachés aux roches sous-jacentes et dont on peut attribuer la formation à l'influence des agents atmosphériques, à la désagrégation de la roche sur place, aux effets de l'air et de l'eau, du soleil et du froid, ou bien à la décomposition chimique. La surface inférieure des dépôts alluviens est souvent très-irrégulière en ce qu'elle se moule sur toutes les inégalités des roches qui lui servent de base.

ALLUX s. m. (al-luks — du lat. *allux*, orteil). Entom. Avant-dernier article du tarse des insectes, quand il offre quelque chose de remarquable, comme dans les charançons.

ALLY interj. (al-li — corrupt. de *allez*). Vén. Cri que l'on pousse quand les chiens s'écartent, et qu'on veut les rappeler : ALLY, *chiens!* ‖ On dit aussi : *Tirez, chiens!*

ALLYLAMINE s. f. (al-li-la-mi-ne — du fr. *allyle* et *am*, abrév. d'ammoniaque). Chim. Alcaloïde que l'on obtient en faisant bouillir le cyanate d'allyle avec une lessive de potasse concentrée.

ALLYLE s. m. (al-li-le — du lat. *allium*, ail). Chim. Liquide très-volatil, doué d'une odeur éthérée, analogue à celle du raifort. L'*allyle*, dont la formule est C^6H^5, n'a d'abord été qu'un radical hypothétique à l'aide duquel la chimie théorique faisait ressortir les analogies de certains composés et se rendait compte de leurs métamorphoses. Avant la découverte de l'*allyle*, on connaissait ces divers composés : oxyde d'*allyle* ou éther allylique, sulfure d'*allyle* (essence d'ail), sulfocyanure d'*allyle* (essence de moutarde), etc. L'*allyle* se produit par l'action du sodium sur l'iodure d'*allyle*.

ALLYLIQUE adj. (al-li-li-ke — rad. *allyle*). Chim. Se dit d'un alcool qui se produit par l'action de la potasse caustique sur l'acétate ou sur le benzoate d'allyle. L'alcool *allylique* est aussi nommé *hydrate d'allyle*. ‖ Se dit d'un éther qui se produit par la réaction de l'azotate d'argent et de l'essence d'ail. L'éther *allylique* est aussi nommé *oxyde d'allyle*. ‖ *Groupe allylique*, Groupe qui, dans la classification sériaire de Gerhardt, comprend l'essence d'ail, l'essence de moutarde et plusieurs dérivés de ces essences.

ALLYL-SULFATE s. m. (al-lil-sul-fa-te). Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide allyl-sulfurique avec une base.

ALLYL-SULFOCARBAMATE s. m. (al-lil-sul-fo-kar-ba-ma-te). Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide allyl-sulfocarbamique avec une base.

ALLYL-SULFOCARBAMIQUE adj. (al-lil-sul-fo-kar-ba-mi-ke). Chim. Se dit d'un acide qui représente de l'acide sulfocarbamique, dans lequel un équivalent d'hydrogène est remplacé par un équivalent d'allyle. L'acide *allyl-sulfocarbamique* s'obtient par l'action de la potasse alcoolique sur le sulfocyanure d'allyle.

ALLYL-SULFURIQUE adj. (al-lil-sul-fu-ri-ke). Chim. Se dit d'un acide qui se produit lorsqu'on fait dissoudre de l'hydrate d'allyle dans l'acide sulfurique très-concentré.

ALLYL-URÉE s. f. (al-li-lu-ré). Chim. Substance qui se produit lorsqu'on dissout le cyanate d'allyle dans l'ammoniaque.

ALLYRE (saint), évêque de Clermont, en Auvergne, au IVe siècle. Fête le 7 juillet.

ALM, ALMR, ALMS. Groupes mystiques formés des lettres *Alif*, *Lam*, *Mim*, *Ilha*, *Sin*, qui se voient au commencement de plusieurs chapitres du Coran, et sur la signification desquels les commentateurs ne s'accordent pas.

ALMA s. f. (al-ma). Mesure de capacité pour les liquides, usitée à Constantinople. Elle vaut 5 lit., 23.

ALMA, riv. de Crimée, se jette dans la mer Noire, entre Eupatoria et Sébastopol; victoire remportée sur les Russes par le maréchal Saint-Arnaud et lord Raglan, le 20 septembre 1854.

Alma (BATAILLE DE L'). Le 14 septembre 1854, les troupes anglo-françaises opéraient leur débarquement en Crimée, entre les rivières de la Katcha et de l'Alma, au lieu appelé *Old-Fort* (vieux fort). Dans la matinée du 19, l'ordre du départ est donné, et l'armée française se met aussitôt en marche, représentant un immense losange, à l'angle saillant duquel se trouve la 1re division; aux angles latéraux, les 2e et 3e, et, en arrière, la 4e division, précédée du contingent turc. L'armée anglaise couvre sur la gauche cet ordre de marche, appuyée à droite par la flotte. Lorsque la tête de colonne arriva sur les crêtes qui dominent la vallée de l'Alma, elle vit l'armée russe établie sur les hauteurs de la rive gauche. On apercevait distinctement ses lignes; on pouvait compter les escadrons de sa cavalerie. Mais le prince Menschikoff, qui la commande, ne fait aucun mouvement pour se porter à notre rencontre; il juge sa position formidable et nous attend. Il a autour de lui quarante-deux bataillons, seize escadrons et quatre-vingt-quatre pièces d'artillerie. Sur les cinq heures environ, le maréchal Saint-Arnaud, commandant en chef de l'armée française, réunit les officiers généraux et leur communique son plan de bataille, concerté avec lord Raglan, général en chef de l'armée anglaise. Nos alliés devaient exécuter un mouvement tournant sur la droite de l'armée ennemie; notre centre avait ordre de forcer le centre des Russes, tandis que le général Bosquet, qui commandait notre aile droite, renforcée de la division turque, allait tourner la gauche de Menschikoff en escaladant des pentes abruptes jugées inaccessibles. A cinq heures et demie du matin (20 sept.), le général Bosquet se mit en marche; mais les Anglais apportèrent une regrettable lenteur à se mouvoir, de sorte que l'armée russe, au lieu d'être surprise par une manœuvre rapide, eut tout le temps de prendre ses dispositions, en suivant des hauteurs les mouvements de notre armée, qui s'avançait dans un ordre parfait au milieu d'une plaine immense. Le prince Menschikoff avait compris et dédaigné l'offensive de notre aile droite, jugeant complétement impossible que des troupes, et surtout de l'artillerie, pussent gravir les pentes rapides, sillonnées de profonds ravins, qui protégeaient de ce côté sa redoutable position; erreur qu'il allait expier par une sanglante défaite. Le général Bosquet, arrivé au pied des hauteurs, découvre deux passages où, en s'aidant des mains aux déchirures du sol et aux racines desséchées, l'infanterie, conduite par des chefs intrépides, pouvait gravir les pentes à droite et à gauche. Restait l'artillerie. Le plus grand nombre pensait qu'il était impossible de la faire monter; mais le commandant Barral répondit du succès, et la division se mit en marche, chaque brigade suivant un des deux passages, après avoir traversé l'Alma. Bientôt, à la voix du général Bosquet, qui commande directement la première colonne, les zouaves s'élancent avec cette fougue qui leur est propre, en gravissant des pentes presque à pic, s'étageant à droite et à gauche sur le flanc de la montagne, s'accrochant des mains aux aspérités du sol, aux accidents du terrain, et se soutenant les uns les autres. Cinq à six minutes s'étaient à peine écoulées, que les premiers tirailleurs se dessinaient sur la crête supérieure et engageaient le feu avec une troupe de Cosaques qui occupaient cette partie du plateau. Pendant ce temps, le commandant Barral dirige le transport de l'artillerie. Au signal donné, les pièces et les caissons partent au galop, car si les attelages prennent le pas dans ce chemin coupé de larges et profondes déchirures, les voitures seront infailliblement renversées au fond du ravin. Hommes et chevaux mêlent leurs efforts et se confondent dans un élan désespéré. De tous côtés, sous le poids de ces lourdes masses, la terre se fend, les pierres détachées roulent et bondissent. Parfois les chevaux tremblent et frémissent sur leurs jarrets; mais rien n'arrête et ne ralentit le mouvement, et le général Bosquet pousse une exclamation de joie quand il voit les premières pièces arrivées sur la hauteur. C'est l'artillerie française qui tira le premier coup de canon dans cette mémorable journée. Lorsqu'on vint annoncer au prince Menschikoff qu'une partie de l'armée française avait franchi les escarpements du côté de la mer, ne pouvant croire d'abord à tant d'audace, il entra en fureur contre l'officier qui lui faisait ce rapport. Cet officier repartit aussitôt pour examiner de nouveau le terrain, et revint en toute hâte auprès du prince lui confirmer son récit. Menschikoff refusa encore de le croire et le traita même de la manière la plus injurieuse; mais sur l'assertion de son propre aide de camp, qu'il envoya vérifier le fait, force lui fut de se rendre à la vérité, et il se hâta de faire porter sur ce point quarante pièces d'artillerie. Une lutte terrible s'engagea alors; nous n'avions là que douze canons; mais la supériorité du tir suppléait à l'infériorité numérique. Dès que le canon du général Bosquet se fut fait entendre, annonçant que sa division couronne les hauteurs, la marche sonne sur toute la ligne de bataille, chacune des divisions déploie ses masses et s'avance vers les terrains qui avoisinent le cours de l'Alma. Le général Canrobert, à la tête de la première division, prend aussitôt l'offensive. Le 1er de zouaves traverse la rivière; il est bientôt suivi du 1er et du 9e bataillon de chasseurs à pied et du 7e de ligne; tous, chefs et soldats, gravissent intrépidement, sous une grêle de balles et de boulets, les pentes escarpées et les contre-forts qui les séparent de l'ennemi. Pendant ce temps, la 3e division, commandée par le prince Napoléon, s'avance sur deux lignes avec rapidité; de toutes parts le combat fait fureur. L'armée russe, débordée sur sa gauche, cherche inutilement à écraser le général Bosquet, qui lutte avec une héroïque opiniâtreté. Bientôt la tête de colonne de la 1re division apparaît sur les premières crêtes de droite, laissant sur sa gauche une construction inachevée, destinée à un télégraphe. C'est là qu'est la bataille; c'est là que les Russes vont se perdre en efforts désespérés pour arrêter l'impétuosité française. Placé sur un mamelon, le maréchal Saint-Arnaud embrasse d'un regard dévorant l'ensemble des mouvements de son armée. Ce n'est plus l'homme épuisé par la souffrance, et qu'une maladie cruelle, quelques jours après, ensevelira pour ainsi dire dans son triomphe; le bruit du combat a ranimé ses forces, et, en voyant ces vaillantes troupes gravir sous un feu meurtrier les pentes de l'Alma : « Oh! les braves soldats!... s'écria-t-il à plusieurs reprises. Oh! les dignes fils d'Austerlitz et de Friedland! » Cependant Canrobert est vivement pressé par les masses russes, amoncelées derrière le bâtiment du télégraphe; le maréchal envoie alors à son secours le général d'Aurelle, qui s'élance avec ses soldats dans la direction indiquée. De tous côtés nous couronnons le plateau; mais les batteries russes déciment nos troupes, tandis que des tirailleurs, abrités dans la tour du télégraphe, dirigent sur nous un feu terrible; de plus, une charge impétueuse de la cavalerie ennemie sur ce point est imminente. Mais c'est dans ces circonstances périlleuses que l'audace française fait des prodiges. Le colonel Cler, qui connaît les troupes aguerries et résolues qu'il commande, veut les sauver d'une entière destruction par un de ces élans qui arrachent la victoire. Se portant en avant de l'angle formé par les régiments : « A moi, mes zouaves! s'écrie-t-il en lançant son cheval au galop; à la tour, à la tour! » Tous se précipitent à la fois, le 1er et le 2e de zouaves, les chasseurs à pied et le 39e de ligne. C'est un torrent humain que rien n'arrête. Le colonel Cler est arrivé le premier à la tour; tous l'ont suivi; tous se pressent ardents, impétueux, irrésistibles. Ce fut une courte lutte, mais une de ces luttes sanglantes, terribles, où chaque homme prend son ennemi corps à corps, où les mains s'étreignent, où les regards se dévorent, où les étincelles jaillissent des armes heurtées les unes contre les autres. Les Russes ont reçu ce choc épouvantable sur le fer de leurs baïonnettes; ils se demandent si ce sont des hommes qui osent ainsi se ruer sur la mort. Bientôt ils s'ébranlent, se désunissent et opèrent leur retraite. En ce moment, un éclat d'obus frappe le général Canrobert à l'épaule et à la poitrine, et le renverse de son cheval sans mouvement. On le croit tué; mais bientôt il se relève, demande son cheval, et, le bras en écharpe, ayant encore sur ses traits la pâleur de la mort, il se remet en selle et reparaît à la tête de ses bataillons, qui l'accueillent avec des cris de joie et d'enthousiasme. L'armée française est tout entière sur le plateau de l'Alma; le maréchal Saint-Arnaud, qui vient d'y arriver, arrête son cheval en passant près des zouaves, et, se découvrant devant eux, il leur crie d'une voix forte : « Merci, zouaves! »

et ces deux mots font tressaillir d'orgueil tous ces cœurs intrépides. Cependant la bataille n'est pas encore terminée; les Anglais, qui forment la gauche, arrêtés dans leur marche par d'effroyables décharges d'artillerie et menacés par des masses énormes, luttent avec opiniâtreté, mais inutilement, pour enlever les positions qui leur sont assignées. Aussitôt, sur l'ordre du maréchal, le prince Napoléon, les généraux Canrobert et Bosquet, se rabattent vivement sur la gauche; l'impétueux commandant La Boussinière s'élance avec une batterie au galop de ses attelages, et s'arrête résolûment à 400 mètres des tirailleurs russes; il prend de flanc cette partie de l'armée ennemie et y jette le carnage et le désordre. Les Anglais redoublent d'efforts; la brigade des highlanders, commandée par le major général sir Colin Campbell, s'avance avec un ordre admirable sous une grêle de projectiles, et marche sur la redoute qui protégeait les Russes. Arrivés à cent pas, les highlanders foudroient l'ennemi par une décharge à bout portant et s'élancent à la baïonnette. Des monceaux de cadavres jonchent le sol. Cette fois, la bataille est gagnée. De tous côtés l'armée russe est en fuite, affaiblie par des pertes énormes; on voit au loin ses bataillons se rallier dans la plaine; mais on ne peut les poursuivre, faute de cavalerie.

Quatre heures s'étaient à peine écoulées, et le prince Menschikoff fuyait, chassé de ces positions qu'il jugeait inaccessibles, refoulé derrière ces hauteurs où il croyait nous arrêter si longtemps. Dans son présomptueux orgueil, il avait engagé des dames à assister, en voiture et à cheval, à la déroute des armées alliées; et lorsque son arrière-garde commença son mouvement de retraite, on vit s'éloigner rapidement ces amazones accourues pour réjouir leurs regards du triomphe de l'armée russe. Comme pour donner plus de comique à ce singulier épisode de la bataille, la voiture même du prince, renfermant cinq personnes et des papiers importants, vint se jeter dans sa fuite sur l'armée française et tomba entre les mains de nos soldats.

Alma (BATAILLE DE L'). Sous ce titre, l'Exposition universelle de 1855, qui a suivi de si près la guerre de Crimée, a vu se produire cinq grandes compositions, de MM. Bellangé, Beaume, Doré, Eugène Lami et Darjou. Le tableau de ce dernier n'offre, à bien prendre, qu'un épisode du combat, le mouvement de la division du général Bosquet. M. Lami, coloriste agréable, s'est contenté d'indiquer ses personnages d'un trait léger. M. Beaume a marqué assez distinctement les divers incidents de la bataille, mais il n'a pas rendu le tumulte, l'horreur de la mêlée. M. Bellangé est resté froid aussi, tout en déployant cette facilité spirituelle, cette netteté et cette précision de touche qui rendent ses tableaux si intéressants dans les détails. Reste la composition de M. Gustave Doré, qui, malgré ses nombreux défauts, donne au moins une idée de la sauvage poésie des combats. « M. G. Doré, dit Th. Gautier, s'est éloigné des dispositions habituelles; il a fait une bataille de soldats : les zouaves escaladent les pentes rapides de la montagne avec une rapidité tumultueuse, culbutent les Russes surpris. Le mouvement ascensionnel de la vaillante cohorte est très-bien rendu; on dirait un torrent qui rebrousse vers sa source. Les épisodes disparaissent dans le tourbillon, et l'œil entraîné ne saisit aucun détail. L'exécution, beaucoup trop rapide, dépasse en fougue les esquisses les plus fiévreuses, et l'on croirait, à certains tons boueux, que l'artiste n'a pas même pris le temps d'essuyer son pinceau. » C'est surtout par l'originalité, comme on voit, que se distingue cette énergique composition, due à un artiste de vingt-trois ans. La *Bataille de l'Alma*, exposée en 1857, par Horace Vernet, ne diffère pas beaucoup des autres batailles de ce grand maître de la peinture militaire. Sur le premier plan on retrouve ces intéressants épisodes qui constituent, à bien prendre, tout le charme du tableau et absorbent l'attention au détriment de l'effet d'ensemble. Ici, le général Thomas fait faire un écart à son cheval pour éviter un éclat d'obus qui va fracasser la cuisse du sous-intendant militaire Leblanc; là, un Tartare lave dans l'eau d'une rigole la blessure que son cheval a reçue à la jambe. Puis, ce sont des officiers d'ordonnance qui galopent, des blessés qu'on emporte; plus loin des colonnes s'élancent à l'assaut des redoutes; plus loin encore, l'Alma coule paisible au pied d'une verdoyante colline où fourmillent d'imperceptibles bataillons. — Ce tableau, fort bien peint du reste, est digne de la réputation de l'auteur, mais il n'y a rien ajouté.

ALMADA, ville de Portugal (Estramadure), à l'embouchure du Tage, à 6 kil. de Lisbonne, 5,000 hab. A peu de distance, se trouve le fort Saint-Sébastien, qui défend l'entrée du Tage.

ALMADEN, ville d'Espagne, dans la province de Ciudad-Réal; 10,000 hab. Aux environs, mines de cinabre, qui occupent environ 4,000 mineurs, et qui produisent annuellement près de 15,000 quintaux de mercure; elles passent pour être les plus riches du monde.

ALMADEN DE LA PLATA, ville d'Espagne, à 40 kil. N.-O. de Séville; riches mines de mercure, déjà exploitées du temps des Romains.

ALMADIE s. f. (al-ma-dî). Mar. Sorte de grande pirogue en usage sur la côte du Malabar. L'almadie est pointue des deux bouts, et sa carène est très-fine; elle a jusqu'à 27 mètres de longueur sur 3 mètres seulement de largeur.

Almageste (al-ma-jè-ste — de l'art. arabe *al*, et du gr. *megistos*, très-grand). Traité d'astronomie composé par Claude Ptolémée, sous le règne d'Antonin le Pieux. Cet ouvrage, qui contient les connaissances mathématiques de l'antiquité, avait reçu des astronomes de l'école d'Alexandrie le nom de *Megalê Suntaxis* (*Grande Composition*). Les Arabes, qui le traduisirent, le nommèrent *Takrir-al-megesti*, qui signifie l'*œuvre par excellence;* de cette dénomination, les traducteurs occidentaux firent par corruption le mot *almageste*. L'*Almageste* est divisé en 13 livres. On y trouve exposé le système du monde connu sous le nom de *système de Ptolémée*, et suivant lequel la terre, placée immobile au centre de l'univers, voit les cieux se mouvoir autour d'elle d'orient en occident. Ptolémée parait, du reste, n'avoir attribué qu'une valeur mathématique à ce système, auquel s'attacha l'Eglise, et dont elle voulut en vain prolonger le règne, condamné par la science. L'*Almageste* contient en outre un traité complet de trigonométrie rectiligne et sphérique, un catalogue de 1,022 étoiles classées en 48 catastérismes, des recherches sur les distances du soleil et de la lune à la terre, une méthode pour calculer les éclipses solaires et lunaires, enfin la description des instruments d'astronomie usités à l'époque de Ptolémée.

Sous le titre de *Nouvel Almageste*, le jésuite Riccioli, savant astronome italien, a publié en 1651 un recueil d'observations astronomiques, qui, selon Lalande et Delambre, doit être regardé comme un trésor d'érudition.

ALMAGRA s. m. (al-ma-gra). Minér. Sorte d'argile ocreuse, rougeâtre, qui, réduite en poudre, sert dans l'Inde en guise de fard, et en Espagne pour colorer le tabac. Elle est connue également sous le nom de *rouge indien*, et s'emploie au polissage des glaces et au nettoiement de l'argenterie. ‖ On écrit aussi ALMAGRE et ALMAGRO.

ALMAGRO, ville d'Espagne, dans la province de Ciudad-Réal. Fabriques de dentelles et de blondes; 8,000 hab. Patrie d'Almagro, un des conquérants de l'Amérique. On y trouve une eau acidule, bonne dans les débilités de l'estomac et les cachexies.

ALMAGRO (Diego D'), célèbre capitaine espagnol. Lorsqu'il venait de naître, il fut trouvé vers l'an 1463 dans une des rues de la ville dont il prit le nom. Il devint un des compagnons de Pizarre dans la conquête du Pérou, s'arma plus tard contre lui, fut vaincu, et étranglé dans sa prison par ordre de son rival (1538). — Son fils vengea sa mort en contribuant au meurtre de Pizarre. Mais, vaincu par le nouveau gouverneur envoyé d'Espagne, il périt, avec quatorze de ses compagnons, par le même supplice que son père, au même endroit, et par la main du même bourreau. Les Almagro étaient d'un caractère violent et impérieux. C'est sur la mémoire de Diego d'Almagro, encore plus que sur celle de Pizarre, que l'histoire fait peser la responsabilité du meurtre d'Atahualpa.

ALMAIN (Jacques), théologien, né à Sens, mort en 1515. Son traité *De Auctoritate Ecclesiæ* (1512) est une réfutation de Cajétan, relativement à la puissance temporelle.

AL-MAMOUN ou **ABDALLAH III**, septième calife abbasside, fils d'Haroun-al-Raschid, monta en 813 sur le trône de Bagdad. Ce prince s'illustra par sa générosité, sa clémence, et surtout par son goût pour les lettres, les sciences et les arts, qu'il encouragea puissamment, à une époque où l'Occident était plongé dans la barbarie. Il établit des académies, et fit traduire en arabe les meilleurs ouvrages des savants et des philosophes grecs. Il mourut en Cilicie, dans une guerre contre l'empereur de Constantinople.

ALMANACH s. m. (al-ma-na — devant une voyelle, quelques-uns donnent à *ch* le son du *k* : *Almana kimpérial*. — Etym. controversée : de l'oriental *man*, nom primitif de la lune; du cophte *al*, qui signif. calcul, et *men*, mémoire, d'où le composé *almeneg*, calcul pour la mémoire; de *al*, article, et du latin *manachus*, cercle représentant la ligne écliptique divisée en douze parties pour les douze signes, et par le moyen duquel les Latins reconnaissaient l'accroissement des ombres chaque mois; du celtique *al*, *mon*, *aght*, qui signif. observation de toutes les lunes. Nos ancêtres traçaient le cours des lunes, pour toute l'année, sur un morceau de bois carré qu'ils appelaient *al monaght*. Mais, suivant l'opinion la plus vraisemblable, il faut tirer ce mot de l'arabe *al*, le, et *manach*, compter. En effet, l'histoire, la tradition, tout nous montre les Arabes très-anciennement versés dans les études astronomiques, et surtout dans l'observation des phases de la lune, et il est naturel de croire que l'*almanach*, mot et chose, nous vient de ce peuple, à qui nous devons déjà nos chiffres, l'algèbre et tant d'autres connaissances mathématiques). Sorte de calendrier indiquant les divisions de l'année, les fêtes et les époques où se produisent les principaux phénomènes astronomiques : ALMANACH *de poche*. ALMANACH *de cabinet*. *Consulter l'*ALMANACH. *Sa fête n'est pas indiquée sur l'*ALMANACH. ALMANACH *de Liége*. *Chaque année il se vend en France plus d'un million d'*ALMANACHS. *C'est dans l'*ALMANACH *que le peuple de nos campagnes apprend à lire. On dit que vous faites imprimer des* ALMANACHS *particuliers, où vous faites doubler les quatre-temps et les vigiles.* (Mol.) *Quel moyen de prévenir ces orages?* (les inégalités d'humeur du jeune duc de Bourgogne) *Il n'y en a aucun; point de bons* ALMANACHS *pour prédire ce mauvais temps.* (Fén.) *Les Chinois passent pour les plus anciens faiseurs d'*ALMANACHS. (Volt.) *Les* ALMANACHS *sont devenus des espèces d'agendas que l'on approprie au goût et à l'usage des diverses classes de la société.* (Nicolet.) *Il avait tenté de leur vendre des* ALMANACHS *meilleurs que le* Double Liégeois *imprimé sur du papier à sucre! eh bien, le vrai* Double Liégeois *avait été préféré aux plus magnifiques* ALMANACHS! (Balz.) *Riez des marquis si vous voulez; cela est permis à tout le monde, ils n'existent plus que dans les* ALMANACHS. (Ch. Nod.)

Et pendant toute la journée,
Pensif je suis resté devant
Le vieil *almanach* de l'année
Où nous nous sommes aimés tant.
H. MURGER.

— Par ext. Petit ouvrage publié chaque année et contenant, outre le calendrier, qui n'est qu'un accessoire, des indications sur différents sujets, des anecdotes, des chansons, surtout des prédictions météorologiques : ALMANACH *prophétique*. ALMANACH *comique*. ALMANACH *chantant*. ALMANACH *du commerce*. *L'*ALMANACH *impérial*. *L'*ALMANACH *de Franklin, resté célèbre sous le nom du* Bonhomme Richard, *était un bréviaire de morale simple, de savoir utile, d'hygiène pratique, à l'usage des habitants de la campagne.* (Mignet.)

— S'empl. dans le sens de Pronostic, et le plus souvent en mauvaise part : *C'est un faiseurs d'*ALMANACHS. *Il ne faut pas faire d'*ALMANACHS. (Mme de Sév.)

— *Vérité d'almanach*, Vérité claire, simple, presque banale : *Il ne me faut employer ici aucun charlatanisme; je n'ai qu'à débiter des vérités d'*ALMANACH. (V. Jacquem.) ‖ *C'est un almanach de l'an passé*, C'est une chose qui n'est à présent d'aucune utilité.

— Prov. et fam. : *Son corps est un almanach*. Se dit d'une personne très-sensible aux variations de la température. ‖ *Une autre fois, je ne prendrai plus de ses almanachs*, Une autre fois, je n'aurai aucune confiance en ses prédictions. ‖ Dans le sens contraire : *Une autre fois, je prendrai de ses* ALMANACHS. (Acad.)

S'il aime enfin Lucile, ainsi qu'il est croyable,
Prends de mes *almanachs* et tiens pour assuré
Que le bonheur de l'autre est fort aventuré.
PIRON.

— **Encycl.** Les *almanachs* ont été connus de tous les peuples civilisés de l'antiquité, Egyptiens, Grecs, Romains, etc.; les Indiens et les Chinois les emploient aussi de temps immémorial. Dans tous les pays chrétiens, ils furent d'un usage général; au moyen âge on les collait sur les livres d'église, on les copiait sur les feuillets, où ils servaient à indiquer les jours fériés. L'usage des *almanachs* annuels date de l'invention de l'imprimerie. Les premiers rédacteurs d'*almanachs* imprimés étaient astrologues et médecins. A ce double titre, ils ajoutèrent aux indications purement astronomiques des prédictions relatives aux changements de température et aux événements politiques, ainsi que des conseils hygiéniques, des recettes de médecine populaire, et des notices, le plus souvent ridicules, sur une multitude de sujets. C'est en 1550 que Michel de Nostradamus commença la publication de l'*almanach* qui porte son nom. Le fameux *Almanach de Liége*, composé par Mathieu Laensberg, date de 1636. Le *Messager boiteux* de Strasbourg, ainsi que ceux de Bâle et de Berne, vinrent un peu plus tard. L'*Almanach du bonhomme Richard* (V. BONHOMME RICHARD (la Science du), publié en 1732 par l'illustre Franklin, fut le premier ouvrage de ce genre qui parla le langage de la raison. L'*almanach* étant le livre populaire par excellence, il était naturel de songer à en faire un moyen de vulgarisation et de propagande. Sous la Révolution, l'*Almanach du père Gérard* eut une grande vogue. De 1830 à 1840, on vit paraître l'*Almanach de la France démocratique*, l'*Almanach populaire*, l'*Almanach phalanstérien*, l'*Almanach icarien*; en 1848 et 1849, ce furent les *Almanachs républicains, du socialisme, démocratique et social, des amis du peuple, de l'émancipation du peuple*, etc. Le coup d'État du 2 décembre fit rentrer l'*almanach* dans ses anciennes limites. Nous voyons, depuis cette époque, éclore chaque année une foule d'*almanachs* dont les titres n'ont rien de menaçant pour la tranquillité publique. Les uns promettent d'amuser : *Almanach comique, pittoresque, drôlatique, critique et charivarique; almanach lunatique; almanach pour rire; almanach prophétique, pittoresque; almanach chantant; almanach astrologique, astronomique, satirique, anecdotique*, etc. Les autres veulent être sérieux et répondre à des besoins : *Almanach du laboureur, du cultivateur, du jardinier, de la vigne*, etc. Le *Double* ou *Triple Liégeois*, avec son nom de Mathieu Laensberg, sa couverture de papier bleu foncé toujours la même, ses anecdotes banales et ses prédictions sur le temps, se maintient dans la faveur du vulgaire, malgré tous les efforts de ses jeunes concurrents : ce patriarche des *almanachs* représente la tradition, l'immobilisme, le préjugé, l'ignorance : il est clair qu'il a encore de longues années à vivre. Rappelons, en passant, la prédiction suivante, que l'on peut lire dans le Mathieu Laensberg composé vers la fin de 1829 pour l'année 1830, et qui certainement, au XVIe siècle, eût été fort admirée :

Prédiction pour 1830, par M. Mathieu Laensberg : juillet : « Il y aura un grand remue-ménage. Une partie de l'Europe sera mise à feu et à sang... Murmures des peuples subjugués, et insurrection. Les amis de la paix et des lois feront cesser ces horreurs. » — « Peut-être, dit à ce sujet M. Chartron, chacun des autres mois offre-t-il des prédictions aussi justes sous d'autres rapports. Le hasard seul ne servait pas les astrologues; les oracles manquent rarement de réussir avec du vague et en disant un peu de tout. » Du reste, on comprend très-bien que les prophètes doivent quelquefois tomber sur la vérité; sans cela ils auraient, comme le fait observer Arago, la faculté de prédire toujours le faux, faculté qui serait aussi précieuse que celle de prédire toujours le vrai, puisque l'un est la contre-partie de l'autre. Voici une petite anecdote qui justifie pleinement la foi que Jacques Bonhomme garde aux prophéties de Mathieu Laensberg. Le chanoine (Mathieu Laensberg était, dit-on, chanoine) avait coutume de dicter à sa nièce ses prédictions météorologiques, que celle-ci écrivait en regard des divers jours de l'année. Il en était au 23 août : « *Orage, grande pluie*, dit l'oracle. — Mais, mon oncle, le 23 août c'est le jour de ta fête! — *Beau temps*, ma fille, *beau fixe!* »

On a étendu le nom d'*almanach* à une foule de livres publiés annuellement avec un calendrier en tête et dont le but est de donner au public des productions nouvelles, des renseignements utiles, etc. Tels sont : l'*Almanach des Muses*, recueil de poésies fugitives, fondé à Paris en 1764, par un sieur Mathon de Lacour, et qui a été régulièrement publié jusqu'en 1833; l'*Almanach littéraire* ou *Etrennes d'Apollon* (1777); l'*Almanach des Dames*, qui fleurit sous l'Empire et vécut jusqu'en 1845; l'*Almanach du commerce*, recueil d'adresses des commerçants et des principaux habitants de Paris, créé en 1798, et qui existe encore; l'*Almanach nautique*, recueil de renseignements astronomiques, fondé en 1679, par l'académicien Picard, et qui a pris, en 1788, le titre de *Connaissance des temps* (V. ce mot), etc. Nous citerons encore l'*Almanach impérial de France*, appelé aussi, suivant les temps, *Almanach royal* et *Almanach national*, qui contient la liste des souverains de tous les Etats et le tableau officiel des principaux fonctionnaires du pays : il existe depuis 1679. Le célèbre *Almanach de Gotha*, si précieux pour la généalogie des grandes familles de l'Europe, a paru pour la première fois en 1764; depuis cette époque, on en publie deux éditions, l'une allemande, l'autre française.

— **Syn. Almanach, calendrier.** Le *calendrier* ne contient que les jours de l'année rangés par semaines et par mois, avec l'indication des fêtes, des saisons, du cours du soleil et de la lune. — L'*almanach* contient les mêmes indications, avec des observations astronomiques, des prédictions, et souvent, surtout depuis quelques années, des notions sur diverses sciences ou arts, le récit de faits récents, des anecdotes, etc.

ALMANDINE s. f. (al-man-di-ne). Minér. Corruption d'*alabandine*.

ALMANNIE s. f. (al-ma-nî — d'*Almann*, n. pr.). Bot. Genre de plantes de la famille des amarantacées, originaires de l'Inde, et dont les caractères ne sont pas encore bien connus.

ALMANZA, ville d'Espagne, dans la province d'Albacète. Victoire de Berwick sur les ennemis de Philippe V, en 1707.

Almanza (BATAILLE D'). La guerre de la Succession d'Espagne, la plus vaste, dit M. Henri Martin, qu'on ait vue depuis les croisades, continuait à ensanglanter l'Europe avec des alternatives de succès et de revers pour les parties belligérantes. La campagne de 1707 s'ouvrit en Espagne par la victoire d'Almanza, remportée le 25 avril par l'armée franco-espagnole sur une des armées de la coalition, composée d'Anglais, d'Espagnols, de Portugais et de Hollandais. Contraste bizarre! un réfugié français, Ruvigni, comte de Gallway, commandait les Anglais; tandis que les Franco-Castillans avaient pour chef un bâtard royal d'Angleterre, le maréchal de Berwick. Après avoir manœuvré pendant quelques semaines sur les confins du royaume de Valence et de la Nouvelle-Castille, Gallway et le marquis de Las Minas, sous les ordres duquel étaient placés les Portugais, voulant prévenir l'arrivée d'un renfort attendu de France, s'avancèrent au-devant de Berwick pour le combattre, et le rencontrèrent dans les plaines d'Almanza. Ils comptaient vingt-six mille fantassins et sept mille cavaliers; les Franco-Castillans avaient moins d'infanterie, mais étaient supérieurs en artillerie et en cavalerie. Pour la disposition de ses troupes, le maréchal de Berwick avait adopté l'ordre habituel : les bataillons au centre et les escadrons sur les ailes; les ennemis avaient entremêlé infanterie et cavalerie, de manière que ces deux armes se prêtassent un mutuel appui. Lord Gallway engagea résolûment l'action en fondant sur l'artillerie de la droite franco-castillane à la tête des dragons anglais; il y jeta d'abord le désordre, et cinq bataillons ennemis en profitèrent pour essayer de tourner

notre droite et de nous envelopper. Berwick lança contre eux une brigade française qui les chargea impétueusement et les enfonça à la baïonnette. La cavalerie espagnole chassa alors devant elle les dragons anglais. Au centre, les Hollandais réussirent à rompre notre première ligne. La seconde était commandée par le chevalier d'Asfeld, qui l'avait habilement disposée en ménageant de larges intervalles entre les divers corps, pour qu'il ne fût point entraîné par la première dans le cas où elle viendrait à plier. Il attend les ennemis de pied ferme, et, profitant de la confusion inséparable d'un succès même, il se précipite sur eux, les arrête et rétablit la face du combat, tandis que nos deux ailes, se rapprochant, mettent Anglais, Portugais et Hollandais entre deux feux, et leur font essuyer un désastre complet; toute cette infanterie fut hachée. Six bataillons cernés se rendirent en masse; treize autres bataillons, cinq anglais, cinq hollandais et trois portugais, qui s'étaient retirés le soir sur une hauteur boisée, se rendirent à leur tour le lendemain, enveloppés par des forces trop supérieures pour qu'ils pussent essayer la moindre résistance. Les ennemis perdirent dans cette journée cinq mille hommes tués et dix mille prisonniers. Vingt-quatre canons et cent vingt drapeaux ou étendards furent les trophées de cette victoire, qui était une revanche complète de Hochstedtt, et que les vainqueurs ne payèrent que par la perte de deux mille hommes. Les fantassins portugais et les cavaliers castillans déployèrent dans cette bataille la plus brillante valeur, quoiqu'elle ne dût point recevoir le même prix. Le marquis de Las Minas fut blessé, et sa maîtresse, vêtue en amazone, périt à ses côtés. Lord Gallway reçut également une blessure au visage. Un des corps qui se battirent avec le plus d'acharnement fut celui des réfugiés français, commandé par Jean Cavalier, le fameux chef des camisards. Chez les Franco-Castillans, le régiment du Maine se fit remarquer entre tous par sa bouillante intrépidité; l'opinion publique, en Espagne, lui attribua une si large part dans la victoire, que les habitants de Valence firent graver sur leur hôtel de ville ces paroles où il est impossible de ne point reconnaître l'emphase espagnole: « *Quand le régiment du Maine commença à combattre, alors on cria de tous côtés: Victoire! victoire!* » Ni Philippe V, ni l'archiduc Charles, au profit desquels tant de vaillants soldats versaient leur sang, n'assistèrent à la bataille d'Almanza; ce qui fit dire au caustique comte de Petersborough: *Ah! qu'on est bon de se battre pour eux!*

Cette victoire entoura d'un brillant prestige le nom du maréchal de Berwick; mais jamais peut-être le souvenir ne lui en fut rappelé d'une manière plus agréable et plus inattendue que dans la circonstance suivante. Il passait à pied, à Paris, dans un lieu public, lorsqu'il s'entendit saluer en pur castillan par un simple soldat: « Grenadier, lui demanda le maréchal d'un air surpris, où avez-vous appris l'espagnol? — A Almanza, mon général. » Il était impossible de faire une réponse plus flatteuse, plus noble et plus délicate.

ALMANZI (Giuseppe), hébraïsant et bibliophile italien, né à Padoue en 1814, est auteur de plusieurs écrits remarquables. Le plus curieux, intitulé *Abné Sicaron*, est un recueil d'anciennes inscriptions tumulaires hébraïques, publié avec des notes de S. D. Luzzatto (Prague, 1845, in-4°). Cet érudit possède, assure-t-on, une bibliothèque privée des plus riches en manuscrits orientaux.

AL-MANZOR (*Abou-Giafar-Abdallah*, en arabe, *Al-Mansour*, le Victorieux), succéda en 754 à son frère Aboul-Abbas, et affermit la dynastie des Abbassides par le massacre de celle des Ommiades. Il fonda, en 762, la ville de Bagdad, qui devint la capitale de l'empire musulman et fut pendant six siècles le foyer des lumières en Orient; il y attira les savants, leur prodigua les récompenses et les encouragements, et commença enfin cette œuvre de civilisation qui fut continuée avec tant d'éclat par son petit-fils Haroun-al-Raschid. Il entreprit plusieurs expéditions et fit quelques conquêtes dans l'Asie Mineure; mais il se déshonora par la mort de son oncle Abdallah et du général Abou-Moslem, qui l'avaient puissamment aidé à renverser la faction des Ommiades. Il mourut en 775.

AL-MANZOR (*Abou-Amer-Mohammed*), l'un des plus grands capitaines qu'ait produits l'Espagne musulmane, né en 939 dans les environs d'Algésiras, en Andalousie. Nommé régent du royaume de Cordoue à la mort d'Al-Hakem II, il administra les affaires civiles et militaires avec autant d'habileté que de courage, remporta plusieurs victoires sur les chrétiens, prit et détruisit Saint-Jacques de Compostelle, et porta ses armes jusqu'en Afrique. Il mourut en 1001 ou 1002 à Médina-Céli, du chagrin que lui causa l'issue de la bataille sanglante de Calatanasar, où les rois de Léon et de Navarre et le comte de Castille lui tuèrent cinquante mille hommes.

ALMA PARENS (mots lat. qui signif. *Mère nourricière*). Expression souvent employée par les poëtes latins pour désigner la patrie, et dont se servent quelquefois les écrivains modernes, soit dans le même sens, soit dans un sens figuré: L'Angleterre est l'*alma parens* de l'industrie moderne.

Rollin ne manquait jamais, dans ses discours, de donner à l'Université de Paris ce surnom maternel.

On dit quelquefois *alma mater* au lieu d'*alma parens*. Le sens est absolument le même.

« — La patrie, dit Richard, c'est le lieu où nous avons reçu le jour, c'est notre mère.
— *Alma parens*, interrompit Fischerwald. »
A. Karr.

« L'homme, enveloppé par le mystère, la puissance et les énergies de la création, en dégagea un culte grand et sombre qui se ressentait de son origine. Il y fixa en traits graves et symboliques les premières notions de la vie universelle. Isis était une personnification déjà très-avancée de cette mère nature, *rerum alma parens*, que les monuments des anciennes théologies représentent avec un globe sur la tête. »
Revue de Paris.

« Malgré l'éclat de ses propres universités de Bologne, de Padoue, de Modène, l'Italie ne cessait d'avoir les yeux fixés sur la France et sur l'Université de Paris, cette commune mère et nourrice, *alma parens*, cette fille aînée de l'Église. »
Revue des Deux-Mondes.

ALMAVIVA, personnage du chef-d'œuvre de Beaumarchais, le *Mariage de Figaro* ou la *Folle Journée*. Almaviva, c'est la noblesse livrée aux rires et aux sarcasmes du parterre, du peuple, dans cette pièce où Beaumarchais ridiculise tous les grands corps de l'État; c'est le grand seigneur corrompu et corrupteur, magnifique, de grandes manières, rappelant dans sa personne toutes les grâces, tous les priviléges et tous les abus de l'ancienne noblesse; c'est l'homme qui a l'opulence et le luxe de l'intérieur, et qui, pour cela, n'a eu que *la peine de naître*. Il représente la naissance et la richesse dans tout leur éclat; mais il n'en est pas moins la dupe de son valet Figaro, qui personnifie l'esprit, l'habileté, l'intrigue, et qui caractérise justement cette bizarre inégalité par ce mot si hardi pour le temps: « Combien de maîtres n'auraient pas assez d'esprit pour être valets! »

ALMAZAN, petite ville d'Espagne (Vieille-Castille), sur le Duero. ‖ Traité de paix entre Pierre le Cruel et Henri de Transtamare, en 1375.

ALME s. f. (al-me). Nom donné, dans les Alpes, à des prairies qui, par leur élévation, sont inaccessibles pendant l'hiver.

ALME adj. (al-me — lat. *almus*, même sens). Nourricier, bienfaisant: *Le dernier embrasement de l'*ALME *et grande mère la terre.* (Rabel.) *Heureuse, franche et* ALME *liberté.* (Ronsard.) ‖ Ce mot a été rajeuni de nos jours par la plume énergique de M. Proudhon: *L'*ALME *nature ne fait jamais de mal à ceux qui lui appartiennent.*

ALMÉE s. f. (al-mé — de l'arab. *almet*, savant). Nom donné à des danseuses orientales, qui font partie obligée de toutes les fêtes, mariages, naissances, et même convois funèbres, et dont les danses lascives sont mêlées de chants le plus souvent improvisés: *Son corps souple trouvait en lui-même toute la grâce des* ALMÉES. (G. Sand.) *Si des* ALMÉES *qu'on a fait venir dansent et chantent devant lui, alors il peut rêver le paradis.* (Gér. de Nerv.)

Viens donc, céleste *almée*,
Ma houri bien-aimée;
Viens au déclin du jour
Sous le vieux sycomore.
Les doux parfums et la chanson du Maure,
Fathma! me font rêver d'amour.
(*Chanson algérienne.*)

Almée, tableau de M. Gérôme. V. GÉRÔME.

ALMEIDA, ville forte de Portugal, dans la province de Beira; 6,200 hab. Prise par les Espagnols en 1762, démantelée par les Français en 1810, fortifiée de nouveau par les Anglais.

ALMEIDA (François D'), amiral, premier vice-roi des Indes portugaises (1505-1509), détruisit, en 1508, la flotte que le soudan d'Égypte avait armée pour disputer aux Portugais le commerce des Indes, et affermit par ses succès la puissance de sa patrie dans ces contrées. C'est sous son administration que furent découvertes les îles Maldives, Ceylan et Madagascar. Remplacé dans son commandement par Albuquerque, il fut tué à son retour par les Cafres du Cap, qui s'étaient pris de querelle avec ses matelots (1510).

ALMÉIDÉE s. f. (al-mé-i-dé — d'*Almeida*, n. pr.). Bot. Genre de plantes de la famille des diosmées, renfermant cinq ou six espèces, qui sont des arbres ou des arbrisseaux originaires du Brésil. Leurs fleurs sont blanches, rouges, lilacées ou bleues.

ALMELOVEEN (Théodore DE), médecin hollandais, né en 1657, près d'Utrecht, mort en 1712. Son ouvrage le plus important est une histoire de la médecine, intitulée: *Onomasticon rerum inventarum et inventa nova antiqua*, etc., Amsterdam, 1684.

ALMENAR ou **ALMANAR**, petite ville d'Espagne, à 14 kil. N.-O. de Lérida. Les Autrichiens, commandés par l'archiduc Charles, y défirent l'armée de Philippe V, en 1710.

ALMÈNE s. f. (al-mè-ne). Métrol. Poids de 1 kilogramme environ, en usage dans les Indes orientales.

ALMÉRAS (baron Louis), général français, né à Vienne (Dauphiné) en 1768, mort à Bordeaux en 1828, fut aide de camp du général Carteaux en 1795, et se signala au siége de Toulon. Après avoir fait, sous Bonaparte, les brillantes campagnes d'Italie, il le suivit en Égypte, devint, au retour, gouverneur de l'île d'Elbe, fut blessé à Wagram et à la Moskowa (1812), et nommé lieutenant général quelques jours après cette dernière bataille. Fait prisonnier dans la retraite, il ne revint en France qu'après la chute de Napoléon, et reçut le commandement de la ville de Bordeaux, à l'époque de la guerre d'Espagne.

ALMERIA, ville d'Espagne, ch.-lieu de la province du même nom, port sur une baie de la Méditerranée; évêché; 19,000 hab. Tombée au pouvoir des Maures, au XIe siècle, elle devint très-importante par son commerce et son industrie. Ferdinand le Catholique s'en empara en 1489. La province d'Almeria, qui est formée d'une partie de l'ancienne Andalousie, compte 240,000 hab.

ALMICANTHARAT s. m. (al-mi-kan-ta-ra — mot arab.). Astron. Nom donné à des cercles imaginés sur la sphère, parallèles à l'horizon. On les appelle aussi *cercles de hauteur, parallèles de hauteur.*

ALMICHLEC s. m. (al-mi-klèk). Métrol. Monnaie d'argent en usage en Turquie, et qui vaut 3 fr. 50 c. de notre monnaie.

ALMODOVAR (Don Ildefonso DIAS DE RIBERA, comte DE), général et homme d'État espagnol, né à Valence vers 1798. Réfugié en France après la défaite du parti libéral, en 1823, il rentra dans sa patrie à la mort de Ferdinand VII, fut nommé député aux Cortès, qui l'appelèrent à la présidence, et réintégré dans l'armée avec le grade de maréchal de camp (1834). Capitaine général de la province de Valence sous le ministère Toreno, il accepta dans le ministère Mendizabal le portefeuille de la guerre, qu'il quitta à la chute de ce cabinet (1836). Son ami Espartero, durant sa régence, le rappela aux affaires, et lui remit la direction des relations extérieures. Depuis 1843, époque de la coalition des *moderados* et des progressistes séparés d'Espartero, qui entraîna la chute de ce dernier, le comte d'Almodovar est resté étranger à la vie publique.

ALMŒFF (Nils-Wilhelm), acteur suédois, né à Stockholm, le 24 mars 1799, étudia d'abord la médecine et la chirurgie et entra en 1818 au théâtre Royal de Stockholm. En 1829, il vint à Paris, dans le but d'y étudier la scène française. M. Almœff, que ses compatriotes considèrent comme le Talma de la Suède, obtint les plus grands succès dans la tragédie, le drame et la comédie de caractère; il excelle à traduire les sentiments héroïques et les scènes sublimes, et il rappelle en effet, par plusieurs de ses qualités, la noble figure et le jeu sans égal de Talma. Mais son jeu est souvent froid, ses gestes ont de la roideur, et certains détails lui échappent; en revanche, son accent est ferme et plein de noblesse, et ses avantages physiques l'ont servi admirablement. C'est dans *Virginie*, de Léopold; *Wallenstein*, *Fiesque*, *Marie-Stuart*, de Schiller; la *Faute*, de Müllner; *Othello*, *Hernani*, qu'il trouva ses principales créations.

ALMOGAVARES ou **ALMUGAVARES**, bandes militaires formées en Espagne, avant l'établissement des armées régulières, pour combattre les Maures.

ALMOHADES, dynastie de princes musulmans qui régnèrent sur presque toute l'Afrique septentrionale et sur la moitié de l'Espagne, de 1129 à 1273. Elle eut pour principal fondateur un fanatique nommé Abd-el-Moumen, qui se prétendait issu de Mahomet, et fut une secte religieuse avant d'être une dynastie de princes souverains. Les Almohades, ou plus exactement *Almouahéddoun* (c'est-à-dire *unitariens*), prétendaient professer seuls, dans toute sa pureté, le dogme de l'unité de Dieu.

ALMON (Jean), libraire et écrivain politique anglais, né à Liverpool en 1738, mort en 1805. Il appartenait au parti wigh, et fut l'éditeur ou l'auteur des principaux pamphlets dirigés contre le ministère Bute. Il a donné une excellente édition des fameuses *Lettres de Junius*, et fondé en 1774 une publication périodique qui paraît encore aujourd'hui, *le Journal parlementaire.*

ALMONACID-DE-ZORITA, bourg d'Espagne près du Tage, à 30 kil. S.-E. de Guadalaxara. Les Français, commandés par Sébastiani, y défirent les Espagnols le 11 août 1809.

ALMONDBURY, ville d'Angleterre, dans le comté d'York; 7,000 hab. Importantes manufactures de coton et de lainages.

ALMONDE (Philippe VAN), marin hollandais, né en 1646, mort en 1711. Il servit sous Ruyter et eut, par ses savantes manœuvres, la plus grande part à la victoire de La Hogue, en 1692.

ALMONTE (Juan-Népomucène), général et homme d'État mexicain, né en 1802 à Valladolid, dans l'État de Michoagan, est un des personnages étrangers que les derniers événements survenus dans sa patrie ont le plus mis en relief et signalé à l'attention de l'Europe. Il est fils d'un des plus illustres héros de l'indépendance, le curé Morelos, et l'on prétend même que son nom d'Almonte lui vient de l'habitude qu'avait son père, au moment de partir pour ses aventureuses expéditions, de dire à la nourrice qui portait l'enfant encore sur ses bras: *Almonte!* c'est-à-dire à la montagne, à la forêt, lieu de refuge pour les femmes et les enfants. Nommé colonel à la fleur de l'âge, il prit part à plusieurs batailles aux côtés du grand patriote; mais lorsque Morelos, fait prisonnier, eut été fusillé par les Espagnols, son fils fut conduit à la Nouvelle-Orléans, où la générosité d'une créole française subvint aux frais de son éducation. Cette dame lui ouvrit ensuite sa maison de commerce; il y resta jusqu'en 1822, époque à laquelle Iturbide rappela les exilés mexicains. Maintenu dans son grade de colonel, Almonte partit l'année suivante pour l'Angleterre avec le titre d'attaché à la légation mexicaine, siégea ensuite au congrès comme député jusqu'en 1828, et fut, en 1830, chargé d'une mission extraordinaire au Pérou. Il revint à Mexico en 1834, prit part à l'expédition contre le Texas en 1836, en qualité d'aide de camp de Santa-Anna, et subit six mois de captivité avec son chef à la suite de la bataille de San-Jacinto, où ils avaient été faits prisonniers. En 1839, Santa-Anna l'éleva au grade de général de brigade, et, peu de temps après, Almonte reçut le portefeuille de la guerre sous la présidence de Bustamente. Dans les années suivantes, il fut nommé général de division, remplit diverses fonctions diplomatiques aux États-Unis et en Europe, et se trouvait en France, chargé d'une mission extraordinaire, lorsque éclata le complot qui élevait le pouvoir de Juarez sur les débris de celui de Miramon. Dès ce moment Almonte prit une attitude des plus hostiles envers le gouvernement libéral du nouveau président, et l'on remarqua ses fréquentes visites aux Tuileries; il ne craignit même pas de signer avec l'Espagne, en 1860, un traité qui compromettait gravement les intérêts et la dignité de la république mexicaine. Le fils du patriote Morelos se vit alors proscrit et déclaré traître à la patrie. Il ne rentra au Mexique qu'en 1862, à la suite de l'expédition française, et il ne fut pas plus tôt arrivé à Orizaba, qu'il provoqua un *pronunciamento* et rédigea un plan « pour sauver la nation, » où il était désigné comme chef suprême de la république. Il ne put recueillir que quatre-vingt-douze signatures, parmi lesquelles on comptait celles de six moines et de douze officiers des bandes réactionnaires, mais pas un seul nom influent. Plusieurs sociétés de Mexico, dont il faisait partie, le rayèrent de la liste de leurs membres. Le *projet Almonte*, comme on l'a appelé, avait pour but l'établissement d'une monarchie au Mexique, et son premier résultat fut de rompre l'alliance de la France avec l'Angleterre et l'Espagne. Cependant Almonte se donnait, auprès des chefs de l'expédition, comme l'homme populaire par excellence, et ses amis prétendaient qu'avec une simple escorte française il pourrait accomplir des prodiges. Sur la foi de ces assurances, le général français Lorencez attaqua, le 5 mai 1862, les retranchements de Guadalupe et de Loreto; mais il dut se retirer après avoir subi des pertes considérables.

A la même époque, Almonte nommait commandant en chef des forces mexicaines le général Marquez, l'auteur des épouvantables massacres de Tacubaza, et il publiait à Orizaba deux décrets, le premier relatif à un enrôlement forcé, le second portant émission de billets nationaux pour une somme de 500,000 piastres. Ces mesures portèrent au comble l'exaspération des esprits, et le gouvernement français, craignant de s'aliéner irrévocablement l'opinion publique, jugea prudent de désavouer son protégé. Le général n'en continua pas moins l'exercice de son pouvoir, et, irrité du vide qui s'élargissait autour de lui, dans un pays où les emplois publics sont recherchés plus que partout ailleurs, il inventa le crime de *désaffection*, et menaça du bannissement quiconque refuserait de remplir les fonctions civiles ou militaires qu'il lui plairait de conférer. L'année suivante, après l'entrée des Français à Mexico, la junte supérieure du gouvernement, élue par les notables, choisit le général Almonte, conjointement avec le général Salas et l'archevêque Labastida, pour membres du pouvoir exécutif. Mais l'harmonie ne régna pas longtemps au sein de ce triumvirat: au mois de décembre suivant, les deux collègues d'Almonte donnaient leur démission, et ce dernier restait seul chargé du pouvoir jusqu'à l'arrivée de l'empereur Maximilien.

Pour nous résumer, Almonte s'est montré le complaisant de tous les pouvoirs qui se sont succédé au Mexique, réglant ses opinions sur celles de chaque président; tour à tour ultra-libéral ou clérical, suivant les revirements de la fortune. Fils d'un des héros de l'indépendance mexicaine, il a contribué plus que personne à conduire l'étranger dans son pays. De plus, l'expédition du Mexique a ouvert à la France la perspective d'un conflit plus ou moins éloigné avec les États-Unis, dont elle a traversé peut-être les futurs projets et refroidi assurément la reconnaissance et l'amitié séculaires, en éveillant leurs susceptibilités républicaines.

Du reste, personne, pas même ses ennemis politiques, ne conteste au général Almonte les talents militaires, l'habileté diplomatique et

une certaine aménité de caractère dans les relations de la vie privée. Sans doute il a cru servir les intérêts de sa patrie en invoquant l'intervention européenne; l'avenir nous apprendra s'il a jugé sainement la situation, ou s'il s'est bercé d'espérances illusoires.

ALMOPS, fils de Neptune et l'un des géants qui déclarèrent la guerre à Jupiter.

ALMORAH, ville forte de l'Indoustan anglais; 6,000 hab. Commerce considérable avec le Népaul. Elle est occupée par les Anglais depuis 1815.

ALMORAVIDES, tribu arabe de l'Atlas, qui, vers 1050, soumit Fez et le Maroc, et donna naissance à une dynastie qui régna près de cent ans sur cette partie de l'Afrique et la partie sud de l'Espagne. Les Almoravides furent dépossédés par les Almohades.

ALMQUIST (Charles-Jonas-Louis), poëte et romancier suédois, né en 1793, auteur de beaucoup d'ouvrages sur l'enseignement élémentaire; grammaire, mathématiques, histoire, etc. Mais ses principaux titres littéraires sont un recueil de poésies, *Roses d'églantier*, et plusieurs romans dont les plus estimés ont pour titre: *Les Seigneurs d'Ekolsund*, *Amorina*, *Gabrielle Mimanso*, *Amélie Hillner*.

ALMUCÉDIE s. f. (al-mu-sé-dî). Astron. Nom d'une étoile de la constellation de la Vierge.

ALMUCHABALA s. f. (al-mou-cha-ba-la — mot arabe). Syn. d'*alchimie*; recherche de la pierre philosophale: *La vaste et magnifique forteresse archiépiscopale où l'électeur Werner étudiait l'*ALMUCHABALA. (V. Hugo.)

ALMUD s. m. (al-mudd). Métrol. Mesure de capacité usitée à Constantinople, et qui vaut 5 litres 27.

ALMUDE s. f. (al-mu-de). Métrol. Nom d'une mesure de capacité usitée en Portugal et dont la valeur varie suivant les localités. A Lisbonne, l'Almude vaut 16 litres 541, et à Oporto 25 litres 480.

ALMUGAVARES. V. ALMOGAVARES.

ALMUGÉE ou **ALMUGIE** s. f. (al-mu-jé-jî). Astron. Se dit de la position de deux planètes lorsqu'elles se regardent du même aspect que leurs maisons.

ALNANDER (Olaf-Jean), antiquaire et bibliographe suédois, vivait à la fin du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe. Il est connu par une curieuse histoire de l'imprimerie en Suède, *Historia artis typographicæ in Suecia*, Upsal, 1722.

ALNE, hameau de Belgique, province de Hainaut, canton de Thuin, près la Sambre, lieu célèbre par les ruines d'une magnifique abbaye, incendiée pendant la Révolution française, et qui sont visitées encore aujourd'hui par un grand nombre d'archéologues. C'est dans ce lieu que quelques chroniqueurs placent ce fameux abbé Martin, dont une faute de ponctuation donna naissance au proverbe: *Faute d'un point, Martin perdit son âne*. V. ANE.

ALNITE s. f. (al-ni-te — du lat. *alnus*, aune, arbre). Végétal fossile, appartenant au genre aune et à une espèce voisine de notre aune commun. On a trouvé, dans les lignites bruns des terrains tertiaires de Salzhausen en Wettéravie, des rameaux de cette espèce, avec des fruits, des chatons de fleurs mâles et même des grains de pollen parfaitement conservés.

ALNWICK, ville d'Angleterre, dans le comté de Northumberland; 7,000 hab. Très-beau château des ducs de Northumberland, jadis une des principales forteresses du royaume.

ALOCASIE s. f. (a-lo-ka-zî — corruption de *colocasie*). Bot. Genre de plantes de la famille des aroïdées, tribu des caladiées. Il renferme un petit nombre d'espèces, généralement originaires de l'Inde, et dont la plupart sont cultivées dans nos jardins, à cause de la beauté de leur feuillage, qui présente quelquefois des reflets métalliques très-éclatants.

ALODE s. m. (a-lo-de — du bas lat. *allodium*, franc-alleu). Féod. Bien possédé en franc-alleu: *Le mot* ALODE *indique que les premiers alleux furent les terres qui échurent aux vainqueurs par tirage au sort ou partage.* (Guizot.)

ALODIE (sainte), vierge et martyre à Huesca, en Espagne, au IXe siècle. Fête le 22 octobre.

ALOÉEN, ENNE adj. (a-lo-é-ain, è-ne — du gr. *alôs*, aire de blé). Antiq. gr. Nom sous lequel on désignait une fête que les laboureurs célébraient, à Athènes, en l'honneur de Bacchus et de Cérès, après la récolte des fruits. || — s. f. pl. Ces fêtes elles-mêmes.

ALOÈS s. m. (a-lo-èss — du gr. *aloê*, même sens). Bot. Genre de plantes de la famille des liliacées, dont les feuilles charnues contiennent un suc amer qui constitue l'aloès officinal. || Résine que l'on extrait de plusieurs espèces d'aloès, et qui est employée comme tonique et purgatif: *Prendre des pilules d'*ALOÈS. *L'*ALOÈS *et le camphre jouent dans le système Raspail le même rôle que les saignées et l'eau chaude dans la méthode du docteur Sangrado. L'*ALOÈS *est drastique par son acidité et vermifuge par son amertume.* (Raspail.)

— *Bois d'aloès*, Nom donné communément à une substance balsamique que les habitants de l'Inde brûlent comme encens dans les temples de leurs divinités. Cette substance ne provient pas de l'aloès, mais de l'*aquilaire agalloche*, arbre qui croît dans les montagnes du Thibet.

— On donne quelquefois improprement le nom d'*aloès* à l'agave d'Amérique.

— Encycl. Les *aloès* forment un genre important dans la famille des liliacées, où ils constituent le type de la tribu des aloïnées. Ce sont tantôt de petites plantes acaules, tantôt de grands végétaux arborescents et rameux; leurs feuilles sont toujours épaisses et charnues; leurs fleurs, d'un jaune verdâtre ou d'un rouge obscur, et assez souvent tricolores. Le genre *aloès* renferme un grand nombre d'espèces, qui appartiennent toutes aux régions australes ou orientales de l'Afrique et aux îles voisines. La plupart d'entre elles sont cultivées dans nos serres tempérées, et fournissent un riche contingent à cette catégorie de végétaux que l'on désigne en horticulture sous le nom de *plantes grasses*. Il en est même beaucoup qui peuvent croître en plein air dans le midi de la France et dans toute l'étendue du bassin méditerranéen. Parmi les espèces les plus recherchées à cause de la singularité de leur port et de la beauté de leurs fleurs, nous citerons l'*aloès vulgaire* ou *faux soccotrin*, l'*aloès corne de bélier* (fruticosa), ainsi appelé à cause de ses feuilles renversées en dehors; l'*aloès mitré*, l'*aloès féroce*, dont les feuilles sont armées de nombreuses épines; l'*aloès à ombelles*, qui laisse pendre ses fleurs très-grandes et du plus beau rouge safrané; l'*aloès langue de chat* (linguiformis), dont le nom rappelle la forme de ses feuilles, etc.

Les *aloès* sont d'une culture et d'une conservation faciles; on les met dans une terre légère reposant sur de gros gravier ou sur des plâtras, et on leur donne peu d'eau, parce que leurs feuilles charnues en contiennent déjà beaucoup et en perdent peu par l'évaporation.

Chez les Mahométans, et particulièrement en Égypte, l'*aloès* a un caractère symbolique et religieux; les pèlerins, à leur retour de La Mecque, le suspendent à leurs portes pour témoigner qu'ils ont accompli leur pieux voyage; les Égyptiens superstitieux s'imaginent qu'il a la vertu de préserver leurs demeures des apparitions et des mauvais esprits. Les anciens paraissent avoir employé l'*aloès* pour embaumer les corps: Nicodème, est-il dit dans l'Évangile de saint Jean, apporta une composition de myrrhe et d'*aloès*, lorsqu'il vint pour enlever et ensevelir le corps de Jésus.

Ce qui fait surtout la réputation des *aloès*, c'est le suc gommo-résineux que fournissent plusieurs de leurs espèces, et qui est fréquemment employé en médecine. Ce suc, qui porte le même nom que la plante dont on l'extrait, est d'une odeur légèrement aromatique et d'une saveur très-amère; il durcit à l'air, en prenant une teinte brune plus ou moins foncée. Il est soluble dans l'alcool et dans l'eau. Sa composition chimique est encore peu connue. Dans le commerce, on en distingue trois variétés principales: 1° l'aloès *soccotrin* ou *succotrin*, ainsi nommé parce qu'il est originaire de l'île de Socotora; c'est le plus pur et le plus estimé de tous; il est un peu pellucide; sa poussière est d'un beau jaune doré; 2° l'aloès *hépatique*, qui tire son nom de sa couleur rougeâtre, analogue à celle du foie (en gr. *hêpar*, *hêpatos*); 3° l'aloès *caballin*, obtenu du résidu que laisse la fabrication des deux autres, et qui doit son nom au bas lat. *caballus* (cheval), parce qu'il n'est employé que dans la médecine vétérinaire.

On extrait l'*aloès* de deux manières: la meilleure consiste à couper les feuilles et à les suspendre verticalement au-dessus d'un vase; le suc s'écoule alors naturellement; d'autres fois, on écrase les feuilles, et on en retire le suc par la pression: dans ce dernier cas, le suc, mélangé de matières étrangères, est moins pur.

L'*aloès* est stomachique, tonique, purgatif et emménagogue. La dose en est de 5 à 20 centigr. comme tonique, et de 30 centigr. à 1 gramme comme purgatif; à dose purgative, il agit spécialement sur le gros intestin, vers lequel il détermine un afflux sanguin; aussi ne doit-il pas être prescrit aux sujets affectés d'hémorroïdes. Il entre dans la composition de certaines préparations pharmaceutiques devenues populaires, telles que l'*élixir de longue vie*, les *grains de santé* ou *grains de vie*, les *pilules d'Anderson* ou *pilules écossaises*. Depuis quelques années, on en fait aussi usage en teinture. Il colore parfaitement la laine, la soie et le coton, et donne, selon les préparations qu'on lui fait subir, une multitude de nuances différentes, telles que le rose, le jaune, le marron, le puce, le violet, etc. V. CHRYSAMMIQUE.

ALOÉTATE s. m. (a-lo-é-ta-te — rad. *aloès*). Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide aloétique avec une base. *L'aloétate de potasse* évaporé lentement se présente sous la forme d'aiguilles brillantes, couleur de rubis, qui se dissolvent aisément dans l'eau avec une couleur rouge de sang. *L'aloétate de baryte* forme une poudre rouge-brun insoluble dans l'eau.

ALOÉTINE s. f. (a-lo-é-ti-ne — rad. *aloès*). Chim. Suc d'aloès purifié. L'aloétine pure se présente sous forme d'aiguilles prismatiques d'un beau jaune soufré. Elle est très-peu soluble dans l'eau, et ne devient purgative que lorsqu'elle a été altérée par l'action de l'air et de la chaleur.

ALOÉTIQUE adj. (a-lo-é-ti-ke — rad. *aloès*). Qui contient de l'aloès: *Pilules* ALOÉTIQUES. || Chim. Se dit aussi d'un acide que l'on obtient en traitant l'aloès par l'acide azotique. L'acide aloétique, appelé encore *amer d'aloès artificiel*, *acide polychromatique*, se présente sous la forme d'une poudre orangée, cristalline, d'une saveur amère. Il est peu soluble dans l'eau froide, plus soluble dans l'eau bouillante, assez soluble dans l'alcool. L'ammoniaque, la potasse et la soude dissolvent l'acide aloétique, la première avec une couleur violette, les deux autres avec une couleur rouge.

ALŒUS. V. ALOÏDES.

ALOEXYLE s. m. (a-lo-è-ksi-le — du gr. *aloê*, aloès; *xulon*, bois). Bot. Genre de la famille des légumineuses, tribu des césalpiniées, et dont la seule espèce est un arbre originaire de la Cochinchine. Son nom lui vient de ce qu'on l'a regardé à tort comme fournissant le bois d'aloès.

ALOGANDROMÉLIE s. f. (a-lo-gan-dro-mé-lî — du gr. *alogos*, anormal; *anêr*, *andros*, homme, et *melos*, membre). Monstruosité consistant dans la réunion d'un corps de bête et de membres humains.

ALOGES s. m. pl. (a-lo-je — du gr. *a* priv.; *logos*, verbe). Hist. ecclés. Nom donné aux hérétiques qui contestaient l'authenticité de l'Évangile et de l'Apocalypse de saint Jean, qu'ils attribuaient à Cérinthe. Cette opinion fut reproduite par Caïus, de Rome, au commencement du IIIe siècle, et, un peu plus tard, par Denys d'Alexandrie. || On dit aussi ALOGUES et ALOGIENS.

ALOGHERMAPHRODITIE s. f. (a-lo-ghèr-ma-fro-di-tî — du gr. *alogos*, anormal; *ermaphroditos*, qui tient de la nature des deux sexes). Monstruosité caractérisée par la réunion des deux sexes dans un même individu.

ALOGIE s. f. (a-lo-jî — du gr. *a* priv.; *logos*, discours). Mot de l'ancienne scolastique, qui signifie absurdité, impertinence, sottise.

ALOGIENS s. m. pl. (a-lo-ji-ain). Hist. ecclés. V. ALOGES. || Nom donné plus tard aux sociniens, qui niaient la divinité de Jésus-Christ.

ALOGIQUE adj. (a-lo-ji-ke — du gr. *a* priv.; *logos*, raison). Philos. Se dit de ce qui est certain par soi-même et n'a pas besoin de preuve.

ALOGNE ou **ALONGNE** s. f. (a-lo-gne; *gn* mll.). Mar. Se disait autrefois d'un cordage qui servait à fixer un tonneau, une bouée, etc.

— Art milit. Cordage qui servait à la construction des ponts volants, et surtout des ponts sur chevalets.

ALOGOS (du gr. *a* priv.; *logos*, discours; c'est-à-dire *sans raison*). Nom que les Égyptiens donnaient à Typhon, comme représentant les passions brutales, ennemies de la raison, par oppos. à Osiris, qui était, dans l'ordre du monde, ce que sont la raison et la pensée dans l'homme.

ALOGOTROPHIE s. f. (a-lo-go-tro-fî — du gr. *alogos*, anormal; *trophê*, nourriture). Pathol. Nutrition irrégulière qui donne un accroissement anormal à certaines parties du corps, en même temps qu'elle en altère la forme.

ALOGUES s. m. pl. (a-lo-ghe). Hist. ecclés. Syn. de *Aloges*.

ALOI s. m. (a-loi — de *à* et *loi*, c'est-à-dire conforme à la loi). Titre de l'or et de l'argent. S'est d'abord pris dans un sens absolu et en rapport rigoureux avec son étymologie: *Monnaie d'*ALOI. *Cette pièce n'est pas d'*ALOI. *Il meit en avant qu'on meist les dits escus au marc et à l'*ALOY. (Du Bellay.) || S'est pris aussi pour *alliage*: *Il y avoit une grande quantité de pièces antiques de monnoie, les unes d'argent, les autres d'*ALOI, *desquelles il ne savoit la valeur.* (Desperriers.) || Ce dernier sens semble avoir servi de transition à l'emploi actuel du mot *aloi*, qui est toujours accompagné d'un qualificatif mis pour en préciser la signification: *Argent, or, pièce, monnaie de bon, de mauvais* ALOI.

Je suis un sou de bon *aloi*. BÉRANGER.

Aujourd'hui, dans le langage monétaire, le mot *titre* a tout à fait remplacé le mot *aloi*.

— Par ext. Qualité bonne ou mauvaise d'une chose: *Marchandises de bas* ALOI. *Vers de bon, de mauvais* ALOI. *Sa tendresse n'est pas de bon* ALOI. (Mme de Sév.) *Le succès n'est de bon* ALOI *qu'autant qu'il répond au mérite.* (J.-J. Rousseau.) *Ton érudition n'est pas une érudition de bon* ALOI. (S. de Sacy.) *Le monde se contente de grimaces; il se paye de ce qu'il donne sans en vérifier l'*ALOI. (Balz.) *Les enfants sont un peu fous de leur père; le père est très-fou de ses enfants; mais c'est une folie de bon* ALOI. (Balz.) *Le monde est plein de gens qui font accepter et payer par le public des services d'un* ALOI *plus que douteux.* (Bastiat.) *Dans ses bonnes comédies en vers, son style est du meilleur* ALOI. (Ste-Beuve.) *Pour un Parisien habitué aux rideaux de soie, le réveil dans une grotte crayeuse doit être comme un rêve de mauvais* ALOI. (Alex. Dum.)

— Fig. Se dit aussi en parlant des personnes: *Un homme de bon* ALOI. *Une femme de bas* ALOI. *Un philosophe en cour est de très-mince* ALOI. (***) *C'étaient gens de si bonne compagnie et de si bon* ALOI, *qu'en leur genre, ils faisaient honneur partout.* (St-Sim.)

Cela sent le bourgeois du plus méchant *aloi*. BOURSAULT.

Le sot original! comment a-t-on chez soi,
Quand on tient à la cour, des gens de cet *aloi*.
ALEX. DUVAL.

ALOÏDE s. f. (a-lo-i-de — du gr. *alôs*, aire, disque de bouclier; *eidos*, forme). Moll. Coquille bivalve du genre corbule.

ALOÏDES, fils jumeaux de Neptune et d'Iphimédie. Ils tiraient leur nom du titan Aloeus, leur père nominal, époux d'Iphimédie. L'un d'eux, Éphialte, osa aspirer à l'hymen de Junon, et Othus, son frère, à celui de Diane. Pour les obtenir, ils attaquèrent les dieux, entassèrent le Pélion sur l'Ossa, afin d'escalader le ciel, et furent tués par Apollon, selon Homère. Suivant une autre version, après avoir soumis les Thraces, ils s'entretuèrent dans une querelle.

ALOÏNE s. f. (a-lo-i-ne — rad. *aloès*). Chim. Substance cristallisable que l'on extrait de l'aloès et qui en constitue le principe purgatif. L'*aloïne* se présente sous la forme de petites aiguilles prismatiques groupées en étoiles et d'un jaune pâle. Sa saveur, d'abord douceâtre, est bientôt d'une amertume excessive. A froid, elle est peu soluble dans l'eau et l'alcool; elle s'y dissout beaucoup mieux à chaud. Traitée par l'acide azotique concentré, elle dégage des vapeurs rutilantes et se transforme en acide chrysammique.

ALOÏNÉ, ÉE adj. (a-lo-i-né — rad. *aloès*). Bot. Qui ressemble à l'aloès.

— s. f. pl. Tribu de la famille des liliacées, ayant pour type le genre aloès.

ALOÏQUE adj. (a-lo-i-ke — rad. *aloès*). Chim. Se dit d'un acide obtenu en traitant l'aloès par l'acide sulfurique.

ALOÏSOL s. m. (a-lo-i-zol — rad. *aloès*). Chim. Huile incolore, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, que M. Edmond Robiquet a obtenue en distillant l'aloès avec la moitié de son poids de chaux vive.

ALOMANCIE s. f. (a-lo-man-sî — du gr. *als*, sel; *manteia*, divination). Sorte de divination par le sel, telle que le sel oublié sur une table ou dans un mets, une salière renversée.

ALOMANCIEN, ENNE s. et adj. (a-lo-man-si-ain, è-ne — rad. *alomancie*). Qui prédit par le sel, qui s'occupe d'alomancie.

ALOMATION s. m. (a-lo-ma-si-on — du gr. *a* priv.; *lômation*, petite bordure). Bot. Nom donné par de Candolle à une section du genre arabette.

ALOMBRADOS s. m. pl. (a-lon-bra-doss — mot esp. qui signif. *illuminés*). Hist. ecclés. Nom donné à des sectaires chrétiens qui apparurent en Espagne vers 1623. Ils interprétaient l'Écriture d'une manière contraire à celle de l'Église, et professaient des maximes dangereuses relativement au mariage et à l'obéissance due aux supérieurs.

ALOMIE s. f. (a-lo-mî — du gr. *a* priv.; *lôma*, frange). Bot. Genre de la famille des composées, dont la seule espèce est une plante herbacée, à fleurs blanches, originaire du Mexique.

— s. f. pl. Section de la famille des composées, ayant pour type le genre alomie. || On dit aussi dans le même sens ALOMIÉES.

ALOMPRA ou **ALOUNG P'HOURA**, chef de la dynastie actuelle des Birmans, né en 1710, mort en 1760. C'était un de ces hommes prédestinés que la Providence choisit, à certains intervalles, pour détruire ou fonder les empires. A l'âge de quarante-deux ans, et connu seulement sous le nom du *chasseur* Alompra, il occupait la place de chef dans une petite ville du royaume. Les Birmans avaient été soumis par un peuple voisin, les Péguans, et gémissaient sous une dure servitude; aidé d'une poignée de soldats, qu'il avait attachés à la cause de l'indépendance, Alompra leva l'étendard de la révolte et resta maître de tout le pays après une victoire complète, 21 avril 1755. Il s'empara ensuite de la factorerie française de Syriam, fit échouer, par trahison, la frégate la *Galatée*, envoyée contre lui par l'amiral Dupleix, fit massacrer tous les Anglais de Negrais, et mourut en laissant la couronne à son fils. — On a publié à Paris, en 1818, sous le titre de l'*Usurpateur*, ou *Testament d'Alompra*, un écrit qui était une allégorie sur le règne de Napoléon Ier.

ALOMYE s. f. (a-lo-mî — du gr. *alôs*, disque; *muia*, mouche). Entom. Genre d'insectes hyménoptères de la famille des ichneumonides, dont plusieurs espèces se trouvent en Europe.

ALONGE s. f. V. ALLONGE.

ALONGNE s. f. (a-lon-gne; *gn* mll.). Mar. et art milit. V. ALOGNE.

ALONSOA s. f. (a-lon-so-a — de *Zanoni Alonso*, n. pr. esp.). Bot. Genre de plantes de la famille des antirrhinées et de la tribu des verbascées, renfermant cinq ou six espèces, originaires des Andes ou du Chili, et dont plusieurs sont cultivées dans nos jardins d'agrément.

ALOPA (Laurent D'), imprimeur italien, né à Venise, exerçait son art à Florence vers la fin du XV[e] siècle. Il se livra particulièrement à l'impression des ouvrages grecs. Ses éditions sont très-élégantes et très-belles. Il a le premier employé les capitales.

ALOPE, fille de Cercyon ; eut de Neptune un fils nommé Hippothoüs ; fut tuée à coups de flèches par son père, et métamorphosée en fontaine. ‖ Nom d'une des harpies. ‖ Fille d'Actor.

ALOPÈCE, petit bourg de l'anc. Attique, à 12 kil. d'Athènes, à jamais célèbre par la naissance d'Aristide et de Socrate.

ALOPÉCIE s. f. (a-lo-pé-sî — du gr. *alopêx*, renard, parce que cet animal est sujet à une maladie qui lui fait tomber le poil). Pathol. Chute totale ou partielle des poils et des cheveux, qu'elle soit prématurée ou accidentelle : *L'*ALOPÉCIE *est plus rare actuellement qu'elle ne l'était il y a deux ou trois siècles, quand la lèpre et d'autres maladies de la peau affligeaient la société.* (***)

— **Encycl.** Il ne faut pas confondre l'*alopécie* avec la *calvitie*. Cette dernière désigne la chute définitive des cheveux, tandis que l'*alopécie* ne s'applique qu'à leur chute temporaire. La calvitie est d'ailleurs souvent la terminaison d'une ou de plusieurs *alopécies*. L'*alopécie* peut être *générale* ou *partielle*, selon qu'elle attaque les poils de toute la surface du corps, ou ceux de quelques régions seulement. On connaît quelques exemples d'individus affectés d'alopécie *congéniale*, c'est-à-dire nés complétement dépourvus de poils et de cheveux. Les causes de l'alopécie *accidentelle* sont directes ou indirectes. Les premières, qui agissent immédiatement sur le cuir chevelu, sont les affections dartreuses, l'érysipèle du cuir chevelu, la rougeole, la scarlatine, l'inflammation érythémateuse produite par un cosmétique irritant, etc. Parmi les seconds se rangent la syphilis, le scorbut, l'état d'épuisement qui accompagne la convalescence de la fièvre typhoïde, des pertes sanguines, de la parturition, etc. Le véritable traitement de l'*alopécie* est encore à signaler. Il est sage de se borner à des soins de propreté et à quelques applications émollientes simples sur les endroits malades. A la suite des maladies graves, il faut avoir soin de raser la tête, une ou plusieurs fois, à mesure que les cheveux repoussent, pour favoriser leur reproduction.

ALOPÉCIE s. f. (a-lo-pé-cî — du gr. *alopêkias*, nom d'un poisson). Ichthyol. Genre de poissons de la famille des squales, fort communs sur les côtes de France, et remarquables par le prolongement considérable du lobe supérieur de leur nageoire caudale, qui leur a fait donner vulgairement le nom de *faux*.

ALOPÉCIÉ, ÉE adj. (a-lo-pé-si-é — rad. *alopécie*). Ichthyol. Qui ressemble à une alopécie.

— s. f. pl. Nom d'une tribu de poissons, de la famille des squales, ayant pour type le genre alopécie.

ALOPÉCIQUE adj. (a-lo-pé-si-ke — rad. *alopécie*). Méd. Qui a rapport à l'alopécie : *Affection* ALOPÉCIQUE. ‖ s. m. Individu atteint d'alopécie.

ALOPÉCURE s. f. (a-lo-pé-ku-re — du gr. *alôpex*, renard ; *oura*, queue). Bot. Genre de plantes graminées, plus connu sous le nom de *vulpin*.

ALOPÉCUROÏDE adj. (a-lo-pé-ku-ro-i-de — de *alopecure*, et du gr. *eidos*, forme). Bot. Qui ressemble à l'alopécure ou queue de renard.

— s. f. pl. Section de la famille des graminées, ayant pour type le genre alopécure ou vulpin.

ALOPHE s. m. (a-lo-fe — du gr. *a* priv. ; *lophos*, crête). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, renfermant trois espèces, dont une habite l'Europe et se trouve aux environs de Paris.

ALOPHION s. m. (a-lo-fi-on — du gr. *a* priv. ; *lophos*, crête). Bot. Nom donné par Cassini à une espèce de centaurée.

ALOPHOCHLOA s. f. (a-lo-fo-klo-a — du gr. *a* priv. ; *lophos*, aigrette, et *chloê*, herbe). Bot. Genre de plantes de la famille des graminées, réuni aujourd'hui, comme synonyme, au genre kœlérie.

ALOPHORE s. m. (a-lo-fo-re — du gr. *alôs*, aire, disque ; *phoros*, qui porte). Entom. Genre d'insectes diptères, voisin des mouches, renfermant un certain nombre d'espèces, dont deux se trouvent dans toute l'Europe.

ALORS adv. de temps (a-lor — de l'ital. *allora*, à l'heure, ou mieux de l'ablatif lat. *hora*, dont on a fait d'abord *ore*, *ores* ; puis, par addition de l'article, *lores*, *lors*, et, enfin, en y joignant la prép. *à*, *alors*. Pareille prothèse s'est produite dans les mots *à l'entour*, *l'entour*, etc.). A ce moment-là : ALORS *je lui répondis. Où étiez-vous* ALORS ? *Nous étions* ALORS *chez un tel.* (Acad.)

Me souviendrai-je *alors* de mon triste devoir ?
RACINE.

‖ En ce temps-là : *C'étaient bien les manières, les modes d'*ALORS. (Acad.) ALORS *on dînait à deux heures, à présent on dîne à six.* (Lav.) *Ils n'ignoraient pas les principes de la physique, tels qu'on les connaissait* ALORS. (Volt.) ‖ En ce cas-là, si telle chose arrive : ALORS, *si le fils venait à mourir, la nièce serait héritière. Si on me fait une telle objection,* ALORS *je répondrai.* (Trév.) *L'homme a le sentiment inné du bien et du mal ; il peut les confondre, mais* ALORS *même il croit les voir où ils ne sont pas.* (Boiste.)

— Est surtout précédé de locutions interj. et signif. Puisqu'il en est ainsi, dans ce cas-là, etc. : *Oh !* ALORS... *Eh bien !* ALORS... *Mon Dieu !* ALORS...

— *Alors que*, loc. conj. Lorsque : ALORS QUE *la trompette se fit entendre, tout s'ébranla.* (Acad.) *La liberté existe* ALORS QUE *la volonté suprême est l'écho de la volonté de tous.* (Bogaërts.)

Tous les maux sont pareils *alors qu*'ils sont extrêmes.
CORNEILLE.

Il pense te venger *alors qu*'il te trahit.
VOLTAIRE.

Alors que j'étais jeune, *alors que* j'étais belle,
Vous m'adoriez...

— *Jusqu'alors*, loc. adv. Jusqu'à ce moment-là : JUSQU'ALORS, *rien n'avait éveillé le moindre soupçon. Ses affaires avaient été très-bonnes* JUSQU'ALORS. JUSQU'ALORS, *elle n'avait rien éprouvé de semblable.* (Volt.)

— Prov. *Alors comme alors*, Quand on en sera là, on avisera à ce qu'il faudra faire : *Si, après avoir entendu notre humble supplique, le roi nous répond : Je ne vous connais pas, retirez-vous ;* ALORS COMME ALORS ! *nous aurons mis le pouvoir en demeure, nous aurons fait notre devoir.* (E. Pelletan.) ‖ Cette façon de parler, aujourd'hui populaire, est très-ancienne dans notre langue : ALORS COMME ALORS, dit le roi, allez (XV[e] siècle). ‖ Au reste, le sens de cette locution n'a rien de précis, et peut être considérablement modifié par la phrase.

— **Syn. Alors, pour lors.** *Alors* rappelle une époque d'une certaine durée, pendant laquelle avait lieu tout un genre ou une suite d'actions : *Les guerres qu'il y avait* ALORS *en Asie.* (Fén.) *Pour lors* indique une époque courte et précise, à laquelle se rapporte un événement unique, particulier : POUR LORS *il n'y eut plus moyen de m'en dédire.* (J.-J. Rouss.)

ALOSE s. f. (a-lo-ze — lat. *alausa*, même sens). Ichthyol. Poisson de mer de la famille des clupéides ou clupes, de l'ordre des malacoptérygiens abdominaux, présentant une grande ressemblance avec le hareng : *L'*ALOSE *aime tant le sel qu'elle suit les bateaux qui en sont chargés.* (Trév.) *L'*ALOSE *est la noisette aquatique.* (G. Sand.) *Les Flamands attirent l'*ALOSE *par un bruit de clochettes.* (Michelet.) *La pêche de l'*ALOSE *a lieu au mois de mai ; c'est vers cette époque que ce poisson de mer remonte les fleuves.* (J. Manou.) *Les* ALOSES *argentées tombent par masses dans ses filets.* (Alex. Dum.) *Les Russes, qui regardent l'*ALOSE *comme un poisson malsain, la rejettent de leurs filets.* (Dict. d'hist. nat.) *L'*ALOSE *n'est bonne ni avant son entrée dans les eaux douces, parce qu'elle est alors maigre et sèche, ni immédiatement après le frai, à cause de la maladie que leur occasionne cet accident.* (Dict. d'hist. nat.) *L'*ALOSE, *et surtout l'*ALOSE *mâle, offre aux amateurs de poisson un mets très-délicat.* (Dict. d'hist. nat.)

— **Encycl.** L'*alose* se distingue du hareng par une échancrure au milieu de la mâchoire supérieure, par sa taille beaucoup plus grande, qui peut atteindre jusqu'à 1 mètre, par l'absence de dents sensibles et par une tache noire derrière les ouïes. Les *aloses* habitent la mer, mais c'est dans les eaux douces qu'elles se reproduisent. Au printemps, on les voit remonter, à une grande hauteur, dans nos fleuves pour y frayer. Nées dans les eaux douces, les petites *aloses* y passent le premier âge ; quand elles ont atteint 1 décimètre de long, elles descendent le fleuve, et, vers le mois d'août, gagnent la mer. Elles y attendent le printemps suivant, et, à cette époque, devenues aptes à reproduire leur espèce, elles remontent le fleuve comme ont fait leurs parents. L'*alose* a une chair délicate quand on la pêche dans nos grandes rivières ; quand elle est prise en mer, sa chair est sèche et de mauvais goût. Si l'on en croit le poëte Ausone, les anciens l'estimaient peu. L'*alose* se pêche au tramail, sorte de grande nappe de filet ; elle meurt aussitôt qu'on l'a retirée de l'eau.

ALOSEAU s. m. (a-lo-zo — diminut. de *alose*). Ichthyol. Petite alose.

ALOSER v. a. ou tr. (a-lo-zé — du vieux fr. *los*, louange, venant du lat. *laus*, même sens). Vieux mot français qui signifiait Louer, louanger.

ALOSERIE s. f. (a-lo-ze-ri — rad. *aloser*). Louange. N'est plus usité aujourd'hui.

ALOSIER s. m. (a-lo-zi-é — rad. *alose*). Pêch. Sorte de filet pour prendre des aloses.

ALOSIÈRE s. f. (a-lo-zi-è-re — rad. *alose*). Pêch. Syn. d'ALOSIER.

ALOST, ville de Belgique (Flandre-Orientale), sur la Dendre, à 27 kil. S.-E. de Gand ; 15,525 hab. Industrie active. Prise et démantelée par Turenne en 1667, abandonnée par les Français en 1706. Patrie de Thierry Martens, qui introduisit l'imprimerie en Belgique. Monuments remarquables :

HÔTEL DE VILLE. C'est un monument original du XIII[e] siècle. Le côté latéral droit de cet édifice, isolé et de moyenne étendue, est la seule partie intacte de cette époque. A droite de la façade s'élève un avant-corps, richement orné, en style flamboyant, et bordé d'un balcon. On croit que cette partie de l'édifice date du XIV[e] siècle.

ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-MARTIN. Cette église possède un des chefs-d'œuvre de Rubens : *Saint Roch*, patron des pestiférés. Rubens le peignit à son retour d'Angleterre. On y voit aussi le tombeau du célèbre typographe Martens.

RUINES DE L'ABBAYE D'AFFLIGHEM. Cette splendide abbaye, de l'ordre de Saint-Benoît, située dans le Brabant près de sa limite avec la Flandre-Orientale et près d'Alost, a été détruite à la Révolution. L'église datait du XII[e] siècle ; les bâtiments claustraux du XIII[e] siècle furent rebâtis magnifiquement en 1770, peu avant leur destruction.

ALOUATE s. m. (a-lou-a-te). Mamm. Genre de singes, désignés aussi sous le nom de *singes hurleurs*.

— **Encycl.** Les alouates sont des singes à tête pyramidale et allongée, à visage oblique, à angle facial très-aigu. Leur os hyoïde est très-renflé, et fait au dehors une saillie caverneuse, une sorte de tambour osseux, qui donne à leur voix une puissance formidable et un son lugubre. Aussi les appelle-t-on vulgairement *singes hurleurs*. Ils ont une queue très-longue, prenante, et ressemblent beaucoup aux sapajous. Ce genre renferme huit à dix espèces, qui habitent les régions chaudes de l'Amérique du sud, vivant dans les bois par troupes nombreuses, et ayant des mœurs farouches. Cependant ils se nourrissent presque uniquement de fruits et d'autres substances végétales ; leur chair est assez bonne à manger, et on leur fait une chasse active. La peau de quelques espèces est employée en économie domestique. Au dire des voyageurs, les *alouates* semblent tenir des assemblées dans les bois ; ils ont un chef qui commence leurs sabbats par des cris horribles ; l'assemblée répète ces mêmes cris, et se tait ensuite pour laisser continuer le chef. L'*alouate* roux est l'espèce la plus connue.

ALOUCHE s. f. (a-lou-che). Fruit de l'alouchier.

ALOUCHI s. m. (a-lou-chi). Pharm. Résine qu'on tire de l'alouchier, et qu'on employait autrefois comme stimulant dans quelques préparations pharmaceutiques.

ALOUCHIER s. m. (a-lou-chi-é). Bot. Espèce d'alisier, qui croît dans les forêts et les bois montueux de l'Europe, et que l'on cultive dans les jardins. Son bois est dur, blanchâtre, et employé dans l'industrie. Son fruit est comestible.

ALOUE s. f. (a-loû). Ornith. Nom primitif de l'alouette des champs :

Ces biens mondains, les honneurs et les gloires,
Qu'on aime tant, désire, prise et loue,
Ne sont qu'abus et choses transitoires,
Plutost passant que le vol d'une *aloue*.
ALAIN CHARTIER.

ALOUETTE s. f. (a-lou-è-te — du lat. *alauda*, même sens. On a d'abord dit *aloue*, dont on a fait le diminutif *alouette*. *Aloue* étant tombé en désuétude, le diminutif est devenu le primitif. Quant au mot *alauda*, les Latins l'avaient emprunté eux-mêmes aux Gaulois, chez lesquels l'*alouette* était en quelque sorte un oiseau national. Ainsi la racine première de ce mot paraît être *alc'houeder*, qui, en bas-breton, signif. *alouette*). Petit oiseau chanteur, d'une couleur grisâtre, qui fait son nid dans les champs : *Tirer des* ALOUETTES. *Prendre des* ALOUETTES *au filet, au miroir. Acheter une douzaine d'*ALOUETTES. *Manger des* ALOUETTES *rôties. Faire venir de Pithiviers un pâté d'*ALOUETTES. *Se faire servir un salmis d'*ALOUETTES. *L'*ALOUETTE *s'élève dans les airs en chantant de plus en plus fort, jusqu'au moment où elle se laisse tomber à terre avec une rapidité extraordinaire.* (Encycl.) *L'*ALOUETTE *ne se perche jamais sur les arbres.* (Buff.) *L'*ALOUETTE *se fait écouter avec plaisir quand le rossignol se tait.* (G. de Montbéliard.) *L'*ALOUETTE *est la fille du jour ; dès qu'il commence, quand l'horizon s'empourpre et que le soleil va paraître, elle part du sillon comme une flèche et porte au ciel l'hymne de joie.* (Michelet.) *L'oiseau des chants par excellence, l'oiseau du laboureur, c'est l'*ALOUETTE, *sa compagne assidue.* (Michelet.) *L'*ALOUETTE, *qui chantait en montant vers les cieux, lui semblait être la voix de son cœur, rendant grâce à la Providence.* (G. Sand.) *Dans les champs de luzerne, une* ALOUETTE *montait au ciel en faisant entendre son chant clair et national.* (Alex. Dum.)

Les *alouettes* font leur nid
Dans les blés, quand ils sont en herbe.
LA FONTAINE.

Et toi, jeune *alouette*, habitante des airs,
Tu meurs en préludant à de tendres concerts.
DELILLE.

Dans l'air qui s'éclairait, l'*alouette* légère,
De l'aurore, au printemps, active messagère,
Du milieu des sillons monte, chante, et sa voix
A donné le signal au peuple ailé des bois.
BOISJOLIN.

— Ironiquem. et par allusion au miroir à facettes dont on se sert pour prendre les alouettes : *Par le premier rayon de soleil qui glisse sur les vitraux du cintre, le ministre fait miroiter son prisme à facettes aux yeux des* ALOUETTES *parlementaires, qui voltigent alentour et qui tombent dans ses lacs.* (Cormen.)

— *Alouette de mer*, Oiseau du genre des vanneaux, de l'ordre des échassiers.

— Prov. *S'éveiller, se lever avec les alouettes, au chant de l'alouette*, De très-grand matin : *Le petit Pierre* SE LEVA *le lendemain* AVEC LES ALOUETTES, *au point du jour.* (G. Sand.) ‖ *Si le ciel tombait, il y aurait bien des alouettes de prises, les alouettes seraient prises*, Se dit à quelqu'un, pour lui faire sentir qu'il vient de faire une supposition absurde. ‖ *Il attend que les alouettes lui tombent toutes rôties dans le bec*, ou simplem., *lui tombent toutes rôties*, Se dit d'un paresseux, qui voudrait avoir les choses sans se donner la moindre peine, manger l'amande sans casser le noyau :

Et l'on remarqua maint courtaud,
Qui tournoit le visage en haut,
Croyant qu'après cette sortie,
L'*alouette toute rôtie*,
Sans rien faire et sortir d'illec,
Luy tomberoit dedans le bec.
Tiré d'une mazarinade.

‖ *Manger comme une alouette*, Manger très-peu, faire la petite bouche.

— Agric. *Terres à alouettes*, Terres sablonneuses.

— Mar. *Nœud d'alouette*, Sorte de nœud qu'on appelle aussi TÊTE DE MORT.

— **Encycl.** Les *alouettes* forment un grand genre dans l'ordre des passereaux. Ce sont des oiseaux à plumage gris, marqué de grivelures plus foncées à la gorge et à la poitrine ; ils ont le bec cylindrique, pointu et allongé en alêne ; la langue fourchue à l'extrémité ; les narines à demi ouvertes ; quatre doigts dénués de membranes, dont le postérieur est plus long et presque droit, ce qui rend ces oiseaux très-agiles dans leur course. Les *alouettes* proprement dites sont des oiseaux pulvérateurs, qui se nourrissent de petites graines, et ne perchent pas, mais qui marchent avec une extrême facilité quand ils sont à terre. L'*alouette* commune habite les champs ; elle est très-matinale, et fait entendre son chant dès le point du jour, durant la belle saison. Souvent elle s'élève verticalement à une grande hauteur, où elle se soutient longtemps. Son chant redouble de vigueur, et on l'entend encore après avoir perdu de vue l'oiseau, qui redescend ensuite lentement jusque près de terre, puis se précipite rapidement, et cesse de chanter. L'*alouette* s'apprivoise avec facilité, et peut vivre en cage, où elle apprend aisément à répéter les airs qu'elle entend.

L'*alouette* fait deux ou trois pontes par an, et chaque ponte est de quatre ou cinq œufs. La mère nourrit ses petits avec des vers, des chenilles, des œufs de fourmis et de sauterelles. C'est aussi en partie le régime de l'*alouette* adulte ; elle y joint des graines de plantes adventices, et quelquefois même un peu de blé. En somme, c'est un animal plus utile que nuisible à l'agriculture ; cependant, on lui fait une guerre acharnée, à cause de la bonté de sa chair ; c'est un des gibiers les plus aisés à prendre. On le chasse au miroir, au traîneau, aux gluaux, à la tonnelle murée, aux lacets ou collets, etc.

— On a fait autrefois à l'alouette une grande réputation de piété : ce petit oiseau, disait-on, est dans l'usage de s'élever vers le ciel sept fois le jour en chantant les louanges du Créateur ; et c'est pour cette raison que, suivant les étymologistes de fantaisie, il a reçu son nom d'alouette, *alauda*, des deux mots *à laude* (*laus*, *laudis*, louange).

Trois poëtes du XVI[e] siècle, Ronsard, Dubartas et Gamon, ont essayé d'imiter en vers le chant de l'alouette. Voici leurs trois compositions, qui sont plus curieuses que poétiques :

Elle, guindée de zéphyre,
Sublime en l'air vire et revire,
Et y décligne un joli cri
Qui rit, guérit et tire l'ire (chagrin)
Des esprits mieux que je n'écri.
RONSARD.

La gentille *alouette* avec son tire l'ire,
Tire l'ire à l'iré, et tire lirant, tire
Vers la voûte du ciel ; puis son vol vers ce lieu
Vire et désire dire : Adieu, dieu, adieu, dieu.
DUBARTAS.

L'*alouette* en chantant veut au zéphyre rire,
Lui crie : Vie ! vie ! et vient redire à l'ire :
O ire fuy, fuy, quitte, quitte ce lieu
Et vite, vite, vite, adieu, adieu, adieu.
GAMON.

— **Epithètes.** Vive, légère, gentille, gaie, joyeuse, fredonnante, gazouillante, bavarde, babillarde, amoureuse, matineuse, matinale, printanière.

— **Syn. Alouette, mauviette.** Ces deux mots désignent un seul et même oiseau. *Alouette*, c'est l'oiseau chanteur qui anime et égaye nos campagnes au printemps. En automne, ce petit oiseau, qui s'est engraissé pendant l'été, prend alors sur nos tables le nom de *mauviette*. Ainsi *mauviette* n'est point, comme le disent tous les lexicographes et même les auteurs spéciaux, le nom vulgaire de l'*alouette* ; il n'y a là rien moins qu'un contre-sens. S'il est un nom *vulgaire*, un nom connu de tous, c'est assurément celui d'*alouette*, l'*alauda* de nos pères, des Gaulois ; *mauviette*, au contraire, est un terme dont se servent exclusivement les gourmets.

ALOUETTE (LÉGION DE L'), légion célèbre, exclusivement composée de Gaulois, que César avait levée dans la Gaule transalpine, et entièrement équipée à ses frais. Il lui avait d'abord donné le nom latin de *galerita* (alouette), auquel il substitua ensuite celui d'*alauda*, mot qui désignait le même oiseau dans la langue des Gaulois. Pline et Suétone ont mentionné cette singularité : « *Ab illo galerita appellata quondam, postea, gallico voca-*

bulo, etiam legioni nomen dederat alaudæ. » (Pline.) « *Qua fiducia ad legiones quas a Republica acceperat, alias privato sumptu addidit. Unam etiam ex Transalpinis conscriptam, vocabulo quoque gallico* (alauda *enim appellabatur*), *quam disciplina cultuque romano institutam et ornatam, postea universam civitate donavit.* » (Suétone.) Enfin, il en est également question dans Marcellus Empiricus : « *Avis galerita quæ gallice* alauda *dicitur,* » et dans Grégoire de Tours : « *Avis corydalus, quam* alaudam *vocamus.* »

ALOUETTINE s. f. (a-lou-è-ti-ne — rad. *alouette*). Nom que, dans quelques parties de la France, on donne à l'alouette farlouse.

ALOUMÈRE s. m. (a-lou-mè-re). Bot. Nom vulgaire donné, dans les Landes, à l'agaric paillet. C'est un excellent champignon, qui croît par groupes nombreux, au printemps et en automne, au pied des sureaux.

ALOUPKA, village de Crimée, sur la mer Noire, au sud de Simphéropol. Ruines importantes de fortifications construites par l'empereur Justinien.

ALOURDI, IE (a-lour-di) part. pass. du v. Alourdir. Rendu, devenu lourd : *Je suis tout* ALOURDI. (Acad.) *Les picadores désarçonnés,* ALOURDIS *par la garniture de fer de leurs bottes, ne peuvent guère plus remuer que les anciens chevaliers emboîtés dans leur armure.* (Th. Gaut.) *La royale compagnie se recruta d'hommes d'armes tout* ALOURDIS *de fer.* (V. Hugo.) *D'autres fois, nous apercevions quelque chute d'eau congelée au fond du ravin, sur laquelle les châtaigniers et les chênes penchaient leurs bras* ALOURDIS *de neige.* (Lamart.) *Je remarquai des moutons syriens dont la queue,* ALOURDIE *par la graisse, pèse jusqu'à vingt livres.* (G. Sand.) *Çà et là un bouquet de grands arbres, des pâturages enclos de haies, où ruminent à genoux, paisiblement, des vaches* ALOURDIES. (H. Taine.) *Ses couleurs vierges ne sont pas* ALOURDIES *par l'immixtion intempestive du blanc.* (Th. Gaut.)

— Par ext. : *Être* ALOURDI *par l'âge, par la fatigue. Être* ALOURDI *par le vin, par l'ivresse. Caderousse porta son verre à sa bouche d'une main* ALOURDIE, *et l'avala d'un trait.* (Alex. Dum.) *De temps en temps, le roi relevait ses paupières* ALOURDIES, *et tâchait de dérober à ses courtisans le regard qu'il jetait sur sa mère.* (Balz.) *Il avait encore la tête* ALOURDIE *par le sommeil et la fatigue d'esprit.* (G. Sand.) *Il était un peu* ALOURDI *par le vin du cru, auquel il n'était pas habitué.* (G. Sand.) *Bientôt ses pas, un peu* ALOURDIS *par ses fréquentes libations de la soirée, se perdirent au milieu des sifflements du vent.* (E. Sue.) *Il se dressa sur son séant, le cerveau encore* ALOURDI *par les fumées de l'ivresse.* (E. Sue.) *Qui n'a eu de ces nuits troublées, où grondait l'orage intérieur, où l'âme, misérablement* ALOURDIE *de honteux désirs, nageait aux fanges d'un marais?* (Michelet.)

ALOURDIR v. a. ou tr. (a-lour-dir — rad. *lourd*). Rendre lourd, pesant : *Ce fardeau l'*ALOURDIT. N'est guère usité au sens propre.

— Par ext. : *Les années* ONT ALOURDI *sa marche.* (Acad.) *Il avait l'embonpoint des vieillards bien portants, ce qui* ALOURDISSAIT *un peu sa démarche.* (Balz.) *A la manière dont elle levait ses pieds mignons, il était facile de voir que nulle souffrance n'*ALOURDISSAIT *comme autrefois ses moindres mouvements.* (Balz.) *Le repas trop prolongé* ALOURDIT *la tête, émousse l'appétit.* (Raspail.)

S'alourdir, v. pr. Devenir lourd, plus pesant : *En séjournant dans l'eau, la corde* S'ÉTAIT ALOURDIE.

— Par ext. : *Le temps* S'ALOURDIT. *La tête* S'ALOURDIT *dans l'ivresse. Eh bien, cher ange, lui dis-je, la chaîne* S'EST ALOURDIE, *les épines se multiplient.* (Balz.) *Faces où l'intelligence humaine* S'ALOURDIT *des linéaments de la brute.* (Th. Gaut.) *Le colosse succombait, ses membres de géant* S'ALOURDISSAIENT. (H. Castille.)

— **Antonymes.** Alléger, décharger, dégréyer, délester, exonérer.

ALOURDISSANT (a-lour-di-san) part. prés. du v. Alourdir.

ALOURDISSANT, ANTE adj. (a-lour-di-san, an-te — rad. *alourdir*). Qui alourdit, qui est de nature à alourdir : *Il fait une chaleur* ALOURDISSANTE.

ALOUVI ou **ALLOUVI, IE** adj. (a-lou-vi — rad. *loup, louve*). Qui éprouve une faim dévorante, insatiable, une faim *de loup*. Aujourd'hui inusité.

ALOYAGE s. m. (a-loi-ia-je — rad. *aloyer*). Action d'aloyer ; résultat de cette action.

ALOYAU s. m. (a-loi-io — étym. ignorée. L'opinion la plus plausible considère ce mot comme une corruption de *allodial ; l'aloyau* serait ainsi la pièce noble). Pièce de la chair du bœuf qui se trouve le long des reins : ALOYAU *rôti.* ALOYAU *braisé.* ALOYAU *au madère.* ALOYAU *à la bourgeoise. Quand un professeur veut absolument qu'*ALOYAU *vienne de l'arabe, il est difficile de le croire.* (Volt.) *Leurs flancs recèlent ces* ALOYAUX *divins dont l'appétit se lasse moins vite que des mets les plus recherchés.* (Grimod.) *Si le chat n'a pas mangé le bifteck, sois sûr que le drôle était déjà bourré d'*ALOYAU. (Guillermet.)

J'aime à voir, au milieu de ce brillant cortége,
Un énorme *aloyau* que d'abord on assiége.
BERCHOUX.

ALOYER v. a. ou tr. (a-loi-ié — rad. *aloi*). Donner à l'or et à l'argent l'aloi ou le titre légal. ‖ Particulièrem., Mettre un alliage dans l'étain.

ALOYSIE s. f. (a-lo-i-zi — du lat. *Aloysia*, Héloïse, nom de la mère du roi Ferdinand VII). Bot. Genre de plantes de la famille des verbénacées, formé aux dépens du genre verveine.

ALP. V. ALB.

ALPACA ou **ALPAGA** s. m. (al-pa-ka ou ga). Mamm. Quadrupède de l'ordre des ruminants et de la famille des caméliens, et qui est une variété du lama et de la vigogne. Il habite l'Amérique du sud, et principalement les régions pierreuses, élevées et froides de la chaîne des Cordillières. Son poil, très-abondant aux côtés du cou et des flancs, est long, doux, lustré, et d'une grande finesse.

— Comm. Étoffe faite de la laine d'alpaga : *C'est ce gros petit homme en redingote d'*ALPAGA. (Balz.) *J'ai remarqué sa robe, qui est en* ALPAGA *anglais.* (E. About.) ‖ On dit aussi ALPAGNE OU ALPAGUE.

— **Encycl.** Le poil de l'alpaga peut se marier à la laine, à la soie et au coton. Uni à la laine, il donne des damas pour meubles et des étoffes brochées pour robes. Uni au coton, il sert à fabriquer les orléans, tissus ras pour les habillements d'été. Enfin, avec la soie, le coton, la laine, réunis ou séparés, il est utilement employé dans beaucoup d'étoffes de nouveauté qui exigent du brillant et de la fermeté sans lourdeur. Les premiers alpagas ont été fabriqués en Angleterre ; mais depuis quelque temps, les manufactures françaises luttent victorieusement avec celles de nos voisins.

ALPAGATTOS s. m. pl. (al-pa-ga-toss — rad. *alpaga*). Sandales en cordes de laine d'alpaga en usage au Pérou. V. ALPARGATTAS.

ALPAGE s. m. (al-pa-je — du celt. *alp*, montagne). Nom que l'on donne, dans le midi de la France, au pâturage ou droit de pâturage dans les montagnes. ‖ On dit aussi ALPEN.

ALPAGNE ou **ALPAGUE** s. m. V. ALPAGA.

ALPAM s. m. (al-pamm — mot ind.). Bot. Arbrisseau qui habite les lieux découverts et sablonneux de l'Inde ; ses feuilles sont persistantes, et ses fleurs d'un pourpre foncé. Il est employé en médecine.

ALPARGATE s. m. (al-par-ga-te). V. ALPARGATTAS.

ALPARGATTAS s. f. pl. (al-par-ga-tass — mot esp.). Sorte de chaussures grossières faites de joncs ou de cordes tressées : *Pour chaussure, les paysans valenciens portent des* ALPARGATTAS, *sandales de cordes tressées, dont la semelle a près d'un pouce d'épaisseur.* (Th. Gaut.) *Il y avait aussi des Valencianos aux jambes bronzées, chaussés d'*ALPARGATTAS *bordées de bleu.* (Th. Gaut.) *Le costume du Zagal est charmant...... des culottes constellées de boutons de filigrane, et pour chaussure des* ALPARGATTAS *attachées par des cordelettes.* (Th. Gaut.) *Camille Roqueplan, tout en peignant des paysans au teint hâlé, aux vestes de gros drap, aux pieds chaussés d'*ALPARGATTAS, *sait dégager de ces natures rustiques le côté élégant et gracieux.* (Th. Gaut.)

ALP-ARSLAN, sultan de Perse, de la dynastie des Turcs Seldjoucides, succéda en 1064 à son oncle Togrul-beg, et ne montra ni moins de courage ni moins d'ardeur pour les conquêtes. Il soumit à sa domination la Géorgie et l'Arménie, remporta une éclatante victoire sur l'empereur de Constantinople, Romain-Diogène, qu'il fit prisonnier, et fut tué par le gouverneur d'une forteresse qu'il venait d'emporter d'assaut (1072). Il passe pour le premier prince de sa race qui ait embrassé l'islamisme.

ALPA-VIGOGNE s. m. (al-pa-vi-go-gne ; *gn* mll.). Métis de l'alpaga et de la vigogne.

ALPE s. f. (al-pe — du lat. *albus*, blanc, ou plutôt d'un radical celtique, *alp*, qui exprime une idée d'élévation au physique comme au moral). Lieu élevé, montagne quelconque : *Transportez-le en Suisse ou en France : le mouton de montagne, dans une prairie basse et touffue, paîtra séparé ; les moutons de plaine paîtront l'un contre l'autre, quoique sur une* ALPE. (Balz.) *Ce lac, cette allée, ces deux petites* ALPES, *il les enferma dans une enceinte.* (Balz.) *Si on les entassait les unes sur les autres, on pourrait construire une* ALPE *ou une tour de Babel.* (Ed. Texier.)

— Fig. Point extrême où peut s'élever un sentiment, une passion, etc. : *Cet homme resta d'un calme terrible ;* ALPE *froide, blanche, voisine du ciel, et cependant bienfaisante.* (Balz.) *Elle était tombée humiliée de cette* ALPE *où elle avait cru voler jusqu'au nid de l'aigle.* (Balz.) *L'artiste était sur la route aride parcourue par ces grands hommes, et qui mène aux* ALPES *de la gloire.* (Balz.) *Je tenais l'une de ses mains ; elle les avait fort belles, et nous gravissions les* ALPES *du sentiment.* (Balz.)

ALPÉE s. f. (al-pé). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, et qui paraît devoir être réuni au genre nébrie.

ALPEN s. m. V. ALPAGE.

ALPES, chaîne de montagnes, la principale de l'Europe, entre la France, l'Allemagne, la Suisse et l'Italie ; nombreuses ramifications désignées sous les noms d'*Alpes Maritimes*, où se trouve le col de Tende ; d'*Alpes Cottiennes*, qui vont du mont Viso au mont Cenis, et qui renferment les cols d'Argentière et du mont Genèvre : c'est là, dit-on, qu'Annibal traversa les Alpes ; d'*Alpes Grecques* ou *Grées*, qui vont du mont Cenis au col du Bonhomme ; d'*Alpes Pennines*, les plus élevées de l'Europe, qui vont du col du Bonhomme au mont Rose, et qui renferment les grands glaciers, le mont Blanc, le mont Rose, le mont Cervin, l'aiguille du Géant, et le grand Saint-Bernard ; d'*Alpes Lépontiennes*, qui forment le groupe le plus considérable de la chaîne des Alpes, et qui renferment la Jungfrau et le Simplon ; d'*Alpes Rhétiennes*, qui vont jusqu'aux sources de l'Adige ; d'*Alpes Carniques* ou *Juliennes*, à travers lesquelles Jules César avait fait percer une route pour pénétrer dans l'Illyrie ; d'*Alpes Dinariques, Cadoriques, Bernoises, Noriques*, etc., qui ne sont que des contre-forts des Alpes. Les principaux passages ouverts par la main des hommes sont : la route du Simplon, exécutée de 1801 à 1806, de la Suisse occidentale à Milan ; la route du mont Cenis, commencée en 1805, de Grenoble à Turin : c'est le passage le plus fréquenté des Alpes ; la route du mont Genèvre, d'Avignon à Turin ; la route du col de Tende, de Nice à Coni ; la route du petit Saint-Bernard, de Grenoble à Aoste, et celle du Saint-Gothard, de la Suisse centrale à Milan.

Couvertes de neiges éternelles, dans leurs parties les plus élevées, les Alpes, sur leurs versants, offrent une végétation très-variée, depuis la vigne et le figuier jusqu'aux lichens et aux mousses des contrées boréales. Les pâturages et les forêts de sapins occupent une grande partie de leur étendue. Leur richesse minéralogique est, comparativement, peu considérable ; elles fournissent néanmoins du sel et du fer en assez grande abondance. On y rencontre du plomb, du cuivre, du mercure, et on y a signalé quelques mines d'or et d'argent. Les Alpes donnent naissance aux fleuves les plus considérables de l'Europe centrale, le Danube, le Rhin, le Rhône et le Pô, et à un grand nombre de rivières moins importantes.

Alpes (PASSAGE DES). En débouchant dans la haute Italie par le versant des Alpes, une armée envahissante y conquiert sans lutte et de prime abord une redoutable position stratégique, qui doit exercer une influence décisive sur les événements ultérieurs. Cette pensée a dû sans doute frapper quelquefois un esprit vulgaire ; mais le projet gigantesque de franchir ces montagnes énormes, couvertes de neiges et de glaces éternelles, sillonnées sur leurs flancs abrupts de crevasses et de précipices sans nombre ; un tel projet n'a pu être réalisé que par deux de ces hommes de génie qui semblent doués du privilége de faire plier sous une inflexible volonté la nature même et les éléments. A vingt siècles de distance, les Alpes ont vu deux fois ce prodige : leurs cimes vierges se sont inclinées sous les pas des armées d'Annibal et de Bonaparte.

I. PASSAGE DES ALPES PAR ANNIBAL. Après la prise de Sagonte, Annibal, dont le génie mûrissait depuis longtemps le vaste dessein qui étonna le monde et fit trembler l'Italie, traversa l'Espagne avec la rapidité de l'éclair, entra dans les Gaules et se trouva sur les bords du Rhône, lorsque le sénat le croyait encore sous les murs de Sagonte. Il ne pouvait venir à la pensée de ce fier sénat qu'un général de vingt-six ans, chef d'un peuple vaincu sur terre et sur mer en cent combats, se proposât d'attaquer Rome hérissée de fer et peuplée de héros, et que, appuyé sur lui seul, loin de sa patrie, laissant derrière son armée vingt peuples ennemis, il s'avancerait audacieusement en Italie, isolé de tout secours et privé, en cas de revers, de tout moyen de retraite : les hommes tels qu'Annibal ne se pressentent et ne se devinent point. En dix jours, il parvint des bords du Rhône au pied des Alpes, évitant avec soin de rencontrer les Romains, avec lesquels il ne voulait se mesurer qu'au cœur même de l'Italie. La nature et les hommes semblaient s'être concertés pour opposer à son passage d'insurmontables barrières : ici, il fallait emporter d'assaut des lieux fortifiés ; là, soumettre des peuplades belliqueuses par la force des armes, ou se les concilier par son adresse ; d'autres fois, ranimer le courage des soldats, effrayés de tant d'obstacles et d'une entreprise qui dépassait tout ce qu'on avait osé jusqu'alors de plus hardi. Après neuf jours de luttes et de fatigues inouïes, Annibal arriva au sommet des Alpes, près du mont Saint-Bernard. Il fit reposer son armée pendant deux jours sur ces cimes glacées, et ordonna la descente, plus difficile et plus dangereuse encore que la première partie de cette marche audacieuse. Nulle route, nul chemin tracé n'existait sur ces hauteurs solitaires, couvertes de neiges qui y semblent amoncelées depuis le commencement du monde ; on y apercevait à peine quelques sentiers étroits, glissants et tortueux, bordés de précipices où le moindre faux pas faisait tomber les hommes et les animaux. Dans les vallées, au contraire, la neige s'enfonçait sous les pieds des chevaux et des lourds éléphants, et se changeait bientôt en une sorte de glace boueuse et liquide où il était impossible de se maintenir. Les soldats effrayés, découragés, commencent à faire entendre des murmures. Annibal les harangue, leur fait entrevoir là fin prochaine de leurs maux, et leur montre, comme prix de leur constance, les riches plaines de l'Italie qui se déroulent à leurs regards. Cette vue les ranime ; ils redoublent leurs efforts. Mais un obstacle inattendu vint tout à coup les arrêter ; un rocher énorme se dressait devant eux. Les éléphants et les chevaux ne pouvaient le gravir ; les flancs escarpés de la montagne et les précipices empêchaient de le tourner, et toute l'armée dut suspendre sa marche. Ainsi quinze jours de fatigues héroïquement supportées menaçaient de devenir inutiles, et une expédition conçue avec tant d'audace et de génie allait se briser contre un obstacle qui semblait infranchissable, et que nulle sagesse humaine ne pouvait prévoir. Ici, le merveilleux se mêle à l'histoire : suivant le récit de Tite-Live, car Polybe est muet sur cette circonstance, Annibal fit abattre tous les arbres d'alentour et entasser leurs troncs devant le rocher. On forma ainsi un bûcher énorme auquel on mit le feu ; le vent développa bientôt une flamme ardente, immense, qui rougit le roc et le calcina. Les Carthaginois y versèrent alors une grande quantité de vinaigre qui compléta l'action du feu, et la pierre céda facilement aux coups des travailleurs. Cette partie du récit de Tite-Live a soulevé une foule d'objections de la part des critiques, et, de nos jours surtout, où l'étude de l'action des corps les uns sur les autres a fait tant de progrès, on a voué à une sorte de ridicule la crédulité de l'historien latin. Quoi qu'il en soit, Annibal avait vaincu toutes les difficultés, et cinq jours après il entrait dans la haute Italie. Il passa alors en revue son armée. Il était parti d'Espagne avec cinquante mille hommes d'infanterie, neuf mille cavaliers et trente-sept éléphants ; il ne comptait plus en ce moment que douze mille fantassins africains, huit mille espagnols et six mille cavaliers ; le reste, avec une partie des éléphants, était tombé sur les flancs glacés des Alpes, ou s'était englouti dans les précipices. Ce passage fameux a excité l'admiration de tous les grands capitaines, et surtout de celui qui en a renouvelé les prodiges. Napoléon aimait à glorifier Annibal, « cet homme qui, à vingt-six ans, conçoit ce qui est à peine concevable, exécute ce qu'on devait tenir pour impossible ; qui, renonçant à toute communication avec son pays, traverse des peuples ennemis ou inconnus qu'il faut attaquer et vaincre, escalade les Pyrénées et les Alpes, qu'on croyait insurmontables, et ne descend en Italie qu'en payant de la moitié de son armée la seule acquisition de son champ de bataille, le seul droit de combattre. » (*Mémorial de Sainte-Hélène.*)

Polybe a également tracé l'itinéraire d'Annibal à travers les Alpes, que, suivant sa version, il aurait franchies près du mont Cenis ; et cette opinion a obtenu l'assentiment de plusieurs hommes de l'art. Cependant, les considérations stratégiques qu'ils ont fait valoir ne nous ont pas semblé assez concluantes pour que nous ayons cru devoir nous écarter du récit de Tite-Live, consacré par la tradition, malgré les invraisemblances dont on l'a taxé.

II. PASSAGE DES ALPES PAR LE PREMIER CONSUL. Tandis que Moreau luttait contre les Autrichiens sur le Danube, le premier consul, déguisant avec un art profond le hardi projet qu'il avait conçu de franchir les Alpes pour tomber à l'improviste sur Mélas, qui commandait en Italie, faisait assembler à Dijon le fantôme d'une armée de réserve, qu'il immolait habilement à la risée de l'Europe pendant que les troupes véritablement destinées à l'expédition s'acheminaient en toute hâte au pied des Alpes. L'immortel capitaine avait déjà arrêté dans sa pensée tous les détails d'une campagne qui allait frapper le monde d'étonnement et d'admiration, que le cabinet autrichien, ignorant encore l'orage effroyable qui s'amoncelait sur lui, considérait tous ces mouvements de troupes comme des renforts destinés à l'armée d'Allemagne, et se divertissait aux plaisants produits de l'imagination des caricaturistes, qui représentaient l'armée de Dijon sous la forme ironique d'un conscrit et d'un invalide. Le 6 mai 1800, le premier consul quitta Paris, et arriva peu de jours après à Lausanne, où une formidable concentration de troupes devait commencer à détromper les incrédules, mais trop tard pour qu'ils pussent transmettre à Vienne des avis encore utiles. D'après les renseignements fournis par le général du génie Marescot, consulté sur la nature et les difficultés de chaque passage, Bonaparte se décida pour celui du grand Saint-Bernard, qu'il résolut de franchir avec la masse principale de ses forces, environ trente-cinq mille hommes d'infanterie et d'artillerie et cinq mille de cavalerie, tandis qu'il dirigeait plusieurs autres détachements à travers le Saint-Gothard, le petit Saint-Bernard et le mont Cenis, afin de diviser l'attention des Autrichiens. C'étaient, en tout, soixante mille hommes qu'il fallait jeter avec leur matériel au delà des Alpes, sans routes frayées, à travers des glaciers, des rochers, des précipices, et à l'époque la plus redoutable de l'année, celle de la fonte des neiges. Dans ces hautes vallées, les unes frappées de stérilité par un hiver éternel, les autres étroites et pouvant à peine nourrir leurs rares habitants, il fallait porter le pain pour les hommes et jusqu'au fourrage pour les chevaux. De Villeneuve, point extrême du lac Léman, jusqu'à Ivrée, débouché par lequel on entre dans les riches plaines du Piémont, l'armée avait quarante-cinq lieues à parcourir.

dont dix sur les rochers et les glaciers de la grande chaîne. Dans les derniers jours qui précédèrent l'opération du passage, on attira au point de départ toutes les voitures, tous les mulets, tous les paysans des environs, et, par ce moyen, on fit transporter jusqu'à Saint-Pierre, au pied du col, des approvisionnements de toute espèce. Les pièces furent démontées, les affûts divisés en fragments numérotés, afin d'en rendre le transport plus facile aux mulets, et les canons furent disposés sur des traîneaux à roulettes. Lorsque toutes ces précautions eurent été prises et qu'on eut passé en revue chaque détachement, chaque homme, chaque partie de son équipement, car aucun détail n'échappait à l'active surveillance du premier consul, celui-ci, établi à Martigny, de ce côté-ci des Alpes, fit enfin donner l'ordre du passage. Lannes s'avança le premier à la tête de l'avant-garde, composée de six régiments d'élite. Il partit dans la nuit du 14 au 15 mai, afin de devancer l'instant où la chaleur du soleil, faisant fondre les neiges, précipitait des montagnes de glace sur la tête des voyageurs téméraires qui s'engageaient dans ces gorges affreuses. Les soldats gravissaient gaiement les sentiers escarpés, chantant au milieu des précipices, rêvant la conquête de cette Italie où ils avaient goûté tant de fois les jouissances de la victoire, et ayant le noble pressentiment de la gloire immortelle qu'ils allaient y acquérir encore. Vers le matin, on parvint au sommet du col, à l'hospice même du grand Saint-Bernard, où les soldats trouvèrent des tables préparées par les religieux. Après quelques moments de repos, ils descendirent sans événement fâcheux jusqu'à Saint-Remy, dans la vallée d'Aoste. Là, on retrouvait une route praticable pour les voitures, conduisant à la plaine du Piémont. Lannes s'établit immédiatement sur le revers de la montagne, et prit toutes les dispositions nécessaires pour recevoir les autres divisions, et particulièrement le matériel. Chaque jour, une des divisions de l'armée devait passer, avec ses vivres, ses munitions et l'artillerie. Les traîneaux à roulettes n'ayant pu servir pour le transport des canons, on imagina de partager par le milieu des troncs de sapin, de les creuser, puis d'envelopper chaque pièce avec deux de ces troncs et de la faire traîner ainsi par des mulets le long des ravins. Ce moyen ingénieux ne tarda pas à devenir lui-même impraticable; les mulets vinrent à manquer, et les paysans, malgré l'appât d'un gain considérable, refusèrent de prêter leurs bras à ces opérations périlleuses. Il fallut avoir recours aux soldats; des troupes de cent hommes s'attelèrent successivement à chaque pièce, et l'on parvint à surmonter tous les obstacles. Arrivé au faîte des monts, on trouvait les rafraîchissements préparés par les religieux, et l'on prenait quelque repos pour recommencer à la descente de plus grands et de plus dangereux efforts. Pendant les journées des 16, 17, 18, 19 et 20 mai, les divisions continuèrent leur passage. Le premier consul, toujours à Martigny, pressait l'expédition du matériel, que Berthier recevait de l'autre côté de la montagne et remettait en état de servir. Bientôt Lannes reçut l'ordre de marcher en avant et de s'assurer l'entrée de la plaine du Piémont. Il s'empara d'abord de quelques postes autrichiens, puis s'engagea dans la vallée d'Aoste, qui, se resserrant tout à coup, présenta une gorge étroite, fermée par un fort hérissé de canons; c'était le fort de Bard, occupé par une garnison peu nombreuse, mais que commandait un homme énergique. Cet obstacle imprévu parut insurmontable aux officiers du génie attachés à l'avant-garde. Cependant Lannes n'était pas homme à s'arrêter, et il lança sur-le-champ quelques compagnies de grenadiers qui pénétrèrent dans la petite ville de Bard, uniquement composée des maisons qui bordent la route, et atteinte dans tous les sens par les feux du fort sous lesquels devait passer le matériel de toute l'armée. C'eût été le vouer à une destruction certaine. Sur l'avis transmis par Lannes, Berthier et le général du génie Marescot se hâtèrent d'arriver. Celui-ci examina le fort et le déclara presque imprenable, non à cause de sa construction, qui était médiocre, mais de sa position, qui était entièrement isolée. Berthier, effrayé, donna aussitôt contre-ordre aux colonnes qui arrivaient successivement, et fit suspendre partout la marche des hommes et du matériel, pour ne pas laisser l'armée s'engager si elle devait finir par rétrograder. Le premier consul était encore à Martigny; à cette nouvelle d'un obstacle jugé infranchissable par ses meilleurs généraux, il éprouva d'abord une espèce de saisissement; mais il se remit bientôt et se refusa obstinément à l'idée d'un mouvement rétrograde. On prendrait le fort avec de l'audace, disait-il; si on ne le prenait pas, on le tournerait. Puis il écrivit à Berthier, lui défendit d'interrompre le mouvement de l'armée et lui indiqua, avec une étonnante précision, les reconnaissances à opérer autour du fort. Il se décida alors à franchir les monts de sa personne, et se mit en marche le 20, avant le jour, pour traverser le col. Les arts l'ont dépeint franchissant les Alpes sur un cheval fougueux; la vérité est moins poétique. « Il gravit le Saint-Bernard, monté sur un mulet, revêtu de cette enveloppe grise qu'il a toujours portée, conduit par un guide du pays, montrant, dans les passages difficiles, la distraction d'un esprit occupé ailleurs, entretenant les officiers répandus sur la route, et puis, par intervalles, interrogeant le conducteur qui l'accompagnait, se faisant conter sa vie, ses plaisirs, ses peines, comme un voyageur oisif qui n'a pas mieux à faire. Ce conducteur, qui était tout jeune, lui exposa naïvement les particularités de son obscure existence, et surtout le chagrin qu'il éprouvait de ne pouvoir, faute d'un peu d'aisance, épouser l'une des filles de cette vallée. Le premier consul, tantôt l'écoutant, tantôt questionnant les passants dont la montagne était remplie, parvint à l'hospice, où les bons religieux le reçurent avec empressement. A peine descendu de sa monture, il écrivit un billet qu'il confia à son guide, en lui recommandant de le remettre exactement à l'administrateur de l'armée, resté de l'autre côté du Saint-Bernard. Le soir, le jeune homme, retourné à Saint-Pierre, apprit avec surprise quel puissant voyageur il avait conduit le matin, et sut que le général Bonaparte lui faisait donner un champ, une maison, les moyens de se marier enfin et de réaliser tous les rêves de sa modeste ambition » (Thiers). Ce montagnard est mort de nos jours, propriétaire du champ qu'il avait reçu du dominateur de l'Europe. Cet acte singulier de bienfaisance, au milieu de telles préoccupations, mérite d'être signalé, car ce ne fut point là le pur caprice d'un conquérant, jetant au hasard le bien et le mal, et tour à tour renversant des empires ou édifiant une chaumière. L'âme humaine, dans ces moments où elle éprouve des désirs ardents, semble plus accessible aux sentiments généreux : elle fait le bien comme une manière de mériter celui qu'elle sollicite de la Providence.

Après s'être arrêté quelques instants avec les religieux, dont il reconnut les soins envers l'armée par un don magnifique, il commença à descendre et partit le lendemain pour Bard. Sommé de se rendre, le commandant répondit avec fermeté, en homme qui connaissait l'importance du poste confié à son courage. On tenta alors une escalade sur la première enceinte du fort, mais inutilement. Cependant, le long des sinuosités de la montagne d'Albaredo, qui domine le rocher et le fort de Bard, on avait découvert un sentier par lequel on venait rejoindre la grande route de la vallée au-dessous du fort, à Saint-Donaz. Quoiqu'il offrît plus de dangers encore que le Saint-Bernard, c'était le seul moyen que la fortune offrait au général Bonaparte de recueillir le fruit de tant d'audace et de génie. Quinze cents travailleurs mirent cet étroit sentier en état de servir de passage : l'armée s'avançait homme par homme, les cavaliers menant leurs chevaux par la bride. L'officier autrichien qui commandait le fort de Bard voyait ainsi défiler nos colonnes, désespéré de ne pouvoir arrêter leur marche. Il mandait à Mélas qu'il était témoin impuissant du passage de toute une armée, infanterie et cavalerie; mais il répondait sur sa tête qu'elle n'arriverait sans une seule pièce de canon. Cependant notre artillerie tentait une entreprise des plus hardies et des plus périlleuses. On couvrit de paille et de fumier la route qui formait la grande rue de Bard, on disposa des étoupes autour des canons, de manière à empêcher le moindre retentissement de ces masses de métal sur leurs affûts, on dételа les chevaux, qui prirent le sentier d'Albaredo, et d'intrépides artilleurs, se confiant à l'obscurité de la nuit, traînèrent les pièces à bras et se hasardèrent à les passer sous les batteries mêmes du fort. Cet expédient fut couronné d'un plein succès. La surveillance de l'ennemi se trouva déjouée, et quoiqu'il tirât de temps en temps par précaution et qu'il atteignît quelques-uns de nos canonniers, toute la grosse artillerie fut bientôt transportée hors du défilé, et ce redoutable obstacle, qui avait plus inquiété le premier consul que le Saint-Bernard lui-même, se trouva vaincu.

Pendant ce temps-là, les généraux chargés d'exécuter leur mouvement par d'autres passages arrivaient heureusement au lieu indiqué pour opérer leur jonction avec le gros de l'armée; tout était prêt, et Bonaparte, avec une masse de soixante mille hommes, allait tomber comme la foudre au milieu des Autrichiens, et recueillir le noble prix de ses audacieux efforts, par une des plus belles victoires qui aient signalé ces temps héroïques, la victoire de Marengo.

ALPES (dép. des **BASSES-**), ainsi nommé de la partie des Alpes qui le sépare de l'Italie; situé entre les Alpes, les dép. des Alpes-Maritimes, du Var, des Bouches-du-Rhône, de Vaucluse, de la Drôme et des Hautes-Alpes; comprend 5 arrond., Digne, ch.-lieu; Sisteron, Barcelonnette, Castellane et Forcalquier, s.-préfect.; 30 cant.; 254 comm.; 146,368 hab. Il est formé d'une partie de la Provence; sa superficie est de 682,643 hect. Evêché de Digne, cour impériale et académie d'Aix, 8e division militaire. Sol montagneux et peu fertile, sauf les vallées, qui produisent des céréales; beaux pâturages; élève considérable de bestiaux et de vers à soie; industrie : lainages et tissus de soie.

ALPES (dép. des **HAUTES-**), ainsi nommé de la partie des Alpes qui le sépare de l'Italie; situé entre les Alpes à l'E. et les dép. des Basses-Alpes, de Vaucluse, de la Drôme, de l'Isère et de la Savoie; comprend 3 arrond., Gap, ch.-lieu; Briançon et Embrun, s.-préfect.; 24 cant.; 189 comm.; 125,100 hab. Il a été formé d'une partie du Dauphiné et d'une partie de la Provence. Sa superficie est de 553,264 hect. Evêché de Gap, cour impériale et académie de Grenoble, 8e division militaire. Sol aride; céréales, vins, bestiaux, exploitation de marbre; industrie : lainages, boissellerie, tissus de soie.

ALPES-MARITIMES (dép. des), ainsi nommé des montagnes qui le séparent de l'Italie et qui longent les rivages de la Méditerranée; situé entre les Alpes, la Méditerranée et les dép. du Var et des Basses-Alpes; comprend 3 arrond., Nice, ch.-lieu; Grasse et Puget-Théniers, s.-préfect.; 25 cant.; 146 comm.; 194,578 hab. Il a été formé, en 1860, du comté de Nice, cédé par le Piémont, et d'une partie de la Provence. Sa superficie est de 419,738 hect. Diocèse de Nice, cour impériale et académie d'Aix, 9e division militaire. Le sol produit des orangers, des limoniers, des grenadiers, des oliviers, des amandiers, des figuiers; vastes pâturages, qui nourrissent de nombreux troupeaux.

ALPESTRE adj. (al-pè-stre — rad. *Alpes*). Qui appartient, qui a rapport aux Alpes : *Des plantes* ALPESTRES. *Les pierres, quelque grosses qu'elles soient, ne marquent point dans les cascades* ALPESTRES *enflées à la fonte des neiges.* (Balz.) *Tout autre se serait émerveillé des beautés de cette nature* ALPESTRE. (Balz.) *Nous laissons loin derrière nous cette première gorge* ALPESTRE *où nous avions passé la matinée.* (Lamart.) *Ils allaient cueillir les fleurs* ALPESTRES *à la lueur de la lune d'été.* (Lamart.) *Les courts et brusques dessins de Topffer sont relevés d'une saveur* ALPESTRE *et d'un caractère fruste et sauvage.* (Ste-Beuve.)

— Par compar. Apre, rigide : *M. Joseph de Maistre est un Bossuet* ALPESTRE. (Lamart.)

— Bot. Se dit des plantes qui se trouvent sur les montagnes. Est à peu près syn. d'*alpin*.

ALPHA s. m. (al-fa). Linguist. Première lettre de l'alphabet des Grecs, et qui a tiré son nom de *aleph*, première lettre de l'alphabet hébreu, laquelle signifie *bœuf*. || S'empl. quelquefois pour désigner le commencement d'une chose, par opposition à *oméga*, dernière lettre de l'alphabet grec, et qui marque la fin : *En être à l'*ALPHA *d'une science.*

— Astron. Nom sous lequel on désigne la première étoile d'une constellation quelconque.

ALPHA ET OMÉGA, noms de la première et de la dernière lettre de l'alphabet grec, et qui signifient, au figuré, le *commencement* et la *fin*. Saint Jean dit, dans son Apocalypse, que Dieu est *l'alpha et l'oméga* de toutes choses. Cette formule de l'antithèse est d'un usage fréquent en littérature :

« L'enseignement et le culte philosophique sont *l'alpha et l'oméga* de toute vie sociale. »
GATIEN ARNOULT.

« L'Eglise, telle que l'avait conçue Grégoire VII, menant les peuples, dominant les rois, constituant à elle seule la pensée, la vie de l'homme et de l'humanité, cette Eglise est pour M. de Montalembert *l'alpha et l'oméga* des choses. »
Revue de Paris.

« Une histoire de la littérature dramatique qui ferait du théâtre de M. Victor Hugo le dernier mot, la clef de voûte, *l'oméga* du théâtre moderne, manquerait, au moins sur ce point, de proportion et de justesse. »
DE PONTMARTIN.

« Les chambres de rhétorique avaient chacune un nom symbolique. L'une s'appelait le *Buisson de Moïse*, l'autre la *Vallée de Joie*; beaucoup avaient des noms de fleurs. Celle d'Ypres, plus ambitieuse, s'appelait *l'alpha et l'oméga*. »
X. MARMIER, *Lettres sur la Hollande.*

« L'unité est *l'alpha et l'oméga* de l'univers, entre lesquels se promène la science de l'homme! »
P.-J. PROUDHON.

ALPHABET s. m. (al-fa-bè — du gr. *alpha* et *bêta*, n. des deux premières lettres de l'alphabet grec). Réunion de toutes les lettres d'une langue, disposées dans un ordre conventionnel : ALPHABET *hébreu.* ALPHABET *grec.* ALPHABET *latin.* ALPHABET *français.* ALPHABET *allemand.* ALPHABET *arabe.* ALPHABET *chinois. Apprendre l'*ALPHABET. *L'*ALPHABET *fut l'origine de toutes les connaissances de l'homme et de toutes ses sottises.* (Volt.) *Celui qui créa l'*ALPHABET *remit en nos mains le fil de nos pensées et la clef de la nature.* (Rivarol.) *Ulphilas inventa l'*ALPHABET *gothique; Cyrille et Méthodius l'*ALPHABET *slavon.* (Lamenn.) *La forme de chaque lettre représente, dans les anciens* ALPHABETS *sémitiques, ce que le nom de la lettre signifie.* (Renan.) *Les Phéniciens ont emprunté leur* ALPHABET *à l'Egypte, plus de quinze cents ans avant notre ère.* (Maury.)

Un certain Grec disait à l'empereur Auguste
Que, lorsqu'une aventure en colère nous met,
Nous devons avant tout dire notre *alphabet*,
Afin que dans ce temps la bile se tempère,
Et qu'on ne fasse rien que ce que l'on doit faire.
MOLIÈRE.

— Petit livre qui contient les lettres de l'alphabet et les éléments de la lecture : *Il est temps de mettre un* ALPHABET *entre les mains de cet enfant.*

— Fig. : *Saint Bernard était toujours au pied de la croix; ce livre fut son premier* ALPHABET *dans sa tendre enfance.* (Boss.) *Il y a cinquante ans que je repasse l'*ALPHABET *de la nature humaine.* (B. d'Aurevilly.)

— Prov. *N'en être qu'à l'alphabet*, Ne posséder que les premiers éléments d'une science, d'un art : *Il faut le renvoyer à l'alphabet.* Se dit d'un homme qui n'a pas les premiers principes de la chose dont on parle.

— Imprim. Série de poinçons d'acier, de fer, ou de petites plaques de cuivre, présentant, les unes en relief, les autres en découpage, toutes les lettres de l'alphabet.

— Bibliogr. *Alphabet augustinien*, Histoire par ordre alphabétique des monastères de l'ordre des augustiniens.

— **Encycl.** I. — IMPORTANCE ET ORIGINE DE L'ÉCRITURE ALPHABÉTIQUE. On distingue deux espèces d'écritures : l'écriture *idéographique* ou *figurative*, et l'écriture *phonographique* ou *alphabétique*. La première est établie en rapport direct avec la pensée sans l'intermédiaire des sons; elle exprime les objets par des symboles ou par de simples imitations selon leur nature, et tourne en allégorie les rapports qu'elle ne peut aborder autrement. (V. ÉCRITURE.) La seconde ne représente la pensée qu'en représentant les articulations et les sons de la voix humaine.

L'écriture idéographique a présidé partout aux origines de la civilisation et a conduit les premiers pas de la science; c'est surtout en Chine qu'elle s'est développée. Son effet inévitable était de créer, par la séparation de la langue écrite et de la langue parlée, deux nations en une, le peuple et les lettrés. Le caractère et l'importance du système alphabétique, c'est la réduction à l'unité de deux modes d'expression qui n'avaient rien de commun et qui s'adressaient à deux sens différents. Grâce à l'écriture alphabétique, chaque mot prend pour l'esprit une double forme et pour ainsi dire une double individualité. Le son éveille immédiatement l'idée de la figure ou des figures qui le représentent, la figure éveille l'idée du son auquel elle est liée. Nous *voyons*, par l'esprit, les mots que nous entendons prononcer et à mesure que nous les entendons prononcer; nous *entendons* les mots que nous voyons écrits, et à mesure qu'ils tombent sous nos yeux. « La méthode alphabétique, qui nous semble aujourd'hui si naturelle, dit M. Ch. Renouvier, fut une véritable découverte et très-difficile à faire. Elle réduisit à l'unité les instruments de la pensée... Le but était de fixer la parole par l'écriture en subordonnant l'écriture à la parole. Le moyen fut l'analyse des éléments de la voix; après quoi il devenait aisé de traduire les signes oraux par des signes écrits limités à un petit nombre. On ne sait si l'inventeur crut mettre fin aux écritures symboliques ou s'il ne songea qu'à travailler dans une sphère inférieure, en offrant un procédé pour faciliter les relations populaires ou commerciales; mais, quoi qu'il en soit, l'invention de l'*alphabet* eut toute la valeur d'une révolution sociale pour les peuples qui l'adoptèrent; l'écriture se trouva vulgarisée, comme les écrits devaient l'être par l'imprimerie après plusieurs milliers d'années; l'étoile des théocraties pâlit, et la civilisation grecque fut possible. »

Nous ferons remarquer que le développement de l'écriture reproduit en quelque sorte celui du langage. On distingue en effet dans le langage deux éléments : l'élément *matériel*, qui sert à désigner les choses, et l'élément *formel*, qui indique et exprime les rapports entre les choses aperçues ou senties par l'âme. A l'origine, le premier de ces deux éléments enveloppe et domine complètement le second; mais ce dernier tend à se dégager de plus en plus, et, affranchissant l'esprit, jusqu'alors esclave de l'impression animale, il lui permet de s'attacher sans obstacle aux rapports qui constituent les idées. L'écriture idéographique correspond à ce premier moment du langage où l'élément formel n'existe en quelque sorte que virtuellement; elle fixe l'esprit sur les choses au lieu de lui indiquer des rapports; elle l'arrête sur la matière et non sur la forme; en montrant ou rappelant directement l'objet, elle enchaîne l'esprit au lieu de le porter dans la sphère de l'idée. L'écriture alphabétique seule a véritablement la puissance d'attacher la pensée aux rapports des choses, grâce aux signes abstraits et purement conventionnels par lesquels elle traduit aux yeux les mots dans l'ordre et avec les modifications qui font de la parole l'image, non-seulement du monde extérieur, mais des mouvements de l'esprit humain.

L'écriture alphabétique est née de l'écriture idéographique. L'habitude d'identifier, en lisant, les signes figuratifs avec les mots de la langue parlée auxquels ils correspondent fit attacher peu à peu à ces signes une valeur phonétique qui en devint inséparable. On fut ensuite conduit à étendre, dans certaines circonstances, l'emploi de telle ou telle figure en la dépouillant de son attribut idéographique, et en lui accordant la faculté de représenter l'articulation du mot correspondant, abstraction faite de l'idée exprimée par ce mot. L'écriture chinoise nous offre un exemple frappant de cette manière de procéder; à côté de ses nombreux groupes idéographiques, elle possède une série de caractères qu'elle peut employer purement et simplement pour rappeler un son à l'oreille. Ces signes, qui représentent des sons monosyllabiques, servent aux Chinois à écrire leurs noms propres et à transcrire les mots étrangers. L'égyptien présente le même phénomène; mais là, par cette raison sans doute que la langue parlée était polysyllabique, le

progrès a été poussé plus loin. Non-seulement certains signes n'ont conservé qu'une valeur phonétique, mais cette valeur phonétique a été réduite à une simple émission syllabique. Ainsi, par exemple, le mot qui, dans la langue parlée, désignait le lion, et qui s'articulait *labo*, était représenté, dans l'écriture figurative, par un lion dessiné, lequel lion dessiné, par cette puissance qui lui était inhérente de représenter le mot *labo* de la langue parlée, devint un signe phonétique dépouillé de son attribut idéographique et, comme tel, attaché à l'articulation *la*. Enfin, la syllabe, à son tour, a été décomposée en deux parties : une articulation et un son (consonne et voyelle). En effet, toute syllabe naturelle, comme *ba*, *ta*, *ra*, ne peut contenir que ces deux éléments ; *tar*, *rab* renferment en réalité deux syllabes naturelles *ta-re*, *ra-be ;* ce sont des syllabes *artificielles*.

Plusieurs peuples, les Japonais, par exemple, se sont arrêtés au système syllabique. Les Tartares Mandchoux ont un syllabaire très-compliqué et très-difficile à apprendre, si l'on s'astreint à l'étudier par groupes. M. Langlès a décomposé tous ces groupes, et a montré qu'en réalité ils étaient composés de consonnes et de voyelles, au nombre de vingt-quatre caractères primitifs, ce dont les Mandchoux ne s'étaient certainement jamais doutés.

II. — Histoire de l'alphabet. L'écriture alphabétique paraît avoir été inventée deux fois ; en Egypte et dans l'Inde ; de là deux grands systèmes d'écriture alphabétique, auxquels se rattachent tous les alphabets connus et dont chacun a eu son développement propre, indépendant de l'autre : système alphabétique d'origine égyptienne, système alphabétique d'origine indienne.

— Système alphabétique d'origine égyptienne. C'est l'écriture phénicienne qui a donné naissance aux *alphabets* grec, latin, étrusque, gothique, etc. Suivant la tradition, le Phénicien Cadmus apporta cette écriture en Grèce. « Les Phéniciens qui vinrent en Grèce avec Cadmus, dit Hérodote, y introduisirent diverses sciences et entre autres la connaissance des lettres (*grammata*). Ces lettres furent d'abord employées telles que les employaient les Phéniciens eux-mêmes ; mais, par la suite des temps, elles furent changées dans le son et dans la forme. A l'époque de l'arrivée de la colonie phénicienne, les Grecs qui en étaient les plus voisins furent les Ioniens, qui apprirent ces lettres des Phéniciens, et les admirent dans l'usage commun de la vie, à de légères modifications près. Comme c'étaient les Phéniciens qui les avaient fait connaître les premiers aux Grecs, ceux-ci les nommèrent avec justice *lettres phéniciennes*... J'ai vu moi-même, ajoute Hérodote, dans le temple d'Apollon Isménien, à Thèbes de Béotie, ces lettres cadméennes inscrites sur trois trépieds et ayant une grande ressemblance avec celles dont les Ioniens faisaient usage. »

Les Phéniciens étaient-ils les inventeurs de l'*alphabet* qu'ils apportaient en Grèce? Le poète Lucain nous apprend que c'était l'opinion commune dans l'antiquité :

Phœnices primi, famæ si creditur, ausi
Mansuram rudibus vocem signare figuris.

Mais plusieurs écrivains grecs et romains, Platon, Diodore de Sicile, Cicéron, Pline, attribuaient l'invention de l'écriture à Thôr, Athôr ou Orisis, prince ou dieu égyptien que les Grecs nommaient Hermès. « Ce sont les Egyptiens, dit formellement Tacite, qui ont inventé les lettres de l'*alphabet ;* les Phéniciens, qui avaient l'empire de la mer, les ont portées en Grèce et ont acquis de la sorte la gloire d'avoir découvert ce qu'ils avaient reçu. » Les travaux de la philologie moderne ont confirmé ce témoignage, et l'on peut regarder comme certain que les Phéniciens n'ont été que les vulgarisateurs de l'écriture alphabétique: Peuple essentiellement marchand, on comprend qu'ils se soient attachés à ce mode graphique indirect, dont la simplicité et la commodité devaient leur être d'un grand secours pour le commerce.

Les Hébreux, à l'exemple des Phéniciens, ont emprunté aux Egyptiens, pendant le séjour prolongé qu'ils ont fait au milieu d'eux, les lettres de leur alphabet ; peut-être l'ont-ils fait avant les Phéniciens. Le véritable alphabet hébraïque n'est pas celui qui est employé de nos jours ; ce dernier a une origine chaldéenne, et a été adopté après les divers asservissements des Juifs. L'alphabet authentique est l'alphabet samaritain, et surtout l'alphabet nommé Hébraïque des monnaies, qui est analogue à celui des inscriptions phéniciennes. Le nom même des lettres hébraïques nous a conservé le procédé par lequel elles ont été formées. Par exemple, tel caractère égyptien éveille chez un Hébreu, par sa forme matérielle ou conventionnelle, l'idée de maison, dans sa langue, *beth*. Désormais ce caractère sera employé partout où se trouvera l'articulation *b*, soit au milieu, soit au commencement, soit à la fin des mots. La forme du caractère a dû être très-simplifiée (samaritain et hébreu des monnaies) ; elle a même été complétement modifiée (écriture carrée ou chaldéenne actuellement en usage). Mais si la forme du caractère n'existe plus, son nom est resté là pour en rappeler l'origine, et le B, en hébreu, ne s'appelle pas autrement que *la maison*. Quelques lettres même ont conservé dans nos alphabets mieux que dans les alphabets sémitiques, dérivés du phénicien et de l'ancien hébreu, quelque chose de la forme primitive à laquelle un sens était attaché. Ainsi la lettre *m*, dont le nom en hébreu (mim) signifie *eau*, ressemble encore assez bien à une ligne brisée ou en zigzag, dont on avait fait le symbole de l'eau. La lettre *o*, dont le nom en hébreu (ayn) signifie *œil*, n'était autre chose primitivement qu'un œil dessiné. Dans ses dégradations successives, le dessin de cet œil devint un ovale, un cercle avec un petit point au centre, pour indiquer la pupille. Ce point disparut dans la suite.

Voici le nom et la signification de chacune des vingt-deux lettres de l'alphabet hébraïque :

Noms des lettres.	Valeur.	Signification.
Aleph.	A.	bœuf, éléphant.
Beth.	B, bh.	maison.
Guimel.	G, gh.	chameau.
Daleth	D, dh.	porte.
Hé.	H, e.	trou.
Waw.	Ou, v, w.	clou.
Zaïn.	Z.	arme.
Khet.	Kh, ch, h.	clôture (de bétail).
Teth.	T.	serpent, main, poing.
Iod.	I, Y.	main.
Caph.	K, kh, ch.	creux de la main.
Lamed.	L.	garrot.
Mim.	M.	eau.
Nounn.	N.	poisson (dialecte araméen).
Samech.	S.	appui.
Ayn.	O, ho	œil.
Phé.	P, ph	bouche.
Tsad	Ts, tz.	pêcher, chasser, hameçon, hibou.
Qof	Q, c, k.	nuque (en arabe colline).
Resch	R.	tête.
Schin ou Sin	S, sch.	dent.
Tau.	Th.	signe en croix, joug.

Il est évident que les Phéniciens appelaient leurs lettres des mêmes noms que les Hébreux, car nous les retrouvons très-peu défigurées dans l'*alphabet* qu'ils ont apporté aux Grecs : *Alpha*, *Aleph*. (Notons en passant l'origine commune des mots *alpha* et *éléphant*.) — *Bêta*, *Beth — Gamma*, *Guimel — Delta*, *Daleth — Epsilon* (e simple), *Hé — Iota*, *Iod — Kappa*, *Caph — Lambda*, *Lamed — Mu* (prononcez *mi*), *Mim — Nu*, *Nounn — Omicron* (o petit), *Ayn — Pi*, *Phé — Rô*, *Resch — Sigma*, *Samech — Tau*, *Tau — Dzêta*, *Zaïn*.

Champollion pose comme un fait acquis à la science l'origine égyptienne des *alphabets* des peuples de l'Asie occidentale, c'est-à-dire des *alphabets* sémitiques, lesquels ont donné naissance aux *alphabets* européens. « Si l'on remarque, dit-il : 1° que chaque lettre des *alphabets* que nous appelons hébreu, chaldaïque et syriaque, porte un nom significatif ; 2° que ces noms sont fort anciens parce qu'ils furent presque tous transmis par les Phéniciens aux Grecs, lorsque ceux-ci en reçurent l'*alphabet* ; 2° que la première consonne ou la première voyelle de ces noms est aussi dans ces *alphabets* la voyelle ou la consonne que la lettre représente, on reconnaîtra dans la création de ces *alphabets* une analogie parfaite avec la création de l'*alphabet* phonétique égyptien ; et si des *alphabets* de ce genre se sont formés primitivement, comme tout le prouve, de signes représentant des idées ou objets, il est évident que nous devons reconnaître le peuple inventeur de cette méthode graphique dans celui qui se servit spécialement d'une écriture idéographique ; c'est-à-dire enfin que l'Europe, qui reçut de la vieille Egypte les éléments des sciences et des arts, lui devrait encore l'inappréciable bienfait de l'écriture alphabétique. »

De l'ancien *alphabet* grec, on fait généralement dériver en première ligne ceux de l'étrusque, du latin et du grec ordinaire. L'étrusque à son tour a formé ceux de l'ombrique, de l'osque et du samnite. Le grec ordinaire a fourni des éléments au copte, au gothique et au slave ancien. D'après une autre opinion, l'étrusque viendrait directement du phénicien, au même titre que le grec. Cette hypothèse n'a rien d'invraisemblable. Le caractère latin est actuellement très-employé : l'italien, le français, l'espagnol, le portugais, l'anglais, le hollandais, le hongrois, le polonais, etc., l'ont adopté en y apportant quelques modifications ou additions nécessaires pour exprimer des sons particuliers à chacune de ces langues. Outre cela, les langues qui commencent à être imprimées, choisissent généralement le caractère latin (dialectes de l'Océanie, de l'Amérique, des Cafres, des Hottentots, de l'Asie septentrionale, etc.).

Quelques savants font encore dériver de l'alphabet phénicien, parallèlement à l'alphabet grec, les alphabets du vieux persan, du vieux hébraïque et du vieux araméen. Le vieux persan aurait engendré l'écriture du zend, du pehlvi, et exercé quelque influence sur celle de l'arménien. Au vieux hébraïque, qui prend peut-être directement sa source dans l'égyptien, comme l'étrusque dans le phénicien, se rattachent le samaritain et l'hébreu des monnaies. Quant au vieux araméen, on lui attribue la formation des écritures palmyréenne et chaldéenne. Le palmyréen engendre l'estranghelo et le sabéen. L'estranghelo crée le nestorien, d'où dérivent le koufique, le peschito (syriaque), l'oïgour (vieux turc). Le koufique est l'ancien caractère arabe qui s'est modifié et a donné naissance à l'alphabet actuel, dont les variantes neskhi, taâliq, sulus, schikesté, divani, etc., correspondent à notre anglaise, ronde, bâtarde, etc. — L'alphabet arabe joue en Orient un rôle identique à celui de l'alphabet latin en Europe. Il s'est imposé par les conquêtes au persan, qui est une langue iranienne ; au turc, qui est une langue tartare ; à l'indoustani, qui est une langue ârienne ; au malais même, qu'Adelung fait entrer dans la classe des langues monosyllabiques ; en un mot, à toutes les langues parlées par les sectateurs de l'islam.

— Système alphabétique d'origine indienne. « Loin de porter, dit l'*Encyclopédie nouvelle*, comme les *alphabets* des langues sémitiques, l'empreinte d'une pénible et lente invention encore embarrassée dans les liens des caractères figuratifs, l'*alphabet* sanscrit semble avoir été conçu et formé par la plus haute intelligence philosophique et analytique qui ait encore paru dans le monde. Aussi les Indiens prétendent qu'il a été révélé par les dieux, et ils ont donné à une forme spéciale de leur écriture le nom de *dêvanagari*, écriture des dieux. » C'est dans cette forme de caractères, forme très-ancienne, que sont écrits le plus grand nombre des ouvrages de la littérature sanscrite. Cet *alphabet*, dont la nature est absolument différente des *alphabets* sémitiques, a donné naissance à tous ceux qui ont cours dans les deux presqu'îles de l'Inde, à ceux du Thibet et de l'île de Ceylan. Il possède des signes spéciaux pour représenter les voyelles et les diphthongues, qui sont au nombre de quatorze ; les consonnes s'élèvent à trente-quatre ; en tout quarante-huit signes distincts formant le système le plus complet et le plus régulier de caractères alphabétiques que l'on ait encore inventé. Chaque lettre, dans l'épellation indienne, est suivie du mot *kara* : ainsi, par exemple, *a-kara* signifie le signe qui produit le son *a ; ka-kara*, le signe qui produit le son *ka* et ainsi de suite. Chaque signe consonnant s'articule avec la voyelle brève *a* comme si cette voyelle lui était inhérente ; ce qui a également lieu dans la lecture des mots, lorsqu'aucune autre voyelle n'adhère immédiatement à la consonne.

Il est probable que l'*alphabet* sanscrit ne fait pas exception à la loi qui fait dériver toute écriture alphabétique d'une écriture idéographique ; mais il est certain qu'il n'a gardé aucune trace de cette origine.

III. — Direction des différentes écritures alphabétiques. Toutes les écritures qui appartiennent au système indien sont dirigées de gauche à droite. Parmi celles qui sont de souche égyptienne, les unes, les écritures mères, les écritures sémitiques, sont dirigées dans un sens opposé, c'est-à-dire de droite à gauche ; les autres, les écritures européennes (dérivées des écritures sémitiques), ont adopté la même direction que les écritures d'origine indienne. Pourquoi les Indiens ont-ils pris l'habitude de tracer leurs caractères alphabétiques de gauche à droite, et les Egyptiens, les Phéniciens, les Hébreux de droite à gauche? Peut-être le choix de telle ou telle direction de l'écriture n'a-t-il été primitivement qu'un fait tout fortuit, déterminé par la nécessité même de choisir, ou tenant aux circonstances de l'invention, puis généralisé par l'imitation et l'usage ; peut-être a-t-il sa racine dans le génie de la langue, dans les tendances et les instincts de la race. Ce qui semble donner de la valeur à cette dernière hypothèse, c'est le phénomène remarquable que présente l'ancienne écriture grecque. Les Grecs, on n'en peut douter, avaient emprunté aux Phéniciens non-seulement leur *alphabet*, mais leur manière d'écrire de droite à gauche ; on trouve cette direction sémitique de l'écriture dans de vieilles inscriptions grecques, étrusques et même latines. Mais peu à peu l'écriture en Grèce tendit à prendre la direction opposée en passant par une transition très-curieuse, la direction alternative, de droite à gauche et de gauche à droite (*boustrophêdon*, lignes tracées en manière de sillons). « Les Grecs, dit l'*Encyclopédie nouvelle*, en prenant, malgré l'origine sémitique de leur *alphabet*, et après de longues hésitations, l'habitude indienne d'écrire de gauche à droite, auraient-ils obéi, sans s'en rendre compte, au souvenir confus de l'usage de leur mère patrie? Faudrait-il en conclure que lorsqu'ils quittèrent le centre de l'Asie, l'*alphabet* y était connu, et qu'ils avaient conservé, sinon les caractères d'écriture, au moins quelque impression vague de la manière d'écrire usitée chez leurs aïeux et quelque prédisposition secrète à l'imiter? »

IV. — Classification des caractères alphabétiques. L'ordre dans lequel sont ordinairement disposés les caractères alphabétiques des diverses langues est tout à fait artificiel ; il n'est fondé que sur un long usage. Mais on peut soumettre chaque *alphabet* à une classification rationnelle, basée sur les affinités naturelles des sons représentés. Nous avons d'abord deux grandes divisions : les *voyelles*, qui représentent des sons proprement dits, et les *consonnes*, qui représentent des articulations. Celles-ci sont en quelque sorte le squelette, celles-là la partie fluide du discours. Notons en passant que les signes voyelles n'existaient pas dans les anciens *alphabets* sémitiques, sans doute en raison de la nature variable des sons vocaux.

Les divers *alphabets* des peuples de l'Europe et de l'Asie occidentale nous présentent généralement les sons de voyelles figurées dans cet ordre *a*, *e*, *i*, *o*, *u ;* mais si l'on cherche à les échelonner suivant une gamme qui marque la relation de l'un à l'autre, on doit écrire *i*, *e*, *a*, *o*, *u*, ou, dans l'ordre opposé, *u*, *o*, *a*, *e*, *i*. M. Willis a montré que les sons des différentes voyelles peuvent être produits artificiellement par le passage d'un courant d'air sur l'anche d'un tuyau, et que, suivant l'allongement et le raccourcissement du tube, les voyelles sont émises successivement dans l'ordre que nous venons d'indiquer. Cette succession naturelle se retrouve dans le miaulement du chat (*mi*, *é*, *a*, *o*, *u*).

Les consonnes se divisent en *consonnes proprement dites*, et en *semi-voyelles* ou *consonnes semi-vocales*. Celles-ci établissent la transition des consonnes proprement dites aux voyelles : telles sont les quatre lettres *r*, *l*, *m*, *n*, qui portent généralement le nom de *liquides*, et auxquelles se joignent le *v*, le *w*, le *j*, le *gl* italien, le ñ espagnol. Il est facile de voir, en effet, que les voyelles et les consonnes ne sont pas séparées par une ligne de démarcation absolument tranchée ; *b*, *p*, *f*, *v*, *w*, *u*, nous offrent, par exemple, une série très-naturelle ; il en est de même de *k*, *g*, *j*, *gl* (ital.), *y*, *i*. Les liquides doivent être présentées dans cet ordre : *r*, *l*, *n*, *m*, l'émission de voix commençant dans la gorge et s'avançant le long du palais et des dents jusqu'aux lèvres ou dans l'ordre renversé. Les consonnes proprement dites ont été distribuées et classées en groupes qu'on peut appeler physiologiques : 1° *gutturales*, comme γ, κ, χ en grec, et *c*, *g*, *ch*, *q* en latin ; 2° *palatales*, 3° *linguales*, caractères propres aux écritures d'origine indienne et représentant des sons qui n'existent pas dans nos langues ; 4° *dentales*, comme δ, τ, θ, en grec, et *d*, *t* en latin ; 5° *labiales*, comme β, π, φ en grec, et *b*, *p*, *f* en latin ; 6° *sifflantes*, comme σ, ξ, ψ en grec, *s*, *x* en latin ; *ch* français. Cette classification est due aux grammairiens indiens.

Voici la classification de l'*alphabet* sanscrit, telle que ces grammairiens l'ont établie. Elle a servi de type pour classer les caractères des autres alphabets.

REPRÉSENTATION PHONÉTIQUE
DE L'ALPHABET SANSCRIT,
CLASSÉ SELON LE SYSTÈME INDIEN.

Voyelles : a, â, i, î, u, û, ri, ri, lri, lrî.

Diphthongues : e, ai, ô, au.

Consonnes :

	Fortes.	Aspirées.	Ténues.	Aspirées.	Nasales.
Gutturales.	ka	kha	ga	gha	nga
Palatales.	tcha	tchha	dja	djha	ña
Linguales.	t'a	t'ha	d'a	d'ha	n'a
Dentales.	ta	tha	da	dha	na
Labiales.	pa	pha	ba	bha	ma
Semi-voyelles	ya	ra	la	va	—
Sifflantes.	s'a	cha	sa	ha	lra

V. — Alphabet grec. Les Grecs n'avaient à l'origine que 16 lettres : c'étaient les 5 voyelles α, ε, ι, ο, υ, et les 11 consonnes β, ν, δ, κ, λ, μ, ν, π, ρ, σ, τ. D'après une tradition, Palamède, contemporain de la guerre de Troie, inventa la double ξ et les trois aspirées θ, φ, χ. On attribuait à Simonide l'invention des doubles ζ, ψ, et des deux longues η, ω ; c'est l'alphabet de 24 lettres que les Grecs ont conservé jusqu'à nos jours. A ces 24 signes il faut joindre celui de l'esprit rude (ʽ), qui représente une aspiration aujourd'hui peu sensible, mais qui autrefois l'était bien davantage. Cette aspiration était alors représentée par le signe F, appelé *digamma*, et la plupart des mots grecs dont l'initiale était affectée de ce signe se retrouvent en latin avec l'initiale *f* ou *v ;* aussi est-il resté dans cette langue, d'où il a passé dans les nôtres pour y marquer le son de *f* ou *p* aspiré. Le signe υ représente tantôt notre son *u*, tantôt le son de notre *v* fortement articulé, ou même le son de notre *f*. Le son *v* paraît même avoir été celui que l'υ représentait le plus fréquemment dans le grec ancien, et il en est de même encore dans le grec moderne. Aυ se prononçait en grec *af* ou *av*. Le son *ou*, qui est un son simple et élémentaire, est représenté en grec comme en français par la combinaison de deux lettres, par une diphthongue. Dans le grec moderne, le son élémentaire *i* est représenté à la fois par ι, υ, η, ει, οι ; mais le grec moderne nous donne-t-il la valeur phonétique exacte du grec ancien? Il est probable qu'il y avait des nuances très-sensibles dans la prononciation d'un grand nombre de mots où figuraient ces voyelles simples ou combinées, et que ces nuances n'ont pas été conservées. Le son *b* était souvent représenté par la lettre π, surtout après les liquides ν, μ, comme le témoigne le nom moderne de Constantinople *Istamboul*, qui figure, paraît-il, à peu près la prononciation des mots εις την πολιν (*Is tim bolin*).

ALPHABET GREC DISPOSÉ DANS L'ORDRE ORDINAIRE.

Lettres. Maj.	Min.	Noms des lettres.	Valeur.
Α	α	alpha	a.
Β	β	bêta	b, v.
Γ	γ	gamma	g dur.
Δ	δ	delta	d.
Ε	ε	epsilon	e bref.
Ζ	ζ	dzêta	z, ds.
Η	η	êta	ê long.
Θ	θ	thêta	th (peut-être *th* anglais.
Ι	ι	iota	i.
Κ	κ	cappa	k.
Λ	λ	lambda	l.
Μ	μ	mu	m.
Ν	ν	nu	n.
Ξ	ξ	ksi	x.
Ο	ο	omicron	o bref.
Π	π	pi	p.
Ρ	ρ	rô	r, rh.
Σ	σ ou ς	sigma	s.
Τ	τ	tau	t.
Υ	υ	upsilon	u, v, f.
Φ	φ	phi	f, ph.
Χ	χ	khi	k, kh, ch dur.
Ψ	ψ	psi	ps.
Ω	ω	oméga	ô long.

CLASSIFICATION NATURELLE DE L'ALPHABET GREC.

Voyelles simples		α, ε, η, ι, ο, ω, υ.
Diphthongues		αι, αυ, ει, ευ, ηυ, οι, ου, ωυ, υι.
Consonnes	Gutturales	γ, κ, χ.
	Dentales	δ, τ, θ.
	Labiales	β, π, φ.
	Semi-voyelles	ρ, λ, μ, ν, υ.
	Sifflantes	σ, ξ, ψ, ζ.

VI. — ALPHABET ROMAIN. 16 lettres seulement composaient, dit-on, à l'origine, l'*alphabet* romain : 5 voyelles : *a, e, i, o, u;* 11 consonnes *b, c, d, f, l, m, n, p, r, s, t*. Plus tard, à ces 16 lettres vinrent se joindre les consonnes *g, h, k, q, z, x* et la voyelle *y*, ce qui fit 23 lettres, auxquelles on peut ajouter les signes composés *æ, œ*, qu'on ne trouve que dans les mots venus du grec, où ils représentent les diphthongues *ai, oi*. Il faut remarquer qu'à Rome les lettres *i* et *u* avaient une double valeur, celle de voyelle et celle de consonne. L'*i* consonne se prononçait à peu près comme *y* anglais ou *j* allemand. L'*u* consonne avait la valeur de *w;* on prononçait *wespa* (guêpe), *wentus* (vent), et non *vespa, ventus*, selon l'orthographe moderne d'une langue ancienne. L'empereur Claude voulut introduire l'usage de trois signes nouveaux pour représenter l'*u* consonne, l'*i* consonne et le son *ps;* mais sa réforme échoua complétement. L'imprimerie fit ce que n'avait pu l'empereur Claude, et l'*alphabet* de la langue latine s'enrichit, après la mort de cette langue, de deux signes *j* (*i* consonne), *v* (*u* consonne).

Les règles de la prononciation du latin sont peu connues. Il parait à peu près certain que le signe *u* représentait invariablement notre *ou*, et qu'ainsi la diphthongue *au* se prononçait *a ou;* que le signe *y* marquait le son de notre *u* ou plutôt celui de l'upsilon, de l'υ grec (d'où le nom de *i* grec) ; que le *c* représentait uniquement le son de notre *k* ou du κ grec; que le signe *q* représentait le même son quelquefois légèrement mouillé ou aspiré; que le *ch* des latins marquait le son du χ grec; que le *b* se prononçait généralement *v;* que le *z* correspondait au ζ des Grecs; que le son de *f* n'était point exactement semblable à celui du φ grec; que l'étymologie seule avait introduit à Rome *h, ch, th, ph, rh; h* pour représenter l'esprit rude des mots grecs, *ph* pour représenter φ, *th* pour représenter θ, *ch* pour représenter χ, *rh* pour le ρ surmonté d'un esprit rude.

CLASSIFICATION NATURELLE DE L'ALPHABET ROMAIN.

Voyelles simples		a, e, i, o, u, y.
Diphthongues		æ, ai, au, ei, eu, œ, oi, ou, eu, yi.
Consonnes	Gutturales	c, g, ch, q.
	Dentales	d, t.
	Labiales	b, p, f.
	Semi-voyelles	r, l, v, m, n, j.
	Sifflantes	s, x, z.
	Aspirative	h.

VII. — ALPHABETS CELTIQUES. D'après les témoignages formels de César et de Strabon, l'écriture alphabétique était connue des anciens habitants de la Gaule ; mais aucun monument ne nous a conservé les caractères qu'ils employaient. Les Bretons, les Gallois, les Gaëls d'Écosse, n'ont point d'écriture alphabétique qui leur soit particulière. Chez les Gaëls d'Irlande, nous trouvons quatre *alphabets :* l'un s'appelle *bethluisnon*, ses trois premières lettres étant *beth* (*b*), *luis* (*l*) et *noin* (*n*) ; un autre *bobeloth*, du nom du *boibel* (*b*), et du *loth* (*l*), les deux premières lettres qu'il contienne ; le troisième, *abicoteria*, mot qui correspond à notre mot populaire *abécédé;* le quatrième *ogham*, qui signifie écriture. Notons en passant le procédé commun qui a donné naissance au nom que prend dans les diverses langues la série des lettres employées par l'écriture phonographique, et qui rapproche les mots *abécédé*, *alphabet* (alpha-bêta), *bethluisnon*, *bobeloth*, *elementa* (ce dernier mot tire son origine des trois liquides *l, m, n*, qui ont pu se trouver à une certaine époque en tête de l'*alphabet*).

L'*abicetoria* est tout simplement l'*alphabet* anglo-saxon, lequel n'est lui-même qu'une forme locale de l'*alphabet* latin. L'*ogham* est une écriture secrète d'une époque reculée du moyen âge, mais inventée par les Germains et adoptée par les Irlandais. Le *bobeloth* semble une altération, fabriquée à plaisir, des formes barbares de l'alphabet latin au moyen âge. Le fond du *bethluisnon* semble pris dans plusieurs alphabets sémitiques : le samaritain, l'arabe, l'hébraïque moderne ; il paraît douteux qu'il soit, comme on l'a prétendu, une des preuves de l'antique civilisation des Irlandais par les colonies phéniciennes.

VIII. — ALPHABETS TUDESQUES. Les *alphabets* tudesques primitifs portent le nom de *runes*, d'écritures *runiques*. Il ne paraît pas qu'on doive faire remonter la formation de ces alphabets plus haut qu'aux temps de la décadence de l'empire d'Occident, ni leur attribuer une autre origine que l'*alphabet* grec et l'*alphabet* latin. « Les premiers d'entre les Germains, dit l'*Encyclopédie nouvelle*, qui essayèrent d'écrire et de composer des ouvrages, commencèrent par se former un *alphabet* sur ceux des Grecs et des Latins, en les modifiant plus ou moins pour en faire servir les caractères à la représentation des sons des idiomes tudesques. Ainsi fit Ulphilas, évêque goth, vers le milieu du IVe siècle; ainsi firent plusieurs autres depuis. Et comme, une fois l'*alphabet* donné, il n'y a rien de plus facile que d'inventer et de fabriquer des *alphabets*, et que cette invention des formes diverses pour les lettres n'est plus qu'une puérilité vulgaire ; comme, d'autre part, les alphabets grec et latin étaient loin de donner des signes pour la plupart des sons sifflants et des rauques aspirations des langues germaniques, les lettrés et les moines allemands des siècles qui suivirent celui d'Ulphilas, se mirent à fabriquer à qui mieux mieux des *alphabets* qui vont s'éloignant toujours davantage des formes simples des écritures grecque et latine, et se compliquant toujours davantage de traits bizarres qui en eussent rendu l'usage très-difficile et très-incommode, si jamais on eût essayé de s'en servir. »

Parmi les *alphabets* runiques, nous devons mentionner celui qui est particulier aux Scandinaves, et connu sous le nom de *runes danoises, suédoises* ou *islandaises*. Il se compose presque exclusivement de lignes droites, et n'admet que fort peu de courbes. Formé sur l'alphabet anglo-saxon, il a été en usage pendant plusieurs siècles dans le Danemark, la Norwége et l'Islande. Plus tard les Allemands adoptèrent l'*alphabet* latin dans la forme gothique que lui avait donnée le mauvais goût du XIVe ou du XVe siècle : c'est là l'écriture allemande d'à présent, imprimée ou manuscrite. Les Suédois, les Danois et les Islandais ne se servent également que de l'alphabet latin.

ALPHABET ALLEMAND DISPOSÉ DANS L'ORDRE ORDINAIRE.

Caractères allemands. Maj.	Min.	Noms de ces caractères.	Valeur.
𝔄	𝔞	a	a.
𝔅	𝔟	bé	b.
ℭ	𝔠	tsé	ts.
𝔇	𝔡	dé	d.
𝔈	𝔢	e	e.
𝔉	𝔣	effe	f.
𝔊	𝔤	ghe	gh.
ℌ	𝔥	hâ	h (aspirée).
ℑ	𝔦	i	i.
𝔍	𝔧	iod	i.
𝔎	𝔨	kâ	k.
𝔏	𝔩	elle	l.
𝔐	𝔪	emme	m.
𝔑	𝔫	enne	n.
𝔒	𝔬	o	o.
𝔓	𝔭	pé	p.
𝔔	𝔮	kou	q, k.
ℜ	𝔯	erre	r.
𝔖	𝔰	esse	s.
𝔗	𝔱	té	t.
𝔘	𝔲	ou	ou.
𝔙	𝔳	faou	f.
𝔚	𝔴	ve	v.
𝔛	𝔵	ix	x.
𝔜	𝔶	ipsilonn	y.
ℨ	𝔷	tzède	tz.

CLASSIFICATION NATURELLE DE L'ALPHABET ALLEMAND.

Voyelles		𝔞, 𝔢, 𝔦, 𝔬, 𝔲, 𝔶;
Diphthongues		𝔞𝔢, 𝔞𝔦, 𝔞𝔲, 𝔞𝔢𝔲, 𝔢𝔦, 𝔢𝔲, 𝔬𝔢, 𝔬𝔦, 𝔲𝔢;
Consonnes	Gutturales	𝔨, 𝔤, 𝔠𝔥, 𝔮;
	Palatales	𝔥, 𝔰𝔠𝔥;
	Dentales	𝔡, 𝔱;
	Labiales	𝔟, 𝔭, 𝔣, 𝔳;
	Semi-voyelles	𝔯, 𝔩, 𝔪, 𝔫, 𝔧, 𝔴;
	Sifflantes	𝔰𝔰, 𝔠, 𝔷, 𝔵.

IX. — ALPHABETS SLAVES. Tous les *alphabets* connus servant à l'écriture des divers dialectes de la langue slave ont été formés à l'imitation de l'*alphabet* grec. Nous devons mentionner d'abord l'alphabet *cyrillique*, ainsi nommé du nom de son inventeur, Cyrille le philosophe, qui, voulant traduire les Evangiles dans la langue des Slaves de Bulgarie et de Moravie au IXe siècle, se composa un *alphabet* pour marquer les sons particuliers à cet idiome. L'alphabet *cyrillique* est formé de lettres grecques et de caractères empruntés aux alphabets arménien et copte, lesquels procédaient eux-mêmes du grec.

Un autre *alphabet*, nommé *glagolitique* (*glagolie*, nom du *g*) ou *hiéronymique*, parce qu'une fable imaginée pour lui donner crédit en attribuait l'invention à saint Jérôme, fut composé en Dalmatie au commencement du XIIIe siècle. On y reconnait assez facilement une imitation des majuscules grecques.

Les Bohêmes, les Polonais, ont adopté dès longtemps l'*alphabet* latin en l'appropriant aux sons de leurs langues au moyen de quelques modifications et de quelques additions.

L'*alphabet* russe n'est autre que l'alphabet cyrillique modifié et simplifié en quelques-unes de ses formes.

REPRÉSENTATION PHONÉTIQUE DE L'ALPHABET RUSSE DISPOSÉ DANS L'ORDRE ORDINAIRE.

Nom.	Valeur.	Nom.	Valeur.
As	a	Twerdo	t
Bouke	b	Yk	u
Vadi	v, f	Phest	f
Glaghol	gh	Kher	kh
Dobro	d	Tse	ts
Yest	e, ye	Tschert	tsch
Sevetie	g	Sha	sh
Zelo	z?	Stsha	stsh
Zemla	z	Yer	—
Isehe	i, e	Yeri	ui
Kako	k	Yir	e
Lindi	l	Yat	ye
Missal	m	Kse	x?
Nash	n	Kse (2e)	x
On	o	Pse	ps
Pokoi	p	Thita	th
Rtse	r	Ischitze	y
Slovo	s		

L'*alphabet* servien, dérivé également de l'*alphabet* cyrillique, diffère très-peu dans ses formes de l'*alphabet* russe. En raison de sa richesse, nous pouvons le prendre pour type des *alphabets* slaves.

CLASSIFICATION NATURELLE DE L'ALPHABET SERVIEN TRADUIT EN CARACTÈRES LATINS.

Voyelles simples		a, e, i, o, u (pron. ou).
Consonnes	Gutturales	k, g, ch (pron. k).
	Palatales	th, x.
	Linguales	dj, gj, lj, nj.
	Dentales	d, tg (le *g*. ital. devant *e* ou *i*).
	Labiales	b, p, f.
	Semi-voyelles	r, l, m, n, v, j.
	Sifflantes	s, z, c (*z* ital. et all.), sc (*ch* fr.) cs.

Nous devons faire remarquer que les caractères traduits ici par *th, x* (palatales), *dj, gj, lj, nj* (linguales), représentent des sons qui ne se trouvent pas dans nos langues occidentales. Les derniers (linguales) sont une sorte d'articulation mouillée et aspirée en même temps. Ajoutons qu'une trente et unième lettre de l'*alphabet* servien, dont la forme est assez semblable à celle du *b* latin, joue un rôle analogue à celui que nous avons donné à l'*h*. Elle sert à affermir la voyelle dont elle est suivie, et à indiquer la séparation phonétique de deux voyelles qui ne forment point diphthongue et n'appartiennent pas à la même syllabe.

X. — ALPHABETS NÉO-LATINS. Les alphabets néo-latins se rapportent à l'alphabet romain donné ci-dessus.

REPRÉSENTATION PHONÉTIQUE DE L'ALPHABET ANGLAIS.

	Noms.	Caractères.	Valeur.
Voyelles simples.	ê	a	a, ée.
	i	e	é, ie, eu.
	aï	i	i, aï, eu.
	ouaï	y	i, aï.
	o	o	o.
	iou	u	eu, iou.
Diphthongues.		ai	ée.
		ay	ée.
		au	âo.
		aw	âo.
		ea	ie, è.
		ee	ie.
		ei	ie.
		eu	iou.
		ew	iou.
		ie	ie, aï.
		oa	ô.
		oi	oï.
		oy	oï.
		oo	ou.
		ou	aou.
		ow	aou.
Consonnes.	bi	b	b.
	ci	c	k, s, ch.
	—	ch	k, tch.
	di	d	d, dj.
	eff	f	f.
	dji	g	gh, dj.
	étche	h	h.
	djé	j	dj.
	ké	k	k.
	ell	l	l.
	emm	m	m.
	enn	n	n.
	pi	p	p.
	kiou	q	q.
	arr	r	r.
	ess	s	s, j, ch.
	—	sh	ch.
	—	sc (dev. *i*)	ch.
	—	ss (dev. *i*)	ch.
	ti	t	t, ch, tch.
	—	th	s, z (pr. le bout de la langue entre les dents).
	vi	v	v.
	dobliou	w	iou.
	ex	x	ks, kch, gj.
	zedd	z	z, j.

REPRÉSENTATION PHONÉTIQUE DE L'ALPHABET ITALIEN.

	Noms.	Caractères.	Valeur.
Voyelles.	a	a	a.
	é	e	é.
	i	i	i.
	o	o	o.
	ou	u	ou.
Consonnes.	bé	b	b.
	tché	c (devant *a, o, u*)	k.
	—	c (devant *e, i*)	tch.
	—	ch	k.
	dé	d	d.
	ef	f	f.
	dgé	g (devant *a, o, u*)	gh.
	—	g (devant *e, i*)	dj.
	—	gl	ll mouillées.
	—	gn	gn (dans châtaigne).
	—	gh	gh.
	acca	h	h.
	el	l	l.
	emm	m	m.
	enn	n	n.
	pé	p	p.
	cou	q	k.
	err	r	r.
	ess	s	s dur.
	té	t	t.
	vé	v	v.
	dêzta	z	dz ou ds.

REPRÉSENTATION PHONÉTIQUE DE L'ALPHABET ESPAGNOL.

	Noms.	Caractères.	Valeur.
Voyelles.	a	a	a.
	é	e	é.
	i	i	i.
	o	o	o.
	ou	u	ou.
Consonnes.	bé	b	b.
	cé	c (devant *a, o, u*)	c (devant *a, o, u*).
	—	c (devant *e, i*)	— (*th* dur angl.)
	tché	ch	tch.
	dé	d	d (à la fin des mots se pron. comme le *th* dur anglais).
	éfé	f	f.
	gé	g (devant *a, o, u*)	g dur.
	—	g (devant *e, i*)	— (*ch* allemand).
	—	gn	gn dur (comme dans *stagnation*).
	atché	h	h.
	jota	j	— (*ch* allemand.)
	élé	l	l.
	eillé	ll	ll mouillées.
	émé	m	m.
	éné	n	n.
	égné	ñ	gn doux (comme dans *espagnol*).
	pé	p	p.
	cou	q	q.
	erré	r	r.
	essé	s	s dur.
	té	t	t.
	vé	v	v.
	equiss	x	cs (à la fin des mots se pron. comme le jota adouci).
	igriega	y	y.
	zéta	z	— (*th* doux angl.)

Il faut remarquer que les sons produits en français par *oi, eu, u, e* muet, *j*, n'existent pas dans les langues espagnole et italienne. Il en est de même des voyelles nasales : *an, en, in, on, un*, etc.

CLASSIFICATION NATURELLE DE L'ALPHABET FRANÇAIS.

Voyelles simples		a, â, e, é, è, ê, i, î, o, ô, u, û, y.
Voyelles composées		ai, aî, au, ay, eau, ei, eu, eû, ey, œ, œu, oi, oî, ou, oû, oy.
Voyelles nasales		ain, aim, an, aon, ein, en, em, eun, in, im, on, om, un, um, yn, ym.
Consonnes.	Gutturales	g (devant a, o, u), c (devant a, o, u), k, q, ch (en certains cas).
	Dentales	d, t.
	Labiales	b, p, f.
	Semi-voyelles	r, l, m, n, ll (mouillées), gn (doux), v, w, j, g (devant e, i).
	Sifflantes	s, z, x, t (en certains cas), c (devant e, i), ch.

Il faut remarquer que le tableau qui précède nous montre, rangés méthodiquement, les sons de notre langue et non les caractères qui représentent ces sons. En réalité, notre alphabet, comme les autres alphabets néo-latins et surtout l'alphabet anglais, se refuse à toute classification naturelle.

D'abord la valeur phonétique de chaque lettre est loin d'être constante. Nous voyons en effet le même caractère servir à représenter des sons souvent très-différents. *Y* a la valeur tantôt d'un seul *i*, tantôt de deux *i*. *E* représente cinq sons différents (*é*, *è*, *ê*, *e*, *a*). La voyelle nasale *en* se prononce tantôt *an*, tantôt *in*. *G* et *c*, qui sont des gutturales devant *a*, *o*, *u*, cessent de l'être devant *e*, *i*. *S*, entre deux voyelles, se prononce comme *z*. *T*, suivi d'un *i* et d'une autre voyelle, prend très-souvent la valeur de *s*. *X* représente à la fois *cs*, *gs*, *gz*, *ss*, ou même *s* (comme dans Xaintrailles).

Un grand nombre de nos lettres sont très-souvent muettes, c'est-à-dire dépourvues de toute valeur phonétique : telles sont, sans parler de *e* muet, de *h* muet, auxquels le mot *muet* est spécialement appliqué, les consonnes qui terminent les mots *clef*, *baril*, *étang*, *croix*, *nez*, *sot*, etc. Des syllabes entières doivent s'écrire, qui sont nulles et non avenues pour la prononciation : telle est la syllabe *ent* dans les verbes (*modifi-ent*, *finiss-ent*, *aim-ent*, etc.). Dans certains mots, comme *guerre*, un *u* muet vient se placer après le *g* uniquement pour lui conserver le son dur. Dans d'autres, comme *gageure*, un *e* muet interposé donne au *g* le son du *j*. Avant l'introduction de la cédille, l'*e* muet jouait un rôle semblable après le *c* devant les lettres *a*, *o*, *u*; on écrivait : *nous commenceons*, comme on écrit *nous mangeons*.

Le même son peut être représenté par plusieurs caractères. Ainsi le son *o* est représenté par la voyelle *o* et par les combinaisons de voyelles *au*, *eau*. Le son *é* est représenté par la voyelle *e* et par les combinaisons de voyelles *ai*, *ei*, *ay*, *ey*. L'articulation du *c* dur peut être rendue par *c*, *k*, *q*, quelquefois par *ch*. Celle de *s* est exprimée dans certains cas par *ç*, par *c* (devant *e*, *i*), par *t*, par *x*. Celle de *f* peut être rendue par *ph*; celle du *j*, par *g* (devant *e*, *i*); celle du *z*, par *s* (entre deux voyelles).

Enfin des sons simples, particuliers à notre langue, n'y ont aucun signe représentatif et se marquent quelquefois par deux ou trois lettres méconnaissables à l'oreille : *an*, *en*, *on*, *un*, *ain*, *ein*.

On voit que notre *alphabet* ne peut donner qu'une idée fausse de notre orthographe. Il semble que, dans les langues modernes, les lettres aient en partie perdu le caractere primitif de l'écriture alphabétique. Au lieu de se subordonner constamment aux sons pour les fixer, elles représentent souvent la tradition graphique, quels que soient les changements que le temps ait apportés dans la prononciation : ce sont en réalité les sons et les articulations qui viennent d'une façon tout à fait arbitraire s'appliquer aux lettres et combinaisons de lettres pour les traduire à l'oreille, non les lettres et combinaisons de lettres qui s'appliquent aux sons et articulations pour les représenter. « Pour l'orthographe française, dit Voltaire, l'habitude seule peut en supporter l'incongruité : *paon* qu'on prononce *pan*, *Laon* qu'on prononce *lan*, et autres barbaries pareilles font dire

Hodie que manent vestigia ruris.

Les lettres qu'on écrit et qu'on ne prononce pas sont nos anciens habits de barbares que nous avons conservés au milieu du progrès de la civilisation. » — « Les Européens modernes, dit Volney, trouvant l'*alphabet* tout organisé, l'ont endossé comme une dépouille du vaincu, sans examiner s'il allait à leur taille : aussi notre *alphabet* et celui des Anglais sont-ils de véritables caricatures. »

XI. — Comparaison des divers alphabets. On peut comparer les divers *alphabets* au point de vue de leur richesse, au point de vue de la perfection avec laquelle est atteint le but de l'écriture alphabétique, qui est de peindre la voix; au point de vue de l'espèce de sons et d'articulations qui prédomine dans chaque langue; enfin au point de vue de la forme, plus ou moins déliée, plus ou moins massive des caractères adoptés.

La richesse d'un *alphabet* est la quantité d'articulations et de sons différents dont il possède la représentation. L'*alphabet* sanscrit, qui possède 5 voyelles brèves, 5 voyelles longues, 4 diphthongues, 34 consonnes, en tout 48 signes distincts, forme le système le plus riche de caractères alphabétiques que l'on ait encore inventé. Les alphabets slaves sont plus riches que les alphabets néo-latins : de là la facilité qu'ont les slaves à apprendre nos langues.

La perfection d'un *alphabet* consiste à posséder autant de caractères divers dans l'écriture qu'il y a de sons différents dans la langue parlée; de telle sorte que chaque caractère désigne toujours le même son, que chaque son soit toujours représenté par le même caractère, en un mot qu'à chacun des éléments prononcés corresponde un signe distinct, ni plus ni moins. « Les sons et les articulations, dit Volney, sont des êtres simples, non divisibles à l'ouïe; il s'ensuit que leurs signes représentatifs dans un système alphabétique bien organisé doivent participer à leur nature. Par conséquent, il doit être de principe général et constant que chaque son, chaque articulation ait pour signe représentatif une seule et même lettre appropriée; qu'une lettre ainsi appropriée ne puisse jamais servir à figurer un autre modèle; il doit être également de principe qu'un son unique, une articulation simple ne puisse jamais être figurée par deux ou trois lettres; qu'une seule lettre ne puisse jamais représenter deux sons, deux articulations. » Plus un *alphabet* se rapproche de cet idéal, moins il est imparfait. L'*alphabet* sanscrit est le plus parfait; les *alphabets* anglais et français, les plus imparfaits des *alphabets* connus.

La comparaison des *alphabets* permet de déterminer, par la nature des voyelles et des consonnes qui prédominent dans chacun d'eux, la région, la latitude où l'idiome a dû prendre naissance et se développer. On peut avec l'*Encyclopédie nouvelle* poser les deux lois suivantes : 1° Tout idiome qui n'a point d'aspirées appartient primitivement à une région voisine de l'équateur; tout idiome qui a beaucoup d'aspirées, à une région tempérée; tout idiome où dominent les gutturales, à une région voisine des pôles. 2° Dans les régions équatoriales, les voyelles ouvertes dominent; dans les régions polaires, ce sont les voyelles fermées ou sourdes, et dans les régions tempérées, les voyelles intermédiaires.

Quant à la forme des lettres, elle présente dans les *alphabets* orientaux quelque chose de compliqué, de lourd, de carré, de monumental, qui rappelle la peinture. On sent que cette écriture est restée ce qu'elle était à sa naissance, qu'elle a duré mais non vécu, que c'est l'enfance de l'art. Cela contraste avec nos écritures occidentales si légères, si déliées, si souples. On a cru pouvoir signaler un certain rapport entre le caractère des divers peuples et la forme des diverses écritures. Ainsi l'immobilité des institutions et des croyances semble empreinte dans les angles et les épaisses lignes droites des écritures orientales.

XII. — Alphabet universel. Convaincus que la diversité des *alphabets* est un obstacle à la communication des esprits, par conséquent à la diffusion des connaissances, un certain nombre de penseurs, de linguistes, ont vu dans la création d'un *alphabet universel* un problème de la plus haute importance pour le progrès de la civilisation et l'avenir de l'humanité. Résoudre ce problème, ce serait, disent-ils, faire tomber les barrières, supprimer les distances intellectuelles qui séparent les nations; ce serait faire pour les esprits, pour le mouvement et l'échange des idées ce que le chemin de fer accomplit, de nos jours, pour les corps, pour le transport et l'échange des produits. Après la réduction à l'unité des deux modes d'expression de la pensée, la réduction à l'unité des systèmes alphabétiques. La diversité des *alphabets* se lie à leur imperfection et reconnait la même cause. La peinture des sons a jusqu'ici été empirique, traditionnelle; elle doit devenir rationnelle, scientifique. Les *alphabets* en usage chez les différents peuples sont nés avec la science; ils en ont été la condition et le point de départ; ils ont présidé à ses développements; désormais indignes d'elle, ils sont appelés à disparaitre. Aujourd'hui l'humanité est arrivée à cet âge de la pleine réflexion où elle doit juger, réformer, reconstruire, avec une logique consciente d'elle-même, ses créations antérieures. Du reste, l'unité de numération est depuis longtemps déjà un fait accompli; l'unité générale des mesures (en y comprenant l'unité des monnaies) ne tardera pas à se réaliser; n'est-il pas temps de songer à l'unité d'*alphabet*, qui conduit à l'unité de langue, complément et couronnement de toutes ces unités? « La diversité des *alphabets*, dit Volney, subsiste sans aucun motif raisonnable, car si, comme il est de fait, le mécanisme de la parole est le même pour toutes les nations, quelle utilite, quelle raison y a-t-il de le figurer par des systèmes si différents? Si le modèle est un, pourquoi les copies n'auraient-elles pas la même unité? Et quel immense avantage pour l'espèce humaine, si de peuple à peuple, tous les individus pouvaient se communiquer par un même langage! Or, le premier pas vers ce but élevé est un seul et même *alphabet*. » — « La création d'un *alphabet universel*, dit M. Féline, intéresse au plus haut degré la politique intérieure de tous les grands Etats. Les sujets de la France parlent allemand, italien, breton, basque, arabe et nombre de patois qui diffèrent beaucoup du français. Ceux de l'empire Britannique parlent gallois, irlandais, écossais, et font usage d'une multitude d'idiomes dans de nombreuses colonies. La Russie, disent les géographes, compte plus de 100 langues différentes, dont 27 principales. L'Autriche en compte également une quantité considérable dans ses divers Etats. Les Etats-Unis sont peuplés en partie d'émigrants venus de toutes les contrées du monde... Toutes ces nations doivent appliquer tous leurs efforts à se faciliter réciproquement l'étude de ces nombreux idiomes, surtout de celui qui est adopté par le gouvernement dans chaque pays. Elles atteindraient assurément ce but en apportant à l'*alphabet* toutes les simplifications dont il est susceptible, et en le rendant commun à toutes les langues. »

Le premier qui mit positivement, et l'on peut dire officiellement, à l'ordre du jour la question de l'*alphabet universel* fut Volney. Voici quelle fut chez lui l'origine de cette préoccupation. Etant en Syrie, il voulut apprendre l'arabe, et se livra aux divers exercices qu'exigeait cette étude. Il demandait souvent à son professeur de prononcer devant lui les noms des objets les plus usuels; il écoutait ces mots avec une extrême attention, et pour en bien fixer les sons dans sa mémoire, il les écrivait avec l'*alphabet* romain, qui est le nôtre. Soumis à une telle épreuve, notre *alphabet* ne pouvait manquer de laisser voir ses imperfections et ses lacunes. De là, pour un esprit logique, la double nécessité de corriger les premières et de combler les secondes, c'est-à-dire de réformer l'*alphabet* français pour le mettre d'accord avec la raison, et de le compléter avec des signes représentant les sons inconnus à nos nationaux, pour le rendre accessible aux mots des langues étrangères les plus difficiles. En 1818, Volney résuma ses opinions à ce sujet dans un ouvrage intitulé : l'*Alphabet européen appliqué aux langues asiatiques*, ouvrage élémentaire destiné à tout voyageur en Asie; et lorsqu'il mourut en 1820, il mit, par son testament, à la disposition des deux académies, française et des inscriptions, un capital de 24,000 francs, lequel devait être consacré à propager et à encourager tout travail tendant à donner suite à sa méthode de transcrire les langues asiatiques en lettres européennes régulièrement organisées.

Après Volney, et à l'occasion de son testament, un philosophe français de l'école de Condillac, Destutt de Tracy, s'appliqua à indiquer quelle marche on pouvait et l'on devait adopter dans la confection de l'*alphabet universel*. « Pour une langue comme pour mille, la difficulté, dit-il, consiste à bien saisir toutes les modifications appréciables de la voix humaine, et à les représenter chacune, toujours par un caractère convenable qui lui soit propre et qui ne serve jamais à une autre. Or, si le problème était bien résolu pour une seule langue, il le serait par cela même pour toutes, sauf le besoin d'ajouter un petit nombre d'autres caractères à mesure qu'il se trouverait dans les différentes langues quelques articulations ou quelques voix qui ne seraient pas en usage dans celle qui aurait servi de premier type. Or, cela ne serait ni bien fréquent, ni bien difficile. Par toutes ces raisons, je pense que pour remplir les intentions du testateur (Volney), quand même, contre mon opinion, il n'aurait eu d'autre désir que celui de faciliter l'étude des langues orientales, il faudrait commencer par demander aux concurrents pour le prix, de composer un *alphabet* bien complet pour une seule langue quelconque; or, comme nous sommes Français, je serais d'avis de commencer par la langue française; car, il n'y a que les nationaux, et encore pas tous, qui soient de justes appréciateurs des nuances fines qui distinguent les différentes articulations et les différents sons de leur langue. On mettrait donc pour le moment hors de concours les étrangers, ou plutôt on pourrait les exhorter à faire pour leur propre langue le même travail que nous sur la nôtre. » Il n'est pas sans intérêt de voir comment Destutt de Tracy conçoit la formation d'un alphabet régulier, logique, complet de la langue française. « Le concurrent français, dit-il, sans s'embarrasser d'abord d'inventer des caractères additionnels convenables pour l'écriture ou pour l'impression, prendrait les 50 ou 60 premiers numéros de l'échelle arithmétique, puis il dirait : 1 représente le son *a* dans le mot *patte*; 2 le son *a* dans le mot *pâte*; 3 le son *é* dans la dernière syllabe du mot *fermeté*; 4 le son *e* dans la première syllabe du même mot (*fer*) ou dans la dernière de *succès*; 5 le son *eu* faible de la seconde syllabe de ce mot *fermeté*; 6 le son *eu* fort du mot *feu*; 7 le son *i*; 8 le son *o* dans le mot *cotte*; 9 le son *ô* dans le mot *côte*; 10 le son *an*, etc. Enfin, il désignerait ainsi toutes les voix et toutes les articulations qu'il jugerait devoir distinguer, en ayant soin que chacun de ces chiffres n'en désignât jamais qu'une et toujours la même, et ne fût jamais exposé, comme nos lettres, à avoir tantôt une valeur, tantôt une autre. Ce tableau dressé, son auteur écrirait quelques lignes de prose ou quelques vers avec nos caractères et notre orthographe ordinaire, et mettrait au-dessous de chaque syllabe les chiffres de son *alphabet* qui en expriment les sons, et il serait facile de voir si ces signes les représentent. Sans doute on ne serait pas d'abord d'accord sur ce point; il s'élèverait des opinions diverses tenant au plus ou moins de délicatesse de l'oreille de chacun; de plus, il faudrait multiplier les exemples, afin d'être sûr d'avoir rencontré toutes les difficultés que peut présenter la langue. Mais je suis très-persuadé qu'en assez peu de temps, des juges éclairés tomberaient d'accord et qu'il se formerait une opinion commune. Alors seulement, il serait temps de s'occuper de la formation des caractères qui devraient prendre la place des chiffres. Ce dernier point serait encore plus du ressort des écrivains et des imprimeurs que des littérateurs. »

De nos jours, plusieurs linguistes, entre autres M. Féline, ont abordé le problème de l'*alphabet universel*, en s'attachant d'abord, comme l'avait conseillé Destutt de Tracy, à la réforme de l'*alphabet* français. V. Orthographe.

Le grand obstacle à la création d'un *alphabet* rationnel et universel est la difficulté de déterminer d'une façon précise et définitive tous les sons, toutes les articulations simples et distinctes que la parole humaine peut produire. En réalité, dans cette détermination, il y aura toujours un élément subjectif et conventionnel, parce que les modifications et les variations de la voix sont, par la nature des choses, indéfinies. Telle articulation, sensible chez un peuple, échappe à l'oreille d'un autre peuple. L'arabe, ayant deux façons de faire entendre le *t*, emploie deux signes distincts. Le polonais a deux variétés pour la lettre *l*. Comparez le son du *w* allemand et celui du *v* anglais, vous trouverez qu'ils se rapprochent, mais qu'ils ne peuvent se confondre. Le φ grec et le *f* romain, quoique considérés par les modernes comme ayant la même valeur, sont expressément distingués par Quintilien. L'écriture ne peut jamais être, quoi qu'on fasse, la peinture absolument exacte de la langue parlée, parce qu'il n'y a pas de rapport naturel entre les deux modes d'expression, parce que la voix, cette chose vivante, déborde nécessairement les limites dans lesquelles tous les systèmes de signes écrits en enferment la représentation. « S'il fallait, dit l'*Encyclopédie nouvelle*, reproduire par des signes distincts toutes les nuances de l'échelle vocale en commençant par l'*a*, son le plus ouvert, jusqu'à l'*u* français, son le plus fermé de cette échelle, ainsi que toutes les nuances des organes consonnants, il faudrait des séries infinies de signes distincts que l'on serait obligé de modifier sans cesse; car non-seulement chaque race d'hommes, chaque peuple a des articulations particulières, mais même chaque individu, et la prononciation des mots d'une langue change sensiblement tous les siècles. On n'arrivera jamais à fixer les articulations d'une langue parlée, aussi rigoureusement que l'on fixe par la notation les sons d'un instrument ou ceux de la voix humaine. Une perfection exagérée dans un *alphabet* est donc une chimère. »

Une preuve que la difficulté, la grande difficulté gît ici dans la nature des choses qu'il s'agit d'analyser et de représenter par des signes, c'est le peu d'accord qui règne entre les linguistes sur le nombre des sons et des articulations simples existant dans les diverses langues. Eichhoff porte ce nombre à 50; Volney en compte 52, dont 32 consonnes et 20 voyelles; d'autres 70; Buttner veut qu'il y en ait plus de 300. Notez que l'analyse phonétique d'une seule langue, de celle que l'on parle depuis l'enfance, ne paraît pas donner de résultats sur lesquels il soit plus facile de s'entendre. « Il y a, à ce sujet, avoue M. Erdan dans les *Révolutionnaires de l'a b c*, de grandes disputes entre les réformateurs de l'*alphabet* français. » M. Féline n'admet dans notre langue que 35 sons; M. Leray en compte 38 ou 39; M. Martin Breton 31, dont 12 voyelles et 19 consonnes.

Quoi qu'il en soit, ne désespérons pas, et appelons de tous nos vœux l'*alphabet universel*, qui aura pour conséquence la *langue*, et, un jour, la *fraternité universelle!*

ALPHABÉTAIRE adj. (al-fa-bé-tè-re — rad. *alphabet*). Qui concerne l'alphabet, qui a rapport à l'alphabet : *Système, méthode* ALPHABÉTAIRE. *Principes* ALPHABÉTAIRES. *C'est par une pure convention* ALPHABÉTAIRE *que* AU *se prononce* O. *Dans un système* ALPHABÉTAIRE *logiquement fait, un son devrait être représenté par une lettre unique; dans le nôtre, le son* AN *peut revêtir plus de vingt formes différentes. Il suffit d'ouvrir un livre et d'en lire dix lignes pour découvrir l'incohérence de notre système* ALPHABÉTAIRE, *et le peu de rapport qui se trouve entre les signes et les sons qu'on a voulu leur faire représenter.* (Ch. Nod.)

— *Table alphabétaire*, Tableau comparatif des différents alphabets.

ALPHABÉTIQUE adj. (al-fa-bé-ti-ke — rad. *alphabet*). Qui a rapport, qui appartient à l'alphabet; qui est selon l'ordre des lettres de l'alphabet : *Table* ALPHABÉTIQUE. *Ordre* ALPHABÉTIQUE. *Nous demandons seulement si au temps de Thaut on écrivait en hiéroglyphes ou en caractères* ALPHABÉTIQUES. (Volt.) *Pourquoi confondre l'*E *muet, l'*É *fermé, l'*È *ouvert et l'*Ê *circonflexe sous la même appellation* ALPHABÉTIQUE? (Ch. Nod.) *L'ordre* ALPHABÉTIQUE *a été généralement suivi, mais avec quelques modifications.* (Pelletier.) *L'écriture* ALPHABÉTIQUE *est, depuis une haute antiquité, le privilége particulier des Sémites.* (Renan.)

— Par anal. et fam. *Faire une chose par ordre alphabétique*, La faire avec poids et mesure, dans un ordre systématique : *Les documents de la sagesse humaine étaient rangés* PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE *dans l'*Encyclopédie. (Chateaub.)

Table, histoire, aventure, enfin quoi que ce soit,
Par ordre alphabétique est mis en son endroit.
Boursault.

Je ne puis oublier l'appétit méthodique
De Géta, qui mangeait *par ordre alphabétique*.
Berchoux.

ALPHABÉTIQUEMENT adv. (al-fa-bé-ti-ke-man — rad. *alphabet*). Dans l'ordre de l'alphabet : *Ranger des pièces* ALPHABÉTIQUEMENT.

ALPHABÉTISANT (al-fa-bé-ti-zan) part. prés. du v. Alphabétiser.

ALPHABÉTISER v. a. ou tr. (al-fa-bé-ti-zé — rad. *alphabet*). Lire, épeler l'alphabet : *Les enfants* ALPHABÉTISAIENT *tous ensemble; ils faisaient un grand bruit.* ‖ Classer par ordre alphabétique : *Il faut* ALPHABÉTISER *ces pièces, ces notes.* Peu usité.

ALPHABÉTISTE s. m. (al-fa-bé-ti-ste — rad. *alphabet*). Inventeur d'un alphabet. Mot créé par Ch. Nodier.

ALPHANET ou **ALPHANETTE** s. m. (al-fa-

nètt). Fauconn. Oiseau de proie du nord de l'Afrique, très-estimé pour la chasse au vol et à terre :

. L'un à l'autre soutenait
Que l'alète au grand vol ne vaut pas l'*alfanet*.
V. Hugo.

‖ On dit encore ALPHANESSE.

ALPHARD ou **ALFARD** s. m. (al-far). Astron. Etoile de la constellation de l'Hydre. Elle s'appelle aussi *Cœur de l'Hydre*.

ALPHE s. m. (al-fe — du gr. *alphos*, blanc). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, renfermant sept ou huit espèces, originaires du Brésil et de la Guyane.

ALPHÉE s. m. (al-fé — du gr. *alphos*, blanc). Crust. Genre de crustacés décapodes, de la famille des macroures, renfermant une douzaine d'espèces, qui habitent pour la plupart les mers des Indes et des Antilles, et dont un petit nombre seulement se trouvent dans la Méditerranée.

ALPHÉE, chasseur, épris de la nymphe Aréthuse, que Diane, pour la dérober à ses poursuites, changea en une fontaine de l'île d'Ortygie, près de la Sicile. Lui-même, transformé en un fleuve de l'Elide, qui coule en plusieurs endroits sous terre, allait mêler ses eaux par des voies souterraines à celles de l'Aréthuse; on rapportait que des objets jetés dans le fleuve avaient reparu dans la fontaine.

ALPHÉE (saint), martyr en Palestine, au IVe siècle. Fête le 17 novembre.

ALPHÉEN adj. m. (al-fé-ain — rad. *alphée*). Crust. Qui ressemble à un alphée.

— s. m. pl. Tribu de crustacés décapodes, de la famille des macroures, ayant pour type le genre alphée.

ALPHÉNIC, ALPHŒNIX ou **ALFÉNIC** s. m. (al-fé-nik — du gr. *alphos*, blanc). Sucre candi, sucre d'orge.

ALPHÉNOR. Myth. Un des fils de Niobé et d'Amphion, tué par Apollon et Diane.

ALPHÉRAT s. m. (al-fé-ratt). Astron. Etoile de première grandeur de la constellation d'Andromède, et marquant à gauche l'angle supérieur du grand carré de Pégase. ‖ On dit aussi ALPHÉRAZ et même ALPHARAS.

ALPHESTE s. m. (al-fè-ste — du gr. *alphéstés*, nom d'un poisson chez les Grecs). Ichthyol. Nom tiré d'Athénée, et qui a été appliqué par quelques auteurs modernes, tantôt à un labre, tantôt à des serrans.

ALPHION, lac du Péloponèse, près des sources de l'Alphée. On l'appelait ainsi parce que ses eaux passaient pour avoir la vertu de guérir la lèpre (en gr. *alphos*).

ALPHIONIE. Myth. Surnom de Diane, à laquelle on avait consacré un bois à l'embouchure de l'Alphée.

ALPHITE s. f. (al-fi-te — du gr. *alphiton*, farine). Antiq. Farine d'orge grillée, dont les Grecs faisaient des gâteaux à l'usage du peuple. ‖ Sorte de danse dans laquelle on imitait les mouvements du laboureur qui sème de l'orge.

ALPHITÉDON s. m. (al-fi-té-don — du gr. *alphitèdon*, de farine). Chirurg. Fracture du crâne, dans laquelle les os sont broyés de manière à ressembler à de la farine.

ALPHITOBIE s. m. (al-fi-to-bî — du gr. *alphiton*, farine; *biô*, je vis). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, renfermant une seule espèce, qui habite l'Europe et vit dans la farine.

ALPHITOMANCIE s. f. (al-fi-to-man-sî — du gr. *alphiton*, farine; *manteia*, divination). Antiq. Divination au moyen de la farine. Elle consistait à faire manger à ceux que l'on soupçonnait d'un crime un morceau de pain de farine grossière, qu'ils devaient avaler sans malaise, sous peine d'être déclarés coupables.

ALPHITOMANCIEN, ENNE s. et adj. (al-fi-to-man-si-ain, ène — rad. *alphitomancie*). Antiq. Celui, celle qui pratiquait l'alphitomancie.

ALPHITOMORPHE s. m. (al-fi-to-mor-fe — du gr. *alphiton*, farine; *morphé*, forme). Bot. Genre de champignons microscopiques, qui ressemblent à de la farine répandue sur les feuilles. Il est plus connu et mieux désigné sous le nom d'*érysiphe*.

ALPHITOPOLE s. f. (al-fi-to-po-le — du gr. *alphiton*, farine; *polios*, blanc). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, comprenant une seule espèce, qui habite le Sénégal.

ALPHITOSCOPE s. m. (al-fi-to-sko-pe — du gr. *alphiton*, farine; *skopeô*, je regarde, j'examine). Appareil servant à essayer les farines de froment.

ALPHONSE Ier, le **Catholique**, roi des Asturies et de Léon (739-757), fit aux Maures une guerre active, les chassa entièrement de la Galice, de Léon et de Castille; rétablit les villes détruites et construisit un grand nombre d'églises et de monastères.

ALPHONSE II, roi des Asturies de 791 à 835, remporta quelques succès sur les Arabes, fixa sa résidence à Oviédo, et bâtit un grand nombre d'églises et de monastères. C'est sous son règne que fut trouvé à Compostelle un cadavre que les Espagnols ont toujours considéré comme celui de saint Jacques le Majeur.

ALPHONSE III, le **Grand**, roi de Léon et des Asturies (866-910). Il eut à lutter contre de nombreuses révoltes des grands, illustra son règne par plus de trente campagnes et par de nombreuses victoires remportées sur les Maures, conquit le royaume de Léon et agrandit ses Etats d'une partie du Portugal et de la Vieille-Castille. Son fils Garcie ayant pris les armes contre lui, il se vit contraint d'abdiquer en sa faveur, et mourut deux ans après, en 912, au retour d'une expédition contre les Maures. On le croit auteur d'une *Chronique des rois d'Espagne*, depuis Wamba jusqu'à Ordogno, son prédécesseur.

ALPHONSE IV, le **Moine**, petit-fils du précédent, roi de Léon et des Asturies (924-27), abdiqua en faveur de son frère Ramire, voulut ressaisir le pouvoir et fut jeté dans un couvent, où il mourut en 933.

ALPHONSE V, roi de Léon et de Castille (999-1027), fut tué dans une guerre contre les Maures du Portugal.

ALPHONSE VI, roi de Galice, des Asturies, de Léon et de Castille, fils de Ferdinand Ier, qui partagea ses Etats entre ses trois enfants, régna de 1065 à 1109. A la mort de Sanche II, son frère, qui périt assassiné, il recouvra la Castille, après avoir fait serment entre les mains du Cid, une des illustrations de son règne, qu'il n'avait pris aucune part au meurtre de Sanche. Il dépouilla ensuite son autre frère, le fit enfermer dans un monastère jusqu'à sa mort, et réunit ainsi sous son sceptre la totalité des Etats qu'avait gouvernés son père. Il fit alors aux Sarrasins d'Espagne une guerre acharnée, remporta sur eux de grands avantages et leur prit Tolède, dont il fit sa capitale. La perte de cette ville jeta l'épouvante chez les Musulmans, qui appelèrent à leur secours les Almoravides d'Afrique. Ceux-ci débarquèrent en 1086, et vainquirent Alphonse dans une sanglante bataille, entre Merida et Badajoz. Il ne se découragea point et lutta encore pendant de longues années, avec des alternatives de revers et de succès, contre les armées musulmanes; mais son fils ayant été tué à la bataille d'Uclez (1108), le chagrin que cette perte lui fit éprouver ne tarda pas à le conduire lui-même au tombeau. Il mourut l'année suivante, laissant le trône à sa fille Urraque.

ALPHONSE VII, le même qu'*Alphonse Ier*, roi d'Aragon.

ALPHONSE VIII, roi de Galice, de Léon et de Castille (1126-1157). Comme tous les princes espagnols de cette époque, il ne cessa de guerroyer contre les Maures, sur lesquels il remporta la brillante victoire de Jaën. Il fonda, en 1156, l'ordre qui devint si célèbre sous le nom d'Alcantara.

ALPHONSE IX, le **Noble** ou le **Bon**, roi de Castille, monta sur le trône en 1158, à l'âge de trois ans. Il poursuivit toute sa vie, avec une ardeur infatigable, le projet de chasser les Maures de l'Espagne. Le succès ne vint pas toujours couronner ses efforts, mais il supporta constamment les revers avec une fermeté supérieure aux événements. Vaincu à la funeste journée d'Alarcos (1195), qui mit l'Espagne à deux doigts de sa perte, il prit une éclatante revanche à la bataille de Tolosa (1212), qui porta à la domination musulmane en Espagne un coup dont elle ne se releva jamais. Il mourut deux ans après. Ce prince joignait à ses qualités guerrières un vif amour pour les lettres et les sciences; c'est lui qui fonda à Palencia (1208) la première université qu'ait eue l'Espagne.

ALPHONSE X, surnommé le **Sage**, c'est-à-dire le *Savant*, roi de Castille et de Léon (1252-84). Appelé par quelques princes allemands, il disputa vainement la dignité impériale à Rodolphe de Habsbourg. Détrôné par son fils don Sanche, il en mourut de chagrin. C'était un des princes les plus éclairés de son temps. L'Espagne lui doit le rétablissement de l'université de Salamanque et son premier code de lois, *las Siete Partidas*. C'est aussi lui qui fit dresser les tables astronomiques appelées de son nom *Alphonsines*.

ALPHONSE XI, roi de Castille de 1312 à 1350. Il gagna sur les Maures la fameuse bataille de Tarifa (1340), et mourut de la peste au siége de Gibraltar.

ALPHONSE Ier, le **Batailleur**, roi d'Aragon et de Navarre, roi de Castille sous le nom d'Alphonse VII, monta sur le trône en 1104. Il avait épousé Urraque, fille d'Alphonse VI, roi de Castille; à la mort de son beau-père, il fit valoir les droits qu'il croyait avoir à sa succession, mais il rencontra une opposition insurmontable dans sa femme elle-même, et après sept années d'une lutte également honteuse pour tous deux, il se vit contraint de renoncer à ses prétentions. Il tourna alors ses armes contre les Musulmans, leur enleva Saragosse, et remporta sur eux plusieurs victoires signalées. Vaincu à son tour devant Fraga, place de la Catalogne, il mourut huit jours après de douleur et de honte (1314). Il avait assisté à vingt-neuf batailles.

ALPHONSE II, roi d'Aragon de 1162 à 1196. Il conquit le Roussillon et le Béarn, et fit la guerre aux comtes de Toulouse. Ce prince cultiva la poésie romane, et on le compte parmi les troubadours.

ALPHONSE III, roi d'Aragon, monta sur le trône en 1285, et mourut en 1291, après la conclusion d'un traité honteux que les rois de France, de Naples, de Castille, le forcèrent d'accepter.

ALPHONSE IV, roi d'Aragon (1327-1336), soutint une guerre ruineuse contre Gênes pour la possession de la Sardaigne, dont le pape lui avait donné l'investiture. La faiblesse que montra ce prince lui fit appliquer le surnom de *Débonnaire*.

ALPHONSE V, le **Magnanime**, roi d'Aragon, de Naples et de Sicile, succéda à son père Ferdinand le Juste en 1416. A la possession de la Sardaigne et de la Sicile, déjà comprises dans l'héritage paternel, il voulut ajouter la souveraineté de Naples, dont la reine Jeanne II lui promettait la succession s'il voulait la protéger contre le duc d'Anjou, appelé au trône par un parti de mécontents. Toutefois, la discorde éclata bientôt entre la reine et son allié. Après avoir occupé, puis perdu Naples, et fait de longs efforts pour reprendre de nouveau cette ville, Alphonse ne s'en rendit définitivement maître qu'en 1442. Il y mourut en 1458.

Si les titres de ce prince à la gloire s'étaient bornés à une conquête si longtemps disputée, l'histoire, sans doute, ne lui aurait pas donné le surnom de *Magnanime*, qu'il justifia par des qualités étrangères à la guerre et à la politique. Généreux, éclairé, bienfaisant, affable, Alphonse fut le héros de son siècle. Il allait souvent à pied et sans suite dans sa capitale. Comme on lui adressait un jour des représentations sur le danger auquel il exposait sa personne : « Un père, répondit-il, qui se promène au milieu de ses enfants n'a rien à craindre. » Une galère chargée de matelots et de soldats allait périr; Alphonse ordonne qu'on les secoure, on hésite; il s'élança alors dans une chaloupe en s'écriant : « J'aime mieux être le compagnon que le spectateur de leur mort. » Tous les hommes furent sauvés. Sa cour était le rendez-vous des plus illustres savants de l'époque, et il recueillit tous ceux que l'invasion turque avait chassés de Constantinople. On lui reproche cependant le dérèglement de ses mœurs et une prodigalité qui l'entraîna à écraser ses peuples d'impôts.

ALPHONSE Ier (Henriquez), comte, puis roi de Portugal, né en 1109, fils de Henri de Bourgogne, auquel il succéda en 1112, comme comte de Portugal, sous la tutelle d'une mère indigne, qu'il expulsa en 1128. En 1139, après avoir vaincu cinq rois maures à la bataille d'Ourique, il fut proclamé roi par ses soldats sur le champ de bataille. Les cortès et le pape lui confirmèrent cette dignité. Il continua ses conquêtes sur les Maures, s'empara de Lisbonne en 1147, et organisa la monarchie qu'il avait fondée. Il mourut en 1185.

ALPHONSE II, roi de Portugal de 1211 à 1223, petit-fils du précédent, contribua à la victoire d'Alcaçar-do-Sal sur les Maures, promulgua des lois et restreignit les immunités du clergé.

ALPHONSE III, roi de Portugal de 1248 à 1279, fils du précédent. Il conquit les Algarves sur les Maures.

ALPHONSE IV, le **Brave**, roi de Portugal, né à Coïmbre en 1290. Il se révolta plusieurs fois contre son père, Denis le Libéral, auquel il succéda en 1325. Frère et père aussi injuste que fils dénaturé, il persécuta l'infant don Sanche, fit poignarder Inès de Castro, que son fils Pierre avait épousée en secret, et négligea toutes les affaires, dans les commencements de son règne, pour se livrer avec fureur au plaisir de la chasse. Les représentations sévères de ses conseillers parvinrent néanmoins à le rappeler à ses devoirs, et, ligué avec le roi de Castille, son gendre, contre lequel il venait de soutenir une guerre longue et opiniâtre, il prit une part glorieuse à la victoire de Tarifa, remportée sur les Maures en 1340. Il mourut en 1366.

ALPHONSE V, l'**Africain**, roi de Portugal et des Algarves, succéda à son père en 1438, n'étant âgé que de six ans, sous la tutelle de don Pèdre, son oncle, qu'il poussa plus tard à la rébellion par ses injustices, et qui fut tué à la bataille d'Alfarrobeira (1449). En 1458, il passa en Afrique avec une flotte considérable, et s'y empara de plusieurs villes, après une suite de campagnes meurtrières. Il fut moins heureux en Castille, où Ferdinand, époux d'Isabelle, gagna sur lui la bataille de Toro (1476). Il mourut de la peste en 1481.

C'est sous son regne que les Portugais découvrirent les côtes de la Guinée. Ce prince aimait les lettres, et ce fut lui qui fonda, à Coïmbre, la première bibliothèque qu'ait eue le Portugal.

ALPHONSE VI, roi de Portugal (1656-1667). Son incapacité et ses débauches le firent déposer et reléguer dans l'île de Tercère, où il mourut en 1683. Le pouvoir fut exercé par don Pèdre, son frère, qui, par les victoires d'Ameixial et de Villaviciosa, fit reconnaître l'indépendance du Portugal par l'Espagne.

ALPHONSE Ier, roi de Naples, le même qu'Alphonse V, le *Magnanime*, roi d'Aragon. V. *ce nom*.

ALPHONSE II, roi de Naples, fils de Ferdinand Ier, monta sur le trône en 1494. L'invasion de Charles VIII le força d'en descendre l'année suivante, et il se retira en Sicile, où il mourut quelques mois après.

ALPHONSE (François-Jean-Baptiste, baron D'), administrateur, né dans le Bourbonnais en 1756, mort en 1821. Il fut membre du Corps législatif sous le Consulat, puis préfet de l'Indre et du Gard. Il fit faire de ces départements des statistiques qui ont servi de modèles pour les travaux du même genre. En 1810, il fut chargé d'organiser l'administration de la Hollande, et représenta le département de l'Allier de 1819 à 1821.

ALPHONSE-MARIE DE LIGUORI (saint). V. LIGUORI.

ALPHONSIE s. f. (al-fon-sî — d'*Alphonse d'Este*, duc de Ferrare). Bot. Genre établi par Kunth et Humboldt dans la famille des palmiers, et qui n'a pas été adopté. La seule espèce qu'il renferme (alphonsie oléifère) appartient au genre élaïs.

ALPHONSIN s. m. (al-fon-sain). Chirurg. Instrument propre à extraire les balles, ainsi nommé de son inventeur, *Alphonse* Ferri (1552). Il est composé de trois branches élastiques maintenues dans un cylindre qui, en jouant sur elles, les rapproche ou leur permet de s'écarter.

ALPHONSINE s. f. (al-fon-si-ne). *Alphonsine de Riom*, Charte donnée en 1270 aux habitants de Riom, par Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, quatrième frère de saint Louis.

Alphonsines (TABLES), tables astronomiques dressées en 1252 par ordre du roi de Castille Alphonse X, le *Sage*, c'est-à-dire le *Savant* (el sabio). On sait que la raison de ce prince était médiocrement satisfaite de l'ordre des phénomènes célestes tel que l'expliquait alors le système de Ptolémée. « Si Dieu m'avait consulté lorsqu'il créa l'univers, disait-il, les choses eussent été dans un ordre meilleur et plus simple. » La complication des hypothèses alors admises en astronomie devenait un argument contre la sagesse divine. L'imperfection des Tables de Ptolémée se manifestant de plus en plus à mesure que se multipliaient les observations, Alphonse X résolut de les corriger, et, dans ce but, réunit dès 1248 les plus célèbres astronomes chrétiens, juifs, arabes, sous la direction de ses précepteurs Al Cabit et Aben Ragel. Après quatre ans de travail, les Tables nouvelles parurent; elles n'avaient pas coûté moins de 400,000 ducats. Elles diffèrent de celles de Ptolémée en deux points principaux : la longueur de l'année est supposée être de 365 jours 5 heures 49 minutes et 16 secondes, évaluation plus correcte que les estimations antérieures, et qui ne dépasse que de 26 secondes les meilleures déterminations modernes. La précession moyenne des équinoxes est fixée à un chiffre qui est la moitié de la quantité réelle, puisqu'il faudrait 49,000 ans pour que les points équinoxiaux pussent décrire la circonférence du globe. Cependant, une inégalité est supposée, et se présenterait périodiquement tous les 7,000 ans, de sorte que la précession moyenne serait alternativement accrue ou retardée de 18 degrés. Ces Tables, qui paraissent arbitrairement fondées sur le nombre 7, furent calculées sur le méridien de Tolède et pour l'année 1256. Les astronomes postérieurs leur accordèrent une médiocre estime, et Tycho-Brahé déplora les 400,000 ducats qu'elles avaient coûté. On trouve une appréciation complète de ces tables, restées d'un usage général jusqu'à Copernic et Tycho-Brahé, dans les œuvres de Delambre : *Histoire de l'Astr. du moyen âge*. Elles furent imprimées pour la première fois à Venise (1483). La Bibliothèque Impériale de Paris possède un exemplaire de l'*édition princeps*.

On donne aussi quelquefois à ces tables le nom de *Tables alonsines*, traduction plus directe de l'Espagnol *Alonso*, Alphonse.

ALPHONSINE (Alphonsine FLEURY, dite Mlle), actrice française, née à Paris en 1829, débuta, à peine âgée de six ans, au Gymnase-Enfantin du passage de l'Opéra; ce théâtre en miniature ayant été fermé, sa carrière artistique fut interrompue. Nous la retrouvons à quinze ans tenant les premiers rôles au théâtre du Petit-Lazari. Engagée bientôt aux Délassements-Comiques, elle y débuta dans un vaudeville en trois actes, la *Bouquetière du Marché des Innocents*. Son esprit, sa verve, son originalité, éclatèrent dans *Polkette et Bamboche*, et elle contribua à la vogue des revues *Gâchis et Poussière*, et *Voilà le plaisir!* Après une courte apparition à la Porte-Saint-Martin, où elle contribua au succès des *Sept-Merveilles du Monde*, elle entra aux Variétés, où nous la voyons maintenant (1864) en pleine possession de son talent et de sa gaieté folle. Dans les *Amours de Cléopâtre*, vaudeville; les *Bibelots du Diable*, féerie; les *Mousquetaires du Carnaval*, vaudeville; l'*Infortunée Caroline*, comédie-vaudeville; l'*Homme n'est pas parfait*, etc., le public, dont elle est l'enfant gâté, la retrouve toujours avec sa belle humeur, sa vivacité d'emporte-pièce et sa verve gaillarde. Mlle Alphonsine est comique, chose bien difficile pour une femme encore jeune et jolie; elle produit, sans manquer de mesure, des effets bouffons analogues à ceux de Grassot, de Ravel et d'Hyacinthe. Elle a compris que la charge, applaudie quand même chez un acteur excentrique, serait dans la femme quelque chose de malséant, et on doit lui savoir gré de cette preuve de goût. Une étincelle du feu de Déjazet petille dans son esprit, et c'est l'actrice de Paris qui a peut-être aujourd'hui le plus de brio grotesque et de cette qualité si rare qu'on appelle au théâtre le *diable au corps*. Certains critiques lui ont re-

prochè l'exagération de son jeu; peut-être ont-ils oublié que c'est surtout dans la farce — ce mot pris dans sa bonne acception — que Mlle Alphonsine est reine sans partage.

ALPHOS s. m. (al-foss — du gr. *alphos*, blanc). Pathol. Sorte de lèpre sous l'action de laquelle les diverses parties du corps qui en sont affectées se couvrent de taches blanches. On distingue l'*alphos* proprement dit, qui se borne à l'épiderme, et la *leucé*, qui s'étend jusqu'au derme. On admettait autrefois une troisième variété de l'*alphos*, appelée *melas*, à cause de la couleur gris noirâtre des écailles. Cette affection n'est autre chose que la lèpre squammeuse, ou *morphée blanche* du moyen âge.

ALPICIEN, ENNE s. et adj. (al-pi-si-ain, è-ne — rad. *Alpes*). Géogr. Habitant des Alpes; qui appartient aux Alpes.

ALPICOLE adj. (al-pi-ko-le — de *Alpes*, et du lat. *colere*, habiter). Qui croît dans les Alpes : *Plante* ALPICOLE.

ALPIGÈNE adj. (al-pi-jè-ne — de *Alpes*, et du lat. *genus*, origine). Bot. Nom spécifique de quelques espèces de végétaux qui croissent dans les Alpes ou sur les hautes montagnes : *Le chèvrefeuille* ALPIGÈNE.

ALPIN, INE adj. (al-pain, i-ne — rad. *Alpes*). Qui habite, qui croît, qui se trouve sur les Alpes, et, par ext., sur les hautes montagnes : *Animaux* ALPINS. *Plantes* ALPINES. *Les chalets* ALPINS. *Ce sont des roches* ALPINES. *La rose* ALPINE *des Andes, le magnifique befaria, forme une ceinture pourpre autour des pins élancés.* (Humboldt.) ‖ Ce mot a le même sens qu'*alpestre*.

ALPINI (Prosper), botaniste, né en 1553, à Marostica (Vicentin), mort à Padoue en 1617. Il professa à Padoue et fit un voyage scientifique en Egypte. Il fut un des premiers naturalistes qui aient donné la description du café. Il a composé divers ouvrages de médecine et de botanique pleins d'observations curieuses, notamment une description des plantes de l'Egypte et un résumé des doctrines médicales des méthodistes.

ALPINIE s. f. (al-pi-nî — rad. *Alpini*, n. pr.). Bot. Genre de plantes de la famille des amomées, renfermant environ vingt espèces. Ce sont de grandes et belles plantes vivaces, appartenant toutes aux régions tropicales de l'Asie, et dont la plupart sont cultivées dans nos serres chaudes. La plus remarquable est l'*alpinie galanga*.

ALPINIÉ, ÉE adj. (al-pi-ni-é — rad. *alpinie*). Bot. Qui ressemble à une alpinie.

— s. f. pl. Tribu de plantes amomées.

ALPINS s. m. pl. Géogr. anc. Peuple de l'ancienne Ibérie, qui habitait sur les bords de l'Elbe.

ALPIOU s. m. (al-pi-ou — de l'ital. *al più*, au plus). Jeu. Se dit, à la bassette, de la marque qu'on fait à sa carte pour indiquer que l'on double sa mise après avoir gagné.

ALPISTE s. m. (al-pi-ste — rad. *Alpes*). Bot. Plante de la famille des graminées et du genre phalaris, appelée aussi *millet long*. Elle constitue un fourrage de moyenne qualité. Ses graines peuvent servir à l'alimentation; mais on les emploie surtout pour nourrir les oiseaux. Sa farine a été utilisée pour faire un encollage destiné à la fabrication des tissus fins, procédé presque abandonné aujourd'hui.

ALPON, petite riv. d'Italie, sur laquelle est jeté le pont d'Arcole, si fameux dans nos fastes militaires. V. ARCOLE (bataille d').

ALPORAMA s. m. (al-po-ra-ma — de *Alpes*, et du gr. *oraó*, je vois). Nom donné à plusieurs vues des Alpes, en relief et en perspective, que l'on exhiba à Paris, de 1812 à 1820.

ALPUJARRAS, montagnes d'Espagne, dans la prov. de Grenade, très-riches en minéraux.

ALQUE s. m. (al-ke — du gr. *alkê*, force). Ornith. Groupe d'oiseaux palmipèdes, qui renferme les genres pingouin, macareux et phérorhynque.

ALQUIÉ (Alexis), médecin français, né vers 1812. Professeur de clinique chirurgicale à la faculté de médecine de Montpellier, et chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de cette ville, il a publié plusieurs ouvrages représentant, comme enseignement et comme pratique, les doctrines de l'ancienne école de Montpellier. Son nom vient d'être mêlé au retentissement d'un procès fameux (procès Armand, 1864).

ALQUIER (Ch.-J.-Marie), constituant, conventionnel et diplomate, né à Talmont (Vendée) en 1759, m. à Paris en 1826. Il était avocat à La Rochelle lorsqu'en 1789 sa province le nomma député aux états généraux. Il y siégea avec les membres les plus prononcés du côté gauche, mais s'y fit plus remarquer par ses travaux dans les comités que par ses talents oratoires. La session terminée, il fut élu président du tribunal criminel de Seine-et-Oise, et, en 1792, membre de la Convention. Il vota la mort de Louis XVI, *en cas d'invasion étrangère*, et se prononça pour le sursis à l'exécution. Pendant la Terreur, Alquier remplit une courte mission à Brest, se rangea prudemment avec les muets de la Plaine, et ne reprit un rôle actif qu'après le 9 thermidor. Il siégea au conseil des Cinq-Cents jusqu'en 1798, et occupa successivement les ambassades de Tanger, Munich, 1799, Madrid, 1800, Florence, 1801, Naples, Rome, Stockholm, 1810, et Copenhague. A Naples, il fit renvoyer Acton; en Suède, il détermina la cour, malgré ses répugnances, à entrer dans le système continental; en Danemark, il contribua à la cession de la Norwége à la Suède. Rappelé de Copenhague par Louis XVIII en 1814, proscrit comme régicide en 1816, il vécut à Vilvorde (Belgique) jusqu'en 1818, époque de son rappel, qu'il dut aux démarches actives de Boissy d'Anglas.

ALQUIÈRE s. f. (al-ki-ère). Métrol. Mesure de capacité pour les liquides usitée en Portugal. A Lisbonne, l'*alquière* vaut environ 13 litres et demi.

ALQUIFOUX s. m. (al-ki-fou). Techn. Nom donné aux variétés de galène ou sulfure de plomb employées dans l'art du potier pour recouvrir les vases de terre de l'enduit vitreux appelé *couverte*, qui les rend imperméables aux liquides. Sous l'action de la chaleur et de l'air, le sulfure de plomb se décompose, le soufre devient de l'acide sulfureux qui se dégage, et le plomb, transformé en oxyde, forme avec la silice un verre très-fusible qui recouvre d'un léger vernis toutes les surfaces sur lesquelles on avait appliqué la couverte. Il est inutile de dire que le potier doit avoir soin de n'employer pour couverte que des galènes absolument exemptes de sulfures d'arsenic et d'antimoine.

ALRUNNES s. f. pl. V. ALLRUNES.

ALSACE (du celt. *El-Sass*, pays de l'El ou Ill), anc. prov. de France, qui avait pour cap. Strasbourg; elle se divisait en haute et basse Alsace, correspondant à nos départements actuels du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. Cette province passa de la domination des Celtes sous celle des Romains, et fit partie de la première Germanie et de la grande Séquanie. Sous le règne de Clovis, les Francs s'en emparèrent; incorporée ensuite au royaume d'Austrasie, elle eut des comtes, puis des ducs. En 940, l'Alsace fut distraite de la France, et subit la domination autrichienne jusqu'en 1648, époque à laquelle elle fut réunie à la France par le traité de Westphalie, et cette conquête de Louis XIV a été confirmée par les traités de Nimègue (1678) et de Ryswyck (1697). Néanmoins certaines parties, qui étaient restées à divers princes allemands, ne furent réunies à la France que par la révolution de 1789; mais Landau, fortifié par Vauban, a été détaché de l'Alsace en faveur de la Bavière, en 1815.

ALSACE (Thomas Louis DE HENIN LIÉTARD, appelé le cardinal D'), prélat belge, né à Bruxelles en 1680, mort en 1759, descendait de Thierry d'Alsace, comte de Flandre. Cadet de sa maison lorsqu'il s'était voué à l'état ecclésiastique, il en devint l'aîné par la mort de son frère, le prince de Chimay, et transmit aussitôt la principauté de ce nom à son frère puîné. Après la prise de Bruxelles par Louis XV, en 1746, le cardinal-archevêque reçut ce monarque à la porte de la cathédrale, et lui adressa un discours laconique qui rendait en quelques mots les sentiments les plus élevés et les plus dignes qu'on puisse exprimer dans une semblable circonstance. Il était doyen du sacré collége.

ALSACIEN, ENNE s. et adj. (al-za-si-ain, è-ne). Géogr. Qui est né en Alsace, qui habite l'Alsace; qui a rapport à l'Alsace ou à ses habitants : *Les* ALSACIENS *sont d'origine gauloise. C'était une famille de paysans* ALSACIENS *émigrants.* (V. Hugo.)

ALSE s. f. (al-se — du gr. *alsêidês*, nymphes). Etres fantastiques habitant les bois : *Les* ALSES *et les satyres couraient comme des ombres à travers la brume.* (V. Hugo.)

ALSÉ s. m. (al-sé — du gr. *alsos*, bois). Antiq. Forêt sacrée où l'on plaçait les statues des vainqueurs aux jeux Olympiques.

ALSEBRAN s. m. (al-se-bran). Anc. pharm. Sorte d'électuaire purgatif.

— Bot. Nom donné à la joubarbe des toits.

ALSÉIS s. f. (al-sé-iss — du gr. *alsos*, *eos*, bois). Bot. Genre de plantes de la famille des rubiacées et de la tribu des cinchonées, dont la seule espèce est un arbrisseau à fleurs jaunes, originaire du Brésil.

ALSEN, île du Danemark, dans la mer Baltique, qui n'est séparée de la côte que par une distance de moins de 300 mètres; 18,000 hab. C'est une des îles les plus agréables de la Baltique par ses forêts, ses petits lacs et sa culture. Sa position stratégique lui assure une grande importance, et elle a joué un grand rôle dans toutes les guerres que le Danemark a eu à soutenir contre l'Allemagne.

ALSÉODAPHNÉ s. m. (al-sé-o-daf-né — du gr. *alsos*, *eos*, bois; *daphnê*, laurier). Bot. Genre de plantes de la famille des laurinées et de la tribu des persées, renfermant quelques arbres, originaires de l'Inde.

ALSEUOSMIE s. f. (al-seu-o-smi — du gr. *alsos*, bois; *euosmia*, bonne odeur). Bot. Genre de plantes rapporté avec doute à la famille des caprifoliacées ou à celle des cornées, renfermant une dizaine d'espèces, qui sont des arbrisseaux à fleurs odorantes, originaires de la Nouvelle-Zélande.

ALSFELD, petite ville de la Hesse-Darmstadt; 3,684 hab. Fabrication de toiles, draps et lainages.

ALSIDIE s. f. (al-si-dî — du gr. *alsos*, bois, forêt). Bot. Genre d'algues renfermant une seule espèce à fronde rameuse, buissonnante, qui se trouve dans la Méditerranée.

ALSIN, INE adj. (al-sain, i-ne — du gr. *alsos*, bois). Hist. nat. Qui aime les bois, qui se plaît dans les bois. ‖ On dit aussi ALSINACÉ.

ALSINE s. f. (al-si-ne — du gr. *alsos*, forêt). Bot. Genre de plantes de la famille des caryophyllées, plus généralement connu sous le nom de *morgeline*.

ALSINÉ, ÉE adj. (al-si-né — rad. *alsine*). Bot. Qui ressemble à une alsine.

— s. f. pl. Tribu de la famille des caryophyllées, qui a pour type le genre alsine.

ALSINELLE s. f. (al-si-nè-le — rad. *alsine*). Bot. Genre de plantes de la famille des caryophyllées, voisin des morgelines, et dont les caractères sont peu connus.

ALSODÉE s. f. (al-so-dé — du gr. *alsôdês*, bocager). Bot. Genre de plantes de la famille des violariées, et dont les espèces peu nombreuses sont des arbres ou des arbrisseaux, croissant presque tous à Madagascar.

ALSODINÉ, ÉE adj. (al-so-di-né — rad. *alsodée*). Bot. Qui ressemble à une alsodée.

— s. f. pl. Tribu de la famille des violariées.

ALSOMITRE s. f. (al-so-mi-tre — du gr. *alsos*, bois; *mitra*, ceinture). Bot. Genre de plantes de la famille des cucurbitacées, comprenant une seule espèce, qui habite Java.

ALSOPHILE s. f. (al-so-fi-le — du gr. *alsos*, forêt; *philos*, ami). Bot. Genre de fougères, comprenant environ quarante espèces, presque toutes arborescentes et originaires du nouveau continent.

ALSTATTEN ou **ALSTÆTTEN**, ville de Suisse, canton de Saint-Gall; 6,000 hab. Sources sulfureuses.

ALSTON (Charles), médecin et botaniste écossais, né en 1683, d'une famille alliée à celle des Hamilton, mort en 1760, se rendit à Leyde pour étudier sous Boerhaave, et se lia dans cette ville avec son compatriote, le célèbre Alexandre Monro. Les deux amis formèrent alors le projet de réorganiser l'enseignement de la médecine dans leur patrie, s'associèrent des coopérateurs distingués par leur zèle et leurs talents, et parvinrent à rendre l'université d'Edimbourg une des plus célèbres de l'Europe. Alston y professait la botanique et la matière médicale. Son principal ouvrage est intitulé : *Tirocinium botanicum Edimburgense*. Il y développe des principes de botanique en opposition avec ceux de Linné.

ALSTONIE s. f. (al-sto-nî — de *Alston*, n. pr.). Bot. Genre de plantes de la famille des apocynées, renfermant un petit nombre d'espèces, dont quelques-unes sont cultivées dans nos serres. Ce sont, pour la plupart, des arbres élevés, lactescents, à fleurs blanches, originaires des régions tropicales de l'Asie et des îles de l'Océanie.

ALSTONIÉ, ÉE adj. (al-sto-ni-é — rad. *alstonie*). Bot. Qui ressemble à une alstonie.

— s. f. pl. Tribu de la famille des apocynées.

ALSTRŒMER (Jonas), industriel suédois, né en 1685, mort en 1761, introduisit dans sa patrie l'industrie de la laine, la culture de la pomme de terre, et fonda un grand nombre de manufactures. Il reçut des lettres de noblesse; ses quatre fils se distinguèrent par leurs talents et leur patriotisme.

ALSTRŒMERIE s. f. (al-strê-me-rî — de *Alstrœmer*, n. pr.). Bot. Genre de plantes de la famille des amaryllidées ou narcissées, renfermant une cinquantaine d'espèces, toutes originaires de l'Amérique du sud, et dont plusieurs sont cultivées dans nos jardins, à cause de la beauté de leurs fleurs. La plus commune est celle qu'on appelle *lis des Incas*.

— s. f. pl. Tribu de la famille des amaryllidées.

ALTAÏ (MONTS), longue chaîne de montagnes d'Asie occupant une partie de la Sibérie méridionale; sommets très-élevés; mines d'or et d'argent, dont quelques-unes sont exploitées par les Russes. On divise cette chaîne en grand Altaï et en petit Altaï. En tatare, Altaï signifie *monts d'or*.

ALTAÏQUE adj. (al-ta-i-ke — rad. *Altaï*). Ethn. *Race altaïque*. Se dit de la race dont le berceau est présumé se trouver dans les montagnes de l'Altaï.

ALTAÏR ou **ALTHAÏR** s. m. (al-ta-ir — mot arab.). Astron. Etoile de première grandeur, qui se trouve dans la constellation de l'Aigle.

ALTAMAHA, fleuve des Etats-Unis. V. ALATAMAHA.

ALTAMBOR s. m. (al-tan-bor). Mus. Instrument de musique antique, tambour des Maures.

ALTAMIRA (Ossorio y Moscoso D'). Hist. L'une des plus anciennes, des plus riches et des plus puissantes maisons d'Espagne, dans laquelle la grandesse de première classe est attachée au titre de comte.

ALTAMURA, ville du royaume d'Italie, dans la terre de Bari; magnifique cathédrale, bâtie par l'empereur Frédéric II; 16,000 hab.

ALTAR, haute montagne de l'Amérique méridionale, dans la chaîne des Andes. Plusieurs de ses pics atteignent les régions des neiges éternelles; le plus élevé a 6,000 mètres de hauteur.

ALTARISTE s. m. (al-ta-ri-ste — du lat. *altar*, autel). Chanoine particulier de la basilique du Vatican, chargé de décorer le maître-autel, et de conserver les pallium qui lui sont livrés par le sous-diacre apostolique.

ALTAROCHE (Marie-Michel), littérateur, né à Issoire (Puy-de-Dôme) en 1811, abandonna, après 1830, l'étude du droit pour s'enrôler d'enthousiasme dans la presse républicaine. Il collabora tour à tour à la *Tribune*, à la *Caricature*, au *National*, dont il augmenta le succès par sa verve pittoresque et son esprit mordant. En 1834, il entra au *Charivari*, dont il conserva la direction jusqu'en 1848. Il était un des plus spirituels écrivains de cette feuille célèbre, qui, sous une forme joviale et grotesque, fit une guerre si vive au gouvernement de Louis-Philippe. En même temps, il publiait des chansons républicaines, des *contes démocratiques*, des écrits politiques, et collaborait à deux pièces agréables, *Lestocq* et le *Corrégidor de Pampelune*. En 1848, il fut envoyé comme commissaire de la République dans le département du Puy-de-Dôme, qui le nomma représentant à la Constituante, où il vota généralement avec les républicains modérés. Non réélu à l'Assemblée législative, il ne s'occupa plus dès lors que de directions et d'entreprises théâtrales.

ALTAVELLE s. f. (al-ta-vè-le). Ichthyol. Nom vulgaire donné, dans quelques localités, à la raie ou pastenague.

ALTDORF ou **ALTORF**, ville de Bavière, à 18 kil. de Nuremberg; 2,150 hab. Fabrique de jouets et d'articles en bois. Elle fut célèbre par son université, qui exista de 1570 à 1809. ‖ *Altdorf* est encore le nom d'un grand nombre de villes peu importantes de l'Allemagne.

ALTDORF ou **ALTORF**, ville de Suisse, ch.-lieu du canton d'Uri; 2,112 hab. On y voit une fontaine à l'endroit où était, dit-on, le tilleul contre lequel on plaça le fils de Guillaume Tell, quand celui-ci abattit la pomme placée sur la tête de l'enfant. Dans le voisinage, houillères et mines de zinc; les alentours de la ville sont ravissants.

ALTDORFER (Albert), peintre allemand, né en 1488 à Altdorf, près de Landshut, en Bavière, mort à Ratisbonne en 1538, se forma sous Albert Dürer. Sa vive imagination, son coloris vigoureux, sa science de la perspective aérienne et des lignes architecturales, lui assignent une place élevée parmi les maîtres de la primitive école allemande. Son chef-d'œuvre est la *Bataille d'Arbelles*, du musée de Munich, immense mêlée où s'agitent une multitude de figurines en costumes du moyen âge, très-expressives et très-vivement peintes. La galerie d'Augsbourg a de lui un très-beau retable dont le sujet central est un *Crucifiement* et dont les volets extérieurs représentent l'*Annonciation*. Altdorfer se distingua aussi dans la gravure, et son œuvre se compose de 96 estampes que Bartsch a décrites sous son nom.

ALTENA, ville de Prusse, en Westphalie; 4,295 hab. Fabrication très-importante de fils de fer et d'acier.

ALTENBERG (ABBAYE D'), près de Cologne. L'église, un des beaux monuments gothiques de l'Allemagne, fut achevée en 1255 et le chœur en 1379. Elle avait été commencée en 1133 par le comte Eberhard de Berg. Incendiée en 1815, elle a été restaurée en 1835. L'abbaye contient, entre autres monuments funéraires, ceux des comtes d'Altena, des comtes et des ducs de Berg.

ALTENBOURG, ville d'Allemagne, cap. du duché de Saxe-Altenbourg; 14,000 hab. Aux environs, vieux château situé sur une montagne. Il se fait dans cette ville un commerce actif de transit, favorisé par un chemin de fer et huit routes commerçantes.

ALTENBOURG, petite ville de Hongrie, à 30 kil. de Presbourg; 3,400 hab. Beau château de l'archiduc Charles, autref. résidence royale.

ALTENDORF, village de Bavière, où Kléber défit les Autrichiens en 1796.

ALTENHEIM, village situé sur les bords du Rhin, grand-duché de Bade; 1,670 hab. C'est près de là que Turenne fut tué, le 16 juillet 1675, et que le 30 du même mois l'armée française, qui battait en retraite sous le commandement du comte de Lorges, neveu du grand capitaine, fut attaquée par les Impériaux, sous les ordres de Montécuculli. On combattit avec acharnement, sans que la victoire se déclarât pour aucun drapeau, et les pertes furent à peu près égales des deux côtés. Toutefois, les Français opérèrent leur passage du Rhin sans que l'ennemi osât s'y opposer davantage.

ALTENKIRCHEN, bourg de Prusse, à 32 kil. de Coblentz; 1,600 hab. C'est dans ses environs que Marceau fut blessé mortellement, le 19 août 1796, en protégeant la retraite de Jourdan.

ALTENSTEIN (le baron Charles STEIN D'), homme d'Etat prussien, né à Anspach en 1770, mort à Berlin en 1840, fut nommé en 1806 conseiller privé des finances, concourut avec zèle et talent à la réorganisation du royaume de Prusse après la paix de Tilsitt, et contribua puissamment à l'introduction de nombreuses réformes et à la suppression de beaucoup d'abus. Il prit aussi une grande part à la fondation de l'université de Berlin en 1809, devint à cette époque ministre des finances, puis ministre des cultes et de l'instruction publique en 1817. Il a protégé les lettres et les sciences, et introduit d'utiles améliorations dans les diverses branches de l'instruction publique.

ALTENSTEINIE s. f. (al-tain-sté-nî — de *Altenstein*, n. pr.). Bot. Genre de plantes de la famille des orchidées et de la tribu des ophrydées, renfermant trois ou quatre espèces, toutes originaires de l'Amérique du sud.

ALTÉRABILITÉ s. f. (al-té-ra-bi-li-té — rad. *altérable*). Qualité de ce qui est altérable : *La nature complexe des animaux, la multiplicité de leurs éléments, donnent la raison de leur* ALTÉRABILITÉ. (Richer.)

ALTÉRABLE adj. (al-té-ra-ble — rad. *altérer*). Qui est susceptible d'être altéré : *Parmi les métaux, il y en a de plus ou moins* ALTÉRABLES. (Acad.) *Le goût est une faculté naturelle, perfectible,* ALTÉRABLE. (Marmontel.)

— **Antonymes.** Fixe, immuable, immutable, impermutable, inaliénable, inaltérable, incommutable, invariable, permanent, constant, stable.

ALTÉRANT (al-té-ran) part. prés. du v. Altérer :

Et nos seuls ennemis, *altérant* sa bonté,
Abusaient contre nous de sa facilité.
RACINE.

ALTÉRANT, ANTE adj. (al-té-ran, an-te — rad. *altérer*). Qui altère, qui cause la soif : *Mets, ragoût* ALTÉRANT. *Les liqueurs sucrées sont* ALTÉRANTES.

— Méd. Qui modifie l'état, la composition d'une chose : *L'iode est un médicament* ALTÉRANT. *Plusieurs médecins divisent les médicaments en* ALTÉRANTS *et évacuants.* (Guersent.) *Il y a des médicaments* ALTÉRANTS *dont l'action, bien qu'inexplicable jusqu'ici, n'en est pas moins démontrée par de nombreuses expériences.* (F. Rattier.) ‖ Substantiv. *Les altérants*, Les médicaments altérants.

— **Encycl.** Méd. On donne le nom d'*altérants* à des médicaments qui sont absorbés, et qui agissent en modifiant d'une manière persistante la nature du sang et des humeurs diverses. Les principaux médicaments *altérants* sont fournis par le règne minéral ; ce sont l'*iode* et les préparations *iodurées*, le *brome* et les préparations *bromurées*, le *mercure* et les préparations *mercurielles*, l'*or* et les préparations *aurifères*, l'*arsenic* et les préparations *arsenicales*, les *chlorures de baryum* et *de calcium*. On y a joint aussi, quoique leur action sur le sang ne soit point durable, en ce qu'ils sont rapidement éliminés, les *alcalis*, leurs *carbonates* et les eaux *alcalines*, le *nitrate de potasse*. On emploie les médicaments *altérants* dans les maladies aiguës, mais surtout dans les affections chroniques. Plusieurs sont indiqués dans les maladies vénériennes : ce sont les préparations de mercure, d'iode, d'or ; de là le nom d'*antisyphilitiques* donné à ces substances. Lorsqu'on prescrit les médicaments *altérants* pour combattre des maladies chroniques, il faut avoir soin de les continuer longtemps, et les donner à doses *altérantes*, c'est-à-dire en petites quantités à la fois, afin de produire par leur action lente, mais continue, les modifications que l'on désire obtenir. L'action *altérante* d'un médicament dépend souvent de la dose à laquelle il est donné. Ainsi le calomel (protochlorure de mercure), administré à un adulte, agit comme purgatif à la dose de 30 centigr. et au-dessus, et comme *altérant* à celle de 5 à 10 centigr.

ALTERA PARS PETRI (al-té-ra-parss-pé-tri). Mots lat. qui signif. littéralem. L'autre, la seconde partie de Pierre, et qui servent à désigner le jugement, l'intelligence. Dire de quelqu'un qu'il lui manque l'*altera pars Petri*, c'est donner à entendre qu'il est tout à fait dénué de sens et d'esprit. Cette locution remonte à la scolastique, et elle a son origine dans un ouvrage de Pierre Ramée (*Petrus Ramus*), intitulé *Logique*, et divisé en deux parties : l'*invention* et le *jugement*. Dès lors, il est facile de comprendre l'euphémisme ironique de cette locution ; le jugement est évidemment cette autre, cette seconde partie dont il est question dans le livre de Pierre.

ALTÉRATEUR, TRICE s. et adj. (al-té-ra-teur, tri-se — rad. *altérer*). Qui altère, qui falsifie des substances, des monnaies, etc.

ALTÉRATIF, IVE adj. (al-té-ra-tif, i-ve — rad. *altérer*). Qui altère, qui modifie les propriétés des corps.

ALTÉRATION s. f. (al-té-ra-si-on — rad. *altérer*). Changement, modification dans la nature, la forme, les propriétés, l'état normal d'un corps : *L'*ALTÉRATION *d'une couleur. L'*ALTÉRATION *d'une liqueur. L'*ALTÉRATION *des corps est produite par des forces de deux espèces, la pression simple et l'impulsion.* (***) ‖ Falsification, sophistication : *L'*ALTÉRATION *du lait est un délit justiciable de la police correctionnelle.*

— Particulièrem. : *Altération des monnaies*, Leur falsification par excès d'alliage.

— Changement calculé ou non, dans un mot, un acte, un texte, etc. : *On me reproche des* ALTÉRATIONS *dont je n'ai jamais été capable.* (Boss.) *Certaines parties des livres saints avaient subi des* ALTÉRATIONS *considérables.* (Fleury.) *Toute* ALTÉRATION *des actes de l'état civil donnera lieu aux dommages et intérêts des parties.* (C. civil.) *Les* ALTÉRATIONS *dans les éditions de Pascal énervent plus ou moins la pensée de l'auteur sans la dénaturer entièrement.* (V. Cousin.) *En passant dans la bouche d'une race nouvelle, la langue éprouve toujours, au moins dans sa prononciation, des* ALTÉRATIONS *dues aux différences d'habitude de l'organe vocal.* (Maury.) ‖ Dans un sens moins général, Tout changement désavantageux dans l'état d'une chose : *Le beau temps se maintient sans* ALTÉRATION. *L'*ALTÉRATION *de l'expression est un signe de l'altération des sentiments généraux du cœur humain.* (St-M. Gir.)

— Par ext. Passage de l'état normal à un autre qui indique l'affaiblissement, la souffrance, une violente émotion intérieure : *L'*ALTÉRATION *de sa voix annonçait une émotion profonde.* (Acad.) *A ce récit, le seigneur Velasco fit paraître une grande* ALTÉRATION *sur son visage.* (Le Sage.) *Si la castration opère tant d'*ALTÉRATION *au physique et au moral dans les animaux, l'abus du plaisir en produit d'un autre genre encore plus dangereux chez l'homme.* (B. de St-P.) *Il vit l'*ALTÉRATION *soudaine de son visage pâli et affaissé déjà par les angoisses de la mort.* (G. Sand.) *Ses parents s'inquiétaient de l'*ALTÉRATION *de ses traits.* (G. Sand.)

— Fig. : *L'*ALTÉRATION *de son caractère vient de ses longs chagrins.* (Acad.) *Ces événements ont causé une* ALTÉRATION *sensible dans les mœurs de la nation.* (Acad.) *Il n'y aura jamais d'*ALTÉRATION *dans mon amitié pour lui.* (Acad.) *Il y a dans la voix des nuances tellement propres à peindre les* ALTÉRATIONS *de l'âme que les animaux ne sauraient s'y méprendre.* (Alibert.)

— Mus. Changement accidentel d'intonation qu'une note éprouve par l'effet d'un signe d'élévation ou d'abaissement. L'*altération* a toujours pour effet de réduire à un demi-ton les passages d'une note à une autre. On distingue les *altérations* en *ascendantes* et *descendantes* ; les *altérations* ascendantes transforment la note altérée en note sensible accidentelle ; les *altérations* descendantes en font un quatrième degré momentané.

ALTÉRATION s. f. (al-té-ra-si-on — rad. *altérer*). Grand besoin de boire, grande soif, en parlant de l'homme et des animaux : *Il a une* ALTÉRATION *continuelle.* (Acad.) *La fièvre cause une grande* ALTÉRATION. (Trév.)

ALTERCAS s. m. (al-ter-kâ — de *alterquer*). Altercation, débat :

Quoi qu'il en soit, cet *altercas*
Mit en combustion la salle et la cuisine.
LA FONTAINE.

Or, voyez bien qu'en tout cet *altercas*
Onc n'ai pu croire au bon Pythagoras.
LEBRUN.

Adonc le roi, oyant leur *altercas*,
Leur répondit : J'entends bien votre cas...
Vous me nommez votre seigneur et maître,
Et toutefois sujets ne voulez être. MAROT.

Vieux et employé surtout dans la poésie légère pour les besoins de la mesure ou de la rime.

ALTERCATEUR, TRICE s. (al-tèr-ka-teur, tri-se — rad. *alterquer*). Querelleur, chicaneur. Vieux mot.

ALTERCATION s. f. (al-ter-ca-si-on — rad. *alterquer*). Querelle, débat, contestation : *Ils ont des* ALTERCATIONS *perpétuelles.* (Acad.) *Ils n'ont pas précisément des disputes, mais il y a toujours de grandes* ALTERCATIONS *entre eux.* (Lav.) *Ils se séparèrent à la suite d'une vive* ALTERCATION. (Le Sage.) *La causerie inspire la confiance, l'*ALTERCATION *l'éloigne.* (De Ségur.) *S'il s'est élevé entre elle et moi quelques petites* ALTERCATIONS, *j'avoue de bonne foi que le plus grand tort a toujours été de mon côté.* (X. de Maistre.)

Si les chefs de famille avaient la prévoyance
D'étudier tous ceux dont ils font alliance,
Nous verrions, j'en suis sûr, dans les conditions
Régner moins de scandale et d'*altercations*.
J.-B. ROUSSEAU.

— **Syn. Altercation, contestation, controverse, débat, démêlé, différend, discussion, dispute, querelle.** On doit d'abord mettre à part les trois mots *altercation*, *débat* et *querelle*, qui supposent une opposition passionnée ; puis *contestation*, *démêlé* et *différend*, où l'opposition roule sur des intérêts, et enfin *controverse*, *discussion* et *dispute*, où il s'agit plutôt des opinions. L'*altercation* ne suppose qu'un commencement d'aigreur ; il y en a davantage dans la *querelle*, et celle-ci peut quelquefois aller jusqu'à devenir sanglante. Le *débat* se rapproche de la discussion, chacun y parle tour à tour avec animation, mais sans désordre. Dans les *contestations*, il s'agit ordinairement de l'interprétation qu'il faut donner à une loi, à une clause, à un usage ; on dit qu'une *contestation* s'élève ou qu'elle se termine ; on dit au contraire qu'on a des *démêlés* ou des *différends*. Le *différend* est ce qui empêche d'être d'accord ; il ne survient qu'entre ceux qui ont ordinairement des rapports ensemble ; le *démêlé* est ce qui met aux prises des personnes qui pouvaient ne pas même se connaître. Il y a *dispute* toutes les fois que les opinions sont différentes et que chaque partie soutient la sienne avec chaleur ; la *dispute* devient une *discussion* quand chacun parle à son tour, avec méthode et avec le désir de convaincre sérieusement son adversaire. Enfin *controverse* ne se dit plus guère aujourd'hui que des discussions théologiques sur quelques points du dogme ou de la discipline. Le peuple emploie quelquefois le mot *dispute* dans une acception qui le rapproche beaucoup de *querelle*.

ALTÉRÉ, ÉE (al-té-ré) part. pass. du v. Altérer. Modifié, changé, en parlant des corps, des substances, etc. : *Liquide* ALTÉRÉ. *Couleurs* ALTÉRÉES *par le temps.*

Mes cheveux sont crépus ainsi que ceux d'un nègre,
Mais par aucun soleil mon œil n'est *altéré*.
MAXIME DU CAMP.

— Particulièrem. *Monnaies altérées*, Monnaies qui contiennent trop d'alliage.

— Qui a subi des transformations, des changements fâcheux, en parlant d'un texte, d'un mot, d'un idiome, etc. : *Passage* ALTÉRÉ. *Ces chants* ALTÉRÉS *par la tradition orale ont pu être mêlés et confondus.* (Villem.) ‖ Plus généralem. Modifié d'une manière désavantageuse : *L'écriture* ALTÉRÉE *annonçait la défaillance de la main.* (Chateaub.)

— Par ext. Qui est affaibli, qui indique la souffrance, une émotion violente, etc. : *Depuis ce moment, sa santé est gravement* ALTÉRÉE.

Un tel discours n'a rien dont je sois *altéré* :
A tout événement le sage est préparé.
MOLIÈRE.

Notre santé n'a point de plus certaine marque
Qu'un pouls égal et modéré ;
Le contraire fait voir que l'être est *altéré*.
J.-B. ROUSSEAU.

— Fig. : *La tradition n'a jamais permis que la sainte doctrine pût être* ALTÉRÉE. (Boss.) *Votre vertu ne sera jamais* ALTÉRÉE *par les séductions de l'enthousiasme.* (Volt.) *Le caractère primitif d'une nation, ainsi que celui d'un homme, est souvent* ALTÉRÉ *par le commerce de ses voisins.* (B. de St-P.) *Nos idées sur le bien et le mal sont trop souvent* ALTÉRÉES *par nos préjugés.* (J. de Maistre.) *Presque toutes les religions sont* ALTÉRÉES *par leurs intermédiaires.* (Boiste.) *Quoique* ALTÉRÉE *par les superstitions de l'idolâtrie, la notion du vrai Dieu se trouve partout.* (Cardinal Gousset.)

— Mus. *Intervalles altérés*, Ceux dont l'altération d'une note modifie la valeur naturelle. ‖ *Note altérée*, Qui a reçu un signe modifiant le ton.

ALTÉRÉ, ÉE (al-té-ré) part. pass. du v. Altérer. Qui éprouve de la soif : *Ce ragoût est trop épicé, je vais être* ALTÉRÉ *toute la nuit. L'hôte se lassa d'abreuver tant de gosiers* ALTÉRÉS. (Le Sage.) *Je suis* ALTÉRÉ, *j'ai besoin de prendre un verre d'eau.* (H. Beyle.) *Le cerf* ALTÉRÉ *court à la fontaine.* (Balz.) *Le chien* ALTÉRÉ *lappe en courant un peu d'eau.* (Balz.)

Telle est l'allégresse rustique
De ces vendangeurs *altérés*.
J.-B. ROUSSEAU.

Le soir, au bord riant d'une source ignorée,
J'aurais offert la coupe à la bouche *altérée*.
CHATEAUBRIAND.

— Fam. et par plaisanterie : *Il est toujours altéré*, Se dit d'un homme qui aime à boire.

— Par ext. Qui a besoin d'être arrosé, en parlant des plantes : *Les vapeurs, transformées en nuages, vont abreuver la plante* ALTÉRÉE. (Dider.) *Sous ces rayons brûlants, la fleur tombe desséchée ; la feuille pâlit, l'herbe languit* ALTÉRÉE. (Chateaub.)

A ce lis *altéré* versez l'eau qu'il implore.
MICHAUD.

— Fig. Qui désire ardemment : *Homme* ALTÉRÉ *de richesses,* ALTÉRÉ *d'honneurs. Un grand prince est toujours* ALTÉRÉ *de gloire.* (Trév.) *Les nations* ALTÉRÉES *boiront avidement la parole de Dieu.* (Lamenn.) *Est-il possible d'exprimer combien je suis* ALTÉRÉ *de ces félicités inconnues que donne la possession d'une femme aimée !* (Balz.)

Vois-tu ces Espagnols *altérés* de carnage ?
C. DELAVIGNE.

Mon cœur est *altéré* d'amour et d'espérance.
A. GUIRAUD.

ALTER EGO s. m. (al-tè-ré-gô — mots lat. qui signif. *un autre moi-même*). Se dit, par rapport à un souverain, de celui auquel il donne plein pouvoir pour agir en son nom, et qui devient ainsi un autre lui-même : *En Vénétie, le feld-maréchal Radetzki était l'*ALTER EGO *de l'empereur d'Autriche. Leicester semblait faire chaque jour des progrès dans les bonnes grâces de la reine : toujours à ses côtés dans les conseils, admis à une intimité presque familière, il recevait les hommages de tous ceux qui avaient quelque grâce à attendre ; enfin, selon toute apparence, il était l'*ALTER EGO *de la superbe Élisabeth.* (Walter Scott.) *Ben-Aïssa passa ainsi, sans transition, par un de ces brusques changements de fortune si peu rares en Orient, du rang le plus obscur au grade le plus élevé de l'armée ; et, à dater de ce jour, il fut non-seulement le lieutenant, mais le ministre, le confident, l'*ALTER EGO *d'Ahmed-Bey.* (Félix Mornand.)

— Par ext. Personne à laquelle on accorde toute sa confiance : *Dumay, devenu l'*ALTER EGO *de l'armateur, apprit en peu de temps la tenue des livres.* (Balz.) *Il le reconnaît comme son maître, son* ALTER EGO. (Proudh.) *M. Séchan, dont le nom bien connu se rattache à une foule d'œuvres d'art remarquables, a pour collaborateur et pour* ALTER EGO *son ami M. Diéterle, artiste d'un goût exquis, que la manufacture de Sèvres a eu le tort de laisser échapper trop facilement, après avoir tiré un si utile parti de ses services pendant quelques années.* (F. de Lasteyrie.) *Le premier de mes acolytes s'appelait Amandus. C'était mon lieutenant en pied, mon ménechme, mon* ALTER EGO *dans toutes mes affaires de cœur.* (Ch. Nod.) *De là le besoin d'un inventeur de l'inventeur : faute d'avoir trouvé cet homme, cet* ALTER EGO, *plusieurs hommes de génie sont morts de la mort vulgaire de simples mortels, et la postérité indifférente les a laissés dormir en paix.* (J. d'Ortigue.)

ALTÉRER v. a. ou tr. (al-té-ré — du lat. *alterare*, même sens ; dérivé de *alter*, autre ; change l'*é* fermé du radical en *è* ouvert, devant une syllabe muette : *J'altère. Qu'il altère* ; excepté au fut. et au conditionn., où l'Acad. maintient l'*é* fermé : *J'altérerai. Nous altérerions*). Changer, modifier l'état ordinaire d'une chose : *Le soleil* ALTÈRE *les nuances vives.* ‖ Falsifier : ALTÉRER *une marchandise. Il leur est défendu d'*ALTÉRER *par des odeurs la nature de l'huile, et par des couleurs la blancheur de la laine.* (Barth.) ‖ En parlant du style et des ouvrages d'esprit, Tronquer, mal interpréter, corrompre : ALTÉRER *un livre, un discours.* ALTÉRER *un passage.* ALTÉRER *un texte.* ALTÉRER *le style d'un auteur. La langue anglaise* ALTÈRE *tout ce qu'elle emprunte en voulant se l'assimiler.* (Marmontel.) *Ce que nous blâmons, ce sont les corrections qui* ALTÈRENT *le style du grand écrivain.* (V. Cousin.)

— Particulièrem. *Altérer les monnaies*, Les falsifier par un alliage excessif.

— Par ext. Exercer une influence défavorable ; produire une expression de souffrance, d'abattement : *L'usage trop fréquent de certains remèdes* ALTÈRE *le tempérament.* (Trév.) *Les émotions douces entretiennent la santé, celles qui sont violentes l'*ALTÈRENT. (Auger.)

Quel sujet inconnu vous trouble et vous *altère* ?
BOILEAU.

Vous pâlissez ; quel sujet vous *altère* ?
ANDRIEUX.

Qui t'amène, Grégoire ? et qu'est-ce qui t'*altère* ?
PIRON.

J'ai changé mon humeur, *altéré* ma nature ;
J'ai bu chaud, mangé froid, j'ai couché sur la dure.
RÉGNIER.

. . . Un suppôt de Bacchus
Altérait sa santé, son esprit et sa bourse.
LA FONTAINE.

‖ Dénaturer : ALTÉRER *la vérité.* ALTÉRER *les circonstances d'un fait, d'un événement.*

— Fig. Affaiblir, ruiner : *Mes erreurs passées* ONT ALTÉRÉ *mon jugement.* (J.-J. Rouss.) *Quelque amitié qu'il y ait entre les frères et les sœurs, il faut peu de chose pour l'*ALTÉRER. (Le Sage.) *Ne devraient-ils pas être punis comme empoisonneurs, ceux qui, par des livres infâmes,* ALTÈRENT *les mœurs publiques ?* (Mercier.) *Il est naturel à l'homme d'*ALTÉRER *tout ce qu'il touche.* (Ampère.) *Les révolutions politiques sont celles qui* ALTÈRENT *la forme des gouvernements.* (Portalis.) *Il n'y a rien de bon que le mal ne souille et n'*ALTÈRE. (J. de Maistre.) *Trop de puissance déprave la bonté,* ALTÈRE *toutes les jouissances de la délicatesse.* (Mme de Staël.) *Il n'y a pas de considérations qui doivent faire faire une chose qui* ALTÈRE *le bonheur domestique.* (Mme de Salm.) *L'envie, la paresse et l'intempérance* ALTÈRENT *la dignité de la nature humaine.* (V. Cousin.) *Tout ce qui* ALTÈRE *l'unité de la science en ébranle la certitude.* (Lamenn.) *L'occupation française* A *profondément* ALTÉRÉ *les manières et les habitudes de la population algérienne.* (Arago.) *La vengeance, non-seulement, défigure, mais* ALTÈRE *au fond la justice.* (Guizot.)

Les honneurs n'ont jamais *altéré* ses vertus.
FLORIAN.

. Son ingénuité
N'*altère* point encor la simple vérité. RACINE.

Et du méchant l'abord contagieux
N'*altère* point son innocence. LAMARTINE.

L'œil humain n'est pas fait pour la pure clarté ;
Point de jour ici-bas qu'un peu d'ombre n'*altère*.
LAMARTINE.

— Mus. *Altérer un intervalle*, Abaisser ou élever une des deux notes dont il se compose.

S'altérer, v. pr. Se modifier en mal ; se détériorer, se corrompre, au pr. et au fig. : *Le vin* S'ALTÈRE *à l'air. Tout change dans la nature, tout* S'ALTÈRE, *tout périt.* (Buff.) *Toutes les vertus* S'ALTÈRENT *sans le concours de la sagesse.* (J.-J. Rouss.) *Jamais la société religieuse ne* S'ALTÈRE *que la société politique ne change.* (Chateaub.) *Les mœurs, les coutumes et les usages* S'ALTÈRENT. (Laveaux.) *Sa santé* S'ALTÉRAIT *sans que son âme s'aperçût de la décadence de son corps.* (Lamart.) *C'est le sort commun de toutes les langues de* S'ALTÉRER *avec le temps.* (Maury.)

Je crains bien qu'entre nous l'amitié ne *s'altère*.
LA CHAUSSÉE.

Monsieur, votre visage en un moment *s'altère*,
Et je ferai bien mieux peut-être de me taire.
MOLIÈRE.

ALTÉRER v. a. ou tr. (al-té-ré — lat. *alterare*, de *alter*, autre). Causer, exciter la soif : *La chasse* ALTÈRE *les chasseurs et les bêtes.* (Trév.) *Les salaisons* ALTÈRENT. (Acad.) *Je ne connais rien qui* ALTÈRE *comme de boire.* (Fr. Soulié.) *Rien n'*ALTÈRE *comme de ne pas dormir.* (Alex. Dum.)

— Fig. : *L'ambition* ALTÈRE *l'ambitieux.* (A. d'Houdet.) *L'aspect de son sang l'*AVAIT ALTÉRÉ *du sang de son ennemi.* (Viennet.)

— **Antonyme.** Désaltérer.

ALTÉRITÉ s. f. (al-té-ri-té — du lat. *alter*, autre). Etat, qualité de ce qui est autre, différent : *Virgile parle de deux frères entre lesquels il existait une ressemblance si parfaite, qu'ils causaient tous les jours à leur mère les plus charmantes méprises ; ils ne se distinguaient réellement que par leur* ALTÉRITÉ.

ALTERNAIRE s. m. (al-tèr-nè-re — du lat. *alternus*, alterne). Bot. Genre de champignons microscopiques, qui paraît n'être qu'un état particulier des botrytis, et dans

lequel les cellules seraient alternativement grêles et renflées.

ALTERNANCE s. f. (al-tèr-nan-se — rad. *alterner*). Action d'alterner, de prendre la place de celui auquel on cède la sienne : *Pardonnons au campagnard d'aspirer à la ville, mais en excitant le citadin à aspirer à la campagne. Je n'insiste pas sur une appréciation qui concorde avec un goût d'*ALTERNANCE *assez général aujourd'hui.* (F. Duval.) ‖ Succession de deux ou de plusieurs choses, qui a lieu par tour et dans un certain ordre : *La cathédrale de Senlis se distingue par la longueur extraordinaire du chœur et l'*ALTERNANCE *des piliers groupés et monostyles.* (Grave.) *A Saint-Michel, en Corse, on a prétendu imiter les* ALTERNANCES *des couleurs régulièrement opposées du dôme de Pise.* (P. Mérimée.) *Le bonheur, pour le philosophe, c'est l'*ALTERNANCE *même et le contraste du plaisir et de la douleur.* (A. Guyard.) *Les perles et les rosettes en or, lapis-lazuli et cornaline, formaient des* ALTERNANCES *symétriques du goût le plus exquis.* (Th. Gaut.)

— Bot. Nom donné à la disposition que présentent les verticilles floraux (calice, corolle, androcée, gynécée) lorsque les pièces de chaque verticille sont placées vis-à-vis des intervalles de celles du verticille qui précède ou qui succède immédiatement. La *superposition* est le contraire de l'*alternance*; dans la vigne, les étamines sont *superposées* aux pétales, parce que chaque étamine s'insère exactement devant un pétale, tandis que, dans la violette, les étamines sont *alternes* avec les pétales. L'*alternance* est la loi, la *superposition* l'exception. La loi d'*alternance* peut être masquée par les phénomènes désignés sous les noms de *dédoublement*, *disjonction*, *avortement*. (V. ces mots.) La loi d'*alternance* s'applique aux verticilles de feuilles comme aux verticilles floraux. ‖ Succession naturelle de diverses espèces végétales sur un sol non cultivé : *L'*ALTERNANCE *est un phénomène constant et une loi de nature que l'on observe dans les forêts aussi bien que dans les prairies; elle a dû donner l'idée première des assolements.* (Lecoq.) *Il est quelques végétaux qui semblent se soustraire au besoin de l'*ALTERNANCE, *pendant fort longtemps, au moins, dans certaines localités.* (Dict. d'agricult.)

— Géol. Disposition qu'on observe dans les dépôts stratifiés, lorsque les différentes roches dont ils sont composés forment des couches qui se succèdent plusieurs fois entre elles sur une certaine épaisseur : *L'*ALTERNANCE *des couches solides et des marnes.* (Dufrén.) *La composition des terrains houillers est un exemple remarquable de l'*ALTERNANCE *de grès, de schistes et de charbon.* (C. Prév.) *L'*ALTERNANCE *des formations marines et d'eau douce sur une grande ou sur une petite échelle est un fait bien constaté en géologie.* (Ch. Lyell.)

ALTERNANT (al-tèr-nan) part. prés. du v. Alterner : *Rien de plus délicieux que ces champs d'or et de pourpre,* ALTERNANT *avec de magnifiques bosquets de verdure.* (J.-J. Rouss.) *Ce coffret renfermait un collier composé d'anneaux d'ivoire,* ALTERNANT *avec des perles d'or, de lapis-lazuli et de cornaline.* (Th. Gaut.)

ALTERNANT, ANTE adj. (al-tèr-nan, an-te — rad. *alterner*). Qui alterne : *Deux professeurs qui font tour à tour le même cours sont des professeurs* ALTERNANTS. (Littré.) *Dans la génération* ALTERNANTE, *c'est le petit-fils qui ressemble à la grand'mère, non le fils à la mère.* (F. Pillon.)

ALTERNANTE s. f. (al-tèr-nan-te — rad. *alterner*). Nom donné par Ch. Fourier à une des trois passions qu'il appelle *distributives* : *L'*ALTERNANTE *est le besoin de variété périodique, situations contrastées, changements de scène, incidents piquants, nouveautés propres à créer l'illusion, à stimuler à la fois les sens et l'âme.* (Fourier.)

ALTERNANTHÈRE s. f. (al-tèr-nan-tè-re — du lat. *alternus*, alterne; *anthèra*, anthère). Bot. Genre de plantes de la famille des amarantacées et de la tribu des gomphrénées, renfermant une vingtaine d'espèces herbacées, la plupart originaires de la zone équatoriale.

ALTERNAT s. m. (al-tèr-na — rad. *alterner*). Ordre dans lequel des choses différentes se succèdent plusieurs fois entre elles avec régularité : *Il y a, dans un tel ordre,* ALTERNAT *des passions et de la raison!* (Fourier.) ALTERNAT *perpétuel, mobile image de ce qui passe dans la vie.* (Val. Parisot.)

— Agric. Culture alternative : *C'est à l'*ALTERNAT *que l'Angleterre doit la prospérité de son agriculture.* (Dict. de la Convers.) *La terre même veut des* ALTERNATS *de semailles, et la semence veut des* ALTERNATS *de terrain.* (Fourier.)

— Polit. Privilège en vertu duquel plusieurs puissances, plusieurs villes deviennent successivement le siège d'un gouvernement ou d'une administration : *Dans l'ancienne Perse, Suse et Ecbatane devaient jouir du droit d'*ALTERNAT, *car le roi passait l'hiver dans l'une et l'été dans l'autre de ces villes.* ‖ Droit en vertu duquel plusieurs Etats, pour conserver entre eux l'égalité, prennent tour à tour le premier rang, par exemple, dans la signature des traités : *Par suite d'usages remontant aux derniers siècles, les têtes couronnées ne voulaient pas accorder aux républiques ce qu'on appelle l'*ALTERNAT, *c'est-à-dire le droit pour un Etat de placer sa signature en tête des traités échangés par lui.* (Journ.)

ALTERNATIF, IVE adj. (al-tèr-na-tif, i-ve — rad. *alterner*). Qui a lieu tour à tour et avec une certaine continuité : *J'entendais le braiement des ânes, le chant du coq, le bruissement des feuilles, le gémissement* ALTERNATIF *de la mer.* (Lamart.) *Ce portail était presque détruit par l'action* ALTERNATIVE *du soleil et de la pluie.* (Balz.) *Une déclamation naturelle n'est vraisemblable et pathétique qu'à la condition d'avoir des nuances* ALTERNATIVES *de calme et de repos, d'abattement et d'emportement.* (G. Sand.)

— *Office alternatif, charge alternative,* Office, charge, exercés successivement par des personnes qui entrent en fonction tour à tour. ‖ Se dit aussi des personnes qui ont ces sortes de charges : *Dans l'ancienne organisation administrative, où la vénalité avait multiplié les charges, il y avait des trésoriers* ALTERNATIFS, *des secrétaires* ALTERNATIFS.

— Mécan. *Mouvement alternatif,* Celui qui a lieu tantôt dans un sens, tantôt dans un autre, et régulièrement, comme celui d'un piston dans le cylindre d'une machine à vapeur, ou celui d'un pendule oscillant autour du point d'attache de sa tige : *La plupart des machines ont un mouvement* ALTERNATIF. *La systole et la diastole du cœur sont deux mouvements* ALTERNATIFS. (Acad.)

— Bot. Qui est à l'état d'alternance. V. ce mot. ‖ *Pétales alternatifs,* Ceux qui sont insérés aux points qui séparent les lobes du calice. ‖ *Préfloraison alternative,* Mode de préfloraison que présente la corolle quand les pétales sont sur deux verticilles, et que ceux du verticille extérieur s'appliquent sur ceux du verticille intérieur comme les tuiles d'un toit.

— Agric. *Culture alternative,* Culture faite en alternant.

— Log. *Proposition alternative,* Proposition par laquelle on énonce deux choses opposées, dont l'une ou l'autre doit avoir son effet : Ex. : *Il faut manger ou mourir de faim.*

— Jurispr. *Obligations alternatives,* Obligations formulées dans une convention, et parmi lesquelles on peut choisir celle qui convient le mieux. Ex. : *Ou vous me donnerez cent francs, ou vous me donnerez une valeur égale en marchandises, ou vous me signerez un mandat.*

ALTERNATION s. f. (al-tèr-na-si-on — rad. *alterner*). Action d'alterner; résultat de cette action : *L'*ALTERNATION *d'un mouvement. L'*ALTERNATION *d'une charge. L'*ALTERNATION *d'une culture. J'observais, je suivais les* ALTERNATIONS *d'allée et de venue de l'ombre!* (Saintine.)

ALTERNATIPENNÉ, ÉE adj. (al-tèr-na-ti-pènn-né — du lat. *alternatus*, alterné, et fr. *penné*). Bot. Se dit des feuilles pennées dont les folioles sont alternes sur le pétiole commun. ‖ On dit aussi ALTERNIPENNÉ.

ALTERNATIVE s. f. (al-tèr-na-ti-ve — rad. *alternatif*). Succession de choses qui reviennent tour à tour : *La vie est une* ALTERNATIVE *de peines et de plaisirs, de craintes et d'espérances. Toute la vie du cerf se passe dans des* ALTERNATIVES *de plénitude et d'inanition, d'embonpoint et de maigreur, sans que ces oppositions si marquées et cet état toujours excessif altèrent sa constitution.* (Buff.) *Il faut à nos organes des* ALTERNATIVES *d'exercice et de repos.* (Maquel.) *Depuis quatre ans, les trois familles vivaient en de continuelles* ALTERNATIVES, *se croyant tantôt riches, tantôt déshéritées.* (Balz.) *Toutes ces* ALTERNATIVES *avaient confondu son jugement et brisé son cœur.* (G. Sand.) *L'Espagnol ne comprend guère que l'*ALTERNATIVE *du repos et du combat.* (Ampère.) ‖ Extrémité fâcheuse où l'on est réduit, et où il faudrait faire un choix auquel on n'a pas encore eu le courage de se résigner : *La vie se passe, la conscience s'use, la sensibilité au bien s'éteint, Dieu se lasse, l'éternité approche, le moment décisif arrive et nous surprend encore dans ces tristes* ALTERNATIVES. (Mass.) ‖ Option; choix entre deux partis à prendre, entre deux choses différentes : *On lui a donné l'*ALTERNATIVE. (Acad.) *Une grande nation n'a que cette seule* ALTERNATIVE : *conquérir ou civiliser.* (E. de Gir.)

Arrête, malheureux! Ah! qu'il vive, qu'il vive!
C'est moi que je dois perdre en cette *alternative*.
Em. Augier.

ALTERNATIVEMENT adv. (al-tèr-na-ti-ve-man — rad. *alternatif*). Tour à tour, l'un après l'autre : *Faire un service* ALTERNATIVEMENT. *Une force puissante abaisse* ALTERNATIVEMENT *les flots et fait un balancement de la masse totale des mers en les remuant jusqu'à la plus grande profondeur.* (Buff.) *Il manœuvra* ALTERNATIVEMENT *sur les deux rives du Pô.* (Napol. Ier.) *Comme cet homme sait bien ce qui peut devenir* ALTERNATIVEMENT *faux et vrai!* (Napol. Ier.) *Chacun tenait le piano* ALTERNATIVEMENT. (G. Sand.) *Le poëte français Bouchet est le premier qui mélangea* ALTERNATIVEMENT *des rimes masculines et des rimes féminines.* (L.-J. Larcher.) *Quatre généraux de division commandaient* ALTERNATIVEMENT. (Thiers.)

ALTERNE adj. (al-tèr-ne — du lat. *alternus;* formé de *alter*, autre). Géom. *Angles alternes internes*, Angles situés en dedans de deux parallèles, d'un côté différent de la sécante. ‖ *Angles alternes externes*, Angles situés en dehors de ces parallèles et d'un côté différent de la sécante.

— Bot. Se dit des feuilles ou des fleurs qui croissent des deux côtés de la tige ou des branches, mais qui ne sont pas en face les unes des autres; à la différence des feuilles *opposées*, qui naissent de deux points correspondants : les feuilles du rosier et de l'orme sont *alternes*. Dans ce sens, *alterne* se dit absolument. ‖ Ce mot se dit aussi des feuilles verticillées et des pièces des verticilles floraux, lesquelles sont situées vis-à-vis des intervalles de celles du verticille qui précède ou qui succède immédiatement. *Alterne*, dans ce sens, est le contraire de *superposé*.

ALTERNÉ, ÉE (al-tèr-né) part. pass. du v. Alterner : *Leurs fonctions devaient être* ALTERNÉES *toutes les semaines.*

— Blas. Se dit de la situation des quartiers ou des figures qui y correspondent : *Dans l'écartelé, le premier et le quatrième quartier sont* ALTERNÉS. (Trév.)

ALTERNEMENT s. m. (al-tèr-ne-man — rad. *alterner*). Action d'alterner : *L'instrument poétique n'était point formé; il le dérouilla, enseigna aux poëtes l'*ALTERNEMENT *régulier des vers masculins et féminins.* (Ph. Chasles.)

ALTERNER v. n. ou intr. (al-tèr-né — lat. *alternare*, même sens; formé de *alter*, autre). Remplir une même fonction à tour de rôle : *Ces deux employés* ALTERNENT *tous les quinze jours, tous les mois. Ils* ALTERNAIENT *pour la surveillance des travaux. Dans certains journaux, plusieurs écrivains* ALTERNENT *pour la rédaction du courrier ou de la chronique.* ‖ Se répondre en conversant : *Conversion de l'usurpateur! murmura le duc, regardant le roi et d'André, qui* ALTERNAIENT *comme deux bergers de Virgile.* (Alex. Dum.)

— En parlant des choses, Se succéder avec une certaine régularité : *Dans une sorte d'allée de ceinture qui permettait de faire le tour de l'enclos, les palmiers* ALTERNAIENT *avec les sycomores.* (Th. Gaut.)

— Bot. Se dit des organes qui suivent la loi d'alternance : *Dans beaucoup de fleurs, les pétales* ALTERNENT *avec les étamines.* (Acad.)

— Agric. Faire produire successivement à un même terrain des récoltes différentes : *Quand on* ALTERNE *sur une prairie peu dégradée, on est sûr d'avoir plusieurs récoltes abondantes et consécutives.* (Dict. d'agric. prat.) *Les peuples qui s'appliquent le plus à l'agriculture et qui l'entendent le mieux ne manquent jamais d'*ALTERNER. (De Morogues.) *Les céréales* ALTERNENT *avec les prairies artificielles et les cultures sarclées.* (Lecoq.)

— S'empl. activem. dans ce dernier sens : *L'ordre dans lequel il convient d'*ALTERNER *la culture d'un champ constitue l'assolement.* (L'abbé Rozier.)

ALTERNIFLORE adj. (al-tèr-ni-flo-re — du lat. *alternus*, alterne; *flos, floris*, fleur). Bot. Dont les fleurs sont alternes.

ALTERNIFOLIÉ, ÉE (al-tèr-ni-fo-li-é — du lat. *alternus*, alterne; *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles sont alternes.

ALTERNIPÈDE adj. (al-tèr-ni-pè-de — du lat. *alternus*, alterne; *pes, pedis*, pied). Zool. Qui a les pattes alternativement de deux couleurs différentes.

ALTERNIPENNÉ adj. V. ALTERNATIPENNÉ.

ALTERNITÉ s. f. (al-tèr-ni-té — du lat. *alternus*, alterne). Bot. Se dit de la disposition de certains organes qui alternent autour d'un centre commun.

ALTERQUER v. n. ou tr. (al-tèr-ké — du lat. *altercari*, prendre la parole dans une altercation). Avoir des altercations : *Il n'y avait pas moyen de beaucoup* ALTERQUER *là-dessus devant le tiers qui nous écoutait.* (J.-J. Rouss.) ‖ Très-peu usité.

ALTESSE s. f. (al-tè-se — du lat. *altissimus*, superlat. de *altus*, haut, élevé). Titre d'honneur qui se donne aux princes, et surtout aux princes du sang : ALTESSE *royale.* ALTESSE *sérénissime. Le titre d'*ALTESSE *était porte par presque tous les souverains de l'Europe, jusqu'au moment où ils prenaient celui de majesté. Si votre* ALTESSE *a mangé goulûment, je puis déterger ses entrailles avec de la casse et des follicules de séné.* (Volt.) *A moi, Votre Grandeur! ma foi, s'il va jusqu'à l'*ALTESSE, *il aura toute la bourse.* (Mol.) ‖ Se dit aussi de la personne qui porte ce titre : *Je me suis trouvé, disait un quaker, avec une excellence et une* ALTESSE. (Ste-Foix.)

Je vais au palais d'une *altesse*
Et j'achète un habit de cour. Béranger.

— Se dit quelquefois ironiq. : *Traiter quelqu'un d'*ALTESSE, *lui donner l'*ALTESSE, *lui donner de l'*ALTESSE :

. Peste! quelle richesse!
En entrant, j'ai manqué de te traiter d'*altesse*.
C. Delavigne.

— Par compar. et par plaisanterie, Ceux qui sont au premier rang : *Les* ALTESSES *de la finance. Les* ALTESSES *du barreau. Les* ALTESSES *financières brillent maintenant au premier rang.* (Scribe.)

— **Encycl.** Hist. Les rois de Castille, d'Aragon et de Portugal, ont porté le titre d'*altesse* jusqu'au XVIe siècle. Charles-Quint, roi d'Espagne, le porta jusqu'à son avénement à l'empire. Les rois d'Angleterre jusqu'à Jacques Ier, ceux d'Espagne jusqu'à Charles V, ceux de France jusqu'à Louis XI, n'ont point eu d'autre titre. Quand les rois de France eurent adopté le titre de *Majesté*, celui d'*Altesse* fut donné d'abord à leurs frères et à leurs enfants seulement. En 1633, les aînés de la branche cadette de Bourbon prirent le titre d'*altesse royale*, et sous Louis XIV, le titre d'*altesse* ayant été étendu aux princes légitimés, le prince de Condé prit, pour s'en distinguer, le titre d'*altesse sérénissime*. En Allemagne, les princes souverains, tant séculiers qu'ecclésiastiques, prirent également le titre d'*altesse* à l'époque où celui de majesté prévalut pour les rois. Les princes investis d'électorat étaient qualifiés d'*altesses électorales*. Aujourd'hui, sauf quelques exceptions, le titre d'*altesse royale* ou *impériale* appartient à tous les princes issus en droite ligne d'un roi ou d'un empereur, et celui d'*altesse sérénissime* à leurs collatéraux.

ALTHÆA s. m. (al-té-a — mot lat. tiré du gr. *althaia*, même sens). Nom scientifique de la guimauve. ‖ On dit aussi ALTHÉE.

ALTHÆASTRE s. m. (al-té-a-stre — du gr. *althaia*, guimauve). Bot. Section du genre althæa ou guimauve.

ALTHAÏR. V. ALTAÏR.

ALTHÉE, mère de Méléagre, dont elle causa la mort en jetant au feu, dans un moment de colère, le tison auquel était attachée l'existence de ce fils. Elle se tua de désespoir. V. MÉLÉAGRE.

ALTHÉINE s. f. (al-té-i-ne — de *althæa*, nom latin et botanique de la guimauve). Chim. Nom donné par quelques chimistes à l'asparagine, parce que cette substance a été trouvée dans les racines de guimauve. V. ASPARAGINE.

ALTHEN (Jean), agronome, né en Perse en 1709, mort en France en 1774. Fils d'un gouverneur de province, il fut enlevé, encore enfant, et vendu comme esclave. Pendant quatorze ans il travailla dans l'Anatolie à l'exploitation de la garance et du coton, réussit enfin à s'évader, et se réfugia auprès du consul de France à Smyrne, qui le fit passer à Marseille, où il porta de la graine de garance, en jouant sa tête, l'exportation de cette graine étant alors punie de mort en Turquie. Après de nombreuses sollicitations inutiles pour obtenir l'appui du gouvernement dans le but de réaliser les idées fécondes qu'il nourrissait, il eut la chance d'épouser une jeune Marseillaise qui lui apporta soixante mille francs de dot. Il se rendit alors lui-même à Versailles, eut une audience de Louis XV, et reçut la mission d'introduire un nouveau système de culture et de fabrication de la soie. Mais bientôt, abandonné par le gouvernement, il avait épuisé à peu près toutes ses ressources, lorsque, frappé de l'analogie du climat et du sol du comtat Venaissin avec ceux de l'Anatolie et de Smyrne, il réalisa les débris de sa fortune, et tenta la culture de la garance dans les environs d'Avignon. Ces essais réussirent, et le département de Vaucluse produit aujourd'hui pour plus de vingt millions de garance par an. Quant à Althen, il vécut pauvre, et, pour ainsi dire, recevant l'hospitalité de la famille de Seyters-Caumont. Il laissa une fille unique, qui mourait à l'hôpital en 1821, au moment où le département de Vaucluse votait à son père une tablette commémorative qui fut placée dans le musée Calvet, à Avignon. Depuis, en 1846, on a érigé une statue à Althen sur le rocher de Notre-Dame des Doms.

ALTHÉNIE s. f. (al-té-nî — de *Althen*, nom pr.). Bot. Genre de plantes de la famille des naïadées, voisin des zanichellies, et dont l'unique espèce est une petite plante qui croît dans les étangs du midi de la France.

ALTHÉRIE s. f. (al-té-rî — altérat. du mot *walteria*). Bot. Genre de plantes de la famille des sterculiacées, tribu des buttnériées, renfermant une seule espèce, qui croît à Madagascar.

ALTHIONATE s. m. (al-ti-o-na-te — rad. *althionique*). Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide althionique avec une base. *L'althionate d'ammoniaque* forme de petits feuillets déliquescents. *L'althionate de baryte* présente des groupes sphériques de prismes très-fins et rayonnés. *L'althionate de chaux* ne cristallise pas. *L'althionate de cuivre* est d'un vert pâle et cristallise en lames rhomboïdales très-minces.

ALTHIONIQUE adj. (al-ti-o-ni-ke — de *al*, abrév. de *alcool*, et du gr. *theion*, soufre). Chim. Se dit d'un acide que l'on obtient en chauffant de l'alcool avec un excès d'acide sulfurique jusqu'au moment où il se dégage du gaz oléfiant.

ALTHON-SHÉE (Edmond, comte D'), homme politique français, né en 1810, entra à la Chambre des pairs en 1836, et figura pendant plusieurs années parmi les orateurs dynastiques et ministériels. Vers la fin du règne de Louis-Philippe, ses études et ses méditations le portèrent à embrasser les opinions démocratiques et révolutionnaires, qu'il exprima dès lors hardiment à la tribune de la Chambre haute. Ses nobles collègues l'entendirent avec stupeur faire l'éloge de la Convention, appeler Metternich un *vieillard cruel et corrompu*, le duc de Modène un *Néron en raccourci*, et déclarer, à propos du Sunderbund, qu'il n'était ni *catholique* ni *chrétien*. A la révolution de février, il s'arma comme garde national en faveur du mouvement, fut nommé colonel d'une légion de la banlieue, joua un rôle actif dans toutes les agitations, devint un des membres influents du comité démocratique

socialiste pour les élections, fut porté lui-même à Paris comme candidat à la représentation nationale, et obtint un nombre considérable de suffrages, mais manqua de quelques voix pour être élu. M. d'Althon-Shée, par ses talents, par son ardeur, par la notoriété qu'il avait acquise, semblait destiné à remplir un rôle politique important; mais la rapidité des événements et les circonstances ne l'ont pas permis. Depuis le 2 décembre, soit découragement, soit plutôt scrupule de conscience et fidélité à ses convictions, il vit dans une retraite absolue.

ALTHORP (lord). V. SPENCER.

ALTICOPE s. m. (al-ti-ko-pe — du gr. *altikos*, agile; *pous, podos*, pied). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la tribu des charançons, dont l'espèce type se trouve dans diverses parties de l'Europe.

ALTIER, IÈRE adj. (al-tié, iè-re — du lat. *altior*, plus élevé; l'*r* ne se lie jamais avec la voyelle suivante). Qui a de l'orgueil, de la hauteur : *Prince* ALTIER. *Louvois était dur et* ALTIER. (Volt.) *Elle se montrait tour à tour* ALTIÈRE *et protectrice, tendre et flatteuse.* (Balz.)

Ce prélat, sur le banc de son rival *altier*,
Deux fois le reportant, l'en couvrit tout entier.
BOILEAU.

Peut-être on t'a conté la fameuse disgrâce
De l'*altière* Vasthi, dont j'occupe la place.
RACINE.

Le Jourdain ne voit plus l'Arabe vagabond,
Ni l'*altier* Philistin, par d'éternels ravages,
Comme au temps de vos rois, désoler ses rivages.
RACINE.

Vive, vive la guerre!
C'est, pour la France *altière*,
Un cri de volupté. A. BARBIER.

‖ Qui marque, qui indique l'orgueil : *Caractère* ALTIER. *Humeur* ALTIÈRE. *Sa démarche était fort* ALTIÈRE. *Incapable de ces passions* ALTIÈRES *et véhémentes qui sont presque les seules sources du sublime.* (Vauven.)

Lève, Jérusalem, lève ta tête *altière*.
RACINE.

De l'aigle un grand génie a le coup d'œil *altier*.
MOLLEVAULT.

Ce perruquier superbe est l'effroi du quartier,
Et son courage est peint sur son visage *altier*.
BOILEAU.

Et fausse, trop souvent, cette *altière* sagesse,
N'attend qu'un crime heureux pour montrer sa fai-[blesse.]
GRESSET.

— Syn. Altier, dédaigneux, fier, haut, hautain, impérieux. Le *dédaigneux* vous méprise : *Qu'ils étaient* DÉDAIGNEUX *et qu'ils méprisaient les autres hommes!* (Boss.) Le *fier* ne se familiarise pas : FIER *comme un gentilhomme.* (La Harpe.) Un homme *haut* domine ou veut dominer : *Les grands, les supérieurs, les maîtres sont* HAUTS. Le *hautain* marque ou respire de la hauteur : *Une mine* HAUTAINE. L'*altier* nous intimide et veut nous asservir : *Pie V fut un pontife* ALTIER, *ambitieux.* L'*impérieux* veut être obéi : *Il avait été très-*IMPÉRIEUX *dans le festin.* (Fén.)

ALTIÈREMENT adv. (al-tiè-re-man — rad. *altier*). D'une manière altière; avec fierté, avec hauteur.

ALTIERI (Luigi D'), prélat italien, né à Rome en 1805, commença sa carrière ecclésiastique et politique par les fonctions de prélat servant du pape Léon XII, présida à la direction des études dans les Etats de l'Eglise, représenta la cour de Rome à Vienne comme nonce apostolique après son élévation au cardinalat (1840), occupa la présidence de la Comarca ou département de Rome, et fut l'un des commissaires extraordinaires qui, de 1849 à 1850, furent chargés du gouvernement par le pape Pie IX, retiré à Gaëte.

ALTILOQUE adj. (al-ti-lo-ke — du lat. *altus*, élevé; *loquor*, je parle). Ornith. Se dit de certains oiseaux à ramage très-bruyant.

ALTIMÈTRE s. m. (al-ti-mè-tre — du lat. *altus*, haut, et du gr. *metron*, mesure). Instrument pour mesurer la hauteur des objets.

ALTIMÉTRIE s. f. (al-ti-mé-trî — rad. *altimètre*). Mathém. Partie de la géométrie pratique qui a pour objet la mesure des hauteurs accessibles et inaccessibles : *Les instruments communément usités en* ALTIMÉTRIE *sont les jalons, le graphomètre, le théodolite et le baromètre.*

ALTIMÉTRIQUE adj. (al-ti-mé-tri-ke — rad. *altimétrie*). Mathém. Qui a rapport à l'altimétrie : *Procédés* ALTIMÉTRIQUES. *Opérations* ALTIMÉTRIQUES.

ALTIMÉTRIQUEMENT adv. (al-ti-mé-tri-ke-man — rad. *altimétrique*). Selon les règles de l'altimétrie.

ALTIN s. m. (al-tinn). Métrol. Monnaie russe qui vaut 12 cent. environ.

ALTINGAT s. m. (al-tain-ga). Nom que les alchimistes donnaient au vert-de-gris.

ALTINGIACÉ, ÉE adj. (al-tain-ji-a-sé — rad. *altingie*). Bot. Qui ressemble à l'altingie.

— s. f. pl. Famille de plantes qui ne se compose que du seul genre liquidambar et de trois espèces; elle a été créée par Blume, sous le nom de balsamifluées, auquel Lindley a substitué celui d'*altingiacées*.

ALTINGIE s. f. (al-tain-jî — de *Alting*, nom pr.). Bot. Genre de plantes de la famille des balsamifluées, et qui paraît devoir être réuni au genre liquidambar.

ALTINUM, ville de l'ancienne Vénétie, dont les habitants, lors de l'invasion d'Attila, se retirèrent dans les lagunes voisines, où commença ainsi à s'élever la moderne Venise.

ALTIOS, surnom de Jupiter, dont un temple s'élevait au milieu du bois sacré d'Altis, près d'Olympie. C'est dans ce bois qu'était l'atelier de Phidias, dans lequel il exécuta sa célèbre statue de Jupiter.

ALTIQUE s. m. (al-ti-ke — du gr. *altikos*, sauteur). Ichthyol. Nom donné par Commerson à un poisson que Cuvier a nommé *salarias*.

ALTIROSTRE adj. (al-ti-ro-stre — du lat. *altus*, étendu; *rostrum*, bec). Ornith. Se dit des oiseaux dont le bec est plus large que long.

— s. m. pl. Section de la classe des grimpeurs.

ALTIS. Bois consacré à Jupiter, aux environs d'Olympie, et près duquel on célébrait les jeux Olympiques.

ALTISE s. f. (al-ti-ze — du gr. *altikos*, sauteur). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, dont plusieurs espèces sont communes en France : *L'*ALTISE *des potagers fait, depuis le commencement de ce siècle, de grands dégâts dans les vignobles du Midi.*

— Encycl. Les *altises*, qui appartiennent à la tribu des chrysomélides ou cycliques, sont de très-petits insectes, qui, malgré les particularités intéressantes que présentent leur organisation et leurs mœurs, passeraient inaperçus, si les dégâts qu'ils causent n'avaient depuis longtemps appelé sur eux l'attention. Les espèces sont assez difficiles à distinguer pour tout autre qu'un entomologiste exercé; mais toutes ont à peu près les mêmes mœurs et produisent les mêmes ravages.

Le trait le plus remarquable de l'organisation des *altises*, c'est la faculté qu'elles possèdent de sauter, dès qu'on les touche, à la hauteur (prodigieuse pour leur taille) de 40 centimètres. Souvent une plante en est entièrement couverte; vous y touchez à peine; elles disparaissent subitement. Elles exécutent ce saut au moyen des muscles vigoureux de leurs pattes postérieures. Cette analogie, qu'elles présentent avec les puces, leur a fait donner les noms vulgaires de *puces de terre, pucerottes* et *pucerons*, bien qu'elles ne ressemblent en rien à ces derniers insectes. On les appelle encore *tiquets* et *alirettes*.

Les *altises* vivent particulièrement sur les choux et les autres plantes de la famille des crucifères; on en trouve aussi sur les malvacées, la vigne, les polygonées, les saules, la capucine, etc. L'espèce la plus connue est l'*altise* bleue ou altise des potagers, qui se distingue facilement des autres par sa couleur d'un beau bleu verdâtre et son éclat métallique.

L'*altise* bleue vit pendant l'hiver, à l'état d'insecte parfait, parmi les gazons, dans les trous des murs, sous les lambeaux à demi soulevés de la vieille écorce de vignes. Elle paraît, à cette époque, se passer presque entièrement de nourriture. Il suffit d'une journée un peu chaude pour que quelques *altises* se jettent sur les plantes qui végètent dans cette saison. Mais c'est au printemps surtout que ces insectes quittent leur retraite pour commencer leurs ravages.

On a employé, contre ces redoutables ennemis, divers moyens de préservation ou de destruction, qu'il est impossible de décrire ici. La chasse des larves ou des insectes parfaits est encore le moyen qui donne les meilleurs résultats. Elle a lieu de préférence le matin, quand les *altises* sont encore engourdies par la fraîcheur de la nuit. Dans le Midi, ce sont les femmes et les enfants qui sont chargés de ce travail.

ALTISSIME adj. (al-tiss-si-me — lat. *altissimus*, superlat. de *altus*, élevé). Très-élevé, très-puissant : *Ne donnez point en apanage à des princes* ALTISSIMES *et richissimes les forêts de l'Etat, qui sont le patrimoine des pauvres.* (Cormen.) ‖ Il ne s'emploie guère que par plaisanterie.

ALTISTE s. m. (al-ti-ste — rad. *alto*). Mus. Chanteur qui exécute la partie d'alto dans les chœurs.

ALTITONNANCE s. f. (al-ti-to-nan-se — du lat. *altus*, haut; *tonans*, qui tonne). Titre burlesque donné à Jupiter par Scarron, et qui marque le pouvoir qu'avait le maître des dieux de lancer la foudre. C'est une traduction plaisante de cette périphrase : *Jupiter tonnant :*

Puis, la suprême *altitonnance*,
Ayant deux ou trois fois toussé,
De son trône d'or haut placé,
Se mit à parler de la sorte...
SCARRON.

ALTITONNANT, E adj. (al-ti-to-nan — du lat. *altus*, haut; *tonans*, qui tonne). Epithète donnée à Jupiter, comme dieu du tonnerre.

ALTITUDE s. f. (al-ti-tu-de — du lat. *altitudo*, hauteur). Elévation verticale d'un lieu au-dessus du niveau de la mer : *Un lieu quelconque de la terre est parfaitement déterminé quand on connaît sa latitude, sa longitude et son* ALTITUDE *ou hauteur absolue.* (Dict. de la Convers.)

— Encycl. Météor. La température de l'atmosphère diminue à mesure que l'on s'élève au-dessus du niveau de la mer : c'est ce qui est démontré par les neiges perpétuelles dont les hautes montagnes sont recouvertes, et par les observations thermométriques faites à diverses hauteurs. La loi suivant laquelle s'effectue cette décroissance de la température n'est encore connue que très-imparfaitement; elle paraît dépendre de conditions assez diverses. On a observé, en général, un abaissement de température de 1 degré pour un accroissement de hauteur d'environ 180 mètres.

L'influence de l'*altitude* sur la température de l'atmosphère se manifeste par les changements successifs qu'on observe dans la végétation lorsqu'on gravit une montagne. Ces changements sont précisément ceux qu'on rencontrerait en partant du pied de la montagne et en se dirigeant, à travers les pays de plaines, vers le pôle. En gravissant, par exemple, le Chimboraço qui est situé dans la chaîne des Andes, au voisinage de l'équateur, on trouvera d'abord la végétation propre aux régions équatoriales, puis celle de la zone torride, celle des zones tempérées, celle des zones glaciales, et la région des neiges perpétuelles. Il faut remarquer que cette dernière région doit nécessairement commencer à une *altitude* d'autant moindre que la montagne est à une latitude plus élevée. Ainsi à Quito, près de l'équateur, la limite inférieure des neiges perpétuelles est à 4,800, dans les Alpes à 2,700, et dans les montagnes de l'Islande à 936 mètres.

L'influence de l'*altitude* sur la température de l'atmosphère reconnaît pour cause le pouvoir diathermane de l'air, qui, d'une part, augmente à mesure que sa densité diminue, et qui, d'autre part, varie selon que la chaleur incidente est lumineuse ou obscure. L'air étant d'autant plus diathermane qu'il est moins dense, les couches supérieures de l'atmosphère absorbent moins de rayons calorifiques que les couches voisines du sol. L'air étant, comme le verre, très-peu diathermane pour la chaleur obscure, les couches inférieures de l'atmosphère s'échauffent au contact du sol, et ne laissent pas parvenir aux couches supérieures la chaleur qu'ils en reçoivent.

ALTITUDINAL, ALE adj. (al-ti-tu-di-nal — rad. *altitude*). Qui appartient, qui a rapport à l'altitude.

ALTIVOLE adj. (al-ti-vo-le — du lat. *altus*, élevé; *volo*, je vole). Ornith. Qui vole, qui plane très-haut dans les airs.

— Bot. Se dit de quelques plantes grimpantes qui s'élèvent à une grande hauteur.

ALTKIRCH, ch.-lieu de cant. (Haut-Rhin), arr. de Mulhouse; pop. aggl. 2,914 hab. — pop. tot. 3,108 hab. Il fut longtemps ch.-lieu d'arr.; on y remarque les ruines du château des comtes de Ferette. Tissage de coton, brasseries, carrières, commerce de grains, de vins, de chanvre et de bestiaux.

ALTMEYER (Jean-Jacques), littérateur belge, né à Luxembourg en 1804. Professeur éminent, il a publié des travaux d'un haut intérêt : *Introduction à l'étude philosophique de l'histoire de l'humanité; Marguerite d'Autriche, sa vie, sa politique et sa cour; Histoire des relations commerciales et politiques des Pays-Bas avec le nord de l'Europe pendant le* XVIe *siècle; Résumé de l'histoire moderne*, etc.

ALTMÜHL, rivière de Bavière, affl. du Danube. Le projet conçu par Charlemagne de lier l'Altmühl à la Regnitz, et aussi le Rhin au Danube, a été mis à exécution par le gouvernement bavarois.

ALTO, chaîne de montagnes de la province argentine de Catamarca. — Départem. et ville du même nom. On s'y occupe d'agriculture et l'on y cultive la vigne.

ALTO s. m. (al-to — mot ital. qui signif. *haut*). Mus. Nom donné autrefois à la plus grave des voix de femme et à la plus aiguë des voix d'hommes. On dit aujourd'hui *haute-contre* en parlant des homme, et *contralto* en parlant des femmes. ‖ Nom donné à la partie chantée par ces sortes de voix dans un chœur : *Les parties d'*ALTO *sont presque toujours exécutées par des voix basses d'enfants, surtout dans la musique d'église.* ‖ Ce mot a aussi servi à désigner la voix des castrats. ‖ Espèce de violon. V. ALTO-VIOLE. ‖ Pl. des ALTOS.

ALTO-BASSO s. m. (al-to-bass-so). Mus. Ancien instrument de percussion à cordes, que le musicien frappait d'une main avec un petit bâton, tandis que, de l'autre, il jouait un air sur la flûte, avec laquelle s'unissait l'alto-basso accordé à l'octave, à la quinte ou à la quarte.

ALTO-VIOLE s. m. (al-to-vio-le). Mus. Instrument à quatre cordes (*la, ré, sol, do*), un peu plus grand que le violon et un peu plus petit que le violoncelle, entre lesquels il tient le milieu, et qui, dans un orchestre, fait l'office de l'alto parmi les voix. ‖ On l'appelait autrefois VIOLE et QUINTE DE VIOLE. Aujourd'hui, on ne dit plus que ALTO ou QUINTE. ‖ Pl. des ALTOS-VIOLES, des ALTOS.

— La seconde partie d'alto, qui remplace souvent la seconde partie de violoncelle dans les morceaux où elle se trouve, par exemple, dans les quintetti.

ALTONA, ville du Danemark, duché de Holstein, la plus grande du royaume après Copenhague; 30,000 hab., sur l'Elbe et tout près de Hambourg, dont elle n'est séparée que par une chaussée. Port franc; construction de vaisseaux marchands. Industrie très-active; raffineries de sucre, fabriques de tabac, brasseries, distilleries, huileries, tanneries; fabrication de soieries, de cotons et d'indiennes; produits chimiques, forges et fonderies de fer. Observatoire devenu célèbre sous la direction de Schumacher. Altona n'était qu'un village au commencement du XVIIIe siècle, elle fut incendiée en 1713 par le général suédois Steenbock. Dans une église du faubourg, s'élève le tombeau de Klopstock.

ALTON-SHÉE (Edmond, comte D'). V. ALTHON.

ALTORE s. f. (al-to-re). Bot. Genre de plantes de la famille des euphorbiacées, plus connu sous le nom de *clutie*.

ALTORF. Géogr. V. ALTDORF.

ALTRANSTADT, village de Prusse, dans la province de Saxe; très-ancien château, où Charles XII tint son quartier général pendant les années 1706 et 1707, et où il dicta le traité par lequel Auguste II abandonnait le trône de Pologne.

ALTRUISME s. m. (al-tru-i-sme — du lat. *alter*, autre). Philos. Terme employé par Auguste Comte, pour désigner le sentiment opposé à celui qui a reçu le nom d'*égoïsme* : *Chacun pour soi est la maxime de l'égoïsme; vivre pour autrui, celle de l'*ALTRUISME. (F. Pillon.)

— Encycl. La philosophie positiviste comprend sous le nom d'*altruisme* l'ensemble des penchants ou instincts sympathiques, tels que l'affection, la vénération, la bonté. Elle professe que ces penchants sont innés dans l'homme comme les penchants égoïstes, qu'ils sont la manifestation fonctionnelle de certains organes cérébraux susceptibles d'atrophie ou de développement, qu'ils ne sont pas d'ailleurs particuliers à l'espèce humaine, mais que chez certaines espèces animales, ils sont la source de l'état de domesticité et de sociabilité.

ALTRUISTE adj. (al-tru-i-ste — rad. *altruisme*). Philos. Qui a rapport à l'altruisme : *Maximes* ALTRUISTES. *Morale* ALTRUISTE. *Instincts* ALTRUISTES.

ALTSCHUL (Elias), médecin homœopathe allemand, né à Prague en 1812, ancien élève de l'université de Vienne. Il est professeur d'homœopathie théorique et pratique à l'Ecole de médecine de Prague, depuis 1848. Entre autres ouvrages, tous consacrés à l'exposition des principes de la doctrine d'Hahnemann, il est auteur des suivants : *Dictionnaire de Médecine oculaire* (2 vol., Vienne, 1835); *Traité de pharmaco-dynamique physiologique*, ou Pharmacologie clinique à l'usage des médecins homœopathes (Prague, 1850-52); la *Loi de Polarité thérapeutique des doses médicales*, ou le Principe fondamental de la pharmaco-dynamique physiologique (Prague, 1852).

ALTWASSER, village de Prusse, en Silésie; 1,550 hab. Exploitation importante de houille, fonderies de fer, fabrication de toiles, eaux carbonatées, calcaires, ferrugineuses et gazeuses, connues dès le XIVe siècle sous le nom de *aqua antiqua*. Elles émergent d'un terrain de grès par six sources.

ALUCITE s. f. (a-lu-si-te — du lat. *allucere*, reluire). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, comprenant six espèces qui habitent l'Europe, et se font remarquer surtout par les dégâts qu'elles exercent sur un grand nombre de plantes cultivées.

— s. f. pl. Famille d'insectes lépidoptères, ayant pour type le genre *alucite*.

— Encycl. Le genre *alucite* est voisin des teignes. Il renferme un assez grand nombre d'espèces, dont une surtout a acquis une fâcheuse célébrité par les dégâts qu'elle cause dans les récoltes de grains; c'est l'*alucite* des céréales, désignée dans plusieurs localités sous les noms de *teigne des blés, lucite, pou volant*, etc. C'est un petit papillon dont les ailes antérieures sont d'une couleur café au lait en dessus, brun roussâtre en dessous; les postérieures, d'un gris plombé sur leurs deux faces. La tête, le corps, les antennes et les pattes sont de cette dernière couleur. La chenille est d'un rouge vif, longue de quelques millimètres. Pendant la saison chaude, la femelle pond ses œufs, qui sont aussi d'un rouge vif, sur des épis des céréales. L'éclosion a lieu quelques jours après. A peine éclose, la jeune chenille commence à attaquer le grain; elle y fait un très-petit trou, et se creuse dans l'albumen farineux une galerie qui se dirige vers l'embryon. Elle ronge entièrement la substance contenue dans le grain de blé, en ayant soin de ne pas attaquer l'enveloppe, de sorte qu'on ne peut pas s'apercevoir de sa présence. Au bout d'un mois environ, elle a pris toute sa croissance et se transforme en chrysalide, état dans lequel elle passe au plus huit jours; puis elle sort sous la forme d'insecte parfait. Aussitôt après, les deux sexes s'accouplent, et une nouvelle génération commence. Il y a deux de ces générations dans l'année, et à chacune la femelle pond une trentaine d'œufs. Cette prodigieuse fécondité, malgré les causes de destruction qui tendent à la restreindre, explique l'étendue des ravages que peut commettre l'*alucite*. Ses effets sont désastreux. La farine, altérée par le travail de l'insecte et salie par ses excréments, donne un pain détestable. Les grains attaqués sont rejetés par les animaux domestiques, et ne peuvent pas même être utilisés pour semences, car l'embryon est presque toujours détruit; enfin, le mal s'étend d'une récolte à

l'autre. Les pertes occasionnées dans plusieurs de nos départements se traduisent par des chiffres énormes. On a proposé différents moyens pour détruire l'*alucite*, entre autres : la coupe des blés avant leur maturité complète; les chocs violents produits par les tarares ou par d'autres moyens mécaniques; la conservation des grains dans des silos ou dans des vases clos; enfin, l'emploi des vapeurs, gaz ou anesthésiques, tels que la fumée de tabac, la vapeur d'essence de térébenthine, l'oxyde et surtout le sulfure de carbone, qui a donné les meilleurs résultats.

ALUCO s. m. (a-lu-ko). Nom donné au hibou, à la chouette et même à l'orfraie.

ALUDE s. f. (a-lu-de). V. ALUTE.

ALUDEL s. m. (a-lu-dèl). Alchim. Nom donné à un système de poteries de formes diverses construites de manière à pouvoir, en s'emboîtant les uns dans les autres, former un tuyau. L'appareil composé d'*aludels* servait pour différentes sublimations; on fait usage aujourd'hui d'appareils plus commodes. ‖ On désignait encore par ce mot l'assemblage des tuyaux, des chapiteaux qui forment le tuyau entier.

ALUINE s. f. (a-lu-i-ne). Vieux mot, syn. d'*absinthe*, et qui, au fig., signifiait Amertume.

ALULE s. f. (a-lu-le — du lat. *alula*, dim. de *ala*, aile). Ornith. Bout de l'aile d'un oiseau.

— Entom. Petite écaille qui se trouve à l'origine de l'aile de quelques insectes diptères.

ALUMELLE s. f. (a-lu-mè-le — du lat. *lamella*, petite lame). Lame de couteau ou d'épée : *Et ont Irlandais couteaux aigus devant, à large* ALUMELLE *à deux taillants.* (Froiss.)

On les voit tirer glaive et briser *alumelle*.
CL. MAROT.

‖ Vieux dans ce sens.

— Prov. *Se tuer de sa propre alumelle*, Détruire sa santé par une suite de débauches.

— Sorte de soutane sans manches. ‖ On ne dit plus que SOUTANELLE.

— Mar. Nom donné à des plaques de fer clouées dans les mortaises des gouvernails, guindeaux, etc., pour que le bois n'y soit pas rongé par l'effet des barres ou leviers qui agissent dans ces mortaises.

— Techn. Outil qui sert à gratter, à polir le buis, l'écaille, la corne : *C'est une* ALUMELLE *qui forme la partie essentielle du rabot.*

ALUMINAIRE adj. (a-lu-mi-nè-re). Chim. Se dit de pierres volcaniques qui contiennent de l'alun tout formé.

— s. f. V. ALUMINITE.

ALUMINATE s. m. (a-lu-mi-na-te — rad. *alumine*). Chim. Sel résultant d'une combinaison dans laquelle l'alumine joue le rôle d'acide. On cite l'*aluminate* de magnésie, l'*aluminate* de zinc, l'*aluminate* de fer. ‖ On dit aussi ALUMINIATE.

— Minér. Dénomination générique sous laquelle on désigne un certain nombre de minéraux, dans la composition desquels entre l'alumine à l'état d'*aluminate*. ‖ *Aluminate de glucine*, Minéral d'un jaune verdâtre ou d'un vert d'émeraude, rayant la topaze, se laissant rayer par le corindon, infusible au chalumeau. On lui donne aussi les noms de *chrysolithe orientale*, *chrysopale*, *chrysobéryl*, etc. L'*aluminate de glucine* est composé surtout d'alumine, de glucine et de peroxyde de fer. ‖ *Aluminate de magnésie*, Minéral de couleurs variées, blanches, rouges, violettes, bleues, vertes, noires, rayant le quartz, rayé par le corindon, se présentant sous deux formes dominantes, l'octaèdre et le dodécaèdre. On lui donne les noms de *rubis spinelle*, *ceylanite*, *candite*, *pléonaste*, etc. Le *rubis spinelle* est d'un rouge ponceau, la *ceylanite* d'un vert foncé. L'*aluminate de magnésie* est composé surtout d'alumine, de magnésie et de protoxyde ou de peroxyde de fer. ‖ *Aluminate de plomb hydraté*, Minéral d'un gris jaunâtre, d'un blanc rougeâtre ou d'un jaune verdâtre, rayant la fluorine et se laissant rayer par le feldspath, présentant la forme de petites concrétions globuleuses assez semblables à des gouttes de gomme, composé d'alumine, d'oxyde de plomb, de phosphate de plomb et d'eau. On lui donne aussi les noms de *plomb hydro-alumineux* et de *plomb-gomme*. ‖ *Aluminate de zinc*, Minéral d'un vert foncé, rayant le quartz et rayé par le corindon, infusible au chalumeau, cristallisant en octaèdres réguliers, composé surtout d'alumine, d'oxyde de zinc et de protoxyde de fer. On lui donne aussi les noms de *gahnite*, *spinelle zincifère*, *antomalite*, etc.

ALUMINE s. f. (a-lu-mi-ne — du lat. *alumen*, alun). Chim. Oxyde métallique dont le radical se nomme *aluminium*.

— **Encycl.** L'*alumine* est très-répandue dans la nature, mais on ne la trouve pure que dans quelques pierres précieuses, telles que le corindon, le rubis, le saphir oriental, etc., où elle est diversement colorée par des substances métalliques. Elle forme la base de toutes les argiles qui sont des combinaisons de silice, d'alumine et d'eau. Elle entre aussi dans la composition de plusieurs espèces minérales, comme les aluns naturels, l'alunite, le grenat, l'émeraude, le mica, le feldspath, etc. Dans les laboratoires, on l'obtient pure et anhydre en précipitant une dissolution d'alun par un excès de carbonate d'ammoniaque. Elle se présente alors sous la forme d'une poudre légère, blanche, insipide, inodore, infusible à la chaleur des plus violents feux de forge. L'*alumine* est insoluble dans l'eau, avec laquelle elle forme seulement une pâte très-liante. Elle se dissout, au contraire, très-facilement dans la soude et la potasse caustique. Récemment précipitée d'une de ses combinaisons, elle forme une gelée blanche qui a une très-grande affinité pour les matières colorantes, avec lesquelles elle constitue des composés insolubles usités dans les arts sous le nom de *laques*. L'*alumine* joue le rôle de base avec certains acides, tandis que, avec certains oxydes métalliques et certains alcalis, elle joue celui d'acide.

ALUMINÉ, ÉE (a-lu-mi-né) part. pass. du v. Aluminer.

ALUMINER v. a. ou tr. (a-lu-mi-né — rad. *alumine*). Chim. Mélanger, combiner avec l'alumine.

ALUMINERIE s. f. (a-lu-mi-ne-rî — rad. *alumine* ou *alun*). Fabrique d'aluminium. ‖ Lieu où se vendent les objets fabriqués avec l'aluminium.

— C'est aussi le nom qu'on donne à une fabrique d'alun, à cause de la racine, qui est commun aux deux mots *alun* et *alumine*.

ALUMINEUX, EUSE adj. (a-lu-mi-neu, eu-ze — rad. *alumine*). Qui contient de l'alumine; qui en est formé; qui en a les propriétés : *Eau* ALUMINEUSE. *Terrain* ALUMINEUX. *Saveur* ALUMINEUSE. *La plupart des argiles pourraient être considérées comme des pierres* ALUMINEUSES. (Brong.)

ALUMINIATE s. m. (a-lu-mi-ni-a-te). V. ALUMINATE.

ALUMINICO (a-lu-mi-ni-ko — rad. *alumine*). Chim. Mot invar. qui entre dans la formation des mots qui désignent la combinaison du sel aluminique avec un autre sel : *Aluminico-ammonique*, — *barytique*, — *calcique*, — *hydrique*, — *lithique*, — *magnésique*, — *potassique*, — *sodique*, — *zincique*.

ALUMINICO-SILICATE s. m. (a-lu-mi-ni-ko si-li-ka-te). Chim. Sel dans lequel l'alumine et la silice jouent simultanément le rôle d'acide.

ALUMINIDES s. m. pl. (a-lu-mi-ni-de — rad. *alumine*). Minér. Famille minéralogique, comprenant toutes les espèces formées d'alumine.

ALUMINIER s. m. (a-lu-mi-ni-é — rad. *aluminium*). Celui qui fabrique de l'aluminium.

ALUMINIÈRE s. f. (a-lu-mi-ni-è-re). V. ALUNIÈRE.

ALUMINIFÈRE adj. (a-lu-mi-ni-fè-re — du lat. *alumen*, alumine; *fero*, je porte). Qui contient de l'alumine; d'où l'on retire l'alumine.

ALUMINIQUE adj. (a-lu-mi-ni-ke — rad. *alumine*). Chim. Se dit des sels dont l'alumine est la base.

ALUMINITE s. f. (a-lu-mi-ni-te — rad. *alumine*). Minér. Variété de sulfate d'alumine. ‖ Le nom d'*aluminite* a été donné également à un hydro-silicate d'alumine, plus connu sous le nom de *collyrite*. ‖ On dit aussi ALUMINAIRE.

ALUMINIUM s. m. (a-lu-mi-ni-omm — rad. *alumine*). Chim. Corps simple métallique qui est le radical de l'alumine.

— **Encycl.** L'*aluminium* a été obtenu pour la première fois en 1827 par le chimiste allemand Wohler. Mais la connaissance de ses propriétés et des moyens de le préparer industriellement est due à M. Henri Sainte-Claire Deville, et date seulement de 1854.

L'*aluminium* est un métal blanc présentant une couleur un peu bleuâtre. Il est sonore comme le cristal, malléable comme l'argent, l'or et le platine. Son éclat métallique est toujours un peu terni par la couche très-légère d'oxyde qui se trouve à sa surface. Soumis à l'action de la chaleur, il se refroidit beaucoup plus lentement que les autres métaux, ce qui vient de sa grande capacité calorifique et de son faible pouvoir émissif. Il entre en fusion à la température du rouge vif.

L'*aluminium* conserve sa blancheur à l'air sec comme à l'air humide, parce que la couche très-faible d'oxyde qui se forme le préserve du contact ultérieur avec l'air. Il ne noircit pas, comme l'argent, en présence de l'acide sulfhydrique; il n'est pas attaqué, comme la plupart des métaux, par l'acide azotique, et l'est très-peu par l'acide sulfurique. Traité par l'acide chlorhydrique, il donne naissance à un dégagement d'hydrogène et à du chlorure d'aluminium. Mis en contact avec une dissolution bouillante de potasse ou de soude caustique, il forme de l'aluminate de potasse ou de soude.

Le caractère essentiel de l'*aluminium*, le caractère qui en fait un corps tout à fait nouveau pour l'industrie, c'est sa densité. Cette densité est égale à 2,56, c'est-à-dire qu'elle se rapproche de celle du verre ou de la porcelaine. On comprend qu'une telle légèreté est précieuse dans un métal qui présente une ductilité, une malléabilité, une ténacité comparables à celle des métaux les plus précieux.

L'*aluminium* ne peut être tiré directement de l'alumine au moyen de charbon, comme les autres métaux de leurs oxydes. Pour l'obtenir on commence par faire réagir le chlore sur l'alumine; cette opération donne un chlorure d'aluminium, d'où l'on extrait le métal en décomposant le chlorure par le sodium.

L'*aluminium* est employé à l'état libre pour faire des objets de bijouterie, et surtout pour fabriquer des pièces qui doivent être recherchées à cause de leur légèreté, telles que des pièces d'arpentage, les sextants, les tubes des lunettes marines, etc. Associé au cuivre, il donne naissance à des alliages très-précieux : un alliage formé de 90 parties de cuivre et de 10 d'*aluminium* seulement, possède la propriété de se travailler comme le fer.

ALUMINO-CALCITE s. m. (a-lu-mi-no kal-si-te — du lat. *alumen*, alun; *calx*, chaux). Minér. Nom donné à un hydro-silicate d'aluminehydraté très-siliceux.

ALUN s. m. (a-lun — lat. *alumen*, même sens). Chim. Terme générique par lequel on désigne plusieurs sulfates doubles.

— **Encycl.** L'*alun* ordinaire, ou *alun* proprement dit, est un sulfate double d'alumine et de potasse. C'est un sel blanc, cristallisé en cubes ou en gros octaèdres réguliers. Il a un goût sucré d'abord, puis styptique et amer. La chaleur lui enlève une partie de l'eau qu'il renferme et lui fait subir la fusion aqueuse. Si on le refroidit dans cet état de fusion, il prend un aspect vitreux, sous lequel on lui donne le nom d'*alun de roche*, parce qu'on le tirait anciennement de Rocca, en Syrie. Si l'on continue à le chauffer, il abandonne peu à peu toute son eau et se boursoufle considérablement, de manière à s'élever au-dessus du creuset en une masse saillante appelée vulgairement *champignon d'alun*. L'alun ainsi obtenu est anhydre et constitue l'*alun calciné* ou *alun brûlé*. L'alun se trouve rarement dans la nature; mais, comme ce sel a de nombreuses applications, sa fabrication alimente une industrie très-importante, qui a été monopolisée par les Syriens jusqu'au XVe siècle, époque à laquelle les Génois Perdix et Jean de Castro l'introduisirent en Italie, d'où elle pénétra peu à peu dans les autres parties de l'Europe. L'alun se fabrique de trois manières : par le lavage d'un minéral appelé *alunite;* en faisant réagir le chlorure de potassium sur le sulfate d'alumine; en traitant les argiles par l'acide sulfurique à chaud. C'est le premier procédé qui donne l'*alun de Rome*. L'alun est employé en teinture comme mordant. On l'utilise également pour la clarification des eaux limoneuses, la conservation des peaux, le collage du papier, le durcissement du plâtre, etc. Enfin, il est usité, en médecine comme astringent, et, lorsqu'il est calciné, comme caustique. — Parmi les autres aluns, le plus important est l'*alun d'ammoniaque*, dans lequel la potasse est remplacée par l'ammoniaque : il a les mêmes propriétés que le précédent, auquel on le substitue souvent. Dans l'*alun de soude*, la soude tient lieu de la potasse. Enfin, dans les *aluns de chrome*, *de fer*, etc., l'alumine est remplacée par des oxydes de chrome, de fer, etc. L'*alun aluminé* est un sous-sulfate de potasse et d'alumine insoluble, que l'on obtient en faisant bouillir l'alun ordinaire avec de l'alumine en gelée. Quant à l'*alun de plume*, ainsi nommé parce qu'il se trouve en fibres blanches et soyeuses, c'est un alun à base de magnésie et d'oxyde de fer.

ALUNAGE s. m. (a-lu-na-je — rad. *alun*). Action d'aluner préalablement les étoffes sur lesquelles on veut fixer les couleurs.

ALUNANT (a-lu-nan) part. prés. du v. Aluner.

ALUNATION s. f. (a-lu-na-si-on — rad. *alun*). Chim. Formation de l'alun, soit naturelle, soit artificielle.

— Techn. Action d'imprégner d'alun une substance.

ALUNÉ, ÉE (a-lu-né) part. pass. du v. Aluner : *Papier* ALUNÉ. *Etoffes* ALUNÉES.

ALUNER v. a. ou tr. (a-lu-né — rad. *alun*). Imprégner d'alun, tremper dans une dissolution d'alun pour rendre plus propre à la fixation des couleurs : *On* ALUNE *les étoffes pour que les matières colorantes s'y fixent ensuite d'une manière solide.* (Acad.)

S'aluner, v. pr. S'imprégner d'alun; être trempé dans une dissolution d'alun.

ALUNERIE s. f. (a-lu-ne-rî — rad. *alun*). Fabrique d'alun : *Ces* ALUNERIES *occupent environ quatre cent quarante ouvriers.* (V. Hugo.) V. ALUNIÈRE.

ALUNEUX, EUSE adj. (a-lu-neu, eu-ze — rad. *alun*). Qui contient de l'alun : *Terrain* ALUNEUX, *matière* ALUNEUSE, *contrée* ALUNEUSE. ‖ Se dit de ce qui renferme naturellement de l'alun. Quand l'alun n'est qu'ajouté, on dit *aluné*.

ALUNIÈRE s. f. (a-lu-ni-è-re — rad. *alun*). Mine, fabrique d'alun : *C'est une* ALUNIÈRE *avec ses vastes monceaux de terres rougeâtres.* (V. Hugo.) ‖ On dit aussi ALUMINIÈRE et ALUNERIE.

ALUNIFÈRE adj. (a-lu-ni-fè-re — de *alun*, et du lat. *fero*, je porte). Minér. Qui contient de l'alun.

ALUNITE s. f. (a-lu-ni-te — rad. *alun*). Minér. Roche de sulfate d'alumine d'où l'on tire, en grande partie, l'alun propre au commerce.

— **Encycl.** L'*alunite* raye le verre; elle cristallise dans le système rhomboïdique; elle est composée d'acide sulfurique, d'alumine, de potasse et d'eau. On la trouve partout dans le voisinage des terrains trachytiques, ainsi que dans les anciennes solfatares, et elle se forme journellement dans les solfatares en activité, par suite de l'action des vapeurs sulfureuses sur les roches environnantes. En Hongrie et dans les Etats romains, on exploite l'*alunite* pour la fabrication de l'*alun*.

ALUNNO (Nicolo), peintre italien, né à Foligno, florissait de 1458 à 1500. On a prétendu, mais sans preuves certaines, qu'il donna des leçons au Pérugin. Ce qui paraît incontestable, c'est qu'il a exercé une influence sur ce maître célèbre et sur le Pinturicchio, tous deux moins âgés que lui. Vasari l'appelle « un excellent peintre. » Ses tableaux, exécutés à la détrempe, ont conservé jusqu'à nous une grande vivacité de coloris. Le Louvre a de lui un tableau d'autel divisé en six compartiments, et le musée Napoléon III une grande bannière peinte des deux côtés.

ALUNNO (François), mathématicien et philologue italien du XVe siècle, né à Ferrare. Ses principaux ouvrages sont : *Observations sur Pétrarque*, insérées dans une édition de ce poëte (Venise, 1539); *Richesses de la langue italienne*, ouvrage où il a recueilli par ordre alphabétique toutes les expressions les plus élégantes dont Boccace a fait usage. Mais il excellait surtout dans la calligraphie, et traçait des lettres d'une finesse extraordinaire. Etant à Bologne, il présenta à Charles-Quint le *Credo* et le premier chapitre de l'Evangile de saint Jean renfermés dans l'espace d'un denier. L'Arétin dit que l'empereur, émerveillé, passa un jour entier à examiner ce prodigieux travail.

ALUNOGÈNE s. m. (a-lu-no-jè-ne — de *alun*, et du gr. *genos*, naissance). Minér. Nom donné par Beudant au sulfate d'alumine hydraté qui existe dans certaines solfatares, telles que celles de Pouzzole et de la Guadeloupe, et d'où l'alun se tire facilement.

ALURNE s. m. (a-lur-ne). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, voisin des chrysomèles, et renfermant un petit nombre d'espèces, propres à l'Amérique méridionale.

ALUTA, rivière de l'ancienne Dacie, se jette dans le Danube. Navigation difficile.

ALUTA s. f. (a-lu-ta). Nom que les Romains donnaient au cuir mou passé à l'alun, et, par ext., à la chaussure faite de ce cuir, laquelle enveloppait tout le pied et le bas de la jambe, et se laçait devant avec des bandelettes. ‖ Sorte de petite mouche que les dames romaines se collaient sur le visage, et dont il est question dans l'*Art d'aimer* d'Ovide.

ALUTACÉ, ÉE adj. (a-lu-ta-sé — rad. *alute*). Qui ressemble à l'alute.

ALUTE s. f. (a-lu-te — du lat. *aluta*, cuir tendre dont les Romains faisaient des chaussures). Techn. Basane molle et colorée dont on se sert pour la reliure des livres.

ALUTÈRE s. m. (a-lu-tè-re — du gr. *a* priv.; *lutêr*, qui délie). Ichthyol. Genre de poissons plectognathes, de la famille des sclérodermes, voisin des balistes, et renfermant une douzaine d'espèces, qui toutes habitent les mers équatoriales.

ALVANIE s. f. (al-va-nî). Moll. Genre de mollusques, qui doit être réuni au genre rissoaire.

ALVARADO, ville du Mexique, à 65 kil. de la Vera-Cruz.

ALVARADO (Pierre DE), un des principaux lieutenants de Fernand Cortez, et le conquérant de l'Amérique centrale, né à Badajoz (Espagne) en 1483, mort en Amérique en 1541. Servant à Cuba, sous les ordres de Vélasquez, il fit partie de l'expédition chargée en 1518 d'explorer les côtes du Yucatan, et accompagna l'année suivante Cortez partant pour la conquête du Mexique. Il se signala dans tous les combats livrés dans l'Anahuac, depuis la descente de Cortez sur la plage de la Vera-Cruz, jusqu'à son entrée à Mexico. Investi du commandement de cette ville pendant l'absence de son chef, et chargé de la garde de Montézuma, il faillit devenir victime d'une conspiration des nobles mexicains, outrés des cruautés et des exactions des Espagnols. Mais averti par les sectateurs de Quelzalcohuatl, qui voyaient dans les Européens des maîtres nouveaux, promis au nom du ciel, il saisit promptement les fils de la conjuration, et prévenant l'explosion, il surprit les Mexicains rassemblés dans le temple de Huitzilopochtli, et en fit un carnage épouvantable. A la nouvelle de ce massacre, la population entière de Mexico se souleva et marcha contre la forteresse espagnole. Malgré l'exiguïté de ses ressources, Alvarado se défendit pendant vingt jours, jusqu'à ce que Cortez vînt le dégager. Quand, par la suite, les Espagnols furent obligés d'abandonner Mexico, il commanda l'arrière-garde, et serait probablement tombé entre les mains de ses ennemis, sans un saut qu'il fit par-dessus un fossé très-large, à l'endroit qui a conservé jusqu'à nos jours le nom de *el Salto de Alvarado*. Il fut blessé à l'assaut de la ville de Xochimilco, et contribua puissamment à la reprise de Mexico. Chargé de la conquête de la province de Mixtecapan, il soumit cette magnifique contrée en moins d'un an, et y ajouta les provinces de Socconusco, de Guatemala et de Cuzcatlan. Dans un des nombreux combats qu'il livra aux Indiens, il fut grièvement blessé à la cuisse. Il écrivait à ce sujet à Cortez : « J'ai reçu à la cuisse une flèche qui la traversa d'outre en outre et pénétra dans la selle; j'en suis estropié, et j'ai une jambe plus courte que l'autre de quatre bons doigts. » En 1527, Alvarado reçut le titre de Don, celui d'Adelantado et de capitaine gé-

néral du royaume de Guatemala. Ayant quitté ce poste afin d'éviter la présence de l'auditeur Maldonado, parti de Mexico pour procéder contre lui relativement aux exactions dont on l'accusait, il fonda en passant les villes de Gracias à Dios, de San Pedro Zula et de San Juan de Puerto-Caballos. Comme il avait empiété sur le territoire de Pizarre, celui-ci se rendit en Espagne en 1534, pour se plaindre à l'empereur; mais Alvarado se justifia si bien que l'on ajouta à son gouvernement celui de Honduras. Cédant de nouveau à sa passion pour les aventures, il fut blessé mortellement à peu de distance de la forteresse indienne de Nochiztlan, dont il avait tenté l'assaut, et expira au village d'Atenguillo, le 24 juin 1541. Il avait été marié une première fois avec la fille de Xicotencatl le vieux, chef de la république de Tlaxcala, et avait épousé en secondes noces Béatrix de la Cueva, issue de l'illustre famille d'Albuquerque, et qui périt dans un tremblement de terre, à Guatemala, peu de temps après la mort de son époux. Alvarado était d'un extérieur imposant et agréable; les Indiens l'avaient surnommé *Tonatiuh* (le Resplendissant), à cause de son teint coloré et de ses cheveux blonds. Son caractère violent et cruel, sa soif de richesses, firent de lui le fléau des pays qu'il conquit pour le compte de la couronne d'Espagne, et son nom est resté en exécration parmi les populations indiennes.

ALVARADO (Alphonse D'), aventurier espagnol, né à Burgos, accompagna Pizarre dans la conquête du Pérou, et lui rendit les plus signalés services. Vaincu et fait prisonnier par Almagro, qui venait de se révolter contre Pizarre, il parvint à s'évader et à rejoindre ce dernier, qui le fit son général d'infanterie. Après l'assassinat de Pizarre, Alvarado resta constamment fidèle à la cause royale, fut envoyé, en 1551, comme capitaine général dans les provinces de la Plata et du Potosi, excita une révolte par ses rigueurs et fut vaincu par les rebelles. Il en mourut de chagrin, peu de temps après (1553).

ALVARENGA (Manuel Ignacio da Silva), poëte brésilien, né en 1758, vint à Lisbonne, où il exerça la profession d'avocat, mais il ne tarda pas à la quitter pour suivre une carrière plus conforme à ses goûts, et rentra dans sa patrie. En 1801, il publia un volume de poésies fort remarquables, *Glaura*, qui est la *Laure* de Pétrarque et la *Laura* de Manuel de Vega, ses modèles. On estime généralement dans les poésies d'Alvarenga la variété des sentiments, l'ampleur de la forme, la hardiesse de l'imagination, particulièrement dans son *ode à la lune*.

Como vens tão vagarosa,
O formosa e branca lua! etc.

D'autres travaux littéraires et poétiques lui ont valu, au Brésil, une place élevée dans la littérature nationale. Sismondi, Balbi, Pereira da Silva, ont fait des œuvres de ce poëte des appréciations très-flatteuses.

ALVARENGA PEIXOTO (Ignacio Jose DE), écrivain brésilien, né à Rio de Janeiro en 1748. Ses œuvres sont nombreuses et remarquables par l'élévation de la pensée et la beauté du style; ses poésies révèlent une âme candide et pure, les sentiments d'un homme de bien et les talents d'un homme d'esprit. Il fut néanmoins victime de la révolution de 1792, et mourut en exil en 1793, à Angola, sur la côte occidentale d'Afrique.

ALVAREZ ou **ALVARO DE LUNA**. V. LUNA.

ALVAREZ (François), voyageur portugais, chapelain du roi Emmanuel, né à Coïmbre vers la fin du XVe siècle, fit partie d'une ambassade que le roi de Portugal envoyait en Abyssinie, revint en 1527 après un long séjour dans ce pays, et publia la relation de son voyage, relation dont la seconde édition parut en français sous le titre de *Description de l'Ethiopie*, Anvers, 1558. On y trouve les premières notions précises sur ces contrées.

ALVAREZ (Don José), statuaire espagnol, né en 1768, mort à Madrid en 1827. Napoléon Ier le chargea de travaux au Quirinal. Il s'en acquitta de manière à mériter les suffrages des connaisseurs, et jusqu'à ceux de Canova et de Thowvaldsen. Cet artiste était pénétré du sentiment de l'antique et s'inspirait surtout de Michel-Ange. Son chef-d'œuvre est un *Ganymède* en albâtre, qui le fit regarder comme le rival de Canova, et son œuvre capitale un *Adonis*, dont les formes gracieuses sont justement admirées.

ALVAREZ (Juan), général mexicain, né en 1780, d'une famille indienne surnommée la *Panthère du Sud*, et qui, de temps immémorial, exerçait dans l'État de Guerrero un pouvoir presque indépendant du gouvernement central. Alvarez est un de ces types vigoureusement trempés que les biographes contemporains ont presque toujours le tort de ne faire connaitre qu'imparfaitement. Régnant en maitre sur des peuplades à demi sauvages, dans les provinces méridionales, il a toujours conservé le costume primitif des Indiens *Pintos*: un chapeau de paille et un simple vêtement de toile. Il n'est entré qu'une seule fois en sa vie à Mexico. Le premier de tous les chefs féodaux du Mexique, il se déclara contre Santa-Anna, lorsque ce général prit le titre de président à vie, dévoilant ainsi ses prétentions à l'empire (1854). Le plan proposé par Alvarez amena la défaite du dictateur, qui ne trouva son salut que dans la fuite (août 1855). Les chefs du mouvement insurrectionnel acceptèrent l'autorité d'Alvarez, qui se donna Comonfort pour lieutenant. — Président de l'assemblée convoquée à Cuernavaca, le 4 octobre 1855, il composa un ministère dont faisaient partie Comonfort, à la guerre, et Juarez, à la justice. Après avoir convoqué une assemblée constituante (14 février 1856) et créé une garde nationale, tandis qu'il se contentait lui-même de camper dans une bourgade au milieu de ses Indiens, il se rendit à Mexico, où il fit son entrée le 15 novembre 1855. Par un décret du 24 novembre il abolit le *fuero* ecclésiastique et le *fuero* militaire; c'était attaquer dans leur base les priviléges du clergé et de l'armée, les deux pivots sur lesquels reposait le gouvernement au Mexique. Bientôt fatigué de son rôle de réformateur, Alvarez ne demanda qu'à rentrer dans sa tribu; il se retira à Acapulco, où il devait finir ses jours. Ses fils sont aujourd'hui (1864) les derniers partisans en armes de Juarez.

ALVAREZ DO ORIENTE (Ferdinand D'), poëte portugais, né à Goa, mort vers 1595. Il vécut dans l'Inde et est connu par une pastorale mêlée de prose et de vers, intitulée *Lusitania transformada*, dont le style se rapproche de celui des *Lusiades*. Cette similitude a fait supposer à quelques critiques que cette œuvre pourrait bien être celle que Camoëns se plaint d'avoir perdue. Mais on n'a aucune certitude à ce sujet.

ALVEARIUM s. m. (al-vé-a-ri-omm — mot lat. qui signif. *ruche d'abeilles*). Anat. Nom donné à la partie du conduit auditif externe de l'oreille, dans laquelle s'opère la sécrétion du cérumen.

ALVÉOLAIRE adj. (al-vé-o-lè-re — rad. *alvéole*). Anat. Qui appartient, qui a rapport aux alvéoles des dents : *Les dents sont enchâssées dans les cavités* ALVÉOLAIRES.

— *Artère* et *veine alvéolaires*, Branche des artères et des veines maxillaires internes. ‖ *Nerfs alvéolaires*, Rameaux du nerf maxillaire supérieur. Les nerfs alvéolaires s'appellent aussi *dentaires postérieurs*.

ALVÉOLARIFORME adj. (al-vé-o-la-ri-for-me — de *alvéole* et *forme*). Qui a la forme d'une alvéole. ‖ On dit aussi ALVÉOLIFORME.

ALVÉOLE s. f. (al-vé-o-le — du lat. *alveolus*, petite auge, petit vase). Cellule que les abeilles construisent pour y déposer leurs œufs et leur miel : *Chaque abeille a son* ALVÉOLE. (Acad.) *Les* ALVÉOLES *servent à la fois de berceau aux jeunes abeilles et de magasin de miel*. (Bouill.) *Au-dessus, de chaque côté d'un long corridor, sont rangées, comme les* ALVÉOLES *d'une ruche, les cellules des moines disparus*. (Th. Gaut.)

— Par compar. : *Un excessif bon marché, une cherté excessive, voilà Paris, où toute abeille trouve son* ALVÉOLE, *où toute âme s'assimile ce qui lui est propre*. (Balz.)

— Par anal. Chacune des cavités dans lesquelles les dents sont enchâssées : *Le troisième jour, les cheveux du pauvre Cibot tombèrent; les dents tremblèrent dans leurs* ALVÉOLES. (Balz.) ‖ Toute cavité dans laquelle une chose est encastrée, retenue : *Ecartant les crampons qui retenaient la pierre dans la bague, il fit sortir le diamant de son* ALVÉOLE. (Alex. Dum.) *C'était une de ces pierres de taille qu'il s'agissait maintenant d'ébranler dans son* ALVÉOLE. (Balz.)

— Bot. Petite cavité dans laquelle se fixe ordinairement un organe.

— **Encycl.** Anat. Les *alvéoles* sont plus ou moins grandes, suivant l'espèce de dents qu'elles doivent contenir; celles qui sont destinées aux dents pourvues de plusieurs racines, c'est-à-dire aux molaires, ont leur cavité divisée en deux ou trois par des cloisons, de manière à ce que chaque branche de la racine, ayant son alvéole à part, soit plus solidement fixée. Les *alvéoles* sont percées à leur fond de trous par lesquels passent les vaisseaux et les nerfs dentaires. Dans le jeune âge, les *alvéoles* n'existent point; elles forment un sillon dans lequel sont rangés les germes dentaires.

— **Gramm.** Les grammairiens et les lexicographes sont partagés sur le genre du mot *alvéole*: les uns le font féminin; les autres, c'est le plus grand nombre, le font masculin, et l'Académie est de ce sentiment. Mais les auteurs, et, ce qui n'est pas à dédaigner, les écrivains spéciaux, s'accordent presque tous pour le féminin. Ajoutons que l'usage a une prédilection marquée pour ce genre. Il est donc probable que, dans sa prochaine édition, l'Académie se mettra du côté des gros bataillons; aussi nous ne craignons pas d'affirmer qu'en donnant le genre féminin au mot *alvéole*, c'est un emprunt anticipé que nous faisons à l'illustre compagnie.

ALVÉOLÉ, ÉE adj. (al-vé-o-lé — rad. *alvéole*). Hist. nat. Qui est composé d'une agrégation d'alvéoles : *L'éponge est un tissu fibreux*, ALVÉOLÉ.

ALVÉOLIFÈRE adj. (al-vé-o-li-fère — du lat. *alveolus*, alvéole; *fero*, je porte). Hist. nat. Qui a des alvéoles.

ALVÉOLIFORME adj. (al-vé-o-li-for-me). V. ALVÉOLARIFORME.

ALVÉOLINE s. f. (al-vé-o-li-ne — rad. *alvéole*). Hist. nat. Genre de foraminifères, voisin des orbiculines, renfermant une dizaine d'espèces, la plupart fossiles, et propres aux terrains crétacés et tertiaires.

ALVÉOLITE s. m. (al-vé-o-li-te — rad. *alvéole*). Zooph. Genre de polypiers pierreux peu connu, mais probablement voisin des tubulipores. Il renferme plusieurs espèces, dont une seule vivante : toutes les autres sont fossiles, et appartiennent partie aux terrains de transition, partie aux terrains tertiaires.

ALVÉOLO-LABIAL s. m. (al-vé-o-lo-la-bi-al). Anat. Muscle de la joue prenant son origine au tubercule molaire et aux bords alvéolaires du maxillaire supérieur et de l'inférieur : *L'*ALVÉOLO-LABIAL *a pour usage principal de repousser sous les molaires les substances alimentaires chassées entre ces dents et les joues pendant l'acte de la mastication*. (Lecoq.)

ALVÉO-NASAL s. m. (al-vé-o-na-zal). Anat. Muscle abaisseur de l'aile du nez.

ALVER v. a. ou tr. (al-vé). Accuser. Vieux mot.

ALVÈRE (SAINT-) ch.-lieu de cant. du dép. de la Dordogne, arrond. de Bergerac; pop. aggl. 472 hab. — pop. tot. 1,766 hab. Bâti sur la Luire, dans un lieu agreste environné de bois. Ville fort ancienne; restes d'un château fort flanqué de tours.

ALVIANO (Barthélemi), général vénitien, né vers le milieu du XVe siècle, mort en 1515. Il tailla en pièces les troupes impériales à la journée de Cadora (1508); mais Louis XII le vainquit et le fit prisonnier l'année suivante à la bataille d'Agnadel. Il recouvra sa liberté lors du traité conclu entre Venise et la France (1513), subit dans la même année un échec contre les Espagnols qui ravageaient le Vicentin, et contribua, dit-on, à la victoire de Marignan, en amenant quelques troupes auxiliaires à François Ier.

ALVIN, INE adj. (al-vain, i-ne — du lat. *alvinus*; formé de *alvus*, ventre). Méd. Qui a rapport au ventre, ou plutôt au bas-ventre. Il ne s'empl. guère que dans les locut. suivantes : *Flux alvin*, La diarrhée; *Déjection alvine, évacuation alvine*, Les matières fécales.

ALVIN, ALVINAGE, ALVINER, ALVINIER. V. ALEVIN, ALEVINAGE, ALEVINER, ALEVINIER.

ALVINZY (Joseph, baron D'), feld-maréchal autrichien, que ses défaites en Italie ont rendu plus célèbre que n'aurait pu le faire une victoire, né en 1735 en Transylvanie, mort à Bade en 1810. Il commença à se signaler pendant la guerre de Sept-Ans, et fut nommé ensuite major-général par Joseph II, qui le chargea d'enseigner à son neveu François les principes de la tactique militaire. En 1789, il commandait une division de l'armée du général Landon contre les Turcs, échoua devant Belgrade, puis servit dans les Pays-Bas, en Hollande et sur le Rhin, et reçut le commandement de l'armée autrichienne, en Italie, contre Bonaparte (1796). Il obtint d'abord quelques avantages, mais bientôt il fut vaincu à Arcole et à Rivoli, et ne put empêcher la prise de Mantoue, où le vieux Wurmser fut fait prisonnier. Accusé alors d'incapacité et même de trahison, Alvinzy se justifia facilement, du moins sur ce dernier chef, fut nommé, en 1798, gouverneur de la Hongrie, puis membre du conseil intime, et enfin, en 1808, feld-maréchal général.

ALVISET (dom Benoit), bénédictin érudit, né à Besançon, mort en 1673. On a de lui un traité sur les priviléges des moines, intitulé : *Murenulæ sacræ vestis sponsæ Regis æterni vermiculatæ*, etc.

ALXINGER (J.-Baptiste D'), poëte allemand, né à Vienne en 1755, mort en 1797. Il doit sa réputation moins à ses recueils de poésies qu'à ses deux épopées chevaleresques, *Doolin de Mayence* (1787), et *Bliombéris* (1791), genre dans lequel il avait pris Wieland pour modèle.

ALYATTE, roi de Lydie (618-562 av. J.-C.). Il fit la guerre aux Mèdes et à Cyaxare, chassa les Cimmériens de l'Asie, prit Smyrne, se rendit redoutable aux Milésiens, et fut un des princes les plus puissants de l'Asie. Son fils, le fameux Crésus, lui succéda. Les Lydiens lui érigèrent un tombeau immense, qui avait plus de mille pas de tour.

ALYDE s. m. (a-li-de). Entom. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, voisin des punaises, qui renferme plus de vingt espèces, presque toutes propres à l'Amérique, et dont deux seulement se trouvent en Europe.

ALYMNIE s. f. (a-limm-nî). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, réuni aujourd'hui au genre polymnie.

ALYMPHIE s. f. (a-lain-fî — du gr. *a* priv., et de *lymphe*). Méd. Absence de lymphe.

ALYPE ou **ALYPON** s. m. (a-li-pe, pon — du gr. *alupos*, qui ne peut nuire). Bot. Genre de plantes de la famille des globulariées, réuni aujourd'hui au genre globulaire.

ALYSCAMPS (LES), cimetière de la ville d'Arles, tellement célèbre au moyen âge que les gens pieux s'imposaient les plus grands sacrifices pour s'y assurer une sépulture. Les Romains en avaient déjà fait un lieu consacré aux dieux Mânes : le sarcophage de Cécilia Aprula, qu'on voit au Louvre, celui de Servilius Marcianus, qui est à Lyon, et celui de Flavius Memorius, à Marseille, proviennent de ce champ funèbre. Lorsque saint Trophime eut converti la contrée au christianisme, il convoqua les autres évêques des Gaules pour bénir ce cimetière; mais, par humilité, aucun d'eux ne voulut officier en une circonstance si solennelle. Alors, dit la légende, à la prière de saint Trophime, le Christ descendit du ciel, s'agenouilla sur la roche et consacra lui-même l'enceinte. L'empreinte de ses genoux resta sur la pierre où fut bâtie plus tard une chapelle commémorative, nommée encore aujourd'hui chapelle de la *genouillade*. Lorsque Denys l'Aréopagite vint à Arles visiter Trophime, il le trouva mort aux Alyscamps, où ses restes furent inhumés et pieusement conservés. A partir de cette époque, la renommée des Alyscamps grandit et se répandit dans toutes les provinces du Midi. Sur les deux rives du Rhône supérieur, les fidèles qui ne pouvaient pas venir mourir *en Arles*, demandaient que leur corps fût placé, avec le prix de la sépulture, dans des tonneaux enduits de résine et livrés au courant du fleuve. Gervais de Tilbury raconte que ces bières flottantes s'arrêtaient à l'extrémité du vieux bourg d'Arles, quelle que fût la violence du vent, et tournaient sur elles-mêmes jusqu'à ce qu'on les tirât au rivage. L'enthousiasme alla toujours croissant jusqu'à la fin du XIIIe siècle. A cette époque, la translation du corps de saint Trophime à l'église de Saint-Etienne fut un coup mortel pour les priviléges des Alyscamps. Les hauts personnages cessèrent d'y élire leur sépulture, et l'on ne songea au cimetière célèbre que pour le dépouiller de ses tombes sculptées. Charles IX donna l'exemple de ces spoliations : un navire qu'il avait fait charger de sépulcres sombra, en remontant le Rhône, à la hauteur du pont Saint-Esprit. Dans la suite, les Arlésiens eux-mêmes aidèrent au pillage pour faire présent des dépouilles des Alyscamps à des princes et à des villes. Parmi les monuments qui subsistent à demi ruinés dans la solitude de ce champ mortuaire, on remarque l'abbaye que saint Césaire, évêque d'Arles, y fonda au VIe siècle; l'église de Saint-Honorat, dont la porte principale appartient au XIIe siècle, et une chapelle dite *des Porcelets*, où l'on voit encore les armes de cette illustre famille. Aux nombreux souvenirs historiques qui se rattachent aux Alyscamps, et qu'il serait trop long d'énumérer ici, se joint un souvenir bien précieux. La tradition rapporte que le Dante vint méditer dans ce cimetière, dont il parle en effet dans son *Enfer*; l'Arioste, à son tour, lui a consacré quelques vers. Un estimable écrivain de Nîmes, M. Jules Canonge, a célébré la visite du Dante aux Alyscamps, dans un charmant petit poëme, publié en 1861, à la suite d'un volume de nouvelles intitulé : *Arles en France*.

ALYSE s. f. (a-li-ze). V. ALISE.

ALYSELMINTHE s. m. (a-li-zèl-main-te — du gr. *alusis*, chaîne; *helmins*, *helminthos*, ver). Helminth. Genre de vers intestinaux, qui paraît devoir être réuni au genre *tænia*.

ALYSICARPE s. f. (a-li-zi-kar-pe — du gr. *alusis*, chaîne; *karpos*, fruit). Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses et de la tribu des hédysarées, renfermant une vingtaine d'espèces, qui habitent les régions intertropicales de l'ancien continent.

ALYSIDION s. m. (a-li-zi-di-on — du gr. *alusidion*, petite chaîne). Bot. Genre de champignons microscopiques, voisin des oïdium, et renfermant une seule espèce, qui vit sur le bois pourri des saules.

ALYSIE s. f. (a-li-zî — du gr. *alusion*, petite chaîne). Bot. Genre d'algues, qui paraît voisin des corallines. La seule espèce qu'il renferme habite les mers du Brésil.

— Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des ichneumonides, renfermant un grand nombre d'espèces, qui toutes habitent l'Europe.

ALYSME s. m. (a-li-sme — du gr. *alusmos*, agitation). Pathol. Anxiété, inquiétude.

ALYSON s. m. (a-li-zon). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, voisin des guêpes, renfermant un petit nombre d'espèces, dont la plupart habitent l'Europe.

ALYSPHÉRIE s. f. (a-li-sfé-rî — du gr. *alusis*, chaîne; *sphaîra*, sphère). Bot. Nom donné à des productions cryptogamiques, dont on a fait un genre particulier, et qui paraissent n'être, comme les lèpres ou lépraires, que l'état primordial de certains lichens.

ALYSSE, fontaine d'Arcadie, qui, selon les anciens Grecs, avait la propriété de guérir les morsures des chiens enragés.

ALYSSINÉ, ÉE adj. (a-liss-si-né — rad. *alysson*). Bot. Qui ressemble à un alysson. ‖ On dit aussi ALYSSOÏDE.

— s. f. pl. Groupe de plantes de la famille des crucifères, qui a pour type l'alysson.

ALYSSOÏDE adj. (a-liss-so-i-de — de *alysson*, et du gr. *eidos*, forme, ressemblance). Bot. Syn. de *alyssiné*.

ALYSSON s. m. (a-liss-son — du gr. *alusson*, nom d'une plante qui passait chez les Grecs pour guérir de la rage; — *a* priv. et *lussa*, rage). Bot. Genre de plantes de la famille des crucifères et de la tribu des siliculeuses. Il renferme une vingtaine d'espèces, qui habitent les régions extratropicales du nord de l'ancien continent, et dont plusieurs sont cultivées comme plantes d'ornement. ‖ On dit aussi ALYSSE.

ALYTARCHIE s. f. (a-li-tar-chî — rad. *alitarque*). Antiq. gr. Dignité d'alytarque.

ALYTARQUE s. m. (a-li-tar-ke — du gr. *a* priv.; *lutos*, interrompu; *archos*, chef). Antiq.

gr. Nom donné par les Eléens au chef des officiers chargés du maintien de l'ordre aux jeux Olympiques.

— Hist. ecclés. Dans l'Eglise d'Antioche, titre du prêtre spécialement chargé d'ordonner les cérémonies publiques et de veiller à ce qu'elles ne fussent pas interrompues.

ALYTE ou **ALYTÈS** s. m. (a-li-te, tèss — du gr. *alutos*, qu'on ne peut délier). Erpét. Genre de batraciens anoures, voisin des crapauds, et dont l'espècetype est connue sous le nom vulgaire de *crapaud accoucheur*.

ALYTOSPORION s. m. (a-li-to-spo-ri-on — du gr. *alutos*, indissoluble; *spora*, semence). Bot. Groupe de champignons microscopiques, regardé par plusieurs auteurs comme un genre particulier; par d'autres, et avec plus de raison, comme l'état primitif de champignons plus parfaits.

ALYXIE s. f. (a-lik-sî — du gr. *aluxis*, tristesse; allusion au sombre feuillage de ces plantes). Bot. Genre de plantes de la famille des apocynées, et de la tribu des ophioxylées. Il renferme une quinzaine d'espèces, qui sont des arbrisseaux lactescents à fleurs blanches et odorantes, originaires des régions chaudes de l'Asie et de l'Australie, et dont plusieurs sont cultivées dans nos jardins.

ALZATIE s. f. (al-za-tî — de *Alzate*, n. pr.). Bot. Genre de plantes de la famille des célastrinées, tribu des évonymées, et dont la seule espèce est un arbre qui habite les forêts du Pérou.

Alzire, tragédie de Voltaire, en cinq actes et en vers, représentée pour la première fois le 27 janvier 1736. Montèze, roi d'une partie du Potoze, et sa fille Alzire, sont tombés, avec un grand nombre d'Américains, au pouvoir de Guzman, gouverneur du Pérou. Guzman aime sa captive Alzire, qui s'est convertie au christianisme, ainsi que Montèze. Alzire, fiancée autrefois à un chef américain qu'elle croit mort, hésite néanmoins à se rendre aux vœux de Guzman; elle cède enfin aux prières de son père et d'Alvarès, père de Guzman. A peine est-elle unie au vainqueur de sa patrie, qu'elle retrouve son premier fiancé, Zamore, qui était resté confondu dans la foule des prisonniers. Zamore avait juré de se venger de Guzman, alors qu'il n'avait à lui reprocher que les injustes rigueurs d'un vainqueur impitoyable; sa fureur est sans bornes quand il apprend que ce Guzman qui lui a tout enlevé, puissance, richesses, liberté, vient encore de lui ravir celle qu'il aime et dont il est aimé. En vain Alzire lui donne les moyens de fuir; comme elle refuse de partir avec lui, Zamore, à la faveur d'un déguisement, parvient jusqu'à Guzman et le frappe d'un coup mortel. Il attend, calme et fier, le châtiment de son crime: Guzman, avant d'expirer, lui pardonne et lui rend Alzire.

Dans *Alzire*, Voltaire s'est proposé de mettre en contraste les vertus nobles, mais sauvages et impétueuses de l'homme de la nature, et ses vertus perfectionnées par le christianisme et la civilisation; les premières sont le partage de Zamore, les secondes brillent dans Alvarès et jettent aussi quelques éclairs dans l'âme de Guzman mourant, et ramené aux vrais sentiments chrétiens.

Voltaire a voulu donner de l'éclat au style d'*Alzire* et y imprimer comme un reflet du soleil des tropiques. Son œuvre est remplie de beautés qui tiennent au fond plus encore qu'à la forme. Presque toutes les situations atteignent les dernières limites du tragique, et les vers sont partout à la hauteur des passions.

Alvarès vient annoncer à Zamore qu'il a obtenu de son fils la liberté des captifs américains. Zamore s'étonne, et quand Alvarès lui donne pour motifs de sa douceur Dieu et sa religion, il s'écrie :

Dieu! la religion! Quoi ces tyrans cruels,
Monstres désaltérés dans le sang des mortels,
Qui dépeuplent la terre et dont la barbarie
En vaste solitude a changé ma patrie,
Dont l'infâme avarice est la suprême loi,
Mon père, ils n'ont donc pas le même Dieu que toi?

Et plus loin :

Tu parais Espagnol et tu sais pardonner!

Zamore doit périr; il ne lui reste qu'un moyen d'échapper au supplice, c'est de se faire chrétien. Alvarès et Alzire s'unissent pour le persuader. Toutefois, Alzire, qui ne veut de son amant qu'une conversion sincère, et non pas une abjuration intéressée, ajoute :

Mais renoncer aux dieux que l'on croit dans son cœur,
C'est le crime d'un lâche et non pas une erreur;
C'est trahir à la fois, sous un masque hypocrite,
Et le dieu qu'on préfère et le dieu que l'on quitte.

Zamore n'hésitera plus à se faire chrétien quand il entendra son rival, qu'il a frappé, lui dire en mourant :

Des dieux que nous servons connais la différence :
Les tiens t'ont commandé le meurtre et la vengeance;
Et le mien, quand ton bras vient de m'assassiner,
M'ordonne de te plaindre et de te pardonner.

C'est, mise en beaux vers, la réponse du duc de Guise au huguenot qui venait d'attenter à sa vie.

Les critiques n'ont pas manqué de remarquer dans *Alzire* quelques fautes de composition et quelques invraisemblances, mais les situations sont si fortes et si attachantes que l'on ne songe guère à examiner comment elles sont amenées. C'est ce que Gresset a bien exprimé dans ces vers sur la tragédie d'*Alzire* :

Aux regles, m'a-t-on dit, la pièce est peu fidèle!
Si mon esprit contre elle a des objections,
Mon cœur a des larmes pour elle :
Le cœur décide mieux que les réflexions.

« Nous croyons, avec beaucoup de gens de lettres, dit La Harpe, que cette tragédie, qui n'est pas au théâtre d'un aussi grand effet que *Zaïre*, est d'une création bien plus élevée et bien plus difficile. Les caractères originaux et contrastés de Zamore, d'Alvarès et d'Alzire, les éclairs de génie qui brillent à tout moment dans les détails et les difficultés vaincues, tout nous fait regarder cet ouvrage comme le chef-d'œuvre de l'auteur. »

Lorsque La Harpe formulait ce jugement, Voltaire n'avait pas encore donné *Mérope*.

Mais *Alzire* n'en compte pas moins parmi les chefs-d'œuvre de Voltaire. Après la première représentation, quelques envieux firent courir le bruit qu'*Alzire* n'était pas son ouvrage. « Je le souhaiterais, dit un homme d'esprit, car nous aurions alors deux bons poëtes au lieu d'un. »

ALZON, ch.-lieu de cant. (Gard), arrond. du Vigan; pop. aggl. 584 hab. — pop. tot. 942 hab. Une petite rivière du même nom se jette dans le Rhône.

ALZONNE, ch.-lieu de cant. (Aude), arrond. de Carcassonne; pop. aggl. 1,248 hab. — pop. tot. 1,566 hab. Cette petite ville a été prise et reprise plusieurs fois pendant les guerres de religion.

AMABILE adv. (a-ma-bi-lé — mot ital. qui signif. *aimable*). Mus. Terme qui, mis en tête d'un morceau, d'un passage, sert à indiquer qu'il doit être exécuté avec douceur, avec grâce.

AMABILISER v. a. ou tr. (a-ma-bi-li-zé — du lat. *amabilis*, aimable). Rendre aimable : *La société des femmes* AMABILISE *un homme.* (Mercier.)

AMABILISME s. m. (a-ma-bi-li-sme — du lat. *amabilis*, aimable). Défaut de celui qui affecte l'amabilité.

AMABILITÉ s. f. (a-ma-bi-li-té — lat. *amabilitas*, même sens). Qualité d'une personne aimable; affabilité, douceur, politesse dans les manières : *Avoir de l'*AMABILITÉ. *C'est une personne d'une grande* AMABILITÉ. *Il manque tout à fait d'*AMABILITÉ. *Il y a des gens qui, n'étant point aimables, nuisent par leur seule présence au développement de l'*AMABILITÉ *d'autrui.* (Chamf.) *Toute la prétendue* AMABILITÉ *d'Octave avait disparu en un clin d'œil.* (H. Beyle.) *Son* AMABILITÉ, *sa galanterie même, chassaient bientôt jusqu'à la dernière impression de crainte.* (Alex. Dum.) *La source de la véritable* AMABILITÉ *n'est pas extérieure, elle est dans le fond de l'âme.* (Théry.) *La jeunesse, la beauté, la fortune, ont un terme; l'*AMABILITÉ *n'en a pas.* (Pétiet.) *Beaucoup de savants très-illustres et de dames très-respectables prétendent que l'*AMABILITÉ *va décroissant.* (Th. Gaut.) *Mademoiselle de La Vallière avait été séduite par l'*AMABILITÉ *de Louis XIV, et fascinée par ses grandeurs royales.* (Rom. Cornut.) ‖ Iron. : *Voilà un pince-sans-rire qui, vingt fois, m'a fait l'*AMABILITÉ *de m'envoyer coffrer.* (E. Sue.)

— Se dit aussi dans le sens de Galanterie : *Cet homme se montre toujours empressé et d'une grande* AMABILITÉ *avec les femmes.*

— Au plur. Petits soins, attentions délicates, prévenances : *Il m'a fait mille* AMABILITÉS. *Toutes ses* AMABILITÉS *se trouvèrent en pure perte.* (Mably.)

— **Antonymes.** Brutalité, brusquerie, grossièreté, maussaderie, rudesse, sauvagerie.

AMACARE s. m. (a-ma-ká-re — du gr. *a* priv.; *makar*, heureux). Entom. Genre de coléoptères tétramères, voisin des cistèles, dont on ne connaît qu'une espèce, qui habite le Brésil.

AMACK ou **AMAGER**, île jointe à Copenhague par deux petits ponts, et où l'on récolte les légumes qui servent à la consommation de cette ville; 7,000 hab.

AMACORES s. m. pl. (a-ma-ko-re). Géogr. anc. Petit peuple qui habitait le long des rives de la Tuerta, dans l'Hispanie Tarraconaise, dont fut formé depuis le royaume de Léon.

AMADAN s. m. (a-ma-dan). V. HAMADAN.

AMADE s. f. (a-ma-de). Blas. V. HAMADE.

AMADÉISTE s. m. (a-ma-dé-i-ste — de *Amédée*, n. pr.) Hist. ecclés. Membre d'une congrégation religieuse fondée vers le milieu du XVe siècle par un franciscain portugais nommé Amédée, laquelle subsista jusque sous le pontificat de Pie V.

AMADELPHE adj. (a-ma-dèl-fe — du gr. *ama*, ensemble; *adelphos*, frère). Bot. Se dit de plantes qui vivent groupées plusieurs ensemble.

AMADEO (Giovanni-Antonio), sculpteur italien, né à Pavie, florissait au XVe siècle. Ses principaux ouvrages, parmi ceux du moins qui existent encore aujourd'hui, sont le mausolée du jurisconsulte Antoine Mellio, dans l'église Saint-Laurent, à Crémone, et celui de Bartolomeo Colleoni, dans la chapelle funèbre de ce fameux chef de *condottieri*, à Bergame. La statue équestre du guerrier, placée au-dessus du tombeau, est en bois doré.

AMADIAH, ville forte de la Turquie d'Asie (Kourdistan), résidence d'un prince kourde qui ne reconnaît que l'autorité nominale du sultan. Tombeau de Mohammed Békir, but d'un pèlerinage fameux; 4,000 hab. On y remarque des bains, un couvent arménien, et une superbe mosquée.

AMADINE s. f. (a-ma-di-ne — du gr. *ama*, ensemble; *dinos*, tournoyant). Ornith. Genre de petits passereaux des régions tropicales de l'ancien continent. C'est à ce genre qu'appartiennent les bengalis et les sénégalis.

AMADIS s. m. (a-ma-diss). Sorte de manche de robe qui s'applique exactement sur le bras et se boutonne sur le poignet; ainsi appelée parce que, dans l'opéra d'*Amadis*, les acteurs avaient de ces sortes de manches : *Des* AMADIS, ou *des manches à l'*AMADIS.

— Moll. Nom vulgaire d'une coquille du genre cône, que l'on appelle aussi AMIRAL-AMADIS.

AMADIS DE GAULE, ou mieux DE GALLES, héros d'un célèbre roman de chevalerie, surnommé le *Chevalier du lion*, d'après ses armoiries et l'emblème de son bouclier. Suivant la légende, il fut enfant de l'amour et dut la naissance à Périon, roi fabuleux de France, et à la belle Elisène, fille de Garinter, roi de la Petite-Bretagne. C'est en Espagne qu'Amadis exerça sa carrière aventureuse et accomplit ses brillantes prouesses; aussi est-il pour ce pays ce que le roi Arthur et les chevaliers de la Table-Ronde sont pour l'Angleterre, ce que Charlemagne et ses douze paladins sont dans nos traditions. Amadis a pour dame de ses pensées Oriane, fille du roi de Danemark. C'est alors qu'il part à la recherche des grandes aventures qui doivent lui mériter la main de sa dame. D'abord il conquiert l'île Ferme et remet une belle princesse, Briolanie, en possession de ses domaines. Cette prouesse allume la jalousie d'Oriane, qui lui défend de revoir Briolanie. Amadis, au désespoir d'avoir offensé la dame de ses pensées, renonce à la vie chevaleresque et se retire dans l'ermitage de la Roche-Pauvre, sous le nom de *Beau Ténébreux*. Enfin tout s'explique : Oriane s'apaise, et Amadis sort de sa retraite pour se livrer de nouveau à ses instincts belliqueux, sous le nom de chevalier de la *Verde Espée*. Dans cet intervalle, un prince romain, qui a ouï parler de la beauté d'Oriane, l'envoie demander en mariage au roi de Danemark, son père, qui la lui accorde, malgré les supplications de la jeune princesse. Oriane s'embarque; mais, pendant le trajet, Amadis attaque la flotte romaine et s'en empare. Oriane, délivrée, est conduite à l'île Ferme; de là elle envoie à son père d'humbles messages pour lui demander une réconciliation, qui lui est durement refusée, jusqu'à ce que de nouveaux exploits d'Amadis le décident à permettre l'union des deux amants.

Le roman d'*Amadis*, dont le texte original est en prose espagnole, renferme treize livres : les quatre premiers, généralement attribués au Portugais Vasco de Lobeira, sont beaucoup plus estimés que les suivants; ils sont exclusivement consacrés à Amadis de Gaule; les autres, qui contiennent l'histoire de ses descendants : Esplandian, Lisvart de Grèce, Amadis de Grèce, etc., furent successivement ajoutés par des écrivains espagnols et français.

Amadis est resté le type des amoureux constants, qui ne parviennent à la possession tranquille de l'objet aimé qu'après des aventures et des traverses sans nombre. C'est aussi le type de la chevalerie errante, qu'il ne faut pas confondre avec Don Quichotte, qui n'en est que la caricature :

« Il s'agit maintenant d'une demoiselle de la ville qui est l'objet des empressements d'un *Amadis* d'Auvergne, qui, pour le prétentieux et le quintessencié de sa galanterie, peut soutenir la comparaison avec tous les amoureux de Paris. » TAXILE DELORD.

« Elle est par trop ingénue, votre opinion. Les chevaliers qui servaient dix ans leur dame avant d'oser lui baiser la main sont aujourd'hui passés de mode. Je le répète, en se posant ainsi en *Amadis*, Henri s'est joué de votre vertueuse crédulité. » CH. DE BERNARD.

« La gloire dans les armes n'est tout au plus que la moitié du brillant qui distingue les héros. Il faut que l'amour mette la dernière main au relief de leur caractère, par les travaux, la témérité des entreprises et la gloire des succès. Le chevalier de Grammont se mit donc en chemin, tel à peu près qu'*Amadis* après avoir reçu l'accolade et l'ordre de chevalerie, cherchant les aventures et courant après l'amour, la guerre et les enchantements. »
HAMILTON.

Commencez donc à songer
Qu'il importe d'être et de vivre :
Pensez à mieux vous ménager.
Quel charme a pour vous le danger,
Que vous aimiez tant à le suivre?
Si vous aviez dans les combats
D'*Amadis* l'armure enchantée,
Comme vous en avez le bras
Et la vaillance tant vantée,
De votre ardeur précipitée,
Seigneur, je ne me plaindrais pas.
VOITURE *au Grand Condé.*

Amadis de Gaule, opéra en cinq actes, de Lulli, paroles de Quinault, un des meilleurs ouvrages du célèbre compositeur, représenté à Paris le 18 janvier 1684, et à Versailles l'année suivante. Pendant plus d'un demi-siècle, cet ouvrage excita l'admiration de la cour et de la ville. Lorsqu'il fut repris, en 1731, la Camargo y dansa, au quatrième acte, l'entrée qui avait été exécutée précédemment par Mlle Sallé. Les gazettes du temps font un pompeux récit de la septième reprise, qui eut lieu en 1740, avec le chanteur Jelyotte et la gracieuse Mlle Lemaure, qui jouait le rôle d'Oriane. La parodie d'*Amadis de Gaule*, que Riccoboni fit jouer au Théâtre-Italien, eut presque autant de succès que la pièce. On y remarque la critique suivante, qui n'a pas attendu notre époque pour se produire :

On voulait jadis que le chant
Fût naturel, noble et touchant,
Jadis c'était l'usage.
A l'Opéra présentement,
On n'applaudit qu'au tapage,
C'est l'usage d'à présent.

Nous ne pouvons que difficilement nous faire une idée de la sonorité de l'orchestre de Lulli. Ses vingt-deux violons ne devaient pas en produire une bien puissante; mais heureusement il nous est possible d'admirer plusieurs chants d'*Amadis*. L'air : *Bois épais, redouble ton ombre*, est un chef-d'œuvre, et la chanson avec chœur : *Suivons l'Amour*, offre une belle harmonie qui n'exclut pas la grâce.

AMADISANT (a-ma-di-zan) part. prés. du v. Amadiser.

AMADISÉ, ÉE adj. (a-ma-di-zé — de *Amadis*, n. pr.). Affecté, prétentieux : *Compliment* AMADISÉ. *Discours, vers* AMADISÉS. Peu usité.

AMADISER v. n. ou int. (a-ma-di-zé — rad. *Amadis*). Affecter le langage et les sentiments d'un Amadis. Peu usité.

AMADISIEN, ENNE adj. (a-ma-di-zi-ain, è-ne — rad. *Amadis*). Qui appartient, qui est propre à un Amadis, à un homme d'un caractère chevaleresque : *En une heure de tête-à-tête public, dans un coin, sur un divan, la duchesse amena le jeune comte aux générosités scipionesques, aux dévouements* AMADISIENS, *aux abnégations du moyen âge.* (Balz.)

AMADOCI s. m. pl. (a-ma-do-si). Géogr. anc. Peuples de la Sarmatie d'Europe.

AMADOTE s. f. (a-ma-do-te). Nom donné, principalement en Bourgogne, à une sorte de poire, et dont le nom serait la corruption de *dame Oudot*, qui, la première, cultiva cette poire aux environs de Beaune.

AMADOTIER s. m. (a-ma-do-tié — rad. *amadote*). Poirier qui produit l'amadote.

AMADOU s. m. (a-ma-dou — une des étym. les plus contestées : du vieux fr. *amadour*, amoureux, exprimant une idée morale de douceur qui a pu rappeler cette sensation agréable produite par le contact de l'amadou; plus probablement de la contraction des trois mots latins *ad manum dulce*, doux à la main. Nous n'expliquerons pas ici plusieurs autres étymologies qui tireraient ce mot soit du gothique *matjan*, manger; soit du lat. *adulari*, flatter, caresser, et au moyen desquelles on n'arrive aux mots *amadou*, *amadouer*, que par des syncopes et des permutations plus que problématiques). Substance spongieuse fournie par la partie interne de l'agaric du chêne, et préparée de manière à prendre feu au contact d'une simple étincelle : *De bon* AMADOU. *Un morceau d'*AMADOU. *Il n'est pas rare de voir les gens de la campagne préparer une sorte d'*AMADOU, *en faisant brûler du vieux linge et en l'étouffant avant qu'il soit entièrement consumé.*

— Fig. et fam. *Drap, étoffe d'amadou*, Qui n'a aucune consistance. ‖ *Etre sec comme de l'amadou*, Etre d'une maigreur excessive. ‖ *Prendre feu comme de l'amadou*, S'emporter, se mettre en colère facilement. ‖ *Cœur d'amadou*, Qui s'enflamme à la première occasion.

— **Encycl.** On se sert, pour faire l'*amadou*, de plusieurs genres de champignons, confondus sous le nom collectif d'*amadouvier*. Ces cryptogames appartiennent au genre polypore, qui n'est lui-même qu'un démembrement du genre bolet. On commence par débarrasser le champignon de la substance ligneuse qui le recouvre, ainsi que des tubes qui occupent la face inférieure. Puis on le découpe en tranches minces, que l'on met tremper dans l'eau. Après quelques jours d'immersion, on retire ces tranches et on les bat sur un billot avec un maillet de bois, pour les assouplir et les étendre, opération qu'on réitère trois ou quatre fois. Quand on les juge suffisamment ramollies, on les imprègne d'une solution d'azotate de potasse (sel de nitre), qui leur communique la propriété de prendre feu au contact de l'étincelle du briquet. Quelquefois, au lieu de sel de nitre, on emploie simplement la poudre à canon pulvérisée; mais l'*amadou* préparé de cette manière présente une couleur noire et est moins recherché. C'est surtout dans les cantons forestiers de l'Allemagne que l'on fabrique en grand l'*amadou* pour les besoins du commerce. L'*amadou* fin est employé en chirurgie, pour arrêter le sang dans les petites hémorragies; par exemple, celles qui résultent de la piqûre des sangsues, non qu'il ait par lui-même des propriétés astringentes, mais parce qu'il absorbe rapidement la partie séreuse du sang, et favorise ainsi la formation d'un caillot. On s'en sert encore pour doubler l'intérieur des vêtements appliqués sur la peau, et entretenir ainsi une douce chaleur à la surface du corps chez les personnes atteintes de douleurs rhumatismales ou autres. L'*amadou* était surtout

employé autrefois pour obtenir du feu promptement et à volonté au moyen du briquet; mais sous ce rapport il a perdu à peu près toute son importance, depuis que l'usage des allumettes chimiques s'est généralisé.

AMADOUANT (a-ma-dou-an) part. prés. du v. Amadouer : *Madame Peyrol est jeune, mais la grand'mère est vieille, et en l'*AMADOUANT *un peu, vous aurez avant deux ans le million qui lui revient.* (F. Soulié.)

AMADOUÉ, ÉE (a-ma-dou-é) part. pass. du v. Amadouer. Attiré, alléché : *Etre* AMADOUÉ *par de belles paroles, par des caresses. Qu'on est aisément* AMADOUÉ *par ces diantres d'animaux-là!* (Mol.)

Glorieux de me voir si hautement loué,
Je devins aussi fier qu'un chat *amadoué.*
RÉGNIER.

AMADOUEMENT s. m. (a-ma-doû-man — rad. *amadouer*). Action d'amadouer; caresse. Vieux mot.

AMADOUER v. a. ou tr. (a-ma-dou-é — rad. *amadou.* Prend un tréma sur l'*i* à l'imp. de l'ind. et au prés. du subj. : *Nous amadouïons; que vous amadouïez.* Au futur et au condit., les poëtes remplacent l'*e* muet par un accent circonflexe : *J'amadoûrai; nous amadoûrions*). Flatter, caresser quelqu'un pour gagner son affection, pour l'apaiser, pour le disposer à ce qu'on désire de lui : AMADOUER *quelqu'un par des promesses, par des flatteries, des caresses. Madame de Soubise* AMADOUA *et intimida Châteauneuf.* (St-Sim.) *Dans l'art d'*AMADOUER *ses créanciers, il n'a pas son pareil.* (Raym.) *Quant à Vulcain, elle le flatte, le supplie, l'*AMADOUE. (B. de St-P.) *M'accuserez-vous d'être un corrupteur pour* AVOIR AMADOUÉ *le cerbère avec deux gros écus?* (Beaumarch.) *Enfin partout elle savait* AMADOUER *les domestiques en leur donnant de petits pour-boire de temps en temps.* (Balz.) *J'ai peur que cet homme ne veuille m'*AMADOUER *pour réaliser quelque fantaisie.* (Balz.) *Il faut voir quelles chatteries de lionne, quelles câlineries elle emploie pour* AMADOUER *le vieillard.* (Balz.) *Il comptait* AMADOUER *son gardien par son amabilité.* (Alex. Dum.)

Ils vous *amadoûront* par leur patelinage.
PIRON.

Demeure, toi, je veux te parler sans témoins.
(Il faut l'*amadouer*, j'ai besoin de ses soins.)
REGNARD.

S'amadouer, v. pr. Etre amadoué; s'apaiser, s'adoucir :

La flatterie.
C'est par ce seul endroit que les grands *s'amadouent.*
BOURSAULT.

— **Syn. Amadouer, cajoler, flagorner.** Celui qui *cajole* est doucereux et séduisant pour faire tomber insensiblement dans le piége : *L'on n'est pas bien aise de voir, sous sa moustache,* CAJOLER *hardiment sa femme ou sa maîtresse.* (Mol.) Celui qui *flagorne* n'a rien que de bas ou de grossier : *Il n'en coûtait pas plus à Piron pour* FLAGORNER *un bouffon dont il avait besoin que pour outrager un bon écrivain qu'il haïssait.* (La Harpe.) Celui qui *amadoue* est subtil et industrieux : *Je le trouve admirable pour écarter des créanciers,* AMADOUER *des usuriers.* (Regnard.)

AMADOUERIE s. f. (a-ma-doû-rî — rad. *amadou*). Lieu où l'on fabrique l'amadou.

AMADOUEUR, EUSE s. (a-ma-dou-eur, eu-ze — rad. *amadouer*). Celui, celle qui amadoue, qui flatte, pateline : *Prenez garde à lui, c'est un* AMADOUEUR. ‖ Qui fabrique de l'amadou.

AMADOUVIER s. et adj. (a-ma-dou-vié — rad. *amadou*). Se dit d'une espèce de champignons dont on fait l'amadou : *Les* AMADOUVIERS. *Agaric* AMADOUVIER.

AMAGA s. m. (a-ma-ga). Bot. Ebénier des îles Philippines.

AMAGALACTE s. (a-ma-ga-lak-te — du gr. *ama*, ensemble; *gala, galaktos*, lait). Frère ou sœur de lait.

AMAGÉTOBRIE, géogr. anc. Ville de la Gaule, sur la Saône, célèbre par une défaite d'Arioviste. César en fait mention dans ses *Commentaires.*

AMAIGE s. m. (a-mè-je). Anc. cout. Droit que l'on percevait sur chaque muid de vin mis en perce.

AMAIGRI, IE (a-mè-gri) part. pass. du v. Amaigrir. Rendu, devenu maigre : *Homme* AMAIGRI. *Jeune fille* AMAIGRIE *par les privations, par le chagrin. Des moutons* AMAIGRIS. *Dormez bien, mangez bien; nous vous pardonnerons de n'être pas* AMAIGRI *de notre absence.* (Mme de Sév.) *Mandez-moi si, avec tant d'inquiétudes et de mauvaises nuits, vous n'êtes pas trop* AMAIGRIE. (Mme de Sév.) *Ces figures naguère si fleuries, si pleines, étaient hâves et* AMAIGRIES. (E. Sue.) *Malgré l'ovale* AMAIGRI *de sa figure, l'expression de ses traits était remarquable.* (E. Sue.) *Ses joues, un peu* AMAIGRIES, *n'avaient plus cette rondeur couleur de rose qui le faisait ressembler à un cherubin.* (E. Sue.) *O peuple! tu dis : J'ai froid, et pour réchauffer tes membres* AMAIGRIS, *on les étreint de triples liens de fer.* (Lamenn.) *On amène devant les juges une creature humaine, hâve, défaite,* AMAIGRIE. (Lamenn.) *Oh! oui, je me repens! s'écria-t-il, et il frappa sa poitrine de son poing* AMAIGRI. (Alex. Dum.)

— Agric. Se dit d'une terre qui ne produit plus de sucs propres à la végétation : *Sol, terrain* AMAIGRI.

AMAIGRIR v. a. ou tr. (a-mè-grir — rad. *maigrir*). Rendre maigre : *La maladie et la misère l'*AVAIENT AMAIGRI. *En été, les alouettes parcourent différentes contrées, et ces longs voyages les* AMAIGRISSENT. (Dufau.) *Le chagrin* AVAIT AMAIGRI *sa taille.* (G. Sand.) *Une tristesse profonde* AMAIGRISSAIT *ses joues et lui donnait une pâleur inquiétante.* (Alph. Karr.) ‖ Absol. : *Le jeûne* AMAIGRIT. *On prétend que l'usage du vinaigre* AMAIGRIT.

— Fig. Ruiner, accabler de charges, d'impôts : *Bien qu'il soit infiniment sensible à la misère et aux plaintes de son peuple, il n'a pu néanmoins s'empêcher de l'*AMAIGRIR. (J.-L. Balz.)

— Peint. Amoindrir : *Ce muscle est trop fort; il faut l'*AMAIGRIR.

— Agric. Rendre stérile, épuiser : *Le bœuf répare le pâturage, et le cheval l'*AMAIGRIT. (Buff.) *Le cheval et la plupart des autres animaux* AMAIGRISSENT *en peu d'années les meilleures prairies.* (Buff.)

— Techn. Enlever ce qu'il y a de trop en épaisseur à une pierre, à une pièce de bois de charpente, à des matériaux quelconques, pour qu'ils puissent se placer à l'endroit qu'on leur destine : AMAIGRIR *une pierre, une poutre.*

— v. n. ou intr. Devenir maigre : *Il* AMAIGRIT *tous les jours.*

Le bonheur du prochain vous cause de l'ennui,
Et vous *amaigrissez* de l'embonpoint d'autrui.
DESTOUCHES.

S'amaigrir, v. pr. Devenir maigre, perdre de son embonpoint : S'AMAIGRIR *par l'abstinence, par des excès. Depuis la mort de son mari, elle* S'AMAIGRIT *à vue d'œil.*

Moi, jaloux! Dieu m'en garde, et d'être assez badin
Pour m'aller *amaigrir* avec un tel chagrin!
MOLIÈRE.

— Sculpt. Se resserrer en séchant, diminuer de volume, en parlant d'un modèle en terre glaise : *Cette figure* S'EST AMAIGRIE.

— **Syn. Amaigrir, maigrir.** *Amaigrir* marque le passage lent et successif de l'embonpoint à la maigreur; *maigrir* en exprime plutôt le passage rapide. Ainsi l'on dira : Il *maigrit*, et non il *amaigrit* à vue d'œil.

— **Antonymes.** Engraisser.

AMAIGRISSANT (a-mè-gri-san) part. prés. du v. Amaigrir.

AMAIGRISSANT, ANTE adj. (a-mè-gri-san, an-te — rad. *amaigrir*). Qui cause, qui amène l'amaigrissement : *Un régime* AMAIGRISSANT. Peu usité.

AMAIGRISSEMENT s. m. (a-mè-gri-se-man — rad. *amaigrir*). Diminution d'embonpoint; état d'une personne amaigrie : *L'*AMAIGRISSEMENT *est toujours un fâcheux présage chez les vieillards. Votre mal de gorge et votre* AMAIGRISSEMENT *me déplaisent beaucoup, vous savez si je m'intéresse à votre bien-être et à votre long être.* (Volt.)

— **Encycl.** Une alimentation insuffisante, l'usage prolongé des acides, les exercices violents et répétés, les professions pénibles, l'abus des plaisirs vénériens, les travaux intellectuels prolongés, les passions tristes et concentrées, sont les causes physiologiques de l'*amaigrissement.* Quant aux causes morbides, elles comprennent presque toutes les maladies : maladies chroniques telles que scorbut, scrofules, tubercules, rachitisme, cancer de l'estomac, diabète, etc.; maladies aiguës entraînant des évacuations abondantes, telles que choléra, suette, dyssenterie, etc.

— **Syn. Amaigrissement, atrophie, maigreur.** L'*amaigrissement* est une diminution graduelle de tout le volume du corps; l'*atrophie* est un amaigrissement partiel; la *maigreur* est l'effet de l'amaigrissement.

AMAILLADE s. f. (a-ma-ill-a-de, *ll* mll. — rad. *maille*). Pêch. Filet en tramail.

AMAINE s. f. (a-mè-ne). Mar. Cheville de chêne vert que, dans certains bâtiments du Levant, l'on passe dans un trou à l'un des montants de la rambade, afin d'y enrouler l'hisson du trinquet.

AMAIOUA ou **AMAIOUVIER** s. m. (a-ma-iou-a, vié). Bot. Genre de plantes de la famille des rubiacées, renfermant des arbres ou des arbrisseaux, indigènes dans les contrées tropicales de l'Amérique.

AMAIRADE s. f. (a-mè-ra-de). Pêch. Sorte de filet en usage dans le Languedoc.

AMAKOUSA, île du Japon, où les successeurs de saint François-Xavier firent de nombreuses conversions.

AMALACTE s. m. (a-ma-lak-te — du gr. *amalaktos*, lourd). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des curculionites, ne renfermant que trois espèces, dont deux appartiennent au Sénégal, et l'autre à la Guyane.

AMALADIR (S') v. pr. (sa-ma-la-dir — rad. *malade*). Se croire malade, se faire plus malade qu'on ne l'est réellement. Mot qui appartient plutôt au patois qu'à la langue française.

AMALAGO s. m. (a-ma-la-go). Bot. Nom d'une espèce de poivrier propre aux Antilles et aux Moluques.

AMALARIC, roi des Visigoths d'Espagne et de Septimanie (511-531), fils d'Alaric II. La main puissante de Théodoric, son aïeul maternel et son tuteur, le protégea d'abord contre les projets ambitieux de Clovis. A la mort du roi d'Italie, il s'allia aux Francs en épousant Clotilde, fille de Clovis. Arien, il voulut imposer sa foi à cette princesse, qui invoqua le secours armé de son frère Childebert. Vaincu à Narbonne, Amalaric fut tué dans le combat.

AMALASONTE, fille de Théodoric le Grand et mère d'Athalaric. Elle gouverna pendant la minorité de son fils, qu'elle fit élever à la manière des Romains, ce qui mécontenta les Goths. L'administration de cette princesse fut prudente, ferme et éclairée. Amalasonte protégea les lettres et les arts, prit pour premier ministre le Romain Cassiodore, et continua, avec autant de sagesse que d'énergie, l'œuvre de fusion qu'avait ébauchée son père. A la mort de son fils (534), elle s'unit à Théodat, son cousin, qui la détrôna l'année suivante, et la fit étrangler. Sa mort servit de pretexte à la guerre que Justinien fit aux Goths d'Italie.

AMALE s. m. (a-ma-le — du gr. *amalos*, mou). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des curculionites, ne renfermant qu'une seule espèce, qui se trouve en France.

AMALEC, petit-fils d'Esaü, père des Amalécites.

AMALÉCITES, peuple des confins de l'Idumée, qui tirait son nom d'Amalec, petit-fils d'Esaü. Il fut l'ennemi constant des Israélites, et Dieu, par la bouche de Samuel, le voua à une entière destruction. Saül en fit alors un horrible carnage; mais ayant épargné le roi Agag, contre la défense expresse de Samuel, cette désobéissance lui fit perdre la couronne. Les débris de ce peuple furent exterminés par David.

AMALFI, ville du royaume d'Italie, port sur la Méditerranée, archevêché; forma longtemps une république indépendante, et eut une grande part au commerce de l'Orient, ce qui la rendit presque la rivale de Venise; 3,439 hab. Patrie de Masaniello et de Flavio Gioja, un de ceux auxquels on a attribué l'invention de la boussole. ‖ *Tables d'Amalfi.* V. l'art. suivant.

AMALFITAIN, AINE s. et adj. (a-mal-fi-tain, è-ne). Géogr. Qui est d'Amalfi, qui habite Amalfi; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Un* AMALFITAIN. *Les coutumes* AMALFITAINES *s'étaient maintenues malgré les Lombards.*

— *Tables amalfitaines* ou *d'Amalfi*, Code nautique rédigé à Amalfi vers le xe siècle, et qui forma, dans toute l'Europe, la base du droit des gens en matière de navigation et de commerce. Il en reste aujourd'hui très-peu de fragments.

AMALGAMATION s. f. (a-mal-ga-ma-si-on — rad. *amalgame*). Action d'amalgamer; se dit surtout de l'opération métallurgique qui consiste soit à combiner le mercure avec un autre métal, soit à extraire, par le moyen du mercure, l'or et l'argent de leurs gangues : *Sans l'*AMALGAMATION, *l'homme n'aurait pu tirer presque aucun parti des immenses quantités de métaux précieux disséminés dans le sol des deux Amériques.* (Le Play.) *On retire l'argent des mines par deux moyens, l'imbibition et l'*AMALGAMATION. (Brongn.)

— *Moulins d'amalgamation*, Moulins qui servent à l'affinage des métaux, et qui consistent en deux segments de sphère, tournant autour d'un axe vertical, dans une cuve en fonte à fond hémisphérique.

— Fig. Fusion, mélange : *Oserions-nous opposer à un pareil état de société celui d'une nation hybride, hétérogène, sans autochthonéité, sans* AMALGAMATION, *sans sympathisme?* (Ch. Nod.)

AMALGAME s. m. (a-mal-ga-me — du gr. *ama*, ensemble; *gamein*, marier, joindre). Alliage du mercure avec d'autres métaux : AMALGAME *d'or, d'argent.* AMALGAME *de bismuth. Faire un* AMALGAME. *L'*AMALGAME *d'étain sert à étamer les glaces. L'emploi de l'*AMALGAME *dans les arts est extrêmement fréquent.*

— Par ext. Assemblage, réunion, mélange de personnes ou de choses de nature, d'espèce différente : *Cette société offre un étrange* AMALGAME *de tous les rangs.* (Acad.) *L'amour est le plus puissant de tous les principes d'union et d'*AMALGAME. (De Gérando.) *Il n'est pas donné à tous les esprits de comprendre et de connaître le prix des* AMALGAMES *politiques.* (Mme D'Abrant.) *Le peuple romain était un* AMALGAME *de toutes les nations.* (Nisard.) *Cette réunion était un* AMALGAME *incroyable des personnes les moins faites pour se trouver réunies.* (Mérimée.)

De maints objets divers on connut l'*amalgame*,
On unit le cumin, l'origan, le sésame.
BERCHOUX.

— Administ. milit. Fusion de militaires de corps différents par incorporation en une seule troupe.

— **Encycl.** Les *amalgames* sont, en général, liquides quand le mercure domine, et solides quand il ne s'y trouve pas en proportion assez considérable. Ils sont décomposés par la chaleur rouge, et dégagent alors tout le mercure. Il en existe même plusieurs qui entrent en fusion à la température ordinaire. C'est avec un *amalgame* d'étain que l'on étame les glaces. Les *amalgames* d'or et d'argent sont employés pour dorer et argenter les autres métaux. Un *amalgame* de bismuth sert à donner aux globes de verre une apparence métallique. Depuis plusieurs années, les dentistes emploient, pour plomber les dents, un *amalgame* d'argent qu'ils appellent *mastic de Bell, mineral succedaneum* et *pâte d'argent de Taveau.* En Angleterre, on fait pour le même objet usage d'un *amalgame* de palladium, et, en Allemagne, d'un *amalgame* de cuivre.

AMALGAMÉ, ÉE (a-mal-ga-mé) part. pass. du v. Amalgamer. Combiné avec le mercure : *L'étain* AMALGAMÉ *constitue l'étain des glaces.* ‖ Se dit aussi du mercure, lorsqu'il est combiné avec un autre métal : *Le mercure, métal peu abondant sur le globe, est le plus souvent* AMALGAMÉ *avec d'autres métaux.* (Maury.)

— Par ext. Mélangé : *Sous prétexte d'un verre d'eau et de vin, je lui arrangeai une petite boisson* AMALGAMÉE *de Roussillon, de blanquette de Limoux et d'eau-de-vie; il y avait de quoi griser un mulet.* (F. Soulié.)

— Fig. : *Les plaisirs et les peines, les biens et les maux sont tellement* AMALGAMÉS, *qu'on ne peut eviter les uns sans se priver des autres.* (Mme de Maint.)

AMALGAMER v. a. ou tr. (a-mal-ga-mé — rad. *amalgame*). Chim. Faire un amalgame, combiner le mercure avec d'autres métaux : AMALGAMER *l'or, l'argent, l'étain,* etc.

— Fig. Rapprocher, unir, mêler des personnes ou des choses différentes : AMALGAMER *des vieillards avec des jeunes gens. On a reproché à Santeuil d'*AVOIR AMALGAMÉ, *dans ses hymnes, le paganisme avec le christianisme. Comment* AMALGAMER *en société des familles dont l'une possède cent mille livres, et l'autre pas une obole?* (Fourier.)

S'amalgamer, v. pr. Etre amalgamé : *Le mercure ne peut* S'AMALGAMER *avec le fer. L'or* S'AMALGAME *avec le mercure par le simple contact.* (Buff.)

— Fig. : *Je ne sais quelle métaphysique de Platon* S'AMALGAME *avec la secte nazaréenne.* (Volt.) *Fenelon vit madame Guyon; leur esprit se plut l'un à l'autre; leur sublime* S'AMALGAMA. (St-Sim.) *Il en résultait un ensemble d'arts et de talents qui n'en formait qu'un peuple, propre à* S'AMALGAMER *avec le reste du genre humain.* (B. de St-P.) *La civilisation et la nature semblent ne* S'ÊTRE *pas encore bien* AMALGAMÉES. (Mme de Staël.) *Les maladies, une fois établies, se croisent,* S'AMALGAMENT *par une affinité funeste.* (J. de Maistre.) *La doctrine de l'émanation* S'AMALGAME *avec le théisme.* (B. Const.) *Ce n'était pas une de ces maisons de campagne coquettes, vernies, bourgeoises, où* S'AMALGAMENT, *sur vingt pieds carrés, tous les ordres d'architecture.* (Ad. Paul.) *A la fin du* xe *siècle, les races commencèrent à* S'AMALGAMER. (Guizot.)

AMALGAMEUR s. m. (a-mal-ga-meur — rad. *amalgamer*). Celui qui fait un amalgame, ou qui est chargé de vérifier l'amalgame, le minerai.

AMALIQUE adj. (a-ma-li-ke). Chim. Se dit d'un acide qu'on obtient en évaporant la liqueur résultant de l'action du chlore en excès sur la caféine : *L'acide* AMALIQUE *forme, avec la baryte, la potasse et la soude, des sels violets.* (Orfila.)

AMALLOCÈRE s. m. (a-mal-lo-sè-re — du gr. *a* priv.; *mallos*, duvet; *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, fondé sur une seule espèce du Brésil.

AMALLOPODE s. m. (a-mal-lo-po-de — du gr. *a* priv.; *mallos*, duvet, et *pous, podos*, pied). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes.

AMALOUASSE s. f. (a-ma-lou-a-se). Ornith. Nom vulgaire de la pie-grièche.

AMALOUASSE-GARE s. f. (a-ma-lou-a-se-ga-re). Ornith. Nom vulgaire du gros-bec, dans quelques parties de la France.

AMALRIC DE CHARTRES. V. AMAURI.

AMALRIC (Arnaud), l'âme de la croisade contre les Albigeois, né vers le milieu du XIIe siècle, mort en 1225, fut d'abord abbé de Poblet, en Catalogne, puis de Grandselve et de Cîteaux. Nommé légat par Innocent III, et chargé, en 1204, d'extirper l'hérésie des Albigeois, il prêcha contre eux une croisade à laquelle prirent part un grand nombre de seigneurs, frappa d'interdit les Etats de Raymond VI, comte de Toulouse, qui favorisait les hérétiques, et exerça contre ceux-ci d'impitoyables rigueurs. En 1209, il assiégea Béziers, où une foule de ces malheureux s'étaient réfugiés, s'en empara et la mit à feu et à sang. Les historiens ne portent pas à moins de soixante mille le nombre des victimes de cette atroce exécution. Avant de commencer le massacre, les croisés demandèrent au légat comment ils pourraient distinguer les hérétiques des catholiques : « Tuez-les tous, répondit le farouche légat, Dieu reconnaîtra les siens. » (V. TUER.) Il prit ensuite Carcassonne, fit périr, contre la foi de la capitulation, le vicomte Raimond Roger, qui commandait la garnison, fut nommé archevêque de Narbonne en 1212, et s'arrogea le titre de duc de cette ville. Poussé par son humeur turbulente, il passa ensuite en Espagne pour y combattre les Maures, se brouilla à son retour avec Simon de Montfort, et parut se réconcilier avec le comte de Toulouse. Lorsqu'il mourut, on transporta son corps à l'abbaye de Cîteaux, et on lui éleva un superbe

monument. A plusieurs reprises, le pape avait essayé inutilement de modérer les cruautés de ce prélat sanguinaire, dont l'existence fut un fléau pour son siècle. Il nous reste de lui des chartes et des lettres.

AMALTEO (Pomponio), peintre de l'école vénitienne, né à Saint-Vito, dans le Frioul, en 1505, mort vers 1588, eut pour maître le Pordenone, dont il épousa la fille. Bon coloriste et dessinateur correct, il forma lui-même de nombreux élèves, entre autres Girolamo Pomponio, son frère; Joseph Moretto et Sebastiano Seccante, ses deux gendres; Quintilia, sa fille, qui avait épousé Moretto et qui cultiva en même temps la peinture et la sculpture. La cathédrale de Trévise renferme un des meilleurs ouvrages de Pomponio Amalteo, la *Croix portée par des Anges*, avec diverses figures de saints et un fond de paysage qui offre la vue de Motta, bourg du Trévisan, où l'artiste avait acquis le droit de cité. On voit encore dans l'église d'Udine un *Saint François*, et à Ceneda, petite ville du Frioul, trois tableaux représentant les jugements de Salomon, de Daniel et de Trajan, qui, d'après Lanzi, seraient des peintures dignes du Pordenone.

AMALTHÉE, fille de Mélissus, roi de Crète, prit soin de l'enfance de Jupiter, lorsque la mère de celui-ci l'eut dérobé à la voracité de Saturne. Suivant d'autres, Amalthée était une chèvre avec le lait de laquelle les filles de Mélissus nourrirent le maître des dieux. L'une de ses cornes devint la *corne d'abondance*, et elle-même fut mise au rang des astres avec ses deux chevreaux.

AMALTHÉE, nom d'une famille italienne originaire du Frioul, dont les membres se firent connaître au XVe et au XVIe siècle par leur goût pour la poésie latine. Les plus remarquables sont *Jérôme*, *Jean-Baptiste* et *Corneille*. Leurs poésies ont été imprimées à Venise en 1627, sous le titre de *Amaltheorum fratrum Carmina*.

AMALTHOCÈRE s. m. (a-mal-to-sè-re — de *Amalthée*, n. mythol., et du gr. *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes lépidoptères, ne renfermant qu'une espèce, qui habite le Sénégal.

AMAN s. m. (a-man — de l'arab. *amana*, être sûr, avoir confiance). Capitulation, amnistie, pardon accordé par les musulmans aux peuples qui ne pratiquent pas l'islamisme : *Les conditions de l'*AMAN *varient, comme chez tous les peuples, d'après les circonstances du moment, la politique et le caractère du vainqueur.* (Encycl. mod.) *L'*AMAN *accordé aux infidèles peut être regardé comme l'engagement du plus fort à respecter la vie, la famille et les biens du plus faible.* (Encycl. mod.) ‖ Cri par lequel les mahométans demandent quartier et merci dans un combat. ‖ Nom donné à une ablution en usage chez les Turcs.

— Au moyen âge, se disait des notaires, par abréviation du lat. *amanuensis*, secrétaire, copiste.

— Mar. Cordage des antennes.

— Comm. Toile de coton du Levant, qui se fabrique particulièrement à Alep.

— **Homonyme.** Amant.

AMAN, Amalécite célèbre dans l'Ecriture par son impiété et son orgueil. Ministre et favori du roi de Perse Assuérus, pendant la captivité de Babylone, il conçut une haine violente contre le juif Mardochée, parce que celui-ci avait refusé de se prosterner devant lui, et obtint du roi l'ordre de faire massacrer tous les juifs. Mais Esther, épouse d'Assuérus et nièce de Mardochée, détourna la colère du roi sur son premier ministre, qui fut pendu au gibet même qu'il avait fait préparer pour Mardochée (453 av. J.-C.).

— **Allus. hist.** Le nom d'Aman a passé dans la langue comme synon. de favori insolent, de ministre orgueilleux, dont le nom est devenu l'objet de la haine publique : *Cet* AMAN *s'était emparé du pouvoir, et abusait de l'autorité que lui avait confiée son maître.* ‖ C'est surtout la tragédie d'*Esther* qui a mis en relief ce type historique.

AMANCE, ch.-lieu de cant. (Haute-Saône), arr. de Vesoul; pop. aggl. 928 hab. — pop. tot. 983 hab. Poteries, tuileries, carrières de beaux sables blancs.

AMANCEY, ch.-lieu de cant. (Doubs), arr. de Besançon; pop. aggl. 712 hab. — pop. tot. 745 hab.

AMAND (saint), évêque de Bordeaux, sa patrie, succéda sur ce siége à saint Delphin, en 403. — Un autre saint Amand fut évêque de Tongres en 628, et l'apôtre des Pays-Bas.

AMAND (SAINT-), ch.-lieu de cant. (Nord), arrond. et à 12 kil. de Valenciennes, sur la Scarpe; pop. aggl. 6,739 hab. — pop. tot. 10,210 hab. Importantes fabriques de fils pour les batistes, les plus belles de France; bonneteries, draps, brasseries et distilleries; beaux restes d'une riche abbaye de bénédictins fondée au VIIe siècle; tour gothique, haute de 100 mètres. Eaux thermales, sulfatées, calcaires, sulfureuses, connues des Romains, utilisées depuis le XVe siècle. Elles émergent par trois sources d'un sable siliceux mêlé de calcaire et recouvert d'argile et de tourbe. Leur température varie de 19° à 25°. L'établissement, construit en 1835, à 3 kil. de la ville, est l'un des plus beaux de ce genre en France. On y donne des bains d'eaux et de boues. Ces bains sont administrés contre les rhumatismes et les altérations qui en sont la suite; ils sont aussi fréquentés avec succès par les malades affectés de paralysie générale, d'atrophie musculaire, etc. Les mots *boues de Saint-Amand* forment une expression très-répandue dans notre langue. Ainsi l'on dit : Aller aux *boues*, et non aux eaux, aux bains de Saint-Amand : *Prendre les* BOUES DE SAINT-AMAND. (Acad.)

AMAND (SAINT-), ch.-lieu de cant. (Loir-et-Cher), arrond. de Vendôme; pop. aggl. 405 hab. — pop. tot. 673 hab.

AMAND (SAINT-) ou **SAINT-AMAND-MONT-ROND**, ch.-lieu d'arrond. (Cher), à 38 kil. de Bourges; pop. aggl. 7,825 hab. — pop. tot. 8,607 hab. L'arrond. a 11 cant., 114 comm., et 114,283 hab. Vins, fer, laines, bestiaux, châtaignes; tanneries et chamoiseries.

AMAND-EN-PUISAYE (SAINT-), ch.-lieu de cant. (Nièvre), arrond. de Cosne; pop. aggl. 1,328 hab. — pop. tot. 2,331 hab. Poteries de terre; aux environs, forges, mines d'ocre et carrières de grès.

AMANDAIE s. f. (a-man-dê — rad. *amande*). Terrain planté d'amandiers.

AMANDAVA, s. m. (a-man-da-va). Ornith. Nom donné quelquefois au bengali.

AMANDE s. f. (a-man-de — du gr. *amugdalê*, qui a formé le lat. *amygdala*, d'où est venu notre mot franç.). Fruit de l'amandier : AMANDE *douce.* AMANDE *amère. Pâte d'*AMANDES. *Gâteau d'*AMANDES. *Huile d'*AMANDES *douces. Le médecin de Drusus, grand buveur au rapport de Plutarque, prenait à chaque coup cinq* AMANDES *amères pour apaiser les fumées du vin.* (Trév.) *Il n'y a rien qui excite plus à boire que de commencer le repas par manger des* AMANDES. (Roques.)

— Par ext. Ce qui est contenu dans le noyau de certains fruits : *Les loriots mangent la chair des cerises, et les gros-becs cassent les noyaux et en mangent l'*AMANDE. (Buff.) *La graine des baies s'appelle pepin, la graine des drupes s'appelle* AMANDE. (F. Pillon.)

— *En amande*, loc. adv. En forme d'amande, en ovale : *Les Arabes ont les yeux grands et coupés* EN AMANDE. (Chateaub.) *Ses mains mignonnes et pleines de fossettes sont enjolivées d'ongles roses taillés* EN AMANDE. (Balz.) *Ses yeux bleus fendus* EN AMANDE *et doux à ravir semblent faits exprès pour pleurer.* (Balz.) *C'était, dans ce temps-là, une belle fille, avec des yeux noirs fendus* EN AMANDE. (F. Soulié.)

— Prov. *Il faut casser le noyau pour avoir, pour manger l'amande*, Il faut se donner de la peine pour retirer du fruit de quelque chose : *Il m'était démontré qu'on ne voulait de ma pauvre enfant qu'avec toutes ses perfections, c'est-à-dire sa fortune...; j'ai peut-être été un peu vive, mais* IL FAUT CASSER LE NOYAU POUR AVOIR L'AMANDE. (Th. Leclercq.)

— Confiser. *Amandes pralinées* ou *grillées*, Amandes jetées dans du sucre brûlant et aromatisé. On dit plus ordinairement PRALINES. ‖ *Amandes lissées*, Dragées consistant simplem. en amandes recouvertes d'une couche de sucre.

— Bot. Ensemble des organes contenus dans l'épisperme, ou tégument propre d'une graine : *La fève, le haricot, le maïs, et le blé lui-même, ont leur* AMANDE. (Bory de St-Vinc.) ‖ *Amande amère*, Espèce d'agaric fort commun aux environs de Paris, et dont l'odeur et la saveur rappellent celles de l'amande amère. ‖ *Amande de terre*, Nom vulg. du souchet comestible.

— Géol. *Amandes volcaniques*, Fragments de matières en fusion lancées par les volcans, et qui, par l'effet de leur rotation dans l'air, ont pris la forme d'amandes.

— Conchyl. Nom vulgaire de plusieurs coquillages, dont la forme rappelle celle de l'amande.

— Archit. Encadrement elliptique qui, dans les tympans ou autres parties des églises du moyen âge, entoure la représentation du Christ, assis ou debout. M. Didron voit dans cet encadrement une sorte de *gloire* qui entoure le corps entier du Christ comme le *nimbe* entoure la tête, et propose de lui donner le nom d'*auréole elliptique*. — Cet ornement est connu encore sous le nom de *vesica piscis* (vessie de poisson).

— Techn. Nom que les armuriers donnent à la partie ovale qui occupe le milieu de la branche ou garde de l'épée.

— Théol. *Amande mystique*, Symbole de la virginité de la sainte Vierge. Le sens mystique attaché à la verge d'Aaron, qui fleurit en une nuit et porta une amande, doit être regardé comme l'origine de ce symbole.

— **Encycl.** Le nom d'*amande*, appliqué d'abord uniquement à la graine et au fruit de l'amandier, s'est ensuite étendu à toute graine de fruit à noyau, et même à toute graine dépouillée de ses téguments. Entendue dans ce dernier sens, l'*amande* présente deux parties distinctes, l'embryon et l'albumen. — L'*amande* proprement dite est un fruit oblong, une espèce de noix (les Romains l'appelaient noix grecque) dont le brou est mince et coriace, et dont la partie ligneuse renferme une graine blanchâtre enveloppée d'une pellicule jaunâtre. C'est cette graine qui est employée soit comme aliment, soit comme médicament. Les *amandes* ont des propriétés différentes, selon l'espèce d'amandier qui les porte. On distingue les amandes *douces* et les amandes *amères* :

1° Les *amandes douces*, qui se divisent en amandes tendres et en amandes dures, suivant le degré de consistance de la coque, ont un goût très-agréable, surtout lorsqu'elles sont fraîches, et nous en faisons un grand usage sur nos tables; elles renferment une grande quantité d'huile, de l'albumine, du sucre et de la gomme; aussi sont-elles très-nourrissantes. Les pâtissiers et les confiseurs s'en servent pour la préparation des nougats, des dragées.

En médecine, trois préparations d'amandes douces sont employées de nos jours, l'*émulsion*, l'*huile* et le *sirop* d'amandes douces. L'émulsion se prépare en pilant dans un mortier les amandes privées de leur épiderme, et en délayant le tout dans une certaine quantité d'eau qu'on fait passer ensuite à travers un filtre. Cette eau est blanche comme du lait, aussi l'appelle-t-on *lait d'amandes*. On s'en sert contre les irritations des organes digestifs et urinaires. L'huile s'extrait des amandes broyées; elle est employée à une foule d'usages externes et internes; elle entre à la dose de 15 grammes dans le looch blanc. Le sirop appelé communément *sirop d'orgeat* se prépare à l'aide de l'émulsion d'amandes douces et de la décoction d'orge. Etendu d'eau, il forme une boisson très-agréable. Les parfumeurs vendent, sous le nom de *pâte d'amandes*, le parenchyme des amandes qui ont déjà servi à l'expression de l'huile;

2° Les *amandes amères* renferment les mêmes principes que les amandes douces, mais elles contiennent en outre une huile volatile vénéneuse et une certaine proportion d'acide cyanhydrique. C'est à ces deux substances qu'il faut attribuer les effets délétères des amandes amères sur l'économie animale. Le principe amer et volatil ne passe point dans l'huile grasse qu'on obtient des graines par l'expression à froid, et qui ne se distingue en rien de l'huile d'amandes douces. Chez l'homme bien portant, les effets vénéneux des amandes amères ont été observés plusieurs fois, et leurs véritables contre-poisons sont les stimulants diffusibles, tels que l'ammoniaque et l'alcool. La médecine emploie les amandes amères dans les maladies qui réclament le traitement antiphlogistique. Une préparation souvent prescrite est l'*émulsion* ou *lait* d'amandes amères, que l'on édulcore avec un mélange d'amandes douces et de sirop.

Des noms particuliers sont donnés dans le commerce à plusieurs sortes d'amandes douces : *amandes à la dame*, à coque grosse et solide, pointue à l'un des bouts, couverte de trous ou sillonnée de lignes vermiculaires; *amandes à la princesse*, à coque de moyenne grosseur, aplatie, mince, fragile, jaunâtre; *amandes dures*, à coque épaisse solide, difficile à rompre, et chargée de petits trous de peu de profondeur. Il y en a qui sont vendues dépouillées de leur coque; ce sont les *amandes de Chinon*, d'un jaune brun; les *amandes d'Espagne*, de grosseur moyenne et d'un jaune pâle, arrondies, ridées; les *amandes de Provence*, arrondies, de couleur blanche quand elles sont nouvelles; les *amandes de Milhau*, longues, aplaties, recouvertes d'une pellicule mince et d'un jaune sale, etc.

— **Gramm.** Doit-on écrire gâteau, pâte, huile, lait, etc., d'*amandes* ou d'*amande?* Les grammairiens ont beaucoup discuté sur cette question et sur d'autres qui rentrent dans la même règle. Il est évident qu'en faisant disparaître l'ellipse, le mot *amandes* exprime une idée de pluralité. Ce moyen mécanique, aussi simple qu'il est logique, suffit pour trancher la question en faveur du pluriel.

— **Homonyme.** Amende.

AMANDÉ, ÉE adj. (a-man-dé — rad. *amande*). Qui contient un suc extrait de l'amande : *Lait* AMANDÉ. *Crème* AMANDÉE. *Boisson* AMANDÉE.

— s. m. Pharm. Emulsion d'amandes : *Prendre un* AMANDÉ.

AMANDIER s. m. (a-man-dié — rad. *amande*). Arbre fruitier qui tient du pêcher par ses fleurs et par ses feuilles : *L'*AMANDIER *est le symbole de l'imprudence, parce que, fleurissant dès la fin de janvier, il est souvent atteint par la gelée. Qui pourrait voir avec plaisir un vent précoce secouer la fleur des* AMANDIERS, *sous prétexte que les fruits en mûriront plus tôt?* (Alph. Karr.)

De ses doigts teints de pourpre, il touche en souriant
Le frêle abricotier, l'*amandier* qui sommeille,
Le pêcher frissonnant sous sa robe vermeille.
DE LATOUCHE.

— **Encycl.** L'*amandier* est un genre de plantes rosacées, type de la famille des amygdalées. L'espèce la plus répandue est l'amandier commun (*amygdalus communis* de Linné), originaire de l'Asie et du nord de l'Afrique. Aujourd'hui cet arbre est cultivé en grand dans le midi de l'Europe et dans tout le pourtour du bassin méditerranéen. En France, où il fut introduit vers 1548, il ne donne des produits certains que dans la région où l'on cultive l'olivier. Ce n'est pas qu'il ne puisse réussir dans des localités plus septentrionales; mais comme ses fleurs sont très-précoces, qu'elles paraissent quelquefois à la fin de janvier, il arrive que les gelées du printemps compromettent souvent la récolte des fruits, qui a lieu ordinairement en automne, alors que le péricarpe (*brou*) s'ouvre de lui-même. Sous les climats trop chauds, au contraire, l'amandier est constamment en végétation et ne fructifie pas.

On distingue dans ce genre deux espèces principales, l'une à fruits amers, l'autre à fruits doux; cette dernière se subdivise en un certain nombre de variétés qui diffèrent par la grosseur du fruit, par la dureté et l'épaisseur du noyau, l'époque de la maturité, etc. Les plus estimés sont les amandiers *princesse* et *à la dame*; à coque tendre. On propage l'amandier par le semis, et on choisit surtout pour cela les amandes amères, qui ne sont pas sujettes à être dévorées par les mulots. Les jeunes sujets sont greffés en écusson, soit rez terre, soit à une certaine hauteur.

AMANDINE s. f. (a-man-di-ne — rad. *amande*). Sorte de cosmétique dont l'amande forme la base, et dont on se sert pour se laver les mains et même le visage.

— **Encycl.** L'*amandine* se tire principalement de l'amande de toutes les rosacées. Comme toutes les substances protéiques, elle se dissout dans les alcalis, et bleuit par l'acide chlorhydrique concentré, etc. Elle présente la même composition et presque les mêmes propriétés que la légumine. Toutes les deux sont également insolubles dans l'alcool et l'éther; leurs dissolutions aqueuses sont coagulées par la chaleur et précipitées par les acides; toutes les deux se distinguent de l'albumine en ce que l'acide phosphorique ne précipite pas cette dernière substance, tandis qu'il précipite les deux autres. Le seul caractère qui les différencie est que la légumine, précipitée par l'acide acétique, est de nouveau dissoute par un excès de cet acide, tandis que l'amandine ne s'y redissout pas.

AMANDON s. m. (a-man-don — rad. *amande*). Amande encore verte, mot qui n'est guère usité que dans le midi de la France.

AMANDOURI s. m. (a-man-dou-ri). Comm. Sorte de coton d'Alexandrie.

AMANDUS (Æneus Salvius), général de Dioclétien, prit le titre d'empereur dans les Gaules l'an 285, et se mit à la tête des *Bagaudes*, esclaves fugitifs et paysans révoltés qui ravageaient les campagnes. Maximien Hercule, collègue de Dioclétien, les extermina dans une action générale, et Amandus périt en combattant.

AMA NESCIRI, mots lat. qui signif. *aimez à être ignoré*, c'est-à-dire Aimez l'obscurité, ne courez pas après le vain éclat d'une réputation qui a ses dangers et ses ennuis; c'est la maxime du sage. Dans sa fable le *Papillon et le Grillon*, Florian s'est inspiré de cet axiome latin :

Pour vivre heureux, vivons caché.

AMANIQUE adj. (a-ma-ni-ke — de *Amanus*, n. pr.). Géogr. anc. N'est usité que dans la locut. : *Portes amaniques*, nom d'un défilé qui allait de la Cilicie à la Syrie, et était par sa position la clef de ces deux pays : *Alexandre vainquit Darius aux Portes* AMANIQUES.

AMANITE s. f. (a-ma-ni-te — de *Amanus*, n. pr.). Bot. Genre de champignons qui renferme à la fois les espèces les plus vénéneuses et les plus recherchées pour la table. Ils ressemblent beaucoup aux agarics, dont ils diffèrent surtout en ce qu'ils sont renfermés, pendant leur jeune âge, dans une valve qui persiste à la base du pédicule. Les espèces les plus importantes sont, parmi les comestibles, l'oronge, la coucoumelle, la golmotte, l'amanite solitaire, et parmi les vénéneuses, la fausse oronge, l'amanite bulbeuse, la golmotte fausse, etc.

AMANITINE s. f. (a-ma-ni-ti-ne — rad. *amanite*). Chim. Principe vénéneux qu'on obtient de certains agarics, en précipitant le suc filtré de ces agarics vénéneux par l'acétate de plomb, en séparant le plomb par l'hydrogène sulfuré, et en évaporant le liquide filtré à siccité.

AMANLIS, commune du dép. d'Ille-et-Vilaine, arrond. de Rennes; pop. aggl. 267 hab. — pop. tot. 2,433 hab.

AMANOA s. m. (a-ma-no-a). Bot. Genre de plantes euphorbiacées, renfermant des arbres originaires de la Guyane, et dont le bois est très-dur.

AMANOBIENS s. m. pl. (a-ma-no-bi-ain). Géogr. anc. Peuple de la Sarmatie européenne, voisin des Roxolans.

AMANS (SAINT-), ch.-lieu de cant. (Lozère), arrond. de Mende; pop. aggl. 193 hab. — pop. tot. 358 hab. Situé sur la rive gauche de la Truyère, au milieu des montagnes, dans un pays pittoresque, sillonné de ruisseaux, de torrents et de cascades; fabriques considérables de serge.

AMANS (SAINT-), ch.-lieu de cant. (Aveyron), arrond. d'Espalion; pop. aggl. 224 hab. — pop. tot. 1,321 hab. Territoire montagneux; population généralement peu aisée.

AMANS-SOULT (SAINT-), ch.-lieu de cant. (Tarn), arrond. de Castres; pop. aggl. 1,388 hab. — pop. tot. 2,374 hab. Ce bourg est la patrie du maréchal Soult, dont il a pris le nom; il s'appelait autrefois Saint-Amans-la-Bastide. Fabrique de draps, commerce de laines.

AMANSIE s. f. (a-man-sî — de *Saint-Amans*, n. d'un botan.). Bot. Genre de phycées, dont les sept espèces connues vivent dans les mers australes et les mers de l'Inde.

AMANT, ANTE s. (a-man, an-te — du lat. *amans*, *amantis*, formé de *amare*, aimer). Celui, celle qui éprouve pour une personne d'un autre sexe la passion de l'amour : AMANT

heureux, malheureux. AMANT *fidèle, infidèle. C'est une véritable, une tendre* AMANTE. *Le mariage entre ces deux* AMANTS *est résolu.* (Acad.) *Dans les premières passions, les femmes aiment l'*AMANT, *et dans les autres elles aiment l'amour.* (La Rochef.) *Retournez en Ithaque, consolez Pénélope, délivrez-la de ses téméraires* AMANTS. (Fén.) *Il filait des sons tendres en roulant des yeux en* AMANT *qui succombe à sa langueur.* (Le Sage.) *L'*AMANT *le plus passionné pour sa maîtresse n'en est pas moins sensible aux charmes de toutes les jolies femmes.* (Sophie Gay.) *Comment, mon jeune* AMANT, *tu ne me réponds pas?* (G. Sand.) *Les grandes hardiesses des deux* AMANTS *se commettaient en présence des vieillards, le soir.* (Balz.)

Quels pleurs par un *amant* ne sont point essuyés!
RACINE.

L'âge la fit déchoir : adieu tous les *amants.*
LA FONTAINE.

De quoi n'est pas capable une *amante* insensée?
PIRON.

Que le cœur des *amants* est un plaisant mystère!
E. AUGIER.

Séparer deux *amants*, c'est tous deux les punir,
Et dans la même tombe il vaut mieux les unir.
CORNEILLE.

Amants, heureux *amants*, voulez-vous voyager?
Que ce soit aux rives prochaines.
LA FONTAINE.

Souvent d'un faux espoir un *amant* est nourri;
Le mieux reçu toujours n'est pas le plus chéri.
MOLIÈRE.

Dans un *amant* aimé tout paraît magnanime;
Dans un *amant* haï rien n'est digne d'estime.
LA GRANGE-CHANCEL.

Une *amante* souvent nous cache son dessein;
La glace est sur sa langue et le feu dans son sein.
FRÉVILLE.

Si mon *amante* échevelée
Venait pleurer quand le jour fuit,
Eveille par ton léger bruit
Mon ombre un instant consolée:
MILLEVOYE.

Un pauvre *amant* dit ce qu'il pense
Sans trop penser à ce qu'il dit:
Le désordre est son éloquence;
Quand le cœur parle, adieu l'esprit.
DEMOUSTIER.

‖ Se dit particulièrem. de l'homme et de la femme entre lesquels il existe un commerce illégitime. Dans ce sens, *amante* est syn. de *maîtresse* : *L'*AMANT *est presque toujours moins aimable et moins empressé que l'amoureux. J'ai vu des femmes de tous les pays : l'Italienne ne croit être aimée de son* AMANT *que quand il est capable de commettre un crime pour elle; l'Anglaise une folie; la Française une sottise.* (Chamf.) *Le mari est un maître; l'*AMANT *est un esclave avant d'être un tyran.* (Laténa.) *L'*AMANT *est tout aussi ennuyeux que le mari.* (Michelet.) *L'*AMANT *et le mari s'embrassent avec effusion.* (E. Sue.) *Si vous n'êtes pas l'*AMANT *de la duchesse, c'est que vous ne l'avez pas voulu.* (G. Sand.)

— *Amant de cœur*, Celui que la femme entretenue aime gratuitement et pour lui-même. L'Académie le nomme *greluchon.* V. ce mot. ‖ *Amant transi*, Celui qui est timide, qui tremble devant celle qu'il aime et qui hésite à lui faire sa déclaration : *Alors Richelieu jouait le rôle d'*AMANT TRANSI. (Ph. Chasles.) ‖ *Amant des onze mille vierges*, Celui qui s'éprend de toutes les femmes qu'il voit. Dans ces deux derniers cas, on dit plutôt *amoureux.*

— Par ext. Celui, celle qui aime passionnément une chose : *Un* AMANT *de la nature. Ne verrons-nous jamais cet* AMANT *de la vérité?* (Volt.) *L'*AMANT *de sa patrie dresse dans son cœur une statue au grand écrivain.* (Mme de Staël.) *Que d'autres s'exposent aux tempêtes, je conseille aux* AMANTS *de l'étude de les contempler du rivage.* (Chateaub.) AMANTS *pusillanimes de la vie pendant la paix, prodigues de leurs jours dans les batailles, tels furent les Athéniens autrefois, et tels sont les Français aujourd'hui.* (Chateaub.) *La Religion est l'*AMANTE *mystique de l'Esprit, la compagne de ses jeunes et libres amours.* (Proudh.)

Non, je ne puis souffrir, en quelque rang qu'il monte,
L'ennemi de ma gloire et l'*amant* de ma honte.
ROTROU.

Le coursier qui jadis, noble *amant* de la gloire,
Superbe, l'œil en feu, volait à la victoire...
DELILLE.

Et l'inspiration, *amante* des forêts,
A l'âme du poëte y parle de plus près.
CASTEL.

Aimable fille du printemps (la violette),
Timide *amante* des bocages,
Ton doux parfum flatte mes sens,
Et tu sembles fuir mes hommages.
CONSTANT DUBOS.

— En poésie, *Les amants des Muses*, Les poëtes :

Quand j'aurais, en naissant, reçu de Calliope
Les dons qu'à ses *amants* cette muse a promis...
LA FONTAINE.

— **Syn. Amant, amoureux, galant.** *L'amant* est celui qui a déclaré son amour et qui est parvenu à le faire agréer. *L'amoureux* éprouve une passion véritable, mais il est quelquefois trop timide pour l'exprimer ouvertement, et si l'objet de son amour repousse les soins qu'il veut lui rendre, il aime toujours, et reste encore *amoureux. Galant* se rapproche plus du premier que du second; mais il ne se dit guère aujourd'hui dans le style honnête, et il suppose toujours un commerce illicite. Une femme coquette veut avoir des *amants*; mais, à moins que ce ne soit une femme perdue, elle rougirait d'avoir des *galants;* cependant il arrive souvent que *l'amant* lui-même obtient des faveurs que l'honnêteté condamne, seulement le mot n'en réveille pas nécessairement l'idée. Enfin, *amoureux* peut désigner une simple tendance du tempérament, qui porte à aimer les femmes.

— **Epithètes.** Favorisé, préféré, aimé, chéri, idolâtré, aimable, séduisant, complaisant, empressé, assidu, sensible, tendre, langoureux, passionné, délicat, discret, soumis, timide, respectueux, constant, fidèle, entreprenant, hardi, audacieux, téméraire, volage, inconstant, trompeur, perfide, coupable, ingrat, infidèle, lâche, parjure, indiscret, froid, transi, insensible, indifférent, crédule, confiant, défiant, soupçonneux, jaloux, libéral, prodigue, magnifique, affligé, désolé, éploré, désespéré, inconsolable, etc., etc.

— **Homonyme.** Aman.

— **Anecdotes.** Un *amant* attendait sa maîtresse, qui devait venir le trouver à six heures. Il avança la pendule d'une heure pour la faire arriver plus vite.

Une femme se brouilla avec son *amant*, qui était chauve. Lorsqu'on en fut à se rendre les gages mutuels de tendresse qu'on s'était donnés : « Ce qu'il y a d'agréable avec vous, lui écrivit-elle, c'est qu'on n'a pas à vous rendre de cheveux. »

Une dame, étant en compagnie avec son mari, racontait les moyens dont un galant s'était servi pour s'introduire la nuit, en l'absence de l'époux, dans la chambre d'une femme qu'il aimait. « Mais, ajouta-t-elle, comme les deux *amants* étaient ensemble, fort contents l'un de l'autre, voici le mari qui revient frapper à la porte. Or, imaginez l'embarras où je fus alors... » Toute la compagnie éclata de rire... excepté le mari.

Voici encore une anecdote, mais qui sent d'une lieue le siècle de Mme Du Châtelet. Mlle de Launay, qui restait place Royale, allait souvent rendre visite à Mme d'Epinay, et lorsqu'elle rentrait chez elle, elle était toujours reconduite par un jeune seigneur qui cherchait à lui plaire. Toutefois, elle ne tarda pas à s'apercevoir qu'arrivé à la place, le soupirant prenait en ligne droite au lieu de suivre les arcades, comme il avait fait jusque-là. « Je jugeai, dit à ce propos Mlle de Launay, que son amour avait diminué de la différence de la diagonale aux deux côtés du carré. »

Amant jaloux (L'), comédie en trois actes, mêlée d'ariettes, musique de Grétry, paroles de d'Hell, représentée à Versailles le 20 novembre 1778, et à Paris le 23 décembre de la même année. Cet opéra est un des meilleurs de Grétry, et il est longtemps resté au répertoire. La sérénade chantée par Florival au second acte : *Tandis que tout sommeille*, est d'un sentiment exquis.

Les Amants magnifiques, comédie de Molière en cinq actes et en prose, représentée pour la première fois en 1670. C'est un de ces ouvrages de commande, une de ces pièces de cour où l'on ne retrouve rien de Molière. On y voit deux princes qui se disputent une maîtresse en lui donnant des fêtes somptueuses et galantes, et qui rappellent ainsi *Don Sanche*, pièce médiocre de Corneille. On prétend que ce fut Louis XIV lui-même qui fournit à Molière le sujet de cette comédie. Le prince qui ne dédaignait pas de faire asseoir le poëte à sa table, afin d'apprendre à vivre à ses officiers, ne crut pas déroger non plus en devenant son collaborateur. Mais les *Amants magnifiques* n'en furent pas moins une pâle production, indigne du grand comique. Il trouva moyen d'y attaquer l'astrologie judiciaire, qui était encore en vogue de son temps. Il était difficile que la divination échappât à la critique philosophique d'un homme qui avait été le disciple de Gassendi, et il ne pouvait en faire meilleure justice qu'en la poursuivant chez les princes, plus infatués de l'astrologie que d'autres, parce qu'ils se persuadent que toute la nature est occupée de leur destin.

— Le mot *amant* entre encore dans le titre d'un grand nombre de pièces qui ne sont pas restées au répertoire, et dont voici les principales :

Amant libéral (L'), comédie en cinq actes, en vers, de Scudéry, 1636;

Amant indiscret (L'), comédie en cinq actes, en vers, de Quinault, 1654;

Amant ridicule (L'), comédie en un acte, en prose, par Boisrobert, 1655;

Amant masqué (L'), comédie en un acte, en prose, par Dufresny, jouée au Théâtre-Français en 1709;

Amante difficile (L), comédie en cinq actes, en prose, par Lamotte, jouée aux Italiens en 1731;

Amant mystérieux (L'), comédie en trois actes, en vers, par Piron, jouée aux Français en 1734;

Amants jaloux (LES), comédie en trois actes, en prose, attribuée à Le Sage, représentée aux Italiens en 1735;

Amants inquiets (LES), parodie en trois actes de l'opéra de *Thétis et Pelée*, par Favart, jouée aux Italiens en 1751;

Amant de lui-même (L'), comédie en un acte, en prose, par J.-J. Rousseau, représentée aux Français en 1752;

Amants trompés (LES), opéra-comique en un acte mêlé d'ariettes, par Anseaume et Marcouville, joué à la foire Saint-Laurent en 1756.

AMANT-DE-BOIXE (SAINT-), ch.-lieu de cant. (Charente), arrond. d'Angoulême; pop. aggl. 980 hab. — pop. tot. 1,689 hab. Ce bourg, qui doit son origine et son nom à une abbaye de bénédictins fondée vers la fin du VIe siècle, est situé près de la rive gauche de la Charente, dans un territoire fertile.

AMANT-ROCHE-SAVINE (SAINT-), ch.-lieu de cant. (Puy-de-Dôme), arrond. d'Ambert; pop. aggl. 500 hab. — pop. tot. 1,956 hab. Aux environs, sources d'eau minérale froide ferrugineuse.

AMANT-TALLENDE (SAINT-), ch.-lieu de cant. (Puy-de-Dôme, arrond. de Clermont; pop. aggl. 1,465 hab. — pop. tot. 1,531 hab. Papeteries; élève de chevaux et d'abeilles; eaux minérales. Pays riant et fertile, arrosé par la Veyre et la Moune.

AMANT (Amant MARGUET, dit), acteur français, né à Paris, mort en 1860, s'essaya d'abord comme amateur chez Doyen, joua ensuite pendant deux années (1829-30) sur les théâtres de Montmartre et de Belleville, et débuta, en 1831, aux Folies-Dramatiques par une heureuse création, le rôle de Chauvin dans la *Cocarde tricolore*. Bientôt les rôles du portier Badoulard, des *Etudiants;* de Zozo, dans la *Maison isolée;* de Fabio, dans *Camille*, etc., lui créèrent une sorte de réputation aux boulevards. Après un séjour d'environ deux ans au Havre, il débuta au Vaudeville, dans *Mademoiselle Marguerite* (1834); mais ce ne fut que l'année suivante qu'il compta dans la troupe de ce théâtre. Dès lors, il se fit remarquer dans une foule de pièces, changeant d'allures en même temps que de costumes, tantôt en vieillard, tantôt en fat, tour à tour ouvrier et marquis. En 1848, il passa au Palais-Royal, bien que ses qualités ne semblassent pas convenir à ce théâtre joyeux et bouffon. En effet, chez Amant, point de charge, point de ce gros comique qui fait éclater le rire par la débauche des gestes et l'excentricité des intonations; son jeu, plein de goût, de finesse et d'esprit, était d'un naturel parfait. C'était le type vrai de ces petits bourgeois, dits *ganaches* ou *pères dindons*, imbéciles et crédules, que le théâtre met toujours en scène avec succès. Comédien consciencieux, instruit, soigneux des détails, il était dans ses rôles d'une bêtise fort amusante, flageolant, chevrotant et nasillant à ravir. Ses principales créations sont : Au Vaudeville : *Mademoiselle Marguerite* (Boisseau), *Un Bal du grand monde* (Tochenbourg), la *Grisette et l'Héritière* (le baron), *M. Daube* (Constant), les *Mémoires du Diable* (le chevalier de la Ropinière), l'*Homme blasé* (le fermier), etc.; et, au Palais-Royal : les *Parades de nos pères* (Cassandre), le *Chapeau de paille d'Italie* (Vésinet), *Un Garçon de chez Véry* (Galimard), *Edgard et sa Bonne* (Vauvardin), les *Crapauds immortels*, le *Dîner de Madelon*, etc. Secrétaire et archiviste de l'association des artistes dramatiques, Amant possédait une bibliothèque très-curieuse et une des plus riches collections d'autographes historiques. Il apportait au théâtre les mœurs honnêtes de sa vie de citoyen. Nous sommes trop accoutumés à refuser une valeur morale à ceux qui, sur les planches, nous charment et nous font rire; il serait, en cela, injuste de confondre le présent avec le passé, et la vie du comédien Amant donne un éclatant démenti à ce préjugé populaire.

AMANT ALTERNA CAMENÆ, mots lat. qui signif. *les Muses aiment le chant de deux voix qui s'alternent.* Dans la 3e églogue de Virgile, deux jeunes bergers, Damète et Ménalque, se défient sur la flûte et prennent pour juge le berger Palémon. Celui-ci leur dit : « Chantez, jeunes bergers, puisque nous voilà assis sur un tendre gazon. Déjà les campagnes ont repris leur fécondité, les arbres leur verdure, les forêts leur feuillage, l'année est dans toute sa beauté. Commence, Damète; toi, Ménalque, tu répondras. *Vous chanterez tour à tour; les Muses aiment les chants qui s'alternent.* »

Alternis dicetis; amant alterna Camenæ.

Cette citation, heureuse et poétique, revient souvent sous la plume des écrivains à propos de deux hommes qui se succèdent dans un même travail, qui défendent tour à tour les mêmes idées et qui concourent alternativement à une œuvre commune. En voici quelques exemples :

« *Amant alterna Camenæ.* On sait que le *Journal des Débats* confie la rédaction de son bulletin quotidien à deux rédacteurs qui se relayent de mois en mois. Il ne change pas pour cela de politique; cependant il nous semble que le rédacteur du mois d'août revient à certaines tendances libérales dont son prédécesseur s'était écarté. »

E. DE LA BÉDOLLIÈRE.

« ... Cédant tous les deux à une prière amicale, chacun, à son tour, récita des vers inédits, et le hasard voulut que, s'occupant l'un et l'autre du même sujet, lorsque Casimir Delavigne nous eut dit sa *Messénienne* de Napoléon, Lamartine répondit par la *Méditation* sur Bonaparte. Jamais *l'amant alterna Camenæ* de Virgile n'aurait pu être appliqué plus à propos. »

AMÉDÉE PICHOT.

« Quoi de plus invraisemblable et de plus absurde que ce vestibule, ce péristyle, cette antichambre, lieu banal où nos tragédies ont la complaisance de venir se dérouler, où arrivent, on ne sait comment, les conspirateurs pour déclamer contre le tyran, le tyran pour déclamer contre les conspirateurs, chacun à leur tour, comme s'ils s'étaient dit bucoliquement :

Alternis cantemus; amant alterna Camenæ. »

V. HUGO.

« M. de Chateaubriand s'est ouvert assez souvent à M. de Marcellus pour que les souvenirs personnels du jeune confident redressent çà et là la mémoire du vieux songeur. Il y a eu entre eux cette heureuse proportion, qui laisse à deux esprits d'inégale portée assez de points de contact pour pouvoir s'entendre et se donner la réplique : *Amant alterna Camenæ.* »

DE PONTMARTIN.

AMANTELER v. a. ou tr. (a-man-te-lé — rad. *mantel*, manteau). Vieux mot qui signif. proprement Couvrir d'un manteau, et, au fig., Couvrir :

L'un, par notre France,
Amantèle son ignorance
D'un vêtement tout rapiécé,
S'égayant en l'autrui plumage. BAÏF.

AMANTHON (Claude-Nicolas), publiciste, né à Villers-les-Ports en 1760, mort en 1835. Ancien avocat au parlement de Bourgogne, il fut ensuite maire d'Auxerre, puis conseiller de préfecture de la Côte-d'Or. Outre un grand nombre de mémoires judiciaires et des articles de journaux, il a publié beaucoup de travaux relatifs à la Bourgogne, recherches historiques ou archéologiques, biographies, mémoires sur divers sujets d'administration ou d'économie politique, etc.

AMANUS, partie de la chaîne du Taurus, entre la Syrie et la Cilicie, où se trouvait le célèbre défilé des Portes amaniques, où Alexandre battit Darius.

AMAPALA, le seul port de Honduras sur l'océan Pacifique; excellent ancrage pour les plus grands vaisseaux.

AMAPÉ, ÉE (a-ma-pé) part. pass. du v. Amaper.

AMAPER v. a. ou tr. (a-ma-pé). Mar. Saisir fortement une voile pour la serrer.

AMAR (J.-P. André), conventionnel, né à Grenoble en 1750, mort à Paris en 1816. Il était avant la Révolution avocat au parlement de Grenoble, et fut envoyé à la Convention en 1792. Il siégea à la Montagne, vota la mort de Louis XVI sans appel ni sursis, contribua à la chute des Girondins, et prit part à toutes les mesures violentes de l'époque. Après le 9 thermidor, il fut un moment inquiété, trempa dans la conspiration de Babeuf, n'accepta aucune fonction sous le gouvernement impérial, et dut à cette circonstance d'échapper aux proscriptions de la Restauration.

AMARA s. m. (a-ma-ra — du gr. *amara*, sillon). Entom. Genre de coléoptères pentamères, qui est voisin des carabes, et a les mêmes mœurs.

AMARACARPE s. m. (a-ma-ra-kar-pe — du gr. *amara*, sillon; *karpos*, fruit). Bot. Arbrisseau japonais, de la famille des rubiacées.

AMARACIN s. m. (a-ma-ra-sain). Anc. pharm. Nom d'un emplâtre compliqué, dans lequel entrait une grande quantité d'aromates.

AMARANTACÉ, ÉE adj. (a-ma-ran-ta-sé — rad. *amarante*). Bot. Qui ressemble à l'amarante. ‖ On dit aussi AMARANTÉ et AMARANTOÏDE.

— s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre amarante.

— **Encycl.** La famille des *amarantacées* renferme des plantes herbacées ou des sous-arbrisseaux, à feuilles simples, ordinairement alternes. Les fleurs, disposées en capitules, en épis, en glomérules ou en grappes, sont petites et peu apparentes, hermaphrodites, monoïques ou polygames, tantôt verdâtres et herbacées, tantôt colorées et accompagnées de bractées scarieuses également colorées. Elles présentent un calice, le plus souvent à cinq divisions libres, scarieuses, persistantes; de trois à cinq étamines, à filets membraneux, hypogynes, alternant avec des écailles florales; un ovaire simple, libre, uniloculaire, à un ou plusieurs ovules, surmonté d'un à trois styles. Le fruit est un akène membraneux, renfermant une graine lenticulaire, à testa très-mince et crustacé, à embryon recourbé autour d'un albumen farineux. Bien qu'assez peu nombreuse en espèces, la famille des *amarantacées* compte des représentants dans toutes les régions du globe. Elle ne possède pas de propriétés bien remarquables, et n'offre aucune application bien importante aux arts ou à l'économie domestique. Ses principaux genres sont : les amarantes, les amarantines, les célosias, les albersies, les cadélaris et les polycnèmes.

AMARANTE s. f. (a-ma-ran-te — du gr. *a* priv.; *marainô*, se flétrir, à cause de la persistance de ses fleurs). Bot. Fleur d'automne

qui est ordinairement d'un rouge de pourpre velouté · *Chez les anciens, l'*AMARANTE *était le symbole de l'immortalité, et on la consacrait aux morts. Des prés semés d'*AMARANTES *et de violettes.* (Fén.) *L'*AMARANTE *est cultivée dans les jardins d'ornement, et elle fleurit en automne.* (Bouill.) *On lit dans Homère que les Thessaliens étaient couronnés d'*AMARANTES *aux funérailles d'Achille.* (Deschanel.)

Fière de ses longs jours, au zéphyr inconstant,
L'*amarante* a livré son panache éclatant.
ROUCHER.

Ta louange, dans mes vers
D'*amarante* couronnée,
N'aura sa fin terminée
Qu'en celle de l'univers.
Ode de Malherbe à Henri IV.

— *Amarante tricolore*, Amarante à feuilles tachetées de vert, de jaune et de rouge. ‖ *Amarante crête-de-coq* ou *passe-velours*, Amarante dont les fleurs, disposées en forme de panache, ressemblent à du velours d'une belle couleur rouge mêlée de violet. C'est de cette espèce que vient le nom de *couleur amarante*. ‖ *Amarante paniculée*, Amarante d'un très-joli effet, qui s'élève souvent à plus d'un mètre, et dont les fleurs, d'un vert teinté de rouge plus ou moins sanguin, s'épanouissent pendant l'été. ‖ *Amarante gracieuse*, Très-belle espèce originaire du Népaul, donnant des fleurs d'un beau rouge pourpré. ‖ *Amarante à queue de renard*, Qui porte un épi terminal très-long. ‖ *Amarante mélancolique*, Dont les fleurs présentent un aspect sombre et triste. ‖ *Amarante blette*, A tige rameuse et à feuilles ovales échancrées au sommet. Cette espèce est comestible.

— *Bois d'amarante*, Bois exotique qu'on emploie principalem. pour la marqueterie, les ouvrages de tour, et dont on ne se sert en France que depuis l'exposition de 1827.

— Zool. *Amarante de mer*, Ancien nom d'une espèce de méandrine.

— Hist. littér. *Amarante d'or*, Une des fleurs que les poëtes ont à disputer dans les concours des jeux floraux, à Toulouse. *L'amarante d'or* est le prix de l'ode.

— Adj. invar. Qui est de la couleur de l'amarante : *Velours* AMARANTE. *Taffetas* AMARANTE. *Des rubans* AMARANTE. *Satin, drap* AMARANTE. *Une garniture* AMARANTE. *La clubione* AMARANTE *a les mêmes habitudes que la clubione soyeuse.* (Walcken.)

Et quand tu vois ce beau carrosse,
Où tant d'or se relève en bosse
Qu'il étonne tout le pays
Et fait pompeusement triompher ma Laïs,
Ne dis plus qu'il est *amarante*,
Dis plutôt qu'il est de ma rente.
MOLIÈRE.

‖ S'empl. comme subst. masc. pour désigner la couleur amarante : *Les nuages, au-dessus du soleil, paraissaient d'un bel* AMARANTE. (A. Karr.)

— Hist. *Ordre de l'amarante*, Ordre plus galant que chevaleresque, créé en 1653 par Christine, reine de Suède, à l'occasion d'un bal où elle avait figuré déguisée en nymphe, sous le nom d'*Amarante*. La devise était : *Semper idem*. C'était une de ces institutions futiles que certaines princesses excentriques ont trop souvent créées pour satisfaire la vanité de leur entourage, et qui ont presque toujours disparu avec leurs fondatrices. Il n'était déjà plus question de cet ordre en 1698.

AMARANTE, ville de Portugal, prov. de Minho; 5,500 hab. Eaux minérales ferrugineuses.

AMARANTÉ, ÉE adj. (a-ma-ran-té). V. AMARANTACÉ.

AMARANTIENS s. m. pl. Géogr. anc. Peuple de l'ancienne Colchide, auj. la Géorgie.

AMARANTINE s. f. (a-ma-ran-ti-ne — rad. *amarante*). Etoffe légère, de couleur amarante.

— Bot. Genre de plantes de la famille des amarantacées, voisin des amarantes. Syn. de *gomphrène*.

AMARANTOÏDE adj. (a-ma-ran-to-i-de — rad. *amarante*, et du gr. *eidos*, ressemblance). Bot. Syn. de *amarantacé*. V. ce mot.

AMARAPOURA, ville de l'empire Birman. V. UMERAPOURA.

AMARAQUE s. m. (a-ma-ra-ke — du gr. *amarakos*, marjolaine). Bot. Genre de plantes de la famille des labiées, renfermant des arbrisseaux glabres ou laineux qui croissent dans l'île de Candie.

AMARDES s. m. pl. Anciens peuples de la Perse, soumis par Alexandre. Pline donne aussi ce nom à un peuple de Scythie.

AMAR-DURIVIER (Jean-Augustin), littérateur, né à Paris en 1765, m. en 1837. Il entra dans la congrégation des Pères de la doctrine chrétienne, professa à Lyon, et fut nommé en 1803 conservateur à la bibliothèque Mazarine. Il a publié un grand nombre de livres d'éducation, des traductions, une tragédie de *Catherine II*, la *Dot de Suzette*, comédie, des articles dans la *Biographie universelle*, les deux premiers volumes d'*Ovide* dans les *classiques latins* de Lemaire, la première traduction française des *chefs-d'œuvre* de Goldoni, etc.

AMAREILLEUR s. m. (a-ma-rè-ieur; *ll* mll. — rad. *marée*). Techn. Ouvrier chargé de soigner le parcage des huîtres.

AMAREL s. m. (a-ma-rèll). Bot. Nom vulgaire du cerisier de Sainte-Lucie, dans le midi de la France.

AMARELLE s. f. (a-ma-rè-le). Bot. Sorte de gentiane.

AMARÈNE s. m. (a-ma-rè-ne — du gr. *a* priv.; *marainô*, je me flétris). Bot. Genre de plantes légumineuses, voisin des trèfles, aux dépens desquels il a été formé.

AMARESCENT, ENTE adj. (a-ma-rèss-san, an-te — du lat. *amarescere*; formé de *amarus*, amer). Qui a un léger goût d'amertume.

AMARI (Michel), historien italien, né à Palerme en 1806. Son ouvrage le plus important est une histoire des *Vêpres siciliennes*, qui eut un grand succès et fut traduite en français, en anglais et en allemand. Exilé à cause de ses opinions libérales, il se réfugia en France, reparut en Sicile lors de la révolution de 1848, et fut nommé membre du parlement et ministre des finances. Il travaille depuis longtemps à une histoire de l'occupation de la Sicile par les Musulmans, dont le premier vol. a déjà paru.

AMARI (Emeric), publiciste italien, né à Palerme en 1810, fut nommé, en 1841, directeur de l'hospice des aliénés et professeur de droit pénal à l'université, puis directeur du nouveau pénitencier de Palerme (1842). Partisan de la réforme, il fut enfermé le 11 janvier 1848, veille du mouvement insurrectionnel; mais, délivré et appelé au Comité de salut public, il fut nommé à la Chambre par deux colléges électoraux, et figura au nombre des principaux orateurs. Chargé d'une mission auprès du roi Charles-Albert et du duc de Gênes, il revint à Palerme dès la reprise des hostilités entre les troupes napolitaines et les Siciliens (mars 1849). La défaite de ses compatriotes l'obligea à s'exiler; il passa dans les États sardes. Aujourd'hui M. Em. Amari est membre de l'Académie de philosophie italienne, fondée par Mamiani. Philosophe avancé, il professe le néo-catholicisme, et s'est occupé particulièrement de droit pénal et d'économie sociale. Son cours avait eu à Palerme un brillant succès. En 1838, il avait fondé dans la même ville, avec l'économiste Ferrara, un *Journal de Statistique*. En 1841, il fit paraître un *Essai sur la théorie du Progrès*. On lui doit aussi une brochure sur les *Progrès de l'industrie*.

AMARIDES s. m. pl. (a-ma-ri-de — du gr. *amara*, sillon). Entom. Sous-tribu des coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, ayant pour type le genre *amara*.

AMARIE s. f. (a-ma-rî — du gr. *amara*, sillon). Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses, arbrisseau à feuilles simples, de la Nouvelle-Grenade.

AMARI FONTES ou **AMARI LACUS** (a-ma-ri fon-tèss, la-kuss — mots lat. qui signif. *eaux, sources amères, lacs amers*). Lac d'Egypte, près d'Hermopolis, qui servait de communication entre le canal de Trajan et la mer Rouge.

AMARIN (SAINT-), ch.-lieu de cant. (Haut-Rhin), arrond. de Belfort; pop. aggl. 2,056 hab. — pop. tot. 2,296 hab. Brasseries, faïencerie, forges, hauts-fourneaux. Cette petite ville est située dans la riante et pittoresque vallée du même nom, près de la rive gauche de la Thur. Aux environs, ruines du vieux château de Frieldbourg, brûlé par les Suédois en 1637, et dont il ne reste plus qu'une tour.

AMARINAGE s. m. (a-ma-ri-na-je — rad. *amariner*). Mar. Action d'amariner un navire.

AMARINANT (a-ma-ri-nan) part. prés. du v. Amariner.

AMARINE s. f. (a-ma-ri-ne — du lat. *amarus*, amer). Chim. Alcaloïde que Laurent a découvert en faisant agir l'ammoniaque sur l'essence d'amande amère, et que Berzélius a nommé *picramine*.

AMARINÉ, ÉE (a-ma-ri-né) part. pass. du v. Amariner. Habitué à la mer : *Équipage* AMARINÉ. *Matelots* AMARINÉS. ‖ Se dit surtout d'un vaisseau pris sur l'ennemi et dont on a remplacé l'équipage : *Toute prise* AMARINÉE *est regardée comme possession nationale. Les prises furent* AMARINÉES *malgré une grosse mer.* (Littré.)

AMARINER v. a. ou tr. (a-ma-ri-né — du lat. *mare*, mer). Mar. Accoutumer, habituer un équipage à la mer, aux manœuvres, en le conduisant au large pour le guérir du mal de mer et l'habituer au régime du bord : AMARINER *des matelots. Tous les hommes ne sont pas également faciles à* AMARINER; *cela dépend de leur tempérament, de leurs habitudes et de leur genre de vie.* (Encycl.) ‖ Prendre possession d'un navire : *Dans certains dangers, on coule une prise au lieu de l'*AMARINER, *surtout si elle est de peu de valeur. Dépêchons-nous d'*AMARINER *ces quatre vaisseaux anglais.* (E. Sue.) *Il a reçu deux bons coups de hache d'armes sur la tête, et a vu sur les cadres les trois quarts de son équipage, pour s'être donné le glorieux plaisir d'*AMARINER *le brick de votre seigneurie.* (E. Sue.)

— Fig., dans le langage des marins, Attraper : *Je l'*AI *joliment* AMARINÉ.

S'amariner, v. pr. S'habituer à la mer, au métier de marin.

AMARINIER s. m. (a-ma-ri-ni-é — du provenç. *amarine*, baguette d'osier). Bot. Un des noms vulgaires du saule-osier jaune, dans le midi de la France.

AMARINITE s. f. (a-ma-ri-ni-te — du lat. *amarus*, amer). Chim. Nom sous lequel on a proposé de réunir plusieurs principes immédiats de végétaux, tous plus ou moins amers.

AMARIR v. n. ou intr. (a-ma-rir — du lat. *amaricare*, causer de l'amertume). Devenir amer, triste, pénible. Vieux mot.

AMARITUDE s. f. (a-ma-ri-tu-de — lat. *amaritudo*, même sens). Amertume : *En ce bas monde, il n'y a qu'*AMARITUDE. ‖ On disait aussi, mais plus rarement, AMARITUME.

AMAROÏDES s. m. pl. (a-ma-ro-i-de — du gr. *amara*, sillon; *eidos*, forme). Entom. Tribu de coléoptères pentamères, ayant pour type le genre amara : *Les* AMAROÏDES *sont des coléoptères de petite taille, qui ne se trouvent guère que dans les parties froides et tempérées de l'hémisphère septentrional.* (Duponchel.)

AMAROU s. m. (a-ma-rou). Bot. Nom vulgaire de diverses plantes qui croissent naturellement dans les champs de blé, et dont les graines, quand elles sont mêlées en trop grande quantité à celles des céréales, communiquent au pain un goût amer : telles sont la gesse sans feuilles, le pied-d'oiseau, la nielle, la saponaire des vaches, etc.

AMARQUE s. f. (a-mar-ke — de *à* et *marque*). Mar. Mât, tonneau flottant qui indique un écueil. On dit plutôt aujourd'hui BOUÉE et même BALISE.

AMARRAGE s. m. (a-ma-ra-je — rad. *amarrer*). Mar. Action d'amarrer un bâtiment. ‖ Union de deux cordages par un autre plus petit qui fait plusieurs tours symétriques, et qu'on appelle aussi *ligne d'amarrage* : *Les galères hivernèrent à Rouen, et celui qui les y avait amenées devait naturellement les préserver des accidents dont elles étaient menacées dans ce séjour étranger; aussi imagina-t-il une nouvelle sorte d'*AMARRAGE. (Fonten.)

AMARRANT (a-ma-ran) part. prés. du v. Amarrer.

AMARRE s. f. (a-ma-re — du celt. *amarr*, lien). Mar. Cordage libre qui sert à attacher, à retenir un vaisseau : *L'*AMARRE *dénouée et la voile tournée au vent, la cange s'éloigna de la rive.* (Th. Gaut.) ‖ *Ce vaisseau est sur ses amarres*, Il est à l'ancre.

— Fig. Se dit de tout ce qui sert à retenir : *La volonté nationale, robuste* AMARRE *de l'Etat, ancre d'airain qui ne casse pas, et que viennent battre vainement tour à tour le flux des révolutions et le reflux des réactions.* (V. Hugo.)

AMARRE! (impér. du v. *Amarrer*). Commandement d'amarrer, fait aux hommes qui halent sur une manœuvre : AMARRE *sans larguer!* AMARRE *partout!*

AMARRÉ, ÉE (a-ma-ré) part. pass. du v. Amarrer : *Un bâtiment* AMARRÉ *dans le port. Une barque* AMARRÉE *au rivage. Au pied de ces arbres étaient* AMARRÉES *plusieurs pirogues semblables à la nôtre.* (B. de St-P.) *Toute la famille descendit vers la côte pour visiter la barque abandonnée la veille, et voir si elle était suffisamment* AMARRÉE *contre le gros temps, car la tempête continuait encore.* (Lamart.) *A quelques pas du filet était* AMARRÉE *une barque dans laquelle dormait un homme enveloppé d'une couverture.* (V. Hugo.) *L'eau commençait à battre violemment les quais, et à entrechoquer les gondoles* AMARRÉES *aux degrés de marbre blanc de la Piazzetta.* (G. Sand.)

— Fig. Affermi, solidement établi dans une position, dans un poste : *Prenez garde! Vous avez des ennemis, c'est-à-dire des gens qui convoitent votre magnifique traitement, et vous n'êtes* AMARRÉ *que sur une ancre.* (Balz.) *C'est la propriété qui, d'accord avec la famille, tient aujourd'hui la société puissamment* AMARRÉE *sur la surface mobile de la démocratie.* (Balz.)

AMARRER v. a. ou tr. (a-ma-ré — rad. *amarre*). Lier, attacher, retenir avec des amarres : AMARRER *un navire.* AMARRER *une chaloupe aux anneaux du port. Je m'arrêtai à l'extrémité de l'île, et j'y* AMARRAI *mon vaisseau à une grosse roche.* (Fén.) *On* AMARRA *la barque au rivage.* (Alex. Dum.) *Dantès comprit qu'on était arrivé et qu'on* AMARRAIT *l'esquif.* (Alex. Dum.)

— Par ext. Attacher avec des cordes : *Trois porte-clefs se précipitèrent sur le malheureux et l'*AMARRÈRENT *sur le grabat, de façon à ce qu'il ne pût pas bouger.* (F. Soulié.)

S'amarrer, v. pr. Se lier, s'attacher avec une amarre : *Un vaisseau s'efforçait de remonter le courant pour aller* S'AMARRER *devant le bassin qu'un canal met en communication avec le quai.* (L. Gozlan.) *De l'autre côté règne un quai superbe, où viennent* S'AMARRER *les navires.* (Abel Hugo.) *Au milieu de la nuit, une barque vint prendre la fugitive et la conduisit droit au canal, où elle* S'AMARRA *à un des pieux qui bordent ce chemin des navigateurs au travers des bas-fonds.* (G. Sand.) ‖ S'empl. dans le même sens avec un nom de personne pour sujet : *Je* M'AMARRAI *à un tronc d'arbre. Souvent la bête dort sur l'écume norwégienne, le pilote de quelque petite barque égarée au milieu des ténèbres la prend pour une île. Il fixe l'ancre dans son écorce d'écaille et* S'AMARRE *sous le vent.* (Chateaub.)

— Fig. : *Le Temps est un fleuve où les barques de la vie ne* S'AMARRENT *point, parce qu'il n'y a point de mouillage.* (Mme de Blessington.) *L'indulgence et la confiance furent les deux ancres sur lesquelles il* S'AMARRA. (Balz.)

AMARYGME s. m. (a-ma-rig-me — du gr. *amarugma*, splendeur). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, dont on connaît une dizaine d'espèces, qui habitent les régions chaudes de l'ancien continent et de l'Océanie.

AMARYLLIDACÉES s. f. pl. (a-ma-ril-li-da-sé). Bot. Syn. d'*amaryllidées*.

AMARYLLIDÉ, ÉE adj. (a-ma-ril-li-dé — rad. *amaryllis*, lis). Bot. Qui ressemble à l'amaryllis.

— s. f. pl. Famille de végétaux qui a pour type le genre amaryllis, et qui n'est qu'un démembrement des narcissées de Jussieu.

— **Encycl.** La famille des *amaryllidées*, désignée aussi sous le nom de narcissées, appartient au grand embranchement des monocotylédones. Elle renferme des plantes herbacées, à racine le plus souvent bulbifère, à feuilles radicales, engaînantes. Les fleurs, enveloppées dans une spathe avant leur épanouissement, sont tantôt solitaires et terminales, tantôt groupées en ombelle. Elles présentent un périanthe coloré, pétaloïde, tubuleux à la base, à limbe partagé en six divisions ordinairement égales; six étamines, à filets libres, rarement soudés à la base, insérés sur le tube du périanthe; un ovaire simple, le plus souvent infère, à trois loges multiovulées, surmonté d'un style simple, terminé par un stigmate trilobé. Le fruit est une capsule, couronnée par le périanthe, divisée en trois loges, dont chacune renferme de nombreuses graines, à embryon cylindrique entouré d'un albumen charnu. Cette famille a beaucoup d'affinité avec celle des liliacées, dont elle ne diffère presque que par l'adhérence de l'ovaire. A l'exception de quelques genres européens, les plantes de cette famille sont presque toutes originaires du cap de Bonne-Espérance et de l'Amérique du sud. Elles renferment dans leur bulbe un peu de fécule mêlée avec un principe gommo-résineux, âcre, stimulant, qui leur communique une propriété émétique très-prononcée, et dont l'abondance fait de quelques espèces de véritables poisons. Plusieurs *amaryllidées* sont employées en médecine ou dans les arts; mais cette famille se fait remarquer surtout par le grand nombre de belles fleurs qu'elle fournit à nos jardins d'agrément. On les cultive généralement en pots, et on les propage par caïeux ou bulbilles; un certain nombre d'espèces exigent la serre chaude ou tempérée. Parmi les genres les plus intéressants, nous citerons les amaryllis, les narcisses, les pancraties, les hæmanthes, les agaves, les crinoles, les perce-neige et les alstrœmères.

AMARYLLIDIFORME adj. (a-ma-ril-li-di-for-me — de *amaryllis* et *forme*). Bot. Qui a la forme de l'amaryllis.

AMARYLLIS s. f. (a-ma-ril-liss — du gr. *amarussô*, je brille). Bot. Genre de plantes, type de la famille des amaryllidées, composé d'un grand nombre d'espèces, presque toutes remarquables par la grandeur, la forme et l'éclat de leurs fleurs, qui exhalent une odeur très-suave. On distingue l'*amaryllis très-belle*, qui est originaire du Mexique, et que l'on connaît aussi sous le nom de *lis de Saint-Jacques*; l'*amaryllis de Guernesey*, originaire de l'Ile de France, qui porte des fleurs d'un rouge vif; l'*amaryllis belladone*, originaire des Antilles, qui est remarquable par ses grandes fleurs roses, quelquefois au nombre de huit sur la même tige; l'*amaryllis jaune*, connue vulgairement sous le nom de *narcisse*, et qu'on trouve dans tous les jardins.

— Entom. Joli papillon de jour, qui vit sur la piloselle.

AMARYLLIS, nom donné par Virgile à une bergère, dans ses églogues.

— Par antonomase, s'emploie quelquefois comme nom commun pour désigner une bergère, une paysanne : *Les* AMARYLLIS *de la Bresse sont affreuses.* (A. Jal.)

AMARYNTHE, ville de l'ancienne Grèce, dans l'Eubée, où l'on rendait un culte particulier à Diane.

AMARYNTHIES s. f. pl. (a-ma-rain-tî — rad. *amarynthe*). Antiq. gr. Fêtes célébrées à Amarynthe en l'honneur de Diane.

AMARYSSE s. m. (a-ma-ri-se — du gr. *amarussô*, je brille). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des lépidoptères diurnes.

AMARYTHRINE s. f. (a-ma-ri-tri-ne — rad. *érythrine*). Chim. Corps obtenu par l'action de l'eau ou de l'air sur l'érythrine des lichens.

AMAS s. m. (a-mâ — du gr. *amaô*, j'entasse). Réunion, assemblage, tas, monceau de choses de même nature accumulées : AMAS *de sable, de pierres, de terre, de blé, de fruits. C'est un* AMAS *de coquilles avec lesquelles on engraisse la terre comme avec du fumier.* (Volt.) *Pourquoi ne voir dans la pyramide de Chéops qu'un* AMAS *de pierres et un squelette?* (Chateaub.) *Il y a un* AMAS *d'armes dans les souterrains du château.* (Scribe.) *Celui qui n'a pas vu cet* AMAS *de palais qu'on appelle la ville de Gênes ne saurait y croire.* (J. Janin.)

Ce formidable *amas* de lances et d'épées.
RACINE.

Quoi qu'en disent maints bélîtres,
En entrant nous remarquons
Un *amas* d'écailles d'huîtres,
Et des débris de flacons.
BÉRANGER.

‖ Dans un sens plus vague et plus indéterminé, Réunion de choses indistinctes : AMAS *d'argent, de richesses. Ce sont des biens dont l'*AMAS *ne lui a coûté aucune peine.* (Boss.) *Ils voient ce globe de terre comme un petit* AMAS *de boue.* (Fén.)

L'homme, ce vil *amas* de boue et de poussière.
L. RACINE.

— Par ext., et, le plus souvent, en mauv. part. Concours, réunion, affluence de personnes : AMAS *de peuple.* AMAS *de toutes sortes de gens.* (Acad.) *Il s'était formé devant la maison un* AMAS *considérable de curieux.* (Raym.) *Un* AMAS *de Grecs et d'Albanais, fuyant l'esclavage de la plaine, avait fondé cette colonie.* (Villem.) *Un* AMAS *immense de peuple se forma sur la place de l'Hôtel-de-Ville, en criant : « Du travail ou du pain! »* (L. Blanc.)

Hors Céthégus et toi, dignes de mon estime,
Le reste est un *amas* élevé dans le crime.
CORNEILLE.

Ce long *amas* d'aïeux que vous diffamez tous,
Sont autant de témoins qui parlent contre vous.
BOILEAU.

— Fig. : *Il trouve en soi-même un* AMAS *de misères inévitables.* (Pasc.) *Cet* AMAS *de vertus, que leur humilité tenait secrètes, perce l'obscurité.* (Fléch.) *La science de saint Bernard ne consistait pas dans un* AMAS *de connaissances vaines, qu'on débite sans fruit et sans onction.* (Mass.) *La justice gémit sous un* AMAS *de liens et de formalités.* (Girault-Duvivier.)

Un long *amas* d'honneurs rend Thésée excusable.
RACINE.

Mille et mille douceurs y semblent attachées,
Qui ne sont qu'un *amas* d'amertumes cachées.
CORNEILLE.

Ne lui laissez plus voir ce long *amas* de gloire
Qu'à pleines mains, sur vous, a versé la victoire.
CORNEILLE.

‖ Se prend souvent en mauvaise part : *Un* AMAS *d'erreurs, de mensonges. Un* AMAS *de blasphèmes. Un* AMAS *d'injures. Un* AMAS *de sottises. Sa vie est un* AMAS *de crimes.* (Acad.) *La plus grande partie de la philosophie humaine n'est qu'un* AMAS *d'obscurités, d'incertitudes et même d'erreurs.* (Nicole.) *La société n'est qu'un* AMAS *d'égoïsmes.* (P. Leroux.) *La philosophie moderne est un* AMAS *hideux de blasphèmes stupides.* (L. P. Ventura.)

— Dans un sens particulier, se dit aussi des liquides : *Un* AMAS *de sang, de sérosité. Un* AMAS *d'humeurs. Un grand* AMAS *d'eaux pluviales. L'abcès est un* AMAS *sous-cutané ou sous-musculaire de pus, déterminé par la désorganisation des tissus.* (Raspail.)

— Géol. Dépôts de substances minérales de forme régulière, enveloppés en tout ou en partie par des roches de nature différente.

— **Encycl.** Le nom d'*amas* s'applique aux substances minérales qui se présentent en morceaux notables, mais sans continuité et sans forme déterminée. Le gisement en *amas* est souvent celui qu'affectent les minéraux utiles, et en particulier les minerais employés pour la préparation des divers métaux. Quelquefois ils prennent une forme aplatie, lenticulaire; on leur a donné alors le nom d'*amas-couches*. Lorsqu'ils sont réduits à de très-petites proportions, on les désigne plus particulièrement sous les noms de *rognons*, *noyaux*, *nodules*, etc. Les mines de cuivre de Fahlun, en Suède; celles de fer carbonaté du pays de Siégen, près de Coblentz; celles de plomb de la Sierra de Gador, dans la province de Grenade, en Espagne; le gypse des environs de Paris, le sel gemme de la province de Vieliczka et de Boehnia près de Cracovie, sont des exemples d'*amas* célèbres par les richesses minérales qu'ils ont fournies.

— **Syn. Amas, monceau, pile, tas,** assemblage de plusieurs choses placées les unes sur les autres. *Tas* et *monceau* se rapprochent de la même idée. Le *tas* peut être rangé avec une sorte de symétrie; le *monceau* n'a d'autre arrangement que celui que le hasard lui donne. Le *tas* peut être un amas fait exprès; le *monceau* ne désigne généralement qu'une portion détachée par accident d'une masse plus considérable : on dit un *tas* de pierres, lorsqu'il s'agit de matériaux préparés pour faire un bâtiment; on dit un *monceau* de pierres, quand on parle des restes amoncelés d'un édifice renversé. *Tas* diffère surtout de *monceau* en ce qu'il indique une quantité moins considérable; les cailloux sont amassés en *tas* le long des routes, les ruines d'un édifice s'élèvent en *monceau*. Dans le récit des aventures de Psyché, La Fontaine raconte que Vénus lui ordonna de faire quatre *tas* distincts des grains de différentes espèces confondus en un seul *monceau*. *Monceau* a plus de noblesse que *tas*; on dira des *monceaux* d'or et des *tas* de boue. — *Amas* implique l'idée d'agglomération, de formation successive : *Un magnifique* AMAS *de douze palais.* (Boss.) AMAS *d'épithètes.* (Fléch.) La *pile* est un *tas* symétriquement ordonné, et le plus souvent cylindrique. *Une* PILE *d'assiettes, d'écus*, etc. De ces quatre mots, *pile* est le seul qui exclue l'idée de confusion.

—**Epithètes.** Long, imposant, vaste, énorme, copieux, riche, précieux, pompeux, luxueux, superbe, étonnant, prodigieux, bizarre, ridicule, vain, inutile, superflu, embarrassant, gênant, vil, séditieux, effrayant, épouvantable, formidable, grossier.

AMASATINE s. f. (a-ma-za-ti-ne — de *am*, abrév. de *ammoniaque*, et de *isatine*, substance tirée de l'indigo). Chim. Substance obtenue par l'action de l'ammoniaque sur l'isatine. L'*amasatine* se présente en poudre d'un jaune éclatant.

AMASEMENT s. m. (a-ma-ze-man). Anc. jurispr. Maison, édifice, manoir. ‖ Bail à cens, ou à charge d'amaser un héritage. Vieux.

AMASER v. a. ou tr. (a-ma-zé). Anc. jurispr. Construire une maison, un bâtiment.

AMASIE s. f. (a-ma-zî — du lat. *amasius*, enclin à l'amour). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des chrysomélines, ne renfermant qu'une seule espèce, de Java.

AMASIAS, roi de Juda, succéda l'an 839 av. J.-C. à Joas, son père, dont il vengea le meurtre, vainquit les Iduméens dans une grande bataille, fut vaincu à son tour par Joas, roi d'Israël, et périt assassiné en 810.

AMASIE ou **AMASIEH**, l'*Amasea* ou *Amasia* des anciens, ville de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie, à près de 50 kil. de la mer Noire, siége d'un archevêché arménien; 30,000 hab. Les premiers sultans ottomans y fixèrent leur résidence au commencement du XIIIe siècle. Patrie du géographe Strabon, de Sélim Ier et de plusieurs célèbres poëtes arabes. Elle offre quelques édifices remarquables, entre autres la mosquée de Bajazet, située à l'entrée de la ville, et ses minarets, qui s'élancent au milieu des cyprès et des mûriers; dans les environs, grottes antiques taillées dans une roche de marbre calcaire, et qu'on suppose avoir servi de tombeaux aux anciens rois de Pont, dont cette ville fut pendant quelque temps la résidence. Les ruines de l'anc. Amasia y sont bien conservées, et présentent, dans des cavernes creusées au-dessous de la citadelle, des restes de peinture curieux. Commerce important de vins, soies, essences, garance et grains.

AMASIEN, ENNE s. et adj. (a-ma-zi-ain, è-ne). Géogr. Habitant d'Amasie; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* AMASIENS *sont renommés pour la régularité de leurs traits et la beauté de leurs formes. Les femmes* AMASIENNES *sont regardées comme les plus belles de toute l'Asie.*

AMASIS s. m. (a-ma-ziss — de *Amasis*, n. pr.). Entom. Genre d'insectes hyménoptères de la famille des teuthrédiniens, renfermant une dizaine d'espèces, dont la plupart habitent l'Europe.

AMASIS, roi d'Egypte (569-526 av. J.-C.), s'éleva de la condition de simple soldat au rang de ministre d'Apriès, dont il usurpa le trône à la suite d'une insurrection militaire. Il sut faire oublier par de grandes qualités son origine plébéienne et son usurpation. On rapporte que, pour faire cesser les murmures des Egyptiens, qui le méprisaient à cause de ses antécédents et de sa naissance obscure, il ordonna de fondre une aiguière d'or dont il se servait pour se laver les pieds, et en fit fabriquer une statue d'Osiris qu'il offrit aux hommages de tous les Egyptiens. Ce trait ingénieux, qui était une allégorie de sa propre histoire, ne tarda pas à lui gagner l'affection de ses sujets. Il ouvrit aux Grecs le commerce de l'Egypte, enleva Chypre aux Phéniciens, développa la prospérité intérieure, couvrit le pays de monuments splendides, améliora la législation, et rendit cette loi fameuse que Solon inséra plus tard dans son code, et par laquelle il était enjoint à chaque citoyen de déclarer tous les ans aux magistrats quels étaient ses moyens d'existence. Amasis mourut quelques mois avant l'invasion de Cambyse.

AMASONIE s. f. (a-ma-zo-nî — de *Amason*, voyageur franç.). Bot. Plante herbacée de l'Amérique méridionale, appartenant à la famille des verbénacées.

AMASPERME s. m. (a-ma-spèr-me — du gr. *ama*, ensemble; *sperma*, semence). Bot. Genre de plantes de la famille des algues, mais qui n'a pas été adopté.

AMASREH. Géogr. V. AMASTRAH.

AMASSABLE adj. (a-ma-sa-ble — rad. *amasser*). Qui peut, qui doit être amassé. Peu usité.

AMASSAGE s. m. (a-ma-sa-je — rad. *amasser*). Action de réunir en monceau; résultat de cette action. Peu usité.

AMASSANT (a-ma-san) part. prés. du v. Amasser : *Ils ne m'ont point trouvé disputant avec personne, ni* AMASSANT *le peuple, soit dans le temple, soit dans les synagogues.* (Evang.) *L'homme, si petit par lui-même, s'imagine qu'il s'agrandit et qu'il se dilate en* AMASSANT *autour de soi des choses qui lui sont étrangères.* (Boss.)

AMASSÉ, ÉE (a-ma-sé) part. pass. du v. Amasser. Mis en amas, amoncelé, accumulé : *Je m'imagine voir toutes les richesses du monde* AMASSÉES *dans un même lieu.* (Le Sage.) *Les nuages* AMASSÉS *dans les airs crevèrent de toutes parts.* (B. de St-P.) *Je ne voudrais pas de ces richesses* AMASSÉES *à ce prix.* (Villem.) *Elle n'avait avoué à personne qu'elle possédait quarante mille francs* AMASSÉS *sou à sou.* (Balz.) *Je ne vois que des couleurs confusément* AMASSÉES. (Th. Gaut.)

Vous cachez des trésors par David *amassés.*
RACINE.

. . . . Ah! n'est-ce point assez
De tant de maux affreux sur ma tête *amassés?*
VOLTAIRE.

. . . L'or de vingt rois *amassé* sous les tentes;
Tout appartient, soldats, à qui peut s'en saisir.
LA HARPE.

‖ Rassemblé, réuni, en parlant des personnes : *Tout le peuple est* AMASSÉ *dans la rue; il est animé par le père Barnabé, qui est à sa tête.* (Scribe.)

AMASSEMENT s. m. (a-ma-se-man — rad. *amasser*). Action d'amasser; objets amassés. Vieux mot.

AMASSER v. a. ou tr. (a-ma-sé — rad. *amas*). Faire amas de, réunir, accumuler plusieurs choses ensemble : AMASSER *de la terre, des matériaux.* AMASSER *du blé, des provisions.* AMASSER *de l'or, de l'argent, des trésors. Nous* AMASSONS *autour de nous tout ce qu'il y a de plus rare.* (Boss.) *En possédant les cœurs, il possède plus de trésors que son père n'en* AVAIT AMASSÉ *par une avarice cruelle.* (Fén.) *Il s'attira mon attention par un millier de pistoles qu'il* AVAIT AMASSÉES *au service de son maître.* (Le Sage.) *Je me proposais de me retirer un jour en Espagne ou en Italie, avec les richesses que j'*AVAIS AMASSÉES. (Le Sage.) *J'*AVAIS AMASSÉ *une certaine somme pour mon voyage de Libye.* (Barthél.) *On n'*AMASSE *les richesses qu'avec peine, on ne les possède qu'avec inquiétude, on ne les quitte qu'à regret.* (Boiste.) *On n'*AMASSE *souvent les trésors qu'en spéculant sur la ruine de ceux qui nous environnent.* (Val. Parisot.) *Dans presque tous les pays du monde, le père de famille* AMASSE *les millions, et le fils les dépense.* (E. About.) *Les fourmis n'ont pas de greniers où elles* AMASSENT *pendant l'été des provisions pour l'hiver.* (A. Karr.)

Amassez des trésors pour l'arrière-saison.
LEGOUVÉ.

‖ Rassembler, réunir, en parlant des personnes : AMASSER *le peuple.* AMASSER *la foule. Le charlatan* AMASSE *les badauds autour de lui.* AMASSER *autour de soi ses amis. Il se hâta d'*AMASSER *des troupes. Il ne perdit pas de temps et* EUT *bientôt* AMASSÉ *cinq ou six cents personnes.* (Vertot.)

— Se dit abusivem. pour Ramasser : AMASSER *ses gants.* AMASSER *un papier.*

L'un se baissait déjà pour *amasser* la proie.
LA FONTAINE.

— Fig. : AMASSER *des connaissances.* AMASSER *des preuves.* AMASSER *sur sa tête les malédictions de tous les gens de bien. L'avare sait* AMASSER *encore plus de ridicules que d'argent.* (Boitard.) AMASSEZ *pour votre vieillesse une savante expérience qu'elle dépensera glorieusement.* (Lacretelle.) *Nous formons de nos mains notre destinée, et nous* AMASSONS *pour nous-mêmes une suite de succès futurs et de mécomptes.* (Ste-Beuve.)

Trop heureux l'écrivain qui, dans la solitude,
Amasse lentement les trésors de l'étude.
MILLEVOYE.

— Absol., au propre et au fig., Thésauriser : *Celui qui n'*AMASSE *point avec moi, dissipe.* (Evang.) *Du désir insatiable d'*AMASSER *est né ce mot de* mien *et de* tien, *cette parole si froide, comme dit saint Jean Chrysostome.* (Boss.) *L'insatiable désir d'*AMASSER *n'a pas permis que la fraternité pût durer longtemps dans le monde.* (Boss.) *L'avare n'*AMASSE *que pour* AMASSER. (Mass.) AMASSEZ *pour les pauvres comme pour vous; vous aurez ainsi trouvé le secret d'intéresser Dieu dans votre fortune.* (Mass.) *Le caractère propre à* AMASSER *n'est point celui qui convient pour conserver.* (Beauchêne.)

La vieillesse chagrine incessamment *amasse.*
BOILEAU.

Le désir d'*amasser* ne connaît pas de bornes.
BOILEAU.

Un pince-maille *avait* tant *amassé*,
Qu'il ne savait où loger sa finance.
LA FONTAINE.

Le riche est né pour beaucoup dépenser;
Le pauvre est fait pour beaucoup *amasser.*
VOLTAIRE.

Je fais tout doucement ma petite maison,
Et j'*amasse* en été pour l'arrière-saison.
C. D'HARLEVILLE.

— Prov. et fig. : *Pierre qui roule n'amasse pas de mousse*, Quand on change souvent de profession, de métier, de résidence, etc., on ne s'enrichit jamais.

S'amasser, v. pr. S'accumuler, s'assembler, se mettre en tas : *Les eaux pluviales* S'AMASSENT *dans cette citerne. La foule, le monde* S'AMASSAIT *autour de lui.*

Et ce qu'on voit de peuple autour d'eux *s'amasser*,
Frémit de leur audace et les laisse passer.
CORNEILLE.

Sur ce vaste dessein si j'allais tout tracer,
Tu verrais sous mes mains des tomes *s'amasser.*
BOILEAU.

— Fig. : *La colère, la haine* S'AMASSAIT *dans le cœur du peuple. Tout à coup un orage* S'AMASSA *sur ce front neigeux.* (Balz.) *Toute vérité est une force qui* S'AMASSE, *un jour de triomphe qui se relève.* (E. de Gir.)

En cent lieux contre lui les cabales *s'amassent.*
BOILEAU.

Je sentais dans mon sein *s'amasser* la terreur.
DUCIS.

— Impers. : *Il* S'EST AMASSÉ *beaucoup de sable à l'entrée du port. Il* S'AMASSA *beaucoup de monde autour de ce charlatan.* (Lav.)

— **Syn. Amasser, accumuler, amonceler, entasser.** V. ACCUMULER.

— **Antonymes.** Désagréger, disgréger, disperser, disséminer, éparpiller, parsemer. — Dépenser, dilapider, dissiper, gaspiller, jeter par les fenêtres, prodiguer, répandre, semer.

AMASSETTE s. f. (a-ma-sè-te — rad. *amasser*). Techn. Petit couteau à lame flexible, dont les peintres se servent pour amasser les couleurs broyées. ‖ Petit instrum. pour amasser la pâte.

AMASSEUR, EUSE s. (a-ma-seur, eu-ze — rad. *amasser*). Celui, celle qui amasse, qui thésaurise : *C'est un vieil* AMASSEUR. *Décidément, je crois que vous devenez* AMASSEUSE. ‖ S'est dit pour Ramasseur : *Un* AMASSEUR *de glands, de noix, de châtaignes.*

— Prov. : *Mieux vaut bon gardeur que bon amasseur*, Il ne suffit pas d'amasser, il faut encore savoir garder, conserver ce qu'on a amassé. ‖ *A père amasseur, fils gaspilleur*, Syn. de *A père avare, fils prodigue.*

AMASTINER. V. AMÂTINER.

AMASTOZOAIRES s. m. pl. (a-ma-sto-zo-è-re — du gr. *a* priv.; *mastos*, mamelle, et *zôon*, animal). Zool. Groupe du règne animal comprenant les vertébrés qui sont dépourvus de mamelles.

AMASTRAH ou **AMASREH**, ville de la Turquie d'Asie; port sur la mer Noire, à 270 kil. de Constantinople. Bâtie en amphithéâtre, elle offre un abri sûr contre les courants du Bosphore; 2,500 hab. Cette ville, très-ancienne, a conservé de belles et nombreuses ruines grecques, dont les plus remarquables sont celles d'un temple de Neptune. C'était le principal établissement maritime des Génois, auxquels Mahomet II l'enleva en 1459.

AMAT s. m. (a-ma). Métrol. Poids de 123 kilogrammes, employé à Batavia pour peser les grains.

AMAT (Paul-Léopold), chanteur et musicien, né à Toulouse en 1810. Il a composé beaucoup de romances qui ont eu une vogue populaire, et a donné au théâtre des *Bouffes-Parisiens* quelques pièces dont la musique est spirituelle et d'une jovialité qui est le genre de cette scène lyrique.

AMATA, épouse de Latinus. Elle se pendit de désespoir pour n'avoir pu empêcher le mariage d'Enée avec sa fille Lavinie.

AMATE s. f. (a-ma-te — n. myth.). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des lépidoptères crépusculaires.

AMATELOTAGE s. m. (a-ma-te-lo-ta-je — rad. *amateloter*). Mar. Action d'amateloter.

AMATELOTANT (a-ma-te-lo-tan) part. prés. du v. Amateloter.

AMATELOTÉ, ÉE (a-ma-te-loté) part. pass. du v. Amateloter : *Des marins* AMATELOTÉS.

AMATELOTEMENT s. m. (a-ma-te-lo-te-man — rad. *amateloter*). Mar. Action de mettre les matelots deux à deux pour qu'ils s'aident réciproquement dans leurs fonctions; effet de cette action.

AMATELOTER v. a. ou tr. (a-ma-te-lo-té — de *a* et *matelot*). Mar. Associer les matelots deux à deux pour qu'ils s'aident ou se remplacent mutuellement, de sorte qu'ils sont censés ne faire qu'un pour le quart, le coucher, etc., l'un prenant toujours le service de l'autre quand celui-ci le quitte.

S'amateloter, v. pr. Etre amateloté. ‖ Dans quelques contrées de l'Amérique, S'associer pour défricher à frais communs un terrain.

AMATES s. m. pl. (a-mate). Nom d'un ancien peuple de l'Inde.

AMATEUR s. m. (a-ma-teur — du lat. *amator*, formé de *amare*, aimer). Celui qui a un goût marqué, une prédilection particulière pour une chose : *Un* AMATEUR *de tableaux. Un* AMATEUR *d'antiquités. Un* AMATEUR *de livres. Un* AMATEUR *de la chasse, de la pêche. C'est un* AMATEUR *de fleurs. Un* AMATEUR *d'huîtres, de gibier. Il est par-dessus tout* AMATEUR *de la table. J'ai parlé avec quelque étendue des ruines d'Athènes, parce qu'après tout elles ne sont bien connues que des* AMATEURS *des arts.* (Chateaub.) *Beaucoup d'étrangers,* AMATEURS *de la vie élégante, furent accueillis dans ses salons.* (G. Sand.) *C'était un grand* AMATEUR *de chasse et de chevaux.* (A. de Muss.) *Il y a des* AMATEURS *de tulipes pour qui les autres fleurs ne sont que de mauvaises herbes.* (A. Karr.)

Profanes *amateurs* de spectacles frivoles,
Dont l'oreille s'ennuie au son de mes paroles,
Fuyez de mes plaisirs la sainte austérité.
RACINE.

Un *amateur* de jardinage,
Demi-bourgeois, demi-manant,
Possédait en certain village
Un jardin assez propre et le clos attenant.
LA FONTAINE.

— Par anal. : *Un* AMATEUR *de la vérité, de la vertu. Un* AMATEUR *de la gloire. Un* AMATEUR *de la nouveauté. Il a toujours été* AMATEUR *de louanges. Saint-Réal,* AMATEUR *de paradoxes historiques, s'efforce de rabaisser Auguste au-dessous de sa valeur.* (La Harpe.) *Je sais que vous êtes* AMATEUR *de scandale.* (F. Soulié.)

— Absol. Celui qui cultive la poésie, les beaux-arts, par goût, sans en faire profession : *Un tableau d'*AMATEUR. *Un concert, de la musique d'*AMATEUR. *Il n'est pas artiste, il n'est qu'*AMATEUR. (Acad.) *Là, je reçus l'accueil dû à un* AMATEUR. (Brill.-Sav.) *Le vin du cru, un dîner d'ami et de la musique d'*AMATEUR *sont trois choses également à craindre.* (Grimod.) *Il était, pour la peinture et la musique, d'une première force d'*AMATEUR. (Scribe.) *Le véritable* AMATEUR *cultive les arts dès son enfance.* (Saint-Prosper.) *On y faisait de la musique d'artiste; la musique d'*AMATEUR *paraissait trop dangereuse à cette dame, qui avait une fille d'une beauté ravissante et d'un talent supérieur.* (F. Soulié.) *L'anémone est une des plantes dites plantes d'*AMATEURS. (A. Karr.)

La curiosité de La Condamine est restée proverbiale. Lors du supplice de Damiens, il se glissa sur l'échafaud pour ne perdre aucun détail de cette épouvantable exécution. Les valets du bourreau insistaient pour le faire descendre; mais l'exécuteur leur dit : « Laissez, monsieur est un *amateur.* »

— Rem. J.-J. Rousseau a donné un féminin à ce mot : *Paris est plein d'amateurs et surtout d'*AMATRICES *qui font leurs ouvrages comme M. Guillaume faisait ses couleurs.* Ce féminin n'a pas été adopté par l'usage, et l'on dit généralement une *femme amateur*, comme on dit une *femme auteur : Elle ne finissait pas, parce que depuis longtemps elle n'avait rencontré personne avec qui traiter ce chapitre, dont elle parlait en* AMATEUR, *quoique j'aie su depuis qu'elle avait professé comme maîtresse de chant.* (Brill.-Sav.)

— S'empl. adjectiv. : *C'était un prince* AMATEUR *de tous les arts de l'Europe.* (Volt.) *J'étais alors le chef d'une troupe de musiciens* AMATEURS. (Brill.-Sav.) *Il commença par lui donner des leçons de musique; mais le professeur* AMATEUR *devint vite autre chose pour son Héloïse.* (Ste-Beuve.)

— **Syn. Amateur, connaisseur.** Le *connaisseur* se pique d'avoir du goût : *Avec cinq ou six termes de l'art, on se donne pour* CONNAISSEUR *en musique, en tableaux, en bâtiments.* (La Bruy.) L'*amateur* affecte l'enthousiasme : *Il suffit de quelques phrases ampoulées et banales pour faire un* AMATEUR. (Guizot.)

Amateurs d'art. Sous le nom d'*amateurs*, on désigne en général les personnes qui montrent un goût décidé pour les productions de l'art, et, plus particulièrement, celles qui satisfont ce goût en collectionnant des tableaux, des statues, des dessins, des estampes, des antiques, en un mot, tous les objets d'art et de curiosité. Il va sans dire qu'on peut être *amateur* sans être *connaisseur;* il n'est même pas rare de rencontrer de prétendus amateurs affectant pour les arts une passion qu'ils n'ont point, et dépensant des sommes considérables pour se former une collection, dans le seul but d'en tirer vanité. D'autres, sérieusement attachés aux objets qu'ils ont pris la peine de rassembler, mettent toute leur gloire à posséder non ce qui est beau, mais ce qui est rare, ce que d'autres n'ont pas. Cette passion est surtout celle des amateurs d'estampes. La Bruyère a raillé, avec son esprit ordinaire, cette singulière manie; il a tracé de l'abbé de Marolles, un des plus célèbres collectionneurs du XVIIe siècle, un portrait auquel pourraient se reconnaitre beaucoup d'amateurs de notre époque : « Damocède vous étale et vous montre ses estampes. Vous en rencontrerez une qui n'est ni noire, ni nette, ni dessinée, et d'ailleurs moins propre à être gardée dans un cabinet qu'à tapisser, un jour de fête, le Petit-Pont ou la rue Neuve; il convient qu'elle est mal gravée, plus mal dessinée; mais il assure qu'elle est d'un Italien qui a travaillé peu, qu'elle n'a presque pas été tirée, que c'est la seule qui soit en France de ce dessin; il ajoute qu'il l'a achetée très-cher, et qu'il ne la changerait pas pour ce qu'il y a de meilleur. J'ai, continue-t-il, une pénible affliction, et qui m'obligera à renoncer aux estampes pour le reste de mes jours : j'ai tout Callot, hormis une seule estampe, qui n'est pas à la vérité de ses bons ouvrages; au contraire, c'est un des moindres, mais qui m'achèverait Callot; je travaille depuis vingt ans à recouvrer cette estampe, et je désespère enfin d'y réussir; cela est bien rude ! » D'autres amateurs ont aussi certaines manies. Ainsi, tel collectionneur de tableaux ne veut admettre dans son cabinet que les peintres italiens; il professe le plus profond dédain pour les maîtres des autres écoles, et croirait se déshonorer en introduisant un Rembrandt ou un Rubens dans son cénacle; pour lui, comme pour Louis XIV, les figures de Téniers ne sont que d'*affreux magots*. Tel autre a la passion des dessins; celui-ci n'aime que les esquisses; celui-là raffole des miniatures. Chez M. X..., on ne voit que des compositions religieuses; chez M. Y..., des batailles ou des paysages; chez M. Z..., des sujets graveleux. Et que dire des collectionneurs de faïences, de porcelaines, d'émaux, de médailles, d'antiquités? S'il en est, dans la quantité, qui aiment l'art pour l'art, qui font leurs choix avec discernement et avec goût, combien en est-il qui ne se préoccupent que des détails les plus futiles, des particularités les plus bizarres? Mais parmi ceux qui prétendent au titre d'*amateurs*, les plus nombreux sont ceux qui, sans jamais rien acheter, se tiennent au courant de toutes les ventes et de toutes les expositions, à l'affût de toutes les nouveautés, qui guettent les talents naissants et se jettent sans cesse à la tête des artistes pour leur donner des conseils, pour se poser comme leurs Mécènes, qui pérorent *ex professo* sur les points les plus épineux du métier et se font les arbitres des réputations. C'est à ces gens-là que fait allusion Diderot, dans son *Salon* de 1763, lorsqu'il s'écrie : « Nos artistes sont fatigués dans leurs ateliers d'une vermine présomptueuse qu'on appelle les *amateurs*, et cette vermine nuit beaucoup à leurs travaux. » — « Ces *amateurs*-là, dit Sulzer, sont des âmes froides auxquelles les arts sont au fond très-indifférents, quoiqu'elles paraissent quelquefois s'y intéresser; des enthousiastes hors de mesure, la plupart comédiens de sentiment; des dissertateurs diffus et vagues, pleins d'eux-mêmes, qui soutiennent opiniâtrément les sentiments qu'ils ont adoptés, souvent par hasard ou en les empruntant d'autrui; des discoureurs qui, fort instruits des lieux communs, ne connaissent aucun des détails importants qui appartiennent aux arts; des hommes enfin qui prononcent sur les réputations et sur les talents, et qui s'adjugent le droit de décider souverainement. » Ce sont ces « appréciateurs, estimateurs et blagueurs » que Decamps, dont nous citons ici les propres expressions, a mis en scène dans ses *Singes experts*, l'une de ses toiles les plus piquantes et les plus connues. Beaucoup d'autres traits ont été lancés contre eux; mais au lieu de diminuer, leur nombre tend malheureusement à s'accroître tous les jours. A la vérité, les artistes, généralement avides d'éloges et faciles à s'aveugler sur leurs défauts, ne se montrent que trop disposés à bien accueillir les ignorants qui les flattent.

Les *amateurs* sérieux, hâtons-nous de le dire, n'ont fait défaut à aucune époque de l'histoire de l'art. Le roi Candaule, contemporain de Romulus, acheta au poids de l'or un tableau de Bularque, représentant le *Combat des Magnètes.* Alcibiade prisait beaucoup le talent d'Aglaophon : on rapporte qu'afin d'être plus sûr d'obtenir de cet artiste capricieux les peintures qu'il désirait, il l'enferma dans sa propre maison avec des couleurs et des vivres. Mnason, tyran d'Elatée, paya, à raison de dix mines (788 francs environ) par figure, une bataille d'Aristide qui renfermait cent personnages, et il ne rétribua pas moins généreusement les peintres Asclépiodore et Théomneste. On connait l'affection d'Alexandre pour Apelle et le grand cas que le vainqueur de l'Asie faisait des œuvres de l'illustre artiste. Les généraux d'Alexandre et ses successeurs montrèrent un égal empressement à protéger les arts. Les Ptolémées attirèrent en Egypte les peintres et les sculpteurs les plus habiles de la Grèce, et les comblèrent de présents et de faveurs. Attale, roi de Pergame, consacra une partie de ses immenses richesses à acheter des œuvres d'art dont il ornait ses palais; il poussa jusqu'à la somme de six cent mille deniers (456,875 francs) un *Bacchus*, du peintre Aristide, mis en vente avec d'autres chefs-d'œuvre dont Mummius avait dépouillé la Grèce. Ce dernier, étonné du prix et supposant dans le tableau quelque vertu secrète, rompit le marché, malgré les réclamations d'Attale, et envoya à Rome l'ouvrage d'Aristide. Ce *Bacchus* fut, si l'on en croit Pline, le premier tableau étranger qui fut exposé publiquement à Rome. Le goût des peintures et des statues ne tarda pas à s'y répandre. Les préteurs et les consuls romains, chargés de l'administration des provinces conquises, approvisionnaient la capitale d'œuvres d'art enlevées aux villes et aux particuliers. Beaucoup d'entre eux, il est presque inutile de le dire, pillaient pour leur propre compte. Ce Caïus Verrès, auquel Cicéron reprocha avec tant de véhémence des vols de statues commis en Sicile, n'était pas pire que les autres gouverneurs; c'était, au demeurant, un amateur passionné; il paya de sa tête le refus qu'il fit à Antoine de lui céder ses statues et sa vaisselle de Corinthe. César, Auguste et Tibère lui-même, achetèrent des tableaux et en décorèrent les temples et les portiques de Rome. La profusion de peintures, de mosaïques et de statues qui ont été trouvées à Pompéi, prouve suffisamment combien les arts furent appréciés et goûtés à l'époque où la civilisation romaine parvint à son apogée.

On a répété longtemps que la peinture et la sculpture avaient été complétement négligées pendant la période obscure du moyen âge. Les savantes études d'Emeric David et celles d'écrivains plus récents ont fait bonne justice de cette opinion erronée. Sans doute, le goût fut étrangement perverti à la suite des bouleversements profonds qui accompagnèrent la chute de l'empire romain; mais, chez les Grecs de Byzance et chez les nations les moins avancées de l'Occident, les diverses formes de l'art ne cessèrent d'obtenir des encouragements et d'exciter l'admiration. Les barbares eux-mêmes n'y furent pas insensibles : Théodoric, roi des Goths, dont la domination s'étendit sur la plus grande partie de l'Italie, institua des magistrats spécialement chargés de veiller à la conservation des chefs-d'œuvre de l'antiquité.

Toutefois il faut arriver à la Renaissance pour voir se ranimer, avec une ardeur inouïe, le goût des œuvres d'art. Les papes, les rois, les grands seigneurs, les évêques, les abbés, se disputèrent l'honneur d'occuper à d'importants travaux les peintres et les sculpteurs les plus renommés. Aux noms glorieux des rénovateurs de l'art, l'histoire se plaît à associer ceux de Jules II, de Léon X, de François Ier, de Charles-Quint, de Laurent de Médicis. Ce dernier ne se borna pas à encourager par des commandes les maîtres de Florence; il forma, pour l'instruction des jeunes artistes, une précieuse collection de dessins, de cartons et de modèles, par Donato, Masaccio, Uccello, Fra Filippo, et il rassembla dans le même but des statues et des bas-reliefs antiques dont Michel-Ange fut le premier à s'inspirer. On vit aussi de grands artistes former à leurs frais des collections de ce genre. Le Squarcione donna l'exemple. Plus tard, Raphaël chargea quelques-uns de ses élèves de parcourir l'Italie et la Grèce pour y dessiner les plus beaux modèles de l'art antique. Jules Romain eut la passion des médailles. A Venise, Antonio Vassilacchi réunit un grand nombre de dessins de Michel-Ange, de Pierino del Vaga, du Parmesan, du Titien et de Paul Véronèse, dont il était l'élève. A Florence, le cardinal Léopold de Toscane, de l'illustre famille des Médicis, collectionna plus de mille dessins des maîtres italiens les plus célèbres, depuis Cimabué jusqu'aux artistes de son temps. — Les *amateurs* de dessins furent extrêmement nombreux en Italie, au XVIIe siècle. Parmi les principaux, il faut citer Carle Maratte, Malvasia, l'auteur de la *Felsina pittrice;* le marquis del Carpio; monseigneur Marchetti, évêque d'Arezzo, qui possédait deux mille six cent trente-huit dessins, et le peintre Benedetto Luti, qui n'en réunit pas moins de quatorze mille cinq cent soixante-cinq, en cent quatorze portefeuilles.

On n'apprend pas sans étonnement que le plus grand peintre flamand et le plus grand peintre hollandais, dont les compositions sont si fortement empreintes de réalisme, Rubens et Rembrandt, eurent tous deux le goût des ouvrages antiques. La collection de Rubens, où l'on distinguait plusieurs beaux tableaux de diverses écoles, était surtout riche en statues, en bas-reliefs, en pierres gravées et en médailles : la vente qui en fut faite après la mort de l'artiste produisit des sommes considérables. Rembrandt, qui se ruina à acheter des estampes, des peintures et des curiosités, eut la douleur de voir livrée par ses créanciers, au vil prix de 4,964 florins et 4 sous, sa collection où figuraient, à côté d'un très-grand nombre de tableaux, de dessins, de gravures des écoles néerlandaises et italiennes, des antiques telles que le Laocoon, les bustes de Socrate et d'Homère, et aussi des costumes, des armes, des meubles de tous les pays, qui lui servaient de modèles pour ses compositions.

Lord Arundel, qui entretint des relations amicales avec Rubens et Van-Dyck, et qui poussait l'amour de l'art jusqu'à dire qu'on ne pouvait être homme de bien si l'on ne savait un peu dessiner, introduisit en Angleterre le goût des objets d'art; il rassembla dans les jardins et dans les galeries de son palais une grande quantité de sculptures antiques qu'il avait fait venir d'Italie et de Grèce. A son exemple, le fameux Buckingham, plutôt par vanité que par goût, se montra grand *amateur* d'antiquités et de tableaux : il usa de l'influence des ambassadeurs anglais à Constantinople, à Venise et dans les autres capitales de l'Italie, pour se procurer des œuvres inestimables. Le roi Charles Ier eut pour les arts l'amour le plus vif et le plus sincère. On prétend qu'il faisait des dessins que Rubens corrigeait. Il forma avec beaucoup de goût et de discernement une des plus riches galeries qui aient jamais existé; le gouvernement de Cromwell la fit vendre aux enchères : le roi d'Espagne et le fameux Jabach, banquier de Cologne, furent les principaux acquéreurs. Ce dernier ne craignit pas, pour satisfaire sa passion de collectionneur, de compromettre son immense fortune, et il fut obligé, par suite, de céder une partie de ses tableaux au cardinal Mazarin. Il s'était fait construire à Cologne, sur les plans de l'architecte Jacques Bruant, un hôtel magnifique, mais il résidait ordinairement à Paris, dans une maison de la rue Saint-Merry, où Lebrun et Séb. Bourdon avaient exécuté de fort belles peintures. Soit par goût, soit pour sacrifier à la mode, les grands seigneurs et les riches bourgeois du XVIIe siècle aimaient à confier à des artistes en renom le soin de décorer leurs demeures. C'est ainsi, pour parler seulement de la France, que Fouquet, qui dépensa 18 millions à élever son château de Vaux-le-Vicomte, y employa Vouet, Lebrun, Puget, Le Nôtre. Le président Lambert de Thorigny fit construire par Louis Levau, à l'extrémité de l'île Saint-Louis, un hôtel à la décoration duquel concoururent l'Italien Romanelli, le Hollandais Swanewelt, le Flamand Francisque Millet, François Perrier, Patel, Baptiste Monnoyer, Lebrun, qui peignit la galerie d'Hercule, et Lesueur, qui orna de compositions exquises le salon des Amours, le cabinet des Muses et le cabinet des bains. Louis XIV donna à sa cour l'exemple d'un vif amour pour les arts : il combla de faveurs et de distinctions les hommes éminents dont il eut l'occasion d'admirer les travaux, et il se montra plein d'aménité et de courtoisie pour quelques-uns d'entre eux. Il n'est pas douteux que Colbert n'ait contribué à lui inspirer de pareils sentiments, de même qu'il le décida à acheter la collection de Mazarin ainsi que cent un tableaux et plus de cinq mille dessins qu'avait encore Jabach, à faire chercher par toute l'Europe des peintures, des statues et des médailles, et à former du tout une galerie qui fut installée au Louvre. Ce grand ministre était lui-même très-*amateur* de manuscrits et de raretés bibliographiques.

Nous avons dit un mot de la passion de l'abbé de Marolles pour les estampes; jamais collectionneur ne fut plus enthousiaste, si ce n'est peut-être le célèbre ébéniste Boule, qui dépensait entièrement à des acquisitions de gravures et de dessins les sommes considérables qu'il gagnait en fabriquant des meubles. Il mourut presque insolvable. « On ne faisait aucune vente, a dit Mariette, où il ne fût et où il n'achetât, souvent sans avoir de quoi payer; il lui fallait emprunter presque toujours à gros intérêts. Une vente nouvelle arrivait, nouvelle occasion de recourir aux expédients. Le cabinet devenait nombreux et les dettes encore davantage, et pendant ce temps-là le travail languissait. C'était une manie dont il ne fut pas possible de le guérir. » Pour comble de malheur, un incendie détruisit en partie sa collection. — Entre autres *amateurs* plus ou moins célèbres du XVIIIe siècle, nous citerons : Boyer d'Aiguille, conseiller au parlement de Provence, qui entreprit de faire reproduire par la gravure les plus beaux tableaux de sa collection, et qui mit lui-même la main à l'œuvre; le fameux père La Chaise, confesseur de Louis XIV, qui collectionnait les dessins et les médailles; M. de Chantelou, protecteur du Poussin; l'abbé de Brienne; le duc de Saint-Simon; M. de la Vrillière, secrétaire d'Etat; M. de la Houssaye, ambassadeur à Vienne; le chevalier de Lorraine, les marquis de Créqui et d'Hauterive, le président Tambonneau, etc. Le siècle suivant ne vit pas diminuer en France le goût des œuvres d'art. Le plus illustre des amateurs de cette époque est sans contredit Pierre-Jean Mariette : il ne se borna pas à faire collection d'estampes, de dessins, etc., il écrivit sur diverses questions d'art avec une science profonde, un goût sûr et délicat. Il entretint des relations avec les artistes et les amateurs français et étrangers les plus distingués de son temps. MM. Crozat, de Jullienne et de Caylus, étaient au nombre de ses amis intimes. Crozat possédait quatre cents tableaux de maîtres, et un nombre presque aussi considérable de sculptures, d'admirables terres cuites de Michel-Ange, de Paul Véronèse, de François Flamand, de l'Algarde, du Bernin, dix-neuf mille dessins, une quantité prodigieuse d'estampes et la plus belle collection de pierres gravées qui ait jamais été entre les mains d'un particulier. Mariette a dit de lui : « M. Crozat n'aimait point ses dessins pour lui seul; il se faisait au contraire un plaisir de les faire voir aux amateurs, toutes les fois qu'ils le lui demandaient, et il ne se refusait même pas d'en aider les artistes. » M. de Caylus, antiquaire passionné, consacrait sa fortune à des publications sur les arts; il grava lui-même à l'eau-forte des dessins de Crozat. Il était très-lié avec Coypel, Bouchardon et d'autres artistes en renom. Tout le monde connait l'amitié que M. de Jullienne portait à Watteau, dont il possédait une foule de croquis et de peintures. Sa galerie était fort riche d'ailleurs en ouvrages de différents maitres et en curiosités de toutes sortes; la vente qui en fut faite après sa mort produisit 391,676 liv. 18 sous. Ces *amateurs* célèbres comptaient de nombreux émules dans toutes les classes de la société française : le cardinal de la Fare, le prince de Conti, la duchesse de Mazarin, les ducs de la Vallière, de Broglie, de Choiseul-Praslin, les maréchaux d'Estrées et de Noailles, les marquis de Beringhen et de Vence, les comtes du Luc, d'Orsay et Dubarry, le chevalier Dammery, le conseiller Trudaine, le fermier général Randon de Boisset, MM. de Lorangère, de Calonne, Lalive de Jully, Blondel de Gagny, Laborde de Méréville, Gaignat, le bijoutier Langraff, Gersaint, marchand de tableaux, et les peintres Nattier, Lancret, Parrocel, Hallé, Lebrun, etc. N'oublions pas cette charmante marquise de Pompadour, qui fut l'amie et la protectrice des principaux artistes de son temps, et qui ne dédaigna pas de graver elle-même des pierres fines, destinées à être offertes à son royal amant. Avant elle, une autre maîtresse de roi, la jolie comtesse de Verrue, qu'aima si éperdument Victor-Amédée de Savoie, montra un goût très-vif pour les arts et forma une importante collection de tableaux italiens et hollandais. Il serait trop long de dresser la liste des amateurs anglais, italiens et néerlandais du XVIIIe siècle. Les limites assignées à cet article ne nous permettent pas davantage de passer en revue ceux de notre époque, soit Français, soit étrangers; malgré tout le soin et toute la conscience que nous pourrions mettre à ce travail, nous aurions à craindre d'omettre beaucoup de noms et d'éveiller par suite beaucoup de susceptibilités, car il est permis de dire des amateurs ce qu'on dit des poëtes : *genus irritabile.* D'ailleurs, les indications que nous nous proposons de donner au mot COLLECTION, sur les galeries privées les plus célèbres, compléteront en partie les renseignements sommaires qu'on vient de lire.

AMATHIE, nom d'une des cinquante Néréides.

AMATHIE s. f. (a-ma-tî — de *Amathie*, n. myth.). Crust. Genre de crustacés décapodes, famille des oxyrhinques, dont la seule espèce connue se trouve dans la rade de Toulon.

— Entom. Genre d'insectes lépidoptères, famille des nocturnes, voisin des phalènes.

— Polyp. Genre de polypiers, syn. du genre *sertulaire.*

AMATHITE s. f. (a-ma-ti-te — du gr. *amathitis*, qui se plaît sur le sable). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, renfermant une seule espèce, qui habite l'Egypte.

AMATHONTE, ville de l'île de Chypre, ainsi nommée d'Amathus, un des fils d'Hercule, et célèbre surtout par le culte que ses habitants rendaient à Vénus, et le temple magnifique qu'ils lui avaient consacré. Ce temple était entouré de bosquets de myrtes et de rosiers.

Amathonte, à cause du culte qu'on y rendait à la mère des Amours, est l'objet de fréquentes allusions littéraires :

« Le petit bois de Suresnes est le nid du marin d'eau douce; le moineau parisien s'y fait alcyon; après avoir bercé ses amours sur la

vague du fleuve, il se réfugie dans les bosquets de cette nouvelle *Amathonte.* »

MÉRY.

AMATHUS s. m. (a-ma-tuss — du gr. *amathos*, poussière). Entom. Genre d'insectes névroptères, de la famille des phryganiens.

AMATHUSIE s. f. (a-ma-tu-zî — n. myth.). Entom. Genre de lépidoptères, famille des diurnes.

AMATHUSIE, surnom de Vénus, honorée particulièrem. à Amathonte.

AMATHUSIEN, ENNE s. et adj. (a-ma-tu-zi-ain, è-ne). Géogr. anc. Habitant d'Amathonte; qui a rapport à cette ville ou à ses habitants : *Les* AMATHUSIENNES *environnèrent Ariane de soins et de consolations.* (Val. Parisot.)

AMATI s. m. (a-ma-ti — n. pr.). Violon de la fabrique des Amati : *Les* AMATIS *sont aujourd'hui fort rares.*

AMATI, famille de luthiers crémonais, dont le membre le plus célèbre est Antoine (1565-1620). Ses violons ont une douceur et une pureté de son qui n'ont jamais été surpassées. Il fit pour Henri IV, roi de France, un violon richement ornementé, qui existe encore, et qui est une curiosité historique du plus grand prix.

AMATI, IE (a-ma-ti) part. pass. du v. Amatir.

AMATINANT (a-ma-ti-nan) part. prés. du v. Amatiner.

AMÂTINANT (a-mâ-ti-nan) part. prés. du v. Amâtiner.

AMATINER v. a. ou tr. (a-ma-ti-né — rad. *matin*). Faire lever quelqu'un matin : *Il est bon d'*AMATINER *de bonne heure les enfants.* Il est familier.

AMÂTINER ou **AMASTINER** v. a. ou tr. (a-mâ-ti-né — rad. *mâtin*). Faire couvrir une chienne par un mâtin.

S'amâtiner, v. pr. Pop. Se prostituer, en parlant d'une femme; se livrer au premier venu, à la manière des animaux.

AMATIR v. a. ou tr. (a-ma-tir — rad. *mat*). Techn. Chez les orfévres, rendre mat l'or, l'argent, leur ôter leur poli.

— Monn. Blanchir les flans des pièces d'or ou d'argent.

AMATIVITÉ s. f. (a-ma-ti-vi-té — du lat. *amatus*, aimé). Phrén. Nom de l'instinct qui attire les individus l'un vers l'autre et les porte à s'aimer : *Le cervelet est l'organe de l'*AMATIVITÉ. (T. Thoré.)

AMATODE s. m. (a-ma-to-de — du gr. *amathôdês*, sablonneux). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, ayant pour type une espèce répandue en Guinée et dans le Sénégal.

AMATOIRE s. f. (a-ma-toi-re — du lat. *amatorium*; formé du v. *amare*, aimer). Antiq. rom. Philtre auquel on attribuait la propriété de rendre amoureux : *Les magiciennes emploient des breuvages que l'on appelle* AMATOIRES *ou philtres thessaliens; ces breuvages se rapprochent beaucoup des poisons, et ils en ont eu plus d'une fois les effets pernicieux.* (Dézobry.)

À MÂTS ET À CORDES loc. adv. (a-mâ-zé-à-kor-de). Mar. Se dit de la manière de naviguer ou de fuir d'un bâtiment courant vent arrière devant un gros temps.

AMAURI ou **AMALRIC DE CHARTRES**, philosophe et théologien, condamné comme hérétique par Innocent III, au commencement du XIIIe siècle, enseignait que le règne du Père avait fini à l'avénement du Christ, que celui du Christ touchait à sa fin et que celui du Saint-Esprit allait commencer. L'ouvrage dans lequel il avait développé sa doctrine portait le titre de *Physion*. Dix de ses disciples furent brûlés, en 1210, et ses ossements furent exhumés pour être livrés aux flammes.

AMAURONIE s. f. (a-mo-ro-nî — du gr. *amauros*, obscur). Entom. Genre de coléoptères pentamères, fondé sur une seule espèce de l'île de Corfou.

AMAUROSE s. f. (a-mô-ro-ze — du gr. *amaurôsis*, obscurcissement). Méd. Perte complète ou incomplète de la faculté de voir, déterminée par la paralysie de l'appareil nerveux de l'œil (rétine, nerf optique).

— **Encycl.** L'*amaurose* est vulgairement désignée sous le nom de *goutte sereine.* Voici l'origine que Morgagni assigne à cette dénomination : « Les Arabes, dit-il, appelaient autrefois l'amaurose *goutte sereine; sereine* parce que, dans cette maladie, les yeux sont clairs et sans aucune lésion sensible, si ce n'est que la pupille, le plus souvent, est plus grande qu'à l'ordinaire et presque immobile; *goutte*, parce que les médecins de cette nation ne doutaient pas qu'une humeur obstruante ne s'écoulât du cerveau dans les nerfs optiques, ce qui expliquait aussi, selon eux, la promptitude avec laquelle cette affection survient. »

L'*amaurose* peut être *complète* ou *incomplète*; ordinairement *continue*, elle est quelquefois *périodique*. Elle est *idiopathique* quand elle dépend uniquement d'une lésion de la rétine ou du nerf optique; *symptomatique*, quand elle est produite par la lésion de la partie du cerveau qui perçoit les impressions lumineuses, et *sympathique*, lorsqu'elle dépend de la lésion d'organes tout à fait étrangers à l'appareil de la vision. M. le docteur Rognetta distingue trois espèces d'*amauroses* : 1o l'*amaurose mécanique*, qui dépend d'une compression du nerf optique ou de la rétine, ou d'une altération organique de ces parties; 2o l'*amaurose asthénique* ou *adynamique*, qui a pour cause un affaiblissement de la rétine, comme cela s'observe à la suite des grandes hémorragies, des empoisonnements par l'acide carbonique, la belladone, le plomb, etc.; 3o l'*amaurose sthénique* ou *hyperémique*, qui est produite par la congestion de la rétine ou du nerf optique.

L'*amaurose* peut débuter d'une manière brusque et pour ainsi dire instantanée, ou se développer lentement et graduellement. La cécité, l'insensibilité de l'iris, son immobilité et sa dilatation permanente devant la lumière la plus vive, bien que la pupille reste noire et qu'aucun obstacle apparent ne s'oppose à la perception des rayons lumineux, l'immobilité des paupières à l'approche d'un corps quelconque, tels sont les principaux symptômes de l'*amaurose*. Les causes de cette affection sont *directes* ou *indirectes*. Les premières sont : les blessures oculaires, les commotions de la rétine, l'insolation, les tubercules du cerveau, etc.; les secondes sont : la grossesse, les chagrins prolongés, l'insomnie, la colère, l'ivresse répétée, la suppression d'un exanthème cutané, d'un émonctoire, d'une hémorragie périodique, l'exercice de certaines professions qui condamnent la vue à une fatigue continuelle (tailleurs, horlogers, micrographes), les pertes abondantes et répétées de sang, les poisons narcotiques, etc. Le pronostic de l'*amaurose* est plus ou moins grave, selon la nature, les causes, le degré, la durée de l'affection.

Le traitement est *général* ou *local*, et doit être institué d'après l'espèce d'*amaurose* qu'il s'agit de combattre. Dans l'*amaurose* sthénique, on prescrit le repos absolu des yeux dans une chambre obscure, les émissions sanguines, les frictions mercurielles autour de l'orbite, la belladone à l'extérieur et à l'intérieur, le calomel, les purgatifs souvent répétés, etc. Dans l'*amaurose* asthénique, on a recours aux toniques, tels que préparations ferrugineuses, houblon, gentiane, quinquina, si l'*amaurose* se lie à un affaiblissement général de la constitution; aux anthelminthiques, si elle paraît être d'origine vermineuse; aux mercuriaux et à l'iodure de potassium, si l'on croit devoir accuser une infection syphilitique. Comme modificateurs locaux, on emploie l'électricité, les stimulants directs, tels que le baume de Fioraventi, l'éther sulfurique, l'alcool pur, l'ammoniaque, dont on dirige les vapeurs vers les yeux, les révulsifs, tels que sinapismes, vésicatoires volants souvent renouvelés, la pommade ammoniacale, la pommade stibiée, l'huile de croton, les cautères, les moxas, les sétons, etc.

AMAUROTIQUE adj. (a-mô-ro-ti-ke — rad. *amaurose*). Méd. Qui a rapport à l'amaurose, qui est affecté d'amaurose.

— s. Personne atteinte d'amaurose : *Un* AMAUROTIQUE. *Une* AMAUROTIQUE.

AMAURUS s. m. (a-mo-russ — du gr. *amauros*, obscur). Entom. Genre d'insectes hémiptères de la famille des scutellériens, dont on connaît une dizaine d'espèces, propres à l'Afrique et à l'Asie australe.

AMAURY Ier, roi de Jérusalem, fils et successeur de Baudouin III (1165-1173). Son avarice lui fit entreprendre en Egypte une expédition qui eut les plus désastreux résultats, et il précipita par son incapacité la décadence des colonies chrétiennes de l'Asie.

AMAURY II de Lusignan, roi de Chypre, devint roi titulaire de Jérusalem par son mariage avec Isabelle, veuve de Henri de Champagne (1194-1205). Pendant tout son règne, il tint sa cour à Ptolémaïs, et ne put rentrer dans Jérusalem, occupée par les Sarrasins.

AMAURY. V. AMALRIC (Arnaud).

AMAURY-DUVAL (Eugène-Emmanuel), peintre, né à Montrouge, près Paris, en 1808, neveu d'Alexandre Duval le littérateur. Il étudia dans l'atelier de M. Ingres et se distingua surtout dans le genre du portrait. Parmi ses sujets historiques ou religieux, on cite particulièrement : *Pâtre grec découvrant un bas-relief antique;* des peintures murales dans l'église de Saint-Germain-en-Laye; la chapelle de la Vierge à Saint-Germain l'Auxerrois, une autre chapelle à Saint-Merry, etc; enfin une *Jeune Fille sortant du bain*, tableau très-remarqué au Salon de 1864.

AMAUSITE s. f. (a-mô-zi-te). Minér. Variété de pétrosilex d'un blanc grisâtre, trouvée à Ædelfors, en Suède. ‖ On écrit aussi AMAUZITE OU AMAUTITE.

AMAXICHI, ville des îles Ioniennes, ch.-lieu de l'île Sainte-Maure; évêché grec; 6,000 hab.

AMAZIE s. f. (a-ma-zî — du gr. *a* priv.; *mazos*, mamelle). Anat. Absence de mamelles.

AMAZIRGUES s. m. pl. (a-ma-zir-ghe). Géogr. Nom d'un peuple autochthone qui habite les hautes vallées de l'Atlas, et qu'on appelle plus souvent *Berbères.*

— s. m. Linguist. *L'amazirgue*, idiome des Amazirgues.

AMAZONE s. f. (a-ma-zo-ne — du gr. *a* priv.; *mazos*, mamelle). Nom donné par les anciens à des femmes guerrières qu'ils disent avoir habité les rives du Thermodon, en Cappadoce, et avoir étendu leurs conquêtes jusque dans l'Asie Mineure.

C'est peu qu'avec son lait une mère *amazone*
M'ait fait sucer encor cet orgueil qui t'étonne.
RACINE.

— **Par anal.** Femme hardie, aux habitudes viriles, qui la rapprochent des héroïnes de l'antiquité : *Jeanne Darc, Jeanne Hachette étaient de vaillantes* AMAZONES. *Votre intrépide* AMAZONE *décourage les plus hardis désirs de bonheur.* (Balz.) *Cette personne distinguée n'était pas une* AMAZONE *ni une héroïne.* (Ste-Beuve.) *Quelques instants après a paru Mathilde, avec cet air que vous lui connaissez; cet air d'*AMAZONE, *la tête haute, le sourire superbe.* (Scribe.) AMAZONES *de l'émeute, les femmes de la Halle accouraient sur le premier plan.* (L. Blanc.)

Sur ces chars la duchesse, *amazone* intrépide,
Dans ses bonds redoublés guide un coursier rapide.
DUPUY DES ILETS.

L'*amazone* surtout, signalant son courage,
Triomphe et s'applaudit au milieu du carnage.
DELILLE.

— *Habit d'amazone* ou simplem. *amazone*, Très-longue robe de drap boutonnée par devant jusqu'en haut, que les dames mettent pour monter à cheval : AMAZONE *noire, bleue, verte. Proposez à une jolie obèse de monter à cheval, elle y consentira avec joie, mais à condition qu'elle aura un habit d'*AMAZONE *frais et coupé dans le dernier goût.* (Brill.-Sav.) *Cette femme était vêtue d'une* AMAZONE *noire, à la mode anglaise.* (E. Sue.) *Je me mis à la croisée, et vis une femme en* AMAZONE *et la tête couverte d'une épaisse mantille.* (G. Sand.) *Elle s'était donné une* AMAZONE *et montait à cheval.* (Balz.) *Relevant sur soi sa jupe d'*AMAZONE, *elle s'avançait à pas lents.* (J. Sandeau.) *La belle en* AMAZONE *monte un cheval turc, blanc comme le lait, fringant et vif au possible.* (Th. Gaut.)

En habit d'*amazone*, au fond de mes déserts,
Je te vois arriver, plus belle et plus brillante
Que la divinité qui naquit sur les mers.
VOLTAIRE.

‖ La femme qui porte cette robe : *On voit beaucoup d'*AMAZONES *au bois de Boulogne. Les* AMAZONES *sont toujours accompagnées d'un cavalier servant. Elle avait vingt-cinq ans à cette époque; le bel âge pour une* AMAZONE. (Ste-Beuve.) *Elle était piquante, originale, étrange, avec son chapeau d'*AMAZONE *et sa redingote rouge.* (Michelet.)

— Ornith. Nom donné par Buffon aux espèces de perroquets caractérisés par leurs ailes, dont le fouet est garni de plumes rouges ou jaunes. *L'amazone à tête blanche* se voit souvent chez les marchands oiseliers.

— **Encycl.** Hist. Les *Amazones* de l'antiquité se brûlaient ou se comprimaient dès l'enfance la mamelle droite, afin de tirer de l'arc avec plus de facilité. Elles se perpétuaient par un commerce passager avec les hommes des pays voisins, et renvoyaient à leurs pères les enfants mâles. Les plus célèbres de leurs reines ou de leurs héroïnes sont : Sphione, qui vint féliciter Jason; Ménalippe, qui donna sa ceinture à Hercule; Hippolyte, qui envahit l'Attique; Antiope, qui fut vaincue par Thésée; Penthésilée, qui marcha au secours de Troie et fut tuée par Achille, et Thalestris, qui visita Alexandre. Il est aussi question d'Amazones scythes, dont la reine Thomyris vainquit Cyrus et le fit périr, ainsi que d'Amazones d'Afrique, qui subjuguèrent les Atlantes et furent exterminées par Hercule.

Il est vraisemblable que ces traditions n'ont aucun fondement historique. Cependant, l'histoire de la Bohême au VIIIe siècle nous offre un exemple curieux de femmes analogues aux *Amazones* grecques. Organisées en corporation militaire et même en société civile, sous le commandement d'une certaine Vlasta, ces femmes construisirent des forts et firent pendant huit années la guerre au duc de Bohême Przémyslas, exterminant ou réduisant en esclavage tous les hommes qui tombaient entre leurs mains. V. VLASTA.

AMAZONES, départem. du Pérou, N.-E., où coulent trois des plus grands bras du fleuve du même nom; sol fertile, mais qui n'est pas cultivé; 40,000 hab.; ch.-lieu Chachapoyas.

AMAZONES (FLEUVE DES), nommé aussi *Maragnon* ou *Maranahão*, le plus grand cours d'eau de l'Amérique méridionale, et même du monde entier, si l'on considère le Mississipi comme indépendant du Missouri, qui en est la continuation naturelle. En prenant pour terme de comparaison la Tamise, dont la longueur serait représentée par le chiffre 1, le Mississipi le serait par 19, et le fleuve des Amazones par 31. Comme son frère de l'Amérique du Nord, le géant des eaux de l'Amérique méridionale part de la même chaîne de montagnes, la Cordillière des Andes, et arrose une immense et fertile vallée. Mais le Mississipi a été rejeté dans le golfe du Mexique par la chaîne des Alleghanys, tandis que l'*Amazone* ne trouvant sur sa route d'autres obstacles que des forêts vierges et un terrain plat, s'est élancé, à l'ouest du sommet des Andes jusqu'aux rives de l'Atlantique. C'est grâce à cette course furibonde et non interrompue, que le fleuve des Amazones, au lieu de couler lentement sur un lit boueux comme son frère du nord, se précipite à flots pressés, conservant, même dans l'intérieur des terres, une profondeur de 200 à 400 mètres. C'est aussi à cette rapidité du courant qu'est due l'absence d'un delta, à l'embouchure de l'*Amazone*; ajoutons que le terrain s'y prêtait moins que les parties marécageuses au milieu desquelles le Mississipi vient lentement mourir.

Quand les flots de l'*Amazone* rencontrèrent pour la première fois les vagues de l'Atlantique, une lutte terrible dut s'établir; le fleuve, coupé en deux par l'Océan, entoura de chacun de ses bras l'île de Marajo, alors formée par ce choc, et les deux branches conservèrent une telle impulsion, qu'aujourd'hui encore on les voit couler pendant plusieurs centaines de kilomètres dans le sein de l'Atlantique, sans mélanger leurs eaux aux siennes. A des époques périodiques, cette lutte des premiers temps recommence, mais avec un grandiose bien autrement terrible que tout ce que présentent dans ce genre nos plus grands fleuves d'Europe. Le mascaret de l'*Amazone* s'appelle *pororoca*. Malheur aux navires qui affronteraient alors, même à 400 kilomètres au large, ce courant redoutable qui, en temps de calme, se fait sentir aux navigateurs à une distance de 300 kilomètres.

Les indigènes du Brésil appellent l'*Amazone* Güiena. De sa source au confluent de l'Ucayalo ou Rio Paro, on lui donne le nom de Maranhao; plus loin, celui de Rio dos Solimens, jusqu'à l'embouchure du Negro, et de ce point à l'Océan, celui de *fleuve des Amazones.* Ce dernier nom vient des femmes armées que rencontra, ou crut rencontrer sur ses bords, vers 1539, Francisco Orellana, aventurier espagnol. Il fut le premier Européen qui descendit en entier, et sur une frêle barque, le fleuve des Amazones, entrevu par Vincent Pinçon, dès l'année 1500. Les Espagnols et les Portugais sont les seuls qui appellent quelquefois ce gigantesque cours d'eau l'Orellane, en mémoire du premier voyageur qui eut l'audace de se confier à ses flots rapides. La Condamine étudia le cours de ce fleuve de 1743 à 1744, et en publia à son retour une carte excellente. L'*Amazone* prend sa source au lac Lauricocha, dans les Andes du Pérou, à 3,000 mètres au-dessus du niveau de la mer, par 12o de latitude sud, et parcourt, avant de se jeter dans l'Océan, 5,310 kilomètres. Ses principaux affluents sont, à droite : le Javarl, le Jurua, le Purus, la Madeira, le Topayos et le Xingu; à gauche : le Rio Negro, le Cassiquiari, le Napo et l'Ica. Avec ces affluents, dont la plupart sont plus considérables que nos grands fleuves européens, l'*Amazone* arrose un bassin de 3 milliards et demi de mètres carrés, et comprend 80,000 kilomètres de cours d'eau navigable. Le volume du fleuve est alors tellement grossi, que sa largeur varie, dans l'intérieur des terres, de 2 à 8 kilomètres, et qu'il en compte près de 300 à son embouchure. Aussi, par ce vaste et double estuaire, la marée peut-elle remonter jusqu'à 600 kilomètres, même sans les terribles mascarets de l'équinoxe. Nous avons déjà dit qu'à la marée basse, le grand fleuve reprend ses droits, et domine à son tour si victorieusement une partie de l'Océan, qu'on l'y voit couler distinctement sur un immense trajet, et qu'il ôte à la mer, dans ces parages, son âpreté saline. Ses bords sont couverts de hautes herbes et de forêts immenses, peuplées de jaguars, de serpents, d'oiseaux variés et d'une quantité innombrable de singes; ses eaux recèlent des crocodiles qui atteignent jusqu'à 10 mètres de longueur; les tortues y sont excellentes.

Un coup d'œil jeté rapidement sur la carte de l'Amérique méridionale nous montre qu'il suffirait d'un canal fort court pour unir l'*Amazone* à la Plata par leurs deux affluents, le Topayos et le Paraguay. Quand le génie de l'homme aura exécuté ce travail, l'Amérique du Sud sera enfin dotée du grand chemin par lequel seul la civilisation pénétrera à l'intérieur de ce pays magnifique. L'Amérique septentrionale jouit déjà de ce bienfait. Or, l'*Amazone* et la Plata sont situés, l'un par rapport à l'autre, absolument comme le Saint-Laurent et le Mississipi. L'exécution serait encore plus facile, il n'y aurait pas de Niagara à tourner, et les résultats seraient aussi beaux : éviter les hasards d'une navigation sur les côtes, et développer les ressources intérieures du pays, ressources qui sont certainement à l'avantage de l'Amérique du sud, capable de produire tout ce que le travail de l'homme lui demandera.

Les Amazones ou **la Fondation de Thèbes**, opéra en trois actes, paroles de Jouy, musique de Méhul, représenté à l'Académie impériale de musique le 17 décembre 1811. Cet ouvrage, qui cependant n'est pas inférieur à d'autres du grand compositeur, n'eut pas un succès marqué.

Amazone du Thermodon (L'), groupe en bronze, plein de mouvement et de vie, qui orne le péristyle extérieur du musée de Berlin. C'est l'œuvre d'un sculpteur allemand, M. Kiss, élève du célèbre Rauch. La guerrière à cheval est attaquée par un lion; ses traits respirent plus la colère que l'effroi; elle cherche à épouvanter l'animal cramponné au cou du cheval par les dents et les griffes. Le cheval, frémissant sous cette terrible étreinte, est admirablement rendu, et l'ensemble a une grande énergie. « En voyant cet excellent groupe, dit M. Viardot, on est tenté de prédire à la nouvelle école de sculpture allemande un avenir durable et glorieux. »

Amazones (REPRÉSENTATIONS DIVERSES DES). Les anciens artistes ne se sont guère montrés galants à l'endroit des Amazones; ils les ont presque toujours représentées blessées ou vaincues, peut-être parce qu'ils trouvaient là une

occasion de rendre leurs héroïnes plus touchantes. Ce qu'il y a de bien certain, c'est qu'aucun des monuments de l'antiquité, statues, bas-reliefs, médailles, qui nous offrent une ou plusieurs figures d'Amazones, ne confirme l'opinion de ceux qui prétendent que ces femmes guerrières se brûlaient une mamelle afin de pouvoir plus facilement tirer de l'arc. Le musée du Vatican (*Braccio-Nuovo*) renferme deux statues d'*Amazones blessées;* la plus belle passe pour être une copie de l'Amazone du sculpteur grec Ctésilas, qui remporta le prix à un concours auquel Phidias et Polyclète prirent part. La tête de la guerrière est doucement inclinée, et sa physionomie exprime une profonde tristesse. La même expression se reproduit d'ailleurs dans plusieurs autres figures d'Amazones, notamment dans celle du Louvre.

Le musée Pio-Clémentin possède une *Amazone* plus grande que nature, occupée à détendre son arc; son carquois est suspendu à son côté, et près d'elle on voit son bouclier en forme de croissant et sa hache à deux tranchants (*bipennis*). On remarque, dans la même galerie, deux bas-reliefs de sarcophages représentant des *Défaites d'Amazones;* l'une de ces sculptures, qui provient de la villa de Jules III, représente deux figures qu'on croit être Achille enlevant la reine Penthésilée. Un troisième bas-relief du plus beau style et deux autres statues d'Amazones figurent au musée du Capitole. Une Amazone à cheval est représentée sur les médailles de Trajanopolis, ville de Phrygie : les habitants de cette contrée et de la plupart des provinces de l'Asie Mineure prétendaient tirer leur origine de ces femmes belliqueuses.

Amazones (BATAILLE DES), tableau de Rubens, galerie de Munich. Poursuivies par l'armée de Thésée, les Amazones cherchent à défendre le passage du fleuve Thermodon, dont elles habitent les rives. Une lutte acharnée s'engage au milieu même d'un pont de pierre : les guerrières opposent un héroïsme impuissant à l'attaque impétueuse des cavaliers grecs; elles sont précipitées avec leurs montures dans les eaux rouges de sang. La soldatesque farouche les atteint jusque-là et les massacre sans pitié pour leur faiblesse, sans respect pour leur beauté. Au travers de l'arche du pont, qui semble prête à s'affaisser sous la masse des combattants, on aperçoit une ville en flammes; les lueurs de l'incendie et les tourbillons de fumée ajoutent à l'horreur de la mêlée. Cette composition, conçue avec un rare génie, est exécutée dans de petites dimensions : on ne sait ce qu'il faut le plus y admirer, de la disposition pittoresque des groupes, de la beauté des détails, de la hardiesse du dessin ou de la puissance du coloris.

AMAZONIEN, surnom d'Hippolyte, fils de Thésée et de l'Amazone Antiope.

— *Monts amazoniens*, Montagnes situées près du Thermodon, pays des Amazones.

AMAZONIQUE adj. (a-ma-zo-ni-ke — rad. *amazone*). Qui se rapporte aux Amazones : *Cette remarque est si vraie qu'elle a donné lieu à quelques modernes de porter à trois le nombre des rameaux de la famille* AMAZONIQUE. (Val. Parisot.)

AMAZONITE s. f. (a-ma-zo-ni-te — rad. *Amazone*). Minér. Variété verte de feldspath, qui doit son nom au fleuve des Amazones, près duquel elle a été rencontrée. L'*amazonite* est opaque, susceptible d'un beau poli. On la trouve aussi en Sibérie, aux monts Ourals, etc.

AMBA s. m. (an-ba). Nom donné à des élévations de forme pyramidale ou cubique qu'on trouve quelquefois au milieu des plaines, dans certains pays. Leurs sommets sont planes, unis, couverts de forêts, sillonnés de sources. Quelques-uns de ces plateaux sont si vastes qu'il faut plusieurs journées pour les parcourir : *Les* AMBAS *sont fréquents en Abyssinie, dans le Congo, dans l'Indoustan et dans le nord de l'Amérique méridionale. C'est sur l'*AMBA *de Gédéon que réside le gouverneur de Samen.*

AMBACT s. m. (an-bakt). Etendue de juridiction féodale.

AMBAGES s. f. pl. (am-ba-je — du lat. *ambages*, détours). Circonlocutions, circuit de paroles embarrassées, ambiguës, équivoques : *Parler sans* AMBAGES. *Point de variations ni d'*AMBAGES *dans ses réponses, tout furieux qu'il était.* (St-Sim.) *Soyez bref : point d'*AMBAGES, *de circonlocutions.* (Mol.) *Malgré son désir de ne pas se laisser surprendre par les ruses florentines, le roi était déjà saisi, enveloppé dans les* AMBAGES *et les replis de cette pompeuse loquacité de charlatan.* (Balz.) *Pour avoir dit ma pensée en peu de mots, sans* AMBAGES, *me voici en prison.* (P.-L. Cour.) *C'était, en effet, une dialectique pleine de facettes, d'*AMBAGES *imprévues et de filets à mille mailles.* (Cormen.) *Je vous avoue, sans* AMBAGES, *que j'en suis stupéfait, et que je peux à peine en croire mes sens.* (Baudelaire.)

— S'est employé au singulier : *L'*AMBAGE *de ses discours me fit entrevoir ce qu'il proposait.* (St-Sim.)

AMBAGIEUX, EUSE adj. (an-ba-ji-eu, eu-ze — du lat. *ambagiosus*, ambigu, obscur). Zool. Se dit d'une espèce d'aranéide : *L'épeire* AMBAGIEUSE *est une aranéide d'Espagne.* (Walcken.)

AMBAÏBA s. m. (an-ba-i-ba). Bot. Arbre du Brésil, famille des urticées, à bois poreux, très-inflammable. Les Brésiliens s'en servent pour allumer du feu par le frottement. Il appartient au genre cécropie. On l'appelle aussi *bois à canon* et *bois trompette*.

AMBAÏTINGA s. m. (an-ba-i-tain-ga). Bot. Arbre du Brésil, que l'on a regardé comme une seconde espèce d'ambaïba.

AMBALAM s. m. (an-ba-lamm). Bot. Arbre de l'Inde, qui porte un fruit rond et jaune. Sa pulpe a un goût aigrelet, et sert souvent d'assaisonnement au riz. On a attribué sans motif à son amande l'étrange propriété de faire perdre l'esprit à ceux qui en mangent.

AMBALARD s. m. (an-ba-lar). Techn. Brouette qui, dans les papeteries, sert à transporter la pâte.

AMBANTES s. m. pl. (an-ban-te). Géogr. anc. Peuple de la Perse qui occupait une partie du Paropamisus (Candahar).

AMBARE s. m. (an-ba-re). Bot. Grand arbre des Indes, semblable au noyer, et dont le fruit a la réputation de donner de l'appétit et de faire évacuer la bile.

AMBARÈS-ET-LAGRAVE, commune du dép. de la Gironde, arrond. de Bordeaux; pop. aggl. 1,540 hab. — pop. tot. 2,666 hab.

AMBARRES s. m. pl. (an-ba-re). Géogr. anc. Peuples de la Gaule celtique, alliés des Eduens, et qui habitaient sur la rive gauche de l'Arar (la Saône), du côté du levant.

AMBARVALE adj. (an-bar-va-le — lat. *ambarvalis*, même sens). Antiq. rom. Se disait de la victime qu'on sacrifiait dans les ambarvales, après l'avoir promenée dans les champs.

— *Frères ambarvales*. Nom donné aux prêtres qui présidaient aux fêtes nommées *ambarvales*.

AMBARVALES ou **AMBARVALIES** s. f. pl. (an-bar-va-le — du lat. *ambarvalia;* formé de *ambire*, aller autour; *arva*, champs). Antiq. rom. Fêtes célébrées en l'honneur de Cérès, pour appeler sur les biens de la terre la protection de cette déesse.

— **Encycl.** Les *ambarvales* étaient célébrées deux fois par an, en avril, pour demander l'accroissement et la maturité des récoltes; en juillet ou en août, afin d'obtenir la conservation des grains et autres fruits de la terre. On y sacrifiait un taureau, une truie et une brebis, après une procession autour des champs : de là le nom d'*ambarvales*. Il y avait des *ambarvales* particulières et des *ambarvales* publiques. Les premières étaient célébrées par chaque chef de famille, assisté de ses enfants et de ses esclaves. Les *ambarvales* publiques avaient lieu autour de la ville. — Nos *Rogations* rappellent les *ambarvales* des Romains.

AMBARVALIES s. f. pl. (an-bar-va-lî) V. AMBARVALES.

AMBARVATE s. f. Bot. V. AMBREVADE.

AMBASSADE s. f. (an-ba-sa-de — du lat. *ambactus*, valet qui fait les commissions, qui va et vient, d'où est dérivé le bas lat. *ambactia*, mission; ou du goth. *ambachts*, serviteur). Charge, fonction de celui qui est envoyé comme représentant par un prince, un Etat souverain, près d'un autre prince, d'un autre Etat souverain : *L'*AMBASSADE *d'Espagne, de Russie. L'empereur lui accorda l'*AMBASSADE *de Turquie. Il avait l'air mystérieux et important d'un homme revêtu d'une* AMBASSADE. (La Bruy.) *La première année d'une* AMBASSADE *ruine toujours l'ambassadeur.* (Chateaub.) *Cette femme est capable de me faire donner une belle* AMBASSADE *avant même que je sois député.* (Balz.) *Pour les jeunes seigneurs, les* AMBASSADES *sont des cours de diplomatie et de gastronomie.* (Carême.) *Il a suivi le maréchal dans son* AMBASSADE *en Russie.* (Scribe.)

C'est toi dont l'*ambassade*, à tous les deux fatale,
L'a fait, pour mon malheur, pencher vers ma rivale.
RACINE.

Il vaque une *ambassade* et même un ministère.
Mais qui nommera-t-on? C'est encore un mystère.
ETIENNE.

‖ Lieu, maison où sont établis les bureaux de l'ambassadeur : *Aller à l'*AMBASSADE. *Faire viser son passe-port à l'*AMBASSADE. *L'*AMBASSADE *de Russie se trouve dans telle rue.*

— Collectivem., se dit de l'ambassadeur et des secrétaires, des employés, etc., qui forment sa suite : *Une* AMBASSADE *nombreuse. Une* AMBASSADE *magnifique. Il appartient à l'*AMBASSADE. *Nous avons vu passer l'*AMBASSADE. *C'était, en effet, le recteur et tous les dignitaires de l'Université, qui se rendaient processionnellement au-devant de l'*AMBASSADE. (V. Hugo.) *Son Eminence accompagne en ce moment l'*AMBASSADE *très-honorable de M. le duc d'Autriche.* (V. Hugo.) *L'*AMBASSADE *japonaise est descendue au Grand-Hôtel, à Paris.* (Journ.)

— Députation envoyée à un prince, à une république, à un Etat souverain : *Envoyer, recevoir une* AMBASSADE. *Il lui arriva une* AMBASSADE *de Scythes.* (Vaugel.) *Les Romains se firent alors représenter en Grèce par une* AMBASSADE *solennelle.* (Boss.) Les Troyens avaient envoyé une *ambassade* à Tibère pour lui faire leurs compliments de condoléance au sujet de la mort de Germanicus; l'*ambassade* mit tant de lenteur dans son voyage, qu'elle n'arriva à Rome que deux ans après la mort du héros. Tibère les remercia vivement; mais pour leur faire sentir l'inconvenance d'un tel retard, il leur dit qu'il prenait la plus grande part à la perte qu'ils avaient faite dans la personne d'Hector, tué par Achille (environ 1300 ans auparavant).

— Fam. Commission, message entre particuliers : *Se charger, s'acquitter d'une* AMBASSADE. *Je ne veux point d'une pareille* AMBASSADE. *Enfin, pour achever mon* AMBASSADE, *il vient vous demander votre fille en mariage.* (Mol.)

Son frère arrive et lui fait l'*ambassade*.
LA FONTAINE.

‖ Ironiq. *J'ai fait une belle ambassade*, Ma mission n'a pas été heureuse : *O! juste ciel! j'ai fait une belle* AMBASSADE! (Mol.)

— *Secrétaire d'ambassade*, Secrétaire attaché à un ambassadeur, qui remplace celui-ci en cas d'absence ou de congé, et qui jouit dans ce cas de tous les priviléges attachés au titre d'ambassadeur : *M. Drouin de Lhuys fut longtemps* SECRÉTAIRE D'AMBASSADE *à Madrid. Il fut nommé* SECRÉTAIRE D'AMBASSADE *à Rome.* (Lamart.) ‖ *Attaché d'ambassade*, Celui qui est attaché à une ambassade, à une légation sans titre déterminé : ATTACHÉ D'AMBASSADE *à Naples d'abord, il alla plus tard comme secrétaire à Madrid, à Londres, et fit ainsi le tour de l'Europe.* (Balz.)

AMBASSADEUR s. m. (an-ba-sa-deur — rad. *ambassade*). Agent diplomatique envoyé comme représentant par un prince, un Etat souverain, près d'un autre prince, d'un autre Etat : AMBASSADEUR *ordinaire.* AMBASSADEUR *extraordinaire. Nommer, envoyer un* AMBASSADEUR. *Recevoir un* AMBASSADEUR. *Rappeler un* AMBASSADEUR. *L'*AMBASSADEUR *d'Angleterre à Paris. L'*AMBASSADEUR *russe à Londres. Tout le raffinement d'un* AMBASSADEUR *et toute sa politique tendent à tromper et à n'être point trompé.* (La Bruy.) *Un* AMBASSADEUR *est un espèce de facteur par le canal duquel les faussetés et les tromperies passent d'une cour à l'autre.* (Volt.) *On me reçut avec les honneurs dont on accable les* AMBASSADEURS. (Chateaub.) *Un roi qui traite avec un* AMBASSADEUR *qui lui plaît lui fait toujours quelque concession dangereuse.* (F. Soulié.) *Dites à Son Altesse que je ne suis ni assez noble, ni assez pauvre, ni assez bête, pour faire un* AMBASSADEUR. (F. Soulié.) *Le cardinal Caprera fut reçu comme un* AMBASSADEUR *étranger.* (Thiers.) *A quoi servent les* AMBASSADEURS? *à compliquer les questions, à amoindrir la politique, à la faire tomber dans l'intrigue.* (E. de Gir.)

L'*ambassadeur* d'un roi m'est toujours redoutable.
VOLTAIRE.

Tout petit prince a des *ambassadeurs*,
Tout marquis veut avoir des pages.
LA FONTAINE.

Aujourd'hui devant vous abaissant sa hauteur,
Il demande à traiter par un *ambassadeur*.
VOLTAIRE.

— Par ext. Toute personne chargée de quelque message : *Le fils de Dieu est monté au ciel pour y être notre avocat, notre* AMBASSADEUR *et notre pontife.* (Boss.) *Il a bien choisi son monde, que de te prendre pour son* AMBASSADEUR! (Mol.) *En affaire, comme en diplomatie, tout dépend du choix de l'*AMBASSADEUR. (Scribe.) *C'est la raison pourquoi Jésus-Christ a choisi et pris de simples artisans, pour être les* AMBASSADEURS *des nouvelles de notre réconciliation.* (A. Péronnet.)

— *Pas d'ambassadeur*, Allure, façon de marcher grave, compassée. Se prend le plus ordinairement en mauvaise part : *Il semblait habitué à l'allure noble qu'on appelle ironiquement un* PAS D'AMBASSADEUR. (Balz.)

— **Encycl.** On nomme *agents diplomatiques* et quelquefois *ministres*, tous les délégués d'une souveraineté destinés à la représenter auprès d'une souveraineté étrangère. Longtemps il n'y eut en Europe qu'une seule espèce d'agents diplomatiques, assez souvent désignés sous le nom d'*ambassadeurs*. Plus tard, une pratique générale les divisa en quatre classes ou ordres, d'après la différence des honneurs qu'il plaisait aux gouvernements de leur accorder : les *ambassadeurs*, les *envoyés extraordinaires* et *ministres plénipotentiaires*, les *ministres résidents* et les *chargés d'affaires*. Ainsi, le nom d'*ambassadeur* qui, dans le langage ordinaire, est pris souvent comme terme générique et appliqué sans distinction à tous les agents diplomatiques, est, dans le langage de la diplomatie, réservé aux seuls agents du premier ordre, lesquels se distinguent des autres en ce qu'ils représentent, dit Martens, la personne même de leur souverain auprès d'un gouvernement étranger. Nous n'avons pas besoin de faire observer que ce caractère distinctif ne saurait avoir de sens dans une république ou dans une monarchie représentative, attendu qu'un roi constitutionnel n'exerçant aucun acte de royauté que par l'entremise de ses ministres, ne peut avoir avec les autres souverains que des rapports privés.

On divise les *ambassadeurs* en *ordinaires* et *extraordinaires*, division qui, dans l'origine, servait à distinguer les missions permanentes de celles qui avaient pour but une négociation particulière et extraordinaire. Quand un *ambassadeur* arrive auprès d'une cour, son premier soin est d'en informer le ministre des affaires étrangères, et de prendre son jour pour lui faire visite. Il lui remet copie de ses lettres de créance, et demande à en présenter l'original au chef de l'Etat. Cette remise a lieu en audience publique et solennelle. L'*ambassadeur* prend rang dans le corps diplomatique suivant son ancienneté, c'est-à-dire suivant l'ordre de la remise de ses lettres de créance. Dans les cours catholiques, le nonce du pape est le premier des *ambassadeurs*, *primus inter pares*.

Les *ambassadeurs* et autres agents diplomatiques jouissent du privilége d'*exterritorialité*, qui les fait considérer comme n'ayant pas quitté les Etats du souverain qu'ils représentent, et qui consiste dans l'inviolabilité de leur personne et de leur domicile et dans l'exemption de la juridiction étrangère. « Toutes les puissances de l'Europe, dit Martens, reconnaissent l'inviolabilité des ministres des différents ordres et la leur accordent, du moment où ils touchent le territoire de l'Etat prévenu de leur mission jusqu'à celui où ils l'ont quitté; de sorte que, même en cas de rupture, on laisse partir en sûreté le ministre de l'ennemi. » Cette inviolabilité du ministre est fondée sur l'indépendance où il doit être du gouvernement avec lequel il est chargé de négocier, indépendance sans laquelle il lui serait impossible d'atteindre le but de sa mission. C'est le principe fondamental du droit des gens; il est tellement nécessaire aux rapports extérieurs des Etats, qu'il a été admis par tous les peuples, même dans l'antiquité. *Sancti habentur legati* (les ambassadeurs sont tenus pour sacrés), disait la loi romaine. L'histoire offre de nombreux exemples d'insultes faites à des *ambassadeurs*, et de réparations exigées par les gouvernements qui en avaient été l'objet. De nos jours, c'est l'insulte commise envers un consul français par le dernier dey d'Alger, qui a amené la conquête de l'Algérie par les armées françaises.

S'attacher à faire respecter la vie, la liberté et les propriétés de leurs nationaux, s'opposer à toute violation du droit des gens à leur égard, donner et recevoir des communications politiques, telle est la mission des agents diplomatiques. L'article 48 de notre Code civil leur a donné le caractère d'officiers de l'état civil.

Le droit d'ambassade, ou, pour parler d'une façon plus générale, le droit de légation est une conséquence de la souveraineté; il appartient aux républiques comme aux monarchies. D'après le principe légitimiste, il devrait être conservé au monarque légitime détrôné et refusé à l'usurpateur; mais la diplomatie ne peut s'accommoder de fictions, et la souveraineté du peuple s'impose aujourd'hui, en fait, au droit international qu'elle transforme.

Les ambassades, si l'on prend ce mot dans un sens très-général, ont dû commencer avec les relations des premiers peuples. On les retrouve chez les Egyptiens, les Perses, les Juifs, les Grecs, les Romains. Cependant le droit international ne put se développer dans l'antiquité, et ce n'est que dans les temps modernes que les nations commencèrent à entretenir des *ambassadeurs* à poste fixe. Cette institution des missions permanentes date du XVI[e] siècle. « Elle eut pour effet, dit M. Jules Grenier, de créer entre les Etats une certaine égalité et le sentiment du droit, qui sont la base du système européen. »

La France entretient des *ambassadeurs* proprement dits à Londres, à Saint-Pétersbourg, à Vienne, à Constantinople, à Madrid, à Rome et à Berne, et des agents diplomatiques d'ordre inférieur auprès des autres Etats.

— **Syn. Ambassadeur, député, envoyé.** Les *ambassadeurs* parlent et agissent au nom de leurs souverains; les *envoyés* ne sont que de simples ministres autorisés, qui n'ont qu'une mission temporaire et limitée; les *députés* sont envoyes par un corps à un souverain.

— **Anecdotes.** Une duchesse demandait à un *ambassadeur*, arrivé tout nouvellement de Pologne, s'il était vrai que les Polonaises fussent aussi blanches et aussi froides que la neige de leur pays. « Cela est si vrai, madame, répondit l'*ambassadeur*, que souvent leur seule présence m'a enrhumé. »

⁂

Henri IV ayant dit un jour à l'*ambassadeur* d'Espagne : « Ventre-saint-gris! si le roi d'Espagne me fâche, je l'irai relancer jusque dans Madrid, » et l'*ambassadeur* lui ayant répondu gravement : « Vous ne seriez point le premier roi de France qui y aurait été, » le Béarnais ajouta sur un ton moins furieux : « Monsieur l'*ambassadeur*, vous êtes Espagnol, et moi Gascon. Si nous nous mettons sur la rodomontade, la chose ira loin. »

⁂

Philippe II avait envoyé le jeune connétable de Castille féliciter Sixte V sur son exaltation. Le pape, mécontent qu'on lui eût député un *ambassadeur* si jeune, se récria, en disant : « Eh quoi! votre maître manque-t-il d'hommes, pour m'envoyer un *ambassadeur* sans barbe? — Si mon souverain, répliqua le connétable, eût pensé que le mérite consistait dans la barbe, il vous aurait envoyé un bouc, et non un gentilhomme comme moi. »

⁂

M[me] de Seignelay s'étonnant en présence de l'*ambassadeur* de Siam que les Siamois eussent plusieurs femmes, l'*ambassadeur* lui répondit : « Madame, si l'on en pouvait trouver à Siam d'aussi belles et d'aussi bien faites que vous, nous n'en aurions qu'une. »

⁂

A une pareille question, un *ambassadeur*

turc répondit avec plus d'esprit encore et de galanterie : « Madame, c'est afin de trouver dans plusieurs femmes toutes les perfections qui sont réunies en vous seule. »

*
* *

Après la seconde abdication de Napoléon, l'illustre sculpteur Canova fut envoyé à Paris pour réclamer les objets d'art que les armées de l'Empire avaient enlevés aux Etats pontificaux. Canova, qui n'avait accepté cette mission que sur l'ordre formel du pape, mit à l'exécuter toute la délicatesse possible. Il prit sur lui d'abandonner au Musée français plusieurs objets de prix qui avaient appartenu à Rome; cela n'empêcha pas qu'on ne lui suscitât mille désagréments. Comme il se plaignait à un ministre de Louis XVIII des mauvais procédés qu'avaient à son égard les employés du Musée, appuyant ses réclamations de son titre d'*ambassadeur :* « C'est *emballeur* que vous voulez dire, » repartit l'excellence.

AMBASSADORIAL, ALE adj. (an-ba-sa-do-ri-al, a-le — rad. *ambassadeur*). Qui appartient à une ambassade, à un ambassadeur : *Cortége* AMBASSADORIAL. *Pompe* AMBASSADORIALE.

AMBASSADRICE s. f. (an-ba-sa-dri-se — rad. *ambassadeur*). Femme d'un ambassadeur : *Les Corses tirèrent sur le carrosse de l'*AMBASSADRICE, *qui rentrait alors dans son palais.* (Volt.) *Vous savez, madame l'*AMBASSADRICE, *que je suis toujours très-empressé de vous faire ma cour.* (E. Sue.) *Ils étaient patronnés par madame l'*AMBASSADRICE *d'Angleterre.* (E. Sue.) *Elle était comme une* AMBASSADRICE *obligée d'arrondir ses phrases et ses coudes.* (Balz.) *Etre* AMBASSADRICE, *voilà le rêve des jeunes filles du monde riche ou aristocratique.* (Mme Romieu.) *La jeune* AMBASSADRICE *parut à la cour, et conquit du premier coup d'œil l'admiration et l'enthousiasme.* (Lamart.)

— Fig. et fam. Femme chargée d'un message : *Elle sera notre* AMBASSADRICE. *Je suis une* AMBASSADRICE *de joie.* (Mol.) *La princesse lui fit sentir qu'elle était indignée que son frère lui dépêchât une telle* AMBASSADRICE. (Volt.)

Ambassadrice (L'), opéra-comique en trois actes, paroles de Scribe, musique d'Auber, représenté en 1836, la même année qu'*Actéon* et que les *Chaperons blancs*. Cet ouvrage peut être regardé comme une des meilleures partitions de l'illustre compositeur. Au succès qu'obtint tout d'abord l'*Ambassadrice* vint s'ajouter bientôt un intérêt d'actualité. Une célèbre cantatrice, Mlle Sontag, avait quitté le théâtre pour épouser le comte de Rossi. Le public goûta vivement les situations habilement présentées par M. Scribe, et plus tard la réapparition de Mme de Rossi sur la scène par suite de revers de fortune prouva que le sujet du poëme n'était pas invraisemblable. Cette vraisemblance dans un ouvrage appartenant au genre qui la comporte le moins, lui a conservé un attrait piquant. La musique qu'Auber a composée sur ce livret est tour à tour vive, touchante, enjouée et tendre. Sans nous arrêter à l'ouverture, qui est une de nos jolies pièces instrumentales, nous mentionnerons les couplets du premier acte, l'air bouffe : *Ah! que mon sort est beau!* la romance : *Le ciel nous a placés dans des rangs....;* le duo si expressif : *Oui, c'est moi qui viens ici*, et enfin l'air de Charlotte, au dernier acte : *Que ces murs coquets...* Pendant longtemps le rôle d'*Henriette* a servi aux débuts des jeunes élèves sortant du Conservatoire. Il se prête en effet à faire valoir les qualités d'une cantatrice. Mlle Lavoye y a obtenu son plus beau succès.

AMBASSE s. m. (an-ba-se). Ichth. Petit poisson de la famille des percoïdes, qui vit dans la mer des Indes, et qui est assez estimé comme aliment.

AMBATAGE s. m. (an-ba-ta-je). V. EMBATAGE.

AMBATE s. m. (an-ba-te — du gr. *ambatês*, qui monte). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, famille des curculionites, dont toutes les espèces habitent les parties intertropicales de l'Amérique.

AMBAZAC, ch.-lieu de cant. (Haute-Vienne), arrond. de Limoges; pop. aggl. 278 hab. — pop. tot. 2,925 hab. Vestiges d'une voie et d'un camp romains.

AMBE s. m. (an-be — du lat. *ambo*, deux). Jeu. Combinaison de deux numéros pris ensemble à la loterie, ou sortis ensemble : *Gagner un* AMBE.

— *Ambe déterminé*, Deux numéros sortis ou devant sortir ensemble, et dont l'ordre est indiqué par le joueur.

— Au loto, Deux numéros sortis et placés sur la même ligne horizontale.

AMBÈGNE ou **AMBIÈGNE** s. f. (an-bè, biè-gne — *gn* mll.). Antiq. rom. Victime que l'on conduisait au sacrifice entre deux agneaux. ‖ Se disait aussi d'une brebis qui avait mis bas deux jumeaux, et qui était sacrifiée à Junon.

AMBEL s. m. (an-bèl). Bot. Plante de l'Inde, qui ressemble au nénufar.

AMBÉLANIER s. m. (an-bé-la-nié). Bot. Arbre originaire de Cayenne, de la famille des apocynées, et qui porte un fruit laiteux bon à manger, cru ou confit.

AMBER-BEER s. m. (amm-beur-bir — mots angl.). Espèce d'ale ou de bière qui se fabrique en Angleterre, et qui a la couleur de l'ambre : de là son nom.

AMBERG, ville forte de Bavière, à 60 kil. N.-O. de Ratisbonne; autrefois capitale du Haut-Palatinat; 10,000 hab. Manufacture d'armes, de porcelaine. Victoire de l'archiduc Charles sur le général français Jourdan, en 1796.

AMBERGER (Christophe), peintre allemand, né à Nuremberg en 1490, s'établit ensuite à Augsbourg, où il mourut en 1563. Il forma son style d'après celui d'Holbein le jeune. « Inférieur à ce maître, dit Waagen, par l'énergie de la conception et la délicatesse du dessin, il le surpasse quelquefois par la transparence et par la chaleur du coloris. » Une de ses meilleures compositions est une *Madone entourée de saints*, à la cathédrale d'Augsbourg. Il excella particulièrement dans le portrait, et fit, en 1530, celui de Charles-Quint, qui figure actuellement dans la galerie de Vienne. Ce prince récompensa généreusement Amberger, et se plut à le comparer au Titien.

AMBER-HAPPI s. m. (an-bèr-app-pi). Méd. Nom donné à un électuaire en usage à Constantinople, et dans la composition duquel on faisait entrer de l'opium, du musc et du cachou. On l'employait comme calmant.

AMBÉRIEU, ch.-lieu de cant. (Ain), arrond. de Belley; pop. aggl. 1,125 hab. — pop. tot. 2,782 hab.

AMBERT, ch.-lieu d'arrond. (Puy-de-Dôme), à 82 kil. de Clermont et 441 kil. de Paris, anc. cap. du Livradois. Fabrique de papier; excellents fromages; pop. aggl. 3,594 hab. — pop. tot. 7,661 hab. L'arrond. a 8 cant., 52 comm., 84,607 hab. Eglise de Saint-Jean, fondée en 1471, édifice construit en granit, qui appartient au style de la Renaissance, mais qui peut à la rigueur être classé parmi les églises ogivales.

AMBESAS s. m. (an-be-zass — du lat. *ambo*, deux, et *as*, unité). Jeu. Au trictrac, Coup de dé qui amène deux as. ‖ On dit plus souvent BEZET. On écrivait anciennem. AMBES AS.

— Adjectiv. Se dit d'une espèce d'arachnide de Géorgie : *L'atte* AMBESAS *a l'abdomen en forme de coin.* (Walcken.)

AMBEZ (BEC D'), lieu où la Dordogne se jette dans la Garonne, à 22 kil. de Bordeaux.

AMBI s. m. (an-bi — du gr. *ambê*, rebord). Chirurg. Nom d'un instrument inventé par Hippocrate pour réduire la luxation de l'extrémité supérieure de l'humérus. Il a été abandonné.

AMBIA s. m. (an-bi-a — nom ind.). Minér. Nom donné dans l'Inde à une espèce de bitume liquide et jaunâtre, dont l'odeur est analogue à celle de la résine tacamahaca : *L'*AMBIA *est une espèce de succin liquide; on s'en sert dans le pays pour guérir la gale.* (Valmont de Bomare.)

AMBIALET, commune du départ. du Tarn, arrond. d'Albi; pop. aggl. 287 hab. — pop. tot. 3,221 hab.

AMBIANI s. m. pl. (an-bi-a-ni — de *Ambianum*, n. lat. d'*Amiens*). Géogr. anc. Peuples de la Belgique, auj. les Picards. Ils avaient pour capitale *Somarobriva*, plus tard *Ambianum* (Amiens). César, Strabon et Pline font mention des Ambiani.

AMBIANNULAIRE adj. (an-bi-ann-nu-lè-re — du lat. *ambo*, deux; *annulus*, anneau). Chim. Se dit des substances minérales cristallisées en prismes, dont chaque base est entourée d'un anneau à facettes.

AMBIANT, ANTE adj. (an-bi-an, an-te — du lat. *ambiens*, part. prés. de *ambire*, entourer). Qui circule autour, qui enveloppe les corps de tous côtés : *Fluide* AMBIANT. *Les mers* AMBIANTES *ne tracent point de profondes découpures dans le massif du continent africain.* (D'Avezac.) *Tout ce qui refroidit la température* AMBIANTE *fait déposer la rosée.* (H. Taine.) *Pour savoir si une planète est habitée par des êtres vivants, la première chose à rechercher, c'est si elle possède une atmosphère ou une masse d'air* AMBIANTE. (F. Pillon.)

L'air *ambiant* et pur semblait s'être adouci,
Quelques oiseaux posaient sur le givre durci.
LAMARTINE.

— Fig. : *La réalité* AMBIANTE *a, en effet, quelque chose de précis, de certain, d'arrêté, qui se prête peu aux transformations de l'idéal et du style.* (Th. Gaut.)

AMBIBARES s. m. pl. (an-bi-ba-re). Géogr. anc. Peuple de la Gaule, dans la 3e Lyonnaise, faisant partie de la confédération armorique. ‖ On dit aussi AMBIBARIENS.

AMBIDENTÉ, ÉE adj. (an-bi-dan-té — du lat. *ambo*, deux; *dens, dentis*, dent). Zool. Qui a des dents aux deux mâchoires.

AMBIDEXTÉRITÉ s. f. (an-bi-dèk-sté-ri-té — rad. *ambidextre*). Mouvement d'un ambidextre; état d'un ambidextre.

AMBIDEXTRE adj. et s. (an-bi-dèk-stre — du lat. *ambo*, deux; *dextra*, main droite). Qui se sert indifféremment et avec la même adresse de la main droite et de la main gauche : *Hermagoras vous révélera que Nemrod était gaucher et Sésostris* AMBIDEXTRE. (La Bruy.) *Tous les mammifères munis de mains sont* AMBIDEXTRES, *excepté l'homme.* (Bory de St-Vinc.) *L'*AMBIDEXTRE *a de grands avantages sur les autres artistes.* (Lenorm.) *Hippocrate a dit que la femme n'était jamais* AMBIDEXTRE; *l'expérience dément cet aphorisme.* (Lenorm.)

— **Encycl.** Quelques physiologistes pensent que tous les hommes naissent *ambidextres*, et que c'est par l'impéritie des nourrices et par suite de l'habitude seule qu'ils présentent la singulière particularité d'une main plus adroite que l'autre. Cette opinion est assez difficile à admettre, si l'on considère le très-petit nombre d'*ambidextres* que l'on trouve chez les peuples sauvages aussi bien que chez les peuples civilisés. D'autres croient que la prédominance d'activité et d'accroissement des membres droits sur les membres gauches est innée chez l'homme, mais qu'elle est ensuite fortifiée par l'habitude. « Comme l'habitude d'agir perfectionne l'action, dit Bichat, on conçoit la cause de l'excès d'agilité du membre droit sur le gauche. Cet excès n'est presque pas primitif; l'usage l'amène d'une manière insensible. Je crois bien, ajoute-t-il, que quelques circonstances naturelles ont influé sur le choix de la main droite; tels sont le léger excès de diamètre de la sous-clavière droite, le sentiment de lassitude qui accompagne la digestion, et qui, plus sensible à gauche à cause de l'estomac, nous détermine à agir pendant ce temps du côté opposé, l'instinct naturel qui, dans les affections vives, nous fait porter la main sur le cœur où la droite se dirige bien plus facilement que la gauche. » M. Achille Comte, dans un mémoire remarquable, a établi par un grand nombre de faits que nous apportons tous en naissant un défaut d'équilibre entre le bras droit et le bras gauche, défaut d'équilibre qui est toujours en rapport avec la position de l'enfant dans le sein de sa mère, et qui est l'effet de la compression que l'épaule, le bras et le côté gauches éprouvent pendant la gestation. Quoi qu'il en soit, la faculté de se servir avec une égale facilité de l'une ou de l'autre main pour travailler, dessiner, est d'une grande importance; il est même certaines professions où l'on ne peut bien réussir si l'on n'a pas eu soin de la développer, telles que la chirurgie, l'art vétérinaire, les métiers d'aiguiseur, de tourneur, etc.; aussi l'éducation doit-elle s'efforcer de rendre jusqu'à un certain point les enfants *ambidextres*, en veillant à ce que les deux mains soient également exercées : c'est, du reste, ce que l'on fait dans un certain nombre d'établissements d'instruction publique.

Nous ne pouvons nous empêcher de citer ici les lignes charmantes que Franklin a écrites à ce sujet sous le titre de *Pétition de la main gauche à ceux qui sont chargés d'élever les enfants :* « Je m'adresse, dit la main gauche, à tous les amis de la jeunesse et je les conjure de jeter un regard de compassion sur ma malheureuse destinée, afin qu'ils daignent écarter les préjugés dont je suis victime. Nous sommes deux sœurs jumelles, et les deux yeux d'un homme ne se ressemblent pas plus, ni ne sont pas plus faits pour s'accorder l'un avec l'autre que ma sœur et moi. Cependant la partialité de nos parents met entre nous la distinction la plus injurieuse. Dès mon enfance, on m'a appris à considérer ma sœur comme un être d'un rang au-dessus du mien; on m'a laissée grandir sans me donner la moindre instruction, tandis que rien n'a été épargné pour la bien élever. Elle avait des maîtresses qui lui apprenaient à écrire, à dessiner, à jouer des instruments; mais si par hasard je touchais un crayon, une plume, une aiguille, j'étais aussitôt grondée... Il est vrai que quelquefois ma sœur m'associe à ses travaux, mais elle a toujours grand soin de prendre le devant, et de ne se servir de moi que par nécessité ou pour figurer auprès d'elle. Ne croyez pas que mes plaintes soient excitées par la vanité; non, mon chagrin a un motif bien plus sérieux. D'après un usage établi dans ma famille, nous sommes obligées, ma sœur et moi, de pourvoir à la subsistance de nos parents... Or, si ma sœur éprouve quelque indisposition, quel sera le sort de notre famille?... Il me sera impossible de griffonner une pétition, car j'ai été obligée d'emprunter une main étrangère pour transcrire la requête que j'ai l'honneur de vous présenter. »

— **Antonymes.** Droitier, gaucher.

AMBIDRAVES s. m. pl. (an-bi-dra-ve). Géogr. anc. Peuple de la Norique, dans les Alpes, près des sources de la Drave.

AMBIÈGNE. V. AMBÈGNE.

AMBIERLE, bourg du dép. de la Loire, arrond. et à 20 kil. de Roanne; 2,050 hab. Eglise d'une architecture remarquable, dont les vitraux rappellent la peinture sur verre du XVe siècle.

AMBIEUX, EUSE adj. (an-bi-eu, eu-ze — du lat. *ambire*, aller autour). Qui a des détours, des sinuosités : *Le duc d'Orléans ressentait l'aiguillon de l'honneur et de l'esprit* AMBIEUX *et imaginaire de madame sa fille.* (St-Sim.) ‖ Mot mal formé et aujourd'hui inusité.

AMBIGAT, chef des Gaulois Bituriges, vers le VIIe siècle av. J.-C. C'est sous son règne que ses deux neveux, Bellovèse et Sigovèse, entreprirent ces fameuses excursions si célèbres dans l'histoire.

AMBIGÈNE adj. (an-bi-jè-ne — du lat. *ambo*, deux; *genus*, naissance). Géom. Sorte d'hyperbole qui a l'une de ses branches infinies inscrite, et l'autre circonscrite à son asymptote, c'est-à-dire dont l'une tombe en dedans, et l'autre en dehors de son asymptote.

— Bot. Se dit d'un calice dont la partie extérieure est de la nature ordinaire d'un calice, et dont la partie interne est de la nature d'une corolle, comme dans les ornithogales, les passiflores ou grenadilles, etc.

AMBIGU s. m. (an-bi-gu — du lat. *ambiguus*, douteux, incertain). Repas qui n'est à proprement parler ni un déjeuner, ni un dîner, mais qui tient le milieu entre l'un et l'autre par l'heure où il a lieu et la nature des mets dont il se compose. Tous les services y sont confondus en un seul, et l'on y sert à la fois tous les mets chauds ou froids, ainsi que le dessert tout entier : *Préparer un* AMBIGU. *Servir un* AMBIGU. *Les grands repas de corps se servent ordinairement en* AMBIGU. (Acad.) *Il dévorait ainsi les miettes des* AMBIGUS *qu'il avait préparés.* (Balz.) *Cet* AMBIGU *n'avait pas mauvaise mine.* (Gér. de Nerv.)

— Par anal. Mélange de choses de nature opposée : *C'est un* AMBIGU *de précieuses et de coquettes que leurs personnes.* (Mol.)

C'est dans son caractère une espèce parfaite,
Un *ambigu* nouveau de prude et de coquette
Qui croit mettre les cœurs à contribution,
Et qui veut épouser : c'est là sa passion.
REGNARD.

— Particul. Nom donné par Ch. Fourier et son école aux êtres, aux espèces mixtes, qui établissent une transition entre deux genres, deux classes, deux séries différentes : *Les* AMBIGUS *participent de deux séries où ils figurent en exception.* (Ch. Fourier.) *Les phoques et les cétacés sont des* AMBIGUS *qui forment la transition entre les mammifères terrestres et les poissons.* (Toussenel.)

AMBIGU s. m. (an-bi-gu — du lat. *ambiguus*, douteux). Sorte de jeu de cartes, qui n'est qu'un mélange de combinaisons empruntées à plusieurs jeux, la bouillotte, le whist, etc. : *Jouer à l'*AMBIGU. *Faire une partie d'*AMBIGU.

— **Encycl.** *Règles du jeu.* L'*ambigu* se joue avec un jeu entier dont on a retranché les douze figures; par conséquent quarante cartes, ne contenant que des points. La valeur des cartes est basée sur le nombre des points qu'elles représentent. Ainsi l'as ne vaut qu'un point et a moins de valeur que le deux; le deux en a moins que le trois, etc.

Le nombre des joueurs varie de deux à six; chacun met au jeu un ou plusieurs jetons. Cette mise s'appelle la *vade* ou la *poule*.

On fixe d'abord le temps que durera la partie ou le nombre de coups dont elle se composera. Celui qui fait le premier est désigné par le sort; il bat alors les cartes, les fait couper à gauche et en distribue deux l'une après l'autre à chaque joueur, en commençant par la droite.

Le joueur qui est satisfait de ses cartes dit : *Basta*, mot italien qui signifie *assez*, et il met au jeu le nombre de jetons convenu; dans le cas contraire, le joueur écarte une seule ou ses deux cartes, et le donneur les lui remplace.

Le donneur mêle une seconde fois les cartes du talon, et, après la coupe, il distribue à chaque joueur deux nouvelles cartes; de cette manière, chacun en a quatre.

Le joueur satisfait dit : *Je m'y tiens;* dans le cas contraire, il dit : *Je passe.* Si tous les joueurs passent, le dernier, qui est le donneur, peut changer son jeu et donner de nouveau, ou obliger les joueurs à garder leurs cartes; dans ce cas, il met deux jetons au jeu et garde les siennes.

Le joueur qui croit avoir beau jeu peut proposer le nombre de jetons que bon lui semble, ce qui compose la *batterie;* si personne ne les tient, il lève la batterie, et le donneur, ou le dernier, doit en outre lui compter deux jetons, à moins qu'il ne fasse lui-même la *vade.* Si plusieurs des joueurs veulent tenir la vade, chacun peut écarter, sans qu'il ait alors le droit de *renvier*, c'est-à-dire de mettre de nouveaux jetons avant que les joueurs qui tiennent la *vade* aient écarté, et qu'on leur ait distribué autant de cartes qu'ils en désirent, jusqu'à concurrence de quatre.

Les écarts terminés, chacun parle selon son rang : celui qui a ou qui veut feindre d'avoir mauvais jeu, dit qu'il *passe*. Si tous s'énoncent de même, la *vade* reste pour le coup suivant.

Mais si l'un des joueurs a ou veut faire croire qu'il a beau jeu, il renvie en mettant au jeu quelques jetons de plus que ceux qui y sont; dans ce cas, les autres joueurs peuvent tenir ces jetons ou passer; chacun peut même renvier de nouveau; mais si personne n'a tenu le premier renvi, celui qui l'a fait lève tout et se fait payer par les autres joueurs la valeur de ce qu'il a en points, *prime, séquence, tricon, flux* et *fredon.* — Lorsqu'au contraire le renvi est tenu et que chacun a cessé de renvier, les joueurs intéressés au coup doivent mettre leur jeu à découvert, afin de connaître le gagnant.

Le *point* est la première chance de gain. Il consiste dans la réunion de deux ou plusieurs cartes d'une même espèce, comme cœur, carreau, etc. — Une seule carte ne compte pas; ainsi, quoiqu'un dix représente dix points, il ne vaut pas un deux et un trois réunis, qui ensemble n'en représentent que cinq. — De même, trois cartes d'une même espèce l'emportent sur deux, quoique celles-ci représentent un plus grand nombre de points que celles-là. — Celui qui gagne par le point reçoit de chaque joueur un jeton, et il emporte en outre la poule, la vade et les renvis.

La *prime*, seconde chance de gain, se forme par quatre cartes, dont chacune est d'une couleur différente. Cette chance l'emporte sur

le point : le joueur qu'elle fait gagner reçoit de chacun des autres deux jetons, et la poule ainsi que la vade et les renvis lui appartiennent. Si les points dont la prime est composée s'élèvent au-dessus de trente, on l'appelle *grande prime*. En cas de concurrence, celle-ci l'emporte.

La *séquence*, troisième chance, a lieu quand trois cartes d'une même couleur se suivent sans intermédiaire. Cette chance l'emporte sur les précédentes, et le joueur qu'elle fait gagner reçoit de chacun des autres trois jetons, indépendamment de la poule, de la vade et des renvis qui lui sont dévolus. La séquence qui représente le plus grand nombre de points est préférée aux autres, excepté le cas où elle serait composée de quatre cartes : celle-ci l'emporterait, même si elle représentait moins de points que la séquence de trois cartes.

Le *tricon*, quatrième chance, est composé de trois cartes différentes pour la couleur, mais qui représentent chacune un même point : ainsi trois as, trois deux, trois six forment un tricon. — Cette chance l'emporte sur le point, les primes et les séquences. La poule et les accessoires appartiennent au joueur qu'elle fait gagner, et, de plus, les autres sont obligés de lui donner chacun quatre jetons. — S'il se rencontre plusieurs tricons, le gagnant est celui qui représente le plus grand nombre de points.

Le *flux*, cinquième chance, se forme par quatre cartes d'une même couleur, comme quatre cœurs, quatre trèfles, etc. Cette chance, supérieure à toutes les autres, a le droit d'exiger cinq jetons, indépendamment de la poule et des accessoires.

Toutes les chances de gain dont on vient de parler s'appellent *jeux simples*. L'*ambigu* a aussi ses *jeux doubles*, ainsi nommés parce qu'ils renferment plusieurs jeux simples : par exemple, on a le tricon réuni avec la prime, quand, à trois dix ou à trois autres cartes d'un même point, se trouve jointe une quatrième carte d'une couleur différente de celles des trois autres cartes. Une telle chance l'emporte sur tous les jeux simples, et vaut à celui qu'elle fait gagner ce que chacun de ces jeux lui produirait en particulier. — Le flux joint à la séquence produirait les mêmes effets que le tricon avec la prime, et l'emporte sur cette dernière chance.

Le *fredon* l'emporte sur tous les autres jeux, tant simples que doubles. Il est composé de quatre cartes de même valeur, comme quatre deux, quatre cinq, etc. Le joueur que cette chance fait gagner reçoit de chacun des autres joueurs : 1° huit jetons pour le fredon ; 2° deux ou trois jetons pour la prime, selon que les points qu'elle représente sont au-dessous ou au-dessus des trente ; 3° enfin il emporte la poule, la vade et les renvis. — Le fredon le plus fort est préféré au plus faible. Celui de dix est le plus important, et celui d'as est le moindre.

Des *renvis*. Celui qui a fait le second renvi ne peut renvier ensuite au-dessus des autres qui en ont été, dès que les cartes sont données pour la seconde fois. Un des joueurs peut renvier sur les autres quand ils ont tous passé et qu'ils s'y sont engagés, et le premier peut alors être de ce renvi comme les autres, et renvier même au-dessus, s'il a assez beau jeu. On peut encore, d'un accord commun, régler les renvis pour ne pas s'exposer à trop perdre. Quelque grand renvi que l'on fasse, chacun ne peut perdre ni gagner que ce qu'il a de jetons devant lui, ou ceux qui lui sont dus par les autres joueurs ; on ne peut l'obliger à tenir davantage.

L'*ambigu* ne souffre point de crédit, c'est-à-dire qu'on ne doit jouer, hors de la prise d'un joueur, que comptant. On peut même, si un joueur qui a perdu sa prise veut jouer encore, *décaver* de nouveau, c'est-à-dire reprendre de nouvelles marques, qu'il doit payer auparavant. — Quoiqu'on n'ait rien de reste devant soi, ou que tout soit engagé au renvi, on n'en paye pas moins la valeur du jeu à celui qui le gagne, c'est-à-dire ce que valent les points, primes, séquences, flux ou tricons, etc., quand bien même on ne serait pas des vades ni des renvis.

AMBIGU, UË adj. (an-bi-gu — lat. *ambiguus*, équivoque). Qui a, qui présente deux sens, et par conséquent dont le sens est incertain, douteux : *Discours* AMBIGU. *Réponse* AMBIGUË. *Des termes, des mots* AMBIGUS. *Les oracles étaient souvent* AMBIGUS. (Acad.) *On ne doit jamais hasarder une locution* AMBIGUË. (Fén.) *Murat dit à Macerone que sa réponse* AMBIGUË *avait un double sens peu séant à sa loyauté et à son rang.* (Lamart.)

Ce n'est point s'expliquer en termes *ambigus*.
MOLIÈRE.

D'un discours *ambigu* craignez la perfidie.

. Il ne se faut point arrêter
Aux deux traits *ambigus* que je viens de conter.
MOLIÈRE.

— Par ext. Se dit de tout ce qui n'a pas de nature propre, de caractère tranché : *Ce sont gens sans parole et sans foi, et semblables à cet animal amphibie de la fable se tenant dans un état* AMBIGU *entre les poissons et les oiseaux.* (Pasc.) *Aristote a dit que le phoque était d'une nature* AMBIGUË *et moyenne entre les animaux aquatiques et terrestres.* (Buff.) *Il avait un chapeau* AMBIGU, *couvert d'un étui de toile cirée.* (Hamilt.)

— Bot. Se dit d'un organe qui n'a pas une forme, une disposition bien déterminée, des genres ou des espèces difficiles à classer. ‖ *Cloisons ambiguës*. Se dit quand, tenant au centre et à la paroi d'un péricarpe qui ne s'ouvre pas, elles n'ont point d'origine certaine. ‖ *Hile ambigu*. Se dit quand cet organe correspond à la fois aux deux bouts réunis d'une graine recourbée ou repliée. ‖ *Corolle ambiguë*. Se dit, en parlant des synanthérées, quand les corolles sont intermédiaires entre deux formes déterminées.

— **Syn. Ambigu, amphibologique, équivoque, louche.** *Ambigu* est l'expression la plus générale ; il se dit des discours, des pensées, des actions, des démarches, etc. Ce qui est *équivoque* a souvent été rendu tel à dessein, afin de tromper : *Les articles de la diplomatie sont trop souvent rédigés dans un style* ÉQUIVOQUE. Ce qui est *louche* n'est pas juste ou conforme au vrai : *L'habitude de n'employer pour noms des plantes que des phrases* LOUCHES *assez longues, rendait la nomenclature traînante et embarrassante.* (J.-J. Rouss.) Ce qui est *amphibologique* n'est pas correct ou conforme aux lois du langage : *Voltaire reproche à J.-B. Rousseau des vers* AMPHIBOLOGIQUES.

— **Antonymes.** Catégorique, clair, net, précis.

AMBIGU-COMIQUE (L'). V. PARIS (p. 256).

AMBIGUËS s. f. pl. (an-bi-gu). Zool. Nom d'une petite division d'arachnides, dans le genre ctène.

AMBIGUÏTÉ s. f. (am-bi-gu-i-té — rad. *ambigu*). Défaut de ce qui présente un double sens, de ce qui est équivoque : *Parler net et sans* AMBIGUÏTÉ. (Acad.) *Ces passages n'ont aucune* AMBIGUÏTÉ. (Boss.) *Les* AMBIGUÏTÉS *de mots, qui ne sont rien quand on veut s'entendre, causent d'effroyables difficultés quand l'aigreur se mêle aux disputes.* (Boss.) *C'était assez le style et l'usage de Turenne, de s'exprimer toujours avec modération et avec* AMBIGUÏTÉ. (Volt.) *L'*AMBIGUÏTÉ *naît de la complication.* (De Gérando.) *Fatigué de son* AMBIGUÏTÉ *politique, il avait résolu secrètement de se mettre à la tête du parti libéral.* (Balz.) *Pardon si j'ai traité de ces deux choses si délicates, mais il ne faut pas la moindre* AMBIGUÏTÉ *dans notre affaire.* (Balz.)

Et tout ce qu'il m'a dit n'est qu'*ambiguïté*.
PIRON.

. *L'ambiguïté*
Répandant son adroite et fine obscurité,
Aux yeux embarrassés des juges les plus sages,
Tout sens devint douteux, tout mot eut deux visages.
BOILEAU.

— **Encycl.** Rhétor. L'*ambiguïté* est le contraire de la netteté ; elle consiste à laisser l'esprit incertain sur le vrai sens d'une expression, laquelle, d'après la construction grammaticale, exprimerait une chose différente de celle que l'écrivain a pensée. La plupart des *ambiguïtés* viennent de la diversité de rapport dont les pronoms *il*, *le*, *la*, etc., les adjectifs possessifs *son*, *sa*, etc., sont susceptibles ; souvent aussi elles sont occasionnées par des mots qui ne sont pas à la place que marque la liaison des idées.

Voici quelques exemples d'ambiguïtés :

Cet orateur a imité Démosthène dans tout CE QU'IL A DE BEAU.

Est-ce dans tout ce que l'imitateur a de beau, ou dans tout ce qu'a de beau Démosthène ?

Racine fait dire à Andromaque par Pyrrhus :

Vous me haïssez *plus que tous les Grecs ensemble*.

Est-ce *que tous les Grecs ne me haïssent*, ou *que vous ne les haïssez ?* La construction grammaticale permet d'entendre l'un ou l'autre.

Enfin, dans ces vers de *Britannicus* :

Du fruit de tant de soins à peine jouissant,
En avez-vous paru six mois reconnaissant.

le sens, d'après la construction, serait *jouissant à peine ;* selon la pensée, le sens est *à peine six mois*.

— Droit. Dans les conventions, lorsqu'une clause est *ambiguë*, on doit l'interpréter soit dans le sens avec lequel elle peut avoir quelque effet, soit dans celui qui convient le mieux à la matière du contrat, soit d'après les usages du pays où le contrat est passé. Dans le doute, la convention s'interprète contre celui qui a stipulé et en faveur de celui qui a contracté l'obligation.

— **Syn. Ambiguïté, amphibologie, double sens, équivoque.** L'*ambiguïté* a un sens général susceptible de plusieurs interprétations : *C'était assez l'usage de Turenne d'abuser de l'*AMBIGUÏTÉ. (Volt.) Le *double sens* a deux significations, l'une comprise de tout le monde, l'autre présentant une allusion plus ou moins difficile à saisir : *C'est une critique minutieuse et de mauvaise foi que de trouver un* DOUBLE SENS *dans une phrase aussi nette que celle-ci.* (Marmontel.) L'*équivoque* a deux sens, l'un naturel, l'autre détourné, qui n'existe que dans la pensée de celui qui parle : *Un faux plaisant à grossière* ÉQUIVOQUE. (Boil.) *L'amphibologie* est une équivoque grammaticale : *Voici un passage où vous trouverez à la fois* AMPHIBOLOGIE *et solécisme.* (Volt.)

— **Antonymes.** Clarté, netteté, précision.

AMBIGUMENT adv. (an-bi-gu-man — rad. *ambigu*). D'une manière ambiguë : *Parler, s'exprimer* AMBIGUMENT. *L'Eglise anglicane parle* AMBIGUMENT. (Boss.) *Ceux des cardinaux à qui il en parla lui répondirent* AMBIGUMENT. (St-Sim.)

AMBILATRES s. m. pl. (an-bi-la-tre). Géogr. anc. Peuple de la Gaule, qui occupait le pays situé au midi de la Loire, près de Châtellerault (Vienne). Ce peuple est cité par Pline.

AMBINUX s. m. (an-bi-nuks — du lat. *ambi*, deux ; *nux*, noix). Bot. Genre de plantes de la famille des euphorbiacées ; syn. du genre aleurite.

AMBIOPIE s. f. (an-bi-o-pî — du lat. *ambo*, deux, et du gr. *ops*, œil). Pathol. V. DIPLOPIE.

AMBIORIX, roi des Eburons, peuple gaulois qui habitait entre la Meuse et le Rhin. Il résista avec succès à Sabinus et à Cotta, lieutenants de César ; mais ce dernier ayant marché en personne contre lui, le vainquit dans une grande bataille, et il se réfugia dans la forêt des Ardennes, où il vécut en fugitif.

AMBIPARE adj. (an-bi-pa-re — du lat. *ambo*, deux ; *parere*, enfanter). Bot. Se dit des bourgeons qui renferment à la fois des feuilles et des fleurs.

AMBIR s. m. (an-bir). Ichthyol. Poisson du genre mulle, qui vit dans la mer Rouge.

AMBIRA s. m. (an-bi-ra). Instrument de musique, en usage dans le pays de Mozambique.

AMBISONTIENS s. m. pl. (an-bi-zon-ti-ain). Géogr. anc. Peuple qui, suivant Ptolémée, habitait la Norique.

AMBITÉ adj. m. (an-bi-té). Techn. Se dit du verre qui, après avoir été affiné, perd sa transparence et semble rempli de boutons.

AMBITIEUSEMENT adv. (an-bi-si-eu-ze-man — rad. *ambitieux*). Avec ambition : *Rechercher* AMBITIEUSEMENT *les honneurs.* (Acad.)

— Par ext. Avec affectation, avec recherche : *Ecrire* AMBITIEUSEMENT. *Destitués du secours des choses, ils recherchent* AMBITIEUSEMENT *celui des expressions.* (D'Aguess.)

AMBITIEUX, EUSE adj. (an-bi-si-eu, eu-ze — lat. *ambitiosus*, même sens). Qui a de l'ambition : *Homme, ministre* AMBITIEUX. *Femme* AMBITIEUSE. *Famille* AMBITIEUSE. *Est-ce là le ton d'un enthousiaste ou d'un* AMBITIEUX *sectaire ?* (J.-J. Rouss.) *Madame Roland s'aperçut que Dumouriez était trop* AMBITIEUX *pour passer longtemps sous le niveau de son parti.* (Lamart.)

Les honneurs sont vendus aux plus *ambitieux*.
CORNEILLE.

Flattons par des respects ce prince *ambitieux*.
RACINE.

Je suis *ambitieux ;* tout homme l'est sans doute.
VOLTAIRE.

‖ Qui recherche, qui poursuit ardemment une chose. Dans ce sens, il est ordinairem. suivi d'un subst. ou d'un verbe à l'infin. : *Etre* AMBITIEUX *de régner*, AMBITIEUX *d'honneurs*. *Il est plus* AMBITIEUX *de faveur que de gloire.* (Acad.) *Il est plus* AMBITIEUX *de servir son prince que de lui plaire.* (Acad.) *Madame Roland était* AMBITIEUSE *de puissance et de gloire.* (Lamart.)

Ils sont *ambitieux* des plus nobles richesses.
L. RACINE.

Ambitieux de vaincre et non de discourir.
L. RACINE.

‖ En parlant des choses, Qui annonce, dénote, marque l'ambition : *Désirs* AMBITIEUX. *Prétentions* AMBITIEUSES. *C'est un cœur* AMBITIEUX, *un esprit* AMBITIEUX. *Le premier amour d'un jeune homme qui entre dans le monde est ordinairement un amour* AMBITIEUX. (H. Beyle.) *Les natures énergiques sont* AMBITIEUSES, *car toute force tend à l'action.* (A. Blanc.)

Il confond des méchants l'orgueil *ambitieux*.
J.-B. ROUSSEAU.

Les cœurs *ambitieux* ne s'attendrissent pas.
LA HARPE.

‖ En parlant du style, Recherché, pompeux, prétentieux : *Ornements* AMBITIEUX. *Expression* AMBITIEUSE. *Style* AMBITIEUX. *Phrase, période* AMBITIEUSE. *Les langues qui vieillissent sont composées comme le vaisseau d'Egée, ou, pour nous servir d'une comparaison beaucoup moins* AMBITIEUSE, *comme l'habit d'Arlequin.* (Ch. Nod.)

Il réprime des mots l'*ambitieuse* emphase.
BOILEAU.

— Substantiv. Celui, celle qui a de l'ambition : *L'*AMBITIEUX *a autant de maîtres qu'il y a de gens utiles à sa fortune.* (La Bruy.) *S'il est vrai que l'on soit pauvre par toutes les choses que l'on désire, l'*AMBITIEUX *et l'avare languissent dans une extrême pauvreté.* (La Bruy.) *Dans l'esprit de l'*AMBITIEUX, *le succès couvre la honte des moyens.* (Mass.) *L'*AMBITIEUX *ne croit rien avoir s'il n'a tout.* (Mass.) *Le lâche a moins d'affronts à dévorer que l'*AMBITIEUX. (Vauvenar.) *Il n'est rien de plus inflexible qu'un* AMBITIEUX *qui espère du bien pour lui de la peine d'un autre.* (Mme de Staël.) *Il ne peut jamais exister d'amitié sincère entre deux* AMBITIEUX. (De Ségur.) *L'*AMBITIEUX *qu'on place près de la couronne n'a, pour ainsi dire, que le bras à étendre pour la saisir.* (De Ségur.) *Les* AMBITIEUX *ne parviennent au sommet des grandeurs que pour tomber de plus haut.* (Jodot.) *L'*AMBITIEUX *ne croit point à la vertu ni au mérite de ses concitoyens.* (Millot.) *Le vrai malheur du duc fut d'être entouré d'*AMBITIEUX *qui l'amenaient peu à peu à leurs desseins.* (Ste-Beuve.) *Pour faire un* AMBITIEUX, *il faut de tous les vices, et point de pitié.* (***)

Souvent, d'un beau dehors l'*ambitieux* paré
Cache l'ardent désir dont il est dévoré.
SAURIN.

Va trouver de ma part ce jeune *ambitieux*,
Œnone, fais briller la couronne à ses yeux.
RACINE.

Jamais *ambitieux* ne fut sincèrement
Ni véritable ami, ni véritable amant.
DU RYER.

— **Antonymes.** Désintéressé, humble, indifférent, modeste, simple.

AMBITION s. f. (an-bi-si-on — du lat. *ambitio ;* dérivé de *ambire*, dans le sens de briguer, rechercher ardemment). Désir excessif, immodéré, de gloire, d'honneurs, de puissance, de fortune : *Avoir de l'*AMBITION. *Avoir une* AMBITION *sans bornes. C'est un homme simple et sans* AMBITION. *L'*AMBITION *est la sœur aînée de toutes les passions.* (La Rochef.) *L'*AMBITION *ne meurt qu'avec l'ambitieux.* (Mlle de Scudéri.) *Déjà les fumées de l'*AMBITION *me montaient à la tête.* (J.-J. Rouss.) *La gloire de l'*AMBITION *est de monter, et celle de la vertu est de descendre.* (B. de St-P.) *L'avarice juge comme l'*AMBITION, *avec cette différence que celle-ci est agitée par l'espérance, et celle-là par la crainte.* (Duclos.) *L'*AMBITION *dénature le cœur.* (Mme de Staël.) *L'*AMBITION *est dans notre organisation un feu caché que tout homme reçoit avec la vie.* (Alibert.) *L'*AMBITION *conduit souvent à la folie.* (Stassart.) *Quoique l'*AMBITION *soit un vice, elle est pourtant la mère et la cause de plusieurs vertus.* (Ancelot.) *Chaque être ne met de bornes à son* AMBITION *que parce qu'il en existe à ses facultés.* (Lacordaire.) *L'*AMBITION *de Catherine s'était enflammée par l'âge et par la gloire.* (Villem.) *L'*AMBITION *dénonce toujours dans l'homme une supériorité de nature.* (E. Pelletan.)

L'*ambition*, seigneur, n'a guère de limites.
BOURSAULT.

L'*ambition* souvent égare les sujets.
M.-J. CHÉNIER.

Cet homme-là mourra d'*ambition* rentrée.
NÉP. LEMERCIER.

J'ai de l'*ambition*, mais je la sais régler :
Elle peut m'éblouir, et non pas m'aveugler.
CORNEILLE.

L'*ambition* déplaît quand elle est assouvie ;
D'une contraire ardeur son ardeur est suivie.
CORNEILLE.

Qui pourrait se flatter de n'avoir dans la tête
Un petit grain d'*ambition ?* LA FONTAINE.

Funeste *ambition*, détestable manie,
Mère de l'injustice et de la tyrannie !
CRÉBILLON.

Mais on a vu parfois l'*ambition* cruelle
D'un soldat triomphant faire un sujet rebelle.
DELRIEU.

. . . Les *ambitions*, mises en mouvement,
Ne produisent que trouble et que déchirement.
PONSARD.

Des grandeurs et des biens ne soyons point avides,
Nous serions par le sort confondus et trahis ;
Jamais l'*ambition* ne voit ses vœux remplis ;
C'est le tonneau des Danaïdes. LEBRUN.

‖ Peut se prendre en bonne part ; mais alors le sens est ordinairement détourné, précisé par un mot faisant fonction de complément : *Noble* AMBITION. AMBITION *très-louable*. *L'*AMBITION *d'avoir des disciples, la plus forte peut-être de toutes, s'empara tout entière de son cœur.* (Volt.) *S'il nous faut une ambition, ayons celle de faire beaucoup de bien, la seule* AMBITION *virile.* (J. Simon.) *L'*AMBITION *de dominer sur les esprits est une des plus fortes passions.* (Napol. Ier.) *L'amour est aujourd'hui la seule* AMBITION *de la femme.* (Mme d'Agout.)

— Collectivem., Les ambitieux : *Presque toujours l'*AMBITION *n'a pour toute jouissance que des rêves courts et cruels.* (De Ségur.) *Sa mère lui avait donné l'éducation vulgaire et incomplète qui produit tant d'*AMBITIONS *et si peu de capacités.* (Balz.)

— **Encycl.** L'*ambition* joue un si grand rôle ici-bas, que nous ne croyons pas sortir du cadre de cet ouvrage en donnant sur cette reine du monde l'opinion de plusieurs de nos penseurs. « La vanité, dit M. Jules Simon, est le désir des honneurs et des distinctions, et l'*ambition* est le désir du pouvoir. La première est, sous le nom d'honneur, le principal ressort de l'absolutisme ; la seconde, le principal ressort de la liberté..... L'*ambition* est mieux à sa place dans les Etats libres que dans les Etats absolus. L'ambitieux soumis à un maître n'a que deux moyens de parvenir : la révolte ou la flatterie. L'ambitieux, dans un pays libre, peut parvenir par l'éclat du talent ou de la vertu ; il chemine à ciel ouvert, et plus il a l'âme haute, plus ses chances sont considérables. » La moralité et la légitimité de l'*ambition* dépendent du but qu'elle poursuit et des moyens dont elle use. « Il y a des ambitieux en tous pays, et il y en aura toujours, dit M. Prévost-Paradol, car l'*ambition* est un élément essentiel du gouvernement des sociétés humaines. Dans un pays libre l'*ambition* est éloquente, active, utile au pays, elle s'avoue et cherche à se légitimer en même temps qu'à se satisfaire. Il y a eu des ambitieux en Angleterre qui s'appellent Pitt, Fox, Canning ; il y en a eu en Perse et en Chine qui n'ont point de nom, parce que les premiers agrandissent leur pays, et que les seconds n'agrandissent que leur fortune. » Bacon distinguait trois sortes d'*ambitions* : l'ambition de gouverner un peuple et d'en faire l'instrument de ses desseins, celle d'élever son pays et de lui assurer la suprématie sur tous les autres, et enfin celle d'élever l'humanité tout entière en augmentant le

trésor de ses connaissances et son pouvoir sur la nature. Bernardin de Saint-Pierre fait de l'*ambition* et de l'amour les deux passions mères, les deux grands mobiles de l'activité humaine. L'*ambition* est une des quatre passions affectives de Ch. Fourier. Le fondateur de la philosophie positive, Auguste Comte, place l'*ambition* parmi les penchants personnels ; il distingue l'ambition *temporelle* ou orgueil, qui est le besoin de domination, et l'ambition *spirituelle* ou vanité, qui est le besoin d'approbation.

— **Epithètes.** Apre, ardente, vaste, immodérée, immense, démesurée, effrénée, sans bornes, insatiable, dévorante, impatiente, inquiète, égarée, folle, insensée, aveugle, cruelle, sanglante, horrible, effrayante, altière, superbe, orgueilleuse, pâle, réfléchie, sourde, secrète, cachée, vive, ouverte, déclarée, avouée, suspecte, bornée, rassasiée, juste, naturelle, légitime, noble, excusable, louable, respectable, assouvie, inassouvie.

AMBITIONNANT (an-bi-si-o-nan) part. prés. du v. Ambitionner.

AMBITIONNÉ, ÉE (an-bi-si-o-né) part. pass. du v. Ambitionner : *Le Milanais était* AMBITIONNÉ *par François Ier. Servir son pays est un honneur* AMBITIONNÉ *de tout le monde.* (Th. Corn.)

AMBITIONNER v. a. ou tr. (an-bi-si-o-né — rad. *ambition*). Souhaiter, rechercher, poursuivre avec ardeur : AMBITIONNER *les honneurs, les dignités.* AMBITIONNER *la fortune. On ne doit* AMBITIONNER *les éloges que de ceux dont le suffrage est éclairé.* (Mme d'Epinay.) *Je ne veux* AMBITIONNER *aucune gloire sans la partager avec vous.* (B. de St-P.) *N'*AMBITIONNEZ *pas les faveurs de la fortune; le bonheur est plus sûr dans la médiocrité.* (Pastoret.) *Après tout, n'est-il pas naturel à des bourgeois d'*AMBITIONNER *la grandeur?* (Balz.)

. Mon cœur n'*ambitionnera*
Que d'être auprès de vous tout ce qu'il vous plaira.
MOLIÈRE.

— Par exagér. : *Ce que j'*AMBITIONNE *le plus, c'est de pouvoir vous rendre quelque service.* (Acad.) *La gloire de vous servir est ce que j'*AMBITIONNE *le plus.* (Th. Corn.) ‖ Ce mot n'est pas très-ancien dans notre langue, et Vaugelas en a vivement critiqué l'emploi, en déclarant qu'il n'était pas *du bel usage*. Malgré cette sorte de proscription, le mot *ambitionner* n'en a pas moins fait son chemin.

AMBITUS s. m. (an-bi-tuss — mot lat. formé de *ambire*, aller autour). Antiq. Chez les Grecs et les Romains, petite niche creusée dans les tombeaux, et dans laquelle on plaçait une urne. ‖ Au moyen âge, se disait d'un terrain consacré autour d'une église, ordinairement rempli de tombes et servant de lieu d'asile.

— Mus. Terme autrefois usité pour désigner l'étendue de chaque ton, le champ dans lequel la mélodie devait se renfermer, l'observance des tons marqués pour faire les transitions, dans une fugue.

AMBIVARÈTES ou **AMBIVARITES** s. m. pl. (an-bi-va-rè-te). Géogr. anc. Peuple de la Gaule, qui habitait la rive droite de la Loire et dont Nevers était la capitale. Les Ambivarètes étaient tributaires des Eduens.

AMBLAINVILLE, village du dép. de l'Oise, arrond. de Beauvais; 824 hab. Eglise cruciforme, portail style Renaissance. En 1835, on y a découvert plus de quatre-vingts pierres tumulaires.

AMBLAKÈNE s. f. (an-bla-kè-ne — du gr. *amblus*, obtus; *a* priv.; *chainô*, je m'ouvre). Bot. Section de plantes du genre achyrophore, caractérisée par ses fruits obtus.

AMBLANT (an-blan) part. prés. du v. Ambler : *De beaux mulets tout blancs et très-bien* AMBLANT. (Froiss.)

AMBLE s. m. (an-ble — du lat. *ambulare*, aller). Allure du cheval, dans laquelle il lève simultanément les deux jambes du même côté, en alternant avec celles du côté opposé. On le dit aussi du mulet et de l'âne : *Accoutumer, mettre un cheval, un mulet à l'*AMBLE. *Ce cheval a l'*AMBLE *très-doux. L'*AMBLE *était fort en honneur au moyen âge.*

Le Magnifique avait un cheval d'*amble*.
LA FONTAINE.

— **Encycl.** Dans l'*amble*, le corps de l'animal est constamment porté par les deux pieds du même côté. Ainsi, pendant que les deux pieds du côté gauche (ou, comme on dit, le bipède latéral gauche) sont à l'appui, les deux pieds du côté droit sont au soutien, et l'instant du poser de ces derniers est celui du lever des autres. (V. ALLURE.) Le mouvement de l'*amble* est donc parfaitement représenté par celui de deux hommes marchant au pas, l'un suivant l'autre à une certaine distance.

L'*amble* est une allure exceptionnelle, la marche naturelle de la majeure partie des quadrupèdes consistant à faire succéder au mouvement du pied de devant le mouvement du pied de derrière du côté opposé. La girafe, l'ours, le chameau, sont peut-être les seules espèces chez lesquelles l'*amble* soit la règle et non l'exception. C'est aussi la première allure des poulains ; mais ils l'abandonnent dès qu'ils sont assez forts, et ne la reprennent plus que lorsque la vieillesse et le travail les ont rendus faibles de nouveau. On peut dresser les chevaux à marcher l'*amble* en les soumettant jeunes à un système prolongé d'entraves : quelques-uns, par une disposition héréditaire, gardent naturellement cette allure.

Dans l'*amble*, le corps étant supporté successivement par chacun des bipèdes latéraux, le centre de gravité doit, à chaque pas complet, se porter successivement sur la ligne qui joint les deux pieds de chacun de ces bipèdes. Or, plus le centre de gravité se trouve en dehors de la partie centrale du rectangle dont les quatre extrémités forment les angles, plus l'équilibre est instable, et moins par conséquent le corps peut rester dans la même position. De là la nécessité d'une succession rapide de l'action des deux bipèdes; aussi la vitesse de l'*amble* est-elle à peu près égale à celle du trot. Cette rapidité explique pourquoi l'allure est très-*basse*, l'animal n'ayant pas le temps de relever les extrémités qu'il doit porter tout de suite en avant. On comprend très-bien qu'il ne peut les relever librement, car, dit M. Lecoq, « s'il cherchait, en repoussant la masse du corps sur le bipède qui est à l'appui, à donner plus de liberté au bipède opposé, il risquerait de faire dépasser au centre de gravité la ligne qui représente sa base de sustentation, et d'éprouver une chute sur le côté. » Les efforts nécessaires pour conserver le centre de gravité en dedans de cette ligne rendent l'*amble* fatigant pour les épaules du cheval; en même temps, le peu d'élévation des pieds est une cause fréquente de faux pas. Mais cette allure, rejetée avec raison des manéges par les écuyers, est commode et douce pour le cavalier. Au moyen âge, un grand nombre de coursiers marchaient l'*amble*, et les *haquenées*, les *palefrois* qui portaient les châtelaines et les prélats, étaient des chevaux qui possédaient naturellement cette allure ou qu'on y avait habitués artificiellement; ces chevaux servaient aussi à transporter les chevaliers mis hors de combat dans les tournois et les batailles.

— **Antonymes.** Aubin, entrepas, galop, pas, traquenard, trot.

AMBLÈME s. m. (an-blè-me — du gr. *emblêma*, greffe). Moll. Genre de mollusques acéphales à coquille bivalve, formé aux dépens des mulettes, et dont le nom devrait plutôt s'écrire *emblème*. Il n'a pas été adopté.

AMBLÉMIDE adj. (an-blé-mi-de — rad. *amblème*). Qui ressemble à un amblème.

— s. m. pl. Famille de mollusques qui a pour type le genre amblème.

AMBLÉOCARPE adj. (an-blé-o-kar-pe — du gr. *amblus*, faible; *karpos*, fruit). Bot. Qui produit peu de semences.

AMBLER v. n. ou intr. (an-blé — rad. *amble*). Aller, marcher l'amble :

Le temps qui s'en va nuit et jour
Sans repos prendre et sans séjour,
Et qui de vous se part et *amble*.
J. DE MEUNG.

Ce mot est vieux.

AMBLESTIS s. m. (an-blè-stiss — du gr. *amblus*, obtus). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, famille des longicornes, dont on ne connaît qu'une espèce, originaire du cap de Bonne-Espérance.

AMBLETEUSE, ville du dép. du Pas-de-Calais, à 8 kil. N. de Boulogne; 600 hab. L'origine d'Ambleteuse est fort ancienne; au VIe siècle elle était déjà connue par son commerce et par sa position. Ruinée par les barbares, elle fut plus tard relevée par Renaud de Brie, comte de Boulogne. En 1544, Henri VIII en avait fait son magasin général de munitions de guerre sur le continent; c'était alors un des meilleurs ports de la Manche. Le roi de France Henri II s'en rendit maître en 1549, et en fit *raser les fortifications.* Vauban essaya un instant de rendre à ce port son ancienne splendeur, mais les travaux restèrent inachevés. En 1803, Napoléon renouvela la même tentative, à l'époque où il établit le camp de Boulogne. C'est à Ambleteuse que le roi détrôné Jacques II débarqua en 1688.

AMBLEUR, EUSE adj. (an-bleur, eu-ze — rad. *amble*). Qui va l'amble; dont l'allure est l'amble : *Cheval* AMBLEUR. *Jument, mule* AMBLEUSE. ‖ Peu usité. On a dit aussi AMBLIER, AMBLIÈRE.

— s. m. Vén. Cerf dont la trace du pied de derrière dépasse la trace du pied de devant.

AMBLIRION s. m. (an-bli-ri-on — du gr. *amblus*, obtus; *leirion*, lis). Bot. Genre de plantes de la famille des liliacées, tribu des tulipacées, formé aux dépens des lis, et qui n'a pas été adopté.

AMBLODON s. m. (an-blo-don — du gr. *amblus*, émoussé; *odous, odontos*, dent). Ichthyol. Poisson de l'Ohio, du genre des sciènes. Il a été si mal décrit qu'il est difficile de fixer sa place dans la classification.

AMBLOSE ou **AMBLOSIE** s. f. (an-blo-ze, zi — du gr. *amblôsis*, même sens). Méd. Syn. aujourd'hui inusité d'*avortement*.

AMBLOTIQUE adj. (an-blo-ti-ke — rad. *amblosie*). Méd. Se dit des médicaments propres à favoriser l'avortement. ‖ On ne dit plus que ABORTIF.

AMBLYCARPE s. m. (an-bli-kar-pe — du gr. *amblus*, obtus; *karpos*, fruit). Bot. Genre de plantes de la famille des composées et de la tribu des sénécionidées, ne renfermant qu'une espèce. C'est une herbe à fleurs jaunes, trouvée sur les bords de la mer Caspienne, et dont le port rappelle celui d'une espèce d'aunée, vulgairem. appelée *herbe aux puces*.

AMBLYCÉPHALE s. m. (an-bli-sé-fa-le — du gr. *amblus*, large, obtus; *kephalê*, tête). Erpét. Genre de reptiles ophidiens, syn. de *pareas*.

— Entom. Genre d'insectes orthoptères, voisin des cigales, et ayant pour type la cigale verte. Syn. de *tettigonie*.

AMBLYCÈRE s. m. (an-bli-sè-re — du gr. *amblus*, obtus; *keras*, corne). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des curculionites, réuni aujourd'hui au genre anthribe.

AMBLYCHE s. m. (an-bli-che — du gr. *amblus*, obtus). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, réuni aujourd'hui au genre badister.

AMBLYCHÈLE s. m. (an-bli-kè-le — du gr. *amblucheilês*, qui a les bords obtus). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, voisin des cicindèles.

AMBLYE s. f. (an-blî — du gr. *amblus*, obtus). Bot. Genre de fougères, formé aux dépens des polypodes, mais qui s'en distingue surtout par la distribution des nervures. Il renferme une seule espèce, l'*amblye* à feuilles de noyer, qui croît dans les régions équatoriales de l'Amérique.

AMBLYGLOTTE s. f. (an-bli-glo-te — du gr. *amblus*, émoussé; *glôtta*, langue). Bot. Genre de plantes de la famille des orchidées, syn. du genre *calanthe*.

AMBLYGNATHE s. m. (an-blig-na-te — du gr. *amblus*, émoussé; *gnathos*, mâchoire). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, indigènes de Cayenne.

AMBLYGONE adj. (an-bli-go-ne — du gr. *amblus*, obtus; *gônia*, angle). Minér. Qui a un angle obtus.

— Géom. V. OBTUSANGLE.

— s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des polygonées. Ce sont des herbes annuelles à racine fibreuse, que plusieurs auteurs rapportent au genre *polygonum*.

AMBLYGONITE s. m. (an-bli-go-ni-te — du gr. *amblus*, émoussé; *gônia*, angle). Minér. Phosphate d'alumine et de lithine, dont les clivages se coupent sous l'angle obtus de 105°, ce qui lui a fait donner son nom.

AMBLYLÉPIS s. f. (an-bli-lé-piss — du gr. *amblus*, obtus; *lepis*, écaille). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, établi sur une plante du Mexique, à fleurs jaunes.

AMBLYMÈRE s. m. (an-bli-mè-re — du gr. *amblus*, émoussé; *mêros*, cuisse). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des chalcidiens, renfermant un assez grand nombre d'espèces, dont la plupart habitent l'Angleterre.

AMBLYODE s. f. (an-bli-o-de). Bot. Nom donné à un genre de cryptogames. ‖ On dit aussi AMBLYODON.

AMBLYOPE adj. (an-bli-o-pe — du gr. *amblus*, obtus, affaibli; *ôps*, œil). Pathol. Qui a la vue faible.

— Zool. Se dit des animaux qui ont les yeux très-petits, qui ne voient que très-peu.

— s. m. Celui qui est affecté d'amblyopie : *Un* AMBLYOPE.

— Ichthyol. Genre de poissons gobioïdes, renfermant cinq espèces, originaires de l'Inde, et qu'on mange dans ce pays.

AMBLYOPHIS, s. m. (an-bli-o-fiss — du gr. *amblus*, obtus; *ophis*, serpent). Infus. Genre d'infusoires verts, dont la seule espèce connue vit isolément au fond des marais ou dans les infusions d'herbes aquatiques conservées longtemps.

AMBLYOPIE s. f. (an-bli-o-pî — rad. *amblyope*). Pathol. Affaiblissement de la vue. L'*amblyopie* est le premier degré de l'*amaurose*.

AMBLYPOGON s. m. (an-bli-po-gon — du gr. *amblus*, affaibli; *pôgôn*, barbe). Bot. Genre de plantes originaires de la Perse, et que l'on regarde comme une section de l'ambrette.

AMBLYPTÈRE s. m. (an-bli-ptè-re — du gr. *amblus*, obtus; *pteron*, nageoire). Paléont. Genre de poissons fossiles, de la famille des lépidoïdes, qui appartiennent tous aux formations inférieures des dépôts jurassiques.

— Ornith. Genre de passereaux de la famille des engoulevents, contenant une seule espèce, qui vit au Brésil.

AMBLYPTÉRIX s. m. (an-bli-pté-riks — du gr. *amblus*, émoussé; *pterux*, aile). Entom. Genre d'insectes névroptères, syn. du genre *molaune*.

AMBLYPUS s. m. (an-bli-puss — du gr. *amblus*, obtus; *pous*, pied). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, dont on connaît deux espèces qui habitent les Indes orientales.

AMBLYRHAMPHE s. m. (an-bli-ran-fe — du gr. *amblus*, obtus; *ramphos*, bec). Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des troupiales, qui habitent les roseaux, et dont la seule espèce connue vit en Amérique; on la désigne sous les noms d'*amblyrhamphe bicolore* et de *troupiale noir à tête rouge*.

AMBLYRHIN s. m. (an-bli-rain — du gr. *amblus*, obtus; *rhin*, nez). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionites, ne renfermant que deux espèces des Indes orientales.

AMBLYRHYNQUE s. m. (an-bli-rain-ke — du gr. *amblus*, obtus; *runchos*, museau, groin). Erpét. Genre de reptiles iguaniens pleurodontes, originaires de Californie.

AMBLYS s. m. (an-bliss — du gr. *amblus*, obtus, émoussé). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes. ‖ Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des mellifères.

AMBLYSPERME s. m. (an-bli-spèr-me — du gr. *amblus*, obtus; *sperma*, semence). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, établi sur une seule espèce trouvée dans la partie S.-O. de la Nouvelle-Hollande.

AMBLYTÈRE adj. (an-bli-tè-re — du gr. *ambluteros*, plus obtus). Minér. Se dit d'un cristal dans lequel tous les bords et tous les angles subissent des décroissements, à l'exception d'un bord situé à la rencontre de deux faces, qui forment ensemble un angle obtus.

— s. m. pl. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, fondé sur une seule espèce de la Nouvelle-Hollande.

AMBLYURE s. m. (an-bli-u-re — du gr. *amblus*, obtus; *oura*, queue). Paléont. Genre de poissons fossiles de la famille des lépidoïdes.

AMBOINE, île principale d'un groupe du même nom, faisant partie des Moluques. Elle appartient aux Hollandais, qui y cultivent le giroflier et y font le commerce du sagou, du tapioca et de l'indigo; 60,000 hab.; découverte vers 1515 par les Portugais, qui la prirent en 1564; les Hollandais s'en emparèrent en 1607, et les Anglais en 1796; elle a été depuis vendue aux Hollandais. — L'archipel des Moluques comprend onze îles. — La ville d'Amboine est le ch.-lieu de l'île de ce nom et de toutes les possessions hollandaises dans les Moluques; 7,000 hab.

AMBOISE, ch.-lieu de cant. (Indre-et-Loire), arr. de Tours, sur la rive gauche de la Loire; pop. aggl. 4,499 hab. — pop. tot. 4,578 hab. Cette ville est dominée par un admirable château fort où naquit et mourut Charles VIII, et qui servit de prison à l'émir Abd-el-Kader, de 1848 à 1852. Ce magnifique château est embelli de jardins élevés sur terrasse jusqu'à 26 m. au-dessus du sol de la ville. Deux tours remarquables s'élancent à 30 m. de hauteur. On remarque encore deux édifices taillés dans le roc, de quatre étages chacun, désignés sous le nom de *Greniers de César*, et enfin la chapelle Saint-Florentin, érigée en 1044, et qui renferme un sarcophage curieux, ouvert par devant, et laissant voir le Christ étendu mort. L'église paroissiale, bâtie par Saint-Martin, renferme le tombeau du duc de Choiseul; elle est surtout célèbre par la conjuration de 1560 contre les Guises. (V. l'art. suivant.) Patrie du jésuite Commire.

AMBOISE (CONJURATION D'), complot formé en 1560 par les calvinistes et une partie de la noblesse française, pour soustraire le jeune François II à la domination des Guises, arracher le pouvoir à ceux-ci, et assurer le libre exercice du protestantisme. Les conjurés avaient pour chef ostensible La Renaudie, gentilhomme périgourdin; mais l'âme du complot était, dit-on, le prince de Condé. On devait arriver en armes sur Blois, où se trouvait la cour, le 15 mars. Prévenus à temps par les révélations de l'avocat parisien Avenelle, les Guises se renfermèrent avec le roi dans le château d'Amboise. La Renaudie, assailli au milieu de ses préparatifs d'attaque, mourut les armes à la main, et les autres conjurés, surpris par petites troupes au moment où ils marchaient sur Amboise, furent forcés de se rendre (17 mars 1560). Beaucoup périrent sur l'échafaud, et le prince de Condé lui-même fut obligé, pour sa sécurité, d'affirmer par serment qu'il n'avait pris aucune part à la conspiration.

AMBOISE (Georges, cardinal D'), prélat, ministre de Louis XII, né en 1460, au château de Chaumont-sur-Loire, mort en 1510. Il fut successivement évêque de Montauban, archevêque de Narbonne, puis de Rouen, cardinal et premier ministre de Louis XII. Au milieu des embarras de la guerre d'Italie, il sut administrer non-seulement sans augmenter les impôts, mais encore en les réduisant d'un dixième, opéra de grandes réformes dans la législation et dans la procédure, prit des mesures sévères contre la vénalité des charges, mit de l'ordre dans les finances, et, s'il ne laissa point la réputation d'un grand ministre, se montra constamment honnête homme, patriote et désintéressé. Légat du saint-siége en France en même temps que ministre, il crut pouvoir aspirer, après la mort d'Alexandre VI, au souverain pontificat, mais se laissa guider par les conseils du cardinal de la Rovère, qui le trompa et se fit élire à sa place. (V. JULES II.) Il mourut à Lyon, dans le couvent des célestins, et l'on rapporte qu'il répétait souvent au frère infirmier chargé de le soigner dans sa dernière maladie : « Frère Jean, que n'ai-je été toute ma vie frère Jean! » On a publié de lui des *Lettres au roi Louis XII*, Bruxelles. 1712.

AMBON s. m. (an-bon — du gr. *ambôn*, lieu élevé). Archit. Tribune en marbre ou en pierre sur laquelle, dans certaines églises, on lisait l'épître et l'évangile, et où, pendant la semaine sainte, on chantait la passion et les

prophéties. On y montait ordinairement par deux escaliers en spirale qui enveloppaient les deux premiers piliers du chœur. Deux ambons se trouvaient souvent dans une même église, l'un à droite de l'édifice, l'autre à gauche. On remarque encore l'*ambon* dans quelques églises, entre autres à l'église Saint-Étienne-du-Mont à Paris. Ce mot n'est plus guère en usage que dans les beaux-arts; il a été généralement remplacé par celui de *jubé*. V. JUBÉ.

— Bot. Sorte de néflier des Indes orientales.

— Anat. Se dit du bord cartilagineux des cavités des os, comme, par exemple, la cavité cotyloïde de l'os iliaque, qui reçoit la tête du fémur.

AMBORE s. m. (an-bo-re — mot *madécasse*). Bot. Genre de plantes de la famille des monimiacées, indigènes dans l'île de France et à Madagascar.

AMBORÉ, ÉE adj. (an-bo-ré — rad. *ambore*). Bot. Qui ressemble à l'ambore.

— s. f. pl. Section de plantes de la famille des monimiées, qui a pour type le genre ambore.

AMBOTAY s. m. (an-bo-tè). Bot. Nom vulgaire du corossol à petites fleurs. V. COROSSOL.

AMBOTRACE s. m. (an-bo-tra-se — du lat. *ambo*, deux, et du franç. *trace*). Instrument au moyen duquel on peut écrire en même temps, sur des papiers séparés, soit une lettre et une copie de cette lettre, soit deux copies d'un même texte : *L'*AMBOTRACE *de La Chabeaussière. On a imaginé plusieurs* AMBOTRACES, *mais aucun n'a pu entrer dans la pratique.*

AMBOUCHOIR s. m. V. EMBOUCHOIR.

AMBOURNAY ou **AMBRONAY**, comm. du dép. de l'Ain, arr. de Belley, cant. d'Ambérieu; 1,833 hab. Vestiges du camp romain de Sergius Galba; église remarquable, à moitié détruite par un incendie; magnifique tombeau gothique.

AMBOUT s. m. (an-bou). V. EMBOUT.

AMBOUTIR v. a. ou tr. (an-bou-tir). V. EMBOUTIR.

AMBOUTISSOIR s. m. (an-bou-ti-soir). V. EMBOUTISSOIR.

AMBRACIE, ville de l'ancienne Grèce, en Epire, aujourd'hui *Arta;* fut la résidence de Pyrrhus, roi d'Epire. Fondée, dit-on, par Ambrax, elle devint une des plus belles villes de la Grèce; aujourd'hui elle n'offre plus que des ruines.

AMBRACIEN, ENNE s. et adj. (an-bra-si-ain, è-ne — rad. *Ambracie*). Géogr. Qui est né à Ambracie; qui appartient à cette ville ou à ses habitants. On dit aussi AMBRACIOTE.

AMBRACIQUE adj. (an-bra-si-ke — rad. *Ambracie*). Géogr. D'Ambracie, qui a rapport à Ambracie.

— *Golfe ambracique*, Golfe connu aujourd'hui sous le nom de *golfe d'Arta*.

AMBRANLOIRE s. f. (an-bran-loi-re). Agric. Grosse cheville de bois qui fait partie de l'avant-train d'une charrue à tourne-oreille.

AMBRANT (an-bran) part. prés. du v. Ambrer.

AMBRAS, ancien château seigneurial des comtes d'Andechs, situé dans le Tyrol, sur les bords de l'Inn, près d'Inspruck, devint en 1563 la propriété et la résidence favorite de l'archiduc Ferdinand II et de sa première femme, la belle Philippine Welser. Ce prince y forma une riche collection de livres, d'œuvres d'art et de curiosités, qui depuis a été transportée en grande partie au palais du Belvédère, à Vienne. Aujourd'hui, le château d'Ambras, transformé en caserne, ne conserve plus que quelques vieux portraits et quelques armures.

AMBRASIEN, ENNE adj. (an-bra-zi-ain, è-ne — rad. *Ambras*). Ne s'emploie guère que dans cette locution : *collection ambrasienne*, pour désigner la collection d'objets d'art et de curiosités du château d'Ambras.

AMBRE s. m. (an-bre — de l'arab. *anber*, même sens). Nom donné à certaines substances résineuses et aromatiques qui ont la consistance de la cire : *Sentir l'*AMBRE. *Parfumé d'*AMBRE. *Les poëtes anciens supposaient que les grains d'*AMBRE *provenaient des larmes de Phaéton. L'*AMBRE, *considéré comme parfum, peut être nuisible aux profanes qui ont des nerfs délicats.* (Brill.-Sav.) *Pris intérieurement, l'*AMBRE *est souverainement tonique et exhilarant.* (Brill.-Sav.) *L'*AMBRE *jaune ressemble beaucoup au copal.* (Francœur.) *Pour moi, la solitude est comme ce morceau d'*AMBRE *au sein duquel un insecte vit éternellement dans son immuable beauté.* (Balz.)

Cette bouche m'appelle à son haleine d'*ambre*.
LA FONTAINE.

Un gigot tout à l'ail, un seigneur tout à l'*ambre*.
VOLTAIRE.

Que l'*ambre* le plus pur s'exhale à tes festins.
MILLEVOYE.

.
Voguaient vers ces climats, où l'Océan pour eux
Sur l'*ambre* et le corail roulait ses flots heureux.
C. DELAVIGNE.

Qu'un fat soit l'aigle des salons;
Et qu'un docteur sente l'*ambre*. BÉRANGER.

Plus loin, suivait monsieur l'abbé,
Lisant dans Sapho son bréviaire,
Le dos voûté, le teint plombé,
Lorgnant par devant, par derrière;
Complaisant, doux, mignard, poli,
Persiflant, grasseyant, rempli
D'amour, d'*ambre* et de suffisance.
DEMOUSTIER.

— Fig. et prov. : *Fin comme l'ambre.* Se dit d'un homme adroit et pénétrant, sans doute par allusion à la finesse et aux propriétés pénétrantes de l'ambre.

— Le mot *ambre*, employé absolument et sans modificatif, comme dans les exemples précédents, désigne une substance de couleur cendrée, tenace, flexible, légère, connue dans le commerce et désignée par les savants sous le nom d'*ambre gris*. Une autre espèce d'*ambre*, matière résineuse fossile, d'un jaune plus ou moins nuancé, est connue sous le nom d'*ambre jaune* ou *succin*.

— **Encycl.** L'*ambre gris*, ou *ambre vrai*, est une substance solide, de couleur grisâtre, qui exhale une odeur analogue à celle du musc. La chaleur de la main le ramollit, et il fond comme la cire. Il est composé, pour les quatre cinquièmes, d'une matière grasse appelée *ambréine*, qui se convertit en *acide ambréique* sous l'action de l'acide azotique. On trouve l'*ambre gris*, ou simplement l'*ambre*, en masses plus ou moins volumineuses qui flottent à la surface de certaines mers, surtout sur les côtes de Madagascar, des Moluques, du Japon et de Coromandel. On a fait autrefois beaucoup d'hypothèses sur son origine, mais on le regarde aujourd'hui comme une sorte de concrétion morbide formée dans les intestins d'une espèce de cachalot. Les parfumeurs emploient l'*ambre gris* pour aromatiser diverses préparations, telles que des huiles, des pommades, des savons, etc. Les médecins l'administrent aussi quelquefois comme antispasmodique. On lui a en outre attribué une action aphrodisiaque marquée, et, à ce titre, on l'a fait entrer dans diverses préparations pharmaceutiques, telles que la poudre joviale de Nicolas de Salerne, l'essence royale, l'essence d'Italie, etc.

L'*ambre jaune*, appelé aussi *succin* et *karabé*, est une résine fossile, dure, cassante, demi-opaque ou presque transparente, d'une couleur qui varie du jaune pâle au rouge hyacinthe.

Insoluble dans l'eau, l'*ambre jaune* fond entre 280 et 290°, en exhalant une odeur aromatique particulière. Enfin, soumis à la distillation sèche, il donne un acide nommé *acide succinique*, et une huile volatile qui, traitée par l'acide azotique concentré, se transforme en musc artificiel. Le succin accompagne ordinairement les dépôts de combustibles des terrains tertiaires. C'est dans les dunes sablonneuses qui bordent la Baltique, entre Memel et Kœnigsberg, qu'il se trouve le plus abondamment. L'*ambre jaune* est surtout employé pour faire des tuyaux de pipe, des pommes de canne, des grains de collier et de chapelet. Il entre aussi dans la composition du vernis gras.

Pour en souder deux morceaux ensemble, il suffit d'humecter avec une solution de potasse les surfaces qu'on veut unir, et de les presser l'une contre l'autre après les avoir chauffées. Les Grecs et les Romains connaissaient parfaitement l'*ambre jaune*. Les poëtes lui avaient fait une réputation merveilleuse; ils le supposaient produit par les larmes des sœurs de Phaéton; et c'est dans ce sens que Rousseau a dit, en parlant de l'aurore et de la rosée du matin :

Et sur tous les coteaux voisins
On voit briller l'*ambre* fertile
Dont elle dore nos raisins.

Pline nous apprend qu'on en faisait des amulettes pour les enfants. L'*ambre jaune* est la première substance que l'on ait vue s'électriser, c'est-à-dire acquérir par le frottement la propriété d'attirer les corps légers, tels que les petits morceaux de papier, les barbes de plume, la moelle de sureau, les brins de paille, etc. Ce fut, dit-on, Thalès qui découvrit, l'an 600 av. J.-C., ce phénomène curieux resté si longtemps sans analogue et sans conséquences. Le nom d'*électricité*, dérivé du nom grec de l'*ambre jaune* (*électron*), rappelle la substance où furent d'abord observées les propriétés électriques. — On nomme *ambre blanc* une variété de l'ambre jaune moins colorée; *ambre noir*, le jayet.

AMBRÉ, ÉE (an-bré) part. pass. du v. Ambrer. Qui est parfumé avec de l'ambre gris : *Eau de Cologne* AMBRÉE. *Ecrire sur du papier* AMBRÉ. *Le maréchal de Richelieu mâchait habituellement des pastilles* AMBRÉES. (Brill.-Sav.) *Si son caprice aujourd'hui est d'aller à la cour d'assises, elle écrira coup sur coup dix petits billets* AMBRÉS *au président, pour obtenir la faveur d'une entrée, un fauteuil, une chaise, une banquette, un bout d'escabeau.* (Cormen.)

Oh! si j'étais capitane
Ou sultane,
Je prendrais des bains *ambrés*.
V. HUGO.

— adj. Qui a la teinte de l'ambre jaune : *Couleur* AMBRÉE. *Le ton* AMBRÉ *et chaud qu'on admire dans les peintures du Giorgione et du Titien...* (Th. Gaut.) *Ce hâle qui répandait sa teinte* AMBRÉE *sur les visages des petites filles n'altérait pas la blancheur des deux femmes.* (Gér. de Nerv.) *Cet homme était franchement bronzé, mais d'un ton si fin, si* AMBRÉ, *si uni, que sa peau semblait transparente.* (G. Sand.)

L'air qui les enfle et les colore (des bulles de
En voltigeant sous nos lambris, [savon),
Leur donne la fraîcheur de Flore,
Ou le teint *ambré* de l'Aurore,
Ou le vert inconstant d'Iris. BERNIS.

AMBRÉADE s. f. (an-bré-a-de — rad. *ambre*). Sorte d'ambre jaune factice.

AMBRÉATE s. m. (an-bré-a-te — rad. *ambre*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide ambréique avec une base salifiable.

AMBRÉE s. f. (an-bré — rad. *ambre*). Conchyl. Nom donné à une coquille fragile et translucide, voisine des hélices, qui fait partie du genre ambrette. On l'appelle aussi *amphibie*. C'est le *succinea amphibia* de Draparnaud.

AMBRÉINE s. f. (an-bré-i-ne — rad. *ambre*). Chim. Matière blanche insipide, inodore, insoluble dans l'eau, soluble dans l'éther et dans l'alcool, contenue dans l'ambre gris, et offrant beaucoup de rapport avec la cholestérine.

AMBRÉIQUE adj. (an-bré-i-ke — rad. *ambre*). Chim. Se dit d'un acide qu'on obtient par l'action de l'acide nitrique sur l'ambréine. L'acide *ambréique* est jaune, blanc quand il est divisé; il est insoluble dans l'eau, soluble dans l'éther et dans l'alcool.

AMBRER v. a. ou tr. (an-bré — rad. *ambre*). Parfumer avec de l'ambre gris : AMBRER *de l'eau de Cologne, de l'eau-de-vie de lavande.* AMBRER *des pastilles.* AMBRER *un billet.*

S'ambrer, v. pr. Se parfumer d'ambre.

AMBRES s. m. pl. Géogr. Ancien peuple de l'Inde, vaincu par Alexandre.

AMBRÉSIAQUE adj. (an-bré-zi-a-ke — rad. *ambre*). Qui sent l'ambre.

AMBRÉSIN, INE adj. (an-bré-zain, i-ne — rad. *ambre*). Qui est composé d'ambre.

AMBRETTE s. f. (an-brè-te — rad. *ambre*). Graine de l'abel-mosch, plante du genre ketmie, originaire de la Martinique, dont les graines exhalent une forte odeur de musc. Elle est employée en parfumerie pour falsifier le musc, entre dans la composition de la *poudre de Chypre*, et, dans certaines parties de l'Inde, on la mêle au café pour en modifier l'arome et lui donner de nouvelles propriétés. On l'appelle aussi *graine musquée*. V. ABELMOSCH.

— Hortic. *Poire d'ambrette*, Espèce de poire qui exhale une légère odeur d'ambre.

— Moll. Genre de gastéropodes pulmobranches; on n'en connaît qu'un petit nombre d'espèces, dont plusieurs se trouvent en France. Ce genre est très-voisin des hélices, dont il diffère surtout par sa coquille mince, fragile et de couleur ambrée, ayant l'ouverture très-grande. Les *ambrettes* vivent toujours dans les lieux humides, au bord des eaux et sur les plantes aquatiques, dont elles se nourrissent. Plusieurs espèces fossiles ont été trouvées dans les travertins et les dépôts sableux appelés *loës*.

— Comm. Sorte de liqueur inventée en 1861, et qui exhale une forte odeur d'ambre.

AMBREVADE s. m. (an-bre-va-de — mot malgache). Bot. Nom sous lequel les colons de l'île de France désignent une sorte de pois comestible. ‖ On dit aussi AMBARVATE.

AMBRIÈRES, ch.-lieu de cant. (Mayenne), arrond. de Mayenne; pop. aggl. 1,535 hab. — pop. tot. 2,720 hab. Ruines remarquables d'un ancien château fort construit par Guillaume le Conquérant, et dont la chapelle existe encore en entier.

AMBRIN, INE adj. (an-brain, i-ne — rad. *ambre*). Qui est de la couleur ou de la nature de l'ambre.

— s. f. Bot. Genre de plantes aromatiques, toniques et stimulantes, de la famille des chénopodées. La plus connue est cultivée dans nos jardins, sous le nom d'*ambroisie* ou de *thé du Mexique*.

AMBROISE (saint), un des plus illustres Pères de l'Eglise latine, né à Trèves en 340, mort en 397. Il était fils d'un des préfets romains de la Gaule; lui-même entra jeune dans les charges et devint consul et gouverneur de la Ligurie et de l'Emilie, dont Milan était la capitale. Pénétré des idées chrétiennes, sans avoir encore reçu le baptême, il les appliqua à l'administration de sa province, modéra la rigueur des lois romaines, et gouverna non en proconsul, mais en *évêque*, c'est-à-dire avec l'équité et la mansuétude évangéliques. Milan était alors divisé entre l'arianisme et la foi de Nicée. A la mort de l'archevêque Auxence (374), les deux partis, prêts à ensanglanter la ville en se disputant l'élection d'un nouveau pasteur, se réunirent dans un vote unanime en faveur du magistrat civil dont ils avaient pu apprécier la douceur, l'impartialité et les vertus. Ce vœu, cette inspiration se manifesta par l'acclamation de tout le peuple : *Ambroise évêque!* qu'un enfant avait, dit-on, prononcé le premier. Ambroise, après une longue résistance, dut accepter le fardeau de l'épiscopat. Il fut en quelques jours ordonné, puis sacré évêque, et bientôt il montra par ses vertus combien il était digne de ces augustes fonctions, dont sa modestie avait redouté l'éclat. Il disposa de ses biens en faveur de l'Eglise et des pauvres, s'affranchit de toute préoccupation mondaine, se plongea dans l'étude des lettres sacrées, et consacra ses nuits et ses jours aux devoirs de son saint ministère. Saint Augustin, qui lui dut sa conversion et qui reçut de lui le baptême, nous le dépeint comme le plus beau modèle de cet épiscopat chrétien qui était en quelque sorte la seule magistrature vraiment digne de ce nom, dans ces temps de violence et de barbarie. Aussi jouissait-il d'une immense autorité morale, qui éclata surtout dans sa lutte contre l'arianisme, que protégeaient l'impératrice Justine et son fils, le jeune Valentinien. Sommé de livrer son église aux sectaires, menacé de mort, il résista avec tant de courage et de grandeur, que des officiers de l'empereur envoyés dans sa cathédrale pour se saisir de lui, se rangèrent parmi ses partisans et ses admirateurs. Lorsque Symmaque réclama la tolérance pour le paganisme expirant, saint Ambroise le combattit avec autant de force que d'éclat. Mais l'un des plus grands actes de sa vie, son plus beau titre à l'illustration, est sa conduite courageuse envers Théodose, quand ce prince eut ordonné le massacre de Thessalonique. Seul il osa défendre les droits de l'humanité devant le maître du monde. A la nouvelle de cette affreuse exécution, il écrivit à l'empereur une lettre où il manifestait son horreur pour un *attentat sans exemple dans l'histoire. Dans la communion d'Ambroise*, ajoutait-il, *il n'y a pas d'absolution pour ce que tu as fait... Je n'oserais en ta présence offrir le divin sacrifice.* Théodose, cependant, osa se rendre à l'église environné de toute sa cour. Il fut arrêté sur le seuil par le saint archevêque, qui lui reprocha hautement sa cruauté, le sang dont il était couvert, et qui lui demanda si cette bouche qui avait ordonné tant de massacres était digne de recevoir la divine hostie. Et comme le prince alléguait en balbutiant l'exemple de David : « *Tu l'as imité dans son crime*, reprit-il; *imite-le dans sa pénitence.* » Et il eut en effet le courage de ne l'admettre à la communion qu'après une longue expiation. Il n'en eut pas moins dans la suite une grande influence sur l'esprit de cet empereur, qui, après avoir rétabli l'unité de l'empire, travailla à détruire les restes du paganisme, et recommanda en mourant ses deux fils au grand pasteur de Milan, qui d'ailleurs lui survécut peu. Les écrits de saint Ambroise portent l'empreinte de la beauté morale de son caractère; la douceur, la sensibilité, l'onction, l'élévation de la pensée en sont les traits les plus saillants. On cite surtout les traités des *Vierges; sur les Devoirs des prêtres*, qui est comme un supplément aux *Offices* de Cicéron, et qui tend à former l'homme intérieur; *contre l'Usure; sur la Fuite du monde; sur la Foi; sur l'Esprit saint;* des *Lettres*, des *Discours*, etc. La meilleure édition de ses œuvres est celle des bénédictins, Paris, 1686-90. Il fut le premier qui régla les formes des chants sacrés, et le *rit ambrosien*, dont il fut le créateur, est encore en usage à Milan. On lui attribue, mais avec peu de vraisemblance, le beau cantique d'actions de grâces, *Te Deum*, qui se chante encore dans toute la chrétienté.

AMBROISE, archevêque de Moscou, dont le nom de famille était *André Sertis Kamensky*, né en 1708, appelé au siége de Moscou en 1761. C'était un prélat vertueux et éclairé. Pendant une peste qui ravageait Moscou, il osa faire enlever d'une chapelle une image de la Vierge à laquelle le peuple attribuait des cures miraculeuses, mais qui, en attirant une grande affluence de malades, augmentait la contagion d'une manière effrayante. Accusé de sacrilége par un peuple en délire, le vénérable pasteur fut arraché de l'autel et massacré par son propre troupeau (1771).

AMBROISIE s. f. (an-broi-zî — du gr. *ambrosia;* formé de *a* priv., et de *brotos*, mortel). Nourriture des divinités de l'Olympe, qui, selon la fable, était *neuf fois plus douce que le miel* et procurait l'immortalité : *Les dieux étaient rassasiés de nectar et d'*AMBROISIE. (Fén.) *Il répandit une odeur d'*AMBROISIE *dont tout l'Olympe fut parfumé.* (Fén.) *Tout ce que Nélée boit devient nectar, tout ce qu'il mange devient* AMBROISIE. (Fén.) ‖ Quelquefois, mais beaucoup plus rarement, on dit AMBROSIE.

— Par compar. Mets délicieux : *Eh bien, cette sorte de confiture verte n'est ni plus ni moins que l'*AMBROISIE *qu'Hébé servait à la table des dieux.* (Alex. Dum.)

Ils mangeaient à sa table, avalaient l'*ambroisie*.
RÉGNIER.

L'abeille sur les fleurs cherche son *ambroisie*.
COLARDEAU.

— Fig. et poétiq. : *C'est en vain que Cymodocée pria la Nuit de lui verser l'*AMBROISIE *de ses ombres.* (Chateaub.) *Catherine distillait dans cette âme naïve l'*AMBROISIE *des compliments.* (Balz.)

Que vos heureux destins, les délices du ciel,
Coulent toujours trempés d'*ambroisie* et de miel.
A. CHÉNIER.

En toi je tomberai, végétale *ambroisie*,
Grain précieux jeté par l'éternel Semeur,
Pour que de notre amour naisse la poésie
Qui jaillira vers Dieu comme une rare fleur.
BAUDELAIRE.

— Bot. V. AMBROSIE. ‖ Plante odoriférante du genre ambrin, connue sous le nom de *thé du Mexique*.

— **Encycl.** Myth. Les poëtes sont peu d'accord sur la nature de l'*ambroisie*. Etait-ce un aliment solide? était-ce un breuvage faisant double emploi avec le nectar? Suivant l'opinion commune, c'était un aliment solide. L'*ambroisie* est une nourriture sèche, dit Suidas. Cependant Sapho en parle comme d'un breuvage. Homère en fait tantôt une liqueur, tantôt un parfum. Ce qui est certain, c'est

qu'elle joignait à une saveur exquise, une odeur délicieuse. Ibycus, cité par Athénée, dit qu'en mangeant du miel on éprouve la neuvième partie du plaisir que fait goûter l'*ambroisie*. Le scoliaste de Callimaque nous apprend qu'elle coula pour la première fois d'une des cornes de la chèvre Amalthée, en même temps que de l'autre sortit le nectar. La croyance à l'*ambroisie*, dit M. Alfred Maury, tenait aux idées grossières que l'on se formait de la Divinité. On ne pouvait concevoir que des êtres vécussent sans manger, et l'on attribuait aux dieux une nourriture qui n'avait d'autre différence avec la nôtre que parce qu'elle était d'une nature plus délicate.

AMBROISIEN, ENNE adj. (an-broi-zi-ain, è-ne — rad. *ambroisie*). Qui répand une odeur d'ambroisie; parfumé d'ambroisie : *O pauvre Jupiter! ta chevelure* AMBROISIENNE *grisonne*. (Th. Gaut.)

. Embaume l'air
De je ne sais quelle *ambroisienne* haleine.
RONSARD.

— Liturg. *Chant ambroisien*. Syn. d'*ambrosien*.

AMBRONS s. m. pl. (an-bron — lat. *ambrones*). Géogr. anc. Peuple de la Gaule transalpine, au temps de César, que l'on place généralement dans le pays d'Embrun. Ils combattirent contre Rome avec les Cimbres et les Teutons, et furent exterminés en même temps que ces deux peuples par Marius, près d'Aix en Provence.

AMBROSCH (Joseph-Jules-Athanase), érudit et archéologue allemand, né à Berlin en 1804, mort en 1856, fut reçu agrégé à l'université de Berlin en 1833, et professa à Breslau l'archéologie et la philologie. Ce savant, qui avait voyagé en Allemagne et en Italie, et qui avait collaboré à la *Description de Rome* de Bunsen et Gerhard, a laissé des écrits sur les *Antiquités étrusques* (Breslau, 1837), sur le *Culte primitif des Romains* (Breslau, 1839), sur les *Livres de religion des Romains* (Bonn, 1843), etc.

AMBROSIACÉ, ÉE adj. (an-bro-zi-a-sé — rad. *ambrosie*). Bot. Qui ressemble à l'ambrosie. On dit aussi AMBROSIÉ.

— s. f. pl. Tribu de la famille des composées, qui a pour type le genre ambrosie. Plusieurs auteurs en ont fait une famille distincte, qui n'a pas été adoptée.

AMBROSIAQUE adj. (an-bro-zi-a-ke — rad. *ambroisie*). Qui répand une odeur très-agréable, que l'on a comparée à celle de l'ambroisie.

AMBROSIE ou **AMBROISIE** s. f. (an-bro-zî — du gr. *ambrosios*, immortel). Genre de plantes de la famille des composées, renfermant des herbes ou sous-arbrisseaux que l'on rencontre dans les deux continents. Les feuilles, quand on les froisse, répandent une odeur agréable.

AMBROSIÉ, ÉE adj. (an-bro-zi-é). V. AMBROSIACÉ.

AMBROSIEN, ENNE adj. (an-bro-zi-ain, è-ne — du lat. *Ambrosianus*, d'Ambroise). Liturg. Qui appartient, qui a rapport à saint Ambroise, au rit qui lui est attribué : *Chant* AMBROSIEN. *Messe* AMBROSIENNE. *Oui, cette belle prière est née en Italie, à ce qu'il paraît; et le titre d'hymne* AMBROSIENNE *pourrait faire croire qu'elle appartient exclusivement à saint Ambroise : cependant on croit assez généralement, à la vérité sur la foi d'une simple tradition, que le* Te Deum *fut, s'il est permis de s'exprimer ainsi, improvisé à Milan par les deux grands et saints docteurs, saint Ambroise et saint Augustin, dans un transport de ferveur religieuse, opinion qui n'a rien que de très-probable.* (J. de Maistre.) ‖ On dit aussi AMBROISIEN.

— **Encycl.** On a appelé *chant ambrosien* la forme primitive que saint Ambroise, archevêque de Milan, donna au plain-chant en 386, en se servant pour cela de quelques anciennes mélodies grecques. « Deux différences radicales, dit M. Th. Nisard, existaient entre le chant de saint Ambroise et celui de saint Grégoire : dans l'un, abandon complet des règles de l'accentuation latine et adoption du genre diatonique; dans l'autre, genre chromatique, rhythme, accentuation; dans l'un, musique grave, sévère, adaptée aux durs gosiers des barbares du Nord qui se convertissaient au catholicisme; dans l'autre, un art plus grec, plus souple, plus élégant, quelque chose de moins austère et de moins âpre. »

On a aussi donné le nom de *rit ambrosien* à la liturgie particulière à l'Eglise de Milan, différant de celle de Rome par certains textes de l'office et par des détails de cérémonial. Cette liturgie, fixée par saint Ambroise, s'est conservée à travers les siècles, malgré les efforts faits à diverses époques par l'Eglise romaine dans le sens de l'unité de rit. Dans le *rit ambrosien*, le baptême par immersion est en usage; le carême commence à la quadragésime, et non au mercredi des cendres; aux messes solennelles, 20 vieillards (10 de chaque sexe) appelés l'*école de saint Ambroise*, font l'offrande du pain et du vin, etc.

AMBROSIENNE (BIBLIOTHÈQUE) de Milan, célèbre collection qui doit son existence à la munificence du cardinal Frédéric Borromée, archevêque de Milan. Fondée en 1602, elle fut ouverte au public en 1609. Elle reçut le nom d'*Ambrosienne* en l'honneur de saint Ambroise, archevêque et patron de Milan. Le cardinal Borromée ne se contenta pas de déposer ses livres dans cette bibliothèque, il envoya son secrétaire Antonio Oggiati en différents pays pour y acheter les compléments nécessaires. Montfaucon assure que le bibliothécaire du savant prélat recueillit une grande quantité de manuscrits en Thessalie, à Chio, à Corcyre (Corfou), et dans la grande Grèce. Son maître y ajouta le très-précieux dépôt du monastère de Bobbio, et un choix important de manuscrits de la collection Pinelli, qui ne lui coûtèrent pas moins de 3,400 ducats. L'intention du fondateur était d'attacher au service de sa bibliothèque publique un collége de seize érudits et lettrés; mais l'insuffisance des fonds réduisit ce nombre à quatre. L'un traduisait le grec, un autre enseignait l'hébreu, le troisième était professeur de langue arabe, et le quatrième faisait des extraits de tout ce que les auteurs renfermaient de précieux. Aujourd'hui, la *bibliothèque Ambrosienne* contient plus de soixante mille volumes imprimés et plus de quinze mille manuscrits. Une galerie de peintures, de statues, d'antiques et de médailles, dont un grand nombre sont devenues très-rares, est annexée à la bibliothèque. Plusieurs de ces trésors furent transportés en France, durant la première campagne d'Italie, et notamment une collection manuscrite des œuvres de Léonard de Vinci. Un seul volume de cette collection retourna à Milan après la paix de 1814. Une rareté dont se glorifie la *bibliothèque Ambrosienne* est un manuscrit de Virgile, dont les marges portent des notes de l'écriture de Pétrarque. Les palimpsestes publiés de 1814 à 1816 par Angelo Maï furent découverts dans le fonds Bobbien de la collection Ambrosienne. Oggiati, Muratori et Maï, ont été les bibliothécaires de cette antique *librairie*. Pour plus amples renseignements sur la *bibliothèque Ambrosienne*, on peut consulter : Boscha, *De Origine et Statu bibliothecæ Ambrosianæ Hemidecas* (in-4°, Milan, 1672); Saxius, *De Studiis litterariis Mediolanensium Prodromus* (p. 147; in-8°, Milan, 1729), et Montfaucon, *Diarium italicum*.

AMBROSIENS s. m. pl. (an-bro-zi-ain — rad. *Ambroise*). Hist. ecclés. Nom donné à des religieux de l'ordre de Saint-Ambroise.

AMBROSINIE s. f. (an-bro-zi-nî — de *Ambrosini*, n. d'un bot.). Bot. Genre de plantes de la famille des aroïdées, à racine tubéreuse et charnue, qui croît dans la Sicile et dans la Barbarie.

AMBROSINIÉ, ÉE adj. (an-bro-zi-ni-é — rad. *ambrosinie*). Bot. Qui ressemble à l'ambrosinie. ‖ On dit aussi AMBROSIOÏDE.

— s. f. pl. Tribu de plantes établie dans la famille des aroïdées, et ayant pour type le genre ambrosinie.

AMBROSIOÏDE adj. (an-bro-zi-o-i-de — de *ambrosie*, et du gr. *eidos*, ressemblance). Syn. de *ambrosinié*.

AMBROSIUS AURELIANUS, roi de la Grande-Bretagne, issu d'une famille romaine, tué en 508 dans une bataille contre un chef saxon. Arthur, si fameux dans les traditions héroïques de l'Angleterre, apprit sous lui le métier des armes.

AMBUBAIES s. f. pl. (an-bu-bè — du lat. *ambubaiæ*; tiré du syr. *amb* ou *ambu*, flûte.) Antiq. rom. Nom que les Romains donnaient à des femmes de mauvaise vie, qui assistaient aux fêtes comme musiciennes et danseuses : *Cet antique mépris des vestales pour les* AMBUBAIES *est un des plus profonds instincts de la dignité féminine*. (V. Hugo.)

AMBULACRAIRE adj. (an-bu-la-krè-re — rad. *ambulacre*). Zool. Qui a le caractère de l'ambulacre.

AMBULACRE s. m. (an-bu-la-kre — du lat. *ambulacrum*, promenade couverte, allée d'arbres). Zool. Nom donné aux saillies cylindriques dont est couverte la face inférieure du corps des échinodermes, et qui servent à la locomotion.

— Hortic. Lieu planté d'arbres en rangées régulières.

AMBULACRIFORME adj. (an-bu-la-kri-forme — de *ambulacre* et *forme*). Qui a la forme d'un ambulacre.

AMBULANCE s. f. (an-bu-lan-se — du lat. *ambulare*, voyager). Hôpital mobile, qui suit une armée en campagne, ou qu'on établit à peu de distance du champ de bataille pour y transporter provisoirement les blessés : *Chirurgien d'*AMBULANCE. *Infirmier d'*AMBULANCE. *Porter un blessé à l'*AMBULANCE. *Avant Henri IV, nos armées n'avaient pas d'*AMBULANCE. (Général Bard.) *Une fois à l'*AMBULANCE, *vous goûtez une espèce de calme et de repos; vous n'avez pas à courir, comme sur mer, les hasards d'une tempête ou d'un naufrage*. (E. Sue.) *Les mameluks, sachant que nous étions tous dans les* AMBULANCES, *veulent nous barrer le chemin*. (Balz.) ‖ Hôpital improvisé dans les différents quartiers d'une ville en proie à une épidémie, à une guerre civile. ‖ Ensemble du personnel médical attaché au quartier général de chaque division d'une armée en campagne.

— Administ. Emploi d'un commis *ambulant*, dont l'office est de parcourir incessamment une certaine région territoriale : *Obtenir une* AMBULANCE *dans les domaines, dans les contributions indirectes*.

— **Encycl.** Chirurg. milit. L'organisation des *ambulances* se divise en deux classes : la première comprenant les ambulances *des premiers secours* ou ambulances *volantes*, ambulances *légères*, ambulances *d'avant-garde*, et, pour un siége, ambulances *de tranchées*; la seconde s'appliquant aux ambulances *d'attente* ou *de réserve*. On dit aussi les *ambulances* de première, de deuxième ligne, ou de la première, de la deuxième division, etc. Les *ambulances* volantes sont établies non loin du combat; les chirurgiens vont chercher les blessés au milieu même du feu; les *ambulances* de réserve sont placées sur les derrières de l'armée; elles doivent être pourvues de tout ce qui est nécessaire pour approvisionner les *ambulances* volantes, ainsi que pour installer des hôpitaux temporaires : caisses d'instruments et de médicaments, fournitures de lits, appareils à fracture, compresses, bandes, bandages, attelles, charpie, cérat, agaric, etc. Le personnel de l'*ambulance* d'une division d'infanterie se compose d'un médecin-major, un aide-major, quatre sous-aides, trois pharmaciens, cinq officiers d'administration, trois infirmiers-majors et dix-sept infirmiers. Ces derniers étaient jadis des hommes à gages; aujourd'hui, ce sont des infirmiers-soldats, dont les grades correspondent à ceux de l'armée, et qui sont familiarisés avec le danger. Les voitures d'*ambulances* attelées de deux chevaux sont à deux ou quatre roues, et peuvent admettre deux ou quatre hommes couchés dans l'intérieur. Elles ont un plancher mobile propre à servir de table pour les pansements, ou de brancard au besoin, pour le transport. Leur forme est à peu près celle des fourgons, et leur nombre est proportionné aux besoins de l'armée. Les voitures à deux roues servent dans les pays plats, et les voitures à quatre roues dans les pays montagneux. — Quoique dans aucun temps les blessés n'aient été abandonnés sans secours sur les champs de bataille, il faut arriver au règne de Henri IV, c'est-à-dire à la fin du XVIe siècle, pour voir le service de santé des armées soumis à une organisation régulière. Pendant les grandes guerres de la République et de l'Empire, notre chirurgie militaire, représentée si glorieusement par les Percy, les Larrey, porta le perfectionnement de ce service au plus haut degré. C'est en 1792, dans l'armée du général Custine, que Larrey organisa la première ambulance *volante*.

AMBULANT, ANTE adj. (an-bu-lan, an-te — du lat. *ambulans*, part. prés. du v. *ambulare*, marcher, se promener). Qui va de lieu en lieu, qui n'a pas de résidence fixe : *Commis* AMBULANT. *Marchand* AMBULANT. *Chanteur, musicien* AMBULANT. *Des comédiens* AMBULANTS. *Des tribunaux* AMBULANTS *parcouraient les provinces avec les bourreaux*. (Lamart.)

— Par ext. Se dit aussi des choses : *Hôpital* AMBULANT. *Ils tâchent d'intéresser les voyageurs par le concert* AMBULANT *de leur famille errante*. (Mme de Staël.) *On voit de temps à autre des alligators en Europe, dans les ménageries* AMBULANTES *des bateleurs*. (Bouill.) *Il ne faut pas croire que l'institution de la justice fût défectueuse, précisément parce qu'elle était* AMBULANTE. (De Bonald.)

— Méd. Se dit des maladies qui apparaissent successivement dans diverses parties du corps : *Erésipèle* AMBULANT. *Dartre* AMBULANTE. *Rhumatisme* AMBULANT. ‖ *Vésicatoire ambulant*, Vésicatoire qu'on applique successivement sur différentes parties du corps.

— s. m. Celui qui est obligé, par son emploi, d'aller de côté et d'autre, de parcourir incessamment un district, etc. : *J'espérais ne pas être pris pour l'*AMBULANT *de la sous-préfecture*. (Balz.)

— Dans l'administration des postes, *Les ambulants*, Employés qui sont chargés d'un service actif, comme les facteurs, etc. Sur les chemins de fer, on donne le même nom à ceux qui accompagnent les trains pour desservir les bureaux de poste de la ligne.

AMBULATOIRE adj. (an-bu-la-toi-re — du lat. *ambulatorius*; formé de *ambulare*, marcher). Se disait autrefois d'une juridiction qui n'avait pas de siége fixe : *Avant Philippe le Bel, le parlement était* AMBULATOIRE.

— Fig. Variable, sujet à changer : *Son humeur est fort* AMBULATOIRE. (J.-J. Rouss.)

La volonté de l'homme est bien *ambulatoire*.
REGNARD.

‖ Ce sens a vieilli.

— Ornith. *Pieds ambulatoires*, Les pieds des oiseaux qui sont emplumés jusqu'au talon, et munis de quatre doigts, trois devant et un derrière.

— Entom. *Pattes ambulatoires*, Celles qui sont spécialement propres à marcher : *C'est un insecte à* PATTES AMBULATOIRES *et à cuisse très-longue*. (Walcken.)

— s. m. pl. Entom. Section de l'ordre des orthoptères, renfermant la famille des phasmiens.

AMBULATRICE s. f. (an-bu-la-tri-se — du lat. *ambulatrix*, qui se promène). Antiq. rom. Nom que les Romains donnaient aux prostituées qui se promenaient pour attirer les hommes.

AMBULIE s. f. (an-bu-lî). Bot. Genre de plantes de la famille des primulacées, dont les fleurs répandent une odeur suave.

AMBULIPÈDE adj. et s. m. (an-bu-li-pè-de — du lat. *ambulare*, marcher; *pes, pedis*, pied). Zool. Qui a les pattes conformées de manière à pouvoir marcher.

AMBULON s. m. (an-bu-lon). Bot. Arbre qui paraît être le même que le cirier de la Louisiane.

AMBURBIALES s. f. pl. (an-bur-bi-a-le — du lat. *amburbialia*; formé de *ambire*, aller autour). Antiq. rom. Nom donné à des fêtes qui, chez les Romains, répondaient à peu près à nos *Rogations*. V. AMBARVALES.

AMBUSTION s. f. (an-bu-sti-on — du lat. *ambustus*; part. de *amburo*, je brûle autour). Chirurg. Cautérisation.

AMBYZE s. m. (an-bi-ze). Mamm. Nom donné à une espèce de phoque.

ÂME s. f. (â-me — du lat. *anima*, souffle, vie).

1° Partie incorporelle de l'homme, foyer, siége de la sensibilité, de l'entendement et de la volonté.

2° Suivant la philosophie matérialiste, Formule qui exprime l'ensemble des faits de sentiment, d'intelligence et de volonté.

3° Selon quelques philosophes, Principe de la vie chez l'homme, les animaux et même les plantes : *Les passions, les mouvements de l'*ÂME. *Dieu seul a créé notre* ÂME. (Pasc.) *L'*ÂME *est ce qui nous fait penser, entendre, sentir, raisonner, vouloir*. (Boss.) *Notre* ÂME *n'est sortie de Dieu que pour y rentrer; il ne l'a respirée que pour l'aspirer de nouveau*. (Boss.) *Je ne crois pas qu'une* ÂME *que Dieu a voulu remplir de son être infini, doive être anéantie*. (La Brüy.) *Le mot* ÂME *répond à l'*anima *des Latins, au* pneuma *des Grecs, au terme dont se sont servies toutes les nations pour exprimer ce qu'elles n'entendaient pas mieux que nous*. (Volt.) *L'*ÂME *est immortelle*. (Ballanche.) *L'*ÂME *est un fluide impondérable*. (L. Pinel.) *Quand un enfant naît, n'importe à quelle date, il apporte dans son berceau une* ÂME *aussi neuve que l'*ÂME *du premier aïeul*. (E. Pelletan.) *L'*ÂME *est le foyer de la personnalité humaine*. (Bautain.) *Filles de Dieu, au fond, toutes les* ÂMES *sont sœurs*. (Charma.) *La faculté de penser paraît être l'attribut de l'*ÂME. (Napol. Ier.) *L'*ÂME *est une matière allumée qui brûle sans se consumer; notre corps en est le falot*. (Joubert.) *Il faut que les pensées naissent de l'*ÂME, *les mots des pensées et les phrases des mots*. (Joubert.) *L'*ÂME *est une force qui se développe par la sensibilité, l'intelligence et la liberté*. (Géruzez.) *L'*ÂME *est un principe ou une substance qui est capable de penser et de connaître, d'aimer et de vouloir*. (***) *L'*ÂME *est la substance de la personnalité et de la spontanéité humaine*. (Buchez.) *L'homme n'est un être divin que par l'*ÂME. (Renan.) *Rien ne survit que l'*ÂME : *faisons-la donc héroïque ici-bas*. (J. Simon.)

Ame, qui donc es-tu? flamme qui me dévore,
Dois-tu vivre après moi? dois-tu souffrir encore?
LAMARTINE.

Notre *âme* est une source errante
Qui, dans son onde transparente,
S'empreint de la couleur des cieux.
LAMARTINE.

— Siége, source des pensées, des affections, des sentiments, des passions : *Tout ce qui souille l'*ÂME *l'attriste et la noircit*. (Mass.) *L'élément de l'*ÂME, *c'est la vérité et la justice*. (Fén.) *L'*ÂME *humaine peut tout se représenter par la pensée*. (***) *Lorsque l'*ÂME *est agitée, la face humaine devient un tableau vivant, où les passions sont rendues avec autant de délicatesse que d'énergie*. (Buff.) *La paix de l'*ÂME *consiste dans le mépris de tout ce qui peut la troubler*. (J.-J. Rouss.) *Dans la jeunesse l'*ÂME *est en dehors; plus tard elle est en dedans*. (Ste-Beuve.) *C'est par l'*ÂME *que Pascal est grand, comme homme et comme écrivain; le style qui se réfléchit dans cette* ÂME *en a toutes les qualités*. (V. Cousin.)

L'amour n'est pas un feu qu'on renferme en une *âme*.
RACINE.

— Une mère cherchait à faire comprendre à sa fille, enfant de sept ans, ce que c'était que l'*âme*, et elle lui disait que l'*âme* est le siége des affections, des sentiments, et de tout ce qu'il y a, chez l'homme, de plus noble, de plus élevé. L'enfant resta un moment pensive, puis se jetant au cou de sa mère : « Ah! je comprends, maman, dit-elle, c'est avec mon *âme* que je t'aime. »

— Individualité humaine, considérée exclusivement sous le point de vue moral, abstraction faite du corps : *J'admire comme le ciel a pu former deux* ÂMES *aussi semblables que les nôtres*. (Mol.) *Pauvre* ÂME, *qui ne trouve rien en elle qui la contente, qui n'y voit rien qui ne l'afflige, quand elle y pense!* (Pasc.) *Donnez à l'*ÂME *une compagne, et tout va devenir ravissement*. (Chateaub.) *L'*ÂME *n'a qu'une fois dans la vie de ces moments où elle se verse tout entière dans une autre* ÂME, *avec ce murmure intarissable des lèvres qui ne peuvent suffire à son amoureux épanchement*. (Lamart.) *L'*ÂME *a besoin d'absorber les sentiments d'une autre* ÂME *et de se les assimiler pour les lui restituer plus riches*. (Balz.) *Ne savez-vous pas que toute* ÂME *vit continuellement du mouvement des autres* ÂMES? *Ne savez-vous pas qu'une* ÂME *peut sentir en soi une autre* ÂME *qui la touche?* (Le P. Gratry.) *Chrysanthe n'avait qu'une* ÂME *avec Maxime, et était surtout remarquable par son enthousiasme religieux et ses recherches mystiques*. (V. Cousin.) *Oh! alors, que de torrents de joie coulèrent dans cette pauvre* ÂME *dévastée!* (G. Sand.) *Dors donc enfin dans ton silence,* ÂME *fatiguée que Dieu ne condamne plus au travail et à la douleur!* (G. Sand.)

. Toute *âme* est sœur d'une *âme*:
Dieu les créa par couple et les fit homme et femme.
LAMARTINE.

— Se dit aussi par rapport à nos bonnes ou à nos mauvaises qualités : AME *noble, généreuse.* AME *magnanime.* AME *vile, basse, vénale. Il y a des* ÂMES *élevées qui se portent aux grandes actions.* (Fléch.) *C'était une* ÂME *vertueuse et bien née.* (Bourdal.) *Un corps mal fait peut renfermer une fort belle* ÂME. (Boss.) *Les* ÂMES *vulgaires et obscures ne vivent que pour elles-mêmes.* (Mass.) *Les petites jalousies marquent une* ÂME *basse.* (Fén.) *Hélas! il n'y a que les infortunés qui sentent le prix des* ÂMES *bienfaisantes.* (J.-J. Rouss.) *C'est le fait des* ÂMES *faibles de se corrompre dans l'adversité; les* ÂMES *fortes s'y éprouvent.* (G. Sand.) *La flatterie n'émane jamais des grandes* ÂMES. (Balz.) *Les plus grandes* ÂMES *sont celles qui s'arrangent le mieux dans la situation présente et qui dépensent le moins en projets pour l'avenir.* (Fonten.) *Quand tout est perdu, c'est l'heure des grandes* ÂMES. (Lacord.)

Ainsi parlent, seigneur, les *âmes* soupçonneuses.
CORNEILLE.

Il fait que tout prospère aux *âmes* innocentes.
RACINE.

Qu'une *âme* généreuse est facile à séduire!
RACINE.

Ce n'est que le devoir d'une *âme* magnanime
De courir au secours de ceux que l'on opprime.
MAIRET.

Je suis jeune, il est vrai, mais aux *âmes* bien nées,
La valeur n'attend pas le nombre des années.
CORNEILLE.

Hélas! à s'enflammer la passion la plus lente
Dans une *âme* sévère en est plus violente.
DE BELLOY.

‖ Dans ce sens, le qualificatif peut être remplacé par un complément substantif qui donne encore plus d'énergie à la phrase : *Une* ÂME *de bronze, de fer, d'acier,* etc. *On trouve des* ÂMES *de boue où la nature avait placé des âmes grandes et bien nées.* (Mass.) *Le duc d'Albe était une* ÂME *de bronze.* (Volt.) *Il eût fallu avoir une* ÂME *de fer pour rester sans pitié ou sans regret à la vue de cette majesté si calme du malheur.* (Laurentie.) *En Vincent de Paul nous trouvons une* ÂME *d'or, qui ne connaît d'autre poésie que celle de bien faire, d'autre théologie que la charité.* (***)

— Se dit par opposition à *corps* : *La société de l'*ÂME *et du corps fait que le corps nous paraît quelque chose de plus qu'il n'est, et l'*ÂME *quelque chose de moins.* (Boss.) *Notre* ÂME, *d'une nature spirituelle et incorruptible, a un corps corruptible qui lui est uni.* (Boss.) *L'*ÂME *est jetée dans le corps pour y faire un séjour de peu de durée.* (Pasc.) *Il y a des rechutes dans les maladies de l'*ÂME *comme dans celles du corps.* (La Rochef.) *C'est une dure condition ici-bas que l'*ÂME *et le corps soient si fortement liés l'un à l'autre, que l'*ÂME *traîne cette chair, qu'elle en subisse les hasards et qu'elle en réponde.* (Michelet.) *Les plaies du corps se ferment, celles de l'*ÂME *restent toujours ouvertes.* (Livry.) *Par la chasteté, l'*ÂME *respire un air pur dans les lieux les plus corrompus; par la continence, elle est forte, en quelque état que soit le corps; elle est royale par son empire sur les sens; elle est belle par sa lumière et par sa paix.* (J. Joubert.) *C'est l'*ÂME *qui est, et le corps qui paraît être.* (Renan.) *L'*ÂME *a-t-elle besoin des yeux du corps pour contempler ce qu'elle aime, et n'est-elle pas un miroir d'où rien ne s'efface?* (G. Sand.)

Qu'il est peu de beaux corps hôtes d'une belle *âme*!
LA FONTAINE.

Des dons de ta bonté soutiens mon indigence;
Nourris mon corps de paix, mon *âme* d'espérance.
LAMARTINE.

Mon *âme* est à l'étroit dans sa vaste prison,
Il me faut un séjour qui n'ait pas d'horizon.
LAMARTINE.

L'*âme*, avant de traîner ce corps qui l'embarrasse,
A la suite d'un Dieu voyageait dans l'espace.
LAPRADE.

— L'âme considérée par rapport à la religion : *Une* ÂME *sanctifiée, illuminée par la grâce. Une* ÂME *rachetée par le sang de Jésus-Christ.* (Acad.) *Une* ÂME *renouvelée par le baptême.* (Boss.) *La grâce de Jésus-Christ ranime de temps en temps les* ÂMES *tièdes.* (Fléch.) *Partez,* ÂME *chrétienne, sortez enfin de cette terre où vous avez été si longtemps étrangère et captive! le temps des épreuves et des tribulations est fini.* (Mass.) *Retournez dans le sein de Dieu d'où vous êtes sortie,* ÂME *héroïque et chrétienne!* (Mass.) *Le soin des* ÂMES *est la vraie et la grande affaire de l'Eglise.* (Guizot.)

La prière est un monde où l'*âme* sainte habite.
ALEX. SOUMET.

— Le principe immatériel, lorsqu'il est séparé du corps : *Les* ÂMES *des morts, des trépassés. Priez Dieu pour son* ÂME, *pour le repos de son* ÂME. *Son* ÂME *est devant Dieu. Les* ÂMES *qui sont en purgatoire. Les* ÂMES *bienheureuses. Les* ÂMES *damnées. Les* ÂMES *teintes du sang de Jésus-Christ reposent dans le sein de la paix.* (Fléch.) *Si la plupart des cultes antiques ont consacré la cendre des morts, aucun n'a songé à préparer l'*ÂME *pour ces rivages inconnus dont on ne revient jamais.* (Chateaub.)

Que le néant, le ciel ou l'enfer me réclame,
Mon corps est arrivé : bon voyage à mon *âme*!
C. DELAVIGNE.

Grand Dieu! des opprimés où serait l'espérance,
Quel prix dans le malheur soutiendrait leur constance,
Si notre *âme*, en quittant ce monde criminel,
Ne trouvait devant soi qu'un néant éternel!
M.-J. CHÉNIER.

— Cœur, sentiments nobles, instincts généreux, courage : *Avoir de l'*ÂME. *N'avoir point d'*ÂME. *Etre sans* ÂME. *Que d'*ÂME *et de douceur dans ses regards! Le peuple est sans esprit, et les grands n'ont point d'*ÂME. (La Bruy.) *Elle connaît des enfants qui n'ont point d'*ÂME *dans le corps.* (Mme de Sév.) *Tu es un homme sans* ÂME, *un homme sans cœur.* (V. Hugo.)

— Pensée intime, conscience : AME *sereine.* AME *bourrelée. Les yeux sont le miroir de l'*ÂME. *Que votre loi sainte soit écrite au fond de son* ÂME! (Mass.) *Dans toutes vos actions, écoutez votre* ÂME, *et soyez-lui fidèle.* (La Rochef.)

Un mot ne fait pas voir jusques au fond d'une *âme*.
CORNEILLE.

— La vie, l'existence : *Avoir l'*ÂME *sur les lèvres. Rendre l'*ÂME. *Son* ÂME *est près de s'envoler. Parler à un avare de vous aider de son argent, c'est lui arracher l'*ÂME. (Acad.) *Il a rendu l'*ÂME *entre les mains de M. de Condom.* (Mme de Sév.)

Qu'à ce monstre à l'instant l'*âme* soit arrachée!
RACINE.

L'animal engourdi sent à peine le chaud,
Que l'*âme* lui revient avecque la colère.
LA FONTAINE.

..... Attends-moi, je te suis, et mon *âme*,
Aussi bien que la tienne, est prête à s'envoler.
LA FONTAINE.

Dans cet embrassement dont la douceur me flatte,
Venez et recevez l'*âme* de Mithridate.
RACINE.

— Dans un sens plus général, Une personne, homme, femme ou enfant : *Il y a cent mille* ÂMES *dans cette ville.* (Acad.) *Les chambres sans hôtes et désertes : pas une* ÂME *dans ce Louvre.* (La Font.) *Je fus bien surpris de ne pas trouver une* ÂME *chez M. de Luxembourg.* (St-Sim.) *En effet, il n'a vu* ÂME *vivante.* (Mme de Sév.) *En comptant les femmes, vous trouverez près de vingt millions d'*ÂMES. (Volt.) *Mon enfant, lui dit-elle, ne parlez de votre arrestation à personne, n'écrivez à* ÂME *qui vive, cela tuerait votre avenir.* (Balz.)

Qu'on ne laisse monter aucune *âme* là-haut.
RACINE.

Il n'est *âme* vivante
Qui ne pèche en ceci. LA FONTAINE.

— S'emploie comme terme d'affection, de tendresse : *Mon* ÂME, *ma chère* ÂME. *Idole de mon* ÂME. AME *de mon* ÂME. AME *de ma vie. Moitié de mon* ÂME. *Ma chère* ÂME, *élixir de mon cœur...* (Mariv.)

Sois l'*âme* de mon *âme* et guide tous mes pas.
SAINT-AULAIRE.

Toi pour qui j'ai tout fait, toi l'*âme* de ma vie!
VOLTAIRE.

O moitié de mon *âme*, est-ce un Dieu qui t'inspire?
DELILLE.

Regarde-moi : trouves-tu, ma chère *âme*,
En mon visage un si grand changement?
LA FONTAINE.

— Fig. Essence, principe d'une chose, ce qui en est la source, le fondement, l'aliment : *L'argent est l'*ÂME *des affaires. L'apologue est composé de deux parties, dont on peut appeler l'une le corps, l'autre l'*ÂME : *le corps est la fable, l'*ÂME *est la moralité.* (La Font.) *Cette tristesse, qui en est l'*ÂME, *ne s'y remarque plus.* (La Bruy.) *Les vents sont l'*ÂME *de la navigation et du commerce des nations entre elles.* (Fén.) *La passion est l'*ÂME *de la parole.* (Fén.) *La fin de la religion, l'*ÂME *des vertus, c'est la charité.* (Boss.) *La discipline militaire est l'*ÂME *d'une armée.* (D'Aguess.) *Le travail est l'*ÂME *de la vie.* (Portalis.) *L'échange est l'*ÂME *du mécanisme social.* (Fourier.) *La vanité est l'*ÂME *de toute société anglaise.* (Lamart.) *L'*ÂME *de l'ordre, c'est le travail; l'*ÂME *du travail, c'est le crédit.* (E. de Gir.) *Les gouvernements sont l'*ÂME *des peuples.* (E. de Gir.) *La noblesse, qui était et restait l'*ÂME *de la guerre, se voyait pour la première fois assujettie à des règlements stricts et à des obligations continues.* (Ste-Beuve.) *L'amour est l'*ÂME *de la vie.* (A. Karr.) *Si la force est l'*ÂME *de la matière, l'idée est l'*ÂME *de la force.* (E. Pelletan.) *L'inspiration était l'*ÂME *de ses entretiens intimes.* (Flourens.)

La louange agréable est l'*âme* des beaux vers.
LA FONTAINE.

Ma passion pour vous, généreuse et solide,
A la vertu pour *âme* et la raison pour guide.
CORNEILLE.

‖ En parlant des personnes, Le principal agent, le principal moteur : *La Renaudie était l'*ÂME *du parti.* (Boss.) *La duchesse d'Aiguillon fut l'*ÂME *de cette entreprise.* (Fléch.) *Il a soin des troupes, des finances; enfin c'est l'*ÂME *de l'entreprise et l'homme de confiance.* (Mme de Sév.) *Enfin vous êtes l'*ÂME *de tout cela.* (Mme de Sév.) *Une femme judicieuse, appliquée et pleine de religion, est l'*ÂME *de toute une grande maison.* (Fén.) *Le cardinal de Retz avait été, à vingt-trois ans, l'*ÂME *d'une conspiration contre Richelieu.* (Volt.) *Dieu est l'*ÂME *de la nature.* (Custine.)

J'étais de ce grand corps l'*âme* toute-puissante.
RACINE.

Ce conseil nécessaire est l'*âme* de l'Etat.
ANDRIEUX.

Ame de mes conseils, et qui seul tant de fois
Du sceptre dans ma main as soulagé le poids.
RACINE.

Peut-être en ce moment quelque chose se trame;
Peut-être à la révolte il ne manque qu'une *âme*!
PONSARD.

‖ En littér. et dans le même sens, Le héros, le principal personnage d'un roman, d'une pièce de théâtre, etc. : *C'est Gil Blas qui est l'*ÂME *de tout l'ouvrage. Emilie est l'*ÂME *de toute la pièce, et cependant elle inspire peu d'intérêt.* (Volt.) *Cromwell est l'*ÂME *de ce livre, c'est lui qui en emplit chaque page.* (Vitet.) ‖ Paroles qui servent à expliquer la figure représentée dans le corps d'une devise : *La devise avait pour corps un arbre abattu, entouré d'un lierre, et pour* ÂME *ces paroles :* Je meurs où je m'attache. (Acad.)

— Tout ce qui anime, sentiment, expression, feu, chaleur, etc. : *Parler, chanter avec* ÂME. *Cet orateur a de l'*ÂME. *Cette composition manque d'*ÂME. *La sculpture donne de l'*ÂME *au marbre.* (Acad.) *L'art, lorsqu'il atteint la perfection, donne de l'*ÂME *aux pierres.* (Custine.) *C'est pour la femme que la France et l'Italie inventent leurs délicieux concerts, et que Naples donne aux cordes une* ÂME *harmonieuse.* (Balz.)

. Tes regards, tes paroles de flamme,
A qui n'en aurait pas pourraient donner une *âme*.
C. DELAVIGNE.

— Le mot *âme* a été employé quelquefois en parlant des animaux, des végétaux, et même d'objets inanimés : *On s'est beaucoup occupé, depuis Descartes, de la question métaphysique de l'*ÂME *des bêtes.* (Flourens.) *Les oiseaux ont-ils une* ÂME? (Michelet.) *Après une de ces matinées pluvieuses qui développent l'*ÂME *des fleurs et donnent au jour je ne sais quoi de frais et de brillant.* (Balz.) *Aucun bruit ne se faisait entendre, hors je ne sais quelle harmonie lointaine qui régnait dans la profondeur des bois; on eût dit que l'*ÂME *de la solitude soupirait dans toute l'étendue du désert.* (Chateaub.)

Les bois, les vallons, les montagnes,
Toute la scène des campagnes
Prend une *âme* et s'orne pour moi.
GRESSET.

— En dehors des sens généraux qui viennent d'être exposés, le mot *âme* entre dans un grand nombre de locutions devenues plus ou moins proverbiales : *Grandeur d'âme*, noblesse, élévation de l'âme, du caractère, des sentiments : *La* GRANDEUR D'ÂME *de Cyrus ne pouvait éclater qu'autant que les Perses seraient opprimés par les Mèdes.* (Rollin.)

. La *grandeur d'âme* est un don précieux,
Mais c'est, sans la prudence, un don pernicieux.
DUCERCEAU.

‖ *Donner son âme au diable*, Dans les croyances superstitieuses du moyen âge, c'était faire un pacte avec le diable, à qui l'on abandonnait son âme pour des avantages terrestres : *On croyait que les sorciers* DONNAIENT LEUR ÂME À SATAN, *et recevaient en échange une puissance surnaturelle.* (Encycl.) ‖ *C'est son âme damnée*, Se dit d'une personne entièrement, aveuglément dévouée à une autre, et se prend toujours en mauv. part : *Dans la suite, ils devinrent les instruments de l'abbé Dubois en beaucoup de choses, puis les confidents, et ce qu'en langage commun on appellerait les* ÂMES DAMNÉES. (St-Sim.) ‖ *Etre ému jusqu'à l'âme, jusqu'au fond de l'âme*, Etre vivement touché, profondément ému. ‖ *Un corps sans âme*, Se dit de tout ce qui manque de sa partie la plus essentielle : *Depuis la mort du général en chef, l'armée n'est plus qu'un* CORPS SANS ÂME. *Le pain commençait à nous manquer, et notre outre était devenue un* CORPS SANS ÂME. (Le Sage.) ‖ *Corps et âme*, Tout entier, sans réserve : *Il se donna à lui* CORPS ET ÂME. *Depuis la paix de Paris, M. d'Elbeuf s'était livré* CORPS ET ÂME *à Mazarin.* (Card. de Retz.) *Il était à lui* CORPS ET ÂME. (Alex. Dum.) *En substituant à la haute éducation intellectuelle l'enseignement tout professionnel, on condamne la société à n'être plus qu'un* CORPS SANS ÂME. (Dupanl.) ‖ *Dieu veuille avoir son âme!* Sorte de prière pour le bonheur céleste d'une personne morte :

Dieu veuille avoir leur âme et nous délivrer d'eux!
BOILEAU.

‖ *Une âme en peine*, Une âme livrée aux peines de l'enfer ou du purgatoire, et familièrem. Toute personne en proie à de vives inquiétudes, à un grand chagrin : *Tourner, errer, aller et venir comme une* ÂME EN PEINE. ‖ *Avoir l'âme chevillée dans le corps*, Se dit de quelqu'un qui survit à une grande maladie, à un accident terrible. ‖ *Dans l'âme*, Tout à fait, entièrement, en parlant de la manière d'être, de voir, de penser, d'agir : *Oh! moi, je suis Flamand* DANS L'ÂME. (Balz.) ‖ *Sur mon âme!* Formule de serment qui signifie, Sur mon salut éternel : SUR MON ÂME! *s'écria Jehan, ce ne peut être que mon ami le capitaine Phœbus!* (V. Hugo.) SUR MON ÂME! *s'écria tout à coup Gringoire, nous sommes allègres et joyeux comme des ascalaphes.* (V. Hugo.) ‖ *C'est une bonne âme*, C'est une personne bonne et simple : *Dans le fond, c'était une* BONNE ÂME. (Volt.) ‖ *Se tourmenter le corps et l'âme*, Se donner beaucoup de peine de corps et d'esprit :

Monsieur s'en va chopiner, cependant
Qu'on *se tourmente* ici *le corps et l'âme*;
Il faut agir sans cesse en l'attendant.
LA FONTAINE.

‖ *Le pays des âmes*, Le séjour des morts, dans la langue des sauvages : *Oh! que ne descendis-je alors dans le* PAYS DES ÂMES! *j'aurais évité les malheurs qui m'attendaient sur la terre.* (Chateaub.) ‖ *Ame pour âme*, Sans restriction, sans réserve : *Je réponds pour vous corps pour corps et* ÂME POUR ÂME. (Boss.) ‖ *Etre tout âme*, Etre doué d'une excessive sensibilité. ‖ *Avoir charge d'âmes*, Avoir la responsabilité du salut des âmes. ‖ *Etoffe qui n'a que l'âme*, Qui manque de corps, de consistance, de force.

— Mus. Petit morceau de bois cylindrique qui, placé dans l'intérieur du violon, de la viole ou de la basse, sert d'une part à soutenir la table sous la pression des cordes, et de l'autre à mettre en communication de vibration toutes les parties de l'instrument.

— Artill. Vide intérieur d'une bouche à feu. L'*âme* d'une pièce ne forme qu'un cylindre creux; néanmoins, il est d'usage de la supposer divisée en trois parties : celle qui est au fond de la pièce et où l'on met la poudre se nomme la *chambre;* celle qui vient immédiatement après et où se trouve le projectile, quand le canon est chargé, s'appelle *logement du boulet;* enfin, la troisième, qui est du côté de la bouche, conserve le nom d'*âme*. Dans les bouches à feu, le diamètre de l'*âme* excède toujours celui du projectile : la différence s'appelle le *vent*. ‖ Dans les pièces d'artifice, Endroit où se met la composition détonante d'une fusée volante.

— Armur. Morceau de bois de hêtre, légèrement équarri et renflé vers le milieu, qui forme une partie de la poignée d'un sabre ou d'une épée.

— Ornith. *Ames damnées*, Nom vulgaire de quelques espèces d'oiseaux aquatiques, voisins des pétrels; il rappelle l'agitation continuelle de ces oiseaux, qui rasent l'eau et voltigent avec une sorte d'inquiétude. On les trouve dans la Méditerranée et la mer Noire.

— Iconol. La statuaire du moyen âge personnifie fréquemment les *âmes*. Dans les bas-reliefs légendaires, les vitraux, les tombeaux, les *âmes* sont représentées tantôt par des colombes, tantôt par de petites formes humaines, jeunes, souvent drapées, quelquefois nues, nimbées ou auréolées, ayant les bras croisés sur la poitrine ou les mains jointes.

— B.-arts. Massif sur lequel on applique le stuc, le plâtre, etc., qui sert à former une figure, une statue : *L'*ÂME *d'une figure, d'une statue.* ‖ Noyau sur lequel on coule une figure, une statue de bronze.

— Cartonn. Se dit des feuilles de carton moulé qui sont couvertes d'une ou de plusieurs couches de papier. ‖ On donne encore ce nom à la bande de carton qui, dans une boîte, forme la gorge et porte le dessus.

— Techn. Principale partie d'une machine ou la machine elle-même : *Dans plusieurs manufactures, les ouvriers donnent la qualification d'*ÂME *à leur machine.* (Volt.) ‖ Soupape de cuir par laquelle l'air pénètre dans le soufflet : *Lorsque la languette ou la soupape d'un soufflet est dérangée, et que l'air qui est entré dans la capacité du soufflet en sort par quelque ouverture survenue à cette soupape, les servantes disent : L'*ÂME *du soufflet est crevée.* (Volt.) ‖ Menu bois, menues branches qui sont au milieu d'un fagot. ‖ Mèche d'un cordage. ‖ Noyau d'un gland de passementerie. ‖ Petite masse sèche renfermée dans le tuyau d'une plume. ‖ Nom des petites feuilles de tabac qui remplissent le dedans des andouilles de tabac. ‖ *Ame d'un rôle de tabac*, Le bâton autour duquel le tabac cordé est monté.

— **Encycl.** Philos. — I. — L'*âme* fut d'abord conçue, comme l'indique l'étymologie, sous la forme d'un souffle, d'une matière subtile qui pénètre le corps. Sur la nature de cette matière, les opinions étaient diverses. Les uns en faisaient une vapeur d'eau, les autres une flamme, d'autres une portion de l'éther. Selon Thalès, l'*âme* était un *principe de mouvement;* les pythagoriciens l'appelaient une *harmonie*, un *nombre qui se meut de soi-même et qui est l'intelligence*. Platon admettait deux *âmes*, l'une *raisonnable* et *immortelle*, qui loge dans la tête; l'autre *mortelle* et *irraisonnable*, divisée en *irascible*, placée dans la poitrine, et en *concupiscible*, qu'il mettait dans le ventre. Aristote définissait l'*âme : l'essence*, la *forme*, l'*entéléchie première d'un corps naturel qui a la vie en puissance;* il comptait trois *âmes*, répandues dans tout le corps : la *nutritive* ou *végétative*, la *sensitive* ou *animale*, et l'*intellective* ou *rationnelle*. Averroès conserva cette division, et sa doctrine, sous diverses dénominations, subsista jusqu'à Bacon, qui rejeta l'*âme* nutritive pour ne garder que la sensitive et la raisonnable. Descartes se débarrassa de l'*âme* sensitive en affirmant l'automatisme des animaux, et en réduisant à un pur mécanisme celles des facultés de l'homme qui lui sont communes avec l'animal.

Jamais la distinction de l'*âme* et du corps ne parut mieux démontrée qu'à l'époque où régna la philosophie cartésienne : ce fut le beau temps du spiritualisme. Descartes considérait l'*âme* comme une substance dont l'attribut est la pensée, base de toutes les idées en tant qu'elles sont idées, et le corps comme une substance dont l'attribut est l'étendue, ayant la figure et le mouvement pour modes. Ces deux substances, ne se supposant aucunement l'une l'autre dans leurs attributs ou modes, étaient évidemment distinctes; la première ne pouvait être conçue que comme absolument une, indivisible, identique à elle-même; la seconde, que comme essentiellement divisible et varia-

ble. Distincte du corps, l'*âme* n'était point liée à son sort; elle ne pouvait périr avec lui; elle était immortelle.

A force de distiñguer l'*âme* du corps, le spiritualisme ne se trouva pas dans un médiocre embarras pour unir ces deux substances, qu'il avait faites si opposées. Trois solutions principales furent données à ce problème, né de l'analyse cartésienne : la théorie des *causes occasionnelles*, celle de l'*harmonie préétablie*, et celle du *médiateur plastique*. La théorie des causes occasionnelles a été surtout développée par Malebranche. Elle affirme que les deux substances, *âme* et corps, n'ont rien de commun qu'une certaine correspondance de leurs mouvements, des modifications produites dans chacune *à l'occasion* de ce qui se passe dans l'autre, mais sans qu'il y ait action directe de causalité de l'une sur l'autre; que c'est Dieu lui-même qui, en vertu des lois générales par lesquelles il gouverne l'univers, excite soit des mouvements dans le corps à l'occasion des volitions de l'*âme*, soit des impressions et des sentiments dans l'*âme* à l'occasion de la présence des corps. La théorie de l'harmonie préétablie, proposée par Leibnitz, suppose qu'à la création de l'homme les deux natures qui le composent par leur union ont été tellement organisées et coordonnées entre elles, que, dans leur manifestation produite par l'évolution de leur force interne, elles doivent toujours se correspondre; comme deux horloges montées au même instant, réglées de la même manière, marqueraient exactement la même heure, sans cependant agir l'une sur l'autre et sans que l'ouvrier eût besoin d'y mettre la main. L'hypothèse du médiateur plastique, soutenue par Cudworth, admet entre l'*âme* et le corps quelque chose d'intermédiaire qui ne serait ni *âme* ni corps, mais de la nature des deux, et qui servirait de moyen terme pour les unir et rendre possible leur action réciproque. La flamme vitale de Willis, l'archée de Van-Helmont, le principe vital des physiologistes de l'école de Montpellier, ont de l'analogie avec le médiateur plastique de Cudworth. Selon Pascal, l'union de l'*âme* et du corps est inaccessible à la raison : « L'homme, dit-il, est à lui-même le plus prodigieux effet de la nature; car il ne peut concevoir ce qu'est un corps, encore moins ce qu'est un esprit, et moins qu'aucune chose comment un corps peut être uni à un esprit; et cependant c'est son propre être. » D'après M. Bautain, le lien de l'*âme* et du corps n'est point une troisième substance, mais l'esprit de l'une et de l'autre, qui n'est ni la substance psychique, ni la substance physique, mais la propriété essentielle des deux natures, leur produit immédiat aussitôt qu'elles entrent en développement.

II. — Les philosophes spiritualistes considèrent le cerveau comme l'instrument de l'*âme*, instrument nécessaire dans la vie actuelle, condition, mais non cause du sentiment et de la pensée. Ce rôle qu'ils assignent au cerveau leur permet d'y localiser les facultés intellectuelles et morales et les troubles de ces facultés, en mettant hors d'atteinte la croyance à l'*âme* immatérielle. « Supposez un instant, dit M. Paul Janet, que la pensée humaine soit de telle nature qu'elle ne puisse exister sans sensations, sans images et sans signes (il n'est pas démontré qu'il ne puisse pas y avoir d'autre pensée que celle-là); supposez, dis-je, que telle soit la condition de la pensée humaine : ne comprend-on pas qu'il faudrait alors un système nerveux pour rendre la sensation possible, et un centre nerveux pour rendre possibles la concentration des sensations, la formation des images et des signes? Le cerveau serait, dans cette hypothèse, l'organe de l'imagination et du langage, sans lesquels il n'y aurait point de pensée pour l'esprit humain. Il résulterait de là que, de même qu'un aveugle privé de la vue manque d'une source de sensations, et par conséquent d'une source d'idées, de même l'esprit auquel manquerait une certaine partie du cerveau, ou qui serait atteint dans les conditions cérébrales nécessaires à la formation des images et des signes, deviendrait incapable de penser, puisque la pensée pure, sans liaison aucune avec le sensible, parait impossible dans les conditions actuelles de notre existence finie. » V. SPIRITUALISME.

Quelques philosophes se sont demandé quel est le point du cerveau qui reçoit directement l'action de l'*âme*. Descartes avait choisi la glande pinéale; d'autres ont préféré le centre ovale, le corps calleux, etc.

III. — Une autre question, qui a été l'objet de beaucoup de controverses, est celle de l'origine de l'*âme*. Trois opinions ont été émises à ce sujet : 1° la *préexistence*, 2° le *traducianisme*, 3° la création par Dieu d'une nouvelle *âme* pour chaque nouveau corps.

Les partisans de la préexistence, parmi lesquels nous devons citer Pythagore, Platon, Origène, Jean Reynaud, pensent que notre vie actuelle n'est que la conséquence d'une vie antérieure; que par conséquent toutes les *âmes* ont existé avant d'appartenir à ce monde, et que chacune d'elles, poussée par une force irrésistible, choisit naturellement le corps dont elle est digne par son existence passée. « Il faut, dit Jean Reynaud, qu'il y ait un rapport préexistant entre les parents et l'enfant nouveau-né qu'ils mettent au monde... Il y avait des lois naturelles qui nous portaient spontanément vers notre famille, tandis que, de son côté, par une attraction correspondante, elle nous appelait elle-même... »

D'après l'hypothèse du traducianisme, soutenue par Tertullien, Luther, Leibnitz, toutes les *âmes*, après avoir existé en germe dans notre premier père, se propagent, comme les corps, par la génération physique.

Enfin, la plupart des théologiens enseignent que chaque *âme* est créée au moment même où elle vient s'unir au corps.

IV. — Une autre question, que le dualisme cartésien n'a résolue qu'en réduisant la vie à un pur mécanisme, s'impose aux spiritualistes et vient les diviser. Quelles sont, dans le tout vivant qui s'appelle l'homme, les fonctions auxquelles l'*âme* doit nécessairement présider, et celles qui reviennent exclusivement au corps? Pour Stahl, l'auteur du système connu sous le nom d'*animisme*, l'*âme* intelligente est à la fois principe de vie, de sensibilité et de raison; l'activité intellectuelle et morale qui constitue notre personnalité s'identifie avec la force vitale qui se meut en dehors de notre conscience et de notre volonté; l'*âme* humaine dirige toutes les opérations de l'organisme; les maladies sont assimilées à des erreurs et à des négligences de l'*âme*; elles consistent souvent, la fièvre surtout, dans une lutte violente de l'*âme* contre les causes morbifiques. (V. ANIMISME.) M. Pierre Leroux soutient que la mémoire peut être le fait du corps. Maine de Biran et M. Bordas-Demoulin n'accordent à l'*âme* que la connaissance, la raison, la volonté; ils veulent que la sensation et l'imagination appartiennent au corps, comme la digestion, les sécrétions.

V. — Pour les philosophes matérialistes, le dualisme *esprit* et *matière*, *âme* et *corps*, disparait. L'*âme* est une formule qui exprime l'ensemble des faits de sentiment, d'intelligence et de volonté; la pensée n'est qu'une fonction organique toute semblable aux autres. « Pour se faire une idée juste des opérations d'où résulte la pensée, dit Cabanis, il faut considérer le cerveau comme un organe particulier, destiné spécialement à la produire, de même que l'estomac et les intestins sont destinés à opérer la digestion, le foie à filtrer la bile, les parotides et les glandes maxillaires et sublinguales à préparer les sucs salivaires. Les impressions arrivent au cerveau, le font entrer en activité, comme les aliments en entrant dans l'estomac l'excitent à la sécrétion plus abondante du suc gastrique, et aux mouvements qui favorisent leur propre dissolution. » — « La pensée, dit le docteur Buchner, est la résultante de toutes les forces réunies dans le cerveau; cette résultante ne peut pas être vue, elle n'est, selon toute apparence, que l'effet de l'électricité nerveuse. »

Les arguments que l'école matérialiste emploie pour présenter l'*âme* comme une simple fonction de l'organisation sont tirés de la physiologie. La grandeur de l'intelligence, dit-elle, est en rapport avec la grandeur, la forme, la composition chimique du cerveau. Les animaux qui n'ont pas de cerveau, ou qui n'en ont que des rudiments, sont placés au plus bas degré de l'échelle intellectuelle. Les anfractuosités du cerveau, à peine visibles chez l'enfant, augmentent chez l'adulte, et l'activité individuelle augmente avec elles. Le poids du cerveau diminue en raison du degré plus ou moins fort de la démence. Le crétinisme provient toujours d'une déformation du cerveau. Presque tous les médecins sont d'accord pour reconnaître que, dans la plupart des cas de folie, on trouve des altérations, des lésions dans la substance cérébrale. Le développement et l'exercice de l'intelligence développent le cerveau, absolument comme le travail matériel développe les muscles. V. MATÉRIALISME.

Tous ces faits, répondent les spiritualistes, montrent que le cerveau est, dans la vie actuelle, une condition indispensable à la production de la pensée; mais on n'est point autorisé à en conclure qu'il est le sujet même de la pensée. D'ailleurs, ajoutent-ils, certains faits décisifs paraissent absolument inconciliables avec l'hypothèse matérialiste. Un de ces faits capitaux, souvent allégué, est l'identité personnelle, laquelle se manifeste par le raisonnement, la mémoire et la responsabilité. Raisonnement, mémoire, responsabilité, supposent un lien continu entre le moi du passé et le moi du présent. Ce lien continu et la conscience directe, claire et invincible que nous en avons, dépassent la portée des explications physiologiques.

VI. — Le spiritualisme classique fonde la croyance à l'immortalité personnelle sur la persistance naturelle, nécessaire de l'*âme*. La mort, dit-il, est la dissolution d'un composé dont les parties étaient retenues ensemble par une force appelée la vie : or l'*âme* est une substance spirituelle, simple, et, comme telle, ne peut être décomposée; donc l'*âme* ne peut mourir.

La plupart des philosophes qui nient l'*âme* immatérielle nient en même temps la destinée immortelle de l'homme, sans égard pour les arguments tirés des aspirations humaines, de la loi d'harmonie, de l'ordre moral, etc. « Le développement des facultés intellectuelles, dit M. Ch. Vogt, marche de front avec le développement de l'organe; le cerveau, avec le perfectionnement de ses parties, avec la consolidation de sa substance, absolument de la même manière qu'en d'autres organes le développement de la fonction marche de pair avec le développement de l'organe. Il faudrait, par conséquent, admettre pour ces fonctions la même théorie que pour celle du cerveau, et prétendre que les fonctions de la vue, de l'ouïe, de la circulation du sang et de la respiration, ne sont pas non plus inhérentes aux organes, et qu'elles se maintiendront après l'anéantissement des organes, de telle sorte que la vision, l'audition, la circulation et la respiration subsisteraient encore après la mort, alors même que l'œil et l'oreille, le cœur et les poumons seraient depuis longtemps anéantis et décomposés. ».

D'autres soutiennent que la croyance à l'immortalité personnelle n'est point nécessairement liée à la dualité de substance, et qu'on doit se la représenter comme donnée par le développement des phénomènes, sous des lois générales aujourd'hui inconnues. « L'*immortalité du moi*, dit M. Ch. Renouvier, n'a rien de commun avec l'*âme* telle que l'ont comprise les métaphysiciens, rien, si ce n'est par l'effet d'une hypothèse arbitraire, bizarre, et même grossière, des abstracteurs de substances... Il y a quelque chose qui tient du miracle, en même temps que des illusions les plus enfantines de la science, dans cette hypothèse où la mort s'explique par la donnée d'une *essence mortelle*, tandis qu'on imagine une *essence immortelle* pour fournir la garantie de l'immortalité désirée... La philosophie doit renoncer à démontrer l'immortalité par le procédé arbitraire de la séparation des fonctions. » V. IMMORTALITÉ.

VII. — Si l'*âme* est une substance simple, au service de laquelle le corps est momentanément placé, où va-t-elle après la mort? A cette question, diverses réponses ont été faites. D'après la théologie catholique, elle parait devant Dieu pour y subir le jugement appelé *particulier*, qui décide de son sort éternel. Plusieurs philosophes de l'antiquité croyaient à la *transmigration* des *âmes*. Les uns admettaient qu'après la mort elles passent d'un corps humain dans un autre de même espèce; d'autres soutenaient que certaines *âmes* entrent dans des corps d'animaux. C'est encore aujourd'hui un des principaux articles de la croyance des Indiens. V. MÉTEMPSYCOSE.

Cette idée d'existences successives, de renaissance des *âmes* dans des corps nouveaux, a repris faveur de nos jours. Elle est soutenue par deux philosophes français, MM. Pierre Leroux et Jean Reynaud. Le premier affirme que nos existences successives se passent sur la terre; le second veut que « l'âme passant d'un séjour à un autre séjour, et laissant son premier corps pour un corps nouveau, sans cesse variable dans sa demeure et dans son apparence, poursuive de transmigration en transmigration et de métamorphose en métamorphose le cours palingénésiaque de sa destinée éternelle. »

VIII. — AME DES BÊTES. Les anciens, d'après Aristote, accordaient aux animaux une *âme* sensitive. Descartes en fit de pures machines, de véritables automates. Il craignait, sans doute, de compliquer et de compromettre en quelque sorte la question de l'*âme* et de la destinée humaine, en reconnaissant ce que les animaux ont de semblable à nous. D'ailleurs, la sensibilité et les instincts des animaux ne s'accordent pas avec son dualisme absolu, *pensée* et *étendue* : l'*âme* des bêtes fut sacrifiée aux exigences du système. Mécanistes à outrance, les cartésiens s'attachèrent à cette opinion du maître. On sait qu'un jour, où Fontenelle était venu le voir, Malebranche importuné par les mouvements de sa chienne, qui coupait la conversation et l'empêchait de suivre quelque raisonnement, donna à cette pauvre bête, qui était pleine, un grand coup de pied dans le ventre, en disant : « Ne savez-vous pas bien que cela ne sent pas? » Condillac et les philosophes du XVIII[e] siècle soutinrent, contre le cartésianisme, que les animaux sont, dans une certaine mesure, doués de sentiment, d'intelligence et de volonté. Ces attributs de l'animalité ont cessé d'être mis en doute, et, quelque distance qui les sépare des facultés humaines, il devient difficile de refuser une substance simple, incorporelle, une *âme*, aux animaux, si l'on croit devoir en accorder une à l'homme, ou d'en accorder une à l'homme, si l'hypothèse matérialiste suffit pour expliquer les facultés animales.

IX. — AME DU MONDE. Les anciens désignaient sous le nom *d'âme du monde* une force infuse dans toutes les molécules de l'univers, laquelle, selon eux, servait à la matière de principe moteur et de principe plastique, c'est-à-dire qui donnait la forme et le mouvement à tous les êtres. Pythagore, Platon, les alexandrins, faisaient de l'âme du monde une substance intermédiaire entre le Dieu suprême et l'univers. Les stoïciens mettaient ce principe à la place de Dieu lui-même.

Âmes (REPRÉSENTATION DES). En donnant au papillon le même nom qu'à l'âme, celui de *psuché*, les Grecs voulurent sans doute exprimer que l'âme est d'une essence légère, aérienne, et qu'après avoir été emprisonnée dans une grossière enveloppe, elle finit, comme le papillon, par briser ses entraves et prendre son essor vers le palais de l'Ether, vers les étoiles qui furent, suivant Platon, sa demeure primitive. Le mythe de Psyché, l'un des plus purs et des plus gracieux de l'antiquité, nous offre, d'ailleurs, la personnification de l'*âme* sous les traits d'une belle jeune fille ayant des ailes de papillon. Cette figure se reproduit souvent sur les monuments antiques; quelquefois elle est voilée, comme les nouvelles mariées, et cache dans son sein un papillon : allusion à l'hymen de l'Amour et Psyché, qui lui-même symbolise l'alliance de l'âme et de l'amour divin. (V. les mots PSYCHÉ, AMOUR ET PSYCHÉ.) Lorsque les Romains imaginèrent de frapper des médailles et de sculpter des bas-reliefs pour célébrer l'*apothéose* et la *consécration* de leurs souverains, ils représentèrent l'aigle et le paon, oiseaux consacrés à Jupiter et à Junon, volant, les ailes déployées, et emportant au ciel l'*âme* de l'empereur ou de l'impératrice, figurée en buste. C'est au même titre symbolique que l'image du phénix apparaît dans les ouvrages de ce genre, accompagnée des mots ÆTERNITAS, CONSECRATIO. Cet oiseau merveilleux, qui, d'après la croyance populaire, avait le don de renaître de ses cendres, fut adopté par les premiers chrétiens comme un emblème de la résurrection et de l'immortalité de l'âme. On le rencontre fréquemment sur les pierres sépulcrales des catacombes et sur les sarcophages des premiers siècles du christianisme. L'allégorie païenne de l'apothéose fut également reproduite par les peintres et les sculpteurs du moyen âge, mais transformée, modifiée dans le sens des idées chrétiennes. L'*âme* des saints fut représentée sous la forme d'une petite figure humaine, couronnée d'un nimbe ou d'une auréole, et enlevée au ciel par des anges. C'est ainsi que nous voyons personnifiées : l'âme de saint Alexandre de Thessalonique, dans une miniature du Ménologe grec de l'empereur Basile le Jeune (IX[e] ou X[e] siècle); l'âme de la Vierge, dans une sculpture byzantine dont M. Du Sommerard a publié un dessin dans son *Album des arts au moyen âge;* le même sujet dans une miniature du XIV[e] siècle, reproduite dans les *Annales de la philosophie chrétienne* (XVIII[e] vol., p. 438); l'âme de saint Ambroise, dans le magnifique bas-relief, ciselé sur lames d'or, qui orne le revers de l'autel de l'église consacrée à ce saint, à Milan; l'âme du baron de Dalmace, père de saint Hugues, et d'Hermengarde ou Hélie, femme du duc Robert I[er], dans un bas-relief du portail de l'église de Saint-Hilaire, à Semur en Brionnais. Il est à remarquer que dans les productions de l'art byzantin cette figure de l'âme est ordinairement enveloppée de bandelettes; dans celles des Italiens, au contraire, elle est entièrement nue et sans sexe. « Ne peut-on pas voir dans cette différence des idées, dit M. Guénebault, l'origine des deux écoles : l'une, toujours stationnaire, nous formule dans ses figures l'art emprisonné et comme au berceau; l'autre, tout impressionnée de l'art antique, laisse au corps sa liberté en le débarrassant de ses entraves. » De nombreuses variantes s'introduisirent, d'ailleurs, dans ces sortes de béatification et d'assomption de l'âme. Au milieu des saints et des saintes qui entourent sainte Elisabeth de Hongrie, couchée sur son tombeau dans l'église de Marbourg (XIII[e] siècle), on voit Jésus-Christ lui-même tenant l'*âme* de la vertueuse princesse. Dans une miniature du XIV[e] siècle, citée par M. Guénebault, l'âme de saint Dominique monte les degrés d'une échelle qui la conduit au ciel. L'initiale A d'un Antiphonaire de la même époque représente saint Bernard à genoux, portant son âme dans ses mains; de sa bouche sort une banderole sur laquelle on lit : *Ad te levavi animam meam, Domine* (J'ai élevé mon âme vers toi, Seigneur)! Une composition non moins bizarre orne le tombeau de Dagobert, à Saint-Denis : l'âme du roi est placée dans une barque que cherche à entraîner une bande de démons; saint Denis intervient fort à propos pour sauver l'ami de saint Eloi. Une peinture sur bois du XIV[e] siècle, gravée dans l'ouvrage de d'Agincourt (PEINTURE, pl. CXXXIII, n° 3), nous montre le bon larron enlevé au ciel par des anges. Masaccio reproduisit le même sujet dans une fresque où il ajouta, comme contraste, l'âme du mauvais larron emportée par des diables. L'idée de représenter des anges et des démons se disputant les âmes inspira aux artistes de la primitive école italienne des compositions très-fantastiques : un chef-d'œuvre du genre est le célèbre *Triomphe de la mort* (V. ce mot), qu'Orcagna peignit dans le Campo-Santo de Pise. Mais c'est d'ordinaire dans les scènes du jugement dernier (V. ce mot) que les artistes se plaisaient à évoquer les âmes. Une sculpture très-intéressante sous ce rapport est celle qui décore le tympan de la porte du midi de la cathédrale de Rouen. Sur un chapiteau du portail de l'église de Saint-Trophime, à Arles, on voit, d'un côté, les âmes des bons présentées au jugement suprême par un ange et protégées par leurs saints patrons; de l'autre, les âmes des méchants chassées du paradis. Les iconographes donnent le nom de *psychopompie* à cette conduite des âmes par les anges. La *psychostasie* ou *pesée des âmes* est un autre épisode de ce drame étrange : elle figure sur le tombeau d'un moine au couvent de Podia, dans le Milanais (1095), sur le tympan du portail de Notre-Dame de Paris, et sur celui du porche de la cathédrale d'Autun; elle a été peinte sur un vitrail de la cathédrale de Bourges et gravée sur bois dans l'*Ars moriendi*. (Bibl. Impér.) Cette dernière image offre une particularité intéressante : dans un des plateaux de la balance divine se trouvent placés une petite maison, un sac d'argent et divers autres objets qui désignent les passions de

l'homme. C'est ordinairement saint Michel qui tient la balance : les maîtres flamands du XVe siècle lui donnent des proportions colossales relativement à celles des figures qui personnifient les âmes ; ces figures elles-mêmes n'ont plus rien, d'ailleurs, des anciens caractères symboliques : elles sont tantôt vêtues, tantôt nues, et, dans ce dernier cas, les sexes sont parfaitement indiqués. La pesée des âmes est peinte d'une façon admirable dans le *Jugement dernier* de Van der Weyden l'aîné, qui appartient à l'hôpital de Beaune (Côte-d'Or), et dans celui de Memling, à Notre-Dame de Dantzig. (V. au mot JUGEMENT la description de ces deux chefs-d'œuvre). M. Valéry (*Voyage d'Italie*, IV, p. 97) cite une fresque de Saint-Laurent-hors-les-murs, représentant l'âme de saint Michel pesée par les démons : raillerie passablement irrévérencieuse. Quelquefois, les âmes des élus sont portées dans une espèce de nappe ou de linceul que tient Dieu le Père lui-même (pierre tombale du XIIe siècle, dans l'église de Mussy (Aube), ou Abraham (vitrail de Bourges). Citons encore une production très-originale, mais plus récente, la gravure d'un livre qui a pour titre : *Thesaurus litaniarum sacer*. Cette estampe pourrait s'intituler Dialogue entre une âme damnée et son corps dans un cimetière. Une bière entr'ouverte laisse voir un cadavre assis et discutant avec son âme : celle-ci est debout, enchaînée, et sort de l'enfer pour reprocher au corps avec lequel elle fut unie de l'avoir damnée pour l'éternité.

Lorsque les productions de l'idéalisme chrétien eurent cessé d'être comprises et goûtées, les artistes renoncèrent aux représentations symboliques de l'âme. La fable de Psyché continua seule à être interprétée dans des compositions faites pour charmer les sens plutôt que l'esprit. De nos jours, l'école allemande, entraînée par ses tendances mystiques, s'est efforcée de rajeunir les anciens symboles et a remis en scène les personnifications allégoriques du moyen âge. Quelques artistes français se sont lancés dans la même voie. Un peintre de talent, M. Janmot, élève de M. Ingres, a exposé en 1855, sous ce titre : l'*Ame, poëme en dix-huit tableaux*, une série de compositions dont il a lui-même publié le commentaire et la description en vers. Cet ouvrage a été très-remarqué, et a obtenu, sous le rapport de la poésie, de nombreux et légitimes éloges. Après nous avoir montré l'âme prenant naissance dans le sein de l'Eternel (*Génération divine de l'âme humaine*), les anges étreignant dans leurs bras les âmes nouvellement engendrées et les descendant sur la terre (*Passage des âmes*), M. Janmot déroule sous nos yeux divers épisodes du pèlerinage de l'âme dans le sentier périlleux de la vie. Pour rendre son *poëme* plus attachant, il a mis en scène deux âmes, l'une sous les traits d'un jeune homme, l'autre sous ceux d'une jeune fille : les deux voyageurs gravissent côte à côte les pentes escarpées de la montagne, s'encourageant et s'aidant à surmonter les obstacles ; parvenus au sommet, ils commencent à entrevoir les splendeurs célestes ; la jeune fille, ravie d'admiration, prend la première son vol vers l'empyrée ; le jeune homme, qui a essayé de la suivre, retombe lourdement sur la terre ; à genoux sur la tombe de sa compagne, les regards fixés sur la croix, il attend impatiemment l'heure de la délivrance.

Winckelmann a publié (*Monumenti inediti*, no 170), d'après une pâte antique, une allégorie où il est difficile de méconnaître l'immortalité de l'*âme* : on y voit Platon assis, tenant un livre, et méditant profondément à la vue d'une tête de mort, sur laquelle est posé le papillon symbolique.

— **Syn. Âme faible, caractère faible, cœur faible, esprit faible.** Une *âme faible* se laisse aller à ceux qui la gouvernent. Un *cœur faible* ne résiste point à la séduction. L'*esprit faible* reçoit les opinions sans examen. Le *caractère faible* tient à la fois à la faiblesse du cœur et à la faiblesse de l'âme, et souvent à celle de l'esprit.

— **Antonymes.** Corps, matière.

— **Epithètes.** Incorporelle, immatérielle, incorruptible, immortelle, sublime, céleste, divine, raisonnable, sensible, spirituelle, grossière, errante, fugitive, aveugle, égarée, émue, agitée, inquiète, irrésolue, flottante, incertaine, étonnée, épanouie, oppressée, abattue, flétrie, abâtardie. — Bonne, dévouée, désintéressée, aimante, belle, noble, grande, forte, généreuse, courageuse, élevée, héroïque, candide, douce, tendre, vertueuse, égale, expansive, vive, altière, superbe, fière, orgueilleuse, vulgaire, basse, vile, abjecte, intéressée, avare, sordide, mercenaire, vénale, faible, dure, noire, cruelle, atroce.

— **Prov. littér.**

Je suis jeune, il est vrai, mais aux AMES *bien nées*
La valeur n'attend pas le nombre des années.

Allusion à un passage du magnifique dialogue dans lequel le jeune Rodrigue provoque le comte (le *Cid*, tragédie de Corneille, acte II, scène II). Le comte, qui est le plus vaillant guerrier de l'Espagne, et qui a insulté le père de Rodrigue, dédaigne d'en rendre raison à celui-ci, à cause de sa jeunesse :

LE COMTE.

Jeune présomptueux !

RODRIGUE.

Parle sans t'émouvoir.
Je suis jeune, il est vrai, mais aux âmes bien nées
La valeur n'attend pas le nombre des années.

LE COMTE.

Te mesurer à moi ! Qui t'a rendu si vain ?
Toi qu'on n'a jamais vu les armes à la main.

RODRIGUE.

Mes pareils à deux fois ne se font pas connaître,
Et pour leurs coups d'essai veulent des coups de [maître.

Dans l'application, les deux vers dont il s'agit sont cités le plus souvent sur le ton de la plaisanterie, et en variant sur le mot *valeur*.

A une représentation du *Cid*, dans laquelle le célèbre Baron, âgé alors de plus de soixante-quinze ans, jouait le rôle de Rodrigue, il excita l'hilarité générale lorsqu'il récita ces deux vers :

Je suis *jeune*, il est vrai...

Il recommença, en appuyant, et les rires ayant redoublé, il s'avança sur le bord de la scène : « Messieurs, dit-il, je vais recommencer encore, mais je vous préviens que, si l'on rit de nouveau, je quitte le théâtre pour n'y plus reparaître. » Et on se le tint pour dit.

Dans la littérature, les deux beaux vers de Corneille sont l'objet de fréquentes allusions :

« Ne croyez pas, madame, que je me sois fort tourmenté des disgrâces de ma Chloé. Je n'ai pas perdu un coup de dent ni une partie de volant quand j'ai trouvé des joueuses comme mesdemoiselles vos filles. Cela est rare malheureusement, et surtout ici. Les demoiselles, en Italie, ne jouent guère au volant ; elles ont des pensées plus sérieuses, et l'*amour n'attend pas le nombre des années*, *aux filles bien nées*, s'entend, comme elles sont toutes en ce pays-ci. » P.-L. COURIER.

« Je serai obligé de mettre ce domestique à la porte pour soustraire mon mobilier à ses mains meurtrières, et par suite de ce coup d'Etat, Ænéas, audacieux négrillon en qui l'*intelligence n'a pas attendu le nombre des années*, mon groom, dis-je, se trouvera probablement élevé à la dignité de valet de chambre. »
CH. DE BERNARD.

« Il m'a été dit, écrit M. Home, par une tante et par d'autres personnes, que, étant enfant, mon berceau était fréquemment balancé, comme si quelque esprit tutélaire eût veillé sur mon sommeil. » Cette première *balançoire* fut suivie de beaucoup d'autres. A quatre ans, il eut une vision ; c'est commencer jeune ; mais, comme dit le poëte,

. Aux *âmes* bien nées
La valeur n'attend pas le nombre des années. »
OSCAR COMETTANT.

Âme en peine (L'), opéra en deux actes, de M. de Saint-Georges, musique de M. de Flottow, représenté à Paris le 29 juin 1846. Plusieurs airs d'une facture distinguée, interprétés avec goût par Roger, ont fait apprécier au public parisien le talent de l'auteur, un peu oublié, du *Naufrage de la Méduse*, opéra qui avait eu cinquante-quatre représentations consécutives sur le théâtre de la Renaissance, en 1838.

AMÉ, ÉE adj. (a-mé — contract. de *aimé*). Terme de chancellerie employé autref. pour *aimé*, dans les lettres et les ordonnances des rois de France : *Notre très-*AMÉ *frère. A nos* AMÉS *et féaux conseillers. Nos* AMÉS *et féaux les gens tenant notre cour de parlement.* (Acad.) *Henri V, d'Angleterre, nomma son très-*AMÉ *fils Henri, héritier, régent du royaume.* (Volt.)

— Subst. et ironiq. Serviteur fidèle, ami dévoué, partisan : *Pour monter cette machine gouvernementale, je vous enverrai quelques-uns de nos* AMÉS, *avec une vingtaine de préfets.* (P.-L. Cour.)

AMÈBE s. m. (a-mè-be — du gr. *ameibô*, je change). Infus. Genre d'animalcules infusoires qui se produisent dans les eaux stagnantes. On dit mieux AMIBE.

AMÉBÉ, ÉE adj. (a-mé-bé — rad. *amèbe*). Infus. Qui ressemble à un amèbe.

— s. m. pl. Famille d'infusoires ayant pour type le genre amèbe. On dit mieux AMIBÉES. V. ce mot.

AMÉBÉE adj. (a-mé-bé — du gr. *amoibaios*, alternatif ; formé de *ameibo*, j'échange). Versif. anc. Se dit d'un chant en dialogue où deux interlocuteurs se répondent par des couplets ordinairement de même longueur : *La troisième églogue de Virgile offre un modèle d'une petite pièce* AMÉBÉE. ‖ *Vers amébées*, Vers employés dans ce genre de poésie.

AMÉÇANT (a-mé-san) part. prés. du v. Amécer.

AMÉCÉ, ÉE (a-mé-sé) part. pass. du v. Amécer : *Vigne* AMÉCÉE.

AMÉCER v. a. ou tr. (a-mé-sé — Le *c* du rad. *améc* prend la cédille toutes les fois que la terminaison commence par un *a* ou un *o* : *Nous amécons, il améça.* — L'*é* fermé du radical se change en *è* ouvert devant une voyelle muette : *J'amèce*, excepté au futur et au conditionnel, où l'*é* fermé est conservé). Agric. Tailler tous les sarments faibles d'une vigne, et n'en laisser qu'un seul qu'on taillera plus tard.

AMED s. m. (a-mèdd). Comm. Droit que payent, en Turquie, les marchandises indigènes que l'on exporte.

AMÉDÉE s. m. (a-mé-dé — d'*Amédée*, n. pr.). Entom. Genre d'insectes diptères, fondé sur une espèce unique trouvée à La Rochelle, par M. Amédée de Saint-Fargeau fils.

AMÉDÉE, nom commun à plusieurs comtes et ducs de Savoie. V. SAVOIE.

AMEILHON (Hubert-Pascal), érudit, né à Paris en 1730, mort en 1811. Membre de l'Académie des inscriptions, il rendit de grands services aux sciences historiques par de profondes recherches sur diverses parties de l'histoire ancienne. On lui doit la continuation de l'*Histoire du Bas-Empire*, de Le Beau. Conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal, il préserva peut-être de la destruction, ou au moins de la dissémination, une multitude de volumes et de manuscrits confisqués pendant la Révolution. Parmi ses écrits, on estime surtout l'*Histoire du commerce et de la navigation des Egyptiens sous les Ptolémées*, 1766.

AMEILLEURER v. a. ou tr. (a-mé-lleu-ré, *ll* mll. — rad. *meilleur*). Rendre meilleur : *Depuis les quelques jours de son départ, ils n'avaient jamais manqué de recevoir de ses nouvelles tous les soirs, avec quelques gracieusetés qui* AMEILLEURAIENT *leur vie.* (Ch. Nod.) ‖ Ce néologisme n'a pu prévaloir contre l'usage. On dit plutôt AMÉLIORER.

AMÉIVA ou **AMÉIVE** s. m (a-mé-i-va, ve — mot brésil.). Erpét. Genre de reptiles de l'ordre des sauriens et de la famille des lacertiens ou autosaures, très-voisin des lézards.

AMÉIVADÉ, ÉE adj. (a-mé-i-va-dé — rad. *améiva*). Erpét. Qui ressemble à l'améiva.

— s. m. pl. Famille de reptiles sauriens qui a pour type le genre améiva.

AMÉLANCHE s. f. (a-mé-lan-che). Fruit de l'amélanchier.

AMÉLANCHIER s. m. (a-mé-lan-chié). Bot. Espèce d'alisier, appartenant à la famille des rosacées, tribu des pomacées, et renfermant plusieurs arbrisseaux dont les fruits sont comestibles.

AMÉLÉON s. m. (a-mé-lé-on). Nom donné à un cidre de Normandie.

AMÉLÈS s. m. (a-mé-lèss — du gr. *amelês*, négligent). Entom. Section du genre mante (*mantis*), dans laquelle Burmeister faisait entrer quatre espèces se distinguant par le peu de longueur du prothorax.

AMELETTE s. f. (a-me-lè-te — diminut. de *âme*). Vieux lang. Petite âme. On disait aussi AMETTE. V. ce mot.

— S'est dit pour *omelette*.

AMÉLÉTIE s. f. (a-mé-lé-tî — du gr. *amelêtos*, négligé). Bot. Genre de plantes de la famille des lythracées ou lythrariées, dont on ne connaît qu'une espèce, qui croît dans l'Inde.

AMELGARD, prêtre belge, vivait à Liége vers la fin du XVe siècle. Il fut, dit-on, chargé par Charles VII de la révision du procès de Jeanne d'Arc. On a sous son nom une histoire de ce prince que d'autres attribuent à Basin, et une histoire de Louis XI, manuscrit inédit conservé à la Bibliothèque impériale.

AMELIA, ville des Etats du pape, au N.-O. de Spolète ; 5,500 hab. Siége d'un évêché ; récolte de raisins excellents. C'était l'*Ameria* des Romains, l'une des villes les plus anciennes de l'Ombrie, patrie de Roscius, client et ami de Cicéron.

AMELIA, île des Etats-Unis, dans l'océan Atlantique, sur la côte orientale de la Floride ; sol très-fertile ; excellent port.

AMÉLIE (Anne), sœur de Frédéric le Grand, née en 1723, morte en 1787. Elle cultiva la musique avec passion et composa sur la *mort de Jésus* (texte de Kamler) un oratorio cité comme un morceau extrêmement remarquable.

AMÉLIE, duchesse de Saxe-Weimar, veuve du duc Ernest-Auguste-Constantin, née en Italie en 1739, morte en 1808. Elle gouverna avec habileté et sagesse, encouragea le commerce et l'industrie, les lettres et les arts, créa une foule d'établissements utiles, et fit de sa capitale l'*Athènes de l'Allemagne*, en fixant à sa cour les plus beaux génies contemporains, Wieland, Gœthe, Herder, Musœus, Schiller, etc. En 1775, elle remit les rênes du gouvernement à son fils, et fit, en 1788, le voyage d'Italie en compagnie de l'illustre auteur de *Werther*.

AMÉLIE (Marie-Frédérique-Augusta), sœur du roi de Saxe Frédéric-Auguste II, née en 1794. Il fut un moment question, en 1810, de lui faire épouser Napoléon. Elle a consacré ses loisirs à la culture des arts, de la poésie et de la musique. Ses drames et ses comédies, représentés sous le voile de l'anonyme (Amélie Heiter), ont eu sur les scènes de l'Allemagne le plus brillant succès. Ses œuvres dramatiques, publiées à Dresde (1837-42), ont été en partie traduites en français par M. Pitre-Chevalier. Ces pièces, empruntées pour la plupart au genre bourgeois, et auxquelles on peut reprocher l'absence du *vis comica*, sont : *Vérité ; l'Oncle ; l'Hôte ; la Fiancée du Château*, imitée à Paris (1840), sous le titre de *Une Femme charmante ; le Cousin Henri ; l'Anneau de mariage ; le Beau-Père ; la Demoiselle de village*, et *l'Héritier du majorat*.

AMÉLIE (Marie-Frédérique), ex-reine de Grèce, née en 1818 dans le grand-duché d'Oldenbourg, épousa en 1836 Othon Ier, qu'une révolution précipita du trône de Grèce en 1862. Aujourd'hui, elle vit retirée à la cour de Bavière.

AMÉLIE, reine de France. V. MARIE-AMÉLIE.

AMÉLIE-LES-BAINS, village du dép. des Pyrénées-Orientales, arrond. et à 5 kil. de Céret ; très-bel établissement d'eaux thermales, sulfurées, iodiques, connues dès l'époque romaine. Elles émergent par dix-sept sources principales de roches felspathiques. L'établissement thermal, beaucoup plus ancien que le village, date certainement des Romains, et il fut donné en 786 par Charlemagne à un couvent de bénédictins qui le conserva jusqu'à la Révolution.

Amélie, roman de Fielding, qui parut en 1751, et qui fut son dernier ouvrage important. L'idée morale qui y domine rachète bien des défauts et doit tenir lieu de plus d'un mérite. Presque tous les romanciers ont cherché dans l'amour une source d'effets dramatiques ; voilà pourquoi ils ont peint des amants plutôt que des époux. Fielding semble avoir eu pour but de réhabiliter le mariage et de faire mieux sentir le prix des jouissances domestiques. Il représente un couple aimable et heureux en dépit du sort. Amélie est un caractère admirablement conçu. Sa patience angélique, son indulgence pour les torts de son mari, sa résignation au milieu de la plus affreuse détresse, offrent un modèle de vertus conjugales auquel on ne saurait rien comparer. Booth, l'époux d'Amélie, est beaucoup moins intéressant. Il a un fond de faiblesse et d'indécision qui rend son rôle tout à fait passif et presque nul. Son infidélité envers une femme accomplie, son extravagance au jeu, son incorrigible imprévoyance et sa duperie sans exemple excitent plus de dédain que de sympathie. Lady Montagu, dans sa correspondance, prétend que « Fielding a tracé dans les personnages de M. et Mme Booth un portrait fidèle de lui-même et de sa première femme, et elle est persuadée que plusieurs des incidents qu'il raconte sont des faits réels. » Plusieurs autres caractères sont tracés avec la précision ordinaire de Fielding, et font lire *Amélie* avec plaisir : tels sont ceux de miss Matthews, du colonel Bath et du savant Harrison. Néanmoins, on commence à s'apercevoir, dans cet ouvrage, du progrès de l'âge et du refroidissement de l'imagination chez l'auteur ; on y trouve des conversations interminables et des digressions prolongées quelquefois outre mesure. On y reconnaît, il est vrai, plusieurs des qualités distinctives de *Tom Jones*, telles que la finesse d'observation et la fidélité des peintures morales ; mais une monotonie fatigante règne d'un bout à l'autre de ce livre ; les personnages se retrouvent toujours dans une situation uniforme ; leur détresse naît des mêmes causes et ramène les mêmes incidents. De plus, quelques scènes se ressentent du défaut absolu de délicatesse qui caractérise l'auteur et de la compagnie qu'il fréquentait à cette époque, ce qui faisait dire malignement à Richardson que, s'il n'avait pas connu la profession de Fielding, il l'aurait pris pour un palefrenier, à la lecture de ses ouvrages. Un détail assez curieux au sujet de ce roman, mais qui se reproduit assez souvent dans l'histoire des lettres, c'est que l'œuvre secondaire, *Amélie*, fut achetée 1,000 liv. sterl. par le libraire Millar, qui n'avait payé que 600 liv. *Tom Jones*, le chef-d'œuvre de l'auteur.

Amélie de Mansfield, roman de Mme Cottin. L'auteur a voulu, dans cet ouvrage, montrer à quel excès de malheur peut conduire l'amour, même le moins coupable, et à quel point l'orgueil peut endurcir le cœur ; mais pour faire ressortir ces deux grandes vérités, elle a mis parfois de l'exagération dans plusieurs de ses tableaux, et s'est écartée souvent de la vraisemblance. La partie la plus brillante de cette production, où l'on trouve une foule de scènes attendrissantes et des détails enchanteurs, est sans contredit le style, qui, dans ce roman en lettres, doit son charme à son extrême variété.

AMÉLIORABLE adj. (a-mé-li-o-ra-ble — rad. *améliorer*). Qui peut être amélioré : *Ce terrain est difficilement* AMÉLIORABLE.

AMÉLIORANT (a-mé-li-o-ran) part. prés. du v. Améliorer : *Il est devenu le bienfaiteur des pauvres en* AMÉLIORANT *les asiles du malheur.* (Cuvier.)

AMÉLIORANT, ANTE adj. (a-mé-li-o-ran, an-te — rad. *améliorer*). Qui est propre à améliorer, à accroître la fécondité du sol : *En agriculture, il y a des plantes* AMÉLIORANTES *et des plantes épuisantes.*

AMÉLIORATEUR, TRICE ou **AMÉLIORATIF, IVE** adj. (a-mé-li-o-ra-teur, tri-se ; tif, ti-ve — rad. *améliorer*). Qui peut, qui est de nature à améliorer.

AMÉLIORATION s. f. (a-mé-li-o-ra-si-on — rad. *améliorer*). Changement en mieux ; meilleur état ; progrès dans le bien : *Il y a une grande* AMÉLIORATION *dans l'état de ce malade.* (Acad.) *La croissance intellectuelle n'est pas moins indispensable que l'*AMÉLIORATION *matérielle.* (V. Hugo.) *L'*AMÉLIORATION *de tous par tous, c'est la civilisation même.* (V. Hugo.) *C'est une grande erreur de croire que les* AMÉLIORATIONS *matérielles qui n'amènent pas un progrès de l'esprit et de la morale aient par elles-mêmes quelque prix.* (Renan.)

— Absol. : *L'abus est constamment plus fort en France que l'*AMÉLIORATION. (Balz.) *Toutes les* AMÉLIORATIONS *s'enchaînent ; l'une amène l'autre.* (E. de Gir.) *Aujourd'hui, la société devient sans cesse plus pratique dans ses vues*

d'AMÉLIORATION. (Villem.) *Le but de la dispute ou de la discussion ne doit pas être la victoire, mais l'*AMÉLIORATION. (Joubert.)

— Particulièrem. Les réparations, les embellissements, les agrandissements qu'on fait dans un fonds de terre ou dans une ferme, une maison, pour en augmenter la valeur ou le revenu : *Il a fait des* AMÉLIORATIONS *considérables dans sa terre. Cette ferme a reçu de grandes* AMÉLIORATIONS. *On est obligé de payer les* AMÉLIORATIONS *à un possesseur de bonne foi que l'on dépossède.* (Acad.) *C'est par la culture que se sont introduites chez nous les* AMÉLIORATIONS *les plus utiles.* (Math. de Dombasle.) *Toute* AMÉLIORATION *du sol et des procédés de culture est un moyen sûr et durable de richesse.* (J. Sim.)

— Jurispr. *Améliorations nécessaires*, Celles qui sont indispensables pour ne pas laisser dépérir le bien. ‖ *Améliorations utiles*, Celles qui donnent au bien une plus grande valeur, et sans lesquelles cependant il ne dépérirait pas. ‖ *Améliorations voluptuaires*, Améliorations de luxe, d'agrément, de fantaisie.

— **Encycl.** Droit. L'usufruitier ne peut, à la cessation de l'usufruit, réclamer aucune indemnité pour les *améliorations* qu'il prétendrait avoir faites, encore que la valeur de la chose en fût augmentée. Toutes les fois qu'il est pris sur la communauté une somme pour l'*amélioration* des biens personnels de l'un des époux, celui-ci en doit la récompense.

— **Antonymes.** Adultération, corruption, dégénération, dégénérescence, dégradation, détérioration, empirement, endommagement, pervertissement.

AMÉLIORÉ, ÉE part. pass. du v. Améliorer. Rendu meilleur : *Sa santé est bien* AMÉLIORÉE. *Terres* AMÉLIORÉES *par la culture.*

— Par anal. : *La pièce reparut, habilement corrigée et* AMÉLIORÉE *par l'auteur.* (Walcken.) *C'est par le mariage que la condition des femmes a été* AMÉLIORÉE. (P. Leroux.)

AMÉLIORER v. a. ou tr. (a-mé-li-o-ré — du lat. *melior*, meilleur). Rendre meilleur; mettre dans un meilleur état : *Cette succession* A AMÉLIORÉ *ses affaires. Le régime* A *fort* AMÉLIORÉ *sa santé.* (Acad.) *Le bœuf* AMÉLIORE *le fonds sur lequel il vit et engraisse son pâturage.* (Buff.) *Quelques hommes religieux ont entrepris d'*AMÉLIORER *l'état des prisons.* (A. de Tocquev.)

— Par anal. : *On* AMÉLIORE *le peuple en lui donnant du travail. On* AMÉLIORE *le sort des hommes en propageant la morale et l'industrie.* (J. Droz.) *L'homme ne pense que pour* AMÉLIORER *son sort et celui des autres hommes.* (Custine.) *La philosophie doit être une énergie; elle doit avoir pour effort et pour effet d'*AMÉLIORER *l'homme.* (V. Hugo.) *Instruire le peuple, c'est l'*AMÉLIORER. (V. Hugo.) *On ne peut* AMÉLIORER *les hommes sans les éclairer.* (Ch. Fauvety.) *Donnons aux classes laborieuses les moyens puissants, et surtout les moyens honnêtes d'*AMÉLIORER *leur sort.* (Ch. Dupin.) *Ne flétrissez pas l'homme que vous voulez* AMÉLIORER. (Ballanche.) *Tout ce qui élève l'homme et le ramène au soin de son âme l'*AMÉLIORE *et l'épure.* (Renan.)

— Absol. : *Punir est juste,* AMÉLIORER *est charitable.* (V. Cousin.) *La loi préfère frapper plutôt que d'*AMÉLIORER. (Raspail.)

— Particulièrem. Faire dans un fonds de terre ou dans une maison des travaux qui sont de nature à en augmenter la valeur ou le revenu : *On* AMÉLIORE *considérablement un terrain par le drainage. Il* A *fort* AMÉLIORÉ *cette métairie en faisant rétablir les bâtiments, qui tombaient en ruine.* (Acad.) *Esclave des méthodes que ses pères lui ont transmises, l'agriculteur ne se doute même pas qu'on puisse les* AMÉLIORER. (Chaptal.)

— Anc. chim. *Améliorer un métal*, L'épurer.

S'améliorer, v. pr. Devenir meilleur : *Sa santé* S'AMÉLIORE *de jour en jour.* (Acad.) *Le pain* S'EST AMÉLIORÉ *partout.* (Proudh.)

— Par anal. : *Le devoir de l'homme est de* S'AMÉLIORER *continuellement. Les mœurs* SE SONT AMÉLIORÉES. *Les générations se suivent et* S'AMÉLIORENT. (Proudh.) *S'instruire, c'est* S'AMÉLIORER. (B. Delessert.) *On ne* S'AMÉLIORE *pas en vain, on ne souffre pas inutilement : Dieu est un maître équitable qui récompense chacun selon ses œuvres, et surtout selon ses peines.* (Mme E. de Gir.)

— **Antonymes.** Abâtardir, adultérer, avarier, corrompre, dégrader, dépraver, détériorer, empirer, endommager, gâter, pervertir, vicier.

AMÉLIORISSEMENT s. m. (a-mé-li-o-ri-se-man — rad. *améliorer*). Dans l'ordre de Malte, se disait pour Amélioration : *Dans l'ancien ordre de Malte, quand un commandeur avait amélioré son bénéfice par des réparations considérables, il passait à une commanderie plus importante par droit d'*AMÉLIORISSEMENT.

AMELLAU s. m. (a-mèl-lô — du patois provenç. *amella*, amande). Variété d'olive très-estimée dans le Midi.

AMELLE s. f. (a-mè-le — du lat. *amellus*, plante chantée par Virgile). Bot. Genre de plantes exotiques appartenant à la famille des composées, tribu des astérées, renfermant une douzaine d'espèces, originaires du cap de Bonne-Espérance, et dont plusieurs sont cultivées en Europe comme plantes d'ornement.

AMELLÉ, ÉE adj. (a-mèl-lé — rad. *amelle*). Bot. Qui ressemble à une amelle. ‖ On dit aussi AMELLOÏDÉ.

— s. f. pl. Division de la sous-tribu des astérinées, famille des composées, ayant pour type le genre amelle.

AMELLIÉ s. m. (a-mèl-li-é — du patois provenç. *amella*, amande). Bot. Nom vulgaire de l'amandier, dans quelques parties du midi de la France.

AMELLOÏDÉ, ÉE adj. (a-mèl-lo-i-dé — de *amelle*, et du gr. *eidos*, ressemblance). Bot. Syn. de *amellé*.

AMELOT DE LA HOUSSAYE (Abraham-Nicolas), publiciste, né à Orléans en 1634, mort à Paris en 1706. Il est auteur d'une *Histoire du gouvernement de Venise*, 1676, remplie de traits satiriques, et qui a conservé de l'intérêt, ainsi que de différentes traductions, entre autres celle du *Prince*, de Machiavel. On a aussi de lui des *Mémoires historiques* très-piquants, Paris, 1722. Cet historien se distingue par l'exactitude avec laquelle il rapporte les faits, mais son style est dur et peu correct.

AMELOTTE s. f. Mar. V. AMOLETTE.

AMEN (a-mènn — mot hébr. qui signif. *ainsi soit-il*). Terme par lequel se terminent presque toutes les prières de l'Eglise catholique : *Le prélat fait l'action de grâce; l'assistant répond* AMEN. (Chateaub.)

Ave! dit-il. *Amen*, dit l'assistance,
En gémissant. C. DELAVIGNE.

— Par ext. et familièrem., S'emploie dans le langage ordinaire pour exprimer que l'on approuve une chose, qu'on y consent : *Dire* AMEN. *Il dit* AMEN *à toutes les propositions qu'on lui fait.* (Acad.) *Adieu, chère enfant; ne vous amusez pas à me répondre par une grande lettre; songez que voilà bien des discours où vous n'avez qu'à dire* AMEN. (Mme de Sév.) *Allons, explique-toi là-dessus, car je voudrais te dire* AMEN *pour qu'il n'en fût plus question.* (G. Sand.) *S'il vous échappe une indiscrétion, messieurs, dit-il, j'aurai votre sang ou vous aurez le mien. —* AMEN, *lui répondit Gobseck en serrant ses pistolets.* (Balz.) *Allez donc, et que Dieu vous conduise! —* AMEN, *répondit le jeune homme en partant au galop.* (Alex. Dum.) *Le ciel les a créés pour tirer seuls profit des révolutions qu'ils n'ont pas faites, pour dire* AMEN *à tous les pouvoirs.* (Durozoir.) ‖ Se dit ironiquem. dans le même sens que *ainsi soit-il*, à un interlocuteur qui vient de finir un long discours dont on est satisfait de voir la fin : *Vous avez fini?* AMEN!

— Prov. *Depuis Pater jusqu'à amen*, Depuis le commencement jusqu'à la fin : *Il m'a tout dit, tout conté,* DEPUIS PATER JUSQU'À AMEN. ‖ *Il est toujours là pour dire amen*, Se dit de quelqu'un qui trouve toujours quelque chose à ajouter à ce qu'on vient de dire, ou qui approuve tout.

— Substantiv. : *Dire un* AMEN. *J'ouvrais la bouche comme les autres, imitant autant que possible les eleison ou les* AMEN *qui servent de répons aux couplets les plus profanes.* (Gér. de Nerv.) ‖ Pl. des AMEN.

— **Encycl.** Le mot *amen* est usité dans la liturgie des trois religions juive, chrétienne, mahométane. Au commencement d'une phrase (*Amen, dico vobis*) le mot *amen* marque l'affirmation et signifie *en vérité*, *certainement*. Répété deux fois de suite, il a la force du superlatif. Les Abyssins appellent *amen* le sacrement de l'eucharistie.

AMENAGE s. m. (a-me-na-je — rad. *amener*). La peine et les frais pour amener, pour voiturer quelque chose : *Frais d'*AMENAGE. *Payer tant pour l'*AMENAGE.

AMÉNAGÉ, ÉE (a-mé-na-jé) part. pass. du v. Aménager). Eaux et for. Dont on a réglé les coupes, le repeuplement : *Bois* AMÉNAGÉ.

— Mar. Se dit d'un bâtiment par rapport à son aménagement : *Paquebot bien, mal* AMÉNAGÉ. *Le jeune lord se permettait de temps à autre le caprice d'une excursion sur son léger bâtiment construit en bois de teck,* AMÉNAGÉ *comme un boudoir, et conduit par un équipage peu nombreux.* (Th. Gaut.) ‖ Par ext. dans ce dernier sens : *Le village est bien bâti, bien fermé, bien* AMÉNAGÉ, *et peuplé de plus de deux cents individus.* (E. About.) *Rien n'est laissé à la nature et au hasard; tout est calculé,* AMÉNAGÉ, *tourné vers le produit et le profit.* (H. Taine.)

AMÉNAGEANT (a-mé-na-jan) part. prés. du v. Aménager.

AMÉNAGEMENT s. m. (a-mé-na-je-man — rad. *aménager*). Eaux et for. Action d'aménager un bois, une forêt; résultat de cette action : *Une ordonnance règle l'*AMÉNAGEMENT *des forêts de l'Etat.* ‖ Règlement entre le propriétaire et les usagers, qui assignait à ceux-ci la jouissance spéciale et exclusive d'une portion de la forêt, et qui affranchissait le reste de cette forêt du droit d'usage.

— Mar. Dans les bâtiments servant à transporter des voyageurs, Distribution de l'intérieur de ces bâtiments en cales, entreponts, batteries, dunettes, salles, salons carrés, chambres, cabines, logements, couchettes, infirmeries, cambuses, magasins, cuisines, fours, etc. : *L'*AMÉNAGEMENT *de ce steamer ne laisse rien à désirer.* ‖ On dit plutôt *emménagement*. ‖ Au pl. L'ensemble de ces différentes choses : *Les* AMÉNAGEMENTS *de ce navire étaient des plus confortables.*

— **Encycl.** L'*aménagement* d'une forêt est sa division en coupes combinées de manière à assurer autant que possible une succession égale et constante des produits les plus avantageux. Le meilleur *aménagement* est celui qui, sans diminuer les ressources futures, satisfait aux besoins actuels en même temps qu'il procure aux propriétaires le revenu le plus élevé. Les forêts peuvent être aménagées en *taillis* ou en *futaies*. L'*aménagement* en taillis est le plus ancien et le plus simple; il repose sur la reproduction des souches, et consiste à rapprocher ou à éloigner les coupes suivant la nature du sol et suivant les essences. Comme les produits du taillis sont exclusivement propres au chauffage, on a imaginé un système mixte appelé *taillis composé* ou *taillis-sous-futaie*, lequel consiste à laisser sur pied à chaque exploitation un certain nombre d'arbres destinés à acquérir tout le développement dont ils sont susceptibles, et à fournir, à leur maturité, des bois de service. Ces arbres, qu'on répartit le plus régulièrement possible, portent, suivant leur âge, les noms de *baliveaux*, *modernes* ou *anciens*. « Le taillis composé, dit M. Clavé, est déjà un progrès sur le taillis simple; néanmoins, il doit lui-même céder le pas à la futaie. » Dans les futaies, on laisse les arbres sur pied jusqu'à un âge avancé, mais variable, suivant les essences et les localités; ici la reproduction ne peut avoir lieu que par semences. L'*aménagement* des futaies comprend l'exploitation *par éclaircie en jardinant*, qui se fait en enlevant çà et là, sans aucun ordre, les arbres arrivés à maturité; l'exploitation *à tire et aire*, qui se fait en abattant devant soi toute l'aire de la coupe, sauf quinze ou vingt baliveaux porte-graines, que l'on conserve par hectare pour repeupler la forêt; enfin la méthode connue sous le nom de méthode du *réensemencement naturel et des éclaircies*, ou méthode *allemande*. Cette méthode comprend deux ordres de coupes essentiellement distinctes, les coupes de *régénération* et les coupes d'*amélioration*. Les coupes de régénération sont au nombre de trois : 1° la coupe d'*ensemencement*, ou coupe *sombre*, qui a pour but d'assurer l'ensemencement naturel et complet du terrain, en enlevant un tiers des arbres environ, et en laissant les autres sur pied pour fournir de la graine en quantité suffisante; 2° la coupe *claire*, qui, pour habituer le jeune peuplement à l'action de la lumière, enlève une partie des arbres qu'on avait d'abord conservés; 3° la coupe *définitive*, destinée à supprimer ce qui reste encore des parents, quand les enfants ont acquis la force nécessaire pour résister soit aux gelées printanières, soit à l'action directe des rayons solaires. Les coupes d'amélioration sont de deux espèces : 1° les coupes de *nettoiement*, qui retranchent les végétaux nuisibles, tels que épines, ronces, mort-bois, et même les bois tendres dont la croissance rapide menace d'étouffer les essences plus précieuses; 2° les coupes d'*éclaircies*, qui dépouillent la jeune forêt des bois mal nourris, rabougris, pour donner aux arbres conservés toujours plus d'air et plus d'espace, et par là plus de santé et de vigueur. La méthode du réensemencement naturel et des éclaircies, beaucoup plus parfaite que les deux autres, est aujourd'hui généralement appliquée; elle a remplacé la méthode du jardinage autrefois usitée en Allemagne, et la méthode à tire et aire, imposée à toutes les forêts de France par une ordonnance de Colbert, en 1669. C'est à Réaumur, Duhamel et Buffon, que nous devons la théorie des coupes d'amélioration. Hartig, qui fut depuis grand maître des forêts en Prusse, fit connaître le premier, en 1791, la théorie des coupes de régénération. D'après notre Code forestier, chacun est libre de suivre pour ses coupes l'ordre et les usages qui lui conviennent. Les bois de l'Etat et les bois des communes sont seuls soumis à la nécessité d'un *aménagement* réglé par les ordonnances. Ajoutons que le Code civil ordonne à l'usufruitier de se conformer à l'*aménagement* réglé par le propriétaire.

AMÉNAGER v. a. ou tr. (a-mé-na-jé — rad. *ménage*. — Il prend un *e* muet euphonique entre le radical *aménag* et la terminaison, toutes les fois que celle-ci commence par un *a* ou un *o* : *nous aménageons; il aménagea*, etc.). Sylvicult. Diviser une forêt en coupes successives, et réglementer l'étendue des coupes annuelles : AMÉNAGER *un bois, une forêt.* ‖ Débiter du bois de charpente ou de chauffage : AMÉNAGER *des chênes, des hêtres*, etc.

— Par ext. Disposer, distribuer avec ordre : *L'irrigation qui* AMÉNAGE *le mieux les eaux est celle qui conserve le mieux la fécondité du sol.* (De Villeneuve.)

— Fig. et par plaisanter. : *Depuis* 1793, *il* AVAIT AMÉNAGÉ *sa barbe rousse en éventail.* (Balz.) *Essentiellement dissipatrices, les premières impressions, de même que les jeunes gens, coupent leurs forêts à blanc au lieu de les* AMÉNAGER. (Balz.)

— Mar. Pratiquer les aménagements d'un bâtiment.

S'aménager, v. pr. Etre aménagé : *Des prés qui sont regardés communément comme le bien qui rend le plus et qui* S'AMÉNAGE *avec le moins de frais.* (Vauban.)

AMENANT (a-me-nan) part. prés. du v. Amener : *Pierre reparut en Russie,* AMENANT *avec lui les arts de l'Europe. Les affectations de froideur et d'éloignement* AMENANT *une sorte de désespoir chez sa pauvre filleule, il essaya d'un autre système.* (G. Sand.)

AMENDABLE adj. (a-man-da-ble — rad. *amender*). Que l'on peut amender, que l'on peut améliorer : *Une terre, un sol* AMENDABLE.

— Anc. jurispr. Susceptible d'amende : *Cas* AMENDABLE. ‖ Dr. féodal. *Crimes amendables*, Crimes dont on évitait le châtiment en payant une certaine somme.

AMENDAGE s. m. (a-man-da-je — rad. *amender*). Action d'amender.

AMENDANT (a-man-dan) part. prés. du v. Amender.

AMENDE s. f. (a-man-de — rad. *amender*). Peine pécuniaire que la justice impose pour une infraction aux lois, aux règlements, ou pour réparation du dommage qu'on a causé : AMENDE *faible, légère.* AMENDE *très-forte. Une* AMENDE *de vingt francs. Une* AMENDE *de cinq cents francs. Etre condamné à l'*AMENDE. *Payer l'*AMENDE, *une* AMENDE. *L'*AMENDE *profite au fisc. On a condamné à des* AMENDES *tous les donatistes.* (Boss.)

Dix mille francs, dix mille francs d'*amende!*
Dieu! quel loyer pour neuf mois de prison!
BÉRANGER.

— Dans le langage ordinaire et par ext., Petite punition infligée pour une légère infraction dans une circonstance quelconque : *Le premier qui rira, qui parlera, qui toussera*, etc., *sera mis à l'*AMENDE.

— Prov. et fig. *Les battus payent l'amende.* Se dit d'un homme à qui on donne tort quand il a raison, ou qui est condamné quand il devrait être dédommagé :

Eh quoi donc! les battus, ma foi, patront l'*amende.*
RACINE.

— *Amende honorable*, Punition infamante, sorte de réparation publique, infligée par l'ancienne législation française à certains criminels (V. la partie encyclop.) : *Son arrêt était de faire* AMENDE HONORABLE *devant Notre-Dame.* (Mme de Sév.) *Autrefois, le blasphémateur était condamné à faire* AMENDE HONORABLE *au pied de l'autel.* (Lamenn.)

— Fig. et fam. *Faire amende honorable*, S'excuser, demander pardon : *Vous avez manqué aux égards qui lui sont dus, il faut que vous en* FASSIEZ AMENDE HONORABLE. (Acad.) *Il a fait une grande* AMENDE HONORABLE *de sa vie passée.* (Mme de Sév.) *J'ai fait une* AMENDE HONORABLE *si complète qu'on ne peut rien me reprocher.* (Chateaub.) *Je fais ici* AMENDE HONORABLE *à la mer, dont j'avais parlé irrévérencieusement, n'ayant vu que la mer d'Ostende, qui n'est autre chose que l'Escaut canalisé.* (Th. Gaut.)

Va, va-t'en *faire amende honorable* au Parnasse.
MOLIÈRE.

— **Encycl.** Droit. La peine de l'*amende* paraît avoir été en usage dès les temps les plus reculés. Chez les Grecs, les *amendes* étaient nombreuses, fréquentes, souvent excessives. On sait qu'à Athènes, le vainqueur de Marathon, Miltiade, condamné plus tard à une amende égale aux frais de la flotte qu'il n'avait pas ramenée victorieuse, mourut en prison faute de pouvoir payer cette somme énorme, que Cimon, son fils, acquitta par le moyen de ses amis, pour être en droit de rendre à son père les derniers devoirs. Dans les premiers siècles de Rome, la plupart des peines consistaient en des *amendes* que le manque de numéraire forçait d'acquitter en bestiaux. Les Germains n'admettaient guère que des peines pécuniaires. Les crimes et délits se rachetaient par des compositions proportionnées au délit et à la personne de l'offenseur et de l'offensé. Dans l'ancien droit français, les *amendes* étaient abondamment prodiguées. Avant 1789, on distinguait les *amendes* en deux grandes classes, les unes fixées par les ordonnances, les autres arbitraires. Les *amendes* fixées par les ordonnances étaient particulièrement celles qui concernaient les délits commis dans les forêts, à la chasse et à la pêche; les *amendes* établies pour punir les plaideurs téméraires, lorsqu'ils se pourvoyaient en appel; les *amendes* encourues pour contravention aux règlements concernant l'administration et la régie des fermes, etc. Les *amendes* arbitraires étaient celles que les juges prononçaient d'après leur seule appréciation, tant en matière civile qu'en matière criminelle. Dans la législation qui nous régit aujourd'hui, il n'y a plus d'*amendes* arbitraires : un maximum et un minimum sont fixés, entre lesquels doit s'enfermer la décision du juge. Sous le Code pénal de 1791, il ne pouvait être prononcé d'*amende* pour crime emportant peine afflictive ou infamante; mais cette disposition a été abrogée. Les *amendes* sont recouvrées par les soins de l'administration de l'enregistrement, par voie de contrainte par corps, et, en cas d'insolvabilité, elles sont remplacées par un emprisonnement d'un an s'il s'agit d'un crime, de six mois s'il s'agit d'un délit. Les *amendes* se prescrivent comme les peines corporelles, c'est-à-dire par vingt ans s'il s'agit d'un crime, par cinq ans s'il s'agit d'un délit, et par deux ans s'il s'agit d'une contravention. Le minimum pour de simples contraventions de police est de 1 franc; le maximum ne peut dépasser 15 francs; le minimum des autres *amendes* est de 16 francs, le maximum est de 20,000 francs le plus généralement. Tous ceux qui sont condamnés pour un même crime ou pour un même délit sont tenus solidairement des *amendes*. L'*amende* est personnelle : elle

n'atteint pas les héritiers du condamné mort avant de l'avoir acquittée. La confiscation, qui est la plus haute expression de l'*amende*, a été abolie en France; mais on peut dire que les *amendes* excessives réservées à certains délits en sont la monnaie.

— Anc. droit. L'*amende honorable* consistait dans un aveu public que le coupable était tenu de faire du crime pour lequel il avait été condamné. Elle était infligée aux séditieux, aux sacriléges, aux faussaires, aux banqueroutiers frauduleux, etc. On distinguait deux sortes d'*amendes honorables :* l'amende honorable *simple* ou *sèche*, et l'amende honorable *in figuris*. L'amende honorable *simple* se faisait à l'audience ou à la chambre du conseil, nu-tête et à genoux. L'amende honorable *in figuris* se faisait en place publique, à haute et intelligible voix, en présence de la foule assemblée. Le condamné était conduit par le bourreau à cette place publique, tête et pieds nus, en chemise, la corde au cou, portant un cierge de cire jaune à la main, et un double écriteau fixé sur la poitrine et les épaules, sur lequel se trouvait mentionné le crime à expier. Louis le Débonnaire, en 833, et Raymond VII, comte de Toulouse, en 1209, furent soumis à cette humiliation. — La peine de l'amende honorable fut abolie par l'Assemblée constituante en 1791. Rétablie sous la Restauration, en 1825, par la loi du sacrilége, elle fut de nouveau effacée de nos codes en 1830. Il ne faut pas confondre l'*amende honorable* avec la *réparation d'honneur* qui n'était ordonnée qu'en cas d'offenses faites à des particuliers, et qui n'avait lieu qu'en présence d'un certain nombre de personnes choisies.

— Liturg. Le nom d'*amende honorable* s'applique à une prière dans laquelle le prêtre catholique, en son nom et en celui des fidèles, demande pardon à Dieu des injures faites à son nom par les blasphémateurs et les sacriléges. Cette prière se dit principalement aux offices des *Quarante heures*, au *salut* du dernier jour de l'année, et à la fête dite la *Réparation des injures*.

— **Homonyme.** Amande.

AMENDÉ, ÉE (a-man-dé) part. pass. du v. Amender. Amélioré : *Une terre usée par une trop longue suite de produits d'un même genre peut être* AMENDÉE *par des productions d'une nature différente.* (De Morogues.) ‖ Modifié, changé : *Projet de loi* AMENDÉ.

— Manég. *Cheval amendé*, Qui a pris du corps, qui s'est engraissé. ‖ S'applique, dans le même sens, à une personne : *De chétif et pâlot, il paraissait grandi et* AMENDÉ *comme je l'avais vu dans la forêt.* (G. Sand.)

— Condamné à l'amende : *Ils ont été tous deux* AMENDÉS *et infamés.* (Dider.)

AMENDEMENT s. m. (a-man-de-man — rad. *amender*). Changement en mieux, amélioration : AMENDEMENT *dans les symptômes d'une maladie. Il n'y a point d'*AMENDEMENT *à sa santé. Il y a quelque* AMENDEMENT *dans ses affaires.*

— Par ext. : *On remarque dans sa conduite un grand* AMENDEMENT. (Acad.) *Plus est louable bon* AMENDEMENT, *que vicieuse faute n'est reprochable.* (Alain Chartier.) *L'emprisonnement cellulaire comporte tous les grands moyens qui peuvent opérer l'*AMENDEMENT *des coupables.* (Lélut.) *La distance est prodigieuse entre l'aveu de nos fautes et leur* AMENDEMENT. (S. Dubay.) *De l'avis de tous les moralistes, la peine doit être telle qu'elle procure l'*AMENDEMENT *du coupable.* (Proudh.)

— Législ. Modification apportée à un projet de loi : *Proposer, discuter un* AMENDEMENT. *Adopter l'*AMENDEMENT. *Tous les* AMENDEMENTS *ont été rejetés. La loi a passé sans* AMENDEMENT. *Cet* AMENDEMENT, *qu'on avait écouté dans le plus profond silence, fut reçu avec acclamation et décrété unanimement.* (Chamf.) *On s'étonne d'avoir voté la loi de fraternité sans* AMENDEMENT. (G. Sand.)

— Anc. jurispr. Correction d'un jugement : *Il voulut que l'on pût demander* AMENDEMENT *des jugements rendus dans ses cours.* (Montesq.)

— Agric. Tout ce qui peut contribuer à rendre une terre plus fertile : *Les* AMENDEMENTS *naturels sont l'air, l'eau, la lumière, la chaleur*, etc. *Les engrais, les irrigations sont d'excellents* AMENDEMENTS. *On donne le nom d'*AMENDEMENTS *à des matières organiques qui produisent sur le sol un effet analogue à celui des engrais.* (Math. de Dombasle.)

> Si l'herbe éclôt plus rare et fleurit tristement,
> Vous répandez sur elle un riche *amendement.*
> ROSSET.

— **Encycl.** Agric. Sous le nom d'*amendement*, pris dans son acception la plus étendue, on peut comprendre toutes les modifications que l'on apporte à un sol pour le rendre propre à produire ou pour augmenter sa fertilité. Dans un sens restreint, on donne généralement le nom d'*amendements* aux engrais d'origine minérale. « Même dans les exploitations où l'on fait un usage abondant du fumier, dit M. Malaguti, on a besoin de temps en temps d'amender la terre, c'est-à-dire d'y introduire des engrais minéraux. La pratique a devancé la science dans l'application des amendements. C'est déjà un fait reconnu que leur utilité pour raviver la fertilité des terres; aussi la science n'a rien à dire à la pratique sur l'avantage qu'on en retire, mais elle a beaucoup à lui dire sur la manière dont ils agissent. »

On a divisé les *amendements* en *amendements modifiants* et *amendements assimilables*. Le rôle des premiers est surtout de favoriser l'action de l'air, de l'eau, de la chaleur, et d'établir une juste proportion entre les éléments minéraux dont se composent les terres cultivables. Insolubles ou très-peu solubles, ils agissent beaucoup moins sur la plante que sur le sol, dont ils changent la composition et la texture : tels sont le *sable*, l'*argile calcinée*, l'*argile ordinaire* et la *marne*. La marne convient dans les terres où manque le calcaire, le sable dans les terres fortes trop argileuses, l'argile dans les terres sableuses légères.

Les *amendements assimilables* sont des substances minérales solubles qui servent d'aliments aux plantes et dont l'action chimique favorise la décomposition des débris organiques, ou donne naissance dans le sol, par double décomposition, à des produits nouveaux assimilables : tels sont le *plâtre*, la *chaux*, les *cendres* diverses et les divers *sels*. L'emploi rationnel des *amendements* suppose la connaissance de leur composition et de leurs propriétés, celle des éléments et des qualités physiques du sol que l'on veut amender, et celle des principes minéraux des plantes que l'on cultive.

Introduit dans un terrain argileux, le *sable* agit en divisant l'argile, en tenant ses parties à distance les unes des autres, en s'opposant à ce qu'elle se contracte et se durcisse dans les grandes chaleurs. Il augmente la perméabilité et la faculté absorbante du terrain. Cependant, il s'emploie rarement comme *amendement*, tant à cause du prix de transport que par la difficulté de le mélanger intimement au sol par nos moyens ordinaires.

L'*argile* convient comme *amendement* dans un terrain siliceux; elle diminue sa légèreté, sa perméabilité, lui permet de mieux retenir l'eau nécessaire à la végétation, et, avec l'eau, les engrais. Comme les espèces de sols où l'argile serait utile manquent aussi le plus souvent de calcaire, on a coutume de les amender avec des marnes argileuses; celles-ci se délitent mieux que l'argile et se mélangent beaucoup mieux avec la terre. On a observé que l'argile chauffée au rouge sombre perd une partie de ses propriétés physiques primitives, elle adhère moins à la langue, absorbe moins d'eau, forme une pâte moins liante, et, quoique desséchée, se montre poreuse, par conséquent perméable; aussi, l'argile calcinée peut-elle suppléer au sable pour diviser et ameublir la terre où on l'introduit. On a employé cet *amendement* surtout en Angleterre et en Ecosse, avec un grand succès. Il est avantageux de calciner l'argile sur le sol même où l'on veut la mélanger, en faisant servir à cette calcination les végétaux qu'on y rencontre. Ce mode d'opération est connu sous le nom d'*écobuage*. (V. ce mot.)

Les bons effets de la *marne* employée comme *amendement* se lient surtout à sa richesse en principe calcaire, et à la quantité plus ou moins grande de ce principe dans le sol. Elle agit mécaniquement en ameublissant le terrain, et chimiquement par la faculté d'absorption et de condensation des parties calcaires, faculté qui favorise les réactions entre les gaz et les liquides avec lesquels ces parties se trouvent en contact. Les marnes argileuses conviennent aux terrains siliceux, et les marnes sablonneuses aux terrains argileux. L'efficacité de la marne dépend de son état de division.

La *chaux* exerce une influence remarquable sur le développement des végétaux. « Les Anglais, dit M. Dupiney, qui ont constaté sur toutes les espèces de culture les effets de cette substance, en font une application constante comme *amendement* depuis plus d'un siècle. Au mois d'octobre, les terres cultivées des comtés d'York et d'Oxford présentent l'aspect de campagnes couvertes de neige. On aperçoit des surfaces de plusieurs milles carrés revêtues d'une couche blanche de chaux éteinte ou délitée à l'air, qui, pendant les mois humides de l'hiver, exerce une influence extrêmement favorable sur le sol compacte et argileux de ces contrées. Ces chaulages absorbent de 100 à 160 hectolitres de chaux par hectare chaque année. » La chaux fait disparaître les mauvaises herbes et les insectes nuisibles, donne de la consistance à la terre si elle est trop légère, l'ameublit si elle est trop compacte, arrête la carie et la rouille, en donnant aux végétaux la vigueur nécessaire pour résister à ces maladies. Des opinions diverses ont été émises sur les modifications chimiques qu'elle détermine dans le sol. Thaër croit que les plantes lui enlèvent l'acide carbonique qu'elle a pris à l'atmosphère. M. Boussingault pense qu'elle se transforme promptement en carbonate de chaux, par l'absorption de l'acide carbonique du sol ou de l'air, et qu'ainsi son rôle est de fournir du carbonate de chaux aux plantes. D'après M. Malaguti, ce carbonate de chaux fixe, en la nitrifiant, une partie de l'ammoniaque provenant des fumiers ou des eaux pluviales, ou bien encore contribue à décomposer les sels ammoniacaux minéraux, à les transformer en carbonate d'ammoniaque, et à les préparer ainsi à être absorbés par les spongioles des racines. Nous ne dirons rien ici des diverses méthodes usitées pour employer la chaux. V. CHAULAGE.

Le *plâtre* est un des *amendements* dont les effets sont les plus remarquables, mais aussi les moins uniformes, les moins constants. Il est surtout très-favorable à la culture des légumineuses. On sait que Franklin, pour démontrer aux Etats-Unis la vertu fertilisante du plâtre, en répandit sur un champ de trèfle de manière à tracer avec cette substance, en caractères gigantesques, le mot anglais équivalant à notre mot *plâtre*. Le développement extraordinaire des trèfles aux endroits où le plâtre avait été mis ne tarda pas à s'accuser en lettres saillantes, rendant témoignage à la cause qui l'avait produit. Le plâtre ne convient pas à la culture des céréales; il est sans action appréciable sur les prairies naturelles. Plusieurs cultivateurs veulent qu'on le répande sur la plante elle-même, et qu'on choisisse pour cette opération le moment où les feuilles sont mouillées de pluie ou couvertes de rosée; d'autres soutiennent qu'il faut préférer les temps secs, et que l'action du plâtre est plus vive lorsqu'elle peut tomber sur le sol et s'y mélanger. Les opinions les plus contradictoires ont été émises sur le mode d'action du plâtre. Quelques agriculteurs ont avancé qu'il n'avait d'influence sur la végétation que par son affinité pour l'eau. Th. de Saussure pensait qu'il agit en favorisant la décomposition des substances organiques contenues dans le sol : Davy a fait croire pendant longtemps que les plantes au développement desquelles le plâtre contribuait d'une manière marquée renfermaient, parmi leurs principes fixes, du sulfate de chaux. D'après M. Liebig, le rôle du plâtre dans la culture de certaines plantes consiste à fixer le carbonate d'ammoniaque introduit dans le sol par les eaux pluviales. M. Boussingault a admis que le plâtre agissait purement et simplement comme de la chaux. M. Malaguti croit qu'on doit adopter cette opinion, sans exclure pourtant le rôle qui a été attribué au plâtre par Davy et M. Liebig.

Les *cendres* apportent aux plantes des carbonates et des sulfates de potasse et de soude, du chlorure de sodium, du phosphate de chaux, de la silice, des oxydes de fer et de manganèse. Elles ont une action favorable surtout sur les terres fortes tourbeuses, sur les prairies marécageuses, partout où le sol peut contenir des acides et manquer de bases. C'est un excellent *amendement* dans les prés, dans les pâturages, pour la culture des céréales, des colzas, des navettes, du chanvre. Cependant on n'en fait qu'un usage restreint en agriculture, parce que les applications qu'elles reçoivent dans les arts leur donnent un prix élevé. Elles sont d'autant plus actives qu'elles sont plus riches en sels alcalins : les meilleures sont celles de tabac, de pavots, de fougère, de colza, de maïs, de chêne, de hêtre, de vigne, d'orme, de frêne, d'érable. Dans beaucoup de circonstances, on emploie les cendres *lessivées*, ou *charrées*, dont l'action est presque aussi énergique que celle des cendres *neuves*, surtout quand on les a conservées quelque temps en tas après leur lixiviation.

L'utilité du *sel marin* en agriculture a été très-controversée. Aujourd'hui les agriculteurs, tout en reconnaissant ses avantages, conviennent qu'au delà de certaines limites, il est nuisible à la végétation, et que, même en s'y renfermant, il peut, sans être nuisible, n'être pas toujours actif. D'après M. Malaguti, l'action du sel marin n'est favorable qu'à la condition d'être indirecte; il faut qu'il puisse se transformer en carbonate de soude; son efficacité est liée à la présence des conditions qui rendent cette transformation possible. Le même chimiste pense que l'efficacité des nitrates, démontrée par l'expérience, vient de ce qu'ils peuvent se réduire en ammoniaque sous des influences oxydantes.

— Polit. On appelle *amendements*, en politique, les modifications proposées ou faites à une loi. Le droit d'*amendement* exista dans l'Assemblée constituante de 1789, dans l'Assemblée législative, dans la Convention. Il disparut sous le Directoire et sous l'Empire, fut consacré par la Charte de 1814, et s'exerça pleinement sous Louis-Philippe et sous la seconde République. Il a été restreint par la Constitution de 1852, en vertu de laquelle un *amendement* ne peut être adopté par le Corps législatif s'il n'a été accepté au conseil d'Etat.

— **Syn. Amendement, correction, réforme.** La *correction* est l'action par laquelle on s'attache à redresser quelque chose de défectueux : *Il vaut mieux dissimuler quelques défauts que de rendre la* CORRECTION *trop fréquente.* (Nicole.) L'*amendement* est un changement en bien opéré dans un ordre de choses vicieux : *On remarque dans sa conduite un grand* AMENDEMENT. La *réforme* est l'état d'une chose rétablie dans l'ordre où elle doit être : RÉFORME *des abus.*

AMENDER v. a. ou tr. (a-man-dé — du lat. *emendare*, corriger). Améliorer, rendre meilleur : *La sobriété, le régime* AMENDE *la santé.*

— Par ext. Corriger, changer en mieux : AMENDER *un enfant.* AMENDER *les mœurs. Les bons conseils et les bons exemples ont* AMENDÉ *ce jeune homme.* (Acad.) *Aucune correction n'*AMENDERAIT *sa conscience.* (G. Sand.)

> J'espère avec usure *amender* mon défaut.
> RÉGNIER.

> L'hymen a la vertu
> D'*amender* les gens de tout âge.
> LA CHAUSSÉE.

‖ Absol. *La peine de l'emprisonnement est condamnée par l'expérience; il est prouvé qu'elle n'*AMENDE *pas et qu'elle n'intimide point.* (E. de Gir.)

— Agric. Rendre plus fertile, plus productif : AMENDER *un sol. Les labours, les engrais* AMENDENT *les plus mauvaises terres. Toute culture bien entendue* AMENDE *la terre.* (De Morogues.) AMENDER *un sol, c'est modifier la consistance de ses molécules par l'addition d'une terre étrangère.* (Raspail.)

> Un long repos *amende* une terre infertile.
> SEGRAIS.

— Législ. Faire un amendement à un projet de loi, à un arrêté : *Autrefois, on* AMENDAIT, *par esprit de parti, les projets les plus utiles. Peut-être l'inflexibilité des principes voudrait-elle qu'on n'*AMENDÂT *jamais une loi mauvaise.* (B. Const.) ‖ Autrefois, au palais, Condamner à une amende.

— v. n. ou intr. Faire des progrès en mieux : *Ce malade n'a pas* AMENDÉ *depuis la saignée.* (Acad.)

— Baisser de prix : *Le blé* AMENDE *quand l'argent n'est pas commun.* (Trév.) ‖ Ce sens a vieilli.

— Prov. et fig. : *Jamais cheval ni méchant homme n'amenda pour aller à Rome*, On ne se corrige pas de ses vices en voyageant.

S'amender, v. pr. Devenir meilleur : *Ma santé* S'AMENDE *tous les jours.*

— Par ext. Se corriger, rentrer dans la bonne voie : *Il faut espérer qu'il* S'AMENDERA. (Acad.) *Il faut que notre conscience* S'AMENDE *d'elle-même.* (Montaigne.) *Marie-toi et* AMENDE-TOI, *si c'est possible.* (Alex. Duval.) *A partir de la mort de sa mère, le caractère du fermier changea peu à peu, sans pourtant* S'AMENDER. (G. Sand.) *Il serait trop facile de* S'AMENDER *si le crime et le vice lâchaient leur proie aussitôt que nous en éprouvons le désir.* (G. Sand.) *Ce fut un spectacle risible et touchant de voir la conversion subite des vieux brigands armagnacs ; ils ne* S'AMENDÈRENT *pas à demi.* (Michelet.) AMENDEZ-VOUS. *Qu'attendez-vous? la mort?* (Tahurot.) *Je ne sens qu'une très-faible résolution de* M'AMENDER. (Godeau.)

— Prov. *Mal vit qui ne s'amende*, C'est mal user de la vie que de ne pas se corriger :

> Je disais à part moi : *Mal vit qui ne s'amende.*
> RÉGNIER.

— Agric. Devenir plus fertile : *Une terre* S'AMENDE *par des défrichements.* (De Morogues.)

— **Antonymes.** Corrompre, détériorer, gâter, vicier.

AMENDEUR s. m. (a-man-deur — rad. *amender*). Vieux lang. Celui qui amende, améliore un sol, une terre.

— S'employait aussi pour désigner celui qui corrige, change en mieux :

> A toi mon défendeur,
> Sauveur et *amendeur*
> De ma vie mauvaise. CL. MAROT.

AMENÉ, ÉE (a-me-né) part. pass. du v. Amener. Conduit, mené : *Ces marchandises nous sont* AMENÉES *par la Seine.* (Acad.) *Demain, ce prétendu me doit être* AMENÉ *par son père.* (Mol.) *Il fut* AMENÉ *en France à l'âge de dix ans.* (Volt.) *Il fut* AMENÉ *devant une cour de justice.* (Volt.) *Mademoiselle Aïssé, jeune esclave grecque, fut* AMENÉE *en France par notre ambassadeur et élevée dans sa maison.* (La Harpe.) *Pendant une température trop douce, des essaims innombrables d'insectes,* AMENÉS *par les brouillards, forment des nuages.* (Deleuze.)

> C'est un de ces captifs, à périr destinés,
> Des rives du Jourdain sur l'Euphrate *amenés.*
> RACINE.

> Et le limon, sans cesse *amené* par les eaux,
> Compose lentement des rivages nouveaux.
> DELILLE.

— Par ext. Causé, occasionné, produit : *Les révolutions sont toujours* AMENÉES *par des abus.* (Boiste.) *Les révolutions ne sont* AMENÉES *que par l'injustice.* (Napol. Ier.)

> Toujours par un malheur un autre est *amené.*
> DE BELLOY.

— B.-arts. Bien venu, bien rendu; se dit d'une œuvre qui a réussi au gré de l'artiste : *Composition bien* AMENÉE, *mal* AMENÉE. *Ouvrage bien* AMENÉ.

— Littér. Ménagé, préparé avec art : *Un dénoûment, un incident bien* AMENÉ. ‖ *Chose amenée de loin, amenée de bien loin*, Forcée, qui n'est pas juste.

— s. m. *Un amené sans scandale.* Dans l'ancienne jurisprudence, Ordre de faire comparaître quelqu'un devant le juge, sans éclat et sans affront pour le prévenu :

> Tout doux! *un amené sans scandale* suffit.
> RACINE.

AMENÉE s. f. Agric. *Tuyaux d'amenée*. En terme de drainage, Tuyaux par lesquels l'eau est dirigée : *Le tuyau de décharge est placé à quelques centimètres en contre-bas du dessous des* TUYAUX D'AMENÉE. (Mangoz.)

AMENER v. a. ou tr. (a-me-né — de *à* et *mener*. — L'*e* muet du radical *amen* se change en *è* ouvert devant une syllabe muette : *J'amène, tu amènes. J'amènerai*, etc.). Mener, conduire vers une personne, ou en quelque lieu : AMENEZ-*moi mon fils.* AMENEZ-*moi mon cheval. Je vous l'*AMÈNERAI *dîner quelque jour. C'est mon frère qui m'*A AMENÉ *dans cet hôtel, où je resterai jusqu'à demain soir. Le lapin ne fait sortir ses petits de leur retraite pour les* AMENER *en dehors que quand ils sont tout élevés.* (Buff.) *On nous* A AMENÉS *ce matin aux tent d'Empsaël, et nous nous sommes égarés sans pouvoir retrouver notre prison.*

(B. de St-P.) *Seigneur don Chérubin, me dit-il, avouez que vous ne me savez pas mauvais gré de vous* AVOIR AMENÉ *ici?* (Le Sage.) *Pourquoi n'*AI*-je pas* AMENÉ *ma femme à la fête!* (X. de Maistre.) *Piombo* AMENA *le ministre auprès d'une fenêtre, et lui montra sa femme, assise sur un tas de pierres.* (Balz.) *Je ne me fie pas à vos médecins de campagne, et je dirai à Murph d'*AMENER *ici un médecin habile.* (E. Sue.)

Je l'ai fait en secret *amener* devant moi.
RACINE.

Il faut me l'*amener* vers un lieu plus obscur.
MOLIÈRE.

Prince, vous n'auriez pas, sans l'espoir qui vous flatte,
Amené de si loin Zénon et Métrobate.
CORNEILLE.

O Christ! je ne suis pas de ceux que la prière,
Dans tes temples muets *amène* à pas tremblants.
A. DE MUSSET.

‖ Peut avoir pour sujet le nom de la chose qui sert de moyen de transport : *Quelle est la voiture qui vous* A AMENÉ *ici? Est-ce le chemin de fer qui l'*A AMENÉ? *Ils crurent que ces vaisseaux leur* AMENAIENT *les troupes qu'ils attendaient.* (Fén.) ‖ Faire venir, attirer : *Quel sujet vous* AMÈNE? *Il me parla de ce qui l'*AMENAIT *chez moi.* (Pasc.) *Il ne s'occupait plus des projets qui l'*AVAIENT AMENÉ *à Grenade.* (Chateaub.) *Les oiseaux qui paraissent dans les mois des tempêtes ont des voix et des mœurs sauvages comme la saison qui les* AMÈNE. (Chateaub.)

Hélas! qui peut savoir le destin qui m'*amène?*
RACINE.

... Mais quel dessein en ces lieux vous *amène?*
CORNEILLE.

. Quelle affaire soudaine
De Brest, comme un éclair, à Paris vous *amène?*
C. D'HARLEVILLE.

‖ Fam. *Quel bon vent vous amène?* Se dit à la vue de quelqu'un que l'on n'attendait pas et que l'on voit avec plaisir : *C'est vous, monsieur Biber :* QUEL BON VENT VOUS AMÈNE? (Th. Leclercq.)

— Tirer à soi : *Les matelots* AMENÈRENT *la chaloupe sur le sable. Il* AMÈNE *à lui tout le tapis, toute la couverture. L'accoucheuse* A AMENÉ *un enfant fort et bien portant.*

— Par anal. Introduire, faire adopter, mettre en usage : AMENER *une mode, un usage. Ce sont les jeunes gens, les femmes qui* AMÈNENT *les modes.* (Acad.) *C'est dans cet état de choses qu'on eût trouvé le plus de chances d'*AMENER *partout l'unité des codes.* (Napol. Ier.)

— Fig. Causer, susciter, produire, traîner à sa suite : *Cela pourra nous* AMENER *la guerre. Un malheur en* AMÈNE *un autre.* (Acad.) *La politesse du langage nous* AMENA *celle des mœurs.* (Mass.) *Un aveu en* AMÈNE *un autre.* (De Sacy.) *Les progrès* AMÈNENT *d'autres progrès.* (Turgot.) *Ainsi, une première victime doit en* AMENER *d'autres.* (Barthél.) *Les révolutions, en exaltant les esprits,* AMÈNENT *les victoires.* (J. de Maistre.) *Une vertu en* AMÈNE *une autre.* (Rivarol.) *Les jouissances matérielles* AMÈNENT *la satiété.* (Maquel.) *La modération* AMÈNE *presque toujours le bonheur à sa suite.* (Mme C. Fée.) *Il faut beaucoup de siècles pour* AMENER *un changement essentiel dans la société.* (Chateaub.) *La perfection des lois* AMÈNE *nécessairement la politesse des manières.* (De Bonald.) *Il faut savoir renoncer aux jouissances qui* AMÈNENT *des regrets.* (V. Cousin.) *Mais combien tu serais malheureux, Georges, sans le changement de fortune que le temps* A AMENÉ! (Ancelot.) *Chaque minute de retard peut* AMENER *un épouvantable malheur.* (E. Sue.) *Cependant, de temps en temps, un léger serrement de cœur* AMENAIT *un spasme.* (Alex. Dum.) *La rareté du gibier produit la cherté... la cherté est une prime à la destruction qui* AMÈNE *la rareté.* (Toussenel.)

Le temps tout seul *amène* la sagesse.
DUC DE NIVERNAIS.

‖ Faire condescendre, déterminer à : AMENER *quelqu'un à une opinion. On l'*A AMENÉ *à composition. Je l'*AI AMENÉ *où je voulais. Nous avons eu bien de la peine à l'*AMENER *à prendre ce parti. Il me fut impossible de les* AMENER *à mon sentiment.* (Acad.) *Il faut chercher seulement à penser et à parler juste, sans vouloir* AMENER *les autres à notre goût et à nos sentiments : c'est une trop grande entreprise.* (La Bruy.) *L'étude de la nature physique peut* AMENER *le physiologiste à distinguer les races.* (Portalis.) *On osait peu questionner Napoléon quand on était en sa présence, mais on désirait vivement l'*AMENER *à parler de ses campagnes.* (Thiers.) *Il y a mille manières d'*AMENER *les enfants à faire ce qu'on attend d'eux.* (Mme Monmarson.) *Ses regrets ne sont qu'un artifice pour m'*AMENER *à l'épouser.* (Csse Merlin.) *J'essayai de l'*AMENER *à mes idées.* (G. Sand.) ‖ Conduire de loin à une chose, naturellement, graduellement, insensiblement : *Personne n'a eu comme lui l'art imperceptible d'*AMENER *de loin et de près les hommes et les choses à leurs fins et de savoir profiter de tout.* (St-Sim.) *Il me faut lui parler d'abord,* AMENER *cela de loin, avec précaution.* (Andrieux.)

— Se dit aussi par ext. dans le langage de la passion, de l'amour :

L'amour où je voulais *amener* sa tendresse.
RACINE.

A quel excès d'amour m'*avez-vous amenée!*
RACINE.

Jouis de mes travaux, mais crains d'empoisonner
Ce bonheur difficile où j'ai su t'*amener.*
VOLTAIRE.

— *Amener un sujet de conversation, amener la conversation sur un sujet,* Faire que la conversation tombe, roule sur un sujet : *N'*AMENEZ *jamais la conversation sur la politique. Les lumières et la nature des choses* AMÈNERONT *la liberté en France.* (Mme de Staël.)

— En littér., Préparer, faire venir avec ou sans art : AMENER *bien,* AMENER *mal un dénoûment, une reconnaissance, un incident.* ‖ Signifie aussi Faire agir, faire figurer, introduire dans un ouvrage :

L'un *amène* un chasseur, l'autre un pâtre en sa fable.
LA FONTAINE.

— Jeu. Aux dés, se dit des points qui sont sur le jeu lorsqu'on a jeté les dés : *Il* A AMENÉ *beset, double deux, trois et cinq.* ‖ A la loterie, à la conscription, etc., Tirer : *Il* A AMENÉ *un bon numéro.*

— Jurispr. *Mandat d'amener.* Ordre de faire comparaître quelqu'un devant le juge : *Un mandat de comparution vous invite à passer dans le cabinet du juge d'instruction, un* MANDAT D'AMENER *vous y contraint.* (Rasp.) ‖ Chateaubriand s'est servi de cette locution dans un sens extensif : *Les rois auront à rendre compte un jour du* MANDAT D'AMENER *des peuples qu'ils n'avaient pas le droit de saisir.*

— Mar. Abaisser : AMENER *les voiles.* AMENER *les basses vergues. Je revenais de me promener en mer, j'*AMENAI *la voile de mon canot, et j'échouai sur la plage.* (Alph. Karr.) ‖ *Amener son pavillon,* Le baisser, pour montrer que l'on se rend : *Le vaisseau fut obligé d'*AMENER SON PAVILLON. ‖ Absol. : *Le Bellérophon, l'un des principaux vaisseaux de Nelson, fut dégréé, dématé, et obligé d'*AMENER. (Thiers.) ‖ *Amène en bande!* Commandement pour amener une voile ou une vergue aussi promptement que possible.

— **Syn. Amener, conduire, emmener, mener, ramener, remener, remmener.** *Amener* se dit d'une personne qui en conduit une autre au lieu où l'on est : AMENEZ-*moi le prisonnier. Remener,* conduire une seconde fois au même lieu : REMENEZ *ce voyageur où vous l'avez pris. Ramener,* conduire une seconde fois au lieu où l'on est : *Après m'avoir conduit à la fête, vous me* RAMÈNEREZ *à la maison. Emmener,* mener en quelque lieu en éloignant d'un autre lieu : EMMENEZ-*moi d'ici. Remmener,* reconduire où l'on avait pris : REMMENEZ *cet enfant chez ses parents. Conduire* a à peu près le même sens que *mener;* on *conduit* ou l'on *mène* quelqu'un dans une maison, en l'y faisant venir avec soi.

Les dictionnaires et les traités de synonymes n'ont pas jugé à propos de donner ce groupe. Il est, en effet, difficile à ceux qui ont l'usage de la langue de se tromper sur l'emploi de ces mots; mais il n'en est pas ainsi des étrangers, qui les confondent presque toujours, et c'est pour eux surtout que nous avons établi ces distinctions.

AMÉNIE s. m. (a-mé-nî — du gr. *a* priv.; *mên,* mois). Méd. Syn. aujourd'hui inusité de *aménorrhée.*

AMÉNIE s. f. (a-mé-nî — du lat. *amœnus,* charmant). Entom. Genre d'insectes diptères, tribu des muscides, renfermant deux espèces indigènes à la Nouvelle-Hollande, et remarquables par la beauté de leurs couleurs. ‖ Quelques auteurs disent AMÈNE.

AMÉNITÉ s. f. (a-mé-ni-té — du lat. *amœnitas;* formé de *amœnus,* doux, agréable). Agrément, charme, douceur; ce qui fait qu'une chose est agréable : *L'*AMÉNITÉ *d'un lieu; l'*AMÉNITÉ *de l'air, de la température, du climat. Les* AMÉNITÉS *d'une vallée, d'un bosquet, d'un site. Vous pourrez jouir de l'*AMÉNITÉ *de la France, que vous aimez.* (Montesq.) ‖ Ce sens, qui est le primitif, a complétem. vieilli.

— Politesse, affabilité, amabilité : AMÉNITÉ *dans le caractère.* AMÉNITÉ *de mœurs. Avoir de l'*AMÉNITÉ, *beaucoup d'*AMÉNITÉ. *Un peuple sauvage peut avoir de la douceur, mais l'*AMÉNITÉ *n'appartient qu'à un peuple civilisé.* (Marmontel.) *Il est des personnes en qui l'*AMÉNITÉ *du cœur produit l'*AMÉNITÉ *des manières.* (Azaïs.) *L'*AMÉNITÉ *devrait être la base du commerce des hommes.* (A. Guyard.) *Il offrait en lui la loyauté des anciens jours et l'*AMÉNITÉ *des mœurs du nouvel âge.* (Chateaub.) *Le consul et sa famille nous reçurent avec une grande* AMÉNITÉ, *et nous donnèrent l'hospitalité.* (J. Arago.) *Le comte assista au mariage avec une exquise* AMÉNITÉ. (G. Sand.) *La beauté attire les regards, l'amabilité appelle l'attention, l'*AMÉNITÉ *fixe les soins.* (Bonnin.) *Il avait accepté une direction ardue, où ses talents ne furent pas moins utiles que l'*AMÉNITÉ *française de ses manières.* (Balz.)

— Par anal. Charme, grâce, douceur, en parlant du style : *L'*AMÉNITÉ *du style.* (Acad.) *Un modèle d'*AMÉNITÉ *chez les anciens, ce sont les Dialogues de Cicéron sur l'Orateur.* (Marmontel.) *L'*AMÉNITÉ *du style est une qualité qui convient particulièrement au familier noble et aux ouvrages de sentiment.* (Mercier.) *J'évitais soigneusement toutes les* AMÉNITÉS *de style qui eussent pu rendre mon livre moins singulièrement baroque aux yeux des gens de lettres.* (H. Beyle.)

— Ironiq., au pl. Paroles injurieuses, invectives : *Malvina se contentait de m'apostropher, de loin en loin, d'une manière peu parlementaire; mais j'étais fait à ces* AMÉNITÉS. (L. Reyb.) *En quoi avons-nous mérité ces* AMÉNITÉS? (E. de la Bédoll.)

— **Syn. Aménité, agrément, grâce.** V. AGRÉMENT.

— **Antonymes.** Acariâtreté, acerbité, acrimonie, aigreur, amertume, brutalité, dureté, humeur, maussaderie.

AMÉNOMANIE s. f. (a-mé-no-ma-nî — du lat. *amœnus,* agréable, et du gr. *mania,* manie). Méd. Nom donné par Rush au délire gai et à la monomanie joyeuse, par opposition à *tristimanie.*

AMÉNOPHIS, nom commun à plusieurs pharaons d'Egypte. Le plus connu est Aménophis II, peut-être le Memnon des Grecs, dont la statue, à Louqsor, rendait des sons harmonieux quand elle était frappée des premiers rayons du soleil. Il étendit son empire par des conquêtes importantes. C'est aussi lui, dit-on, qui demanda à Joseph l'interprétation de ses songes, le prit pour ministre et établit en Egypte Jacob et sa famille. Un autre Aménophis est désigné comme le pharaon qui persécuta les Hébreux et les chassa d'Egypte.

AMÉNORRHÉE s. f. (a-mé-norr-ré — du gr. *a* priv.; *mên,* mois, et *rheô,* je coule). Méd. Absence, suppression par une cause morbide du flux menstruel chez les femmes : *On emploie l'aloès comme emménagogue dans l'*AMÉNORRHÉE. (Richard.) ‖ On dit aussi AMÉNIE, qui a vieilli.

— **Encycl.** Le mot *aménorrhée* s'applique soit au défaut d'éruption des règles à l'époque de la puberté, soit à la suppression accidentelle qui vient troubler la menstruation lorsqu'elle est déjà établie. Il y a deux espèces distinctes d'*aménorrhée :* celle qui est caractérisée par l'absence de *sécrétion* du fluide menstruel, et l'*aménorrhée* par défaut d'*excrétion* ou par *rétention.*

I. — Les principales causes de l'*aménorrhée* par défaut de sécrétion sont : la métrite, l'hystérie, la constitution lymphatique, les scrofules, les tubercules pulmonaires, la chlorose, les hémorragies supplémentaires, l'immersion d'une partie du corps dans l'eau froide, les affections morales concentrées, certaines émotions vives, telles que la frayeur, la colère, la joie excessive, les chagrins profonds, la surprise extrême. Le traitement de l'*aménorrhée* par défaut de sécrétion doit varier suivant le caractère hyperhémique ou asthénique, l'action progressive ou instantanée des causes qui l'ont produite, et suivant les états pathologiques auxquelles elle se trouve liée.

II. — L'*aménorrhée* par défaut d'excrétion ou par rétention ne reconnait qu'un seul ordre de causes, les causes mécaniques : telles sont l'occlusion du col utérin, l'occlusion du vagin soit par l'imperforation de l'hymen, soit par l'agglutination des parois du vagin entre elles, l'absence du vagin. Ici, on le comprend, le traitement est exclusivement chirurgical : il s'agit de rétablir la perméabilité des voies génitales par une opération variable suivant le siége et la nature de l'obstacle que l'on a à détruire.

AMENTA (Nicolas), littérateur italien, né à Naples en 1659, mort en 1719. Il fut pendant ses quatorze premières années affligé d'une maladie d'yeux qui le força de rester tout ce temps enfermé dans une chambre sans voir le jour. Dès qu'il fut guéri, il se livra avec ardeur à l'étude, et fit son délassement de la culture des lettres. On a de lui sept comédies en prose qui sont comptées parmi les meilleures de son temps, des poésies diverses et quelques pièces satiriques.

AMENTACÉ, ÉE adj. (a-man-ta-sé — du lat. *amentum,* attache). Bot. Qui a les fleurs mâles disposées en chaton.

— s. f. pl. Famille de plantes dont les fleurs mâles naissent autour d'un axe ou filet appelé *chaton.*

— **Encycl.** A.-L. de Jussieu avait réuni dans sa famille des *amentacées* tous les végétaux arborescents dont les fleurs sont disposées en chaton (en lat. *amentum*). Aujourd'hui, par suite des progrès de la botanique et d'observations plus exactes, les *amentacées* forment, parmi les dicotylédones apétales diclines, une classe qui comprend plusieurs familles, savoir : les cupulifères ou quercinées, les bétulinées, les salicinées, les myricées, les platanées, les juglandées, les ulmacées, les balsamifluées et les casuarinées.

AMENTER v. a ou tr. (a-manté — du lat. *a,* par; *mens,* mentis, esprit). Vieux lang. Narrer, raconter :

Car l'escriture *amentoit* bien
Que toute puissance est de rien.
Roman de la Rose.

‖ On écrivit aussi AMANTER.

AMENTEVOIR v. a. ou tr. (a-man-te-voir — du lat. *a,* par; *mens, mentis,* esprit, et franç. *voir*). Ce mot, qui signif. Rappeler à son souvenir, repasser dans sa mémoire, et, littéral., *Voir* avec son *esprit,* appartient à notre vieille langue française, et méritait de ne pas tomber en désuétude. *Se ramentevoir* signifiait Se ressouvenir. ‖ On l'employait aussi dans le même sens que AMENTER.

AMENTHÈS ou **AMENTHIS,** nom que les Egyptiens donnaient au lieu où les âmes se rendaient après la mort. « A ce mot d'*amenthès,* dit Champollion-Figeac, ne se rattachait une idée ni de prison, ni de supplice : c'était le séjour des âmes qui avaient quitté la vie terrestre et allaient habiter soit les lieux réservés aux bons, soit ceux où les méchants étaient châtiés. Après avoir quitté leur habitation terrestre, les âmes se présentaient successivement aux divinités qui avaient l'*amenthis* dans leurs attributions; elles arrivaient ensuite devant le juge suprême Osiris, qui, assis sur son trône, pesait dans une balance les bonnes et les mauvaises actions du défunt, et prononçait ensuite sa sentence, assisté de vingt-deux jurés, de la déesse Justice et Vérité et du dieu Thôth, son scribe divin. »

AMENTIFÈRE adj. (a-main-ti-fè-re — du lat. *amentum,* attache; *fero,* je porte). Hist. nat. Qui porte des espèces de chaton : *Eponge* AMENTIFÈRE.

AMENTIFORME adj. (a-main-ti-for-me — du lat. *amentum,* attache; *forma,* forme). Bot. Qui a la forme d'un chaton : *Les rameaux de cette éponge sont un peu obtus et* AMENTIFORMES. (De Blainv.)

AMENTUM s. m. (a-main-tom — mot lat. qui signif. *courroie de cuir, attache*). Antiq. Courroie que les anciens attachaient au bois d'une lance ou d'un javelot vers le centre de gravité, afin de lui imprimer une force de jet plus considérable.

AMENUISANT (a-me-nui-zan) part. prés. du v. Amenuiser.

AMENUISÉ, ÉE (a-me-nui-zé) part. pass. du v. Amenuiser. Rendu plus mince, moins épais : *Bois* AMENUISÉ. *Planche* AMENUISÉE.

AMENUISEMENT s. m. (a-me-nui-ze-man). Techn. Action d'amenuiser; résultat de cette action.

AMENUISER v. a. ou tr. (a-me-nui-zé — rad. *menu*). Rendre plus mince, plus menu : AMENUISER *un morceau de bois, une planche.* AMENUISER *une cheville.*

S'amenuiser, v. pr. Etre amenuisé, rendu plus mince : *Le bois de cornouiller* S'AMENUISE *difficilement.*

— **Syn. Amenuiser, aiguiser, allégir.** V. AIGUISER.

AMER s. m. (a-mèr — de *à* et *mer*). Mar. Tout objet fixe et remarquable, tel que tour, moulin, clocher, balise, etc., situé sur la côte ou en mer, et dont on se sert pour faire des relèvements ou pour diriger la route à suivre près de terre, ou dans les passes des rades et des ports. ‖ L'Académie n'empl. ce mot qu'au pluriel, bien qu'il s'applique à tout objet isolé servant de remarque.

AMER, ÈRE adj. (a-mèr, è-re — lat. *amarus,* même sens). Qui a une saveur désagréable, telle que celle de l'absinthe, de l'aloès, du quinquina : *Herbes* AMÈRES. *Suc* AMER. *Goût* AMER. *Presque tous les médicaments* AMERS *sont toniques.* (Acad.) *Les choses fortement acides ou* AMÈRES *nous causent d'intolérables douleurs.* (Brill.-Sav.)

Près des fruits savoureux croissent les fruits *amers.*
LAMARTINE.

— Fig. Triste, pénible, douloureux : *Souvenirs* AMERS. *Chagrins* AMERS. *Douleur* AMÈRE. *Il est bien* AMER *à un père de voir ses enfants ne pas répondre à ses soins.* (Pasc.) *Les dégoûts de la vie ne sont pas si* AMERS *que ceux du monde.* (Mass.) *Plus l'orgueil est excessif, plus l'humiliation est* AMÈRE. (Mass.) *Plus nous nous attacherons à la vie, plus la fin en sera* AMÈRE. (Fén.) *La patience est* AMÈRE, *mais son fruit est doux.* (J.-J. Rouss.) *Que ne puis-je dévorer en secret la plus* AMÈRE *de mes douleurs?* (J.-J. Rouss.) *Eh quoi! la liberté n'aurait lui un instant à nos yeux que pour s'éloigner, en nous laissant le sentiment* AMER *que nous ne sommes pas dignes de la posséder!* (Mirab.) *Une douleur* AMÈRE *succéda à mon emportement, et je me pris à pleurer comme une femme.* (G. Sand.)

Sa perte, que je veux, me deviendrait *amère.*
CORNEILLE.

Ton départ me saisit d'une *amère* tristesse.
LÉONARD.

S'il est des jours *amers,* il en est de si doux!
A. CHÉNIER.

Toute femme regrette, en sa douleur *amère,*
L'époux qui la prit vierge et qui la rendit mère.
PONSARD.

‖ Se dit aussi des choses de l'esprit, et signifie Dur, offensant, mordant : *Trait* AMER. *Ironie* AMÈRE. *Critique* AMÈRE. *Reproches* AMERS. *Plaintes* AMÈRES. *Je trempai ma plume dans mon fiel, et cela composa une sotte lettre* AMÈRE *dont je vous fais mille excuses.* (Mme de Sév.) *Sans la satire* AMÈRE, *sans la raillerie insultante, le méchant serait toujours triste.* (J.-J. Rouss.) *Il y a toujours quelque chose d'*AMER *dans vos propos.* (Beaumarch.) *Il prend le langage le plus* AMER *et le plus hostile.* (M.-Brun.)

— Poétiq. *L'onde amère, les ondes amères, les flots amers,* La mer : *Vénus sortit toute nue du sein de l'*ONDE AMÈRE. *Les chevaux du Soleil sortent de l'*ONDE AMÈRE. (Fén.)

Il marche : près de lui le peuple entier des mers
Bondit, et fait au loin jaillir les *flots amers.*
DELILLE.

Ma mère! est-il bien vrai? Dieu nous rend notre mère!
Les vents ont sous sa voile aplani l'*onde amère.*
LAMARTINE.

— *Pain amer,* Celui que l'on gagne avec peine, et que l'on mange dans le chagrin et les humiliations : *Le pain de l'exil est un* PAIN AMER.

Il mange un *pain amer,* tout trempé de ses pleurs.
A. CHÉNIER.

Elles vont, au hasard des vents et de la mer,
D'un parent inconnu chercher le *pain amer.*
LAMARTINE.

‖ *Larmes amères*, Celles qu'une profonde douleur fait verser : *Je versais des* LARMES AMÈRES. (Fén.) *Il faut avoir répandu les* LARMES AMÈRES *de l'absence, pour sentir la volupté du retour.* (Fén.) ‖ *Avoir la bouche amère*, Sentir dans la bouche un goût d'amertume. ‖ *Rendre la bouche amère*, Laisser dans la bouche un goût amer.

— *Amer comme chicotin.* Se dit de ce qui est d'une excessive amertume.

— Fam. et par exagér. *Etre d'une bêtise amère*, Etre d'une bêtise extrême.

— Prov. *Ce qui est amer à la bouche est doux au cœur*, Des choses désagréables peuvent être salutaires. ‖ *On ne peut mâcher amer et cracher doux*, Les mauvais traitements aigrissent le caractère.

— Chim. *Principe amer*, Matière hypothétique admise dans toutes les substances organiques amères.

— s. m. Substance amère; qualité d'une substance amère : *Manger, boire des* AMERS. *L'aloès est un* AMER. *L'*AMER *est tout à fait l'opposé du doux.* ‖ Fiel du bœuf et des poissons : *L'*AMER *de bœuf a la propriété d'ôter les taches faites sur les vêtements. En ouvrant une carpe, un brochet, il faut bien prendre garde de crever l'*AMER.

— *Amer des Allemands*, Nom d'une liqueur que l'on appelle plus ordinairement BITTER.

— Chim. *Amer de Walter*, L'acide nitropicrite.

— **Encycl.** En thérapeutique, le nom d'*amers* s'applique spécialement à certains produits du règne végétal caractérisés par leur amertume, et qui sont rangés parmi les médicaments toniques. « Tous les amers, dit M. Virey, ont sur l'économie animale un mode d'action qui leur est commun; ils augmentent le ton de la fibre et particulièrement celui des organes digestifs. » M. Guersant reconnait que, sans posséder un principe identique auquel on puisse rapporter la propriété amère, beaucoup de substances douées de cette saveur offrent néanmoins entre elles certaines analogies qui permettent de les rapprocher et de les diviser en différents groupes. M. Guillemin divise les *amers* en *toniques excitants* ou *stimulants, sédatifs, cathartiques, âcres.* Aux *amers* toniques appartiennent la petite centaurée, la gentiane, le trèfle d'eau, le houblon, le houx, etc.; aux *amers* excitants, la sauge, le romarin, la lavande, la menthe, le petit chêne, la camomille, l'armoise, la tanaisie, etc.; aux *amers* sédatifs, les papavéracées, les chicoracées, etc.; aux *amers* cathartiques, la rhubarbe, la bryone, l'élatérium, l'aloès, la coloquinte, etc.; aux *amers* âcres, la strychnine, etc.

— **Antonyme.** Doux, suave.

AMERBACH (Jean), imprimeur de Bâle, célèbre surtout par son édition de saint Augustin (1506), pour laquelle il employa un caractère que les typographes nomment encore *saint-augustin.* ‖ Son fils aîné, AMERBACH BONIFACE, fut un savant distingué.

AMERBACH (Vitus), un des plus savants hommes de son siècle, né en Bavière en 1487, mort en 1557, se montra d'abord un des plus zélés partisans de Luther, mais rentra ensuite dans le sein de l'Eglise catholique et fut nommé professeur de philosophie à l'université d'Ingolstadt. Outre des ouvrages philosophiques, il a publié des commentaires sur les *Offices* de Cicéron, sur les *Tristes* d'Ovide et sur l'*Art poétique* d'Horace. Il a également traduit en latin les discours d'Isocrate et de Démosthène, le traité de saint Chrysostome *sur la Providence*, celui d'Epiphane *sur la Foi catholique*, et a laissé quelques poésies.

AMER BIAKHAM ALLAH (ABOU-ALI-AL-MANSOUR), septième calife fatimite de l'Egypte, né vers 1095, mort vers 1130 (524 de l'hégire), succéda à son père à l'âge de cinq ans, par les soins du vizir Afdal, qui exerça tous les droits de la souveraineté pendant la plus grande partie de ce règne. On vante la sagesse et la douceur de son administration, qui fut l'âge d'or de l'Egypte. Cependant Amer, fatigué de l'esclavage où le retenait son ministre, le fit assassiner en 1125, et s'empara de tous ses biens; mais lui-même périt quelques années après sous les coups d'assassins apostés par les parents et les amis de sa victime. Ce prince était instruit et cultivait les lettres avec succès; mais l'histoire lui reproche justement sa cruauté, sa dissimulation, ses débauches, son orgueil et surtout son ingratitude. Il mourut sans laisser d'héritier.

AMÈREMENT adv. (a-mè-re-man — rad. *amer*). Avec chagrin, douloureusement; ne s'empl. qu'au figuré : *Pleurer* AMÈREMENT. *Je pleurais* AMÈREMENT *en vous écrivant.* (Mme de Sév.) *Je n'assiste pas à un mariage sans sourire* AMÈREMENT *et sans éprouver un serrement de cœur.* (Chateaub.) *Or, jamais leçons n'eurent un effet plus subtil, ne furent plus* AMÈREMENT *comprises.* (E. Sue.) *Jamais il n'avait senti plus* AMÈREMENT *l'horreur de sa position.* (E. Sue.) ‖ Avec amertume, sans pitié : *Critiquer, reprendre* AMÈREMENT. *Les amants de Pénélope n'ont pas été trompés plus* AMÈREMENT *que ceux de la liberté.* (Ch. Nod.) *Souvent, ceux qui se plaignent le plus* AMÈREMENT *d'un malheur en ont été la cause.* (Boiste.)

Ah! que la destinée *amèrement* me raille!
V. HUGO.

AMÉRHIN s. m. (a-mé-rain — du gr. *amê*, faucille; *rhin*, nez). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, famille des curculionites, qui comprend six espèces, toutes du Brésil.

AMÉRIC VESPUCE (AMERIGO VESPUCCI), navigateur florentin, né en 1451, fixé en Espagne vers 1492, fit en qualité de pilote et de géographe plusieurs voyages vers les terres nouvellement découvertes par Christophe Colomb, et prétendit avoir reconnu le continent dès 1497, c'est-à-dire une année avant Colomb, ne laissant à celui-ci que l'honneur d'avoir découvert les îles; mais il est prouvé par des documents authentiques que le voyage d'Améric n'a été accompli qu'en 1499. Le nom d'*Amérique* n'en a pas moins été appliqué au nouveau monde dès les premières années du XVIe siècle. (V. CHRIST. COLOMB.) Améric Vespuce fit encore quelques expéditions, soit au service de l'Espagne, soit à celui de Portugal, reconnut en 1501 et 1502 les côtes du Brésil, découvert récemment par Cabral, et descendit jusqu'à la Terre des Patagons. Il mourut, suivant les uns, à Séville, en 1512; suivant d'autres, en 1516, dans l'île de Terceire. Son *Journal* a été publié à Vicence en 1507. C'est à cette époque que le cosmographe Ylacomisme donna l'un des premiers le nom du navigateur florentin au nouveau monde. Cette appellation se généralisa rapidement, malgré les protestations des auteurs contemporains. Il suffit de consulter le curieux ouvrage du vicomte de Santarem : *Recherches historiques sur la découverte du nouveau monde et notamment sur les prétendues découvertes d'Améric Vespuce*, pour qu'il ne soit plus possible de conserver aucun doute, et pour dire avec M. Henri Chartrin, que « c'est la fraude la plus gigantesque dont l'histoire ait gardé le souvenir »

On fait, en littérature, de fréquentes allusions, et à cette fraude, et au *Sic vos non vobis* dont Christophe Colomb fut la victime.

« Linnæus découvrit un beau jour le mystère des amours des plantes, et il écrivit que la corolle était la couche nuptiale des fleurs; mais là s'arrêta son génie, pour le malheur des hommes. Semblable à *Christophe Colomb*, qui, débarqué sur la terre d'Amérique, croyait fouler encore le sol de l'ancien continent, Linnæus ne s'aperçut pas qu'il venait de découvrir un nouveau monde. L'œil de son corps ne vit pas aussi loin que l'œil de sa pensée, et Dieu, pour le punir de sa myopie, lui ravit, comme à son émule, la gloire de baptiser de son nom sa découverte immortelle, et réserva cet honneur à un autre *Vespuce.* » TOUSSENEL.

« M. Niepce est mort et la machine s'appelle *daguerréotype.* Le monde découvert par *Christophe Colomb* s'appelle bien *Amérique!* »
ALPHONSE KARR.

« Il y a des peuples de génie qui inventent, et des peuples hommes d'affaires qui exécutent; il y a des penseurs qui découvrent, et des habiles qui exploitent la découverte, et souvent ne l'exploitent qu'à leur profit. Derrière un *Colomb* qui devine un monde, il y a presque toujours un *Améric Vespuce* qui s'y installe et qui lui donne son nom. »
HIPPOLYTE RIGAULT.

AMÉRICAIN, AINE s. et adj. (a-mé-ri-kain, è-ne — rad. *Améric*, n. pr.). Géogr. Habitant de l'Amérique; qui appartient, qui est propre à l'Amérique ou à ses habitants : *Un* AMÉRICAIN. *Une jeune* AMÉRICAINE. *Il y avait alors beaucoup d'*AMÉRICAINS *à Paris. Le continent* AMÉRICAIN. *Coutumes* AMÉRICAINES. *Les femmes* AMÉRICAINES *ont en général un esprit orné, mais peu d'imagination, et plus de raison que de sensibilité.* (G. de Beaum.) *L'*AMÉRICAINE *sait trop pour être innocente.* (G. de Beaum.) *Les jeunes* AMÉRICAINES *des Etats-Unis sont tellement pénétrées et fortifiées d'idées raisonnables, que l'amour, cette fleur de la vie, y a déserté la jeunesse.* (H. Beyle.)

— Pop. *Avoir l'œil américain*, Avoir le coup d'œil perçant, scrutateur ou fascinateur, par allusion, sans doute, à différents personnages de Cooper, Œil-de-Faucon, etc., auxquels l'auteur prête des sens très-développés sous le rapport de l'ouïe et principalement de la vue : *J'ai l'*ŒIL AMÉRICAIN, *je ne me trompe jamais.* (X. de Montépin.)

Pour détrousser le citadin,
Ah! vive un *œil américain!*

‖ Nos pères disaient, dans le même sens, *œil émerillonné*, œil brillant, éveillé, par allusion à l'œil perçant de l'émerillon, l'oiseau le plus petit, mais le plus vif du genre faucon : *Je vous trouve bien* ÉMERILLONNÉE *ce matin. Elle a l'*ŒIL EMERILLONNÉ. (Acad.) *Vous nous ferez plaisir de nous envoyer cette petite* ÉMERILLONNÉE. (Mme de Sév.)

. Oui, tu m'as friponné
Mon cœur infriponnable, *œil émerillonné.*
SCARRON.

— *Œillade américaine*, Se dit quelquefois, pour Œillade amoureuse : *L'*ŒILLADE AMÉRICAINE *est grosse de promesses; elle promet l'or du Pérou, elle promet un cœur non moins vierge que les forêts vierges de l'Amérique, elle promet une ardeur amoureuse de soixante degrés Réaumur.* (Ed. Lemoine.)

— *Grog américain*, Grog à l'eau-de-vie, plus copieux que les grogs ordinaires, et que l'on sert accompagné d'une grosse brioche chaude.

— Argot. *Vol à l'américaine*, Nom d'une variété de charriage, c'est-à-dire d'une des manières de dépouiller un individu tout en le mystifiant. Les charrieurs qui exécutent ce vol vont ordinairement deux de compagnie, l'un appelé l'*américain* et l'autre le *jardinier.* Celui-ci aborde la personne qu'il suppose avoir la bourse bien garnie et dont l'extérieur n'annonce pas une très-grande intelligence; il sait trouver le moyen de lier conversation. Tout à coup ils sont accostés par un monsieur richement vêtu, qui s'exprime difficilement en français, et qui désire être conduit à un endroit qu'il désigne, mais qui est toujours très-éloigné de celui où l'on se trouve. Il offre, pour payer ce léger service, une pièce d'or, quelquefois même deux. Il s'est adressé au jardinier, et celui-ci dit tout bas à la dupe : « Puisque nous sommes ensemble, nous partagerons cette bonne aubaine; conduisons cet étranger où il veut aller, cela nous promènera. » On ne gagne pas tous les jours dix ou vingt francs aussi facilement; aussi la dupe tombe presque toujours dans le panneau. Les voilà donc partis tous les trois. L'étranger est très-communicatif; il raconte tout au long son histoire à ses compagnons. Citoyen des Etats-Unis ou de tout autre pays lointain, il n'est en Europe que depuis quelques jours. Il a beaucoup d'argent à dépenser; mais, ce qui le contrarie, c'est qu'il a des pièces d'or dont il ne connaît pas la valeur, et qu'il voudrait échanger contre de *grosses pièces blanches :* il donnerait volontiers une des siennes pour deux de celles qu'il désire. La dupe voit une excellente affaire à réaliser : il y a cent pour cent à gagner à pareil marché. Il s'entend donc avec le *jardinier*, et il est convenu entre eux qu'ils floueront l'étranger, qui n'est autre, on l'a deviné, que l'*américain.* Mais, dit le *jardinier*, les pièces d'or ne sont peut-être pas bonnes; il faut les faire estimer. Ils font comprendre cette nécessité à l'étranger, qui n'hésite pas à leur confier une pièce d'or, et ils vont ensemble la présenter à un changeur, qui leur remet quatre pièces de cinq francs, moins un petit droit de change. Ils en donnent deux à l'américain, qui paraît très-satisfait, et ils en gardent chacun une : les bons comptes font les bons amis. L'affaire est presque conclue. On entre alors chez un marchand de vin, où l'on a soin de demander un cabinet particulier. L'*américain* étale ses pièces d'or, qu'il met successivement dans un petit sac fermé par un cadenas. « Vou avre fait estimer mon pièce d'or, dit-il alors; moi fouloir aussi savoir si votre archan il est pon. » Rien de plus juste, dit le *jardinier.* L'*américain* ramasse tout l'argent du pauvre diable, et sort, accompagné du jardinier, soi-disant pour s'assurer si la monnaie est de bon aloi. Il va sans dire qu'il a laissé en garantie le petit sac qui contient les pièces d'or. Celui que l'on dupe est tout à fait tranquille; il attend paisiblement qu'il plaise à ses compagnons de revenir, en s'applaudissant en lui-même de l'excellent marché qu'il vient de faire. Il attend ainsi une demi-heure, une heure, deux heures; enfin, les soupçons commencent à lui venir : il ouvre alors le sac et n'y trouve que des jetons ou de la monnaie de cuivre. *Le vol à l'américaine* se pratique toujours de la même manière, sauf cependant de légères modifications rendues nécessaires par les circonstances.

On donne également le même nom à une autre espèce de vol, qui est aussi une variété de charriage, parce qu'un des compères y joue le rôle d'*américain*, mais ce vol est appelé par les adeptes *vol au pot.* V. POT.

— *A l'américaine*, loc. adv. A la manière des Américains, selon la coutume et les mœurs américaines, qui se font remarquer par un grand laisser-aller, une liberté presque absolue : *Quentin entend que ses deux filles sortent désormais seules*, À L'AMÉRICAINE. (***) *Elles jouiront d'une indépendance absolue*, À L'AMÉRICAINE. (James Rouss.)

AMÉRICAIN s. m. (a-mé-ri-kain). Ichth. Nom vulgaire d'une espèce d'able qui vit dans les eaux douces de la Caroline, et dont la chair est peu agréable. Il sert principalement d'amorce pour les truites.

AMÉRICAINE s. f. (a-mé-ri-kè-ne). Voiture très-légère, à quatre roues et à capote volante : *Quelques calèches, quelques* AMÉRICAINES, *quelques coupés, y voiturent les riches familles.* (Th. Gaut.) *J'ai fait venir mon* AMÉRICAINE, *que, par parenthèse, les naturels du pays ont l'irrévérence de trouver une voiture fort disgracieuse.* (L. Laya.)

AMÉRICANISANT (a-mé-ri-ka-ni-zan) part. prés. du v. Américaniser.

AMÉRICANISÉ, ÉE (a-mé-ri-ka-ni-zé) part. pass. du v. Américaniser. Qui a adopté les mœurs, les usages, les coutumes des Américains.

AMÉRICANISER v. a. ou tr. (a-mé-ri-ka-ni-sé — rad. *Américain*). Donner les mœurs, les usages, les manières des Américains : AMÉRICANISER *des Français, des Allemands, des Anglais.*

S'américaniser, v. pr. Prendre les mœurs, les usages, etc., des Américains : *La ville de Mexico* S'AMÉRICANISE *de plus en plus.* (Journ.)

AMÉRICANISME s. m. (a-mé-ri-ka-ni-sme — rad. *Américain*). Néol. Admiration outrée, exclusive, du gouvernement, des lois, des usages des Américains, et principalement des habitants des Etats-Unis. ‖ Terme dont on se sert en Angleterre, et même en France, pour exprimer certaines particularités de style ou de prononciation qu'on rencontre assez fréquemment dans la conversation ou dans les écrits des habitants des Etats-Unis. Tous les *américanismes* ne sont pas ce que le grammairien appelle des *barbarismes :* il en est qui sont parfaitement classiques, en ce sens que ces locutions ou expressions, négligées et oubliées dans la mère patrie, se retrouvent néanmoins dans les vieux auteurs anglais. C'est ainsi que les Français du Canada conservent encore aujourd'hui l'usage de la signification originelle de beaucoup de mots en honneur au siècle de Louis XIV. Au jugement des lexicographes anglo-saxons — et Webster, qui fait autorité, est du nombre — il est tel *américanisme*, produit du mélange des races ou des besoins sociaux, qui devient une heureuse innovation. Mais il faut réprouver certains abus de langage. Par exemple, le citoyen de New-York, sachant que, sur ses livres de commerce, le mot *balance* est synonyme de *reste, restant*, n'hésite pas à dire : *Il sort encore du monde; c'est une* BALANCE *d'acteurs*, c'est-à-dire, des acteurs qui sortent après que tous les spectateurs sont partis.

AMÉRICANISTE s. (a-mé-ri-ka-ni-ste — rad. *Américain*). Partisan des Américains; celui, celle qui aime, qui affecte leurs mœurs, leurs usages.

AMÉRICOMANIE s. f. (a-mé-ri-ko-ma-nî — de *Amérique* et *manie*). Admiration affectée, ridicule, pour tout ce qui appartient à l'Amérique.

AMÉRICO-SEPTENTRIONAL, ALE adj. (a-mé-ri-ko sèp-tan-tri-o-nal). Qui appartient, qui a rapport à l'Amérique septentrionale : *Les peuples* AMÉRICO-SEPTENTRIONAUX. *Les coutumes* AMÉRICO-SEPTENTRIONALES. ‖ Substantiv. : *Les* AMÉRICO-SEPTENTRIONAUX.

AMERIGHI (Michel-Angiolo). V. CARAVAGE.

AMÉRIMNE s. m. (a-mé-ri-mne — du gr. *amerimnos*, exempt de souci). Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses et de la tribu des dalbergiées, dont on connaît deux espèces, qui appartiennent à l'Amérique équatoriale.

AMÉRIQUE, une des cinq parties du monde, qui s'étend, en longueur d'un pôle à l'autre, et qui offre, par conséquent, comme l'ancien continent, les productions naturelles de tous les climats. — Un coup d'œil jeté sur la carte de l'Amérique, en grave aussitôt la configuration dans l'esprit. Ce continent est composé de deux grandes péninsules, l'une au nord, l'autre au sud, reliées entre elles par une langue de terre fort étroite, l'isthme de Panama. Un chemin de fer de 80 kilomètres livré à la circulation depuis 1855, mesure la largeur de cet isthme dont le percement n'a pu jusqu'ici être tenté, et sert de trait d'union entre le Pacifique et l'Atlantique, les deux océans les plus vastes du globe. Une troisième partie du nouveau monde est formée par l'archipel des Indes occidentales, véritable Océanie en miniature, où chaque nation européenne a le pied, parce que toutes ont compris que le maître de ces îles aurait seul la clef du golfe du Mexique, et la haute main sur tout le commerce entre les ports de deux Amériques. Enfin, en 1850, le capitaine Mac Clure, à bord de l'*Investigator*, trouva le fameux *passage nord-ouest*, pénétra du détroit de Behring dans la baie de Baffin, d'un océan à l'autre, et prouva que l'Amérique du Nord proprement dite est complétement séparée par un bras de mer du Cumberland, de la Nouvelle-Géorgie et du Groënland, qui forment ainsi ce qu'on peut appeler la quatrième partie de l'hémisphère américain. Les glaces polaires empêchent le commerce de profiter de la solution de ce problème géographique, solution à la recherche de laquelle le capitaine Franklin, avec tout son équipage, perdit la vie.

Découverte par Christophe Colomb, l'Amérique ne porte pas le nom de celui qui l'a révélée à l'ancien monde. Ce fut Amerigo Vespucci, de Florence, l'auteur de la première *Relation* de voyage dans les pays nouvellement découverts, qui eut l'honneur de donner son nom au continent américain, que l'on aurait dû appeler Colombie. Un petit Etat de l'Amérique du Sud et le district dans lequel se trouve la capitale des Etats-Unis, ont seuls revendiqué Christophe Colomb pour parrain, et se nomment, l'un, le District, l'autre, la République de Colombie. Dans les premiers temps de la découverte, on partagea l'erreur de Colomb, qui croyait avoir rencontré la côte ouest de l'Inde. De là le nom d'Indes occidentales longtemps donné à l'Amérique. Ainsi le grand homme est mort, ignorant qu'il avait découvert un nouveau monde entièrement séparé de l'ancien.

L'Amérique du Nord, y compris les régions arctiques, mesure 6,800 kil. de longueur, et 5,200 de largeur; l'Amérique du Sud, 7,343 kil. de longueur, et 4,861 de largeur. Les deux Amériques offrent un périmètre de 70,000 kil., et, y compris les îles, 38 millions de kil. carrés. La population totale est évaluée à 60 millions d'hab. L'Amérique est bornée au nord par l'océan Arctique, à l'est par l'océan Atlantique, au sud par l'océan Austral, à l'ouest par le Grand Océan, le détroit de Behring et l'océan Arctique. Elle s'étend du 36° de longitude est au 170° ouest, et du 71° de latitude nord

au 54° de lat. sud. Les principales mers qui la baignent, outre les quatre grandes qui lui servent de bornes, sont : les mers d'Hudson, de Baffin, des Antilles, de Behring et la mer Vermeille; les principaux golfes sont ceux du Mexique, de Honduras et de Panama; détroits : de Davis, de Magellan et de Behring; presqu'îles : Labrador, Nouvelle-Ecosse, Floride, Yucatan, Californie, Alaska; îles et archipels : le Groënland, Terre-Neuve, les Bermudes, les Lucayes ou Bahama, les grandes Antilles, les petites Antilles; enfin, les îles Malouines, les îles de la Terre de feu, Quadra et Vancouver, l'archipel du Roi-Georges et les îles Aléoutiennes; caps : Farewell, Cod, Catoche, Gallinas, Saint-Roch, Horn, Blanc, San-Lucas et le cap du Prince-de-Galles; principaux fleuves et rivières : le Mackensie, le Nelson, le Saint-Laurent, le Mississipi; les riv. du Missouri, de l'Ohio et de l'Arkansas, qui se jettent dans le Mississipi; le Rio-del-Norte, la Madeleine, l'Orénoque, l'Amazone; les riv. de Madeira, Xingu, Rio-Negro, qui se jettent dans l'Amazone; le Tocantin, le Saint-François, le Rio-de-la-Plata, l'Uruguay, le Parana, qui reçoit le Paraguay; le Rio-Colorado, le Rio-Sacramento, l'Orégon ou Colombia, enfin le Connecticut, l'Hudson, la Susquehannah et le Potomac, fleuves beaucoup moins considérables, mais importants par l'état de civilisation qui règne sur leurs bords; les principaux lacs sont ceux du Grand-Ours, de l'Esclave, des Montagnes, de Winnipeg, les lacs Supérieur, Michigan, Champlain, Huron, Erié, Ontario (c'est entre ces deux lacs que se trouve la fameuse cataracte du Niagara); de Nicaragua, de Maracaïbo, de Titicaca et de Los Patos. Les deux Amériques sont traversées du nord au sud par une chaîne de montagnes unique, qui change de nom en changeant de contrée, savoir : la Cordillière des Andes, la Cordillière du Mexique, les montagnes Rocheuses, les Alleghanys et les montagnes du Brésil.

Mais ce n'est pas une nomenclature géographique, forcément aride, qui peut donner, comme nous voudrions l'établir, une idée de la supériorité de l'Amérique sur l'ancien monde, sous le rapport des avantages naturels. On dirait que la Providence, en jetant, isolé au milieu des eaux, ce continent gigantesque, en le privant pendant tant de siècles de communion intellectuelle avec les autres parties de la terre, a voulu lui donner une compensation dans un plus grand développement des forces physiques. A part les pics de l'Himalaya, aucune montagne de l'ancien monde n'est comparable en hauteur aux crêtes des Andes, qui, d'ailleurs, dépassent l'Himalaya sous le rapport de l'étendue de la chaîne. Les Cordillières courent du sud au nord de l'Amérique, longeant l'océan Pacifique, et protégeant à droite les immenses vallées de l'Orénoque et du Mississipi, qui sont, de l'autre côté, garanties de l'océan Atlantique par les sommets plus faciles à escalader des monts Brésiliens et des Alleghanys. L'Amérique s'allonge entre deux océans, maintenus à droite et à gauche par de véritables digues, qui sont ces deux chaînes de montagnes. Comme pour faciliter encore les relations mutuelles des deux principales parties de ce double continent, les eaux du golfe du Mexique servent à la fois de port naturel et de route facile entre l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud. Le système hydraulique de l'Amérique est le plus beau et le plus complet qui existe. Les lacs de l'ancien monde sont des étangs, et ses fleuves des ruisseaux, si on les compare aux lacs et aux fleuves de l'Amérique. Ajoutons que dans l'Amérique du Nord, lacs et fleuves offrent l'immense avantage de se compléter l'un par l'autre, en sorte qu'il a suffi de quelques faibles travaux d'art pour en faire un réseau qui permet aujourd'hui à un navire entrant par le fleuve Saint-Laurent, de gagner la région des grands lacs, de déboucher dans le Mississipi, et de venir s'amarrer aux quais de la Nouvelle-Orléans, prêt à repartir pour l'Europe. L'Amérique ne connaît ni les saharas ni les steppes de l'Afrique et de l'Asie. Ses déserts sont vivants, peuplés d'animaux domestiques à l'état sauvage. Les buffles, les chevaux, les taureaux croissent et multiplient dans les immenses prairies de l'Amérique du Nord, et dans les *llanos* et *pampas* de l'Amérique du Sud.

La vaste étendue de l'Amérique en latitude, son étroitesse dans sa partie intertropicale comparée à la largeur qu'elle acquiert dans sa partie boréale; la disposition des montagnes de cette dernière, qui laisse un libre accès aux vents glacés du nord; la hauteur de ces massifs eux-mêmes; enfin son étroitesse dans sa partie australe, expliquent à la fois comment cette partie du monde possède tous les climats, et comment, à latitude égale, elle est beaucoup plus froide que l'ancien continent. En effet, celles de ses parties qui, par leur position géographique devraient jouir d'une température modérée, et produire les fruits du midi de l'Europe, sont exposées à de longs et rigoureux hivers, tandis qu'on ne retrouve nulle part dans ses régions intertropicales les chaleurs torrides de l'Asie et de l'Afrique. En général, le climat de l'Amérique est très-sain. La science et l'expérience ont démontré combien étaient vaines les terreurs qu'éprouvaient les Européens à l'idée d'habiter la zone torride du nouvel hémisphère. L'hygiène, il est vrai, s'est montrée jusqu'ici impuissante contre les fièvres miasmatiques qui règnent dans la saison des pluies à l'isthme de Panama; mais l'Amérique centrale a toujours été une contrée salubre; la terrible fièvre jaune a disparu de la Nouvelle-Orléans depuis que les fédéraux entretiennent la ville dans un état de propreté convenable. Il en a été ainsi à la Vera-Cruz, où les mêmes mesures ont fait reculer le fléau, pendant l'occupation française. Les terres américaines sont les plus riches du monde en métaux précieux; on se fera une idée de l'énorme quantité d'or et d'argent que les mines ont fourni à la circulation, si l'on considère que de 1733 à 1825, il a été frappé à la seule monnaie de Mexico pour une valeur de 7,394,869,000 fr., et que, suivant M. de Humboldt, le produit de ces mines s'élevait, pour l'année 1803, à près de 40 millions d'or, et plus de 200 millions d'argent. On connaît les inépuisables placers de la Californie. Le Chili et l'île de Cuba possèdent de riches mines de cuivre, et les Etats-Unis d'abondantes mines de fer et de vastes dépôts houillers; le Pérou a des mines de mercure, aujourd'hui abandonnées, mais non épuisées; enfin le Brésil fournit à l'univers entier ses diamants et ses pierres précieuses. Le sol de l'Amérique est presque partout susceptible de culture, et, dans beaucoup d'endroits, d'une admirable fertilité; les produits des contrées équatoriales sont la vanille, la cochenille, le sucre, le cacao, le café, le gingembre, la noix muscade, le quinquina, l'indigo, le coton, le tabac, les gommes, les résines, et une énorme quantité de plantes médicinales; d'immenses forêts, encore en grande partie vierges, sont remplies d'arbres d'un bois précieux pour la construction, l'ébénisterie et la teinture; on y trouve l'acajou, le bois dit de Brésil, le bois de Campêche, etc.; c'est à l'Amérique que nous devons la pomme de terre, le tabac, le maïs, le millet.

L'Amérique offre sous le rapport zoologique, des caractères particuliers sur lesquels nous devons appeler l'attention. Quelques espèces, telles que le renne, l'élan, le loup, le castor, etc., sont communes à l'ancien et au nouveau continent. D'autres, telles que les tatous, les paresseux, les sarigues, etc., appartiennent exclusivement à l'Amérique. Enfin un grand nombre d'espèces de l'ancien monde ne figurent pas dans la faune américaine, mais y sont représentées par des espèces analogues; nos lions, nos tigres, nos panthères, s'y trouvent remplacés par le puma, le jaguar, l'ocelot; nos cochons, nos sangliers, par le pécari, le tajassou, etc.; nos ruminants, par le lama, l'alpaca, la vigogne, etc.; nos rongeurs par le camu, l'agouti, etc. Les anciens Américains ne connaissaient aucun de nos animaux domestiques; on sait quelle surprise mêlée de frayeur leur inspira la vue de nos chevaux. La classe des oiseaux compte en Amérique un grand nombre d'espèces, presque toutes remarquables par la beauté des couleurs. Les oiseaux de proie l'emportent en général, pour la taille, sur ceux de l'ancien continent qui n'a rien à opposer au condor des Andes. Quant aux reptiles, ils pullulent dans les forêts marécageuses des régions centrales; les plus redoutables sont l'alligator, le boa constrictor, le crotale ou serpent à sonnettes, le trigonocéphale, etc.

— RACES. Les diverses races humaines se sont donné rendez-vous sur le continent américain. Le plus beau type, le type blanc de la race caucasienne, se trouve au Canada et dans les Etats-Unis. La peau des misses de New-York, de Philadelphie, de Baltimore et de Québec, ne le cède ni en blancheur ni en teintes rosées, à celle des *young ladies* de Londres et de nos Parisiennes. Le nègre du Congo, avec son nez écrasé, son front déprimé, sa chevelure laineuse et sa peau d'ébène, reconnaîtrait son sang, sans aucun mélange, parmi les noirs des Etats cotonniers, de Haïti et des Guyanes. Le teint olivâtre des populations malaisiennes et asiatiques se trouve chez les Indiens, parmi les races autochthones de l'Amérique du Nord et du Sud. Mais ce qui donne à l'Amérique une physionomie toute particulière au point de vue ethnologique, c'est le mélange continuel de toutes ces races réalisant doublement la légende de la tour de Babel. On comprend que rien de semblable ne pouvait se produire dans l'ancien monde, où les populations d'origine différente, parquées chacune dans leurs limites naturelles, ne se mêlèrent jamais que sous l'impulsion d'événements accidentels, de guerres, d'invasions temporaires. L'expression de *sang mêlé*, qui désigne les nombreux individus réunissant dans leurs veines le sang de races diverses, et qui comprend les mulâtres, les créoles, les quarterons, octorons, etc., témoigne du rôle considérable que le croisement a joué dans le développement de la population américaine.

— RELIGIONS. Excepté le mahométisme, toutes les religions du globe sont représentées sur le continent américain. Chacune s'y retrouve avec les caractères et les rites qui lui sont particuliers dans l'ancien monde. L'homme qui assiste à une messe dans la cathédrale de Santiago ou de New-York se croirait à Notre-Dame de Paris; et le service divin est absolument le même à Saint-Paul de Londres qu'à l'église épiscopale de Boston. Mais, de même que l'Amérique a vu surgir des races nouvelles du mélange de toutes celles qui se sont rencontrées sur son sol hospitalier, de même toutes les religions y ont fleuri, et de leur contact sont sorties une foule de religions nouvelles, et dont les plus remarquables sont le baptisme, le méthodisme et le mormonisme. Le protestantisme, avec ses milliers de sectes, est le culte dominant dans l'Amérique du Nord, parmi les populations anglo-saxonnes des colonies britanniques et des Etats-Unis; mais le catholicisme compte le double d'adhérents, qu'il recrute au nord chez les émigrants de la race latine et celtique (les Français du Canada, les Irlandais des Etats-Unis), au sud et dans l'Amérique centrale, parmi les peuples de race latine, descendants des Espagnols. C'est à peine si quelques milliers d'Indiens sauvages pratiquent encore l'idolâtrie.

— HISTOIRE. L'histoire de l'Amérique, si sommairement qu'on veuille l'écrire, se divise forcément en trois parties bien distinctes : 1° *Découverte; 2° Conquête et colonisation; 3° Constitution des diverses nationalités américaines.*

1° DÉCOUVERTE. D'où venaient les peuples que les Européens rencontrèrent en Amérique lors des grandes découvertes du XVe et du XVIe siècle? Sont-ils véritablement autochthones, ou des rameaux qui se sont séparés, à une époque inconnue de races de l'ancien continent? Ce problème, qui a singulièrement embarrassé les historiens catholiques de la conquête, n'en est pas un pour les partisans de la pluralité des espèces humaines. Diverses hypothèses ont été émises par ceux qui admettent l'unité. Les monuments trouvés au Mexique, au Nicaragua, au Pérou, prouvent, aussi bien que les ruines de Balbeck, de Palmyre et de Persépolis, un état de civilisation avancé et datant de fort loin. C'est principalement dans les livres de M. Squiers sur l'Amérique centrale, que l'étude des antiquités américaines démontre que depuis des siècles le nouvel hémisphère était habité par des populations contemporaines probablement des Assyriens, des Grecs, des Egyptiens et des Romains de l'ancien monde. Notons en passant l'analogie frappante qui rapproche les statues découvertes au Nicaragua de celles qui ornaient les palais ou les temples de l'Egypte et de l'Assyrie. — Dans l'hypothèse qui tire de l'ancien monde les premiers habitants de l'Amérique, il faut admettre, qu'en raison de l'extrême, imperfection de l'art nautique à l'époque nécessairement reculée où se produisit cette immigration, le passage dut s'effectuer par l'un des trois points où le nouvel hémisphère se rapproche le plus de l'ancien, c'est-à-dire par le Brésil, par le Groënland ou par l'Amérique russe. Celle-ci est séparée de l'Asie par le détroit de Behring, qui est à peine large de quelques lieues, et dont les glaces forment, pendant l'hiver, un pont naturel entre les deux continents. Trois à quatre jours de mer, par un bon vent, pouvaient amener au Groënland les barques des intrépides Islandais ou celles de leurs compatriotes, les Scandinaves. Le Groënland oriental, dans les terres de Scoresby, s'approche tellement de la péninsule scandinave et du nord de l'Ecosse, que, de cette dernière au cap Barclay, il n'y a que 269 lieues marines, la moitié à peu près de la largeur de l'Atlantique, entre la côte africaine de Guinée et la côte américaine du Brésil. Cette dernière traversée étant la plus longue, il est peu probable que les peuples africains, si mauvais marins du reste, se soient risqués à chercher par delà leur Océan un nouveau continent. Certains auteurs ont parlé d'une prétendue découverte de l'Amérique par des Troyens, échappés au fer des Grecs; d'autres ont insinué que les marins carthaginois auraient pu aborder au Brésil. Mais, outre que l'histoire, qui nous a conservé la tradition du périple d'Hannon autour de l'Afrique, se tait complétement sur ces voyages bien autrement importants, il faut constater qu'avant l'implantation des nègres en Amérique, par les Européens, le type africain ne se retrouvait chez aucune peuplade du nouveau monde. Sans doute, les anciens eurent une vague perception de l'existence de l'Amérique. Homère plaçait l'Elysée dans la mer occidentale, au delà des ténèbres cimmériennes. La tradition des Hespérides et celle des îles Fortunées, succéda à celle de l'Elysée. Les Romains virent les îles Fortunées dans les Canaries, mais ne détruisirent point la croyance populaire de l'existence d'une terre plus reculée à l'occident. Sénèque est l'interprète exact de cette croyance, dans ces vers de sa tragédie de *Médée :*

Venient annis
Secula seris, quibus Oceanus
Vincula rerum laxet, et ingens
Pateat tellus, Typhisque novos
Detegat orbes, nec sit terris
Ultima Thule.

Vers la même époque, Vitruve, en faisant de la terre un globe immense tournant sur un axe appuyé à ses extrémités sur deux points fixes, Vitruve corroborait l'idée poétique de Sénèque, car il n'aurait jamais pensé à faire tourner un globe n'ayant que de la terre d'un côté et un élément liquide de l'autre. Néanmoins, nous dirons avec Chateaubriand : « Presque tous les monuments géographiques de l'antiquité indiquent un continent austral : je ne puis être de l'avis des savants, qui ne voient dans ce continent qu'un contre-poids systématique imaginé pour balancer les terres boréales; ce continent était sans doute fort propre à remplir sur les cartes des espaces vides; mais il est aussi très-possible qu'il y fût dessiné comme le souvenir d'une tradition confuse : son gisement au sud de la rose des vents, plutôt qu'à l'ouest, ne serait qu'une erreur insignifiante parmi les énormes transpositions des géographes de l'antiquité. »

Cette *tradition confuse* dont parle Chateaubriand, d'où venait-elle? De voyages directs entre l'Amérique et l'Afrique par la pointe du Brésil? Evidemment non. Elle venait des Phéniciens, des Carthaginois, déjà en relation pour leur commerce d'étain et d'ambre jaune, avec les marins de la Baltique, de la Scandinavie, de l'*ultima Thule* enfin, cette terre mentionnée par Sénèque et si près du nouveau monde. C'est de ces pays que vint sans doute à Carthage, où il demeura plusieurs années, deux ou trois siècles avant l'ère vulgaire, cet étranger mystérieux dont parle Plutarque, cité lui-même par Humboldt dans son « *Examen critique de la géographie du nouveau monde.* » C'est dans ces pays scandinaves que Colomb trouva les légendes, les traditions qui le confirmèrent dans l'exactitude de ses admirables pressentiments géographiques. Et si, plus tard, il crut retrouver l'Ophir de Salomon dans les mines d'Hispaniola, c'est parce qu'il pensait avoir atteint, en naviguant à l'ouest, les contrées asiatiques explorées par les navires juifs, cinglant toujours à l'est.

Des trois points les plus rapprochés de l'ancien monde, et par lesquels seulement l'Amérique pouvait recevoir ses premiers habitants, il faut donc rejeter le Brésil. Restent le détroit de Behring et la traversée de la Scandinavie au Groënland. C'est à propos de ces deux points seulement que les savants se disputent encore, sans avoir pu s'accorder. Les uns prétendent que le détroit de Behring fut l'unique chemin choisi par les descendants de Noé, pour venir en Amérique, d'où il s'ensuivrait que les indigènes appartenaient tous à la race mongolique, excepté les rares habitants qui avoisinent le cercle polaire. L'autre théorie consiste à faire découvrir et peupler l'Amérique par les Scandinaves. Des deux côtés, on a soutenu son opinion, avec talent, par les traditions historiques, trop souvent obscures, par l'anthropologie, la linguistique et l'étude des antiquités.

« Les nations de l'Amérique, dit A. de Humboldt, forment une seule race, caractérisée par la conformation du crâne, par la couleur de la peau, et par les cheveux plats et lisses. La race américaine a des rapports très-sensibles avec celle des peuples mongols, qui renferme les descendants des Hiong-Nou, connus jadis sous le nom de Huns, les Kalkas, les Kalmoucks et les Burattes. Des observations récentes ont prouvé même que non-seulement les habitants d'Unalaska, mais aussi plusieurs peuplades de l'Amérique méridionale, indiquent, par des caractères ostéologiques de la tête, un passage de la race américaine à la race mongole. Lorsqu'on aura mieux étudié les hommes bruns de l'Afrique, et cet essaim de peuples qui habitent l'intérieur et le nord-est de l'Asie, que des voyageurs systématiques désignent vaguement sous le nom de Tartas et de Tchoudes, les races caucasienne, mongole, malaise et nègre paraîtront moins isolées, et l'on reconnaîtra dans cette famille du genre humain un seul type organique, modifié par des circonstances qui nous resteront peut-être à jamais inconnues. » La science s'est chargée de vérifier, excepté pour les indigènes du Canada et des Etats-Unis, ces paroles que l'Aristote moderne écrivait il y a quarante ans, et chaque jour apporte un nouveau témoignage en faveur du système de l'unité du genre humain. — Sur environ cent mots américains, choisis dans différentes provinces et reconnus comme presque identiques avec des mots chinois et des mots tartares, une cinquantaine sont des noms de peuples, peuplades ou villes; dix ou douze sont des titres donnés à la divinité ou aux puissances de la terre; quelques-uns sont des noms propres; des noms communs y figurent aussi. La terminaison en *an* est très-fréquente au Mexique; or, cette terminaison est tartare ou turque. M. Neumann, de Munich, a aussi identifié le Mexique avec ce pays de Fou-Schan, dont parlent, comme situé à deux mille lieues au levant de la Chine, les voyageurs boudhistes, auxquels M. Gustave d'Eichthal attribue également l'introduction en Amérique de cette civilisation dont on a trouvé au Mexique de si remarquables monuments. Wardenn, dans ses *Recherches sur les populations primitives de l'Amérique*, prouve, par quarante-trois exemples tirés des éléments de la grammaire chinoise, que la construction grammaticale de cette langue est absolument la même que celle des Othomis, l'un des anciens peuples de la vallée de Mexico. De plus, on a tiré un argument en faveur de l'origine asiatique des Mexicains, de ce fait, qu'une grande partie des noms par lesquels les Aztèques désignaient les vingt jours de leurs mois, correspondent pour le son à ceux des signes du zodiaque, tels qu'on les trouve chez les peuples de l'Asie orientale. Brevewood, savant antiquaire anglais, a prétendu aussi que l'Amérique a été originairement peuplée par les Tatars; l'illustre de Guignes assure que les Chinois commerçaient, vers 458, avec ce continent; et selon John Ranking, auteur anglais, une expédition mongole, dirigée contre le Japon au XIIIe siècle, aurait été jetée par une tempête sur les côtes d'Amérique et se serait étendue au Pérou, au Mexique et dans d'autres lieux. Si l'Amérique fut plus d'une fois visitée par les peuples de l'ancien continent, du côté

de l'ouest, elle le fut aussi du côté de l'est. A la fin du x^{e} siècle, selon la chronique islandaise de Snorro Sturlœson, adoptée par les historiens du Nord, un seigneur norvégien, nommé Raude, exilé d'Islande, se rendit au Groënland, déjà découvert avant lui par un marin nommé Gunbivern. Dans son second voyage, en 1496, Colomb lui-même fut fort étonné de trouver, sur la côte de la Guadeloupe, les débris d'un navire qu'il jugea avoir été construit en Europe.

Si l'on ajoute à tout ce que nous venons de rapporter le voyage, très-douteux il est vrai, des frères Zeni, à la fin du xiv^{e} siècle, dans les pays de Drageo et d'Estotiland, où l'on a cru reconnaître la Nouvelle-Ecosse et le Canada, voyage entrepris sur le rapport de quelques marins qu'une tempête avait jetés dans les mêmes pays, quelques années auparavant, on aura tout ce que l'histoire rapporte des explorations de l'Amérique faites avant la fin du xv^{e} siècle. Nous ne parlerons pas des prétendues découvertes de Madoc-Ap-Owen, Alonso Sanchez, Cousin et autres, mis en avant par les Anglais, les Portugais, les Français, etc.; ces hypothèses sont fondées sur des documents ou des traditions trop incertaines pour mériter confiance.

Quand on examine le caractère des antiquités américaines, l'état de civilisation des peuples indigènes, au moment de leur conquête par les Européens; quand on réfléchit à la nature du pays et aux lois qui ont présidé à toutes les invasions, il paraît probable que l'Amérique reçut sa population à la fois par le détroit de Behring et par le Groënland, c'est-à-dire qu'elle fut colonisée par les races mongolique et scandinave. Les grands royaumes du Mexique et du Pérou, les palais et les temples de Mexico et de Cusco, au temps de Cortez et de Pizarre, les idoles de formes indiennes, les sépultures de Mitla au Mexique, avec leurs ornements grecs, les monuments de Palenque et leur structure égyptienne, tout cela rappelle évidemment l'Asie, la Chine, et l'Indoustan. Les explorateurs partis de la côte orientale de l'ancien monde, et débarqués sur les rivages américains du Pacifique, au nord de la Californie, tournèrent aussitôt leurs regards et leurs pas vers le sud, vers les pays de la lumière, de la chaleur et des fruits, invincible aimant qui attire toutes les hordes envahissantes, dans le nouveau comme dans l'ancien monde. Les sommets neigeux de la chaine septentrionale des Andes, les monts Rocheux, ôtèrent aux émigrants asiatiques toute envie de les traverser, pour se jeter à l'ouest dans la vallée du Mississipi. Ils restèrent sur la côte du Pacifique, descendant toujours au sud, s'établissant au Mexique, et gagnant le Pérou par l'isthme de Panama. Dans l'Amérique méridionale, les pics inaccessibles de la Cordillière des Andes empêchèrent encore les nouveaux venus de gagner les pampas de la vallée de l'Orénoque, et d'y porter la civilisation avancée que Pizarre et Almagro rencontrèrent au Pérou. Ainsi resserrés entre le Pacifique et la grande chaine des monts américains, les Asiatiques multiplièrent dans cet étroit espace, où l'agglomération de la population les amena forcément à la civilisation et au despotisme oriental de la Chine et de l'Inde.

Trop indolents pour être navigateurs, ces peuples laissèrent même les iles du golfe du Mexique à la merci de la race scandinave. Celle-ci, débarquée au nord-est de l'Amérique, s'étendit bientôt sur la plus vaste moitié du nouveau monde, sur tout l'espace compris entre l'Atlantique et la Cordillère nord et sud des Andes, espace immense qui, permettant aux émigrants européens de s'éparpiller à mesure qu'ils arrivaient, empêcha toute agglomération de population, particularité qui explique l'état nomade ou sauvage dans lequel on trouva toutes les tribus à l'est des Andes. Là où il y eut, parmi elles, quelques tentatives de civilisation, on retrouve de rares monuments qui portent tous le cachet des races celtiques et scandinaves. Cela est attesté aussi bien par les momies du Kentucky, copie des momies celtiques, par les anciennes fortifications et circonvallations en terre et en pierre de la vallée de l'Ohio, que par l'organisation politique des tribus sauvages, leurs croyances religieuses et leurs instincts guerriers. Des récifs de la Floride, quelques-uns de ces nouveaux arrivés passèrent d'île en île, jusqu'à la côte est de l'Amérique méridionale, où ils menèrent dans les pampas et les llanos la même vie que leurs frères des forêts et des savanes du nord, conservant avec jalousie les traditions de liberté personnelle apportées des clans scandinaves, ne voulant pas de roi et obéissant à peine à un chef. Les Caraïbes des Antilles ne purent même oublier tout à fait, malgré les chaleurs dissolvantes d'un climat torride, les traditions nautiques de leurs belliqueux ancêtres, les pirates scandinaves.

Découverte et colonisée déjà par quelques hardis explorateurs de l'ancien monde, l'Amérique était aussi inconnue du vieux continent que si elle n'eût pas existé. Les sagas scandinaves contenaient la seule donnée, le seul indice qui pût encourager Colomb à croire à ses calculs et aux révélations de son génie. Et encore, les légendes septentrionales, s'il les connut réellement, étaient trop vagues pour qu'il lui eût été possible d'y attacher une grande importance. Les sagas disaient qu'un Norvégien, du nom de Leif, parti en 1002 de l'Islande pour le Groënland, avait été poussé dans la direction du sud, vers une plage qu'il appela Vinland, à cause des vignes sauvages qu'il y trouva. D'autres aventuriers scandinaves y abordèrent plus tard et y fondèrent des établissements qui disparurent presque aussitôt. Quoique beaucoup d'auteurs prétendent que cette Vinland n'est autre chose que le Rhode-Island, ou quelque autre point de la Nouvelle-Angleterre, sa véritable position n'est rien moins que connue. M. Bigelow, écrivain américain qui est natif de Boston, a dû penser souvent à cette singulière coïncidence de la tradition des sagas avec la production de la vigne sauvage sur les collines de Taunton et du Rhode-Island, le seul point, en effet, sur la côte nord-est de l'Amérique, où la vigne croit naturellement.

Les manuscrits de Marco Polo, les légendes du moyen âge sur le fameux pays du Cathay, n'ont pas dû être beaucoup plus utiles à Colomb que les légendes islandaises. Après Michelet, qui s'écrie : « L'Amérique, plusieurs fois trouvée en vain, est cette fois manifestée et assurée au monde par l'obstination d'un grand cœur », nous pouvons donc ajouter avec Chateaubriand : « Ne disputons pas à un grand homme l'œuvre de son génie. Qui pourrait dire ce que sentit Christophe Colomb, lorsque, ayant franchi l'Atlantique; lorsque, au milieu d'un équipage révolté; lorsque, prêt à retourner en Europe sans avoir atteint le but de son voyage, il aperçut une petite lumière sur une terre inconnue que la nuit lui cachait! Le vol des oiseaux l'avait guidé vers l'Amérique; la lueur du foyer d'un sauvage lui découvrit un nouvel univers. Colomb dut éprouver quelque chose de ce sentiment que l'Ecriture donne au Créateur, quand, après avoir tiré la terre du néant, il vit que son ouvrage était bon : *Vidit Deus quod esset bonum*. Colomb créait un monde. On sait le reste : l'immortel Génois ne donna point son nom à l'Amérique; il fut le premier Européen qui traversa, chargé de chaines, cet océan dont il avait le premier mesuré les flots. Lorsque la gloire est de cette nature qui sert aux hommes, elle est presque toujours punie. »

Ce fut le 11 octobre 1492, jour à jamais mémorable dans l'histoire du monde, que Colomb découvrit l'île Guanahani, aujourd'hui San-Salvador, dans l'archipel des Lucayes; puis quelques jours après, Cuba et Haïti. Pendant son second voyage, en 1493, plusieurs des Antilles, la Dominique, Marie-Galante, la Guadeloupe, Montserrat, Antigua, Porto-Rico et la Jamaïque, s'offrirent à lui, sur sa route, sans qu'il soupçonnât encore l'existence du continent. Il n'eut connaissance de ce dernier qu'en 1498, à sa troisième expédition, pendant laquelle il gouverna directement à l'ouest, parvint à l'embouchure de l'Orénoque, découvrit l'île de la Trinité, ainsi que la Côte-Ferme, et longea cette dernière jusqu'à la pointe d'Araya, d'où il se dirigea sur Haïti. Enfin, dans un quatrième et dernier voyage, en 1502 et pendant les années suivantes, il ajouta à ses nombreuses découvertes celles de la Martinique, du havre de Porto-Bello, de la côte de Costa-Rica, de celle de Honduras, et termina ainsi glorieusement sa carrière maritime.

2° Conquête et colonisation. Christophe Colomb avait donné un nouveau monde à l'ancien; l'Amérique était trouvée. Il ne s'agissait plus que de la conquérir et de s'en approprier les richesses incomparables. Quelle pâture abandonnée à l'avidité européenne! L'ambition voyait s'ouvrir devant elle un champ comme elle n'en avait jamais rêvé. Après la bataille, le pillage : les conquérants succédèrent aux navigateurs; les matelots firent place aux soldats et aux aventuriers de Cortez, de Pizarre, de Balboa. On ne peut plus les chasser des lieux où ils ont posé leur pied avide, et chaque année voit s'agrandir la part de chaque nation européenne dans le démembrement du nouveau monde. Découvrir ne signifie plus que posséder. Voyons donc qui possédait, qui se partageait l'Amérique, avant la guerre de l'indépendance des Etats-Unis, et avant la cession de la Louisiane et de la Floride par la France? Les Anglais avaient conquis et colonisé toute la côte orientale de l'Amérique du Nord, avec une partie des Antilles et de la Guyane. Toutefois il faut excepter la Nouvelle-Amsterdam, aujourd'hui New-York, et la vallée de l'Hudson, longtemps au pouvoir des Hollandais, dont les mœurs y sont encore reconnaissables. La France s'était créé un magnifique empire qui, partant du Saint-Laurent, de Québec et de Montréal, descendait le long de la vallée du Mississipi, s'épanouissait sur la côte septentrionale du golfe du Mexique, et rejoignait, par la Floride, nos îles magnifiques des Antilles et notre Sinnamari, autrefois si redoutable. Les Danois, venus les derniers à la curée du nouveau monde, eurent à peine le temps de saisir une petite île, admirablement placée sur le chemin du Mexique. A part le Brésil, les Portugais, d'ailleurs si occupés avec leur empire des Indes, se virent bientôt enlever leurs possessions américaines par l'Espagne, qui, la première arrivée sur le nouveau continent, sut s'y maintenir et s'y tailler la part du lion. Et cela pendant si longtemps, qu'aujourd'hui encore, si sa domination politique est évanouie, ses mœurs, sa langue, sa religion, règnent sur toute l'Amérique centrale et méridionale; en sorte que si les descendants de Philippe II ne voient plus comme autrefois arriver dans leurs ports d'Europe les galions chargés de l'or américain, ils peuvent encore dire fièrement que le soleil ne se couche jamais sur les pays où s'étendent la domination morale et les souvenirs de l'Espagne.

Voici l'historique rapide des conquêtes faites par les diverses nations européennes sur le continent américain :

Espagnols et Portugais. Les terres américaines découvertes et conquises par ces deux peuples, passèrent si promptement de l'un à l'autre par le fait de la conquête ou des héritages, leurs navires se croisaient dans les eaux du nouvel hémisphère si souvent et à si peu d'intervalles, que nous sommes obligé, par les dates historiques, de mêler cette double histoire de navigation et de colonisation. Le pape lui-même n'avait pu parvenir à mettre de l'ordre dans les conquêtes du Portugal et de l'Espagne. « En vain, il avait partagé gravement l'Amérique, comme le dit un historien, tracé du doigt une ligne sur le monde, donné à l'un des deux peuples l'Orient, à l'autre l'Occident. » La passion des conquêtes et l'esprit d'aventure empêchèrent Espagnols aussi bien que Portugais de respecter la ligne imaginaire d'Alexandre VI. L'inviolabilité des dieux Termes n'était plus qu'un vain mot pour les possessions des Européens en Amérique.

En 1499, Alonzo de Ojeda, accompagné d'Améric Vespuce, aborde à Maracapana, sur la Côte-Ferme, et reconnait cette dernière jusqu'au cap de la Veda. En 1500, Vincent Yanez Pinçon atterrit au cap Saint-Augustin, reconnait l'embouchure du fleuve des Amazones, et visite six cents lieues de côtes avant d'arriver à Haïti. Le Portugais Alvarez Cabral, jeté à l'ouest en se rendant dans l'Inde, est conduit sur les côtes du Brésil, qu'il reconnait jusqu'à Porto-Seguro. En 1501, Améric Vespuce s'avance jusque dans l'océan Austral, où il découvre une terre que l'on croit être la Nouvelle-Géorgie de Cook. En même temps, Roderigo Bartidas et Juan de la Cosa parcourent, à partir du cap de la Vela, cent lieues de côtes inconnues où s'élevèrent bientôt Sainte-Marthe, Carthagène et Nombre de Dios. Le Portugal, de son côté, envoie au nord Gaspard Cortereal, qui découvre l'embouchure du Saint-Laurent, le Labrador, et entre dans le détroit d'Hudson. En 1505, Ovando soumet l'île d'Haïti. Porto-Rico est conquis en 1512 par Juan Ponce de Léon, qui, la même année, découvre la Floride, nom que les Espagnols donnèrent longtemps à toute la côte sud-est de l'Amérique du Nord. Mais ce ne fut qu'en 1539 que l'Espagne prit possession réelle, non-seulement de la Floride proprement dite, mais d'une grande partie de la Louisiane. A cette époque, un aventurier espagnol, De Soto, débarqua, à la baie de Tampa, sur la côte occidentale de la Floride; et, après deux ans d'efforts, il finit par atteindre le Mississipi, en traversant les pays qui forment aujourd'hui les Etats d'Alabama, de Géorgie, du Mississipi et de la Louisiane. De Soto remonta le grand fleuve, et pénétra même à 200 milles au delà, dans les terres situées à l'ouest. Il revint mourir dans les marais du bas Mississipi, et ses compagnons retournèrent au Mexique. Dès 1565; cependant, l'Espagne renvoyait des troupes pour maintenir ses droits sur la Floride, en chasser les protestants français établis sur la rivière Saint-Jean, et fonder la ville de Saint-Augustin, la plus ancienne des cités américaines, le premier établissement permanent créé aux Etats-Unis. En 1516, Solis, dans un second voyage sur la côte du Brésil, pénètre le premier dans le Rio-de-la-Plata. Quatre ans après, en 1520, Magellan reconnaît le même fleuve, la Patagonie, et entre dans le grand Océan par le détroit qui porte son nom. En 1519, Cortez, parti de Cuba, se dirige vers le Mexique, découvert l'année précédente par Juan de Grijalva. En trois années, il soumet ce puissant empire, et parvient, en personne, d'un côté, sur les bords de la mer de Californie, à l'ouest, et de l'autre, en 1524, jusque dans le Honduras, à l'est. Par ses ordres, toute la côte du golfe du Mexique, depuis le Darien jusqu'à la Floride, est explorée par Christophe de Olide et d'autres capitaines; la côte opposée, sur le grand Océan, est reconnue depuis le port de San-Miguel jusqu'à Colima. En même temps, Pedro de Alvarado conquiert le royaume de Guatemala; Gonzalez Davila et Andrès Nino parcourent celui de Nicaragua, et reconnaissent le grand lac de ce nom, ainsi que sa jonction avec la mer des Antilles; enfin, d'autres capitaines poussent au nord leur reconnaissance jusque dans le pays composant la Nouvelle-Galice. C'est à cette époque que se rattache le voyage de Gomez, qui, la même année, toucha à Terre-Neuve, et reconnut la côte du sud jusqu'au 40°.

En 1525, François Pizarre envahit le Pérou, et en fait la conquête en 1531. En 1533, toute la région comprise entre Quito et Cusco avait été explorée, et en grande partie soumise. En 1535, Almagro découvre le Chili, et s'avance jusqu'à Coquimbo, tandis que Benalcazar, au nord, pénètre jusqu'aux bords de la mer des Antilles en traversant toute la Nouvelle-Grenade, que Quesada attaquait en même temps du côté opposé. En 1538, Pizarre, pour occuper les chefs placés sous ses ordres, les envoie dans diverses régions, et l'intérieur du continent qui s'étend à l'est des Andes ne tarde pas à être connu; le haut Pérou est exploré à son tour jusqu'aux frontières du Grand-Chaco. Au nord, Gonzalès Pizarre, parti de Quito à la recherche de la province de Canela, arrive sur les bords du Napo, et est abandonné par Orellana, qui, continuant de suivre la même rivière, atteint l'Amazone, et descend ce fleuve jusqu'à son embouchure. Quelques années auparavant, en 1535, l'Orénoque avait été reconnu par Geronimo de Ortal, qui l'avait remonté jusqu'à l'embouchure du Méta. La rivière de la Plata n'était pas restée dans l'oubli : en 1535, Mendoza fonde sur sa rive droite la ville de Buenos-Ayres; en même temps, Ayolas et Irala remontent le Parana, pénètrent dans le Rio-Paraguay jusqu'à la lagune Xarayes, et fondent sur ses bords la ville de l'Assomption. De leur côté, les Portugais posent les fondements de leur puissance au Brésil; enfin, en 1542, Juan Rodriguez Cabrillo parvient au cap Mendocino par 37° 10′ lat. N., où il périt, laissant à son frère Barthélemy Ferrelo le soin de continuer l'expédition jusqu'au 45°, et de découvrir le cap Blanc.

Français. Vers la fin de 1523, François I^{er} chargea le Florentin Jean Verrazani d'explorer la côte nord américaine. Après une orageuse traversée de cinquante jours, Verrazani arriva près de Wilmington (Caroline du Nord). Il n'y trouva aucun havre favorable, malgré des recherches poussées à 150 milles au sud. En revenant vers le nord, il s'avança jusqu'à la Nouvelle-Ecosse, et s'arrêta quelque temps dans les havres de New-York et de Newport, décrits l'un et l'autre dans la narration de son voyage. Jacques Cartier, envoyé encore par François I^{er} en 1533, découvrit le Saint-Laurent, et donna aux contrées arrosées par ce fleuve le nom de la Nouvelle-France, après y avoir fondé la première colonie que la France ait possédée en Amérique. En 1558, les Français s'établissent dans la baie de Rio-Janeiro, sous le commandement de Villegagnon; mais les querelles intestines empêchent bientôt la colonie de se maintenir sur ce point important. Après la tentative de colonisation catholique de Villegagnon vient, en 1562, la tentative faite par les réformés français, d'après les avis de Coligny. L'un d'eux, Jean Ribault, muni d'une charte libérale octroyée par Charles IX, traverse l'Océan avec quelques coréligionnaires, et s'établit à Port-Royal, dans la Caroline du Sud. C'est en l'honneur de Charles IX que Jean Ribault appela ce pays la *Caroline*. Cette colonie ne vécut guère plus longtemps que celle de Villegagnon; quelques-uns des réformés allèrent s'établir sur les bords du fleuve Saint-Jean en Floride. Ils y virent bientôt leur établissement naissant détruit par les Espagnols, qui massacrèrent les colons eux-mêmes. Quelque temps auparavant, nous posions solidement les bases de notre puissance au Canada, et, de 1635 à 1641, nous nous établissions à la Guadeloupe, à la Martinique, à la Tortue et à Saint-Domingue. En outre, c'est un Français, le navigateur Samuel Champlain, qui fut le premier homme blanc dont le pied foula le sol de New-York, aujourd'hui métropole du nouveau monde. Champlain découvrit dans l'Etat de New-York le lac qui porte son nom, et sur les rives duquel il livra bataille à une bande de Mohawks, qu'il défit, allumant ainsi contre les Français la haine vivace de la puissante confédération des six nations, haine à laquelle nous devrons plus tard la perte du Canada.

Anglais. Les Anglais, qui se trouvent en quelque sorte enserrés dans leur île, et auxquels il est à peu près impossible de s'agrandir en Europe, devaient mettre merveilleusement à profit la découverte de Christophe Colomb. En 1497, le Vénitien Jean Cabot partit de Bristol, envoyé par Henri VII. Il découvrit au nord-ouest une terre qu'il longea pendant une distance de 400 lieues, abordant sur divers points pour en prendre possession au nom de l'Angleterre. Un an plus tard, son fils, Sébastien Cabot, parcourait la côte des Etats-Unis jusqu'à la baie de la Chesapeake, dans laquelle il pénétra. Ces deux expéditions sont les seuls titres que l'Angleterre devait invoquer un siècle plus tard, pour revendiquer la propriété de ce qui composa dans la suite les treize colonies. En 1585, Raleigh tentait de s'établir sur l'île Roanoke, dans la Caroline du Nord; et dès 1606, Jacques I^{er} divisait en deux parties le territoire américain réclamé par l'Angleterre, et qui s'étendait du cap Fear à Terre-Neuve. La politique anglaise, et surtout le traité de Paris de 1763, ajoutèrent bientôt à ces possessions, déjà si considérables, les Bermudes, Nassau, la Guyane et les Antilles anglaises.

Hollandais, Suédois, Danois, Russes, Jésuites. Le 6 septembre 1609, un marin anglais, Henri Hudson, engagé au service de la compagnie hollandaise des Indes orientales, entra dans la baie de New-York, et remonta, jusqu'à Albany, le fleuve qui porte aujourd'hui son nom. Les Hollandais réclamèrent ce pays et y envoyèrent, en 1623, quelques familles pour en prendre possession. Ce ne fut qu'en 1664 que, les Anglais s'étant emparés de la Nouvelle-Amsterdam, aujourd'hui New-York, la domination hollandaise s'évanouit dans l'Amérique du Nord, et ne conserva qu'une partie de la Guyane dans l'Amérique méridionale. Les Suédois s'étaient établis depuis 1638 sur les deux rives de la Delaware, et principalement dans la Pensylvanie, qu'ils avaient nommée Nouvelle-Suède. Leurs voisins, les Hollandais des bords de l'Hudson, les chassèrent en 1655. Enfin, vers 1580, les jésuites jetaient au Para-

guay les fondements du pouvoir colossal dont ils ont joui pendant deux siècles.

Un siècle après que Lemaire eut doublé le cap Horn et indiqué ainsi aux navigateurs une voie plus facile que le détroit de Magellan pour passer en Océanie, les terres boréales de l'Amérique du Nord furent étudiées à l'ouest et à l'est, et les Russes commencèrent, par leurs explorations du côté occidental, à fonder leurs établissements d'Amérique.

Vers les premières années du XVIII^e siècle, toutes les côtes de l'Amérique étaient à peu près connues. La partie boréale seule offrait encore une assez vaste carrière aux explorations; il y avait là plus d'une inconnue à dégager, plus d'un doute à éclaircir; par exemple, on ne pouvait dire d'une façon positive si l'Amérique était ou n'était pas séparée du continent asiatique. La Russie, dont le nom n'a pas encore figuré dans l'histoire de la découverte, se chargea de fixer les esprits sur ce dernier point. En 1728, Behring découvrit le détroit qui a reçu son nom, sans toutefois aborder le continent américain; douze ans plus tard, en 1741, il explorait la côte nord-ouest, la péninsule d'Alaska et les îles Shumagen. En 1768, Cheleghoff prit possession de Kodiak, et fonda le premier comptoir de la compagnie russe d'Amérique.

En 1776, l'illustre Cook découvrit William's Sund, la rivière de Cook, visita les îles Aléoutiennes, et s'avança au nord jusqu'au cap des Glaces. En 1790, Mackensie découvrit la rivière qui porte son nom, et se rendit sur les bords de la mer Glaciale. Enfin, en 1799, Humboldt et Bonpland commençaient ce voyage si connu, qui ne s'est terminé qu'en 1805, et qui a jeté une si grande lumière sur la géographie de l'Orénoque, de la Colombie, du Pérou et du Mexique. Dans les régions boréales, le seul point où il restât un théâtre à explorer, les voyages de Ross (1818-1829-1832), de Parry (1819-1821-1827), de Franklin et de Richardson (1820-1824-1826), de Beechey (1825-1828), avaient presque conduit à une solution satisfaisante le problème si longtemps indécis de la possibilité du passage nord-ouest. Mais aujourd'hui le doute n'existe plus. Les expéditions successives de Mac Clure, du docteur Kane, du lieutenant français Bellot, en 1851-52-53, ont permis de compléter la carte de l'Amérique du Nord. En terminant, faisons connaître les résultats de cette immixtion de l'Europe dans le nouveau monde.

La conquête et la colonisation de l'Amérique par les Européens avaient été une œuvre de suprême injustice, caractérisée par deux actes de lèse-humanité : l'extermination presque totale de la race indigène des Indiens du Nord et du Sud, et l'introduction des esclaves nègres sur ce sol vierge nouvellement révélé à l'Europe. « A peine découverte, dit à ce propos M. Michelet, l'Amérique devient le champ de l'esclavage. » L'extermination des Indiens se fit, presque sans résistance de leur part, par l'épée et par le travail meurtrier des mines. Les horreurs que commirent les premiers aventuriers étaient arrivées à ce point qu'un célèbre philanthrope, un évêque, le vénérable Las Casas, en vint à croire qu'il n'y avait qu'un remède pour sauver les derniers représentants de la race aborigène, c'était de dévouer provisoirement au même travail meurtrier les représentants d'une autre race plus robuste, les nègres. Mais, comme tant d'autres, ce provisoire devait devenir permanent : il dure encore. Les compagnons de Pizarre et de Cortez étaient trop avides pour partager avec les Indiens les trésors que ceux-ci possédaient; il leur parut plus facile de les exterminer. Puis, quand on ne trouva plus rien à prendre de force, les aventuriers, trop fiers hidalgos pour descendre au travail manuel qui devait faire rendre à la terre américaine ses trésors minéraux et agricoles, forcèrent les Indiens à travailler sans relâche, les uns, penchés sur le sol sous un soleil brûlant, les autres, enfouis dans les mines, sans espoir de jamais remonter à la surface. Les malheureux indigènes, peu endurcis aux fatigues, savaient d'avance la triste destinée qui les attendait. Quand le sort, espèce de conscription du travail forcé, désignait l'un d'eux pour descendre aux mines pendant un temps légal de dix-huit mois, la famille de la victime se réunissait et procédait aux cérémonies funèbres, absolument comme s'il eût été déjà mort. Puis, sa femme l'accompagnait jusqu'à l'orifice de la mine, et le regardait descendre dans ce sépulcre anticipé. Avant l'expiration du temps légal, l'Indien était généralement tué par le travail excessif imposé par les conquérants espagnols. Aussi s'explique-t-on qu'il reste à peine aujourd'hui quelques milliers d'indigènes dans les deux Amériques; encore faut-il les chercher là où la conquête européenne ne fit que passer, et où la nature du terrain, les savanes du Nord, les pampas du Sud, laissaient peu d'espoir à l'avidité des conquérants.

Toutes les nations indiennes des deux Amériques appartiennent, sans exception, à la division des espèces léiotriques (à cheveux lisses) de Bory de Saint-Vincent, et peuvent se partager en deux grandes classes, dont la première comprend les Esquimaux, et la seconde toutes les autres variétés. Les Esquimaux sont de la même race que celle qui est répandue le long des côtes boréales de l'Asie. Dans la seconde classe, nous citerons : 1° le type colombique, au teint d'un rouge cuivré plus ou moins sombre, auquel on rapporte toutes les nations habitant le Canada, les Etats-Unis, jusqu'au nord du Mexique et au golfe du même nom, et entre les montagnes Rocheuses et la Cordillière maritime; 2° le type mexicain, au teint d'un brun rougeâtre, qui occupe le plateau du Mexique et l'Amérique centrale, mais qui est probablement originaire de la côte nord-ouest; 3° le type caraïbe, à la tête conique, race qui se distingue de la colombique par un teint plus clair. Autrefois puissante et maîtresse du delta compris entre l'Orénoque et l'Amazone, d'où elle s'était répandue jusqu'aux Antilles, cette race, plus d'à moitié éteinte, est aujourd'hui confinée à l'île de Saint-Vincent et au centre de la Guyane; 4° le type péruvien, semblable au mexicain, mais avec la tête moins grosse, répandu de l'équateur au 40° lat. S., entre les Andes et le grand Océan; 5° les innombrables nations disséminées dans la Colombie, la Guyane, le Brésil, la Bolivie, et les provinces nord de la république Argentine, parmi lesquelles on observe toutes les différences possibles, depuis l'Otomaque abruti des bords de l'Orénoque jusqu'au Guaycuru du Paraguay et du Grand-Chaco; 6° le type pampa, nom sous lequel on comprend toutes les nations qui errent dans les pampas de Buénos-Ayres et de la Patagonie; 7° enfin le type patagon, confiné sur les bords du détroit de Magellan, et qui paraît se réduire à quelques hordes menant une existence errante.

Ces peuples, dont quelques-uns étaient autrefois puissants, forment à peine aujourd'hui de petites tribus, sans cesse mêlées aux races européennes qui les avoisinent. Les Indiens ont perdu, par conséquent, leurs coutumes et leurs mœurs d'autrefois, et, au milieu des nombreuses révolutions américaines, ils ont oublié jusqu'au dialecte parlé par leurs pères.

3° AFFRANCHISSEMENT DES COLONIES AMÉRICAINES. Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, l'Amérique n'avait été qu'une extension politique de l'Europe. Le 4 juillet 1776 est pour elle une grande date; c'est l'époque où elle commence à prendre possession d'elle-même, à vivre d'une vie propre, à se détacher comme un fruit mûr de la tige maternelle, l'époque où elle devient vraiment un nouveau monde politique. L'affranchissement des Etats-Unis, le concours prêté par la France à cet affranchissement (V. ETATS-UNIS. — *Histoire*), concours qui était en quelque sorte le prologue de la Révolution française, semblent agrandir le théâtre de l'histoire, en faisant entrer dans l'équilibre des Etats, dans le mouvement général de la civilisation, des forces, des intérêts et des droits nouveaux qui, réagissant sur l'Europe, devaient exercer une immense influence sur les destinées de l'humanité. Les colonies espagnoles, sans doute en raison de la différence de religion, de race et de climat, furent plus lentes à secouer le joug. Ce fut la colonie française de Saint-Domingue qui, tirée de sa torpeur par le coup de tonnerre de 89, suivit la première l'exemple des Etats-Unis (1804). Quelques années plus tard, le mouvement imprimé au monde par la Révolution française, et l'invasion de l'Espagne par Napoléon I^er, déterminèrent sur tous les points le soulèvement des possessions espagnoles, depuis Buenos-Ayres jusqu'au Mexique (de 1808 à 1810). Une junte convoquée à Buenos-Ayres, en 1810, prit en main les rênes du gouvernement. En 1815, le congrès de Tucuman, reporté ensuite à Buenos-Ayres, fit une constitution républicaine. Le 9 juillet 1816, l'indépendance fut proclamée, et le Chili suivit bientôt cet exemple. Après quinze ans de guerres, la bataille d'Ayacucho, livrée le 9 décembre 1824, mit fin à la domination de l'Espagne sur le continent américain. Dès 1821, le Brésil s'était déclaré indépendant du Portugal.

Le résultat de ces guerres de l'indépendance américaine fut le partage politique de l'Amérique en deux grandes divisions : l'une, composée des Etats qui ont secoué le joug de leurs métropoles respectives; l'autre, formée des possessions européennes.

Dans l'Amérique du Nord nous trouvons : la confédération anglo-américaine ou les Etats-Unis, le Mexique, le Guatémala, San-Salvador, le Honduras, le Nicaragua et Haïti. Dans le Sud : la Nouvelle-Grenade, l'Equateur, le Vénézuéla, la Bolivie, le Brésil, l'Uraguay, le Paraguay, le Rio-de-la-Plata et le Chili.

Les possessions des Européens dans les deux Amériques se répartissent de la manière suivante :

1° *Possessions anglaises :* dans les Antilles, les Bermudes, la Jamaïque, les Bahama, Tabago, la Trinité, et un grand nombre d'autres îles; dans d'autres parties de l'Amérique, le Canada, la Nouvelle-Ecosse, le Yucatan anglais, la Guyane anglaise, etc.;

2° *Possessions françaises :* dans les Antilles, la Martinique, la Guadeloupe, la Désirade, les Saintes et Marie-Galante; — la Guyane française, les îles St-Pierre et Miquelon, près de la côte de Terre-Neuve;

3° *Possessions espagnoles :* dans les Antilles, Cuba et Porto-Rico;

4° *Possessions hollandaises :* plusieurs îles dans les Antilles, telles que St-Martin, Curaçao, Arouba, etc., et une portion de la Guyane;

5° *Possessions danoises :* l'île St-Barthélemy, dans les Antilles;

6° *Possessions russes :* quelques parties vers la côte nord-ouest.

Amérique (GUERRE D'), appelée aussi *guerre de la sécession*, à cause de la séparation des Etats qui se sont retirés de l'union américaine. Les journaux abolitionistes du nord de l'Amérique donnent encore à cette lutte fratricide le nom de *slaveholders' rebellion*, ou *révolte des propriétaires d'esclaves*, tandis que les journaux du Sud l'appellent *guerre des abolitionistes*. Ces deux derniers noms sont certainement les plus exacts, quoique les moins souvent employés en Europe. Ils sont exacts, parce qu'ils indiquent du premier coup d'œil l'origine et le but de cette guerre civile, qui dure depuis le 12 avril 1861 et qui ne paraît pas près de se terminer. En effet, ce n'est pas, bien qu'on l'ait souvent prétendu, aux questions de tarif qu'il faut attribuer cette terrible guerre. Les Américains du sud des Etats-Unis ont pu se montrer partisans du libre-échange, et se plaindre des tarifs protecteurs que leur imposait l'Union; mais en réalité, c'est l'esclavage, et non une question de douane, qui a divisé la grande république en deux camps : les *fédéraux unionistes* ou *abolitionistes*, et les *confédérés séparatistes*, *sécessionistes* ou *esclavagistes*.

Les Etats-Unis, autrefois si prospères, expient aujourd'hui le crime commis par les Européens, qui, dans un esprit de lucre, introduisirent l'esclavage en Amérique. La justice éternelle n'admet pas la prescription.

En 1620 et 1621, alors que toute la côte américaine de l'Atlantique, de Terre-Neuve à la Floride, était revendiquée par les Anglais comme leur propriété, moins les possessions hollandaises de New-York, trois faits se produisirent, dont les conséquences se font ressentir encore chaque jour. Les puritains d'Angleterre débarquent sur le rocher de Plymouth, près de Boston, sous le nom de Pères pèlerins, et jettent les fondements de la grandeur et des institutions futures des Etats-Unis, que colonisaient déjà les Anglais en Virginie, et les Français dans les Carolines. Les premiers esclaves introduits sur l'ancien territoire de l'union américaine sont vendus par un navire hollandais, qui en débarqua vingt à Jamestown en Virginie. Enfin, en 1621 commence la culture du coton.

Jusqu'en 1776, les Etats-Unis restèrent colonie anglaise, et prirent peu de développement. Souvent ils réclamèrent, surtout les Etats du Sud, l'abolition de la traite des nègres; mais l'Angleterre, leur métropole, bénéficiait trop de ce commerce pour écouter ces plaintes; elle continua donc à jeter des esclaves sur le marché américain. Il faut que la première faute remonte à qui de droit. La seconde fut commise en 1788, lors de la rédaction de la constitution de la République américaine. Des hommes comme Washington et Jefferson, n'osèrent pas regarder la vérité en face, et, par excès de patriotisme, ils préférèrent pactiser avec l'institution de l'esclavage, qui était la négation flagrante de leurs principes républicains. Pour ne pas compliquer d'une nouvelle difficulté les affaires déjà si embarrassées de leur république naissante, ils maintinrent l'esclavage, se fiant au temps et à la civilisation pour l'extirpation de cette plaie honteuse. Le temps et la civilisation devaient donner un triste démenti à leurs prévisions et à leurs espérances. En quatre-vingts ans, le nombre des esclaves a presque décuplé aux Etats-Unis : il y en avait 697,897 en 1790; 3,952,801 en 1860; et aujourd'hui, malgré la guerre, il y en a 4 millions. Le progrès de la civilisation a amené l'invention de la fameuse machine à nettoyer le coton, qui seule pouvait rendre le travail esclave productif, et intéresser les propriétaires à acheter et à augmenter le nombre de leur bétail humain. « Cette invention, dit M. Bigelow, modifia peu à peu dans les Etats cotonniers l'opinion publique, qui précédemment était loin de repousser une émancipation progressive. C'étaient, au contraire, les Etats du Sud qui, à cette époque, prouvaient par leurs actes leurs sentiments abolitionistes, tandis que les Etats du Nord restaient attachés à l'esclavagisme; ceux-ci refusèrent même d'abolir la traite des nègres quand elle était déjà défendue dans certains Etats du Sud, qui, en même temps, appuyaient, malgré les Etats du Nord, le décret de 1787, décret qui excluait l'institution de l'esclavage du territoire situé au nord-ouest. L'invention de la machine à nettoyer le coton renversa, au Sud, tout cet échafaudage de beaux sentiments. Les Etats du Sud devinrent de forcenés esclavagistes, tandis que ceux du Nord, ne trouvant pas à tirer un bon parti de leurs esclaves, à cause des conditions climatériques et agricoles de leur pays, les revendirent à leurs frères des Etats méridionaux, et se firent abolitionistes quelques années après. Cependant, en 1840, le Rhode-Island comptait encore 5 esclaves; la Pensylvanie, 64, et le New-Jersey en avait encore 236 en 1850. Toutefois, depuis 1820, on pouvait considérer les Etats-Unis comme divisés en deux grandes sections sous le rapport de l'esclavage, les Etats du Sud, qui possédaient des millions d'esclaves, et ceux du Nord, qui n'en avaient plus que quelques centaines.

Cette population servile enrichissait par ses sueurs non-seulement ses maîtres du Sud, mais encore leurs compatriotes du Nord, en relations d'affaires avec eux. La croisade abolitioniste ne pouvait donc provenir d'une jalousie commerciale et intéressée de la part du Nord. Mais cette croisade surgit d'abord d'une jalousie politique, et fut ensuite activée par les sentiments vraiment philanthropiques et désintéressés de la petite secte abolitioniste, dont, en 1831, Garrison déploya le drapeau dans son journal le *Libérateur*. Par la faute des fondateurs de la république américaine, une grande concession avait été faite à l'esclavage dans la constitution. Un article disait que, pour déterminer le chiffre des représentants que chaque Etat aurait le droit d'envoyer au congrès, les trois cinquièmes de la totalité des esclaves seraient comptés comme l'équivalent du même nombre de blancs. Le propriétaire de 5 esclaves, par exemple, pouvait donc jeter quatre voix dans l'urne, une pour lui et trois pour les esclaves qu'il possédait. Ce fait anormal, que 5 nègres conféraient à un Etat la même prérogative que 3 blancs, porta les propriétaires non-seulement à désirer l'augmentation du nombre de leurs esclaves, mais encore à considérer comme une offense politique toute tentative faite pour discréditer un genre de propriété qui leur procurait de si grands avantages. De là la nécessité, pour le Nord, de lutter contre cet empiétement du pouvoir par les Etats du Sud. Or, le meilleur moyen d'arriver au but était de battre en brèche l'esclavage, base de la puissance politique du Sud; et, pour atteindre ce résultat, deux mesures se présentaient, car, à ce moment, personne ne songeait encore à décréter l'abolition pure et simple. Ces deux mesures consistaient : 1° à circonscrire l'esclavage dans ses limites actuelles, à lui dire : Tu n'iras pas plus loin. C'est ce à quoi le Nord tendait, quand il proposa qu'aucun territoire nouveau ne pût être reconnu comme Etat de l'Union si l'esclavage était inscrit dans sa constitution; 2° à discréditer la propriété nègre, en déclarant, par le bill de « la *liberté personnelle* » et celui des « *esclaves fugitifs*, » que tout esclave trouvé dans un Etat libre devenait libre par ce fait seul, et ne pourrait être rendu à ses anciens maîtres. Cependant, la lutte politique ne devait commencer qu'en 1819, au moment où le développement croissant de la culture du coton augmentait subitement le nombre des esclaves du Sud, et où le Nord voyait la prépondérance près de passer à son rival. L'équilibre n'existait plus, la bonne entente avait disparu. Les frères ennemis commencèrent au congrès de Washington, d'abord dans leurs livres, leurs journaux et leurs clubs politiques, cette guerre de paroles et d'écrits qui, en 1861, devait être remplacée par celle du canon et de la baïonnette.

Lors de la déclaration de l'indépendance, l'Union comptait treize Etats qui s'étaient, comme nous l'avons vu, partagés en deux camps : le Nord sans esclaves, le Sud avec des esclaves. Or ici les esclaves étaient pour leurs maîtres un levier politique, et ce fut la pomme de discorde jetée entre les deux partis. Lorsqu'un Etat à esclaves demandait son admission dans l'Union, un Etat libre se présentait aussitôt, réclamant la même faveur. C'est ainsi qu'en 1860, on était arrivé à compter trente-quatre Etats dans l'Union américaine. En 1819, on avait proposé l'admission de deux Etats à esclaves. Le Nord, qui, pour faire la balance, n'en avait pas deux libres à présenter, demanda pour un de ces deux Etats, le Missouri, l'émancipation graduelle de l'esclavage, avec défense d'y introduire de nouveaux esclaves. Mais les esprits n'étaient pas assez préparés à l'idée d'abolition; il fallut encore quarante ans, et ces quarante années sont ce qu'on appelle, en Amérique, l'ère des *compromis*, c'est-à-dire que le Nord et le Sud se faisaient, chacun de son côté, des concessions réciproques, et qu'il résulta du *compromis* de 1819-20, que le Missouri serait admis avec l'esclavage, mais à la condition que les territoires situés au nord de cet Etat deviendraient libres à jamais. Telle fut l'origine de la fameuse ligne Mason et Dixon, ligne qui suivait le 36° 30' de latitude, et au nord de laquelle l'esclavage était prohibé.

Il était temps que ce fameux *compromis du Missouri* fût adopté. Le Sud s'écriait déjà que « des flots de sang pourraient seuls éteindre l'incendie qui venait d'être allumé! » Le conflit irréconciliable (*the irrepressible conflict*), comme disait M. Seward, était définitivement engagé, et le prologue de cette sanglante tragédie déjà joué. Sous la direction de Calhoun, l'homme d'État du Sud, les Etats esclavagistes continuèrent la lutte, en cherchant à introduire dans l'Union le plus possible d'Etats ayant l'institution de l'esclavage. Chaque Etat, en effet, quelle que soit sa population, envoie deux sénateurs à la Chambre haute du Congrès, et un nombre de représentants proportionnel à la population. La suprématie politique appartiendrait donc à celle des deux sections, Nord ou Sud, qui compterait le plus de votants : or, malgré l'accroissement énorme du nombre des nègres, malgré la clause qui donnait au propriétaire de cinq esclaves le droit de voter comme si ses esclaves eussent égalé trois hommes libres; malgré tous ces avantages, disons-nous, le Sud craignait d'être distancé par suite de l'immense émigration allemande et irlandaise au Nord. C'est alors que le Sud fit annexer à l'Union le Texas, dont il pensait faire plus tard cinq Etats à esclaves. L'orgueil national du Nord, flatté par l'idée d'agrandissement et par la perspective de l'acquisition de la Californie, céda encore cette fois au Sud. L'immense Etat du Texas fut introduit dans l'Union le 25 janvier 1845. La guerre avec le Mexique s'ensuivit, et, le 2 février 1848, le traité de Guadalupe Hidalgo don-

nait aux Américains la Californie et le Nouveau-Mexique. Depuis 1831, les sociétés abolitionistes travaillaient tellement l'opinion publique, qu'en 1835 le congrès décrétait qu'aucune pétition relative à l'esclavage ne serait prise en considération. En 1845 seulement, on abrogea cette loi. Mais le parti abolitioniste radical n'en continua pas moins sa propagande, et commença à compter pour quelque chose dans les luttes politiques du nouveau monde. Aussitôt se forma, dans les Etats du Sud, une faction ultra-esclavagiste dont le mot d'ordre était non-seulement de conserver l'esclavage là où il existait déjà, mais de le propager le plus possible dans l'Union américaine, sauf à briser avec le Nord, s'il s'y opposait. Entre ces deux factions, l'une voulant l'abolition immédiate, l'autre le maintien et l'extension de l'esclavage, le drapeau de l'Union allait bientôt se déchirer. Les conservateurs le comprirent, et le parti des *free soilers* ou du *sol libre* se forma promptement. C'est ce parti qui devait s'appeler plus tard et qui s'appelle encore maintenant *républicain noir*. Son but était, avant tout, de conserver l'Union. D'un côté, ce parti médiateur garantissait au Sud qu'on n'inquiéterait pas l'esclavage dans les Etats où il était déjà établi; d'autre part, il promettait aux abolitionistes que l'esclavage ne dépasserait pas ses limites actuelles, et serait exclu des nouveaux Etats qui s'adjoindraient à l'Union. Ce programme ne pouvait satisfaire les exigences des radicaux du Sud et du Nord, qui plaçaient la réalisation de leurs doctrines opposées bien au-dessus du maintien de l'Union. Aussi l'élu du parti *républicain noir*, M. Lincoln, est-il attaqué, même aujourd'hui, par les sudistes comme étant abolitioniste, et par les radicaux du Nord comme ne l'étant pas assez. Les conservateurs qui remportèrent la victoire à l'élection présidentielle de 1860 avaient pour adversaire le parti *démocrate*, qui avait pour lui le Sud et ses amis du Nord, peu soucieux de la question de l'esclavage. En 1850, la Californie demanda à être admise comme Etat dans l'Union, à laquelle elle appartenait depuis deux ans comme *territoire*, comme *province*, mais dont elle ne pouvait faire partie comme Etat souverain, avec représentants au congrès, qu'après un vote d'acceptation de celui-ci, ainsi que le veut la constitution fédérale. La Californie, dans le projet de constitution qu'elle soumettait au congrès, rejetait l'esclavage; le Sud refusait donc de l'admettre dans l'Union. Toutefois, après une longue lutte parlementaire, on arriva à un nouveau *compromis*, dû à l'influence de Henry Clay, un des plus grands hommes d'Etat de l'Union américaine. La Californie fut admise comme Etat libre, et, par compensation, on accorda au Sud, avec d'autres priviléges, le droit de faire saisir par le gouvernement fédéral les esclaves fugitifs trouvés dans les Etats libres. En 1854, nouvel avantage remporté par le Sud, dans le bill du *Kansas-Nebraska*, présenté et appuyé au congrès par le parti *démocrate* du Nord, dont le chef était Douglas. Ce bill rapportait la décision du *compromis* du Missouri de 1820, par laquelle l'esclavage était interdit au Nord à partir du 36° 30' latitude nord. Si les habitants de ces deux *territoires* votaient l'introduction ou le maintien de l'esclavage dans leurs constitutions, le congrès ne devait pas y voir un motif de refuser leur admission dans l'Union, bien qu'ils fussent situés au nord de la fameuse ligne de Mason et Dixon. A partir de ce moment jusqu'à l'admission du Kansas comme Etat libre, ce malheureux territoire fut continuellement ensanglanté par les luttes des *squatters* ou colons qui l'habitaient, luttes auxquelles prit part un homme d'un caractère antique, John Brown. Comme on pouvait y posséder des esclaves tant que ce *territoire* n'était pas devenu *Etat* libre, et grâce au rappel du compromis du Missouri, les sudistes y envoyaient des colons esclavagistes, le Nord des colons abolitionistes, et, de leur contact, naissaient des luttes journalières. En même temps, le Sud lançait Lopez à Cuba, Walker au Nicaragua, proclamait, à la conférence d'Ostende et dans ses journaux, que, pour contre-balancer l'accroissement futur et menaçant du nombre des Etats libres, ces pays devaient être annexés à l'Union avec l'esclavage. Mais cela était difficile à réaliser, et peut-être même cette annexion fût-elle venue trop tard, car aux élections de 1856, si le parti *républicain noir* ne fut pas assez fort pour empêcher l'élection du président Buchanan, tout dévoué au parti *démocrate* esclavagiste, les *républicains* du sol libre furent assez puissants pour nommer un des leurs, Banks, président de la Chambre des représentants.

Pendant l'administration de Buchanan, le parti *républicain* prépara ses forces. La tentative héroïque de John Brown à Harper's Ferry, en Virginie, pour appeler les esclaves à la révolte, se termina, le 2 décembre 1859, par la mort de ce glorieux martyr de l'abolitionisme. Mais il avait appris au Nord qu'il fallait transformer en bourres de fusil le livre de Mme Beecher Stowe, et les innombrables publications abolitionistes du Nord. Le Sud comprit que les Etats libres, l'ayant dépassé en richesses et en population, auraient le dessus au congrès, et que, poussés par les abolitionistes radicaux, ils en viendraient tôt ou tard à passer de la doctrine modérée de *non extension* à la doctrine de l'émancipation immédiate. Le seul moyen d'écarter ce danger était de faire élire encore un président dévoué au Sud; mais si cette tentative échouait, il ne restait plus à celui-ci qu'à opérer un divorce éclatant avec le Nord, pour lui ôter tout prétexte de s'immiscer dans les affaires intérieures des Etats esclavagistes. C'était évidemment ce dernier moyen que le Sud préférait, puisqu'au lieu de choisir pour candidat le *démocrate* du Nord, Douglas, qui eût été un autre Buchanan, il porta à la présidence un esclavagiste ultra, Breckinridge, qui n'avait aucune chance de réunir les votes du parti *démocrate* des Etats libres. Ce parti, en effet, quoique sympathique au Sud, ne voulait, pas cependant se livrer à lui pieds et poings liés. Les *républicains noirs* prirent pour candidat M. Lincoln, qui était sûr de rallier à lui les *démocrates* mécontents des exigences excessives du Sud. Quant à la candidature de John Bell, qui était, comme Douglas, partisan de nouveaux compromis, elle était à peu près insignifiante, puisque, des deux côtés, les compromis étaient définitivement rejetés.

Restaient en présence, par conséquent, deux candidats sérieux, quoique de chances inégales : Breckinridge, l'incarnation de l'esclavage, qui voulait maintenir tous les droits acquis, et visait à de nouveaux priviléges; Lincoln, le représentant du parti qui, tôt ou tard, par la force de la logique et l'entrainement des faits, voulait arriver *constitutionnellement* à une émancipation complète et générale des esclaves américains.

La question était donc posée fort nettement. « Jusqu'en novembre 1860, dit Everett, il n'y avait jamais eu de candidat *sudiste* à la présidence qui n'eût reçu des voix du Nord, ni de candidat *nordiste* qui n'eût compté des voix dans le Sud. » Cette fois tout changea de face, et les partis furent nettement dessinés. Voici la statistique du vote présidentiel du 6 novembre 1860 :

591,613	voix pour	John Bell.
1,365,976	—	Stephen Douglas.
847,953	—	John Breckinridge.
1,857,610	—	Abraham Lincoln, de l'Etat d'Illinois.

Le Sud avait ce qu'il désirait, un prétexte pour rompre avec l'Union. Le 20 décembre 1860, la Caroline du Sud passa l'acte de sécession par lequel elle faisait cette déclaration : « L'Union entre la Caroline du Sud et les autres Etats est dès à présent dissoute. » On n'attendit pas même que M. Lincoln entrât en fonctions (4 mars 1861), et tous les autres Etats du Sud, imitant la Caroline, promulguèrent leurs ordonnances de sécession, et, à l'exception des forts de Charleston, saisirent tous les forts, arsenaux, propriétés fédérales, situés dans leurs limites respectives. Le 4 février 1861, ces Etats se réunirent en congrès à Montgommery, et se constituèrent en nation indépendante sous le nom d'*Etats confédérés d'Amérique*, avec Jefferson Davis pour président. Lincoln, dont la vie était sérieusement menacée, arriva sous un déguisement à Washington, et, le 4 mars 1861, il était nommé président des Etats-Unis. Malgré les ordonnances de sécession passées dans leurs Etats respectifs, les représentants Sud du congrès étaient restés à leurs siéges pendant quelque temps encore, mais ils refusaient toutes les offres de compromis faites par les *démocrates* neutres. De plus, une convention, dite *convention de la paix*, avait réuni à Washington des délégués du Nord et du Sud; toutefois l'heure des concessions réciproques était passée; la convention se sépara sans opérer une réconciliation. Le canon seul allait se faire entendre.

Voici, dans leur ordre chronologique, les principaux événements de cette guerre fratricide :

1861

4 *mars :* Inauguration du président Abraham Lincoln.

12 *avril :* Bombardement du fort Sumter. (V. ANDERSON.)

13 — Capitulation du fort Sumter.

15 — Lincoln appelle sous les armes 75,000 volontaires.

16 — Jefferson Davis décrète l'enrôlement de 32,000 hommes.

17 — Le gouvernement confédéré annonce qu'il est prêt à fournir des lettres de marque pour courir sus aux navires fédéraux.

18 — L'arsenal de Harper's Ferry est évacué par les unionistes.

19 — Emeute à Baltimore contre les régiments yankees qui se rendaient à Washington. Neuf émeutiers et trois soldats fédéraux sont tués.

— Lincoln proclame le blocus des côtes du Sud.

20 — L'émeute continue à Baltimore. Les régiments de volontaires cessent de traverser la ville.

Id. — L'arsenal maritime de Norfolk est évacué par les fédéraux. Les sécessionistes s'y emparent de la frégate, alors en *bois*, le *Merrimac*.

21 — Robert Lee est nommé général des troupes de l'Etat insurgé de Virginie.

23 — La loi martiale est proclamée à Baltimore.

4 *mai :* Mac Clellan est nommé général commandant du département de l'Ohio.

10 — Une émeute éclate à Saint-Louis contre les fédéraux.

13 — Butler prend le commandement de Baltimore.

13 — Proclamation de la neutralité de l'Angleterre.

21 — Le congrès du Sud défend de payer au Nord les dettes privées.

24 — Les fédéraux passent le Potomac et s'emparent d'Alexandria.

3 *juin :* Mort de Stephen Douglas.

10 — Combat de Big Bethel; défaite des fédéraux.

11 — Victoire des unionistes à Romney.

15 — Le corsaire confédéré *Savannah* est pris par le brick *Perry*.

17 — Combats d'Edward's Ferry sur le Potomac, et de Booneville dans l'ouest.

20 — La Virginie occidentale se déclare pour l'Union et élit Pierpoint pour gouverneur.

27 — Arrivée de Frémont, amenant d'Europe une cargaison d'armes pour les fédéraux.

29 — Le corsaire *Sumter*, capitaine Semmes, force le blocus de la Nouvelle-Orléans et prend la mer.

2 *juillet :* Combat de Williamsport.

5 — Défaite à Carthage (Missouri) des confédérés par Sigel.

6 — Frémont nommé commandant général du département de l'ouest.

10 — Mac Clellan bat les confédérés à Laurel Hill.

11 — Autre victoire à Rich Mountain.

12 — Le colonel Pegram se rend à discrétion à Mac Clellan.

13 — Ordre général de l'évêque Polk à ses troupes.

14 — Le corsaire *Sumter*, après être entré à Cienfuegos avec plusieurs prises, continue à poursuivre les navires fédéraux.

15 — Escarmouche de Bunker Hill.

Id. — Les unionistes, commandés par Mac Dowell, commencent leur mouvement sur Manassas.

16 — Vote de remercîments du congrès à Mac Clellan.

17 — Défense aux esclaves fugitifs d'entrer dans les lignes de l'armée fédérale.

18 — Combat de Blackburn's Ford.

21 — Bataille de Bull Run. Beauregard met en fuite l'armée yankee commandée par Mac Dowell.

22 — Mac Clellan nommé général de l'armée du Potomac.

2 *août :* Défaite des confédérés à Dug Springs, par Lyons.

10 — Défaite et mort du général unioniste Lyons à Wilson's Creek (Missouri).

13 — La loi martiale est proclamée à Saint-Louis par Frémont.

18 — Naufrage du corsaire confédéré *Jefferson Davis*.

22 — Persécutions dirigées contre certains journaux de New-York favorables au Sud.

26 — Surprise et défaite d'un régiment unioniste à Summersville (Virginie).

29 — Butler et le commodore Stringham s'emparent des forts Hatteras, dans la Caroline du Nord.

Id. — Combat de Lexington (Missouri).

31 — Le gouverneur général de Cuba déclare qu'il protégera les vaisseaux confédérés qui entreront dans ses ports.

4 *septembre :* Prise de Columbus (Kentucky) par les confédérés, sous le général évêque Polk.

6 — Le général Grant s'empare de Paducah (Kentucky) et y fait flotter le drapeau fédéral.

10 — Rosencrans défait les confédérés en Virginie, à Carnifex Ferry.

11 — Combat de Lewinsville.

— Frémont affranchit deux esclaves appartenant à un confédéré rebelle.

16 — L'île des *Vaisseaux*, près de l'embouchure du Mississipi, est occupée par les yankees.

— Les banques de la Nouvelle-Orléans suspendent leurs payements en espèces.

20 — Capitulation des unionistes assiégés dans Lexington.

24 — Le comte de Paris et le duc de Chartres sont nommés capitaines de volontaires et aides de camp de Mac Clellan.

28 — Les collines autour de Washington sont évacuées par les confédérés.

5 *octobre :* Combat de Chicomacomico, dans la Caroline du Nord.

11 — Le corsaire confédéré *Nashville* entre à Charleston.

Id. — La loi martiale est proclamée à la Nouvelle-Orléans par les confédérés.

12 — Combat naval sur le Mississipi, au-dessous de la Nouvelle-Orléans.

21 — Bataille de Ball's Bluff. Défaite des unionistes, et mort du colonel Baker.

24 — Les ambassadeurs confédérés en France et en Angleterre, MM. Slidell et Mason, sont reçus officiellement à leur passage à la Havane.

Id. — Le writ d'*habeas corpus* est suspendu dans le district de Colombie.

26 — Victoire du général unioniste Kelley, à Romney (Virginie).

1er *novembre :* Mac Clellan nommé général en chef des armées des Etats-Unis.

7 — Bataille de Belmont, dans le Missouri.

7. — Prise de Port-Royal (Caroline du Sud) par la flotte fédérale, sous le commodore Dupont.

8 — MM. Slidell et Mason sont arrêtés à bord du *Trent* par le capitaine Wilkes.

10 — Halleck nommé général commandant le département de l'Ouest.

14 — Les planteurs du Sud décident de ne plus cultiver de coton pour l'exportation.

27 — Décret d'émancipation graduelle passé par la Convention de la Virginie occidentale.

4 *décembre :* Le ministre d'Etat Seward écrit à Mac Clellan une lettre pour protester contre l'emprisonnement des esclaves fugitifs.

18 — Arrivée de la malle d'Europe apportant l'impression causée en Angleterre et en France par l'arrestation de MM. Slidell et Mason. Les journaux de ces deux pays se montrent très-hostiles.

20 — Combat de Dranesville (Virginie).

— Des vaisseaux remplis de pierres sont coulés par les yankees dans le port de Charleston, pour empêcher l'entrée et la sortie du port.

28 — Sur les conseils de Napoléon III, le gouvernement fédéral consent à relâcher MM. Slidell et Mason, et évite par cette mesure une rupture avec l'Angleterre.

1862

1er *janvier :* Combat sur l'île de Port-Royal.

2 — MM. Slidell et Mason sont remis à bord de la frégate anglaise *Rinaldo*.

11 — Le général Burnside part pour la Caroline du Nord avec 15,000 hommes, embarqués sur la flotte du commodore Goldsborough.

13 — Stanton nommé ministre de la guerre de M. Lincoln, en remplacement de Cameron.

16 — Les payements en espèces suspendus par la législature de l'Ohio.

19 — Bataille de Somerset, ou de Mill Springs (Kentucky).

30 — Le premier *Monitor* lancé à l'eau.

5 *février :* La flottille fédérale du Tennessee, commandée par le capitaine Foote, s'empare du fort Henry.

7-8 — Bataille de Roanoke-Island (Caroline du Nord). Les rebelles sont défaits. La côte nord de la Caroline est aux fédéraux.

16 — Prise du fort Donelson par le général Grant, qui y fait 13,000 prisonniers confédérés.

19 — Jefferson Davis est élu pour six ans président des Etats confédérés.

23 — Les fédéraux entrent à Nashville.

7 *mars :* Bataille de Pea-Ridge.

8 — Le *Merrimac* coule les frégates fédérales dans la rade de Hampton.

9 — Arrivée du *Monitor*. Combat du *Merrimac* et du *Monitor*.

13 — Le général Pope s'empare de New-Madrid, sur le Mississipi.

14 — Les confédérés battus par Burnside à Newbern (Caroline du Nord).

16 — Commencement du siége de l'île n° 10, sur le Mississipi, par les fédéraux.

23 — Bataille de Winchester-Heights.

3 *avril :* L'esclavage aboli dans le district de Colombie.

4 — Mac Clellan se met en mouvement contre Richmond par la route d'Yorktown.

6-7 — Bataille de Shiloh, entre Beauregard et Grant.

7 — Reddition de l'île n° 10.

10-11 — Le fort de Pulaski est pris par les fédéraux, qui commandent ainsi l'entrée du port de Savannah.

11 — Prise de Huntsville (Alabama).

13 — Prise de Fredericksburg, en Virginie.

28 — Prise de la Nouvelle-Orléans par le général Butler et la flotte fédérale.

4 *mai :* Mac Clellan occupe Yorktown.

6 — Il entre dans Williamsburg.

10 — Le général Wool s'empare de Norfolk.

11 — Les confédérés font eux-mêmes sauter le *Merrimac*.

12 — Pensacola occupée par les fédéraux.

17 — Visite de l'ambassadeur français, M. Mercier, à Richmond.

25 — Le général Banks battu à Winchester (Virginie).

29 — Corinth évacuée par Beauregard.

31 *mai* et 1er *juin :* Bataille de Fair-Oaks, ou de la Chickahominy.

6 — Reddition de Memphis, sur le Mississipi.

7 — Mumford pendu à la Nouvelle-Orléans, par ordre de Butler, pour avoir abaissé le drapeau de l'Union.

8 — Le général Shields battu par Stonewall Jackson (confédéré) à Port-Republic, en Virginie.

20 — L'esclavage défendu dans les Territoires.

27 — Bataille de Gaines' Mill. Changement de base de l'armée de Mac Clellan.

29 — Bataille de Peach orchard.

30 — Bataille de White oak swamp.

1er *juillet :* Bataille de Malvern Hills, dans laquelle Mac Clellan arrête les confédérés, qui le pressaient trop dans sa retraite.

14 — Le général Pope prend le commandement de l'armée de la Virginie, destinée à couvrir la retraite de Mac Clellan.

9 *août :* Défaite de Pope et de Banks, à Cedar Mountain, par Stonewall Jackson.

26 — Pope commence sa retraite sur Washington. Il est entouré et battu à Manassas-Junction.

30 — Seconde bataille de Bull Run. Le général Lee défait les fédéraux commandés par Pope, et envahit le Nord.

13 *septembre :* Harper's Ferry évacué par les fédéraux.

14 — Bataille indécise de South Mountain, dans le Maryland.

17 — Bataille d'Antietam. Lee, très-affaibli, repasse le Potomac.

19 — Rosencrans bat les confédérés à Iuka, dans l'ouest.

22 — Lincoln proclame qu'à partir du 1er janvier 1863 les esclaves des rebelles en armes seront libres pour toujours.

3-4-5 *octobre :* Bataille de Corinth (Mississipi).

10 — Le général Stuart, avec 1,800 cavaliers, envahit le Maryland et une partie de la Pensylvanie.

27 — La grande armée du Potomac commence son troisième mouvement sur Richmond.

2 *novembre :* Premières nouvelles des déprédations commises par le corsaire confédéré l'*Alabama*.

5 — Burnside remplace Mac Clellan à la tête de la grande armée du Potomac.

13 *décembre :* Défaite de Burnside par le général Lee, à Fredericksburg.

16 — Banks remplace Butler à la Nouvelle-Orléans.

27 — Attaque de Vicksburg sur le Mississipi.

31 — Bataille de Murfreesboro.

Id. — Le premier *Monitor* coule dans une tempête.

1863

2 *janvier :* Continuation de la bataille de Murfreesboro. Sous Rosencrans, les fédéraux sont vainqueurs.

Id. — Proclamation d'émancipation du président Lincoln.

11 — La canonnière fédérale *Hatteras* est coulée par l'*Alabama*, en vue de la côte du Texas.

12 — Discours de Napoléon III au Corps législatif, dans lequel il déplore la guerre d'Amérique, et regrette que ses offres de médiation aient été rejetées.

16 — Expédition des fédéraux en Arkansas.

19 — Le Congrès confédéré de Richmond propose des mesures de représailles contre les fédéraux, à cause de la proclamation d'émancipation.

22 — Seconde campagne de Burnside contre Richmond, arrêtée, à son début, sur le Rappahannock, par le mauvais temps et les boues de la Virginie.

25 — Organisation du 1er régiment *noir* de la Caroline du Sud.

26 — Hooker remplace Burnside dans le commandement de l'armée du Potomac.

11 *février :* Le ministre d'Etat, M. Seward, déclare qu'il n'a point donné de passeport à l'ambassadeur français, M. Mercier, lors du récent voyage de celui-ci à Richmond.

7 *avril :* Le fort Sumter est attaqué par la flotte fédérale.

28 — L'armée du général Hooker traverse le Rappahannock, et se met en marche sur Richmond.

2 *mai :* Bataille de Chancellorsville, entre Hooker et Lee.

3 — Second jour de la bataille de Chancellorsville. Les fédéraux battent en retraite.

5 — Vallandigham, représentant de l'Ohio au Congrès, est arrêté par les soldats de l'armée de l'Ouest, sur l'ordre de Burnside.

10 — Mort du général confédéré Stonewall Jackson, des suites d'une blessure reçue à Chancellorsville.

16 — Bataille de Champion Hills; défaite des confédérés par le général Grant.

22 — Après l'investissement complet de Vicksburg et un long siége, Grant donne l'assaut à la ville. Il est repoussé.

27 — Dans les mêmes circonstances, le général Banks échoue également à Port-Hudson.

28 — Départ de Boston du 54e régiment du Massachussetts; c'était le premier régiment nègre levé dans le Nord parmi les noirs libres, le 1er régiment des volontaires de la Caroline du Sud n'étant composé que d'anciens esclaves.

9 *juin :* Combat de Beverley-Ford.

Juin, juillet : Le général Hooker, qui n'a pu empêcher Lee de traverser une seconde fois le Potomac et d'envahir le Nord, est remplacé dans le commandement par le général Meade. Les confédérés s'avancent jusqu'à une lieue de Harrisburg, capitale de la Pensylvanie.

1-2-3 *juillet :* Bataille de Gettysburg, une des plus sanglantes de toute la guerre. Lee est encore une fois obligé de repasser le Potomac.

4 — Reddition de Vicksburg.

13-14 — Emeute à New-York au sujet de la conscription. Le sang coule.

Août, septembre : Continuation du siége de Charleston; occupation de Knoxville, dans le Tennessee oriental, par Burnside, 4 septembre, au moment où les fédéraux se croyaient maîtres de l'Ouest; ils sont battus à Chickamauga, par Bragg, le 19 septembre. Dans le même mois, une expédition préparée de longue main échoue devant Galveston, au Texas, et la flottille fédérale est battue et coulée à fond.

Octobre, novembre, décembre : A l'ouest, le général Grant venge, par la victoire de Chattanooga, la défaite des fédéraux à Chickamauga. A l'est, le siége de Charleston démontre l'impossibilité de prendre cette ville et la vulnérabilité des monitors.

1864

Depuis le commencement de cette année, les opérations militaires n'ont pas été favorables aux unionistes. Il leur a fallu lever le siége de Charleston. Ils ont échoué dans leur entreprise contre la Floride. Dans le mois d'avril, le général Banks a été battu en Louisiane, et une grande partie de la Caroline du Nord recouvrée par les esclavagistes.

Mais, avec le général Grant pour commandant en chef de toutes les armées fédérales, il est permis d'espérer que les Etats-Unis dompteront bientôt la rébellion. La campagne décisive de cette guerre meurtrière s'est ouverte le 4 mai. A cette date, le général Grant a quitté ses lignes du Rappahannock et du Rapidan, pour marcher contre Richmond, capitale des confédérés. Dès le 5 mai, le général sudiste, Robert Lee, tentait d'arrêter l'invasion des fédéraux. Du 5 au 12 mai, de sanglantes batailles, malheureusement indécises, se sont livrées à Wilderness, en Virginie, entre le Nord et le Sud. Lee se retira, à quelques milles plus loin, dans une position très-forte, à Spottsylvanie Court-House. Grant ne put l'en déloger qu'après les terribles combats de la seconde semaine de mai. Lee, vivement pressé, se retira alors plus au sud, dans ses retranchements de la rivière Annah. Le général Grant reculant devant un nouveau sacrifice d'hommes, tourna la position des confédérés. Il est maintenant (juin 1864) à 12 kilom. de Richmond, au nord de la rivière Chickahominy, derrière laquelle sont rangées les troupes de Lee. Ainsi les deux armées occupaient, au 30 mai 1864, les mêmes positions qu'en juillet 1862, quand Mac Clellan assiégeait Richmond.

— La guerre d'Amérique devant la conscience de la France. Pour savoir de quel côté se trouve la justice dans la guerre d'Amérique, de quel côté doivent se porter les sympathies et les vœux des amis de la liberté, il suffit de se poser les questions suivantes : L'esclavage est-il la cause réelle de la séparation du Sud et de la guerre civile? Le Sud avait-il constitutionnellement et moralement le droit de se séparer? L'abolition de l'esclavage doit-elle être la conséquence de la victoire du Nord?

L'esclavage est-il réellement la cause de la guerre d'Amérique? Pour en douter, il faut vraiment fermer les yeux à l'évidence. Reportons-nous à l'élection présidentielle de 1860, et comparons les programmes des deux candidats rivaux, M. Lincoln et M. Breckinridge : Point d'extension de l'esclavage au delà de ses frontières actuelles, disait le premier; plus d'admission de nouveaux Etats à esclaves dans l'Union; modification de la loi sur les esclaves fugitifs, etc. — L'esclavage sera national et non plus *sectionnel*, disait le second; en d'autres termes, il sera reconnu par la Constitution, il s'étendra dans les nouveaux territoires, suivant le vœu des populations, autant que s'étendra l'Union; aucun Etat ne pourra empêcher le transit des esclaves; la loi des esclaves fugitifs sera renforcée, etc.

Du reste, nous avons les déclarations, les aveux du Sud : *Habemus confitentem reum*. On ne voit pas qu'il ait donné à sa révolte une autre raison que le besoin, le droit de défendre son *institution particulière*, menacée par l'agitation abolitioniste du Nord. Ecoutons M. Stephens, vice-président de la confédération du Sud : « L'esclavage, dit-il, a été la cause immédiate de la dernière rupture et de la révolution actuelle. Jefferson avait bien prévu que sur cet écueil se briserait un jour la vieille Union..... L'idée dominante admise par lui et par la plupart des hommes d'Etat de son temps a été que l'esclavage de la race africaine était une violation des droits de la nature..... Mais ces idées étaient fondamentalement fausses; elles reposaient sur l'égalité des races..... Notre nouveau gouvernement est basé sur des idées toutes contraires. Sa pierre angulaire est cette grande vérité, que le nègre n'est pas l'égal du blanc; que l'esclavage, la subordination à la race supérieure, est sa condition naturelle et morale. Notre gouvernement est le premier dans l'histoire du monde qui repose sur cette grande vérité physique, philosophique et morale..... Le nègre, en vertu de sa nature et par suite de la malédiction de Cham, est fait pour la position qu'il occupe dans notre système. » Rien de plus clair que ce langage. Ainsi, le Sud lui-même se charge de donner un démenti aux journalistes européens qui veulent que l'esclavage ait été pour peu de chose dans la séparation. Ainsi, c'est l'esclavage qui le premier s'est déclaré incompatible avec le pacte fédéral, et qui, se mettant au-dessus de ce pacte, n'a pas hésité à le déchirer; c'est l'esclavage qui, selon les paroles de M. Sumner, est la cause de la guerre, sa puissance, sa fin, son but, son tout. Et maintenant, ce peuple qui, en pleine civilisation, reculant jusqu'à la société païenne, ose remplacer, à la base de sa constitution, la déclaration des droits de l'homme par la déclaration du droit divin de l'esclavage, nous demandons quel intérêt il peut inspirer à la France de 89?

Le Sud avait-il constitutionnellement le droit de se séparer? Il est impossible de trouver ce droit dans la Constitution des Etats-Unis; on voit clairement, au contraire, qu'elle a entendu créer une solidarité perpétuelle entre les diverses parties dont elle a fait un tout, une unité. Les Etats-Unis, en effet, ne forment pas plusieurs *Etats* dans le sens politique qu'on donne ordinairement à ce mot; c'est une nation et non une ligue; leur congrès est une législature et non un congrès d'ambassadeurs. La suprême puissance exécutive, législative et judiciaire, le droit de paix et de guerre sont dans les mains de l'autorité centrale. La diplomatie, l'armée, la marine, les douanes, les postes, les monnaies, tous ces attributs de la souveraineté ont été retirés aux Etats et donnés au gouvernement fédéral. Du reste, la loi constitutionnelle a été constamment interprétée dans ce sens jusqu'au jour où Calhoun, l'apôtre de l'esclavage, mit en avant la fameuse théorie d'après laquelle l'exercice de l'autorité centrale devait être subordonné à la souveraineté politique de chaque Etat. « De même que dans la république romaine, disait-il, la puissance des patriciens était bornée par le *veto* des tribuns, qu'en Pologne la puissance des assemblées était tenue en échec par le *veto* d'un seul membre; ainsi, dans les Etats-Unis, il faut que chaque Etat ait le droit et le moyen d'annuler, de *nullifier* tout acte qui tend à violer et à diminuer ses droits. » Cette théorie de la *nullification*, par laquelle l'esclavagisme préludait à la révolte, était la négation du pacte fédéral. Le général Jackson, alors président, la repoussa énergiquement : « On ne saurait, dit-il dans son message de 1833, reconnaître aux habitants d'un Etat le droit de se départir selon leur bon plaisir, et sans le consentement des autres Etats, de leurs obligations les plus solennelles, et de mettre en péril les libertés et le bonheur des millions d'hommes dont se compose l'Union. Dire qu'un Etat pourrait à volonté se séparer de l'Union, c'est dire que les Etats-Unis ne sont pas une nation. »

Loin de pouvoir s'appuyer sur le pacte fédéral, le droit de séparation était le retour à un état de choses que le pacte fédéral avait eu pour but de faire cesser. Du reste, la preuve que le Sud n'a pas trouvé ce droit dans l'œuvre de Washington, c'est qu'en gardant la Constitution des Etats-Unis, il a cru devoir y ajouter un article spécial, déclarant que chaque Etat aura toujours le droit de se retirer de la nouvelle confédération.

Le Sud avait-il moralement le droit de se séparer? En d'autres termes, la séparation, condamnée par la légalité, par le droit positif, peut-elle invoquer le droit naturel? Pas davantage. Ces gros mots, si souvent prononcés en Europe, de *nationalité opprimée*, d'*antagonisme de race*, de *limites naturelles*, n'ont rien à faire ici. L'unité des Etats-Unis n'est pas une création artificielle de la force, une fiction politique contre laquelle on puisse s'élever au nom de l'ethnologie, de la linguistique, de la géographie. En réalité, Nord et Sud forment un peuple, un seul peuple, c'est-à-dire une société d'hommes qui ont la même origine, la même langue, la même civilisation, la même histoire, et, si l'on ôte l'esclavage, les mêmes lois et les mêmes institutions. « Le Sud, dit M. Laboulaye, a-t-il été opprimé? N'était-il pas maître absolu de son administration et de ses lois intérieures? N'avait-il pas dans la représentation générale une part proportionnelle à sa population? Y avait-il des priviléges politiques pour le Nord? M. Lincoln serait-il un despote qui eût violé ses serments et foulé aux pieds les libertés nationales? Non : le Sud en se révoltant ne peut alléguer ni une loi déchirée, ni un droit outragé. Ce dont il se plaint, c'est qu'un changement de majorité allait amener la suprématie politique du Nord. Est-ce là une cause de rébellion? Est-ce que la soumission à la majorité, dans les choses d'intérêt général, n'est pas la condition des peuples libres? Est-ce que la liberté politique n'est pas le règne de l'opinion substitué au jeu sanglant des révolutions? »

Le triomphe du Nord doit-il amener l'abolition de l'esclavage? Les amis du Sud vont répétant que le Nord n'a jamais voulu supprimer l'esclavage, qu'il est parfaitement indifférent à cette question. Mais n'est-ce pas l'agitation abolitioniste qui, d'après le Sud, a été la cause de l'insurrection? Le Sud n'a-t-il pas brisé l'Union le jour où l'Union lui a paru prête à se dégager d'une complicité honteuse et à dire à l'esclavage : Tu n'iras pas plus loin. Depuis la présidence de M. Lincoln, n'avons-nous pas vu le Nord affranchir le district de Colombie, donner tous les territoires à la liberté, décréter l'abolition de l'esclavage dans les Etats rebelles, offrir aux Etats loyaux de contribuer pour un prix considérable au rachat des nègres, décider qu'en vertu des droits de la guerre on emploierait au service de l'Union les nègres des rebelles, et que cet emploi leur vaudrait la liberté?

Du reste il est facile de comprendre que le mouvement abolitioniste ne peut désormais que gagner du terrain; le Nord se trouve engagé dans cette voie par la force des choses; l'abolition de l'esclavage s'impose à la pensée de ses hommes d'Etat; ce n'est plus seulement pour eux un principe, c'est un intérêt; ce n'est plus seulement une question morale, c'est une question politique; c'est le moyen de conquérir une paix solide, définitive, et d'anéantir complétement l'esprit de sécession auquel l'esclavage seul donne une raison d'être. L'esclavage s'est révélé comme la négation de la patrie; il faut qu'il disparaisse. La guerre mène à l'extrémité des questions, ne permet pas de reculer, n'admet pas de compromis; elle veut des résultats en rapport avec les moyens employés, un but qui soit digne du sang versé, et qui justifie tant de sacrifices.

Résumons-nous : la victoire du Nord, c'est la rédemption de quatre millions d'esclaves, et en même temps c'est la démocratie purifiée, reprenant honneur et autorité dans le monde. La victoire du Sud, c'est la perpétuité et l'extension de la servitude, et en même temps c'est la destruction de cette œuvre de Washington, à laquelle la France s'honore d'avoir concouru, et qui jusqu'ici a pu être considérée comme le dernier terme du progrès politique. Entre le Nord et le Sud, la conscience de la France ne saurait hésiter. Le triomphe du Nord a pour lui le droit, l'humanité et la raison, la *raison* qui, comme l'a dit excellemment Voltaire, finit toujours par avoir *raison*.

I. — Langues en Amérique. L'origine des langues américaines, ainsi que celle des peuples qui les parlent, a jusqu'ici résisté aux efforts multipliés de la science moderne. La race américaine doit être, selon les uns, une race aborigène, sans rapport avec les grandes familles européennes et asiatiques, aussi spéciale au nouveau monde que sa flore et sa faune, et qui s'est ramifiée en une foule de peuplades secondaires. On ne peut méconnaître en effet que les Peaux-Rouges constituent une division essentielle en anthropologie. La philologie classe également dans un groupe à part les langues parlées en Amérique. Il n'y a pas très-longtemps, on a fait des investigations patientes pour arriver, en analysant ces idiomes, à résoudre ce problème historique, mais les recherches n'ont guère servi qu'à les faire un peu mieux connaître, sans pouvoir en établir l'origine et la filiation. On en a relevé un nombre prodigieux. Chaque voyageur, chaque missionnaire, après avoir visité une peuplade, une tribu même, venait augmenter d'un nouveau nom la liste déjà nombreuse de ces idiomes, sans s'inquiéter si ce qu'il considérait comme une langue spéciale n'était pas un dialecte très-peu différent d'une langue voisine; de sorte qu'on a pu arriver facilement à porter à cinq cents le nombre des langues américaines. Mais la science, en examinant attentivement ce chiffre énorme, ne tarda pas à découvrir que les variétés qu'on avait prises pour des langues distinctes ne sont, en réalité, que des dialectes qui se groupent autour des souches radicales, exactement comme nos langues asiatico-européennes. Cependant il faut avouer que, chez ces peuples, la filiation du langage est beaucoup moins accusée que chez ceux de l'ancien monde; mais cette différence tient au génie caractéristique de toutes ces langues. La philologie, habituée à s'appuyer sur les radicaux, marche ici sur un terrain tout nouveau; car ce n'est guère par la comparaison des radicaux qu'il faut chercher des analogies au milieu de cette multitude d'idiomes; ces rapports échappent à nos procédés ordinaires. Le meilleur système est la comparaison, non pas des mots, mais des formes grammaticales, qui présentent une identité presque constante. On peut encore établir certains points de repère en se basant sur la présence ou l'absence de telle ou telle articulation dans une langue, et former ainsi des groupes congénères. C'est de cette façon qu'on a remarqué qu'il n'y a pas de *b*, de *d*, de *f* dans le groënlandais, le mexicain, le quiché, le lule, le waikuri, etc.; de *d* dans le kora, le muyska et le mossa; de *f* dans le brésilien, le guarani, le mokobi, le maya, l'aruwaki et dans toutes les langues de l'Orénoque, excepté le guama; de *s* dans le brésilien, le guarani, le mokobi, le jarura; de *l* dans l'othomich, le muyska et le mossa, etc., etc.

Le système grammatical est très-compliqué : il a généralement pour point de départ le principe d'agglutination, et on lui a donné le nom spécial de *polysynthétique*. Les moindres modifications dans les rapports des idées entre elles, ou dans leurs dépendances à l'égard les unes des autres, se traduisent aussitôt dans les mots par des syllabes affixes qui s'accolent soit au commencement du radical (préfixes), soit à la fin (suffixes). Ainsi, par exemple, en mexicain, *qua* veut dire manger; manger quelque chose s'exprimera par *tlaqua;* donner quelque chose à manger à quelqu'un, *tetlaqualtia*, en un seul mot.

Il n'existe pas chez les Américains de système graphique proprement dit. Cependant on sait que les Mexicains employaient, outre leurs quippus, des sortes d'hiéroglyphes primitifs, et cette méthode grossière s'est répandue dans toute l'Amérique. Lafiteau l'a retrouvée chez les Iroquois et les Hurons. Les anciens Virginiens l'employaient sous le nom de *sagkohoh*, pour conserver la mémoire de leurs événements historiques. Sur les bords du Rio-del-Norte, dans la Louisiane, dans le Pérou, on constate l'existence de ces dessins hiéroglyphiques. Au milieu du siècle dernier, un missionnaire trouva chez la peuplade indépendante des Panos des livres remplis de figures

et de caractères isolés, qui passaient pour contenir leur histoire. Dans les montagnes de l'Amérique du Sud, on a vu des blocs de granit recouverts tout entiers d'hiéroglyphes gravés au ciseau.

On peut diviser les langues américaines en six groupes, comprenant de nombreux dialectes et sous-dialectes :

1° Les langues des Esquimaux, dont la plus connue est le groënlandais;

2° Les langues andes-parime, parlées entre l'océan Atlantique, l'Amazone, le grand Océan, le Guatémala, et comprenant le caraïbe, le tamanaque, etc.;

3° Les langues guaranis, parlées entre l'Atlantique, les Andes, la Plata, l'Orénoque, et comprenant le guarani, le camacan, le payagua, le guaycurus, etc.;

4° Les langues mexicaines : le nahualt ou mexicain, parlé par les Aztèques; l'otomi, le maya, etc.;

5° Les langues péruviennes : l'abipon, le mocaby, le péruvien, le chiquitos, etc.;

6° Deux séries d'idiomes bien distincts par leur nature propre et la position géographique des peuples qui les parlent : 1° le pécherais, parlé dans l'archipel Magellan, ainsi que l'araucan, parlé dans le Chili; 2° les nombreux dialectes du centre de l'Amérique septentrionale, tels que le cherokee, le delaware, le sioux, le comanche, le natchez, etc.

Pour de plus amples détails, voir chaque langue séparément dans le dictionnaire, à l'ordre alphabétique.

II. — **Littérature en Amérique.** Antérieurement à la guerre de l'Indépendance, il n'y a pas, à proprement parler, de littérature spéciale aux Etats-Unis. Des poésies, des traductions de la Bible, des ouvrages de métaphysique, quelques travaux historiques et politiques, les *Observations sur l'entretien des noirs*, de John Woolman, et enfin les œuvres de Franklin; forment le bilan littéraire de cette contrée depuis l'établissement de la colonie jusqu'à sa déclaration d'indépendance. De tous les écrivains de cette période, Franklin est le seul dont le nom soit resté, et ce succès n'est pas dû seulement à l'importance politique de ses œuvres, mais à leur forme élégante, pittoresque, et à la pureté du style. Ses ouvrages les plus célèbres sont : l'*Almanach du Bonhomme Richard*, traité de morale et d'économie domestique dont le succès fut universel, et dont des milliers d'exemplaires furent vendus en France; puis son *Autobiographie*, ses *Essais* et sa *Correspondance*, où se trouve la délicieuse lettre à Mme Helvétius sur les *Ephémères*. « Il est impossible, dit avec beaucoup de justesse M. Lasseau, de lire Franklin sans estimer sa pensée et sans aimer sa parole. » Dans le laps de temps qui s'est écoulé depuis la révolution américaine jusqu'à nos jours, la littérature a pris aux Etats-Unis un immense développement, et, grâce à la liberté dont jouit ce pays, tous les genres ont été cultivés et présentent un nombre d'ouvrages étonnant, pour une nation qui ne compte pas encore un siècle d'existence. L'abondance des matières nous obligera de les diviser par genres, afin de mettre plus de clarté dans ce dénombrement, nécessairement très-succinct.

1° THÉOLOGIE ET PHILOSOPHIE. Les ouvrages abondent sur cette matière toujours chère aux protestants, qui n'en sont pas encore arrivés à notre indifférence en matière de religion. Nous citerons principalement les écrits de Jonathan Edwards, du docteur Charles Chauncey, de Joseph Bellamy, Samuel Hopkins, Th. Dwight et J. Witherspoon; les *Esquisses de la science morale*, par le docteur Alexander; la *Philosophie mentale*, de Th. Upham; les écrits de Hickok; de Tappan; de Fr. Bowen, philosophe de l'école de Locke; ceux de Marsh, de Green, d'Emerson et de Parker; les œuvres des écrivains orthodoxes Worcester, M. Stuart, L. Woods, des unitaires H. Ware, A. Norton, B. Whitman et W. E. Channing, dont on cite l'*Argument moral contre le calvinisme*, l'*Essai sur la littérature nationale*, enfin ses *Remarques sur John Milton* et *sur Napoléon Bonaparte*. Telle est la phalange d'écrivains moralistes qui représentent d'une manière complète l'ensemble des idées philosophiques de l'Amérique anglaise.

2° POÉSIE. L'époque de la révolution produisit le premier poëte national, J. Trumbull, qui, dans son poëme comique de *Mac-Fingal*, attaqua sans pitié les adversaires de la liberté. Après lui, vient, par ordre de date, T. Dwight, auteur d'une épopée, la *Conquête de Canaan*, et d'un *Village florissant*, qui est la contre-partie du *Village abandonné*, de Goldsmith, et dont le style excellent influa sur la littérature de l'époque. Barlow, poëte et commerçant, publia un poëme épique, *la Colombiade*, et la *Bouillie de maïs*, œuvre plus modeste, mais remplie d'aisance et de facilité. A côté de Barlow, il convient de placer Philippe Freneau, poëte patriotique d'origine française, et John Pierpont, qui a publié, en 1816, les *Chants de la Palestine*, d'une harmonieuse versification, ainsi que des odes qui sont de véritables chefs-d'œuvre et ses principaux titres à la renommée. W. Cullen-Bryant publia, en 1821, des *Méditations sur la mort*, poésies d'une haute portée philosophique, et le magnifique poëme des *Ages*, dans lequel il passe en revue l'histoire de l'Amérique depuis sa découverte jusqu'à la guerre de l'Indépendance, et où il donne d'admirables descriptions des scènes de la nature dans ce merveilleux pays. Enfin arrivent J. Rodman Drake, qui a publié, entre autres ouvrages, le *Lutin coupable*, une pièce patriotique intitulée le *Drapeau américain*, une satire, *Fanny*, et le *Château d'Alnwick*, souvenir d'un voyage en Angleterre; Green Halleck, l'auteur de *Marco Botzaris*. — Richard Wilde, Hillhouse, Morris, Howard et Payne, méritent, à des titres divers, d'être également cités, sans oublier non plus quelques charmantes pièces de M. Emerson, telles que l'*Abeille sauvage*, le *Problème*, etc., et les drames en vers de Parker Willis : *Tortesa l'usurier* et *Bianca Visconti*. Parmi les poëtes tout à fait contemporains, nous mentionnerons : H. W. Longfellow, qui a publié *les Voix de la Nuit*, des *Ballades*, un drame intitulé l'*Etudiant espagnol*, des *Poëmes sur l'esclavage*, le *Bord de la mer*, la *Légende dorée*, le *Chant de Hiawatha*, et, en 1858, *Comment Miles Standish fit sa cour;* Greenleaf Whittier, l'adversaire déclaré de l'intolérance religieuse, dont on a *Mog-Megow*, les *Légendes de la Nouvelle-Angleterre*, l'*Etranger à Lowell*, la *Fiancée de Pennacook*, etc., etc.; Wendel Holmes, poëte satirique; Edgard Poë, popularisé chez nous comme romancier, mais dont l'Amérique possède de nombreuses poésies, entre autres le *Ver vainqueur*, *Annabel Lee*, élégie composée sur la mort de sa femme, et le *Corbeau*, trois admirables pièces où l'étrange et le fantastique sont la note dominante; Lowel, auteur du *Fils du Pauvre*, admirable poëme philosophique, d'une élégie *Sur la Mort d'un enfant*, qui laisse loin derrière elle les stances trop vantées de Malherbe, et enfin de la *Fable pour les Critiques*, où il a successivement bafoué la plupart de ses confrères en Apollon. Bayard Taylor, auteur des *Poëmes de l'Orient*, et Butler ferment la liste des poëtes américains, auxquels on peut ajouter, pour être complet, les noms de quelques femmes célèbres à un titre quelconque : Lydia Sigourney, Hannah Gould, les sœurs Davidson, les sœurs Warfield, Mmes Child, Mac-Intosch et Fuller-Ossoli.

3° ROMAN. Le génre du roman est relativement aussi cultivé en Amérique qu'en Angleterre, mais on ne trouve le nom d'aucun auteur important avant le commencement de ce siècle. En tête des romanciers américains, se place Fénimore Cooper, dont les ouvrages ont été traduits dans toutes les langues de l'Europe, et qu'on a surnommé, non sans raison, le *Walter-Scott de l'Amérique*. Viennent ensuite Washington Irving et Longfellow, qui sont de spirituels conteurs, et dont le dernier est surtout connu par ses deux volumes *Outremer* et *Hyperion;* Edgard Poë, qui a publié des nouvelles et des contes fantastiques, dont les plus justement admirés sont le *Scarabée d'or*, le *Pendule* et la *Lettre volée*. Après cet auteur, on peut encore citer la *Case de l'oncle Tom*, éloquent plaidoyer de Mme Beecher-Stowe en faveur de l'affranchissement des nègres, ouvrage qui, traduit en plusieurs langues, s'est répandu en Europe à une quantité incalculable d'exemplaires; *Opulence et Misère*, de Mme Stephens; *Transformation* et le *Vieux Foyer*, de Hawthorn; enfin le *Vaste Monde*, d'Elisa Wetherell, et *Ruth Hall*, de Fanny Fern.

4° HISTOIRE. De même que les romanciers, les historiens américains ne datent guère que du commencement du siècle. Le plus célèbre en France est W. Prescott, dont on connaît l'*Histoire de la Conquête du Mexique*, celles *de Ferdinand et d'Isabelle, de la Conquête du Pérou* et *de Philippe II*. L'*Histoire des colonies anglaises dans l'Amérique du Nord*, par Marshall, fut le premier essai d'une histoire locale; elle fut bientôt suivie de l'*Histoire des Etats-Unis*, de Graham; de l'*Histoire de l'Etat du Maine*, par W. Williamson. Les *Esquisses historiques du Michigan*, la *Collection de la Société historique de New-York*, l'*Introduction à l'histoire de la Virginie*, par Campbell; des *Histoires* de la Géorgie, du Kentucky et de la Pensylvanie, documents nombreux et précieux dus au zèle de patriotes savants, apportèrent bientôt d'immenses matériaux aux historiens nationaux, qui ont produit des ouvrages très-remarquables, parmi lesquels nous mentionnerons : la *Vie de Washington* et l'*Histoire des Etats-Unis*, de Bancroft; l'*Histoire de la Conspiration de Pontiac*, de Parkman; celle des *Hommes du Nord*, par Wheaton; l'*Histoire navale des Etat-Unis*, de F. Cooper; la *Biographie des Indiens*, de Thatcher; l'*Histoire des Tribus indiennes de l'Amérique du Nord*, par Mac-Kenney et Hall, et enfin les *Recherches algiques* et *Oneota, ou la race rouge en Amérique*, très-remarquables ouvrages de Schoolcraft. Parmi les œuvres purement bibliographiques publiées en Amérique, nous ne pouvons nous dispenser de citer la *Biographie américaine*, éditée par M. Jared Sparks; la *Vie et les Ecrits de Washington*, par le même; les *Portraits des Loyalistes américains*, de Sabine; deux *Vies de Jefferson*, l'une de Rayner et l'autre de Randall; les *Vies de Goldsmith, de Washington* et *de Mahomet*, par Washington Irving, etc., etc.

5° VOYAGES. Comme les Anglais, les Américains sont voyageurs, et, une fois de retour dans leur patrie, ils aiment à rendre compte de leurs impressions. Les ouvrages de ce genre les plus remarquables en Amérique sont : le *Compte rendu de l'expédition d'exploration des Etats-Unis*, par Ch. Wilkes; *Une Année en Europe*, par Griscom; les *Lettres d'Europe*, par Carter; *Visite à Constantinople et à Athènes*, par W. Colton; les *Incidents de voyage*, de Stephens, et les nombreux ouvrages de Bayard Taylor et du colonel Frémont.

III. — **L'art en Amérique.** Les premiers explorateurs de l'Amérique ne furent pas médiocrement surpris d'y trouver des monuments rappelant, par leur masse imposante, les constructions cyclopéennes, et, par leur style, l'architecture pyramidale de l'ancienne Egypte. Le Mexique et le Pérou conservent encore d'intéressants débris de cet art primitif. On conçoit qu'après la conquête, un art nouveau n'ait pu prendre naissance chez des peuples composés d'aventuriers et de traficants. Mais n'est-on pas en droit de s'étonner que, de nos jours, il n'existe pas dans les deux Amériques un seul centre artistique? Les quelques peintres qui s'occupent de travaux décoratifs, de peinture de portraits, de sculpture ou d'architecture, pastichent aveuglément les productions de l'art européen. Les quelques tableaux envoyés à l'exposition de 1855, par des artistes nés en Amérique, nous ont appris d'ailleurs que l'école française possède à peu près seule le privilége de fournir des modèles au nouveau monde.

Amérique (PARIS EN), ouvrage de M. Laboulaye. V. PARIS EN AMÉRIQUE.

Amérique (DE LA DÉMOCRATIE EN), ouvrage de M. de Tocqueville. V. DÉMOCRATIE.

AMÉRIQUE CENTRALE (RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DE L'), ancienne confédération des cinq républiques de Guatémala, Costa-Rica, Honduras, Nicaragua et San-Salvador. Cette république était bornée à l'ouest par les Etats de Chiapa et d'Oaxaca; au nord, par le Yucatan, la colonie anglaise de Balize et la mer des Antilles; à l'est et au sud-est, par la mer des Antilles et le département colombien de l'Isthme; au sud et au sud-ouest, par le grand Océan. La population, composée de blancs, de mulâtres et d'Indiens, s'élevait à 1,500,000 hab., disséminés sur une surface territoriale que de Humboldt évaluait à 16,740 lieues carrées.

En 1821, ces cinq provinces, qui formaient la capitainerie de Guatémala, suivirent le mouvement des autres colonies espagnoles et proclamèrent leur indépendance. En 1823, un congrès des représentants de ces cinq provinces décréta l'établissement de la confédération de l'Amérique centrale. Le siége des pouvoirs fut établi à Guatémala, et le général Morazan fut nommé président de la nouvelle république. En 1844, à la suite des guerres sanglantes qui désolèrent le pays, l'histoire de l'Amérique centrale cesse d'être commune aux cinq Etats qui composaient la confédération. Le Guatémala donna le premier le signal de la séparation en se proclamant, le 21 mars 1847, *République indépendante et souveraine*. Les autres Etats suivirent bientôt cet exemple.

AMERLING (Frédéric), peintre allemand, né à Vienne en 1803, élève de l'Académie des beaux-arts de cette ville, voyagea en Angleterre, puis en France, où il travailla quelque temps dans l'atelier d'Horace Vernet. Il réussit dans le portrait. Celui de l'empereur François Ier est le plus connu. Parmi ses compositions historiques, on cite : *Didon délaissée par Enée*, et *Moïse dans le désert*. Sentant le besoin de perfectionner son style, il fit, en 1831, un voyage artistique en Italie, où il étudia de près les chefs-d'œuvre des galeries de Venise, Rome et Florence. Un de ses derniers travaux, *Judith*, a produit une vive sensation en Allemagne.

AMERSFORT, ville de Hollande, prov. d'Utrecht; 13,000 hab.; patrie de Jean Barneveldt.

AMERSHAM, ville d'Angleterre, dans le comté de Buckingham, à 40 kil. N.-O. de Londres; 3,000 hab.; église gothique remarquable; fabrique de toiles de coton et de dentelles noires.

AMERTUME s. f. (a-mèr-tu-me — rad. *amer*). Propriété, saveur des substances amères : *L'*AMERTUME *de la coloquinte, des tiges de l'artichaut. L'aloès a une* AMERTUME *qu'il est impossible de déguiser. Les fleurs et surtout les feuilles de l'absinthe sont d'une* AMERTUME *insupportable.* (Chomel.) *L'*AMERTUME *des eaux de la mer diminue en raison de leur profondeur.* (L.-J. Larcher.)

— Fig. Ce qu'une chose a de plus dur, de plus pénible, de plus douloureux : *La providence de Dieu veut que l'homme ressente l'*AMERTUME *des maladies et de la mort.* (Mass.) *Que cet état nouveau où vous allez entrer console toutes les* AMERTUMES *de votre pénitence passée.* (Mass.) *Toutes ces choses me font sentir plus tristement encore l'*AMERTUME *de votre absence.* (Mme de Sév.) *Tout nourrissait l'*AMERTUME *de mes dégoûts.* (Chateaub.) *Qui sait si l'*AMERTUME *des déceptions ne dépravera pas cette âme, jusqu'à présent si pure et si élevée?* (E. Sue.)

Sa douleur sera grande, à ce que je présume;
Mais j'en saurai sur l'heure adoucir l'*amertume*.
CORNEILLE.

‖ Dégoût, peine d'esprit, chagrin, affliction : *Que dites-vous de cette* AMERTUME, *qui vient troubler sa joie et son triomphe?* (Mme de Sév.) *Rassemblez tous les amusements autour de vous, il s'y répandra toujours du fond de votre âme une* AMERTUME *qui les empoisonnera.* (Mass.) *La vie a tant d'*AMERTUME, *qu'il ne faut pas que ceux qui peuvent l'adoucir y versent du poison.* (Volt.) *Le triomphe de la religion, c'est de mêler une douceur céleste aux* AMERTUMES *de la vie.* (Marmontel.) *Alors même que l'homme est heureux, il y a dans ses plaisirs un fond d'*AMERTUME. (Chateaub.) *Le travail est un plaisir pur, vrai, sans* AMERTUME *et sans repentir.* (Tissot.) *L'ordre, dans la société, si parfait qu'on le suppose, ne chassera jamais entièrement l'*AMERTUME *et l'ennui.* (Proudh.) *Je ne me dissimulai rien des* AMERTUMES *qui découleraient pour moi de l'engagement que j'allais prendre.* (Lamart.) *Il y avait dans l'accent de ce pauvre homme une si poignante expression d'*AMERTUME, *que le comte en fut touché.* (E. Sue.)

Tout au monde est mêlé d'*amertume* et de charmes.
La guerre a ses douceurs, la paix a ses alarmes.
LA FONTAINE.

Ma plus grande *amertume*, en ce funeste sort,
C'est d'entendre Alvarez prononcer notre mort.
VOLTAIRE.

Pour contenter ses frivoles désirs,
L'homme insensé vainement se consume;
Il trouve l'*amertume*
Au milieu des plaisirs.
RACINE.

‖ On dit de même, *L'amertume de l'âme, du cœur*, L'amertume qui remplit l'âme, le cœur : *Celui-ci meurt dans les prospérités et dans les richesses; celui-là dans les misères et dans l'*AMERTUME *de son âme.* (Fléch.) *Vous êtes venu répandre l'*AMERTUME *de votre cœur au pied des tribunaux sacrés.* (Mass.) *Pourquoi la vie a-t-elle été donnée à ceux qui sont dans l'*AMERTUME *du cœur?* (Ch. Nod.) *L'œuvre du pape était accomplie avec moins d'*AMERTUME *pour son cœur qu'il ne l'avait craint d'abord.* (Thiers.)

J'avais tantôt rempli d'*amertume* et de fiel
Son cœur déjà saisi des menaces du ciel.
RACINE.

Vous voulez empêcher un cœur de s'épancher,
Quand vous le remplissez de fiel et d'*amertume*.
LA CHAUSSÉE.

‖ Ce qu'il y a d'offensant, d'aigre, de mordant dans des discours, des écrits; ce qui indique l'animosité, la haine : *Parler de quelqu'un avec* AMERTUME. *Il y a bien de l'*AMERTUME *dans cette critique, dans cette défense.* (Acad.) *Le régent me rappela tous les propos de Meudon, leur* AMERTUME, *leur énormité de la part du comte de Roucy.* (St-Sim.) *On nous reproche l'*AMERTUME *de notre censure.* (D'Aguess.) *J'entends quelqu'un se récrier sur l'*AMERTUME *de mon plaidoyer.* (Beaumarch.) *Sa parole était irrésistible, et d'une effroyable* AMERTUME. (Villem.) *Dans Chateaubriand, il y a souvent une pointe, une épigramme, une* AMERTUME *qui n'est pas chez Bernardin, son devancier.* (Ste-Beuve.)

— Métaphoriquem., et surtout dans le langage mystique, *Calice d'amertume, l'amertume du calice*, Les humiliations, les souffrances mêmes, considérées comme un breuvage amer qu'on est forcé d'avaler : *Il faut boire toute l'*AMERTUME DE CE CALICE. (Mass.) *M. de La Trappe excusait tout ce qu'il ne pouvait nier, et avalait à longs traits l'*AMERTUME DE CE CALICE. (St-Sim.) *Le Christ a bu jusqu'à la lie* LE CALICE D'AMERTUME. (Chateaub.)

— Pathol. Sensation d'amertume dans la bouche, qu'éprouvent les malades dans un grand nombre d'affections, et qui trouble leur appétit.

— **Syn. Amertume, affliction, désolation douleur, mal, peine, souffrance, tourmen** V. AFFLICTION.

— **Antonymes.** Aménité, douceur, suavité.

AMESBURY ou **AMBRESBURY**, village d'Angleterre, à 12 kil. N. de Salisbury, sur l'Avon; 950 hab. Beau château; ruines d'une magnifique abbaye de bénédictines, fondée en 980 par la veuve d'Edgar; aux environs, célèbre monument ou cirque druidique de Stonehenge. Près de là, à Milston, naquit Addison.

AMESTRANT (a-mè-strant) part. prés. du v. Amestrer.

AMESTRÉ, ÉE (a-mè-stré) part. pass. du v. Amestrer.

AMESTREMENT s. m. (a-mè-stre-man — rad. *amestrer*). Action d'amestrer.

AMESTRER v. a. ou tr. (a-mè-stré). Teintur. Mêler le carthame, ou safran bâtard, préalablement lavé, avec de la cendre gravelée, en les piétinant par petites parties.

AMÉTABOLE s. et adj. (a-mé-ta-bo-le — du gr. *ametabolos*, sans changement). Entom. Se dit des insectes qui ne subissent pas de métamorphose complète, mais seulement des changements de peau successifs, comme les hémiptères, les orthoptères, etc.

AMÉTAMORPHOSE s. f. (a-mé-ta-mor-fo-ze — du gr. *a* priv., et de *métamorphose*). Zool. Phénomène présenté par certains animaux qui ne subissent pas de métamorphose complète, tels que les crustacés, les arachnides, etc.

AMÉTHODIQUE adj. (a-mé-to-di-ke — de *a* priv., et de *méthodique*). Didact. Qui est sans méthode, sans ordre. Inusité.

AMÉTHYSE s. f. (a-mé-ti-ze — rad. *améthyste*, par allusion à la couleur de l'insecte). Entom. Genre d'insectes diptères, ne contenant qu'une seule espèce, l'*améthyse fasciée*, qui se trouve au cap de Bonne-Espérance.

AMÉTHYSTE s. f. (a-mé-ti-ste — du gr. *amethustos*, qui n'est pas ivre). Pierre précieuse de couleur violette, qui a été ainsi nommée parce que les anciens lui attribuaient la propriété de préserver de l'ivresse : *L'art est parvenu à imiter les* AMÉTHYSTES, *de même que la plupart des autres pierres précieuses. Dans le symbolisme chrétien, l'*AMÉTHYSTE *représente la modestie et l'humilité.*

— Hist. relig. Une des douze pierres dont était orné le pectoral du grand prêtre, sur lequel elle occupait le neuvième rang.

— Ornith. Espèce d'oiseau-mouche, qui habite la Guyane.

— Erpét. Serpent du genre python.

— Encycl. Minér. L'*améthyste* est un quartz hyalin coloré par de l'oxyde de manganèse. Sa couleur offre toutes les nuances du violet, mais elle est souvent entremêlée de bandes brunes ou blanchâtres. Cette pierre est très-recherchée en bijouterie quand elle est d'un beau violet velouté et que sa teinte est bien uniforme, ce qui arrive rarement, pour peu que ses dimensions soient un peu grandes. On l'appelle vulgairement *pierre d'évêque*, parce qu'elle sert surtout à orner les anneaux des évêques. Les plus belles *améthystes* viennent du Brésil, de l'Espagne et de l'Inde. On en trouve aussi quelques-unes dans nos départements des Hautes-Alpes et du Puy-de-Dôme. — L'*améthyste* dite *orientale* n'est pas une *améthyste* proprement dite, mais un corindon hyalin violet. Elle se distingue de la précédente par sa nuance pourprée, et par sa densité et sa dureté, qui sont plus grandes.

AMÉTHYSTÉ, ÉE adj. (a-mé-ti-sté — rad. *améthyste*). Qui a la couleur de l'améthyste, c'est-à-dire qui est d'un beau violet.

— s. f. Bot. Plante de la famille des labiées, qui croît dans toute l'Asie centrale, et qui est cultivée dans nos parterres.

AMÉTHYSTIN, INE adj. (a-mé-ti-stain, i-ne rad. *améthyste*). Qui est de couleur violette.

AMÉTRIE s. f. (a-mé-trî — du gr. *a* priv.; *metron*, mesure). Défaut de mesure, irrégularité.

AMÉTRIE s. f. (a-mé-trî — du gr. *a* priv.; *mêtra*, matrice). Térat. Absence d'utérus.

AMETTE s. f. (a-mè-te — diminut. de *âme*). Petite âme; syn. de *amelette*. On écrivait aussi AMÈTE.

AMEUBLEMENT s. m. (a-meu-ble-man — rad. *meuble*). Ensemble, assortiment des meubles nécessaires pour garnir, orner un appartement, une chambre : *Un bel, un riche* AMEUBLEMENT. *Un* AMEUBLEMENT *tout à fait passé de mode. Nous traversâmes trois ou quatre chambres ornées de riches* AMEUBLEMENTS. (Le Sage.) *Le maître mange, couche et dort sur la seule natte qui compose tout son* AMEUBLEMENT. (Chateaub.) *Tel était l'*AMEUBLEMENT *de ce petit boudoir abandonné.* (G. Sand.) *Rien de plus élégant et de plus distingué que l'*AMEUBLEMENT *de ce salon.* (E. Sue.) *C'était un* AMEUBLEMENT *inouï pour la province.* (E. Sue.) *Le comte voulait examiner en même temps les travaux et l'effet des nouveaux* AMEUBLEMENTS, *car il mettait de l'amour-propre à la restauration de son château.* (Balz.) *Après avoir procuré à leurs enfants des palais, des châteaux, des* AMEUBLEMENTS *magnifiques, ils jouissent de les en voir jouir.* (Thiers.)

La chaise où je m'assieds, la natte où je me couche,
La table où je t'écris, l'âtre où fume une souche,
De cet espace étroit sont tout l'*ameublement*.
LAMARTINE.

— Encycl. Chez les peuples de l'Orient, les meubles étaient incrustés d'or, d'ivoire et de matières précieuses; ce luxe que nous retrouvons aujourd'hui dans les harems de la Turquie et de l'Inde, était loin de s'allier toujours avec la commodité et l'agrément des habitations. En Egypte, les meubles étaient ornés de figures hiéroglyphiques à mi-relief, rehaussées d'or et de vives couleurs. Dans la Perse, l'*ameublement* consistait surtout en tapis superbes. Les Grecs et les Romains s'attachaient aux tableaux et aux statues. Les vases et les meubles de la Grèce sont caractérisés par la pureté des formes. Les Romains employaient de beaux stucs, des marbres précieux, des mosaïques, peu de tentures. Chez nos pères, des peaux de bêtes garnies de leurs fourrures revêtirent d'abord les murs et les meubles; puis vinrent les nattes de jonc travaillées et peintes avec art; puis aux nattes succédèrent les étoffes byzantines et les tissus de toute sorte. La Renaissance, en développant le goût, donna un grand essor à toutes les branches de l'industrie qui s'occupent de l'*ameublement* : la manufacture des Gobelins fut fondée, et les meubles de l'Occident rivalisèrent avec ceux de l'Orient. A peu près à la même époque parurent en France les tapisseries de cuir dit *bouilli*, faites de peau de veau, représentant des cartels ou armoiries, avec des fleurs et des figures d'animaux relevées en bosse, dorées, argentées, nuancées des plus belles couleurs. Sous le règne de Louis XIV, on ne faisait presque rien pour le confort; Mme de Maintenon, vieille, malade, souffrant du froid dans sa vaste chambre de Versailles, ne pouvait s'y entourer de paravents, parce que les paravents, disait le grand roi, auraient dérangé la symétrie. Au XVIIIe siècle, la mode fit substituer aux tapisseries les tentures en damas, lampas et autres étoffes fabriquées à Lyon. Après 1789, le style grec et romain régna dans l'*ameublement*, comme les idées grecques et romaines dans les esprits. On s'éprit du gothique aux beaux jours du romantisme. Aujourd'hui on est revenu au style de Louis XV. — De tous les peuples modernes, ce sont les Anglais qui savent le mieux, dans l'*ameublement*, unir la recherche du bien-être et des jouissances de la vie intérieure au goût du luxe et de la magnificence.

AMEUBLER v. a. ou tr. (a-meu-blé — rad. *meuble*). Garnir de meubles. Syn. abusif de *meubler*.

AMEUBLI, IE (a-meu-bli) part. pass. du v. Ameublir. Jurispr. Qui est entré dans la communauté conjugale, en parlant d'un immeuble : *Un immeuble* AMEUBLI *est considéré comme les meubles eux-mêmes.*

— Agric. Rendu plus meuble, plus léger, en parlant de la terre : *Sol* AMEUBLI. *Terre* AMEUBLIE. *Seize enfants armés de pelles légères enlèvent cette terre* AMEUBLIE *et la jettent sur la bande de terre qu'a renversée la première charrue.* (Leduc.)

AMEUBLIR v. a. ou tr. (a-meu-blir — de *à* et *meuble*). Jurispr. Convertir en biens meubles; faire entrer ses immeubles dans la communauté : AMEUBLIR *un héritage, un domaine. Un époux peut* AMEUBLIR *ses immeubles en tout ou en partie.*

— Agric. Rendre des terres plus meubles, plus légères : *Les prairies artificielles* AMEUBLISSENT *et enrichissent la terre.* (Chaptal.) *S'il n'était question que d'*AMEUBLIR *le terrain, on pourrait se dispenser des labours.* (M. de Dombasle.) *A l'aide d'une houe, des travailleurs penchés* AMEUBLISSAIENT *le sol pour quelques plantations.* (Th. Gaut.)

AMEUBLISSANT (a-meu-bli-san) part. prés. du v. Ameublir.

AMEUBLISSEMENT s. m. (a-meu-bli-se-man — rad. *ameublir*). Jurispr. Action de faire entrer des biens immeubles dans la communauté conjugale : AMEUBLISSEMENT *général, particulier.* AMEUBLISSEMENT *déterminé.* AMEUBLISSEMENT *indéterminé. L'*AMEUBLISSEMENT *d'un bien, d'un domaine. L'*AMEUBLISSEMENT *remonte aux anciennes coutumes, qui l'avaient introduit pour favoriser la communauté entre époux.* (***.)

— *Clause d'ameublissement*, Clause par laquelle les époux font entrer dans la communauté tout ou partie de leurs immeubles présents ou futurs, en leur donnant fictivement la qualité de meubles.

— Agric. Travail pour ameublir la terre : *Il en coûterait beaucoup pour l'*AMEUBLISSEMENT *de ce terrain.* (Acad.)

— Encycl. Droit. On donne en jurisprudence le nom d'*ameublissement* à une fiction de droit par laquelle les époux, ou l'un d'eux, font passer un immeuble à l'état de meuble, pour le faire entrer dans la communauté. Cette fiction n'a d'effet qu'entre les époux, car, à l'égard des tiers, l'immeuble conserve toujours sa nature propre. La clause d'*ameublissement* a pour effet d'étendre la communauté légale; elle est l'opposé de la *stipulation de propre*, qui la restreint. L'*ameublissement* est *général* ou *particulier*, *déterminé* ou *indéterminé*. On l'appelle *général* quand il comprend tous les immeubles; *particulier*, quand il ne s'applique qu'à certains immeubles spécialement désignés. L'*ameublissement* est *déterminé* quand l'époux a déclaré ameublir et mettre en communauté tel immeuble désigné, soit en totalité, soit jusqu'à concurrence d'une certaine somme. Il est *indéterminé* quand l'époux a déclaré apporter ses immeubles en communauté jusqu'à concurrence d'une somme fixée, mais sans en désigner aucun.

— Agric. En agriculture, l'*ameublissement* est l'action de rendre le sol plus meuble, c'est-à-dire d'en diminuer la compacité, soit en le divisant mécaniquement au moyen de la charrue, de la herse et du rouleau, soit en employant des amendements : sable, argile calcinée, marne, etc. Le drainage est aussi un excellent moyen d'*ameublissement* pour les terres froides et argileuses. L'*ameublissement* a pour but de rendre la terre plus propre à subir les influences des agents atmosphériques.

AMEULONNANT (a-meu-lo-nan) part. prés. du v. Ameulonner.

AMEULONNÉ, ÉE (a-meu-lo-né) part. pass. du v. Ameulonner : *Blé* AMEULONNÉ. *Foin* AMEULONNÉ.

AMEULONNER v. a. ou tr. (a-meu-lo-né — rad. *meule*). Econ. rur. Mettre du blé, du seigle, de l'avoine, du foin, etc., en meule : *Il faut profiter d'un temps sec pour* AMEULONNER *les récoltes.*

AMEUTABLE adj. (a-meu-ta-ble — rad. *ameuter*). Qui peut être facilement ameuté, attroupé : *Il n'y a rien d'*AMEUTABLE *comme les oisifs de Paris.*

AMEUTANT (a-meu-tan) part. prés. du v. Ameuter : *Des gens* AMEUTANT *le peuple.* (Trév.)

— Fig. :

La voix de ces tribuns *ameutant* les tempêtes.
LAMARTINE.

AMEUTÉ, ÉE (a-meu-té) part. pass. du v. Ameuter. Chass. Se dit des chiens mis en meute, c'est-à-dire en état de chasser ensemble : *Chiens bien, mal* AMEUTÉS.

— Assemblé tumultueusement : *Peuple* AMEUTÉ. *Des ouvriers* AMEUTÉS. *Nous mîmes en fuite les paysans* AMEUTÉS *contre nous. Le maître de Leporello relève audacieusement son front dédaigneux, et, seul contre tous, brave encore la foule* AMEUTÉE. (E. Sue.) *Un grand attroupement de caïques était* AMEUTÉ *à l'échelle du kiosque vert.* (Th. Gaut.)

— Abusivem. : *Je regardais ces barques* AMEUTÉES *au flanc du navire comme de petits poissons autour d'une baleine.* (Th. Gaut.)

AMEUTEMENT s. m. (a-meu-te-man — rad. *ameuter*). Chass. Assemblage de chiens dans une meute.

— Action d'ameuter, d'attrouper : *Ces* AMEUTEMENTS, *en apparence contre les ducs, ne furent en effet pratiqués que pour se fortifier contre les princes du sang.* (St-Sim.)

AMEUTER v. a. ou tr. (a-meu-té — rad. *meute*). Assembler les jeunes chiens avec les vieux pour les dresser : *Il faut beaucoup de temps et de patience pour* AMEUTER *les chiens.* ‖ Assembler les chiens courants pour courre la bête.

— Occasionner un rassemblement, un attroupement : *Cet ivrogne* AVAIT AMEUTÉ *tous les passants. Son singulier accoutrement* AVAIT AMEUTÉ *tous les oisifs du quartier.* ‖ Dans un sens plus général, Rassembler des gens dans un but de désordre, de sédition : AMEUTER *la populace. On* AVAIT AMEUTÉ *contre moi toute la ville. Cette Espagnole avait soin de m'appeler maudit Français, dans l'espoir d'*AMEUTER *la multitude.* (Salvandy.) *Il y a des gens qui prennent plaisir à* AMEUTER *le public contre le fabricant.* (Balz.) *Elle criait pour* AMEUTER *le voisinage.* (G. Sand.) *Cette vieille est capable d'*AMEUTER *la maison contre moi.* (E. Sue.)

— Absol. Former des attroupements : *La présence des troupes échauffera,* AMEUTERA, *produira une fermentation universelle.* (Mirab.) *Un homme qui dogmatise attroupe, et bientôt il peut* AMEUTER. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Soulever, déchaîner : AMEUTER *contre soi tous les ressentiments, toutes les colères.*

Est-ce moi qui menace? *ai-je ameuté* l'empire?
M.-J. CHÉNIER.

Autrefois tu l'as vu, sur ton gaillard d'avant,
Souffler pour *ameuter* le vent.
CHATEAUBRIAND.

— Mar. Mettre de l'accord, de l'ensemble dans un équipage pour exécuter des manœuvres.

S'ameuter, v. pr. S'assembler, se coaliser, pour agir de concert : *Tout le peuple des faubourgs* S'AMEUTA *devant les boutiques de boulangers. Ils* S'AMEUTÈRENT *contre lui.* (Acad.) *Le parlement de Paris, les maîtres des requêtes, les autres cours, les rentiers,* S'AMEUTÈRENT. (Volt.) *C'est son sort, à cette pauvre France, de voir de temps à autre l'Europe envieuse* S'AMEUTER *contre elle et conjurer sa ruine.* (Michelet.) *Les rois ne* S'AMEUTERONT *plus contre la république.* (A. Billiard.)

— Antonymes. Calmer, disperser, pacifier, réprimer.

AMFREVILLE, famille de marins célèbres du XVIIe siècle. Trois frères de ce nom prirent une part glorieuse à la malheureuse bataille de la Hogue, en 1692. L'aîné, le marquis d'Amfreville, était chef d'escadre et commandait l'avant-garde. Il mourut lieutenant général, dans un âge avancé.

AMFREVILLE-LA-CAMPAGNE ou **LES CHAMPS**, ch.-lieu de cant. (Eure); arrond. de Louviers; pop. aggl. 576 hab. — pop. tot. 729 hab. Briqueterie et fours à plâtre.

AMFREVILLE-SOUS-LES-MONTS, village du dép. de l'Eure, arrond. des Andelys; [illegible]10 hab.; est voisin de la côte des Deux-Amants, à laquelle se rattache une tradition poétique. Le seigneur du lieu avait promis la main de sa fille à l'amant qui la recherchait, à la condition qu'il la porterait sur ses épaules, sans se reposer et s'arrêter un moment, jusqu'au haut de cette côte rapide. L'amant y parvint; mais à peine arrivé, il expira. Son amante ne put lui survivre, et, suivant la touchante expression de Ducis :

Lui mourut de fatigue, elle de sa douleur.

AMHARA, Etat indépendant d'Abyssinie, cap. Gondar, habité par un peuple chrétien dont les mœurs, remarquablement douces, attestent un degré de civilisation assez avancée.

AMHARIEN, IENNE s. et adj. (a-ma-ri-ain, è-ne). Géogr. Habitant de l'Amhara; qui appartient à cet Etat ou à ses habitants : *Un* AMHARIEN. *Les superstitions* AMHARIENNES.

AMHARIQUE (LANGUE), idiome qui tire son nom de la province d'Amhara (Abyssinie), où il est parlé dans sa plus grande pureté. Dans les provinces d'Angot, d'Efat, de Begemder, de Samen, etc., on ne parle que des dialectes inférieurs, dont la classification n'a point encore été faite. Mais la classification de l'*amharique* suffit aux voyageurs pour se faire comprendre dans toute l'Abyssinie. On suppose que cette langue est la même que celle qu'Agatarchides a appelée langue *kamara*. Elle a commencé seulement vers l'an 1300 à prévaloir en Abyssinie sur la langue *guiz*, ancien éthiopien ecclésiastique, qui est encore aujourd'hui, néanmoins, la langue des savants et des lettrés, celle qui est employée dans les documents publics. La Société biblique anglaise a publié en amharique les *Psaumes* de David et le Nouveau Testament. On croit que cette langue est un dialecte sémitique dégénéré, ayant conservé son caractère, grâce à sa construction grammaticale, bien que son vocabulaire soit mêlé de termes africains. Il est probable que l'amharique et autres idiomes de l'Ethiopie sont dérivés du vieux dialecte arabe des Himyarites de l'Yémen. Il ajoute aux vingt-six lettres de la langue guiz sept caractères qui servent à exprimer quelques sons particuliers; mais chacune de ces dernières lettres est en réalité une syllabe. L'amharique, comme les autres dialectes éthiopiens, s'écrit de gauche à droite, suivant la méthode européenne.

AMHERST (Jeffrey, lord), général anglais, né en 1717, mort en 1793, assista, comme officier d'état-major du duc de Cumberland, aux batailles de Raucoux, Dettingen, Fontenoy, Laufeld, Hastenbeck, et fut nommé, en 1758, major général de l'armée. La guerre ayant éclaté à cette époque entre la France et l'Angleterre, les talents militaires d'Amherst lui firent décerner le commandement des troupes anglaises destinées à agir dans l'Amérique septentrionale. Il réduisit successivement Louisbourg, le fort Duquesne, le fort Niagara, Québec, Montréal, et se rendit ainsi maître du Canada. En 1761, il reçut le gouvernement des provinces anglaises dans le nouveau monde, revint en Angleterre après la signature de la paix, et fut élevé à la pairie en 1776, avec le titre de baron de Holmesdale, dans le comté de Kent.

AMHERST (William PITT, comte D'), homme d'Etat anglais, neveu du précédent, né en 1773, mort en 1857, hérita du titre de pair à la mort de son oncle, le général lord Amherst, et puisa à l'école de Pitt les principes du torysme le plus étroit. Il débuta dans la carrière diplomatique par une mission en Italie, et fut ensuite envoyé en Chine par la Compagnie des Indes (1816), afin d'obtenir de la cour du Céleste-Empire des avantages pour son commerce. Après quelques concessions d'amour-propre faites aux mandarins chinois dans l'intérêt de sa mission, le fier Anglais se révolta contre le cérémonial humiliant qu'on voulait lui imposer à la cour, rompit les négociations et revint en Angleterre. A Sainte-Hélène, où relâcha son navire, il eut une longue entrevue avec Napoléon. En 1823, lord Amherst fut nommé gouverneur général dans les Indes orientales, et c'est pendant son administration qu'eut lieu la guerre des Anglais avec le puissant empire des Birmans. Il rentra en Europe en 1828, et devint chambellan du roi George IV.

AMHERSTIE s. f. (a-mèr-stî — de *Amherst*, n. pr.). Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses, dont l'unique espèce est l'une des plus magnifiques productions végétales que l'on connaisse. C'est un arbre qui croît au pays des Birmans, et produit des grappes longues d'un mètre et de grandes fleurs écarlates. Cette plante, dont rien n'égale la magnificence, s'appelle *thoca* dans l'Inde. L'Anglais Wallich, directeur du jardin botanique de la compagnie des Indes, lui donna le nom de *amherstia nobilis*, en l'honneur de l'épouse du comte d'Amherst, gouverneur général des Indes.

AMHERSTTOWN, ville forte de l'Indoustan anglais, sur le golfe de Martaban; 20,000 hab. Elle possède un bon port et des fortifications qui la rendent d'une grande importance militaire pour les Anglais.

AMHURST (Nicolas), poëte satirique anglais, né en 1706, mort en 1742. Ses mœurs scandaleuses l'ayant fait chasser du collége Saint-Jean, à Oxford, dont il était membre, il s'en vengea par deux poëmes satiriques : *Oculus Britanniæ* et *Terræ Filius*, et alla ensuite se fixer à Londres. Il y prit part à une publication périodique à laquelle travaillèrent également lord Bolingbroke et Pulteney, et qui, dirigée contre le ministère Walpole, eut un prodigieux succès. Mais la fortune d'Amhurst, même après la chute du ministère, n'en reçut aucun accroissement, et il mourut si pauvre que son imprimeur fut obligé de payer son cercueil. Entre autres poésies, on a aussi de lui la *Convocation*, poëme en cinq chants, dirigé contre le haut clergé, et le *Général anglais*, autre poëme consacré à la gloire de Jean, duc de Marlborough.

AMI, IE s. (a-mi — du lat. *amicus*; formé de *amare*, aimer). Celui, celle qui nous aime, que nous aimons : *Un* AMI *sûr, fidèle, sincère. Un* AMI *intime. Un* AMI *froid, suspect. Un* AMI *perfide. Servir ses* AMIS. *Se brouiller avec ses* AMIS. *C'est un de mes anciens* AMIS. *Elle était une des meilleures* AMIES *de ma femme. Cela est d'un mauvais* AMI, *d'un faux* AMI. *Mes* AMIS, *il n'y a point d'*AMIS. (Aristote à ses disciples.) *Choisis pour ton* AMI *l'homme que tu connais pour le plus vertueux.* (Pythagore.) AMI *vaut où argent faut.* (St Bernard.) *L'homme entièrement seul est celui qui n'a pas d'*AMI. (Bacon.) *C'est un* AMI *froid qu'un* AMI *neutre.* (St-Evrem.) *Je ne vois rien de plus condamnable qu'un* AMI *qui ne nous parle point franchement.* (Mol.) *Il se fit des* AMIS *fidèles qui ne le trompèrent jamais.* (Boss.) *Voulez-vous juger d'un homme? Observez quels sont ses* AMIS. (Fén.) *Il ne faut pas regarder quel bien nous fait un* AMI, *mais seulement le désir qu'il a de nous en faire.* (La Rochef.) *Les hommes vertueux ont seuls des* AMIS. (La Rochef.) *Pour avoir de vrais* AMIS *il faut être capable d'en faire.* (La Rochef.) *Il est plus honteux de se défier de ses* AMIS *que d'en être trompé.* (La Rochef.) *Il est doux de voir ses* AMIS *par goût et par estime; il est pénible de les cultiver par intérêt.* (La Bruy.) *Il ne faut pas aimer ses* AMIS *pour les éprouver, mais les éprouver pour les aimer.* (La Bruy.) *C'est assez d'un fidèle* AMI; *c'est même beaucoup de l'avoir rencontré.* (La Bruy.) *Voilà ce qui me touche jusqu'au cœur, de voir des* AMIS *de cette trempe.* (Mme de Sév.) *Il n'y a que la charité qui puisse former des* AMIS *solides et véritables.* (Mass.) *Puissé-je te*

revoir bientôt, et retrouver avec toi ces jours heureux qui coulent doucement entre deux AMIS. (Montesq.) *Quoique la vie que je mène soit comme morte aux affaires des hommes, mes* AMIS *ne laissent pas d'avoir dans mon cœur toute la place qu'ils doivent y avoir.* (Rancé.) *Vivez avec des* AMIS *qui adoucissent le fardeau de la vie, qui occupent l'âme et qui l'empêchent de tomber en langueur.* (Volt.) *Christine avait été le disciple et l'*AMI *de Descartes.* (Volt.) *L'*AMI *véritable donne son cœur sans réserve.* (J.-J. Rouss.) *Un honnête homme n'aura jamais de meilleur* AMI *que sa femme.* (J.-J. Rouss.) *J'ai grand' peur que celui qui, dès la première vue, me traite comme un* AMI *de vingt ans, ne me traite, au bout de vingt ans, comme un inconnu.* (J.-J. Rouss.) *J'ai fait des* AMIS *d'un commerce agréable, et je vis content avec eux.* (Le Sage.) *Il vaut mieux déplaire à son* AMI *que lui dissimuler ce qu'on a sur le cœur.* (Marmontel.) *Lorsque mon* AMI *rit, c'est à lui à m'apprendre le sujet de sa joie; lorsqu'il pleure, c'est à moi à découvrir la cause de son chagrin.* (Desmahis.) *Vous ne chercherez pas vos* AMIS *dans un rang trop au-dessus ni trop au-dessous de vous.* (Barthél.) *Quand je suis avec mon* AMI, *je ne suis pas seul, et nous ne sommes pas deux.* (Barthél.) *Qui compte dix* AMIS *n'en a pas un.* (Malesh.) *Que ton* AMI *trouve en toi ce que tu désires trouver en lui.* (St-Lamb.) *Un* AMI *véritable est, au pied de la lettre, un conducteur qui soutire les peines.* (J. de Maistre.) *J'ai eu quelques* AMIS, *une foule de liaisons, encore plus de connaissances; et maintenant je ne suis plus rien pour tout ce monde, qui a oublié jusqu'à mon nom.* (X. de Maistre.) *La femme est l'*AMIE *naturelle de l'homme, et toute autre amitié est faible ou suspecte auprès de celle-là.* (De Bonald.) *Cela fait tant de bien, quand un* AMI *regarde dans notre âme!* (Chateaub.) *Evitez les trois quarts du chemin à l'*AMI *qui revient.* (La Rochef.-Doud.) *Les faux* AMIS *sont des oiseaux de passage qui viennent à la belle saison et s'en vont à la mauvaise.* (Ch. Nod.) *Un* AMI *est un homme à qui l'on s'attache par ce seul motif qu'on désire être aimé de lui.* (J. Droz.) *Un* AMI *est un frère que nous nous sommes choisi.* (J. Droz.) *Quand mes* AMIS *sont borgnes, je les regarde de profil.* (Joubert.) *On pardonne plus difficilement une injustice à ses* AMIS *qu'à ses ennemis.* (Beauchêne.) *Voyez ce que je deviendrais en ce moment, si je n'avais pas avec moi un* AMI *à qui je pusse parler à cœur ouvert; j'étoufferais.* (Th. Leclercq.) *Pour conserver un vieil* AMI, *il faut faire souvent bon marché de son amour-propre; jamais de sa dignité.* (Godet.) *Une femme est souvent pour un homme une excellente* AMIE. (Littré.) *Voltaire disait, en parlant de ces prétendus* AMIS *qui se rendent insupportables par leur indiscrétion et leur importunité : Seigneur, gardez-moi de mes* AMIS, *je me charge de mes ennemis. Voici trois choses excellentes : vieil* AMI, *vieux bois, vieux vin.* (***) *Le petit verre ressemble au lézard; c'est l'*AMI *de l'homme.* (Aphorisme d'un buveur.)

Il n'est meilleur *ami* ni parent que soi-même.
LA FONTAINE.

Chez les *amis* tout s'excuse, tout passe.
LA FONTAINE.

Moi, je cherche un *ami* qui me parle du cœur.
RACINE.

Ma funeste amitié pèse à tous mes *amis*. RACINE.

Je suis homme, tout homme est un *ami* pour moi.
L. RACINE.

Et j'aurais les mortels et les dieux pour *amis*.
VOLTAIRE.

Le sort fait les parents, le choix fait les *amis*.
DELILLE.

Qui possède un *ami* possède un grand trésor.
DUCIS.

Un frère est un *ami* donné par la nature.
LEGOUVÉ.

Un roi ne sait jamais s'il a de vrais *amis*.
BOURSAULT.

On perd tous ses *amis* en perdant tout son bien.
DESTOUCHES.

Plus vaut *ami* qui point
Que flatteur qui oint. XIVe siècle.

Assez trouvez *amis* de bouche,
Mais bien peu sont *amis* de bourse.
Mots dorés de Caton.

Les *amis* de ce pays-là
Valent bien, dit-on, ceux du nôtre.
LA FONTAINE.

Un sage *ami*, toujours rigoureux, inflexible,
Sur vos fautes jamais ne vous laisse paisible.
BOILEAU.

Dans les commencements, je me suis tout permis
Pour chasser de céans ces dangereux *amis*.
DESTOUCHES.

A quoi bon tant d'*amis?*
Un seul suffit quand il nous aime.
FLORIAN.

Quel que soit le chemin, quel que soit l'avenir,
Le seul guide en ce monde est la main d'une *amie*.
A. DE MUSSET.

Mon lièvre avait cette marotte,
Et ne savait point qu'Aristote
Disait aux jeunes Grecs à son école admis :
Mes *amis*, il n'est point d'*amis*. FLORIAN.

— Compagnon, camarade : *Lui et tous ses* AMIS. *Mon fils est allé jouer avec ses petits* AMIS. *J'aime fort mes bons* AMIS, *mais il y a des rencontres où l'amitié se fait sentir davantage.* (Bussy-Rab.)

— Allié; se dit des nations, des souverains unis entre eux par des traités d'alliance : *Dans cette guerre, la France tira peu de secours de ses* AMIS. (Acad.) *Tout se déclare contre la France : on soulève les étrangers, on intimide les* AMIS. (Fléch.) *La France était alors l'*AMIE *nécessaire du Portugal.* (Volt.)

— Par anal. Se dit des animaux qui sont les compagnons de l'homme, qui ont de l'attachement pour lui. Alors il s'empl. substantiv. ou adjectiv. : *Le chien est l'*AMI *de l'homme. Le cheval est l'*AMI *de l'Arabe. Il y a des animaux qui sont* AMIS *de l'homme.* (Acad.)

— Par ext. Celui qui a un goût prononcé, une sorte de passion pour certaines personnes ou certaines choses : *Un* AMI *du vin, de la bouteille, de la table, de la bonne chère. Un* AMI *des plaisirs. Un* AMI *des femmes. Un* AMI *du jeu. Un* AMI *du peuple. Un* AMI *des ouvriers. Un* AMI *des pauvres.* ‖ Dans le même sens, mais dans un ordre d'idées morales ou intellectuelles : *Un* AMI *de la justice, de la vérité, de la liberté. Un* AMI *des mœurs. Un* AMI *de la littérature, des sciences, des arts. Il était l'*AMI *de votre adversité.* (Mass.) *Fox fut le plus ardent* AMI *des doctrines populaires.* (Figaro.)

— *Amie*, dans la langue de la chevalerie, Dame des pensées : *Beaumanoir dit qu'il fallait combattre pour savoir qui avait la plus belle* AMIE. (Volt.) ‖ Dans les généalogies, Maîtresse, en parlant de bâtardise : *Il eut d'une telle, son* AMIE, *un fils qui.....*

— *Ami de cœur*, Véritable ami :

Il a fort bien trouvé son homme
Pour se faire un *ami de cœur*. MARMONTEL.

‖ *L'ami du cœur*, L'amant préféré.

— *Ami de la maison*, Celui qui vit dans l'intimité des personnes composant une famille : *L'*AMI DE LA MAISON *est souvent le maître de la maison. L'*AMI DE LA MAISON *finit presque toujours par désunir les époux qui l'ont accueilli dans leur intérieur.* ‖ Celui que l'on suppose être l'amant de la maîtresse de la maison : *Le sigisbée représente à Gênes l'*AMI DE LA MAISON *à Paris.*

— *Ami d'enfance, de jeunesse*, Celui avec lequel on est lié depuis l'enfance, depuis la jeunesse : *Un* AMI D'ENFANCE *ne se remplace pas.* ‖ On dit dans le même sens : *Etre l'ami de la jeunesse, de l'enfance de quelqu'un : C'était l'*AMI *de mes jeunes années.* ‖ *Ami de collége, de pension*, Celui dont on est l'ami depuis le séjour au collége, à la pension : *Ce sont deux* AMIS DE COLLÉGE.

— *Amis de table, de bouteille, de jeu, de débauche*, Compagnons de plaisir, ceux dont la liaison n'est fondée que sur le plaisir de la table, etc. : *Ces* AMIS *de fricassée et de nappe mise...* (Amyot.) *A la fin de l'année, je ne trouvai plus rien au fond de ma cassette, et en même temps tous mes* AMIS DE TABLE *disparurent.* (Galland.) *Les* AMIS DE TABLE *renvoient ordinairement leur amitié avec la nappe.* (Oxenstiern.) ‖ *Amis d'épée*, Se dit des bretteurs, des ferrailleurs :

Vous êtes de l'humeur de ces *amis d'épée*
Que l'on trouve toujours plus prompts à dégainer
Qu'à tirer un teston s'il le fallait donner.
MOLIÈRE.

— *Ami de cour*, Celui qui n'a que de fausses apparences d'amitié : *Un Espagnol a judicieusement comparé les* AMIS DE COUR *au Mançanarès, qui déborde dans la saison où l'on peut se passer de ses eaux, et qui se trouve à sec lorsqu'on en a le plus besoin.* ‖ *Ami de la faveur, de la fortune*, Celui qui ne s'attache qu'aux personnes en faveur ou dans l'opulence. ‖ Dans le même sens :

On perd tous ses *amis* en perdant tous ses biens.
DESTOUCHES.

Enfin je me dérobe à la joie importune
De tant d'*amis* nouveaux que me fait la fortune.
RACINE.

— *Ami de tout le monde, ami du genre humain*, Celui qui accorde indistinctement son amitié : *L'*AMI DE TOUT LE MONDE *n'est ami de personne.* (Bourdal.)

L'*ami du genre humain* n'est point du tout mon fait.
MOLIÈRE.

— *Ami jusqu'aux autels*, Ami à tout faire, excepté ce qui est contraire à la religion. Ces mots nous viennent de l'antiquité, où l'on avait l'habitude de jurer la main posée sur un autel, et on les cite comme une réponse de Périclès à un de ses amis, qui le sollicitait de faire un faux serment en sa faveur. Le roi chevalier en fit une noble application, lorsqu'il écrivit à Henri VIII, qui lui conseillait de rompre avec l'Eglise romaine comme il venait de le faire lui-même : *Je suis votre ami, mais* JUSQU'AUX AUTELS. ‖ *Ami jusqu'à la bourse*, Celui dont l'amitié ne va pas jusqu'à prêter de l'argent.

— Le mot *ami* entre dans plusieurs autres locutions familières ou proverbiales : *Un mien ami, un sien ami*, Un de mes amis, un de ses amis : *J'ai dîné chez un* MIEN AMI.

Un *sien ami*, voyant ce somptueux repas,
Lui dit : Eh, d'où vient donc un si bon ordinaire?
LA FONTAINE.

‖ *Ami lecteur*, Formule usitée quelquefois dans les préfaces d'ouvrages légers, badins, peu sérieux : *Avant d'entendre l'histoire de ma vie, écoute,* AMI LECTEUR, *un conte que je vais te faire.* (Le Sage.) ‖ *Ami, mon ami, mes amis*, Termes d'affection avec des égaux, de familiarité avec des inférieurs : *Travaille bien,* MON AMI, *et je ne t'oublierai pas. Tu n'as pas un sentiment,* MON BON AMI, *que mon cœur ne partage.* (J.-J. Rouss.) *Le maréchal de Villars court à eux et leur crie : Allons,* MES AMIS, *la victoire est à nous.* (Volt.)

Voilà, *mes chers amis*, ce qui me met en peine.
CORNEILLE.

D'une heure encore, *ami*, mon bonheur se diffère.
VOLTAIRE.

Eh! *mon ami*, tire-moi du danger,
Tu feras après ta harangue. LA FONTAINE.

‖ *L'ami, notre ami.* Se dit quelquefois familièrem. en s'adressant à des inférieurs : L'AMI *François, écoutez que je vous parle. Ho!* L'AMI, *un petit mot.* (Mol.)

Il est bon de vous dire en passant, *notre ami*,
Qu'à Rome il faut agir en galant et demi.
LA FONTAINE.

‖ Se dit aussi dans le même sens à des personnes que l'on ne connaît pas, que l'on voit pour la première fois : *Eh!* L'AMI, *un coup de main, s'il vous plaît.* ‖ *Mon petit ami, mon bel ami, mon cher ami*, est encore un terme de familiarité hautaine et dédaigneuse : MON PETIT AMI, *je veux que vous sachiez...*

— *Qui vive? — Ami!* Interpellation d'une sentinelle dans une place de guerre, une ville en insurrection, et réponse, qui signifie : Je ne suis pas un ennemi, je suis un citoyen inoffensif.

— *En ami, en amie*, Comme ami ou amie, à titre d'ami ou d'amie : *Traiter quelqu'un* EN AMI. *Parler* EN AMI. *Elle n'a pas agi avec moi* EN AMIE. *Je ne vous verrai plus* EN AMI.

Mais je veux bien vous répondre *en amie*.
CORNEILLE.

— *Il n'y a pas à dire, mon bel ami*, c'est-à-dire, Point d'excuses, point de refus; faites cela, vous y êtes obligé.

— Précédé des adjectifs possessifs *mes, notre, nos*, etc., *ami* se dit des individus dont on a déjà parlé dans un ouvrage, et avec lesquels le lecteur est familiarisé : *Nos cinq* AMIS *se trouvèrent dans une chambre close de toutes parts et éclairée par des bougies.* (P. Féval.)

— *Bon ami, bonne amie*, Appellations respectueuses et amicales dont se servent quelquefois les enfants de bonne famille pour désigner un parent, un ami de la maison, un précepteur, etc. ‖ Se prend aussi ironiquement :

J'aime mieux un franc ennemi
Qu'un *bon ami* qui m'égratigne. ARNAULT.

— *M'amie*, Euphémisme de *ma amie*, qu'on emploie familièrement en s'adressant à sa femme, à sa fille et aussi à une femme d'une condition inférieure : *Quoi!* M'AMIE; *il n'est pas de meilleur mari que le mien?* (Marg. de Navarre.) *Elle m'a fait enrager,* M'AMIE. (Mol.)

Je me plais.
Dedans les prisons de *m'amie*. CL. MAROT.

‖ *Mie*, abréviation d'*amie*, employée dans le vieux langage pour Maîtresse, amante : *Combattre pour sa* MIE.

Si le roi m'avait donné
Paris, sa grand' ville,
Et qu'il me fallût quitter
L'amour de ma *mie;*
Je dirais au roi Henri :
Reprenez votre Paris.
J'aime mieux *ma mie*, ô gai!
J'aime mieux *ma mie*.
Ancienne chanson,
citée par Molière dans le *Misanthrope*.

— Bibliogr. Titre donné à certains journaux, à certaines publications périodiques : *L'*AMI *de la Religion. L'*AMI *de la Famille. L'*AMI *du Foyer. L'*AMI *de la Maison. L'*AMI *des Sciences.* V. plus loin, à la partie bibliographique.

— **Hist.** — AMIS CÉLÈBRES : Oreste et Pylade, Damon et Pythias, Nysus et Euryale, Achille et Patrocle, David et Jonathas, Thésée et Pirithoüs, Alexandre et Ephestion, Scipion et Lælius, Montaigne et La Boétie.

— *Nos* AMIS *les ennemis*, Nom donné aux armées étrangères qui envahirent la France en 1815, pour remettre les Bourbons sur le trône. On les appelait ainsi, ironiquement pour flétrir l'enthousiasme antinational avec lequel un certain parti les avait accueillies. Pendant les Cent-Jours, Béranger chansonna *nos* AMIS *les ennemis*, dans l'*Opinion de ces demoiselles :*

D' nos Français j' connaissons l's astuces;
Ils n' sont pas aussi bons chrétiens
Qu' les Prussiens.
Comm' l'argent pleuvait quand les Russes
F'saient hausser d' prix
Tout's les filles d' Paris!
J' n'avions pas l' temps d' chercher nos puces.
Viv' *nos amis*,
Nos amis les enn'mis!

Mais, puisqu'ils r'vienn't, faut les attendre.
Je r'verrons Bulof, Titchakof,
Et Platof;
L' bon Saken, dont l' cœur est si tendre,
Et puis ce cher,
Ce cher monsieur Blücher;
Ils nous donn'ront tout c' qu'ils vont prendre.
Viv' *nos amis*,
Nos amis les enn'mis!

.

J' conviens que d' certain's honnêt's femmes
Tout autant qu' nous en ont pincé
L'an passé;
Et qu' nos cosaqu's, pleins d' leurs bell's flammes,
Prenaient l' chemin
Du faubourg Saint-Germain.
Malgré l' tort qu' nous ont fait ces dames,
Viv' *nos amis*,
Nos amis les enn'mis!

— Hist. anc. Titre d'honneur que portaient les principaux officiers à la cour des rois d'Egypte, de Perse, de Macédoine, etc.

— Hist. relig. *Société des Amis*, Nom que les quakers donnent à leur congrégation. V. QUAKER.

— Adjectiv. Qui aime, qui a de l'affection, de l'attachement : *Etre* AMI *dans la bonne et dans la mauvaise fortune. Etre* AMI *à toute épreuve. Etre* AMI *jusqu'à la mort. Ils étaient* AMIS *de leur pays.* (Montaig.) *Je suis* AMI *de don Juan.* (Mol.) *Il passe pour miracle parmi les hommes quand on voit deux personnes vraiment* AMIES. (Boss.) *Plutôt attristé qu'irrité de cette façon d'accueillir mes avances amicales, je lui dis : Pourquoi nous battre? il vaut bien mieux être* AMIS. (E. Sue.)

Chacun se dit *ami*, mais fou qui s'y repose.
LA FONTAINE.

‖ Allié : *Peuples* AMIS. *Cités* AMIES. *Maisons, nations* AMIES. *On les prit pour une troupe* AMIE. *Entrons dans ce port, voici un peuple* AMI. (Fén.)

Toutes les fois, tyran, qu'on se laisse adopter,
On veut une maison illustre autant qu'*amie*.
CORNEILLE.

‖ Qui a un penchant, une inclination pour : *Ce peuple est vain, léger,* AMI *des nouveautés.* (Marmontel.) *L'imagination est* AMIE *de l'avenir.* (Rivarol.) *Le génie des Arabes est conteur et* AMI *du merveilleux.* (Figaro.) ‖ Qui annonce de la bienveillance, des sentiments affectueux : *Une main* AMIE. *Des sentiments* AMIS. *Vous me parliez autrefois un langage* AMI. (Acad.) *Il m'a montré un visage* AMI. (Acad.) *Jugez si les coups qui partent d'une main si* AMIE *et si favorable peuvent n'être pas proportionnés à notre faiblesse.* (Mass.)

Si mes vers obtenaient quelques regards *amis*.
GILBERT.

— Se dit des choses auxquelles on est attaché ou dont il semble que l'on soit aimé : *Ces livres* AMIS *me parlaient dans la solitude la langue de mon cœur.* (Lamart.)

Des végétaux *amis* la foule t'environne.
ROUCHER.

J'allais d'un tronc à l'autre, et je les embrassais,
Et je croyais sentir, tant notre âme a de force,
Un cœur *ami* du mien palpiter sous l'écorce.
LAMARTINE.

— Poétiq. Propice, faxorable : *Fortune* AMIE. *Destins* AMIS. (Acad.)

Vers ce rivage *ami* les dieux l'ont ramenée.
DELILLE.

. . . O nuit silencieuse!
Prête ton ombre *amie* à sa course pieuse.
MICHAUD.

‖ Se dit également des choses entre lesquelles il semble exister un certain accord, et qui sont attirées naturellement l'une vers l'autre par des qualités qui leur sont propres : *Le vin est* AMI *de l'estomac. Il y a des odeurs qui sont* AMIES *du cerveau, comme il y a des couleurs qui sont* AMIES *des yeux. Le fer est* AMI *de l'aimant.* (Trév.) *L'ormeau est* AMI *de la vigne.* (Acad.) *Le vert est* AMI *de l'œil.* (Acad.)

Le mensonge et les vers de tout temps sont *amis*.
LA FONTAINE.

— *Couleurs amies*, couleurs qui s'accordent bien ensemble, et dont les tons et les nuances produisent par leur réunion un effet agréable : *Le blanc et l'incarnat sont des couleurs* AMIES. (Trév.)

— Phys. *Pôles amis*, Pôles qui s'attirent, en parlant des aimants.

— Prov. *Les bons comptes font les bons amis*, Mots qui se disent entre amis, ou de débiteur à créancier, alors que l'on vient de payer un compte, et qui laissent à entendre que le règlement d'une dette devient trop souvent un motif de brouillerie, d'inimitié. ‖ *Les amis de nos amis sont nos amis*, Ceux à qui nos amis personnels portent de l'intérêt ne sauraient nous être indifférents, et nos égards, nos bons procédés doivent s'étendre jusqu'à eux. ‖ *Il est bon d'avoir des amis partout*, Se dit le plus souvent pour s'excuser de ce qu'on entretient des relations presque amicales avec des personnes au-dessous de soi sous le rapport de la fortune ou de la considération, ou pour faire entendre qu'il est prudent de se ménager des intelligences dans certains rangs de la société, en cas d'événements impossibles à prévoir. Voici, à ce sujet, une petite anecdote bien à sa place ici :

Une dévote, un jour, dans une église,
Offrit un cierge au bienheureux Michel,
Un autre au diable. — Oh! oh! quelle méprise!
Mais c'est au diable. Y pensez-vous? O ciel!
— Laissez, dit-elle; il ne m'importe guères;
Il faut toujours penser à l'avenir.
On ne sait pas ce qu'on peut devenir,
Et les *amis* sont partout nécessaires.

‖ *Ami à vendre et à dépendre*, Homme d'une affection, d'un dévouement à toute épreuve, c'est-à-dire, sans doute, capable de tout *vendre*, de tout *dépenser* pour un ami. Les Latins disaient : *In ære meo est*. Cette expression proverbiale, qui ne s'entend plus trop, et qu'on corrompt souvent en disant *à pendre*

et à dépendre, au lieu de *à vendre et à dépendre*, vient de ce qu'autrefois *dépendre* se prenait pour *dépenser*, d'où nous est resté le mot *dépens : A ses dépens*, c'est-à-dire *à sa dépense*.

L'avoir n'est fait que pour *despendre*.
J. DE MEUNG.

‖ *Ami au prêter, ennemi au rendre*, L'ami qui aime à emprunter devient un ennemi dès qu'il s'agit de rendre, de rembourser. Les Anglais disent, à peu près dans le même sens : *Qui prête de l'argent à un ami perd au double*, c'est-à-dire l'argent et l'ami ; et l'on trouve dans quelques-uns de nos vieux auteurs : *Au prêter Dieu, au rendre diable.* ‖ *Jamais honteux n'eut belle amie*, En amour, il faut être hardi, entreprenant. ‖ *Bien servir fait amis, et vrai dire ennemis*, L'obligeance fait naître l'amitié; la trop grande franchise engendre souvent la haine. ‖ *Le faux ami ressemble à l'ombre d'un cadran*, C'est-à-dire disparaît à l'approche de l'adversité, comme l'ombre qui, visible lorsque le soleil brille, s'efface aussitôt qu'il est voilé par les nuages. Les anciens comparaient les faux amis aux hirondelles, qui arrivent au commencement de la belle saison et s'éloignent à la mauvaise. ‖ *Pour se dire amis, il faut avoir mangé ensemble un minot de sel.* L'amitié ne peut se former subitement; elle a besoin d'être cimentée par le temps.

— Le mot *ami*, qui répond à un des sentiments les plus nobles de l'âme, à un des besoins les plus impérieux du cœur, et qui joue un si grand rôle dans le langage de tous les peuples, a dû aussi donner naissance, dans tous les idiomes, à une foule de proverbes remarquables par leur forme vive, saisissante, originale, et empreints en même temps d'un grand caractère de vérité. Pour n'en donner qu'un exemple, nous allons citer les suivants, empruntés au patois languedocien : *Vôou mâi* AMI *en plâsso q'arjhen en bourso* (vaut mieux *ami* en place qu'argent en bourse), Les protections nous sont plus utiles que l'argent. ‖ *A l'*AMI *lou ségré ou lou régré* (à l'*ami* le secret ou le regret), On doit confier à son ami ses secrets ou ses peines, ses remords. ‖ AMI *qé noun vâlio, coutel qé noun tâlio, sé lou pèrdès, noun t'en châlio* (*ami* qui ne vaut, couteau qui ne coupe, si tu le perds, ne t'en chagrine), Un ami qui n'est pas sincère, dévoué, un couteau qui ne coupe pas, ne valent pas la peine qu'on regrette leur perte. ‖ AMI *dé cadun*, AMI *dé dégun* (*ami* de chacun, *ami* de personne), L'ami de tout le monde n'est en réalité l'ami de personne. ‖ *A dôuro drécho, hés d'abri, a pâour' omé jhés d'*AMI (à vent du nord point d'abri, à pauvre homme point d'*amis*), Quand la bise ou le mistral souffle, on ne peut trouver un abri; quand on est pauvre, on n'a point d'amis.

— **Gramm.** On a dit *ami avec : Claveret*, AVEC *qui il était* AMI, *avait été celui qui avait fait courir cette pièce.* (Volt.) M. Littré pense que cette construction peut être admise, parce qu'elle ne choque pas la grammaire. Nous croyons que la grammaire n'a rien à faire ici, et nous préférons l'opinion suivante, de Charles Nodier : « Comme le nom de Voltaire est une grande autorité, à fort juste titre, et que peu de personnes ont écrit plus purement que l'auteur de la phrase citée, il n'est pas inutile de dire aux jeunes gens et aux étrangers que cette construction est extrêmement mauvaise, et qu'*on n'est pas* AMI AVEC *quelqu'un* ». (Ch. Nod.) ‖ Mais on peut dire *ami à : Quelque* AMI *que vous* LUI *soyez.* (Mol.) *La neutralité entre des femmes qui* NOUS *sont également* AMIES... (La Bruy.) Cette construction ne peut avoir lieu qu'avec des pronoms qui se mettent avant le verbe. Du reste, elle a un peu vieilli.

— **Syn. Etre ami, avoir de l'amitié.** *Etre ami* dit plus qu'*avoir de l'amitié : Cher Deleyre, sans* ÊTRE *votre* AMI, *j'*AI DE L'AMITIÉ *pour vous, et je suis alarmé de l'état où vous êtes.* (J.-J. Rouss.)

— **Antonymes.** Adversaire, antagoniste, ennemi, rival.

— **Homonymes.** Amict.

— **Epithètes.** Sincère, fidèle, sûr, discret, constant, dévoué, noble, honorable, solide, vrai, véritable, sévère, cher, tendre, intime, ardent, chaud, courageux, loyal, obligeant, secourable, généreux, désintéressé, rare, précieux; — timide, chancelant, incertain, douteux, inconstant, infidèle, trompeur, lâche, perfide, tiède, froid, suspect, jaloux, envieux, bizarre, indiscret, fâcheux, incommode, importun, fatigant.

— **Anecdotes.** Un *ami*, atteint d'une maladie grave, disait à son *ami* : « Pourquoi tout ce monde dans ma chambre? il ne devrait y avoir que toi, puisque mon mal est contagieux. »

⁂

M. de... avait prêté de l'argent à un de ses *amis*, qui depuis ce temps-là affectait de l'éviter. L'ayant un jour rencontré, il l'aborda et lui dit : « Ou rendez-moi mon argent, ou rendez-moi mon *ami*. »

⁂

La Fontaine ayant perdu Mme de la Sablière, près de laquelle il vivait depuis longtemps, fut rencontré dans la rue par un de ses *amis*, riche financier, qui invita l'insoucieux fabuliste à venir s'établir chez lui : « Mon *ami*, répondit le bonhomme, j'y allais. »

Voiture ayant perdu tout son argent au jeu, écrivit en ces termes à l'abbé Costar, son *ami* : « J'ai perdu hier deux cents pistoles sur parole, et je dois les payer aujourd'hui; si vous les avez, envoyez-les-moi; dans le cas contraire, empruntez-les. »

⁂

Un jour que Philippe de Macédoine faisait vendre comme esclaves des prisonniers de guerre, un d'eux lui fit remarquer que sa robe était ouverte d'une manière indécente : « Je ne savais pas, dit Philippe, que cet homme fût de mes *amis*; qu'on le mette sur-le-champ en liberté. »

⁂

Les jeunes gens sont ceux qui abusent le plus volontiers du mot *ami*. Les Orientaux partagent à ce sujet l'opinion de notre fabuliste. Un proverbe persan dit : « Cherche un véritable *ami*, puis repose-toi. » *Un homme demandait un* jour à son fils, qui rentrait fort tard, d'où il venait : « Mon père, répondit le jeune homme, j'ai passé la soirée avec mes *amis*. — Avec vos *amis?* repartit le père, vous en avez donc beaucoup? Voilà plus de soixante ans que je suis au monde, et je n'ai pu encore en trouver un seul. »

⁂

Eudamidas, de Corinthe, touchait à sa dernière heure, et laissait sa mère et sa fille dans la plus grande indigence. Il n'en fut nullement alarmé, et jugeant des cœurs de deux fidèles *amis* par le sien propre, il fit ce testament : « Je lègue à Aréthus le soin de nourrir ma mère et de l'entretenir dans sa vieillesse; à Calixène, celui de doter ma fille et de la marier. Et si l'un des deux vient à mourir, je substitue l'autre à sa place. » Ces deux citoyens généreux remplirent scrupuleusement les dernières intentions de leur *ami*.

⁂

Le philosophe Aristippe s'était brouillé avec Eschine, son *ami*. « Qu'est devenue votre amitié? lui dit quelqu'un. — Elle dort, répondit Aristippe, mais je vais la réveiller. » Aussitôt il court chez Eschine : « Attendrons-nous, pour nous réconcilier, que le bruit de notre rupture se soit répandu dans tous les carrefours et ait fait de nous la risée de la ville? — Mon *ami*, je suis tout prêt à renouer avec vous. — N'oubliez pas au moins, reprit Aristippe, que je suis plus ancien que vous et que j'ai fait les premiers pas; mais vous aviez commencé la querelle, et j'ai voulu la finir. »

⁂

Callisthène, qui suivait Alexandre dans ses conquêtes, était à peu près le seul qui parlât librement contre les honneurs divins que le conquérant se faisait décerner. Celui-ci, après avoir fait mutiler le philosophe, le jeta dans une cage de fer et le traîna ainsi à la suite de l'armée. Lysimaque, un des généraux d'Alexandre, *ami* fidèle de Callisthène, osa seul aller le consoler; et comme Callisthène lui représentait que ces marques d'intérêt exciteraient la colère du Macédonien : « Je vous visiterai tous les jours, lui dit Lysimaque. Si le roi vous voyait abandonné des gens vertueux, il pourrait vous croire coupable et n'éprouverait plus de remords. »

⁂

Les *amis* de l'heure présente
Ont le naturel du melon :
Il faut en essayer cinquante
Avant d'en rencontrer un bon.

CLAUDE MERMET.

— **Allus. littér. : Soyons amis, Cinna, c'est moi qui t'en convie.** Allusion à un vers célèbre de Corneille dans *Cinna*, acte V, scène III. Auguste, après la scène où il a montré à Cinna qu'il connaît tous les détails de sa conspiration, apprend qu'il est également trahi par ceux qu'il chérit le plus tendrement. C'est alors qu'il s'écrie dans un transport sublime :

En est-ce assez, ô ciel! et le sort, pour me nuire,
A-t-il quelqu'un des miens qu'il veuille encor séduire?
Qu'il joigne à ses efforts le secours des enfers,
Je suis maître de moi comme de l'univers :
Je le suis, je veux l'être! O siècles! ô mémoire!
Conservez à jamais ma dernière victoire,
Je triomphe aujourd'hui du plus juste courroux
De qui le souvenir puisse aller jusqu'à vous.
— *Soyons* AMIS, *Cinna, c'est moi qui t'en convie :*
Comme à mon ennemi je t'ai donné la vie,
Et malgré la fureur de ton lâche dessein,
Je te la donne encor comme à mon assassin.

Dans l'application que l'on fait de ce vers, on ne cite généralement que le premier hémistiche, *Soyons amis, Cinna*, et presque toujours dans un sens plaisant et familier :

« Talma, en m'écoutant, avait des larmes dans ses beaux yeux bleus. « Déjeunons, » me dit-il du ton avec lequel Auguste dit à Cinna : « *Prends un siége, Cinna!* » Puis il essuya ses yeux d'un revers de main : « Vous m'attendrissez, me dit-il, avec ces images de père, de mère, de sœurs, plus encore qu'avec vos beaux vers bibliques. *Soyons amis*, ajouta-t-il en souriant. »

LAMARTINE.

« Allons, Gubetta, mon vieux complice, dit Vauvinet en prenant Bixiou par la taille, ne te fâche pas; il te faut de l'argent, eh bien! je puis bien emprunter trois mille francs à mon ami Cérizet, au lieu de deux mille... Et, *Soyons amis, Cinna!...* »

BALZAC.

« Puisse le génie de l'humanité qui t'a inspiré un si beau commentaire du *Soyons amis, Cinna*, convaincre ceux qui nous gouvernent qu'il ne peut y avoir de constitution sans morale, et que la seule bonne politique est de se montrer juste! Ah! s'ils avaient le courage de dire à ces deux cent mille citoyens qu'on appelle *suspects : Soyons amis*, ces deux mots sauveraient la république bien plus sûrement que le million d'hommes armés pour la défendre. »

Lettre d'un patriote à C. Desmoulins.

J'allais, pour m'affranchir, vous braver, Emilie;
Mais, tout fier que j'étais, un regard m'étonna;
Un sourire me dit : *Soyons amis, Cinna!*
Et je m'engageai pour la vie.

DEMOUSTIER.

— **Allus. littér.** :

Rien n'est si dangereux qu'un ignorant AMI;
Mieux vaudrait un sage ennemi.

Vers de La Fontaine dans l'*Ours et l'Amateur des jardins*. L'ours, apercevant une mouche incommode sur le nez de son ami plongé dans le sommeil,

Vous empoigne un pavé, le lance avec roideur,
Casse la tête à l'homme en écrasant la mouche.

Les deux vers qui font l'objet de cet article sont passés en proverbe, et sont souvent cités pour qualifier les fâcheux effets d'une amitié maladroite, irréfléchie et sans jugement :

« Le marché paraît d'or pour le prince, car nous donnons et il reçoit : il n'a que la peine de prendre; mais lui, sans débourser de fait, y met beaucoup du sien, et trop s'il diminue son capital dans le cœur de ses sujets; c'est spéculer fort mal et se faire grand tort. Qui le conseille ainsi n'est pas de ses amis, ou, comme dit l'autre, *mieux vaudrait un sage ennemi.* »

P.-L. COURIER.

« Comment peut-on avoir assez peu le sentiment des convenances et de ce qu'on doit à l'empereur pour aller attacher de l'importance à savoir ce qu'étaient ses ancêtres? Soldat, magistrat et souverain, il doit tout à son épée et à l'amour de son peuple... Si, en donnant dans son article généalogique la plus illustre origine à la maison Bonaparte, l'écrivain a cru faire la cour à l'empereur, c'est bien le cas de dire : *Il n'y a rien de dangereux comme un sot ami.* »

NAPOLÉON Ier.

— **Allus. littér. : Les Deux Amis**, titre d'une fable que La Fontaine a consacrée à l'amitié, et qui est tout à la fois un chef-d'œuvre de style, de sentiment et de délicatesse. C'est dans cette fable que se trouvent les trois vers suivants, restés proverbes :

— *Deux vrais* AMIS *vivaient au Monomotapa.*

— *Qu'un* AMI *véritable est une douce chose!*
Il cherche vos besoins au fond de votre cœur,
Il vous épargne la pudeur
De les lui découvrir vous-même.

Les allusions à ces vers sont très-fréquentes :

« L'amitié si tendre, si familière, que nous voyons établie entre Vauvenargues et Saint-Vincens, nous permet de nous figurer en la personne de ce dernier un de ces amis dont La Fontaine avait vu des exemples autre part encore qu'au *Monomotapa*.

De près, Saint-Vincens avait dû, en plus d'un cas, lire dans les yeux de son ami ses besoins et ses désirs, et aller au-devant de ses paroles. »

SAINTE-BEUVE.

« Je reçois ta lettre. Tu es de la vraie race des *amis du Monomotapa*. Mais quel enfantillage! Voilà la cause de ton brusque retour! Un rien, un méchant cauchemar, qui, deux nuits de suite, te fait entendre ma voix t'appelant à mon secours. Ah! fruits amers de la détestable cuisine allemande! »

OCT. FEUILLET.

« Lorsque la mort vint lui enlever sa protectrice, il fut aussitôt recueilli par Mme de la Sablière, dont la générosité pourvut à tous ses besoins et dont la délicatesse prévint tous ses désirs. C'est sans doute la reconnaissance qu'elle lui inspirait qui arracha du cœur de La Fontaine ce vers, que tant d'autres ont pu depuis répéter avec amertume :

Qu'un *ami* véritable est une douce chose! »

GÉRUZEZ.

« Corrupteur aimable, concussionnaire généreux, Fouquet oppose encore aujourd'hui aux sévérités de l'histoire l'amitié de Mme de Sévigné, le dévouement de Pellisson, la douleur de La Fontaine, la gratitude de Corneille. Celle-ci fut sans réserve, parce que Corneille ne se croyait jamais quitte envers *ceux qui lui épargnaient la pudeur* de demander. »

GÉRUZEZ.

— **Allus. littér. : Nul n'aura de l'esprit, hors nous et nos amis.** Vers de Molière, dans les *Femmes savantes*, acte III, scène II. Armande, Bélise et Philaminte, en compagnie de Trissotin, forment le plan d'une académie où elles se proposent de faire sortir la femme de l'infériorité littéraire, philosophique et scientifique dans laquelle l'homme la tient depuis trop longtemps, où elles seront les oracles du bel esprit et les distributrices des réputations :

Platon s'est au projet simplement arrêté,
Quand de sa République il a fait le traité;
Mais à l'effet entier je veux pousser l'idée
Que j'ai sur le papier en prose accommodée.
Car enfin je me sens un étrange dépit
Du tort que l'on nous fait du côté de l'esprit;
Et je veux nous venger, toutes tant que nous sommes,
De cette indigne classe où nous rangent les hommes,
De borner nos talents à des futilités,
Et nous fermer la porte aux sublimes clartés.
. .

ARMANDE.

Nous serons, par nos lois, les juges des ouvrages;
Par nos lois, prose et vers, tout nous sera soumis :
Nul n'aura de l'esprit, hors nous et nos amis.
Nous chercherons partout à trouver à redire,
Et ne verrons que nous qui sachent bien écrire.

Ce vers, qui accuse des prétentions si ridiculement outrées, et qui est d'un comique si achevé, méritait de rester proverbial et de devenir une des perles de notre langage figuré :

« Depuis une vingtaine d'années, M. Félix Passot lutte avec l'Académie pour lui faire admettre un principe, une loi astronomique. Mais à l'Académie les astronomes tiennent le haut du pavé, et il n'y a pas de danger qu'ils consentent à modifier cette règle suprême :

Nul n'aura de l'esprit, hors nous et nos AMIS.

« Le mémoire de M. Félix Passot a été éliminé. »

Le *Charivari*.

« Mais que cet autre soit heureux dans ses essais; qu'à force de jouer des coudes il soit parvenu à franchir le redoutable cordon sanitaire qui entoure la république des lettres, qui porte inscrit sur son drapeau :

Nul n'aura de l'esprit, hors nous et nos AMIS;

qu'il y prenne pied, et ses détracteurs de la veille deviendront ses admirateurs du lendemain. »

ANTONIO PÉRÈS.

Le mot *esprit* est souvent l'objet d'une variante amenée par la circonstance :

« M. Duchâtel est auteur d'un livre intitulé *la Charité*, où il expose comme principe gouvernemental la nécessité d'empêcher le mariage entre les prolétaires, afin de diminuer la population des classes pauvres. A voir la marche que prennent les doctrinaires et M. Duchâtel lui-même, il paraît qu'ils ont fait une variante à un vers fameux, et qu'ils se sont dit :

Nul n'aura des ENFANTS *que nous et nos* AMIS. »

Revue des Deux-Mondes.

« Je ne rabats rien aux éloges que l'auteur donne à quelques gens de lettres, à charge de revanche. Je crains seulement que ces louanges ne perdent leur prix aux yeux de ceux qui savent que l'auteur est lié avec la plupart : *Nul ne sera* GRAND HOMME, *hors nous et nos* AMIS. »

FRÉRON, *Ann. litt.*

— **Allus. littér.** :

Oui, puisque je retrouve un AMI *si fidèle,*
Ma fortune va prendre une face nouvelle.

Vers de Racine dans *Andromaque*, acte I, scène I, adressés par Oreste à Pylade en le retrouvant à la cour de Pyrrhus. Ce passage si touchant a été, dans une circonstance terrible, l'objet de la plus poignante ironie. Chénier et son ami le poëte Roucher, qu'il n'avait pas vu depuis longtemps et dont il ignorait le sort, se rencontrèrent sur la charrette fatale qui conduisait à l'échafaud les victimes du tribunal révolutionnaire. A la vue de l'auteur des *Mois*, le front de l'infortuné Chénier s'illumina d'un triste sourire, et le chantre de la *Jeune Captive* s'écria, en saisissant la main qu'on lui tendait :

Oui, puisque je retrouve un ami si fidèle,
Ma fortune va prendre une face nouvelle;
Et déjà son courroux semble s'être adouci,
Depuis qu'elle a pris soin de nous rejoindre ici.

Ce vers est devenu l'objet de fréquentes allusions, mais dans des circonstances heureusement moins funèbres.

— **Allus. littér. : L'ami du genre humain n'est point du tout mon fait.** Vers de Molière dans le *Misanthrope*, acte I, scène I. Alceste reproche énergiquement à son ami Philinte d'avoir accueilli avec de grandes démonstrations un homme qui lui était presque inconnu, et comme Philinte s'excuse en disant qu'il n'a fait ainsi que suivre les usages de la bonne société, Alceste lui réplique par cette éloquente tirade :

Non, je ne puis souffrir cette lâche méthode
Qu'affectent la plupart de vos gens à la mode;
Et je ne hais rien tant que les contorsions
De tous ces grands faiseurs de protestations,
Ces affables donneurs d'embrassades frivoles,
Ces obligeants diseurs d'inutiles paroles,
Qui de civilités avec tous font combat,
Et traitent du même air l'honnête homme et le fat.
Quel avantage a-t-on qu'un homme vous caresse,
Vous jure amitié, foi, zèle, estime, tendresse,
Et vous fasse de vous un éloge éclatant,
Lorsqu'au premier faquin il court en faire autant?

Non, non, il n'est point d'âme un peu bien située
Qui veuille d'une estime ainsi prostituée;
Et la plus glorieuse a des régals peu chers,
Dès qu'on voit qu'on nous mêle avec tout l'univers :
Sur quelque préférence une estime se fonde,
Et c'est n'estimer rien qu'estimer tout le monde.
Puisque vous y donnez, dans ces vices du temps,
Morbleu! vous n'êtes pas pour être de mes gens;
Je refuse d'un cœur la vaste complaisance
Qui ne fait du mérite aucune différence;
Je veux qu'on me distingue, et, pour le trancher net,
L'ami du genre humain n'est point du tout mon fait.

Ce dernier vers est resté proverbe :

« Gardons-nous aussi d'une pente non moins dangereuse : ne nous laissons point aller à une admiration banale, injurieuse pour ce qui mérite vraiment d'être admiré. Ne soyons point des Alcestes grondeurs, je le veux, mais ne soyons pas non plus de débonnaires Philintes, des *amis du genre humain*, comme dirait le misanthrope de ces philanthropes littéraires, car

Sur quelque préférence une estime se fonde,
Et c'est n'estimer rien qu'estimer tout le monde. »

J.-J AMPÈRE.

— **Allus. littér. : Allons, ferme, poussez, mes bons amis de cour.** Vers de Molière dans le *Misanthrope*, acte II, scène v. Dans cette fameuse scène, dite des *tabourets*, où Célimène voit sa causticité et son humeur médisante applaudies par Eliante, Acaste et Clitandre, Alceste n'y tient plus, et s'abandonne à cette boutade dont le premier vers est devenu l'objet de fréquentes allusions :

Allons, ferme, poussez, mes bons amis de cour;
Vous n'en épargnez point, et chacun a son tour;
Cependant aucun d'eux à vos yeux ne se montre,
Qu'on ne vous voie en hâte aller à sa rencontre,
Lui présenter la main, et d'un baiser flatteur
Appuyer les serments d'être son serviteur.

« *Allons, mes bons amis de cour*, critiquez, dirigez vos sarcasmes sur les traductions du *Barbier de Séville* et de *Robin des Bois;* déchirez ces œuvres de musicien parolier, heureusement accomplies malgré tant d'obstacles que nul de vous n'a pu surmonter. »

CASTIL-BLAZE.

— **Allus. littér. : Faites-vous des amis prompts à vous censurer.** Allusion à un vers de Boileau dans son *Art poétique*. V. CENSURER.

— **Allus. littér. : Et l'ami Pompignan pense être quelque chose.** Allusion à un vers satirique de Voltaire. V. QUELQUE CHOSE.

— **Allus. littér. : Etre ami de Platon, mais plus encore de la vérité**, c'est-à-dire placer la vérité au-dessus du respect que l'on a pour une autorité quelconque. V. AMICUS PLATO, SED MAGIS AMICA VERITAS.

— **Allus. littér. : Un frère est un ami donné par la nature.** Allusion à un vers de Legouvé père. V. FRÈRE.

— **Allus. littér.** :

Je laisse à penser la vie
Que firent ces deux AMIS.

Allusion à deux vers de La Fontaine. V. VIE.

Ami des hommes (L'), ou TRAITÉ DE LA POPULATION, par le marquis Riquetti de Mirabeau, livre d'économie politique en 4 vol. in-4°, qui parut en 1755. Le dauphin, fils de Louis XV, appelait cet ouvrage « le bréviaire des honnêtes gens, » et le savait, disait-il, par cœur. Voici, sur ce livre indigeste, l'opinion plus sensée de La Harpe : « Le marquis de Mirabeau fit beaucoup de bruit dans son temps, comme bien d'autres, par son livre de l'*Ami des hommes*, titre qui se sentait déjà du charlatanisme qui remplaçait le sentiment des bienséances. Elles défendent à l'honnête homme ces sortes d'affiches, qu'on peut mettre sur les boutiques pour attirer les chalands, mais qu'il ne faut point mettre à la tête d'un livre pour attirer les lecteurs. C'est à eux, et non pas à vous, à caractériser votre ouvrage; c'est au public, et non pas à vous, à juger si vous êtes en effet un *ami des hommes*...

» Ce Mirabeau l'économiste n'avait, de l'imagination méridionale, que le degré d'exaltation qui touche à la folie; il prit de la philosophie du temps l'orgueilleux entêtement des opinions, et une soif de renommée qu'il crut acquérir en popularisant sa noblesse par des écrits sur la science rurale. Il la possédait assez pour dégrader de très-belles terres par des expériences de culture, et déranger une grande fortune par des entreprises systématiques et des constructions de fantaisie. Il se faisait l'avocat du paysan dans ses livres, et le tourmentait, dans ses domaines, par ses prétentions seigneuriales, dont il était extrêmement jaloux. Il le fut encore plus de son fils, dont il haïssait la supériorité bien plus que les vices, et dont il aigrit le caractère et précipita la violence par des persécutions haineuses et continuelles. On sait d'ailleurs que cet *ami des hommes*, apparemment, ne faisait pas entrer sa famille en ligne de compte, car il fut toute sa vie comme Mme de Pimbêche avec la sienne, et obtint contre tous ses proches quantité de lettres de cachet. Son livre est un ramas indigeste de choses bonnes et mauvaises, bonnes quand elles sont à tout le monde, mauvaises quand elles sont à lui; sans plan ni méthode, le tout écrit en style baroque, avec une grande envie d'imiter Montaigne, dont il n'a pas plus le style que l'esprit, et une incroyable profusion de mots, qu'il appelle *sa chère et native exubérance.* Sa prétendue chaleur n'est qu'une intempérance d'amour-propre qui abonde dans ses pensées; son affection pour le peuple, une aversion jalouse du ministère et une présomptueuse ambition d'y parvenir; et ses déclamations contre la cour, un grand désir de s'en faire remarquer. Il y parvint et fut enfin mis à la Bastille. C'est le plus grand honneur et le seul que lui aient valu ses écrits. »

Ami des Enfants (L'), par Berquin. Ce charmant recueil de dialogues, de scènes, de récits, est un des meilleurs ouvrages que l'on puisse mettre entre les mains de la jeunesse; on y admire une manière simple et naïve de raconter, toujours à la portée de l'âge auquel l'auteur s'adresse. Le prix que l'Académie française devait décerner en 1784 au livre le plus utile qui eût paru dans l'année fut décerné à l'*Ami des Enfants*. Les sujets qui composent ce recueil ont pour la plupart une grande valeur morale. Voici les principaux : la *Vanité punie*, drame en un acte; le *Bon Fils*, drame en deux actes; le *Petit Joueur de violon*, drame en un acte; la *Petite Glaneuse*, chef-d'œuvre du genre, etc.

Ami du peuple (L'), l'une des feuilles les plus fameuses de la Révolution, rédigée par Marat, qui lui-même, comme on le sait, prenait cette qualification. Le premier numéro parut le 12 septembre 1789, sous ce titre : le *Publiciste parisien, journal politique, libre et impartial, par une société de patriotes, et rédigé par M. Marat, auteur de l'Offrande à la patrie*, etc.; avec la devise de Rousseau pour épigraphe : *Vitam impendere vero.* L'auteur, à ce qu'il assura plus tard, vendit les draps de son lit pour fournir aux premiers frais de sa publication. Entre autres étrangetés, on lit dans le prospectus : « Le lecteur sera souvent surpris de la hardiesse des idées; mais il y trouvera toujours liberté sans licence, énergie sans violence, et sagesse sans écarts. » Pendant qu'il donnait ce *bon billet* au public de 89, Marat débutait par sonner le tocsin contre une partie de l'Assemblée nationale, et proposait de régénérer l'Etat en *balayant* les députés de la noblesse et du clergé. Dès le sixième numéro, il modifia ainsi son titre : l'*Ami du peuple*, ou *le Publiciste parisien, journal politique*, etc. La feuille, composée ordinairement de huit pages in-8°, parut sous ce titre jusqu'au 21 septembre 92. Les collections complètes en sont, comme on le sait, excessivement rares; elles l'étaient même devenues du vivant de l'auteur. Il existe d'ailleurs des lacunes causées soit par les saisies, soit par les interruptions involontaires, les fuites de Marat, en l'absence duquel son journal était contrefait par de nombreux faussaires, et qui a lui-même comblé quelques-unes de ces lacunes après coup par la publication de numéros antidatés, pour assortir les collections de ses souscripteurs; car il est remarquable qu'une de ses préoccupations était la fidélité à ses engagements, fidélité qui était d'ailleurs stimulée par cette infatuation de ne point *enlever à la patrie le fruit de ses méditations*. En résumé, les exemplaires complets de ce que les bibliographes nomment le *vrai Marat*, augmentés des journaux qui forment la suite, et purgés des continuations apocryphes, sont véritablement introuvables. On ne connaît guère que celui qui faisait partie de la magnifique collection Labédoyère, acquise récemment par la Bibliothèque impériale, et celui qui est à Berlin, dans la bibliothèque particulière du roi de Prusse.

C'est dans son premier numéro que Marat donna ces fameux *Commandements de la Patrie*, dont on a fait plusieurs parodies; et qui, après tout, n'ont rien de sanguinaire et n'étaient que le programme rimé de la Révolution dans sa première phase. Nous les reproduisons ici :

Avec ardeur tu défendras
Ta liberté dès à présent;

Le mot *noble* tu rayeras
De tes cahiers dorénavant;

Du clergé tu supprimeras
La moitié nécessairement;

De tout moine tu purgeras
La France irrévocablement,

Et de leurs mains tu reprendras
Les biens volés anciennement.

Aux gens de loi tu couperas
Les ongles radicalement;

Aux financiers tu donneras
Congé définitivement;

De tes impôts tu connaîtras
La cause et l'emploi clairement,

Et jamais tu n'en donneras
Pour engraisser le fainéant.

De bonnes lois tu formeras,
Mais simples, sans déguisement;

Ton estime tu garderas
Pour les vertus et non l'argent;

Aux dignités tu placeras
Des gens de bien soigneusement,

Et sans grâce tu puniras
Tout pervers indistinctement.

Ainsi faisant, tu détruiras
Tous les abus absolument,

Et d'esclave tu deviendras
Heureux et libre assurément.

A ces platitudes patriotiques fort modérées, si on les compare aux grandes frénésies du tribun, les royalistes répondirent par d'autres *commandements*, qui contenaient, en manière de commentaires ironiques, des aménités du genre de celles-ci :

Les assassins honoreras
Et défendras humainement;

Homicide tu commettras
Quand tu le pourras sûrement;

L'assassinat tu prêcheras
A haute voix journellement;

Les biens du peuple retiendras
Sans rendre compte aucunement. etc., etc.

C'était le ton de la polémique d'alors; et c'est ce qu'on ne devrait pas oublier quand on rappelle les fureurs de Marat et d'autres journalistes révolutionnaires. Nous n'avons certes pas l'intention d'affaiblir le sentiment de répulsion si énergiquement prononcé à notre époque contre les enfants perdus de la Révolution. Mais tout en condamnant ce qui doit être éternellement condamné, le fanatisme aveugle, la furie sauvage des partis, tout en flétrissant la folie sanguinaire de certains acteurs de nos grandes convulsions politiques, il est équitable de rappeler que tous les partis avaient alors leurs énergumènes. La presse royaliste n'avait, sous ce rapport, rien à envier à la presse révolutionnaire. Elle comptait un grand nombre de feuilles d'une violence excessive, souvent ordurières et d'une obscénité immonde, qui ne parlaient que de pendre, de rouer, de noyer, de décapiter leurs adversaires, de *régénérer la France dans un bain de sang*, qui menaçaient les députés, même les plus pâles d'entre les constitutionnels, de la corde et des galères, appelaient l'invasion étrangère, indiquaient les points par lesquels nos frontières étaient vulnérables, et poussaient à l'avance des cris de triomphe en songeant aux milliers de potences qu'on dresserait bientôt pour guérir la France plébéienne de sa folie de constitution, de liberté et d'égalité. Qu'on lise les *Actes des Apôtres*, le *Journal de la Cour et de la Ville* (nommé vulgairement le *Petit Gautier*), l'*Ami du Roi*, le *Journal du Soir*, le *Journal de Suleau*, et vingt autres rédigés dans le même esprit, ainsi qu'une multitude de libelles diffamatoires et de pamphlets également frénétiques, gonflés de haine et de venin, noirs de calomnies, et qui ne contribuèrent pas peu à envenimer les passions et à précipiter les catastrophes : que l'histoire compare et qu'elle juge.

Quoi qu'on en ait dit, l'*Ami du peuple* n'a pas dépassé en violence les feuilles que nous indiquons ici; il les a seulement égalées, ce qui, il faut le reconnaître, était bien suffisant pour justifier l'effroyable renommée de son auteur. Néanmoins Marat est resté bien au-dessous de ses adversaires pour le cynisme des images et des expressions; rarement il se laisse aller à cette grossièreté de langage que les royalistes ont exploitée avant le *Père Duchesne;* et il est à remarquer que c'est assez souvent en style académique et ampoulé qu'il a prêché l'extermination.

Dès les premiers numéros, Marat se jeta à l'avant-garde des journalistes de son parti par l'audace de ses attaques contre le roi, la reine, la cour, les ministres, une grande partie de l'Assemblée, la municipalité, Necker, Bailly, La Fayette, la garde nationale, etc. Il tonne contre le repas des gardes du corps, fait appel à l'insurrection, et après les journées des 5 et 6 octobre, poursuivi, réduit à se cacher, pendant que le Châtelet faisait saisir ses presses, il trouve le moyen de reprendre le mois suivant la publication de sa feuille, qu'il poursuit à travers plusieurs interruptions et au milieu de tribulations sans nombre dont le détail ne peut trouver place ici. Forcé de fuir en Angleterre, il revient quelques mois après, reprend de nouveau son journal avec un redoublement de violence (juillet 90), et dans un écrit séparé, *C'en est fait de nous!* dénonce une conspiration, peut-être imaginaire, de la cour, et appelle le peuple à l'insurrection. C'est dans ce factum que se trouve cette phrase : « Cinq à six cents têtes abattues vous eussent assuré le repos, la liberté, le bonheur; une fausse sécurité a retenu vos bras et suspendu vos coups : elle va coûter la vie à un million de vos frères. » Tout le monde s'émut de telles prédications. Camille Desmoulins crut devoir faire quelques observations à son *cher Marat* sur son *intempérance de patriotisme :* « Vous êtes, dit-il, le dramaturge des journalistes. Les *Danaïdes*, les *Barmécides* ne sont rien en comparaison de vos tragédies. Vous égorgeriez tous les personnages de la pièce, et jusqu'au souffleur. Vous ignorez donc que le tragique outré devient froid? » Mais l'opiniâtre démagogue demeura inflexible dans sa funeste monomanie, exalté d'ailleurs par les poursuites et les attaques dont il était l'objet, par sa vie fiévreuse, son tempérament maladif, sa pitié farouche et passionnée pour les opprimés et les misérables; par ses haines, par son orgueil de tribun et ses prétentions étranges de politique profond et d'homme à grandes vues, enfin par son existence de bête sauvage constamment traquée dans les caves et les souterrains. Il faut ajouter le milieu et les circonstances, l'exaltation universelle des esprits, les complots réels dont on était enveloppé, les périls publics, enfin cette manie bizarre des disciples de Rousseau de s'assimiler la maladie noire de leur maître et de ne voir autour d'eux que des traîtres, des ennemis, des embûches et des complots. Le malheureux, plein de l'esprit implacable du moyen âge alors qu'il se croyait le législateur des temps nouveaux, en arriva à l'idée des anciens orthodoxes et des ultra-royalistes de son temps, à la théorie de l'épuration du corps social, de la suppression des *membres gangrenés et pourris*, de l'effusion d'un *sang impur* pour le salut public; il dogmatisa la vengeance et le châtiment, érigea le massacre en doctrine politique, et admit les sacrifices humains au nombre de ses moyens de gouvernement. « Il y a une année, dit-il, que cinq ou six cents têtes abattues vous auraient rendus libres et heureux. Aujourd'hui, il en faudrait abattre dix mille. Sous quelques mois peut-être en abattrez-vous cent mille; et vous ferez à merveille : car il n'y aura point de paix pour vous si vous n'avez exterminé jusqu'au dernier rejeton les implacables ennemis de la patrie. » (N° du 17 décembre 1790.)

Et dans le numéro du lendemain :

« Cessez de perdre le temps à imaginer des moyens de défense. Il ne vous en reste qu'un seul, celui que je vous ai recommandé tant de fois : une insurrection générale et des exécutions populaires. Fallût-il abattre vingt mille têtes, il n'y a pas à balancer un instant. »

Et ailleurs :

« Pendez, pendez, mes chers amis, c'est le seul moyen de faire rentrer en eux-mêmes vos perfides ennemis... »

Mais à quoi bon réimprimer ici des citations que tout le monde connaît, qu'on a mille fois reproduites et qui ont si souvent servi de texte à des déclamations contre la grande rénovation inaugurée en 89? comme si les fureurs d'un insensé avaient quelque rapport avec les principes incorruptibles qui forment maintenant la base de notre ordre social! Ces excentricités monstrueuses, il est à peine nécessaire de le dire, ne sont pas plus la grande, la glorieuse, l'immortelle Révolution, que la Saint-Barthélemy et les atrocités du duc d'Albe ne sont le christianisme.

Nous n'apprendrons rien à personne en rappelant que l'*Ami du peuple* finit par s'arrêter définitivement au chiffre de 270,000 têtes à faire tomber pour assurer le bonheur du peuple et le triomphe des idées révolutionnaires. Il prêchait en même temps l'établissement d'un tribun militaire, d'un dictateur, espèce de grand justicier qui eût eu la mission terrible d'épurer la société, d'écraser l'aristocratie, et qui lui-même eût vécu sous la main du peuple, le boulet au pied et le glaive sur le cou.

Cependant, si les accusations continuelles de Marat, ses dénonciations meurtrières, ses invectives, ses doctrines, lui avaient fait un grand nombre d'ennemis, il avait aussi des partisans fanatiques, non-seulement dans le peuple, qui le regardait comme son tribun, mais encore dans les classes bourgeoises, chose qu'on a trop oubliée. Certains hommes politiques, sans partager ses fureurs, le regardaient comme un agitateur utile au milieu de la lutte terrible engagée contre l'ancienne société. Peut-être même quelques-uns qui s'indignaient bruyamment ne dédaignaient-ils point d'attiser secrètement la colère de ce dogue de combat, qui mordait tout le monde et qui était toujours prêt à tout dire et à tout oser. Sa feuille était le tocsin de la Révolution, le moniteur de la révolte. Mais on se tromperait étrangement si l'on s'imaginait qu'elle ne contient que ces déclamations convulsives, ces rugissements que tant de citations ont rendus fameux, et qui inspirent une si légitime répulsion. Un bon nombre de passages, il faut loyalement en convenir, ne sont dépourvus ni de bon sens, ni de vigueur, ni d'intelligence politique. Nous reconnaissons de la verve et de l'esprit aux *Actes des Apôtres;* je ne sais pourquoi nous n'aurions pas la même équité pour la feuille décriée de Marat. N'oublions pas que des hommes d'une intelligence très-distinguée ont été de l'opinion que nous émettons ici, et qui pourra sembler paradoxale aux esprits étroits et exclusifs. S'il fallait citer des exemples, nous rappellerions M. Victor Cousin, l'illustre philosophe, qui, suivant une assertion qui n'a jamais été démentie, que nous sachions, à l'époque la plus éclatante de son professorat sous la Restauration, lisait en petit comité, à ses disciples, des fragments détachés du journal de Marat.

On peut encore juger de l'importance de cette feuille par les innombrables contrefaçons et imitations qui en furent faites du vivant même de l'auteur et jusqu'à nos jours. Est-il nécessaire de rappeler que l'engouement du peuple alla jusqu'au fétichisme et survécut même à la Terreur? Ce fut en effet après le 9 thermidor que Marat fut panthéonisé, et la réaction contre sa mémoire ne commença à se manifester que vers le milieu de l'an III. Assurément, cette puissance inouïe d'une feuille et d'un journaliste, cette popularité exclusive, despotique, et qui s'imposait à tous, n'est pas due uniquement à des prédications sanguinaires que sans doute on ne prenait pas toujours au sérieux, et dont tous les partis extrêmes se sont d'ailleurs souillés à cette époque. Mais leur action sur les effroyables exécutions de septembre est évidente et notoire. Cette circonstance est plus que suffisante, on le sent, pour justifier la réprobation de l'histoire, et s'opposera toujours à ce qu'on tente une analyse froide et impartiale d'une œuvre qui a produit de tels résultats. L'*Ami du peuple*, tant

de fois poursuivi et interrompu, se termina comme il avait vécu, au milieu des orages soulevés par sa polémique effrénée, et en attaquant de la manière la plus violente la Convention, qui était à peine réunie. Il avait eu 685 numéros.

En entrant dans la Convention, où l'avaient porté les électeurs de Paris, Marat cessa la publication de sa feuille ; mais quelques jours plus tard, il en fit paraître une nouvelle sous le titre de *Journal de la République française* (25 septembre 1792), dans laquelle il juge les personnes et les partis avec sa modération habituelle. Dès lors, ses victimes ordinaires sont Brissot, Roland et *sa clique*, les Girondins, qu'il désigne sous le nom ironique d'*hommes d'État*, et qui d'ailleurs ne le ménageaient pas non plus. La Montagne même lui semble d'une tiédeur qui le désespère, etc. En mars 93, il changea encore une fois son titre, et intitula son journal le *Publiciste de la République française*. On sait qu'il fut l'objet de nouvelles poursuites, et enfin décrété d'accusation, mis en jugement, mais acquitté et ramené en triomphe au sein de l'Assemblée. Il continua ce journal jusqu'à sa mort. Le dernier numéro était sous presse quand il fut frappé, et parut le lendemain. Lorsque le poignard de Charlotte Corday fit tomber la plume de sa main, il en corrigeait les épreuves, sur lesquelles rejaillit son sang. Quelques-unes de ces épreuves existent encore ; elles ont fait partie de la riche collection du colonel Maurin. Étrange monument que ces épreuves tachées du sang de celui-là même qui, dans ce journal, avait tant de fois prêché l'effusion du sang humain, et qui périssait victime de ses propres théories ! V. MARAT.

Ami du Roi (L'), journal ultra-royaliste, fondé vers le milieu de 1790 par les continuateurs de Fréron, et qui n'était en quelque sorte que la transformation de l'*Année littéraire*. Le prospectus portait cette épigraphe : *Pro Deo, rege et patria*, et annonçait la prochaine publication d'un journal quotidien qui aurait pour titre : L'*Ami du Roi, des Français, de l'Ordre et surtout de la Vérité*. Le premier numéro de l'*Ami du Roi* parut le 1er juin 1790. Le journal fut d'abord rédigé conjointement par l'abbé Royou et Montjoye, puis par l'abbé Royou et son frère, à partir du 1er septembre 1790 jusqu'au 4 mai 1792, tandis qu'en même temps Montjoye publiait une feuille portant le même titre, depuis le 1er septembre 1790 jusqu'au 10 août 1792. Mais pour nous l'*Ami du Roi* se personnifie dans l'abbé Royou, comme l'*Ami du peuple* dans Marat. Royou, en effet, ne surpassait pas Montjoye en talent, mais il le surpassait de beaucoup en violence. C'est là, c'est dans la situation des esprits, qu'il faut chercher surtout l'explication de son succès. Royou était et se montrait à la fois aristocrate exalté et prêtre fanatique. A ce double titre, sa feuille devait être recherchée par la noblesse aussi bien que par le clergé ; et comme elle parlait toujours aux passions, que nulle autre ne s'exprima avec autant de violence contre les hommes et les institutions de la Révolution, elle obtint sans peine les prédilections de toute l'aristocratie. Aussi le journal de Royou ne cessa-t-il d'être appuyé par la cour et les ministres jusqu'à la fuite du roi. Tous les jours, il redoublait ses attaques, laissant percer à chaque ligne l'espoir que les puissances étrangères et les émigrés viendraient bientôt mettre en pièces la *charte de rébellion*, accablant des invectives les plus grossières les hommes de la Révolution, et appelant sur la tête de ces *forcenés* une prompte et terrible vengeance. L'Assemblée nationale s'émut enfin de ces provocations insolentes, et, dans sa séance du 3 mai 1792, Royou fut décrété d'accusation. Il mourut quelques semaines après.

Amis de la Constitution (JOURNAL DES), créé par un arrêté de la Société des Amis de la Constitution (ou jacobins), du 31 octobre 1790, pour publier par extraits la correspondance des sociétés de la province affiliées avec le grand centre jacobin de Paris. Les Duport, les Barnave et les Lameth dominaient encore dans la société, ce qui explique comment la direction de cette feuille fut confiée à Choderlos de Laclos, l'auteur des *Liaisons dangereuses*, l'agent connu du duc d'Orléans. C'était en quelque sorte un recueil de révélations et d'accusations qui venaient de tous les points de la France contre les ennemis de la Révolution. D'ailleurs, Laclos ne se renferma pas rigoureusement dans le cadre étroit qui lui avait été donné. Il rendit compte des travaux de l'Assemblée et des événements politiques ; mais c'est à tort qu'on a dit que cette feuille reproduisait *in extenso* les séances du club. On l'a confondue avec celle dont nous nous occuperons ci-dessous. Lors de la scission de la Société (juillet 1791), le *Journal des Amis de la Constitution* demeura l'organe des feuillants, et cessa de paraître le 20 septembre suivant. Déjà il avait été remplacé comme organe des jacobins par le *Journal des Débats de la Société des Amis de la Constitution*. V. l'article suivant.

Il y eut aussi un *Journal des Amis de la Constitution monarchique*, organe d'une société du même nom, fondée par le comte de Clermont-Tonnerre, Malouet et autres constitutionnels, par opposition au club des jacobins. Cette feuille, qui comptait Fontanes parmi ses rédacteurs, n'eut que vingt-sept numéros, et parut du 18 décembre 1790 au 18 juin 1791.

Amis de la Constitution (JOURNAL DES DÉBATS DE LA SOCIÉTÉ DES), *séante aux Jacobins*. Il commença à paraître en juillet 1791, pendant que le précédent existait encore, et devint, presque à son origine, l'organe officiel du club, dont il reproduisait les séances. En septembre 1792, il modifia son titre de la manière suivante : *Journal des Débats de la Société des Jacobins, amis de l'égalité et de la liberté*. Il était rédigé par Deflers, qui finit par mécontenter les jacobins par son indépendance ou sa partialité, et qui fut chassé de la société comme *brissotin*. Il n'en continua pas moins à donner dans son journal les débats du club avec la même étendue, à la grande indignation des jacobins, et sans qu'on sût comment lui parvenait le compte rendu des séances. Cette feuille cessa de paraître le 24 frimaire an II (14 décembre 1793), au no 556. C'est un des documents les plus utiles à consulter pour la période qu'il comprend. Les collections en sont assez rares. Le *Journal de la Montagne* lui succéda comme organe du club. Il ne faut pas confondre le *Journal des Débats des Jacobins* avec le *Journal des Débats et Décrets*, qui a traversé toutes les vicissitudes politiques et s'est perpétué jusqu'à nos jours. V. DÉBATS.

Ami des Citoyens (L'), *Journal fraternel, par J.-L. Tallien, citoyen soldat*. Tel est le titre d'une feuille politique fondée en 1791 par le héros futur du 9 thermidor. Ce n'était d'abord qu'un placard qui s'affichait toutes les semaines et qui était surtout destiné aux Parisiens. En octobre de la même année, Tallien transforma ce journal-affiche en une feuille in-8o de 16 pages, qui paraissait deux fois par semaine. La publication en fut abandonnée plusieurs fois, et enfin reprise en fructidor an II. Il fut dès lors le principal organe du parti thermidorien, devint quotidien, et fut placé, au commencement de l'an III, sous la direction de *Méhée fils*, ancien secrétaire-greffier de la Commune et l'un des hommes de Tallien, qui se cacha d'abord sous l'anagramme transparent de *Felhémési*. Peu de temps après, le titre fut modifié de la manière suivante : *Le Spectateur Français*, ou *l'Ami des Citoyens*. Dans ces temps de réaction furieuse, ce journal eut quelque succès en combattant les terroristes abattus, la *queue de Robespierre ;* mais sa vogue s'épuisa rapidement. Il mourut de consomption vers la fin de l'an III.

Amis (JOURNAL DES), journal publié par l'abbé Fauchet et qui faisait suite aux feuilles qu'il avait déjà fait paraître, la *Bouche de Fer*, le *Cercle social*, etc. Le titre venait de ce que Fauchet devait avoir pour collaborateur son ami Guéroult, qui d'ailleurs lui fit défaut au moment de l'exécution. Le premier numéro parut le 6 janvier 1793. Outre les rêveries mystiques habituelles à l'auteur, ce journal contient des attaques extrêmement vives contre les montagnards. Il ne vécut que quelques mois, et cessa de paraître après la chute des Girondins (on sait que Fauchet partagea leur sort). On y trouve des renseignements intéressants pour l'histoire de cette période orageuse.

Ami de la Religion et du Roi (L'), journal fondé en mai 1814 par MM. Adrien Leclère et Picot. Suspendu pendant les Cent-Jours, il reparut à la seconde Restauration comme feuille semi-hebdomadaire. En 1830, il modifia ou plutôt abrégea son titre, et s'appela simplement l'*Ami de la Religion*, le roi étant devenu de trop. Ses propriétaires successifs ont été MM. Adr. Leclère et Picot, de Genoude et Dupanloup. Ses directeurs, pour faire la part du temps, sans doute comme on fait la part du feu, imaginèrent une nouvelle nuance politico-religieuse, le *catholicisme libéral*, mots qui durent être bien étonnés de se trouver ensemble. L'*Ami de la Religion* a éprouvé bien des vicissitudes ; toute son existence n'a été qu'une polémique acharnée, et pour ainsi dire incessante, avec le journal l'*Univers* et son successeur le *Monde*.

Toutefois, ces discussions n'étaient que des querelles intestines, et ne portaient guère que sur des points de discipline ecclésiastique ; mais dès qu'il s'agissait de la démocratie et des principes de 89, le plus touchant accord s'établissait entre les frères ennemis, et l'*Arcades ambo* du poëte latin n'avait jamais trouvé une plus juste application.

En 1862, l'*Ami de la Religion* a perdu son individualité, et s'est fondu dans le *Journal des Villes et Campagnes : Tria juncta in uno*.

Amis des Noirs (SOCIÉTÉ DES), fondée à Paris, par Brissot, en 1778, en imitation de la société anglaise pour l'abolition de la traite. Elle compta presque aussitôt dans son sein les hommes les plus éminents, Mirabeau, Clavière, La Fayette, Bergasse, La Rochefoucauld, Lacépède, Volney, Tracy, Lavoisier, Pastoret, Condorcet, Siéyès, etc. Son but était de préparer l'affranchissement des noirs, et en effet, au début de la Révolution, elle exerça une grande influence sur les colonies.

Amis de la Constitution (SOCIÉTÉ DES). V. JACOBINS.

Amis du peuple (SOCIÉTÉ DES). La révolution de Juillet fit éclore un grand nombre de sociétés politiques, qui se livrèrent activement à la propagation des principes républicains dont elles étaient animées, et conquirent une puissante influence sur l'opinion. L'*Association des écoles*, la *Société de l'ordre et des progrès*, l'*Union*, la *Société constitutionnelle*, recrutèrent partout des adeptes, et comptèrent bientôt d'illustres représentants dans les deux Chambres, à l'Institut, dans la presse, dans l'armée, dans les sciences, dans les arts, dans l'industrie. La *Société Aide-toi*, si célèbre sous la Restauration, n'avait encore rien perdu de son prestige. Mais de toutes ces sociétés populaires, la plus active, la plus importante, sans contredit, fut celle des *Amis du peuple*, dans laquelle ne tarda pas à se fondre la *Loge des amis de la vérité*. Hardie, bruyante, pleine d'une fiévreuse initiative, la *Société des Amis du peuple* se composait surtout de ces héroïques jeunes gens qui avaient guidé en juillet les coups du peuple ; elle fit revivre un instant les traditions du club des jacobins. Ses séances, d'abord publiques, se tenaient au manége Peltier. C'est là qu'accouraient, pour s'aguerrir aux délibérations tumultueuses, ceux qu'entraînait l'élan d'une conviction sincère, comme ceux qui brûlaient de sortir de leur obscurité et voulaient faire de la société un piédestal à leur ambition. Les persécutions du ministère ne manquèrent pas aux *amis du peuple*, et ils n'existaient déjà plus comme *assemblée* publique lorsque Casimir Périer parvint au pouvoir ; mais ils étaient loin encore d'avoir perdu leur empire sur les esprits. La Société entretenait avec les départements des relations assidues, soutenait les convictions chancelantes, et tenait sans cesse le gouvernement en échec par une série de publications vives, spirituelles, mordantes, auxquelles on ne savait répondre que par des calomnies, ou d'impurs pamphlets émanés de la police. Les membres de cette société célèbre eurent plusieurs fois des procès politiques à soutenir, procès dont ils sortirent toujours vainqueurs, soit devant l'opinion, soit même en vertu des déclarations du jury ; c'est qu'ils avaient pour eux le prestige des principes de justice et de liberté qu'ils défendaient avec autant de hardiesse que de talent, et qu'ils donnaient une voix éloquente à tant d'espérances déçues après la révolution de Juillet. C'est dans ces luttes judiciaires, auxquelles accusés et avocats prenaient part tour à tour, que se dessinèrent, avec une grandeur incontestable, des caractères et des talents aujourd'hui respectés de tous : Godefroy Cavaignac, Guinard, Garnier-Pagès, Marie, Dupont, Ploque, Bethmont, Michel (de Bourges), etc. En feuilletant les annales de la *Société des Amis du peuple*, on retrouve toutes les sommités républicaines de cette époque.

Amis de la Constitution (SOCIÉTÉ DES), société fondée sous la seconde République. Elle se composait des républicains modérés de la nuance du *National* et de Cavaignac. Son existence fut aussi éphémère que celle de la Constitution qu'elle s'était donné pour mission de défendre.

Ami des Lois (L'), comédie en cinq actes et en vers, de Jean-Louis Laya, représentée pour la première fois à Paris sur le théâtre de la Nation, le 2 janvier 1793. Cette pièce, toute politique, obtint un succès immense, et l'empressement avec lequel le public se porta à la première représentation fut tel, qu'un nombre considérable de curieux auxquels il avait été impossible de pénétrer dans la salle, passèrent à la porte toute la nuit et la journée du lendemain pour assister à la deuxième représentation. L'auteur, rappelé par le public, dut paraître sur la scène. Son œuvre reflétait trop exactement les passions de l'époque pour ne pas froisser vivement les uns et réjouir les autres. A chaque représentation, la rivalité des deux partis se dessinait de plus en plus, et le tumulte allait croissant. Une lutte s'engagea bientôt au sujet de l'*Ami des Lois* entre la Convention et la Commune. Celle-ci, sur la réquisition d'Hébert, prit un arrêté qui interdisait l'ouvrage. Le lendemain, la foule se porte encore au Théâtre-Français. Les comédiens font demander des instructions à Chambon, maire de Paris, qui accourt au théâtre. Laya, de son côté, se rend à la Convention. C'était le 12 janvier ; toutes les préoccupations étaient pour le procès du roi. Vergniaud présidait. Laya demande par un billet à paraître à la barre ; il est admis ; mais à peine est-il entré qu'il se voit forcé de sortir. Vergniaud lit une seconde fois le billet de Laya, et demande le vote ; l'assemblée passe à l'ordre du jour. Au même moment arrive une lettre de Chambon. Le maire écrit du théâtre même, au milieu de la foule qui le retient et demande la pièce ; il peint le désordre qui règne dans la salle et aux alentours. L'Assemblée, sur la proposition de Kersaint, adopte un ordre du jour motivé, qui, transmis à Chambon, est lu par lui au public, après quoi la pièce est jouée. La Commune est indignée de voir un de ses arrêtés cassé par la Convention ; elle mande Chambon, lui reproche d'avoir manqué à ses devoirs. Cependant le procès de Louis XVI se poursuivait. Entre autres mesures de police, la Commune ordonne la clôture des spectacles. Le conseil exécutif provisoire casse l'arrêt de la Commune ; mais, en même temps, il enjoint aux théâtres d'éviter la représentation des pièces qui, jusqu'à ce jour, ont occasionné des troubles, et qui pourraient les renouveler. On trouvait ainsi un moyen détourné de frapper l'*Ami des Lois* et de revenir sur le décret de la Convention. Celle-ci interrompt le jugement du roi pour discuter la décision du conseil exécutif. L'ancien maire de Paris, Pétion, s'élève contre les prétentions du conseil ; il ne comprend pas la *censure préventive* ; il admet seulement que l'on réprime des désordres, que l'on agisse sur des faits et non sur des hypothèses. Guadet l'appuie. Dubois de Crancé dit qu'une foule d'aristocrates se rendent à Paris, désertant les drapeaux de Condé, et qu'il ne faut point leur fournir de lieu de rassemblement. Il « ne juge point l'*Ami des Lois ;* les principes sont bons, mais le but de l'auteur est perfide. A la dernière représentation de cette pièce, ajoute-t-il, il n'y avait que des valets de ci-devant. » Enfin Danton traduit en ces termes les impatiences de la Montagne : « Je l'avouerai, citoyens, je croyais qu'il était d'autres objets que la comédie qui dussent nous occuper (*Quelques voix :* Il s'agit de la liberté !). Oui, il s'agit de la liberté ; il s'agit de la tragédie que vous devez donner aux nations ; il s'agit de faire tomber sous la hache des lois la tête d'un tyran ; il ne s'agit pas de misérables comédies... » Pétion réplique que le pouvoir exécutif a violé la plus sainte des lois, la liberté. « C'est, dit-il, c'est toujours en interdisant vaguement ce qui pourrait occasionner du trouble, qu'on a, sous l'ancien régime, enchaîné toutes les espèces de liberté. La loi met les pièces de théâtre sous la responsabilité des auteurs et des acteurs ; voilà la vraie, la seule responsabilité... Où commence la responsabilité ? Ce n'est pas sur des suppositions ; c'est lorsqu'il y a un acte, un fait, que le pouvoir municipal intervient. Alors il y a exercice de la police, et sans doute il est libre au magistrat de suspendre la représentation d'une pièce qui occasionne des troubles qu'on ne peut arrêter autrement..... » Enfin l'arrêt du conseil exécutif fut cassé, et, le 30 mars, la Commune triompha de l'*Ami des Lois*, en suspendant les représentations de la comédie de Laya, qui lui paraissait de nature à corrompre l'esprit républicain.

L'*Ami des Lois* avait eu du retentissement non-seulement à Paris, mais encore dans les départements. Les royalistes y avaient vu l'occasion d'une manifestation publique contre les gouvernants d'alors. C'était une protestation contre ce que l'auteur appelait les *anarchistes*. Ainsi il disait :

Patriotes ? eh ! qui ? ces poltrons intrépides,
Du fond d'un cabinet prêchant les homicides,
Ces Solons nés d'hier, enfants réformateurs,
Qui, rédigeant en lois leurs rêves destructeurs,
Pour se le partager voudraient mettre à la gêne
Cet immense pays rétréci comme Athène.
Ah ! ne confondez pas le cœur si différent
Du libre citoyen, de l'esclave tyran.
L'un n'est point patriote, et vise à le paraître ;
L'autre tout bonnement se contente de l'être.

Et plus loin :

Que tous ces charlatans, populaires larrons,
Et de patriotisme insolents fanfarons,
Purgent de leur aspect cette terre affranchie.
Guerre, guerre éternelle aux faiseurs d'anarchie !
Royalistes tyrans, tyrans républicains,
Tombez devant les lois, voilà vos souverains !

Tout cela n'est pas très-fort. L'*Ami des Lois* était en effet une comédie médiocre, très-médiocrement écrite. C'était l'opinion de l'auteur lui-même, qui, en parlant de son œuvre, disait à vingt-cinq ans de distance : « Ce n'était pas un bon ouvrage, mais c'était une bonne action. » Etait-ce réellement une bonne action ? Ici la réponse dépend surtout du point de vue auquel on se place pour juger les hommes et les choses de la Révolution. En protestant contre le régicide, en bravant certains personnages tout-puissants, Laya faisait, nous le voulons bien, un acte de courage ; voilà tout ce qu'il est permis de lui accorder aujourd'hui.

Ami du peuple (L') ou les *Intrigants dévoilés*, drame représenté pour la première fois à Paris, sur le théâtre du Palais-Variétés, le 6 septembre 1793 (deux mois environ après l'assassinat de Marat). L'*ami du peuple*, on le devine, c'était Marat ; Marat, représenté alors avec idolâtrie sur tous les théâtres de Paris et de la province. En même temps que l'Opéra donnait des fêtes en son honneur et en l'honneur de Le Peltier de Saint-Fargeau, Molé, l'élégant comédien dont le public était engoué, jouait lui-même au Théâtre-Français le rôle de l'*ami du peuple*, et, à ce sujet, l'auteur ravi lui écrivait poétiquement :

Ressuscitant Marat, tu me rends à la vie.

En mars 1794, le même acteur remplit le même rôle de l'*ami du peuple*. Cette fois, la pièce nouvelle s'appelait la *Mort de Marat*.

Ami des Lois (LE VÉRITABLE) ou le *Républicain à l'épreuve*, pièce en quatre actes, à spectacle, représentée à Paris pour la première fois sur le Théâtre national de Molière, rue Saint-Martin, le 23 septembre 1793. Cette pièce était une réaction contre l'*Ami des Lois* de Laya, que les aristocrates déguisés et les modérés avaient applaudi à grand bruit au commencement de la même année.

Amis de Collége (LES), comédie de Picard, en trois actes et en vers, représentée pour la première fois à Paris, le 24 novembre 1795. C'est la vie oisive opposée à la vie laborieuse. L'auteur a dépeint le charme des souvenirs de la première jeunesse, l'espèce d'égalité que les camarades d'enfance conservent encore entre eux dans le monde, l'empire que ces premiers sentiments exercent sur tous les autres sentiments que nous éprouvons par la suite, et les

devoirs qu'ils imposent à notre cœur pour tout le reste de la vie.

Ami des Femmes (L'), comédie en cinq actes et en prose, de M. Alex. Dumas fils, représentée pour la première fois à Paris, sur le théâtre du Gymnase, le 5 mars 1864. L'idée mère de la pièce est dans le titre. M. de Ryons s'est fait, non pas le chevalier servant, mais le chevalier protecteur de la vertu chez la femme. Quelqu'un a dit (c'est une femme) : La conduite la plus honnête est toujours la plus habile. Le chevalier de Ryons brode légèrement sur ce thème. A ses yeux, la femme la plus honnête sera la plus heureuse. Voilà qui est bien, mais nous allons voir comment il s'y prend pour remplir dignement cette haute mission. Toutefois, avant d'aller plus loin, pénétrons d'abord dans les théories intimes du héros. Persuadé que l'amour est une duperie, il est en garde contre toutes les méprises de l'imagination. Quant au mariage, c'est une institution scabreuse, une vulgarité dans laquelle il ne tombera certes point. Si ce vieillard de trente-cinq ans, momifié par l'expérience, a, par hasard, des velléités de volupté, il sait où logent les Phrynés, et, à quelques louis près, ce que coûtent les aventures qui ne laissent point de traces dans le cœur d'un homme. Ce don Juan froid, sec et morne, ce magnifique égoïste promène sa satiété, ses théories et ses vices un peu partout, mais sans se compromettre, et c'est ainsi qu'analysant, disséquant et critiquant, il vient chez madame Leverdet, femme d'un savant, à laquelle il expose, avec un esprit et un persiflage insolents, ses dédains pour les hommes, à qui il n'a jamais été utile; sa mauvaise opinion des femmes, qu'il n'a jamais su aimer, et les lieux communs desséchants et cruels des blasés et des impuissants. Cette madame Leverdet a pour sigisbée un certain des Targettes, héros du terre-à-terre, parrain de sa fille, ce qui donne à penser. Ce faquin suranné, qui veut rompre une ancienne liaison, ne trouve plus suffisante la cuisinière de son *ami* le savant. Comme on le voit, le drôle ne découd pas, il déchire. De Ryons, qui paraît versé dans toutes les roueries féminines, devine les secrets de madame Leverdet; il se moque, il ricane, tout en lui faisant remarquer que mademoiselle Leverdet, pensionnaire de quatorze ans, a la jambe bien faite... Survient madame de Simerose, jeune femme séparée de son mari. Ce problème féminin intrigue fort l'*ami des femmes*, qui observe curieusement la jeune dame, en fait le tour en amateur, et veut seulement, après l'avoir déshabillée des yeux, la piquer avec une épingle dans sa collection. Il s'attache à elle par amour de la psychologie, et afin de s'assurer si elle est honnête, ou s'il n'y a pas moyen de lui reconnaître un, deux ou trois amants, toujours, bien entendu, dans l'intérêt de la vertu et, partant, du bonheur de la femme. Alors les expériences commencent : il découvre que la dame a le cœur inquiet; elle ne veut pas entendre parler de son mari, mais elle écoute volontiers un certain de Montègre, toutes les fois que ce dernier se contente de l'amour idéal. De Ryons, qui connaît les mécomptes de l'idéal, veut préserver sa protégée d'une chute; il veille sur Montègre et empêche un rendez-vous nocturne. La petite Leverdet lui vient en aide sans s'en douter : très-émue à l'aspect de la barbe splendide d'un gandin ridicule, elle a une crise nerveuse au beau milieu du salon de madame de Simerose, et cette fille nubile, qui rêve déjà à l'amant qu'elle aura, cette fille d'une honnête femme qui a un amant, couche sous le toit d'une autre honnête femme qui brûle d'en avoir un. Madame de Simerose, qui n'a pu recevoir cette nuit-là le Montègre et contempler chastement la lune avec lui, le reçoit en plein soleil et lui pose les conditions d'une affection séraphique. Montègre promet d'être chaste et de ne jamais rien prendre à la dame. Cependant la visite très-inattendue du mari à sa femme jette le trouble dans cette idylle rose tendre. M. de Simerose, gentilhomme parfait, le seul de toute la pièce, vient annoncer son départ subit pour des pays d'où l'on ne revient pas; il désire régler des affaires d'intérêt avec sa femme, et lui confie qu'il y a de par le monde un enfant de quatre ans : or, il y a juste quatre ans et neuf mois qu'il est marié, et l'enfant est son propre fils. La première nuit de ses noces, madame de Simerose s'était refusée à la consommation du mariage, et le mari, furieux... mais on verra la suite plus loin... Madame de Simerose veillera sur l'orphelin, et cela ne l'empêchera pas de satisfaire ce besoin d'amour pur dont elle a fait l'aveu à Montègre. Toutefois elle compte sans l'*ami des femmes*, l'ange gardien, de Ryons enfin, qui lui montre son amant tel qu'il est, c'est-à-dire déjà fou de jalousie et d'inquiétude. Elle est outrée. Horreur! voilà donc l'amour? Et dans son effroi, l'aimable personne se précipite sur de Ryons et s'offre tout simplement à lui; il paraît que, dans la bonne société, cela se pratique de la sorte. Qu'avait donc fait de Ryons pour mériter ce bonheur? L'*ami des femmes*, à l'aide d'un piége méchant, avait provoqué cette brusque déclaration. Mais l'épreuve lui suffit, et comme il a besoin de faire longtemps encore des essais de ce genre, il refuse de s'envoler vers l'idéal; il a déjà dédaigné les millions d'une jeune Allemande qui lui a demandé sa main sans plus de façon. Ainsi, un amant à la vieille femme mariée, une crise hystérique à la fille de quatorze ans qui voudrait un mari, deux amours *purs* à la femme vertueuse, tel est le bilan de cette comédie, sans compter l'Allemande, qui veut absolument s'appeler madame de Ryons, par curiosité, et parce que M. de Ryons ne ressemble à personne. Puis, voilà que tout à coup madame de Simerose fait à ce vicieux, qui vient de l'arrêter dans son élan inconsidéré, la confidence la plus inattendue. Elevée dans la recherche de l'amour éthéré, elle ne prévoyait pas que la nuit des noces pût être autre chose qu'un chaste tête-à-tête, et elle s'est révoltée lorsque son mari a voulu entendre d'une autre façon les suites du sacrement. M. de Simerose, ajournant la démonstration des devoirs conjugaux, trouva alors chez lui, comme compensation, la camériste de madame, pourvue d'une intelligence plus pratique des choses; et madame de Simerose, de plus en plus indignée, se sépara. Il lui serait impossible de se retrouver en présence d'un être aussi terre à terre que son mari. Toutefois, après quelques explications, et sur la foi de l'*ami des femmes*, elle promet... l'impossible! La réconciliation aura lieu entre les deux époux dès que madame de Simerose sera rentrée en possession d'un billet par elle écrit à de Montègre; mais celui-ci, dans un moment de jalousie furieuse, envoie ledit billet au mari. Ciel! que va-t-il advenir?... M. de Simerose accourt pénétré de joie; ce billet écrit à l'amant renferme de si vagues promesses, qu'il va parfaitement au mari; il prend pour lui ce qui était pour l'autre, et il est heureux, car il a la foi. Bref, la jeune femme se sacrifiera aux réalités du mariage, tandis que de Ryons continuera d'exercer son petit métier, et l'Allemande millionnaire épousera l'imbécile dont mademoiselle Leverdet a horreur depuis que l'*ami des femmes* lui a conseillé machiavéliquement de couper sa barbe.

Cette pièce est une révoltante analyse; il s'en dégage je ne sais quelle odeur de dépravation sociale. Des détails dont aucun voile ne couvre la nudité (acte II, scène 1re), des confidences libertines que deux viveurs peuvent se faire entre eux quand ils ont renvoyé les domestiques et tiré les verrous, mais que l'on ne débite pas devant un parterre de roses et aux clartés resplendissantes du lustre : telle est la moralité de cette comédie. L'auteur comprendra-t-il enfin que le temps est passé des amertumes, des sarcasmes, des négations absolues? Les *dames aux camélias*, les *femmes du demi-monde*, toutes ces monstruosités sur lesquelles il raffine sont maintenant passées de mode; elles ont vieilli, et malgré le fard dont il les couvre, on n'en veut plus. M. Alex. Dumas fils a beaucoup de talent, mais il en fait un mauvais usage, parce qu'il lui manque la foi et l'élévation qui font les écrivains moralisateurs. Dans cette pièce, ainsi que dans ses autres ouvrages, c'est toujours le même épuisement, la même fatigue, le même dégoût : l'esprit sec, le ricanement insupportable de ses héros vous irritent à la longue; l'ironie pour l'ironie ne convient qu'aux égoïstes. Qu'il y songe, désormais nos applaudissements sont réservés à l'amour fier et loyal, au devoir, à l'honneur; nous renaissons à l'enthousiasme et à l'espérance. Que Dieu fasse paix à l'*Ami des femmes* et à toutes les créations de serre chaude qui sont sorties du même moule.

M. Th. Gautier, qui a le bonheur de rester toujours poëte alors qu'il ne croit être que critique, a jugé très-favorablement l'*Ami des femmes*. Voici le portrait qu'il trace du héros, portrait achevé, dont l'original ne saurait inspirer que de l'estime, mais que le trop brillant écrivain a trouvé tout entier dans son imagination et nullement dans la pièce : « L'*ami des femmes*, de Ryons, est un type qui appartient si précisément à ce temps-ci, qu'il n'existait pas il y a quelques années, et qu'il paraît étrange, même aujourd'hui, car il ne s'est formulé encore avec cette décision ni dans le monde, ni dans le livre, ni sur la scène. Est-ce un jeune premier? non. Un don Juan? non. Un raisonneur? nullement. Un comique? pas du tout. Aucune de ces vieilles dénominations ne peut servir d'étiquette à un personnage de l'auteur du *Demi-Monde* et de la *Dame aux camélias*. De Ryons est un jeune homme de trente ou trente-deux ans, esprit ferme et juste, cœur chaud refroidi par prudence, qui a eu le courage de regarder la vie en face et de ne pas lui demander plus qu'elle ne saurait donner. Il craint l'amour comme quelqu'un qui en a souffert autrefois et ne veut plus en souffrir; de l'absence de douleur, il se compose une sorte de bonheur négatif. Assis sur la rive, et séché du naufrage, il contemple la grande mer tumultueuse, où l'ouragan des passions fait palpiter tant de voiles en péril. Mais il n'éprouve pas à ce spectacle un sentiment de satisfaction égoïste. Il s'intéresse à ces pauvres nefs si violemment secouées qui vont se briser aux récifs, faute de pilote pour les conduire au port; il saute dans une barque, et, à travers toutes sortes d'obstacles, malgré le vent, l'écume et l'éclair, il les ramène et les amarre dans l'eau tranquille aux anneaux de la jetée. Il s'est donné lui-même charge d'âmes, et s'est fait sauveteur des vertus. C'est lui qui soutient les résolutions chancelantes aux heures de crise; il sait détruire à propos les enthousiasmes, faire paraître l'amant sous un jour ridicule, et montrer à l'épouse hésitante sur le seuil conjugal l'abandon et le malheur, si elle le franchit, attirée par les appels de la passion. »

Pour ne pas être injuste envers M. Dumas fils, disons qu'il y a entre M. et Mme de Simerose une très-jolie scène, où l'émotion se fait réellement sentir. Que l'auteur de l'*Ami des femmes* nous en donne beaucoup de cette nature, et il n'y aura plus qu'à applaudir. Malheureusement cette scène est la seule. Ajoutons aussi que sa comédie est écrite avec infiniment d'esprit; les mots fins y abondent. Toutefois, cet esprit est tiré de trop loin, et plusieurs traits heureux nous ont paru ressembler à certaines petites chevilles toutes rondes et tout élégantes qu'une main habile a su introduire dans ces gros pains de gruyère qui ne sont immaculés qu'en apparence.

Les lecteurs de ce dictionnaire trouveront peut-être que l'étendue donnée à cet article sort un peu des proportions ordinaires. C'est un acompte sur les lignes que nous devons consacrer à la *Dame aux camélias* et au *Demi-Monde*. Les défauts et les qualités que nous avons signalés ici se retrouvent, à de légères différences près, dans les œuvres antérieures du spirituel écrivain.

Amis, la matinée est belle... Premier vers de la célèbre barcarolle de la *Muette de Portici*, chantée pour la première fois par Nourrit, au grand Opéra de Paris, le 29 février 1828. Cette charmante musique a fait le tour du monde, et elle est restée dans la mémoire de tous ceux qui ne sont pas indifférents à l'art divin des Linus et des Orphée. V. MUETTE DE PORTICI.



Amis, la matinée est belle,
Sur le rivage assemblez-vous;
Montez gaîment votre nacelle,
Et des vents bravez le courroux.
Conduis ta barque avec prudence;
Pêcheur, parle bas.
Jette tes filets en silence;
Pêcheur, parle bas.
Le roi des mers ne t'échappera pas. (*bis*).
Pêcheur, parle bas (*bis*).

CHŒUR.

Conduis ta barque avec prudence;
Pêcheur, parle bas.
Jette tes filets en silence;
Pêcheur, parle bas;
Le roi des mers ne t'échappera pas (*bis*).

2e Couplet.

L'heure viendra, sachons l'attendre;
Plus tard nous saurons la saisir.
Le courage fait entreprendre;
Mais l'adresse fait réussir.
Conduis ta barque, etc.

Ami de la Maison (L'), opéra-comique de Grétry, paroles de Marmontel, en trois actes et en vers libres, représenté pour la première fois à Fontainebleau le 26 octobre 1771, et à Paris, par les comédiens du roi, le 14 mars 1772. Grétry appliqua avec bonheur dans cet ouvrage sa théorie de l'accord intime de la musique avec le poëme : « Ne croirait-on pas, disait-il naïvement à propos de cette pièce, que c'est Marmontel qui a fait la musique et moi les paroles? » Les deux airs : *Je suis de vous très-mécontente* et *Rien ne plaît tant aux yeux des belles*, prouveraient presque que les accents de la parole peuvent être copiés par les tons de la gamme, tant la musique y est parlante, simple et naturelle. Le duo du troisième acte, *Tout ce qu'il vous plaira*, est remarquable à cause du rhythme syllabique, qui convient parfaitement à la situation, et que les compositeurs ont employé fréquemment depuis. Le petit duo : *Vous avez deviné cela*, est du goût le plus fin; aussi l'auteur, dans ses *Essais sur la musique*, le recommande-t-il aux amateurs. Malgré la bonne opinion qu'en avait Grétry, la pièce de Marmontel paraît longue et froide. Toutefois, la verve mélodique du musicien réussit à lui assurer du succès, à côté de celui qu'obtenait à la même époque le délicieux opéra-comique de *Zémire et Azor*. L'*Ami de la Maison* n'a pas encore été repris au théâtre.

Amis de la Patrie (THÉATRE LYRIQUE DES), nom que prit en 1794 le ci-devant théâtre de la rue de Louvois. On y jouait l'opéra, le vaudeville, les pièces à spectacle. C'est sur cette scène que fut représentée la fameuse pièce intitulée la *Journée du Vatican* ou le *Souper du pape* (1793), où les personnages et les choses les plus respectables étaient tournés en ridicule. Cette pièce a été un des excès les plus regrettables de la Révolution.

AMI (JEU DE L'). Petit jeu de société qui peut devenir fort intéressant dans un salon principalement fréquenté par la jeunesse. L'explication en est fort simple : celui des joueurs qui se dévoue le premier au rôle d'Œdipe va derrière un paravent. Pendant son absence, les autres se donnent un mot d'ordre susceptible de recevoir des interprétations très-variées et qui est l'*ami*. Soit le mot JALOUSIE. Œdipe, rappelé, demande tour à tour à chacun des joueurs : *Comment aimez-vous votre ami?* Et ceux-ci de répondre, par exemple : *Je l'aime dans le cœur. — Je ne l'aime qu'à la fenêtre. — J'aime à voir à travers. — Je l'aime verte. — Je l'aime chez mon amoureux*, etc. — Le joueur qui laisse deviner l'*ami* est envoyé à son tour derrière le paravent, et l'on choisit un autre *ami*.

On peut encore jouer l'*ami* en calembours, et cette manière demande beaucoup plus de sagacité de la part de celui qui devine. Aussi, dans ce cas, choisit-on presque toujours pour *ami* un monosyllabe, afin de rendre le jeu moins difficile. Soit le mot *cor;* on dira : je l'aime... *nu* (cornu); je l'aime... *beau* (corbeau); je l'aime... *bleu* (corbleu); je l'aime... *doux* (Cordoue); je l'aime... *fou* (Corfou); je l'aime... *sage* (corsage); je l'aime... *niche* (corniche); je l'aime... *billard* (corbillard), etc. Chacun des mots par lesquels on répond étant un mot français, la difficulté pour le devineur est assez grande; c'est alors que l'un des joueurs, prenant le patient en pitié, changera l'ordre d'idées, et dira, par exemple, je l'aime... *nichon*, ce qui amène immédiatement à l'esprit l'idée de *cor*nichon. Il en serait de même des mots *char*, *pin*, *fort*, *mer*, etc.

AMIABILITÉ s. f. (a-mi-a-bi-li-té — rad. *amiable*). Qualité de ce qui se fait à l'amiable : *L'*AMIABILITÉ *des concordats*. ‖ Peu usité.

AMIABLE adj. (a-mi-a-ble — rad. *ami*). Doux, affectueux, gracieux : *Accueil* AMIABLE. *Paroles* AMIABLES. *La confraternité trop oubliée de l'espèce humaine s'entrelacera par une circulation plus* AMIABLE *et plus active dans tous les rapports politiques et commerciaux*. (Mirab.)

— Prat. Qui est chargé d'accommoder un différend, un procès, par les voies de la conciliation : AMIABLE *compositeur*. *L'arbitre choisi est un médiateur* AMIABLE *et non un juge de rigueur*. (Fén.)

— Qui se fait de gré à gré : *Convention ou partage* AMIABLE.

— Math. *Nombres amiables*, Nombres dont chacun est égal à la somme des parties aliquotes de l'autre : 26 *et* 12 *sont des nombres* AMIABLES.

— *A l'amiable*, loc. adv. De gré à gré, par voie de conciliation, amicalement : *Terminer, vider un différend* À L'AMIABLE. *Il valait mieux traiter* À L'AMIABLE. (Boss.) *La charité les obligeait à s'expliquer* À L'AMIABLE *avec l'auteur*. (Boss.) *J'espère que la chose pourra se terminer* À L'AMIABLE. (Le Sage.) *Adieu : séparons-nous* À L'AMIABLE. (Le Sage.)

— Syn. A l'amiable, amiablement. *Amiablement* implique un fonds de douceur dans la personne dont on parle : *Il commençait à parler plus* AMIABLEMENT *de lui*. (Boss.) *A l'a-*

miable indique une manière ordinaire d'arranger les affaires, sans que la douceur de l'agent s'étende au delà du procédé : *Solon fut élu pour terminer toutes choses* À L'AMIABLE. (Fén.)

— **Encycl.** On dit d'une contestation qu'elle a été terminée *à l'amiable* quand il y a eu conciliation entre les parties sans l'intervention de la justice. Lorsqu'elles sont décidées à transiger, elles peuvent agir par elles-mêmes ou s'en rapporter à la décision d'un *amiable compositeur*. L'amiable compositeur n'est pas tenu, comme les arbitres ordinaires, de se conformer au texte de la loi ; il prononce sans appel et en dernier ressort, plutôt selon les règles de l'équité que suivant le droit strict.

AMIABLEMENT adv. (a-mi-a-ble-man — rad. *amiable*). D'une manière amiable ; par voie de conciliation, amicalement : *Terminer une affaire* AMIABLEMENT. *On prend plaisir à lui enfoncer le trait dans l'âme, d'autant plus avant et plus sensiblement qu'on paraît le faire plus charitablement et plus* AMIABLEMENT. (Bourdal.)

— **Syn. Amiablement, à l'amiable.** V. AMIABLE (à l').

AMIAN ou **AMIHAN** s. m. (a-mi-an). Mar. Petit objet quelconque en corde ou en bois qui se trouve sous la main, et qu'on emploie momentanément à bord, à défaut d'autre dont le nom est déterminé.

AMIANTACÉ, ÉE adj. (a-mi-an-ta-sé — rad. *amiante*). Minér. Qui a quelque ressemblance avec l'amiante.

— Méd. *Teigne amiantacée*. V. TEIGNE.

AMIANTE s. m. (a-mi-an-te — du gr. *amiantos*, incorruptible). Minér. Substance minérale, tantôt verte ou grisâtre, tantôt blanche, qui se compose de fibres très-fines, peu adhérentes les unes aux autres, et quelquefois assez flexibles pour offrir une certaine ressemblance avec les filaments du lin.

— **Encycl.** L'*amiante* est un silicate de chaux et de magnésie, principes difficilement fusibles, ce qui fait que cette substance résiste puissamment à l'action du feu : toutefois, elle fond au chalumeau. On l'appelle aussi *asbeste* (du gr. *asbestos*, inextinguible), mais les minéralogistes réservent ce nom aux variétés dont les fibres sont roides et cassantes, et appliquent le premier à celles dont les fibres sont souples et soyeuses. Dans le langage vulgaire, l'*amiante* est aussi quelquefois appelé *papier fossile*, *liége fossile*, *cuir fossile*, etc. Les anciens le nommaient *lin vif* ou *incombustible*, et les alchimistes du moyen âge *lin vif* ou *laine de salamandre*. La propriété que possède l'*amiante* de résister au feu a été utilisée de bonne heure. A Rome, et probablement aussi en Grèce, on tissait avec les fibres soyeuses de cette substance des linceuls dans lesquels on enveloppait les cadavres des rois et des grands personnages, afin que leurs cendres ne se mêlassent pas à celles du bûcher. Les Romains en faisaient encore des nappes et des serviettes, que l'on jetait au feu pour les blanchir, et des mèches de lampes qui brûlaient dans l'huile sans se consumer. Les modernes ont également employé l'*amiante* de plusieurs manières. Ils en ont fait des tissus, des mèches, des dentelles, du papier et du carton incombustibles, mais les objets ainsi obtenus n'ont jamais été que des curiosités. Vers 1826, le chevalier Aldini, colonel des pompiers de Rome, a imaginé de faire entrer l'*amiante* dans la confection d'un vêtement propre à faciliter l'attaque des incendies, mais cette invention n'a pas eu tout le succès pratique que les premières expériences avaient fait concevoir. La nature et l'origine de l'*amiante* étaient inconnues chez les Romains. Pline, qui voyait dans ce minéral un lin particulier, le faisait croître au milieu des déserts de l'Inde, dans une contrée entièrement brûlée par le soleil et habitée seulement par des dragons, et c'est par l'habitude de vivre au milieu des ardeurs de ce climat brûlant qu'il expliquait son incombustibilité.

AMIANTIFORME adj. (a-mi-an-ti-for-me — de *amiante* et *forme*). Minér. Nom donné à une espèce d'arséniate de cuivre, qui appartient à l'olivénite.

AMIANTINITE s. f. (a-mi-an-ti-ni-te — rad. *amiante*). Minér. Variété d'actinote.

AMIANTOÏDE adj. (a-mi-an-to-i-de — de *amiante*, et du gr. *eidos*, ressemblance). Minér. Qui a l'apparence de l'amiante : *L'arséniate de cuivre est* AMIANTOÏDE.

— s. f. Sorte de pierre filamenteuse comme l'asbeste : *L'*AMIANTOÏDE *essayée au chalumeau se fond en un verre noir*. (Brongniart.)

AMIATITE s. m. (a-mi-a-ti-te — de *Amiata*, mont. de Toscane). Minér. Variété de silex résinite concrétionné, d'un blanc opaque.

AMIBE s. f. (a-mi-be — du gr. *ameibein*, changer). Zool. Genre d'animalcules infusoires, dont la forme est d'une instabilité telle qu'il est à peu près impossible d'y reconnaître et d'y caractériser les espèces. Ce genre a été formé aux dépens des protées, dont le nom rappelle la même particularité. Ordinairement transparentes, les *amibes* sont souvent colorées en rouge ou en vert par des particules contenues dans leur masse : *Les* AMIBES *se produisent dans les eaux stagnantes, au milieu des détritus formant une couche vaseuse*. (Dujardin.)

AMIBÉES ou **AMÉBÉES** s. f. pl. (a-mi-bé, a-mé-bé — de *amibe*). Zool. Famille d'infusoires établie pour le seul genre *amibe* ou *amèbe*. Elle fait partie de l'ordre des polygastriques anentérés, et renferme des genres à prolongements variables, rameux et dépourvus de test.

AMICAL, ALE, adj. (a-mi-kal, a-le — du lat. *amicus*, ami). Qui est inspiré, qui est dicté par l'amitié : *Conseil* AMICAL. *Paroles* AMICALES. *Offres* AMICALES. *Quand cette* AMICALE *invitation me fut faite, je ne répondis pas tout d'abord*. (Balz.) *Je lui portai quelques propositions* AMICALES *de la part de son mari*. (Balz.) *Je fus plus attristé qu'irrité de cette façon d'accueillir mes avances* AMICALES. (E. Sue.) *Est-ce donc à moi de trouver le moyen de continuer nos* AMICALES *relations?* (G. Sand.) *Son tempérament volontaire, toujours disposé à exiger sans jamais vouloir se plier à aucune concession, écartait de lui tout mouvement* AMICAL. (Alex. Dum.) ‖ Qui annonce, qui témoigne de l'amitié : *Air, ton* AMICAL. *Poignée de main* AMICALE. *Cette demoiselle se tournait souvent de mon côté d'un air* AMICAL. (Mariv.) *Il avait tendu une main* AMICALE *à Emmanuel*. (Alex. Dum.) *Albert se fit prier tout juste le temps qu'exigeait une* AMICALE *politesse*. (Alex. Dum.) *Ils échangèrent une poignée de main bien vigoureuse et bien* AMICALE. (Alex. Dum.) *Elle lui souriait d'un air de protection* AMICALE. (G. Sand.) *Fleur-de-Marie avait échangé un signe de tête* AMICAL *avec l'adolescent à figure flétrie*. (E. Sue.) *Elle lui donna sur la tête une petite tape* AMICALE. (Balz.) *Brutus n'attendait rien de la vertu aux champs de Philippes ; il la nia, et livra son cœur au poignard* AMICAL *de Straton*. (Ch. Nod.)

— **Gramm.** L'Académie ne donne pas d'exemple de ce mot au masculin pluriel ; elle ajoute même que cette forme est inusitée. En effet, au premier abord, le mot *amicaux* paraît dur à l'oreille ; toutefois l'usage n'a pas confirmé cette restriction, et l'on dit volontiers *conseils* AMICAUX, *sentiments* AMICAUX, et nos meilleurs écrivains semblent être de cet avis : *La France a été souvent en paix et en rapports* AMICAUX *avec l'Angleterre*. (Guizot.) *L'église bouddhiste entretenait des rapports* AMICAUX *avec celle de Brahma. Il répondit aux saluts* AMICAUX *de la foule*. (Balz.)

AMICALEMENT adv. (a-mi-ka-le-man — rad. *amical*). D'une manière amicale : *Causer* AMICALEMENT. *Vivre* AMICALEMENT. *Quiconque a vu des masques dans un bal danser* AMICALEMENT *ensemble, peut se faire une idée du monde*. (Vauven.) *Giraud me souriait* AMICALEMENT *derrière sa moustache rousse*. (Balz.) *Ce tableau représentait précisément le moment où, à cheval vis-à-vis l'un de l'autre sur le tonneau, nous choquions* AMICALEMENT *nos verres*. (Champfleury.) *De temps en temps elle s'asseyait au milieu de cette meute, pour caresser les uns, pour taquiner* AMICALEMENT *les autres*. (G. Sand.) *Il y avait des instants où je m'imaginais reconnaître cette figure de marbre, et je me sentais prêt à lui adresser* AMICALEMENT *la parole*. (G. Sand.) *Allons, allons, continua l'armateur en frappant* AMICALEMENT *sur l'épaule du jeune homme, vous avez bien fait de suivre les instructions du capitaine*. (Alex. Dum.)

AMICI (Jean-Baptiste), astronome et opticien italien, né à Modène en 1784. Il fut successivement professeur de mathématiques et directeur général des études à Modène, enfin directeur de l'Observatoire de Florence. Il a fait des observations très-remarquables sur les étoiles doubles et sur divers phénomènes astronomiques ; mais il doit surtout sa réputation aux excellents instruments qu'il a inventés ou perfectionnés. La science lui doit notamment le *microscope achromatique*, à l'aide duquel il a fait des observations sur la circulation de la séve dans les plantes et sur les animaux microscopiques ; le *microscope par réflexion ;* des *chambres claires ;* un *appareil de polarisation*, etc.

AMICIE s. f. (a-mi-sî — de *Amici*, n. pr.). Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses et de la tribu des hédysarées, dont on connaît deux espèces, qui croissent dans l'Amérique du Nord.

AMICT ou **AMICTUS** s. m. (a-mi — lat. *amictus*, même sens). Antiq. Mot dont se servaient les Romains pour désigner tous les vêtements de dessus dans lesquels ils s'enveloppaient, par oppos. aux vêtements de dessous : *La figure qui est debout commence justement à se couvrir de son* AMICTUS, *pièce ample d'étoffe ; un côté est déjà passé par derrière sur le bras et l'épaule gauche du personnage, pendant qu'il glisse son coude droit sous l'autre côté pour le ramener à son cou*. (Chéruel.)

— Liturg. Linge bénit, de forme carrée, dont le prêtre se couvre les épaules avant de revêtir l'aube.

— **Encycl.** Dans l'origine, l'*amict* servait à couvrir la tête, comme l'indique la prière que le prêtre récite en le mettant pour dire la messe : « *Impone, Domine, capiti meo galeam salutis*. » Plus tard, on ne le porta ainsi que pendant l'hiver, c'est-à-dire du 17 octobre (la Saint-Cerboney), jusqu'au samedi saint, à l'office du matin, et cet usage existait encore dans certaines paroisses au commencement du XIXe siècle. Aujourd'hui on ne se sert plus de l'*amict* que pour couvrir le cou et les épaules, avant de revêtir l'aube, et il est également porté par le diacre, le sous-diacre, et, dans quelques églises, par les enfants de chœur.

— **Homonyme.** Ami.

AMICTE s. m. (a-mi-kte — du gr. *amiktos*, pur). Entom. Genre d'insectes diptères, voisin des taons, et renfermant deux espèces qui vivent en Afrique.

AMICTOIRE adj. (a-mik-toi-re — du gr. *amiktos*, pur). Entom. Qui ressemble à un amicte : *L'épéire* AMICTOIRE *est une aranéide de Rio-Janeiro*. (Walcken.)

AMICULUM s. m. (a-mi-cu-lomm — diminut. d'*amictus*). Antiq. Sorte de petit manteau porté par les hommes et par les femmes, mais plus particulier à ces dernières ; il offrait quelque ressemblance avec le mantelet d'aujourd'hui.

AMICUS PLATO, SED MAGIS AMICA VERITAS, proverbe latin qui signifie : *J'aime Platon, mais j'aime encore mieux la vérité ;* c'est-à-dire il ne suffit pas qu'une opinion soit recommandée par l'autorité d'un nom respectable comme celui de Platon ; il faut encore qu'elle soit conforme à la vérité. Ce proverbe est le contraire de la devise des disciples de Pythagore : « Le maître l'a dit (*magister dixit*). »

Nous devons ce proverbe à Aristote, qui, à son arrivée à Athènes, avait suivi les leçons de Platon. L'élève ne tarda pas à devenir aussi célèbre que le maître. Deux esprits de cette valeur, faits pour régner l'un et l'autre dans le domaine de la pensée, ne devaient pas tarder à se séparer ; aussi Aristote, sans être, comme on l'a dit, l'ennemi de son maître, n'adoptait-il pas toutes les conséquences de sa doctrine ; toutefois, lorsqu'il se trouvait en contradiction avec lui, il savait exprimer son opinion avec la sage mesure d'un philosophe, et non l'amertume d'un rival. « *J'aime Platon*, disait-il, *mais j'aime encore plus la vérité. — Amicus Plato, sed magis amica veritas*. »

Cet hommage, rendu à la vérité, quand on la croit en désaccord avec les doctrines d'un génie même transcendant, est passé en proverbe, et l'on y fait de fréquentes allusions, tantôt en latin, tantôt en français :

« Un philosophe de café, auquel le garçon avait apporté sa demi-tasse vide sur un plateau, parodiait plaisamment ce dicton en disant : « *Amicus* plateau, *sed magis amica* demi-tasse. »

« *Amicus Plato, sed magis amica veritas ;* c'est pourquoi, tout en rendant à M. Cousin l'hommage qui lui est dû pour son talent, et en lui payant le tribut de reconnaissance que lui doit quiconque étudie aujourd'hui la philosophie, je crois devoir expliquer et discuter ses opinions. » GATIEN ARNOULT.

« Je vais examiner ces deux volumes en leur appliquant le *Amicus Plato...*, devise trois fois chère, j'en suis sûr, à Jules Janin, puisqu'elle est honnête, spirituelle et latine. »

A. DE PONTMARTIN.

« *Amicus* Palais-Royal, *sed magis amica veritas :* nous sommes obligé de le déclarer, on nous avait un peu surfait le succès de la pièce de MM. Barrière et Sardou, *les Gens nerveux*. »

E. DE BIÉVILLE.

« Mes observations sont de deux espèces : les unes ont pour objet le fond ; les autres, la forme ; et il n'entre dans mes objections aucune sorte de partialité ; mais j'ai des doutes et je cherche à les éclaircir : *Platon est mon ami, mais la vérité l'est plus encore*. »

FRÉRON, *Année littéraire*.

AMIDALIQUE adj. (a-mi-da-li-ke — rad. *amidon*). Pharm. Se dit des préparations dans lesquelles entre l'amidon.

AMIDE s. f. (a-mi-de — rad. *am*, abréviation d'*ammoniaque*). Chim. Nom donné à une classe de composés qui diffèrent des sels ammoniacaux par l'absence des éléments de l'eau, et qui peuvent se transformer en ces sels en reprenant les éléments de l'eau.

— **Encycl.** Les *amides* correspondent aux acides des sels ammoniacaux, et sont désignés par leurs noms. Ainsi l'on dit *amide* acétique ou acétamide, *amide* oxalique ou oxamide, etc. Les *amides* représentent des sels ammoniacaux privés d'autant de fois deux équivalents d'eau qu'ils contiennent d'équivalents d'ammoniaque. Ainsi les acides monobasiques, comme l'acide acétique, ne formeront qu'une seule *amide* neutre ; les acides bibasiques, comme l'acide succinique, en formeront deux : l'une acide, dérivant du sel acide par élimination de deux équivalents d'eau ; l'autre neutre, dérivant du sel neutre par élimination de quatre équivalents d'eau. De même que les sels ammoniacaux déshydratés donnent les *amides*, les *amides* déshydratées donnent à leur tour une classe de composés appelés *nitriles*, quand ils proviennent d'*amides* neutres, et *imides*, quand ils proviennent d'*amides* acides.

Les nitriles et les imides sont aux *amides* ce que celles-ci sont aux sels ammoniacaux. Il y a là deux séries parallèles, dont l'une a pour termes extrêmes le sel ammoniacal neutre et son nitrile, l'autre le sel ammoniacal acide et son imide. Ce qui est digne de remarque, c'est que la différence entre terme et terme consiste toujours dans deux molécules d'eau. Traitées par la potasse, les *amides* dégagent de l'ammoniaque et donnent naissance à un sel de potasse. Traitées par l'acide azoteux, elles dégagent de l'eau et de l'azote, et laissent libre l'acide d'où elles dérivent. Les chimistes unitaires rattachent les *amides* au type ammoniaque. La première *amide* a été découverte en 1830, par M. Dumas.

AMIDÉ, ÉE adj. (a-mi-dé — rad. *amidon*). Chim. Qui contient de l'amidon : *Acides* AMIDÉS.

AMIDIN s. m. (a-mi-dain — rad. *amidon*). Chim. Tégument lisse formant la partie extérieure de chaque grain d'amidon.

AMIDINE, AMIDONE ou **AMIDONITE** s. f. (a-mi-di-ne, do-ne, do-ni-te — rad. *amidon*). Chim. Principe immédiat des grains d'amidon. Les diverses fécules mêlées à l'eau forment, à une haute température, une sorte de sirop qui donne, en se refroidissant, des grains d'une ténuité extrême et parfaitement uniformes. Ces grains constituent l'amidine.

AMIDOGÈNE s. m. (a-mi-do-jè-ne — de *amidure* et du gr. *gennaô*, j'engendre). Chim. Radical hypothétique qui représente de l'ammoniaque privée d'un équivalent d'hydrogène. V. AMIDURE.

AMIDOLÉ, ÉE adj. (a-mi-do-lé — rad. *amidon*). Pharm. Se dit des médicaments préparés par extraction, et contenant des fécules.

AMIDOLIQUE adj. (a-mi-do-li-ke — rad. *amidolé*). Se dit de médicaments qui doivent leur existence et leurs propriétés générales à la présence de l'amidon, ou à celle de quelque autre fécule, comme les pâtes, les colles et les bouillies : *Médicaments* AMIDOLIQUES.

AMIDON s. m. (a-mi-don — du gr. *amulon ;* de *a* priv. et de *mulê*, meule ; c'est-à-dire, farine obtenue sans le secours de la meule). Chim. Substance organique qui se trouve dans un grand nombre de plantes, surtout dans les graines des céréales.

— **Encycl.** L'*amidon* est une matière blanche, brillante et sans saveur, formée de grains pulvérulents généralement arrondis, parfois ovoïdes ou allongés. Cette substance existe dans une foule de plantes, principalement dans les semences des céréales et des légumineuses, dans les tubercules de la pomme de terre et de l'orchis, dans les tiges de certains palmiers, dans plusieurs lichens, dans les fruits du marronnier d'Inde, du chêne, du châtaignier, etc. On lui donne des noms particuliers suivant le végétal qui l'a fournie : ainsi, on appelle *amidon* proprement dit celui des céréales ; *fécule*, celui de la pomme de terre ; *sagou*, celui du palmier-sagouier ; *tapioca*, celui du manioc, etc. Quelle que soit son origine, l'amidon a la même composition : il ne diffère que par la forme et le volume de ses grains.

Le grain d'*amidon* doit être considéré comme un corps organisé. Il est formé de couches concentriques pressées les unes sur les autres. Cette structure se traduit au microscope par des lignes circulaires qu'on observe autour d'un point obscur appelé *hile*. Le hile se trouve placé à la périphérie du grain d'*amidon*. C'est la cicatrice d'un canal que la matière amylacée est venue peu à peu oblitérer par le dépôt de couches successives. En faisant chauffer les grains d'*amidon* au contact de l'eau, on détermine la désagrégation des pellicules qui les composent ; ces pellicules désagrégées s'appliquent fortement les unes contre les autres, deviennent adhésives, et se prennent en une sorte de gelée qu'on appelle *empois*. A 150°, l'*amidon*, mélangé avec l'eau, forme un sirop transparent, fluide, qui, en refroidissant, laisse déposer une grande quantité de petits grains solubles dans l'eau de 70° à 100°.

La désagrégation de l'*amidon* est suivie de sa métamorphose. A 170° il se transforme en *dextrine* soluble, laquelle se change elle-même, à 180°, en sucre de raisin ou *glucose*. Les acides minéraux étendus, et la plupart des acides organiques (l'acide acétique est une exception à cette règle), font éprouver à la matière amylacée de semblables transformations. Il en est de même d'une substance quaternaire qui se forme dans la germination et à la base des bourgeons, et qu'on appelle *diastase*. Il suffit de la présence d'une seule partie de diastase pour convertir en dextrine deux mille parties d'amidon. La moindre parcelle d'iode communique à l'amidon une magnifique coloration bleue, qui disparaît à chaud, mais qui reparaît par le refroidissement. Aussi rien n'est-il plus facile que de déceler par l'iode la présence de l'amidon, et par l'amidon la présence de l'iode. — L'amidon des céréales s'emploie pour donner de l'apprêt au linge. Les fabricants d'indienne en font usage pour épaissir les mordants, les confiseurs pour faire des dragées ; il sert aussi à la préparation de la colle de pâte. Autrefois, on en consommait une grande quantité pour poudrer les cheveux. En médecine, on emploie l'amidon sous forme de lavements (16 à 32 grammes dans un litre d'eau). On s'en sert aussi dans le traitement des fractures pour coller les bandes de l'appareil inamovible. Dans l'industrie, on extrait ce produit des blés et des orges avariés. Après avoir grossièrement moulu le grain, on le soumet à une longue fermentation qui détruit le gluten et permet ainsi à l'amidon de se séparer. Il ne reste plus alors qu'à laver ce dernier et à le faire sécher. En séchant, l'amidon se divise en prismes irréguliers, qu'on livre au commerce sous le nom d'*amidon en aiguilles*. Ce procédé ayant le défaut de détruire le gluten, M. Emile Martin, pharmacien à Vervins,

en a créé un autre, en 1837, qui conserve cette substance.

AMIDONE et **AMIDONITE** s. f. V. AMIDINE.

AMIDONNANT (a-mi-do-nan) part. prés. du v. Amidonner.

AMIDONNÉ, ÉE (a-mi-do-né) part. pass. du v. Amidonner : *Linge* AMIDONNÉ. *Robe* AMIDONNÉE.

AMIDONNER v. a. ou tr. (a-mi-do-né — rad. *amidon*). Enduire d'amidon : AMIDONNER *le linge*. ‖ On dit plutôt aujourd. EMPESER.

S'amidonner, v. pr. Etre amidonné, en parlant du linge. ‖ Autrefois, Se mettre de l'amidon sur la figure, dans les cheveux, se poudrer :

> Qu'à s'ajuster du haut jusques en bas,
> Iris, pour paraître jolie,
> Passe les trois quarts de sa vie,
> Cela ne me surprend pas;
> Mais qu'un abbé tous les jours *s'amidonne*,
> Et qu'à pas comptés ce poupin,
> Sur la pointe d'un escarpin,
> Marche toujours droit comme un pin,
> C'est là ce qui m'étonne. PANARD.

AMIDONNERIE ou **AMIDONNIÈRE** s. f. (a-mi-do-ne-rî, a-mi-do-ni-è-re — rad. *amidon*). Fabrique d'amidon.

AMIDONNIER, IÈRE s. (a-mi-do-ni-é, è-re — rad. *amidon*). Celui, celle qui fabrique de l'amidon; marchand, marchande d'amidon.

— adj. : *La vie des ouvriers* AMIDONNIERS *paraît être moins longue que celle d'autres ouvriers*. (Cad.-Gassic.)

AMIDONNIÈRE s. f. (a-mi-do-ni-è-re — rad. *amidon*). Techn. Fabrique d'amidon. ‖ Sorte d'auge allongée où l'on prépare l'amidon, dans le procédé de M. Emile Martin, de Vervins.

AMIDURE s. m. (a-mi-du-re — rad. *am*, abrév. de *ammoniaque*). Chim. Combinaison du radical hypothétique appelé *amidogène* avec un métal. Les *amidures* représentent de l'ammoniaque dans laquelle un équivalent d'hydrogène est remplacé par un équivalent de métal.

AMIE s. f. (a-mî — du gr. *amia*, espèce de thon). Ichth. Genre de poissons qui a pour type le scombre pelamys : *Le goût de la chair de l'*AMIE *n'est pas assez agréable pour qu'elle soit très-recherchée*. (Lacép.) ‖ Le même nom a été appliqué à tort, par plusieurs naturalistes, à des poissons de différents genres.

AMIÉNOIS, ancien pays de France, dans la Picardie, ch.-lieu Amiens. Il comprenait Amiens, Corbie, Doullens, Picquigny, Poix, Conti, etc. Il forme aujourd'hui une partie des dép. de la Somme et de l'Oise. Philippe-Auguste unit ce comté à la couronne en 1185; Charles VII le céda à Philippe le Bon, duc de Bourgogne, en 1435, et, en 1477, à la mort de Charles le Téméraire, il fut réuni de nouveau à la France.

AMIÉNOIS, OISE s. et adj. (a-mi-é-noi, oi-ze). Géogr. Habitant d'Amiens; qui est né à Amiens; qui est propre à la ville d'Amiens ou à ses habitants : *Les* AMIÉNOIS. *L'industrie* AMIÉNOISE.

AMIENS, ch.-lieu du dép. de la Somme, à 128 kil. N. de Paris, sur la Somme, autrefois ville forte, cap. de la Picardie; pop. aggl. 50,318; — pop. tot. 58,780 hab. L'arr. a 13 cant., 249 comm., 192,698 hab. Evêché, académie universitaire, cour impériale, nombreuses fabriques de tissus, de velours dits d'*Utrecht*, de tapis, etc.; pâtés de canard renommés; patrie de Pierre l'Ermite, de Fernel, médecin de Henri II, de Ducange, de Voiture, de Gresset, de l'astronome Delambre, du grammairien Wailly, de Génin. Centre des opérations de Jules César contre les Belges, elle fut habitée par plusieurs empereurs romains.

Amiens est riche en monuments remarquables :

LA CATHÉDRALE (*Notre-Dame d'Amiens*), l'un des plus beaux monuments religieux que possède la France. Evrard du Fouilloy, 45e évêque d'Amiens, posa, en 1220, la première pierre de cette magnifique basilique; elle fut construite sur les plans de René de Luzarches, qui mourut après en avoir dirigé les premiers travaux. Ce furent les architectes Thomas de Cormont et son fils Renault qui poursuivirent et terminèrent (1288) l'œuvre de cet homme de génie. Toutefois, les deux grandes tours ne furent achevées que plus de cent ans après. — Bien qu'il soit facile de reconnaître, dans plusieurs parties de l'édifice, les modifications subies par le style gothique du commencement à la fin de l'entreprise, on peut considérer la cathédrale d'Amiens comme une des productions les plus parfaites de l'architecture ogivale.

La façade principale est décorée des ornements les plus riches et les plus délicats. Le portail est divisé en trois porches formant avant-corps et présentant de profondes voussures, dont les arcs multipliés sont garnis de statuettes. Le système d'ornementation est d'ailleurs le même pour ces trois porches; mais celui du milieu, appelé *Porte du Sauveur*, est décoré avec une profusion toute particulière : les sculptures du tympan représentent le *Jugement dernier*, la *Résurrection des morts*, la *Séparation des bons et des méchants*. Les *Vices* et les *Vertus* sont mis en opposition sur les faces latérales; les *Sept Péchés capitaux* sont représentés par des figures dont quelques-unes ne sont rien moins que décentes, et on remarque comme pendants les *Elus*, qu'un ange introduit dans le paradis. Des séraphins, des prophètes, des apôtres complètent cet ensemble si naïf. Le porche de droite n'a de remarquable que la figure de la Vierge écrasant la tête d'un monstre à face humaine. Celui de gauche, appelé *Porte Saint-Firmin*, parce qu'il est décoré de la statue de ce martyr, offre une foule de bas-reliefs dont les plus curieux sont ceux qui représentent les douze signes du zodiaque, les quatre saisons et les douze mois de l'année, figurés par la représentation des travaux auxquels on a coutume de se livrer pendant chacun de ces mois. — Les deux galeries qui décorent la partie supérieure de la façade sont d'un style très-élégant; dans les entre-colonnements de l'une d'elles sont rangées les statues des rois de France qui avaient occupé le trône jusqu'à l'époque où l'église fut construite. La grande rose pratiquée au-dessus de cette galerie se distingue par la délicatesse merveilleuse et l'entrelacement hardi de ses meneaux. Une troisième galerie relie les deux tours quadrangulaires qui couronnent l'édifice. — Les façades latérales méritent également l'attention : celle du nord se distingue par une noble simplicité : elle n'a pour toute décoration que la statue de saint Firmin, surmontée d'un dais d'une structure gracieuse; celle du sud présente trois entrées enrichies de sculptures intéressantes. De ce côté, on peut embrasser du regard les proportions imposantes de l'édifice, la prodigieuse élévation des combles et la flèche octogonale qui les domine. Cette flèche, qui ne mesure pas moins de 70 mètres de haut avec le coq, et qui a 24 mètres de circonférence, ne date que de 1533. Elle a été construite sur les plans d'un simple charpentier picard, Louis Cordon, à la place du clocher primitif, de forme carrée, détruit par la foudre en 1527. Bien qu'elle ne soit pas complétement en harmonie avec le style pyramidal du reste de l'édifice, on s'accorde à la regarder comme un ouvrage des plus audacieux et des plus admirables en son genre. Elle est faite entièrement de bois de chêne et de châtaignier, et les diverses pièces de la charpente se soutiennent sans chevilles, les tenons étant simplement emboîtés dans les mortaises du pivot. Elle repose sur quatre poutres de 16 mètres de longueur, appuyées sur les quatre maîtres piliers du transept.

L'intérieur de Notre-Dame d'Amiens répond pleinement à la majesté imposante de l'extérieur. Sa longueur dans œuvre est de 138 mètres; la nef a 14 mètres de large et 34 mètres de haut. Le plan forme la croix latine; il comprend une nef, un chœur, un transept et deux bas-côtés bordés de chapelles. Cent vingt-six piliers d'un seul jet, formes de colonnettes réunies en faisceau, supportent les voûtes terminées en ogives dont les arceaux se croisent diagonalement. Une immense galerie entoure l'édifice, et de hautes fenêtres laissent pénétrer un jour mystérieux à travers de superbes vitraux. Les fenêtres des chapelles des bas-côtés et du chœur se font remarquer par d'élégantes nervures. L'abside est disposée en hexagone au lieu de l'être en hémicycle, comme la plupart de celles de la même époque.

L'ameublement religieux et les divers ornements, successivement introduits dans la cathédrale, sont dignes de l'architecture. Le buffet d'orgues, qui date de 1422, est placé sur une tribune en bois dont on admire la hardiesse. La boiserie de la montre est enrichie d'ornements dorés extrêmement curieux. Les stalles qui garnissent les deux côtés du chœur, et qui offrent une foule de petites figures et de bas-reliefs dont les sujets sont empruntés à l'Ancien et au Nouveau Testament, passent pour des modèles achevés de sculpture gothique : Arnoult Boullin et Al. Huet, tous deux maîtres menuisiers d'Amiens, terminèrent ce beau travail en 1522. La chaire, que supportent les Vertus théologales, est encore un morceau accompli, dû au ciseau d'un sculpteur amiénois du XVIIIe siècle, nommé Dupuis. Nous citerons enfin, comme méritant de fixer l'attention, les grilles du chœur, les bas-reliefs représentant la vie de saint Jean-Baptiste et celle de saint Firmin, les tombeaux en cuivre des évêques Evrard du Fouilloy et Godefroy d'Eu, fondateurs de la cathédrale, les mausolées plus modernes du cardinal Hémard, de Gérard de Conchy, de Pierre Sabatier, du cardinal Jean Delagrange, surintendant des finances sous Charles V, et celui du chanoine Lucas, sculpté par Nicolas Blasset, habile artiste qui florissait à Amiens pendant la première moitié du XVIIe siècle. — C'est dans cette même église que reposent Gresset, l'auteur de *Vert-Vert*, et le chanoine de la Morlière, qui a publié, au XVIe siècle, un livre très-curieux, en vers et en prose, sur les *Antiquités de la ville d'Amiens*.

Les autres édifices et établissements remarquables d'Amiens sont :

1° L'HÔTEL DE VILLE, commencé en 1600 et terminé seulement en 1760; l'architecture en est simple et de bon goût. La grande salle du conseil renferme quelques tableaux de Vanloo, de Vien, de Lagrenée, de Boucher, etc., envoyés par le gouvernement à l'occasion du congrès d'Amiens, et laissés à la ville sur la recommandation de Joseph Bonaparte, qui assistait comme plénipotentiaire à cette réunion;

2° LA BIBLIOTHÈQUE, construite sous la Restauration. Elle renferme 45,000 volumes et environ 500 manuscrits. Sa façade présente, entre deux pavillons en saillie, un péristyle composé de dix colonnes d'ordre dorique;

3° LA SALLE DE SPECTACLE, réputée pour sa sonorité. Les sculptures de la façade font honneur à M. Carpentier, sculpteur d'Amiens;

4° LE MUSÉE NAPOLÉON, dont les travaux de décoration et d'aménagement intérieur ne sont pas encore achevés, et qui possède déjà plusieurs œuvres d'art d'une valeur réelle. Entre autres peintures modernes, on y remarque les beaux tableaux de M. Puvis de Chavannes, *Bellum* et *Concordia*, le *Repos* et le *Travail*, qui ont été justement admirés, les deux premiers au salon de 1861; les deux autres au salon de 1863. En outre, M. Puvis de Chavannes a exécuté dans ce monument diverses peintures décoratives. Un des plafonds est dû à M. Barrias; il représente la *Picardie invitant les Arts à orner le Musée Napoléon*.

Amiens (PAIX D'). Après le 18 brumaire, le premier consul avait senti le besoin de calmer les justes susceptibilités éveillées par cette brusque substitution d'une individualité glorieuse à un gouvernement faible, sans doute, mais qui s'appuyait sur une incontestable légalité. Toutefois, la guerre avec l'Angleterre constituait une perpétuelle menace contre cette œuvre de pacification. Heureusement les deux peuples ressentaient également un besoin profond de la paix. Le premier consul, avec cette franchise qui convient à la force et au génie, ne craignit pas de faire les premières ouvertures. Le moment, d'ailleurs, était favorablement choisi : le ministère Addington avait succédé au gouvernement de Pitt, et des conférences diplomatiques s'ouvrirent aussitôt à Londres entre lord Hawkesbury et M. Otto, notre ambassadeur. L'Angleterre afficha d'abord des prétentions inacceptables, demandant que l'on restituât à la Porte l'Egypte, qu'elle voyait sur le point de nous échapper, tandis qu'elle conserverait toutes ses conquêtes, c'est-à-dire, en Asie, l'Indoustan; dans la mer des Indes, l'île de Ceylan, enlevée aux Hollandais; dans les Antilles, la Trinité, conquise sur les Espagnols, ou la Martinique, arrachée à la France; enfin Malte, dans la Méditerranée. Les Hollandais et les Espagnols étaient nos alliés, et le premier consul se refusa généreusement au sacrifice de leurs intérêts, qu'il soutint avec la même chaleur que ceux de la France. Il prit un ton menaçant, et laissa percer l'intention qu'il nourrissait au fond du cœur, de franchir le détroit de Calais à la tête de cent mille hommes et de se jeter sur l'Angleterre pour périr ou pour l'étouffer dans ce suprême effort. En même temps, il publiait dans le *Moniteur* des réflexions où, tout en caressant les ministres actuels et en ménageant habilement l'orgueil britannique, il faisait le récit détaillé des armements préparés sur la côte de Boulogne, et parlait à l'Angleterre et à l'Europe un langage plein de fierté, de logique et de raison. C'est en terminant un de ces articles qu'il écrivit ces belles paroles, qui devaient un jour se retourner si amèrement contre lui : « Heureuses les nations, lorsqu'arrivées à un haut point de prospérité, elles ont des gouvernements sages, qui n'exposent pas tant d'avantages aux caprices et aux vicissitudes d'un seul coup de la fortune! » Ce langage ouvert et saisissant produisit une sensation profonde; les deux gouvernements se rapprochèrent en formulant des conditions moins exclusives, et l'œuvre pacifique reprit son cours, entravée quelquefois par les partisans de la guerre, mais soutenue par les efforts des amis sincères de leur pays.

Cependant la nouvelle de nos premiers revers en Egypte pouvait exercer une influence fâcheuse sur les négociations, en prêtant un nouvel appui aux exigences du cabinet anglais; mais deux échecs successifs qu'essuya le plus grand homme de mer de l'Angleterre, Nelson, dans sa double attaque contre notre escadrille de la Manche (août 1801), furent un heureux contre-poids jeté dans la balance de la France. Les hésitations des ministres britanniques tombèrent devant les deux combats de Boulogne, et surtout devant la cession de l'île de la Trinité, à laquelle M. Otto avait été enfin autorisé par le premier consul, justement irrité de l'indigne conduite que le prince de la Paix, dans une circonstance récente, venait de tenir à l'égard de la France. Bientôt il ne resta plus que des difficultés de détail, concernant la rédaction des préliminaires du traité, difficultés qui furent promptement levées par les négociateurs, tous deux hommes de bonne foi, et qui avaient l'ambition bien légitime de placer leur nom au bas de l'un des plus grands traités de l'histoire. L'Angleterre conservait Ceylan, le continent de l'Inde, et l'île de la Trinité. Aux Hollandais, elle restituait le Cap, Demerari, Berbice, Essequibo et Surinam; aux Français, la Martinique et la Guadeloupe; aux Espagnols, Minorque, et Malte à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem; enfin l'Egypte était évacuée par les troupes des deux nations et rendue à la Porte. De plus, l'Espagne gagnait Olivença en Portugal, la Toscane en Italie, et la Hollande était délivrée du stathouder. Ainsi, dans cette lutte de dix années, l'Angleterre s'était emparée de l'empire des Indes, sans que l'acquisition de l'Egypte par la France en devînt le contre-poids; mais la France avait changé la face du continent à son profit, conquis les formidables lignes des Alpes et du Rhin, arraché à l'Autriche l'éternel objet de sa convoitise, l'Italie; elle avait humilié la Russie, et l'on peut dire qu'aucune puissance n'exerçait dans le monde un prestige égal au sien. Telles étaient les conséquences de ces préliminaires de paix, au bas desquels M. Otto eut la joie d'apposer son nom, le 1er octobre (1801), joie profonde, sans égale, car jamais négociateur n'avait eu le bonheur d'assurer par sa signature tant de grandeur à sa patrie. On convint de laisser cette grande nouvelle secrète à Londres pendant vingt-quatre heures, afin que le courrier de la légation française fût le premier à l'annoncer à son gouvernement. Il arriva le 3 octobre à la Malmaison, où les trois consuls étaient réunis, et aussitôt l'heureuse nouvelle se répandit à Paris avec la rapidité de l'éclair. Le canon retentit dans les rues, la conclusion de la paix fut affichée sur tous les théâtres, et, le soir, les illuminations brillèrent dans toute la capitale. Mais si le contentement était vif et général en France, il était poussé en Angleterre jusqu'au délire. Le peuple de Londres surtout se livra à ces transports enthousiastes qui sont particuliers à la nation anglaise. Les voitures publiques partant de Londres portaient ces mots, écrits à la craie et en grosses lettres : PAIX AVEC LA FRANCE. Alors on les arrêtait, on les dételait et on les traînait en triomphe. Lorsque M. Otto, et le colonel Lauriston porteur des ratifications, montèrent en voiture pour se rendre chez lord Hawkesbury, la même scène se renouvela, et le peuple s'obstina à traîner lui-même les deux Français d'un ministre chez un autre. Dans cet instant, malheureusement trop court, les Anglais croyaient presque aimer la France; ils adoraient le héros qui la gouvernait, et criaient : *Vive Bonaparte!* avec tous les transports de l'enthousiasme. Il y a des jours où les peuples, comme les individus, fatigués de se haïr, éprouvent le besoin d'une réconciliation même passagère, même trompeuse. Combien alors tous les cœurs eussent été glacés, si, le voile qui cachait l'avenir venant à tomber tout à coup, les Français et les Anglais avaient pu voir devant eux quinze ans d'une guerre acharnée, le continent et les mers inondés du sang des deux peuples!... « Telle est la joie humaine, dit notre historien national; elle n'est vive; elle n'est profonde, qu'à la condition d'ignorer l'avenir. Remercions la sagesse de Dieu d'avoir fermé aux hommes le livre du destin! »

Il fut convenu que des plénipotentiaires se réuniraient dans la ville d'Amiens, point intermédiaire entre Londres et Paris, pour y rédiger le traité définitif. Le gouvernement britannique fit choix d'un des plus honorables vétérans de l'armée anglaise, lord Cornwallis; le premier consul, de son côté, confia cette mission à son frère Joseph, que son caractère plein de douceur et d'aménité rendait merveilleusement propre au rôle de pacificateur, qui lui était habituellement réservé. Six mois après l'adoption des préliminaires, le 27 mars 1802, à l'hôtel de ville d'Amiens, les deux négociateurs apposèrent leur signature au bas du traité définitif; puis, au nom des deux premières nations de l'univers se réconciliant à la face du monde, ils s'embrassèrent cordialement, aux acclamations des assistants émus et transportés. Certes, une telle scène devait être grandiose et solennelle, car elle fermait le temple de Janus sur dix années de la plus horrible lutte qui ait armé deux nations ennemies. Malheureusement, cette réconciliation de deux grands peuples ne devait être qu'éphémère!

AMIERTE s. f. (a-mi-èr-te). Comm. Sorte de toile de coton des Indes.

AMIGDALE s. f. V. AMYGDALE.

AMIGNARDER v. a. ou tr. (a-mi-gnar-dé; *gn* mll. — rad. *mignard*). Caresser, flatter, cajoler. Mot du vieux langage.

AMIGNONNER v. a. ou tr. (a-mi-gno-né; *gn* mll. — rad. *mignon*). Cajoler, flatter. Vieux mot.

AMIGNOTER v. a. ou tr. (a-mi-gno-té; *gn* mll. — rad. *mignot*). Flatter, caresser. Vieux mot.

AMIGONI (Jacopo), peintre vénitien, né en 1675, se rendit de bonne heure en Flandre pour y étudier les chefs-d'œuvre des artistes de ce pays; puis il passa en Angleterre, où il exécuta de nombreux portraits et diverses compositions historiques ou mythologiques, entre autres les *Amours de Jupiter et d'Io*, à More-Park, château du comté d'Hertfort. Il travailla aussi en Allemagne, et devint par la suite peintre de la cour d'Espagne : il mourut dans ce dernier pays en 1752. Beaucoup de facilité, un coloris plus brillant que juste, une touche spirituelle et vive, tels sont les caractères distinctifs de la manière de cet artiste, dont les œuvres ne sont pas rares en Angleterre. Nous ne possédons rien de lui en France.

A-MI-LA s. m. (a-mi-la). Mus. Se disait autrefois de la note *la* : *Air en* A-MI-LA. (Acad.) ‖ Ce terme a vieilli.

> L'air que vous entendez est fait en *a-mi-la*.
> REGNARD.

‖ Se disait aussi du petit instrument d'acier à deux branches qu'on nomme aujourd'hui *diapason*.

AMILCAR, général carthaginois, fils de Magon, commanda une expédition formidable contre la Sicile, et fut vaincu par Gélon, tyran de Syracuse, le jour même de la bataille de Salamine. Lui-même perdit la vie dans cette défaite, qui entraîna pour Carthage la perte de la Sicile (480 av. J.-C.).

AMILCAR, général carthaginois, fils de Gis-

con. Envoyé en Sicile contre Agathocle, il le défit et mit le siége devant Syracuse. C'est alors que ce prince, par une des diversions les plus hardies dont parle l'histoire, alla porter la guerre en Afrique. Amilcar continua le siége de la place ; mais ayant été fait prisonnier dans une sortie, il eut la tête tranchée par les Syracusains (309 av. J.-C.).

AMILCAR, général carthaginois, surnommé *Barca*, père d'Annibal et le plus célèbre de tous les généraux qui ont porté le nom d'Amilcar, fit ses premières armes en Sicile et sur les côtes de l'Italie. De retour à Carthage, il réprima une révolte des troupes mercenaires, puis il passa en Espagne, dont il subjugua une grande partie, dans l'intervalle de la première à la seconde guerre punique, et où il fut tué, l'an 228 av. J.-C. Au moment de quitter Carthage, il avait fait jurer à son fils, aux pieds des autels, une haine éternelle aux Romains.

AMILCAR, général carthaginois, fils de Bomilcar, se battit contre les Scipions en Espagne, et y fut vaincu avec Asdrubal, l'an 215 av. J.-C.

AMILLY, commune du dép. du Loiret, arrond. de Montargis; pop. aggl. 179 hab. — pop. tot. 2,263 hab.

AMIMONE s. m. V. AMYMONE.

AMIN s. m. (a-minn — mot arab.). Syndic de la ville d'Alger. ‖ Nom donné, dans la Kabylie, à un magistrat qui remplit des fonctions municipales, civiles, judiciaires, etc. : *L'*AMIN *représente à lui seul ce que nous nommons chez nous maire, juge de paix, receveur des contributions*, etc.

— **Encycl.** L'*amin* est élu par la djemaa, assemblée qu'on trouve dans chaque village et qui s'occupe des questions d'intérêt général, des affaires civiles, des causes criminelles, qui vote les impôts, etc. (V. DJEMAA.) C'est lui qui préside cette assemblée, et ses fonctions offrent des difficultés sans nombre et se multiplient à l'infini. En effet, d'une part, il commande à des hommes ombrageux, toujours prêts à se révolter; de l'autre, il est chargé de donner des renseignements sur l'esprit de la population, de maintenir la tranquillité publique, de livrer aux tribunaux ceux que la rumeur publque accuse de crimes, de protéger les orphelins, les opprimés, de veiller aux intérêts de l'absent, etc. Sous le rapport financier, l'*amin* est dépositaire des fonds communaux; il perçoit, fait recouvrer les impôts, inflige et recueille les amendes, et dresse tous les ans le budget communal. Le gouvernement français a senti combien les *amins* pouvaient lui être utiles, aussi les a-t-il conservés; mais, il les a assermentés, il leur a donné un traitement, et par cela même, il leur a ôté toute indépendance, et leur a imposé une responsabilité qu'ils n'avaient pas auparavant. Ils sont assistés, et même contrôlés, surtout comme collecteurs, par les *dahmans*, représentants de chaque village ou fraction de village. V. DAHMAN.

AMINCI, IE (a-main-si) part. pass. du v. Amincir : *Planche* AMINCIE. *Lame* AMINCIE. *Sa taille est* AMINCIE.

Qu'un seul geste, un seul mot en passant l'ait froissé,
Sur sa lèvre *amincie* erre un dépit glacé.
BARTHÉLEMY.

AMINCIR v. a. ou tr. (a-main-sir — rad. *mince*). Rendre plus mince : AMINCIR *une pièce de bois. Les corsets* AMINCISSENT *la taille.* (Acad.)

Ces lames que la mer *amincit* sur la grève.
V. HUGO.

S'amincir, v. pr. Etre aminci ; devenir plus mince : *Cette lame* S'EST AMINCIE *en passant au laminoir.* (Acad.)

— **Antonyme.** Epaissir.

AMINCISSANT (a-main-si-san) part. prés. du v. Amincir : *Les cloisons du polypier vont s'*AMINCISSANT *graduellement de dehors en dedans.* (Milne Edwards.)

AMINCISSEMENT s. m. (a-main-si-se-man — rad. *amincir*). Action d'amincir ; état de ce qui est aminci : *L'*AMINCISSEMENT *d'une lame de plomb. L'*AMINCISSEMENT *de la taille.*

AMINE s. m. (a-mi-ne). Entom. Genre de diptères, établi sur une seule espèce trouvée dans les environs de Paris.

AMINÉEN adj. et s. m. (a-mi-né-ain — de *Aminæa*, canton de Campanie renommé pour ses vins). Antiq. Se disait d'un vin fort estimé des Romains. Pline le préférait à tous les autres, à cause de la force qu'il acquérait en vieillissant.

AMINÉENS s. m. pl. (a-mi-né-ain). Géogr. anc. Peuples de la Thessalie, qui, suivant Aristote, s'étant établis dans le Latium, y plantèrent des vignes de leur pays.

AMINEUR s. m. (a-mi-neur — rad. *minot*). Se disait autrefois des employés chargés, dans les greniers à sel, de mesurer le sel dont on faisait la distribution.

A MINIMA loc. adv. (a-mi-ni-ma — du lat. *minimus*, très-petit). Jurispr. Se dit de l'appel que fait le ministère public dans les affaires correctionnelles, lorsqu'il croit devoir, dans l'intérêt de la société, demander l'application d'une peine plus forte que celle dont on a frappé le condamné. Voici l'opinion de Voltaire sur cette particularité de notre législation : « ... Sorte de jurisprudence inconnue aux Romains, nos maîtres en législation, qui n'imaginèrent jamais de faire juger deux fois un accusé pour augmenter son supplice, ou pour le traiter en criminel après qu'il avait été déclaré innocent; jurisprudence cruelle, dont le contraire est raisonnable et humain; jurisprudence qui dément cette loi si naturelle : *Non bis in idem.* »

Aminta ou **Aminte**, drame pastoral, par le Tasse. Cette charmante production forme une époque à part dans l'histoire de la littérature italienne. Ce n'est pas qu'on n'ait essayé, avant le Tasse, de transporter les bergers sur la scène; mais en passant par sa main, ce nouveau genre de spectacle acquit un degré de perfection jusqu'alors inconnu, et l'*Aminte* en est resté le modèle. L'âme de l'auteur a passé tout entière dans cette élégie dramatique : les caractères, les mœurs, les passions, tout est idéal, et le style en est d'une pureté et d'une grâce exquises.

AMINTAS (FOSSÉ D') s. m. (a-main-tass). Anc. chir. Bandage pour le nez, cité par Galien.

AMINTE s. f. (a-main-te). Entom. Genre d'insectes diptères, voisin des faunies, renfermant plusieurs espèces, dont une se rencontre souvent sur les fleurs des ombellifères.

AMIOT (le Père), jésuite, missionnaire en Chine, né à Toulon en 1718, mort à Pékin en 1794. Ses ouvrages contiennent d'utiles renseignements sur l'histoire, la littérature et les arts de la Chine. Les plus importants sont : *Art militaire des Chinois; Vie de Confucius*, puisée aux sources authentiques ; *Grammaire tartare-mantchou*, etc.

AMIOT, le traduct. de Plutarque. V. AMYOT.

AMIQ BOKHARI, poëte persan qui vivait dans le VIe siècle de l'hégire et s'était fixé à la cour du sultan Seldjoucide Sandjar. Il composa un poëme sur l'histoire de Joseph. Il est surtout célèbre par ses élégies, celle entre autres qu'il écrivit sur la mort de la fille du sultan Sandjar, nommée Mahimulk.

AMIQUE adj. (a-mi-ke — rad. *amide*). Chim. Nom sous lequel on désigne souvent les amides acides.

AMIRAL s. m. (a-mi-ral — de l'arab. *amir*, chef, ou, plus directement, de *amir al bahr*, commandant de la mer, par apocope de la dernière syllabe). Officier général, le plus élevé en grade dans la marine de l'Etat : *La charge d'*AMIRAL *de France était une des grandes charges de la couronne.* (Acad.) *Les* AMIRAUX *furent assimilés aux maréchaux de France.*

Calmez-vous, *amiral ;* vous, Guise, respectez
Un vieillard, ma puissance et la foi des traités.
M.-J. CHÉNIER.

‖ Anciénn., Commandant des forces aussi bien de terre que de mer : *L'*AMIRAL *de Coligny. Une ordonnance de Philippe IV dispose que chaque aile d'armée doit être conduite par un prince ou un* AMIRAL *ou maréchal.* (Général Bardin.)

— *Amiral* ou *grand amiral*, La quatrième dignité de l'ordre de Malte. ‖ Autrefois, Chef suprême des forces navales du royaume : *Murat et le duc d'Angoulême furent les deux derniers* GRANDS AMIRAUX *de France.* — Cette dignité est aujourd'hui supprimée.

— **Encycl.** La dignité d'*amiral* paraît avoir été introduite en France par saint Louis, qui l'emprunta aux Arabes. Florent de Varennes en était investi en 1270. Sous l'ancienne monarchie, l'*amiral* prenait rang parmi les grands officiers de la couronne ; il était regardé comme le général des armées navales et le chef de la marine. En 1322, Charles IV créa un *grand amiral*, auquel il conféra des prérogatives encore plus considérables. Supprimée en 1627 par Richelieu, rétablie en 1669 par Louis XIV, cette charge fut définitivement abolie en 1791, par l'Assemblée nationale. En 1805, Napoléon Ier conféra le titre de *grand amiral* à son beau-frère Murat, mais ce ne fut qu'un titre sans fonctions sérieuses. Il en fut de même lorsque Louis XVIII investit de cette dignité le duc d'Angoulême, en 1814. Depuis 1830, il n'y a plus dans la marine française que des amiraux, des vice-amiraux et des contre-amiraux. L'*amiral* est l'officier le plus élevé de la flotte : son grade correspond à celui de maréchal de France, dans l'armée de terre; leur nombre est très-limité. Le *vice-amiral*, qui vient immédiatement après, a le même rang que le général de division ; enfin, le grade de *contre-amiral* correspond à celui de général de brigade.

AMIRAL, ALE adj. (a-mi-ral, a-le — rad. *amiral*). Se dit du vaisseau ou de la frégate montée par un amiral : *Le vaisseau* AMIRAL *donna le signal de la retraite.*

L'incendie, attaquant la frégate *amirale*,
Déroule autour des mâts son ardente spirale.
V. HUGO.

— Substantiv., *L'amiral*, Vaisseau établi dans les grands ports, sur lequel se font les inspections, où siégent les conseils de guerre et s'exécutent les jugements qu'ils prononcent : *L'*AMIRAL *a tiré le coup de canon de retraite. L'*AMIRAL *est une prison militaire pour les officiers et un lieu de séance pour les conseils de guerre.*

AMIRAL s. m. Conchyl. Coquillage univalve du genre cône, qui se trouve sur les côtes de la mer des Indes, et qui est très-recherché des amateurs, à cause de sa beauté et du grand nombre de ses variétés. C'est le *conus amiralis* de Linné. Le nom d'*amiral* a été donné par extension à plusieurs espèces du genre cône.

AMIRAL ou **ADMIRAL** (Henri L'), né à Auzelles (Puy-de-Dôme) en 1744, tenta d'assassiner Collot-d'Herbois, le 22 mai 1794, fut condamné à mort et décapité avec plusieurs autres personnes réputées ses complices, mais qui n'avaient eu en réalité aucun rapport avec lui.

AMIRALAT s. m. (a-mi-ra-la — rad. *amiral*). Autrefois, Dignité, fonctions, priviléges et attributions de grand amiral : *A la suppression de l'*AMIRALAT, *l'intendant général de la navigation eut tous les droits de l'amirauté.* (A. Jal.)

AMIRALE s. f. (a-mi-ra-le). La femme d'un amiral : *Madame l'*AMIRALE. *Thisbé était petite-fille de la délicieuse Thisbé, chienne de madame l'*AMIRALE *de Kergarouët.* (Balz.) ‖ Galère que montait l'amiral des galères.

AMIRANTES (ÎLES), groupe de onze îlots mal peuplés ou inhabités, dans l'océan Indien, archipel des Séchelles.

AMIRAUTÉ s. f. (a-mi-rô-té — rad. *amiral*). Ancienn., Charge, dignité de grand amiral : *Parvenir à l'*AMIRAUTÉ. ‖ Autrefois, en France, Cours où se jugeaient, au nom du grand amiral, les affaires relatives à la marine. ‖ Dans quelques autres pays, Administration supérieure de la marine : *L'*AMIRAUTÉ *anglaise a pris des mesures énergiques.*

— **Encycl.** En France, avant la Révolution, on appelait *amirauté* une juridiction qui était spécialement chargée de connaître des affaires de marine, tant au civil qu'au criminel. Cette juridiction avait deux espèces de tribunaux : des *amirautés particulières*, établies dans tous les ports et havres du royaume, et des *amirautés générales*, établies près les parlements, et remplissant, à l'égard des précédentes, le rôle de cours d'appel. Le chef des officiers de chaque siége prenait le titre de *lieutenant de l'amirauté.* Toutes ces amirautés disparurent au commencement de la Révolution (1790-1791). — Il existe aujourd'hui, au ministère de la marine, un *conseil d'amirauté*, qui date de 1824, et qui est chargé de la rédaction et de la révision des lois, ordonnances et règlements relatifs à la marine. — Enfin, en Angleterre, on désigne sous le nom d'*amirauté* une commission supérieure, qui a la direction suprême de tout ce qui concerne la marine et les expéditions navales. Les membres de cette commission prennent le titre de *lords de l'amirauté*, et remplissent leurs fonctions au nom du *lord grand amiral*, qui est le neuvième grand officier de la couronne.

AMIRAUTÉ (ÎLE DE L'), dans le grand Océan, entre la côte américaine et l'archipel du Roi George, découverte par Vancouver, en 1794. Elle appartient aux Anglais, et a 320 kil. de tour.

AMIRAUTÉ (ÎLES DE L'), archipel de l'Australie, entre la Papouasie et la Nouvelle-Irlande ; environ trente îles découvertes par les Hollandais en 1616. La plus considérable de ces îles est celle de la *Grande-Amirauté.*

AMIRDOVALT, médecin arménien, né à Amasie, vivait dans la seconde moitié du XVe siècle. Il est connu par un traité de médecine intitulé *Ankidatz anben* (*Inutile pour l'ignorant*), écrit en arménien et publié en 1476.

AMIRÉ s. m. (a-mi-ré). Hortic. Nom de deux espèces de poires, appelées l'*amiré roux* et l'*amiré joannet.*

AMIROLE s. m. (a-mi-ro-le). Bot. Genre de plantes de la famille des sapindacées.

AMIS (ARCHIPEL OU ÎLES DES), aussi nommé *Archipel de Tonga*, archipel de Polynésie, qui se compose d'une centaine d'îles ou îlots, répartis en trois groupes ; 50,000 hab. Sol très-fertile. Ces îles furent nommées par Cook *îles des Amis*, à cause de l'accueil bienveillant que lui firent les naturels; mais on reconnut plus tard qu'elles étaient habitées par une race cruelle, massacrant sans pitié les prisonniers et sacrifiant des victimes humaines. Leurs mœurs ne se sont adoucies que depuis quelques années, sous l'influence de la religion chrétienne. Ce sont des Malais robustes et industrieux, très-attachés à leurs princes.

AMISALLE s. m. (a-mi-za-le). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, qui a pour type l'*amisalle tubéreux* de la Nouvelle-Hollande.

AMISSIBILITÉ s. f. (a-miss-si-bi-li-té — rad. *amissible*). Jurispr. Etat de ce qui est amissible.

AMISSIBLE adj. (a-miss-si-ble — du lat. *amissibilis ;* formé de *amissio*, perte). Jurispr. Qui peut être perdu.

— **Antonyme.** Inamissible.

AMISSION s. f. (a-miss-si-on — lat. *amissio*; même sens). Jurispr. Perte.

AMITE s. f. Minér. V. AMMITE.

AMITERNE, très-ancienne ville de l'Italie, au pied de l'Apennin, patrie de l'historien Salluste.

AMITEUSEMENT adv. (a-mi-teu-ze-man — rad. *amitieux*). Avec amitié, tendrement : *Ce disant, il désignait Brulette, qui lui prit la main bien* AMITEUSEMENT *en lui répondant.* (G. Sand.) ‖ Ce mot, qui appartient sans doute au patois berrichon, devrait s'écrire *amitieusement*, puisqu'il paraît venir d'*amitieux.*

AMITIÉ s. f. (a-mi-tié — lat. *amicitia*, même sens). Affection mêlée d'estime; sentiment qui attache, qui unit une personne à une autre : AMITIÉ *pure, vive, sincère. Ancienne* AMITIÉ. *Etroite* AMITIÉ. *Bonne* AMITIÉ. AMITIÉ *feinte, trompeuse, fausse. Les nœuds, les liens de l'*AMITIÉ. *Les plaisirs, les douceurs, les charmes de l'*AMITIÉ. *Bien placer son* AMITIÉ. *Retirer à quelqu'un son* AMITIÉ. *Celui qui n'a point éprouvé l'*AMITIÉ *n'a point vécu.* (Maxime latine.) *C'est une personne qui fait naître de l'*AMITIÉ *en tous ceux qui la voient.* (Voiture.) *Les femmes vont plus loin en amour que les hommes; mais les hommes l'emportent sur elles en* AMITIÉ. (La Bruy.) *L'*AMITIÉ *ne peut être véritable, qu'elle ne se montre bientôt tout entière.* (Boss.) *Non, l'*AMITIÉ *n'est qu'un nom en l'air, dont les hommes s'amusent mutuellement, et auquel ils ne se fient guère.* (Boss.) *Bannir l'*AMITIÉ *du monde, ce serait affaiblir le principe de vie dans la société.* (La Rochef.) *Le plus beau présent qui ait été fait aux hommes après la sagesse, c'est l'*AMITIÉ. (La Rochef.) *J'ai renoncé à l'*AMITIÉ *de deux hommes : l'un, parce qu'il ne m'a jamais parlé de lui ; l'autre, parce qu'il ne m'a jamais parlé de moi.* (Hamilton.) *Veut-il un prêtre qui s'insinue dans l'esprit des grands, qui aime mieux gagner leur* AMITIÉ *que leurs âmes?* (Fléch.) *Si vous conservez un peu d'*AMITIÉ *pour moi, je vous assure que ce n'est pas en pure perte.* (Mme de Sév.) *Je l'aime tendrement ; son* AMITIÉ *m'est un trésor inestimable.* (Mme de Sév.) *Ma fille, aimez-moi donc toujours. C'est ma vie, c'est mon âme que votre* AMITIÉ. (Mme de Sév.) *Oui, monsieur veut faire* AMITIÉ *avec vous et lier ensemble un petit commerce de visites et de divertissements.* (Mol.) *Ils étaient liés d'une* AMITIÉ *étroite.* (Fén.) *L'*AMITIÉ *est une union des cœurs si étroite, que l'on ne saurait y remarquer de jointure.* (Dacier.) *Les douceurs de l'*AMITIÉ *nous consolent de nos peines.* (J.-J. Rouss.) *Rien n'a tant de poids sur le cœur humain que la voix de l'*AMITIÉ *bien reconnue.* (J.-J. Rouss.) *La douce chose de couler ses jours dans le sein d'une tranquille* AMITIÉ, *à l'abri de l'orage des passions impétueuses !* (J.-J. Rouss.) *Si quelquefois l'*AMITIÉ *rend diffus l'ami qui parle, elle rend toujours patient l'ami qui écoute.* (J.-J. Rouss.) *Conservez-moi une* AMITIÉ *dont je sens vraiment le prix.* (Volt.) *J'ai pour vous ce qui s'appelle une véritable* AMITIÉ. (Le Sage.) *L'*AMITIÉ *ressemble à ces arbres toujours verts, qui portent à la fois des fleurs et des fruits.* (B. de St-P.) *L'*AMITIÉ *est un contrat tacite entre deux personnes sensibles et vertueuses.* (Vauven.) *L'*AMITIÉ *éclairée et raisonnable ne doit pas influer sur les jugements.* (Grimm.) *L'*AMITIÉ *extrême et délicate est souvent blessée du repli d'une rose.* (Chamf.) *Il ne faut donner son* AMITIÉ *qu'avec une extrême précaution.* (Louis XVI.) *L'*AMITIÉ *est comme les vieux titres, la date la rend précieuse.* (Gœthe.) *L'*AMITIÉ *d'une femme pour un homme, c'est l'*AMITIÉ *parfaite.* (De Ségur.) *L'*AMITIÉ, *dans les cœurs bien faits, tient lieu des plus grands plaisirs.* (Mme de Simiane.) *Son cœur endolori sentit la douceur de cette* AMITIÉ *veloutée.* (Balz.) *La nature de l'homme répugne à la solitude et semble chercher toujours un support ; elle en trouve un bien doux dans l'*AMITIÉ. (Maury.) *L'*AMITIÉ *est fille de l'égalité.* (Proudh.) *L'*AMITIÉ *est un besoin indépendant de tout égoïsme.* (Alibert.) *L'*AMITIÉ *naît d'une sympathie involontaire ou du sentiment de l'estime.* (Bautain.) *L'*AMITIÉ *est une pure inspiration de l'âme.* (Laténa.) *L'*AMITIÉ *ennoblit en quelque sorte notre existence.* (Laténa.) *L'*AMITIÉ *sincère se nourrit de souvenirs ; l'*AMITIÉ *intéressée, d'espérances.* (Laténa.) *Publius Rutilius ayant refusé ce qu'un de ses amis lui demandait, celui-ci lui dit : « A quoi donc me sert votre* AMITIÉ, *si vous refusez de faire la chose dont je vous prie? — Et à quoi votre* AMITIÉ *m'est-elle utile, repartit Rutilius, si elle me force à vous obliger contre l'honnêteté?* »

Qu'aisément l'*amitié* jusqu'à l'amour nous mène!
CORNEILLE.

Rarement l'*amitié* désarme sa colère.
RACINE.

Ma funeste *amitié* pèse à tous mes amis.
RACINE.

Pour les cœurs corrompus l'*amitié* n'est point faite.
VOLTAIRE.

L'*amitié* d'un grand homme est un bienfait des dieux.
VOLTAIRE.

L'*amitié* ne convient qu'à des cœurs vertueux.
LA CHAUSSÉE.

A l'*amitié*, monsieur, il n'est rien d'impossible.
COLLIN D'HARLEVILLE.

L'*amitié* disparaît où l'égalité cesse. AUBERT.

L'*amitié* dans nos cœurs verse un bonheur paisible.
DEMOUSTIER.

Est-il quelque malheur que l'*amitié* n'efface?
ARNAULT.

Mais enfin l'*amitié* n'est pas de même rang,
Et n'a point les effets de l'amour ni du sang.
CORNEILLE.

Je ne murmure pas qu'une amitié commune
Se range du parti que flatte la fortune.
RACINE.

O dieux! tant de respects, une *amitié* si tendre,
Que de raisons pour moi si vous pouviez m'entendre!
RACINE.

... Présent des dieux, doux charme des humains,
O divine *amitié*, viens pénétrer nos âmes.
BERNARD.

Aucun bien n'est égal à la tendre *amitié ;*
Un homme sans amis n'existe qu'à moitié.
FRÉVILLE.

O divine *amitié*, félicité parfaite,
Seul mouvement de l'âme où l'excès soit permis...
VOLTAIRE.

Et la tendre *amitié*, qui hait la multitude,
Nous fait un univers de notre solitude.
LAMARTINE.

Des distances l'amour peut rire,
L'*amitié* n'en supporte point.
BÉRANGER.

C'est pour les affligés.
Que la sainte *amitié* fut envoyée aux hommes;
Les pauvres l'ont reçue; elle aide à mieux souffrir.
LAPRADE.

Cœurs dignes de sentir le prix de l'*amitié*,
Retenez cet ancien adage :
Le tout ne vaut pas la moitié. FLORIAN.

— Au plur., Liaison, rapports, union intime entre des personnes : *Former, faire de nouvelles* AMITIÉS. *De vieilles, de solides* AMITIÉS. *Peu d'*AMITIÉS *subsisteraient, si chacun savait ce que son ami dit de lui en son absence.* (Pasc.) *Le temps, qui fortifie les* AMITIÉS, *affaiblit l'amour.* (La Bruy.) *Les* AMITIÉS *qui paraissent les plus fortes ne sont que des intérêts concertés.* (St-Evrem.) *Les haines et les* AMITIÉS *changent sans cesse avec les intérêts.* (Mass.) *Il avait une fidélité inviolable dans ses* AMITIÉS. (Fléch.) *Les bienfaits s'oublient, les* AMITIÉS *cessent.* (Fléch.) *Comme les* AMITIÉS *humaines sont petites, si Dieu ne s'y mêle!* (Ste-Beuve.) *Les* AMITIÉS *des écrivains entre eux ressemblent à l'amour, sinon par la flamme, au moins par la jalousie.* (H. Rigault.) *Les* AMITIÉS *politiques sont souvent des haines en commun.* (Petit-Senn.) *Les* AMITIÉS *féminines et les protestations de dévouement qui les accompagnent ne sont souvent que faux semblants.* (Mme Romieu.)

Vous ferez là des *amitiés* nouvelles.
BOILEAU.

Heureux, tu compteras des *amitiés* sans nombre;
Mais adieu les amis, si le temps devient sombre.
PONSARD.

— *Prendre en amitié.* Se dit généralement de l'affection qu'un supérieur peut éprouver pour un inférieur : *Mon père* A PRIS *son valet de chambre* EN AMITIÉ. *Cette dame* PREND EN AMITIÉ *tous ceux qui la servent.* ‖ *Etre en amitié avec quelqu'un*, Etre en rapports d'amitié avec lui : *Ce saint homme* ÉTAIT EN AMITIÉ *avec M. de Louvois et quelques autres personnages.* (Ars. Houss.)

— Accord, alliance, relations entre deux souverains, deux pays : *L'entente cordiale a amené une certaine* AMITIÉ *entre la France et l'Angleterre. Il y a paix et* AMITIÉ *entre ces deux puissances.* (Acad.)

— Fam. Plaisir, bon office, service de complaisance : *Faites-moi l'*AMITIÉ *de venir me voir, de m'écrire. Il m'a fait l'*AMITIÉ *de parler pour moi.*

Pleine de trahison, sans âme et sans pitié,
Capable de tout faire, hormis une *amitié*.
VOITURE.

— Caresses, paroles obligeantes, affectueuses : *Faire* AMITIÉ *à quelqu'un, lui faire mille* AMITIÉS. *Ménélas me reçut avec* AMITIÉ. (Fén.) *Il vient de nous quitter en nous faisant mille sortes d'*AMITIÉS. (Mme de Sév.) *Si je savais quelqu'un qui me voulût du mal, j'irais tout à l'heure lui faire tant d'honnêtetés, tant d'*AMITIÉS, *qu'il deviendrait mon ami en dépit de lui.* (De Choisy.) *Il n'était point d'*AMITIÉS *dont chacun ne s'empressât de me combler.* (Marmontel.)

— Attachement, affection de certains animaux pour l'homme : *Un chien, un cheval qui a de l'*AMITIÉ *pour son maître.*

— En parlant des choses, Attraction, sympathie : *Il y a de l'*AMITIÉ *entre le fer et l'aimant.* (Acad.) *L'*AMITIÉ *du lierre pour l'ormeau.* (Acad.) ‖ Fort peu usité en ce sens. ‖ Particul., s'applique à certaines couleurs dont les nuances et les tons s'unissent harmonieusement et produisent un agréable effet : *Le jaune a de l'*AMITIÉ *pour le bleu.*

— Comm. Sorte de moiteur à laquelle les marchands de blé reconnaissent la bonne qualité du froment : *Ce blé a de l'*AMITIÉ. ‖ On dit dans le même sens et plus souvent : *Le bon blé a de la main.* ‖ *Drap, étoffe qui a de l'amitié, qui n'a point d'amitié*, Qui est ou qui n'est point maniable.

— Prov. *Les petits cadeaux entretiennent l'amitié*, Les attentions, les petits soins servent à entretenir les rapports d'amitié. — Un homme d'intelligence médiocre soutenait vivement une opinion en présence de Fontenelle, et, pour donner plus de poids à ses affirmations, il ajouta : « Si ce que j'avance n'est pas vrai, prenez ma tête. — Je l'accepte, répondit malignement le spirituel académicien, *les petits cadeaux entretiennent l'amitié.* » ‖ *Il faut découdre et non déchirer l'amitié.* Lorsqu'on a sujet de se plaindre d'un ami, il faut s'en détacher insensiblement, sans éclat, et ne pas remplacer l'amitié par la haine. Ce proverbe est un mot de Caton, que Cicéron rapporte ainsi : *Amicitiæ sunt dissuendæ magis quam discindendæ.* ‖ *Ne laissez pas croître l'herbe sur le chemin de l'amitié*, Ne négligez pas vos amis. Ce proverbe, que l'on attribue généralement à Mme Geoffrin, était connu des Celtes, qui disaient : « Sachez que, si vous avez un ami, vous devez le visiter souvent. Le chemin se remplit d'abord d'herbes, et les arbres le couvrent bientôt si l'on cesse tout à fait d'y passer. » ‖ *L'amitié rompue n'est jamais bien soudée*, Il n'y a guère de réconciliation bien sincère; la défiance s'y mêle presque toujours. Les Espagnols disent, en faisant usage de la même métaphore : « *Amigo quebrado, soldado, mas nunca sano. — Ami rompu peut bien être soudé, mais il n'est jamais sain.* » Asmodée, parlant de sa dispute avec Paillardoc, a dit avec autant de vérité que de finesse : « On nous réconcilia, nous nous embrassâmes, et, depuis ce temps, nous sommes ennemis mortels. »

— **Encycl.** I. — « Trois passions principales, dit Jouffroy, se développent dans l'homme, l'attirent vers ses semblables et enchaînent l'un à l'autre par un triple lien les membres de la société humaine : la *sociabilité*, l'*amour* et l'*amitié*. Un individu de notre espèce nous plaît par cela seul qu'il est de notre espèce : de là cette bienveillance fondamentale de l'homme pour l'homme qu'on a appelée sociabilité. L'individu d'un sexe plaît à l'individu de l'autre par cela seul qu'il est d'un sexe différent; de là une autre passion bienveillante qui a pour fin la conservation de l'espèce et qu'on nomme amour. Enfin, indépendamment de l'humanité et du sexe, chaque individu possède certaines qualités qui le distinguent et peuvent le rendre particulièrement aimable à quelques-uns de ses semblables : de là un troisième penchant qui est l'*amitié*... La sociabilité fonde la société humaine; l'amour la conserve; l'*amitié*, en la subdivisant pour ainsi dire en sociétés partielles plus étroitement unies, la rend si douce qu'elle devient pour tous indispensable. » Voltaire a dit de l'*amitié* : « C'est un mariage de l'âme entre deux hommes vertueux; car les méchants n'ont que des complices; les voluptueux ont des compagnons de débauche; les intéressés ont des associés; les politiques assemblent des factieux; les princes ont des courtisans; les hommes vertueux ont seuls des amis. » « L'*amitié*, dit La Boétie, est un nom sacré, c'est une chose sainte; elle ne se met jamais qu'entre gens de bien, ne se prend que par une mutuelle estime; elle s'entretient non tant par un bienfait que par la bonne vie. Ce qui rend un ami assuré de l'autre, c'est la connaissance qu'il a de son intégrité. Les répondants qu'il en a, c'est son bon naturel, la foi et la constance. Il n'y peut avoir d'*amitié* là où est la cruauté, là où est la déloyauté, là où est l'injustice. Entre les méchants, quand ils s'assemblent, c'est un complot, non pas une compagnie. Ils ne s'entretiennent pas, mais ils s'entre-craignent. Ils ne sont pas amis, mais ils sont complices. » On n'a jamais fait une plus touchante peinture de l'*amitié* que cet hommage de Montaigne au souvenir de La Boétie : « Si l'on me presse d'expliquer pourquoi je l'aimois, je sens que cela ne peut s'exprimer qu'en répondant : *Parce que c'étoit lui, parce que c'étoit moi*... Depuis le jour que je le perdis, je ne fais que traîner languissant; et les plaisirs mesmes qui s'offrent à moi, au lieu de me consoler, me redoublent le regret de sa perte : nous étions à moitié de tout; il me semble que je lui dérobe sa part. J'étois déjà si fait et accoutumé à être deuxième partout, qu'il me semble n'être plus qu'à demi. » Rappelons encore ces beaux vers de La Fontaine :

Qu'un ami véritable est une douce chose!
Il cherche vos besoins au fond de votre cœur;
Il vous épargne la pudeur
De les lui découvrir vous-même;
Un songe, un rien, tout lui fait peur
Quand il s'agit de ce qu'il aime.

II. — Deux caractères principaux distinguent l'*amitié* des autres affections : c'est un sentiment paisible, et c'est un sentiment égalitaire.

Sans être complétement à l'abri des inquiétudes, des ennuis, des déceptions, des blessures, des retours, des oscillations, l'*amitié* en elle-même, et à part les accidents qui peuvent la troubler, laisse à l'âme la paix et la possession d'elle-même; sa phase de mouvement est peu de chose relativement à sa phase de stabilité; l'union qu'elle crée est en quelque sorte insensible. « Dans la vraie amitié, dit M. Paul Janet, les amis ont à peine besoin de se témoigner qu'ils pensent l'un à l'autre; ce n'est que dans les commencements de l'amitié ou dans son ébranlement qu'un tel soin devient nécessaire. » L'*amitié* n'est pas troublée comme l'amour paternel ou maternel par la responsabilité qui s'attache à l'autorité, comme l'amour proprement dit par l'imagination et par les sens. Montaigne exprime d'une façon piquante la différence qui, sous ce rapport, sépare l'*amitié* de l'amour. « L'amour, dit-il, est un feu téméraire et volage, ondoyant et divers, feu de fiebvre, sujet à accès et remises, et qui ne nous tient qu'à un coin. En l'amitié, c'est une chaleur générale et universelle, tempérée au demeurant, et égale, une chaleur constante et rassize, toute douceur et polissure, qui n'a rien d'aspre et de poignant. »

L'analyse de l'*amitié* nous montre que l'égalité en est le caractère essentiel. Qui dit amis, dit égaux : *amicitia pares invenit, vel facit.* Quelles que soient les inégalités extérieures, l'amitié suppose entre deux amis mêmes droits et mêmes devoirs. « L'essence de l'*amitié*, dit M. Paul Janet, est que chacun donne sans exiger; mais cela n'est vrai qu'à condition que l'un et l'autre suivront la même maxime, et qu'en cela même il y aura égalité. » Cette complète réciprocité de devoirs et de droits ne peut guère exister dans l'amour, parce que la différence des sexes se traduit dans les relations sociales par la différence des fonctions et des responsabilités. Elle est radicalement incompatible avec l'amour paternel et l'amour filial, lesquels reposent sur la supériorité du père et sur la dépendance du fils.

Nous devons ajouter que l'*amitié* se développe dans une sphère tout à fait libre, et ne relève en quelque sorte que d'elle-même. La plupart des sentiments, l'amour, l'amour paternel, l'amour filial, l'amour de la patrie, ont des rapports avec la morale publique, la législation, la religion, parce qu'ils se lient à l'intérêt général et font partie de la destinée de tous. L'*amitié* échappe au domaine du droit, parce qu'elle n'a pas de conséquences qui intéressent visiblement la chose publique; il semble même que la conscience n'ait rien à voir dans un lien qui ne saurait jamais être qu'une exception.

III. — L'*amitié* veut des âmes fortes et calmes, surtout des âmes indépendantes. La subordination, qui est la condition civile et économique des femmes, la vivacité de passion qu'elles apportent dans tout ce qui les occupe, la constante rivalité qui les anime les unes à l'égard des autres, surtout la place immense que l'amour et l'amour maternel prennent dans leur vie, ne leur permettent guère de connaître l'amitié dans sa perfection. Beaucoup de femmes sont de faibles amies, précisément parce que beaucoup de femmes sont des amantes et des mères admirables.

L'*amitié* peut-elle exister entre des individus de sexe différent? Mme de Lambert le pense et vante cette espèce d'*amitié*; mais cette liaison, à moins qu'il ne s'agisse du mari et de la femme, n'est point sans réserve et ne s'étend pas aussi loin que doit aller toute *amitié* réelle, c'est-à-dire qu'elle ne parvient pas à faire que deux destinées n'en forment qu'une. « Si cette *amitié* admet l'amour, dit de Sénancour, l'amour y jettera du trouble, y introduira ses inégalités, ses craintes, sa lassitude; si l'amour en est exclu, cette réserve, incommode pour les sens, génera l'affection, établira une contrainte habituelle, et empêchera cet abandon de toutes choses qui est le charme de l'amitié. »

L'*amitié*, telle que l'antiquité l'a connue et célébrée, est, comme l'amour, un lien entre deux, et seulement entre deux. C'est ce caractère dualiste qui lui donne son énergie, sa grandeur, et qui en même temps en fait une sorte d'anomalie dans l'ordre des phénomènes affectifs. Il est très-difficile que les conditions de cette *amitié* idéale se trouvent réunies, parce qu'elle paraît incompatible avec les autres liens. « Je veux que deux amis n'aient pas de famille, dit de Sénancour (car s'ils en avaient, il faudrait qu'ils n'en eussent qu'une), et qu'à l'exception du devoir filial, qui n'est pas de notre choix, ils ne connaissent d'autre lien que celui qui unit tous les hommes, et d'autre asservissement que l'obéissance aux lois de leur pays. Il faut qu'ils aient la même patrie; il est bon qu'ils la servent de la même manière, afin qu'ils ne soient jamais séparés ou qu'ils ne le soient que pour fort peu de temps. »

IV. — Le développement de l'*amitié* et celui de l'amour sont dans l'histoire en raison inverse l'un de l'autre. L'antiquité offre à ce point de vue un contraste remarquable avec le moyen âge et les temps modernes. L'*amitié* fleurit dans la Grèce païenne; depuis l'avénement du christianisme, le ton social est à l'amour. Il faut chercher la raison de cette différence dans la condition différente faite aux femmes par les lois et les mœurs. Le mépris dans lequel, en Grèce, l'organisation sociale maintenait les femmes, l'impossibilité préjugée d'éprouver pour elles une affection élevée, la honte de leur sembler soumis, éloignèrent de l'amour et tournèrent vers l'*amitié* toutes les forces vives des cœurs. Ajoutons que le développement excessif de la vie publique, en absorbant l'homme dans le citoyen, comprimait l'amour et les affections de famille, et les subordonnait entièrement au patriotisme, tandis qu'il accordait un libre essor à l'*amitié*. Aussi la légende grecque n'est-elle qu'un long poëme à cette passion. « Tous les moralistes la vantent, dit Paul de Flotte; tous les arts la célèbrent. Illustre dans les cieux avec les frères d'Hélène, illustre sur la terre avec l'ami d'Achille, elle accompagne Oreste, indifférente à la colère des dieux, et descend aux enfers avec Pirithoüs et Thésée. Quels élans glorieux! Comme, jusqu'au dernier jour de cette civilisation si belle, elle l'inonde d'un impérissable éclat! Les temps historiques se continuent dans l'histoire : c'est Harmodius et Aristogiton, Alexandre et Ephestion, Agis et Cléombrote, et tous ces nobles noms qui s'avancent par couples à l'immortalité... De même que les chevaliers allaient au combat pour honorer leur dame, les Grecs allaient à la mort pour honorer leur ami. » Aujourd'hui cette amitié antique, aussi bien que l'antique patriotisme, est une plante qui ne saurait croître dans notre milieu social; elle a fait place au règne de l'amour et des affections de famille; si grand même est le changement qui s'est produit sous ce rapport dans les mœurs, que nous comprenons à peine, que nous sommes parfois tentés de considérer comme des mythes ces deux magnifiques produits de la civilisation païenne, l'*ami*, le *citoyen*.

V. — Les Grecs et les Romains ont élevé des autels à l'*Amitié*. Les Grecs la représentaient sous la figure d'une jeune fille vêtue d'une robe agrafée, la tête nue, une main posée sur le cœur, l'autre appuyée sur un ormeau frappé de la foudre, autour duquel s'enlaçait une vigne chargée de grappes. L'ormeau, c'est l'infortune; l'amitié n'en a pas peur; quant à la vigne, elle symbolise sans doute la douceur des consolations de l'amitié.

Chez les Romains, l'Amitié était représentée sous l'emblème d'une jeune fille, simplement vêtue d'une robe blanche, la gorge à moitié nue, couronnée de myrte et de fleurs de grenadier, tenant dans sa main deux cœurs enchaînés; la frange de sa tunique portait ces mots : *La mort et la vie.* Sur son front, on lisait : *Hiver et été.* De la main droite, elle montrait son côté gauche ouvert jusqu'au cœur; on y lisait : *De près et de loin.*

— **Syn. Amitié, affection, amour, attachement, inclination, passion, tendresse.** V. AFFECTION.

— **Syn. Amitié, bienfait, faveur, grâce, bon office, plaisir, service.** *Service* exprime tout ce que l'on fait de bon pour quelqu'un, afin de le tirer d'affaire ou d'embarras : *Les* SERVICES *que d'Aguesseau rendit à l'Etat.* (La Harpe.) Le *bienfait* suppose un acte de générosité d'un supérieur : *Un homme en place ne saurait payer par trop de pensions et de* BIENFAITS *les secours et les services qu'il retire des gens d'esprit.* (La Bruy.) Le *bon office* est une médiation : *Les anges nous rendent de* BONS OFFICES *auprès de Dieu.* (Boss.) La *grâce* ne désigne que la puissance de celui qui l'accorde : *La* GRÂCE *divine se montre* GRÂCE *en ce qu'elle n'est attirée par aucun mérite.* (Boss.) La *faveur* témoigne le sentiment avec lequel on donne : *On peut accorder une grâce, même à son ennemi; on n'accorde des* FAVEURS *qu'à ceux qu'on aime.* (Lafaye.) Le *plaisir* désigne quelque chose qui coûte peu et qui n'est pas d'un grand prix : *Je me trouve heureux de pouvoir lui faire ces petits* PLAISIRS. (Mme de Sév.) L'*amitié* exprime quelque chose que l'on accorde à une personne avec laquelle on est lié : *Il faut que je vous fasse une petite* AMITIÉ, *mon cher cousin.* (Mme de Sév.)

— **Antonymes.** Aigreur, amertume, animadversion, animosité, antipathie, aversion, désaffection, désunion, discorde, division, éloignement, fiel, haine, hostilité, inimitié, malveillance, mésintelligence, rancune, ressentiment, ulcération.

— **Épithètes.** Longue, vieille, ancienne, antique, étroite, ferme, constante, fidèle, sûre, éprouvée, dévouée, inviolable, sainte, sacrée, pure, véritable, sincère, vraie, tendre, délicate, discrète, prudente, vive, chaude, courageuse, intrépide, héroïque, sublime, généreuse, désintéressée, obligeante, secourable, apparente, feinte, équivoque, douteuse, simulée, trompeuse, fausse, mensongère, perfide, indiscrète, intéressée, exigeante, timide, craintive, imprudente, chancelante, faible, fragile, officieuse, stérile, vaine, ralentie, refroidie, brisée, rompue, morte, éteinte, renouée.

— **Prov. littér. L'amitié d'un grand homme est un bienfait des dieux.** Allusion à un vers de Voltaire dans sa tragédie d'*Œdipe*, acte Ier, scène Ire. Philoctète parle de son attachement pour Hercule :

Cependant l'univers, tremblant au nom d'Alcide,
Attendait son destin de sa valeur rapide;
A ces divins travaux j'osai m'associer;
Je marchai près de lui, ceint du même laurier.
C'est alors, en effet, que mon âme éclairée
Contre les passions se sentit assurée.
L'amitié d'un grand homme est un bienfait des dieux.

Une anecdote historique bien connue se rattache à ce beau vers. Lors de l'entrevue d'Erfurt, entre Alexandre Ier et Napoléon, celui-ci fit représenter devant un *parterre de rois* les principaux chefs-d'œuvre de la scène française. Les deux empereurs étaient assis à côté l'un de l'autre sur une estrade élevée. A ce vers d'*Œdipe* :

L'amitié d'un grand homme est un bienfait des dieux,

Alexandre, entraîné par son enthousiasme pour Napoléon, lui saisit la main avec effusion en disant : « Je ne l'ai jamais mieux senti. »

L'application de ce vers est presque toujours plaisante :

« Les deux compagnons ne s'étaient pas revus depuis leur départ de la maison de Poissy. Cœur-d'Acier, qui était toujours resté aux yeux de Fougas l'homme aux entreprises hardies et fructueuses, tendit la main à son acolyte; celui-ci se précipita dans ses bras avec un mouvement de fierté qui semblait dire :

L'amitié d'un grand homme est un bienfait des dieux. »

Gazette des Tribunaux.

Amitié (TRAITÉ DE L'), intitulé *Lælius, sive de Amicitia*, dialogue philosophique de Cicéron. Le principal interlocuteur est C. Lælius, l'ami du second Africain; il cède à l'empressement de ses gendres C. Fannius et Q. Mucius Scévola, qui veulent l'entendre parler sur l'amitié. Dans cette dissertation, que l'auteur suppose avoir eu lieu peu de jours après la mort de Scipion, Lælius définit d'abord l'amitié, *rerum humanarum divinarumque consensus*, c'est-à-dire l'accord des choses divines et humaines; il examine ensuite par quels motifs on cherche à se faire des amis, quelle est l'origine de l'amitié, entre quelles personnes elle peut s'établir, quels en sont les lois et les devoirs, et par quels moyens on doit la conserver.

Quelques critiques ont prétendu que, dans ce dialogue, l'amitié n'est prise que dans un sens

politique, et qu'il y est bien moins question de l'amitié, dans le sens moral du mot, que des liaisons de parti. C'est une opinion qui ne devient fausse que dans son exagération. Cicéron laisse toujours entrevoir l'homme d'Etat, même lorsqu'il écrit sur des matières philosophiques, et par conséquent l'amitié politique tient aussi quelque place dans le dialogue de l'*Amitié*. L'erreur est de dire que c'est là tout le but du philosophe.

AMITIEUX, EUSE adj. (a-mi-si-eu, eu-ze — du lat. *amicitia*, amitié). Plein d'amitié, amical, aimable : *Il se mit à nous remercier dans des mots si* AMITIEUX, *qu'on pouvait dire qu'il n'était plus le même.* (G. Sand.) ‖ Voilà certainement un joli mot, qui, comme *amiteusement*, cité plus haut, appartient au patois berrichon, pour lequel l'illustre écrivain a une prédilection toute filiale.

AMITRE s. m. (a-mi-tre — du gr. *amitros*, sans bandeau). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, fondé sur une seule espèce, particulière au Pérou.

AMMA s. m. (amm-ma). Métrol. Ancienne mesure de longueur qui valait chez les Egyptiens 21,6 mètres et chez les Grecs 18 mètres. Les Hébreux donnaient aussi le nom d'*amma* à la coudée royale des Egyptiens. ‖ Poids en usage dans certaines parties des Indes orientales, équivalant à 3,78 gramm. On le nomme aussi AMMAS ou MAS.

AMMAN s. m. (amm-man — de l'all. *amt*, bailliage; *mann*, homme). Titre qu'on donne, en Suisse, au premier magistrat du canton de Zug. Dans les autres cantons, on dit plutôt LANDAMMAN.

AMMAN, un des noms d'*Ammon*, ville de Palestine, la *Rabbath* de la Bible.

AMMAN (Jost), dessinateur, peintre et graveur, né à Zurich en 1539, passa la plus grande partie de sa vie à Nuremberg, où il acquit le droit de bourgeoisie, et où il mourut en 1591. Il a peint à l'huile et sur verre, mais il est surtout connu pour avoir fourni les dessins d'une infinité de gravures sur bois. Il fit paraître, en 1576, une *Collection des portraits des rois de France*, depuis Pharamond jusqu'à Henri III, avec une courte biographie de chacun de ces princes.

AMMANATO (Barthélemy), appelé quelquefois *Ammanati* ou l'*Ammanati*, sculpteur et architecte florentin, naquit en 1511. Il fut d'abord élève de Baccio Bandinelli; puis il alla à Venise prendre des leçons de Sansovino. Revenu dans sa ville natale, il fit une étude particulière des sculptures exécutées par Michel-Ange dans l'église Saint-Laurent, et ne tarda pas à se placer par ses propres ouvrages au rang des maîtres les plus illustres de cette grande époque. Son chef-d'œuvre, une des plus belles productions de l'art moderne, est la fontaine de la place du Grand-Duc, à Florence, représentant *Neptune* traîné par quatre chevaux marins et entouré de tritons, monument d'une légèreté merveilleuse dans l'ensemble, d'un travail exquis dans les détails. Benvenuto Cellini, Danti et Jean de Bologne avaient concouru pour cette fontaine, et l'opinion des Florentins avait, dit-on, préféré leurs projets à celui de l'Ammanato, que la faveur impérieuse de Côme Ier fit exécuter. Parmi les autres ouvrages de sculpture dus au ciseau de cet artiste, nous citerons : le groupe d'*Hercule étouffant Antée*, qui orne une fontaine de l'ancien palais des Médicis, à Castello; les statues qui entourent le Dôme de Florence; les figures allégoriques du tombeau de Sannazar, poëte napolitain; le mausolée du cardinal Monti, exécuté en collaboration avec Vasari, dans l'église Saint-Pierre *in Montorio*, à Rome; le tombeau du jurisconsulte Bénavidès, dans l'église des Ermites, à Padoue, et une statue colossale d'*Hercule*, composée de huit morceaux ajustés avec beaucoup d'habileté, ouvrage dont le Musée du Louvre possède un beau dessin, et qui fut exécuté pour ce même Bénavidès, amateur passionné des arts. Comme architecte, l'Ammanato a laissé en Italie des monuments durables de son génie : à Rome, le palais Rucellai (auj. Ruspoli), d'une ordonnance sage et pure, et le collége Romain, une des plus grandes et des plus solides masses de bâtiments que l'on connaisse; à Lucques, le palais ducal; à Volterra, le couvent de San-Dalmatio; à Padoue, la porte en forme d'arc de triomphe des jardins de la maison *Venezze*, qui a appartenu à Bénavidès et qui est aujourd'hui la propriété de la famille d'Aremberg; à Florence, l'un des cloîtres du couvent du Saint-Esprit, l'admirable cour du palais Pitti, dont la cour de notre Luxembourg n'est qu'une assez lourde imitation, et le pont élégant, léger, hardi de la Trinité, qui offrit le premier modèle des arches à voûte surbaissée. Devenu vieux et pris d'excessifs scrupules au sujet des nudités innocentes de quelques-unes de ses statues, l'Ammanato donna tous ses biens aux jésuites, et consacra les dernières années de sa vie à la construction de l'église et du couvent de San-Giovaninno, à Florence. C'est là qu'il repose, d'après son vœu, ainsi que sa femme *Laure*, fille naturelle du légiste Battiferri, personne célèbre en son temps par la pureté et l'élégance de ses poésies sacrées et par sa correspondance avec d'illustres littérateurs contemporains, notamment avec Caro, Varchi, Bernardo Tasso, Pierre Vettori. Barthélemy Ammanato mourut à l'âge de soixante dix-huit ans, quelques années après sa femme.

AMMANNIE s. f. (amm-ma-nî — de *Ammann*, auteur d'un traité sur les plantes de la Russie). Bot. Genre de plantes de la famille des lythrariées, renfermant environ quarante espèces, qui habitent la zone équatoriale, et qui croissent pour la plupart dans les lieux aquatiques.

AMMARIDES s. m. pl. (amm-ma-ri-de). Hist. Dynastie de princes musulmans, qui régna à Tripoli pendant près d'un siècle.

AMMATOCÈRE s. m. (amm-ma-to-sè-re — du gr. *amma*, *atos*, nœud; *keras*, corne). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des longicornes.

AMMEISTRE s. m. (amm-mè-stre — de l'all. *amt*, municipalité; *meister*, maître). Nom des échevins dans plusieurs villes d'Allemagne.

AMMÉLIDE s. f. (amm-mé-li-de — rad. *mélam*). Chim. Substance qu'on obtient lorsqu'on dissout dans l'acide sulfurique le mélam, la mélamine, l'amméline. L'ammélide est précipitée par l'alcool en flocons blancs; traitée par la potasse à chaud, elle se convertit en cyanate de potasse et en ammoniaque.

AMMÉLINE s. f. (amm-mé-line — rad. *mélam*). Chim. Substance blanche, insoluble dans l'eau, dans l'alcool et dans l'éther, soluble dans les alcalis caustiques. L'*amméline* donne avec les acides des sels cristallisables; elle peut être considérée comme un alcaloïde artificiel. Elle a été découverte par M. Liebig.

AMMERSCHWIHR, commune du départ. du Haut-Rhin, arrond. de Colmar; pop. aggl. 1,913 hab. — pop. tot. 2,036 hab.

AMMI s. m. (amm-mi — du gr. *ammi*, probablem. le cumin). Bot. Genre de plantes ombellifères, tribu des amminées, qui ont beaucoup de rapports avec les carottes; quelques espèces passent pour d'excellents carminatifs. Ce nom désigne aussi la grosseur de la plante.

AMMIEN MARCELLIN, historien latin, né à Antioche vers le milieu du IVe siècle, d'une famille grecque, mort vers 390. Il servit sous les empereurs Constance, Julien, et peut-être jusque sous le règne de Théodose. C'est à Rome qu'il écrivit son *Histoire* (*Rerum gestarum libri XXXI*), continuation des *Annales* de Tacite, et qui s'étendait de l'an 91 jusqu'en 378. Les treize premiers livres sont perdus. Ce qui nous reste contient la partie la plus importante. C'est le récit des événements depuis 352, dont le narrateur, aussi judicieux qu'impartial, avait été souvent le témoin oculaire. Il parle du christianisme avec modération, et du paganisme avec respect. On ignore au reste quelle religion il professait, et rien ne vient appuyer l'opinion de ceux qui ont conjecturé qu'il était chrétien. C'est le dernier historien latin qui ait écrit l'histoire avec autant d'étendue. Sa manière se rapproche un peu de celle de Polybe. Il mêle au récit des événements des digressions géographiques, archéologiques et ethnographiques d'un haut intérêt sur les Sarrasins, les Gaulois, les Huns, sur l'Egypte, le Nil, les pyramides, etc. Son style se ressent de l'époque. Il est souvent diffus et obscur, mais ne manque pas d'une certaine vigueur. La traduction française la plus récente est celle de la collection Nisard. La meilleure édition latine est celle de Wagner et Erfurdt, Leipzig, 1808.

AMMINÉ, ÉE adj. (amm-mi-né — rad. *ammi*). Bot. Qui ressemble à un ammi.

— s. f. pl. Tribu de la famille des ombellifères, qui a pour type le genre ammi.

AMMIRATO (Scipion), publiciste, né dans le royaume de Naples en 1531, mort à Florence en 1601. Il est auteur d'une *Histoire de Florence* très-estimée, qui va jusqu'en 1574. La première partie parut à Florence en 1600; la fin fut publiée dans la même ville, quarante ans après la mort de l'auteur, 1641.

AMMITE ou **AMITE** s. f. (amm-mi-te — du gr. *ammos*, sable). Minér. Terme général qui s'applique à tous les minéraux à grains arrondis, tels que la *pisolite*, l'*oolite*, etc.

AMMOBATE s. m. (amm-mo-ba-te — du gr. *ammos*, sable; *batês*, qui marche). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des mellifères.

AMMOBIE s. f. ou **AMMOBION** s. m. (amm-mo-bî, ou bi-on — du gr. *ammos*, sable; *biô*, je vis). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, qui croissent dans quelques parties arides et sablonneuses de la Nouvelle-Hollande. La seule espèce connue, l'*ammobie ailée*, est cultivée dans les jardins de botanique.

AMMOCÈTE s. m. (amm-mo-sè-te — du gr. *ammos*, sable; *koitê*, gîte, demeure). Ichth. Genre de poissons de la famille des cyclostomes ou des suceurs, dont la seule espèce connue vit dans la vase des ruisseaux, où les pêcheurs la prennent pour s'en servir comme d'appât. On lui donne aussi vulgairement le nom de *lamprilion*, *lamproyon*, *chatouille*, *civette*. Plusieurs auteurs regardent aujourd'hui les *ammocètes* comme les larves ou le premier état des lamproies.

AMMOCHARIS s. m. (amm-mo-ka-riss — du gr. *ammos*, sable; *charis*, ornement). Bot. Genre d'amaryllidées, réuni aujourd'hui aux *brunswigia*.

AMMOCHOSIE s. f. (amm-mo-ko-zî — du gr. *ammos*, sable; *chôsis*, amas). Anc. méd. Bain de sable.

AMMOCHRYSE s. m. (amm-mo-kri-ze — du gr. *ammos*, sable; *chrusos*, or). Minér. Sorte de mica pulvérulent, de couleur d'or, qui sert de poudre pour l'écriture.

AMMODENDRON s. m. (amm-mo-dain-dron — du gr. *ammos*, sable; *dendron*, arbre). Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses, dont l'unique espèce habite les steppes de la Sibérie méridionale.

AMMODROME s. m. (amm-mo-dro-me — du gr. *ammos*, sable; *dromeus*, coureur). Ornith. Genre de passereaux conirostres, qui se tiennent habituellement dans les îlots bas et couverts de roseaux, sur le bord des côtes de la mer Atlantique.

— Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des mutilliens, qui appartient à l'Amérique méridionale.

AMMODYTE adj. (amm-mo-di-te — du gr. *ammodutês*, qui se tient dans le sable). Hist. nat. Qui vit, qui croît, qui s'enfonce dans le sable.

— s. m. Ichth. Nom spécifique d'un poisson ophidien qui a beaucoup de ressemblance avec les murènes, soit par la forme de son corps, soit par ses mœurs. Les pêcheurs, sur les côtes de France, s'en servent comme d'un appât excellent. A Dieppe, on a trouvé des ammodytes presque entièrement argentés. Les pêcheurs lui donnent le nom d'*équille*.

— Erpét. Reptile saurien, de la famille des colubériens et de la tribu des vipères; son nom lui vient de l'habitude qu'il a de se cacher dans le sable; sa morsure est très-dangereuse.

— Paléont. Poisson fossile des terrains modernes.

AMMOGÉTON s. m. (amm-mo-jé-ton — du gr. *ammos*, sable; *geitôn*, voisin). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, tribu des chicoracées, et dont la seule espèce connue est une plante vivace de l'Amérique boréale, sans tige, à feuilles radicales et à fleurs jaunes.

AMMOLINE s. f. (amm-mo-li-ne — de *ammonium*, et du lat. *oleum*, huile). Chim. Base salifiable extraite de l'huile animale de Dippel.

AMMOLIQUE adj. (amm-mo-li-ke — rad. *ammoline*). Chim. Se dit des sels qui ont pour base l'ammoline.

AMMON s. m. Nom donné à une espèce de mouton.

— Conchyl. *Corne d'ammon*, Nom vulgaire de l'ammonite.

AMMON, père des Ammonites, né, ainsi que son frère Moab, du commerce incestueux de Loth avec ses deux filles.

AMMON ou **AMOUN**, dieu égyptien, identifié avec Jupiter par les Grecs, qui le rattachèrent par diverses fables à leur propre mythologie. C'était le dieu-soleil, le principe vivifiant. Le siége de son culte était Thèbes. Il avait aussi, dans l'oasis de Syouah, à neuf jours de marche d'Alexandrie, un temple magnifique et un oracle qui était un des plus célèbres de l'antiquité. Cet oracle fut consulté par Hercule, par Thésée, et dans les temps historiques par Alexandre, qui s'y fit donner le titre de fils de Jupiter. Ce dieu était représenté avec des cornes de bélier.

AMMON (Charles-Guillaume), auteur et vétérinaire allemand, né en 1777, à Trakehnen, près Gumbinnen (Prusse), mort en 1855, entra en 1796 dans l'administration des haras, et devint en 1813 directeur en chef du haras de Rohrenfeld, appartenant au roi de Bavière; il se démit de ce poste en 1839, pour passer ses vieux jours dans son pays natal. Ce praticien distingué a réédité et composé plusieurs ouvrages sur l'hippiatrique et les autres branches de l'art vétérinaire. Les travaux de Reitzenstein et de Sebald ont eu en lui un partisan zélé, et le *Traité des maladies des chevaux*, de J.-B. de Sind, refondu et maintenant connu sous le titre de *Manuel de l'aspirant vétérinaire*, est devenu un livre classique (Francfort, 12e édition). Les ouvrages qui lui appartiennent en propre montrent l'étendue de son savoir : *Remèdes contre les maladies des animaux domestiques; Manuel général du Vétérinaire praticien; Sur l'Amélioration de la race chevaline*, etc.

AMMON (Georges-Dieudonné), vétérinaire allemand, frère du précédent, né en 1780, ancien inspecteur du haras royal prussien de Vesra, a publié quelques ouvrages estimés : *De l'Elève et de l'Amélioration du cheval; Magasin des haras; Des Qualités du cheval de guerre*, etc.

AMMON (Frédéric-Guillaume-Philippe D'), publiciste et théologien allemand, né à Erlaugen en 1791, appartient à une famille qui s'est distinguée par ses travaux philosophiques et scientifiques. Il étudia la science ecclésiastique aux universités d'Erlaugen, Gœttingue, Iéna. Depuis 1820, il est archidiacre dans sa ville natale, et y professe en même temps la théologie. Entre autres ouvrages, on cite de lui les *Lettres de Rodolphe Ida sur les dogmes qui distinguent l'Eglise protestante de l'Eglise catholique; Galerie des personnages marquants du* XVIe, *du* XVIIe *et du* XVIIIe *siècle qui ont embrassé le catholicisme.*

AMMON (Frédéric-Auguste D'), auteur et médecin allemand, né à Gœttingue en 1799, fut reçu docteur en 1822, et obtint en 1829 une place de professeur à l'Académie de chirurgie et de médecine de Dresde, où il devint aussi directeur de la clinique ambulante. Le roi de Saxe le prit pour médecin particulier en 1837 et le nomma en 1844 conseiller intime de médecine. Parmi ses meilleurs ouvrages, les suivants intéressent particulièrement les médecins : *Du Sommeil maladif*, mémoire couronné par l'Académie de Gœttingue; *les Premiers Devoirs de la mère et l'Education du premier âge; De Genesi et Usu maculæ luteæ; De Physiologia tenotomiæ*, ouvrage qui a été traduit en français; *Clinique des maladies et des anomalies de l'œil humain; De Iritide*, dissertation couronnée par la faculté de Paris; *Traitement du strabisme par la myotomie; Revue des maladies chirurgicales natives de l'homme; Régime hydrothérapique*; la *Chirurgie plastique*, en société avec le Dr Baumgarten, ouvrage couronné par l'Académie de Gand. Le Dr d'Ammon a participé à la rédaction du *Journal de chirurgie et d'ophthalmologie* publié par le Dr Walther, et a rédigé, de 1830 à 1836, un *Journal d'ophthalmologie*, et, de 1838 à 1840, une *Revue mensuelle de médecine, d'ophthalmologie et de chirurgie*. Membre de plusieurs académies, il est décoré de la Légion d'honneur et d'autres ordres étrangers. — Un autre de ses frères, *Guillaume* D'AMMON, né en 1801, à Gœttingue, est conseiller à la cour d'appel de Dresde.

AMMON ou **AMMAN**, la *Rabbath* de la Bible, ancienne capitale des Ammonites, à l'est du Jourdain. Détruite pendant les guerres des successeurs d'Alexandre, elle fut relevée par Ptolémée Philadelphe, qui lui donna son nom, *Philadelphia*. Il n'en reste aujourd'hui que de belles et vastes ruines, qui servent de station aux caravanes.

AMMON (OASIS D'), fertile oasis de la Libye extérieure, célèbre par son temple et son oracle de Jupiter Ammon. L'armée de Cambyse, envoyée pour le détruire, fut ensevelie dans les sables; c'est là qu'Alexandre se fit proclamer fils de Jupiter. Près du temple était la *Fontaine du Soleil*, dont les eaux changeaient périodiquement de température.

AMMONACÉ, ÉE adj. (amm-mo-na-sé — rad. *Ammon*). Moll. Qui ressemble à l'ammonite, ou corne d'Ammon.

— s. f. pl. Famille de mollusques céphalopodes, qui a pour type le genre ammonite.

AMMONALUN s. m. (amm-mo-na-lun — de *ammoniaque* et *alun*). Minér. Mot employé par Beudant comme syn. d'*alun ammoniacal*.

AMMONÉEN, ENNE adj. (amm-mo-né-ain, è-ne — rad. *Ammon*). Géol. Nom donné quelquefois aux terrains secondaires, particulièrement à ceux qui renferment un grand nombre d'espèces d'ammonites.

— Antiq. *Ecriture ammonéenne*, *lettres ammonéennes*. Se dit de l'écriture mystérieuse des livres que Sanchoniathon trouva dans les temples d'Egypte, et qu'il consulta pour rédiger son histoire.

AMMONÉES s. f. pl. (amm-mo-né). Syn. d'*ammonidées*.

AMMONIAC, AQUE adj. (amm-mo-ni-ak, a-ke — de *Ammon*, l'un des surnoms de Jupiter, parce qu'on préparait autrefois cette substance dans la Libye, près du temple de Jupiter Ammon). Chim. Ne s'emploie au masculin que dans ces deux expressions : *sel ammoniac*, *gaz ammoniac*. Le gaz ammoniac n'est autre chose que l'ammoniaque; le sel ammoniac, que le chlorhydrate d'ammoniaque. ‖ *Gomme ammoniaque*, Gomme-résine tirée du dorème ammoniac, qui croît principalement en Libye.

— **Encycl.** La substance vulgairement appelée *sel ammoniac* est le produit de la combinaison de l'ammoniaque avec l'acide chlorhydrique. On le trouve dans le commerce sous forme de masses blanches, translucides, à cassure fibreuse, douées d'une certaine flexibilité. Ses cristaux élémentaires ont la forme d'un octaèdre régulier. Il se volatilise sous forme de vapeurs blanches lorsqu'il est chauffé jusqu'au rouge; il ne se liquéfie que sous une pression plus grande que celle de l'atmosphère. Le sel *ammoniac* est soluble dans l'eau et dans l'alcool. Il a une grande tendance à se combiner avec d'autres chlorures pour former des chlorosels, où il joue le rôle de base. On l'emploie dans les laboratoires pour la préparation de l'ammoniaque. Dans les arts, il sert spécialement au décapage des métaux. Le sel *ammoniac* se trouve tout formé dans la nature, notamment dans les laves des volcans en activité et dans les fissures des houillères embrasées. Il existe aussi dans les urines humaines et dans la fiente des animaux qui mangent des herbes salées. Autrefois on le tirait de cette partie de l'Afrique où était situé le temple de Jupiter-Ammon (d'où son nom), et où on l'obtenait en sublimant la suie provenant de la combustion de la fiente des chameaux. Aujourd'hui, on se le procure soit par voie directe, en faisant agir l'acide chlorhydrique sur le carbonate d'ammoniaque; soit en traitant le carbonate d'ammoniaque par le sulfate de chaux (plâtre), ce qui donne du sulfate d'ammoniaque, et en décomposant ce dernier par le chlorure de sodium (sel marin).

— Pharm. La gomme *ammoniaque*, très-peu soluble dans l'eau, se dissout très-bien dans l'alcool à 22°. On la trouve, dans le commerce, en larmes isolées, irrégulières, blanchâtres : c'est la plus pure; ou en masses irrégulières, jaunâtres, parsemées de taches blanches. On l'emploie à l'extérieur comme résolutif et fon-

dant; à l'intérieur comme excitant, et pour faciliter l'expectoration à la suite des catarrhes pulmonaires.

AMMONIACAL, ALE adj. (amm-mo-ni-a-kal, a-le — rad. *ammoniac*). Chim. Qui a rapport à l'ammoniaque, qui en a l'odeur et les propriétés : *Sel, savon* AMMONIACAL. *Vapeur, odeur* AMMONIACALE. *Les sels* AMMONIACAUX *sont presque tous volatilisables par la chaleur.* (Richerand.) *Les sels que l'ammoniaque forme avec les acides sont depuis longtemps nommés sels* AMMONIACAUX. (Fourcroy.) *La digestion stomacale est acide; la digestion duodénale est alcaline; la digestion du côlon est* AMMONIACALE. (Raspail.) *En Egypte, le sel* AMMONIACAL *s'extrait de la fiente desséchée de chameaux et de bœufs vivant d'herbages salés.* (L.-J. Larcher.) *Un kilogramme de laine de mouton contient cent soixante-quinze grammes de sels* AMMONIACAUX. (L.-J. Larcher.)

— s. m. pl. Nom sous lequel on désigne les médicaments excitants diffusibles, que forment l'ammoniaque et les sels ammoniacaux, tels que le carbonate, le chlorhydrate et l'acétate d'ammoniaque.

— **Encycl.** Chim. Les sels *ammoniacaux* (combinaisons des divers acides avec l'ammoniaque) ont tous une saveur piquante; ils sont volatils ou altérables par la chaleur; mis en contact avec une base soluble, ils dégagent de l'ammoniaque; enfin le chlorure de platine détermine dans leurs dissolutions un précipité jaune caractéristique. Nous ne parlerons ici ni du chlorhydrate d'ammoniaque, ni de l'acétate d'ammoniaque. V. AMMONIAC et ACÉTATE.

— *Carbonates ammoniacaux.* Il existe plusieurs carbonates *ammoniacaux*. Le plus important et le plus commun est le *sesquicarbonate d'ammoniaque*, appelé aussi *carbonate d'ammoniaque des pharmaciens*, *sel volatil d'Angleterre*, *craie ammoniacale*, *alcali volatil concret*. Ce sel a l'aspect de masses blanches, translucides, à texture fibreuse. Il a une odeur ammoniacale prononcée, une saveur urineuse; il est soluble dans deux fois son poids d'eau froide, mais l'eau bouillante le décompose. Il cristallise en gros octaèdres à base rhomboïdale. On le transforme en *bicarbonate d'ammoniaque*, en faisant arriver dans sa dissolution aqueuse un courant de gaz acide carbonique. Le *bicarbonate d'ammoniaque* est isomorphe avec le bicarbonate de potasse; il est insoluble dans l'alcool et soluble dans huit fois son poids d'eau froide. On l'emploie depuis quelque temps pour la préparation en grand du bicarbonate de soude.

— *Nitrate d'ammoniaque.* Le *nitrate d'ammoniaque* cristallise en prismes hexagonaux, semblables à ceux du nitre. Sa saveur est fraîche et piquante; il est insoluble dans l'alcool, très-soluble dans l'eau. Il fond à 200°, et, entre 240° et 250°, se décompose en eau et en protoxyde d'azote. On l'appelait autrefois *nitrum flammans*, parce qu'il brûle avec flamme. Le nitrate d'ammoniaque existe dans les eaux pluviales, notamment dans les eaux d'orage. Il s'obtient en traitant le carbonate d'ammoniaque par l'acide nitrique.

— *Phosphate d'ammoniaque.* Le *phosphate neutre d'ammoniaque* cristallise en prismes à quatre pans; sa saveur est urineuse; il est insoluble dans l'alcool, soluble dans quatre fois son poids d'eau froide. Si l'on fait bouillir sa dissolution aqueuse, il perd un équivalent d'ammoniaque et devient ce que l'on appelle *phosphate acide*. Si, au lieu de la faire bouillir, on y fait arriver un courant d'ammoniaque, on obtient le phosphate appelé *basique*, qui contient un équivalent d'ammoniaque de plus que le neutre. Le phosphate neutre d'ammoniaque s'obtient en décomposant le biphosphate de chaux avec du carbonate d'ammoniaque. Il se trouve uni aux phosphates de soude et de magnésie dans les urines de certains animaux.

Le *phosphate double d'ammoniaque et de soude* s'appelait autrefois *sel fusible des urines* et *sel microcosmique*. Le *phosphate ammoniaco-magnésien*, c'est-à-dire à double base d'ammoniaque, se trouve non-seulement dans les urines soit fraîches, soit putréfiées, mais encore dans les matières excrémentitielles, dans les calculs intestinaux du cheval, et souvent dans les calculs vésicaux de l'homme.

— *Sulfate d'ammoniaque.* Le sulfate d'ammoniaque est isomorphe avec le sulfate de potasse. Il est insoluble dans l'alcool, soluble dans son poids d'eau bouillante, et dans deux fois son poids d'eau froide. On le prépare en faisant agir du sulfate de chaux sur une dissolution de carbonate d'ammoniaque. Le sulfate d'ammoniaque se trouve dans la nature combiné avec le sulfate d'alumine, et dans ce cas, il constitue l'*alun à base d'ammoniaque*.

— *Sulfhydrate d'ammoniaque.* Le sulfhydrate simple et le bisulfhydrate d'ammoniaque ne s'emploient dans les laboratoires qu'à l'état de dissolutions. Le premier est un des réactifs les plus usités en chimie; on s'en sert dans les analyses, soit pour reconnaître certains sulfures, soit pour séparer ceux qui seraient engagés dans des mélanges. Les sulfhydrates d'ammoniaque, d'abord incolores, deviennent jaunes à mesure qu'ils vieillissent; ils sont fétides et vénéneux; c'est à leur présence qu'est due en partie l'odeur désagréable des vidanges. La *liqueur fumante de Boyle* n'est autre chose qu'une dissolution étendue de sulfhydrate d'ammoniaque sulfuré.

Les sels ammoniacaux entrent dans un certain nombre de préparations pharmaceutiques. Le *sel volatil de corne de cerf*, l'*esprit volatil* de même nom, et l'*esprit volatil de soie crue* ont pour base le carbonate d'ammoniaque; l'*esprit de Sylvius* se prépare avec le sel ammoniac. Les sels ammoniacaux jouent un grand rôle en agriculture comme source d'azote; les engrais les plus riches leur doivent en grande partie leurs propriétés fertilisantes. « Tout semble démontrer, dit M. Malaguti, que les plantes puisent leur azote sous forme d'ammoniaque... La solubilité et la volatilité des sels ammoniacaux sembleraient devoir les éloigner des racines; mais cela n'arrive pas, parce que la nature, en donnant la porosité à la plus grande partie des matières terreuses et organiques, les a douées de la faculté de condenser les gaz et même les sels dissous; ainsi les sels ammoniacaux se trouvant soustraits à l'évaporation, et en partie à la dissolution, n'échappent pas aux atteintes des racines. »

AMMONIACÉ, ÉE adj. (amm-mo-ni-a-sé — rad. *ammoniaque*) Chim. Qui contient de l'ammoniaque.

AMMONIACO (amm-mo-ni-a-ko — rad. *ammoniaque*). Mot qui se joint à d'autres pour former des adjectifs composés. Voici les principaux : *Ammoniaco-cuivreux*, Qui contient de l'ammoniaque et du cuivre. ‖ *Ammoniaco-ferrugineux*, Qui contient de l'ammoniaque et du fer. ‖ *Ammoniaco-savonneux*, Qui contient de l'ammoniaque et des matières savonneuses. ‖ *Ammoniaco-magnésien*, Epithète donnée en chimie aux sels à double base d'ammoniaque et de magnésie. ‖ *Ammoniaco-mercuriel*, Epithète donnée en chimie aux sels qui contiennent de l'ammoniaque et du mercure.

AMMONIADE s. f. (amm-mo-ni-a-de — rad. *Ammon*). Antiq. gr. Vaisseau sacré sur lequel on transportait les présents et les victimes que les Athéniens envoyaient au temple de Jupiter Ammon.

AMMONIALDÉHYDE s. m. (amm-mo-ni-al-dé-i-de — rad. *ammoniaque* et *aldéhyde*). Chim. Combinaison d'aldéhyde et d'ammoniaque. L'*ammonialdéhyde*, appelé aussi *aldéhydate d'ammoniaque* et *acétylure d'ammonium*, est fort soluble dans l'eau, moins soluble dans l'alcool, très-peu soluble dans l'éther; il cristallise en rhomboèdres.

AMMONIAQUE s. f. (amm-mo-ni-a-ke — rad. *ammoniac*). Chim. Gaz extrait du sel ammoniac et connu autrefois sous le nom d'*alcali volatil*, d'*alcali fluor*, d'*esprit de sel ammoniac*. On l'appelle quelquefois *gaz ammoniac*. ‖ Selon l'Académie, quelques-uns font ce mot masc. Les ouvrages scientifiques ne lui donnent que le genre fém.

— **Encycl.** L'*ammoniaque* est une combinaison d'azote et d'hydrogène; sa formule est $Az\,H^3$; c'est un gaz incolore, d'une saveur caustique, d'une odeur très-piquante, qui provoque les larmes et même l'éternuement. C'est, après l'hydrogène, le plus léger des gaz. L'*ammoniaque* se liquéfie à 40° au-dessous de zéro sous la pression ordinaire, et à 10° au-dessus sous la pression de 6 atmosphères et 1/2. Sous l'influence combinée d'une très-basse température et d'une haute pression, M. Faraday est parvenu à la solidifier. Le gaz ammoniac est très-soluble dans l'eau : 1 volume d'eau en dissout 670 de gaz. Lorsqu'on ouvre sous l'eau un flacon rempli de gaz ammoniac, l'eau s'y précipite avec une telle violence, qu'elle en brise quelquefois les parois. L'*ammoniaque* est le seul gaz qui jouisse de propriétés alcalines; il verdit le sirop de violette et ramène au bleu le papier de tournesol rougi par un acide. Dans les laboratoires, on obtient l'*ammoniaque* en décomposant un sel ammoniacal, ordinairement le chlorhydrate, par la chaux vive; il se produit alors du chlorure de calcium, de l'eau et de l'*ammoniaque*. Dans l'industrie, on l'extrait des eaux ammoniacales qui se forment dans les usines à gaz : ces eaux renferment du carbonate et du sulfhydrate d'ammoniaque; l'action de la chaux, aidée par la chaleur, décompose ces sels et en dégage le gaz ammoniac. Dissoute dans l'eau, l'ammoniaque preud le nom d'*ammoniaque liquide;* elle a sous cette forme la même odeur, la même saveur et les mêmes propriétés alcalines qu'à l'état gazeux. L'ammoniaque a été isolée pour la première fois par le chimiste suédois Scheele, en 1774; sa composition n'a été nettement déterminée qu'en 1785 par Berthollet.

Dans les arts, on se sert de l'*ammoniaque* pour nettoyer l'argenterie et pour dégraisser les étoffes. En médecine, elle est fréquemment employée à l'extérieur comme rubéfiant et comme caustique; à l'intérieur, comme stimulant et diaphorétique. Comme rubéfiant, on s'en sert pour combattre les rhumatismes chroniques, les tumeurs froides, etc. Comme caustique, elle est d'un usage vulgaire contre les morsures d'animaux venimeux et contre les piqûres d'insectes. Elle sert aussi comme vésicant, lorsqu'on veut faire absorber certains médicaments par la méthode endermique. Quelques gouttes d'*ammoniaque* dans un verre d'eau forment une boisson dont on obtient de bons effets contre l'ivresse. Les vétérinaires s'en servent pour dissiper le météorisme qui se manifeste chez les bestiaux, lorsqu'ils ont mangé trop de légumineuses fraîches : ici l'ammoniaque agit en neutralisant l'acide carbonique développé dans la panse. D'après M. Trousseau, l'usage longtemps continué des préparations ammoniacales ôte au sang toute plasticité, le rend incoagulable et jette dans un état cachectique fort grave. A haute dose, l'*ammoniaque* liquide est vénéneuse; l'eau vinaigrée est, selon Orfila, le meilleur moyen pour combattre l'empoisonnement causé par les ammoniacaux.

— *Type ammoniaque.* L'ammoniaque est un des quatre types auxquels les chimistes unitaires ramènent tous les corps classés d'après leurs fonctions chimiques, et les rapports qu'ils présentent dans leurs métamorphoses. Les trois autres types sont l'eau, l'hydrogène et l'acide chlorhydrique. Le type *ammoniaque* comprend les azotures et les phosphures.

— *Ammoniaques composées.* On a donné le nom d'*ammoniaques* composées à des alcaloïdes artificiels, qui se produisent lorsqu'on fait agir la potasse dissoute sur les éthers cyaniques des différents alcools. Chaque *ammoniaque* composée représente de l'*ammoniaque*, plus l'hydrogène carboné de l'alcool correspondant. Les *ammoniaques* composées ont été découvertes par M. Wurtz. V. ALCALOÏDES.

AMMONIATE s. m. (amm-mo-ni-a-te — rad. *ammoniaque*). Chim. V. AMMONIURE.

AMMONICO (amm-mo-ni-ko — rad. *ammoniaque*). Chim. Terme employé dans un certain nombre d'adjectifs composés, pour exprimer une combinaison dans laquelle entre l'ammoniaque. Voici les principaux : *Ammonico-argentique*. Se dit d'un sel à double base d'ammoniaque et d'oxyde d'argent. ‖ *Ammonico-calcique*. Se dit d'un sel à double base d'ammoniaque et de chaux. ‖ *Ammonico-hydrique*. Se dit d'un sel double résultant de la combinaison d'un sel ammonique avec l'hydracide du corps halogène de ce même sel : *Fluorure* AMMONICO-HYDRIQUE. ‖ *Ammonico-lithique*. Se dit d'un sel ammonique combiné avec un sel lithique : *Phosphate* AMMONICO-LITHIQUE. ‖ *Ammonico-magnésique*. Se dit d'un sel ammonique combiné avec un sel magnésique : *Sulfate* AMMONICO-MAGNÉSIQUE. ‖ *Ammonico-mercureux*. Se dit d'un sel double qui résulte de la combinaison d'un sel ammonique avec un sel mercureux : *Nitrate* AMMONICO-MERCUREUX. ‖ *Ammonico-mercurique*. Se dit d'un sel double qui résulte de la combinaison d'un sel ammonique avec un sel mercurique : *Sulfate* AMMONICO-MERCURIQUE. ‖ *Ammonico-potassique*. Se dit d'un sel double qui résulte de la combinaison d'un sel ammonique avec un sel potassique : *Oxalate* AMMONICO-POTASSIQUE. ‖ *Ammonico-sodique*. Se dit d'un sel double qui résulte de la combinaison d'un sel ammonique avec un sel sodique : *Sulfarséniate* AMMONICO-SODIQUE. ‖ *Ammonico-uranique*. Se dit d'un sel double produit par la combinaison d'un sel ammonique avec un sel uranique : *Carbonate* AMMONICO-URANIQUE.

AMMONIDÉES ou **AMMONÉES** s. f. pl. (amm-mo-ni-dé — rad. *Ammon*). Paléont. Famille de mollusques fossiles de la classe des céphalopodes, qui a pour type le genre ammonite.

AMMONIEN, ENNE adj. (amm-mo-ni-ain, è-ne — rad. *Ammon*). Se dit des pays où l'on rendait un culte à Ammon : *Le sel abondait dans l'oasis* AMMONIENNE, *et les négociants voyageurs en exportaient beaucoup de cette île de verdure dans les places où ils se rendaient.* (Héeren.)

AMMONIENS s. m. pl. (amm-mo-ni-ain — rad. *Ammon*). Géogr. anc. Peuple de l'Arabie Heureuse, différent des Ammonites, qui habitaient l'Arabie Pétrée.

AMMONIFELLIQUE adj. (amm-mo-ni-fèll-li-ke — de *ammoniaque*, et du lat. *fel*, *fellis*, fiel). Chim. Se dit d'un acide qui se trouve dans la bile abandonnée à l'air pendant un certain temps.

AMMONIO (amm-mo-ni-o — rad. *ammoniaque*). Terme qui se joint à d'autres mots pour former des substantifs, dont voici les deux principaux : *Ammonio-azoture*, Composé que l'on croit résulter de la combinaison d'un azoture avec le gaz ammoniac : AMMONIO-AZOTURE *de potassium*. ‖ *Ammonio-chlorure*, Composé que l'on croit résulter de la combinaison d'un chlorure avec le gaz ammoniac : AMMONIO-CHLORURE *d'étain*.

AMMONIO-MERCURIQUE adj. Se dit d'une série de combinaisons d'ammoniaque et d'oxyde de mercure. ‖ *Oxyde ammonio-mercurique hydraté*, Composé obtenu en traitant le protoxyde de mercure par un grand excès d'ammoniaque liquide, parfaitement caustique, à l'abri du contact de l'air. ‖ *Oxyde ammonio-mercurique anhydre*, Sorte de poudre brune non décomposable par la potasse, et que l'on obtient au moyen du vide prolongé, ou en chauffant à 130°.

AMMONIQUE adj. (amm-mo-ni-ke — rad. *ammoniaque*). Chim. Se dit des sels formés par la combinaison de l'ammoniaque avec des acides contenant de l'eau. ‖ *Oxyde ammonique*, Ammoniaque considérée comme un oxyde d'ammonium. ‖ *Sulfure ammonique*, Combinaison de soufre et d'ammoniaque constituant une sulfo-base analogue à l'oxyde ammonique.

AMMONITE s. f. (amm-mo-ni-te — rad. *Ammon*). Paléont. Genre de coquilles fossiles. On les nomme vulgairement *cornes d'Ammon*, à cause de leur ressemblance avec des cornes de bélier.

— **Encycl.** Le genre *ammonite* appartient à la classe des céphalopodes et à la famille des siphonifères. Comme il ne renferme que des espèces fossiles, on ignore la structure et les caractères de l'animal; on présume seulement qu'il devait être analogue à ceux que nous appelons nautiles. On ne peut donc caractériser ce genre que par sa coquille discoïde, à spire enroulée sur le même plan, enveloppante ou non; à tours contigus, à cloisons plus ou moins lobées sur leurs bords par des ramifications ou des digitations, la dernière loge occupant tout le dernier tour de spire. On évalue à deux mille environ le nombre des espèces d'*ammonites* connues. Leur distribution géologique est très-étendue; on en trouve depuis le terrain houiller jusqu'à la craie tufau inclusivement. Leur taille est très-variable : tandis que quelques-unes dépassent à peine le volume d'une lentille, on en cite de plus de 2 mètres de diamètre. On ne trouve que rarement des fragments du test, qui est mince et fragile. On ne connaît donc guère que le moule intérieur, formé tantôt de pyrite ou d'oligiste, tantôt de quartz ou d'agate. Ces coquilles sont quelquefois si abondantes que, dans certaines localités, elles constituent des montagnes entières.

AMMONITES, peuples issus d'Ammon, fils de Loth, voisins des Hébreux, avec lesquels ils furent presque continuellement en guerre. Battus successivement par Jephté et Saül, ils furent entièrement exterminés par Joad, général de David. Leur capitale était Rabbath-Ammon.

AMMONIUM s. m. (amm-mo-ni-omm — rad. *ammoniaque*). Chim. Nom donné à un radical hypothétique auquel la chimie théorique fait jouer le rôle de métal, et par lequel elle rend compte de l'analogie qui existe entre les combinaisons ammoniacales et les combinaisons métalliques ordinaires.

— **Encycl.** D'après la théorie, l'*ammonium* représenterait un équivalent d'azote uni à quatre équivalents d'hydrogène, $Az\,H^4$, c'est-à-dire de l'ammoniaque avec un équivalent d'hydrogène en plus; il serait aux métaux des alcalis, potassium, sodium, etc., ce que le cyanogène est au chlore, au brome, à l'iode, etc. L'hypothèse de l'*ammonium* a été imaginée par Ampère et développée par Berzélius. Elle est née de ce fait qu'une molécule d'ammoniaque a toujours besoin de la présence d'une molécule d'eau pour donner naissance à de véritables sels, et consiste à admettre que l'ammoniaque et l'eau constituent un oxyde métallique, comme la potasse et la soude. Certains faits semblent donner le caractère d'une réalité à l'hypothèse de l'*ammonium*. Plusieurs sels de potasse sont isomorphes avec les sels ammoniacaux correspondants; on connaît une combinaison de mercure, d'ammoniaque et d'hydrogène qui a l'aspect et mérite le nom d'amalgame, et dans laquelle l'ammoniaque et l'hydrogène réunis se comportent absolument comme un métal.

AMMONIURE s. m. (amm-mo-ni-u-re — rad. *ammoniac*). Chim. Nom donné aux composés résultant de la combinaison de l'ammoniaque avec divers oxydes métalliques : *Les* AMMONIURES *d'or, d'argent et de platine sont fulminants.* ‖ On dit aussi AMMONIATE.

AMMONIUS, grammairien grec, né en Egypte, où il devint pontife d'un temple consacré au dieu-singe, se réfugia à Constantinople en 389, après la destruction des temples païens d'Egypte par ordre de Théodose, et y fut le maître de Socrate, célèbre historien ecclésiastique. Il reste de lui deux traités, l'un sur les *Synonymes*, l'autre sur les *Mots impropres*.

AMMONIUS, fils d'Hermias, philosophe grec, né à Alexandrie, fut le disciple de Proclus à Athènes, en 480 de l'ère chrétienne, et enseigna à Alexandrie une doctrine mélangée des idées d'Aristote et de celles de Platon. Il a laissé des Commentaires estimés sur l'*Introduction* de Porphyre et sur divers traités d'Aristote.

AMMONIUS, surnommé **Saccas**, parce qu'il avait été portefaix dans sa jeunesse. Philosophe d'Alexandrie, qui florissait vers la fin du IIe siècle et au commencement du IIIe. Issu d'une famille chrétienne, il se convertit au paganisme, étudia la philosophie, et tenta de concilier les doctrines de Platon avec celles d'Aristote, qu'il amalgama avec les théories orientales. On le regarde comme le fondateur de l'école néo-platonicienne. Il n'a laissé aucun écrit. Ses principaux disciples furent Plotin, Longin et Origène.

AMMONOCÉRATE s. m. (amm-mo-no-sé-ra-te — du gr. *Ammôn*, Ammon; *keras*, corne). Conchyl. Genre d'ammonites; nom substitué par Lamark à celui d'*ammonocératite*. Ce genre, établi sur des fragments qu'il est à peu près impossible de rapporter à tel ou tel genre connu, ne paraît pas devoir être conservé.

AMMONOÏDE adj. (amm-mo-no-i-de — du gr. *Ammôn*, Ammon; *eidos*, ressemblance). Conchyl. Se dit des coquilles qui ressemblent aux ammonites ou cornes d'Ammon.

— s. f. pl. Section de la famille des hélicostègues, établie pour les genres dont la spire est apparente des deux côtés.

AMMOPHILE s. m. (amm-mo-fi-le — du gr. *ammos*, sable; *philos*, ami). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des fouisseurs. La femelle se creuse dans le sable un trou assez profond, dans lequel elle apporte une chenille qu'elle a blessée avec son aiguillon; puis elle pond un œuf dans ce trou, qu'elle ferme avec des grains de sable.

— **Bot.** s. f. Genre de plantes de la famille

des graminées, très-commun sur les dunes et les bords sablonneux de la mer, où ses rhizomes rampants, qui s'étendent souvent à une très-grande distance, contribuent à fixer la mobilité des terrains sablonneux.

— Adj. Qui se plaît, qui vit, qui croît dans les endroits sablonneux : *Plante, insecte* AMMOPHILE.

AMMOPHORE s. m. (amm-mo-fo-re — du gr. *ammos*, sable ; *phoros*, qui porte). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, dont les espèces connues sont toutes du Pérou.

AMMOPTÉNODYTES s. m. pl. (amm-mo-pté-no-di-te — du gr. *ammos*, sable ; *ptênos*, qui vole, et *dutês*, plongeur). Ornith. Famille comprenant les oiseaux non voiliers, et courant dans les sables, comme l'autruche.

AMMOTHÉE s. f. (amm-mo-té — n. myth). Arachn. Genre de trachéennes pycnogonides, établi sur une seule espèce, de la Caroline.

AMMYRSINE s. f. (amm-mir-si-ne — du gr. *ammursinos*, qui a l'odeur de la myrrhe). Bot. Genre de la famille des éricinées.

AMNÉSIE s. f. (am-né-zî — du gr. *a* priv.; *mnêsis*, mémoire). Méd. Diminution notable ou perte totale de la mémoire, occasionnée plus ou moins subitement par une maladie ou un accident : *L'*AMNÉSIE *s'attaque généralement à la vieillesse. Certaines personnes sont frappées d'une* AMNÉSIE *telle qu'elles oublient jusqu'à leur nom.*

— **Encycl.** L'*amnésie* est à l'intelligence ce que la paralysie est au mouvement; elle peut être *générale* ou *partielle*. L'amnésie générale est extrêmement rare ; il existe, au contraire, dans la science, un assez grand nombre de cas d'*amnésie partielle*. On sait, par exemple, que certains individus se plaignent d'avoir perdu seulement la mémoire des événements, des dates, tandis que chez d'autres le souvenir des personnes est plus ou moins affaibli, quelquefois même tout à fait nul. Cuvier racontait dans ses cours qu'un homme avait perdu seulement la mémoire de tous les noms substantifs, de telle sorte qu'il construisait régulièrement une phrase, à cela près des mots de cette catégorie qu'il ne pouvait trouver, et qu'il laissait pour ainsi dire en blanc. D'après M. Bouillaud, la pluralité des espèces de mémoire, soutenue par Gall, est confirmée par les phénomènes d'*amnésie* partielle, et fait seule concevoir comment la mémoire d'une série d'idées peut disparaître chez un individu qui conserve en même temps le souvenir de toutes les autres séries d'idées. Sous le rapport de sa nature, l'*amnésie* offre quatre variétés bien distinctes : 1° l'amnésie *agénésique*, résultant du défaut de développement du cerveau : c'est celle des idiots et des crétins; 2° l'amnésie *mécanique*, résultant de la compression du cerveau, quelle qu'en soit la cause; 3° l'amnésie *hypérémique*, produite par la congestion ou l'inflammation du cerveau et de ses enveloppes; 4° l'amnésie *asthénique*, effet de la faiblesse, de la diminution de vitalité du cerveau. L'*amnésie* des vieillards rentre dans cette dernière variété. On comprend que le traitement doit varier suivant la nature et les causes de l'*amnésie* : ainsi, l'*amnésie* hypérémique réclame une médication antiphlogistique et un régime débilitant, tandis que l'*amnésie* asthénique exige l'emploi des toniques; l'*amnésie* agénésique est incurable et ne comporte aucun traitement; l'*amnésie* mécanique n'est susceptible de guérison qu'autant que la cause de la compression cérébrale peut disparaître.

AMNESTIQUE adj. (a-mnè-sti-ke — rad. *amnésie*). Pathol. Se dit des substances vénéneuses ou des accidents cérébraux qui font perdre la mémoire.

AMNESTOTHALÉ, ÉE adj. (a-mnè-sto-ta-lé — du gr. *a* priv.; *mnêstos*, fiancé, et *thaleios*, qui fleurit). Bot. Se dit des plantes dont les fleurs sont unisexuelles, c'est-à-dire dont chaque sexe habite une fleur séparée.

AMNICOLE adj. (a-mni-ko-le — du lat. *amnis*, fleuve; *colere*, habiter). Hist. nat. Qui vit, qui croît sur le bord des fleuves, des rivières. Se dit des animaux et des plantes.

AMNIOMANCIE s. f. (a-mni-o-man-sî — du gr. *amnion*, membrane; *manteia*, divination). Antiq. gr. Espèce de divination qui consistait à tirer l'horoscope d'un enfant, par l'inspection du sac membraneux qui enveloppe quelquefois comme une coiffe la tête des enfants nouveau-nés, ce qui a sans doute donné lieu à ce proverbe vulgaire, lorsqu'on parle d'un homme heureux : *Il est né coiffé.*

AMNIOMANCIEN, ENNE s. (a-mni-o-man-si-ain, è-ne — rad. *amniomancie*). Antiq. gr. Celui, celle qui pratiquait l'amniomancie.

AMNION s. m. V. AMNIOS.

AMNIORRHÉE s. f. (a-mni-o-ré — du gr. *amnion*, membrane; *rheô*, je coule). Méd. Ecoulement du liquide de l'amnios.

AMNIOS ou **AMNION** s. m. (am-mni-oss, am-mni-on — du gr. *amnion*; formé de *amnios*, d'agneau, membrane d'agneau; nom qui lui vient sans doute de sa mollesse). Anat. La plus interne des membranes qui enveloppent le fœtus : *L'enfant était moins comprimé dans l'*AMNIOS *qu'il n'est dans ses langes.* (J.-J. Rouss.) *L'*AMNIOS *rentre en lui-même, en forme d'entonnoir, pour former une gaine assez ferme au cordon ombilical.* (Cuvier.)

— Bot. Nom donné par Malpighi à la liqueur gélatineuse qui, dans les plantes, entoure l'embryon et ne devient visible qu'après la fécondation. Le lait d'amande du cocotier en fournit un des exemples les plus remarquables.

— **Encycl.** L'*amnios* est constitué par les replis du feuillet externe du *blastoderme*, replis qui se soulèvent tout autour du corps de l'embryon et se portent à la rencontre les uns des autres, vers le milieu du côté dorsal, où ils se rejoignent et se soudent. Dans l'origine, l'*amnios* n'entoure l'embryon que du côté de sa face dorsale et de ses extrémités céphalique et caudale; plus tard, il l'enveloppe complétement, sauf le point où la cavité abdominale du fœtus communique avec la vésicule ombilicale. En ce point, l'*amnios* se réfléchit sur le cordon ombilical, qui a pris naissance et forme une gaîne à ce cordon. L'*amnios* est une des membranes persistantes de l'œuf; il augmente peu à peu d'épaisseur, et, vers le troisième mois, il est appliqué partout à la surface interne du chorion. Il contient le liquide *amniotique*.

AMNIOTATE s. m. (a-mni-o-ta-te). Chim. Genre de sels qui portent aujourd'hui le nom d'ALLANTOATE.

AMNIOTIQUE adj. (a-mni-o-ti-ke — rad. *amnios*). Anat. Qui appartient à l'amnios, qui a rapport à l'amnios : *Fluide, liquide* AMNIOTIQUE.

— Chim. Syn. d'*allantoïque*.

— **Encycl.** Anat. Le liquide *amniotique*, que l'on appelle souvent l'*eau* ou les *eaux de l'amnios*, ou simplement les *eaux*, est d'abord une sérosité claire et transparente qui devient ensuite légèrement jaunâtre et visqueuse. Il renferme 99 parties d'eau sur 100, de l'albumine et des sels, parmi lesquels du sel marin, du phosphate et du sulfate de chaux. A partir du sixième mois, on y trouve du sucre de foie. Jusqu'au cinquième mois, le liquide *amniotique* augmente de quantité, et à cette époque, il présente un poids à peu près égal à celui du fœtus. Plus tard, le fœtus continue à s'accroître, mais la quantité du liquide reste la même. Au moment de la naissance, l'amnios contient de 1/2 à 1 kilog. de liquide. Le liquide *amniotique* préserve l'utérus de l'action immédiate du fœtus, et le fœtus de celle de l'utérus, dans les mouvements de la mère. On lui a attribué encore d'autres usages. « L'embryon, dit M. J. Béclard, étant suspendu au milieu du liquide de la poche amniotique, pendant toute la durée de son développement et jusqu'au moment de la naissance, on s'est demandé si les eaux de l'amnios ne constitueraient pas pour l'embryon un liquide nourricier. Cela est peu vraisemblable. Le liquide de l'amnios, en effet, renferme une très-petite quantité de substances organiques, et il contient souvent des produits de sécrétion. On a cru aussi que, à la manière des poissons, l'embryon pouvait absorber les gaz dissous dans les eaux de l'amnios par une véritable respiration aquatique; mais les eaux de l'amnios ne renferment ni oxygène, ni air atmosphérique, ni acide carbonique, comme on le pensait. » Dans l'accouchement, le liquide *amniotique* est poussé par les contractions utérines vers le col de l'utérus, où les membranes qui le contiennent forment la saillie appelée *poche des eaux*.

AMNIQUE adj. (a-mni-ke — rad. *amnios*). Nom donné par quelques chimistes à l'acide *amniotique*.

AMNISIADES ou **AMNISIDES** s. f. pl. (amm-ni-zi-a-de). Myth. gr. Nymphes du fleuve Amnisus, en Crète.

AMNISQUE s. m. (a-mni-ske — du gr. *amnis*, petit agneau). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, famille des longicornes, dont on compte trente et une espèces, presque toutes originaires de l'Amérique septentrionale.

AMNISTIABLE adj. (a-mni-sti-a-ble — rad. *amnistie*). Qui peut être amnistié, qui est digne d'être amnistié : *Prisonniers* AMNISTIABLES.

AMNISTIANT (am-ni-sti-an) part. prés. du v. Amnistier : *La loi du 3 brumaire, en* AMNISTIANT *tous les faits relatifs à la révolution, exceptait cependant les crimes particuliers.* (Thiers.)

AMNISTIE s. f. (a-mni-stî — du gr. *amnêstia*, oubli; formé de *a* priv., et *mnêstis*, souvenir). Pardon le plus souvent collectif que le souverain accorde, principalement pour crime de rébellion : AMNISTIE *générale. Loi d'*AMNISTIE. *Proclamer, publier une* AMNISTIE. *Presque toujours, après les révolutions violentes, on proclame des* AMNISTIES. (B. Constant.) *L'*AMNISTIE *est provoquée par des considérations purement politiques.* (Beugnot.) *Le droit d'*AMNISTIE *est inhérent à la souveraineté.* (Royer-Collard.) *C'est à Thrasybule que nous devons le beau mot d'*AMNISTIE. (Bignon.) *Les grandes* AMNISTIES *sont les actes les plus nécessaires, et en même temps les plus difficiles à faire accepter aux partis qui viennent de se sentir opprimés.* (Lamart.) *Le prince Louis-Napoléon ne peut accepter qu'une chose, la seule qui convienne à son caractère, non comme* AMNISTIE, *mais comme réparation, c'est une mesure législative qui lui rende en France sa place et ses droits de citoyen.* (Œuvres de Louis-Napol., 1848.) *Notre époque possède un trésor inépuisable d'*AMNISTIES *pour les grandes audaces.* (E. Pelletan.) *Je mets en liberté toutes les mouches et tous les papillons que je trouve pris dans des filets autour de moi, petite amnistie obscure qui, comme toutes les* AMNISTIES, *ne fâche que les araignées.* (V. Hugo.)

— Par anal. Pardon, excuse : *Avouez que vous me négligez, et méritez* AMNISTIE *pour un avenir plus exact.* (Bussy-Rab.) *Tout homme qui, par le repentir, se relève de sa chute, a droit aux encouragements et à l'*AMNISTIE *de ceux qui n'ont pas failli.* (Balz.) *Ces jubilés qui amènent les pécheurs à l'*AMNISTIE *de la religion.* (Chateaub.)

— **Encycl.** Les *amnisties* sont *générales* ou *partielles*, *absolues* ou *conditionnelles*. Elles sont générales, quand elles comprennent tous les coupables d'une catégorie; partielles, quand elles excluent un certain nombre d'individus qui n'en sont pas jugés dignes ou dont on redoute l'influence; absolues, quand elles n'imposent aucune condition; conditionnelles, quand elles soumettent à certaines mesures ceux ou partie de ceux qui en sont l'objet.

L'*amnistie* politique renferme en elle, autant et plus même que l'idée de pardon, l'idée d'une sorte de pacte d'oubli, de traité de paix civile. Son but est de faire cesser l'inimitié, l'état de guerre entre le pouvoir et les partis. « Le droit d'*amnistie*, dit très-bien le *Dictionnaire général de la politique*, est le privilége le plus étendu de la victoire et de la puissance, et son exercice, en proclamant l'oubli, l'effacement du passé, semble prétendre à la réconciliation... A la suite des déchirements civils, lorsque la victoire s'est prononcée pour un homme ou pour un parti, lorsque les vaincus ont désarmé, lorsque, de la place publique, les haines se sont réfugiées au fond des cœurs, on demande parfois à la clémence d'achever l'œuvre de la proscription et de l'échafaud; et ce qu'on n'avait obtenu ni de la rigueur des persécutions, ni de la terreur des supplices, on l'obtient de l'*amnistie*, qui apaise les esprits et endort la vengeance. »

Les criminalistes ont soin de distinguer l'*amnistie* de la *grâce*. « L'*amnistie* diffère de la grâce, a dit la Cour de cassation dans un arrêt du 11 juin 1825, en ce que l'effet de la grâce est limité à tout ou partie des peines, tandis que l'amnistie emporte abolition des délits, des poursuites ou des condamnations, tellement que les délits sont, sauf l'action civile des tiers, comme s'ils n'avaient jamais existé. » « L'*amnistie* prévient la condamnation, ajoute M. Dupin; la grâce fait remise de la condamnation prononcée; l'*amnistie* arrête le juge; la grâce n'arrête que le bourreau, le geôlier et le percepteur. »

Sous la monarchie constitutionnelle, le droit d'*amnistie* était considéré comme une extension du droit de grâce; il s'exerçait d'ailleurs, comme tous les actes du monarque, sous la responsabilité des ministres. La Constitution de 1848 avait accordé au président de la République le droit de faire grâce après avis du conseil d'Etat; quant aux *amnisties*, elles ne pouvaient être accordées que par une loi, c'est-à-dire par l'Assemblée nationale. Aujourd'hui, le pouvoir de décréter des *amnisties* est conféré explicitement au souverain. L'article 1er du sénatus-consulte du 25 décembre 1852 est ainsi conçu : « L'empereur a le droit de faire grâce et d'accorder des amnisties. »

Les Athéniens furent les premiers qui employèrent le terme *amnistie*. Ils donnèrent ce nom à la loi d'oubli (*amnêstia*), que Thrasybule, après avoir chassé les trente tyrans d'Athènes, fit voter par le peuple, et par laquelle il était défendu de troubler aucun citoyen pour les actions passées. L'histoire nous présente peu d'*amnisties* politiques sincères, c'est-à-dire dans lesquelles l'absence de restrictions, d'exceptions, d'arrière-pensées, s'accorde véritablement avec l'idée de pacification civile qui seule donne aux *amnisties* un sens et une raison d'être. Après la révolution anglaise de 1640, lorsque Charles II monta sur le trône, une *amnistie* fut décrétée, mais on laissa la porte ouverte aux représailles, en exceptant les juges qui avaient condamné Charles Ier. L'*amnistie* accordée aux huguenots en 1570 fut un piége odieux, qui servit à préparer le meurtre de Coligny et les massacres de la Saint-Barthélemy. Depuis 1789, les *amnisties* ont été nombreuses en France; mais elles ont rarement porté les fruits d'apaisement et de concorde qu'on en attendait, soit à cause de la vivacité des haines politiques, soit plutôt parce que le vainqueur voyant dans l'*amnistie* qu'il proclamait non un véritable pacte moral, mais un expédient qui lui permettait de garder le bénéfice de la persécution tout en en répudiant l'apparence, réservait presque toujours des victimes choisies qu'il sacrifiait à ses défiances et à ses rancunes. Le type de ces *amnisties*, incapables de désarmer les cœurs parce qu'elles sont partielles et restrictives, est celle qui fut proclamée par la Restauration le 12 janvier 1816. On sait qu'elle excluait un certain nombre de personnages marquants, tels que Ney, Labédoyère, Lavalette, etc.

— **Syn. Amnistie, grâce.** La *grâce* laisse subsister la flétrissure morale du jugement dont elle arrête les effets; l'*amnistie*, au contraire, en supprimant la peine, anéantit en même temps le fait qui avait été la cause de la punition. En outre, la *grâce* est toujours individuelle, et l'*amnistie* le plus souvent collective.

AMNISTIÉ, ÉE (a-mni-sti-é) part. pass. du v. Amnistier : *Prisonniers* AMNISTIÉS. *Les chefs seuls,* AMNISTIÉS *par le roi, regagnèrent leurs foyers.*

— Par anal. Pardonné, excusé : *Une fois l'influence de la femme admise, tout le procédé de son mari se trouvait naturellement* AMNISTIÉ. (Balz.) *Aujourd'hui le vice a été* AMNISTIÉ *dans les livres à cause de son côté romantique et pittoresque.* (A. Nettement.)

— Substantiv. Celui qui a été amnistié : *C'est un* AMNISTIÉ. *Les* AMNISTIÉS *de juin* 1848. *Les* AMNISTIÉS *rentrèrent dans le pays.* (Acad.) *Le gouvernement demandera-t-il aux* AMNISTIÉS *de reconnaître hautement sa légitimité? Mais alors on en conclura que cette légitimité est douteuse.* (Beugnot.)

AMNISTIER v. a. ou tr. (a-mni-sti-é — rad. *amnistie*. — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imparf. de l'indicatif et du prés. du subjonctif : *Nous amnistiions, que vous amnistiiez*). Accorder une amnistie, comprendre dans une amnistie : *Un prince n'*AMNISTIE *que ceux qu'il ne craint plus. Lorsque Bonaparte* AMNISTIA *les émigrés, il conserva une liste permanente de mille noms.* (Beugnot.)

— Par anal. Excuser, pardonner : *Le peuple anglais n'a vu que les résultats et* A AMNISTIÉ *des actes qui, d'ailleurs, étaient condamnables.* (Journ.) *Dans une œuvre pareille, il fallait que le style fût irréprochable : c'est le seul moyen de se faire* AMNISTIER. (Balz.) *Il était incapable de ces ménagements et de ces adresses qu'il aurait fallu avoir pour se faire* AMNISTIER. (Ste-Beuve.)

— Absol. : *Le prince seul peut* AMNISTIER. *Après une crise insurrectionnelle ou révolutionnaire, la clémence et la politique conseillent également d'*AMNISTIER. (Boiste.) AMNISTIER, *c'est prouver sa force.* (E. de Gir.)

S'amnistier, v. pr. Etre amnistié : *Les transfuges* S'AMNISTIENT *rarement.*

— Par anal. : *La guerre* S'AMNISTIE *par l'héroïsme et la gloire.* (E. de Gir.)

AMNISUS, géogr. anc. Petit port de l'île de Crète, à l'embouchure de la rivière du même nom.

AMNON, fils aîné de David, outragea sa sœur Thamar, et fut tué par son frère Absalon au milieu d'un festin (1030 av. J.-C.).

AMO (Antoine-Guillaume), noir de Guinée, érudit, né en 1703, fut amené enfant à Amsterdam, et instruit par les soins du duc de Brunswick. Amo apprit plusieurs langues, publia quelques dissertations latines, et devint plus tard conseiller d'Etat à Berlin. Il quitta l'Europe après la mort de son protecteur. Un voyageur le rencontra en 1743 en Abyssinie, vivant en ermite et ayant la réputation d'un devin.

AMODIATAIRE s. (a-mo-di-a-tè-re — rad. *amodier*). Jurispr. Celui, celle qui prend, qui reçoit une terre à ferme.

— **Antonyme.** Amodiateur.

AMODIATEUR, TRICE s. (a-mo-di-a-teur, tri-se — rad. *amodier*). Celui, celle qui cède une terre par amodiation.

— **Antonyme.** Amodiataire.

AMODIATION s. f. (a-mo-di-a-si-on — rad. *amodier*). Bail à ferme d'une terre, soit en denrées, soit en argent : *L'oppression du droit de chasse s'opère à l'aide du procédé dit de l'*AMODIATION *des enclaves.* (Toussenel.)

AMODIÉ, ÉE (a-mo-di-é) part. pass. du v. Amodier : *Biens* AMODIÉS. *Terre, ferme* AMODIÉE.

AMODIER v. a. ou tr. (a-mo-di-é — du lat. *ad*, à; *modium*, boisseau. — Prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif : *Nous amodiions. Que vous amodiiez*). Affermer à quelqu'un une terre moyennant une redevance en denrées ou en argent : *Partout on défriche, on* AMODIE, *on enclôt les terrains communaux.* (Proudh.)

AMOINDRI, IE (a-mo-ain-dri) part. pass. du v. Amoindrir. Diminué, devenu, rendu moindre : *Les revenus sont* AMOINDRIS *par les impôts.*

— Fig. Affaibli : *Depuis cette époque, son intelligence est* AMOINDRIE. *L'autorité souveraine en fut* AMOINDRIE. ‖ En parlant des personnes, Qui jouit d'un crédit moindre : *Lorsqu'on a été les premiers de la ville, le moyen d'y rester* AMOINDRIS? (Balz.) *Lui, un homme de premier ordre, il ne se croit pas* AMOINDRI *parce que son nom est inscrit sur une affiche.* (E. Legouvé.)

AMOINDRIR v. a. ou tr. (a-mo-ain-drir — rad. *moindre*). Rendre moindre, plus petit, diminuer : *Cela* AMOINDRIRA *votre revenu.* (Acad.) *Ce régime* A *beaucoup* AMOINDRI *ses forces.*

— Par ext. Faire paraître plus petit : *L'éloignement* AMOINDRIT *les objets.* ‖ Absol. : *Ces lunettes* AMOINDRISSENT.

— Fig. Affaiblir, en parlant de la gravité d'une chose, de la puissance, de l'influence, de la considération d'une personne : *Le journaliste* A *prodigieusement* AMOINDRI *les faits.* (A. Karr.) *L'opposition a tort quand elle suppose à l'Europe l'intention systématique d'humilier la France, de la blesser, de l'*AMOINDRIR. (E. de Gir.) *Les femmes du grand monde ont un talent merveilleux pour* AMOINDRIR *leurs torts en plaisantant.* (Balz.) *Non-seulement le vice de l'ignorance empoisonne le foyer conjugal, mais il* AMOINDRIT *la maternité, il la matérialise.* (Mme Coignet.)

Seigneur, s'il vous plaisait d'entendre ma défense,
Peut-être que l'excuse *amoindrirait* l'offense.
TRISTAN.

. J'estime et j'aime mon mari :
Vos dédains à mes yeux ne l'*ont* point *amoindri*.
PONSARD.

— v. n. ou intr. Devenir moindre : *Les forces du malade* AMOINDRISSAIENT *tous les jours. Votre revenu en* AMOINDRIRA *considérablement*. (Acad.)

S'amoindrir, v. pr. Devenir moindre : *Mon bien* S'EST *considérablement* AMOINDRI. *Ses revenus* S'AMOINDRISSENT.

— Devenir plus faible, en parlant du son : *Le galop des chevaux ébranla quelque temps encore la terre durcie par la gelée, il* S'AMOINDRIT, *puis cessa entièrement*. (E. Sue.) *Le bruit* S'AMOINDRIT *peu à peu, tout se tait*. (E. Sue.)

— Fig. Perdre de sa force, de son crédit, de sa puissance : *Les difficultés* S'AMOINDRIRONT *au grand jour de la tribune*. (Guiz.) *Partout les peuples grandissent, et partout les gouvernements* S'AMOINDRISSENT. (E. de Gir.) *La Hollande trop de fois remuée* S'EST AMOINDRIE. (V. Hugo.) *Le génie de Mirabeau, qui* S'AMOINDRISSAIT *dans les livres, est grand dans un discours*. (V. Hugo.) *Son cerveau* S'ÉTAIT AMOINDRI *dans l'esclavage*. (G. Sand.) *Cet homme excellent n'eût pas traversé la misère sans* S'Y AMOINDRIR *un peu au moral*. (G. Sand.) *Les hommes qui ont tant de choses à exprimer en de belles œuvres longtemps rêvées professent un certain mépris pour la conversation, commerce où l'esprit* S'AMOINDRIT *en se monnayant*. (Balz.)

Quand votre sort grandit, votre esprit *s'amoindrit*.
V. HUGO.

— **Antonymes**. Accroître, agrandir, amplifier, augmenter, exagérer, grandir, grossir, magnifier.

AMOINDRISSEMENT s. m. (a-moain-drise-man — rad. *amoindrir*). Etat de ce qui est amoindri, diminution : *L'*AMOINDRISSEMENT *des forces. L'*AMOINDRISSEMENT *du revenu, de la fortune*.

— Fig. : *L'*AMOINDRISSEMENT *du crédit, du génie, de l'esprit. La fin du discours fut un jurement de fidélité entre eux, et l'*AMOINDRISSEMENT *des Guisars*. (D'Aubigné.) *Le devoir violé est un* AMOINDRISSEMENT, *une déperdition de la force humaine*. (J. Sim.) *Le développement de la civilisation est celui de l'homme collectif par l'*AMOINDRISSEMENT *relatif des individus*. (C. Dollfus.) *La centralisation la plus savante des ressources d'un peuple a pour résultat fatal l'*AMOINDRISSEMENT *et la déchéance du citoyen*. (Reclus.)

— **Antonymes**. Accroissement, agrandissement, amplification, augmentation, exagération, grossissement.

AMOINDRISSEUR s. m. (a-moain-dri-seur — rad. *amoindrir*). Celui qui amoindrit. Mot nouveau, qui a été employé pour désigner Ceux qui copient les ouvrages des autres en les réduisant à des proportions mesquines : *Le public aime volontiers les* AMOINDRISSEURS, *parce que ceux-ci le vengent des génies trop élevés où il se tuait d'atteindre*. (Marc Fournier.)

AMOISE s. f. (a-moa-ze). Constr. V. MOISE.

AMOISSONNEMENT s. m. (a-moi-so-neman — rad. *moisson*). Féod. Droit sur la moisson, sur la récolte.

AMOL ou **AMOU**, ville de Perse, prov. de Mazanderan; 30,000 hab. Belles ruines d'un ancien palais de Schah-Abbas.

AMOLA s. f. (a-mo-la). Métrol. Mesure de capacité pour les liquides, en usage à Gênes, contenant 87 décilitres.

AMOLETTE ou **AMELOTTE** s. f. (a-molè-te). Mar. Chacun des trous quadrangulaires pratiqués dans la tête des cabestans, sur les vireveaux, les guindeaux et à la tête du gouvernail, pour recevoir le bout des barres qui doivent mettre ces machines en mouvement.

AMOLLI, IE (a-mo-li, î) part. pass. du v. Amollir. Rendu, devenu mou : *Terres* AMOLLIES *par les pluies. Cire* AMOLLIE *par le feu, par la chaleur du soleil*.

— Fig. Mou, énervé, qui a perdu toute énergie, même au physique : *Un cœur* AMOLLI. *Une âme* AMOLLIE. *Homme, prince* AMOLLI *par les voluptés. Charles XII, roi de Suède, éprouva ce que la prospérité a de plus grand et ce que l'adversité a de plus cruel, sans avoir été* AMOLLI *par l'une ni ébranlé par l'autre*. (Volt.) *Bernis n'a pas, en littérature, le goût aussi timide et aussi* AMOLLI *qu'on le croirait d'après ses vers*. (Ste-Beuve.)

Votre cœur *amolli* se refuse à la haine.
VOLTAIRE.

Quoi! votre âme jamais ne peut être *amollie!*
VOLTAIRE.

Les guerriers *amollis* laissaient dormir leurs armes.
DELILLE.

Aux accents dont Orphée emplit les monts de Thrace,
Les tigres *amollis* dépouillaient leur audace.
BOILEAU.

‖ Dégénéré : *Les descendants* AMOLLIS *des anciens nobles. Ecoutez, mon fils, lui disait cette petite-fille* AMOLLIE *du chancelier de L'Hôpital, ne soyez point glorieux*. (Ste-Beuve.)

— Grav. Se dit de lignes, de contours équivoques, qui ne sont pas assez marqués, sentis.

— **Syn. Amolli, affaibli, efféminé, énervé.** V. AFFAIBLI.

AMOLLIR v. a. ou tr. (a-mo-lir — rad. *mol, mou*). Rendre mou et maniable : *Le feu* AMOLLIT *les métaux. La chaleur* AMOLLIT *la cire. La colombe* AMOLLIT *dans son estomac le grain dont elle veut nourrir ses petits*. (J.-J. Rouss.)

. . . . Je vois dans les fourneaux
L'industrieux artiste *amollir* les métaux.
HELVÉTIUS.

— Fig. Affaiblir, faire perdre l'énergie, énerver : *Les plaisirs* AMOLLISSENT *l'âme*, AMOLLISSENT *le cœur. Les richesses captivent le cœur, les plaisirs l'*AMOLLISSENT. (Boss.) *La religion n'abat et n'*AMOLLIT *pas le cœur, elle l'élève*. (Mass.) *La jouissance des plaisirs ne fait qu'*AMOLLIR *l'âme*. (Fén.) *L'oisiveté est de tous les vices celui qui* AMOLLIT *le plus le courage*. (Montesq.) *Je vous en conjure, n'*AMOLLISSEZ *point mon courage par vos plaintes touchantes*. (Ballanche.) *La société des femmes polit nos mœurs, mais elle* AMOLLIT *notre caractère*. (Laténa.) *La mollesse des mœurs tend à* AMOLLIR *la langue*. (De Bonald.)

La paix n'*amollit* point leur valeur ordinaire.
VOLTAIRE.

‖ Fléchir, émouvoir, attendrir : *Les pauvres sont obligés de contrefaire les estropiés pour que ces maux apparents* AMOLLISSENT *notre dureté*. (La Rochef.) *Nos larmes, nos supplications, la vue de tant de malheureux prosternés à ses pieds, rien ne put l'*AMOLLIR. (Fén.) *Une si douce image* AMOLLIT *insensiblement le cœur*. (J.-J. Rouss.) *J'ai composé les vers que vous venez d'entendre pour* AMOLLIR *un cœur que je croyais de diamant*. (Le Sage.) *La beauté* AMOLLIT *tout ce qui l'approche*. (Lamart.) *L'amitié est une douce flamme qui* AMOLLIT *le cœur et le préserve du froid de la vieillesse*. (Laténa.) *Rien n'augmente l'amour et n'*AMOLLIT *le cœur comme la confidence*. (Mme de Montolieu.)

Pour *amollir* son cœur je n'ai rien négligé.
CORNEILLE.

Rien ne peut *amollir* cet esprit implacable.
VOLTAIRE.

Ce magistrat, dit-on, est sévère, inflexible;
Rien n'*amollit* jamais sa grande âme insensible.
VOLTAIRE.

— Absol. : *Tout ce qui plait sans instruire amuse et* AMOLLIT. (Fén.)

S'amollir, v. pr. Devenir plus mou, plus maniable : *La terre commence à* S'AMOLLIR. *Dans les grandes chaleurs, le bitume* S'AMOLLIT. *Si je la questionne, elle me répond que ses os* S'AMOLLISSENT, *que sa chair se fond en eau*. (Balz.)

— Fig. S'affaiblir, s'énerver : *Il* S'EST AMOLLI *dans les voluptés*. (Acad.) *Ces peuples* S'ÉTAIENT AMOLLIS *dans les plaisirs et dans l'oisiveté*. (Fén.) *Devant les assauts répétés de la persécution et de l'injure, on ne* S'AMOLLIT *pas*. (Ravignan.) *Le caractère de fer de madame Roland* S'ÉTAIT AMOLLI *à ce feu du ciel*. (Lamart.) ‖ S'adoucir, s'attendrir : *Son cœur* S'AMOLLISSAIT *par degrés*. (Fén.) *Je sens toute ma fermeté* S'AMOLLIR. (Beaumarch.) *Ton âme, endurcie par la férocité, corrodée par le crime,* S'AMOLLIRA *par la commisération*. (E. Sue.)

. . . Je sentis mon cœur *s'amollir* de tendresse.
C. DELAVIGNE.

— Mar. Devenir moins violent : *Le vent* S'AMOLLIT. ‖ Dans ce cas, on dit plutôt MOLLIR.

— **Syn. Amollir, ramollir.** On *amollit* ce qui est dur; on *ramollit* ce qui est trop ou très-dur.

— **Antonymes**. Durcir, endurcir, solidifier.

AMOLLISSANT (a-mo-li-san) part. prés. du v. Amollir.

AMOLLISSANT, ANTE adj. (a-mo-li-san, an-te — rad. *amollir*). Qui est propre à amollir, à énerver, à affaiblir : *Des voluptés* AMOLLISSANTES. *L'éducation les prémunit contre l'influence* AMOLLISSANTE *de la civilisation moderne*. (M.-Brun.)

AMOLLISSEMENT s. m. (a-mo-li-se-man — rad. *amollir*). Action d'amollir, état de ce qui est amolli : *L'*AMOLLISSEMENT *de la cire. L'*AMOLLISSEMENT *de l'asphalte, du fer*.

— Fig. Affaiblissement, énervation : *L'*AMOLLISSEMENT *du courage, des mœurs. L'Angleterre elle-même laissait espérer un* AMOLLISSEMENT *de sa haine contre Napoléon*. (Lamart.) *Nous paraissions menacés d'un* AMOLLISSEMENT *et d'un aplatissement universels*. (Mich. Chev.)

— **Antonymes**. Concrétion, durcissement, endurcissement, induration, sclériase, solidification.

AMOME s. m. (a-mo-me — du gr. *amômon*, nom d'un arbrisseau de l'Inde). Bot. Genre de plantes odoriférantes de la famille des amomées, dont les principales espèces sont le gingembre, le cardamome et la maniguette ou graine de paradis. ‖ Parfum que l'on extrait de la plante de ce nom. Les anciens l'employaient pour embaumer les corps, et les dames romaines pour parfumer leur chevelure.

— *Faux amome*. Plante de la famille des ombellifères, dont les semences ont une odeur analogue à celle de l'*amome*.

AMOMÉ, ÉE adj. (a-mo-mé — rad. *amome*). Bot. Qui ressemble à un amome.

— s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre amome.

— **Encycl**. La famille des *amomées*, connue aussi sous les noms de *balisiers*, *scitaminées* et *drymyrhizées*, appartient à l'embranchement des monocotylédones. Elle renferme des plantes vivaces, à rhizome tubéreux et charnu, à feuilles simples, terminées à la base par une gaîne entière ou fendue. Les fleurs, accompagnées de bractées assez larges, et disposées généralement en épis denses ou en panicules, ont un périanthe double : l'extérieur, à trois divisions égales; l'intérieur, à six divisions disposées sur deux rangs, dont une, plus grande et affectant des formes particulières, porte le nom de *labelle;* une seule étamine, à filet dilaté en forme de pétale, à anthère divisée en deux loges distantes; un ovaire, à trois loges pluriovulées, surmonté d'un style simple. Le fruit est une capsule à trois loges, renfermant chacune plusieurs graines à embryon cylindrique, entouré d'un albumen farineux. Ces plantes appartiennent généralement aux régions tropicales. Leurs rhizomes, féculents et aromatiques, presque tous riches en huile essentielle, fournissent à la médecine des stimulants et des stomachiques; à l'économie domestique, des parfums et des condiments. Le port élégant et tout particulier, la beauté du feuillage et des fleurs de la plupart des *amomées* les font rechercher dans les jardins; mais presque toutes exigent la serre chaude ou tempérée, ou tout au moins l'orangerie; très-peu d'entre elles peuvent croître en plein air. — Cette famille, intermédiaire entre les musacées et les orchidées, se divise en deux tribus, que plusieurs botanistes considèrent comme deux familles distinctes : les cannées, renfermant les genres canna ou balisier, et maranta; et les *amomées* proprement dites, où l'on trouve les amomes, le gingembre, le curcuma, la zédoaire, etc.

AMOMOCARPE s. m. (a-mo-mo-kar-pe — du gr. *amômon*, amome; *karpos*, fruit). Paléont. Fruit fossile trouvé dans des argiles tertiaires, et qui, par sa forme générale, a beaucoup d'analogie avec celui de quelques espèces du genre amome.

AMOMUM s. m. (a-mo-momm). Bot. Nom donné improprement par les jardiniers à la morelle faux-piment ou cerisette. C'est le *solanum pseudo-capsicum* des botanistes.

AMON, roi de Juda, fils et successeur de Manassès, dont il imita la conduite impie. Ses officiers l'assassinèrent après un règne de deux ans (640-639).

AMONCELANT (a-mon-se-lan) part. prés. du v. Amonceler.

AMONCELÉ, ÉE (a-mon-se-lé) part. pass. du v. Amonceler. Entassé : *Des sables* AMONCELÉS. *Des pierres* AMONCELÉES. *Des nuages* AMONCELÉS. *Ces coquillages* AMONCELÉS *dont on a fait tant de bruit ne sont que de l'argile*. (Volt.) *Les rues sont partout obstruées d'immondices* AMONCELÉES. (Lamart.) *L'avoué était assis devant une longue table où les papiers étaient* AMONCELÉS. (Balz.) *Des lacs de bitume s'étendaient en bouillonnant sur les débris* AMONCELÉS. (G. Sand.) *Elle disparut bientôt au milieu des vapeurs* AMONCELÉES *par le crépuscule*. (E. Sue.)

Les fruits *amoncelés* montent en pyramides.
DELILLE.

Là sont *amoncelés* dans des murs dévorants
Les vivants sur les morts, les morts sur les mourants.
DELILLE.

— Par ext. : *Richesses, trésors, capitaux* AMONCELÉS.

— Fig. : *L'accusé fut accablé par la multitude des preuves* AMONCELÉES *contre lui. La force est et sera toujours dans la puissance* AMONCELÉE *des masses*. (Cormenin.) *Une belle pensée est un fanal qui s'élève du sein des ténèbres* AMONCELÉES *autour de l'homme par l'ignorance et la superstition*. (Ch. Nod.) *Les orages* AMONCELÉS *sur sa tête passent et ne l'ébranlent pas*. (Balz.)

AMONCELER v. a. ou tr. (a-mon-se-lé — rad. *monceau*. — Double la consonne *l* du radical *amoncel* devant un *e* muet : *J'amoncelle, ils amoncelleront, qu'ils amoncellent*). Entasser, mettre en monceau : *Les vents* AMONCELLENT *des sables. Les siècles* ONT AMONCELÉ *sur les Cordillières des couches de neige d'une épaisseur incommensurable*. (Buff.) *Les restes des bâtiments sont cachés en partie sous le sable marin qu'*AMONCELLE *l'embouchure d'une petite rivière*. (Gér. de Nerv.) *Les cactus trapus, accroupis dans les coins ou rangés en haie,* AMONCELLENT *confusément leurs raquettes épineuses*. (E. About.)

— Par ext. : *Il* AVAIT AMONCELÉ *capitaux sur capitaux*.

— Fig. Accumuler : AMONCELER *des preuves, des citations. Plus un siècle* AMONCELLE *de systèmes sur la logique et l'idéologie, moins il est apte à penser et raisonner sainement*. (Fourier.) *Cette publication* AMONCELA *sur sa tête de nouveaux orages*. (Bouillet.) ‖ Absol. : *Les ennemis de Mirabeau avaient beau faire, avaient beau* AMONCELER *contre lui, le premier souffle de sa bouche ouverte pour parler faisait crouler tous ces entassements*. (V. Hugo.)

— Manég. Se dit neutralem. d'un cheval qui marche sur les hanches sans les traverser : *Ce cheval* AMONCELLE.

S'amonceler, v. pr. S'entasser, se rassembler : *Ce n'est qu'un amas de coquilles dont les lits* S'AMONCELÈRENT *les uns sur les autres*. (Volt.) *Les joueurs de clarinette, d'orgue, de fifre, etc., grimpent en foule et* S'AMONCELLENT *sur l'estrade*. (Clémence Robert.) *Les nuages et la foudre* S'AMONCELAIENT *au ciel, l'on riait dans la campagne*. (Balz.) *La vague, ne trouvant pas d'espace pour fuir assez vite devant l'ouragan qui la poussait,* S'AMONCELAIT *sur elle-même, retombait, ruisselait, s'éparpillait dans tous les sens comme une mer folle*. (Lamart.)

— Fig. S'accumuler : *L'apostat sentait intérieurement que les haines publiques* S'AMONCELAIENT *sur sa tête*. (Chateaub.) *A Rome, par le peu d'intérêt des événements de chaque jour, par le sommeil de la vie extérieure, la sensibilité* S'AMONCELLE *au profit des passions*. (H. Beyle.) ‖ Poétiq. Devenir menaçant :

Hélas! je vous le dis, ne vous endormez pas,
Tandis que l'avenir *s'amoncelle* là-bas.
V. HUGO.

— **Syn. Amonceler, accumuler, amasser, entasser.** V. ACCUMULER.

— **Antonymes**. Disperser, disséminer, éparpiller.

AMONCELLEMENT s. m. (a-mon-sè-leman — rad. *amonceler*). Action d'amonceler; résultat de cette action : *L'*AMONCELLEMENT *des terres, des sables, des neiges, des laves. Ils font pleuvoir une grêle de traits sur cet* AMONCELLEMENT *de guerriers éperdus de frayeur*. (E. Sue.) *A travers l'atmosphère limpide des derniers rayons du jour, on distinguait cet* AMONCELLEMENT *de rochers empilés les uns sur les autres*. (Alex. Dum.)

— Par ext. : *L'*AMONCELLEMENT *des capitaux dans les mêmes mains est nuisible à la prospérité publique*. (Acad.) *De cet* AMONCELLEMENT *de doctrines perverses, il ne laissa pas pierre sur pierre*. (J. Janin.)

AMONIE s. f. (a-mo-nî). Bot. Genre de plantes de la famille des rosacées, très-voisin de l'aigremoine.

— Arachn. Genre d'arachnides.

AMONT s. m. (a-mon — de *à* et *mont*, ou du lat. *ad*, vers; *mons, montis*, montagne). Le côté, le point le plus élevé d'où descend un fleuve, une rivière : *Ces flotteurs sont précipités immédiatement vers l'*AMONT. (L. Figuier.)

— S'empl. autrefois comme adverbe : *Ils allaient* AMONT, et s'écrivait aussi en deux mots : *Je marche plus sûr et plus ferme* À MONT *qu'à val*. (Montaig.)

— *Vent d'amont*. Nom donné, sur les côtes et les rivières, au vent opposé à celui d'aval, et venant de l'est ou de l'intérieur des terres. En mer, les *vents d'amont* sont ceux compris depuis le N.-E. jusqu'au S.-E., en passant par l'E.

— *En amont*, loc. adv. En remontant le cours de l'eau : *Aller* EN AMONT. *Tantôt je portais mes regards* EN AMONT *sur le rivage, tantôt en aval sur l'île qui partageait les eaux*. (Chateaub.) *Les bateaux à vapeur ont fait disparaître la difficulté de la navigation* D'AMONT. (Chateaub.)

— *D'amont*, loc. adv. Du point le plus haut d'un fleuve, d'une rivière : *Le pays* D'AMONT. *Ces bateaux, ces marchandises, viennent* D'AMONT, *du pays* D'AMONT.

— *En amont de*, loc. prép. Au-dessus de : EN AMONT DE *la ville, du port*. EN AMONT DU *pont. Le corps principal de Rutilius campait* EN AMONT DU *Liris*. (Mérimée.) *Une suite de figures montrent les différents aspects que le mascaret affecte* EN AMONT DE *Quillebœuf*. (L. Figuier.)

— Fauconn. *Mettre l'oiseau à mont*, Le lancer. ‖ *Tenir amont*. Se dit de l'oiseau quand il se tient en l'air à la piste du gibier.

— **Antonyme**. Aval.

AMONTAL, ALE adj. (a-mon-tal, a-le — rad. *amont*). Mar. Qui vient de l'est : *Vent* AMONTAL. *Vents* AMONTAUX. *Brise* AMONTALE.

AMONTONS (Guillaume), physicien, né à Paris en 1663, mort en 1705. Affecté de surdité dans son enfance, il se livra aux mathématiques et à la construction des instruments. Des *Remarques et Expériences physiques sur la construction d'une nouvelle clepsydre, sur les baromètres, thermomètres et hygromètres*, 1695, attirèrent l'attention sur lui, et lui ouvrirent les portes de l'Académie des sciences (1699). On a aussi de lui une *Nouvelle Théorie du frottement*. La première idée du télégraphe aérien lui appartient. Il est curieux de voir de quelle manière ce nouveau mode de correspondance, qui devait être appliqué par Chappe un siècle environ après Amontons et constituer un service important et régulier des gouvernements modernes, fut considéré alors dans le sein de l'Académie. Voici comment Fontenelle s'exprime à cet égard : « Peut-être ne prendra-t-on que pour un jeu d'esprit, mais du moins très-ingénieux, un moyen qu'il inventa, de faire savoir tout ce qu'on voudrait à une très-grande distance, par exemple, de Paris à Rome, en très-peu de temps, et même sans que la nouvelle fût sue dans tout l'espace d'entre-deux. Cette proposition, si chimérique en apparence, fut exécutée dans une petite étendue de pays, une fois en présence de Monseigneur, et une autre en présence de Madame; car, quoique M. Amontons n'entendit nullement l'art de se produire dans le monde, il était déjà connu des plus grands princes, à force de mérite. Le secret consistait à disposer dans plusieurs postes consécutifs des gens qui, par des lunettes de longue-vue, ayant aperçu certains signaux du poste précédent, les transmissent au suivant et toujours ainsi de suite, et ces différents signaux étaient autant de

lettres d'un alphabet dont on n'avait le chiffre qu'à Paris et à Rome. La plus grande partie des lunettes faisait la distance des postes, dont le nombre devait être le moindre qu'il fût possible; et comme le second poste faisait les signaux au troisième, à mesure qu'il les voyait faire au premier, la nouvelle se trouvait portée de Paris à Rome presque en aussi peu de temps qu'il en fallait pour faire les signaux à Paris. »

AMOORA s. m. (a-mou-ra). Bot. Genre de plantes de la famille des méliacées, dont les espèces sont de grands arbres, à feuilles alternes et à fleurs disposées en panicules, qui habitent les Indes orientales et les grandes îles de la Malaisie.

AMOQUE s. m. (a-mo-ke). Nom donné chez les Indiens du Malabar aux nobles de la caste des guerriers.

AMORÇAGE s. m. (a-mor-sa-je — rad. *amorce*). Action d'amorcer : *L'*AMORÇAGE *d'une arme à feu. L'*AMORÇAGE *d'une ligne, d'un filet.*

AMORÇANT (a-mor-san) part. prés. du v. Amorcer.

AMORCE s. f. (a-mor-se — du lat. *ad*, à; *morsus*, action de mordre). Appât pour prendre des poissons, et quelquefois des oiseaux : *Les mouches, les vers de terre servent d'*AMORCE. *Mettre, attacher l'*AMORCE *à l'hameçon.* (Acad.)

— *Amorce vive*, Poisson vivant qui sert d'appât.

— Par anal., Ce qui attire vers quelque chose : *Les coffres-forts me sont suspects, et je ne veux pas m'y fier; je les tiens pour une franche* AMORCE *à voleurs.* (Mol.)

— Fig. Tout ce qui attire en flattant les sens, l'esprit, le cœur : *La gloire a de puissantes* AMORCES *pour les grandes âmes.* (Acad.) *La louange est une* AMORCE *agréable.* (Bouhours.) *L'honnête amour est une* AMORCE *à la vertu.* (J. Janin.) *Le diable n'aurait guère de prise sur nous s'il nous présentait les* AMORCES *qu'il nous tend sous leur véritable nom.* (A. Karr.) *Les soins qui lui avaient été prodigués étaient une* AMORCE *pour le prendre dans un piége.* (Balz.) *On jetait l'*AMORCE *de la communauté des biens pour flatter et fanatiser le peuple.* (Lamart.)

Et le trop de bonté jette une *amorce* au crime.
CORNEILLE.

Craignez d'un vain plaisir les trompeuses *amorces*.
BOILEAU.

La gloire a pour nos cœurs de puissantes *amorces*.
CRÉBILLON.

Sa grâce et sa vertu sont de douces *amorces*
Qui, pour tirer les cœurs, ont d'effroyables forces.
MOLIÈRE.

Et ne vous livrez pas aux trompeuses *amorces*
D'un avide besoin qui trahirait vos forces.
BERCHOUX.

— Poudre à canon qu'on met dans le bassinet d'une arme à feu, sur la lumière d'un canon, ou à des fusées, à des pétards, pour y mettre le feu : *L'*AMORCE *est mouillée. L'*AMORCE *ne prend pas. S'agit-il d'exercer Emile au bruit d'une arme à feu, je brûle d'abord une* AMORCE *dans un pistolet.* (J.-J. Rouss.) *L'*AMORCE *brûla les moustaches du plus jeune spahi.* (Chateaub.) *Nous convînmes de l'heure, du signal que je ferais de la colline opposée, en brûlant une* AMORCE. (Lamart.) *Il visita avec affectation l'*AMORCE *de ses pistolets.* (Alex. Dum.)

Je fus chercher le feu que l'on mit à l'*amorce*
Du canon qui lui fit rendre l'âme par force.
BOURSAULT.

— *Brûler une amorce*, En venir aux mains, se battre en duel : *Irai-je* BRÛLER UNE AMORCE *avec le dernier de la compagnie?* (Beaumarch.) ‖ *Sans brûler une amorce*, Sans tirer un coup de fusil : *Prendre une ville* SANS BRÛLER UNE AMORCE. *Il ne* FUT BRÛLÉ UNE AMORCE *d'aucun côté. Puységur eut la gloire de l'occupation de toutes les places espagnoles des Pays-Bas* SANS BRÛLER UNE AMORCE. (St-Sim.) *Tessé croyait déjà tenir le bâton de maréchal, quoiqu'il n'eût jamais vu d'action, ni peut-être* BRÛLÉ UNE AMORCE. (St-Sim.)

— Ponts et chauss. Le commencement d'une rue nouvelle qu'on est en train de percer.

— Techn. Dissolution d'or, d'argent ou de platine, dans laquelle on trempe les lames ou les feuilles de cuivre pour les plaquer. ‖ Eau que l'on verse dans une pompe, afin qu'elle fonctionne.

— Rem. Autrefois on écrivait *amorse*, orthographe plus conforme à l'étymologie : *Ledit seigneur se voulut venger, pourquoy dressa une* AMORSE *à ceux de la ville.* (Du Bellay.)

— **Syn. Amorce, appât, leurre.** Au propre, l'*appât* est une pâture que l'on emploie pour prendre toutes sortes d'animaux; l'*amorce* ne s'emploie généralement que pour les poissons; le *leurre* était un appât spécial à la fauconnerie. Au fig., l'*appât* présente quelque chose d'utile : *C'est par l'*APPÂT *d'une somme d'argent que Judas fut amené à trahir son maître.* (Boss.) L'*amorce* exprime quelque chose d'agréable, de séduisant : *Les cajoleries de Madeleine étaient des* AMORCES *dont elle usait pour précipiter les jeunes gens dans le désordre.* (Bourdal.) Ce que le *leurre* propose d'utile ou d'agréable pour attirer, est vain ou chimérique : *L'étalage de l'espérance est le* LEURRE *de tous les pipeurs d'argent.* (Buff.)

— **Epithètes.** Douce, agréable, flatteuse, séduisante, captieuse, friande, tentante, attirante, attrayante, puissante, enchanteresse, fine, grossière, dangereuse, mortelle, secrète, trompeuse, traîtresse, perfide.

AMORCÉ, ÉE (a-mor-sé) part. pass. du v. Amorcer. Garni d'une amorce : *Hameçon* AMORCÉ. *Ligne* AMORCÉE. *Fusil* AMORCÉ. *Carabine* AMORCÉE. *Athos prit à sa ceinture un pistolet, regarda s'il était bien* AMORCÉ, *l'arma et approcha le canon de l'oreille de Grimaud.* (Alex. Dum.)

— Fig. Attiré : *Les joueurs sont* AMORCÉS *par le gain.* AMORCÉS *par l'intérêt ou contraints par la force, ils font semblant d'être convaincus par la raison.* (J.-J. Rouss.)

AMORCEMENT s. m. (a-mor-se-man — rad. *amorce*). Action d'amorcer : *L'*AMORCEMENT *d'une ligne.* ‖ On dit mieux AMORÇAGE.

AMORCER v. a. ou tr. (a-mor-sé — rad. *amorce*; le *c* du radical prend une cédille devant *a* et *o* : *Nous amorçons; j'amorçai*, etc.). Garnir d'une amorce : AMORCER *un hameçon.* AMORCER *une ligne.* AMORCER *des filets. Il venait de jeter son habit sur l'herbe, et se mettait en devoir d'*AMORCER *sa ligne.* (G. Sand.) ‖ Attirer avec une amorce : AMORCER *des poissons.* AMORCER *des oiseaux.*

Quelquefois, par l'appât d'un hameçon perfide,
J'*amorce* en badinant le poisson trop avide.
BOILEAU.

— Fig. Attirer par des choses qui flattent les sens, l'esprit, le cœur : *Se laisser* AMORCER *par le gain. C'est une maîtresse femme pour conduire les affaires et* AMORCER *les gens.* (Dancourt.) *Jamais aventurière n'a eu plus de talent pour* AMORCER *ses dupes.* (Le Sage.) *Nul ne connaissait mieux que lui l'art d'*AMORCER *les négociants par les charmes d'une affaire.* (Balz.) *Ce n'est pas dans mon genre de me plaire à voir le navire que je monte servir à* AMORCER *l'ennemi pour le faire prendre par d'autres.* (E. Sue.)

Vos raisons, comme vous, sont de si peu de force,
Que, loin de m'arrêter, cet obstacle m'*amorce*.
ROTROU.

— Mettre l'amorce à une arme à feu, etc. : AMORCER *un fusil, un canon, un pistolet, un pétard, des fusées. Pendant l'incendie, j'ai été obligé de faire noyer les poudres. Il ne m'en reste pas un grain, pas de quoi* AMORCER *un pistolet!* (E. Sue.) ‖ Absol. : *Vous n'aurez pas le temps d'*AMORCER. AMORCEZ *donc!*

— Phys. Remplir un siphon de liquide, et le renverser pour en faire plonger la courte branche, ou encore, Faire le vide dans un siphon pour y déterminer l'ascension d'un liquide. ‖ *Amorcer une pompe*, Verser de l'eau dans le corps d'une pompe qui fait air par de petites fissures, afin qu'elle puisse fonctionner. ‖ Manœuvrer avec la main les premiers coups de piston pour faciliter le jeu alternatif des tiroirs.

— Ponts et chauss. *Amorcer une rue*, Commencer le percement d'une rue nouvelle.

— Techn. Préparer deux morceaux de fer pour les souder ensemble. ‖ Aplatir un morceau de fer pour lui donner la forme d'un coin. ‖ Commencer un trou dans un morceau de fer ou une pièce de bois, avant de faire usage de la tarière. ‖ Commencer à ouvrir les dents d'un peigne. ‖ Commencer à ouvrir des branches d'osier par le gros bout. ‖ Terminer le comble d'un bâtiment. ‖ Mettre au pied de la vigne une légère couche de fumier. ‖ Tremper une plaque de cuivre dans une forte dissolution d'or, de platine ou d'argent.

S'amorcer, v. pr. Etre amorcé : *La ligne* S'AMORCE *avec des asticots de nature variée. Les fusils à percussion* S'AMORCENT *seuls.* (D'Hautpoul.)

AMORCEUR, EUSE s. (a-mor-seur, eu-ze — rad. *amorce*). Celui, celle qui amorce. ‖ S'est dit autref. pour Séducteur, trompeur.

AMORÇOIR s. m. (a-mor-soir—rad. *amorce*). Techn. Sorte de tarière dont divers ouvriers se servent pour commencer des trous qu'ils achèvent ensuite avec un outil plus gros. ‖ Petit instrument servant à amorcer les fusils à piston.

AMORDIQUE s. m. (a-mor-di-ke). Bot. Genre de plantes de la famille des cucurbitacées. Syn. de *momordique*.

AMORETTI (l'abbé Charles), minéralogiste, né à Oneglia, aux environs de Gênes, en 1741, mort à Milan en 1816. Il a publié d'excellents mémoires, un *Voyage* (minéralogique) *aux lacs de Côme, Lugano et Majeur*, un *Traité de la tourbe et de la lignite*, et divers autres écrits, entre autres une excellente étude sur la vie et les ouvrages de Léonard de Vinci.

AMOREUX (Pierre-Joseph), médecin naturaliste, né à Beaucaire vers le milieu du XVIIIe siècle, mort en 1824 à Montpellier, où il était bibliothécaire de la faculté de médecine. Il a publié de nombreux ouvrages sur la médecine, l'histoire naturelle, la botanique, l'agriculture et l'art vétérinaire, ainsi que différentes dissertations couronnées par les académies de Marseille, de Montpellier et de Lyon. Son dernier travail fut une édition de la *Guirlande de Julie*, enrichie de nombreuses annotations.

AMOREUXIE s. f. (a-mo-reu-ksî — de *Amoreux*, n. pr.). Bot. Genre de plantes imparfaitement connu, placé par de Candolle à la suite des rosacées, et dont on n'a signalé qu'une espèce, qui croît aux environs de Mexico.

AMORGOS, île de Grèce, dans l'archipel des Cyclades. Elle est montagneuse, mais ses vallées sont riches en vignes et en oliviers. ‖ Petite ville du même nom, avec un château fort; patrie du poëte Simonide.

AMORIE s. f. (a-mo-rî — du gr. *amoria*, voisinage). Bot. Genre ou sous-genre de plantes, dont le trèfle hybride peut être considéré comme le type.

AMORITES s. m. pl. (a-mo-ri-te). Géogr. Peuple du pays de Chanaan. C'était le troisième des cinq peuples chananéens établis en Palestine. Les Amorites occupaient les environs d'Engaddi, à l'O. de la mer Morte. Ils étaient, dit un ancien poëte, de haute stature comme les cèdres, et forts comme les chênes : *Déjà, avant l'arrivée des Hébreux sous Moïse, les* AMORITES *avaient conquis une partie des Ammonites.* (Munk.)

AMOROS (François), colonel et ministre espagnol, introducteur de la gymnastique en France, né à Valence en 1769, mort à Paris en 1848. Il suivit la carrière des armes jusqu'en 1795, fit adopter l'institution d'un ministère de l'intérieur, qui n'existait pas encore en Espagne, appliqua dans les établissements militaires la méthode de Pestalozzi, fut gouverneur de l'infant François de Paule en 1807, puis intendant de la police, ministre de l'intérieur et gouverneur de plusieurs provinces sous le règne de Joseph Bonaparte. Pour se soustraire aux vengeances de Ferdinand VII, il passa en France en 1814, et rendit les plus grands services à sa nouvelle patrie, en y créant l'enseignement de la gymnastique civile et militaire. On lui doit, entre autres ouvrages estimés : *Manuel d'éducation physique, gymnastique*, etc., 1830.

AMOROSIEN, ENNE adj. (a-mo-ro-zi-ain, è-ne — rad. *Amoros*, n. pr.). Qui a été inventé, appliqué par Amoros, créateur de la gymnastique moderne : *Saut* AMOROSIEN. *Exercice* AMOROSIEN. *Perche* AMOROSIENNE. *Méthode* AMOROSIENNE.

AMOROSO adv. (a-mo-ro-zo — mot ital. signifiant *amoureux*). Mus. Mot qui se place au commencement d'un morceau de musique, et qui indique à la fois une certaine nuance de lenteur dans le mouvement et un caractère de douce langueur dans la mélodie.

— *Chanter amoroso*. Se dit ironiquem. pour désigner une manière de chanter affectée et langoureuse.

AMORPHE adj. (a-mor-fe — du gr. *a* priv.; *morphê*, forme). Se dit, dans les sciences, de toute substance qui n'a point de forme régulière et déterminée : *La pezize* AMORPHE *est ainsi appelée, parce qu'avec l'âge ce champignon prend la forme de cupules irrégulières qui se confondent souvent avec leurs voisines. L'eau, en se solidifiant, peut être* AMORPHE *ou cristallisée régulièrement.* (Pelouze.) *Les allumettes fabriquées au phosphore* AMORPHE *sont les seules qui doivent être admises sous notre toit.* (***)

— Anat. *Substances ou matières amorphes*, Matières organisées qui entrent comme éléments accessoires dans la constitution de divers tissus normaux et morbides, à côté des cellules, fibres, tubes, mais qui n'ont aucune forme particulière autre que celle des interstices qu'elles remplissent. Le microscope nous montre une espèce de matière *amorphe* fort abondante dans la substance grise de l'encéphale, une autre espèce dans le tissu médullaire des os. Selon M. Robin, les matières *amorphes* jouent un grand rôle dans la constitution des produits morbides au point de vue de la masse, de la consistance, de la couleur, etc.

— Chim. *Etat amorphe*, Etat d'une substance dans lequel elle ne présente pas la forme cristalline : ETAT AMORPHE *du phosphore.*

— Minér. *Minéraux amorphes*, Minéraux qui n'ont pas la forme cristalline, ou dont la cristallisation est confuse. Les *minéraux amorphes* se présentent sous trois aspects différents : ou ils sont compactes; ou ils ont la cassure et la texture terreuses; ou ils sont en rognons, en nodules, en grains plus ou moins arrondis.

— Térat. *Fœtus amorphe.* V. ANIDIEN.

— s. m. pl. Entom. Dénomination sous laquelle quelques auteurs ont réuni les larves d'une grande partie des insectes hexapodes et tétraptères. ‖ On a aussi donné ce nom à un groupe de papillons crépusculaires, qui correspond au genre smérinthe.

AMORPHE s. f. (a-mor-fe — du gr. *a* priv.; *morphê*, forme). Bot. Arbuste de l'Amérique septentrionale, de la famille des légumineuses, connu des jardiniers sous le nom d'*indigo bâtard*.

AMORPHIE s. f. (a-mor-fî — rad. *amorphe*). Hist. nat. Absence de forme déterminée; difformité, désordre dans la conformation.

AMORPHOCÉPHALE s. m. (a-mor-fo-sé-fa-le — du gr. *amorphos*, difforme; *kephalê*, tête). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des curculionites, formé aux dépens du genre brente, et ayant pour type une espèce qui se trouve à la fois en Illyrie, en Italie et en Nubie.

AMORPHOCÈRE s. m. (a-mor-fo-sè-re — du gr. *amorphos*, informe; *keras*, corne). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des curculionites, ayant pour type l'*amorphocère soyeux* de la Cafrerie.

AMORPHOPE s. m. (a-mor-fo-pe — du gr. *amorphos*, difforme; *pous*, pied). Entom. Genre d'insectes orthoptères, de la famille des acridiens, dont la seule espèce connue a été trouvée à Cayenne.

AMORPHOPHALLE s. f. (a-mor-fo-fa-le — du gr. *amorphos*, difforme; *phallos*, l'organe mâle de la reproduction). Bot. Genre de plantes vivaces, de la famille des aroïdées, à racine tubéreuse.

AMORPHOPHYTE s. m. (a-mor-fo-fi-te — du gr. *amorphos*, irrégulier; *phuton*, plante). Bot. Nom donné aux plantes à fleurs irrégulières ou anomales.

AMORPHOSE s. f. (a-mor-fo-ze). Hist. nat. Syn. d'*anamorphose*.

AMORPHOSOME s. m. (a-mor-fo-zo-me — du gr. *amorphos*, informe; *sôma*, corps). Entom. Genre de l'ordre des coléoptères pentamères, originaire du cap de Bonne-Espérance.

AMORPHOZOAIRES s. m. pl. (a-mor-fo-zo-è-re — du gr. *amorphos*, informe; *zôon*, animal). Zool. Division établie par Blainville, qui répond, avec les actinozoaires, aux rayonnés de Cuvier : *La division des* AMORPHOZOAIRES *renferme les éponges et les genres voisins.*

AMORRHÉENS s. m. pl. (a-mor-ré-ain). Géogr. Peuple de la Palestine, issu d'Amor ou Amorrheus, fils de Chanaan. Ils habitaient à l'ouest de la mer Morte, et firent ensuite la conquête du pays des Moabites et des Ammonites. Moïse les chassa des territoires qu'ils occupaient.

AMORTI, IE (a-mor-ti, î) part. pass. du v. Amortir. Rendu moins ardent : *Le feu est* AMORTI. *La chaleur était* AMORTIE. ‖ Dont la force, la violence est affaiblie : *Balle* AMORTIE. *Le coup fut* AMORTI *par ses vêtements.*

— Fig. : *Son amour est* AMORTI. *Vous m'en avez réveillé le goût, qui était assez* AMORTI. (Mme de Maintenon.) *Dans les climats chauds, où règne ordinairement le despotisme, les passions se font plus tôt sentir, et elles sont aussi plus tôt* AMORTIES. (Montesq.) *Alors la fougue de la jeunesse sera* AMORTIE. (Volt.) *Les passions* AMORTIES *dégradent les hommes les plus extraordinaires.* (Dider.)

Je vois de votre teint les roses *amorties*.
MOLIÈRE.

Quand de nos jeunes ans l'éclat est *amorti*.
MOLIÈRE.

Dans mon cœur tout à coup ma flamme est *amortie*.
REGNARD.

— Jurispr. *Rente, pension amortie*, Eteinte.

— Mar. *Navire amorti*. Se dit d'un bâtiment qui est échoué, lorsque les mortes eaux surviennent et l'obligent à attendre les fortes marées pour se relever.

AMORTIR v. a. ou tr. (a-mor-tir — rad. *mort*). Rendre moins vif, moins ardent, moins violent : AMORTIR *le feu.* AMORTIR *la chaleur. On* AMORTIT *le feu d'un érésipèle par des lotions émollientes.* (Acad.) *Ce feu est trop ardent, il faut y jeter de l'eau pour l'*AMORTIR. (Acad.) *C'est un feu qu'une maladie et qu'un accident* AMORTISSENT. (Fléch.) ‖ Affaiblir l'effet d'un coup, lui faire perdre de sa force, de sa violence : *Son chapeau* AMORTIT *le coup de sabre.* (Acad.) *Il est tombé sur un matelas qui* A *heureusement* AMORTI *sa chute.* (Acad.) *Son buffle plié en deux* AMORTIT *le coup de la balle.* (La Rochef.) *Desaix s'était formé en deux carrés pour* AMORTIR *le choc de la cavalerie ennemie.* (Thiers.)

— Fig. Calmer, adoucir, apaiser, en parlant des affections, des sentiments, des passions, etc. : *Le temps* AMORTIT *les afflictions.* (Pasc.) *Pour faire vivre et régner l'amour de Dieu en nous,* AMORTISSONS *l'amour-propre.* (Boss.) *Ce sont mille choses que le temps devrait* AVOIR AMORTIES. (Mme de Sév.) *Pour nous peindre le passage de l'été à l'automne, J.-B. Rousseau semble* AVOIR AMORTI *l'éclat de ses vers.* (La Harpe.) *L'amitié est la seule passion que le temps n'*AMORTISSE *pas.* (Mme du Deffand.) *Il n'y a que la vie laborieuse qui puisse* AMORTIR *les passions.* (Vauven.) *L'espoir est une providence qui* AMORTIT *les coups de l'infortune et des tourments.* (Raspail.) *L'étude des sciences seule peut* AMORTIR *la douleur.* (De Lévis.) *Le raisonnement tue l'inspiration; l'attention qu'on lui prête l'allanguit et l'*AMORTIT. (V. Cousin.) *On voulait en ce moment* AMORTIR *sourdement le journalisme, au lieu de l'abattre franchement.* (Balz.)

— Particulièrem. Diminuer, affaiblir, en parlant du son, du bruit, de la couleur : *Une voûte fort basse* AMORTIT *l'éclat de la voix. Le temps* AMORTIT *les couleurs et rend la peinture plus harmonieuse.* (Acad.)

— Financ. En parlant d'une rente, d'une pension, d'une redevance, d'un emprunt, d'une dette, Les anéantir, les éteindre en remboursant le capital, en payant le créancier : *Il* AMORTIRA *peu à peu ses dettes. Il fallait appliquer la puissance du crédit, et démontrer comme quoi nous ne devons pas* AMORTIR *le capital, mais les intérêts, comme font les Anglais.* (Balz.)

— Anc. jurispr. Donner aux mainmortables le droit de devenir propriétaires. ‖ Donner un bien à la condition d'être nourri jusqu'à la fin de sa vie par le donataire. ‖ Diminuer les droits et les revenus d'un fief, d'un domaine, d'un héritage.

— Herbor. Infuser, en parlant des herbes; leur faire perdre de leur amertume, de leur âcreté. Peu usité en ce sens.

— Art culin. *Amortir les viandes*, Les rendre plus tendres.

— Dans l'anc. imprim., *Amortir les cuirs*, Les faire tremper dans l'eau pour les rendre plus souples, afin de les monter plus facilement sur les balles.

— Mar. Ralentir la marche, la vitesse d'un bâtiment par une manœuvre, un moyen quelconque. ‖ Neutral. *Bâtiment qui amortit*, Qui reste échoué pendant la marée basse.

S'amortir, v. pr. Perdre de sa vivacité, de son ardeur : *La pluie étant survenue, le feu* S'EST AMORTI *et n'a fait que peu de ravages. La fièvre* S'AMORTIT *par la saignée.* (Trév.) ‖ Perdre de sa violence, de son éclat : *La balle* S'EST AMORTIE *contre la cuirasse. Le coup* S'EST AMORTI *contre les buffleteries.* (Acad.) *Ces couleurs* SE SONT AMORTIES *avec le temps.* (Acad.)

— Fig. : *Ces sentiments sublimes se sont affaiblis, cette flamme divine* S'EST AMORTIE. (J.-J. Rouss.) *Tout ce feu extravasé de l'enfance* S'AMORTIT *dans le cœur de la jeune fille.* (Lamart.) *La correspondance avec madame de Créqui commença, comme toutes les amitiés de J.-J. Rousseau, par être vive et presque passionnée : bientôt elle* S'AMORTIT. (St-Marc Gir.)

— S'éteindre, en parlant d'une rente, d'une pension, d'une dette : *Les rentes viagères* S'AMORTISSENT *par la mort du titulaire.*

— **Antonymes**. Attiser, aviver, déchaîner, échauffer, embraser, enflammer, envenimer, exalter, exciter, fomenter, inciter, irriter, provoquer, réchauffer, soulever, stimuler, surexciter, susciter.

AMORTISSABLE adj. (a-mor-ti-sa-ble — rad. *amortir*). Qui est susceptible d'être amorti, éteint : *Rente, pension* AMORTISSABLE.

AMORTISSANT (a-mor-ti-san) part. prés. du v. Amortir : *Si les philosophes bouddhistes ont adouci l'homme, c'est en l'*AMORTISSANT.

AMORTISSANT, ANTE adj. (a-mor-ti-san, an-te — rad. *amortir*). Qui amortit, en parlant d'une dette, d'une redevance, etc.

AMORTISSEMENT s. m. (a-mor-ti-se-man — rad. *amortir*). Action d'amortir ; état de ce qui est amorti : *La saignée produit souvent l'*AMORTISSEMENT *de la fièvre.*

— Fig. : *L'*AMORTISSEMENT *de l'imagination, de l'intelligence. L'*AMORTISSEMENT *des passions. L'*AMORTISSEMENT *d'une douleur. Bonaparte, en devenant consul, fut épouvanté de la cohue de solliciteurs qui encombraient ses antichambres. Il vit dès lors que le despotisme était facile ; il favorisa cette tendance et opéra l'*AMORTISSEMENT *des hommes et de leur capacité au moyen des bureaux, devenus la principale espérance d'une multitude de familles.* (Ph. Chasles.)

— Financ. Extinction graduelle, rachat d'une rente, d'une pension, d'une redevance : *L'*AMORTISSEMENT *de la dette publique. L'*AMORTISSEMENT *d'une rente viagère. L'*AMORTISSEMENT *devait donc aller rapidement par la décroissance des intérêts.* (Balz.) *L'*AMORTISSEMENT *des actions s'opère chaque année au moyen d'un tirage.* (L.-J. Larcher.) ‖ *Fonds d'amortissement*, Somme destinée à l'extinction d'une rente : *L'Angleterre a un* FONDS D'AMORTISSEMENT *avec lequel elle peut, dit-on, payer sa dette en trente-huit ans.* (Napol. Ier.) ‖ *Caisse d'amortissement*, Caisse fondée pour l'extinction graduelle de la dette publique, au moyen de fonds consacrés au rachat des rentes : *Les financiers ne sont pas d'accord sur l'efficacité des* CAISSES D'AMORTISSEMENT. (Encycl.)

— Archit. Toute œuvre qui finit le comble d'un bâtiment, et, par ext., Tout ornement de sculpture qui va en diminuant et qui termine quelque décoration : *L'*AMORTISSEMENT *d'un édifice, d'un fronton. Les groupes placés sur les acrotères sont l'*AMORTISSEMENT *du fronton.*

— Mar. Etat d'un navire amorti ou échoué pendant les mortes eaux. ‖ Etat de la mer pendant les plus faibles marées.

— Anc. jurispr. Faculté donnée aux mainmortables de devenir propriétaires.

— **Encycl.** Anc. droit. L'*amortissement* était le droit qu'autrefois les gens dits de *mainmorte*, c'est-à-dire les confréries, les églises, les communautés religieuses, etc., étaient tenus de payer pour obtenir la permission de posséder des immeubles. Les patentes par lesquelles on accordait cette faveur s'appelaient *lettres d'amortissement*. Le droit d'*amortissement* s'éleva jusqu'au tiers de la valeur de l'immeuble amorti. Quelques auteurs en attribuent l'origine à saint Louis ; d'autres le font remonter jusque vers la fin de la seconde race des rois de France. La Révolution abolit l'*amortissement* en même temps que les autres droits féodaux.

— Econ. polit. Au point de vue industriel et commercial, l'*amortissement* est un système d'épargne appliqué à la reconstitution des capitaux à fonds perdu, et au remboursement des emprunts privés. La théorie de l'*amortissement* repose tout entière sur l'action incessante de la composition des intérêts à un taux déterminé. Ce système qui, pour être efficace, exige le temps, la régularité des versements, la sécurité des placements, convient particulièrement aux êtres collectifs comme les communes, les sociétés industrielles et de travaux publics. Les compagnies de chemin de fer, de canaux, d'éclairage au gaz, etc., dont les concessions sont temporaires, recourent presque toutes à l'*amortissement* pour reconstituer leur capital pendant la durée de la concession. L'*amortissement* par annuités est en usage pour les prêts hypothécaires ; chaque année l'emprunteur paye, outre l'intérêt du capital qu'il doit, une somme pour l'*amortissement* de celui-ci dans un temps donné, vingt ou trente ans, par exemple. L'*amortissement* a d'autres applications que l'analyse économique met en lumière. Les outils, les machines s'usant par l'emploi qu'on en fait, le propriétaire doit retenir une certaine somme sur les produits de ces objets pour être en mesure de les renouveler, en un mot, pour reconstituer peu à peu ce capital destiné à disparaître.

Le capital qu'un fermier dépense en améliorations sur le domaine qu'il a loué doit également se trouver reformé à l'expiration du bail, au moyen d'une partie, régulièrement capitalisée, des profits annuels.

— Financ. En langage financier, on entend par *amortissement* l'ensemble des institutions et des opérations qui ont pour but d'éteindre une dette publique. Dans un sens restreint, il s'applique au système de remboursement qui repose sur l'emploi de l'intérêt composé. Ce système consiste à créer un fonds d'*amortissement*, et à le grossir incessamment des valeurs rachetées, de telle sorte que celles-ci restent comme auparavant à la charge du budget jusqu'à l'entière extinction de la dette.

Les uns attribuent l'invention de l'*amortissement* à un Génois du XVIe siècle, Amaldo Grimaldi ; les autres aux frères Pâris et au contrôleur général Machaut, sous Louis XV. « C'est au docteur Price, dit M. Gustave Dupuynode, que revient surtout l'honneur d'en avoir exposé les merveilles ; il en fit, dans son *Traité sur les annuités reversibles*, comme une mine inépuisable, comme une toison d'or de nouvelle sorte. Les trésors publics ressemblaient vraiment sous sa plume à la poche du Juif-errant ; on avait beau y puiser, ils se remplissaient toujours. Pitt s'empara de l'idée d'*amortissement*, et, parmi les hommes de gouvernement, il a contribué plus que tout autre à faire croire à ce décevant mirage. » En France, les premières tentatives d'*amortissement* remontent à 1765 ; mais c'est seulement en 1816 qu'on fonda la *Caisse d'amortissement*, en lui allouant une dotation annuelle de 20 millions de francs. En 1817 cette somme fut doublée. En 1825, il fut décidé que les sommes affectées à l'*amortissement* ne pourraient pas être employées au rachat des fonds publics dont le cours serait supérieur au pair. En 1832, on répartit l'actif de la caisse d'*amortissement* entre les rentes 5, 4 1/2 et 3 0/0, proportionnellement au capital nominal de chaque espèce de rente ; en même temps on arrêta qu'à l'avenir tout emprunt serait doté d'un fonds d'*amortissement* égal au moins au centième du capital nominal des rentes composant cet emprunt. De 1816 à 1848, l'*amortissement* fonctionne sans interruption ; après la révolution de Février, il dut être suspendu. Repris en 1859 avec 40 millions destinés au rachat journalier de rentes, il cessa de nouveau de fonctionner dès 1860 ; sa dotation est devenue une ressource ordinaire du budget, destinée à couvrir chaque année une partie de notre déficit.

En Angleterre, le système d'*amortissement*, après plusieurs modifications successives, fut complétement abandonné, en 1829, par l'acte de George IV établissant que la dette serait rachetée avec l'excédant des revenus sur les dépenses du royaume.

L'*amortissement* est une institution aujourd'hui condamnée par la plupart des économistes ; il est devenu évident qu'elle n'a jamais été qu'une fiction, et, selon l'expression de M. Dupuynode, qu'un rouage inutile, trompeur et dispendieux ; qu'au lieu de réduire les dettes, elle a constamment et partout servi à les augmenter, grâce aux illusions qu'elle a créées. Que signifie, en effet, ce travail de Danaïdes : amortir tandis que l'on ne cesse d'emprunter ? N'est-ce pas un plaisant commerce que celui qui consiste à racheter fort cher des rentes anciennes, dans le même temps où l'on est obligé d'en émettre de nouvelles que l'on vend à bas prix ? On a calculé qu'en Angleterre, de 1793 à 1813, la perte causée par la différence entre les sommes payées pour les rentes amorties et les sommes reçues pour la même quantité de rentes émises, pouvait s'élever à 14 millions de livres sterling. « L'*amortissement*, dit M. E. Pereire, dans l'*Encyclopédie nouvelle*, a eu certes une valeur organisatrice au moment où il a été établi ; c'était un leurre, si l'on veut, mais il a eu pour effet important de faciliter la transition des emprunts temporaires aux emprunts perpétuels, qui sont l'expression de la confiance la plus grande, c'est-à-dire du crédit le plus étendu. Maintenir la caisse d'amortissement lorsqu'elle a porté tous ses fruits, lorsqu'il est constant qu'il n'y a non-seulement aucun avantage à la conserver, mais encore que ses opérations occasionnent de fortes pertes à l'État, c'est de la déraison, c'est de l'aveuglement. »

AMOS, un des douze petits prophètes ; était un berger de la ville de Thécué, et prophétisait sous les rois Osias et Jéroboam, vers le milieu du IXe siècle av. J.-C.

AMOSE s. f. (a-mo-ze — altération de *mimosa*). Bot. V. INGA.

AMOU, ch.-lieu de cant. du dép. des Landes, arrond. de Saint-Sever ; pop. aggl. 902 hab. — pop. tot. 1,834 hab. Eglise gothique, dont le clocher est le plus beau du département.

AMOUILLANT (a-mou-llan ; *ll* mll.). part. prés. du v. Amouiller.

AMOUILLANTE adj. f. (a-mou-llan-te ; *ll* mll. — rad. *amouiller*). Art vétér. Se dit d'une vache qui vient de vêler ou qui est près de vêler.

AMOUILLE s. f. (a-mou-lle ; *ll* mll. — rad. *amouiller*). Nom vulgaire du premier lait fourni par une vache venant de vêler.

AMOUILLÉ (a-mou-llé ; *ll* mll.) part. pass. du v. Amouiller.

AMOUILLER v. n. ou intr. (a-mou-llé ; *ll* mll. — rad. *mouiller*). En parlant d'une vache, Etre près de vêler, venir de vêler : *Une vache qui* AMOUILLE, *qui est sur le point d'*AMOUILLER.

AMOUR s. m. (a-mour — lat. *amor*, même sens ; formé de *amare*, aimer). Sentiment qui porte l'âme vers ce qui est beau, grand, vrai, juste, et en fait l'objet de nos affections et de nos désirs : *L'*AMOUR *persuade, console, anime, possède toute l'âme, et fait vouloir le bien pour le bien même.* (Fén.) *L'*AMOUR *rend les hommes généreux, sincères, obligeants.* (B. de St-P.) *L'*AMOUR *chez l'homme est un sentiment moral.* (Ballanche.) *L'*AMOUR *est une chose sainte et auguste.* (Ballanche.) *L'*AMOUR, *dans le sens universel du mot, est le principe créateur de toutes choses.* (Bautain.) *L'*AMOUR *doit gouverner la terre.* (Senancour.) *L'intelligence détermine les actes ; l'*AMOUR *les sollicite.* (Lamenn.) *L'*AMOUR *est le génie de la raison.* (Toussenel.) *L'*AMOUR *est la participation du fini à l'infini qui crée.* (Toussenel.) *L'*AMOUR *est une inspiration de Dieu.* (A. Karr.) *L'*AMOUR *est le sentiment de l'harmonie entre le besoin du bonheur et l'objet du bonheur.* (E. Alletz.) *L'*AMOUR *est l'acte suprême de l'âme et le chef-d'œuvre de l'homme.* (Lacord.) *L'*AMOUR *est au-dessus de la mort, comme le ciel est au-dessus de l'océan.* (Lacord.) *L'*AMOUR *guide nos actes les plus ardents.* (Lacord.) *L'*AMOUR *est l'aspiration sainte de la partie la plus éthérée de notre âme vers l'inconnu.* (G. Sand.)

Qui fait exactement ce que ma loi commande
A pour moi, dit ce Dieu, l'*amour* que je demande.
BOILEAU.

— Souvent le mot *amour* est accompagné d'un adjectif qui en détermine la nature : AMOUR *divin*. AMOUR *terrestre*. *L'*AMOUR *divin est la source de toutes les vertus.* (Mass.) *L'*AMOUR *purement humain est une effervescence passagère.* (Lacord.) *L'*AMOUR *individuel correspond au droit, l'*AMOUR *universel au devoir.* (Lamenn.) *L'*AMOUR *divin ne se sert de son flambeau que pour nous éclairer, et l'*AMOUR *profane n'allume le sien que pour nous aveugler.* (S. Dufour.) ‖ Ce complément peut consister de même dans un substantif précédé de la prép. *de* : *L'*AMOUR *de Dieu. L'*AMOUR *du prochain. L'*AMOUR *de la patrie. L'*AMOUR *de la liberté. L'*AMOUR *de la vertu, de la gloire. L'*AMOUR *des richesses, des plaisirs. L'*AMOUR *du vin, de la bonne chère. L'*AMOUR *de Dieu fait naître toutes les vertus.* (Boss.) *N'estimez dans les hommes que l'*AMOUR *du devoir.* (Mass.) *L'*AMOUR *immodéré de la vérité n'est pas moins dangereux que tous les autres amours.* (La Rochef.) *L'*AMOUR *de la démocratie, c'est l'*AMOUR *de l'égalité et de la frugalité.* (Montesq.) *L'*AMOUR *de la patrie conduit à la bonté des mœurs, et la bonté des mœurs mène à l'amour de la patrie.* (Montesq.) *Si je n'avais pas l'*AMOUR *du travail et de la gaieté, il y a longtemps que je serais mort de désespoir.* (Volt.) *Le désir est une espèce de mésaise que l'*AMOUR *du bien-être met en nous.* (Vauven.) *L'*AMOUR *du travail est la vertu de l'homme en société.* (Mme Roland.) *Le principal mobile de la révolution française était l'*AMOUR *de l'égalité.* (Mme de Staël.) *L'*AMOUR *de la liberté est aussi légitime que l'*AMOUR *de soi.* (Laténa.) *L'*AMOUR *de la gloire n'est qu'une vanité ennoblie par le but.* (Laténa.) *L'*AMOUR *des lettres est la source de nos plus douces jouissances.* (Beauchêne.) *L'*AMOUR *de la vérité ne se fait sentir que par le commerce qu'on entretient avec elle.* (De Gérando.) *L'*AMOUR *de l'étude est toujours agréable.* (J. Droz.) *L'amour seul sait dompter l'*AMOUR *de l'argent.* (Pétiet.) *Je n'ai qu'une passion, l'*AMOUR *de la liberté et de la dignité humaine.* (A. de Tocqueville.) *Rien de plus rare chez les hommes que l'*AMOUR *de la vérité.* (Lamenn.)

L'*amour* de la vertu n'a jamais d'yeux pour l'âge.
CORNEILLE.

C'est l'*amour* des grandeurs qui vous rend importun.
CORNEILLE.

‖ S'empl. aussi avec la prép. *pour* : *Avoir de l'*AMOUR *pour ses enfants, pour sa famille, pour la justice, pour la vérité. Il étend sur eux l'*AMOUR *infini qu'il a pour son fils.* (Boss.) *Il sentait renaître son courage et son* AMOUR *pour la vertu.* (Fén.) ‖ Le même complément peut indiquer celui, celle qui éprouve l'amour : *L'*AMOUR *des pères, des mères. L'*AMOUR *d'une sœur, d'un enfant. L'*AMOUR *des peuples. Il comptait sur l'*AMOUR *des soldats. Les pères craignent que l'*AMOUR *naturel des enfants ne s'efface.* (Pasc.) *Ses vertus lui méritaient la vénération et l'*AMOUR *de tous les peuples.* (Boss.)

— Dans ce dernier cas, l'idée se rend plutôt au moyen d'un adjectif équivalent au complément substantif, et l'on dit alors : *Amour paternel, amour maternel, amour filial, amour fraternel, amour conjugal, amour patriotique*, et mieux, *de la patrie*, etc. Nous allons envisager séparément ces cinq applications du mot *amour*, qui tiennent une si large place dans notre langue, et qui sont comme les pivots sur lesquels repose l'expression de nos rapports de famille et de société :

1° AMOUR PATERNEL, MATERNEL, Sentiment de tendresse, de dévouement, que les pères, les mères ont pour leurs enfants : *C'est l'*AMOUR PATERNEL *qui lui a inspiré ses traits les plus éloquents. L'*AMOUR MATERNEL *est le mobile le plus fort et le plus constant du cœur de la femme.* (Bautain.) *L'*AMOUR MATERNEL *contient tous les sentiments affectueux.* (Mme Bachi.) *L'*AMOUR MATERNEL *est au cœur de l'enfant ce que le soleil est à une rose ; pour l'ouvrir, il n'a qu'à le regarder.* (Le P. Félix.) *L'*AMOUR MATERNEL *existe dans le cœur de toutes les femmes.* (J. Sim.) *L'*AMOUR PATERNEL *est à la fois le sentiment le plus digne d'un cœur généreux et la plus douce jouissance de l'homme sensible.* (Alibert.) *L'*AMOUR MATERNEL *seul est inépuisable et ne vieillit jamais.* (Descuret.) ‖ Peut se dire aussi des animaux : *L'animal le plus timide, le plus pusillanime devient audacieux lorsqu'il s'agit de garantir ou de défendre l'objet de son* AMOUR. (Mirab.)

— **Anecdotes**. Un religieux, voulant consoler une dame vénitienne qui avait perdu son fils unique, lui rappelait l'obéissance d'Abraham, quand Dieu ordonna à ce patriarche d'immoler son enfant. « Ah ! mon père, répondit-elle avec impétuosité, Dieu n'aurait jamais commandé ce sacrifice à une mère ! » Jamais l'*amour maternel* n'avait fait entendre un cri aussi éloquent.

⁂

Henri IV jouait un jour avec ses enfants, qui s'étaient placés à cheval sur son dos, et qu'il promenait sur le tapis dans une posture peu royale. Survient l'ambassadeur d'Espagne : « Etes-vous père, monsieur l'ambassadeur ? lui demanda le Béarnais, et, sur sa réponse affirmative : alors, ajouta-t-il, je puis finir le tour de la chambre. »

⁂

Parmi des naufragés qui luttaient sur un mince radeau contre les horreurs de la faim et la fureur des vagues, se trouvait une jeune mère allaitant son enfant. Les privations et les angoisses ayant tari son lait, elle s'ouvrit les veines pour nourrir de son sang ce petit être chéri, et lui sauva la vie au prix de la sienne.

⁂

Zaleucus avait donné aux Locriens les lois les plus sages et les plus salutaires. Son propre fils ayant été convaincu d'adultère, devait, en vertu des lois, être privé des deux yeux ; mais toute la cité, en considération du père, voulut faire grâce au fils de la punition. Zaleucus résista quelque temps. A la fin, cédant aux prières de tout le peuple et au cri de l'*amour paternel*, il commença par se crever un œil, puis en creva un aussi à son fils.

⁂

L'*amour* de l'eider *pour ses petits* est une des merveilles de la maternité. Quand son nid, qui se compose de plantes maritimes, est achevé, c'est le plus touchant des spectacles que de voir l'eider s'arracher son duvet de dessous le ventre et en remplir le nid pour coucher et couvrir ses petits. Et, quand l'homme a volé ce nid, la mère recommence sur elle la cruelle opération ; puis, quand elle s'est plumée, qu'elle n'a rien à arracher que la chair, le père lui succède et il s'arrache tout à son tour ; de sorte que le petit est vêtu d'eux, de leur dévouement et de leur douleur.

Montaigne, en parlant d'un manteau dont s'était servi son père, et que lui-même aimait à porter en mémoire de lui, dit quelque part ce mot touchant, que rappelle ce pauvre nid : « Je m'enveloppais de mon père. »

— 2° AMOUR FILIAL, Affection mêlée de respect que les enfants ressentent pour leurs parents :

. . . Il convertit ces ténèbres en jour,
Et la crainte servile en *filial amour*.
BOILEAU.

L'une et l'autre seront chez la race nouvelle
De l'*amour filial* le plus parfait modèle.
DUCIS.

— **Anecdote**. A Rome, un vieillard avait été condamné à mourir de faim. Sa fille obtint la faveur de le visiter tous les jours. Au bout d'une semaine, les geôliers, étonnés de voir cet homme encore plein de vigueur, bien que sa fille fût fouillée avec soin à chaque visite, les observèrent tous deux pendant une de leurs entrevues. Ils s'aperçurent alors que la fille présentait le sein à son père, lui rendant ainsi la vie qu'elle en avait reçue. Instruit de ce trait touchant d'*amour filial*, les magistrats romains firent mettre le prisonnier en liberté.

— 3° AMOUR FRATERNEL, Affection que l'on éprouve pour un frère ou une sœur : *L'*AMOUR FRATERNEL *dépend beaucoup de l'amour filial, qui lui-même n'est produit que par l'amour paternel.* (B. de St-P.)

— **Anecdotes**. Si l'on en croit Hérodote, deux frères, habiles architectes, furent chargés par un roi d'Egypte de lui construire un édifice pour enfermer ses trésors. Ces deux frères, au moyen d'une pierre mobile qu'ils avaient su artistement disposer, venaient chaque nuit puiser au trésor royal. Le prince, qui s'apercevait d'une sensible diminution, et qui ne pouvait découvrir par quel moyen on arrivait jusqu'à ses richesses, fit tendre dans l'in-

térieur un piége auquel l'un des voleurs nocturnes ne tarda pas à être pris. N'ayant pu se dégager, malgré ses efforts et ceux de son frère, il supplia celui-ci de lui trancher la tête et de l'emporter sous son manteau, afin que, son cadavre étant devenu par là méconnaissable, son frère pût échapper à la vengeance du prince.

On sait que des méprises fatales eurent lieu quelquefois pendant la Révolution, au sujet des personnes, méprises produites par la rapidité avec laquelle les ordres d'arrestation étaient donnés. Un jeune homme est saisi un jour par les agents de la force publique, et dès les premiers mots de son interrogatoire, il s'aperçoit qu'on l'a confondu avec son frère. Celui-ci est marié, père de plusieurs enfants; lui, au contraire, est libre, et sa vie n'est nécessaire à aucune existence. Il se laisse généreusement condamner, sans dire un seul mot pour tirer les juges de leur erreur, et monte à l'échafaud, heureux de sauver ainsi la vie à son frère.

— 4° AMOUR CONJUGAL, Tendance, affection que les époux doivent éprouver mutuellement l'un pour l'autre : *L'*AMOUR CONJUGAL *est un amour sans fièvre, sans trouble, sans égarement.* (Alibert.) *L'*AMOUR CONJUGAL *n'est pas l'amour.* (H. Rigault.)

— **Anecdotes.** On demandait à une jeune veuve romaine pourquoi elle ne se remariait pas : « Parce que, dit-elle, mon mari existe toujours pour moi. »

Cæcina Pœtus, personnage consulaire, fut condamné à mort pour avoir pris part à une révolte contre l'empereur Claude. Aria, sa femme, voyant qu'il n'avait pas le courage de se faire mourir, se frappa devant lui d'un poignard, et le retirant tout fumant de son sein, elle le lui présenta en disant froidement : « *Pœte, non dolet.* — Pœtus, cela ne fait pas de mal. » Le mari suivit à l'instant le courageux exemple de sa femme.

Un jeune Chinois, très-doux et très-pacifique, mais *coupable* de n'avoir pas voulu dénoncer son frère, qui faisait partie de l'armée insurgée, avait été condamné par le mandarin à perdre la vue. Sa jeune femme, Kora, qu'il venait d'épouser depuis quelques jours seulement, avait obtenu la triste faveur de l'accompagner au lieu du supplice, après avoir vainement essayé de fléchir le juge. C'était une femme, presque une enfant, d'une beauté merveilleuse. Elle était de petite taille et toute mignonne; ses magnifiques cheveux noirs, ses cils et ses sourcils de même couleur, tranchaient sur sa peau d'un jaune mat, où ne se montrait aucune trace de coloration. Ses longs yeux, fendus en amande, avaient une expression indéfinissable de désespoir et d'égarement.

Une foule énorme encombrait la place où devait avoir lieu l'exécution; aucun apprêt ne se faisait remarquer : seulement, un Chinois, enveloppé d'une longue robe rouge, pétrissait entre ses mains une sorte de matière blanche et en formait deux petites boules : c'était de la chaux vive. Quand les boules furent préparées, le bourreau les enveloppa chacune dans un linge fin, mouillé, qu'il replia trois fois sur lui-même, et qu'il recouvrit ensuite d'un linge sec, puis il plaça cet appareil sur les yeux du condamné, en l'assujettissant au moyen d'un bandeau. Le jaune des joues de Kora tourna au blanc, tant elle devint pâle; sans se soucier de la foule, que probablement elle ne voyait point, elle tomba à genoux devant son mari en joignant les mains. Aussi, lorsqu'au bout de trois minutes le bandeau fut enlevé, le regard encore vivant du condamné tomba sur sa femme. Alors, il y eut sans doute entre eux un moment d'extase et de divine tendresse, car la figure de Kora s'illumina, ses yeux brillèrent d'une vive flamme, ses joues se teignirent de pourpre, et elle revêtit dans cet instant une beauté surnaturelle. Mais ce ne fut que la durée d'un éclair. Presque aussitôt le regard du jeune homme se ternit, décrut et s'éteignit : la chaux avait rempli son office meurtrier, elle avait brûlé les yeux. On eût dit que Kora subissait la même phase douloureuse, car en même temps son brillant regard se voila, ses yeux se fermèrent, et elle tomba inanimée sur le sol. Revenue à elle, l'infortunée se releva vivement; elle se plaça à côté de son mari, mit son bras sous le sien, et belle et fière, comme une autre Antigone d'un jeune Œdipe, elle dirigea les pas de l'aveugle vers le quartier qu'ils habitaient ensemble.

— 5° AMOUR PATRIOTIQUE OU DE LA PATRIE, Sentiment élevé qui porte à aimer sa patrie et à se dévouer pour elle : *Brutus, présidant lui-même au supplice de son fils, offre un exemple d'*AMOUR PATRIOTIQUE *qui excite encore plus l'horreur que l'admiration. L'*AMOUR DE LA PATRIE *est inné dans le cœur de l'homme, et cet* AMOUR *est d'autant plus fort que nous sommes plus malheureux.* (Chateaub.)

Amour sacré de la patrie,
Conduis, soutiens nos bras vengeurs!
ROUGET DE L'ISLE.

Amour sacré de la patrie,
Rends-nous l'audace et la fierté.
E. SCRIBE.

— **Anecdotes.** Une mère spartiate disait, en présentant le bouclier à son fils, qui partait pour la guerre : « Reviens avec ou dessus, » ce qui, dans les mœurs spartiates, signifiait : Reviens vainqueur ou mort.

A la suite de la révolution de 89, un jeune émigré, qui passait une vie triste et errante de l'autre côté du Rhin, traversait chaque nuit le fleuve en bravant mille dangers, pour aller respirer quelques instants l'air natal sur la rive française.

Le Spartiate Phédarète se présente pour être admis au conseil des Trois-Cents : il est rejeté, et s'en retourne tout joyeux chez lui. Sa femme, en voyant son air de contentement, le félicite de l'honneur que viennent de lui faire ses concitoyens. « Non, répondit Phédarète, je me réjouis qu'il se soit trouvé à Sparte trois cents hommes plus vertueux que moi. »

On raconte qu'un mousse anglais avait un tel attachement pour le vaisseau à bord duquel il était né, qu'il ne pouvait souffrir qu'on l'en séparât un moment. Quand on voulait le punir, on le menaçait de l'envoyer à terre; il courait alors se cacher à fond de cale en poussant des cris. C'est l'amour seul de la patrie qui attachait ce matelot à une planche battue des vents.

Un Européen qui avait résidé à Ceylan visitait le jardin zoologique de Londres. On lui montra un éléphant qui avait passé à Ceylan une partie de son enfance. Il alla près de l'animal, et, par forme de plaisanterie, lui adressa quelques mots de salutation dans la langue de ce pays; aussitôt l'éléphant donna les marques les moins équivoques de surprise et de plaisir. Il approcha du visiteur autant qu'il lui fut possible, tendit vers lui doucement sa trompe et le caressa avec amitié. On eût dit deux compatriotes se rencontrant sur une terre étrangère.

— Particul., Passion d'un sexe pour l'autre : *Les douceurs, les charmes de l'*AMOUR. *Les tourments de l'*AMOUR. *Donner, inspirer de l'*AMOUR. *Languir, brûler d'*AMOUR. *Se marier par* AMOUR. *Les femmes sont toujours constantes à l'*AMOUR, *presque jamais à l'amant.* (***) *Les remèdes de l'*AMOUR *sont jeûner, attendre ou se pendre : la faim, le temps ou la corde.* (Cratès). *L'*AMOUR *est le roi des jeunes gens et le tyran des vieillards.* (Louis XII.) *Il est tout aussi difficile de définir l'*AMOUR *que le bonheur.* (St-Prosper.) *L'*AMOUR *n'a point d'âge, il est toujours naissant.* (Pasc.) *Tous les autres plaisirs ne valent pas les peines de l'*AMOUR. (St-Evrem.) *L'*AMOUR *qui naît subitement est le plus long à guérir.* (La Bruy.) *Il faut être bien dénué d'esprit, si l'*AMOUR *n'en fait pas trouver.* (La Bruy.) *L'*AMOUR *est le dispensateur d'un bien près de qui la gloire et la richesse sont des poupées.* (La Font.) *Il en est du véritable* AMOUR *comme de l'apparition des esprits : tout le monde en parle, mais peu de gens en ont vu.* (La Rochef.) *L'*AMOUR *est je ne sais quoi, qui vient de je ne sais où, et qui finit je ne sais comment.* (Mlle de Scudéry.) *L'*AMOUR *est un désir d'être aimé de ce qu'on aime.* (B. Rabutin.) *L'*AMOUR *ne meurt jamais de besoin, il meurt souvent d'indigestion.* (Ninon de l'Enclos.) *Les suicides les plus fréquents sont occasionnés par l'*AMOUR; *mais les statistiques ne disent pas ceux que l'*AMOUR *a empêchés.* (Mme d'Houdetot.) *La vie ne devrait avoir d'autre limite que l'*AMOUR; *tout ce qui peut encore aimer devrait vivre.* (Mme d'Houdetot.) *Ceux qui font la guerre pendant que les autres font l'*AMOUR *mériteraient une petite distinction.* (Volt.) *L'*AMOUR *est de toutes les passions la plus forte, parce qu'elle attaque à la fois la tête, le cœur et le corps.* (Volt.) *Une femme peut être surprise d'avoir pris de l'*AMOUR; *mais elle ne l'est jamais d'en avoir donné.* (Mariv.) *L'*AMOUR *est un état de guerre continuelle; c'est pour cela sans doute que l'on dit :* AMOUR *vainqueur,* AMOUR *vaincu,* AMOUR *invincible,* etc. (Mme Necker.) *L'*AMOUR, *c'est l'égoïsme en deux personnes.* (Boufflers.) *L'inconstance et l'*AMOUR *sont incompatibles : l'amant qui change ne change pas; il commence ou finit d'aimer.* (J.-J. Rouss.) *L'*AMOUR *est le premier plaisir, la plus douce et la plus flatteuse de toutes les illusions.* (Mme de Lambert.) *L'*AMOUR *est le roman du cœur, et le plaisir en est l'histoire.* (Beaumarch.) *L'*AMOUR *est le premier auteur du genre humain.* (Vauven.) *L'*AMOUR, *dans l'état social, n'a peut-être de raisonnable que sa folie.* (Rivar.) *L'hymen vient après l'*AMOUR *comme la fumée après la flamme.* (Chamf.) *L'*AMOUR *est comme les maladies épidémiques : plus on les craint, plus on y est exposé.* (Chamf.) *L'*AMOUR, *tel qu'il existe dans la société, n'est que le contact de deux épidermes.* (Chamf.) *L'*AMOUR *est un commerce orageux, qui finit toujours par une banqueroute.* (Chamf.) *L'*AMOUR *plaît plus que le mariage, par la raison que les romans sont plus amusants que l'histoire.* (Chamf.) *L'*AMOUR *est l'occupation de l'homme oisif, la distraction du guerrier et l'écueil du souverain.* (Napol. Ier.) *Les femmes aiment mieux inspirer de l'*AMOUR *que de l'estime; peut-être même ont-elles une secrète aversion pour ceux qui n'ont que de l'estime pour elles.* (Beauch.) *L'*AMOUR *est l'histoire de la vie des femmes; c'est un épisode dans celle des hommes.* (Mme de Staël.) *Qu'est-ce que l'*AMOUR? *Une fièvre passagère qui prend par un frémissement et finit par un bâillement.* (Basta.) *La femme qui fait payer l'*AMOUR *vend ce qu'elle n'a pas.* (Basta.) *Se marier par* AMOUR, *c'est souvent se loger par quarante degrés de chaleur, sans songer que l'on peut retomber au-dessous de zéro.* (Boiste.) *Il suffit d'un très-petit degré d'espérance pour causer la naissance de l'*AMOUR. (H. Beyle.) *L'*AMOUR *fait douter des choses les plus démontrées.* (H. Beyle.) *L'*AMOUR *est une fleur délicieuse, mais il faut avoir le courage d'aller la cueillir sur les bords d'un précipice affreux.* (H. Beyle.) *On a de l'*AMOUR *pour les fleurs, pour les oiseaux, pour la danse, pour son amant, quelquefois même pour son mari.* (E. Jouy.) *Jadis on languissait, on brûlait, on mourait d'*AMOUR; *aujourd'hui on en parle, on en jase, on le fait, et, le plus souvent, on l'achète.* (E. Jouy.) *L'*AMOUR, *c'est être deux et ne faire qu'un.* (Serrurier.) *L'*AMOUR *n'est plus* AMOUR *dès que l'argent lui sert d'auxiliaire.* (Custine.) *Pour une âme commune, l'*AMOUR *est une conquête; dans une âme élevée, c'est un sacrifice.* (Custine.) *L'*AMOUR, *c'est une plante rare qui naît dans certaines âmes choisies.* (H. Rigault.) *L'*AMOUR *est la poésie des sens.* (Balz.) *L'*AMOUR *sans la vertu n'est qu'une faiblesse et un désordre.* (Lacord.) *Pour les hommes, l'*AMOUR *n'est pas un sentiment, c'est une idée.* (Mme de Gir.) *En* AMOUR, *la femme vertueuse dit non; la passionnée, oui; la capricieuse, oui et non; la coquette, ni oui ni non.* (F. Soulié.) *Science, esprit, beauté, jeunesse, fortune : tout ici-bas est impuissant à donner le bonheur sans l'*AMOUR. (X.-B. Saintine.) *La civilisation a fait de l'*AMOUR *une science et un combat.* (Prév.-Paradol.) *L'*AMOUR *des sens est légitime quand il est réglé par la loi divine et humaine.* (Bautain.) AMOUR, AMOUR, *qui pourra sonder un seul de tes mystères?* (Ste-Beuve.) *L'*AMOUR! *c'est être deux et n'être qu'un; un homme et une femme qui se fondent en un ange; c'est le ciel.* (V. Hugo.) *L'honnête* AMOUR *est le plus grand bien de la vie.* (J. Janin.) *L'*AMOUR *est l'*AMOUR, *une chose qui ne ressemble à aucune autre.* (Michelet.) *L'*AMOUR *allume en un seul et ardent foyer toutes les passions de Mirabeau.* (Lamart.) *Malgré tous les petits talents que nous lui reconnaissons, la femme n'a pas d'autre inclination, d'autre aptitude que l'*AMOUR. (Proudh.) *L'*AMOUR *a son principe dans l'organisme et vit d'idéal.* (Proudh.) *L'*AMOUR, *comme matière d'art, est la grande affaire de l'humanité.* (Proudh.) *L'*AMOUR *est l'origine, la cause et le but de tout ce qu'il y a de grand, de beau et de noble.* (A. Karr.) *Il n'y a qu'un* AMOUR *dans la vie d'un homme.* (A. Karr.) *Le seul* AMOUR *sur lequel on puisse compter est celui d'une femme qui a eu des amants.* (A. Karr.) *Dans l'*AMOUR *de Voltaire pour Adrienne Lecouvreur, il y eut beaucoup de haine, comme dans tous les* AMOURS. (A. Houss.) *Le véritable* AMOUR *est pareil à la flamme du bois d'aloès, qui ne donne pas de fumée.* (Le Figaro.) *L'*AMOUR *donne de l'esprit à ceux qui n'en ont pas; il en ajoute à ceux qui en ont un peu; mais quelquefois il en ôte à ceux qui en ont beaucoup.* (Le Figaro.)

L'*amour* est un tyran qui n'épargne personne.
CORNEILLE.

Toujours du même *amour* tu me vois enflammé.
RACINE.

L'*amour* seul, quel qu'il soit, ne donne point à vivre.
REGNARD.

Inspira-t-on jamais l'*amour* par la frayeur?
CRÉBILLON.

Ah! qu'un premier *amour* a d'empire sur nous!
GRESSET.

L'*amour* excuse tout, alors qu'il est extrême.
LA HARPE.

L'*amour* est innocent quand la vertu l'allume.
LAMARTINE.

. . . . Si l'*amour* ne causait que des peines,
Les oiseaux amoureux ne chanteraient pas tant.
Chansonnette d'opéra.

L'*amour*, dans sa prudence, est toujours indiscret;
A force de se taire, il trahit son secret.
P. CORNEILLE.

Les tourterelles se fuyaient :
Plus d'*amour*, partant plus de joie.
LA FONTAINE.

Un dépit vif ne fait que suspendre l'*amour*,
Mais un juste mépris le guérit sans retour.
DUFRESNY.

L'*amour* n'est doux qu'autant qu'on en inspire;
S'il n'est pas mutuel, c'est un cruel martyre.
LA CHAUSSÉE.

Je ne méprise point l'*amour* et ses douleurs,
Et je n'ai point l'orgueil d'insulter à des pleurs.
A. CHÉNIER.

L'*amour* est un beau champ, toujours semé de fleurs,
Mais qu'éternellement on arrose de pleurs.
GILBERT.

L'*amour* ne peut durer qu'autant que les désirs :
Nourri par l'espérance, il meurt dans les plaisirs.
FRÉVILLE.

Doutez, si vous voulez, de l'être qui vous aime,
D'une femme ou d'un chien, mais non de l'*amour* même.
A. DE MUSSET.

. L'*amour*
Ne vaut pas qu'on l'achète alors qu'il est à vendre.
E. AUGIER.

Comme vous êtes loin, paradis parfumé,
Où sous un clair azur tout n'est qu'*amour* et joie,
Où tout ce que l'on aime est digne d'être aimé!
BAUDELAIRE.

Un *amour* vrai, sans feinte et sans caprice,
Est en effet le plus grand frein du vice.
Dans ses liens qui sait se retenir
Est honnête homme, ou va le devenir.
VOLTAIRE.

Qu'une femme en son cœur refoule son *amour*
Comme en un fort impénétrable;
Au carmin de la joue, au langage des yeux,
On devine toujours l'hôte mystérieux.
LACHAMBEAUDIE.

— Se dit aussi de l'instinct qui rapproche les animaux et même les plantes : *Il n'est aucun insecte dont les* AMOURS *soient aussi cachées que celles des mouches à miel.* (Del.) *Les pucerons ne connaissent ni l'*AMOUR *ni l'hyménée.* (A. Karr.)

Deux pigeons s'aimaient d'*amour* tendre.
LA FONTAINE.

‖ *Etre en amour*, Etre en chaleur, en parlant des femelles des animaux : *Une chatte qui* EST EN AMOUR. *Quand les oiseaux* SONT EN AMOUR. (Acad.)

— Par ext. *Entrer en amour.* Se dit lorsqu'au printemps la terre met en action la force végétative des plantes.

— Par anal. Personne qu'on aime avec passion : *Titus était l'*AMOUR *de l'univers.* (Acad.) *Nous voyons avec attendrissement une tombe sous laquelle repose une jeune femme, l'*AMOUR *et l'espérance de sa famille.* (B. de St-P.) *J'ai vu mon* AMOUR; *mais son visage était pâle.* (Chateaub.)

Enfant, rêve encore :
Dors, ô mes *amours!* V. HUGO.

‖ On le dit même en parlant des choses que l'on affectionne le plus : *Les livres, les tableaux sont ses* AMOURS. (Trév.) *Mon cher pays, mon premier* AMOUR. (Mme de Genlis.)

Brebis innocentes,
Brebis, mes *amours.*
Mme DESHOULIÈRES.

Sur le bord d'une onde pure,
Croît à l'abri de l'aquilon
Un jeune lis, l'*amour* de la nature.
RACINE.

— Les écrivains, et surtout les poëtes, ont souvent personnifié l'amour : *Un jour, je m'avisai de médire de l'*AMOUR; *il m'envoya l'Hymen pour se venger. Depuis, je n'ai vécu que de regrets.* (Rivar.) *L'*AMOUR *est un grand enfant, la femme est sa poupée.* (Mme Weillez.)

Amour est un étrange maître.
LA FONTAINE.

L'*Amour* permet qu'on soit enfant;
L'Hymen veut qu'on soit raisonnable.
DEMOUSTIER.

L'*Amour* est un enfant à qui tout rend hommage :
C'est le tyran d'un fou; c'est l'esclave d'un sage.
HELVÉTIUS.

Sur des ailes de feu l'*Amour* parcourt le monde,
Il embrase les airs, il brûle au fond de l'onde.
LEGOUVÉ.

Crois-tu donc que l'on peut commander à son cœur?
On aime malgré soi; car l'*Amour* est un hôte
Qui vient à son caprice et toujours en vainqueur.
E. AUGIER.

Iris s'est rendue à ma foi.
Qu'eût-elle fait pour sa défense?
Nous n'étions que nous trois, elle, l'*Amour* et moi,
Et l'*Amour* fut d'intelligence.
L'abbé COTIN.

Léandre, conduit par l'*Amour*,
En nageant disait à l'orage :
« Laissez-moi gagner le rivage,
Ne me noyez qu'à mon retour. »
VOLTAIRE.

L'*Amour* est tellement enfant,
Et, pour son âge, a tant de complaisance,
Que d'un regard il fait souvent
Tomber la vieillesse en enfance.
DEMOUSTIER.

L'*Amour* est un enfant aussi vieux que le monde,
Il est le plus petit et le plus grand des dieux,
Il remplit de ses feux le ciel, la terre et l'onde,
Et cependant Eglé le loge dans ses yeux.
PANARD.

L'*Amour* aime les champs, et les champs l'ont vu naître.
La fille d'un pasteur, une vierge champêtre,
Dans le fond d'une rose, un matin du printemps,
Le trouva nouveau-né. A. CHÉNIER.

‖ S'empl. au pl., en parlant des frères que la Fable donne à l'Amour :

Toute la bande des *Amours*
Revient au colombier. LA FONTAINE.

Fuyez, fuyez, oiseaux d'un noir présage;
Cette nacelle appartient aux *Amours.*
BÉRANGER.

— Tableau, statue, etc., qui représente l'Amour, des Amours : *Un lit à doubles rideaux de gaze, soutenu par quatre* AMOURS *dorés.* (Chateaub.)

— *Amour platonique.* Se dit ordinairement de l'amour que deux personnes de différent sexe ont l'une pour l'autre, lorsque cet amour est pur de tout désir sensuel : *L'*AMOUR PLATONIQUE *est plus violent que l'amour ordinaire.* (Laurentie.) *L'*AMOUR PLATONIQUE *n'était que l'amour du beau dégagé de l'amour physique.* (Mesnard.)

Quand je vois vos appas se glisser dans mon cœur,
Je ne me sens point fait pour l'*amour platonique.*
DEMOUSTIER.

— Il faut remarquer que ce sens s'éloigne de la théorie de Platon sur l'*amour*, telle qu'on la trouve exposée dans quelques-uns de ses dialogues, notamment dans le *Banquet.* Le mot *amour* y est pris dans un sens beaucoup plus général. C'est l'*amour* de la beauté, commençant par s'attacher à la beauté matérielle, à la beauté du corps, pour s'idéaliser de plus en plus, et s'élever comme d'échelon en échelon, d'abord à la contemplation exclusive de la beauté de l'âme, puis à celle de la beauté qui se trouve dans les lois, dans les arts, dans les sciences, jusqu'à ce qu'il aperçoive enfin la « beauté éternelle, incréée et impérissable, la beauté qui n'est point belle seulement en telle partie, en tel temps, sous tel rapport, en tel lieu; belle pour ceux-ci, laide pour ceux-là; la beauté qui n'a rien de sensible comme un

visage, des mains, mais qui existe éternellement et absolument par elle-même et en elle-même, et de laquelle participent toutes les autres beautés. » C'est donc par une extension abusive que l'*amour* qui s'interdit la possession et la jouissance de l'objet aimé a reçu le nom de Platon. L'*amour platonique*, dans le sens où nous l'entendons, précède ordinairement l'autre amour, en constitue, à vrai dire, la première phase ; l'amour, tel que l'entendait Platon, commence par le réel et finit par l'idéal, prend pied en quelque sorte sur la terre pour s'envoler vers le ciel ; l'amour terrestre est le premier degré de l'initiation à l'amour ; l'amour céleste en est le but et le terme.

— *Amour céladonique*. Nom donné quelquefois, et particulièrement par l'école fouriériste, à l'amour platonique, par allusion au doucereux Céladon, le héros de l'*Astrée*.

— *Parfait amour*. Se dit familièrement et ironiquement de l'amour réduit au sentiment pur. ‖ *Filer le parfait amour*, S'en tenir à l'amour chaste.

— *Amour pur*, Amour qui s'interdit les jouissances, et jusqu'aux désirs sensuels. ‖ *Amour platonique, amour céladonique, parfait amour, amour pur*, sont des expressions à peu près synonymes.

— *Amour libre*. Se dit, par opposition au *mariage*, de l'amour dégagé de tout lien civil et religieux, et n'ayant d'autre loi que le sentiment et les sens : *De nos jours, beaucoup protestent contre le mariage, auquel ils substituent l'*AMOUR LIBRE. (Proudh.)

— *Pur amour*. Se dit ordinairement de l'amour divin, lorsqu'il se dégage de toute préoccupation intéressée, c'est-à-dire de toute espérance du salut, de toute crainte de la damnation.

— *Amour mystique*, Amour ressenti pour des êtres invisibles, et qui a la vivacité et l'ardeur de l'amour terrestre : *L'*AMOUR MYSTIQUE *dévorait sainte Thérèse*.

— *Amour unisexuel*, Amour que deux personnes de même sexe ont l'une pour l'autre. V. PÉDÉRASTIE et TRIBADIE.

— *Amour physique, sensuel, charnel*. Se dit de l'amour qui recherche uniquement les jouissances corporelles, par opposition à l'*amour platonique*, à l'*amour pur*.

— *Amour de soi*, Principe commun de toutes les passions, de tous les mouvements qui tendent au bonheur individuel : *L'*AMOUR DE SOI *bien entendu ne se sépare jamais de l'humanité*. (Volt.) *Dieu n'a pas seulement mis dans l'homme l'*AMOUR DE SOI, *mais aussi l'amour des autres*. (Joubert.) *L'envie est la dépravation de l'*AMOUR DE SOI-MÊME. (Boitard.) *L'*AMOUR DE SOI *est le motif de tous nos amours, et l'amour de Dieu en est le but*. (J. Simon.)

> Du trop d'*amour de soi* découlent tous nos vices.
> ANDRIEUX.

— *Faire l'amour*, Avoir un commerce amoureux, se livrer à la galanterie : *Il passe sa vie à* FAIRE L'AMOUR. *Il* FAIT L'AMOUR *à toutes les femmes*. (Acad.) *Est-ce que vous croyez qu'on puisse* FAIRE L'AMOUR *sans proférer une parole?* (Volt.) *Madame la marquise, boire sans soif et* FAIRE L'AMOUR *en tout temps, c'est ce qui distingue l'homme des autres bêtes*. (Beaumarch.)

> Ah! lâche, *fais l'amour* et renonce à l'empire.
> RACINE.

— *Beau comme l'amour*, et elliptiquem., *c'est un amour*. Se dit d'une personne d'une grande beauté, d'une beauté accomplie : *Il avait deux fils* BEAUX COMME L'AMOUR. *Quant à sa femme, quant à sa petite fille*, C'EST UN AMOUR. ‖ Dans le même sens : *Un* AMOUR D'HOMME. *Un* AMOUR DE FEMME. *Un* AMOUR D'ENFANT. *Tu es un* AMOUR DE FEMME, *ma Renée*. (Balz.) *C'est ça un* AMOUR D'HOMME! (Balz.) *C'était un* AMOUR DE FEMME. (Balz.) *Enfin, il est à tout propos qualifié d'un* AMOUR D'HOMME. (Balz.) ‖ On l'applique même aux choses : *Cette montre est un* AMOUR. *Est-ce là un* AMOUR DE PRESSE! *dit l'imprimeur*. (Balz.)

— *Pour l'amour de Dieu*, Dans la seule vue de plaire à Dieu : *Faire quelque chose* POUR L'AMOUR DE DIEU. (Acad.) ‖ Les mendiants se servent fréquemment de cette locution pour solliciter la charité publique. Un moine espagnol entre un jour chez un figaro de village, et le prie humblement de lui faire la barbe *por l'amor de Dios* (pour l'amour de Dieu). Le frater, peu soucieux de telles pratiques, mais n'osant éconduire le religieux, le savonne à l'eau froide, prend le plus mauvais de ses rasoirs et lui écorche impitoyablement la figure. Pendant l'opération, on entend dans une chambre voisine un chat pousser d'affreux miaulements, et comme le perruquier demandait quelle pouvait en être la cause : « Ah! dit le patient avec un gros soupir, c'est sans doute un pauvre chat à qui l'on fait la barbe *pour l'amour de Dieu*. » ‖ *Faire une chose pour l'amour de Dieu*, La faire sans aucun intérêt. ‖ Ironiq. *Comme pour l'amour de Dieu*, A contre-cœur. Se dit d'une chose faite ou donnée de mauvaise grâce, avec lésinerie : *Vous avez l'air de travailler* COMME POUR L'AMOUR DE DIEU. *On lui en a donné* COMME POUR L'AMOUR DE DIEU. ‖ Employé interjectiv., *Pour l'amour de Dieu* signifie, De grâce, je vous en prie : POUR L'AMOUR DE DIEU! *ne me parlez plus de cet homme, de cette affaire*. ‖ *Pour l'amour de quelqu'un*, En considération, par l'affection qu'on a pour quelqu'un : *Faites cela* POUR L'AMOUR DE MOI. *Je voudrais*, POUR L'AMOUR DE VOUS, *que cela me fût possible*. (Acad.) *Je m'en réjouis* POUR L'AMOUR DE L'UN ET DE L'AUTRE. (Mol.) *Je me purgerai* POUR L'AMOUR DE VOUS. (Mme de Sév.)

— *Avec amour*. Se dit d'un ouvrage que l'artiste a pris plaisir à exécuter, à finir avec un soin extrême : *Statue faite* AVEC AMOUR. *Cet artiste travaille* AVEC AMOUR, *peint* AVEC AMOUR. ‖ Avec goût, avec grâce : *Une robe de mérinos raisin de Corinthe, à dos plat et à manches justes, faite* AVEC AMOUR *par Rigolette*. (E. Sue.) ‖ Avec satisfaction, avec plaisir : *Il crut faire un brillant mariage, en estimant que son beau-père ne tarderait pas à lui laisser la terre qu'il arrondissait* AVEC AMOUR. (Balz.)

— *M'amour, mon amour, mon cher amour*, etc., Termes d'affection intime dont on se sert en parlant à un homme ou à une femme : *C'est assez*, M'AMOUR, *laissons cela*. (Mol.) *Oui, tu as raison*, MON AMOUR, *dit-elle à son mari*. (Balz.) *Eh bien, je t'ai trompée*, MON CHER AMOUR, *et tu vas nous juger*. (Balz.)

— Prov. *C'est un vrai remède d'amour*. Se dit d'une femme très-laide. ‖ *Froides mains, chaudes amours*, La froideur des mains annonce d'ordinaire un tempérament ardent. ‖ *L'amour apprend aux ânes à danser*, L'amour donne de la grâce aux gens les plus grossiers. ‖ *Les lunettes et les cheveux gris sont des remèdes d'amour*, Lorsque les infirmités de l'âge sont venues, on ne doit plus prétendre inspirer de l'amour. ‖ *A battre faut l'amour*, Les mauvais traitements chassent l'amour. ‖ *Que la nuit me prenne là où sont mes amours*, On s'attarde volontiers dans un endroit où l'on se plaît, auprès de celle que l'on aime ; expression poétique d'un vœu tendre et délicat, qui rappelle celui de Léandre. ‖ *L'amour et la pauvreté font ensemble mauvais ménage*, Le ménage le plus uni cesse de l'être quand il est pauvre ; la pauvreté tue l'amour. Les Anglais disent plus originalement : *Lorsque la Pauvreté entre par la porte, l'Amour s'envole par la fenêtre*. ‖ *On revient toujours à ses premières amours*, On pense longtemps encore à l'objet que l'on a aimé pour la première fois. Lebrun a rendu poétiquement cette pensée dans le quatrain suivant :

> Ce premier sentiment de l'âme
> Laisse un long souvenir que rien ne peut user,
> Et c'est dans la première flamme
> Qu'est tout le nectar du baiser.

‖ *Il n'y a point de laides amours*, Un cœur épris embellit dans son imagination l'objet de sa passion, et lui donne un éclat que la nature lui a refusé. Ce proverbe a trouvé sous la plume magistrale de Molière un admirable développement :

> ... L'on voit les amants vanter toujours leur choix ;
> Jamais leur passion n'y voit rien de blâmable,
> Et dans l'objet aimé tout leur paraît aimable.
> Ils comptent les défauts pour des perfections,
> Et savent y donner de favorables noms :
> La pâle est au jasmin en blancheur comparable ;
> La noire à faire peur, une brune adorable ;
> La maigre a de la taille et de la liberté ;
> La grosse est, dans son port, pleine de majesté ;
> La malpropre sur soi, de peu d'attraits chargée,
> Est mise sous le nom de beauté négligée ;
> La géante paraît une déesse aux yeux ;
> La naine, un abrégé des merveilles des cieux ;
> L'orgueilleuse a le cœur digne d'une couronne ;
> La fourbe a de l'esprit ; la sotte est toute bonne ;
> La trop grande parleuse est d'agréable humeur,
> Et la muette garde une honnête pudeur.
> C'est ainsi qu'un amant, dont l'amour est extrême,
> Aime jusqu'aux défauts des personnes qu'il aime.

— Faucon. *Voler d'amour*. Se dit en parlant des oiseaux qu'on laisse voler en liberté, afin qu'ils soutiennent les chiens.

— Hist. ecclés. *Frères de l'amour*. Nom adopté par les membres d'une secte fanatique qui parut en Hollande, vers la fin du XVIe siècle.

— *Jeu de l'amour*, Sorte de jeu qui ressemble au jeu de l'oie, et qui se joue avec deux tableaux et deux dés.

— Peint. Certain duvet qui rend la toile plus propre à recevoir la colle.

— Constr. Onctuosité du plâtre, qui se fait sentir à la main quand on le manie. Les ouvriers disent que le plâtre a ou n'a pas d'*amour*, selon que, par suite du degré de cuisson, il donne un bon ou un mauvais résultat.

— Métall. Syn. d'*affinité*. Les étameurs de fer-blanc disent qu'*il n'y a plus d'amour*, lorsque le bain d'étain perd son affinité pour le fer après une succession de *trempes ;* pour *rendre l'amour*, on ajoute une nouvelle dose de cuivre.

— Bot. *Amour en cage*. Nom vulgaire de l'alkékenge avec son fruit.

— **Cours d'amour**, Tribunaux composés de dames illustres par leur naissance et leur savoir, et dont la juridiction s'étendait sur toutes les questions de galanterie et les contestations d'amour. Les *cours d'amour* ont existé en France du XIIe au XIVe siècle. Elles rendaient des arrêts, soit sur des questions générales ; par exemple : L'amour peut-il exister entre gens mariés? soit sur des cas particuliers que les amants leur soumettaient. « Autant que je puis me figurer la partie morale de cette jurisprudence, dit Henri Beyle, cela devait ressembler à ce qu'aurait été la cour des maréchaux de France, établie pour le point d'honneur par Louis XIV, si toutefois l'opinion eût soutenu cette institution. » Dans un ouvrage intitulé : *De Arte amatoria et Reprobatione amoris*, André, chapelain de la cour de France, qui vivait vers 1170, cite les *cours d'amour* des dames de Gascogne, d'Ermengarde, vicomtesse de Narbonne (1144-1194), de la reine Eléonore, de la comtesse de Flandre, de la comtesse de Champagne (1174). Jean de Nostradamus parle de celles qui siégeaient à Signe, à Pierrefeu, à Romanin, à Avignon. « Les tensons, dit-il dans sa *Vie des poëtes provençaux*, étoient disputes d'amour qui se faisoient entre les chevaliers et dames, entre poëtes parlant ensemble de quelque belle et subtile question d'amour ; et où ils ne s'en pouvoient accorder, ils les envoyoient, pour en avoir la définition, aux dames illustres présidentes qui tenoient *cour d'amour* ouverte et plainière à Signe et Pierrefeu, ou à Romanin, ou à autres, et là-dessus en faisoient arrests qu'on nommoit *lous arrests d'amours*. »

Voici le dispositif d'un jugement rendu par une cour d'amour :

Question : « Le véritable amour peut-il exister entre personnes mariées? »

Jugement de la comtesse de Champagne : « Nous disons et assurons, par la teneur des présentes, que l'amour ne peut étendre ses droits sur deux personnes mariées. En effet, les amans s'accordent tout mutuellement et gratuitement sans estre contraints par aucun motif de nécessité, tandis que les époux sont tenus, par devoir, de subir réciproquement leurs volontés, et de ne se refuser rien les uns aux autres... Que ce jugement, que nous avons rendu avec une extrême prudence et d'après l'avis d'un grand nombre d'autres dames, soit pour vous d'une vérité constante et irréfragable. Ainsi jugé l'an 1174, le troisième jour des calendes de mai, indiction VIIe. »

Presque tous les arrêts des *cours d'amour* ont des considérants fondés sur les règles d'un Code d'amour qu'André le Chapelain nous a conservé. Ce Code d'amour est du XIIe siècle et composé de trente et un articles, dont voici les principaux :

L'allégation du mariage n'est pas excuse légitime contre le mariage ;

Qui ne sait celer ne sait aimer ;

Personne ne peut se donner à deux amours ;

L'amour peut toujours croître ou diminuer ;

N'a pas de saveur ce que l'amant prend de force à l'autre amant ;

On prescrit à l'un des amants pour la mort de l'autre une viduité de deux années ;

Personne ne peut aimer, s'il n'est engagé par l'espoir d'être aimé ;

Il ne convient pas d'aimer celle qu'on aurait honte de désirer en mariage ;

L'amour véritable n'a désir de caresse que venant de celle qu'il aime ;

Amour divulgué est rarement de durée ;

Le succès trop facile ôte bientôt son charme à l'amour : les obstacles lui donnent du prix ;

Toute personne qui aime pâlit à l'aspect de ce qu'elle aime ;

L'amour qui s'éteint tombe rapidement, et rarement se ranime ;

Du soupçon et de la jalousie qui en dérive croît l'affection d'amour ;

L'habitude trop excessive des plaisirs empêche la naissance de l'amour ;

Rien n'empêche qu'une femme ne soit aimée par deux hommes et un homme par deux femmes.

Quelle était la peine encourue lorsqu'on n'obéissait pas aux arrêts des *cours d'amour?* Jusqu'à quel point l'opinion sanctionnait-elle les arrêts des *cours d'amour?* Y avait-il autant de honte à s'y soustraire qu'aujourd'hui à une affaire commandée par l'honneur? On ne trouve rien dans André ni dans Nostradamus qui permette de résoudre ces questions.

Le roi René d'Anjou s'efforça vainement de soutenir les *cours d'amour*. « La dernière imitation qu'on en fit, dit M. Bachelet, eut lieu à Rueil, où Richelieu réunit une assemblée pour juger une question de galanterie soulevée à l'hôtel de Rambouillet. »

— AMOUR DU PROCHAIN. Ordre de chevalerie créé en 1708, par Elisabeth-Christine, impératrice d'Allemagne, qui en distribua les insignes aux principaux personnages de sa suite. Il ne survécut pas à sa fondatrice.

— **Gramm**. Le mot *amour* offre un des exemples les plus bizarres de nos singularités grammaticales. Comme il est un de ceux qu'emploient le plus souvent les poëtes, et que les poëtes se sont toujours permis des licences pour échapper aux difficultés qu'entraînent la rime et la mesure, il fut longtemps permis en poésie de faire *amour* du masculin ou du féminin, selon les nécessités du vers, et cela au singulier aussi bien qu'au pluriel. Voici d'abord des exemples pour le singulier :

> Ton *insolent amour*, qui croit m'épouvanter.
> RACINE.

> Ciel! aurais-tu permis que *mon* funeste *amour*
> Exposât mon amant tant de fois en un jour!
> RACINE.

> J'aime encor ma défaite,
> Qui fait le beau succès d'*une amour* si parfaite.
> CORNEILLE.

> Je plains mille vertus, *une amour* mutuelle.
> RACINE.

> Et qui sait si déjà quelque bouche infidèle
> Ne l'a point averti de votre *amour nouvelle*.
> RACINE.

Voici maintenant d'autres exemples pour le pluriel :

> Oubliez avec moi de *malheureux amours*.
> CRÉBILLON.

> Il fallut oublier dans ses embrassements
> Et mes *premiers amours* et mes premiers serments.
> VOLTAIRE.

> Et leurs grossiers repas et leurs *grossiers amours*.
> DELILLE.

> Vient un danseur, *nouveaux amours*.
> BÉRANGER.

> Mais, hélas! il n'est point d'*éternelles amours*.
> BOILEAU.

> Les solides vertus font les *seules amours*.
> VOLTAIRE.

> Le printemps lui rendra sa pompe et ses atours,
> Et ne me rendra pas mes *premières amours*.
> LA HARPE.

> Que de charmes n'ont point leurs *amours éternelles!*
> DELILLE.

Mais les grammairiens, sans prétendre ôter aux poëtes leurs licences, prirent celle de vouloir au moins réglementer la prose, et, sans même expliquer les motifs d'une décision qui fit longtemps autorité, ils déclarèrent qu'en prose *amour* devait toujours être masculin au singulier et féminin au pluriel, sauf toutefois le cas où les *amours* sont de petits dieux ou de beaux enfants, soit en réalité, soit en peinture. Cependant on lit dans l'abbé Barthélemy : *Je voudrais vous embrasser de* TOUS *les amours honnêtes*, et Mme de Staël a écrit : *Je détestais cet art de rabattre tous les élans et de désenchanter* TOUS *les amours*. Aujourd'hui, il y a une tendance manifeste à faire le mot *amour* du masculin partout. Cependant il faut reconnaître que l'oreille serait choquée d'entendre prononcer *de fous amours*, tandis que *de folles amours* n'a rien qui la blesse. Le grammairien éclairé doit donc reconnaître encore qu'au pluriel *amours* peut être du féminin quand il désigne des passions légères, illégitimes, c'est-à-dire quand il se rapproche pour le sens du mot *amourettes*. Mais le masculin est seul admissible quand on parle de sentiments nobles, sérieux, durables, comme dans les phrases citées de Barthélemy et de Mme de Staël. Quant aux poëtes, ils n'ont pas entièrement perdu le droit de changer le genre du mot, selon les exigences de la rime ou de la mesure ; cependant ils ne se permettent guère aujourd'hui cette licence qu'au pluriel, et l'*amour maternelle* nous choquerait presque autant chez un poëte moderne que chez un prosateur.

— **Encycl**. Philos. I. — DÉFINITION DE L'AMOUR ; DES DIVERSES ESPÈCES D'AMOUR. Aucun mot ne montre mieux que le mot *amour* le peu de précision de la langue des sentiments. Tantôt il se généralise, et devient synonyme de *penchant*, de *goût ;* tantôt il sert à désigner d'une façon spéciale l'affection, l'attachement d'une personne pour d'autres personnes ; tantôt il se restreint au point de n'exprimer que l'attrait des sexes, soit moral, soit uniquement sensuel. Quelques philosophes croient pouvoir embrasser les diverses espèces d'*amours* dans une définition générale : « L'*amour*, disent-ils, est un mouvement de l'âme qui se porte avec bonheur vers un objet qui l'attire. » L'inconvénient de cette définition, née du langage ordinaire, auquel elle semble vouloir donner une valeur scientifique, est de ramener arbitrairement à l'unité, de faire rentrer les uns dans les autres des phénomènes aussi différents que les *amours de choses* et les *amours de personnes*. Nous devons dire qu'avant Descartes, la distinction de ces deux espèces d'*amours* était en quelque sorte classique : on appelait *amour de bienveillance* celui qui excite à vouloir du bien à ce qu'on aime ; *amour de concupiscence*, celui qui fait désirer la chose qu'on aime.

Descartes compte six passions primitives : l'admiration, l'*amour*, la haine, le désir, la joie et la tristesse. Il définit l'*amour* « une émotion de l'âme, causée par le mouvement des esprits animaux, qui l'invite à se joindre de volonté aux objets qui paraissent lui être convenables. » Cette expression *se joindre de volonté*, il l'explique en disant qu'il « n'entend pas ici parler du désir, qui est une passion à part et se rapporte à l'avenir, mais du consentement par lequel on se considère dès à présent comme joint à ce qu'on aime, en sorte qu'on imagine un tout duquel on pense être seulement une partie, et que la chose aimée en est une autre. » Quant à la division de l'*amour* en *amour* de bienveillance et en *amour* de concupiscence, bien qu'elle soit consacrée par l'usage, il croit devoir la rejeter, parce qu'elle lui paraît regarder seulement les effets et les objets de l'*amour*, et non point son essence. « Les passions, dit-il, qu'un ambitieux a pour la gloire, un avaricieux pour l'argent, un ivrogne pour le vin, un brutal pour une femme qu'il veut violer, un homme d'honneur pour son ami ou pour sa maîtresse, et un bon père pour ses enfants, sont certainement bien différentes entre elles ; toutefois, en ce qu'elles participent de l'*amour*, elles sont semblables. Mais les quatre premiers n'ont de l'amour que pour la possession des objets auxquels se rapporte leur passion, et n'en ont point pour les objets mêmes. Au lieu que l'amour qu'un bon père a pour ses enfants est si pur qu'il ne désire rien avoir d'eux, et ne veut point les posséder autrement qu'il fait, ni être joint à eux plus étroitement qu'il est déjà ; mais, les considérant comme d'autres soi-même, il recherche leur bien comme le sien propre, ou même avec plus de soin, pour

ce que se représentant que lui et eux font un tout dont il n'est pas la meilleure partie, il préfère souvent leurs intérêts aux siens, et ne craint pas de se perdre pour les sauver. L'affection que les gens d'honneur ont pour leurs amis est de cette nature, bien qu'elle soit rarement si parfaite; et celle qu'ils ont pour leur maîtresse en participe beaucoup, mais elle participe aussi un peu de l'autre. »

A la distinction de l'*amour* de bienveillance et de l'*amour* de concupiscence, Descartes propose de substituer une division de l'amour, ingénieuse, originale et vraiment digne d'un mathématicien. « On peut, dit-il, ce me semble, avec meilleure raison, distinguer l'*amour* par l'estime qu'on fait de ce qu'on aime, à comparaison de soi-même; car lorsqu'on estime l'objet de son amour moins que soi, on n'a pour lui qu'une simple *affection;* lorsqu'on l'estime à l'égal de soi, cela se nomme *amitié;* et lorsqu'on l'estime davantage, la passion qu'on a peut être nommée *dévotion*. Ainsi on peut avoir de l'affection pour une fleur, pour un oiseau; mais, à moins d'avoir l'esprit fort déréglé, on ne peut avoir de l'amitié que pour des hommes. Et ils sont tellement l'objet de cette passion qu'il n'y a point d'homme si imparfait qu'on ne puisse avoir pour lui une amitié très-parfaite, lorsqu'on en est aimé et qu'on a l'âme véritablement noble et généreuse. Pour ce qui est de la dévotion, son principal objet est sans doute la souveraine Divinité, à laquelle on ne saurait manquer d'être dévot lorsqu'on la connaît comme il faut; mais on peut aussi avoir de la dévotion pour son prince, pour son pays, pour sa ville, et même pour un homme particulier lorsqu'on l'estime beaucoup plus que soi. Or, la différence qui est entre ces trois sortes d'*amours* paraît principalement par leurs effets, car, d'autant qu'en toutes on se considère comme joint et uni à la chose aimée, on est toujours prêt d'abandonner la moindre partie du tout qu'on compose avec elle pour conserver l'autre. Ce qui fait qu'en la simple affection l'on se préfère toujours à ce qu'on aime, et qu'au contraire en la dévotion l'on préfère tellement la chose aimée à soi-même, qu'on ne craint pas de mourir pour la conserver. De quoi on a vu souvent des exemples en ceux qui se sont exposés à une mort certaine pour la défense de leur prince et de leur ville, et même aussi quelquefois pour des personnes particulières auxquelles ils s'étaient dévoués. »

Malgré l'autorité de Descartes, nous voyons une différence essentielle entre deux catégories de mobiles dont les uns ne nous poussent à employer notre force que pour notre propre intérêt, tandis que les autres dirigent cette même force vers la bienfaisance et le sacrifice. L'*amour* de bienveillance et l'*amour* de concupiscence n'ont en réalité rien de commun que le nom d'*amour* et le caractère général de passion attractive. V. PASSION.

Leibnitz donne de l'*amour* cette belle définition, qui s'applique uniquement à l'*amour* de bienveillance : « Aimer, c'est être porté à prendre du plaisir dans le bien ou bonheur de l'être aimé. » Il rejetterait volontiers, comme impropre, le mot *amour* appliqué aux choses : « On n'aime point, dit-il, à proprement parler, ce qui est incapable de plaisir et de peine. »

Dugald Stewart divise les passions en *appétits* (faim, soif, etc.), *désirs* (désir de puissance, désir de supériorité, etc.), et *affections* (amitié, patriotisme, etc.). Il comprend sous le nom d'affections tous les mobiles qui ont pour fin et pour effet direct de causer du plaisir ou de la peine à nos semblables. Les *amours* de personnes et les *amours* de choses, rangés, les premiers parmi les affections, les seconds parmi les appétits et les désirs, conservent dans cette classification la distance naturelle qui les sépare.

Auguste Comte comprend sous le nom d'*altruisme* (V. ce mot) l'ensemble des penchants qui nous portent à *vivre pour autrui*, c'est-à-dire les *amours* de personnes, et sous le nom d'*égoïsme* les *amours* de choses. Il distingue avec soin dans certains sentiments complexes, tels que l'*amour* proprement dit, les deux éléments égoïste et sympathique qui s'y trouvent mêlés.

M. Jules Simon divise la sensibilité humaine en *amour de soi*, *amour de l'humanité*, *amour divin*. « Toutes nos passions, dit-il, comme toutes nos facultés intellectuelles, ont pour objet le moi, la créature ou le créateur. C'est qu'il est dans la nature d'un être imparfait : 1° de persévérer dans son être; 2° de soutenir des rapports avec le Dieu qui l'a créé, et avec le monde dont il fait partie..... Je suis fait pour tendre vers Dieu comme tous les êtres, pour me conserver moi-même comme tous les êtres, pour favoriser chez tous les autres êtres l'accomplissement en commun d'une destinée identique. De là dans mon intelligence trois facultés, l'une qui se dirige vers Dieu, l'autre vers le moi, et la troisième vers le monde : la raison, la conscience et la perception. De là dans ma sensibilité ou dans mon cœur trois amours : l'*amour* de Dieu, l'*amour* de soi, l'*amour* des hommes. »

Il est facile de voir que l'*amour* des hommes et l'*amour* de Dieu, absolument semblables quant à la nature du sentiment, ont, quant à son objet, ce caractère évidemment commun de s'adresser à *un autre* qu'au moi; aussi croyons-nous qu'une classification rationnelle doit rejeter la division ternaire de M. Jules Simon aussi bien que celle de Descartes, et s'en tenir au dualisme : *amour de soi*, *amour d'autrui* (égoïsme et altruisme d'Auguste Comte), lequel reproduit l'ancienne division : *amour* de concupiscence, *amour* de bienveillance. Tous les *amours* de choses sont en réalité des applications, des déterminations particulières de l'*amour* de soi : aimer, en ce sens, c'est voir dans l'objet aimé un simple moyen de plaisir, de bonheur personnel. Tous les *amours* de personnes sont des applications, des déterminations particulières de l'*amour* d'autrui : aimer, en ce sens, c'est faire son plaisir, son bonheur, du plaisir, du bonheur de l'objet aimé. Remarquons que si un tel amour peut se déclarer en nous pour des êtres qui ne sont pas de notre espèce, c'est parce que ces êtres reproduisent plus ou moins quelques-unes des qualités de la nature humaine. Nous pouvons aimer les animaux parce qu'ils sentent comme nous, qu'ils sont comme nous capables de jouir, de souffrir et d'aimer; nous les aimons d'autant plus facilement qu'ils marquent plus de sensibilité et d'intelligence. A mesure que nous descendons, dans l'échelle des êtres, à des espèces qui s'éloignent davantage de la nôtre, notre affection trouve moins de prise, et bientôt finit par n'en plus avoir. Mais alors notre faculté de personnifier vient au secours de notre faculté d'aimer et semble l'étendre indéfiniment; l'imagination permet au cœur de se répandre sur toute la nature et même de s'élever au-dessus de la nature : c'est ainsi que nous aimons non-seulement des animaux, mais des fleurs; non-seulement des fleurs, mais des êtres fictifs que nous créons à notre image, des abstractions auxquelles nous prêtons notre vie et notre personnalité.

II. — AMOUR DE SOI. L'*amour de soi* est le sentiment qui nous attache à la conservation et au développement de notre propre individualité. « Nous n'avons pas besoin, dit M. Jules Simon, qu'on nous apprenne à nous aimer; c'est un sentiment que nous apportons en naissant. Le premier jour où notre âme sent et pense, c'est-à-dire le jour où elle commence à exister et à vivre, elle se connaît et elle s'aime. Le moi s'introduit à cette heure-là, pour n'en plus sortir, dans la conscience et dans le cœur de l'homme. On a beau dire que le moi est haïssable; il ne paraît si haïssable aux autres que parce qu'il les gêne dans leur amour-propre; et si nous nous aimions moins, nous verrions avec moins de répugnance ceux qui s'aiment avec excès. »

L'analyse de la sensibilité nous montre dans l'*amour* de soi le principe de deux mouvements opposés et corrélatifs, qui se produisent dans l'âme à la suite de la sensation : l'un qui naît de la sensation agréable et tend à la possession de sa cause, l'autre qui naît de la sensation désagréable et tend à l'éloignement de sa cause; le premier attractif, le second répulsif. Celui qui naît à la suite de la sensation agréable commence par la *joie*, se transforme en *amour*, et finit par aspirer dans le *désir* à la possession de la cause quelconque de la sensation; celui qui succède à la sensation pénible débute par la *tristesse*, devient *haine*, et aboutit à l'*aversion* de la cause quelconque de cette sensation. Ainsi le plaisir et la douleur, qui naissent des sensations, engendrent l'amour et la haine; l'amour et la haine, à leur tour, produisent le désir et l'aversion. Le sentiment du plaisir me porte naturellement à aimer la cause qui l'a produit, et du moment que je l'aime, il est naturel que je désire la posséder ou me rapprocher d'elle. De même le sentiment de la douleur m'inspire de la haine pour la cause qui l'a produite, et me porte aisément à la repousser loin de moi. Plaisir, *amour*, désir; douleur, haine, aversion, telle est la génération des phénomènes de la sensibilité. « En dernière analyse, dit très-bien Jouffroy, la sensation agréable et la sensation désagréable, le plaisir et la douleur, sont la fin véritable des deux passions attractive et répulsive qui se développent dans la sensibilité : or, la sensation agréable, le plaisir, c'est le *bien sensible;* la sensation désagréable, la douleur, c'est le *mal sensible;* la passion désire l'un et repousse l'autre : la fin de la passion est donc la jouissance du bien sensible, et l'éloignement du mal sensible. Mais en repoussant le mal sensible, la sensibilité témoigne le même esprit qu'en aspirant au bien sensible; le premier étant le contraire du second, repousser l'un c'est encore aspirer à l'autre; la passion répulsive a donc la même fin et le même principe que la passion attractive; tous les mouvements élémentaires qui les composent ne sont donc non plus que les manifestations variées de la tendance d'un même principe à une même fin; il y a donc unité de principe et de fin dans tout le développement sensible. Cette fin unique, c'est le *bien sensible;* ce principe unique qui manifeste par tant de mouvements divers sa tendance uniforme à cette fin, c'est l'*amour de soi*. L'*amour de soi* ne doit être confondu avec aucun des mouvements simples qui constituent les passions, ni avec les passions elles-mêmes, ni avec la passion considérée dans son unité. Il est le pourquoi de tous ces mouvements; il y a entre eux et lui toute la différence qui existe entre la manifestation et la chose manifestée..... L'*amour de soi* est la loi suprême de la sensibilité, dont la nature est d'aspirer à son propre bien. »

L'*amour de soi* se trouve au fond de tous les sentiments, même de ceux qui paraissent les plus désintéressés; tous, en réalité, portent sur cette base; on peut dire que c'est la tige commune sur laquelle fleurissent les *amours* de personnes comme les *amours* de choses. Considéré à ce point de vue général, l'*amour de soi* ne saurait être opposé à l'*amour d'autrui;* on ne peut même comprendre le second sans le premier, car le pouvoir d'aimer implique nécessairement le pouvoir de jouir de son *amour*. « La raison humaine, dit Malebranche, ne comprend pas facilement que l'on puisse aimer autrement que par rapport à soi, et avoir d'autre dernière fin que sa propre satisfaction. »

« L'*amour* de bienveillance, dit Leibnitz, nous fait avoir en vue le plaisir d'autrui, mais comme faisant ou plutôt constituant le nôtre; car s'il ne rejaillissait pas sur nous en quelque façon, nous ne pourrions pas nous y intéresser, puisqu'il est impossible qu'on soit absolument détaché de son bien propre. »

L'*amour de soi* joue dans l'ordre passionnel et affectif le même rôle que la conscience dans l'ordre intellectuel. De même que la conscience accompagne l'exercice de toutes les autres facultés intellectuelles, l'*amour de soi* suit dans leurs mouvements, sans s'oublier jamais, tous les autres *amours*. Comme je ne puis rien affirmer sans m'affirmer moi-même, je ne puis aimer, quoi que je fasse, en me désintéressant du plaisir, du bonheur que j'éprouve en aimant. Supprimer l'*amour de soi* dans le cœur, la conscience dans l'esprit, ce serait faire le vide dans l'un et dans l'autre, c'est-à-dire éteindre du même coup toute espèce de sentiment, toute espèce de pensée. « Il y a, dit M. Jules Simon, une équivoque qui empêche un observateur superficiel de voir cette persistance du moi dans l'*amour*. Si je disais, par exemple, que j'aime mon ami à cause de moi, ne paraîtrais-je pas méconnaître le caractère et l'essence même de l'amitié? L'amitié ne serait-elle pas une hypocrisie? Donner pour recevoir, ce n'est pas donner, c'est faire un commerce. Le véritable ami aime donc sans songer à l'utilité de l'amitié. Voilà donc une passion entièrement désintéressée. Oui, elle l'est autant qu'une passion peut l'être. Mais il y a un plaisir que je ne puis sacrifier à mon ami, c'est le plaisir de l'aimer, ou, si l'on veut, le plaisir de me sacrifier. Mon bonheur est de n'avoir d'autre bonheur que le sien; mais c'est mon bonheur. »

Considéré comme exprimant l'ensemble des penchants personnels, l'*amour de soi* comprend, dans la classification positiviste, l'*intérêt* et l'*ambition*. A l'intérêt se rapportent : 1° les instincts de la conservation de l'individu et de l'espèce (*instinct nutritif*, *instinct sexuel*, *instinct maternel*); 2° les instincts du perfectionnement par destruction et par construction (*instinct militaire*, *instinct industriel*). L'ambition se divise en ambition *temporelle* ou orgueil, besoin de domination, et ambition *spirituelle* ou vanité, besoin d'approbation. V. POSITIVISME.

M. Jules Simon divise l'*amour de soi* en *amour* de la vie, *amour* de la vie heureuse ou du bien-être, et *amour* de la vie active ou de l'expansion naturelle de nos facultés. L'*amour* de la vie et le besoin de voir pour voir, de connaître pour connaître, d'agir pour agir, lui paraissent distincts de l'*amour* des jouissances de la vie. Ce dernier comprend les *appétits* qui existent dans l'état de nature et dans l'état social, et les *désirs*, qui n'apparaissent que dans l'état social. Les appétits nous ont été donnés pour assurer la conservation des individus et la reproduction de l'espèce; ils sont au nombre de trois : la faim, la soif, et l'appétit du sexe. Les désirs peuvent se réduire sous trois chefs : l'amour de la propriété, le désir de l'estime et le désir du pouvoir.

III. — DE L'AMOUR PROPREMENT DIT. L'*amour* proprement dit est le sentiment qui donne naissance à la famille. « Ce sentiment, dit M. Paul Janet, a deux caractères remarquables : une étendue extraordinaire, et une puissance singulière de transformation. Il prend l'homme tout entier par les sens et par l'âme, il touche, il ébranle toutes les facultés, les plus vives et les plus sérieuses, les plus délicates et les plus profondes : l'imagination, l'esprit, le cœur, la raison même..... C'est de tous nos sentiments celui qui paraît avoir le plus de regards vers les côtés mystérieux et indéfinis de notre destinée et de notre être. Voilà pourquoi il s'associe si bien à la poésie, à la poésie qui n'est pas seulement l'amusement de l'imagination et l'ornement de l'esprit, mais qui, dans les âmes élevées, est une partie de la vie même..... Il s'accommode, du reste, merveilleusement à toutes les situations de la vie et à tous les caractères humains. Naïf et paisible dans les cœurs simples, il peut être passionné sans désordre dans les âmes vives, héroïque ou contemplatif, quelquefois même presque religieux; il peut naître en un instant ou résulter d'une longue familiarité; il peut avoir les apparences de la simple amitié; il peut ne pas attendre le devoir et n'en avoir pas besoin pour rester pur et fidèle; quelquefois il naît du devoir même, et nous voyons Corneille atteindre au sublime de la poésie et du pathétique en nous peignant dans Pauline la passion inspirée par le seul devoir. »

— ANALYSE DU SENTIMENT DE L'AMOUR. Cette puissance de transformation de l'*amour* s'explique par la complexité de ce sentiment : il faut l'analyser pour comprendre la diversité des aspects sous lesquels il se présente, des effets qu'il produit, des jugements qu'on en porte. Auguste Comte y voit un penchant égoïste, l'instinct sensuel, uni à un penchant altruiste, l'attachement. Selon M. Brisbarre (Dictionnaire Bachelet et Dezobry), l'*amour* suppose deux éléments et dans des proportions très-variables : 1° une affection personnelle; 2° l'attrait de la beauté physique ou morale. M. Proudhon réduit également à deux le nombre des éléments qui constituent l'*amour :* 1° l'attrait puissant qui, dans toutes les espèces où les sexes sont séparés, pousse le mâle et la femelle à s'unir et à transmettre leur vie; 2° l'exaltation idéaliste qui nous montre dans la possession de la beauté le plus grand, le seul bien de la vie.

Nous estimons, quant à nous, que l'analyse peut saisir dans l'*amour* trois éléments distincts : l'appétit sexuel, l'attrait de la beauté, l'affection personnelle. Comme l'*amour* incline presque toujours vers l'un de ces trois termes, on peut distinguer trois espèces principales d'*amours :* l'*amour physique*, l'*amour esthétique* et l'*amour spiritualiste*. Quand Marc-Aurèle définissait l'*amour* une petite convulsion, il ne considérait que l'*amour* physique. La théorie célèbre de Platon sur l'*amour* se rapporte uniquement, comme on le verra plus loin, à l'*amour* esthétique.

— APPÉTIT SEXUEL. L'appétit du sexe, comme la faim et la soif, consiste en une souffrance d'une nature particulière, accompagnée d'un désir. Il cesse momentanément après avoir été satisfait, et renaît au bout d'un intervalle plus ou moins long. On s'est demandé si, comme la faim, la soif, il répondait à un besoin réel de l'individu. A priori, l'existence d'un tel besoin ne se conçoit guère; on ne voit pas, en effet, que la reproduction de l'espèce ne puisse être assurée qu'en devenant, pour chaque individu, une condition de conservation, et l'on ne peut admettre que la nature ait fait une nécessité physiologique, semblable à celle de l'alimentation, d'un acte qui réclame le concours de deux personnes. Du reste, l'expérience montre qu'ici la souffrance joue un faible rôle, qu'elle est vague et peu facile à discerner, qu'elle est loin d'être en rapport avec le désir, et qu'elle n'en explique pas l'intensité, qu'elle ne s'accroît jamais, comme celle de la faim et de la soif, jusqu'à devenir intolérable et mortelle.

On peut ajouter que, si la nature a attaché à la satisfaction de l'appétit sexuel un plaisir beaucoup plus vif que celui qui accompagne la satisfaction de la faim et de la soif, c'est précisément parce que cet appétit, ne répondant pas à un besoin, reste soumis à notre libre arbitre.

— ATTRAIT DE LA BEAUTÉ. L'appétit du sexe, dans son développement, se trouve ordinairement lié à l'impression particulière que produit sur nous la beauté. « L'*amour*, chez les animaux, dit M. Proudhon, n'est mêlé d'aucun attrait supérieur à la sexualité même; il est purement physiologique, dégagé de tout sentiment moral ou intellectuel. Chez l'homme intelligent et libre, les choses ne se passent pas de même. L'homme tend à s'affranchir du fatalisme organique auquel sa dignité répugne; et cette tendance est proportionnelle au développement de sa raison. Cette répugnance de l'esprit pour la chair se manifeste d'une manière non équivoque d'abord dans la *pudeur*, c'est-à-dire dans la honte que la servitude de la chair fait éprouver à l'esprit; puis dans la chasteté ou l'abstention volontaire, à laquelle se mêle une volupté intime, résultat de la honte évitée et de la liberté satisfaite... Eloigné des fins de la génération par le progrès de la liberté et de la dignité humaines, l'homme est rappelé à l'amour par la beauté, c'est-à-dire l'idéal, dont la possession lui promet une félicité supérieure à celle de la chasteté même. Par l'idéal l'homme conserve sa dignité en *amour :* il triomphe du fatalisme des sens et de la bestialité de la chair. »

M. Proudhon fait jouer ici à l'idéal un rôle qui n'est pas absolument exact. Il est très-vrai que l'attrait de la beauté vient au secours de l'appétit sexuel et lui apporte une force nouvelle, mais c'est en le déterminant, en le spécialisant, en lui imposant une direction particulière, exclusive, des conditions de temps, de lieu et de circonstances. A ce point de vue, on peut dire qu'il agit dans le même sens que la pudeur, laquelle doit être considérée moins comme la manifestation d'un antagonisme entre l'esprit et la chair que comme l'instinct des conditions normales de l'*amour* dans l'espèce humaine. (V. PUDEUR.) M. Proudhon, préoccupé des dangers de ce qu'il appelle l'idéalisme, a méconnu l'affinité qui existe entre l'admiration inspirée par la beauté et le sentiment moral par excellence, le respect. Ecoutons Pascal : « Le premier effet de l'amour, c'est d'inspirer un grand respect; l'on a de la vénération pour ce que l'on aime; il est bien juste; on ne reconnaît rien au monde de grand comme cela. »

Selon Pascal, l'attrait de la beauté est le point de départ et l'unique principe de l'*amour*. Si l'homme aime la femme, c'est parce qu'elle est à ses yeux le type de la beauté. Quant à la part de l'appétit sexuel dans l'*amour*, l'auteur des *Pensées* semble l'ignorer ou se plaît à la laisser dans l'ombre. « Nous naissons, dit-il, avec un caractère d'*amour* dans nos cœurs, qui se développe à mesure que l'esprit se perfectionne et qui nous porte à aimer ce qui nous paraît beau, sans que l'on nous ait jamais dit ce que c'est... L'homme n'aime pas à demeurer

avec soi; cependant il aime; il faut donc qu'il cherche ailleurs de quoi aimer. Il ne le peut trouver que dans la beauté; mais comme il est lui-même la plus belle créature que Dieu ait jamais formée, il faut qu'il trouve dans soi-même le modèle de cette beauté qu'il cherche au dehors. Chacun peut en remarquer en soi-même les premiers rayons, et selon que l'on s'aperçoit que ce qui est au dehors y convient ou s'en éloigne, on se forme les idées de beau ou de laid sur toutes choses. Cependant, quoique l'homme cherche de quoi remplir le grand vide qu'il a fait en sortant de soi-même, néanmoins, il ne peut pas se satisfaire par toutes sortes d'objets. Il a le cœur trop vaste; il faut au moins que ce soit quelque chose qui lui ressemble et qui en approche le plus près. C'est pourquoi la beauté qui peut contenter l'homme consiste non-seulement dans la convenance, mais aussi dans la ressemblance, celle-ci étant restreinte et enfermée dans la différence de sexe... Quoique cette idée générale de la beauté soit gravée dans le fond de nos âmes avec des caractères ineffaçables, elle ne laisse pas que de recevoir de très-grandes différences dans l'application particulière, mais c'est seulement pour la manière d'envisager ce qui plaît. Car l'on ne souhaite pas nûment une beauté, mais l'on y désire mille circonstances qui dépendent de la disposition où l'on se trouve, et c'est dans ce sens que l'on peut dire que chacun a en soi l'original de sa beauté, dont il cherche la copie au dehors... La mode même et les pays règlent souvent ce que l'on appelle beauté. Cela n'empêche pas que chacun n'ait son idée de la beauté, sur laquelle il juge les autres et à laquelle il les rapporte. C'est sur ce principe qu'un amant trouve sa maîtresse supérieure et la propose comme exemple. La beauté est partagée en mille différentes manières. Le sujet le plus propre pour la soutenir, c'est une femme; quand elle a de l'esprit, elle l'anime et la relève merveilleusement. »

Avant Pascal, Platon avait fait de l'attrait du beau l'élément essentiel de l'*amour*. On peut dire que, dans la conception du philosophe grec, l'*amour* n'est envisagé que sous sa face esthétique. Mais remarquez cette différence, qui mesure la distance de deux époques, de deux mondes! Pour Pascal, la beauté est relative au sexe; c'est dans la femme qu'il nous montre le sujet par excellence de la beauté. Pour Platon, la beauté virile est le type du beau corporel; l'*amour* vraiment élevé et digne de l'attention du philosophe est celui qui se rapporte à l'homme; dans ses spéculations sur l'*amour* idéal, ne cherchez rien qui ait trait à la femme; la femme, dans l'antiquité, est jugée indigne d'un tel *amour* et incapable de l'inspirer. Tout s'explique, disons-le en passant, par l'immense changement que le christianisme est venu, dans l'intervalle, apporter à la condition de la femme, aux sentiments qu'elle inspire; la femme a grandi, elle est devenue belle, elle est devenue la beauté.

Il n'est pas sans intérêt d'exposer ici, en la résumant, la célèbre théorie de l'*amour* platonique, telle que nous l'offre le dialogue intitulé le *Banquet*.

L'*amour* n'est point un dieu, mais un de ces démons, êtres intermédiaires entre l'homme et le dieu, interprètes et entremetteurs de l'un et de l'autre, liens du tout, auteurs de l'harmonie des sphères, causes et soutiens de la divination, de la magie et du culte parmi les hommes. L'*amour* a nécessairement un objet, un objet qui lui manque et qu'il désire; cet objet, c'est la beauté. Dans un sens général, tout homme aime, parce que tout homme veut posséder le bien; mais comme on n'appelle poëte que celui qui fait des vers à l'exclusion de tout autre producteur, de même on n'appelle amant que l'amant de la beauté. Produire dans la beauté, soit par le corps, soit par l'âme, tel est le but de l'*amour*. Tout homme est doublement fécond et veut produire. Mais il ne peut produire dans la laideur, car la production est une œuvre divine, et la laideur ne peut s'accorder avec rien de ce qui est divin. La beauté est, pour la génération, semblable à Lucine. Aussi lorsque l'être fécondant s'approche du beau, plein d'*amour* et de joie, il se dilate, il engendre, il produit. Au contraire, s'il s'approche du laid, triste et refroidi, il se resserre, se détourne, se contracte et n'engendre pas. De là, chez l'être fécondant et plein de vigueur pour produire, cette ardente poursuite de la beauté qui doit le délivrer des douleurs de l'enfantement. La génération est l'objet de l'*amour*, parce que c'est elle qui donne à l'être animé la seule immortalité que comporte sa nature mortelle. Ainsi l'*amour* n'est autre chose que l'amour de l'immortalité. Si tous les êtres animés attachent tant de prix à leurs rejetons, c'est du désir de l'immortalité que leur viennent la sollicitude et l'*amour* qui les animent. Comme il y a dans l'espèce humaine deux fécondités, la fécondité corporelle et la fécondité spirituelle, il y a aussi, pour l'*amour*, deux directions différentes. Ceux qui sont féconds selon le corps s'adressent aux femmes afin d'assurer, par la procréation des enfants, l'immortalité de leur nom. Celui qui est fécond selon l'esprit, cherche la beauté dans laquelle il pourra engendrer la sagesse et les vertus, dont il porte dès l'enfance le germe dans son âme. Il s'attache aux beaux corps, et s'il rencontre dans un beau corps une âme belle et généreuse, il peut donner satisfaction à son ardeur de produire, il s'applique à instruire son bien-aimé, il abonde auprès de lui en discours sur la vertu, sur les devoirs et les occupations de l'homme de bien. Les liens qui attachent de tels amants l'un à l'autre sont bien plus intimes et bien plus forts que ceux de la famille, parce que leurs enfants sont bien plus beaux que ceux des femmes. Qui ne préférerait à toute autre postérité les productions qu'Homère, Hésiode et les autres poëtes ont laissées, et des enfants semblables à ceux d'un Lycurgue et d'un Solon, enfants immortels qui fondent des cités pour les hommes et des temples pour les dieux?

Ici se terminent les petits mystères de l'*amour*. Pour s'initier aux grands mystères, il faut suivre le progrès que peut faire en une âme l'amour de la beauté, depuis l'homme jusqu'à Dieu. On commence par aimer la beauté dans un corps, puis la beauté corporelle en général. Ensuite on aime la beauté dans l'âme, dans les actions et dans les lois; on aime enfin la beauté de l'intelligence dans les sciences. Alors, lancé sur l'océan du beau, on aperçoit la beauté éternelle, immatérielle, une, parfaite, absolue. Oh! sans doute, ce qui peut donner du prix à la vie, c'est le spectacle de l'éternelle beauté! Quel ne serait pas le bonheur du mortel qui contemplerait non plus la beauté revêtue de chairs et de couleurs humaines, et de tous ces vains agréments destinés à périr, mais sous sa forme unique et face à face la beauté divine dans son *amour*, il n'enfanterait plus alors des images de vertus, mais des vertus réelles et vraies, parce qu'il n'aimerait que le vrai. Or, c'est à celui qui enfante la véritable vertu et qui la nourrit qu'il appartient d'être immortel. Pour atteindre un si grand bien, nous n'avons guère ici-bas d'auxiliaire plus puissant que l'*amour;* donc il faut honorer et bénir l'*amour* et la beauté.

On peut voir, par cet exposé, que pour Platon les idées d'*amour* et de beauté sont corrélatives : de là le rapport qu'il établit entre l'*amour* proprement dit, l'*amour* du beau en général et l'*amour* divin. Dans cette conception, l'attrait de la beauté n'a pas pour office de diriger en le limitant l'essor de l'appétit sexuel, de préparer et de conduire à l'affection personnelle, au dévouement réciproque; il est devenu l'unique objet, le tout de l'*amour*. L'*amour platonique*, c'est-à-dire l'*amour* tel que Platon l'a rêvé, au lieu de se spécialiser, se généralise; au lieu de se fixer, se répand; au lieu de se déterminer, s'échappe dans toutes les directions, poursuivant partout les rayons du beau; que lui importe la différence des sexes? il s'étend aux choses, il s'élève aux abstractions, il s'élance vers l'infini; c'est un sentiment qui, à force de se dilater, finit par perdre, en quelque sorte, toute densité et toute forme.

Notons en même temps l'immoralité des conséquences. En séparant l'*amour* de sa fin naturelle, qui est la *famille*, en lui assignant une fin en apparence supérieure, la *génération selon l'esprit*, en le réduisant à un seul des éléments qui le constituent, l'*attrait de la beauté*, dans un temps où la beauté n'apparaissait à l'esprit de l'homme que sous des formes étrangères à la femme et à tout ce qui tient de la femme, Platon aboutit à idéaliser l'*amour unisexuel*, à revêtir, comme d'une auréole philosophique, cette anomalie de l'ordre affectif et passionnel, dont il trouvait de si nombreux exemples autour de lui.

— Affection personnelle. L'affection personnelle vient s'ajouter aux deux éléments dont nous venons de parler, *attrait de la beauté*, *appétit du sexe*, pour compléter l'idée que nous devons nous faire de l'*amour*. Elle constitue, à vrai dire, l'élément essentiel de cette passion, le seul qui donne à ce beau mot d'*amour* un sens sérieux, ou plutôt son véritable sens. Réduisez l'*amour* à l'appétit du sexe et à l'attrait de la beauté, vous avez quelque chose qui peut s'appeler désir, admiration; mais appliqué à ce quelque chose, le nom d'*amour* est impropre. Rappelons-nous cette définition : *Aimer, c'est faire son bonheur du bonheur d'un autre;* voilà le critérium, le seul auquel on puisse reconnaître l'*amour* véritable, l'*amour* complet. Tant que nous n'obéissons qu'à l'appétit du sexe et à l'attrait de la beauté, nous ne sortons pas du fatalisme. « L'*amour*, dit M. Proudhon, soit que nous le considérions comme l'effet de la puissance génératrice, soit que nous le rapportions à l'idéal, est entièrement soustrait à la volonté de celui qui l'éprouve; il naît spontanément, indélibérément, fatalement. Il arrive à notre insu, malgré nous. » On ne saurait mieux dire. Mais ne pouvons-nous considérer l'*amour* que comme l'effet de la puissance génératrice et de l'exaltation idéaliste? N'est-il pas encore *autre chose?* Ce que M. Proudhon nous décrit, c'est un *amour* qui n'a pas encore atteint tout son développement. Il ne veut pas voir que, par l'affection personnelle, l'*amour* dépasse les sens et l'idéal, entre dans le monde de la liberté, dans le monde des relations humaines proprement dites, et sans avoir besoin de l'intervention de la justice, s'élève à la constance et à l'exclusion, à la confiance mutuelle, à l'attachement sûr de l'avenir, au lien indissoluble. Ainsi l'antinomie que M. Proudhon se plaît à nous montrer entre l'*amour* et la conscience disparaît devant une analyse exacte. Les poëtes ont représenté l'*amour* sous les traits d'un enfant aveugle : symbole parfait, si l'on ne doit considérer que l'attrait du sexe et de la beauté. Mais l'*amour* sort de l'enfance, c'est-à-dire de la spontanéité imprévoyante, du jeu, du caprice, lorsque l'affection personnelle prend la première place dans le cœur et se subordonne les deux autres éléments.

— Évolution de l'amour. On présente assez généralement l'évolution de l'*amour* comme divisée en deux périodes opposées, l'une d'ascension et de désir, l'autre de satisfaction et de décroissance. C'est, dit-on, un drame dont les scènes peuvent être nombreuses, mais qui n'a jamais plus de deux actes : le premier, où l'*amour* s'avance plein d'ardeur et les yeux fermés vers le but où la nature l'appelle; le second, où, les yeux ouverts malgré lui sur la réalité, il se montre impuissant à garder l'illusion qui lui a donné naissance. « Pendant la première période, dit M. Proudhon, l'âme livrée à l'hallucination d'une volupté ineffable, affamée de ce qu'elle nomme son souverain bien, haletante, s'absorbe, se confond dans la personne de l'objet aimé; elle est prête à se sacrifier pour lui, elle s'en fait l'esclave, elle l'appelle sa divinité. Tout amant est idolâtre et a perdu la possession de lui-même... Mais après la satisfaction de la chair, l'idéal s'envole. Un mouvement inverse du premier, tout aussi fatal, se déclare. La période de décroissance a commencé. En vain l'imagination fait effort pour retenir l'âme dans l'extase : la raison s'éveille et rougit; la liberté, au plus profond de la conscience, fait entendre son rire ironique; la réalité et ses suites, grossesse, accouchement, lactation, fait pâlir l'idéal : heureux alors celui que le besoin de se ressaisir ne pousse pas jusqu'à la haine et au dégoût! »

Voilà un tableau qui serait parfaitement exact, si, dans l'*amour*, nous ne devions considérer, à l'exemple de M. Proudhon, que l'attrait du sexe et de la beauté; il est, en effet, certain que ce double attrait peut être considéré comme l'élément d'inconstance et d'infidélité de l'*amour*. Mais nous ne devons pas oublier l'élément de fidélité, l'affection personnelle. Après la période d'ascension et de désir, l'*amour* se soutient, grâce à cette puissance qui n'a pas besoin de l'ivresse, de l'*extase*, du sommeil de la raison, pour lier les cœurs; qui n'a pour objet ni le sexe, ni la beauté, mais la personne; qui ne craint point d'exciter le *rire* ironique de la liberté, parce qu'elle ne l'asservit point, et qui trouve des motifs d'attachement dans ces *suites* mêmes *de la réalité, grossesse, accouchement, lactation*, que M. Proudhon nous montre faisant *pâlir l'idéal*. Ce n'est pas une période de décroissance que nous présente l'*amour* véritable, l'*amour* complet, c'est une période de transformation. La décroissance ne porte que sur la violence du désir, sur l'admiration sans bornes, sur tout ce mouvement aveugle des sens et de l'imagination qui ne laisse aucune place à la liberté de l'esprit, qui, comme la folie, absorbe toutes nos facultés dans une seule pensée, dans un seul soupir, et dont le rôle essentiellement transitoire est de nous arracher violemment à l'égoïsme naturel, et de préparer le terrain où l'affection doit pousser des racines de plus en plus profondes. « On dit quelquefois, fait observer M. Jules Simon, que l'*amour* ne peut durer; il est mieux de dire qu'il se transforme. L'habitude détruit les enchantements et la poésie des premiers jours; mais elle crée à la place un lien plus grave et plus profond, qui s'accroît chaque jour de tout le bonheur qu'on a goûté, et de tout le malheur qu'on a supporté ensemble. »

M. Ch. Renouvier, qui divise les passions en passions de mouvement ou passions développantes, et passions stables ou passions possédantes (V. Passion), fait cette remarque, que le même terme *amour* s'applique tantôt à une passion stable, tantôt à une passion de mouvement non encore satisfaite. Nous disons, nous, que le mot *amour* n'éveille pas dans notre esprit l'idée de deux passions différentes, mais d'une seule passion, qui dans son développement présente deux phases, une phase de mouvement et une phase de stabilité. Dans la première, qui a surtout occupé les écrivains, c'est l'appétit du sexe et l'attrait de la beauté qui dominent; dans la seconde, c'est l'affection personnelle qui est au premier plan.

— Finalité de l'amour. Dans un travail intitulé *Métaphysique de l'amour*, un philosophe allemand, Schopenhauer, a émis sur la finalité de cette passion des idées ingénieuses, dont il convient de mettre sous les yeux du lecteur un exposé succinct.

Dans les divers caractères de l'*amour*, Schopenhauer voit la subordination complète, absolue de la volonté individuelle, de l'intérêt individuel, à ce qu'il appelle la *volonté*, le *génie* de l'espèce. Les amants s'imaginent qu'ils ne recherchent que leur propre bonheur; mais ils se trompent : le vrai but qu'ils poursuivent, sans en avoir conscience, leur est tout à fait étranger et renferme la procréation d'un nouvel être qui ne peut arriver à l'existence que par leur intermédiaire. Le phénomène de l'*amour* appartient à la catégorie des instincts. Qu'est-ce que l'instinct, en effet? Ce n'est pas autre chose que le sens de l'espèce chargé d'en représenter, d'en faire prévaloir les intérêts. Dès que la volonté est individualisée, elle doit être induite en erreur, afin de saisir par le sens de l'individu ce qui lui est offert par le sens de l'espèce; de là l'illusion où elle est en croyant poursuivre un intérêt tout individuel, alors qu'elle poursuit, dans le sens le plus strict du mot, un intérêt tout général. Le soin avec lequel un insecte recherche, pour y déposer ses œufs, certaine fleur, certain fruit, un excrément, un morceau de viande, où, comme l'ichneumon, la larve d'un autre insecte, et ne recule devant aucun effort, aucun danger pour l'obtenir, a certainement une grande analogie avec le soin que met l'homme à choisir la femme dont la nature répond à son individualité, et dans la possession de laquelle il peut satisfaire son penchant sexuel. Les animaux se trouvent sans doute, comme l'amoureux, sous le charme d'une illusion qui leur offre l'appât d'une jouissance individuelle, alors qu'ils ne travaillent avec tant d'ardeur qu'au profit de l'espèce. Pour se convaincre que l'attrait des sexes l'un pour l'autre, quelque objectif qu'il puisse paraître, est purement et simplement un instinct déguisé dont l'objet est la conservation de l'espèce, il suffit de rechercher les conditions qui déterminent notre choix. Il y a d'abord les conditions générales; elles sont au nombre de cinq : la première est celle de l'âge; la seconde, celle de la santé; la troisième, celle de la forme régulière du squelette; la quatrième, une certaine plénitude des chairs; la dernière enfin, celle de la beauté du visage. Les femmes donnent la préférence à l'âge compris entre trente et trente-cinq ans, et le mettent bien au-dessus de celui de l'adolescence, qui offre cependant le type le plus parfait de la beauté humaine. Du reste, elles accordent peu d'attention à la beauté, surtout à celle du visage; la force et le courage, en leur promettant des enfants vigoureux et de puissants protecteurs, ont beaucoup plus d'attraits pour elles. Aussi voyons-nous souvent des femmes aimer des hommes laids, mais jamais des hommes efféminés. Les deux amants doivent se neutraliser l'un l'autre, comme les acides et les alcalis se neutralisent dans les sels neutres. Pour arriver à cette neutralisation, il faut que le degré de virilité de l'un réponde exactement au degré de féminité de l'autre. En conséquence, l'homme doué de la nature la plus virile recherchera la femme douée de la nature la plus féminine, et *vice versa*. Après les conditions générales des inclinations amoureuses, viennent les considérations relatives qui résultent du besoin de tout individu de neutraliser, par son union avec une personne de l'autre sexe, les faiblesses, les défauts et les altérations du type de l'espèce qu'il porte en lui, afin de ne pas les perpétuer, ou tout au moins de ne pas leur donner un trop grand développement en les transmettant à l'enfant. En *amour*, nous aimons et recherchons les qualités qui nous manquent. Le choix tout individuel qui résulte de ces considérations relatives est beaucoup plus déterminé et plus exclusif que le choix très-général qui résulte des considérations absolues; les premières déterminent presque toujours un *amour* passionné, tandis que les autres ne donnent guère lieu qu'à une inclination ordinaire et passagère. Voilà pourquoi ce ne sont pas ordinairement les beautés régulières et parfaites qui allument les grandes passions. La tendance de l'*amour* à s'individualiser vient du rapport qui existe entre les deux amants sous le rapport de leur constitution physique, et qui fait de l'un le complément indispensable et parfait de l'autre, pour rétablir dans sa pureté primitive le type altéré de l'espèce. Dans ce cas, la passion qui les attire l'un vers l'autre augmente d'intensité, et, par cela même qu'elle est fixée sur un seul objet, elle revêt un certain caractère de grandeur et de noblesse. En dehors de l'individualisation, l'*amour* n'est qu'un simple et vulgaire instinct sexuel; il ne s'arrête sur aucun objet en particulier, et ne cherche à conserver l'espèce qu'au point de vue de la quantité, et très-peu à celui de la qualité.

D'après cette conception toute physiologique de la finalité de l'*amour*, Schopenhauer condamne les mariages de convenance qui, pour la plupart, sont préparés et décidés par les parents, et célèbre les mariages d'inclination comme étant toujours conclus dans l'intérêt de l'espèce, jamais dans celui de l'individu. « Celui qui en se mariant, dit-il, pense plus à l'argent qu'à l'amour, vit moins de la vie de l'espèce que de la vie de l'individu; une telle conduite est contraire à la vérité et à la nature et soulève justement notre mépris... La plupart des infirmités physiques, morales et intellectuelles qui affligent l'humanité proviennent de ce que les mariages sont presque toujours conclus sous l'empire de considérations extérieures ou de circonstances accidentelles, et jamais sous celui d'un libre choix et d'une véritable inclination. Lorsqu'à côté des convenances on accorde une place au sentiment, c'est une concession qu'on fait au génie de l'espèce. »

En somme, selon Schopenhauer, l'*amour* n'a pas d'autre fin que la génération. Par l'appétit sexuel, la nature nous invite à nous reproduire; par l'attrait de la beauté, elle nous invite à nous reproduire dans les meilleures conditions possibles pour la conservation et la perfection du type humain; l'attrait de la beauté n'est pas destiné, comme le veut M. Proudhon, à nous faire vaincre la répugnance de l'esprit pour la chair; il sert tout simplement à diriger l'appétit sexuel dans la voie la plus utile à l'espèce. Nous sommes en *amour* les jouets d'une illusion qui entre dans le plan de la nature. L'homme s'agite, et le génie de l'espèce le mène. C'est le génie de l'espèce qui est le principe caché de nos affinités et de nos préférences, comme de nos répulsions et de nos

dégoûts. A chacun de nous, le génie de l'espèce vient révéler la beauté féminine qui lui convient le mieux au point de vue de la génération, et inspirer pour cette beauté ces sentiments d'admiration exclusive et passionnée qui nous paraissent dominer de si haut les phénomènes physiologiques.

Sans contester ce qu'il y a d'original et de profond dans ces vues, nous devons dire qu'elles nous paraissent incomplètes. Même en restant sur le terrain où s'est placé l'auteur, on ne comprend pas que la finalité de l'*amour* s'épuise dans l'œuvre de la reproduction. Le *génie de l'espèce* ne doit-il avoir aucun souci du résultat de cette œuvre? Après avoir tant fait pour la bonne *composition* de ceux qui devaient naître, ne saurait-il rien faire pour la conservation et le développement de ceux qui sont nés? Nous disons, nous : à la finalité naturelle, physiologique de l'*amour*, c'est-à-dire à la génération, s'ajoute et se lie une finalité morale, sociale, c'est la création du milieu le plus favorable à la conservation et au développement normal des enfants, c'est la *famille*. (V. ce mot.) Remarquez que si l'appétit sexuel et l'illusion de la beauté suffisent à la première, la seconde exige l'affection personnelle.

La famille! voilà le point où se rencontrent et s'unissent ces deux grandes choses, l'*amour* et la justice. L'*amour* proprement dit est le frère aîné des divers amours qui font de la famille une unité, le centre autour duquel ils se groupent, la condition de leur développement harmonique et complet. La fonction de reproduction, il faut bien le comprendre, devait mettre en jeu les facultés élevées qui nous distinguent de l'animal, aussi bien que celles qui nous en rapprochent. L'*amour* naît sans doute dans la région des instincts, mais il n'y reste pas confiné; il franchit les limites que semblait lui imposer son origine, et prend place à côté de l'amitié parmi les affections durables et conscientes d'elles-mêmes, qui sont pour l'espèce humaine un caractère de noblesse et une source de bonheur. De son but physiologique, il se fait en quelque sorte un moyen pour agrandir et enrichir la vie de relation. Ne parlez plus des intérêts de l'espèce, du génie de l'espèce; il s'agit ici d'un phénomène d'ordre supérieur, d'un besoin moral, du besoin de vivre en autrui, d'avoir où reposer son cœur. « L'homme *seul* est quelque chose d'imparfait, a dit Pascal; il faut qu'il trouve un *second* pour être heureux. » Expression de ce besoin moral, l'*amour* tend à la fixité, invoque la foi, la justice, se plaît à l'échange des serments; toutes choses qui dépassent la portée de l'instinct, et qui même, en certains cas, réagissent contre lui.

Terminons en disant quelques mots du rôle social que l'école fouriériste assigne à l'*amour*. Il faut savoir d'abord que ces mots *vaincre ses passions*, *dompter ses passions*, sont étrangers à la langue de cette école. Les vrais équilibres sociaux, selon Ch. Fourier, se fondent sur des contrepoids et non sur des répressions; ils doivent résulter non de la modération des désirs, mais du libre essor donné aux quatre passions cardinales, *amitié*, *amour*, *familisme*, *ambition*. C'est par une inconséquence qui semble accuser le Créateur d'impéritie que la philosophie, après avoir admis le principe du vaste essor pour l'amitié, s'efforce de réduire au plus faible développement l'ambition, l'*amour* et le familisme. L'*amour* est le produit de deux ressorts élémentaires : l'un spirituel, la *céladonie*, et l'autre matériel, la *lubricité*. Le libre et plein essor de l'*amour* conduirait à toutes les vertus, à toutes les merveilles en mécanique sociale. C'est l'*amour* qui possède par excellence la propriété de ralliement; c'est de lui qu'on tirera les plus puissants leviers soit pour le rapprochement et l'affection entre inégaux, soit pour l'art de concilier les antipathies naturelles ou accidentelles. Les ralliements de l'*amour* conduisent au but que se proposent les moralistes et même les romanciers, c'est-à-dire à faire prédominer en *amour* le principe spirituel ou céladonie, et à prévenir l'influence exclusive du principe matériel ou lubricité; ils assureront le règne de quatre sublimes vertus sociales : l'*hospitalité composée*, le *civisme composé*, la *charité composée*, la *constance composée!* « Si nos philosophes veulent modérer l'amour des richesses, dit Fourier, pourquoi proscrivent-ils ou réduisent-ils au moindre développement la passion qui est le meilleur absorbant de l'*intérêt*, le principal ressort de la libéralité, l'*amour?* Harpagon, le plus tenace des hommes, laisse passer son diamant au doigt de la belle Marianne; donner aux *amours* la plus grande extension possible, ce serait établir dans les relations sociales une générosité universelle. »

— Intervention de la conscience dans l'amour. Nous avons montré dans l'*amour* l'affection personnelle greffée sur le double attrait du sexe et de la beauté. Mais pour être à l'abri des défaillances, l'affection personnelle doit être soutenue par l'idée du devoir, de la responsabilité, de la justice. En un mot, l'*amour* n'échappe pas plus que toute autre manifestation de l'activité humaine à la loi morale, à l'intervention de la conscience : de là l'institution du mariage destinée à soumettre au droit les rapports des sexes, et à rendre l'*amour* fixe et durable, sérieux et digne, en assurant la domination de l'affection personnelle sur les séductions de la chair et de l'idéalisme. En dehors du mariage, l'amour spiritualiste manque d'authenticité; la société le confond avec la fornication et la prostitution; c'est par le mariage qu'il s'en sépare, et qu'affirmant son droit au respect il prend tout à la fois conscience de lui-même et possession de l'avenir. (V. Mariage.) « Dans tous les actes, soit de sa vie privée, soit de sa vie publique, dit M. Proudhon, l'homme tend à réaliser en lui et hors de lui la justice; dans les relations amoureuses il y aura donc toujours, à un degré si faible qu'on voudra, tendance au mariage, à la consécration de l'*amour* par l'honneur et le droit, et cette tendance acquerra son maximum d'intensité au moment qui précède la possession. »

— L'amour dans l'histoire et dans la littérature. De toutes les passions du cœur humain, l'*amour* est celle qui a le plus changé de caractère dans le cours de l'histoire, et surtout en passant de la société et de la littérature antiques, dans la société et la littérature modernes. Chateaubriand, préoccupé surtout de l'influence que le christianisme a exercée sur l'*amour*, a divisé l'histoire de cette passion en deux grandes périodes, celle de l'amour païen et celle de l'amour chrétien. Nous croyons qu'on peut retrouver dans l'histoire de l'*amour* la division que nous présente l'histoire générale : antiquité, moyen âge, temps modernes; amour antique, amour chevaleresque, amour moderne.

Veut-on connaître l'amour antique? Qu'on lise Ovide, Tibulle, Properce. Les maîtresses de ces trois grands poëtes furent des femmes coquettes, infidèles, vénales; ils ne cherchèrent auprès d'elles que des plaisirs physiques, et l'on peut croire qu'ils n'eurent jamais l'idée du sentiment qui, treize siècles plus tard, fit palpiter le cœur d'Héloïse. « Le brillant génie d'Ovide, dit Ginguené, l'imagination riche de Properce, l'âme sensible de Tibulle leur inspirèrent sans doute des vers de nuances différentes, mais ils aimèrent de la même manière des femmes à peu près de la même espèce. Ils désirent, ils triomphent, ils ont des rivaux heureux, ils sont jaloux, ils se brouillent et se raccommodent; ils sont infidèles à leur tour; on leur pardonne et ils retrouvent un bonheur qui bientôt est troublé par le retour des mêmes chances. » Remarquez que c'est toujours aux formes extérieures que l'amour antique s'attache; la beauté d'Hélène séduit jusqu'à la vieillesse; Didon égale Vénus en attraits; Camille surpasse Diane en légèreté; Néère est plus blanche que l'oiseau de Léda; rien qui dépasse le physique; la Vénus que le poëte adore n'est pas la déesse de la beauté intellectuelle et morale.

Un des traits les plus frappants de la physionomie que présente la société grecque et romaine, c'est que la femme n'inspire pas d'*amour* dans le sens que nous donnons aujourd'hui à ce mot; elle peut être désirée pour sa beauté physique, recherchée en vue de la génération, honorée à cause des citoyens qu'elle donne à la république, à cause de l'époux auquel elle confère la dignité et l'autorité paternelle; mais elle n'est pas l'objet et le but de l'*amour;* elle n'est pas véritablement aimée. Et pourquoi n'est-elle pas aimée? C'est qu'elle est faible, et comme telle jugée incapable de dignité, de sincérité, de courage, de fermeté, de persévérance; c'est qu'il n'y a pas eu d'âge héroïque pour elle, et qu'elle n'a pas pris sa part dans le développement moral qui résulte de cette influence; c'est que, pour les anciens, l'admiration ne s'attache qu'à la force, et qu'à cette idée de force se lient dans leur esprit les idées de vertu, de noblesse, de génie et même de beauté. Ce qui, dans l'antiquité, correspond véritablement à notre amour ardent, passionné, prêt au sacrifice, c'est l'amitié, l'amitié qui se change en *amour*, qui devient l'*amour* unisexuel. « La guerre dans les temps héroïques, dit M. Ch. Renouvier, la science pure ou la dialectique dans les temps qu'on peut appeler métaphysiques, constituèrent pour les hommes une vie à part dans l'antiquité. Les mœurs des camps, les usages de la palestre, plus tard les discours académiques, l'enseignement de la politique, de l'éloquence, de la physique, favorisèrent une séparation tranchée de la vie des hommes et de la vie des femmes. Qu'une guerre survînt, et les guerres survenaient souvent, les femmes demeuraient seules dans la cité avec les vieillards et les enfants. A l'assemblée publique, au gymnase, autour d'un sophiste, les hommes goûtaient des plaisirs ignorés de leurs femmes, et Socrate passait la journée entière, et quelquefois les nuits, hors de sa maison dans l'intérêt de la science, comme il passait des mois entiers au camp dans l'intérêt de la patrie. Il résulta de la transmission de ces mœurs mâles depuis le siècle d'Homère jusqu'au siècle de Platon et au delà, que l'amour et le sentiment du beau revêtirent dans l'esprit de l'homme des formes étrangères à la femme; la douceur et les grâces furent flétries du nom d'efféminées; cet attendrissement du cœur que nous recherchons auprès des femmes, et les délicatesses du sentiment que nous admirons dans leur âme, furent sacrifiés au culte de la beauté virile; l'art imita la forme de l'homme comme la plus parfaite, et la reproduisit savamment avec tous ses caractères dans les statues de Mars, d'Apollon, de Mercure, d'Hercule ou de Bacchus; de son côté, la science donna toujours à la femme un rôle subordonné à celui de l'homme dans la création; enfin ceux des sentiments humains qui, dans le monde chrétien, ont produit la chevalerie, la galanterie et toutes les institutions relatives à l'amour, à l'honneur et à la beauté, se déployèrent surtout dans les rapports et dans la société exclusive des hommes. »

Nous devons faire remarquer que si l'homme de l'antiquité n'est pas amoureux de la femme, si cet *amour*, au lieu de l'ennoblir, l'abaisse et constitue pour lui une faiblesse, presque une lâcheté et une honte, la passion de l'amour peut intéresser chez la femme. Aussi voyez-vous dans la littérature ancienne des amantes, surtout des amantes dédaignées, abandonnées, les Ariane, les Phèdre, les Médée, les Didon; quant aux amoureux, si communs dans notre littérature, vous n'en trouvez pas chez les anciens. « Les anciens, dit Fontenelle, n'ont presque pas mis d'*amour* dans leurs drames, et quelques-uns les louent de n'avoir pas avili leur théâtre par de si petits sentiments. Pour moi, je pense qu'ils n'ont pas connu ce que l'*amour* pouvait produire, et qu'ils ne possédaient pas la science du cœur. » Les anciens possédaient fort bien la science du cœur sur la place publique; mais le cœur, à cette époque, ne donnait qu'une importance secondaire, qu'un rang subalterne, à cette passion qui, chez les modernes, semble être devenue la passion principale. *Droits de l'amour*, *noblesse de l'amour*, autant d'expressions que les anciens n'auraient pu comprendre. Pour eux, l'*amour* n'était pas un droit qu'on pût revendiquer, parce que l'*amour* n'avait pas de sens social, ne jouait aucun rôle dans la vie publique, et que, devant ce peuple de citoyens et d'orateurs, les émotions de ce genre n'étaient pas de mise. L'amour leur apparaissait comme une fatalité, non comme une noblesse. Il était en quelque sorte au-dessous de l'épopée et de la tragédie antiques. Dans l'*Iliade*, nous voyons l'enlèvement d'une femme mettre aux prises Grecs et Troyens; mais dans cette guerre que l'amour a allumée, au milieu des calamités qu'il a déchaînées, quel rôle effacé, méprisé que celui des amoureux, du beau Pâris et de la belle Hélène! Dans les tragiques grecs, l'*amour* tient peu de place; plus le poëte est ancien, moins l'*amour* se montre dans ses drames. Il n'y a pas d'*amour* dans le vieil Eschyle; il y en a très-peu dans Sophocle. « L'*Antigone* de Sophocle, dit M. Saint-Marc Girardin, montre l'usage que l'ancien théâtre faisait de l'*amour*. Il aimait mieux représenter l'*amour* comme une divinité que comme une passion; il aimait mieux chanter avec terreur sa puissance irrésistible que d'exprimer ses angoisses ou ses plaisirs. C'est le chœur qui disait combien l'*amour* est redoutable aux humains; ce n'étaient pas les amants eux-mêmes qui le révélaient par leurs transports. De toutes les passions du cœur humain, l'*amour* est, dans la tragédie antique, celle qui a gardé le plus longtemps la forme lyrique, et qui est entrée la dernière, pour ainsi dire, dans le drame. »

Un autre trait qui sépare l'antiquité du moyen âge et des temps modernes au point de vue de l'*amour*, c'est que dans les héroïnes de l'amour antique, cette passion douce ou violente, heureuse ou malheureuse, pure ou impure, se montre simple, fatale, irrésistible, tandis que l'*amour* moderne, moins voisin de la nature, s'accompagne d'une agitation intérieure et d'un trouble moral, qui contribuent singulièrement à le rendre dramatique. L'âme humaine, dans l'antiquité, ne semble pas en lutte avec le corps. Il n'y a pas deux hommes dans le *moi* des anciens, il n'y en a qu'un; le cœur ne se sent pas responsable des sentiments auxquels il s'abandonne; la passion ne connaît pas le frein intérieur; elle n'éprouve pas le besoin de s'interroger et de s'examiner elle-même pour s'accuser ou se justifier; elle ne se prend pas tour à tour pour une vertu et pour un vice; elle se croit invincible et inévitable. C'est surtout par les scrupules, par les inquiétudes et les tristesses de la conscience que l'*amour*, chez les modernes, a pris un caractère nouveau et original. Il est curieux de voir dans l'*Odyssée* cette Hélène, dont les charmes ont causé de si grandes calamités, vivant en paix auprès de son époux qui l'a reprise, heureuse et tranquille comme elle l'était avant que Pâris l'eût enlevée. Transportez cette situation dans le monde moderne, et le poëte ne manquera pas de nous montrer cette Hélène portant en elle un foyer de remords, et combattue sans cesse entre la puissance des souvenirs et les justes craintes de sa conscience. L'air calme et l'apparence de chasteté que la passion prend chez tous les poëtes de l'antiquité viennent peut-être de cette absence d'orages dans le cœur de la femme. Virgile, le premier, avec sa Didon, nous a donné comme un avant-goût des amours modernes; les combats qui troublent le cœur de la reine de Carthage; cet amour pour Sichée, qui ne s'est pas arrêté au tombeau; cette invocation de la pudeur, tout cet épisode s'éloigne de l'amour antique tel que nous le trouvons peint dans Homère, dans Sophocle et même dans Euripide.

Deux grandes influences ont révolutionné l'*amour* antique : le christianisme et les mœurs des peuples du Nord. Le christianisme a donné à la femme une personnalité en lui donnant une conscience; il lui a donné des droits en lui donnant des devoirs; elle a pu prendre une large place dans l'histoire et les légendes de cette religion. Quant aux mœurs des nations barbares, elles présentent deux traits remarquables : d'une part, le respect général qu'inspirent les femmes; de l'autre, l'ascendant particulier qu'exercent les héroïnes et les prêtresses. Ces deux traits ont contribué à établir dans la société germanique l'idée de l'égalité entre l'homme et la femme. La polygamie n'est pas étrangère aux mœurs des peuples du Nord, mais elle n'y est pas générale, et surtout elle n'entraîne pas, comme en Orient, l'asservissement et la reclusion des femmes. La femme, dans la société antique, est renfermée dans le gynécée, non pas seulement pour assurer sa pudeur, mais pour défendre sa faiblesse des périls et des soucis du dehors, réservés aux hommes comme seuls capables de les supporter. La femme du Nord est vraiment la compagne de l'homme dans le travail et dans le péril, dans la paix et dans la guerre, dans la vie et dans la mort. Du christianisme et des mœurs germaniques est né l'amour chevaleresque. « Ne nous étonnons pas, dit M. Saint-Marc-Girardin, que la chevalerie, fille des traditions germaniques et du christianisme, ait porté si haut le respect des femmes. Sa double origine l'y disposait. Chrétiens, les chevaliers trouvaient partout dans l'Evangile et dans l'histoire de l'Eglise la femme s'égalant à l'homme par la vertu et par la foi : ici, la divine sainteté de Marie; là, l'intrépidité des martyres ou le pieux dévouement des vierges. Hommes du Nord, les chevaliers trouvaient aussi dans les mœurs et les traditions septentrionales la femme s'égalant à l'homme par la guerre, par la religion, par le conseil. » L'*amour chevaleresque*, c'est-à-dire l'*amour* devenu l'inspirateur des grandes actions, la source de l'honneur, la femme devenue la distributrice de la gloire, et, pour ainsi dire, la conscience du guerrier, voilà qui eût paru une singulière aberration aux anciens. L'association de l'*amour* et de l'héroïsme, quel renversement de toutes leurs conceptions! Rien dans l'antiquité ne ressemble, même de loin, à cette idée d'envisager l'estime d'une femme comme l'objet le plus élevé de l'activité humaine, et d'ériger l'*amour* en principe suprême de la moralité. Dans l'éducation des jeunes chevaliers, les dames avaient la grande part. C'étaient elles qui étaient chargées de leur apprendre le catéchisme et l'art d'aimer, la religion et la galanterie, deux sciences qui semblent s'exclure, et que la chevalerie remettait aux mains des femmes, sans doute pour tempérer l'une par l'autre. Suivant ces docteurs de la nouvelle espèce, l'amant « qui entendait loyalement servir une dame était sauvé. » C'était donc pour s'entendre à loyalement servir les dames et Dieu du même coup que le page s'exerçait à être courageux, hardi, adroit, généreux, poli, aimable, galant enfin. Mais cette galanterie, qui s'adressait d'abord à toutes les dames, prenait bientôt un objet particulier et devenait de l'amour. Cet amour n'effrayait pas les docteurs de la chevalerie : c'était un des degrés de l'éducation : « Il faut aimer, disaient-ils, pour mieux en valoir et non jamais pour en empirer... » Une fois qu'il avait choisi une dame, le jeune chevalier devenait plus *valeureux* et plus *avenant;* il avait soin d'être élégant dans ses habits, bien chaussé et bien coiffé surtout. Une dame ne prenait jamais pour amant le lâche qui fuyait le péril, ou l'avare qui fuyait la dépense. Le moyen âge avait fait de l'*amour* le principe de la chevalerie; il essaya même d'en faire une sorte d'institution à côté du mariage et même contre le mariage. (V. plus haut Cours d'amour.) Selon le code des Cours d'amour, l'*amour* était impossible dans le mariage, car dans l'amour tout devait être de grâce et de faveur, tandis que dans le mariage tout était de droit.

Avec le moyen âge finit l'*amour* chevaleresque proprement dit. Sous l'influence de la Renaissance, il se confond avec l'*amour* platonique, remis en honneur par les érudits du xv[e] siècle; il se transforme en amour romanesque, en galanterie.

L'entrée des femmes dans le monde, ou, pour parler plus exactement, dans la bonne compagnie qui se forme à mesure que se répand le goût des lettres et de la conversation, est l'événement le plus important de l'histoire de l'amour à cette époque. « Les femmes, dit M. Saint-Marc Girardin, devaient se servir de l'*amour* platonique pour régner dans le monde lettré du xvi[e] siècle, comme elles s'étaient servies de la chevalerie pour régner dans le monde féodal du moyen âge, et, tout en prenant la doctrine platonique comme une autorité qui leur était favorable, elles devaient aussi, en adoucissant cette doctrine, la plier aux usages du monde élégant qu'elles allaient fonder. Elles devaient enfin, mêlant ensemble les idées de la chevalerie et de l'*amour* platonique, composer une science ou un art nouveau, qui s'appela la galanterie et qui garda longtemps son sens honnête et grave. Cette prépondérance croissante des femmes, qui commence au xvi[e] siècle et qui s'accomplit vers le milieu du xvii[e], a, pour ainsi dire, trois degrés principaux marqués par trois grands romans qui ont eu une grande influence sur les idées et sur le ton du monde : l'Amadis, qui représente l'amour chevaleresque qui s'adoucit et même qui s'efféminé; l'Astrée, qui mêle l'amour platonique à l'amour chevaleresque, sous le nom d'amour pastoral; la Clélie enfin, qui est le code de la galanterie honnête, et qui marque l'apogée de la prépondérance des femmes dans le monde et dans la littérature. Dans l'Amadis, les rudes chevaliers du moyen âge sont devenus des amoureux sans cesser d'être grands batailleurs. Dans l'Astrée, les amoureux de l'Amadis deviennent des bergers spirituels et

galants. Dans la Clélie enfin, les bergers rentrent à la ville et dans les salons, prennent un nom nouveau, celui d'*honnête homme*, et s'occupent plus que jamais d'*amour*, qui, sous le nom de galanterie, devient la grande science du monde et la règle de la bonne compagnie désormais fondée... La galanterie, telle que l'entendent les vraies précieuses du XVIIe siècle, telle que l'entend mademoiselle de Scudéry, est ce mélange d'empressement et de respect envers les femmes, dont la première origine se trouve dans la chevalerie. Seulement le chevalier a déposé son armure à la porte des salons, il est devenu l'*honnête homme*. La chevalerie s'est sécularisée, elle s'est répandue dans le monde, et, sous le nom de galanterie, elle règle les rapports et les habitudes du monde entre les hommes et les femmes. Ainsi entendue, la galanterie est un des signes les plus caractéristiques du rang que les femmes ont dans la société depuis le christianisme. Relevées de l'abaissement ou de l'isolement que leur faisaient les mœurs antiques et que leur font encore les mœurs orientales, les femmes ont eu une place chaque jour plus grande dans les diverses conditions de la société moderne. Dans la société chrétienne, et je dirais presque dans la société ecclésiastique, elles ont leur place comme saintes, comme religieuses, comme vouées à la prière et à la charité. La société ecclésiastique ne met pas les femmes dans l'Eglise, mais elle les met tout près; de même que le christianisme met la mère du Sauveur près de la Divinité, sans l'y faire pourtant participer. Dans la société chevaleresque, les femmes sont les inspiratrices avouées des grandes actions et des bons sentiments. Enfin quand la société s'adoucit et se polit, à mesure que la conversation devient de plus en plus un plaisir et un signe de bon goût, les femmes deviennent l'arbitre du bon ton. Alors la conséquence naturelle de la place que les femmes occupent dans le monde est la galanterie, non point la galanterie dans le sens affecté ou corrompu du mot, mais la galanterie honnête et pure, comme l'entendent les véritables précieuses de l'hôtel de Rambouillet. »

Le XVIIIe siècle est celui de la décadence de la galanterie; elle s'abaisse, se dégrade; le mot *galanterie*, qui si longtemps se confondit avec celui de bonne compagnie, devient synonyme de corruption. L'amour, galant qui avait succédé à l'amour chevaleresque, est emporté avec les idées, les sentiments, les institutions de l'ancien régime par le torrent de la Révolution. Ramener l'*amour* à la simplicité antique, le soustraire aux influences monarchiques et religieuses qui l'ont *dénaturé*, tel paraît être l'effort des penseurs de cette époque. Ecoutez Cabanis : « Une des causes qui ont contribué à dénaturer l'*amour* par une exaltation factice, c'est le défaut d'objets d'un intérêt véritablement grand, et le désœuvrement général des classes aisées dans les gouvernements monarchiques; à quoi l'on peut ajouter encore les restes de l'esprit de chevalerie, fruit ridicule de l'odieuse féodalité, et cette espèce de conspiration de la plupart des gens à talent pour diriger toute l'énergie humaine vers des dissipations qui tendaient de plus en plus à river pour toujours les fers des nations... Sous le régime bienfaisant de l'égalité, sous l'influence toute puissante de la raison publique, étranger à toute exagération, à tout enthousiasme, l'*amour* sera le consolateur, mais non l'arbitre de la vie; il l'embellira, mais il ne la remplira point. Lorsqu'il la remplit, il la dégrade, et bientôt il s'éteint lui-même dans les dégoûts. »

Au commencement du XIXe siècle, nous voyons l'*amour* reprendre dans la littérature et dans la société l'empire que la révolution lui avait enlevé. L'orage a fait pencher cette fleur; mais l'orage passé, voilà qu'elle se relève avec des couleurs nouvelles; ce n'est plus l'amour chevaleresque du moyen âge; ce n'est plus la galanterie du XVIIe siècle; ce n'est plus le libertinage élégant du XVIIIe; c'est l'*amour* mélancolique et rêveur, l'*amour* que la soif de l'infini fait dévier de sa fin naturelle, l'*amour* qui se mêle à deux sentiments vagues et indéterminés, le sentiment de la nature et l'inquiétude métaphysique ou religieuse; l'*amour* qui conduit au mépris et à la haine de l'action, de la réalité, à l'ennui et au dégoût de la vie; l'*amour* qui se plaît à chanter son éternelle plaie, à sentir son incurabilité, à analyser son délire, tout en posant à ses désirs une barrière infranchissable. Notre littérature contemporaine a donné une large place à cet amour alanguissant, dont on trouve le germe dans la *Nouvelle Héloïse* de J.-J. Rousseau, et que deux écrivains surtout, l'auteur de *René* et d'*Atala*, et l'auteur des *Méditations*, ont contribué à mettre à la mode. Gœthe lui-même, malgré le caractère réaliste de son génie, paya son tribut à cette maladie du siècle, sur laquelle Paul de Flotte a porté ce jugement sévère : « Rien ne porte plus à la lâcheté des cœurs que cette tendance à poursuivre et à justifier le développement excessif d'une passion irréalisable, que cette folie contradictoire qui consiste en définitive à aimer sa passion en en maudissant le but final, à se complaire à la nourrir au lieu de la combattre, à maudire le monde au lieu de le servir. »

IV. — AFFECTIONS DE FAMILLE. — AMOUR PATERNEL, MATERNEL. « Nous n'avons besoin, dit M. Jules Simon, que de mentionner l'*amour paternel*, l'*amour maternel*, pour qu'on sache à l'instant qu'il s'agit du sentiment le plus fort, le plus persistant, le plus nécessaire, le plus sacré; d'un sentiment qui balance victorieusement l'amour de la vie dans les âmes les moins pures, sans lequel il n'y aurait ni éducation, ni morale, ni honneur, ni dévouement, ni patrie; d'un sentiment qu'on ne saurait bannir du cœur de l'homme sans le dessécher, ni de la société sans la détruire. » L'amour des parents pour leurs enfants est d'autant plus fort qu'il concilie pour eux le bonheur de la personnalité et le bonheur du dévouement, et qu'il se rattache, d'une part, à l'*amour de soi*, de l'autre, à l'*amour proprement dit*. Qu'est-ce que l'enfant? C'est le produit et le gage de l'*amour*, ou plutôt c'est l'*amour* réalisé, l'*amour* qui a pris forme et vie, l'*amour* fait chair. Quel meilleur symbole de l'union indissoluble! Qu'est-ce que l'enfant? C'est l'extension de la vie paternelle et de la vie maternelle. On connaît la belle expression de Mme de Sévigné écrivant à sa fille : *J'ai mal à votre poitrine*. C'était bien dire que les parents vivent de la vie de leurs enfants, souffrent de leurs souffrances, que les enfants sont comme des membres de nous-mêmes; et ce n'est pas là une pure illusion : c'est notre chair et notre sang, mais surtout c'est notre âme, ce sont nos exemples, nos leçons, nos vertus ou nos faiblesses qui revivent en eux. « La famille, dit très-bien M. Paul Janet, complète et perpétue notre être; elle l'étend dans l'espace et la durée. L'homme, seul, n'occupe qu'un point sur la surface de la terre, et en mourant ne laisse rien après soi. La famille étend ses rameaux, envoie au loin ses rejetons, et plonge des racines presque immortelles. La famille demande à l'homme le sacrifice de son être, mais elle le paye par l'augmentation de son être; elle le force à s'oublier lui-même, mais elle lui permet de se retrouver en autrui. »

Il y a dans l'*amour* des parents pour leurs enfants un élément égoïste, mais cet élément varie selon qu'il s'agit du père ou de la mère. Chez celle-ci c'est un instinct naturel; chez celui-là un sentiment qui a sans doute son germe dans la nature, mais qui se développe dans la société, l'orgueil du nom et l'orgueil de la race.

L'*amour maternel* n'a pour ainsi dire pas d'histoire. Les types de cet *amour* créés par la littérature ancienne et moderne se ressemblent. Quant à l'*amour paternel*, il dépend davantage du milieu social, de l'état de la législation. Il présente une physionomie différente, selon la constitution de la famille, selon le pouvoir que les lois et les mœurs confèrent au père sur ses enfants, selon la conscience que le père a de la responsabilité attachée à ce pouvoir. A Rome, par exemple, où le père avait droit de vie et de mort sur ses enfants, où le consulat même n'affranchissait pas le fils des liens de l'autorité paternelle, l'*amour paternel* devait être bien différent de ce qu'il est aujourd'hui. Le père de famille romain, *pater familias*, qui se sentait magistrat, aurait été fort étonné et scandalisé de la tendresse un peu molle que notre littérature met dans le cœur des pères. La grande différence que la société avait établie entre l'amour paternel et l'amour maternel tend à s'effacer dans les mœurs modernes.

— AMOUR FILIAL. « L'antiquité, dit M. Saint-Marc Girardin, avait trouvé un beau mot pour exprimer l'amour des enfants pour leurs parents, en l'appelant du nom de *piété filiale*. » Ce qui caractérise en effet la piété, c'est surtout la vénération; or, l'*amour filial* est un sentiment mêlé de vénération et de tendresse. C'est la tendresse qui domine ordinairement dans l'*amour* que la mère inspire, la vénération dans le sentiment qu'on a pour le père. La vieillesse surtout rend les parents plus sacrés et plus chers. « Il n'est pas, dit Platon, de pénates plus saints et dont le culte plaise plus aux dieux qu'un vieux père, ou un aïeul, ou une mère courbée par les années. »

L'*amour filial* a moins de force que l'amour paternel et l'amour maternel. On trouve plus de mauvais fils que de mauvais pères. « Quel est, se demande M. Jules Simon, le secret de cette différence? Sommes-nous plus enchaînés par les services que nous rendons que par les services reçus? Le père se rattache-t-il par son fils à la jeunesse, à la vie, à l'avenir, tandis que le fils est obligé de remonter le cours des temps et de s'arracher à lui-même pour reposer sa pensée sur son père? Serait-ce que la paternité nous saisit en quelque sorte dans le plein développement de nos facultés, tandis que l'enfant n'apprend que lentement à connaître le sourire de sa mère et ne s'accoutume à aimer ses parents que par leur présence et par leurs bienfaits? » La cause immédiate de cette différence est, selon nous, que l'*amour filial* est moins un besoin et contient moins d'éléments égoïstes que l'amour paternel.

J.-J. Rousseau a pensé que la piété filiale ne différait pas de la reconnaissance, à laquelle se joignait, pour la renforcer, une habitude de déférence et de respect. Selon M. Jules Simon, notre piété filiale ne ressemble à aucun autre sentiment; elle tient profondément à nos entrailles; nous sentons qu'elle fait partie de nous-mêmes, et qu'elle pourrait être affaiblie, mais non effacée, par la mauvaise conduite ou l'indifférence de nos parents.

— AMOUR FRATERNEL. L'*amour fraternel* est un sentiment naturel fortifié par l'habitude, par les souvenirs, par les services reçus ou rendus, par la communauté de l'amour filial, par le respect du nom et les traditions d'honneur domestique. L'*amour fraternel* présente à peu près les mêmes caractères que l'amitié dont il est le type. On peut dire que l'*amour fraternel* est une amitié qui vient de la nature,

Un frère est un ami donné par la nature

et que l'amitié est une sorte d'*amour fraternel* qui naît du libre choix. M. Paul Janet fait remarquer, avec raison, que l'*amour fraternel* est un sentiment plus précis que l'amitié. En effet, le rapport des frères entre eux est un rapport naturel, et par là même déterminé : un frère est toujours un frère; mais le rapport entre amis est indéterminé : on est plus ou moins amis; il y a plusieurs degrés dans l'amitié; quelle différence de force, par exemple, entre ce singulier, *un ami*, et ce pluriel, *des amis;* le plus souvent c'est en vain qu'on désire trouver *un ami*, il faut se borner à *des amis*. Le sentiment fraternel a donc ce que n'a point l'amitié, un point d'appui fixe. Aussi sait-il toujours exactement où il en est. L'amitié ne le sait jamais, tant que quelque circonstance particulière, quelque action précise n'est pas venue donner une sanction au lien qui unit les amis. En un mot, l'*amour fraternel* n'a pas besoin, comme l'amitié, d'acquérir de la précision et de s'emparer de l'avenir par un effort de la volonté, par un pacte moral. De là, la tranquillité plus grande encore dans l'*amour fraternel* que dans l'amitié. Comme on ne peut fixer le degré précis de l'amitié, on ne peut jamais s'assurer jusqu'à quel point on peut compter sur elle; il reste donc toujours une sorte de doute et, par conséquent, une certaine inquiétude. L'*amour fraternel*, au contraire, sait qu'il a droit de compter sur la réciprocité.

Ainsi, l'*amour fraternel* est la plus forte des amitiés. « Tous les liens, dit Schiller, tissus par le bonheur léger, sont incertains, mobiles et sans force. Le caprice dénoue ce que le caprice a noué. La nature seule est sincère; elle seule repose sur une ancre éternelle, quand tout le reste vacille sur les vagues orageuses de la vie. Le penchant vous donne un ami, l'intérêt un compagnon. Heureux celui à qui la naissance donne un frère! La fortune ne peut le lui donner. C'est un ami qui est créé avec lui, et il possède un second lui-même pour résister à un monde plein de guerres et de perfidies. » « Quelle douceur ineffable, s'écrie Silvio Pellico, n'y a-t-il pas dans cette pensée : Nous sommes les enfants d'une même mère! Avoir trouvé, à peine venus en ce monde, les mêmes objets à vénérer et à chérir entre tous, quelle douceur encore! Cette communauté de sang, et la conformité d'un grand nombre d'habitudes entre frères et sœurs, produisent naturellement une puissante sympathie qui ne saurait être anéantie que par un épouvantable égoïsme. » Le même auteur a soin de nous montrer quelle part notre liberté doit prendre dans la culture de l'amour fraternel. « Les sentiments les plus exquis, dit-il, ne s'acquièrent que par une volonté bien arrêtée. De même qu'on n'arrive pas, sans étude, à l'intelligence parfaite de la peinture, ainsi ne comprend-on pas l'excellence de l'*amour fraternel* sans une volonté assidue de la comprendre. L'intimité du foyer ne doit jamais vous faire oublier d'être poli avec vos frères. Soyez encore plus délicat de manières avec vos sœurs. Leur sexe est doué d'une grâce puissante; c'est un don céleste dont elles usent habituellement pour répandre la sérénité dans toute la maison, pour en bannir la mauvaise humeur et modérer les reproches qu'elles entendent parfois sortir de la bouche d'un père ou d'une mère. Honorez dans vos sœurs le charme suave des vertus de la femme; réjouissez-vous de l'influence qu'elles exercent sur votre âme pour l'adoucir; et puisque la nature les a faites plus faibles et plus sensibles que vous, soyez d'autant plus attentif à les consoler dans leurs afflictions, à ne pas les affliger vous-mêmes, à leur témoigner constamment du respect et de l'amour. Ceux qui contractent à l'égard de leurs frères et de leurs sœurs des habitudes de malveillance et de grossièreté, restent grossiers et malveillants avec tout le monde. Que ce commerce de la famille soit uniquement beau, uniquement tendre, uniquement saint; et alors, quand l'homme passera le seuil de sa maison, il portera dans ses relations avec le reste de la société ce besoin d'estime, d'affections nobles, et cette foi dans la vertu que produit toujours l'exercice journalier des sentiments élevés. »

V. — AMOUR DE LA PATRIE. V. PATRIE, PATRIOTISME.

VI. — AMOUR DE L'HUMANITÉ. V. CHARITÉ, HUMANITÉ.

VII. — AMOUR DIVIN. V. CHARITÉ, MYSTICISME.

— Myth. Les auteurs ne sont pas d'accord sur la généalogie de l'*Amour*. Simonide le dit fils de Mars et de Vénus; Alcée, de Zéphyre et d'Eris ou de la Dispute; Sapho, de Vénus et de Cœlus; Sénèque, de Vénus et de Vulcain. Platon, dans son *Banquet*, suppose l'*Amour* fils de Poros (dieu des richesses) et de Pénia (la Pauvreté). Selon d'autres, la Nuit pondit un œuf, le couva, et fit éclore l'*Amour*, qui déploya soudain ses ailes dorées et prit son essor à travers le monde naissant. Les Romains distinguaient deux *Amours :* l'un, l'Amour proprement dit, fils de Jupiter et de Vénus; l'autre, Cupidon, fils de la Nuit et de l'Erèbe. Les Grecs avaient également leur Cupidon, qu'ils appelaient Himéros (désir), et leur *Amour* proprement dit, qui portait le nom d'Erôs. Le rapport de filiation qui lie l'*Amour* à Vénus, et qui fit associer l'un à l'autre les cultes primitivement distincts de ces deux divinités, appartient à un symbolisme de date relativement moderne. Erôs, en effet, ne figure pas au nombre des dieux d'Homère.

L'*Amour* devint pour les artistes le type de la beauté de l'enfant et de l'adolescent, de même que sa mère était celui de la beauté féminine. Il reçut pour attributs un arc, un carquois rempli de flèches, et un flambeau, allégories qui représentent les blessures que l'amour fait au cœur. Parmi ses flèches, disent les poëtes, les unes sont garnies de pointes d'or et portent la joie dans les cœurs qui en sont atteints; les autres sont armées de plomb et infligent à ceux qu'elles frappent de longues et cruelles douleurs. Il faut distinguer avec soin de l'*Amour* ou d'Erôs, les Amours, petits dieux subalternes qui se confondent avec les Ris, les Jeux, les Plaisirs et les Attraits. En mythologie comme dans le langage ordinaire, le mot *amour* a un sens bien plus sérieux au singulier qu'au pluriel.

— Philos. anc. L'AMOUR CONÇU COMME PRINCIPE COSMOGONIQUE. Un des plus anciens poëtes de la Grèce, Hésiode, nous montre à l'origine de toutes choses l'élément inférieur et aveugle, le Chaos, dans lequel un principe de vie, l'*Amour*, fait surgir et développe des formes de plus en plus parfaites. L'*Amour* joue le même rôle dans une ancienne cosmogonie attribuée à Sanchoniaton et aux Phéniciens. Un grand nombre de traditions cosmogoniques du même genre avaient cours dans l'antiquité. Elles se trouvent sur la limite de la mythologie et de l'ancienne philosophie, et forment la transition de l'une à l'autre.

Selon Empédocle, le monde sort de quatre éléments, le *feu*, l'*eau*, la *terre* et l'*air*, lesquels sont mus, dirigés par deux principes, l'*amour* et la *haine*. Par l'*amour*, les éléments tendent à l'union; par la haine, à la division. Sous l'influence de ces deux causes, un mouvement périodique produit l'agrégation et la désagrégation. Mêlés et démêlés successivement avec leurs qualités diverses et en diverses manières, ils composent la nature, comme un tableau qui résulterait des couleurs qu'un peintre a broyées sur sa palette. Ainsi naissent toutes choses, plantes et bêtes, hommes et dieux. Pendant le cours de ce mouvement, l'*amour* et la haine se balancent et en quelque sorte se neutralisent; si l'*amour* dominait seul, toute diversité cesserait, et il n'y aurait plus que l'unité absolue; au contraire, l'influence de la haine prévalant et devenant exclusive produirait la séparation, la diffusion à l'infini de toutes choses. L'*amour* et la haine d'Empédocle ressemblent assez bien à l'*attraction* et à la *répulsion* de nos sciences.

— **Syn. Amour, amourette.** L'*amourette* est un *amour* peu sérieux, ou un petit attachement qu'on n'ose avouer, soit parce qu'on n'est plus d'âge à se permettre l'amour, soit parce qu'on rougit d'aimer une personne trop au-dessous de soi.

— **Syn. Amour, affection, amitié, attachement, inclination, passion, tendresse.** V. AFFECTION.

— **Antonymes.** Abomination, animosité, antipathie, aversion, désaffection, détestation, éloignement, exécration, haine, horreur, indifférence, inimitié, malveillance, prévention, rancune, répugnance, ressentiment.

— **Epithètes.** Tendre, parfait, vif, ardent, passionné, insatiable, inassouvi, vrai, légitime, naturel, pur, chaste, épuré, platonique, éthéré, gratuit, désintéressé, généreux, libéral, magnifique, fidèle, constant, timide, délicat, discret, soumis, respectueux, calme, doux, paisible, tranquille, confiant, crédule, contenu, refoulé, profond, secret, repoussé, dédaigné, méprisé, humilié, blessé, offensé, rejeté, incurable, invincible, passager, volage, léger, inconstant, frivole, éphémère, infidèle, trompeur, mensonger, perfide, parjure, emporté, irrité, furieux, jaloux, inquiet, soupçonneux, despotique, tyrannique, rallumé, naissant, amorti, refroidi, mort, éteint, charnel, coupable, déréglé, impur, impudique, criminel, adultère, incestueux, odieux, infâme, exécrable. — Fervent, charitable, religieux, pieux, sacré, saint, divin, extatique, éternel.

— **Anecdotes.** Un homme de qualité, épris des charmes d'une fort jolie demoiselle, lui disait : « Si vous aviez de l'*amour* pour moi, obsédée comme vous l'êtes par votre mère, nous aurions bien de la peine à trouver un lieu favorable pour nous aimer. — De quoi vous embarrassez-vous? lui répondit la jeune fille, songez seulement à m'en faire naître l'envie. »

⁂

La reine Elisabeth ayant remarqué toutes les prouesses que Villa-Mediana accomplissait dans les tournois, sans doute pour plaire à quelque mystérieuse dame de ses pensées, lui dit un jour qu'elle voulait absolument connaître sa maîtresse. Villa-Mediana s'en défendit quelque temps; mais enfin, cédant à sa curiosité, il promit de lui en envoyer le portrait. Le lendemain, la reine reçut un simple petit miroir, et s'y voyant elle-même elle, comprit aussitôt l'*amour* de l'Espagnol.

L'Hymen, en ce beau jour, t'apprête
Une couronne de sa main.
Tu t'en repentiras, peut-être, dès demain.
Souvent, quoique l'*Amour* soit prié de la fête,
Il ne l'est pas du lendemain. REGNARD.

Quand la beauté seule séduit,
On s'aime un jour, puis on languit :
L'amour s'envole, on se déteste.
Mais quand le cœur cède aux talents,
Au caractère, aux sentiments,
Le temps s'enfuit, et l'*amour* reste.
CAHUSAC.

Rose et Colin s'aimaient comme on aime au village;
L'hymen devait bientôt couronner leurs désirs;
En attendant, ils se donnaient pour gage
Mille baisers; c'étaient mille plaisirs.
« Laissez donc là ce beau négoce,
Disait avec humeur un de leurs grands parents :
Vous pourrez, quand viendra le temps,
Faire l'amour après la noce!
— Mon vieil ami, chaque chose a son tour,
Lui répond un voisin; ne gronde pas, écoute :
Ils auront bien le temps, sans doute,
Mais alors auront-ils l'*amour ?* » DEVILLE.

— **Prov. littér.** :

AMOUR! AMOUR! *quand tu nous tiens,*
On peut bien dire : Adieu, prudence!

Allusion à deux vers de la fable de La Fontaine, *le Lion amoureux*. Un lion, devenu amoureux d'une jeune fille, se laisse, sur la demande du père, rogner les griffes et limer les dents :

Sans dents ni griffes le voilà,
Comme place démantelée.
On lâcha sur lui quelques chiens :
Il fit fort peu de résistance.

Amour! amour! quand tu nous tiens,
On peut bien dire : Adieu, prudence!

Dans l'application, ces deux vers se disent des amoureux qui, dans l'ivresse de la passion, se dépouillent volontairement d'une arme dont plus tard ils regretteront la perte, et, généralement, de toutes les folies, de toutes les imprudences qui sont trop souvent les conséquences de l'amour :

« Aussitôt que le coq de bruyère a ressenti les premières atteintes de l'amour, il se hisse sur la flèche la plus aiguë du plus haut sapin de la montagne, et adresse de là son appel passionné à toutes les poules des alentours. Pendant qu'il exécute sa cavatine, l'artiste est tellement absorbé par son art et tellement enivré du propre bruit de sa voix, qu'il en oublie l'univers et jusqu'à la méchanceté de l'homme, qui profite de son tapage et de son émotion pour s'approcher de lui traîtreusement et l'occire. *Amour, amour, quand tu nous tiens, on peut bien dire : Adieu, prudence.* »
TOUSSENEL.

— **Prov. littér.** : **Amour, tu perdis Troie**, Allusion à un hémistiche de La Fontaine, dans la fable *les Deux Coqs :*

Deux coqs vivaient en paix : une poule survint,
Et voilà la guerre allumée.
Amour, tu perdis Troie! et c'est de toi que vint
Cette querelle envenimée,
Où du sang des dieux même on vit le Xanthe teint.

On fait de fréquentes allusions à cet hémistiche pour rappeler les malheurs causés par la passion de amour :

« Mais l'homme propose et Dieu dispose. A peine sorti des bancs de philosophie, Clérisseau se trouva chef de famille par la mort de ses parents : il fallut recueillir et débrouiller une succession embarrassée. Bientôt l'amour se mit de la partie : *il ne perdit pas Troie*, mais il retint mon ami, qui, pour s'en guérir, se maria. » A. DE PONTMARTIN.

« Le paon, fier d'étaler l'iris qui le décore,
Du dindon rengorgé l'orgueil plus sot encore,
Pourraient à nos dépens égayer ton pinceau;
Là, de tes deux pigeons tu verrais le tableau,
Et deux coqs amoureux, à la discorde en proie,
Te feraient dire encore : « *Amour, tu perdis Troie!* »
DELILLE.

— **Prov. littér.** : **Pour l'amour du grec**, Allusion à deux vers de Molière, dans les *Femmes savantes*. V. GREC.

— **Prov. littér.** :

Les tourterelles se fuyaient;
*Plus d'*AMOUR, *partant plus de joie.*

Allusion à deux vers de la fable des *Animaux malades de la peste*. V. ANIMAL.

— **Prov. littér.** : **Ton amour m'a refait une virginité**, Allusion à un vers de V. Hugo. V. VIRGINITÉ.

Amours (LES), un des quatre recueils élégiaques d'Ovide. Le poëte en avait d'abord formé cinq livres qu'il réduisit ensuite à trois. Les *Amours* sont l'œuvre de la jeunesse de l'auteur; aussi, bien qu'on y trouve déjà les défauts inhérents à son talent, tels que l'abus de la facilité, de fréquentes répétitions d'idées et même du mauvais goût, on ne saurait se refuser à y reconnaître beaucoup d'esprit et d'agrément, de la fraîcheur et de l'éclat dans les descriptions, une foule d'idées ingénieuses et de détails charmants. Mais peut-être y a-t-il aussi dans ces élégies plus de libertinage que de passion, plus d'esprit que de véritable tendresse; Ovide est avant tout le chantre de l'amour sensuel; il ne soupçonne même pas ces chastes ardeurs que d'autres avant lui rêvaient, que Virgile a presque dépeintes, et qui ont pour fin non la brutale satisfaction des sens, mais l'union des âmes, le sacrifice mutuel et le dévouement. L'héroïne des *Amours* est cette beauté que le poëte a rendue si célèbre sous le nom de *Corinne*, et qui, la première, éveilla son génie. Quelques auteurs ont pensé que Corinne n'était autre que la fille d'Auguste, cette Julie si fameuse par ses débordements, et ce serait la découverte de cette liaison qui aurait amené la disgrâce et l'exil d'Ovide.

Amour et Psyché (L'), charmante fable dont Apulée paraît être l'inventeur, et qui est comme un joyau enchâssé dans l'*Ane d'or*.

Voici comment cet épisode est amené dans le roman d'Apulée. Un jeune homme, nommé *Lucius, est métamorphosé en âne; bientôt* il tombe entre les mains d'une bande de voleurs, qui lui font prendre avec eux le chemin de leur caverne. Un jour, après une expédition *dans les alentours*, ils *rentrent dans* leur repaire, amenant une jeune personne de condition noble, et belle comme le jour, qu'ils avaient ravie à son fiancé au moment où elle allait lui donner sa foi. Une vieille servante est chargée de prendre soin de la belle affligée et de la consoler. Pendant une absence des brigands, la vieille, qui était restée seule avec la prisonnière, essaye de la distraire en lui contant en ces termes l'histoire de Psyché :

« Il y avait une fois une jeune princesse douée *d'une beauté si extraordinaire*, que les *étrangers* accouraient en foule pour admirer ce prodige, et qu'ils se prosternaient devant elle comme si c'eût été Vénus elle-même. La déesse des amours, irritée de voir ses honneurs divins passer à une simple mortelle, conçut une haine implacable contre cette rivale inattendue; elle *chargea son fils Cupidon* de sa vengeance, et lui commanda d'inspirer à la jeune fille une passion déshonorante pour quelque être ignoble, pour le dernier des misérables. Cependant personne ne se présente pour demander la main *de Psyché, et depuis longtemps déjà ses deux* sœurs ont contracté avec des monarques de brillantes unions. Le père de l'infortunée princesse, se croyant l'objet du courroux céleste, interroge un antique oracle, dont il reçoit cette cruelle réponse :

Expose sur un roc cette fille adorée,
Pour un hymen de mort pompeusement parée :
N'espère point un gendre issu d'un sang mortel,
Mais un affreux dragon, monstre horrible et cruel,
Qui, parcourant les airs de son aile rapide,
Porte en tous lieux la flamme et le fer homicide;
Que craint Jupiter même, et qui, l'effroi des dieux,
Fait reculer le Styx et ses flots ténébreux.

Lorsque le moment d'accomplir l'oracle fut arrivé, les parents de Psyché la conduisirent, au milieu des apprêts d'une cérémonie funèbre, sur le haut d'une montagne escarpée, où la malheureuse jeune fille resta seule et abandonnée. Tremblante d'effroi, elle se noyait dans les pleurs, lorsque tout à coup elle se sentit enlevée doucement par Zéphyr, qui la déposa dans une profonde vallée, sur un tapis de fleurs et de verdure. Psyché pénétra alors dans un palais somptueux qui s'offrait à ses regards, demeure enchantée, où des voix harmonieuses exécutèrent pour elle de suaves concerts, et où elle fut servie par des nymphes invisibles. Lorsque la nuit fut arrivée, un personnage, un être mystérieux se glissa dans le lit de Psyché toute tremblante, et devint son époux, après l'avoir rassurée par les protestations de l'amour le plus ardent; puis il se retira avant que le jour parût. Chaque soir il venait ainsi partager sa couche, lui recommandant de ne jamais chercher à voir sa figure, et la menaçant des plus terribles malheurs si elle cédait à une fatale curiosité. Il lui annonça que ses deux sœurs étaient à sa recherche, qu'elles parviendraient bientôt au rocher, et la pria tendrement de ne point les attirer auprès d'elle, prévoyant les pernicieux conseils que la jalousie allait leur inspirer. Cependant il céda aux supplications de Psyché, qui désirait vivement recevoir les embrassements de ses sœurs, et lui accorda à regret la permission de les entretenir. Lorsque celles-ci arrivèrent sur la montagne, le Zéphyr, par ordre de Psyché, les transporta à ses côtés. La vue de toutes ces merveilles, de toutes ces richesses dont leur jeune sœur avait la disposition, fit éclore dans leur cœur le poison de l'envie; l'état brillant de Psyché les humilia, et elles se promirent de détruire ce bonheur. Dans une nouvelle entrevue, elles fortifièrent les soupçons cruels qui assiégeaient parfois la jeune femme sur la nature inconnue de son époux, et lui rappelèrent l'oracle qui avait déclaré qu'elle était destinée en mariage à un monstre affreux. Cet époux invisible devait être « un serpent énorme, aux replis volumineux, dont le cou était gonflé d'un poison terrible. » On l'avait vu le soir revenir, après avoir exercé ses ravages, et nager dans les eaux du fleuve le plus voisin. Sans doute, après avoir abusé de ses charmes, il se ferait un jeu cruel de la dévorer, elle et l'enfant qu'elle portait dans son sein.

Après ces révélations perfides, elles engagent Psyché à se délivrer elle-même en poignardant le monstre pendant les douceurs de son premier sommeil. Psyché, obsédée alors par les Furies et cédant à une implacable fatalité, se lève silencieusement la nuit suivante, prend la lampe allumée d'avance, qu'elle a eu soin de cacher, s'arme d'un poignard, et s'approche du lit, prête à frapper. Elle dirige la lumière sur la figure du mystérieux époux... Quel spectacle! elle voit de tous les monstres le plus doux et le plus aimable, Cupidon lui-même, paré de toutes les grâces de l'adolescence, dans tout l'éclat d'une beauté qui s'épanouit! A ses épaules brillent de petites ailes, où l'éclat de la rose se marie à la blancheur du lis, et dont le moelleux et léger duvet frémit avec un doux bruissement. Au pied du lit reposent son arc, son carquois et ses flèches. Mais, tandis que plongée dans l'extase, haletante de bonheur, Psyché approche la lampe pour mieux contempler les traits charmants du dieu, qui repose dans un gracieux abandon, une goutte d'huile brûlante tombe sur l'épaule de Cupidon, qui s'éveille aussitôt. Voyant que son secret a été outrageusement violé, il s'envole loin de la malheureuse Psyché, en lui reprochant sa défiance et sa crédulité. Psyché, au désespoir, voulut s'ôter la vie; mais le fleuve dans lequel elle se précipita la rejeta sur ses rives. Elle voulut du moins savourer le plaisir de la vengeance, et alla visiter successivement ses deux sœurs, à chacune desquelles elle raconta que Cupidon, son époux, après l'avoir chassée, avait fait choix d'elle pour lui succéder. Abusées par ce récit, elles se rendirent sur la montagne, et se confièrent imprudemment à Zéphyr; mais elles tombèrent et se brisèrent dans leur chute. Psyché n'épargna rien pour retrouver Cupidon; elle s'adressa successivement à Cérès et à Junon, qui éludèrent sa prière, et fut rencontrée enfin par l'Habitude, une des suivantes de Vénus, qui la faisait rechercher activement pour se venger sur elle de ce qu'elle avait eu la témérité d'enchaîner l'Amour même par ses charmes. Dans sa colère, elle livra Psyché aux tortures de l'Inquiétude et de la Tristesse, deux autres de ses suivantes, qui mirent tout en œuvre pour satisfaire la soif de vengeance de leur maîtresse. Vénus enchérit encore sur ces mauvais traitements, en soumettant la pauvre Psyché à des épreuves qui auraient effrayé Hercule lui-même, mais qu'elle parvint néanmoins à surmonter, grâce à un secours invisible. Elle aurait infailliblement succombé à la dernière, *qui était la plus terrible, sans les conseils que* lui donna la voix mystérieuse d'une tour, du haut de laquelle elle voulait se précipiter. La déesse lui avait ordonné de descendre aux enfers, avec la mission perfide de demander à Proserpine un peu de sa beauté dans une boîte. Parvenue au sombre empire, à travers d'effroyables dangers, elle reçut de la divinité infernale la boîte qu'elle était venue chercher, mais que la voix lui avait prudemment défendu d'ouvrir. Revenue sur la terre, cette autre Pandore ne put résister à sa curiosité, et même au désir de prendre pour elle-même une partie de ce que renfermait la boîte. Elle l'ouvrit; mais aussitôt il s'en dégagea une vapeur soporifique qui la renversa tout endormie, sans qu'elle pût se relever. Cupidon, qui ne cessait de la surveiller amoureusement, s'empressa alors d'accourir et la réveilla avec la pointe d'une de ses flèches, après avoir renfermé de nouveau le Sommeil dans la boîte, qu'il ordonna à Psyché de porter à Vénus. Pour lui, craignant d'être livré à la Sobriété, comme sa mère l'en avait menacé, il s'envola aussitôt jusqu'auprès de Jupiter pour implorer sa protection. Le maître de l'Olympe fit alors assembler les dieux, et, en leur présence, il unit Cupidon et Psyché. Les noces furent célébrées joyeusement : Vénus elle-même y dansa; Psyché but le nectar et l'ambroisie et fut gratifiée de l'immortalité. Au bout de neuf mois, elle mit au monde une fille, qui fut appelée la Volupté.

Apulée a revêtu de tous les trésors d'une riche imagination et des charmes d'un style plein d'images brillantes tous les détails de cette fable ingénieuse, que l'on croirait empruntée aux *Mille et une Nuits*, si l'idée philosophique et morale qui la remplit ne lui assignait une origine bien autrement élevée.

Suivant quelques mythographes, cette fable n'appartient pas, à proprement parler, à la mythologie; ce serait une allégorie due à quelque platonicien ou à quelque sectateur des doctrines orphiques, lequel y a exposé l'amour inspiré par la beauté de l'âme ainsi que par celle du corps, les effets d'une curiosité téméraire, et la purification de l'esprit par les souffrances; et cette allégorie, Apulée n'aurait fait que la populariser, en lui donnant la forme vive et touchante qu'elle revêt dans l'*Ane d'or*. Mais, quand on pénètre plus avant dans le domaine des interprétations, on est loin d'être satisfait, et jamais sans doute on n'arrivera à expliquer complétement ce mythe religieux. « Fulgence, évêque de Carthage, prétend que toute cette histoire enveloppe un sens moral fort beau : la ville, dont il est parlé d'abord représente le monde; le roi et la reine de cette ville sont Dieu et la matière. Ils ont trois filles, qui sont la chair, la liberté et l'*âme*. Cette dernière, que le mot de *Psyché* signifie en grec, est la plus jeune des trois, parce que l'âme n'est infusée dans le corps qu'après qu'il est formé. Elle est plus belle que les deux autres, parce que l'âme est supérieure à la liberté, et plus noble que la chair. Vénus, qui est l'amour des plaisirs sensuels, lui porte envie, et lui envoie Cupidon, c'est-à-dire la concupiscence, pour la perdre; mais, parce que la concupiscence peut avoir pour objet le bien et le mal, ce Cupidon, ou la concupiscence, vient à aimer Psyché, qui est l'âme, et s'unit intimement avec elle. Il lui conseille de ne point voir son visage, c'est-à-dire de ne point connaître les plaisirs sensuels, et de ne point croire ses sœurs, qui sont la chair et la liberté, qui lui en veulent inspirer l'envie. Mais Psyché, animée par leurs conseils dangereux, tire la lampe du lieu où elle l'avait cachée, c'est-à-dire pousse au dehors et met à découvert la flamme du désir qu'elle portait cachée dans son cœur; et l'ayant connue, ou, ce qui est la même chose, ayant fait l'expérience des plaisirs, elle s'y attache avec ardeur. Enfin Psyché, considérant avec trop d'attention Cupidon, le brûle d'une goutte d'huile enflammée, tombée de sa lampe : ce qui marque que plus on se livre aux voluptés de la concupiscence, plus elle augmente, s'enflamme, et imprime sur nous la tache du péché. Cupidon ôte ensuite à Psyché ses richesses, la renvoie de son superbe palais, la laisse exposée à mille maux et à mille dangers. C'est la concupiscence qui, par l'expérience funeste des plaisirs criminels qu'elle procure à l'âme, la dépouille de son innocence et du trésor des vertus, la chasse de la maison de Dieu, et la laisse exposée à toutes les occasions de chute et de malheur qui se rencontrent dans la vie. »

Mais Apulée, auquel on attribue généralement la première idée de cette poétique légende, a-t-il pensé à tout cela? Il est permis d'en douter. Certains commentateurs y voient une allusion à Pandore et à sa boîte fatale; d'autres remontent même jusqu'au mythe du péché originel. Toutefois, l'idée simple qui s'en dégage le plus clairement, c'est que Psyché (en grec *psuché*, âme) est la personnification de l'âme en lutte ici-bas avec toutes les passions, dont elle finit par triompher sur la terre pour s'envoler ensuite dans des régions plus pures, où elle reçoit enfin la récompense due à ses efforts.

Quoi qu'il en soit, ce délicieux épisode a été reproduit sous mille formes différentes dans les arts, la littérature, sur le théâtre, etc., et personne n'ignore l'imitation charmante qu'en a donnée La Fontaine, sous le titre de *Psyché*. V. PSYCHÉ.

Amour (DE L'), par Plutarque. Ce petit traité, qui a la forme d'un entretien, est une imitation du *Phèdre* et du *Banquet* de Platon. L'auteur y met en parallèle l'amour unisexuel, si répandu en Grèce, et l'amour conjugal; il conclut à la glorification de ce dernier. Un des personnages du dialogue, Protogène, n'approuve le mariage que parce qu'il entretient la population. L'union conjugale, dit-il, est nécessaire à la propagation de l'espèce humaine, et c'est avec raison que les législateurs en vantent l'excellence devant la multitude; mais pour un véritable amour, il n'en existe pas même l'apparence parmi les femmes. La nature conduit l'homme par son appétit vers les aliments, afin qu'il satisfasse modérément ses besoins; et s'il s'y livre avec excès, il se rend coupable de sensualité. De même, la nature a attaché du plaisir à l'union de l'homme et de la femme. Mais le désir effréné qui nous y entraîne n'est pas un véritable amour. Ce sentiment, quand il est inspiré par un jeune homme bien né finit par l'amitié et conduit à la vertu. L'amour d'un sexe pour l'autre, lors même qu'il a le plus heureux succès, se borne aux plaisirs des sens.

Plutarque combat cette honteuse doctrine. Le mariage, selon lui, n'est pas seulement le moyen de perpétuer la société humaine; si le mariage n'était qu'une union sans amour et sans amitié, ce serait la dégradation de la nature humaine. L'amour a part à l'union nuptiale; il la rend douce et heureuse, il en fait la meilleure des amitiés de l'homme. L'amour unisexuel, tel qu'un enfant illégitime, conçu dans les ténèbres et né dans la vieillesse de ses parents, n'a paru que tard dans la vie, et il s'efforce d'en bannir l'amour légitime, bien plus ancien que lui. Ce n'est pour ainsi dire que d'hier, et depuis qu'on a dépouillé les jeunes gens pour les exercices du corps, qu'il s'est glissé furtivement dans les gymnases, où d'abord il n'a gagné du terrain que peu à peu. Mais ensuite, s'élevant par degrés, il est devenu plus hardi, s'est montré librement dans ces lieux publics, et il n'a plus été possible de le contenir. Fier et insolent, il ose outrager l'amour conjugal, cette source féconde d'immortalité pour l'espèce humaine, et qui rallume sans cesse le flambeau de la vie à mesure que la mort vient l'éteindre. On dit que la beauté est la fleur de la vertu; or, prétendre que les femmes ne portent point de ces fleurs précieuses, et que leur naturel ne soit pas fait pour la vertu, c'est soutenir une absurdité. Sans parler de leur chasteté, de leur prudence, de leur justice et de leur fidélité, une foule de traits éclatants ne prouvent-ils pas assez que la force, l'audace et la grandeur d'âme leur sont naturelles? Eh quoi! elles peuvent avoir toutes les autres vertus, et l'on voudrait qu'elles fussent incapables d'affection et d'amitié! Elles aiment leur mari et leurs enfants au-dessus de tout; elles méritent de trouver dans le cœur de leur mari le même amour. Cet amour des maris pour leurs femmes n'est pas seulement une justice qu'ils leur doivent, c'est le salut et le bonheur du mariage : car aimer est encore un plus grand bien que d'être aimé, parce qu'il préserve le mari des fautes qui font la ruine des maisons. Toute autre affection est sujette à des ruptures, à des sé-

parations; aucune ne peut former une union aussi parfaite, aussi entière que la société conjugale; aucune ne procure d'aussi vifs plaisirs, des avantages aussi constants, un honneur et un charme aussi considérables. L'amour que des femmes honnêtes inspirent à leurs maris se conserve au milieu même des rides et des cheveux blancs, et les suit jusque dans le tombeau. On citerait bien peu d'exemples d'un attachement solide pour des jeunes gens; mais on ne pourrait compter tous les maris et les femmes qui ont conservé jusqu'à la fin de leur vie l'union la plus intime et la fidélité la plus constante.

A l'appui de ces éloges qu'il donne aux femmes et à l'amour conjugal, Plutarque raconte deux histoires touchantes, celle d'Eponine et de Sabinus, et celle de Camma.

Sabinus, accusé d'avoir conspiré contre Vespasien, resta caché dans un souterrain où sa femme Eponine allait le visiter et passait quelques jours avec lui; puis elle revenait à Rome pour déjouer les soupçons, ayant fait croire à tout le monde que son mari était mort, et même en ayant porté le deuil. Les deux époux vécurent ainsi plusieurs années dans leur souterrain, ayant pour consolation de leur adversité leur amour, l'espérance d'un temps meilleur, des enfants nés pendant leur malheur et qui en adoucissaient l'amertume. A la fin, la retraite de Sabinus fut découverte; il fut conduit avec Eponine devant Vespasien et condamné à mort. Eponine essaya en vain d'obtenir la grâce de son mari, montrant ses deux enfants qu'elle n'avait enfantés, disait-elle, que pour avoir plus d'intercesseurs auprès de l'empereur. Vespasien fut inflexible, et Eponine, alors, cessant de prier, et insultant la cruauté de Vespasien, dit qu'elle se félicitait de mourir, sûre d'avoir été plus heureuse, cachée auprès de son mari dans le souterrain qui leur avait servi de retraite, que Vespasien lui-même dans tout l'éclat de la majesté impériale.

Sinatus, tétrarque de Gaule, avait pour femme une Gauloise parfaitement belle, nommée Camma. Synorix, un des plus puissants d'entre les Gaulois, en devint amoureux, et, désespérant ou de la séduire ou de lui faire violence tant que son mari vivrait, il le fit périr. Le sacerdoce de Diane, héréditaire dans la maison de Camma, fut pour elle un asile contre les poursuites de Synorix, et un adoucissement à son malheur. Elle passait presque tous les jours dans le temple de cette déesse, et refusa constamment les grands partis qui se présentaient. Synorix ayant enfin osé lui faire la proposition de l'épouser, elle ne parut pas la rejeter; et, sans lui faire aucun reproche sur la mort de son mari, elle feignit de croire que c'était l'amour seul et non la méchanceté qui l'avait porté à ce crime. Synorix ajoutant foi à ce qu'elle lui disait, se rendit au temple pour la célébration du mariage. Camma alla au-devant de lui, le prit par la main, et le conduisit au pied de l'autel de la déesse. Là, après avoir fait une libation de vin et de miel empoisonnés, elle en but la moitié et donna le reste à Synorix. Lorsqu'il eut achevé de boire, elle jeta un grand cri, et appelant à haute voix son époux : « Mon cher Sinatus, dit-elle, c'est dans l'attente seule de ce jour que j'ai traîné, séparée de toi, une vie malheureuse. Maintenant, reçois avec plaisir ton épouse, qui t'a vengée du plus scélérat des hommes, et qui est aussi satisfaite de mourir avec lui qu'elle l'était de vivre avec toi. » Synorix s'étant fait transporter dans sa litière, expira bientôt après. Camma lui survécut le reste du jour et de la nuit, et, dit-on, mourut comblée de joie.

L'histoire de Camma a fourni le sujet d'une tragédie à l'un des plus illustres enfants de l'Italie moderne, Montanelli.

Amours du grand Alcandre (HISTOIRE DES), par Louise-Marguerite de Lorraine, princesse de Conti. Cette histoire curieuse des galanteries de Henri IV, que désigne ici le nom poétique d'Alcandre, se distingue par la légèreté du style et la vivacité des tableaux, et ne laisse que le regret de voir que ces galanteries aient pu tenir une place si large et si importante dans la vie de ce grand roi. La princesse de Conti nous le fait connaître à ce point de vue dès le temps où il venait d'épouser Marguerite de France. Catherine de Médicis, qui le haïssait mortellement, lui avait tendu plusieurs piéges dont il s'était tiré avec adresse; mais comme elle connaissait son faible, et qu'elle savait qu'il n'était pas à l'épreuve du beau sexe, elle mit en jeu certaines demoiselles aux charmes desquelles il ne fut que trop sensible. Cette princesse, qui n'avait que son ambition en tête, et qui comptait pour rien la pudeur et la religion, avait toujours un escadron volant, composé des plus belles femmes de la cour, dont elle se servait à toutes mains pour amuser les princes et les seigneurs, et pour découvrir, par ce moyen, leurs plus secrètes pensées. — Mme de Sauve, veuve d'un secrétaire d'Etat, fut la première qu'elle mit sur les rangs. Le duc de Guise devint aussi amoureux de cette dame, et elle y répondit si bien, qu'elle oublia pour lui le roi de Navarre. Obligé de quitter la cour, celui-ci se rendit en Guyenne. Pendant son séjour à Bordeaux, il fit connaissance de la comtesse de Guiche, qui lui parut charmante; il lui rendit plusieurs visites, et bientôt il se consola de l'infidélité de Mme de Sauve. La comtesse répondit à son amour, et contribua même beaucoup à l'avancement de ses affaires, en lui envoyant des secours considérables d'hommes et d'argent. Cependant il s'en fatigua et ne tarda pas à chercher d'autres amours.

En passant en Normandie, il conçut une passion violente pour Antoinette de Pons, veuve du comte de La Roche-Guyon; mais il trouva plus de résistance qu'il ne s'était imaginé. Cette dame avait autant de vertu que de beauté, et ne voulut jamais lui rien accorder.

Tandis qu'il était occupé au siége de Paris, il vit Marie de Beauvilliers, fille du comte de Saint-Aignan, abbesse de Montmartre, et crut qu'il serait dommage qu'une personne si jolie et si bien faite finît ses jours dans un couvent. Cette charmante religieuse, que les austérités du cloître n'avaient pas rendue intraitable, ne fut point insensible aux compliments du galant monarque. Contraint de lever le siége de Paris, il fit conduire sa nouvelle maîtresse à Senlis. Un jour qu'il vantait fort les charmes de cette belle religieuse, disant qu'il la préférait à toutes les autres femmes, le duc de Bellegarde, grand écuyer de France, prétendit qu'il changerait de sentiment s'il voyait Mlle d'Estrées. Il lui en dit tant de bien et lui en fit un si beau portrait, qu'il lui donna envie de la voir. Bellegarde sentit la faute qu'il avait faite; mais il n'y avait pas moyen de s'en dédire, ne pouvant disputer contre son maître. Il fit avec lui le voyage de Cœuvres, où était Gabrielle. Le roi la trouva si charmante, qu'en effet il oublia pour elle la belle abbesse de Montmartre, et déclara d'un ton de maître à Bellegarde qu'il ne voulait partager ce cœur avec personne. La résistance de la belle Gabrielle rendit le roi plus amoureux encore. La difficulté était de la voir, car il ne pouvait aller à Cœuvres sans beaucoup de risque. Il fallait faire sept lieues en pays ennemi, traverser un grand bois, et passer à la vue de deux garnisons de la Ligue. Mais il résolut de tout risquer. Il monta à cheval avec quelques officiers de confiance, et fit quatre lieues avec eux; puis, il renvoya sa compagnie, s'habilla en paysan, se chargea d'un sac plein de paille, et acheva son voyage à pied avec son sac sur le dos. Mlle d'Estrées le reçut avec assez de mépris, et ne demeura que quelques moments avec lui. Mais dans la suite, l'élévation du père de Mlle d'Estrées et les faveurs dont le roi le combla, la rendirent plus humaine et l'amenèrent à mieux traiter un prince si libéral. Henri l'accabla, pour ainsi dire, de ses bienfaits. Il la fit d'abord marquise, puis duchesse de Beaufort, et résolut même de l'épouser. Il fit à cet effet solliciter vivement à la cour de Rome la cassation de son mariage avec Marguerite. Après la fin tragique de Gabrielle, il parut quelque temps inconsolable. Pour la lui faire oublier, ou du moins pour le distraire, ses favoris crurent qu'il fallait le mettre aux prises avec une nouvelle beauté, qui pût le consoler de celle qu'il venait de perdre. Vient alors le récit de ses amours avec Mlle d'Entragues, qu'il fit marquise de Verneuil, et à laquelle succédèrent la comtesse de Moret, la duchesse de Nevers, Mlle des Essarts, etc.

Amour conjugal (TABLEAU DE L'), ouvrage publié en 1688, à Amsterdam, sous le pseudonyme de *Salocini, Vénitien* (Salocini est l'anagramme de Nicolas), par Nicolas Venette, docteur en médecine et professeur d'anatomie et de chirurgie à La Rochelle. Ce livre, fréquemment, trop fréquemment réimprimé depuis, sous le propre nom de l'auteur, est un traité élémentaire et populaire des organes sexuels et de la fonction génératrice dans l'espèce humaine. Il est divisé en quatre parties. La première est consacrée à la description anatomique des organes génitaux de l'homme et de la femme, aux défauts et aux maladies de ces organes. La seconde s'occupe des signes de la virginité, de l'âge le plus propre au mariage, des moyens aphrodisiaques et antiaphrodisiaques, de la conception, de la grossesse et de l'enfantement. Le troisième traite de la menstruation, des signes de la grossesse, des divers temps de la formation de l'homme, de l'art de faire à volonté des garçons et des filles; la quatrième, de l'impuissance et de la stérilité, de la ridicule et immorale institution du congrès, des hermaphrodites, etc.

Au point de vue scientifique, des notions anatomiques à peu près exactes, mais superficielles, des notions physiologiques et médicales qui pouvaient être celles du XVIIe siècle, mais qui, dans l'état actuel de la science, n'ont rien de sérieux; au point de vue littéraire, un langage de corps de garde, des histoires indécentes, ramassées de tous côtés : tel est ce livre, qui n'a dû sa vogue qu'à la nature du sujet qu'il traite, à l'ignorance du public auquel il s'adresse, et à la satisfaction malsaine qu'il donne aux premières curiosités de l'adolescence. Quelle qu'ait été l'intention de l'auteur, on doit condamner ce livre comme immoral, parce que si le respect dû à l'enfance n'interdit pas d'une façon absolue de vulgariser certaines connaissances, le physiologiste ne saurait s'attacher avec trop de soin dans cette vulgarisation, qui peut être une initiation au mal, à conserver la chaste gravité du style scientifique, et à ne rien accorder à la curiosité d'imagination.

Amours des Anges (LES), (*the Loves of the Angels*), poëme de Thomas Moore. Thomas Moore a emprunté le sujet de ce poëme au deuxième verset du chapitre VI de la *Genèse*, où on lit : « Les fils de Dieu virent que les filles des hommes étaient belles, et ils prirent pour femmes celles qui leur plurent. » Eclat de style, puissance d'imagination, telles sont les qualités qui distinguent ce poëme resté célèbre dans la littérature anglaise.

Amour (L'), pièce de vers que Voltaire composa chez Mme du Châtelet, dans ce séjour délicieux, où l'adultère s'abritait sous le manteau de la philosophie. On sait que Gabrielle-Emilie Le Tonnelier de Breteuil, après avoir épousé le marquis du Châtelet-Lomont, lieutenant général des armées du roi, fut attachée à la reine en qualité de dame de tabouret. Quoiqu'elle se livrât avec une sorte de passion aux études les plus abstraites, elle subit l'influence contagieuse des mœurs de la cour et elle devint la maîtresse du duc de Richelieu. Voltaire l'avait vue tout enfant chez son père, et quand il la rencontra de nouveau, en 1733, il connaissait, comme tout le monde, les relations qu'elle avait eues avec le duc de Richelieu. Cependant, comme elle était alors dans tout l'éclat de sa beauté, il fut ému par ses charmes et, s'appuyant sur le souvenir des amusements qu'il avait partagés avec elle quand il l'avait connue enfant, il parvint facilement à lui faire partager sa passion. Elle quitta tout pour se donner tout entière à son nouvel amant. Ils se retirèrent d'abord à Montjeu, près d'Autun, puis bientôt ils se rendirent à Cirey, véritable paradis terrestre, où ils se mettent à étudier ensemble Newton, Leibniz, à lire en latin les œuvres philosophiques de Cicéron, en anglais les œuvres de Pope. On les vit même réunir leurs efforts pour concourir sur une question proposée par l'Académie des sciences; mais ils ne gagnèrent point le prix, qui fut décerné au savant Euler. Quelquefois il survenait des querelles entre les deux amoureux. Voltaire se surprenait à regretter Paris et les applaudissements qu'il était sûr d'y recueillir. Mais la brouille ne durait guère et elle était bientôt suivie d'un raccommodement plus ou moins durable. Cependant Voltaire, qui avait alors plus de cinquante ans, voyant, à son grand regret, l'amour prendre peu à peu, chez la marquise, la figure de l'amitié, laissa tomber de sa plume et de son cœur ce petit chef-d'œuvre digne de l'antiquité, et qui même, suivant M. Arsène Houssaye, n'a son pareil ni chez les anciens, ni chez les modernes. Malgré ses neuf strophes, nous ne saurions résister au plaisir de le donner ici à nos lecteurs :

> Si vous voulez que j'aime encore,
> Rendez-moi l'âge des amours :
> Au crépuscule de mes jours
> Rejoignez, s'il se peut, l'aurore.
>
> Des beaux lieux où le dieu du vin
> Avec l'Amour tient son empire
> Le Temps, qui me prend par la main,
> M'avertit que je me retire.
>
> De son inflexible rigueur
> Tirons au moins quelque avantage.
> Qui n'a pas l'esprit de son âge,
> De son âge a tout le malheur.
>
> Laissons à la belle jeunesse
> Ses folâtres emportements :
> Nous ne vivons que deux moments,
> Qu'il en soit un pour la sagesse.
>
> Quoi ! pour toujours vous me fuyez,
> Tendresse, illusion, folie,
> Dons du ciel qui me consoliez
> Des amertumes de la vie !
>
> On meurt deux fois, je le vois bien;
> Cesser d'aimer et d'être aimable,
> C'est une mort insupportable;
> Cesser de vivre ce n'est rien.
>
> Ainsi je déplorais la perte
> Des erreurs de mes premiers ans;
> Et mon âme, aux désirs ouverte,
> Regrettait ses égarements.
>
> Du ciel alors daignant descendre,
> L'Amitié vint à mon secours :
> Elle était peut-être aussi tendre,
> Mais moins vive que les amours.
>
> Touché de sa beauté nouvelle,
> Et de sa lumière éclairé,
> Je la suivis, mais je pleurai
> De ne pouvoir plus suivre qu'elle.

Quant à la marquise du Châtelet, quelque appétissante que fût une amitié chantée en si beaux vers, elle trouva que l'amour valait encore mieux, et elle continua seule cette double culture : la première avec Voltaire; la seconde avec Clairaut, Saint-Lambert, etc.

Amours du chevalier de Faublas (LES), roman de Louvet de Couvray. V. FAUBLAS.

Amour (DE L') *selon les lois premières et selon les convenances des sociétés modernes*, par de Sénancour. Dans cet ouvrage, publié pour la première fois en 1806, l'auteur étudie l'amour et les diverses questions qui s'y rattachent, au point de vue de la raison et de la conscience naturelle, en dehors des préjugés répandus et consacrés par les législateurs religieux et politiques. Véritable fils du XVIIIe siècle, il porte dans cette étude, en face de la réaction philosophique et religieuse qui commence avec Chateaubriand, de Maistre, de Bonald, le mode de raisonnement et de recherche, les sentiments et même le langage qui caractérisent cette grande époque : ici un esprit d'observation et d'analyse qui rappelle Montesquieu; ailleurs, une éloquence émue qui fait penser à Jean-Jacques.

Les pensées maîtresses qu'on y trouve développées sont : que nos affections les plus vantées prennent leur source dans les penchants qu'on affecte de trouver honteux, lors même qu'elles paraissent le plus s'en éloigner; — que les premières déterminations de l'amour doivent avoir plus de suite chez les femmes d'après leurs goûts plus sédentaires, et à cause de l'assiduité agréable pour elles que demande l'éducation des enfants; — que la disposition à la constance est naturelle chez les femmes, en raison des modifications que la maternité imprime à leur existence physique, tandis que c'est l'ordre social qui aura fait de la persévérance des hommes une qualité louable; — que les femmes font naturellement de la chasteté leur première vertu, afin d'offrir une sorte de garantie d'une fidélité sans laquelle le titre de père de famille n'aurait rien que d'onéreux; — que la continence absolue ne doit pas être considérée comme une vertu; — que les plaisirs de l'amour n'ont en eux-mêmes rien d'impur, ni d'illégitime, mais qu'ils ne doivent pas faire exception à la règle commune de la moralité et de l'honneur; — que les devoirs étant plus évidents et plus étendus en proportion des liens, ils ne sauraient se trouver sans force entre un homme et une femme qu'unissent les rapports de l'amour; en un mot, que ces rapports relèvent, comme toutes les autres relations, de la loi de justice, de responsabilité et de sincérité; — que si, dans nos sociétés, le sens moral est perverti à cet égard, il faut s'en prendre à la théologie, qui décourage la conscience en faisant consister le devoir dans l'austérité, et dans une perfection chimérique le but qu'il nous est commandé d'atteindre; — que le mariage n'est pas fondé sur l'amour, mais sur la procréation, et qu'il a été institué surtout dans l'intérêt des enfants et dans celui des femmes; — qu'on ne saurait attacher la même importance à la fidélité des hommes qu'à celle des femmes, et que cette dernière est seule réellement inséparable du mariage; — que la subordination des femmes est naturelle, parce que les travaux sont interdits à leur faiblesse, et que le pouvoir, du moins en général, sera toujours une suite de travaux; — que le mariage, pour être en rapport avec notre nature et nos fins terrestres, doit cesser d'être indissoluble, c'est-à-dire perdre le caractère inflexible des institutions sacerdotales.

Nous devons signaler d'une façon spéciale le chapitre consacré à l'analyse du sentiment de la pudeur, celui qui justifie le mariage des reproches que lui font les défenseurs de l'émancipation des femmes et de l'égalité des deux sexes, et enfin la note très-intéressante où l'auteur plaide, avec une grande vigueur de dialectique, la cause du divorce. En somme, le livre de Sénancour est un de ces ouvrages qui font penser et qu'on lit plusieurs fois; c'est une étude sérieuse, plus sérieuse, on peut le dire, que la plupart des écrits qui ont été faits de nos jours sur le même sujet. Le style est partout d'une élégante simplicité, d'une sobriété et d'une fermeté viriles.

Amour (L'), ouvrage de Henri Beyle, publié en 1822. L'auteur, connu sous le pseudonyme de *Stendhal*, déclare, dans sa préface, qu'il a voulu faire une description détaillée et minutieuse de tous les sentiments qui composent la passion nommée *amour*, c'est-à-dire expliquer simplement, raisonnablement, mathématiquement, pour ainsi dire, ces divers sentiments qui coexistent ou se succèdent les uns aux autres, et qu'il compare spirituellement à ces milliers de petites étoiles dont l'amas brillant forme au ciel la voie lactée. L'ouvrage est divisé en deux livres et subdivisé en un grand nombre de chapitres. Le premier livre est consacré à l'analyse de l'amour, des conditions de sa naissance et des lois de son développement, des différences qu'il présente dans les deux sexes; de la pudeur et de son influence sur l'amour, de l'orgueil féminin, du naturel dans l'expression de l'amour, de la jalousie, de la pique d'amour-propre, de l'amour à querelles. Nous y apprenons qu'il y a *quatre* amours différents : l'amour-passion, l'amour-goût, l'amour physique et l'amour de vanité; qu'il faut compter sept époques dans le développement de l'amour; que l'admiration est la première de ces époques; que le principal phénomène, celui qui joue le grand rôle dans l'histoire de l'amour, est cette folie qui nous fait orner de mille beautés, de mille perfections imaginaires l'objet que nous commençons à aimer. A cette puissance de l'imagination l'auteur donne le nom de *cristallisation*, parce qu'elle rappelle assez bien, dit-il, la transformation qu'opère la nature sur le rameau effeuillé que l'on jette dans la profondeur des mines de sel de Saltzbourg, et qu'on en retire deux ou trois mois après couvert de cristallisations brillantes, de diamants mobiles et éblouissants. Dans le deuxième livre, Henri Beyle nous montre l'*amour* se diversifiant selon les tempéraments, les gouvernements et les caractères nationaux. Il étudie ces diversités de l'amour et en marque les traits et les couleurs chez les diverses nations; il promène le lecteur en France, en Italie, en Angleterre, en Allemagne, en Espagne, aux Etats-Unis, en Suisse, en Arabie; il le transporte dans l'ancienne Provence, au temps des cours d'amour; dans l'ancienne Rome, au temps d'Ovide, de Tibulle et de Properce. L'Italie lui semble le seul pays où croisse en liberté la plante qu'il décrit. « En France, la vanité, dit-il; en Allemagne, une prétendue philosophie, folle à mourir de rire; en Angleterre, un orgueil timide, souffrant, rancunier, la tortu-

rent, l'étouffent, ou lui font prendre une direction baroque. » Trois chapitres intéressants et solides roulent sur l'éducation des femmes et sur les préjugés qui les condamnent à l'ignorance. A chaque page du livre de l'*Amour*, on trouve des pensées fines, ingénieuses, bien gravées, dont plusieurs frappent par leur aspect paradoxal. Citons-en quelques-unes : « La beauté n'est que la promesse du bonheur. — On peut tout dire avec un regard, et cependant on peut toujours nier un regard, car il ne peut pas être répété textuellement. — Ce qui fait que les femmes, quand elles se font auteurs, atteignent bien rarement au sublime, ce qui donne de la grâce à leurs moindres billets, c'est que jamais elles n'osent être franches qu'à demi : être franches serait pour elles comme sortir sans fichu. — L'amour est une fleur délicieuse, mais il faut avoir le courage d'aller la cueillir sur les bords d'un précipice affreux. — La délicatesse des femmes tient à cette hasardeuse position où elles se trouvent placées de si bonne heure, à cette nécessité de passer leur vie au milieu d'ennemis cruels et charmants. » Quant aux considérations de morale, elles sont complétement écartées de cette physiologie de l'*amour*. « L'homme, dit Henri Beyle, n'est pas libre de ne pas faire ce qui lui fait plus de plaisir que toutes les autres actions possibles. L'amour est comme la fièvre, il naît et s'éteint sans que la volonté y ait la moindre part. »

Amour dans le mariage (L), étude historique, par M. Guizot. Cet ouvrage a paru pour la première fois dans la *Revue des Deux-Mondes*, en 1855. Comme l'indique son titre, ce n'est point un roman, mais une histoire réelle. L'héroïne de ce récit, fille du comte de Southampton, avait épousé par devoir lord Vaugham. Veuve après une union stérile de quatorze années, elle se remaria par amour avec lord W. Russell. Douze années s'écoulèrent pour les deux époux dans une parfaite félicité, lorsque les événements politiques vinrent troubler ce bonheur sans nuage. Lord Russell, engagé dans les rangs de l'opposition à la politique de Charles II, fut accusé de haute trahison et renfermé à la Tour de Londres. Pendant sa captivité comme au jour de son procès, il n'eut d'autre soutien ni d'autre conseil que sa noble épouse, qui, après avoir tout tenté pour le sauver, lui conseilla de mourir plutôt que de commettre une lâcheté. Le 21 juillet 1683, lord Russell subissait la peine capitale, et la mort mettait un abîme entre deux cœurs si étroitement unis. Trois enfants restaient, pour le bonheur desquels lady Russell voulut vivre. A sa mort, sa dépouille terrestre fut réunie à celle de son époux. Simple et fidèle historien, M. Guizot semble, dans le cours de ce récit, vouloir s'effacer pour ne laisser parler que les faits qu'il raconte, et laisser au lecteur le soin d'en tirer la conclusion. On ne pouvait traiter avec plus de goût ce touchant épisode.

Amour (L'), par M. Michelet. Cet ouvrage, publié en 1858, et dont le titre complet serait, d'après l'auteur, l'*affranchissement moral par le véritable amour*, a pour but « d'éclairer deux côtés de l'amour jusqu'ici négligés : son côté fatal et profond d'histoire naturelle, qui influe infiniment sur son développement moral ; son côté libre et volontaire, où l'art moral agit sur lui. » L'idée fondamentale est la puissance de durée, de renouvellement, de métamorphose que possède l'amour, et grâce à laquelle il donne, comme toute autre force naturelle, une prise à la volonté, à l'art, devient une puissance disciplinable, un principe d'ordre et de progrès ; et trouve dans le mariage son développement normal. « Si l'amour n'est qu'une crise, dit M. Michelet dans l'introduction, on peut aussi définir la Loire, une inondation. Mais songez donc que ce fleuve, dans son cours de deux cents lieues, dans son action si multiple, si variée, comme grande route, comme irrigation des cultures, comme rafraîchissement de l'air, etc., influe de mille et mille manières. C'est lui faire tort que de le prendre uniquement par ce côté violent que vous trouvez plus dramatique. Laissons son drame accidentel, qui, réellement, est secondaire. Prenons-le plutôt dans l'épopée régulière de sa grande voix de fleuve, dans ses influences salutaires et fécondes, qui ne sont pas moins poétiques. Dans l'amour, le moment du drame est intéressant, sans doute ; mais c'est celui de la violence fatale, où l'on ne peut qu'assister, où l'on n'influe que très-peu. C'est comme le torrent qu'on regarde au point le plus resserré, écumant et furieux. Il faut le prendre dans l'ensemble et la continuité de son cours. Plus haut, il fut ruisseau paisible ; plus bas, il devient rivière large, mais docile. »

M. Michelet attache une très-grande importance à l'élément fatal, physiologique de l'amour ; en un style trop poétique pour être chaste, il se plaît à arrêter l'imagination sur les détails les plus secrets, à exposer au grand jour les opérations cachées de la nature. La femme est une personne *malade*, ou, pour parler plus exactement, une personne *blessée* chaque mois, et souffrant presque constamment et de la blessure et de la cicatrisation : voilà la base sur laquelle il élève le poétique édifice de son *art d'aimer*. La femme est une malade ; donc ses caprices sont le plus souvent l'effet de ses souffrances. Chez elle, la pensée et l'action ne peuvent être soutenues ; c'est un mauvais ouvrier ; il faut lui demander peu de travail, peu d'initiative ; seize jours sur vingt-huit, elle n'a aucune volonté ; c'est une dureté de la traiter en égale ; sa liberté et sa personnalité ne peuvent que difficilement se dégager du fatalisme organique ; la justice à son égard doit être la grâce, l'indulgence inépuisable ; ses faiblesses, et même ses fautes les plus graves, ont presque toujours droit aux circonstances atténuantes. Voilà la responsabilité morale de la femme diminuée, presque anéantie, et du même coup celle du mari singulièrement accrue. Ce n'est pas assez pour lui de pourvoir par le travail aux besoins du ménage, il faut qu'il commence par créer sa femme, qu'il ne cesse de l'entourer de soins, qu'il vive avec elle dans la solitude, loin du monde ; qu'il cumule auprès d'elle les charges de femme de chambre, de confesseur, de médecin ; qu'il multiplie les ingénieuses et aimantes précautions pour la tenir en santé physique et morale, et pour prévenir les défaillances de son amour. Evidemment, le livre de M. Michelet n'est pas à l'usage de la classe *la plus nombreuse et la plus pauvre*. S'il faut tant de façons pour alimenter l'amour dans le mariage, ce bonheur ne peut être à la portée que d'un petit nombre de privilégiés réunissant les conditions de sécurité, de fortune et de loisir. « J'écris uniquement, dit M. Michelet, pour ceux qui sont libres d'arranger leur vie. » Hélas ! combien sont-ils ceux qui peuvent se vanter d'être libres d'arranger leur vie, libres de pratiquer l'art d'aimer comme l'entend M. Michelet ? A ce compte, l'amour conjugal est une plante de serre chaude, dont la culture ne peut jamais être qu'exceptionnelle, et l'on ne voit pas trop la signification, la portée sociale de l'ouvrage qui nous peint les délices d'un paradis dont la clef se trouve entre les mains d'un si petit nombre d'élus.

Un reproche d'une autre nature peut être fait à M. Michelet. Il est douteux que le rôle débonnaire assigné au mari idéal, l'infinité de soins de détail auxquels il doit se livrer pour remplir sa tâche, l'excès de complaisances, de prévenances dont il doit se faire une habitude, soit bien ce qui convient le mieux pour inspirer l'amour et le conserver. Il est peut-être plus fâcheux, en certains cas, d'être ridicule que d'être dur aux yeux de la femme aimée. Ce qu'*elles* aiment dans l'homme, c'est ce qui le fait homme, c'est-à-dire le sérieux, la dignité, et l'on peut demander s'il sera aimé longtemps celui qui est prêt à tout faire, à tout comprendre et à tout pardonner.

Ajoutons que le lyrisme sentimental qui éclate dans le livre de l'*Amour*, depuis la première page jusqu'à la dernière, fatigue par sa monotonie. C'est partout la même note, le même attendrissement. Le poëte a dit :

..... Si vis me flere, dolendum est
Primum ipsi tibi.

M. Michelet obéit par trop au précepte. Cette émotion qui se traduit en soupirs, en admirations, en effusions si abondantes, avec si peu de réserve et un tel parti pris, prodiguant les métaphores et les hyperboles, ne saurait se communiquer ; elle laisse froid quand elle ne fait pas sourire.

Quant au style de M. Michelet, il est dans le livre de l'*Amour* ce qu'il est dans ses autres ouvrages. Rien de plus éloigné du style oratoire, de l'ample forme classique. Pas de périodes, des propositions isolées, quelques-unes sans verbe. On est tenté de se demander si M. Michelet ne finira pas par réduire ses phrases à des interjections. Notons que ce négligé apparent est voulu, que cette façon de diviser, de subdiviser l'idée, a pour but d'accentuer, de souligner le plus de mots possible. Il ne faut pas lire le livre de l'*Amour* tout haut, parce que la voix est à chaque instant arrêtée, coupée par la ponctuation. Il est vrai qu'on n'a pas à craindre, dans cette lecture, de perdre haleine en poursuivant le point.

Ainsi, pour la forme comme pour le fond, M. Michelet est dans le faux. Cette adoration perpétuelle, ce fétichisme à jet continu qu'il exige à l'égard de la femme, est antinaturel, antisocial et même anticonjugal. Un descendant de Céladon a dit, et nous n'éprouvons aucune répugnance à nous ranger de cet avis : Si vous frappez une femme, que ce soit avec une fleur. Mais personne, sans en excepter Céladon lui-même, ne peut passer sa vie à semer de fleurs la couche de la femme, et à défaire jour et nuit les plis de roses qui ne manqueraient pas d'incommoder le Sminiride féminin.

« Le livre de l'*Amour*, dit M. E. Montégut, c'est véritablement le *Cantique des cantiques* mélangé de dissertations physiologiques.... Le ton général du livre manque d'unité ; on dirait que trois personnes fort différentes y prennent alternativement la parole : un poëte, un directeur de conscience et un médecin.... Il est beaucoup question de physiologie, de casuistique galante, mais de morale peu ou point. Nulle part les grandes lois morales sur lesquelles le mariage est assis n'y apparaissent. L'absence de ces lois fait d'autant mieux ressortir l'insécurité du mariage fondé sur la tendresse charnelle et les simples lois de nature..... M. Michelet croit-il qu'il soit bien glorieux de régner sur une âme emmaillottée de caresses et énervée de douceurs ? L'amour n'est grand que lorsqu'il est volontaire ; il n'est intéressant que lorsque deux âmes, à la fois unies et indépendantes, se dressent en face l'une de l'autre fières, libres, loyales, assez courageuses pour ne rien craindre de l'exercice de la liberté, assez altières pour repousser comme une injure toute sollicitude trop inquiète, assez réservées pour respecter le sanctuaire de la conscience. »

« Le livre de l'*Amour*, dit M. Prévost-Paradol, a l'air d'être fait par deux personnes : l'une, très-sage, très-fine, très-élégante surtout, et d'une incontestable élévation d'idées et de sentiments ; l'autre, incomparablement naïve et même un peu folle. Le premier de ces deux écrivains nous éclaire et nous ravit, nous surprend et nous échauffe ; le second nous choque, nous blesse. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'ils se donnent la main, s'entendent tous deux parfaitement, vont du même pas, atteignent à la fois le sublime et ce qui en est, dit-on, le plus voisin, nous rassasient d'admiration et de dépit, mais nous entraînent bon gré mal gré, et, à force d'art et de passion, ne nous laissent ni l'un ni l'autre le temps de respirer. »

Amour médecin (L'), comédie-ballet de Molière, en trois actes et en prose, musique de Lulli, représentée à Versailles le 15 septembre 1665. Cette pièce fut composée et apprise en cinq jours ; il fallait être Molière pour accomplir de tels prodiges. C'est le commencement de cette guerre d'épigrammes que le grand comique ne cessera de faire aux disciples d'Hippocrate, guerre impitoyable, que la mort seule arrêtera. On sait qu'il fut pris d'un vomissement de sang en prononçant le mot *juro* du *Malade imaginaire*, quelques heures avant d'expirer. Molière n'a pas peu contribué à corriger les médecins des formes pédantesques sous lesquelles ils travestissaient alors l'art de guérir. C'est dans l'*Amour médecin* surtout qu'il déclare une guerre à mort à leurs longues robes doctorales, à leurs rabats, à leur pédantisme hérissé de mots grecs, à l'ignorance de la plupart d'entre eux, à tout ce qui constituait alors le charlatanisme de leur profession, auquel les médecins actuels ont renoncé. Cette comédie de l'*Amour médecin* est pleine de traits charmants. Rien n'est plus amusant que la scène où les quatre docteurs, réunis pour une consultation, s'entretiennent de leurs mules et parlent de leurs affaires particulières. C'est aussi dans cette pièce que Molière a caractérisé d'une manière si piquante les donneurs d'avis intéressés, dans cette phrase restée proverbiale : *Vous êtes orfèvre, monsieur Josse*. V. ORFÈVRE.

Molière logeait chez un médecin dont la femme, extrêmement avare, voulait augmenter le loyer de la portion de maison qu'il occupait. Sur le refus du comédien, l'appartement fut loué à un autre. Ce fut l'étincelle qui devait mettre le feu à la mine. A partir de cette époque, Molière ne cessa de tourner en ridicule les médecins, qu'il avait déjà attaqués dans le *Festin de Pierre*. Il définissait un médecin : « Un homme que l'on paye pour conter des fariboles dans la chambre d'un malade, jusqu'à ce que la nature l'ait guéri, ou que les remèdes l'aient tué. » Pour rendre ses plaisanteries plus agréables, dans le jeu de cette pièce, qui fut représentée d'abord devant le roi, l'auteur y joua les premiers médecins de la cour avec des masques qui ressemblaient aux personnages qu'il avait en vue. Il osait les livrer ainsi à la gaieté publique, afin que ceux qui avaient fait pleurer si souvent fissent rire au moins une fois en leur vie. Ces médecins étaient Fougerais, Esprit, Guénaut et d'Aquin. Comme Molière voulait déguiser leurs noms, il pria son ami Boileau de lui en forger de convenables. Boileau en composa en effet qui étaient tirés du grec, et qui indiquaient le caractère de chacun de ces messieurs. Il donna à Fougerais le nom de *Defonandrès*, qui signifie *tueur d'hommes ;* à Esprit, qui bredouillait, celui de *Bahis*, qui signifie *jappant, aboyant ;* celui de *Macroton* à Guénaut, qui parlait avec une lenteur savamment calculée ; enfin celui de *Tomès*, qui signifie un *saigneur*, à d'Aquin, qui ordonnait souvent la saignée.

Amour secret (L'), comédie en un acte et en vers, de Philippe Poisson, représentée au Théâtre-Français, en 1740. Eraste et Clitandre sont amis. Le dernier engage Eraste à demander pour lui en mariage Lucile, nièce de Géronte ; la démarche réussit ; mais Eraste et Lucile sont devenus subitement amoureux l'un de l'autre. De son côté, Clitandre a déjà changé de résolution ; le mariage l'effraye, et instruit de l'amour qu'Eraste est bien résolu de cacher et de vaincre, il s'amuse quelque temps de son embarras, et finit par hâter lui-même l'union des deux amants. Cette petite pièce, où il y a de la verve et du naturel, a souvent été imitée.

Amours de Bastien et de Bastienne (LES), parodie du *Devin du village*, en un acte, par Favart, jouée au Théâtre-Italien en 1753.

Cette parodie, loin d'être une critique, n'est qu'une imitation, ou plutôt une espèce de lutte entre l'auteur comédien et l'auteur philosophe, à qui traitera le mieux un sujet dont l'idée première est le *Donec gratus eram* d'Horace. Tous nos pères ont su par cœur ces charmants couplets où Bastienne déplore l'inconstance de Bastien :

Plus matin que l'aurore,
Dans nos vallons j'étais.
Bien après l' soir encore
Dans nos vallons j' restais.
Le travail et la peine
Tout ça n' me coûtait rien.
Hélas ! c'est que Bastienne
Etait avec Bastien.

Drès que le jour se lève,
Je voudrais qu'il fût soir,
Et drès que l' jour s'achève,
Au matin j' voudrais m' voir.
D'où vient q' tout me chagrène
Et que j' n'ons de cœur à rien ?
Hélas ! c'est que Bastienne
N' voit plus son cher Bastien.

Le chang'ment de c' volage
Devrait bien m' dégager ;
Mais je n'en ons pas l' courage,
Et je n' fais q' m'affliger.
D'un ingrat quand on s' venge,
C'est se dédommager.
Mais, hélas ! Bastien change
Et je n' saurais changer.

C'est dans l'habillement simple du rôle de Bastienne qu'on a gravé le portrait et immortalisé les grâces de Mme Favart.

Amours d'Antoine et de Cléopâtre (LES), ballet pantomime en trois actes, d'Aumer, musique de Kreutzer, donné à l'Opéra en 1808. Cet ouvrage, bien dessiné, monté avec magnificence et parfaitement exécuté, a obtenu un immense succès. On admirait surtout, dans le premier acte de ce ballet, le beau spectacle de Cléopâtre remontant le Cydnus, sur cette galère si fameuse dans l'antiquité ; le deuxième est consacré aux fêtes que cette reine donne au voluptueux Antoine ; le troisième se termine par l'incendie du palais, sous les ruines duquel Cléopâtre veut ensevelir son vainqueur, Octave. Les *Amours d'Antoine et de Cléopâtre* ont fourni le sujet de plusieurs tragédies, entre autres celle de Boistel (1741), qui renferme quelques belles scènes, des expressions fortes et de grands sentiments, mais dont le style et le plan sont négligés.

Le mot *amour* entre encore dans le titre d'un grand nombre de pièces, dont la plupart sont aujourd'hui oubliées ; voici les principales :

Amour caché par l'amour (L'), tragi-comédie pastorale, par Scudéry, 1634.

Amour à la mode (L'), comédie en cinq actes et en vers, par Thomas Corneille, 1651.

Amours de Diane et d'Endymion (LES), tragédie de Gilbert, auteur dramatique du XVIIe siècle, 1657. ‖ Un opéra en cinq actes, paroles de Guichard, musique de Sablières, représenté à Versailles, le 3 novembre 1671, a paru sous le même titre.

Amours de Lysis et d'Hespérie (LES), pastorale allégorique pour la paix des Pyrénées, par Quinault, 1660, non imprimée.

Amours de Jupiter et de Sémélé (LES), tragédie de Boyer, représentée en 1666.

Amour charlatan (L'), comédie en trois actes, par Dancourt, jouée aux Français en 1710.

Amour et la Vérité (L'), comédie en trois actes, par Marivaux, jouée aux Italiens (1720).

Marivaux, en sortant d'une loge où il assistait incognito à la représentation de cette pièce, qui n'eut point de succès, dit qu'elle l'avait beaucoup plus ennuyé qu'un autre, attendu qu'il en était l'auteur.

Amour précepteur (L'), comédie en trois actes et en prose, par Gueulette (1726).

Amours des Dieux (LES), ballet composé de quatre entrées, avec prologue, paroles de Fuzelier, musique de Mouret (1727).

Amour marin (L'), opéra-comique en un acte, par Le Sage et Dorneval, joué à la foire Saint-Laurent en 1730.

Amours anonymes (LES), comédie en trois actes et en vers, par Boissy (Italiens, 1735).

Amour usé (L'), comédie en cinq actes, par Destouches, jouée aux Français en 1741.

Amour pour amour, comédie en trois actes, par La Chaussée, jouée aux Français en 1742. C'est une espèce de féerie, qui reproduit en partie le sujet de *Zémire et Azor*, et qui renferme un commentaire assez fade de la charmante fable de La Fontaine : *Tyrcis et Amarante*.

Amour musicien (L'), comédie en un acte et en vers, par Poisson, 1743. Cette pièce n'eut que les honneurs de l'impression, parce qu'un personnage puissant, qui prétendait y être joué, empêcha qu'elle ne fût représentée.

Amour au village (L'), opéra-comique en un acte de Favart, représenté à la foire Saint-Germain en 1745.

Amours d'été (LES), comédie-vaudeville de Favart, très-vivement critiquée par La Harpe, surtout à cause du style, que l'Aristarque trouvait trop dépourvu de naturel.

Amour filial (L'), opéra-comique en deux actes, paroles de Rosoy, musique de Ragué, représenté en 1786. L'air de Colette, *Un sentiment cher et paisible*, chanté par Mlle Desbrosses, a obtenu un certain succès ; la cabalette, en si bémol mineur, ne manque pas de grâce.

Amour en défaut (L'), opéra-comique en un acte, paroles de Piquet, musique de Taix, représenté sur le théâtre des Jeunes-Elèves, le 7 mai 1805.

Amour et mauvaise tête, opéra-comique en trois actes, paroles d'Arnoult, musique de A. Piccinni, représenté le 17 mai 1808.

Amour à l'encan (L'), tableau de M. Picou, salon de 1855. L'Amour est à vendre ; le marchand le tient par les ailes et le montre à ses pratiques. « Les acheteuses ne manquent pas, dit Théophile Gautier. Voici d'abord une délicieuse blonde qui se soulève sur son lit de repos, et caresse de son regard chargé de molles convoitises « l'oiseau qui n'a plume qu'aux

« ailes. » Elle est demi-nue, et sa blancheur laiteuse fait ressortir la peau bronzée d'une brune aux cheveux d'ébène, à l'œil passionnément noir, qui couvrira certainement l'enchère. Derrière ce groupe s'avancent curieusement les têtes de quelques jeunes filles espiègles et désireuses, de celles qui chuchotent leur secret à l'oreille des Vénus de marbre. » Voici encore une femme d'un âge mur, assise sur un fauteuil, et qui jette à l'Amour un regard de connaisseuse; et, de cet autre côté, deux vieilles qui n'hésitent pas à entrer en lice, et qui apportent de l'argent à défaut de jeunesse. Cette composition, imitée de la *Marchande d'Amours*, de Pompéi, est arrangée avec goût; les figures sont traitées avec une exquise délicatesse; le coloris est un peu pâle, mais la gamme en est des plus harmonieuses. M. Picou n'a rien fait de mieux dans le genre néo-grec.

Amour et Psyché (L'), tableau de Fr. Gérard, musée du Louvre. Cette peinture traduit, sous la forme la plus chaste et la plus attrayante, l'allégorie quelque peu voluptueuse par laquelle les Grecs avaient exprimé les premières émotions de l'âme qui s'éveille au souffle de la passion. Psyché, presque entièrement nue, est assise sur un tertre de gazon, pressant ses bras sur son sein. Un papillon, symbole de l'âme, voltige au-dessus de sa tête, et l'Amour, debout devant elle, se penche timidement et la baise au front. Il y a une grâce exquise dans l'attitude de ces deux adolescents que la pudeur tend à éloigner l'un de l'autre, mais que rapproche un sentiment puissant, irrésistible. La physionomie de Psyché exprime une joie ingénue, un étonnement naïf, et son bel amoureux n'a rien de l'effronterie du Cupidon de la Fable. Cette composition, exposée au Salon de 1797, fut très-admirée par les uns, et vivement critiquée par les autres. Après être restée trois ans dans l'atelier du peintre, que n'avait pas encore visité la fortune, elle fut achetée à frais communs, au prix de 6,000 fr., par l'architecte Fontaine et Le Breton, secrétaire de l'Institut. Elle passa ensuite dans la collection du général Rapp, puis dans celle de Louis XVIII, qui la paya 22,100 fr., en 1822. Bien que Gérard ait mis à la peindre le soin le plus minutieux, et qu'il se soit attaché à imiter la pureté et l'élégance des formes antiques, on ne peut nier que certaines parties ne laissent à désirer sous le rapport de la correction. A l'époque où elle parut, le sculpteur Giraut, classique enthousiaste, faisant remarquer la portion du corps au-dessous de la poitrine trop mollement accusée dans Psyché, demanda malignement *si les côtes y étaient peintes en long ou en large.* Quoi qu'il en soit, ce tableau est resté une production fort remarquable de l'époque et l'une des mieux réussies de Gérard. Elle a été gravée par Godefroi et lithographiée par Aubry le Comte.

Amour et Psyché (L'), tableau de David. A demi couché sur un lit de forme antique, à côté de Psyché endormie, le dieu volage écarte doucement le bras de son amie posé sur sa jambe. Il veut s'éloigner. L'expression maligne de son visage contraste avec l'air de douce béatitude qui rayonne sur les traits de la crédule Psyché. Au-dessus des deux amants voltige le papillon symbolique. Ce tableau, exposé au Salon de 1823, valut à l'auteur, alors en exil, les plus vives louanges, et lui attira les critiques les plus acerbes. « On peut le regarder, selon M. Delécluze, comme le dernier des ouvrages de David qui aient eu de l'influence sur l'esprit des jeunes artistes qui, en ce moment, s'apprêtaient à faire une révolution dans l'art de la peinture. » Chose singulière, ce furent les admirateurs fanatiques de l'*Enlèvement des Sabines* et des *Horaces* qui blâmèrent ce tableau. L'accent de vérité que le peintre a cherché à donner aux formes de ses personnages, à l'expression de leur visage, la chaleur inusitée du coloris, semblèrent à ces partisans exclusifs du haut style des concessions faites aux doctrines nouvelles. Tant d'indignation à propos d'une composition où nous ne voyons que deux figures académiques dessinées avec une correction irréprochable, peut donner la mesure des colères qui allaient fondre sur les œuvres des romantiques. Le tableau de David a été gravé par Potrelle; il faisait alors partie de la collection du comte de Sommariva.

Amour et Psyché (L'). Sous ce titre commun, on admire au musée du Louvre deux groupes ravissants d'Antonio Canova. Dans le premier, Psyché parée des grâces naïves de la première jeunesse, la tête légèrement penchée, tient avec précaution entre ses doigts délicats un papillon, son emblème ou celui de l'âme, qu'elle pose sur la main gauche de l'Amour. Celui-ci, enlaçant de son bras droit le corps de sa jeune amie, appuie légèrement la tête sur son épaule et regarde avec un plaisir mêlé d'attendrissement l'insecte brillant qu'elle lui confie, et que bientôt il se fera un jeu de tourmenter. « Rien de plus gracieux, dit M. de Clarac, rien de plus innocent et de plus simple que la pose de ces deux jolies figures : elles se font valoir l'une l'autre, leurs contours charmants s'unissent sans se confondre, et, de tout côté, ce groupe offre les formes les plus coulantes et les plus moelleuses, ainsi qu'un heureux concours de lignes. »

Dans le second groupe, Psyché, abandonnée, persécutée, éperdue, invoque la mort, qu'éloigne la cruelle Vénus; auprès d'elle est le vase dans lequel on l'avait condamnée à aller puiser de l'eau du Styx. L'Amour l'aperçoit; la beauté, la douleur de celle qu'il a délaissée raniment son ardeur; il dirige son vol vers elle, et, la soutenant au moment où elle va se précipiter dans un abîme, il la serre dans ses bras et la relève en lui prodiguant mille caresses.

Avant d'être placé au musée, ce groupe, auquel on peut adresser les mêmes éloges qu'au précédent, faisait l'ornement du château de Compiègne; il date de 1793.

Amour dominateur (L'), statue en marbre, l'une des dernières productions de F. Rude; musée de Dijon. Ce chef-d'œuvre a été exposé au salon de 1857, dix-huit mois après la mort du célèbre sculpteur. Rude a expliqué lui-même, dans une lettre citée au livret de cette exposition, de quelle manière il a compris ce vieux sujet de l'Amour : « Je place l'esprit au milieu de la matière; cette petite figure allégorique que nous appelons Amour, et que les Grecs regardaient comme le plus ancien de tous les dieux, ce génie féconde toute la création. Je figure l'eau tout autour de la terre; les oiseaux représenteront l'air; le feu sera le flambeau. Je tâcherai de décorer, sans prétention ni confusion, l'Eau et la Terre : des poissons, des coquillages pour celle-ci; sur le promontoire, des fleurs, de petits reptiles, enfants de la Terre. Un serpent, faisant le tour de la plinthe, terminera cette composition par la représentation de l'éternité. » L'artiste a été fidèle à ce programme et l'a rendu avec l'habileté d'un praticien rompu à toutes les finesses du métier. La composition est d'une simplicité magistrale; les accessoires n'enlèvent rien à l'attrait de la figure principale. Le jeune dieu, agitant son flambeau sacré, est assis dans une attitude pleine de fierté. Son carquois et son arc, attributs de sa puissance, reposent à terre. A ses pieds s'ébattent amoureusement deux colombes. Son corps, modelé avec une grande science de l'anatomie, a toute la souplesse de la nature vivante : les formes joignent à une vigueur juvénile une élégance et une délicatesse idéales. La tête a une expression superbe. Il semble que Rude, en créant cette admirable figure, se soit inspiré de ces belles paroles de Pierre Leroux : « L'amour est la plus grande chose qui ait un nom dans la vie humaine, et la plus intelligible en son mystère infini... Toute beauté vient de lui et le reflète. C'est lui qui, embrassant l'univers dans une éternelle étreinte, le fait voir beau et palpitant, et l'emplit de germes qu'il fait éclore. L'amour, en un mot, c'est la puissance féconde, *dominatrice du monde;* c'est la vie. »

Amour (REPRÉSENTATIONS DIVERSES DE L'). La personnification de l'Amour, une des créations les plus gracieuses de la mythologie, semble avoir été imaginée tout exprès pour inspirer les œuvres les plus délicates de la peinture et de la sculpture. Les anciens comptaient parmi les chefs-d'œuvre de Praxitèle un *Cupidon bandant l'arc*, qui appartenait à la ville de Thespies. Il existe plusieurs copies antiques de cette ravissante figure. Les plus connues sont : celle qui est retournée au Vatican après avoir figuré au Louvre, sous le premier empire, et celle du musée *degli Studj*, à Naples. Dans cette dernière galerie, on peut admirer encore un groupe antique, d'une bizarrerie charmante, représentant un *Amour agaçant un dauphin*. L'*Amour endormi*, du Vatican, est aussi une des plus gracieuses productions de l'antiquité qu'ait épargnées le temps. L'image de ce petit dieu malin se reproduit sans cesse sur les murailles des édifices de Pompéi. Nous nous contenterons de citer les *Amours dansants*, jouant de divers instruments et donnant à manger à l'aigle de Jupiter, qui décorent le temple d'Auguste; l'*Amour se plaignant à sa mère du mépris de Diane*, une des plus jolies peintures de la Maison du poëte; l'*Amour* cherchant à s'emparer du panier que porte une jeune fille, dans la Maison de la muraille noire; l'*Amour* désarmé et fait prisonnier par deux jeunes filles, composition ingénieuse à laquelle la Maison de l'Amour puni doit son nom; des *Amours pêchant à la ligne*, des *Marchands* et des *Marchandes d'Amours*, allégories très-transparentes, fréquemment employées par les décorateurs de Pompéi, et dont les plus beaux spécimens figurent au musée *degli Studj*, etc.

« On ne sait, dit l'*Encyclopédie*, pourquoi la plupart des peintres et des sculpteurs représentèrent l'Amour comme un enfant. Ce n'en était pas un que l'amant de Psyché. Sur les pierres gravées les plus anciennes, il paraît comme un jeune garçon ou un adolescent, avec de grandes ailes d'aigle, telles qu'en donnait à tous les dieux la plus haute antiquité. » Phrygillus, Solon et Tryphon lui donnèrent les premiers une forme plus enfantine et des ailes plus courtes; c'est dans cette forme qu'il est représenté sur une infinité de pierres gravées, de bas-reliefs et de peintures antiques. Les attributs qu'on lui prête sont extrêmement variés. Tantôt, pour désigner sa puissance, on lui prête la foudre de Jupiter ou bien les armes d'Hercule, la massue, la peau du lion; tantôt on le figure jouant de la flûte ou échangeant son arc contre une lyre, par allusion aux charmes de la volupté; ailleurs on le montre portant un thyrse, et tenant une coupe qu'il est sur le point de vider, en vertu de l'adage bien connu : *Sine Baccho friget Venus*. Ailleurs encore, il guide avec des cordes la voile d'une nacelle, allégorie quelque peu obscure où Gori reconnaît le passage des âmes aux champs Elysées, et Winckelmann, avec plus de raison, ce semble, l'application de l'expression grecque *erôtoploein*, naviguer sur la mer de l'Amour : navigation féconde en naufrages, en scènes de deuil, ainsi qu'a voulu sans doute l'indiquer cet autre artiste qui a représenté l'Amour renversant un flambeau allumé.

Les peintres de la Renaissance, en introduisant dans leurs compositions tout l'attirail mythologique, renouvelé des Grecs et des Romains, n'eurent garde d'oublier l'Amour. Nous le retrouvons dans trois tableaux de cette époque, qui appartiennent au Louvre, et d'abord, dans le *Parnasse*, de Mantegna, où il est occupé à lancer des traits qui excitent la jalousie de Vulcain. Lorenzo Costa nous le montre couronnant Isabelle d'Este, marquise de Mantoue, pour laquelle le Pérugin fit cette autre peinture où, au milieu d'une prairie consacrée à Vénus, on voit la Chasteté mettant en déroute des Amours qui entraînent à leur suite des femmes enchaînées par des cordons de soie. Les plus grands maîtres de l'école italienne font intervenir Cupidon dans leurs allégories moitié païennes, moitié chrétiennes. L'*Amour profane* et l'*Amour divin*, de la galerie Borghèse, comptent parmi les chefs-d'œuvre du Titien. Le sévère Caravage a peint l'*Amour endormi* (palais Pitti); le Corrége, l'*Amour cherchant à se faire un arc de la massue d'Hercule* (gravé par Van de Steen); Jules Romain, des *Amours montés sur des dauphins* (gravé par Adamo Ghisi de Mantoue). C'est dans l'école bolonaise surtout qu'il faut chercher les peintres de l'Amour : Annibal Carrache, qui a peint presque autant de sujets mythologiques que de sujets religieux, déploya une élégance et une grâce exquises dans les allégories de l'*Amour vertueux* et de l'*Amour déréglé*, qu'il exécuta dans la galerie du palais Farnèse; Augustin, son frère, illustra par son pinceau et plus souvent encore par son burin, les fables dont le héros est Cupidon; on dit même qu'il éprouva vers la fin de sa vie les plus vifs remords à l'idée des estampes lascives qu'il avait faites dans sa jeunesse, et, à dire vrai, l'*Amour céleste*, l'*Amour terrestre* et l'*Amour vénal*, qu'il peignit peu de temps avant de mourir, dans le palais du duc de Parme, attestent une imagination très-calme. Le Dominiquin et le Guide suivirent les traditions des Carrache, leurs maîtres. Du premier, le Louvre possède un *Amour triomphant*, assis sur un char auquel sont attelées deux colombes. Nommons enfin l'Albane, qui a si bien mérité d'être appelé l'Anacréon de la peinture, car de son atelier s'est envolé un essaim innombrable de jolis petits Amours, d'*Amorini*, comme disent les Italiens. « La nature, dit Lanzi, l'avait formé pour ce genre de sujets; la lecture des poëtes l'y disposa encore davantage, et la fortune même acheva de l'y attacher, car ayant eu en partage une femme et douze enfants d'une rare beauté, il avait toujours à sa disposition les plus beaux modèles pour ses études. » Il serait trop long de citer tous les tableaux où il a mis en scène des Amours, tantôt formant des rondes sur le vert tapis des prés, tantôt tressant des guirlandes, tantôt s'exerçant à tirer de l'arc contre un cœur suspendu en l'air, en guise de cible. Les célèbres allégories des *Quatre-Saisons*, de la galerie Borghèse, sont peuplées de ces gracieuses figures d'enfants. Ici, ils aident Vulcain à forger des dards; là ils tendent des piéges aux oiseaux; ailleurs, ils volent dans les airs, ils nagent ou pêchent dans la mer, ils cueillent des fleurs pour en former des couronnes.

Les peintres flamands du commencement du XVIe siècle rapportèrent d'Italie le culte des Amours. Rubens affectionnait particulièrement ces petits *culs nus*, qui lui fournissaient une excellente occasion d'exercer son talent de coloriste; il en a mis dans toutes ses compositions allégoriques; il leur a même consacré des toiles spéciales, entre autres cette piquante *Fête de Vénus à Cythère*, qu'on voit au musée de Vienne. Rembrandt s'est lui-même essayé à la représentation de l'Amour, témoin son tableau du Louvre, où il nous montre le petit dieu assis sur les genoux de Vénus : mais le marmot, malgré ses ailes, semble échappé de quelque taudis d'Amsterdam, et la mère est une grosse femme du peuple, vêtue à la mode hollandaise. L'illustre Van Ryn traitait la mythologie avec autant de sans façon que la Bible et l'Evangile.

En France, les Cupidons enfantés à Fontainebleau par le Primatice et par son ami dell'Abate, ont eu une postérité qui s'est accrue et multipliée à l'infini jusqu'à nos jours. Est-il besoin de rappeler les charmantes fantaisies dont le pieux Le Sueur avait décoré l'hôtel Lambert, et qui, depuis, ont été placées au Louvre : la *Naissance de l'Amour*, *Vénus présentant l'Amour à Jupiter*, l'*Amour réprimandé par sa mère*, l'*Amour recevant les présents des dieux*, l'*Amour ordonnant à Mercure d'annoncer son pouvoir à l'univers*, l'*Amour dérobant la foudre de Jupiter?* Vers la fin du grand siècle, les peintres de portraits adoptèrent l'habitude de placer des Amours dans leurs tableaux; Largillière excellait à peindre ces enfants aux formes rebondies, au minois mutin. Sous la Régence, monsieur de Cupidon devint décidément le héros à la mode : Le Moyne, Natoire, Charles Coypel, et un peu plus tard Carle Van Loo et Boucher furent ses peintres officiels. Carle Van Loo, coloriste délicat, quoiqu'un peu lâché, dépensa beaucoup de talent à varier le sujet de ses compositions; il finit par aboutir aux plus plates et aux plus ridicules conceptions, telles que : l'*Aîné des Amours faisant faire l'exercice à ses cadets*, un des derniers tableaux qu'il a exposés. Le vrai maître du genre est Boucher; il gaspilla dans ses innombrables ouvrages des qualités qui auraient pu le conduire à mieux, une imagination féconde, une facilité d'exécution qui tenait du prodige, un dessin toujours gracieux, sinon toujours correct, un coloris clair et séduisant jusque dans ses mensonges. « Cet homme est la ruine de tous les jeunes élèves en peinture, écrivait Diderot en 1763. A peine savent-ils manier le pinceau et tenir la palette, qu'ils se tourmentent à enchaîner des guirlandes d'enfants, à peindre des visages joufflus et à se jeter dans toutes sortes d'extravagances qui ne sont rachetées ni par la chaleur, ni par l'originalité, ni par la gentillesse, ni par la magie de leur modèle; ils n'en ont que les défauts. » Il n'est pas jusqu'au grave Joseph-Marie Vien, l'un des précurseurs de la réforme académique, qui n'ait été gagné par la contagion : il exposa, en 1763, une *Marchande à la toilette*, imitée de la *Marchande d'Amours* de Pompéi; c'est une esclave romaine ayant près d'elle un pânier d'osier rempli d'*Amorini;* celui qu'elle tient par ses deux ailes bleues fait un geste indécent dont la signification a été précisée par Diderot en des termes trop transparents pour être reproduits ici. Michel Van Loo, Lagrenée, Baudouin, Fragonard, furent les imitateurs et les continuateurs de Carle Van Loo et de Boucher, dans le genre érotique; Prud'hon, qui s'y exerça également, déploya une grâce et une naïveté inconnues avant lui. Chassés pour quelque temps de la peinture par les Romains de David, les Amours ont fini par trouver un asile dans l'atelier de l'école contemporaine des néo-Grecs. L'*Amour à l'encan* et la *Moisson d'Amours*, de M. Picou, l'*Amour et son troupeau*, de M. Hamon, et les jolis madrigaux du même artiste, *Ma sœur n'y est pas*, *Ce n'est pas moi*, *la Comédie humaine*, ont obtenu un succès que justifiaient le charme des détails, la finesse et les agréments du coloris. Mais ces premiers tableaux sont restés ses chefs-d'œuvre. Depuis, leur puérilité spirituelle a fait place à l'afféterie; la fantaisie a tourné à l'érudition; Cupidon a perdu sa malice enfantine. « Hélas! s'est écrié M. Paul de Saint-Victor, l'enfant vieillit et il vieillit sans grandir; sa grâce s'étiole, sa gentillesse se grime, son atticisme grimace. De grec qu'il était, il s'est fait hélléniste. Ce n'est plus qu'un vieux marmot qui poursuit les papillons de Cythère, un *Dictionnaire d'antiquités* sous le bras. J'aime mieux les Amours de Boucher avec leurs grâces minaudières et leurs faciles simagrées. Ceux-là, du moins, n'ont pas fait leurs classes; ils sont artificiels de naissance. A qui voudrait reprendre leur anatomie chiffonnée et leurs pirouettes de ballet, ils pourraient répondre comme Henriette dans les *Femmes savantes :*

Excusez-moi, monsieur, je ne sais pas le grec. »

AMOUR (le *Sakhalian* des Mandchoux; le *Hoen-Thoung-Kiang* des Chinois), grand fleuve de la Chine, dans la Mandchourie, affl. de l'océan Pacifique. 3,500 kil. de cours, navigable dans toute son étendue.

AMOUR (TERRITOIRE DE L'), grande division administrative de l'empire russe, dans la Sibérie orientale, créée en 1858; comprend une partie du bassin septentrional du fleuve de ce nom. Ce pays est destiné à devenir le centre d'un grand commerce avec l'Amérique, la Chine et le Japon. Le territoire se divise en deux provinces, dont la plus petite est d'une étendue plus considérable que la France.

AMOUR (SAINT-), ch.-lieu de cant. (Jura); arrond. de Lons-le-Saulnier; pop. aggl. 1,732 hab. — pop. tot. 2,343 hab. Commerce de marbrerie, poterie, tannerie; restes d'un ancien château dont les fortifications étaient jadis considérables.

AMOURACHANT (a-mou-ra-chan) part. prés. du v. Amouracher.

AMOURACHÉ, ÉE (a-mou-ra-ché) part. pass. du v. Amouracher.

AMOURACHER v. a. ou tr. (a-mou-ra-chè — rad. *amour*). Engager dans un fol amour, une folle passion : *Je ne sais qui a pu l'*AMOURACHER *de cette petite sotte. Si les filles voulaient dire la vérité, on serait bien étonné de ce qui les* AMOURACHE. (Balz.)

S'amouracher, v. pr. S'éprendre d'une folle passion pour une personne ou pour une chose : *Il* S'AMOURACHA *d'une femme indigne de lui. Il vint à* S'AMOURACHER *de madame de Villars, laquelle, comme estant de la race pudique de France, lui fit assez froid pour le commencement.* (Sully.) *Il* S'EST AMOURACHÉ *des sciences occultes.* (Acad.) *Madame Paul* S'EST AMOURACHÉE *d'un grand benêt de vingt-cinq ans; elle l'épouse; c'est un garçon brutal, qui la battra comme plâtre.* (Mme de Sév.) *C'était une de ces idoles passagères dont Paris a besoin, et dont il* S'AMOURACHE *pour quelques jours.* (Balz.)

AMOURETTE s. f. (a-mou-rè-te — rad. *amour*). Fam. Amour passager; caprice : *Avoir des* AMOURETTES *en tête. Je vois bien qu'il y a là-dessous quelque* AMOURETTE. (Mol.) *Une* AMOURETTE *est bien peu de chose.* (G. Sand.) *Ce n'est pas une* AMOURETTE, *monsieur; c'est une passion.* (E. Augier.) *Il eut des* AMOURETTES, *il fit quelques fredaines.* (Ste-Beuve.)

C'est une fille simple, à mes désirs sujette,
Et je voudrais bien voir qu'elle eût quelque *amourette!*
REGNARD.

Que de goguettes!
Que d'*amourettes!*
Point de nœuds constants.
BÉRANGER.

Des amitiés, des *amourettes*,
On en voit tant que c'est pitié;
Mais, de grâce, amour, amitié,
Apprenez-moi donc où vous êtes.
Chanson pop.

Qu'on lui parle d'*amourette*,
Elle fait la sœur Colette,
La mignonne et la doucette
Comme une simple nonnette. PÉRIN.

— Ancien prov., cité par Brantôme :

Mariages qui se font par *amourettes*
Finissent par noisettes,

c'est-à-dire tournent mal.

— Art culin. La moelle épinière du mouton, et surtout du veau, que l'on détache et dont on fait des garnitures : *Vol-au-vent aux* AMOURETTES. *Financière aux* AMOURETTES. *Servir à quelqu'un les* AMOURETTES.

— Bot. Nom vulgaire donné à diverses plantes des champs, qui se font remarquer par un port gracieux : *Amourette de Saint-Christophe. Amourette bâtarde. Amourette franche. Amourette des prés. Amourette tremblante*, etc. *Voyez les fibrilles déliées, fleuries, sans cesse agitées de l'*AMOURETTE *purpurine, qui verse à flots ses anthères presque jaunes.* (Balz.)

— Entom. Petit coléoptère dont la larve vit de matières desséchées : c'est l'anthrène du bouillon-blanc.

— **Syn. Amourette, amour.** V. AMOUR.

AMOUREUSEMENT adv. (a-mou-reu-ze-man — rad. *amoureux*). Avec amour, d'une manière amoureuse : *Regarder* AMOUREUSEMENT. *Soupirer* AMOUREUSEMENT. *En plein jour et devant sa fille, il avait trop* AMOUREUSEMENT *baisé sa femme.* (Amyot.) ‖ Affectueusement : *Elle faisait fondre chacun en larmes, en se jetant* AMOUREUSEMENT *sur le corps de cette mourante, qu'elle appelait sa chère mère.* (Mol.)

Voyant son maître en joie, il (l'âne) s'en vient lourdement,
Lève une corne tout usée,
La lui porte au menton fort *amoureusement*.
LA FONTAINE.

— Par anal. : *La brise est douce, et les vieux chênes frissonnent* AMOUREUSEMENT *sous son haleine.* (E. Sue.) *Quelque chose de pastoral et d'*AMOUREUSEMENT *rêveur jaillissait pour moi de ces mots riches en voyelles et cadencés comme des chants d'oiseaux.* (Gér. de Nerv.) *J'éprouvais une indicible volupté à voir dans les prairies humides les narcisses penchés* AMOUREUSEMENT *sur eux-mêmes et se mirant dans la rosée.* (A. Houss.)

— B.-arts. Avec délicatesse, avec grâce : *Tableau peint* AMOUREUSEMENT. *Ils ont abordé l'art en artistes, et se sont mis* AMOUREUSEMENT *à créer.* (Ste-Beuve.)

AMOUREUX, EUSE adj. (a-mou-reu, eu-ze — rad. *amour*). Qui aime par amour : *Etre* AMOUREUX, *éperdument* AMOUREUX. *Elle est* AMOUREUSE *de lui. Il est tombé* AMOUREUX *de cette femme. Celui qui ne chérit pas les défauts de celle qu'il aime, ne peut pas dire qu'il soit vraiment* AMOUREUX. (Caldéron.) *Un honnête homme peut être* AMOUREUX *comme un fou, mais non pas comme un sot.* (La Rochef.) *C'est une grande difformité dans la nature qu'un vieillard* AMOUREUX. (La Bruy.) *Vous êtes malade, vous pleurez, vous enragez : vous êtes* AMOUREUX. (Mme de Sév.) *Je devins si* AMOUREUX *de dona Maria que je ne voyais plus qu'elle.* (Le Sage.) *La moins coquette des femmes sait qu'on est* AMOUREUX *d'elle un peu avant celui qui en devient* AMOUREUX. (Florian.) *Blâmer un jeune homme d'être* AMOUREUX, *c'est reprocher à quelqu'un d'être malade.* (Duclos.) *A cette époque, le duc d'Orléans était* AMOUREUX *fou de madame de Buffon.* (Mme Elliott.) *Quand j'étais jeune, j'étais* AMOUREUX *tout un jour.* (V. Hugo.)

Qu'un galant homme est sot quand il est *amoureux!*
CAMPISTRON.

Si Titus est jaloux, Titus est *amoureux*.
RACINE.

Il est *amoureux* fou. — De qui? — C'est lettres closes.
Devine si tu peux et choisis si tu l'oses.
LA CHAUSSÉE.

Les gens d'esprit et les heureux
Ne sont jamais bien *amoureux*.
A. DE MUSSET.

‖ Enclin, porté à l'amour : *Etre d'un tempérament* AMOUREUX, *de complexion* AMOUREUSE. *On dit qu'il y a des nations plus* AMOUREUSES *les unes que les autres.* (Pasc.) ‖ Qui a rapport à l'amour; qui indique de l'amour : *Regard* AMOUREUX. *Langage* AMOUREUX. *Style* AMOUREUX. *Epître, élégie* AMOUREUSE. *Tout l'empire* AMOUREUX *est rempli d'histoires tragiques.* (Mme de Sév.) *Dans un transport* AMOUREUX, *il se perça le sein à ses pieds.* (La Bruy.) *Savez-vous que ce n'est pas bien de manquer les affaires les plus intéressantes pour suivre une intrigue* AMOUREUSE? (Alex. Duval.) *A part la petite satisfaction que sa vanité y trouve, les désespoirs* AMOUREUX *l'assomment.* (Th. Gaut.)

Je servis à regret ses desseins *amoureux*.
RACINE.

Un respect *amoureux* me jette à ses genoux.
CORNEILLE.

— Par ext. Qui a un goût prononcé, une sorte de passion pour quelque chose : AMOUREUX *de la peinture, de la musique, de la poésie.* AMOUREUX *de la liberté, de la gloire. On est toujours* AMOUREUX *des choses nouvelles.* (La Font.) *J'estimais fort l'éloquence, et j'étais* AMOUREUX *de la poésie.* (Descartes.)

Je laisse fuir le lâche *amoureux* de la vie.
AIGNAN.

Tous ces pompeux amas d'expressions frivoles
Sont d'un déclamateur *amoureux* de paroles.
BOILEAU.

‖ *Etre amoureux de ses idées, de ses opinions, de ses ouvrages*, En être entiché.

— Anat. *Muscle amoureux*, Le muscle grand oblique de l'œil.

— Peint. *Pinceau amoureux*, Celui dont la touche est délicate et moelleuse.

— Agric. *Terre amoureuse*, Celle qui est bien ameublie par les labours et les engrais.

— Manuf. *Drap amoureux*, Celui qui est soyeux, doux au toucher.

— ÉCOLE FOURIÉRISTE. *Liberté amoureuse*, Nom donné assez souvent à la liberté des amours. ‖ *Majorité amoureuse*, Age auquel la société devrait accorder aux femmes la liberté complète des amours. Ch. Fourier fixe cet âge à dix-huit ans. On devrait, dit-il, *en civilisation*, distinguer les femmes en deux grandes classes : les *jouvencelles* au-dessous de dix-huit ans, et les *émancipées* au-dessus de dix-huit ans. ‖ *Confusion amoureuse*, Nom sous lequel Ch. Fourier désigne l'usage où l'on est, dit-il, *en civilisation*, de n'admettre aucune gradation de vices ni de vertus dans les amours. ‖ *Corporations amoureuses*, Classes dans lesquelles doivent se ranger les femmes qui ont atteint la majorité amoureuse. Ces corporations sont au nombre de trois : 1o les *épouses*, qui n'ont qu'un seul homme à perpétuité; 2o les *damoiselles* ou *demi-dames*, qui peuvent changer de possesseurs pourvu qu'elles les prennent successivement, un seul à la fois, et que la séparation s'opère avec régularité; 3o les *galantes*, dont les statuts sont moins rigoureux encore. Fourier divise chacune de ces trois corporations en trois genres, pour lesquels il y a des tableaux nominaux dressés dans chaque ville ou canton. Il ajoute que toute femme peut changer à volonté de corporation. Tel est l'ordre de choses que le réformateur propose de substituer au système actuel des relations amoureuses.

— Substantiv. Amant, amante; fiancé, fiancée : *Elle a d'ailleurs un* AMOUREUX *qui serait au désespoir de la voir à un autre.* (Grimm.) *Belle* AMOUREUSE, *reprit tendrement Phœbus, qu'est-ce que c'est que ces folies-là?* (V. Hugo.) *Pour ramener à elles leurs* AMOUREUX *envolés, elles faisaient les avances les plus marquées.* (Th. Gaut.)

Il a d'un *amoureux* tout à fait l'encolure.
PIRON.

‖ Celui qui est passionné pour une chose : *Tout ce que peuvent ces misérables* AMOUREUX *des grandeurs humaines, c'est de goûter tellement la vie qu'ils ne songent point à la mort.* (Boss.)

— *Amoureux transi*, Homme qui fait l'amour d'une manière timide, froide, réservée :

Ils s'affligent par art, et, fous de sens rassis,
S'érigent, pour rimer, en *amoureux transis*.
BOILEAU.

— Prov. *Amoureux des onze mille vierges:* Se dit d'un homme qui devient épris de toutes les femmes qu'il rencontre. ‖ On dit aussi dans le même sens : *Amoureux d'une chèvre coiffée, d'une chienne coiffée.*

— Hist. *Guerre des amoureux.* Se dit de la guerre civile de 1579, parce qu'elle fut l'effet des intrigues conduites par les femmes, à la cour de Henri de Navarre et à celle de Catherine de Médicis.

— Art dram. Nom donné, au théâtre, aux personnages chargés d'aimer, d'être aimés, et de traduire les joies, les douleurs inhérentes à cette double situation : *Jouer les rôles d'*AMOUREUX, *d'*AMOUREUSES. *Jouer les* AMOUREUX.

— Jeu. Nom de la sixième triomphe, au jeu des tarots.

— **Encycl.** En général, les rôles d'*amoureux* sont considérés, au théâtre, comme des emplois secondaires; ainsi Valère, Eraste, Cléante, s'effacent complètement devant Scapin, Argant et Harpagon; de même Bajazet et Britannicus sont bien pâles à côté des personnalités vigoureuses qui occupent le premier plan. Le théâtre antique laissait volontiers l'amour de côté. Il en est de même chez nous, du moins pour la comédie, où l'amour, avec ses petites joies, ses petits chagrins, les petits obstacles qu'il rencontre, n'est le plus souvent qu'un accessoire confié à des sujets de second ordre. Toutefois, dans la tragédie et la haute comédie, l'amour, avec ses grands mouvements, ses tempêtes du cœur, ses dévouements sublimes, appartient presque toujours aux premiers rôles. Tels sont Othello, Oreste, Hermione, Camille, Phèdre, Alceste, Don Juan, Zaïre, etc. A ces derniers la passion, les emportements, la fureur; aux autres la sentimentalité et ses fadeurs. L'emploi des *amoureux* exige beaucoup de qualités réunies : une figure agréable, un organe séduisant, de la jeunesse, un débit animé, un maintien noble et de la distinction, telles sont les conditions indispensables pour le bien remplir : *Valère*, du *Tartufe; Clitandre*, des *Femmes savantes;* le *marquis*, de *Turcaret; Oscar*, du *Jeune mari; Saverny*, de *Marion Delorme*, sont de charmants rôles d'amoureux. De grandes réputations ont été conquises dans cet emploi difficile : Molé, Armand, Fleury, Mlle Mars, Firmin, ont laissé des souvenirs qui ne s'effaceront pas de sitôt. C'est qu'ils possédaient au plus haut degré cette exquise distinction, ces grandes manières que la bonne compagnie étudiait chez eux, et que l'on retrouve encore aujourd'hui dans MM. Bressant et Delaunay, de la Comédie-Française. Mais, en général, les *amoureux* de nos jours se préoccupent beaucoup plus du nœud de leur cravate et de la coupe de leur gilet que de la perfection dramatique; quant à nos *amoureuses*, elles s'appliquent non à avoir de la grâce, mais à étaler leurs diamants et les étoffes moelleuses de leurs robes, et Apelles pourrait leur dire : « Ne pouvant vous faire belles, vous vous faites riches. » Aussi ne nous reste-t-il plus guère que des *amoureux* de vaudeville. — Cet emploi se subdivise en premier, deuxième, troisième amoureux, suivant l'importance des rôles. Les artistes qui tiennent le premier s'appellent aussi *jeunes premiers, jeunes premières;* dans les troupes lyriques, ils prennent le nom, soit des principaux rôles de leur répertoire, soit des sujets qui s'y sont distingués, soit enfin de la nature de leur voix : ainsi l'on dit : un *Colin*, un *Elleviou*, un *ténor*.

— **Syn. Amoureux, amant, galant.** V. AMANT.

— **Epithètes.** Aimable, séduisant, complaisant, empressé, assidu, délicat, timide, respectueux, passionné, fou, ridicule, suranné, froid, transi.

Amoureux de quinze ans (L'), ou la Double fête, comédie en trois actes, en prose, mêlée d'ariettes, par Laujon, musique de Martini, représentée aux Italiens en 1771. Ce charmant ouvrage obtint beaucoup de succès dès son apparition; c'est le chef-d'œuvre du doyen des vaudevillistes, et le titre qui l'a fait recevoir à l'Académie française.

AMOURIE s. f. (a-mou-rî). Bot. Dans quelques parties du midi de la France, nom vulgaire du mûrier et des ronces qui portent des mûres sauvages.

AMOUROCHE s. m. (a-mou-ro-che). Bot. Dans quelques parties de la France, nom vulgaire de la maroute ou camomille puante, *maruta cotula*.

AMOUR-PROPRE s. m. Respect de soi-même; sentiment que l'homme a de sa dignité, de sa propre valeur : *Avoir trop d'*AMOUR-PROPRE *pour se rendre coupable d'une bassesse. L'*AMOUR-PROPRE *bien entendu est le fondement de plusieurs de nos vertus, et le mobile de beaucoup de bonnes actions.* (Acad.) *L'*AMOUR-PROPRE *tient à l'estime de soi et non pas à l'estime des autres.* (T. Thoré.) *L'*AMOUR-PROPRE *est à l'esprit ce que la sensibilité physique est au corps.* (Bonnin.) *L'*AMOUR-PROPRE *est un sentiment inné d'estime et de préférence pour soi.* (Laténa.) *L'*AMOUR-PROPRE *est un des plus puissants ressorts du cœur humain.* (Laténa.)

Bannissez *l'amour-propre*, et l'âme en léthargie
Perd dans un froid repos son active énergie.
FONTANES.

— Se dit le plus ordinairem. dans un sens défavorable, pour désigner le trop grand attachement d'un homme à ce qui lui est personnel, l'opinion trop avantageuse qu'il a de lui-même : AMOUR-PROPRE *ridicule, insupportable. Avoir trop d'*AMOUR-PROPRE. *Etre pétri d'*AMOUR-PROPRE. *L'*AMOUR-PROPRE *sait si bien se déguiser, qu'il est presque imperceptible dans le fond de notre cœur.* (St-Evrem.) *L'*AMOUR-PROPRE *est un ballon gonflé de vent, dont il sort des tempêtes quand on y fait une piqûre.* (Volt.) *Les femmes ont tant d'*AMOUR-PROPRE, *que lors même qu'elles ne nous aiment plus, elles éprouvent du dépit de nous voir suivre leur exemple.* (Marq. d'Argens.) *L'*AMOUR-PROPRE *est le plus sot des amours.* (Mme Deshoulières.) *Le premier-né de l'*AMOUR-PROPRE *est l'orgueil.* (Rivarol.) *La Rochefoucauld, en donnant l'*AMOUR-PROPRE *pour mobile à tous les sentiments, a calomnié les cœurs vertueux.* (La Rochef.-Doud.) *L'*AMOUR-PROPRE *est presque toujours un égoïsme déguisé.* (La Rochef-Doud.) *L'*AMOUR-PROPRE *consent bien à être blâmé, mais il ne peut souffrir d'être raillé.* (Villemain.) *C'est l'*AMOUR-PROPRE *qui nous rend dissimulés avec nos semblables.* (Bonnin.) *Désintéresser l'*AMOUR-PROPRE, *c'est délivrer la raison de son plus redoutable ennemi.* (Laténa.)

L'amour-propre n'est point mon défaut ordinaire.
E. AUGIER.

. . . Pour être jaloux, par air ou par dépit,
Il ne faut point d'amour, l'*amour-propre* suffit.
ANDRIEUX.

Chez les femmes, toujours fières de leurs attraits,
L'amour-propre offensé ne pardonne jamais.
VIGÉE.

Faut-il que l'*amour-propre* aveugle les esprits
D'une si terrible manière,
Qu'un vil et rampant animal
A la fille de l'air ose se dire égal! LA FONTAINE.

— S'empl. au pl., en bonne ou en mauv. part : *Il avait froissé, blessé tous les* AMOURS-PROPRES. *L'homme qui porte son talent avec lui afflige sans cesse les* AMOURS-PROPRES. (Rivarol.) *Ils s'élèvent à une hauteur où les* AMOURS-PROPRES *ne peuvent atteindre.* (Chateaub.) *Une femme mariée a plusieurs* AMOURS-PROPRES. (Balz.) *Les* AMOURS-PROPRES *intéressés ont beaucoup de babil:* (Ste-Beuve.)

— **Syn. Amour-propre, morgue, orgueil, superbe.** *L'orgueil* est une enflure par laquelle l'homme s'étend et se grossit en quelque sorte en lui-même, et rehausse son idée par celle de force, de grandeur et d'excellence. La *superbe* est le nom de l'*orgueil* dans le langage de la dévotion, ou c'est un terme dont on se sert par dérision. *L'amour-propre* est un *orgueil* sensible, irritable, susceptible, qui fait qu'on s'offense aisément; c'est aussi un *orgueil* aveugle qui nous jette dans des illusions sur ce qui nous regarde. La *morgue* est l'*orgueil* de la contenance; elle consiste à prendre un air froid, grave, austère, afin d'inspirer le respect ou la crainte.

— **Syn. Amour-propre, amour de soi, égoïsme.** *L'amour de soi* est le résultat nécessaire de la sensibilité; il constitue l'essence même de l'individualité, car nul ne peut s'abstraire de soi-même; il est légitime quand il se renferme dans les limites tracées par la nécessité de la conservation et le besoin de développement auquel a droit tout être humain. *L'égoïsme* est *l'amour de soi* s'affranchissant de toute limite, de toute loi morale, et faisant du *moi* le centre du monde. Le mot *amour-propre*, pris dans un sens général et philosophique, se rapproche du mot *égoïsme* et s'entend du principe personnel d'action qui rapporte tout à soi, exclusivement aux autres. Dans le sens restreint qu'on lui donne généralement aujourd'hui, il renferme l'idée d'estime de soi plutôt que celle d'amour de soi; il est synonyme d'orgueil, de vanité; il exprime la satisfaction que nous tirons de nos qualités réelles ou imaginaires, l'opinion avantageuse, souvent trop avantageuse, que nous avons de nous-mêmes. *Amour de soi* se prend en bonne part; *égoïsme* et *amour-propre* présentent généralement un sens défavorable. Dans son *Emile*, J.-J. Rousseau signale l'*amour de soi* comme un sentiment bon, absolu, qui est content quand nos vrais besoins sont satisfaits, qui est compatible avec les passions douces et affectueuses; et l'*amour-propre* comme un sentiment relatif par lequel on se compare, qui demande des préférences, qui n'est jamais content, et d'où naissent les passions haineuses et irascibles.

— **Antonymes.** Abnégation, désintéressement, humilité, modestie.

— **Anecdotes.** Un bedeau disait fièrement, à la sortie d'un sermon prêché par un prédicateur célèbre : « C'est moi qui l'ai sonné. »

⁂

Marie-Antoinette demandait un jour à Gluck si son opéra d'*Armide* serait bientôt terminé, et s'il en était satisfait. « Oui, madame, répondit le maestro de l'air le plus naturel, et vraiment ce sera superbe. »

⁂

Un homme vain et pétri d'*amour-propre* disait : « Je ris de tous ceux qui me trouvent ridicule. — Alors, lui répliqua quelqu'un, personne au monde ne doit rire plus souvent que vous. »

⁂

Un gueux demandait noblement l'aumône sur la route de Madrid. Un passant lui dit. « N'êtes-vous pas honteux de faire un métier aussi vil quand vous pourriez travailler? — Monsieur, répondit le mendiant avec une fierté castillane, c'est de l'argent et non des conseils que je demande. »

⁂

Collot-d'Herbois, le fameux conventionnel, avait un fonds inépuisable de vanité et d'*amour-propre*. On prétend que l'acharnement qu'il mit à poursuivre les habitants de Lyon n'avait sa source que dans les sifflets que lui avait prodigués le parterre de cette malheureuse cité, quand il était comédien.

⁂

Bussy-Rabutin raconte que Louis XIV ayant fait à Mme de Sévigné l'honneur de danser avec elle, cette dame, en retournant à sa place, qui était auprès de son cousin Bussy, lui dit : « Il faut avouer que le roi a de grandes qualités; je crois qu'il obscurcira la gloire de ses prédécesseurs.—Certainement, répondit Bussy en riant de l'à-propos, on n'en saurait douter, puisqu'il vient de danser avec vous. »

⁂

Un jour que l'on donnait les *Petites-Danaïdes*, un critique du lundi se trouvait dans les coulisses à un moment où l'actrice chargée du rôle de l'Amour y rentrait. Elle s'approche de lui d'un air espiègle. « Tremble, lui dit-elle, je suis l'Amour! — Ça se peut bien, répond le critique en examinant son costume flétri par quatre-vingts représentations successives; mais, en tout cas, tu n'es pas l'*Amour propre*. »

⁂

A l'une des premières séances de l'Assemblée constituante, comme il s'agissait d'élire le président, Mirabeau prit la parole pour indiquer à ses collègues les conditions de caractère et de talent que devait offrir celui qui serait appelé à l'honneur de présider l'Assemblée. Il s'exprima de telle manière, qu'il était impossible de ne pas le reconnaître lui-même dans le portrait qu'il venait de tracer; aussi M. de Talleyrand dit-il assez haut pour être entendu de ceux qui l'entouraient: « Il ne manque qu'un

trait à ce que vient de dire M. Mirabeau ; c'est que le président doit être marqué de la petite-vérole. »

⁂

Le fameux Vestris, danseur de l'Opéra, était Gascon, et dans les deux acceptions du mot. Il se faisait appeler le *diou* de la danse, et disait hautement : « Je ne connais que trois grands hommes en Europe, le roi de Prusse, Voltaire et moi », et l'on savait gré à Vestris de ne pas se nommer le premier. Il eut un fils qui ne tarda pas à l'égaler sur la scène, et il en était si enthousiasmé, qu'il disait en le voyant danser : « S'il ne s'élève pas plus haut, c'est pour ne pas trop humilier ses camarades ; et puis, s'il se laissait aller à son élan, il s'ennuierait en l'air, faute de conversation. »

AMOVIBILITÉ s. f. (a-mo-vi-bi-li-té — rad. *amovible*). Qualité, état de ce qui est amovible : *L'*AMOVIBILITÉ *des places. L'*AMOVIBILITÉ *des fonctionnaires. L'*AMOVIBILITÉ *des emplois est de l'essence de notre gouvernement.* (Étienne.) ‖ Ce mot, créé par J.-J. Rousseau, a été vulgarisé par Mirabeau. ‖ Absol. : *L'*AMOVIBILITÉ *est un des éléments de la responsabilité.* (E. Regnault.)

— Par ext. : *Le divorce n'est que l'*AMOVIBILITÉ *de la femme dans la société domestique.* (Ventura.)

— Fig. Changement, instabilité : *Plus il y a d'*AMOVIBILITÉ *dans les rapports des personnes entre elles, plus il y a d'instabilité, de désordre, de faiblesse dans la société.* (Bonald.)

— **Encycl.** V. INAMOVIBILITÉ.

— **Antonyme.** Inamovibilité.

AMOVIBLE adj. (a-mo-vi-ble — du lat. *amovere ;* formé de *a, ab*, de ; *movere*, mouvoir, changer de place). Qui peut être déplacé, destitué à volonté : *Fonctionnaire* AMOVIBLE. *En France, les sénateurs ne sont pas* AMOVIBLES. *Si les juges étaient* AMOVIBLES, *la justice n'offrirait aucune garantie d'impartialité. Cette chambre du parlement était nécessairement composée de membres* AMOVIBLES. (Volt.) ‖ Se dit aussi des charges elles-mêmes : *Emploi, fonctions* AMOVIBLES. *Les cardinaux pensent obtenir du roi des pensions, mais ces pensions sont* AMOVIBLES. (Volt.) *Sous le despotisme asiatique, tout est* AMOVIBLE *comme la volonté du maître.* (Etienne.) *Il est deux sortes de magistratures : l'*AMOVIBLE *et l'inamovible, celle qui est debout et celle qui est assise ; celle qui pérore et celle qui juge.* (Cormen.)

— Dans un sens particulier, Qui peut être éloigné, séparé : *Ces trois personnes sont séparables l'une de l'autre, c'est-à-dire* AMOVIBLES ; *elles sont* AMOVIBLES *dans la famille par la faculté du divorce.* (De Bonald.)

— **Antonyme.** Inamovible.

AMPA s. m. (an-pa). Bot. Figuier de Madagascar.

AMPAC s. m. (an-pak). Bot. Genre de plantes de la famille des térébenthacées, originaires de l'Océanie.

— On donne aussi ce nom à une résine odoriférante qui découle de ces arbres.

AMPANON ou **EMPANON** s. m. (an-panon — du lat. *penna*, plume). Mot qui, dans l'ancienne technologie militaire, désignait les plumes qui garnissaient une flèche.

AMPANYRES s. m. pl. (an-pa-ni-re). Géogr. Habitants de l'île de Madagascar, formant une caste particulière et différente de celle des Madécasses, qui les méprisent à cause de leur malpropreté et de leur paresse.

AMPARLERIE s. f. (an-par-le-rî — rad. *parler*). Vieux mot qui désignait la fonction d'amparlier, et, par ext., causerie, bavardage.

AMPARLIER s. m. (an-par-lié — rad. *parler*). Nom que l'on donnait, au moyen âge, à des défenseurs officieux auxquels étaient confiées certaines causes devant le parlement de Paris. Ce mot a été remplacé par celui d'avocat.

AMPASSER ou **EMPASSER** v. a. ou tr. (an-pa-sé). Anc. chirur. Faire venir à suppuration.

AMPASTELER. V. EMPASTELER.

AMPATRES s. m. pl. Géogr. anc. Peuplade de l'île de Madagascar, qui occupe la partie la plus méridionale entre l'Onglie et le cap Sainte-Marie.

AMPAZA, petit pays de l'Afrique orientale, sur la côte du Zanguebar, avec une capitale du même nom. Commerce considérable d'esclaves, d'ivoire et de poudre d'or.

AMPÉCHONÉ s. m. (an-pé-ko-né — du gr. *ampechonê*, même sens). Antiq. gr. Manteau à franges que les dames grecques portaient sur leur tunique.

AMPÈDE s. m. (an-pè-de — du gr. *ana*, sur ; *pedion*, tarse). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, famille des sternoxes. Syn. de *taupin*.

AMPÈLE, satyre, fils d'un satyre et d'une nymphe. Il fut un des favoris de Bacchus, qui le métamorphosa en vigne après sa mort.

AMPÉLIDÉ, ÉE adj. (an-pé-li-dé — du gr. *ampelos*, vigne). Bot. Qui ressemble à la vigne.

— s. f. pl. Famille de plantes dont le type est la vigne.

— **Encycl.** La famille des *ampélidées*, désignée aussi sous les noms de *vinifères* et *sarmentacées*, appartient à la classe des dicotylédones polypétales hypogynes. Elle renferme des arbrisseaux ou arbustes volubiles, sarmenteux et munis de vrilles opposées aux feuilles, qui sont alternes, pétiolées, simples ou digitées, et munies de stipules. Les fleurs, disposées en panicules opposées aux feuilles, ont un calice très-court ; une corolle à cinq pétales ; cinq étamines, insérées sur un disque hypogyne, annulaire et à contours lobés ; un ovaire à deux loges biovulées, surmonté d'un style très-court. Le fruit est une baie globuleuse ou ovoïde, contenant une ou plusieurs graines, à tégument épais, à embryon très-petit, entouré d'un albumen corné. Ces végétaux sont répandus dans les régions tempérées, et surtout au voisinage des tropiques, dans les deux continents. Ils forment un petit nombre de genres, dont le plus remarquable est la vigne, si précieuse pour son fruit et pour la boisson qu'il fournit. Les autres genres, tels que les ampelopsis, les cissus, appelés vulgairement *vignes vierges*, sont des arbrisseaux grimpants, fréquemment employés dans les jardins pour garnir les murs, pour couvrir les berceaux et les tonnelles, etc.

AMPÉLINE s. f. (an-pé-li-ne — rad. *ampélite*). Chim. Substance semblable à la créosote, que M. Laurent a obtenue avec l'huile de schiste : *L'*AMPÉLINE *a une teinte brun-jaunâtre ; elle ressemble à une huile grasse assez fluide ; elle est soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther.*

AMPÉLINÉES s. f. pl. (an-pé-li-né — du gr. *ampelis*, nom d'un oiseau). Ornith. Sous-famille d'oiseaux de la famille des baccivores, de l'ordre des dentirostres, à bec déprimé, et qui renferme les genres cotinga, averano, piauhau, tersine, phibalure et jaseur.

AMPÉLIQUE adj. (an-pé-li-ke — rad. *ampélite*). Chim. Se dit d'un acide que l'on obtient en traitant par l'acide nitrique l'huile de schiste rectifiée.

AMPÉLITE s. f. (an-pé-li-te — du gr. *ampelos*, vigne). Minér. Sorte de schiste argileux, qui, dit-on, a été ainsi appelé parce qu'on le mettait autrefois au pied des vignes, soit pour détruire les insectes nuisibles, soit pour servir d'engrais.

— **Encycl.** L'*ampélite* est composée de silicate, d'alumine et de carbone, avec des proportions variables de soufre et de fer. On en distingue deux espèces principales : l'*ampélite alunifère*, que l'on emploie dans plusieurs pays pour fabriquer l'alun ; et l'*ampélite graphique*, ou *pierre d'Italie*, dont on se sert pour faire les crayons de charpentier.

AMPELIUS (Lucius), écrivain latin, qu'on suppose avoir vécu sous Théodose le Grand, au IVe siècle de notre ère, est auteur d'un ouvrage intitulé : *Liber memorialis*, composé de cinquante chapitres renfermant des compilations sur l'astronomie, la géographie, l'histoire de Rome et de la Grèce. Cet ouvrage est ordinairement imprimé à la suite des éditions de Florus.

AMPÉLODESME s. m. (an-pé-lo-dè-me — du gr. *ampelos*, vigne ; *desmos*, lien). Bot. Genre de plantes de la famille des graminées, tribu des arundinacées, qui croissent dans les régions méditerranéennes de l'Europe et de l'Afrique. Ce sont des plantes très-élevées, qui ont le port des roseaux.

AMPÉLOGRAPHE s. m. (an-pé-lo-gra-fe — du gr. *ampelos*, vigne ; *graphô*, je décris). Celui qui décrit la vigne, qui écrit sur la vigne.

AMPÉLOGRAPHIE s. f. (an-pé-lo-gra-fî — rad. *ampélographe*). Description de la vigne ; traité sur la vigne.

AMPÉLOGRAPHIQUE adj. (an-pé-lo-gra-fi-ke — rad. *ampélographe*). Qui appartient, qui a rapport à l'ampélographie.

AMPÉLOLEUCE s. f. (an-pé-lo-leu-se — du gr. *ampelos*, vigne ; *leukê*, blanche). Bot. Nom donné par les anciens auteurs, tantôt à la clématite des haies, tantôt à la bryone ou couleuvrée.

AMPÉLOLOGIE s. f. (an-pé-lo-lo-jî — du gr. *ampelos*, vigne ; *logos*, discours). Traité sur la vigne.

AMPÉLOLOGIQUE adj. (an-pé-lo-lo-ji-ke — rad. *ampélologie*). Qui appartient à l'ampélologie.

AMPÉLOPSIS s. m. (an-pé-lo-psiss — du gr. *ampelos*, vigne ; *opsis*, ressemblance). Bot. Genre de plantes de la famille des ampélidées, qui habite la zone équatoriale, et dont une espèce est connue sous le nom vulgaire de *vigne vierge*.

AMPÈRE (André-Marie), philosophe et savant célèbre, né à Lyon, le 22 janvier 1775, mort en 1836. Ses premières années s'écoulèrent à Poleymieux-lez-Mont-d'Or, village voisin de Lyon, où ses parents, retirés du commerce, avaient acquis une modeste propriété. L'enfant montra de bonne heure une intelligence et une mémoire étonnantes ; avant même de connaître les chiffres, il calculait à l'aide de cailloux, et effectuait des opérations compliquées. En peu de temps, il dévora la bibliothèque paternelle et se l'assimila si bien que, quarante ans plus tard, il citait par cœur et mot à mot de longs extraits de l'*Encyclopédie*, qu'il avait lue tout entière. Il avait à peine dix-huit ans, que déjà il avait inventé une *langue universelle*, destinée, en remplaçant le nombre infini des idiomes qui couvrent la terre, à rapprocher les hommes et à consolider la paix. En 1793, le père du jeune philosophe, accusé de sympathie pour l'aristocratie lyonnaise, monta sur l'échafaud. Ampère en ressentit une commotion si profonde qu'il fut sur le point de perdre la raison. Pour détourner le cours de sa douleur, il s'adonna, et toujours avec son ardeur accoutumée, à la botanique, à la poésie, à la musique. Son cœur, comme ses facultés, eut aussi son tour de soudaine explosion. En herborisant pendant l'été de 1796, il rencontra dans une prairie deux jeunes filles, dont l'une, Mlle Julie Caron, fit sur lui une impression si profonde, qu'il se jura à lui-même d'en faire sa femme. Toutefois, il ne devait l'épouser que trois ans après, le 2 août 1799 ; car, comme il était sans fortune et sans place, il ne put obtenir la main de celle qu'il aimait qu'en se résignant à donner à Lyon des leçons particulières. De cette union naquit un fils dont la littérature déplore la perte récente. Ampère fut nommé en 1801 professeur de physique à Bourg, où il alla résider, laissant à Lyon sa femme et son fils. C'est à Bourg qu'il écrivit ses *Considérations sur la théorie mathématique du jeu*, ingénieuse et savante application du calcul des probabilités. Cet ouvrage valut à son auteur une chaire au collège de Lyon, et, plus tard, une place de répétiteur à l'École polytechnique de Paris. Membre consultatif des arts et métiers en 1806, inspecteur général de l'Université en 1808, professeur d'analyse à l'Ecole polytechnique et chevalier de la Légion d'honneur en 1809, membre de l'Institut en 1814, et, peu après, de toutes les sociétés savantes de l'Europe, Ampère, souvent embarrassé de ses fonctions et de ses titres, ne se trouvait à l'aise que dans son petit laboratoire de la rue des Fossés-Saint-Victor (il était propriétaire de la maison qui porte aujourd'hui le no 19, au coin de la rue des Boulangers), d'où allait sortir une des plus importantes découvertes de la science moderne. En 1819, Oersted, physicien danois, avait observé que si l'on dispose, parallèlement à une aiguille aimantée, mobile sur un pivot, un fil métallique traversé dans sa longueur par un courant d'électricité, l'aiguille quitte le méridien magnétique et se met en croix avec le fil. Toutefois, ce phénomène offre des aspects divers, suivant que l'aiguille est ou n'est pas astatique, suivant le sens du courant, suivant les positions relatives de l'aiguille et du fil. Ampère trouva une formule ingénieuse qui renferme toutes les circonstances. Supposant un observateur placé dans le courant, la face tournée vers l'aiguille et de telle façon que le courant entre par ses pieds et sorte par sa tête, il nomme *droite* et *gauche* du courant la droite et la gauche de l'observateur, et il énonce ainsi les divers résultats du phénomène : *L'aiguille tend à se mettre en croix avec le courant, de manière que son pôle nord soit à la gauche de ce dernier.* Voilà donc une nouvelle propriété de l'électricité, peut-être une électricité nouvelle, l'électricité dynamique, qu'Ampère distingue de l'électricité statique. Il étudie, il multiplie les expériences, et il découvre (1820) que les courants électriques agissent les uns sur les autres, et sur ce fait il crée une science nouvelle, l'*électro-dynamique*. Il monte des appareils, et imagine le premier *commutateur* destiné à changer le sens d'un courant. Il propose le premier télégraphe électrique en faisant agir vingt-quatre courants sur vingt-quatre aiguilles aimantées représentant les lettres de l'alphabet. Deux fils conducteurs, traversés par l'électricité, mis en présence l'un de l'autre, s'attirent ou se repoussent, suivant le sens des courants, suivant leurs positions relatives, suivant les figures de leurs circuits. On trouvera au mot ÉLECTRO-DYNAMIQUE les principes dans lesquels Ampère a résumé et condensé cette importante et féconde partie de la science. Si les courants électriques agissent sur les aimants, il doit y avoir réciprocité ; aussi Ampère eut-il occasion de remarquer que la terre, qui a, comme on sait, toutes les propriétés d'un aimant, possède une action d'influence dans toutes les expériences d'électro-dynamique. Des faits observés, Ampère conclut qu'il existe un système de courants parallèles à l'équateur magnétique, et marchant de l'est à l'ouest, et que ce sont ces courants qui agissent sur l'aiguille aimantée et sur les courants de nos appareils. Ainsi la terre agirait, non plus en qualité d'aimant, comme le supposait Gilbert, le médecin de la reine Elisabeth, mais par les courants électriques dont elle est la source et le théâtre. Passant aux phénomènes restés jusqu'alors obscurs du magnétisme et de l'électro-magnétisme, Ampère les expliqua avec la plus grande facilité en faisant voir qu'ils ne sont que des effets de courants qui circulent autour des particules des substances magnétiques, effets qu'il réussit à reproduire à l'aide de ses fameux *solénoïdes*. La théorie d'Ampère ramène de la sorte les phénomènes de l'électro-dynamique, du magnétisme, de l'électro-magnétisme et du magnétisme terrestre, au seul fait de l'action mutuelle de deux courants. Ampère contribua aussi avec Arago à l'invention de l'électro-aimant. Tant de découvertes en si peu d'années avaient placé le nom d'Ampère au rang des plus illustres ; mais elles ne suffisaient pas à absorber et à satisfaire l'infatigable activité de son génie. Concilier la raison et la religion, affranchir l'esprit des obsessions du doute, saisir et proclamer la certitude métaphysique, éliminer les causes qui empêchent le bonheur de l'humanité, tels étaient les problèmes qui agitaient, non sans la meurtrir quelquefois, l'âme naïve, triste et aimante de notre savant. On le peint timide, désintéressé, gauche, ignorant des usages du monde ; d'une distraction incroyable qui, mieux que toutes ses découvertes, en fit un homme populaire. Sur la fin de sa vie, il entreprit, dans un travail gigantesque, une classification de toutes les connaissances humaines, sous le titre d'*Essai sur la philosophie des sciences*, ou *Exposition analytique d'une classification naturelle de toutes les connaissances humaines*, ouvrage inachevé, dont il est rendu compte au mot PHILOSOPHIE. Déjà souffrant depuis plusieurs années, Ampère partit pour inspecter le collège de Marseille. C'est là qu'il mourut d'une affection de poitrine, le 10 juin 1836. Arago raconte que « peu d'instants avant que le mourant perdît entièrement connaissance, M. Deschamps, proviseur du collège de Marseille, ayant commencé à demi-voix la lecture de quelques passages de l'*Imitation*, Ampère l'avertit qu'il savait le livre par cœur. Ce furent ses dernières paroles. »

Les principaux ouvrages d'Ampère sont, outre les deux que nous avons cités et un grand nombre de mémoires disséminés dans les journaux savants et dans les comptes rendus de l'Académie des sciences, les suivants : *Traité de calcul différentiel et de calcul intégral*, sans nom d'auteur ; *Démonstration des lois de la réfraction* (1816, Mém. de l'Institut) ; *Mémoire sur l'action mutuelle de deux courants électriques...* (1820, Annales de chimie) ; *Mémoire sur la théorie mathématique des phénomènes électro-magnétiques* (1827, Mém. de l'Acad. des sciences) ; *Considérations philosophiques sur la détermination du système solide et du système nerveux des animaux articulés* (1824, Annales des sciences naturelles), etc.

Comme nous l'avons dit plus haut, le nom d'Ampère est resté surtout populaire par des distractions qui sont devenues en quelque sorte proverbiales. Nous allons en rapporter quelques exemples. Toujours absorbé par ses méditations, même au milieu du bruit et du mouvement de la capitale, il réfléchissait un jour sur la solution d'un problème important. Aviser un omnibus qui se trouvait alors en station, tirer de sa poche un morceau de craie, fut pour lui l'affaire d'un instant. Le voilà couvrant d'*x*, de *plus*, de *moins*, de *multipliés par*, un panneau qu'il prenait sans doute pour le tableau de l'amphithéâtre de la Sorbonne. Il était sur le point d'arriver à une solution depuis longtemps cherchée, quand le sifflet donnant le signal du départ, le véhicule emporta l'équation ébauchée.

— Un autre jour, Ampère se rendait à son cours. Il trouve sur sa route un petit caillou qu'il ramasse, et dont il se met à examiner curieusement les veines bigarrées. Tout à coup le cours qu'il doit faire revient à son esprit ; il tire sa montre de sa poche, et s'apercevant que l'heure approche, il double précipitamment le pas, remet soigneusement le caillou dans sa poche, et lance sa montre par-dessus le parapet du pont des Arts.

Mais c'est surtout à son cours de l'Ecole polytechnique, au milieu des élèves, que ses distractions éclataient dans toute leur singularité. Quand il avait achevé une démonstration sur le tableau, il ne manquait presque jamais d'essuyer les chiffres avec son foulard, et de mettre dans sa poche le torchon traditionnel ; toutefois, bien entendu, après s'en être préalablement *servi*.

Ces distractions égayaient beaucoup la jeunesse rieuse de l'école ; mais comme c'était aussi, et avant tout, une jeunesse intelligente et studieuse, elles ne portaient aucune atteinte au respect profond que tous ressentaient pour l'éminent professeur.

AMPÈRE (Jean-Jacques-Antoine), littérateur et historien, fils du précédent, né à Lyon le 12 août 1800, mort à Paris le 27 mars 1864. Héritier d'un nom illustre dans les sciences, il en soutint dignement l'éclat par des travaux d'un autre ordre. Il fit ses études à Paris sous les yeux de son père, qui le laissa libre de suivre son goût pour les lettres. Associé aux premiers efforts du romantisme, il s'éprit d'une vive passion pour les littératures étrangères. Dès 1830, un cours de littérature professé à l'Athénée de Marseille, avec un succès qui ne fut pas sans écho à Paris même, fixa sur lui l'attention publique et décida sa carrière. Devenu en 1831 et 1832 le suppléant habile et goûté de Fauriel et de M. Villemain dans leurs cours à la Sorbonne, il obtint au Collège de France, en 1833, la chaire d'histoire de la littérature française, que venait de rendre vacante la mort d'Andrieux. Une partie des leçons qu'il y a faites pendant une longue suite d'années a été résumée dans deux ouvrages importants : *Histoire littéraire de la France avant le* XIIe *siècle* (1839) ; *Introduction à l'histoire de la littérature française au moyen âge* (1841). En 1842, il remplaça de Gérando à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et en 1847 Guiraud à l'Académie française. Il avait été nommé en 1846 officier de la Légion d'honneur.

L'infatigable curiosité intellectuelle d'Ampère ne pouvait s'enfermer dans un sujet spécial ; elle embrassait le domaine entier des lettres. Il l'a satisfaite, dit M. Patin, d'une double manière : par des voyages multipliés dans les pays Scandinaves, en Allemagne, en Italie, en Sicile, en Grèce, en Asie Mineure, en Egypte, en Amérique ; par l'étude assidue de la plupart des langues et des littératures de l'Europe, où son esprit se plaisait aussi à voya-

ger. De là, le caractère original de sa pensée et de son talent, qui mêlaient d'une manière piquante les impressions reçues par le touriste, l'imagination du poëte, l'érudition du philologue et de l'archéologue, le goût libre et les vues étendues du littérateur.

Outre les ouvrages cités plus haut, Ampère a laissé : *Littérature, Voyages et Poésies* (1833); *Ballanche* (1848); la *Grèce, Rome et Dante, études littéraires d'après nature* (1848); *César, scènes historiques* où l'histoire de César se trouve retracée en vers; *Promenades en Amérique, Etats-Unis, Cuba, Mexique* (1855). Mais le monument principal de sa vie littéraire est l'*Histoire romaine à Rome*, production considérable, dont les chapitres ont été publiés d'après un premier jet par la *Revue des Deux-Mondes*, et qui forme quatre forts volumes in-8° (deux ont paru en 1858, et les deux autres viennent de paraître). Dans cet ouvrage, l'auteur nous fait suivre le développement de l'histoire romaine, nous la rend en quelque sorte présente et vivante, en mettant sous nos yeux les lieux où elle s'est accomplie et les monuments où elle s'est traduite.

AMPÈRE (TABLE D'). Phys. Appareil imaginé par le physicien dont il porte le nom, et qui sert à étudier l'action des courants électriques les uns sur les autres ou sur les aimants.

AMPÉRÉE s. f. (am-pé-ré — de *Ampère*, n. pr.). Bot. Genre de plantes euphorbiacées, comprenant plusieurs arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande.

AMPFING, village du cercle de l'Isar en Bavière. L'empereur Louis de Bavière y vainquit Frédéric d'Autriche en 1322. Le général Moreau, attaqué au même endroit par les Autrichiens en 1800 avec des forces supérieures, y opéra sa célèbre retraite, quelques jours avant sa victoire de Hohenlinden.

AMPHACANTHE s. m. (an-fa-kan-te — du gr. *amphi*, des deux côtés; *akantha*, épine). Ichth. Poisson de la famille des teuthies, ainsi nommé parce que sa nageoire est épineuse des deux côtés. Ce poisson, inconnu dans nos mers d'Europe, abonde dans la mer Rouge et dans le grand Océan indien : *L'*AMPHACANTHE *est très-commun sur les marchés de l'île de France et de Madagascar*.

AMPHANTHE s. m. (an-fan-te — du gr. *amphi*, autour; *anthos*, fleur). Bot. Nom donné aux réceptacles dilatés qui contiennent ou enveloppent les fleurs, dans les figuiers, les dorsténies, etc.

AMPHARISTÈRE adj. (an-fa-ri-stè-re — du gr. *amphi*, des deux côtés; *aristeros*, gauche). Qui est maladroit des deux mains.

AMPHASIE s. f. (an-fa-zî — du gr. *amphi*, autour; *asis*, limon, marais). Entom. Genre de l'ordre des coléoptères pentamères, famille des carabiques, qui a pour type une espèce de l'Amérique du Nord.

AMPHÉMÉRINE s. f. et adj. (an-fé-mé-ri-ne — du gr. *amphi*, autour; *èmera*, jour). Pathol. Se dit d'une fièvre quotidienne rémittente.

AMPHÉRÈPHE s. m. (an-fé-rè-fe — du gr. *amphi*, autour; *erephô*, je couronne). Bot. Genre de la famille des composées, syn. du genre centrathère.

AMPHI (an-fi — du gr. *amphi*, autour). Préfixe, qui signifie Autour, des deux côtés, de part et d'autre, et qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots français, tels que *amphibie, amphigouri, amphibologie, amphisciens, amphithéâtre*, etc. Il ajoute au mot principal une idée de duplication ou de circonvolution.

AMPHIACHYRIS s. f. (an-fi-a-ki-riss — du gr. *amphi*, autour; *achuron*, paillette). Bot. Section établie par de Candolle dans le genre brachyris, famille des composées, tribu des astérées.

AMPHIARAÏDE s. m. (an-fi-a-ra-i-de). Se dit des descendants d'Amphiaraüs : *Acarnas et Amphotère étaient fils de l'*AMPHIARAÏDE *Alcméon et de Callirhoé.* (Val. Parisot.)

AMPHIARAÜS, devin grec, fils d'Oïclès et d'Hypermnestre, gendre d'Adraste, roi d'Argos, qu'il refusa de suivre à la guerre de Thèbes, parce que son art lui avait révélé qu'il y trouverait la mort. Mais son épouse, séduite par l'offre d'un collier de diamants, découvrit à Polynice, l'un des sept chefs, la retraite où Amphiaraüs s'était caché. Forcé de partir, il combattit devant Thèbes et fut englouti avec son char dans le sein de la terre. Après sa mort, il reçut les honneurs divins, et on lui éleva un temple dont l'oracle demeura longtemps célèbre.

AMPHIARÉES s. f. pl. (an-fi-a-ré). Antiq. gr. Fêtes que les habitants d'Orope célébraient en l'honneur d'Amphiaraüs.

AMPHIARTHRODIAL, ALE adj. (an-fi-ar-tro-dí-al — rad. *amphiarthrose*). Anat. Qui a rapport à l'amphiarthrose.

AMPHIARTHROSE s. f. (an-fi-ar-trô-ze — du gr. *amphi*, de part et d'autre; *arthron*, articulation). Anat. Articulation consistant dans l'union de deux surfaces articulaires planes ou presque planes, en partie contiguës, en partie continues par un tissu fibreux. Telles sont les articulations des vertèbres. Les *amphiarthroses*, appelées aussi *symphyses*, ne sont susceptibles que de légers mouvements.

AMPHIBICORISES ou **AMPHIBIOCORISES** s. f. pl. (an-fi-bi-ko-ri-ze — du gr. *amphibios*, qui vit dans deux éléments; *koris*, punaise). Entom. Tribu d'insectes hémiptères, section des hétéroptères, comprenant les punaises aquatiques. Les *amphibicorises* ne s'enfoncent jamais dans l'eau; elles courent à sa surface avec beaucoup d'agilité.

AMPHIBIE adj. (an-fi-bî — du gr. *amphô*, deux; *bios*, vie). Qui vit, qui croît sur la terre et dans l'eau : *Animal* AMPHIBIE. *Plante* AMPHIBIE. *Les veaux marins, les loutres, les castors, sont des animaux* AMPHIBIES. (Acad.) *A moins que les habitants de Jupiter ne soient* AMPHIBIES, *je ne sais pas trop ce qu'ils deviennent.* (Fonten.) *Il s'élança dans le lac avec l'aisance d'un oiseau* AMPHIBIE. (G. Sand.)

— Fig. Se dit d'un homme qui exerce en même temps deux professions tout à fait opposées, qui adopte alternativement deux opinions contraires, qui ménage deux partis opposés, qui occupe une position intermédiaire : *Le maître Jacques de l'*Avare *était un valet* AMPHIBIE. *Ils sont* AMPHIBIES; *ils vivent de l'église et de l'épée.* (La Bruy.) *Madame Roland était née dans cette condition intermédiaire, où les familles sont pour ainsi dire* AMPHIBIES *entre le prolétariat et la bourgeoisie.* (Lamart.) *Il en était à se dire qu'il valait mieux être ce que la société nous a faits, que de jouer un rôle* AMPHIBIE *entre la roture et le patriciat.* (G. Sand.) *On dort et l'on ne dort pas, on est tout à la fois dans la réalité et dans la chimère : c'est le rêve* AMPHIBIE. (V. Hugo.) *Le bailli du palais était une espèce de magistrat* AMPHIBIE. (V. Hugo.)

Souvent je bâille au tragique bourgeois,
Aux vains efforts d'un auteur *amphibie*,
Qui défigure et qui brave à la fois
Dans son jargon Melpomène et Thalie.
VOLTAIRE.

— On l'applique de même aux choses qui n'ont pas de nature propre, qui présentent un double caractère, deux faces différentes : *Il faisait observer que la conduite de la République était* AMPHIBIE, *et que sa politique tendait à ne pas déplaire au roi d'Espagne sans se rendre suspect aux autres puissances.* (St-Sim.) *C'était un code* AMPHIBIE, *où l'on avait mêlé la jurisprudence française avec la loi romaine.* (Montesq.) ‖ Substantiv., au propre et au figuré : *C'est un* AMPHIBIE. *Les vacillants et autres* AMPHIBIES *ont fort dénaturé l'état de la religion.* (Garasse.)

— **Encycl**. Zool. Dans son acception la plus large, *amphibie* sert à désigner les êtres organisés (animaux et végétaux) qui peuvent vivre, soit indifféremment, soit alternativement, dans les eaux d'une part, de l'autre dans l'air ou sur la terre. Presque toutes les classes du règne animal renferment des espèces *amphibies*. C'est ainsi que nous trouvons, parmi les mammifères, les phoques et les lamentins; chez les oiseaux, certains palmipèdes; chez les reptiles, des tortues et des sauriens; parmi les poissons, l'anabas. Plusieurs insectes, et surtout un grand nombre de larves, sont *amphibies* dans ce sens. Il en est de même de quelques crustacés et annélides, et de plusieurs mollusques gastéropodes. — Dans un sens plus rigoureux, le mot *amphibie* sert à désigner des animaux qui vivent d'abord dans l'eau et respirent au moyen de l'air qu'elle renferme, et qui plus tard respirent l'air en nature. Tels sont les batraciens (grenouilles, salamandres, etc.), qu'on appelle aussi pour cette raison *amphibiens*, et qui vivent dans leur jeunesse comme les poissons, dans l'âge adulte comme les reptiles proprement dits.

Cuvier a donné le nom d'*amphibies* à la troisième tribu de la famille des carnivores, qui appartient à l'ordre des mammifères carnassiers. Les animaux de cette tribu, outre les caractères généraux des carnivores, ont les membres courts, en partie cachés sous les téguments, et les doigts réunis par des membranes lâches, qui en font des espèces de rames. Leurs organes du mouvement sont donc en rapport avec le milieu dans lequel ils vivent d'habitude; aussi ces animaux, qui sont lestes et agiles dans l'eau, se traînent-ils avec peine sur la terre, où il rampent plutôt qu'ils ne marchent, et où, du reste, ils ne viennent guère que pour se reposer et s'étendre au soleil. Ils vivent en général dans les mers du Nord et sont essentiellement ichthyophages. Bien qu'ils appartiennent à l'ordre des carnassiers, plusieurs sont d'un naturel fort doux et s'apprivoisent facilement. Ce groupe contient deux genres : les phoques et les morses.

— Bot. Les plantes amphibies sont celles qui croissent indifféremment dans l'eau ou hors de l'eau, comme la renouée amphibie. On donne aussi, par extension, le nom d'*amphibies* aux plantes qui, croissant ordinairement dans les terrains inondés, peuvent vivre pendant un temps plus ou moins long dans les mêmes terrains, lorsqu'ils sont mis à sec ou émergés.

AMPHIBIENS s. m. pl. (an-fi-bi-ain — rad. *amphibie*). Zool. Nom donné aux reptiles nus, animaux qu'on appelle souvent aussi *batraciens*, parce qu'ils ont pour type la grenouille (en grec, *batrakos*).

— **Encycl**. Les *amphibiens* sont toujours reconnaissables à la nudité de leur peau, ce qui leur a fait donner par de Blainville le nom de *nudipellifères*. Au lieu de l'épiderme écailleux des reptiles, ils n'ont qu'un mince épithélium. Les membres, chez ces animaux, peuvent manquer complétement (cécilies); d'autres fois il n'y en a que deux (sirènes); le plus souvent ils sont au nombre de quatre. Jamais ils ne sont disposés en nageoires véritables comme chez les poissons.

La plupart des *amphibiens* respirent avec des branchies dans le jeune âge, et acquièrent des poumons dans l'âge adulte. Ces poumons sont deux sacs égaux entre eux, d'une structure peu compliquée, analogues à ceux des sauriens, et communiquant avec l'extérieur par une trachée-artère pourvue d'un appareil laryngien plus ou moins parfait. Leur cœur présente trois cavités, deux oreillettes distinctes et un seul ventricule. Chez les jeunes, le cœur n'a que deux cavités, les deux oreillettes étant encore confondues.

Ce qui distingue surtout les *amphibiens*, ce qui a conduit plusieurs naturalistes à en faire une classe distincte des reptiles proprement dits, c'est leur mode de génération et leur développement. Les mâles n'ont pas de pénis, et il n'y a jamais de véritable accouplement. Toutefois, les femelles de certaines espèces sont fécondées intérieurement par suite d'un simple rapprochement des orifices génitaux; et, dans certains cas, ces femelles sont même ovovivipares, comme nous le voyons pour les salamandres terrestres, pour les cécilies, etc. Le mode ovipare est cependant le plus fréquent. Les œufs sont mous, susceptibles de se gonfler dans l'eau où ils sont pondus, sauf pour quelques espèces, telles que le pipa, la rainette marsupiale, etc. L'embryon est dépourvu d'amnios et de vésicule allantoïde.

Enfin, les *amphibiens* subissent des métamorphoses plus ou moins considérables suivant les espèces. Les uns, comme la grenouille, le crapaud, etc., présentent une forme définitive fort différente de celle sous laquelle ils se montrent au sortir de l'œuf. Quatre pattes, une colonne vertébrale très-courte, aucune trace extérieure de queue, pas d'autre organe spécial de respiration que deux poumons : voilà leur état parfait. A l'état de *têtards*, c'est-à-dire avant que leur métamorphose ait commencé, ils ressemblent aux poissons, et pour la forme extérieure et pour la structure intérieure. Ils possèdent des branchies et point encore de poumons, une longue queue qui leur sert d'organe locomoteur, et point encore de pattes.

Les autres, comme les protées, les sirènes et les axolotls, ne subissent pas de changements extérieurs, parce qu'ils conservent durant toute leur vie les formes embryonnaires qui caractérisent le premier âge des grenouilles et des crapauds. C'est ainsi qu'ils acquièrent des poumons et des pattes, sans perdre pour cela leurs branchies et leur queue.

D'autres naissent sans branchies et déjà munis de poumons. Cela tient à ce qu'ils subissent avant la naissance (soit extérieurement dans des loges cutanées de leur mère, où ils sont déposés à l'état d'œufs, comme c'est le cas pour les pipas, soit intérieurement et dans l'oviducte même, comme on l'observe pour la salamandre noire des Alpes et pour les cécilies) les métamorphoses que les *amphibiens* privés de cette gestation prolongée éprouvent pendant le temps qu'ils passent dans l'eau immédiatement après leur éclosion.

Les *amphibiens* sont, comme les reptiles ordinaires, des animaux à sang froid, c'est-à-dire à température variable. Grâce à la sécrétion et à la transpiration dont leur peau est le siége, ils s'échauffent moins que les reptiles ordinaires, lorsqu'ils sont exposés à une chaleur un peu considérable. Ils possèdent à un très-haut degré la force de *rédintégration*, c'est-à-dire la propriété de se compléter après qu'on les a mutilés. Spallanzani, Bonnet, etc., ont constaté que les salamandres et les têtards des grenouilles peuvent reproduire non-seulement la queue, comme le font les lézards, mais aussi une partie de la tête et des membres entiers.

Les *amphibiens* ne sont pas très-nombreux; on n'en connaît guère que deux cents espèces vivantes. Dans la classification de Cuvier, ils forment, sous le nom *batraciens*, un ordre de la classe des reptiles. Dans la classification de de Blainville, et dans celle de MM. Paul Gervais et Van Beneden, ils forment une classe distincte de vertébrés, qui se place entre les reptiles proprement dits et les poissons.

La classe des *amphibiens* est divisée par de Blainville en trois ordres : 1° les *batraciens*, qui se subdivisent en *dorsipares* ou *pipadés* (genre pipa), et en *aquipares* ou *ranidés* (genres grenouille, crapaud, rainette); 2° les *pseudo-sauriens*, subdivisés en *salamandres* (genres salamandre, triton, axolotl), *protées* (genres protée et amphiume), et *sirènes* (genre sirène); 3° les *pseudo-ophidiens*, qui ne comprennent qu'un seul genre, les cécilies.

Les trois ordres de de Blainville deviennent, dans la classification de Duméril, trois sous-ordres, de l'ordre des batraciens : 1° *batraciens anoures* ou *sans queue* (grenouille); 2° *batraciens urodèles*, c'est-à-dire à queue apparente (salamandre); 3° *péromèles* ou privés de membres (cécilie).

MM. Paul Gervais et Van Beneden divisent les *amphibiens* en quatre ordres : 1° *batracides* ou *batraciens anoures;* 2° *salamandres*, comprenant les genres salamandre, triton; 3° *cécilies;* 4° *pseudo-salamandres*, comprenant les genres amphiume, protée, sirène, axolotl.

AMPHIBIOCORISES. V. AMPHIBICORISES.

AMPHIBIOGRAPHE s. m. (an-fi-bi-o-gra-fe — du gr. *amphibios*, amphibie; *graphô*, j'écris). Zool. Celui qui écrit sur les animaux amphibies, qui les classe, les décrit.

AMPHIBIOGRAPHIE s. f. (an-fi-bi-o-gra-fî — rad. *amphibiographe*). Zool. Traité sur les amphibies; description de ces animaux.

AMPHIBIOGRAPHIQUE adj. (an-fi-bi-o-gra-fi-ke — rad. *amphibiographe*). Zool. Qui a rapport à l'amphibiographie.

AMPHIBIOLITHE s. m. (an-fi-bi-o-li-te — du gr. *amphibios*, amphibie; *lithos*, pierre). Paléont. Nom donné à des fossiles qu'on supposait être des restes d'animaux amphibies.

AMPHIBIOLOGIE s. f. (an-fi-bi-o-lo-jî — du gr. *amphibios*, amphibie; *logos*, discours). Partie de la zoologie qui traite des animaux amphibies.

AMPHIBIOLOGIQUE adj. (an-fi-bi-o-lo-ji-ke — rad. *amphibiologie*). Zool. Qui a rapport à l'amphibiologie.

AMPHIBIOLOGUE s. m. (an-fi-bi-o-lo-ghe — rad. *amphibiologie*). Naturaliste qui se livre spécialement à l'amphibiologie.

AMPHIBLESTRIE s. f. (an-fi-blè-strî — du gr. *amphiblêstron*, filet). Bot. Genre de fougères à fronde herbacée, indigène de la Colombie.

AMPHIBLESTROÏDE adj. (an-fi-blè-stro-i-de — du gr. *amphiblêstron*, filet; *eidos*, forme). Anat. Epithète synonyme de *rétiforme*, que l'on ajoute au mot *membrane* pour désigner la rétine, parce qu'elle ressemble à un filet à pêcher.

AMPHIBOLE s. f. (an-fi-bo-le — du gr. *amphibolos*, ambigu). Minér. Substance minérale, qui a été ainsi nommée parce qu'elle ressemble à d'autres minéraux.

— **Encycl.** L'*amphibole* est essentiellement composée de silice, de chaux et de magnésie, mais elle renferme souvent aussi de l'oxyde de fer et de l'oxyde de manganèse. Elle cristallise en prismes obliques à base rhomboïdale. On en distingue trois espèces principales : l'*amphibole blanche*, appelée aussi *trémolite* ou *grammatite*, qui est blanche ou légèrement verdâtre; l'*amphibole verte* ou *actinote*, qui est d'un vert foncé; l'*amphibole noire* ou *hornblende*, qui est d'un vert presque noirâtre. Les *amphiboles* appartiennent aux terrains anciens et aux terrains volcaniques. Elles entrent dans la composition d'un très-grand nombre de roches. Dans les arts, on en utilise plusieurs variétés pour faire des manches de couteau, des boutons d'habit, et des verres noirs ou verts.

AMPHIBOLE s. m. (an-fi-bo-le — du gr. *amphibolos*, ambigu). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des hélophorides.

— Moll. Genre de mollusques testacés univalves, formé aux dépens des nérites, et plus connu sous le nom d'*ampullacère*.

— s. m. pl. Ornith. Famille d'oiseaux de l'ordre des passereaux, renfermant ceux qui sont munis de deux doigts en avant, de deux en arrière, et dont le postérieur interne est versatile ‖ On dit aussi AMPHIBOLINS.

— s. f. pl. Bot. Section établie parmi les algues.

AMPHIBOLIE s. f. (an-fi-bo-lî — du gr. *amphibolia*, ambiguïté). Philos. Nom donné par Kant à une forme particulière d'équivoque, qui consiste à rapporter à la même faculté et à considérer de la même façon les objets propres de deux facultés différentes. Ainsi, confondre un fait d'expérience avec un concept de l'entendement, un jugement analytique avec un jugement synthétique, c'est faire une *amphibolie*.

AMPHIBOLIFÈRE adj. (an-fi-bo-li-fè-re — de *amphibole*, et du lat. *fero*, je porte). Minér. Qui contient de l'amphibole.

AMPHIBOLINS s. m. pl. Ornith. V. AMPHIBOLES.

AMPHIBOLIQUE adj. (an-fi-bo-li-ke — rad. *amphibole*). Minér. Se dit des minéraux dans lesquels l'amphibole entre comme partie constituante.

AMPHIBOLITE s. f. (an-fi-bo-li-te — rad. *amphibole*). Géol. Roche composée presque exclusivement d'amphibole.

AMPHIBOLOCARPÉES s. f. pl. (an-fi-bo-lo-kar-pé — du gr. *amphibolos*, équivoque; *karpos*, fruit). Bot. Groupe de la grande famille des fougères.

AMPHIBOLOGIE s. f. (an-fi-bo-lo-jî — du gr. *amphibolos*, ambigu, douteux; *logos*, discours). Sens équivoque; ambiguïté; arrangement de mots qui présente deux sens opposés : *Parler par* AMPHIBOLOGIE. *Il y a dans cette phrase une* AMPHIBOLOGIE. (Acad.) *Pour éviter l'*AMPHIBOLOGIE, *il faut s'attacher surtout à la construction de ses phrases.* (Dumarsais.) *On décerne des mandats, comme on décerne des récompenses; notre langue est pleine de ces* AMPHIBOLOGIES. (Raspail.) *Cette* AMPHIBOLOGIE *est sans doute un trait d'esprit du pays.* (Balz.)

— **Encycl**. Les Grecs et les Latins avaient des *cas* qui leur permettaient de ne consulter que le nombre et l'harmonie pour la construction de leurs phrases; il n'en est pas de même dans nos langues analytiques, qui nous astrei-

gnent à suivre l'ordre rigoureux de la génération des idées. Faut-il en conclure que l'*amphibologie* est beaucoup plus fréquente chez nous que chez les anciens? Evidemment non? la langue française est une langue essentiellement analytique; le complément est toujours amené à suivre rigoureusement le terme qu'il sert à compléter. De cette manière, les véritables *amphibologies* doivent y être et y sont réellement très-rares. Quand elles se présentent, c'est par suite de constructions vicieuses dont un peu de réflexion permet toujours au lecteur de saisir le véritable sens.

En voici quelques exemples : Les voyageurs écrivent tout ce qu'ils voient *sur leurs albums.* Montesquieu comparait ses domestiques à une horloge : Il faut, disait-il, les remonter pour qu'ils aillent *de temps en temps.* — Il faut contracter l'habitude de travailler *dès la jeunesse.* — J'ai fait un voyage dans toute la Suisse *qui m'a beaucoup plu.* — Le directeur d'un établissement de bains voulait une enseigne, et voici celle qu'il rédigea : Bains à 4 sous pour dames *à fond de bois.* Un ami lui fit observer qu'il y avait dans cette rédaction quelque chose de louche. Notre homme réfléchit mûrement, et, arrivant à penser qu'après tout le public n'était pas forcé d'être aussi intelligent que lui, il modifia ainsi sa rédaction : Bains à fond de bois pour dames *à 4 sous*, et la lut à sa femme, qui cria au scandale. Il prit alors son parti, et écrivit : Bains pour dames *à 4 sous* et *à fond de bois.*

Quelquefois les *amphibologies* naissent de l'homonymie des mots, et ces sortes d'*amphibologies*, par le contraste des deux sens qui se présentent à l'esprit, sont une source abondante de comique, comme dans les exemples suivants : Le fameux cardinal Dubois avait un frère qu'il avait placé dans ses bureaux, et qui ne brillait pas par l'intelligence. Il sonne, un laquais accourt : « Que veut monseigneur? — *Dubois.* » Le domestique apporte en effet *du bois.* « Ce n'est pas cette *bûche*-là que je demande, lui dit le cardinal ; faites venir mon frère. »

— Un professeur de collége, entrant dans sa classe, un jour d'hiver, s'aperçoit que le poêle n'a pas été allumé. Il appelle un domestique, auquel il demande du bois et du charbon allumé. Le domestique revient aussitôt, apportant une grosse bûche : « Ah ! ah ! s'écrie le professeur, voici le *principal.* » Un rire général l'avertit sur-le-champ qu'il venait de commettre une malencontreuse *amphibologie*, et, ce qui est moins plaisant, le principal, informé de la chose, tança vertement le pauvre homme.

Une autre sorte d'amphibologie résulte de l'ignorance du véritable sens des mots, d'une confusion dans leur synonymie, et c'est surtout aux étrangers que cette faute est familière. Les *Ana* sont remplis d'anecdotes de ce genre : Un Anglais entre dans un restaurant et demande un bifteck au *célibataire.* — Un autre, ceci est historique, écrit à Fénelon pour le remercier d'avoir eu pour lui des *boyaux* de père. — Celui-ci gourmande son bottier, qui lui a fait des bottes trop *équitables.* — Enfin, celui-là rompt définitivement avec une dame qui lui a écrit qu'en ne venant pas à un rendez-vous donné, il l'a obligée à *croquer* le *marmot* pendant trois heures. « *Manger* un *enfant!* s'écrie milord épouvanté, quel crime abominable ! »

Mais toutes ces *amphibologies* n'en sont pas, à proprement parler, puisqu'elles résultent de l'ignorance des règles de la syntaxe, ou de celle de la véritable signification des mots. Voici la vraie, la seule *amphibologie* que présente notre langue ; celle-ci résulte d'un mot à *double sens ;* nous allons en citer quelques exemples ; ils sont heureusement peu nombreux, et il devait en être ainsi dans la langue qui jouit de la réputation méritée d'être la plus claire et la plus nette de toutes : *Louer* une maison (ce qui peut s'entendre indistinctement du propriétaire et du locataire) ; la locution interjective *merci*, qui exprime aussi bien le refus que l'acceptation ; ce qui amène souvent cette question plaisante : Est-ce *merci oui*, est-ce *merci non?* — La locution conjonctive *rien moins que*, qui, suivie d'un substantif, peut être à volonté affirmative ou négative : Cet homme n'est *rien moins que* votre bienfaiteur. Est-il votre bienfaiteur ou ne l'est-il pas? la question est pendante. — La locution *comme vous*, dans cette phrase, par exemple : *Comme vous*, je ne suis pas sujet aux migraines, ce qui est tout à fait amphibologique à l'égard de la personne à qui l'on parle. — Voilà une lettre *mal écrite*, cela n'est pas *lisible.* Ici, il y a richesse d'amphibologies, deux au lieu d'une : il est impossible de distinguer si *mal écrite* se rapporte au style ou à la calligraphie. *Lisible* est absolument dans le même cas : *lisable* est le seul mot qui tirerait ici d'embarras ; mais il n'est pas français.

Terminons par ce vers de V. Hugo :

Qui n'eût craint le tonnerre en trahissant son *hôte ?*

où le mot *hôte* signifie également bien celui qui *reçoit* et celui qui est *reçu.*

— **Syn. Amphibologie, ambiguïté, double sens, équivoque.** V. AMBIGUÏTÉ.

AMPHIBOLOGIQUE adj. (an-fi-bo-lo-ji-ke — rad. *amphibologie*). Ambigu, équivoque, obscur : *Discours* AMPHIBOLOGIQUE. *Phrase, réponse* AMPHIBOLOGIQUE. *Les oracles étaient presque toujours* AMPHIBOLOGIQUES. *Il ne faut pas être trop sévère sur les tournures ou les expressions* AMPHIBOLOGIQUES. (Théry.)

— **Syn. Amphibologique, ambigu, équivoque, louche.** V. AMBIGU.

AMPHIBOLOGIQUEMENT adv. (an-fi-bo-lo-ji-ke-man — rad. *amphibologique*). D'une manière amphibologique : *Parler, écrire* AMPHIBOLOGIQUEMENT.

AMPHIBOLOÏDE adj. (an-fi-bo-lo-i-de — de *amphibole*, et du gr. *eidos*, forme). Géol. Qui a l'apparence de l'amphibole.

AMPHIBOLOSTYLE adj. (an-fi-bo-lo-sti-le — du gr. *amphibolos*, ambigu ; *stulos*, style). Bot. Se dit des plantes dont le style est peu apparent.

AMPHIBOLURE s. m. (an-fi-bo-lu-re — du gr. *amphibolos*, ambigu ; *oura*, queue). Erpét. Nom donné à un genre d'iguaniens. Syn. de *grammatophore.*

AMPHIBRANCHIES s. f. pl. (an-fi-bran-chî — du gr. *amphi*, autour ; et fr. *branchies*). Anat. Espaces autour des glandes des gencives.

AMPHIBRAQUE adj. et s. m. (an-fi-bra-ke — du gr. *amphi*, des deux côtés ; *brachus*, bref). Prosod. anc. Pied composé d'une longue entre deux brèves.

AMPHIBULIME s. m. (an-fi-bu-li-me — du gr. *amphi*, autour, et du lat. *bulima*, sorte de coquille). Conchyl. Sorte de coquille univalve appartenant au genre ambrette.

AMPHICARPE adj. (an-fi-kar-pe — du gr. *amphi*, de part et d'autre ; *karpos*, fruit). Bot. Qui a des fruits de deux sortes, soit quant à la forme, soit quant à l'époque de leur maturité.

— s. m. pl. Genre de plantes de la famille des graminées, voisin du millet, originaire de l'Amérique du Nord. ‖ Genre de plantes de la famille des légumineuses, propre à l'Amérique septentrionale.

AMPHICARPIDE s. f. (an-fi-kar-pi-de — du gr. *amphi*, autour ; *karpos*, fruit). Bot. Nom donné aux fruits formés d'un gynophore charnu, parsemé d'akènes à sa surface, comme, par ex., la fraise.

AMPHICÉNIANTHÉES s. f. pl. (an-fi-sé-ni-an-té — du gr. *amphi*, autour ; *kenos*, vide ; *anthos*, fleur). Bot. Groupe de plantes de la famille des composées.

AMPHICÉPHALE adj. (an-fi-sé-fa-le — du gr. *amphi*, des deux côtés ; *kephalê*, tête). Zool. Qui semble avoir deux têtes opposées.

— s. m. Lit des anciens, qui avait deux chevets, l'un à la tête et l'autre aux pieds.

AMPHICHORDE s. m. (an-fi-kor-de — du gr. *amphi*, autour ; *chordê*, corde). Bot. Genre de champignons, généralement réuni au genre isaire.

AMPHICLÉE, ville de l'anc. Grèce, dans la Phocide. On y voyait un temple dédié à Bacchus, où ce dieu indiquait en songe aux malades qui s'y rendaient des remèdes propres à leur guérison.

AMPHICOME s. m. (an-fi-ko-me — du gr. *amphi*, autour ; *komê*, chevelure). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides, renfermant une douzaine d'espèces, qui habitent les contrées orientales du bassin méditerranéen.

AMPHICONION s. m. (an-fi-ko-ni-on — du gr. *amphi*, autour ; *konis*, poussière). Bot. Genre de plantes qui n'a pas été adopté, et qui a été réuni au genre chrôlèpe.

AMPHICORDIUM s. m. (an-fi-kor-di-omm — du gr. *amphi*, de part et d'autre ; *chordê*, corde). Instrument de musique des Italiens, ayant de douze à quinze cordes.

AMPHICORE s. m. (an-fi-ko-re — du gr. *amphikoros*, qui tient le milieu). Zool. Genre d'annélides très-voisin des amphitrites, dont il se distingue par la présence, aux deux extrémités, de certains points noirs.

AMPHICRÂNE s. m. (an-fi-kra-ne — du gr. *amphikranos*, qui a deux têtes ou la tête bifurquée). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des xylophages, qui a pour type l'amphicrâne thoracique du Brésil.

AMPHICRÂNIE s. f. (an-fi-krâ-nî — du gr. *amphikranos*, qui a la tête bifurquée). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, fondé sur l'*amphicrânie bidentée* du Chili.

AMPHICTÈNE s. m. (an-fik-tè-ne — du gr. *amphi*, des deux côtés ; *kteis*, *ktenos*, peigne). Zool. Genre d'amphitrites ou de sabulaires, synonyme du genre pectiné.

AMPHICTYON s. m. (an-fik-si-on — de *Amphictyon*, n. pr.). Hist. anc. Représentant de l'une des villes confédérées de la Grèce, qui avaient droit de suffrage dans le conseil amphictyonique.

AMPHICTYON, un des fils de Deucalion et de Pyrrha, obtint l'Orient dans le partage des Etats de son père, régna aux Thermopyles, vers le XVIe siècle av. J.-C., et s'empara de l'Attique après la mort de Cranaüs. Les Grecs lui attribuaient l'institution des amphictyonies.

Amphictyons (CONSEIL DES), la plus célèbre et la plus importante des amphictyonies. Son établissement remontait à une époque fort reculée, comme le prouvent les noms des douze peuples qui en faisaient originairement partie, et dont la plupart appartenaient à la première civilisation grecque, Thessaliens, Beotiens, Doriens, Ioniens, Perrhœbes, Magnètes, Dolopes, etc., chacun de ces peuples avait deux voix au conseil, et envoyait deux députés nommés l'un *hiéromnémon*, l'autre *pylagore.* L'assemblée se réunissait soit à Delphes, soit dans le temple de Cérès, près des Thermopyles. Les délibérations portaient sur des questions religieuses et sur les différends élevés entre les villes amphictyoniques. Le conseil pouvait appeler à l'exécution de ses décrets tous les peuples qui faisaient partie de la confédération. En se développant, cette institution eût pu devenir le germe de l'unité de la Grèce ; mais l'esprit d'individualisme de la race hellénique ne permit jamais à ce conseil de prendre le caractère d'une diète nationale, et d'être autre chose qu'une sorte de tribunal de conciliation, étendant sa juridiction sur les attentats contre le droit des gens, punissant par une sorte d'excommunication ceux qui profanaient les temples ou violaient les territoires sacrés, et armant parfois contre les coupables tout le corps amphictyonique.

AMPHICTYONAT s. m. (an-fik-si-o-na — rad. *amphictyon*). Hist. anc. Qualité d'amphictyon.

AMPHICTYONIDE adj. (an-fik-si-o-ni-de — rad. *amphictyon*). Hist. anc. Se disait de chacune des villes qui avaient droit d'envoyer un représentant au conseil des amphictyons : *Ville* AMPHICTYONIDE.

AMPHICTYONIE s. f. (an-fik-si-o-nî — rad. *amphictyon*). Hist. anc. Droit qu'avaient certaines villes de la Grèce, d'envoyer un député au conseil des amphictyons.

— Assemblée des amphictyons.

— *Amphictyonie européenne*, Confédération rêvée par Henri IV, dans laquelle devaient être débattus les différends d'Etat à Etat : *Les cinq grandes puissances se partagent la suprématie de l'Europe ; elles en constituent l'*AMPHICTYONIE. (Proudh.)

— **Encycl.** Dans l'ancienne Grèce, on donnait le nom d'*amphictyonies* à des associations d'Etats limitrophes, à la fois politiques et religieuses, et dont l'institution était attribuée à Amphictyon, fils de Deucalion. Dans les temps primitifs, ces associations étaient nombreuses. Il y en avait en Béotie, à Corinthe, dans l'île de Calaurie, à Délos, dans l'Ionie, etc. La plus célèbre était celle qui avait lieu le printemps à Delphes, l'automne aux Thermopyles. Douze peuples y envoyaient leurs députés : les Thessaliens, les Béotiens, les Doriens, les Ioniens, les Perrhœbes, les Magnètes, les Dolopes, les Locriens, les Ætéens, les Achéens-Phthiotes, les Maliens, les Phocidiens. Les attributions du conseil des amphictyons étaient surtout religieuses, et ses décisions déterminèrent plusieurs guerres sacrées. Il réglait aussi les différends entre les villes amphictyoniques, qui, dans les cas de guerre, se reconnaissaient mutuellement certaines garanties, comme de s'accorder des trêves, de ne point détourner l'eau d'une ville assiégée, etc.

AMPHICTYONIQUE adj. (an-fik-si-o-ni-ke — rad. *amphictyon*). Qui appartient, qui a rapport aux amphictyons : *Arrêt* AMPHICTYONIQUE. *La ligue* AMPHICTYONIQUE.

AMPHICTYONIS, surnom de Cérès, tiré d'un temple élevé à l'endroit où s'assemblaient les amphictyons.

AMPHICYCLE s. m. (an-fi-si-kle — du gr. *amphi*, autour de ; *kuklos*, disque). Nom donné au croissant de la lune : *Les principaux signes étaient une tache blanche en forme d'*AMPHICYCLE *sur l'épaule gauche et un scarabée sous la gorge.* (Val. Parisot.)

AMPHICYON s. m. (an-fi-si-on — du gr. *amphi*, près de ; *kuôn*, chien). Paléont. Genre de carnassiers fossiles de la taille du lion, trouvés dans les terrains tertiaires lacustres du département du Gers. Ce genre, d'après de Blainville, est intermédiaire entre les chiens et les ours.

AMPHICYRTE s. m. (an-fi-sir-te — du gr. *amphikurtos*, convexe des deux côtés). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des chrysomélines, fondé sur une seule espèce de la Californie.

AMPHIDAMAS, nom de plusieurs personnages appartenant aux temps héroïques : 1° Egyptien, fils de Busiris ; fut tué par Hercule sur l'autel où son père sacrifiait les étrangers qui tombaient entre ses mains ; 2° Guerrier dont Patrocle tua le fils dans un emportement de colère ; 3° Arcadien, fils de Cléobule et frère de Lycurgue, fut un des Argonautes ; 4° roi de Chalcis, en Eubée, mort en combattant contre les Erythréens. A sa mort, ses fils donnèrent des jeux dans lesquels Hésiode gagna sur Homère le prix de poésie, consistant en un trépied d'or.

AMPHIDASE s. m. (an-fi-da-ze — du gr. *amphidasus*, velu des deux côtés). Entom. Genre d'insectes lépidoptères, de la famille des nocturnes, tribu des phalénites, renfermant trois espèces qui habitent l'Europe.

AMPHIDE adj. (an-fi-de — du gr. *amphi*, de part et d'autre). Chim. Nom donné par Berzélius aux sels qui résultent de la combinaison d'un acide avec une base, c'est-à-dire d'un oxacide avec une oxybase, d'un sulfide avec un sulfure, etc., parce qu'ils sont dus à la combinaison de composés produits par des corps que ce chimiste appelait *amphigènes.*

AMPHIDERME s. m. (an-fi-dèr-me — du gr. *amphi*, autour ; *derma*, peau). Bot. Syn. de *cuticule*, épiderme des plantes.

AMPHIDESME s. m. (an-fi-dè-me — du gr. *amphi*, doublement ; *desmos*, lien). Zool. Genre de mollusques acéphales de la famille des mactracés, renfermant un grand nombre d'espèces, répandues dans presque toutes les mers. On en connaît aussi quelques-unes à l'état fossile.

— Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des longicornes. Il renferme deux espèces exotiques.

AMPHIDESMION s. m. (an-fi-dè-m-on — du gr. *amphi*, autour de ; *desmos*, lien). Bot. Genre de fougères, formé aux dépens du genre polypodion.

AMPHIDESMITES adj. et s. m. pl. (an-fi-dè-mi-te — rad. *amphidesme*). Zool. Famille de mollusques acéphales de la classe des conchifères, comprenant ceux qui ont un double ligament cardinal. Le genre amphidesme en forme le type.

AMPHIDÈTE s. m. (an-fi-dè-te — du gr. *amphidetos*, lié des deux côtés). Zool. Genre d'échinodermes, formé aux dépens du genre spatangue.

AMPHIDIARTHROSE s. f. (an-fi-di-ar-trô-ze — du gr. *amphi*, de chaque côté ; *diarthrôsis*, articulation). Anat. Articulation qui permet le mouvement en deux sens.

AMPHIDION s. m. (an-fi-di-on — du gr. *amphidein*, lier autour). Genre de mousses, syn. du genre *zygodon.*

AMPHIDONAX s. m. (an-fi-do-naks — du gr. *amphi*, autour, proche ; *donax*, roseau). Bot. Genre de plantes de la famille des graminées, indigène du Brésil.

AMPHIDONTE s. m. (an-fi-don-te — du gr. *amphi*, autour de ; *odous*, *odontos*, dent). Moll. Genre de mollusques qui ne diffère en rien des gryphées de Lamarck.

AMPHIDORE s. m. (an-fi-do-re — du gr. *amphidoros*, écorché tout autour). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, ayant pour type l'*amphidore* littoral, du Chili.

AMPHIDOXE s. f. (an-fi-do-kse — du gr. *amphidoxos*, controversé). Bot. Plante originaire du Cap, appartenant à la famille des composées.

AMPHIDROMIE s. f. (an-fi-dro-mî — du gr. *amphi*, autour ; *dromos*, course). Fête célébrée chez les Grecs à la naissance d'un enfant. Le nouveau-né était promené solennellement autour du foyer et des dieux lares ; la fête était accompagnée de présents et terminée par des festins. On croit généralement que l'enfant recevait alors son nom.

AMPHIÈTE adj. (an-fi-è-te — du gr. *amphietês*, annuel). Myth. gr. Surnom de Bacchus, dont les fêtes revenaient tous les ans.

AMPHIGAMES s. f. pl. (an-fi-ga-me — du gr. *amphi*, autour de ; *gamos*, mariage). Bot. Nom donné par quelques auteurs à la quatrième classe du règne végétal, comprenant les lichens, les champignons et les algues. Syn. de *cellulaires.*

AMPHIGASTRE s. m. (an-fi-ga-stre — du gr. *amphi*, autour de ; *gastêr*, ventre). Bot. Se dit de l'ensemble des feuilles du troisième rang, qui, dans un grand nombre de plantes, recouvrent la partie inférieure de la tige.

AMPHIGASTRIÉ, ÉE adj. (an-fi-ga-stri-é). Bot. Muni d'un amphigastre.

AMPHIGÈNE adj. (an-fi-jè-ne — du gr. *amphi*, doublement ; *genos*, origine). Chim. Nom donné par Berzélius aux corps simples qui produisent des acides et des bases : *L'oxygène, le soufre, le sélénium et le tellure sont des corps* AMPHIGÈNES.

— s. m. Minér. Minéral qui se rencontre fréquemment dans les roches ignées et dans les laves des volcans modernes.

— **Encycl.** L'*amphigène*, appelé aussi *leucite*, *leucolite*, à cause de sa couleur blanche, se rencontre presque toujours en cristaux translucides, de forme trapézoïdale. Haüy lui donna le nom d'*amphigène*, parce qu'il trouva que la structure de ces trapézoèdres conduisait à deux formes primitives différentes, le cube et le dodécaèdre rhomboïdal. L'*amphigène* est un silicate d'alumine et de potasse ; sa cassure est lamelleuse ou conchoïde ; il raye le verre avec difficulté et est rayé par le quartz ; au chalumeau, il fond, avec le borax, en un verre transparent ; il est attaquable par les acides, ce qui rend son analyse assez facile.

AMPHIGÉNIQUE adj. (an-fi-jé-ni-ke — rad. *amphigène*). Minér. Se dit de substances minérales qui contiennent des cristaux d'amphigène disséminés.

AMPHIGÉNITE s. f. (an-fi-jé-ni-te — rad. *amphigène*). Minér. Basalte où le feld-spath est, en grande partie, remplacé par de l'amphigène.

AMPHIGLOSSE s. f. (an-fi-glo-se — du gr. *amphiglossos*, équivoque). Bot. Genre de plantes de la famille des composées.

AMPHIGOURI s. m. (an-fi-gou-ri — du gr. *amphi*, autour ; *guros*, cercle). Discours, passage rendu à dessein d'une manière inintelligible : *Un plaisant* AMPHIGOURI. *Scarron, Collé, ont fait des* AMPHIGOURIS. *Les deux plaidoyers et la sentence qui se trouvent au livre* II *de* Pantagruel *offrent un exemple curieux d'*AMPHIGOURI. (Bouill.) ‖ Tout écrit, tout discours, dont les idées, les phrases sont obscures,

dépourvues d'un sens déterminé : *Je n'ai rien compris à ce drame ; c'est un* AMPHIGOURI. *Quel* AMPHIGOURI! *La langue française est éminemment contraire à l'*AMPHIGOURI *métaphysique.* (Malte-Brun.) *Cette pièce est le plus détestable* AMPHIGOURI *qu'on puisse lire.* (Grimm.) *Son goût, quoique sain et sobre en soi, ne l'empêche pas de trouver merveilleux les* AMPHIGOURIS *métaphoriques de MM. Talon et de Broussel.* (Ste-Beuve.)

— **Encycl.** Comme exemples du style amphigourique, on a coutume de citer la plaidoirie de Petit-Jean dans les *Plaideurs* de Racine, le compliment de Thomas Diafoirus dans le *Malade imaginaire* de Molière, et le jargon que ce dernier met dans la bouche de ses précieuses ridicules. — « Mon Dieu, mes chères, dit Madelon, nous vous demandons pardon. Ces messieurs ont eu fantaisie de nous donner les âmes des pieds, et nous vous avons envoyé quérir pour remplir les vides de notre assemblée. » — « De grâce, monsieur, dit Cathos, ne soyez pas inexorable à ce fauteuil qui vous tend les bras, il y a un quart d'heure ; contentez un peu l'envie qu'il a de vous embrasser. »

En poésie, le nom d'*amphigouri* s'applique à une pièce de vers en pur galimatias. Collé a composé un grand nombre de couplets de ce genre ; il les regardait comme des égarements de sa jeunesse, *delicta juventutis*, et il n'a admis que le suivant dans le recueil de ses poésies :

Qu'il est beau de se défendre
Quand le cœur ne s'est pas rendu!
Mais qu'il est fâcheux de se rendre
Quand le bonheur est suspendu!
Par un discours sans suite et tendre
Egarez un cœur éperdu;
Souvent par un malentendu
L'amant adroit se fait entendre.

Ce couplet a donné lieu à une anecdote littéraire. Il semble tellement présenter quelque sens, que Fontenelle, l'entendant chanter chez madame de Tencin, crut le comprendre un peu et voulut le faire recommencer, pour le comprendre mieux. Mme de Tencin interrompit le chanteur, et dit à Fontenelle : « Eh! grosse bête, ne vois-tu pas que ce couplet n'est que du galimatias? — Ma foi! il ressemble si fort à tous les vers que j'entends lire ou chanter ici, répondit malignement Fontenelle, qu'il n'est pas surprenant que je me sois mépris. »

AMPHIGOURI (JEU DE L'), petit jeu de société, qui devient très-amusant lorsqu'il se joue dans une réunion de personnes d'éducation et de caractère différents, car le trait et les naïvetés y provoquent également le rire. Mais il est essentiel qu'une de ces personnes, au moins, joigne à une grande facilité d'invention, à une imagination riche et vive, un talent réel de conteur, car c'est elle seule qui fait presque tous les frais de ce jeu d'esprit, et qui doit amener les incidents, les surprises comiques, par le tour habile de son récit. Les autres n'ont qu'à lui fournir des matériaux et à lui donner la réplique. Chaque joueur, à l'exception du coryphée, se choisit un état, un métier, une profession à sa convenance. Par exemple, l'un dit : Je suis pâtissier ; un second, soldat ; les autres, perruquier, chapelier, marchand de volailles, cordonnier, etc. ; une dame ou une demoiselle sera lingère, fruitière, etc. Le conteur fait alors appel à toute son imagination, et brode une histoire dans le goût de celle qui va suivre. — Chaque fois qu'il suspend sa phrase en regardant un des joueurs, celui-ci doit la compléter aussitôt par le nom d'une chose appartenant à sa profession. S'il hésite, ou s'il nomme deux fois le même objet, il doit donner un gage. — Le conteur commence : « Ce matin on frappe à ma porte ; je me hâte de mettre ma... (il regarde le perruquier, qui dit :) *perruque* pour aller ouvrir. C'était mon cousin et sa femme, deux provinciaux, deux... (il regarde la fruitière) *cornichons*, qui arrivaient pour me voir. Mon cousin était abrité par un immense... (le chapelier) *bolivar ;* ma cousine était coiffée d'un... (le soldat) *shako.* J'étais tellement surpris, que je ne pouvais reprendre... (le cordonnier) *alène.* Mon Dieu! fis-je, en joignant les... (le marchand de volailles) *abatis*, que vous êtes d'aimables... (la fruitière) *navets!* Nous nous sautons mutuellement au... (le perruquier) *toupet*, et nous nous embrassons. Mon cousin était un drôle de... (le soldat) *pistolet*, long et plat comme un... (la lingère) *ruban*, le nez en... (le cordonnier) *forme* de... (le pâtissier) *brioche ;* ma cousine avait la tournure gracieuse d'une... (la fruitière) *citrouille.* Nous sortons. A peine dans la rue, un... (le soldat) *bancal* me marche sur... (la fruitière) l'*oignon.* La colère me rendit blanc comme une... (la fruitière) *cerise*, puis rouge comme de... (le pâtissier) la *farine.* J'avais grande envie de lui envoyer un coup de... (le perruquier) *peigne ;* mais ma cousine se trouve mal de peur, nous la portons dans un... (le pâtissier) *four* pour la rafraîchir, et nous lui desserrons le... (le marchand de volailles) *gésier* pour qu'elle n'étouffe pas. Mon cousin était furieux ; il voulait se battre avec le maladroit à coups de... (la fruitière) *pommes de terre*, etc. » On comprend qu'une pareille histoire, au talent près, peut devenir le livre des *Mille et une Nuits.*

AMPHIGOURIQUE adj. (an-fi-gou-ri-ke — rad. *amphigouri*). Qui a le caractère de l'amphigouri : *Style, discours* AMPHIGOURIQUE. *Vers* AMPHIGOURIQUES. *A ce discours* AMPHIGOURIQUE, *je vis la vérité sourire avec indignation.* (Gilbert.)

— Par ext. S'applique aux personnes dont les vers, le style, sont amphigouriques : *Pour atteindre à la sublimité de ce style énigmatique, et rester, quatorze cents vers de suite, constamment* AMPHIGOURIQUE, *Lycophron eut besoin d'un travail qui ne se peut concevoir.* (Boissonade.)

AMPHIGOURIQUEMENT adv. (an-fi-gou-ri-ke-man — rad. *amphigourique*). D'une manière amphigourique : *Parler* AMPHIGOURIQUEMENT. *Il s'est expliqué* AMPHIGOURIQUEMENT.

AMPHIGOURISME s. m. (an-fi-gou-ris-me — rad. *amphigouri*). Néol. Vice de ce qui est amphigourique ; amour de l'amphigouri.

AMPHIGYNANTHÉES s. f. pl. (an-fi-ji-nan-té — du gr. *amphi*, autour ; *gunê*, femelle ; *anthos*, fleur). Bot. Dénomination appliquée à un groupe de la famille des synanthérées.

AMPHIHEXAÈDRE adj. (an-fi-èk-za-è-dre — du gr. *amphi*, de part et d'autre, et de *hexaèdre*). Minér. Cristal qui présente deux hexaèdres en deux sens différents.

AMPHILASIE s. f. (an-fi-la-zî — du gr. *amphi*, autour de ; *lasios*, velu). Bot. Section du genre pétalacte, de la famille des composées.

AMPHILEPTE s. m. (an-fi-lèp-te — du gr. *amphi*, des deux côtés ; *leptos*, grêle, mince). Infus. Genre d'infusoires polygastriques, nus, pourvus d'un intestin avec deux orifices distincts.

AMPHILOCHIE s. m. (an-fi-lo-chî — du gr. *amphi*, des deux côtés ; *locheia*, enfantement). Bot. Genre de plantes de la famille des vochysiacées, ne renfermant que deux espèces, propres au Brésil.

AMPHILOME s. m. (an-fi-lo-me — du gr. *amphi*, autour ; *lôma*, bord). Bot. Genre de plantes de la famille des lichens, caractérisées par des apothécies munies d'un double bord.

ANPHILOPHE s. m. (an-fi-lo-fe — du gr. *amphi*, autour ; *lophos*, crête). Bot. Genre de plantes de la famille des bignoniacées, propre à l'Amérique tropicale.

AMPHILOQUE s. m. (an-fi-lo-ke — n. myth.). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des chrysomélines, fondé sur une seule espèce du Brésil.

AMPHILOQUE, fils d'Amphiaraüs et d'Eriphyle, devin comme son père, prit part à la guerre des Epigones, se rendit au siége de Troie, et, à son retour, fonda avec le devin Mopsus la ville de Mallus en Cilicie. Il eut ensuite dans cette ville un oracle qui était en grande réputation du temps de Pausanias.

AMPHILOQUE (saint), évêque d'Icone, né en Cappadoce, vivait au IVe siècle. Il présida plusieurs conciles et écrivit de nombreux ouvrages contre les messaliens, les ariens et autres hérétiques. L'Eglise célèbre sa fête le 23 novembre.

AMPHILOQUIENS s. m. pl. (an-fi-lo-ki-ain). Géogr. anc. Nom d'un peuple de l'Acarnanie, dans l'anc. Grèce.

AMPHIMACRE adj. et s. m. (an-fi-ma-kre — du gr. *amphi*, autour ; *makros*, long). Versif. anc. Se disait d'un pied formé de trois syllabes, dont une brève entre deux longues.

AMPHIMALLE s. m. (an-fi-ma-le — du gr. *amphi*, autour ; *mallos*, laine). Antiq. rom. Etoffe de laine épaisse et grossière ayant un long poil des deux côtés du tissu, d'où son nom. On s'en servait pour faire des tapis, des vêtements d'hiver, etc.

— Au IVe siècle, Coiffure que portaient les diacres.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, dont les espèces appartiennent à la France.

AMPHIMAQUE, conduisit une troupe de Cariens au secours de Troie et fut précipité dans le Scamandre par Achille.

AMPHIMÉDON, fils de Mélanthée, un des prétendants de Pénélope, tué par Télémaque.

AMPHIMÉTRIQUE adj. (an-fi-mé-tri-ke — du gr. *amphi*, autour ; *metron*, mesure). Minér. Se dit des substances dont les cristaux offrent une incidence égale dans certaines de leurs faces.

AMPHIMIMÉTIQUE adj. (an-fi-mi-mé-ti-ke — du gr. *amphi*, autour ; *mimêtês*, imitateur). Minér. Nom donné à une variété de chaux carbonatée dont les cristaux sont composés du rhomboïde primitif et de deux dodécaèdres, dont l'un a le grand angle de ses faces égal à la plus grande incidence des faces du primitif, et l'autre la plus grande incidence de ses faces double de la plus petite de celles du primitif.

AMPHINOME s. f. (an-fi-no-me — du gr. *amphinômô*, je m'agite en rond). Annél. Genre d'annélides renfermant plusieurs espèces, dont une seule, l'*amphinome* errante, habite les mers d'Europe.

AMPHINOMÉES s. f. pl. (an-fi-no-mé — rad. *amphinome*). Annél. Famille des amphinomes.

AMPHINOMIE s. f. (an-fi-no-mî — du gr. *amphi*, adv. de doute, *nomos*, loi, règle). Bot. Genre de plantes rapporté avec doute par de Candolle à la famille des légumineuses, et fondé sur une seule espèce, indigène du cap de Bonne-Espérance.

AMPHINOMUS. V. ANAPIUS.

AMPHIODON s. m. (an-fi-o-don — du gr. *amphi*, autour ; *odous*, *odontos*, dent). Ichth. Genre de poissons de la famille des clupéoïdes, à dents nombreuses, coniques et pointues.

AMPHION s. m. (an-fi-on — du gr. *amphion*, manteau). Crust. Genre de crustacés de l'ordre des stomapodes, dont la seule espèce connue a été recueillie en haute mer dans l'océan Indien.

— Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des lamiaires, fondé sur une seule espèce, l'amphion à bandelettes, de Colombie.

AMPHION, musicien grec, fils d'Antiope et de Jupiter. Apollon lui fit présent d'une lyre d'or. Aidé de son frère Zéthus, il s'empara de la ville de Thèbes pour venger les injures faites à leur mère, et bâtit alors les remparts, dont les pierres, suivant les récits des poëtes, venaient se placer d'elles-mêmes au son de sa lyre. Amphion était l'époux de cette malheureuse Niobé, dont les quatorze enfants furent tués à coups de flèches par Apollon. Comme Linus, comme Orphée, Amphion était sans doute un de ces civilisateurs qui ont policé les hommes et leur ont donné des lois dans les premiers siècles du monde. Suivant plusieurs mythologues, le pouvoir merveilleux de sa lyre n'était autre que les accords harmonieux qui charmaient les ouvriers chargés de bâtir les remparts, et leur faisaient oublier leurs fatigues. Quoi qu'il en soit, cette lyre est restée célèbre, et sert à caractériser poétiquement la facilité avec laquelle s'accomplit un travail pénible :

« Vous trouverez les *Délices* un peu plus agréables qu'elles n'étaient, vous serez mieux logé et nous tâcherons de vous faire les honneurs de la maison mieux que nous n'avons jamais fait. J'ai bâti un château dans le pays de Gex, mais ce n'est pas avec la *lyre d'Amphion ;* son secret est perdu. Je me suis ruiné pour avoir eu l'impertinence d'être architecte. »
VOLTAIRE. (*Lettres.*)

« La parole de M. Berryer, ce sont toutes les splendeurs à la fois, le résumé de tous les éléments qui constituent l'orateur. C'est cette puissance de talent à laquelle, dans l'antiquité, tout obéissait. La parole de M. Berryer aurait créé un peuple, comme *Amphion bâtissait des villes.* » Mme SWETCHINE.

« On se souvient de la folle joie des philosophes en voyant le succès de leurs livres, la foule des conversions et l'unanimité des suffrages. Ils en furent éblouis au point de croire qu'à leur voix les peuples se mettraient en mouvement, comme les *pierres de Thèbes aux accents d'Amphion.* » RIVAROL.

« Paris semble à mes yeux un pays de romans :
J'y croyais, ce matin, voir une île enchantée ;
Je la laissai déserte, et la trouve habitée ;
Quelque *Amphion* nouveau, sans l'aide des maçons,
En superbes palais a changé ses buissons. »
CORNEILLE.

AMPHIONYQUE s. m. (an-fi-o-ni-ke — du gr. *amphi*, des deux côtés ; *onux*, *onuchos*, ongle). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, renfermant de nombreuses espèces toutes exotiques.

AMPHIPHAGIE s. f. (an-fi-fa-jî — du gr. *amphi*, l'un et l'autre ; *phagô*, je mange). Aptitude à se nourrir de toutes sortes d'aliments.

AMPHIPNEUSTE adj. (an-fi-pneu-ste — du gr. *amphi*, des deux côtés ; *pneô*, je respire). Zool. Se dit des animaux qui respirent en même temps par des branchies et par des poumons.

— s. m. pl. Erpét. Tribu de la classe des reptiles, comprenant ceux qui ont deux appareils respiratoires.

AMPHIPODE adj. (an-fi-po-de — du gr. *amphi*, doublement ; *pous*, *podos*, pied). Zool. Qui a deux sortes de pieds, au moyen desquels il saute et nage à volonté.

— s. m. pl. Classe de crustacés entomostracés édriophthalmes, c'est-à-dire à yeux sessiles, et dont la plupart sautent et nagent avec facilité, mais toujours du même côté : *Les* AMPHIPODES *sont de petits crustacés aquatiques et terrestres.* (Guérin.)

— **Encycl.** Les *amphipodes* ont toujours le thorax divisé en six ou sept segments, et l'abdomen en six ; leurs pattes-mâchoires sont réunies sur une base commune et constituent une espèce de lame sternale. Les pattes ambulatoires sont au nombre de sept paires, et, à l'exception des deux premières paires et quelquefois des dernières, ils portent des appendices membraneux suspendus sous le sternum. La tête est presque toujours distincte du thorax et a quatre antennes. La femelle porte ses œufs sous la poitrine, entre des écailles qui forment une sorte de poche, et les petits restent attachés au corps de la mère jusqu'à ce qu'ils aient acquis assez de force pour aller eux-mêmes chercher leur nourriture. — En général, les *amphipodes* vivent en société ; quelques-uns sont parasites. Presque toutes les espèces sont maritimes, mais plusieurs peuvent vivre à terre pendant un certain temps ; un petit nombre de ces espèces habitent les eaux douces. — Ce groupe renferme, entre autres genres, les crevettes, les leucothoés, les talitres et les orchesties, vulgairement appelés *puces de mer ;* les corophies, les cérapes, les atyles, les hypéries, les anchylomères, les phronimes, etc.

AMPHIPODIFORME adj. (an-fi-po-di-forme — de *amphipode* et *forme*). Entom. Se dit des larves hexapodes, herbivores, qui, avec de longues antennes, ont un corps court, comprimé et sauteur.

AMPHIPOGON s. m. (an-fi-po-gon — du gr. *amphi*, autour ; *pogôn*, barbe). Bot. Genre de plantes de la famille des graminées, originaires de la Nouvelle-Hollande.

AMPHIPOLES s. m. pl. (an-fi-po-le — du gr. *amphipoleô*, je veille sur). Antiq. gr. Nom de magistrats de Syracuse qui furent institués par Timoléon, après l'expulsion de Denys le Tyran, et qui gouvernèrent pendant trois cents ans.

AMPHIPOLIS, ville de l'anc. Macédoine, sur le Strymon, patrie du critique Zoïle. Thucydide fut exilé pour n'avoir pas su la défendre contre les Lacédémoniens.

AMPHIPOLITAIN, AINE s. et adj. (an-fi-po-li-tain, è-ne). Géogr. anc. Habitant d'Amphipolis en Macédoine ; qui appartient à Amphipolis ou à ses habitants.

AMPHIPORE s. m. (an-fi-po-re — du gr. *amphi*, des deux côtés ; *poros*, ouverture). Annél. Genre d'annélides, de la famille des gyratriciens : *L'*AMPHIPORE *blanchâtre habite la mer Rouge.*

AMPHIPRION s. m. (an-fi-pri-on — du gr. *amphi*, autour, double ; *priôn*, scie). Ichth. Genre de poissons de la famille des sciénoïdes, originaires de l'Inde : *Les* AMPHIPRIONS *se nourrissent d'herbes marines.* (Valenciennes.)

AMPHIPROSTYLE s. m. et adj. (an-fi-pro-sti-le — du gr. *amphi*, de part et d'autre ; *pro*, devant ; *stulos*, colonne). Antiq. Nom donné à certains temples ou à des édifices qui avaient un portique ouvert et s'avançant en saillie à chacune de ses extrémités : *Comment concevoir qu'on fasse d'un temple* AMPHIPROSTYLE *et périptère la paroisse du premier arrondissement?* (Vitet.)

AMPHIPTÈRE s. m. (an-fi-ptè-re — du gr. *amphi*, de deux côtés ; *pteron*, aile). Blas. Serpent qui a deux ailes. *Le Camoëns :* d'azur, à un amphiptère d'or essorant entre deux montagnes d'argent.

AMPHIPYRE adj. f. (an-fi-pi-re — du gr. *amphipuros ;* formé de *amphi*, de deux côtés, et *pur*, feu). Myth. Epithète de Diane représentée avec une torche dans chaque main.

— s. m. Entom. Genre d'insectes lépidoptères, de la famille des nocturnes.

AMPHIPYRIDES s. m. pl. (an-fi-pi-ri-de — rad. *amphipyre*). Entom. Tribu de lépidoptères nocturnes.

AMPHIRHAPIS s. m. (an-fi-ra-piss — du gr. *amphi*, autour ; *rhapis*, verge, baguette). Bot. Genre de plantes de l'Inde, de la famille des radiées, qui ont une grande ressemblance avec nos plantes appelées *verges d'or.*

AMPHIRHOÉ s. f. (an-fi-ro-é — n. myth.). Zooph. Genre de polypiers flexibles de l'ordre des corallinées.

AMPHIRHOÉ, une des Océanides.

AMPHIRRHEUX, EUSE adj. (an-fir-reu, euze). Techn. Se dit de la partie sur laquelle se dévide la corde d'une machine dont on se sert pour lever des fardeaux. ‖ S'empl. aussi comme subst. masc.

AMPHISARQUE s. m. (an-fi-zar-ke — du gr. *amphi*, autour ; *sarx*, *sarkos*, chair). Bot. Fruit sec, indéhiscent, ligneux à l'extérieur et pulpeux à l'intérieur, tel que celui du baobab.

AMPHISBÈNE s. m. (an-fi-sbè-ne — du gr. *amphi*, des deux côtés ; *bainô*, je marche). Nom donné par les anciens à un serpent auquel ils attribuaient la faculté de marcher en avant et en arrière.

— Erpét. Genre de reptiles ophidiens, non venimeux, de la tribu des doubles marcheurs, ayant le corps cylindrique, la tête obtuse, arrondie, couverte d'écailles, les yeux à peine visibles.

— Blas. Serpent ailé dont la queue est terminée par une tête, de manière qu'il semble pouvoir marcher dans deux directions, en avant et en arrière.

AMPHISBÉNIEN, IENNE adj. (an-fi-sbé-ni-ain, è-ne — rad. *amphisbène*). Erpét. Qui ressemble à l'amphisbène.

— s. m. pl. Famille de l'ordre des ophidiens, établissant le passage entre ceux-ci et les sauriens apodes ou les orvets.

AMPHISBÉNOÏDE adj. (an-fi-sbé-no-i-de — de *amphisbène*, et du gr. *eidos*, forme, ressemblance). Erpét. Syn. de *amphisbénien.*

AMPHISCEPS s. m. (an-fiss-sèpss — du gr. *amphi*, autour ; *skepê*, enveloppe). Entom. Genre d'insectes hémiptères de la famille des cigales.

AMPHISCIENS s. m. pl. (an-fiss-si-ain — du gr. *amphi*, des deux côtés ; *skia*, ombre). Géogr. astron. Se dit des habitants de la zone torride, qui voient leur ombre tantôt au sud,

tantôt au nord, selon que le soleil est de ce côté-ci ou de l'autre côté de l'équateur.

AMPHISCOPIE s. f. (an-fi-sko-pî — du gr. *amphi*, autour; *skopia*, action d'observer). Bot. Genre de plantes de la famille des acanthacées, formé pour un petit arbuste du Brésil encore peu connu.

AMPHISE s. f. (an-fi-ze). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, renfermant une seule espèce, qu'on rapporte aujourd'hui au genre *tortrix* (tordeuses ou pyrales).

AMPHISILE s. m. (an-fi-zi-le). Ichth. Genre de poissons dont le dos est cuirassé de larges pièces écailleuses.

AMPHISMILE s. f. (an-fi-smi-le — du gr. *amphi*, des deux côtés; *smilè*, couteau). Anc. chirur. Scalpel ou bistouri à deux tranchants.

AMPHISPHALSIS s. m. (an-fi-sfal-siss — gr. *amphisphalsis*, action de retourner de l'autre côté). Anat. Mouvement circulaire que l'on imprime à l'os de la cuisse pour le réduire quand il est luxé.

AMPHISPORE s. m. (an-fi-spo-re — du gr. *amphi*, des deux côtés; *spora*, semence). Bot. Genre de champignons de la famille des gastéromycètes.

AMPHISSA ou **SALONA**, ville de Grèce, à 140 kil. d'Athènes. Ses habitants s'étant permis de labourer le territoire du temple de Delphes, les Grecs entreprirent contre Amphissa une guerre sacrée dont le commandement fut confié à Philippe, roi de Macédoine, qui prit et rasa la ville en 339 av. J.-C.

AMPHISSA, fille de Macar et petite-fille d'Eole, qui donna son nom à une ville.

AMPHISTAURE s. m. (an-fi-stô-re — du gr. *amphi*, des deux côtés; *stauros*, pieu). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, formé aux dépens du genre cétoine.

AMPHISTÉGINE s. f. (an-fi-sté-ji-ne — du gr. *amphi*, autour de; *stegè*, chambre). Zool. Genre de céphalopodes, de l'ordre des entomostègues et de la famille des astérigénidées, comprenant plusieurs espèces vivantes, et d'autres fossiles, trouvées dans les sables de la mer et dans les couches terrestres supérieures.

AMPHISTOME adj. (an-fi-sto-me — du gr. *amphi*, autour; *stoma*, bouche). Antiq. gr. Se disait d'une phalange disposée de manière à faire front devant et derrière.

— Helminth. Genre de vers intestinaux, présentant un pore terminal et solitaire à chaque extrémité du corps.

— s. f. pl. Bot. Ordre de la famille des mousses.

AMPHISYMPATHIE s. f. (an-fi-sain-pa-tî — du gr. *amphi*, autour, et fr. *sympathie*). Philos. Dans le système de Fourier, sympathie qui s'étend à tous les êtres qui nous approchent.

AMPHITANE s. f. (an-fi-ta-ne). Minér. Espèce de pyrite magnétique dont parlent les anciens auteurs. Selon eux, elle se trouvait dans les mines d'or de l'Inde.

AMPHITAPA s. f. (an-fi-ta-pa — du gr. *amphitapos*, velu des deux côtés). Antiq. Mot qui désignait une espèce particulière d'étoffe ayant du poil des deux côtés.

AMPHITHALAME s. m. (an-fi-ta-la-me — du gr. *amphi*, autour de; *thalamos*, chambre à coucher). Antiq. gr. Nom qu'on donnait, chez les Grecs, à une petite chambre placée à côté du lit, dans laquelle était un autre lit pour coucher un esclave. ‖ Lit dont le chevet est adossé au chevet d'un autre lit.

AMPHITHALÉE s. f. (an-fi-ta-lé — gr. *amphithalès*, qui fleurit tout autour). Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses, propre à l'Afrique australe.

AMPHITHÉÂTRAL, ALE adj. (an-fi-té-a-tral — rad. *amphithéâtre*). D'amphithéâtre; qui appartient, qui a rapport à un amphithéâtre : *La disposition* AMPHITHÉÂTRALE *faisait que chaque spectateur ne respirait pas l'air déjà respiré par d'autres.* (Nisard.) *La forme* AMPHITHÉÂTRALE, *déjà consacrée pour nos assemblées législatives, l'a été en quelque sorte définitivement dans la reconstruction de la Chambre des députés.* (Gourlier.) ‖ Inusité au masc. pl.

AMPHITHÉÂTRE s. m. (an-fi-té-â-tre — du gr. *amphi*, autour; *theatron*, théâtre). Chez les anciens, Grand édifice de forme ronde ou ovale, garni de gradins, d'où l'on assistait aux combats de gladiateurs ou de bêtes féroces : *L'*AMPHITHÉÂTRE *de Vespasien ou Colisée. L'*AMPHITHÉÂTRE *de Nîmes, d'Arles. Ce ne fut guère que sous Auguste que les* AMPHITHÉÂTRES *deployèrent à Rome toute leur magnificence.* (Encycl.) *L'arène était la partie de l'*AMPHITHÉÂTRE *dans laquelle se donnaient les combats de gladiateurs et de bêtes féroces.* (Millin.) *Les gradins inférieurs de l'*AMPHITHÉÂTRE *étaient pour les citoyens distingués; les suivants pour ceux des classes inférieures du peuple.* (Millin.) *Tant que Rome garda la dépravation de ses mœurs païennes, ses* AMPHITHÉÂTRES *occupèrent le premier rang parmi tous ses monuments.* (Guiraud.) *Vérone a un* AMPHITHÉÂTRE *qui rappelle en miniature le Colisée de Rome.* (Ad. Paul.)

— Fig. : *Le monde est un vaste* AMPHITHÉÂTRE *où chacun est placé tant bien que mal sur son gradin; on croit que la suprême félicité est sur les gradins les plus élevés, c'est une erreur.* (Mme de Maintenon.)

— Par ext. Ensemble des spectateurs qui se trouvent dans un amphithéâtre : *Tout l'*AMPHITHÉÂTRE *se leva pour le regarder.* (Volt.)

— Dans nos théâtres, Partie de la salle qui s'élève en pente devant la scène, soit immédiatement au-dessus du parterre, soit aux rangs supérieurs des loges : *Billet d'*AMPHITHÉÂTRE. AMPHITHÉÂTRE *des premières loges, du parterre.*

— Lieu où les professeurs d'anatomie, de chimie, etc., font leurs démonstrations, donnent leurs leçons : *L'*AMPHITHÉÂTRE *du Jardin des Plantes. L'*AMPHITHÉÂTRE *de l'Ecole de médecine. L'*AMPHITHÉÂTRE *de la Sorbonne.*

— Particulièrem., Salle où se font les dissections : *Que de malheureux ne sortent de l'hôpital que pour aller à l'*AMPHITHÉÂTRE! *La fréquentation des* AMPHITHÉÂTRES *de dissection dispose aux maladies adynamiques.* (Chomel.) *Nos* AMPHITHÉÂTRES *sont des écoles anatomiques où la mort enseigne à épeler la vie.* (Descuret.)

— Se dit, par analogie, d'un terrain, d'un site quelconque qui va en s'élevant graduellement : *De chaque côté, le terrain s'élève en* AMPHITHÉÂTRE. *Ici des coteaux s'élèvent comme en* AMPHITHÉÂTRE. (Fén.) *Naples est bâtie en* AMPHITHÉÂTRE *au bord de la mer.* (Mme de Staël.) *La petite ville de Trévoux s'élève en* AMPHITHÉÂTRE *sur la gauche de la Saône.* (Malte-Brun.) *La partie de la ville qu'on aperçoit en se retournant est aussi très-bien disposée pour le coup d'œil, et présente un* AMPHITHÉÂTRE *de rues et de terrasses plus agréables à voir qu'à parcourir.* (Gér. de Nerv.)

Le village au-dessous forme un *amphithéâtre*.
BOILEAU.

Des monts et des coteaux le vaste *amphithéâtre*
Disparait tout à coup sous un voile grisâtre.
SAINT-LAMBERT.

Et, dans l'enfoncement de l'horizon bleuâtre,
De ces monts fugitifs le long *amphithéâtre*...
DELILLE.

— **Encycl.** Chez les anciens, les *amphithéâtres* étaient de grands édifices de forme ronde ou elliptique, présentant, comme leur nom même l'indique, l'aspect d'un double théâtre. Ils étaient spécialement affectés aux combats de gladiateurs ou de bêtes féroces, et quelquefois aux représentations dramatiques. Voici quelle était le plus souvent leur disposition. Au centre était l'*arène*, réservée aux combattants, entourée d'un large mur, haut de douze à quinze pieds. A partir de ce mur ou soubassement, appelé *podium*, s'élevaient en gradins, jusqu'au faîte de l'édifice, les siéges destinés aux spectateurs. Ces gradins étaient coupés de distance en distance par de petits escaliers de communication, et les divisions ainsi formées s'appelaient coins (*cunei*), à cause de leur forme angulaire. Chaque escalier aboutissait à une porte de dégagement appelée du nom énergique et pittoresque de *vomitoire*. Enfin, pour faciliter la circulation, des gradins plus hauts et plus larges que les autres, servant en quelque sorte de paliers, divisaient l'*amphithéâtre* sur sa hauteur : on les nommait *précinctions*, ou encore *baltei* (baudriers, objets dont ils affectaient la forme). La section des gradins supérieurs s'adossait, dans tout son pourtour, à un portique couvert, en colonnade du côté de l'*amphithéâtre*, fermé vers l'extérieur, et servant tout à la fois de promenoir et d'abri. Deux portes situées à chaque extrémité de l'édifice, sur son grand axe, donnaient entrée dans l'arène : l'une se nommait porte *sanitaire* (*sanavivaria*); c'est par elle qu'arrivaient les combattants; l'autre, porte *mortuaire* (*mortualis* ou *libitinensis*); elle servait à l'enlèvement des gladiateurs mis hors de combat. Des caveaux voûtés, disposés autour de l'arène, renfermaient les bêtes féroces destinées à entrer en lice, ou l'eau qui devait transformer l'arène en lac pour les naumachies. (V. ce mot.) Extérieurement, l'*amphithéâtre* offrait un ou deux étages de portiques en arcades, avec des colonnes ou des pilastres. Des mâts fixés dans l'entablement servaient à tendre les cordages destinés à supporter le *velarium*, immense voile qui abritait les spectateurs contre le soleil ou la pluie.

Le plus ancien *amphithéâtre* de l'Italie qui ait subsisté jusqu'à nos jours paraît être celui de Sutri (l'antique *Sutrium*); c'est un ouvrage des Etrusques, admirable, unique en son genre; il est entièrement taillé dans le roc et mesure environ mille pas de circonférence; il a conservé tous ses couloirs, ainsi que six rangs de gradins. Au commencement de ce siècle, le marquis Savorelli, possesseur d'une villa dont fait partie ce curieux monument, a eu le bon esprit de faire enlever le sable, les buissons et les arbres qui avaient envahi l'enceinte. On assigne également une haute antiquité à l'*amphithéâtre de Capoue*, qui présente au centre quelques constructions dont les archéologues n'ont pu s'expliquer la destination. Quelques auteurs attribuent aux Capouans, peuple aussi sanguinaire qu'efféminé, l'invention des combats de gladiateurs et celle du *velarium*. Leur *amphithéâtre*, en partie détruit par les Romains après le passage d'Annibal, fut rebâti sous Jules César, réparé, embelli sous Adrien, et dédié à Antonin le Pieux. Au moyen âge, il fut transformé en citadelle; les Sarrasins y soutinrent un siége contre Athanase, évêque de Naples. Alors périrent les statues et les colonnes qui l'ornaient; plusieurs murs furent renversés, et dans la suite les matériaux furent employés à la construction de la cathédrale et d'autres édifices. Il en reste encore, toutefois, des débris fort beaux.

L'*amphithéâtre* ou *colisée de Pouzzoles*, où Auguste assista à des jeux célébrés en son honneur, contenait quarante mille spectateurs. Il est actuellement dans un état de dégradation presque complète; mais le vaste réservoir souterrain qui contenait l'eau destinée aux naumachies est à peu près intact; les Italiens le nomment le *labyrinthe*.

Le grand *amphithéâtre de Lucques*, encombré au dedans, mais assez bien conservé au dehors, remonte aux premiers temps des Césars : au moyen âge, les citoyens lucquois y tenaient des assemblées politiques, ce qui le fit appeler le *Parlascio*.

L'*amphithéâtre de Pompéi*, préservé contre les injures des barbares et du temps par la couche de cendre dans laquelle il a été si longtemps enseveli, pouvait contenir jusqu'à vingt mille personnes, plus que la ville ne comptait d'habitants; mais les populations du voisinage ne manquaient pas de s'y porter aux jours de spectacles. Tacite nous apprend que ce lieu de réjouissances devint le théâtre d'une affreuse scène de carnage (*atrox cædes*) entre les habitants de Pompéi et ceux de Nuceria, venus pour assister à un combat de gladiateurs.

L'Italie compte plusieurs autres *amphithéâtres*, dont les plus remarquables sont décrits aux villes où ils se trouvent. Il nous suffira de citer : en Italie, le célèbre Colisée de Rome, les amphithéâtres de Vérone, de Pæstum, d'Albe, d'Otricoli, de Syracuse, d'Agrigente, de Catane; en Grèce, ceux d'Argos et de Corinthe; en Espagne, celui d'Hipella; en France, ceux de Fréjus et d'Autun, et les *arènes* de Nîmes et d'Arles.

AMPHITHÉÂTRIQUE adj. (an-fi-té-a-tri-ke — rad. *amphithéâtre*). Disposé en amphithéâtre. Très-peu usité.

AMPHITHÉRION s. m. (an-fi-té-ri-on — du gr. *amphi*, préposition qui marque le doute; *thèrion*, animal). Foss. Fossile regardé par quelques auteurs comme une espèce de didelphe, par quelques autres comme un mammifère monadelphe, et par plusieurs, enfin, comme un ovipare voisin des sauriens ou de certains poissons.

AMPHITHÈTE s. m. (an-fi-tè-te — du gr. *amphithetos*, même sens). Antiq. Coupe à deux anses d'une grande capacité, dont les Grecs faisaient usage.

AMPHITHOÉ s. m. (an-fi-to-é — n. myth.). Crust. Genre de crustacés amphipodes, établi pour plusieurs espèces de crevettes.

AMPHITHOÉ. Nom d'une Néréide.

AMPHITHOÏTE s. m. (an-fi-to-i-te — de *Amphithoé*, n. myth.). Zool. Nom donné à un genre de polypiers faussement établi sur un fossile des environs de Paris.

AMPHITRÉTIE s. f. (an-fi-tré-tî — du gr. *amphitrès*, percé des deux côtés). Bot. Genre de champignons dont les deux surfaces sont poreuses.

AMPHITRICHE s. m. (an-fi-tri-che — du gr. *amphi*, autour de; *thrix*, *trichos*, cheveu). Bot. Genre de champignons qui se trouvent sur le bois des pins et des sapins exposés à l'air.

AMPHITRITE, déesse de la mer, fille de Nérée et de Doris. Elle épousa Neptune, qui la rendit mère de Triton et d'un grand nombre de nymphes. *Amphitrite* avait une statue dans un temple à Corinthe; elle était adorée dans l'île de Ténos, une des Cyclades. Les poëtes la représentent se promenant sur les eaux, dans un char en forme de coquille, traîné par des dauphins ou des chevaux marins, tenant à la main un sceptre d'or pour marquer son autorité sur les flots. Les Tritons et les Néréides accompagnent son char; les uns tiennent les rênes, les autres sonnent de la trompette avec leurs conques recourbées pour annoncer l'arrivée de la déesse à toutes les divinités secondaires. Quelques poëtes la représentent portant dans ses bras un jeune enfant auquel ils donnent le nom de Palémon.

En poésie, *Amphitrite* signifie *la mer*. Les poëtes disent *le sein d'Amphitrite, le dos d'Amphitrite*, pour *l'intérieur de la mer, la surface de la mer :*

Du rapport d'un troupeau, dont il vivait sans soins,
Se contenta longtemps un voisin d'*Amphitrite*.
LA FONTAINE.

Au fond des vastes mers le dieu se précipite,
Et cherche son salut dans le *sein d'Amphitrite*.
AIGNAN.

Belle Aréthuse, ainsi ton onde fortunée
Roule au *sein* furieux *d'Amphitrite* étonnée
Un cristal toujours pur et des flots toujours clairs,
Que ne corrompt jamais l'amertume des mers.
VOLTAIRE.

AMPHITRITE s. f. (an-fi-tri-te — n. myth.). Annél. Genre de vers marins tubicoles, de la classe des chétopodes, dont les espèces sont répandues dans toutes les mers.

AMPHITRITÉES s. f. pl. (an-fi-tri-té — rad. *amphitrite*). Annél. Famille d'annélides ayant pour type le genre amphitrite.

AMPHITROPE adj. (an-fi-tro-pe — du gr. *amphi*, des deux côtés; *trepein*, tourner). Bot. Se dit de l'embryon dont les deux extrémités sont recourbées.

AMPHITROPIE s. f. (an-fi-tro-pî — rad. *anfitrope*). Bot. Phénomène que présente l'embryon amphitrope.

AMPHITRYON s. m. (an-fi-tri-on — n. pr.). Celui qui donne à dîner; le maître de la maison où l'on dîne : *Un aimable, un joyeux* AMPHYTRION. *Pour un homme riche, le plus beau rôle en ce monde est celui d'*AMPHITRYON. (Grimod de la Reyn.) *Travaillons à la gloire des* AMPHITRYONS *pour en augmenter le nombre et multiplier nos plaisirs.* (Grimod de la Reyn.) *Le premier devoir d'un* AMPHITRYON *est de bien appareiller ses convives.* (Brill.-Sav.) *La France est la mère patrie des* AMPHITRYONS. (Carême.) *Il suivit la bande joyeuse chez l'*AMPHITRYON *de la nuit.* (G. Sand.) *Il fut l'ami intime et le familier de tous les gens en place, le patron ou l'*AMPHITRYON *des gens de lettres.* (Ste-Beuve.)

S'il est un rôle noble et bien digne d'envie,
C'est celui d'un mortel qui fait en sa maison
Les honneurs de sa table en digne *amphitryon*.
BERCHOUX.

L'*amphitryon* du lieu, durant ce caquetage,
Dont le tumulte l'étourdit,
Se plaint tout bas que ce tapage
Des convives distraits lui dérobe l'hommage,
Que le dîner se refroidit.
DELILLE.

— Le mot *amphitryon* est toujours masculin; cependant un écrivain contemporain lui a donné la forme féminine : *Une autre* AMPHITRYONNE *promit à la société l'exhibition d'un jeune sauvage.* (Ph. Busoni.)

— **Epithètes.** Civil, digne, aimable, affable, agréable, gracieux, gai, joyeux, spirituel, soigneux, attentif, délicat, expert, habile, somptueux, libéral, magnifique, prodigue, économe, chiche, avare, incivil, maussade, grossier, chagrin, fâcheux, caustique.

— **Antonymes.** Convive, invité.

AMPHITRYON, fils d'Alcée, roi de Tyrinthe, et petit-fils de Persée. Il épousa Alcmène, fille de son oncle Electryon, roi de Mycènes. Pendant une guerre qu'il soutenait contre les Théléboens, Jupiter revêtit ses traits pour tromper la fidélité d'Alcmène, qu'il rendit mère d'Hercule. Amphitryon le reconnut pour son fils, et périt dans une guerre entreprise de concert avec lui contre les Orchoméniens.

Amphitryon, comédie de Plaute. Avoir vu ou lu l'*Amphitryon* de Molière, c'est connaître celui de Plaute, que notre grand comique a imité complétement, mais en surpassant l'auteur latin. Toutefois, la pièce de Plaute était si estimée des Romains, que, sous le règne de Dioclétien, on la faisait encore jouer dans les calamités publiques pour apaiser Jupiter. Ils pensaient sans doute dérider le front du maître des dieux au souvenir de cette folie de jeunesse, et faisaient ainsi une application anticipée de notre vers français :

J'ai ri, me voilà désarmé.

Dans toutes les éditions de Plaute, cette pièce est placée la première. Elle a été traduite en espagnol par don Villalobos. Rotrou l'a imitée en vers français, et c'est dans sa pièce que l'on trouve ce vers :

Foin d'un *amphitryon* où l'on ne dîne pas!

Dryden a également donné une imitation de l'*Amphitryon* en anglais. Divers poëtes italiens ont approprié cette œuvre à leur théâtre. Pietro Pareta en a donné une assez remarquable traduction, ainsi que Louis Dolce, dans sa comédie *del Marito*. Nous citerons la traduction française de Mme Dacier, et celle de l'avocat Girauld, qui parut en 1761.

Amphitryon, comédie de Molière en trois actes et en vers libres, représentée pour la première fois le 2 janvier 1668, imitation de la pièce de Plaute.

« Peu d'ouvrages, dit La Harpe, sont aussi réjouissants qu'*Amphitryon*. On a remarqué, il y a longtemps, que les méprises sont une des sources de comique les plus fécondes; et comme il n'y a point de méprise plus forte que celle que peut faire naître un personnage qui paraît double, aucune comédie ne peut faire rire plus que celle-ci; mais comme le moyen est forcé, le mérite ne serait pas grand si l'exécution n'était pas parfaite. » La pièce repose en effet tout entière sur une double méprise.

Pendant qu'Amphitryon, général des Thébains, est allé combattre les ennemis, Jupiter, épris d'Alcmène, épouse d'Amphitryon, prend la forme de celui-ci et trompe Alcmène à la faveur de cette métamorphose. Il s'est fait accompagner dans cette expédition de son fidèle Mercure, qui lui-même a pris les traits de Sosie, valet du général. De là les méprises les plus réjouissantes.

La pièce s'ouvre par un prologue, dans lequel Mercure commande à la nuit de ralentir sa marche afin de permettre à Jupiter de rester plus longtemps auprès d'Alcmène. On sait que cette intrigue du volage maître des dieux donna naissance à Hercule. Dès la première scène, Sosie, envoyé par son maître, s'arrête devant la maison de celui-ci et prépare le discours qu'il doit tenir à Alcmène, en le répétant devant sa lanterne. Rien de plus plaisant que sa stupéfaction en voyant apparaître sous ses propres traits Mercure, qui, non content de lui voler sa figure, lui vole son nom et le roue

de coups de bâton. Amphitryon, à son retour, n'est pas moins étonné d'apprendre, de la bouche d'Alcmène elle-même, qu'il a eu la nuit précédente un rival reçu par son épouse comme le véritable Amphitryon. Ses reproches, la peur comique que cause à Sosie son *autre moi*, donnent lieu aux scènes les plus divertissantes. Molière ne pouvant mettre dans ce sujet, à cause de sa nature extraordinaire, autant de vérités caractéristiques et d'idées morales que dans d'autres pièces, y a semé, plus que partout ailleurs, les traits ingénieux, l'agrément et les jolis vers. Enfin, les deux Amphitryon *se trouvent en présence*, et le général thébain, en voyant son image si parfaite, entre dans une colère très-légitime, mais que ses amis refusent de partager, dans l'impossibilité où ils se trouvent de distinguer le vrai du faux Amphitryon. Jupiter prend alors la parole; il annonce qu'il va bientôt éclaircir ce mystère aux yeux de tous les chefs, qu'il invite en même temps à un festin; et Sosie de s'écrier :

> Je ne me trompais pas, messieurs, ce mot termine
> Toute l'irrésolution;
> Le véritable Amphitryon
> Est l'Amphitryon où l'on dîne.

Enfin Jupiter disparaît, emporté par un nuage.

La pièce de Molière est de nature à plaire aux esprits les plus simples comme aux plus délicats. Le sujet d'*Amphitryon*, étant pris dans le merveilleux mythologique, ne saurait blesser la morale, puisqu'il est en dehors de l'ordre naturel. On a toléré ce qu'il y a d'un peu licencieux dans le sujet, parce qu'il était donné par la Fable et reçu sur les théâtres anciens; et on a pardonné ce que les métamorphoses de Jupiter et de Mercure ont d'invraisemblable, parce qu'il n'y a point de pièces où l'auteur ait eu plus de droit de dire au spectateur : « Passez-moi un fait que vous ne pouvez pas croire, et je vous promets de vous divertir. »

C'est la première comédie que Molière ait écrite en vers libres. On prétendit alors que ce genre de versification était plus propre à la comédie que les rimes plates, en ce qu'il y a plus de liberté et plus de variété. Cependant les rimes plates en vers alexandrins ont prévalu. Les vers libres sont d'autant plus malaisés à faire qu'ils semblent plus faciles. Il y a un rhythme très-peu connu qu'il y faut observer, sans quoi cette poésie rebute.

Telle est cette pièce, où Molière a semé à pleines mains les traits d'une verve intarissable; le rôle de Sosie est d'un comique achevé, surtout dans ce ravissant monologue (acte Ier, scène 1re), où le naïf valet fait en vers charmants la description d'un grand combat.

Voltaire assure que la première lecture d'*Amphitryon* le fit rire de si bon cœur qu'il se renversa sur sa chaise, tomba en arrière et faillit se tuer. « Il y a dans cette pièce, remarque M. Michelet, une verve désespérée, dans tel mot du prologue une crudité cynique que les seuls bouffons italiens hasardaient jusque-là, et qui, dans la langue française, étonne et stupéfie. »

« La comédie d'*Amphitryon*, dit M. Philarète Chasles, est une allusion transparente aux amours de Louis XIV avec madame de Montespan. La jeunesse volage et passionnée de ce monarque continuait de fournir sa carrière triomphale; à Hortense Mancini avait succédé mademoiselle de la Vallière, et bientôt madame de Montespan. Le marquis de Montespan, noble provincial, s'accommodait peu de cet honneur que lui faisait le roi, et recevait une lettre de cachet qui l'envoyait vivre dans ses terres. La cour, éblouie et attentive, prosternée aux pieds du monarque, séduite d'ailleurs par la grâce, l'élégance, les qualités supérieures, le don de commander et de gouverner les hommes, était prête à tout admirer et à tout approuver. Molière se fit courtisan à son tour.

» Amphitryon ressemblait fort à M. de Montespan, Louis XIV à Jupiter. Déjà Rotrou, dans les *Sosies*, avait emprunté à Plaute la plupart de ses traits comiques, et Molière ne se fit pas faute de reprendre son bien. De là, une œuvre puissante, infiniment supérieure, quant à la portée, à celle de l'auteur latin, œuvre d'une gaieté de ton et d'une richesse d'éloquente audace que l'on admire surtout quand on la compare à son modèle, car Plaute laissait tout à faire à Molière, quant au développement de l'idée principale : la destruction de toute morale, devant la force; l'adultère lui-même consacré par une volonté souveraine; le faible obligé de plier la tête et d'attacher une espèce d'honneur à ce qui déshonore dans une autre situation. Quand il s'agit d'un dieu ou d'un monarque, on ne doit faire aucune attention à l'infidélité conjugale, et M. de Montespan, comme Amphitryon, ne doit pas lutter avec Jupiter.

» Etait-ce l'avis de Molière? excusait-il cette brutalité du fait qu'il signalait avec tant de génie? Nous ne le croyons pas. Les anciens eux-mêmes, auxquels il empruntait leur caricature, voyaient dans Jupiter devenu coupable d'adultère la puissance créatrice ravalée dans son excès; ils ne l'approuvaient pas, puisqu'ils se moquaient à la fois d'elle et de l'humanité, et ce qui prouve que Molière, dont la gaieté est si triste, pensait absolument comme eux, ce sont les dernières paroles que Sosie adresse aux courtisans, avertis par l'exil que M. de Montespan venait de subir :

> Que chacun chez soi doucement se retire :
> Sur telles affaires toujours
> Le meilleur est de ne rien dire. »

Voilà qui est très-bien, mais nous ferons remarquer au savant commentateur que cette conclusion s'accorde difficilement avec ses prémisses : « Molière se fit courtisan à son tour. » Cette opinion que Molière aurait obéi à l'inspiration de Louis XIV, qui voulait ainsi affaiblir le scandale de ses désordres par la poétique allégorie des amours de Jupiter, a été celle d'un grand nombre de critiques. Nous aurions quelque peine à la partager; elle est aussi peu flatteuse pour le prince que pour l'écrivain, et elle répugne également à l'idée que l'histoire nous inspire de la fierté du grand roi et à l'élévation de caractère de l'auteur du *Misanthrope*.

Parmi les vers de l'*Amphitryon* qui sont restés dans la mémoire de tous, ceux-ci :

> Le véritable Amphitryon
> Est l'Amphitryon où l'on dîne,

ont passé en proverbe, et, dans l'application, ils servent à exprimer ce sentiment d'égoïsme et d'intérêt qui pousse à encenser la force et la puissance. En voici quelques exemples :

« Aux yeux de bien des gens, l'usurpateur est le prince détrôné; le roi légitime est celui qui dispose de la faveur et des emplois : l'*Amphitryon de Sosie est celui où l'on dîne.* »
NAPOLÉON (*Pensées*).

« Les paysans, en quelques endroits, étaient descendus sur la ville. Mais à peine la nouvelle se répand qu'à Paris les *Rouges* ont le dessous, vite les paysans se retirent et se prononcent pour Bonaparte. *Le véritable Amphitryon est l'Amphitryon où l'on dîne!* Il n'y a pas de gens plus à leur aise, dans les moments critiques, que nos Sosies gaulois. »
P.-J. PROUDHON.

« Nommez-les, Parisiens, nommez-les pour vos représentants. Flagorneurs du peuple, flagorneurs de la bourgeoisie, flagorneurs des rois, toujours prêts à saluer l'*Amphitryon où l'on dîne;* ce qu'ils vous demandent au nom de la patrie, du travail, de la famille, de la propriété, c'est de l'or, du luxe, des voluptés et des honneurs. » P.-J. PROUDHON.

> Comme tous ces beaux fils porteront la livrée,
> Pour peu qu'un maître habile avec art l'ait dorée!
> .
> Ils ont tous, franchement, et purs de tels excès,
> L'intérêt pour principe et pour dieu le succès;
> Changerions-nous cent fois de chef et de cuisine,
> Ils tiendront pour seul vrai le *César où l'on dîne.*
> V. DE LAPRADE.

Amphitryon, opéra en trois actes, musique de Grétry, paroles de Sedaine, représenté à l'Académie royale de Musique en 1788. Cette pièce n'eut aucun succès, et prouve, avec d'autres ouvrages du même genre, que le célèbre compositeur liégeois manquait des qualités nécessaires pour soutenir le ton élevé d'un grand opéra. Excellent dans la comédie mêlée de chants, il n'a été que médiocre chaque fois qu'il a abordé le grand théâtre.

AMPHITRYONIADE s. m. (an-fi-tri-o-ni-a-de — rad. *Amphitryon*). Nom donné aux descendants d'Amphitryon. Il désigne plus particulièrement Hercule :

> Le grand *amphitryoniade*
> Lui fit profonde genouillade. SCARRON.

‖ On dit aussi AMPHITRYONIDE.

AMPHITRYONISME s. m. (an-fi-tri-o-ni-sme — rad. *Amphitryon*). Néol. Goût, manie d'être amphitryon, de se poser en amphitryon : *Il est toujours à craindre que l'*AMPHITRYONISME *n'arrive à ces monstruosités.* (Arn. Frémy.)

AMPHIUME s. m. (an-fi-u-me). Erpét. Genre de batraciens, originaires de l'Amérique du Nord.

AMPHIUMIDÉ, ÉE adj. (an-fi-u-mi-dé — rad. *amphiume*). Erpét. Qui ressemble à l'amphiume. ‖ On dit aussi AMPHIUMOÏDE.

— s. m. pl. Famille de reptiles du groupe des trématodères, appartenant au sous-ordre des batraciens urodèles.

AMPHIUMOÏDE adj. (an-fi-u-mo-i-de — de *amphiume*, et du gr. *eidos*, forme, ressemblance). Syn. de *amphiumidé*.

AMPHODE s. m. (an-fo-de — du gr. *amphodous*, qui a des dents des deux côtés). Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses, dont l'unique espèce croît aux Antilles.

AMPHODÉLITE s. f. (an-fo-dé-li-te). Minér. Variété de wernérite, d'un gris verdâtre ou rougeâtre, à cassure lamelleuse. *L'amphodélite* raye la fluorine et est rayée par le phosphate de chaux. Elle est composée de silice, d'alumine, de chaux, de magnésie et de protoxyde de fer.

AMPHODIPLOPSIE s. f. (an-fo-di-plo-psî — du gr. *amphô*, deux; *diplous*, double; *opsis*, vue). Pathol. Vice de la vision qui fait voir les objets doubles des deux yeux.

AMPHONIX s. m. (an-fo-niks — du gr. *amphi*, des deux côtés; *onux*, ongle). Entom. Genre d'insectes lépidoptères, de la famille des crépusculaires.

AMPHORE s. f. (an-fo-re — lat. *amphora*, même sens; dérivé du gr. *amphi*, des deux côtés, et *pherô*, je porte). Antiq. Vase de poterie à deux anses et, le plus souvent, de grandes dimensions, dont les Grecs et les Romains se servaient pour conserver l'eau, le vin, l'huile, les olives, et autres substances de même genre.

— Par ext., S'applique à tout vase pouvant contenir un liquide; il est alors syn. de *bouteille*, *cruche*, *broc*, mots qu'il sert à ennoblir : *Mais quelle est ma folie! est-ce qu'il faut briser l'*AMPHORE *quand on n'est plus ivre?* (A. Houss.) *Elle rentrait portant son* AMPHORE *de grès sur sa tête.* (G. Sand.)

> C'est maintenant, amis, qu'il faut vider l'*amphore*.
> PONSARD.

> Un pur nectar de l'*amphore* a coulé.
> MILLEVOYE.

— Métrol. Chez les Romains, Unité des mesures de capacité. Cette mesure se divisait en 2 urnes, 3 boisseaux (*modius*), 6 demi-boisseaux (*semimodius*), 8 conges, 40 setiers (*sextarius*), 96 hémines, 192 quarts de setier (*quartarius*), 384 acétabules, 576 cyathes et 2,304 ligules. Suivant Letronne, elle correspondait à 26 litres 4 décilitres.

— Astron. Ancien nom du Verseau, signe du zodiaque.

— Bot. Valve inférieure de certains fruits qui se fendent en travers à l'époque de la maturité.

AMPHORIQUE adj. (an-fo-ri-ke — rad. *amphore*). Qui vient d'une amphore, d'une bouteille.

— Méd. *Résonnance amphorique, souffle amphorique, respiration amphorique*, Son que l'auscultation fait percevoir dans la poitrine, et auquel l'on donne le nom d'*amphorique* parce qu'on l'imite très-bien en soufflant dans une amphore ou grande cruche vide, ou dans une carafe à goulot étroit et à parois résonnantes.

La respiration *amphorique* se lie à l'existence d'une cavité anormale et de grande dimension formée par la plèvre ou creusée dans le poumon, cavité qui contient une notable quantité d'air et communique avec les bronches.

AMPHOTÈRE adj. (an-fo-tè-re — du gr. *amphoteros*, l'un et l'autre). Chim. S'est dit des corps appelés aussi *indifférents*, qui ne sont ni acides, ni basiques, tels que la glycose, les gommes, etc.

AMPHOTIDE s. f. (an-fo-ti-de — du gr. *amphi*, autour; *ôtis*, *ôtidos*, coussinet). Antiq. Calotte d'airain qui couvrait les oreilles et les parties les plus sensibles de la tête des lutteurs, dans les combats du ceste.

AMPHRYSE, petit fleuve de la Thessalie, sur les bords duquel Apollon garda les troupeaux d'Admète et écorcha tout vif le satyre Marsyas. Ce fut aussi là qu'il aima Lycoris et qu'il tua Hyacinthe en jouant au palet.

AMPHYMÈNE s. m. (an-fi-mè-ne — du gr. *amphi*, autour; *humenion*, petite membrane). Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses, tribu des papilionacées, qui appartiennent à l'Amérique équatoriale.

AMPHYSE s. m. (an-fi-ze — du gr. *ama*, ensemble; *phusô*, je gonfle). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, comprenant une espèce du Brésil méridional et une deuxième du Chili.

AMPIA LABIENA (an-pia-la-bi-é-na). Hist. rom. Loi décrétée à Rome, l'an 59 av. J.-C., pour récompenser Pompée. Elle reçut son nom des deux tribuns du peuple Ampius et Labiénus, qui l'avaient proposée.

AMPLE adj. (an-ple — lat. *amplus*, même sens). Où l'on peut se mouvoir à l'aise; qui dépasse en largeur et en longueur la mesure ordinaire : *Manteau, robe, habit très-*AMPLES. *Il portait un* AMPLE *gilet jaune en poil de chèvre.* (Balz.) *Les Grecs portaient des vêtements* AMPLES *qui ne gênaient aucun organe.* (Maquel.)

— Par ext. Copieux, abondant : *Faire un* AMPLE *repas. Quand on a copieusement déjeuné, si l'on avale sur le tout une* AMPLE *tasse de bon chocolat, on aura parfaitement digéré trois heures après, et l'on dînera quand même.* (Brill.-Sav.) ‖ Grand, considérable : *Il faut qu'il ait quelque part un* AMPLE *magasin de hardes.* (Mol.)

> La gent maudite aussitôt poursuivit
> Tous les pigeons, en fit *ample* carnage.
> LA FONTAINE.

> Cet homme par la brigue aux honneurs parvenu,
> Ne fait plus qu'abuser d'un *ample* revenu.
> BOILEAU.

‖ Long, étendu, complet : *Détails* AMPLES *et circonstanciés. Une* AMPLE *relation. Fournir d'*AMPLES *renseignements.*

> Les chroniques les plus *amples*
> Des veuves des premiers temps
> Nous fournissent peu d'exemples
> D'Artémises de vingt ans.
> J.-B. ROUSSEAU.

‖ Dans ce dernier sens, Se dit particulièrement en jurisprudence avec le mot *informé* : *Remettre une cause jusqu'à plus* AMPLE *informé. Nous aurions presque toujours besoin, avant de juger, d'un plus* AMPLE *informé.* (De Bonald.)

— Fig. : *Une* AMPLE *moisson de gloire, de lauriers. Sa conduite fournit une* AMPLE *matière à la médisance. Tout le monde visible n'est qu'un trait imperceptible dans l'*AMPLE *sein de la nature.* (Pasc.) *Il y trouve même une matière* AMPLE *et continuelle à ses actions de grâce.* (Mass.)

> Une *ample* comédie en cent actes divers,
> Et dont la scène est l'univers.
> LA FONTAINE.

— **Syn. Ample, grand, spacieux, vaste.** *Grand* est l'expression la plus générale, il marque une étendue considérable dans toutes les dimensions. *Ample* ajoute à l'idée de *grand* celle de répondre largement à tous les besoins, de fournir au delà du nécessaire. *Spacieux* a rapport à l'espace considéré comme pouvant contenir à l'aise tout ce qu'on peut avoir besoin d'y mettre. *Vaste* exprime l'idée d'une grandeur indéfinie, qui étonne par l'absence des limites plutôt que par le nombre ou la qualité effective du contenu; on dit d'un homme qu'il a l'esprit *vaste*, quand on sent qu'il est capable de grandes pensées, quoique l'on ne connaisse pas ses pensées d'une manière précise.

— **Antonymes.** Etriqué, étroit, exigu, modique, petit, resserré, restreint.

AMPLECTIF, IVE adj. (an-plèk-tif, i-ve — du lat. *amplectivus;* dérivé d'*amplector*, j'embrasse). Bot. Se dit de tout organe qui en embrasse un autre complétement.

— *Préfoliation amplective*, Celle où les bords d'une feuille, pliée longitudinalement, embrassent les bords de deux autres feuilles pliées de la même manière : *Les iris offrent un exemple de* PRÉFOLIATION AMPLECTIVE. (Lecoq.) ‖ On dit aussi PRÉFOLIATION EMBRASSÉE.

AMPLEMENT adv. (an-ple-man — rad. *ample*). D'une manière ample, étendue, abondante : *Je vous en entretiendrai plus* AMPLEMENT. *L'autel, selon Bossuet, doit honorer et rétribuer* AMPLEMENT *les prêtres.* (Lamart.)

> Vous en serez tantôt instruit plus *amplement*.
> RACINE.

> La nature ordonna ces choses sagement;
> J'en dirai quelque jour les raisons *amplement*.
> LA FONTAINE

‖ Copieusement : *Il leur donna* AMPLEMENT *à dîner.* (Acad.) *Après avoir* AMPLEMENT *déjeuné, nous retournâmes dans nos chambres.* (Le Sage.) ‖ Richement, élégamment :

> Quand un carrosse fait de superbe manière,
> Et comblé de laquais et devant et derrière,
> S'est avec grand fracas devant nous arrêté,
> D'où sortant un jeune homme *amplement* ajusté...
> MOLIÈRE.

— **Syn. Amplement, abondamment, en abondance, beaucoup, bien, considérablement, copieusement, à foison, fort, largement.** V. ABONDAMMENT.

AMPLEPUIS, village du dép. du Rhône, arrond. de Villefranche; pop. aggl. 1,973 hab. — pop. tot. 5,311 hab. Fabriques considérables de toiles de fil et de coton.

AMPLEUR s. f. (an-pleur — rad. *ample*). Qualité de ce qui est large, ample : *L'*AMPLEUR *d'une robe, d'une draperie. Ce rideau n'a pas assez d'*AMPLEUR. (Acad.)

— Par ext. Développement : *Le front de ce jeune homme avait de l'*AMPLEUR. (Balz.)

> Quelle couronne est faite à l'*ampleur* de ton front!
> V. HUGO.

‖ Qualité de ce qui est copieux, abondant : *Sa maladie, un peu coûteuse d'ailleurs, consistait à faire quatre repas d'une* AMPLEUR *monastique.* (***) ‖ En parlant de la voix, Sonorité, étendue : *Son organe manque d'éclat, mais son chant ne manque jamais d'*AMPLEUR. (G. Sand.)

— Fig. : Abondance, élévation, en parlant du style : *Il y a beaucoup d'*AMPLEUR *dans le style de Buffon. Il y a dans le style de Bossuet une majesté, une* AMPLEUR, *une dignité naturelle et sublime.* (La Harpe.) *Le style arabe a une* AMPLEUR *que ne connurent pas les langues sémitiques plus anciennes.* (Renan.) *Chez ces peuples, la poésie et la religion prennent une* AMPLEUR *magnifique et inépuisable.* (H. Taine.)

AMPLEXATILE adj. (an-plè-ksa-ti-le — du lat. *amplexus*, part. de *amplecti*, embrasser). Bot. Se dit de la radicule qui embrasse le cotylédon.

AMPLEXE s. m. (an-plè-kse — du lat. *amplexus*, embrassé). Paléont. Genre de polypiers fossiles.

AMPLEXICAUDE adj. (an-ple-ksi-kô-de — du lat. *amplexus*, embrassé; *cauda*, queue). Zool. Qui a la queue embrassée, enveloppée entièrement dans une membrane tendue entre les cuisses.

AMPLEXICAULE adj. (an-plè-ksi-kô-le — du lat. *amplexus*, embrassé; *caulis*, tige). Bot. Se dit des feuilles, pédoncules, pétioles, stipules, etc., lorsqu'ils embrassent la tige. S'ils n'embrassent la tige que dans la moitié de sa largeur, on les appelle *semi-amplexicaules*.

AMPLEXIFLORE adj. (an-plè-ksi-flo-re — du lat. *amplexus*, embrassé; *flos, floris*, fleur). Bot. Qui embrasse la fleur. Se dit des écailles du réceptacle de certaines composées.

AMPLEXIFOLIÉ, ÉE adj. (an-plè-ksi-fo-li-é — du lat. *amplexus*, embrassé; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles amplexicaules.

AMPLIANT (an-pli-an) part. prés. du v. Amplier.

AMPLIATEUR s. m. (an-pli-a-teur — rad. *amplier*). Celui qui fait une ampliation.

AMPLIATIF, IVE adj. (an-pli-a-tif, i-ve — du lat. *ampliatus*, part. pass. de *ampliare*,

augmenter). Jurispr. Qui ajoute, augmente. Se dit d'un acte qui ajoute à ce qui a été mis dans un acte précédent. On dit aussi ACTE D'AMPLIATION.

— Dans la chancellerie rom., se dit des brefs, bulles, lettres apostoliques qui ajoutent aux précédentes : *Un bref* AMPLIATIF. *Une bulle* AMPLIATIVE.

— Gramm. s. m. Nom donné par Beauzée à ce qu'on nomme ordinairement le superlatif absolu : *Très-sage est un* AMPLIATIF.

AMPLIATIFLORE adj. (an-pli-a-ti-flo-re — du lat. *ampliatus*, agrandi; *flos, floris*, fleur). Bot. Se dit de la couronne des synanthérées, quand elle est composée de fleurs à corolles amplifiées.

AMPLIATIFORME adj. (an-pli-a-ti-for-me — du lat. *ampliatus*, élargi; *forma*, forme). Bot. Se dit des corolles des plantes de la famille des composées, quand elles sont semblables à celles des ampliatiflores.

AMPLIATION s. f. (an-pli-a-si-on — du lat. *ampliatio;* formé de *ampliare*, augmenter, étendre). Jurispr. et administ. Double d'un acte, d'un arrêté, etc.; duplicata qui forme un second original.

— *Pour ampliation*. Formule qui se met ordinairement au bas des doubles, des copies.

— *Lettres d'ampliation*, Lettres qui s'obtenaient dans l'ancienne chancellerie, à l'effet de pouvoir articuler les moyens omis dans une requête civile.

— Anat. Dilatation, augmentation : *On appelle muscles inspirateurs ceux qui, par leur contraction simultanée, concourent à l'*AMPLIATION *du thorax*. (Encycl.)

AMPLIÉ, ÉE (an-pli-é) part. pass. du v. Amplier : *Affaire, plaidoirie* AMPLIÉE.

— Entom. Se dit des élytres disproportionnellement larges à leur extrémité.

AMPLIER v. a. ou tr. (an-pli-é — du lat. *ampliare*, rendre ample; prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2e personne plur. de l'imparf. de l'indicatif et du prés. du subjonctif : *Nous ampliions, que vous ampliiez*). Augmenter une chose, la rendre plus ample, lui donner une étendue disproportionnée. Ce sens a vieilli.

— Anc. jurispr. Différer, en parlant d'une condamnation, d'un payement, etc. ‖ *Amplier un prisonnier*, Lui donner plus de liberté dans sa prison.

AMPLIFIANT (an-pli-fi-an) part. prés. du v. Amplifier.

AMPLIFIANT, ANTE adj. (an-pli-fi-an, ante — rad. *amplifier*). Qui grossit : *Des loupes d'un pouvoir plus ou moins* AMPLIFIANT. (Arago.)

AMPLIFICATEUR s. m. (an-pli-fi-ka-teur — rad. *amplifier*). Celui qui aime à amplifier, à exagérer. Se prend en mauv. part : *C'est un grand* AMPLIFICATEUR, *un ennuyeux* AMPLIFICATEUR. ‖ Fam. AMPLIFICATRICE.

AMPLIFICATIF, IVE adj. (an-pli-fi-ka-tif, i-ve — rad. *amplifier*). Qui sert à amplifier, à grossir : *La puissance* AMPLIFICATIVE *d'une lunette, d'un télescope*.

AMPLIFICATION s. f. (an-pli-fi-ka-si-on — du lat. *amplificatio;* formé de *amplificare*, étendre, augmenter). Rhét. Figure par laquelle on étend ou amplifie le sujet que l'on traite, au moyen de l'énumération des détails : AMPLIFICATION *oratoire. L'*AMPLIFICATION *est un discours qui augmente et qui agrandit les choses*. (Boil.) *La répétition est le vice de tout ce qui n'est qu'*AMPLIFICATION. (Volt.) *En évitant l'*AMPLIFICATION, *craignez la sécheresse*. (Volt.) *Cicéron dit que l'*AMPLIFICATION *oratoire est le triomphe de l'éloquence*. (Marmontel.) *C'est dans les oraisons funèbres que l'*AMPLIFICATION *a le plus de luxe et de pompe*. (Marmontel.) *L'*AMPLIFICATION *qui porte à faux n'est qu'une déclamation vaine*. (Marmontel.) *Les faiseurs d'*AMPLIFICATIONS *croient avoir tout dit quand ils ont parlé des races latines*. (Proudh.)

— Exagération : *Il y a de l'*AMPLIFICATION *dans ce récit. Racontez-nous la chose sans* AMPLIFICATION. (Acad.)

— Discours que font les élèves sur un sujet qu'on leur donne à développer : AMPLIFICATION *latine*. AMPLIFICATION *française. J'ai vu autrefois dans les colléges donner des prix d'*AMPLIFICATION : *c'était réellement enseigner l'art d'être diffus*. (Volt.)

— Astron. Grossissement des corps célestes vus au microscope.

— **Antonymes**. Amoindrissement, apetissement et rapetissement, concision, diminution, réduction, restriction.

AMPLIFIÉ, ÉE (an-pli-fi-é) part. pass. du v. Amplifier : *Récit* AMPLIFIÉ. *Une nouvelle* AMPLIFIÉE.

— Bot. *Corolles amplifiées*, Qui sont plus amples que celles du disque.

AMPLIFIER v. a. ou tr. (an-pli-fi-é — du lat. *amplificare*, étendre; prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imparf. de l'indicatif et du prés. du subjonctif : *Nous amplifiions, que vous amplifiiez*). Accroître, étendre, augmenter : *Les rois et les princes qui veulent* AMPLIFIER *leurs seigneuries*. (De Péronnet.) *Il se moquait des railleries, pourvu qu'il entassât des écus et que de temps en temps il pût* AMPLIFIER *ses domaines*. (Balz.)

— Par ext. Développer, étendre outre mesure un discours, un sujet : AMPLIFIER *un récit, une pensée. Les chansons, les récits, les contes rustiques peignent en peu de mots ce que notre littérature ne fait qu'*AMPLIFIER *et déguiser*. (G. Sand.) ‖ Exagérer : AMPLIFIER *une nouvelle*.

— Fig. : *Les enfants, les relations, les affaires et les intérêts* ONT AMPLIFIÉ *l'existence en tous sens*. (Michelet.) *L'homme* AMPLIFIE, *il dilate son être dans l'espace et dans la durée*. (E. Pelletan.)

— Absol. dans ces différents sens : *Les voyageurs ont l'habitude d'*AMPLIFIER. *On n'*AMPLIFIE *pas quand on dit tout ce qu'on doit dire; mais si l'on dit plus qu'il ne faut, c'est-à-dire si on* AMPLIFIE, *on dit trop*. (Volt.) *Présenter aux juges une bonne ou une mauvaise action sous toutes les formes, ce n'est point* AMPLIFIER, *mais ajouter*. (Volt.)

— Optiq. Grossir : *Ce microscope* AMPLIFIE *considérablement les plus petits corps*.

S'amplifier, v. pr. S'étendre, s'accroître, s'augmenter : *La mélodie, ici vibrante et d'un brûlant appel aux sens, là-bas grandit et* S'AMPLIFIE *par les effets de la brise*. (Michelet.) *Ainsi, à mesure que les animaux obtiennent un plus grand nombre de sens et un système nerveux cérébral plus compliqué, la sphère de leurs sensations perçues, des idées qui en résultent, s'étend et* S'AMPLIFIE. (Virey.)

— **Antonymes**. Abréger, amoindrir, apetisser et rapetisser, diminuer, étrécir et rétrécir, réduire, restreindre.

AMPLIPENNE adj. (an-pli-pè-ne — du lat. *amplus*, ample; *penna*, plume). Ornith. Se dit des oiseaux qui ont les ailes grandes et larges.

AMPLISSIME adj. (an-pliss-si-me — superl. lat. *amplissimus*, très-large). Très-ample. Fam. et peu usité.

— Titre donné anciennem. au recteur de l'Université de Paris.

AMPLITUDE s. f. (an-pli-tu-de — lat. *amplitudo*, même sens). Grandeur, étendue d'une chose, d'un lieu : *Dans l'*AMPLITUDE *et immensité de la nature...* (Pasc.) *Que la mer était pauvre dans la vaste* AMPLITUDE *de son sein, avant qu'elle eût été faite la retraite de tant de poissons!* (Boss.)

— Astron. et Mar. Arc de l'horizon compris entre le point où un astre se lève ou se couche, et les vrais points de l'est ou de l'ouest. L'amplitude est dite *ortive* ou *orientale*, quand on la mesure du point de l'orient au point où l'astre se lève; et *occase* ou *occidentale*, quand on la mesure du point de l'occident au point où l'astre se couche. Dans les deux cas, elle est *septentrionale* ou *méridionale*, suivant que l'astre observé a une déclinaison nord ou sud. Les marins se servent de l'amplitude pour déterminer la déclinaison de l'aiguille aimantée.

— Géom. et Physiq. S'emploie dans le sens de grandeur angulaire : AMPLITUDE *d'un arc*. AMPLITUDE *des oscillations d'un pendule*.

— Balistiq. *Amplitude du jet*, La ligne droite comprise entre le point d'où part un projectile et celui où il va tomber; en d'autres termes, l'arc de la courbe que décrit un projectile.

AMPO s. m. (an-po). Espèce d'argile rougeâtre ferrugineuse que les indigènes des îles de la Sonde font torréfier pour la manger.

AMPONDRE s. m. (an-pon-dre — d'un nom malgache). Bot. Gaîne des feuilles et des spathes florales de certains palmiers d'Afrique : *Les naturels se servent des* AMPONDRES *en guise de tuiles pour couvrir leurs cases. Les Malgaches se servent des* AMPONDRES *comme de vases pour conserver leurs eaux pluviales*.

— **Encycl.** C'est surtout dans l'île de Madagascar que se trouve l'*ampondre*. Les voyageurs racontent que ces sortes de gaînes, dures et même ligneuses, en forme de cuvette, glabres, polies, munies de spinules, ou couvertes d'une sorte de bourre, tombent des arbres sur le sol des forêts comme pour recevoir les eaux pluviales, qui s'y conservent pures. Un *ampondre* peut contenir deux bouteilles de cette eau précieuse; on en trouve qui en contiennent jusqu'à six. On peut faire chauffer cette eau dans l'*ampondre* même, au moyen de cailloux rougis. Les voyageurs ont souvent employé ce procédé : à défaut de poterie de terre, ils faisaient cuire leur riz et bouillir le café dans cette vaisselle végétale, qu'ils parvenaient à façonner en assiettes et en petites tasses, auxquelles ils imprimaient une forme durable en les faisant sécher sur la braise, après les avoir travaillées. Mais là ne s'arrête pas l'utilité de ce curieux produit : les naturels en font de la tuile dont ils couvrent leurs cases, et s'en servent aussi pour obtenir du sel, par l'évaporation de l'eau de mer dont on les remplit.

AMPOULE s. f. (an-pou-le — du lat. *ampulla*, sorte de vase). Fiole, petite bouteille. Vieux et inusité en ce sens.

— Bot. Corpuscules globuleux et creux qui se développent sur les racines de certaines plantes aquatiques et leur procurent la faculté de surnager. ‖ Ce nom s'applique aussi aux vésicules pleines d'air que présentent certaines hydrophytes; par exemple, le *fucus vesiculosus*.

— Conchyl. Nom vulgaire d'une grande espèce de bulle.

— Rhét. Emphase dans le style : *L'*AMPOULE *ressemble à l'emphase, mais elle la dépasse*. (Phil. Chasles.) *Ce n'est pas que nous demandions des tartines emphatiques, toutes boursouflées des* AMPOULES *de l'hyperbole*. (Th. Gaut.)

— Chim. Nom donné à de petites fioles de verre, et en général à tous les vaisseaux qui ont un col assez long et un gros ventre, et que l'on emploie pour l'analyse élémentaire des substances organiques volatiles.

— Physiq. Globules creux en verre, de différents volumes, qui servent à divers usages.

— Anat. Nom donné par anal. aux dilatations, aux bosselures ou aux renflements que présentent certains organes. ‖ S'applique d'une façon spéciale au renflement que chacun des canaux semi-circulaires de l'oreille interne présente à l'une de ses extrémités.

— Méd. Petite tumeur constituée par une accumulation de sérosité entre le derme et l'épiderme soulevé. ‖ Prov. *Ne pas se faire d'ampoules aux mains*, Travailler mollement.

— **Encycl.** Méd. On distingue en pathologie plusieurs espèces d'*ampoules*. Les *ampoules* qui proviennent d'une brûlure, d'une phlegmasie, prennent le nom de *phlyctènes;* les *ampoules* qui caractérisent certaines maladies de peau reçoivent celui de *vésicules* quand elles sont petites comme dans l'*eczéma*, de *bulles* quand elles sont volumineuses comme dans le *pemphigus*. Celles qui viennent aux pieds et aux mains par suite d'une forte pression ou de frottements trop rudes, sont les ampoules *proprement dites*. Dans le langage vulgaire, on leur donne souvent le nom de *cloche* et celui de *pinçon*, quand un peu de sang est mêlé à la sérosité.

Sainte Ampoule, vase sacré, conservé dans la cathédrale de Reims, et qui contenait l'huile intarissable qui servait au sacre des rois de France. Suivant une tradition, elle avait été apportée du ciel par une colombe, à la prière de saint Remi, lors du baptême de Clovis, en 496. Ni Grégoire de Tours, ni Frédégaire, ni Avitus, ni Flodoard, ni saint Remi lui-même ne parlent de ce miracle, dont il est question pour la première fois dans les écrits d'Hincmar, archevêque de Reims, qui vivait au IXe siècle. L'huile de la sainte ampoule servit au sacre de nos rois jusqu'à la Révolution.

En 1793, le conventionnel Rühl brisa cette relique à coups de marteau sur la place publique de Reims. Une parcelle du baume qu'elle contenait fut *miraculeusement* retrouvée pour le sacre de Charles X, en 1825, et renfermée dans une nouvelle ampoule enrichie de pierreries, que l'on conserve encore à Reims. La République de 1848 laissa tranquillement dans son antique tabernacle cette innocente futilité.

AMPOULÉ, ÉE adj. (an-pou-lé — rad. *ampoule*). Enflé, boursouflé, en parlant du style : *Style* AMPOULÉ. *Phrase, période* AMPOULÉE. *Vers* AMPOULÉS. *Le style* AMPOULÉ *apparaît surtout aux époques de décadence littéraire*. (Thierry.) *Laissez là vos phrases* AMPOULÉES *et vos mots de six pieds*. (Diderot.) *En lisant l'histoire, je ne rencontre point l'éloge* AMPOULÉ *d'un prince ou d'un ministre, que je ne m'attende à quelque catastrophe pour l'État*. (Duclos.) *Répondre, promettre, jurer, remercier et remettre à la belle Lélia le plus* AMPOULÉ *des billets d'amour, ce fut l'affaire de peu d'instants*. (G. Sand.) *Ceux qui aimaient le plus la métaphore* AMPOULÉE *pleurèrent comme les autres*. (G. Sand.)

Mon esprit n'admet pas un pompeux barbarisme,
Ni d'un vers *ampoulé* l'orgueilleux solécisme.
BOILEAU.

Que devant Troie en flamme Hécube désolée
Ne vienne pas pousser une plainte *ampoulée*.
BOILEAU.

— Subst. et absol. : *En répétant* Mérope, *je disais : Voilà qui est intéressant; ce ne sont pas là de froids raisonnements, de l'*AMPOULÉ *et du bourgeois*. (Volt.)

— Bot. Qui a la forme d'une ampoule.

— **Syn. Ampoulé, boursouflé, emphatique, guindé.** Ce qui est *emphatique* fait valoir plus qu'il ne faut les choses que l'on dit : *Supprimez ce titre* EMPHATIQUE, *qui promet trop et qui ne tient rien*. (Volt.) Le style *ampoulé* pèche par un excès d'ornements, provenant d'un amas de mots pompeux et magnifiques : *On appelle un style, un vers, un discours* AMPOULÉ *celui où l'on emploie de grands mots à exprimer de petites choses*. (Marmontel.) Le style *boursouflé* consiste dans une redondance de mots vides de sens et d'idées. Le style *guindé* sent la contrainte : *Les poëtes du temps de Marot furent durs et* GUINDÉS *sans noblesse*. (Volt.)

— **Antonymes.** Aisé, familier, naturel, négligé, simple.

AMPOULETTE s. f. (an-pou-lè-te — diminut. d'*ampoule*). Petite ampoule, ou petite bouteille; fiole. Inusité.

— Mar. Sorte de sablier qui sert à calculer le nombre de nœuds que file un bâtiment.

— Artill. Nom donné autrefois à la fusée des projectiles creux, surtout quand elle n'avait pas encore été chargée.

— Bot. Dans le midi de la France, un des noms vulgaires de la valérianelle, appelée *mâche, doucette*, etc., dans d'autres localités.

AMPSAGAS, ancien fleuve d'Afrique, qui séparait les deux Numidies; il arrosait Cirta et se jetait dans la Méditerranée. C'est aujourd'hui le *Rummel*.

AMPUIS, commune du dép. du Rhône, à 34 kil. de Lyon; 1,932 hab. Ce petit bourg est très-agréablement situé sur la rive droite du Rhône, et son territoire est d'une admirable fertilité. C'est dans les environs qu'on récolte les vins si renommés sous le nom de *Côte-Rôtie*.

AMPULEX s. m. (an-pu-lèks — du lat. *pulex*, puceron). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des fouisseurs.

AMPULLACÉ, ÉE adj. (an-pul-la-sé — du lat. *ampulla*, bouteille, ventouse). Qui a la forme d'une bouteille ou d'une vessie.

— Bot. *Corolle ampullacée*. Se dit d'une corolle quand elle est renflée à la base, ou quand son tube est gibbeux.

AMPULLACÈRE s. f. (an-pul-la-sè-re — du lat. *ampulla*, bouteille; et du gr. *keras*, corne). Moll. Genre de mollusques gastéropodes, de la Nouvelle-Zélande, à coquille ventrue, fermée par un opercule corné. ‖ On le nomme aussi AMPHIBOLE.

AMPULLAIRE adj. (an-pul-lè-re — du lat. *ampulla*, fiole). Qui a la forme d'une petite bouteille.

— Bot. *Glandes ampullaires*, Espèces d'ampoules formées par la dilatation de l'épiderme, et remplies d'un liquide incolore.

— s. f. Moll. Genre de mollusques à coquilles univalves, de la famille des trochoïdes : *Les* AMPULLAIRES *habitent les eaux douces des pays chauds*. (Deshayes.)

AMPULLARIÉ, ÉE adj. (an-pul-la-ri-é — rad. *ampullaire*). Qui ressemble à une ampullaire.

— s. f. pl. Famille de mollusques qui a pour type le genre *ampullaire*.

AMPULLINE s. f. (an-pul-li-ne — du lat. *ampulla*, bouteille). Conchyl. Genre de coquilles voisin des natices et des ampullaires, mais surtout des hélicines, auxquelles on les a réunies.

AMPULLOÏDE adj. (an-pul-lo-i-de — du lat. *ampulla*, bouteille; et du gr. *eidos*, forme). Qui a la forme d'une petite bouteille.

AMPURIAS, bourg d'Espagne; 2,200 hab. C'était une ville très-florissante au temps des Romains; de riches antiquités y ont été découvertes.

AMPUTANT (an-pu-tan) part. prés. du v. Amputer.

AMPUTATION s. f. (an-pu-ta-si-on — rad. *amputer*). Chirur. Opération par laquelle on enlève, à l'aide d'instruments tranchants, un membre, une portion de membre, un muscle, un ligament, etc. : AMPUTATION *du bras, de la jambe. Subir une* AMPUTATION. *L'*AMPUTATION *est la dernière ressource de la chirurgie*. (J. Cloquet.) *L'*AMPUTATION *doit, en général, être considérée comme une ressource extrême de la chirurgie*. (Dict. des sc. méd.) *La souffrance causée par l'*AMPUTATION *d'un membre sain est plus douloureuse que ne l'est celle d'un membre malade*. (Balz.) *Un employé de chemin de fer, rédigeant le rapport d'un accident arrivé à un voyageur sur la ligne, s'exprimait ainsi : « Blessures très-graves à la tête; on espère cependant que l'*AMPUTATION *ne sera pas nécessaire. »*

— Par anal. Action de couper, en général : *Les écrevisses survivent plusieurs jours à l'*AMPUTATION *de leur queue*. (Maquel.) *Un industriel d'un nouveau genre a pénétré dans une maison sous un prétexte quelconque, et y a coupé tous les cordons de sonnette : cette* AMPUTATION *générale a singulièrement égayé les locataires*. (Gaz. des Trib.)

— Fig. Amoindrissement, restriction : *Telle est l'*AMPUTATION *qu'ont fait subir au suffrage universel les chirurgiens de la législature*. (Le Siècle.)

— Hist. judic. *Amputation du poing, des mains, des jambes, de la langue*, Supplice infligé autref. chez certains peuples, en expiation de certains crimes ou de certains délits.

— **Encycl.** Chirur. Quelques chirurgiens donnent un sens général au mot *amputation* et l'appliquent à l'excision de toute partie saillante, comme la langue, la mamelle, le pénis, le col utérin, etc.; alors il est spécifié par un complément. Employé seul et dans un sens absolu, il s'entend toujours du retranchement d'un membre, et c'est ce dernier sens que nous lui donnons ici. On doit distinguer l'*amputation* de la *résection*, qui consiste à enlever les extrémités articulaires des os, ou une partie des os longs, ou même certains os tout entiers, sans retranchement des parties molles. Il existe deux ordres d'*amputations*, les unes dans la continuité des membres, les autres dans leur contiguïté ou dans leurs articulations : ces dernières sont appelées *amputations dans l'article* ou *désarticulations*.

I. — On connaît trois méthodes générales d'*amputations* dans la continuité : la méthode circulaire, la méthode à lambeaux et la méthode ovalaire.

La méthode *circulaire* est celle par laquelle on parvient à l'os à l'aide d'une incision circulaire des parties molles. Autrefois on pratiquait l'*amputation* circulaire en coupant les parties molles d'un seul trait jusqu'à l'os; ce procédé avait l'inconvénient de produire la conicité du moignon par suite de la rétraction inévitable de la peau et des chairs. Aujourd'hui, on a soin de faire la section des téguments, des muscles et de l'os successivement et à des hauteurs différentes, de manière que la plaie représente un cône creux au fond duquel se trouve l'extrémité de l'os, et que celle-

ci soit suffisamment recouverte pour ne point faire saillie.

La méthode *à lambeaux* comprend deux procédés : le procédé *à un lambeau* et le procédé *à deux lambeaux*. Le premier consiste à détacher un lambeau de la partie la plus charnue de la région où l'on opère, assez long et large pour pouvoir couvrir toute la plaie après l'enlèvement de l'os, et assez épais pour ne pas se gangrener. Le second consiste à tailler deux lambeaux, l'un en avant, l'autre en arrière, ou bien l'un à droite, l'autre à gauche, de manière qu'après l'enlèvement de l'os, ils se joignent par leurs faces saignantes, et ferment ainsi toute la plaie.

La méthode *ovalaire*, appelée aussi *oblique*, ne diffère de la méthode circulaire qu'en ce que l'on fait remonter l'incision des téguments plus haut d'un côté que de l'autre. Les *amputations* ovalaires sont, en quelque sorte, une transition des *amputations* circulaires aux *amputations* à lambeaux.

II. — Les *désarticulations* sont plus promptes et plus faciles que les *amputations* dans la continuité; elles offrent le triple avantage de ne point exiger la section des os, de mieux se prêter à la réunion immédiate, et de permettre de conserver plus de longueur au moignon. Leurs inconvénients sont de mettre à nu le plus souvent de larges surfaces osseuses ou cartilagineuses, d'obliger à opérer sur les points les moins abondamment pourvus de parties molles. Du reste, il n'est pas vrai, comme on l'a cru longtemps, qu'elles exposent plus que les *amputations* dans la continuité aux accidents nerveux, au tétanos, aux abcès, aux fusées purulentes, etc.

Les méthodes *à lambeaux* et *ovalaire* sont ordinairement employées dans les désarticulations; mais la méthode *circulaire* pourrait, à la rigueur, leur être également appliquée.

III. — L'*amputation* faite, le chirurgien doit se rendre maître du sang par la ligature ou la torsion des vaisseaux artériels intéressés dans la division des parties molles (V. HÉMOSTATIQUES). Vient ensuite le pansement, qui diffère selon que l'on a en vue la *réunion immédiate* ou *par première intention* ou la *réunion par seconde intention* (V. PLAIES). On ne saurait y apporter trop de soin, en raison des accidents graves qui peuvent, à la suite d'une amputation, menacer la vie de l'opéré. Ces accidents sont l'hémorragie, la pourriture d'hôpital, l'infection purulente, etc.

IV. — Les instruments nécessaires pour pratiquer les *amputations* les plus compliquées sont un tourniquet, un garrot, une pelote à manches ou autres objets propres à suspendre momentanément le cours du sang dans le membre; des couteaux de diverses longueurs; un bistouri droit, un bistouri convexe; une scie avec des lames de rechange pour la section des os; des pinces à disséquer, des ciseaux courbes ou droits, des tenailles incisives, des érignes, des aiguilles à suture, un ténaculum. Pour le pansement, on a besoin de fils cirés simples, doubles, triples, quadruples, dont on forme des ligatures de longueurs et de grosseurs différentes, des bandelettes agglutinatives, de la charpie brute, en boulettes et en plumasseaux, des compresses longuettes, carrées et d'autres formes encore, des bandes de toile. Il faut, en outre, de l'agaric, des éponges, de l'eau tiède et de l'eau froide dans des vases différents, un peu de vin, de vinaigre, d'eau de Cologne. Toutes ces pièces constituent ce que l'on appelle l'*appareil à amputation*.

V. — « Dernière ressource, moyen extrême de la chirurgie, l'*amputation*, dit M. Velpeau, ne doit être pratiquée qu'en désespoir de cause. Déjà grave par elle-même, elle a encore comme conséquence nécessaire la mutilation du sujet. En présence des cas qui semblent la réclamer, l'homme de l'art ne doit point oublier que le but de la chirurgie est de conserver, non de détruire... Les cas qui réclament l'amputation méritent une attention particulière, et ils deviendront de moins en moins nombreux, à mesure que la médecine fera des progrès. Pour justifier une amputation, il ne suffit pas que le mal qui la réclame ne puisse guérir d'une autre manière, il faut encore qu'on puisse l'enlever en totalité et qu'il y ait des chances raisonnables de sauver la vie du sujet. » M. J. Cloquet assigne à toute *amputation* l'un des trois buts suivants, dans lesquels il fait rentrer toutes les indications : 1° débarrasser le malade d'une altération qui met sa vie en danger, soit par la nature même de la maladie, soit parce qu'il y a défaut de circonstances extérieures nécessaires à la guérison, ainsi que cela se remarque souvent à la guerre; 2° substituer une plaie régulière à une plaie irrégulière; 3° enlever une portion de membre qui gêne ou rend impossibles les fonctions que le membre doit accomplir.

VI. — Selon S. Cooper, c'est la nature elle-même qui a indiqué à l'homme la pratique hardie de l'*amputation*. Il vit que, dans certains cas, la gangrène d'un membre s'arrêtait vers un point, que la suppuration s'établissait entre les parties mortes et les parties saines, que tout ce qui était frappé de mort se détachait, que les surfaces où la suppuration s'était établie guérissaient, et qu'ainsi le malade était rendu à la santé par les seules forces de la nature : il n'en fallut pas davantage pour pouver que la perte d'un membre n'était pas un obstacle à la guérison. Pendant longtemps on n'eut recours aux *amputations* que dans les cas de gangrène. Chez les anciens, elles étaient et devaient être extrêmement dangereuses, parce qu'ils ne possédaient pas de procédés efficaces pour prévenir l'hémorragie, soit pendant, soit après l'opération. La ligature des artères, indiquée par Celse, ne commença à être pratiquée d'une façon méthodique qu'au XVIe siècle, par Ambroise Paré. L'idée de l'*amputation circulaire* en plusieurs temps, pour éviter la conicité du moignon, appartient à J.-L. Petit et Cheselden, chirurgiens du XVIIIe siècle. L'*amputation à un seul lambeau* fut pratiquée pour la première fois par Lowdham, d'Oxford, en 1679; le *procédé à deux lambeaux* est dû à Ravaton et à Vermalle (1739); la *méthode ovalaire* date du commencement de ce siècle; elle fut généralisée en 1827 par Scoutteten. Ajoutons que la découverte des anesthésiques, qui suppriment la douleur, est venue apporter un secours très-puissant à la chirurgie des *amputations*. V. ANESTHÉSIQUES.

AMPUTÉ, ÉE (an-pu-té) part. pass. du v. Amputer : *Membre* AMPUTÉ. *Jambe* AMPUTÉE. *Les vibrations du cerveau reportent la douleur à la place des membres* AMPUTÉS. (Boiste.) *Je me trouvais alors près d'un ancien militaire* AMPUTÉ *de la jambe droite.* (Balz.) *Mais, enfin, on ne peut pas non plus en vouloir à ces pauvres diables de ce qu'ils sont* AMPUTÉS, *car, après tout, ils se sont fort vaillamment conduits.* (E. Sue.)

— Par ext. Retranché, mutilé : *La cathédrale est un noble édifice du* XIIIe *siècle, mais presque toutes les figures ont été soigneusement* AMPUTÉES. (V. Hugo.)

— Substantiv. Personne qui a subi une amputation : *On n'a pu sauver que la moitié des* AMPUTÉS. *J'ai vu abandonner des* AMPUTÉS, *des blessés, des pestiférés, ou soupçonnés seulement de l'être.* (Chateaub.) *Les* AMPUTÉS *éprouvent souvent des douleurs dans le membre qu'ils n'ont plus.* (Littré.) *Il en est de cet appareil comme des jambes coupées, dont l'*AMPUTÉ *souffre toujours.* (Balz.) *Diable! dit le comte en froissant la liste que le docteur lui avait remise, onze* AMPUTÉS, *c'est bien gênant.* (E. Sue.)

AMPUTER v. a. ou tr. (an-pu-té — lat. *amputare*, couper). Couper : AMPUTER *un bras, une jambe, un membre.* ‖ Se dit aussi de la personne qui subit l'opération : *On l'*AMPUTA *du bras gauche. Les chirurgiens* AMPUTENT *souvent les blessés sur le champ de bataille. De l'autre côté, quelques lits en fer, quelques cadres reçoivent les marins qu'on vient d'*AMPUTER. (E. Sue.)

— Absol. : *Il convient, avant d'*AMPUTER, *de bien déterminer la position du malade.* (J. Cloquet.)

— Fig. Diminuer, restreindre, supprimer une partie : *Je ne fais pas cause commune avec ceux qui ont scindé,* AMPUTÉ *le suffrage universel.* (Lamart.) *Au congrès de Vienne, on s'est hâté d'*AMPUTER *la France, de mutiler les nationalités rhénanes, d'en extirper l'esprit français.* (V. Hugo.)

— Hortic. Couper un jet, une branche d'arbre.

AMPYX s. m. (an-pi-kse — du gr. *ampux*, même sens). Antiq. Bandeau, filet pour retenir les cheveux. ‖ Chaîne d'or qui liait sur la tête les crins d'un cheval.

AMRETSEIR s. m. Nom que les Indous donnent au bassin de l'*Immortalité*, situé à Amretseir.

AMRETSEIR, autrefois *Tchak* et plus tard *Ramdaspour*, ville des Indes dans le Lahore; ancienne cap. des Seykhs, dont elle est la cité sainte; renferme le fameux bassin de l'Immortalité, dont les eaux effacent tous les péchés. Grand commerce de châles; entrepôt de sel gemme; 135,813 hab. en 1876.

AMRI, roi impie d'Israël (918-907 av. J.-C.). D'abord simple général, il fut proclamé roi par ses troupes à la nouvelle de la mort d'Ela, assassiné par Zambri, général de la cavalerie. Il marcha contre le meurtrier, qu'il força à se brûler avec toute sa famille. Il bâtit Samarie, et eut pour successeur son fils Achab.

AMRI, prince et poëte arabe célèbre, auteur d'une des sept *moallacah*. Il était le fils de Hadjr ben Harith, de la tribu de Kendab. Comme poëte, Amri acquit auprès de ses contemporains une renommée immense. Il se montra hostile à Mahomet, qu'il poursuivit de ses vers satiriques; aussi les musulmans le nomment-ils le porte-drapeau de la troupe des poëtes païens qui doit se rendre aux enfers au jour de la résurrection. La vie politique d'Amri fut fort éprouvée; il se vit abandonné de ses alliés, trahi par ses sujets et attaqué par le roi de Hira. Forcé de fuir, il dut mener l'existence aventureuse du proscrit, et fut surnommé *Elmelik el Delil*, le Roi errant. Enfin il se décida à aller implorer le secours de l'empereur grec, sous la suzeraineté duquel se trouvaient placées les tribus de la Syrie. Mais il mourut à Amira, après avoir revêtu un vêtement empoisonné, qui lui avait été envoyé en présent par l'empereur grec. Cette fin tragique lui valut le surnom de Zoul-Goroukh, l'*Ulcéré*.

La *moallacah* d'Amri lui a été inspirée par une jeune fille, nommée Oneisa, qu'il avait surprise au bain avec ses compagnes, et forcée de se retirer de l'eau toute nue, après lui avoir enlevé ses vêtements. La *moallacah* commence par la douloureuse réminiscence des jours passés dans la compagnie de femmes charmantes. Puis vient la description de la beauté de l'une d'entre elles. Ensuite le poëte raconte ses expéditions hardies, et énumère les qualités de son noble coursier. Le morceau se termine par la peinture d'un orage violent. Outre cette *moallacah*, on attribue encore à Amri différentes autres poésies.

AMROU-BEN-EL-ASS, capitaine arabe, un de ceux qui ont le plus contribué par leurs armes à la propagation de l'islamisme, mort vers 662. Il servit sous Omar, soumit la Syrie, conquit l'Egypte; fit réparer le canal de communication entre la mer Rouge et la mer Méditerranée, et fonda la ville de Fostat (aujourd'hui le vieux Caire). C'est lui qui brûla la fameuse bibliothèque d'Alexandrie, d'après les ordres d'Omar. V. OMAR.

AMROU, prince et poëte arabe, auteur d'une des sept *moallacah*. Amrou était de la tribu de Tagleb, et descendait par sa mère du héros célèbre Mohalhel. Proclamé à quinze ans chef de sa tribu, il acquit rapidement une grande renommée de bravoure et d'audace dans les luttes incessantes des tribus arabes entre elles. Fait prisonnier dans une de ces expéditions par Iésid ben Amrou, il fut noblement traité et mis généreusement en liberté; aussi chanta-t-il dans ses vers la magnanimité de son ancien ennemi. Une guerre acharnée ayant éclaté entre la tribu de Tagleb et celle de Bekr, on choisit pour arbitre conciliateur Amr ben Hind, et c'est à cette occasion qu'Amrou composa sa *moallacah*, pour soutenir les droits des Taglébites. La décision d'Amr ben Hind fut favorable aux Bekrites, dont Hareth ben Hellisa était chargé de défendre la cause. Plus tard, cet Amr ben Hind tomba sous l'épée d'Amrou. Les Taglébites admiraient extrêmement la *moallacah* d'Amrou, et cet enthousiasme leur attira les railleries des autres tribus. Amrou mourut à un âge fort avancé. On ne sait pas positivement s'il avait embrassé l'islamisme.

Sa *moallacah*, qui est pleine d'un souffle d'orgueil sauvage, commence par l'éloge du vin, puis célèbre les joies de l'amour, les fiertés du triomphe, le courage, la richesse, la puissance de la tribu de Tagleb. Elle a été commentée par les scoliastes ordinaires des *moallacah*, Tebrisi, Ibn Tnnakhas et Souseni.

AMSBERG (Auguste-Philippe-Christian-Théodore D'), administrateur allemand, né en 1789, à Rostock, reçut après ses études un emploi dans la perception des impôts en Westphalie, servit quelque temps sous la fin de l'Empire; puis recommença sa carrière administrative, et devint successivement secrétaire de la chambre du grand-duc de Brunswick, conseiller d'ambassade, en 1832; directeur du collége des finances, en 1833; conservateur des monuments de Brunswick; et, en 1850, directeur de la Société des chemins de fer et des postes du même duché. Les principaux actes de cette carrière sont : un traité de douanes et des traités de commerce conclus avec le Hanovre et différents Etats de l'Allemagne intérieure (1828); l'appui donné à la création des chemins de fer allemands, dès 1826, et surtout l'essor imprimé aux lignes ferrées de Brunswick; enfin, l'exécution des plans et projets des lignes de Nuremberg et autres branches secondaires.

AMSCHASPAND ou **AMSCHAPAND** s. m. (amm-cha-spandd). Myth. parse. Génie du bien et de la lumière, serviteur d'Ormuzd, dans la religion de Zoroastre. Les *Amschaspands* sont au nombre de sept; ils sont opposés aux Darvands, serviteurs d'Ahriman; ils ont pour ministres les Izeds : *Les sept* AMSCHASPANDS *qui accompagnent le dieu parse semblent n'être que la personnification des sept rayons ou sept louanges d'Agni.* (A. Maury.)

Amschaspands et Darvands, par Lamennais. Cet ouvrage, qui parut en 1843, contient, sous le voile transparent d'une lutte entre les bons et les mauvais génies, empruntée à la mythologie des Perses, une critique pleine d'exagération du régime constitutionnel, une satire amère des hommes et des choses sous le règne de Louis-Philippe. Dans la correspondance que l'auteur prête aux *Amschaspands* (bons génies), brille, à travers la tristesse qu'inspire le présent, la foi dans l'avenir de l'humanité. La marche de la société est comparée au vol du passereau qui s'abaisse et se relève alternativement. L'homme ne voyage pas dans la plaine; devant lui est un mont qu'il lui est commandé de gravir, et après celui-ci un autre plus élevé, et ainsi toujours; parvenu au sommet, il faut qu'il descende pour remonter ensuite. La religion ne meurt qu'en apparence, elle renaît toujours, se transformant chaque fois selon les besoins de la société dont elle suit le progrès et dont elle caractérise l'état. Le système social actuel est vieilli, usé, il ne satisfait plus aux conditions de la vie des peuples; mais au fond de ce mal est un germe de bien; quelque chose naît sous ces images de mort; sur ces ruines auxquelles tous les peuples auront mis la main, s'élèvera une demeure plus vaste, plus magnifique, à laquelle chacun d'eux apportera sa pierre, et que tous, unis par une même foi, habiteront un jour en commun. La correspondance des *Darvands* exprime la joie qu'ils éprouvent au spectacle de la corruption et de la misère de l'espèce humaine. Le gouvernement constitutionnel, qu'ils traitent de sot mensonge, de dure tyrannie voilée par des mots, d'expédient fiscal, de machine à pressurer le peuple, leur fournit d'inépuisables gaietés. Les *Darvands*, en mauvais génies qu'ils sont, n'ont aucun scrupule; ils n'hésitent pas à donner aux choses qu'ils voient des noms outrageants : nos Chambres leur offrent tous les genres de décrépitudes physiques, intellectuelles, morales; ils font de nos hommes d'Etat des portraits peu flattés; dans le cens, ils se plaisent à voir la puissance de l'or pour ainsi dire organisée; ils ont aussi, en passant, quelques traits pour les chefs d'école et leurs révélations grotesques.

Le livre des *Amschaspands et Darvands* ne formule point un système; c'est plutôt un ouvrage de polémique contemporaine que de philosophie sociale; le style en est coloré, poétique, mais souvent délayé et monotone, malgré le contraste des sentiments exprimés.

AMSDORF (Nicolas D'), théologien allemand, né d'une famille noble en 1483, mort en 1565. Il étudia à l'université de Wittemberg et devint professeur de théologie et chanoine de la cathédrale de cette ville. Il prit une part active à la ligue de Smalkalde, concourut à la fondation de l'université d'Iéna, et soutint à différentes reprises de vives disputes théologiques sur le libre arbitre et le péché originel. Ses ouvrages de controverse sont nombreux, mais peu estimés, et il n'est plus guère connu aujourd'hui que parce qu'il devint un des plus ardents collaborateurs de Luther, dont il défendit chaudement la doctrine.

AMSDORFIEN s. m. (amm-sdor-fi-ain — de *Amsdorf*, n. pr.). Hist. ecclés. Membre d'une secte de luthériens dissidents qui soutenaient que les bonnes œuvres sont pernicieuses au salut.

AMSTEL, petite rivière de Hollande, traverse la ville d'Amsterdam, qui lui doit son nom.

AMSTELLODAMOIS, OISE s. et adj. (amm-stèl-lo-da-moi, oi-ze — de *Amstellodamum*, nom lat. d'Amsterdam). Géogr. Qui est d'Amsterdam, qui concerne cette ville ou ses habitants : *Un* AMSTELLODAMOIS. *Une* AMSTELLODAMOISE. *Commerce* AMSTELLODAMOIS. *Industrie* AMSTELLODAMOISE.

AMSTERDAM, principale ville du royaume de Hollande, port de mer sur le golfe de l'Y et à l'embouchure de l'Amstel, qui lui a donné son nom (*Amstel-dam*, digue de l'Amstel). 260,000 hab. Cette ville, en partie bâtie sur pilotis, est traversée par un grand nombre de canaux qui la divisent en 90 îles réunies par environ 300 ponts. C'est une des villes les plus commerçantes du monde, et le port principal de la Hollande. Elle peut inonder tout le pays au moyen de ses écluses, et n'a pas besoin d'autre défense; c'est ce qui la sauva des armées de Louis XIV; cependant les Français, commandés par Pichegru, y entrèrent en vainqueurs le 19 janvier 1795, la gelée ayant transformé les eaux en une route solide.

Au XIIe siècle, Amsterdam n'était qu'un village de pêcheurs; mais sa population s'accrut rapidement au commencement du XVIIe siècle, quand elle eut secoué le joug des Espagnols; dès lors elle devint, et elle resta jusque vers le milieu du XVIIIe siècle, l'une des premières villes du monde sous le rapport commercial. En fermant l'Escaut et en anéantissant le commerce d'Anvers, la paix de Westphalie porta la splendeur d'Amsterdam à son comble. Napoléon Ier en fit la capitale du royaume qu'il créa en faveur de son frère Louis. Réunie en 1810 à l'Empire français, elle fut jusqu'en 1814 le ch.-lieu du dép. du Zuyderzée. Son commerce, très-déchu et presque anéanti pendant quelques années, a repris depuis la paix son antique activité.

Les nombreux et vastes quais de cette ville, en grande partie plantés d'arbres, offrent un coup d'œil des plus animés et des plus agréables. Outre le pont de l'Amstel, sous lequel passent les plus gros navires, elle possède plusieurs édifices remarquables :

La VIEILLE EGLISE (*Oudekerke*), construite au XIIe siècle, est un beau monument du style ogival. Malheureusement elle menace ruine, et on a dû la consolider au moyen de poutres énormes qui traversent la nef. On y voit les tombeaux de plusieurs personnages célèbres dans les fastes maritimes de la Hollande.

La NOUVELLE EGLISE (*Nieuwekerke*), dont la disposition présente un chœur, un transept et deux bas-côtés, possède aussi de belles tombes monumentales, notamment celle de l'amiral Ruyter.

L'ANCIEN HÔTEL DE VILLE (*Stadhuis*), aujourd'hui le palais royal, l'un des plus beaux et des plus vastes monuments des Pays-Bas, fut construit au milieu du XVIe siècle, sur les plans de l'architecte Jacob van Campen. Il n'a pas fallu moins de treize à quatorze mille pilotis pour en soutenir la masse énorme. La façade, ornée de pilastres corinthiens, a 38 mètres de haut sur 94 de long; la coupole s'élève à 78 mètres au-dessus du faîte; elle repose sur des arcades à plein cintre appuyées sur des colonnes. Avant que cet édifice eût été transformé en résidence royale (1808), on y admirait une foule de tableaux exécutés par les meilleurs artistes de la Hollande, à l'époque où les bourgmestres d'Amsterdam traitaient de puissance à puissance avec les princes et les rois. La plupart de ces ouvrages se trouvent aujourd'hui au nouvel hôtel de ville et au Musée; le *Stadhuis* conserve toutefois quelques peintures importantes de Ferdinand Bol (*Fabricius dans le camp de Pyrrhus*, l'*Election des Soixante-dix dans le camp d'Israël et Moïse*), de Govert Flinck (*Dentatus refusant*

les présents des Samnites), de Held Stockade, de Jacques de Witt, d'Adrien Backer, etc.

Le NOUVEL HÔTEL DE VILLE n'a rien de remarquable comme monument; mais il doit être cité pour les trésors d'art qu'il renferme et qui y sont malheureusement entassés dans le plus grand désordre : les *Régents*, qu'on regarde comme le chef-d'œuvre de Flinck; les *Archers* de Frans Hals, et plusieurs autres tableaux du même genre (réunions de portraits), commandés par des corporations et exécutés par Van der Helst, Ravenstein, Th. de Keyser, Spilberg, Sandrart, etc.; le portrait de Marie de Médicis par Honthorst; un très-beau paysage de Van der Hagen; deux vues de l'*ancien hôtel de ville*, l'une de Saenredam, l'autre de Lingelbach; et divers ouvrages de Van der Ulft, d'Ovens, etc.

Le MUSÉE (*Trippenhuisen*), qui ne date que du commencement de ce siècle, n'est point un édifice digne de sa destination. Une précieuse collection d'estampes est enfouie dans les salles obscures du rez-de-chaussée. Les tableaux, éparpillés dans les deux étages supérieurs, ne sont ni mieux disposés, ni mieux éclairés; on compte pourtant dans le nombre quelques-uns des principaux chefs-d'œuvre de l'école hollandaise : la célèbre *Ronde de nuit* et les *Syndics de la corporation des marchands de drap*, de Rembrandt; le *Banquet des arquebusiers* et les *Arbitres de la confrérie des arbalétriers*, de Van der Helst; une *Assemblée de gardes civiques* et *Isâac bénissant Jacob*, de Govert Flinck; les *Régents de la maison de correction d'Amsterdam*, tableau de 12 pieds de large sur 7 et demi de haut, de Karel du Jardin; l'*Ecole du soir*, composition très-vantée de Gérard Dow; la *Robe de satin*, de Terburg; un *Homme et une Femme à table* et un *Vieux Buveur*, de Metzu; un *Vestibule*, de Pieter de Hooch; la *Fête de saint Nicolas*, un *Charlatan* et plusieurs autres compositions humoristiques, de Jan Steen; une *Réunion villageoise*, d'Adrien van Ostade, et une autre toile très-intéressante du même artiste, représentant l'*Intérieur de son atelier; Orphée domptant les animaux par les accords de sa lyre*, et un *Paysage montueux avec bétail*, de Paul Potter, deux petites peintures infiniment préférables à une gigantesque *Chasse aux ours*, du même artiste; le *Pillage d'une ville*, une *Chasse aux hérons*, un *Manége*, et un *Cheval blanc*, de Wouwerman; le *Bac* et une *Halte de voyageurs*, de Both; deux *Batailles navales* et la *Vue d'Amsterdam*, le plus grand tableau que l'on connaisse, de Willem van de Velde; de vigoureuses peintures d'oiseaux vivants, d'Hondekoeter; du *Gibier*, de Jan Weenix; des *Fleurs* et des *Fruits*, de David de Heem, de van Huysum et d'Abraham Mignon; une admirable *Cascade*, de Ruysdael; d'autres paysages, de Wynants, de Jan Hackaert, d'Albert Cuyp; des marines, de Backhuizen, de Zeeman; des vues de villes, de Van der Heylen; de très-intéressants portraits de Miereveld, de Moreelse, de Ravenstein, de F. Bol, de Bramer, de Jan Lievens, de Franz Hals, de Van der Venne, d'Honthorst, et enfin divers ouvrages de Nic. Maes, de Miéris, de Schalcken, de Dusart, de Netscher, de Poelenburg, de Van der Werff, de Gérard de Lairesse, etc. Les autres écoles ne sont représentées que par un très-petit nombre d'ouvrages, pour la plupart de médiocre valeur.

Dans les bâtiments de l'Académie des beaux-arts a été installée, depuis peu, la belle galerie qu'un riche amateur, M. Van der Hoop, a léguée à la ville d'Amsterdam, en 1854. Ce second musée, qui ne compte pas moins de 198 tableaux, la plupart hollandais, est ouvert au public moyennant une taxe d'entrée d'à peu près 50 centimes, prélevée au profit des pauvres, conformément aux intentions du donateur. Entre autres toiles capitales, on y remarque : la *Fiancée juive*, de Rembrandt; une *Femme tenant un dévidoir*, de G. Dow; une *Fileuse*, de Nic. Maes; une *Consultation médicale*, de Samuel van Hoogstraten; trois *Intérieurs*, de Pieter de Hooch; une *Liseuse*, de Van der Meer de Delft; un *Rendez-vous de chasse*, d'Adrien van der Welde, et un autre paysage non moins précieux, où le même artiste a placé son portrait et celui de sa femme; l'*Abreuvoir*, de Wouwerman, tableau célèbre provenant de la collection de la comtesse de Verrue; un *Intérieur*, de Van Ostade, qui a appartenu au duc de Choiseul; le *Retour de la chasse*, de Metzu; plusieurs chefs-d'œuvre de Jan Steen, notamment une *Scène de médecin* et une *Scène d'orgie;* un *Moulin à eau* et un autre petit paysage, tous deux d'une grande beauté, d'Hobbema; une *Marine*, de Ruysdael, qui vaut presque celle du Louvre; des *Animaux*, d'Albert Cuyp, de Paul Potter; une *Kermesse*, de Téniers; de beaux portraits, de Van Dyck et de Rubens; et diverses compositions de Terburg, de Mieris, de Frans Hals, de Miereveld, de Both, d'Everdingen, de Berghem, d'Asselyn, etc. Une quarantaine de tableaux de l'école néerlandaise contemporaine figurent dans la même galerie.

On trouve encore de très-intéressantes peintures dans l'ancien hôpital des Lépreux (*Leprozenhuys*), notamment une *Assemblée des régents de la léproserie*, qui passe pour être le chef-d'œuvre de F. Bol. De simples particuliers, parmi lesquels il nous suffit de citer MM. Van Loon, Six van Hillegom, possèdent également des collections fort riches en tableaux de l'ancienne école hollandaise.

Amsterdam est en outre une ville savante, dont les instituts et les écoles sont depuis longtemps célèbres. Patrie du philosophe Spinosa, du naturaliste Swammerdam, du voyageur Titsengh et d'un grand nombre de peintres célèbres : Van Huysum, Van der Welde, Backhuizen, Van der Neer, Philip et Salomon Koninck, Karel du Jardin, Van den Eeckhout, Steenwyck, etc.

AMSTERDAM (ÎLE D'), dans l'océan glacial Arctique, sur la côte nord du Spitzberg; c'est là qu'au XVII^e siècle, les baleiniers et les pêcheurs hollandais avaient le fameux établissement de Smeerenberg.

AMSTERDAM (NOUVELLE-), île et fort de la Guyane anglaise, à l'embouchure de la Berbice; 1,600 hab.

AMULETTE s. f. (a-mu-lè-te — du lat. *amuletum;* de *amoliri*, écarter). Petit objet, tel que figure, médaille, etc., que l'on porte sur soi par superstition, et auquel on attribue la vertu d'écarter les maléfices, les maladies, les accidents, etc. : *La plupart des Vendéens portaient des* AMULETTES *pour aller au feu. On trouva des* AMULETTES *sur les cadavres de presque tous les Russes tués à la bataille de l'Alma. Il n'y a pas de peuple au monde plus superstitieux, ni qui le soit plus sottement que les Persans... Comme ils ont de ces* AMULETTES *en papier, ils en ont aussi gravées sur des pierres.* (Chardin.) *Mon hôte avait des* AMULETTES *suspendues au cou.* (Chateaub.) *En continuant de parcourir la série des Abraxas, on apercevra le nom de Jésus répété sur plusieurs de ces* AMULETTES *si singulièrement bigarrées de christianisme et d'antiques superstitions orientales.* (Val. Parisot.) *On sait que Pascal lui-même portait une* AMULETTE. (Bouillet.) *Cependant le geste du capitaine avait mis à découvert l'*AMULETTE *mystérieuse qu'elle portait au cou.* (V. Hugo.) *Elle tira d'entre les nattes tordues autour de sa tête une de ces* AMULETTES *que portent toutes les femmes des pays orientaux.* (Gér. de Nerv.) *La muse ne se réveille plus qu'un moment, animée d'une vie d'emprunt, se jouant avec des* AMULETTES *enchantées.* (Ch. Nod.) *Qu'importe à celui qui dort du doux sommeil de la tombe, que les générations qui lui succèdent adorent en rougissant le rosaire imposteur de Louis XI, ou les hideuses* AMULETTES *de Marat?* (Ch. Nod.) *Sous cette corde brillait une petite* AMULETTE *ornée de verroteries vertes.* (V. Hugo.)

— Sachet rempli d'une matière odorante et volatile, que l'on applique sur la peau d'un malade : *Il faut distinguer les* AMULETTES *médicamenteuses et magnétiques, des simulacres superstitieux ou des substances inertes.*

— L'Académie fait ce mot masculin, malgré sa terminaison, et, nous ajouterons, contre l'usage général. On voit, en effet, par les exemples ci-dessus, que les écrivains préfèrent le féminin, qui avait déjà été adopté par d'Aubigné.

— **Encycl**. La croyance aux *amulettes* existe de temps immémorial. Dans l'antiquité, ce furent les Orientaux, particulièrement les Persans et les Chaldéens, qui l'adoptèrent avec le plus d'ardeur et la communiquèrent aux autres peuples. Les Juifs eux-mêmes portaient des *amulettes*, et ce fut en vain que Moïse essaya de les leur faire abandonner. Les Grecs et les Romains durent la connaissance des *amulettes* à leurs relations avec les Asiatiques. Néanmoins, les Romains n'y ajoutèrent foi véritablement qu'à l'époque de l'empire. Pendant le moyen âge, toutes les nations chrétiennes portèrent des *amulettes*, malgré les défenses des conciles, qui ne cessèrent de les anathématiser. Aujourd'hui, l'usage des *amulettes* est encore général chez tous les peuples musulmans, ainsi que chez les sauvages de l'Amérique, de l'Afrique et de l'Océanie. Il n'a pas même entièrement disparu dans certaines parties de l'Europe. Il ne faut pas confondre entièrement avec les *amulettes* les *agnus*, les images et autres objets de piété bénits par l'Eglise. En effet, ces objets sont considérés comme de simples témoignages de la foi chrétienne, auxquels certaines grâces surnaturelles sont attachées, mais non comme des préservatifs, dans le sens propre du mot.

— **Syn. Amulette, talisman.** Le *talisman* ne se porte pas nécessairement attaché sur la personne comme l'*amulette*, et il a une vertu plus étendue. Si l'*amulette* peut, au dire des Orientaux, éloigner les dangers, les maladies et même la mort de ses heureux possesseurs, le *talisman* permet non-seulement de se défendre, mais encore d'attaquer les autres au besoin.

AMULIUS, roi d'Albe et fils de Procas, descendant d'Ascagne. Il détrôna son frère Numitor et força Rhéa Sylvia, sa nièce, à se consacrer au culte de Vesta. Mais elle eut de Mars deux enfants, Romulus et Rémus, qui tuèrent Amulius, et rétablirent Numitor sur le trône, vers l'an 754 av. J.-C.

AMUNITION, première forme du mot, mais aujourd'hui barbarisme populaire, fréquemment commis dans cette phrase : *Pain d'amunition* pour *Pain de munition*.

AMUNITIONNÉ, ÉE (a-mu-ni-si-o-né) part. pass. du v. Amunitionner : *Place bien* AMUNITIONNÉE. *Fort* AMUNITIONNÉ *pour deux ans.*

AMUNITIONNEMENT s. m. (a-mu-ni-sio-ne-man). Action d'amunitionner.

AMUNITIONNER v. a. ou tr. (a-mu-ni-si-o-né — rad. *munition*). Pourvoir des munitions nécessaires : AMUNITIONNER *une place, une citadelle, un fort.*

AMURAT I^er **ou MOURAD**, sultan des Turcs, né en 1319, succéda a son père Orkhan en 1360. Jusqu'à lui, les Ottomans, maîtres de l'Asie Mineure, n'avaient encore fait que des incursions en Europe. Amurat enleva aux Grecs la Thrace, Gallipoli et Andrinople, dont il fit le siége de son empire, et soumit la Macédoine et l'Albanie. Les princes bulgares, hongrois et valaques se liguèrent contre lui, mais il les écrasa dans les plaines de Cassovie, en 1389. Comme il visitait le champ de bataille, un soldat servien près d'expirer ranima ses forces et lui porta un coup mortel. Ce sultan avait remporté trente-sept victoires.

AMURAT II, sultan des Turcs, fils et successeur de Mahomet I^er (1421), se vit disputer l'empire par l'imposteur Moustapha, qui se prétendait frère de Bajazet, et qu'il fit mettre à mort après l'avoir vaincu. Il chercha vainement à s'emparer de Constantinople, mais Thessalonique tomba en son pouvoir. Il dépouilla les Grecs et les Vénitiens d'un grand nombre de places en Asie et en Europe et emporta Belgrade. Ladislas, roi de Hongrie, et le célèbre Jean Huniade tentèrent inutilement d'arrêter ses conquêtes : le premier fut tué à la bataille de Varna, en 1444, par Amurat lui-même. Toutefois Scander-Beg, prince d'Epire et d'Albanie, réussit à mettre un terme aux succès du sultan, qui mourut à Andrinople en 1451, laissant la couronne au fameux Mahomet II, son fils. Amurat était un prince philosophe, qui fut surnommé *le Juste* par ses sujets.

AMURAT III, sultan des Turcs, fils aîné de Sélim II, inaugura son avénement, en 1574, par le massacre de ses cinq frères. Il enleva trois provinces à la Perse, et son vizir conquit l'importante place de Raab, en Hongrie. Ce prince mourut en 1595.

AMURAT IV, sultan des Turcs, monta sur le trône en 1623, et porta au plus haut point la puissance ottomane. Il fit la guerre aux Polonais et aux Persans, et enleva Bagdad à ces derniers, en 1638. Ses excès et ses débauches le conduisirent à une fin prématurée; il mourut à 31 ans (1640).

AMURCA. V. AMURGUE.

AMURE s. f. (a-mu-re — du lat. *ad murum*, au mur, par allusion au trou pratiqué au bordage du bâtiment et par lequel passe la manœuvre). Mar. Cordage servant à fixer le coin d'une basse voile opposé à celui qui est attaché à la vergue, du côté du vent : AMURES *de misaine. Les* AMURES *de bonnettes. L'*AMURE *prend le nom de la voile où elle est attachée.* (A. Jal.)

— *Avoir les amures à tribord, à bâbord.* Se dit quand la voilure est disposée pour recevoir le vent par la droite ou par la gauche. On dit de même : *Prendre les amures à tribord, à bâbord.* ‖ *Changer d'amures*, Virer de bord.

AMURÉ, ÉE (a-mu-ré) part. pass. du v. Amurer : *Navire* AMURÉ. *Frégate* AMURÉE. *Un navire est* AMURÉ *tribord ou bâbord, selon qu'il est orienté pour recevoir le vent à droite ou à gauche.* (A. Jal.)

AMURÉE s. f. (a-mu-ré). Hist. ecclés. Religieuse d'une communauté de Rouen, qui appartenait à l'ordre de Saint-Dominique.

AMURER v. a. ou tr. (a-mu-ré — rad. *amure*). Mar. Tendre, roidir plus ou moins l'amure d'une voile, afin de présenter celle-ci selon l'angle qu'elle doit former avec le vent : AMURER *une voile.*

— *Amure misaine! Amure grand' voile!* Commandement pour faire amener, à l'aide de l'amure, le point de la voile sur le bord du bâtiment.

AMURGUE s. f. (a-mur-gue). Comm. Résidu de la fabrication de l'huile d'olive, qui entre dans la composition des savons communs. Il se nomme aussi AMURCA.

AMUSABLE adj. (a-mu-za-ble — rad. *amuser*). Qui peut être amusé : *Quel supplice d'amuser un homme* (Louis XIV) *qui n'est plus* AMUSABLE! (M^me de Maintenon.) *C'est un caractère triste et peu* AMUSABLE. (Volt.) *Savez-vous ce que c'est que d'amuser un esprit qui n'est plus* AMUSABLE? (Volt.) *Envoyez-en copie pour amuser votre petite-fille, supposé qu'elle soit* AMUSABLE. (M^me du Deffand.) *Il faut tout cela pour être homme* AMUSABLE *et lecteur indulgent.* (Beaumarch.)

AMUSANT (a-mu-zan) part. prés. du v. Amuser : *Point d'importuns laquais épiant nos discours, critiquant tout bas nos maintiens, comptant nos morceaux d'un œil avide, s'*AMUSANT *à nous faire attendre à boire, et murmurant d'un trop long dîner.* (J.-J. Rouss.)

La comédie enfin instruit en *amusant*.
POISSON.

D'une crédule sœur *amusant* la douleur,
Longtemps d'un faux espoir il entretint son cœur.
DELILLE.

AMUSANT, ANTE adj. (a-mu-zan, an-te — rad. *amuser*). Qui est propre à amuser, à divertir, à distraire : *Homme* AMUSANT, *d'un esprit* AMUSANT. *Conversation* AMUSANTE. *La société, pour peu qu'elle soit douce et* AMUSANTE, *dédommage bien des incommodités du climat.* (Parny.) *Nous cherchions dans les papiers publics des nouvelles étrangères et* AMUSANTES *pour nous dissiper.* (B. de St-P.) *Les Anglais de Poona ne sont pas* AMUSANTS. (V. Jacquem.) *La lecture de ce livre est intéressante,* AMUSANTE, *instructive.* (Villem.)

— Substantiv., Ce qu'il y a d'amusant : *Ce dîner fut d'une gaieté, d'un spirituel, d'un* AMUSANT *égal au prix du souper qu'elle lui avait donné.* (Balz.)

— **Antonymes**. Assommant, ennuyant, ennuyeux, fastidieux, fatigant, insoutenable, insupportable, intolérable, somnifère, soporatif.

AMUSÉ, ÉE (a-mu-zé) part. pass. du v. Amuser : *La foule ne demande qu'à être* AMUSÉE. (Viennet.) *C'est à tort qu'on croit, dans le monde, que les femmes ont besoin d'être* AMUSÉES. (Michelet.) *La société ne perd jamais ses droits, elle veut toujours être* AMUSÉE. (Balz.) *Comme trois enfants* AMUSÉS *à des riens, nous regardions les herbes des bords, les demoiselles bleues et vertes.* (Balz.) *C'est l'homme de société, le vieillard oisif et* AMUSÉ, *qui vide pêle-mêle ses portefeuilles.* (Ste-Beuve.)

AMUSEMENT s. m. (a-mu-ze-man — rad. *amuser*). Action d'amuser : *On a élevé des théâtres forains sur l'esplanade des Invalides, pour l'*AMUSEMENT *des enfants et des badauds.* ‖ Tout ce qui amuse, récrée, divertit : AMUSEMENT *honnête, innocent.* AMUSEMENT *frivole.* AMUSEMENT *dangereux. C'est son* AMUSEMENT. *La musique est pour lui un* AMUSEMENT, *et non une occupation.* (Acad.) *Les plaisirs sont des* AMUSEMENTS *qui ne laissent qu'un long et funeste repentir.* (Fléch.) *Il se fit d'abord de l'art militaire une étude, et non pas un* AMUSEMENT. (Mass.) *Les* AMUSEMENTS *puérils rapetissent l'esprit, affaiblissent le cœur, avilissent l'homme.* (Fén.) *L'harmonie qui ne va qu'à flatter l'oreille n'est qu'un* AMUSEMENT *de gens faibles et oisifs.* (Fén.) *Il se fit un* AMUSEMENT *de travailler aux préparatifs du triomphe qu'il étala dans cette capitale.* (Volt.) *On commence à jouer par* AMUSEMENT, *on continue par avarice, et l'on finit par passion.* (Brueys.) *La promenade, la chasse, la pêche, le jeu, la lecture, sont nos occupations et nos* AMUSEMENTS. (Le Sage.) *Partout la lutte, le pugilat, les courses, font partie des* AMUSEMENTS *du peuple.* (Malte-Brun.) *Il y a des* AMUSEMENTS *pour l'âge mûr comme il y en a pour l'enfance.* (A. Karr.) *L'inconstante activité des enfants épuise vite les* AMUSEMENTS *permis.* (M^me Guizot.) *Anacréon chercha dans l'amour un* AMUSEMENT *pour les sens et pour l'esprit.* (H. Beyie.) *Les personnes avides d'*AMUSEMENTS *sont précisément celles qui ont le plus de peine à s'en procurer.* (Dubay.)

— Perte de temps, retard : *Pas tant d'*AMUSEMENT; *allez vite où je vous ai dit.* (Acad). *Oh! que d'*AMUSEMENTS! *Veux-tu parler?* (Mol.)

Le moindre *amusement* peut vous être fatal.
MOLIÈRE.

‖ Chose facile à faire pour quelqu'un : *Les problèmes les plus difficiles ne sont qu'un* AMUSEMENT *pour lui.* ‖ Prétexte, leurre, tromperie : *Je suis las de tant d'*AMUSEMENTS. (Acad.)

Henriette, entre nous, est un *amusement*,
Un voile ingénieux, un prétexte, mon frère,
A couvrir d'autres feux dont je sais le mystère.
MOLIÈRE.

‖ Ces deux derniers sens ont vieilli.

— *Etre l'amusement d'une société*, Etre l'objet de ses railleries.

— **Syn. Amusement, divertissement, récréation, réjouissance.** La *récréation* est un délassement de peu de durée, qui a pour but de distraire l'esprit de ses fatigues : *Offrir une honnête* RÉCRÉATION *à des gens continuellement occupés.* (J.-J. Rouss.) L'*amusement* est une occupation facile et agréable que l'on se crée pour échapper à l'ennui : *On n'écoute plus sérieusement la parole sainte; c'est une sorte d'*AMUSEMENT *et de jeu.* (La Bruy.) *Divertissement* est le terme générique qui renferme les amusements, les récréations et les réjouissances publiques : *Il faudrait trouver des* DIVERTISSEMENTS *moins emportés que le spectacle.* (Boss.) La *réjouissance* se fait remarquer par des actions extérieures, des danses, des cris de joie, des acclamations de plusieurs personnes : *L'Eglise interdit toutes les* RÉJOUISSANCES *pendant le carême.* (Boss.)

— **Antonymes**. Ennui, fatigue, peine, tourment, travail.

Amusements champêtres (LES), tableau de Watteau. La composition offre une de ces scènes plus mondaines que rustiques, qu'affectionnait le *peintre des fêtes galantes :* des femmes coquettement attifées et d'aimables chevaliers prenant leurs ébats au milieu d'un frais paysage. La manière piquante dont le sujet est traité fait oublier ce qu'il a de faux et de conventionnel. M. Bürger loue le coloris harmonieux du paysage, le ciel qui perce à gauche, entre de grands arbres, le ton délicieux de la chair des femmes, assises sur la verdure, et leurs robes aux couleurs chatoyantes. Ce chef-d'œuvre, qui n'a pas moins de sept pieds de large sur plus de quatre de haut, a fait partie des célèbres collections de Vaudreuil, de Montalot, du cardinal Fesch. A la vente de ce dernier, il a été acheté par M. Horsin-Déon, au prix de 30,000 fr., avec son pendant, le *Rendez-vous de chasse*. Peu de temps après, M. de Morny a payé ces deux ouvrages 45 à 50,000 fr., et il a revendu, au même prix, les *Amusements champêtres* à un Anglais, M. Hertfort, qui les a exposés à Manchester, en 1853. Ces chiffres peuvent donner une idée de la valeur considérable que les

œuvres de Watteau ont acquise depuis quelques années. B. Audran a gravé un tableau de cet artiste portant le même titre que le précédent, mais ayant des dimensions plus restreintes.

AMUSER v. a. ou tr. (a-mu-zé — rad. *muser*). Distraire, récréer, divertir : AMUSER *des enfants.* AMUSER *une société par son esprit, par ses saillies. Les nymphes se mirent à cueillir des fleurs en chantant pour* AMUSER *Télémaque.* (Fén.) *Tous ces gens ennuyés qu'on* AMUSE *avec tant de peine doivent leur dégoût à leurs vices.* (J.-J. Rouss.) *Ceux qui font métier d'*AMUSER *les autres sont eux-mêmes presque toujours d'un naturel triste et mélancolique.* (Grimm.) *Les livres remplis de plaisanteries immorales et de principes égoïstes* AMUSENT *le vulgaire.* (Mme de Staël.) *Rien de plus facile que de captiver l'attention et d'*AMUSER *par un conte.* (Chateaub.) *Le monde aime mieux un vice qui l'*AMUSE *qu'une vertu qui l'ennuie.* (Laténa.) *Les curiosités philologiques ne sont pas les seules qui* AMUSENT *l'esprit.* (L. Gozlan.) *On ne s'ennuie jamais davantage qu'avec ceux qu'on ne peut* AMUSER. (Beauchêne.)

Le monde est vieux, dit-on ; je le crois, cependant
Il le faut *amuser* encor comme un enfant.
LA FONTAINE.

‖ Flatter, caresser, plaire à : *On ne voit dans Isocrate que des discours fleuris, que des périodes faites avec un travail infini pour* AMUSER *l'oreille.* (Fén.) *Tout ce qui plaît ici-bas peut* AMUSER *le cœur, mais jamais le satisfaire.* (Mass.)

Amusez les rois par des songes,
Flattez-les, payez-les d'agréables mensonges ;
Quelque indignation dont leur cœur soit rempli,
Ils goberont l'appât ; vous serez leur ami.
LA FONTAINE.

‖ Faire oublier, adoucir : AMUSER *ses peines, ses souffrances. On doit, dans l'état où il est, faire ce qu'on peut pour* AMUSER *sa douleur.* (Trév.) *Jusques à quand* AMUSERAI-*je les inquiétudes secrètes de mon âme par de vains projets de pénitence ?* (Mass.)

. Par ses discours trompeurs,
Il tâchait vainement d'*amuser* mes douleurs.
DELILLE.

— Leurrer, abuser : *Ils prétendaient nous* AMUSER *par des contes en l'air.* (Mol.) *Le czar les* AMUSAIT *tous par des espérances.* (Volt.) *Tandis que le ministre l'*AMUSAIT *par des remises continuelles, son concurrent obtenait l'empire.* (Volt.) *Vous* AMUSEZ *vos créanciers par de belles paroles.* (Campistron.) ‖ Faire perdre le temps : *N'*AMUSEZ *pas ce laquais.* (Trév.) *Il ne faut qu'une mouche pour l'*AMUSER. (Acad.) *Il laissa tomber quelques pièces d'argent pour* AMUSER *les gardes.* (Volt.) ‖ Tromper en préoccupant : AMUSER *l'ennemi.*

Amuse le vieillard le mieux qu'il se pourra.
REGNARD.

— Se dit, par antiphrase, de quelqu'un dont les discours et les actions ennuient : *Tais-toi donc, va ; tu m'*AMUSES. *Oh ! le plaisant corps ! comme je vous en* AMUSERAIS, *si j'en avais le temps !* (Dider.)

— Absol. : *Il a bien de l'esprit, de celui surtout qui plaît et qui* AMUSE. (La Bruy.) *Mille espérances* AMUSENT. (Mass.) *Tout ce qui* AMUSE *et fait rire est bon.* (Dider.) *On ne peut pas dire d'une tragédie qu'elle* AMUSE, *parce que le genre de plaisir qu'elle fait est sérieux et pénétrant.* (D'Alemb.) *On dirait que l'art de parler et d'*AMUSER *est tout en France, et que la recherche de la vérité ne compte pour rien.* (Phil. Chasles.)

— *Amuser le tapis*, Parler de choses insignifiantes, soit pour faire passer le temps, soit pour ne pas en venir au fait : *Il sait* AMUSER LE TAPIS. *C'est assez* AMUSER LE TAPIS. *Pendant une heure, il n'a fait qu'*AMUSER LE TAPIS. (Acad.) *Il écoutait les propositions de mariage qu'on lui faisait, pour* AMUSER LE TAPIS *et pour gagner du temps.* (Mme de Coulanges.) ‖ En termes de jeu, Jouer avec une grande lenteur.

— Hortic. *Amuser la sève*, Laisser à l'arbre plus de bois et de bourgeons que de coutume.

— T. de théâtre, *Amuser l'entr'acte*, Distraire le spectateur quand le rideau a été baissé, attirer son attention sur un objet quelconque qui l'occupe dans l'intervalle qui sépare un acte de l'acte suivant. On *amuse l'entr'acte* d'une foule de manières : tantôt un compère placé au paradis excite une dispute, imite le cri ou le chant de quelque animal, laisse tomber un chapeau, etc. ; tantôt des loustics bénévoles font assaut de jeux de mots, engagent des dialogues bouffons, etc. En attendant, les badauds prennent patience et oublient la longueur de l'entr'acte.

S'amuser, v. pr. Trouver du plaisir, de l'agrément à une chose : *Il n'est point homme à* S'AMUSER *de si peu. On ne* S'AMUSE *pas longtemps de l'esprit d'autrui.* (Vauven.) *Je l'ai surprise à* S'AMUSER *d'un papillon, d'une fleur.* (Ch. Nod.)

Favorisez les jeux où mon esprit *s'amuse.*
LA FONTAINE.

‖ Se livrer à quelque occupation frivole pour se distraire. Dans ce sens, il est suivi d'un complément marqué par la préposit. *à* : S'AMUSER *à des riens, à des bagatelles.* S'AMUSER *à bavarder. Il* S'AMUSE *à tout et ne se plaît à rien.* (La Rochef.) *Vous me demandez où je suis, comment je me porte, et à quoi je* M'AMUSE ? *Je suis à Paris, je me porte bien, et je* M'AMUSE *à des bagatelles.* (Mme de Sév.) *Il ne* S'AMUSE *pas à deviner les secrets des autres.* (Fléch.) *Il avait un serpent, qu'il* S'ÉTAIT AMUSÉ *à élever et qu'il nourrissait de sa main.* (La Harpe.) *Je* ME SUIS *quelquefois* AMUSÉ *à voir des pêcheurs prendre des poissons la nuit.* (B. de St-P.) *Ce n'est non plus sa faute, à lui, si d'une comédie la duchesse* S'EST AMUSÉE *à faire une tragédie.* (E. Sue.) *Lorsqu'une tête est l'enjeu d'un discours, on ne* S'AMUSE *pas à polir une phrase.* (Cormenin.) *Des femmes élégantes couvraient les quais et* S'AMUSAIENT *aux lazzi des masques.* (G. Sand.)

Mais à quels vains discours est-ce que je *m'amuse !*
BOILEAU.

Ne *nous amusons* pas, ma fille, à ces chansons.
MOLIÈRE.

. Il broute, il se repose,
Il *s'amuse* à toute autre chose
Qu'à la gageure.
LA FONTAINE.

La divinité qui *s'amuse*
A me demander mon secret,
Si j'étais Apollon, ne serait point ma muse,
Elle serait Téthys, et le jour finirait.
SAINTE-AULAIRE, à la duchesse du Maine, dans un cercle où l'on jouait aux jeux d'esprit.

— Perdre son temps : *Ne* VOUS AMUSEZ *pas, on vous attend.* (Acad.) *Morbleu ! je suis bien sot de* M'AMUSER *à raisonner avec vous !* (Mol.) ‖ Se moquer : *Corbleu ! vous* AMUSEZ-VOUS *de moi ? On* S'AMUSE *de lui tout en acceptant ses dîners. Les sots* S'AMUSENT *des gens d'esprit, aussi bien que ceux-ci peuvent* S'AMUSER *des sots.* (Duclos.)

A mes dépens, toujours, monsieur *s'amuse* et glose.
ANDRIEUX.

‖ S'aviser de : *Ne* VOUS AMUSEZ *pas à le plaisanter : il n'entend pas la raillerie.* (Acad.) *A quoi vous* AMUSEZ-VOUS *de parler à un fou ?* (Acad.)

— Absol., dans ces différents sens : *Il est plus facile de s'enrichir que de* S'AMUSER. (Prov. angl.) *Les sots* S'AMUSENT *sans rivalité ; les gens d'esprit s'ennuient par jalousie.* (Boiste.) *Je* M'AMUSE *dès que je le puis, et que j'ai besoin de me délasser.* (Fén.) *La plupart des lecteurs aiment mieux* S'AMUSER *que s'instruire.* (J.-J. Rouss.) *Toujours* S'AMUSER, *cela n'est pas toujours amusant.* (Mme E. de Gir.) *Les gens qui n'ont jamais su que s'ennuyer ne peuvent supporter que les autres* S'AMUSENT. (A. d'Houdetot.) *L'esprit* S'AMUSE *en voyage, le cœur s'ennuie.* (H. Rigault.)

— Faire des choses contraires à la pudeur ; se livrer à des attouchements indécents : *Ce petit garçon a la funeste habitude de* S'AMUSER *la nuit. Il faut amuser les enfants, de peur qu'ils ne* S'AMUSENT. (J. de Maistre.)

— Prov. et fam. *S'amuser à la moutarde*, S'arrêter à des bagatelles, à des choses inutiles, lorsqu'il faudrait s'occuper de choses plus urgentes.

— **Syn. Amuser, divertir.** *Amuser*, c'est s'occuper légèrement l'esprit, de manière qu'on ne sente pas le poids du temps ou du travail : *Les nymphes se mirent à cueillir des fleurs en chantant pour* AMUSER *Télémaque.* (Fén.) *Divertir*, c'est occuper agréablement l'esprit, de manière qu'on ne sente, en quelque sorte, le temps que par une succession de plaisirs : *Cette pièce m'*A *beaucoup* DIVERTI. — Employés pronominalement, ces deux verbes sont également synonymes. *Se divertir*, c'est se réjouir ; *s'amuser*, c'est ne pas s'ennuyer. On peut *s'amuser* seul ; pour se divertir, il faut être plusieurs. Le temps passe quand on *s'amuse* ; on en jouit quand on *se divertit*. On va à la promenade pour *s'amuser*, et au spectacle pour *se divertir*.

— **Syn. Amuser, abuser, attraper, décevoir, donner le change, duper, embabouiner, enjôler, en imposer, leurrer, surprendre, tromper.** V. ABUSER.

— **Antonymes.** Assommer, contrarier, ennuyer, fatiguer, impatienter, importuner, taquiner, tourmenter, vexer.

AMUSETTE s. f. (a-mu-zè-te — rad. *amuser*). Petit amusement, bagatelle qui amuse : *Ce n'est pour lui qu'une* AMUSETTE. *Notre ambassadeur en Hollande, lassé de toutes les* AMUSETTES *avec lesquelles on le menait, salua le roi le lendemain.* (St-Sim.)

Chaque siècle a son *amusette.* BÉRANGER.

‖ Particulièrem., Jouet : *Les poupées sont des* AMUSETTES *d'enfants.* (Acad.) *L'enfant de huit ans prétend que le vrai plaisir est de jouer aux globules ; mais, à quinze ans, il sourira de pitié à l'aspect des* AMUSETTES *de l'enfance.* (Fourier.) *Quelle importance ont des* AMUSETTES *d'enfants ?* (Chateaub.)

Le fermier vient, le prend, l'encage bien et beau,
Le donne à ses enfants pour servir d'*amusette.*
LA FONTAINE.

— Par ext. : *Les Zoïles osent tout, d'autant mieux qu'on a habitué les Français à se repaître de détraction et à s'en faire une* AMUSETTE *littéraire.* (Fourier.)

— Art milit. Canon léger imaginé, au dernier siècle, par le maréchal de Saxe, qui le destinait aux combats d'avant-poste, aux escarmouches, et à la guerre en pays fortement accidenté. L'*amusette* lançait un boulet de plomb pesant environ 250 grammes. Quoi qu'on en ait dit, il ne paraît pas qu'on s'en soit jamais servi, du moins en France.

AMUSEUR s. m. (a-mu-zeur — rad. *amuser*). Celui qui amuse, qui divertit : *C'est un aimable* AMUSEUR. *Boisrobert était l'*AMUSEUR *en titre du cardinal de Richelieu. Il n'y a pas de fléau plus insupportable dans la société que les* AMUSEURS *en titre.* (Richelet.) *Le jeune Rastignac était évidemment l'*AMUSEUR *de cette société.* (Balz.)

AMUSOIRE s. f. ou **AMUSOIR** s. m. (a-mu-zoi-re — rad. *amuser*). Moyen d'amuser : *Cela n'est pas sérieux, ce n'est qu'une* AMUSOIRE. ‖ Peu usité.

AMUSSAT (Jean-Zuléma), célèbre chirurgien français, né à Saint-Maixent en 1796, mort en 1856. Ses principaux écrits sont un *Mémoire sur la torsion des artères*, employé comme moyen d'arrêter les hémorragies, et divers ouvrages sur l'anatomie des hernies, sur la lithotritie, les rétrécissements de l'urètre, et sur le danger de l'introduction de l'air dans les veines. Il a enrichi la chirurgie d'instruments très-ingénieux. « Amussat, a dit M. Isidore Bourdon, est un chirurgien de premier ordre, un homme profondément dévoué à son art, un opérateur justement célèbre. » C'est à lui que l'on doit l'invention de la sonde droite, qui rendit possible l'emploi de l'instrument de MM. Civiale et Leroy d'Etioles pour broyer les pierres dans la vessie, et la substitution de la cautérisation des tumeurs hémorroïdales à l'opération désespérée de l'excision.

AMYCLÉE, ville de l'anc. Grèce, voisine de Sparte, fut la résidence de Tyndare et la patrie des Dioscures, d'Hélène et de Clytemnestre. Son climat et sa fertilité l'avaient fait surnommer par les poëtes la *verdoyante Amyclée.*

AMYCLÉEN, ENNE s. et adj. (a-mi-clé-ain, è-ne). Habitant d'Amyclée ; qui se rapporte à la ville d'Amyclée ou à ses habitants. ‖ *Le silence a perdu les Amycléens*, Proverbe en usage dans l'anc. Grèce, et dont voici l'origine : Amyclée, située près de Sparte, était sans cesse inquiétée par ce puissant voisinage, et les Amycléens croyaient sans cesse à une invasion prochaine. A la fin, lassés de ces fausses nouvelles, ils firent une loi contre quiconque en répandrait de semblables. Un certain jour, ils se virent surpris par une attaque dont personne n'avait osé donner l'avis.

— Myth. Surnom d'Apollon, qui avait une statue colossale à Amyclée.

AMYCTÈRE s. m. (a-mik-tè-re — du gr. *amuktêr*, sans nez, sans trompe). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des curculionites, ne renfermant que des espèces de la Nouvelle-Hollande.

AMYCTIQUE adj. (a-mik-ti-ke — du gr. *amuktikos*, égratignant, déchirant). Méd. Se dit des topiques corrosifs.

AMYCUS, fils de Neptune et de Bithynis, inventa le ceste, et provoquait au combat tous les étrangers. Pollux le tua, ou l'attacha à un arbre (le *laurus insana*), pour lui infliger le châtiment d'une mort lente.

AMYDE s. m. (a-mi-de). Nom donné à un genre de tortues fluviales, plus généralement appelé TRIONYX.

AMYDÈTE s. m. (a-mi-dè-te). Entom. Genre de coléoptères pentamères, ne renfermant que trois espèces, toutes du Brésil.

AMYÉLIE s. f. (a-mi-é-lî — du gr. *a* priv. ; *muelos*, moelle). Anat. Monstruosité caractérisée par l'absence de la moelle épinière.

AMYÉLONERVIE s. f. (a-mi-é-lo-nèr-vî — du gr. *a* priv. ; *muelos*, moelle, et *neuron*, nerf). Méd. Paralysie de la moelle épinière.

AMYÉLOTROPHIE s. f. (a-mi-é-lo-tro-fî — du gr. *a* priv. ; *muelos*, moelle, et *trophê*, nourriture). Méd. Atrophie de la moelle épinière.

AMYGDALAIRE adj. (a-mig-da-lè-re — du gr. *amugdalê*, amande). Géol. Se dit de la structure des rochers, qui présentent dans leur intérieur des parties minérales en forme d'amande.

AMYGDALE s. f. (a-mig-da-le — du gr. *amugdalê*, amande). Anat. Glande en forme d'amande, située de chaque côté de la gorge : *Avoir les* AMYGDALES *enflammées. Le fluide muqueux sécrété par les* AMYGDALES *sert à faciliter le passage du bol alimentaire. Les* AMYGDALES *sont spongieuses.* (Trév.) ‖ Les amygdales portent aussi le nom scientifique de *tonsilles.* ‖ Quelques-uns, contrairement à l'étymologie grecque, écrivent *amigdale.*

— Moll. Genre de coquilles bivalves, formé aux dépens des moules, et qui n'a pas été conservé.

— **Encycl.** Les *amygdales* sont deux glandes de la forme d'une amande, situées au fond de la gorge, de chaque côté de l'isthme du gosier, dans un enfoncement particulier que bornent en avant et en arrière les piliers du voile du palais. Les Latins les appelaient *tonsillæ* ; les Grecs *antiates*, parce qu'elles sont opposées l'une à l'autre. Les *amygdales* sécrètent un mucus demi-visqueux et demi-transparent, qui est versé dans l'arrière-bouche par une douzaine de petites ouvertures. On les aperçoit aisément sur les individus à qui l'on fait ouvrir largement la bouche, et qui savent d'eux-mêmes abaisser la langue, ou qui du moins la laissent abaisser dans le même but avec le plat d'une cuiller. V. AMYGDALITE.

AMYGDALÉ ou **AMYGDALINÉ, ÉE** adj. (a-mig-da-lé, li-né — du gr. *amugdalê*, amande). Bot. Qui ressemble à un amandier.

— s. f. pl. Tribu de la famille des rosacées, ayant pour type le genre amandier.

AMYGDALIFÈRE adj. (a-mig-da-li-fè-re — du gr. *amugdalê*, amande, et du lat. *ferre*, porter). Bot. Se dit d'une plante qui porte des amandes : *Plante* AMYGDALIFÈRE.

AMYGDALIN, INE adj. (a-mig-da-lain, i-ne — du gr. *amugdalê*, amande). Se dit des préparations dans lesquelles il entre des amandes : *Looch* AMYGDALIN. *Savon* AMYGDALIN. *Pâte* AMYGDALINE.

AMYGDALINE s. f. (a-mig-da-li-ne — du gr. *amugdalê*, amande). Chim. Substance qui se rencontre toute formée dans les amandes amères, dans les feuilles du laurier-cerise, etc.

— **Encycl.** L'*amygdaline* cristallise en feuillets blancs d'un éclat nacré ; elle est peu soluble à froid dans l'alcool absolu ; mais à chaud ce liquide la dissout aisément ; elle est insoluble dans l'éther et fort soluble dans l'eau. Elle se trouve dans les amandes amères avec l'*émulsine* ou *synaptase*, et c'est par une sorte de fermentation qui a lieu entre ces deux substances que se produit l'essence d'amandes amères. L'émulsine est le ferment, l'*amygdaline* est la matière qui en subit l'action. Les amandes douces, qui ne renferment que de l'émulsine, ne donnent pas d'essence d'amandes amères ; mais si l'on ajoute de l'*amygdaline* à une émulsion d'amandes douces, aussitôt l'essence se forme. L'*amygdaline* a été découverte par Robiquet et Boutron-Charlard, et étudiée dans ses rapports chimiques par MM. Liebig et Woehler.

AMYGDALINÉ, ÉE adj. (a-mig-da-li-né). Bot. Syn. d'*amygdalé.*

AMYGDALIQUE adj. (a-mig-da-li-ke — du gr. *amugdalê*, amande). Chim. Se dit d'un acide dans lequel entre une solution aqueuse d'amygdaline.

AMYGDALITE s. f. (a-mig-da-li-te — rad. *amygdale*). Pathol. Inflammation des amygdales, appelée aussi *angine tonsillaire, esquinancie* : *L'*AMYGDALITE *se montre quelquefois sans être annoncée par aucun dérangement de la santé.* (Chomel.) *L'*AMYGDALITE *affecte tous les âges, mais plus particulièrement les jeunes gens et les hommes d'un tempérament sanguin.* (***)

— Minér. Nom donné à des roches de diverses espèces, dans lesquelles sont disséminés des noyaux arrondis ou en forme d'amande.

— **Encycl.** Méd. L'*amygdalite* est ordinairement produite par les refroidissements subits, par les variations de température. Les premiers symptômes sont la difficulté d'avaler et la sensation d'un corps étranger dans l'arrière-bouche. On lui oppose un traitement antiphlogistique, sangsues au cou, pédiluves irritants, boissons délayantes, gargarismes émollients, etc. Il arrive souvent qu'à la suite d'inflammations répétées, les amygdales s'hypertrophient, et deviennent ainsi un obstacle permanent à la déglutition, en même temps qu'une cause d'altération de la voix. On ne prévient cette incommodité qu'en ayant recours à une opération fort simple et fort peu douloureuse, l'excision des amygdales.

AMYGDALOÏDE adj. (a-mig-da-lo-i-de — du gr. *amugdalê*, amande ; *eidos*, forme). Minér. Se dit de roches qui contiennent de petits corps blancs en forme d'amande.

— s. f. : *Pour emprunter un exemple frappant aux rapports géologiques qui déterminent la physiologie d'un pays, je rappellerai ici que les dômes de trachyte, les cônes de basalte, les coulées d'*AMYGDALOÏDE *à pores allongés et parallèles, de blancs dépôts de ponces entremêlés de scories noires, animent, pour ainsi dire, le paysage, par les souvenirs du passé.* (Humboldt.)

— **Encycl.** Le nom d'*amygdaloïde* s'applique à toute masse rejetée par les volcans, dans laquelle sont répandus, au travers d'une pâte de wacke, de basalte, de greenstone ou autres sortes de trapp, des nodules arrondis ou amygdalaires de minéraux divers, tels que calcédoine, agate, spath calcaire, zéolithe. « L'origine de cette structure, dit M. Lyell, n'est pas difficile à expliquer ; des roches analogues se forment dans les laves modernes. De petites cavités ou cellules préexistaient dans la matière en fusion et servaient à loger des bulles de vapeur ou de gaz. Après ou pendant la consolidation de cette matière, les espaces devenus vides ont été remplis graduellement par une substance qui s'est séparée de la masse ou qui s'est infiltrée par voie aqueuse. Comme les bulles se sont parfois allongées par la coulée de la lave avant son refroidissement, les contenus de leurs cavités ont la forme d'amandes. »

AMYGDALOPHORE s. m. (a-mig-da-lo-fo-re — du gr. *amugdalê*, amande ; *phoros*, porteur). Bot. Nom scientifique de l'amandier.

AMYGDALOTOME s. m. (a-mig-da-lo-to-me — de *amygdale*, et du gr. *tomê*, action de couper). Chirur. Instrument qui sert à exciser les amygdales. ‖ On le nomme aussi TONSILLITOME.

AMYLACÉ, ÉE adj. (a-mi-la-sé — du gr. *amulon*, amidon). Qui est constitué par l'amidon, qui contient de l'amidon : *Les substances* AMYLACÉES *servent tantôt de matières alimentaires, tantôt de médicaments.* (Soubeiran.)

I.

Les grains AMYLACÉS *sont formés de couches concentriques.* (Malaguti.) *La matière* AMYLACÉE *présente différents degrés d'hydratation.* (Malaguti.)

AMYLACÉTIQUE adj. (a-mi-la-sé-ti-ke — de *amyle* et *acétique*). Chim. Se dit d'un éther que l'on obtient en soumettant à la distillation un mélange d'acétate de potasse, d'alcool amylique et d'acide sulfurique concentré. L'éther *amylacétique* est un liquide incolore, insoluble dans l'eau, d'une odeur aromatique. Il s'appelle encore *acétate d'amyle.*

AMYLAMINE ou **AMYLIAQUE** s. f. (a-mi-la-mi-ne — de *amyle*, et du rad. *am*, abrév. de *ammoniaque*). Chim. Ammoniaque composée représentant de l'ammoniaque, plus l'hydrogène carboné de l'alcool amylique, ou bien de l'ammoniaque dont une molécule d'hydrogène est remplacée par une molécule d'amyle. L'*amylamine* se produit par l'action de la potasse caustique sur l'éther cyanique de l'alcool amylique ou huile de pomme de terre. C'est un liquide léger, très-fluide, parfaitement incolore, dont l'odeur rappelle à la fois celle de l'ammoniaque et des éthers amyliques.

AMYL-AMMONIAQUES s. f. pl. (a-mi-la-mo-ni-a-ke — de *amyle* et de *ammoniaque*). Chim. Alcaloïdes représentant de l'ammoniaque dont 1, 2, 3 ou 4 molécules d'hydrogène sont remplacées par de l'amyle.

AMYL-ANILINE s. f. (a-mi-la-ni-li-ne — de *amyle* et de *aniline*). Chim. Substance qu'on obtient en distillant le bromhydrate d'*amyl-aniline*, lequel est produit lui-même par la réaction de l'éther amyl-bromhydrique et de l'aniline. L'*amyl-aniline* est un liquide incolore, dont l'odeur, à la température ordinaire, rappelle celle des roses. Elle forme des sels avec les acides.

AMYL-AZOTEUX ou **AMYL-NITREUX** adj. (a-mi-la-zo-teu, a-mil-ni-treu — de *amyle* et de *azoteux*). Chim. Se dit d'un éther produit par l'action de l'acide azoteux sur l'alcool amylique. On le prépare en faisant arriver dans l'alcool amylique chauffé au bain-marie un courant de vapeurs nitreuses produites par l'acide nitrique et l'amidon.

AMYL-AZOTIQUE ou **AMYL-NITRIQUE** adj. (a-mi-la-zo-ti-ke, a-mil-ni-tri-ke — de *amyle* et de *azotique*). Chim. Se dit d'un éther produit par l'alcool amylique et l'acide azotique. L'éther *amyl-azotique* est une liqueur huileuse, incolore, d'une odeur qui rappelle celle de punaise; il s'appelle aussi *nitrate d'amyle* et *nitrate d'amylène.*

AMYL-BENZOÏQUE adj. (a-mil-bain-zo-i-ke — de *amyle* et de *benzoïque*). Chim. Se dit d'un éther qu'on obtient en distillant une partie d'alcool amylique et deux parties d'acide sulfurique avec du benzoate de potasse. L'éther *amyl-benzoïque* s'appelle encore *benzoate d'amyle.*

AMYL-BIBORIQUE adj. (a-mil-bi-bo-ri-ke — de *amyle; bis*, deux fois, et *borique*). Chim. Se dit d'un éther produit par l'action de l'acide borique fondu sur l'alcool amylique. L'éther *amyl-biborique* est visqueux à 20°, et peut s'étirer en fils très-fins; il brûle avec une flamme verte. La formule de l'éther *amyl-biborique* correspond à celle du borax anhydre.

AMYL-BROMHYDRIQUE adj. (a-mil-bro-mi-dri-ke — de *amyle* et de *bromhydrique*). Chim. Se dit d'un éther produit par la réaction de l'alcool amylique et de l'acide bromhydrique. C'est un liquide incolore, d'une saveur âcre et d'une odeur alliacée. Il s'appelle encore *bromure d'amyle.*

AMYL-CARBONIQUE adj. (a-mil-kar-bo-ni-ke — de *amyle* et de *carbonique*). Chim. Se dit d'un éther que l'on obtient en traitant par le potassium l'éther amyl-oxalique ou oxalate d'amyle. L'éther *amyl-carbonique*, appelé encore *carbonate d'amyle*, se présente sous la forme d'un liquide incolore, d'une odeur agréable.

AMYL-CHLORHYDRIQUE adj. (a-mil-klo-ri-dri-ke — de *amyle* et de *chlorhydrique*). Chim. Se dit d'un éther produit par la réaction de l'acide chlorhydrique ou du perchlorure de phosphore et de l'alcool amylique. C'est un liquide incolore, doué d'une odeur aromatique, insoluble dans l'eau. Il s'appelle encore *chlorure d'amyle.*

AMYL-CITRATE s. m. (a-mil-si-tra-te — de *amyl-citrique*). Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide amyl-citrique avec une base. Les *amyl-citrates* sont solubles dans l'eau.

AMYL-CITRIQUE adj. (a-mil-si-tri-ke — de *amyle* et de *citrique*). Chim. Se dit d'un acide produit par la réaction de l'alcool amylique et de l'acide citrique. L'acide *amyl-citrique* est soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther.

AMYL-CYANAMIDE (a-mil-si-a-na-mi-de — de *amyle* et de *cyanamide*). Chim. Composé que l'on obtient par l'action du chlorure de cyanogène sur l'amylamine.

AMYL-CYANHYDRIQUE adj. (a-mil-si-a-ni-dri-ke — de *amyle* et de *cyanhydrique*). Chim. Se dit d'un éther que l'on obtient soit en distillant de l'amyl-sulfate de potasse et du cyanure de potassium, soit en faisant réagir le cyanure de potassium et l'éther amyl-chlorhydrique. L'éther *amyl-cyanhydrique* s'appelle encore *cyanure d'amyle* et *capronitrile.*

AMYL-DISULFOCARBONATE s. m. (a-mil-di-sul-fo-kar-bo-na-te — de *amyl-disulfocarbonique*). Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide amyl-disulfocarbonique avec une base. Les *amyl-disulfocarbonates* s'appellent aussi *xanthamylates.*

AMYL-DISULFOCARBONIQUE adj. (a-mil-di-sul-fo-kar-bo-ni-ke — de *amyle; dis*, deux fois, et *sulfocarbonique*). Chim. Se dit d'un acide que l'on obtient en traitant l'amyl-disulfocarbonate de potasse par l'acide chlorhydrique étendu. L'acide *amyl-disulfocarbonique*, appelé aussi *acide xanthamylique*, se présente sous la forme d'un liquide huileux, d'un jaune pâle et d'une odeur pénétrante.

AMYL-DITHIONIQUE adj. (a-mil-di-ti-o-ni-ke — de *amyle; dis*, deux fois, et *thionique*, venant du gr. *theion*, soufre). V. AMYL-SULFUREUX.

AMYLE s. m. (a-mi-le — de *amylique*). Chim. Radical de l'alcool amylique ou huile de pomme de terre. Ce radical, longtemps hypothétique, s'obtient par la décomposition de l'éther amyl-iodhydrique, au moyen du zinc ou du sodium. L'*amyle* est un liquide incolore, transparent, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et dans l'éther.

AMYLÈNE s. m. (a-mi-lè-ne — de *amylique*). Chim. Carbure d'hydrogène, homologue du gaz oléfiant, qui s'obtient soit en décomposant l'alcool amylique (huile de pomme de terre) par l'acide sulfurique, soit en distillant une solution de chlorure de zinc et d'alcool amylique. L'*amylène* est un liquide incolore, très-fluide, d'une odeur de chou pourri. Il a été découvert en 1844 par M. Balard. En 1857, M. Snow, médecin anglais, a proposé d'employer l'*amylène* comme anesthésique, à la place du chloroforme, dans les opérations chirurgicales.

AMYLÉNIQUE adj. (a-mi-lé-ni-ke — rad. *amylène*). Chim. Qui appartient, qui est propre à l'amylène; qui est produit par l'amylène : *L'inhalation* AMYLÉNIQUE *ne provoque pas de nausées, de vomissements ou de congestions.* (L. Figuier.)

AMYLIAQUE s. f. (a-mi-li-a-ke — de *amyle* et de *aque*, terminaison du mot *ammoniaque*). Chim. V. AMYLAMINE.

AMYLIDES s. m. pl. (a-mi-li-de — de *amyle*). Chim. Famille de composés ternaires organiques, ayant pour type l'amidon.

AMYL-IODHYDRIQUE adj. (a-mi-li-o-di-dri-ke — de *amyle* et de *iodhydrique*). Chim. Se dit d'un éther produit par la réaction de l'alcool amylique et de l'acide iodhydrique naissant. C'est un liquide incolore, d'une odeur éthérée, d'une saveur piquante. Il s'appelle encore *iodure d'amyle.*

AMYLIQUE adj. (a-mi-li-ke — du gr. *amulon*, fécule). Chim. Se dit d'un alcool que l'on retire surtout en distillant les produits de la fermentation alcoolique de la fécule de pomme de terre, mais qui se produit aussi dans la fermentation alcoolique des céréales et du raisin. L'alcool *amylique*, appelé aussi *huile de pomme de terre, hydrate d'amyle*, est un liquide huileux, incolore, doué d'une odeur forte et d'une saveur âcre et brûlante. Il est soluble dans l'alcool, l'éther et les huiles essentielles; peu soluble dans l'eau. Le nom d'*alcool amylique* lui a été donné surtout parce que ses relations et ses métamorphoses chimiques sont analogues à celles de l'alcool proprement dit. ‖ Se dit d'un éther qui s'obtient par l'action de l'acide sulfurique sur l'alcool *amylique*, ou par celle d'une solution alcoolique de potasse sur l'éther amyl-chlorhydrique. L'éther *amylique* s'appelle aussi *oxyde d'amyle.* ‖ On donne quelquefois le nom d'*acide amylique* à l'acide valérique. V. VALÉRIQUE. ‖ Se dit de tous les composés qui dérivent de l'alcool *amylique : Composés* AMYLIQUES. *Série* AMYLIQUE. ‖ Se dit des caractères que présentent les composés *amyliques : Odeur* AMYLIQUE.

AMYL-MALATE s. m. (a-mil-ma-la-te — de *amyl-malique*). Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide amyl-malique avec une base. Les *amyl-malates* sont, en général, solubles dans l'eau.

AMYL-MALIQUE adj. (a-mil-ma-li-ke — de *amyle* et de *malique*). Chim. Se dit d'un acide produit par la réaction de l'acide malique et de l'alcool amylique. L'acide *amyl-malique* est soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther.

AMYL-NICOTINE s. f. (a-mil-ni-ko-ti-ne — de *amyle* et de *nicotine*). Chim. Alcali que l'on obtient par la réaction de la nicotine et de l'éther amyl-iodhydrique.

AMYL-NITREUX adj. (a-mil-ni-treu — rad. *amyle* et *nitreux*). V. AMYL-AZOTEUX.

AMYL-NITRIQUE adj. (a-mil-ni-tri-ke — rad. *amyle* et *nitrique*). V. AMYL-AZOTIQUE.

AMYL-NITROPHÉNIDINE s. f. (a-mil-ni-tro-fé-ni-di-ne — mot composé de *amyle*, de *nitrique* et de *phénique*). Chim. Base que l'on obtient en traitant par une dissolution alcoolique de sulfhydrate d'ammoniaque l'huile pesante produite par la réaction de l'acide nitrique et du phénate d'amyle.

AMYLOÏDE s. f. (a-mi-lo-i-de — du gr. *amulon*, amidon; *eidos*, forme). Chim. Substance voisine de l'amidon, que l'on extrait des semences de l'*hymenæa courbaril* et de quelques autres plantes.

AMYLONINE s. f. (a-mi-lo-ni-ne — rad. *amyle*). Chim. Substance particulière produite par l'action simultanée des acides sulfurique et nitrique de l'amidon.

AMYL-OXALATE s. m. (a-mi-lo-ksa-la-te — rad. *amyl-oxalique*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide amyl-oxalique avec une base. Les *amyl-oxalates* sont des sels fort peu stables; leur solution donne à l'ébullition de l'alcool amylique.

AMYL-OXALIQUE adj. (a-mi-lo-ksa-li-ke — de *amyle* et de *oxalique*). Chim. Se dit d'un acide qu'on obtient en traitant l'alcool amylique par un assez grand excès d'acide oxalique cristallisé, et en faisant chauffer le mélange. L'acide *amyl-oxalique* est une liqueur huileuse, à odeur de punaise. ‖ Se dit aussi d'un éther que produit l'acide *amyl-oxalique* soumis à la distillation. L'éther *amyl-oxalique* s'appelle aussi *oxalate d'amyle.*

AMYL-PHOSPHITE s. m. (a-mil-fo-sfi-te — de *amyl-phosphoreux*). Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide amyl-phosphoreux avec une base. Les *amyl-phosphites* sont peu définis et se décomposent facilement.

AMYL-PHOSPHOREUX, EUSE adj. (a-mil-fo-sfo-reu, eu-ze — de *amyle* et de *phosphoreux*). Chim. Se dit d'un acide produit par la réaction de l'alcool amylique, du protochlorure de phosphore et de l'eau. L'acide *amyl-phosphoreux* est un liquide huileux, sans odeur, d'une saveur très-acide. ‖ Se dit aussi d'un éther produit par la réaction de l'alcool amylique et du protochlorure de phosphore. L'éther *amyl-phosphoreux*, appelé aussi *phosphite d'amyle*, est un liquide faiblement coloré en jaune et dont l'odeur rappelle celle de l'alcool amylique.

AMYL-PIPÉRIDINE s. f. (a-mil-pi-pé-ri-di-ne — de *amyl* et de *pipéridine*). Chim. Alcali qui s'obtient par la réaction de la pipéridine et de l'éther amyl-iodhydrique. L'*amyl-pipéridine* a l'aspect d'un liquide incolore et huileux, d'une odeur à la fois ammoniacale et amylique.

AMYL-SULFATE s. m. (a-mil-sul-fa-te — de *amyl-sulfurique*). Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide amyl-sulfurique avec une base. Les *amyl-sulfates* sont en général cristallisables; ils sont tous solubles dans l'eau, la plupart dans l'alcool, quelques-uns dans l'éther. On les obtient soit en faisant agir l'acide amyl-sulfurique sur les oxydes ou les carbonates métalliques, soit par double décomposition, en traitant l'*amyl-sulfate* de chaux par un carbonate. Les *amyl-sulfates* portent encore le nom de *sulfamylates.*

AMYL-SULFHYDRIQUE adj. (a-mil-sul-fi-dri-ke — de *amyle* et de *sulfhydrique*). Chim. Se dit d'un acide produit par la réaction des amyl-sulfates et des sulfhydrates alcalins, ou par celle du chlorure d'amyle et des mêmes sulfhydrates. L'acide *amyl-sulfhydrique* s'appelle encore *sulfhydrate d'amyle* et *mercaptan amylique.* ‖ Se dit aussi d'un éther produit par la réaction du chlorure d'amyle ou éther amyl-chlorhydrique et du monosulfure de potassium. L'éther *amyl-sulfhydrique* a l'aspect d'une huile douée de l'odeur et de la saveur de l'oignon. Il s'appelle encore *sulfure d'amyle.*

AMYL-SULFITE s. m. (a-mil-sul-fi-te — de *amyl-sulfureux*). Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide amyl-sulfureux avec une base.

AMYL-SULFURE s. m (a-mil-sul-fu-re — de *amyle* et de *sulfure*). Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide amyl-sulfhydrique avec un métal. Les *amyl-sulfures* sont en général peu solubles ou insolubles dans l'alcool et dans l'eau, mais solubles dans l'éther.

AMYL-SULFUREUX, EUSE adj. (a-mil-sul-fu-reu, eu-ze — de *amyle* et de *sulfureux*). Chim. Se dit d'un acide produit par l'action de l'acide nitrique sur l'acide amyl-sulfhydrique. On l'obtient très-pur par la décomposition de l'amyl-sulfite de plomb, à l'aide de l'acide sulfhydrique. L'acide *amyl-sulfureux* s'appelle encore *acide sulfo-sulfamylique, acide amyl-dithionique, acide hyposulfamylique.*

AMYL-SULFURIQUE adj. (a-mil-sul-fu-ri-ke — de *amyle* et de *sulfurique*). Chim. Se dit d'un acide formé par la réaction de l'acide sulfurique et de l'alcool amylique. L'acide *amyl-sulfurique* se présente sous la forme d'un sirop incolore, très-soluble dans l'eau et dans l'alcool, d'une saveur à la fois acide et amère. Très-concentré, il se décompose par l'ébullition et donne de l'alcool amylique et de l'acide sulfurique. Il est encore appelé *acide sulfamylique.* ‖ Se dit aussi d'un éther produit par la distillation sèche des amyl-sulfates. L'éther *amyl-sulfurique* s'appelle encore *sulfate d'amyle.*

AMYL-TARTRATE s. m. (a-mil-tar-tra-te — de *amyl-tartrique*). Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide amyl-tartrique avec une base. Les *amyl-tartrates* se convertissent, par l'ébullition de leur solution, en alcool amylique et en tartrates.

AMYL-TARTRIQUE adj. (a-mil-tar-tri-ke — de *amyle* et de *tartrique*). Chim. Se dit d'un acide produit par la réaction de l'alcool amylique et de l'acide tartrique. L'acide *amyl-tartrique* s'appelle encore *acide tartramylique.*

AMYL-THIOSINAMINE s. f. (a-mil-ti-o-zi-na-mi-ne — de *amyle* et de *thiosinamine*). Chim. Base incristallisable que l'on obtient par la réaction de l'essence de moutarde et de l'amylamine.

AMYLURE s. m. (a-mi-lu-re — rad. *amyle*). Chim. Nom donné à la combinaison d'un métal avec l'amyle.

AMYL-URÉE s. f. (a-mi-lu-ré — de *amyle* et de *urée*). Chim. Substance produite par la réaction de l'ammoniaque et de l'éther amyl-cyanhydrique.

AMYL-URÉTHANE s. m. (a-mi-lu-ré-ta-ne — de *amyle* et de *uréthane*). Chim. Corps que l'on prépare en traitant par de l'ammoniaque liquide l'alcool amylique saturé de gaz chlorocarbonique, ou bien en faisant réagir l'alcool amylique et le chlorure de cyanogène. L'*amyl-uréthane* cristallise dans l'eau bouillante en belles aiguilles soyeuses, solubles dans l'alcool et dans l'éther.

AMYMNÉENS s. m. pl. (a-mimm-né-ain). Géogr. anc. Peuple de la Thrace.

AMYMONE s. m. (a-mi-mo-ne — n. myth.). Paléont. Corps fossile placé parmi les céphalopodes, et dont on a fait un genre qui ne doit pas être conservé, car on n'est pas même sûr que ce corps appartienne à un mollusque.

— Crust. Nom donné à des crustacés qu'on croyait former un genre particulier, et qui ne sont que de jeunes individus du genre cyclope.

AMYMONÉ, une des cinquante filles de Danaüs. Endormie un jour dans une plaine de l'Argolide, elle fut réveillée par les caresses d'un satyre qui essayait de lui faire violence. A ses cris, Neptune accourut et changea en rocher l'audacieux satyre. Amymoné, dans sa reconnaissance, ne sut rien refuser à son libérateur; aussi devint-elle mère d'un fils qui porta le nom de Nauplius.

Les amours d'Amymoné et de Neptune ont inspiré à J.-B. Rousseau une de ses plus jolies cantates.

AMYN (Mohammed), sixième abbasside, fils et successeur d'Haroun-al-Raschid, né en 787, mort en 813, monta sur le trône en 809. Prince faible et incapable, il se livra à toutes ses passions, fut dépossédé du califat par son frère Mamoun, et massacré par les soldats de ce dernier, qu'il avait voulu lui-même priver de sa part de l'héritage paternel.

AMYNTAS, nom de trois rois de Macédoine : AMYNTAS Ier, qui régna de 507 à 480 av. J.-C.; — AMYNTAS II, qui régna vers 430; — AMYNTAS III, père de Philippe et aïeul d'Alexandre; lequel régna de 396 à 370.

AMYNTAS, guerrier macédonien, mort vers 330 av. J.-C., quitta la Macédoine après la mort de Philippe, sans autre motif que sa haine pour Alexandre, et alla offrir ses services à Darius. Il fut l'un des commandants des troupes grecques auxiliaires des Perses, à la bataille d'Issus. Après cette journée, il passa en Egypte et tenta d'en chasser les Perses pour y établir son autorité; mais, après quelques succès, il fut vaincu et tué par Mozarès, lieutenant de Darius.

AMYNTHIE s. f. (a-main-tî — n. myth.). Entom. Genre de lépidoptères diurnes, de la tribu des piérides.

AMYNTIQUE adj. (a-main-ti-ke — du gr. *amuntikos*, défensif, fortifiant). Pharm. Qui préserve, fortifie : *Emplâtre* AMYNTIQUE.

AMYON (Jean-Claude), conventionnel, né à Poligny en 1735; mort en 1803. Il vota la mort du roi, signa la protestation des 73 contre la proscription des Girondins, et fut emprisonné avec ses collègues jusqu'après le 9 thermidor. Rappelé dans le sein de la Convention, il siégea ensuite aux Anciens jusqu'en 1797.

AMYOT (Jacques), traducteur de Plutarque, évêque d'Auxerre, grand aumônier de France, né à Melun, le 30 octobre 1513, d'une famille pauvre et peut-être d'artisans. La plupart des faits que rapporte Saint-Réal sur la jeunesse de cet homme illustre ne méritent aucune confiance. Ce qui paraît avéré, c'est qu'Amyot vint fort jeune à Paris, pour se livrer à l'étude en suivant les cours publics du Collége de France, que François Ier venait de fonder. Sa mère lui envoyait chaque semaine un pain par les bateliers qui descendaient la Seine, et l'on rapporte que le manque d'huile l'obligeait à étudier la nuit à la lueur de quelques charbons embrasés. Bientôt, pour vivre, il se fit le domestique de quelques étudiants riches, et à force de privations, de persévérance et d'énergie, il apprit le latin, le grec, la philosophie, les mathématiques, se fit recevoir maître ès-arts, et, grâce à quelques protections, finit par obtenir une chaire de grec et de latin à l'université de Bourges. Pendant les dix ou douze années qu'il occupa cette chaire, il traduisit le roman grec de *Théagène et Chariclée* et quelques-unes des *Vies* de Plutarque. François Ier à qui il avait dédié ces essais, lui donna la riche abbaye de Bellezane, afin de lui créer les loisirs nécessaires à ses travaux littéraires. Il ne songea plus dès lors qu'à l'achèvement et au perfectionnement de sa traduction de Plutarque, suivit l'ambassadeur de France à Venise, puis le cardinal de Tournon à Rome, dans le but d'étudier les meilleurs textes de son auteur; fut envoyé par le prélat pour porter au concile de Trente quelques réclamations du roi de France, et s'acquitta de cette mission

délicate avec une fermeté si habile, que le cardinal, charmé, le ramena à Paris, et le fit agréer à Henri II comme précepteur de ses fils. C'est pendant le cours de cette éducation qu'il acheva sa traduction des *Vies* de Plutarque, dont il offrit la dédicace à Henri II, et qu'il commença celle des œuvres morales de cet écrivain. A son avénement, Charles IX nomma grand aumônier celui qu'il appelait son *maitre* (1560), et plus tard il le fit agréer du pape comme évêque d'Auxerre. Amyot, qui n'avait guère étudié jusque-là que les auteurs profanes, dut se soumettre à un noviciat de théologie, pour être en état de prêcher devant ses diocésains. Au reste, il remplit ces hautes fonctions avec beaucoup de zèle et de régularité. On a remarqué comme une des singularités de ce grand esprit, qu'il avait coutume de composer ses discours en latin, quoiqu'il les prononçât en français. Henri III, qui avait été aussi son élève, lui conserva la grande aumônerie, et y ajouta le titre de commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, bien qu'Amyot ne fût pas noble. Parvenu au faîte des honneurs et de la fortune, il n'en continua pas moins, et jusqu'à la fin de sa vie, de s'occuper de littérature et d'art, sans négliger l'administration de son église. Ses dernières années furent attristées par les revers les plus cruels. Il se trouvait à Blois lors du meurtre des Guises. Accusé très-faussement par les ligueurs d'avoir conseillé ce crime, il dut quitter la ville (1589), fut attaqué et dépouillé en route, et ne rentra dans son diocèse, dévoué au parti de la Ligue, que pour y subir toutes les amertumes. Son troupeau se révolta même plusieurs fois contre lui, et poussa la violence jusqu'à attenter à sa vie. Il ne recouvra un peu de calme que lorsqu'il eut obtenu une absolution du légat. Il en demeura néanmoins accablé de chagrin, et mourut d'une fièvre lente, le 6 février 1593, à l'âge de quatre-vingts ans. Amyot était, au reste, d'un caractère timide et faible, et son insouciance d'érudit pour les passions ardentes qui agitaient son époque n'était propre qu'à lui attirer des persécutions, au milieu des orages de la guerre civile. On lui a reproché d'avoir obéi plus d'une fois moins aux inspirations de sa conscience qu'aux entraînements de la peur. Ce qui semble bien prouvé, c'est son avarice et son avidité. Quoiqu'il eût été dépouillé, il laissa encore en mourant une fortune de 200,000 écus, somme énorme pour le temps. Il sollicitait un jour une nouvelle abbaye de Charles IX, qui l'avait déjà comblé de biens : « Ne m'aviez-vous pas assuré autrefois, lui dit le roi, que vous borneriez votre ambition à 1,000 écus de rente? — Oui, sire, répondit spirituellement l'âpre solliciteur ; mais l'appétit vient en mangeant. »

Amyot a traduit en français toutes les œuvres de Plutarque; mais la partie la plus estimée de ce vaste travail est la collection des *Vies des hommes illustres*, dont on a dit avec raison qu'il avait fait un livre français, et qu'on relit toujours avec délices, malgré les modifications profondes que la langue a subies. Amyot fut en effet un des créateurs de cette belle langue du XVI^e siècle, originale et naïve, souple, abondante, colorée, naturelle, pittoresque et harmonieuse, et sa traduction, malgré quelques infidélités, n'a pas été effacée depuis et est restée comme un des plus beaux monuments de notre vieille littérature. « Elle a, dit Racine, dans le vieux style du traducteur une grâce, que je ne crois pas pouvoir être égalée dans notre langue moderne. » Amyot a encore traduit la pastorale de Longus, *Daphnis et Chloé*, et sept livres de *Diodore de Sicile*. Les *Vies* et les *Œuvres morales* de Plutarque ont été souvent réimprimées : on estime surtout les éditions de Vascosan, Paris, 1565-75; de Brotier et Vauvilliers, 1783-87, réimprimées avec quelques additions par Cussac et Clavier, en 1801-1806.

AMYRAUT (Moïse), théologien protestant, né en 1596, à Bourgueil (Anjou), mort en 1664. Il fut pasteur à Saumur et professeur à l'université de cette ville. Député par sa province au synode de Charenton (1631), il fut chargé de réclamer auprès de la cour contre les infractions faites aux édits de pacification, et obtint la suppression de l'humiliante obligation où étaient les députés protestants de ne parler au roi qu'à genoux. Il essaya de concilier les diverses sectes du protestantisme, et composa un traité à ce sujet. Ses nombreux ouvrages sont oubliés aujourd'hui, par suite du discrédit où sont tombés les écrits de controverse religieuse.

AMYRIDACÉES s. f. pl. (a-mi-ri-da-sé — rad. *amyride*). Bot. Groupe de plantes ayant pour type le genre *amyride*, et que plusieurs botanistes ont élevé au rang de famille. Il doit être réuni, comme simple tribu, sous le nom d'*amyridées*, à la famille des burséracées.

AMYRIDE s. f. (a-mi-ri-de — du gr. *amuros*, non parfumé). Bot. Genre de plantes de la famille des burséracées, type de la tribu des amyridées. Ce sont des arbrisseaux résinifères, à fleurs blanches, qui appartiennent à l'Amérique intertropicale.

AMYRIDÉ, ÉE adj. (a-mi-ri-dé — rad. *amyride*). Bot. Qui ressemble à l'amyride.

— s. f. pl. Tribu de plantes de la famille des burséracées, qui a pour type le genre *amyride*.

AMYRINE s. f. (a-mi-ri-ne — rad. *amyride*). Chim. Substance cristallisable, insoluble dans l'eau, soluble dans l'éther et, à chaud, dans l'alcool absolu. On l'extrait du suc résineux de l'amyride.

AMYTIS s. m. (a-mi-tiss — n. myth.). Ornith. Genre d'oiseaux de la Nouvelle-Hollande.

AMYXIE s. f. (a-mi-ksî — du gr. *a* priv.; *muxa*, mucus). Pathol. Manque de mucus; absence de sécrétion du mucus normal.

AN (de *a* priv., et de *n* euphonique). Particule initiale, qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots dont le radical commence par une voyelle ou par un *h*, et qui marque l'absence ou la privation, comme dans *anarchie*, de *an* priv. pour *a*, et *archos*, chef (sans chef); *anhydre*, de *an* priv. pour *a*, et *udôr*, eau (sans eau), etc.

AN s. m. (an — lat. *annus*, même sens). Le temps que met la terre à faire sa révolution autour du soleil, ou que le soleil paraît mettre à parcourir le zodiaque. ‖ Espace de douze mois, à partir du 1er janvier jusqu'au 31 décembre : *L'*AN *passé. L'*AN *prochain. Je te fournis tous les* ANS *une somme raisonnable pour tes plaisirs, et tu n'es pas content?* (Le Sage.)

...Vingt *ans*, trente *ans* :
Cela duroit un monde au bon vieux temps.
CL. MAROT.

Le mal est que dans l'*an* s'entremêlent des jours
Qu'il faut chômer; on nous ruine en fêtes.
LA FONTAINE.

— Par compar. Période de douze mois, quelle que soit l'époque à partir de laquelle on compte : *Cet officier a quinze* ANS *de services.*

Cent *ans* passent, le temps, comme un nuage vide,
Les roule avec l'oubli sous son aile rapide.
LAMARTINE.

‖ Dans ce sens, se dit particulièrement en parlant de l'âge des personnes : *Cet enfant a deux* ANS. *Il faut avoir trente* ANS *pour penser à sa fortune.* (La Bruy.) *Vous croyez qu'elle n'a que vingt* ANS; *elle a mieux.* (J.-J. Rouss.) *Celui qui est déjà un petit homme à quinze* ANS *ne sera de sa vie un grand homme.* (Beauchêne.) *Est-ce que vous avez plus de trente* ANS? *En vérité, vous ne les paraissez pas.* (Alex. Dum.) *Une belle passion à vingt* ANS *désenchante tout le reste de la vie.* (P. Limayrac.) *Héloïse et Abélard moururent tous deux à l'âge de soixante-trois* ANS. (L.-J. Larcher.)

Je porte fort gaîment mes cinquante *ans* passés.
C. DELAVIGNE.

— Période de douze mois à partir d'une époque où un événement a eu lieu, où des faits se sont passés : *Il y a un* AN. *Il y a vingt* ANS. *Faites de trois* ANS *en trois* ANS *des assemblées générales.* (Fléch.) *Avant que quatre* ANS *se soient écoulés, il connaîtra une partie de vos faiblesses et saura en profiter.* (M^{me} Campan.)

— Se dit particulièrement de certaines grandes époques historiques : *L'an* 250 *de Rome*, L'année 250 depuis la fondation de Rome. ‖ *L'an* 12 *de l'hégyre*, 12 années depuis la fuite de Mahomet. V. HÉGYRE. ‖ *L'an III, l'an IV de la République*, La 3^e, la 4^e année depuis la fondation de la République française, en septembre 1792. ‖ *L'an du monde*, Tant d'années depuis la création du monde : *Jérusalem fut fondé l'an du monde* 2023, *par le grand prêtre Melchisédech.* (Chateaub.) ‖ *L'an de grâce, l'an de Notre-Seigneur, l'an de la Nativité, l'an de l'Incarnation*, L'année tant depuis la naissance de Jésus-Christ. On dit plus souvent l'*an*, simplement : *L'*AN 1237, *la France fut désolée par une horrible famine.*

— Par exag. : *Il y a cent* ANS, *il y a mille* ANS *que... Il y a cent* ANS *qu'on ne vous a vu. Une heure me dure cent* ANS. (Marg. de Valois.) *Un jour de satiété nous ôte un* AN *de jouissance.* (J.-J. Rouss.) *Il y a mille* ANS *que je ne vous ai pas écrit.* (Volt.)

— Au pl. et absol. La vieillesse, la décrépitude amenée par une vie déjà longue : *Subir l'injure des* ANS. *Lorsque les* ANS *seront venus, vous rirez bien de toutes ces folles idées de jeunesse.* (Marm.) *Les* ANS *n'épargneront pas ma tête; déjà mon front se dépouille.* (Chateaub.)

Approchez, je suis sourd, les *ans* en sont la cause.
LA FONTAINE.

Même elle avait encor cet éclat emprunté
Dont elle eut soin de peindre et d'orner son visage,
Pour réparer des *ans* l'irréparable outrage.
RACINE.

‖ Certains âges, certaines périodes de la vie : *Les beaux* ANS. *Les vieux* ANS. *Le poids des* ANS. *Mourir dans la fleur de ses* ANS. *M. de Montausier n'eut pas besoin de réparer sur ses vieux* ANS *les torts qu'il avait faits en sa jeunesse.* (Fléch.) *Elle repassait avec larmes ses* ANS *écoulés parmi tant d'illusions.* (Boss.)

. Je n'ai d'autre avenir
Que de voir mes beaux *ans* s'effeuiller et jaunir.
E. AUGIER.

Au soir des *ans* doit sembler doux
Ce chant qui nous a bercés tous.
BÉRANGER.

— Poétiquem. La vie elle-même :

Quand la vieillesse arrive,
Du long fleuve des *ans* je remonte le cours,
Et je retrouve sur la rive
L'âge des jeux et des amours. LEBRUN.

— *Une paix, une guerre de dix ans, de vingt ans*, Qui dure dix ans, vingt ans : *La guerre de Trente* ANS *a ruiné l'Europe. Une paix de vingt* ANS *suffirait à peine pour cicatriser les plaies de la dernière guerre.* ‖ *Un ami de dix ans, de quinze ans*, Que l'on connaît depuis dix ans, depuis quinze ans : *J'ai bien peur que celui qui, dès la première vue, me traite comme un* AMI DE VINGT ANS, *ne me traite au bout de vingt* ANS, *comme un inconnu.* (J.-J. Rouss.) ‖ *Aller sur vingt, sur trente, sur quarante ans*, Commencer sa vingtième, sa trentième, sa quarantième année.

— S'emploie encore dans certaines locutions consacrées par l'usage : *Le jour de l'an, le premier de l'an*, Le 1er janvier, le premier jour de l'année : *Je vous écrirai le* JOUR DE L'AN. *Je ne pourrai vous voir demain; car c'est le* PREMIER DE L'AN. ‖ *Bonjour et bon an*, Salutation familière avec laquelle on s'aborde dans les premiers jours de l'année : BONJOUR ET BON AN, *mon cher cousin, et* BONJOUR ET BON AN, *ma chère nièce.* (M^{me} de Sev.) ‖ *Bon an, mal an*, Une année dans l'autre; en moyenne : *L'on m'a assuré qu'elle portait d'ordinaire sur elle*, BON AN, MAL AN, *trente quintaux de chair.* (Scarr.) *En attendant, nous lui payons*, BON AN, MAL AN, *neuf cents millions.* (P.-L. Courier.) *Il usait*, BON AN, MAL AN, *quatre paires de souliers ferrés.* (F. Guillermet.) ‖ *Par an*, Chaque année : *Sa terre lui rapporte tant* PAR AN. *Il gagne dix mille francs* PAR AN.

Je sais ce qu'un fermier doit nous rendre *par an*.
BOILEAU.

‖ *Une fois l'an, trois fois l'an*, Une fois, trois fois dans le courant de l'année : *Cette terre porte* DEUX FOIS L'AN *les riches dons de Cérès.* (Fén.) ‖ *Service du bout de l'an*, ou simplement *Bout de l'an*, Service funèbre qu'on célèbre dans une église un an après la mort d'une personne.

— *L'an et jour*. Jurispr. Une année révolue, et un jour de plus.

— *Le grand an*, Révolution de trente-six mille ans, après laquelle les platoniciens ont prétendu que les astres recommencent leur cours.

— Fig et proverb. *Vivre le grand an*, Vivre très-longtemps, vivre toujours.

— *Je m'en soucie, je m'en moque comme de l'an quarante*. Se dit familièrem. d'une chose à laquelle on n'attache pas la moindre importance, d'une personne à laquelle on ne tient nullement : *Je me soucie d'Ursule comme de l'*AN QUARANTE. (Balz.) ‖ On suppose que cette expression vient des craintes superstitieuses généralement répandues dans le commencement du XI^e siècle. On prétendait que Jésus-Christ n'avait assigné à son Eglise et au monde qu'une durée de *mille ans et plus*. Une opinion accréditée voulait que ce terme expirât en l'an 40 du XI^e siècle. Mais lorsque l'époque redoutable fut passée, on ne fit plus que rire de ces craintes puériles. De là l'expression : *Je m'en moque comme de l'an quarante*. D'autres lui donnent une origine beaucoup plus récente, et supposent qu'elle prit naissance vers l'an XII de la République française, alors que tous les réactionnaires espéraient que la pauvrette n'en avait plus pour longtemps. La première étymologie est plus probable, car elle peint également cet esprit gaulois, poltron et brave tout à la fois, qui s'épouvante de rien, sauf à rire aussitôt et à se moquer de sa frayeur ; l'autre est une expression d'insulte envers le vaincu, sentiment qui n'est ni gaulois ni français.

— **Syn. An, année.** *An* n'est guère en usage que pour les dates, et admet rarement des épithètes : *l'*AN 1863 ; *il plaide depuis quarante* ANS. (La Bruy.) *Année* marque la durée et la série des événements, et peut recevoir une qualification, servant ordinairement à faire connaître les résultats bons ou mauvais qu'elle a produits : *Une* ANNÉE *heureuse. Des* ANNÉES *perdues dans de vains plaisirs. Seize* ANNÉES *d'une prospérité inouïe.* (Boss.) *Les plus tendres* ANNÉES *de la vie.* (Fléch.)

— **Homonymes.** En, han.

— **L'an mille.** Hist. « L'an mille, dit M. E. Charton, fut une année de crise pour toutes les nations de l'Occident. Depuis plusieurs siècles on s'attendait à quelque événement extraordinaire. Des traditions obscures, des prophéties équivoques ou mal interprétées, marquaient la fin du X^e siècle comme une époque de grande catastrophe. » D'après une croyance qui datait des premiers siècles de l'ère chrétienne, et que Papias, saint Irénée, Justin le martyr, représentent comme générale à cette époque, Jésus-Christ devait un jour descendre du ciel où il était monté, et régner mille ans sur la terre. Cette croyance avait insensiblement perdu du terrain en Orient; mais elle s'était répandue dans l'Occident, et c'était l'*an mille* que les chrétiens de Gaule, d'Allemagne, d'Angleterre, fixaient pour ce second avénement du Christ.

Alors donc, il y eut par toute la terre une inquiétude inexprimable. Dans l'attente du règne céleste qu'annonçaient les prophéties, on remarqua avec un soin scrupuleux tout ce qui pouvait sembler un avertissement ou un présage, et les chroniques le consignèrent fidèlement. En 996, il y eut dans l'Océan des mouvements extraordinaires, et une baleine échoua sur les grèves de Berneval, en Normandie. Au printemps suivant, une comète parut à l'orient, du côté où doit descendre la bête de l'*Apocalypse;* dans l'hiver de 999, la neige tomba en si grande abondance, que, dans plusieurs provinces, les chaumières des serfs furent ensevelies, et que les hommes périrent avec les troupeaux. Jamais peut-être la préoccupation du surnaturel n'avait agi d'une façon si puissante sur l'espèce humaine. A mesure qu'approchait l'année marquée de Dieu, la peur augmenta, et avec la peur la piété. En perdant la foi à la vie terrestre, à l'avenir des biens périssables, on songea aux trésors du ciel « que les voleurs ne déterrent point et que les teignes ne rongent point. » Les chartes de l'époque nous révèlent naïvement cette piété d'effroi, ce détachement intéressé qui fut pour les monastères une source de richesses. « Des désastres multipliés, disent-elles, des indices infaillibles, attestent que la fin du monde n'est pas éloignée ; pour dissiper les erreurs des infidèles, les prophéties de l'Evangile sont au moment de se réaliser ; il est donc juste et raisonnable de porter ses regards sur l'avenir, et de prévenir par de sages précautions des malheurs possibles dans notre condition mortelle. A ces causes, au nom du Seigneur notre Dieu, moi et ma femme (telle ou telle), considérant le poids des péchés dont nous sommes chargés, et pleins de confiance dans la miséricorde de Dieu, qui a dit : Faites des aumônes, et tous vos péchés vous seront remis; nous donnons par ces présentes, en don privé et de notre plein droit, nous attribuons et transmettons à toujours au monastère de... nos biens, sis dans le village de..., avec les maisons, les bâtiments, les paysans, les serfs, les vignes, les bois, les champs, les prés, les pâturages, les étangs, les cours d'eau, les adjonctions, additions et appendices, le bétail de toute espèce, les meubles et immeubles dans l'état où nous les possédons aujourd'hui. » — A tout moment se renouvelaient ces donations.

Au milieu de ces saints arrangements, l'*an mille* s'ouvrit... Le saint temps du carême se passa dans le recueillement et dans la prière. Il n'y eut enfant si tendre, femme ou vieillard si faible, qui s'exemptât du jeûne commandé par l'Eglise. On attendait en tremblant le jour de la mort du Sauveur. Le vendredi saint, avant le lever du jour, dit une chronique, les fidèles se rassemblèrent dans les églises ou dans les chapelles des couvents. Des processions se formèrent, et le peuple les suivit pieds nus et la hart au cou. On sortit des villes, des monastères, des châteaux, et les processions, croix et bannière en tête, parcoururent les champs. On s'arrêtait devant chaque Vierge, on se prosternait au pied de chaque calvaire, et là, clercs et laïques, entonnaient tous ensemble le *Miserere mei* et le *De profundis clamavi*. Cependant le temps passait, les jours succédaient aux jours, et celui qui était l'objet d'une attente pleine d'angoisse n'arrivait pas; la nature ne mettait aucune différence entre l'*an mille* et les années précédentes; sans souci de la terrible échéance, elle épanouissait ses fleurs et mûrissait ses fruits, comme si le monde eût été plein d'avenir. Peu à peu on se rassura, on finit par douter du danger en le voyant reculer; et la société, échappée à ce cauchemar de la fin du monde, reprit une vie nouvelle, comme la campagne après un orage, aux premiers rayons du soleil.

An 2240 (L'), Rêve s'il en fut jamais, par Mercier. Dans cette production originale, qui parut en 1770, l'auteur se transporte, à l'aide de la fiction d'un songe, à cinq cents ans au delà de la date de sa naissance, et se représente l'état de la France, à cette époque éloignée, à peu près tel que les idées alors en crédit dans la masse de la nation pouvaient le faire désirer. Quelque frappantes que fussent les allusions, le gouvernement ne vit dans l'auteur qu'un utopiste plutôt qu'un prophète, et se borna à interdire la vente de l'ouvrage.

An mil (L'), opéra-comique en un acte, poëme de Mélesville et Paul Foucher, musique d'Albert Grisar, représenté le 23 juin 1837. La croyance qu'on touchait à la fin du monde pendant le X^e siècle donnait lieu à des fondations pieuses et non pas à des insurrections, c'est cependant une révolte des serfs contre leurs seigneurs qui est le sujet de ce livret. Il ne fait honneur ni au bon goût ni à l'esprit des deux auteurs. Grisar n'a guère mieux réussi pour la musique. On ne peut citer qu'une jolie romance : *Pauvre fiancée*, chantée par madame Rossi.

ANA, prépos. grecque qui signifie En remontant, dans, parmi, à travers, etc., et qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots dérivés du grec, tels que *anachronisme*, *anachorète*, *analyse*, *anatomie*, etc.

ANA ou, par abrév., **AA** (du gr. *ana*, qui marque partage). Sorte d'abréviation en usage dans les ordonnances des médecins, et qui signifie qu'il faut faire entrer certaines substances par parties égales dans un médicament prescrit.

ANA, terminaison latine ajoutée au nom d'un personnage pour indiquer un recueil de ses pensées détachées, de ses bons mots, de ses reparties, des anecdotes qui lui sont attribuées : *Notre aimable et spirituel J. Janin possède une bibliothèque d'une richesse extraordinaire ; mais, parmi tous ces joyaux, celui qu'il paraît estimer le plus est son* MÉNAGIANA.

— Les principaux recueils de ce genre sont le *Scaligeriana*, le *Calviniana*, le *Ménagiana*, le *Santoliana*, le *Segraisiana*, le *Pironiana*, le *Voltairiana*, le *Biévriana*, le *Chamfortiana*, le *Bonapartiana*, etc., ou recueils d'anecdotes sur Scaliger, Calvin, Ménage, Santeuil, Segrais, Piron, Voltaire, M. de Bièvre, Chamfort, Bonaparte, etc. Les anciens avaient des recueils de ce genre, et les dialogues de Platon

sont de véritables *Socratiana.* Les *Vies* de Diogène Laërce sont également des *ana.*

— s. m. En général, tout recueil d'anecdotes, de dits plaisants, d'historiettes, etc. : *C'est un* ANA. *Cela traîne dans tous les* ANA. *Défiez-vous des faiseurs d'*ANA. *Le plus ancien des* ANA *est le* Scaligériana. *Le* Ménagiana, *revu par La Monnoye, est le seul de tous les* ANA *dans lequel on trouve des choses instructives.* (Volt.) *Pour les* ANA, *il y en a un sur cent qui peut contenir quelque ombre de vérité.* (Volt.) *Ils lui racontèrent les anecdotes curieuses sur les grands hommes du jour, les traits d'esprit qui seront quelque jour l'*ANA *de notre siècle.* (Balz.)

— **Gramm.** Le mot *ana* reste invariable au pluriel : *Le plus mauvais de tous les* ANA, *celui qui mérite le plus d'être mis au rang des mensonges imprimés, et surtout des mensonges insipides, est le Segraisiana.* (Volt.)

ANA. Myth. Satan, ou le mauvais génie, chez les Brésiliens et les Guaranis. Ils l'appellent aussi ANANGA.

ANABACERTHIE s. f. (a-na-ba-sèr-tî — du gr. *anabainô*, je grimpe ; *kerthios*, petit oiseau). Ornith. Nom commun à plusieurs espèces d'oiseaux grimpeurs de l'ordre des passereaux, qui habitent les forêts de l'Amérique méridionale.

ANABAINE ou **ANABAINELLE** s. f. (a-na-bè-ne — du gr. *anabainô*, je monte). Bot. Genre d'algues, voisin des nostocs, qui consistent en filaments simples, muqueux, moniliformes, articulés, droits et flexueux, engagés en tout ou en partie dans une masse muqueuse. Ces cryptogames sont d'un vert plus ou moins bleuâtre, et vivent, pour la plupart, dans les eaux douces et thermales de l'Europe ; deux seulement se trouvent sur la terre humide ou sur les sables vaseux.

ANABANTOÏDE adj. (a-na-ban-to-ide — du gr. *anabas*, grimpant ; *eidos*, forme). Ichth. Qui ressemble à l'anabas, qui se rapporte à ce poisson.

— s. m. pl. Famille de poissons, ayant pour type le genre anabas.

ANABAPTISME s. m. (a-na-ba-ti-sme — du gr. *ana*, de nouveau ; *baptizô*, je plonge dans l'eau). Doctrine des anabaptistes ; système religieux et politique des anabaptistes : *Jean Bokold mit fin, par sa mort, à l'*ANABAPTISME *guerrier.* (Encycl.) *Luther approuva l'exposition de foi des frères de Bohême, à l'exception de l'article de l'eucharistie et de celui de l'*ANABAPTISME. (Trév.)

ANABAPTISTE adj. et s. (a-na-ba-ti-ste). Qui professe, qui enseigne l'anabaptisme ; qui se rapporte à l'anabaptisme : *Cet homme est* ANABAPTISTE. *Une secte* ANABAPTISTE. *Les doctrines* ANABAPTISTES. *On a vu les illusions des* ANABAPTISTES. (Boss.) *Les* ANABAPTISTES *de Munster voulaient le nivellement des classes sous la royauté du Christ.* (Trév.)

— **Encycl.** Hist. Les *anabaptistes* étaient ainsi nommés parce qu'ils rejetaient le baptême des enfants, limitaient aux adultes les bienfaits de ce sacrement, et dès lors soumettaient à un nouveau baptême tous les chrétiens qui embrassaient leurs opinions, bien qu'ils eussent été déjà baptisés dans leur enfance. C'était une des sectes les plus fameuses issues du protestantisme. La dénomination d'*anabaptistes*, telle que l'entendaient leurs adversaires, n'est pas rigoureusement exacte, car ils n'ont jamais affirmé dogmatiquement qu'on dût baptiser deux fois, mais seulement qu'il fallait attendre l'âge de raison, comme dans la primitive Eglise. Il est vrai que dans l'origine, considérant le baptême des enfants comme inefficace, ils soumettaient leurs prosélytes à une nouvelle immersion, mais ce point n'était qu'un des détails de leurs doctrines. Cette secte eût pour chef Nicolas Stork, disciple direct de Luther, qui, vers 1520, prétendit compléter la réforme du maître en réclamant, outre l'indépendance absolue en matière religieuse et l'abolition de la hiérarchie et de la liturgie, l'établissement des principes de l'Evangile sur la terre ; en d'autres termes, la destruction de la féodalité, de tout pouvoir fondé sur le droit de l'épée, et l'organisation de la société basée sur l'égalité civile et politique. Bientôt il groupa autour de lui des hommes ardents, comme Carlostadt et Thomas Muntzer, qui soulevèrent les paysans de Souabe et de Franconie contre les seigneurs, et étendirent encore les principes de Stork en prêchant la communauté des biens. Muntzer surtout joua un grand rôle dans le mouvement révolutionnaire de l'anabaptisme. Il se mit à la tête des paysans, s'empara de Mulhausen, en Thuringe, livra de sanglantes batailles aux princes ligués, et fut enfin vaincu, mis à la torture et décapité (1525). Exterminés et proscrits par milliers, les sectaires se dispersèrent de tous côtés, répandant leurs doctrines le long du Rhin et dans les Pays-Bas, et se multipliant malgré les supplices et les persécutions. En 1534, la ville de Munster, en Westphalie, devint leur centre d'action. Ils en chassèrent l'évêque, s'y fortifièrent, établirent la communauté des biens, la polygamie, et se livrèrent à mille extravagances d'extases, de prophéties et de visions, moins communes chez les premiers *anabaptistes.* Leur chef était alors le fameux Jean de Leyde, prophète et roi de la *Jérusalem nouvelle*, qui périt dans les supplices avec la plupart de ses partisans, après que l'évêque eut repris la ville. Ainsi moururent presque tous les apôtres que ceux de Munster avaient envoyés de tous côtés, en Allemagne et en Hollande. Au reste, ces fanatiques avaient fait un grand nombre de prosélytes, surtout dans les classes populaires. A Amsterdam, ils excitèrent un soulèvement formidable, qui fut réprimé par les plus épouvantables tortures. Ces échecs successifs ruinèrent entièrement l'importance politique du parti, mais non la secte, qui se propagea encore en Moravie, en Westphalie, en Souabe, en Hollande, en Suisse, etc., également odieuse aux catholiques et aux luthériens, mais défiant les bourreaux par l'énergie de sa persévérance et de son fanatisme. Son esprit s'altéra sensiblement d'ailleurs, et elle se subdivisa en une multitude de sectes interprétant chacune à leur manière les dogmes du baptême et de l'incarnation ; mais aucune d'elles n'éleva dès lors ses prétentions jusqu'à la conquête du pouvoir temporel. Parmi les prophètes les plus célèbres que l'anabaptisme vit surgir depuis cette époque, on remarque Melchior Hoffmann, fondateur du *chiliasme ;* Simon Mennon, chef des diverses sectes connues sous le nom de *mennonites ;* les frères Hutter, qui établirent les communautés religieuses des frères Moraves ; Galénus de Haen, chef des *indépendants* de Hollande, etc. Aujourd'hui, on compte encore un grand nombre de communautés de baptistes en Alsace, en Suisse, en Hollande, en Allemagne, en Angleterre, et surtout aux Etats-Unis. Plusieurs de ces sectes ne se distinguent des réformés que par quelques pratiques particulières, et la plupart d'entre elles n'ont conservé des dogmes de l'anabaptisme primitif que l'usage de ne conférer le baptême qu'aux adultes. Quelques-unes considèrent comme illicite de faire des procès, de porter des armes, de faire un serment et de prêter à intérêts. Leurs mœurs sont en général austères et rigides. L'Amérique du Nord compte un grand nombre de baptistes, subdivisés en une infinité d'églises particulières.

ANABARA, riv. de Sibérie, qui coule du sud au nord et se jette dans l'océan Glacial, après un cours d'environ 600 kilom.

ANABAS s. m. (a-na-bâss — du gr. *anabainô*, je monte). Ichth. Genre de poissons de la famille des leptosomes : *L'*ANABAS, *un poisson de l'Inde, peut rester plusieurs jours hors de l'eau.* (J. Macé.) *Les jongleurs indiens se servent de l'*ANABAS *pour amuser le peuple.* (Bouill.)

ANABASE s. f. (a-na-ba-ze — du gr. *anabasis*, action de monter). Bot. Genre de plantes, de la famille des chénopodées, composé de petits arbrisseaux que l'on trouve en Espagne et sur les bords de la mer Caspienne.

— Pathol. Période d'accroissement d'une maladie.

— Mus. Terme de la musique des anciens Grecs, qui indiquait une mélodie ascendante.

Anabase (L'), c'est-à-dire l'*expédition*, autrement dit *le récit de l'expédition de Cyrus le Jeune dans la Haute-Asie et de la retraite des Dix-Mille*, par *Xénophon*, en sept livres. C'est l'ouvrage qui a fait la réputation de Xénophon comme historien, et assurément son chef-d'œuvre. On sait qu'il fit partie de cette expédition, et qu'il fut un des cinq chefs qui commandèrent l'immortelle retraite. La narration est exacte, détaillée, méthodique, suffisamment animée : l'ouvrage est bien composé, et l'intérêt se soutient d'un bout à l'autre des sept livres. Il n'y a pas, dit M. Alexis Pierron (*Hist. de la Littérature grecque*), de ce qu'on pourrait appeler des morceaux brillants : les portraits, même celui de Cyrus, sont dans une manière simple, un peu nue, et ne tranchent pas sur le ton du reste de l'ouvrage. Les harangues ne sont guère que ce qu'elles ont dû être dans la réalité : des exhortations, des conseils, des explications, comme en comportaient et les circonstances, et les habitudes d'une armée composée de volontaires. L'historien ne s'oublie pas non plus à décrire en détail les pays qu'il a traversés, ni à faire des tableaux complets des mœurs et de la physionomie des peuples qui les habitent : quelques traits lui suffisent, et ceux-là seulement que le lecteur a besoin de connaître, pour comprendre la nature des obstacles dont les Dix-Mille eurent à triompher. Ce qui charme surtout, c'est la modestie du narrateur, qui avait eu lui-même une part si grande dans le salut de ses frères d'armes ; c'est son courage, c'est sa persévérance indomptable ; c'est cette piété non affectée, qui lui fait voir toujours présente une sorte de providence divine, et qui lui fait naïvement rapporter à quelque inspiration d'en haut les résolutions généreuses et énergiques que lui dictait l'héroïsme de son cœur.

Anabase (L'), récit, en sept livres, de l'expédition d'Alexandre, par Arrien. C'est une imitation du livre de Xénophon. Cet ouvrage, écrit d'après les relations, perdues pour nous, d'Aristobule et de Ptolémée, qui accompagnèrent ce prince dans toutes ses entreprises, est très-estimé. Photius pense qu'Arrien doit être rangé parmi les meilleurs historiens. « Doublement défigurée par les fables populaires et par les déclamations sophistiques, dit M. Egger, l'histoire du héros macédonien réclamait déjà, au IIe siècle de l'ère chrétienne, un écrivain sage et habile, qui sût n'en point méconnaître, mais n'en point exagérer non plus le caractère merveilleux, et la raconter simplement, en écartant les erreurs de la crédulité comme les mensonges de la mauvaise foi. Arrien ne répond pas précisément à cette idée que nous aimons à nous faire d'un parfait historien d'Alexandre ; il en a pourtant les qualités essentielles : le choix presque toujours judicieux des autorités, la sobriété souvent nerveuse et dramatique du récit, la précision des détails stratégiques et géographiques ; un style qui ne reproduit pas toute la grâce des modèles attiques, mais qui ne manque ni de force ni de correction. »

ANABASÉ, ÉE adj. (a-na-ba-zé — rad. *anabase*). Bot. Qui a du rapport avec l'anabase, qui ressemble à une anabase.

— s. f. pl. Nom d'une tribu de plantes de la famille des chénopodées.

ANABASIEN s. m. (a-na-ba-zi-ain — du gr. *anabainô*, je monte). Nom donné chez les anciens à des courriers qui voyageaient à cheval ou sur des chariots, pour des messages importants.

ANABASITTE, ANABASITTINE ou **ANABAZENOPS** (a-na-ba-zi-te, zi-ti-ne, ze-nopss). Ornith. Genre d'oiseaux voisin des sittelles ou torche-pots. Il renferme deux espèces, qui vivent dans l'Amérique du Sud.

ANABASSE s. f. (a-na-ba-se). Sorte de couvertures à raies bleues et blanches, qui se fabriquent en Normandie et en Hollande.

ANABATE s. m. (a-na-ba-te — du gr. *anabatês*, étalon). Hist. anc. Ecuyer qui disputait avec deux chevaux le prix de la course à Olympie.

— Ornith. Genre d'oiseaux, de l'ordre des passereaux, famille des ténuirostres.

— Bot. Section du genre aconit.

ANABATHRUM s. m. (a-na-ba-tromm — mot lat., formé lui-même du gr. *anabathron*, même sens). Nom donné par les anciens aux escaliers et aux échelles, souvent aussi à une rangée de siéges de bois placés sur le même plan et loués pour une occasion spéciale, comme un concert, une lecture, etc. ‖ Pl. des *anabathra.*

ANABATINÉ, ÉE adj. (a-na-ba-ti-né — du gr. *anabatês*, étalon). Qui ressemble à l'anabate. ‖ On dit aussi ANABATOÏDE.

— s. f. pl. Ornith. Tribu de passereaux, ayant pour type le genre anabate.

ANABATIQUE adj. (a-na-ba-ti-ke — du gr. *anabasis*, action de monter). Pathol. Se dit des maladies qui augmentent graduellement d'intensité, pour décroître ensuite de la même manière.

ANABATOÏDE adj. (a-na-ba-to-i-de — de *anabatês*, et du gr. *eidos*, ressemblance). Ornith. Syn de *anabatiné.*

ANABAZENOPS s. m. (a-na-ba-ze-nops). Ornith. Syn. d'*anabasitte.*

ANABÈNE adj. (a-na-bè-ne — du gr. *anabainô*, je grimpe). Zool. Se dit d'un reptile qui grimpe sur les arbres.

— s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des euphorbiacées, dont on ne connaît qu'une espèce, qui est un arbrisseau du Brésil.

ANABÉNODACTYLE adj. (a-na-bé-no-dak-ti-le — du gr. *anabainô*, je grimpe ; *daktulos*, doigt). Zool. Se dit des animaux qui ont des doigts faits pour grimper.

ANABÉNOSAURIEN adj. et s. m. (a-na-bé-no-so-ri-ain — du gr. *anabainô*, je grimpe ; *saura*, lézard). Erpét. Se dit d'un reptile saurien qui grimpe sur les arbres.

— s. m. pl. Famille de reptiles sauriens, syn. de *caméléoniens.*

ANABIBAZON s. m. (a-na-bi-ba-zon). Astron. Nom donné à la queue du *Dragon*, ou au nœud méridional de la lune.

ANABICE s. f. (a-na-bi-se — du gr. *anabiô*, je revis). Bot. Partie des cryptogames qui se trouve hors de terre, la fructification exceptée.

ANABLASTÈME s. m. (a-na-bla-stè-me — du gr. *anablastêma*, rejeton). Bot. Production particulière du feuillage ou mieux de la fronde de certains lichens.

ANABLASTÈSE s. f. (a-na-bla-stè-ze — du gr. *anablastêsis*, renaissance). Bot. Production des anablastèmes.

ANABLEPS s. m. (a-na-blè-pse — du gr. *anablepô*, je lève les yeux). Ichth. Nom d'un poisson de la Guyane, voisin des loches, et connu sous le nom vulgaire de *gros-œil.* Il est vivipare, et l'examen anatomique a fait croire à plusieurs naturalistes qu'il y avait dans cette espèce une sorte d'accouplement.

ANABOLADION s. m. (a-na-bo-là-di-onn — mot gr.) Antiq. Espèce de mantelet que portaient les femmes grecques.

ANABOLE s. f. (a-na-bo-le — du gr. *ana*, en haut ; *bolos*, jet). Pathol. Evacuation de certaines matières par la bouche.

ANABOLIE s. f. (a-na-bo-lî — du gr. *anabolê*, terre rejetée). Entom. Genre d'insectes névroptères, voisin des phryganes : *L'*ANABOLIE *nervée se trouve en Europe.* (A. Dupuis.)

ANABROCHISME s. m. (a-na-bro-ki-sme — du gr. *ana*, à travers ; *brochos*, nœud, lacet). Chirur. Opération, aujourd'hui abandonnée, qui avait pour but de remédier au renversement des cils contre le globe de l'œil, au moyen d'un cheveu passé avec une aiguille à travers la paupière.

ANABROSE s. f. (a-na-bro-ze — du gr. *ana*, à travers ; *brôsis*, action de ronger). Pathol. Corrosion des parties solides par une humeur âcre ; ulcération superficielle.

ANABROTIQUE adj. et s. m. (a-na-bro-ti-ke — rad. *anabrose*). Pathol. Se disait autrefois des substances qui corrodent, qui rongent les surfaces avec lesquelles on les met en contact : *Composition* ANABROTIQUE. *Un puissant* ANABROTIQUE.

ANACA s. m. (a-na-ka — du gr. *anax*, roi). Ornith. Sorte de perroquet du Brésil, à couleurs vives et très-variées, où dominent le vert et le rouge.

ANACAIRE ou **ANACARA** s. m. (a-na-kè-re, ka-ra). Sorte de tambour en usage dans la cavalerie orientale.

ANACALISE s. m. (a-na-ka-li-ze). Entom. Espèce d'articulés de l'ordre des chilopodes, dont le corps est allongé et divisé en plusieurs segments. Leur morsure, dit-on, est mortelle.

ANACALYPTE s. m. (a-na-ka-li-pte — du gr. *anakaluptô*, je me dévoile). Bot. Genre de mousses dont toutes les espèces sont remarquables par un péristome identique. Syn. de *coscinodon.*

ANACALYPTÉRIE s. f. (a-na-ka-li-pté-rî — du gr. *anakalupteria*, action de découvrir). Antiq. gr. Fête qui se célébrait le troisième jour des noces, alors que la nouvelle épouse pouvait ôter son voile et se laisser voir à son époux.

ANACALYPTÉRIEN s. m. (a-na-ka-li-pté-ri-ain). Prêtre qui présidait aux anacalyptéries.

ANACAMPSÈRE s. m. (a-na-kan-psè-re — du gr. *anakampserôs*, qui ramène l'amour). Bot. Espèce du genre orpin, plante que l'on employait autrefois dans les philtres amoureux.

ANACAMPSIDE s. f. (a-na-kan-psi-de — du gr. *anakampsis*, action de recourber). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, voisin des teignes, qui se logent dans les fentes des écorces, et font usage de leurs pattes autant que de leurs ailes. L'espèce type est la teigne du peuplier, qui se trouve en Europe.

ANACAMPTIDE s. f. (a-na-kan-pti-de — du gr. *anakamptô*, je recourbe). Bot. Genre de la famille des orchidées, voisin des orchis, qui renferme trois espèces, toutes originaires d'Europe. La plus connue est l'*anacamptide pyramidale*, qui croît sur les pelouses des forêts.

ANACAMPTIQUE adj. (a-na-kan-pti-ke — du gr. *anakamptô*, je réfléchis). Physiq. Qui réfléchit les rayons de lumière ou le son.

— Géom. *Courbe anacamptique*, Courbe produite par la réflexion de la lumière sur une surface, la position de l'œil étant déterminée.

— s. f. Nom donné quelquefois à la partie de l'optique qui traite de la réflexion de la lumière en général. Il est syn. de *catoptrique.*

ANACAMPTIQUEMENT adv. (a-na-kan-pti-ke-man). Physiq. Par réflexion ; d'une manière anacamptique.

ANACAMPTODON s. m. (a-na-kan-pto-don — du gr. *anakamptô*, je recourbe ; *odous, odontos*, dent). Bot. Genre de mousses, formé aux dépens du genre neckère.

ANACAMPYLE s. m. (a-na-kan-pi-le — du gr. *ana*, sur ; *kampulos*, courbé). Bot. Ecaille étalée et recourbée au sommet qui se voit sur quelques plantes agames, comme l'agaric safrané.

ANACANDAÏA s. m. (a-na-kan-da-i-a). Erpét. Nom d'un serpent de Surinam, espèce de boa, qui atteint quelquefois la longueur de 10 mètres.

ANACANDÉ s. m. (a-na-kan-dé). Erpét. Petit serpent de l'île de Madagascar, de la grosseur d'un tuyau de plume. On dit aussi ANACANDEF.

ANACANDRIANS s. m. pl. (a-na-kan-dri-an). Relat. Se dit à Madagascar des descendants d'un rohandrian, ou prince blanc, qui s'est mésallié.

ANACANTHE s. m. (a-na-kan-te — du gr. *a* priv. ; *akanthos*, épine). Ichth. Genre de poissons, de la famille des raies.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères longicornes, renfermant une seule espèce, qui vit au Brésil.

ANACAPRI, bourg de l'ancien roy. de Naples, dans l'île de Capri, sur le flanc du mont Solaro ; 1,500 hab. On y arrive par un escalier, appelé la *Scalinata*, de 552 marches taillées dans le roc.

ANACARA s. m. V. ANACAIRE.

ANACARDE s. m. (a-na-kar-de — du gr. *ana*, qui marque ressemblance ; *kardia*, cœur). Bot. Fruit dont l'amande aplatie, noirâtre, brillante, ressemble un peu à un cœur. Elle était autrefois employée en médecine sous le nom de *noix d'acajou* V. NOIX D'ACAJOU.

ANACARDIACÉ, ÉE adj. (a-na-kar-di-a-sé). Bot. Qui tient de l'anacardier, qui ressemble à cet arbre.

— s. f. pl. Famille de plantes, syn. de *térébinthacées.* ‖ On dit aussi ANACARDIÉ.

ANACARDIER s. m. (a-na-kar-dié — rad. *anacarde*). Bot. Genre de plantes de la famille des térébinthacées, qui comprend deux espèces d'arbres, dont l'une a les feuilles larges, et

l'autre longues, et qui croissent sur les bords des fleuves de l'Inde. ‖ C'est aussi le nom que l'on donne au fruit lui-même. Dans ce cas, *anacardier* est syn. d'*anacarde*.

ANACARDIQUE adj. (a-na-kar-di-ke — rad. *anacardier*). Chim. Se dit d'un acide contenu dans le péricarpe des noix d'acajou (fruits de l'anacardier). L'acide anacardique est une substance blanche, cristalline, inodore, d'une saveur aromatique et brûlante. Il est insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther.

ANACARDITE s. f. (a-na-kar-di-te — du gr. *ana*, qui marque ressemblance; *kardia*, cœur). Minér. Nom donné par Dioscoride à un fossile argileux qui présentait la forme d'un cœur.

ANACATHARSIE s. f. (a-na-ka-tar-sî — du gr. *ana*, en haut, *kathairô*, je purge). Méd. Expectoration d'une matière quelconque.

ANACATHARSIQUE ou **ANACATHARTIQUE** adj. et s. (a-na-ka-tar-si-ke, ti-ke — du gr. *ana*, en haut; *kathairô*, je purge). Méd. Qui excite l'expectoration : *Substances* ANACATHARSIQUES. *Potion* ANACATHARSIQUE. *Les* ANACATHARSIQUES *font rejeter les mucosités et autres matières qui obstruent les bronches.* (Encycl.)

ANACÉE. Temps hér. Fils de Lycurgue, et l'un des Argonautes.

ANACÉES s. f. pl. V. ANACTÉES.

ANACÉIES s. f. pl. (a-na-sé-i). V. ANACTÉES.

ANACÉION s. m. (a-na-sé-i-on — du gr. *anakeion*). Antiq. Temple où se faisaient les sacrifices en l'honneur de Castor et Pollux.

ANACÉNOSE s. f. (a-na-sé-no-ze — du gr. *anakoinôsis*, communication). Rhét. Espèce de synecdoche par laquelle on s'attribue une partie de ce qui appartient en entier à d'autres. C'est par *anacénose* que l'Intimé, dans les *Plaideurs*, s'exprime ainsi :

Quand AVONS-NOUS *manqué d'aboyer au larron ?*
Témoin trois procureurs, dont icelui Citron
A déchiré la robe : on en verra les pièces
Pour NOUS JUSTIFIER. *Voulez-vous d'autres pièces ?*
RACINE.

Il plaide pour le chien accusé, et *quand avons-nous manqué* est mis ici pour Quand a-t-il manqué; *pour nous justifier*, c'est-à-dire Pour le justifier. Il est évident que l'avocat n'était pour rien dans l'aboiement du chien, et que ce n'était pas sa justification qu'il demandait.

Dans le *Méchant*, Géronte dit à Valère, par une sorte d'*anacénose :*

NOUS AVONS, *je le vois, la tête un peu légère.*
GRESSET.

Nous avons est mis ici pour *tu as*.

ANACÉPHALÉOSE s. f. (a-na-sé-fa-lé-o-ze — du gr. *ana*, de nouveau; *kephalê*, chapitre, point capital). Nom donné par les rhéteurs à une récapitulation sommaire des principaux points d'un écrit, d'un discours. Cicéron excellait dans ce genre de résumés.

ANACES s. m. pl. Myth. V. ANACTES.

ANACHARIS s. m. (a-na-ka-riss — du gr. *ana*, augment.; *charis*, grâce). Bot. Genre de plantes aquatiques, de la famille des hydrocharidées, comprenant un petit nombre d'espèces, qui habitent l'Amérique du Sud.

— Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des gallicoles, renfermant six espèces, qui habitent l'Europe : *Les* ANACHARIS *ont de grands rapports avec les cynips.* (Blanchard.)

ANACHARSIS, philosophe scythe, fils d'une femme grecque et de Gnurus, roi des tribus nomades des bords du Pont-Euxin, parut à Athènes vers l'an 589 avant J.-C., devint l'ami et le disciple de Solon, et se rendit célèbre en Grèce par son désintéressement, l'étendue de ses connaissances et l'austérité de ses mœurs. De retour dans sa patrie, il voulut y introduire les coutumes et les dieux de la Grèce, et fut tué pour cette impiété par son frère Saulius, devenu roi des Scythes. Les Grecs l'ont compté quelquefois parmi les sept sages. On lui attribue un grand nombre de sentences, dont quelques-unes méritent d'être rapportées : *Les turpitudes de l'ivrogne sont la meilleure leçon de sobriété.* Voyant qu'à Athènes les affaires les plus importantes étaient décidées dans l'Agora par la multitude assemblée, il disait : *Ici, ce sont les sages qui proposent et les fous qui décident. La meilleure forme de gouvernement est celle où l'on n'admet d'autre distinction que l'éclat des vertus et l'opprobre du vice.* Ce fut lui qui le premier compara les lois aux *toiles d'araignées*, qui ne prennent que les petites mouches et laissent passer les grosses. Il avait composé quelques écrits qui ne nous sont pas parvenus. Le personnage que l'abbé Barthélemy a immortalisé dans son *Voyage du jeune Anacharsis* est purement fictif; l'auteur place son existence au temps de Périclès, et le fait descendre de celui qui fait le sujet de cet article. La vivacité des reparties d'Anacharsis, la force de ses arguments, avaient donné lieu à une expression proverbiale : *Un discours scythe.*

ANACHARSIS, surnom pris, pendant la révolution, par Clootz, qui était né Prussien, et qui se donnait ainsi comme un émule du philosophe scythe, cherchant la sagesse dans une nouvelle Athènes.

Anacharsis (VOYAGE DU JEUNE) en Grèce, par Barthélemy. Cet ouvrage, dont le temps a confirmé le mérite, est d'une lecture aussi agréable qu'instructive. Sous la forme d'une fiction qui permettait à l'auteur d'exposer une foule de faits et de notions secondaires qui fatigueraient dans des traités, le *Voyage d'Anacharsis* nous fait connaître à fond l'histoire religieuse, civile, littéraire et philosophique de la nation la plus éclairée de l'antiquité; c'est un chef-d'œuvre d'érudition, de composition et de style. L'auteur suppose qu'un Scythe, nommé Anacharsis, vint en Grèce quelques années avant la mort d'Alexandre, et que d'Athènes, où il s'était fixé, il fait plusieurs voyages dans les contrées voisines, observant partout les mœurs et les usages des peuples, assistant à leurs fêtes, étudiant la nature de leurs gouvernements, quelquefois consacrant ses loisirs à des recherches sur l'esprit humain, d'autres fois conversant avec les grands hommes qui florissaient alors, tels que Phocion, Xénophon, Platon, Aristote, Démosthène, etc. Le *Voyage* est précédé d'une introduction où l'on trouve ce qu'il est utile de savoir sur la Grèce, sur ses guerres, sur ses mœurs, sur ses arts, depuis les premiers temps jusqu'à l'époque où elle fut asservie par Philippe de Macédoine, père d'Alexandre le Grand.

Cet ouvrage, auquel Barthélemy travailla trente années, parut en 1779 (7 vol. gr. in-8°, avec un atlas grand in-folio). On en a fait des abrégés qui n'ont que peu ou point de valeur, parce qu'ils enlèvent à l'ouvrage tout caractère sérieux d'érudition. Toutefois, le *Voyage d'Anacharsis* aurait besoin aujourd'hui de quelques améliorations, dues au progrès des sciences historiques et archéologiques.

ANACHIN s. m. Hist. anc. Nom d'un ancien peuple moabite. V. ANAKIM.

ANACHIS. Myth. Un des dieux lares révérés par les anciens Egyptiens.

ANACHITE ou **ANACHYTE** s. m. (a-na-chi-te). Diamant magique, espèce de pierre précieuse regardée comme un talisman qui chasse la folie et le venin.

ANACHORÈTE s. (a-na-ko-rè-te — du gr. *ana*, à l'écart; *chôreô*, je vais). Hist. relig. Homme ou femme qui se retire dans la solitude, pour se livrer à la vie contemplative : *Des* ANACHORÈTES *consommés dans une piété éminente par de longues macérations et par une vie angélique.* (Mass.) *J'aperçus sur un grabat un vieil* ANACHORÈTE *tout étendu, pâle et mourant.* (Le Sage.) *Qui peut comprendre les mystérieuses visions de l'*ANACHORÈTE ? (G. Sand.) *L'*ANACHORÈTE *rustique alla vivre au désert. D'abord il se construisit dans les bois une cahute de ramée.* (G. Sand.) *Adorée à Rome, la chair était méprisée et foulée aux pieds dans le désert, et les mortifications des* ANACHORÈTES *égyptiens expiaient les joies des voluptueux de l'Italie.* (St-Marc Gir.) *La politique fait des solitaires, comme la religion fait des* ANACHORÈTES. (Chateaub.)

Un bon vieillard, pieux *anachorète*,
Depuis vingt ans sous ce toit résidait.
MILLEVOYE.

— Par ext., Personne qui mène une vie retirée : *Mon fils s'en est retourné chez lui avec un fonds de philosophie chrétienne chamarré d'un brin d'*ANACHORÈTE. (Mme de Sév.)

Je suis, vous le savez, mauvais *anachorète*.
C. DELAVIGNE.

Quoi! d'un monde qui vous regrette
Fuyant le charme séducteur,
Vous aspirez au triste honneur
De vivre en sainte *anachorète!* VIGÉE.

— *Repas d'anachorète*, Très-simple, très-frugal, comme en faisaient les anachorètes : *Je n'ai à vous offrir qu'un* REPAS D'ANACHORÈTE. (Le Sage.)

— Adjectivem. S'empl. dans le sens de solitaire : *Ne craignez point que je devienne* ANACHORÈTE. (Mme de Sév.) *Depuis que tu es à Arnau, je suis réellement abandonné, même au milieu de la foule la plus bruyante. Je suis aussi* ANACHORÈTE *que si j'étais à Formentera.* (Champfleury.) ‖ Dans ce dernier sens, un écrivain l'a appliqué à une plante : *Le tableau qui me valut cet éloge représentait un* ANACHORÈTE *potiron.* (Th. Gaut.)

— **Encycl**. Hist. relig. La vie solitaire a pris son origine en Orient, où l'antiquité la plus reculée en offre des exemples. Nous voyons dans l'Evangile saint Jean-Baptiste se retirer dans le désert et y vivre en attendant la venue du Messie. Le principe chrétien de la mortification devait naturellement donner naissance à l'anachorétisme. Le premier anachorète chrétien fut saint Paul, surnommé l'*Ermite* ou *le Thébain*, qui se retira, l'an 250 après J.-C., dans le désert de la Thébaïde, en Egypte. Il fut imité par saint Antoine, saint Pacôme, etc., autour desquels se groupèrent une foule de chrétiens fuyant le monde pour consacrer leur existence à Dieu. Dès lors la vie cénobitique dut se substituer à la vie solitaire, et l'on vit naître les divers ordres monastiques. Parmi les premiers *anachorètes*, quelques-uns se condamnèrent aux privations les plus dures. La légende rapporte que Siméon dit le *Stylite* (*stulos*, colonne) crut être agréable à Dieu en passant son existence au haut d'une colonne, et que son exemple trouva des imitateurs.

ANACHORÉTIQUE adj. (a-na-ko-ré-ti-ke). Qui a rapport aux anachorètes : *Vie* ANACHORÉTIQUE.

ANACHORÉTISME s. m. (a-na-ko-ré-ti-sme). Vie, existence d'anachorète; amour pour la vie d'anachorète.

ANACHRONIQUE adj. (a-na-kro-ni-ke — du gr. *ana*, à rebours; *chronos*, temps). Qui est contraire à la chronologie; qui n'est plus conforme aux mœurs et aux usages d'une époque.

ANACHRONISME s. m. (a-na-kro-ni-sme — du gr. *ana*, qui exprime interversion; *chronos*, temps). Faute contre la chronologie; erreur dans la date des événements : *Virgile s'est permis un* ANACHRONISME *en supposant Enée contemporain de Didon.* (Acad.)

— Par ext. Erreur qui consiste à attribuer, dans les œuvres d'art, les costumes et les meubles d'une époque à une autre époque : *Dans plusieurs scènes empruntées à l'Evangile, les peintres flamands, par un singulier* ANACHRONISME, *placent des lunettes sur le nez de certains personnages. Les peintres italiens ont fait beaucoup d'*ANACHRONISMES *dans le costume.* (Acad.) *Avant Voltaire et Lekain, il y avait un* ANACHRONISME *sur la scène française, lorsque des personnages antiques y figuraient habillés à la moderne.* (Bachelet.) ‖ Erreur qui consiste à prêter à une époque, à un personnage historique, des idées, des sentiments qui sont d'une autre époque : *Aussi cette histoire est-elle pleine d'*ANACHRONISMES *purement moraux, qui ne nuiront peut-être pas à son genre d'intérêt.* (Balz.) ‖ Dans ce dernier sens, Se dit quelquefois des personnes elles-mêmes : *Les* ANACHRONISMES *sont fréquents au Sénat.* (L. Ulbach.)

— Se dit encore des institutions, des coutumes, des mœurs surannées que l'on veut transporter ou conserver à une époque où elles n'ont plus de raison d'être : *Armée et garde nationale sont un* ANACHRONISME *dans un régime de liberté.* (E. de Gir.) *A notre époque, la guerre est un non-sens, un* ANACHRONISME. (E. de Gir.) *Un cloître, un flagrant délit d'ascétisme au beau milieu de la cité de* 89, *Rome s'épanouissant dans Paris, c'est un* ANACHRONISME. (V. Hugo.) *Toutes les restaurations sont des* ANACHRONISMES. (E. Schérer.)

Anachronismes dans les œuvres d'art. Les peintres et les sculpteurs les plus célèbres de toutes les époques ont commis des anachronismes, les uns par ignorance, les autres par simple fantaisie, le plus grand nombre en toute conscience et de parti pris.

Au moyen âge, la manie des allégories enfanta des compositions bizarres, incohérentes, où les disparates les plus inouïes sont accouplées dans un but mystique souvent impossible à pénétrer. Les artistes de la Renaissance reproduisirent pieusement quelques-uns des sujets traités par leurs devanciers et consacrés par la dévotion populaire; ils se bornèrent à rechercher la vérité dans l'expression de la figure humaine, dans la peinture des objets matériels; ils ne se soucièrent en aucune façon de l'exactitude historique. Italiens, Flamands, Hollandais et Allemands ne se firent aucun scrupule de représenter des saints et des saintes de nations et d'époques diverses, assistant ensemble au *Couronnement* ou à l'*Assomption* de la Vierge, à la *Passion* et à l'*Ascension* du Christ. Les églises ou les couvents qui commandaient ces peintures aimaient à voir ainsi leurs saints patrons réunis dans un même cadre, destiné à prendre place sur les autels. Lorsque le tableau était donné par des particuliers, ceux-ci ne manquaient pas de se faire *portraicturer* au milieu de la sainte compagnie, ou tout au moins sur les volets accrochés aux côtés de la composition principale. Les nombreux tableaux avec figures de *donateurs* qui nous sont parvenus ont, pour la plupart, été peints par les artistes des écoles du Nord. Autant les Van Eyck et leurs disciples se sont montrés minutieusement exacts et franchement réalistes dans la reproduction des formes de la nature, autant ils ont fait preuve d'indépendance et de naïve fantaisie dans leur façon d'interpréter l'histoire. Quelques-uns sont allés jusqu'à dérouler dans une même composition plusieurs épisodes de la vie d'un même personnage, témoin le magnifique tableau de Memling, du musée de Munich, les *Joies et les Douleurs de la Vierge*, vaste composition qui offre, aux différents plans d'un paysage orné de constructions romanes, les principaux événements de la vie de Marie. Tous les ouvrages des *primitifs*, Flamands et Allemands, ne sont, à bien prendre, que des peintures de la vie familière au XV^e^ et au XVI^e^ siècle : ils nous font connaître les mœurs, les usages, les costumes, les meubles, l'architecture de cette époque. Les paysages mêmes qui servent de fond à ces compositions représentent ordinairement des sites de la Flandre ou de l'Allemagne.

En dépit de toute leur érudition, les peintres italiens du grand siècle n'ont guère mieux respecté la vérité historique et la couleur locale. Les costumes que Michel-Ange, Léonard de Vinci, Raphaël, Andrea del Sarto, etc., ont donnés à leurs personnages, sont de pure convention. Ces personnages même sont le plus souvent des contemporains de l'artiste : Buonarotti a placé les figures de ses ennemis dans l'enfer de son *Jugement dernier ;* une fois qu'il eut peint la *Joconde*, Léonard ne put résister au désir de répéter ce visage de sirène dans ses compositions; Raphaël et Andrea donnèrent à leurs Madones les traits de la femme aimée. « Beaucoup d'artistes, dit M. Coindet, exposaient à l'adoration, sous les attributs de la Vierge, des portraits de femmes qui, de notoriété publique, n'auraient pas même eu le droit de figurer en Madeleines repentantes. » De pareilles licences ont pu blesser les esprits religieux de l'époque; elles n'ont assurément rien qui nous choque aujourd'hui. Mais il nous est impossible d'accepter comme représentant les *Noces de Cana*, l'immense tableau où Paul Véronèse a groupé sous des portiques d'ordre corinthien les personnages les plus célèbres de son temps, depuis la reine Marie Tudor jusqu'au sultan Soliman I^er^, et où il s'est peint lui-même, au milieu des plus habiles peintres de Venise. Jules Romain n'a pas été plus exact en plaçant les monuments de Rome moderne dans le fond de son *Apparition du labarum à Constantin*, au Vatican. Avant lui, Cima da Conegliano, Pomponio Amalteo et beaucoup d'autres, suivant en cela l'exemple des artistes du Nord, peignirent dans leurs compositions religieuses des *vues* du pays natal.

Il est juste de remarquer que, même dans les peintures italiennes où l'on rencontre le plus d'*anachronismes*, l'histoire conserve du moins sa noblesse et sa dignité, tandis qu'elle est complétement *travestie* dans les ouvrages des peintres flamands et hollandais du XVII^e^ siècle. Rien de plus bizarre, de plus excentrique, que les compositions religieuses de Pieter Brueghel le Vieux, et de Brueghel d'Enfer, son fils. Le musée de Vienne a, du premier, un *Portement de croix*, qui nous montre Jésus traînant un tronc d'arbre au milieu d'une foire wallonne, tandis qu'un moine, le crucifix à la main, exhorte les deux larrons à mourir saintement. M. Marius Chaumelin décrit, dans ses *Trésors d'art de la Provence* (Marseille, 1862), une *Adoration des Mages* de Brueghel d'Enfer, conçue dans le même esprit burlesque. « La scène se passe en plein pays flamand, sur les bords d'un canal dont l'eau est gelée, à deux pas d'une église en construction et d'un cabaret, auquel un pot, accroché à un bâton, sert d'enseigne. La neige tapisse les rues, que bordent des maisons en briques rouges; d'honnêtes Wallons font cercle autour d'un brasier allumé en plein air; d'autres courent pour s'échauffer. De pauvres hères ramassent du bois mort. Un gamin, assis dans un petit traîneau, se voiture sur la glace du canal. A gauche, sous un hangar, s'abrite la sainte famille : la Vierge tient sur ses genoux le divin bambino; saint Joseph, les mains cachées sous son manteau à cause du froid, fait triste mine. Les rois mages, vêtus de costumes flamands, se prosternent devant le Messie; ils sont suivis par de nombreux domestiques et par des mulets richement caparaçonnés. Des hallebardiers en pantalons rouges montent la garde à la porte de la crèche... » — David Téniers le Jeune, digne neveu de Brueghel d'Enfer, traite avec le même laisser-aller les scènes évangéliques. Son *Reniement de saint Pierre*, au Louvre, n'est pas autre chose qu'un corps de garde flamand : des soldats sont attablés au premier plan et jouent aux cartes; dans le fond, le vieil apôtre est accosté par une servante à la mine épanouie et par un fumeur goguenard, qui lui demandent s'il connaît le Nazaréen. Sans le coq qui est perché sur le manteau de la cheminée et qui se met à chanter, on ne devinerait guère le sujet de cette singulière peinture. — Les personnages de l'Ancien et du Nouveau Testament, mis en scène par Rembrandt et par ses disciples, sont accoutrés à la mode hollandaise. — Lorsque les peintres français du XVIII^e^ siècle habillent, par hasard, les divinités de la fable, ils les couvrent de colifichets pompadour.

Ainsi, les anciennes écoles ont toutes commis des *anachronismes*, erreurs sans gravité, si l'on songe que l'art n'a pas pour but d'enseigner l'histoire et l'ethnologie, mais de représenter, au sein de la nature immuable dans sa beauté, l'homme qui garde les mêmes passions à toutes les époques, dans tous les temps, sous tous les costumes.

L'essor qu'ont pris au XIX^e^ siècle les études historiques, a eu sur les arts une très-grande influence. Les artistes contemporains se montrent aussi amoureux de l'exactitude archéologique et de la couleur locale, que leurs devanciers y ont été indifférents. Il n'est même pas rare de rencontrer à nos expositions des tableaux très-vantés, qui n'ont d'autre mérite que de reproduire fidèlement des costumes et des types de races disparues.

— **Syn. Anachronisme, métachronisme, parachronisme, prochronisme.** On peut se tromper dans la date d'un événement en le plaçant soit au delà, soit en deçà du temps où il est arrivé. Deux mots ont été créés pour désigner ces deux espèces d'anachronismes : *prochronisme* et *parachronisme*. Le *prochronisme* (*pro*, avant) place un fait avant sa date; le *parachronisme* (*para*, après) le place après sa date. Mais ces deux mots sont peu usités; on néglige le plus souvent de faire la distinction qu'ils établissent, et l'on emploie *anachronisme* pour exprimer généralement toute erreur dans la supputation des temps. *Métachronisme* a le même sens général qu'*anachronisme* (*meta* marquant simplement l'idée de changement, de déplacement).

— **Anecdotes**. Louis XVIII venait de subir la longue et ennuyeuse harangue d'un courtisan peu éloquent; le monarque spirituel et railleur ne put se refuser une petite vengeance et lui dit : « Vous venez de parler comme un Démosthène. — Sire, répondit le courtisan, il **est possible que je n'aie pas l'éloquence de**

Démosthène, mais Démosthène n'avait pas assurément plus d'amour pour son *roi.* »

Dans une assemblée nombreuse, où l'on parlait des divers conquérants qui avaient paru dans le monde, un enfant demandait sérieusement à son père si Louis XIV n'avait pas remporté quelque victoire sur Alexandre. « Il était assez vaillant pour cela, répondit le père ; mais il y avait un petit obstacle à surmonter ; c'est qu'il aurait fallu qu'Alexandre fût ressuscité, car il était mort bien des siècles avant que Louis XIV parût au monde. »

ANACHYTE s. m. V. ANACHITE.

ANACIES s. f. pl. (a-na-sî). Antiq. gr. Fêtes athéniennes en l'honneur de Bacchus.

ANACINÈME s. f. (a-na-si-nè-me — du gr. *ana*, en haut ; *kinein*, mouvoir, agiter). Commotion produite dans toutes les parties du corps, à la suite de certains exercices gymnastiques.

ANACLASE s. f. (a-na-kla-ze — du gr. *anaclasis*, action de briser). Physiq. Réfraction, déviation.

— Prosod. anc. Particularité métrique du vers ionique mineur dans la prosodie grecque, consistant dans la substitution du diïambe au dichorée.

ANACLASTIQUE adj. (a-na-kla-sti-ke — du gr. *anaclaô*, je brise). Physiq. Qui concerne la réfraction de la lumière. ‖ *Tables anaclastiques*, Tables de réfraction. ‖ *Point anaclastique*, Point où un rayon lumineux réfracté rencontre la surface qui le réfracte. ‖ *Courbes anaclastiques*, Courbes apparentes que forme le fond d'un vase plein d'eau.

— s. f. Partie de l'optique qui a pour objet les réfractions de la lumière. Syn. de *dioptrique*.

ANACLET ou **CLET** (saint), pape et martyr, régna de 78 à 91. Il fut le deuxième successeur de saint Pierre, dont il avait été disciple. Fête le 26 avril.

ANACLET, Pierre de Léon, antipape ; fut élu en 1130 par une partie des cardinaux, et disputa la chaire de saint Pierre à Innocent II. Il se soutint quelque temps, grâce à l'appui de Roger, roi de Sicile, mais fut excommunié en 1134 par le concile de Pise. Il mourut en 1138.

ANACLÉTÉRIEN s. m. (a-na-klé-té-ri-ain). Hist. anc. Celui qui présidait aux anaclétéries.

ANACLÉTÉRIES s. f. pl. (a-na-klé-té-ri — du gr. *anaklêsis*, proclamation). Hist. Fêtes célébrées chez les anciens à la majorité des rois.

ANACLÈTHRE s. f. (a-na-klè-tre). Antiq. gr. Nom donné, à Athènes, à une pierre que l'on gardait près du Prytanée, et sur laquelle les Grecs croyaient que Cérès s'était reposée quand elle était à la recherche de sa fille.

ANACLÉTICUM s. m. (a-na-klé-ti-komm — du gr. *anakletikon*). Antiq. gr. Sonnerie de trompettes par laquelle on rappelait les fuyards au combat.

ANACLÉTIQUE adj. (a-na-klé-ti-ke — du gr. *ana*, en arrière ; *kaleô*, j'appelle). Qui sert à appeler, à invoquer ; propre à rappeler, à exciter. ‖ Se dit particulièrement d'un chant que les anciens entonnaient quand ils poursuivaient leurs ennemis : *Le chant* ANACLÉTIQUE.

ANACLINOPALE s. f. (a-na-kli-no-pa-le — du gr. *anaklinomai*, je me couche ; *palê*, lutte, combat). Action de lutter étant couché. Les anciens appelaient ainsi une lutte entre deux athlètes couchés sur le sable.

ANACLINTÈRE s. f. (a-na-klain-tè-re — du gr. *anaklinomai*, je me couche). Antiq. Nom donné au dossier d'un sofa ou d'un lit de repos supportant le coussin et l'oreiller pour appuyer la tête.

ANACLISIE s. f. (a-na-kli-zî — du gr. *ana*, en arrière ; *klinô*, je penche). Méd. Position couchée, situation horizontale du malade dans son lit ou sur une chaise inclinée.

ANACOLE s. m. (a-na-ko-le — du gr. *ana*, sur ; *kolos*, estropié). Entom. Genre d'insectes coléoptères longicornes, renfermant un petit nombre d'espèces, qui se trouvent au Brésil.

ANACOLLÈME s. m. (a-na-ko-lè-me — du gr. *anakollaô*, je comprime, je recolle). Méd. Remède propre à arrêter une hémorragie ou à comprimer une fluxion. ‖ On dit aussi ANACOLLÉMATE.

ANACOLUPPE s. m. (a-na-ko-lu-pe). Bot. Nom d'une plante rampante du Malabar, qui paraît être une espèce de verveine, et dont le suc, mêlé avec du poivre, guérit, dit-on, l'épilepsie. On ajoute que c'est le seul remède connu contre la morsure du serpent naja.

ANACOLUTHE s. f. (a-na-ko-lu-te — du gr. *a* priv. ; *acolouthos*, compagnon). Rhét. Sorte d'ellipse par laquelle on omet dans une phrase le corrélatif, le *compagnon* grammatical d'un mot exprimé. Dans ce vers de Racine :

Ma foi sur l'avenir, bien fou *qui* se fira,

et dans celui de Voltaire :

Qui sert bien son pays n'a pas besoin d'aïeux,

l'omission du mot *celui* devant le relatif *qui* constitue une *anacoluthe*. La suppression de *tot* devant *quot* nous en offre un autre exemple dans ces vers de Virgile :

Portis alii bipatentibus adsunt
Millia quot magnis nunquam venere Mycenis.

Le mot *anacoluthe* s'applique aussi à un tour de phrase qui, au lieu d'être suivi régulièrement jusqu'au bout, change d'une façon brusque et inattendue. Il y a une *anacoluthe* dans ces vers de Racine :

Et vous qui lui devez des entrailles de père,
Vous, ministre de paix dans les temps de colère,
Couvrant d'un zèle faux votre ressentiment,
Le sang à votre gré coule trop lentement.

Vous semble un sujet jusqu'au quatrième vers, où l'on est brusquement détrompé. ‖ C'est également faire une *anacoluthe* que de donner au même verbe des compléments de différente nature, par exemple un substantif et un infinitif, un infinitif et une proposition complétive. Racine a dit :

Vous voulez que ce Dieu vous comble de bienfaits,
Et ne l'aimer jamais.

ANACOMPTIS s. m. (a-na-kon-ptiss). Bot. Arbre de Madagascar, dont le fruit sert, comme la présure, pour faire cailler le lait.

ANACONCHYLISME s. m. (a-na-kon-ki-li-sme — du gr. *anakonchuliazô*, je me gargarise). Syn. de *gargarisme*.

ANACONDA s. m. (a-na-kon-da). Erpét. L'un des noms du serpent boa.

ANACOSTE s. m. (a-na-ko-ste). Techn. Etoffe dont la chaîne et la trame sont en laine, avec double croisure : *L'*ANACOSTE *s'emploie pour robes de religieuses, soutanes, costumes de bains de mer*, etc. *L'*ANACOSTE *se fabrique dans la partie sud de l'arrondissement d'Amiens*. (Dict. du comm.)

ANACRÉON, poëte lyrique grec, né à Téos, en Ionie, vers l'an 560 av. J.-C., mort vers 478. On ne sait que peu de chose sur sa vie. Polycrate, tyran de Samos, charmé de ses poésies, le fixa à sa cour. On rapporte qu'ayant reçu de ce prince quatre talents, il ne put dormir pendant les deux nuits suivantes. Il se hâta de rendre cette somme à Polycrate, en lui disant qu'il préférait le sommeil à la richesse. Ce trait, fictif ou réel, a sans doute fourni à La Fontaine le sujet de sa fable *le Savetier et le Financier*. A la mort de Polycrate, Anacréon fut attiré à Athènes par Hipparque, et retourna à Téos, sa patrie, quand ce prince fut tombé sous le poignard d'Harmodius et d'Aristogiton. Il s'éloigna de nouveau lorsque la révolte de l'Ionie contre Darius vint troubler son repos et ses plaisirs, et se retira à Abdère, où il mourut, âgé de plus de 80 ans, suffoqué, dit-on, par un pepin de raisin qui s'était arrêté dans son gosier.

On a dit de ce poëte que sa vie ne fut qu'une longue libation aux Muses, à Bacchus et à l'Amour ; on peut ajouter que ses poésies ne furent point des rêves de son imagination, mais l'histoire même de sa vie. Si ses mœurs ne furent point irréprochables, ses vers ont une perfection qui n'a jamais été égalée dans le genre dont il est le créateur, et qui s'est transmis à travers les siècles dans une suite d'imitations souvent heureuses, mais toujours inférieures au modèle. L'amour, le vin, la gaieté insouciante et la paresse voluptueuse ont inspiré tous ses chants. L'élégance, la concision, la pureté, la grâce, la verve enjouée, la passion, le lyrisme, telles sont les qualités les plus saillantes de ces perles fines connues sous le nom d'*Odes d'Anacréon*, et dont la première édition a été donnée par Henri Estienne, Paris, 1574. C'est tout ce qui nous reste de ce poëte, qui écrivit, en dialecte ionien, cinq livres d'hymnes, d'élégies, d'ïambes, de chants érotiques, etc. ; et encore quelques-unes de ces pièces sont-elles considérées comme apocryphes. La dernière édition est celle de Boissonade, 1823. Les traductions françaises, en prose ou en vers, sont innombrables.

— Le nom d'*Anacréon* revient souvent sous la plume des écrivains pour caractériser le génie poétique de ceux qui ont cultivé le même genre, une pièce de vers où respirent la fraîcheur, la grâce et l'amour des plaisirs. C'est ainsi que l'on dit *la voix, la muse, le luth, la lyre*, etc., *d'Anacréon*. Quelquefois Anacréon lui-même est désigné par une périphrase : *Le chantre ; le vieillard de Téos ; le poëte de l'amour et du vin*, etc.

Anacréon, ballet héroïque en un acte, musique de Rameau, paroles de Cahusac, représenté à l'Académie royale de musique en 1754.

Anacréon chez Polycrate, opéra en trois actes, de Grétry, paroles de J.-H. Guy, représenté à Paris le 17 janvier 1797. Il n'est resté de cet ouvrage qu'un air intéressant pour le rhythme et l'expression : *Si des tristes cyprès, si du fatal rivage*, etc.

Anacréon ou l'Amour fugitif, opéra en deux actes, musique de Cherubini, paroles de Mendouze, représenté à Paris le 5 octobre 1803. L'air : *Jeunes filles aux yeux doux*, est d'une charmante mélodie et fait encore partie du répertoire des chanteurs.

ANACRÉONTIQUE adj. (a-na-kré-on-ti-ke — rad. *Anacréon*). D'Anacréon ; qui est dans le goût, le genre de ses poésies : *La poésie* ANACRÉONTIQUE *est un genre de poesie lyrique dont la grâce est le caractère, et qui respire la volupté*. (Marmontel.)

— *Vers anacréontique*, Vers de trois pieds et demi, employé par Anacréon. Le deuxième et le troisième pied sont nécessairement des ïambes ; quant au premier, il peut être un ïambe, un spondée, un dactyle ou un anapeste. Le vers anacréontique porte en prosodie le nom de vers ïambique dimètre catalectique. ‖ *Ode anacréontique, vers anacréontiques*, Dans le genre d'Anacréon, c'est-à-dire en l'honneur du vin et de l'amour. En voici un heureux exemple, emprunté aux œuvres mêmes du poëte de Téos :

La terre boit avec amour
L'eau que lui verse le nuage ;
L'arbre boit la terre ; à son tour,
Il en nourrit son vert feuillage ;
Le soleil boit aussi les mers ;
La mer boit les fleuves divers ;
La lune suit cette loi sage ;
Elle boit sa part des rayons
De l'astre qui chauffe la terre.
Puisque tout boit, chers compagnons,
Je veux boire et boire à plein verre.

— **Encycl.** On donne le nom de littérature *anacréontique* à un genre de poésie dont Anacréon a créé le modèle, et qui consiste à chanter en vers légers et gracieux l'amour et l'ivresse, mais l'amour toujours souriant et joyeux, mais l'ivresse toujours décente (*verecundum Bacchum*). Cette poésie a été cultivée avec plus ou moins de succès chez les Latins par Catulle, Tibulle, Horace, Properce ; en Italie, par Pétrarque et Guarini ; chez nous, par Chaulieu, La Fare, Voltaire, Parny, Dorat, Bertin, Désaugiers, Béranger, etc. M. Jules Janin professe une médiocre admiration pour le genre *anacréontique* tel qu'il est représenté dans notre littérature : « Parce qu'il avait existé à Téos, dans l'Ionie, 540 ans av. J.-C., un poëte qui aimait le vin et les femmes, et qui a chanté tout ce qu'il aimait en une simplicité pleine de grâce, nos poëtes français, bien longtemps après Anacréon, inventèrent une chose qui ne ressemble pas plus à Anacréon que le peintre Boucher ne ressemble au Titien ; cette chose, ils l'appelèrent *genre anacréontique*. Anacréon, dont le mètre est si exact et la grâce si peu verbeuse, ne se doutait pas que, tant d'années après sa mort, il donnerait naissance à cette détestable école de poésie, toute remplie de fleurs, de bergers, de parfums, de guirlandes de roses, de petits dieux aux yeux bandés, aux ailes étendues. »

ANACRÉONTISME s. m. (a-na-kré-on-ti-sme). Genre de poésie créé par Anacréon ; imitation de sa manière, de son style : *J'ai souvent conseillé à Gresset de sortir de son* ANACRÉONTISME. (J.-J. Rouss.) *Le sentiment, la naïveté, la grâce, un air de négligence, une certaine mollesse voluptueuse, nul art, nul esprit en apparence, et surtout point de réflexions subtiles, point d'idées profondes, telle est l'essence, tels sont les caractères de l'*ANACRÉONTISME. (B. Barbé.)

ANACRISE s. f. (a-na-kri-ze — du gr. *anakrisis*, enquête). Jurispr. Enquête consistant dans l'interrogatoire ou la confrontation des témoins.

ANACROSIS s. f. (a-na-kro-ziss). Antiq. Partie de l'hymne pythique où le combat d'Apollon et du serpent Python était décrit.

ANACROUSIS s. f. (a-na-krou-ziss — du gr. *anacrousis*, intonation). Prosod. anc. Terme qui sert à désigner dans la métrique grecque une ou plusieurs syllabes qui se trouvent en tête de certains vers lyriques, avant l'*arsis* ou syllabe accentuée, dont elles sont comme le prélude.

ANACTÉES s. f. pl. (a-na-kté — du gr. *anax*, *anaktos*, protecteur). Antiq. gr. Fêtes célébrées en l'honneur de Castor et de Pollux, que l'on désignait souvent sous le titre d'*anactes*, rois ou princes. On dit aussi ANACÉES et ANACÉIES.

ANACTES ou **ANACES** (a-nak-te, na-se — du gr. *anax*, chef, patron). Myth. Surnom des Dioscures, Castor et Pollux. On le donnait également aux dieux, aux héros et aux princes du sang royal.

ANACTÉRIQUE adj. (a-nak-té-ri-ke — du gr. *anaktizô*, je rétablis). Méd. Qui rétablit les forces, qui restaure : *Remède* ANACTÉRIQUE.

ANACTÉSIE s. f. (a-nak-té-zî — du gr. *anaktizô*, je rétablis). Méd. Convalescence, recouvrement des forces à la suite d'une maladie.

ANACTIDÉE s. f. (a-nak-ti-dé — du gr. *a* priv. ; *aktis*, rayon). Bot. Section du genre matricaire, renfermant une seule espèce, la matricaire discoïde.

ANACTILÈNE s. m. (a-nak-ti-lè-ne — du gr. *a* priv. ; *aktis*, rayon ; *laina*, enveloppe). Bot. Section du genre cassinie.

ANACTIS s. m. (a-nak-tiss — du gr. *a* priv. ; *aktis*, rayon). Bot. Section du genre acarne.

ANACTOR. Myth. Fils d'Electryon et d'Anaxo.

ANACTORIUM, ville et promontoire de l'ancienne Grèce, sur la côte occidentale, avec un port construit par les Corinthiens.

ANACUS, Phrygien, qu'on croit être le même qu'Hénoch. Un oracle avait prédit que le monde périrait après sa mort. Il mourut âgé de plus de trois cents ans, et la douleur que causa cet événement fut si grande, qu'elle donna lieu au proverbe *pleurer Anac*, pour indiquer un deuil universel. Le déluge de Deucalion suivit de près la mort d'Anacus.

ANACYCLE s. m. (a-na-si-kle — du gr. *ana*, qui marque redoublement ; *kuklos*, cercle). Bot. Genre de plantes de la famille des composées et de la tribu des sénécionidées. Il renferme quelques petites plantes annuelles, appartenant toutes à la région méditerranéenne.

ANACYCLIQUE adj. (a-na-si-kli-ke — du gr. *anakukleô*, je retourne en sens inverse). Se dit de certains vers qui présentent un sens soit qu'on les lise naturellement, soit qu'on les lise à rebours : *Il ne faut pas exiger l'élégance dans les vers* ANACYCLIQUES. (G. Peignot.)

— S'emploie substantiv. : *La tradition des cloîtres rapporte que plusieurs moines perdirent la raison en cherchant des* ANACYCLIQUES. (L. Gozlan.)

— **Encycl.** Sotadès, poëte grec de Maronée, en Thrace, passe pour être l'inventeur des vers *anacycliques :* de là le nom de *sotadiques* qu'on leur donnait quelquefois. On en trouve des exemples dans l'*Anthologie grecque* et dans l'*Anthologie latine ;* Quintilien en cite quelques-uns.

Les vers *anacycliques* peuvent présenter le même sens dans les deux manières opposées de lire les mots, comme on peut le voir dans le distique suivant :

Præcipiti modo quod decurrit tempore flumen
Tempore consumptum jam cito deficiet,

qui, retourné, donne celui-ci :

Deficiet cito jam consumptum tempore flumen
Tempore decurrit quod modo præcipiti.

Ils peuvent présenter deux sens tout opposés, selon l'ordre naturel ou rétrograde dans lequel les mots sont lus.

Nous citerons pour second cas un exemple tiré d'un tableau où l'on voyait un ange tenant par un des angles supérieurs un grand rouleau, sur lequel étaient écrits les huit vers suivants. De la bouche de l'ange sortaient ces paroles : *Lis à l'endroit, sauvé seras.*

Delicias fuge ne frangaris crimine, verum
Cœlica tu quæras, ne male dispereas ;
Respicias tua, non cujusvis quærito gesta
Carpere, sed laudes, nec preme veridicos ;
Judicio fore te præsentem conspice toto
Tempore : nec Christum, te rogo, despicias ;
Salvificum pete, nec secteris dæmona, Christum
Dilige, nequaquam tu mala concupito.

Le démon tenait l'angle inférieur du rouleau, et ces paroles sortaient de sa bouche : *Lis à l'envers, damné seras.*

Concupito mala, tu nequaquam dilige Christum ;
Dæmona secteris, nec pete salvificum ;
Despicias, rogo te, Christum : nec tempore toto
Conspice præsentem te fore judicio ;
Veridicos preme, nec laudes, sed carpere gesta
Quærito cujusvis, non tua respicias.
Dispereas male, ne quæras tu cœlica, verum
Crimine frangaris, ne fuge delicias.

Voici un autre exemple d'*anacycliques* disant, quand on les prend par la queue, juste le contraire de ce qu'ils disent quand on les prend par la tête.

On fait dire à un partisan des jésuites :

Jesuitas amo : non illis mens subdola, spernunt
Munera, non fallax ambitio placet his.

Leur détracteur répond en retournant ce distique :

His placet ambitio fallax, non munera spernunt,
Subdola mens illis : non amo jesuitas.

Il y a des anacycliques où ce n'est pas l'ordre des mots, mais celui des lettres qui est renversé.

Le vers latin suivant :

Roma tibi subito motibus ibit amor.

est reproduit tout entier quand on le retourne lettre par lettre. Il en est de même de ce vers français :

L'âme des uns jamais n'use de mal.

Voici un distique latin dans lequel un seul mot est *anacyclique*, et l'auteur a pris soin lui-même de l'indiquer et de l'expliquer :

Roma quid mirum pathica tot inesse cinædos,
Cum sit *Roma* nihil quam revolutus *amor ?*

Sous Charles VIII et Louis XII, les poëtes avaient mis à la mode les rimes appelées *rétrogrades*, parce qu'en les lisant à rebours on y trouvait encore la rime. Mais on comprend combien la langue française avec son attirail de prépositions et d'articles, son génie contraire aux inversions, sa construction forcée et sa marche rectiligne, devait se prêter difficilement à ces futiles exercices ; aussi ce genre tomba-t-il au XVIe siècle pour ne plus se relever.

ANACYSTE s. m. (a-na-si-ste — du gr. *ana*, sans ; *kustis*, vessie, vésicule). Bot. Genre d'algues terrestres, voisin des nostocs, Les anacystes présentent l'aspect de croûtes vertes, qui se développent en général dans les endroits humides, mais rarement dans l'eau.

ANADARE s. f. (a-na-da-re). Moll. Nom d'une coquille bivalve, qui affecte la forme d'un navire, et qui appartient à l'espèce arche.

ANADÈME s. m. (a-na-dè-me — du gr. *anadêma*, bandeau). Antiq. Nom donné chez les Grecs à toutes les bandelettes, à tous les liens qui servaient à contenir ou à orner la chevelure.

ANADÈNE s. m. (a-na-dè-ne — du gr. *anadaiô*, j'incendie). Ornith. Genre d'oiseau, voisin des coucous, et connu sous le nom vulgaire de *boubou*.

ANADÉNIE s. m. (a-na-dé-nî — du gr. *a* priv.; *adên*, *ênos*, glande). Bot. Genre de plantes de la famille des protéacées, renfermant un petit nombre d'espèces propres à l'Australie, et dont quelques-unes sont cultivées dans les serres d'Europe.

ANADI. Myth. ind. Un des noms de Brahma.

ANADIPLOSE s. f. (a-na-di-plô-ze — du gr. *ana*, de nouveau; *diplôsis*, action de doubler). Rhét. Nom donné à la répétition du mot final d'une phrase ou d'un vers au commencement de la phrase ou du vers suivant, comme dans cet exemple de Voltaire :

Il aperçoit de loin le jeune *Téligny*,
Téligny dont l'amour a mérité sa fille.

Et dans celui-ci de Bossuet :

« Et les princes et les peuples gémissaient *en vain; en vain* Monsieur, *en vain* le roi lui-même tenait Madame serrée par de si étroits embrassements, etc. »

ANADOSE s. f. (a-na-dô-ze — du gr. *ana*, à travers; *didômi*, je donne). Physiol. Distribution des principes nutritifs dans toute l'économie animale.

ANADROME s. f. (a-na-dro-me — du gr. *ana*, en haut; *dromos*, course). Pathol. Nom donné au transport d'une humeur des parties inférieures aux parties supérieures. ‖ Même sens qu'*anastose*.

— adj. Ichth. Se dit de certains poissons qui remontent de la mer dans les fleuves. Tels sont les *saumons*, les *esturgeons*, etc.

ANADYOMÈNE adj. et s. (a-na-di-o-mè-ne — du gr. *anaduomai*, je sors de l'eau). Myth. Surnom donné à Vénus, que la mythologie nous représente sortant de l'écume de la mer, qui l'avait formée.

— s. f. Polyp. Genre de polypiers flexibles, dont on ne connaît qu'une espèce, vivant dans la Méditerranée.

Anadyomène (VÉNUS), célèbre tableau d'Apelle, qui représentait Vénus essuyant ses cheveux en sortant de l'écume de la mer, qui l'avait formée. Cette peinture fut inspirée à l'artiste dans des circonstances dont le souvenir mérite d'être conservé. « Ce fut, dit M. Beulé, sur cette plage mollement arrondie qui forme la baie d'Eleusis, et sur laquelle le flot paresseux expire sans qu'on entende son murmure, en face des montagnes de Salamine et de Mégare, dont les contours bleuâtres paraissent aussi transparents que le ciel, au milieu de toutes les splendeurs et de tous les sourires de la nature, que l'on vit tout à coup sortir de l'onde la courtisane Phryné, nue comme Vénus, belle comme une statue; puis, posée sur le sable, les pieds baignés par l'écume de la mer, elle se mit à tordre dans ses mains sa chevelure humide. Apelle fut tellement frappé de ce spectacle, qu'il rentra chez lui pour en fixer le souvenir, et peignit la Vénus *Anadyomène*, c'est-à-dire son œuvre la plus accomplie. »

D'autres racontent que cette scène était convenue entre l'artiste et la célèbre courtisane. Aux fêtes de Neptune, elle se dépouilla de ses vêtements devant toute l'assemblée, et se baigna dans la mer pour donner à Apelle une idée de Vénus sortant de l'onde. La *Vénus Anadyomène* était le chef-d'œuvre d'Apelle; objet de l'admiration de toute l'antiquité, elle excita la convoitise des Romains. Auguste l'acheta aux habitants de Cos moyennant cent talents, qui répondent à 560,000 francs de notre *monnaie*, et *qui, aujourd'hui, équivaudraient* en réalité à plus de 5 millions. Ce merveilleux tableau fut placé dans le temple de César, car la famille des Jules prétendait descendre de Vénus. Plus tard, il se détériora dans sa partie inférieure, et quoiqu'on invitât les artistes à le restaurer, aucun n'osa y toucher. Sous le règne de Néron, le bois continuant de se pourrir et la couleur s'altérant de plus en plus, l'empereur en fit faire une copie par le peintre Dorothée. En 1759, le comte de Caylus acheta un bronze antique qu'il jugea être une imitation de l'œuvre d'Apelle, et qu'il fit graver dans son *Recueil d'antiquités*.

L'*Anthologie* renferme cinq épigrammes en l'honneur du chef-d'œuvre de l'artiste grec. C'est en s'inspirant de ces poésies, et plus encore des bas-reliefs antiques et des pierres gravées, que M. Ingres a composé sa *Vénus Anadyomène*, figure du style le plus pur, qu'il a commencée en 1808, peu de temps après son retour de Rome, et qu'il a reprise quarante ans plus tard pour lui donner une dernière caresse de son pinceau. La jeune déesse, debout et tordant sa longue chevelure blonde, d'où tombent quelques perles amères, se détache lumineusement sur l'azur du ciel et l'azur plus foncé de la mer. « Il y a dans cette jeune femme, nue et humide encore, dit M. Du Camp, dans cette chaleur torride dont on sent l'haleine brûlante autour d'elle, dans la nonchalance de sa pose, dans les Amours qui frottent leurs joues contre ses jambes, qui lui baisent les pieds, qui l'admirent et la caressent, il y a une sensualité intime et profonde que l'artiste a trop bien rendue pour ne pas l'avoir cherchée… M. Ingres a usé de tout son talent pour peindre ces seins à peine formés, ces rotules arrondies, ces bras délicats, ces pieds éblouissants, et tout ce corps merveilleux plein de la gaucherie adorable de la jeunesse qui touche encore à l'enfance. » La *Vénus*, de M. Ingres, appartient aujourd'hui à M. Reiset, conservateur du Louvre.

Anadyomène (VÉNUS), tableau du Titien, à Cleveland-House, Angleterre. Le Titien a voulu représenter dans cette toile la Vénus *Aphrodite*, c'est-à-dire née de l'écume que produisit sur la mer la mutilation d'Uranus. La déesse est à peine sortie des eaux qu'elle pense à sa parure : elle tord ses cheveux pour en exprimer l'onde amère; bientôt elle va les faire servir à relever sa beauté, en les disposant avec grâce autour de sa tête. « Ce tableau, dit Duchesne, est l'un des plus beaux et des plus précieux qu'ait produits le Titien; il est de la plus parfaite conservation. Aucun autre ouvrage de ce peintre ne peut donner une meilleure idée de la haute perfection à laquelle il parvint dans l'art du coloris, vraisemblablement par les moyens les plus simples et les plus naturels. Rien dans cette peinture n'est surchargé ou trop clair; rien n'y est contraire aux vrais principes de la nature. » Ce précieux tableau, connu aussi sous le nom de *Vénus à la coquille*, a appartenu autrefois à la reine Christine de Suède; de là il vint dans la galerie d'Orléans, passa ensuite en Angleterre, où il fut payé 20,000 francs par le duc de Bridgewater; il se trouve maintenant dans la salle à manger de lord Stafford, à Cleveland-House. Augustin de Saint-Aubin a gravé ce tableau pour la galerie du Palais-Royal; il a été gravé une seconde fois par Réveil, dans le *Musée de peinture*.

Anadyomène (VÉNUS), statue antique en marbre, collection Torlonia, à Rome. C'est une belle statue entièrement nue, ayant un dauphin à sa gauche. Une abondante chevelure descend très-bas sur sa poitrine; la main gauche en saisit une autre partie sur l'épaule. C'est cette statue qui a inspiré à Alfred de Musset ces beaux vers de Rolla :

Regrettez-vous le temps.
Où Vénus Astarté, fille de l'onde amère,
Secouait, vierge encor, les larmes de sa mère
Et fécondait le monde en tordant ses cheveux.

ANADYR, rivière de la Sibérie d'Asie, qui prend sa source près du cercle Arctique, dans un lac des monts Aldan, sous le 171° 25′ de long. E. Elle court d'abord vers le sud-ouest, puis, tournant à l'est, elle suit cette direction jusqu'à la baie d'Anadyr, golfe de la mer de Kamtschatka. Cours de 630 kil. ‖ Partie de la Sibérie d'Asie, arrosée par le fleuve de ce nom, montagneuse, couverte de neige pendant neuf mois de l'année, et habitée seulement vers l'embouchure du fleuve et dans les petites baies des environs par une population de haute taille, robuste et bien formée, les Tshukthes, qui ont longtemps lutté contre la domination russe. Le renne et le chien sont les seuls animaux domestiques de cette contrée, où abondent le poisson, les morses et les autres animaux marins.

ANÆ. Pour tous les mots commençant par *anæ*, V. ANÉ.

ANAÉROÏDE adj. (a-na-é-ro-i-de — du gr. *a* priv.; *aêr*, air). Physiq. Se dit d'un instrument récemment inventé, qui peut remplir l'office de baromètre.

ANÆTHÈNE. V. ANÉTHÈNE.

ANAFESTE (Paul-Luc), premier doge de Venise, de 697 à 717; inaugura glorieusement une magistrature qui devait se continuer pendant onze cents ans, fonda l'unité des îles vénitiennes, réprima les pirates, et fixa, de concert avec Luitprand, les frontières de la Vénétie.

ANAGALLIDÉ, ÉE adj. (a-na-gal-li-dé). Bot. Qui ressemble à l'anagallis.

— s. f. pl. Section de la famille des primulacées, ayant pour type le genre anagallis.

ANAGALLIDION s. m. (a-na-gal-li-di-on — du gr. *anagallis*, mouron des champs). Bot. Genre de plantes de la famille des gentianées, renfermant une seule espèce, qui habite l'Asie. Il doit son nom à une certaine ressemblance extérieure avec l'anagallis ou mouron des champs. ‖ Quelques écrivains appellent cette plante *anagallide : On a confondu avec le mouron une autre plante qui lui ressemble beaucoup. On la nomme* ANAGALLIDE, *et on lui attribue, à tort ou à raison, la propriété d'attirer hors des blessures le fer des flèches*. (Sam.)

ANAGALLIS s. f. (a-na-gal-liss — du gr. *anagallis*, mouron; formé de *anagelaô*, j'éclate de rire, parce que les anciens prétendaient que cette plante excitait la gaieté). Bot. Genre de plantes de la famille des primulacées et de la tribu des anagallidées. L'espèce la plus commune est l'*anagallis* des champs, vulgairement appelée *mouron des champs*, *mouron bleu* ou *mouron rouge*, à cause de la couleur de ses fleurs, et qu'il ne faut pas confondre avec le *mouron des oiseaux* ou *morgeline*.

ANAGÉNÈSE s. f. (a-na-jé-nè-ze — du gr. *anagennêsis*, régénération). Méd. Régénération des parties détruites.

ANAGÉNITE s. f. (a-na-jé-ni-te — du gr. *ana*, de nouveau; *genos*, naissance). Minér. Grauwacke à gros grains, roche dont la pâte schisteuse ou pétro-siliceuse renferme des fragments de roches ignées, tels que du granit, du porphyre, etc.

ΑΝΑΓΚΗ (a-nan-kê). Mot grec signifiant *destin*, *nécessité*, *fatalité*, et qui a passé dans la langue littéraire. Il sert d'épigraphe à l'ouvrage de Victor Hugo, *Notre-Dame de Paris : Le guignon, en grec* αναγκη, *dispersait mes espérances*. (H. Murger.)

ANAGLYPHE s. m. (a-na-gli-fe — du gr. *anagluphos*, ciselé en relief). Ouvrage sculpté ou ciselé en relief : *La table était recouverte d'un plateau d'argent massif, orné de ciselures et d'*ANAGLYPHES. (Mazois.)

— Dessin gravé au burin.

— Antiq. Hiéroglyphe transposé ou transformé : *Les Egyptiens se servaient d'*ANAGLYPHES *pour écrire les louanges de leurs rois, dans leurs fables théologiques*. (Comp. de l'Acad.) ‖ Dans ce dernier sens, on dit aussi ANAGLYPTE.

— Anat. Se disait autrefois du quatrième ventricule du cerveau.

— Bot. Genre de plantes de la famille des composées, tribu des astéroïdes, originaires du cap de Bonne-Espérance.

ANAGLYPHIQUE adj. (a-na-gli-fi-ke — rad. *anaglyphe*). Dont la surface est garnie d'élévations régulières, pareilles à des sculptures. ‖ On dit aussi ANAGLYPTIQUE.

ANAGLYPTE s. m. (a-na-glip-te — du gr. *anagluptos*, relevé en bosse). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères longicornes, renfermant deux espèces, qui vivent en France.

— Antiq. V. ANAGLYPHE.

ANAGLYPTIQUE adj. (a-na-glip-ti-ke). Syn. de *anaglyphique*.

ANAGNI, ville épiscopale des Etats de l'Eglise, délégation, et à 20 kil. N.-O. de Frosinone, 40 kil. S.-E. de Rome; 6,000 hab. — Située sur le penchant d'une colline que domine la fertile vallée du *Sacco*, elle occupe l'emplacement de l'ancienne *Anagnia*, capitale des Herniques, appelée la *riche* par Virgile, la *noble* et l'*illustre* par Strabon. C'est la patrie du pape Boniface VIII, qui y fut souffleté et retenu prisonnier par Sierra-Colonna, en 1303.

ANAGNOSIGRAPHIQUE adj. (a-na-gno-zi-gra-fi-ke; *gn* dur — du gr. *anagnôsis*, lecture; *graphô*, j'écris). Se dit d'une méthode propre à enseigner en même temps la lecture et l'écriture. ‖ Néol. On pourrait dire de même ANAGNOSIGRAPHIE, Art d'enseigner simultanément la lecture et l'écriture, et ANAGNOSIGRAPHE, Celui qui emploie cette méthode.

ANAGNOSTE s. m. (a-na-gno-ste; *gn* dur — du gr. *anagnostês*, lecteur). Antiq. rom. Esclave chargé de faire une lecture à haute voix pendant le repas. Cet usage, qui ne s'introduisit à Rome que sous l'empire, est encore en vigueur chez nous dans certains colléges, et surtout dans les séminaires et les communautés religieuses.

— Par ext., et surtout en plaisantant, Toute personne qui fait aux autres une lecture : *Il est vrai qu'à la dernière lecture, l'*ANAGNOSTE *accablé s'endormit si profondément, qu'avant qu'il pût s'en apercevoir, le manuscrit était consumé par la flamme*. (Ch. Nod.)

ANAGOGE s. m. (a-na-go-je — du gr. *ana*, en haut; *agô*, je pousse). Pathol. Vomissement.

ANAGOGIE s. f. (a-na-go-jî — du gr. *ana*, en haut; *agô*, j'entraîne). Ascét. Elévation de l'âme vers les choses célestes.

— Théol. Interprétation d'un texte des Ecritures, par laquelle on s'élève du sens naturel et littéral au sens spirituel ou mystique. ‖ On dit aussi ANAGOGISME.

— Au pl. Antiq. Fêtes que l'on célébrait en Sicile, afin de rappeler le départ de Vénus pour la Libye. Le retour de la déesse donnait lieu à d'autres fêtes, appelées, par opposition, *catagogies*. V. ce mot.

ANAGOGIQUE adj. (a-na-go-ji-ke — rad. *anagogie*). Ascét. Qui tient de l'anagogie, qui a rapport à l'anagogie : *Tel consume sa vie dans une stérile contemplation* ANAGOGIQUE, *sans qu'il en résulte rien d'utile à ses semblables*. (Biar.)

— Théol. *Interprétation anagogique*, Interprétation qui s'élève du sens littéral et vulgaire à un sens spirituel et mystique. Ainsi, dans le sens littéral, *Jérusalem* signifie une ville de la Judée; dans le sens *anagogique*, et toujours avec un des qualificatifs *céleste*, *nouvelle*, etc., ce mot désigne la céleste patrie, la cité des élus.

ANAGOGIQUEMENT adv. (a-na-go-ji-ke-man — rad. *anagogie*). Dans le sens anagogique : *La Bible est pleine de passages qui n'ont trait à la religion que pris* ANAGOGIQUEMENT.

ANAGOGISME s. m. (a-na-go-ji-sme — rad. *anagogie*). Théol. Syn. d'*anagogie*.

ANAGOGISTE s. m. (a-na-go-ji-ste — rad. *anagogie*). Théol. Celui qui s'occupe de l'anagogie, de l'interprétation des saintes Ecritures.

ANAGRAMMATIQUE adj. (a-na-gramm-ma-ti-ke — rad. *anagramme*). Qui tient de l'anagramme, qui a rapport à l'anagramme.

ANAGRAMMATIQUEMENT adv. (a-na-gramm-ma-ti-ke-man — rad. *anagrammatique*). D'une manière anagrammatique, par anagramme : *Il lui répondit* ANAGRAMMATIQUEMENT. (L. Gozlan.)

ANAGRAMMATISANT (a-na-gramm-ma-ti-zan) part. prés. du v. Anagrammatiser.

ANAGRAMMATISÉ, ÉE (a-na-gramm-ma-ti-zé) part. pass. du v. Anagrammatiser : *On croyait que les noms* ANAGRAMMATISÉS *renfermaient des prédictions*. (Encycl. mod.)

ANAGRAMMATISER v. n. ou intr. (a-na-gramm-ma-ti-zé — rad. *anagramme*). S'occuper d'anagrammes, faire souvent des anagrammes : *Dorat fut le premier qui s'avisa d'*ANAGRAMMATISER, *à l'imitation du poëte Lycophron*. (Du Bellay.)

— v. a. ou tr. Faire l'anagramme d'un mot. ‖ On a dit aussi ANAGRAMMER.

S'anagrammatiser, v. pr. Etre anagrammatisé : *Certains mots peuvent* S'ANAGRAMMATISER *de plusieurs manières*.

ANAGRAMMATISME s. m. (a-na-gramm-ma-ti-sme — rad. *anagramme*). Art de faire des anagrammes : *Artémidore le stoïque a laissé en son livre des* Songes *un chapitre de l'*ANAGRAMMATISME, *où il montre que, par l'inversion des lettres, on peut expliquer les songes*. (Du Bellay.)

ANAGRAMMATISTE s. (a-na-gramm-ma-ti-ste — rad. *anagramme*). Celui, celle qui fait des anagrammes.

ANAGRAMME s. f. (a-na-gra-me — du gr. *ana*, marquant une idée de renversement; *gramma*, lettre). Transposition des lettres d'un mot ou de plusieurs mots d'une phrase, de telle façon que ces lettres forment un autre ou d'autres mots ayant une signification toute différente : *Parmi les travaux puérils auxquels se sont livrés des esprits oisifs, ingénieux à créer des difficultés et à les vaincre, un des plus curieux est l'*ANAGRAMME. (Encycl. cath.)

—**Encycl.** L'*anagramme* a été connue dès la plus haute antiquité. Chez les Juifs, la troisième partie de la cabale appelée *Themura*, mot qui signifie *changement*, n'est que l'art de faire des *anagrammes* et de trouver ainsi dans les noms des sens cachés et mystérieux. Lycophron (280 av. J.-C.) faisait subir au nom du roi d'Egypte *Ptolemaios* cette transformation flatteuse : *apomelitos* (qui vient du miel), et à celui de son épouse *Arsinoé*, celle-ci : *ion êras* (violette de Junon). En France, c'est le poëte Dorat qui, sous Charles IX, mit les anagrammes à la mode. Dès lors chacun s'adonna à cet exercice, qui promettait des découvertes à l'esprit de satire comme à l'esprit de flatterie, et qui éveillait des curiosités sérieuses chez les gens superstitieux. Dans *Pierre de Ronsard*, on trouva *Rose de Pindare;* dans *Marie Touchet*, maîtresse de Charles IX, *Je charme tout;* dans l'assassin de Henri III, *frère Jacques Clément*, *C'est l'enfer qui m'a créé; Cornelius Jansenius* se transforme en *Calvini sensus in ore; Sacramentum eucharistiæ*, en *Sacra Ceres mutata in Christo; Paulus Apostolus*, en *Tu salvas populum; Marie-Thérèse d'Autriche*, en *Mariée au roi très-chrétien*. Le P. Saint-Louis, auteur du poëme de la *Madeleine*, avait anagrammatisé les noms de tous les papes, ceux des empereurs, des rois de France, des généraux de son ordre et de presque tous les saints. Un avocat du parlement d'Aix, nommé Billon, ayant présenté à Louis XIII, lors de son entrée en cette ville, cinq cents anagrammes qu'il avait laborieusement composées sur son nom, ce prince fut si enchanté du chef-d'œuvre, qu'il fit à l'auteur une pension considérable. Il est vrai qu'en revanche il ne donna jamais rien au grand Corneille. Un nommé Bachet composa un poëme en douze cents vers, intitulé *Anagrammeana*, dont chaque vers renfermait une anagramme. J.-B. Rousseau, rougissant de son père le cordonnier, avait d'abord changé son nom en celui de *Verniettes;* Saurin trouva dans ce mot : *Tu te renies*. De *Voltaire*, on a fait *O alte vir;* de *Révolution française*, *Un Corse la finira;* de *Versailles*, *Ville seras* (on sait que Versailles a commencé par être un simple rendez-vous de chasse); de *Vigneron*, *Ivrogne*, et cette anagramme n'est pas la moins piquante; enfin de *Lamartine*, montant au pouvoir en 1848, *Mal t'en ira*. En 1789, on fit sur les deux grands orateurs de l'Assemblée constituante l'anagramme suivante :

On pourrait faire le pari
Qu'ils sont nés dans la même peau;
Car retournez *abbé Mauri*,
Vous retrouverez *Mirabeau*.

La plus ingénieuse anagramme latine est celle des paroles que prononça Pilate interrogeant Jésus : *Quid est veritas?* (Qu'est-ce que la vérité?) — *Est vir qui adest*. (C'est l'homme qui est ici présent.)

L'histoire littéraire offre un certain nombre d'écrivains prenant pour pseudonymes les anagrammes de leurs noms. De Maillet cachait les témérités de son système cosmogonique sous le nom de *Telliamed;* Calvin écrivait à la tête de ses *Institutions*, au lieu de *Calvinus*, *Alcunius;* l'auteur de *Pantagruel*, *François Rabelais*, s'appelait *Alcofribas Nasier*. L'auteur du *Zodiacus vitæ*, poëme latin qui obtint au XVIe siècle un grand succès, avait anagrammatisé son nom *Pier-Angelo Manzolli* en celui de *Marcello Palingenio*. En 1815, la reine Caroline Murat ne put sauver de sa haute fortune qu'un titre anagrammatisé : comtesse de *Lipona* ou de *Lipano* (Napoli).

L'abbé Catelan, non content des *anagrammes* ordinaires, en inventa une espèce nouvelle, dite *mathématique*, qui lui fit découvrir dans les huit lettres du nom du roi Louis XIV, les mots *vrai héros*. On eut encore l'*anagramme numérique*, nommée plus proprement *chronogramme*, où les lettres numérales, c'est-à-dire celles qui étaient employées dans la numération romaine, exprimaient réunies la date de quelque époque. Le blason, qui a largement usé du calembour, n'a pas dédaigné l'*anagramme :* si la maison de Lorraine porte des alérions (petits aiglons) dans ses armes, c'est

tout simplement, dit-on, parce qu'*alérion* est l'*anagramme* de Lorraine.

L'*anagramme* a cessé depuis longtemps d'être en faveur, et tous les esprits sensés applaudissent à ces vers de Colletet :

Ménage, sans comparaison,
J'aimerais mieux tirer l'oison,
Et même tirer à la rame,
Que d'aller chercher la raison
Dans les replis d'une anagramme.
Cet exercice monacal
Ne trouve son point vertical
Que dans une tête blessée,
Et sur Parnasse nous tenons
Que tous ces renverseurs de noms
Ont la cervelle renversée.

— **Anecdotes**. Un homme de Marseille ayant passé trois jours à rêver comment il ferait l'anagramme d'un de ses amis nommé *César l'Empereur*, ne put trouver rien de mieux que... *l'Empereur César*.

⁂

On lit sur le piédestal de la statue de saint Jean-Népomucène, à Bruges, cette anagramme :

Sanctus Joannes Nepomucenus.
En pie mutus, en os non accusans.

⁂

M. *Modéré*, auquel son nom permet de s'occuper d'anagrammes, même dans nos jours de révolution, s'étant creusé la tête pour trouver à sa manière le sens moral de cette devise de 1848 : *République démocratique*, accoucha laborieusement de ces deux mots, suivis de sa signature : *Craque publique* (*Modéré*).

⁂

Louis-Gabriel Fardau, procureur au Châtelet, était affligé d'une corpulence énorme, et son nom de famille avait déjà l'air d'une épigramme. Un de ses amis acheva de le désoler en faisant ainsi l'anagramme de ses trois noms : *Il a l'air du bœuf gras*.

⁂

Quelqu'un ayant présenté à Henri IV l'anagramme de son nom, dans l'espoir d'en être bien récompensé, le roi lui demanda quelle était sa profession : « Sire, faiseur d'anagrammes, mais je suis fort pauvre. — Je n'en suis pas étonné, dit le roi, car vous faites là un pauvre métier. »

⁂

Le P. *Proust* et le P. d'*Orléans*, tous les deux jésuites, s'amusaient à tirer mutuellement de leurs noms des anagrammes satiriques. Le P. Proust ayant trouvé *l'Asne d'or* dans le nom de son confrère, le défia de lui rendre la pareille, attendu la brièveté de son nom. Le P. d'Orléans réfléchit un instant, et s'écria tout joyeux : *Pur sot*. Le bon père, affligé de cette découverte, pria immédiatement le roi de l'autoriser à changer de nom.

⁂

André Rudigier, célèbre médecin de Leipsick, s'avisa, étant au collége, de faire l'anagramme de son nom : *Andreus Rudigierus ;* il y trouva ces mots : *Arare rus Dei dignus* (digne de labourer le champ du Seigneur). Il en conclut que sa vocation l'appelait à l'état ecclésiastique, et se mit à étudier la théologie. Peu de temps après cette découverte, il devint précepteur des enfants du célèbre Thomasius. Ce savant lui dit un jour qu'il ferait mieux son chemin en se livrant à la médecine. Rudigier avoua qu'il se sentait plus de goût pour cette science que pour la théologie, mais qu'il avait regardé l'anagramme de son nom comme un avis du ciel. « Que vous êtes simple ! lui dit Thomasius ; c'est justement l'anagramme de votre nom qui vous appelle à la médecine : *le champ du Seigneur*, n'est-ce pas le cimetière ? et qui le laboure mieux que le médecin ? » Rudigier ne put résister à cet argument, et se fit médecin.

ANAGRAMME (Jeu de l'), petit jeu de société qui n'exige qu'un peu d'attention de la part de ceux qui s'y livrent. Il consiste à avoir une grande quantité de lettres découpées ou imprimées sur de petites planchettes ou des morceaux de carton, et à composer avec ces lettres un mot ou une phrase ; on les brouille ensuite et on les donne à une personne qui s'ingénie à retrouver le mot ou la phrase. Soit, par exemple, le mot *poule :* on en tire *loupe*. Mais ce jeu est susceptible d'une variante, ce qui se produit quand on donne un mot pouvant avoir plusieurs anagrammes ; c'est ainsi que, dans *Uranie*, on trouve *navire*, *avenir*, *ravine*, *varier* (par la substitution permise du *v* à l'*u*). Ce genre d'amusement a été connu des anciens ; il commença à être cultivé en France sous le règne de François Ier, et chacun s'y livra avec une espèce de fureur.

ANAGROS s. m. (a-na-gross). Métrol. Nom d'une mesure de superficie en Espagne.

ANAGYRIS s. m. (a-na-ji-riss — du gr. *anaguros*, nom d'une plante indéterminée). Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses, dont toutes les parties ont une odeur très-désagréable, et qui est commun dans toute la région méditerranéenne.

ANAHID. Myth. Divinité orientale, que les Grecs désignaient sous le nom d'Anaïtis, et qu'ils identifiaient tantôt avec Diane, tantôt avec Vénus-Uranie. V. Anaïtis.

ANAHUAC, nom qui est le synonyme de *Mexico*, et sous lequel on désignait, avant la conquête du Mexique par les Espagnols, l'immense plateau, composé de rochers porphyritiques, élevé de plus de 2,000 mètres au-dessus de l'océan Atlantique et de la mer Pacifique, et qui occupe le cœur du Mexique. Il est formé par le dos même de la colossale chaîne des Andes, et il sert de base à quatre gigantesques volcans connus sous les noms de Popocatepetl, d'Iztaccihualt, de Citlâltepetl et de Nauhcampatepetl ou de Coffre de Pérote. Ce nom d'*Anahuac* s'appliquait originairement à la seule vallée de Mexico. Les Aztèques appelaient ainsi toute terre voisine de l'eau. Mais ils distinguaient spécialement trois *Anahuac :* le premier, *Anahuac-Ayotlan*, qui désignait le rivage de l'océan Pacifique entre Tutepec et la frontière de Guatémala ; le second, qui s'appelait *Anahuac-Xicalanco ;* le troisième, qui était l'*Anahuac* proprement dit et qui comprenait les contours des lacs dans la vallée de Tenochtitlan ; il était divisé en deux provinces indépendantes du Mexique, celle de *Toatzacoalco* et celle de *Xicalanco*. Après la conquête, les Espagnols donnèrent à tout le pays le nom de sa capitale, et c'est ainsi que prit naissance la dénomination *Mexique*, qui finit par être appliquée à l'immense royaume de la Nouvelle-Espagne. — Selon la tradition, les habitants primitifs de l'antique Anahuac furent les Toltèques, qui, ayant été chassés de Huehuétlapallan, ville du royaume de Tollan, situé au nord-est du nouveau Mexique, émigrèrent à Anahuac et fondèrent, l'année 667 de l'ère chrétienne, une nouvelle monarchie qui dura 384 ans, et dont la capitale fut Tollan, aujourd'hui Tula, la plus ancienne et la plus célèbre ville d'Anahuac. Cette monarchie fut anéantie par une terrible calamité : une sécheresse générale stérilisa le pays, détruisit toutes les cultures, et fit périr presque tous les habitants de soif, de faim ou de maladies. La destruction des Toltèques laissa le pays d'Anahuac presque entièrement dépeuplé durant l'espace de plus d'un siècle, jusqu'à l'arrivée des Thichimèques, originaires des contrées septentrionales de l'Amérique. Les derniers habitants du pays d'Anahuac furent les Aztèques, qui y fondèrent, en 1327, la grande Tenochtitlan ou Mexico.

ANAÏDÉE (du gr. *a* priv. ; *aidôs*, honte). Myth. Déesse de l'impudence. Les Athéniens lui avaient élevé un temple pour détourner d'eux ses influences funestes.

ANAISTHÉSIE. V. Anesthésie.

ANAÏTE s. m. (a-na-i-te — de *Anaïtis*, nom myth.). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, formé aux dépens des phalènes, et renfermant quatre espèces, dont une, l'*anaïte triple raie*, est très-commune aux environs de Paris.

— Bot. Genre de plantes de la famille des composées, tribu des sénécionidées, la seule espèce est un sous-arbrisseau du Mexique.

ANAÏTIS, l'*Anahid* des Orientaux, identifiée par les Grecs tantôt avec Diane, tantôt avec la Vénus Uranie. En Arménie et chez les Lydiens, on lui rendait un culte très-impudique. Les plus belles filles lui étaient consacrées ; elles s'abandonnaient à ceux qui venaient offrir des sacrifices à la divinité. Voici comment une tradition rapporte l'origine de cette fête, où hommes et femmes, mêlés ensemble, se plongeaient dans l'ivresse : dans une expédition entreprise contre les Saces, Cyrus feignit de fuir, abandonnant son camp à l'avidité des vainqueurs. Ceux-ci trouvant le camp rempli de vin et de provisions de toute sorte, s'y enivrèrent et furent surpris par Cyrus, qui en fit un horrible carnage. Ce prince consacra ce jour à la déesse Anaïtis, en reconnaissance de ce triomphe inespéré.

ANAJON s. m. (a-na-jon). Petite lance dont le bout formait une espèce d'hameçon.

ANAK s. m. (a-nak — mot arab.). Myth. Nom que donnent les Arabes à un géant de race chananéenne.

ANAKHTAR-AGA s. m. (a-nak-tar a-ga — mots arab. qui signif. *garde-clef*). Titre que porte l'intendant de la table du sultan. L'anakhtar-aga est en même temps l'économe de la première chambre du sérail.

ANAKIM s. m. (a-na-kimm). Hist. anc. Peuplade chananéenne qui habitait dans les montagnes. C'était, dit la Vulgate, une race de géants. ‖ On dit aussi anachin.

ANAKYA s. m. (a-na-ki-ia). Myth. ind. Nom d'un mouni célèbre par son savoir et sa piété.

ANAL, ALE adj. (a-nal — rad. *anus*). Anat. Qui appartient, qui a rapport à l'anus : *L'ouverture* anale. *La région* anale, *veines* anales. ‖ En général, on donne ce nom à toute partie, organe, etc., qui a son siége près de l'anus : *Nervure* anale. *Tectrices* anales. *Nageoire* anale, etc. ‖ Pl. anaux : *Follicules* anaux.

ANALA, un des noms donné par les Indiens au dieu du feu.

ANALABE s. m. (a-na-la-be — du gr. *ana*, par-dessus ; *lambanô*, je prends). Sorte d'étole que les anciens moines grecs portaient sur leur robe.

ANALAMPE s. m. (a-na-lan-pe). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, établi aux dépens du genre taupin, et renfermant trois espèces, qui toutes habitent le Brésil.

ANALCIME s. m. (a-nal-si-me — du gr. *a* priv. ; *alkimos*, fort). Minér. Substance minérale ainsi nommée par Haüy, à cause du peu de vertu électrique qu'elle acquiert par le frottement. C'est une espèce d'amphigène.

— **Encycl**. L'*analcime* a pendant longtemps été confondu, sous le nom de *zéolithe*, avec un grand nombre de minéraux qui ont entre eux une assez grande analogie, et qui, d'ailleurs, se rencontrent dans les mêmes gisements. L'*analcime* cristallise dans le système cubique ; de là le nom de *cubicite* qu'on lui donnait. Il est composé de silice, d'alumine, de soude et d'eau. Sa couleur la plus habituelle est le blanc ; lorsqu'il est coloré, il affecte le plus communément des nuances rougeâtres. Au feu du chalumeau, il fond aisément, sans boursouflement, en un verre incolore et plus ou moins transparent ; il est soluble dans les acides. Le gisement le plus habituel de l'*analcime* est dans les amygdaloïdes trappéens et basaltiques ; quelquefois il se rencontre, avec le grenat, l'amphibole, etc., dans les terrains de cristallisation.

ANALCIPE s. m. (a-nal-si-pe — du gr. *analkis*, impotent ; *pous*, pied). Ornith. Syn. d'*artamie*.

ANALCIS s. m. (a-nal-siss — du gr. *analkis*, impotent). Entom. Genre de coléoptères tétramères, formé aux dépens des charançons, et renfermant une douzaine d'espèces, toutes exotiques.

ANALDIE s. f. (a-nal-dî — du gr. *a* priv. ; *aldeô*, je fais croître). Pathol. Langueur, marasme.

ANALECTE s. m. (a-na-lèk-te — du gr. *analektos*, recueilli). Antiq. Esclave chargé d'enlever les restes du repas et de nettoyer la salle à manger. ‖ Au pl. Ces restes mêmes, ramassés sur la table ou dessous.

— Littér. Au plur., Recueil de morceaux en prose ou en vers, choisis dans les ouvrages d'un ou de plusieurs auteurs.

ANALECTEUR s. m. (a-na-lèk-teur — rad. *analecte*). Littér. Celui qui a fait un recueil d'analectes, qui a réuni des morceaux choisis d'un ou de plusieurs auteurs : *Le métier d'*analecteur *n'est pas des plus faciles : il exige de l'érudition et du goût, deux choses qui logent rarement ensemble dans une tête de bibliothécaire.* (L. Gozlan.)

ANALEMMATIQUE adj. (a-na-lèmm-ma-ti-ke — rad. *analemme*). Astron. Qui appartient à l'analemme. ‖ *Instrument analemmatique*, Instrument propre à trouver la hauteur du soleil.

ANALEMME s. (a-na-lè-me — du gr. *ana*, en haut ; *lemma*, prise). Astron. Projection orthographique des cercles de la sphère sur le plan du méridien, qui permet de trouver la hauteur d'un astre à un instant donné, l'heure de son passage au méridien, etc. Ce mot est à peu près le syn. de *planisphère*.

— **Rem**. L'Académie écrit *analème* par un seul *m*. Ce mot est de la même famille que *lemme*, qu'elle écrit par deux *m ;* c'est une irrégularité qu'une nouvelle édition fera sans doute disparaître. Du reste, cette différence d'orthographe dans les mots qui se rattachent à une même racine n'est pas la seule que présente notre langue, et quand l'Académie en sera sur ce chapitre, elle aura fort à faire ; d'un côté, l'usage ; de l'autre, la logique : *donner*, *donneur ; donation*, *donataire ; — canton*, *cantonal*, *cantonade ; cantonner*, *cantonnement ; — charbon*, *carbone*, *carbonique ; charbonnier ; — gascon*, *gasconisme ; gasconnade ; — son*, *sonore*, *sonorité ; sonnerie*, *sonnette ; — ton*, *intonation ; entonner*, etc., etc.

ANALEPSIE s. f. (a-na-lè-psî — du gr. *ana*, de nouveau ; *lêpsis*, prise). Méd. Rétablissement des forces après une maladie.

ANALEPTIQUE adj. (a-na-lè-pti-ke — rad. *analepsie*). Méd. Se dit des médicaments, des aliments propres à rétablir les forces épuisées : *Les fécules, les bouillons, les gelées animales sont des aliments* analeptiques. *Les personnes qui manquent d'embonpoint doivent faire usage du chocolat* analeptique. (Brill.-Sav.)

— Minér. Nom donné, dans la nomenclature de Haüy, à une variété de chaux carbonatée dans laquelle, par suite de l'intersection des pans du prisme hexaèdre avec les faces du rhomboïde inverse, les angles de 104°, qui existent naturellement sur ces dernières, sont remplacés par d'autres angles, pour reparaître dans des parties différentes.

— s. m. Substance qui rétablit la santé, qui fortifie : *Les* analeptiques *conviennent à toutes les personnes qui sont épuisées par de longues courses, par des travaux excessifs.* (Dict. des Sc. méd.)

— **Encycl**. On groupe sous la dénomination d'*analeptiques* certaines substances alimentaires propres à rétablir les forces diminuées ou épuisées par suite de privations, de maladies ou d'abus des jouissances physiques, et qui, dès lors, deviennent en réalité des médicaments. Parmi les *analeptiques* se rangent les fécules de toute espèce, les pâtes qu'on en fabrique, le lait, les bouillons, les consommés, les gelées, les œufs, les viandes blanches, bouillies ou rôties ; puis les rouges, telles que bœuf et mouton. On peut user de quelques aromates légers dans les aliments ; c'est à ce titre que le chocolat à la vanille peut être recherché. Les vins vieux et légers, surtout le vin de Bordeaux, doivent être considérés comme d'excellents et précieux *analeptiques*.

— **Antonyme**. Débilitant.

ANALGÉSIE ou **ANALGIE** s. f. (a-nal-jé-zî — du gr. *a* priv. ; *algos*, douleur). Pathol. Absence de douleur, insensibilité à la piqûre, au pincement.

— **Encycl**. M. Beau a montré que l'*analgésie* ou insensibilité à la douleur peut exister, la sensibilité au tact étant parfaitement conservée. On constate l'*analgésie* en piquant la peau avec une épingle, en la tordant, en tirant les poils qui peuvent s'y trouver. L'*analgésie* est souvent fort peu étendue. Elle paraît débuter de préférence par les membres et surtout par les avant-bras ; elle est aussi fort commune sur le devant de la poitrine et à l'épigastre. Les malades ne la remarquent pas, et, par conséquent, ne l'accusent jamais spontanément. L'*analgésie* se rencontre dans l'*embarras gastrique*, la *gastralgie*, la *fièvre tiphoïde*, etc. C'est un symptôme important de l'*hystérie*.

ANALGIE s. f. Pathol. V. Analgésie.

ANALLUVION s. f. (a-nal-lu-vion). Géol. Alluvion ou détritus produit par la décomposition des roches.

ANALOGÉTIQUE s. m. (a-na-lo-jé-ti-ke). Syn. de *éclectique*.

ANALOGIE s. f. (a-na-lo-jî — du gr. *analogia*, rapport). Sorte de conformité, de ressemblance entre deux êtres, deux choses différentes : Analogie *frappante. Faible* analogie. *Il y a de l'*analogie *entre l'homme et l'animal, parce que tous deux ont le mouvement et la vie.* (Acad.) *Des faits pourraient prouver l'*analogie *du bois chez les cerfs avec le bois des arbres.* (Buff.) *La plus grande* analogie *qui existe entre l'homme et la brute, c'est le sentiment de conservation qui leur est commun.* (Condill.) *L'*analogie *a différents degrés de certitude.* (Condill.) *Les scolastiques définissent l'*analogie *une ressemblance jointe à quelque diversité.* (Dumars.) *Les adversaires de tout principe constitutionnel se sentent bien plus d'*analogie *avec les bonapartistes qu'avec les amis de la liberté.* (Mme de Staël.) *L'*analogie *qui existe entre les nations teutoniques ne saurait être méconnue.* (Mme de Staël.) *Roudra offre une* analogie *assez frappante avec l'Apollon de l'âge homérique, dieu terrible et destructeur comme lui.* (A. Maury.) *Les* analogies *sont la base des classifications inventées pour aider la mémoire.* (Mme Guizot.) *L'*analogie *est souvent trompeuse.* (Chomel.) *Le nombre d'hommes capables de saisir finement les vraies* analogies *des choses est imperceptible.* (Renan.) *Ce n'est que par une extension de sens qu'on donne le même nom aux êtres et aux faits qui ont entre eux plus ou moins d'*analogie. (Renan.)

— S'applique aussi aux choses morales : *Ces deux hommes se sont liés par l'*analogie *de leur caractère et de leurs goûts.* (Acad.) *L'*analogie *entre les crimes et les maladies est visible pour tout observateur attentif.* (J. de Maistre.) *La réflexion découvre une foule d'*analogies *entre la durée et l'étendue.* (Royer-Collard.) *Il y a dans l'intelligence un besoin de proportion, d'équilibre, d'*analogie, *d'unité, auquel il ne faut pas tout sacrifier.* (Ch. de Rémusat.) *Les* analogies *qui ont conduit l'homme du Nord n'ont pas été celles qui ont présidé aux associations d'idées de l'homme du Midi.* (Renan.)

— *Par analogie*, D'après la ressemblance, les rapports qui existent entre les choses : *Juger* par analogie. *Raisonner* par analogie. *On conclut beaucoup trop souvent* par analogie. (De Lévis.)

— Philos. *Analogie universelle*. Dans le système de Fourier, système d'analogies qui embrasse toutes les formes, tous les mouvements, tous les êtres de la nature, et par lequel ce réformateur prétendait déterminer les origines et les destinées du monde et de l'humanité.

— Philol. et gramm. Rapport qui existe entre les différentes langues, les différents mots d'une langue, les différentes locutions, constructions, etc. : *Il y a de l'*analogie *entre le français et l'italien. Le mot* passionné *est formé de* passion, *par la même* analogie *qu'*affectionné *est formé d'*affection. (Acad.) *Ce serait témérité de chercher à concevoir l'état originaire des langues d'après l'*analogie *de l'état actuel.* (Renan.) *Entre* spiritualisme *et* spiritisme, *il y a une* analogie *de nom qui atteste une communauté d'origine.* (Challamel-Lacour.)

— Dans les sciences, Procédé par lequel on combine, dans une certaine mesure, l'identité et la diversité : *L'*analogie *est le plus puissant auxiliaire de la mémoire ; c'est notre meilleure méthode d'enseignement et de transmission.* (Charma.) *L'*analogie *et la logique conduisent l'esprit humain à son insu.* (Ballanche.)

— Mathém. Rapport, proportion : *Il y a de l'*analogie *ou un rapport entre les nombres 3 et 5, et entre 5 et 7. Le rapport ou l'*analogie *est 2.*

— Astron. *Analogie différentielle*, Rapports entre les différentielles des angles et des côtés d'un triangle sphérique.

— Jeu. On jouait dans une société aux analogies et aux comparaisons. Un billet qui portait ces mots : *carotte* et *tragédie*, échut

à un homme de lettres, qui répondit sans hésiter : « Toutes les deux me rappellent Racine. »

— **Encycl. Log.** « L'*analogie*, dit très-bien Condillac, est une chaîne qui s'étend depuis les conjectures jusqu'à l'évidence. Ainsi l'on voit qu'elle a plusieurs degrés, et que tous les raisonnements qu'on fait par *analogie* n'ont pas la même force. » L'*analogie* joue un rôle important dans la conduite de la vie ; elle est le fondement d'un grand nombre de raisonnements philosophiques. C'est par l'*analogie* que notre pensée et notre sentiment atteignent ce que certains philosophes déclarent inaccessible, les causes premières et les causes finales. Dans les sciences, elle est le point de départ de toutes les hypothèses et par là même des recherches et des expériences que les hypothèses suggèrent. C'est surtout dans les sciences qui s'occupent des origines (origine des planètes, origine des rochers, des montagnes, des continents, etc., origine des espèces, origine des langues, des mythes, etc.) que l'*analogie* se montre un de nos instruments logiques les plus féconds. On raisonne par *analogie :* 1° lorsqu'on juge du rapport qui doit être entre les effets par celui qui est entre les causes, ou du rapport qui doit être entre les causes par celui qui est entre les effets ; 2° lorsque l'on conclut de l'*analogie* des moyens à celle de la fin ; 3° lorsqu'une ressemblance partielle fait admettre une ressemblance totale. Dans son *Art de raisonner*, Condillac donne un exemple qui fait sentir tous les différents degrés d'*analogie*. « Je suppose, dit-il, deux hommes qui ont vécu si séparés du genre humain, et si séparés l'un de l'autre, qu'ils se croient chacun seul de leur espèce. Si, la première fois qu'ils se rencontrent, ils se hâtent de porter l'un de l'autre ce jugement : *il est sensible comme moi*, c'est l'*analogie* dans le degré le plus faible ; elle n'est fondée que sur une ressemblance qu'ils n'ont point encore assez étudiée. Ces deux hommes commencent à se mouvoir, et l'un et l'autre raisonne ainsi : *Le mouvement que je fais est déterminé par un principe qui sent ; mon semblable se meut ; il y a donc en lui un pareil principe*. Cette conclusion est appuyée sur l'*analogie* qui remonte de l'effet à la cause ; et le degré de certitude est plus grand que lorsqu'elle ne portait que sur une première ressemblance : cependant ce n'est encore qu'un soupçon... Mais si l'un et l'autre dit : *Je remarque dans mon semblable des mouvements toujours relatifs à sa conservation ; il recherche ce qui lui est utile, il évite ce qui lui est nuisible*, etc. Alors il lui supposera, avec plus de fondement, le même principe de sentiment qu'il aperçoit en lui-même. S'ils considèrent ensuite qu'ils sentent et qu'ils se meuvent l'un et l'autre par les mêmes moyens, l'*analogie* s'élèvera à un plus haut degré de certitude. »

— Gramm. et rhét. Le mot *analogie* s'applique au rapport de ressemblance ou d'approximation qu'il y a entre une lettre et une autre lettre, ou bien entre un mot et un autre mot, ou enfin entre diverses locutions, constructions, etc. :

I. — ANALOGIE ENTRE LES LETTRES. Il y a *analogie* entre *b* et *p ; f* et *v ;* entre *c* et *g ;* entre *d* et *t ;* entre *ch* et *j* ; entre *s* et *z ;* entre *m* et *n*. On peut remarquer dans notre langue l'*analogie* de *eu* et de *ou* dans : *preuve, prouver ; émeute, émouvoir ; œuvre, ouvrier ;* je *peux, pouvoir ;* je *veux, vouloir ; jeu, jouer*, etc. L'*analogie* des lettres explique leurs permutations dans les diverses langues. « On observe l'analogie entre les consonnes, dit M. Chavée : 1° quand deux consonnes sont produites à l'aide des mêmes organes de la bouche, comme *b, v ;* 2° quand deux consonnes sont le résultat d'un même procédé dans le moulage de la colonne d'air chassée des poumons, comme *p, k ;* 3° quand les deux bruits sont de même espèce, font la paire, comme les deux soufflantes *f* et *v*, et les deux explosives *p* et *b*.

II. — ANALOGIE ENTRE MOTS, LOCUTIONS, CONSTRUCTIONS. Il y a *analogie* entre notre *on dit* (formé de *homme dit*), et le *man sagt* des Allemands ; entre le proverbe grec : *Porter une chouette à Athènes*, le proverbe latin : *Porter du bois à la forêt*, et le proverbe français : *Porter de l'eau à la rivière ;* entre cette locution de Bossuet : *Dormir son sommeil*, cette autre de Voltaire : *Songer un beau songe*, et celle-ci : *Combattre le bon combat*.

III. — ANALOGIE DANS LA FORMATION ET LES INFLEXIONS DES MOTS. C'est l'*analogie* qui a présidé à la formation des mots dans toutes les langues. C'est elle que l'on suit encore quand on crée de nouveaux mots. Ainsi *affection* donne *affectionner ; ambition, ambitionner ;* comme *raison, raisonner ;* comme *passion, passionner ;* de *singulier*, nous tirons *singulariser*, comme *régulariser* de *régulier, particulariser* de *particulier*. Souvent, sans recourir à un mot nouveau, on donne aux mots déjà reçus une acception nouvelle, fondée sur l'*analogie*. L'*analogie* est d'un grand usage : pour tirer des inductions sur les déclinaisons, conjugaisons, genre, orthographe, étymologie ; pour étendre par des règles générales à tous les cas semblables les premières décisions de l'usage ; pour en compléter ou pour en restreindre les écarts, en les soumettant autant que possible à une loi. Ainsi l'invariabilité primitive du mot *grand*, qui nous a laissé *grand'messe, grand'chambre, grand'mère*, s'explique par l'*analogie* de ce mot avec le latin *grandis*, dont la désinence ne change pas au féminin. Plus tard, ce fut également l'*analogie* qui soumit à une règle générale la formation du féminin dans les adjectifs, quelle que fût leur origine ; c'est l'*analogie* qui a ramené à quatre types les conjugaisons de nos verbes ; c'est l'*analogie* entre les mots dérivés et les mots primitifs qui a fait l'orthographe indépendante de la prononciation ; c'est l'*analogie* qui sert de fil conducteur à l'étymologiste pour remonter à l'origine des mots, et qui, quelquefois, l'égare dans cette recherche, lorsqu'il lui donne pour base des rapprochements de fantaisie plutôt que la comparaison vraiment scientifique des langues.

IV. — ANALOGIE DANS LES FIGURES. L'*analogie* entre le son et l'idée produit l'onomatopée, qui forme l'élément sans doute le plus ancien du langage, et dont l'emploi étendu à toute une phrase constitue l'harmonie imitative ; nous en avons des exemples dans un grand nombre de mots français : *coucou, glouglou, tic tac, murmure, bêlement, sifflement*, etc. La métaphore et, en général, les tropes, sont le fruit de l'*analogie*, qui rapproche et réunit dans l'esprit deux objets, et applique à l'un l'expression qui sert à désigner l'autre. Remarquons, en passant, que cet emploi de l'*analogie* ne sert pas seulement à embellir le discours, mais qu'il a dû fournir tous les signes par lesquels les hommes ont exprimé les idées qui s'écartent des sens ; nous ne pouvons en effet parler de l'âme sans lui communiquer en quelque sorte les qualités des corps.

—Math. Dans les mathématiques, *analogie* est synonyme de *proportion*. On nomme *analogies* de Napier (ou Néper) quatre formules découvertes par ce géomètre pour la résolution des triangles sphériques. Ces formules, très-usitées dans les calculs trigonométriques, sont les suivantes :

$$\text{tang } 1/2\,(b + c) = \cot 1/2\, a \times \frac{\cos 1/2\,(B - C)}{\cos 1/2\,(B + C)}$$

$$\text{tang } 1/2\,(b - c) = \cot 1/2\, a \times \frac{\sin 1/2\,(B - C)}{\sin 1/2\,(B + C)}$$

$$\text{tang } 1/2\,(B + C) = \cot 1/2\, A \times \frac{\cos 1/2\,(b - c)}{\cos 1/2\,(b + c)}$$

$$\text{tang } 1/2\,(B - C) = \cot 1/2\, A \times \frac{\sin 1/2\,(b - c)}{\sin 1/2\,(b + c)}$$

— Biol. Le mot *analogie* a, dans la science de la vie, deux acceptions différentes. Il peut conserver son sens général, ou exprimer seulement le rapport de correspondance que présentent dans les divers organismes les parties qui ont la même position relative. Ce dernier sens, plus récent, a prévalu en anatomie comparée. V. ANALOGUE.

— Philos. En vertu de l'*unité de système*, dont il fait un attribut du Créateur, le fouriérisme voit dans l'*analogie* un principe de la nature, une loi positive et générale de la création. Suivant Ch. Fourier, ce n'est pas au hasard que les formes, couleurs, odeurs, saveurs, etc., sont départies aux animaux, végétaux, minéraux. Cette distribution des propriétés qui distinguent les êtres dépend d'une loi précise, qui veut que chaque fait observé dans un règne soit symbolisé et en quelque sorte traduit dans un autre règne. Ainsi, la vie d'un végétal ou d'un animal raconte fidèlement l'histoire d'un homme doué d'un certain caractère et se développant dans un certain milieu. Les effets fâcheux que produisent souvent nos penchants dans les sociétés présentes expliquent la création des animaux et des végétaux nuisibles à l'homme. Ces êtres sont nécessaires à la symétrie, au parallélisme suivant lequel procède la nature. En un mot, toutes les propriétés des êtres inférieurs sont des symboles dont l'âme humaine et la société humaine donnent le sens. Le bien et le mal de la nature sont liés par un rapport emblématique au bien et au mal de la société, parce qu'une harmonie préordonnée existe entre les lois physiques de chaque planète, et l'état de justice et d'ordre où ses habitants ont su s'élever.

En vertu de l'*analogie universelle*, chacune des grandes époques du progrès social doit être marquée par un progrès corrélatif de la nature, de sorte que la même loi qui explique les origines permet de prévoir et de déterminer les destinées. En passant à un état social supérieur, nous susciterons la création de nouveaux êtres dont les propriétés représenteront analogiquement les caractères qui se manifesteront dans la nouvelle société. Par exemple, dans notre milieu social, tel homme devient un bandit ; il est représenté dans le règne animal par le loup, et c'est l'existence du bandit, produit de notre société, qui donne au loup, produit de la nature, sa signification et sa raison d'être. Supposons une société nouvelle, où les passions et les énergies qui auraient fait un bandit parmi nous trouvent leur place, et pour ainsi dire leur emploi social, un homme doué de ces passions et de ces énergies, désormais mises au service du bien public, aura pour emblème un animal rallié à l'homme que Fourier nomme *anti-loup*.

Il est inutile de faire observer que ces spéculations sur l'*analogie* universelle n'ont aucun caractère scientifique ; elles ont excité souvent la raillerie, sans la mériter plus que bien d'autres conceptions métaphysiques ou religieuses. Ajoutons qu'elles ont agrandi le domaine de l'imagination et sont devenues, sous la plume spirituelle de M. Toussenel, une source de richesses pour notre littérature. V. ESPRIT DES BÊTES.

— **Syn. Analogie, convenance, correspondance, rapport.** Le *rapport* exprime un faible rapprochement, et quelquefois même le contraire ; car on dit bien un RAPPORT *de différence, d'opposition*. L'*analogie* est un rapport de ressemblance : *Quelques naturalistes ont été frappés de ces traits de ressemblance et de la grande* ANALOGIE *de nature qui se trouve entre ces oiseaux*. (Buff.) La *correspondance* est un rapport de corrélation et de réciprocité : *Secondons la loi chrétienne par une pleine* CORRESPONDANCE. (Bourd.) La *convenance* est un rapport entre choses qui vont bien ensemble : *Saint Clément, pour attirer les philosophes à la religion, cherche toutes les* CONVENANCES *entre la philosophie et le christianisme*. (Boss.)

— **Syn. Analogie, conformité, ressemblance, similitude.** L'*analogie* a trait à certains rapports observés, dont on tire des inductions : *Ceux qui regardent la femme comme un homme imparfait ont tort sans doute ; mais l'*ANALOGIE *extérieure est pour eux*. (J.-J. Rouss.) *Ressemblance* regarde l'extérieur ou la forme : *Le nombre des* RESSEMBLANCES *est beaucoup plus grand que celui des différences*. (Buff.) La *similitude* a lieu entre les objets corporels et physiques : *On remarque entre les animaux une* SIMILITUDE *de conformation*. (Buff.) La *conformité* existe entre des choses abstraites, intellectuelles ou morales : CONFORMITÉ *d'habitudes*.

— **Antonymes.** Contradiction, différence, dissemblance, divergence, diversité, hétérogénéité, opposition.

ANALOGIQUE adj. (a-na-lo-ji-ke — rad. *analogie*). Qui a de l'analogie, qui tient de l'analogie : *Lois* ANALOGIQUES. *Rapport* ANALOGIQUE. *La métaphore doit être* ANALOGIQUE. (Trév.) *Les idées d'une société sont* ANALOGIQUES, *ou la société se dissout*. (Chateaub.) *L'univers, considéré comme ensemble, nous offre le rapport* ANALOGIQUE *le plus général, exprimé par le mot création*. (J.-D. Simet.)

— Minér. Dont la forme présente des rapports remarquables avec des variétés du même genre : *Cristal* ANALOGIQUE. *Chaux carbonatée* ANALOGIQUE.

— **Lexicogr.** *Dictionnaire analogique*, Nom donné à un dictionnaire qui groupe les mots selon les rapports de similitude ou de dépendance mutuelle, au lieu de les présenter au hasard de l'ordre alphabétique. Aucun autre lexicographe n'a pu donner avant nous cette nouvelle acception du mot *analogique*, puisque le *Dictionnaire analogique de la langue française*, par M. P. Boissière, est une publication toute récente, et que, jusqu'aujourd'hui, notre langue ne possédait aucun ouvrage rédigé sur ce plan. Le grand avantage qui résulte de cette conception toute nouvelle, qui certainement ne tardera pas à être appliquée aux autres langues de l'Europe, c'est qu'on peut toujours, et presque instantanément, retrouver toutes les expressions peu usuelles qui échappent à la mémoire, pourvu qu'on sache rattacher ces expressions à des mots mieux connus avec lesquels l'idée qu'on veut exprimer offre des rapports, des *analogies* quelconques. Afin que le lecteur comprenne mieux la nouveauté et l'utilité du *Dictionnaire analogique*, nous allons, parmi les deux mille groupes de mots environ dont il se compose, en présenter deux de nature assez différente pour qu'on puisse se faire une idée de l'ensemble. Le premier se trouve après le mot CAPRICE, et le second après PONT ; CAPRICE et PONT sont ce que l'auteur appelle des chefs de groupes, et ces chefs de groupes sont faciles à trouver, puisqu'ils sont rangés entre eux selon l'ordre alphabétique. Il est évident que, pour retrouver chacun des termes corrélatifs placés dans ces deux groupes, au cas où ces termes auraient échappé à la mémoire et alors même qu'on aurait l'idée sans avoir jamais connu le mot, tout se réduirait à chercher *caprice* ou *pont*, et à parcourir rapidement la série des corrélatifs :

CAPRICE,

Acte ou volonté qui paraît sans motif ou dont le motif est bizarre.

Accès, manifestation soudaine de quelque passion.

Arbitraire, despotique, basé sur une volonté dont il ne faut pas chercher la cause.

Avertin, accès ; — Avertineux. *Pop.*

Bizarrerie, singularité, etc.

Bottes : à propos de bottes.

Bouffée, accès passager.

Boutade, caprice avec vivacité et brusquerie.

Califourchon (c'est son), sa manie habituelle.

Caprisant ou **Capricant** (pouls), irrégulier, qui saute comme une chèvre.

Coup de tête, acte qui tient du caprice.

Dada (c'est son), sa manie habituelle.

Enfantillage, se dit de petits caprices.

Entêtement.

Envie de femme grosse, etc.

Extravagance, caprice insensé.

Fantaisie, caprice ; — Fantaisiste ; — Fantasque, qui tient du caprice ; — Fantasquement, par fantaisie.

FOLIE ; étourderie ; escapade ; fredaine ; frasque ; inconséquence ; incartade ; tocade.

Foucade, — Fougade, se disent quelquefois pour *boutade*.

Goût passager.

Gratuitement, sans motif, par caprice.

Grippe, aversion subite, non motivée : prendre en grippe.

Humeur capricieuse ; — Humoriste, qui a de l' — Humeur, tournure d'esprit qui tient du caprice.

Inconstance.

Inégalité d'humeur.

Irrégulier, qui s'écarte de toute règle.

Journalier, dont les caprices changent d'un jour à l'autre.

Léger, inconséquent.

Lubie, caprice maussade.

Lunatique, qui a des lunes ; — Lune, caprice qui dure un certain temps et qui tient de l'entêtement.

Maniaque, qui a des manies ; — Manie, goût bizarre et habituel ; idée fixe.

Marotte, ce qui plaît à un fou.

Monomane, atteint de monomanie ; — Monomanie, manie qui se rapporte à un objet unique.

Monté pour ou contre, qui aime ou hait par caprice.

Musquées (fantaisies), singulières, affectées.

Opsomane, celui qui aime un aliment avec manie ; — Opsomanie.

Passade, goût passager.

Pica, goût capricieux et dépravé pour certains aliments.

Quinte, caprice passager avec mauvaise humeur ; — Quinteux, qui a des quintes.

Rat, caprice : avoir des rats dans la tête ; — Ratier, qui a des caprices. *Pop.*

Saillie, idée qui vient subitement.

Tête : se mettre, se fourrer dans la tête.

Toupet : son toupet lui prend. Pop.

Travers, caprice déraisonnable.

Vapeurs, désigne quelquefois certains caprices de femme.

Vertigo, caprice insensé.

Volontaire, qui a des volontés déraisonnables.

PONT,

Construction servant à traverser un cours d'eau, etc.

Ailes, murs du côté de la tête des culées.

Aire, partie sur laquelle on marche.

Aphracte (navire) sans pont, non ponté.

Arcade, Arche, partie cintrée entre deux piles.

Arrière-bec et **Avant-bec**, angles d'une pile, éperons.

Bajoyers, bords de la rivière et murs construits près des culées.

Bandeau, corniche régnant dans toute la longueur.

Bascule, sert à lever ou baisser un pont-levis.

Bateaux (pont de) ; — pont Biais, oblique à la rivière ; — pont de Bois.

Bouteroue, bande de fer pour recevoir les roues.

Brise-glace, pieux pour briser les glaces.

Buttée, massif de pierre à chaque extrémité.

Câbles ou **Chaînes**, pour les ponts suspendus.

Canal (pont-), sur lequel passe un canal.

Cataphracte (navire), ponté, chez les anciens.

Chaînes d'un pont-levis, d'un pont suspendu.

Chape, couche de chaux hydraulique pour empêcher l'infiltration des eaux.

Chariot, formé de deux cercles concentriques, dans les ponts tournants.

Chevalets (pont de), jeté rapidement sur une rivière, pont volant.

Cintres fixes ou retroussés, pour la construction des arches.

Contre-garde, pierres autour du pied d'une pile.

Couchis, ce qui est sous le pavé d'un pont.

Culée, massif de maçonnerie qui soutient chaque arche extrême.

Dégravoiement ; — Dégravoyer, se dit de l'eau qui déchausse, qui dégrade les piles.

Dormant (pont), fixe, immobile.

Encaissement (construire par), sans épuiser l'eau et en laissant tomber les pierres dans des espèces de caisses ; — construire par Enrochement et sur pilotis.

Estaches d'un pont, solives, poutres.

Fer (pont de). — Flèche d'un pont-levis.

Flottant (pont), ou Ponton.

Grillage en pièces de bois, remplace quelquefois le radier.

Harpe, espèce de pont-levis.

Jetée, qui s'avance dans la mer. — Jeter un pont sur une rivière.

Levis (pont-), qui se baisse et se lève, sur un fossé.

Lisse, pièce courante qui couronne le garde-fou.

Maîtresse arche, celle du milieu.

Mascaron, tête sculptée au-dessus des arches.

Montée de pont, différence de niveau entre le milieu et les extrémités.

Œil de pont, ouverture au-dessus d'une pile.

Parapet, petit mur servant de garde-corps ou garde-fou.

Passerelle, pont étroit et léger pour les piétons.

Péage, droit à payer pour le passage : bureau de péage ; — Péager, receveur. — Perré, revêtement qui empêche les dégradations.

Pieds-droits, portiques, massifs pour soutenir ou attacher les chaînes des ponts suspendus.

Pierre (pont de). — Pile, massif entre deux arches.

Ponceau ou **Poncel**, petit pont; — navire Ponté, qui a un pont; — frères Pontifes, corporation des anciens constructeurs de ponts; — Ponton, poutrelles soutenues par deux bateaux; — Pontonage, péage; — Pontonnier, celui qui reçoit ce péage; — les Ponts et chaussées, administration.

Poul-serrha, pont qui conduit au ciel de Mahomet.

Poussée de la voûte.

Quart de cercle denté, dans les ponts-levis.

Radier, sol factice sur lequel on construit les piles.

Roulant (pont), dont le tablier se retire en arrière en glissant sur des rouleaux.

Saint-aubinet, pont de cordes sur les navires.

Seuil ou **Sommier** d'un pont-levis.

Souillard, pièce de charpente posée sur des pieux.

Sublicien (pont) ou **Sublicius**, à Rome.

Suspensoires, tringles de fer suspendues aux chaînes et portant le tablier.

Tablier, poutres, planches, pavé, qui forment la partie sur laquelle on marche.

Tête d'un pont. — Tillac, pont de navire.

Tournant (pont), sur les canaux.

Transpontin, qui est au delà des ponts, opposé à : cispontin, qui est en deçà.

Travée d'un pont, partie entre deux piles.

Trottoirs, de chaque côté du pont, *autrefois* banquettes.

Tubulaire (pont), formé de tubes gigantesques.

Tympan, partie entre le tablier et la rondeur des voûtes.

Viaduc, pont sur une vallée pour un chemin de fer. — Pont volant formé de deux parties, dont l'une avance ou recule au moyen de poulies ou de cordages. — Volée : pont-levis à une ou plusieurs volées.

—

Ici, le *Grand Dictionnaire universel du* XIXe *siècle* a une confidence importante à faire à ses lecteurs. On comprend, sans qu'il soit besoin d'insister sur ce point, qu'un *Dictionnaire analogique*, consacré exclusivement aux mots de la langue usuelle, est une œuvre nécessairement incomplète. Combien de fois un nom propre historique, géographique, mythologique, littéraire, etc., n'échappe-t-il pas à la mémoire? D'autre part, n'arrive-t-il pas souvent que l'écrivain, le journaliste, celui enfin qui tient la plume, se trouve dans la nécessité de faire une énumération, pour donner à sa phrase l'ampleur, la rondeur et même la clarté nécessaires? Il lui faut, par exemple, les favoris célèbres, les courtisanes célèbres, les grands traités de paix, les batailles fameuses, les découvertes importantes, les noms de ceux qui se sont illustrés en combattant pour l'indépendance de leur pays ou pour leur propre affranchissement : Philopœmen, Spartacus, Witikind, Pélage, Bolivar, Schamyl, Abd-el-Kader, etc., etc.; — les grandes épopées, les grandes œuvres artistiques, les grands réformateurs : Platon, Campanella, Thomas Morus, Robert Owen, Saint-Simon, Fourier, Pierre Leroux, Cabet, Enfantin, l'abbé de Saint-Pierre, Babeuf, Harrington, etc., etc.; — les grands économistes : Malthus, Quesnay, Turgot, Ad. Smith, J.-B. Say, Ricardo, Carey, Dunoyer, Adolphe Blanqui, Bastiat, Proudhon, etc., etc... Eh bien, dans quel livre le journaliste, l'écrivain, puisera-t-il ces renseignements? Aujourd'hui (août 1864), ce livre n'existe pas, à vrai dire, car il n'est encore qu'en préparation. Ce Dictionnaire — non pas *analogique*, car ce mot ne rendrait pas tout à fait notre pensée, mais *idéologique* et *monographique* — formerait un supplément au *Grand Dictionnaire universel*, qu'il compléterait dans toutes ses parties; ce serait, pour nous servir d'une phrase célèbre, le couronnement de l'édifice. Du reste, pour que le lecteur puisse se faire une idée plus nette de l'importance, de l'utilité, de l'étendue et de la nouveauté de cet ouvrage, nous allons donner dès aujourd'hui quatre groupes *idéologiques*, qui, imprimés à cette page par anticipation, nous assurent la propriété d'une idée neuve, dont l'auteur du *Grand dictionnaire universel* se réserve tous les droits.

Bâtards célèbres :

Hercule.	Don Juan d'Autriche.
Ismaël.	César de Vendôme.
Jephté.	Chapelle.
Romulus et Rémus.	Maréchal de Berwick.
Jugurtha.	Maréchal de Saxe.
Boccace.	D'Alembert.
Dunois.	Mlle de Lespinasse.
César Borgia.	Chamfort.
Léonard de Vinci.	Général Championnet.
Erasme.	Delille.
L'Arétin.	Hégésippe Moreau.
F. Pizarre.	E. de Girardin.
Alex. Sforza.	Etc., etc., etc.

Devises célèbres :

Ad majorem Dei gloriam. Devise de la Compagnie de Jésus.

A. E. I. O. U. *Austriæ est imperare orbi universo*. Devise de la maison d'Autriche.

Castigat ridendo mores. Devise de la comédie.

Concordia, industria, integritas. Devise de la famille de Rothschild.

Dieu et mon droit. Devise de l'Angleterre.

Ense et aratro. Devise du maréchal Bugeaud.

Etiamsi omnes, ego non. Devise de la famille d'Autichamp.

Fais ce que dois, advienne que pourra. Devise de l'ancienne chevalerie.

F. E. R. T. *Fortitudo ejus Rhodum tenuit*. Devise de la maison de Savoie.

Fluctuat nec mergitur (sur un vaisseau). Devise de la ville de Paris.

Fraternité ou la mort. Devise de la République de 93.

Honneur et patrie. Devise de l'ordre de la Légion d'honneur.

Honni soit qui mal y pense. Devise de l'ordre de la Jarretière.

Inde fortuna et libertas (au-dessous d'une plume). Devise de Scribe.

Je ne suis roi, ni prince cy :
Je suis le sire de Coucy.
Devise de la famille de Coucy.

Liberté, égalité, fraternité. Devise de la République de 1848.

L'union fait la force. Devise de l'ordre de Léopold, en Belgique.

Malo mori quam fœdari (au-dessous d'une hermine). Devise de la maison de Sicile.

Nec pluribus impar. Devise de Louis XIV.

Nutrior et extinguo (au-dessous d'une salamandre). Devise de François Ier.

Omnibus unus. Devise du Grand-Orient de France.

Qui ne sait pas dissimuler ne sait pas régner. Devise de Louis XI.

Quo non ascendam. Devise de Fouquet.

Sustine et abstine. Devise des stoïciens.

Vincit quem respicit hostem (au-dessous d'une tête de Méduse). Devise de Louis XII.

Vitam impendere vero. Devise de J.-J. Rousseau et de Marat.

Pour l'explication des devises latines, voir ces devises à leur ordre alphabétique.

Singularités de caractère, d'habitudes, etc.

AMPÈRE. Regardait toujours fixement, en faisant son cours, un bouton d'habit de l'un de ses auditeurs.

AUGUSTE. S'entourait sans cesse de perroquets.

BACON. Tombait en défaillance pendant une éclipse de lune.

BAYLE. Avait des convulsions quand il entendait le bruit de l'eau sortant d'un robinet.

BOURDALOUE. Jouait un air de violon avant de monter en chaire.

BRÉZÉ (le maréchal DE). S'évanouissait à la vue d'un lapin.

BUFFON. N'écrivait qu'en habit de cour, et poudré.

CARACCIOLI. Avait peur d'une souris.

CASIMIR DELAVIGNE. Composait en se promenant, et faisait toutes ses pièces de mémoire.

CRÉBILLON. Composait ses tragédies ayant deux corbeaux (ses conspirateurs) sur sa table.

CUJAS. Travaillait couché par terre.

ERASME. Etait pris d'un accès de fièvre à la vue d'un poisson.

HAËNDEL. Ne composait que dans l'ivresse.

HONORIUS. Croyait son sort attaché à la vie d'une poule appelée *Rome*.

JACQUES Ier. Tremblait à la vue d'une épée nue.

JUSTE-LIPSE. Aimait les chiens avec fureur.

LALANDE. Mangeait des araignées.

MALEBRANCHE. Voyait un gigot sur le bout de son nez.

MÉDICIS (Catherine DE). Ne pouvait supporter l'odeur de la rose.

MÉHUL. Plaçait sur son piano une tête de mort.

MÉZERAI. Ne travaillait qu'à la chandelle, en plein jour, dans une chambre hermétiquement fermée.

NABUCHODONOSOR. Se croyait changé en bête.

PASCAL. Croyait voir un précipice toujours ouvert à son côté.

RICHELIEU (le cardinal DE). Etait constamment entouré de chats.

SAMUEL BERNARD. Croyait sa vie liée à celle d'une poule noire.

SCALIGER. Frémissait à l'odeur du cresson.

SIMÉON STYLITE. S'était retiré sur une colonne.

SOCRATE. Avait un génie familier.

TYCHO-BRAHÉ. S'évanouissait à la vue d'un lièvre.

WALTER-SCOTT (*enfant*). Ne pouvait réciter ses leçons qu'en tournant un de ses boutons entre ses doigts.

Morts extraordinaires :

ABIMÉLECH. Broyé par une meule de moulin.

ABSALON. Suspendu par les cheveux.

ACTÉON. Dévoré par ses chiens.

AFFRE (Mgr). Tué sur une barricade.

ANACRÉON. Etranglé par un pepin de raisin.

ANTÉE. Etouffé par Hercule.

ARÉTIN (L'). Mort en riant.

BAJAZET. Mort dans une cage de fer.

BRUNEHAUT. Traînée par un cheval indompté.

CHARLES LE MAUVAIS. Brûlé dans l'esprit-de-vin.

CLARENCE (le duc DE). Noyé dans un tonneau de malvoisie.

CLÉMENT XIV. Empoisonné dans une pastèque.

DIOMÈDE. Dévoré par ses chevaux.

DRAKE (l'amiral). Dévoré par des crabes.

ESCHYLE. Tué par la chute d'une tortue.

GABRIELLE D'ESTRÉES. Empoisonnée par une orange.

GOLIATH. Tué d'un coup de fronde.

HENRIETTE D'ANGLETERRE. Empoisonnée dans un verre d'eau.

ISAÏE. Scié entre deux planches.

JEANNE D'ALBRET. Empoisonnée par des gants.

LAOCOON. Etouffé par deux serpents.

LAURENT (Saint). Brûlé sur un gril.

MARAT. Assassiné dans un bain.

MARGUERITE DE BOURGOGNE. Etranglée avec ses cheveux.

MARSYAS. Ecorché vif par Apollon.

MILON DE CROTONE. Dévoré par les loups.

PILÂTRE DE-ROZIER. Précipité d'un ballon.

PLINE L'ANCIEN. Englouti sous les cendres du Vésuve.

PRÉVOST (l'abbé). Ouvert vivant par un chirurgien.

PYRRHUS. Tué par une tuile.

RÉGULUS. Roulé dans un tonneau hérissé de pointes de fer.

SAMSON. Enseveli sous les ruines d'un temple.

SISARA. Eut la tête percée d'un clou.

SOPHOCLE. Mort de joie.

THERSITE. Tué d'un coup de poing.

UGOLIN. Mort de faim.

Il est évident que les petites explications très-sommaires placées ici après chaque nom propre n'ont pour objet que de rappeler à la mémoire les développements beaucoup plus étendus qu'on pourra toujours retrouver dans notre *Grand Dictionnaire*, en y cherchant les noms propres à leur place alphabétique.

Les *Monographies*, dont nous avons déjà publié des spécimens dans l'*Ecole normale*, peuvent servir à prouver que depuis longtemps déjà l'idée que nous exposons ici était fixée dans notre esprit. Cependant, comme nous avons entrepris une œuvre de longue haleine qui doit passer la première, nous avons cru devoir profiter de l'occasion qui se présente pour dire que nous nous réservons la propriété exclusive de ce domaine jusqu'à ce jour inexploité, et dans lequel nous venons de *planter le piquet*. Et ces précautions ont leurs raisons d'être, aujourd'hui surtout que, par des subterfuges indignes d'une discussion sérieuse, on cherche à nous disputer la priorité de certaines parties neuves, qui figurent pour la première fois dans ce dictionnaire.

ANALOGIQUEMENT adv. (a-na-lo-ji-ke-man — rad. *analogie*). D'une manière analogique; par analogie : *Raisonner* ANALOGIQUEMENT. *Conclure* ANALOGIQUEMENT.

ANALOGISME s. m. (a-na-lo-ji-sme — rad. *analogie*). Manière de raisonner qui consiste à procéder par voie d'analogie. ‖ Abus de l'analogie.

ANALOGISTE s. m. (a-na-lo-ji-ste — rad. *analogie*). Celui qui procède par analogie : *Les* ANALOGISTES *grammatistes prétendent découvrir dans la forme de l'*M *les deux organes nécessaires à la prononciation*. (Ragon.) *Il n'y a pour les peuples que deux moyens d'être heureux : le premier, d'être gouvernés par des* ANALOGISTES; *le second, de ne pas être gouvernés du tout*. (Toussenel.)

ANALOGUE adj. (a-na-lo-ghe — rad. *analogie*). Qui a de l'analogie, de la ressemblance, de la conformité avec quelque chose : *Etres* ANALOGUES. *Formes* ANALOGUES. *Faits* ANALOGUES. *Mener une vie* ANALOGUE *à son âge, à sa fortune. C'est un cas* ANALOGUE *à tel autre*. (Acad.) *Chaque nation a besoin d'une musique qui soit* ANALOGUE *à son ciel*. (J.-J. Rouss.) *Aussitôt qu'une révolution s'opère dans l'état de la race humaine, la religion subit un changement* ANALOGUE. (B. Const.) *Les animaux, disait Aristote, sont* ANALOGUES, *c'est-à-dire semblables avec des diversités*. (Flourens.) *La vue du palais du Louvre ou du Luxembourg, celle de Notre-Dame, du Panthéon, de l'arc de l'Etoile, nous font éprouver, malgré les différences infinies de destination, de formes et d'écoles, un sentiment* ANALOGUE *de plaisir et d'enthousiasme*. (Ch. Dupin.) *La civilisation et la religion de la Phénicie et de l'Assyrie étaient fort* ANALOGUES. (Renan.) *Toutes les facultés de l'intelligence humaine sont* ANALOGUES, *en ce sens qu'elles concourent à la formation de la pensée*. (J.-D. Gimet.)

— Philol. *Langues analogues*, Nom donné par l'abbé Girard aux langues dont la construction est soumise à l'ordre analytique des idées, c'est-à-dire qui présentent dans la succession des mots une marche analogue et en quelque sorte parallèle à celle de l'esprit. Alors ce mot s'emploie par opposition à *transpositives*.

— s. m. Chose qui a de l'analogie, de la ressemblance avec une autre : *Beaucoup de termes grecs n'ont point d'*ANALOGUES *en français*. (Acad.)

— Anat. Organes qui, sans avoir les mêmes proportions, la même forme, la même structure dans les divers animaux, offrent les mêmes connexions avec les organes voisins.

— Mathém. Se dit d'un rapport commun qui existe entre une suite de nombres.

— Mus. Se dit d'un rapport entre des sons qui forment un accord.

— Géol. Corps organisés fossiles qui, n'étant point identiques aux êtres vivant actuellement, ont cependant avec eux une certaine ressemblance : *Il y a des* ANALOGUES *d'espèces et des* ANALOGUES *de genre. L'anoplothérium est un* ANALOGUE *d'espèce dans l'ordre des pachydermes*. (D'Orbigny.)

— **Encycl.** Anat. philos. *Théorie des analogues*. On donne le nom de *théorie des analogues* à la méthode par laquelle on détermine dans les divers organismes les parties *analogues*. Le principe fondamental de cette méthode de détermination créée par E. Geoffroy Saint-Hilaire, est la fixité des rapports anatomiques, c'est-à-dire de la position relative des organes entre eux. Il est connu sous le nom de *principe de la fixité des connexions*. L'*analogie*, en anatomie comparée, est une idée abstraite d'ordre mathématique, qui n'a rien de commun avec la similitude des formes et des fonctions. Ainsi les nageoires pectorales des poissons sont les *analogues* des membres antérieurs des autres vertébrés, tandis que les branchies des poissons ne sont pas les *analogues* des poumons des mammifères. La chaîne des raisonnements qui ont fondé la théorie des *analogues* est celle-ci : Pourquoi certaines analogies sont-elles évidentes? Parce que la similitude porte à la fois sur toutes ou presque toutes les conditions d'existence des organes que l'on compare. Si, entre d'autres organes, il existe des analogies non évidentes, c'est évidemment parce que ceux-ci se ressemblant par certaines conditions d'existence, diffèrent en même temps par d'autres moins importantes, moins fondamentales que les premières. De là la nécessité logique de rechercher quelles conditions d'existence devront être regardées comme les plus importantes, et servir de base aux déterminations. Est-ce la *fonction?* Non, car tous les anatomistes savent, d'une part, que les mêmes organes peuvent remplir des fonctions très-différentes; et de l'autre, que des organes très-différents remplissent la même fonction. Est-ce la *forme?* est-ce la *structure?* Mais l'une et l'autre varient avec la fonction; et même c'est parce qu'elles varient, et comme elles varient, que varie la fonction. Reste la position relative, la dépendance mutuelle, en un mot la connexion des organes entre eux. E. Geoffroy Saint-Hilaire démontre sa fixité et arrive à cette conclusion : un organe est plutôt anéanti que transposé. Au principe de la *fixité des connexions* se joint, pour constituer la théorie des analogues, celui du *balancement des organes*. « Un organe normal ou pathologique, dit Geoffroy Saint-Hilaire, n'acquiert jamais une prospérité extraordinaire, qu'un autre de son système ou de ses relations n'en souffre dans une même raison. » Une augmentation, un excès sur un point suppose une diminution sur un autre, et, comme l'a dit Gœthe, le budget de la nature étant fixe, une somme trop considérable affectée à une dépense exige ailleurs une économie. Le principe du balancement des organes est né de la considération des organes rudimentaires ou organes sans fonctions, longtemps négligés par les anatomistes.

— **Antonymes**. Dissemblable, divergent, divers, hétérogène, opposé et contraire.

ANALOPONOTE s. m. (a-na-lo-po-no-te — du gr. *a* priv.; *lopos*, écaille, et *nôtos*, dos. — La syllabe *na* est superflue; ce mot est mal formé : on devrait dire *aloponote*). Erpét. Genre de reptiles sauriens, voisin des iguanes, et qui présente cette particularité remarquable d'avoir la peau du dos entièrement dépourvue d'écailles. La seule espèce qu'il renferme est originaire de Saint-Domingue, et ressemble à un iguane.

ANALOSE s. f. (a-na-lo-ze — du gr. *analôsis*, perte). Méd. Dépérissement, consomption.

ANALOTE s. m. (a-na-lo-te — du gr. *analôtès*, qui consomme). Entom. Genre de coléoptères tétramères, formé aux dépens des charançons, et renfermant une seule espèce, qui vit au Brésil.

ANALYSABLE adj. (a-na-li-za-ble — rad *analyse*). Qui peut être analysé : *Cette sensation était trop complète pour être mesurée, trop une pour être divisible par la pensée et* ANALYSABLE *par la réflexion*. (Lamart.)

ANALYSANT (a-na-li-zan) part. prés. du v. Analyser : *La froide raison, sans illusion, en* ANALYSANT *tout, dessèche tout.* (De Ségur.)

ANALYSE s. f. (a-na-li-ze — du gr. *analusis*, décomposition; formé de *ana*, de nouveau; *luô*, je délie, je résous). Resolution, décomposition d'une chose en ses éléments, en ses parties : *L'*ANALYSE *d'une substance. L'*ANALYSE *du sang. L'*ANALYSE *d'une fleur. Que dire d'un architecte qui, chargé d'élever un édifice, briserait les pierres pour y trouver des sels, de l'air et une base terreuse, et qui nous offrirait ainsi une* ANALYSE *au lieu d'une maison?* (Rivarol.)

— Dans le sens moral, Etude approfondie : *L'*ANALYSE *du cœur humain. L'*ANALYSE *des sentiments, des passions. L'*ANALYSE *éclaire la raison et détruit le sentiment.* (Pope.) *C'est par l'*ANALYSE *que l'esprit s'élève au-dessus des sens.* (Condillac.) *L'esprit philosophique est l'esprit d'expérience et d'*ANALYSE. (Dumarsais.) *L'homme parvient par la chimie, comme par le raisonnement, au plus haut degré de l'*ANALYSE. (Mme de Staël.) *L'esprit d'*ANALYSE, *d'examen et de comparaison, est presque toujours inhérent à la supériorité de l'intelligence.* (E. Sue.) *L'*ANALYSE *est une méthode d'étude, non de création.* (Guizot.) *L'*ANALYSE *sert à connaître et à détruire; elle ne construit pas.* (Guizot.) *C'était un esprit qui se dégoûtait facilement des jouissances tout idéales, en y portant les clartés de l'*ANALYSE. (Balz.) *Pour lui, l'*ANALYSE *était comme un creuset, à l'action duquel il soumettait ce qu'on est convenu d'appeler le bonheur.* (Balz.) *Dans l'*ANALYSE *de la connaissance humaine, il faut faire aux sens une grande part.* (V. Cousin.) *L'*ANALYSE *psychologique, c'est l'observation lente, patiente, minutieuse, des faits cachés dans le fond de la nature humaine, à l'aide de la conscience.* (V. Cousin.) *Il en est de l'*ANALYSE *critique comme de l'analyse chimique, on est exact ou on ne l'est pas.* (Ste-Beuve.) *L'*ANALYSE *ôte au poëte de sa sérénité, de sa candeur, de sa foi.* (E. Schérer.) *L'*ANALYSE, *loin d'être la forme naturelle de l'esprit humain, n'est que le lent résultat de son développement.* (Renan.)

— *En dernière analyse*, loc. adv. En dernier résultat, en résumé : *Je ne vois pas,* EN DERNIÈRE ANALYSE, *quelle utilité si grande on peut retirer de cette découverte.* (Acad.) *La certitude de toutes nos connaissances repose,* EN DERNIÈRE ANALYSE, *sur la véracité supposée de notre intelligence.* (Jouffroy.)

— Chim. Décomposition d'un corps en ses différents éléments, pour en bien connaître la nature.

— Mathém. Manière de résoudre les problèmes, en supposant connues les quantités que l'on cherche, pour déterminer ensuite les rapports qui s'établissent entre elles et les quantités connues, puis d'exprimer les solutions au moyen de signes auxquels on peut attribuer toutes sortes de valeurs pour reconnaître les diverses modifications dont le résultat général est affecté. ‖ *Analyse transcendante*, Le calcul différentiel et intégral.

— En littér. Extrait, compte rendu, résumé d'un ouvrage d'esprit, d'un discours : *Je n'ai lu encore que l'*ANALYSE *de ce livre. Voici le temps de lui apprendre à faire l'*ANALYSE *d'un discours.* (J.-J. Rouss.) *Votre* ANALYSE *du poëme de Saint-Lambert a débrouillé tout ce que j'en pensais; c'est un froid ouvrage, et l'auteur un plus froid personnage.* (Mme du Deff.) *Autant l'*ANALYSE *est favorable aux bons ouvrages, autant elle est funeste aux productions défectueuses.* (Dupaty.) *Les écoliers font des extraits; les hommes de mérite font seuls des* ANALYSES. (Dupaty.)

— Travaux publics. *Analyse des prix*, Nomenclature détaillée des divers éléments qui servent de base à la fixation des dépenses d'un travail donné : *Il y a bien peu d'ingénieurs qui ne comprennent l'importance d'une bonne* ANALYSE DE PRIX, *et qui ne la fassent avec le plus grand soin.* (Prosp. Tourneux.) ‖ On dit aussi SOUS-DÉTAIL DES PRIX.

— **Encycl.** L'*analyse* chimique consiste à isoler les divers éléments dont un corps est composé, à déterminer la nature de ces éléments et les proportions suivant lesquelles chacun d'eux entre dans ce corps. « Les mots opposés, *analyse* et *synthèse*, dit M. Chevreul, ont en chimie chacun un sens parfaitement clair et nettement déterminé. Le peroxyde de mercure est-il chauffé convenablement, l'eau est-elle soumise à un courant électrique de manière qu'on puisse recueillir sans perte les corps qui se séparent l'un de l'autre; on fait alors l'*analyse* du peroxyde de mercure et l'*analyse* de l'eau. Unit-on l'oxygène avec le mercure, l'oxygène avec l'hydrogène, on fait alors des synthèses. Enfin chauffe-t-on du sulfure de mercure avec du fer dans une cornue, on expulse le mercure, et le soufre qui lui était uni se porte sur le fer, de sorte qu'on a fait à la fois une *analyse* en isolant le mercure du soufre, et une synthèse en unissant le soufre avec le fer. Dans les deux premiers exemples, on a déterminé la composition du peroxyde de mercure et de l'eau par l'*analyse*. Dans les deux suivants, on a confirmé les résultats de l'*analyse* par la synthèse. Enfin, dans le dernier, on a fait concourir l'*analyse* et la synthèse simultanément pour connaître la composition du sulfure de mercure. » L'*analyse* chimique est la base de la chimie, et c'est aux perfectionnements apportés aux procédés analytiques que cette science doit les progrès qu'elle a faits depuis soixante ans.

L'*analyse* chimique est dite *qualitative* quand elle se borne à déterminer la nature des éléments d'un composé, sans s'occuper de leur quantité; *quantitative* quand elle se propose de faire connaître le poids et le volume, absolus ou proportionnels, des parties obtenues par l'*analyse* qualitative. Sous le rapport des méthodes employées, on distingue l'*analyse par voie humide*, dans laquelle on emploie principalement l'eau pour véhicule et pour réactif, les dissolutions alcalines, acides et salines; et l'*analyse par voie sèche*, dans laquelle on emploie exclusivement des réactifs à l'état sec, dont l'action exige la chaleur des lampes et des fourneaux.

L'*analyse* par voie sèche est employée exclusivement dans plusieurs arts, particulièrement dans les ateliers métallurgiques; c'est par cette méthode que se font journellement les *analyses* des minerais d'argent, d'or, de fer, d'étain, de cuivre, de plomb, etc. Les divers procédés de l'*analyse* se réduisent toujours, en dernier résultat, à amener les corps que l'on veut séparer les uns des autres à des états différents. Si, par exemple, deux corps sont à l'état solide, il faut, pour les séparer l'un de l'autre, employer un réactif qui fasse passer l'un d'eux dans une combinaison liquide ou gazeuse; s'ils sont à l'état liquide, le réactif doit précipiter ou gazéifier l'un d'eux; s'ils sont à l'état gazeux, le réactif doit isoler l'un d'eux à l'état solide ou liquide. Suivant la nature des substances à analyser, l'*analyse* chimique se divise en *analyse inorganique* ou *minérale*, qui s'applique aux minéraux, et en *analyse organique*, qui s'applique aux produits du règne animal et du règne végétal.

L'*analyse* organique se distingue en analyse *élémentaire* ou *ultime*, qui conduit à la connaissance directe des éléments d'un corps, et en *analyse immédiate*, qui soumet à un traitement spécial une substance organisée, pour en extraire les composés ou principes immédiats dont l'assemblage, le mélange, constitue cette substance.

L'*analyse* immédiate présente d'autant plus de difficultés, que beaucoup de matières organiques se transforment en général très-promptement sous l'influence des différents réactifs; elle procède surtout par l'emploi successif des dissolvants. Chacun de ces dissolvants extrait certaines catégories de substances, et en laisse d'autres à l'état non résous. On trouve les proportions de ce qui est dissous et de ce qui est insoluble, soit en déterminant la perte de poids qu'éprouve la matière soumise à l'action de l'un ou de l'autre dissolvant, soit en évaporant la solution obtenue et en pesant le résidu. Les trois principaux dissolvants employés sont l'éther, qui dissout particulièrement les matières grasses et cireuses, les résines, les matières camphrées; l'alcool, qui dissout moins bien ces substances, mais qui en dissout d'autres sur lesquelles l'éther n'a pas d'action; l'eau, qui dissout les matières sucrées, gommeuses et amylacées. On se sert encore du sulfure de carbone, de l'essence de térébenthine, du chloroforme, de l'acide chlorhydrique ou sulfurique dilué, de l'ammoniaque ou de la potasse diluée.

L'*analyse élémentaire* rentre dans l'*analyse inorganique*. Elle a pour but de déterminer les divers éléments contenus dans un principe immédiat, et en particulier le carbone, l'hydrogène, l'oxygène et l'azote, ces quatre éléments par excellence de tout ce qui est organisé. Pour faire une *analyse* élémentaire, il faut dessécher la matière que l'on veut analyser, et, après l'avoir pesée soigneusement, la soumettre à la combustion en présence de corps aisément désoxydables, tels que le bioxyde de cuivre et le chromate de plomb. Par cette action, toutes les matières organiques sont ramenées à quatre formes : *acide carbonique*, *eau*, *azote* et *ammoniaque*. On dose le carbone sous forme d'acide carbonique, l'hydrogène sous forme d'eau, l'azote à son état naturel ou à l'état d'ammoniaque; l'oxygène est dosé par différence. Lorsqu'une matière organique contient du chlore, du soufre, du phosphore ou des métaux, on procède comme en chimie minérale pour déterminer ces éléments, c'est-à-dire que d'ordinaire on les fait entrer dans de nouvelles combinaisons dont la quantité et les proportions sont connues. Ainsi le soufre est dosé à l'état de sulfate de baryte, le chlore à l'état de chlorure d'argent, etc.

On donne le nom d'*analyse eudiométrique* à l'ensemble des procédés que l'on emploie pour l'*analyse* des gaz en général. On peut réduire à trois les méthodes qu'on emploie dans les laboratoires pour recueillir les gaz. La première consiste à les recevoir dans des ballons munis de bons robinets et vidés préalablement au moyen de la machine pneumatique; la seconde est fondée sur le déplacement de l'air par les gaz eux-mêmes qu'il s'agit de recueillir; d'après la troisième méthode, on recueille les gaz sur l'eau ou sur le mercure. C'est la plus usitée dans les laboratoires de chimie, et celle qui présente dans les arts les applications les plus fréquentes.

Une nouvelle méthode d'*analyse*, dite *analyse spectrale* ou *analyse par les raies du spectre*, a été découverte en 1861 par deux professeurs d'Heidelberg, MM. Kirchhoff et Bunsen. Elle consiste à rattacher la composition d'un corps placé au sein d'une flamme dont on forme et recueille le spectre lumineux, aux raies spéciales que produit dans ce spectre chacun des éléments de ce corps. Elle indique, dit M. Dumas, dans tout composé ou dans tout mélange, quels éléments s'y trouvent, quels éléments y manquent, et, chose plus merveilleuse encore, elle y manifeste avec une incomparable précision la présence même de tout élément inconnu jusqu'ici. La méthode est tellement délicate, et le spectre se montre tellement impressionnable, que la puissance de ces nouveaux moyens d'*analyse* dépasse tout ce que l'imagination aurait pu rêver. Que l'on partage, par exemple, un kilogramme de sel marin en un million de parties, et chacune de celles-ci en trois millions d'autres plus petites, une seule de ces dernières traces si insaisissables de sel marin suffira pour communiquer à la flamme les propriétés caractéristiques par lesquelles se révèle la présence du sodium, qui en est la base. L'*analyse* spectrale a permis à MM. Bunsen et Kirchhoff de trouver dans les eaux minérales de Kreusnach, à côté du potassium, du sodium et du lithium, deux métaux nouveaux, qui doivent leurs noms de *cæsium* (bleu) et de *rubidium* (rouge) aux deux raies qui les ont révélés. En même temps, la chimie a pu sortir des limites où l'enchaînait la nécessité de toucher les corps pour en déterminer la nature; elle a suivi l'astronomie dans le ciel; le spectre solaire est devenu, suivant l'expression de M. Kirchhoff, le témoin de la constitution chimique de l'atmosphère solaire; le fer, le chrome, le nickel, y ont été reconnus; l'argent, le cuivre, le plomb, le silicium et l'aluminium paraissent y manquer.

— Anat. On appelle *analyse anatomique* ou *organique* la séparation des parties constituantes d'un corps organisé, organes, tissus, éléments anatomiques. Les moyens que l'*analyse* anatomique emploie diffèrent selon la nature plus ou moins complexe des parties qu'il s'agit d'isoler. En anatomie descriptive, elle emploie le scalpel et les injections; en anatomie générale, le microscope et les agents chimiques.

— Physiol. L'*analyse physiologique* détermine les propriétés de chaque tissu, de chaque élément anatomique, les fonctions de chaque organe. Nous lui devons la découverte des relations existantes entre certains actes de la vie et les diverses parties des centres nerveux, lobes cérébraux, cervelet, tubercules quadrijumeaux, bulbe rachidien; la distinction dans la moelle et les nerfs d'une partie propre au mouvement et d'une partie propre à la sensibilité, celle des diverses glandes, sous le rapport de leur rôle physiologique, etc.

— Mathém. En mathématiques, les mots opposés d'*analyse* et de *synthèse* ont rapport à la méthode suivie. La synthèse consiste à partir d'une vérité mathématique déjà établie comme axiome, ou par des démonstrations antérieures, pour arriver de conséquence en conséquence à trouver quelque nouvelle vérité théorique ou technique. L'*analyse*, au contraire, établit tout d'abord en principe la vérité cherchée; elle la suppose *à priori;* puis elle développe les conséquences logiques de cette hypothèse de manière à parvenir à quelque fait mathématique conforme ou contraire à des faits mathématiques précédemment démontrés. Par exemple : nous voulons trouver le moyen de construire une ligne qui ait telles ou telles relations de position ou de grandeur avec d'autres lignes données. Nous supposons que la ligne cherchée existe, nous analysons les rapports qui la font dépendre des lignes connues, et, par cette *analyse*, nous arrivons à la déterminer : voilà la méthode analytique ou méthode d'invention. La méthode synthétique, ou méthode de démonstration, rattache le fait géométrique trouvé à l'ensemble de la science. La synthèse va du connu à l'inconnu, du simple au composé; l'*analyse* va de l'inconnu au connu, du composé au simple. M. Renouvier remarque avec raison que la méthode synthétique a été la première en géométrie, et qu'elle en est restée le fondement, « car, dit-il, l'*analyse* la suppose toujours nécessairement, et il serait impossible de découvrir la moindre proposition ou de résoudre le moindre problème par voie analytique, sans présupposer des propriétés déjà démontrées d'après nos conceptions *à priori*. » Dans le langage actuel des mathématiques, le mot *analyse* s'entend de l'*algèbre;* souvent même on l'emploie, par opposition à *géométrie*, que l'on fait alors synonyme de *synthèse*. L'*analyse pure* est l'algèbre proprement dite; l'*analyse appliquée* est la géométrie ou la mécanique soumise aux calculs algébriques. L'algèbre élémentaire est souvent nommée *analyse finie*, et l'on comprend sous le nom d'*analyse infinitésimale* l'algèbre transcendante, c'est-à-dire le calcul différentiel, le calcul intégral, etc. On dit que la géométrie, la mécanique, sont traitées synthétiquement, lorsqu'on expose leurs principes sans le secours de l'algèbre. On peut remarquer ici que si, depuis Descartes, l'algèbre a donné à la méthode analytique un développement, une puissance inconnue à l'antiquité, c'est néanmoins par une extension abusive qu'elle a pris le nom de cette méthode, avec laquelle elle ne saurait se confondre. « Les mots *analyse*, *analytique*, disent Lagrange et Lacroix dans un rapport fait à l'Institut, présentent souvent un contre-sens lorsqu'on les emploie à désigner d'une façon générale tous procédés de calculs ou de démonstrations obtenues à l'aide de signes algébriques, au lieu de l'être par la considération immédiate des lignes et des figures. Tous ceux qui connaissent l'acception du mot *analyse* telle qu'elle a été fixée par les géomètres anciens, savent qu'on fait de l'*analyse* sur des figures de géométrie, et de la *synthèse* avec des calculs algébriques, et que des méthodes dites *analytiques* ont parfois une marche évidemment *synthétique*. »

— Philos. L'*analyse* consiste à énumérer, distinguer et comparer entre elles les idées partielles contenues dans une idée générale. L'*analyse* est opposée à la synthèse, qui compare une idée générale avec un certain nombre d'idées partielles. Ces deux procédés logiques, le procédé analytique ou de décomposition, le procédé synthétique ou de composition, sont les deux mouvements alternatifs de l'esprit humain; ils lui sont aussi naturels et aussi essentiels l'un que l'autre. Bacon les comparait à une échelle double, dont le sommet représenterait l'idée compréhensive ou générale, et les échelons inférieurs, de plus en plus étendus, les idées particulières. Dans une telle échelle, on peut indifféremment monter des faits ou des idées particulières à l'idée générale ou culminante qui les domine et les résume, ou redescendre de cette idée générale aux faits qui en sont, pour ainsi dire, les parties isolées et grossies. Toute connaissance procède de l'*analyse*, l'homme étant obligé de diviser, d'étudier partiellement et successivement tout ce qu'il veut connaître. « L'*analyse*, dit Condillac, est le vrai secret des découvertes, parce qu'elle tend par sa nature à nous faire remonter à l'origine des choses. Elle a cet avantage, qu'elle n'offre jamais que peu d'idées à la fois, et toujours dans la gradation la plus simple. Elle est ennemie des principes vagues et de tout ce qui peut être contraire à l'exactitude et à la précision. Ce n'est point avec le secours des propositions générales ni par des définitions qu'elle cherche la vérité, c'est en expliquant la génération de chaque idée..... Tantôt une *analyse* est complète en elle-même, tantôt elle ne l'est que relativement aux connaissances que nous avons. Dans le premier cas, elle remonte aux qualités primitives, les embrasse toutes et ne présuppose rien; dans le second, elle est véritablement incomplète; elle s'arrête aux qualités secondaires, aux effets que nous découvrons, et elle ne peut nous rapprocher des principes. Le géomètre donne des exemples d'*analyses* complètes en elles-mêmes toutes les fois qu'il détermine le nombre et la grandeur des angles et des côtés d'une figure. Il est évident que ces *analyses* ne présupposent rien; car une figure ne saurait avoir autre chose que des angles et des côtés. En physique, au contraire, les *analyses* ne sont complètes que relativement aux découvertes que nous avons faites. En vain décompose-t-on toutes les qualités qui tombent sous nos sens; il faut nécessairement qu'il en échappe, et il en échappera toujours. » L'*analyse* doit précéder la synthèse, parce qu'elle peut seule lui fournir des matériaux utilisables. Les phénomènes complexes que nous avons sous les yeux produisent dans notre esprit des idées plus ou moins compréhensives, qui peuvent être considérées comme des synthèses vagues et confuses, produits spontanés de notre activité intellectuelle; l'*analyse* doit d'abord les résoudre en éléments précis et définis nettement, c'est-à-dire ayant pour tous la même valeur et la même signification; et c'est seulement à cette condition et après ce travail que nous pouvons nous élever aux synthèses claires, fécondes et irréprochables. Certaines personnes affectent de mépriser l'*analyse* et réservent toute leur admiration pour la synthèse, qui est, selon elles, le procédé même du génie, et à laquelle seule elles rapportent toute invention, toute création. Rien de moins philosophique que ce culte exclusif de la synthèse. On peut dire avec M. Chevreul, qu'il n'est pas une *analyse* remarquable dans une branche quelconque des connaissances humaines qui ne porte le signe le plus certain du génie et de l'invention.

— Gramm. La grammaire pose les règles du bon langage, et ces règles sont basées les unes sur la nature des mots ou sur la fonction qu'ils remplissent dans le discours, les autres sur les rapports qui existent entre les diverses pensées dont l'énonciation successive contribue à former l'expression totale, objet du discours. Il serait donc impossible de comprendre les règles de la grammaire si l'on ne savait pas distinguer la nature des mots ainsi que leurs diverses fonctions, et si, de plus, on n'avait pas appris à compter en quelque sorte le nombre des pensées, à en bien sentir l'importance relative, à les classer selon cette importance ou selon les rapports qu'elles ont les unes avec les autres. De là deux sortes d'*analyses*, dont l'une est appelée *grammaticale*, parce qu'elle se rapporte aux mots pris isolément, lesquels sont toujours composés de lettres (en grec, *grammata*), et l'autre est désignée sous le nom d'*analyse logique*, parce qu'elle considère moins les mots que les pensées ou leur enchaînement logique (en grec, *logos*).

Nous ne dirons rien ici de l'*analyse* grammaticale; ce dictionnaire tout entier ne fait autre chose qu'analyser grammaticalement, puisque tous les mots qui entrent dans la nomenclature de la langue sont passés en revue par ordre alphabétique, et la nature de chacun d'eux est précisément la première de toutes

nos indications, elle précède toujours la signification elle-même. Mais nous allons tracer sommairement les principes de l'*analyse* logique, en les faisant connaître d'abord tels qu'ils sont admis par la généralité des grammairiens, puis avec les modifications qui nous paraissent propres à rendre cette *analyse* plus exacte, et peut-être en même temps plus simple.

En logique, on se sert plutôt du mot *jugement* que du mot *pensée*, quand il s'agit d'une pensée bien distincte de toute autre. Les mots qui servent à exprimer un jugement forment ce qu'on appelle une *proposition*, et la proposition n'est autre chose qu'un jugement exprimé. Toute proposition complète suppose trois termes : le sujet, le verbe et l'attribut; il y a des propositions elliptiques, où l'on ne trouve pas ces trois termes formellement exprimés, mais ceux qui manquent sont sous-entendus et subsistent toujours dans l'esprit, s'ils sont omis dans l'expression. On trouvera aux mots *sujet*, *verbe*, *attribut*, la définition exacte de ces termes, et nous nous dispensons de la donner ici.

On distingue trois sortes de propositions, savoir : les propositions *principales*, les *incidentes* et les *subordonnées*. La proposition principale est celle qui ne dépend essentiellement d'aucune autre, et qui exprime un jugement nécessaire par lui-même ou, au moins considéré comme tel. Une même phrase peut contenir plusieurs propositions principales ajoutées l'une à l'autre; alors celle qui est énoncée la première s'appelle ordinairement principale *absolue;* les autres principales prennent le nom de *relatives*. Quand Descartes a dit : *Je pense, donc je suis*, il a exprimé deux propositions : *je pense* est une principale absolue; *je suis* est une principale relative. Le mot *donc*, qui est une conjonction, ne fait partie ni de l'une ni de l'autre proposition, il sert de lien entre elles, et c'est à l'analyse grammaticale seule qu'il appartient d'en rendre compte.

Une proposition est *incidente* quand elle commence par un pronom conjonctif qui la rattache à l'un des mots d'une autre proposition pour en compléter la signification. On distingue des incidentes *déterminatives* et des incidentes *explicatives;* les premières ajoutent à la signification du mot auquel elles se rapportent une idée accessoire qui en restreint l'étendue; les autres ne changent rien à cette étendue, mais elles expliquent ce qui pouvait être inconnu ou rappellent quelque point de vue qui aurait pu échapper à l'esprit. Dans cette phrase : *La gloire qui vient de la vertu a un éclat immortel; qui vient de la vertu* est une incidente déterminative, qui restreint évidemment le mot *gloire* dans l'étendue de sa signification, car elle l'empêche de représenter la gloire en général, et fait entendre qu'on parle seulement d'une espèce de gloire distincte. Dans cette autre phrase, au contraire : *Le lion, qui est un animal féroce, se montre sensible aux bons traitements; — qui est un animal féroce* est une incidente explicative qui se rapporte au mot *lion*, pour rappeler ce qu'est cet animal, mais en laissant subsister toute l'étendue qu'on avait d'abord donnée à l'expression.

Enfin les propositions *subordonnées* sont celles qu'une conjonction rattache à une autre proposition pour en compléter le sens, ou pour y ajouter l'idée de quelque circonstance; elles commencent toujours par la conjonction *que* ou par quelque autre conjonction renfermant dans sa signification *que* ou un pronom conjonctif : *Nous savons que Dieu punira les méchants; Il se défend quand on l'attaque;* il y a dans ces phrases deux propositions subordonnées, savoir : *que Dieu punira les méchants*, et *quand on l'attaque.*

Quand on compare entre elles les différentes propositions principales d'une même phrase, et qu'elles remplissent la même fonction, on les appelle propositions *coordonnées*, comme dans : *L'arbre tient bon, le roseau plie;* on comprend ainsi que le mot *coordonnées* peut se rapporter à des propositions principales, à des propositions incidentes, et à des propositions subordonnées. Ex. : Je crois que Dieu, *qui est bon* et *qui est juste*, rendra à chacun selon ses œuvres. Je crois que *Dieu est bon* et qu'*il récompensera les justes.*

Voici maintenant une autre manière de faire l'*analyse* logique, qui nous semble beaucoup plus rationnelle.

Nous admettons les propositions principales, mais nous rejetons la dénomination de principale absolue donnée à la première principale, et celle de principales relatives donnée à toutes les autres quand il y en a plusieurs dans une phrase; ce qui est absolu est complet en soi, et ne peut se trouver en relation avec rien autre chose; une principale absolue ne pourrait être que celle qui formerait seule toute la phrase, et c'est là une circonstance tuot à fait indifférente, dont il est inutile de s'occuper.

Quand on examine bien la fonction des autres propositions, de celles qu'on appelle incidentes ou subordonnées, on reconnaît aisément qu'elles ont un caractère commun, qui est de jouer dans la phrase un rôle ordinairement rempli par un mot; on pourrait dire qu'elles ont une fonction grammaticale. Les unes font la fonction d'adjectif, ce sont celles qui commencent par un pronom conjonctif; les autres servent de complément direct ou indirect, ce sont la plupart de celles qui commencent par la conjonction *que;* d'autres, enfin, servent de complément circonstanciel ou adverbial, ce sont celles qui commencent par les locutions conjonctives où l'on retrouve la valeur d'un *que* ou d'un pronom conjonctif. Toutes ces propositions doivent donc être comprises sous la dénomination générale de *complétives*, puisque l'adjectif lui-même est un complément par rapport au substantif qu'il qualifie.

Maintenant on doit distinguer cinq espèces de propositions complétives, et les dénominations particulières de chacune d'elles doivent être empruntées à l'analyse grammaticale, pour indiquer le rôle spécial qu'elles jouent par rapport au mot sur lequel porte leur signification. Donnons successivement un exemple de chacune d'elles :

Les fables QUE LA FONTAINE A COMPOSÉES *sont des chefs-d'œuvre : — que La Fontaine a composées* est une complétive déterminative, puisqu'elle complète *fables* en le déterminant, absolument comme ferait le complément *de La Fontaine.*

La nécessité, QUI EST LA MÈRE DES ARTS, *a enfanté des prodiges : — qui est la mère des arts* est une complétive explicative, parce qu'elle ne fait qu'expliquer le mot *nécessité* sans le déterminer.

Après la bataille de Cannes, on put croire QUE ROME ÉTAIT PERDUE : — *que Rome était perdue* est une complétive directe, puisqu'elle sert réellement de complément direct au verbe *croire.*

Aristide s'opposa À CE QUE L'ON DÉTRUISIT LA FLOTTE LACÉDÉMONIENNE : — *à ce que l'on détruisît la flotte lacédémonienne* est une complétive indirecte, puisqu'elle fait connaître *à quoi* s'opposa Aristide.

L'alouette commence à chanter DÈS QUE LE SOLEIL EST LEVÉ : — *dès que le soleil est levé* est une complétive circonstancielle, puisqu'elle exprime une circonstance de temps pour le verbe *commencer.*

Comme on le voit, cette manière de distinguer les propositions force à pénétrer jusqu'au fond de la pensée, et rend parfaitement compte des rapports du tout avec les parties, des parties entre elles et des parties avec le tout.

— Littér. L'*analyse littéraire* a pour but de faire connaître un ouvrage d'une manière sommaire, en le réduisant aux idées principales qui en forment, pour ainsi dire, la charpente, en exposant fidèlement et clairement le plan sur lequel il a été fait, et l'ordre suivi dans la disposition des parties. Elle nous fait pénétrer jusqu'au cœur d'une composition littéraire, et nous apprend à saisir les procédés de l'écrivain, le but qu'il s'est proposé, les ressorts qu'il a fait mouvoir et les éléments qu'il a combinés pour atteindre ce but. « C'est par l'*analyse*, dit M. E. Dupaty, que l'on apprend à juger les ouvrages des grands maîtres, à les admirer, à les imiter. On ne comprend les prodiges de l'horlogerie qu'après en avoir démonté les rouages; c'est alors seulement que l'on conçoit comment leur ingénieux assemblage produit le mouvement. C'est ainsi que l'*analyse* nous conduit à concevoir tout le mérite des œuvres du génie. »

— **Syn. Analyse, abrégé, extrait, précis, raccourci, résumé, sommaire.** V. ABRÉGÉ.

— **Antonymes.** Synthèse, composition et recomposition, combinaison, formation.

Analyse de la beauté (L'), ouvrage d'esthétique, par Hogarth. Ce singulier ouvrage, qui fit tant de bruit, souleva tant de critiques et fut mis à contribution par Diderot dans ses *Salons* et son *Encyclopédie*, parut en 1753. L'auteur, qui maniait mieux le burin que la plume, s'était adjoint comme collaborateurs les docteurs Ben-Hoadly, Morell et Townsley. Selon Hogarth, les principes fondamentaux qui servent à produire la grâce et la beauté dans les compositions, tant de l'art que de la nature, quand elles se marient convenablement ensemble, sont la *convenance*, la *variété*, l'*uniformité*, la *simplicité*, la *complication* et la *quantité*. Dix-sept chapitres sont consacrés à l'examen de ces principes. Le titre que porte ce traité, où, suivant la remarque de Walpole, se trouvent beaucoup de vues excellentes, d'aperçus aussi neufs que vrais, ne rend point, dit M. Ph. Chasles, la pensée de l'auteur. C'est, à bien dire, le *principe du beau analysé*. L'emploi de la ligne droite, qui, s'harmonisant avec la splendeur du ciel et les cimes des monts, produisit en Grèce des effets si grandioses, est représenté par Hogarth comme le témoignage de l'impuissance définitive, comme la négation de la variété, comme le type de la nullité dans l'art. Il démontre ensuite la grâce ondoyante de la ligne courbe, qu'il appelle *ligne serpentine*, et le charme suprême dont se trouvent douées les formes qui s'y rapportent. A l'apparition de cet ouvrage, une grande clameur s'éleva, et une nuée de philosophes, d'esthéticiens et de peintres, se déchaînèrent contre l'auteur de cette nouvelle théorie, qui déplaçait les bases de l'art. Néanmoins, l'ouvrage obtint un grand succès; traduit en allemand par Mylins, et en italien (Livourne 1761), il l'a été en français par Jansen (Paris, an III, 2 vol. in-8°).

ANALYSÉ, ÉE (a-na-li-zé) part. pass. du v. Analyser : *Substance* ANALYSÉE. *Discours* ANALYSÉ. *La liberté politique, bien* ANALYSÉE, *est une fable convenue, imaginée par les hommes qui gouvernent pour endormir les gouvernés.* (Proudh.)

ANALYSER v. a. ou tr. (a-na-li-zé — rad. *analyse*). Faire l'analyse; décomposer, résoudre un tout en ses parties : ANALYSER *une substance, une fleur.* ANALYSER *du sang, du lait.*

— Par ext., Rechercher les causes, les principes d'une chose : *La musique est un de ces plaisirs intimes dont il faut jouir avec transport, sans en* ANALYSER *froidement les causes.* (Gresset.) *Quand ces sortes de scènes arrivent, l'âme savoure leurs délices sans les* ANALYSER. (Balz.) *La science* ANALYSE *la pâle couronne de l'aurore boréale.* (E. Pelletan.)

— Fig. Etudier profondément : ANALYSER *le cœur humain, les sentiments, les passions.* ANALYSEZ *les paroles d'un courtisan ou d'une excellence, et vous vous apercevrez que le plus souvent ils vous ont parlé pour ne vous rien dire.* (Dupaty.) *Ce serait vouloir compter les flots de la mer qu'*ANALYSER *les combinaisons du sort et du caractère.* (Mme de Staël.) *On ne saurait pas, au milieu de cette société ardente, distiller la passion et l'*ANALYSER. (Ph. Chasles.) *Lucien était trop jeune pour* ANALYSER *sa maîtresse.* (Balz.) *L'idéal s'évanouit dès qu'on l'*ANALYSE. (E. Schérer.) *Qui peut bien* ANALYSER *ce qui se passe au fond de son cœur?* (Renan.)

— Littér. Faire l'extrait, le résumé d'un discours ou d'un livre : ANALYSER *un roman. Pour bien* ANALYSER *un écrit, il faudrait être en état de le faire, ou du moins avoir assez d'instruction pour en sentir les beautés et les défauts, pour entrer dans la pensée de celui qui l'a composé.* (Dupaty.) *Les journalistes faiseurs trouvent toujours un thème à développer dans l'œuvre qu'ils* ANALYSENT. (Balz.) *Je suis loin de m'aveugler sur la difficulté d'*ANALYSER *ce bel ouvrage.* (Fr. Arago.)

— Absol. Procéder par analyse : *Ceux qui veulent toujours* ANALYSER *ressemblent au chimiste qui, pour connaître les fleurs, en détruit l'éclat et le parfum.* (Droz.) ANALYSER *n'est autre chose qu'observer successivement et avec ordre.* (Condill.) ANALYSER, *c'est décomposer, comparer, saisir des rapports.* (A. Hoffmann.) ANALYSER, *c'est séparer; séparer, c'est tuer.* (S. de Sacy.) *Il faut que l'historien se complaise à peindre plus qu'à* ANALYSER. (De Barante.) *La réflexion* ANALYSE *pour mieux voir ce qui est, pour bien observer.* (V. Cousin.)

S'analyser, v. pr. Etre analysé : *Cette substance ne peut* S'ANALYSER.

— Se rendre compte de : *Je n'étais pas à cet âge où l'on* S'ANALYSE *à soi-même ce qu'on éprouve, pour se donner une vaine définition du bonheur.* (Lamart.)

— **Antonymes.** Combiner, composer et recomposer, former, synthétiser.

ANALYSEUR s. m. (a-na-li-zeur — rad. *analyser*). Celui qui a la manie de l'analyse, qui abuse de l'analyse : *C'est une teinte dont nous défions les plus subtiles* ANALYSEURS *de se rendre compte.* (Th. Gaut.) *La petite fleur interrogée pétale par pétale, fouillée jusque dans son calice, se détacha tout à coup sous la main de l'*ANALYSEUR, *du disséqueur, et tomba emportant avec elle le projet d'étude sur la graine, l'espoir des semailles et la maternité de Picciola.* (X. Saintine.)

Analyseurs damnés.
Aurez-vous bientôt fait de déclouer les bières,
Pour mesurer nos os et peser nos poussières?
Laissez dormir les morts! TH. GAUTIER.

— Se prend quelquefois en bonne part, et est alors synonyme d'*analyste : Locke, ce profond* ANALYSEUR *des procédés de l'esprit humain.* (Mirab.)

— Phys. Se dit d'un prisme biréfringent : *Ce sens se reconnait par le mouvement de rotation vers la droite ou vers la gauche qu'il faut donner au prisme* ANALYSEUR, *pour éteindre de nouveau la lumière.* (Biot.)

ANALYSTE s. m. (a-na-li-ste — rad. *analyse*). Celui qui s'occupe d'analyses, qui est versé dans l'analyse : *Newton fut un profond* ANALYSTE. *Les deux derniers siècles ont eu d'illustres* ANALYSTES. (Raym.) *Le tableau serait digne d'exercer les subtils* ANALYSTES. (Fourier.) *Michel, qui croyait à la religion du Christ, le divin législateur de l'égalité, défendait l'immortalité de l'âme contre le scalpel de Bianchon, l'*ANALYSTE *par excellence.* (Balz.) *Tout cela composait un drame en cinq actes fort clair, surtout pour un* ANALYSTE *de la force de Grimaud.* (Alex. Dum.) *Il y a dans la critique plus de juges que d'*ANALYSTES. (H. Rigault.)

— S'emploie adjectiv. : *A cette époque, les sciences occultes se cultivaient avec une ardeur qui peut surprendre les esprits incrédules de notre siècle, si souverainement* ANALYSTE. (Balz.)

ANALYTIQUE adj. (a-na-li-ti-ke — rad. *analyse*). Qui tient de l'analyse, qui procède par analyse, qui contient une analyse : *Méthode* ANALYTIQUE. *Examen* ANALYTIQUE. *Résumé* ANALYTIQUE. *Des tables* ANALYTIQUES. *C'était un esprit éminemment* ANALYTIQUE. *Les facultés de l'esprit qu'on définit par le terme* ANALYTIQUES *sont en elles-mêmes fort peu susceptibles d'analyse.* (Baudelaire.) *Mon amour des choses naturelles ne va pas au détail et aux recherches* ANALYTIQUES *et opiniâtres de la science, mais à l'universalité de ce qui est.* (G. Sand.) *L'art des transformations* ANALYTIQUES, *aucun géomètre ne le posséda jamais à un plus haut degré que Poisson.* (Arago.) *Nos habitudes* ANALYTIQUES *nous obligent à séparer le signe et la chose signifiée.* (Renan.)

— *Jugement analytique*, Se dit, dans la philosophie de Kant, des jugements dans lesquels la notion du sujet renferme logiquement et nécessairement l'attribut ou prédicat. Le mot *analytique* est très-bien choisi, parce qu'il suffit d'analyser l'un des termes pour en tirer l'autre.

— Mathém. *Géométrie analytique*, Application de l'algèbre à la géométrie.

— s. f. Méthode par laquelle on résout en ses éléments un tout réel ou idéal.

— Philos. *Analytique des principes*, Théorie des principes de l'entendement et de leur application aux phénomènes. ‖ *Analytique de la raison pratique, du beau, du sublime*, Exposé des principes qui servent à déterminer les idées du devoir, du beau, du sublime. ‖ *Analytique transcendantale*, Nom donné par Kant à cette partie de la *Critique de la raison pure* qui, d'après ce philosophe, a pour objet la décomposition de toute notre connaissance *a priori* dans les éléments de la connaissance de l'entendement pur.

— **Encycl.** Linguist. *Langues analytiques*, Langues qui procèdent par analyse, c'est-à-dire qui expriment les diverses idées et les rapports qui les lient entre elles par des mots et des signes isolés. En général, les langues modernes de l'Europe sont *analytiques*. L'absence de cas, le peu d'importance des flexions qui marquent le genre et le nombre, l'emploi fréquent des prépositions, articles et adjectifs déterminatifs, la présence nécessaire du pronom sujet dans la conjugaison, le recours aux verbes auxiliaires, une marche en quelque sorte rectiligne, une construction obligée qui repousse les inversions et qui assigne à chaque mot une place fixe : tels sont les principaux caractères des langues *analytiques*. On comprend du reste que l'absence d'inversions résulte de l'absence de cas : quand la fonction d'un mot ne peut être marquée par sa terminaison, il faut bien qu'elle le soit par sa position. Les langues *synthétiques* sont les langues du sentiment, de la poésie et de l'éloquence; les langues *analytiques*, celles de la raison, de la science et de la philosophie.

— **Antonyme.** Synthétique.

Analytiques (TRAITÉ DES), par Aristote. C'est le troisième traité de l'*Organon*. (V. ce mot.) « Le mot *analytiques*, dit M. Franck, que l'on traduisait dans l'école par celui de *resolutiva*, signifie tout ce qui est relatif à l'analyse, à ses règles, à ses formes, à son but. Or, l'analyse, comme Aristote la définit lui-même, n'est autre chose qu'une opération par laquelle on dégage d'un principe général tous les jugements particuliers qu'il renferme; en un mot, c'est le raisonnement déductif ou le syllogisme, qu'il regarde comme la forme de démonstration la plus concluante, comme le raisonnement par excellence. » Ainsi le sujet général du *Traité des Analytiques* est tout ce qui concerne la démonstration et l'art de prouver. Il se divise en deux parties si bien distinctes, qu'on pourrait à la rigueur les considérer comme deux traités à part, la première qui s'occupe de la forme de toute démonstration ou du syllogisme, la seconde qui s'occupe de la démonstration elle-même, c'est-à-dire de ce qui en fait le fond et la base. La première a reçu le nom de *premières analytiques*, et la seconde celui de *secondes analytiques*.

Dans les *premières analytiques*, Aristote montre que toute proposition se compose de plusieurs éléments appelés *termes;* que dans toute proposition il y a trois termes : un *attribut*, un *sujet* et le verbe *être*, par lequel on affirme ou l'on nie, selon qu'il est seul ou qu'il est accompagné de la négation. Il définit le syllogisme une énonciation dans laquelle certaines propositions étant données, on en conclut par cela seul quelque autre proposition différente des premières. Un syllogisme se construit avec trois termes qui, classés selon leur ordre d'universalité, reçoivent les noms de *majeur*, de *moyen*, de *mineur*, et avec trois propositions dont chacune renferme deux de ces termes envisagés, l'un comme sujet, l'autre comme attribut. Les deux premières propositions, nommées *prémisses*, se distinguent en *majeure* et en *mineure*, celle-ci renfermant le mineur avec le moyen, celle-là le moyen avec le majeur. La troisième proposition, ou *conclusion*, renferme le majeur avec le mineur. Les diverses manières dont on peut disposer les trois termes donnent naissance aux *figures*, qui sont au nombre de trois. Dans la première figure, le moyen est sujet du majeur et attribut du mineur; dans la seconde, le moyen joue deux fois le rôle d'attribut, une fois dans la majeure, une seconde fois dans la mineure; dans la troisième, le moyen est deux fois considéré comme sujet. Tout syllogisme, à quelque figure qu'il appartienne, a pour but de prouver qu'une chose existe ou n'existe pas. Pour atteindre ce but, il peut admettre deux formes différentes, l'une directe ou logique, lorsqu'on part d'un principe reconnu vrai dont on tire une conséquence légitime; l'autre indirecte ou analytique, lorsqu'on renverse une hypothèse absurde par l'absurdité de ses conséquences; cette dernière s'appelle, dans notre langue comme dans celle d'Aristote, la *réduction à l'absurde*. Après avoir étudié la construction du syllogisme, Aristote enseigne à le démêler dans le langage vulgaire ou oratoire, à le réduire à ses éléments, à le ramener à la forme scientifique en le dépouillant des ornements sous lesquels il se dérobe à l'examen;

puis il fait connaître d'autres formes de démonstration, notamment l'*induction*, qu'il s'efforce de plier à la forme syllogistique. « L'induction, dit-il, est en quelque sorte l'opposé du syllogisme ; c'est un raisonnement par lequel on démontre le général à l'aide du particulier. »

Dans les *secondes analytiques*, Aristote examine et analyse les données de la démonstration. Ces données sont de deux espèces : les *principes* et les *définitions*. Toute connaissance vraiment digne du nom de principe se distingue par trois caractères : elle est universelle, essentielle, nécessaire. Il y a deux espèces de principes : les uns généraux, qui conviennent également à toutes les sciences, et qui sont la base même de la vérité et de l'intelligence ; les autres particuliers, qui ne peuvent servir qu'à la solution d'un petit nombre de problèmes. Sur les principes généraux est fondée la science générale, à laquelle toutes les autres empruntent leur certitude, et qui mérite d'être appelée la science souveraine, ou la science par excellence. Les sciences particulières sont fondées sur les principes particuliers, lesquels ne sont autre chose que les principes généraux présentés sous une forme moins abstraite et renfermés dans une sphère déterminée. Comme on peut demander d'une chose si elle est et pourquoi elle est, il y a deux sortes de sciences : sciences de faits, sciences de causes. Les premières sont appelées par Aristote sciences *esthétiques*, parce qu'elles reposent sur le témoignage et les impressions des sens ; les secondes sont les sciences *mathématiques*, qui ne reposent que sur des abstractions de la raison. Les sciences esthétiques sont plus faciles ; elles précèdent nécessairement les autres dans l'intelligence humaine. En revanche, les sciences mathématiques sont plus dignes du nom de sciences ; elles sont plus certaines et plus rigoureuses dans leurs résultats, parce qu'elles n'ont qu'à déduire les conséquences de certains principes évidents par eux-mêmes. La théorie de l'erreur est liée à cette distinction des sciences esthétiques et des sciences mathématiques. Il y a deux espèces d'erreurs, l'une qui résulte d'un raisonnement vicieux, d'un syllogisme dont les termes ou les propositions n'ont pas été disposées selon les règles ; l'autre qui provient de la privation d'un sens ou d'un défaut d'observation. La définition est l'expression des qualités essentielles d'une chose ou de sa nature spécifique. Il faut distinguer deux espèces de définitions : les unes, *immédiates*, nous font vraiment connaître l'essence des choses et leurs causes les plus élevées ; les autres, *médiates*, n'expriment que des qualités et des propriétés secondaires. Les unes et les autres doivent être distinguées des définitions de noms, qui font seulement connaître la signification des mots. Aristote trace les règles de la définition qui consiste à rechercher les attributs essentiels de la chose. Pour bien faire la définition d'un objet, il faut n'admettre que les attributs essentiels, les classer selon l'ordre qui leur appartient, et n'en omettre aucun. La définition doit convenir à tout le défini et au seul défini. Ce qu'il faut rechercher dans les démonstrations, c'est la rigueur ; dans les définitions, c'est la clarté, et pour l'obtenir, il faut soigneusement éviter les termes métaphoriques. Aristote termine les *secondes analytiques* en disant que les principes universels, évidents par eux-mêmes, indémontrables, qui servent de fondement à toute démonstration, ne sont pas innés, mais naissent de l'expérience, et que nous nous élevons à ces premiers principes par notre faculté d'induire et de généraliser.

ANALYTIQUEMENT adv. (a-na-li-ti-ke-man — rad. *analytique*). Par analyse, d'une manière analytique : *Procéder* ANALYTIQUEMENT.

— Par plaisant. : *L'occupation la plus séante me paraît de ne rien faire ou de fumer* ANALYTIQUEMENT *son cigare.* (Th. Gaut.)

ANAM, un des noms de la *Cochinchine*. V. ce mot.

ANAMANI ou **ANANI** s. m. pl. Peuple d'origine gauloise, qui habitait le nord de l'ancienne Italie, dans la région qui a servi à former les duchés de Parme et de Plaisance. On leur attribue la fondation de cette dernière ville, que les Romains nommèrent *Placentia* (de *placere*, plaire), à cause de sa belle situation.

ANAMARTÉSIE s. f. (a-na-mar-té-zî — du gr. *a* priv. ; *amartêsomai*, manquer, faillir). Didact. Impeccabilité ; état de celui qui ne peut pécher : *L'*ANAMARTÉSIE *n'appartient qu'à Dieu.*

ANAMÉLECH, divinité des Samaritains, qui paraît être la même que Moloch. Quelques rabbins la représentent sous la forme d'une caille ou d'un faisan.

ANAMÉNIE s. f. (a-na-mé-nî). Bot. Genre de plantes de la famille des renonculacées, voisin des renoncules, et connu aussi sous le nom de *knowltonie*.

ANAMIRTATE s. m. (a-na-mir-ta-te — rad. *anamirtique*). Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide anamirtique avec une base.

ANAMIRTE s. m. (a-na-mir-te). Bot. Genre de plantes de la famille des ménispermacées, renfermant une seule espèce, dont le fruit est connu sous le nom de *coque du Levant*.

ANAMIRTINE s. f. (a-na-mir-ti-ne — rad. *anamirte*). Chim. Substance grasse que l'on extrait de la coque du Levant ou graine d'anamirta cocculus. L'*anamirtine* est un glycéride solide qui fond à 35°. Elle s'appelle encore *stéarophanine*.

ANAMIRTIQUE adj. (a-na-mir-ti-ke — rad. *anamirte*). Chim. Se dit d'un acide que donne l'anamirtine par la saponification. On obtient l'acide anamirtique en décomposant par l'acide chlorhydrique le savon que forme l'anamirtine, traitée par une lessive de potasse. L'acide anamirtique est encore appelé *acide stéarophanique*.

— Se dit d'un éther qu'on obtient en faisant passer, pendant plusieurs heures, du gaz chlorhydrique dans une solution alcoolique et chaude d'acide anamirtique.

ANAMITE. V. ANNAMITE.

ANAMNÉSIE s. f. (a-na-mné-zî — du gr. *anamnêsis* ; formé de *ana*, de nouveau ; *mnêsis*, mémoire). Didact. Réminiscence.

— Méd. Retour de la mémoire.

ANAMNESTIQUE adj. (a-na-mnè-sti-ke — rad. *anamnésie*). Qui appartient à l'anamnésie.

— Anc. méd. *Remèdes anamnestiques*, Que l'on croyait propres à rendre la mémoire.

— *Signes anamnestiques* ou *commémoratifs*. Se dit, par opposition à *signes actuels* ou *présents*, de toutes les conditions antérieures au développement d'une maladie, et dont l'observateur n'a connaissance qu'en faisant appel à la mémoire du malade, telles que la profession, l'hérédité, les maladies et les traitements antérieurs, etc.

ANAMORPHIQUE adj. (a-na-mor-fi-ke — du gr. *ana*, en haut ; *morphê*, forme). Minér. Se dit d'un cristal dans lequel, quand on le place suivant sa position la plus naturelle, le noyau se trouve renversé : *Cristal* ANAMORPHIQUE.

ANAMORPHOSE s. f. (a-na-mor-fo-ze — du gr. *ana*, à travers ; *morphê*, forme). Image, représentation grotesque, difforme, quand elle est vue d'un certain point.

— Bot. Dégénérescence morbide qui se manifeste sur certains lichens et autres cryptogames, de manière à les rendre méconnaissables, et à faire placer dans trois ou quatre genres différents les individus modifiés d'une même espèce.

— Techn. Dans les manufactures d'étoffes chinées, projection d'un dessin.

ANAMORPHOTIQUE adj. (a-na-mor-fo-ti-ke — rad. *anamorphose*). Qui tient de l'anamorphose ; qui la produit : *Cristal*, *miroir* ANAMORPHOTIQUE. *On trouve dans les actes de Leipzig de* 1712 *la description d'une machine* ANAMORPHOTIQUE. (D'Alembert.)

ANAMPSÈS s. m. (a-nan-psèss — du gr. *anakampsis*, courbure à rebours). Ichth. Genre de poissons de la famille des labroïdes, dont on ne connaît qu'un petit nombre d'espèces, qui vivent dans la mer Rouge et l'océan Indien.

ANAMUR, **ANAMOUR** ou **ANÉMOUR**, l'anc. *Anemurium*, cap du pachalik d'Adana, dans la Turquie d'Asie. Ce point, le plus méridional de l'Asie Mineure, a été décrit par Strabon comme le point le plus rapproché de l'île de Chypre. Ce cap se termine par un rocher à pic, dont un côté est inaccessible ; l'autre a été fortifié par un château et des lignes de défense placées sur l'éminence du roc, d'où une muraille flanquée de tours descend à la côte, qu'elle sépare du reste du promontoire. Dans l'enceinte des limites du château, on voit les ruines de deux théâtres, et, par delà les murailles, un grand nombre de tombes isolées, contenant chacune deux chambres dont le toit est voûté. La cité d'*Anemurium* est mentionnée par Pline ; il en reste encore quelques traces.

ANANAËL, nom d'ange ou de puissance magique que l'on a trouvé sur un abraxas.

ANANAS s. m. (a-na-na). Plante qui croît dans les contrées chaudes de l'Asie et de l'Amérique. ‖ Fruit de cette plante ; il est de forme conique et assez semblable à la pomme de pin, mais beaucoup plus gros : *Salade d'*ANANAS. *Tous ceux qui ont mangé des* ANANAS *sous l'équateur prétendent que c'est le plus exquis de tous les fruits.* (Encycl. cathol.) *En* 1733, *Louis XV fit servir à sa table les deux premiers* ANANAS *qui aient mûri sous notre climat.* (Bouillet.) *Le suc d'*ANANAS, *soumis à la fermentation, donne un vin assez agréable, qui produit aisément l'ivresse.* (Young.) *La saveur acidule de l'*ANANAS *le rend précieux sous les climats brûlants.* (Duméril.) *La chair de l'*ANANAS *est si savoureuse, qu'on y trouve le goût de la pêche, de la pomme, du coing et du muscadet tout ensemble.* (Roques.)

— Bot. *Ananas des bois*. Nom vulgaire de quelques espèces de bromélia, de tillandsies, etc.

— Hortic. Variété de fraise très-grosse, mais qui a moins de saveur et de parfum que la fraise des jardins, et surtout que la fraise des bois. ‖ On dit aussi FRAISE ANANAS.

— Polyp. *Ananas de mer*. Nom vulgaire d'une sorte d'astrée.

— Paléont. *Ananas fossile*. Nom vulgaire d'un fossile remarquable qu'on croit être la tête d'une espèce d'encrine, et qui offre quelque ressemblance avec le fruit de l'ananas.

— **Encycl.** L'*ananas* appartient à la famille des broméliacées. C'est une plante vivace, dont les feuilles, longues quelquefois de plus d'un mètre, sont épineuses sur les bords. Le fruit est surmonté d'un bouquet ou couronne de petites feuilles. Originaire des Antilles et des contrées chaudes de l'Amérique du Sud, cette plante a été depuis longtemps introduite en Europe. On l'élève en plein air dans le midi de l'Espagne, mais les fruits sont de qualité médiocre. Dans le Nord, elle est cultivée dans des serres spéciales, appelées *serres à ananas*, ou dans des bâches, chauffées soit par les moyens ordinaires, soit simplement avec du fumier. Comme, dans ces circonstances, l'*ananas* donne rarement des graines, on le propage par ses œilletons. Il faut ordinairement trois ans pour que la plante parcoure toutes les phases de sa végétation, et comme on la repique ou on la transplante tous les ans, il s'ensuit qu'une serre à *ananas* se divise en trois compartiments, qui présentent des pieds à trois différents degrés de développement. Cette culture a pris une grande extension dans diverses localités, notamment aux environs de Paris. Les fruits qu'elle produit, quoique inférieurs à ceux des régions tropicales, sont savoureux et parfumés ; mais le prix en est toujours très-élevé. Ainsi un *ananas* sur sa tige coûte de 20 à 30 fr. ; mais, à certaines époques, et quand la récolte a été abondante, on peut en trouver dans les rues de Paris à 3 et même à 2 fr. Parmi les nombreuses variétés d'*ananas*, on cite : l'*ananas* de la Martinique, l'*ananas* de Cayenne, l'*ananas* de la Jamaïque, l'*ananas* de Saint-Domingue, l'*ananas* de la Havane et l'*ananas* d'Otaïti. Mais ces différentes espèces varient peu de grosseur et même de qualité.

Découvert au Brésil par Jean de Léry en 1555, l'*ananas* passa d'abord en Angleterre, et ce n'est que sous Louis XV, vers 1733, qu'il fut cultivé pour la première fois en France, où on le voyait dans les jardins royaux et sur la table de quelques grands seigneurs. Oublié pendant la Révolution et l'Empire, il fut cultivé de nouveau sous le règne de Louis XVIII, par un jardinier du château de Choisy-le-Roi, qui en avait conservé la tradition. L'*ananas* se mange par tranches horizontales saupoudrées de sucre et légèrement arrosées de kirsch ou de rhum.

ANANCÉE s. f. (a-nan-sé — du gr. *anagkê*, nécessité). Didact. Figure par laquelle, dans une étiologie, on montre la nécessité d'une chose.

ANANCHITE s. f. (a-nan-chi-te — du gr. *a* priv. ; *anagchô*, je serre, j'étrangle). Paléont. Genre d'échinides fossiles, appartenant aux terrains crétacés.

— Pierre employée par les magiciens dans l'hydromancie ou divination par l'eau : *L'aumusse que portait la prieure s'attachait devant le front à un fermoir d'or incrusté d'une* ANANCHITE *par laquelle on évoquait les figures des dieux.* (Gér. de Nerv.)

ANANCYLE s. m. (a-nan-si-le — du gr. *a* priv. ; *agchulos*, crochet). Entom. Genre d'insectes coléoptères longicornes, renfermant deux espèces, qui habitent Java.

ANANDATE, divinité protectrice, chez les anciens Perses.

ANANDA-VOURDON, fêtes qui se célèbrent dans l'Inde la veille de la pleine lune d'octobre, en l'honneur de la trinité indoue, Vichnou, Shiva et Brahma, qui y sont adorés sous la figure d'un serpent à mille têtes. Pendant toute la durée de l'*ananda-vourdon*, les fidèles ne doivent se nourrir que de confitures et de tartelettes sucrées ; mais on peut éluder cette obligation au moyen d'ablutions et de purifications qui durent plusieurs jours, et surtout en abandonnant aux brahmes une certaine somme d'argent.

ANANDEN, nom d'un serpent fameux dans la mythologie des Indous. C'est le prince des serpents, ou le serpent royal qui porte le globe de la terre. Dans l'immense mer de lait où il nage, il sert de trône à Vichnou ; c'est sur lui que repose le dieu, toujours plongé dans un sommeil qui ne nuit point à ses continuelles méditations. Ce serpent n'avait primitivement que cinq têtes ; deux servaient de coussins à Vichnou, une de point d'appui, et les mains du dieu se posaient sur les deux autres. La tradition indoue rapporte que le serpent voulant savoir un jour jusqu'où s'étendait la puissance de Vichnou, se dit : « Il repose sur mes cinq têtes ; mais que ferait-il si j'en avais une de plus ? » Et aussitôt il fit sortir de son corps une sixième tête. Vichnou s'en étant aperçu, se donna immédiatement une main de plus, qu'il plaça sur la nouvelle tête. Enfin, cette multiplication des têtes d'un côté, et des mains de l'autre, s'étendit jusqu'à mille. C'est ainsi que, dans les temples des Indous, Vichnou et le serpent sont représentés.

ANANDRAIRE adj. (a-nan-drè-re — du gr. *a* priv. ; *anêr*, *andros*, mâle). Bot. Se dit des fleurs qui manquent d'étamines ou d'organes mâles. ‖ On dit aussi ANANDRE et ANANDRIQUE.

ANANDRE adj. (a-nan-dre). Bot. Syn. de *anandraire*.

ANANDRIE s. f. (a-nan-drî — du gr. *a* priv. ; *anêr*, *andros*, mâle). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, voisin des tussilages, renfermant une seule espèce, plante vivace qui croît en Sibérie.

ANANDRIQUE adj. (a-nan-dri-ke). Bot. Syn. de *anandraire*.

ANANGA. Myth. V. ANA.

ANANI. V. ANAMANI.

ANANIAS, MIZAËL et AZARIAS, jeunes Hébreux captifs à Babylone. Pendant cette captivité, Nabuchodonosor, enorgueilli de sa puissance, se fit élever une statue d'or, et tous reçurent l'ordre de se prosterner devant l'idole nouvelle. Trois jeunes Hébreux, Ananias, Mizaël et Azarias, refusèrent de fléchir le genou. Alors le roi, transporté de fureur, les fit jeter dans une fournaise dont la chaleur, sept fois plus ardente que d'ordinaire, dévora immédiatement les soldats qui exécutèrent ses ordres ; puis on vit les trois jeunes Hébreux marcher au milieu des flammes en chantant un cantique d'actions de grâces : l'ange du Seigneur était avec eux. Le roi, frappé d'admiration, proclama la puissance du vrai Dieu, et combla les *trois Hébreux de ses faveurs*.

La littérature s'est emparée de ce fait miraculeux, et elle fait de fréquentes et poétiques allusions à la fournaise des trois jeunes Hébreux :

« On n'a pas assez également départi le tribut de nos larmes ! s'écria M. de Chateaubriand ; on a oublié ce roi enfant, ce jeune roi martyr (Louis XVII) qui a chanté les louanges du Seigneur dans la *fournaise ardente ;* dont le règne si court dans l'histoire a été si long par la douleur. »

ACHILLE DE VAULABELLE.

« En vain j'essayai de ranimer mon malheureux compagnon, mes efforts furent inutiles. Je m'assis à quelque distance, tenant mon cheval en main, et n'espérant plus que dans Celui qui changea les feux de la *fournaise d'Azarias* en un vent frais et une douce rosée. Un acacia qui croissait dans ce lieu me servit d'abri. Derrière ce frêle rempart, j'attendis la fin de la tempête. » CHATEAUBRIAND.

« Cette voix, d'une étendue inouïe et d'une passion sublime, donnait à la poésie rude et inculte de ces psaumes une magie et une expression que les puritains les plus exaltés trouvaient rarement dans leurs chants, et qu'ils étaient forcés d'orner de toutes les ressources de leur imagination.

Pour Fulton, cette voix était celle de l'ange qui consolait les *trois Hébreux dans la fournaise.* » ALEX. DUMAS.

ANANIAS, peintre qui vivait en Mésopotamie vers les premières années de l'ère chrétienne. Il fut chargé par Abgar, roi d'Edesse, d'aller inviter Jésus à venir chez ce prince, qui était atteint d'une grave maladie. Sa démarche ayant échoué, il voulut du moins rapporter à son roi le portrait du Messie. Il essaya donc de le peindre tandis qu'il causait au milieu de ses disciples, mais il n'y put réussir, soit à cause des mouvements de son modèle, soit à cause du rayonnement de sa figure. Informé des intentions de cet homme, Jésus demanda de l'eau, s'en lava le visage et s'essuya avec une toile qu'il remit à Ananias : or, d'après Jean de Damas, Cedrenus et d'autres écrivains qui rapportent cette légende, l'image de l'Homme-Dieu se trouva imprimée sur cette toile. Abgar reçut avec empressement ce portrait et fut guéri.

Cette image miraculeuse rappelle celle qui se fixa sur le linge avec lequel Véronique essuya la sueur de Jésus, pendant la montée douloureuse du Calvaire.

ANANIE, grand prêtre des Juifs, persécuteur des chrétiens, fit souffleter saint Paul au moment où il se disposait à plaider sa cause devant le grand conseil des Juifs. Il fut massacré plus tard dans une sédition, dont son fils Eléazar était le chef.

ANANIE (saint), martyr en Perse. Fête le 1er décembre. ‖ Martyr à Damas. Fête le 25 janvier.

ANANIE et SAPHIRE, époux dont il est parlé dans les *Actes des Apôtres*. Dans les premiers temps du christianisme, la communauté des biens s'était établie au sein de la société, peu nombreuse encore, qui s'était ralliée autour de la croix du Christ. Ceux des chrétiens qui possédaient quelques biens les vendaient pour en mettre le prix aux pieds des apôtres. Ananie voulut se joindre à eux. S'étant concerté avec sa femme, il vendit tout ce qu'il possédait, et vint en apporter le produit à saint Pierre, mais sans lui avouer qu'il en retenait une partie pour son propre usage. Il ne put tromper l'apôtre, qui lui reprocha vivement son manque de foi : « Ce n'est pas aux hommes que vous avez menti, dit-il, c'est à Dieu. » A ces mots, Ananie tomba frappé de mort. Sa femme s'étant présentée quelque temps après, sans savoir ce qui s'était passé, confirma à l'apôtre la déclaration mensongère de son mari, et mourut elle-même à l'instant.

Cet épisode a été représenté d'une façon remarquable par plusieurs grands artistes, notamment par Raphaël, dans une des compositions qu'il fit pour les *Arazzi* (V. ce mot) du Vatican. Ananie expire, comme foudroyé par saint Pierre, dont l'attitude est pleine de majesté ; Saphire, qu'attend le même sort, tient encore à la main l'argent secrètement mis en réserve. Les apôtres qui entourent leur chef, et les autres assistants, paraissent remplis à la

fois d'admiration et de saisissement. Saint Jean et un autre disciple, placés à l'écart, font l'aumône à de pauvres gens. La galerie d'Hampton-Court possède le carton de cette belle composition.

ANANITE s. m. Membre d'une secte fondée par Ananus.

ANANSIE s. f. Relat. Nom d'une grosse araignée adorée par les nègres de la Côte d'Or, qui lui attribuent la création de l'homme, et qui la révèrent comme une divinité particulière.

ANANTA. Myth. ind. Un des noms du prince des serpents, qui sert de trône à Vichnou, et qui porte le globe de la terre.

ANANTHE adj. (a-nan-te — du gr. *a* priv.; *anthos*, fleur). Bot. Qui ne porte pas de fleurs.

ANANTHÈRE adj. (a-nan-tè-re — du gr. *a* priv., et *anthère*). Bot. Qui n'a pas d'anthères.

ANANTHÉRIX s. m. (a-nan-té-ri-kse — du gr. *a* priv.; *antherix*, épi). Bot. Genre de plantes de la famille des asclépiadées, mal déterminé, et dont le type est l'asclépiade verte.

ANANTHOCYCLE s. m. (a-nan-to-si-kle — du gr. *a* priv.; *anthos*, fleur, et *kuklos*, cercle). Bot. Ancien nom d'un genre de la famille des composées, syn. de *cotule*.

ANANTHOPE s. m. (a-nan-to-pe — du gr. *a* priv.; *anthos*, fleur, et *pous*, pied). Bot. Genre de la famille des commélynées, syn. de *commélyne*.

ANANUS ou **ANAN**, rabbin juif qui vivait vers le VIIIe siècle de notre ère. Il est l'auteur, ou plutôt le restaurateur de la secte des caraïtes, qui, s'attachant scrupuleusement à la lettre de la loi de Moïse, rejettent toutes les interprétations allégoriques imaginées par les talmudistes. Il ne reste que quelques fragments des ouvrages d'Ananus; mais sa secte existe encore aujourd'hui.

ANAPA, port et forteresse dans la Circassie russe, située sur la côte orientale de la mer Noire, à vingt milles au N. du havre de Sudjuk-Kalé, et à trente milles S.-S.-O. de l'embouchure du Kuban; 3,000 hab. Cette ville fut fondée par les Turcs en 1784, afin de protéger leurs sujets tartares sur la rive gauche du Kuban, et de maintenir leurs relations avec les tribus du Caucase. Les produits de la Circassie commencèrent bientôt à circuler par Anapa, de même qu'ils avaient passé autrefois par Taman, dont les Russes venaient de s'emparer. En réalité, ce n'est pas un port de commerce, mais une rade qu'il y a à Anapa. Elle importe les tissus de laine et de coton, la quincaillerie, le verre, le sel, etc., et exporte les peaux de bœuf, de buffle, de vache, les pelleteries, le suif, la cire, etc. — La forteresse d'Anapa est construite sur un rocher escarpé, point extrême au N.-O. des montagnes du Caucase. Le terrain est uni et s'incline jusqu'à une plaine qui s'étend au N. et à l'E. vers le Kuban. La rade est protégée par une ligne de rocs blanchâtres. Des bastions et un fossé défendent les approches du fort du côté de la plaine. Un corps de 8,000 Russes essaya vainement de prendre Anapa en 1790; mais, l'année suivante, elle tomba au pouvoir du général Goudovitch, bien que défendue par 10,000 Turcs et 15,000 montagnards. Rendue aux Turcs quelque temps après, elle fut reprise par les Russes en 1807 et 1809. Par le traité de Bukharest, elle rentra au pouvoir des Turcs. Après une opiniâtre résistance, les Russes s'en emparèrent de nouveau en 1828, et depuis ils ont conservé cette place forte, qui est le dernier anneau de la vaste chaîne de fortifications qu'ils ont élevée sur le littoral de la mer Noire, afin d'isoler et d'interner, pour ainsi dire, les Circassiens dans leurs montagnes, et de rompre toutes les relations qu'ils entretenaient avec la Turquie.

ANAPALE s. f. (a-na-pa-le — du gr. *anapalê*; formé de *ana*, de nouveau; *palê*, lutte). Antiq. Sorte de danse exécutée à Lacédémone par des enfants nus. C'était un exercice gymnastique, une espèce de lutte plutôt qu'une danse.

ANAPAUSIE s. f. (a-na-po-zî — du gr. *anapauô*, je repose, je me délasse). Bot. Genre de fougères.

ANAPAVOMÈNE s. f. (a-na-pa-vo-mè-ne — du gr. *anapauomai*, cesser, s'arrêter). Myth. gr. Fontaine intermittente de Dodone, qui était consacrée à Jupiter, et à laquelle on attribuait la propriété d'allumer les flambeaux éteints et d'éteindre ceux qui étaient allumés.

ANAPE. Myth. Amant de la nymphe Cyané, lequel tenta de s'opposer à l'enlèvement de Proserpine. Pluton le changea en fleuve (l'Anape, en Sicile).

ANAPÈRE s. m. (a-na-pè-re — du gr. *anapêros*, mutilé). Entom. Genre d'insectes diptères, renfermant deux espèces qui vivent en parasites sur les hirondelles.

ANAPESTE s. m. (a-na-pè-ste — du gr. *anapaistos*, frappé à rebours; formé de *ana*, qui marque interversion, et de *paiô*, je frappe, parce qu'en dansant, lorsqu'on chantait des vers de cette mesure, on frappait la terre d'une manière toute contraire à celle dont on battait la mesure pour des poésies où dominait le dactyle). Prosod. anc. Pied composé de deux brèves et d'une longue, en usage dans la versification grecque et la versification latine, comme dans le mot latin *sŏbŏlēs*. L'*anapeste* est l'opposé du dactyle, et son nom exprime cette opposition. Les Grecs lui donnaient encore le nom d'*antidactyle*.

— Par ext. Le mot *anapeste* était souvent employé comme synonyme de *parabase*, pour désigner l'intermède de la vieille comédie grecque.

— S'empl. adjectivem. comme synonyme de *anapestique : Vers, pied* ANAPESTE.

ANAPESTIQUE adj. (a-na-pè-sti-ke — rad. *anapeste*). Prosod. anc. Qui tient de l'anapeste, qui est composé d'anapestes. Se dit d'un vers grec ou latin où domine l'anapeste : *Les poésies d'Anacréon sont remplies de vers* ANAPESTIQUES.

— **Encycl.** Il existe plusieurs variétés de vers *anapestiques* : 1° l'anapestique *monomètre*, qui se compose de deux pieds, dont le premier peut être un anapeste, un spondée ou même un dactyle, et le second un anapeste ou un spondée; 2° l'anapestique *dimètre*, qui se compose de deux *anapestiques* monomètres, c'est-à-dire de quatre pieds; 3° l'anapestique *dimètre catalectique*, qui se compose de trois pieds et demi; 4° l'anapestique *tétramètre catalectique*, ou de sept pieds et demi, qui a reçu le nom d'*aristophanien*, à cause du grand usage qu'en a fait Aristophane.

ANAPÉTIE s. f. (a-na-pé-sî — du gr. *ana*, à travers; *petaô*, j'ouvre). Pathol. Dilatation des vaisseaux ou de l'orifice de certains viscères, de l'estomac, de la vessie.

ANAPHALANTIASIS s. m. (a-na-fa-lan-ti-a-ziss — du gr. *anaphalantos*, qui n'a point de sourcils). Pathol. Chute des poils des sourcils.

ANAPHALE s. m. (a-na-fa-le — du gr. *anaphalos*, chauve). Bot. Genre de la famille des composées, voisin des gnaphales, renfermant quelques plantes vivaces, qui croissent sur les montagnes de l'Inde.

ANAPHE s. m. (a-na-fe — du gr. *anaphê*, impalpable, d'une petitesse extrême). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, renfermant quelques espèces indigènes de très-petite taille.

ANAPHE ou **ANAPHI**, petite île de la mer Egée, dans les Cyclades. Elle surgit soudainement de l'eau pour donner asile aux Argonautes. Aujourd'hui *Namphio*.

ANAPHÉE. Myth. Surnom d'Apollon, qui avait un temple dans l'île d'Anaphe.

ANAPHIE s. f. (a-na-fî — du gr. *a* priv.; *aphê*, tact, à cause de l'absence des palpes). Zool. Genre d'arachnides trachéennes, dont l'espèce type habite la Caroline du Sud.

ANAPHLASME s. f. (a-na-fla-sme — du gr. *ana*, de nouveau; *phlaô*, je bats). Méd. Masturbation, onanisme.

ANAPHLYSTE, fils de Troezen, qui a donné son nom à un des dèmes de l'Attique.

ANAPHONÈSE s. f. (a-na-fo-nè-ze — du gr. *anaphonêsis*; formé de *ana*, en haut; *phonê*, voix). Anc. méd. Sorte d'exercice pour développer la voix, pour la fortifier.

ANAPHORE s. f. (a-na-fo-re — du gr. *anaphora*, report ou retour). Rhétor. Espèce particulière de répétition, qui consiste à recommencer par le même mot divers membres d'une phrase, afin de frapper l'esprit.

— Méd. Evacuation par la bouche.

— **Encycl.** Nous trouvons de très-beaux exemples d'*anaphore* dans les grands classiques, dans les *Géorgiques* de Virgile (Episode d'Orphée et d'Eurydice) :

Te, dulcis conjux, *te* solo in littore secum,
Te, veniente die, *te* decedente canebat.

Dans Corneille (Imprécations de Camille) :

Rome, l'unique objet de ton ressentiment;
Rome, à qui vient ton bras d'immoler mon amant;
Rome, qui t'a vu naître et que ton cœur adore;
Rome enfin que je hais, parce qu'elle t'honore.
. .
Puissé-je de mes yeux y *voir* tomber la foudre;
Voir ses maisons en cendre et tes lauriers en poudre;
Voir le dernier Romain à son dernier soupir,
Moi seule en être cause et mourir de plaisir!

Dans Racine (*Iphigénie*) :

Je n'y vais que *pour vous*, barbare que vous êtes;
Pour vous, à qui des Grecs moi seul je ne dois rien;
Vous que j'ai fait nommer et leur chef et le mien;
Vous que mon bras vengeait dans Lesbos enflammée,
Avant que vous eussiez assemblé votre armée.

Dans *Louis XI*, de C. Delavigne, le médecin Coytier se plaint que le roi l'oblige à rester continuellement près de son lit :

C'est moi qu'il fait asseoir au pied du lit royal,
Où l'insomnie ardente irrite encor son mal;
Moi, que d'un faux aveu sa voix flatteuse abuse,
S'il craint qu'en sommeillant un rêve ne l'accuse;
Moi, que dans ses fureurs il chasse avec dédain;
Moi, que dans ses tourments il rappelle soudain;
Toujours *moi*, dont le nom s'échappe de sa bouche,
Lorsqu'un remords vengeur vient secouer sa couche.

ANAPHORIQUE adj. (a-na-fo-ri-ke — rad. *anaphore*). Rhét. Qui appartient, qui a rapport à l'anaphore.

— *Période anaphorique*, Période, phrase dont plusieurs membres commencent par le même mot, comme dans les exemples cités à *anaphore*.

— Méd. Se dit des médicaments qui font évacuer par en haut.

— Mécan. Se dit de tout ce qu'on peut faire mouvoir par le moyen de l'eau : *Horloge* ANAPHORIQUE. *Orgue* ANAPHORIQUE.

ANAPHORISME s. m. (a-na-fo-ri-sme — rad. *anaphore*). Rhét. Abus de l'anaphore.

ANAPHRODISIAQUE adj. (a-na-fro-di-zi-a-ke — rad. *anaphrodisie*). Méd. Qui n'éprouve aucun désir vénérien, dont les organes génitaux sont frappés d'atonie.

— *Substance anaphrodisiaque*, Qui éteint les désirs vénériens. V. ANTIAPHRODISIAQUE.

ANAPHRODISIE s. f. (a-na-fro-di-zî — du gr. *a* priv.; *Aphroditê*, un des noms de Vénus). Méd. Absence de désirs vénériens, soit accidentelle, soit constitutionnelle.

— **Encycl.** L'*anaphrodisie* est naturelle lorsqu'elle dépend de l'absence complète de tempérament génital, ou qu'elle a été amenée par les progrès de l'âge. Elle appelle l'intervention du médecin quand elle résulte de l'affaiblissement de la constitution, qu'elle survient prématurément sous l'influence de causes diverses : onanisme, abus des plaisirs vénériens, excès de tout genre, pertes séminales, etc. Le traitement de l'*anaphrodisie* consiste à soustraire les malades aux causes qui l'ont amenée, à combattre l'épuisement des forces par une médication et une alimentation toniques, et à ranimer la sensibilité génitale par des moyens locaux, tels que lotions froides, douches sur le périnée et les lombes, frictions sèches ou avec des liquides irritants, massage, urtication, flagellation, etc. Quant aux médicaments dits *aphrodisiaques*, tels que les cantharides, le phosphore, etc., les dangers qu'ils présentent doivent les faire rejeter complétement.

ANAPHRODITE adj. et s. m. (a-na-fro-di-te — du gr. *a* priv.; *Aphroditê*, Vénus). Qui est insensible à l'amour, impropre à la génération.

ANAPHRODITIQUE adj. (a-na-fro-di-ti-ke — rad. *anaphrodite*). Hist. nat. Se dit d'un corps organisé qui n'est pas le produit d'une génération proprement dite, qui se développe sans le concours des sexes.

ANAPHYSE s. f. (a-na-fi-ze — du gr. *anaphusis*, reproduction). Méd. Régénération, action de renaître.

ANAPIESMA s. m. (a-na-pi-è-sma — du gr. *anapiesma*, trappe; dérivé de *anapiezô*, je pousse en haut). Antiq. Espèce de trappe au moyen de laquelle les anciens faisaient monter les divinités de dessous le théâtre sur la scène.

ANAPIUS et **AMPHINOMUS**, deux frères de Catane, qui, lors d'une éruption de l'Etna, au lieu de chercher à sauver leurs richesses, emportèrent sur leurs épaules leurs parents infirmes. L'histoire rapporte que, sur le point de les atteindre, la lave se sépara en deux torrents, afin de les épargner. On érigea des statues à ces héros de la piété filiale, et on les honora sous le nom des *Frères pieux*.

ANAPLASTIE ou **ANAPLASIE** s. f. (a-na-pla-stî — du gr. *ana*, de nouveau; *plassein*, former). Chirur. Mode d'opération chirurgicale qui consiste à restaurer des parties détruites au moyen d'autres parties qu'on emprunte au même individu. Le mot *autoplastie*, qui a le même sens, est plus généralement employé.

ANAPLASTIQUE adj. (a-na-pla-sti-ke — rad. *anaplastie*). Chirur. Qui a rapport à l'anaplastie. ‖ *Lambeau anaplastique*, Celui qui est taillé dans la peau saine pour servir à la restauration des parties voisines.

ANAPLECTE s. m. (a-na-plè-kte — du gr. *ana*, en arrière; *plektos*, plié, à cause d'un pli qui se trouve aux ailes). Entom. Genre d'insectes orthoptères, voisin des blattes, renfermant quatre espèces qui vivent dans les régions centrales de l'Amérique.

ANAPLÉROSE s. f. (a-na-plé-ro-ze — du gr. *anaplerosis*, complément). Anc. chirur. Syn. de *prothèse*, seul mot usité aujourd'hui.

ANAPLÉROTIQUE adj. (a-na-plé-ro-ti-ke — rad. *anaplérose*). Anc. méd. Qui a rapport à l'anaplérose. ‖ Syn. de *incarnatif*, seul en usage aujourd'hui.

ANAPNOÏQUE adj. (a-na-pno-i-ke — du gr. *anapnoê*, respiration). Méd. Se dit des remèdes propres à faciliter l'expectoration.

ANAPODOPHYLLE s. m. (a-na-po-do-fi-le — du gr. *ana*, avec; *pous*, *podos*, pied, et *phullon*, feuille). Bot. Syn. de *podophylle*.

ANAPORÉ, ÉE adj. (a-na-po-ré — du gr. *ana*, à travers; *poros*, pore). Bot. Se dit des plantes dont les anthères s'ouvrent par les pores.

— s. f. pl. Tribu de la famille des aroïdées.

ANAPOYMA, ville et département de la Nouvelle-Grenade, à 60 kilom. de Santa-Fé-de-Bogota.

ANAPTYSIE s. f. (a-na-pti-zî — du gr. *ana*, en haut; *ptuô*, je crache). Méd. Salivation.

ANAPU, rivière de la province de Para, dans l'Amérique du Sud.

ANAPURA s. m. (a-na-pu-ra). Zool. Espèce de perroquet qu'on apprivoise aisément.

ANAR. Myth. scand. Second mari de Nolt ou la Nuit.

ANARABAQUE s. m. (a-na-ra-ba-ke). Antiq. Selon l'historien Josèphe, Nom que les Hébreux donnaient au souverain sacrificateur.

ANARAÏDES s. f. pl. (a-na-ra-i-de). Nymphes ou génies des eaux, qui, dans la croyance des Grecs, se tenaient près des fontaines.

ANARAZEL. Dans la mythologie scandinave, Un des démons chargés de la garde des trésors souterrains. Avec ses compagnons Fégor et Gaziel, il les transporte d'un lieu en un autre, pour les soustraire aux recherches des hommes.

ANARCHIE s. f. (a-nar-chî — du gr. *a* priv.; *archê*, commandement). Etat d'un peuple qui n'a plus de chef, plus d'autorité à laquelle il obéisse, où le pouvoir gouvernemental est entravé ou suspendu : *Tomber dans l'*ANARCHIE. *Sortir de l'*ANARCHIE. *L'Etat était alors en proie à l'*ANARCHIE. *Nous étions alors en pleine* ANARCHIE. *L'égalité des possessions et des richesses entraîne une* ANARCHIE *universelle.* (La Bruy.) *L'*ANARCHIE, *sorte de chaos social, est destructive de tout ordre, de toute sécurité.* (Portalis.) *Il est plus facile d'ériger une république sans* ANARCHIE, *qu'une monarchie sans despotisme.* (Napol. Ier.) *L'*ANARCHIE *ramène toujours au gouvernement absolu.* (Napol. Ier.) *En écrasant l'*ANARCHIE, *Bonaparte étouffa la liberté, et finit par perdre la sienne sur son dernier champ de bataille.* (Chateaub.) *Le but de la politique sera la liberté sans l'*ANARCHIE, *et l'ordre sans le despotisme.* (Ch. de Rémus.) *Le devoir sans le droit, c'est l'esclavage; le droit sans le devoir, c'est l'*ANARCHIE. (Lamenn.) *Le despotisme est préférable de beaucoup à l'*ANARCHIE. (Lamenn.) *Les passions s'abandonnant à leurs caprices, c'est l'*ANARCHIE. (V. Cousin.) *La seule* ANARCHIE *peut faire sentir l'absolu besoin de liberté absolue.* (Colins.) *Le pouvoir absolu n'est que l'*ANARCHIE *sous un autre nom.* (B. Const.) *L'*ANARCHIE *est le pire des états.* (Dupin.) *L'*ANARCHIE *n'éclate en bas que lorsqu'elle existe en haut; l'*ANARCHIE *n'est dans la rue que lorsqu'elle est dans le pouvoir.* (E. de Gir.) *Toute liberté qui mène à l'*ANARCHIE *ramène le despotisme.* (E. de Gir.) *L'*ANARCHIE *et la servitude sont deux fléaux vengeurs qui attendent, pour les punir, les fautes des rois ou les excès des peuples.* (Lamart.) *La notion d'*ANARCHIE, *en politique, est tout aussi rationnelle et positive qu'aucune autre.* (Proudh.) *Comme l'homme cherche la justice dans l'égalité, la société cherche l'ordre dans l'*ANARCHIE. (Proudh.) *Tous les livres de politique renferment de violentes déclamations contre l'*ANARCHIE. (J.-P. Pagès.) *La tyrannie est pire que l'*ANARCHIE, *ou plutôt elle est une véritable* ANARCHIE. (Gordon.) *La dictature n'étouffe l'*ANARCHIE *qu'en accroissant l'arbitraire.* (A. Billiard.) *L'*ANARCHIE *la plus complète, tel a toujours été l'état politique de la race arabe.* (Renan.)

L'*anarchie* en grondant a relevé sa tête.
V. HUGO.

La Hollande du joug en vain s'est affranchie,
Sa liberté lui pèse et touche à l'*anarchie*.
LEMIERRE.

— Par ext. Désordre, confusion : *Colbert eut à réparer les maux qu'avait causés l'*ANARCHIE *des finances sous Mazarin.* (Thom.) *Il me faut, comme à l'univers, un Dieu qui me sauve du chaos et de l'*ANARCHIE *de mes idées.* (Rivarol.) *Il faut opposer un frein à l'*ANARCHIE *de la critique.* (Fourier.)

— Iconol. On représente l'Anarchie sous la figure d'une femme dont toute l'attitude annonce la fureur; ses yeux sont couverts d'un bandeau; ses cheveux en désordre et ses vêtements déchirés; elle foule aux pieds le livre de la loi et un faisceau de baguettes, symbole d'union; d'une main elle brandit un poignard, et de l'autre une torche allumée; à ses côtés gisent un sceptre brisé et un joug rompu; le fond du tableau représente une lutte entre des citoyens armés de piques, et, plus loin, une ville incendiée.

— **Encycl.** L'*anarchie* est caractérisée par la division d'une société en fractions hostiles les unes aux autres, et par l'instabilité des pouvoirs publics, conséquence de cette division. L'*anarchie* reconnaît deux causes principales : l'antagonisme des idées et l'antagonisme des intérêts; il faut y joindre l'ambition des citoyens qui veulent s'emparer du pouvoir, l'imperfection des lois politiques, le défaut de cohésion d'un empire trop étendu, etc. L'*anarchie* est quelquefois, pour une nation, le prélude de la décadence et de la mort; elle peut n'être qu'une crise transitoire produite par la transformation violente des institutions sociales. Dans l'ordre économique, l'*anarchie*, en diminuant, en détruisant la sécurité, tue le crédit, tarit les sources du travail, arrête la formation des capitaux; dans l'ordre moral, elle obscurcit les notions du bien et du mal, du juste et de l'injuste, et trouble plus ou moins profondément la conscience publique. Du reste, c'est un état violent, qui ne peut durer et qui conduit naturellement au despotisme, d'une part en habituant les citoyens à l'absence de garanties et de barrières légales, de l'autre en faisant prévaloir sur le besoin de dignité le besoin de calme et de repos. L'*anarchie* tient une grande place dans l'histoire. C'est l'*anarchie* qui a amené la chute de l'empire fondé par Alexandre le Grand, et celle de la république romaine. L'histoire de notre pays nous offre le spectacle d'une *anarchie* pour ainsi dire chronique sous les rois de la première race, après Clovis; sous ceux de la seconde, après Charlemagne; sous ceux de la troisième, avant les croisades. Elle se montre à l'état aigu au temps de la jacquerie, de la

démence de Charles VI, de la Ligue, de la Fronde. Elle creuse le tombeau où la Pologne est jetée vivante par l'ambition de ses voisins, et dont la pierre paraît si difficile à soulever.

M. Proudhon a donné le nom, paradoxal en apparence, d'*an-archie* à une théorie sociale qui repose sur l'idée de *contrat*, substituée à celle d'*autorité*. Il faut bien comprendre que l'*an-archie* proudhonienne n'a rien de commun avec celle dont nous avons parlé plus haut. Sous ce nom, le célèbre penseur nous présente une organisation de la société où la *politique* se trouve absorbée dans l'*économie sociale*, et le *gouvernement* dans l'*administration*, où la justice *commutative* s'étendant à tous les faits sociaux et produisant toutes ses conséquences réalise l'ordre par la liberté même, et remplace complétement le régime *féodal*, *gouvernemental*, *militaire*, expression de la justice *distributive*. Les diverses catégories de services publics : culte, force publique, agriculture, commerce, industrie, travaux publics, enseignement, finances, constituant autant de fonctions indépendantes, centralisées de bas en haut et se gouvernant chacune par elle-même; au sommet un grand jury, législature ou assemblée nationale, nommée directement par la totalité du pays, et chargée de vérifier les comptes, de faire les lois, de fixer le budget, de juger les différends entre ces administrations séparées; telle est la conception de M. Proudhon. « Ainsi, dit-il, le gouvernement n'existe plus, puisque par le progrès de leur séparation, les facultés qu'il rassemblait autrefois échappent à son initiative : de l'*an-archie* est sorti l'ordre. »

Ainsi, aux yeux de M. Proudhon, l'*an-archie* est et doit être le modèle des gouvernements : l'initiative municipale remplaçant la centralisation. On a beaucoup ri de la théorie, et surtout du mot, que l'on ne comprenait pas, et nous penchons fort à croire qu'il en est de même de ces phrases fameuses, que M. Pelletan a qualifiées de *coups de pistolet tirés dans la rue : « La propriété, c'est le vol. — Dieu, c'est le mal.* » Ajoutons que M. Proudhon, qui se distingue surtout par une grande originalité d'esprit, n'est peut-être pas fâché de tous ces quiproquos. C'est un de ces hommes qui éprouvent une certaine jouissance à avoir raison dans une forme hors de la portée du vulgaire. On se rappelle sans doute ce mot célèbre, jeté comme un défi à la Constituante, devant laquelle il développait, dans une orageuse séance de nuit, ses théories socialistes : « Ce que je dis là vous fait rire; eh bien, ce qui vous fait rire vous tuera! » Ce rude Franc-Comtois est de la famille de Diogène : « Vous vous moquez de moi, disait le cynique, mais moi, je ne me sens pas moqué. »

— B.-arts. Les peintres et les sculpteurs qui ont personnifié l'*anarchie* l'ont représentée le plus souvent sous la figure d'un serpent, d'un dragon vomissant du feu, quelquefois sous la forme d'une hydre aux têtes toujours renaissantes à mesure qu'elles sont coupées. Dans son *Apothéose de Napoléon*, M. Ingres s'est écarté de ce *ponsif* académique; il a donné à l'*Anarchie* une forme monstrueuse, mais qui tient par certains côtés de celle du démon traditionnel. A ce propos, M. Maxime Du Camp a écrit les lignes suivantes, qui s'appliquent parfaitement à certaines époques de l'histoire : « Nous sommes reconnaissant à M. Ingres de ne pas avoir peint l'*Anarchie* sous la forme consacrée d'une hydre ou d'un serpent. Mon Dieu! est-ce que depuis le temps qu'on la terrasse en littérature, en peinture et en sculpture, cette vieille *Hydre de l'anarchie* n'est pas morte encore? Je ne sais, mais il me semble qu'on ne l'a jamais bien comprise. Elle est laide, j'en conviens de grand cœur; mais sa laideur ne serait-elle pas un masque? Arrachons-le hardiment, et derrière nous trouverons peut-être le visage pâle, extatique et songeur de ce jeune homme éternel qu'on appelle le Progrès! Hélas! Galilée ne fut-il pas un anarchiste? La société ressemble un peu à une femme : un jour, elle se déforme, son visage s'altère, sa santé s'épuise; de grandes douleurs se font en elle; elle crie, elle prie, elle se désespère; elle prend chacun à témoin de ses souffrances; elle croit qu'elle va mourir, et tout à coup elle met au monde un enfant vagissant qui la rend orgueilleuse, et qui peut-être plus tard sauvera l'humanité. »

— **Antonymes**. Ordre, paix ou tranquillité publique.

ANARCHIQUE adj. (a-nar-chi-ke — rad. *anarchie*). Qui tient de l'anarchie, qui est livré à l'anarchie : *Etat* ANARCHIQUE. *L'expression de gouvernement* ANARCHIQUE *impliquant une sorte de contradiction, la chose semble impossible et l'idée absurde.* (Proudh.) *Desmoulins est la plume la plus leste, la plus gaie, la plus folle du parti démocratique et* ANARCHIQUE. (Ste-Beuve.)

— Qui favorise l'anarchie, qui excite à l'anarchie : *Système* ANARCHIQUE. *Principes* ANARCHIQUES. *Ecrit* ANARCHIQUE. *Leur doctrine* ANARCHIQUE *tend à briser tous les liens sociaux.* (Acad.) *Il vaudrait mieux rétrograder vers l'origine des âges, que d'empoisonner des générations tout entières de doctrines* ANARCHIQUES. (A. Blanqui.)

ANARCHIQUEMENT adv. (a-nar-chi-ke-man — rad. *anarchique*). D'une manière anarchique, sans autorité légitime : *Vivre* ANARCHIQUEMENT. *Gouverner* ANARCHIQUEMENT.

ANARCHISANT (a-nar-chi-zan) part. prés. du v. Anarchiser.

ANARCHISÉ, ÉE (a-nar-chi-zé) part. pass. du v. Anarchiser.

ANARCHISER v. a. ou tr. (a-nar-chi-zé — rad. *anarchie*). Néol. Jeter dans l'anarchie, pousser, exciter à l'anarchie : *Les Girondins poussaient à l'émeute, les Jacobins* ANARCHISAIENT *l'armée.* (Lamart.)

ANARCHISME s. m. (a-nar-chi-sme — rad. *anarchie*). Système politique d'après lequel la société pourrait se gouverner sans gouvernement établi, ou du moins sans gouvernement central.

— En mauvaise part, Opinion des anarchistes : *On continua de qualifier de bousingots les démocrates avancés et suspects d'*ANARCHISME. (Fr. Wey.)

ANARCHISTE s. m. (a-nar-chi-ste — rad. *anarchie*). Partisan de l'anarchie, fauteur de troubles : *Le parti des* ANARCHISTES, *des radicaux, des démagogues, des adulateurs de la multitude, bouleversait Athènes.* (Lamart.) *Les vrais* ANARCHISTES *sont ceux qui sont impatients d'avoir toujours obéi, et qui sont incapables de commander.* (Lamart.) *De bonnes choses, dites par un* ANARCHISTE, *n'en sont pas moins de bonnes choses.* (Colins.)

— Adjectivem. : *Doctrines* ANARCHISTES. *Il ne lisait que les journaux* ANARCHISTES. ‖ Dans ce dernier sens, syn. d'*anarchique*.

ANARÈTE s. m. (a-na-rè-te — du gr. *a* priv.; *aretê*, force). Entom. Genre d'insectes diptères, formé aux dépens des tipules, et renfermant une seule espèce, qui vit sur les pins.

ANARGYRE s. m. (a-nar-ji-re — du gr. *a* priv.; *arguros*, argent). Bot. Section de plantes du genre panargyre.

— pl. Hist. ecclés. *Les Anargyres*, Nom donné à saint Côme et à saint Damien, qui étaient médecins et qui ne voulaient point recevoir d'argent de leurs malades.

ANARHYNQUE s. m. (a-na-rain-ke — du gr. *ana*, en dessus; *rugchos*, bec). Ornith. Genre d'oiseaux échassiers, renfermant une seule espèce, l'anarhynque à front blanc, qui habite la Nouvelle-Zélande.

ANARIENNE adj. f. (a-na-ri-è-ne — du gr. *a* priv., et *arienne*). Linguist. Nom donné par M. Oppert à l'écriture médique.

ANARMOSTIQUE adj. (a-nar-mo-sti-ke — du gr. *anarmostein*, s'ajuster mal). Minér. Nom donné par Haüy à des cristaux offrant des facettes qui ne sont pas toutes soumises à la même loi.

ANARNAK s. m. (a-nar-nak — mot groënland. qui signif. *purgatif*, parce qu'on prétend que la chair de l'animal de ce nom est un violent purgatif). Mamm. Espèce de cétacé voisin du nerval, que l'on ne rencontre que sur les côtes du Groënland.

ANARRHÉE s. f. (a-nar-ré — du gr. *ana*, en haut; *rheô*, je coule). Anc. méd. Afflux des humeurs vers les régions supérieures.

ANARRHÉIQUE adj. (a-nar-ré-i-ke — rad. *anarrhée*). Anc. méd. Qui appartient à l'anarrhée.

ANARRHINE s. m. (a-nar-ri-ne — du gr. *anarrinon*, nom d'une plante). Bot. Genre de plantes de la famille des personnées, voisin des mufliers, renfermant cinq ou six espèces, qui habitent le bassin méditerranéen, et dont la plus remarquable est l'*anarrhine à feuilles de pâquerette*.

ANARRHIQUE s. m. (a-nar-ri-ke — du gr. *anarrichaomai*, grimper). Ichth. Genre de poissons, renfermant une seule espèce à laquelle la force de ses dents a fait donner le nom vulgaire de *loup marin* : *L'*ANARRHIQUE *habite l'océan du Nord, et se porte très-haut vers le pôle.* (Valenciennes.)

ANARRHISÉ, ÉE adj. (a-nar-ri-zé — du gr. *aneu*, sans; *rhiza*, racine). Bot. Se dit des plantes qui, privées de graines, manquent de racines et de radicules.

— s. f. pl. Famille de ces plantes.

ANARRHOPIE s. f. (a-nar-ro-pi — du gr. *ana*, en haut; *rhepô*, je tends à). Méd. Tendance du sang à se porter vers les parties supérieures du corps.

ANARRHOPIQUE adj. (a-nar-ro-pi-ke — rad. *anarrhopie*). Pathol. Qui appartient à l'anarrhopie.

ANARRHYSIS s. f. (a-nar-ri-ziss — du gr. *anarrhusis*; formé de *anarrhuô*, je sacrifie, j'immole). Antiq. gr. Deuxième jour des apaturies, fêtes célébrées en l'honneur de Bacchus.

ANARTE s. f. (a-nar-te). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, formé aux dépens des noctuelles, et renfermant une dizaine d'espèces, qui habitent l'Europe. Ce sont des papillons de petite taille, et qui, bien qu'appartenant au groupe des nocturnes, volent en plein jour, au soleil, et d'un vol très-rapide.

— s. m. pl. Géogr. anc. Peuple qui habitait la partie nord-ouest de la Dacie, territoire compris aujourd'hui dans la Hongrie.

ANARTHRE adj. (a-nar-tre — du gr. *a* priv.; *arthron*, articulation). Zool. Qui est dépourvu d'articulations.

ANARTHRIE s. f. (a-nar-tri — du gr. *a* priv.; *arthron*, articulation). Bot. Genre de la famille des restiacées, renfermant cinq ou six espèces. Ce sont des plantes vivaces, qui habitent les côtes méridionales de l'Australie.

ANARTHROSYNE s. f. (a-nar-tro-zi-ne — du gr. *anarthros*, inarticulé). Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses, voisin des desmodies, ne renfermant qu'une seule espèce, qui croît au cap de Bonne-Espérance.

ANAS s. m. (a-nass — mot lat.). Ornith. Nom latin et scientifique du canard. C'est aussi le nom du pigeon fuyard.

— Métrol. Monnaie en usage dans l'Inde.

ANASARQUE s. f. (a-na-zar-ke — du gr. *ana*, à travers; *sarx*, *sarkos*, chair). Pathol. Infiltration de sérosité dans le tissu cellulaire, principalement dans les parties sous-cutanées, d'où résulte une intumescence dont les proportions varient selon la gravité ou l'état plus ou moins avancé de l'affection.

— Agric. Maladie des plantes, causée par un fluide aqueux qui filtre sous leur écorce : *Les choux, les salades, les vignes, sont attaqués de l'*ANASARQUE *lorsque les pluies sont abondantes.*

— **Encycl**. Méd. Le nom d'*anasarque* sert à désigner l'hydropisie générale ou à peu près générale du tissu cellulaire. L'hydropisie de ce tissu, quand elle est limitée à l'un de nos organes, prend le nom d'*œdème*. Dans l'*anasarque*, la peau est luisante, tendue, le plus souvent froide et d'une couleur blanc de lait. Au début, l'infiltration occupe les parties les plus déclives et celles dans lesquelles le tissu cellulaire est le plus abondant et le plus lâche. Les parties tuméfiées conservent quelque temps l'empreinte du doigt qu'on a appuyé dessus, et lui font percevoir une sensation d'empâtement. L'*anasarque* est dite *idiopathique* ou *essentielle* quand elle ne se rattache à aucune autre maladie; symptomatique dans le cas contraire. Elle est *active* ou *aiguë* quand elle est due à un accroissement de l'action sécrétoire, et partant à un afflux anormal de sang dans les capillaires artériels de la partie qui en est le siége; *passive*, quand elle est le résultat d'un obstacle au cours du sang ou à l'absorption de la sérosité produite.

L'*anasarque* reconnaît des causes nombreuses et très-diverses. Elle survient souvent dans le cours de l'érysipèle, dans la période de desquamation de la rougeole et de la scarlatine. Elle se montre constamment dans l'albuminurie ou maladie de Bright, dans la dernière période des maladies organiques du cœur. Elle est le résultat fréquent de toutes les maladies chroniques qui ont appauvri le sang et épuisé les forces. Dance cite un cas d'*anasarque* survenu à la suite d'une suppression des règles par un accès de colère. M. Bouillaud met au nombre des causes de l'*anasarque* l'action du froid humide, l'abus des boissons aqueuses, et la répercussion de la transpiration.

L'anasarque *aiguë* peut se terminer en peu de jours par des sueurs abondantes, des urines copieuses, un flux hémorragique quelconque. L'*anasarque* produite par des causes débilitantes se guérit bien plus lentement. Lorsque l'*anasarque* est due à des lésions organiques profondes, sa durée est entièrement sous la dépendance de ces lésions, et comme elles sont généralement incurables, l'*anasarque* l'est également.

Le traitement de l'*anasarque* doit varier selon la nature des causes qui l'ont produite. Il offre deux indications : 1° combattre, détruire, s'il est possible, la cause de la maladie; 2° évacuer le liquide épanché dans le tissu cellulaire soit en lui procurant directement une issue par des scarifications pratiquées sur la peau, soit en en provoquant la résorption à l'aide de saignées, de diurétiques, de sudorifiques, de purgatifs. Lorsque l'*anasarque* est le symptôme d'une maladie organique incurable, on ne peut lui opposer qu'un traitement palliatif.

— Art vétér. On désigne sous le nom d'*anasarque* une maladie active ou idiopathique du cheval, qui a aussi été appelée *mal de tête de contagion*, *coryza gangréneux*, *morve gangréneuse*, *charbon blanc*. Toutes ces dénominations doivent être rejetées comme inexactes. Cette maladie débute brusquement par l'apparition de plaques œdémateuses, tendues, douloureuses, irrégulières, d'inégale étendue; ces plaques saillissent à la tête, à la face interne des cuisses, des avant-bras, aux aisselles, sous le ventre, la poitrine, et notamment au pourtour des naseaux et des lèvres. Elles se réunissent pour constituer un seul et vaste œdème, qui s'étend sur toutes les parties déclives. En même temps, les muqueuses de la bouche et du nez se recouvrent de pétéchies d'une couleur rouge vif. Puis, la peau se distend de plus en plus par l'accumulation de la sérosité dans le tissu cellulaire. Vers le quatrième ou cinquième jour, la distension devient telle, que le derme s'éraille à sa face interne, et on voit alors apparaître sous l'épiderme des ampoules qui, en s'ouvrant, donnent écoulement à la sérosité, et produisent ainsi la diminution de l'engorgement. La respiration est devenue pénible par suite du gonflement de la muqueuse nasale; les battements du cœur sont retentissants, le pouls petit et serré, et le sang contient plus de sérosité que dans l'état normal. A cette époque, l'animal devient triste; sa physionomie exprime la douleur et la souffrance. Il reste immobile, indifférent à ce qui se passe autour de lui. Les narines laissent écouler des mucosités mélangées de matières alimentaires, tenant en suspension du sang et des débris de la muqueuse gangrenée. Souvent à cette période les animaux sont pris de coliques qui coïncident avec la disparition rapide des engorgements, et sont suivies d'une diarrhée séreuse et sanguinolente qui, en peu de temps, amène la mort. Enfin, lorsque les animaux ne peuvent plus se soutenir sur leurs membres, ils se laissent tomber sur le sol, et meurent après s'être livrés à quelques mouvements sans énergie.

Cette maladie, qui se montre dans toutes les saisons, est plus fréquente cependant à l'époque des changements brusques de température. L'action du froid humide est la circonstance qui développe le plus ordinairement l'*anasarque*, surtout lorsque cette action s'exerce sur des animaux en sueur.

L'*anasarque* est si bien caractérisée, qu'il est difficile, lorsqu'on peut la suivre dans toutes ses phases, de la confondre avec une autre maladie. Mais, sous quelques-unes de ses formes, elle peut présenter des caractères de similitude avec le charbon et la morve aiguë. C'est à son début qu'on pourrait la confondre avec le charbon; mais l'état général, toujours excellent à cette époque, la forme de l'engorgement et la couleur foncée des pétéchies dissipent bientôt les doutes de l'observateur.

Dans l'*anasarque*, la pituitaire est recouverte de pétéchies rouges ou noires, tandis que dans la morve il n'existe qu'un pointillé rougeâtre, qui tranche sur une coloration générale jaune citrine. Le jetage, dans l'*anasarque*, est mélangé d'aliments, et dans la morve il n'est que purulent.

Le traitement consiste à s'opposer au développement de l'engorgement par des frictions irritantes et des scarifications profondes. Lorsque l'engorgement des narines rend la respiration difficile, on a recours à des tubes que l'on maintient dans les narines, et qui permettent l'introduction de l'air dans les poumons; puis on injecte dans les cavités nasales des infusions vineuses et astringentes. Pour faciliter le dégorgement graduel des parties infiltrées, on met en usage : la saignée, les diurétiques, les purgatifs laxatifs, les tisanes stimulantes, les sétons, les frictions excitantes, la pommade, les scarifications et la cautérisation en pointes pénétrantes. Enfin pour soutenir les forces, qui diminuent rapidement dans cette maladie, on doit donner aux animaux, dans une sage mesure, des aliments substantiels, auxquels on associe le sel, le quinquina, le fer, la gentiane.

ANASCIS. Myth. Fils de Castor et de Phœbé, avait une statue dans un temple de Corinthe.

ANASCOT s. m. (a-na-sko). Comm. Sorte de serge appelée aussi ASCOT.

ANASEH s. m. pl. (a-na-zè). Géogr. Tribu arabe qui erre dans les solitudes de la Syrie septentrionale.

ANASPADIAS s. m. (a-na-spa-di-ass — du gr. *ana*, en haut; *spaô*, je divise). Anat. Vice de conformation qui consiste dans l'ouverture de l'urètre à la face supérieure de la verge.

ANASPASE s. f. (a-na-spa-ze — du gr. *anaspasis*, serrement, constriction). Méd. Contraction de l'estomac.

ANASPE s. m. (a-na-spe — du gr. *a* priv.; *aspis*, écusson). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, formé aux dépens des mordelles, et dont presque toutes les espèces connues vivent en Europe. Ce sont des insectes très-petits et très-agiles, qu'on rencontre ordinairement sur les fleurs, et qui glissent entre les doigts.

ANASTALTIQUE adj. (a-na-stal-ti-ke — du gr. *ana*, en arrière; *stellein*, serrer). Méd. Se dit des médicaments styptiques et astringents.

ANASTASE s. f. (a-na-sta-ze — du gr. *anistêmi*, élevé). Méd. Elévation, transport des humeurs d'une partie sur une autre. Même sens qu'*anadrôme*.

ANASTASE Ier, **le Silentiaire**, empereur de Constantinople, né à Dyrrachium vers 430, d'une famille obscure, remplit d'abord les simples fonctions de silentiaire près de l'empereur Zénon. Après la mort de ce prince, Ariane, sa veuve, épousa Anastase, et le fit monter sur le trône en 491. Attaché à l'hérésie d'Eutychès, il persécuta les orthodoxes, et acheta honteusement des Perses et des Bulgares une paix que son courage ne pouvait leur imposer. Il mourut de frayeur, pendant un orage, à l'âge de quatre-vingt-huit ans, en 508. On lui doit cependant quelques mesures utiles : il abolit le chrysargyre, un des impôts les plus odieux au peuple; fit cesser l'usage barbare de livrer les coupables aux bêtes, et bâtit une muraille pour mettre Constantinople et sa campagne à l'abri des incursions des Barbares.

ANASTASE II, empereur d'Orient (713-716), fut revêtu de la pourpre après que le peuple de Constantinople eut déposé Philippe Bardane, dont il avait été secrétaire. Bientôt les troupes révoltées proclamèrent empereur un certain Théodore, receveur des deniers. Forcé d'abdiquer et de prendre l'habit religieux, Anastase ne sut pas se résigner à la retraite, et conspira pour remonter sur le trône. Mais les Bulgares, chez qui il s'était réfugié, le livrèrent à Léon l'Isaurien, qui régnait alors, et qui lui fit trancher la tête (719).

ANASTASE Ier, pape de 398 à 402. Il mit fin au schisme des Eglises de Rome et d'Antioche, et condamna les doctrines d'Origène. Il a été canonisé, et est fêté le 27 avril.

ANASTASE II, pape de 496 à 498, combattit l'arianisme, et félicita Clovis sur sa conversion.

ANASTASE III, pape de 911 à 913. L'histoire ne dit rien sur lui, sinon que son gouvernement fut équitable et modéré.

ANASTASE IV, pape de 1153 à 1154. Il protégea l'ordre naissant de Saint-Jean de Jérusalem, et déploya la plus active charité pendant une grande famine.

ANASTASE, antipape, opposé en 855 à Benoît III.

ANASTASE (saint), **le Sinaïte** (du couvent du mont Sinaï), patriarche d'Antioche (561-599). Il reste de lui plusieurs écrits traduits en latin dans la *Bibliotheca Patrum*. — Un autre *Anastase le Sinaïte*, confondu à tort avec le précédent, et qui florissait dans la première moitié du VIIe siècle, a composé contre les eutychéens et autres hérétiques d'Egypte et de Syrie des ouvrages qu'on trouve également traduits en latin dans la *Biblioth. vet. Patrum*.

ANASTASE le Bibliothécaire, savant écrivain religieux du IXe siècle, bibliothécaire du Vatican. Il assista au huitième concile de Constantinople (869), dont il traduisit les *actes* en latin. On a aussi de lui une *Histoire ecclésiastique* et une histoire des papes depuis saint Pierre jusqu'à Nicolas Ier.

ANASTASE (saint), surnommé **Astric**, apôtre de la Hongrie, né en 954, mort en 1044. Il avait été moine bénédictin à Rouen, et devint évêque de Colocza, en Hongrie. C'est lui qui sacra et couronna saint Etienne.

ANASTASE (Olivier DE SAINT-), religieux de l'ordre des Carmélites, vécut dans le XVIIe siècle, et mourut à Bruxelles en 1674. Il se livra à la prédication. Il reste de lui plusieurs ouvrages, dont les titres bizarres montrent que ses sermons devaient être dans le goût burlesque du fameux petit P. André. Voici le plus curieux de ces titres : *Jardin spirituel des Carmes, émaillé des vertus des saints les plus célèbres de cet ordre comme d'autant de belles fleurs, et arrosé d'instructions spirituelles comme d'une agréable rosée.*

ANASTASE (HOSPITALIÈRES DE SAINTE-), ou **Filles de Saint-Gervais**. Vouées au service des hommes malades, elles avaient à Paris, près de l'église de Saint-Gervais, un hôpital qui datait du XIIe siècle, et dont la chapelle fut placée en 1358 sous l'invocation de sainte Anastase, la même que sainte Anastasie. (V. ANASTASIE.) Elles s'établirent en 1656 rue Vieille-du-Temple, et furent supprimées à la Révolution.

ANASTASI (Auguste), paysagiste français, élève de MM. Delaroche et Corot, né à Paris en 1819. Après quelques essais peu remarqués dans le paysage composé (1843 et 1844), il a eu le bon esprit de se tourner vers la nature, et de lui demander ses inspirations. En 1846, il exposa trois *Vues de Normandie* où, à l'imitation de M. Corot, son maître, il a cherché à rendre ces doux et poétiques effets de brume matinale, flottant comme une gaze impalpable sur les prairies humides. A partir de cette époque, le talent de M. Anastasi n'a fait que s'affermir, et ses œuvres l'ont placé au rang de nos meilleurs paysagistes. C'est dans la basse Normandie et dans les environs de Paris, principalement dans la forêt de Fontainebleau, qu'il a puisé les motifs de ses premières compositions : *Lisière de bois*, *Intérieur de forêt*, *Roches et Bruyères* (1847) ; *Pacage du Calvados*, *Bords de la Touque*, la *Mare aux corneilles*, *Une Lande* (1848) ; *Derniers Rayons*, la *Vanne* (1850-51) ; la *Saison des foins* (1852) ; *Une Matinée d'été, à Bougival* (1853). En 1855, le succès qu'obtint sa vue des *Bords de la Sprée* (effet de soleil couchant aux environs de Berlin) l'engagea à faire une étude particulière des paysages du Nord ; il se rendit dans le pays des Ruysdael, des Hobbema, des Cuyp, et se mit à peindre les sites hollandais, sous leurs aspects les plus variés, à tous les moments du jour, mais plus particulièrement au coucher du soleil. Ses meilleurs ouvrages en ce genre, où il pèche seulement par un peu de monotonie, sont : le *Bord de la Meuse à Zwindrecht*, le *Vieux Moulin* et le *Coucher du soleil à Dordrecht* (1857) ; le *Waal et la Meuse*, le *Canal de Delft* et le *Chemin en hiver* (1859) ; le *Village de Willemstrop, au clair de lune*, et le *Soleil couchant à Lynbann* (1861), etc. M. Anastasi a exécuté, en outre, diverses lithographies d'après MM. Duprez, Lambinet, Diaz, Marilhat, Cabat et Roqueplan.

ANASTASIE (sainte), patricienne romaine, souffrit le martyre sous Dioclétien, l'an 304. Fête le 25 décembre. — Une autre sainte *Anastasie*, aussi nommée *Anastase*, fut martyrisée à Sirmich, et l'Eglise l'honore également le 25 décembre. Enfin une troisième sainte *Anastasie* fut martyrisée sous Néron. Fête le 15 avril.

ANASTASIMUS, mot qui désigne le jour de Pâques, dans l'Eglise grecque.

ANASTASIS s. f. (a-na-sta-ziss — mot gr. signifiant *résurrection*). Antiq. Mot qui se trouve sur divers monuments peints ou sculptés, pour exprimer soit la résurrection du Sauveur, soit sa descente aux limbes.

ANASTATICÉ, ÉE adj. (a-na-sta-ti-sé — du lat. *anastatica*, l'anastatique). Bot. Qui ressemble à l'anastatique.

— s. f. pl. Tribu de la famille des crucifères, ayant pour type le genre anastatique.

ANASTATIQUE s. f. (a-na-sta-ti-ke — du lat. *anastatica*, tiré du gr. *anastatikos*, qui excite). Bot. Genre de plantes de la famille des crucifères, renfermant une seule espèce, appelée vulgairement *rose de Jéricho*. Cette plante a des rameaux qui se contractent par la sécheresse, et s'étalent au contraire par l'humidité, en sorte que le végétal semble alors revenir à la vie ou ressusciter.

ANASTATIQUE adj. (a-na-sta-ti-ke — du gr. *anastasis*, résurrection). Techn. Mot générique appliqué à divers procédés d'impression, de gravure, de décalque, au moyen desquels on reproduit, par un transport chimique, les textes et les dessins imprimés. Ce nouveau mode de reproduction paraît avoir été inventé en 1844, par M. Baldermus, de Berlin ; mais on n'est pas encore fixé à ce sujet, et l'origine de cette découverte est enveloppée d'un voile qui n'a pas été complétement soulevé. En 1841, les propriétaires de l'*Athœneum*, célèbre revue anglaise qui s'imprime à Londres, reçurent de leur correspondant de Berlin quatre pages reproduisant exactement une partie du dernier numéro de leur journal. Ce fac-simile était si parfait, que les éditeurs eux-mêmes pouvaient croire à première vue que ces quatre pages avaient été extraites du numéro ou tirées sur leurs clichés. La seule différence consistait dans l'encre, qui était moins dense, moins épaisse que celle qui avait servi au premier tirage. Il y avait là un mystère sur lequel le correspondant de Berlin ne put donner aucun éclaircissement. Tout ce qu'il pouvait ajouter, c'est qu'il avait vu à Berlin le fac-simile d'un manuscrit arabe du XIIIe siècle, et celui d'un feuillet de livre imprimé en 1483, imitations parfaites des originaux, sans que ceux-ci eussent été en rien détériorés. En outre, les propriétaires de l'*Athœneum* de Londres apprirent qu'un prospectus répandu à Berlin annonçait à bas prix une édition contrefaite de leur revue. A la même époque (janvier 1845), les journaux disaient que l'inventeur était M. Baldermus, de Berlin. A partir de ce moment, les feuilles de Londres s'occupèrent beaucoup de la nouvelle découverte, et le professeur Faraday, l'un des savants les plus distingués de l'Angleterre, expliqua complétement le procédé en 1845, à l'Institution royale. Il a pour base certaines propriétés connues des matières employées : 1° l'attraction de l'eau pour l'eau, 2° l'attraction de l'huile pour l'huile, 3° la répulsion réciproque de ces liquides. Il est aussi de principe que les métaux se couvrent plus facilement d'huile que d'eau, mais qu'ils s'humectent encore plus rapidement par une faible solution de gomme. D'autre part, la propriété que possède l'eau de mouiller les métaux est considérablement augmentée par l'addition d'un acide phosphatique. Enfin, il est bien connu que la pression ou le frottement fait marquer sur une feuille blanche l'encre d'un livre ou d'un journal fraîchement imprimé; cet accident n'est pas rare quand un volume relié sort à peine de la presse. De ces données bien simples le nouveau procédé était né. Après avoir tenu quelque temps le texte à reproduire, d'abord, dans une dissolution de soude ou de potasse, puis dans un bain d'acide tartrique, on le lave avec soin, après quoi on l'humecte avec de l'acide azotique, et on le soumet à une forte pression sur une plaque de zinc très-lisse. Sous cette pression, l'acide absorbé par le papier attaque le métal, et l'encre du texte se transporte sur la planche. On verse alors sur celle-ci une dissolution de gomme et d'acide phosphorique, qui se combine avec les parties acidulées et les humecte, en sorte que si l'on y passe un rouleau chargé d'encre d'impression, cette encre ne se pose que sur l'encre transportée et se trouve repoussée par les parties gommées. La planche ainsi préparée, il n'y a plus qu'à procéder au tirage à la presse lithographique. Lorsqu'il s'agit de reproduire des originaux anciens, dont l'encre trop sèche ne peut se décalquer, le manuscrit ou l'imprimé sont trempés dans une solution de potasse, puis dans une solution d'acide tartrique. Il résulte de cette double opération une diffusion parfaite de cristaux très-fins de bitartrate de potasse dans la pâte du papier, mais seulement dans les parties blanches. Comme ce sel résiste à l'huile, le rouleau encré peut passer sur la surface sans transmettre aucun de ses éléments, excepté aux parties imprimées. Le tartrate est alors extrait du papier, et l'opération s'exécute comme précédemment, en commençant par un bain à l'acide nitrique.

Dès que ces détails vinrent à la connaissance du public, des réclamations de priorité s'élevèrent. Un lithographe anglais, M. Jobbins, prétendit qu'il faisait des essais analogues dès 1840; M. Cocks, de Falmouth, assura, dans le *Mechanics-Magazine*, que dès l'année 1836 il avait réussi à transporter sur pierre, zinc, fer-blanc, étain, alliage de fondeur, plomb, cuivre, verre, etc., les vieilles estampes imprimées sur cuivre, ainsi que des épreuves typographiques, etc.

L'impression anastatique fit de rapides progrès, et diverses tentatives furent faites avec succès en Allemagne, en Angleterre et aux Etats-Unis. Cette découverte pouvait amener des résultats désastreux pour le commerce, et des craintes fondées s'élevèrent au sujet de la contrefaçon des billets de banque; et cependant il est reconnu aujourd'hui que l'impression anastatique est bien inoffensive à côté de certaines combinaisons qui, heureusement, ne sont pas encore descendues des hautes régions scientifiques.

ANASTOME s. m. (a-na-sto-me — du gr. *ana*, en haut; *stoma*, bouche). Zool. Qui a la bouche ou le bec ouvert; s'applique à différents animaux qui offrent ce caractère.

— s. m. pl. Moll. Genre de mollusques gastéropodes, formé aux dépens des hélices. « Cette coquille, dit M. Deshayes, présente un caractère des plus singuliers. La spire, après s'être enroulée de la manière habituelle, parvenue au dernier moment de son accroissement, se renverse subitement sur sa base, la parcourt transversalement, et l'ouverture vient se placer sur le bord extérieur, se dirigeant vers la spire, qui se trouve renversée dans une position diamétralement opposée à celle qui existe dans toutes les autres espèces d'hélices. »

ANASTOMOSANT (S') (sa-na-sto-mo-zan) part. prés. du v. S'anastomoser.

ANASTOMOSANT, ANTE adj. (a-na-sto-mo-zan, an-te). Bot. Qui s'amastomose : *Dans l'andromède* ANASTOMOSANTE, *les nervures se réunissent à la face inférieure des feuilles.* (D'Orbig.)

ANASTOMOSE s. f. (a-na-sto-mô-ze — du gr. *anastomôsis*, littéralement *union de deux bouches*.) Anat. Abouchement de deux vaisseaux l'un dans l'autre : *Je lui demande un petit éclaircissement sur les veines lactées et sur les* ANASTOMOSES, *et il ne me le veut pas donner.* (Fonten.) *Les* ANASTOMOSES *sont très-fréquentes dans le corps de l'homme et des animaux.* (G. Cuv.) ‖ Réunion des rameaux ou filets nerveux, bien qu'ils n'aient pas de communication entre eux et qu'ils ne soient qu'adossés : *C'est par le moyen de l'*ANASTOMOSE *des nerfs que s'exercent les sympathies et les transports d'effets.* (G. Cuv.) ‖ Rameau vasculaire qui sert à mettre deux vaisseaux en communication.

— *Anastomose intestinale.* Opération qui consiste dans l'accolement de deux anses d'intestin préalablement disposées pour que leurs cavités communiquent librement ensemble. M. Maisonneuve a proposé de substituer cette opération à l'entérotomie simple, dans l'occlusion intestinale; elle a été expérimentée sur les animaux, mais elle n'a pas encore été appliquée à l'homme.

— Bot. Réunion des diverses parties rameuses d'une plante les unes avec les autres : *Le nombre des* ANASTOMOSES *est d'autant plus grand que les vaisseaux sont plus petits.* (D'Orbig.)

— **Encycl.** En anatomie, on distingue quatre espèces d'*anastomoses*, d'après la manière dont elles s'établissent : les *anastomoses en arcade* ou *par inosculation*, les *anastomoses en angle* ou *par convergence*, les *anastomoses par communication transversale*, et les *anastomoses mixtes* ou *composées*. Deux branches qui s'infléchissent l'une vers l'autre et s'abouchent par leur extrémité, formant ainsi un canal unique et curviligne, constituent l'*anastomose en arcade* ou *par inosculation*. L'*anastomose en angle* est caractérisée par le rapprochement de deux vaisseaux qui se confondent par leur partie terminale, pour en former un troisième plus considérable. L'*anastomose par communication transversale* est celle dans laquelle deux artères sont unies par une branche perpendiculaire à leur direction. L'*anastomose mixte* ou *composée* est celle que l'on observe lorsque deux artères, après s'être divisées, s'abouchent par les branches qui résultent de cette division en circonscrivant un espace de figures et de dimensions variables. D'après la figure de cet espace, l'*anastomose mixte* est dite *annulaire* ou *circulaire*, *elliptique*, *polygonale*, etc. M. Sappey donne à cette espèce d'*anastomose* le nom de *mixte* ou de *composée*, parce qu'elle est le résultat de communications artérielles multiples et associées. Suivant cet anatomiste, l'utilité des *anastomoses en angle* et *par communication transversale* n'a pas encore été bien définie. Quant aux *anastomoses en arcade* et aux *anastomoses composées*, elles servent à régulariser la diffusion du sang dans les viscères, à multiplier les sources de la nutrition pour la rendre plus assurée et plus à l'abri des accidents, à constituer, pour la circulation, une voie dérivative et supplémentaire, lorsqu'elle vient à être interrompue dans les grands courants artériels par une cause morbide ou mécanique. Notons, en terminant, que ce sont les *anastomoses* qui permettent de placer des ligatures sur les troncs artériels.

ANASTOMOSÉ, ÉE (a-na-sto-mo-zé) part. pass. du v. S'anastomoser.

ANASTOMOSER (S') v. pr. (sa-na-sto-mo-zé — rad. *anastomose*). S'aboucher, se joindre par les bouts de manière à former une anastomose.

ANASTOMOTIQUE adj. (a-na-sto-mo-ti-ke — rad. *anastomose*). Anat. Qui forme une anastomose; qui a rapport à l'anastomose : *Rameau* ANASTOMOTIQUE.

— s. m. pl. Anc. méd. Les apéritifs, c'est-à-dire les remèdes qui dilatent l'orifice des vaisseaux et rendent la circulation plus libre.

ANASTRAPHIE s. f. (a-na-stra-fi — du gr. *anastrophê*, renversement). Chirur. Inversion ou renversement d'une partie quelconque du corps. ‖ Quelques-uns, plus d'accord avec l'étymologie, écrivent ANASTROPHIE.

— Bot. Genre de plantes de la famille des composées, renfermant une seule espèce, qui habite l'île de Cuba.

ANASTROPHE s. f. (a-na-stro-fe — du gr. *anastrophos*, retourné). Antiq. gr. Se disait, dans la manœuvre de la phalange macédonienne, d'un mouvement qu'exécutait la section pour revenir dans sa position première, après avoir fait un quart de conversion (*épistrophe*).

— Rhét. Sorte d'inversion qui consiste à renverser l'ordre naturel des mots corrélatifs. En latin, *mecum*, *tecum*, *secum*, *nobiscum*, *vobiscum*, au lieu de *cum me*, *cum te*, etc.; *Italiam contra*, au lieu de *contra Italiam; saxa per et scopulos*, au lieu de *per saxa et scopulos;* en français, *me voici* pour *voici moi*, *sa vie durant* pour *durant sa vie*, sont des exemples d'*anastrophes*.

ANATASE s. f. (a-na-ta-ze — du gr. *anatasis*, extension). Minér. Substance minérale ainsi nommée par Haüy, à cause de la forme allongée de ses cristaux.

ANATE s. f. (a-na-te). Comm. Teinture rouge employée aux Indes orientales, et qui est extraite des fleurs d'un arbrisseau qui porte le même nom.

ANATÉ, ÉE adj. (a-na-té — du lat. *anas*, *anatis*, canard). Ornith. Syn. d'*anatide*.

ANATHAME. Myth. Fils de Neptune et d'Alcyone.

ANATHÉMATIQUE adj. (a-na-té-ma-ti-ke — rad. *anathème*). Antiq. Qui est offert en expiation pour combattre les effets d'un anathème.

— Littér. anc. *Epigramme anathématique*, Epigramme dédicatoire.

— Droit can. Se dit d'une bulle, d'une condamnation formulée avec anathème.

ANATHÉMATISANT (a-na-té-ma-ti-zan). part. prés. du v. Anathématiser.

ANATHÉMATISATION s. f. (a-na-té-ma-ti-za-si-on — rad. *anathématiser*). Droit can. Action d'anathématiser; résultat de cette action. ‖ Formule employée pour anathématiser.

ANATHÉMATISÉ, ÉE (a-na-té-ma-ti-zé) part. pass. du v. Anathématiser : *Secte* ANATHÉMATISÉE. *En France, le théâtre fut souvent* ANATHÉMATISÉ *dans les chaires.* (Chamf.) *Qui aurait jamais cru que nous verrions de nos yeux, que nous toucherions de nos mains des fragments de la ville* ANATHÉMATISÉE *par le Prophète?* (Th. Gaut.)

ANATHÉMATISER v. a. ou tr. (a-na-té-ma-ti-zé — rad. *anathème*). Frapper d'anathème, excommunier : ANATHÉMATISER *les hérésiarques, les sectaires. L'Eglise* ANATHÉMATISE *les hérétiques.* (Trév.) *On ne brûle pas l'hérétique, mais on l'*ANATHÉMATISE, *on le décrie, on embarrasse de mille façons le chemin où il marche.* (Lamenn.)

— Par exag., Désapprouver, blâmer avec force : *L'austérité de ces nouveaux sectaires allait jusqu'à* ANATHÉMATISER *les plaisirs les plus innocents.* (Fleury.) *La société se moque des fils qui pleurent trop leurs pères,* ANATHÉMATISE *ceux qui ne les pleurent pas assez, puis elle s'en amuse.* (Balz.) *L'Académie, en masse, repousse le cigare et* ANATHÉMATISE *la pipe.* (J. Lecomte.)

S'anathématiser, v. pr. Se lancer mutuellement l'anathème : *Deux puissances* S'ANATHÉMATISENT *et se disputent le gouvernement du monde.* (Proudh.) *Si toutes les religions se réduisaient à une seule, les fractions diverses de cette religion* S'ANATHÉMATISERAIENT *l'une l'autre.* (Renan.)

ANATHÉMATISME s. m. (a-na-té-ma-tisme — rad. *anathème*). Bulle, canon, écrit, qui frappe d'anathème une hérésie, une secte : *On ne put jamais obliger saint Cyrille à rétracter la moindre partie de sa doctrine, ni aucun de ses* ANATHÉMATISMES, *ni à laisser affaiblir, pour peu que ce fût, les décrets et l'autorité du concile d'Ephèse.* (Boss.)

ANATHÈME s. m. (a-na-tè-me — du gr. *anathêma*, offrande aux dieux). Antiq. Victime immolée à quelque divinité; présent qu'on lui offrait, et qu'on suspendait aux murs du temple. ‖ Chez les premiers chrétiens, offrande analogue, correspondant à peu près à ce qu'on appelle aujourd'hui *ex-voto*.

— Droit can. Sentence qui excommunie, qui rejette du sein de l'Eglise : *Prononcer, fulminer un* ANATHÈME. *Frapper quelqu'un d'*ANATHÈME. *Lever un* ANATHÈME. *Le concile frappa d'*ANATHÈME *quatre patriarches de Constantinople.* (Boss.) *C'est à l'Eglise à connaître quand il est temps d'employer l'*ANATHÈME. (Boss.) *La cour de Rome fulmina un* ANATHÈME *contre ce prince sacrilége.* (Sismondi.)

— Par exag., Malédiction, blâme solennel, réprobation énergique : *Je ne viens point ici prononcer des* ANATHÈMES *contre les grandeurs humaines.* (Acad.) *Oserez-vous frapper d'*ANATHÈME, *pour une erreur passagère, le fils que vous avez tendrement aimé?* (Raynal.) *Le ministre se tenait courbé sous cet effrayant* ANATHÈME. (Alex. Dum.) *Cependant je continuai d'adorer ma mère. Je l'aimais peut-être d'autant plus que je la sentais plus faible, plus exposée au secret* ANATHÈME *de mes parents du côté paternel.* (G. Sand.) *L'avare est un fou à qui la morale et la religion jettent leur* ANATHÈME. (Belouino.) *Au début des hérésies, les fidèles avaient pour les opinions dissidentes une*

*aversion qui se traduisait par une sorte d'*ANATHÈME. (A. Maury.) *Pour la croyance exaltée, le dissentiment se change presque toujours en* ANATHÈME. (Renan.)

— Elliptiquem. et par imprécat. : ANATHÈME *à vous!* ANATHÈME *sur lui!* ANATHÈME *sur ce peuple! Tous les Pères du concile d'Ephèse crièrent :* ANATHÈME *à Nestorius!*

Anathème sur elle, infamie et misère!
C. DELAVIGNE.

. *Anathème*
Au chrétien qui souilla l'eau sainte du baptême!
V. HUGO.

— Adjectiv. Qui appartient, qui a rapport à l'anathème, qui retranche de la communion des fidèles : *Bulle* ANATHÈME. ‖ Se dit aussi, substantiv. et adjectiv., de celui même qui est frappé d'anathème : *Vous êtes donc là, comme un* ANATHÈME, *séparé du reste de vos frères?* (Mass.) *C'est ce monde qui doit être pour vous un crucifié, c'est-à-dire un* ANATHÈME *et un objet d'horreur.* (Mass.) *Qu'il soit* ANATHÈME *celui qui souille par ses mœurs la pureté du nom chrétien!* (Chateaub.) *Qu'il soit* ANATHÈME *celui qui a osé lever la main sur l'oint du Seigneur!* (Salvandy.)

— **Encycl.** Dans son acception la plus fidèle à l'étymologie et la plus générale, le mot *anathème* doit être considéré comme désignant un homme ou un objet séparé du commerce des hommes, que ce soit en bonne ou en mauvaise intention. Les Pères de l'Eglise l'emploient souvent dans ce sens. Saint Jean Chrysostome, dans une homélie, en donne l'explication suivante, que cite Jean Reynaud dans l'*Encyclopédie nouvelle* : « Qu'est-ce donc que l'anathème? Ecoutez saint Paul vous répondre : Si quelqu'un n'aime pas notre Seigneur Jésus-Christ, dit-il, qu'il soit anathème, c'est-à-dire qu'il soit éloigné de tous, étranger à tous; car ce qui a lieu à l'égard d'un anathème, c'est-à-dire d'un présent consacré au Seigneur que personne n'ose toucher ni même approcher, a lieu aussi à l'égard d'un homme retranché de l'Eglise, séparé de tous... L'anathème sacré éloigne chacun par le respect qu'il inspire; mais quant à celui qui est retranché de l'Eglise, on s'en écarte par un sentiment tout contraire. »

Aujourd'hui, le mot *anathème* est toujours pris en mauvaise part, et se dit le plus souvent d'une sentence qui rejette hors du sein de la société religieuse ceux contre lesquels elle est prononcée. Au moyen âge, ce mot eut un retentissement terrible. L'*anathème* était considéré comme supérieur à l'excommunication, qui n'était qu'une séparation momentanée de la communion des fidèles. Il fut ordinairement porté contre les hérétiques qui combattaient les dogmes ou l'autorité de l'Eglise. Les actes des conciles appelés à décider les questions de foi se terminaient par une suite d'*anathèmes* contre quiconque nierait les articles établis, ou soutiendrait les opinions condamnées. La formule ordinaire était celle-ci : *Si quis dixerit... negaverit... anathema sit!* L'*anathème* prononcé contre un hérétique par un pape, un concile, ou un évêque, s'appelait *anathème judiciaire*. On nommait *anathème abjuratoire* celui qu'un hérétique qui rentrait dans le sein de la foi catholique devait prononcer publiquement contre son ancienne croyance. — Chez les Hébreux, le terme *cherem*, que l'on traduit par *anathème*, exprimait un arrêt de renvoi à la malédiction de Jéhovah : tout être vivant qu'atteignait cet arrêt devait être mis à mort. On voit dans la Bible Moïse dévouer à cette sorte d'*anathème* tout le pays de Chanaan.

ANATHÈRE s. m. (a-na-tè-re — du gr. *a* priv.; *athèr*, barbe d'épi). Bot. Genre de plantes de la famille des graminées, réuni aujourd'hui au genre andropogon.

ANATHRIPPE. Myth. Jeune fille séduite par Apollon, qui la rendit mère de Chius, lequel donna son nom à l'île de Chio.

ANATHROTE s. m. (a-na-tro-te — du gr. *anathrôskô*, je saute). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, voisin des taupins.

ANATIDE adj. (a-na-ti-de — du lat. *anas, anatis*, canard). Ornith. Qui ressemble au canard, qui tient du canard. ‖ On dit aussi ANATÉ.

— Fig. *Bêtise anatide*, Expression employée pour rappeler, avec le même sens, la locut. popul. *bête comme une oie* : *Depuis quinze ans que nous allons dans le monde en observateur, nous n'avons encore rencontré qu'une femme complétement bête, d'une bêtise stupide,* ANATIDE. (Mme E. de Gir.) ‖ C'est un néologisme de pure fantaisie, qui manque de justesse, le canard étant bien supérieur à l'oie sous le rapport de l'intelligence : Il aurait fallu dire *ansérine*.

— s. f. pl. Famille d'oiseaux palmipèdes, renfermant toutes les espèces qui ressemblent au canard.

ANATIFE s. m. (a-na-ti-fe — du lat. *anas, anatis*, canard; *fero*, je porte, je produis, parce que, d'après un anc. préjugé pop., les canards sauvages naissent de ces coquilles). Crust. Genre de crustacés cirrhipèdes, regardés pendant longtemps comme des mollusques, et désignés sous le nom de *conque anatifère*. ‖ On leur donne le nom vulg. de *pousse-pieds*.

ANATIFÉRACÉ ou **ANATIFÉ, ÉE** adj. (a-na-ti-fé-ra-sé — rad. *anatife*). Crust. Qui ressemble à un anatife.

— s. m. pl. Famille des crustacés cirrhipèdes, ayant pour type le genre anatife.

ANATIFÈRE adj. (a-na-ti-fè-re — du lat. *anas, anatis*, canard; *fero*, je porte). Zool. Ne s'emploie que dans cette locution : *Conque anatifère*, où il est synon. d'*anatife* : *Les* CONQUES ANATIFÈRES *sont des espèces de coquilles ainsi appelées, parce qu'on croyait autrefois qu'il s'y formait des canards.* (Acad.)

— s. f. L'*anatifère*, La conque anatifère.

ANATIFÉRIFORME adj. (a-na-ti-fé-ri-forme — de *anatifère* et *forme*). Crust. Qui a la forme d'une anatifère.

ANATIGRALLE s. f. (a-na-ti-gra-le — du lat. *anas, anatis*, canard; *gralla*, échassier). Ornith. Genre d'oiseaux palmipèdes, formé aux dépens du genre *anas*, canard, et ayant pour type l'oie de Gambie.

ANATIGRALLINÉ, ÉE adj. (a-na-ti-gra-li-né — rad. *anatigralle*). Ornith. Qui ressemble à une anatigralle.

— s. f. pl. Famille d'oiseaux palmipèdes, ayant pour type le genre *anatigralle*.

ANATILI s. m. pl. Peuple de l'ancienne Gaule, dont il est parlé dans Pline, et qui habitait à l'embouchure ou sur la rive droite du Rhône.

ANATIN, INE adj. (a-na-tain, i-ne — du lat. *anas, anatis*, canard). Ornith. Qui a du rapport avec le canard, qui lui ressemble. ‖ On dit aussi ANATINÉ.

— Se dit d'une manière de marcher en se balançant, en se penchant alternativement à droite et à gauche, comme font les canards.

— s. m. pl. Ornith. Tribu de la famille des anatides, renfermant les canards proprement dits.

— Paléont. Genre de myaires, dont on n'a encore trouvé qu'une espèce, à l'état fossile.

ANATINE s. f. (a-na-ti-ne — du lat. *anas, anatis*, canard). Zool. Genre de mollusques acéphales, renfermant un petit nombre d'espèces, à coquille bivalve, bâillante aux deux extrémités.

ANATINÉ. V. ANATIN.

ANATIPÈDE adj. (a-na-ti-pè-de — du lat. *anas, anatis*, canard; *pes, pedis*, pied). Zool. Qui ressemble à une patte de canard.

ANATIQUE adj. (a-na-ti-ke — du gr. *ana*, séparément). Didact. Qui est composé de parties égales.

ANATOCISME s. m. (a-na-to-si-sme — du gr. *ana*, qui marque répétition; *tokos*, intérêt). Econ. polit. Capitalisation des intérêts d'une somme prêtée.

— **Encycl.** L'*anatocisme* était autrefois considéré comme usuraire; l'ordonnance du mois de mars 1679 interdisait de prendre l'intérêt de l'intérêt, et spécialement de comprendre l'intérêt avec le principal dans les billets ou lettres de change. L'économie politique, qui tend à modifier de plus en plus les idées traditionnelles, classiques, des jurisconsultes sur l'usure, ne voit rien d'illégitime dans l'*anatocisme*. Les intérêts échus, s'ils étaient payés à celui à qui ils sont dus, pourraient être placés par lui comme un capital, et par conséquent produire une rente; comme ils peuvent être capitalisés entre les mains du débiteur, il paraît logique et juste qu'ils puissent l'être entre les mains du créancier. Du reste, notre Code civil a autorisé l'*anatocisme*, par ses art. 1154 et 1155, dans le cas d'une convention ou d'une demande judiciaire, pourvu qu'il s'agisse d'intérêts échus et dus au moins pour une année entière.

ANATOLE s. m. (a-na-to-le). Comm. Matière colorante extraite d'une plante d'Amérique.

— s. f. Entom. Genre d'insectes lépidoptères.

ANATOLE. Myth. Une des Heures, sans doute le Matin.

ANATOLE (saint), évêque de Laodicée (Syrie) de 270 à 282, né à Alexandrie, vers l'an 230, cultiva avec succès la philosophie, les mathématiques, la physique, l'astronomie, la grammaire et la rhétorique. Il a écrit un *canon pascal*, où il adopte l'opinion de l'Eglise latine sur l'époque à laquelle on doit célébrer la fête de Pâque, et des *Recherches arithmétiques* dont il ne reste qu'un fragment. Honoré le 3 juillet.

ANATOLICO, ville du royaume de Grèce, à 6 milles O. de Missolonghi, à peu de distance de la rive gauche de l'Aspropotamo. Elle est construite sur un roc maritime, au milieu de lagunes salées, sur le côté ouest du golfe de Patras. La ville couvre l'île entière et renferme environ 400 maisons. La pêche est la seule industrie des habitants. En mars 1826, elle se rendit aux troupes égyptiennes d'Ibrahim-Pacha.

ANATOLIE (sainte), vierge et martyre dans l'Abruzze, au IIIe siècle. Fête le 9 juillet.

ANATOLIE, vaste presqu'île de l'O. de l'Asie, qui s'étend entre la mer Noire, la mer de Marmara, l'Archipel et la Méditerranée, et qui forme la plus grande partie de l'ancienne Asie Mineure; elle est traversée de l'E. à l'O. par la chaîne du Taurus. Cette presqu'île, si peuplée et si riche dans l'antiquité, comprenait alors la Cilicie, la Pamphylie et la Lycie, sur la Méditerranée; la Carie, la Lydie et la Mysie, sur l'Archipel; la Bithynie, la Paphlagonie et le Pont, sur la mer Noire; la Galatie, la Phrygie et la Cappadoce, au centre. Certains lieux jouent un grand rôle dans l'histoire, tels que les villes de Tarse, Sardes, Nicée, Sinope, Nicomédie, Nicopolis, Milet, la fameuse Troie; les fl. ou riv. l'Issus, le Granique, le Cydnus, le Pactole, le Xante ou Scamandre, le Simoïs, etc. Auj. les villes princip. sont : Brousse, Scutari, Smyrne, Koutaïeh, Angora.

L'Anatolie est divisée administrativement en pachaliks; sa largeur est évaluée à 388 kil., sa long. à 460 kil., et sa superficie totale, sans les îles, à 230,000 kil. carrés. L'intérieur de la péninsule est hérissé de nombreuses montagnes où prennent leur source plusieurs riv. peu considérables, quoique fameuses dans la mythologie et l'histoire. Le sol est généralement fertile, et propre surtout à la culture de l'olivier et de la vigne; on y cultive le riz, le chanvre, le lin, le tabac, l'indigo, le safran et la garance. Presque partout le buffle remplace le bœuf; les chevaux y sont de la plus belle race, les ânes de forte taille; il y a des chameaux dans plusieurs cantons, et les chèvres d'Angora fournissent un poil très-fin dont on se sert pour la fabrique des châles.

ANATOLIQUE s. m. (a-na-to-li-ke — du gr. *anatalikos*, oriental). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, et dont toutes les espèces habitent l'Asie.

ANATOME s. m. (a-na-to-me — du gr. *anatomê*, incision). Moll. Genre créé par Montfort pour des testacés mal observés, et qui n'a pas été adopté.

ANATOMICO-CHIRURGICAL, ALE adj. (a-na-to-mi-ko chi-rur-ji-kal). Qui a rapport à l'anatomie et à la chirurgie : *Ecole* ANATOMICO-CHIRURGICALE.

ANATOMICO-PATHOLOGIQUE adj. (a-na-to-mi-ko pa-to-lo-ji-ke). Qui appartient, qui se rapporte à l'anatomie pathologique.

ANATOMICO-PHYSIOLOGIQUE adj. (a-na-to-mi-ko fi-zi-o-lo-ji-ke). Qui s'occupe d'anatomie et de physiologie, qui a rapport à ces deux sciences.

ANATOMICO-ZOOLOGIQUE adj. (a-na-to-mi-ko zo-o-lo-ji-ke). Qui se rapporte aux animaux considérés au point de vue anatomique.

ANATOMIE s. f. (a-na-to-mî — du gr. *ana*, à travers; *tomê*, action de couper). Art de disséquer, de diviser les corps organisés, pour connaître, étudier la structure, les rapports des différents organes qui les constituent : ANATOMIE *humaine*. ANATOMIE *animale*. ANATOMIE *végétale*. *André Vésale en était réduit à se cacher dans un obscur souterrain pour se livrer à l'étude de l'*ANATOMIE.

Ruysch, de l'*anatomie* empruntant les secours,
Interrogeait la mort pour conserver nos jours.
THOMAS.

— Action de disséquer : *Faire l'*ANATOMIE *d'un homme, d'une femme. Faire l'*ANATOMIE *d'un chien, d'un chat, d'un oiseau. Faire l'*ANATOMIE *d'une plante.* ‖ Dans ce sens, on ne dit plus guère que DISSECTION.

— Ensemble des connaissances dues à la dissection des corps organisés, et particulièrement, du corps humain : ANATOMIE *générale*. ANATOMIE *comparée*. ANATOMIE *chirurgicale*. ANATOMIE *pathologique*. ANATOMIE *descriptive ou physiologique. Cours, traité complet de l'*ANATOMIE *de l'homme. Inconnue aux anciens, qui eussent regardé comme une profanation l'ouverture d'un cadavre, l'*ANATOMIE *humaine fut longtemps remplacée par la dissection des animaux les plus rapprochés de l'homme.* (Bouillet.) *L'*ANATOMIE *est un des yeux de la médecine.* (Raspail.)

— Ouvrage, traité d'anatomie : *L'*ANATOMIE *comparée de Cuvier. L'*ANATOMIE *générale de Bichat.*

— Corps ou partie d'un corps disséqué et préparé de manière à pouvoir être conservé; imitation d'un corps disséqué : *Une pièce d'*ANATOMIE. *Cette maladie longue et cruelle l'a tant amaigrie qu'on la prendrait pour une* ANATOMIE. (Montaig.) *Les Egyptiens, au milieu de leurs festins et parmi leur meilleure chère, faisaient apporter l'*ANATOMIE *sèche d'un homme, pour servir d'avertissement aux conviés.* (Montaig.) *Personne ne doute que des* ANATOMIES *en cire colorée ne soient des ouvrages d'habiles artistes.* (Volt.)

— *Amphithéâtre d'anatomie*, Lieu destiné aux dissections et aux démonstrations anatomiques. ‖ *Cabinet d'anatomie*, Lieu où l'on conserve des pièces d'anatomie naturelles ou artificielles.

— Par anal., Science de l'organisation d'un objet dont la forme est quelque peu compliquée : *Une machine à l'état de repos est un corps dont la vie est absente; pour y prendre de l'intérêt, il faut en connaître l'*ANATOMIE. (L. Reybaud.)

— Par ext. Analyse méthodique, minutieuse : *Faire l'*ANATOMIE *d'un poëme, d'une tragédie, d'un roman. Il s'appesantit sur les détails; il fait une* ANATOMIE. (La Bruy.) *Polybe raisonne trop, quoiqu'il raisonne très-bien; il développe chaque événement dans sa cause; c'est une* ANATOMIE *exacte.* (Fén.) *L'objet perpétuel de l'optique de Newton est l'*ANATOMIE *de la lumière.* (Fonten.) *Si l'on faisait l'*ANATOMIE *de ces sortes de discours, on y trouverait beaucoup de tendresse et d'attachement.* (Mme de Sév.) *Nous voilà dans des conversations infinies : nous fîmes une* ANATOMIE *de toute la Bretagne.* (Mme de Sév.) *Si je te faisais l'*ANATOMIE *de cette pièce-là, tu tomberais dans un dégoût qui t'ôterait l'appétit pendant tout le carnaval.* (Regn.) *Aujourd'hui, l'histoire, comme la zoologie, a trouvé son* ANATOMIE. (Taine.)

Mais pour voir si les vers cadrent à la matière,
Faisons-en, vous et moi, l'*anatomie* entière.
BOURSAULT.

— Fig. En parlant des choses morales : *On trouve dans Montaigne l'*ANATOMIE *parfaite des passions des hommes et de leurs mouvements intérieurs.* (Mlle de Gournay.) *Le prédicateur a fait une* ANATOMIE *des passions du cœur humain, qui égale les maximes de M. de La Rochefoucauld.* (Fén.)

— B.-arts. Etude spéciale que les sculpteurs et les peintres font des formes extérieures et du jeu des muscles : *Ce peintre, ce sculpteur connaît bien l'*ANATOMIE. *Nulle peinture sans* ANATOMIE. (Michelet.) *Il faut avouer que cette exposition de tableaux aurait laissé beaucoup à désirer à la critique parisienne; ainsi, l'*ANATOMIE *y manquait complétement.* (Gér. de Nerv.)

— Iconol. Dans les représentations symboliques, on exprime l'Anatomie par une figure armée d'un scalpel, occupée à disséquer et environnée de cadavres, ainsi que d'autres objets relatifs à cette étude.

— **Encycl.** Méd. Le mot *anatomie*, dans son acception étymologique, signifie *dissection*, c'est-à-dire séparation méthodique des diverses parties d'un tout à l'aide d'un instrument tranchant : « Or, dit M. Rèquin, comme l'art de disséquer est le moyen sinon unique, du moins principal, de s'initier à la structure des corps organisés, l'usage, ce souverain arbitre des langues, fait généralement désigner sous le nom d'*anatomie*, par préférence à d'autres dénominations plus exactes (organologie, organographie, etc.), l'ensemble des connaissances relatives à cette composition matérielle spéciale, dite *organisation*, qui est le propre des végétaux et des animaux, en un mot, des êtres vivants. »

L'*anatomie* prend différents noms, suivant l'objet particulier auquel elle s'applique. De là, trois divisions principales qui se présentent d'abord naturellement : l'*anatomie humaine* ou *anthropotomie*, qui a pour but la connaissance de l'homme matériel; la *zootomie*, qui s'occupe de l'organisation des animaux, et l'*anatomie végétale* ou *phytotomie*, qui s'applique aux végétaux.

I. — ANATOMIE HUMAINE. L'*anatomie humaine* peut être envisagée et étudiée sous un certain nombre de points de vue différents; de là plusieurs espèces d'*anatomies : l'anatomie descriptive*, l'*anatomie générale*, l'*anatomie du fœtus* ou *de développement*, l'*anatomie pathologique*. L'*anatomie descriptive* s'occupe de décrire la forme et la couleur, d'indiquer la situation, la direction, l'étendue, les rapports et la structure des différents organes. On peut procéder dans cette étude en classant les organes soit d'après leurs analogies, c'est-à-dire par systèmes; soit d'après les fonctions auxquelles ils concourent, c'est-à-dire par appareils; soit en unissant, comme on le fait ordinairement, ces deux points de vue.

M. Sappey divise l'*anatomie descriptive* en sept parties : la première (*ostéologie*) s'occupe du système osseux, c'est-à-dire des parties qui constituent la charpente solide du corps humain; la seconde (*arthrologie* ou *syndosmologie*) traite des moyens d'union qui assemblent les os entre eux : cartilages, fibro-cartilages, synoviales, ligaments; la troisième (*myologie*) décrit les muscles, c'est-à-dire les organes actifs de la locomotion; la quatrième (*aponévrologie*) décrit les membranes fibreuses, ou aponévroses, qui servent à envelopper les muscles et à les maintenir dans leur position respective; la cinquième (*angéiologie*) étudie les artères ou vaisseaux à sang rouge, les veines ou vaisseaux à sang noir, les lymphatiques ou vaisseaux à sang blanc, et le cœur, point de départ ou de terminaison de tous les vaisseaux; la sixième (*névrologie*) fait connaître le système nerveux central et périphérique; enfin la septième (*splanchnologie*) comprend l'étude des organes de la digestion, de la respiration, de la phonation, des organes génito-urinaires et des appareils sensoriaux.

L'*anatomie descriptive* peut avoir pour but spécial de déterminer les rapports et la situation des organes, afin de guider la main du chirurgien dans les opérations qu'il pratique; alors elle étudie les organes dans l'ordre de leur voisinage et de leur superposition, et prend le nom d'anatomie *topographique chirurgicale* ou *des régions*.

Lorsque l'*anatomie descriptive* s'occupe uniquement des formes extérieures, des parties qui concourent à les produire, des différences qu'elles présentent suivant les âges, le sexe, les tempéraments ou les constitutions, les climats, le repos, les mouvements ou les passions qui les modifient; elle s'appelle *anatomie plastique* ou *pittoresque*, ou bien *anatomie des formes* : c'est *l'anatomie* appliquée aux beaux-arts.

L'*anatomie générale*, ou *histologie*, a pour objet d'étudier à part chacun des tissus élémentaires de l'organisation, de les considérer d'une façon générale et abstraction faite des organes que ces tissus concourent à former en se combinant quatre à quatre, cinq à cinq, etc. Bichat, créateur de l'*anatomie générale*, comparait l'étude des tissus à celle de l'architecte qui, avant de construire une maison, cherche à connaître en détail les matériaux qu'il doit employer. L'*anatomie générale* prend le nom d'*anatomie microscopique* lorsque, par l'emploi du microscope, elle atteint les éléments anatomiques qui entrent dans la composition des tissus.

L'*anatomie de développement*, appelée encore *embryotomie*, *embryologie*, *embryogénie*, *organogénie*, s'occupe de la description de l'embryon aux diverses époques de la vie fœtale; elle suit les organes dans toutes les périodes de leur évolution, depuis le moment de leur apparition jusqu'à l'époque de leur complet développement.

L'*anatomie pathologique*, ou *morbide*, étudie les altérations que l'état de maladie produit dans le corps humain, et montre la corrélation qui existe entre ces altérations et les phénomènes par lesquels elles se traduisent au dehors. L'*anatomie pathologique* peut être divisée en *générale* et en *spéciale*. La première considère les altérations et productions morbides dans les tissus et les humeurs, la seconde dans chaque organe en particulier.

II. — ZOOTOMIE OU ANATOMIE ANIMALE. Chaque espèce animale peut devenir, comme l'homme, le sujet spécial d'une *anatomie* descriptive, d'une *anatomie* générale, d'une *anatomie* de développement, et d'une *anatomie* pathologique. Après l'*anatomie humaine*, dont la connaissance approfondie est indispensable au médecin et au chirurgien, il n'y a guère que l'*anatomie* des animaux domestiques, ou *anatomie vétérinaire*, qui ait été traitée jusque dans les plus minutieux détails. L'*hippotomie*, en particulier, ou anatomie du cheval, a été étudiée avec le plus grand soin.

Lorsque l'*anatomie* compare l'organisation dans les différentes classes d'animaux, qu'elle expose les analogies et les différences qui existent entre eux, qu'elle suit chaque organe dans toutes les modifications qu'il éprouve en passant d'une espèce à l'autre, elle prend le nom d'*anatomie comparée* ou *comparative*. C'est l'*anatomie comparée* qui nous montre rangés sur une même ligne « tous ces cerveaux qui, selon l'expression de Vicq-d'Azyr, semblent décroître, comme l'industrie, tous ces cœurs dont la structure devient d'autant plus simple qu'il y a moins d'organes à vivifier et à nourrir. » L'*anatomie comparée* est le fondement réel de la zoologie, parce qu'elle permet de fonder la classification des animaux, non sur des similitudes et des différences purement extérieures, mais sur la comparaison rigoureuse et méthodique de tous les organes, et sur l'ordre d'importance des caractères qui rapprochent ou éloignent les espèces les unes des autres. En fournissant à l'induction le principe de la *corrélation des formes*, principe en vertu duquel une partie d'un organisme étant donnée, on peut en conclure les fonctions et les formes de tous les autres organes, l'*anatomie comparée* a donné naissance à la zoologie des fossiles, ou paléontologie, créée au commencement de ce siècle par le génie de G. Cuvier. Ajoutons qu'elle jette de vives lumières sur l'*anatomie humaine*. « Si les animaux n'existaient pas, a dit Buffon, l'homme serait moins connu. » Un grand nombre de faits anatomiques, que nous présente l'étude du corps humain, sont des énigmes dont l'*anatomie comparée* peut seule donner l'explication. Comme la méthode de comparaison s'applique non-seulement aux organes, mais encore aux tissus et aux humeurs considérés dans toute la série animale, au mode de développement et aux altérations morbides des divers organismes, on comprend que l'*anatomie comparée* peut se spécialiser comme *anatomie descriptive* (*anatomie* comparée proprement dite), comme *anatomie générale* (histologie comparée), comme *anatomie de développement* (embryogénie comparée), et enfin comme *anatomie pathologique*.

Lorsque l'*anatomie comparée* se propose de ramener les diversités à l'unité en s'élevant aux lois générales de l'organisation, elle reçoit le nom d'*anatomie philosophique* ou *transcendante*, ou de *philosophie anatomique*. L'*anatomie philosophique* considère l'organe d'une façon abstraite et indépendamment de la fonction; elle s'appuie sur l'*anatomie comparée* proprement dite et sur l'embryogénie comparée; c'est elle qui nous apprend à saisir l'analogie fondamentale des parties sous les différences de forme et de fonction: analogies entre les organes des divers animaux; analogies entre les diverses parties d'un animal; analogies entre les caractères transitoires et successifs que présente l'embryon des animaux supérieurs, et les caractères permanents que nous observons dans la série des animaux inférieurs. Les principales lois formulées par l'*anatomie philosophique* sont: le principe de la fixité des connexions, le principe du balancement des organes, le principe des inégalités de développement, la loi de la répétition des organes, la loi de l'attraction des parties similaires, la loi de l'unité de composition organique. A l'*anatomie philosophique* et à l'embryogénie, se rattache la *tératologie*, qui a pour objet l'étude des monstruosités, c'est-à-dire des anomalies de conformation que présentent les animaux au moment de la naissance.

III. — ANATOMIE VÉGÉTALE. On donne quelquefois le nom d'*anatomie végétale* à l'étude de l'organisation des végétaux. Dans ce sens, l'*anatomie végétale* correspond exactement à l'*anatomie animale*, et, comme celle-ci, elle se divise en *anatomie descriptive* ou *organographie végétale*, et en *anatomie générale* ou *histologie végétale*. Le plus souvent, c'est cette branche seule de la botanique qui est appelée *anatomie végétale*, parce que c'est la seule qui exige l'emploi du scalpel.

IV. — ANATOMIE CONSIDÉRÉE COMME ART. L'*anatomie*, envisagée comme art, consiste dans l'emploi des divers procédés à l'aide desquels on sépare les organes les uns des autres, et dans chaque organe les tissus et les éléments anatomiques. Elle est quelquefois désignée par le mot *squelettopée*, mot tout à fait impropre, car il signifie simplement *préparation du squelette*. La dissection est le procédé le plus communément employé; mais on y joint souvent d'autres moyens, tels que l'insufflation, par laquelle on gonfle d'air les organes creux, poumons, tube digestif, etc.; l'injection, qui rend les vaisseaux plus apparents, et qui se fait soit avec des liquides colorés, soit avec la cire liquéfiée, soit avec le mercure; la dessiccation, la macération, et même, dans certains cas, l'emploi des agents chimiques. Après que les parties ont été convenablement préparées, c'est-à-dire disposées de manière à être exactement observées et décrites, on peut en conserver la plupart, soit en les desséchant, soit en les vernissant, soit en les plongeant dans un liquide propre à empêcher la fermentation putride, tel que l'alcool, la solution de sublimé corrosif, etc. Une collection de pièces ainsi préparées et conservées constitue un muséum anatomique. Nous citerons comme exemple le cabinet de l'Ecole de médecine, le muséum *d'anatomie comparée* du Jardin des Plantes, et celui d'*anatomie pathologique* fondé par Dupuytren.

Pour faciliter l'étude de l'*anatomie*, on a imaginé de représenter les préparations anatomiques à l'aide de planches gravées ou lithographiées. Ces planches ne présentant les objets que sous une seule face, ont besoin d'être multipliées pour en donner une connaissance complète, et, comme elles ne montrent l'organe que par parties, elles ne peuvent faire naître que des idées isolées. C'est là un défaut sérieux, et l'on dut naturellement songer à l'éviter au moyen de figures en relief faites avec la cire colorée, le plâtre, la pâte de carton, etc., et représentant les différents organes ou les différentes parties du corps humain dans l'état sain ou dans l'état de maladie. Longtemps les figures en cire colorée tinrent le premier rang dans ces préparations artificielles. « Elles peuvent, dit Requin, retracer jusqu'à parfaite illusion la forme et la dimension des organes, leurs rapports de situation, leurs couleurs, enfin, toutes leurs qualités visibles; elles peuvent mentir aux regards du plus scrupuleux observateur, tant que le toucher ne vient pas constater le mensonge. » L'art de représenter ainsi en relief les objets d'*anatomie* s'appelle *anatomie artificielle* ou *imitative*. Il a pris naissance en Italie, à Florence, au XVI^e siècle: de là le nom d'*anatomie florentine*, donné à la préparation des modèles anatomique en cire. Parmi les artistes qui se sont fait un nom célèbre dans ce genre nouveau de sculpture, nous citerons: Cigoli, Zumbo, Galli, Susini, etc., en Italie; Laumonier et Pinson, en France.

L'*anatomie artificielle* est d'une incontestable utilité; elle permet l'étude de l'*anatomie* dans les saisons et sous les latitudes où la dissection est impossible; elle épargne un travail répugnant aux peintres, aux statuaires, et à tous ceux qui, sans y être obligés par état, désirent acquérir des connaissances sur l'organisation; elle multiplie les exemplaires des pièces rares d'*anatomie pathologique*.

En 1819, M. le docteur Auzoux fit une véritable révolution dans l'*anatomie artificielle*, en créant ce qu'il a appelé l'*anatomie clastique*. Il découvrit une pâte, dont le liége pulvérisé forme la base, et qui, coulée dans des moules de même métal que les caractères d'imprimerie, y prend les empreintes les plus délicates. Cette pâte, très-légère, acquiert en se desséchant de l'élasticité, se prête à des divisions infinies, se montre aussi résistante et bien moins fragile que le bois. Revêtue d'une peinture à la colle qui lui donne les couleurs appropriées, elle imite avec une remarquable exactitude toutes les parties du corps humain. Les pièces de M. Auzoux se montent et se démontent avec la plus grande facilité; son homme clastique (*klaô*, je romps, je sépare) ne compte pas moins de cent trente pièces séparables, représentant mille sept cents objets différents.

V. — UTILITÉ DE L'ANATOMIE. Il n'est pas nécessaire de s'étendre longuement sur l'importance des études anatomiques. Sans *anatomie*, point de physiologie: on ne peut séparer la science des fonctions de celle des organes; on ne peut comprendre le jeu et les usages d'une machine sans l'avoir d'abord analysée, c'est-à-dire sans avoir étudié les pièces, les rouages qui la composent, la forme de ces rouages, leur mode d'agencement et jusqu'à la matière qu'on emploie pour les fabriquer. La médecine ne devient rationnelle qu'en s'appuyant sur l'*anatomie*, c'est-à-dire en rattachant les symptômes aux lésions. C'est l'*anatomie pathologique* qui, seule, donne au diagnostic de la précision, en faisant voir en quelque sorte, avec les yeux de l'esprit, à travers les parois des cavités splanchniques, l'organe intérieur où la maladie est localisée, et les modifications qu'elle y a produites. L'*anatomie générale* jette de vives lumières sur la pathologie. L'*anatomie topographique*, ou des régions, ne saurait être trop familière au chirurgien; elle doit lui permettre de diriger son instrument avec autant de sûreté que si les tissus étaient transparents. L'*anatomie pittoresque* ou *plastique*, dit Gerdy, devient un flambeau secourable pour l'artiste dont elle règle l'imagination, dont elle guide et retient la main dans les voies de la nature et de la vérité. C'est, pour ainsi dire, un verre grossissant qui rend les formes extérieures plus distinctes aux yeux de l'artiste, en les rendant plus claires à son esprit. En botanique, l'*anatomie végétale* (organographie et histologie) est le fondement de la méthode naturelle, comme la zootomie en zoologie. La paléontologie est née de l'*anatomie comparée*, et la tératologie de l'*anatomie philosophique*.

VI. — HISTOIRE DE L'ANATOMIE. « L'anatomie, pour naître, dit Requin, eut à triompher des obstacles que lui opposaient tout à la fois la nature et les hommes; elle dut braver le repoussant spectacle de la mort; elle dut secouer le joug des préjugés religieux. Abusés par le dogme de la métempsychose et par les fausses idées qui résultent de leurs symboles religieux, les peuples les plus anciens (ceux de l'Inde et de l'Egypte, par exemple) sont peints dans l'histoire comme révérant dans le corps des plus vils animaux la figure matérielle d'une âme humaine ou d'une divinité, et ne pouvant, sans sacrilége, y porter le couteau. » En Grèce même, malgré les lumières de la philosophie et la liberté de l'esprit, l'idée qu'une souillure morale résultait de l'attouchement d'un cadavre mit un obstacle invincible à la culture de l'*anatomie* humaine; mais la zootomie ne fut point proscrite; elle profita même de ce préjugé qui forçait les médecins de chercher dans l'organisation des animaux des lumières sur celle de l'homme. C'est ainsi que s'explique le peu de connaissances positives du père de la médecine, d'Hippocrate, sur la structure du corps humain. Les premiers zootomistes furent Alcméon et Empédocle, Démocrite et Héraclite; mais il faut arriver jusqu'à Aristote pour trouver une véritable science de l'organisation; c'est à lui qu'appartient la gloire d'avoir créé l'*anatomie comparée* et jeté les premières bases de l'*anatomie générale*, en faisant l'histoire des parties similaires du corps ou des systèmes. Aristote disséquait des milliers d'animaux qu'Alexandre lui envoyait de toutes les parties de l'Asie; toutefois, il n'est pas prouvé qu'il ait abordé directement l'anthropotomie, en ouvrant des cadavres humains.

Le génie anatomique d'Aristote semble s'être réfugié, après sa mort, à la cour des Ptolémées, à Alexandrie, devenue le centre des sciences et des lumières. Erasistrate et Hérophile purent s'y livrer à l'étude de l'*anatomie* humaine, et firent d'importantes découvertes; on prétend même, mais sans preuves suffisantes, que des criminels condamnés à mort leur furent abandonnés pour être disséqués vivants. Quatre cents ans plus tard, parut Galien, le plus grand anatomiste de l'antiquité, qui paraît avoir écrit la plupart de ses descriptions d'après la dissection des singes, et dont les ouvrages, commentés par ses successeurs et principalement par les Arabes, furent longtemps la règle des écoles.

L'*anatomie* disparut entièrement durant le moyen âge. Nous ne la voyons renaître qu'au XIV^e siècle. L'époque de cette renaissance peut être partagée en deux temps bien distincts, l'un de simple érudition, l'autre d'observation directe. Dans la première période, remplie par Mundini de Luzzi, Zerbi, Achilli, Benedetti, Bérenger de Carpi, Massa, Sylvius, l'autorité de Galien n'est pas contestée; on ne dissèque que pour expliquer les écrits du maître, et l'on ferme les yeux aux démentis que leur donne l'observation; Sylvius va jusqu'à douter de la constance de la nature plutôt que de croire à une erreur de Galien.

La seconde période s'ouvre avec André Vésale, qui doit être véritablement regardé comme le père de l'anthropotomie. Ramener les anatomistes à l'observation de la nature, renverser l'autorité de Galien, décréditer cette *anatomie* humaine que les anciens avaient presque entièrement fondée sur des inductions tirées de la zootomie, délivrer en quelque sorte la science jusqu'alors garrottée dans les liens d'une fausse érudition, telle fut l'œuvre de Vésale. Il fut le chef de l'école italienne, qui compte dans son sein les Eustachi, les Fallope, les Fabrice d'Aquapendente, les Varole, les Colombo, etc.

Après Vésale, on voit les découvertes anatomiques se succéder avec rapidité. Muscles, viscères, nerfs, veines et artères, deviennent l'objet des plus minutieuses recherches. La connaissance de plus en plus exacte du système vasculaire conduit à celle de la circulation. Fabrice d'Aquapendente découvre les valvules des veines; Michel Servet, que Calvin fit brûler à Genève comme antitrinitaire, reconnaît par l'inspection du cœur et des vaisseaux qui s'y rendent et qui en partent l'existence de la petite circulation, ou circulation pulmonaire. Harvey couronne ces découvertes, et fait une révolution en physiologie en montrant que la vieille théorie des oscillations du sang est condamnée et par l'induction anatomique, et par la méthode expérimentale. Après la découverte de la circulation, vient celle du système lymphatique, qu'avaient entrevue les anatomistes d'Alexandrie. Aselli, en Italie, aperçoit les conduits chylifères, qui lui paraissent, mais à tort, aboutir au foie. Pecquet, en France, complète et rectifie la découverte d'Aselli, en trouvant le réservoir du chyle qui porte son nom, et le canal thoracique, par où ce liquide va se mêler au sang veineux. Olaüs Rudbeck, en Suède, et Thomas Bartholin, en Danemark, démontrent presque en même temps l'existence des vaisseaux lymphatiques dans tous les organes, ce qui rattache les vaisseaux chylifères à un système général. Une foule de noms deviennent classiques en s'attachant à certaines parties du corps humain qu'ils servent à désigner, tels sont ceux de Stenon, de Glisson, d'Albinus, de Warton, de Vieussens, de Schneider, de Willis, de Brunner, de Peyer, de Huck, de Graaf, de Malpighi, de Pacchioni, etc. Tandis que l'art des injections est porté par Ruysch à une perfection dont on a perdu le secret, l'invention du microscope vient agrandir le domaine de l'*anatomie*, et créer un nouveau genre d'observations. Leeuwenhoeck observe les globules rouges du sang et les animalcules spermatiques; Malpighi applique le microscope à l'étude de la structure des glandes.

En même temps la zootomie devient l'objet de recherches spéciales et marche de front avec l'*anatomie* humaine. Marc-Aurèle Severino publie le premier traité d'*anatomie comparative;* Ruysch et Stenon s'occupent de l'*anatomie* de la raie; Th. Willis fait connaître celle de l'huître et de l'écrevisse; Malpighi celle du ver à soie et du papillon provenant de cette chenille; l'infatigable Swammerdam porte l'art de la dissection jusque sur les invertébrés les plus petits et les plus méprisables en apparence; il décrit les trachées, le système nerveux, les viscères des insectes, et révèle le secret de leurs métamorphoses. Les faits particuliers s'accumulent dans les *Ephémérides des Curieux de la nature*, dans les *Transactions philosophiques de la Société royale de Londres*, et surtout dans les *Mémoires de l'Académie des sciences de Paris;* le jour n'est pas loin où ils pourront être réunis en corps de doctrine. Aux travaux de Perrault, de Duverney, de Méry, de Lister, de Caldesi, de Willoughby, etc., dont s'honore le XVII^e siècle, succèdent au XVIII^e ceux de Daubenton, de Vicq-d'Azyr, de Hunter, de Camper, de Blumembach, de Haller, de Ch. Bonnet, etc.

Enfin, le siècle actuel voit s'ouvrir de nouvelles voies, de nouveaux horizons pour les investigations anatomiques; Bichat crée l'*anatomie générale*, dont le microscope vient reculer singulièrement les frontières; G. Cuvier, réalisant le vaste plan de Vicq-d'Azyr, donne à l'*anatomie comparée* sa véritable méthode; il est suivi dans cette carrière par Duvernoy, Duméril, Meckel, Carus, de Blainville, etc. L'*anatomie philosophique*, dont les spéculations allemandes menaçaient de faire un édifice sans base, reçoit d'E. Geoffroy Saint-Hilaire les lois qui lui donnent le caractère scientifique; l'embryogénie comparée, grâce aux travaux de Serres, de Baer, de Purkinje, de Coste, etc., se constitue à l'état de science distincte; l'*anatomie pathologique*, qui, dans les siècles précédents, n'avait compté que de rares adeptes, tels que Th. Bonet, Morgagni, Lieutard, etc., s'élève entre les mains des médecins français au plus haut degré de perfection.

— Beaux-arts. L'*anatomie* joue un rôle important dans les beaux-arts. Un artiste qui a une longue expérience peut retracer de souvenir les lignes principales du corps humain, mais il ne saurait reproduire avec fidélité la contraction plus ou moins prononcée des muscles, le jeu complexe des articulations, les modifications innombrables et incessantes que l'homme éprouve dans sa physionomie, dans son attitude, suivant l'action qui l'occupe ou l'émotion qui l'agite. Pour parvenir à donner à une image peinte ou sculptée cette vérité d'expression qui est le but principal de l'art, il est absolument nécessaire de se livrer à l'étude de l'*anatomie*, qui, seule, peut nous initier à la connaissance des ressorts internes, causes cachées des effets extérieurs, des mouvements apparents. Lomazzo a dit avec raison: « L'*anatomie* est le secret de l'art; les plus grands statuaires modernes sont ceux qui l'ont le mieux connue. » Et l'on peut ajouter avec l'*Encyclopédie:* « Lorsque, dans les écoles, dans les ateliers et dans l'opinion publique, l'*anatomie* et la perspective ne seront plus considérées comme fondements indispensables de la peinture, on pourra prononcer hardiment que cet art et les parties qui en dépendent sont menacés d'une prochaine décadence. » Le statuaire surtout a besoin de faire une étude approfondie des détails anatomiques: « Comment obtenir la vérité de la peau sans la vérité des muscles, et comment donner aux muscles une juste direction, une juste inflexion, une juste valeur, de la finesse et de la fermeté, si l'on n'a pas fixé savamment la direction, les emmanchements, les courbures des os auxquels les muscles s'attachent, sur lesquels ils se ploient et qu'ils font mouvoir? » Ainsi parle Emeric David, et cet habile théoricien recommande aux artistes de disséquer de leurs propres mains: « Armez-vous d'un fer studieux; déchirez le voile qui recouvre les ressorts intérieurs; étudiez la forme des muscles, leur position, leur entrecroisement, et particulièrement leurs attaches; enlevez les premiers muscles en les soulevant par les deux extrémités; étudiez la forme de ceux qui sont placés au-dessous; enlevez-les encore; avancez, avancez, allez au squelette... Statuaires, votre figure est là! » Mais s'il est utile d'interroger les parties les plus secrètes du cadavre, il importe plus encore de consulter la nature vivante, animée, mobile comme la passion. « Chaque fois que vous aurez étudié quelqu'un des membres de l'homme disséqué, continue Emeric David, modelez ou dessinez la même partie

d'après l'homme vivant. Vous découvrirez, par la comparaison à laquelle vous obligera ce nouveau travail, l'usage des muscles, les effets de leur contraction, les demi-teintes qui les lient et les séparent. » — « Si tant de figures peintes sont sans vérité, dit à son tour M. de Montabert, c'est parce que les peintres ont ignoré pour la plupart l'*anatomie* artistique, et qu'ils n'ont pas vu la nature tout en la regardant; c'est qu'ils ont cru savoir l'*anatomie* parce qu'ils savaient la nomenclature des os et des muscles; c'est qu'ils croyaient que l'*anatomie* consistait seulement dans l'art d'attacher ces os et ces muscles, et qu'ils ne firent jamais leur étude particulière de la science de l'homme. »

On s'est demandé si les artistes de la Grèce connaissaient l'anatomie : leurs statues, si parfaites sous le rapport de la beauté et de la justesse des formes, ne nous laissent aucun doute à cet égard. Hippocrate, contemporain de Phidias, nous apprend, d'ailleurs, que de son temps on avait déjà non-seulement fait des études, mais composé des écrits sur l'anatomie, pour l'instruction des artistes. Voici ses paroles (*De vet. medic.*, 36) : « Quelques médecins et quelques sophistes disent qu'il est impossible de savoir la médecine si l'on ne connaît pas ce que c'est que l'homme et de quelle manière son corps est construit; quant à moi, je pense que tout ce que ces médecins ou ces sophistes ont dit ou décrit sur la nature du corps humain, appartient moins à la médecine qu'à l'art de la peinture. » Hippocrate qui, si nous en croyons Pausanias (x, 2), avait déposé dans le temple de Delphes un squelette d'airain, exécuté vraisemblablement sous sa direction, écrivit lui-même un livre sur l'usage et la beauté des différentes parties du corps : les profondes connaissances anatomiques consignées dans cet ouvrage durent profiter également aux artistes et aux médecins. Polyclète, peintre et statuaire qui vivait dans le même temps, composa à son tour un traité dans lequel il démontra quelles étaient les proportions du corps humain, d'où naissaient tout à la fois l'utilité, l'élégance et l'harmonie de ses différentes parties; il fit voir, selon les termes de Galien, dans quel rapport de grandeur devaient être le doigt avec le doigt, les doigts avec le carpe et avec le métacarpe, toutes ces parties avec le bras, le bras avec l'ensemble du corps. Puis, joignant l'application au précepte, il modela une statue dans laquelle il suivit rigoureusement les proportions indiquées par son écrit. Cette statue fut un chef-d'œuvre : les anciens l'appelèrent le *canon*, c'est-à-dire le modèle, la règle par excellence. Il s'en répandit promptement de nombreuses et fidèles copies qui, jusqu'à l'époque de la décadence, furent les types auxquels les maîtres les plus habiles comparaient leurs propres ouvrages.

Les premiers artistes de la Renaissance qui traitèrent le nu avec quelque correction s'inspirèrent, selon toute probabilité, des chefs-d'œuvre de l'antiquité récemment remis en lumière. Masaccio, Luca Signorelli et Antonio Pollajuolo montrèrent des premiers une certaine intelligence de l'anatomie. Il paraît même que ce dernier avait appris par principes le jeu des muscles, en écorchant des cadavres. On connaît l'aventure de Gentile Bellini, sous les yeux duquel le sultan Mahomet II fit décapiter un esclave, pour fournir à cet artiste l'occasion d'étudier sur le *vif* les contractions musculaires du cou, lorsque la tête a été tranchée. Léonard de Vinci concourut avec son ami, le savant Marco-Antonio della Torre, lecteur de Pavie, à illustrer la science de l'anatomie de l'homme, et il décrivit avec exactitude celle du cheval, dans la connaissance de laquelle, dit Lanzi, il est regardé comme le premier de tous. Mais aucun maître ne s'adonna avec plus d'ardeur que Michel-Ange à l'étude du corps humain; il y consacra, dit-on, douze années d'un labeur assidu, au risque de compromettre sa santé. Il commença, dès l'année 1492, époque où il s'engagea à travailler aux sculptures de l'église du Saint-Esprit, à Florence, sous la condition que le prieur de cette église le payerait en cadavres, provenant du cimetière contigu. La superstition populaire ne manqua pas de s'effaroucher d'une étude qui fut longtemps encore regardée comme une profanation. On alla jusqu'à faire courir le bruit que Michel-Ange avait mis un homme en croix et l'avait laissé mourir pour pouvoir exprimer au naturel l'image de Jésus crucifié. Dans ses peintures comme dans ses sculptures, le grand maître florentin s'est attaché à accentuer énergiquement le mouvement des muscles, tout en donnant à ses figures nues les attitudes les plus variées et les plus propres à faire valoir leur musculature, et en les présentant dans des raccourcis d'une audace extrême. Peut-être est-il permis de lui reprocher d'avoir suivi trop aveuglément son inspiration fougueuse et d'avoir consulté ses souvenirs plus souvent que le modèle vivant, au moment où il exécutait ses ouvrages; il est arrivé ainsi à produire des nudités qui offrent des masses musculaires évidemment exagérées. C'est en ce sens qu'Annibal Carrache a pu dire de certaines figures du *Jugement dernier*, qu'elles étaient « trop anatomiques. » Quoi qu'il en soit, Michel-Ange peut être regardé comme le promoteur de l'anatomie artistique chez les modernes; on conserve de lui une figure d'écorché accroupie, d'une rare énergie, qui a servi de modèle à beaucoup de peintres et de statuaires, et il projetait, dit Ascanio Condivi, un de ses biographes, d'écrire un traité sur tous les mouvements du corps humain et sur tous les effets extérieurs des os, en y joignant une théorie ingénieuse qu'une longue expérience lui avait fait découvrir. Malheureusement, au lieu de n'imiter que ses qualités, ses disciples en vinrent pour la plupart à exagérer ses défauts; ils se modelèrent servilement sur ses compositions, négligeant de comparer leurs propres ouvrages à la nature vivante. Cette façon de travailler fut particulièrement nuisible aux peintres. « Ils transportèrent dans leurs tableaux, dit Lanzi, cette rigidité de la sculpture, ces formes prononcées, ce jeu des muscles, cette sévérité des traits, ces gestes, ces attitudes pleines de vie qui rendent le Buonarotti si imposant et si terrible... Mais, n'approfondissant point les théories de cet homme inimitable et ne sachant pas bien quelle était la véritable action des ressorts du corps humain sous la peau, ils tombaient facilement dans les plus grossières erreurs. Tantôt ils indiquaient des muscles hors de leur place, tantôt ils les exprimaient de la même manière, dans une figure en mouvement et dans une figure en repos, dans un jeune homme délicat et dans un sujet parvenu à l'âge viril. Satisfaits de cette manière qu'ils croyaient grande, ils n'attachaient pas beaucoup d'importance au reste... Aussi voit-on, dans la plupart de leurs compositions, des têtes qui n'expriment rien, des personnages demi-nus qui n'agissent point et qui ne font que montrer pompeusement, comme l'Entelle de Virgile :

Et magnos membrorum artus, magnosque lacertos.

Raphaël et ses disciples, sans avoir pénétré bien avant dans l'étude de l'anatomie, ne laissèrent pas de retracer, avec une admirable perfection, la beauté du corps humain; leurs figures nues semblent modelées d'après les chefs-d'œuvre antiques, dont elles ont la calme et imposante sérénité. On attribue à Fra Bartolomeo, l'ami de Raphaël, l'invention des mannequins à ressorts, qui permettent d'étudier à loisir les draperies et de former des plis en harmonie avec les mouvements du nu.

Les Vénitiens, plus coloristes que dessinateurs, ne firent faire aucun progrès à la science anatomique; mais ils eurent le mérite de donner aux carnations un éclat, et en même temps une justesse de tons, que les écoles florentines et romaines n'avaient point trouvés. Le Titien, qui a peint André Vésale étudiant l'anatomie au milieu des cadavres putréfiés, et qui voulut diriger lui-même l'exécution des planches qui accompagnent le grand ouvrage (*Corporis humani fabrica*) de cet illustre savant, le Titien n'a pas été surpassé dans l'art de colorer les chairs.

Ce fut de Bologne que partit la réaction contre la décadence où l'art avait été jeté par les imitateurs maladroits de la vigueur de Michel-Ange et par les pasticheurs de la grâce de Raphaël. Les Carraches luttèrent victorieusement contre l'exagération des premiers, en enseignant un style plus sobre, un dessin plus correct; le maniérisme des seconds trouva son antipode dans le naturalisme du Caravage, de ce réaliste farouche qu'Annibal Carrache appelait « un broyeur de chair, » pour exprimer combien son coloris était vrai, ses carnations pleines de vie.

A l'exemple du Caravage, les anciens maîtres des écoles du nord s'efforçaient, en peignant le nu, de reproduire la nature vivante dans toute sa vérité; ils se préoccupaient assez peu, du reste, du choix de leurs modèles. Les figures nues d'*Adam* et d'*Eve*, que les Van Eyck introduisirent dans leur vaste composition de l'*Agneau mystique* (V. la description de ce tableau), sont traitées avec une habileté surprenante pour l'époque. En général, les artistes primitifs des Pays-Bas et de l'Allemagne manquent complétement du sentiment de la beauté des formes; ils donnent aux contours des membres des flexions exagérées, et leurs nudités sont trop souvent d'une laideur repoussante. Mais ils excellent à imiter les détails de la peau, la limpidité de l'œil, l'expression du visage : certains portraits d'Holbein font véritablement illusion. On voit au musée de Bâle un *Christ mort*, attribué à cet artiste, corps verdâtre d'où le sang coule, et qui, selon Waagen, a dû être peint d'après le cadavre d'un homme assassiné. Albert Dürer pèche souvent aussi par excès de réalité, et bon nombre de ses figures ont un aspect dur et anguleux; mais s'il ne sut pas se dépouiller, dans sa peinture, de la raideur gothique, il a prouvé, du moins, qu'il savait apprécier la beauté et l'harmonie du corps, en écrivant son traité des *Proportions humaines*, publié après sa mort par son ami Pirkheimer. Rubens a été le Michel-Ange de la peinture flamande; à l'exemple de ce grand maître, il a donné à ses figures nues une musculature dont on a pu critiquer parfois l'exagération, des raccourcis dont l'audace nous étonne; moins savant, moins serré que son modèle, il a de plus que lui le prestige d'un coloris éblouissant. Nul n'a peint des carnations plus pleines de sang, des figures plus mouvementées, plus vivantes.

En France, notre Puget tient de Michel-Ange et de Rubens : il en a le génie, il en a l'audace. Ses marbres respirent; le sang circule sous l'épiderme. Les anatomistes pourront reprocher à ses statues une certaine exubérance de formes; nous préférons répéter ce mot de Marie-Thérèse, à la vue du *Milon de Crotone* déchiré par le lion : « Le pauvre homme, comme il souffre! » Exclamation naïve, qui en dit plus que tous les éloges. Hélas! le temps est proche où les Bouchardon, les Coypel, les Van Loo, les Boucher, vont traiter le nu avec un raffinement de délicatesse, avec un maniérisme et une mièvrerie qui pourront satisfaire les amateurs du *gracieux*. En étalant complaisamment aux regards des nudités licencieuses, ils n'auront pas même le mérite d'être vrais! C'est sans doute à ces artistes de boudoir que fait allusion l'auteur de l'*Encyclopédie des beaux-arts*, lorsqu'il s'écrie plaisamment : « Si vous n'êtes pas assez barbares pour refuser une âme aux femmes, donnez-leur donc des ressorts par lesquels elles puisssent faire connaître des impressions qui vous sont souvent si agréables et que vous êtes occupés presque sans cesse à faire naître. » Et plus loin : « Les femmes se plaignent si souvent des tourments que les nerfs leur causent, qu'il serait injuste de les représenter comme n'en ayant pas. » On conçoit que l'afféterie des petits-maîtres du XVIII[e] siècle ait provoqué la réaction violente opérée par David. En ramenant l'école française à l'imitation de l'antiquité, cet artiste remit naturellement en faveur la représentation exacte du nu; mais le choix qu'il fit des œuvres de la statuaire pour ses modèles, l'a conduit trop fréquemment à produire des figures dont la vie est absente; les lignes ont de l'élégance, le modelé est correct, mais les carnations sont froides et incolores. David reconnaissait toutefois la nécessité de peindre d'après le modèle vivant. Un de ses biographes, M. Delécluze, nous apprend qu'il fit poser une douzaine de ses élèves, distingués par leur stature, pour le groupe du tableau des *Thermopyles*, qui se compose de divers personnages peignant leurs cheveux, agrafant leur chaussure ou tenant des couronnes de fleurs; mais nous doutons qu'à cette étude excellente, faite au point de vue du dessin, le célèbre maître ait joint celle des chairs, d'après nature. En tout cas, nous devons savoir gré à David d'avoir réveillé le goût des belles et chastes nudités : pourquoi faut-il ajouter que la plupart de ses disciples n'ont pris, pour ainsi dire, que les défauts de ses qualités, et sont tombés dans un excès de froideur et de sécheresse qu'on a qualifiées d'*académiques?*

Les personnages habillés que le romantisme a mis en scène n'ont rien de commun avec le sujet qui nous occupe. Nous ne saurions oublier néanmoins que le chef de cette nouvelle école, Eugène Delacroix, si fiévreux et si emporté lorsqu'il peint par hasard le nu, avait fait une étude très-sérieuse du modèle vivant. Nous n'en voulons pour preuves que les brillantes académies qui ont figuré à la vente de son atelier : Rubens et Caravage n'ont pas *broyé la chair* avec plus d'énergie. L'école française contemporaine compte encore un petit groupe de peintres de nudités, dont les œuvres ont été fort remarquées, trop remarquées peut-être, aux derniers Salons. Il semble que ce soit sur les traces de l'Albane que ces artistes aient marché jusqu'à présent : ils ne pouvaient choisir un plus séduisant modèle; mais qu'ils y prennent garde! de l'Albane à Boucher, il n'y a qu'un pas.

Nous ne dirons qu'un mot des sculpteurs de notre époque, qui, à quelques exceptions près, se traînent encore dans les anciens errements de l'académie : parmi les nombreuses productions mythologiques dont ils nous inondent, il en est assurément de fort gracieuses, mais il faut bien avouer qu'elles manquent pour la plupart de caractère. La science du nu, dans laquelle Pradier et Rude ont déployé, le premier une grâce incomparable, le second une vigueur peu commune, est trop souvent négligée aujourd'hui. Cependant, jamais les artistes n'ont eu à leur disposition plus de moyens de s'instruire. Indépendamment des ouvrages scientifiques publiés par d'éminents spécialistes, et accompagnés de planches d'une exactitude irréprochable, nous citerons les préparations d'*anatomie clastique* du docteur Auzoux, dont les meilleurs professeurs de l'art ont proclamé l'utilité. Suivant un rapport présenté sur ces préparations à la Société libre des Beaux-Arts, en 1839, la faculté de démonter et de remonter les cent trente pièces dont se compose le modèle humain imaginé par M. Auzoux peut remplacer pour le peintre et le sculpteur les études de dissection auxquelles ils n'ont pas toujours le temps ni les moyens de se livrer, et dont ils sont éloignés souvent par des répugnances insurmontables.

Anatomie de la chenille du saule, monographie publiée par Lyonnet en 1762, fort volume in-4°, accompagné de dix-huit planches, gravées par l'auteur lui-même. « Cet ouvrage, a dit Cuvier, est le chef-d'œuvre de l'anatomie et de la gravure. » Pour donner une idée du travail qu'il a coûté, il suffit de faire observer que Lyonnet a compté dans le rps le la chenille 1,875 muscles distincts servant x mouvements volontaires, (l'homme n'en possède que 529 environ), et 2,186 muscles de l'appareil digestif, ce qui fait un total de 4,061 muscles.

Anatomie du hanneton, par M. Strauss Durckheim. Précédée de considérations générales sur l'*anatomie comparative des animaux articulés*, cette monographie forme un volume in-4°, accompagné d'un atlas de dix-neuf planches, gravées sur cuivre sous la direction de l'auteur. Ce magnifique ouvrage, le seul, a dit Cuvier, qui puisse être comparé à celui de Lyonnet sur la chenille du saule, a été couronné par l'Académie des sciences, en 1824.

Anatomie du chat, monographie publiée en 1845, par M. Strauss Durckheim, en deux vol. in-4°, avec un atlas de vingt-cinq planches, dessinées par l'auteur et gravées sur cuivre sous sa direction. L'auteur a choisi le chat (et non l'homme) pour type des vertébrés, parce que c'est l'animal qui offre l'organisation la plus compliquée, et qui est le plus parfait au point de vue anatomique.

Anatomie comparée (LEÇONS D'), de Georges Cuvier. Cet ouvrage, le premier sur cette science qui ait jamais été publié dans aucune langue, se compose de cinq volumes, dont les deux premiers parurent en 1800, et les autres en 1805. Duvernoy et Duméril furent les collaborateurs de Cuvier, celui-ci pour les deux premiers volumes; celui-là, pour les trois derniers. Les *Leçons d'anatomie comparée* nous offrent, à côté des faits nouveaux découverts par Cuvier, tous les faits déjà connus, toutes les observations faites par ses prédécesseurs. « Je crois, dit-il, dans son introduction, avoir employé les principales découvertes des auteurs, qui ont traité l'anatomie d'une manière philosophique. Les Stenon, les Swammerdam, les Vicq-d'Azyr, les Daubenton, les Camper, etc., m'ont fourni les données dont je suis parti, et quoique j'aie revu par moi-même une grande partie de ces données, ce n'est pas moins à ces hommes célèbres que la gloire en est due, puisque, sans leurs écrits, le plus grand nombre des faits consignés dans cet ouvrage me seraient échappés. »

Nous devons dire que la méthode qui a vraiment constitué l'anatomie comparée, et qui consiste à comparer les organes en les suivant d'une espèce à l'autre, dans le règne animal entier, a été conçue et établie par Vicq-d'Azyr. La gloire de Cuvier est de l'avoir suivie, de l'avoir appliquée dans son ouvrage. « L'on n'a point encore, dit Vicq-d'Azyr, décrit les articulations, les ligaments, les muscles, les vaisseaux, les nerfs, les glandes, ni la structure interne des viscères, considérés dans les différentes classes d'animaux. J'ai commencé, depuis plusieurs années, ce travail, dont les difficultés sont immenses : je continuerai de m'y livrer avec courage, espérant que ceux qui l'achèveront un jour me sauront gré de la peine que j'aurai prise, pour jeter les fondements d'un édifice dont les matériaux sont épars ou entassés sans ordre dans des constructions vicieuses, ou cachés encore dans le sein de la nature. »

Dans les *Considérations sur l'économie animale*, qu'il mit en tête de ses *Leçons d'anatomie comparée*, Cuvier a établi et clairement exposé le principe des *corrélations organiques*, qu'il considérait comme la grande loi de l'organisation. V. CORRÉLATION.

Anatomie générale *appliquée à la physiologie et à la médecine*, ouvrage publié par Bichat en 1801. Démêler dans les organes les tissus, dans les fonctions les propriétés vitales, montrer dans ces propriétés la cause de tous les phénomènes que présentent les êtres vivants, comme les physiciens rapportent aux propriétés physiques (gravité, élasticité, etc.) tous les phénomènes des corps bruts; en un mot, séparer les sciences physiologiques des sciences physiques, tout en transportant dans les premières la méthode analytique des secondes, telle est l'idée féconde qui a inspiré ce traité célèbre. Une science nouvelle, il faut bien le comprendre, n'est pas autre chose qu'une méthode nouvelle, une manière de grouper les faits, qui les éclaire et les fait comprendre les uns par les autres, et qui, en étendant les vues, prépare les découvertes. La gloire de Bichat est d'avoir créé la méthode de l'anatomie générale, comme Vicq-d'Azyr avait établi celle de l'anatomie comparée. Avant Bichat on parlait des tissus, mais on n'en parlait qu'à l'occasion des organes où ils se trouvent. L'*anatomie générale* de Bichat est le premier ouvrage où les tissus considérés en eux-mêmes, étudiés, chacun à part, dans leur disposition générale et leurs formes, dans leurs propriétés et leur constitution chimique, dans leur développement et dans les divers états qu'ils présentent depuis la vie fœtale jusqu'à la vieillesse, soient l'objet propre d'une série d'observations et de recherches. « Tous les animaux, dit Bichat, dans les *Considérations générales* qu'il met en tête de son livre, sont un assemblage de divers organes qui, exécutant chacun une fonction, concourent, chacun à sa manière, à la conservation du tout. Ce sont autant de machines particulières dans la machine générale qui constitue l'individu. Or, ces machines particulières sont elles-mêmes formées par plusieurs tissus de nature très-différente et qui forment véritablement les éléments de ces organes. La chimie a ses corps simples, qui forment, par les combinaisons diverses dont ils sont susceptibles, les corps composés. De même l'anatomie a ses tissus simples qui, par leurs combinaisons quatre à quatre, six à six, etc., forment les organes... L'idée de considérer ainsi abstractivement les différents tissus simples de nos parties n'est point une conception imaginaire; elle repose sur les fondements les plus réels, et doit avoir sur la physiologie, comme sur la pratique médicale, une puissante influence. En effet, quel que soit le point de vue sous lequel on considère ces tissus, ils ne se ressemblent nullement. C'est la nature et non la science

qui a tiré une ligne de démarcation entre eux... On a beaucoup parlé, depuis Bordeu, de la vie propre de chaque organe, laquelle n'est autre chose que le caractère particulier qui distingue l'ensemble des propriétés vitales d'un organe de l'ensemble des propriétés vitales d'un autre. Il est évident que la plupart des organes étant composés de tissus simples très différents, l'idée de la vie propre ne peut s'appliquer qu'à ces tissus simples, et non aux organes eux-mêmes. »

Bichat admet dans l'économie vingt et un tissus simples : 1° le tissu cellulaire ; 2° le tissu nerveux de la vie animale; 3° le tissu nerveux de la vie organique; 4° le tissu artériel ; 5° le tissu veineux ; 6° le tissu des exhalants ; 7° le tissu des absorbants et de leurs glandes; 8° le tissu osseux ; 9° le tissu médullaire ; 10° le tissu cartilagineux; 11° le tissu fibreux ; 12° le tissu fibro-cartilagineux ; 13° le tissu musculaire de la vie animale ; 14° le tissu musculaire de la vie organique; 15° le tissu muqueux ; 16° le tissu séreux ; 17° le tissu synovial ; 18° le tissu glanduleux ; 19° le tissu dermoïde ; 20° le tissu épidermoïde ; 21° le tissu pileux. Depuis Bichat, le nombre des tissus élémentaires a été réduit par les uns, accru par les autres. (V. TISSU.) « Mais, dit très-bien M. Flourens, quelques progrès que l'on ait faits ou que l'on puisse faire, soit dans l'un, soit dans l'autre sens, ce sera toujours sa méthode qui les aura fait faire. » Ajoutons que, depuis Bichat, le microscope est venu étendre le domaine de l'anatomie générale. Descendue des organes aux tissus, l'analyse nous a montré que ces derniers sont eux-mêmes des composés anatomiques, et non, comme le croyait Bichat, les derniers éléments de l'organisation, les supports immédiats des propriétés vitales.

Anatomie de la Mélancolie, par Robert Burton. Robert Burton était un solitaire ecclésiastique de l'Université, d'une érudition et d'une mémoire inépuisables, auquel Sterne n'a point craint de faire d'audacieux emprunts lorsqu'il composa son *Tristam Shandy*. L'*Anatomie de la Mélancolie*, qui parut en 1621, sous le pseudonyme de *Democritus Junior*, est, dit-on, l'ouvrage que Sterne a mis le plus à contribution. Le sujet est traité selon les règles de l'école. C'est un traité aussi régulier que la *Somme* de saint Thomas, un ouvrage entièrement didactique, où règne un ordre admirable ; et si l'auteur a pris pour sujet son propre état d'esprit, nul n'a mieux mis en pratique le précepte grec : *Connais-toi toi-même*. Cette immense érudition, parfaitement élaborée dans un cerveau puissant, se subdivise en rameaux conduits, pour ainsi dire, géométriquement. Au commencement de chaque section, comme l'auteur appelle lui-même les divisions de son livre, on aperçoit un tableau à la fois synoptique et analytique avec toutes les subdivisions et les conséquences logiquement déduites les unes des autres : De la maladie en général, et en particulier ; de son essence, de son siége, de ses espèces, de ses causes, de ses symptômes ; des moyens de les reconnaître ; des différentes manières de la guérir par les moyens reconnus ou non. Burton descend du général au particulier, et, suivant cette méthode d'analyse, il case et numérote, pour ainsi dire, chaque émotion, chaque sentiment, même le plus fugitif. « Dans ce cadre fourni par le moyen âge, dit M. Taine, il entasse tout, en homme de la Renaissance : la peinture littéraire des passions et la description médicale de l'aliénation mentale, les détails d'hôpital avec la satire des sottises humaines, les documents physiologiques à côté des confidences personnelles, les recettes d'apothicaire avec les conseils moraux, les remarques sur l'amour avec l'histoire des évacuations. Le triage des idées n'a pas encore été fait : médecin et poëte, lettré et savant, Burton se montre sous toutes les faces ; faute de digues, les idées viennent, comme des liqueurs différentes, se déverser dans la même cuve avec des pétillements et des bouillonnements étranges, avec une odeur déplaisante et des effets baroques. Mais la cuve est pleine, et de ce mélange naissent des composés puissants que nul âge n'avait encore connus. Car dans ce mélange il y a un ferment efficace, le sentiment poétique qui remue et anime l'érudition énorme, qui refuse de s'en tenir aux secs catalogues, qui, interprétant chaque fait, chaque objet, y démêle ou y devine une âme mystérieuse, et trouble tout l'homme en lui présentant, comme une énigme grandiose, le monde qui s'agite en lui et hors de lui. » L'*Anatomie de la Mélancolie*, souvent réimprimée en Angleterre, n'a malheureusement jamais été traduite en français.

Anatomie (LA LEÇON D'), chef-d'œuvre de Rembrandt. V. LEÇON.

ANATOMIQUE adj. (a-na-to-mi-ke — rad. *anatomie*). Qui appartient, qui a rapport à l'anatomie : *Travaux* ANATOMIQUES. *Piqûre* ANATOMIQUE. *Pièces, préparations* ANATOMIQUES. *Descartes composa son traité sur l'homme après quinze ans d'observations* ANATOMIQUES. (Thomas.) *C'est Aristote qui, le premier, pour faciliter l'intelligence des descriptions* ANATOMIQUES, *accompagna son texte de figures avec renvois, et créa ainsi l'iconographie* ANATOMIQUE. (Cruveilher.) *Les éléments* ANATOMIQUES, *fibres, tubes dérivent tous, chez les végétaux, de cellules transformées*. (F. Pillon.)

— *Anatomiques (piqûres)*, Piqûres ordinairement produites, dans les amphithéâtres consacrés aux autopsies ou à l'étude de l'anatomie, par la pointe d'un os ou celle d'un instrument de dissection, et dont les doigts sont le siége le plus constant.

— **Encycl.** Le danger des piqûres *anatomiques* vient des matières animales en putréfaction dont l'instrument piquant est imprégné, et qui constituent un véritable poison septique dont l'absorption amène avec rapidité le développement de l'angioleucite et de l'adénite. L'inflammation des vaisseaux et des ganglions lymphatiques peut se terminer par résolution ou par suppuration. Celle-ci peut demeurer circonscrite dans les ganglions, dans les vaisseaux affectés, ou bien prendre le caractère diffus et se propager au loin. Ce mode de terminaison est toujours très-fâcheux, et peut, dans certains cas, compromettre la vie du malade. — Pour prévenir les conséquences des piqûres *anatomiques*, il faut avoir soin de laver la petite plaie, de la faire saigner, et de la cautériser ensuite.

ANATOMIQUEMENT adv. (a-na-to-mi-ke-man — rad. *anatomique*). D'une manière anatomique, conforme à l'anatomie ; en anatomiste : *Un historien, un poëte, ne doit pas décrire* ANATOMIQUEMENT *les blessures de ses héros*. (Acad.)

ANATOMISANT (a-na-to-mi-zan) part. prés. du v. Anatomiser.

ANATOMISANT, ANTE adj. (a-na-to-mi-zan, an-te — rad. *anatomiser*). Néol. Qui anatomise, ou soumet à une analyse méthodique, minutieuse : *Cette littérature* ANATOMISANTE *poursuit encore dans les romans le cours de ses cliniques sentimentales*. (Fr. Wey.)

ANATOMISÉ, ÉE (a-na-to-mi-zé) part. pass. du v. Anatomiser. Disséqué : *Cadavre* ANATOMISÉ. *Les yeux des myriapodes n'ont pas encore été* ANATOMISÉS *d'une manière spéciale*. (Walcken.)

— Fig. Minutieusement étudié, analysé : *Ne vous avais-je pas dit que M. Nicole était de la même étoffe que Pascal? Jamais le cœur n'a été mieux* ANATOMISÉ *que par ces messieurs-là*. (Mme de Sév.) *Dans plusieurs de nos romans modernes, le cœur des femmes est malignement* ANATOMISÉ. (Noël.)

ANATOMISER v. a. ou tr. (a-na-to-mi-zé — rad. *anatomie*). Faire l'anatomie, la dissection : ANATOMISER *un cadavre. Malpighi et Vésale sont les premiers qui* AIENT *véritablement* ANATOMISÉ *des cadavres humains*. (Cruveilher.) ‖ On dit plus ordinairem. DISSÉQUER.

— Par ext., Analyser scientifiquement : *Newton a montré aux hommes ce que c'est que la lumière; il a su* ANATOMISER *les rayons du soleil*. (Volt.) *Il est inutile de tant* ANATOMISER *les sons*. (D'Olivet.) ‖ Examiner avec détail, étudier minutieusement : ANATOMISER *un livre, un écrit*. ANATOMISER *un discours*.

— Fig. Etudier à fond, disséquer dans un sens moral : ANATOMISER *les passions, les sentiments, le cœur humain. On proscrit pour impudique et dangereuse la liberté que prend Montaigne d'*ANATOMISER *l'amour*. (Mlle de Gournay.)

— Absol : *A force d'*ANATOMISER, *certains romanciers deviennent ennuyeux et fatigants*.

S'anatomiser, v. pr. Etre anatomisé. S'empl. au propre et au fig. : *Certains cadavres ne peuvent* S'ANATOMISER *sans danger pour l'opérateur. Il est des sentiments qui ne* S'ANATOMISENT *point avec le scalpel de la pensée ; c'est au sentiment à connaître le sentiment*. (B. Barbé.)

ANATOMISME s. m. (a-na-to-mi-sme — rad. *anatomie*). Tendance excessive à rendre compte, par des particularités de forme et de structure, des phénomènes physiologiques que présentent les organes : *L'*ANATOMISME *éloigne de la véritable méthode physiologique, l'expérimentation*. (F. Pillon.)

— Par ext. Etude trop minutieuse : *Certains critiques, au lieu de faire de l'art, ne font que de l'*ANATOMISME *littéraire*.

ANATOMISTE s. m. (a-na-to-mi-ste — rad. *anatomie*). Celui qui étudie l'anatomie, qui s'occupe spécialement de cette science : *Un savant* ANATOMISTE. *M. Duverney fut assez longtemps le seul* ANATOMISTE *de l'Académie, et ce ne fut qu'en 1684 qu'on lui joignit M. Méry*. (Fonten.) *On parle d'un suc nerveux qui donne la sensibilité à nos nerfs ; mais ce suc n'a pu être découvert par aucun* ANATOMISTE. (Volt.) *Descartes eut la gloire d'être un des premiers* ANATOMISTES *de son temps*. (Thomas.) *Un cadavre n'a rien de repoussant pour l'*ANATOMISTE *qui y voit un sujet d'étude, pour l'esprit réfléchi qui y voit un mystère, pour l'affection qui persiste à y reconnaître un objet chéri*. (E. Bersot.) *Les* ANATOMISTES *sont comme les commissionnaires de Paris, qui connaissent toutes les rues, mais qui ne savent point ce qui se passe dans les maisons*. (Laurentie.) *L'ingénieux et savant Coste et son habile auxiliaire Gerbe, célèbre* ANATOMISTE, *eurent la gloire et le bonheur de voir toute la vérité*. (Michelet.) *Galien, le plus grand* ANATOMISTE *de l'antiquité, créa une école nouvelle qui forma la seconde époque de la science médicale*. (B. Lunel.)

— Fig. Celui qui soumet à l'analyse les sentiments du cœur humain, les passions : *Les patients* ANATOMISTES *de la nature humaine ne sauraient trop répéter les vérités contre lesquelles doivent se briser les éducations, les lois et les systèmes philosophiques*. (Balz.)

ANATOPISME s. m. (a-na-to-pi-sme — du gr. *ana*, à rebours ; *topos*, lieu). Erreur de lieu.

ANATRÉSIE ou **ANATRÈSE** s. f. (a-na-tré-zî — du gr. *anatrêsis*, action de percer). Chirur. Syn. de *trépanation*. Aujourd'hui le seul terme usité en chirurgie est TRANSFIXION.

ANATRIPSIE s. f. (a-na-tri-psî — du gr. *anatripsis*, frottement). Chirur. Friction.

ANATRIPSOLOGIE s. f. (a-na-tri-pso-lo-jî — du gr. *anatripsis*, frottement, et *logos*, discours). Méd. Traité sur les frictions, sur la nature, l'usage de ce mode de médication.

ANATRIPSOLOGIQUE adj. (a-na-tri-pso-lo-ji-ke). Méd. Qui a rapport à l'anatripsologie.

ANATRIPTIQUE adj. (a-na-tri-pti-ke — rad. *anatripsie*). Méd. Qui sert à faire des frictions : *Pommade* ANATRIPTIQUE.

ANATRON s. m. (a-na-tron). Chim. Carbonate de soude natif. V. NATRON.

ANATROPE adj. (a-na-tro-pe — du gr. *anatropê*, renversement). Bot. Se dit de l'ovule dans lequel le hile est placé tout près du micropyle, et qui présente sur l'un de ses côtés un renflement linéaire en forme de cordon, nommé *raphé*.

— s. m. Bot. Genre de plantes qui paraît le même que le genre tétradyclis.

— s. f. Méd. Soulèvement d'estomac, nausées.

ANAUCIS, un des amants de Médée, tué par Styrus.

ANAUDIE s. f. (a-nô-dî — du gr. *a* priv. ; *audê*, voix). Méd. Extinction de voix.

ANAULACE s. m. (a-nô-la-se — du gr. *a* priv. ; *aulax*, sillon). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, renfermant une seule espèce, qui se trouve à Java.

— Moll. V. ANCILLAIRE.

ANAURUS, fleuve de la Troade, sur les bords duquel Pâris gardait les troupeaux de Priam. ‖ Rivière qui coule au pied du Pélion, et où Jason perdit une de ses sandales, en portant Junon sur ses épaules.

ANAUXITE s. f. (a-nô-ksi-te). Minér. Substance d'un blanc verdâtre, que l'on trouve en masse cristalline dans les environs de Bilin, en Bohême. C'est un silicate hydraté d'alumine.

ANAVINGUE s. f. (a-na-vin-gue). Bot. Syn. de *caséarie*.

ANAX, fils d'Uranus et de la Terre. C'était un surnom que l'on donnait par honneur aux demi-dieux, aux rois et aux héros.

ANAX s. m. (a-nak-se — n. myth.). Entom. Genre d'insectes névroptères, voisin des libellules, et renfermant une dizaine d'espèces, dont trois seulement se trouvent en Europe.

ANAXABIE, nymphe qui disparut dans le temple de Diane, où elle s'était réfugiée pour échapper aux poursuites d'Apollon.

ANAXAGORAS ou **ANAXAGORE**, philosophe grec de l'école ionienne, né à Clazomène l'an 500 av. J.-C., d'une famille riche et puissante. Il étudia, à ce qu'on croit, les sciences et la philosophie sous Anaximènes et Hermotime, et vint s'établir à Athènes, où il ouvrit la première école de philosophie. Il y enseigna trente ans, et compta au nombre de ses disciples Périclès, Euripide, et, suivant quelques-uns, Socrate lui-même.

Anaxagore est généralement considéré comme le fondateur du théisme philosophique ; au lieu de ramener la nature, comme Empédocle, à un petit nombre d'éléments primitifs et déterminés, tels que l'air, l'eau, etc., il y voyait un nombre infini de parties élémentaires semblables, dont le mélange donne naissance aux divers corps, et qui portent dans l'histoire de la philosophie le nom d'*homœoméries*. Mais, au-dessus de cette infinie pluralité de la nature, de cette dissémination de l'être, il plaçait une unité souveraine, l'*intelligence* (*nous*). La matière, disait-il, est incapable de se mouvoir elle-même ; l'intelligence est le principe du mouvement qui l'anime et de l'ordre qu'elle tend à réaliser. L'intelligence est simple, indivisible, sans mélange d'aucune autre chose ; elle a deux attributs fondamentaux, la *connaissance* et le *mouvement ;* elle a ordonné les révolutions des astres ; elle préside à la circulation universelle ; elle enveloppe et domine le monde.

La physique et l'astronomie d'Anaxagore sont curieuses. Il rapportait la foudre, l'éclair et les étoiles filantes à la chute de quelques parties de l'éther dans l'atmosphère. Il considérait le soleil comme un corps enflammé, brûlant d'un feu réel, et *un peu plus grand que le Péloponnèse*. Il voyait dans les astres des corps pierreux et pesants situés dans les régions du feu, autrefois arrachés de la terre par l'effet de la révolution du ciel, maintenant entraînés et tenus à leur place par cette révolution même, et brillant à nos yeux du feu qu'ils réfléchissent. Il connaissait la cause des éclipses de soleil et des éclipses de lune. Ses explications mécaniques des phénomènes célestes, qui faisaient tomber de l'Olympe Apollon et Diane, délivrèrent les Grecs éclairés des craintes superstitieuses, mais suscitèrent au philosophe des ennemis puissants qui, peut-être en haine de Périclès, dont il était l'ami, lui intentèrent une accusation d'impiété. Condamné, suivant les uns, ou exilé volontaire, suivant d'autres, il quitta Athènes et se retira à Lampsaque, où il mourut l'an 428 av. J.-C. On rapporte qu'avant cet événement, négligé par Périclès, Anaxagore était tombé dans un tel dénûment, qu'il voulut se laisser mourir de faim. Périclès accourut alors pour le supplier de changer de résolution. C'est à ce moment que le vieux philosophe lui fit cette réponse restée célèbre : « Ce n'est pas quand la lumière d'une lampe est éteinte qu'il faut y verser de l'huile. »

Le caractère de la morale d'Anaxagore se marque surtout à ces deux traits : la contemplation de la nature, une résignation sévère à l'ordre du monde. « Dans les belles maximes qui lui sont attribuées, dit M. Ch. Renouvier, se révèlent, comme dans toute l'antiquité, le sentiment de la puissance des choses et de la faiblesse de l'homme, et en même temps l'indomptable fierté de la pensée, la puissante personnalité du sage. » La patrie même, cet objet presque exclusif de l'attachement et des préoccupations de l'homme ancien, n'était rien pour Anaxagore : quand il eut quitté ses parents et renoncé à ses biens pour se livrer tout entier à l'étude, il montra du doigt le ciel à celui qui lui reprochait d'oublier son pays : « L'homme est né, dit-il, pour contempler les astres. » Condamné à mort, comme certains historiens l'ont rapporté, il prononça cette parole : La nature nous y a depuis longtemps condamnés, mes juges et moi. » On fait aussi honneur de cette belle réponse à Socrate condamné à boire la ciguë. Quand ses fils moururent et qu'il les ensevelit de ses propres mains : « Je savais que je les avais engendrés mortels. » Dans sa dernière maladie, ses amis lui demandaient s'il désirait qu'on portât son cadavre dans son pays. « A quoi bon ? leur dit-il, le chemin qui mène aux enfers est aussi long d'un lieu que d'un autre. »

Anaxagore avait écrit un livre, *De la nature*, qui se conserva longtemps dans l'antiquité, et dont nous ne possédons que quelques fragments.

ANAXAGORAS, surnom pris, pendant la Révolution, par Chaumette, procureur de la Commune. C'est le nom du philosophe de l'article précédent, dont le fameux démagogue s'était affublé, pour indiquer qu'il était l'ennemi des superstitions populaires.

ANAXAGORE, sculpteur grec de l'antiquité, né à Egine. Il eut la gloire d'attacher son nom à la statue de Jupiter que les Grecs consacrèrent à Olympie, à la fin de la LXXVe olympiade (472 av. J.-C.), en mémoire de la bataille de Platée.

ANAXAGORÉE s. m. (a-na-gza-go-ré — de *Anaxagore*, n. pr.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des anonacées, qui comprend plusieurs espèces originaires de l'Amérique du Sud.

ANAXAGORIES s. f. pl. (a-na-gza-go-rî — de *Anaxagore*, n. pr.). Antiq. Jeux que les Athéniens avaient institués en l'honneur d'Anaxagore.

ANAXANDRE, héroïne, révérée comme déesse à Sparte et à Athènes.

ANAXANDRIDES, roi de Sparte de 550 à 520 av. J.-C. Comme il n'avait pas d'enfants de sa femme, il en prit une seconde, contre les lois de Sparte et même de toute la Grèce, mais d'après les conseils des éphores et du sénat, pour ne pas laisser s'éteindre la race d'Eurysthène. De cette seconde femme il eut Cléomène, qui devait lui succéder. Mais, peu de temps après, sa première femme, après de longues années de stérilité, lui donna trois fils, Dorieus, Cléombrote et Léonidas. Anaxandrides mourut après un règne paisible de trente années.

ANAXANDRIDES, poëte comique grec, né à Rhodes au temps de Philippe, roi de Macédoine. Selon Suidas, il fut le premier qui introduisit sur le théâtre les amours malheureux, féconds en catastrophes. Il périt victime d'un trait satirique. Euripide avait écrit dans une de ses tragédies : « La nature le voulait ainsi, elle qui n'écoute point les lois. » Dans une parodie de ce vers, Anaxandrides substitua le mot *ville* (*polis*) au mot *nature* (*phusis*). Les Athéniens, qui n'étaient plus au temps d'Aristophane, le condamnèrent à mourir de faim.

ANAXARÈTE, jeune fille de Cypre, qui descendait de la race royale de Teucer. Elle fut changée en pierre pour avoir vu passer, sans éprouver la moindre émotion, le convoi d'Iphis, qui, par désespoir de n'avoir pu se faire aimer d'elle, s'était pendu à sa porte.

ANAXARQUE, philosophe d'Abdère, disciple de Métrodore ou de Démocrite, dont il professa la théorie atomistique. Contemporain et ami d'Alexandre, il l'accompagna en Asie, et lui parla toujours avec la plus grande liberté. Un jour que le conquérant, qui se prétendait fils de Jupiter Ammon, avait reçu une blessure légère : « Voilà du sang humain, lui dit librement le philosophe, et non pas de celui qui anime les dieux. » C'est ainsi qu'il modérait la fougue du conquérant, et qu'il calmait les fumées de son orgueil. Sa franchise dut nécessairement lui susciter beaucoup d'ennemis ; ce fut là, sans doute, l'origine de toutes les calomnies que débitèrent contre lui les péripatéticiens, qui se sont plu à le peindre sous les couleurs les plus odieuses. Le tyran de Chypre, Nicocréon, dont il s'était attiré la haine, le fit piler dans un mortier. Au milieu de cet affreux supplice, Anaxarque insultait encore au tyran : « Tu peux écraser mon corps, lui dit-il, mais

mon âme brave ta puissance. » Nicocréon alors le menaçant de lui faire couper la langue : « Tu ne le feras point, petit efféminé, » repartit Anaxarque, et aussitôt il la coupa avec ses dents et la lui cracha au visage. Sa morale était austère; il faisait consister le souverain bien dans la vertu, et pensait que le vrai sage devait trouver son bonheur en lui-même, indépendamment des influences extérieures. Cette sage philosophie lui fit donner le surnom d'*Eudæmonicos* (qui rend heureux).

ANAXETON s. m. (a-na-gzé-tonn). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, tribu des sénécionidées, renfermant des sous-arbrisseaux originaires du Cap de Bonne-Espérance.

ANAXIBIE, sœur d'Agamemnon, mère de Pylade. ‖ Fille de Bias, mariée à Pélias. ‖ Fille de Craticus et première femme de Nestor.

ANAXILAS, nom de deux rois de Rhegium, sur lesquels Hérodote débite plusieurs contes que des différences de dates rendent invraisemblables.

ANAXILAS, poëte comique grec, vivait à Athènes vers 340 av. J.-C. Il ne reste de ses nombreuses comédies que de courts fragments. ‖ C'était aussi le nom d'un philosophe pythagoricien, qui vivait à Rome sous le règne d'Auguste. On peut le regarder, à cause de plusieurs expériences curieuses, comme un des prédécesseurs des alchimistes du moyen âge. Ses recherches lui devinrent même funestes : accusé de magie, il fut banni par Auguste.

ANAXIMANDRE, philosophe grec de l'école ionienne, disciple de Thalès, né à Milet, vers l'an 610 av. J.-C., mort en 547. Les anciens lui ont attribué un grand nombre d'inventions, notamment celles de la sphère, du gnomon, des cartes géographiques et des globes célestes. Il découvrit le premier, ou du moins enseigna l'obliquité de l'écliptique, et parvint à prouver presque rigoureusement que la terre est ronde et que la lune reçoit sa lumière du soleil. Toutes ces assertions, néanmoins, ne sont pas rigoureusement prouvées.

Anaximandre chercha, de même que Thalès son maître, à découvrir le principe du monde; mais il ne le conçut pas comme un élément déterminé, tel que l'eau, l'air, etc.; il le nomma *infini* (*apeiron*), terme négatif qui, dans son esprit, désignait ce qui n'est déterminé ni en qualité, ni en relation. L'*infini* d'Anaximandre est impérissable, incorruptible; il ne peut avoir de commencement, parce qu'il n'a pas de fin; il contient en lui-même les contraires (tels que le chaud et le froid, le sec et l'humide), lesquels ne font que se séparer lorsqu'ils se manifestent. Toute naissance s'explique par cette séparation des contraires, toute mort par leur retour à l'union dans l'infini. En un mot, le caractère essentiel de la doctrine d'Anaximandre est la thèse d'une évolution éternelle des parties de l'univers. Sortis de l'infinité de la nature, et distingués d'elle un instant, les êtres tendent à rentrer et à s'absorber en elle, parce que rien d'engendré ne doit échapper à la corruption. Les mondes, les astres, et même les dieux, naissent et meurent; tout se range sous les lois de la nécessité, qui soumet la nature à un mouvement éternellement périodique.

L'*infini* d'Anaximandre n'a rien de commun avec l'*infini* du théisme; il ressemble à l'*absolu* de la philosophie allemande.

ANAXIMÈNES de Milet, philosophe grec, disciple d'Anaximandre, mort vers l'an 480 av. J.-C. Il fit jouer à l'*air*, comme principe du monde, le rôle que Thalès et Anaximandre donnaient, le premier à l'*eau*, le second à l'*infini*. L'air, disait-il, est l'origine de toutes choses, et toutes choses retournent à lui après certaines évolutions. Comprimé, contracté en lui-même, l'air se fait terre; dilaté, il se change en feu et donne naissance aux astres; il est l'être unique qui compose tout de soi et par soi; il est la substance des dieux et des âmes humaines.

L'astronomie d'Anaximènes était fort grossière. Il croyait que la terre et le soleil sont plats comme des disques; que le ciel est une voûte solide à laquelle sont fixées les étoiles; que le soleil doit à son excessive rapidité la chaleur qu'il a acquise et qu'il nous communique. Pline lui attribue l'invention du cadran solaire.

ANAXIMÈNES de Lampsaque, philosophe grec, disciple de Diogène et l'un des précepteurs d'Alexandre, qu'il suivit en Asie. On rapporte qu'il empêcha, par un stratagème ingénieux, la destruction de sa patrie, qu'Alexandre voulait ruiner parce qu'elle avait embrassé le parti de Darius. Ce prince venait de s'emparer de Lampsaque; voyant approcher Anaximènes et devinant quel était l'objet de sa mission, il jura de ne point lui accorder la grâce qu'il allait lui demander. Alors Anaximènes le supplia de détruire Lampsaque et de réduire les habitants en esclavage. Lié par son serment, Alexandre épargna la ville. Il reste de ce philosophe quelques fragments, dans Stobée.

ANAXITHÉE, une des Danaïdes, qui eut de Jupiter un fils, Olénus, fondateur de la ville d'Olène en Achaïe.

ANAXO, fille d'Alcée, et, suivant quelques-uns, mère d'Alcmène. ‖ Jeune fille de Trézène, enlevée par Thésée.

ANAXYRIDE s. f. (a-na-ksi-ri-de — du gr. *anaxuris*, même signif.). Antiq. Nom donné aux pantalons larges, longs et plissés que portaient les Mèdes, les Perses, les Phrygiens, etc., surtout dans les régions froides et montagneuses : *Les prêtres des Hébreux portaient des* ANAXYRIDES *en toile de lin rouge, piquées avec soin.* (Dict. de la Conv.) *Xénophon décrivant une procession conduite par le grand Cyrus, donne à ce prince des* ANAXYRIDES *teintes en cramoisi.* (A. Pillon.)

ANÂYA s. m. (a-na-i-a — mot arab.). Sorte de sauf-conduit en usage chez les Kabyles.

— **Encycl.** « L'*anâya*, dit M. Mauroy, tient du passe-port et du sauf-conduit tout ensemble, avec la différence que ceux-ci dérivent essentiellement d'un pouvoir constitué, tandis que tout Kabyle peut donner l'*anâya*. » Cependant, son inviolabilité et ses effets sont en raison de la qualité de la personne qui le délivre. Généralement, l'*anâya*, non-seulement préserve de toute agression, de toute violence, l'étranger qui parcourt la Kabylie, mais il met l'indigène à l'abri de la vengeance de ses ennemis et des poursuites qu'il aurait encourues pour des délits et même pour des crimes; aussi, loin de le prodiguer, le Kabyle n'accorde-t-il l'*anâya* qu'avec une extrême réserve.

En général, l'*anâya* se manifeste par un signe ostensible. Celui qui le confère délivre à son protégé quelque objet bien connu de sa tribu pour lui appartenir : c'est son fusil, son bâton, son chien, une partie de son vêtement, etc. Voici un exemple frappant de l'inviolabilité de l'*anâya*. Une femme kabyle avait vu son mari tomber sous les coups d'un meurtrier. Pour la venger, ses frères assaillirent le coupable, qui, frappé de plusieurs coups, se débattait à terre, près d'expirer. Tout à coup, il saisit le pied de celle qu'il avait rendue veuve, en s'écriant : Je réclame ton *anâya*. Elle jette sur lui son voile, et les vengeurs lâchent prise. Si singulière que cette coutume paraisse, on comprend cependant qu'elle ait pu s'implanter chez un peuple très-morcelé, très-peu gouverné, fier, toujours en armes, où abondent les dissensions intestines, et où les moyens de police n'ont aucune vigueur, et n'existent en quelque sorte pas.

ANAZARBA, ville de l'Asie Mineure, dans la Cilicie. Les chrétiens y furent défaits par les Sarrasins en 1130. Patrie de Dioscoride.

ANAZÈS s. m. pl. (a-na-zèss). Géogr. Tribu de Bédouins nomades qui vivent pendant la plus grande partie de l'année entre Alep et Damas, et qui rançonnent également les caravanes de la Syrie et les pèlerins de la Mecque.

ANAZOTIQUE adj. et s. m. (a-na-zo-ti-ke — du gr. *a* priv., et *azote*). Chim. Se dit d'un corps non azoté.

ANAZOTURIE s. f. (a-na-zo-tu-rî — du gr. *a* priv.; *azote* et *urée*). Pathol. Affection dans laquelle l'urine étant produite en quantité régulière, on trouve une diminution notable, ou même la disparition complète de l'urée.

ANBLATUM s. m. (an-bla-tomm). Bot. Genre de plantes de la famille des orobanchées, renfermant une seule espèce, qui habite le Caucase.

ANCAS, département du Pérou, sur le revers occidental des Andes. Ch.-lieu : Huazas. Pop. 155,000 hab. Nombreux débris d'antiquités péruviennes.

ANCASTER, village d'Angleterre, dans le comté de Lincoln. Antiquités romaines. ‖ Etablissement anglais dans le haut Canada, sur le lac Ontario.

ANCATHIE s. f. (an-ka-tî — du gr. *ankathia*, chardon). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, et de la tribu des carduacées, formé aux dépens des cirses, et renfermant une seule espèce qui croît sur les monts Altaï.

ANCÉE s. f. (an-sé — n. myth.). Crust. Genre de crustacés isopodes, renfermant une seule espèce, qui vit dans les profondeurs de la mer, aux environs de Nice.

ANCÉE, fils de Neptune et d'Astypalée. De retour de l'expédition des Argonautes, il s'établit à Samos, où il fit fleurir l'agriculture, et planta des vignes. Un devin lui ayant prédit qu'il ne boirait pas du vin qui en proviendrait, il fit appeler le devin après la vendange, et tenant en main une coupe qu'il se disposait à porter à sa bouche, il narguait la prédiction, lorsqu'on vint lui annoncer qu'un énorme sanglier ravageait son domaine. Il jeta sa coupe et s'élança vers le sanglier, qui le tua d'un coup de boutoir. C'est cet événement qui a donné lieu au proverbe : *Il y a loin de la coupe aux lèvres.*

ANCELETTE s. f. (an-se-lè-te — dimin. de *ancelle*). Jeune servante. Vieux mot. ‖ S'employait aussi comme terme de caresse, de mignardise :

Viens donc, mon cœur, mon *ancelette*,
Viens, mon soulas,
Viens enchaîner mon amourette
De tes doux bras.
Poésie du moyen âge.

ANCELLE s. f. (an-sè-le — lat. *ancilla*, même signif.). Servante : *On lit dans un de nos anciens historiens que l'épouse du roi Pépin, effrayée à l'approche du moment fatal à sa virginité, fit coucher à sa place une esclave qui était son* ANCELLE. (Lacurne de Ste-Palaye.) ‖ Se disait en parlant de la sainte Vierge, qui elle-même s'appliqua le mot de servante, quand l'ange lui annonça qu'elle deviendrait mère du Sauveur (*Ecce* ANCILLA *Domini*) : *La très-douce* ANCELLE. *L'*ANCELLE *du Tout-Puissant.*

Fille de Dieu, mère et *ancelle*,
Tantost fus nourrice et pucelle;
Quand l'ange te vint dire *ave*,
Ce fut gracieuse nouvelle. ***

ANCELOT ou **ANGELOT** s. m. (an-se-lo). Sorte de fromage de Normandie.

ANCELOT (Jacques-Arsène-François-Polycarpe), auteur dramatique, né le 9 février 1794, au Havre, fils d'un greffier au tribunal de commerce, mort en 1854. Il entra jeune dans l'administration de la marine et fut employé dans sa ville natale, puis à Rochefort, enfin au ministère même, à Paris. Dès ses débuts dans cette carrière, il s'occupait de poésie dramatique. Un de ses essais, l'*Eau bénite de cour*, comédie en vers, tomba dans la mer pendant une traversée. Il la recommença, et cette fois elle fut jetée au feu par un de ses oncles. Ces mésaventures ne découragèrent point le jeune poëte, qui composa dès lors l'inévitable tragédie des débutants. Cette nouvelle production, intitulée *Warbeck*, eut un sort analogue aux premières : elle fut enfouie dans les cartons du Théâtre-Français et n'en est pas sortie depuis. Toutefois, Ancelot resta fidèle à la muse tragique et parvint à faire représenter, en 1819, sa tragédie de *Louis IX*, qui eut un succès de parti, et que les royalistes opposèrent aux *Vêpres siciliennes*, de Casimir Delavigne, patronné, comme on le sait, par les libéraux. Cette œuvre, en général assez médiocre, mais qui se distinguait par une versification correcte et quelques scènes heureuses, attira sur son auteur les faveurs de la cour, une pension de Louis XVIII et une amélioration dans la position d'Ancelot. Quelques années plus tard, il donna une seconde tragédie, le *Maire du palais* (1823), qui le fit nommer chevalier de la Légion d'honneur; c'est tout ce qu'on en peut dire; lui-même la retira du théâtre à la septième représentation. Puis vinrent *Fiesque*, imité de Schiller; *Olga*, *Elisabeth d'Angleterre*, qui eurent quelque succès; *Six mois en Russie*, agréable récit mélangé de prose et de vers; *Marie de Brabant*, sorte d'épopée tragique; l'*Homme du monde*, roman d'où il tira, en collaboration avec Saintine, un drame qui eut un bruyant succès à l'Odéon; quelques opéras; enfin une comédie, l'*Important*. A la révolution de Juillet, il perdit les places et les pensions dont la Restauration l'avait gratifié. Il en prit gaiement son parti : « Jusqu'ici, dit-il, j'ai travaillé *pro fama* (pour la gloire); il me faudra maintenant travailler *pro fame* (par besoin). » Il se mit courageusement à l'œuvre, et devint un des pourvoyeurs les plus féconds des théâtres secondaires, pour lesquels il composa, soit seul, soit en collaboration avec des auteurs en vogue, plus de cinquante vaudevilles, drames ou comédies, dans lesquels il dépensa souvent beaucoup d'esprit, de verve et d'imagination. La plupart de ces œuvres éphémères ont eu un succès lucratif, sinon littéraire; nous citerons seulement : *Madame du Barry*, le *Favori*, le *Régent*, la *Jeunesse de Richelieu*, la *Cour de Catherine II* et l'*Espion*. Toutefois, il prouva par sa tragédie de *Maria Padilla*, représentée aux Français en 1838, qu'il n'avait perdu ni le goût, ni le talent de la littérature sérieuse. En 1841, il présenta pour la troisième fois sa candidature à l'Académie française, et fut élu en remplacement de M. de Bonald. Il publia encore depuis les *Epîtres familières*, satires assez remarquables par la verve et le style, et reçut, en 1849, de M. de Tocqueville, la mission d'aller négocier en divers pays la reconnaissance mutuelle des droits de propriété littéraire. Madame Ancelot fut plus d'une fois, dit-on, la collaboratrice de son mari.

ANCELOT (Marguerite CHARDON, dame Virginie), femme de lettres, auteur dramatique, née à Dijon, épousa vers 1818 M. Ancelot, collabora à quelques-unes des pièces de son mari, sans prétention littéraire et ne cherchant d'abord, comme elle le dit elle-même, que *le plaisir d'exprimer ses idées*. Ses véritables débuts devant le public datent de 1835. Elle fit représenter alors *Un Mariage raisonnable*, comédie, puis diverses autres pièces sur la scène du Théâtre-Français, *Marie* ou *Trois Epoques*, qui eut un succès de larmes; le *Château de ma nièce*, *Isabelle*; enfin, au Gymnase et au Vaudeville : *Clémence*, les *Honneurs et les Mœurs*, *Marguerite*, l'*Hôtel de Rambouillet*, *Une Femme à la mode*, *Hermance*, etc. Ces productions sont faibles d'intrigues et de situations, mais se recommandent par des détails gracieux, des observations fines, un style élégant et naturel. Madame Ancelot a écrit aussi des romans : *Gabrielle*, *Emerance*, *Renée de Varville*, la *Nièce du banquier*, *Une Famille parisienne*, les *Salons de Paris*, etc.

ANCENIS, ch.-lieu d'arrond. (Loire-Infér.), à 38 kilom. de Nantes et à 397 kilom. S.-O. de Paris; pop. aggl. 3,359 hab. — pop. tot. 4,628 hab., sur la rive droite de la Loire. L'arrond. a 5 cant., 27 comm., 49,835 hab. Commerce de grains, vins, vinaigre, bois de chauffage et de construction; aux environs, forges et exploitations de houille; célèbre monument druidique, auquel on donne le nom de la *Couvretière*. Cette petite ville est dans une situation très-agréable; de riantes collines, couvertes de vignobles, l'environnent, et elle est défendue par un château qui, commandant le fleuve, l'avait fait appeler la clef de la Bretagne du côté de l'Anjou. Elle est très-ancienne, mais son rôle historique ne commence que vers la fin du Xe siècle. Louis XI y conclut en 1468 un traité de paix avec François II, duc de Bretagne. La Trémouille s'en empara en 1488. Le prince de Dombes en fit le siége sous Henri IV. Enfin, Ancenis joua un rôle important pendant les guerres de la Vendée. Le 15 décembre 1793, le général Westermann y dispersa les restes d'une armée formidable de Vendéens, qui tentèrent inutilement de passer la Loire sur des radeaux improvisés.

ANCERVILLE, ch.-lieu de cant. (Meuse), arrond. de Bar-le-Duc; pop. aggl. 1,885 hab. — pop. tot. 2,003 hab. Commerce considérable de cerises et de kirsch.

ANCERVILLE-SUR-NIED, petit village de la Moselle, arrond. et à 20 kil. de Metz; 566 hab. Patrie d'Emile Debraux, auteur de poésies et de chansons agréables.

ANCESSERIE s. f. (an-sè-se-rî). Ensemble des ancêtres; famille. Vieux mot.

ANCESSEUR s. m. (an-sèss-seur). Vieux mot qui se disait pour ANCÊTRE.

ANCESTRAL, ALE adj. (an-sè-stral — du vieux fr. *ancestre*). Qui appartient aux ancêtres, aux siècles écoulés. Inusité.

ANCÊTRES s. m. pl. (an-sè-tre — du bas lat. *ancestor*, corrupt. du lat. *antecessor*, celui qui précède; formé de *ante*, auparavant, et *cedere* marcher). Les aïeux, ceux de qui on descend, les ascendants qui ont précédé le grand-père. On le dit surtout en parlant des maisons, des familles illustres : *Faire honneur à ses* ANCÊTRES. *Dégénérer de ses* ANCÊTRES. *Si vous vivez dans la mollesse et l'oisiveté, la gloire de vos* ANCÊTRES *n'empêchera pas qu'on ne vous méprise. Tous ses* ANCÊTRES *se sont rendus recommandables.* (Acad.) *Venez quelquefois sur le tombeau de vos* ANCÊTRES, *méditer, en présence de leurs cendres, sur la vanité des choses d'ici-bas.* (Mass.) *Si tout meurt avec nous, les annales domestiques et la suite de nos* ANCÊTRES *ne sont donc plus qu'une suite de chimères, puisque nous n'avons pas d'aïeux et que nous n'aurons point de neveux.* (Mass.) *Quand les Juifs entrèrent dans la terre promise, tout y célébrait leurs* ANCÊTRES. (Boss.) *La distinction la moins exposée à l'envie est celle qui vient d'une longue suite d'*ANCÊTRES. (Fén.) *Tant qu'on peut se parer de son propre mérite, on n'emploie point celui de ses* ANCÊTRES. (St-Evrem.) *Un grand seigneur est un homme qui voit le roi, qui parle aux ministres, qui a des* ANCÊTRES, *des dettes et des pensions.* (Montesq.) *Les familles, en Chine, s'assemblent en particulier à certains jours, pour honorer leurs* ANCÊTRES. (Volt.) *Se glorifier de la noblesse de ses* ANCÊTRES, *c'est chercher dans les racines les fruits qu'on devrait trouver dans les branches.* (Mme Roland.) *Partout où il s'est remué quelque chose de grand, vous trouverez mes* ANCÊTRES. (Chateaub.) *Chaque homme qui vient au monde y apporte la même nature qu'y ont apportée ses* ANCÊTRES. (E. Schérer.) *Dans une société d'égaux, il n'y a plus d'*ANCÊTRES *ni de fortunes.* (H. Taine.)

Tu t'occupais alors de tes travaux champêtres,
A l'ombre des pommiers plantés par tes *ancêtres*.
C. DELAVIGNE.

— Tous ceux qui nous ont précédés dans la vie, à quelque race ou famille, à quelque nation qu'ils appartiennent : *Nos* ANCÊTRES *nous ont laissé de grands exemples.* (Acad.) *Les patriarches et tous les élus des siècles passés sont nos* ANCÊTRES. (Mass.) *Si nos* ANCÊTRES *ont mieux écrit que nous, ou si nous l'emportons sur eux, c'est une question qui a été souvent agitée.* (La Bruy.) *Notre esprit d'aujourd'hui n'a pas autant de grandeur que celui de nos* ANCÊTRES. (B. de St-P.) *Avant et après Charlemagne, l'ignorance la plus profonde abrutit nos* ANCÊTRES. (Marchangy.)

— Elliptiquem., *Collection d'ancêtres*, De portraits d'ancêtres : *Tout ce qui fut recueilli pour moi dans cette succession, fut une* COLLECTION D'ANCÊTRES *que je ne voulais même pas déballer, mais que mon intendant, amoureux de ces sortes de curiosités, prit le soin de débarbouiller, de classer lui-même, et de suspendre en bon ordre dans la galerie que vous allez voir.* (G. Sand.)

— S'empl. quelquefois au singul., dans l'un et l'autre sens : *C'était justement un duc de Parme,* ANCÊTRE *du duc régnant.* (Volt.) *Il vous passera au travers du corps l'épée de Renaud de Montauban, son* ANCÊTRE. (Alex. Dum.) *Abraham est l'*ANCÊTRE *du peuple agriculteur qui doit partager la Judée entre ses douze tribus.* (Michelet.) *A peine mort, Béranger est un* ANCÊTRE; *il a déjà mille années; on le pleure avec un sourire, on l'invoque.* (J. Janin.) *Sous la Restauration, le maréchal Lefèvre, rallié à Louis XVIII, entendait un jour aux Tuileries un jeune seigneur vanter une longue suite d'*ANCÊTRES, *et comme l'ex-émigré interrogeait l'illustre soldat de l'Empire sur l'ancienneté de sa famille, « Moi, répondit fièrement le maréchal, je suis un* ANCÊTRE. » ‖ Par ext. : *Shakspeare est l'*ANCÊTRE *dramatique de la société moderne.* (Alex. Dum.)

Dans chacun des rameaux qui frissonnent au vent,
Nos fils vénéreront un *ancêtre* vivant.
HÉGÉS. MOREAU.

— **Syn. Ancêtres, aïeux, pères.** V. AÏEUX.

— **Syn. Ancêtre, devancier, prédécesseur.** Nous descendons de nos *ancêtres* : *C'était une*

coutume des Romains de porter dans les funérailles les images des ANCÊTRES. (Montesq.) Quelquefois cependant *ancêtres* ne désigne que des hommes qui ont vécu il y a longtemps, sans indication de parenté : *Bossuet reproche aux protestants de faire des Vaudois leurs* ANCÊTRES. *Prédécesseur* est plus noble que *devancier : Bossuet parle à Louis XIV de ses augustes* PRÉDÉCESSEURS, *et blâme Childéric et ses* DEVANCIERS. D'un autre côté, on a plutôt des *prédécesseurs* dans un poste obtenu par faveur ou par élection, et des *devanciers* dans les carrières qu'on court de soi-même, après d'autres : *Un souverain, un prélat, un magistrat, des académiciens, ont des* PRÉDÉCESSEURS; *des écrivains, des artistes de toute sorte, ont des* DEVANCIERS.

— **Antonymes**. Descendants, neveux et arrière-neveux, postérité.

ANCETTE s. f. (an-sè-te — rad. *anse*). Mar. V. ANSETTE.

ANCHARIE (an-ka-rî). Myth. Nom étrusque de Némésis, déesse de la vengeance.

ANCHARIEN s. m. (an-ka-ri-ain). Antiq. Prêtre attaché au culte de la déesse Ancharie.

ANCHAU. V. ANCHEAU.

ANCHE s. f. (an-che — du gr. *agchô*, je rétrécis). Lame élastique mise en vibration par l'impulsion de l'air, et dont les battements sont les agents du son dans certains instruments à vent, tels que le hautbois, la clarinette, le basson, etc. : *La glotte remplit les fonctions d'*ANCHE *dans le larynx, qui est un véritable instrument à vent.* (Nysten.)

— *Jeu d'anche* ou *à anche*, Jeu d'orgues dont les tuyaux sont munis d'anches.

— Techn. Chacun des deux montants d'une *chèvre*, qui sont coupés en bec de flûte à leur partie supérieure. ‖ Petit conduit par lequel la farine coule dans la huche d'un moulin à blé.

— Anc. mar. *Anches d'une galère*, Les parties étroites d'une galère.

— **Encycl**. L'*anche* est presque toujours placée entre deux tuyaux, ou plus généralement entre deux cavités, l'une qui amène l'air, l'autre qui lui donne issue. Elle se compose de trois pièces essentielles : un tube demi-cylindrique, appelé *rigole*, fermé à sa partie inférieure, et percé latéralement d'une fenêtre qui établit la communication entre les deux tuyaux; une lame vibrante ou *languette*, qui a trois bords libres et qui est fixée par le quatrième : c'est l'*anche* proprement dite; enfin une petite tige de métal appelée *rasette*, qui appuie sur la languette, limite sa longueur et par là détermine le nombre des vibrations. L'air amené par le tuyau d'entrée ou portevent ne peut s'échapper qu'en soulevant un peu la languette; celle-ci revient aussitôt en vertu de son élasticité, pour se soulever de nouveau, et ainsi de suite. Le son produit par cette série de vibrations dépend essentiellement, quant à l'élévation, du nombre des oscillations qu'exécute la languette dans un temps donné; quant au timbre et à l'intensité, des dimensions et de la forme des tuyaux.

On distingue l'*anche battante* et l'*anche libre*. L'*anche* battante est celle dans laquelle la languette vient, dans ses oscillations, s'appliquer exactement et battre sur les bords de la rigole. Le son de l'*anche battante* a quelque chose d'éclatant et de nasillard. L'*anche libre*, imaginée par Grenié en 1810, est celle dans laquelle la languette ne touche pas les bords de la rigole, mais oscille librement des deux côtés du plan de l'ouverture par laquelle s'échappe le vent. Elle produit des sons moins stridents que l'*anche battante;* on l'emploie peu dans les grandes orgues, mais elle figure exclusivement dans l'harmonium et dans l'orgue expressif.

Les instruments connus spécialement sous le nom d'*instruments à anche* sont le hautbois, le cor anglais, le basson, la clarinette et le cor de bassette. L'*anche* du hautbois, du cor anglais et du basson, consiste en deux languettes de roseau amincies par l'extrémité qui doit être pressée par les lèvres, et ajustées de l'autre sur un petit tuyau cylindrique en cuivre, qui s'adapte à l'instrument. L'*anche* de la clarinette et du cor de bassette n'est composée que d'une seule languette mince, également en roseau, qui s'applique à la partie supérieure de l'instrument appelée le *bec*. Dans ces divers instruments, ce sont les lèvres qui font office de rasette; la beauté du son qu'on en tire dépend à la fois de la qualité de l'*anche*, de la conformation des lèvres qui la pressent, et de la quantité d'air qu'on y introduit.

Dans le cor, la trompette, et autres instruments analogues, le son est produit par la vibration des lèvres, qui deviennent ainsi de véritables *anches*.

— **Homonyme**. Hanche.

ANCHÉ, ÉE (an-ché) part. pass. du v. Ancher : *Un hautbois bien* ANCHÉ.

— Blas. S'emploie quelquefois comme syn. de *recourbé*, en parlant des badelaires.

ANCHEAU ou **ANCHAU** s. m. (an-chô). Techn. Chez les mégissiers, Vase à détremper la chaux.

ANCHEMOLE, fils de Rhétus, roi des Marrubiens, chassé par son père pour avoir outragé sa belle-mère. Il se réfugia chez Turnus, et fut tué par Pallas, fils d'Evandre.

ANCHER v. a. ou tr. (an-ché — rad. *anche*). Mettre une anche à un instrument : ANCHER *un jeu d'orgues*.

ANCHIALÉ. Myth. Fille de Japet, un des géants qui se révoltèrent contre Jupiter. Elle a donné son nom à une ville de la Cilicie. ‖ Mère de Tytias et de Cyllenus, deux des prêtres de Cybèle appelés *Dactyles idéens*.

ANCHIETA (Miguel), sculpteur espagnol, né à Pampelune, florissait au XVIe siècle. Il alla étudier à Florence les chefs-d'œuvre de l'art moderne. De retour dans son pays, il enrichit les stalles du chœur de la cathédrale de Pampelune d'admirables sculptures en bois représentant des figures de l'Ancien et du Nouveau Testament. L'église de Cascante, la cathédrale de Burgos et celle de Saragosse, possèdent de beaux ouvrages de cet artiste.

ANCHIÉTÉE s. f. (an-ki-é-té). Bot. Genre de plantes de la famille des violariées, renfermant deux arbrisseaux, qui croissent au Brésil.

ANCHIETTA (le P. José D'), célèbre jésuite, né à Ténériffe en 1533, d'un père espagnol et d'une mère insulaire, mort en 1597. Il fit ses études à l'université de Coimbre, et entra dans la compagnie à l'âge de dix-huit ans. Vers 1558, les jésuites voulant établir au Brésil un provincial indépendant de celui du Portugal, envoyèrent Anchietta sur le sol de la colonie portugaise, et comme il avait à catéchiser les indigènes de la capitainerie de San-Vicente, il écrivit dans la langue du pays plusieurs *entretiens*, qu'il intitula *Comédies*, et qu'il faisait jouer devant le peuple, afin de l'instruire et de le moraliser. Bientôt s'éleva autour de lui, sous le nom de Saint-Paul, une ville qui devint importante, et l'éloquence persuasive d'Anchietta lui acquit une grande réputation parmi ces jeunes peuplades. Il entreprit alors de convertir à la religion chrétienne les tribus sauvages qui l'entouraient, et il se jeta seul parmi les Purys, les Guaranys, les Guaycurus, malgré les terribles exemples de jésuites précédemment mis à mort par ces populations barbares, et qui étaient très-irritées des envahissements et des cruautés des Portugais. Anchietta se mit du parti du faible contre le fort, et n'hésita pas à se fixer au milieu des indigènes. C'est dans la solitude de leurs forêts qu'il composa un poëme remarquable, la *Vie de la sainte Vierge*, une grammaire et un vocabulaire. Lorsqu'il eut fait conclure la paix avec les Portugais, il rentra à Bahia, et se rendit ensuite à Rio-Janeiro, d'où il fit expulser les Français, en 1567. Nommé provincial du Brésil, Anchietta parcourut en cette qualité toutes les capitaineries, fonda des écoles à Pernambuco, Bahia, Espirito-Santo, visita les tribus les moins civilisées, les Tupinambas, les Aymores, les Papanaces, etc. Il fit élever la plupart des monuments religieux qui existent encore au Brésil, notamment l'église et l'hôpital de la Miséricorde, à Rio-Janeiro. Enfin, à l'âge de cinquante-deux ans, il fut nommé général de la Compagnie.

Rien n'avait rebuté le courage d'Anchietta pour civiliser les sauvages indiens, et c'est lui qui, l'un des premiers, eut l'honneur de jeter dans ces contrées les semences du christianisme. Sa vie a été écrite en français par D. Morel. Parmi les nombreux ouvrages qu'on a de lui, et qui sont surtout intéressants au point de vue de l'histoire du Brésil, nous citerons : la *Vie des religieux de la Compagnie en mission au Brésil*, une savante *Dissertation sur l'histoire naturelle du Brésil*, et ses *Entretiens* ou *Comédies*.

ANCHIFLURE s. f. (an-chi-flu-re). Techn. Nom donné par les tonneliers au trou fait par un ver à une douve de tonneau, à l'endroit où elle est couverte par le cerceau.

ANCHILOPS s. m. (an-ki-lopss — du gr. *anchi*, proche; *ôps*, œil). Pathol. Petite tumeur située vers le grand angle de l'œil, au-devant ou à côté du sac lacrymal.

— **Encycl**. L'*anchilops* est situé au-devant ou à côté du sac lacrymal, et non à l'intérieur de ce sac : c'est ce qui le distingue de la tumeur lacrymale. Il peut être *inflammatoire* ou *enkysté*. L'*anchilops inflammatoire* est un petit phlegmon rouge, douloureux, à marche aiguë, qui se termine par suppuration et qui cède à un traitement antiphlogistique. L'*anchilops enkysté* est une petite tumeur arrondie, dure, ordinairement indolente, qui se développe d'une manière insensible, et peut rester fort longtemps stationnaire. Quelquefois l'*anchilops* se termine par un petit ulcère arrondi qu'on appelle *ægilops*. V. ce mot.

ANCHIN, ancienne abbaye de bénédictins, fondée au XIe siècle dans une île de la Scarpe, près de Douai. Le cardinal d'York, de la maison des Stuarts, en fut le dernier abbé, au milieu du XVIIIe siècle.

ANCH' IO SON PITTORE! (ann-ki-o-sonn-pitt-to-re). Mots ital. qui signif. : *Et moi aussi je suis peintre!*

On raconte que le Corrége, jeune encore et tout à fait inconnu, proféra cette exclamation à la vue d'une peinture de Raphaël et dans le premier élan d'une noble ambition. Dans les applications que l'on en fait, c'est le cri spontané de l'âme tout à coup illuminée par l'irruption du charme senti, du ravissement éprouvé, du beau perçu et de la vocation qui se révèle. Quand on cite cette locution en italien, on dit indifféremment *son pittore* ou *son poeta*, suivant que l'on fait allusion à la peinture ou à la poésie :

« Ce sont de petits vers, me dit-il du ton de Vadius.
— A Iris ou à Elvire? demandai-je.
— A Marthe.
— Marthe! Le nom est joli, mais ingrat pour la rime.
— Carte, Parthe, Sparte, dit vivement le poëte.
— Charte, écarte, Sarthe, ripostai-je avec la prestesse d'un homme qui n'est pas étranger à la chasse aux rimes, et qui a demandé plus d'une inspiration au dictionnaire de Richelet.
— *Anche tu sei poeta!* s'écria mon interlocuteur, en parodiant le Corrége. » TOPFFER.

« Au théâtre des Variétés, le nez du jeune Hyacinthe vient d'obtenir encore un succès dans le rôle de Réséda, maçon, poëte et communiste. Réséda est un galant manœuvre que les palmes poétiques cueillies tout récemment par quelques artistes empêchent de dormir. Il s'est écrié à son tour : *Anch' io son poeta!* et, mettant de côté sa truelle et son marteau, il a saisi le trépied et la lyre. »

Revue de Paris.

« Songez donc que les maîtres eux-mêmes et les plus grands, c'est le plus souvent la vue d'un chef-d'œuvre qui les a faits maîtres, et que ce beau qu'ils n'avaient pas su voir, ou qu'ils n'avaient vu qu'instinctivement dans la nature, ils l'ont compris, saisi d'un coup et d'une vue, en le rencontrant exprimé sur la toile par un de leurs devanciers : *Anch' io son pittore!* se sont-ils écriés. » TOPFFER.

Cette exclamation est aussi souvent rappelée sous sa forme française que sous sa forme italienne :

« Je salue le patriarche de Ferney; je lui souhaite longue vie. J'ai lu sa nouvelle tragédie, qui n'est point mauvaise du tout. Je hasarderais quelques petites remarques d'un ignorant, mais, ne pouvant pas dire comme le Corrége : *Et moi aussi, je suis peintre!* je garde le silence, en vous priant de ne point oublier le philosophe de Sans-Souci. »

FRÉDÉRIC II, *à Voltaire.*

Le dernier mot se modifie souvent selon la circonstance :

« A la vue des fortunes rapides, scandaleuses, qui se font de nos jours, un individu se dit : *Et moi aussi, je veux être banquier!* Il n'a ni capitaux, ni crédit, ni expérience sérieuse des affaires. Que faut-il pour cela? Il loue un appartement, il achète à crédit meubles, chaises, bureaux; grâce à la facilité avec laquelle les marchands livrent leurs marchandises, son installation est bientôt complète. »

L'Univers illustré.

« Plantez toute une année un sculpteur de seconde main devant la Vénus de Milo, il n'en fera pas moins des Galatée qui ne descendront jamais du piédestal. Au contraire, un jeune homme qui n'a vu aucun des chefs-d'œuvre consacrés, s'écriera : *Et moi aussi, je suis sculpteur!* parce qu'il aura vu en lui, dans les mirages de son imagination, apparaître les images du beau comme des défis jetés à son esprit, comme des amorces du monde futur, comme des révélations de l'infini. »

ARSÈNE HOUSSAYE.

Enfin la citation est quelquefois mi-française et mi-italienne :

« *Et moi aussi, anch' io*, j'étais né pour parcourir le monde et pour lire un jour mon nom gravé au-dessous de celui de quelques oiseaux rares, dans les galeries vitrées du Muséum d'histoire naturelle! J'étais né pour gagner le prix de la gazelle mélampyre ou celui du touraco blanc, et non pas des prix de thème. »

TOUSSENEL.

ANCHIRRHOÉ. Myth. Fille d'Erasinus, chez qui Britomartis (Diane) passa quelque temps. ‖ Fille de Nilus et de Bélus, et mère d'Egyptus.

ANCHISE, prince troyen, fut aimé de Vénus et en eut Enée. Lors de l'embrasement de Troie, il échappa à la mort, grâce à la piété filiale d'Enée, qui l'emporta sur ses épaules jusqu'aux vaisseaux. Virgile le fait mourir près de Drépane, en Sicile, avant l'embarquement d'Enée pour Carthage.

ANCHISIADES s. m. pl. (an-chi-si-a-de — rad. *Anchise*). Hist. anc. Se dit de tous les fils ou descendants d'Anchise.

ANCHISTÉE. Un des Argonautes.

ANCHIUS. Myth. Un des centaures qui surprirent Polus dans sa caverne, et qu'Hercule mit en fuite.

ANCHOIS s. m. (an-choi — de l'esp. *anchovas*, même sens; selon d'autres, du basque *anchua*, sec). Ichth. Genre de poissons de l'ordre des malacoptérygiens, famille des clupéoïdes.

Par un gros poisson dilettante,
Arion fut sauvé, grâce à sa belle voix.
Maint chanteur que l'Opéra vante
N'attendrirait pas un *anchois*. (***)

— Art culin. L'anchois servi sur les tables, quand il a été conservé dans la saumure ou dans l'huile : *Hors-d'œuvre ou salade d'*ANCHOIS. *Rôties d'*ANCHOIS ‖ *Beurre d'anchois*, Beurre qu'on a pétri avec des filets d'anchois, et qui sert à la fois de sauce et d'assaisonnement : *Filet de bœuf sauté au* BEURRE D'ANCHOIS. *Rognons de mouton à la brochette sur un* BEURRE D'ANCHOIS.

— **Encycl**. Les *anchois* se trouvent dans toutes les mers des régions tempérées, et particulièrement dans la Méditerranée, où ils vivent en troupes nombreuses. C'est à la fin de l'hiver, dans les mois d'avril, mai et juin, que se fait la pêche des *anchois*. On choisit les nuits obscures; les pêcheurs sont pourvus de trois barques, dont l'une porte des feux allumés pour attirer le poisson; les deux autres, munies de filets, sont placées de chaque côté de la première. Cela fait, on éteint les feux, les pêcheurs battent l'eau de leurs rames, et les poissons effrayés vont, en se sauvant, se prendre dans les filets. Aussitôt on leur arrache la tête, on les vide, on les lave avec soin, puis on les place par lits dans les barils, de telle sorte qu'il y ait successivement un lit de sel et un lit d'*anchois*. Au bout de quelque temps, ils se trouvent confits dans la saumure et dans l'huile qu'ils ont rendue. Dans cet état, ils peuvent se conserver une année. L'*anchois* est considéré comme un hors-d'œuvre, et il passe pour exciter l'appétit et faciliter la digestion. Les Romains préparaient avec ce poisson, écrasé et cuit dans la saumure, une sauce très-estimée, à laquelle ils ajoutaient du vinaigre, du persil haché, et qu'ils nommaient *garum*.

ANCHOITÉ, ÉE adj. (an-choi-té — rad. *anchois*). Comm. Se dit des sardines qui sont préparées, conservées de la même manière que les anchois.

ANCHOLIE s. f. (an-ko-lî — du gr. *ana*, avec; *cholê*, bile, et fig., tristesse). Anc. méd. Mélancolie.

— Bot. V. ANCOLIE.

ANCHOMÈNE s. m. (an-ko-mè-ne — du gr. *agchomenos*, étranglé). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, renfermant un grand nombre d'espèces, dont plusieurs se trouvent en Europe. Ce sont des insectes de petite taille, de couleurs ternes, et qui vivent dans les endroits humides.

ANCHOMÉNIDE adj. (an-ko-mé-ni-de — rad. *anchomène*). Entom. Qui ressemble à l'anchomène.

— s. m. pl. Tribu de coléoptères pentamères carabiques, ayant pour type le genre anchomène.

ANCHONE s. m. (an-kô-ne — du gr. *agchoneios*, qui étrangle). Entom. Genre de coléoptères tétramères, voisin des charançons, et renfermant une dizaine d'espèces, qui toutes habitent l'Amérique.

ANCHONIÉ, ÉE adj. (an-ko-ni-é — rad. *anchonium*). Bot. Qui ressemble à l'anchonium.

— s. f. pl. Tribu de la famille des crucifères, ayant pour type le genre anchonium.

ANCHONIUM adj. (an-ko-ni-omm — mot lat. tiré du gr. *agchoneios*, qui étrangle). Bot. Genre de plantes de la famille des crucifères, renfermant une seule espèce, qui croît sur le Liban.

ANCHORELLE s. f. (an-ko-rè-le — du lat. *anchora*, ancre). Crust. Genre de crustacés, voisin des lernées, et renfermant une seule espèce, qui vit en parasite sur les branchies des poissons.

ANCHUE s. f. (an-chû). Manuf. Nom donné quelquefois à la trame de l'étoffe.

ANCHURUS. Myth. Fils de Midas; se précipita dans un gouffre qui venait de s'ouvrir à Célène, en Phrygie, par dévouement pour le bien public.

ANCHUSATE s. m. (an-ku-za-te — rad. *anchuse*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide anchusique avec une base.

ANCHUSE s. f. (an-ku-ze — lat. *anchusa*, du gr. *agchousa*, orcanette). Bot. Genre de plantes de la famille des borraginées, souvent désigné sous le nom de *buglosse*.

ANCHUSÉES s. f. pl. (an-ku-zé — rad. *anchuse*). Bot. Sous-tribu de plantes appartenant à la tribu des borraginées, dans la famille du même nom. Les anchusées doivent leur nom au genre *anchuse*, appelé aussi *buglosie;* elles renferment en outre les genres *bourrache* (*borrago*), *consoude* (*symphytum*), *lycopside* (*lycopsis*), etc.

ANCHUSINE s. f. (an-ku-zi-ne — rad. *anchuse*). Chim. Matière colorante d'un rouge foncé, non cristalline, que l'on extrait de la racine d'orcanette (*anchusa tinctoria*). L'anchusine, appelée encore *orcanettine* et *acide anchusique*, est insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther, l'essence de térébenthine et les huiles grasses. Elle est employée dans la teinture et la parfumerie.

ANCHUSIQUE (ACIDE). V. ANCHUSINE.

ANCHYLOSTOME s. m. (an-ki-lo-sto-me — du gr. *agkulos*, courbé, crochu; *stoma*, bouche). Helminth. Helminthe propre à l'espèce humaine, découvert récemment par M. Dubini. L'anchylostome est un petit ver cylindrique, transparent dans son quart antérieur, jaunâtre, rougeâtre ou quelquefois brun dans les trois quarts postérieurs, et marqué dans la partie intermédiaire d'une petite tache noire qui indique le commencement de l'intestin. Il habite le duodénum et les deux tiers supérieurs du jéjunum. Sa tête porte un appareil corné armé de quatre fortes dents; sa bouche s'ouvre en dessous. On observe une ecchymose de la grosseur d'une lentille autour du point de la muqueuse où il est attaché.

ANCIEN, IENNE adj. (an-si-ain, è-ne — rad. *an;* du lat. *ante*, auparavant, qui semble avoir donné naissance à un adjectif bas-lat., *antianus*, qui a existé auparavant). Qui existe, qui subsiste depuis longtemps : ANCIENNE *famille.* ANCIEN *monument.* ANCIEN *meuble. Cette croyance, cette superstition est fort* ANCIENNE. *Pourquoi conserver des lois aussi* ANCIENNES? *De si* ANCIENNES *erreurs nous font voir combien était* ANCIENNE *la croyance à l'immortalité de l'âme.* (Boss.) *Ce sont des forêts aussi* ANCIENNES *que le monde.* (Fén.) *La société est aussi* ANCIENNE *que l'homme.* (J. de Maistre.) *Qu'est devenue cette* ANCIENNE *amitié, qui, plaisirs et peines, rendait tout commun entre nous?* (Mariv.) *La perte de la liberté est le plus* ANCIEN *et le plus grand de tous les malheurs.* (Valery.) *Le christianisme est aussi* ANCIEN *que le monde.* (Lacord.)

— Qui ne subsiste plus, qui n'est plus en usage, en parlant des choses : *Les* ANCIENNES *coutumes. Les langues* ANCIENNES. *L'*ANCIENNE *monarchie. Il faut remarquer que, par les* ANCIENNES *lois, le parlement n'existait plus.* (Volt.) *Les Français, sous l'*ANCIENNE *monarchie, tenaient pour constant que le roi ne pouvait jamais faillir.* (A. de Tocq.) ‖ Qui n'est plus en fonctions, qui n'exerce plus, en parlant des personnes : *Un* ANCIEN *préfet. Un* ANCIEN *magistrat. Un* ANCIEN *militaire. Une* ANCIENNE *institutrice. Une* ANCIENNE *actrice.* ‖ Celui qui a été remplacé par un autre dans ses fonctions : *Notre* ANCIEN *préfet est actuellement préfet dans la Haute-Marne.* ‖ Celui qui a été avec une personne dans des rapports qui ont cessé d'exister : *C'est mon* ANCIEN *tailleur. Il a rencontré hier son* ANCIENNE *maîtresse. A Dieu ne plaise, mon enfant, que ce soit moi, votre* ANCIEN *instituteur, qui veuille attaquer mon propre ouvrage.* (A. de Vigny.) ‖ Qui est antérieur à d'autres dans des fonctions, une hiérarchie, une classe déterminée : *C'est le plus* ANCIEN *officier du régiment.* (Acad.) *Moïse est le plus* ANCIEN *des historiens.* (Boss.) ‖ Que l'on a, que l'on possède depuis longtemps : *C'est mon* ANCIEN *ami. J'ai fait bâtir une jolie maison dans mon* ANCIEN *domaine de quatre arpents.* ‖ Se dit par opposit. à *nouveau*, à *moderne : Les temps* ANCIENS. *L'*ANCIEN *et le nouveau Testament. L'*ANCIENNE *loi. L'*ANCIENNE *Grèce et la Grèce moderne. L'*ANCIEN *et le nouveau régime. La nouvelle mode n'est généralement que la reproduction de l'*ANCIENNE *mode, de celle de nos pères. Dieu fera une nouvelle alliance avec le Messie, et l'*ANCIENNE *alliance sera rejetée.* (Pasc.) *La chute du trône de Constantin porta dans l'Italie les débris de l'*ANCIENNE *Grèce.* (J.-J. Rouss.) *Le genre naturel aux écrivains allemands est d'une couleur* ANCIENNE *plutôt qu'antique.* (Mme de Staël.) *Cicéron fut à la fois le plus grand orateur et le meilleur philosophe dont l'*ANCIENNE *Rome se glorifie.* (La Harpe.)

Eh, que connaissez-vous encor des temps *anciens?*
Quelques pages vers nous à peine sont venues;
Les vieux siècles sont pleins de landes inconnues.
BARTHÉLEMY.

‖ Se dit de même en parlant des personnes : *Les* ANCIENS *philosophes. Les* ANCIENS *poëtes. Les* ANCIENS *Pères de l'Eglise. Ces larcins, qu'on appelle imitations des auteurs* ANCIENS, *se doivent dire des ornements qui ne sont plus à notre mode.* (Th. de Viaud.) *Nous qui sommes modernes, nous serons* ANCIENS *dans quelques siècles.* (La Bruy.) *Les* ANCIENS *Grecs étaient persuadés que l'âme est immortelle.* (Barthél.) *Ceux qui empruntent les tournures des* ANCIENS *auteurs pour être naïfs, sont des vieillards qui, ne pouvant parler en hommes, bégayent pour paraître enfants.* (Riv.)

— Eaux et for. *Baliveau ancien*, Baliveau qui a au moins l'âge de trois coupes, ou soixante-quinze ans.

— Chron. *Année ancienne*, Année solaire des Egyptiens, composée de trois cent soixante-cinq jours. C'était leur année civile, et on lui donnait aussi le nom d'*année égyptienne.*

— Anc. jurispr. *Héritage ancien*, Héritage patrimonial.

— Anc. admin. *Anciens et nouveaux cinq sous*, Droit levé sur chaque muid de vin, aux entrées de certaines villes.

— S'empl. substantiv. au masc., en parlant de ceux qui ont vécu longtemps avant nous, et particulièrem. des écrivains grecs et latins : *Les usages des* ANCIENS. *Les ouvrages des* ANCIENS. *Etudier, lire les* ANCIENS. *C'est un admirateur de la poésie des* ANCIENS. *Les* ANCIENS *ont porté fort loin les arts et les sciences.* (Acad.) *Les* ANCIENS *se piquaient d'assaisonner leurs ouvrages de ce sel attique qui était d'un goût exquis.* (St-Evrem.) *C'est un homme qui, quand il en devrait crever, ne démordrait pas d'un iota des règles des* ANCIENS. (Mol.) *On fait un crime de contredire les* ANCIENS, *comme s'ils n'avaient plus laissé de vérité à connaître.* (Pasc.) *Quoique Longin fût d'un siècle fort gâté, il s'était formé sur les* ANCIENS. (Fén.) *On ne fait que glaner après les* ANCIENS *et les habiles d'entre les modernes.* (La Bruy.) *Les* ANCIENS *étaient plus beaux; nous sommes plus jolis.* (Mme de Sév.) *Rien n'arrête tant le progrès des choses, rien ne borne tant les esprits que l'admiration excessive des* ANCIENS. (Fonten.) *Heureux est celui qui, dégagé de tous les préjugés, est sensible au mérite des* ANCIENS *et des modernes, apprécie leurs beautés, connaît leurs fautes, et les pardonne.* (Volt.) *Le grand procès des* ANCIENS *et des modernes n'est pas encore vidé.* (Volt.) *Cujas a écrit en latin mieux qu'aucun moderne, et peut-être aussi bien qu'aucun* ANCIEN. (D'Aguess.) *Les* ANCIENS *n'ont connu que l'éloquence judiciaire et politique.* (Chateaub.) *Les* ANCIENS, *que tout matérialisait dans leurs institutions, étaient spiritualisés par leur poésie.* (Joubert.) *Hippocrate fut le plus grand et le plus sage génie des* ANCIENS. (Bonnin.) *Il est beau d'honorer les* ANCIENS; *mais à qui ce nom convient-il, et combien faut-il d'années pour faire un* ANCIEN? (H. Rigault.) *Nous avons des vertus que ne connaissaient pas les* ANCIENS. (E. Schérer.)

Qu'il trouve en vous un peu de l'air
Des *anciens* qu'il idolâtre.
LA FONTAINE.

— Se dit aussi de celui qui, avant un autre, a exercé une charge, une fonction, a été reçu dans un corps, etc. : *Il est votre* ANCIEN *dans la compagnie, quoique plus jeune que vous.* (Acad.) *Villars avait avec lui le maréchal de Boufflers, son* ANCIEN. (Volt.) *Je ne faisais rien que je n'eusse auparavant consulté mon oncle, c'est-à-dire mon* ANCIEN. (Le Sage.)

Les *anciens* du conseil sont mes compagnons d'armes.
C. DELAVIGNE.

‖ S'empl. fam. en s'adressant à un vieillard, et surtout à un vieux militaire : *Bonjour, l'*ANCIEN. *Comment vous portez-vous aujourd'hui, mon* ANCIEN? *Salut, mon* ANCIEN! (Acad.)

Notre *ancien*, qu'a donc fait l'Espagne?
BÉRANGER.

‖ C'est aussi le nom que les vieux militaires donnent souvent, et dans un sens affectueux, à Napoléon Ier : *Ah! si l'*ANCIEN *pouvait revenir...*

— Dans l'Ecriture, l'*Ancien des jours*, Dieu. Chateaubriand a dit, par analogie, l'*ancien des hommes*, en parlant d'un vieux religieux : *Ainsi chantait l'*ANCIEN DES HOMMES; *sa voix grave et un peu cadencée allait roulant dans le silence des déserts.* (Chateaub.)

— Hist. Chez les Juifs, Titre, dignité qu'on donnait à des vieillards qui remplissaient les fonctions les plus importantes : *Il s'assit à dix-huit ans avec les* ANCIENS *du peuple d'Israël.* (Boss.) ‖ Titre que portaient les magistrats qui gouvernèrent Florence pendant la moitié du XIIIe siècle. Ils étaient au nombre de trente-six.

— Hist. ecclés. Dans la primitive Eglise, nom donné aux évêques et aux prêtres : *Les* ANCIENS. ‖ Chez les calvinistes, on désigne ainsi les membres du consistoire, chargés, conjointement avec le pasteur, de veiller à ce qui regarde le culte et au maintien de la discipline.

— Prosod. En poésie, ce mot a le plus ordinairement deux syllabes; cependant quelques poëtes l'ont fait de trois syllabes :

Ma famille est connue, ma race est *ancienne.*
RÉGNIER.

J'ai su tout ce détail d'un *ancien* valet.
CORNEILLE.

Nous devons l'apologue à l'*ancienne* Grèce.
LA FONTAINE.

— Voltaire a dit : « *Ancien* de trois syllabes rend le vers languissant; *ancien* de deux syllabes devient dur. On est réduit à éviter ce mot quand on veut faire des vers où rien ne rebute l'oreille. »

— **Syn. Ancien, antique, vieux.** *Vieux* est opposé à *jeune : Vous n'avez de votre vie été si jeune que vous êtes, et je vois des gens de vingt-cinq ans qui sont plus* VIEUX *que vous.* (Mol.) *Ancien* est opposé à moderne : *La Grèce* ANCIENNE *et la Grèce moderne.* On appelle *vieux* des hommes ou des objets qui vivent encore, quoiqu'ils existent depuis longtemps, et *anciennes* des choses qui existaient avant l'époque présente. *Antique* désigne une grande ancienneté : *Là on voit une vaste forêt de cèdres* ANTIQUES, *qui paraissent aussi* VIEUX *que la terre où ils sont plantés.* (Fén.) Il se dit, par exagération, d'une personne ou d'une chose très-vieille, ou même qui n'est plus de mode ou de saison. De plus, la poésie s'arrange mieux du mot *antique*, qui a plus de noblesse et d'harmonie :

Où sont, Dieu de Jacob, tes *antiques* bontés?
RACINE.

Suivez-moi, rappelez votre *antique* vertu.
RACINE.

Je viens selon l'usage *antique* et solennel.
RACINE.

— **Antonymes.** Contemporain, moderne, nouveau, présent ou actuel, récent.

Anciens (CONSEIL DES). La Constitution de l'an III, votée par la Convention à la fin de sa carrière pour remplacer la Constitution de 93, qui n'avait jamais été appliquée, divisait le pouvoir législatif en deux assemblées, l'une ayant l'initiative, l'autre la décision. La première, composée de cinq cents membres, devait proposer la loi; la seconde, composée de deux cent cinquante membres, devait la voter. On donna à ces deux assemblées les noms séparés de *Conseil des Cinq-Cents* et de *Conseil des Anciens*, et le nom collectif de *Corps législatif.*

Cette application de la théorie anglaise des deux Chambres, que les constitutionnels avaient vainement tenté de faire prévaloir depuis le commencement de la Révolution, était déterminée, disait-on, par le désir de donner à la loi un caractère de maturité et de calme. En réalité, elle était un triomphe nouveau de l'esprit de réaction qui dominait alors.

Cependant la Convention, effrayée des manœuvres du royalisme, décréta que pour la mise en vigueur de la nouvelle Constitution, les deux tiers de ses membres, c'est-à-dire cinq cents, entreraient par le choix des électeurs dans le Corps législatif, et que, dans le cas où ce chiffre de cinq cents ne serait pas atteint, le Corps législatif le compléterait lui-même. Ces dispositions formèrent les décrets du 5 et du 13 fructidor an III (22 et 30 août 1795), qui d'ailleurs furent soumis, comme la Constitution, à l'acceptation des assemblées primaires, mais qui n'en devinrent pas moins la cause ou le prétexte de l'insurrection royaliste des 12 et 13 vendémiaire.

Les membres du Conseil des Anciens furent choisis de la manière suivante, prescrite par la Constitution. Après la dernière séance de la Convention et les opérations qui complétèrent le chiffre de cinq cents conventionnels prorogés, ceux-ci se réunirent aux deux cent cinquante nouveaux élus, et commencèrent avec eux le travail qui avait pour objet de classer les membres dans les deux conseils. On inscrivit à part les noms des députés âgés de plus de quarante ans, et qui étaient mariés ou veufs, et on en tira au sort cent soixante-sept parmi les anciens conventionnels, et quatre-vingt-trois parmi les nouveaux élus. Ces deux cent cinquante membres formèrent le Conseil des Anciens; les membres restants formèrent le Conseil des Cinq-Cents. Les Anciens, portant pour insigne l'écharpe en sautoir, siégèrent aux Tuileries, dans la salle de la Convention; les Cinq-Cents, portant l'écharpe en ceinture, allèrent siéger au Manége, ancienne salle de la Constituante et de la Législative (6 brumaire an IV, 28 octobre 95).

La question de la résidence du Corps législatif avait été précédemment agitée; mais malgré les efforts de ceux qui craignaient la pression révolutionnaire de Paris, rien n'avait été décidé à cet égard, et l'on s'était borné à donner aux Anciens le droit de changer la résidence du Corps législatif, si les circonstances lui semblaient l'exiger. On sait que, au 18 brumaire, Bonaparte profita habilement de cette disposition, et qu'il obtint que les deux Conseils fussent transférés à Saint-Cloud, dans une sorte d'isolement où un coup d'Etat lui paraissait avec raison plus facile à accomplir.

Quelques jours après son installation, le Conseil des Anciens procéda à la nomination des cinq membres qui devaient composer le *Directoire*, et, conformément à la Constitution, sur une liste de cinquante candidats présentés par le Conseil des Cinq-Cents.

Comme il est dit plus haut, cette assemblée n'avait que la décision de la loi; elle approuvait, sans les modifier, ou rejetait purement et simplement, après trois lectures à cinq jours d'intervalle chacune, les *résolutions* du Conseil des Cinq-Cents, qui ne devenaient des *lois* qu'après son acceptation, et qui, repoussées, ne pouvaient être présentées de nouveau avant un an.

Les membres du Conseil des Anciens recevaient une indemnité de 33 francs par jour. On sait que les deux Conseils devaient se renouveler par tiers chaque année. Ces renouvellements partiels changèrent nécessairement la majorité et amenèrent l'élection des royalistes les plus compromis, sous l'influence des agents innombrables que Louis XVIII entretenait dans toute la France, et qui étaient gorgés d'or par l'Angleterre et la Russie. Le deuxième renouvellement, celui de l'an V, fit entrer aux Anciens, comme aux Cinq-Cents, les partisans avoués de Louis XVIII et des princes, des complices des chouans, des hommes comme Pichegru, dont les trahisons étaient notoires, enfin des conspirateurs comme Imbert Colomès, Royer-Collard, Camille Jordan, Vaublanc, Henri Larivière, Pastoret, etc. Pichegru fut porté à la présidence des Cinq-Cents; Barbé-Marbois à celle des Anciens; tout le personnel de la conspiration royaliste, placé à la tête des Conseils, enleva l'élection du royaliste Barthélemy comme membre du Directoire, en remplacement de Letourneux, membre sortant. La situation était horriblement tendue. Le Directoire, menacé d'être emporté avec la république, prévint, par le coup d'Etat du 18 fructidor, les complots dont il était enveloppé. Parmi les proscrits de cette révolution nouvelle, on compte seulement onze membres du Conseil des Anciens, dont l'importance politique était bien moindre que celle des Cinq-Cents, qui formaient l'assemblée active, armée de l'initiative et de la vraie force parlementaire. Pouvoir conservateur et pondérateur, les Anciens, au moins une partie, servirent cependant de point d'appui et en quelque sorte d'instrument à Bonaparte pour l'exécution de son heureux coup d'état du 18 brumaire. Cet événement mit fin à l'existence de cette assemblée, dont la durée avait été de quatre ans. Mais ses membres entrèrent en foule dans le sénat, dans les assemblées politiques du consulat et dans les fonctions publiques.

Ancien Testament. V. BIBLE.

Anciens et des modernes (QUERELLE DES). Cette querelle fameuse, qui a rempli en France presque tout un siècle, et dont le feu mal éteint a failli se ranimer de nos jours sous le souffle des classiques et des romantiques, prit naissance dès qu'un long intervalle de temps permit de distinguer des anciens et des modernes. C'est chez les Latins qu'elle revêtit pour la première fois une forme bien tranchée; leur littérature offrit même le phénomène d'une double antiquité, et, tandis que les contemporains d'Auguste se croyaient des modernes relativement à Eschyle, Sophocle, Euripide, Démosthène, Thucydide, Platon, Aristote, ils devenaient à leur tour des anciens pour les écrivains des époques suivantes. Parmi les nations qui succédèrent au vieux monde romain, l'Italie fut celle qui protesta la première contre la prééminence de l'antiquité, à laquelle elle pouvait déjà opposer Pétrarque, Dante, Boccace, Arioste et le Tasse. Ce cri d'affranchissement traversa les Alpes et trouva de l'écho en France; Boisrobert fut le premier à le répéter, et ne craignit pas de commencer devant l'Académie le procès d'Homère, procès poursuivi ensuite par Desmarets. Mais le débat ne prit les formes acerbes et les proportions qui l'ont rendu si célèbre que le jour où Charles Perrault et Fontenelle, défenseurs des modernes; Boileau et Racine, champions de l'antiquité, entraînèrent à leur suite toute la littérature de l'époque et la partagèrent en deux camps. Toutefois Perrault, criblé par les épigrammes de Boileau, et Fontenelle par celles de Racine, qui mordait jusqu'au sang, n'étaient pas de force à soutenir une lutte contre de pareils adversaires, et, tout en ayant peut-être la raison de leur côté, ils auraient fini par succomber, si la réconciliation des chefs n'eût ralenti l'ardeur des combattants (1694). Mais la querelle n'était qu'assoupie, et elle se ranima quelques années après, avec plus d'ardeur que jamais, entre Mme Dacier, la traductrice d'Homère, et Lamotte, son abréviateur, qui s'était permis les vers suivants :

Croit-on la nature bizarre
Pour nous aujourd'hui plus avare
Que pour les Grecs et les Romains?
De nos aînés mère idolâtre,
N'est-elle plus que la marâtre
Du reste grossier des humains?

Mme Dacier apporta dans cette polémique des formes roides et pédantesques, un ton incisif et irritant, auxquels Lamotte ne répondit que par des plaisanteries fines, une courtoisie spirituelle, qui mirent de son parti les esprits délicats, et purent faire croire que les bienséances et la politesse étaient moins connues au temps de Périclès et d'Auguste qu'au siècle de Louis XIV. Un grand nombre de célébrités se mêlèrent à cette seconde phase de la lutte, que l'intervention de Fénelon lui-même ne put terminer. Néanmoins, la paix se conclut de nouveau entre les champions (1716); mais il ne fallut pas moins que la prépondérance toute-puissante de Voltaire pour étouffer définitivement le débat, vers le milieu du XVIIIe siècle.

Telle fut cette fameuse querelle qui troubla toute l'Europe littéraire pendant deux générations d'écrivains, et dont Saint-Evremont porta le levain jusqu'en Angleterre, où elle passionna également les esprits. Posée dans ces termes, c'est-à-dire restreinte à des questions de personnes, elle aurait pu se prolonger sans fin. Il ne s'agit pas de savoir, en effet, si le génie d'Euripide a été supérieur à celui de Racine, si Raphaël a éclipsé Apelle, et Michel-Ange, Praxitèle ou Phidias; si l'art chrétien a fait éclore plus de merveilles que l'art païen; si Platon et Aristote furent des intelligences plus puissantes que Descartes ou Leibnitz : sur ce terrain, les discussions seraient interminables. Mais il faut se demander si la plupart des connaissances humaines, telles que la philosophie, les sciences, l'histoire elle-même, ne sont pas soumises, dans leur développement, à des conditions d'expériences, d'accumulation de recherches et d'études, de perfectionnement de procédés; et, en se plaçant à ce point de vue, la supériorité des modernes sur les anciens se déduirait d'une manière irréfutable. Quant à l'art proprement dit (poésie, peinture, etc.), son histoire est loin de nous révéler un progrès continu; il y a là un élément spontané, vivant, qui paraît soumis, comme tout ce qui a vie, à des phases de croissance et de déclin. On ne voit pas, d'ailleurs, que l'accroissement des connaissances et des idées ait pour conséquence nécessaire une perfection supérieure, une plus grande beauté dans les produits de l'imagination.

La querelle des *anciens* et des *modernes*, considérée à un point de vue général et philosophique, appartient à l'histoire de l'idée de progrès. V. PROGRÈS.

Anciens et des modernes (PARALLÈLES DES), par Ch. Perrault, ouvrage formant quatre volumes, qui parurent successivement de 1688 à 1698. La forme adoptée par l'auteur est celle du dialogue. Trois personnages sont introduits sur la scène, le Président, l'Abbé et le Chevalier. Le Président est un caractère doux et un esprit timoré, qui jure sur la parole des anciens, mais dont les opinions ne tiennent guère

devant les raisonnements de l'Abbé, défenseur des modernes. Les anciens ont là un représentant bien prompt à rendre les armes. « Perrault le vante un peu, dit H. Rigault, en le donnant pour savant et spirituel. » L'Abbé expose les idées de Perrault; il apporte dans la discussion de l'esprit, du calme, de la dextérité, et une grande politesse de langage. Quant au Chevalier, c'est un homme du monde à demi cultivé, léger, superficiel, qui se jette au hasard dans la discussion, avec les témérités de jugement et les vivacités de langage d'un écolier révolté contre l'autorité de ses maîtres.

Dans le premier volume (premier dialogue), Perrault commence par combattre le préjugé de l'antiquité par des raisons générales. Il développe l'argument philosophique tiré des progrès de l'esprit humain considéré comme un seul esprit. « Le genre humain, dit-il, doit être considéré comme un seul homme éternel, en sorte que la vie de l'humanité, comme la vie de l'homme, a eu son enfance et sa jeunesse, qu'elle a actuellement sa virilité, mais qu'elle n'aura pas de déclin. » Il s'occupe ensuite de l'architecture, de la statuaire et de la peinture. Il y distingue deux sortes de beautés, les beautés universelles et absolues, c'est-à-dire celles qui plaisent en tout temps et en tout lieu, et à tout le monde, et les beautés particulières et relatives, qui ne plaisent qu'à certaines personnes, en certains lieux et en certains temps. Ce qui constitue les premières, c'est la partie matérielle et positive des arts, et pour cette partie, les modernes l'emportent sur les anciens. Quant aux beautés relatives, elles ne peuvent être l'objet d'un jugement, parce que ce sont des conventions et des caprices; c'est ce qu'on nomme le goût, qui n'est autre chose que la mode.

Le second et le troisième volume sont consacrés à l'éloquence et à la poésie. Dans une page remarquable, Perrault indique avec une précision élevée le progrès qu'a fait la connaissance du cœur humain. « Comme les anciens, dit-il, connaissaient en gros, aussi bien que nous, les sept planètes et les étoiles les plus remarquables, mais non pas les satellites des planètes et un grand nombre de petits astres que nous avons découverts, de même ils connaissaient en gros aussi bien que nous les passions de l'âme, mais non pas une infinité de petites affections et de petites circonstances qui les accompagnent et qui en sont comme les satellites; ce n'a été que dans ces derniers temps que l'on a fait dans l'astronomie et dans la morale, ainsi qu'en mille autres choses, ces belles et curieuses découvertes. En un mot, comme l'anatomie a trouvé dans le cœur des conduits, des valvules, des fibres, des mouvements et des symptômes qui ont échappé à la connaissance des anciens, la morale y a trouvé des inclinations, des aversions, des désirs et des dégoûts que les mêmes anciens n'ont jamais connus. Je pourrais faire voir ce que j'avance en réunissant toutes les passions l'une après l'autre, et prouver qu'il y a mille sentiments délicats sur chacune d'elles dans les ouvrages de nos auteurs, dans leurs traités de morale, dans leurs tragédies, dans leurs romans et dans leurs pièces d'éloquence, qui ne se rencontrent point chez les anciens. »

Dans le quatrième et dernier volume, Perrault examine les titres des anciens et des modernes en médecine, en philosophie, en musique, en mécanique, en physique, etc. Il prête aux idées scientifiques dont il a besoin pour soutenir sa thèse une langue comparable à celle de Fontenelle pour la clarté et la simplicité. Enfin l'ouvrage se termine par ces vers assez médiocres, que Perrault met dans la bouche du Chevalier :

Quand le dieu des saisons aura moins de lumière
Au milieu de son cours qu'en ouvrant sa carrière;
Qu'un chêne qui n'a vu que deux ou trois printemps
Aura plus de rameaux qu'un chêne de trente ans;
Qu'un fleuve roulera plus de flots à sa source
Qu'il n'en porte à la mer en achevant sa course;
Que le rustique gland des antiques forêts
Vaudra mieux que le blé des modernes guérets;
Quand pour trop manier ou le marbre ou l'argile,
On verra qu'un sculpteur en devient moins habile;
Qu'un pilote, en voguant, perd l'art de naviguer;
Qu'un cyclope, en forgeant, désapprend à forger;
Je croirai qu'en nos jours il n'est rien qui réponde
Aux plus faibles essais de l'enfance du monde.

Les *Parallèles* ne sont autre chose que le cartésianisme appliqué à la littérature et à l'art. Ch. Perrault y rompt avec la tradition littéraire, comme Descartes, dans le *Discours de la Méthode*, a rompu avec la tradition philosophique. « La *Digression sur les anciens et les modernes*, dit H. Rigault, n'est qu'un épisode de la vie littéraire de Fontenelle; les *Parallèles* sont l'ouvrage capital et le monument de Perrault... C'est Perrault qui a gardé devant la postérité la plus grande part d'importance et de notoriété dans un débat dont il n'a pas été le promoteur; c'est à lui que s'est attachée cette espèce de renommée équivoque de révolte contre les anciens, qui a été longtemps un ridicule, et qui semble être devenue aujourd'hui un honneur. C'est son nom qu'on a invoqué dans nos dernières insurrections littéraires, comme celui d'un ancêtre. En résumé, des vues ingénieuses, des arguments spécieux à l'appui d'idées fausses, des jugements plus que téméraires, une critique superficielle, une connaissance très-imparfaite des originaux, une instruction légère, même dans les sciences et dans les arts, de l'imagination, de l'esprit, de l'urbanité, un style agréable et naturel, voilà le livre de Perrault, livre destiné à produire un effet assuré sur le public français, en lui plaisant et en lui persuadant que la querelle des anciens et des modernes était la guerre des gens du monde contre les pédants. »

Deux reproches principaux peuvent être faits à l'auteur des *Parallèles;* le premier, de ne reconnaître rien de général, de permanent, d'absolu dans le goût; le second, de confondre, à l'exemple de Fontenelle, les sciences qui ont besoin du temps pour se perfectionner, et les arts qui, pour être parfaits, peuvent se passer du temps.

Anciens et les modernes. (DIGRESSION SUR LES), morceau publié au commencement de 1688, et par lequel Fontenelle prit part à la querelle des anciens et des modernes. Pour Fontenelle, la question générale de prééminence se réduit à deux questions, une question d'histoire naturelle et une question d'arithmétique : les cerveaux d'aujourd'hui sont-ils aussi bien doués que les cerveaux d'autrefois? Les modernes ont-ils autant d'idées que les anciens? On ne voit pas, dit-il, que les chênes du moyen âge aient été moindres que ceux de l'antiquité, ni les chênes modernes que ceux du moyen âge. Donc, nous pouvons égaler Homère, Platon et Démosthène. La pâte dont la nature forme les hommes, les animaux et les plantes, est toujours la même, et certainement elle n'a point formé Platon, Démosthène, ni Homère, d'une argile plus fine ni mieux préparée que nos philosophes, nos orateurs et nos poëtes d'aujourd'hui. Il est vrai que s'il n'y a pas de différence dans la pâte dont se sert la nature pour les arbres et les esprits, il faut en admettre dans les climats. Les arbres de tous les siècles sont également grands, mais les arbres de tous les pays ne le sont pas. De même pour les esprits : les différentes idées sont comme des plantes ou des fleurs qui ne viennent pas également bien en toutes sortes de climats et dans toutes les circonstances. Mais il faut reconnaître aussi que la culture a bien plus de puissance sur les cerveaux que sur la terre, et que les pensées se transportent bien plus aisément que les plantes d'un pays en un autre. Aussi les peuples voisins les uns des autres effacent très-facilement leurs différences par le commerce des livres; seuls, les peuples fort éloignés ne le peuvent pas. Le climat de la Grèce et de l'Italie, et celui de la France, sont trop voisins pour mettre quelque différence entre les Grecs ou les Latins et nous; et quand ils y en mettraient quelqu'une, elle serait fort aisée à effacer. Nous voilà donc tous parfaitement égaux, anciens et modernes, Grecs, Latins et Français.

D'un autre côté, il est facile de comprendre que les modernes ont une bien plus grande somme de connaissances et d'idées que les anciens, parce qu'un bon esprit cultivé est composé de tous les esprits des siècles précédents, ou plutôt parce que ce n'est qu'un même esprit qui s'est cultivé sans cesse, qui se cultivera toujours, car toujours les idées justes de tous les bons esprits s'ajouteront les unes aux autres, et les hommes ne dégénéreront jamais. Non-seulement nos connaissances, nos idées sont plus nombreuses que celles des anciens, mais elles sont plus vraies, parce que les anciens étant venus avant nous ont épuisé la plus grande partie des idées fausses et nous ont acquittés du tribut qu'il faut toujours payer à l'erreur. Donc, nos idées étant plus nombreuses et plus vraies, et les idées étant la matière même de la science, de la philosophie, de l'éloquence et de la poésie, la supériorité des modernes dans les sciences, dans les arts, dans la philosophie et la poésie, ne saurait être douteuse.

La *Digression sur les anciens et les modernes* se termine avec beaucoup de grâce et d'esprit: « Un temps a été, dit Fontenelle, que les Latins étaient modernes, et alors ils se plaignaient de l'entêtement que l'on avait pour les Grecs, qui étaient les anciens. La différence des temps qui est entre les autres disparaît, à notre égard, à cause du grand éloignement où nous sommes; ils sont tous anciens pour nous, et nous ne faisons pas de difficulté pour préférer ordinairement les Latins aux Grecs, parce que entre anciens et anciens, il n'y a pas de mal que les uns l'emportent sur les autres; mais entre anciens et modernes, ce serait un grand désordre que les modernes l'emportassent. Il ne faut qu'avoir patience, et par une longue suite de siècles, nous deviendrons les contemporains des Grecs et des Latins; alors il est aisé de prévoir qu'on ne fera aucun scrupule de nous préférer hautement à eux sur beaucoup de choses. Les meilleurs ouvrages de Sophocle, d'Euripide, d'Aristophane, ne tiendront guère devant *Cinna*, *Ariane*, *Andromaque*, le *Misanthrope*.... Cependant, il faut tout dire : il n'est pas sûr que la postérité nous compte pour un mérite les deux ou trois mille ans qu'il y aura entre elle et nous, comme nous les comptons aujourd'hui aux Grecs et aux Latins. Il y a toutes les apparences du monde que la raison se perfectionnera, et que l'on se désabusera généralement du préjugé grossier de l'antiquité. Peut-être ne durera-t-il pas encore longtemps; peut-être, à l'heure qu'il est, admirons-nous les anciens en pure perte et sans jamais devoir être admirés en cette qualité. Ce serait un peu fâcheux. »

Fontenelle est loin de voir toute la complexité de la question qu'il traite et résout d'une manière si générale et si absolue. Il ne suffit pas de tenir compte de la différence des climats : la différence des races et des mœurs, celle des langues, celle des gouvernements, présente une importance qui échappe complétement à l'auteur de la *Digression*, et que Voltaire a très-bien saisie. « Virgile et Horace, dit l'auteur du *Dictionnaire philosophique*, exerçaient leur talent dans une langue plus riche et plus harmonieuse que les langues modernes, qui sont un mélange de l'horrible jargon des Celtes et d'un latin corrompu.... Il se pourrait bien encore que le gouvernement d'Athènes, en secondant le climat, eût mis dans la tête de Démosthène quelque chose que l'air de Clamart et de la Grenouillère, et le gouvernement du cardinal de Richelieu, ne mirent pas dans la tête d'Omer Talon et de Jérôme Bignon. » Ajoutons qu'on peut reprocher à Fontenelle de n'avoir fait aucune distinction entre les divers genres de travaux intellectuels, et d'avoir rattaché aux mêmes conditions la supériorité dans les sciences et la supériorité dans les lettres et dans les arts.

« La *Digression sur les anciens et les modernes*, dit M. Hippolyte Rigault, est un morceau charmant qui plaît par son agrément, même quand il ne s'impose pas par sa justesse, et où les idées fines et profondes peuvent à chaque instant donner le change sur le paradoxe. C'est, on le sent, l'œuvre d'un écrivain qui ne veut que dire librement et agréablement son opinion, et qui laisse aux partisans de la tradition le ton de l'autorité. En le lisant, on est séduit par cette variété de vues, par cette modération qui tient à l'absence de parti pris, et qui fait de Fontenelle un homme du monde causant dans un salon, tandis que Perrault, malgré l'agrément de son esprit, soutient davantage une thèse. »

Anciens et des modernes (HISTOIRE DE LA QUERELLE DES), par Hippolyte Rigault. Cet ouvrage, « qui restera, a dit M. Saint-Marc Girardin, comme un des meilleurs titres de la réputation de Rigault », n'est autre que la thèse de doctorat, soutenue à la fin de 1856 par ce brillant écrivain, enlevé si jeune à notre littérature. L'*Histoire de la querelle des anciens et des modernes* est divisée en trois parties, correspondant aux trois périodes de ce débat célèbre : première période française, au XVIIe siècle, avec Desmarets, Fontenelle, Perrault et Boileau; période anglaise avec Temple, Boyle, Wotton et Bentley; enfin, seconde période française au XVIIIe siècle, avec La Motte et Mme Dacier.

L'auteur nous montre la controverse débutant avec Tassoni par une comparaison générale des anciens et des modernes; avec Boisrobert, qui devait connaître Tassoni, elle continue par une attaque particulière contre Homère; puis nous voyons l'idée de la permanence des forces de l'esprit humain et du progrès intervenir dans le débat avec Desmarets, Fontenelle et Perrault. Nous suivons la querelle en Angleterre, où elle ne tarde pas à perdre tout intérêt philosophique en devenant une simple dispute d'érudition; enfin nous revenons en France, où nous rappelle le duel que Lamotte et Mme Dacier se livrent sur le corps d'Homère. H. Rigault a très-bien vu que la querelle des anciens et des modernes n'était pas une frivole question de préséance; qu'au fond du débat il y avait deux grandes idées, une idée philosophique, l'idée du progrès intellectuel de l'humanité, et une idée littéraire, l'idée de l'indépendance du goût et de l'émancipation du génie moderne, affranchi de l'imitation des anciens. Dans le chapitre qui termine l'ouvrage, et qui est intitulé *Conclusion*, il formule sur la fameuse querelle un jugement remarquable, dont le passage suivant mérite d'être cité : « Partant de deux principes justes, la permanence des forces de la nature et l'accroissement perpétuel du nombre des idées, les modernes ont témérairement conclu du plus grand nombre d'idées à la supériorité des œuvres, et réduit l'art à une question d'arithmétique. Ils n'ont attaché assez d'importance ni aux institutions politiques qui ouvrent ou qui ferment la carrière à l'éloquence, ni à l'éducation publique, qui développe ou comprime les talents naturels, ni à l'apparition tardive d'une littérature dans le monde, retard irréparable qui condamne le style à se raffiner pour racheter le défaut de nouveauté dans la pensée. Ils n'ont pas tenu compte surtout de cette corruption des langues vieillies, qui ne diminue pas le prix du talent, mais qui altère inévitablement la beauté des œuvres, et qui produit sur le style le mieux doué l'effet délétère d'une atmosphère impure sur les corps les plus robustes... Les *anciens* et les *modernes* ont eu tort et raison tour à tour. Les *modernes* ont eu raison d'étendre à la littérature le principe du libre examen, de soutenir que ni la tradition, ni la règle n'étaient la preuve et le fondement infaillible de la beauté dans l'art, et de prétendre à un autre honneur pour l'art qu'à celui d'imiter fidèlement l'antiquité. Les *anciens* ont eu raison de réclamer le respect des *modernes* pour le génie de l'antiquité, et de défendre contre l'ignorance et l'outrage des littératures admirables que les *modernes* n'avaient pas étudiées. Les *modernes* ont eu le tort de pousser jusqu'à l'ingratitude leur rupture avec l'antiquité, et les *anciens* d'être reconnaissants envers elle jusqu'à la soumission. En général, les *modernes* ont eu plus d'esprit que de savoir; les *anciens* ont eu plus de savoir que d'esprit; et, sauf quelques exceptions éclatantes, les *anciens*, malgré leur savoir, n'ont guère mieux compris l'antiquité que les *modernes*. »

L'*Histoire de la querelle des anciens et des modernes* est écrite dans ce style classique et universitaire, d'une élégance unie et soutenue et d'une parfaite distinction, qui garde partout le même ton, marche toujours du même pas, et dont la perfection semble être de n'avoir pas de caractère, pas de personnalité. Vous n'y trouverez pas un trait, pas une image hardie, pas un de ces mots qui arrêtent la pensée et s'en emparent; les couleurs y sont adoucies, les angles effacés; l'idée s'y montre discrètement et ne s'y élève qu'à une hauteur moyenne.

Ancien régime et la Révolution (L'), par Alexis de Tocqueville. Cet ouvrage, publié en 1856, se divise en deux parties. Dans la première, l'auteur s'efforce de définir la Révolution française et d'en saisir l'objet fondamental. La guerre aux religions ne constitue pas, comme on l'a dit, le génie propre de cette grande révolution; il n'y faut voir qu'un trait saillant et pourtant fugitif de sa physionomie, un produit passager des idées, des faits particuliers qui l'ont précédée et préparée. Sans doute, la Révolution française est fille de la philosophie du XVIIIe siècle, mais il faut remarquer dans cette philosophie deux parties qui sont distinctes et séparables. L'une se rapporte à la condition des sociétés et aux principes des lois civiles et politiques; l'autre s'attaque au clergé, à sa hiérarchie, à ses dogmes; cette dernière ayant pris naissance dans des faits que la Révolution a détruits, devait peu à peu disparaître avec ces faits, et se trouver comme ensevelie dans son triomphe; aussi voit-on l'œuvre irréligieuse de la Révolution se ruiner à mesure que son œuvre politique se consolide. La Révolution française a été une révolution politique, mais une révolution politique d'un caractère tout nouveau, une révolution politique qui a procédé à la manière et qui a pris en quelque sorte l'aspect d'une révolution religieuse. La Révolution française a opéré, par rapport à ce monde, précisément de la même manière que les révolutions religieuses agissent en vue de l'autre; elle a considéré le citoyen d'une façon abstraite, en dehors de toutes les sociétés particulières, de même que les religions considèrent l'homme en général indépendamment du pays et du temps. Son œuvre propre a été de précipiter, par un effort convulsif et douloureux, la chute des institutions politiques qui, pendant plusieurs siècles, avaient régné sans partage chez la plupart des peuples européens, et que l'on désigne d'ordinaire sous le nom d'institutions féodales.

Dans la seconde partie, qui est la plus étendue et la plus originale, Alexis de Tocqueville montre que la Révolution a beaucoup moins innové sous quelques rapports qu'on ne le suppose généralement. Si radicale par certains côtés, elle n'a été à la longue par certains autres qu'une imitation exagérée de l'ancien régime. L'ancien régime nous offre, en effet, une centralisation administrative déjà très-puissante, de plus en plus envahissante, éteignant la vie locale partout, sauf dans les pays d'état qui échappent un peu plus à son action, mais qui forment à peine le quart de la France, se substituant partout aux corporations, aux municipalités, aussi bien qu'aux juridictions seigneuriales, et toutes choses enfin marchant déjà comme aujourd'hui par le ministre assisté du conseil du roi ou conseil d'état, par l'intendant de chaque province, équivalent du préfet, et par le subdélégué, équivalent du sous-préfet. Tutelle administrative, justice administrative, garantie des fonctionnaires, ne sont pas des conquêtes de la Révolution, mais des institutions de l'ancien régime. « Sous l'ancien régime, comme de nos jours, dit M. de Tocqueville, il n'y avait ville, bourg, village, ni si petit hameau en France, hôpital, fabrique, couvent, ni collége, qui pût avoir une volonté indépendante dans ses affaires particulières ni administrer à sa volonté ses propres biens. Alors, comme aujourd'hui, l'administration tenait tous les Français en tutelle, et si l'insolence du mot ne s'était pas encore produite, on avait du moins déjà la chose... La garantie des fonctionnaires qui se trouve dans les neuf ou dix constitutions établies à perpétuité en France depuis soixante ans, n'est pas non plus une des conquêtes de 89; sous l'ancienne monarchie, le gouvernement n'avait guère moins de soins que de nos jours d'éviter aux fonctionnaires le désagrément d'avoir à se confesser à la justice comme de simples citoyens. »

Dans cette centralisation administrative antérieure à la Révolution, il faut chercher la cause de plusieurs des caractères que celle-ci présente, par exemple, de l'esprit d'égalité. Grâce à la centralisation, la noblesse française se trouvait éloignée de toute participation aux affaires publiques; la partie politique de ses droits avait disparu; la portion pécuniaire seule était restée et quelquefois s'était fort accrue; ses priviléges, ainsi séparés de toute espèce de pouvoir, et par là même de toute responsabilité, de tout devoir politique, en avaient fait une caste aussi inutile qu'insupportable à la nation. « Considérez, je vous prie, dit de Tocqueville, où des principes politiques différents peuvent conduire des peuples si proches. Au XVIIIe siècle, *c'est le pauvre* qui jouit, en Angleterre, du privilége en matière d'impôt;

en France, c'est le riche. Là, l'aristocratie a pris pour elle les charges publiques les plus lourdes, afin qu'on lui permît de gouverner; ici, elle a retenu jusqu'à la fin l'immunité d'impôt pour se consoler d'avoir perdu le gouvernement. » Extension toujours croissante de la centralisation, déchéance toujours croissante de l'aristocratie, voilà les deux grands faits corrélatifs qu'Alexis de Tocqueville saisit dans l'ancien régime, et par lesquels il explique le rôle que joue dans la Révolution la passion de l'égalité. A côté de cette passion profonde et venant de loin, nous voyons, vers la fin de l'ancien régime, s'en développer une autre, la passion de la liberté; mais cette dernière est plus récente et moins enracinée que l'autre. A l'entrée de la Révolution, ces deux passions sont aussi sincères et paraissent aussi vives l'une que l'autre; elles se mêlent alors et se confondent un moment, s'échauffent l'une l'autre dans le contact et enflamment enfin à la fois tout le cœur de la France: « C'est 89, temps d'inexpérience, sans doute, mais de générosité, d'enthousiasme, de virilité et de grandeur, temps d'immortelle mémoire vers lequel se tourneront avec admiration et avec respect les regards des hommes quand ceux qui l'ont vu et nous-mêmes auront disparu depuis longtemps. » Mais à la fusion de ces deux principes de liberté et d'égalité succède bientôt leur divorce. Tandis que l'esprit de liberté se décourage et s'allanguit au milieu de l'anarchie et de la dictature populaire, la centralisation est ressaisie dans ses ruines et restaurée; les habitudes, les mœurs, les idées qu'elle a fait naître de longue date concourent à faciliter sa résurrection et à rendre plus difficile la pratique des institutions libres.

Un des chapitres les plus intéressants de l'ouvrage est celui où l'auteur montre comment l'absence de liberté politique jointe à une grande liberté littéraire et philosophique livra aux écrivains français, vers le milieu du XVIIIe siècle, le gouvernement des esprits. Dégoûtés des choses anciennes et de la tradition par les institutions irrégulières et bizarres qu'ils avaient sous les yeux, et en même temps éloignés de la pratique des affaires qui donne l'expérience des difficultés, des obstacles et des périls, les hommes de lettres, devenus pour la première fois une puissance, furent naturellement conduits à mépriser les faits, à goûter les théories abstraites et générales, à se confier aveuglément à la logique absolue. C'est surtout à cette circonstance, si nouvelle dans l'histoire, de toute l'éducation politique d'un grand peuple entièrement faite par des gens de lettres, qu'on doit attribuer, selon Alexis de Tocqueville, le radicalisme de la révolution française.

L'*Ancien régime* nous offre les mêmes qualités de style que la *Démocratie en Amérique:* un choix toujours heureux de cette expression juste et unique dont parle La Bruyère, et qu'aucune autre ne remplace, une simplicité mâle qui dédaigne toute coquetterie littéraire, et qui subordonne toujours le mot à la pensée; un grand art de condenser les faits et d'élever sur cette base des idées générales fortement liées entre elles. En plus d'une page on rencontre de ces expressions, de ces phrases qui arrêtent l'esprit et s'y gravent: — « L'histoire est une galerie de tableaux où il y a peu d'originaux et beaucoup de copies. » — « Toutes les fois qu'on a voulu abattre le pouvoir absolu, on s'est borné à placer la tête de la liberté sur un corps servile. » — « Une nation fatiguée de longs débats consent volontiers qu'on la dupe, pourvu qu'on la repose, et l'histoire nous apprend qu'il suffit alors pour la contenter de ramasser dans tout le pays un certain nombre d'hommes obscurs et dépendants, et de leur faire jouer devant elle le rôle d'une assemblée politique moyennant salaire. » — « Le goût que l'on montre pour le gouvernement absolu est dans le rapport exact du mépris que l'on professe pour son propre pays. »

L'ouvrage se termine par ce beau portrait de la nation française: « Quand je considère cette nation en elle-même, je la trouve plus extraordinaire qu'aucun des événements de son histoire. En a-t-il jamais paru sur la terre une seule qui fût si remplie de contrastes et si extrême dans chacun de ses actes, plus conduite par des sensations, moins par des principes; faisant ainsi toujours plus mal ou mieux qu'on ne s'y attendait, tantôt au-dessous du niveau commun de l'humanité, tantôt fort au-dessus; un peuple tellement inaltérable dans ses principaux instincts qu'on le reconnaît encore dans des portraits qui ont été faits de lui il y a deux ou trois mille ans, et en même temps tellement mobile dans ses pensées journalières et dans ses goûts qu'il finit par se devenir un spectacle inattendu à lui-même, et demeure souvent aussi surpris que les étrangers à la vue de ce qu'il vient de faire; le plus casanier et le plus routinier de tous quand on l'abandonne à lui-même, et lorsqu'une fois on l'a arraché malgré lui à son logis et à ses habitudes, prêt à pousser jusqu'au bout du monde et à tout oser; indocile par tempérament, et s'accommodant mieux toutefois de l'empire arbitraire et même violent d'un prince que du gouvernement régulier et libre des principaux citoyens; aujourd'hui l'ennemi déclaré de toute obéissance; demain mettant à servir une sorte de passion que les nations les mieux douées pour la servitude ne peuvent atteindre; conduit par un fil tant que personne ne résiste, ingouvernable dès que l'exemple de la résistance est donné quelque part; trompant toujours ainsi ses maîtres qui le craignent ou trop ou trop peu; jamais si libre qu'il faille désespérer de l'asservir, ni si asservi qu'il ne puisse encore briser le joug; apte à tout, mais n'excellant que dans la guerre; adorateur du hasard, de la force, du succès, de l'éclat et du bruit plus que de la vraie gloire; plus capable d'héroïsme que de vertu, de génie que de bon sens, propre à concevoir d'immenses desseins plutôt qu'à parachever de grandes entreprises; la plus brillante et la plus dangereuse des nations de l'Europe, et la mieux faite pour y devenir tour à tour un objet d'admiration, de haine, de pitié, de terreur, mais jamais d'indifférence? »

Anciens partis (LES), titre d'une brochure publiée par M. Prévost-Paradol en juin 1860. Ce titre suffit à faire comprendre l'esprit du livre, qui fut poursuivi comme excitant à la haine et au mépris du gouvernement. L'auteur fut condamné à quelques mois de prison, l'édition saisie, et l'on comprend pourquoi le *Grand Dictionnaire* se contente d'une simple mention: *Initium sapientiæ timor Domini.*

Anciens et des modernes (QUERELLE DES). Beaux-arts. La plupart des écrivains qui se sont occupés de cette querelle fameuse, soit pour y jouer un rôle militant, soit pour en raconter l'histoire, ont à peine effleuré les importantes questions d'art qui s'y rattachent. Et cependant, l'un des plus ardents promoteurs de la lutte, Charles Perrault, a consacré plus de la moitié de son premier volume à démontrer que *dans les arts comme dans toutes les autres* branches des connaissances humaines, les modernes ont été fort supérieurs aux anciens. Cette partie du livre aurait-elle donc paru, dès l'origine, suffisamment convaincante pour *que l'on ait cru inutile de la renforcer par de* nouveaux arguments, et l'a-t-on trouvée tellement irréfutable que les partisans de l'antiquité n'aient osé lui opposer quelques objections? La vérité est que Charles Perrault, contrôleur des bâtiments de Colbert et frère de l'illustre Claude Perrault qui venait de construire la colonnade du Louvre, avait sur la pratique des arts des connaissances que ne possédaient ni Boileau, ni Racine, ni Huet, ni Mme Dacier, ni les autres écrivains du XVIIe siècle qui prirent la défense des anciens. Personne n'osa contredire les assertions d'un homme dont on redoutait la compétence; la querelle se limita presque exclusivement au domaine de la littérature. Ce ne fut que plus tard que l'art antique trouva, comme nous le verrons, de zélés apologistes qui triomphèrent eux-mêmes sans combat. Emanant d'un homme du *métier*, les opinions de Charles Perrault n'eurent que trop d'influence sur les tendances de l'art français, à la fin du XVIIe siècle; à ce point de vue, elles sont curieuses à analyser. Le dialogue où elles sont exposées débute par la critique des monuments de l'architecture antique; on y lit l'étrange paradoxe suivant: « Je suis certain que les anciens n'ont jamais pensé à la moitié des finesses qu'on leur attribue, et que *le hasard* a fait plus des trois quarts des beautés qu'on s'imagine voir dans leurs ouvrages; ce n'a été pour l'ordinaire que la fantaisie ou *la négligence* de l'architecte qui ont causé des changements dans les proportions. Cependant, ceux qui sont venus longtemps depuis, ont trouvé du mystère à ces changements; ils en ont marqué soigneusement toutes les différences, et les ont fait apprendre par cœur à leurs disciples. Il ne faut donc point que l'invention des ornements d'architecture tourne à si grand honneur aux anciens, puisque *ces ornements se sont comme introduits d'eux-mêmes et insensiblement;* que si quelques-uns sont beaux, *d'autres* l'auraient été également, *s'ils avaient eu le bonheur d'être choisis* et employés dans des ouvrages magnifiques et si le temps les avait consacrés. » Il est impossible de méconnaître d'une façon plus flagrante le goût qui a inspiré les créations architecturales de l'antiquité, le sentiment du beau qui a suggéré ces améliorations successives réalisées par les Grecs dans l'art de bâtir et adoptées depuis par tous les peuples modernes. Perrault récuse ainsi les causes tout intellectuelles qui peuvent porter l'art à sa perfection; il ne croit qu'au métier. A ses yeux, le Parthénon est une œuvre répréhensible parce que « dans le portique, il n'y a peut-être pas deux colonnes d'une même grosseur, » parce que « les bandeaux de la voûte ne tombent point à plomb sur les colonnes du grand ordre, ni sur les pilastres de l'attique, » parce que « cet attique a un soubassement et un couronnement d'une grandeur exorbitante, etc. » L'inflexible critique n'a pas vu ou n'a pas voulu voir ce que l'ensemble de l'édifice a d'imposant, de majestueux, ce que les détails ont de noble et d'élégant dans leur simplicité. De ce que les modernes ont fait subir des modifications plus ou moins heureuses au style qu'ils ont emprunté aux anciens, il en conclut naïvement à la supériorité des imitateurs sur leurs modèles. Au Parthénon il oppose tout naturellement la colonnade du Louvre, ce chef-d'œuvre de son frère Claude, dont il admire à bon droit la belle ordonnance, mais que son jugement prévenu considère à tort comme le *nec plus ultra* de l'art monumental. Pour lui, du reste, il n'y a de vraiment remarquable que les édifices construits sous le règne de Louis XIV; il est indigné de ce que l'on ose comparer la fontaine des Innocents à la porte Saint-Denis, et il ne témoigne aucun goût pour les magnifiques créations de l'art gothique. Passant à la sculpture, il veut bien admettre qu'il y a de belles statues antiques, par exemple le *Laocoon*, la *Diane*, l'*Apollon*, le *Gladiateur*, l'*Hercule;* il en admire volontiers le *nu*, mais il a hâte de faire remarquer que le plus souvent « les draperies sont mauvaises, les plis disposés en lignes parallèles, comme si on les avait faits avec un peigne ou avec un rateau. » Puis il ajoute ces paroles devenues célèbres: « Je suis très-bien persuadé que si jamais deux mille ans passent sur le groupe d'Apollon, qui a été fait pour la grotte du palais où nous sommes (Versailles), et sur quelques autres ouvrages de la même force, ils seront regardés avec la même vénération et peut-être plus grande (que celle dont les antiques sont l'objet). » A l'appui de cette thèse singulière, il rapporte que Michel-Ange, irrité du dédain avec lequel les amateurs de l'antique traitaient ses ouvrages, s'avisa un jour de casser le bras à l'une de ses statues, et de donner au reste de la figure, au moyen de certaines teintures rousses qu'il savait faire, la couleur vénérable des statues antiques; puis il alla lui-même enfouir cet ouvrage ainsi mutilé dans un endroit où l'on devait bientôt jeter les fondements d'un édifice. « Le temps venu, et les ouvriers ayant trouvé cette figure en fouillant la terre, il se fit un concours de curieux pour admirer cette merveille incomparable. — Elle est de Phidias, disaient les uns. — Elle est de Polyclète, disaient les autres. — Qu'on est éloigné, disaient-ils tous, de faire rien qui en approche. » Michel-Ange survient, dit qu'il a chez lui un bras qui peut-être pourra remplacer celui qui manque. On se moque. L'artiste va chercher le membre en question et confond ses détracteurs. Cette anecdote qui, suivant la remarque de l'un des personnages du dialogue de Perrault « semble faite exprès, » ne prouve absolument rien, d'ailleurs, sinon que le plus grand statuaire des temps modernes était parvenu à *imiter* avec succès les productions du génie antique. Perrault ne s'aperçoit pas que ses critiques mêmes tournent contre sa propre théorie; mais, dans son aveuglement, ne va-t-il pas jusqu'à prétendre que Colbert, en consacrant des sommes considérables à faire mouler les bas-reliefs de la colonne Trajane, n'agit de la sorte que pour en imposer aux Italiens sur la puissance et les richesses de Louis XIV?...

Il semblerait que sur le terrain de la peinture il dût être plus facile de combattre les anciens. On ne saurait, en effet, concevoir une bien haute idée de leur mérite en ce genre, d'après les quelques ouvrages qui nous sont parvenus. Mais si l'on réfléchit que ces ouvrages ne sont pour la plupart que des peintures décoratives, dont les auteurs n'ont joui d'aucune espèce de célébrité, on reconnaîtra qu'il y aurait injustice à trancher un débat entre deux parties dont l'une se trouve réduite à l'impossibilité de fournir les pièces nécessaires à la défense. Perrault paraît avoir eu assez de bonne foi pour le comprendre, car, tout en comparant les tableaux anciens « à un amas de pierres ou d'autres choses jetées ensemble au hasard, et qui pourraient se ranger autrement qu'elles ne sont, sans qu'on s'en aperçût, » il s'attache à prouver, par les témoignages mêmes des écrivains de l'antiquité, que les peintres de cette époque sont inférieurs aux modernes. Selon lui, les éloges que l'on a donnés à Zeuxis, à Parrhasius, à Apelle, à Protogène, ont trait à des difficultés de pratique dont viendrait à bout aujourd'hui un écolier de quinze jours. La pratique, le métier! Perrault persiste à ne voir que cela dans l'art. Il nous accorde que, dans les *Noces aldobrandines* (V. ALDOBRANDINES), les figures sont bien dessinées, les attitudes sages et naturelles, les airs de tête nobles et pleins de dignité; mais il ajoute aussitôt « qu'il y a très-peu d'entente dans le mélange des couleurs, et point du tout dans la perspective, ni dans l'ordonnance. » C'est en partant de ce point de vue de la préexcellence du métier qu'il en est venu jusqu'à oser dire: « Je soutiens que la peinture en elle-même est aujourd'hui plus accomplie que dans le siècle même de Raphaël, parce que du côté du clair-obscur, de la dégradation des lumières et des diverses bienséances de la composition, on est plus instruit et plus délicat qu'on ne l'a jamais été. » Et pour justifier son opinion, il établit entre les *Pèlerins d'Emmaüs* de Paul Véronèse, et la *Famille de Darius* de Le Brun, une comparaison qu'il fait tourner tout à l'avantage de ce dernier tableau.

Ainsi, en tout ce qui touche aux arts, Perrault se constitue non-seulement le détracteur des anciens, mais il semble s'être préoccupé avant tout de démontrer la supériorité de ses contemporains sur les maîtres les plus admirés des temps modernes. Son livre est la glorification du siècle de Louis XIV: il ne pouvait qu'être accueilli avec faveur par les artistes dont il faisait l'éloge, par ceux mêmes qui devaient en grande partie leur talent à l'imitation des chefs-d'œuvre de l'antiquité. (V. ANTIQUE.) La jeune école, celle qui allait occuper le XVIIIe siècle, se montra d'autant plus ardente à adopter les idées nouvelles, qu'elle y trouvait un prétexte pour se dispenser des études sérieuses et s'abandonner à sa propre fantaisie. Un profond dédain succéda à la vénération que Poussin, Claude Lorrain, Mignard et Le Brun lui-même avaient témoignée pour l'antique. En vain, le savant abbé Sallier, dans un *Mémoire sur la perspective* lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en 1736, essaya-t-il de démontrer que les anciens joignaient au sentiment de la beauté les connaissances pratiques qui leur avaient été déniées par Perrault; toute son érudition ne put triompher des préventions de l'école. Le sculpteur Bouchardon ne craignit pas de dire que l'Apollon du Belvédère ressemblait à un navet ratissé, plaisanterie monstrueuse qui obtint un grand succès. Dandré-Bardon, disciple de Van-Loo, écrivit de son côté, dans son *Traité de peinture*, que « pour contre-poison des pratiques vicieuses que peut faire contracter l'étude de l'antique, » il fallait associer à la noblesse des formes grecques et romaines « ces délicatesses moelleuses, ces dégagements animés qui sont du goût français. »

Au moment même où le goût descendait si bas en France, la passion de l'antiquité se réveillait en Italie plus vive que jamais. Deux étrangers, deux Allemands, Winckelmann et Raphaël Mengs, se placèrent à la tête de cette réaction qui opéra comme une seconde Renaissance. Le premier retraça, avec une érudition profonde et un sentiment très-juste du beau, l'*Histoire de l'art chez les anciens*, et publia d'autres ouvrages remplis d'excellentes leçons: « Voulez-vous être initié dans les mystères de l'art? écrivait-il; approchez-vous d'un esprit prévenu en faveur de l'*antique;* persuadé que vous serez d'y trouver du beau, vous le chercherez, et à force de le chercher, il se dévoilera à vos yeux! Retournez, jusqu'à ce que vous l'ayez trouvé, car il existe. » Raphaël Mengs, qui a joui comme peintre d'une réputation exagérée, ne se borna pas à se modeler, dans ses ouvrages, sur les productions des anciens, il consigna, dans des *Pensées* et des *Réflexions sur les maîtres*, des préceptes entièrement conformes à ceux de son ami Winckelmann. « Le mépris que l'on a porté aux ouvrages de l'antiquité, disait-il, a fait tomber la sculpture dans l'état où nous la voyons aujourd'hui... Le goût des anciens était celui de la beauté et de la perfection. » D'autres savants contribuèrent à accréditer les nouvelles doctrines, Lessing par son étude sur le *Laocoon*, Milizia par son *Histoire des architectes anciens et modernes*, le chevalier Hamilton par la publication de son magnifique *Recueil de vases étrusques*, le comte de Caylus par celle de son *Recueil d'antiquités*. Ces travaux firent sentir la nécessité d'une régénération de l'art par l'imitation de l'antique. Reynolds, qui visita l'Italie à cette époque, écrivait: « C'est par les débris des ouvrages de l'antiquité que les arts reprirent naissance chez les modernes, et c'est par ce moyen qu'il faut chercher à les faire revivre une seconde fois parmi nous. »

Ces sages idées ne tardèrent pas à se faire jour en France, et y trouvèrent de zélés partisans, sinon immédiatement parmi les peintres et les sculpteurs, du moins parmi les gens de lettres: « Les artistes modernes, disait Diderot, se sont révoltés contre l'étude de l'*antique*, parce qu'elle leur a été prêchée par des amateurs; et les littérateurs modernes ont été les défenseurs de l'étude de l'*antique*, parce qu'elle a été attaquée par des philosophes... » Et le célèbre écrivain ajoutait: « Il me semble qu'il faudrait étudier l'*antique* pour apprendre à voir la nature. » Il était réservé à David de mettre en pratique ces théories et d'écrire avec son pinceau la réfutation la plus solide qui ait jamais été faite du livre de Perrault. Mais une réaction devait en amener une autre: l'exagération où finirent par tomber les doctrines de l'école davidienne suscita la révolte de la fantaisie; la querelle des *classiques* et des *romantiques*, qui en fut la conséquence, continua, sous d'autres noms, la querelle des anciens et des modernes; mais il y eut cette différence très-importante, que le mérite des chefs-d'œuvre de l'antiquité ne fut pas mis en doute, comme au temps de Perrault; l'imitation de ces ouvrages trouva seule des adversaires. V. CLASSIQUES et ROMANTIQUES.

ANCIENNEMENT adv. (an-si-è-ne-man — rad. *ancien*). Autrefois, dans les siècles passés: *Loi* ANCIENNEMENT *établie.* ANCIENNEMENT *on se battait avec des flèches. On ne prêchait* ANCIENNEMENT *que le matin à la messe, après l'Evangile.* (Fén.)

— **Syn. Anciennement, autrefois, jadis.** *Anciennement* sert à rappeler ce qui se faisait dans l'antiquité ou au moins dans des siècles déjà éloignés de nous: *L'agriculture était en honneur* ANCIENNEMENT *à Rome et dans tout le Latium.* (Roll.) *Autrefois* s'emploie quand on veut marquer un contraste entre le passé et le présent: *On dit que l'éducation de la jeunesse est beaucoup meilleure qu'elle n'était* AUTREFOIS. (J.-J. Rouss.) *Jadis* est un terme qui semble exprimer un regret du temps passé: *Est-ce là cette Eglise* JADIS *si florissante et si belle?* (Bourd.)

— **Antonymes.** Actuellement, aujourd'hui ou de nos jours, dernièrement ou naguère, fraîchement, nouvellement, récemment.

ANCIENNETÉ s. f. (an-si-è-ne-té — rad. *ancien*). Qualité, état de ce qui est ancien: *L'*ANCIENNETÉ *d'un édifice. L'*ANCIENNETÉ *d'une loi. L'*ANCIENNETÉ *d'une coutume.* ‖ Chose antique, qui appartient à l'antiquité: *Mon fils vous répondra, et moi aussi, sur ce que vous dites du poëme épique; je crains qu'il ne soit de votre avis, par le mépris que je lui ai vu pour Enée; cependant, tous les grands esprits sont dans le goût de ces* ANCIENNETÉS. (Mme de Sév.) ‖ Antiquité d'origine, en parlant d'une

famille, d'une maison illustre : *L'*ANCIENNETÉ *des maisons est une marque de leur noblesse.* (Bouhours.) ‖ Priorité de réception dans une compagnie, dans un corps, longue durée de service : *Droit d'*ANCIENNETÉ. *Ordre d'*ANCIENNETÉ. *Dans l'état militaire, la perte d'*ANCIENNETÉ *de grade est infligée comme punition. Ils marchaient par rang d'*ANCIENNETÉ. (Acad.) *Quand les grades ne sont que la suite de l'*ANCIENNETÉ, *l'émulation périt.* (La Rochef.) *Au lieu de Kléber, au lieu de Desaix, c'est Menou qui était devenu général en chef par droit d'*ANCIENNETÉ. (Thiers.)

— *De toute ancienneté,* loc. adv. Depuis les temps les plus reculés.

— **Antonymes.** Actualité, nouveauté.

Ancienneté de l'homme prouvée par la géologie (L'), par sir Ch. Lyell. V. HOMME.

ANCIÈRE ou **AUSSIÈRE**, et mieux **HAUSSIÈRE**. Mar. Nom donné à un cordage. V. HAUSSIÈRE.

ANCILE s. m. (an-si-le — du lat. *ancile*). Antiq. Nom d'un bouclier que le roi Numa prétendait être tombé du ciel, pendant qu'il offrait un sacrifice. Il persuada aux Romains que le salut de Rome était attaché à la conservation de ce bouclier, et pour en rendre la soustraction plus difficile, il en fit fabriquer onze autres exactement semblables, et en confia la garde à douze prêtres saliens.

ANCILIE s. f. (an-si-lî — du lat. *ancile*, bouclier). Moll. Nom d'une espèce de mollusque réunie aujourd'hui au genre calyptrée.

ANCILLADES adj. (an-si-lla-de; *ll* mll.). Chim. Se dit des procédés employés pour préparer des substances à l'analyse.

ANCILLAIRE adj. (an-sill-lè-re — du lat. *ancilla*, servante). Néol. Qui appartient, qui a rapport aux servantes : *Ménage reproche à La Fontaine ses amours* ANCILLAIRES. (Ste-Beuve.)

— Chim. *Opérations ancillaires*, Opérations faites avant ou pendant la leçon par les préparateurs.

— s. m. Moll. Genre de mollusques gastéropodes, à coquille univalve et allongée, voisin des olives et des porcelaines. Cuvier en fait un sous-genre du genre buccin, famille des buccinoïdes, ordre des pectinibranches : *Les coquilles d'*ANCILLAIRES *sont rares et recherchées des amateurs.* ‖ On les nomme aussi ANAULACES.

ANCILLARIOLE s. m. (an-sil-la-ri-o-le — du lat. *ancilla*, servante). Amoureux des servantes, celui qui leur fait la cour.

ANCILLE s. f. (an-si-le — lat. *ancilla*, même sens). Servante. Vieux mot.

ANCILLON (David), publiciste français, né à Metz en 1617, mort à Berlin en 1692. Fils d'un jurisconsulte calviniste, il fit néanmoins ses études au collége des jésuites, qui firent de vains efforts pour l'amener à changer de religion. Après la révocation de l'édit de Nantes, Ancillon se retira à Berlin, où il remplit les fonctions de pasteur jusqu'à sa mort. Il est auteur de plusieurs écrits de controverse.

ANCILLON (Joseph), frère du précédent, né à Metz en 1626, embrassa la profession d'avocat, et suivit les membres de sa famille à l'étranger, après la révocation de l'édit de Nantes. Il devint conseiller de l'électeur de Brandebourg. Ses ouvrages sur le droit ne sont guère connus aujourd'hui que par leur titre. Le Duchat l'appelle « un homme de belles-lettres, bon théologien et le meilleur jurisconsulte de sa province. »

ANCILLON (Charles), littérateur protestant, neveu du précédent et fils de David, né à Metz en 1659, mort en 1715 à Berlin, où il professa l'histoire à l'Académie militaire. On a de lui divers écrits contre la mesure de la révocation de l'édit de Nantes, des *Mélanges critiques de littérature* (1698), où l'on trouve des remarques curieuses, et une histoire de l'*Etablissement des Français réfugiés dans les Etats de Brandebourg* (1690).

ANCILLON (Louis-Frédéric), petit-fils de Charles, pasteur protestant, mort à Berlin en 1814, a laissé des oraisons funèbres, entre autres celles de Frédéric II, de la princesse Amélie de Brunswick-Wolfenbuttel, etc. Son éloge de Saumaise a été couronné par l'Académie de Dijon.

ANCILLON (Jean-Pierre-Frédéric), historien, fils du précédent, né à Berlin en 1766, mort en 1837. Destiné par son père à l'état ecclésiastique, il se livra presque exclusivement à l'étude de l'histoire, et fut nommé ministre de l'Eglise française réformée de Berlin et professeur d'histoire à l'Académie militaire. En 1803, il publia son *Tableau des révolutions du système politique de l'Europe*, ouvrage qui lui assura une place parmi les meilleurs historiens de l'époque, et lui ouvrit les portes de l'Académie de Berlin. Chargé de l'éducation du prince royal en 1806, il commença dès lors à se faire connaître comme homme politique, accompagna son élève en France, en 1814, fut nommé à son retour premier conseiller des affaires étrangères, et devint, en 1831, secrétaire d'Etat des affaires étrangères. Outre différents ouvrages d'histoire et de politique, Ancillon a traité avec une grande supériorité de talent les plus hautes questions de morale et de philosophie. On estime surtout ses *Essais de philosophie, de politique et de littérature*, 1832.

ANCINE s. m. (an-si-ne). Crust. Genre de crustacés isopodes, renfermant une seule espèce, trouvée dans l'Amérique du Nord.

ANCINNES, village de France, départ. de la Sarthe, arrond. et à 17 kil. N.-O. de Mamers, canton de Saint-Pater. Aux environs, butte élevée qui, jadis, servait d'assise à une construction féodale nommée le *château de Mauny*.

ANCIPITÉ, ÉE adj. (an-si-pi-té — du lat. *anceps, ancipitis*, à deux tranchants). Bot. Se dit de tout support comprimé, qui présente deux bords tranchants : *Pétioles, tiges, hampes, pédoncules* ANCIPITÉS.

ANCISTRE s. m. (an-si-stre — du gr. *agkistron*, crochet). Bot. Genre de plantes de la famille des rosacées, voisin des acènes, renfermant environ quinze espèces, qui vivent dans l'hémisphère austral, surtout en Amérique.

ANCISTROCARPE s. m. (an-si-stro-kar-pe — du gr. *agkistron*, crochet; *karpos*, fruit). Bot. Genre de plantes dont les fruits sont recouverts de piquants crochus.

ANCISTROCÈRE s. m. (an-si-stro-sè-re — du gr. *agkistron*, crochet; *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, voisin des guêpes, et dont l'espèce type est commune en France.

ANCISTRODÈRE s. m. (an-si-stro-dè-re — du gr. *agkistron*, crochet; *deré*, cou). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, renfermant une seule espèce, trouvée au Mexique.

ANCISTROÏDE adj. (an-si-stro-i-de — du gr. *agkistron*, crochet; *eidos*, forme). Hist. nat. Qui ressemble à un crochet, à un hameçon.

ANCISTROLOBE s. m. (an-si-stro-lo-be — du gr. *agkistron*, crochet; *lobos*, cosse). Bot. Genre de plantes de la famille des hypéricinées, renfermant deux ou trois espèces, qui vivent dans l'Asie équatoriale.

ANCISTROPODE adj. (an-si-stro-po-de — du gr. *agkistron*, crochet; *pous, podos*, pied). Zool. Qui a les pieds en forme de crochet; qui a les ongles longs et crochus : *Oiseaux* ANCISTROPODES.

ANCISTROSOME s. m. (an-si-stro-so-me — du gr. *agkistron*, crochet; *sôma*, corps). Entom. Genre de coléoptères pentamères, voisin des hannetons, et renfermant une seule espèce, trouvée au Pérou.

ANCISTROSTIGME s. f. (an-si-stro-stig-me — du gr. *agkistron*, crochet; *stigma*, stigmate). Bot. Genre de plantes de la famille des portulacées, renfermant une seule espèce, qui croît en Australie.

ANCISTROTE s. m. (an-si-stro-te — du gr. *agkistrotos*, garni de crochets). Entom. Genre de coléoptères tétramères longicornes, dont l'espèce type habite le Brésil.

ANCKARSTROEM (Jean-Jacques), gentilhomme suédois, né vers 1760, assassin de Gustave III, roi de Suède. Il quitta le service militaire à l'âge de vingt-quatre ans, avec le grade de capitaine. Passionné pour les priviléges de la noblesse, il ne dissimulait point son aversion pour le roi, qui, par les coups d'Etat de 1772 et 1789, avait ruiné le pouvoir du sénat et des grands. Un emprisonnement qu'il avait subi, un procès qu'il avait perdu et dans lequel l'autorité royale était intervenue, envenimèrent encore ses haines politiques. Il entra dans un complot, fut désigné par le sort pour frapper, et enfin, dans la nuit du 16 mars 1792, au milieu d'un bal masqué, le comte de Horn s'étant approché du prince en lui disant : « Bonsoir, beau masque », ce qui était le signal convenu entre les conjurés, Anckarstroem déchargea sur Gustave III un coup de pistolet qui le blessa mortellement. Il se perdit ensuite dans la foule, parvint à s'échapper, et peut-être n'aurait-il pas été soupçonné, si un armurier n'eût reconnu le pistolet, et désigné l'acheteur. Arrêté le surlendemain, il fut jugé, mis à la torture, condamné à être battu de verges pendant trois jours, puis décapité après avoir vu trancher sa main droite. Il refusa de nommer ses complices, et subit son supplice avec le plus grand courage. Son cadavre, exposé en public, suivant la coutume suédoise, fut retrouvé plusieurs matinées de suite couronné de laurier. Deux des principaux conjurés, les comtes de Horn et de Ribbing, d'abord condamnés à mort, virent commuer leur peine en celle du bannissement.

ANCKARSWŒRD (Charles-Henri, comte D'), homme politique suédois, né en 1782 à Svéaborg, fit en 1808 la guerre de Norwége. L'année suivante, il concourut à la révolution qui mit fin au règne de la maison de Wasa. Devenu colonel, il fit partie, en 1813, de l'état-major de Bernadotte. Il regarda comme impolitique et peu généreuse l'hostilité que le nouveau roi manifestait contre la France comme membre de la coalition. Ses remontrances déplurent, et il eut ordre de se retirer dans ses foyers. Elu membre de la Diète en 1817, le comte d'Anckarswœrd se rangea du côté de l'opposition, qui le prit pour chef et dont il fut le principal orateur. Mais, trop impatient dans son ambition désintéressée, et désespérant d'en atteindre le but final, la liberté, il donna sa démission, et se retira de la scène politique. Accusé de faiblesse, il répondit par une profession de foi : *Principes politiques* (1833). Elu de nouveau en 1839, il redevint l'adversaire opiniâtre des prérogatives de la couronne, et il ne renonça aux luttes politiques qu'après avoir épuisé au service des idées libérales sa santé et l'énergie de son esprit.

ANCLABRE s. m. (an-kla-bre — lat. *anclabris*, même sens). Antiq. Petite table sur laquelle on déposait les menus objets qui servaient aux sacrifices : *Ensuite elle dut poser dessus les deux tourterelles frappées du couteau sécespite, et plumées sur l'*ANCLABRE, *le sang étant mis à part dans un vaisseau sacré.* (Gér. de Nerv.) ‖ La crédence des églises catholiques paraît correspondre à l'*enclabre* des anciens.

ANCLAM, ville de Prusse (Poméranie), chef-lieu du cercle de ce nom, à 86 kil. N.-O. de Stettin. Port sur la Baltique, dans le golfe dit : *Frische-Haff*; 9,500 hab. Commerce important, fabriques de drap, de toile, de savon, préparation de tabac, tanneries, ateliers de construction de navires.

ANCLON s. m. (an-klon). Relat. Jeu des Japonais, dans lequel deux personnes se portent des coups de baguette en cadence, jusqu'à ce que l'une des deux s'avoue vaincue.

ANCŒUR s. m. (an-keur). Art vét. Enflure que les bêtes à cornes éprouvent quelquefois au fanon. ‖ On la nomme aussi AVANT-CŒUR ou MAL DE FANON.

ANCOLIE s. f. (an-ko-lî — lat. *aquilegia*, même sens). Bot. Genre de plantes de la famille des renonculacées, dont certaines espèces sont cultivées dans les parterres, à cause de la beauté de leurs fleurs : *Le long canal des vieux aqueducs laisse échapper quelques globules de son onde à travers les mousses, les* ANCOLIES, *les giroflées, et joint les montagnes aux murailles de la ville.* (Chateaub.)

— Les poëtes prennent souvent l'*ancolie* comme symbole de la tristesse :

Nodier, jeune vieillard, poëte de la prose,
Qui mêle sur son front l'*ancolie* à la rose.
BARTHÉLEMY.

Les poëtes nouveaux, dans nos jours pâlissants,
Chantent l'amour de l'âme et la mélancolie,
Baissant leur front rêveur couronné d'*ancolie*,
Et marchant pas à pas sous les bois jaunissants.
BOULAY-PATY.

— Blas. Fleur imaginaire que l'on représente ordinairement la tête penchée à dextre. *Famille de Versoris :* d'argent, à la fasce de gueules accompagnée de trois fleurs d'*ancolie* d'azur.

— **Encycl.** Un calice à cinq sépales pétaloïdes, une corolle à cinq pétales bilabiés et prolongés par leur extrémité inférieure en autant d'éperons; un grand nombre d'étamines; cinq pistils qui deviennent autant de follicules : tels sont les caractères qui font reconnaître les *ancolies* dans la famille des renonculacées, à laquelle elles appartiennent. Sur l'origine du mot latin *aquilegia*, qui nous a donné *ancolie*, il y a dispute au camp des étymologistes. Suivant les uns, ce mot veut dit *urne* (*aquilegium*, réservoir d'eau, de *aqua* et de *legere*), et rappelle la forme des pétales; les autres le font venir de la ressemblance que présentent les éperons avec le bec et les serres d'un aigle (*aquila*, aigle).

Quoi qu'il en soit, on connaît treize espèces d'*ancolies*, dont sept vivent en Sibérie, quatre en Europe et une dans l'Amérique septentrionale. Toutes sont herbacées et vivaces. Les espèces cultivées dans nos jardins sont : l'*ancolie vulgaire*, l'*ancolie des Alpes*, l'*ancolie de Sibérie* et l'*ancolie du Canada*.

L'*ancolie vulgaire*, qu'on appelle aussi *aiglantine*, *colombine* et *gants de Notre-Dame* (les cinq éperons de la corolle simulent en quelque sorte les doigts d'un gant), fait l'ornement de nos jardins par la beauté de ses fleurs bleues, rouges, violettes ou blanches, selon les variétés, par son feuillage bien découpé, d'un vert d'abord tendre, puis foncé. Ses variétés doubles sont intéressantes en ce que la métamorphose, qui fait doubler la fleur, porte dans les unes sur le filet de l'étamine, dans les autres sur l'anthère. L'*ancolie vulgaire* aime l'ombrage, mais craint la grande humidité. On a longtemps attribué à ses différentes parties des propriétés apéritives, diurétiques et antiscorbutiques; la médecine moderne n'en fait aucun usage.

L'*ancolie des Alpes* s'élève moins haut que la précédente, mais elle s'étale davantage; ses fleurs sont toujours d'un bleu d'azur.

L'*ancolie de Sibérie* présente des tiges d'un pied, presque nues, des fleurs solitaires à fond du plus beau bleu, et bordées d'un anneau blanc.

L'*ancolie du Canada* a des fleurs d'un beau rouge safran, qui se balancent avec grâce sur leurs pédoncules légèrement inclinés.

ANCOMARCA, portion des Andes située dans la république de l'Equateur, et qui a une altitude de 4,792 m. Station d'un poste militaire.

ANCON s. m. (an-kon — du gr. *agkôn*, coude). Se dit de certaines choses qui sont en forme de coude, d'encoignure.

— Anat. Courbure du bras en dehors, ou pointe du coude sur laquelle on s'appuie.

— Archit. Pièce d'architecture qui soutient une corniche.

— Mécan. Bras d'une catapulte.

— Econ. rur. Race de moutons introduite depuis peu en Angleterre, où elle est fort estimée.

ANCONAGRE s. f. (an-ko-na-gre — du gr. *agkôn*, coude; *agra*, prise). Pathol. Douleur à l'articulation du coude.

ANCÔNAIS, AISE s. et adj. Syn. de *Ancônitain*.

ANCON-DE-SARDINAS, petit golfe sur le Pacifique, dans la république de l'Equateur, situé à l'embouchure des rivières Mira et Santiago. Ce golfe étant très-ouvert est exposé à des courants nombreux et présente, en outre, des récifs et des bas-fonds très-dangereux.

ANCÔNE, ville et port de mer du royaume d'Italie, sur l'Adriatique, ancien ch.-lieu de la province pontificale du même nom, à 190 kil. N.-N.-E. de Rome; par 43° 37′ lat. N., 11° 10′ long. E. D'après le dernier recensement, la pop. s'élève à 35,271 hab., dont 5,000 juifs, qui habitent un quartier séparé, le *Ghetto*. Ancône est bâti en amphithéâtre sur le penchant d'une colline qui s'avance dans la mer entre les deux promontoires de Monte-Ciriaco et Monte-Guasco; son port, de forme circulaire, un des plus beaux et des plus fréquentés de l'Italie, est protégé par deux môles. Trajan, en faisant agrandir le port, ordonna la construction d'un de ces môles, et ce fut pour témoigner leur reconnaissance à cet empereur que les habitants érigèrent, en 112, l'arc de triomphe que l'on admire sur la jetée du port. C'est un des plus beaux et des mieux conservés qu'il y ait au monde. On prétend qu'Apollodore de Damas en fut l'architecte. Il est tout entier en marbre blanc et décoré de quatre colonnes corinthiennes. Il était autrefois surmonté de la statue équestre en bronze de Trajan. Il n'a qu'une ouverture; l'attique porte une inscription que le temps a respectée, mais la main des barbares a enlevé un grand nombre de statues de bronze, de trophées et d'autres ornements accessoires.

Le port est défendu par plusieurs forts, et les hauteurs extérieures qui dominent la ville sont fortifiées. La citadelle, célèbre dans les annales militaires, commande la ville; elle fut bâtie au XVIe siècle, après la soumission d'Ancône au saint-siége.

Un vaste *amphithéâtre* offre encore des débris intéressants; mais il est à regretter qu'ils soient en partie recouverts par des constructions modernes.

Les églises d'Ancône sont nombreuses. La cathédrale offre un mélange du style byzantin et du style lombard. Elle s'élève sur une éminence au-dessus de la ville, et occupe l'emplacement d'un temple de Vénus mentionné par Juvénal (sat. IV) :

Ante domum Veneris quam Dorica sustinet Ancon.

Cet édifice date du Xe siècle, à l'exception de la façade occidentale, qui est du XIIIe, et, à ce qu'on croit, de *Margaritone* d'Arezzo. Le portail gothique, bel échantillon du genre, est richement décoré de sculptures; l'intérieur se compose d'une nef et de deux ailes ornées des belles colonnes de l'ancien temple de Vénus; la coupole octogone passe pour une des plus anciennes de l'Italie. La crypte contient plusieurs tombeaux anciens : celui du préteur Titus Gorgonius, les sarcophages de saint Cyriaque et de deux autres saints.

La petite église collégiale, *Santa-Maria della Piazza*, est intéressante au point de vue architectural. Sa façade, du XIIe siècle, est composée de plusieurs rangs d'arcs superposés, et les colonnes sortent l'une de l'autre, sans être séparées par aucune division horizontale.

L'église *Saint-François della Scala* a un superbe porche dans le style gothique de la dernière période. Cette église possède une *Vierge*, du Titien, et une *Annonciation*, du Guerchin.

Un tableau de *Saint Charles*, qui est regardé comme l'un des meilleurs ouvrages de Cesare Dandini, orne l'église du Saint-Sacrement; et l'on admire, dans celle de Saint-Dominique, qui a été rebâtie en 1788, un *Christ en croix*, du Titien, et une *Vierge*, de Peruzzini, artiste ancônitain, disciple des Carraches.

Les autres monuments d'Ancône qui méritent d'être cités sont : la belle fontaine dite *del Calamo*, ouvrage de Pellegrini, élève de Michel-Ange; le Lazaret, construit par l'habile architecte hollandais Vanvitelli; la Bourse, dont la façade est décorée d'un riche portail gothique et de colonnes torses, et dont l'intérieur offre une belle fresque de Pellegrini, représentant *Hercule domptant les monstres;* l'ancien Palais du gouvernement, bâti vers la fin du XIVe siècle; les fortifications, élevées sur les plans d'Antonio San Gallo, etc.

Vue du côté de la mer, Ancône présente un beau coup d'œil; mais l'intérieur n'offre rien d'agréable, les rues sont étroites, irrégulières et mal percées; la rue du Môle, ouverte par Pie VII, fait une heureuse exception. Le climat est salubre, la contrée fertile; les femmes sont reconnues pour être les plus belles de l'Italie.—Ancône fait, avec le Levant surtout, un commerce considérable de grains, chanvre, soie grége, huiles, cuirs vernis, savon, câbles et cordes pour la marine, crème de tartre, cotons, denrées coloniales, etc. Avant l'annexion, en 1842, les arrivages furent de 1,522 navires, ayant une cargaison de 109,813 tonnes, évaluées à 26 millions de francs.

L'origine d'Ancône est douteuse : Strabon lui donne pour fondateurs quelques Syracu-

sains fuyant la tyrannie de Denys, vers l'an 380 avant J.-C., tandis que Juvénal attribue cette fondation à une colonie dorienne. Le mot primitif *Ancon* signifie *coude*, et rappelle le pli de terrain sur lequel la ville est bâtie. Les Romains, après les guerres contre les Samnites, en firent une de leurs principales stations navales dans l'Adriatique. Jules César s'en empara immédiatement après son passage du Rubicon, et plus tard, Marc-Antoine y établit deux légions de vétérans ; on suppose qu'à cette occasion, la ville devint une colonie romaine. Sous les empereurs byzantins, elle fut l'une des principales cités de l'exarchat de Ravenne. Quand elle fut tombée au pouvoir des Lombards, Agilulfe y plaça pour gouverneur un marquis, d'où vint la dénomination de Marche d'Ancône, corruption du mot *marquisat* (marchesato). Au moyen âge, cette cité jouit de son indépendance et se gouverna en république, sous la protection des papes, jusqu'en 1532 ; à cette époque, Clément VII l'incorpora aux Etats de l'Eglise.

ANCÔNE (SIÉGE, OCCUPATION ET ÉVACUATION D'). Les faits les plus remarquables qui se rattachent à l'histoire d'Ancône appartiennent à l'époque moderne. Le général Victor s'en empara en 1797, et en fit le siége d'une république indépendante ; mais cette fiction gouvernementale ne dura qu'un instant. En 1799, le commandement d'Ancône fut confié au brave général Monnier, alors que tout le pays environnant était en pleine révolte contre la domination française. Macdonald venait d'ordonner l'évacuation de Naples, et cette retraite livrait Monnier, avec une faible garnison d'environ seize cents hommes, aux attaques réunies des Napolitains, des Russes, des Anglais et des Autrichiens. L'intrépide général ne renonça point à tenir la campagne, et il fit essuyer de sanglants échecs aux rebelles ; mais le nombre toujours croissant de ses ennemis le força à resserrer de plus en plus sa ligne de défense, et enfin à se renfermer entièrement dans Ancône. Bientôt les collines environnantes se couvrirent d'insurgés, de Russes et d'Autrichiens, qui établirent des redoutes, creusèrent des tranchées et dressèrent des batteries de gros calibre. En peu de jours, la citadelle ne présenta plus qu'un monceau de ruines. Chaque soir, après que les assiégeants avaient d'abord lancé des obus et des pots à feu, vingt-deux chaloupes formaient une ligne demi-circulaire devant l'entrée du port, et foudroyaient les maisons, les remparts, les batteries du môle, du lazaret, et jusqu'aux vaisseaux embossés. Cette terrible exécution durait la plus grande partie de la nuit. Mais le général Monnier ne restait point oisif ; indépendamment de la défense opiniâtre de la place, des sorties audacieuses semaient le désordre dans les travaux de l'ennemi et la mort dans ses rangs, et vingt mille assiégeants ne pouvaient réduire une poignée d'hommes intrépides, abrités par des remparts croulants de tous côtés. Neuf mille Hongrois ou Croates viennent alors renforcer l'armée ennemie, et le général Monnier est sommé de se rendre ; il répond par une sortie dans laquelle il emporte la grande redoute des Autrichiens, et leur enlève sept canons et deux mortiers. Cependant le siége durait depuis deux mois, et les munitions des héroïques défenseurs d'Ancône menaçaient de s'épuiser bientôt. Monnier organisa une fabrique de salpêtre pour se procurer de la poudre, et jusqu'à une fonderie de canons. Les Autrichiens lui adressent une nouvelle sommation, dans laquelle ils lui font connaître la reddition de Rome, du château Saint-Ange, de Civita-Vecchia, et les désastres de l'armée française. « La victoire, répondit l'intrépide général, ne peut être longtemps infidèle à la France ; il faut qu'elle nous retrouve au poste de l'honneur. » Le général autrichien Frœlich déploie toutes ses forces : quatre-vingts bouches à feu tonnent à la fois et vomissent une pluie de bombes sur la ville et sur les forts. La garnison résista à cet effroyable orage de feu, mais elle acheva d'épuiser ses munitions. Le général Frœlich envoya sommer une dernière fois Monnier de lui rendre la place. Celui-ci venait de soutenir un siége de cent cinq jours contre une armée infiniment supérieure, il ne restait plus de vivres que pour quelques jours et des munitions de guerre pour une demi-journée ; il n'avait aucun espoir d'être secouru ou de percer la ligne qui l'enveloppait : il consentit donc à se rendre, et obtint une capitulation digne d'une si glorieuse défense. La garnison sortit d'Ancône avec tous les honneurs de la guerre (16 nov. 1799), et dut se rendre en France, par la route qu'elle jugerait la plus commode et aux frais de l'Autriche. Ces vaillants défenseurs d'Ancône avaient trouvé des ennemis généreux dans ceux qu'ils avaient combattus ; mais on les retint quatorze jours à Pavie, contre les termes de la capitulation, et on voulut même changer leur itinéraire. Monnier réclama énergiquement l'exécution du traité, et annonça que les Français se feraient massacrer sur la place de Pavie, plutôt que de suivre la nouvelle route qu'on leur assignait. Le général autrichien, redoutant un tel éclat de désespoir, se hâta de lever ces difficultés.

— Les événements de 1830 avaient réveillé les inquiètes susceptibilités de l'Europe, qui aurait voulu mettre la France au ban des nations. L'Autriche avait profité de ces dispositions haineuses pour s'établir solidement en Italie, et la cour de Rome en avait, de son côté, recueilli le bénéfice en faisant retomber la Romagne sous le joug. Ces résultats étaient le fruit de la politique de M. de Metternich, le véritable centre d'où partait l'impulsion imprimée à toutes les affaires de l'Europe. On lui attribuait l'intention d'accoutumer insensiblement les Italiens à la domination autrichienne ; mais sa vieille habileté fut soudainement déjouée par une mesure qu'on était loin d'attendre du gouvernement français. Depuis quelque temps, Casimir Périer, chef du ministère, avait l'œil fixé sur l'Italie, non qu'il fût touché de l'oppression qui écrasait les Etats du pape, mais l'ambition de la cour de Vienne l'inquiétait. Dans les derniers jours de février 1832, le capitaine de vaisseau Gallois reçut l'ordre de prendre le commandement d'une division navale, composée du vaisseau le *Suffren*, des frégates l'*Artémise* et la *Victoire*, et d'un brick. Sur ces divers bâtiments s'embarque le 66e de ligne, commandé par le colonel Combe, qui devait plus tard trouver une mort si glorieuse en Afrique. Le général Cubières commandait en chef l'expédition, qu'il devait diriger après avoir passé par Rome, afin de s'entendre avec le pape sur l'occupation d'Ancône par les Français. Divers retards éprouvés par ceux qui devaient coopérer à cette expédition, et des malentendus, laissèrent le capitaine Gallois entièrement maître de ses mouvements. En arrivant devant Ancône, il avait ordre d'attendre les instructions de M. de Saint-Aulaire, notre ambassadeur à Rome ; mais ne recevant aucune dépêche, il prit hardiment, sur sa responsabilité personnelle, le parti d'occuper la ville, et, dans la nuit du 22 au 23 février 1832, il débarqua le 66e de ligne, que son intrépide colonel conduisit aussitôt à l'attaque de la place. La garnison pontificale refusa d'ouvrir les portes, mais elles furent enfoncées par les sapeurs du 66e, et les Français se rendirent maîtres d'Ancône presque sans résistance ; le drapeau tricolore, si cher aux Italiens, flotta aussitôt sur la citadelle.

Les Français furent accueillis comme des libérateurs ; mais le pape, à cette nouvelle, tomba dans un terrible accès de colère, et le cardinal Bernetti s'écria : « Non, depuis les Sarrasins, rien de semblable n'avait été tenté contre le saint-père. » Toute l'Europe s'émut de cet événement, et le pape exhala son ressentiment dans une protestation amère. Malgré les proclamations amicales du général Cubières, il fit évacuer la ville par ses troupes, et donna ordre qu'on transportât ailleurs le gouvernement de la province. Le cabinet français ne sut point appuyer ses démonstrations énergiques ; et ce n'est qu'au prix des plus tristes humiliations que nos soldats prolongèrent leur séjour à Ancône jusqu'en 1838, sous le ministère de M. Molé. L'évacuation d'Ancône fut considérée comme une concession faite à l'Autriche ; elle ajouta encore à l'impopularité du règne de Louis-Philippe, et devint une arme puissante entre les mains de l'opposition.

Le dernier fait militaire a été la prise de cette ville par la flotte italienne sur les troupes papales, commandées par le général de Lamoricière, le 29 septembre 1860.

ANCÔNE, ancienne province ou délégation des Etats de l'Eglise, annexée au nouveau royaume d'Italie, après la victoire de Castelfidardo et la prise d'Ancône par la flotte de Victor-Emmanuel ; limitée au N. et à l'O. par la province d'Urbin, à l'E. par l'Adriatique et au S. par la province de Macerata. Superficie, 115,574 hectares ; pop. 176,519 hab. Le pays est traversé par de nombreux rameaux des Apennins, séparés entre eux par de fertiles vallées. Cours d'eau : la *Misa*, l'*Esino* et le *Musone*, qui sert de ligne de démarcation entre cette province et celle de Macerata. Principaux produits agricoles : le blé, le maïs, le chanvre, le foin, le tabac, le vin, l'huile et les fèves ; élevage considérable de moutons et de porcs. — La province d'Ancône comprenait la partie septentrionale de l'ancien *Picenum*, et une petite portion de l'*Ombrie* ; ces deux provinces étaient séparées par l'Œsis (Esino), ligne frontière entre les Gaulois Sénonais et le Picénum, et limite septentrionale de l'Italie, du côté de l'Adriatique, jusqu'à ce que cette limite eût été reportée sur le Rubicon. Cette province ne renfermait qu'une partie des anciennes *Marches d'Ancône*, qui s'étendaient entre le duché d'Urbin au nord, et les Marches de Fermo au sud. Villes principales : *Ancône*, *Jesi* et *Osimo*.

ANCONÉ adj. et s. m. (an-ko-né — du gr. *agkôn*, coude, olécrane). Anat. Nom donné aux muscles qui s'attachent à l'olécrane. Winslow distinguait quatre muscles *anconés*, le grand, l'externe, l'interne et le petit. Aujourd'hui les trois premiers sont avec raison considérés, non comme des muscles distincts, mais comme les divisions d'un seul muscle qui a reçu le nom de *triceps brachial*. Le quatrième seul a gardé le nom d'*anconé*. Il est situé à la partie postérieure et supérieure de l'avant-bras, et s'étend de la tubérosité externe de l'humérus au côté externe de l'olécrane, et au quart supérieur du bord postérieur du cubitus.

ANCÔNITAIN, AINE s. et adj. (an-kô-ni-tain, è-ne — rad. *Ancône*). Géogr. Habitant d'Ancône ; qui appartient à Ancône ou à ses habitants. ‖ On dit aussi ANCONAIS, AISE.

ANCONOCACE s. f. (an-ko-no-ka-se — du gr. *agkôn*, coude ; *kakos*, malade). Méd. Maladie de l'articulation du coude.

ANCON SIN SOLIDA, anse étendue et profonde sur la côte ouest de l'Amérique du Sud, remarquable comme limite de l'extrémité méridionale des Andes. L'*Ancon* s'ouvre dans le *Smyth Sound*, qui sépare l'archipel Adélaïde du continent américain ; elle pénètre par un canal sinueux dans les montagnes, et s'étend, à son extrémité orientale, en une large nappe d'eau appelée *Kirke Water*, de 19 kil. de long, et 9 de large. Le *Kirke Water* se divise en deux bras profonds : l'un, dit canal des montagnes, court au nord, abrité par une rangée de montagnes escarpées et couronnées de glaciers étendus ; c'est ce contre-fort montagneux qui est considéré comme étant l'extrémité méridionale des Andes ; l'autre s'étend vers le sud et se termine dans les plaines orientales de la Patagonie.

ANCORAS, groupe d'îles dans la province de Rio de Janeiro, au N. du cap Frio. Lat. S. 22° 46′, long. O. 46° 11′.

ANCORNÉ, ÉE adj. (an-kor-né — rad. *corne*). Blas. Se dit du sabot du cheval et de la corne du bœuf, du taureau, etc., quand ce sabot ou cette corne est d'un autre émail que le corps. *Famille de Béarn :* d'or, à deux vaches de gueules passant l'une au-dessus de l'autre, accornées, *ancornées*, colletées et clarinées d'azur.

ANCRAGE s. m. (an-kra-je — rad. *ancrer*). Mar. Endroit où les vaisseaux peuvent jeter l'ancre : *Bon* ANCRAGE. *Mauvais* ANCRAGE. *Le port de Baïes offre un* ANCRAGE *sûr et à l'abri des vents.* (Encycl.) *Les conditions d'un bon* ANCRAGE *sont un espace suffisant pour les manœuvres du mouillage et de l'appareillage, une profondeur modérée, des courants peu violents, des côtes, digues ou autres obstacles assez élevés ou assez rapprochés pour amortir la force du vent ou de la mer, un fond de bonne tenue et une protection assurée contre l'ennemi par des batteries ou des forts.* (Bonnefoux.) ‖ On dit plus communément *mouillage ;* mais ce dernier mot a deux sens, et, à ce titre, *ancrage* mérite d'être conservé. ‖ Temps pendant lequel un vaisseau reste à l'ancre.

— *Droit d'ancrage*, Péage imposé aux navires qui mouillent dans les ports, havres, rades, et même sur les côtes de certains pays maritimes : *Le* DROIT D'ANCRAGE *est fixé par des réglements locaux.* (Bonnefoux.)

ANCRAMITE s. f. (an-kra-mi-te). Minér. Variété magnétifère de sulfate de zinc.

— Ichth. Nom d'un poisson du genre spare.

ANCRANT (an-kran) part. prés. du v. Ancrer.

ANCRE s. f. (an-kre — du gr. *agkura* ; d'où le lat. *anchora*, même signif.). Mar. Pièce de fer forgé, ayant une verge de forme conique, terminée d'un côté par une boucle mobile, et de l'autre par deux bras armés de becs qui, s'accrochant au fond de la mer, retiennent un vaisseau contre l'effort du vent ou des courants : *Jeter l'*ANCRE. *Etre, demeurer à l'*ANCRE. *Lever, virer l'*ANCRE. *Il y avait dans cette hôtellerie un jeune capitaine anglais dont le vaisseau était à l'*ANCRE *dans le port.* (Le Sage.) *On vira l'*ANCRE, *mais, engagée dans des roches, on la perdit comme on s'y attendait.* (Chateaub.) *A dix pas en mer la barque se balançait gracieusement sur son* ANCRE. (Alex. Dum.) *A moins de permission particulière, aucun vaisseau n'osera lever l'*ANCRE. (Alex. Dum.) *Oisifs, gais, causeurs, quand le vaisseau est à l'*ANCRE, *les matelots sont assis les bras croisés sur les balustres du bordage, ou fument tranquillement leur pipe.* (Lamart.) *Enfin l'*ANCRE *est tombée ; elle chasse le fond.* (Lamart.) *Les deux bâtiments arrivèrent successivement dans le port et y jetèrent l'*ANCRE. (Jacq. Arago.)

On lève l'*ancre*, on part, on fuit loin de la terre.
VOLTAIRE.

L'*ancre* d'un fer mordant a fixé le vaisseau.
THOMAS.

L'*ancre* mord les glaçons, vieux enfants de l'hiver.
ESMÉNARD.

L'*ancre* se précipite et plonge au fond des mers.
DELILLE.

Vous sombrez, c'en est fait, et votre *ancre* écornée
Glisse et laboure en vain le fond.
CHATEAUBRIAND.

— *Chasser sur ses ancres.* Se dit lorsqu'un bâtiment mouillé, par l'effort du vent ou d'une grosse mer, entraîne ses ancres et leur fait labourer le fond. ‖ *Couper l'ancre*, Couper le câble qui y est attaché, soit pour gagner la pleine mer au plus vite, quand on est trop près des côtes, soit pour fuir quand on est en danger d'être pris. ‖ *Maîtresse ancre*, Ancre principale à laquelle on ne recourt que quand le navire est en danger. Comme cette ancre est en quelque sorte la dernière planche de salut, et qu'en la jetant il n'y a plus qu'à se recommander à Dieu, les marins l'ont appelée *ancre de miséricorde, ancre sacrée, ancre de salut : Aujourd'hui on n'ose plus prier tout haut, et au lieu de l'*ANCRE SACRÉE, *on a l'*ANCRE *de quatre mille kilogrammes.* (A. Jal.) *On précipite au fond de la mer des sacs remplis de pierres attachés à un cable de Tyr, et l'*ANCRE SACRÉE, *dernière ressource dans les naufrages.* (Chateaub.) ‖ Fig. Dernière ressource, dernier espoir qui reste à quelqu'un : *Vous êtes mon* ANCRE DE SALUT. *Avec le mariage de ma fille je reconquiers ma position, ma fortune. C'est notre dernière* ANCRE DE SALUT. (Balz.) ‖ *Jeter l'ancre*, La laisser tomber au fond de la mer pour fixer, arrêter le navire. ‖ *Ancre de cape* ou *ancre flottante*, Appareil qui sert à maintenir un navire debout à la lame, durant un gros temps à la mer.

— Les traverses de la vie étant souvent comparées aux agitations de la mer, le mot *ancre* est entré dans plusieurs locutions figurées et proverbiales : *Jeter l'ancre dans un lieu*, S'y établir, s'y fixer : *On ne jette point l'*ANCRE *dans le fleuve de la vie.* (B. de St-P.) *Depuis deux ans, il avait jeté l'*ANCRE *dans le faubourg Saint-Germain.* (A. Achard.) ‖ *Mieux vaut couper la corde de l'ancre que perdre le temps à la délier*, Dans les circonstances difficiles, il faut employer les moyens énergiques. ‖ *Jeter la dernière ancre*, Tenter un dernier effort, dans une situation désespérée. ‖ *N'être amarré que sur une ancre*, Se trouver dans une position peu solide, peu stable : *Prenez garde ! vous avez des ennemis, c'est-à-dire des gens qui convoitent votre magnifique traitement, et vous n'êtes* AMARRÉ QUE SUR UNE ANCRE. (Balz.)

— Fig. Ce qui affermit, ce qui rend stable, solide : *Une famille vertueuse est un vaisseau tenu dans la tempête par deux* ANCRES, *la religion et les mœurs.* (Montesq.) *Tout Etat, si j'ose le dire, est un vaisseau mystérieux qui a ses* ANCRES *dans le ciel.* (Rivarol.) *Les pesantes années que nous jetons dans les flots du temps ne sont pas des* ANCRES ; *elles n'arrêtent pas notre course.* (Chateaub.)

— Constr. Barre de fer en forme de S ou de T, que l'on fait passer dans l'œil d'un tirant, pour soutenir un mur, maintenir un tuyau de cheminée, retenir l'écartement de la poussée d'une voûte.

— Métrol. V. ANKER.

— Numism. Symbole du royaume de Syrie, sous les Séleucides, et de différentes villes. ‖ Sert aussi, dans les cartes géographiques aussi bien que sur les médailles, à indiquer les victoires navales.

— Paléogr. *Ancre supérieure*, Ancre dont le corps est tourné en haut ; c'est un signe servant à indiquer un passage important. ‖ *Ancre inférieure*, Ancre dont le corps est tourné en bas ; signe indiquant un passage inconvenant, obscène.

— Iconograph. L'*ancre* a toujours été considérée comme un symbole de fermeté et de tranquillité. On la donne à l'espérance personnifiée, pour marquer que cette vertu nous soutient dans le malheur. Les artistes chrétiens l'emploient seule pour figurer la vertu théologale de ce nom. Dans l'antiquité, on plaçait souvent une ancre sur les monnaies et sur les médailles, mais avec une autre signification. Elle exprimait alors soit des victoires navales, soit des villes ou des contrées maritimes.

— **Encycl.** Toute *ancre* ordinaire présente les parties suivantes : la *verge* ou *tige*, grosse barre droite qui constitue comme le corps de l'appareil ; l'*organeau* ou la *cigale*, anneau fixé au bout supérieur de la verge et sur lequel on amarre le câble destiné à retenir le vaisseau ; les *bras*, pièces un peu courbes placées à l'extrémité inférieure de la verge, et s'étendant l'une à droite, l'autre à gauche : la partie libre de chaque bras se termine par une plaque triangulaire appelée *patte*, dont l'extrémité pointue se nomme *bec ;* enfin le *jas* ou *jouail*, sorte de poutre qui se trouve presque au haut de la verge. Le point où les bras se soudent à la verge est le *collet*, l'*encolure* et la *croisée* de l'*ancre*. La partie de la verge où vient se fixer le jas porte la dénomination de *carré*. Le jas doit être perpendiculaire au plan des bras, pour forcer l'*ancre* à s'accrocher au fond par une de ses pattes. En effet, s'il était placé dans le même plan que les bras, l'*ancre* se trouverait à plat sur le fond, et le vaisseau la traînerait sans qu'elle pût s'accrocher ; mais l'action du câble fait coucher le jas horizontalement, ce qui force les pattes à se mettre debout ; l'une d'elles s'apique sur le fond, drague quelques instants en suivant le navire qui l'entraîne, et ne tarde pas à s'accrocher dans une anfractuosité de rocher, ou à s'enfoncer dans la vase ou le sable.

Une fois l'*ancre* jetée, le navire s'éloigne le plus possible du point où elle a mordu, afin que le câble, approchant de la direction horizontale, tire la verge dans un sens à peu près parallèle au fond. On dit que l'*ancre* est *à pic* lorsque le bâtiment est au-dessus de cette ancre, et que le câble se trouve dans une direction verticale ; que l'*ancre tient bon*, lorsque la patte s'engage solidement ; qu'elle *dérape*, lorsqu'elle cesse de mordre ou refuse de s'accrocher ; qu'elle *tourne sur sa verge*, lorsqu'elle se couche alternativement sur ses bras et sur son jas ; qu'elle *chasse*, ou que le navire *chasse sur son ancre*, lorsque l'effort du navire lui fait labourer le fond.

Pour lever l'*ancre*, on approche peu à peu le navire du point de mouillage, en tournant au cabestan sur le câble ; lorsque l'*ancre* est à pic, il suffit généralement d'un bon coup de force donné au cabestan pour la faire déraper.

Les navires ont plusieurs *ancres :* sur les grands bâtiments, elles sont au nombre de six, et quelquefois de sept, de poids différents. La principale porte le nom de *grande ancre* ou de *maîtresse ancre ;* elle est aussi appelée vulgairement *ancre de miséricorde* ou *de salut*, parce qu'elle n'est employée que lorsque les autres ne peuvent pas servir. Le poids des *ancres* des bâtiments dépend de la grandeur de ceux-ci : la *maîtresse ancre* d'un vaisseau de soixante-quatorze canons ne pèse pas moins

de 4,000 kilogrammes. Dans les vaisseaux de guerre et les forts bâtiments, il y a deux *ancres* d'usage courant appelées *ancres de poste* ou plutôt *de bossoir*, parce qu'elles sont toujours suspendues ou à portée d'être suspendues aux supports nommés *bossoirs*, afin d'être facilement jetées à la mer. Deux autres *ancres* dites *de veille* sont placées le long des porte-haubans de misaine, à proximité et sur l'arrière des précédentes, afin qu'on puisse les remplacer au besoin; les poids de chacune de ces quatre *ancres*, à bord d'un même bâtiment, sont à peu près égaux. Les *ancres* prennent diverses dénominations selon leur emploi; telles sont : l'*ancre d'affourche*, dont on se sert lorsqu'on veut *affourcher* le navire, c'est-à-dire lorsque, pour l'empêcher de tourner autour de son ancre, on en jette une seconde, de manière que les deux câbles représentent une espèce de fourche; l'*ancre d'empennelle*, destinée à renforcer l'action d'une ancre plus grosse; l'*ancre de flot*, qui tient le vaisseau contre le flux; l'*ancre de jusant*, qui le retient contre le reflux; les *ancres à jet*, petites *ancres* employées pour procurer des points fixes dans la mer, lors des opérations de *halage*, *touage* ou *évitage;* les *ancres borgnes*, ainsi nommées parce qu'elles n'ont qu'une seule patte, et dont on se sert dans les mouillages où la mer a peu de profondeur. Quand l'*ancre* a plus de deux becs, elle est de petite dimension et prend le nom de *grappin;* elle sert alors pour les embarcations et pour la manœuvre de l'abordage.

On fabrique les *ancres* avec de larges barres de fer que l'on forge ensemble; les diverses parties de l'*ancre* sont fabriquées séparément et ensuite soudées. Avant d'admettre une *ancre* comme propre au service, on s'assure que le soudage de chacune de ses pièces est bien exécuté en la soumettant à l'action de la presse hydraulique. Autrefois, on éprouvait les *ancres* en les laissant tomber d'une certaine hauteur sur de vieux canons ou sur de grosse ferraille.

Le pauvre pêcheur n'a pour *ancre* qu'une pierre amarrée à un bout de cordage; c'est simplement par le poids de cette pierre que son bateau est retenu : telle fut l'*ancre*, à l'origine de l'art naval; les habitants de quelques îles des Indes orientales n'en connaissent pas d'autres. Chez les Grecs, les premières *ancres* furent de bois, comme aujourd'hui encore celles des Chinois et des Japonais; pour les rendre plus lourdes, on y fixait des masses de plomb. Plus tard, on les remplaça par des *ancres* en fer. Celles-ci ne possédaient d'abord qu'une seule patte, mais avec les progrès de la navigation elles s'enrichirent peu à peu des divers organes dont nous avons parlé : verge, pattes, organeau, jas. Depuis le XVII^{e} siècle, la construction des *ancres* a été l'objet de recherches importantes. En 1737, l'Académie des sciences de Paris proposa pour sujet de prix les trois questions suivantes : 1° quelle est la meilleure forme à donner aux *ancres?* 2° quelle est la meilleure méthode pour les fabriquer? 3° quelle est la meilleure manière de les éprouver? La première de ces questions fut pleinement résolue par Jean Bernouilli, et la deuxième par Trésaguet; Daniel Bernouilli envoya un mémoire intéressant sur la troisième.. Vers 1830, l'Anglais Porter inventa les *ancres à pattes mobiles*, dans lesquelles les bras ne sont pas soudés, mais articulés avec la verge.

— **Homonyme.** Encre. Cette homonymie a donné lieu à la naïveté suivante : une Parisienne, qui était en correspondance avec un capitaine de vaisseau, en reçut un jour le billet suivant : « Madame dans une heure je mouillerai à Cherbourg, où je pourrai alors vous écrire plus longuement, après avoir fait jeter l'*ancre* à la mer. — Mais comment fera-t-il, s'écria la dame, aussi peu au courant de l'orthographe française que du vocabulaire maritime; comment fera-t-il pour m'écrire s'il jette son *encre* à la mer? »

ANCRE (le maréchal D'). V. CONCINI.

ANCRE (Léonore Galigaï, maréchale D'). V. GALIGAÏ.

ANCRÉ, ÉE (an-kré) part. pass. du v. Ancrer. Retenu par des ancres : *Un vaisseau bien, mal* ANCRÉ. ‖ Dont le vaisseau est à l'ancre : *En* 1698, *le capitaine Langford, au port et bien* ANCRÉ, *vit la trombe venir, et sur-le-champ partit*. (Michelet.)

— Fig. Bien affermi, bien établi *La vanité est si* ANCRÉE *dans le cœur de l'homme, qu'un goujat, un marmiton, un crocheteur se vante et veut avoir ses admirateurs*. (Pasc.) *Une fois* ANCRÉ *dans les bonnes grâces du prince, il songea à renverser ses ennemis*. (Rollin.) *Il était donc à peu près* ANCRÉ *dans cette société parisienne, si facile à recevoir les étrangers*. (Alex Dum.) *Déjà je me sens plus* ANCRÉ *dans mon rôle, et si nous recommencions, je crois que vous seriez étonné*. (Th. Leclercq.) *L'instinct naît en même temps que l'animal; il est* ANCRÉ *dans sa propre vie, dans sa constitution, dans sa fibre même*. (Virey.)

— Constr. Qui est attaché avec une ancre, retenu par une ancre : *Mur solidement* ANCRÉ. *Que de tombeaux grecs et romains, dont les pierres étaient* ANCRÉES *de fer, ont disparu!* (B. de St-P.)

— Blas. Se dit des croix et des sautoirs quand leurs extrémités sont terminées par deux pointes recourbées analogues aux becs des ancres. *Famille d'Aubusson de la Feuillade :* d'or, à la croix *ancrée* de gueules.

ANCRER v. n. ou intr. (an-kré — rad. *ancre*). Mar. Jeter l'ancre : *Ils trouvèrent que le mouillage était bon en cet endroit, ils y* ANCRÈRENT. (Acad.) *Nous* ANCRÂMES *dans une mauvaise rade*. (Chateaub.) ‖ On dit plus ordinairem. MOUILLER.

— Absol. :

> Ils abordent sans peur, ils *ancrent*, ils descendent.
> CORNEILLE.

— v. a. ou tr. Constr. Attacher, retenir avec une ancre : ANCRER *un mur*. ANCRER *une cheminée*. ANCRER *les pierres d'une jetée*.

— Fig. Consolider dans une position, affermir dans un sentiment, une opinion : *Son mérite l'*AVAIT *de plus en plus* ANCRÉ *dans la faveur du roi*. (St-Sim.) *Par calcul, il* ANCRA *ce mauvais sujet dans la société la plus élevée*. (Balz.) *La maladroite franchise qu'on mettait à ébranler son opinion ne faisait que l'*ANCRER *dans cette conviction*. (G. Sand.)

S'ancrer, v. pr. Constr. Etre retenu par une ancre : *Ce mur penche du côté du nord; il doit* S'ANCRER *du côté du midi*.

— Par ext., S'attacher fortement à : *Le vacoa, qui* S'ANCRE *et se cramponne à la terre par cent bras partis de sa tige, a dû, le premier, inspirer le plan d'une cathédrale appuyée sur ses légers arcs-boutants*. (G. Sand.)

— Fig. S'établir, s'affermir, se consolider : *La vanité* S'ANCRERA *facilement dans cette pauvre tête. Il* S'ÉTAIT *tellement* ANCRÉ *dans cette maison, qu'il y était presque le maître*. (Trév.) *Elle l'avait mis dans plusieurs confidences, et pour* S'ANCRER, *il s'était rendu souple à ses volontés*. (St-Sim.)

> Enfin chez mon rival je *m'ancre* avec adresse.
> MOLIÈRE.

> Et par un cri de joie anime vos courages
> A *vous ancrer* au port en dépit des orages.
> VAUQUELIN DE LA FRESNEY.

— **Homonyme.** Encrer.

— **Antonyme.** Désancrer.

ANCREUR adj. m. (an-kreur). Zool. Se dit des palpes qui, chez certaines arachnides, font office d'ancres.

ANCRURE s. f. (an-kru-re — rad. *ancre*). Constr. Syn. d'*ancre*. ‖ Plus particulièrem., Ensemble de l'ancre et de l'anneau du tirant dans lequel il est passé.

— Techn. Pli qui se fait au drap que l'on tond, lorsqu'il a été mal tendu.

ANCUD ou **EL-ANCUD**, golfe de l'Amérique méridionale, dans lequel se trouvent l'île et l'archipel de Chiloé. Les côtes sont élevées, rocheuses, et remplies d'anses et de récifs.

ANCULES s. m. pl. (an-ku-le — du vieux mot lat. *anculari*, servir). Antiq. Dieux et déesses qui, dans la hiérarchie céleste, faisaient l'office de servants. ‖ Selon quelques auteurs, Dieux tutélaires des esclaves.

ANCULOTE s. m. (an-ku-lo-te). Moll. Nom donné à quelques mollusques d'Amérique, qui appartiennent au genre mélanie.

ANCUS MARTIUS, quatrième roi de Rome (de 640 à 617 av. J.-C.), successeur de Tullus Hostilius. A l'exemple de son aïeul Numa, il rétablit les cérémonies religieuses, et en fit écrire les formules sur des écorces de chêne; il prit aux Latins plusieurs villes, et, pour en incorporer les habitants à la cité, agrandit son enceinte en y renfermant l'Aventin, puis le Janicule, qu'il joignit à la ville par le pont Sublicius. Il étendit le territoire romain jusqu'à la mer, et fonda aux bouches du Tibre le port d'Ostie, établit des salines sur la côte, construisit à Rome l'aqueduc *Aqua Martia*, et fit creuser dans le tuf du mont Capitolin la première prison qu'ait eue Rome.

ANCYLANTHE s. f. (an-si-lan-te — du gr. *agkulos*, crochu; *anthos*, fleur). Bot. Genre de plantes de la famille des rubiacées, renfermant une seule espèce, originaire d'Angola.

ANCYLE s. m. (an-si-le — du gr. *agkulos*, crochu). Moll. Genre de mollusques gastéropodes, à coquille mince et transparente renfermant un certain nombre d'espèces qui habitent les eaux douces, et dont plusieurs se trouvent en Europe.

— Entom. Genre d'insectes hyménoptères.

ANCY-LE-FRANC, ch.-lieu de cant., arrond. de Tonnerre (Yonne); pop. aggl. 1,443 hab.— pop. tot. 1,839 hab. Situation fort agréable sur le canal de Bourgogne et la rivière de l'Armançon; magnifique château, commencé en 1555 sur les dessins du Primatice, et achevé par ses élèves en 1622. En 1688, Louvois en fit l'acquisition. Ce château renferme un spécimen remarquable de la peinture et de l'art à l'époque de la Renaissance.

ANCYLÈQUE adj. (an-si-lè-ghe — du gr. *agkulê*, crochet; *echô*, j'ai). Qui a des crochets.

— s. f. Entom. Genre d'insectes orthoptères, voisin des locustes ou sauterelles, et renfermant une seule espèce, qui habite Java.

ANCYLOCÈRE adj. (an-si-lo-sè-re — du gr. *agkulos*, crochu; *keras*, corne). Entom. Qui a les palpes crochus.

— s. m. Genre de coléoptères tétramères longicornes, renfermant deux espèces qui habitent l'Amérique.

ANCYLOCHEIRE s. f. (an-si-lo-kè-re — du gr. *agkulos*, crochu; *cheir*, main). Entom. Genre de coléoptères pentamères, voisin des buprestes, renfermant une vingtaine d'espèces, dont quelques-unes habitent l'Europe.

— adj. Qui a la main crochue.

ANCYLOCLADE s. m. (an-si-lo-kla-de — du gr. *agkulos*, recourbé, crochu; *klados*, rameau). Bot. Genre de plantes de la famille des apocynées, tribu des carissées.

ANCYLODON s. m. (an-si-lo-don — du gr. *agkulos*, crochu; *odous*, dent). Ichth. Genre de poissons de la famille des sciénoïdes, renfermant deux espèces qui vivent à la Guyane.

ANCYLOGNATHE s. m. (an-si-lo-gna-te — du gr. *agkulos*, crochu; *gnathos*, mâchoire). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, renfermant une seule espèce qui vit au cap de Bonne-Espérance.

ANCYLOÏDE adj. (an-si-lo-i-de — du gr. *agkulos*, crochu; *eidos*, forme). Qui a la forme d'un crochet.

ANCYLOMÈLE s. m. (an-si-lo-mè-le — du gr. *agkulos*, courbé; *melê*, sonde). Chirur. Sonde recourbée.

ANCYLOMÈRE s. m. (an-si-lo-mè-re — du gr. *agkulos*, crochu; *meris*, article, partie). Crust. Genre de crustacés amphipodes.

ANCYLONOTE s. m. (an-si-lo-no-te — du gr. *agkulos*, crochu; *nôtos*, dos). Entom. Genre de coléoptères tétramères longicornes, voisin des lamies et des cérambyx, renfermant une seule espèce, qui vit au Sénégal.

ANCYLONYQUE s. f. (an-si-lo-ni-ke — du gr. *agkulos*, crochu; *onux*, ongle). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, voisin des hannetons, et renfermant un grand nombre d'espèces, toutes exotiques.

ANCYLOPÈRE s. f. (an-si-lo-pè-re — du gr. *agkulos*, recourbé; *peras*, extrémité). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, réuni aujourd'hui aux pyrales.

ANCYLORHYNQUE s. m. (an-si-lo-rain-ke — du gr. *agkulos*, recourbé; *rhugchos*, bec). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, voisin des charançons, et renfermant une seule espèce, qui habite le Brésil.

ANCYLOSCÈLE s. m. (an-si-lo-sè-le — du gr. *agkulos*, crochu; *skelos*, jambe). Entom. Genre d'insectes hyménoptères mellifères, particulier à l'Amérique du Sud.

ANCYLOSTERNE s. m. (an-si-lo-stèr-ne — du gr. *agkulos*, crochu; *sternon*, poitrine). Entom. Genre de coléoptères tétramères longicornes, voisin des cérambyx, et renfermant une seule espèce, qui habite l'Amérique.

ANCYLOTOME ou **ANKYLOTOME** s. m. (an-si ou ki-lo-to-me — du gr. *agkulos*, courbe; *tomê*, action de couper). Chirur. Sorte de bistouri recourbé.

ANCYRA ou **ANCYRE**, ville d'Anatolie (Asie Mineure), aujourd'hui *Angora*. V. ce mot. Cette ville fut prise par les Perses en 619. C'est sous ses murs, en 1402, que Tamerlan remporta une victoire signalée sur le sultan Bajazet, qui y fut fait prisonnier. La bataille dura trois jours. La tradition rapporte qu'au milieu de la mêlée Bajazet, s'étant détourné du champ de bataille pour aller se désaltérer dans les environs, fut très-surpris d'y trouver un berger paisiblement étendu sur l'herbe, à côté de son troupeau. Ce contraste frappant suggéra au sultan de profondes et mélancoliques réflexions. Aujourd'hui encore on fait de fréquentes allusions à cette curieuse circonstance, en parlant de quelqu'un qui reste indifférent, insensible au mouvement, au fracas qui se fait autour de lui, surtout dans un temps de révolution, de bouleversement social.

ANCYRE (INSCRIPTIONS OU MONUMENT D'), inscriptions sur marbre trouvées à Ancyre en 1554, et qui retracent le sommaire des principaux événements du règne d'Auguste. C'est une copie des tables d'airain (aujourd'hui perdues), écrites par l'empereur lui-même, et qui avaient été placées à la base de son mausolée, à Rome.

ANCYROÏDE adj. (an-si-ro-i-de — du gr. *ankura*, crochet; *eidos*, aspect). Qui a la forme courbe d'un crochet. ‖ Se dit aussi d'une apophyse de l'omoplate.

— s. f. Techn. Pince recourbée.

ANDA s. m. (an-da — mot qui appart. à l'anc. brésilien). Bot. Arbre du Brésil, dont le bois est spongieux, et dont les fruits ont la saveur de nos châtaignes. On croit qu'il appartient à la famille des euphorbiacées.

ANDABATE s. m. (an-da-ba-te — du lat. *andabata*, tiré du gr. *anabainein*, monter). Antiq. rom. Gladiateur qui combattait à cheval et les yeux bandés : *A peine les* ANDABATES *furent-ils sortis, qu'un grand tumulte régna dans le cirque*. (Alex. Dum.)

ANDAILLOT s. m. (an-da-llo; *ll* mll.). Mar. Sorte d'anneau en bois, disposé sur la ralingue des voiles triangulaires, pour les assujettir.

ANDAIN s. m. (an-dain — de l'ital. *andare*, marcher, aller). Agric. Espace, surface qu'un faucheur, à chaque pas qu'il fait, peut faucher en longueur et en largeur : *Le fauchage ne peut être bon si l'ouvrier prend un* ANDAIN *trop large*. (Math. de Domb.) ‖ On donne aussi ce nom à la quantité d'herbe abattue par chaque coup de faux : *Chaque* ANDAIN *abattu par ce faucheur vaut une botte*.

— Par ext. Chaque rangée d'herbe faite par le faucheur dans toute la largeur ou la longueur du pré : *Il a fait tant d'*ANDAINS *dans sa journée*.

> L'herbe par les vallons en beaux *andains* versée,
> Le cep serrant l'ormeau d'un repli tortueux,
> Ne représentent point un monde paresseux.
> PERRIN.

‖ Désigne aussi l'espace couvert par cette herbe : *Ce pré mesure quarante, cinquante* ANDAINS.

ANDALGALA, ville de la province argentine de Catamarca, sur la chaîne de montagnes d'Aconquija, dont le pic principal, d'une élévation de 4,692 mèt., est couvert de neige. Non loin se trouve un vaste désert aride qui sépare les hab. de l'E. et ceux de l'O. de cette contrée. — Nom d'une rivière et d'un lac situés dans l'Etat du Rio-de-la-Plata.

ANDALOU, OUSE s. (an-da-lou, ou-ze). Géogr. Habitant de l'Andalousie : *Un jeune* ANDALOU. *Une belle* ANDALOUSE. *Elle marchait de ce pas libre et franc dont marchent les Arlésiennes et les* ANDALOUSES. (Alex. Dum.) *Les Espagnoles sont les plus jolies femmes de l'Europe, et les* ANDALOUSES *sont les plus jolies Espagnoles* (B. Barbé.)

> Sous l'arbre à soie et l'oranger,
> Dormaient les brunes *Andalouses*.
> V. HUGO.

> Avez-vous vu, dans Barcelone,
> Une *Andalouse* au teint bruni?
> Pâle comme un beau soir d'automne!...
> C'est ma maîtresse, ma lionne,
> La marquise d'Amaëgui. A. DE MUSSET.

— s. m. Dialecte espagnol, celui qui a conservé le plus de racines arabes : *Et puis cela était chanté en* ANDALOU, *avec la prononciation gutturale et sonore des Arabes*. (E. Sue.)

— adj. Qui appartient, qui a rapport à cette province ou à ses habitants : *Les mœurs* ANDALOUSES. *C'était une vengeance* ANDALOUSE. *Une telle maîtresse doit avoir à sa jarretière le poignard* ANDALOU. (E. Sue.)

— adj. et s. Chevaux d'une race propre à l'Andalousie : *Monter un* ANDALOU. *Acheter un cheval* ANDALOU, *une jument* ANDALOUSE. *Est-il rien de plus élégant qu'un* ANDALOU? *Au Chili, les chevaux ont acquis une fierté et une vitesse que n'ont jamais eues les* ANDALOUS *dont ils descendent*. (Raynal.) *C'étaient deux hommes montés, l'un sur un barbe d'une fraîcheur incomparable; l'autre, sur un* ANDALOU *tout floconneux d'écume*. (Alex. Dum.) *Il est impossible de voir quelque chose de plus noble et de plus gracieux qu'un étalon* ANDALOU. (Th. Gaut.)

Andalouse (L'), boléro d'Alfred de Musset, musique de Monpou, avec accompagnement de guitare par Meissonnier jeune. (Chez Lemoine aîné, éditeur de musique, rue de l'Ancienne-Comédie, 20, à Paris. Prix 0 fr. 25.) Cette pièce de vers est un petit chef-d'œuvre.

> Avez-vous vu dans Barcelone,

C'est le cœur ivre, débordant d'amour heureux et d'orgueil satisfait qui ne peut se contenir et éclate publiquement.

> J'ai bien fait des chansons pour elle.

Ce ne fut pas conquête facile! Que de témoignages d'amour ne lui a-t-il pas donnés!

> Elle est à moi, moi seul au monde.

Cri triomphant, délirant, cri de la possession exclusive, presque insolente; on dirait le coq de bruyère, chantant sa victoire perché sur la plus haute cime. Et comme ce cri s'explique bien! Quel trésor que cette marquesa! L'imagination de l'amant ne tarit pas; pour étaler son bonheur, il soulève tous les voiles; la poésie devient une peinture, *ut pictura poesis;* chaque vers est une image. Nous voyons les sourcils noirs, la jambe ronde, le cou penché; nous passons de la main au pied, de la mitaine blanche au brodequin noir, double antithèse! Les doigts ravis se plongent dans cette belle chevelure qui traîne jusqu'à terre, et que le poëte compare magnifiquement à un manteau de roi; c'est Phryné sortant de l'onde et apparaissant toute nue aux regards éblouis d'Apelle. — Nous voyons *l'œil qui petille sous la frange des réseaux :* Ici, un mouvement de passion saisit l'amant et vient terminer l'énumération qu'il fait des beautés de sa maîtresse. Mouvement bien naturel! L'œil n'est-il pas la beauté par excellence?

> Vrai Dieu! lorsque son œil petille,
>
> Rien que pour toucher sa mantille,
>
> On se ferait rompre les os.

Mais voici des souvenirs plus intimes, plus brûlants :

> Qu'elle est superbe en son désordre!
>
> Et qu'elle est folle dans sa joie!

Conclusion :

> Allons, mon page, en embuscades!...

Sous le beau ciel du midi, la passion ne s'en tient pas longtemps aux paroles; elle ne rêve pas; elle agit; elle a les ardeurs du cheval de Job : Allons! allons!

Peut-être trouve-t-on dans ce tableau d'un Anacréon en délire quelques traits hardis, risqués même (3^{me} couplet); mais ne faut-il pas beaucoup permettre à la poésie comme on permet à l'ivresse? Ces mots ardents au milieu d'une strophe brûlante ne sont pas le vil insecte qui s'étale sur le calice d'une rose; c'est la mouche sur un beau visage.

L'Andalouse.



2e Couplet.

Elle est à moi, moi seul au monde.
Ses grands sourcils noirs sont à moi,
Son corps souple et sa jambe ronde,
Sa chevelure qui l'inonde,
Plus longue qu'un manteau de roi!
C'est à moi son beau col qui penche
Quand elle dort dans son boudoir,
Et sa basquine sur sa hanche,
Sa main dans sa mitaine blanche,
Son pied dans son brodequin noir!

3e Couplet.

Vrai Dieu! lorsque son œil petille
Sous la frange de ses réseaux,
Rien que pour toucher sa mantille,
De par tous les saints de Castille,
On se ferait rompre les os.
Qu'elle est superbe en son désordre!
Quand elle tombe, les seins nus,
Qu'on la voit, béante, se tordre
Dans un baiser de rage, et mordre
En criant des mots inconnus!

4e Couplet.

Et qu'elle est folle dans sa joie,
Lorsqu'elle chante le matin,
Lorsqu'en tirant son bas de soie,
Elle fait, sur son flanc qui ploie
Craquer son corset de satin!
Allons, mon page, en embuscades!
Allons! la belle nuit d'été!
Je veux ce soir des sérénades,
A faire damner les alcades
De Tolose au Guadalété!

ANDALOUSE, nom d'une plaine de l'Algérie, située sur la côte de la province d'Oran, et ainsi appelée parce qu'elle servit d'asile aux Maures expulsés d'Andalousie au xve siècle. — C'est aussi le nom d'une petite ville maritime, située à 21 kil. d'Oran.

ANDALOUSIADE s. f. (an-da-lou-zi-a-de — rad. *Andalousie*). Poésie, chanson andalouse.

ANDALOUSIE, anc. division politique de l'Espagne, qui comprenait, sous la domination des Maures, Jaen, Cordoue, Grenade et Séville. Son nom a pour origine le séjour passager qu'y firent les *Vandales* avant leur émigration en Afrique. C'est la Bétique des anciens; elle fut habitée successivement par les Phéniciens, les Carthaginois, les Romains, les Goths, les Visigoths, les Suèves, les Alains et les Maures d'Afrique; elle est située entre la Méditerranée et l'océan Atlantique, dans le plus beau climat du monde; elle forme aujourd'hui le ressort d'une capitainerie générale; ses villes princip. sont Séville, Huelva, Cadix, Cordoue et Jaen; elle est bornée au N. par l'Estramadure et la Manche, à l'E. par les prov. de Murcie et de Grenade, au S. par le détroit de Gibraltar, et à l'O. par le Portugal. L'Andalousie a plus de 425 kil. de côtes, dont 265 kil. baignés par la Méditerranée, et 160 kil. par l'Atlantique. Le littoral de l'Atlantique est bas et sablonneux; il s'élève du côté de Trafalgar, et devient rocheux jusqu'à Algésiras. Cadix est le seul port important sur l'Atlantique; Ayamonte, Huelva, San-Lucar et Puerto Santa-Maria ne peuvent recevoir que les navires d'un faible tonnage. Sur la Méditerranée, Malaga est le seul port important. Gibraltar est une baie ouverte, d'un mouillage médiocre. Cette grande section de la Péninsule espagnole, à l'exception du bassin du Guadalquivir est hérissée de montagnes plus ou moins élevées, qui se relient toutes aux deux chaînes principales: la Sierra-Morena et la Sierra-Nevada. Ces deux chaînes de montagnes ont une direction parallèle de l'ouest à l'est, et partagent la ligne des eaux de cette contrée en deux versants: le versant de l'Atlantique et celui de la Méditerranée. Dans l'Atlantique se jettent: le Guadalquivir (*Wad-el-Kebir*), grossi de ses affluents, le Guadalimar, le Guadix et le Xenil; le Rio-Tinto, l'Odiel et le Guadalete. La Méditerranée, entre Gibraltar et le château de Los-Torreros, limite de l'Andalousie à l'ouest, reçoit le Guadairo, le Guadalyore, l'Adra et l'Almanzora. Strabon a dit que les rivières et les ruisseaux de la Bétique charriaient de l'or; le sol n'en offre plus en quantité suffisante pour couvrir les frais d'exploitation; mais il renferme de riches mines de plomb et d'argent, parmi lesquelles nous devons citer celles d'Adra, dans la *Sierra de Gador*. La Sierra-Morena contient une couche de charbon très-importante, mais mal exploitée; le quartz, la serpentine et le marbre statuaire abondent dans la Sierra-Nevada.

Le climat de l'*Andalousie* est très-varié. Les plaines du Guadalquivir sont fertiles en céréales, mais la vigne est la principale culture de cette province, qui produit une quantité considérable de vin, dont la plus grande partie passe à l'étranger. Les crus de Xérès, de Malaga, de Puerto Santa-Maria, de San-Lucar, sont connus dans le monde entier. Le dattier, l'olivier, la canne à sucre, le cotonnier, l'indigotier, y fleurissent vigoureusement, et leurs fruits y rivalisent de qualité avec les produits des tropiques. La canne à sucre donne un produit plus abondant que dans les Indes occidentales. L'oranger, le chêne vert, le chêne-liége, le châtaignier, le pin, le lentisque, le romarin et autres essences odoriférantes y croissent en abondance.

Dans cette contrée de l'Espagne, on élève une race de chevaux estimés, descendant des chevaux arabes, et des bœufs, des moutons de race supérieure. Les abeilles peuplent les vallons de la Sierra-Morena, où elles ont pour ruches les trous creux des chênes-liéges fendus dans leur longueur. Le long du rivage de l'Atlantique s'étend un district, nommé le *coto de San-Lucar*, peuplé de cerfs, de taureaux sauvages, de sangliers et de lapins; aussi, est-il exclusivement réservé pour la chasse. Malheureusement, au milieu de toutes ces richesses, l'Andalousie manque de voies de communication: il n'y a dans toute la province qu'une seule grande route; les chemins des montagnes sont généralement difficiles, en pente trop rapide; ceux de la plaine, praticables dans la belle saison, se défoncent aux premières pluies; par suite, le commerce de cette province est peu important, presque impossible dans certaines saisons.

La superficie de l'Andalousie est de 70,000 kil. carrés; sa population, de 3,066,023 hab. Parmi cette population se trouve un grand nombre de familles de la race *gitana*; l'ardeur du climat et l'indépendance des mœurs ont permis à cette race curieuse et originale de se perpétuer sans aucune altération. Quant au caractère des Andalous, nous pouvons dire qu'ils sont gais, d'une imagination ardente, ayant conservé jusque dans le langage et la prononciation de nombreuses traces de leur origine arabe. Au point de vue physique, l'Andalou est bien conformé, fort et nerveux; les femmes sont grandes, bien faites, leurs manières charmantes et leur physionomie intelligente. Par suite des tarifs prohibitionnistes sur les articles de nécessité, il s'était organisé en Andalousie un système de contrebande mieux dirigé que le système douanier du gouvernement. Le centre de cette industrie extra-légale était à Ronda, et les *contrabandistas* de ce district, au costume des plus pittoresques, étaient un type remarquable de beauté physique.

ANDALOUSIEN, IENNE s. et adj. Syn. d'*Andalou*.

ANDALOUSITE s. f. (an-da-lou-zi-te — rad. *Andalousie*). Minér. Minéral qui a reçu son nom de l'Andalousie, en Espagne, où l'on en a rencontré à peine quelques échantillons, tandis qu'il se trouve assez répandu dans d'autres pays, tels que la Bretagne, le Forez, la Saxe, etc.

— **Encycl.** Il fut d'abord connu sous le nom de *feldspath apyre*, à cause de son analogie avec une certaine variété de feldspath, dont il se distinguait toutefois par son infusibilité au chalumeau. D'après le nom d'une localité où il se trouve en Bavière, on l'a aussi décrit sous le nom de *stanzaïte*. L'*andalousite* se présente ordinairement en prismes droits à base carrée; sa couleur est le brun passant au rouge et au violet. Sa grande dureté l'avait fait d'abord comparer au corindon; elle raye le quartz et même quelquefois le spinelle. Elle est principalement composée de silicate d'alumine, combiné avec un silicate multiple de potasse, de chaux, de magnésie, etc. Elle appartient aux terrains de cristallisation. Les minéralogistes modernes la réunissent au minéral connu sous le nom de *mâcle*. V. ce mot.

ANDAMAN (ÎLES), archipel du golfe de Bengale, à l'est, composé de six îles; pop. 3,000 hab. complétement sauvages, inhospitaliers et stupides. Ces îles montagneuses, dont les Anglais avaient fait un lieu de déportation en 1793, n'ont servi, depuis cet essai infructueux, qu'à fournir de l'eau douce aux navires de passage.

ANDANA s. m. (an-da-na). Sorte de pêche à la nasse pratiquée sur les côtes d'Espagne.

ANDANTÉ adv. (an-dan-té — part. prés. du v. ital. *andare*, aller). Mus. Mot qui, placé en tête d'un morceau de musique, indique un mouvement modéré, tendant à la lenteur et intermédiaire entre l'*allégro* et l'*adagio*. Il s'accompagne souvent d'une épithète, *molto*, *giusto*, *maestoso*, etc.

— s. m. Partie de la composition qui se joue sur ce mouvement: *L'*ANDANTÉ *d'une symphonie. L'*ANDANTÉ *d'une ouverture. L'*ANDANTÉ, *comme l'allégro, comme le final, est une des divisions obligées de toute œuvre de ce genre.* (Castil-Blaze.) *Ce quatuor commence par un* ANDANTÉ. (Millin.)

— Fig.: *Vous avez passé de l'allégro sautillant du célibataire au grave* ANDANTÉ *du père de famille.* (Balz.) *L'automne est un* ANDANTÉ *mélancolique et gracieux, qui prépare admirablement le solennel adagio de l'hiver.* (G. Sand.) ‖ Pl. des ANDANTÉ.

ANDANTINO adv. (an-dan-ti-no — dimin. de *andanté*). Mus. Mot qui indique une modification du mouvement *andanté*: *Quelques écrivains ont cru à tort que le mouvement* ANDANTINO *doit être plus animé que l'andanté.* (Fétis.)

— s. m. Morceau écrit dans ce mouvement: *Exécuter un* ANDANTINO. ‖ Pl. des ANDANTINO.

ANDARÈSE s. f. (an-da-rè-ze). Bot. Nom générique de plusieurs arbrisseaux de la famille des verbénacées, que l'on ne trouve que dans les régions chaudes de l'Inde.

ANDARIN s. m. (an-da-rain — de l'espagn. *andarino*). Coureur: *M. Gennaro, l'*ANDARIN *espagnol, éclipse d'ailleurs nos coureurs à quatre pattes.* (Ph. Busoni.)

ANDARINI s. m. (an-da-ri-ni). Pâte de vermicelle réduite en petits grains comme les anis.

ANDATÉ, déesse de la victoire, chez les Celtes.

ANDAYE ou **HENDAYE**, bourg du dép. des Basses-Pyrénées, cant. de Saint-Jean-de-Luz, arrond. et à 32 kil. de Bayonne. Fabrique d'excellente eau-de-vie, connue dans le commerce sous le nom d'*eau-de-vie d'Andaye*.

ANDAYHA, rivière du Brésil, dans la province de Minos-Geraes, prend sa source dans les montagnes de Bombuhi, et se jette dans le San-Francisco, après un cours de 200 kilom. Elle abonde en pierres précieuses. ‖ Nom d'une autre petite rivière dans la province de Goyaz. ‖ Ville sur le San-Francisco, prov. de Minos-Geraes.

ANDÉCAVES s. m. pl. (an-dé-ka-ve — en lat. *Andecavi*). Géogr. Nom d'un peuple de la Gaule, dans la 3me Lyonnaise, sur la rive droite de la Loire. Le pays des Andécaves a formé l'ancien Anjou. ‖ On dit aussi ANDES.

ANDECHS, ancienne abbaye de bénédictins, dans le district de Weilheim (Bavière). Ch.-lieu d'un comté sur lequel régnaient au moyen âge les ducs de Méranie.

ANDEER, village de Suisse (Grisons). Eaux sulfureuses et bains. Dans les environs, ruines du château de Boërenbourg.

ANDELANE adj. f. (an-de-la-ne — de *andelang*). Paléog. *Charte andelane*, Nom d'une espèce de charte ainsi appelée parce qu'elle était mise de la main du donateur dans celle du donataire.

ANDELANG s. m. (an-de-lan — du bas lat. *andelangus*; dérivé de l'allem. *hand*, main, et *langen*, donner). Diplom. Espèce de charte de donation, qu'on appelle aussi *charte andelane*.

ANDELLE (BOIS D'). Se dit du hêtre.

ANDELLE, petite rivière qui se jette dans la Seine, à Pitres (Eure). Cours, 64 kilom.

ANDELOT, ch.-lieu de cant. (Haute-Marne), arrond. de Chaumont, sur le Rognon; pop. aggl. 1,076 hab. — pop. tot. 1,107 hab. En 587, un traité y fut signé entre Childebert II, Brunehaut et Gontran, pour assurer aux leudes la possession viagère de leurs bénéfices, et fixer les possessions de l'Austrasie et de la Bourgogne dans l'Aquitaine. Près d'Andelot sont les ruines de la forteresse de Monteclair, rasée en 1635.

ANDÉOL (saint), sous-diacre, martyr au IIIe siècle, particulièrem. honoré dans l'ancien Vivarais. Fête le 1er mai.

ANDÉOL (BOURG SAINT-). V. BOURG SAINT-ANDÉOL.

ANDELYS (LES), ch.-lieu d'arrond. (Eure), à 28 kilom. d'Evreux, et à 93 kilom. N.-O. de Paris, sur la Seine; pop. aggl. 3,712 hab. — pop. tot. 5,137 hab. L'arrond. a 6 cant., 117 comm., 62,537 hab. Les Andelys (le grand et le petit Andely) sont deux petites villes séparées par des prairies. On y remarque l'église gothique de Ste-Clotilde, bâtie sur l'emplacement d'une ancienne abbaye, les ruines du château Gaillard, bâti en 1198 par Richard Cœur de lion, et où fut étranglée Marguerite de Bourgogne; celles du château que la tradition donne comme celui de Robert le Diable. Près de là se livra le combat de Brenneville, où Louis le Gros faillit être fait prisonnier par Henri Ier, roi d'Angleterre (1119). Patrie des trouvères Henri et Royer d'Andely, de l'érudit Adrien Turnèbe, de l'aéronaute Blanchard, de l'ingénieur Brunel, et du peintre Nicolas Poussin. La Calprenède et Thomas Corneille y sont morts, après un séjour de plusieurs années. — Commerce assez important de bestiaux, grains, laines, toiles, etc.

ANDENNE, ville de Belgique, sur la rive droite de la Meuse, dans la province et à 12 kilom. de Namur; pop. 5,707 hab. Fabriques renommées de faïence et de pipes.

ANDER. Myth. pers. Un des princes des devs, dans la religion de Zoroastre.

ANDERAB, ville et ch.-lieu de district du Turkestan, à 450 kilom. S.-E. de Samarkand; pop. 6,700 hab. Sur les bords du Kazan, rivière qui porte aussi le nom d'Anderab. Carrières abondantes de lapis-lazuli dans les montagnes voisines.

ANDERLECHT, l'un des faubourgs de Bruxelles; pop. 7,465 hab. Le général Dumouriez y battit les Autrichiens le 13 novembre 1792.

ANDER-LENK, village de Suisse, dans le canton de Berne, à 975 mètres au-dessus du niveau de la mer; pop. 2,250 hab. Les environs de ce bourg sont une des contrées alpines les plus remarquables et les plus intéressantes; on y voit les sept sources, les magnifiques chutes de la Simme, et le glacier du Raetzli. — Dans une guerre entre Berne et le Valais, les Valaisans ayant surpris Ander-Lenk furent repoussés par les femmes, qui, en l'absence de leurs maris, s'étaient armées à la hâte de pieux et de fourches.

ANDERLONI (Pietro), graveur italien, né en 1784 à Santa-Eufemia, dans le Bressan, mort en 1849. Il fut d'abord élève de son père Faustin, qui a fait de nombreuses planches pour des ouvrages de médecine. Plus tard, il se perfectionna sous la direction de Longhi, auquel il succéda, en 1831, comme directeur de l'Ecole de gravure de Milan. Ses principales estampes sont la *Vierge* et la *Vision d'Ezéchiel*, d'après Raphaël; la *Femme adultère*, d'après le Titien; la *Fille de Jéthro*, d'après Poussin.

ANDERMATT, petit village de Suisse, cant. d'Uri; 690 hab. Près de là, sur la Reuss, se trouve le fameux *Pont du Diable*, qui doit sa légende au précipice affreux sur lequel il est jeté et à l'aspect sauvage du pays qui l'entoure.

ANDERNACH, petite ville de Prusse, dans la prov. rhénane, sur la rive gauche du Rhin; 4,600 hab. Elle a donné son nom à la bataille où Charles le Chauve fut défait, en 876, par le fils de Louis le Germanique. Elle occupe l'emplacement de l'ancienne cité romaine *Antunnacum*, qui devait son origine à un camp établi par Drusus. On suppose que c'est aux environs de cette ville que César fit jeter sur le Rhin son pont de bois.

Andernach est entouré de remparts massifs flanqués de tours. L'église paroissiale, qui date du XIIe siècle, possède quelques sculptures curieuses et une tombe romaine. La porte de la ville qui domine la route de Coblentz est d'un style gothique élégant, et d'origine très-ancienne. Non loin de là sont les ruines du palais crénelé de l'archevêque de Cologne, édifié vers la fin du XVe siècle. Exportation à l'étranger de nombreux produits volcaniques; environs très-pittoresques, qui intéressent particulièrement le géologue.

ANDERS s. m. pl. (an-dèrr). Art vét. Nom donné, dans la haute Auvergne, à une maladie cutanée légère qui survient chez les veaux, et qu'on attribue à une alimentation insuffisante.

ANDERSEN (Hans-Christian), poëte et romancier danois, né en 1805, à Odensée (île de Fionie), est le fils d'un simple cordonnier. Obligé, par la mort prématurée de son père, de pourvoir lui-même à ses besoins, il essaya divers apprentissages, qu'une répulsion innée lui fit abandonner successivement. A l'âge de douze ans, il faisait des vers; puis il se rendit à Copenhague, riche d'espoir et d'illusions. Toute son ambition était de suivre la carrière artistique; mais ses premières tentatives échouèrent, et il dut se résigner à être simplement un poëte. Plusieurs opuscules poétiques, parmi lesquels l'*Enfant mourant*, lui méritèrent la bienveillance du célèbre poëte Œhlenschlœger et d'autres personnages, qui obtinrent pour lui du roi une bourse dans une institution de Copenhague (1828). Le poëte écolier avait alors vingt-trois ans. Dans un premier voyage en Allemagne, Andersen se lia avec Chamisso et Tieck. Plus tard, les libéralités du monarque lui permirent de voyager en France, en Suisse, en Italie, en Allemagne, en Suède, en Orient, etc. Ces voyages continuels exercèrent sur son imagination et sur son talent une influence prodigieuse, et, sous tant de cieux différents, il recueillit une ample moisson de souvenirs, d'impressions et d'images, dont il enrichit ses compositions. Andersen est un des grands poëtes de cette littérature septentrionale encore si peu connue chez nous, c'est un des mieux doués et des plus complets. Au sentiment et à la mélancolie rêveuse des races du Nord, il joint la vigueur et l'abondance des pensées, la fertilité de l'imagination, parfois la finesse et l'ironie voltairiennes, ainsi qu'un coloris plein de richesse et d'éclat, qui semble un reflet des

splendeurs de l'Orient, le pays de ses rêves. Ses œuvres principales sont : *Poésies*, premier recueil (1830); *Fantaisies et Esquisses* (1831), véritable écrin de joyaux poétiques ; *Esquisses de Voyage ;* l'*Improvisateur*, roman d'inspiration italienne (1834), traduit en français par Mme C. Lebrun (2 vol. in-8°, 1847); *Bazar du Poëte* (1842), scènes pittoresques de l'Orient ; *le Récit de ma Vie*, autobiographie ; *O-T*, roman dont le titre bizarre, mais exact, désigne la maison de réclusion d'Odensée (1835); *Rien qu'un violoniste* (1837), autre roman ; le *Mulâtre*, drame applaudi (1840); *Album sans dessins*, fantaisies pleines d'humour et d'originalité (1840) ; *Les Fleurs du bonheur*, comédie (1842); trois volumes de *Contes*, parmi lesquels il en est qui sont restés populaires dans toute l'Europe ; *Ahasvérus*, drame philosophique ; *les Deux Baronnes*, roman de mœurs danoises. La plupart de ces productions ont été traduites en allemand, en français et dans plusieurs autres langues. L'édition complète des œuvres d'Andersen a paru en 35 vol. (Leipsig, 1847-1848).

ANDERSON ou **ANDREŒ** (Laurent), chancelier de Suède sous le règne de Gustave Wasa, né vers 1480. Il fut d'abord prêtre et devint dans la suite chancelier. C'est lui qui fut chargé de représenter son souverain aux Etats de Westeras, en 1527, et son éloquence y fit décréter l'introduction du luthéranisme en Suède. Plus tard, il fut condamné à mort pour n'avoir point révélé au roi une conspiration tramée contre lui, et dont il avait eu connaissance. Toutefois, il lui fut permis de racheter sa vie par une somme d'argent. Retiré ensuite dans ses terres, il y mourut en 1552. C'est Anderson qui donna la première traduction, en langue suédoise, du Nouveau Testament.

ANDERSON (sir Edmond), jurisconsulte anglais, né en 1540, mort en 1605, fut l'un des commissaires nommés par Elisabeth pour préparer le procès de Marie Stuart, ce qui ne l'empêcha pas de siéger parmi les juges qui condamnèrent Davison, accusé hypocritement d'avoir hâté l'exécution de la reine d'Ecosse. On vante beaucoup l'érudition d'Anderson et ses lumières ; mais quelquefois il en fit un usage abusif contre les sectes séparées de l'Eglise anglicane.

ANDERSON ou **ANDERSEN** (Georges), voyageur allemand, né dans le duché de Schleswig au commencement du XVIIe siècle, mort vers 1675. Animé d'une véritable passion pour les voyages, il parcourut successivement l'Arabie, la Perse, l'Inde, la Chine, le Japon, et revint par la Mésopotamie, la Syrie et la Palestine. De retour en Allemagne, il se fixa à la cour du duc de Holstein-Gottorp, qu'il intéressait beaucoup par le récit journalier de ses lointaines excursions. La relation en fut publiée en 1669.

ANDERSON (Jacques), agronome écossais, né près d'Edimbourg, en 1739, mort en 1808. Il écrivit dans l'*Abeille* et dans divers recueils un grand nombre d'articles qu'il signait souvent de noms d'emprunt, et publia en outre : *Essais sur les plantations ; Essais sur l'agriculture ; Observations sur l'esclavage*, etc.

ANDERSON (Arthur), économiste et financier anglais, né en 1792, dans une des îles Shetland. Il gagna une fortune considérable dans les pêcheries, dans diverses entreprises, et devint directeur de la puissante compagnie d'armements maritimes, la *Peninsular and Oriental steam navigation Company*. Il prêta son appui aux luttes de la *Corn-law-league*, ligue des chefs et partisans de l'école réformiste de Manchester (Cobden, Bright, et autres) contre le système protecteur et prohibitif, et attaqua ce système par des brochures et des articles de journaux. Membre du Parlement de 1847 à 1852, il vota constamment avec le parti libéral.

ANDERSON (Henry), géomètre et géologue américain, né sur la fin du siècle dernier, a professé les sciences mathématiques et astronomiques à New-York, de 1825 à 1843. Il abandonna l'enseignement pour voyager en Europe, et fit partie de l'expédition scientifique du capitaine Lynch, qui devait explorer le Jourdain et la mer Morte. Il n'étudia le pays qu'au point de vue géologique, conformément à sa mission. Sa relation, intitulée : *Reconnaissance géologique de la partie de la terre sainte qui embrasse la région du Liban, la Galilée septentrionale, la vallée du Jourdain et la mer Morte*, fut publiée à New-York, 1848, aux frais du gouvernement des Etats-Unis. — Parmi les mémoires scientifiques de M. Anderson, on distingue celui qui est relatif au mouvement des solides sur les surfaces, inséré en 1830 dans les *Transactions de la Société philosophique américaine*.

ANDERSON (sir James), membre du Parlement anglais, né en 1800, à Stirling. Manufacturier à Glasgow, il fut élu en 1849 lord prévôt (maire) de cette importante cité, et, en 1852, envoyé au Parlement par le bourg de Stirling. A son voyage à Glasgow (1849), la reine conféra à sir Anderson la noblesse personnelle avec le titre de chevalier.

ANDERSON (William), théologien et prédicateur écossais, né en 1800 à Kilsyth (comté de Stirling). Il est ministre presbytérien à Glasgow, prédicateur populaire, orateur libéral des assemblées laïques, écrivain instruit, controversiste habile, mais peu tolérant à l'égard des non presbytériens. Outre des *sermons*, W. Anderson a composé des traités *sur la Messe, la Pénitence, le Génie de la papauté, la Régénération de l'homme*, etc.

ANDERSON (Robert), né dans l'Etat de Kentucky, est aujourd'hui (1864) général de brigade dans l'armée des Etats-Unis. Quand il tira contre les insurgés du Sud le premier coup de canon pour défendre l'Union américaine, Robert Anderson, connu comme auteur de plusieurs ouvrages militaires estimés, était simple major, commandant des troupes fédérales en garnison dans le port de Charlestown. Presque abandonné par son gouvernement, manquant de munitions et de vivres, placé dans un cercle de canons ennemis, attaqué de front par une batterie flottante, Anderson répondait simplement au général ennemi Beauregard, qui le sommait de se rendre : « Mes sentiments d'honneur et mes devoirs envers mon gouvernement m'en empêchent. » Le 12 avril 1861, à quatre heures et demie du matin, les Charlestoniens insurgés ouvrirent le feu sur le fameux fort Sumter, situé au milieu de la baie de la métropole carolinienne, et dans lequel Anderson avait concentré les quelques soldats dont il disposait. La guerre civile qui désole l'Amérique depuis trois ans était alors commencée. Mais, chose étrange, et qui devait faire peu pressentir les batailles sanglantes, les horribles boucheries qui depuis ont épouvanté le monde civilisé, pas un homme ne périt, soit parmi les héroïques défenseurs de Sumter, soit parmi les assiégeants. Et pourtant le feu fut terrible et sans intermittence pendant trente-six heures. Plusieurs fois la garnison eut à lutter contre l'incendie, allumé par les bombes et qui menaçait la poudrière. Quand on n'eut plus de cartouches, Anderson en fit fabriquer avec des sacs de toile, des morceaux de vêtements, et même des chemises. Enfin, il fallut se rendre, quand la fatigue, la faim et la chaleur intolérable développée dans les embrasures par les incendies répétés, eurent démontré à cette petite troupe de soldats courageux que leurs efforts étaient inutiles. Le 13 avril, le drapeau de l'Union fut amené. La garnison sortit, avec les honneurs de la guerre, du fort Sumter en ruine, et les batteries rebelles saluèrent Anderson quand il quitta le fort de Charlestown pour retourner au Nord, où sa présence excita le plus vif enthousiasme, où il fut comblé d'honneurs et de présents par les corporations de New-York, de Philadelphie, de Boston, aussi bien que par les simples particuliers.

ANDERSONIE s. f. (an-dèr-so-nî — de *Anderson*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des épacridées, renfermant plusieurs arbrisseaux de l'Australie méridionale.

ANDES ou **CORDILLÈRES**, immense chaîne de montagnes de l'Amérique du Sud, qui s'étend le long de la côte occidentale, depuis le cap Froward jusqu'à l'isthme de Darien, sur une longueur d'environ 7,000 kil. Le mot *andes* vient du péruvien *antis*, dérivé lui-même d'*anta*, qui signifie *cuivre*. Cette grande chaîne peut se diviser en plusieurs branches : les *Andes de la Patagonie*, appelées aussi *Sierra nevada de los Andes*, toujours couvertes de neige, et dont la plus haute cime, appelée *Corcovado*, s'élève à près de 4,000 mètres ; sa constitution est généralement granitique. — Les *Andes du Chili*, dont les cimes dépassent partout les limites des neiges éternelles, et dont le point culminant paraît atteindre 6,400 mètres. Cette partie des Andes renferme vingt-trois volcans en activité, et les vallées qui les traversent servent de lit à de nombreux lacs, dont les plus considérables sont : le *Villarica*, le *Nahuelhuapi* et le *Desaguedero*. Les *Andes du Chili* étaient autrefois très-riches en métaux précieux : or, argent, etc. — Les *Andes du Pérou*, connues aussi sous le nom de *Cordillère royale des Andes*, qui se divisent en plusieurs branches, dont l'une s'étend jusqu'aux frontières de la Colombie. — Les *Andes de la Colombie*, où se trouvent les hautes cimes du Chimboraço, du Pichincha, du Cotopaxi, de l'Antisana et du Cayambe ; ces Andes renferment dix-huit volcans en activité et plusieurs solfatares, volcans à peine éteints.

Depuis le voyage de Humboldt, on considérait le Chimboraço comme le sommet le plus élevé de toute l'Amérique : sa hauteur est de 6,530 mètres; mais un voyageur anglais, M. Pentland, a reconnu que le point culminant des Andes est le *Nevado de Sovata*, situé dans la Cordillère orientale, vers le quinzième degré de latitude méridionale, et qui a 7,696 mètres de hauteur. Les pics les plus élevés sont ensuite : l'Illimani, 7,315 m.; le volcan de Gualatieri, 7,100 m.; l'Acosta, 6,700 m.; le Chimboraço, 6,530 m.

Les sommets des Andes sont couverts de neiges éternelles ; à leur base, principalement dans la région de l'équateur, on trouve la végétation des tropiques ; là croissent la canne à sucre, les différents cactus, les plantes grasses, et surtout le quinquina, un des végétaux les plus fameux de cette partie de l'Amérique, et dont on rencontre près de Quito des forêts entières. Des bois de cèdres rouges, de pins, de cyprès, de lauriers, de myrtes et de pellin ombragent les pentes des Andes. Le pin (*pinus araucana*) y atteint, dans quelques localités, la hauteur de 85 mètres, et y occupe les plus hautes régions ; le laurier devient assez gros pour être employé dans les constructions ; le myrte fournit un excellent bois pour la carrosserie, et le pellin s'élève souvent à plus de 30 mètres.

Outre les mines d'or et d'argent, dont les plus renommées sont celles de Potosi et de Copiapo, on trouve dans les Andes quelques gisements de platine.

ANDÈS. Myth. Un des fils du Ciel et de la Terre.

ANDES-PARIME s. m. (an-de pa-ri-me). Linguist. Famille de langues de l'Amérique, comprenant, entre autres, le caraïbe et le tamanaque.

ANDÉSITE s. f. (an-dé-zi-te — rad. *Andes*). Minér. Nom donné à un trachyte des Andes.

AND-GUZ s. m. (and-guzz). Métrol. Mesure de longueur employée dans quelques parties des Indes occidentales. — L'and-guz vaut 43 centimètres.

ANDI s. m. pl. (an-di). Géogr. Nom d'une peuplade pannonienne de la famille des Avares.

— s. m. Ling. Langage des Andi : *L'*ANDI *diffère plus que les autres idiomes de l'avare propre et de ses dialectes.* (Balbi.)

ANDICOLE adj. (an-di-ko-le — de *Andes*, et de *colo*, j'habite). Hist. nat. Qui habite les Andes, qui croît dans les Andes. ‖ On dit aussi ANDIN.

ANDIER s. m. (an-dié — du bas lat. *andena*, *anderia*, chenet). V. lang. Gros chenet de fer servant à la cuisine. *Andier* n'est plus guère usité que dans le patois bressan. Il est devenu *landier* par l'addition de *l*, comme dans *lierre*, *loriot*, *luette*, etc., où s'est produite la même contraction.

ANDILEGUM, nom latin des Andelys.

ANDILLY, village de Seine-et-Oise, arrond. de Pontoise, canton de Montmorency ; 400 hab. Situation très-agréable, sur une hauteur qui domine la délicieuse vallée de Montmorency. Patrie d'Arnaud d'Andilly.

ANDIN, INE adj. (an-dain, i-ne — rad. *Andes*). Hist. nat. Syn. d'*andicole*.

ANDIRA, ville de l'ancienne Grèce, dans la Troade.

ANDIRE s. f. (an-di-re). Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses, tribu des césalpiniées, renfermant environ six espèces arborescentes, presque toutes originaires de l'Amérique.

ANDIRINE adj. f. (an-di-ri-ne — rad. *Andira*). Myth. gr. Surnom de Diane, adorée particulièrement à Andira.

ANDJALI s. m. (an-dja-li). Chez les Indiens, Sorte de salut respectueux.

ANDJANA. Myth. ind. La mère d'Hanouman.

ANDLAU-AU-VAL, petite ville du dép. du B.-Rhin, sur l'Andlau, arrond. de Schlestadt; pop. aggl. 1,640 hab. — pop. tot, 2,018 hab. Ruines célèbres d'une ancienne abbaye construite, à la suite d'un vœu, par sainte Richarde, épouse de Louis le Gros. Il reste de cette abbaye une chapelle, de construction romane, très-remarquable. Aux environs se dresse l'antique château de Spesbourg, assis sur une roche dont le côté occidental est coupé à pic à une grande profondeur ; une immense fenêtre s'ouvre sur le précipice.

ANDLAW (Henri-Bernard D'), homme politique allemand, né en 1802, issu d'une famille ancienne, servit quelque temps dans la petite armée du grand-duché de Bade, et entra en 1833 à la première Chambre badoise. Dialecticien subtil, orateur élégant, il a mis toutes les ressources de sa parole et de sa plume au service de la cause des priviléges de la noblesse et du clergé ; mais, partisan de l'ultramontanisme, du pouvoir absolu, de la féodalité et de l'Autriche, il a fait peu de disciples.

ANDOCHE (saint), martyr en Bourgogne, au IIe siècle. Fête le 24 septembre.

ANDOCIDES, général et orateur athénien, né vers l'an 468 av. J.-C. Il fut banni par les trente tyrans, rappelé après leur chute, et s'exila de nouveau pour échapper à une accusation d'impiété. Il nous reste de lui quatre discours, qui se trouvent dans les *Oratores Græci* d'H. Estienne et dans la collect. Didot.

ANDOLSHEIM, ch.-lieu de cant. du départ. du Haut-Rhin, arrond. et à 5 kil. de Colmar ; 1,039 hab.

ANDORRAN, ANNE s. et adj. (an-do-ran, a-ne). Géogr. Habitant du val d'Andorre ; qui appartient à cette contrée ou à ses habitants : *En général, les* ANDORRANS *sont robustes et d'une taille avantageuse. Le territoire* ANDORRAN *n'a jamais été violé par les Espagnols, malgré les tentatives qu'ils ont faites à différentes reprises. Pendant la guerre d'Espagne, les* ANDORRANS *ne cessèrent de fournir aux soldats de Napoléon des guides et des secours de toute espèce. Les mœurs des* ANDORRANS *sont simples et sévères, elles commandent le respect.* (A. Hugo.)

ANDORRE (VAL OU VALLÉE D'), petite république sous la protection de la France, située sur le versant méridional des Pyrénées, entre la France (départ. de l'Ariége) et l'Espagne (province de Lérida). Ce petit Etat s'étend sur un espace de 44 kil. du N. au S., et environ 40 kil. de l'E. à l'O. Superf. 495 kil. carrés. Pop. 18,000 hab. — Il a pour ch.-lieu Andorre, à 36 kil. de Foix, et renferme 40 hameaux, divisés en 6 communes ou paroisses.

Le *val d'Andorre* offre un bassin fort élevé, entouré de tous côtés par de hautes montagnes et des pics immenses. La gorge que franchit la Balira ou Embalire, pour se jeter dans la Sègre en Espagne, est la seule porte de cette vallée. Le sol, montagneux et rocailleux, est en général peu fertile ; cependant, on y trouve des pâturages excellents, qu'abritent de vastes forêts de sapins et qui nourrissent de nombreux troupeaux, principale richesse des Andorrans. Il renferme aussi quelques mines de fer, dont les produits s'écoulent en Espagne. Les habitants, en général robustes et bien proportionnés, ont des mœurs simples et pures, sont tous catholiques et parlent l'idiome catalan.

Cette petite république jouit d'une organisation politique, militaire, judiciaire et commerciale ; elle est gouvernée par une réunion de vingt-quatre membres, appelée Conseil souverain, qui nomme à vie le procureur général syndic de la vallée d'Andorre. La justice est rendue par deux viguiers, nommés, l'un par le gouvernement français, l'autre par l'évêque d'Urgel, ville d'Espagne. — De seize à soixante ans, tout citoyen est armé ; les viguiers sont chefs supérieurs militaires, chaque paroisse a un capitaine qui dirige les exercices militaires.

C'est à Charlemagne que cette contrée doit son indépendance. Vers 790, quand ce prince marchait contre les Maures, les Andorrans dirigèrent fidèlement son armée vers les défilés de la Catalogne, et c'est pour les récompenser que Charlemagne les rendit indépendants des princes voisins, et leur permit de se gouverner par leurs propres lois. Son fils, Louis le Débonnaire, organisa l'administration qui subsiste encore aujourd'hui dans les mêmes formes, et qui offre le phénomène remarquable d'un petit pays conservant depuis douze siècles, avec son indépendance, les mêmes institutions au milieu des révolutions qui ont si souvent changé le gouvernement des deux grands royaumes ses voisins.

Andorre (LE VAL D'), opéra comique en trois actes, paroles de M. de Saint-Georges, musique de F. Halévy, représenté pour la première fois, le 11 novembre 1848, à l'Opéra-Comique, et repris au Théâtre-Lyrique, le 15 octobre 1860. Comme tous les ouvrages du même compositeur, cette partition renferme des morceaux où l'on reconnaît le maître d'un ordre élevé ; mais il y a peut-être trop de puissance dans le style et trop d'ampleur dans la pensée. Halévy regardait de haut ; il détestait les vulgarités, et cherchait sans cesse des effets nouveaux. Cet amour du grand gênait parfois son esprit et le rejetait hors des fantaisies libres, qui sont seules facilement accessibles à tous les auditoires. Sa popularité devait souffrir du défaut de simplicité de sa mélodie. Sa méticuleuse conscience d'artiste se préoccupait moins du succès que de la majesté de la forme, dût-elle être incomprise par les ignorants.

Mais quittons ces considérations générales, qui trouveront mieux leur place dans la biographie complète du musicien, et revenons au *Val d'Andorre*, objet du présent article. Le *Val d'Andorre* est un gros mélodrame, tout rempli de pleurs et de lazzi de caporal. On y remarque, répétons-le, des passages qui trahissent un talent supérieur, tels que la chanson du chevalier, la romance de *Rose de mai*, l'ariette du chasseur, le trio, le quatuor, et les couplets du chevrier. Le finale a des développements qui dépassent la condition des personnages et la mesure du libretto.

Dans le *Val d'Andorre*, l'auteur a construit ses morceaux d'ensemble avec des accords et des modulations qui, n'étant pas toujours rattachés à des dessins saisissables, apportent du trouble dans l'économie générale de l'œuvre.

D'autres l'ont dit avant nous : « Si Halévy s'était contenté d'écrire cinq ou six opéras comme la *Juive* et la *Reine de Chypre*, sa réputation s'en fût bien trouvée, et son génie n'eût jamais rencontré de contradicteurs. » D'après Fétis : « Moins riche et plus simple, Halévy eût obtenu de plus grands succès. »

ANDOUILLE s. f. (an-dou-lle ; *ll* mll. — de l'adj. bas lat. *inductilis ;* formé de *inducere*, introduire, mot qui figure dans les glossaires du moyen âge comme syn. de *saucisse*. Huet le tire du lat. *edulium*, mangeaille ; Ménage de *induere*, couvrir, revêtir ; Génin le fait dériver de *douille*, adjectif qui signifiait primitivement gonflé, rebondi, ayant la forme d'un tonneau (*dolium*) ; l'initiale *an* ne serait autre chose que le préfixe latin *in : andouille* serait donc un boyau gonflé, farci). Sorte de charcuterie qui se compose d'intestins de porc ou de sanglier, mis en morceaux, fortement épicés, et enfermés dans un autre intestin : ANDOUILLE *de porc ou de cochon.* ANDOUILLE *de sanglier.* ANDOUILLE *fraîche.* ANDOUILLE *fumée.* ANDOUILLE *truffée.* ANDOUILLE *grillée.* ANDOUILLE *au vin blanc. Ils mangèrent des* ANDOUILLES *et des tranches de jambon, qui les firent boire à triple mesure.* (Le Sage.) *Les* ANDOUILLES *de sanglier sont un mets de haute saveur, surtout quand elles ont été fumées dans l'âtre, avec du bois de genévrier, pendant soixante-douze heures de suite.* (Brill.-Sav.) ‖ Mets analogue, fait avec la chair de tout autre animal : ANDOUILLE *de bœuf.* ANDOUILLE *de fraise de veau.* ANDOUILLE *de gibier.* ANDOUILLE *de volaille.* ‖ *Andouille de carême*, Andouille faite avec de la chair de poisson, et surtout celle du thon, de l'anguille, du saumon, et renfermée dans une peau d'anguille. ‖ *La robe de l'andouille*, Le boyau qui l'enveloppe.

— Ce mot, à cause de la qualité peu relevée de la chose qu'il exprime, et surtout de

la bizarrerie de sa prononciation, est entré dans plusieurs locutions populaires et même triviales : *C'est une andouille, une véritable andouille. Quelle andouille!* Se dit d'un homme sans caractère, niais, imbécile. ‖ *Vêtu, ficelé comme une andouille*, Se dit d'un homme qui se couvre beaucoup, qui est serré dans ses vêtements. ‖ *Rompre des andouilles sur le genou*, Tenter une chose impossible. On dit mieux : *rompre des anguilles sur le genou.* ‖ *Cela s'en est allé en brouet d'andouilles*, Se dit d'un grand projet qui n'a abouti à rien. ‖ *Nul ne peut faire bonne andouille de tels boyaux*, Un honnête homme ne cherche pas à augmenter sa fortune par des moyens réprouvés par la morale. ‖ *Grand dépendeur d'andouilles*, Homme grand et mince, par allusion, sans doute, à l'habitude qu'on a dans les campagnes de suspendre les andouilles au plafond.

— Dans nos anciens poëtes, ce mot avait une signification obscène qu'il est inutile d'expliquer autrement que par les deux vers suivants empruntés à notre vieille poésie :

Mais lorsque marié sera,
Payer d'*andouille* lui fauldra.

‖ Aujourd'hui encore, ce mot a conservé la même signification abjecte dans le vocabulaire de la classe la plus grossière.

— Techn. Feuilles de tabac roulées en espèce de corde, dont on forme les carottes.

— Papet. Pâtons adhérents à la feuille de papier.

— *Les Andouilles*, Personnages grotesques que Rabelais place dans une île imaginaire où aborde Pantagruel. C'est là que l'on voit *Riflandouille, Tailleboudin, Godiveau, Cervelas, Mardi-Gras*, etc., etc.

ANDOUILLER s. m. (an-dou-llé; *ll* mll.). Véner. Espèce de petite corne qui vient au bois du cerf, du daim et du chevreuil : *Il a été blessé dangereusement d'un coup d'*ANDOUILLER. *Il jugeait un vieux cerf à la perche, à la meule, aux* ANDOUILLERS *et à l'embrunisseure.* (Ronsard.) *Les cerfs se donnent des coups de tête ou d'*ANDOUILLERS *si forts, que souvent ils se blessent à mort.* (Buff.) *Une tête levée derrière des broussailles nous montre deux grands bois de cinq ou six* ANDOUILLERS *chacun.* (L. Viardot.) *Le cerf s'arrêta plusieurs fois en tournant çà et là sa tête chargée d'*ANDOUILLERS *énormes.* (E. Sue.)

— *Maître andouiller*, Celui qui se trouve placé le premier sur la tige du bois d'un cerf, et qui se dirige en avant. C'est la principale arme de l'animal, et ses coups sont souvent mortels.

ANDOUILLETTE s. f. (an-dou-llè-te; *ll* mll. — dimin. de *andouille*). Petite andouille : *Les* ANDOUILLETTES *de Troyes sont renommées.*

— Art culin. Mets composé de chair de veau hachée, mise en petits rouleaux, dont on garnit les pâtés chauds et les vol-au-vent.

ANDOUILLIQUE adj. (an-dou-lli-ke; *ll* mll. — rad. *andouille*). Qui a rapport aux andouilles. Vieux mot créé par Rabelais : *Elle répondit que c'était Mardi-Gras, premier fondateur de la race* ANDOUILLIQUE.

ANDOVER, ville des Etats-Unis (Massachusetts), située à 22 kil. N. de Boston, près de la rive droite du Merrimack. Pop. 5,207 hab. Académie et séminaire renommés, bibliothèque. ‖ Ville du comté de Hamp (Angleterre), sur la petite rivière de l'Anton, à 68 kil. O.-S.-O. de Londres. Pop. 5,187 hab. Elle est administrée par quatre aldermen, et envoie deux députés au Parlement. Du 10 au 16 octobre, foire célèbre. Les environs d'Andover présentent des vestiges de campements romains, ainsi que de mosaïques romaines.

ANDRACHNÉ s. f. (an-drak-né — du gr. *andrachnos*, pourpier). Bot. Genre de plantes euphorbiacées, dont les feuilles charnues ressemblent à celles du pourpier.

ANDRADA (Diego Payva D'), théologien portugais, né à Coïmbre en 1528, mort en 1575. Fils du grand trésorier du roi Jean, il figura avec distinction au concile de Trente. Il est auteur de nombreux ouvrages théologiques, où il a su, par la vivacité et l'élégance de son style, éviter la sécheresse proverbiale des théologiens. — Ses frères, François et Thomas d'ANDRADA, ont laissé aussi quelques ouvrages estimés. — Son neveu, fils de François, est avantageusement connu en Portugal par la *Chauléide*, poëme latin en douze livres, qu'il composa sur la bataille de Chaul, livrée dans les Indes orientales. Mais quelques biographes lui contestent la paternité de cet ouvrage.

ANDRADA (le P. Antonio D'), jésuite, missionnaire portugais, né vers 1580, mort à Goa en 1633. Il fit partie des missions de l'Inde, et pénétra deux fois jusqu'au Thibet, à travers les plus grands dangers et au prix de souffrances inouïes. On assure qu'il y prêcha l'évangile et qu'il put même élever un temple à la Vierge. Andrada a laissé une relation très-curieuse de ses voyages. Elle a été traduite en français en 1629.

ANDRADA (Jacintho Freyre D'), écrivain portugais, né en 1597, mort en 1657. Il a écrit une *Vie de Jean de Castro*, vice-roi des Indes portugaises, ouvrage du plus haut intérêt. Publié en 1651, il a été souvent réimprimé depuis, soit en portugais, soit en latin. Andrada a donné aussi diverses poésies.

ANDRADA E SYLVA (Boniface-Joseph D'), naturaliste célèbre et l'un des fondateurs de l'indépendance brésilienne, né à Villa de Santos en 1765, mort près de Rio-Janeiro en 1838. Il fit ses premières études au Brésil, se livra aux sciences naturelles, vint se fixer jeune encore à Lisbonne, où il se fit connaître par d'excellents mémoires, et fut désigné en 1790 comme pensionnaire de l'Etat pour des voyages scientifiques en Europe et dans le Levant. A Paris, il étudia sous Lavoisier, Chaptal, Fourcroy, Laurent de Jussieu, et obtint à son retour en Portugal (1800) une chaire de métallurgie et de géognosie créée pour lui. Il fut ensuite nommé inspecteur général des mines, dirigea de vastes travaux publics, notamment la canalisation de Mondego, combattit l'invasion française à la tête des étudiants de Coïmbre, reprit ses occupations scientifiques à la paix, et fut nommé en 1812 secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de Lisbonne. En 1819, il retourna au Brésil et contribua puissamment à la proclamation de l'indépendance. Placé à la tête du ministère, il devint le chef du parti qui voulait entourer la monarchie d'institutions démocratiques. Ce parti fut renversé en 1823, et Andrada fut déporté en France. Il se rendit à Bordeaux avec quelques amis politiques qui avaient suivi sa fortune, et ne s'occupa plus que de littérature et de science. Pendant cet exil, il fut nommé député pour la seconde législature. Néanmoins, il ne rentra dans sa patrie qu'en 1829, mais sans prendre part aux événements politiques. Il se retira dans la belle île de Paquéta, et y vécut dans la retraite. Après la révolution du 6 avril 1831, lors de l'abdication de D. Pedro I[er], Andrada fut chargé de l'éducation du prince impérial, et mourut quelques années plus tard (6 avril 1838). Cet homme remarquable a rendu de grands services aux sciences naturelles; mais il n'a écrit aucun ouvrage de quelque étendue, et n'a jamais songé à réunir les précieux mémoires qu'il a répandus dans les recueils scientifiques des deux mondes. Parmi ces mémoires, nous devons citer celui qui traite des *qualités des diamants du Brésil*, un écrit remarquable sur le fluide électrique, un autre sur l'ensemencement des côtes du Portugal, etc.

ANDRÆ (Charles-Christophe-George), homme politique danois, né en 1812, à Hjertebjerg, devint lieutenant-colonel du génie en 1851. A la suite d'un voyage scientifique en France, fait aux frais du Danemark, il fut chargé d'enseigner à l'Ecole militaire les sciences mathématiques pures et appliquées (1842-1843). Le roi l'ayant député à l'Assemblée constituante (1848-49), il proposa l'article 15 de la Constitution. De 1850 à 1853, il siégea au Parlement, d'abord dans la première chambre, ensuite dans la seconde. Opposé au ministère Œrsted, il paya son indépendance par une destitution (avril 1854). Mais, à la retraite du ministère, il fut appelé à la direction du département des finances (décembre 1854) et à la présidence du conseil des ministres (octobre 1856). Dans la composition du ministère Hall, qui se forma le 13 mai 1857, M. Andræ garda la direction des finances. Il est membre de l'Académie des sciences de Copenhague depuis 1853.

ANDRAL (Gabriel), médecin, né à Paris en 1797. Il remplit successivement les chaires d'hygiène et de pathologie interne, fut nommé membre de l'Académie de médecine en 1824, et enfin désigné presque unanimement par ses collègues, pour succéder à Broussais dans la chaire de pathologie et de thérapeutique générales (1830). Son enseignement eut beaucoup d'éclat. Esprit vaste et pénétrant, observateur sagace et judicieux, savant de premier ordre, le docteur Andral est cependant tombé dans quelques erreurs, en prenant trop exclusivement pour base l'anatomie pathologique de l'homme mort. On prétend que son dégoût pour les systèmes l'a entraîné jusqu'à douter de la médecine. Depuis longtemps, du moins, il garde le silence et se tient à l'écart des grandes luttes scientifiques de notre temps. Ses ouvrages sont extrêmement remarquables. Le plus important est une *Clinique médicale*, composée de traités distincts, et qui a eu plusieurs éditions. Le résumé de ses leçons à la Faculté a été publié sous le titre de *Traité élémentaire de pathologie et de thérapeutique générales.*

ANDRALOGOMÈLE s. m. (an-dra-lo-go-mè-le — du gr. *anêr, andros*, homme; *alogos*, privé de raison; *mêlon*, animal domestique). Térat. Monstre qui offre le corps d'un homme et les membres d'une brute.

ANDRALOGOMÉLIE s. f. (an-dra-lo-go-mé-lî — rad. *andralogomèle*). Térat. Monstruosité de l'andralogomèle.

ANDRALOGOMÉLIQUE adj. (an-dra-lo-go-mé-li-ke — rad. *andralogomélie*). Térat. Qui appartient à l'andralogomélie.

ANDRANATOMIE s. f. (an-dra-na-to-mî — du gr. *anêr, andros*, homme; *anatomê*, anatomie). Chir. Anatomie, dissection de l'homme. ‖ On dit aussi ANDROTOMIE.

ANDRANATOMIQUE adj. (an-dra-na-to-mi-ke — rad. *andranatomie*). Chirur. Qui appartient, qui a rapport à l'andranatomie.

ANDRAPODITE s. f. (an-dra-po-di-te — du gr. *anêr, andros*, homme; *pous, podos*, pied). Paléont. Pierre longue, cendrée, ayant la forme d'un pied humain.

ANDRAPODOCAPÈLE s. m. (an-dra-po-do-ka-pè-le — du gr. *andrapodokapelos*, même signif.). Antiq. Marchand d'esclaves.

ANDRASPE s. m. (an-dra-spe — du gr. *anêr, andros*, homme; *aspis*, bouclier). Bot. Genre de primulacées, syn. d'*androsace.*

ANDRATHROCACE s. f. (an-dra-tro-ka-se — du gr. *anêr, andros*, homme; *arthron*, articulation; *kakon*, mal). Pathol. Carie des articulations chez l'homme.

ANDRE s. f. (an-dre — mot qui, dans le v. fr., signif. *fille de joie*). Argot. Femme, en général.

ANDRÉ (saint), l'un des douze apôtres, frère de saint Pierre. On croit qu'il prêcha l'évangile à Patras, en Achaïe, et qu'il y fut crucifié sur une croix ayant la forme d'un X; d'où le nom de *croix de Saint-André* donné à cette forme. Saint André est le patron de l'Ecosse. Fête le 30 novembre.

ANDRÉ I[er], roi de Hongrie de 1046 à 1061, successeur de Pierre l'Allemand, chassé du trône par les magnats révoltés. Il fit des efforts pour introduire le christianisme dans ses Etats, et fut détrôné par son frère Béla.

ANDRÉ II, roi de Hongrie de 1205 à 1235. Il partit pour la terre sainte en 1217, et promulgua en 1222 la *Bulle d'or*, sorte de charte qui confirmait les priviléges des magnats et du clergé, mais qui donnait en même temps plus d'influence à la noblesse de second ordre.

ANDRÉ III, roi de Hongrie de 1290 à 1301. Il fit avec succès la guerre à l'Autriche; mais, malgré ses efforts, Charles Martel, fils de Charles II, roi de Naples, s'empara d'une partie de la Hongrie, et s'y maintint jusqu'à leur mort commune, arrivée en 1301. Il fut le dernier roi de la race de saint Etienne.

ANDRÉ (LE PETIT-PÈRE). V. BOULLANGER.

ANDRÉ ou **ANDRÆ** (Jean-Valentin), savant écrivain allemand, né à Herremberg (Wurtemberg) en 1586, mort en 1654. On le regarde comme le fondateur ou le réorganisateur de l'ordre des Rose-Croix. Il a écrit plus de cent ouvrages, parmi lesquels on distingue : *Invitation à la fraternité chrétienne; Ménippe, centurie de dialogues satiriques;* le *Citoyen chrétien*, etc. Tous ces écrits sont en latin. André fut un des hommes les plus remarquables de son époque.

ANDRÉ (Yves-Marie, dit **le Père**), jésuite, né à Châteaulin (basse Bretagne) en 1675, mort à Caen en 1764. Il occupa pendant trente-neuf ans la chaire de professeur royal de mathématiques à Caen. Il est surtout connu par son *Essai sur le Beau*, livre plein de méthode et de goût, qui offre de la nouveauté dans le sujet, de la noblesse dans le style et de la force dans le raisonnement. Le P. André a aussi écrit un *Traité sur l'homme*, où il cherche à expliquer l'action de l'âme sur le corps. L'abbé Guyot a donné une édition de ses œuvres en 1766.

ANDRÉ (Frère JEAN), peintre français, né à Paris en 1662, mort dans la même ville en 1753, se fit dominicain. Il eut l'occasion d'étudier à Rome les chefs-d'œuvre de l'art, et, de retour en France, il consacra son talent à des compositions religieuses, dont il orna plusieurs églises de Paris, entre autres celle des Jacobins. Il refusa, par modestie, dit-on, de faire partie de l'Académie royale de peinture. Il eut pour élèves Dumont dit *le Romain*, Chasle et Taraval.

ANDRÉ (Jean), compositeur de musique allemand, né à Offenbach en 1741, mort en 1799. Il est auteur de beaucoup d'opéras qui eurent du succès, notamment *Erwin et Elmire*, dont Gœthe avait composé la poésie. Il manquait de science et d'originalité, mais ses mélodies avaient de la grâce et du naturel. — Son fils, *Jean-Antoine* (1775-1845), fut également un compositeur de mérite. Comme son père, il faisait en grand le commerce de musique. Il avait acheté de la veuve de Mozart les manuscrits laissés par le grand artiste.

ANDRÉ (Charles, dit **Maître**), perruquier, né à Langres vers 1722. En 1760, il s'avisa de faire une tragédie en cinq actes et en vers, ayant pour titre : le *Tremblement de terre de Lisbonne.* Il envoya sa pièce à Voltaire, qu'il appelait *mon cher confrère*, dans le chef-d'œuvre épistolaire suivant :

A L'ILLUSTRE ET CÉLÈBRE POËTE MONSIEUR DE VOLTAIRE.

« Mon cher confrère,

» C'est un écolier novice dans l'art de la poésie qui s'hasarde à vous dédier son premier ouvrage, vous ayant toujours reconnu pour un de nos célèbres, par les pompeux ouvrages que vous avez mis et que vous mettez *journellement* au *jour*. Je me trouverai heureux si vous voulez bien jeter un *clin* d'œil sur ce petit ouvrage, en me favorisant du moindre de vos souvenirs. Je croirais manquer à mon devoir, si je n'avouais que je vous reconnais pour mon maître. Si de votre support vous daignez me favoriser, je me promets que, franc de toute crainte, je publierai sans cesse vos louanges, et je rendrai témoignage en tous lieux combien je vous suis redevable de l'avoir agréé.

» Monsieur et cher confrère, votre très-humble et affectionné serviteur,

» ANDRÉ. »

Le grand poëte s'amusa beaucoup de cette singulière et bouffonne confraternité. Il répondit à *son cher confrère* une lettre de quatre pages ne renfermant que ces mots, cent fois répétés : « Maître André, faites des perruques; maître André, faites des perruques; maître André, faites des perruques; faites des perruques, des perruques, des perruques, toujours des perruques et rien que des perruques. »

Cette spirituelle réponse fit dire à maître André que M. de Voltaire vieillissait, car il commençait à *se répéter.*

Cette anecdote a été mise ainsi en vers :

Jeannot Toupet, pauvre d'esprit,
Atteint de la métromanie,
Quitte le peigne, écrit, écrit,
Accouche d'une tragédie,
Court chez Voltaire, a la folie
D'oser le prendre pour censeur.
Mais le vieillard, d'un air moqueur,
A Jeannot découvre sa nuque :
« Allez, dit-il, monsieur l'auteur,
Allez me faire une perruque. »

Voici un échantillon de la poésie de maître André :

Mon plus grand désir et.. ma grande ambition
N'est que de partager avec toi ce bondon.
Suzette, vitement, prête-moi un couteau,
On t'en rendra un qui... sera beaucoup plus beau.

Tout le reste est de la même force.

Il paraît que ce fut un M. de Dampierre, dont André était le perruquier, qui conseilla à ce pauvre homme de se faire auteur tragique, et qui même aurait été un des principaux auteurs de cette singulière tragédie, dont s'amusèrent un moment les oisifs du temps.

Le chef-d'œuvre de maître André avait fait beaucoup de bruit, car, en 1805, plus de quarante ans après, un directeur facétieux ayant fait jouer le *Tremblement de terre de Lisbonne* sur un petit théâtre des boulevards, la pièce obtint un immense succès de bouffonnerie, et eut quatre-vingts représentations, qui furent toutes très-suivies.

Maître André avait lu sans doute les vers suivants quand il se crut poëte :

Les poëtes, les perruquiers
Ont entre eux quelque ressemblance :
Et vraiment, dans ces deux métiers,
Je vois bien peu de différence :
Pour réussir à chacun d'eux,
Certe il ne faut pas être bête...
Compter des vers ou des cheveux,
C'est toujours un travail de tête.

La réponse de Voltaire est restée proverbiale. Pour les applications, V. PERRUQUE.

ANDRÉ (Emile), agronome allemand, né en 1790 à Schnepfeuthal, d'une famille d'agronomes distingués. Sous la direction de son père, Christian-Charles, il fit des progrès rapides dans les sciences naturelles. Le prince de Salm le nomma conservateur de ses forêts, emploi qu'il quitta pour servir dans les guerres de l'Autriche contre Napoléon. La maison d'Auersperg le nomma ensuite inspecteur général des vastes domaines qu'elle possède en diverses provinces de l'Autriche. Mais, devenu acquéreur d'une propriété aux environs de Prague, il y institua des expériences agronomiques et zootechniques. La sylviculture fut néanmoins sa principale étude. On doit à cet agronome les publications suivantes : *Essai d'organisation forestière selon les besoins de l'époque* (1823); *Des Moyens les plus avantageux à employer pour retirer des forêts le plus de profit possible* (in-8°, 1826); *Méthode de culture forestière la plus simple, produisant le revenu le plus élevé et le plus durable* (in-8°, 1832).

ANDRÉ (l'abbé Jean-François), historien, né en 1809, à Forcalquier (Basses-Alpes). Il acheva sa théologie à Rome, où la protection du cardinal-duc de Rohan, non moins que ses succès dans les sciences ecclésiastiques, lui fit obtenir une dispense d'âge pour être ordonné prêtre (1831). Quelques mois après, il était reçu docteur en droit canonique. L'influence du même prélat le fit admettre comme précepteur chez son proche parent, le comte de Gontaut de Biron. L'abbé André suivit la famille de son élève dans ses voyages en Italie et en Suisse, puis jusqu'à Paris, où le jeune gouverneur publia un volume d'un médiocre intérêt : *Promenades dans Rome chrétienne.* De retour à Avignon, il se livra avec passion aux recherches historiques, études qu'il continua et compléta dans la bibliothèque de Carpentras, ville où il fut nommé vicaire en 1836. Un grand succès local était réservé à son *Histoire de la Révolution avignonaise en* 1789 (2 vol. in-8°, 1844), récit des événements qui enlevèrent au saint siége le comtat Venaissin. Il publia ensuite l'*Histoire de la Monarchie pontificale au* XIV[e] *siècle*, ou *la Papauté à Avignon* (Paris, 1845, 1 vol. in-8°). Un éminent critique, Eugène Pelletan, caractérisa ce livre « *une résurrection vivante des doctrines et des mœurs religieuses du* XIV[e] *siècle.* » L'abbé André fit aussi paraître, en 1846, un volume non moins substantiel : *Histoire du gouvernement des recteurs pontificaux dans le comtat Venaissin.* Ces trois ouvrages lui acquirent dans le public le titre d'*historien du comtat.* Nommé en 1849 correspondant du ministère pour les travaux historiques, il contribua aux publications officielles du *Bulletin des Comités historiques* et de la *Revue des Sociétés savantes.* Curé de Vaucluse depuis 1851, il n'a pas discontinué dans ce charmant séjour, illustré par Pétrarque, ses travaux historiques et littéraires. Sa curieuse *Histoire de saint Véran*, ana-

chorète à Vaucluse, évêque de Cavaillon, ambassadeur du roi Gontran (publiée en 1858), témoigne de l'étendue de ses recherches. Il a encore donné, à différentes époques, d'autres travaux moins importants. L'abbé André est membre de plusieurs sociétés savantes. Le gouvernement lui a décerné trois médailles d'honneur pour divers actes de dévouement pendant les invasions du choléra (1835, 1837 et 1854).

ANDRÉ (Jules), paysagiste français, né à Paris, se forma sous MM. Jolivard et Watelet, deux peintres de l'école historique, dont il répudia bientôt la fausse noblesse et le style conventionnel, pour étudier directement la nature. Il débuta au Salon de 1831 par une *Entrée de forêt*, et exposa, en 1833, diverses vues champêtres, où il fit preuve d'un sentiment très-juste de la réalité, et qui lui valurent une médaille de 2e classe. Depuis cette époque, M. Jules André a pris part à toutes nos expositions publiques, excepté à celles de 1841 à 1845; on le compte parmi nos meilleurs paysagistes. A la vérité, ses ouvrages n'ont aucune des qualités bruyantes qui ont fait le succès de certains peintres : on y trouve, ce qui vaut mieux, l'observation consciencieuse de la nature, une grande simplicité et une grande vérité d'effet, une exécution ferme et soignée. On a reproché à cet artiste de ne pas varier assez les motifs de ses paysages, de s'en tenir aux lisières de bois, aux bords de rivière, aux prairies marécageuses, et de peindre ces sites aux mêmes heures du jour, sous des ciels uniformément gris. Nous nous contentons de répondre qu'Hobbema n'a guère fait autre chose; que Ruysdael affectionnait des sujets tout à fait semblables, et qu'il s'est immortalisé en les peignant. Il serait trop long d'énumérer les ouvrages de M. André : ce sont, pour la plupart, des vues prises dans la Haute-Vienne, dans la Creuse, dans l'Indre, dans la Gironde, dans les Landes, dans la Charente, dans le Morbihan, dans les Vosges et aux environs de Paris. Les *Bords de la Bouzanne* (Indre), qui figurent au musée du Luxembourg, ont été exposés en 1851. En 1859, M. Jules André a exécuté cinq panneaux de paysages pour le pavillon Mollien, et quatre autres panneaux décoratifs pour l'hôtel d'Albe. Il a été fait chevalier de la Légion d'honneur à la suite de l'exposition de 1853.

ANDRÉ (ORDRE MILITAIRE DE **SAINT-**), fondé en 1698, par Pierre le Grand. Les chevaliers de cet ordre portent une croix émaillée en bleu, qui offre l'image du martyre de saint André, surmontée de la couronne impériale. Sur le revers est un aigle aux ailes déployées, avec la légende : *Pour la foi et la fidélité*. Dans les jours d'apparat, le collier se compose de *croix de Saint-André* et de couronnes impériales alternées. On y substitue un cordon bleu pour les jours ordinaires. ‖ Ordre militaire institué, en 1534, par Jacques V, roi d'Ecosse. Il fut aboli après la chute du roi d'Angleterre, Jacques II. ‖ Ordre militaire établi, en 1608, par Vincent de Gonzague, duc de Mantoue.

ANDRÉ-DU-CHARDON (ORDRE DE **SAINT-**). Selon quelques historiens, nom d'un ordre militaire qui aurait été institué par Hungus, roi des Pictes.

ANDRÉ (SAINT-), petite ville de l'Autriche (Hongrie), sur le Danube, à 15 kil. N. de Bude; 3,000 hab. Excellent vin, connu sous le nom de vin de Bude ou d'Ofen.

ANDRÉ (SAINT-) ou **SAINT-ANDRÉ-LA-MARCHE**, ch.-lieu de cant. (Eure), arrond. d'Evreux; pop. aggl. 1,259 hab. — Pop. tot. 1,492 hab.; restes d'un ancien château fort.

ANDRÉ-DE-CUBZAC (SAINT-), ch.-lieu de cant. (Gironde), arrond. de Bordeaux; pop. aggl. 1,520 hab. — pop. tot. 3,690 hab. Anc. église remarquable; beau pont sur la Dordogne.

ANDRÉ-DE-MÉOUILLES (SAINT-), ch.-lieu de cant. (B.-Alpes), arrond. de Castellane; pop. aggl. 724 hab. — pop. tot. 894 hab. Pays très-abondant en fruits.

ANDRÉ-DE-VALBORGNE (SAINT-), ch.-lieu de cant. (Gard), arrond. du Vigan; pop. aggl. 802 hab. — pop. tot. 1,812 hab. Patrie du lieut.-général Meynadier.

ANDRÉ-DE-SANGONIS (SAINT-), commune du dép. de l'Hérault, arrond. de Lodève; pop. aggl. 2,199 hab. — pop. tot. 2,392 hab.

André, roman de Mme George Sand, un de ceux où le célèbre écrivain a semé le plus de sensibilité vraie, d'émotions attendrissantes, de peintures naïves, empreintes de tous les charmes de son talent si flexible et si fécond dans sa dramatique simplicité. Le marquis de Morand, sorte de rustre enté sur une souche blasonnée, est veuf et n'a qu'un fils, André, nature timide et sensitive, où un père inflexible a brisé tous les ressorts de la volonté. Cet enfant qui, courbé sous le despotisme paternel, n'oserait ni se lever, ni se coucher, sans l'ordre du terrible marquis, s'éprend cependant d'une jeune fleuriste sans famille et sans avenir. Mais Geneviève, âme délicate et élevée, malgré son manque d'éducation, est bien supérieure à André par la douce énergie de son caractère, son tact exquis des convenances et la fierté de ses sentiments. André, à qui l'amour même n'inspire pas cette hardiesse, cet héroïsme d'une passion légitime et pure qui subjugue quelquefois la brutalité la plus opiniâtre, ne sait agir auprès de son père que par un intermédiaire plus zélé qu'habile; il se voit repoussé, et finit par épouser clandestinement sa maîtresse. Cet ami commun finit néanmoins par opérer un rapprochement entre André et le marquis, en effrayant ce dernier par la perspective de se voir arracher la partie de ses biens qui forme la succession maternelle de son fils. Mais Geneviève est désillusionnée; cet époux sans volonté, et, par conséquent, incapable de devenir un chef de famille, malgré son exquise sensibilité, est tombé du piédestal qu'elle lui avait élevé. Les duretés et les dédains de son beau-père achèvent l'œuvre commencée par les blessures de son amour-propre de femme et d'épouse, et elle s'éteint quelques jours après avoir mis au monde un fils mort dans son sein.

Telle est cette touchante composition. George Sand n'a déployé dans aucune de ses œuvres une sensibilité plus réelle. Le caractère de Geneviève, tracé de main de maître, nous intéresse et nous émeut profondément; celui d'André, de ce malheureux enfant chez lequel l'égoïsme impitoyable d'un père n'a pu étouffer une délicatesse native, ne nous inspire que de la pitié. Quant au marquis, plus rude, plus brutal que foncièrement méchant, on lui pardonne en le voyant s'adoucir enfin et presque se repentir après la mort de sa victime, et le sentiment qui finit par dominer est le regret que la douceur et le respect de ces deux êtres charmants n'aient pas été assez puissants pour percer une si grossière écorce.

André (MARTYRE DE SAINT), Tableau de Murillo. V. MARTYRE.

ANDREA DEL SARTO (Andrea VANUCCHI, plus connu sous le nom D'), l'un des plus grands peintres de l'école italienne, né à Florence en 1488, était le fils d'un tailleur; de là, son surnom de *del Sarto* (en italien *sarto*, tailleur), qui paraît, du reste, avoir été porté par son père (*Agnolo del Sarto*). Placé de très-bonne heure en apprentissage chez un orfèvre, il montra de si grandes dispositions pour le dessin, qu'un artiste obscur, nommé Gio Barile, l'attira dans son atelier et lui donna les premières leçons de peinture. Il entra ensuite à l'école de Pietro di Cosimo, bon coloriste, mais dessinateur incorrect, qui n'apprit guère à son élève que le maniement du pinceau. Ce fut surtout par l'étude attentive des fresques de Masaccio et de Ghirlandajo, des cartons de Michel-Ange et de Léonard de Vinci, qu'Andrea se forma au grand art de la composition. Dès l'année 1511, à peine âgé de vingt-trois ans, il passait pour un des artistes les plus habiles de Florence. Les fresques qu'il exécuta dans le couvent des Servites de l'*Annunziata* mirent le sceau à sa réputation; c'est aussi là qu'il peignit plus tard la fameuse Madone *del sacco*, qui, selon quelques artistes, peut être mise au niveau des chefs-d'œuvre de Raphaël. De 1514 à 1517, il fit divers ouvrages pour la confrérie des carmes déchaussés, pour l'église de San-Gallo, pour le monastère de San-Salvi et pour plusieurs grands seigneurs. Son existence fut malheureusement troublée, et sa tranquillité à jamais détruite, par le choix qu'il fit pour épouse de la belle et coquette Lucrezia del Fede. Il aima passionnément cette femme volage, qu'il a souvent prise pour modèle de ses figures de saintes et de madones. Selon Vasari, ce mariage éloigna d'Andrea ses amis, ses protecteurs, ses élèves même. La jalousie le rendit mélancolique et presque insociable, et il se condamna à travailler dans la solitude, pour subvenir aux dépenses ruineuses de Lucrezia.

Appelé en France par François Ier (1518), il fut très-honorablement accueilli par ce prince, qui le combla de présents et lui assigna une pension considérable pour le retenir auprès de lui. Après avoir exécuté quelques peintures pour son royal Mécène, il demanda la permission de retourner à Florence, où il avait laissé sa femme, s'engageant par serment à venir avec elle au bout de quelques mois. Le roi chevalier eut foi dans sa parole; il lui accorda un congé et lui confia des sommes importantes pour l'acquisition d'objets d'art en Italie. Arrivé dans sa ville natale, Andrea eut la coupable faiblesse d'employer cet argent à satisfaire les goûts luxueux de son indigne épouse, et quand il vit tout dissipé, il fut saisi d'un tardif remords et n'osa plus rentrer en France. Vainement chercha-t-il à réparer sa faute en peignant pour François Ier le *Sacrifice d'Abraham*, un de ses chefs-d'œuvre, aujourd'hui au musée de Dresde; le roi, profondément blessé, ne consentit même pas à voir le tableau. Dévoré de regrets, réduit à une véritable gêne et plus que jamais abandonné de tous, le grand artiste consuma le reste de sa vie dans des travaux assidus et pour la plupart mal rémunérés. Il fut atteint de la peste en 1530; celle qu'il avait eu la faiblesse d'associer à sa gloire et à sa vie, s'était enfuie, de peur, aux premiers ravages du fléau, et le grand peintre mourut, privé de soins et de secours, à l'âge de quarante-deux ans.

Peu d'artistes ont mérité de plus justes éloges qu'Andrea del Sarto; ses contemporains lui donnèrent le surnom d'Andrea *sans reproche* (*senza errori*), et Vasari, son biographe et son élève, le qualifie de *très-excellent* peintre, épithète dont ce célèbre historien se montre fort avare. Suivant Lanzi, la douceur naturelle et la sensibilité exquise de son caractère se reflètent dans ses œuvres. Il ne le cède point à Raphaël pour la pureté des contours, la grâce de l'expression, la dégradation harmonieuse des teintes; il lui est peut-être supérieur comme coloriste dans l'exécution des fresques, mais il reste au-dessous de lui pour l'élévation et la noblesse du style. Les deux peintures de sa main que l'on voit au Louvre, et qu'il exécuta pendant son séjour à Fontainebleau, *la Charité* et la *Sainte-Famille* (no 438), sont assurément fort belles, mais il faut aller chercher ses chefs-d'œuvre dans d'autres galeries. Tels sont : le *Christ mort*, au Belvédère de Vienne; deux *Saintes-Familles*, à la Pinacothèque de Munich; le *Sacrifice d'Abraham*, cité plus haut, et le *Mariage de sainte Catherine*, dans la galerie de Dresde; une *Vierge glorieuse*, au musée de Berlin; la *Madone de saint François*, à la Tribune de Florence; enfin, les seize magnifiques tableaux du palais Pitti, parmi lesquels il nous suffira de citer : le *Christ au tombeau*, la *Dispute sur la Sainte-Trinité*, deux *Annonciations*, deux *Assomptions*, deux *Saintes-Familles*, et le portrait de l'artiste, belle et douce figure, un peu triste, un peu souffrante. Un amateur anglais, le comte Cowper, possède un autre portrait d'Andrea, douce tête de dix-huit ans, qui ressemble un peu au portrait de *Jeune homme*, inscrit au Louvre sous le nom de Raphaël. Andrea a les yeux bleus, les cheveux longs, tombant droit; il porte une toque et un pourpoint noirs, et tient à la main une feuille de papier. Toute la gauche du visage est peinte en pleine lumière. « Ce portrait, dit M. Bürger, est une merveille de modelé et de tendre expression, qui rappelle beaucoup la *Joconde*, et qui se tiendrait très-honorablement à côté du chef-d'œuvre de Léonard. » Les principaux ouvrages d'Andrea del Sarto ont été fréquemment gravés, notamment par Alberti, Blœmaert, Kruger, Cort, Callot, Vostermann, Thomassin, Bonacina, Zuccarelli, Coelemans, Gregori, etc.

Cette vie triste, mélancolique et tourmentée devait trouver un écho sympathique dans l'âme d'un de nos plus grands poëtes. M. Alfred de Musset a fait un petit drame en deux actes et en prose, intitulé *André del Sarto*, qui a été représenté au théâtre de l'Odéon, à Paris, le 21 octobre 1850. Cette pièce fait énergiquement ressortir l'infidélité de Lucrèce, l'amour passionné du grand artiste pour une épouse coupable, et les remords terribles qu'il éprouve d'avoir dissipé les sommes qu'une main loyale lui avait confiées.

ANDREA PISANO (le Pisan), sculpteur et architecte, né à Pise en 1270, contribua puissamment à affranchir l'art moderne de l'influence byzantine, en s'appliquant, comme avaient fait avant lui Jean de Pise, Arnolfo di Lapo et quelques autres, à l'imitation des chefs-d'œuvre de l'antiquité. Il dut au succès de ses premiers ouvrages d'être appelé à Florence pour exécuter, sur les dessins de Giotto, les sculptures de la façade de Santa-Maria del Fiore. Il fit pour cet édifice plusieurs statues, notamment celles de *Boniface VIII*, de *Saint Pierre* et de *Saint Paul*, qui, depuis, ont été dispersées dans diverses églises, et des bas-reliefs représentant les *Sept Planètes*, les *Sept Vertus*, et les *Sept Œuvres de miséricorde*. Il remplaça Arnolfo di Lapo comme architecte de la république de Florence, et construisit, en cette qualité, les fortifications de cette ville et la forteresse de Scarpera. Il mit le sceau à sa réputation en exécutant, d'après les dessins de Giotto, la porte de bronze du baptistère de la cathédrale, sur laquelle il représenta, en plusieurs compartiments, l'*Histoire de saint Jean-Baptiste*. Ce grand ouvrage, auquel il consacra plusieurs années, lui fit conférer par le gouvernement florentin le droit de bourgeoisie (*cittadinanza*). D'un travail et d'un style admirables pour l'époque, la porte d'Andrea Pisano, après avoir figuré pendant longtemps à l'entrée principale du baptistère, fut remplacée par celle de Ghiberti (V. ce nom), et reportée à l'une des façades latérales où on la voit encore aujourd'hui.

Parmi les autres travaux d'Andrea, on cite quelques sculptures de la façade Saint-Marc, à Venise. Il participa à la construction de l'arsenal de cette ville, mais il n'en fut pas l'unique architecte, comme quelques auteurs l'ont affirmé. On s'accorde à dire qu'il donna le modèle du baptistère de Pistoia; mais ce serait à tort, selon M. Valery, qu'on lui attribuerait le mausolée élevé dans le même lieu, à la mémoire de Cino d'Angibolgi, ami de Dante et maître de Pétrarque : ce tombeau serait l'ouvrage d'un artiste siennois demeuré inconnu. — Ce fut à Florence qu'Andrea exécuta ses principaux ouvrages : il y mourut en 1345, entouré de la considération publique, et fut inhumé dans l'église de Santa-Maria del Fiore, où son fils Nino lui érigea un mausolée.

ANDRÉACÉ, ÉE adj. (an-dré-a-sé — rad. *andrée*). Bot. Qui ressemble à une andrée. ‖ On dit aussi ANDRÉOÏDE.

— s. f. pl. Tribu de mousses, ayant pour type le genre andrée.

ANDRÉANOFF (îles), groupe composé de quatorze îles principales et d'un grand nombre d'îlots, dans l'archipel des Aléoutes, dépendant de l'Amérique russe. Nombreux volcans.

ANDREASBERG, ville du Hanovre; 4,500 hab. Exploitation de mines d'argent, de plomb, de cuivre et de fer.

ANDRÉASBERGOLITHE s. f. (an-dré-a-sbèr-go-li-te — de *Andréasberg*, n. pr., et du gr. *lithos*, pierre). Minér. Nom donné à des cristaux opaques, renfermant du cobalt, et appelés aussi *harmotome*, que l'on trouve aux environs d'Andréasberg. ‖ On dit encore ANDRÉOLITHE.

ANDREASI (Hippolyte), peintre mantouan, élève de Jules Romain, florissait au XVIe siècle. Il a exécuté, en collaboration avec son condisciple Theodoro Ghigi, plusieurs fresques importantes de la cathédrale de Mantoue.

ANDRÉE. Myth. Fils du fleuve Pénée. Il donna son nom à une contrée de la Béotie, l'Andréide.

ANDRÉE s. f. (an-dré — n. mythol.) Bot. Genre de mousses, formant le passage de cette famille à celle des hépatiques, et qui renferme un petit nombre d'espèces, presque toutes européennes.

ANDREEWA ou **ENDERI**, ville et principauté des Tartares, dans la partie orientale du Caucase; la principauté s'étend le long de la Kasma, entre la rivière Askai et la mer Caspienne, et forme actuellement un des districts de la Caucasie russe; le sol présente un mélange de steppes et de plaines fertiles. La ville, située sur la rivière d'Aktash, au pied du mont Tshumlu, renferme 4,000 maisons et 12,000 hab. Elle était naguère l'asile avoué des vagabonds, des voleurs et des marchands qui font le commerce d'esclaves amenés du Sud et de l'Est.

ANDREINI (Isabelle), une des plus célèbres comédiennes de son temps, née à Padoue en 1562, morte à Lyon en 1604, passa en France après avoir brillé sur les divers théâtres d'Italie, et y obtint également les plus grands succès. Elle fut célébrée par tous les poëtes de l'époque. Elle a laissé quelques ouvrages, *poésies*, *lettres*, *dialogues*, etc. ‖ Son mari, François Andreini, de Pistoie, fut aussi un comédien célèbre et un poëte estimé.

ANDREINI (Jean-Baptiste), poëte et comédien, fils des précédents, né à Florence en 1578, mort à Paris vers 1650, hérita du double talent de ceux auxquels il devait la naissance. Il obtint beaucoup de succès sous le règne de Louis XIII, dans les rôles d'amoureux, qu'il jouait sous le nom de *Lélio*. Il a laissé des pièces de théâtre et quelques autres poëmes, dont le style offre tous les défauts particuliers à la poésie italienne de cette époque. On a prétendu que, voyageant en Italie, Milton avait puisé l'idée du *Paradis perdu* dans une représentation de l'*Adamo* d'Andreini.

ANDRÉION s. m. (an-dré-i-on — mot gr.) Antiq. gr. A Lacédémone et dans l'île de Crète, Repas publics, qui ne furent en usage que dans les premiers temps de la république.

ANDRELINI (Publio Fausto), poëte latin du XVe siècle, né à Forli (Romagne), mort à Paris en 1518. A l'âge de vingt-deux ans, il fut couronné à Rome pour des poésies intitulées *Amours*, et vint, en 1488, à Paris, où il enseigna les belles-lettres pendant trente ans, et où il reçut le titre de poëte du roi et de la reine (Louis XII et Anne de Bretagne). Ses poésies latines, qui jouirent alors d'une grande réputation, sont oubliées aujourd'hui.

ANDRÉMON, roi de Calydon, et l'un des chefs grecs devant Troie.

ANDRÈNE s. m. (an-drè-ne). Entom. Genre d'insectes hyménoptères mellifères, renfermant un assez grand nombre d'espèces, dont la plupart sont indigènes.

ANDRÉNÈTE adj. (an-dré-nè-te — rad. *andrène*). Entom. Qui ressemble à une andrène. ‖ On dit aussi ANDRÉNITE.

— s. f. pl. Tribu d'hyménoptères mellifères, ayant pour type le genre andrène.

— **Encycl.** Latreille assigne à la tribu des *andrénètes* les caractères distinctifs suivants : 1o languette trifide, à division intermédiaire en forme de cœur ou de fer de lance, plus courte que sa gaîne; 2o mandibules simples terminées au plus par deux dentelures; 3o palpes labiaux de quatre articles, ressemblant à peu près aux palpes maxillaires.

Les *andrénètes* vivent solitaires et non en société comme les abeilles. A ce genre de vie, se lie naturellement l'absence de neutres ou d'ouvrières parmi elles; aussi ne se composent-elles que de deux sortes d'individus, de mâles et femelles : les femelles ont les pattes postérieures garnies de poils qui leur servent à recueillir le pollen des fleurs; elles en font, avec un peu de miel, une pâtée pour nourrir leurs larves. Elles creusent dans la terre des trous assez profonds, où elles déposent cette pâtée avec un œuf, et ferment ensuite l'ouverture avec de la terre. Parmi les genres de la tribu des *andrénètes*, on distingue les *andiènes*, les *hylées*, les *dasypodes*, les *halyctes*, etc.

ANDRÉNIVORE adj. (an-dré-ni-vo-re — rad. *andrène*). Entom. Qui se nourrit d'andrènes. Mot créé par Walckenaër.

ANDRÉNOÏDE adj. (an-dré-no-i-de — de *andrène*, et du gr. *eidos*, ressemblance). Entom. Syn. de *andrénète* ou *andrénite*.

ANDRÉOÏDE adj. (an-dré-o-i-de — de *andrée*, et du gr. *eidos*, ressemblance). Bot. Syn. de *andréacé*.

ANDRÉOLITHE s. f. (an-dré-o-li-te). Minér. Syn. de *andréasbergolithe*.

ANDRÉOSSI (François), mathématicien et ingénieur, né à Paris en 1633, d'une famille originaire d'Italie, mort à Castelnaudary en 1688. Il fut employé par Riquet à l'exécution du

canal du Languedoc, dont il publia, en 1669, une carte curieuse et recherchée, qui provoqua une lettre de Riquet, dans laquelle celui-ci se plaignait vivement à Colbert de la divulgation de ses plans par son employé. Au commencement de ce siècle, le général Andréossi (V. l'article ci-après), arrière-petit-fils de l'ingénieur, revendiqua en faveur de son bisaïeul la première idée de cette gigantesque opération, dans un ouvrage ayant pour titre : *Histoire du canal du Midi* (1800). MM. de Caraman, descendants de Riquet, combattirent cette prétention dans l'*Histoire du canal du Languedoc*. S'il est avéré qu'Andréossi contribua à l'exécution de ce beau travail, il ne l'est pas moins que tous les contemporains, Vauban, d'Aguesseau, de Basville, Colbert, etc., en regardaient Riquet comme le créateur. Voir, sur cette question, les recherches minutieuses du lieutenant-colonel Allent, *Histoire du corps impérial du génie*.

ANDRÉOSSI (Antoine-François, comte), général et diplomate, arrière-petit-fils du précédent, né à Castelnaudary en 1761, mort en 1828. Il servit d'abord en qualité de lieutenant d'artillerie, et s'éleva de grade en grade jusqu'à celui de général de division. Associé à l'expédition d'Egypte, il fut nommé membre de l'Institut du Caire, contribua aux beaux travaux de la commission, revint d'Egypte en France avec Bonaparte, qu'il seconda puissamment au 18 brumaire. Après le traité d'Amiens, il fut envoyé à Londres en qualité d'ambassadeur, ensuite à Vienne, enfin à Constantinople. En 1814, Louis XVIII le rappela de ce poste. Pendant les Cent-Jours, il reprit du service sous Napoléon, et fut, après Waterloo, un des commissaires envoyés pour suspendre, s'il était possible, par la voie des négociations, la marche des alliés sur Paris. Le département de l'Aude le nomma député en 1827. Il était aussi membre de l'Académie des sciences. On lui doit plusieurs ouvrages importants, parmi lesquels nous citerons son *Histoire du canal du Midi*, 1800, où il disputa à Riquet l'honneur exclusif d'avoir conçu et exécuté le canal du Languedoc (V. l'article ci-dessus), et de beaux mémoires qui ont reculé les limites de l'hydrostatique, sur l'*Irruption du Pont-Euxin dans la Méditerranée*, sur l'*Ensemble des nombreux conduits employés en Turquie pour la distribution de l'eau*, etc. Il faut citer encore son *Mémoire sur les dépressions de la surface du globe*, 1826.

ANDREOZZI (Gaetano), compositeur de musique, né à Naples en 1763, mort en 1826. Il a écrit beaucoup d'opéras où l'on trouve plus de naturel et de facilité que de science et de génie. Il avait été le maître de musique de la duchesse de Berry.

ANDRÈS (Jean), jésuite espagnol, érudit, né en 1740 à Planès (roy. de Valence), mort à Rome en 1817. Après l'expulsion des jésuites de l'Espagne, il se retira en Italie, où il se livra avec ardeur à des travaux scientifiques. Son ouvrage le plus important a pour titre : *De l'Origine, des progrès et de l'état actuel de la littérature*. C'est un travail d'une vaste érudition, écrit dans un style élégant et pur.

ANDRES (SAINT-), rivière qui naît du versant du Chimboraço et va se jeter dans le Chambo, un des affluents du Pastaça.

ANDRÉSIE (sainte), vierge du XV^e siècle, religieuse de l'ordre de Saint-Dominique, à Mantoue. Fête le 18 juin.

ANDRESY, village de France (Seine-et-Oise), arrond. et à 24 kil. de Versailles, cant. de Poissy, près du confluent de la Seine et de l'Oise. Ce village, très-ancien, eut sous les Romains une certaine importance commerciale; c'est là que se tinrent les conférences au sujet de la conversion de Henri IV.

ANDREUS. Temps hér. Un des généraux de Rhadamante, donna son nom à l'île d'Andros, dont il fut roi. ‖ Fils du fleuve Pénée, qui s'établit dans l'Orchoménie, à laquelle il donna le nom d'*Andréide;* le même que le précédent, selon plusieurs mythologues.

ANDREUSIE ou **ANDREWSIE** s. f. (an-dreu-zî). Bot. Nom donné à deux genres de plantes appartenant, l'un à la famille des vacciniées, l'autre à celle des myoporées, et dont aucun n'a été adopté.

ANDREWS (SAINT-), port et ville d'Ecosse, dans le comté de Fife, à 62 kil. N.-N.-E. d'Edimbourg; 6,017 hab. Archevêché, université, institution dite *collége de Madras*, fondée par le R. Andrew Bell, inventeur de l'enseignement mutuel; c'est le plus bel établissement de ce genre dans le royaume. Ruines d'une magnifique cathédrale détruite en un jour par le peuple, à la suite des prédications de J. Knox; chapelle dite de Saint-Rule, fondateur traditionnel de la cité.

Andrews (JOSEPH), roman de Fielding, l'une de ses trois productions capitales, et celle qui inaugura sa brillante réputation comme romancier. Les personnages de ce livre appartiennent, pour la plupart, à la plus basse classe de la société. Le sujet est le récit des aventures de deux jeunes amants, un laquais et une servante, qui, après de nombreuses tribulations et des témoignages réciproques d'une constance inébranlable, parviennent à s'unir. Les divers incidents ne consistent guère que dans une succession de tableaux épisodiques; ce sont généralement des rencontres de voleurs, des scènes d'hôtellerie, des méprises comiques, des assauts nocturnes, et surtout des combats à coups de poing, genre d'ornement dont l'auteur se montre fort prodigue. Le ton de sa plaisanterie se rapproche de la manière de Scarron. Il parodie, quelquefois assez gaiement, les formes sérieuses du récit épique, et raconte d'un ton solennel des événements burlesques; mais il abuse trop volontiers de ce facile contraste, qui, à la longue, cesse de paraître piquant. Toutefois, le plus grave reproche qu'on puisse adresser à *Joseph Andrews* est la trivialité de plusieurs passages et la grossièreté de certains tableaux. L'opinion commune est que Fielding a voulu tourner en ridicule dans ce roman la *Paméla* de Richardson, dont il avait senti la dangereuse influence sous le rapport moral, et qu'il entreprit de faire justice d'un livre dont la lecture, dit-on, était recommandée alors du haut de la chaire évangélique. Cette intention d'ironie perce assez clairement dès le premier chapitre, et Richardson, pour sa part, ne s'y méprit pas. Il en garda toute sa vie une rancune qui le rendit même injuste envers son rival.

ANDRIA, ville du royaume d'Italie (Terre de Bari); évêché, belle cathédrale fondée en 1046. 15,000 hab.

ANDRIAGUE s. m. (an-dri-a-gue). Animal fabuleux que nos anciens romanciers donnaient pour monture à leurs héros.

ANDRIALE ou **ANDRYALE** s. f. (an-dri-a-le). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, tribu des chicoracées ou semi-flosculeuses. L'espèce principale est l'*andriale à feuilles sinuées*, décrite aussi sous le nom d'*andriale* à feuilles entières, d'*andriale laineuse*. Les fleurs de cette plante sont d'un jaune pâle; les capitules sont disposés en corymbe; elle fleurit de juillet à septembre. On la trouve dans plusieurs contrées de la France, notamment aux environs de Toulouse et de Lyon. Elle croît dans les lieux secs sur le bord des champs, des bois, des chemins. La dessiccation lui donne une teinte d'un roux prononcé.

ANDRIALOÏDE adj. (an-dri-a-lo-i-de — de *andriale*, et du gr. *eidos*, forme). Bot. Qui ressemble à l'andriale.
— s. f. Bot. Nom donné par de Candolle à une section du genre conyze.

ANDRIAS s. m. (an-dri-ass — du gr. *anêr, andros*, homme). Paléont. Amphibien fossile du terrain tertiaire supérieur d'Œnigen en Suisse, appartenant, selon MM. Paul Gervais et Van Beneden, à l'ordre des pseudo-salamandres, et qui a été autrefois décrit comme un fossile humain.

ANDRIENNE s. f. (an-dri-è-ne). Nom donné à une longue robe rabattue et décolletée, mise à la mode après la première représentation de l'*Andrienne* de Baron, où M^lle Dancourt en avait donné le modèle dans son rôle.

Andrienne (L'), comédie de Térence. Un jeune citoyen d'Athènes, Pamphile, a résolu d'épouser, à l'insu de son père Simon, une jeune étrangère appelée Glycérie. Simon soupçonne le projet de son fils; pour s'en assurer, il feint de vouloir l'unir à Philomène, fille de Chrémès, son ami. Pamphile consent, à l'instigation de Dave, son esclave, qui lui fait entendre que ce mariage n'est qu'une feinte. Simon, sur la réponse de son fils, songe alors sérieusement à lui faire épouser Philomène. Pamphile est dans la perplexité : résistera-t-il à son père? Quittera-t-il Glycérie? Une heureuse circonstance le tire d'embarras. Criton, voyageur, ami de Chrémès et de Simon, arrive d'Andros. Il leur apprend que Glycérie, la prétendue Andrienne, n'est autre que Pasibule, seconde fille de Chrémès, qu'on avait crue morte, et qui avait été enlevée en bas âge. Pamphile alors épouse Glycérie, ou plutôt Pasibule, avec le double consentement de Chrémès et de Simon. Quant à Philomène, elle devient la femme de Carin, ami de Pamphile, et dont elle est aimée.

La pièce est habilement arrangée, les caractères sont bien soutenus; il y a dans le dialogue une facilité élégante qui révèle à la fois un travail attentif et un goût délicat; mais aucune verve comique; souvent des sentences bien formulées, jamais un trait qui provoque le rire. Voici quelques proverbes latins que nous trouvons dans l'*Andrienne* et qui ne sont pas sans intérêt :

Omnes sibi malunt melius esse quam alteri,

Chacun aime mieux pour soi que pour autrui. M. Dupin a dit plus laconiquement : *Chacun pour soi. — Amantium iræ, amoris integratio est*, Querelle d'amants, renouvellement d'amour. — *Quoniam non potest fieri, quod vis, id velis quod possit*, Puisque tu ne peux pas ce que tu veux, il faut vouloir ce que tu peux. Notre vaudeville chante :

Quand on n'a pas ce que l'on aime
Il faut aimer ce que l'on a.

L'*Andrienne* fut représentée l'an 588 de Rome, aux jeux Mégalésiens, c'est-à-dire durant les fêtes en l'honneur de Cybèle. La Harpe rapporte à ce sujet une anecdote assez curieuse Lorsque Térence alla présenter l'*Andrienne*, son premier ouvrage, aux édiles, qui étaient dans l'usage d'acheter les pièces pour les faire représenter dans les jeux publics qu'ils donnaient au peuple, ces magistrats, avant de conclure avec lui, le renvoyèrent à Cécilius, auteur comique à qui ses succès avaient donné en ce genre une grande autorité. Le vieux poëte était à table quand Térence, encore jeune et inconnu, se présenta chez lui avec un extérieur des plus modestes. Cécilius lui fit donner un petit siége près du lit où il était assis. Térence commença à lire. Il n'avait pas fini la première scène, que Cécilius se leva, l'invita à souper, et le fit asseoir à sa table; et lorsque, après le repas, il eut entendu toute la pièce, il lui donna les plus grands éloges : exemple d'équité et de bonne foi d'autant plus remarquable, qu'il est rare que les grands écrivains soient disposés à louer leurs rivaux et à encourager ceux qui menacent de les éclipser.

L'acteur Baron, l'élève et l'ami de Molière, qui était quelque peu versé dans la connaissance des lettres latines, fit représenter aux Français (1703) une imitation, en cinq actes et en vers, de la comédie de Térence. La Harpe vante la fidélité de cette traduction, mais il reproche à Baron d'être resté très-éloigné de la pureté, de la finesse et de l'élégance de son modèle. La paternité de cette pièce, intitulée aussi l'*Andrienne*, a été vivement contestée. Baron était considéré comme le parrain, et le jésuite La Rue comme le seul auteur. Ce qu'il y avait de particulier, c'est que le bon père, qui avait eu la modestie de ne pas oser signer la pièce, ne se défendait que très-faiblement de l'avoir faite. Quoi qu'il en soit, ce qui reste aujourd'hui de cette pièce, c'est le nom d'*andrienne* donné à une sorte de robe de forme très-gracieuse, que portait à la première représentation M^lle Dancourt, qui y remplissait le principal rôle.

ANDRIEU (Bertrand), graveur en médailles, mort en 1819. Il a laissé plusieurs gravures en relief sur acier et un grand nombre de médailles destinées à rappeler les principaux événements politiques de l'Empire et de la Restauration, notamment les batailles de *Marengo*, d'*Iéna*, d'*Austerlitz*, la *Conquête de la Silésie*, les *Traités de paix de Vienne, de Tilsitt, de Lunéville*, le *Rétablissement du culte*, le *Débarquement de Louis XVIII à Calais*, le *Mariage du duc de Berry*, la *Naissance du duc de Bordeaux*, la *Grande Minerve assise et distribuant des couronnes*, la *Statue équestre de Henri IV*, la *Vaccine*, etc.

ANDRIEU (Jean-Baptiste-Auguste-Zéphyrin), médecin et auteur français, né à Cresmaux (Somme), mort à Amiens en 1860, appartenait à une famille où l'art médical était exercé depuis trois siècles. Etabli à Amiens, il y devint professeur-adjoint à l'Hôtel-Dieu, puis médecin titulaire, attaché à divers établissements publics, et enfin professeur de zoologie. On lui doit plusieurs monographies : *Lettre sur l'Embaumement* (1846); *Observations pratiques et théoriques sur l'opération de la cataracte par dépression* (1846); *Mémoire à l'Institut sur l'Ethérisation* (1847); *Conseils sur l'emploi des Lunettes* (1848); *Remarques sur l'Ether et l'Ethérisation; Opération césarienne* (1859).

ANDRIEU (Jean-Benoît), linguiste et professeur, né dans la Seine-Inférieure en 1808, mort à Paris en 1864. Une étude approfondie du latin et du grec et la comparaison de ces langues avec l'hébreu, le sanscrit, le celtique, et les principaux idiomes modernes, l'avaient convaincu que, pour donner une instruction solide à la jeunesse de nos jours, il fallait nécessairement commencer par lui enseigner à fond une au moins des deux langues classiques, et surtout le latin. Dans la nature, disait-il, l'ensemble se montre toujours avant les détails, la synthèse avant l'analyse : or, tout système d'enseignement qui ne procède pas comme la nature est nécessairement mauvais et ne peut produire que des résultats incomplets. En France, ce qu'il faut étudier d'abord, ce n'est pas le français, langue tout analytique, c'est le latin, la plus synthétique des langues et « la plus propre à introduire les jeunes gens dans le monde du sentiment, de la vérité concrète, de l'émotion passionnée. » Mais l'étude du latin, pour produire tous ses fruits, doit être sérieuse, et la méthode adoptée depuis longtemps par notre université est presque complétement stérile. Point de grammaires latines rédigées en français, le latin appris par le latin même dès les premières leçons, et un peu plus tard les auteurs latins lus couramment dans les classes, puis imités dans des thèmes improvisés où le dictionnaire lui-même devient inutile : telles seraient les premières règles à suivre. Après avoir longuement médité la réforme qu'il s'agissait de faire, M. Andrieu voulut donner un corps à ses idées, et il composa, sous ce titre, *Enseignement du discours latin*, un livre que beaucoup d'hommes compétents ont regardé comme un véritable tour de force. Toutes les difficultés, toutes les élégances, toutes les tournures spéciales qu'offre la langue latine sont condensées dans un texte suivi, dont Cicéron, Catilina et les principaux personnages de ce temps fournissent le sujet. Il faut être bon latiniste pour comprendre le latin de M. Andrieu sans recourir à la traduction qu'il a mise en regard; mais on devient nécessairement bon latiniste quand on a la patience de s'exercer à le comprendre au moyen de cette traduction. Il fallait ensuite composer, à peu près sur le même plan, un livre plus facile, où les jeunes gens pussent apprendre les premiers éléments : M. Andrieu y travaillait activement, et avant même que la rédaction fût terminée, il avait commencé d'en appliquer les principes dans plusieurs pensionnats de demoiselles, car il voulait rendre le latin accessible même aux femmes. Mais il interrompit ce travail un instant pour appeler l'attention du public sur la faiblesse actuelle des études latines, en publiant un *Appel aux amis des lettres latines*. C'est alors qu'une courte et douloureuse maladie vint enlever M. Andrieu, au moment où les premiers succès qu'il avait obtenus pouvaient lui faire concevoir de belles espérances pour l'avenir.

ANDRIEUX (François-Guillaume-Jean-Stanislas), poëte dramatique, né à Strasbourg en 1759, mort à Paris en 1833. Sa famille le destinait au barreau, mais les événements de la Révolution vinrent le détourner de cette carrière. Après avoir rempli divers emplois subalternes, il fut admis à siéger au tribunal de cassation, fit partie du conseil des Cinq-Cents en 1798, et du Tribunat, dont il devint successivement secrétaire et président. L'indépendance de ses opinions et son opposition aux projets du premier consul l'en firent éliminer en 1802. Dans les différentes fonctions qu'il remplit, Andrieux montra un patriotisme sincère, un esprit sagement libéral, du zèle, de l'intelligence, l'amour de ses devoirs, et, comme il le dit lui-même, la volonté constante de faire le bien. Son caractère était indépendant et droit, son esprit ferme et libéral. C'est lui qui répondit au premier consul, qui se plaignait de quelques résistances du Tribunat : *On ne s'appuie que sur ce qui résiste*, lui rappelant ainsi par ce mot ingénieux que les flatteurs du pouvoir lui font plus de mal que ceux qui lui disent courageusement la vérité.

Depuis lors, voué entièrement à la littérature, il professa pendant douze ans la grammaire et les belles-lettres à l'Ecole polytechnique. Nommé en 1814 professeur de littérature au Collége de France, il exerça ces dernières fonctions jusqu'à sa mort, avec autant d'esprit et de bon goût que de grâce et d'enjouement. Ses cours furent constamment suivis avec un empressement voisin de l'enthousiasme, et quoiqu'il eût une voix extrêmement faible, *il se faisait entendre à force de se faire écouter*, suivant le mot charmant de M. Villemain. Entré à l'Institut en 1797, il devint en 1829 secrétaire perpétuel de l'Académie française. A toutes les époques de sa vie, Andrieux ne cessa de cultiver les lettres avec passion. Disciple des deux grands siècles littéraires qui ont précédé la Révolution, cet esprit charmant en conserva l'empreinte et les traditions au milieu des circonstances terribles et des événements prodigieux dont il avait été témoin et où il avait joué un rôle. Libéral en politique et classique en littérature, tel il resta jusqu'à la fin, malgré l'Empire et la Restauration, malgré les nouvelles doctrines littéraires, qu'il combattit dans ses dernières années avec l'énergie juvénile de la conviction. A peine échappé des bancs de l'école, il avait marqué ses débuts par deux comédies agréables et spirituelles, *Anaximandre* et les *Etourdis*, qui tranchaient heureusement sur les fadeurs de Dorat et de son école. Il donna depuis et avec le même succès : *Helvétius*, le *Trésor*, *Molière avec ses amis* ou la *Soirée d'Auteuil*, le *Vieux Fat*, la *Comédienne*, etc. Comme poëte comique, il n'a certes point la verve de Molière ni même celle de Regnard; mais on trouve dans ses pièces un style toujours élégant, une exquise pureté de langage, une grâce facile, un naturel piquant et ingénieux, qualités qui reparaissent à chaque vers dans ses *Contes* et ses autres poésies. Il suffira de rappeler le *Procès du sénat de Capoue*, le *Dialogue sur les mots* MONSIEUR *et* CITOYEN, le *Doyen de Badajoz*, et surtout le *Meunier de Sans-Souci*, qui est resté si populaire. Andrieux a laissé encore d'autres ouvrages, qui tous portent l'empreinte de son talent gracieux, aimable et facile. C'est un de nos auteurs modernes qui ont le mieux paré de tous les charmes de l'esprit les conseils de la raison, lesquels ont une double force quand ils sortent de la bouche d'un homme qui joint l'exemple au précepte. Il entretint toute sa vie une étroite amitié avec Collin d'Harleville et Picard, ses rivaux en talents et en succès. Ses œuvres ont été publiées en 1818 et en 1823.

ANDRIEUXIE s. f. (an-dri-eu-ksî — de Andrieux, n. d'un voyag.). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, tribu des sénécionidées, renfermant une seule espèce, originaire du Mexique.

ANDRINOPLE, deuxième ville de la Turquie d'Europe, dans la Roumélie, restaurée et agrandie par l'empereur Adrien, qui lui donna son nom (*Adrianopolis*), à 160 kil. N.-O. de Constantinople, sur la Maritza, à l'embouchure de la Tondja et de l'Arda; pop. évaluée à plus de 150,000 hab., dont 45,000 Turcs, 30,000 Grecs et Bulgares, le reste Arméniens et Juifs. Citadelle, arsenal et fonderie de canons; la mosquée de Sélim, située sur un des points les plus élevés de la ville, est, dans le monde entier, un des plus beaux monuments dédiés à l'islamisme; elle est surmontée d'un immense dôme, plus haut, dit-on, que celui de Sainte-Sophie. Les autres édifices remarquables sont : l'Eski-Séraï, ancienne résidence des sultans; le bazar d'Ali-Pacha, l'Aqueduc, le pont de la Tondja, quelques antiquités et plus de quatre-vingts mosquées. Vue du haut de la grande mosquée, Andrinople présente un aspect des plus agréables : les dômes brillants, les mina-

rets élégants et majestueux, etc., forment un tableau que l'œil ne peut se lasser d'admirer. Industrie très-florissante ; tissus de soie, laine, coton ; tapis qui ne le cèdent en rien aux plus riches produits de la Perse. Les environs d'Andrinople ont été le théâtre de deux grandes batailles : Licinius y fut défait par Constantin en 323, et l'empereur Valens, vaincu par les Goths en 378, y trouva la mort. Prise par Amurat Ier sur les Grecs en 1360, elle devint la résidence des sultans de 1362 à 1453, date de la prise de Constantinople ; les Russes l'occupèrent temporairement en 1829, et y signèrent avec les Turcs ce fameux traité par lequel ceux-ci cédaient à la Russie les bouches du Danube et reconnaissaient l'indépendance politique de la Grèce. Le même traité fixait le sort des principautés de Valachie, de Moldavie et de Servie, et l'autocratie russe cernait de tous côtés l'empire ottoman.

ANDRIOPÉTALE s. m. (an-dri-o-pé-ta-le — du gr. *andreios*, mâle; *petalon*, pétale). Bot. Genre de plantes de la famille des protéacées, renfermant quelques espèces arborescentes, qui croissent au Brésil.

ANDRISCUS, imposteur qui se disait fils de Persée, dernier roi de Macédoine. Il défit d'abord une armée romaine; mais Cœcilius Métellus le vainquit à Pydna, l'emmena à Rome pour orner son triomphe et le fit ensuite mettre à mort (147 av. J.-C.).

ANDRIVAU s. m. (an-dri-vô). Anc. mar. Petit grelin qui servait à touer la galère, lorsque l'espace manquait pour faire agir les avirons.

ANDRIVEAU-GOUJON (Gabriel-Gustave), libraire-géographe, né à Paris vers 1808. Il a fait exécuter un grand nombre de cartes, dont la plupart manquaient dans le commerce. On estime surtout son *Plan de Paris et des communes environnantes*, exactement géométral, et qui, depuis 1834, a figuré à toutes les expositions quinquennales, ainsi qu'à l'exposition universelle de 1855. Depuis les embellissements successifs qui ont transformé Paris dans ces dernières années, et surtout depuis l'annexion des communes environnantes, ce *Plan* a perdu toute sa valeur, et n'a plus sa place que dans les archives de la ville.

ANDROCÉE s. m. (an-dro-sé — du gr. *anèr*, *andros*, homme). Bot. Ensemble des étamines, constituant le troisième verticille floral : *Dans certaines plantes, la transition entre la corolle et l'*ANDROCÉE *est tellement insensible qu'il est impossible de dire où finit la corolle, où commence l'*ANDROCÉE. (F. Pillon.) ‖ On dit aussi ANDRŒCIE.

ANDROCÉPHALOÏDE s. f. (an-dro-sé-fa-lo-i-de — du gr. *anèr*, *andros*, homme ; *kephalè*, tête ; *eidos*, forme). Paléont. Sorte de pierre qui affecte la forme d'une tête humaine.

ANDROCÈRE s. f. (an-dro-sè-re — du gr. *anèr*, *andros*, homme; *keras*, corne). Bot. Genre de plantes de la famille des solanées, formé aux dépens des solanums, et qui n'a pas été adopté.

ANDROCLE. Temps fab. Fils de Codrus et roi d'Ephèse.

ANDROCLÉE. Temps hér. Thébaine, fille d'Antipœnus, se sacrifia avec sa sœur Alcis, pour sauver sa patrie, l'oracle ayant déclaré que les Thébains seraient victorieux contre les Orchoméniens, si le plus illustre d'entre eux par la naissance se donnait la mort.

ANDROCLÈS. Temps fab. Fils d'Eole et de Cyané. Il régna sur une partie de la Sicile.

ANDROCLÈS, esclave ancien, qui est le héros d'une histoire touchante racontée par Aulu-Gelle, et qui se serait passée au commencement de l'ère chrétienne. Livré aux bêtes dans le cirque romain, il fut épargné par un lion africain dont le seul aspect inspirait l'effroi, et qui, au grand étonnement des spectateurs, lui prodigua ses caresses, comme l'eût fait un chien docile. L'empereur se fit amener Androclès, qui lui apprit qu'esclave fugitif en Afrique, il avait délivré ce lion d'une épine qui lui traversait le pied, et qu'il avait vécu trois mois avec lui dans son antre. L'empereur lui accorda la vie et lui fit présent du lion.

ANDROCRATE. Myth. gr. Héros auquel les habitants de Platée rendaient un culte divin.

ANDROCTASIES (du gr. *androktasia*, meurtre, carnage). Myth. gr. Divinités qui faisaient partie du cortége de Mars, dieu de la guerre.

ANDROCTONE s. m. (an-dro-kto-ne — du gr. *androktonos*, homicide, meurtrier). Zool. Genre de scorpions renfermant un assez grand nombre d'espèces, qui vivent dans les régions chaudes de l'ancien continent. Les androctones ont cinq yeux de chaque côté du céphalo-thorax, dont trois plus gros et deux plus petits; leur queue est toujours très-forte, ainsi que leur vésicule; leurs peignes ont des dents nombreuses : *La piqûre de plusieurs espèces d'*ANDROCTONES *peut occasionner des accidents graves et même la mort.* (A. Dupuis.)

ANDROCYDES, peintre grec, contemporain de Zeuxis. Plutarque (*Vie de Pélopidas*) rapporte qu'il peignit le *Combat de cavalerie* que les Thébains, commandés par Charon, engagèrent avec les Lacédémoniens, près de Platée, et où ils furent vainqueurs. Mais le meilleur ouvrage de cet artiste, si nous en croyons Athénée, fut un tableau où il représenta une vue de la mer, près du rocher de Scylla.

ANDROCYMBE s. m. (an-dro-sain-be — du gr. *anèr*, *andros*, homme; *kumbion*, petite barque). Bot. Genre de la famille des mélanthacées, tribu des vératrées, renfermant un petit nombre de plantes bulbeuses, originaires du cap de Bonne-Espérance.

ANDRODAME s. m. (an-dro-da-me — du gr. *androdamas;* formé de *anèr*, *andros*, homme; *damaô*, je dompte). Minér. Sorte de pierre précieuse, à laquelle les anciens attribuaient la vertu d'apaiser la colère.

ANDRODYNAME adj. (an-dro-di-na-me — du gr. *anèr*, *andros*, homme, mâle; *dunamis*, force, puissance). Bot. Se dit des plantes chez lesquelles les étamines arrivent à un grand développement.

ANDRŒCIE s. f. Bot. V. ANDROCÉE.

ANDROGÉE, fils de Minos et de Pasiphaé, vint à Athènes, où il obtint de tels succès aux jeux des Panathénées, que le roi Egée le fit tuer par jalousie. Minos, pour venger la mort de son fils, assiégea et prit Athènes, et imposa aux habitants le fameux tribut annuel des sept jeunes garçons et des sept jeunes filles, qui devaient être envoyés en Crète et dévorés par le Minotaure.

ANDROGÉNÉSIE s. f. (an-dro-jé-né-zî — du gr. *anèr*, *andros*, homme; *genesis*, génération). Science du développement physique et moral de l'humanité.

ANDROGÉNÉSIQUE adj. (an-dro-jé-né-zi-ke — rad. *androgénésie*). Qui concerne l'androgénésie, qui y a rapport.

ANDROGÉNIE s. f. (an-dro-jé-nî — du gr. *anèr*, *andros*, homme; *genos*, race). Suite de descendants de mâle en mâle; ce qui concerne l'homme dans la reproduction.

ANDROGÉONIES s. f. pl. (an-dro-jé-o-nî — de *Androgée*, n. myth.). Antiq. gr. Fêtes expiatoires qui se célébraient tous les ans à Athènes, en mémoire du meurtre d'Androgée.

ANDROGLOSSE s. m. (an-dro-glo-se — du gr. *anèr*, *andros*, homme; *glôssa*, langue). Nom donné aux oiseaux auxquels on apprend facilement à parler.

ANDROGRAPHE s. f. (an-dro-gra-fe — du gr. *anèr*, *andros*, homme; *graphè*, ligne, trait). Bot. Genre de plantes de la famille des acanthacées, renfermant un certain nombre d'espèces herbacées ou sous-frutescentes, originaires des régions tropicales de l'Asie, et dont plusieurs sont cultivées dans nos serres.

ANDROGYNAIRE adj. (an-dro-ji-nè-re — du gr. *anèr*, *andros*, homme, mâle; *gunè*, femme, femelle). Bot. Nom donné par de Candolle aux fleurs qui deviennent doubles par la métamorphose en pétales des deux sortes d'organes sexuels.

ANDROGYNE adj. (an-dro-ji-ne — du gr. *anèr*, *andros*, homme; *gunè*, femme). Qui tient des deux sexes; hermaphrodite : *Cette pierre représente de face un dieu* ANDROGYNE, *au-dessus de la tête duquel surgit une autre tête coiffée du calathe ou modius de Sérapis.* (Val. Parisot.) *Dieu seul est* ANDROGYNE. (T. Thoré.)

— Par ext., en parlant des choses, Qui est commun à l'homme et à la femme : *La fatuité est* ANDROGYNE. (Mme Bachi.)

— Par anal. : *Un long cri de joie et d'orgueil avait salué l'apparition de cette ville* ANDROGYNE, *moitié Europe, moitié Asie par ses monuments et son climat.* (***)

— Zool. Se dit des animaux qui sont pourvus des deux sexes, et qui cependant ne peuvent se reproduire sans le concours d'un autre individu de même espèce; ex. : les limaces, les sangsues, etc.

— Bot. Se dit spécialement des plantes qui ont à la fois des fleurs mâles et des fleurs femelles dans la même inflorescence; le nom d'*hermaphrodite* est réservé à celles qui réunissent les deux sexes dans un même périanthe.

— s. m. :

C'est peut-être en ce temps que naquit l'*androgyne*,
Homme et femme à la fois, et dont le corps hideux,
Des deux sexes formé, différait de tous deux.
LA FONTAINE.

— Peuple imaginaire qui, selon Pline, habitait une contrée de l'Afrique.

— Myth. Hommes primitifs qui, d'après un mythe hellénique, avaient quatre bras, quatre jambes, deux visages opposés et parfaitement semblables, sortant d'un seul cou et tenant à une seule tête, quatre oreilles, un double appareil de génération, etc. : *Chaque* ANDROGYNE *a été divisé en deux moitiés postérieurement à sa création; l'homme et la femme sont ces deux moitiés.* (F. Pillon.)

— **Encycl**. Le mythe des *androgynes* était pour les anciens une sorte de théorie de l'amour et du mariage. « Ils avaient imaginé, dit J. Reynaud, que l'homme et la femme, incomplets et se cherchant l'un l'autre, ne formaient dans le principe qu'un même être double dans sa forme, mais unique dans son consentement et son activité, et que cet être, séparé en deux postérieurement à sa création première, a par là donné lieu à l'espèce humaine telle qu'elle est aujourd'hui. »

Nous trouvons les traces de ce mythe chez les Juifs et chez les Grecs. Eve, formée d'une côte que Dieu détache de la poitrine de l'homme pendant son sommeil, Eve, appelée par Adam l'os de ses os, la chair de sa chair; voilà le symbole juif. L'homme et la femme sortis de l'*androgyne* primitif, dont ils constituent les deux moitiés; voilà le symbole grec. Il est facile de comprendre que du premier se déduisent naturellement l'obéissance et l'infériorité de la femme dans l'état conjugal. Quant au second, favorable à l'égalité des droits des deux époux, il est cher aux saint-simoniens, qui lui accordent « une valeur sociale prodigieuse. »

Platon voyait dans l'amour un mouvement naturel et invincible de retour à l'unité androgynique, et comme une réminiscence de cette unité que nous avons perdue... « L'amour, dit-il, nous ramène à notre état primitif, et, de deux êtres n'en faisant qu'un, rétablit en quelque sorte la nature humaine dans son ancienne perfection. Chacun de nous n'est qu'une moitié d'homme, moitié qui a été séparée de son tout : ces moitiés cherchent toujours leurs moitiés... Rendons-nous l'amour favorable, et il fera trouver cette partie de nous-mêmes nécessaire à notre bonheur, et qui n'est accordée aujourd'hui qu'à un petit nombre de privilégiés. »

ANDROGYNETTE s. f. (an-dro-ji-nè-te — rad. *androgyne*). Bot. Genre de mousses.

ANDROGYNIE s. f. (an-dro-ji-nî — rad. *androgyne*). Etat d'un être qui réunit les deux sexes.

— Bot. Réunion de fleurs mâles et de fleurs femelles dans une même inflorescence.

ANDROGYNIFLORE adj. (an-dro-ji-ni-flo-re — de *androgyne*, et du lat. *flos*, *floris*, fleur). Bot. Qui ne porte que des fleurs androgynes, qui appartient à ces fleurs : *Disque* ANDROGYNIFLORE

ANDROGYNI-MASCULINIFLORE adj. (an-dro-ji-ni-ma-sku-li-ni-flo-re — de *androgyne*, et du lat. *masculus*, mâle; *flos*, *floris*, fleur). Bot. Se dit des plantes qui portent des fleurs androgynes et des fleurs mâles.

ANDROGYNIQUE adj. (an-dro-ji-ni-ke — rad. *androgyne*). Qui appartient, qui a rapport à l'androgynisme.

ANDROGYNISME s. m. (an-dro-ji-ni-sme — rad. *androgyne*). Etat d'un être androgyne, qui réunit les deux sexes : *L'*ANDROGYNISME *transporté dans la nature finie, c'est l'immobilité et le néant.* (T. Thoré.) *Le type féminin de Bacchus dégénérant souvent en* ANDROGYNISME *décèle une moins noble origine.* (Renan.) *A cette nuance si marquée d'énervation, d'impuissance, se lie peut-être l'*ANDROGYNISME *dont toutes les religions orientales furent prodigues pour leurs grands dieux.* (Val. Parisot.)

ANDROÏDE s. m. (an-dro-i-de — du gr. *anèr*, *andros*, homme; *eidos*, forme). Automate qui a la figure humaine, qui reproduit les mouvements du corps humain : *Le flûteur de Vaucanson et son joueur d'échecs étaient des* ANDROÏDES. (Acad.)

ANDROLÂTRE s. (an-dro-lâ-tre — du gr. *anèr*, *andros*, homme; *latreia*, adoration). Celui, celle qui rend à un homme les honneurs divins.

ANDROLÂTRIE s. f. (an-dro-lâ-trî — rad. *androlâtre*). Culte divin rendu à un homme.

ANDROLEPSIE s. f. (an-dro-lè-psi — du gr. *anèr*, *andros*, homme; *lèpsis*, action de prendre). Hist. anc. Sorte de droit de représailles, en vertu duquel les Athéniens saisissaient trois habitants de la ville où s'était commis un meurtre, jusqu'à ce que le coupable fût puni. Si on refusait de le livrer, les otages subissaient la peine qu'il avait encourue.

ANDROMACHIE s. f. (an-dro-ma-kî — du gr. *Andromachè*, Andromaque, n. pr.). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, tribu des vernoniées, renfermant une dizaine d'espèces, toutes originaires d'Amérique.

ANDROMANE adj. et s. f. (an-dro-ma-ne — rad. *andromanie*). Pathol. Femme qui est affectée, atteinte d'andromanie.

ANDROMANIE s. f. (an-dro-ma-nî — du gr. *anèr*, *andros*, homme; *mania*, fureur). Pathol. Chez les femmes, penchant irrésistible et insatiable à l'acte vénérien, maladie rangée au nombre des névroses génitales de la femme, et qui survient quelquefois, chez les femmes nerveuses, d'une imagination ardente, exaltée par des conversations ou des lectures érotiques, chez celles qui vivent dans une continence forcée ou qui se livrent à l'onanisme. Même sens que *nymphomanie*. V. ce mot.

ANDROMAQUE. Temps fabul. Un des cinquante fils d'Egyptus, tué par sa femme Héro.

ANDROMAQUE, surnommé l'**Ancien**, médecin crétois, qui vivait à Rome au temps de Néron. On lui attribue l'invention de la thériaque, médicament très-compliqué, sorte d'antidote pour tous les poisons.

ANDROMAQUE, épouse d'Hector. Après la mort du héros, de son fils Astyanax et de toute sa famille, elle tomba en partage à Pyrrhus, fils d'Achille, qui en eut trois fils, puis la répudia et la donna en mariage à Hélénus, frère d'Hector. Euripide l'a prise pour héroïne d'une tragédie imitée par Racine.

Andromaque est une des plus nobles figures de l'*Iliade*. Sa profonde affection conjugale et maternelle, ses larmes, ses malheurs, sa résignation touchante, lui donnent une physionomie qui semble presque appartenir à une héroïne chrétienne.

Andromaque, tragédie d'Euripide. Cette pièce n'a guère de commun que le titre avec celle de Racine. Andromaque, captive de Pyrrhus, fils d'Achille, a été contrainte de céder à la passion brutale de son maître et lui a donné un fils, Molossus. Hermione, femme légitime de Pyrrhus, est animée d'une violente jalousie contre l'esclave troyenne. Aidée de son père Ménélas, elle veut faire périr Andromaque et son fils pendant l'absence de Pyrrhus. Andromaque et Molossus vont succomber, lorsque le vieux Pélée, aïeul de Pyrrhus, les arrache à la mort. Hermione, craignant le ressentiment de son époux, s'enfuit avec Oreste, son parent, à qui sa main avait été promise autrefois, et tous deux font périr Pyrrhus dans une embuscade.

Racine a créé une Andromaque moderne, Euripide a peint la véritable Andromaque de l'antiquité. « Dans un sujet emprunté à des temps barbares, et où il s'agit du meurtre d'un enfant, Racine a introduit les délicatesses de la passion telle que l'a faite notre politesse sociale. On a pu, non sans raison, reprocher à Racine ce contraste entre l'acte féroce qui fait le fond de sa pièce et les affections tendres qui la remplissent, ce déguisement des mœurs brutales d'une société naissante sous les formes élégantes et gracieuses de la civilisation la plus avancée. Mais c'est d'après nos idées que Racine a réformé ce rôle; il en a effacé la tache que lui avaient imprimée les outrages de la servitude antique; ce qu'elle n'avait pu dégrader, ces sentiments déposés dans le sanctuaire inviolable de l'âme, il l'a rendu plus pur encore de tout mélange. » (PATIN.)

Louis Racine a comparé l'*Andromaque* d'Euripide à celle de son père dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, tome X, page 311.

Andromaque, tragédie de Racine, en cinq actes, représentée pour la première fois sur le théâtre de l'Hôtel de Bourgogne, le 10 novembre 1667. Il y a trois amours dans cette pièce : celui de Pyrrhus pour Andromaque, celui d'Hermione pour Pyrrhus, et celui d'Oreste pour Hermione. Il fallait que tous trois fussent tragiques, que tous trois eussent un caractère différent, et que tous trois concourussent à délier le nœud principal du sujet, qui est le mariage de Pyrrhus avec Andromaque, d'où dépend la vie d'Astyanax, fils d'Hector. Le poëte est venu à bout de tout. Le *Cid* de Corneille avait été la première époque de la gloire du théâtre; l'*Andromaque* de Racine en fut la seconde et n'eut pas moins d'éclat. Cette pièce est le premier chef-d'œuvre de notre grand tragique. « On vit pour la première fois dans l'*Andromaque*, dit La Harpe, une tragédie où chacun des acteurs était continuellement ce qu'il devait être, et disait toujours ce qu'il devait dire. Racine, en étalant sur la scène des peintures si savantes et si expressives de cette inépuisable passion de l'amour, ouvrit une source nouvelle et abondante pour la tragédie française. Cet art que Corneille avait principalement établi sur l'étonnement et l'admiration, et sur une nature quelquefois trop idéale, Racine le fonda sur une nature toujours vraie et sur la connaissance du cœur humain. »

La tragédie d'*Andromaque* opéra une révolution profonde dans l'art théâtral, et révéla une source de beautés nouvelles, qui étaient restées étrangères au grand génie de Corneille. Aussi fut-elle considérée en France comme un événement, qui défraya pendant longtemps les conversations de la plus brillante société de l'époque; admirée par les uns, critiquée par les autres, comme toute œuvre de génie dont le temps n'a pas encore établi l'éclatante supériorité, la pièce de Racine trouva des frondeurs dans le maréchal de Créqui, dont l'aversion pour les femmes était connue, et dans M. d'Olonne, qui avait peu à se louer des procédés de la sienne. Or, on connaît tout l'esprit satirique du grand tragique, et l'on sait que dans ces sortes de disputes il avait l'habitude de mettre les rieurs de son côté; il donna dans cette circonstance une nouvelle preuve de cette verve mordante qui était si redoutée :

La vraisemblance est choquée en ta pièce,
Si l'on en croit et d'Olonne et Créqui.
Créqui dit que Pyrrhus aime trop sa maîtresse;
D'Olonne, qu'Andromaque aime trop son mari.

Dans le cours d'une répétition d'*Andromaque*, Racine, qui faisait à chaque acteur ses recommandations, se contenta de dire au célèbre Baron : « Pour vous, je n'ai point d'instructions à vous donner; votre cœur vous en dira plus que mes leçons n'en pourraient faire entendre. » Tous nos lecteurs connaissent la Champmeslé, celle que madame de Sévigné appelait sa bru, bien à contre-cœur, il est vrai, et l'on sait pourquoi; à cette époque, elle n'était pas encore célèbre, et Boileau ne devait écrire que dix ans plus tard ces vers si connus :

Jamais Iphigénie, en Aulide immolée,
N'a coûté tant de pleurs à la Grèce assemblée,
Que, dans l'heureux spectale à nos yeux étalé,
En a fait, sous son nom, verser la Champmeslé.

Racine, qui était doué d'un admirable talent pour la déclamation, lui donna des leçons et la forma, ce que nous rappelons sans intention ironique et sans aucune allusion à la chronique médisante du temps. Néanmoins, à la première représentation, elle ne dit que très-faiblement les deux premiers actes, qui avaient été admirablement rendus par mademoiselle Desœillets, excellente actrice d'alors; mais elle

se releva avec une telle puissance aux trois actes suivants, elle répandit dans cet admirable rôle d'Hermione tant de chaleur et de ce véritable enthousiasme qu'allument les passions, qu'elle fut applaudie avec fureur, ce qui fit dire à Louis XIV « qu'il aurait fallu que la Desœillets jouât les deux premiers actes, et la Champmeslé les trois autres. »

Les grands acteurs savent merveilleusement rendre la pensée du poëte, et souvent même y ajoutent une force et une grâce de plus. Dans ce vers de Pyrrhus à Andromaque :

Madame, en l'embrassant, songez à le sauver,

Baron employait, au lieu de la menace qui y semble indiquée, l'expression pathétique de l'intérêt et de la pitié ; il paraissait même, par le geste touchant dont il accompagnait ces mots : *en l'embrassant*, tenir Astyanax entre ses mains et le présenter à sa mère. Mais c'est surtout dans les représentations théâtrales que le burlesque touche au sublime. Une débutante, dont la figure avait le malheur de ne point racheter la médiocrité du talent, remplissait le rôle d'Andromaque d'une manière à se rendre le parterre impitoyable. Un spectateur, un admirateur fanatique de Racine, maugréait tout bas d'entendre estropier d'aussi beaux vers ; à la fin, il ne se contint plus, et, dans un passage où Andromaque dit à Pyrrhus :

Seigneur, que faites-vous, et que dira la Grèce?

il riposta par ce vers impromptu, *très-richement rimé :*

Que vous êtes, madame, une laide...,

puis, enfonçant son chapeau sur sa tête, il sortit au milieu des applaudissements du parterre, laissant l'actrice fort embarrassée de son rôle et surtout de sa figure.

L'*Andromaque* de Racine est peut-être la première tragédie en France qui obtint les honneurs de la parodie. Ce nouveau début dans le genre déjà mis à la mode par Scarron était la *Folle Querelle*, de Subligny. Racine, dit-on, fut de ceux qui attribuèrent cette *folie* à Molière, et l'on prétend que c'est à ce sujet que quelques nuages s'étendirent sur leur ancienne amitié. Quoi qu'il en soit, cet essai d'une littérature facile et de mauvais goût trouva bientôt des imitateurs, dont la race s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

Terminons par une anecdote, qui n'est pas un des souvenirs les moins amusants des premières représentations orageuses d'*Andromaque*. Un grave magistrat, qui n'était jamais allé au théâtre, s'y laissa entraîner sur l'assurance qu'il serait émerveillé de la nouvelle pièce. Il fut très-attentif au spectacle, qui se terminait par les *Plaideurs*, et se montra en effet enchanté de la soirée. En sortant, il se trouva avec l'auteur, et croyant lui devoir un compliment, il lui dit : « Je suis très-satisfait, monsieur, de votre *Andromaque*, c'est une charmante pièce. Je suis seulement étonné qu'elle finisse si gaiement. Je m'étais senti d'abord quelque envie de pleurer ; mais la vue des petits chiens m'a fait rire. »

Andromaque, tragédie lyrique en trois actes, musique de Grétry, paroles de Pitra, représentée à l'Académie royale de musique le 6 juin 1780. Grétry travailla à cet ouvrage avec plus de diligence que d'inspiration. Il le termina en trente jours. L'opéra d'*Andromaque* eut vingt-cinq représentations, qui furent interrompues par l'incendie de la salle du Palais-Royal. Mlle Levasseur se distingua dans le rôle d'Andromaque ; mais elle fut éclipsée par Mlle Laguerre, dont l'organe ravissant semblait, au dire même du compositeur, *avoir emprunté les accents de la veuve d'Hector*. Le célèbre chanteur Larive remplit avec sa supériorité ordinaire le rôle d'Oreste.

ANDROME s. m. (an-dro-me — du gr. mod. *andromé*, même sens). Pathol. Espèce d'éléphantiasis qui envahit le scrotum, et qui est commune dans les îles de la Grèce.

— Zool. Syn. de *vorticiale*.

ANDROMÈDE s. f. (an-dro-mè-de — n. mythol.). Astron. Constellation située sur le prolongement de la diagonale du carré de Pégase au-dessous de Cassiopée, près du pôle arctique. Elle est composée de cinquante-neuf étoiles, dont les trois principales sont équidistantes et forment une ligne un peu brisée. Dans les cartes célestes, elle est représentée par une femme enchaînée rappelant la fable d'Andromède.

— Bot. Genre de plantes de la famille des éricinées, type de la tribu des andromédées.

— **Encycl.** Les *andromèdes* sont des plantes d'un port agréable, et dont la taille, humble comme celle des mousses dans certaines espèces, atteint dans d'autres celle de l'arbre. Elles sont l'ornement des plages désertes, des lieux humides, des rochers stériles. C'est à cette circonstance que Linné fait allusion pour justifier le nom qu'il leur a donné. Il s'est plu à représenter, dans une poétique allégorie, l'espèce européenne dite *andromède à feuilles de pouliot*, sous le symbole d'Andromède attachée au pied d'un rocher baigné par les eaux et exposée aux attaques du dragon. Au printemps, sa fleur se penche tristement, comme un visage affligé, vers l'eau dont elle est entourée. L'été est le libérateur, le Persée qui vient la retirer de l'élément humide et fait de la vierge une mère féconde, relevant joyeusement sa tête chargée de fruits.

L'*andromède* dont parle Linné est la seule espèce qui croisse naturellement en France dans quelques localités, telles que les environs de Rouen, les Vosges et le Jura ; elle est cultivée comme plante d'ornement, et donne de mai à septembre des fleurs rosées, disposées en une sorte d'ombelle. Douze à quinze autres espèces d'*andromèdes* contribuent aussi à l'embellissement de nos jardins, entre autres l'*andromède en arbre*, l'*andromède de Maryland*, l'*andromède à feuilles de cassiné*, etc. Elles se cultivent en plates-bandes, comme les bruyères, quoiqu'elles soient moins délicates ; elles se multiplient par semence et par marcottes.

ANDROMÈDE, fille de Céphée, roi d'Ethiopie, et de Cassiopée. Celle-ci ayant eu la témérité de disputer le prix de la beauté aux Néréides, Neptune, pour venger les nymphes, suscita un monstre marin qui désola le pays. L'oracle d'Ammon, consulté, répondit qu'il fallait exposer Andromède aux fureurs du monstre. La jeune princesse fut liée sur un rocher par les Néréides, et le monstre sortant de la mer était prêt à la dévorer, lorsque Persée, monté sur Pégase, tua ou pétrifia le monstre, brisa les chaînes d'Andromède et devint ensuite son époux.

Le beau sujet d'Andromède a inspiré la sculpture et la peinture.

En littérature, Andromède personnifie la femme que la faiblesse de sa nature, de son organisation, expose à mille dangers, et qui doit trouver dans l'homme, représentation du courage et de la force, son défenseur naturel :

« Marie Stuart se trouve, elle se fait le signe de ralliement du catholicisme et le point de mire du protestantisme. Et la partie n'est pas égale entre ces deux adversaires. Le protestantisme, qui s'avance avec la rapidité continue de la marée montante, l'environne en grondant et l'assiége de toutes parts. Comme *Andromède sur son rocher*, Marie interroge l'horizon du regard, mais en vain. L'horizon s'est fermé à l'espérance, et nul défenseur ne viendra disputer sa proie au *monstre*. » F. MALLEFILLE.

« L'homme est plus fort, mieux portant que la femme. Il a une forte éducation. Il est favorisé des lois. Il a les meilleurs métiers et gagne bien davantage. Il a la locomotion : s'il est mal, il vogue ailleurs. La pauvre *Andromède*, hélas ! doit mourir sur *le rocher auquel elle est attachée*. » MICHELET.

« Le côté le plus faible du livre de M. Michelet, *l'Amour*, c'est qu'il demande trop à l'homme ; il lui trace une route longue, compliquée, inextricable ; il lui conseille toute une vie artificielle qui suppose une telle dépense de calculs, d'efforts, qu'il ne lui restera plus ni pensée, ni action pour la vie réelle. Le mari, qui est toujours plus ou moins l'homme moderne, doit délivrer la femme des liens du passé où elle est encore engagée. C'est l'histoire de *Persée et d'Andromède*. »

VAPEREAU.

Andromède, tragédie-opéra de Corneille, représentée pour la première fois en 1650, sur le théâtre du Petit-Bourbon. C'est une pièce à machines et à grand spectacle, mêlée de divertissements, et dans laquelle le précurseur de Racine et de Molière devint celui de Quinault, en donnant la première idée d'un genre de spectacle d'où plus tard devait naître l'opéra, avec ses machines et ses ballets. Il y avait eu déjà, il est vrai, des pièces à machines, mais *Andromède* est la première dont on ait gardé le souvenir, quoiqu'on ait cessé de la lire. Elle eut un grand succès, et l'auteur de *Cinna* se sut un gré extrême de la magnificence du spectacle auquel elle avait donné lieu. On remarque dans cette pièce beaucoup de sentiments, qui, sous la plume de Racine, ont pris, dans *Iphigénie*, un caractère touchant, car il s'agit aussi, dans *Andromède*, du sacrifice d'une jeune fille par ses parents pour obéir à l'oracle.

Andromède, tableau de Rubens, Museo del rey, Madrid. Andromède est attachée à son rocher ; Persée, couvert d'une armure semblable à celle de nos chevaliers du moyen âge, est descendu de son cheval ailé après la mort du dragon, et s'empresse de couper les liens de la belle prisonnière. Le corps nu d'Andromède est ravissant d'attitude et d'une exécution admirable : jamais Rubens n'a plus délicatement rendu la chair vivante, ni donné plus de noblesse à ce qu'on appelle, en style d'école, une académie.

D'autres œuvres (peinture et sculpture) ont été composées sur ce sujet. V. PERSÉE et ANDROMÈDE.

ANDROMÉDÉ, ÉE adj. (an-dro-mé-dé — rad. *andromède*). Bot. Qui ressemble à l'andromède.

— s. f. pl. Tribu de la famille des éricinées, ayant pour type le genre andromède.

ANDRON ou **ANDRUM** s. m. (an-dron, omm — du gr. *andrôn ;* formé de *anêr*, *andros*, homme). Antiq. Chez les Grecs, Appartement, salle de conversation ou de festin, où les hommes seuls étaient admis ; l'opposé de *gynécée*. ‖ Chez les Romains, Galerie, passage qui séparait une maison d'une autre, ou divisait une même maison en deux parties. ‖ Chez les catholiques grecs, Côté réservé aux hommes dans la nef de l'église.

ANDRONIC (saint), confesseur à Jérusalem, au IVe siècle. Fête le 9 octobre. ‖ Martyr à Tarse, en Cilicie, au IVe siècle. Fête le 11 octobre.

ANDRONIC Ier, Comnène, empereur de Constantinople, fit étrangler Alexis II, son pupille, et s'empara du trône en 1183. Il ne se servit du pouvoir que pour commettre les cruautés les plus révoltantes. Lassé enfin des caprices sanguinaires de ce monstre, le peuple se souleva, proclama Isaac l'Ange, et fit périr Andronic, après l'avoir torturé pendant trois jours (1185). Il fut le dernier des Comnène.

ANDRONIC II, Paléologue, empereur de Constantinople, monta sur le trône en 1282. Son règne est célèbre par les invasions des Turcs et autres barbares. Ce prince, absorbé dans de vaines disputes théologiques, augmenta les impôts pour acheter la paix, altéra les monnaies, laissa languir le commerce et la marine, et fut détrôné par Andronic III, son petit-fils (1328). Il finit ses jours dans un monastère, en 1332.

ANDRONIC III, Paléologue, dit aussi **Andronic le Jeune**, petit-fils du précédent, qui l'associa à l'empire en 1325, et fut détrôné par lui en 1328. Malgré la manie des querelles théologiques, particulières aux empereurs byzantins, il montra de l'activité et quelques qualités guerrières, mais fut impuissant à arrêter la décadence de l'empire et les progrès des Turcs, qui s'agrandirent en Asie et lui enlevèrent Nicée. Il mourut en 1341.

ANDRONIC IV, Paléologue, fils aîné de l'empereur Jean V, qui l'associa à l'empire vers l'an 1355. D'un caractère perfide et d'un esprit inquiet, il voulut détrôner son père. Celui-ci, aidé par les Turcs, le força en 1373 à céder ses droits à son frère Manuel. Il finit obscurément ses jours dans la retraite.

Andronic, tragédie de Campistron, représentée en 1685. C'est, sous des noms supposés, l'aventure funeste de don Carlos, qu'il n'aurait pas été permis à l'auteur de mettre sur la scène sans ce changement. Le sujet était des plus dramatiques. Voici l'analyse qu'en donne La Harpe : « Un tyran sombre et soupçonneux, un père barbare, un mari jaloux, faisant périr sa femme et son fils ; une femme vertueuse promise à un prince aimable, arrachée à ce qu'elle aime, livrée à ce qu'elle hait, brûlant pour le fils dans les bras du père, et ne combattant son amour qu'à force de vertu ; un prince jeune, sensible, ardent, et pourtant fidèle à son devoir, et n'ayant à se reprocher qu'un penchant que tant de circonstances rendent excusable : quel tableau pour un grand peintre ! Le dessin existait ; on le retrouve dans Campistron ; mais les couleurs en sont presque effacées. L'ordonnance est assez sage, mais elle est petite et commune ; et un ouvrage où l'on a tiré si peu de chose d'un fonds si riche, ne laisse guère à la postérité que des regrets, et ce n'est pas un titre auprès d'elle. »

L'affluence des spectateurs fut telle, que les comédiens se virent obligés de doubler le prix des places ; mais cet engouement ne se continua pas dans les pièces qui suivirent, et l'opéra d'*Alcide* eut un sort bien différent. La chute éclatante de cette pièce valut au pauvre Campistron l'épigramme suivante :

A force de forger on devient forgeron ;
Il n'en est pas ainsi de monsieur Campistron ;
Au lieu d'avancer, il recule :
Voyez *Hercule*.

ANDRONICIEN s. m. (an-dro-ni-si-ain — rad. *Andronic*, n. pr.) Hist. ecclés. Celui qui avait adopté les opinions d'un certain Andronic, appartenant à la secte des Sévériens. Les *Androniciens* prétendaient que la moitié supérieure du corps des femmes est l'œuvre de Dieu, et la moitié inférieure, celle du démon.

Andronico, opéra italien de Mercadante, représenté en 1822. Cet ouvrage n'est plus connu des amateurs de musique que par une délicieuse romance : *Soave immagine*, et deux duos : *Nel seggio placido*, et *Vanne sei*.

ANDRONICUS (Livius), le plus ancien poëte dramatique latin, florissait vers l'an 240 av. J.-C. Il était Grec d'origine et avait été esclave. Son style était barbare, si l'on en juge par les fragments qui nous restent ; mais il eut la gloire d'initier les Romains à l'art dramatique des Grecs. Il jouait lui-même dans ses pièces, et l'on rapporte que, souffrant un jour d'une extinction de voix, il fit réciter ses vers par un esclave, tandis qu'il l'accompagnait par ses gestes, ce qui donna la première idée de la pantomime chez les Romains.

ANDRONICUS CYRRHESTES, architecte grec, né à Cyrrhus en Macédoine, vivait 100 ans av. J.-C., ou, suivant d'autres, vers 150 de notre ère. Il a construit à Athènes la *Tour des Vents*, qui subsiste encore aujourd'hui.

ANDRONICUS de Rhodes, philosophe péripatéticien, vivait à Rome du temps de Cicéron. C'est lui qui fit connaître le premier aux Romains les ouvrages d'Aristote et de Théophraste, après les avoir mis en ordre, sur l'invitation de Sylla, qui les avait apportés de la Grèce. Ses propres ouvrages ont péri.

ANDRONITIDE s. f. (an-dro-ni-ti-de — rad. *andron*). Antiq. gr. Partie de la maison où se trouvait l'andron : *L'*ANDRONITIDE *était sur le devant du bâtiment ; le gynécée, ou appartement des femmes, était à la partie la plus élevée.* (Millin.)

ANDROPADE s. m. (an-dro-pa-de). Ornith. Espèce de merle d'Afrique.

ANDROPÉTALAIRE adj. (an-dro-pé-ta-lè-re — rad. *andropétale*). Bot. Se dit des plantes devenues doubles par la métamorphose des étamines en pétales.

ANDROPÉTALE s. m. (an-dro-pé-ta-le — du gr. *anêr*, *andros*, mâle ; *petalon*, pétale). Bot. Pétale provenant de la métamorphose d'une étamine.

ANDROPHOBE adj. et s. (an-dro-fo-be — du gr. *anêr*, *andros*, homme ; *phobos*, crainte). Qui craint, qui fuit les hommes. ‖ On dit plus ordinairement MISANTHROPE.

ANDROPHOBIE s. f. (an-dro-fo-bî — rad. *androphobe*). Aversion, haine pour les hommes. ‖ On dit plutôt MISANTHROPIE.

ANDROPHOBIQUE adj. (an-dro-fo-bi-ke — rad. *androphobie*). Qui a rapport à l'androphobie.

ANDROPHORE s. m. (an-dro-fo-re — du gr. *anêr*, *andros*, mâle ; *phoros*, qui porte). Bot. Nom donné par de Mirbel aux faisceaux formés par la soudure des filets staminaux.

— **Encycl.** Quand tous les filets se soudent de manière à former un seul *androphore*, les étamines sont *monadelphes* (ex. : mauve, rose trémière, etc.). Si les filets sont unis en deux *androphores*, les étamines sont *diadelphes* (ex. : fumeterre, haricot, etc.). Les deux *androphores* peuvent être formés chacun par un égal nombre de filets soudés (fumeterre) ou par un nombre inégal (papilionacées). Quand les filets sont reunis en trois ou en un nombre plus considérable d'*androphores*, les étamines sont dites *triadelphes*, *polyadelphes* (ex. : millepertuis). Si les *androphores* sont en même nombre que les pétales, ils sont toujours opposés à ceux-ci.

ANDROPHYLAX s. m. (an-dro-fi-laks — du gr. *anêr*, *andros*, mâle ; *phulax*, gardien). Bot. Syn. du genre *cocculus*.

ANDROPOGON s. m. (an-dro-po-gon — du gr. *anêr*, *andros*, mâle ; *pôgôn*, barbe). Bot. Genre de plantes de la famille des graminées, vulgairement nommé *barbon*, parce que ses épillets sont souvent accompagnés de poils que l'on a comparés à la barbe d'un homme.

— **Encycl.** Le genre *andropogon* a les épillets rangés par deux, et par trois à l'extrémité ; l'un des deux ou trois est sessile, complet, fertile ; l'autre ou les deux autres sont pédicellés, imparfaits, stériles ; l'épillet complet présente deux fleurs ; l'inférieure, neutre, à une paillette ; la supérieure, hermaphrodite, à deux paillettes. Ces épillets forment une panicule rameuse ou des épis solitaires.

Les principales espèces du genre *andropogon* sont : l'*andropogon* ou *barbon pied-de-poule*, l'*andropogon* ou *barbon sorgho*, l'*andropogon* ou *sorgho à sucre*, l'*andropogon* ou *barbon d'Alep*, l'*andropogon muriqué* et l'*andropogon odorant*.

L'*andropogon* ou barbon pied-de-poule est une herbe vivace, à souche traçante, à feuilles étroites, linéaires, à fleurs disposées en épis grêles, allongés, et formant au sommet de la tige une espèce de panicule digitée. Cette plante fleurit de juillet à septembre ; elle croît sur les pelouses sèches, dans les lieux incultes et arides ; elle est recherchée de tous les bestiaux.

L'*andropogon* sorgho est une plante annuelle à racine fibreuse, à tige dressée, robuste, pleine, à feuilles planes, longues, larges, glabres, à épillets nombreux réunis en une panicule rameuse, allongée. L'*andropogon* sorgho fleurit de juillet à août ; il est appelé vulgairement *grand millet*, *millet d'Inde*, *millet d'Afrique*, *sorgho*, *dura* ou *doura ;* on le décrit quelquefois sous le nom de *houque sorgho*. Originaire de l'Inde, il est cultivé en Chine, en Perse, en Turquie et surtout en Afrique pour son grain, d'où l'on retire une farine qui sert à l'alimentation de l'homme. Dans la plupart des contrées méridionales de l'Europe, et notamment dans le midi de la France, on le cultive comme fourrage. Coupé de bonne heure il convient beaucoup, surtout en vert, aux bêtes à cornes, et particulièrement aux vaches laitières. Dans le Languedoc, on le récolte ordinairement quand sa végétation est accomplie ; on donne alors ses grains à la volaille, et l'on emploie ses tiges munies de leurs panicules pour la fabrication de certains balais, dont l'usage est très-répandu.

L'*andropogon* à sucre ou sorgho à sucre, que Linné a nommé *holcus saccharatus*, est une espèce qui a pris une certaine importance dans ces derniers temps, à cause de la grande quantité de sucre que fournit le suc de sa tige. Il paraît être appelé a rendre d'immenses services pour la production de l'alcool. Quelques auteurs vont jusqu'à dire qu'il pourra remplacer la vigne à cet égard. On commence à le cultiver dans nos départements méridionaux. M. Sicard en a extrait une belle couleur jaune, qu'il a appelée *gomme-gutte de sorgho*. V. SORGHO.

L'*andropogon* d'Alep est une herbe vivace cultivée dans le midi de la France, pour les mêmes usages que l'*andropogon* sorgho. Cette espèce est connue généralement sous le nom de *houque d'Alep*, et plus vulgairement sous celui de *millet à balais*.

L'*andropogon* muriqué est connu sous le nom de *vétiver*, à cause de la propriété qu'on lui attribue de préserver les effets des vers (du lat. *veto*, je défends, et *vermes*, les vers). Il est originaire de l'Inde. L'odeur agréable que répandent ses racines sèches les fait employer en parfumerie.

L'*andropogon* odorant, appelé aussi *jonc odorant*, est cultivé dans les serres chaudes. Il croît spontanément dans l'Inde et dans l'Arabie, où ses feuilles fournissent un parfum agréable et recherché.

ANDROPOGONÉ, ÉE adj. (an-dro-po-go-né — rad. *andropogon*). Bot. Qui ressemble à l'andropogon.

— s. f. pl. Tribu de la famille des graminées, ayant pour type le genre andropogon.

ANDROS. Myth. Fils d'Eurimaque, qui donna son nom à une île de la Grèce.

ANDROS, île de l'archipel grec, la plus septentrionale des Cyclades, à 21 kil. S.-E. de Négrepont. 42 kil. de long. sur 11 kil. de larg. Cette île est très-élevée et montagneuse; mais les coteaux sont fertiles en vins, soie, oranges, citrons, dont elle fait une exportation considérable. 15,000 hab. La cap., *Andros* ou *Castro*, a un port excellent et une pop. de 5,000 hab. ‖ Nom d'une autre île dans l'archipel des Lucayes, mer des Antilles, à l'E. du banc de Bahama.

ANDROSACE s. m. (an-dro-za-se — du gr. *anèr*, *andros*, homme; *sakos*, bouclier). Bot. Genre de plantes de la famille des primulacées, syn. d'*andraspe*. ‖ C'est aussi le nom d'une espèce d'agaric, et quelques auteurs anciens l'ont donné même à une algue qui forme aujourd'hui le genre acétabulaire. ‖ On dit aussi ANDROSELLE.

ANDROSACÉ, ÉE adj. (an-dro-za-sé — rad. *androsace*). Bot. Qui ressemble à un androsace.

— s. f. pl. Tribu de la famille des primulacées, ayant pour type le genre androsace.

ANDROSCÉPIE s. f. (an-dro-sé-pî — du gr. *anèr*, *andros*, homme; *skèpôn*, bâton, canne). Bot. Genre de plantes de la famille des graminées, renfermant une seule espèce, originaire des Moluques.

ANDROSELLE s. f. V. ANDROSACE.

ANDROSÈME adj. (an-dro-zè-me — du gr. *anèr*, *andros*, homme; *aïma*, sang). Bot. Se dit des plantes dont les fruits renferment un suc rouge comme du sang.

— s. m. Genre de plantes de la famille des hypéricinées, formé aux dépens des millepertuis, et renfermant quelques espèces européennes.

— **Encycl.** La principale espèce du genre *androsème* est l'*androsème officinal*, décrit aussi sous le nom d'*hypéric androsème*, et vulgairement connu sous celui de *toute saine*. C'est une plante sous-frutescente à feuilles grandes, sessiles, ovales, à fleurs jaunes ou d'un jaune rougeâtre réunies en corymbes. Le fruit est une baie globuleuse ou ovoïde, noire, presque sèche à la maturité. L'*androsème* officinal croît dans les bois, le long des ruisseaux, dans les lieux ombragés et humides; il fleurit de juin à août. On lui a fait longtemps une grande réputation comme vulnéraire.

ANDROSÉMIFOLIÉ, ÉE adj. (an-dro-zé-mi-fo-li-é — de *androsème*, et du lat. *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles de l'androsème.

ANDRO-SPHINX s. m. (an-dro-sfainks — du gr. *anèr*, *andros*, homme, et *sphinx*). Antiq. Nom du sphinx égyptien, dont le type primitif n'avait point de mamelles, et représentait un homme.

ANDROSTEMME s. f. (an-dro-stè-me — du gr. *anèr*, *andros*, homme; *stemma*, couronne). Bot. Genre de plantes de la famille des hémodoracées, renfermant une seule espèce, qui croît dans l'ouest de l'Australie.

ANDROSTYLIUM s. m. (an-dro-sti-li-omm — du gr. *anèr*, *andros*, mâle; *stulos*, style). Bot. Organe formé par les étamines soudées avec le style.

ANDROTOME adj. (an-dro-to-me — du gr. *anèr*, *andros*, mâle; *tomè*, section). Bot. Se dit des plantes dont les étamines sont divisées en deux parties par une espèce d'articulation.

— s. f. pl. Nom proposé pour la famille des composées ou synanthérées, et qui n'a pas été adopté.

ANDROTOMIE s. f. V. ANDRANATOMIE.

ANDROTRICHON s. m. (an-dro-tri-kon — du gr. *anèr*, *andros*, mâle; *thrix*, *trichos*, cheveu). Bot. Genre de plantes de la famille des cypéracées, renfermant une seule espèce, qui croît au Brésil.

ANDROUET (Jacques), surnommé **du Cerceau**, à cause de l'enseigne de sa maison, savant architecte protestant du XVIe siècle, naquit à Orléans, si l'on en croit plusieurs de ses biographes, et à Paris, suivant le *Journal de Henri III*, écrit par La Croix du Maine. Il a publié divers ouvrages sur son art, accompagnés de planches gravées à l'eau-forte, entre autres trois *Livres d'architecture* (1559, 61, 82), des *Leçons de perspective* (1576), et *Les plus excellents bâtiments de France* (1576 et années suivantes). Dans la dédicace qu'il fit à Catherine de Médicis du deuxième volume de cette dernière publication, à la date de 1579, il se plaint de ce que son grand âge ne lui permet plus de « faire telle diligence qu'il eût fait autrefois. » Les auteurs de la *France protestante* en ont conclu qu'il ne saurait être permis de lui attribuer, comme on l'a fait généralement sur la foi de Dargenville, divers travaux de construction exécutés postérieurement à cette date, notamment la continuation de la galerie du Louvre, ordonnée par Henri IV en 1596. Jacques Androuet, *le fils*, aurait été chargé de cet ouvrage, ainsi que de la plupart de ceux qu'on a regardés jusqu'alors comme étant du père. La Croix du Maine dit positivement que le Pont-Neuf fut commencé au mois de mai 1578, par le *jeune* du Cerceau; cette construction, interrompue par les guerres civiles, ne fut achevée qu'en 1604, par Guillaume Marchand. MM. Haag pensent que ce fut encore le fils qui construisit, à Paris, les hôtels de Carnavalet, des Fermes, de Sully, de Mayenne, de Bretonvilliers, etc. Dargenville fait honneur de ces édifices au vieil Androuet, mais il ajoute que ce dernier eut deux fils, qui furent d'habiles architectes, et il vante particulièrement Jacques pour son talent à dessiner les bâtiments anciens et modernes. D'un autre côté, nous savons par L'Estoile qu'en 1585, à l'époque des persécutions contre les protestants, *Androuet Cerceau*, excellent architecte du roi, aima mieux quitter l'amitié de son maître que d'aller à la messe, et après avoir laissé sa maison qu'il avait nouvellement bâtie au Pré-aux-Clercs, il prit congé du roi, le suppliant « ne trouver mauvais qu'il fust aussi fidèle à Dieu qu'il l'avoit été et le seroit toujours à Sa Majesté. » — Ce renseignement s'accorde avec le récit des biographes, qui rapportent qu'Androuet le vieux fut forcé de s'expatrier pour cause de religion, et qu'il mourut à l'étranger; mais si ce dernier fait est vrai, il faut bien admettre que ce fut Androuet le jeune qui fut chargé par Henri IV, en 1596, d'achever la galerie du Louvre.

ANDROUSSOF, petite ville de Russie, dans le gouvernement de Mohilew. Traité de paix entre la Russie et la Pologne, en 1667.

ANDRUM s. m. (an-dromm). V. ANDRON.

ANDRY (Nicolas), médecin, né à Lyon en 1658, mort en 1742, obtint la place de doyen à la faculté de médecine de Paris. Il a laissé de nombreux ouvrages, mais il n'est guère connu aujourd'hui que par ses démêlés avec ses confrères sur divers points de médecine: il attaqua amèrement les beaux ouvrages de Jean-Louis Petit, s'éleva contre la saignée, et critiqua à outrance la chirurgie. Ses collègues se virent contraints de le déposer de sa charge.

ANDRZEJOWSKIE s. f. (andr-ze-jov-skî — de *Andrzejowski*, n. d'un bot. polonais). Bot. Genre de crucifères siliqueuses, renfermant une seule espèce, qui croît dans l'Orient.

ANDUJAR, ville d'Espagne dans la province de Jaen, près du Guadalquivir; fabriques de faïence et de poterie, principalement de vases rafraîchissants dits *alcarazas*; 9,353 hab. C'est à Andujar que fut rendue, en 1823, par le duc d'Angoulême, l'ordonnance ayant pour but de concilier les royalistes et les libéraux, mais qui resta sans effet par l'opposition de la régence de Madrid.

ANDUZE, ch.-lieu de cant. (Gard), arrond. d'Alais, sur le Gardon et au pied des Cévennes; situation pittoresque. Aux environs, grotte curieuse par ses stalactites. Pop. aggl. 4,300 hab. — pop. tot. 5,203 hab.

ÂNE s. m. (â-ne — du lat. *asinus*, même sens. On écrivait autref. *asne*). Quadrupède servant à peu près aux mêmes usages que le cheval, dont il se distingue surtout par sa taille moins élevée, ses longues oreilles et sa queue dénuée de crins: ÂNE *sauvage*. ÂNE *domestique. Aller, monter sur un* ÂNE. *Petite charrette traînée par un* ÂNE. *Transporter des marchandises à dos d'*ÂNE. *L'*ÂNE *résiste également aux mauvais traitements et aux incommodités d'un climat fâcheux.* (Buff.) *L'*ÂNE *est de son naturel aussi humble, aussi patient, aussi tranquille, que le cheval est fier, ardent, impétueux.* (Buff.) *On dit que les* ÂNES *sont guerriers en Mésopotamie, et que Mervan, le vingt et unième calife, fut surnommé l'*ÂNE *pour sa valeur.* (Volt.) *Comme les* ÂNES *résistent beaucoup mieux que les chevaux à la fatigue, ce sont des* ÂNES *que l'on emploie communément pour le pèlerinage à la Mecque.* (Encycl.) *Les plus beaux* ÂNES *appartiennent aux pays chauds; aussi les* ÂNES *d'Espagne et ceux d'Italie sont-ils bien supérieurs aux nôtres tant pour la taille que pour la force.* (J. Brunet.) *C'est l'*ÂNE *modeste qui fait la gloire et la fortune des habitants de Montmorency.* (Brill.-Sav.) *Ma foi! pour aller d'un pas doux et tranquille, rien de tel que mon* ÂNE. (Damas-Hinard.) *Pour trouver l'*ÂNE *beau, il ne faudrait pas le placer à côté du cheval.* (F. Pillon.) *L'*ÂNE *est le cheval du pauvre comme la chèvre est sa vache.* (F. Pillon.) *L'*ÂNE, *qui est l'emblème du paysan grossier, pèche surtout par la paresse d'intelligence.* (Toussenel.)

Pour un *âne* enlevé deux voleurs se battaient.
LA FONTAINE.

L'*âne* effraira les gens, nous servant de trompette.
LA FONTAINE.

L'*âne* souffre la faim, un chardon le contente.
ROSSET.

A force de malheurs, l'*âne* est intéressant.
DELILLE.

Un vieillard sur son *âne* aperçut, en passant,
Un pré plein d'herbe et fleurissant.
LA FONTAINE.

De la peau du lion l'*âne* s'étant vêtu,
Etait craint partout à la ronde.
LA FONTAINE.

Moins vif, moins valeureux, moins beau que le cheval,
L'*âne* est son suppléant et non pas son rival.
DELILLE.

L'*âne* est fait pour porter les herbes à la ville,
Courir de porte en porte, et puis, à son retour,
Rapporter le fumier qui rend le champ fertile.
***.

— Fig. et fam. Homme lourd, grossier, entêté, ou homme fort ignorant: *Quel* ÂNE *que cet homme-là! Mais votre fils n'est qu'un* ÂNE! *Je laisse braire les* ÂNES *sans me mêler de leur musique.* (Volt.) *Sachez que, jusqu'à ce jour, j'ai été un* ÂNE, *et, qui pis est, un sot.* (G. Sand.) *Belle cohue d'*ÂNES *et de butors que ces Parisiens!* (V. Hugo.)

Le plus *âne* des trois n'est pas celui qu'on pense.
LA FONTAINE.

Ma foi! de tels savants sont des *ânes* bien faits.
MOLIÈRE.

Tu n'as pas vu ceci, marquis? Ah! Dieu me damne!
Je le trouve assez drôle, et je n'y suis pas *âne*.
MOLIÈRE.

— Le mot *âne* entre dans un grand nombre de locutions familières, populaires ou proverbiales, consacrées par l'usage: *Coq-à-l'âne*. V. COQ-À-L'ÂNE. ‖ *Ane savant*, Ane que les saltimbanques ont dressé à faire certains exercices, certains tours d'adresse. ‖ *Oreilles d'âne*, Cornets de papier figurant les oreilles d'un âne, que l'on attache aux deux côtés de la tête d'un écolier, pour le punir d'une faute d'ignorance. ‖ *Bonnet d'âne*, Bonnet de papier ou de carton, garni de deux longues oreilles que l'on met également sur la tête d'un écolier, pour lui infliger une punition. ‖ *Pont aux ânes*, Certaine difficulté, certaine question qui n'arrête que les ignorants, et qui sert de critérium pour juger l'intelligence de quelqu'un, et particulièrement d'un écolier. C'est ainsi que, dans les classes de mathématiques, on ne manque jamais de dire que le carré de l'hypoténuse est le *pont aux ânes* de la géométrie. La plupart des dictionnaires entendent par ce mot une chose si simple, si facile, que personne ne doit l'ignorer; c'est une erreur évidente. Quelquefois on fait de cette expression le synonyme de chemin battu suivi par le vulgaire, par la généralité. En 1750, l'Académie de Dijon avait proposé cette question: Le rétablissement des sciences et des arts a-t-il contribué à épurer les mœurs? J.-J. Rousseau avait résolu d'abord de soutenir l'affirmative, et il roulait déjà ses périodes dans sa tête sur la route de Paris à Vincennes, où il allait visiter Diderot, retenu en prison pour sa *Lettre aux aveugles à l'usage de ceux qui voient*. Arrivé au donjon, il parla de son projet à son ami, qui lui dit: « L'affirmative, c'est le *pont aux ânes*; prenez-moi la négative, et je vous réponds du succès. » Ce fut en effet Rousseau qui obtint le prix. ‖ *Contes de Peau-d'âne*, Contes propres à amuser les enfants; se dit par allusion à un conte de Perrault intitulé *Peau-d'âne*, parce que l'héroïne porte ce nom:

. Et moi-même,
Au moment où je fais cette moralité,
Si *Peau-d'âne m'était conté*,
J'y prendrais un plaisir extrême.

‖ *En dos d'âne*, Se dit de la disposition de certaines choses, lorsqu'elles sont formées de deux parties qui présentent un talus de chaque côté en se rejoignant au milieu, et en formant ainsi un Λ renversé: *Toit de maison* EN DOS D'ÂNE. *Mur qui se termine* EN DOS D'ÂNE. *Les toits se présentent* EN DOS D'ÂNE, *comme dans un plan à vol d'oiseau.* (Th. Gaut.) Par plaisant.: *Cet homme a la figure* EN DOS D'ÂNE. ‖ *Ane bâté, Ane renforcé*, Homme fort ignorant: *Diantre soit de l'*ÂNE BÂTÉ! (Mol.)

Que l'on m'amène un âne, un *âne renforcé*,
Je le rendrai maître passé,
Et veux qu'il porte la soutane.
LA FONTAINE.

‖ *C'est un âne débâté*, C'est un homme trop adonné aux femmes. Vieux. ‖ *A dos d'âne*, Au moyen d'un âne: *Transporter du fumier dans une vigne* À DOS D'ÂNE. ‖ *Méchant comme un âne rouge*, Très-méchant: *Mais le mari était entêté comme un âne gris et méchant comme un* ÂNE ROUGE. (F. Soulié.) Comparaison bizarre, dont on ignore l'origine. ‖ *Brider un âne par la queue*, Faire une chose gauchement, à rebours: *Le remède du vulgaire c'est de n'y penser pas; mais de quelle brutale stupidité lui peut venir un si grossier aveuglement? Il lui faut* BRIDER L'ÂNE PAR LA QUEUE. (Montaig.) ‖ *Faire l'âne pour avoir du son*, Faire l'imbécile, le niais, pour tromper plus facilement. ‖ *Etre sérieux comme un âne qu'on étrille, comme un âne qui boit dans un seau*, Ne rien dire, affecter un maintien très-sérieux sans cause apparente. ‖ *A laver la tête d'un âne on perd sa lessive, on perd son savon*, On perd son temps et sa peine quand on essaye d'instruire une personne stupide, de corriger celui ou celle qui est incorrigible. On dit souvent aussi: *A laver la tête d'un nègre...* ‖ *On ne saurait faire boire un âne qui n'a pas soif*, On ne saurait obliger une personne entêtée à faire ce qu'elle ne veut pas faire. ‖ *Il cherche son âne et il est monté dessus*, Il cherche une chose qu'il a entre les mains, qui est devant lui, etc. Cette locution a sans doute inspiré le charmant petit conte suivant:

Lucas, à pied, menait à son village
Six *ânes* qu'à la foire il venait d'acheter.
Quand il eut bien marché, fatigué du voyage,
Sur l'un des animaux il crut devoir monter.
Mais quelle fut sa surprise et sa peine,
De voir devant ses yeux cinq baudets seulement,
Au lieu de la demi-douzaine
Qu'en partant il avait à son commandement!
Trois fois le compte il recommence;
Et toujours oubliant l'*âne* qu'il a sous lui,
Trois fois, de son mortel ennui
Il sent croître la violence.
En sanglotant le pauvre villageois
Retourne sur ses pas; il tourne à droite, à gauche;
Pendant quatre heures il chevauche
Par monts, par vaux, et jusqu'au fond des bois.
Après s'être donné vainement la torture,
Il regagne enfin sa maison;
Et, sans descendre du grison
Qui lui sert de digne monture,
A sa femme il déduit sa piteuse aventure.
« Calme-toi, pauvre sot, lui dit-elle tout net;
Tu n'en comptes que cinq, et moi j'en trouve sept. »

‖ *Nul ne sait mieux que l'âne où le bât le blesse*, Celui qui souffre sait mieux que tout autre où est le siége de sa souffrance. ‖ *Il y a plus d'un âne à la foire qui s'appelle Martin*, Plusieurs personnes peuvent porter le même nom: *Il y a tant d'*ÂNES À LA FOIRE QUI S'APPELLENT MARTIN! (Volt.) ‖ *Les chevaux courent les bénéfices et les ânes les attrapent*, On arrive plus tôt et plus sûrement à la faveur, à la fortune par de basses intrigues que par un mérite réel et d'honorables services. ‖ *Pour un point Martin perdit son âne*, Se dit quand il a manqué fort peu de chose à quelqu'un pour gagner une partie de jeu, ou pour réussir dans une affaire. — On assigne deux origines à ce proverbe. Selon quelques auteurs, un certain Martin, abbé de *Sonane*, en procès avec un ecclésiastique qui lui disputait son abbaye, perdit son procès parce que, dans l'acte de cession, on avait omis de mettre un *point*, ce qui changeait totalement le sens de la phrase. Selon d'autres, un abbé d'*Asello*, en Italie, fit inscrire sur la porte de l'abbaye:

Porta, patens esto. Nulli claudaris honesto.

Porte, reste ouverte. Ne sois fermée à aucun honnête homme.

Mais, par suite de l'ignorance du peintre, ce vers se trouva ponctué ainsi:

Porta, patens esto nulli. Claudaris honesto.

Porte, ne reste ouverte pour personne. Sois fermée à l'honnête homme.

Cette inscription inconvenante fut signalée au pape, qui donna immédiatement l'abbaye d'Asello à un autre ecclésiastique. Celui-ci corrigea la faute, et ajouta le vers suivant:

Uno pro puncto caruit Martinus Asello,

Pour un seul point, Martin perdit Asello.

Comme on le voit, cette expression proverbiale repose de toute manière sur un jeu de mots. *Sonane* comme *Asello* est un nom de lieu, et ce dernier est tiré du lat. *asellus*, petit âne. Quelques chroniqueurs placent ce fameux abbé Martin dans l'abbaye d'*Alne*, en Belgique. ‖ *L'âne frotte l'âne*. Se dit de deux ignorants qui se complimentent, qui se louent mutuellement, parce que deux ânes se frottent l'un contre l'autre, pour apaiser les démangeaisons qu'ils ressentent à la peau. C'est la traduction du proverbe latin: *Asinus asinum fricat*. (V. ces mots.) ‖ *Mener l'âne*, Regarder faire par les autres ce qu'on voudrait faire soi-même. ‖ *C'est un âne parmi des singes*, C'est un sot qui, sans le savoir, est le jouet des gens malicieux. ‖ *C'est l'âne du moulin*, C'est celui sur qui retombent toujours les mauvais traitements, les reproches, même quand il n'est pas coupable. ‖ *Votre âne n'est qu'une bête*, Vous ne savez ce que vous dites, ce que vous faites. On dit de même: *Pour vous prouver que votre âne n'est qu'une bête*, Pour vous prouver que vous vous trompez. ‖ *Cela ne vaut pas le pet d'un âne mort*, C'est une chose sans aucune valeur. ‖ *C'est vouloir tirer des pets d'un âne mort*, C'est vouloir tenter l'impossible. ‖ *Chantez à l'âne, il vous fera des pets*, Conseillez, obligez une personne stupide ou grossière, et vous n'en aurez que des désagréments. On dit dans le même sens:

Obligez un vilain,
Il vous fait c... dans la main.

‖ *On l'a sanglé comme un âne*, On l'a châtié sévèrement.

‖ L'*âne* de la communauté
Est souvent le plus mal bâté,

On s'occupe plutôt de ses propres affaires que de celles de la communauté, de la société à laquelle on appartient.

‖ Qui femme croit et *âne* mène,
Son corps ne sera là sans peine,

On est malheureux quand on est obligé de conduire un âne, à cause de son obstination; on est encore plus malheureux quand on se fie aveuglément à une femme. ‖ *Le jour du jugement viendra bientôt, les ânes parlent latin*, Se dit lorsqu'un homme parle avec assurance de ce qu'il ignore. ‖ *L'âne de la montagne porte le vin et boit de l'eau*, Se dit d'une personne qui a toute la peine sans avoir le profit, par allusion aux montagnards

qui transportent à dos d'âne ou de mulet leur vin enfermé dans des outres, parce que la difficulté des chemins ne leur permet point de le transporter sur un chariot. ‖ *Les ânes ont les oreilles longues, parce qu'on ne leur a pas mis de béguin*, Pour que les enfants acquièrent de la vigueur, il faut que leurs organes se développent en toute liberté. ‖ *Ce sont les armes de Bourges, un âne dans un fauteuil*, Se dit d'un ignorant qui se prélasse dans un fauteuil. (V. Armes.) ‖ *Frères aux ânes*, Les mathurins, parce qu'originairement, d'après leur règle, ils ne devaient monter que sur des ânes. ‖ *La mère aux ânes*, Nom que l'on donne quelquefois par plaisanterie à une femme qui conduit des ânes devant elle, et, ironiquem., à celle qui mène de jeunes enfants à l'école. Voici l'origine de cette locution : Des collégiens en promenade rencontrèrent une bonne femme qui chassait plusieurs ânes devant elle. Excellente occasion de s'amuser et de rire. « Bonjour, la *mère* aux ânes, » lui crièrent-ils en chœur. Et la madrée paysanne de répondre aussitôt : « Bonjour, mes *enfants*, bonjour ! » ‖ *Les ânes de Beaune*, Qualification injurieuse que les Dijonnais prodiguaient aux habitants de Beaune, auxquels ils refusaient, on ne sait pourquoi, l'intelligence qui paraît être l'apanage des Bourguignons. Voici l'origine qu'on attribue à ce dicton. Vers le XIIIe siècle, vivait à Beaune une famille de négociants riches et distingués, nommés *Asne*, et quand il s'agissait de citer, à dix lieues à la ronde, un commerçant bien établi, on citait les *Asne de Beaune*. Ce mot prêtait trop à l'équivoque pour qu'il ne devînt pas bientôt un terme plaisant et injurieux, appliqué à tous les habitants de cette petite ville. Piron surtout, en sa double qualité de Dijonnais et de satirique, s'en donna à cœur joie. Un jour qu'il assistait à la représentation d'une pièce au théâtre de Beaune, le parterre se plaignant bruyamment qu'on n'entendait pas les acteurs : *Ce n'est pourtant pas faute d'oreilles*, cria Piron. On faillit lui faire un mauvais parti, et il fut chassé de la ville. Le long de la route, qu'il parcourait à pied, il s'amusait à abattre des chardons avec son bâton, et à ceux qui lui demandaient la cause de ce caprice, il répondait : *Je coupe les vivres aux habitants de Beaune.*

— Méd. vétér. *Mal d'âne*, Altération de la sécrétion des bourrelets kératogènes, particulière aux solipèdes, et qui a son siége le plus ordinaire à la partie antérieure de la couronne. Cette affection est ainsi désignée à cause de sa plus grande fréquence sur les ânes que sur les chevaux ; elle est aussi connue sous le nom de *crapaudine*.

— Mamm. *Ane sauvage*, L'onagre. ‖ *Ane rayé*, Le zèbre.

— Astron. Nom donné à deux étoiles de la constellation du Cancer, marquées dans les catalogues par les lettres *j* et *d*.

— Bot. *Pas-d'âne*, Nom vulg. du *tussilage*. ‖ Techn. Se dit aussi d'une sorte de mors du cheval, et d'une garde d'épée qui couvre toute la main.

— Ichth. *Tête d'âne*, Nom vulgaire du chabot de nos rivières, et qui paraît venir de la grosseur relative de la tête de ce poisson.

— Moll. *Ane marin*, Nom vulgaire des poulpes.

— Comm. Nom sous lequel les marchands désignent plusieurs espèces de coquilles. *Petit âne*, Espèce de cyprée.

— Techn. Etau dont se servent plusieurs artisans, et surtout les ouvriers en marqueterie, pour assurer les bois et les pierres quand ils les fendent. ‖ Outil sur lequel les tabletiers évident les dents des peignes. ‖ Espèce de coffre de relieur, où l'on jette les rognures. ‖ *Banc d'âne*, Banc qui sert à divers artisans pour assujettir les pièces de bois qu'ils façonnent avec la plane.

— Iconograph. L'*âne* a été regardé de bonne heure comme le symbole de l'ignorance et de la fainéantise. Aux yeux des artistes chrétiens du moyen âge, il symbolisait aussi la sobriété et l'humilité. Ces mêmes artistes en faisaient encore l'emblème de la nation juive, et le donnaient pour monture à la Synagogue personnifiée.

— **Encycl.** Zool. et Zootechn. I. — Caractères zoologiques de l'âne. L'*âne* (*equus asinus* de Linné) est une espèce du genre *equus* (cheval), de la famille des solipèdes, de l'ordre des pachydermes, de la classe des mammifères. Il se distingue des autres équidés par des oreilles très-longues, une queue nue à son insertion, et terminée par une houppe de crins, un pelage généralement gris cendré, et qui présente constamment une ligne dorsale et une bande transversale formant une croix noire sur les épaules ; cette croix semble un vestige ou un premier essai des bandes que nous observons chez les espèces zèbre, couagga, dauw, appartenant également au genre cheval. Le cheval hennit, et l'*âne brait* : « ce qui se fait, dit Buffon, par un grand cri très-long, très-désagréable et discordant, par dissonances alternatives de l'aigu au grave et du grave à l'aigu. »

Comme le cheval, l'*âne* possède douze molaires, huit incisives et deux canines, à chaque mâchoire. Son squelette ressemble tout à fait, pour le nombre et la disposition des parties, à celui du cheval. Ainsi le membre antérieur se compose d'un humérus, d'un radius et d'un cubitus soudés l'un à l'autre, d'un carpe qui compte six os sur deux rangées, d'un seul os métacarpien, appelé *canon*, et enfin d'un doigt unique. Le membre postérieur présente un fémur, un tibia et un court péroné, un tarse qui n'a, comme le carpe, que six os, un métatarse ou canon, et un doigt unique semblable à celui du membre antérieur. Exceptionnellement, on rencontre des *ânes* qui naissent avec le pied fendu ou formé de deux doigts ayant chacun un sabot complet. Cette anomalie établit une transition entre les solipèdes et les bisulques ruminants.

La taille de l'*âne* varie selon les climats et les races ; dans notre pays, elle est en moyenne de 1 m. 40 c. à 1 m. 45 c. de l'entre-deux des oreilles à la naissance de la queue. La hauteur est de 1 m. 135 mill. à la croupe, et de 1 m. 108 c. entre les épaules. Les oreilles atteignent une hauteur de 0,21 c. ; elles sont garnies de poils assez longs, surtout en dedans. La tête de l'*âne* est grosse, large et plus épaisse que celle du cheval ; les orbites sont très-écartées, l'arcade sus-orbitaire très-saillante, le front aplati et ombragé comme par une couronne épaisse de longs poils ; le garrot est bas et se continue en ligne droite jusqu'à la croupe. Le poitrail est serré, ce qui rapproche les jambes de devant l'une de l'autre, et imprime à la marche quelque chose d'incertain. Les apophyses épineuses des vertèbres dorsales sont très-développées, ce qui rend le dos de l'*âne* fort tranchant. On ne peut l'enfourcher à nu sans en être blessé : de là l'usage des selles et des bâts bien rembourrés, usage répandu chez tous les peuples qui font de l'*âne* une monture habituelle. Le pas est l'allure naturelle de l'*âne* ; il a le trot court, dur et saccadé, et galope avec peine. « Il marche, il trotte, il galope comme le cheval, dit Buffon ; mais tous ces mouvements sont petits et beaucoup plus lents. Quoiqu'il puisse d'abord courir avec assez de vitesse, il ne peut fournir qu'une petite carrière pendant un petit espace de temps ; et quelque allure qu'il prenne, si on le presse, il est bientôt rendu. » L'*âne* a les articulations d'une extrême solidité ; son pied muni d'un sabot dur et étroit, et sa démarche posée, le rendent particulièrement propre à parcourir les montagnes escarpées et les sentiers scabreux. Il a la vue plus perçante et plus robuste, l'ouïe plus fine, l'odorat plus développé que le cheval. La sécheresse et l'épaisseur de sa peau le portent à se rouler souvent sur le gazon ou dans la poussière, et en même temps le rendent presque insensible au fouet et aux coups. La longévité de l'*âne* est de trente à trente-cinq ans ; mais sa vie moyenne en France ne dépasse pas quinze à dix-huit ans. Sa croissance dure trois ou quatre années ; ses dents, qui se développent à peu près comme celles du cheval, fournissent des signes analogues pour reconnaître l'âge. L'*ânesse* met bas après un an de gestation ; elle ne produit qu'un petit, et si rarement deux, qu'à peine en a-t-on des exemples. Par le croisement de l'*âne* avec la jument, on obtient le mulet (V. ce mot) ; le croisement beaucoup plus rare du cheval avec l'*ânesse* donne le *bardot*. V. ce mot.

Quant au naturel de l'*âne*, nous ne saurions mieux le faire connaître qu'en citant Buffon : « L'*âne* est aussi humble, aussi patient, aussi tranquille que le cheval est fier, ardent, impétueux : il souffre avec constance, peut-être avec courage, les châtiments et les coups. Il est sobre et sur la quantité et sur la qualité de la nourriture : il se contente des herbes les plus dures et les plus désagréables que le cheval et les autres animaux lui laissent et dédaignent. Il est fort délicat sur l'eau ; il ne veut boire que la plus claire, et aux ruisseaux qui lui sont connus... Il ne se vautre pas, comme le cheval, dans la fange et dans l'eau ; il craint même de se mouiller les pieds, et se détourne pour éviter la boue... Il est susceptible d'éducation, et l'on en a vu d'assez bien dressés pour faire curiosité de spectacle. Dans la première jeunesse, il est gai et même assez joli ; il a de la légèreté et de la gentillesse ; mais il la perd bientôt, soit par l'âge, soit par les mauvais traitements, et il devient lent, indocile et têtu ; il n'est ardent que pour le plaisir, ou plutôt il en est furieux, au point que rien ne peut le retenir, et que l'on en a vu s'excéder et mourir quelques instants après ; et comme il aime avec une espèce de fureur, il a aussi pour sa progéniture le plus fort attachement. Pline nous assure que lorsqu'on sépare la mère de son petit, elle passe à travers les flammes pour aller le rejoindre. Il s'attache aussi à son maître, quoiqu'il en soit ordinairement maltraité ; il le sent de loin, et le distingue de tous les autres hommes. Il reconnaît aussi les lieux qu'il a coutume d'habiter, les chemins qu'il a fréquentés. »

II. — Origine de l'âne. L'*âne* est regardé comme originaire de l'Asie et du nord-est de l'Afrique, où les individus sauvages errent encore sous le nom d'*onagres* (ânes sauvages). La domestication, qui a embelli le cheval, a déformé l'*âne*. Ainsi l'onagre est plus beau que l'*âne* domestique ; il a les jambes plus longues et plus fines, l'encolure plus redressée, l'oreille d'un tiers plus courte, mobile et toujours attentive ; le front plus large et plus aplati entre les yeux ; le pelage est d'un beau gris et quelquefois d'un jaune brunâtre ; la raie noire cruciale est bien prononcée ; le flocon de crins qui termine la queue est long de 0,108 à 0,162. Les onagres se réunissent dans les steppes par troupes qui se portent du midi au nord, et du nord au midi, suivant les saisons. Leur grandeur est celle d'un cheval de moyenne taille ; leur vitesse est presque aussi grande que celle du cheval de l'Orient.

L'*âne* paraît être aussi anciennement domestique que le cheval, ou même avoir précédé le cheval dans le sud-ouest de l'Asie et en Egypte. On en trouve des figures sur les monuments égyptiens. A partir du voyage d'Abraham en Egypte, l'*âne* est mentionné presque à chaque page dans la Genèse ; il n'y est question du cheval qu'à l'époque de Joseph. « Les inductions que l'on peut tirer de ces différences, dit Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire, relativement aux lieux des premières domestications de nos deux solipèdes, concordent très-bien avec ce que nous savons de l'habitat du cheval sauvage et de celui de l'onagre. On trouve encore le cheval sauvage dans l'Asie centrale, et la patrie de l'onagre s'étend de l'Asie jusque dans le nord-est de l'Afrique. » Il paraît à peu près certain que ces deux animaux n'ont pas été domestiqués par la même race humaine ; la conquête du cheval doit être attribuée à nos ancêtres Aryens ; celle de l'âne aux peuples sémites. Selon M. Pictet, tous les noms modernes du cheval sont dérivés du sanscrit et du zend ; au contraire, les noms de l'âne, *onos*, *asinus*, *asino*, *âne*, *ass*, *esel*, paraissent d'origine sémitique.

Quoi qu'il en soit, l'espèce asine se répandit peu à peu en Barbarie, en Grèce, en Italie, en Espagne, et vers les contrées plus septentrionales de l'Europe. Aristote assure que de son temps (vers 300 av. J.-C.) il n'en existait pas en Scythie (Russie méridionale), ni même dans les Gaules (France) ; il ajoute, ce que Buffon répète, et ce qui paraît hors de doute, que cette espèce dégénérée s'amoindrit dans les contrées du nord, où le cheval acquiert au contraire de grandes proportions. Les Espagnols ont importé l'*âne* en Amérique en même temps que le cheval, le bœuf, etc.

La domestication, avons-nous dit, a déformé l'*âne* : il faut ajouter que, dans notre pays, l'*âne* n'a jamais été soumis à un élevage intelligent et méthodique. De toutes nos espèces domestiques, c'est la plus négligée. Ce cheval du pauvre a toujours été abandonné aux mains les plus ignorantes, les plus routinières et les plus rudes. Produit et élevé presque au hasard, privé des soins du palefrenier, mal nourri, et surchargé de travail, sa dégradation s'explique par la condition de son maître. Il est certain que les *ânes* d'Orient, qui sont mieux traités que les nôtres, sont en même temps plus vifs, plus intelligents et plus beaux.

La similitude de conformation de l'*âne* et du cheval conduisit Buffon à se poser la question de l'origine zoologique de l'*âne*. « A considérer l'*âne*, dit-il, même avec des yeux attentifs et dans un assez grand détail, il paraît n'être qu'un cheval dégénéré ; la grande ressemblance du corps, des jambes, des pieds et du squelette en entier semble fonder cette opinion. L'on pourrait attribuer les légères différences qui se trouvent entre ces deux animaux à l'influence très-ancienne du climat, de la nourriture, et à la succession fortuite de plusieurs générations de petits chevaux sauvages à demi dégénérés, qui peu à peu auraient encore dégénéré davantage, se seraient dégradés autant qu'il est possible et auraient à la fin produit à nos yeux une espèce nouvelle et constante, ou plutôt une succession d'individus semblables, tous constamment viciés de la même façon, et assez différents des chevaux pour pouvoir être regardés comme formant une autre espèce. » Remarquons ici que cette question : l'*âne* est-il un cheval dégénéré ? contient le problème fondamental de la philosophie zoologique, le problème de l'origine des espèces ; elle est, en réalité, la même que celle-ci, mise tout récemment à l'ordre du jour par l'ouvrage d'un célèbre naturaliste anglais : l'homme est-il un singe perfectionné ? Buffon en avait parfaitement saisi la généralité et la portée. « Si l'on admet une fois, dit-il, que l'*âne* soit de la *famille* du cheval (le mot *famille* est pris ici au sens propre), et qu'il n'en diffère que parce qu'il a dégénéré, on pourra dire également que le singe est de la famille de l'homme, que c'est un homme dégénéré, que l'homme et le singe ont une origine commune, comme le cheval et l'*âne*... et même que tous les animaux sont venus d'un seul animal, qui, dans la succession des temps, a produit, en se perfectionnant et en dégénérant, toutes les races des autres animaux. » Il ajoute un peu plus loin : « S'il était acquis que dans les animaux, et même dans les végétaux, il y eût, je ne dis pas plusieurs espèces, mais une seule qui eût été produite par la dégénération d'une autre espèce ; s'il était vrai que l'*âne* ne fût qu'un cheval dégénéré, il n'y aurait plus de bornes à la puissance de la nature, et l'on n'aurait pas tort de supposer que d'un seul être elle a su tirer, avec le temps, tous les autres êtres organisés. »

Ce n'est point ici le lieu d'examiner cette grande question de l'espèce. Qu'il nous suffise de dire qu'aux yeux de Buffon le cheval et l'*âne* constituent deux espèces essentiellement et originellement différentes, parce qu'ils ne produisent que des individus inféconds ; s'ils venaient de la même souche, s'ils étaient de la même *famille*, on pourrait les rapprocher, les allier de nouveau, et défaire avec le temps ce que le temps aurait fait. Sans doute on ne peut démontrer que la production d'une espèce par la dégénération soit une chose impossible à la nature, mais le nombre des probabilités contraires est si énorme que, philosophiquement même, on n'en peut guère douter : « car si quelque espèce a été produite par la dégénération d'une autre, si l'espèce de l'*âne* vient de l'espèce du cheval, cela n'a pu se faire que successivement et par nuances ; il y aurait eu entre le cheval et l'*âne* un grand nombre d'animaux intermédiaires, dont les premiers se seraient peu à peu éloignés de la nature du cheval, et les derniers se seraient approchés peu à peu de celle de l'*âne*. Et pourquoi ne verrions-nous pas aujourd'hui les représentants, les descendants de ces espèces intermédiaires ? Pourquoi n'en est-il demeuré que les deux extrêmes ? » Donc, conclut Buffon, « l'*âne* est un *âne*, et ce n'est point un cheval dégénéré, un cheval à queue nue ; il n'est ni étranger, ni intrus, ni bâtard ; il a, comme tous les autres animaux, sa famille, son espèce et son rang ; et quoique sa noblesse soit moins illustre, elle est tout aussi bonne, tout aussi ancienne que celle du cheval. »

III. — Utilité de l'âne. L'*âne* est l'animal qui, relativement à sa taille, peut porter les plus lourds fardeaux. Sa patience au travail, sa sobriété, sa santé robuste en font naturellement le compagnon du pauvre. C'est lui qui rend à la petite propriété et à la culture maraîchère les services que la grande culture réclame du cheval et du bœuf. Transporter aux marchés voisins les fruits de la campagne, desservir les carrières de plâtre et les moulins : voilà son emploi le plus ordinaire. Les pays vignobles trouvent en lui un auxiliaire que nulle autre espèce animale ne saurait avantageusement remplacer. Comme il a les allures douces, il sert souvent de monture ; dans les gorges des montagnes, par les sentiers difficiles, on se confie volontiers à la sûreté de son pied.

Les ânesses sont plus recherchées par les cultivateurs que les mâles de leur espèce, quoiqu'elles aient moins de taille et de vigueur. C'est que l'*âne* est utile seulement par son travail, tandis que la femelle, tout en faisant le service dont elle est chargée, enrichit son possesseur par la vente de ses nourrissons et de son lait. Le lait d'ânesse est très-recherché : la médecine le recommande aux poitrines et aux estomacs faibles ou qui sont le siége d'une irritation chronique. Il se rapproche par ses qualités du lait de femme ; il contient moins de beurre, plus de caséine et à peu près autant de sucre. Voici, du reste, sa composition en regard de celle du lait de femme :

Lait de femme.		Lait d'anesse.	
Beurre......	3,80	Beurre......	1,50
Caséine.....	0,34	Caséine.....	0,60
Albumine....	1,30	Albumine....	1,55
Sucre de lait.	7	Sucre de lait.	6,40
Sels........	0,18	Sels........	0,32
Eau........	87,38	Eau........	89,63
	100,00		100,00

Pour avoir du lait d'ânesse de bonne qualité, il faut choisir une jeune bête accouchée depuis peu, empêcher le mâle de l'approcher, la laisser paître en liberté dans un bon pâturage, et lui donner le soir de l'orge ou de l'avoine et un peu de fourrage sec. L'usage du lait d'ânesse ne date, en France, que de François Ier. Ce roi, se trouvant depuis longtemps faible et malade, fit venir de Constantinople un docteur juif dont on lui avait vanté l'habileté, et qui, pour tout remède, lui ordonna du lait d'ânesse. Ce régime eut un plein succès, et devint bientôt à la mode parmi les courtisans des deux sexes.

La chair de l'*âne* adulte est très-dure ; celle de l'ânon est assez tendre ; elle supplée, dit-on, quelquefois, dans les auberges et les restaurants, à celle du veau. Il paraît aussi que la charcuterie lyonnaise en fait d'excellents saucissons. La peau de l'*âne*, à cause de sa dureté et de son élasticité, est employée à une foule d'usages ; elle sert à faire des cribles, des tambours, des tamis, des souliers ; enduite d'une couche légère de plâtre, elle entre dans la composition des tablettes de poche. C'est encore avec cette peau que les Orientaux préparent le *sagri*, que nous appelons *chagrin*, et dont on fait des étuis, des gardes de sabre et d'épée, etc. Les Arabes nomades se servent de peaux d'*ânes* pour faire des tentes. Le fumier de l'*âne* est regardé comme très-actif, et convient, comme celui du cheval, pour établir des couches, ou échauffer des terrains froids. Les anciens employaient les os de l'âne à composer des corps de flûtes, sans doute parce qu'ils les estimaient plus durs et plus sonnants que les autres os.

IV. — L'âne considéré au point de vue de la production mulassière. Ce qui fait surtout la valeur de l'*âne*, c'est la facilité de son accouplement avec la jument ; c'est comme père du mulet qu'il est précieux ; aussi ne s'occupe-t-on de l'élever en France qu'en vue de l'industrie mulassière. Sa lasciveté proverbiale (La Fontaine l'appelle *paillard*), ses vertus prolifiques, qu'il conserve jusque dans l'âge le plus avancé, lui ont fait assigner presque exclusivement ce rôle contre nature, devenu une source de richesses.

D'après certaine tradition, la production des mulets fut le monopole de l'Espagne jusqu'au règne de Philippe V. A cette époque, la fraude introduisit en France quelques baudets (l'âne

étalon prend plus spécialement le nom de *baudet*) qui devinrent les ancêtres de nos deux races françaises de Gascogne et de Poitou. Ils auraient été importés par mer sur les côtes de la Vendée, ou dans le golfe de Gascogne. Un engagement secret entre les deux souverains d'Espagne et de France aurait favorisé cette importation. Il est naturel de croire que l'Espagne, où les conditions du sol exigeaient, pour les communications, des animaux réunissant à la solidité du pied la résistance à la fatigue, se servit de mulets longtemps avant la France; mais tout porte à penser que l'introduction du baudet dans notre pays remonte à une époque plus reculée que le XVIIIe siècle. De nombreuses légendes poitevines constatent la présence de mulets dans les fermes de cette province au XVe siècle. Quoi qu'il en soit, c'est dans le Poitou qu'on trouve aujourd'hui les meilleurs baudets mulassiers et les plus belles mules du monde. Il convient de donner ici quelques détails sur cette belle race de baudets du Poitou, qui est une des richesses de notre pays.

Les baudets du Poitou ont une taille moyenne de 1 m. 40 c. à 1 m. 48 c.; ils sont tous noirs ou bai brun; le bout du nez est blanc cendré et recouvert d'un léger duvet; les baudets qui ont le bout du nez noir sont dits *manquer d'espèce* ou *d'origine*. Les caractères auxquels on s'attache et qui indiquent de bons reproducteurs sont les suivants : poil fin, épais et frisé, aplombs réguliers, tête courte et carrée, oreilles longues et peu épaisses, œil vif, naseaux ouverts, encolure assez longue, garrot peu arrondi, ligne vertébrale peu saillante, reins droits, croupe peu tranchante, jambes sèches, larges et tendineuses, pieds petits, mais sans tendance à l'encastelure. Il en est quelques-uns qui sont tenus en grande estime et dont on a voulu faire une variété à part : ce sont ceux qui portent le nom de *bourailloux* et de *guenilloux*. Ils ont une sorte de pelisse qui les recouvre depuis le garrot jusqu'à la queue, et qui descend souvent jusqu'à terre. Cette enveloppe est formée par le feutrage des poils laineux de l'hiver qu'on néglige d'enlever au moment de la mue, et qui, restant sur le corps, s'entrecroisent avec les nouveaux, se collent ensemble à l'aide des produits de la transpiration, et forment un véritable tissu. Elle ne caractérise pas une race, mais elle distingue les individus qui, n'ayant pas de démangeaisons à la peau, ne se frottent pas contre les angles des murs, et peuvent, de cette manière, conserver les poils de plusieurs années. Ainsi affublés, les baudets ont l'air de pauvres couverts de guenilles : de là, sans doute, le nom de *guenilloux*. Notons que ce singulier manteau vient combattre heureusement les conséquences fâcheuses de la malpropreté dont il est le produit; c'est le remède naissant du mal même : à l'abri de la poussière et du fumier, la peau des guenilloux peut exécuter normalement ses fonctions, et se trouve préservée des maladies qui déshonorent l'espèce.

Les haras où sont élevés les baudets portent le nom d'*ateliers*, et les baudets celui d'*animaux*. L'atelier est un emplacement assez vaste et carré, ayant une porte pour toute ouverture. De chaque côté se trouvent les loges où sont renfermés les baudets. La loge est un parallélogramme entouré de planches. Elle a 3 m. de longueur sur 2 m. de largeur. La mangeoire et le râtelier sont placés en face de la porte. La cloison dans laquelle est pratiquée la porte ne va pas jusqu'au plancher supérieur; c'est par cette ouverture qu'arrive l'air; quant à la lumière, elle n'y pénètre que lorsque la porte de l'atelier est ouverte, car il n'existe pas de croisées donnant à l'extérieur. L'atelier proprement dit est formé par deux chevrons de 12 à 15 cent. d'épaisseur, placés parallèlement à un mètre de distance l'un de l'autre, et réunis ensemble à leur partie supérieure par une planche étroite et transversale à laquelle on attache la jument qu'on veut faire saillir. Ces deux morceaux de bois de 2 m. de longueur sont incrustés dans le mur par leur partie supérieure, et par l'autre extrémité reposent sur le sol, en formant un angle de 45°. Dans l'écartement des deux chevrons est placée la jument sur un sol légèrement excavé, et derrière elle on amoncelle du fumier pour élever le baudet et rendre l'accouplement plus facile.

La monte commence le 1er mars et finit le 15 août. Dans les premiers mois, toutes les juments pleines n'ont pas encore mis bas, et l'atelier n'est fréquenté que par celles qui n'ont pas été fécondées, et qu'on appelle *vassives*, et par celles qui ont avorté. Quand arrivent les mois de mai et juin, la cour des haras est tous les jours remplie par des juments. Il n'est pas rare que les baudets *bons* ou *francs d'allures* (ceux qui entrent promptement en érection) fassent sept et huit saillies par jour. « Il faut voir, dit M. Ayrault, quelle émulation anime les fermiers pour que leurs juments aient la faveur de la première *bridée* ou saillie. Un grand nombre partent de chez eux à minuit, une heure du matin, pour prendre le premier rang. Il y a déjà quatre ou cinq heures qu'ils sont arrivés dans la cour quand commence la *serte* ou monte. Il en est beaucoup qui sont ainsi absents de chez eux pendant douze heures. Ils apportent leur repas et mangent dans la cour de l'atelier. »

Le jeune baudet porte le nom de *fédon;* il est sevré à neuf ou dix mois. Ceux qui naissent dans les fermes en dehors des ateliers, et qui doivent être vendus, sont nourris de panades faites avec du son, de la farine d'orge et quelques grains. Ils sont vendus, à l'âge de quinze à dix-huit mois, aux maîtres d'ateliers; ceux-ci ne les emploient à la monte qu'à l'âge de trente mois. A cette époque, ils ne font qu'une ou deux saillies par jour; à trois ans ils ont demi-service à faire, et à quatre ans ils prennent rang parmi les étalons d'âge. Pendant la saison de la monte, le baudet reçoit une nourriture abondante : trois à quatre kilogrammes de foin par jour, et un kilogramme et demi d'avoine, sans compter le picotin qui suit chaque saillie.

Les baudets ne sont jamais menés à la foire. La vente se fait chez l'éleveur. Les marchands de baudets ne sont autres que des maîtres de haras habiles, industrieux et très-connaisseurs. Ils achètent les jeunes baudets de douze à quinze mois et les revendent à leurs collègues. Ils parcourent tant de fois et battent si bien le pays, qu'ils connaissent toutes les naissances asines du Poitou. Sans tenir note écrite de la ferme ou des naissances, ils ne manquent guère de se présenter à l'époque où ils supposent que le jeune baudet doit être vendu. « Toutes ces démarches, dit M. Ayrault, sont faites très-secrètement. Ils veulent qu'on ignore le lieu où ils ont acheté et surtout le prix qu'ils ont payé. Ils craindraient d'effrayer les acheteurs par les énormes bénéfices qu'ils veulent réaliser. Comme il s'agit de sommes considérables, la vente d'un baudet prend la proportion d'une affaire de la plus haute gravité. Deux jours et deux nuits ne suffisent pas toujours à la conclusion d'un marché. Il en est peu qui se terminent en vingt-quatre heures. » Les meilleurs baudets se vendent de 3 à 4,000 f.; quelques-uns vont jusqu'à 5 ou 6,000 f.

Un mot, en terminant, sur les maladies particulières au baudet. Celles qu'on observe le plus fréquemment sont les paralysies du train postérieur et les affections chroniques de la peau et du sabot. Les premières ont pour cause l'exploitation abusive qu'on fait de l'ardeur génésique du baudet, le service laborieux qu'on lui demande; les secondes tiennent surtout aux défauts de soins hygiéniques.

V. — L'ÂNE DANS L'HISTOIRE ET DANS LA LITTÉRATURE. Certains peuples de la Caramanie, au dire de Strabon, conduisaient des *ânes* à la guerre. Les Grecs et les Perses les employaient dans les armées à leurs convois militaires. Plus d'une fois leur voix bruyante a fourni l'idée d'un stratagème heureux : abandonnés au camp, les *ânes* des convois faisaient retentir l'air de leurs clameurs, et l'ennemi ne s'apercevait pas du départ de l'armée.

Les Orientaux ont toujours tenu l'*âne* en grande estime. Dans la Bible, il est souvent question de l'*âne :* on y voit que, chez les patriarches de la descendance d'Abraham, la richesse se mesurait d'après le nombre des chameaux, brebis, bœufs et *ânes* qu'ils possédaient. Job comptait dans ses troupeaux cinq cents ânesses et de nombreux ânons. Jacob offre à son frère Esaü, pour apaiser sa colère, vingt ânesses et dix ânons. Anna, fille d'Esaü, laisse errer ensemble dans le désert les cavales et les *ânes* de son père, et du mélange des deux espèces naissent les premiers mulets. Le décalogue défend de convoiter le bœuf et l'*âne* du prochain. Une mâchoire d'*âne* devient entre les mains de Samson une arme terrible contre les Philistins. L'ânesse de Balaam refuse de prendre la route que son maître veut lui faire suivre, et lui reproche en parlant son obstination contre les ordres du Seigneur. Une ânesse suivie de son ânon est la monture sur laquelle Jésus fait son entrée triomphale à Jérusalem, au milieu des acclamations du peuple.

L'ancienne Egypte, qui adorait le bœuf, symbole d'Osiris, exécrait l'*âne*, dans lequel elle voyait la figure de Typhon, dieu du mal. La domination arabe a changé tout cela : aujourd'hui l'*âne* vit et multiplie paisiblement sur la terre des Pharaons et n'est plus en butte aux persécutions religieuses. Allez au Caire, à Alexandrie : des Arabes tiennent tout sellés des *ânes* de louage pour le service des promeneurs; c'est l'*âne* d'Egypte qui porte en ce moment sur son dos les sables du désert de Suez.

Chez les Grecs, les *ânes* de l'Arcadie étaient renommés; ils se vendaient fort cher. Les Romains, au dire de Varron, donnèrent beaucoup de soin à l'éducation des bonnes races d'*ânes*. Un sénateur romain paya une ânesse d'une beauté rare plus de 2,000 fr. de notre monnaie; et dans les marchés on vit des *ânes* payés quatre-vingt fois le prix ordinaire d'un esclave.

L'*âne* n'a pas toujours ni partout été réputé une monture d'honneur, comme en Palestine. A Cumes, on promenait sur un *âne* la femme convaincue d'infidélité conjugale. L'impératrice Augusta, fille d'Ænobarbus, ayant pénétré à Milan pour connaître cette ville, fut prise par les Milanais, qui la promenèrent avec ignominie sur un *âne;* elle fut vengée de cette insulte par le sac de la ville.

La mythologie nous apprend que les païens dédiaient l'*âne* à Priape; et il faut convenir qu'il y a des rapports entre le dieu et la bête; il était aussi consacré à Bacchus, à cause de son goût pour certaines ombellifères qui calment les effets du vin.

L'apologue a fait de l'*âne* un de ses types les mieux caractérisés. Jouet et victime, voilà le rôle que lui assignent les fabulistes; il est ridicule par ses oreilles, ridicule par sa voix, ridicule par sa lenteur, par sa patience et sa rétivité; rien de moins noble; pas plus de distinction dans l'esprit et dans les sentiments que dans la figure, la voix, la démarche; et remarquez que le rire tue la pitié et prépare les mauvais traitements; les coups suivent les quolibets et pleuvent sur ce dos résigné; il est victime, parce qu'il est jouet. L'*âne*, c'est le vilain, le vilain français, sur lequel pèse une oppression doublée de mépris et d'ironie. Il n'a ni esprit, ni grâce; il ne brille pas par la vaillance : le moyen de s'intéresser à lui? Ouvrez La Fontaine : ici c'est l'*âne* qui se revêt de la peau du lion, et qui, bien qu'animal sans vertu, fait trembler tout le monde; mais

> Un petit bout d'oreille échappé par malheur
> Découvrit la fourbe et l'erreur.
> Martin alors fit son office.

Ailleurs, c'est l'*âne* qui aide le lion à chasser en lui faisant office de cor; lorsqu'il se vante du rôle qu'il a rempli :

> Oui, reprit le lion, c'est bravement crié;
> Si je ne connaissais ta personne et ta race,
> J'en serais moi-même effrayé.

Dans une autre fable, l'*âne* veut, comme le petit chien, caresser son maître :

> Il s'en vient lourdement,
> Lève une corne toute usée,
> La lui porte au menton fort amoureusement,
> Non sans accompagner, pour plus grand ornement,
> De son chant gracieux cette action hardie.

Hélas! l'accueil n'est pas encourageant : le maître ne tient pas compte de l'intention; il se moque et se fâche :

> Oh! oh! quelle caresse et quelle mélodie!
> Holà! martin bâton!

Le spirituel auteur de l'*Esprit des bêtes*, M. Toussenel, a consacré à l'*âne* quelques jolies pages. Dans l'*âne*, contempteur souverain de la parure et du beau langage, et qui, pour la nourriture et le domicile, se contente de tout, la *Zoologie passionnelle* voit l'emblème du paysan. Le porteur d'eau, dit-elle, compagnon de peine de l'*âne*, et natif des monts d'Auvergne, ne brille pas précisément non plus par l'atticisme du langage, l'élégance des manières et le purisme de la gastrosophie. Il y a parenté entre l'*âne* et l'Auvergnat, comme entre le gentilhomme et le cheval arabe. L'*âne* a peu de confiance aux eaux nouvelles, et se fait prier pour boire aux abreuvoirs inconnus; il s'entête dans sa voie, et répugne au changement; ainsi, le paysan reste dans l'ornière de la routine, par paresse d'esprit et par horreur du nouveau. En donnant un *âne* pour monture à l'écuyer du seigneur Don Quichotte, Cervantes a fidèlement observé les lois de l'analogie universelle, qui étaient en même temps celles de la convenance littéraire. « Je ne connais pas, ajoute M. Toussenel, d'identification de bête et d'homme plus complète que celle qui existe entre Sancho Pança et sa monture. Même grossièreté de bon sens de part et d'autre, même égoïsme, même sécheresse de cœur, même besoin de se gausser des principes d'équité et des idées généreuses, même mépris du droit, même respect du fait. Je voudrais rédiger en huit jours un traité complet de morale et de politique, à l'usage du trembleur rien qu'avec les aphorismes les plus populaires du baudet. Qu'on inspecte l'arsenal de la politique de la peur, qui prend habituellement pour pseudonyme sagesse, on reconnaîtra que la plupart des armes défensives y incluses portent la marque de fabrique de maître Aliboron. Le *chacun chez soi* de M. Dupin aîné n'est pas venu d'ailleurs..... L'*âne*, comme l'Auvergnat, est plus rusé et plus ignorant que sot, et l'histoire a recueilli de lui une foule de mots irréprochables, notamment celui-ci : *Notre ennemi, c'est notre maître.* Ce qui prouve que la maligne bête s'exprime aussi en très-*bon français* quand elle veut. La sottise pivotale que je reproche à l'*âne* est de ne pas conformer son vote à cette opinion, et de donner toujours sa voix à celui qui le malmène le plus brutalement. Cette contradiction bizarre entre ses bons mots et ses votes démontre que l'*âne* ne fait d'opposition que par tempérament, et que cette opposition, chez lui, s'en tient volontiers à l'épigramme et à la rétivité. »

— Méd. vétér. Le *mal d'âne* ou *crapaudine* est une inflammation chronique des bourrelets kératogènes, notamment du bourrelet périoplique. Cette inflammation est suivie de la perversion de la sécrétion de la corne. Le produit sécrété, au lieu de rester diffluent, se concrète et forme une corne anfractueuse et tourmentée à sa surface. Le *mal d'âne* a une tendance à se propager de proche en proche; ses progrès se traduisent par une exagération de la sécrétion de la corne et par une transformation, sur la peau de la couronne, de la sécrétion épidermique en une sécrétion cornée anormale.

Les influences extérieures de toute sorte, les coups, les blessures, les irritations, successivement invoqués comme causes de cette maladie, ne sont pas susceptibles de la développer. Ces causes donnent naissance à diverses altérations, mais qui n'ont avec le *mal d'âne* que des analogies extérieures. L'étiologie de la *crapaudine* est donc encore très-obscure. Après les ânes, chez lesquels cette maladie se montre le plus souvent, viennent les mulets et les chevaux méridionaux.

Le *mal d'âne* consiste dans une série de gerçures transversales et irrégulières, situées ordinairement aux régions de la pince et de la mamelle (V. ce mot), et qui ne se propagent que très-rarement sur toute la circonférence du doigt. Il arrive quelquefois qu'une ou plusieurs de ces gerçures creusent jusqu'au vif, et que leur fond devient le siége d'une sécrétion humorale persistante. Ce mal est très-lent dans ses progrès, et ne s'accompagne pas dès le principe de phénomènes de sensibilité. Mais, plus tard, la corne irrégulière qui se forme à la surface du bourrelet s'épaissit, devient dure, rigide, comprime la peau à l'origine de l'ongle, et détermine une vive souffrance qui se traduit par une claudication. Dans ce cas, la peau de la couronne peut se tuméfier, se creuser un sillon, et devenir le siége d'une souffrance si vive que tout appui du membre devient impossible.

Cette maladie est sérieuse, non pas en ce qu'elle compromet la vie des sujets, mais parce qu'elle nuit à leur service par suite des boiteries qu'elle produit. Elle est difficile à guérir; mais par des moyens palliatifs appropriés, on peut utiliser les animaux qui en sont affectés.

La corne originaire des points malades doit être maintenue mince et souple afin d'éviter les compressions. On place le pied malade dans un cataplasme pendant quelques jours, puis on recouvre la partie tuméfiée avec un topique, tel que le goudron, la térébenthine liquide ou l'onguent de pied. S'il existe des parties ulcérées, il faut les cautériser avec de l'acide nitrique, du goudron caustique, ou une solution de potasse. On peut quelquefois, par ces moyens, guérir le *mal d'âne;* dans tous les cas, on en pallie toujours les conséquences les plus nuisibles, et l'on obtient que le travail des animaux ne soit point interrompu.

Âne savant (L'), nom d'une des plus réjouissantes pénitences d'action. Celui qui ordonne cette pénitence se réserve ordinairement d'être le maître de l'*âne savant*, ou bien il se fait remplacer par celui qu'il juge le plus apte à remplir ce rôle. L'*âne savant* est toujours un monsieur. Après qu'il s'est mis à quatre pattes, son maître, prenant un ton de charlatan, dit à la société : « Messieurs, mesdames et mesdemoiselles, voici un âne qui mériterait d'être docteur, car il lit au fond des cœurs. » Puis, s'adressant à l'animal : « Allons, mon âne, promenez-vous, et sautez pour la société. » Alors l'âne fait un ou deux tours dans la pièce, et lève les jambes comme pour ruer. Le maître reprenant la parole : « Voici, mon âne, l'instant de montrer votre savoir; voyons, dites-nous quelle est celle de ces dames qui est la plus coquette. » A cette demande, l'âne examine toutes les dames, flaire leurs robes, va et vient autour d'elles, puis hoche plusieurs fois la tête devant celle qu'il regarde comme la plus coquette. Ce mouvement est généralement accueilli avec de grands éclats de rire. Le maître pose ensuite d'autres questions semblables à son animal, qui y répond toujours de la même manière, sans parler, s'arrêtant, suivant le cas, tantôt devant un monsieur, tantôt devant une dame, et cherchant le plus souvent à égayer la société aux dépens de la personne qu'il a choisie. Le maître termine quelquefois la pénitence par cette demande singulièrement indiscrète : « Quel est le moins trompé? » ou par celle-ci : « Quelle est la plus innocente? » Alors l'âne se promène plusieurs fois autour du salon, flaire tout le monde en branlant négativement la tête, et revient droit à son maître, la tête basse, ce qui veut dire qu'il n'a trouvé personne dans les conditions voulues.

On comprend avec quelle facilité ce jeu doit se prêter aux allusions malignes, à des antiphrases en action, qui ne doivent être mises en usage qu'avec la plus grande réserve. Par exemple, le maître dit à l'âne : « Faites-nous connaître le plus heureux en ménage, le plus spirituel; la plus belle, la plus fidèle, la moins bavarde, la plus discrète, etc.; » et, dans ces cas, ce n'est jamais qu'une antithèse qui a la vertu d'exciter le rire.

La pénitence de l'*âne savant*, appelée aussi du *cheval savant*, est une imitation d'un genre de spectacle que les saltimbanques donnent souvent dans les foires. Ici l'animal prétendu savant s'arrête, à un signal du maître, convenu d'avance, devant la personne que le montreur juge, à la physionomie, se rapporter le mieux à la question qu'il a faite.

— **Syn. et périphrases. Âne; baudet; coursier à longues oreilles; coursier, rossignol, roussin d'Arcadie; grison; martin; monture de Sancho, de Silène :**

> A ces mots, on cria haro sur le *baudet*.
> LA FONTAINE.

> Un ânier, son sceptre à la main,
> Menait, en empereur romain,
> Deux *coursiers à longues oreilles*.
> LA FONTAINE.

> Il chante comme un rossignol,
> Mais un *rossignol d'Arcadie*.
> LA FONTAINE.

> J'ai, dit-il, en mon écurie,
> Un fort beau *roussin d'Arcadie*.
> LA FONTAINE.

> Tous trois burent d'autant : l'ânier et le *grison*
> Firent à l'éponge raison.
> LA FONTAINE.

— **Syn. Âne, balourd, bête, buse, butor, cruche, ganache, ignorant, lourdaud, mâchoire.** Le *balourd* manque de légèreté et de grâce : *Ce* BALOURD *est venu m'adresser un*

compliment ridicule. Le *lourdaud* n'a que l'air d'une bête :

> Jamais un *lourdaud*, quoi qu'il fasse,
> Ne saurait passer pour galant.
> LA FONTAINE.

La *bête* manque d'esprit : *C'est la plus sotte* BÊTE *qui se soit mêlée de raisonner.* (Mol.) L'*âne*, de savoir : *Il lui avait promis un joli garçon, et il ne lui avait donné qu'un* ÂNE. (J.-J. Rouss.) La *buse*, de jugement : *On appelle* BUSE *un homme très-simple, qui se laisse surprendre.* (Volt.) Le *butor*, de finesse dans la pensée, d'adresse et de douceur dans la manière d'agir : *Et mon* BUTOR, *sans soupçonner cette manœuvre, va toujours prudemment son train, toujours ignorant qu'on se moque de lui.* (J.-J. Rouss.) La *cruche*, de toute espèce d'entendement ou de qualité mentale :

> Le grillon repartit :
> Cornes cela! vous me prenez pour *cruche.*
> LA FONTAINE.

La *ganache*, de la moindre habileté : *Nous nous moquions de lui, nous le regardions comme une* GANACHE, *tout ce qu'il y a de plus* GANACHE. (Balz.) La *mâchoire* est un homme d'un esprit médiocre : *M. le duc d'Orléans était ensorcelé par Noailles, Effiat, Canillac, jusque par cette* MÂCHOIRE *de Besons.* (St-Sim.) L'*ignorant* ne sait pas : *Dieu et les rois sont mal servis et mal loués par les* IGNORANTS. (Condorcet.)

Disons, toutefois, qu'il y a dans la plupart de ces distinctions plus de subtilité que de justesse. De toutes ces expressions, *butor* est peut-être la seule qui tranche véritablement, car elle rend plutôt une idée de brutalité que de sottise; ou mieux, elle marque une sottise faite brutalement. Cette multiplicité d'expressions pour rendre une même idée prouve, il est vrai, la richesse de notre langue, mais plus encore la malignité de cet esprit gaulois, qui, lorsqu'il s'agit d'attaquer le ridicule, croit n'avoir jamais un arsenal trop bien garni.

— **Homonyme.** Anne.

— **Epithètes.** Grossier, stupide, lent, lourd, tardif, indolent, paresseux, laborieux, patient, sobre, frugal, souple, modeste, pacifique, robuste, courageux, rétif, indocile, têtu, obstiné, opiniâtre, bâté.

— **Anecdotes.** Un Normand, nouvellement arrivé à Paris, demandait à un procureur, en regardant le Palais : Qu'est-ce que c'est donc que ce bâtiment-là? — C'est un moulin, répondit le procureur. — Ah! reprend le paysan, je ne m'étonne donc plus de voir tous ces *ânes* à la porte, avec leurs sacs. »

⁂

Un Italien racontait, avec une ostentation ridicule, ses voyages dans les diverses parties de l'Europe : « J'ai été, disait-il, oun' ann' à Madrid, oun' ann' à Rome, oun' ann' à Londres, oun' ann' à Pétersbourg, oun' ann' à Vienne, oun' ann' à Stockholm. » La maîtresse de la maison, que ce détail ennuyait, lui dit : « Je vois qu'en dernière analyse vous avez été un *âne* partout! »

⁂

Un paysan passant devant la boutique d'un changeur et ne comprenant pas le genre d'opérations qui s'y faisaient, parce qu'il n'apercevait aucune marchandise, entra et demanda à un homme qu'il vit assis : « Monsieur, qu'est-ce que vous vendez donc? — Mon ami, répondit le changeur, je vends des têtes d'*ânes*. — Ah! ah! reprit le paysan, il paraît que vous en avez un grand débit, car je n'en vois plus qu'une dans votre boutique. »

⁂

M. Geoffroy Saint-Hilaire se plaisait à parler de l'expédition d'Egypte, dont il avait fait partie, et à la gloire de laquelle d'illustres savants ont tant contribué par leurs immortels travaux. Entre autres souvenirs évoqués par le célèbre naturaliste, on aime à rappeler le trait suivant. L'insouciance des savants en face du péril et surtout la considération que leur témoignait le général en chef leur avaient concilié l'affection et le respect du soldat, qui manifestait ces sentiments d'une manière singulièrement pittoresque. Pendant les marches, les membres de l'Institut d'Egypte étaient montés sur des *ânes* (plus dignes en Orient que chez nous d'un tel fardeau). Quand, à l'approche de l'ennemi, nos bataillons se formaient en carrés, nos soldats, pleins de sollicitude pour leurs amis les savants, et glorieux de les défendre, s'écriaient tout d'abord : « Au centre, les *ânes!* » et l'Institut se retirait au milieu de ces citadelles vivantes. C'était une sorte de compliment par antiphrase, mieux senti de ceux auxquels il s'adressait que la plupart des compliments académiques.

⁂

Un malade, après avoir épuisé inutilement toute la science des médecins, fut guéri par l'usage du lait d'ânesse. Il crut devoir exprimer sa reconnaissance dans le quatrain suivant :

> « Par sa bonté, par sa substance,
> D'une ânesse le lait m'a rendu la santé,
> Et je dois plus, en cette circonstance,
> Aux *ânes* qu'à la faculté. »

⁂

> Martin, exigeant et sévère,
> Ecrivait à son fils : « Par le même ordinaire,
> Vous recevrez un gros écu
> Que mon épouse, votre mère,
> Vous fait passer à mon insu.
>
> Sur vous, ici, l'on fait maint coq-à-l'âne :
> Vous n'apprenez point de latin,
> Je vous ai, dès longtemps, prédit votre destin :
> Vous ne serez jamais qu'un *âne;*
> Et suis votre père, Martin. »

⁂

> En faisant sa visite, un évêque assuré
> De l'ignorance d'un curé,
> Lui demanda d'un ton de maître
> Quel *âne* de prélat l'avait pu faire prêtre.
> L'autre, d'un ton humble et civil :
> « C'est vous, monseigneur, » lui dit-il.

— **Allus. hist. Mâchoire d'âne de Samson,** mâchoire d'âne restée proverbiale et dont Samson se servit comme d'une massue pour assommer mille Philistins. Cet épisode de la vie de l'Hercule hébreu est un texte fécond de plaisanteries et de reparties piquantes. En voici un exemple entre mille :

Dans un repas auquel assistait Piron, qui, à l'exemple de Fontenelle, soupait rarement chez lui, un parasite connu par sa gloutonnerie se vantait d'avoir mangé autant de petits poissons que Samson avait tué de Philistins. Ce trait d'érudition lui coûta cher, car Piron repartit aussitôt : « *Avec les mêmes armes.* »

> Le glouton
> N'était pas content, ce dit-on.

« De tous ses rivaux, le chevalier n'en haïssait pas un plus que le prince de Marsillac. Il appelait les amants de M^me d'Olonne les Philistins, et disait que le prince de Marsillac, parce qu'il avait peu d'esprit, les avait tous défaits avec une *mâchoire d'âne.* »

BUSSY-RABUTIN.

« Moi qui viens d'accuser M. Pommier d'excentricité, j'en suis cruellement puni, et le châtiment ne s'est pas fait attendre, puisque je me vois bien et dûment convaincu d'être un cuistre, un pédant, et qui plus est un *Philistin!* Encore si j'étais un *Philistin avant la mâchoire*, je me consolerais peut-être; mais, après un pareil coup, je ne dois pas me dissimuler que je suis bien bas et que j'ai peu de chances de m'en relever. »

VICTOR CHAUVIN.

« Quelquefois le pamphlétaire s'embusquera aux abords du palais Bourbon, et là, s'armant comme *Samson d'une mâchoire d'âne*, il lui plaira d'abattre à ses pieds trois cents Philistins. Ou bien il ébranlera de ses robustes épaules les colonnes du temple, et il renversera sous leur chute les ministres et leurs projets, dût-il périr avec eux dans les décombres. »

CORMENIN.

— **Prov. littér. Âne de Buridan**, façon de parler qu'on emploie communément pour peindre la situation d'un homme sollicité de deux côtés à la fois, et qui ne sait à quoi se résoudre. Pour l'origine de cette locution, V. BURIDAN.

« M. Fabuleux, candidat légitimiste; M. Vertigo, conservateur, et M. Gibraltar, radical, briguent la députation dans mon arrondissement. Chacun d'eux m'a envoyé sa profession de foi, et, chose étrange! ces trois déclarations promettent, en termes identiques, une indépendance complète, un dévouement absolu aux intérêts du pays. Lequel choisir? La position embarrassante où je me trouve n'est pas sans rapport avec celle où se trouva jadis *l'âne de Buridan*. Il y a pourtant une différence; encore est-elle à mon préjudice. L'*âne de Buridan* n'hésitait qu'entre deux... et moi je balance entre trois. » ALBÉRIC SECOND.

— « Oh! le pouvoir, le pouvoir, Paturot, c'est la servitude! Vous connaissez la situation de *l'âne de Buridan;* eh bien, entre le Château et les Chambres, un ministre joue le même rôle. Il a peur que ce qu'il fait en vue de l'un ne déplaise aux autres, et réciproquement. » LOUIS REYBAUD.

« Voilà la Suède, de menaçante qu'elle était autrefois, devenue mesurée; la voilà embarrassée de sa liberté, et indécise entre l'argent d'Angleterre et celui de France, comme *l'âne de Buridan* entre deux mesures d'avoine. »

VOLTAIRE, *à Frédéric II.*

« L'aristocrate Bobilier du côté droit, le tribun Toussaint Gilles du côté gauche, et, au centre, le méticuleux maire Amoudru, ne sachant de quel côté pencher, et aussi embarrassé que *l'âne de Buridan* entre ses deux picotins d'avoine! Pauvre commune! Du reste, c'est comme partout. »

CHARLES DE BERNARD.

— « Nous avons le bonheur de posséder parmi nous des représentants des deux Eglises.

— Il est vrai, passez-moi cette saillie, que nous voilà exactement placés, comme le *symbolique animal de Buridan*, entre deux boisseaux d'exhortations évangéliques. »

CH. NODIER.

— **Allus. littér. Le plus âne des trois n'est pas celui qu'on pense,** allusion à un vers de la fable de La Fontaine, *le Meunier, son Fils et l'Ane.*

> J'ai lu dans quelque endroit qu'un meunier et son fils,
> L'un vieillard, l'autre enfant, non pas des plus petits,
> Mais garçon de quinze ans, si j'ai bonne mémoire,
> Allaient vendre leur âne un certain jour de foire.
> Afin qu'il fût plus frais et de meilleur débit,
> On lui lia les pieds, on vous le suspendit;
> Puis cet homme et son fils le portent comme un lustre.
> Pauvres gens! idiots! couple ignorant et rustre!
> Le premier qui les vit de rire s'éclata :
> Quelle farce, dit-il, vont jouer ces gens-là?
> *Le plus âne des trois n'est pas celui qu'on pense.*

Dans l'application, le mot *âne* est presque toujours remplacé par le nom du défaut ou de la qualité qui fait l'objet de l'allusion :

« Morbleu! vieux maraud, n'as-tu pas honte de ta gaucherie? Buch est taquin, mais pas méchant, et tu ne sais pas le prendre... Tu l'attaques brusquement, au lieu de lui rendre un peu la main et de lui donner le temps de réfléchir sur ce que tu attends de lui... Ventre de loup! *le plus* RAISONNABLE *des deux n'est pas celui qu'on pense!* » ELIE BERTHET.

« Lorsqu'on lit les lettres de M^me des Ursins, en les entremêlant de celles de M^me de Maintenon qui y correspondent, le caractère de ces deux femmes s'y dessine avec un contraste qu'elles sont elles-mêmes les premières à sentir et à nous indiquer. M^me de Maintenon affecte de paraître moins qu'elle n'est, et aime à laisser deviner plus qu'elle ne montre. M^me des Ursins se met en avant volontiers et s'engage de toute sa personne. Elle veut être et paraître à la fois. Leur idéal d'avenir à toutes deux est différent et marque bien leur opposition de nature, bien que l'ambition peut-être ne soit pas moindre chez l'une que chez l'autre.

« La plus *humble* des deux n'est pas celle qu'on pense. »

SAINTE-BEUVE.

Il ne s'agit pas de l'impôt sur les entreprises théâtrales, mais de l'impôt sur les billets d'auteur. Ces billets sont un complément de rémunération pour l'auteur; ils sont vendus au profit de l'auteur, pour les besoins de l'auteur. Vous ne réduirez pas sa part, souvent si petite. « C'est pour les pauvres, » dites-vous.

« Le plus *pauvre* des deux n'est pas celui qu'on pense. »

GUSTAVE CHADEUIL.

« Hier, je montais la rue Saint-Martin, perché sur l'impériale d'un omnibus. Un serin, échappé de sa cage, avait mis tout le quartier en émoi; il volait d'une fenêtre à l'autre, et plus de mille personnes rassemblées contemplaient, bouche béante, cet intéressant et magnifique spectacle, ce qui fit dire à mon voisin :

« Le plus *serin de tous* n'est pas celui qu'on pense. »

Journal.

— **Prov. littér. L'Âne chargé de reliques,** allusion à une fable de La Fontaine. V. RELIQUE.

— **Allus. littér. L'Âne vêtu de la peau du lion**, allusion à une fable de La Fontaine. V. PEAU.

— **Allus. littér. Le Coup de pied de l'âne,** allusion à une fable de La Fontaine. V. PIED.

— **Allus. littér.** :

> *Avant l'affaire,*
> *Le roi, l'*ANE *ou moi, nous mourrons.*

Allusion à un vers de La Fontaine dans sa fable le *Charlatan.* V. MOURIR.

Âne (L') ou Lucius, roman fantastique de Lucien. V. l'art. suivant.

Âne d'or (L'), ou *la Métamorphose*, roman fantastique d'Apulée, en onze livres, dont la magie forme le principal ressort. Le héros, Lucius, y raconte lui-même ses aventures. S'étant rendu pour des affaires particulières dans une ville de la Thessalie, il logea chez un vieillard nommé Milon, auquel il était recommandé, et dont la femme était une habile magicienne. Il eut bientôt conquis les bonnes grâces de Fotis, servante de la maison, qui lui procura le moyen de voir à travers les fentes d'une porte les opérations de sa maîtresse, un soir que celle-ci, par la vertu d'une certaine pommade, se changeait en hibou. Cédant aux vives instances de Lucius, Fotis l'introduisit dans la chambre et mit à sa disposition les drogues de la magicienne. Malheureusement la servante se trompa de boîte, et, à peine le jeune homme se fut-il frotté le corps de cet onguent, que sa figure s'agrandit, ses narines s'élargirent, ses oreilles s'allongèrent d'une façon démesurée et devinrent mobiles; en un mot, il fut métamorphosé en âne. Désolée à la vue de son amant ainsi transformé, Fotis lui apprit qu'il ne pouvait reprendre sa forme humaine qu'en mangeant des roses. Revêtu de l'extérieur d'un âne sans avoir perdu ses facultés intellectuelles, le malheureux jeune homme ne vit rien de mieux, néanmoins, que de se rendre au seul domicile qui lui convînt désormais, c'est-à-dire à l'écurie. Cette nuit-là même, des voleurs firent irruption dans la maison de Milon, et emmenèrent le pauvre âne dans leur caverne, où il se vit accablé de mauvais traitements. Le lendemain, les brigands se remirent en campagne et rentrèrent accompagnés d'une jeune fille, belle comme le jour, qu'ils avaient enlevée à son fiancé. Pour la distraire, la vieille servante qui préparait le repas des hôtes farouches de la caverne, lui raconta l'admirable épisode de Psyché (V. AMOUR ET PSYCHÉ), que l'âne entendit aussi, y trouvant un plaisir dont personne ne pouvait se douter. Après une tentative infructueuse pour s'échapper avec la jeune fille, il recouvra enfin sa liberté, grâce au fiancé de la belle affligée, qui se présenta dans la caverne sous le nom d'un brigand fameux, décida les voleurs à le prendre pour chef, et les égorgea pendant leur sommeil.

A partir de sa délivrance, l'âne passa entre les mains de différents maîtres, et subit mille vicissitudes dont un récit trop rapide serait dépouillé d'intérêt. La déesse Isis, touchée enfin de son infortune, lui apparut en songe, et lui ordonna de se présenter le lendemain au milieu d'une procession instituée en son honneur, de s'approcher du grand prêtre, qui porterait des roses à sa main droite, et de manger de ces fleurs sans crainte de sacrilége. Il suivit ponctuellement cet avis salutaire, et, grâce au bouquet de roses qu'il dévora avidement, il recouvra sa forme humaine, au milieu d'un peuple émerveillé. Pénétré de reconnaissance pour la déesse, Lucius se consacra à son culte, et se rendit aussitôt à Rome, où il se dévoua au dieu Osiris. Il ne tarda pas à occuper un rang élevé dans la hiérarchie sacerdotale, et, en même temps qu'il exerçait la profession d'avocat, il fut prêtre d'Isis et pastophore d'Osiris.

L'âne, ou Lucius, comme on voudra l'appeler, est de la famille plus moderne des Gil-Blas et des Asmodée. Plusieurs savants ont vu de l'allégorie dans ce roman fantastique, genre qui ouvre à l'écrivain de plus vastes horizons, en l'affranchissant des exigences sévères de la réalité ou de la vraisemblance, mais qui, comme compensation, lui impose plus de finesse, plus de piquant, plus d'imprévu dans la vérité des détails. « Les hommes, dit Béroalde, deviennent des brutes, des *ânes*, quand ils se livrent sans mesure aux voluptés, véritables drogues et poisons magiques, et les roses qui doivent leur faire perdre la forme hideuse de brutes représentent l'étude et la science, dont le parfum est si délicat, et qui les rendent à la forme humaine dès que leurs lèvres en ont approché. » Mais tout porte à croire que l'*Ane d'or* n'est qu'une fantaisie de l'imagination, et qu'Apulée n'a point songé, dans son humeur sceptique et railleuse, aux allusions dont des commentateurs trop enthousiastes lui font honneur. Ce qui est moins douteux, c'est que le roman d'Apulée offre une peinture excessivement intéressante des mœurs et des habitudes chez les Romains à cette époque. « On y trouve, dit P.-L. Courier, des notions sur la vie privée des anciens, que chercheraient vainement ailleurs ceux qui se plaisent à cette étude. Là se voit une vive image du monde, tel qu'il était alors : l'audace des brigands, la fourberie des prêtres d'Isis, l'insolence des soldats sous un gouvernement dur et despotique, la cruauté des maîtres, la violence des esclaves; tout est vrai dans ces fictions si frivoles en apparence, et ces récits de faits, non-seulement faux, mais impossibles, nous représentent les temps et les hommes mieux que nulle chronique, à mon sens. » Il est regrettable qu'à ce mérite ne se joigne pas toujours celui du style, qui se ressent trop de la barbarie des temps et aussi de l'origine africaine de l'écrivain. Il est bizarre, parfois inintelligible; on y trouve surtout cette enflure africaine, qui n'est guère tempérée par une simplicité de bon goût que dans l'épisode de Psyché. On reconnaît tout d'abord qu'on n'a pas affaire à un Romain de Rome, et surtout que les beaux jours de la littérature latine sont passés sans retour. Ajoutons que l'*Ane d'or*, au point de vue moral, est un livre d'autant moins estimable, qu'on y trouve des peintures d'un cynisme révoltant, l'étalage effronté de la débauche la plus grossière. Ce sont là sans doute ces tableaux trop fidèles de la corruption d'une société en décadence qui ont fait dire au sévère Boileau :

> Le latin dans les mots brave l'honnêteté.

Cependant, et peut-être même à cause de cette débauche d'une imagination brillante, Apulée devint, pour ses contemporains, l'objet d'un véritable enthousiasme. Son livre, intitulé d'abord simplement l'*Ane*, s'appela bientôt emphatiquement l'*Ane d'or*, c'est-à-dire l'*âne par excellence*, l'âne qui, par son prix, vaut son pesant d'*or*. Cette locution ambitieuse, d'ailleurs, n'est point spéciale à l'ouvrage dont nous nous occupons : c'est ainsi qu'on appelle *vers dorés* (*chrusa epê*) certains vers gnomiques de Pythagore. De même Cicéron, dans ses *Académiques*, appelle un livre *libellum aureolum;* de même Pline le Jeune appelle un récit *auream fabellam;* de même enfin Apulée appelle un bel enfant *infantem aureum*, et un bel appartement, *thalamus aureus*. Ne disons-nous pas de même en français l'*âge d'or*, et, pour désigner un homme parfait : C'est un *homme d'or*, un *cœur d'or?* On trouve cette phrase dans le dictionnaire de l'Académie : « Le Ma-

nuel d'Epictète est un *livre d'or*. » On connaît aussi le *Livre d'or* de Venise, bien qu'on puisse attribuer une autre origine à cette dernière appellation. Certains commentateurs, par une préférence dont la raison est évidente, donnent à l'*Ane* le nom de *Métamorphose;* dans quelques éditions, il est intitulé les *Milésiennes*, parce que, dès les premières lignes, l'auteur annonce qu'il écrit dans le genre milésien, c'est-à-dire dans un style plein de légèreté et de badinage. Mais, de tous ces titres, le plus connu est incontestablement celui que nous lui avons conservé dans cette notice.

Quelle est, maintenant, la part d'originalité que notre auteur a le droit de revendiquer dans le fond même du sujet? c'est ce que la lecture la plus attentive des commentateurs ne permet pas de déterminer? Lucien, contemporain d'Apulée, a également écrit un roman de l'*Ane*, dont le héros porte le même nom et traverse les mêmes épreuves. Est-ce l'auteur grec qui s'est inspiré de l'auteur latin, ou réciproquement? *Adhuc sub judice lis est.* Mais peut-être sont-ils restés étrangers l'un à l'autre, et ont-ils puisé, sans le savoir, à la même source. Le patriarche Photius, qui écrivait au IXe siècle, rapporte qu'il a lu la *Luciade* ou l'*Ane* de Lucius de Patras, mais qu'il n'a pu découvrir lequel, de Lucien ou de Lucius, a copié l'autre, car ce dernier vivait aussi au IIe siècle. Comme l'ouvrage de Lucius de Patras est aujourd'hui perdu, toute comparaison est devenue impossible, et la critique moderne n'a pu trancher la question. Toutefois, des auteurs recommandables inclinent à croire que Lucius est le modèle, l'original, et que Lucien et Apulée sont ses traducteurs ou imitateurs, tous deux suivant la nature de leur talent et de leur esprit. Lucien a éloigné une foule de détails qui lui ont paru fastidieux ; il semble avoir tiré son ouvrage de celui de Lucius, comme d'un bloc, duquel il a abattu et retranché tout ce qui ne lui convenait pas, tandis qu'Apulée a reproduit plus fidèlement les superstitions païennes, les prestiges, enchantements, métamorphoses, au récit desquels se complaisait l'auteur primitif. Lucien et Apulée ne se touchent que par un point, nous voulons dire le scepticisme moqueur, impitoyable, qu'ils ont versé à pleines mains sur leur œuvre respective.

L'Âne mort et la Femme guillotinée, roman de J. Janin, qui parut en 1829. L'*Ane mort* a quelque analogie avec le *Voyage sentimental* de Sterne, mais pour la manière seulement. C'est une parodie sérieuse et excellente d'un livre de V. Hugo, où le chef de l'école romantique venait d'inaugurer le nouveau genre de littérature qui puisait ses émotions dans la peinture de l'horrible. Cette production est aussi originale qu'intéressante, et l'on est surpris, en songeant à l'âge qu'avait l'auteur, d'y trouver une aussi grande quantité d'observations et une connaissance aussi approfondie du cœur humain.

L'*Ane mort* est l'histoire d'une jeune fille qui, sortie sage et pure de son village, débute à Paris par le vice élégant, tombe de chute en chute jusqu'à la prostitution et au crime, et finit par arriver à la place de Grève. Dans ce cadre étroit et monotone, qui est celui de tant de malheureuses créatures, moins l'assassinat et l'échafaud, l'auteur a trouvé moyen de faire entrer un grand nombre de tableaux qui se rattachent plus ou moins directement à son œuvre, mais qui se distinguent tous par une peinture vive, piquante, semée de traits imprévus, d'observations fines et originales. Il ne fallait pas moins que la magie de ce pinceau brillant et délicat pour faire oublier le cynisme et l'horreur des situations par la couleur dramatique, et élever ce livre à la hauteur d'une véritable étude, sous le voile de la parodie.

Par une belle matinée du mois de mai, l'auteur se promenant sur la route de Vanves aperçoit une jeune fille, une enfant encore, emportée par un âne qu'elle cherche en vain à retenir. Charlot, c'est le nom du baudet, s'enfuit à travers champs, après avoir renversé Henriette, sa maîtresse. On le rattrape enfin, Henriette remonte sur Charlot, et, dit le conteur, un coup de bride, un grand coup de pied, et adieu ma vision!

Cette jeune fille, il la retrouve à Paris, à la Morgue, devant le cadavre d'un jeune homme qui s'était tué pour elle; plus tard, dame de charité protégée par un amant puissant; dans le jardin d'un cabaret de Vanves, où elle refuse impitoyablement l'aumône à ses vieux parents, qu'elle dédaigne de reconnaître; puis dans un de ces hôpitaux où le vice lui-même n'entre qu'en rougissant, et dont on n'ose prononcer le nom. Au sortir de ce laboratoire infâme, elle se jette dans ce gouffre qu'on appelle la prostitution, l'ensanglante par la mort de l'un de ces amants que chaque soir lui amenait l'orgie, et en qui elle avait reconnu l'homme qui l'avait séduite, traverse rapidement la cour d'assises, le cachot des condamnés à mort, et ne s'arrête qu'à Clamart, au cimetière des suppliciés.

Et Charlot?... L'auteur raconte, dans son premier chapitre, que se trouvant un jour à la barrière du Combat, et étant entré dans un de ces théâtres que les saltimbanques promènent de foire en foire, le *directeur* lui offrit le spectacle d'un âne dévoré par des chiens. Quand l'âne tomba, déchiré par quatre dogues furieux, l'auteur reconnut Charlot!

L'Ane mort et la Femme guillotinée; la première partie de ce titre sert d'épigraphe à l'ouvrage, la seconde en est l'épilogue.

Âne (FÊTE DE L'). V. FÊTE.

Ânes d'Orient (LES), tableau de Decamps, collection particulière. Cette charmante composition est exécutée dans toutes ses parties avec un soin presque méticuleux. « Mais il n'y a là rien qui choque, dit M. Marius Chaumelin, l'un des biographes de Decamps : l'artiste a su nous intéresser aux moindres détails, aux masures pittoresques qui servent de fond, à un coin de muraille, aux moellons qui apparaissent dans les endroits où le crépi s'est effrité, au blanc pilier qui supporte l'angle d'un toit. Les *ânes*, groupés au premier plan, sont parfaits d'attitudes : l'un, planté sur ses quatre jambes, n'attend que le moment de se mettre en route; un autre s'est couché, et rêve mélancoliquement (si tant est que les ânes rêvent); le troisième allonge le cou et se met à braire. L'ânier, un jeune gars bruni par le soleil, laisse errer devant lui son regard nonchalant; il semble attendre que quelque voyageur vienne lui louer ses bêtes. » Tout cela est on ne peut mieux observé; c'est la nature prise sur le vif.

ANÉANTI, IE (a-né-an-ti) part. pass. du v. Anéantir : *Que toute chair demeure atterrée et* ANÉANTIE. (Boss.) *La mort les mettra dans l'horrible nécessité ou d'être éternellement* ANÉANTIS, *ou malheureux.* (Pasc.) *Je ne conçois pas qu'une âme, que Dieu a voulu remplir de son être infini et souverainement parfait, doive être* ANÉANTIE. (La Bruy.) *Si le feu était* ANÉANTI *sur la terre, le genre humain périrait.* (B. de St-P.) *Que de germes* ANÉANTIS *avant leur développement!* (Buff.) *Rien dans le monde moral n'est perdu, comme dans le matériel rien n'est* ANÉANTI. (Joubert.)

— Par ext. Abattu, détruit : *Royaume* ANÉANTI. *Fortune* ANÉANTIE. *J'ai vu la foi des contrats bannie, les lois les plus saintes* ANÉANTIES, *toutes les lois de la nature renversées.* (Montesq.) *La marine* ANÉANTIE *depuis des siècles, rétablie un peu par le cardinal de Richelieu, fut ruinée sous Mazarin.* (Volt.) *La Pologne* ANÉANTIE *livre l'Europe à l'invasion des Russes.* (Vavin.) *Certes, la religion chrétienne est loin d'être* ANÉANTIE *de nos jours, comme quelques-uns l'ont prétendu.* (Villem.)

Mais laissez-nous le temps d'éveiller un parti
Qui, tout faible qu'il est, n'est point *anéanti*.
VOLTAIRE.

— Par exagér. Accablé, excédé de fatigue : *Je suis* ANÉANTI. (Acad.)

Leurs yeux *anéantis* ne s'ouvraient plus qu'à peine.
A. CHÉNIER.

‖ Moralem. Confondu, stupéfait : *Je demeurai* ANÉANTI *devant une effronterie aussi audacieuse.* (Raym.) *Téméraire, ton âme est-elle* ANÉANTIE? (J.-J. Rouss.)

Il est de ces instants où l'âme *aneantie*,
D'un sinistre avenir paraît être avertie.
A. CHÉNIER.

— T. de dévotion. Humilié profondément devant Dieu : *Ame* ANÉANTIE. *Attentive et immobile,* ANÉANTIE *en elle-même.* (Fléch.) *Je me prosternai devant le sanctuaire, et j'y restai comme* ANÉANTI. (Chateaub.)

ANÉANTIR v. a. ou tr. (a-né-an-tir — rad. *néant*). Réduire au néant : *Dieu seul peut* ANÉANTIR *les êtres qu'il a créés.* (Acad.) *La mort le dépouille de tout, l'*ANÉANTIT *dans tout ce qu'il avait de grand aux yeux des hommes.* (Mass.) *Pensez qu'il ne faudrait à Dieu qu'un signe pour* ANÉANTIR *l'univers.* (Mass.) *Il n'y a nulle apparence que Dieu veuille* ANÉANTIR *les âmes, lui qui n'*ANÉANTIT *pas le moindre atome.* (Fén.) *L'homme seul* ANÉANTIT *plus d'individus vivants que tous les animaux carnassiers n'en dévorent.* (Buff.) *Le Fils de l'homme, en les précipitant dans l'abîme, retient à moitié sa foudre, de peur de les* ANÉANTIR. (Chateaub.)

O ciel! *anéantis* ma fatale existence.
VOLTAIRE.

— Absol. : *Le verbe* ANÉANTIR *n'a aucun sens pour nous.* (L. Pinel.) *L'homme ne peut pas plus créer qu'*ANÉANTIR. (De Bonald.)

— Par ext. Excéder de fatigue : *Ce travail m'*A ANÉANTI. ‖ Jeter dans l'abattement, dans l'accablement : *Cette affreuse nouvelle m'*AVAIT *complétement* ANÉANTI. (Raym.) *J'ai vu des femmes que la crainte de la douleur* ANÉANTISSAIT. (Buff.)

— Par exagér. Détruire entièrement, abolir, en parlant des choses physiques et des choses morales : ANÉANTIR *un État, un empire.* ANÉANTIR *une coutume, un usage. Il n'y a point de fortune si élevée qu'un revers ne puisse* ANÉANTIR. (Acad.) *La voix de Jésus-Christ est faite pour* ANÉANTIR *dans nos cœurs tout ce qui n'est point Dieu.* (Boss.) *Les délais éternels, les rebuts,* ANÉANTISSENT *tout le prix d'une grâce.* (Mass.) ANÉANTISSEZ *la mémoire de votre attentat.* (Fléch.) *Le cardinal de Richelieu* ANÉANTISSAIT, *par son pouvoir et par son faste royal, la majesté personnelle du roi.* (Card. de Retz.) *La trop grande humidité* ANÉANTIT *à la longue toute espèce de ressort dans l'économie animale.* (Raym.) *Insensés, qui croyaient étouffer,* ANÉANTIR *à la fois dans les mêmes flammes la voix du peuple romain, la liberté du sénat et la conscience du genre humain!* (Dureau de la Malle.) *Ce monstrueux armement* EÛT ANÉANTI *l'Angleterre; un coup de vent l'emporta.* (V. Hugo.) *Nos chefs durent éluder un combat inégal, dont la perte pouvait en un seul jour* ANÉANTIR *la monarchie.* (Marchangy.) *Combien ceux qui ont cru* ANÉANTIR *le christianisme en allumant des bûchers, ont méconnu son esprit!* (Chateaub.) *On ne parvient jamais à* ANÉANTIR *tout remords.* (Larochef.-Doud.) *Le chef-d'œuvre des véritables grands écrivains, c'est d'*ANÉANTIR *le talent en eux et de n'exprimer que l'homme.* (Lamart.) *Le temps matériel de tracer des caractères* ANÉANTISSAIT *toutes ses facultés.* (G. Sand.) *La tyrannie serait invincible si elle réussissait à* ANÉANTIR *l'idée du droit avec son nom, à créer sur la terre le silence du droit.* (Lacord.) *Un jour de revers* ANÉANTIT *un siècle de conquêtes.* (E. Mennechet.) *Vouloir* ANÉANTIR *l'individualisme, c'est vouloir* ANÉANTIR *la liberté de l'homme, c'est* ANÉANTIR *l'homme.* (Mesnard.) *Il ne faut point soulager le paupérisme, il faut l'*ANÉANTIR. (Colins.)

Sais-tu que d'un seul mot je puis t'*anéantir?*
CRÉBILLON.

Ainsi donc un perfide, après tant de miracles,
Pourrait *anéantir* la foi de tes oracles!
RACINE.

Ah! cet accent si vrai, qui m'éclaire et me tue,
Anéantit l'espoir dans mon âme abattue.
C. DELAVIGNE.

S'anéantir, v. pr. Etre aboli, détruit, devenir à rien ou presque à rien : *Que de puissants Etats ont fini par* S'ANÉANTIR! *Cette objection* S'ANÉANTIT *d'elle-même.* (Acad.) *Le présent* S'ANÉANTIT *dans le moment où nous parlons.* (Fén.) *Cette fortune, que nos pères avaient si longuement amassée, menaçait de* S'ANÉANTIR *dans ses mains.* (Volt.) *La science s'étend et la foi* S'ANÉANTIT : *tout le monde veut enseigner à bien faire, et personne ne veut l'apprendre.* (J.-J. Rouss.) *L'erreur se répand, l'athéisme s'accrédite, et le culte se perd et* S'ANÉANTIT. (Frédéric II.) *C'est à Paris que les ambitions, les préjugés, les haines et les tyrannies des provinces viennent se perdre et* S'ANÉANTIR. (B. de St-P.)

Ainsi leurs grandeurs éclipsées
S'anéantiront à nos yeux. ***.

— T. de dévot. S'humilier, s'abaisser profondément devant Dieu : ANÉANTISSEZ-VOUS; *demeurez ensevelie et cachée en Jésus-Christ.* (Boss.) *Les saints* S'ANÉANTISSENT *continuellement en présence de Dieu.* (Nicole.) *Etre des êtres, le plus digne usage de ma raison est de* S'ANÉANTIR *devant toi.* (J.-J. Rouss.) *La piété nous porte à nous* ANÉANTIR *devant Dieu.* (Joubert.) ‖ Dans l'Ecriture : *Jésus-Christ s'est anéanti de lui-même*, Il a daigné se faire homme pour se manifester au monde.

— **Syn. Anéantir, abolir, détruire, exterminer.** V. ABOLIR.

ANÉANTISSANT (a-né-an-ti-san) part. prés. du v. Anéantir : *De vains et futiles déclamateurs vont de tous côtés, armés de leurs principes funestes, sapant les fondements de la foi et* ANÉANTISSANT *la vertu.* (J.-J. Rouss.)

ANÉANTISSEMENT s. m. (a-né-an-ti-se-man — rad. *anéantir*). Etat de ce qui est anéanti, réduit au néant : *L'*ANÉANTISSEMENT *des créatures dépend de Dieu seul.* (Acad.) *Selon vous, un* ANÉANTISSEMENT *éternel va bientôt égaler le juste et l'impie.* (Mass.) *Si votre esprit ne vous démontre pas rigoureusement une fin, il est également impossible de démontrer l'*ANÉANTISSEMENT *de la moindre parcelle de matière.* (Balz.) ‖ Absol. : *Epicure, qui était si persuadé de l'*ANÉANTISSEMENT, *ne laisse pas que d'être inquiet de ce qui se passera après lui.* (Bayle.) *L'incrédulité brave la mort, parce qu'elle préfère l'*ANÉANTISSEMENT *à la douleur.* (La Luzerne.)

— Par ext. Etat de faiblesse, d'abattement, qui paralyse les forces physiques et l'énergie morale : *Le malade est tombé dans un* ANÉANTISSEMENT *qui donne les plus vives inquiétudes. Ne cherche point à me tirer de l'*ANÉANTISSEMENT *dans lequel je suis tombé.* (J.-J. Rouss.) *Vous me représentez le mari de la duchesse de Lude dans un étrange* ANÉANTISSEMENT. (Mme de Sév.)

J'étais dans cet état, sans entendre, sans voir,
Anéantissement, sommeil du désespoir.
LAMARTINE.

‖ Etat d'abaissement, d'humiliation : *Le roi s'anéantit lui-même peu à peu par l'*ANÉANTISSEMENT *insensible des peuples dont il tire ses richesses et sa puissance.* (Fén.) *Plus un peuple est libre, moins il a de cérémonies, moins de titres fastueux, moins de démonstrations d'*ANÉANTISSEMENT *devant son supérieur.* (Volt.) *L'histoire aura l'air d'être altérée, quand elle racontera à la postérité ces* ANÉANTISSEMENTS *plutôt que ces morts des hommes célèbres des plus grandes années de la France.* (Lamart.)

— Par exagér. Ruine, destruction totale : L'ANÉANTISSEMENT *d'un empire. Depuis l'*ANÉANTISSEMENT *de sa fortune, il est tombé dans le dernier mépris.* (Acad.) *Le salut de tous est dans l'harmonie sociale et l'*ANÉANTISSEMENT *de l'esprit de parti.* (Mirab.) *Le premier cri de la Révolution fut l'*ANÉANTISSEMENT *des priviléges.* (Mme de Staël.) *Le triomphe de la science sera l'*ANÉANTISSEMENT *de la politique.* (E. de Gir.) *La multitude des religions, c'est l'*ANÉANTISSEMENT *de toutes les religions.* (Colins.) *L'infâme banqueroute et l'*ANÉANTISSEMENT *complet des valeurs du papier monnayé, complétèrent la triste expérience du public et le malheur de tous les travailleurs.* (Ch. Dupin.)

— T. de dévot. Humilité profonde, abaissement devant Dieu : *Elle porte l'humilité jusqu'à l'*ANÉANTISSEMENT *d'elle-même.* (Fléch.) *Saint François de Sales recevait avec la même paix et dans le même esprit d'*ANÉANTISSEMENT *les plus grands honneurs et les plus dures contradictions.* (Fén.) *Il s'astreignit à tous les* ANÉANTISSEMENTS *de la vie, ou plutôt de la mort lente des cénobites.* (Lamart.) ‖ Etat de Jésus-Christ devenu homme pour se manifester au monde, pour le racheter : *O Jésus-Christ! ô sa mort! ô son* ANÉANTISSEMENT *et sa croix!* (Boss.)

— **Syn. Anéantissement, abattement, accablement, affaissement, épuisement, langueur, prostration.** V. ABATTEMENT.

ANEAU (Barthélemy), dit **Annulus**, poëte français, né à Bourges, vers le commencement du XVIe siècle, professa la rhétorique à Lyon, au collége de la Trinité, dont il devint principal en 1542. Il fut massacré dans une émeute, sur le soupçon qu'il professait secrètement le protestantisme (1561). Il a laissé un grand nombre de poésies latines et françaises pleines de pointes et d'équivoques, dans le goût du temps. Quelques-uns de ses ouvrages sont encore recherchés par les bibliomanes, mais ne sont plus lus depuis longtemps.

ANÈBE adj. et s. (a-nè-be — du gr. *anêbos*, même sens). Méd. Impubère, qui n'est pas nubile.

ANECDOTE s. f. (a-nèk-do-te — du gr. *anekdotos*, non publié). Particularité d'histoire peu connue : *Les grands hommes de l'antiquité ne nous sont guère connus que par des* ANECDOTES. *Les* Nuits Attiques *d'Aulu-Gelle ne sont pour ainsi dire qu'un recueil d'*ANECDOTES. *M. le duc d'Antin me fit part de plusieurs* ANECDOTES, *que je n'ai données que pour ce qu'elles valaient.* (Volt.) *En général, ce sont les* ANECDOTES *que la plupart des lecteurs, et même des lecteurs graves, recherchent dans l'histoire.* (De Féletz.)

— Plus généralem., Récit succinct, rapide, d'un fait particulier plus ou moins piquant, d'une aventure plus ou moins curieuse, amusante : *Une* ANECDOTE *vraie, hasardée, scandaleuse. Une* ANECDOTE *fausse, insipide. Raconter une* ANECDOTE. *Recueillir des* ANECDOTES. *C'est un colporteur d'*ANECDOTES. *Les recueils d'*ANECDOTES *ont surtout été composés à l'usage de ceux qui n'ont point d'esprit.* (Montesq.) *Vous trouverez dans cet écrit des* ANECDOTES *curieuses et instructives.* (Volt.) *Les* ANECDOTES *sont l'esprit des vieillards et le charme des enfants et des femmes.* (Rivarol.) *La légèreté, la vérité, la rapidité du récit, l'heureux choix des expressions, telles sont les principales règles et les conditions de l'art de conter des* ANECDOTES. (De Féletz.) *J'ai semé mon ouvrage d'*ANECDOTES *dont plusieurs me sont personnelles.* (Brill.-Sav.) *Aujourd'hui, les* ANECDOTES *sont le passe-port de toute morale et l'antinarcotique de tous les livres.* (Balz.) *Il faisait un recueil de toutes les* ANECDOTES *bouffonnes, mais chastes, qu'il avait pu récolter pendant sa tournée.* (Lamart.) *Les* ANECDOTES *ne valent que ce que le caractère et la destinée de l'homme les font ensuite.* (Ste-Beuve.) *Il y avait dans cette lettre deux* ANECDOTES *impayables, et qui me font rire encore.* (Joubert.)

Mais où trouver des antidotes
Contre ce rabâcheur d'anciennes *anecdotes?*
DELILLE.

— S'empl. quelquefois adjectivem. dans le premier sens : *L'histoire* ANECDOTE *de Procope.* (Acad.) *Depuis madame de la Vallière jusqu'à madame de Pompadour, l'histoire* ANECDOTE *des deux règnes nous passa sous les yeux.* (Marmontel.) ‖ On ne dit plus que ANECDOTIQUE.

— **Syn. Anecdote, histoire, historiette.** Une *histoire* est un récit complet qui embrasse souvent une longue suite de faits accomplis par un nombre plus ou moins grand de personnages; ce peut être quelquefois le récit d'un fait particulier, mais il faut toujours que ce fait embrasse une suite de détails liés les uns aux autres. Une *historiette* n'est autre chose qu'une petite histoire, ou une histoire qui ne présente qu'une importance très-minime. L'*anecdote* est toujours le récit d'un fait particulier, ou plutôt, c'est ce fait lui-même; mais elle suppose que le fait est peu connu, qu'il a quelque chose de curieux et qu'il peut servir à faire juger le vrai caractère d'un personnage illustre, d'une époque, d'une certaine classe d'hommes.

— **Encycl.** Le mot *anecdote*, pris dans son acception primitive, signifie *inédit*. Aussi certains auteurs, comme Muratori et le P. Martenne, ont-ils donné ce titre d'*anecdote* à des ouvrages inconnus dont ils se faisaient les éditeurs. Il fut ensuite appliqué aux particularités secrètes d'histoire, particularités qui piquaient vivement la curiosité en ce qu'elles faisaient mieux connaître le caractère et les mœurs de certains personnages historiques. Enfin, modifié par le temps, le sens du mot s'est de plus en plus éloigné de l'étymologie, et lui est devenu tout à fait étranger; de sorte qu'aujourd'hui ce mot éveille uniquement l'idée d'un récit court, piquant, le plus souvent gai et épigrammatique, d'un mot remarquable, d'une repartie vive, d'un trait touchant, d'un fait extraordinaire et à dénoûment imprévu. Rien de moins *inédit*, on le sait, que le plus grand nombre des *anecdotes*.

L'histoire nous montre les grands faits dans leur filiation, les lois qui président à la marche des événements; l'*anecdote* nous introduit dans les coulisses du grand théâtre, nous dit les petits mobiles et les petites causes, nous fait voir le jeu des passions de l'homme privé sous ce masque que l'homme public est obligé de

porter. « Je n'aime dans l'histoire que les *anecdotes*, dit M. Mérimée, et parmi les *anecdotes* je préfère celles où j'imagine trouver une peinture vraie des mœurs et des caractères à une époque donnée. Ce goût n est pas très-noble; mais, je l'avoue à ma honte, je donnerais volontiers Thucydide pour des mémoires authentiques d'Aspasie ou d'un esclave de Périclès; car les mémoires, qui sont des causeries familières de l'auteur avec son lecteur, fournissent seuls ces portraits de l'homme qui m'amusent et qui m'intéressent. Ce n'est point dans Mézerai, mais dans Montluc, Brantôme, Tavannes, La Noue, etc., que l'on se fait une idée des Français au XVIe siècle. »

Malheureusement l'histoire sérieuse est tenue de se défier des *anecdotes*, parce que ce ne sont bien souvent que des récits faits à plaisir. Rien de plus naturel à l'homme que d'altérer la vérité, s'il n'est obligé de la présenter appuyée de preuves; rien de plus naturel que de se montrer crédule quand il s'agit d'une histoire brève, amusante, et surtout quand le narrateur ou l'écrivain a de l'esprit. « Je crois peu aux *anecdotes*, et moins encore à celles de mon temps qu'à celles de l'antiquité, disait un général de l'Empire; les *anecdotes* ne sont le plus souvent que des fictions qui dénaturent l'histoire pour faire ou défaire des réputations; tous ces grands mots qu'on prête à tels et tels n'ont jamais été dits par eux, et pourtant ils ont été si souvent répétés qu'ils se sont incorporés à l'histoire à tel point qu'il serait impossible de les en détacher. »

L'*anecdote* a été connue et goûtée de tout temps. Les *Vies* de Plutarque sont remplies d'anecdotes du plus grand intérêt. L'*Histoire des douze Césars* de Suétone mérite d'être appelée anecdotique, parce qu'elle ne se rapporte guère qu'à leur vie privée. Cicéron nous apprend, dans une lettre à Atticus, qu'il avait composé un recueil d'*anecdotes* auxquelles il attachait un grand prix. Procope, qui avait écrit une histoire de l'empereur Justinien et de ses guerres contre les Perses, les Vandales et les Goths, écrivit ensuite une histoire anecdotique de ce même prince et de sa femme Théodora. Diogène Laërce n'a pas hésité à intituler son livre : *Des vies, doctrines et apophthegmes des philosophes célèbres.*

L'*anecdote* semble avoir trouvé dans notre beau pays de France sa patrie naturelle; nous l'y voyons fleurir de bonne heure; elle s'épanouit dans les Mémoires, qui furent longtemps notre seule littérature historique. Au XVIIIe siècle, elle règne dans les salons, occupe les esprits les plus distingués, depuis Fontenelle jusqu'à Rivarol. A notre époque, la critique littéraire, on peut s'en assurer en lisant les intéressantes causeries de M. Sainte-Beuve, lui donne une large place.

Les premiers recueils d'*anecdotes* imprimés en France furent les *Anecdotes de la cour de Florence*, par Varillas, et les *Anecdotes de la cour de Philippe-Auguste*, par Mlle de Lussan. Voltaire, dans son *Dictionnaire philosophique*, s'élève contre les *anecdotes* apocryphes et contre les recueils d'*anecdotes*. Il fait exception en faveur du *Ménagiana*, « le seul, dit-il, dans lequel on trouve des choses instructives. »

Aujourd'hui, et cette épidémie date de 1830, le domaine des anecdotes est devenu une sorte de pâtis communal, où vont journellement picorer nos écrivains de la petite presse; et l'abus que l'on fait de cette littérature facile, le peu de respect avec lequel on en use, le défaut de sincérité qui marque tous ces emprunts, la manie que l'on apporte à dénaturer l'anecdote pour la rajeunir et lui donner un intérêt d'actualité, tout cela explique le discrédit dans lequel est tombé ce genre, qui est un des caractères les plus marqués de notre littérature et de notre esprit national. Voici quelques exemples de cet abus. Tout le monde connaît l'anecdote charmante, mais trop peu gazée pour qu'elle puisse trouver place ici, dont le roi Louis XVI, Marie-Antoinette et le comte de Saint-Germain sont les véritables héros. Eh bien, tout récemment encore, ce trait spirituel a été présenté dans la plupart des petits journaux comme lancé de Saint-Cloud, et les personnages que nous venons de citer étaient maladroitement remplacés par deux autres têtes couronnées et le duc de Malakoff.—Second exemple : L'évêque de Québec s'était égaré dans les forêts du Canada. Ceux qui le cherchaient rencontrèrent une troupe de sauvages, auxquels ils demandèrent s'ils connaissaient l'évêque. « Si je le connais? répondit l'un d'eux, j'en ai mangé! » Dans nos petits journaux, le sauvage est métamorphosé en commis-voyageur, et tout le sel de cette réponse si plaisante et si caractéristique est remplacé par une niaiserie et un non-sens.

Dernièrement un journal annonçait bruyamment qu'un procès en séparation menaçait d'avoir un grand retentissement dans une de nos villes du Midi, et il promettait de tenir ses lecteurs au courant du dénoûment de cette piquante affaire. Voici les griefs sur lesquels étaient basée la poursuite : Un bon mari disait à sa femme : « Je crois qu'il n'y a qu'un seul homme dans toute cette ville qui ne soit pas c...— Qui donc? demanda la femme.— Eh quoi! répliqua vivement le mari un peu piqué, tu ne le connais pas?— Ma foi, répondit-elle, j'ai beau chercher... »

Eh bien, cette anecdote se trouve racontée dans les œuvres de l'abbé Prévost, né en 1697.

Dernier exemple. Les ambassadeurs Japonais qui vinrent dernièrement à Paris, portaient de longues épées dont la poignée menaçait le menton, et un *Tintamarre* quelconque d'imprimer : « Notre spirituel Méry voyant passer hier sur le boulevard les ambassadeurs Japonnais, adressa cette question désopilante à Alexandre Dumas, qui l'accompagnait : « Qui est-ce qui a donc attaché les Japonais à leur épée? » Certainement M. Méry a assez d'esprit pour faire le mot : on ne prête qu'aux riches. Mais ce trait n'est ni plus ni moins que de Cicéron, qui l'a lancé, non pas précisément contre des ambassadeurs Japonais, mais contre son gendre, très-petit de taille, qui traînait un jour derrière lui une épée d'une longueur demesurée. Vraiment, n'y a-t-il pas là de quoi vous faire dresser les cheveux sur la tête?

Mais voici qui couronne l'œuvre. Qui est-ce qui ignore cette charmante anecdote sur Turenne : « ... Et quand c'eût été Georges, il ne fallait pas frapper si fort, » si bien racontée par J.-J. Rousseau? Si une anecdote devait être respectée par nos faiseurs de nouvelles à la main, c'était assurément celle-là, ne serait-ce qu'à cause des deux grands noms qui la consacrent. Point du tout; Turenne est devenu un jeune marquis du faubourg Saint-Germain, dont on a voulu faire ressortir la douceur de caractère. Ajoutons que Jean-Jacques n'a pas eu plus que Turenne à se féliciter de sa doublure.

Il nous serait facile de multiplier à l'infini ces tricheries littéraires. Tout le secret du procédé consiste à rajeunir l'anecdote d'un ou même de plusieurs siècles, et à remplacer les noms anciens par des noms contemporains : Ménage, Bouhours, Vaugelas, Roquelaure, Piron, Duclos, Collet, etc., subissent, sans s'en douter, l'opération de la métempsycose, et ressuscitent sous les noms d'Alfred de Musset, Gérard de Nerval, M. Thiers, M. Guizot, M. Dupin, M. de Rambuteau, etc. Voilà pourtant où peut conduire la passion du *bien informé*, dont nos petites plumes semblent aujourd'hui possédées.

— **Anecdotes**. Peu de jours avant sa mort, la jeune Mme d'Houdetot avait l'air très-pensif. « A quoi rêvez-vous? lui dit-on. — Je me regrette. »

⁂

Un homme tomba en démence dans sa vieillesse, et quand il passait devant une glace, il s'écriait d'un ton de pitié : « Le pauvre vieillard! » Voilà notre histoire.

⁂

Un marchand de vin étant allé à la messe de minuit, s'y endormit. A l'élévation, il entendit la *sonnette*, et, croyant être encore dans sa boutique, il s'écria : « On y va! on y va! »

⁂

Un millionnaire à qui la satiété avait enlevé l'appétit, rencontra un jour un pauvre diable qui lui dit : « Monsieur, je meurs de faim. — L'heureux coquin! » s'écria le millionnaire.

⁂

Deux banquiers se querellaient : « Apprenez, dit l'un d'eux, que je suis incapable de commettre une mauvaise action. — C'est bien assez d'en émettre, » répondit l'autre.

*

Mme du Deffant disait de quelqu'un qui traînait ses paroles d'une manière lourde et insupportable : « Cet homme-là a l'air de s'ennuyer à la mort de ce qu'il dit. »

⁂

Une demoiselle du grand monde, parlant de son père, disait à chaque instant : « Mon père, M. le marquis de ***. — Comment appelez-vous l'autre, mademoiselle? » lui demanda-t-on.

⁂

Un général qui avait été battu en Allemagne et en Italie, aperçut un jour au-dessus de sa porte un tambour qu'on y avait représenté avec cette devise : « On me bat des deux côtés. »

⁂

Un huissier de Saumur, faisant parader son cheval, roula à terre avec sa monture. Une dame le voyant en cet état, lui cria : « Eh! monsieur, vous auriez dû demander ce qu'il vous fallait, sans vous baisser si bas. »

⁂

Montmaur étant un jour à table avec nombre de ses amis qui parlaient, chantaient et riaient tous ensemble : « Eh! messieurs, dit le parasite, un peu de silence, on ne sait ce qu'on mange. »

⁂

Une dame couvrait ses escapades du manteau de la religion, et prenait pour devise ces trois mots : *Honneur à Dieu*. Un plaisant y fit un léger changement en écrivant : *Adieu, honneur*.

⁂

Un particulier, qui n'entendait rien aux lettres doubles, s'approcha d'une personne qui lisait l'affiche de l'Opéra, et lui dit : « Monsieur, il paraît que l'on joue aujourd'hui *O-édipe?* — O-u-i, monsieur! » répondit l'autre.

⁂

Duclos, pour exprimer le mépris, avait une formule favorite; il disait toujours : C'est l'avant-dernier des hommes. « Pourquoi l'avant-dernier? lui demandait-on. — Pour ne décourager personne, » répondait-il.

⁂

Talleyrand, à son lit de mort, reçut la visite de Louis-Philippe, qui lui demanda comment il se trouvait. « Ah! sire, répondit le célèbre diplomate, je souffre comme un damné. — Déjà! » reprit le roi en souriant avec malice.

⁂

Un Limousin, maître maçon, avait un apprenti gâcheur qui mangeait ordinairement son pain sec. L'apercevant un jour tremper un croûton dans le mortier, « Eh quoi, Léonard, lui dit-il, tu donnes dans la friandige! »

⁂

Un homme allait depuis vingt ans passer ses soirées chez Mme R... Il perdit sa femme, et l'on crut qu'il épouserait celle envers laquelle il s'était montré jusque-là si assidu. Comme on l'y encourageait, il refusa : « Je ne saurais plus, dit-il, où aller passer mes soirées. »

⁂

Le fameux Bontemps, premier valet de chambre de Louis XIV, était si accoutumé à dire à ceux qui le sollicitaient : « J'en parlerai au roi, » que, l'abbé de Choisy lui ayant un jour demandé quelle heure il était, il répondit : « J'en parlerai au roi. »

⁂

Une dame, chaussée par un cordonnier à la mode, s'aperçoit que, dès le premier jour, ses souliers sont déchirés. Elle porte ses plaintes. Le cordonnier prend les souliers, les examine, et, après avoir réfléchi : « Je vois ce que c'est, dit-il; madame aura marché. »

⁂

Une jeune personne, de mœurs un peu libres, se hâtait d'amasser, en disant que c'était pour se faire religieuse. Un homme d'esprit dit à cette occasion qu'elle imitait les rameurs, qui tournent le dos à l'endroit où ils veulent aborder.

⁂

Une servante présentait à son maître le mémoire du mois. Celui-ci s'apercevant qu'il y avait pour trente francs de lait, en témoigne sa surprise à la ménagère, qui lui répond : « Monsieur ne sait donc pas qu'il n'y a rien qui monte comme le lait? »

⁂

Le régent voulait aller au bal et n'y être pas reconnu. « Je connais un moyen, » dit l'abbé Dubois. Et, dans le bal, il donnait de grands coups de pied au duc. Le régent, qui les trouvait trop forts, lui dit : « L'abbé, tu me déguises trop. »

⁂

On faisait une procession avec la châsse de sainte Geneviève pour obtenir de la sécheresse. A peine la procession fut-elle en route, qu'il commença à pleuvoir; sur quoi l'évêque de Castres dit plaisamment : « La sainte se trompe, elle croit qu'on lui demande de la pluie. »

⁂

L'abbé Cœur prêchait à Saint-Roch. Un soldat désœuvré entre et prend une chaise. Pendant le sermon, la loueuse s'approche et lui demande cinq sous. Le soldat répond d'un air étonné : « Cinq sous! si je les avais, je ne serais pas ici. »

⁂

Un bon bourgeois ayant appris que plusieurs de ses parents s'étaient trouvés à un repas de famille auquel il n'avait pas été invité, s'écria en colère : « Eh bien, pour les faire enrager, je vais donner un grand repas... où je serai tout seul. »

⁂

Une dame avait un enfant fort gâté et fort incommode; mais elle avait la faiblesse de le trouver charmant. « Cet enfant est bien gentil, dit un jour à la mère une personne qui était venue lui rendre visite; à quelle heure le couche-t-on? »

⁂

On louait devant l'abbé Trublet la bonté et les manières douces de madame de Tencin, qui cachait sous des apparences trompeuses une femme sans principes : « Oui, dit l'abbé, si elle avait intérêt à vous empoisonner, elle choisirait le poison le plus doux. »

⁂

Un libertin, attaqué d'une maladie mortelle, fit son testament. Suivant la formule, il y mit ces mots : « Premièrement, je donne et lègue mon âme à Dieu. » Aussitôt un plaisant de s'écrier : « Oh! je crains bien que Dieu ne renonce à la succession. »

⁂

C'est en 1828 qu'on vit à Paris les premiers omnibus. Un cocher de fiacre, qui sentait combien ces nouvelles voitures devaient nuire à son industrie, voulut entrer en concurrence avec elles, et il fit écrire sur la caisse de son modeste véhicule : *Fiacribus à quatre sous.*

⁂

Lady Carteret, femme du lord lieutenant d'Irlande, disait un jour au docteur Swift : « L'air de votre pays est fort bon. » Swift se mettant aussitôt à genoux : « Pour l'amour de Dieu, s'écria-t-il, n'allez pas le dire en Angleterre, car on mettrait un impôt dessus. »

⁂

Le père Hardouin pensait que tous les écrits des anciens avaient été composés par des moines. « Je n'aime pas beaucoup les moines, disait à ce sujet Boileau; cependant je n'aurais pas été fâché de vivre avec frère Horace, dom Virgile et père Démosthène. »

⁂

On trouvait, il y a quelque temps, rue des Petits-Champs, une pension de jeunes filles et un charcutier dont les deux enseignes n'en faisaient qu'une, si bien qu'on lisait sur la même ligne : *Pension de jeunes demoiselles. A la renommée des bonnes langues.*

⁂

Louis XIV maria Mlle de L..., un de ses caprices, à Roquelaure, ce qui fit donner à celui-ci le titre de duc. Quatre ou cinq mois après, la duchesse de Roquelaure accoucha d'une fille. « Soyez la bienvenue, mademoiselle, dit l'heureux époux; je ne vous attendais pas sitôt. »

⁂

Un Allemand jouait aux échecs. Un de ses amis entre dans le café, s'approche, et lui demande comment il se porte. L'Allemand, tout à son jeu, ne dit mot. Deux heures après, la partie finie, il se retourne tranquillement et répond : « Pas mal, et toi?... »

⁂

A une table d'hôte, on apporta un potage dans lequel la cuisinière avait laissé tomber un cheveu. Un des habitués s'adressant à la maîtresse de la maison, lui dit : « A votre place, je ferais servir les cheveux sur une assiette à part; en prendrait qui voudrait. »

⁂

Une dame d'esprit, qui aimait les enfants, vit un jour, chez une marchande de la rue Saint-Denis, un petit garçon et une petite fille qui avaient l'air fort sérieux. « Vos enfants sont bien tristes, dit-elle à la mère. — Ah! madame, répondit la bourgeoise, ce n'est pas faute que nous les fouettions bien pour cela. »

⁂

Un jeune homme, accoutumé depuis longtemps à la soumission, était contrarié par son père pour des liens de mariage qu'il voulait former. Pressé d'obéir et pensant concilier le respect filial avec son amour, il répondit : « J'épouserai qui vous voudrez, mon père, pourvu que ce soit Mlle Hortense. »

⁂

Une dame qui, par un trop grand usage d'une certaine liqueur qui n'était pas de l'eau sucrée, avait acquis un de ces nez à teinte rubiconde qui sont le désespoir du beau sexe, se considérant au miroir, s'écriait : « Mais où donc ai-je pris ce nez-là? » Quelqu'un lui dit : « Au buffet, madame, au buffet. »

⁂

Mme de Girardin avait un frère; elle le surprit un jour le front dans ses mains, une feuille de papier devant lui : « Que faites-vous donc, mon frère? — Des vers, ma sœur. — Mais, mon cher ami, en voici un qui est trop long. — Comment, trop long? dit-il avec stupéfaction, mais il n'est pas encore fini! »

⁂

Un Français qui comprenait un peu l'espagnol, mais qui ne le parlait pas du tout, voyageait en Espagne. Il entre dans une auberge, et entame avec l'hôte un dialogue assez difficile. Un marmiton fait entendre cette exclamation judicieuse : « Sont-ils bêtes, ces Français, de ne pas savoir l'espagnol! »

⁂

Dans un souper avec des Hambourgeois, où Rivarol prodiguait ses saillies, il les voyait tous chercher à comprendre un trait spirituel qui venait de lui échapper. Il se retourna vers un Français qui était à côté de lui, et lui dit : « Voyez-vous ces Allemands? ils se cotisent pour entendre un bon mot. »

⁂

L'avarice et les folles prodigalités de Mme de Pompadour coûtèrent plus de cent millions à la France. Louis XV disait un jour au Dau-

phin que cette dame parlait parfaitement l'allemand. « Oui, sire, lui dit le prince ; mais on trouve qu'elle écorche furieusement le français. » Ce bon mot lui valut l'exil à Meudon.

⁂

C'était par la culture des arts et des lettres que Philippe IV se consolait de la perte du Roussillon, du Portugal et de la Catalogne. Quand il monta sur le trône, on le surnomma le Grand, et, pour emblème, on lui donna un fossé avec cette devise : « Plus on lui ôte, plus il est grand. »

⁂

Un bon père reprochait à son fils son étourderie et le peu d'attention qu'il apportait à ses remontrances. L'enfant, baissait la tête et avait l'air fort attentif. « Ah ! papa, s'écria-t-il tout à coup, une de plus et cela faisait cent ! » Le drôle regardait et comptait des fourmis qui entraient dans un trou.

⁂

Un naufragé anglais, après avoir longtemps erré à travers des îles désertes ou habitées par des sauvages, aborda enfin dans une terre où le premier objet qui frappa ses regards fut une *potence* avec son pendu : « Grâce à Dieu, s'écria-t-il, me voici enfin dans un pays civilisé ! »

⁂

De jeunes gardes du corps marchaient dans le jardin des Tuileries derrière Mlle Mars, et répétaient en ricanant, de manière à ce qu'elle entendît : « Ah ! voilà Mars, voyez donc Mars. — Eh bien, dit en se retournant la spirituelle actrice, qu'y a-t-il de commun entre Mars et les gardes du corps ? »

⁂

Socin, célèbre jurisconsulte, négligeait beaucoup ses études depuis qu'il était marié. Comme on lui alléguait l'exemple de Socrate, qui depuis son mariage n'avait pas moins étudié qu'auparavant : « Je n'en suis pas surpris, dit-il, Xantippe était laide et méchante ; ma femme est bonne et d'une grande beauté. »

⁂

Pendant la Révolution, lorsqu'on eut substitué un nouveau calendrier à l'ancien, un particulier se présentant à la commune, on lui demande son prénom : « Symphorien. — Il n'y a plus de *saint*, dit brusquement le *sans-culotte ;* dorénavant tu t'appelleras *Phorien*. — Ah ! reprend le pétitionnaire, c'est *gulier*, ça. »

⁂

Une dame, marchandant une chaise percée, en offrait trop peu. Le bahutier, pour l'engager, la priait de considérer la bonté de la serrure et de la clef. « Pour ce qui est de cela, dit la dame, je n'en fais pas grand cas, car je n'ai pas peur qu'on me dérobe ce que j'ai dessein d'y mettre. »

⁂

Un jeune prince se promenait un jour dans la campagne, environné de toute sa cour. Il aperçut un derviche qui examinait une tête de mort : « Que fais-tu là ? lui dit le monarque surpris. — Je voudrais savoir, répondit le derviche, si cette tête a appartenu à un roi ou à un mendiant, et je ne puis y parvenir. »

⁂

Un écolier se prend de querelle au collége avec le jeune La Trémouille ; ils se gourment. Celui-ci dit à l'autre : « Sais-tu bien que je suis fils de duc ? » L'autre, lui donnant un grand coup de pied au derrière : « Tiens, lui dit-il, quand tu serais prince, je ne saurais te le donner meilleur. »

⁂

Le célèbre Huet, évêque d'Avranches, vivait presque constamment enfermé avec des livres, et il faisait répondre à ceux qui venaient lui parler d'affaires, qu'il étudiait : « Eh ! disaient ses diocésains, pourquoi le roi ne nous a-t-il pas donné un évêque qui ait fait ses études ? »

⁂

Benoît XIV disait un jour d'un prélat animé d'un zèle impétueux, qui, pour faire valoir des brefs de Rome, ne gardait aucune mesure : « Je crains qu'il ne soit comme ce gentilhomme napolitain, qui soutint quatorze duels pour affirmer que le Dante valait mieux que l'Arioste, et qui convint, en mourant, n'avoir jamais lu ni l'un ni l'autre. »

⁂

Dumarsais professait les sentiments antireligieux des encyclopédistes, qu'il fréquentait. Appelé pour faire l'éducation de trois frères appartenant à l'une des premières familles du royaume, il demanda dans quelle religion on voulait qu'ils fussent élevés. Cette question, qui mettait à nu l'indifférence philosophique, nuisit beaucoup à sa fortune.

⁂

Un financier dont la fortune s'élevait à plusieurs millions, perdit en un seul jour ses immenses richesses. Il ne lui restait plus que cent mille francs. Il mourut en apprenant cette terrible nouvelle. Son frère, qui avait toujours langui dans la pauvreté, hérita de cette somme, et mourut à son tour de la joie qu'il éprouva de se voir si riche.

⁂

Un auteur dramatique qui venait d'obtenir un beau succès reçut la visite d'un de ses confrères, très-connu par la malignité de son esprit et ses sentiments de jalousie : « Voilà un triomphe, s'écria-t-il en entrant, qui va fort déconcerter les envieux. Que vont-ils dire ? — C'est précisément à vous que je le demande, » répondit spirituellement l'auteur.

⁂

Voici un échantillon des demandes qu'on lit quelquefois dans les *Petites-Affiches :* « Une jeune personne, ayant reçu une bonne éducation, sachant lire, écrire, la géographie, l'histoire, la musique, la danse, les premiers éléments des mathématiques, désirerait entrer dans une maison comme il faut, pour faire la cuisine et repasser. »

⁂

Duclos, le philosophe, celui que Louis XV appelait *un honnête homme*, était connu par une certaine vulgarité dans ses goûts et ses habitudes. Un soir qu'il se trouvait dans le cercle habituel de Mme du Deffant, chacun se mit à détailler ce qu'il désirerait pour être heureux. « Pour vous, Duclos, dit la reine du salon, du pain, du fromage et la première venue. »

⁂

« Que comptez-vous demander à l'Assemblée ? disait M. de Coigny, en 1789, à un paysan de son bailliage, élu député. — La suppression des pigeons, des lapins et des moines. — Voilà un rapprochement assez singulier ? — Il est fort simple, monseigneur ; les premiers nous mangent en grain, les seconds en herbe, et les troisièmes en gerbe. »

⁂

Mme Dudevant (George Sand), désirant visiter la Trappe, où les femmes ne sont pas admises, s'imagina de prendre un costume d'homme. Confondue dans une assez nombreuse réunion, elle comptait passer inaperçue, lorsque le père portier la distinguant, lui dit : « Monsieur, je suis bien fâché, mais les dames n'entrent pas ici. »

⁂

Un officier ayant donné un soufflet des mieux appliqués à un fanfaron qui voulait le tourner en ridicule : « Est-ce sérieux, monsieur, ce que vous faites là, lui dit celui-ci ? — Oui, corbleu ! reprit l'officier en mettant la main sur la garde de son épée. — A la bonne heure, car je n'aimerais pas des plaisanteries comme celle-là. »

⁂

Mme de Maintenon et Mme de Caylus se promenaient autour de la pièce d'eau de Marly. L'eau était très-transparente, et on y voyait des carpes dont les mouvements étaient lents, et qui paraissaient aussi tristes qu'elles étaient maigres. Mme de Caylus le fit remarquer à Mme de Maintenon, qui répondit : « Elles sont comme moi ; elles regrettent leur bourbe. »

⁂

Henri IV, roi de France, rencontra un jour, dans les appartements du Louvre, un homme qui lui était inconnu, et dont l'extérieur paraissait très-commun. Il lui demanda à qui il appartenait. « A moi-même, » répondit cet homme d'un ton fier et peu respectueux. « Mon ami, repartit le roi, vous avez un sot maître. »

⁂

Les avenues de l'instruction sont arides et tortueuses. Pour s'en former une idée, il suffit de se rappeler ce mot d'un enfant qui, se promenant avec son précepteur, rencontra un petit mendiant qui lui demanda l'aumône en ajoutant qu'il était le plus malheureux des êtres ; l'enfant lui répondit : « Tu apprends donc le latin ? »

⁂

Un mendiant, qui n'était affligé que d'une légère infirmité, rencontre un jour un autre mendiant dont la vue faisait horreur. « Combien gagnes-tu par jour ? lui dit-il. — Quarante sous. — Quarante sous ! reprend l'autre, je ne donnerais pas ma journée pour vingt francs, si j'avais le bonheur d'être aussi infirme que toi. »

⁂

M. d'Argenson disait à M. le comte de Sébourg, qui était l'amant de sa femme : « Il y a deux places qui vous conviendraient également : le gouvernement de la Bastille et celui des Invalides. Si je vous donne la Bastille, tout le monde dira que je vous y ai envoyé ; si je vous donne les Invalides, on croira que c'est ma femme. »

⁂

Fontenelle n'était point impie, mais indifférent sur la religion comme sur tout ce qui se passait dans le monde ; quelquefois satirique, et pour ainsi dire involontairement. Un ecclésiastique, causant avec lui sur la religion, lui disait : « Dieu a fait l'homme à son image ! — Oh ! l'homme le lui a bien rendu, » répondit Fontenelle.

⁂

Un Athénien qui portait une poutre sur l'épaule, ayant heurté violemment Diogène, l'avertit ensuite en lui criant : « Gare ! » Un peu étourdi du coup, notre philosophe s'éloigna sans mot dire. Mais quelques jours après ayant rencontré ce même homme, il lui asséna un grand coup de bâton sur la tête en lui criant à son tour : « Gare ! gare ! »

⁂

La reine Christine avait des traits masculins. Etant arrivée à Fontainebleau en habit d'amazone, plusieurs dames de la cour la vinrent saluer et s'avancèrent pour l'embrasser. La princesse, un peu blessée de cette familiarité, se contenta de dire : « Quelle fureur ont donc ces dames de m'embrasser ? Est-ce parce que je ressemble à un homme ? »

⁂

J.-J. Rousseau, passant par Amiens, alla voir Gresset. L'auteur de *Vert-Vert* le questionna beaucoup, et mit tout en œuvre pour engager la conversation. Rousseau, qui ne voulait s'entretenir que de choses indifférentes, comme c'était sa coutume, lui dit : « Monsieur Gresset, vous avez fait parler un perroquet, mais vous ne ferez jamais parler un ours. »

⁂

Un fat qui faisait le beau parleur, racontant à Vadé ses bonnes fortunes, disait toujours : « J'ai *éû* la comtesse de... ; j'ai *éû* la belle madame de... » Ennuyé de sa fatuité et de sa prononciation, Vadé lui répliqua : « Que me racontez-vous là ? Jupiter fut plus heureux que vous, car il *a éû Io*. »

⁂

Un matelot, à bord d'un vaisseau, ayant eu la maladresse de laisser tomber une théière d'argent, alla trouver le capitaine et lui dit : « Peut-on dire d'une chose, lorsqu'on sait où elle est, qu'elle est perdue ? — Non, mon ami. — En ce cas, vous n'avez rien à craindre pour votre théière ; car je *sais* qu'elle est au fond de la mer. »

⁂

Sébastien Zamet, qui avait été cordonnier, devint, sous Henri IV, le plus riche financier de son temps. Au contrat de mariage d'une de ses filles, qui épousait un grand seigneur, le notaire lui témoigna son embarras pour le qualifier, car il n'avait aucun titre de noblesse : « Mettez, lui dit froidement Zamet, seigneur de dix-sept cent mille écus. »

⁂

Un poëte gascon, parvenu à un âge très-avancé, rencontra quelques jours avant sa mort, dans le cloître des Augustins, un de ses amis qui lui demanda comment il se portait et ce qu'il faisait là. « Vous le voyez, répondit-il en frappant contre terre de la pointe du bâton sur lequel il s'appuyait, je heurte afin qu'on vienne m'ouvrir. »

⁂

L'équipage de M. de Clermont-Tonnerre rencontra sur un pont étroit celui de M. de Pontchartrain. Le postillon de celui-ci ayant nommé son maître, afin que l'autre s'arrêtât, le cocher de M. de Clermont répondit brusquement : « Je me moque de ton *pont*, de ton *char* et de ton *train ;* je mène le *tonnerre*, il faut que je passe. »

⁂

Un jour Mignard, le célèbre peintre, se trouvait chez Ninon de Lenclos en compagnie de Ménage et d'autres érudits. Comme il se plaignait que sa fille, qui fut depuis la comtesse de Feuquières, était complétement dépourvue de mémoire : « Tant mieux, lui dit Ninon en lançant un regard malin à messieurs de l'Académie, oh ! tant mieux ! elle ne citera pas. »

⁂

Une femme de chambre de Mme la marquise de Saisseval disait : « Il y a des personnes qui s'*en soucissent*, d'autres qui ne s'*en soucissent* pas. » M. de Saisseval lui dit : « Comme vous parlez ! il faut dire : des personnes s'en *soucient*, d'autres ne s'en *soucient* pas. — Oh ! monsieur, je le sais bien ; mais monsieur le marquis ne prend pas garde que je parle au *féminin*. »

⁂

Le duc de Duras, voyant un jour Descartes qui faisait bonne chère, lui dit en raillant : « Eh quoi ! les philosophes usent-ils de ces friandises ? — Pourquoi pas ? répondit Descartes ; vous imaginez-vous que la nature n'ait produit les bonnes choses que pour les ignorants ? » — On prête à peu près la même réponse à Danton, surpris par un septembriseur alors qu'il avait une perdrix sur sa table.

⁂

« Ernestine, disait une mère à sa fille, laisse ce chien ; tu sais bien que je t'ai défendu de toucher aux animaux que tu ne connais pas. — Mais, maman, celui-là, je le connais ; c'est un caniche. » — On défendait à une autre petite fille de s'approcher d'un perroquet qui ne la connaissait pas, et qui pouvait la mordre : « Eh bien, répondit-elle, dites-lui que je m'appelle Eugénie. »

⁂

Un seigneur anglais ordonna à son cocher d'aller chercher de la crème au village. Cet homme, offensé de la proposition, répondit que c'était l'affaire des servantes. « Ah ! quelle est donc la vôtre ? demanda le maître. — Panser mes chevaux, les atteler et conduire la voiture. — Eh bien, mettez donc les chevaux, prenez une des filles dans ma voiture, et qu'elle aille chercher de la crème. »

⁂

Il m'arriva un jour, raconte un sage persan, par un emportement de jeune homme, de répondre à ma mère avec une fierté insultante. Elle en fut si affligée qu'elle alla s'asseoir dans un coin, et que des larmes coulèrent de ses yeux. Je m'approchai d'elle, et cette mère sensible me dit : « Toi qui tranches aujourd'hui du grand avec moi, ne te souvient-il pas combien je t'ai vu petit ? »

⁂

Quoique âgé de quatre-vingt-trois ans, Rameau ne mourut point résigné. Le curé de Saint-Eustache ne s'épargna pas dans cette circonstance ; il assista Rameau jusqu'au dernier moment. On rapporte que, dans son délire, le malade, fatigué des exhortations du pasteur, lui dit : « Que diable venez-vous chanter là, monsieur le curé ? vous avez la voix fausse. »

⁂

Un dilettante s'extasiait, au Café de Paris, sur la beauté de Mlle Henriette Sontag, qui venait de débuter aux Bouffes. Un monsieur qui avait écouté l'enthousiaste, fit timidement observer que Mlle Sontag était en effet très-jolie, mais qu'elle avait un œil plus petit que l'autre. « Un œil plus petit ! s'écria l'amateur, un œil plus petit ! Vous ne l'avez pas vue ; elle en a au contraire un plus grand. »

⁂

Un gentilhomme prenait congé de Louis XIV, qui l'envoyait comme ambassadeur près d'une puissance étrangère ; le roi lui dit : « La principale instruction que j'ai à vous donner est que vous observiez une conduite tout opposée à celle de votre prédécesseur. — Sire, je vais faire en sorte que Votre Majesté ne donne pas une semblable instruction à celui qui me succédera. »

⁂

Mme la princesse de... demandait à une dame de province combien elle avait d'enfants. « Madame, j'en ai trois. » Un quart d'heure après, ne sachant que dire, la princesse demanda encore à la même dame combien elle avait d'enfants. « Madame, répondit la provinciale, comme je ne suis pas accouchée depuis que vous m'avez fait l'honneur de me le demander, je n'en ai encore que trois. »

⁂

Dans une assemblée chez Mme la duchesse du Maine, chacun étant convenu de faire soi-même son portrait avec sincérité, Mlle de Launay, depuis Mme de Staal, s'en acquitta à son tour avec beaucoup d'esprit. M. de Malézieux lui ayant fait observer qu'elle avait passé sous silence tout engagement de cœur : « Ah ! répliqua-t-elle avec franchise, je me suis peinte en buste. »

⁂

Un soldat, blessé d'une balle à la cuisse, avait été porté à l'ambulance. Là, pendant deux jours, les chirurgiens ne firent que sonder. Le soldat, que cela faisait souffrir, finit par leur demander d'un ton d'impatience ce qu'ils cherchaient. « On cherche la balle, répondirent-ils. — Mille bombes, s'écria le soldat, il fallait donc me dire cela plus tôt ; je l'ai dans ma poche. »

⁂

Mme de Staël, qui partageait avec une autre dame les préférences de Talleyrand, voulut un jour savoir de lui-même laquelle des deux il aimait le mieux, et comme le rusé diplomate se taisait : « Avouez, lui dit-elle, que si nous tombions toutes deux ensemble dans la rivière, je ne serais pas la première que vous songeriez à sauver. — Je parie, friponne, que vous savez nager comme un ange. »

⁂

D'Aubigné, couchant dans une chambre à côté de celle du roi, qu'il croyait endormi, dit à son voisin la Force : « Notre maître est bien le plus ingrat mortel qu'il y ait sur la terre. » La Force, qui sommeillait, lui demanda ce qu'il disait. « Sourd que tu es, cria le roi, qui ne dormait pas, il te dit que je suis le plus ingrat des hommes. — Dormez, sire, dormez, répondit d'Aubigné, j'en ai bien d'autres à dire. »

⁂

Un fermier général avait invité La Fontaine à dîner, dans la persuasion qu'un auteur dont tout le monde admirait les contes, ne pouvait

manquer de faire l'amusement de la société. La Fontaine mangea, ne parla point, et se leva de fort bonne heure, sous prétexte de se rendre à l'Académie. On lui représenta qu'il n'était pas encore temps : « Je le sais bien, répondit-il ; aussi prendrai-je le chemin le plus long. »

⁂

La scène se passe dans une bibliothèque publique. Un monsieur qui n'a pas l'air d'être un habitué de l'établissement, s'adresse à un des conservateurs : « Voulez-vous me faire donner un gros livre, s'il vous plaît? — Demandez un bulletin, monsieur, et indiquez le titre. — Je ne tiens pas au titre, pourvu que le livre soit gros. — Mais enfin, monsieur, pour quel genre de travail demandez-vous ce gros livre? — C'est pour m'asseoir dessus. »

⁂

Un homme avait fait, dans le commerce, une immense fortune ; mais il n'avait jamais changé sa manière de vivre, qui avait toujours été plus que modeste. Quelqu'un lui faisait un jour des observations à ce sujet : « Mais, répondit-il au donneur d'avis, savez-vous que je dépense par an près de trente mille francs? Le compte en est clair : d'abord je paye plus de vingt-sept mille francs de contributions... »

⁂

Raynal a prédit quelque part, dans un de ses ouvrages, qu'il viendrait un nègre qui vengerait les outrages faits aux hommes de sa couleur. Toussaint-Louverture, qui fit la fameuse révolution de Saint-Domingue, tenait un jour le livre ouvert à cette page, et, le montrant aux Européens, il leur disait : « *Moi, là.* » C'est lui qui, écrivant à Napoléon Ier, mit en suscription : Le premier des noirs au premier des blancs.

⁂

Thouin, le pépiniériste du Jardin des Plantes, avait chargé un domestique fort simple de porter à Buffon deux belles figues de primeur. En route, le domestique se laissa tenter et mangea un de ces fruits. Buffon, sachant qu'on devait lui en envoyer deux, demanda l'autre au valet, qui avoua sa faute : « Comment donc as-tu fait? » s'écria Buffon. Le domestique prit la figue qui restait, et, l'avalant : « J'ai fait comme cela, » dit-il.

⁂

Un jeune homme timide, ne sachant comment lier conversation avec une jeune personne assise devant lui dans un jardin public, saisit adroitement le moment où un insecte venait de s'abattre sur son châle, pour lui dire : « Mademoiselle, je vous préviens que vous avez une bête derrière vous. — Ah, mon Dieu! monsieur, dit la jeune fille en se retournant vivement et comme effrayée ; je ne vous savais pas là. »

⁂

Quelqu'un mena chez Mme du Deffant Vaucanson, l'inventeur du fameux automate. La conversation fut extrêmement stérile. Quoi qu'on tentât pour faire causer le célèbre mécanicien, on ne put en obtenir que des monosyllabes insignifiants. « Que pensez-vous de ce grand homme? » demanda-t-on à Mme du Deffant, quand il fut sorti. « Ah! dit-elle, j'en ai la plus grande idée ; je pense qu'il s'est fait lui-même. »

⁂

Un jour, à Berlin, Napoléon faisant la banque au vingt-et-un, avait devant lui un tas assez considérable de napoléons de 20 fr., qu'il prenait à poignée et laissait tomber négligemment sur la table. « N'est-il pas vrai, dit-il en s'adressant au général Rapp, que les Prussiens aiment bien ces *petits* napoléons? — Beaucoup plus que le *grand*, » répondit Rapp, avec la franchise d'un militaire, et peut-être aussi l'esprit d'un courtisan.

⁂

Saint Patrice ayant converti un prince païen d'une tribu irlandaise, lui administra le baptême avec les solennités ordinaires. Le saint évêque voulant s'appuyer sur son bâton pastoral, qui était garni par le bout d'une pointe de fer, perça le pied du roi, qui souffrit la douleur sans se plaindre jusqu'à la fin. Le prélat ayant su l'accident, en témoignait son affliction. « J'ai cru, répondit le prince, que cela faisait partie de la cérémonie. »

⁂

Un jour, deux gentilshommes affamés arrivèrent chez un curé de village. Celui-ci, après avoir fait mine d'envoyer un de ses domestiques à la cave et l'autre au colombier, prit son surplis et son bréviaire, en disant aux importuns : « Je suis à vous dans un instant, messieurs, le temps seulement de réconcilier avec Dieu un pauvre pestiféré que j'ai déjà confessé ce matin. » Il n'est pas besoin de dire que M. le curé dîna seul.

⁂

Un vétéran de l'armée de Condé montrait un jour à Martainville, le spirituel journaliste, un sonnet commençant par ce prétendu vers :

Marie-Thérèse dont les vertus....

« Le début est heureux, dit Martainville, mais malheureusement *Marie-Thérèse* ne peut pas entrer dans un vers. — Monsieur, repartit le vétéran en colère, vous êtes un mauvais royaliste. Apprenez, pour votre gouverne, que Marie-Thérèse peut entrer partout. »

⁂

L'abbé d'Aubignac avait fait jouer *Zénobie*, tragédie en prose et en cinq actes. Jamais pièce n'ennuya plus méthodiquement. Le prince de Condé en faisait l'observation : « Pourtant, répondit quelqu'un, la tragédie de l'abbé est faite selon les règles d'Aristote. — Soit, répliqua le prince, je sais gré à l'abbé d'avoir suivi les règles d'Aristote ; mais je ne pardonne pas aux règles d'Aristote de lui avoir fait faire une si méchante tragédie. »

⁂

Une jeune dame, dont tout l'extérieur annonçait l'extrême distinction, montait dans un wagon de première classe, où quelques fashionables avaient pris place. Un d'eux allumait déjà un cigare. Déconcerté un moment à l'aspect de la nouvelle venue, il s'arma de courage et lui dit : « Madame, est-ce que l'odeur du cigare vous incommode? — Je ne sais pas, monsieur, répondit la dame avec une simplicité digne, on n'a jamais fumé devant moi. »

⁂

Un petit garçon, adoré de sa mère, était avec elle chez Mme Geoffrin, où se trouvait un homme de la meilleure compagnie. On portait alors des gants à franges ; l'enfant en prit un et en donna un soufflet de toutes ses forces à cet homme respectable. Les graines d'épinards entrèrent dans ses yeux et lui firent beaucoup de mal. Pour toute correction, la mère s'écrie : « Eh bien, mon fils, toujours de la main gauche? »

⁂

Le jésuite Adam, prédicateur du XVIIe siècle, se déchaîna avec un zèle burlesque contre saint Augustin, qu'il appelait l'*Africain échauffé*, le *docteur bouillant*, tandis qu'il comparait le cardinal Mazarin à saint Jean-Baptiste, et Anne d'Autriche à la sainte Vierge. Une femme spirituelle ayant entendu un jour ce prédicateur, s'écria en sortant du sermon : « Ce discours prouve que ce Père Adam n'est pas le *premier homme du monde!* »

⁂

Un vieux président, nommé Goussault, était si dépourvu d'esprit, que sa sottise était devenue proverbiale. Se trouvant un jour dans une société où l'on jouait, et dont Bautru faisait partie, le célèbre académicien, ayant mal écarté, s'écria, sans remarquer la présence du président : « Parbleu! je suis un vrai Goussault. — Monsieur, vous êtes un sot, lui répondit ce dernier. — Eh! c'est précisément ce que je voulais dire, » répliqua Bautru.

⁂

Au commencement de la Révolution, Rivarol se trouvant en société avec M. de Créqui et quelques autres grands seigneurs, affectait de répéter à tout propos : *Nous avons perdu nos droits, nous avons perdu notre fortune*, etc. M. de Créqui, impatienté, disait à voix basse : *Nous... nous...* « Eh, bien, reprit Rivarol, que trouvez-vous donc de singulier dans ce mot? — Parbleu! s'écria M. de Créqui, c'est votre *pluriel* que je trouve *singulier!* »

⁂

Louis XVIII voulant se remettre à l'étude de la chimie, pour laquelle il avait du goût, fit prévenir un des plus savants professeurs de cette époque du désir qu'il éprouvait de suivre ses expériences. Le célèbre praticien s'empressa de se mettre aux ordres du roi, et, après avoir tout préparé pour sa démonstration, il commença ainsi la première séance : « Sire, ces deux corps vont avoir l'honneur de se combiner devant Votre Majesté. »

⁂

La prodigalité du prince de Conti le réduisait quelquefois aux expédients. Un jour, son écuyer vint lui dire qu'il n'y avait plus de fourrage pour son écurie ; il fit venir son intendant, qui s'excusa sur ce qu'il n'y avait point d'argent chez le trésorier, et qu'il ne trouvait plus de crédit. « Tous les fournisseurs le refusent aussi, ajoûta-t-il, excepté votre rôtisseur. — Eh bien, dit le prince, qu'on donne des poulardes à mes chevaux. »

⁂

Un jeune abbé était aux premières loges d'un théâtre. Plusieurs cris s'élevèrent du parterre : « A bas l'abbé! » Comme les clameurs redoublaient, l'abbé se leva, et, s'adressant au parterre : « Messieurs, dit-il, depuis qu'on m'a volé ma montre en votre compagnie, j'aime mieux qu'il m'en coûte une place aux premières loges que de risquer encore de voir disparaître ma tabatière. » Les huées se changèrent en applaudissements, et l'abbé reprit sa place.

⁂

Piron s'était fait la plus haute idée de la profession d'homme de lettres. Il ne souffrait jamais qu'on osât la rabaisser en sa présence. Un jour, étant près d'entrer dans l'appartement d'un grand seigneur, comme celui-ci conduisait une personne qualifiée : « Passez, monsieur, dit le maître de la maison à la personne qui s'arrêtait par politesse ; passez, c'est un poëte. — Puisque les qualités sont connues, repartit Piron, je prends mon rang ; » et il passa fièrement le premier.

⁂

Une dame de province avait écrit à Mme Cornuel pour la prier de lui chercher un précepteur. Celui-ci devait être doué de qualités dont le dénombrement ne finissait pas. Mme Cornuel répondit spirituellement à sa correspondante : « Madame, j'ai cherché un précepteur tel que vous me le demandez. Je n'ai pas encore été assez heureuse pour le rencontrer ; mais je continue activement mes recherches, et je vous promets que, dès que je l'aurai trouvé... je l'épouserai. »

⁂

M. de... avait le malheur d'adorer sa femme, qui le détestait. Toutefois, cette antipathie ne s'exprimait toujours que cérémonieusement, avec une imperturbable dignité et des manières très-polies ; Mme de... ne se serait pas permis de tutoyer son mari. « Ah! si du moins, lui disait un jour l'époux infortuné, vous ne m'accabliez pas de ce langage cérémonienx qui tue le sentiment ; si vous consentiez à me tutoyer, je serais le plus heureux des hommes! — Eh bien, soit, lui dit la dame, va-t'en! »

⁂

Par-devant le tribunal de police correctionnelle d'une ville du Midi, comparaissaient deux jeunes voleurs qui s'étaient laissé prendre la main dans le sac. Le gendarme, qui s'enorgueillissait de cette capture, était là tout prêt à répondre aux questions du président. « Gendarme, quand avez-vous arrêté ces deux individus? — *Zhier*, mon président. — Gendarme, vous venez de résoudre un grand problème, la postérité s'en souviendra : vous avez trouvé le moyen de faire un *cuir* avec un seul mot! »

⁂

Le fameux Dominique avait l'esprit subtil et la repartie prompte. Lorsque les comédiens de la Nation voulurent empêcher les Italiens de parler français, Louis XIV fit venir devant lui Baron et Dominique, pour entendre les raisons de part et d'autre. Baron passa le premier. Quand il eut cessé de plaider, Dominique dit au roi : « Sire, comment parlerai-je? — *Parle* comme tu voudras. — Il ne m'en faut pas davantage, j'ai gagné ma cause. »

⁂

Le chancelier Séguier avait pris l'habit de chartreux dans sa jeunesse. Comme il était tourmenté de tentations que la solitude n'amortissait pas, le supérieur lui permit, lorsqu'il se sentirait pressé, de tinter la cloche du chœur, afin d'avertir ses frères de se mettre en prières pour lui obtenir la victoire sur le malin esprit. Mais le jeune moine recourut si souvent à cet expédient que le voisinage fatigué s'en plaignit, et que l'on fut obligé de lui interdire cet exercice.

⁂

Un Arabe, égaré dans le désert, n'avait pas mangé depuis deux jours, et se voyait menacé de mourir de faim. En passant près d'un de ces puits où les caravanes viennent abreuver leurs chameaux, il voit sur le sable un petit sac de cuir, il le ramasse et le tâte. « Allah soit béni! dit-il ; ce sont, je crois, des dattes ou des noisettes. » Plein de cette douce espérance, il se hâta d'ouvrir le sac ; mais, à la vue de ce qu'il contenait : « Hélas! s'écria-t-il douloureusement, ce ne sont que des perles! »

⁂

Un vieux soldat de l'Empire, après avoir parcouru l'Europe, avait quitté l'épée pour le rasoir ; mais la politique avait toujours une place dans le cœur du glorieux barbier. Sa plus fidèle pratique était l'ancien chirurgien de son régiment, qui lui dit un beau matin de 1830 : « Eh bien! Viguel, savez-vous la grande nouvelle? Les Pays-Bas se sont *soulevés*. — Tant mieux, répond l'artiste en brandissant son cuir, tant mieux! ils ne seront plus si souvent inondés. »

⁂

Un jour que l'abbé de Beauvais, qui prêchait le carême à la cour, avait tonné fortement contre les vieillards vicieux qui conservent encore, au milieu des glaces de l'âge, les feux impurs de la concupiscence, le roi, en apostrophant le duc de Richelieu après le sermon, lui dit : « Eh bien! monsieur le maréchal, il me semble que le prédicateur a jeté bien des pierres dans votre jardin? — Oui, sire, répondit le vieux renard, et si fortement, qu'il en est rejailli jusque dans le parc de Versailles. »

⁂

Louis XV visitait les bureaux de la guerre ; il aperçut des lunettes sur une table et les prit en disant : « Voyons si elles sont bonnes. » En même temps sa main se porte sur un papier qui paraissait négligemment laissé sur cette même table, et qui n'était autre chose qu'un éloge pompeux du monarque. Après avoir lu les premières lignes, il rejette l'écrit et les lunettes, et ajoute en riant : « Elles ne sont pas meilleures que les miennes ; elles grossissent trop les objets. »

⁂

Un de nos bons écrivains, auquel la critique ne reproche guère que la longueur de son nez, jouait, affligé d'un gros rhume, aux échecs avec un autre homme de lettres. Comme force lui était de renifler de temps en temps pour lutter contre la dilatation intérieure des muqueuses nasales : « Mouchez donc votre nez, mon cher! lui dit son adversaire impatienté. — Mouchez-le vous-même, répondit-il gaiement, il est plus près de vous que de moi. »

⁂

Une laitière de Bruxelles a *commis* un mot remarquable, *qui révèle bien tous les mystères* de son commerce. Elle apporta un matin sa ration de lait accoutumée à une cuisinière, qui demeura stupéfaite en voyant qu'on ne lui avait servi que de l'eau claire. « Dites donc, laitière, mais c'est de l'eau que vous me donnez là!... » La laitière se penche pour vérifier le fait, et s'écrie avec une brusque naïveté : « Ah! sapristi! on a oublié d'y mettre le lait! »

⁂

Lorsque sir Robert Walpole voulait faire passer son opinion à la Chambre des pairs d'Angleterre, il avait pour habitude d'inviter à dîner les membres dont il voulait s'assurer les voix ; il leur prodiguait les bons mets, et surtout les bons vins. Un de ses amis lui ayant un jour demandé pourquoi il arrosait si bien le gosier de ses convives : « C'est, répondit le rusé ministre, afin d'imiter le vannier, qui fait tremper l'osier avant de s'en servir, pour le mieux faire plier. »

⁂

On disait à l'abbé Terray, relativement à l'une de ses opérations financières : « Cela ressemble fort à prendre l'argent dans les poches. — Eh! où voulez-vous donc que je le *prenne?* » *répondit-il.*

Ceci nous remet en mémoire un trait plaisant de Malherbe. Comme on lui reprochait d'entretenir sans cesse, en bon Normand, des procès avec des membres de sa famille : « Eh! s'écria le poëte, avec qui voulez-vous que j'en aie? Ce n'est pas avec les Turcs et les Tartares, qui ne me connaissent point. »

⁂

Dans les premières années du gouvernement de Juillet, M. de Talleyrand se trouvait à une soirée, où assistait également le baron de Ferretti, parent du pape Pie IX, lequel avait des jambes d'une longueur et d'une maigreur effrayantes. « Ne trouvez-vous pas, dit le premier en se penchant à l'oreille d'un de ses voisins, que M. de Ferretti est l'homme le plus courageux qu'il y ait aujourd'hui en France? — Pourquoi cela, monseigneur? — Parce qu'il n'y a que lui d'assez hardi pour oser marcher sur de pareilles jambes. »

⁂

On raconte que le cardinal M... se trouvant à causer avec le pape Grégoire XVI dans l'embrasure d'une fenêtre du Vatican, vit passer sur la place la princesse B..., dont la rare beauté faisait alors l'admiration de tous les Romains, et en particulier de tous les monsignori ; sur sa gorge découverte était une croix d'or étincelante : « Sa Sainteté, dit le cardinal, remarque-t-elle la *bella croce* (la belle croix) de la princesse B...? — *E più bello*, dit le pape, *il calvario che la croce* » (le calvaire est encore plus beau que la croix).

⁂

Un matin, un cuirassier alla trouver Horace Vernet. Le brave garçon voulait se faire tirer en pied pour s'envoyer au pays ; mais il désirait savoir avant tout ce que cela lui coûterait. « Combien veux-tu y mettre? demanda Horace. — Trente sous! — Ça va. » En quelques coups de crayons il eut bien vite terminé une charmante esquisse du guerrier, que celui-ci emporta triomphant, en disant toutefois à un camarade qui l'attendait à la porte : « J'ai eu tort de ne pas marchander ; il me l'aurait peut-être laissé pour vingt sous. »

⁂

Lorsque le consulat fut créé, et son personnel nommé, M. de Talleyrand proposait à ceux qui trouvaient trop longue la formule de citoyen premier consul, citoyen second consul et citoyen troisième consul, de l'abréger par ces trois mots latins : *hic*, *hæc*, *hoc*. M. de Montrond complétait sa pensée en ajoutant : « *hic* pour le masculin, *hæc* pour le féminin, *hoc* pour le neutre, » faisant allusion au rôle que chacun des personnages, Bonaparte, Cambacérès et Lebrun, devaient jouer dans cette trinité de pouvoirs.

⁂

On rapporte que les députés de la ville de Troie, chargés d'aller faire un compliment à l'empereur Tibère sur la mort de son neveu Germanicus, mirent si peu d'empressement à

remplir leur mission, qu'ils n'arrivèrent à Rome que plus d'une année après la mort du jeune prince. L'empereur écouta froidement les harangueurs phrygiens : « Mes amis, leur dit-il, je vous remercie de la part que vous prenez à ma douleur; et moi aussi je pleure la perte irréparable que les Troyens ont faite. — Quelle perte, seigneur? — Celle d'Hector, votre grand capitaine. »

⁂

Une dame, entourée de toute sa famille, étant un jour au chevet d'une de ses filles qu'un abcès intérieur mettait en danger de mort, s'écria dans l'excès de son désespoir : « Mon Dieu ! rendez-la moi, et prenez tous mes autres enfants. » Un homme, qui avait épousé une sœur de la mourante, s'approcha, et, tirant la mère par la manche : « Madame, dit-il, les gendres en sont-ils? » Le sang-froid avec lequel il prononça ces paroles fit éclater de rire tous ceux qui étaient présents; la malade elle-même ne put s'empêcher de partager l'hilarité générale, et l'abcès creva sur le champ.

⁂

Un duc de Calabre condamna un jour un gentilhomme à payer cent florins d'or à une fille qu'il avait séduite. Elle emporta la somme. Alors, le gentilhomme, par ordre du duc, la poursuivit et essaya de reprendre son argent, mais sans pouvoir réussir. La jeune fille, revenant alors sur ses pas, s'en plaignit vivement au prince, qui lui dit : « Si vous aviez apporté autant de soin pour conserver votre honneur que pour défendre votre argent, vous ne l'auriez pas perdu. Restituez cette somme, elle sera pour les pauvres, et n'y revenez plus. »

⁂

Lulli avait les mouvements très-impétueux. Un jour, en battant la mesure avec sa canne, il se fit au pied une blessure qu'il refusa de soigner, et qui s'aggrava au point de devenir mortelle. Désespérant de revenir à la vie, il prit pour confesseur un casuiste très-sévère, qui commença par exiger le sacrifice d'un opéra que Lulli allait bientôt mettre en répétition. Au moment où le confesseur jetait l'opéra au feu, le fils de Lulli se désolait de la perte de ce chef-d'œuvre. « Tais-toi, lui dit tout bas l'illustre compositeur, Colasse en a une copie. » Et il expira peu de temps après.

⁂

Un poëte, plus riche d'imagination que d'argent, entendit un voleur qui pénétrait au milieu de la nuit dans sa chambre à coucher. Il se tait, tandis que le survenant force le secrétaire, cherche dans l'obscurité, ouvre tous les tiroirs et ne trouve que des papiers. Le poëte part tout à coup d'un éclat de rire, en se figurant sans doute sa déconvenue. « Qu'avez-vous donc à rire ainsi? dit le quidam presque en colère. — Imbécile, je ris de ce que tu cherches, à minuit, dans mon secrétaire une chose que je ne pourrais pas y trouver à midi. »

⁂

M. T..., un homme qui adopte avec passion toutes les inventions nouvelles, achète l'autre jour un de ces parapluies perfectionnés, dits à système, parce qu'ils se refusent systématiquement à s'ouvrir et non moins systématiquement à se fermer. Naturellement, ce meuble progressif ne fonctionnait pas, ou fonctionnait si mal, que l'acquéreur dut le reporter au marchand et se plaindre de l'inutilité de l'achat. « Cela est vrai, dit l'industriel essayant vainement de faire jouer les ressorts, ce parapluie ne va pas, mais ce doit être votre faute. — Comment cela? — C'est l'humidité qui en est cause; il aura été mouillé. »

⁂

M. de Garneran, premier président du parlement de Trévoux, était un magistrat savant, intègre, éclairé, mais vif, impatient, emporté même, quand il éprouvait la plus légère contradiction. Se trouvant à une assemblée publique de l'académie de Lyon, dont il était membre, il annonça qu'il allait lire un discours sur la modération. On fit le plus grand silence et il commença ainsi : « Messieurs, la modération... Fermez cette porte... Messieurs, la modération est une... Voulez-vous bien fermer cette porte... Messieurs, la modération est une vertu... Sacrebleu, fermerez-vous cette porte? »

⁂

Henri IV, voulant faire connaître en un instant le caractère de ses différents ministres à un ambassadeur étranger, les fit venir successivement l'un après l'autre et leur dit : « Voilà une poutre qui menace ruine. » Villeroi, sans même lever les yeux, conseilla de la faire changer sur-le-champ. Jeannin, après avoir regardé avec attention, avoua qu'il n'en apercevait pas le vice, mais que pour ne rien risquer, il croyait prudent de la faire voir aux gens du métier. Sully vint ensuite, qui, consulté à son tour, répondit brusquement : « Sire, qui a pu vous donner cette terreur? cette poutre durera plus que vous et moi. »

⁂

« Sergent, qu'est-ce que c'est que cette graisse, qui est dans des terrines jaunes chez le marchand de comestibles? — De la graisse, simplet! C'est du pâté de foie gras, tout ce qu'il y a de plus délectable; ça coûte 27 francs la demi-livre, sans les truffes. — Oh! et avec les truffes? — Au poids de l'or. — Que vous en avez mangé, vous, sergent? — Approximativement. — Je ne sais pas ce que ça veut dire. — Ça veut dire que je n'en ai pas mangé personnellement moi-même, mais j'avais dans les temps un camarade de lit, qui avait un pays qui était brosseur d'un capitaine qui en mangeait très-souvent. »

⁂

La *Judith* de l'abbé Boyer eut, pendant un carême entier, beaucoup d'applaudissements. L'auteur l'ayant fait imprimer aux vacances de Pâques, elle fut sifflée à la rentrée. L'actrice Champmeslé, étonnée d'entendre une pareille symphonie, à laquelle ses oreilles étaient si peu accoutumées, s'avança sur le bord du théâtre, et dit au parterre : « Messieurs, nous sommes surpris que vous receviez aujourd'hui si mal une pièce que vous avez applaudie pendant le Carême. » Au même instant, une voix perçante cria du milieu du parterre : « C'est que les sifflets étaient à Versailles, aux sermons de l'abbé Boileau. »

⁂

A une exposition des beaux-arts, David se trouvait par hasard confondu dans la foule, qui admirait une de ses meilleures toiles. Il remarque un homme dont le costume annonçait un cocher de fiacre et dont l'attitude indiquait le dédain. « Je vois que ce tableau ne vous plaît pas, lui dit le grand artiste. — Ma foi, non. — C'est pourtant un de ceux devant lesquels tout le monde s'arrête. — N'y a pas de quoi. Voyez cet ignorant de peintre, qu'a fait un cheval dont la bouche est toute couverte d'écume, et qui, pourtant, n'a pas de mors. » David se tut; mais, dès que le salon fut fermé, il effaça l'écume.

⁂

Quelques personnes se souviennent peut-être de ce comité des recherches qui fut établi à Paris vers la fin de 1789. Deux individus traversaient une rue à peu près à cette époque : l'un d'eux fut éclaboussé de la tête aux pieds par un chiffonnier qui venait de ramasser un vieux torchon au milieu du ruisseau, et qui, à l'aide de son crochet, l'avait jeté dans sa hotte. Le particulier, dont l'habit se trouvait gâté par l'eau fangeuse qui imprégnait le torchon, leva la canne et allait corriger le chiffonnier de sa maladresse, lorsque son compagnon le retint en lui disant : « Prends garde à ce que tu vas faire; ne vois-tu pas que ce monsieur est membre du comité des recherches? »

⁂

Une dame de Provence disait qu'elle n'aimait pas les hommes de belle taille, qu'elle aurait plus de goût pour un homme d'une taille un peu au-dessous de la médiocre. Un homme fort grand, qui était présent à ce discours, en fut piqué, et s'en vengea en rendant des soins à cette dame. Les mêmes discours continuèrent longtemps de la part de la dame, et les soins furent redoublés de la part du cavalier. Un jour qu'il la trouva seule, après quelques discours généraux, la conversation tomba, et la dame parut rêveuse. Le cavalier lui demanda poliment à quoi elle rêvait. « Songi, lui dit-elle en provençal, que vous fé tous les jours plus pichon (plus petit). »

⁂

Charles XII, roi de Suède, perdit un jour, dans l'ivresse, le respect qu'il devait à la reine, son aïeule; elle se retira, pénétrée de douleur, dans son appartement. Le lendemain, comme elle ne paraissait pas, le roi en demanda la cause; on la lui dit. Alors il fit remplir un verre et alla trouver cette princesse. « Madame, lui dit-il, j'ai appris qu'hier, dans le vin, je me suis oublié à votre égard; je viens vous en demander pardon; et afin que je ne tombe plus dans cette faute, je bois ce verre à votre santé : ce sera le dernier de ma vie. » Il tint parole, et, depuis ce jour jusqu'à sa mort, ce prince, dont toute la carrière montra une trempe de caractère peu commune, ne but jamais que de l'eau.

⁂

Dans une expédition que les Français exécutaient dans le nord de l'Amérique, un officier fut fait prisonnier par un sauvage, qui lui enleva sa montre. Le Français ayant été conduit devant le chef des Peaux-Rouges, le pria de lui faire rendre le bijou qu'on lui avait dérobé et auquel il tenait beaucoup, parce que c'était un souvenir de famille, offrant de dédommager amplement celui qui l'avait en sa possession. Le sauvage fut appelé, et son chef lui ayant fait connaître la demande du Français, il tira la montre de sa poche et la donna d'un air insouciant, en disant : « Je n'y tiens plus : *la bête est morte.* » En effet, la montre que le montagnard prenait pour un être animé avait cessé son tic-tac, faute d'être remontée.

⁂

Un riche savant étranger commanda un jour à un peintre une série de tableaux représentant les costumes des diverses nations. Après en avoir reçu plusieurs, dont il fut très-content, l'artiste lui en apporta un qui représentait un homme en chemise, avec une pièce de drap sous chaque bras et une paire de ciseaux à la main. « Que veut dire cela? demanda le savant; j'attendais le tableau du costume français. — C'est aussi celui-là que je vous apporte; mais comme les Français changent tous les jours de mode, j'ai donné à mon modèle du drap et des ciseaux pour qu'il se taille lui-même son habit à sa fantaisie chaque fois qu'il le voudra. » L'étranger trouva la plaisanterie assez bonne pour prendre et payer le tableau.

⁂

Un grave magistrat réunit un jour à sa table quelques amis; son fils, jeune enfant de six ans, s'apprêtait à s'asseoir près de lui : « Que fais-tu là? lui dit le père, tu n'as pas encore la barbe assez longue pour dîner avec nous; retire-toi bien vite. » L'enfant se retira tout confus et s'en alla conter sa peine à sa mère. Celle-ci, pour le consoler, lui fit dresser une petite table sur laquelle elle eut soin de faire servir force gâteaux et confitures. Pendant que l'enfant mangeait, un vieux chat, commensal habituel du logis, osa porter sur le petit dîner une patte audacieuse. Indigné d'une telle familiarité, l'enfant frappa avec sa fourchette la tête de l'insolent et lui dit : « Va-t'en, va-t'en manger avec papa; ta barbe est assez longue. »

⁂

Un maréchal ferrant ayant été condamné à être pendu pour assassinat, les habitants du village se rendirent auprès du juge, qu'ils supplièrent de ne le point faire mourir, parce qu'il était le seul maréchal ferrant du pays, et que désormais ils ne sauraient à qui s'adresser pour ferrer leurs chevaux et pour leur fabriquer des instruments d'agriculture. Comme le juge leur faisait observer qu'un si grand crime ne pouvait rester impuni et que la justice devait être satisfaite. « Eh bien, monsieur, reprirent-ils naïvement, nous avons deux tisserands dans le village, et un seul suffirait assurément. Faites pendre celui des deux qui vous plaira, à la place de notre maréchal ferrant, et la justice aura ainsi son compte. »

⁂

Mme du Deffant, devenue complétement aveugle, avait contracté l'habitude de reconnaître ses amis en leur palpant le visage, et elle attachait une certaine coquetterie à l'infaillibilité qu'elle apportait d'ordinaire dans ces sortes d'occasions. Gibbon, de passage à Paris, demanda à lui être présenté. Or, l'illustre historien anglais était affligé d'une obésité qui s'était développée principalement sur le visage. Ses joues avaient acquis une telle ampleur, que le nez s'était trouvé complétement enfoui, et que la saillie avait été remplacée par une sorte de sillon. A peine Mme du Deffant eût-elle commencé à palper la figure du nouveau présenté, que se reculant précipitamment, elle s'écria, rouge de colère : « Voilà une infâme plaisanterie. »

⁂

« La belle chose que la probité! disait un épicier à sa femme, un soir après la clôture de la boutique; jamais nous n'avons retardé un effet d'une minute; aussi avons-nous le crédit le plus étendu, la réputation la mieux fondée. A propos, Marie, avez-vous mis de l'eau dans le tabac? — Oui, monsieur. — De la terre dans le sel? — Oui, monsieur. — Du poivre dans l'eau-de-vie? — Oui, monsieur. — De la chicorée dans le café moulu? — Oui, monsieur. — De la poudre de buis dans le poivre? — Oui, monsieur. — De la graisse de mouton dans le beurre salé? — Oui, monsieur. — Je crois que c'est là tout. Venez faire avec nous vos prières; puis nous irons chacun dans notre lit, dormir comme des gens qui ont rigoureusement rempli les devoirs de la journée. »

⁂

Un aumônier de régiment était fort aimé du roi, qui se divertissait à le plaisanter. Un jour, il le rencontra et lui demanda d'où il venait. « De voir un malade, répondit l'aumônier. — Ah! mon ami, lui dit le roi, faites-moi le plaisir d'aller voir aussi mon cheval, qui est malade. — Volontiers, répondit le prêtre. » En effet, il alla à l'écurie, demanda à voir le cheval que montait ordinairement le roi, l'examina et donna des conseils à l'écuyer pour le traitement. Après cela, il présenta à la caisse des écuries un mémoire où il demandait cent écus pour une visite faite à la monture de Sa Majesté, et des conseils donnés sur sa maladie. Le caissier envoie le mémoire au roi, qui dit, en fronçant le sourcil : « Bon pour cette fois; mais, dorénavant, je le dispense de ses visites. »

⁂

Un gentilhomme portugais avait ramené des Indes un singe de la plus remarquable intelligence. Entre autres gentillesses, il lui avait appris à jouer aux échecs, et si bien, que le disciple battait souvent le maître. Celui-ci ayant un jour invité quelques amis à ce divertissement, le singe joua avec une telle habileté qu'il fit le gentilhomme échec et mat. Le Portugais, dépité, frappa à la tête son partenaire, et recommença la partie. Toutefois, il ne fut pas plus heureux. Le singe n'avait plus qu'un pion à avancer pour le faire de nouveau échec et mat; mais il se souvenait du soufflet. Prenant alors la précaution de se lever, il joua le coup décisif, tandis que, par un bond rapide, il se réfugiait à l'autre extrémité de la chambre, au milieu des éclats de rire de tous ceux qui prenaient part à une scène si singulière.

⁂

Dans une communauté où l'on nourrissait un chien pour la garde de la maison, tous les religieux qui arrivaient après l'heure du repas devaient tirer une petite sonnette; le frère chargé des fonctions culinaires leur passait alors leur portion au moyen du *tour*. Le chien, qui observait souvent le jeûne plus rigoureusement que personne, bien que la règle ne fût pas faite pour lui, finit par remarquer ces mouvements et s'imagina d'en tirer parti. Il sonne, et aussitôt un morceau appétissant lui est servi. Heureux s'il avait su se renfermer dans de justes limites! Mais il tira si souvent le cordon, que le cuisinier s'avisa un jour de regarder quel était le retardataire. Peu s'en fallut qu'il ne criât au miracle. On mit remède à la chose; mais les religieux, charmés de l'instinct de leur gardien, se plurent depuis à l'entretenir dans l'abondance.

⁂

Certain mari battait tous les ans sa femme, et régulièrement le même jour. Voici pourquoi. Ayant rapporté deux grives à la maison, il les donna à sa femme en disant : « Faites cuire ces grives pour notre souper. — Mais ce ne sont pas des grives, ce sont des merles, dit la femme. — Que si. — Que non. » La dispute s'échauffa si bien, que le mari en vint à battre sa moitié d'importance. L'année suivante, celle-ci se rappelant ce qui s'était passé, dit à son mari : « Il y a aujourd'hui un an, vous m'avez frappée bien injustement à cause de ces merles que vous aviez achetés pour mon malheur. — Mais c'étaient des grives. — C'étaient des merles. » Même dispute, même dénoûment. Cela dura ainsi huit ou dix années, la femme s'obstinant à rappeler les merles à époque fixe, et le mari s'opiniâtrant à battre sa femme pour lui prouver que c'étaient des grives. Il mourut, et sa veuve put enfin dire impunément qu'elle avait mangé des merles.

⁂

Roger de Bellegarde, un des mignons de Henri III, avait été envoyé avec une forte armée contre les religionnaires du Dauphiné. Mais comme ce général n'avait jusqu'alors fait la guerre que dans les ruelles, il manquait de la bravoure et de l'habileté nécessaires pour une pareille expédition. Cependant, animé par les conseils ou plutôt par les cris de ses officiers subalternes, il osa attaquer Livron, petite place qui n'était défendue que par ses habitants; mais il fut repoussé à trois assauts consécutifs. Un nouvel assaut fut ordonné pour le lendemain. Les femmes de la ville ayant appris cette résolution, firent retirer tous les hommes pendant la nuit. Le lendemain, au point du jour, quand Bellegarde et son armée arrivèrent au pied des murs pour planter les échelles, ils aperçurent toutes les dames assises sur le haut des remparts, où elles filaient tranquillement leurs quenouilles. Bellegarde, confus, se retira. C'est ce qu'il avait de mieux à faire.

⁂

A une représentation du théâtre de Lille, le public avait témoigné à plusieurs reprises, par des murmures, le peu de plaisir que lui causait un jeune débutant que le directeur voulait lui faire accepter. Enfin, au beau milieu d'une scène qui demandait du pathétique, et où l'acteur ne fut que ridicule, un violent coup de sifflet partit d'un coin obscur de la salle, où bientôt régna une confusion extrême. L'agent de police chargé de maintenir l'ordre et de protéger les débuts du jeune acteur, veut imposer silence. « On ne vient pas au théâtre pour siffler, » s'écrie-t-il.

« C'est un droit qu'à la porte on achète en entrant, »

lui répond une voix du parterre. « Qui a dit cela? qui a dit cela? répond l'agent tout en colère. — C'est Boileau, dit une autre voix. — Eh bien, reprend l'agent, que l'on arrête Boileau et qu'il soit mis à la porte de la salle! » Ce furent alors des éclats de rire, des trépignements universels. « Oui, oui, arrêtez Boileau! » criait-on de toutes parts. Après une scène aussi plaisante, il n'y avait plus de spectacle possible, et le rideau baissa.

⁂

Frédéric II, roi de Prusse, aimait beaucoup les enfants, et permettait que les fils du prince royal entrassent chez lui à toute heure. Un jour qu'il travaillait dans son cabinet, l'aîné de ces princes jouait au volant autour de lui. Le volant tomba sur la table du roi, qui le prit, le jeta à l'enfant et se remit à écrire. Le petit prince continue son jeu et le volant tombe encore sur la table; le roi le rejette encore, regarde d'un air sévère le petit joueur, qui promet que cela n'arrivera plus. Enfin, pour la troisième fois, le volant vient tomber jusque sur le papier sur lequel Frédéric écrivait. Alors le roi prit le volant et le mit dans sa poche. Le petit prince demande humblement pardon, et prie qu'on lui rende son volant. Le roi le refuse; il redouble ses instances, on ne l'écoute point. Enfin, las de prier, le petit prince

s'avance fièrement vers le roi, met ses deux poings sur ses côtés et dit d'un air menaçant : « Je demande à Votre Majesté si elle veut me rendre mon volant, oui ou non? » Le roi se mit à rire, et, tirant le volant de sa poche, il le lui rendit en disant : « Tu es un brave garçon, ils ne te reprendront pas la Silésie. »

⁂

A la quatrième représentation d'*Hernani*, deux amis descendaient l'escalier du Théâtre-Français, causant de l'œuvre nouvelle. Un tiers survint : « Comment trouvez-vous la pièce? lui demanda-t-on. — Admirable; mais j'ai cependant remarqué quelque chose dont les journaux, dans leurs critiques, n'ont pas dit un seul mot. — Qu'est-ce donc? — Il faut d'abord que vous sachiez que j'ai vu les trois représentations précédentes. — Nous aussi. — Ah! vraiment; et vous n'avez pas remarqué?... — Il y a tant à remarquer. — Oui, mais cela est choquant au dernier point, et doit sauter aux yeux de tous ceux qui ont vu deux fois la pièce. — Eh bien, parlez donc vite. — Vous savez qu'au quatrième acte il y a une scène de conspiration; on tire au sort pour savoir qui des conjurés tuera Charles-Quint? — Oui. — A la première représentation, le nom d'Hernani est sorti, c'est très-bien; j'assiste à la deuxième, il sort aussi; oh! oh! voilà qui commence à m'étonner; j'assiste à la troisième, il sort encore. Pour le coup, voilà qui est trop fort! Une fois, deux fois même, cela passe; mais trois fois, c'est impossible : le hasard n'est pas si malin. »

⁂

Dans un village de Normandie, un cabaretier avait une pie des plus babillardes. Ce cabaretier ayant dit un soir à sa femme que leur cidre était éventé, Margot retint la leçon, et, le lendemain, perchée sur le devant d'une fenêtre, elle ne manqua pas de crier à tous ceux qui approchaient : « Le cidre est éventé! le cidre est éventé! » tant et si bien que pas un buveur ne se présenta. Comme l'hôte, surpris de cette solitude inaccoutumée, se tenait le soir sur le seuil de sa porte, il vit venir à lui une jeune fille avec un broc, mais la pie ayant crié aussitôt : « Le cidre est éventé! » la jeune fille retourna sur ses pas. Le mystère était éclairci. Notre homme, furieux, prend l'oiseau bavard et le plonge à cinq ou six reprises dans un baquet d'eau glacée. Il faisait très-froid; la pauvre Margot n'eut rien de plus pressé ensuite que de se réfugier derrière le poêle, pour y sécher ses plumes trempées. Quelques instants après, on amena vers elle un petit veau qui venait de naître, afin de le réchauffer. Le voyant tout mouillé et tremblotant, la pie se retourna vers lui en disant : « Jean veau, est-ce que tu as crié : Le cidre est éventé? »

⁂

On donnait, sous le règne de Louis XVI, à l'occasion du baptême du dauphin, un bal à Versailles. Un buffet immense était chargé d'une collation magnifique. Quelque animation et quelque entrain qu'il y eût dans le bal, on ne tarda pas à remarquer un masque d'une taille élevée, d'une forte carrure et couvert d'un domino jaune, qui, pour la troisième ou quatrième fois abordant le buffet, paraissait doué d'un appétit de Gargantua et d'une soif à l'avenant. Mais la surprise augmenta lorsqu'un instant après, le même domino jaune reparut et recommença à manger de plus belle; puis il revint encore, à plusieurs reprises, se placer devant le buffet, où il officiait d'une façon redoutable pour les assistants. On se demandait : Quel est donc ce masque à l'appétit si prodigieux? C'est un véritable phénomène. Enfin, quelqu'un le suivit, et vint apprendre à la société que les cent-suisses, de garde au château, endossaient tour à tour le domino jaune, afin de participer également aux joies de la collation. La reine, instruite de cette plaisante mascarade, en rit beaucoup, et recommanda aux ordonnateurs du bal de fermer les yeux sur cette escapade, et de veiller à ce que le buffet fût toujours suffisamment garni.

⁂

Le fameux linguiste Le Brigant prétendait que le celtique a donné naissance à toutes les autres langues de l'univers, et il se vantait de pouvoir conférer, au moyen de son patois de la basse Bretagne, avec un indigène de quelque partie du globe que ce fût. Un jour quelques-uns de ses amis vinrent lui annoncer qu'un navire marchand avait amené en France un naturel de je ne sais quelle île de l'Océanie, et que ce naturel était à Paris. « Nous l'avons vu, ajoutèrent-ils, mais la langue dont il se sert est tellement différente de toutes celles que nous connaissons, qu'il nous a été impossible de comprendre un seul mot de toutes ses réponses. — Amenez-le-moi, dit Le Brigant d'un ton assuré; vous verrez que nous pourrons nous entretenir ensemble aussi bien que vous et moi. » Dès le lendemain l'insulaire fut présenté à Le Brigant. Il débuta par de nombreux salamalecs, après quoi il prononça quelques paroles inintelligibles pour tous les assistants, excepté toutefois pour le savant breton. « Il me présente ses respects, dit-il, et me demande comment je me porte. » Le Brigant ne fit point attendre sa réponse, dans une langue tout à fait aussi inintelligible qu'avait été faite la demande, et le colloque continua ainsi pendant quelque temps; mais enfin les auditeurs, ou plutôt les spectateurs, ne pouvant plus maîtriser leur hilarité, partirent de grands éclats de rire, au milieu desquels ils apprirent à Le Brigant que son interlocuteur était un sauvage de la rue Saint-Marceau. « N'importe, s'écria notre savant sans se déconcerter, *celtica negata, negatur orbis.* »

⁂

Un ventriloque, nommé Saint-Gilles, se promenait un jour dans la forêt de Saint-Germain avec un vieux militaire qui marchait toujours tête levée et avec de grands écarts de poitrine. Il ne parlait et il ne fallait parler avec lui que de batailles, de marches, de garnisons et de combats singuliers. Pour réprimer un peu cette fureur assommante de parler toujours de son métier, Saint-Gilles s'avisa de lui servir un plat de sa façon.

Arrivés à un endroit assez découvert de la forêt, notre militaire crut entendre qu'on lui criait du haut d'un arbre : « *On ne sait pas toujours se servir de l'épée qu'on porte.* — Qui est cet impertinent? dit aussitôt le vieux militaire. — C'est apparemment, lui dit Saint-Gilles, quelque pâtre qui déniche des oiseaux. — C'est un drôle, répliqua le premier, en fronçant le sourcil. — « *Approche*, dit la voix qui semblait descendre le long de l'arbre; *tu as peur?* » — Oh! pour cela, non, dit le militaire en enfonçant son chapeau sur sa tête et en se disposant à l'attaque. — Qu'allez-vous faire? lui dit Saint-Gilles en le retenant; on se moquera de vous. — « *La bonne contenance n'est pas toujours un signe de courage*, » continua la voix, toujours en descendant. — Ce n'est pas là un pâtre, lui dit Saint-Gilles. — Je le ferai bientôt repentir de ses impertinences, reprit le militaire. — « *Témoin Hector fuyant devant Achille*, » cria la voix du bas de l'arbre. Aussitôt le militaire, tirant son épée, la plonge à bras raccourci dans un buisson qui se trouvait au pied de l'arbre, et il en sort... un lapin qui se met à courir à toutes jambes. « Voilà Hector, lui dit Saint-Gilles, et vous êtes Achille. » Cette plaisanterie désarma et confondit le vieux militaire. C'est que rien ne corrige mieux qu'une ridicule action.

⁂

Des chiens, à belles dents, se disputaient des os.
« Mon Dieu! dit une femme, en quel siècle nous [sommes!
Il est tout perverti! Ces vilains animaux
Sont aussi méchants que les hommes. »

⁂

Un moribond, d'un ton plein d'amitié,
Interrogeait sa dolente moitié :
« Sincèrement, Marton, daigne me dire
Si ta vertu n'a point fait de faux pas?
Il t'aimait bien, notre voisin Lucas!
Que risques-tu? Dans un moment j'expire.
— Mais, cher époux, si vous ne mouriez pas? »

LE GAY.

⁂

« Ah! que voilà de beaux enfants!
Disait certain seigneur au gros Colas leur père.
Qu'ils sont frais, gaillards et puissants!
Nous autres gens de cour, nous voyons au contraire
Les nôtres toujours languissants,
Toujours malsains, et toujours blêmes.
Comment faites-vous donc, vous autres paysans?
— *Pargué*, dit-il, monsieur, *je les faisons* nous-mêmes. »

⁂

Je rêvais cette nuit que, de mal consumé,
Côte à côte d'un gueux l'on m'avait inhumé.
Moi, ne pouvant souffrir ce fâcheux voisinage,
En mort de qualité, je lui tins ce langage :
« Retire-toi, coquin, va pourrir loin d'ici,
Il ne t'appartient pas de m'approcher ainsi.
— Coquin! ce me dit-il d'une arrogance extrême,
Va chercher tes coquins ailleurs, coquin toi-même.
Ici tous sont égaux, je ne te dois plus rien,
Je suis sur mon fumier, comme toi sur le tien. »

PATRIS.

⁂

LES DEUX GÉOGRAPHES.

Un gros magister du Vexin,
Qui ne sut onc prose ni mètres,
Vit sur la carte, en grandes lettres,
Bien imprimé : *Le Pont-Euxin.*
« Un pont sur mer, c'est du mécompte;
On n'y doit pas monter souvent.
Peut-on nous bercer d'un tel conte!
— Quoi! dit Blaise d'un ton savant,
Ne sais-tu pas que l'on y monte
Par les Echelles du Levant? »

LE BRUN.

⁂

LE NOTAIRE.

Un garde-note ayant fringante épouse,
Chez elle un jour, par le démon poussé,
Entra soudain, n'étant point annoncé,
(Trait ordinaire à toute âme jalouse).
Que vit notre homme?... ô spectacle odieux!
Nouveau Vulcain, il vit de ses deux yeux
Un autre Mars vaquant au doux mystère;
Il en frémit... mais le couple fripon
L'osant railler : « Eh bien! notre acte est bon,
Convenez-en; il est devant notaire. »

⁂

TRAIT DE DOMITIEN.

Domitien, un jour, se présente au sénat :
« Pères conscrits, dit-il, une affaire d'Etat
M'appelle auprès de vous. Je ne viens point vous dire
Qu'il s'agit de veiller au salut de l'empire,
Exciter votre zèle, et prendre vos avis
Sur les destins de Rome et des peuples conquis;
Agiter avec vous ou la paix ou la guerre :
Vains projets sur lesquels vous n'avez qu'à vous taire...
Il s'agit d'un turbot; daignez délibérer
Sur la sauce à laquelle on doit le préparer. »
Le sénat mit aux voix cette affaire importante,
Et le turbot fut mis à la sauce piquante.

BERCHOUX.

⁂

LES TROIS PURISTES.

« Enfin Mostaganem et Blidah sont à nous;
Peuz à peuz le Bédouin tombera sous nos coups, »
Disait un vieux troupier, connu par son courage.
Son camarade, affectant l'érudit :
« T'es dans l'erreur, mon brave, à l'endroit du langage.
Ce n'est pas *peuz à peuz*, c'est *peut à peut* qu'on dit.
— Que non. — Que si. — T'as tort. — Raison sans con- [tredit.
— Voici le caporal, tiens, prenons-le pour juge,
Et que la palme reste à qui sa voix l'adjuge. »
L'autre arrive : « Cessez de grâce vos débats;
Votre science est trop mal inspirée.
Moi, j'ai tant lu Don Quichotte et Gil-Blas!...
Dites donc : *peuh à peuh*, car l'*h* est aspirée. »

LAYET, chanoine honoraire.

⁂

LE JUIF ET LE CHRÉTIEN.

Contons brièvement, point de tours superflus :
On veut, tu ne veux pas; tu veux, on ne veut plus.
En quatre mots c'est l'histoire suivante :

Près d'un chrétien debout un juif était assis
Sur le bord très-étroit d'un puits;
Pierre disjointe était en pente;
Elle entraine le juif, et tout au fond l'abat.
Le chrétien courut vite :
Echelle est apportée : « Oh! dit l'israélite,
Point ne m'en servirai, c'est aujourd'hui sabbat. »
Son camarade ne conteste.
L'autre, plongé dans l'eau, du mieux qu'il peut, y reste.
Le lendemain matin, on est au puits : « Eh bien!
La nuit fut un peu fraîche, en revanche assez belle.
— L'échelle, au nom de Dieu! cria le juif, l'échelle!
— Oh! mon ami, non, je n'en ferai rien,
A ma religion me crois-tu moins fidèle?
C'est dimanche aujourd'hui, » répondit le chrétien.

GUICHARD.

⁂

LE PAYSAN ET LE NOTAIRE.

Gros-Jean sortit un jour de son village
Pour aller à la ville acquitter son fermage.
De son propriétaire ignorant la maison,
Maison fort grande, à triple étage,
Il cherche, cherche, enfin la trouve, et sans façon
Entre au rez-de-chaussée, où restait un notaire
Fort occupé dans ce moment,
Avec des héritiers, à lire un testament.
« Pardon, mes bons messieurs, c'est mon propriétaire,
Monsieur Denys, que je cherche céans.
— *Plus haut*, » répond l'homme d'affaire.
Gros-Jean, de ce *plus haut* comprenant mal le sens,
S'approche, et, grossissant sa voix,
Répète bien plus fort une seconde fois :
« Monsieur Denys! — *Plus haut*, » répond encore
Notre tabellion, que le dépit colore.
Gros-Jean croyant toujours parler trop bas,
Auprès du garde-note alors vient à grands pas,
Et de tous ses poumons dans l'oreille lui crie :
« Monsieur Denys!... » Le notaire en furie
Se lève, et repoussant loin de lui le nigaud,
D'une voix de stentor lui dit : « *Plus haut, plus haut*,
Entends-tu? maudit sourd, » et le jette à la porte.
Gros-Jean, confus, déconcerté,
Du notaire, en parlant, disait de son côté :
« Qu'on est donc malheureux d'être sourd de la sorte! »

⁂

LE PAYSAN, LE SEIGNEUR ET SON SINGE.

De quelques fruits de la primeur,
Un paysan à son seigneur
Se disposait à faire hommage.
Dans la cour de l'hôtel, comme un joli monsieur,
Debout sur ses deux pieds, fait à ce badinage,
Bertrand (singe, on le sait, est bon imitateur),
En justaucorps, chapeau sur tête,
Se carrait d'un air de conquête.
Arrivé, le manant va poser dans un coin,
Pour se remettre un peu de ses fatigues,
Deux paniers, que le singe examine de loin,
L'un de poires, l'autre de figues.
Mon gourmand animal tourne autour du dernier,
Travaille, écarte, fouille, et gruge sans quartier.
Thomas riait : « Grand bien, lui disait-il, vous fasse! »
Un saut avec une grimace
Est la réponse de Bertrand.
Thomas monte à l'appartement
Du seigneur, et dans sa cervelle
Rumine un bout de compliment.
Le seigneur l'aperçoit; il était accueillant.
« Bonjour, Thomas; grand merci de ton zèle.
— Ah! monseigneur, n'faut point *d'remarcîment;*
Vous méritez... *bian* mieux... certainement.
Ces poires... excusez... — Je les trouve fort belles.
— C'est de notre petit jardin.
Pour mûres, au moins le sont-elles.
Gn'avait encor, sans faire ici le fin,
Des figues que *j'avions* rangées,
Mais monsieur votre fils, là-bas, les a mangées. »

GUICHARD.

⁂

LA PETITE FILLE ET LE SAVANT.

Suivons cette petite fille,
Frais lutin, dont l'esprit en ses yeux noirs petille;
Où va-t-elle de grand matin?
Je la vois qui s'arrête; elle sonne à la porte
D'un alchimiste, son voisin.
Or, le savant, d'humeur accorte,
Ouvre, lui sourit, et déjà
Dans l'antre enfumé la voilà.
« Monsieur, voulez-vous bien permettre
Qu'à ce fourneau je prenne un peu de braise, un peu,
Afin d'allumer notre feu? [mettre?
— Volontiers, mon enfant... Mais, quoi, rien où la
Attendez qu'on vous cherche un... je ne sais. — Oh!
Monsieur, ne bougez pas : je l'emporterai bien, [rien.
Là, sur ma main. — Comment, que dites-vous, ma belle?
Sur votre main!... » A peine il avait achevé,
Que, prompt et prompt, mademoiselle
Vous fait, en moins de temps qu'on ne dit un *ave*
Dans le creux de sa main un petit lit de cendre,
Sur lequel aussitôt d'étendre
Sa braise ardente, et zest! avec un ris moqueur,
Elle tire sa révérence
Et court encor... « Bon Dieu! dit le docteur,
Que chose vaine est la science!
Moi qui, depuis trente ans et tant,
Médite, spécule, étudie,
Moi, docteur en Sorbonne, à coup sûr de ma vie
Je n'aurais eu l'esprit d'en faire autant.
Zénon dit vrai : le plus sage n'est guères
Sage en tout, et le plus savant
Ignore, hélas! bien souvent
Les choses les plus vulgaires. »

CATALAN.

⁂

L'ÉCHO SINGULIER.

Ces jours passés, chez madame Arabelle,
Damis vantait un écho merveilleux :
« Bah! lui répond certain marquis joyeux,
Un tel écho n'est qu'une bagatelle.
— Mais savez-vous, marquis, pour en parler,
Qu'il redit tout neuf ou dix fois? — Tarare!
C'est dans mon parc, c'est là qu'il faut aller,
Lorsque l'on veut entendre un écho rare.
— Plus rare...? — Oh! oui. — Parbleu! nous l'en- [tendrons;
Car, dès demain, sans faute, nous irons...
— J'y compte; soit, demain, et point d'excuse. »
Le marquis sort, méditant quelque ruse,
Rentre à l'hôtel, et demande Sancho,
Son vieux laquais. « Tu passes pour habile :
S'il le fallait, ferais-tu bien l'écho?
— Oui-dà, monsieur, car rien n'est plus facile :
Dites-moi ho! je vais répéter ho!
— Ecoute donc l'ordre que je te donne :
Demain matin nous irons au château;
Dans un bosquet, près de la pièce d'eau,
Va te cacher, sans rien dire à personne;
Là, par degrés affaiblissant ta voix,
Comme un écho, répète trente fois
Ce que viendra te crier l'un ou l'autre.
— Suffit, monsieur, vous serez satisfait;
J'entends cela mieux que ma patenôtre. »
Le lendemain, placé dans un bosquet,
L'oreille en l'air, Sancho faisait le guet
Voici venir toute la coterie :
Chacun disait : « C'est une raillerie
Qu'un tel écho. — Vous l'entendrez. — Chansons!
— Quand nous serons près de cette clairière,
J'aurai bientôt dissipé vos soupçons.
Nous y voici, madame; commençons :
A mon écho parlez donc la première;
Mais songez bien qu'il faut enfler vos sons,
Et les enfler d'une bonne manière.
— A vous, marquis; pour cette épreuve-là,
Les grosses voix sont toujours les meilleures. »
Lors le marquis de crier : « Es-tu là? »
L'écho répond : « J'y suis depuis deux heures. »

PONS DE VERDUN.

⁂

LES LAPINS

Jeunes et vieux, ici-bas chacun aime
A se faire servir : c'est le bonheur suprême!
Nous devons donc, envers nos gens, [gents,
Bien qu'ils aient des défauts, nous montrer indul-
Puisqu'on ne peut tout faire par soi-même.
Monsieur Bonnaud tout le premier,
Assurément pense de même,
En dépit du tour qu'hier lui fit son cuisinier.

En rentrant de la chasse, il va dans sa cuisine :
« Eh! Jean! — Monsieur? — Tu vois dans mon carnier
Ces trois lapins? prends-les; mets-les dans un panier;
Chez mon ami Charpins porte-les; j'imagine
Que ce cadeau peut lui faire plaisir.
Il aime le gibier, et j'ai su le choisir.
Comme tu vois, ils ont fort bonne mine.
Dispose-toi sur-le-champ à partir...
Ah!... je te charge aussi de lui remettre,
Avec les trois lapins, ce petit mot de lettre;
Tu m'entends? — Oui, monsieur. — Avant la fin du
Tu peux, je crois, être ici de retour; [jour,
N'est-il pas vrai? — Monsieur, la course est un peu [forte,
Les chemins sont mauvais, le paquet lourd : n'importe;
Je vas me dépêcher... — Ah! ah! je te comprends.
Tu voudrais boire un coup! Tiens, voilà de quoi : [prends,
Surtout, sois sobre, Jean! — Monsieur, soyez tran- [quille;
Vous savez bien d'ailleurs que jamais ma raison
N'a chancelé; chacun dans la maison
Me rend justice. Et puis tout me semble facile
Pour vous servir; car monsieur est si bon!...
— Tu veux donc me tromper?... Tu me flattes, fripon,
— Ah! monsieur! — Allons, pars, et tâche d'être agile.
J'attends une réponse, et quand tu rentreras,
Tout aussitôt tu me l'apporteras. »

Ce Jean était un être assez docile,
Laborieux, très-honnête garçon,
Du reste, fin autant qu'habile,
Mais quelquefois trop sans façon.
Il a déjà passé trois bornes d'une haleine;

Il s'aperçoit alors que son panier le gêne.
« Ces trois lapins, dit-il, me pèsent sur les bras;
Au moins, si je voyais un âne, une voiture,
Je les mettrais dessus; ma mauvaise aventure
Veut que sur ce chemin je n'en rencontre pas...
Mais quel est ce bouchon de si belle tournure?
Je connais cette auberge: entrons-y de ce pas;
Je vais me reposer, et casser une croûte.
Mon maître m'a permis de boire un coup en route;
Mais je ne boirai pas sans manger; c'est tout clair.
J'ai de l'argent; le vin n'est pas trop cher :
Je vais me régaler. Mettons-nous en dépense...
Oui! mais l'auberge du Bel-Air
N'est pas trop bien fournie; on a maigre pitance
Pour son argent... Eh! parbleu! quand j'y pense,
Je suis bien sot, ma foi! j'ai là de quoi manger!
Je porte trois lapins : pourquoi les ménager?
L'ami, si j'en mange un, en aura deux de reste :
C'est bien assez, deux lapins... Malepeste!...
Et d'ailleurs mon panier en sera plus léger;
Cette seule raison paraît bien suffisante...
Ainsi, régalons-nous!... Holà! garçon! servante!
Apportez-moi de suite un broc du meilleur vin
Que vous ayez; et puis, prenez-moi ce lapin;
Qu'on le mette à la broche, et qu'on se diligente!
Je suis pressé, je meurs et de soif et de faim! »
Pour le servir alors chacun s'empresse,
La fille, le valet, le maître et la maîtresse,
Tout, enfin, dans l'auberge est sens dessus dessous
Pour le lapin. — Tandis qu'on le prépare,
Voyez ce que c'est que de nous!
Du cœur de Jean un scrupule s'empare :
« Comme bientôt notre raison s'égare,
Dit-il, lorsque l'on veut surtout,
En bravant son devoir satisfaire son goût!
Malheureux! qu'ai-je fait?... tout mon cœur se dé-
L'ombre de ce lapin va me suivre partout!... [croche.
Mais d'un autre côté, j'entends tourner la broche;
Il faut bien maintenant que j'aille jusqu'au bout.
Au diable les remords! ce sont des trouble-fête :
Il en arrivera, ma foi, ce qu'il pourra! »
Pendant ce temps sur la table on apprête
Nappe, pain, broc, couvert et cætera;
Et puis après on apporte la bête...
Bien que gourmand, Jean craint d'arriver tard.
En hâte, il mange, boit, se lève, paye et part.
Puis bientôt il arrive au but de son voyage.
Il pose à terre son bagage,
Remet la lettre et se tient à l'écart,
En attendant une réponse.

« Eh bien! lui dit l'ami Charpins,
Voyons-les donc, ces superbes lapins!
— Les voici. — Mais, mon cher, cette lettre m'annonce
Trois lapins. — Oui, monsieur, trois lapins. — C'est
[au mieux,
Mais dans votre panier, moi, je n'en vois que deux...
Oui, monsieur, deux lapins. — Eh bien! par cette lettre
Mon ami m'en annonce trois.
— Oui, monsieur, trois lapins. — Mais, encore une
Je n'en vois là que deux, peut-être... [fois,
— Oui, monsieur, deux lapins. — Vous me comprenez
[mal;
Vous m'apportez deux lapins à cette heure?
— Oui, monsieur, deux lapins. — Il m'en faut, au total,
Trois, vous dis-je. — Oui, monsieur, trois lapins. —
Si j'ai vu de ma vie un tel original! [Que je meure
Ecoutez-moi, mon cher, avec vous je m'explique
Très-clairement, je crois...
Voici bien deux lapins; le fait est sans réplique.
— Oui, monsieur, deux lapins. — Eh bien! il m'en
[faut trois!
— Oui, monsieur, trois lapins. — Ennuyeuse bourrique!
Tenez, chez mon ami retournez au plus tôt,
Et de ma part remettez-lui ce mot...
Ah! si l'esprit se vendait en boutique,
Vous ne feriez pas mal d'en prendre un fameux lot :
Vous en avez besoin! Allez... » Jean, sans mot dire,
Repart. Au milieu du chemin
Il revoit son auberge; il pense à son lapin,
Et ne peut s'empêcher de rire.
Mais enfin au logis le voici de retour :

« Jean! qu'est-ce donc? Que veut dire ce tour?
Tantôt dans ce panier ne t'ai-je pas fait mettre
Trois lapins? — Oui, monsieur, trois lapins. — Par
[sa lettre,
Mon ami me répond qu'il n'en reçoit que deux.
— Oui, monsieur, deux lapins. — Le fait est mer-
Mais cependant tu devais lui remettre [veilleux!
De ma part trois lapins? — Oui, monsieur, trois lapins.
Mais je te dis que mon ami Charpins
M'écrit n'avoir reçu que deux lapins... Pécore!
Tu m'entends? — Oui, monsieur, oui, deux lapins.
[— Encore,
Lourdaud... Mais ce matin je t'en ai donné trois...
— Oui, monsieur, trois lapins. — Ah! brisons cette
Tes réponses, maraud, me font tourner la tête... [fois :
Il en manque un!... Mais, tout examiné,
De ce lapin, dis-moi, n'aurais-tu point dîné?...
— Ah! ah! monsieur, vous n'êtes pas si bête
Que votre ami, vous m'avez deviné! »

LENERT.

—

NOTA. — Puisque nous voilà au mot *anecdote*, nos lecteurs comprendront que nous ouvrions ici une parenthèse, pour avoir avec eux un moment d'entretien sur la chose même qui fait l'objet de cet article. Dès l'apparition de nos premiers fascicules, les anecdotes ont éveillé quelques craintes dans l'esprit de certains lecteurs timorés. « A quoi bon des anecdotes dans un livre sérieux? — Les anecdotes sont-elles sans danger? » Telles sont les deux objections qui nous ont été adressées, et auxquelles nous allons essayer de répondre.

Nos anecdotes sont de plusieurs sortes : les unes offrent de l'intérêt, du piquant, sans être d'une utilité réelle; ces sortes d'anecdotes viennent se ranger naturellement sous certains mots très-importants de notre langue, comme *naïveté*, *repartie*, *jeu de mots*, *raillerie*, *finesse*, *mariage*, *mari*, *ignorance*, *saillie*, *épigramme*, etc. Placées dans un dictionnaire, elles égayent une matière aride, un peu monotone, comme le sont tous les livres assujettis à l'ordre alphabétique, où ni l'imagination ni la fantaisie ne peuvent se donner carrière. Ce sont, au milieu d'un désert immense, de fraîches oasis à l'ombre desquelles le voyageur aime à se reposer quelques instants avant de poursuivre sa route dans une immensité poudreuse. Les esprits les plus sérieux ont aimé et cultivé le genre anecdotique : J.-J. Rousseau y prenait un plaisir extrême, et il excellait à les raconter. Presque toutes celles qui sont tombées de la plume de Voltaire sont des chefs-d'œuvre de style, d'esprit et de goût. Les anecdotes entraient dans le plan des auteurs de la grande *Encyclopédie*. Enfin, pour terminer par un sentiment tout personnel, nous connaissons un littérateur d'un esprit très-distingué qui place le *Ménagiana* au premier rayon de sa bibliothèque. Mais nous n'en sommes pas réduit à ces seules autorités; il en est une autre devant laquelle nous devons tous nous incliner : bon gré mal gré, le Français est né malin, c'est-à-dire gaulois. « Rions avant d'être complétement heureux, si nous ne voulons pas mourir sans avoir ri, » telle a toujours été la devise de nos pères. Oh! sans doute, si cet ouvrage était allemand ou simplement anglais, les colonnes que remplissent nos anecdotes seraient bourrées de philosophie et de récits de voyages; mais le *Grand Dictionnaire* est de son pays, et il ne doit jamais oublier qu'il a pour parrains Rabelais, Montaigne, La Fontaine, Molière, Voltaire, Beaumarchais, Rivarol, Chamfort, etc., dont les noms émaillent chacune de ses pages.

Voilà ce que nous avions à dire en faveur des anecdotes qui sont purement amusantes. Mais, et c'est un cas qui milite en faveur des circonstances atténuantes, nous en donnons d'une autre catégorie. A côté de ces anecdotes, où nous ne faisons en quelque sorte que de l'art pour l'art, viennent se classer l'anecdote historique, l'anecdote littéraire, l'anecdote grammaticale; en un mot, l'anecdote véritablement utile. Pense-t-on, par exemple, qu'à la suite du verbe *observer*, qu'il faut se garder de confondre avec *faire observer*, l'anecdote suivante soit un hors-d'œuvre? Sous la Restauration, un député, fort irrité contre le ministère, monta un jour à la tribune, et, prenant directement à partie M. de Villèle, qui, comme on le sait, était défiguré par la petite vérole : « Monsieur le ministre, dit-il, je vous *observerai* que... Monsieur le ministre, je vous *observerai* que... Monsieur le ministre, je vous *observerai* que... » M. le ministre, à la fin, impatienté, se lève et, du ton le plus froid, il répond : « Et moi, monsieur le député, je vous *ferai observer* qu'en m'*observant* vous n'*observez* pas un Adonis. » Et toute la chambre de rire, et le malheureux orateur de descendre de la tribune pour n'y jamais remonter de sa vie.

Eh bien, nous pourrions citer plusieurs centaines d'anecdotes de cette nature, qui toutes se rangeront à la place qui leur est réservée, pour fixer à l'instant dans la mémoire la plus rebelle une règle de syntaxe que l'on avait apprise vingt fois, et que l'on avait toujours oubliée.

Passons à la deuxième objection : « Quelques-unes de vos anecdotes seront libres, un peu risquées, et pourront offrir un attrait dangereux. » Sans nier complétement ce qui peut paraître fondé dans cette objection, nous ne croyons pas qu'il soit impossible d'y répondre. Ceux qui l'ont formulée ont perdu complétement de vue le champ immense que doit parcourir le *Grand Dictionnaire*. Sous peine d'être incomplet et de donner un abrégé dans une matière qui n'en comporte pas, l'auteur est placé dans la dure obligation d'aborder de front tous les sujets; il doit des explications, des développements sur toutes choses. Est-ce sa faute si, dans notre langue, l'or et le sable, l'ivraie et le bon grain, le sublime et le trivial, se trouvent à chaque pas mêlés et confondus? Il ne faut pas oublier non plus que, si la langue française est la langue des poëtes, des chevaliers et des troubadours; si elle plane sur les sommets les plus élevés, elle fréquente aussi la taverne, la halle et même la cour des Miracles, et que c'est là surtout que cette gauloise à verte allure étale ses hardiesses, ses fortes images et l'éclat de ses plus riches métaphores. Remarquons, en outre, que rien ici n'a lieu de gaieté de cœur et de parti pris; l'auteur ne fait qu'obéir consciencieusement et forcément aux exigences d'un plan qui ne lui permet aucun oubli, à une voix qui lui crie sans cesse : « Marche! marche! » Du reste, chaque fois que ces nécessités se présenteront, le lecteur peut être assuré qu'un soin minutieux sera toujours apporté pour atténuer la hardiesse du fond par la délicatesse de la forme.

Et puis, pour parler franchement, nous nous défions un peu de ces susceptibilités, disons le mot, de ces sévérités à l'égard d'un livre qui, par sa nature même, est obligé de tout dire. Et, à ce propos, nous risquerons cette petite *anecdote* : Une dame félicitait Boiste d'avoir écarté de son dictionnaire tous les mots obscènes. « Eh! mais, madame, répondit l'impitoyable et peu galant lexicographe, vous les avez donc cherchés? » Que ceux-là donc qui ont peu d'amour pour les anecdotes, ou qui s'en défient, ne les lisent pas, et tout sera dit. Cependant nous n'avons pas le courage de finir sur ce conseil un peu dur, et nous déclarons encore à nos lecteurs que le plus grand soin présidera désormais à notre choix. Quand une anecdote viendra frapper à la porte, le GRAND DICTIONNAIRE lui dira en fronçant le sourcil : « Mademoiselle, montrez-moi patte blanche, ou bien je n'ouvre pas. »

Un dernier mot à l'intention de ceux qui seraient tentés de voir un trop grand nombre de traits mis à l'article ANECDOTE. Ce groupe est et devait être pour nous une sorte d'égout collecteur. Tout ce qui ne trouvait pas une place déterminée dans l'ouvrage a dû être casé ici, sous ce terme vague, élastique, général; peut-être même nous fera-t-on la justice de remarquer que quelque scrupule a présidé à notre choix, et que le mot *égout collecteur* ne doit pas être pris au pied de la lettre, à moins que l'on ne fasse ici un rapprochement avec cette magnifique artère souterraine, qui est aujourd'hui une des merveilles de la capitale, et à la visite de laquelle l'édilité parisienne ne craint pas de convier les dames les plus élégantes, sans que le mouchoir et le flacon soient obligés d'y jouer le moindre rôle.

ANECDOTIER, IÈRE s. (a-nèk-do-tié — rad. *anecdote*). Celui, celle qui recueille des anecdotes, qui sait beaucoup d'anecdotes, qui raconte habituellement des anecdotes. Il se prend ordinairement en mauvaise part : *C'est un* ANECDOTIER *insupportable. Je suis très-fâché que vous enterriez votre génie dans une traduction de Suétone, auteur, à mon gré, assez aride, et* ANECDOTIER *très-suspect.* (Volt.) *Il est l'*ANECDOTIER *du scandale.* (Walckenaër.) *Le docteur Corvisart, qui était fort aimable quand il voulait, ne buvait que du vin de Champagne frappé de glace; aussi, dès le commencement du repas, et pendant que les autres convives s'occupaient à manger, il était bruyant, conteur,* ANECDOTIER. (Brill.-Sav.) *Tallemant était né* ANECDOTIER, *comme La Fontaine était né fablier.* (Ste-Beuve.) *Il était dévoué en amitié; son commerce était sûr, tendre, amusant; il était curieux, causeur,* ANECDOTIER. (P. d'Ivoi.)

ANECDOTIQUE adj. (a-nèk-do-ti-ke — rad. *anecdote*). Qui appartient, qui a rapport à l'anecdote; qui contient des anecdotes : *Fait* ANECDOTIQUE. *Histoire* ANECDOTIQUE. *Les ana sont des recueils* ANECDOTIQUES. *Procope écrivit une histoire secrète, privée,* ANECDOTIQUE, *de l'empereur Julien.* (De Feletz.) *Ce récit était déjà l'histoire de la révolution, mais intime,* ANECDOTIQUE. (Vitet.) *Parmi les personnages* ANECDOTIQUES *du commencement du* XVIII^e *siècle, il n'en est pas qui ait plus excité la curiosité que le comte de Bonneval.* (Ste-Beuve.)

— Par ext. : *Il semble qu'on n'avait jamais ainsi raconté l'histoire* ANECDOTIQUE *de l'âme, en surprenant ses plus vagues désirs, ses plus furtives émotions.* (Villemain.)

— En parlant des personnes, Qui sait, qui raconte des anecdotes : *Monsieur Beugnot, esprit érudit,* ANECDOTIQUE *et répandu...* (Lamart.)

— Au théâtre, *Pièce anecdotique*, Pièce dont une anecdote a fourni le sujet.

— B.-arts. GENRE ANECDOTIQUE. La critique d'art range sous cette dénomination les tableaux retraçant des sujets historiques d'une importance secondaire, des épisodes de la vie des personnages célèbres, des anecdotes plus ou moins authentiques. Les compositions de cette espèce tiennent en quelque sorte le milieu entre la peinture d'histoire et le genre proprement dit. Elles doivent être traitées dans des proportions restreintes, et joindre à l'intérêt de l'action qu'elles représentent celui d'une exactitude archéologique dans les détails de costume et d'ameublement.

Ainsi défini, le *genre anecdotique* est incontestablement une création de l'art du XIX^e siècle. Nous pourrions citer bon nombre de tableaux historiques des anciens maîtres, qui ne sauraient être classés dans la grande peinture; par exemple, la plupart des batailles de Salvator Rosa, du Bourguignon, de Van Bloemen, quelques-unes des toiles où Van der Meulen a retracé les promenades militaires de Louis XIV, les scènes bibliques peintes par Rembrandt et les autres néerlandais, etc.; mais ces ouvrages, où le fait historique n'a par lui-même, ou par la manière dont il est développé, qu'une faible importance, n'appartiennent pas davantage à la catégorie des scènes anecdotiques : leurs auteurs n'ont certainement pas eu en vue de nous initier aux mœurs et aux coutumes de telle ou telle époque, à la vie intime de tel ou tel personnage; ils ne se sont préoccupés en aucune façon de vérité et de couleur locales; ils n'ont eu d'autre guide que leur fantaisie. De nos jours, au contraire, on s'est pris d'une belle passion pour les particularités les plus insignifiantes de la biographie des grands hommes; on a voulu connaître jusqu'aux moindres détails de leur personnalité et du milieu social où ils ont vécu; on est parvenu, à force d'érudition, à reproduire la physionomie des lieux qu'ils ont habités. Les artistes qui se sont livrés à ce travail rétrospectif ont été tout naturellement entraînés à sacrifier parfois la poésie à l'archéologie; ils n'ont pas toujours compris que l'art a le droit de mentir, pourvu que ses mensonges soient parés de brillantes couleurs. M. Delécluze raconte, dans son intéressante *Etude sur David*, que le goût de ce genre de peinture a pris naissance dans le Musée des monuments français, formé vers la fin du dernier siècle dans l'ancien couvent des Petits-Augustins, et où furent classés les monuments à la fois religieux et historiques échappés au vandalisme révolutionnaire. « C'était un grand malheur, dit-il, que tant d'ouvrages eussent été enlevés aux églises de France, pour lesquelles ils avaient été faits originairement; cependant, on ne peut nier que leur réunion en un seul lieu, que la comparaison immédiate que l'on put en faire, n'aient donné à ces monuments une importance qu'ils n'auraient jamais acquise sans cette circonstance. Ils excitèrent d'abord la curiosité, puis un intérêt très-vif, chez quelques hommes qui s'occupaient d'art, d'antiquité et d'histoire, et, à l'époque du consulat et dans les premiers temps de l'empire, ce musée rassemblait déjà un certain nombre d'hommes qui firent une étude sérieuse des mœurs et de l'histoire de notre pays.... C'est à compter de cette époque que le *genre anecdotique*, traité avec quelque talent par plusieurs peintres, commença à détourner l'attention du public dirigée presque exclusivement jusque-là sur la peinture de haut style. » Parmi les artistes qui fréquentaient assidûment le musée des Petits-Augustins, et qui commencèrent à mettre à la mode les sujets anecdotiques, nous citerons Richard-Fleury, Révoil, Granet, le comte de Forbin, Bergeret, Vermay, presque tous élèves de David. Ce dernier, loin de contrarier la prédilection que plusieurs de ses disciples montraient pour le musée moderne, les encouragea à suivre leur penchant. « Il vaut mieux, disait-il, faire de bons tableaux de genre que de médiocres peintures d'histoire.

Le romantisme, en mettant à la mode la passion du moyen âge, favorisa le développement de la peinture anecdotique. Paul Delaroche et M. Robert Fleury contribuèrent à donner à ce genre beaucoup d'éclat, le premier par son *Cardinal de Richelieu et Cinq-Mars*, *Mazarin mourant*, *Henri IV surpris par l'ambassadeur d'Espagne* et la *Mort de Léonard de Vinci*; le second par ses *Scènes de l'Inquisition*, le *Colloque de Poissy*, *Charles-Quint au monastère de Saint-Just*, *Benvenuto Cellini dans son atelier*, les *Derniers Moment de Montaigne*, etc.

Après ces maîtres, les artistes qui ont obtenu le plus de succès en traitant des sujets du même genre sont : MM. Comte et Jacquand qui mettent d'ordinaire en scène des personnages de la Renaissance; MM. Caraud et de Courcy, qui peignent le siècle de Louis XIV; M. Faustin Besson, qui peint celui de Louis XV, et M. Ch.-L. Muller, qui nous raconte les anecdotes dramatiques de la Révolution; MM. Cabanel, Barrias, L. Benouville, Fauvelet et Jeanron, qui ont retracé des épisodes de la vie des grands artistes; MM. Meissonnier, Vetter, Leman, qui ont pris pour héros des célébrités littéraires; MM. Gérôme, Picou, Isambert, Hamon, et la plupart des néo-pompéiens, qui ont entrepris de faire passer sous nos yeux les histoires intimes de l'antiquité.

ANECDOTISANT (a-nèk-do-ti-zan) part. prés. du v. Anecdotiser.

ANECDOTISÉ (a-nèk-do-ti-zé) part. pass. du v. Anecdotiser.

ANECDOTISER v. n. ou intr. (a-nèk-do-ti-zé — rad. *anecdote*). Néol. Conter à tout propos des anecdotes; recueillir des anecdotes.

ANECDOTOMANE s. (a-nèk-do-to-ma-ne). Néol. Celui, celle qui est possédé de l'anecdotomanie, ou manie de recueillir, de raconter des anecdotes : *L'*ANECDOTOMANE *vous coupait à chaque instant la parole en disant : A propos de cela, écoutez cette anecdote; et l'anecdote n'avait aucun rapport avec le sujet de la conversation.*

ANECDOTOMANIE s. f. (a-nèk-do-to-ma-nî — de *anecdote*, et *manie*). Néol. Manie de rechercher, de raconter des anecdotes : *L'*ANECDOTOMANIE *ne peut se nicher que dans l'esprit d'un sot.* (Mercier.)

ANECT (saint), martyr à Corinthe, pendant

la persécution de l'empereur Dèce. Fête le 10 mars.

ANECTASIE s. f. (a-nèk-ta-zî — du gr. *a* priv.; *ektasis*, extension). Méd. Manque d'extension habituel d'un organe.

ANECTE (saint), martyr à Césarée, sous Dioclétien. Fête le 27 juin.

ANÈDE s. m. (a-nè-de — du gr. *anaidès*, impudent). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, voisin des ténébrions, et renfermant trois ou quatre espèces, qui habitent les régions centrales de l'Amérique.

ANÉDOÉ, ÉE adj. (a-né-do-é — du gr. *a* priv.; *aidoion*, parties génitales). Térat. Qui manque des organes sexuels, ou seulement des organes sexuels externes.

ÂNÉE s. f. (â-né — rad. *âne*). Charge d'un âne; ce qu'un âne peut porter.

— Métrol. Ancienne mesure de capacité en usage dans quelques provinces de la France, et particulièrement dans le Lyonnais et le Mâconnais. ‖ C'est aussi une mesure de superficie.

ANÉE. Temps fab. Amazone qui a donné son nom à une ville de Carie.

ANEGADA, ou l'**ÎLE NOYÉE**, l'une des petites Antilles, ou îles Caraïbes, la plus septentrionale du petit groupe portant le nom d'îles de la Vierge. Elle a 12 kil. de long. et 5 de large, et se trouve presque submergée pendant les hautes marées; sol peu productif, habitants peu nombreux.

ANÉILÈME s. m. (a-né-i-lè-me — du gr. *aneiléma*, développement). Bot. Section du genre commeline.

ANÉILÈSE s. f. (a-né-i-lè-ze — du gr. *aneilô*, je développe, je déroule). Méd. Passage des gaz intestinaux dans la partie supérieure du canal digestif.

ANÉIMIE s. f. (a-né-mî — du gr. *aneimôn*, nu). Bot. Genre de fougères, voisin des osmondes, renfermant plus de vingt espèces, qui croissent dans les régions chaudes de l'Amérique, et dont plusieurs sont cultivées dans nos serres à cause de l'élégance de leur port. ‖ On dit aussi ANÉMIE.

ANEL s. m. (a-nèl). Techn. Anneau de fer qui maintient rapprochées les deux branches d'une tenaille, et épargne la peine de les serrer constamment, quand elles ont saisi un objet.

ANEL (Dominique), chirurgien français, né à Toulouse en 1679, mort vers 1725. Il exerça pendant longtemps à l'étranger, et est connu surtout pour avoir inventé une nouvelle méthode de guérir les fistules lacrymales, méthode qui porte son nom, et qui a été perfectionnée par Hunter.

ANELAR s. m. (a-ne-lar). Astron. Nom de l'étoile A des Gémeaux. ‖ On écrit aussi ANHELAR.

ANÉLASTE s. m. (a-né-la-ste — du gr. *a* priv.; *elastos*, qui saute). Entom. Genre de coléoptères pentamères serricornes, renfermant une seule espèce qui habite l'Amérique du Nord.

ANÉLECTRIQUE adj. (a-né-lèk-tri-ke — du gr. *a* priv., et *électrique*). Physiq. Qui ne peut retenir les propriétés électriques. Epithète donnée aux corps qui, étant bons conducteurs de l'électricité, la perdent au moment même où elle s'y produit.

ANÉLOPTÈRE ou **ANÉLYTRE** adj. (a-né-lo-ptè-re — du gr. *aneileô*, je développe; *pteron*, aile). Entom. Se dit des insectes à quatre ailes, dont les supérieures n'ont jamais la consistance d'élytres, et peuvent, par conséquent, se déployer.

— s. m. pl. Ordre d'insectes comprenant les lépidoptères, les hyménoptères, les névroptères et les diptères.

ANEMABOU, ville de la Guinée supérieure. V. ANNAMABOE.

ANÉMAGROSTIDE s. f. (a-né-ma-gro-sti-de — du gr. *anemos*, vent; *agrostis*, espèce de gramen, de gazon). Bot. Genre de graminées, formé aux dépens des agrostides.

ANÉMARRHÈNE s. f. (a-né-ma-rè-ne — du gr. *anemos*, vent; *arrhên*, mâle). Bot. Genre de liliacées, renfermant une seule espèce, qui habite les montagnes de la Chine.

ANÉMASIE ou **ANÉMASE** s. f. (a-né-ma-zî — du gr. *a* priv.; *aima*, sang). Pathol. Anémie très-commune chez les mineurs.

ANÈME adj. (a-nè-me — du gr. *a* priv.; *aima*, sang). Pathol. Qui n'a point la quantité de sang suffisante. ‖ Syn. de *anémique*.

— Zool. Se dit des animaux privés d'organes circulatoires et de sang, comme, par ex., les vers intestinaux.

ANÉMÈRE s. m. (a-né-mè-re — du gr. *anémeros*, sauvage). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des curculionites.

ANÉMIE ou **ANHÉMIE** s. f. (a-né-mî — du gr. *a* priv.; *aima*, sang). Pathol. Etat opposé à la pléthore, et consistant soit dans la diminution de la masse totale du sang, soit seulement dans la diminution des globules sanguins.

— **Antonymes**. Euhémie, hyperhémie, pléthore.

— **Encycl.** Le mot *anémie* ne saurait être pris dans un sens étymologique rigoureux, car il exprimerait l'absence complète du sang, c'est-à-dire du liquide sans lequel la vie est impossible; mais il sert à désigner tantôt une diminution dans la masse totale de ce liquide, tantôt seulement la diminution des éléments anatomiques qu'il tient en suspension, c'est-à-dire des globules sanguins, la quantité du sérum restant la même ou se trouvant parfois augmentée. Ces deux états morbides peuvent être confondus sous une dénomination commune, car ils déterminent les mêmes symptômes, et ne peuvent guère être distingués l'un de l'autre. Toutefois, on exprime souvent le premier par le mot *hypémie* (*aima*, sang, et *upo*, au-dessous), et le second par le mot *hydroémie* ou *hydrémie* (*aima*, sang, et *udôr*, eau).

L'*anémie* se distingue en *idiopathique* et en *symptomatique*, suivant que l'altération du sang constitue toute la maladie, ou qu'elle est elle-même le symptôme d'une autre lésion. On a encore admis une *anémie générale* et une *anémie locale*. On voit, dit M. Grisolle, un exemple de cette dernière dans la décoloration et l'état de flaccidité et de langueur que présentent les membres qui ont été longtemps enveloppés d'appareils.

Le caractère fondamental et constant de l'*anémie* est, comme l'ont établi MM. Andral et Gavarret, dans la diminution des globules qui, de 127, moyenne normale, peuvent descendre à 60, 50, 27 et même 21. Pâleur, décoloration générale de la peau et des muqueuses, langueur, maigreur, absence d'appétit, digestions pénibles, douleurs gastralgiques, essoufflement, palpitations, bruit de souffle doux que l'auscultation fait percevoir à la base du cœur et au premier temps, bruit de souffle intermittent et de souffle continu dans les vaisseaux du cou, tels sont les principaux symptômes de l'*anémie*. Les causes qui la produisent le plus directement sont les hémorragies traumatiques ou spontanées. Elle peut être amenée par une alimentation insuffisante et grossière, l'habitation dans des lieux bas, humides, insalubres, la respiration d'un air vicié, la privation de lumière solaire, etc. Elle peut dépendre d'un trouble de la nutrition, causé par une maladie chronique, telle que phthisie pulmonaire, cirrhose du foie, cancer, fièvre intermittente prolongée, syphilis constitutionnelle, etc.

L'*anémie idiopathique* n'offre généralement rien de grave. Quant au pronostic de l'*anémie symptomatique*, on comprend qu'il est nécessairement subordonné à celui de la maladie dont l'*anémie* est une des manifestations. Le traitement de l'*anémie* consiste : 1° à éloigner ou à combattre les causes qui l'ont produite et qui l'entretiennent; 2° à réparer le sang en augmentant sa masse et la proportion de ses principes vivifiants. Les moyens les plus efficaces pour remplir cette dernière indication sont : un régime analeptique gradué et proportionné aux forces de l'estomac; les toniques; les frictions sèches, aromatiques; les bains de mer, l'hydrothérapie, et surtout les préparations ferrugineuses.

ANÉMIE s. f. (a-né-mî — du gr. *anemia*, vent). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des taxicornes, ayant pour type une espèce qui vit au Sénégal.

— Bot. V. ANÉIMIE.

ANÉMIQUE ou **ANHÉMIQUE** adj. (a-né-mi-ke — rad. *anémie*). Pathol. Qui appartient à l'anémie; qui est causé par l'anémie : *Constitution* ANÉMIQUE. *Affection* ANÉMIQUE.

— En parlant des personnes, syn. de *anème* : *Gilles est pâle et* ANÉMIQUE, *à la vérité, comme les convalescents du célèbre docteur Broussais.* (Ch. Nod.)

ANÉMOBATE s. (a-né-mo-ba-te — du gr. *anemos*, vent, air; *bainô*, je marche). Antiq. Nom donné à des bateleurs qui, voltigeant à l'aide de cordes ou de machines, paraissaient marcher dans l'air.

ANÉMOCÈTE s. m. (a-né-mo-sè-te — du gr. *anemos*, vent; *koitazô*, je dors). Antiq. gr. Magicien qui prétendait pouvoir à son gré apaiser les vents.

ANÉMOCORDE ou **ANIMOCORDE** s. m. (a-né-mo-kor-de — du gr. *anemos*, vent; *chordê*, boyau). Instrument à cordes, inventé par Schnell, qu'on faisait raisonner à l'aide d'un courant d'air, et qui avait quelque rapport avec les harpes éoliennes : *L'*ANÉMOCORDE *est disposé de manière à faire croire que la musique est dans l'éloignement, et qu'elle approche insensiblement.*

ANÉMOCYMÈTRE s. m. (a-né-mo-si-mè-tre — du gr. *anemos*, vent; *ôkus*, rapide; *metron*, mesure). Syn. de *anémomètre*.

ANÉMODROME s. m. (a-né-mo-dro-me — du gr. *anemos*, vent; *dromos*, course). Nom que, dans un de ses romans, Lucien donne aux habitants de la constellation de l'Ourse, parce que, selon lui, ils volaient dans les airs au moyen de longues robes que le vent gonflait.

ANÉMOGRAPHE s. m. (a-né-mo-gra-fe — du gr. *anemos*, vent; *graphô*, je décris, j'écris). Celui qui décrit les vents, qui écrit sur les vents.

ANÉMOGRAPHIE s. f. (a-né-mo-gra-fî — rad. *anémographe*). Description des vents; science de l'anémographe.

ANÉMOGRAPHIQUE adj. (a-né-mo-gra-fi-ke — rad. *anémographie*). Qui appartient, qui a rapport à l'anémographie : *Observations* ANÉMOGRAPHIQUES.

ANÉMOLOGIE s. f. (a-né-mo-lo-jî — du gr. *anemos*, vent; *logos*, discours). Traité sur les vents.

ANÉMOLOGIQUE adj. (a-né-mo-lo-ji-ke — rad. *anémologie*). Qui appartient à l'anémologie.

ANÉMOMÈTRE s. m. (a-né-mo-mè-tre — du gr. *anemos*, vent; *metron*, mesure). Physiq. Instrument destiné à faire connaître la force ou la vitesse des vents, comme les girouettes en indiquent la direction. ‖ On dit quelquefois ANÉMOCYMÈTRE.

— **Encycl.** Les *anémomètres* forment deux classes, celles des *anémomètres de rotation* et celle des *anémomètres de pression*, suivant la manière dont ils reçoivent le vent. Dans les *anémomètres de rotation*, le vent agit sur un moulinet à ailettes obliques et le fait tourner avec une rapidité qui dépend de sa propre vitesse; un compteur marque sur un cadran le nombre de tours effectués dans un temps donné. Ces sortes d'*anémomètres*, perfectionnés, sont appelés *anémomètres de Combes*. Le plus ancien instrument de ce genre paraît avoir été construit, en 1708, par le physicien Wolf. Dans les *anémomètres de pression*, c'est une plaque de bois, de carton ou de métal, que l'on oppose au vent, et qui en indique la vitesse selon les différentes positions qu'elle prend. Parmi les plus exacts, on cite celui du P. Bouguer, qui date du dernier siècle, et celui de Lind, qui appartient à notre époque. Quelquefois, on dispose les *anémomètres* de manière qu'ils écrivent eux-mêmes leurs indications : les instruments ainsi construits se nomment *anémomètres enregistreurs*. M. Liais en a décrit un, il y a quelques années, qui donne, au bout de la journée, les différentes variations des vents qui se sont succédé, leur durée et leur intensité. Enfin, dans ces derniers temps, on a eu l'idée d'appliquer l'électricité aux *anémomètres enregistreurs*. C'est à l'exécution de cette idée que l'on doit l'*anémomètre enregistreur électrique* de M. Théodore du Moncel, qui indique, à chaque instant, la direction et la force du vent, ainsi que l'heure de l'observation. Nous citerons, seulement à cause de son originalité, le jouet imaginé au siècle dernier sous le nom d'*anémomètre musical*. Il se composait de vingt et un tuyaux, calibrés et disposés de telle sorte qu'en pénétrant dans leur intérieur, le vent produisait toute la série des notes musicales, dans une étendue de trois octaves.

ANÉMOMÉTRIE s. f. (a-né-mo-mé-trî — rad. *anémomètre*). Physiq. Mesure de la vitesse et de la force du vent.

ANÉMOMÉTRIQUE adj. (a-né-mo-mé-tri-ke rad. *anémométrie*). Physiq. Qui appartient, qui est relatif à l'anémométrie : *Observations* ANÉMOMÉTRIQUES. *Chaque contrée a son régime* ANÉMOMÉTRIQUE *particulier, et, suivant sa position, tel ou tel vent prédomine à telle ou telle époque de l'année.* (Maury.)

ANÉMOMÉTROGRAPHE s. m. (a-né-mo-mé-tro-gra-fe — du gr. *anemos*, vent; *metron*, mesure; *graphô*, je décris). Physiq. Nom donné à un anémomètre enregistreur inventé par M. Taupenot, de Paris : *L'*ANÉMOMÉTROGRAPHE *fait connaître en même temps la vitesse et la direction du vent.*

— Celui qui écrit sur les variations du vent.

ANÉMOMÉTROGRAPHIE s. f. (a-né-mo-mé-tro-gra-fî — rad. *anémométrographe*). Physiq. Science de l'anémométrographe. ‖ Résultat des observations anémométrographiques.

ANÉMOMÉTROGRAPHIQUE adj. (a-né-mo-mé-tro-gra-fi-ke — rad. *anémométrographie*). Physiq. Qui appartient à l'anémométrographie.

ANÉMONE s. f. (a-né-mo-ne — du gr. *anemos*, vent, parce que l'*anémone* ne s'épanouit qu'au souffle du vent, et que la plupart des plantes de ce nom se plaisent dans les lieux élevés. Cette étymologie est de Pline). Genre de plantes de la famille des renonculacées, tribu des anémonées, et dont plusieurs espèces sont cultivées à cause de la beauté de leurs fleurs : *Une plate-bande garnie d'*ANÉMONES. ‖ Fleur de cette plante : ANÉMONE *blanche*. ANÉMONE *rouge*. ANÉMONE *violette*. *Cueillir des* ANÉMONES. *Elle avait entre ses deux tetons un beau bouquet de tulipes, de roses, d'*ANÉMONES, *de renoncules, d'hyacinthes et d'oreilles d'ours.* (Volt.)

— *Patte d'anémone*, Nom donné à la racine de l'anémone, qui ressemble à une patte d'animal. ‖ On dit aussi GRIFFE D'ANÉMONE.

— Zool. *Anémone de mer*, Nom donné, par comparaison, aux actinies, parce que, par un temps serein, on les voit paraître dans la mer, sur les rochers ou sur le sable, en beaux zoophytes épanouis, ressemblant aux jolies fleurs de ce nom qui ornent nos jardins.

— L'*anémone* est entrée dans le domaine de la poésie. La mythologie fait naître cette fleur du sang d'Adonis :

Veuve de son amant, quand jadis Cythérée
Mêla ses pleurs au sang de son cher Adonis,
Du sang naquit, dit-on, l'*anémone* pourprée,
Des pleurs naquirent les soucis.

CONSTANT DUBOS.

A peine de son char Vénus voit Adonis,
Dans son sang qui ruisselle en liquides rubis,
Sans vie et sans couleur couché sur la verdure,
Elle se précipite, observe sa blessure,
Arrache ses cheveux, les voiles de son sein,
Le frappe, le meurtrit, et s'écrie : O destin!
Enfers qui le cachez dans vos ombres funèbres,
Son nom sera du moins sauvé de vos ténèbres!
Je veux qu'un deuil public, fête de mes douleurs,
Par des pleurs annuels solennise mes pleurs.
Tu naîtras de son sang, belle et tendre *anémone*.
. .
Elle dit; et ce sang qu'un pur nectar arrose,
En humides rubis a paru se gonfler,
Comme on voit sur les flots des bulles d'air s'enfler.
Du nectar teint de sang bientôt on voit éclore
Une nouvelle fleur que la pourpre colore,
Fleur qui de la grenade imite l'incarnat,
Pareille à la beauté dans son fragile éclat;
Et sa feuille enlevée à sa tige débile,
Du vent qui la fait naître est le jouet mobile.

DESAINTANGE.

— **Encycl.** Les *anémones* sont des plantes herbacées, vivaces, à feuilles radicales, au milieu desquelles s'élève une hampe portant une fleur solitaire. Elles habitent les bois, les prairies découvertes, le bord des eaux. Généralement âcres et corrosives, elles ne sont broutées par les bestiaux que lorsqu'une faim pressante les y invite; elles perdent leur âcreté par la dessiccation, et peuvent alors se mêler aux nombreuses plantes qui composent les foins.

Un involucre à trois folioles, situé au-dessous de la fleur et à une distance variable; un périanthe simple présentant de cinq à quinze sépales pétaloïdes; des étamines nombreuses dont les filets sont de moitié plus courts que les sépales; des carpelles nombreux, surmontés d'un style persistant, tantôt court et glabre, tantôt long et plumeux : tels sont les caractères qui distinguent le genre *anémone*. Les principales espèces sont : l'*anémone pulsatille*, l'*anémone de montagne*, l'*anémone des bois*, l'*anémone fausse renoncule*, l'*anémone couronne des fleuristes*.

L'*anémone pulsatille* (*anemone pulsatilla*), désignée vulgairement sous les noms de *pulsatille*, de *coquelourde*, de *coquerelle*, d'*herbe au vent*, de *fleur de Pâques*, est une jolie plante assez commune dans la plupart de nos contrées. On la trouve dans les bois, sur les pelouses des coteaux arides et découverts, où elle fleurit de mars à mai. Elle présente des feuilles pétiolées, deux ou trois fois pennatiséquées; une fleur grande dressée ou légèrement penchée, dont le périanthe campanulé, d'un violet pâle et lilacé, est composé de six sépales velus sur leur face externe, recourbés en dehors dans leur moitié supérieure. L'*anémone* pulsatille était autrefois employée en médecine contre les paralysies, les rhumatismes, les maladies de la peau; elle est encore en faveur auprès des médecins homéopathes. Ses feuilles servent à fabriquer une encre verte, et ses fleurs à teindre les œufs de Pâques.

L'*anémone de montagne* (*anemone montana*) est souvent confondue avec la précédente, dont elle diffère assez peu. On l'appelle vulgairement *pulsatille de montagne*. Sa fleur est d'un beau violet noirâtre et velouté; les divisions du périanthe d'abord dressées, rapprochées en cloche, s'étalent en étoile avant de se faner et de tomber.

L'*anémone des bois* (*anemone nemorosa*), qui reçoit communément le nom de *sylvie*, est une jolie petite plante très-répandue dans les bois, sur le bord des eaux, dans les lieux ombragés et humides, où elle forme par ses feuilles et ses fleurs de belles touffes couvrant çà et là la surface du sol dès le commencement du printemps. Sa fleur est d'un blanc rosé. Elle est quelquefois employée comme révulsif dans le rhumatisme, la sciatique, etc.

L'*anémone fausse renoncule* (*anemone ranunculoïdes*) ne diffère de la précédente que par ses fleurs, qui sont d'un beau jaune : de là le nom de *Sylvie jaune*, sous lequel on la désigne vulgairement.

L'*anémone couronne des fleuristes* ou *anémone* des fleuristes (*anemone coronaria*), paraît avoir été apportée de l'Orient en Europe. Elle a fourni par la culture plus de trois cents variétés à fleurs doubles, de formes, nuances et couleurs différentes. Ce grand nombre de variétés a donné lieu dans les collections à la classification suivante : *anémones dénommées*, *anémones premier émail*, *anémones deuxième émail*, *anémones troisième émail*. Les *anémones* dénommées sont celles qui, possédant toutes les qualités qui constituent une belle *anémone*, reçoivent pour cette raison un nom particulier. Les *anémones de premier émail*, appelées aussi *anémones premier ordre*, *première beauté*, *premier mélange*, *premier assortiment*, sont choisies parmi les *anémones dénommées*, de manière à produire le plus beau coup d'œil : il doit s'y trouver beaucoup de fleurs cramoisies, pourpres, rouges panachées de blanc, agates panachées de rouge et de blanc. Dans les *anémones deuxième émail* se rangent les couleurs bleues extraites des *anémones* dénommées, auxquelles on adjoint les doubles emplois du premier émail. Les *anémones troisième émail* comprennent les couleurs bizarres prises dans les *anémones dénommées* et les doubles emplois du deuxième émail.

L'amateur d'*anémones* a inventé une langue spéciale et bizarre pour désigner les diverses parties de sa plante de prédilection. Ainsi, il appelle *pampre* le feuillage; *fane*, l'involucre; *baguette*, la tige; *manteau*, la réunion des sépales extérieurs; *culotte*, l'onglet de chaque sépale; *béquillons*, le premier rang d'ovaires changés en sépales; *panne* ou *peluche*, les

ovaires du centre qui ont subi la même transformation. Aux yeux d'un connaisseur, une *anémone* n'est belle qu'autant qu'elle réunit les qualités suivantes : *baguette* haute, ferme et droite ; *pampre* épais, bien découpé, d'un beau vert ; *fane* éloignée de la fleur du tiers de la longueur de la baguette ; *manteau* épais, arrondi, d'une couleur franche, avec le limbe et la *culotte* d'une autre couleur ; *béquillons* nombreux, peu pointus, etc.

Les *anémones* se multiplient par graines ou par la séparation de leurs racines, que les jardiniers appellent *pattes* ou *griffes*.

ANÉMONÉ, ÉE adj. (a-né-mo-né — rad. *anémone*). Bot. Qui ressemble à l'anémone. ‖ On dit aussi ANÉMONOÏDE.

— s. f. pl. Tribu de la famille des renonculacées, ayant pour type le genre *anémone*. Le principal caractère de la tribu des anémonées est un périanthe simple, pétaloïde, à préfloraison imbriquée.

ANÉMONELLE s. f. (a-né-mo-nè-le — dimin. d'*anémone*). Bot. Genre de renonculacées, intermédiaire entre les anémones et les pigamons.

ANÉMONIDION s. m. (a-né-mo-ni-di-on — de *anémone*, et du gr. *eidos*, forme). Bot. Section du genre anémone.

ANÉMONIFOLIÉ, ÉE adj. (a-né-mo-ni-fo-li-é — de *anémone*, et du lat. *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles de l'anémone.

ANÉMONINE s. f. (a-né-mo-ni-ne — rad. *anémone*). Chim. Substance blanche, inodore, découverte dans les feuilles d'anémone. L'*anémonine* cristallise dans le système rhombique ; elle est vénéneuse. Peu soluble dans l'eau, l'alcool, l'éther, elle se dissout dans les alcalis aqueux, en se changeant en acide anémonique.

ANÉMONIQUE adj. (a-né-mo-ni-ke — rad. *anémone*). Chim. Se dit d'un acide qui se dépose dans l'eau distillée d'anémone en même temps que l'anémonine. L'acide *anémonique* est une substance non cristalline, à peine soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. Il paraît renfermer les éléments de l'anémonine, plus deux équivalents d'eau.

ANÉMONOÏDE adj. (a-né-mo-no-i-de — de *anémone*, et du gr. *eïdos*, ressemblance). Syn. de *anémoné*.

ANÉMONOSPERME s. m. (a-né-mo-no-spèr-me — de *anémone*, et du gr. *sperma*, semence). Bot. Syn. du genre *oriba*.

ANÉMOSCOPE s. m. (a-né-mo-sko-pe — du gr. *anémos*, vent ; *skopeô*, j'examine). Phys. Instrument destiné à faire connaître la direction du vent.

— **Encycl.** La *girouette* ordinaire est le plus simple de tous les *anémoscopes*, mais elle n'est pas assez mobile pour obéir aux faibles agitations de l'air. De plus, sa position au sommet des édifices rend les observations très-incommodes. Un des meilleurs *anémoscopes* est celui de M. Liazzi-Smyth, perfectionné par M. Salleron. Les *anémoscopes* dits *enregistreurs* sont ainsi nommés parce qu'ils tracent eux-mêmes leurs indications. Le plus ancien, et aussi le meilleur, a été inventé en 1763. Il est muni de crayons qui écrivent sur une bande de papier.

ANÉMOSCOPIE s. f. (a-né-mo-sko-pî — du gr. *anemos*, vent ; *skopeô*, j'observe). Divination qui se faisait par l'observation du vent.

ANÉMOSCOPIQUE adj. (a-né-mo-sko-pi-ke — rad. *anémoscope*, *anémoscopie*). Physiq. Qui a rapport à l'anémoscope.

— Qui appartient à l'anémoscopie.

ANÉMOTROPE s. m. (a-né-mo-tro-pe — du gr. *anemos*, vent ; *trepô*, je tourne). Techn. Moteur par le vent, approprié à une mécanique destinée à fabriquer le chocolat.

ANÉMOTIS, *qui apaise les vents*. Surnom donné à Minerve, qui avait un temple à Mothone, où l'on supposait que cette déesse avait calmé des vents violents qui ravageaient ce pays. ‖ On dit aussi quelquefois *Minerve Anémotide*.

ANEMURIUM, ancienne ville de l'Asie Mineure, située sur un cap du même nom, point le plus rapproché de l'île de Chypre. Aujourd'hui *Anamur*.

ANENCÉPHALE adj. et s. m. (a-nan-sé-fa-le — du gr. *a* priv. ; *egképhalos*, cerveau). Térat. Nom donné à des monstres privés du cerveau et de la moelle épinière, et qui étaient autrefois désignés sous le nom d'*acéphales incomplets*. Ils conservent les os de la base du crâne, quelques nerfs ou tous les nerfs des sens, les parties inférieures du cerveau et même la face entière.

ANENCÉPHALIE s. f. (a-nan-sé-fa-lî — rad. *anencéphale*). Térat. Monstruosité caractérisée par l'absence du cerveau et de la moelle épinière.

ANENCÉPHALIEN s. m. (a-nan-sé-fa-li-ain — rad. *anencéphalie*). Térat. Nom qui, dans la classification d'Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire, s'applique à tous les monstres privés d'encéphale.

ANENCÉPHALIQUE adj. (a-nan-sé-fa-li-ke — rad. *anencéphalie*). Térat. Qui appartient, qui a rapport à l'anencéphalie.

ANENCÉPHALOHÉMIE s. f. (a-nan-sé-fa-lo-é-mi — du gr. *a* priv. ; *egképhalos*, cerveau, et *aïma*, sang). Pathol. Défaut du sang au cerveau. C'est la syncope désignée par sa cause.

ANENCÉPHALONEURIE s. f. (a-nan-sé-fa-lo-neu-rî — du gr. *a* priv. ; *egképhalos*, encéphale, et *neûron*, nerf). Méd. Défaut d'action nerveuse de l'encéphale. ‖ On dit aussi ANENCÉPHALONERVIE.

ANENCÉPHALOTROPHIE s. f. (a-nan-sé-fa-lo-tro-fî — du gr. *a* priv. ; *egkephalos*, encéphale, et *trophê*, nourriture). Méd. Diminution de volume du cerveau.

ANENCHÉLON s. m. (a-nan-ké-lon ou lonn — du gr. *ana*, préposit. indiq. l'affinité ; *egchelus*, anguille). Foss. Poisson fossile des terrains antérieurs à la craie, ainsi nommé parce qu'il offre quelque ressemblance avec l'anguille.

ANENTÉRÉ, ÉE adj. (a-nan-té-ré — du gr. *a* priv. ; *enteron*, intestin). Zool. Se dit des animaux qui n'ont point de canal intestinal.

— s. m. pl. Infus. Famille d'infusoires polygastriques, caractérisée par l'absence de tube intestinal.

ANENTÉROTROPHIE s. f. (a-nan-té-ro-tro-fî — du gr. *a* priv. ; *enteron*, intestin ; *trophê*, nourriture). Méd. Diminution de volume des intestins.

ANÉPIGRAPHE adj. (a-né-pi-gra-fe — du gr. *a* priv. ; *epigraphê*, inscription). Qui n'a point d'inscription, de titre : *Médaille* ANÉPIGRAPHE. *Monument* ANÉPIGRAPHE. *Bas-relief* ANÉPIGRAPHE. *Il y a des psaumes* ANÉPIGRAPHES.

ANÉPIPLOÏQUE adj. (a-né-pi-plo-i-ke — du gr. *a* priv., et *épiploon*). Térat. Qui n'a point, qui manque d'épiploon : *Fœtus* ANÉPIPLOÏQUE.

ANÉPISCHÈSE s. f. (a-né-pi-skè-ze — du gr. *a* priv. ; *epischesia*, interruption, cessation). Méd. Paralysie d'un sphincter.

ANÉPITHYMIE s. f. (a-né-pi-ti-mî — du gr. *a* priv., et *epithumia*, désir). Méd. Perte des appétits, des désirs, et spécialement des désirs vénériens.

ANÉRÈTE s. f. (a-né-rè-te — du gr. *anairetês*, destructeur). Entom. Genre de coléoptères pentamères lamellicornes, renfermant deux espèces, qui habitent l'Amérique du Nord. ‖ Se dit aussi, en astrologie, d'une planète qui annonçait la mort, par oppos. à *aphète*.

ANÉRÉTHISME s. m. (a-né-ré-ti-sme — du gr. *a* priv., et *éréthisme*). Méd. Défaut d'éréthisme, d'irritabilité.

ÂNERIE s. f. (â-ne-rî — rad. *âne* ; on écrivait autref. *asnerie*). Grande ignorance de ce qu'on devrait savoir, ignorance crasse : *On s'aperçut tout de suite de son* ÂNERIE. *Quelle* ÂNERIE *à un médecin de ne pas connaître les remèdes qu'il ordonne !* (Acad.)

Du vieux Zénon l'antique confrérie
Disait tout vice être issu d'*ânerie*.
J.-B. ROUSSEAU.

C'est un mauvais métier que la bouffonnerie,
Et pour le faire, il faut de la sagesse.
Un mot de trop, un fait mal présenté
Met au grand jour toute votre *ânerie*. ***.

‖ Faute commise par suite de cette ignorance, balourdise : *C'est un ouvrage, c'est un livre plein d'*ÂNERIES. *Qui fagotteroit suffisamment un amas des* ASNERIES *de l'humaine sapience, il diroit merveille.* (Montaig.) *Eh bien ! coquin, voilà de tes* ÂNERIES ! (Mol.) *Il nous faut avaler ces puériles* ÂNERIES. (Chateaub.) *De pareilles* ÂNERIES *font grand tort.* (P.-L. Cour.) *Ce que je viens de dire est une* ÂNERIE. (H. Beyle.) ‖ Imbécillité, stupidité : *Il est d'une* ÂNERIE *incroyable.*

— **Anecdotes.** « Madame, disait à sa maîtresse une domestique qui voyait marcher un télégraphe, est-ce signe de pluie ou de beau temps ? »

⁂

Il n'y a pas bien longtemps encore qu'on lisait sur une porte de la rue Saint-Honoré, à Paris : B***, *chirurgien-accoucheur des armées.*

⁂

Un jésuite assurait qu'il faut admirer la Providence, qui a pris soin de faire passer les grandes rivières auprès des grandes villes.

⁂

Un capucin disait que Dieu avait bien fait de mettre la mort à la fin de la vie, parce qu'on avait ainsi le temps de s'y préparer.

⁂

Un homme disait, en parlant d'un chien qui ne voulait pas le suivre : « C'est étonnant, lorsque je suis avec son maître, il me suit toujours. »

⁂

Un homme de la campagne se plaignait à un homme de la ville que les taupes ravageaient son pré : « Parbleu ! vous êtes bien bon, répondit le citadin, faites-le paver. »

⁂

Une dame se désolait de n'avoir pas eu d'enfants. « C'est bien fâcheux, lui dit un monsieur ; et madame votre mère en a-t-elle eu ? »

« Est-il peureux ? demandait-on à un homme en lui parlant d'un cheval qu'il venait d'acheter. — Oh ! pas du tout ; voilà trois nuits qu'il couche seul dans son écurie. »

⁂

Quelqu'un ayant appris qu'on allait dresser l'obélisque sur la place de la Concorde, à Paris, demanda sérieusement qui aurait l'honneur d'en poser la première pierre.

⁂

M. G... venait de la comédie ; on lui demanda quelle pièce on avait donnée. « Ma foi, dit-il, il pleuvait si fort quand je suis entré, que je n'ai pas pu lire l'affiche. »

⁂

« Cette année, disait un homme quelque peu superstitieux, le carnaval ne sera pas gai : le mardi gras tombe le 13. — Il ne manquerait plus, s'écria quelqu'un, que ce fût un vendredi ! »

⁂

Un homme venait de se faire prendre la mesure d'un habit brun. Comme le tailleur s'en allait, il le rappela. « A propos, j'oubliais qu'il faut aussi me prendre mesure d'un habit noir. »

⁂

On plaisantait un chasseur sur sa maladresse : « Hier encore, lui disait-on, vous êtes revenu bredouille. — Bredouille !... pas du tout : j'ai tué, hier, une *h*outarde. — Avec une H ? — Non, monsieur ; avec mon fusil. »

⁂

Un perruquier, qui avait fait peindre sur le devant de sa boutique une longue et pompeuse enseigne, avait mis au bas, en forme de post-scriptum : « Si vous ne savez pas lire, adressez-vous à l'écrivain public qui est en face. »

⁂

A la première représentation des *Pêcheurs de Catane*, au Théâtre-Lyrique, un spectateur laissa échapper cette observation étonnante : « Pêcheurs de *catane !* sont-ils bêtes ! Comme s'ils n'auraient pas pu trouver un poisson plus connu ! »

⁂

Dans un roman historique, intitulé *Marie de Médicis*, on lit la phrase suivante : « Avant 1667, Paris restait pendant la nuit plongé dans une complète obscurité ; les réverbères, qui n'étaient pas alors inventés, rendaient la nuit plus obscure. »

⁂

« Le soleil a du mérite sans doute, disait un Irlandais ; mais la lune vaut beaucoup mieux ; le soleil ne se montre que pendant le jour, tandis que la lune brille pendant la nuit, alors que nous avons vraiment besoin d'être éclairés. »

⁂

Un papa très-sévère à l'endroit de l'obéissance filiale, réprimandait son fils, jeune garçon de dix ans, qui était allé prendre un bain sans permission. « Tu sais pourtant, lui disait-il, que je t'ai défendu d'entrer dans l'eau avant que tu saches nager. »

⁂

Un bon bourgeois fit creuser un puits dans son jardin, et comme les ouvriers lui demandaient où ils devaient transporter l'énorme tas de terre qui en résultait : « Parbleu ! répondit notre homme, faites un trou à côté et mettez-la dedans. »

⁂

Un médecin avait prescrit à un de ses malades une tisane fort amère, dont il fallait chaque jour boire deux verres, et, pour l'encourager, il lui disait : « Il n'y a que le premier verre qui coûte. — Eh bien, docteur, ne pourrais-je pas me contenter de ne boire que le second verre ? »

⁂

« Vous avez détruit la beauté de votre cheval en lui coupant les oreilles, disait un particulier à un de ses amis ; quelle raison pouviez-vous avoir ? — Mon cheval était ombrageux, il dressait les oreilles à chaque objet qu'il rencontrait ; je les lui ai coupées pour le guérir de sa peur. »

⁂

Une grande dame représentait depuis longtemps à son mari que leur dépense excédait le chiffre de leur revenu, et elle accusait l'intendant d'infidélité. « Madame, lui répondit le duc, je l'ai bien soupçonné, mais ayant examiné les additions, je les ai toujours trouvées exactes ? »

⁂

Un journal avait inséré l'annonce suivante : Un enfant, sourd-muet de naissance, âgé de quatorze ans, a disparu de la maison paternelle depuis trois jours. Les personnes qui le rencontreraient sont priées de le reconduire chez ses parents, telle rue, tel numéro. Il répond au nom de Martin.

Quelques années avant la Révolution, on composa et on joua à Limoges un opéra à la louange du gouverneur. Le théâtre représentait une nuit semée d'étoiles, et le poëme commençait par ce vers, qui fut entonné avec une emphase merveilleuse :

Soleil, vis-tu jamais une pareille nuit ?

⁂

« François, qu'est devenue la lettre qui était sur cette table ? demandait un capitaine à son brosseur. — Je l'ai mise à la poste, mon capitaine. — Mais il n'y avait pas d'adresse ? — Oh ! reprend finement François, je m'en suis bien aperçu ; mais j'ai pensé que vous ne vouliez pas qu'on *save* à qui que vous écriviez. »

⁂

Jocrisse va au marché, il demande des perdrix. « C'est 1 fr. la pièce si vous les prenez toutes, répond la marchande, ou bien 1 fr. 50 c. à choisir. » Jocrisse en prend quatre qu'il choisit, et, aux reproches de son maître qui lui dit que pour 6 fr. il pouvait les avoir toutes : « Oui, répond Jocrisse, mais j'ai choisi. »

⁂

Catherine va au marché ; elle examine longtemps des homards si bien vivants qu'ils se promenaient sur le trottoir ; elle demande le prix, le débat en bonne ménagère, et finit par acheter deux de ces crustacés. Un soupçon lui vient au dernier moment. « Au moins, dit-elle à la marchande avant de la payer, sont-ils bien frais ? »

⁂

Un jeune campagnard, en se présentant un matin à la classe, fut interpellé par l'instituteur : « Holà ! Michel, vous étiez singulièrement distrait en vous levant, ce matin. Pourriez-vous me dire pourquoi vous avez mis vos bas à l'envers ? — Je l'ai bien fait exprès, répondit Michel d'un air fin et entendu ; c'est parce qu'il y avait des trous de l'autre côté. »

⁂

On jouait la comédie en société dans une petite ville de Suisse. Une jeune fille devait remplir le rôle principal. Un peu avant qu'on levât la toile, la mère de la jeune personne s'avance, et s'adressant à l'assemblée : « Mesdames, dit-elle, je voudrais bien que vous eussiez la complaisance de permettre que ma fille dît son rôle la première, parce que nous soupons en ville. »

⁂

Dans une ville de province, où venait d'éclater un incendie, les pompes, amenées sur le lieu du sinistre, ne purent être d'aucun secours, à cause de l'état de négligence dans lequel elles étaient longtemps restées. Aussitôt le capitaine des pompiers adresse à sa compagnie un ordre du jour prescrivant de tenir les pompes en état de manœuvrer, surtout les veilles d'incendies.

⁂

Un homme très-crédule disait qu'il n'avait pas de confiance dans la vaccine. « A quoi sert-elle ? ajouta-t-il ; je connais un enfant, beau comme le jour, que sa famille avait fait vacciner... eh bien ! il est mort deux jours après... — Comment ! deux jours après ?... — Oui... il est tombé du haut d'un arbre, et s'est tué roide... faites donc vacciner vos enfants, après cela ! »

⁂

Un commissionnaire s'est chargé de porter une lettre et de rapporter la réponse. « Vous demanderez M. X... père ; s'il est absent, vous remettrez la lettre à son fils. » L'émissaire reparaît au bout d'une heure. « Et la réponse ? — M. X... n'y était pas. — Eh bien ! ne vous avais-je pas recommandé dans ce cas de remettre la lettre à son fils ? — Oui, monsieur, et je n'y aurais pas manqué, mais vous ne m'aviez pas dit le nom du fils. »

⁂

On sait qu'à Paris les maisons de librairie adoptent ordinairement une spécialité ; c'est ainsi qu'il y a librairie religieuse, librairie classique, librairie militaire, librairie agricole, etc. Un monsieur se présente un jour dans une librairie et demande le *Jardin des Racines Grecques*, de M. P. Larousse : « Monsieur, répond le commis, nous n'avons pas ce livre ; vous le trouverez à deux pas d'ici, à la librairie agricole. »

⁂

Jean-Pierre Bonacin, rémouleur à Marly, auquel ses parents ont oublié de donner le fil, reçoit une lettre de son fils, Athanase-Jocrisse Bonacin, sous-moucheur au théâtre du Palais-Royal. Mais, autre oubli, le père Bonacin ne sait pas lire. Il s'en va donc trouver l'instituteur de Marly, et lui dit : « Monsieur le maître, voici une lettre d'Athanase que vous allez me lire tout haut, mais en vous bouchant les oreilles, afin qu'il n'y ait que moi qui entende. »

⁂

Le père d'un paysan se mourait. Celui-ci alla chez le curé et demeura trois heures à sa porte à heurter tout doucement. Le curé lui dit : « Que ne frappiez-vous plus fort ? — J'a-

vais peur, dit-il, de vous éveiller. — Qu'y a-t-il, dit le curé? — Mon père se mourait, dit le paysan, quand je suis parti. » Le curé dit : « Il est donc mort à présent, et je n'y ai plus que faire. — Oh! non, monsieur, reprit le paysan; Pierrot, mon voisin, m'a promis qu'il l'amuserait en vous attendant. »

« Je suis très-mécontent de X..., qui est d'une négligence impardonnable. Ecrivez-lui une lettre verte, disait un jour un chef de bureau à Bordognon, son subordonné. — Oui, monsieur, tout de suite, fit Bordognon. » Et sur ce, il se dirigea vers le placard à lettres, dans lequel il se mit à fureter de tous les côtés. « Mais que cherchez-vous donc là? lui dit au bout de dix minutes un de ses collègues. — Parbleu! une lettre. — Vous ne voyez donc pas? il y en a devant vous. — Je le sais bien, mais c'est une lettre *verte* qu'il me faut. »

Un Nemrod parisien allant passer quelque temps dans un des départements où la chasse était ouverte, avait emporté un équipement complet, et, entre autres choses, deux paires de bottes, l'une ordinaire, l'autre à l'écuyère. Descendu à l'hôtel, il ordonne à son domestique d'aller lui chercher une de ces paires de bottes laissées dans la voiture. Barnabé lui rapporte aussitôt une petite botte et une grande. « Imbécile, que veux-tu que je fasse de ces chaussures dépareillées? Allons, va-t'en m'en chercher d'autres. — C'est inutile, monsieur, les autres sont pareilles à celles-ci. »

Un jeune Alsacien, domestique à Paris, reçut la visite de son père. Le jeune homme, retenu par les exigences de son service, envoya le brave homme se promener au Jardin des Plantes. Comme celui-ci n'avait pas reparu depuis trois ou quatre jours, le fils se rendit à la Morgue, et, ne reconnaissant rien sur les dalles du funèbre monument, il s'adresse au gardien et lui dit : « Si mon pauvre père vous arrive, faites-le-moi savoir chez M. le comte de X., où je suis valet de chambre. Vous reconnaîtrez facilement mon père, car il est sourd comme un pot.

Un droguiste, qui avait réalisé une grande fortune rue des Lombards, s'était retiré à la campagne. Se trouvant un jour indisposé, son médecin lui conseille un peu d'exercice, deux heures de cheval tous les matins. Quelques jours se passent et notre droguiste s'en va régulièrement et quotidiennement dans son écurie; un beau matin, sa femme, fort intriguée de son séjour prolongé dans ce salon de nouvelle espèce, y pénètre à son tour et trouve son mari monté sur son cheval et contemplant d'un air mélancolique le râtelier. Elle s'étonne. « Qu'y a-t-il donc de surprenant? dit le droguiste; je suis les prescriptions du docteur; ne sais-tu pas qu'il m'a ordonné deux heures de cheval tous les matins? »

Un jour, dans le conseil de Florence, on avisait aux moyens de créer de nouvelles ressources pour soutenir la guerre que l'on faisait aux Pisans. Aucune des mesures proposées ne semblait réalisable, et le conseil était dans le plus grand embarras, lorsqu'un membre se leva vivement, comme éclairé par une idée subite : « Citoyens, dit-il, j'entrevois la possibilité de doubler nos revenus. Vous savez que, parmi les impôts établis à Florence, aucun n'est plus profitable que celui qui se perçoit aux portes de la ville. Nous avons dix portes, qui nous empêche d'en ouvrir dix autres? Par là nos ressources augmenteront de moitié, et nous ferons une guerre honorable. »

Un jeune séminariste, qui devait subir sa dernière épreuve pour la prêtrise, avait entendu cette question posée dans un précédent examen : « Que feriez-vous si une araignée tombait dans le calice au moment de la consécration? — Je la prendrais délicatement avec les deux doigts, avait répondu l'élève interrogé; je la poserais sur la patène, je la brûlerais et j'en boirais les cendres mêlées au vin du calice. » Notre trop naïf candidat, qui avait entendu l'examinateur applaudir à cette réponse, s'en était emparé, se promettant *in petto* d'en faire son profit à l'occasion. Elle se présenta en effet. « Que feriez-vous, lui demanda-t-on le jour de l'examen, si un âne venait boire au bénitier? — Je le prendrai délicatement entre les deux doigts... » Le reste se devine.

Une école régimentaire était réunie dans la salle destinée à ses exercices. Le maréchal des logis, faisant les fonctions de moniteur, présidait à la leçon d'écriture, lorsque le commandant Rondonneau se présente pour inspecter l'école. « C'est bien, très-bien, dit-il en voyant les magnifiques bâtons que dessinaient les recrues, voilà au moins qui est aligné! » En faisant le tour de la salle, il aperçoit, dans un coin, un banc rompu qu'on y avait relégué. « Qui a cassé ce banc? dit l'officier. — Mon commandant, répond le moniteur, ce banc a été cassé par... vétusté. — Vétusté! fit le commandant, en rembrunissant sa figure et tordant sa moustache, consignez *Vétusté* pour quinze jours à la salle de police. — Pardon, mon commandant, dit timidement le sous-officier, mais c'est que... peut-être... — Comment! prétendez-vous l'excuser? — Non, mon commandant, seulement je voulais me permettre de vous faire observer que... — Vous répliquez, maréchal des logis; c'est de l'insubordination; vous garderez trois jours les arrêts. » Et le commandant Rondonneau acheva gravement son inspection, sans autre incident. Quand on n'entendit plus retentir les talons de ses grosses bottes sur les dalles du vestibule, alors les rires, que la crainte avait comprimés, éclatèrent sur tous les bancs, et le maréchal des logis ne put s'empêcher de prendre part lui-même à l'hilarité générale. Quant au commandant, on échangea, dans les entretiens intimes de la caserne, son nom de Rondonneau contre celui de *Vétusté*, qu'on lui conserva, jusqu'à ce qu'il fût mis à la retraite... *par vétusté*. On dit qu'il charme maintenant ses loisirs par l'étude des belles-lettres, qu'il avait *furieusement* négligées dans les camps, comme il l'avouait ingénument lui-même. Peut-être apprendra-t-il, en lisant La Fontaine, que le *Pirée* n'est pas un homme, pas plus que *vétusté* n'est un dragon.

Blaise voyant à l'agonie
Lucas, qui lui devait cent francs,
Lui dit : « Toute honte bannie,
Ça, payez-moi vite, il est temps.
— Laissez-moi mourir à mon aise,
Répondit faiblement Lucas.
— Oh! parbleu, vous ne mourrez pas
Que je ne sois payé, » dit Blaise.

Ayant à faire un assez long voyage,
A son valet, tout frais débarqué du village,
Maître Robert dit : « Il faudra demain
M'éveiller de fort grand matin. »
Dès la pointe du jour le valet ne fait faute,
A la chambre du maître, en quatre pas, il saute;
Mais l'entendant qui ronflait rudement,
A pas de loup il redescend.
Longtemps après, maître Robert s'éveille;
Il se rappelle que la veille
Il a recommandé..... Cependant il est tard!
Il sonne son valet : « T'ai-je pas dit, pendard,
De venir m'éveiller aujourd'hui dès l'aurore?
—J'y suis venu, monsieur, mais vous dormiez encore. »

ANERIO (Félix), compositeur de musique, né à Rome vers 1560, mort vers 1630. Il succéda à Palestrina comme compositeur de la chapelle pontificale. On a de lui un grand nombre de morceaux de musique d'église. Son frère, JEAN-FRANÇOIS, fut également un compositeur distingué.

ANÉROÏDE adj. (a-né-ro-i-de — du gr. *an* pour *a* priv.; *aêr*, air, et *eidos*, forme). Physiq. Mot qui s'applique à un genre particulier de baromètre, fondé sur l'élasticité des métaux, principe très-différent de celui sur lequel repose le baromètre ordinaire.

—Peut s'employer substantiv. : *L'*ANÉROÏDE-*Vidi*, du nom de l'inventeur, auquel cette ingénieuse idée a été aussi vivement qu'injustement disputée. V. BAROMÈTRE.

ANERPONTE adj. (a-nèr-pon-te — du gr. *anerpô*, je gravis, je grimpe). Zool. Qui peut grimper le long des arbres, des murailles.

— s. m. pl. Ornith. Famille de l'ordre des passereaux.

ANERVÉ, ÉE adj. (a-nèr-vé — du gr. *a* priv.; *neuron*, nerf). Entom. Se dit d'insectes dont les ailes sont sans nervures.

ANERVIE s. f. (a-nèr-vî — du gr. *a* priv.; *neuron*, nerf). Pathol. Défaut d'action nerveuse, paralysie. ‖ On dit aussi ANEURIE.

ANÉRYTHROBLEPSIE s. f. (a-né-ri-tro-blè-psî — du gr. *a* priv.; *eruthros*, rouge, et *blepein*, voir). Pathol. Vice de la vue, qui consiste à ne pas pouvoir distinguer le rouge, qui reste confondu avec le gris cendré. C'est un des cas du *daltonisme* ou *dyschromatopsie : Le chimiste Dalton était affecté d'une* ANÉRYTHROBLEPSIE.

ANÈSE (saint), martyr en Afrique. Fête le 31 mars.

ANÉSIDORE. Myth. gr. (*Qui prodigue ses dons.*) Surnom de Cérès, adorée particulièrement chez un petit peuple de l'Attique.

ANÉSIE s. f. (a-né-zî — du gr. *anesis*, relâchement). Méd. Rémission, amélioration dans les symptômes d'une maladie.

ANÉSIPOME adj. et s. m. (a-né-zi-po-me — du gr. *anesis*, relâchement; *pôma*, opercule). Ichth. Se dit des poissons qui ont l'opercule mobile.

ANÉSIS s. m. (a-né-ziss). Espèce de cheval appartenant à la race arabe : *L'*ANÉSIS *est très-rare aujourd'hui. La race la plus recherchée des chevaux arabes, et qui est aujourd'hui presque éteinte, est celle des* ANÉSIS. (O. Delafond.)

ÂNESSE s. f. (â-nè-se — rad. *âne*). Femelle de l'âne : *Se promener sur une* ÂNESSE. *Un conducteur d'*ÂNESSES. *L'*ÂNESSE *est recherchée pour son lait, très-facile à digérer, et que l'on prescrit aux convalescents et aux poitrinaires. L'impératrice Poppée avait dans ses écuries cinq cents* ÂNESSES, *dont le lait lui fournissait chaque matin un bain destiné à entretenir la blancheur et la finesse de sa peau.* L'ÂNESSE, *lorsqu'on la sépare de son petit, passe à travers les flammes pour aller le rejoindre.* (Buff.) *L'*ÂNESSE *ne produit qu'un petit, et si rarement deux, qu'à peine en a-t-on des exemples.* (Buff.) *Les* ÂNESSES *sont plus recherchées par les cultivateurs que les mâles de leur espèce, quoiqu'elles aient moins de taille et de vigueur.* (Encycl. mod.)

— **Syn. Anesse, bourrique.** L'*ânesse* est le nom ordinaire de la femelle de l'âne. *Bourrique* est le nom qu'on lui donne quand on la considère comme une bête de charge. *Anesse* ne s'emploie point au figuré; *bourrique*, au contraire, se dit de personnes ignorantes, sans distinction de sexe : *A ces paroles, notre petit bossu traita son contradicteur de* BOURRIQUE, *et les disputeurs se prirent au collet.* (Le Sage.)

— **Allus. hist. Anesse de Balaam,** ânesse dont il est parlé dans l'Ecriture, et qui, dans une circonstance demeurée célèbre, acquit tout à coup le don de la parole. V. BALAAM. Les écrivains se sont emparés de cet épisode miraculeux, et en font le sujet d'applications toujours plaisantes :

« Jusqu'à quel degré d'infirmité a-t-il donc fallu que descendît l'esprit d'oppression d'un gouvernement, puisqu'un Frédéric de Raumer lui-même en a perdu patience, est devenu rétif, n'a plus voulu trotter plus loin, et même a commencé à parler en langage d'homme? Aurait-il vu l'ange avec son glaive au milieu du chemin, tandis que les *Balaam* de Berlin, éblouis qu'ils sont, ne le voient pas encore? »
HENRI HEINE.

« Le rustre qui montait ce cheval distrait le frappa du fouet et le gourmanda en disant :
« Voilà encore un de ses caprices! ce maudit
« animal n'en fait pas d'autres : il faut qu'il
« regarde tout; on jurerait qu'il veut s'in-
« struire; un peu plus, et il parlerait allemand
« comme l'*ânesse de Balaam*. »
ALPHONSE ESQUIROS.

« Cette pauvre idiote était assurément la plus simple et la plus ignorante créature que nos montagnes eussent jamais produite. Quand on me dit qu'elle prêchait, mais qu'elle prêchait à merveille, je n'en crus rien du tout. Il ne pouvait pas me tomber dans l'esprit qu'elle pût seulement joindre quatre mots de français ensemble, ni même qu'elle eût la hardiesse de parler dans une compagnie. Cependant j'ai été témoin plusieurs fois qu'elle s'acquittait de tout cela miraculeusement bien. Cette pauvre folle, véritable *ânesse de Balaam*, avait une bouche d'or quand l'intelligence céleste la faisait parler. » LOUIS FIGUIER.

— **Allus. hist. Saül cherchant les ânesses de son père,** allusion à une circonstance de la vie de Saül.

Sous le pontificat de Samuel, le peuple, se lassant du gouvernement des juges, vint dire au prophète : « Donnez-nous un roi, comme en ont toutes les nations. » Samuel essaya de les détourner de ce dessein contraire à la loi mosaïque, qui donne Jéhovah seul pour roi à son peuple. Mais le Seigneur, qu'il consulta, lui répondit : « Fais ce que ce peuple te demande, car ce n'est pas toi, c'est moi qu'il rejette. » En vain Samuel dépeignit aux Israélites le joug qu'un roi appesantirait sur eux : « Il prendra vos enfants, il les fera monter sur ses chevaux et sur ses chariots de guerre; il fera de vos filles ses servantes; il prendra ce qu'il y aura de meilleur dans vos champs, dans vos vignes, dans vos plants d'oliviers; il lèvera la dîme de vos troupeaux et vous serez ses esclaves. » Le peuple s'obstina dans sa demande, et le prophète jeta les yeux sur une obscure famille de la plus petite tribu d'Israël.

Il y avait alors en Benjamin un homme du nom de Cis, dont le fils, appelé Saül, était d'une taille avantageuse et d'une beauté remarquable. Un jour, les ânesses de son père s'étant égarées, Saül, fatigué de les chercher, s'en alla consulter le *voyant*. Samuel, averti dès la veille par le Seigneur, reconnut aussitôt celui que Dieu destinait à la royauté, et, l'ayant tiré à l'écart, il lui répandit une petite fiole d'huile sur la tête en disant : « Le Seigneur, par cette onction, te sacre prince sur son héritage. »

L'énorme disproportion entre la chose cherchée et l'objet trouvé se prêtait trop à l'antithèse pour ne pas tomber dans le domaine littéraire, et y devenir l'objet d'allusions presque toujours plaisantes :

« Il y a toujours dans les proverbes quelque trait particulier qui en indique le sens, et ce sens n'est jamais impénétrable pour qui sait le chercher. En cherchant bien on finit par trouver, et quelquefois mieux que ce qu'on cherchait. C'est le cas d'appliquer le proverbe : *Saül cherchait des ânesses et il trouva une couronne.* » QUITARD.

« Il ne manque plus maintenant au prétendant français que de reparaître, comme autrefois le prétendant anglais, dans sa patrie. Eh! mon Dieu, qu'il vienne! je lui prédis le sort inverse de celui de *Saül, qui cherchait les ânes de son père et qui trouva une couronne :* le jeune Henri viendra en France pour y chercher une couronne et il n'y trouvera que les ânes de son père. » HENRI HEINE.

ANESTHÉSIANT (a-nè-sté-zi-an) part. prés. du v. Anesthésier.

ANESTHÉSIATION s. f. (a-nè-sté-zi-a-si-on — rad. *anesthésie*). Méd. Action d'anesthésier; résultat de cette action.

ANESTHÉSIE s. f. (a-nè-sté-zî — du gr. *a* priv.; *aisthêsis*, sensibilité). Privation générale ou partielle de la faculté de sentir : *L'*ANESTHÉSIE *est un fait acquis à la science, mais ses dangers présentent un certain nombre de problèmes, dont la solution intéresse surtout la sécurité des nombreux malades qui viennent réclamer les secours de la chirurgie.* (Journ.) *L'action du chloroforme est rapide et quelquefois instantanée; l'*ANESTHÉSIE *est persistante sans rêve, sans période habituelle d'excitation.* (Sédillot.) *La peur combattit un instant les effets de l'*ANESTHÉSIE. (Ed. About.)

— Par ext., en parlant des plantes : *Imprimez à cette fleur un choc léger, aussitôt elle remuera ses folioles, et dans quelques secondes celles-ci seront refermées les unes sur les autres, l'*ANESTHÉSIE *aura cessé.* (V. Meunier.)

— **Antonyme.** Hypéresthésie.

— **Encycl.** On entend par *anesthésie* toute privation ou toute diminution de la sensibilité en général, ou de la sensibilité d'un organe en particulier. Il peut arriver que l'*anesthésie* consiste uniquement dans la perte de la sensibilité à la douleur, la propriété du toucher restant intacte. Elle reçoit alors le nom d'*analgésie*. (V. ce mot.) Dans l'*anesthésie*, la sensibilité peut être détruite au point que les malades ne sentent absolument pas le contact des corps. Bérard citait dans ses cours l'exemple d'un homme qui avait si complétement perdu la sensibilité de la lèvre inférieure, que le verre dont il se servait en buvant lui paraissait ébréché dans le point où il touchait cette lèvre. D'autres fois, la sensibilité est seulement diminuée : on peut alors observer, si l'*anesthésie* siége aux pieds, que les malades ne sentent pas bien le sol en marchant, qu'ils croient marcher sur du coton, sur quelque chose d'élastique; si elle siége aux mains, ils saisissent mal les objets et les lâchent facilement, croyant les bien tenir.

L'*anesthésie* est le symptôme d'un certain nombre d'affections, maladies de la peau, lésions des troncs nerveux, maladies organiques des centres nerveux et surtout ramollissement du cerveau. Elle peut être produite par l'action sur le système nerveux de certains agents dits *anesthésiques*, tels que l'éther, le chloroforme, l'amylène, etc., agents précieux dans la pratique chirurgicale. (V. ANESTHÉSIQUES.) Elle survient dans tous les genres d'asphyxie proprement dite, c'est-à-dire dans les diverses conditions où l'oxygène de l'air cesse d'être introduit dans le sang, et de remplacer l'acide carbonique produit par désassimilation.

ANESTHÉSIÉ, ÉE (a-nè-sté-zi-é) part. pass. du v. Anesthésier : *Les malades* ANESTHÉSIÉS *reviennent vite à l'état normal.* (Acad. des sc.)

ANESTHÉSIER v. a. ou tr. (a-nè-sté-zi-é — rad. *anesthésie*). Priver quelqu'un partiellement ou totalement de la faculté de sentir, par l'emploi de substances anesthésiques : *Cet expérimentateur a pu* ANESTHÉSIER *le même animal un grand nombre de fois sans que sa vie ait été compromise.* (L. Figuier.) ‖ On dit aussi ANESTHÉTISER.

ANESTHÉSIQUE adj. (a-nè-sté-zi-ke — rad. *anesthésie*). Qui produit l'anesthésie : *Substances, vapeurs, inhalations* ANESTHÉSIQUES. *La propriété* ANESTHÉSIQUE *de l'amylène, du gaz acide carbonique.* (L. Figuier.) *Il lui proposa d'employer l'agent* ANESTHÉSIQUE *dont il possédait le secret.* (Balz.) ‖ Qui a pour objet l'anesthésie : *La découverte de la méthode* ANESTHÉSIQUE *a été l'une des plus magnifiques conquêtes de la science moderne; mais ses bienfaits sont contre-balancés par certains périls.* (L. Figuier.)

— *Sommeil anesthésique*, Sommeil produit par l'inhalation de l'éther, qui produit une insensibilité générale ou partielle : *Le sommeil* ANESTHÉSIQUE *est plus calme, plus naturel, sans sterteur.* (Acad. des sc.)

— s. m. Substance qui produit l'anesthésie : *Le chloroforme est l'*ANESTHÉSIQUE *le plus en usage aujourd'hui. Les journaux de médecine ont annoncé divers résultats obtenus par l'emploi de nouveaux* ANESTHÉSIQUES. (L. Figuier.) *Si dans une opération on a recours aux* ANESTHÉSIQUES, *l'emploi en est confié à une personne sûre et expérimentée, ou surveillé et dirigé par l'opérateur.* (Sédillot.)

— **Encycl.** On désigne sous le nom d'*anesthésiques* des agents qui, introduits dans la circulation, le plus souvent au moyen de l'absorption pulmonaire, et portés vers l'axe cérébro-spinal, jouissent de la propriété d'affaiblir ou d'éteindre la sensibilité et de suspendre les mouvements volontaires. En thérapeutique, on utilise cette propriété pour supprimer la douleur dans les opérations chirurgicales, et pour combattre les maladies caractérisées par

une excitation des fonctions sensorielles ou locomotrices. Les principaux *anesthésiques* sont l'éther et le chloroforme.

« L'usage des *anesthésiques*, dit M. Gosselin, est de date récente ; jusqu'à notre époque on avait bien cherché quelquefois des moyens propres à diminuer la douleur dans les opérations : les uns avaient, par exemple, conseillé dans ce but l'opium ; les autres avaient profité de l'ivresse alcoolique dans laquelle étaient plongés les malades ; mais la plupart des chirurgiens ne croyaient pas à la possibilité de généraliser l'emploi de ces moyens. » L'éther sulfurique est la première substance dont on ait constaté les propriétés anesthésiques. Cette découverte date de 1846 ; elle appartient au chimiste américain Jackson, et fut appliquée d'abord par le dentiste Morton, puis par les chirurgiens Warren, Bigelow, Hayward. D'Amérique, elle passa bientôt en Angleterre et en France, et fut annoncée au commencement de l'année 1847 à l'Académie de médecine par M. Malgaigne. Vers la fin de la même année (1847), M. Flourens fit connaître les propriétés anesthésiques du chloroforme, et M. Simpson, chirurgien à Edimbourg, l'introduisit dans la pratique chirurgicale et obstétricale, où son action, plus rapide, plus sûre et plus persistante que celle de l'éther, ne tarda pas à le faire employer à peu près exclusivement.

On produit l'anesthésie en faisant respirer au malade les vapeurs que dégage l'éther ou le chloroforme. L'administration de l'éther, à cause de la très-grande volatilité de cette substance, nécessitait l'emploi de petits appareils appropriés. Pour chloroformiser, aucun appareil n'est nécessaire. Un peu de liquide versé à l'intérieur d'une éponge taillée en creux ou sur un mouchoir de poche, sur une compresse, et appliqué par-dessus la bouche et les narines de manière à être largement respiré, suffit ordinairement, en une ou deux minutes, pour produire le sommeil *anesthésique*.

Les phénomènes produits par l'administration des agents *anesthésiques* sont rapportés par les chirurgiens à deux périodes distinctes : l'une d'*excitation*, pendant laquelle on voit surtout l'agitation, les secousses convulsives, les mouvements comme tétaniques ; l'autre de *sommeil*, pendant laquelle les malades se montrent calmes et insensibles. Le moment où la seconde période est atteinte est la limite que l'anesthésiation ne doit pas dépasser. Continuée imprudemment au delà de cette limite, l'inhalation d'éther ou de chloroforme ne tarderait pas à affecter les fonctions organiques, la respiration et la circulation ; on entrerait dans une troisième période, période d'*anéantissement* ou de *stupeur*, bientôt suivie de la mort. M. Bouisson, de Montpellier, voit dans l'anesthésie prolongée jusqu'à la mort deux périodes naturelles : période de l'anesthésie de la vie animale ; période de l'anesthésie de la vie organique. Il divise la première en trois temps : 1° excitation générale ; 2° abolition de l'intelligence et de la sensibilité ; 3° abolition des mouvements volontaires, puis des mouvements réflexes. L'anesthésie de la vie organique comprend également trois temps : 1° abaissement de la température du corps ; 2° ralentissement de la respiration ; 3° ralentissement, puis cessation de l'action du cœur, et mort.

La plupart des physiologistes regardent les phénomènes *anesthésiques* produits par l'éther et le chloroforme comme le résultat de l'action de ces substances sur les centres nerveux. Cette action abolit successivement les fonctions des lobes cérébraux, du cervelet, de la protubérance annulaire, de la moelle épinière et de la moelle allongée. L'anesthésie des lobes cérébraux et du cervelet correspond à la perte de l'intelligence et au désordre des mouvements ; l'anesthésie de la protubérance, à la perte de la sensibilité et des mouvements volontaires ; l'anesthésie de la moelle épinière, à la cessation des mouvements réflexes ; l'anesthésie du bulbe rachidien, à l'arrêt de la respiration et à la mort. M. Amussat suppose que la perte de la sensibilité et du mouvement est due, non à l'influence directe et spéciale des agents *anesthésiques* sur les centres nerveux, mais au commencement d'asphyxie que déterminent ces agents en abolissant les propriétés physiologiques du tissu pulmonaire. Cette théorie s'appuie sur une série d'expériences dans lesquelles le sang des artères a été trouvé noir chez des animaux soumis pendant un certain temps aux inhalations.

L'introduction des agents *anesthésiques* dans la médecine opératoire a réalisé un immense progrès. La douleur, que l'on retrouvait toujours comme un obstacle, désormais endormie, vaincue, laisse au chirurgien toute la liberté de son action ; les opérations nécessaires ne sont plus d'affreuses tortures. Outre l'avantage de faire disparaître l'élément douleur, les agents *anesthésiques* offrent dans certains cas, par exemple dans la réduction des luxations et dans celle des hernies étranglées, celui de supprimer l'obstacle que la contraction musculaire apporte aux efforts du chirurgien. L'utilité de l'anesthésiation se mesure, non pas seulement sur la gravité des opérations et sur les douleurs qu'elles occasionnent, mais aussi sur leur durée, leur délicatesse et l'immobilité qu'elles nécessitent.

Les agents *anesthésiques* peuvent présenter des dangers sérieux ; ils ne doivent être maniés que par des mains expérimentées, et administrés en général que pour des opérations longues et douloureuses. Il est imprudent d'y recourir dans un certain nombre d'états pathologiques, par exemple dans ceux qui exposent à la syncope.

Dans l'administration des *anesthésiques*, il faut, pour éviter les accidents, observer exactement les précautions suivantes : 1° surveiller attentivement, pendant toute la durée de l'inhalation, l'état des organes de la circulation et de la respiration, en explorant le pouls, la face, et les mouvements du thorax ; 2° prendre soin que l'air se mêle suffisamment aux vapeurs *anesthésiques*, et que la respiration s'exécute avec une entière liberté ; 3° suspendre l'inhalation aussitôt l'insensibilité obtenue, sauf à y revenir quand la sensibilité se réveille avant la fin de l'opération.

L'éther et le chloroforme ne sont pas les seuls agents *anesthésiques* connus ; et bien que le dernier soit aujourd'hui à peu près exclusivement employé, nous devons dire ici quelques mots des essais comparatifs faits par les physiologistes et les médecins sur d'autres substances analogues : éther chlorique ou chlorure d'hydrocarbone, éther nitrique, benzine, aldéhyde, bisulfure de carbone, amylène. L'éther chlorique produit une violente irritation de la gorge ; l'éther nitrique et le bisulfure de carbone une grande céphalalgie et des éblouissements ; la benzine une sensation intolérable de bruit dans la tête ; l'aldéhyde une sensation très-pénible de dyspnée, de constriction de la poitrine. Aucune de ces cinq substances ne peut être comparée, ni pour ses effets, ni pour la facilité de l'emploi, au chloroforme ou à l'éther sulfurique. Quant à l'amylène, elle a été employée et vantée par le docteur anglais John Snow en 1857. Elle paraît amener l'anesthésie sans produire, comme le chloroforme, des phénomènes d'excitation, mais son action résolutive sur les muscles est moins puissante, et ses effets moins durables.

— ANESTHÉSIQUES LOCAUX. Parmi les moyens employés pour produire l'anesthésie locale se placent les topiques émollients, narcotiques, sédatifs, et en premier lieu la réfrigération. M. Velpeau a essayé plusieurs fois l'application sur la partie malade d'un mélange de sel et de glace pilée ; mais il a pu voir que l'anesthésie ainsi produite ne s'étendait pas au delà des téguments, et n'atteignait pas les couches profondes. On a vanté les bons effets du camphre en dissolution dans l'huile, de l'éther chlorhydrique chloré et de l'acide carbonique. Ce dernier, d'après un grand nombre d'expériences, n'aurait aucune action sur la peau ; il agirait sur les organes recouverts de membranes muqueuses en calmant les douleurs qui se lient soit aux névralgies, soit aux inflammations de ces organes ; il serait surtout un excellent analgésique pour les surfaces dénudées et ulcérées.

ANESTHÈTE s. f. (a-nè-stè-te — du gr. *anaisthêtos*, hébété). Entom. Genre de coléoptères tétramères longicornes, renfermant une seule espèce, qui habite la France.

ANESTHÉTISER v. a. ou tr. (a-nè-sté-ti-zé — rad. *anesthésie*). Syn. peu usité de *anesthésier*.

ANESTHÉTIQUE adj. (a-nè-sté-ti-ke). Se dit pour *anesthésique*.

ANET s. m. (a-nè). Mar. V. HANET.

ANET, ch.-lieu de cant. (Eure-et-Loir), arrond. de Dreux ; pop. aggl. 1,370 hab. — pop. tot. 1,406 hab. Ruines d'un magnifique château. V. l'article ci-dessous.

ANET (CHÂTEAU D'), situé dans le dép. d'Eure-et-Loir, arrond. de Dreux, l'une des merveilles de l'art français à l'époque de la Renaissance. Henri II le fit bâtir en 1552 pour Diane de Poitiers, sur les plans de Philibert Delorme, et le fit décorer par Jean Goujon et le peintre Cousin. Diane s'y retira après la mort de son royal amant pour y finir ses jours, en 1566. Ce château, qui passa ensuite à différentes familles, était la propriété du duc de Penthièvre lorsque la Révolution éclata. Il fut alors confisqué et livré au vandalisme de quelques forcenés. Au mois de juin 1795, la populace, ayant à sa tête les nommés Moulins, commissaire du comité de sûreté générale, et Bonjour, son adjoint, pénétra dans la chapelle, brisa le tombeau de Diane de Poitiers et la plupart des chefs-d'œuvre représentant des sujets religieux. Les marbres de l'autel, les bas-reliefs, les statues, les colonnes, furent vendus à vil prix à des entrepreneurs de maçonnerie. L'admirable sarcophage de marbre noir où reposaient les restes de la maîtresse de Henri II fut acheté par un laboureur, qui en fit une auge pour faire boire ses chevaux. Les autres parties du château furent successivement pillées, saccagées, détruites. En 1798, l'administration fit faire l'inventaire des meubles et des objets d'art qui avaient échappé à la dévastation ; mais les plus beaux avaient disparu. Deux ans après, Alexandre fut chargé de restaurer le portique du château et de l'appliquer à la porte d'entrée de la salle d'introduction du Musée des monuments français, dont ce savant était alors conservateur. Ce bel ouvrage est aujourd'hui un objet d'étude pour les élèves de l'Ecole des Beaux-Arts, qui occupe l'ancien local du Musée.

Le château d'Anet, qui, depuis la Révolution, a appartenu à divers propriétaires, notamment à M. Passy et à M. de Caraman, a été restauré dans quelques-unes de ses parties ; mais il est bien loin d'offrir le même intérêt artistique qu'autrefois.

On admirait dans cette magnifique résidence l'architecture de trois ordres de colonnes ; le portique, orné d'une figure de Diane, d'un cerf et de quatre chiens ; la galerie régnant autour d'une admirable horloge ; les fenêtres, ornées d'un croissant ; la chapelle, rotonde décorée de pilastres en marbre blanc et des statues des apôtres ; le tombeau de Diane ; les peintures des vitraux ; le grand escalier, orné de bustes de marbre ; l'appartement du roi, la salle des gardes, le portrait du duc de Vendôme, le tableau de toutes ses conquêtes en Italie, le cabinet des singes, avec des tapisseries représentant les occupations de ces animaux ; le salon de marbre, le cabinet des Muses, le cabinet entouré de glaces ; l'orangerie, le parc, les canaux, la fontaine de Diane, avec sa figure en marbre ; un bois de haute futaie percé de grandes allées, et les bords d'un canal ; l'île d'Amour, les bosquets, le labyrinthe. L'imagination peut seule concevoir le goût et les merveilles de ce château, qui n'était qu'un riche boudoir ; le fameux cadran où le pied d'un cerf frappait l'heure, que répétaient les aboiements des chiens ; les fontaines, les colonnes, les peintures, les balustrades de pierres finement découpées, les allégories mythologiques, et mille autres chefs-d'œuvre à jamais perdus.

ANETH ou **ANET** s. m. (a-nètt — gr. *anêthon*, fenouil). Bot. Plante de la famille des ombellifères, qui croît dans le midi de l'Europe, et que l'on cultive dans les jardins, pour ses graines aromatiques : *Quelques plantes comme le fenouil, l'*ANETH*, le panais, sont à fleurs jaunes.* (J.-J. Rouss.) *L'indigent ne sème dans son étroit jardin que l'*ANETH*, la menthe et le cumin.* (J. de Maistre.)

— **Encycl.** Le genre *aneth* présente les caractères suivants : fleurs jaunes, sans involucres ni involucelles ; calice monosépale à cinq dentelures ; cinq pétales entiers et roulés ; style court, recourbé ; fruits ovoïdes, comprimés ; graines plano-convexes appliquées deux par deux l'une contre l'autre.

L'*aneth odorant*, appelé vulgairement *fenouil bâtard*, est le type du genre *aneth*. C'est une plante aromatique qui croît dans nos départements du midi, en Espagne et en Italie. Elle a une odeur forte assez agréable et une saveur piquante. Ses graines sont employées dans nos cuisines à mariner les viandes et forment un des ingrédients de la choucroute. Elles sont quelquefois substituées à l'anis par les confiseurs. Elles figurent dans la matière médicale comme semences chaudes, toniques, résolutives, carminatives. On en exprime une huile essentielle utilisée en médecine, et dont se servaient autrefois les gladiateurs pour se frictionner, parce qu'elle avait la reputation non-seulement d'assouplir, mais encore de fortifier les membres. Dans leurs festins, les Romains se couronnaient d'*aneth*, probablement à cause de la bonne odeur qu'il exhale.

ANÉTHÈNE ou **ANÆTHÈNE** s. m. (a-né-tè-ne — rad. *aneth*). Chim. Partie la plus volatile de l'essence de fenouil amer.

ANÉTIE s. f. (a-né-tî — du gr. *anaitia*, innocence). Entom. Genre de coléoptères tétramères longicornes, renfermant trois espèces, qui vivent en Europe.

ANÉTIQUE adj. (a-né-ti-ke — du gr. *anetikos* ; de *aniêmi*, je relâche). Méd. Qui éprouve de la diminution, du relâchement, surtout en parlant des fièvres.

ANETZ, village du dép. de la Loire-Inf., arrond. d'Ancenis ; 1,150 hab. On y remarque les ruines du château de Vers, et en face, de l'autre côté de la Loire, le vaste château de la Baugonnière, où s'élèvent une tour et un donjon du plus beau gothique.

ANEUGMÈNE s. m. (a-neu-gmè-ne). Entom. Section du genre emphyte.

ANEURE s. f. (a-neu-re — du gr. *a* priv. ; *neuron*, nerf, nervure). Bot. Genre d'hépatiques, voisin des jungermannes, et renfermant une dizaine d'espèces, qui habitent en général les régions tempérées des deux hémisphères.

— s. f. pl. Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères, voisin des brachyrhynques, et renfermant deux espèces, dont une se trouve en Europe.

ANEURÉ, ÉE adj. (a-neu-ré — rad. *aneure*). Bot. Qui ressemble à une aneure.

— s. f. pl. Tribu d'hépatiques, ayant pour type le genre *aneure*.

ANEURHYNQUE s. m. (a-neu-rain-ke — du gr. *aneu*, sans ; *rhugchos*, bec). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, voisin des diapries, et renfermant six espèces, qui habitent l'Europe.

ANEURIE s. f. (a-neu-rî). Pathol. V. ANERVIE.

ANEURISQUE s. m. (a-neu-ri-ske — du gr. *aneuriskô*, je découvre). Bot. Syn. de *monorobée*.

ANÉVRISMAL ou **ANÉVRYSMAL, ALE** adj. (a-né-vri-smal — rad. *anévrisme*). Pathol. Qui appartient, qui a rapport à l'anévrisme : *Tumeur* ANÉVRISMALE. *Sac* ANÉVRISMAL. *Palpitations* ANÉVRISMALES. *Une tumeur* ANÉVRISMALE *qui aura à son pourtour la forme régulière et la consistance presque osseuse d'un kyste, est quelquefois prise pour ce mode de dégénérescence.* (Cruveilher.) *Les tumeurs* ANÉVRISMALES *offrent un volume très-variable, depuis celui d'une noisette jusqu'à celui d'une tête d'homme.* (Velpeau.)

ANÉVRISMATIQUE ou **ANÉVRYSMATIQUE** adj. (a-né-vri-sma-ti-ke — rad. *anévrisme*). Pathol. Qui a les caractères de l'anévrisme : *Tumeur d'apparence* ANÉVRISMATIQUE. *Une disposition* ANÉVRISMATIQUE.

ANÉVRISME ou **ANÉVRYSME** s. m. (a-né-vri-sme — du gr. *aneurusma*, dilatation). Pathol. Tumeur formée par du sang et communiquant avec une artère.

— Par compar. Plénitude, encombrement : *Carlyle étudie cet* ANÉVRISME *commercial, comme un médecin qui reconnaît que la force de la vie accumulée sur un point va devenir dangereuse.* (Ph. Chasles.)

— Gramm. La forme scientifique du mot est *anévrysme* ; on le trouve écrit par un *y* dans tous les ouvrages de médecine. Cette orthographe est plus en rapport avec l'étymologie, l'upsilon (*u*) se changeant toujours en *y* quand il passe dans un mot de notre langue. Toutefois, cet *y* tend chaque jour à disparaître de notre alphabet et à céder la place à l'*i* simple, comme dans *abîme*, *asile*, etc., et aujourd'hui la forme généralement acceptée est *anévrisme*.

— **Encycl.** M. Nélaton donne le nom d'*anévrisme* à toute tumeur formée par du sang artériel contenu dans une artère dilatée, ou sorti du vaisseau, mais communiquant toujours avec lui et pénétrant ou non dans une veine. Les *anévrismes* se divisent en deux grandes classes, les *anévrismes spontanés* ou par causes internes, et les *anévrismes traumatiques* ou par causes externes.

L'*anévrisme spontané* comprend : 1° l'*anévrisme vrai*, dans lequel la poche sanguine est formée par la dilatation de toutes les tuniques artérielles ; 2° l'*anévrisme faux*, produit par la rupture des trois tuniques, et dans lequel la poche est extra-vasculaire ; 3° l'*anévrisme mixte*, formé par la dilatation de l'une des tuniques interne ou externe, et par la rupture des deux autres. Ce dernier se subdivise en *mixte externe*, dans lequel la tunique externe est dilatée consécutivement à la rupture des tuniques interne et moyenne, et en *mixte interne*, dans lequel la tunique interne dilatée fait hernie à travers la moyenne et l'externe éraillées et rompues. L'existence de l'*anévrisme mixte interne* a été contestée. L'*anévrisme mixte externe* prend le nom de *disséquant*, quand, au lieu de soulever la tunique extérieure, il la décolle et la dissèque en quelque sorte.

Les *anévrismes* traumatiques sont tous des *anévrismes faux*, parce qu'ils résultent tous d'une solution de continuité de l'artère. Ils comprennent : 1° l'*anévrisme faux primitif* ; 2° l'*anévrisme faux consécutif* ; 3° l'*anévrisme variqueux*. L'*anévrisme faux primitif*, appelé encore *anévrisme faux diffus*, *tumeur hémorragique non circonscrite*, est produit par l'épanchement du sang dans le tissu cellulaire, à la suite d'une blessure récente faite à une artère par un instrument piquant ou tranchant. L'*anévrisme faux consécutif*, appelé encore *anévrisme faux circonscrit*, *enkysté*, *sacciforme*, *tumeur hémorragique circonscrite*, succède ordinairement à une plaie faite à une artère par un instrument piquant ; il survient plus ou moins longtemps après la blessure de l'artère, et consiste en une tumeur bien limitée à parois membraneuses, sorte de kyste que le sang, en s'épanchant peu à peu par une ouverture étroite, est venu former sur le côté du vaisseau. L'*anévrisme variqueux*, désigné encore sous les noms de *varice anévrismale*, *anévrisme artérioso-veineux*, *anévrisme par transfusion*, est produit lorsqu'à la suite d'une blessure qui a intéressé en même temps une artère et une veine voisines, le sang passe du premier vaisseau dans le second. Lorsque le sang, au lieu de passer directement de l'artère dans la veine, forme, en s'épanchant peu à peu dans le tissu cellulaire qui sépare les deux vaisseaux, un sac anévrismal en tout semblable au sac d'un *anévrisme* faux consécutif et présentant deux orifices, dont l'un communique avec l'artère et l'autre avec la veine, l'*anévrisme* reçoit le nom d'*anévrisme variqueux faux consécutif*. Envisagés au point de vue de leur siége, les *anévrismes* peuvent se diviser en *externes* et en *internes*. Le nom d'*externes* a d'abord été donné à ceux qui se développent sur les artères des membres, puis à tous ceux qui sont accessibles aux moyens chirurgicaux ; le nom d'*internes* désigne ceux dont le siége rend toute opération impossible.

Les symptômes des *anévrismes* varient suivant l'espèce particulière, le volume et le siége de l'affection. On peut dire d'une façon générale qu'un *anévrisme externe* présente à la vue une tumeur de forme arrondie ou ovoïde, qui disparaît quand on la comprime pour reparaître dès que la compression cesse, et qui présente des pulsations isochrones à celles du pouls. Ces pulsations cessent ou deviennent plus fortes suivant que l'on comprime l'artère principale du membre au-dessus ou au-dessous de la tumeur. Elles s'accompagnent d'un mouvement d'expansion produit par une dilatation propre du sac, et correspondant à chaque ondée sanguine qui le pénètre sous l'impulsion du cœur. L'oreille appliquée sur la tumeur perçoit un bruit de râpe ou de soufflet dû au passage du sang par l'orifice de com-

munication de l'artère avec le sac. A mesure que le volume de l'*anévrisme* augmente, il agit sur les parties voisines et détermine des phénomènes qui sont de véritables complications : douleurs, empâtement, engourdissement, refroidissement du membre, résultant de la distension des nerfs, de la compression des veines et des vaisseaux lymphatiques, usure et destruction des os qui limitent l'accroissement de la tumeur. Il est inutile de faire observer que les *anévrismes internes* échappent généralement à l'exploration par la vue et par le toucher, et qu'ils ne peuvent se reconnaître que par les caractères tirés de l'auscultation.

L'étiologie des *anévrismes* spontanés est assez obscure. Les causes que l'on accuse habituellement sont : l'hypertrophie du ventricule gauche du cœur ; certaines professions, par exemple, celle de postillon ; l'usage immodéré des boissons spiritueuses ; les affections rhumatismales, la syphilis, et surtout les dégénérescences calcaires, athéromateuses, fongueuses des parois artérielles.

Après avoir acquis un certain développement, un *anévrisme* peut rester stationnaire pendant un temps très-long et même jusqu'à la mort, sans causer d'incommodité. La guérison spontanée n'est pas non plus impossible. Elle s'opère ordinairement par la formation de caillots sanguins qui remplissent la cavité de la tumeur, s'y consolident et amènent l'oblitération de l'artère dans une étendue plus ou moins considérable, tandis que les vaisseaux anastomotiques se dilatent et fournissent une voie nouvelle à la circulation. Ces deux modes de terminaison, état stationnaire et guérison spontanée, sont malheureusement très-rares ; le plus fréquent est la rupture du sac suivie d'une hémorragie, presque toujours foudroyante. Un *anévrisme*, dit M. Nélaton, est toujours une maladie grave, alors même que son siége le rend accessible aux moyens chirurgicaux, parce que ces moyens ne sont pas sans danger. Il est d'autant plus grave, qu'il occupe une artère plus volumineuse et plus voisine du cœur. L'*anévrisme* spontané offre plus de danger que l'*anévrisme* traumatique, parce qu'il a été précédé d'une lésion organique de l'artère. Le volume considérable d'un *anévrisme* aggrave le pronostic. Quant à la durée de la tumeur avant la rupture, elle dépend en partie du genre de vie que mène le malade.

Le traitement des *anévrismes* est fondé sur l'observation du travail de la nature dans la guérison spontanée de cette affection ; il se divise en traitement médical et en traitement chirurgical. Le traitement médical, dit traitement de Valsalva, parce qu'il fut mis en usage par ce médecin, est seul applicable aux *anévrismes internes*. Il consiste dans les saignées spoliatives répétées, le repos, la diète, et pour toute boisson, l'eau pure ou additionnée de quelques substances astringentes. Le but de cette méthode de traitement est d'amener le retrait de la tumeur et la formation des caillots dans l'intérieur du sac, en diminuant la quantité de sang et par suite l'énergie de la circulation. On l'a appliqué aux *anévrismes* externes en y joignant des topiques réfrigérants, styptiques et astringents, tels que glace pilée, décoction de tannin, solution d'alun, etc. Le traitement chirurgical consiste surtout à intercepter, par des moyens mécaniques, le cours du sang dans l'artère affectée. Les moyens employés sont la compression et la ligature. La compression s'applique en général au-dessus de la tumeur ; elle peut être exercée au moyen d'un tourniquet, mais surtout à l'aide du compresseur de Dupuytren. Elle doit, autant que possible, n'agir que sur le vaisseau et sur le point diamétralement opposé, afin de ne pas gêner la circulation dans le reste du membre. La ligature se place ordinairement au-dessus du sac anévrismal (méthode d'Anel), et même à une certaine distance (procédé de Hunter) ; mais lorsqu'il est impossible de lier l'artère entre l'*anévrisme* et le cœur, on pratique la ligature au-dessous de la tumeur (méthode de Brasdor).

— ANÉVRISMES DU CŒUR. Sous la dénomination d'*anévrisme*, qui leur était très-familière, les anciens médecins comprenaient à la fois et confondaient l'hypertrophie et la dilatation du cœur. Corvisart distinguait l'*anévrisme actif* et l'*anévrisme passif* du cœur, le premier constitué par la réunion de l'hypertrophie et de la dilatation ; le second, par la dilatation avec amincissement des parois.

ANÉVRISMÉ, ÉE ou **ANÉVRYSMÉ, ÉE** adj. (a-né-vri-smé — rad. *anévrisme*). Pathol. Atteint, affecté d'anévrisme : *Un cœur* ANÉVRISMÉ. (Corvisart.)

ANÉVROSE s. m. (a-né-vro-ze — du gr. *aneurisis*, même sens). Pathol. Syn. peu usité de *anévrisme*.

ANEXIBIE. Temps fab. Une des cinquante Danaïdes, épouse d'Archélaüs.

ANFORA s. f. (an-fo-ra — mot ital., tiré du lat. *amphora*, cruche). Métrol. Mesure italienne de capacité pour les liquides, valant 418 lit. 4.

ANFOSSI (Pascal), compositeur italien, né à Naples en 1729, mort à Rome en 1795, jouit d'une grande vogue en son temps et mourut comblé par la fortune et la renommée. Son meilleur opéra est l'*Inconnue persécutée*.

ANFRACTUEUX, EUSE, adj. (an-frak-tu-eu, eu-ze — lat. *anfractuosus*, même sens). Plein de détours et d'inégalités : *Chemin, sentier* ANFRACTUEUX. *Les rivages de la Grèce,* ANFRACTUEUX *et découpés, en font un pays essentiellement propre à la civilisation.* (Barthél.) *Au milieu des bruyères et des roches* ANFRACTUEUSES... (Em. de la Bédoll.) *Des rocs* ANFRACTUEUX *et pétris en formes bizarres bossuaient çà et là l'étendue.* (Th. Gaut.)

— Anat. Se dit des conduits dont les détours sont irréguliers : *La superficie extérieure du cerveau est* ANFRACTUEUSE. (Ambr. Paré.) *Le conduit de l'oreille est* ANFRACTUEUX. (Trév.)

— Bot. Se dit des anthères, lorsqu'elles offrent des sinuosités remarquables.

— **Antonymes.** Uni, droit, plein, plat.

ANFRACTUOSITÉ s. f. (an-frak-tu-o-zi-té — rad. *anfractueux*). Inégalité, détour, enfoncement : *Les* ANFRACTUOSITÉS *d'un chemin. Les* ANFRACTUOSITÉS *des côtes de la mer. Se mettre à l'abri sous l'*ANFRACTUOSITÉ *d'un rocher. Un grand nombre de montagnes, de vallées, de cavernes et d'*ANFRACTUOSITÉS *se sont formées dès les premiers temps dans les couches extérieures de la terre.* (Buff.) *Ils étaient tapis dans une des* ANFRACTUOSITÉS *du chemin.* (E. Sue.) *Les anfractuosités d'un sol découpé, le déchirement des vallons, des rocs fracassés, l'entassement des montagnes, en un mot, tous les accidents topographiques qui se remarquent à la surface du globe, furent alors regardés comme l'effet du déluge de Noé.* (Bory de St-Vinc.) *Les* ANFRACTUOSITÉS *de cette colline déchirée sont habitées par une population de vignerons.* (Balz.) *Elle arriva la première à la roche et s'assit dans une des* ANFRACTUOSITÉS, *à l'ombre.* (Balz.) *Nous aperçûmes du côté du nord un aigle qui s'échappait de l'*ANFRACTUOSITÉ *des rochers.* (Michelet.) *Dans une* ANFRACTUOSITÉ *du roc, j'ai remarqué une petite touffe d'herbe desséchée.* (V. Hugo.)

— Anat. Chacun des enfoncements sinueux qui séparent les circonvolutions du cerveau.

ANFRACTURE s. f. (an-frak-tu-re). Syn. inusité de *anfractuosité*. N'a guère été employé que par Buffon.

ANGACO, ville de la prov. argentine de San-Juan, sur une rivière de même nom, dans une vallée des Andes qui s'étendent dans cette province.

ANGAD, plaine qui s'étend à l'ouest de l'Algérie, entre la province d'Oran et le Maroc. C'est moins un désert qu'un steppe qui se couvre, aux premières pluies d'hiver, d'un gazon épais, nourriture des troupeaux de chameaux.

ANGADRESME ou **ANGADRISMA**, sainte qui sauva Beauvais des Normands, et mourut vers 690. Elle était devenue la patronne de la ville, qui, tous les ans, le 14 octobre, célébrait autrefois en son honneur une fête pendant laquelle les jeunes filles mettaient elles-mêmes le feu aux canons.

ANGALA s. m. (an-ga-la). Ornith. Oiseau grimpeur du Sénégal, mentionné par Buffon : L'ANGALA *est presque aussi gros que notre becfigue.* (Buff.)

ANGALADE s. m. (an-ga-la-de). Variété de châtaigne des environs de Périgueux : L'ANGALADE *est plus gros que la châtaigne commune, mais beaucoup moins savoureux.*

ANGAR s. m. V. HANGAR.

ANGARA, nom de deux rivières de la Russie d'Asie, la basse Angara, qui sort du lac Baïkal, passe à Irkoutsk et se jette dans le Jenisséi, après un cours de 1,400 kil. ; la haute Angara, qui a ses sources dans les montagnes de Nertchinsk ; cours de 500 kil.

ANGARIANT (an-ga-ri-an) part. prés. du v. Angarier : ANGARIANT, *ruinant, mal vexant et régissant avec verge de fer.* (Rabelais.) *L'*ANGARIANT, *le vexant, l'excédant de cent façons.* (J.-J. Rouss.)

ANGARIE s. f. (an-ga-rî — du gr. *aggareia*, servitude). Féod. Obligation où l'on était de fournir des voitures, des chevaux, à un roi, à un seigneur puissant.

— Par ext. Corvée, vexation : *Soyons déchargés des décimes,* ANGARIES *et impositions pour l'avenir.* (Mém. de Condé.)

— Mar. Retard imposé à un bâtiment pour l'obliger à recevoir un chargement.

ANGARIÉ, ÉE (an-ga-ri-é) part. pass. du v. Angarier.

ANGARIER v. a. ou tr. (an-ga-ri-é — rad. *angarie* ; il prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2e personne du pl. de l'imparf. de l'indic. et du prés. du subjonct. : *Nous angariions ; que vous angariiez*). Forcer à une angarie, mettre en réquisition ; soumettre à une vexation.

— Retarder un bâtiment pour l'obliger à recevoir un chargement.

ANGAT. Nom du mauvais principe, chez les Madécasses.

ANGE s. m. (an-je — du gr. *aggelos*, messager ; d'où le lat. *angelus*). Etre purement spirituel, intermédiaire entre Dieu et l'homme, et qu'on représente sous la figure d'un beau jeune homme avec des ailes : ANGE *fidèle.* ANGE *de lumière. Les* ANGES *environnent le trône de Dieu.* (Acad.) *Les* ANGES *se couvrent de leurs ailes comme d'un voile, et jettent leurs couronnes auprès de Dieu, pour lui témoigner leur profonde humilité.* (***) *L'homme n'est ni ange ni bête, et le malheur veut que, qui veut faire l'*ANGE *fait la bête.* (Pasc.) *Vous m'avez appris ce que je dois demander : c'est de psalmodier avec les* ANGES, *d'en désirer la compagnie et l'amitié sainte et pure.* (Boss.) ANGES *saints, rangez à l'entour vos escadrons invisibles, et faites la garde autour du berceau d'une princesse si grande et si délaissée.* (Boss.) *Les* ANGES *se reposent dans la patrie, à la source même du bien, dans le centre même du repos qu'ils possèdent par la claire vue.* (Boss.) *Ces* ANGES *de paix portent vers le trône de Dieu les vœux des justes et les encens de leurs sacrifices.* (Boss.) *Ce qui attire les* ANGES, *ce qui les fait descendre du ciel en la terre, c'est le désir d'y exercer la miséricorde.* (Boss.) *Saint Denys l'Aréopagite fixe le nombre des* ANGES *à neuf chœurs, dans trois hiérarchies.* (Volt.) *Les* ANGES *sont des amis invisibles que Dieu nous a donnés pour nous protéger.* (Chateaub.) *Les* ANGES *jouissent de la vision de Dieu.* (L'abbé Vidal.) *Les* ANGES *louent Dieu, ils lui rendent la louange la plus parfaite et l'adoration la plus profonde.* (L'abbé Vidal.) *Au moyen âge, l'*ANGE, *ainsi que nous l'offrent les monuments figurés, est devenu un jeune et beau guerrier.* (A. Maury.)

J'ignore si de Dieu l'*ange*, se dévoilant,
Est venu lui montrer son glaive étincelant.
RACINE.

Un *ange* est descendu sur le trône des airs,
Couronné de rayons, nageant dans la lumière.
VOLTAIRE.

. Mon Dieu, veillez sur elle !
Anges du Tout-Puissant, couvrez-la de votre aile !
LAMARTINE.

Jadis, les fils de l'homme aux saints concerts des *anges*
Ne mêlaient-ils pas leurs accents ?
LAMARTINE.

. . . Si les démons nous menacent,
Les *anges* sont nos boucliers. V. HUGO.

Leurs six ailes au vent, pareilles à des voiles,
Les *anges* sont épars dans les chemins du ciel.
DE BANVILLE.

— Est souvent suivi d'un adjectif ou d'un complément déterminatif qui en modifie la signification : *Ange gardien, bon ange, ange tutélaire, ange protecteur*, etc., Celui que Dieu a particulièrem. attaché à la personne de chaque chrétien, pour le conseiller, le protéger, le guider dans le sentier de la vertu, et le conduire au salut : *Il n'y a personne qui n'ait son* ANGE GARDIEN. (Richelet.) *Non, elle ne vient pas des ténèbres de la superstition, cette doctrine consolante qui nous montre dans l'*ANGE GARDIEN *un tuteur dévoué, prêt, en toute occasion, à prendre nos intérêts et notre défense.* (Boss.) *Les* ANGES GARDIENS *ne voient jamais une âme tombée, qu'ils ne songent à la relever.* (Boss.) *C'est le parti que son* BON ANGE *et le mien nous suggéraient.* (J.-J. Rouss.)

Nous avons tous un *ange tutélaire*,
Gardien fidèle, ami de chaque jour,
Dont le flambeau nous guide et nous éclaire.
LAMOTTE.

Que mon *bon ange* ainsi me débarrasse
De cet homme à prétention,
Qui, commandant l'attention,
A ses moindres propos attache une préface.
DELILLE.

Tout mortel a le sien : cet *ange protecteur*,
Cet invisible ami veille autour de son cœur,
L'inspire, le conduit, le relève s'il tombe,
Le reçoit au berceau, l'accompagne à la tombe,
Et portant dans les cieux son âme entre ses mains,
La présente en tremblant au juge des humains.
LAMARTINE.

‖ Absol. dans le même sens : *J'ai recours à vous comme à mon* ANGE.

Prince aimable, dis-nous si quelque *ange* au berceau
Contre tes assassins prit soin de te défendre ?
RACINE.

Je bénis Dieu tout bas de m'avoir accordé
Cet *ange* que je garde et dont je suis gardé.
LAMARTINE.

Le pont miné, tremblant, résonne sous nos pas ;
Notre œil tourne, nos mains cherchent, notre pied [glisse ;
Et notre *ange* à nos yeux voile le précipice.
LAMARTINE.

‖ Par compar., Personne qui veille sur nous, qui nous guide, qui nous protége : *Vous êtes mon* ANGE GARDIEN. (Acad.) *Oui, vous serez mon* ANGE TUTÉLAIRE, *vous conserverez dans mon âme les vertus que vous avez su m'inspirer.* (Mme de Staël.) *Démosthène veut-il soulever les Athéniens contre Philippe ; ce n'est plus un orateur qui parle, c'est un général, c'est un roi, c'est un prophète, c'est l'*ANGE TUTÉLAIRE *de sa patrie.* (A. Maury.) ‖ Se dit même en parlant des choses morales, métaphysiques : *La religion est l'*ANGE GARDIEN *de la chasteté. La poésie est l'*ANGE GARDIEN *de l'humanité à tous ses âges.* (Lamart.)

— *Ange exterminateur*, Celui qui frappa de mort tous les premiers-nés d'Egypte, lors du départ des Israélites pour la terre promise. ‖ Par ext. Tout instrument destructeur : *Attila passe dans le monde comme l'*ANGE EXTERMINATEUR. *Ne contraignons pas ces esprits célestes de forcer leur naturel bienfaisant, et de devenir des* ANGES EXTERMINATEURS. (Boss.)

L'*ange exterminateur* est debout avec nous.
RACINE.

. Des voûtes suprêmes
Descendit à l'instant l'ange des anathèmes,
L'*ange exterminateur*, son glaive dans la main.
LA HARPE.

Grand Dieu !
Délivre-nous d'un roi donné dans ta colère ;
Viens des cieux enflammés, abaisse ta hauteur ;
Fais marcher devant toi l'*ange exterminateur*.
VOLTAIRE.

— *L'ange déchu, l'ange de la mort, l'ange des ténèbres, le mauvais ange, l'ange rebelle*, etc., Celui que Dieu a précipité du ciel dans les abîmes pour le punir de sa révolte : *Le* MAUVAIS ANGE *dispute cette belle âme au ciel.* (Balz.) *Il était beau, mais sinistre comme l'*ANGE DÉCHU. (Salvandy.)

. Des voûtes suprêmes
Descendit à l'instant l'*ange des anathèmes*.
LA HARPE.

A ce cri, l'*ange des ténèbres*
Applaudit au fond des enfers.
H. GASTON.

Adorez et frappez ; vos mains seront armées
Par l'*ange de la mort* et le dieu des armées.
VOLTAIRE.

‖ Par allus. *Ange déchu*, Toute personne qui a perdu le prestige dont l'entouraient son génie, ses talents, ses vertus : *C'est un ange, oui, mais un* ANGE DÉCHU. ‖ *Mauvais ange*, Personne qui donne à une autre des conseils pernicieux, qui la pousse à de mauvaises actions, à la perte de son honneur ou de sa fortune : ... *Mesdames d'Heudicourt et de Dangeau, le* MAUVAIS ANGE *et le bon ange de madame de Maintenon.* (St-Sim.)

— Particul., selon les théologiens, Ange qui appartient au dernier chœur dans la hiérarchie céleste : *Les* ANGES *sont au-dessous des archanges.* (Acad.)

— Fig. Personne d'une piété, d'une vertu, d'une douceur extraordinaires, douée d'une perfection qui approche de celle des anges : *Sa fille est un* ANGE. *C'est un* ANGE *de piété, de vertu ; un* ANGE *de bonté, de douceur. Ce sont des* ANGES *que ces sœurs de charité.* (Acad.) *Tantôt j'étais un homme noir, tantôt un* ANGE *de lumière.* (Beaumarch.) *Monsieur Rodolphe, vous êtes donc un* ANGE *du bon Dieu, que vous faites tant de bien aux malheureux sans les connaître ?* (E. Sue.) *La femme est un monstre lorsqu'elle n'est pas un* ANGE. (Ventura.) *Les hommes, s'ils ne sont pas des diables tout à fait, sont bien loin d'être des* ANGES. (Th. Gaut.) ANGES *pour ceux qu'elles aiment, les femmes sont de vrais démons pour ceux qu'elles détestent.* (De Banville.)

Sois donc par ta bonté l'*ange* qui nous rapproche.
A. DE MUSSET.

Je sais qu'un tel discours de moi paraît étrange,
Mais, madame, après tout, je ne suis pas un *ange*.
MOLIÈRE.

‖ Se dit aussi des choses :

Amour et poésie, *anges* purs de beauté,
Reprenez votre essor vers la Divinité.
A. BARBIER.

— On le dit aussi d'une personne d'une grande beauté : *Que cette jeune fille est belle ! avouez que c'est un* ANGE. *Vous voilà belle comme un petit* ANGE. (Mol.) *C'était, avec une figure d'*ANGE, *une dépravation de cœur incroyable.* (Mme de Sév.) *Il se mit pieusement à aimer cet* ANGE *de grâce et de beauté.* (Balz.)

Par cet *ange* aux yeux bleus je me laissai conduire.
A. DE MUSSET.

— S'emploie comme terme d'affection, de caresse : *Mon* ANGE, *mon bel* ANGE. *Mais tu veux donc me rendre folle de bonheur, folle d'amour pour toi,* ANGE... ANGE *adoré !* (E. Sue.)

. Quelle folie étrange
Vous a frappé l'esprit, mon bien-aimé, mon *ange* ?
A. DE MUSSET.

— Est aussi un terme du vocabulaire amoureux : *Deux vrais amis, pas de ceux qui vivent au Monomotapa, dînaient en compagnie de leurs femmes et d'un petit enfant de cinq ans. Tout à coup notre espiègle s'écrie : « Mais, papa, pourquoi dis-tu donc toujours Madame Oscar, et qu'aux eaux tu lui disais* MON ANGE ? »

— Quelques écrivains ont fait ce mot du féminin en parlant d'une femme : *O mon* ANGE ADORÉE. (V. Hugo.) *Esther, cette* ANGE *qui voulait monter au ciel, est là qui t'attend.* (Balz.) ‖ D'autres, tout en lui conservant le genre masculin l'ont fait suivre d'un pronom féminin, qui s'y rapporte par catachrèse. Ainsi, on trouve dans Marmontel : *Si vous saviez* QUEL ANGE *j'ai auprès de moi, et comme* ELLE *sait endormir mes douleurs !*

— Le mot *ange* entre dans un assez grand nombre de locutions familières et proverbiales : *Comme un ange*, Très-bien, parfaitement : *Parler, écrire, chanter* COMME UN ANGE. *Peindre, dessiner* COMME UN ANGE. *Vous chanteriez ces airs-là* COMME UN ANGE. (Mme de Sév.) ‖ Selon Ménage, on n'aurait dit primitivement que, *Ecrire comme un ange*, par allusion à *Ange* Végèce, un des plus habiles calligraphes connus. La Bibliothèque impériale possède de lui trois manuscrits grecs, qui sont en effet d'une rare perfection. Ce serait donc par extension qu'on aurait employé plus tard les locut. *Parler, chanter, danser*, etc., *comme un ange*. ‖ *Etre aux anges*, Etre dans la joie, le ravissement, l'extase : *Souvent elle* ÉTAIT AUX ANGES *quand son mari mangeait ses confitures, quand il trouvait le dîner bon.* (Balz.) ‖ *Rire aux anges*, Rire niaisement et sans sujet : *Il rit aux* ANGES *d'un sot rire.* (Volt.) ‖ *Boire aux anges*. Boire sans plus savoir quelle santé on peut porter. Suivant saint Césaire, évêque d'Arles, cette superstition d'ivrogne, renouvelée des Grecs qui, à la fin d'un repas, vidaient une dernière coupe en l'honneur des dieux, vient de ce que, vers le commencement du VIe siècle, nos pères poussaient si loin l'amour du vin, que, fatigués de boire et ne sachant plus à qui porter une santé, ils s'excitaient encore en buvant aux saints et aux anges. Rabelais a pittoresquement caractérisé cette locution en disant : *Boire pour la soif à venir.* ‖ *Voir des anges violets*, Avoir un éblouissement causé

par un coup porté sur les yeux; ou, Se repaître de songes creux. On dit de même, dans le premier sens, *En voir trente-six chandelles.* ‖ *Faire d'un ange deux*, Faire deux bonnes choses d'un seul coup. On disait, dans le sens contraire, *Faire d'un diable deux.* ‖ *C'est un ange qui passe*, Se dit, dans les communautés de femmes et les pensions de demoiselles, quand, au milieu d'une nombreuse compagnie, il se fait un moment de silence, ou, ironiquement, quand une élève ne peut répondre à une question : *Ecoutez...* C'EST UN ANGE QUI PASSE, *comme on dit au couvent.* (G. Sand.) ‖ *Ange à l'église et diable à la maison*, Se dit d'une personne qui, en public, paraît bonne et douce, et qui, dans son intérieur, se montre méchante et acariâtre. ‖ *Au prêter, ange; au rendre, diable*, prov. qui répond à celui-ci : *Ami au prêter, ennemi au rendre.* V. AMI.

— Anc. modes. *Manches d'anges*, Manches de robes de femme, très-larges et n'allant qu'à la moitié du bras. ‖ *Lit d'ange* ou *lit à l'ange*, Lit sans colonnes et à rideaux relevés.

— B.-arts. Représentation, soit en sculpture, soit en peinture, que l'on fait de ces esprits : *Les* ANGES *de Raphaël, de Michel-Ange, de l'Albane, du Poussin.*

— Hist. Le principal étendard de l'armée dans l'empire d'Occident. On le portait devant l'empereur.

—Hist. relig. *Anges de l'Eglise*, Nom donné, dans l'*Apocalypse* de saint Jean, aux évêques des sept Eglises d'Orient. ‖ *L'Ange de l'école*, Surnom donné à saint Thomas d'Aquin, à cause de la profondeur de son génie et de l'ardeur de sa piété. On l'appelle aussi le *Docteur angélique.*

— Liturg. *Fête des saints anges*, Fête instituée pour honorer les anges. L'Eglise latine la célèbre le 2 octobre, et l'Eglise grecque, le 11 janvier.

— Philos. La partie spirituelle, intelligente dans l'homme : *Chez l'homme, l'*ANGE *enseigne à la brute l'art de se satisfaire.* (De Tocquev.)

— Anc. pharm. *Eau d'ange*, Essence de fleurs et d'aromates, à laquelle on attribuait la qualité d'embellir et de rajeunir.

— Ichth. *Ange de mer* ou simplement *ange*, Poisson du genre des squales, dont la peau sert à polir les ouvrages de bois et d'ivoire. Suivant certains auteurs, c'est le nom vulgaire de la squatine.

— Artill. Mitraille formée de plusieurs morceaux de boulet enchaînés ensemble, et qu'on emploie pour avarier le gréement des bâtiments ennemis.

— Métrol. Monnaie d'or qui avait cours en France sous les Valois, et qui valait un peu plus de vingt et un francs de notre monnaie actuelle.

— Argot. *Ange gardien*, Nom donné à ceux qui hantent les faubourgs et les banlieues, et qui s'offrent pour reconduire à leur domicile les individus attardés et pris de vin, avec intention de les dévaliser. Si l'on en croit l'anecdote suivante, cette industrie constitue à Paris une sorte de profession : Dernièrement un rôdeur de barrière, surpris en état de vagabondage, comparaissait à la sixième chambre. « Votre profession? demande le président. — *Ange gardien*, mon président. » Il est probable que la justice, qui n'avait pas lu Privat d'Anglemont, invita le délinquant à s'expliquer plus clairement.

— **Encycl.** La croyance aux *anges*, c'est-à-dire à des êtres supérieurs à la nature humaine, n'est pas particulière au judaïsme et au christianisme; elle tient une grande place dans les théories religieuses de l'Inde, de la Chine, de l'Egypte et de la Perse; en un mot, c'est une des croyances sur lesquelles la tradition générale de l'humanité montre le plus d'accord. On peut remarquer que les livres de Moïse, les annales des Juges, les poésies de David et celles de Salomon, font intervenir les *anges* en diverses occasions, à titre de messagers de Dieu, mais sans rien nous apprendre sur leur nature et leur histoire. Le monothéisme judaïque, avec son austère et rigoureuse simplicité, était un terrain peu favorable aux floraisons mythologiques. C'est à partir de la captivité de Babylone, c'est-à-dire, à la suite d'un contact prolongé avec les Chaldéens et les Mages, qu'on voit, chez les Hébreux, l'idée des *anges* acquérir, en se précisant, des développements qui trahissent une influence étrangère. Jusque-là anonyme, l'*ange* commence alors à avoir une personnalité, une histoire, un nom; il s'appelle Michel, Gabriel, Raphaël, Uriel; il appartient au bien ou au mal. L'histoire de Tobie nous montre de mauvais démons tourmentant les hommes et venant étouffer les fiancés dans le lit nuptial; un bon *ange* indique le secret d'un foie de poisson que l'on fait griller sur des charbons pour les chasser. Isaïe dit que Dieu est porté sur des nuées de chérubins, que des séraphins chantent ses louanges, et qu'un *ange* nommé Michel défit un *ange* déchu nommé Asmodée. Daniel, qui avait vécu dans le palais du roi de Babylone, mentionne ce même *ange* Michel comme le protecteur spécial de la nation juive; il parle en même temps de deux autres *anges*, dont l'un préside à la nation perse et l'autre à la nation grecque. Le livre d'Esdras fait mention d'Uriel et de Jérémiel; le livre de Zacharie donne aux mauvais *anges* un chef qu'il désigne sous le nom de Satan.

La tradition des Juifs, avec les amplifications successives dont elle s'était enrichie sous l'influence des idées orientales, passa tout entière dans le christianisme. De nouveaux traits s'y ajoutèrent, dans lesquels la critique indépendante reconnaît la même influence; et la chute d'un certain nombre d'*anges* liée à l'histoire de la chute de l'homme, devint un des points fondamentaux de la métaphysique chrétienne.

Voici maintenant un résumé de l'enseignement catholique sur les *anges.* Il existe trois sortes de créatures : les créatures spirituelles, les créatures matérielles et les créatures qui tiennent à la fois du matériel et du spirituel; les premières forment les *anges;* les secondes, la nature physique et animale; les troisièmes, le genre humain. Les *anges* sont des substances incorporelles, intelligentes et supérieures à l'âme de l'homme. Clément d'Alexandrie, Tertullien, Origène, etc., les croyaient revêtus de corps très-subtils. Bien que discréditée depuis longtemps, cette opinion, d'après Pétau, est exempte d'hérésie. Le nombre des *anges* est incalculable. Saint Denys l'Aréopagite les distribue en trois *hiérarchies*, et divise chaque hiérarchie en trois *chœurs.* La première hiérarchie comprend les *séraphins*, les *chérubins* et les *trônes*; la deuxième, les *dominations*, les *vertus* et les *puissances;* la troisième, les *principautés*, les *archanges* et les *anges.* Cette classification n'a d'ailleurs aucun caractère de foi. Les *anges* n'existent point de toute éternité. Ils ont été créés dans un état de bonheur et de grâce, mais avec la liberté de choisir entre le bien et le mal. C'est un article de foi, que plusieurs péchèrent et furent condamnés à un supplice qui ne doit point avoir de fin. De là cette distinction des bons *anges* et des *mauvais anges* ou *anges déchus*, que l'on appelle encore *diables* ou *démons.* L'opinion la plus commune voit dans l'orgueil la cause de cette déchéance; mais l'Eglise n'a point fait un dogme de cette opinion. Elle n'impose pas non plus la croyance à la lutte des bons *anges* conduits par saint Michel, contre l'armée des démons commandée par Satan. Il est de foi qu'entre le monde angélique et le monde humain, il y a des rapports mystérieux, que les bons *anges* dirigent et soutiennent les hommes dans la voie du bien, tandis que les mauvais *anges* sont les instigateurs du mal. Une opinion très-répandue veut même qu'un *ange* soit préposé à la garde de chaque homme. Mais cette croyance aux *anges gardiens*, fondée sur divers passages de l'Ecriture et conforme à l'enseignement des Pères, ne fait pas partie des certitudes catholiques, et aucune décision ecclésiastique n'autorise à accuser d'hérésie ceux qui la rejettent. L'Eglise catholique rend un culte aux *anges* et célèbre leur fête le 2 octobre.

Les scolastiques se sont posé un grand nombre de questions sur la nature angélique : Jusqu'où s'élève la connaissance de ces esprits? Pénètrent-ils la pensée des hommes? Lisent-ils eux-mêmes dans la conscience de leurs égaux? Voient-ils Dieu dans son essence intime? Savent-ils l'avenir? Le peuvent-ils calculer à l'inspection des corps célestes? Jusqu'à quel point ont-ils connu et connaissent-ils les mystères surnaturels de notre Christ? Comment se parlent-ils entre eux? Sont-ils dans un lieu déterminé? Peuvent-ils être présents en plusieurs lieux? etc., etc., etc. Telle était la direction étrange qu'avait prise, au moyen âge, la curiosité humaine. Nous ne pouvons ici passer en revue les réponses diverses faites à ces questions, sur lesquelles l'Eglise, d'ailleurs, ne s'est jamais prononcée.

Le *Guide de la peinture*, ouvrage byzantin, indique la manière de représenter les anges. Les Trônes doivent être peints sous la forme de roues de feu ayant des ailes alentour et le milieu des ailes parsemé d'yeux, le tout simulant un trône; il faut donner deux ailes aux Chérubins, six ailes aux Séraphins, avec un flabellum portant écrit trois fois le mot *saint.* Les Dominations, les Vertus, les Puissances doivent porter de longues robes blanches, avec ceintures d'or et étoles vertes. Quant à la troisième hiérarchie, on doit lui donner le costume guerrier, des ceintures d'or, des haches, des javelots terminés en fer de lance. On représente les *anges* avec des ailes et un vêtement blanc, pour exprimer leur essence immatérielle et la pureté de leur nature. En Orient, la couleur bleue, couleur céleste, a prévalu sur le blanc, comme symbole de pureté. (V. ci-dessous l'article consacré aux beaux-arts.)

— **Epithètes.** Céleste, divin, aérien, ailé, rayonnant, radieux, glorieux, gracieux, souriant, bon, consolateur, propice, bel, léger, prompt, rapide, mauvais, exterminateur, rebelle, de la paix, de la nuit, de la mort, de la guerre, des combats, etc.

— **Périphrases.** Messager céleste, messager divin, messager du ciel, envoyé céleste, envoyé de Dieu, esprit pur, milice céleste, etc.

— **Antonymes.** Démon, diable, esprit malin ou infernal.

Anges (REPRÉSENTATIONS DIVERSES DES). La Bible nous apprend que Salomon, sur l'ordre qu'il en avait reçu de Dieu, fit faire deux chérubins en bois d'olivier, lesquels, après avoir été recouverts d'or, furent placés dans le temple. On ignore quels étaient les attributs et les caractères distinctifs de ces images. Quant aux *anges* du christianisme « on ne peut nier, dit M. Raoul Rochette, qu'ils n'aient été figurés sur les monuments funèbres absolument sous les mêmes traits que les *génies* des sarcophages païens, c'est-à-dire nus et ailés, soutenant de leur main tantôt le bouclier avec l'image du défunt, tantôt le cartel avec l'inscription; c'est ce qu'a reconnu le judicieux Bottari, dans l'explication des deux beaux sarcophages chrétiens, extraits du cimetière du Vatican. Ce point d'archéologie sacrée une fois admis, il ne reste plus à l'antiquaire chrétien qu'à rattacher à des sources bibliques, comme l'a fait le P. Marangoni (*Delle cose gentelische*), la notion des *génies* altérée par l'idolâtrie. » Les *anges*, introduits dès le quatrième siècle dans la composition des tableaux, dit à son tour Emeric David, étaient toujours représentés jeunes, beaux, quelquefois les pieds nus, quelquefois chaussés d'un cothurne, les ailes déployées, entièrement vêtus de blanc, ou portant un manteau blanc et une tunique bleue. C'est à peu près ainsi que saint Grégoire de Nazianze (*Orat.* 23 et 25) les dépeint, et que plus tard Molanus (*Hist. imag. sacr.*) recommande de les représenter. Ce dernier ajoute qu'ils doivent être suspendus dans les airs, entourés de nuées, tantôt armés du glaive de la colère céleste, tantôt portant la croix et les autres instruments de la passion; il veut de plus qu'ils soient placés sur les autels, comme témoins du sublime sacrifice. Ces différentes manières de figurer les *anges* ont été, en effet, suivies par les artistes du moyen âge et de la Renaissance.

A la catégorie des *anges* chargés d'un ministère de châtiment, appartiennent les *anges exterminateurs* de l'Apocalypse, écrasant les grands de la terre (figures du plus beau style d'Alb. Durer, et vitraux de la chapelle de Vincennes par Jean Cousin); l'*Ange de feu*, préposé à la garde du paradis (fresque de l'église de Monreale); les *anges* frappant les premiers nés des Egyptiens, détruisant l'armée de Sennachérib, celle de Pharaon au milieu de la mer Rouge (tableau de Mazzolini, publié par d'Agincourt); les sept *anges* des églises d'Asie, sonnant de la trompette (miniature du IXe siècle, publ. par d'Agincourt, et gravure d'Alb. Durer); les *anges* « pleins de force et de beauté, brillants de gloire et richement vêtus » qui fustigèrent Héliodore et le chassèrent du temple; l'*Ange de la mort*, armé d'une faux (sculpture d'un tombeau de l'ancien couvent des cordeliers, à Champaigre, XVe siècle). Un *ange* tenant une tête de mort et une épée flamboyante, figure sur les médailles du pape Alexandre VII.

De très-belles miniatures de l'*Hortus deliciarum* (manuscrit du XIIe siècle, à la bibl. de Strasbourg), représentant la *Création des anges* et le combat des anges fidèles à Dieu contre les anges révoltés. La *Chute des anges rebelles* est encore figurée dans les rosaces de la cathédrale de Lyon, et dans un beau tableau de Frans Floris. V. CHUTE et LUCIFER.

Ce sont des *anges* qui, dans la plupart des nombreux *Jugements derniers* exécutés au XVe et au XVIe siècle, pèsent les âmes dans la balance de la justice divine, et, suivant leurs mérites, les accompagnent au paradis ou les précipitent dans l'enfer. L'archange Michel remplit ordinairement les fonctions de *peseur d'âmes* et préside aux combats de la milice céleste. On l'a représenté souvent terrassant Lucifer. (V. MICHEL.) Il y a aussi les *anges* messagers dont Gabriel est le chef (V. ANNONCIATION); puis les *anges gardiens*, représentés quelquefois armés d'un bouclier, symbole de la protection dont ils entourent celui qui est confié à leur garde; ce sont eux qui accompagnent les élus au paradis. Fra Angelico, dans son *Jugement dernier*, nous en montre un qui embrasse tendrement l'âme qu'il a guidée à bon port. Dans une magnifique allégorie du Dominiquin, au musée *Degli Studj*, à Naples, on voit un *ange gardien* sous les ailes duquel se réfugie une âme tentée par le diable.

C'est un de ces guides vigilants que la Bible a donné pour compagnon au jeune Tobie, allant chercher le poisson miraculeux dont il devait se servir pour guérir son père aveugle. Ce pèlerinage des deux voyageurs a servi de sujet à plusieurs grands artistes, à Claude Lorrain et à Decamps, pour ne citer que des Français. Le Louvre possède un précieux tableau où Rembrandt a représenté la *Famille de Tobie se prosternant devant l'Ange*, au moment où ce dernier révèle son origine céleste.

Parmi les *anges* des poëmes bibliques, il faut encore citer celui qui, sous la figure d'un étranger, vint provoquer Jacob à la lutte. Cet épisode a été traité avec beaucoup de poésie par le Lorrain, dans un tableau qui est à l'Ermitage de Saint-Pétersbourg. De nos jours, Eugène Delacroix en a fait le sujet de l'une des admirables fresques qu'il a peintes dans la *chapelle des Saints-Anges*, à Saint-Sulpice; il a représenté comme pendant *Héliodore chassé du temple*, et au plafond l'*Archange saint Michel vainqueur du démon.*

Les *anges* figurent dans une foule d'autres compositions religieuses et y remplissent les rôles les plus divers : ils forment des chœurs et des concerts dans les *Assomptions* et dans les *Couronnements de la Vierge;* ils emportent au ciel les bienheureux, ils entourent Dieu dans sa gloire; ils interviennent dans la passion de Jésus-Christ, au jardin des Oliviers; ils assistent à la mort du Sauveur, dont ils reçoivent le sang dans des calices; ils pleurent sur le corps du divin crucifié, portent les instruments de la passion et gardent le saint sépulcre. Au moyen âge, les Séraphins ont des ailes semées d'yeux; les Chérubins portent des flammes dans les mains; les Trônes sont représentés par des roues flamboyantes et ailées. Dans les peintures des artistes du nord, les anges sont revêtus de magnifiques habits sacerdotaux, de dalmatiques, de chapes, de surplis, d'étoles; les Italiens de la Renaissance enveloppent leur taille élancée de draperies ondoyantes, comme pour indiquer qu'ils sont d'une nature céleste, aérienne. A dater du XVIe siècle, on les représente nus, comme les génies de l'antiquité païenne : les *anges* de l'Albane ressemblent à des amours. Il y aurait injustice, toutefois, à ne pas reconnaître que plusieurs artistes modernes ont su donner une pureté vraiment idéale à la nudité des anges; le plus souvent, d'ailleurs, ce sont de charmants enfants qui sont ainsi figurés, comme dans la célèbre *Conception immaculée* (V. ces mots), de Murillo, où, loin d'éveiller la moindre idée profane, ils ravissent l'imagination par la fraîcheur de leur coloris, par la naïveté et la grâce de leurs attitudes. Murillo, dans son genre chaud, a excellé à peindre ces milices enfantines, environnant le trône du Tout-Puissant, ou formant un cortége à la Vierge et aux saints; en revanche, ses tableaux du genre froid offrent des anges qui n'ont absolument rien de céleste dans la forme, et qui parfois même, comme dans la *Cuisine des Anges* (V. CUISINE), du Louvre, se livrent à des occupations très-prosaïques.

La statuaire moderne a produit bon nombre d'anges du style le plus élégant, du caractère le plus chaste : pour ne citer que des œuvres d'artistes contemporains, quoi de plus gracieux que les deux chérubins du bénitier que M. Jouffroy a sculpté pour Saint-Germain l'Auxerrois, d'après un dessin de Mme de Lamartine? Quoi de plus sévère que l'*Ange portant la couronne d'épines* et l'*Ange portant le calice d'amertume*, dont le ciseau de M. Michel-Pascal a décoré la chapelle du château de Vincennes?

ANGE, famille byzantine qui a fourni trois empereurs à Constantinople. V. ISAAC II, ALEXIS III et ALEXIS IV.

ANGE (saint), religieux carme, martyr en Sicile au XIIIe siècle. Fête le 5 mai.

ANGE (CHATEAU SAINT-), forteresse de Rome, sur la rive droite du Tibre, dans le quartier du Vatican. C'était autrefois un monument bâti par l'empereur Adrien pour servir de sépulture à la famille impériale et remplacer le mausolée d'Auguste, dont la mort avait comblé les vides. Aujourd'hui, il ne reste plus de cet édifice qu'une tour, qui a été convertie en forteresse, et d'où le canon retentit dans toutes les grandes cérémonies.

ANGE DE LA BROSSE (LE P.), carme déchaussé, connu aussi sous le nom de *P. Ange de Saint-Joseph*, né à Toulouse en 1636, mort en 1697, prêcha pendant dix ans l'évangile en Perse et en Arabie, et devint ensuite supérieur des missions de Hollande à Paris, et prieur d'un couvent des carmélites à Perpignan. On a de lui : *Pharmacopea Persica*, ouvrage traduit du persan par le P. Mathieu, dont le P. Ange a tu le nom, et *Gazophylacium linguæ Persarum*, cité avec éloges par Bernier et Chardin.

ANGE DE SAINTE-ROSALIE, augustin déchaussé de la maison des Petits-Pères, né à Blois en 1655, mort à Paris en 1726, auteur de l'*Histoire de la maison de France et des grands officiers de la couronne*, rédigée en grande partie sur les matériaux laissés par le P. Anselme, et d'un *Etat de la France*, achevé par les bénédictins de Saint-Maur.

ANGE POLITIEN. V. POLITIEN.

ANGED s. m. (an-jèdd). Ichth. Poisson qui appartient au genre chanos.

ANGÉIA. Une des neuf vierges géantes, dans la mythologie scandinave.

ANGÉIAL, ALE adj. (an-jé-i-al — du gr. *aggeion*, vaisseau). Anat. Vasculaire, plein de vaisseaux.

ANGÉIOGRAPHE, ANGÉIOGRAPHIE, ANGÉIOGRAPHIQUE. V. ANGIOGRAPHE, ANGIOGRAPHIE, ANGIOGRAPHIQUE.

ANGÉIOLOGIE, ANGÉIOLOGIQUE, ANGÉIOLOGUE. V. ANGIOLOGIE, ANGIOLOGIQUE, ANGIOLOGUE.

ANGÉIOSPERME. V. ANGIOSPERME.

ANGÉIOSPERMIE. V. ANGIOSPERMIE.

ANGEKOK s. m. (an-je-kokk). Relat. Devin, sorcier, chez les Groënlandais.

ANGEL (lit d') ou *à la duchesse*, sorte de lit sans colonnes et à rideaux relevés. Vieux.

Angéla ou **l'Atelier de Jean Cousin**, opéra comique en un acte, paroles de Monseloun d'Epinay, musique de Mme Gail et de Boïeldieu, représenté le 11 juin 1814. On signale dans cet ouvrage un joli duo.

ANGÉLATE s. m. (an-jé-la-te — rad. *angélique*). Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide angélique avec une base. Les *angélates* sont en général très-solubles dans l'eau aussi bien que dans l'alcool. ‖ On dit aussi ANGÉLICATE.

ANGELAUME (saint), confesseur de la foi, honoré particulièrement à Auxerre. Fête le 7 juillet.

ANGÈLE s. f. (an-jè-le — du gr. *aggelos*, messager). Entom. Division du genre thespis, dans l'ordre des orthoptères, qui n'a pas été adoptée.

ANGÈLE MERICI (LA MÈRE), née à Desenzano, sur le lac de Garde, en 1511, morte en 1540. Elle fonda à Brescia, en 1537, l'ordre des ursulines, qui se propagea si rapidement, qu'en moins d'un siècle il comptait, seulement en France, plus de cent maisons.

Angèle, drame en cinq actes et en prose, de M. Alex. Dumas, représenté pour la première fois en 1833. La pièce était d'abord intitulée : *Angèle* ou l'*Echelle des Femmes*, mais ce second titre, qui expliquait trop nettement le sujet réel et l'intention de l'auteur, fut supprimé après un certain nombre de représentations. Le principal personnage, Alfred d'Alvimar, est un fanfaron de vice, un sceptique, qui se fait une échelle de femmes pour parvenir, et en entraîne trois dans le tourbillon de son égoïste ambition. Après avoir froidement abandonné sa maîtresse, inutile désormais à son avancement, il séduit une jeune fille innocente, Angèle, avec une vivacité dont le spectacle a son danger, puis forme presque aussitôt le projet d'épouser la mère de sa victime, dont le crédit à la cour lui laisse entrevoir un brillant avenir. Le mariage était sur le point d'être déclaré, lorsqu'Angèle arrive chez sa mère; Alfred apprend qu'elle est dans une chambre voisine et près d'accoucher; on pourrait même entendre ses cris s'ils n'étaient couverts par l'orchestre du bal, et cet accouchement, qui a lieu presque sur la scène, ajoute encore à l'inconvenance d'un tel sujet. Bientôt Alfred, vaincu par les prières de la mère, lui jure d'épouser Angèle, mais un instant après il demande des chevaux pour s'éloigner et s'affranchir en même temps de la mère et de la fille. Heureusement un autre personnage, Henri de Muller, un jeune poitrinaire sur le point de s'éteindre et qui aime secrètement Angèle, consacre ce qui lui reste de vie à lui sauver l'honneur. Il enferme Alfred et le défie, et au moment où Angèle arrive pour signer son contrat, on entend une détonation. Henri épouse Angèle et reconnaît l'enfant de son rival.

Telle est cette pièce, faite du reste avec une grande habileté, et qui ne cesse de captiver l'attention malgré les invraisemblances qu'elle présente à chaque instant. On remarque de fort belles scènes, parmi lesquelles nous citerons celle où Angèle avoue sa faute à Henri, et celle, plus émouvante encore, où elle en renouvelle l'aveu à sa mère.

ANGELET s. m. (an-je-lè — diminut. de *ange*). Petit ange. Vieux mot.

— Par ext. Il a été employé de nos jours dans le sens de petit enfant : *Lady Peel avait des enfants, véritables* ANGELETS. (Chateaub.)

ANGELETTE s. f. (an-je-lè-te — dimin. fém. de *ange*). Terme d'affection, de caresse, de mignardise, dont on s'est servi autrefois en parlant ou en écrivant à une jeune fille.

ANGELI (Pietro DEGLI), poëte latin moderne, né en 1517 à Barga, en Toscane (d'où son surnom latin de *Bargæus*), mort à Pise en 1596. Il fut appelé dans cette ville par Côme Ier de Médicis, pour y professer les belles-lettres, puis la morale et la politique d'Aristote. En 1554, il défendit vaillamment Pise à la tête des écoliers de l'université, contre l'armée siennoise que commandait Pierre Strozzi. On a de lui, entre autres ouvrages : *Cynægeticon*, poëme sur la chasse, très-estimé, et *Syrias*, poëme dans lequel il traite le même sujet que Le Tasse.

ANGELI (Filippo D'), peintre, né à Rome vers la fin du XVIe siècle, mourut jeune sous le pontificat d'Urbain VIII. Un long séjour à Naples le fit surnommer le *Napolitain* (Filippo Napolitano). Côme II de Médicis l'appela à Florence en 1612 et lui confia divers travaux. On attribue à cet artiste le mérite d'avoir été un des premiers à peindre le paysage avec des couleurs exactes et suivant les règles rigoureuses de la perspective. Il a laissé aussi quelques batailles. Ses tableaux, « ornés de petites figures qui, selon Lanzi, y produisent le meilleur effet, » sont aujourd'hui très-rares.

ANGÉLICAL, ALE adj. (an-jé-li-kal — rad. *ange*). Syn. de *angélique*. On ne le trouve que dans nos anciens poëtes :

...... Si aujourd'hui venoit du Paradis,
Homme ou femme sous corps *angélical*
Parlant entre eux, on y penseroit mal,
Tant est chacun plein de mauvaise vie.
EUST. DESCHAMPS.

ANGÉLICATE s. m. (an-jé-li-ka-te — du lat. *angelica*, l'angélique). Chim. V. ANGÉLATE.

ANGÉLICÉ, ÉE adj. (an-jé-li-sé — du lat. *angelica*, angélique). Bot. Qui ressemble à l'angélique. ‖ On dit aussi ANGÉLICOÏDE.

— s. f. pl. Tribu de plantes ombellifères, qui a pour type le genre *angélique*.

— **Encycl.** Les *angélicées* se distinguent par les caractères suivants : fruit comprimé à bords dilatés; carpelles à cinq côtes, dont trois dorsales filiformes et deux latérales développées en ailes membraneuses; graines un peu convexes sur la face dorsale et planes sur la face antérieure. Les genres principaux de la tribu des *angélicées* sont les genres *lirèche*, *angélique* et *archangélique*.

ANGÉLICINE s. f. (an-jé-li-si-ne). Chim. Substance cristallisée qu'on tire de la racine d'angélique.

ANGÉLICIQUE adj. (an-jé-li-si-ke — du lat. *angelica*, angélique). Chim. Se dit d'un acide qu'on retire de la racine d'angélique. ‖ On dit aussi ANGÉLIQUE.

ANGELICO (Giovanni DA FIESOLE, plus connu sous le nom de FRA BEATO ou de FRA GIOVANNI), l'un des plus célèbres peintres de l'école italienne, naquit en 1387, à Vicchio, village de la province de Mugello, en Toscane. On ne sait presque rien de sa jeunesse : Vasari vante la précocité de son talent, sans nous dire à quelle école il se forma, et parle de la pureté de son âme, qui lui fit rechercher l'ombre du cloître. En 1407, Giovanni prit l'habit de dominicain à Fiesole, petite ville des environs de Florence, d'où il reçut, suivant une coutume très-répandue alors, son surnom de *da Fiesole*. D'après une tradition qui paraît sûre, il commença à peindre des miniatures sous la direction d'un frère de son couvent, et il acquit dans cet art une très-grande habileté. Les troubles qui éclatèrent en Italie, vers 1409, l'ayant forcé de quitter sa retraite pour aller dans l'Ombrie, il eut l'occasion d'étudier *les œuvres de Giotto*, à Assise, *et se mit* à peindre en détrempe, dans un style où il associa aux qualités pratiques de ce maître les mérites qu'il ne tenait que de son propre génie. Doué d'une piété ardente, d'une simplicité et d'une candeur qui lui valurent le doux nom de *Fra Angelico* (frère angélique), regardant la peinture comme une des fonctions de la vie claustrale et ne se mettant jamais à l'œuvre sans avoir fait sa prière, il fit rayonner dans ses compositions la grâce exquise, le tendre mysticisme et la sainte ferveur qu'il portait en lui. Ses tableaux sont comme des aspira*tions vers le ciel* ; ses *personnages n'ont* rien de terrestre ; leurs visages reflètent la paix, les délices, les joies et les espérances de l'âme en communion avec Dieu. Alors même qu'il aborde les sujets dramatiques et qu'il met en scène des méchants, il conserve son ineffable mansuétude : il n'excite jamais en nous l'horreur et la colère ; il ne fait que nous attendrir et éveiller notre compassion en faveur des coupables. « Ce qui nous frappe dans l'ensemble de l'œuvre de Fiesole, dit M. Paul de Saint-Victor, c'est une impuissance absolue à reproduire les mouvements et les expressions du mal. Les enfers de ses *Jugements derniers* sont d'adorables caricatures de sainte ignorance et de puérile bonté. Les damnés font des mines de contrition touchante, et les démons ont beau *dresser* leurs *cornes* et *fendre* leurs bouches jusqu'aux oreilles, ils n'en sont pas moins, au fond, de fort bons diables, qui ne demandent qu'à s'attendrir. Ne pouvant les faire terribles, Angelico les fait gras. L'obésité devait être, en effet, la suprême laideur pour le maître des élancements et des soupirs de la forme dardant au ciel. » Mais c'est surtout dans les scènes de la passion que se déploie l'imagination fervente de Fra Giovanni. On rapporte qu'il fondait en larmes chaque fois qu'il avait à les retracer, et qu'on le surprit un jour défaillant d'angoisse et de douleur devant un Christ dont il venait d'esquisser les contours. Ce saint artiste embellissait encore ses figures aux formes si suaves, aux physionomies si expressives dans leur touchante naïveté, par un coloris d'une finesse et d'une clarté exquises. Fidèle à ses premières études, il apporta dans l'exécution à la détrempe de ses retables, de ses grands tableaux et de ses fresques même, la délicatesse et la scrupuleuse minutie du miniaturiste. Et pourtant peu d'artistes ont été plus féconds : mais, pour lui, peindre n'était-ce pas prier? Il orna de fresques les divers couvents qu'il habita. Suivant l'heureuse expression de M. Paul de Saint-Victor, il a comme emparadisé le monastère de Saint-Marc, à Florence, « en déroulant sur ses murailles le ciel qu'il avait en lui. » Il remplit de peintures les dortoirs, les corridors et les cellules : entre tant de chefs-d'œuvre, dont la plupart ont subi malheureusement de graves altérations, une *Annonciation* se fait remarquer. Il exécuta aussi, à la demande de Côme de Médicis, de nombreux ouvrages pour l'église de l'Annonciade ; c'est de là que proviennent les magnifiques tableaux de l'Académie des Beaux-Arts de Florence, qui représentent les principaux épisodes de la vie du Christ (V. MASSACRE DES INNOCENTS, PASSION, JUGEMENT DERNIER). A Rome, où il fut appelé par le pape Nicolas V, il peignit, dans une chapelle du Vatican, divers traits tirés de la vie de saint Etienne et de saint Laurent, ouvrage qui a beaucoup souffert des injures du temps, mais qui offre encore d'admirables parties. Nicolas V lui confia encore d'autres travaux, et fut si vivement frappé de ses vertus et de ses talents, qu'il voulut le nommer à l'archevêché de Florence. Fra Angelico sollicita instamment d'être laissé à l'humilité et aux travaux de sa cellule, et désigna lui-même, pour les fonctions dont il ne se croyait pas digne, un religieux de son couvent qui fut depuis saint Antonin. Il mourut à Rome, en 1455, et fut enterré dans l'église de la Minerve. Son tombeau contraste par son extrême simplicité avec les mausolées fastueux de cardinaux inconnus ; c'est une simple pierre, mais les quatre vers latins qui lui servent d'inscription ont été composés par Nicolas V, touchant hommage qui honore le pape autant que l'artiste. Quelques années avant sa mort, Fra Angelico avait commencé des fresques (un *Chœur de prophètes*) dans la cathédrale d'Orvieto, mais il ne les termina pas. Ses tableaux portatifs ne sont pas rares dans les galeries italiennes : les plus beaux, après ceux de l'Académie de Florence, se voient aux Offices de la même ville (*Naissance de saint Jean-Baptiste* et *Madone entourée de saints*), et au Vatican (*Histoire de saint Nicolas de Bari*, tableau à plusieurs compartiments). Nous citerons encore une *Mise au tombeau* et la *Légende de saint Côme et de saint Damien*, à la Pinacothèque de Munich; une *Apparition de la Vierge à saint Bernard* et une *Adoration des Rois*, à la National Gallery de Londres ; un *Jugement dernier*, au musée de Berlin, et enfin le célèbre *Couronnement de la Vierge*, qui est l'un des plus précieux trésors du Louvre. V. COURONNEMENT.

Fra Angelico n'a formé qu'un très-petit nombre de disciples; Benozzo Gozzoli, qui travailla avec lui à Orvieto, est le seul qui ait suivi ses traces avec succès. Depuis que l'école mystique, dont Overbeck est le chef, a admis pour principe que l'art, au lieu de se proposer l'imitation de la nature pour but, devait viser à être à la fois une prière et un enseignement, l'Ange de Fiesole a été proclamé le modèle par excellence de la peinture religieuse, et des enthousiastes se sont attachés à imiter jusqu'aux imperfections de son archaïsme naïf.

ANGÉLICOÏDE adj. (an-jé-li-ko-i-de — du lat. *angelica*, angélique, et du gr. *eidos*, ressemblance). Bot. Syn. de *angélicé*.

ANGÉLIN, INE adj. (an-jé-lain, i-ne — rad. *ange*). Qui appartient à l'ange. Vieux mot.

— *Dame angéline*, ou substantiv. *angéline*, Nom donné à la sainte Vierge, à cause de la salutation qu'elle reçut de l'ange Gabriel.

— s. m. Bot. Arbre de l'Amérique méridionale. ‖ Nom vulgaire des semences de plusieurs plantes de la famille des légumineuses.

ANGÉLINA s. m. (an-jé-li-na). Anc. mod. Sorte de mantelet de femme.

ANGÉLINE DE CORBARA, fondatrice des religieuses cloîtrées du tiers-ordre de Saint-François, au XVe siècle. Son culte a été autorisé par le pape Léon XII. Fête le 22 décembre.

ANGÉLIQUE adj. (an-jé-li-ke — du lat. *angelicus;* formé de *angelus*, ange). Qui appartient à l'ange, qui est propre à l'ange : *Les chœurs, les esprits* ANGÉLIQUES. *La perfection* ANGÉLIQUE. *La tristesse saisit les esprits* ANGÉLIQUES *fidèles, et la douleur fut connue pour la première fois dans le ciel.* (Volt.) *Vous auriez dit quelques concerts* ANGÉLIQUES. (Ch. Nod.)

— Par ext. Qui semble tenir de l'ange par son excellence, par ses perfections : *Une femme* ANGÉLIQUE. *Une vertu* ANGÉLIQUE. *Une beauté* ANGÉLIQUE. *Une pureté* ANGÉLIQUE. *Etre d'une douceur, d'une résignation* ANGÉLIQUE. *Elle mène une vie* ANGÉLIQUE. *La virginité est un état* ANGÉLIQUE. (Boss.) *La véritable coupable qui fut découverte fut cette femme, qui avait toujours mené en apparence une vie* ANGÉLIQUE. (Le Sage.) *Je sais qu'il supporte la chose avec une patience* ANGÉLIQUE. (Volt.) *J'entends encore ces chants* ANGÉLIQUES *de fraîcheur, n'est-ce pas le rossignol après l'orage?* (Balz.) *Affreuse éducation de souffrance, qui n'a jamais manqué aux natures* ANGÉLIQUES. (Balz.) *L'*ANGÉLIQUE *créature a eu la force de nous cacher son désespoir.* (G. Sand.) *On croit sentir, en le lisant, une nature* ANGÉLIQUE *et légère.* (Ste-Beuve.)

Tu rayonnes pour moi d'une *angélique* flamme.
V. HUGO.

— *Salutation angélique*, Paroles que l'ange Gabriel adressa à la sainte Vierge, quand il vint lui annoncer qu'elle serait la mère du Sauveur. ‖ Prière qui commence par ces paroles, et que l'on nomme plus ordinairem. *Ave Maria : Nous nous mîmes à genoux pour réciter la* SALUTATION ANGÉLIQUE (Cl. Robert.)

— Hist. *Couronne angélique, royaume angélique*, Couronne du royaume de Hongrie. ‖ *Siége angélique*. S'est dit pour Siége apostolique. ‖ *Ordre angélique*. Nom d'un ordre de chevalerie institué, en 1191, par l'empereur d'Orient Isaac l'Ange.

— Hist. relig. *Le docteur angélique*, Saint Thomas, aussi nommé l'*Ange de l'école*. ‖ *Ecole angélique*, L'école des thomistes. ‖ *Habit angélique*, Froc porté par des moines grecs appartenant à l'ordre de Saint-Basile. Quelques personnes s'en faisaient revêtir à l'approche de la mort, par piété et par esprit de componction.

— s. m. Nom qu'avaient pris des hérétiques du IIIe siècle, parce que, suivant Epiphane, ils croyaient qu'on ne peut arriver à Dieu que par l'entremise des anges; ou, suivant saint Augustin, parce qu'ils prétendaient vivre aussi purement que les anges.

— s. f. Religieuse appartenant à un ordre fondé par la comtesse de Guastalla, et qui a plusieurs maisons en Italie. ‖ On dit aussi ANGÉLITE.

— Mus. *Voix angélique*, Sorte de jeu d'orgue, composé de tuyaux cylindriques à anche. ‖ s. m. Instrument à clavier qui fut inventé au commencement du XVIIe siècle, et qui était formé de dix-sept cordes montées par demi-tons.

— **Antonymes.** Diabolique, satané, satanique.

ANGÉLIQUE s. f. (an-jé-li-ke — rad. *ange*, à cause des grandes vertus médicinales qu'on lui attribuait). Bot. Plante cultivée dans les jardins, à cause de la beauté de son port, de son odeur et de sa saveur aromatiques. ‖ Tige de cette plante confite dans le sucre : *Un bâton d'*ANGÉLIQUE. *Manger de l'*ANGÉLIQUE. *Offrir à quelqu'un un morceau d'*ANGÉLIQUE. *L'*ANGÉLIQUE *parfume la bouche et fortifie l'estomac.* (Acad.)

— *Ratafia d'angélique*, Liqueur de table qui se prépare en faisant macérer des tiges fraîches d'angélique et des amandes amères dans de l'eau-de-vie, mêlant au produit du sirop de sucre, et filtrant après quelques heures de repos.

— *Petite angélique*, Nom vulgaire du boucage à feuilles d'angélique. ‖ *Angélique épineuse*, L'aralie épineuse. ‖ *Angélique de Bordeaux*, Poire fondante qui mûrit tard et est propre à faire de la compote.

— adj. Chim. Se dit d'un acide qui se trouve dans la racine de plusieurs espèces d'angélique, et qui se produit par la réaction de l'essence de camomille et de la potasse caustique. L'*acide angélique* cristallise en gros et longs prismes incolores, d'une saveur acide piquante et d'une odeur aromatique particulière. Il est peu soluble dans l'eau froide, très-soluble dans l'eau bouillante, l'alcool, l'éther, l'essence de térébenthine et les huiles grasses. L'*acide angélique* s'appelle encore *acide sumbulique*. ‖ Se dit d'un éther que l'on obtient en distillant l'angélate de soude avec un mélange d'acide sulfurique et d'alcool. L'*éther angélique*, appelé encore *angélate d'éthyle*, présente une saveur douceâtre et épicée, une odeur qui rappelle celle des pommes pourries. ‖ On dit aussi ANGÉLICIQUE.

— **Encycl.** Bot. L'*angélique* forme, dans la famille des ombellifères, un genre qui renferme une douzaine d'espèces. Les principales sont : l'*angélique Razouls*, l'*angélique des montagnes*, l'*angélique sauvage*, l'*angélique luisante* et l'*angélique officinale*.

L'*angélique Razouls* doit son nom à Razouls, qui la trouva dans les Pyrénées; c'est une herbe vivace, dont les fleurs blanches s'épanouissent de juin en août.

L'*angélique des montagnes* se distingue par ses feuilles acuminées, glabres et bordées de fines dentelures.

L'*angélique sauvage*, décrite aussi sous le nom d'*impératoire sauvage*, présente une tige dressée, rameuse supérieurement, largement fistuleuse, lisse ou finement striée, souvent glauque et violacée, quelquefois haute de 2 mètres; des ombelles très-amples, formées d'un grand nombre de rayons inégaux, des fleurs d'un blanc rosé. Elle croît au bord des eaux, dans les prés couverts et dans les bois des montagnes; elle fleurit de juillet à septembre; les bestiaux la mangent sans la rechercher quand elle est jeune; ils la dédaignent dès qu'elle est en fleur. On lui a reconnu dans la tannerie des propriétés analogues à celles de l'écorce de chêne.

L'*angélique luisante* est originaire du Canada : ses tiges sont glabres, et ses feuilles à segments égaux, incisés et dentelés.

L'*angélique officinale* a été détachée par Hoffman du genre *angélique*, et constitue le genre *archangélique ;* elle est surtout employée par les confiseurs. On lui attribue aussi quelques vertus médicinales. Les tiges, confites au sucre, font des conserves très-recherchées; les plus estimées viennent de Niort. La racine fournit une liqueur spiritueuse, et elle est employée quelquefois comme diurétique. Les graines sont vermifuges, et les feuilles servent à parfumer l'haleine.

Voici la méthode à employer pour préparer, confire l'*angélique*, qui est d'un usage si général sur nos tables et dans la pâtisserie. On choisit les tiges les plus tendres, on les coupe sur une longueur de 15 centimètres, on les jette dans l'eau froide, puis dans une eau prête à bouillir, où elles restent à peu près une heure. On les retire de l'eau pour enlever la peau et les filandres ; ensuite on les fait baigner dans une bassine et bouillir jusqu'à ce qu'elles fléchissent sous les doigts. Une demi-poignée de sel fait reverdir les tiges; quand elles sont suffisamment égouttées, on les fait macérer dans un sirop où le sucre entre pour un poids égal à celui de l'*angélique*.

ANGÉLIQUE (LA MÈRE) V. ARNAULD (la mère Angélique).

ANGÉLIQUE (LA BELLE), une des plus gracieuses héroïnes du *Roland furieux*, de l'Arioste. Elle était reine du royaume de Cathay, dans les Indes, lorsque le fameux paladin Roland, dans ses courses à travers l'Orient, qu'il avait rempli de la terreur de son nom, s'éprit de cette charmante princesse et l'amena en France dans l'espoir d'y voir couronner son amour. Au camp de Charlemagne, Angélique retrouva le non moins fameux Renaud de Montauban, l'aîné des quatre fils Aymon, qui s'était aussi enflammé pour elle. Charlemagne, sur le point de livrer bataille aux Sarrasins, qui avaient envahi la France, craignit que la rivalité de ses deux plus vaillants guerriers ne devînt un obstacle à la victoire ; il s'empara d'Angélique, confia cette trop séduisante pomme de discorde au vieux duc de Bavière, et la promit à celui des deux paladins qui s'illustrerait par de plus brillants exploits contre les rois africains. Mais, dès que la bataille est engagée, la princesse, qui n'aime ni l'un ni l'autre de ses redoutables prétendants, profite du tumulte pour recouvrer sa liberté. Dès lors, sa fuite

devient, sous la plume féconde et enchanteresse de l'Arioste, une suite d'aventures les plus extraordinaires. Poursuivie par ses amants, puis par le sarrasin Ferragus et par le roi de Circassie, Sacripant, qui ressentent pour elle un égal amour, elle se confie à ce dernier afin de trouver en lui un protecteur, mais en se promettant bien de payer sa passion des mêmes rigueurs. Bientôt Renaud arrive, et pendant le combat terrible que se livrent les deux ennemis, Angélique s'échappe de nouveau et se réfugie auprès d'un vieil ermite qu'elle rencontre au fond d'un vallon. Ce vieil ermite est un nécromant, qui convoite les charmes d'Angélique; il la fait transporter par un démon à ses ordres dans une grotte obscure sur les rivages de la mer de Gascogne; puis il se présente à ses regards et l'endort par enchantement. C'est alors qu'arrivèrent près d'elle des pirates de l'île d'Ebude, dans la mer d'Irlande. Leur île était ravagée par un monstre, une orque énorme, suscitée par la vengeance de Prothée, et chaque jour les Ebudiens devaient lui offrir une jeune fille en pâture. Ces pirates emmènent Angélique et l'attachent toute nue sur un rocher isolé, appelé l'*île des Plaintes*, pour y être dévorée par l'orque. En ce moment l'illustre Roger traversait les airs, monté sur l'hippogriffe; il aperçoit la charmante Angélique baignée de larmes et le monstre prêt à en faire sa victime. Il abaisse aussitôt le vol de sa monture fantastique et fond sur l'orque, dont il essaye vainement de percer avec sa lance les écailles impénétrables. Il découvre alors à ses regards un bouclier mystérieux dont le seul aspect suffit à renverser ceux que frappe son éclat éblouissant; mais auparavant il a eu soin de passer au doigt d'Angélique un anneau enchanté qui doit la préserver des effets de ce bouclier redoutable, dont la vue abattit l'orque aussi rapidement que la foudre. Roger détacha alors Angélique et l'emporta avec lui sur l'hippogriffe.

Cet épisode de l'Arioste a fourni à M. Ingres le sujet d'un de ses plus gracieux tableaux. V. l'art. suivant.

Cependant Roger, traversant les airs avec celle qu'il vient d'arracher à la mort, s'arrête et descend dans un bois épais de la Petite-Bretagne. Mais alors Angélique va se trouver exposée à un autre danger; Roger est jeune, beau et enflammé de désirs; déjà elle ne se défend plus qu'avec peine de ses baisers brûlants, lorsqu'en jetant les yeux sur l'anneau que son libérateur lui a passé au doigt, et qui avait le don merveilleux de rendre invisible celui qui le mettait dans sa bouche, elle reconnaît son propre anneau, celui qu'elle portait dans un voyage qu'elle avait fait autrefois en France avec son frère Argail, ce précieux anneau au moyen duquel elle avait brisé les enchantements de Maugis, dans la caverne de Merlin, et qui lui avait été dérobé dans le Cathay. S'en servir et échapper plus promptement que l'éclair aux embrassements du paladin stupéfait fut la première pensée d'Angélique, aussitôt mise à exécution. Elle résolut alors de retourner dans ses Etats, sans autre secours que celui de cet infaillible talisman. En passant près de Paris, elle aperçoit un jeune homme baigné dans son sang et près de rendre le dernier soupir. Elle éprouve alors un sentiment inconnu; tout émue, elle emploie néanmoins à propos l'art de guérir les blessures, qu'elle avait appris dans l'Inde; elle rappelle le mourant à la vie, et le conduit dans la cabane d'un berger. Ce blessé était le beau Médor, jeune Sarrasin qui s'était dévoué avec son ami Cloridan, pour aller rechercher dans le camp des chrétiens le cadavre de son prince, tué la veille dans une bataille entre les deux armées. C'est un épisode évidemment imité de celui de Nisus et Euryale, dans l'*Enéide*. Angélique guérit Médor, auquel elle déclare l'amour qu'il lui a inspiré; elle lui révèle son rang, sa naissance, et l'épouse dans ce lieu sauvage, où ils passent encore un mois au milieu des plus doux transports, parcourant les plus frais ombrages, visitant tous les jours de nouvelles grottes, et gravant des chiffres amoureux sur tous les arbres d'alentour. Ils partent enfin pour les Indes, où Angélique se propose de faire couronner Médor. A peine s'étaient-ils éloignés, que Roland arrive en ces lieux, après avoir abandonné l'armée pour se mettre à la recherche d'Angélique. En lisant sur l'écorce des arbres les noms entrelacés des deux époux, à la vue de tous ces souvenirs de bonheur si cruels pour son amour, le héros se livre au désespoir, et, saisi tout à coup d'une folie furieuse, il ravage toute la campagne.

Angélique est véritablement, dans le roman de l'Arioste, le type poétisé de la femme, offrant un gracieux contraste avec la guerrière Morphise et la fière Bradamante. C'est bien la femme tendre et capricieuse, faible et forte en même temps, jouet des événements et n'obéissant néanmoins qu'à ses instincts, dédaignant les hommages des plus valeureux paladins, qui se disputent l'honneur de la servir, pour s'éprendre tout à coup d'un inconnu, dont l'état douloureux a éveillé les nobles sentiments de générosité et de dévoûment, au fond desquels l'amour dort si souvent dans le cœur de la femme.

Angélique délivrée par Roger, tableau de M. Ingres, musée du Luxembourg. L'Andromède chrétienne a les mains enchaînées au rocher par un anneau de fer. C'est une délicieuse étude de femme nue. Le chevalier, revêtu de son armure d'or et monté sur l'hippogriffe, se précipite la lance en arrêt contre l'Orque, monstre farouche qui est sur le point de dévorer la captive. Les deux bêtes aux formes fantastiques sont parfaitement rendues. Ce tableau a été exposé pour la première fois au Salon de 1819, époque à laquelle M. Ingres entrait dans la maturité de son talent. Dans ce tableau, dont le sujet est emprunté au roman de l'Arioste, le corps d'Angélique est une véritable statue antique, il décèle un élève de Phidias; les mains et les pieds surtout peuvent défier la critique la plus sévère; on voit que le peintre a appris à l'école des maîtres athéniens le grand art de la perfection.

Angélique et Médor, opéra-bouffe en un acte, paroles de Sauvage, musique d'Ambroise Thomas, représenté pour la première fois à Paris, sur le théâtre de l'Opéra-Comique, le 10 mai 1843. *Angélique et Médor* précéda le *Caïd*, dont le succès populaire fit oublier cette gracieuse partition. Elle a été publiée en grand format par l'éditeur Escudier.

ANGÉLIQUEMENT adv. (an-jé-li-ke-man — rad. *angélique*). D'une manière angélique, comme les anges : *Vivre* ANGÉLIQUEMENT. *Il était* ANGÉLIQUEMENT *beau.* (V. Hugo). ‖ Peu usité.

— Ironiq. : *Que le sourire des femmes est* ANGÉLIQUEMENT *menteur!* (Lacretelle.) *Certes, aucune bourgeoise n'aurait su dire* ANGÉLIQUEMENT *comme elle au jeune comte : Mettez au jeu pour moi!* (Balz.)

ANGELIS (Pietro DE), publiciste distingué, né à Naples vers 1798, fut d'abord secrétaire du roi Murat, passa en France en 1818, puis, allant chercher fortune dans le nouveau monde, il s'arrêta à Buenos-Ayres, où il se fit imprimeur et journaliste. Il mit au service de Rosas, le dictateur, un journal politique, l'*Archivo americano*, qu'il publia en trois langues (espagnol, français et anglais), avec une infatigable persévérance. Mais la chute de Rosas porta un coup mortel à cette feuille, et son directeur eut la prudence de s'effacer dans la retraite. Le séjour de M. Angelis au milieu de ces peuples en guerre, ou en révolution permanente, n'a pas été perdu. Mémorialiste judicieux et chercheur, il a recueilli une Collection des ouvrages et documents relatifs à l'histoire ancienne et moderne des provinces du Rio de la Plata, avec notes et commentaires. (*Colleccion de obras y documentos relativos a la historia antiqua y moderna de las provincias del Rio de la Plata.*) Ce recueil, qui comprend sept vol. in-folio, fut publié à Buenos-Ayres, en 1836 et années suivantes. Cette immense collection de documents historiques et géographiques est un des ouvrages les plus précieux dont on ait doté l'Amérique.

ANGÉLISANT (an-jé-li-zan) part. prés. du v. Angéliser.

ANGÉLISÉ, ÉE (an-jé-li-zé) part. pass. du v. Angéliser : *Tertullien, parlant de la chair ressuscitée, l'appelle une chair* ANGÉLISÉE. (Boss.)

ANGÉLISER v. a. ou tr. (an-jé-li-zé — rad. *ange*). Néol. Assimiler à l'ange, donner la nature de l'ange : *Dès cette époque, elle commençait à tout typiser, poétiser,* ANGÉLISER, *néologiser et tragiquer, car il faut violer pour un moment la langue, afin de peindre des travers nouveaux que partagent quelques femmes.* (Balz.)

ANGÉLITE s. m. (an-jé-li-te — rad. *ange*). Hist. ecclés. Nom donné à des sectaires, disciples de Sabellius, qui rendaient un culte aux anges.

— s. f. Religieuse d'un ordre fondé en Italie. V. ANGÉLIQUE.

ANGELO. Myth. Fille de Jupiter et de Junon; elle déroba un des cosmétiques de sa mère et le donna à Europe; c'est ce qui fait que, depuis, tous les enfants d'Europe ont eu la peau excessivement blanche.

Angelo, drame de M. V. Hugo, en trois *journées* et en prose, représenté pour la première fois sur le Théâtre-Français, le 28 avril 1835. La scène se passe à Padoue, en 1549, sous le doge Francisco Donato. Voici le squelette de cette pièce, qui compte parmi les plus beaux succès dramatiques de l'illustre auteur d'*Hernani*. Tisbé, une fille du peuple, une bohémienne, est devenue riche, grande comédienne, et enfin célèbre courtisane. Elle est depuis peu à Padoue, dont elle a fait le théâtre de ses exploits, et où elle a pour amant un jeune homme, qu'elle fait passer pour son frère. C'est qu'elle craint de porter ombrage au tout-puissant podestat de Padoue, à Angelo Malipieri, un de ses plus fervents adorateurs, auquel elle n'a jamais rien accordé, bien qu'elle passe publiquement pour sa maîtresse. Seul, Rodolfo possède son amour et jouit de ses faveurs. Et pourtant cette passion n'est pas payée de retour; la Tisbé n'est pour Rodolfo qu'une distraction, un passe-temps; il en aime une autre. Rodolfo n'est qu'un nom d'emprunt, sous lequel se cache celui d'Ezzelino da Romana, le vrai nom de sa famille, autrefois souveraine de Padoue, aujourd'hui bannie et proscrite. Un jour que le désœuvrement et l'ennui l'avaient conduit dans une église de Venise, il s'était épris subitement d'amour pour une jeune fille dont il n'avait pu savoir le nom. Pendant sept ans, il avait aimé ce bel ange comme on doit aimer au ciel, et ces relations séraphiques avaient été brusquement rompues par le mariage de la jeune fille avec un homme qui lui était également inconnu. Rodolfo chercha pendant quelque temps à étouffer dans des amours faciles la flamme qu'un seul regard avait allumée dans son âme; il se fit aimer de Tisbé, que son cœur malade ne lui permettait pas de payer de retour. L'actrice soupçonne le secret de la froideur de celui pour lequel elle brûle, et c'est dans cette situation qu'un espion du redoutable conseil des Dix, Homodei vient lui proposer de lui prouver l'infidélité de Rodolfo. Elle devra se procurer une clef que le podestat Angelo porte toujours suspendue à son cou. Quelques instants auparavant, le même agent était venu offrir à Rodolfo de lui montrer le soir même la femme qu'il cherchait partout sans pouvoir la découvrir. Rodolfo est, en effet, introduit chez celle qu'il n'a pas cessé d'aimer depuis si longtemps. Cette femme, c'est Catarina Malipieri, la propre épouse d'Angelo. Toute cette trame est ourdie avec une habileté satanique : l'espion qui s'est introduit chez la courtisane en qualité de guitariste et d'idiot, veut se venger de Catarina, sur laquelle il avait jeté des regards impurs, et qui l'a fait chasser honteusement de chez elle. Il obtient la confiance de Rodolfo, qui lui a sauvé la vie dans un guet-apens nocturne, et il souffle la jalousie dans le cœur de la Tisbé. Ainsi sa toile est admirablement tendue, Catarina doit y tomber infailliblement. A peine Rodolfo est-il chez elle, qu'un bruit de pas se fait entendre. Il se cache. C'est la Tisbé, qui pense le trouver chez sa rivale. Bien qu'elle ne le voie pas, elle est sûre de sa présence dans la maison; mais au moment où elle va se venger par un scandale, elle aperçoit un crucifix de cuivre au-dessus d'un prie-dieu. Sa colère tombe. Ce crucifix, c'est celui qu'elle cherche depuis bien des années avec une persistance soutenue par un souvenir sacré. Sa mère avait été condamnée au gibet pour une faute légère, et c'est à l'intercession d'une jeune fille qu'elle avait dû son salut. La pauvre femme ne possédait qu'un crucifix de cuivre qu'elle avait donné à l'enfant. « Il vous portera bonheur, » lui avait-elle dit. La Tisbé, quoique bien jeune alors, n'avait pas oublié la dette de reconnaissance que sa mère lui avait transmise. Le crucifix est devant elle : le souvenir de sa mère étouffe instantanément dans son cœur toute idée de vengeance, et lorsque Angelo paraît dans la chambre de sa femme, amené par le bruit qui a frappé ses oreilles, la Tisbé sauve Catarina en prétextant une conjuration imaginaire qu'elle venait dénoncer. Mais l'espion poursuit sa vengeance; il a fait tenir cette lettre à Catarina : « Il y a des gens qui ne s'enivrent que de vin de Chypre. Il y en a d'autres qui ne jouissent que de la vengeance raffinée. Madame, un sbire qui aime est bien petit, un sbire qui se venge est bien grand. » Il fait tomber dans les mains d'Angelo la preuve que sa femme en aime un autre; cependant il meurt sans pouvoir livrer le nom de Rodolfo à la vengeance du podestat. N'importe, à défaut de deux victimes, Angelo se contentera de celle qui ne peut lui échapper : sa femme mourra par le fer ou par le poison; il lui laisse le choix. Mais Tisbé n'est pas généreuse à demi. Elle feint de vouloir assister Angelo dans sa vengeance, et conseille à Catarina de choisir le poison; elle le versera elle-même. Mais au lieu du breuvage mortel, c'est un puissant narcotique qu'elle fait boire à sa rivale. Catarina tombe foudroyée. Le linceul est prêt à l'envelopper; la tombe s'ouvre pour la recevoir. Angelo est vengé; il laisse à Tisbé le soin de faire disparaître le corps de la victime, et c'est chez elle que la courtisane fait transporter Catarina. Rodolfo, apprenant tout ce qui s'est passé, accourt fou de rage chez Tisbé. C'est elle qui a assassiné Catarina; les dénégations seraient inutiles : une femme l'a vue versant elle-même le poison. Tisbé ne se défend pas; trop sûre, à présent, de ne pas être aimée, elle ne demande qu'à mourir : « Tu ne m'aimes pas, tue-moi, » dit-elle à Rodolfo debout devant elle, furieux, haletant, lui redemandant la femme, la seule femme qu'il ait jamais aimée. Et comme il hésite encore : « Je l'ai tuée, te dis-je; frappe donc. » Rodolfo, éperdu, la frappe au cœur. Au même moment, Catarina se réveille; elle aperçoit Rodolfo et se jette dans ses bras. « Grand Dieu! s'écrie-t-il, par qui as-tu été sauvée? — Par moi, pour toi, » répond Tisbé en rendant le dernier soupir.

Voilà le drame. N'avions-nous pas raison d'annoncer tout à l'heure un squelette? Que vont dire ceux qui ont lu la pièce, et mieux encore ceux qui l'ont entendue avec les grâces inimitables de Mlle Mars et la passion exubérante de Mme Dorval? A chaque scène, l'auteur côtoie l'adultère, et jusqu'à la fin il sait l'éviter : il faut savoir gré de ces délicatesses au grand romantique. Que nous importent Tisbé et Rodolfo? ils sont maîtres de leurs actions. Du reste, le dénoûment ouvre à notre imagination un horizon empourpré, car Angelo, ce tyran stupide dont une comédienne s'est jouée, et qui tremble au seul nom de Venise, n'inspire aucun intérêt. Le style de M. Victor Hugo brille surtout par la couleur, et malheureusement les couleurs s'évanouissent au souffle de l'analyse. Chaque scène déborde de passion, et çà et là la belle littérature y trouve son compte. Le tableau d'amour maternel, la peinture du conseil des Dix et les fureurs de Tisbé (acte II, scène v) sont des chefs-d'œuvre. Quand l'auteur écrivit cette pièce, il venait d'avoir trente ans; son génie était dans toute sa fleur : c'était le mois de mai du romantisme. Il est aisé de comprendre le but que s'est proposé M. Victor Hugo dans cette pièce. Ici, comme avant, dans *Marion Delorme*, et plus tard dans *Ruy Blas*, c'est à une antithèse sociale qu'il a demandé les deux éléments indispensables au drame, l'intérêt et l'enseignement, et voici comment il explique lui-même ce double but et les moyens qu'il a mis en œuvre pour l'atteindre; laissons-lui la parole, il parle d'or : « Mettre en présence, dans une action toute résultante du cœur, deux graves et douloureuses figures, la femme dans la société, la femme hors de la société, c'est-à-dire, en deux types vivants, toutes les femmes, toute la femme; montrer ces deux femmes, qui résument tout en elles, généreuses souvent, malheureuses toujours; défendre l'une contre le despotisme, l'autre contre le mépris; enseigner à quelles épreuves résiste la vertu de l'une, à quelles larmes se lave la souillure de l'autre; rendre la faute à qui est la faute, c'est-à-dire à l'homme, qui est fort, et au fait social, qui est absurde; faire vaincre dans ces deux âmes choisies les ressentiments de la femme par la piété de la fille, l'amour d'un amant par l'amour d'une mère, la haine par le dévoûment, la passion par le devoir; en regard de ces deux femmes ainsi faites, poser deux hommes, le mari et l'amant, le souverain et le proscrit, et résumer en eux par mille développements secondaires toutes les relations régulières et irrégulières que l'homme peut avoir avec la femme d'une part, et la société de l'autre; et puis, au bas de ce groupe, qui jouit, qui possède et qui souffre, tantôt sombre, tantôt rayonnant, ne pas oublier l'envieux, ce témoin fatal, qui est toujours là, que la Providence aposte au bas de toutes les sociétés, de toutes les hiérarchies, de toutes les prospérités, de toutes les passions humaines, éternel ennemi de tout ce qui est en haut, changeant de forme selon le temps et le lieu, mais au fond toujours le même : espion à Venise, eunuque à Constantinople, pamphlétaire à Paris; placer donc, comme la Providence le place, dans l'ombre, grinçant des dents à tous les sourires, ce misérable intelligent et perdu qui ne peut que nuire, car toutes les portes que son amour trouve fermées, sa vengeance les trouve ouvertes; enfin, au-dessus de ces trois hommes, entre ces deux femmes, poser comme un lien, comme un symbole, comme un intercesseur, comme un conseiller, le Dieu mort sur la croix; clouer toute cette souffrance humaine au revers du crucifix : Voilà ce que l'auteur de ce drame a tenté de faire... »

Quant aux moyens employés par le grand écrivain pour arriver à ce résultat, tous n'ont pas trouvé grâce devant la critique. Le crucifix, la fiole, la résurrection, les apparitions et disparitions subites d'un personnage presque fantastique, tout cela a été taxé d'invraisemblance et renvoyé aux scènes mélodramatiques du boulevard; une plume aussi féconde aurait pu les dédaigner, etc. etc. Nous allons essayer de répondre à ces critiques. Tous ces engins sont les accompagnements forcés du drame; il n'y a la ni exagération, ni manque de goût, ni invraisemblance. « Rien de cela n'existe dans la réalité. » — Vraiment, non; mais le drame a-t-il jamais été l'image de la monotonie de la vie réelle, même la plus accidentée, la plus tragique? Dans ces conditions de vulgarité bourgeoise, il faudrait tout simplement renoncer au théâtre. Et puis, on doit se reporter à l'époque de la représentation d'*Angelo*. Sans doute tous ces moyens avaient déjà été mis en œuvre; mais on n'en avait pas encore abusé comme on le fait aujourd'hui, et une critique rétrospective à ce sujet risquerait d'être injuste. Au reste, rien ne manque à ce drame pour justifier l'immense succès qu'il obtint. Les scènes s'y succèdent rapides, ingénieuses, délicates, toujours émouvantes; le pathétique s'y mêle au naïf, l'élégance à l'énergie, et l'imprévu ne cesse pas un instant de tenir l'intérêt en suspens. Toutefois il faut reconnaître que la pièce fut représentée avec un soin digne du génie de l'auteur et de la vieille réputation du Théâtre-Français. Voici en quels termes M. Victor Hugo a remercié lui-même les artistes éminents qui ont interprété son œuvre, et c'est par ces lignes éloquentes que nous voulons finir : « La pièce est jouée dans ses moindres détails avec un ensemble et une dignité qui rappellent les plus belles époques de la vieille Comédie-Française. M. Provost a reproduit avec une fermeté sculpturale le profil sombre et mystérieux d'Homodei. M. Geffroy réalise avec un talent plein de nerf et de chaleur ce Rodolfe mélancolique et violent, passionné et fatal, frappé comme homme par l'amour, comme prince par l'exil. M. Beauvallet, qui peut mettre une belle voix au service d'une belle intelligence, a posé puissamment la figure haute et sévère de cet Angelo, tyran de la ville, maître de la maison. La création de ce rôle place pour tout le monde M. Beauvallet au rang des meilleurs acteurs qu'il y ait au théâtre en ce moment. Quant à Mlle Mars, si charmante, si spirituelle, si pathétique, si profonde par éclairs, si parfaite toujours; quant à Mme Dorval, si vraie, si gracieuse, si pénétrante, si poignante, que pourrions-nous en dire après ce que dit, au milieu des bravos, des acclamations, des applaudissements et des larmes, cette foule immense et émerveillée qu'éblouit chaque soir le choc étincelant des deux sublimes actrices? »

ANGÉLO-ACÉTIQUE adj. (an-jé-lo-a-sé-ti-ke — de *angélique* et *acétique*). Chim. Se dit d'un acide anhydre que l'on obtient par l'action du chlorure d'acétyle sur l'angélate de potasse. Il s'appelle encore *angélate d'acétyle* et *acétate d'angélyle.*

ANGÉLO-BENZOÏQUE adj. (an-jé-lo-bain-zo-i-ke — de *angélique* et *benzoïque*). Chim. Se dit d'un acide anhydre que l'on obtient en chauffant légèrement du chlorure de benzoïle avec de l'angélate de potasse. On l'appelle encore *angélate de benzoïle* et *benzoate d'angélyle.*

ANGÉLOGONIE s. f. (an-jé-lo-go-nî — du gr. *aggelos*, ange; *gonos*, origine). Théorie de l'origine et de la nature des anges.

ANGÉLOGRAPHE s. m. (an-jé-lo-gra-fe — de *angélographie*). Didact. Auteur d'une angélographie.

ANGÉLOGRAPHIE s. f. (an-jé-lo-gra-fî — du gr. *aggelos*, ange; *graphê*, description). Didact. Traité sur les anges. ‖ On dit aussi ANGÉLOLOGIE.

ANGÉLOLÂTRE s. m. (an-jé-lo-lâ-tre — de *angélolâtrie*). Hist. ecclés. Sectaire qui pratiquait l'angélolâtrie, qui avait embrassé cette croyance.

ANGÉLOLÂTRIE s. f. (an-jé-lo-lâ-trî — du gr. *aggelos*, ange; *latreia*, culte). Hist. ecclés. Adoration, culte des anges : *L'Eglise a mis l'*ANGÉLOLÂTRIE *au nombre des hérésies.*

ANGÉLOLÂTRIQUE adj. (an-jé-lo-la-tri-ke — rad. *angélolâtrie*). Hist. ecclés. Qui appartient, qui a rapport à l'angélolâtrie.

ANGÉLOLOGIE s. f. (an-jé-lo-lo-jî — du gr. *aggelos*, ange; *logos*, discours). Croyance à l'existence des anges, à leur médiation : *Nous aurons l'occasion de revenir sur l'*ANGÉLOLOGIE *des Juifs après l'exil, qui n'a aucune base dans la doctrine mosaïque.* (Munck.) ‖ Traité sur les anges. Dans ce sens, on dit aussi ANGÉLOGRAPHIE.

ANGÉLONIE s. m. (an-jé-lo-nî). Bot. Genre de plantes de la famille des personnées ou antirrhinées, renfermant cinq ou six espèces, qui habitent l'Amérique, et que la beauté de leurs fleurs a fait admettre dans nos serres.

ANGÉLOPHANIE s. f. (an-jé-lo-fa-nî — du gr. *aggelos*, ange; *phainomai*, je parais). Apparition des anges : *Ainsi, dès qu'on veut assurer aux* ANGÉLOPHANIES *un caractère objectif, on se réduit logiquement à faire des anges des imposteurs, puisque l'on consent à ce qu'ils ne se révèlent à nous que sous des dehors qui ne leur appartiennent pas, et qui sont justement le contre-pied de leur nature.* (J. Reynaud.)

ANGELOT s. m. (an-je-lo — diminut. de *ange*). Petit ange. Dans ce sens on dit aussi ANGELET.

— Ancienne monnaie de France qui offrait la figure d'un ange foulant aux pieds le dragon, c'est-à-dire le démon. Il y avait des *angelots d'or* et des *angelots d'argent*, et leur valeur a varié suivant l'époque.

— Comm. Fromage fabriqué dans le pays d'Auge en Normandie, et que l'on nommait primitivement AUGELOT.

— Techn. Pelle ou petit bassin dans lequel les matières étrangères et les parties terreuses du sel se précipitent.

— Ichth. Poisson qu'on appelle aussi ANGE. V. ce mot.

ANGELOTTE s. f. V. ANGELETTE.

ANGELUS s. m. (an-jé-luss). Prière en l'honneur du mystère de l'incarnation, ainsi nommée du mot par lequel elle commence, ANGELUS *Domini*, etc. : *Dire l'*ANGELUS. *Réciter l'*ANGELUS. ‖ Son de la cloche qui se fait entendre le matin, à midi ou le soir, pour indiquer aux fidèles le moment où ils doivent réciter cette prière : *Se lever, se coucher à l'*ANGELUS. *La cloche de Notre-Dame avait sonné l'*ANGELUS. (A. de Sorr.) *En rêvant ainsi, Jean entendit la cloche qui sonnait l'*ANGELUS *du soir.* (G. Sand.) *Le marguillier a pris les clefs de l'église, l'*ANGELUS *a tinté dans le clocher du hameau.* (Lamart.) *Mais comment se passer de deux cloches, une pour les* ANGELUS, *l'autre pour la grand'messe?* (Proudh.)

C'est l'*angelus* qui tinte et rappelle en tout lieu
Que le matin des jours et le soir sont à Dieu.
A ce pieux appel le laboureur s'arrête,
Il se tourne au clocher, il découvre sa tête,
Joint ses robustes mains d'où tombe l'aiguillon,
Elève un peu son âme au-dessus du sillon,
Tandis que les enfants, à genoux sur la terre,
Joignent leurs petits doigts dans les doigts de leur [mère.
LAMARTINE.

— **Encycl.** On croit que ce fut Louis XI qui introduisit à Paris l'usage du triple son de l'*angelus*, dont quelques érudits font remonter la première origine au pape Urbain II. Il n'est point contestable que Louis XI, en 1472, ait consacré la douzième heure au culte de la sainte Vierge. Chacun devait s'agenouiller au son de midi, et réciter un *ave Maria*, comme cela se pratiquait depuis longtemps vers la chute du jour. L'usage de sonner trois fois l'*angelus* ne fut pas institué dans toutes les provinces à la même époque. Il était déjà établi à Soissons en 1375. On donnait le nom de *pardon* à la sonnerie de l'*angelus*, à cause des indulgences attachées à la récitation de cette prière. Le pardon tinté par la grosse cloche de Notre-Dame de Paris, à sept heures du soir, était vulgairement appelé le *couvre-feu des chanoines.*

— **Anecdotes.** Dans un voyage que Piron fit à Bruxelles pour voir J.-B. Rousseau, ils se trouvèrent seuls au milieu de la campagne. Midi sonne. Rousseau se met à genoux pour dire l'*angelus*. « Monsieur, lui dit Piron, cela est inutile, Dieu seul nous voit. »

Deux jeunes Français se cherchaient un jour de grande fête sur une place de Milan sans pouvoir se retrouver. Tout à coup l'*angelus* sonne; tout le monde tombe à genoux, excepté deux hommes qui restent debout. C'étaient, on le devine, nos deux Français, qui ne comptaient pas sans doute sur ce nouveau genre de reconnaissance.

Angelus (L'), opéra comique en un acte, paroles de Ader et de Rey-Dusseuil, musique de Gide, représenté le 7 juillet 1834.

ANGELY (L'), fou en titre du roi Louis XIII. Il était noble, mais fort pauvre, et commença par être valet d'écurie du prince de Condé. Ses saillies spirituelles et piquantes lui valurent la faveur de son maître, qui le présenta à Louis XIII. Le roi se l'attacha et le revêtit des fonctions de bouffon de cour. L'Angely fit une fortune très-considérable. Boileau cite son nom dans une de ses satires, où il fait la personnification d'Alexandre :

Qui? cet écervelé qui mit le monde en cendre,
Ce fougueux L'*Angely* qui, de sang altéré,
Maître du monde entier, s'y trouvait trop serré?

L'esprit de ce personnage, qui fut peut-être le dernier des fous patentés par les rois, était surtout porté à la satire. Un jour qu'il était au dîner du roi avec M. de Nogent, qu'il n'aimait point, il lui dit effrontément : « Monsieur le comte, couvrons-nous; cela est sans conséquence pour nous. » Une autre fois, il accueillit M. de Bautru d'une insolence aussi forte : « Vous venez bien à propos pour me seconder; je me lassais d'être seul. » On prétend qu'il ne se faisait ainsi craindre par ses saillies mordantes que pour s'enrichir des présents de ceux qui voulaient être ménagés par lui.

ANGELY (Louis), acteur et dramaturge allemand, mort en 1835, débuta aux théâtres de Riga et de Saint-Pétersbourg, et devint ensuite régisseur d'un théâtre de Berlin, pour lequel il écrivit des comédies et des vaudevilles dont plusieurs obtinrent un immense succès. Il a traduit en allemand un grand nombre de pièces françaises.

ANGÉLYLE s. m. (an-jé-li-le — rad. *angélique*). Chim. Radical hypothétique de l'acide angélique.

ANGEMME s. f. (an-jè-me — du lat. *ingemmare*, orner de pierres précieuses). Blas. Fleur imaginaire, percée au centre et formée de cinq ou six feuilles, semblables à celles de la quintefeuille, mais arrondies. ‖ On dit aussi ANGENNE et ANGÈNE.

ANGENNES, famille noble qui tire son nom de la terre d'Angennes, dans le Perche, et qui remontait au XIVe siècle. Elle a fourni un grand nombre de grands officiers de la couronne, de dignitaires civils, militaires et ecclésiastiques. Ses membres les plus connus furent : *Jacques* D'ANGENNES, seigneur de Rambouillet, capitaine des gardes du corps de François Ier et de ses successeurs, lieutenant général, gouverneur de Metz, etc. Il mourut en 1562. — *Charles*, cardinal de Rambouillet, évêque du Mans, ambassadeur à Rome, mort en 1587. — *Nicolas* D'ANGENNES, ambassadeur de Charles IX en Angleterre, mort vers 1611. — *Claude* D'ANGENNES, né en 1584, mort en 1601. Evêque du Mans, ambassadeur, pair de France, il fut choisi par Henri III pour aller annoncer à la cour de Rome le meurtre des Guises. Il a publié quelques écrits. — *Louis* D'ANGENNES, marquis de Maintenon, ambassadeur en Espagne. Son petit-fils, *Charles-François*, fut gouverneur de Marie-Galante de 1679 à 1686. Ce fut lui qui vendit le marquisat de *Maintenon* à Françoise d'Aubigné. — *François* D'ANGENNES, seigneur de Rambouillet, favori de Catherine de Médicis, ambassadeur en Suisse. Il servit fidèlement Henri IV. — *Charles, comte* D'ANGENNES, tué à Malplaquet. — *Philippe* D'ANGENNES, gouverneur du Maine, tué au service de Henri IV pendant le siége de Laval (1590). Son fils, *Charles* D'ANGENNES, ambassadeur en Espagne de 1620 à 1624, signa avec cette puissance le traité de Monçon. — *Julie* D'ANGENNES. V. MONTAUSIER.

ANGEOLEMENT s. m. (an-jo-le-man): Agric. Binage léger qu'on donne aux jeunes plantations.

ANGERBODE. Myth. scand. Géant avec lequel la divinité malfaisante a engendré trois monstres : le loup Fenris, le serpent Iormungandur, et la déesse du monde souterrain, Héla.

ANGERMAN, fleuve le plus considérable de la Suède, prend sa source près de la frontière de Norwége, reçoit la rivière de *Vengel* et se jette dans le golfe de Bothnie, après un cours de 340 kil., dont 50 seulement sont navigables pour les gros bâtiments. Des cataractes et de nombreuses chutes s'opposent à la navigation dans la partie supérieure de son cours. Ce fleuve, dont les rives pittoresques dépassent en beauté et en grandeur les vues des bords du Rhin, arrose Asèle, Liden et Torsaker.

ANGERMANIE ou **ANGERMANLAND**, ancienne province de Suède, portant le titre de comté, comprise aujourd'hui dans la préfecture de *Wester-Norrland*, cap. Hernosand; elle est bornée au nord par l'Uméa-Lan et la Bothnie, à l'ouest par l'Ostersund, au sud par la province de Géfle, et à l'est par le golfe de Bothnie; superficie, 20,574 kil. carrés; pop. 95,000 hab. L'Angermanie est l'une des parties de la Suède les plus remarquables pour les beautés naturelles : vers l'est, le sol, couvert de montagnes peu élevées, est entrecoupé de vallées profondes et fertiles, arrosées par des cours d'eau sinueux; dans la partie occidentale, les montagnes ne sont plus isolées, elles s'élèvent progressivement jusqu'à ce qu'elles rejoignent les monts scandinaves sur la frontière de Norwége. Trois fleuves, l'Angerman, l'Indals et le Ljungan, arrosent l'Angermanie. Le climat, quoique salubre, est très-rigoureux; l'hiver dure huit à neuf mois. Dans les vallées, sur les rives des fleuves, aux environs des lacs nombreux qu on trouve dans cette contrée, le terrain est fertile, mais une grande partie du pays est stérile, couverte de bruyères ou de rocs. Gibier estimé, animaux à fourrures très-recherchées, pêche très-abondante et productive sur le littoral, dans les rivières et dans les lacs; éducation des bestiaux en pleine prospérité, culture du lin et fabriques de toiles fines sur une grande échelle.

ANGERMUNDE, ville de Prusse, ch.-lieu du cercle du même nom, à 65 kil. N.-E. de Berlin, dans la régence de Potsdam; 45,000 hab. Fabrication de toiles, lainages, bonneterie. ‖ C'est aussi le nom d'une petite ville de la Prusse rhénane, à 10 kil. nord de Dusseldorf, sur l'Auger; 3,000 hab.

ANGERONA. Myth. Déesse du Silence, chez les Romains.

ANGÉRONALES s. f. pl. (an-jé-ro-na-le — du lat. *angeronalia;* formé de *Angerona*, n. de la déesse). Antiq. rom. Fête que l'on célébrait, le 21 décembre, en l'honneur d'Angerona.

ANGÉRONE s. f. (an-jé-ro-ne — de *Angerona*, n. myth.). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, voisin des phalènes, et comprenant une seule espèce, qui vit sur le prunier : *L'*ANGÉRONE *du prunier se trouve dans une grande partie de l'Europe.* (Duponchel.)

ANGERS, ch.-lieu du départ. de Maine-et-Loire, anc. cap. de l'Anjou, à 302 kil. S.-O. de Paris (334 par le chemin de fer); port très-fréquenté sur la Maine, un peu au-dessous du confluent de la Mayenne et de la Sarthe. Evêché, cour d'appel; école des Arts-et-Métiers; bibliothèque composée de 45,000 vol.; 51,797 hab. L'arrond. a 9 cant., 89 comm., 159,981 hab. On a longtemps appelé Angers la *ville noire*, à cause des ardoises dont la plupart de ses maisons étaient couvertes. Commerce de vins blancs dits *vins d'Anjou*, de grains, de légumes secs. Il s'y est tenu neuf conciles et les célèbres conférences connues sous le nom de *conférences d'Angers*. Patrie du bon roi René, du voyageur Bernier, de Ménage, de J.-F. Bodin, du médecin Béclar, du statuaire David, etc.

Capitale des *Andegavi* pendant la période gauloise, Angers reçut, après la conquête de Jules César, le nom de *Juliomagus*. Childéric réunit cette ville au royaume des Francs. Saccagée au IXe siècle par les Normands, elle passa à différentes reprises sous la domination des Bretons, des Anglais et des Français. Une armée vendéenne tenta vainement de s'en emparer en 1793. (V. l'article ci-après.)

On gardera longtemps le souvenir de l'horrible catastrophe dont Angers fut le théâtre le 16 avril 1850 : le pont de fer de la Basse-Chaîne s'abîma sous les pas du 3e bataillon du 11e léger; deux cents militaires de tous grades se noyèrent dans les eaux de la Maine.

Angers possède plusieurs monuments dignes de fixer l'attention :

La CATHÉDRALE, dédiée à *Saint-Maurice*, est bâtie sur une éminence. Son plan est en forme de croix latine. Cet édifice, dont la construction s'est poursuivie pendant plusieurs siècles, n'a qu'une seule nef, qui passe pour être l'une des plus vastes qu'il y ait en France. Elle a une longueur de 90 m. 50 c. dans œuvre, sur 16 m. 50 c. de largeur, et 25 m. de hauteur. Elle est éclairée par des fenêtres géminées à plein cintre, et s'appuie extérieurement sur des contre-forts plats. Hugues de Vendôme, évêque d'Angers, commença la construction de cette nef à ses frais; il la fit couvrir d'un toit provisoire et la consacra le 16 août 1030. Un siècle après, sous l'épiscopat d'Ulger, le chanoine Hugues de Semblançay orna toutes les fenêtres, excepté trois, de vitraux coloriés; ce genre de décoration était alors extrêmement rare; Suger, abbé de Saint-Denis, venait à peine de l'introduire dans l'église de son abbaye et à Notre-Dame de Paris. Normand de Doué, successeur d'Ulger, entreprit la construction des voûtes de la nef; elles furent achevées peu de temps après sa mort : divisées en valves nombreuses par des nervures toriques, elles n'ont d'autre appui que les murs auxquels sont adossés, de distance en distance, des faisceaux de colonnettes. Le chœur, entouré d'arcs en tiers-point, fut construit vers la fin du XIIe siècle par l'évêque Raoul de Beaumont. Un peu plus tard, le chanoine Etienne d'Azaire fit bâtir les deux ailes (1225) : celle de droite, reliée au palais épiscopal par un escalier intérieur, porte le nom de *chapelle des évêques;* celle de gauche, où étaient autrefois placés les écussons des chevaliers du Croissant, s'appelle l'*aile des chevaliers*. Chaque aile est éclairée par une belle rosace de 9 m. de diamètre. La façade, qui est de la première époque, a un beau porche ogival, décoré de figures d'anges, de saints et de prophètes. L'évêque Foulques de Mathefelon avait, en 1336, fait construire devant ce portail un grand vestibule à voûtes ogivales qui, après avoir longtemps menacé ruine, fut démoli en 1794. Une grande fenêtre romane s'ouvre au-dessus du porche, entre cinq arcades ogivales bouchées. Plus haut, la muraille forme des encorbellements supportant un frontispice composé de huit niches, où sont placées des statues de guerriers qui, selon quelques érudits, représenteraient d'anciens comtes angevins, et dans lesquels la croyance populaire voit saint Maurice et ses compagnons. Aux deux extrémités de cette série de niches, s'élèvent des tours en pierre, avec flèches, bâties de 1518 à 1523 à la place des anciens clochers, qui étaient en bois. La tour du sud a 69 m. de haut, celle du nord 65 m., y compris la croix. Une troisième tour, moins élevée, surmontée d'une coupole que termine une lanterne, a été construite entre les deux précédentes par Jean de Lépine, élève de Philibert Delorme (1540); elle forme avec le style des autres parties de l'édifice une disparate choquante. Saint-Maurice avait autrefois un ambon, qui a été démoli en 1699. Le maître-autel, reconstruit en 1753 par Antoine-Denis Gervais, est décoré de six colonnes corinthiennes en marbre rouge, supportant un baldaquin richement sculpté. Les boiseries du chœur, ouvrage de Gaultier, sculpteur de Mayenne (1778-1783), sont dans le même style grec; l'exécution des bas-reliefs et des autres ornements n'est pas sans mérite. Tout autour de l'église règne une balustrade en fer qui a été posée en 1783.

L'EGLISE SAINT-SERGUE, autrefois dépendante d'une abbaye de bénédictins, offre, comme la cathédrale, le mélange de plusieurs styles. Le chœur, dont les voûtes ogivales sont appuyées sur six colonnes d'une grande légèreté, a été construit au XIe siècle sur les plans de Vulfrin, abbé de Saint-Sergue. La nef ne date que du XVe siècle; d'énormes piliers carrés, à nervures prismatiques, en soutiennent les arcades ogivales, que couronne une corniche délicatement travaillée. Les fenêtres, en style flamboyant, sont garnies de vitraux. Les bas-côtés sont très-étroits. La nef, un peu plus élevée que le chœur, en est séparée par quatre piliers qui, d'après quelques archéologues, seraient d'architecture carlovingienne. Il n'y a pas à proprement parler de transsept. Les sculptures de la porte d'entrée ne manquent pas d'élégance; mais la plus grande curiosité de ce monument est un *sacrarium* du XVe siècle, armoire placée au fond du chœur et destinée à renfermer les vases et les ornements sacrés.

L'EGLISE DE LA TRINITÉ, commencée en 1062, offre l'emploi simultané du plein cintre et de l'ogive (style romano-byzantin de transition); elle n'a pas de bas-côtés. Son clocher, quadrangulaire dans la partie inférieure, a un second étage octogone surmonté d'une flèche, qui a été construit par Jean de Lépine.

Parmi les autres édifices et établissements remarquables d'Angers, nous citerons :

1° Le CHÂTEAU, commencé sous Philippe-Auguste et achevé sous Louis IX. Il est bâti sur un rocher, à cent pieds environ au-dessus de la Mayenne. Il est flanqué de dix-huit tours massives qui lui donnent un aspect des plus pittoresques et des plus imposants.

2° L'HÔTEL-DIEU, fondé en 1155 par Henri II, roi d'Angleterre, au bord de la Mayenne. L'extérieur n'a rien de monumental; les murs sont formés de pierres brutes; mais l'intérieur offre çà et là de belles colonnes à bases attiques et à chapiteaux corinthiens, que l'on croit provenir de ruines romaines. La chapelle est construite dans le même style que le chœur de Saint-Sergue. Les salles des malades ont des voûtes ogivales soutenues par des colonnes d'ordre grec.

3° Le MUSÉE. Ce musée ne renferme qu'un petit nombre d'ouvrages des écoles étrangères; de grandes toiles attribuées au Caravage, au Guerchin, à Carle Moratte; un petit tableau assez fin du Guide; quelques têtes vigoureuses de Ribera et de Murillo; un *Silène* de Rubens, un *Saint Sébastien* de Jordaens, un *Chien* de Snyders, un intérieur attribué à G. Dow, et un paysage d'un beau sentiment, digne de Ruysdael, à qui on l'attribue. L'ancienne école française n'est guère représentée que par quelques productions secondaires de Mignard, de Philippe de Champaigne et de Desportes. En revanche, les artistes du XVIIIe siècle et ceux de l'Empire forment une intéressante série, qui ne se retrouve peut-être nulle part aussi complète. Ce sont d'abord les peintres des fêtes galantes : Watteau, avec un *Concert en plein vent;* Lancret, avec une *Danse de noces* et un *Repas de noces*, spirituellement traités; Boucher, avec un grand tableau allégorique : *la Réunion des arts*, tout rempli de petits amours; J.-B. Vanloo, qui nous montre *Renaud dans les jardins d'Armide*. Carle Van Loo n'a qu'un sujet religieux : *Sainte Clotilde*. Viennent ensuite les maîtres qui ont préparé la réforme davidienne : Vien, dont le principal ouvrage représente le *Corps d'Hector ramené*

à Troie; Lagrenée, qui a peint *Alexandre visitant la famille de Darius.* Rien de David, mais quelques productions intéressantes de ses élèves, Gros, Girodet et Gérard, entre autres de ce dernier un curieux portrait de La Reveillère-Lépeaux. C'est à cet ancien membre du Directoire que le musée d'Angers doit la plupart des ouvrages de l'école de David dont il est orné. Les peintures des artistes du XVIIIe siècle ont été données, en grande partie, par M. de Livoye, amateur enthousiaste; à celles que nous venons de citer il faut ajouter quelques toiles de Chardin, de Joseph Vernet, de Casanova, et une délicieuse *Jeune Fille*, de Greuze. Parmi les ouvrages des artistes contemporains, on remarque de beaux paysages de MM. Aligny, Charles Lecomte, Chintreuil, Charles Jacques; une *Jeune Fille à demi nue*, de M. Appert, et une vaste toile de M. Deveria, la *Mort de Jeanne Darc*, qui est loin de valoir la *Naissance de Henri IV*, du Luxembourg.

Le buste de *Voltaire*, par Houdon, est le seul morceau à citer parmi les productions des anciens statuaires. Mais l'école contemporaine est brillamment représentée par l'œuvre de David (d'Angers), que sa ville natale possède, tout entier, et qu'elle a placé dans une galerie spéciale qui porte son nom. On retrouve là, moulés avec beaucoup de soin, les meilleurs morceaux du maître, depuis le *Monument du général Foy* jusqu'au *Fronton du Panthéon*, et un assez grand nombre de terres cuites originales, notamment les bustes de *Goethe*, de *Victor Hugo*, de *Rossini*, de *Talma*, de *Lamennais*, de *Nodier*, etc.

ANGERS (ATTAQUE D'). Après leur double victoire à Pontorson et à Antrain, les Vendéens ménacèrent de soulever toute la Bretagne, et la République craignit un instant qu'ils n'offrissent aux Anglais un redoutable point d'appui sur nos côtes. Heureusement ces bandes indisciplinées furent prises d'un désir irrésistible de revoir leur pays, et elles forcèrent leurs chefs à reprendre le chemin de la Vendée en traversant la Loire. Mais tous les passages étaient hérissés d'obstacles; les ponts avaient été coupés et les bateaux propres à la navigation enlevés. L'armée catholique projeta alors de s'emparer d'Angers, poste de la plus haute importance, car il lui assurait le libre passage du fleuve pour la retraite ou pour l'offensive. La ville ne renfermait qu'une garnison de 4,000 hommes, auxquels se joignit la garde nationale. Le 3 décembre 1793, le son de la générale annonça l'approche des Vendéens, qui se répandirent aussitôt dans les faubourgs et ouvrirent un feu meurtrier contre le corps de la place. Les républicains y répondirent par celui de vingt pièces de canon, tandis que l'infanterie, bordant les remparts, prenait une part énergique à la fusillade. Aux postes les plus périlleux combattent les Angevins, dont les femmes bravent le danger pour aller distribuer aux soldats les munitions et les secours. Néanmoins les royalistes, protégés par les maisons des faubourgs, d'où ils portent le ravage parmi les défenseurs de la ville, s'étonnent de cette résistance opiniâtre et s'efforcent de provoquer une sortie de la garnison, afin de terminer cette lutte sanglante par un combat décisif. Mais les Angevins refusent prudemment de se livrer aux coups d'un ennemi désespéré, et élèvent derrière leurs portes des contre-murs à l'épreuve du canon. Le lendemain, les chefs vendéens décidèrent un assaut général contre la place; mais, quelle que fût l'ardeur des troupes catholiques à s'ouvrir un passage vers leur pays, dont elles n'étaient plus séparées que par la Loire, elles se brisèrent contre un patriotisme supérieur à leur fanatique exaltation. En même temps, l'avant-garde de Westermann arrivant sur eux à marche forcée, les Vendéens perdirent tout espoir et levèrent le siége, laissant devant Angers trois canons et plusieurs centaines de morts. En vain les chefs voulurent rallier leurs soldats dispersés au loin dans la campagne, ils ne purent y parvenir. Les uns remontèrent jusqu'à Saumur, d'autres jusqu'à Blois. Enfin Kléber, survenant avec sa division, les obligea à se rejeter de nouveau en Bretagne, où ils jonchèrent les routes de leurs débris, n'ayant ni vivres, ni souliers, ni voitures pour traîner leurs familles, décimés par une maladie épidémique, et ne trouvant pas plus d'asile où se réfugier que d'issue pour s'échapper. Cet échec et cette retraite désastreuse portèrent un coup fatal à l'insurrection vendéenne.

ANGERVILLE, jolie petite ville de France, dép. de Seine-et-Oise, arrond. d'Etampes; 1,550 hab. Filature de laine, faïencerie, commerce de grains.

ANGEVIN, INE s. et adj. (an-je-vain, i-ne — rad. *Angers*). Géogr. Celui, celle qui habite Angers ou l'anc. prov. d'Anjou; qui appartient à cette ville, à cette province, ou à leurs habitants : *C'est un* ANGEVIN. *Voilà une belle* ANGEVINE. *Vous ne connaissez donc pas les coutumes* ANGEVINES? *Il passa toute la nuit à banqueter avec son Altesse Royale et les gentilshommes* ANGEVINS, *et à faire la révérence aux dames* ANGEVINES. (Alex. Dum.)

Tu es, belle *Angevine*, un bel astre des cieux.
RONSARD.

— Linguist. Se dit du patois parlé dans l'Anjou : *Personne dans l'Anjou n'entendait mieux et ne pouvait prononcer plus nettement le français* ANGEVIN *que le rusé vigneron.* (Balz.)

— Hist. *Formules angevines*, Recueil des formules d'actes publics du pays d'Anjou.

— *Mouton angevin.* V. MOUTON.

— *Cheval angevin.* V. CHEVAL.

— s. m. Monnaie de peu de valeur, frappée autrefois à Angers. ‖ On disait aussi ANGEVINE, s. f.

ANGGA, nom générique des six commentaires sur les Védas. ‖ On dit aussi VÉDANGGA.

ANGGADA. Myth. madéc. Fils de Bali, et roi des singes qui aidèrent Rama dans son expédition contre Ravana.

ANGGATI. Myth. ind. Un des noms de Brahma.

ANGGIRAS. Myth. ind. Fils de Brahma, et l'un des sept richis.

ANGHIARI, petit village de Toscane. En 1425, défaite des Florentins par le général milanais Gui Torello; en 1440, victoire des Florentins sur le général milanais Piccinino. ‖ Village de la Vénétie, près de Legnago, où les Français battirent les Autrichiens, le 14 janvier 1796.

ANGIANTHE s. m. (an-ji-an-te — du gr. *aggeion*, petit vase). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, voisin des gnaphales, et comprenant une seule espèce, qui croît sur les côtes de l'Australie.

ANGIANTHÉ, ÉE adj. (an-ji-an-té — rad. *angianthe*). Bot. Qui ressemble à un angianthe.

— s. m. pl. Tribu de la famille des composées, ayant pour type le genre angianthe.

ANGICA s. m. (an-ji-ka). Techn. Nom donné par les ébénistes à un bois très-dur et de couleur rougeâtre, fourni par l'aïlante glanduleux.

ANGICOURT, village du départ. de l'Oise, arrond. de Clermont; 264 hab. Anc. église remarquable par l'originalité de ses détails.

ANGIDION s. m. (an-ji-di-on — du gr. *aggeidion*, petit vase). Bot. Section du genre cymbidium, de la famille des orchidées.

ANGIECTASIE s. m. (an-jik-ta-zî — du gr. *aggeion*, vaisseau; *ektasis*, dilatation). Pathol. Nom générique donné aux dilatations des vaisseaux.

ANGIECTASIQUE adj. (an-jik-ta-zi-ke — rad. *angiectasie*). Pathol. Qui a rapport à l'angiectasie.

ANGIECTOPIE s. f. (an-jik-to-pî — du gr. *aggeion*, vaisseau; *ektopos*, déplacé). Méd. Déplacement accidentel d'un vaisseau.

ANGIELCOSE s. f. (an-jil-ko-ze — du gr. *aggeion*, vaisseau; *elkosis*, ulcère plaie). Pathol. Ulcération d'un vaisseau.

ANGIEMPHRAXIE s. f. (an-jimm-fra-ksî — du gr. *aggeion*, vaisseau; *emphraxis*, obstruction). Pathol. Engorgement des vaisseaux.

ANGIITE s. f. (an-ji-i-te — du gr. *aggeion*, vaisseau, avec la termin. *ite*). Pathol. Inflammation des vaisseaux, en général. ‖ On dit aussi ANGÉITE et ANGITE.

ANGIKO ou **ANZIKO**, peuple du Congo, qui habite, au nord du fleuve Zaïre, une contrée de ce nom, où l'on trouve de hautes montagnes riches en mines de cuivre. Les habitants passent pour les plus adroits montagnards de cette partie de l'Afrique; ils sont anthropophages. Ce pays est appelé Miccoco, dans les récits de quelques voyageurs, du nom de son gouverneur ou chef.

ANGILBERT, ministre de Charlemagne, dont il épousa la fille Berthe. Plus tard, il se fit moine et mourut abbé de Centule, en 814. Il avait quelque talent pour la poésie, et l'empereur le nommait son Homère.

ANGIMACURIEN s. m. (an-ji-ma-ku-ri-ain). Hist. relig. Membre d'une secte d'ascétiques indiens. Les *angimacuriens* méditent jour et nuit, en se tenant dans la position la plus incommode, la plus fatigante. Ils ne vivent que d'insectes, assaisonnés avec le suc de plantes amères ou fétides.

ANGINE s. f. (an-ji-ne — du lat. *angere*, suffoquer). Pathol. Inflammation des membranes muqueuses comprises entre l'arrière-bouche, le cardia et l'origine des bronches.

— **Encycl.** Autrefois, le mot *angine* était employé comme terme général pour désigner toute difficulté d'avaler ou de respirer, produite par une cause placée au-dessus des poumons ou de l'estomac; aujourd'hui, ce mot s'applique uniquement aux inflammations des membranes muqueuses comprises entre l'arrière-bouche, le cardia et l'origine des bronches. Les *angines* ont reçu des noms particuliers, selon leur siége et selon leur nature. D'après la différence de nature, on peut admettre trois espèces principales d'*angines* : l'*angine inflammatoire simple*, l'*angine pseudo-membraneuse* et l'*angine gangréneuse*.

1o ANGINE INFLAMMATOIRE SIMPLE. Les *angines inflammatoires simples* sont caractérisées par les phénomènes locaux de rougeur, de tuméfaction, de chaleur, que présente toute phlegmasie franche. Leurs causes les plus communes sont les brusques variations atmosphériques et le refroidissement du corps. D'après le siége de l'inflammation, on distingue l'*angine gutturale*, l'*angine pharyngée*, l'*angine tonsillaire* ou *amygdalite*, l'*angine œsophagienne* ou *œsophagite*, l'*angine laryngée* ou *laryngite*, l'*angine trachéale* ou *trachéite*. On peut remarquer que ces diverses *angines* forment deux groupes naturels selon la fonction qui est lésée : les unes (*angines gutturale*, *pharyngée*, *tonsillaire*, *œsophagienne*) ont leur siége dans les voies alimentaires, et sont surtout caractérisées par la gêne de la déglutition; les autres (*angines laryngée*, *trachéale*) affectant les voies respiratoires, ont pour principal symptôme la difficulté de respirer. Dans l'*angine gutturale* l'inflammation occupe la muqueuse qui revêt l'isthme du gosier, le voile du palais, ses piliers, la luette et les amygdales. Sentiment de sécheresse dans la gorge, déglutition difficile, nasonnement, bouche amère, haleine désagréable, pas d'appétit, peu de fièvre, tels sont les symptômes de l'*angine gutturale*. Elle se termine ordinairement au bout de quelques jours, par résolution. Dans l'*angine pharyngée* ou *pharyngite*, l'inflammation occupe la membrane muqueuse du pharynx. On la distingue en *pharyngée supérieure* et en *pharyngée inférieure*, selon qu'elle affecte la portion supérieure ou la portion inférieure du pharynx. La première est remarquable par le sentiment de cuisson brûlante que les malades éprouvent dans la gorge: Dans l'*angine pharyngée inférieure*, la difficulté de la déglutition, et la douleur qui l'accompagne se font sentir au niveau de l'ouverture supérieure du pharynx. Dans l'une et l'autre espèce d'*angine pharyngée*, la voix et la respiration sont libres, et le caractère guttural de la toux montre que le larynx n'est pas atteint. Des boissons douces, des gargarismes émollients, quelques pédiluves irritants, un laxatif, voilà, dit M. Grisolle, le seul traitement actif à opposer aux *angines gutturales* et *pharyngées*, lorsqu'elles se présentent à l'état aigu. Quand elles prennent la forme chronique, il faut leur opposer des gargarismes astringents, de l'alun en poudre, qu'on insuffle dans la gorge, quelques purgatifs, des bains de vapeur, etc. Nous renvoyons pour les *angines tonsillaire*, *œsophagienne*, *pharyngée* et *trachéale* aux mots *amygdalite*, *œsophagite*, *pharyngite* et *trachéite*.

L'*angine inflammatoire* est souvent symptomatique de plusieurs affections plus ou moins graves; on la rencontre presque toujours dans les fièvres exanthémateuses, et notamment dans la scarlatine, dont elle signale ordinairement le début; son intensité est dans ce cas en rapport avec celle de la maladie dont elle est le symptôme. Quelques auteurs ont donné le nom de *rhumastismales*, d'*arthritiques* aux *angines* qui alternent ou coïncident avec des douleurs rhumatismales ou goutteuses, auxquelles elles paraissent liées. L'*angine gutturale* ou *pharyngée* suivie d'ulcérations est une des manifestations les plus ordinaires de la syphilis.

2o ANGINE PSEUDO-MEMBRANEUSE. L'*angine pseudo-membraneuse*, appelée encore *angine couenneuse*, *angine diphthéritique*, est une inflammation spécifique occupant communément le pharynx, les amygdales, le voile du palais et ses piliers. Elle est caractérisée par la formation de fausses membranes généralement grisâtres. Ces fausses membranes ont beaucoup de tendance à se propager aux parties voisines, et s'accompagnent de l'engorgement des ganglions sous-maxillaires. Les symptômes généraux dénotent une maladie grave : la figure, dit M. Grisolle, exprime l'abattement et la souffrance; le pouls est fréquent, petit, dépressible; les forces sont prostrées; il y a de la constipation ou une diarrhée fétide et des vomissements bilieux. L'*angine pseudo-membraneuse* règne fréquemment sous forme épidémique. Des observations nombreuses montrent qu'elle est contagieuse. C'est une maladie fort grave, surtout à l'état épidémique. Quand la mort se produit, elle est presque toujours causée par l'extension des fausses membranes au larynx, ou la gravité des symptômes généraux. L'insufflation de l'alun en poudre et du calomel, la cautérisation souvent répétée au moyen d'un pinceau de charpie trempé dans une solution concentrée de nitrate d'argent ou d'acide chlorhydrique, l'administration d'éméto-cathartiques pour provoquer l'expulsion des fausses membranes, tel est le traitement employé pour combattre l'*angine pseudo-membraneuse*.

3o ANGINE GANGRÉNEUSE. L'*angine gangréneuse* ou *gangrène du pharynx* est une affection extrêmement rare. Elle se reconnaît aux taches livides, noirâtres, que présente le fond de la gorge, à l'odeur fétide qui caractérise toute gangrène, aux escarres qui se détachent en laissant à nu une perte de substance plus ou moins étendue. Elle est accompagnée de symptômes généraux très-graves, et se termine presque toujours par la mort. Pour combattre les symptômes généraux de l'*angine gangréneuse*, on a recours aux toniques; à la lésion locale, quand elle est accessible, on oppose la cautérisation, les lotions avec les acides, les chlorures, la solution de quinquina, d'alun, etc.

ANGINE DE POITRINE. L'*angine de poitrine* ne ressemble en rien aux *angines* dont nous venons de parler. C'est une maladie caractérisée par une douleur constrictive, déchirante de la poitrine, s'étendant souvent jusque dans l'épaule et dans le bras, s'accompagnant d'un sentiment de suffocation, d'angoisse et de défaillance, et revenant par accès plus ou moins éloignés. L'*angine de poitrine* a été désignée sous des noms différents par les différents auteurs : on l'a appelée *cardialgie*, *asthme arthritique*, *asthme douloureux*, *goutte diaphragmatique*, *sternodynie syncopale*, *sternalgie*, *sténocardie*. Le principal symptôme de l'*angine de poitrine* est la douleur sternale, que les malades comparent à une pression pénible exercée sur le sternum, qui tendrait à l'enfoncer et à le rapprocher de la colonne vertébrale. Les auteurs ne sont pas d'accord sur la nature et le siége de l'*angine de poitrine*. Comme elle coïncide souvent avec une lésion organique du cœur, de l'aorte, ou avec l'ossification des artères du cœur, quelques-uns la font dépendre de ces altérations; la plupart la rangent dans la classe des affections nerveuses. Desportes et Jurine en font une névralgie des nerfs pneumo-gastriques et du plexus cardiaque. M. Piorry lui donne pour siége les nerfs du plexus brachial, les nerfs thoraciques et le nerf cubital. Le pronostic de l'*angine de poitrine* est toujours grave, bien que la guérison ne soit pas impossible. Quant à la durée de cette affection, on l'a vue, dit Desportes, se prolonger sept et dix-huit mois, sept ans, dix et onze ans, enfin vingt ans et plus. En général, la mort arrive subitement, soit dans un accès, soit, et c'est le plus souvent, dans l'intervalle des accès. La médecine est à peu près impuissante contre l'*angine de poitrine*. Un grand nombre de moyens ont été essayés : sudorifiques, toniques, purgatifs, antispasmodiques, narcotiques, dérivatifs, électricité, sulfate de quinine, etc. On a obtenu quelques bons effets des préparations d'opium.

ANGINEUX, EUSE adj. (an-ji-neu, eu-ze — rad. *angine*). Pathol. Qui est accompagné d'angine; qui a rapport à cette maladie : *Affections* ANGINEUSES.

ANGIOCARDITE s. f. (an-ji-o-kar-di-te — du gr. *aggeion*, vaisseau; *kardia*, cœur, et de la termin. *ite*, qui, en pathologie, exprime l'état inflammatoire). Pathol. Nom donné par M. Bouillaud à la fièvre inflammatoire, ou synoque, que ce médecin fait consister essentiellement en une inflammation du cœur et des gros vaisseaux. V. SYNOQUE.

ANGIOCARPE adj. (an-ji-o-kar-pe — du gr. *aggeion*, petit vase; *karpos*, fruit). Syn. d'*angiocarpien*.

— s. m. Le fruit des plantes angiocarpiennes.

— s. m. pl. Ordre de la famille des lichens, caractérisé par des apothécies closes, renfermant un nucleus.

ANGIOCARPIEN, ENNE ou **ANGIOCARPE** adj. (an-ji-o-kar-pi-ain, è-ne — du gr. *aggeion*, vaisseau; *karpos*, fruit). Bot. Se dit d'un végétal qui porte des fruits couverts, en tout ou en partie, d'un organe qui trompe sur leur forme réelle, comme dans le figuier.

ANGIODIASTASE s. f. (an-ji-o-di-a-sta-ze — du gr. *aggeion*, vaisseau; *diastasis*, dilatation). Pathol. Dilatation des vaisseaux.

ANGIOGASTRE adj. et s. m. (an-ji-o-gastre — du gr. *aggeion*, vaisseau; *gastêr*, ventre). Bot. Se dit des champignons dont les corpuscules reproducteurs sont cachés par une enveloppe membraneuse.

ANGIOGÉNIE s. f. (an-ji-o-gé-nî — du gr. *aggeion*, vaisseau; *genos*, naissance). Anat. Formation ou développement des vaisseaux.

ANGIOGÉNIQUE adj. (an-ji-o-jé-ni-ke — rad. *angiogénie*). Anat. Qui a rapport à l'angiogénie.

ANGIOGRAPHE ou **ANGÉIOGRAPHE** s. m. (an-ji-o-gra-fe — de *angiographie*). Anat. Celui qui s'occupe d'angiographie, qui s'adonne à cette branche de la science.

ANGIOGRAPHIE ou **ANGÉIOGRAPHIE** s. f. (an-ji-o-gra-fî — du gr. *aggeion*, vaisseau; *graphô*, j'écris, je décris). Anat. Description des vaisseaux du corps de l'homme ou de l'animal.

ANGIOGRAPHIQUE ou **ANGÉIOGRAPHIQUE** adj. (an-ji-o-gra-fi-ke — rad. *angiographie*). Anat. Qui se rapporte à l'angiographie : *Etudes* ANGIOGRAPHIQUES. *Dessins* ANGIOGRAPHIQUES.

ANGIOHÉMIE s. f. (an-ji-o-é-mî — du gr. *aggeion*, vaisseau; *aïma*, sang). Pathol. Congestion sanguine.

ANGIOHYDROGRAPHE s. m. (an-ji-o-i-dro-gra-fe — de *angiohydrographie*). Anat. Celui qui s'occupe particulièrement d'angiohydrographie.

ANGIOHYDROGRAPHIE s. f. (an-ji-o-i-dro-gra-fî — du gr. *aggeion*, vaisseau; *udôr*, eau, et *graphê*, description). Anat. Description des vaisseaux lymphatiques.

ANGIOHYDROGRAPHIQUE adj. (an-ji-o-i-dro-gra-fi-ke — rad. *angiohydrographie*). Anat. Qui concerne l'angiohydrographie, qui s'y rapporte.

ANGIOHYDROLOGIE s. f. (an-ji-o-i-dro-lo-jî — du gr. *aggeion*, vaisseau; *udôr*, eau, et *logos*, discours). Anat. Traité sur les vaisseaux lymphatiques.

ANGIOHYDROLOGIQUE adj. (an-ji-o-i-dro-lo-ji-ke — rad. *angiohydrologie*). Anat. Qui concerne l'angiohydrologie, qui s'y rapporte.

ANGIOHYDROTOMIE s. f. an-ji-o-i-dro-to-mî — du gr. *aggeion*, vaisseau; *udôr*, eau, et *tomê*, action de couper). Anat. Dissection des vaisseaux lymphatiques.

ANGIOHYDROTOMIQUE adj. (an-ji-o-i-dro-

to-mi-ke — rad. *angiohydrotomie*). Anat. Qui se rapporte à l'angiohydrotomie; qui concerne cette branche de la science.

ANGIOLEUCITE s. f. (an-ji-o-leu-si-te — du gr. *aggeion*, vaisseau; *leukos*, blanc). Pathol. Inflammation des vaisseaux lymphatiques. ‖ On dit aussi ANGIOLYMPHITE.

— **Encycl.** Les symptômes de l'*angioleucite* sont locaux et généraux. Les symptômes locaux diffèrent selon que l'inflammation occupe les vaisseaux lymphatiques superficiels ou les lymphatiques profonds. Dans le premier cas, c'est-à-dire quand l'*angioleucite* est sous-cutanée, on voit se dessiner sur la surface de la peau des stries, des bandes, dont la couleur varie du rose tendre au rouge vif. Ces stries, ces bandes sont irrégulières, sinueuses, et circonscrivent des espaces plus ou moins grands de peau saine. On la voit presque toujours partir d'une plaie, d'une ulcération de la peau, et se diriger du côté des ganglions. Ceux-ci ne tardent pas à se tuméfier et à devenir douloureux. Quant à la partie malade, elle est le siége d'une douleur brûlante qui s'exaspère à la moindre pression. Quand l'*angioleucite* est profonde, la douleur est le premier symptôme qui fixe l'attention; elle est vive, lancinante, fixe, mais disséminée comme par foyers. La rougeur de la peau se montre ensuite, mais toujours d'une manière tardive; elle est uniformément répandue, et, à moins que l'inflammation ne gagne les lymphatiques superficiels, elle ne dépasse pas la nuance du rose pâle. Les symptômes généraux de l'*angioleucite* se bornent communément à quelques frissons, un peu de fièvre, de la soif, de l'inappétence, et quelquefois des vomissements. Quand la mort doit s'en suivre, on observe les phénomènes de l'infection purulente.

Le pronostic de l'*angioleucite* n'est généralement pas grave; elle se termine le plus souvent par résolution, quelquefois par suppuration. Dans quelques circonstances cependant, l'issue est fâcheuse : c'est ce qu'on observe spécialement quand il y a eu absorption d'un principe septique, par exemple, à la suite d'une piqûre anatomique.

Les causes qui déterminent l'*angioleucite* superficielle peuvent être toutes rapportées à une violence extérieure; les blessures à la suite desquelles elle se développe le plus souvent sont les excoriations produites par le frottement brusque d'un corps rugueux, les piqûres faites par la pointe d'un instrument, d'une épine, d'une esquille osseuse, etc. L'*angioleucite* profonde succède fréquemment aux plaies avec écrasement d'un os, aux fractures comminutives, etc.

Le traitement que réclame l'*angioleucite* consiste en saignées locales, topiques émollients, simples ou laudanisés, frictions mercurielles, vésicatoire volant. Lorsque l'*angioleucite* est superficielle, la compression peut être employée avec avantage.

ANGIOLOGIE ou **ANGÉIOLOGIE** s. f. (an-ji-o-lo-jî — du gr. *aggeion*, vaisseau; *logos*, discours). Anat. Partie de l'anatomie qui traite des organes de la circulation. Elle comprend l'étude, 1° du *cœur*, agent d'impulsion du sang; 2° des *artères*, qui, du cœur, portent le sang dans toutes les parties du corps; 3° des *veines*, qui, de toutes les parties du corps, ramènent le sang dans le cœur; 4° des *vaisseaux lymphatiques*, que l'on peut considérer comme une dépendance du système veineux, auquel ils apportent incessamment un liquide réparateur. On donne le nom d'*artériologie* à la description des artères; celui de *phlébologie*, à celle des veines; celui d'*angio-hydrologie* ou d'*angioleucologie*, à celle des vaisseaux lymphatiques.

— Se prend aussi pour le sujet sur lequel on étudie les rapports et la direction des vaisseaux : *Préparer une* ANGIOLOGIE. *C'est par le moyen de l'injection que les anatomistes préparent une* ANGIOLOGIE.

— Livre qui traite de l'*angiologie* : *Une bonne* ANGIOLOGIE.

ANGIOLOGIQUE ou **ANGÉIOLOGIQUE** adj. (an-ji-o-lo-ji-ke — rad. *angiologie*). Anat. Qui a rapport à l'angiologie : *Etudes* ANGIOLOGIQUES.

ANGIOLOGUE ou **ANGÉIOLOGUE** s. m. (an-ji-o-lo-ghe — de *angiologie*). Anat. Celui qui étudie particulièrement l'angiologie, qui s'adonne à cette branche de la science.

ANGIOLYMPHITE s. f. (an-ji-o-lain-fi-te — du gr. *aggeion*, vaisseau, et du lat. *lympha*, eau, lymphe). Pathol. Syn. de *angioleucite*.

ANGIONOSE s. f. (an-ji-o-no-ze — du gr. *aggeion*, vaisseau; *nosos*, maladie). Pathol. Maladie qui a son siége dans le système vasculaire sanguin. ‖ On dit aussi ANGIOSE.

ANGIOPATHIE s. f. (an-ji-o-pa-tî — du gr. *aggeion*, vaisseau; *pathos*, douleur). Pathol. Maladie des vaisseaux.

ANGIOPATHIQUE adj. (an-ji-o-pa-ti-ke — rad. *angiopathie*). Pathol. Qui a rapport à l'angiopathie.

ANGIOPLANIE s. f. (an-ji-o-pla-nî — du gr. *aggeion*, vaisseau; *plané*, erreur). Pathol. Structure irrégulière et distribution anormale des vaisseaux.

ANGIOPLANIQUE adj. (an-ji-o-pla-ni-ke — rad. *angioplanie*). Pathol. Qui a rapport à l'angioplanie.

ANGIOPLÉROSE s. f. (an-ji-o-plé-rô-ze — du gr. *aggeion*, vaisseau; *plêrôsis*, réplétion). Pathol. Réplétion des vaisseaux, congestion sanguine.

ANGIOPLOCE s. f. (an-ji-o-plo-se — du gr. *aggeion*, vaisseau; *ploké*, plissement). Pathol. Nodosités morbides des vaisseaux, causées par des caillots.

ANGIOPTÈRE s. f. (an-ji-o-ptè-re — du gr. *aggeion*, vaisseau; *pteron*, aile). Bot. Genre de fougères arborescentes, dont le port rappelle celui des palmiers. L'espèce la plus intéressante croît à Madagascar, et se cultive dans nos serres.

ANGIOPYRIE s. f. (an-ji-o-pi-rî — du gr. *aggeion*, vaisseau; *pûr*, feu). Pathol. Nom donné à la fièvre inflammatoire.

ANGIOPYRIQUE adj. (an-ji-o-pi-ri-ke — rad. *angiopyrie*). Pathol. Qui a rapport à l'angiopyrie.

ANGIORRHAGIE s. f. (an-ji-o-ra-jî — du gr. *aggeion*, vaisseau; *rheô*, je coule). Pathol. Flux de sang par excès de force; hémorragie active.

ANGIORRHÉE s. f. (an-ji-or-ré — du gr. *aggeion*, vaisseau; *rheô*, je coule). Pathol. Hémorragie, flux de sang par défaut de force.

ANGIORRHÉIQUE adj. (an-ji-o-ré-i-ke — rad. *angiorrhée*). Pathol. Qui concerne l'angiorrhée.

ANGIOSCOPE s. m. (an-ji-o-sko-pe — du gr. *aggeion*, vaisseau; *skopeô*, j'examine). Anat. Instrument à l'aide duquel on peut examiner de près les vaisseaux capillaires.

ANGIOSCOPIE s. f. (an-ji-o-sko-pî — rad. *angioscope*). Anat. Etude des vaisseaux capillaires, au moyen de l'angioscope.

ANGIOSCOPIQUE adj. (an-ji-o-sko-pi-ke — rad. *angioscope*). Anat. Qui a rapport à l'angioscopie.

ANGIOSE s. f. (an-ji-o-ze). Pathol. V. ANGIONOSE.

ANGIOSPERME adj. (an-ji-o-spèr-me — du gr. *aggeion*, petit vase, réceptacle; *sperma*, semence). Bot. Nom donné par Linné aux plantes de sa quatorzième classe, dont les graines sont revêtues d'un péricarpe distinct : c'est l'opposé de *gymnosperme*. ‖ On dit aussi ANGÉIOSPERME.

ANGIOSPERMIE s. f. (an-ji-o-spèr-mî — rad. *angiosperme*). Bot. Nom donné au deuxième ordre de la quatorzième classe dans le système de Linné. Il comprend les plantes à étamines didynames et à fruits capsulaires, et correspond aux personnées de Tournefort et aux scrofulariées de Jussieu. Ce nom d'*angiospermie*, qui signifie graines revêtues d'un péricarpe distinct, était opposé par Linné à celui de *gymnospermie* (graines nues), qu'il donnait au premier ordre de la même classe, considérant, à tort, comme des graines nues, les petits akènes que présentent les plantes comprises dans cet ordre. ‖ On dit aussi ANGÉIOSPERMIE.

ANGIOSPORE adj. (an-ji-o-spo-re — du gr. *aggeion*, petit vase; *spora*, semence). Bot. Se dit des champignons dont les sporules sont enveloppées dans un péridium.

ANGIOSTÉNOSE s. f. (an-ji-o-sté-nô-ze — du gr. *aggeion*, vaisseau; *stenôsis*, rétrécissement). Pathol. Resserrement des vaisseaux.

ANGIOSTÉOSE s. f. (an-ji-o-sté-ô-ze — du gr. *aggeion*, vaisseau; *esteon*, os). Pathol. Incrustation calcaire des vaisseaux.

ANGIOSTOME s. m. (an-ji-o-sto-me — du gr. *agchô*, je serre; *stoma*, bouche). Zool. Genre de vers de la famille des anguillulidés, classe des nématoïdes. Les angiostomes sont de très-petits vers, à œsophage musculeux, à tête tronquée, soutenue à l'intérieur par une capsule cornée, et qui se développent soit dans la terre humide, soit dans dans le corps d'animaux terrestres, comme les lombrics et les limaces. L'*angiostome de la limace* vit enkysté et agame dans le corps de ce mollusque; il s'y complète, et, à la mort de son hôte, devient libre et apte à se reproduire.

ANGIOSTROPHE s. m. (an-ji-o-stro-fe — du gr. *aggeion*, vaisseau; *strephê*, action de tordre). Méd. Torsion des artères pour arrêter les hémorragies.

ANGIOTÉNIQUE adj. (an-ji-o-té-ni-ke — du gr. *aggeion*, vaisseau; *teinein*, tendre). Pathol. Nom donné par Pinel à la *fièvre inflammatoire* ou *synoque*, qu'il attribuait à une irritation du système vasculaire.

ANGIOTOMIE s. f. (an-ji-o-to-mî — du gr. *aggeion*, vaisseau; *tomê*, action de couper). Anatomie du système vasculaire, chez l'homme ou chez les animaux.

ANGIOTOMIQUE adj. (an-ji-o-to-mi-ke — rad. *angiotomie*). Anat. Qui concerne l'angiotomie.

ANGIOVE s. f. (an-ji-o-ve — du gr. *aggeion*, vaisseau, et du lat. *ovum*, œuf). Anat. Appareil génital de la femme.

ANGIRELLE ou **ANGIROLLE** s. f. (an-ji-rè-le, ou ro-le). Mar. Palan frappé sur une pantoire capelée à un mât de tréon, pour en porter la vergue.

ANGITE s. f. Pathol. V. ANGIITE.

ANGIVILLER (le comte Charles-Claude Labillarderie D'), directeur général des bâtiments et jardins de Louis XVI, membre des académies des sciences, de peinture et de sculpture, mort en 1810. Il doit être compté au nombre des protecteurs les plus éclairés des artistes, des savants et des gens de lettres. Son influence sur Louis XVI était fort grande. En 1791, ses biens furent confisqués; il émigra, passa quelques temps en Russie, et mourut en Allemagne.

ANGLADE (Clément), homme politique, né à Urs (Ariége), en 1805. Député de l'opposition sous le gouvernement de Louis-Philippe, représentant du peuple après la révolution de Février, il vota constamment avec l'extrême gauche, combattit avec ardeur la politique de l'Elysée et la réaction royaliste, et rentra dans la vie privée après le coup d'Etat du 2 décembre. Ce fut lui qui présenta l'amendement en vertu duquel fut réduit l'impôt du sel, à dater du 1er janvier 1849.

ANGLAIS, AISE adj. (an-glè, è-ze — du lat. *Anglus*, même sens). Qui a rapport à l'Angleterre ou à ses habitants : *Gouvernement* ANGLAIS. *Commerce* ANGLAIS. *Modes* ANGLAISES. *L'esprit* ANGLAIS *est extrême en tout : quand il ne descend pas à la cave, il monte au grenier.* (Swift.) *Le peuple* ANGLAIS *vaut moins de près que de loin.* (De Fontanes.) *Il me semble que l'orgueil d'un mari* ANGLAIS *exalte très-adroitement la vanité de sa femme.* (H. Beyle.) *Cette femme était vêtue d'une amazone à la mode* ANGLAISE. (E. Sue.) *Il répondit avec la raideur et la politesse* ANGLAISES. (Alex. Dum.) *Elle ouvre et ferme son cœur avec la facilité d'une mécanique* ANGLAISE. (Balz.)

— Hippiatr. *Cheval anglais.* V. CHEVAL.

— Substantiv. : *Et pourtant ce coureur, ce n'est pas un arabe, un* ANGLAIS *de pur sang.* (Th. Gaut.) *Je vous demande pardon de n'avoir pas un* ANGLAIS, *mais vous pouvez aller de confiance, il fait régulièrement sa poste à l'heure.* (H. de Lacret.)

— *Écriture anglaise.* V. ANGLAISE. ‖ *Maladie anglaise.* Nom donné au spleen. V. ce mot.

— Subst. Habitant de l'Angleterre; celui, celle qui est originaire de ce pays : *Les* ANGLAIS *sont gens de bien pour leur propre compte, et gens sans foi pour le compte de leur pays.* (Joubert.) *Une* ANGLAISE *se croit insultée si l'on prononce devant elle le nom de certains vêtements.* (H. Beyle.) *Les* ANGLAISES *mettent tout dans la forme.* (Balz.) *L'*ANGLAISE *reconnut sa rivale et fut glorieusement Anglaise.* (Balz.) *La Française plie le monde à son amour; l'*ANGLAISE, *au contraire, plie son amour au monde.* (Balz.) *L'*ANGLAIS *veut avant tout être bien nourri.* (Bastiat.) *L'*ANGLAISE, *chaste, solitaire, rêveuse, immuable au foyer, si loyale, si ferme et si tendre, est un idéal d'épouse.* (Michelet.) *Une assemblée d'*ANGLAISES *réalise le paradis de Mahomet.* (F. Wey.) *L'*ANGLAIS *est devenu, de tous les hommes, le plus capable d'agir utilement et puissamment dans toutes les voies, le travailleur le plus productif et le plus efficace, comme son bœuf est devenu la meilleure bête à viande, son mouton la meilleure bête à laine, et son cheval le meilleur coureur.* (H. Taine.)

— Fam. Créancier dur, impitoyable : *Baptiste, s'il vient des* ANGLAIS *pour moi, vous direz que je suis dans les Basses-Pyrénées.* (H. Murger.) *Assure-toi que ce n'est point un* ANGLAIS. (Montépin.) *Les* ANGLAIS *sont les créanciers dans le patois d'un certain monde.* (About.) ‖ On le dit aussi quelquefois des huissiers, recors, gardes du commerce, qui agissent au nom du créancier : *Je suis venu te voir ce matin à dix heures; là, j'ai su que les* ANGLAIS *t'avaient emmené dans une de leurs petites îles, dont* la *capitale s'appelle Clichy's Castle.* (Balz.) *J'irai prendre mon violon, pourvu que les* ANGLAIS *ne m'aient pas dévalisé ce matin. — Les* ANGLAIS! — *Oh! c'est un petit nom d'amitié qu'on donne aux huissiers, recors*, etc. (Biéville.)

— Le mot *anglais*, dans le sens de *créancier*, est très-ancien dans notre langue; Ménage cite ces vers d'un vieux poëte :

Et aujourd'hui je faicts soliciter
Tous mes *angloys*, pour les restes parfaire
Et le payement entier leur satisfaire.

Clément Marot a dit aussi :

Oncques ne vys *anglois* de vostre taille,
Car, tout à coup, vous criez : Baille! baille!

Mais quelle est l'origine de cette signification? Suivant Morel, le mot *anglais* pris dans ce sens fut introduit à l'époque de l'occupation de la France par les Anglais. Ceux-ci, s'étant emparés de tout l'argent du pays, prêtaient aux habitants aux conditions les plus rigoureuses. D'autres étymologistes pensent que ce mot fut employé à l'occasion des impôts extraordinaires établis pour la rançon du roi Jean. Suivant Etienne Pasquier, cette rançon, fixée par le traité de Brétigny à trois millions d'écus d'or, fut le sujet de nombreuses et vives réclamations de la part des Anglais, qui prétendirent qu'elle n'avait jamais été entièrement payée. Quant à nous, nous croyons que c'est une allusion à cette prétention singulière de nos voisins, qui, de tout temps, se sont considérés comme nos créanciers, réclamant tantôt la Guyenne, tantôt la Normandie, tantôt le Poitou, jusqu'à ce que vînt Jeanne Darc, qui leur a prouvé que nous ne leur devions rien du tout.

— *Les Anglais sont débarqués*, Se dit pour indiquer l'époque du flux menstruel de la femme, allusion à la couleur favorite de l'uniforme militaire des Anglais. ‖ Pour rendre la même idée, quelques poëtes ont employé des périphrases qui ne manquent ni de grâce, ni surtout d'adresse :

Ton seizième printemps et ton cœur vient d'éclore.
L'inconstante Phébé, te marquant ses retours,
Dans le faste des mois te fait suivre ton cours.
LEBRUN.

Et cet astre inconstant (la lune) dont les métamorphoses
Des Grâces, nous dit-on, séparent les amours
Par une barrière de roses.
DEMOUSTIER.

— Linguist. *L'anglais*, La langue anglaise : *Parler* ANGLAIS. *Pour savoir l'*ANGLAIS, *il faut l'apprendre deux fois, l'une à le lire, l'autre à le parler.* (J.-J. Rouss.) *Je parle assez facilement l'*ANGLAIS *pour soutenir la conversation dans cette langue.* (Alex. Dum.)

— **Homonyme.** Anglet.

— **Prov. hist. Après vous, messieurs les Anglais**, phrase courtoise qui date de la bataille de Fontenoy, gagnée le 11 mai 1745 par les Français sur les Anglais, alliés des Hollandais et des Autrichiens. L'armée anglaise avait déjà beaucoup souffert, lorsque le duc de Cumberland eut l'idée de masser en une formidable colonne l'infanterie anglo-allemande, et de charger en lignes serrées le centre de l'armée française. Cette sorte de bataillon triangulaire, qui est resté célèbre, s'avançait lançant la mort de toutes ses faces. Quand la tête de la colonne fut arrivée à cinquante pas des gardes françaises, les officiers se saluèrent réciproquement, et lord Hay, sortant des rangs, dit en ôtant son chapeau : « Messieurs des gardes françaises, tirez! » Alors le comte d'Auteroche, s'avançant à son tour, répondit à haute voix : « *Après vous, messieurs les Anglais;* nous ne tirons jamais les premiers. » Cette politesse intempestive coûta cher aux Français : une épouvantable décharge emporta complètement la première ligne.

Les écrivains font souvent allusion, d'une manière plus ou moins directe, à cet épisode de la bataille de Fontenoy :

« Sir John, fit Roland avec une expression presque féroce, je ne comprends pas toutes ces délicatesses en matière de duel. Quand on se bat, c'est pour se tuer. Qu'on se fasse auparavant toutes sortes de politesses, comme vos ancêtres et les miens s'en sont fait à *Fontenoy*, très-bien; mais une fois que les épées sont hors du fourreau ou les pistolets chargés, il faut que la vie d'un homme paye la peine que l'on a prise et les battements de cœur que l'on a perdus. » ALEXANDRE DUMAS.

« Courage! murmura tout bas le commandeur en poussant le coude d'Enguerrand, qui venait de s'incliner respectueusement sous l'œil scrutateur et le salut froidement poli du prince; l'ennemi paraît prêt à rendre les armes, à moins pourtant qu'il ne veuille nous donner d'abord *un coup de chapeau, comme à Fontenoy.* »
ALEXANDRE DE LAVERGNE.

« Je me promenais triste et découragé, comme on l'est toujours après une grande espérance déçue, lorsque, levant les yeux, j'aperçus un vol de grues qui passaient sur ma tête. Je m'arrêtai pour les examiner. Elles s'avançaient en ordre triangulaire, comme la *colonne anglaise à la bataille de Fontenoy.* »
XAVIER DE MAISTRE.

« Il est aujourd'hui parfaitement constaté que l'armée manqua d'ordres. Le peuple de Paris a vu, le 23 février, les barricades s'élever sous les yeux de la troupe. Il a entendu les dialogues plaisants de l'insurgé, derrière ses pavés, avec le soldat à son rang. Ce n'était pas tout à fait comme à *Fontenoy entre les Français et les Anglais, à qui tirerait les derniers;* mais il s'établissait une sorte de convention qu'on ne tirerait pas sans prévenir. »
HIPPOLYTE CASTILLE.

— **Anecdotes.** On connaît la réputation d'excentricité, d'originalité et d'égoïsme national dont jouissent chez nous les Anglais. Ce sont ces divers côtés du caractère britannique que les petites anecdotes suivantes sont destinées à mettre en relief :

Lord Hamilton, étant ivre, tua le garçon d'une hôtellerie. L'aubergiste arrive tout effrayé et lui dit : « Milord, savez-vous que vous avez tué ce garçon? — Eh bien, mettez-le sur la carte. »

⁂

Milord Hervey, voyageant dans l'Italie et se trouvant non loin de la mer, traversa une lagune dans l'eau de laquelle il trempa son doigt. « Ah! ah! dit-il, l'eau est salée, ceci est à nous. »

⁂

Un *Anglais* passant par Blois, descendit dans une auberge dont l'hôtesse était rousse et très-revêche. En partant, il écrivit sur son album : « Toutes les femmes de Blois sont rousses et acariâtres. »

⁂

Un *Anglais* s'était fait expliquer qu'à table on disait indifféremment du *bœuf* ou du *bouilli*.

Peu de temps après, il aperçoit des bœufs que l'on conduisait à l'abattoir : « Goddam ! s'écrie notre homme, quel beau troupeau de bouilli ! »

⁂

Un soldat *anglais* prisonnier à Newgate pour vol et homicide, voyant passer un de ses camarades dans la rue, l'appela par la grille de sa prison, et lui demanda ce qu'il y avait de nouveau. « On dit que les rebelles remuent en Ecosse, répondit le passant. — Goddam ! que deviendra notre liberté ! » s'écria le prisonnier, qui avait en ce moment les fers aux pieds et aux mains.

⁂

Un riche *Anglais* venait de descendre dans un des meilleurs hôtels de la Suisse, après une excursion au mont Blanc. Un domestique se présente pour tirer ses bottes : « Nô, nô, fit milord ; dites à votre maître de venir remplir cette petite fonction. » Le domestique réclame ; l'Anglais persiste. Le maître de l'hôtel est appelé, et, sans mot dire, obéit à la fantaisie de l'étranger. Le lendemain, comme l'Anglais se disposait à partir, il lut sur sa note de dépense ce petit article additionnel : « Pour avoir retiré les bottes de milord : 500 fr. »

⁂

Un Anglais nouvellement arrivé à Paris, et qui ignorait de récents arrêtés de police, se promenait dans les rues de la capitale, suivi à distance de son groom. Tout d'un coup notre insulaire a un léger besoin à satisfaire ; un sergent de ville s'approche et lui dit : « Monsieur, c'est 50 centimes d'amende. » L'Anglais tire de sa poche une pièce de un franc qu'il donne à l'agent. Celui-ci répond qu'il n'a pas de monnaie ; milord fait signe à son domestique, et l'on comprend l'ordre qu'il lui intime. « De cette manière, dit-il au sergent de ville, vous n'avez rien à me rendre. »

⁂

Deux *Anglais* se rencontrent, chacun dans sa voiture, au milieu d'une des rues les plus étroites de Londres. Impossible de passer, mais plus impossible encore à l'un des Anglais de céder le pas à l'autre. Tous deux allument un cigare, qu'ils fument avec un flegme imperturbable ; puis un second, puis un troisième. Quand les cigares furent épuisés de part et d'autre, le premier tire de sa poche une énorme gazette, croyant effrayer son antagoniste. L'autre prenant la parole : « Vous en avez, dit-il, je suppose, pour deux ou trois heures. Eh bien, quand vous aurez fini, faites-moi la politesse de me passer votre journal. » Celui-ci n'y tint plus, et se décida à tourner bride. Mais l'amour-propre national était sauf : il avait été vaincu par un Anglais.

ANGLAIS-CANADIEN. V. ANGLO-CANADIEN.

ANGLAISE s. f. (an-glè-ze). Sorte de danse de caractère, très-vive et exécutée par un homme seul. Au théâtre, l'acteur qui dansait l'anglaise portait le costume des jockeys, avec une cravache à la main. ‖ Sorte de redingote.

— Calligr. Sorte d'écriture cursive, dont les traits vont en obliquant de la droite vers la gauche.

— Comm. Gros galon de fil ou de soie dont on garnit les étoffes pour meubles, et même les vêtements : *Sur une redingote bleue dont les* ANGLAISES *effrangées ont depuis longtemps fait divorce avec leurs boutons, il a eu l'idée d'attacher des torsades de ficelle qui se croisent comme des brandebourgs.* (Gér. de Nerv.)

— Au pl. Modes. Boucles de cheveux très-longues que les femmes font tomber le long des tempes : *Ah! être aimée! dit-elle en refrisant ses* ANGLAISES *et allant se regarder dans la glace.* (Balz.) *Je vais y aller, dit-elle en arrangeant ses* ANGLAISES *sous son joli chapeau.* (Balz.) *Une femme aux* ANGLAISES *blondes lui heurte le bras.* (Monselet.) ‖ S'empl. quelquefois au singulier : *Elle avait une longue* ANGLAISE *de chaque côté du visage.*

— *A l'anglaise*, loc. adv. A la mode anglaise, à la manière anglaise : *Il essayait de trotter* À L'ANGLAISE, *le corps plié sur son cheval, se balançant des rênes aux étriers, et s'affaissant rudement sur la selle à chaque pas.* (Csse Merlin.) *Les dames des vauxhalls et des amphithéâtres, qui rentrent à pied, vous coudoient* À L'ANGLAISE, *et vous laissent éblouis d'une désinvolture de pairesse.* (Gér. de Nerv.) *Sa coiffure* À L'ANGLAISE *lui parut être trop significative.* (Balz.) *En Orient, l'on mange sans nappe, mais on vous donne, pour essuyer vos doigts, de petits carrés de mousseline, brochés d'or, assez semblables aux serviettes à thé en usage dans nos soirées* À L'ANGLAISE. (Th. Gaut.)

— S'empl. encore dans plusieurs autres locutions : *Gants à l'anglaise*, Gants retroussés sur le poignet. ‖ *Pipe à l'anglaise*, Pipe dont le talon est pointu. ‖ *Bifteck, entre-côte, petits pois, haricots verts, flageolets à l'anglaise*, C'est-à-dire servis simplement avec un morceau de beurre qui fond sur le plat où l'on a mis la viande ou les légumes. ‖ *Lieux à l'anglaise*, Lieux d'aisances, avec robinet d'eau et soupape, d'importation anglaise. ‖ *Faire un lit à l'anglaise*, Ne pas se donner la peine d'ôter les draps de dessus les matelas : *En mettant des draps blancs tous les jours, madame est sûre que son lit n'est pas fait* À L'ANGLAISE. (E. Sue.)

ANGLAISÉ, ÉE (an-glè-zé) part. pass. du v. Anglaiser : *Cheval* ANGLAISÉ. *Jument* ANGLAISÉE.

— S'empl. quelquef. comme syn. de *anglicisé* : *Le sportsman vous répond de sa voix lente et* ANGLAISÉE *que cela n'est rien.* (D'Ornano.)

ANGLAISER v. a. ou tr. (an-glè-zé — rad. *anglais*, littéralem. d'après le système anglais). Art vétér. Enlever à un cheval les muscles abaisseurs de la queue, afin que les muscles releveurs, se trouvant sans antagonistes, maintiennent cet organe dans une position horizontale. Cette opération, qui se nomme encore *nicquer*, *niqueter*, a été imaginée par les marchands de chevaux de l'Angleterre, pour imiter le port naturel des races les plus distinguées. Elle n'est pas sans danger ; elle a été suivie quelquefois d'abcès, de fistules, de la carie des vertèbres caudales, de la gangrène, du tétanos.

ANGLARDS, commune du dép. du Cantal, arrond. de Mauriac ; pop. aggl. 342 hab. — pop. tot. 2,236 hab. Territoire fertile en grains et en fourrage.

ANGLE s. m. (an-gle — du lat. *angulus*, angle, coin). Partie saillante ou rentrante, arête, coin, encoignure : ANGLE *droit*. ANGLE *aigu*. ANGLE *rentrant*. ANGLE *sortant*. ANGLE *obtus*. *Il s'est blessé au front en se heurtant contre l'*ANGLE *de la cheminée. En poussant une petite porte vermoulue qui se voyait à l'*ANGLE *de ce mur, on se trouvait dans un jardin touffu, couvert.* (E. Sue.) *Cette nuit, trouvez-vous à l'extrémité du petit chemin qui aboutit à un pavillon situé dans un* ANGLE *de notre parc.* (F. Soulié). *Une lueur blafarde et terreuse s'accroche çà et là aux* ANGLES *de la voûte.* (V. Hugo.) *Le prisonnier, plongé dans un* ANGLE *du carrosse, ne donnait pas signe d'existence.* (Alex. Dum.)

Et la lune en croissant découpe dans la rue
Les *angles* des maisons. A. DE MUSSET.

— S'empl. de même en parlant des formes saillantes et irrégulières des corps : *Ses joues caves, livides, plissées de mille rides, se collent à ses pommettes et aux* ANGLES *saillants de sa mâchoire.* (E. Sue.) *La toilette la plus recherchée, la couturière la plus sublime, ne peuvent masquer certaines absences ni dissimuler certains* ANGLES. (Brill.-Sav.) *Tout se confondait dans mon cerveau, les* ANGLES *de son dessin, avec ceux de sa personne.* (G. Sand.)

— Fig. Se dit des côtés désagréables de l'esprit, du caractère, etc. : *Il voulut bien émousser les* ANGLES *aigus de son ironie.* (H. Castille.) *Tout ce peuple de fades adulateurs vint se heurter le front et se briser aux* ANGLES *un peu rudes de la Révolution.* (Cormen.) *Il y a dans nos deux natures quelque chose qui me semble s'emboiter et s'adapter assez bien ; les* ANGLES *sortants et rentrants de nos caractères coïncident.* (A. Karr.) *Le lointain enleva les* ANGLES *de toutes les difficultés.* (Lamart.) ‖ Obstacle : *Si vous saviez avec quelles anxiétés je vous suivrai dans votre route, quelle joie si vous allez droit, quels pleurs si vous heurtez à des* ANGLES ! (Balz.) *L'artiste voit à l'état d'idée pure ce qui apparaît au critique avec ses* ANGLES, *ses contradictions, ses aspérités.* (Renan.)

— Géom. Ecartement formé par deux lignes ou par des plans qui se coupent : *Angle aigu, obtus, droit, saillant, rentrant, dièdre, solide*, etc. V. l'article encyclopédique.

— Physiq. *Angle d'incidence*, Angle formé par le rayon incident avec la normale, c'est-à-dire avec la perpendiculaire élevée au point d'incidence. V. RÉFLEXION. ‖ *Angle de réflexion*, Angle formé par le rayon réfléchi avec la normale. ‖ *Angle de réfraction*, Angle formé par le rayon réfracté avec la normale. V. RÉFRACTION. ‖ *Angle limite*, Nom donné au plus grand angle que puisse faire le rayon réfracté avec la normale, lorsque la lumière passe d'un milieu dans un autre plus réfringent, par exemple, de l'air dans l'eau ; cet *angle* est aussi le plus grand *angle d'incidence* sous lequel un rayon de lumière doive rencontrer un milieu transparent pour le traverser et passer dans un autre moins réfringent, par exemple, de l'eau dans l'air. La lumière incidente ne peut passer d'un milieu dans un autre moins réfringent, lorsque l'*angle d'incidence* est plus grand que l'*angle limite*, parce qu'alors, au lieu de donner naissance à un rayon réfracté, elle revient en quelque sorte sur ses pas, en se réfléchissant. Cette réflexion intérieure est désignée sous le nom de *réflexion totale*. V. RÉFRACTION. ‖ *Angle de polarisation maxima*, Angle d'incidence correspondant au maximum de polarisation de la lumière par réflexion. V. POLARISATION. ‖ *Angle optique*, Angle formé par les axes des deux yeux, lorsqu'ils sont dirigés simultanément vers un même point ; ce point est le sommet de l'angle optique. Pour que la vision simple s'accomplisse, il faut que le sommet de l'angle optique soit sur le corps observé. ‖ *Angle visuel*, Angle sous lequel on voit un objet, c'est-à-dire angle formé au centre optique de l'œil par les rayons partis des extrémités de l'objet. A distance égale, la grandeur de l'*angle visuel* dépend de la grandeur de l'objet. A grandeur égale, l'*angle visuel* est d'autant plus petit que la distance de l'objet est plus grande. C'est pour cela que la grandeur apparente d'un même objet, placé à différentes distances, diminue à mesure que cet objet s'éloigne, et qu'il est impossible de juger, par la comparaison des diamètres apparents, les rapports des grandeurs de plusieurs corps situés à des distances différentes.

— Astron. *Angle de position*, Angle formé au centre d'un arc par son cercle de longitude et son cercle de déclinaison. ‖ *Angle horaire*, Angle au pôle, formé par un cercle horaire quelconque et le plan du méridien du lieu. ‖ *Angle parallactique*, Angle formé au centre d'un astre par l'intersection de son cercle de déclinaison et du plan vertical.

— Géol. *Angle d'inclinaison*, Le plus petit des angles que fait l'aiguille d'inclinaison avec l'horizon.

— Physiol. *Angle facial*, Angle formé par deux lignes fictives, l'une horizontale, qui serait menée du conduit auditif externe à l'épine nasale inférieure ; l'autre verticale, appelée *faciale*, qui passerait par l'épine nasale inférieure et par la partie la plus saillante du front.

— Anat. Se dit de diverses parties qui présentent la forme d'angles plus ou moins réguliers : *Angles des lèvres*, Angles que les lèvres forment de chaque côté de la bouche, à leur point de réunion. ‖ *Angles de l'œil*, Angles formés par la jonction des paupières. On les distingue en *interne* et *externe*. L'angle interne, c'est-à-dire celui qui se trouve du côté du nez, est aussi nommé le *grand angle* de l'œil. ‖ *Angles de la mâchoire*, Angles formés par les branches du maxillaire inférieur avec le corps de cet os. ‖ *Angle du pubis*, Angle que forment entre elles les deux branches horizontale et descendante du pubis. ‖ *Angle sacro-vertébral*, Angle résultant de la jonction de la surface concave du sacrum avec la surface convexe des lombes. L'*angle sacro-vertébral* joue un rôle important dans le mécanisme de la station et dans celui de l'accouchement. ‖ *Angles tubaires de l'utérus*. Ce sont les deux angles latéraux supérieurs de cet organe.

— Bot. *Angle de divergence*, Angle dièdre intercepté par deux plans partant de l'axe d'une branche et aboutissant sur sa surface aux deux lignes qui passent par les points d'attache de deux feuilles consécutives. V. PHYLLOTAXIE.

— Artill. *Angle de mire*, Angle formé par la rencontre de la ligne de tir d'une bouche à feu, avec la ligne de mire. ‖ *Angle de projection*, Angle formé par l'axe d'une bouche à feu et l'horizon, ou, en d'autres termes, angle formé avec l'horizon par la ligne droite décrite par un boulet ou une bombe au commencement de sa course.

— Techn. *Angle de pavé*, Le point où le pavé d'une rue, cessant d'être en chaussée, se continue en double revers.

— Métrol. V. ANGULA.

— **Encycl.** En géométrie, on distingue principalement quatre sortes d'angles :

1° L'*angle rectiligne*, formé par l'intersection de deux lignes droites ;

2° L'*angle curviligne*, formé par l'intersection de deux lignes courbes ;

3° L'*angle dièdre*, formé par la rencontre de deux plans ;

4° L'*angle solide*, formé par la rencontre de deux ou plusieurs plans.

— ANGLE RECTILIGNE. On appelle *angle rectiligne*, ou simplement *angle*, *l'écartement formé par deux lignes qui se coupent*.

Quand deux lignes droites, indéfinies, se coupent sur une surface, elles déterminent sur cette surface quatre segments disposés autour de leur point d'intersection, et opposés deux à deux. Mais l'écartement des lignes, et, par suite, l'*angle* est différent selon le segment que l'on considère. La rencontre de deux lignes droites produit donc nécessairement quatre *angles*. Or, ces quatre *angles* sont tellement liés entre eux qu'il suffit d'en connaître un pour connaître du même coup les trois autres. C'est pour cela qu'on dit toujours l'*angle de deux droites*, et non *les angles* ; et que des quatre qu'elles forment on se borne à ne considérer qu'un seul.

Les lignes qui comprennent l'*angle* en sont les *côtés*. L'intersection des côtés est le *sommet* de l'*angle*. On désigne un *angle* au moyen de trois lettres, deux pour les côtés et une pour le sommet, cette dernière s'énonçant entre les deux autres.

On ne doit pas oublier que *la grandeur d'un angle est indépendante de la longueur des côtés* ; elle dépend seulement de la quantité dont ces côtés s'écartent l'un de l'autre de leur ouverture.

Deux *angles* sont égaux lorsqu'ils sont dans des conditions telles qu'on pourrait les faire coïncider exactement. Un *angle* double, triple... d'un autre est celui qui peut renfermer entre ses côtés deux, trois... *angles* égaux à cet autre.

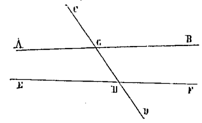
— ANGLE DROIT. Si une droite en rencontre une autre de manière que les quatre *angles* formés soient égaux, un quelconque d'entre eux est dit *angle droit*. Il résulte de cette définition que l'*angle* droit est une grandeur constante : caractère qui l'a fait choisir pour être la mesure des autres *angles*.

— ANGLE OBTUS. Tout *angle* plus grand qu'un *angle* droit est un *angle obtus*.

— ANGLE AIGU. Tout *angle* plus petit qu'un *angle* droit est un *angle aigu*.

— ANGLES COMPLÉMENTAIRES. Deux *angles* dont la somme vaut un droit.

— ANGLES SUPPLÉMENTAIRES. Deux *angles* dont la somme vaut deux droits.



Lorsque deux droites AB, EF sont coupées par une transversale CD (fig. 1), il y a huit *angles* formés aux points d'intersection G et H.

Les quatre *angles* AGD, DGB, CHE, CHF, compris entre les deux droites AB, EF, sont appelés *angles internes*.

Les quatre autres *angles* sont appelés *angles externes*.

Deux *angles*, tels que BGD, CHE, situés de part et d'autre de la sécante, internes et non adjacents, sont appelés *alternes-internes*.

Deux *angles*, tels que CGB, CHF, non adjacents, situés d'un même côté de la sécante, l'un externe et l'autre interne, sont appelés *angles correspondants*.

Deux *angles*, tels que AGC, DHF, situés de part et d'autre de la sécante, externes et non adjacents, sont appelés *alternes-externes*.

— Dans un polygone on nomme *angles intérieurs* ceux qui sont formés par la rencontre de deux côtés adjacents, et *angles extérieurs*, ceux qui sont formés par un côté du polygone et par le prolongement du côté adjacent ; *angles saillants*, ceux dont l'ouverture est tournée à l'intérieur de la figure, et *angles rentrants*, ceux dont l'ouverture est tournée en dehors.

Nous allons énoncer, sans démonstrations, les principaux théorèmes relatifs aux *angles*. Toutes les fois que deux lignes droites se coupent, la somme des *angles* formés autour de leur point de concours vaut quatre droits ; les *angles* opposés sont égaux ; par suite, la somme de deux *angles* adjacents est égale à deux *angles* droits. Si un nombre quelconque de droites, toutes situées dans le même plan, se rencontrent en un même point, la somme de tous leurs *angles* sera égale à quatre *angles droits*. Deux *angles* qui ont leurs côtés parallèles ou perpendiculaires chacun à chacun, sont égaux ou supplémentaires. La somme des *angles* intérieurs d'un polygone convexe est égale à autant de fois deux *angles* droits qu'il y a de côtés moins deux. Si l'on représente par n le nombre des côtés d'un polygone quelconque, la somme des *angles* sera

$$2(n-2)=2n-4.$$

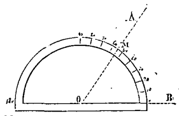
Il en résulte que la somme des *angles* extérieurs d'un polygone est égale à quatre droits.

— MESURE DES ANGLES. Dans le même cercle ou dans des cercles égaux, les *angles* égaux dont le sommet est au centre interceptent sur la circonférence des arcs égaux. Et réciproquement. D'où ce principe fondamental : *dans un même cercle, ou dans des cercles égaux, les* ANGLES *au centre sont entre eux comme les arcs compris entre leurs côtés.* Mesurer un *angle*, c'est évaluer le rapport de cet *angle* à l'*angle unité* ou *angle droit*. Mais, puisqu'au rapport des *angles* on peut substituer celui des arcs compris entre leurs côtés, au lieu de comparer directement un *angle* à l'*angle* droit, on comparera l'arc compris entre ses côtés au quart de la circonférence, ou arc de 90°. Si l'arc intercepté par les côtés d'un *angle* au centre renferme 15°, la mesure de cet *angle* sera $\frac{15}{90}$ ou $\frac{1}{6}$ d'*angle* droit. Le plus souvent on désigne un *angle* par le nombre de degrés, minutes, etc., de l'arc intercepté. On dira, par exemple, *angle* de 48° 25′ 56″. C'est ce qu'on énonce d'une manière abrégée en disant : l'ANGLE *au centre a pour mesure l'arc intercepté par ses côtés.*

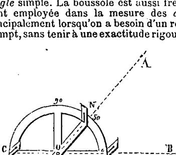
Si l'on considère dans leurs positions relatives un *angle* et une circonférence, il peut se présenter quatre cas : 1° l'*angle* qui a son sommet au centre de la circonférence, a pour mesure l'arc intercepté entre ses côtés ; 2° l'*angle* qui a son sommet dans l'intérieur de la circonférence, mais non au centre, a pour mesure la demi-somme des deux arcs compris entre ses côtés ; 3° l'*angle* qui a son sommet sur la circonférence a pour mesure la moitié de l'arc intercepté ; 4° l'*angle* qui a son sommet hors du cercle, mais dont les côtés coupent néanmoins la circonférence, a pour mesure la demi-différence des arcs compris entre ses côtés.

— MESURE DES ANGLES SUR LE PAPIER. Soit AOB l'*angle* à mesurer. On porte le rapporteur (fig. 2) sur cet *angle*, de manière que son centre tombe au sommet O, et que le diamètre de l'instrument coïncide avec la direction de l'un des côtés, OB. Le côté OA coupe alors la circonférence extérieure du rapporteur en un certain point M, et l'on note le nombre de degrés compris de 0° à M. Ce nombre de degrés est la mesure de l'arc intercepté par les côtés OA, OB, et par conséquent celle de l'*angle* proposé. S'agit-il, au contraire, de faire en un point O d'une droite donnée OB un *angle* égal à un *angle* donné ? Après avoir

mesuré l'*angle* donné comme il vient d'être dit, on place le diamètre de l'instrument sur la droite OB, de manière que le centre tombe au point O, qui doit être le sommet de l'*angle* demandé. On marque sur le plan un point M vis-à-vis de la division du rapporteur qui correspond au nombre de degrés trouvés, on tire OMA, et l'*angle* AOB est l'*angle* voulu, puisqu'il a la même mesure que l'*angle* donné.



— Mesure des angles sur le terrain. On commence par *jalonner* les côtés de l'*angle* à mesurer. Il suffit pour cela de planter trois jalons, un au sommet O, et les deux autres dans les directions des deux côtés, en A et B, par exemple. On place un *graphomètre* de manière que le centre du demi-cercle soit précisément au-dessus du sommet O. On dirige la ligne de foi CB dans le sens d'un des côtés. On fait ensuite tourner l'alidade jusqu'à ce que, regardant par les pinnules qu'elle porte, on aperçoive le jalon A coupé dans le sens de sa longueur par les fils des deux pinnules réunis. L'arc MN, qu'on peut lire sur le limbe à moins d'une minute près avec le secours du vernier, donne la mesure de l'*angle* cherché. On voit aisément quel serait, à l'aide du graphomètre, le procédé à suivre pour construire sur le terrain un *angle* d'une grandeur donnée. Quand on veut obtenir la mesure d'un *angle* avec une grande précision, comme cela est nécessaire en astronomie, on remplace le graphomètre par le *cercle répétiteur* de Borda. Avec cet instrument, on cherche, non la mesure de l'*angle donné*, mais la mesure d'un *angle* 10, 20, 30... fois plus grand. On divise le résultat obtenu par 10, 20, 30... Si, en opérant ainsi, on commet une erreur dans la lecture de l'*angle multiple*, cette erreur se trouvera ensuite divisée par 10, 20, 30... et il n'en résultera qu'une erreur d'autant moindre sur l'*angle* simple. La boussole est aussi fréquemment employée dans la mesure des *angles*, principalement lorsqu'on a besoin d'un résultat prompt, sans tenir à une exactitude rigoureuse.



— Division de l'angle. S'il faut diviser un *angle* en deux parties égales, on commence par décrire du sommet comme centre un arc qui s'arrête aux deux côtés. Puis, de chaque point de rencontre de l'arc avec les côtés, et avec la même ouverture de compas, on décrit deux arcs qui se coupent; la ligne qui joint ce dernier point d'intersection avec le sommet de l'*angle*, partage cet *angle* en deux *angles* égaux. On peut, par des subdivisions successives, partager ainsi un *angle* en 4, 8, 16... parties égales.

Quant au partage de l'*angle* en 3, 5... parties égales, il s'obtient par tâtonnements, ou par des méthodes particulières d'analyse. Le problème de la *trisection de l'angle*, si célèbre dans l'antiquité, se résout à l'aide d'une équation trigonométrique du 3e degré.

— Angle curviligne. Le plus important est l'*angle sphérique*, formé par l'intersection de deux arcs de grand cercle sur la sphère. L'*angle sphérique* a pour mesure l'*angle rectiligne* formé par les tangentes menées au point de rencontre des deux arcs qui le forment, ou encore, il a pour mesure l'arc décrit de son sommet comme pôle entre ses deux côtés.

Bornons-nous à nommer l'*angle mixtiligne*, qui a un côté droit et un côté courbe.

— Angle dièdre. L'intersection de deux plans se nomme l'*arête* de l'angle dièdre, et les deux plans en sont les *faces*. On désigne un angle dièdre au moyen de quatre lettres : deux pour l'arête et une pour chaque face. Les deux lettres de l'arête s'énonçent entre les lettres des deux faces. Deux angles dièdres sont dits égaux, lorsqu'on peut faire coïncider leurs faces. Si, dans les deux faces d'un angle dièdre et au même point de l'arête, on mène deux perpendiculaires à cette arête (une dans chaque face), l'angle rectiligne ainsi formé est dit le *correspondant* de l'angle dièdre, et il en fournit la mesure. Lorsque deux dièdres adjacents sont égaux, chacun d'eux est dit angle dièdre *droit*. Tous les angles dièdres droits sont égaux. V. le mot Plan.

— Angle solide. On appelle *angle solide* ou *polyédrique* l'ouverture formée par plusieurs plans qui se coupent en un même point. Les intersections des plans sont les *arêtes* de l'*angle solide;* le point de concours des arêtes en est le *sommet*. Les *angles rectilignes* formés par les arêtes sont les *faces* ou les *angles plans* de l'*angle solide*. Lorsque le nombre des plans est égal à trois, l'*angle solide* s'appelle *trièdre*. Un *angle solide* étant donné, si l'on prolonge ses arêtes au delà du sommet, on forme un nouvel *angle solide* qui est dit *symétrique* du premier. Deux angles solides sont dits égaux lorsque leurs angles plans sont égaux, chacun à chacun, et semblablement disposés. (V. aux mots Polyèdre, Pyramide, Solide.) Quelques auteurs appellent *planolinéaire* l'*angle* formé par l'inclinaison d'une droite sur un plan.

— Physiol. L'*angle facial* constitue un moyen ingénieux et commode de comparer les têtes des hommes et des animaux. Les deux lignes qui forment cet angle (*ligne faciale* menée de la partie la plus saillante du front à l'épine nasale inférieure, ligne horizontale menée de l'épine nasale inférieure au conduit auditif externe) sont en quelque sorte les coordonnées d'une physionomie. Camper, qui le premier les imagina, s'en servait uniquement pour déterminer et faire comprendre d'une façon très-simple les différences des visages. « L'examen d'une tête de Kalmouk, de nègre, d'Européen et de singe me fit découvrir, dit-il, qu'une certaine ligne tirée du front et de la lèvre supérieure démontre la différence entre les visages des diverses nations, et fait voir la conformité de la tête du nègre avec la tête du singe. Tirant avec soin l'esquisse de quelques-unes de ces faces sur une ligne horizontale, j'y traçai les lignes faciales suivant les angles qu'elles font avec la ligne horizontale. Aussitôt que je faisais tomber la ligne du visage en avant, j'avais une tête antique; si je la faisais pencher en arrière, j'avais une tête de nègre; si je la faisais encore plus inclinée, il en résultait une tête de singe. En l'inclinant davantage encore, j'avais celle de chien, puis enfin celle de bécasse. »

On a fait de l'*angle facial* de Camper un moyen de mesurer la capacité du crâne, c'est-à-dire, le développement du cerveau, et, par suite, celui de l'intelligence. Plus l'*angle facial* est aigu, plus le cerveau de l'animal est censé petit. L'homme, le plus intelligent des êtres créés, est celui de tous les animaux dont l'*angle facial* est le plus grand. Cette corrélation entre l'*angle facial* et la capacité du crâne est fondée sur de nombreuses observations. Cependant il ne faut pas lui accorder une valeur absolue, parce que le développement plus ou moins grand des saillies du front et des mâchoires peut être parfaitement indépendant du développement du cerveau.

L'*angle facial* mesure en général, chez les Européens, de 80° à 85°; il est de 75° dans la race mongole; de 70° à 72° chez les nègres; il varie de 65° à 30° dans les diverses espèces de singes, et il s'éloigne de plus en plus de l'angle droit à mesure que l'on descend dans l'échelle animale.

Avant Camper, les artistes de la Grèce paraissent avoir deviné l'importance de l'*angle facial* au point de vue de la physionomie. La tête des dieux dans lesquels ils ont symbolisé la majesté et la beauté présente un *angle facial* très-ouvert. L'*angle facial* du Jupiter Olympien et de l'Apollon du Belvédère dépasse 90°. L'ouverture de l'*angle facial* explique la beauté de ces chefs-d'œuvre; mais a-t-elle été calculée pour exprimer l'intelligence? M. Gerdy ne le pense pas. D'après cet anatomiste, si les Grecs ont donné de la saillie au front, c'est parce que cette forme leur plaisait davantage et parce qu'elle se lie nécessairement à d'autres pour lesquelles ils avaient la même prédilection, savoir : un nez droit et à peu près perpendiculaire, une échancrure à peine sensible à la racine de cet organe, et des yeux profondément enchâssés dans leur orbite. « Observez, dit-il, les belles têtes grecques, ces caractères vous frapperont toujours, et sur les têtes des hommes comme sur les têtes des femmes, et sur les images des simples mortels comme sur celles des dieux. Reculez-en le front par la pensée, le nez deviendra oblique, une échancrure distincte en marquera la racine, et les yeux resteront à fleur de tête. Ce qui me porte à penser que la forme saillante du front était, chez les Grecs, le résultat d'un *caprice du goût* et non un *calcul de la raison*, et qu'ils ne la destinaient point à donner au front une étendue qui annonçât une vaste intelligence, c'est qu'ils le resserraient latéralement et surtout dans sa hauteur en abaissant la chevelure. »

— Art milit. En fortification, on appelle *angle saillant* tout angle dont le sommet est tourné vers l'extérieur, et *angle rentrant* tout angle dont le sommet est tourné vers l'intérieur. Dans un angle rentrant, on donne le nom d'*angle mort* à l'espace qui est privé de feux. Dans les bastions et les lunettes, on nomme *angles d'épaule* les deux angles formés par les faces et les flancs. Dans un front bastionné, on distingue deux angles saillants, qui sont aussi appelés *angles flanqués*, parce qu'ils sont défendus par les flancs des demi-bastions voisins; deux *angles flanquants* ou *de flanc*, qui sont formés par les flancs et la courtine; deux *angles de défense*, qui sont formés par les flancs et le prolongement des faces opposées; et un *angle de tenaille*, qui est formé, en avant du milieu de la courtine, par le prolonment des faces.

ANGLÉ, ÉE (an-glé) part. pass. du v. Angler.

— Blas. Se dit de la croix, du chevron et du sautoir, quand ces pièces ont des figures longues à pointes, qui sont mouvantes de leurs angles. *Famille de Clérambault* : d'argent, à la croix alésée d'azur, *anglée* de quatre clous de passion de sable.

ANGLÉE s. f. (an-glé — rad. *angle*). Morceau, coin terminé en angle : *Nous avons vendu une* ANGLÉE *de notre pré.* (Carpentier.) ‖ Peu usité.

ANGLER v. a. ou tr. (an-glé — rad. *angle*). Disposer en angle; donner la forme d'un angle.

— Techn. Former exactement les moulures dans les plus petits angles du contour, dans une tabatière de métal.

ANGLES, ancien peuple de la Germanie, qui habitait une partie du Holstein actuel. Au VIe siècle, ils passèrent dans la Grande-Bretagne, chassèrent les Bretons de ce pays et fondèrent les royaumes de Northumberland, Estanglie, Mercie, qui, réunis aux royaumes de Kent, Sussex, Wessex et Essex, formèrent l'Heptarchie. C'est des Angles qu'est venue la dénomination générale d'England ou Angleterre, terre (land) des Angles.

ANGLÈS, ch.-lieu de cant. (Tarn), arrond. de Castres, sur l'Arn; pop. aggl. 550 hab. — pop. tot. 2,663 hab. Fabriques de drap, de cotonnades; teintureries; commerce de bestiaux.

ANGLESEY ou **ANGLESEA**, ancienne Mona, île d'Angleterre dans la mer d'Irlande, unie à la principauté de Galles par un pont tubulaire jeté sur le détroit de Menai; 57,327 hab. Les druides y avaient une école célèbre et y ont laissé de nombreux vestiges de leur culte. Sol bien cultivé et très-fertile, exploitation de beaux marbres verts, de cuivre et de plomb argentifère, les plus riches du monde; fabrique d'étoffes de laine; élève de gros bétail et de moutons; riches mines de cuivre. La capitale de l'île est Beaumaris, avec un port sur le détroit de Menai; à l'autre extrémité de l'île, au N.-O., se trouvent la ville et le port d'*Holyhead*, lieu d'embarquement pour Dublin.

ANGLESEY (Henry Paget, marquis d'), pair d'Angleterre, né en 1797, est un des représentants de la famille Paget, appelée à la pairie héréditaire en 1550. Son père s'étant distingué à Waterloo, fut créé marquis d'Anglesey. Il lui succéda dans ce titre en 1854, après avoir porté le nom de comte d'Uxbridge, deuxième titre nobiliaire de sa maison. Il entra également dans l'armée, et devint, en 1838, colonel de cavalerie. Marié en 1819 à la fille du colonel Campbell, il fit partie du parlement depuis l'année 1820, et prit place à la chambre des lords en 1832. Dans l'une et l'autre assemblée, il appuya le développement des principes libéraux et réformistes, et son fils, le comte d'Uxbridge, qui a siégé aux Communes pour le comté de Strafford, de 1834 à 1857, a suivi la même ligne. Quand le ministère Melbourne prit possession du pouvoir (1839), il reçut la charge de lord chambellan de la reine, fonctions qui lui donnèrent un siége au conseil privé (conseil d'Etat). Depuis 1854, il est lord lieutenant (préfet) du comté d'Anglesey.

ANGLÉSITE s. f. (an-glé-zi-te — rad. *Anglesey*, n. pr.). Minér. Sulfate de plomb naturel, dont on trouve de beaux échantillons dans les mines d'Anglesey. L'*anglésite* noircit au contact de l'hydrogène sulfuré; elle est fusible au chalumeau.

ANGLET s. m. (an-glè — rad. *angle*). Petit angle, petit coin : *Il mettait le pouce de la main gauche sur l'*ANGLET *de l'œil.* (Rabel.)

— Archit. Petite cavité fouillée en angle droit, comme sont celles qui séparent les bossages ou pierres de refend : *Refend coupé en* ANGLET.

ANGLET, commune du dép. des B.-Pyrénées, arrond. de Bayonne; 3,605 hab. Bons petits vins blancs.

ANGLETERRE s. f. (an-gle-tè-re). Comm. Nom donné par métonymie à certaines choses qui proviennent ou sont censées provenir d'Angleterre : *Elle est venue s'asseoir auprès de moi pour admirer mes dentelles. « C'est de l'*ANGLETERRE, *a-t-elle dit. Cela vous coûte-t-il cher, madame? »* (Balz.)

— Hortic. Variété de poire d'automne, qui est savoureuse et très-fondante : *Acheter, manger de l'*ANGLETERRE. ‖ On dit aussi *poire d'Angleterre*, et quelquefois plus simplement *anglais*. Les marchands des quatre saisons de Paris ont trouvé dans cette ellipse une occasion de lancer un trait contre la *perfide Albion*, et on les entend crier sur tous les tons : *Trois* ANGLAIS, *trois* ANGLAIS *pour un sou!*

— Comm. *Point d'Angleterre*, Sorte de dentelle très-estimée. On croit vulgairement que le *point d'Angleterre* se fabrique dans la Grande-Bretagne. La vérité est qu'il se fait exclusivement à Bruxelles. Cette erreur est née à une époque où la législation douanière frappant les dentelles bruxelloises d'une prohibition absolue, les marchands anglais imaginèrent de les importer en contrebande, et de les vendre ensuite, en les baptisant, comme le produit de leur propre fabrication. Depuis ce temps, l'usage s'est maintenu d'appeler *points d'Angleterre* les plus belles dentelles faites à Bruxelles.

ANGLETERRE. — I. Géogr. On donne généralement ce nom à l'ensemble des îles Britanniques, comprenant l'Angleterre proprement dite, l'Ecosse, l'Irlande et les archipels qui en dépendent; nous ne l'appliquons ici qu'à l'Angleterre proprement dite (*England*), c'est-à-dire à l'ancien royaume conquis par Guillaume le Conquérant sur les Anglo-Saxons. Pour les détails omis à dessein dans cet article, nous renvoyons le lecteur aux mots Grande-Bretagne, Ecosse, Galles, Irlande. Néanmoins, comme aucune division réelle ne sépare géographiquement l'Angleterre de l'Ecosse, nous nous placerons à un point de vue général en traçant les limites du Royaume-Uni, et nous déterminerons ainsi la position et le périmètre de la Grande-Bretagne, dont le nom a précédé chronologiquement ceux d'Angleterre et d'Ecosse.

De nombreuses et longues recherches ont été faites pour jeter quelques lumières sur l'origine des noms de *Britannia* et d'*Albion*, que les anciens donnèrent à la Grande-Bretagne, mais qui s'appliquent surtout à la partie méridionale de cette île, puisque le reste était connu sous le nom de *Caledonia*. Quelques savants font venir *Britannia* d'un mot celtique qui signifie *couleur*, parce que les premiers habitants de ce pays avaient coutume de se peindre le corps; d'autres prétendent que *Bratanac*, qui en langue phénicienne veut dire *pays de l'étain*, est l'étymologie de *Britannia;* on sait en effet que les Phéniciens allaient chercher dans ce pays l'étain qu'ils livraient au commerce. Quant à la dénomination d'*Albion* (lat. *albus*, blanc), il est reconnu qu'elle provient de la blancheur des côtes de cette île.

Avant l'invasion romaine, la Grande-Bretagne était peuplée par des colonies appartenant à la race celtique; elle était divisée en dix-sept petits Etats ayant chacun un chef qui prenait le titre de roi. Après la conquête, les Romains, qui ne purent jamais soumettre la Calédonie, et qui construisirent sous Adrien et Sévère deux murailles pour défendre leurs nouvelles possessions, partagèrent la Grande-Bretagne en cinq provinces : 1° *Britannia prima;* 2° *Britannia secunda;* 3° *Flavia Cæsariensis;* 4° *Maxima Cæsariensis;* 5° *Valencia.*

Pendant l'invasion des Barbares, les Romains, forcés de retirer leurs légions de la Grande-Bretagne pour défendre les autres parties de l'empire, cèdent la place aux Saxons et aux Angles, qui, venus du Danemark au secours des Bretons contre les habitants de la Calédonie, fondent successivement les sept royaumes de *Kent*, *Sussex*, *œst-Anglie*, *Wessex*, *Northumberland*, *Essex* et *Mercie*. Cet ensemble d'Etats a été communément appelé *Heptarchie*. Ce mot, qui n'est qu'une désignation posthume, a le tort de donner le change; il semble en effet impliquer une union ou une confédération de tous ces Etats; ils ne formaient nullement un corps, un système politique, comme quelques historiens modernes l'ont avancé. Leurs annales les montrent au contraire perpétuellement en guerre les uns contre les autres, à tel point que lorsque Guillaume le Conquérant fit son expédition, l'Heptarchie n'existait plus depuis longtemps.

La Grande-Bretagne est l'île la plus étendue de l'Europe, dont elle est séparée par un petit bras de mer appelé *Manche* et *Pas-de-Calais* en France, et *Chenal anglais* (English channel) par les Anglais. La mer du Nord la sépare de la Belgique, de la Hollande, de l'Allemagne, du Danemark et de la Norvége. Au nord et au sud, elle est baignée par l'océan Atlantique; à l'ouest se trouvent une infinité de petites îles parmi lesquelles une plus grande, l'Irlande, séparée de la Grande-Bretagne par le canal de Saint-Georges.

La pointe Lizard, à l'extrémité méridionale de la Grande-Bretagne, est sous le 49° 57′ de lat. N.; et le cap Dunnet, à l'extrémité septentrionale, sous le 58° 43′ de lat. N. Le point le plus extrême sur la côte orientale est Lowestoft, situé par 1° 44′ de long. E.; et sur la côte occidentale, c'est le cap Ardnamarcham, situé par 6° 14′ de long. O. (méridien de Greenwich). Le premier de ces deux points est situé par 0° 35′, et le second, par 8° 34′ de long. occidentale du méridien de Paris. De la pointe nord à la pointe sud, la longueur est de 608 milles anglais, environ 972 kil.; dans la partie méridionale, la plus grande largeur est d'environ 300 milles ou 480 kil. Le périmètre des côtes est de 1,460 milles ou 2,336 kil.; mais les sinuosités du littoral, surtout sur la côte occidentale, sont telles que ce chiffre peut être porté au triple. La figure de la Grande-Bretagne représente approximativement un triangle dont le sommet est au cap Dunnet. La surface totale de l'île est de 89,644 milles carrés; l'Ecosse mesure pour sa part 31,324 milles. La ligne qui sépare l'Angleterre de l'Ecosse commence vers l'ouest de l'angle nord-est de Solway-Frith, et court le long des rivières Esk, Liddel et Kershope, suivant une chaîne de montagnes qui reçoit successivement les noms de Lauriston-Hills, Peel-Tell, Carter-Tell et Cheviot-Hills. Jusqu'à l'avant-dernier groupe, la ligne de démarcation court dans la direction nord-est, mais aux monts Cheviot elle tourne au nord-nord-ouest et conserve cette direction jusqu'aux rives de la Tweed, quelques milles au-dessus de Coldstream. Le surplus de la ligne est formé par le cours de la Tweed jusqu'à son embouchure, excepté la ville de Berwick, qui appartient à l'Angleterre, bien que située sur la rive nord de la rivière.

Les contours de la Grande-Bretagne offrent

plusieurs caps importants. Vers l'extrémité sud-ouest, le *Land's-End*, le cap *Lizard;* les côtes au nord du Pas-de-Calais présentent deux autres caps : le *South-Foreland* et le *North-Foreland*. Le cap *Flamboroug*, à l'entrée du golfe de Murray; le *Kinnaird's-Head*, le *Duncasby-Head* et le *Dunnet-Head*, enfin le cap *Wrath*, qui s'avance entre les Hébrides et les Orcades.

De nombreuses baies, plusieurs golfes, découpent les côtes de ce pays. Parmi les golfes nous citerons celui d'*Exeter*, au midi; à l'est, l'enfoncement sablonneux où se jette la Tamise; le *Wash*, l'échancrure par laquelle l'Humber se jette dans l'Océan; les golfes d'*Edimbourg*, de *Tay*, de *Murray* et de *Dornoch;* sur la côte occidentale, ceux de *Clyde*, de *Solway;* la baie de *Caernarvon*, celle de *Cardigan*, et enfin le canal de *Bristol*.

Les montagnes de la Grande-Bretagne forment un système auquel se rattachent celles de toutes les îles Britanniques. Elles composent trois groupes : le premier, situé au nord, est formé par les hauteurs de *Caithness* et de l'*Inverness;* le second se compose des monts *Grampians* et d'autres montagnes qui se terminent au golfe de Forth et à celui de Clyde; le troisième comprend les monts *Cheviot* et toutes les aspérités qu'on rencontre dans le pays de Galles et dans la partie méridionale de l'île. La plus grande élévation du premier de ces groupes est de 800 mètres; celle du second est de 1,300 mètres; enfin le point culminant du troisième, le *Snowdon*, ne dépasse guère 1,100 mètres. Ces différents groupes de montagnes partagent l'Angleterre, sous le rapport hydrographique, en huit bassins peu considérables. Dans le versant de la mer du Nord : 1° le bassin de la *Tweed*, situé partie en Ecosse, partie en Angletere; 2° le bassin de la *Tees*, où l'on trouve les petites rivières de *Coquet* et de *Tync;* 3° le bassin de l'*Humber*, fleuve formé par la réunion de l'*Ouse* et du *Trent :* dans ce bassin coulent aussi le *Glen*, qui se jette dans le *Wash;* la *Derwent* et l'*Ayr*, qui se jettent dans l'*Ouse;* 4° le bassin de la *Tamise*, fleuve formé par la réunion de la *Thames* et de l'*Isis :* dans ce même bassin nous remarquons encore les petites rivières de *Yare* et de *Stour ;* 5° dans le versant de la Manche, le bassin de l'*Avon*, rivière sans affluent important; 6° dans le versant de la mer d'Irlande, le bassin de la *Nith*, rivière située en Ecosse et ayant son embouchure dans le golfe de Solway, qui reçoit aussi l'*Eden;* 7° le bassin de la *Dee*, dans le pays de Galles, arrosé aussi par la *Ribble*, le *Wever* et la *Mersey;* enfin 8° le bassin de la *Savern*, le plus grand fleuve de l'Angleterre. Les affluents de la Savern sont : le *Liddon*, à droite, et le *Stour*, à gauche. Ce bassin est encore arrosé par la *Taf* et la *Wye*.

Dans l'Angleterre proprement dite, les lacs sont d'une faible étendue; le plus considérable est celui de *Derwent*, long de 4 kilom. et large d'environ 1,500 mètres; ses bords enchanteurs et les agitations violentes que présentent ses eaux sans cause apparente attirent un grand nombre de curieux.

Jetons maintenant un coup d'œil rapide sur l'aspect général de l'Angleterre proprement dite, nous esquisserons ensuite sa constitution géologique.

La partie septentrionale est la plus montagneuse; la direction des monts qui la sillonnent est du nord au sud. Ces montagnes appartiennent surtout au Northumberland, au Cumberland et à l'Yorkshire; leurs ramifications se prolongent dans les comtés de Lancastre, de Durham, de Derby et de Stafford. A l'ouest des montagnes Pennines s'étend la plaine Cambrienne, sur une superficie de 30,000 acres, d'un terrain très-léger et sablonneux. Au sud de la rivière Coquet s'étendent des marais considérables, qui occupent presque le tiers du Northumberland et quelques parties des comtés de Durham et de York. Leur étendue varie de 10 à 30 milles; ils sont situés à 150 et à 300 mètres au-dessus du niveau de la mer. Dans le Yorkshire, ces marécages sont coupés de grandes vallées contenant des espaces considérables de terre arable.

L'Angleterre intermédiaire présente une série de vallées et de plaines, parmi lesquelles nous citerons celles du Cheshire, de Worcester, d'Evesham, de Gloucester et de Berkeley. La vallée de la Savern forme un des plus fertiles districts de l'Angleterre, sur une longueur de 120 milles en ligne droite. De nombreux canaux traversent cette région centrale, qui, à cause de son peu d'élévation, est exposée aux inondations. Des digues et autres ouvrages hydrauliques ont été construits dans ces prévisions. Le long de la mer du Nord, entre Louth et Burgh, s'étend une forêt sous-marine, visible à marée basse.

La partie méridionale, située au sud de la Tamise et du canal de Bristol, présente un sol productif et bien cultivé; la plaine de Chichester surtout est caractérisée par un haut degré de fertilité. L'extrémité orientale, entre Douvres et Folkestone, est haute et crayeuse. Le reste de cette région, qui s'incline progressivement vers le sud-ouest, est distribuée en plusieurs vallées larges et longues, parmi lesquelles quelques-unes, notamment celle de Tone, rappellent les plaines plantureuses de la Normandie.

La partie occidentale de l'Angleterre, le pays de Galles compris, est la plus raboteuse et la plus escarpée; quelques contrées d'un aspect triste et désolé rappellent la Bretagne; cependant, celle qui remonte de la baie de Cardigan vers les montagnes, au nord de la petite rivière Ystwith, est citée pour la beauté et le pittoresque de ses sites, et le pont du Diable attire un grand nombre de voyageurs.

La constitution géologique de l'Angleterre offre un très-grand intérêt, en ce sens qu'elle renferme des roches de tous les âges. La houille et l'ardoise sont les productions minérales les plus importantes de l'île; au nord comme au sud, les mines de fer et de plomb sont également nombreuses; celles de cuivre et d'étain s'étendent vers le sud-ouest. Sur toute la côte occidentale on trouve des schistes ardoisiers, tandis qu'un vaste dépôt de marne rouge et de grès entoure au sud et à l'est d'immenses amas de houille. Nous donnerons une idée assez exacte des richesses colossales de ce pays en disant que le bassin de Newcastle seul fournit annuellement 3,700,000 tonnes ou 37 millions de quintaux métriques de houille. Plus de 200 millions de francs sont engagés comme capitaux dans cette exploitation, qui occupe environ 18,000 personnes. La quantité de fer exploité en Angleterre s'élève à plus de 1 million de tonnes, d'une valeur de près de 100 millions de francs; 225,000 ouvriers sont employés à extraire et à transporter le minerai; un nombre à peu près égal de personnes travaillent dans les hauts-fourneaux, les forges et les laminoirs. Depuis l'Humber jusqu'à l'embouchure de la Savern s'étend, du nord-ouest au sud-est, une longue bande de marne bleue appelée *lias* par les Anglais. Une bande parallèle de calcaire à polypiers et de calcaire oolithique, une autre de marne bleue, sont suivis jusqu'à la Manche par des bancs sableux de *glauconie*, par la craie, l'argile plastique et des terrains analogues à ceux du plateau parisien, ce qui prouve d'une manière à peu près certaine la réunion primitive de la GrandeBretagne au continent.

Dans les temps les plus reculés, l'Angleterre, comme l'Amérique septentrionale, était couverte de forêts vierges; les glands, les pommes, les baies sauvages, étaient la nourriture des habitants. Les plantes et les animaux les plus utiles furent plus tard importés du continent. L'ours, le loup, les sangliers, vivaient paisiblement dans ces forêts; les cerfs et les taureaux sauvages parcouraient les bois et les étangs. Vers le XI[e] siècle, les loups et les ours furent détruits; on rencontre encore dans les bois des sangliers, des cerfs et des daims conservés pour le plaisir des grands; le renard, le lièvre et d'autres gibiers se trouvent dans les chasses réservées. Les chèvres sont presque un objet de curiosité en Angleterre, mais elles abondent dans le pays de Galles, où elles sont à l'état sauvage; les habitants du pays les chassent avec ardeur. Les animaux domestiques sont, en Angleterre, l'objet d'un très-grand soin; on connaît ce chien au museau gros et court, au nez retroussé, au poil ras et zébré, ce *bull-dog* (canis molossus) renommé pour sa force et son courage; le cochon domestique, croisé avec le porc d'Indo-Chine, a fourni aux Anglais une race fort estimée; les bœufs, les moutons, et surtout les chevaux de ce pays, sont connus dans le monde entier. Presque tous les oiseaux du continent se trouvent en Angleterre, et il y a peu de pays en Europe aussi favorisé par la nature en poissons d'eau douce et d'eau de mer.

L'Angleterre, surtout dans la partie septentrionale, renferme de vastes forêts de chênes et de sapins; les arbres fruitiers y donnent de beaux produits; mais si le sol se montre favorable à la croissance des végétaux, l'état de l'atmosphère est souvent un obstacle à leur maturité; ainsi la pluie et les brouillards viennent y détruire l'espérance, trop tôt fondée sur l'apparence, d'une riche récolte. Néanmoins les pâturages sont plantureux, les céréales de toute sorte abondent, et les fruits des climats tempérés ne font point défaut. Terminons ce rapide aperçu des richesses minérales, animales et végétales, en disant que la propriété foncière en Angleterre étant très-peu divisée, et le sol appartenant à quelques milliers de propriétaires, la culture en grand y applique aisément toutes les inventions dont l'industrie agricole s'est enrichie depuis quelques années; aussi est-il peu de pays aussi bien cultivés que l'Angleterre.

Située presque au milieu de la zone tempérée, l'Angleterre possède les avantages inhérents à sa position géographique. Les rigueurs de l'hiver et les chaleurs desséchantes de l'été s'y font sentir avec beaucoup moins d'intensité que dans les pays du continent placés sous les mêmes parallèles; les vents de mer y tempèrent les saisons les plus opposées, mais les variations de la température sont subites et fréquentes. L'air y est humide, et les journées pluvieuses dominent. Au commencement de ce siècle, la population de l'Angleterre, du pays de Galles et de l'Ecosse n'était que de 10 millions et demi; le recensement de 1851 a donné le chiffre de 21 milions. (Pour l'industrie, l'organisation sociale, le gouvernement, la constitution, l'armée, la marine, l'organisation financière, le caractère, etc., V. ci-après.)

Le territoire de l'Angleterre proprement dite est divisé en quarante-trois comtés ou *shires*, dont nous donnons ici les noms, la superficie et la population.

Nota. Dans la transformation des acres en kil. carrés, nous avons négligé les fractions.

COMTÉS ou provinces.	SUPERFICIE en statute acres, c'est-à-dire en mesure légale.	kil. carrés.	POPULATION 1851.
Bedford	295,582 ou	1,200	124,478
Berks	450,358 —	1,800	170,065
Buckingham	464,930 —	2,000	163,723
Cambridge	523,861 —	2,100	185,405
Chester	707,078 —	2,800	455,725
Cornwall	873,600 —	3,400	355,558
Cumberland	1,001,273 —	4,100	195,492
Derby	658,803 —	2,700	296,084
Devon	1,657,180 —	6,500	567,098
Dorset	632,025 —	2,600	184,207
Durham	622,476 —	2,500	390,997
Essex	1,060,549 —	4,300	369,318
Gloucester	805,102 —	3,200	458,805
Hereford	534,823 —	2,200	115,489
Hertford	391,141 —	1,700	167,298
Huntingdon	230,865 —	1,000	64,183
Kent	1,041,479 —	4,200	615,766
Lancaster	1,219,221 —	4,900	2,031,236
Leicester	514,164 —	2,000	230,308
Lincoln	1,776,738 —	7,200	407,222
Middlesex	180,168 —	700	1,886,576
Monmouth	368,399 —	1,600	157,418
Norfolk	1,354,301 —	5,100	442,714
Northampton	630,358 —	2,500	212,380
Northumberland	1,249,299 —	5,000	303,568
Nottingham	526,076 —	2,100	270,427
Oxford	472,387 —	2,000	170,439
Rutland	95,805 —	400	22,983
Salop	826,055 —	3,000	229,341
Somerset	1,047,220 —	4,000	443,916
Southampton	1,070,216 —	4,400	405,370
Stafford	728,468 —	2,900	608,716
Suffolk	947,681 —	3,800	337,215
Surrey	478,792 —	2,000	683,082
Sussex	934,851 —	3,700	336,844
Warwick	563,946 —	2,400	475,013
Westmoreland	485,432 —	2,000	58,287
Wilts	865,092 —	3,300	254,221
Worcester	472,165 —	1,900	276,926
York, East Riding	768,419 —	2,900	220,983
York, City	2,720 —	110	36,303
York, North Riding	1,350,121 —	5,100	215,214
York, West Riding	1,708,026 —	6,900	1,325,495
Totaux	32,036,945—	130,210 —	16,919,878

— Colonies et possessions anglaises. En *Europe*, l'Angleterre possède Gibraltar, Héligoland et Malte. — En *Asie :* Aden, Ceylan, Hon-Kong (en Chine), l'Indoustan et l'Inde transgangétique. — En *Afrique :* Ascension, cap de Bonne-Espérance, Côte-d'Or, Fernando-Po, Gambie, Côte de Natal, Sainte-Hélène, Sierra Leone et Maurice. — En *Amérique :* le haut et le bas Canada, le Nouveau-Brunswick, Labrador, Nouvelle-Ecosse et Cap-Breton, Terre-Neuve, Colombie, Antigua, Barbade, la Dominique, Grenade, Jamaïque, Montserrat, Nevis, Saint-Christophe, Anguille, Sainte-Lucie, Saint-Vincent, Tabago, Tortola et îles Vierges, Trinité, Bahama, les Bermudes, Guyane, Honduras, les Malouines ou Falkland, Turques et Laïques. — Dans l'*Océanie :* l'Australie occidentale, Australie méridionale, Nouvelle-Galles du Sud, Nouvelle-Zélande, Terre de Van-Diemen, Victoria, Queen's land, Labuan.

— **II. Hist.** Un historien anglais, Geoffroy de Monmouth, raconte que quelque temps après la destruction de Troie, un arrière-petit-fils d'Enée, nommé Brutus, amena dans la Grande-Bretagne une colonie de Troyens fugitifs, et que telle est la première origine du peuple qui fut connu plus tard sous le nom de *Bretons*. Mais ce n'est là qu'une légende qui ne mérite aucune confiance. Les mœurs des anciens Bretons avaient beaucoup d'analogie avec celles des Gaulois; leur religion était la même, et leurs prêtres s'appelaient également *druides;* ils avaient aussi des *druidesses*, qui plongeaient leur glaive dans le cœur des prisonniers de guerre et prédisaient l'avenir par l'observation du sang des victimes de ce barbare sacrifice. Lorsque Jules César eut achevé la conquête de la Gaule, il voulut s'emparer aussi de la Grande-Bretagne, et il y transporta des troupes, qui triomphèrent aisément des Bretons commandés par Cassivelaunus; ceux-ci furent obligés de devenir tributaires des Romains et de donner des otages pour garantir leur soumission. Cependant le tribut ne fut jamais payé avec exactitude : Jules César fut obligé de faire une seconde invasion dans la Grande-Bretagne. L'empereur Auguste et Tibère, son successeur, songèrent aussi à venir châtier ce peuple, qui voulait toujours reprendre sa liberté dès que ses oppresseurs s'éloignaient; Caligula fit contre eux une expédition ridicule, et l'empereur Claude en fit une plus sérieuse, à la suite de laquelle il laissa dans l'île un corps de troupes qui y éleva des forteresses et maintint quelque temps la domination romaine. Bientôt cependant les Bretons voulurent de nouveau secouer le joug de l'étranger, et leur roi Caractacus tint tête aux Romains pendant neuf ans.

Sous le règne de Néron, Boadicée, reine des Icéni (peuples du comté d'Essex), ayant été odieusement outragée par les soldats romains, excita un soulèvement général parmi les Bretons. Elle se mit elle-même à la tête d'une armée qui bientôt, dit-on, s'éleva à 230,000 hommes; elle s'empara de plusieurs places et s'avança jusqu'à Londres, qui était déjà l'une des positions les plus fortes occupées par les Romains. Paulus, général romain, accourut pour la défendre, mais voyant qu'il avait devant lui une armée si considérable, il n'osa pas engager la lutte et se retira sur un autre point. Londres fut brûlé, et tous les Romains qui s'y trouvaient passés au fil de l'épée. Enivrée de ces premiers succès, Boadicée osa s'avancer contre Paulus, qui s'était retiré dans une position très-avantageuse, avec les vingt mille soldats qu'il commandait. La lutte fut longue et sanglante; mais la bravoure indisciplinée des Bretons succomba enfin devant la tactique exercée des Romains : quatre-vingt mille périrent sur le champ de bataille; la reine et ses filles s'empoisonnèrent pour ne pas tomber vivantes entre les mains du vainqueur.

Malgré cet effroyable désastre, de nouvelles révoltes vinrent encore troubler la domination romaine, et plusieurs généraux furent envoyés contre les rebelles. Enfin Julius Agricola parvint à soumettre définitivement le pays, en joignant à la force des armes l'autorité plus puissante encore de la douceur et de la justice. Il étendit la domination romaine sur l'île presque tout entière, et la gouverna sous les règnes de Vespasien, de Titus et de Domitien. C'est dans cet intervalle, vers la fin du II[e] siècle et sous le pontificat du pape Eleuthère, que le christianisme fit sa première apparition dans la Grande-Bretagne. Sous l'empereur Valentinien le Jeune, Rome, menacée par les barbares, rappela ses soldats et rendit aux Bretons leur indépendance complète. Bientôt attaqués par les Pictes et par les Calédoniens, peuples du nord qui n'avaient pas été soumis par les Romains, les Bretons mirent à leur tête Vortigern, qui crut devoir appeler à son secours les Angles et les Saxons. Les Pictes et les Calédoniens, ou Ecossais, furent vaincus; mais les Saxons firent payer cher leur appui; Hengist et Horsa, leurs chefs, devinrent les oppresseurs du pays qu'ils étaient venus défendre; Horsa périt dans une bataille, mais Hengist resté seul, après avoir fait couler des flots de sang, fonda le premier royaume saxon dans la Grande-Bretagne. Un grand nombre d'habitants, pour se soustraire à ce joug étranger, abandonnèrent leur île et se réfugièrent sur les rivages voisins de l'Armorique, où ils devinrent la souche des Bretons de la Gaule. Six autres royaumes anglo-saxons se formèrent encore successivement dans la Grande-Bretagne, et les sept principautés constituèrent ce qu'on appelle l'heptarchie saxonne. Les Bretons essayèrent plusieurs fois de reconquérir leur indépendance; leur roi Arthur, dont les exploits ont été si souvent chantés par les bardes, fit des prodiges de valeur; il défit les Anglo-Saxons dans douze batailles, et tua de sa propre main quatre cent quarante soldats ennemis, selon la tradition populaire, mais sans pouvoir parvenir à chasser les usurpateurs.

En 827, environ quatre cents ans après la première irruption des Anglo-Saxons, Egbert, roi de Wessex, réunit sous son sceptre les sept Etats qui composaient l'heptarchie, et fut couronné roi d'Angleterre. Peu de temps auparavant, le pape Grégoire I[er] avait envoyé dans la Grande-Bretagne le missionnaire Augustin pour entreprendre la conversion des Saxons au christianisme, et les prédications du nouvel apôtre avaient produit les plus heureux résultats. Les dernières années du règne d'Egbert furent troublées par les incursions des Danois, qui parvinrent à s'établir dans l'île de Thanet. Ils pénétrèrent ensuite dans le cœur même de l'Angleterre, qui se trouvait menacée d'une ruine prochaine lorsque Alfred, petit-fils d'Egbert, fut proclamé roi à la mort de son frère Ethelred. Ce prince, qui mérita le surnom de Grand, eut d'abord bien des difficultés à vaincre; mais après avoir montré un courage à toute épreuve dans une suite d'aventures extraordinaires, il parvint à chasser les Danois du pays, et il s'appliqua ensuite à rétablir la paix et la sécurité dans son royaume, à créer des lois pleines de sagesse, à répandre partout les lumières de la civilisation, l'amour de la justice, les bienfaits de l'industrie. Il mourut à Oxford, l'an 900, après un règne de vingt-neuf ans.

Il ne se passa rien de bien remarquable sous les successeurs d'Alfred le Grand jusqu'au règne d'Ethelred II, surnommé l'Irrésolu. Alors les Danois, commandés par leur roi Sweyn ou Suénon, recommencèrent leurs incursions; ils pénétrèrent jusqu'au centre du royaume et forcèrent le faible Ethelred à chercher momentanément un refuge en Normandie. Edmond, son fils, avait plus de courage; mais les Danois étaient alors commandés par Canut le Grand, et tous les efforts qu'il fit pour défendre sa couronne furent vains. Le pays passa sous la domination danoise; Canut se fit reconnaître, en 1015, comme roi de Danemark, de Norvége et d'Angleterre. Deux fils de Canut régnèrent successivement après lui. La couronne revint ensuite à Edouard, qui descendait des anciens rois saxons, et que sa piété fit surnommer le Saint ou le Confesseur. Comme ce prince mourut sans enfants, il eut pour successeur un descendant de Canut, nommé Harold; mais le peuple, en proclamant celui-ci, ne respecta pas la volonté d'Edouard, qui, au dire de plusieurs historiens, avait laissé un testament par lequel il instituait Guillaume, duc de Normandie, comme héritier de son royaume. Harold se rendit d'abord très-populaire par une victoire qu'il remporta à Stafford contre les Norvégiens, appelés en Angleterre par son propre frère Tosti; mais bientôt Guillaume de Normandie, s'appuyant du testament qu'Edouard avait fait en sa faveur, descendit en Angleterre à la tête d'une

nombreuse armée. Harold vint à sa rencontre; un combat terrible fut livré à Hasting, et l'infortuné Harold fut tué après avoir vu périr le plus grand nombre de ses défenseurs. C'est en 1066 qu'eut lieu cette fameuse bataille qui mit la couronne d'Angleterre sur la tête des princes normands.

Nous ne dirons rien ici des événements qui signalèrent le règne de Guillaume le Conquérant; nous ne ferons également que nommer ses successeurs, Guillaume le Roux, Henri Ier, Etienne. Chacun de ces noms aura, dans ce dictionnaire, son article spécial, où l'on trouvera tous les détails qu'on peut désirer de connaître. La maison de Plantagenet ou d'Anjou fut ensuite appelée sur le trône en 1154, dans la personne de Henri II, qui agrandit considérablement ses possessions françaises en épousant Eléonore de Guyenne, lorsque cette princesse eut été répudiée par Louis le Jeune, à son retour de la deuxième croisade. Les principaux événements de ce règne furent l'assassinat de Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, et la conquête de l'Irlande. Richard Ier, surnommé Cœur de Lion, lui succéda. Ce prince, dont le courage fougueux et chevaleresque ne respirait que les batailles, quitta son royaume pour aller combattre les infidèles dans la nouvelle croisade à laquelle prit aussi part le roi de France Philippe-Auguste. Une rivalité ardente ne tarda pas à s'élever entre les deux princes. Philippe-Auguste, plus sage, crut bientôt nécessaire de revenir en France pour s'occuper des intérêts de son royaume, et Richard, resté seul en Palestine, s'y couvrit de gloire par les faits d'armes les plus éclatants. Lorsqu'il voulut à son tour revenir dans ses Etats, il traversa l'Allemagne; mais l'empereur Henri VI, son ennemi, le retint près d'un an dans une étroite captivité. Pendant ce temps-là, Jean, son frère, essayait de lui ravir la couronne; mais Richard obtint enfin sa liberté et reparut au milieu de ses sujets, qui lui firent l'accueil le plus enthousiaste. Il alla ensuite guerroyer contre Philippe-Auguste, qui, pendant son absence, avait mis la main sur plusieurs de ses possessions en France; il fut atteint d'une flèche en faisant le siége du château de Chalus, dans le Limousin, et mourut des suites de sa blessure, en 1199. Jean sans Terre lui succéda. Il se rendit odieux tout d'abord par le meurtre de son neveu Arthur, qui avait cherché à faire valoir ses droits à la couronne; il indisposa, par d'injustes tracasseries, le pape Innocent III, qui crut devoir mettre le royaume en interdit; enfin il mécontenta les barons, qui offrirent la couronne à Philippe-Auguste pour un de ses fils, et fut obligé, pour apaiser leur révolte, de leur accorder la *grande charte*, qui est le fondement de la liberté dont jouit encore aujourd'hui l'Angleterre. Henri III succéda à Jean, son père, en 1216. Tout ce règne fut rempli par de violentes discussions avec les barons, à la tête desquels se trouvait l'orgueilleux comte de Leicester. Une assemblée des barons, convoquée à Oxford, fut l'origine de ce qu'on appela plus tard le Parlement; mais comme il ne fut pas possible de rétablir l'accord entre les partis, Louis IX, qui régnait alors sur la France et dont la sagesse était renommée par toute la terre, fut choisi pour arbitre. Sa décision ne contenta pas les barons, qui levèrent l'étendard de la révolte, et la guerre civile ne put être évitée. A Henri III succéda, en 1272, son fils Edouard Ier, dont le règne fut illustré par la conquête du pays de Galles et de l'Ecosse. Il convoqua le Parlement pour obtenir des subsides, et la Chambre des communes fut appelée dès lors à voter les lois des finances. Edouard II fut moins heureux que son père; il perdit l'Ecosse, après avoir été vaincu par le fameux Bruce, fut déposé par le Parlement et mourut au château de Berckeley, qui lui servait de prison. Son fils Edouard III lui succéda en 1327. Après la mort de Charles le Bel, roi de France, il voulut faire valoir ses droits à cette couronne, comme petit-fils de Philippe le Bel par sa mère Isabelle; mais Philippe de Valois lui fut préféré par application de la loi salique. Il n'en prit pas moins le titre de roi de France, et commença contre ce pays la guerre connue dans l'histoire sous le nom de guerre de Cent ans. Il gagna la bataille de Crécy, où le jeune prince de Galles fit ses premières armes, prit Calais après un siége de onze mois, vainquit encore les Français à Poitiers et fit prisonnier le roi Jean, que le prince Noir (prince de Galles) emmena ensuite à Londres, où il resta quatre ans prisonnier. Le règne de Richard II (1377-1399) vit naître la querelle qui dura si longtemps entre les maisons d'York et de Lancastre. Henri de Lancastre, cousin de Richard, ayant été banni du royaume et dépouillé de son héritage, se révolta, fit déposer Richard et fut proclamé roi sous le nom de Henri IV. Henri V, son fils et son successeur, profitant du triste état où se trouvait la France par suite de la démence du malheureux Charles VI, voulut faire revivre les prétentions d'Edouard III. Il gagna sur les Français la bataille d'Azincourt, s'empara d'un grand nombre de villes, fit avec Isabeau de Bavière, femme de Charles VI, un traité qui consacrait ses droits sur la France, et alla fixer sa cour à Paris, pendant que le dauphin, retiré dans la ville de Bourges, essayait faiblement de conserver quelques restes de ce beau royaume passé presque tout entier aux mains d'un prince étranger. Sous Henri VI (1422 à 1461), les Français, réveillés de leur apathie par le courage extraordinaire d'une jeune paysanne, songèrent enfin à reconquérir leur indépendance. L'intrépide Jeanne Darc força d'abord les Anglais à lever le siége d'Orléans; elle conduisit le dauphin Charles VII à Reims, où il fut sacré, puis tomba à Compiègne entre les mains des Bourguignons, qui la vendirent aux Anglais. Ceux-ci l'emmenèrent à Rouen, où ils la firent condamner comme sorcière et la brûlèrent toute vive, sentence inique et honteuse, qui sera toujours une tache sur les pages de leur histoire. Bientôt les Anglais perdirent une à une toutes les villes françaises dont ils s'étaient emparés, à l'exception de Calais, qui devait rester encore longtemps en leur pouvoir. Les dernières années de ce règne furent troublées par la guerre des deux roses, ainsi nommée parce que Richard, duc d'York, qui disputait le trône à Henri VI de Lancastre, avait pris pour emblème une rose blanche, tandis que la maison de Lancastre portait une rose rouge. Ce fut la maison d'York qui triompha, et elle fournit trois rois : Edouard IV (1461), Edouard V et Richard III (1483), qui se rendit odieux par une foule de crimes, entre autres par le meurtre des enfants d'Edouard, ses neveux. Mais Henri Tudor, de la maison de Lancastre, vint attaquer le cruel Richard, qui périt à la bataille de Bosworthfield, ce qui mit fin à la querelle des deux roses; Henri fut proclamé roi d'Angleterre sous le nom de Henri VII, en 1485. Henri VIII, son successeur, fut un odieux tyran. Après avoir comblé de faveurs le cardinal Wolsey, il le disgracia dès qu'il montra la moindre résistance à ses volontés, et Wolsey mourut bourrelé de remords pour ses complaisances passées. Henri épousa successivement six femmes : Catherine d'Aragon, qu'il répudia; Anne Boleyn, qu'il fit périr sur l'échafaud; Jeanne Seymour, qui mourut des suites d'une couche; Anne de Clèves, qu'il répudia; Catherine Howard, qui finit comme Anne Boleyn, et Catherine Parr, qui probablement aurait eu le même sort si le tyran n'était pas mort lui-même en 1547. C'est parce que le pape Clément VII n'avait pas voulu consentir à déclarer nul le premier mariage de Henri, que ce despote débauché rompit avec l'Eglise romaine et força l'Angleterre à embrasser les principes de la réforme, que Luther et Calvin travaillaient alors à répandre. Le chancelier Thomas Morus fut une des victimes les plus illustres que leur résistance aux sanglants caprices de ce prince fit périr du dernier supplice. Le règne d'Edouard VI n'est remarquable que par la condamnation capitale de Somerset, qui avait d'abord gouverné le royaume sous le titre de Protecteur, et par l'ambition de Warwick, devenu duc de Northumberland, qui, après avoir fait épouser à son fils Guilford Dudley, la jeune et belle princesse Jeanne Grey, la fit reconnaître pour héritière présomptive de la couronne. A la mort d'Edouard VI, en 1553, Marie Tudor, fille de Henri VIII, fit aisément reconnaître ses droits, et l'infortunée Jeanne Grey périt sur l'échafaud à l'âge de dix-sept ans. La nouvelle reine, qui avait été élevée dans la religion catholique, voulut rappeler l'Angleterre à ses anciennes croyances; elle persécuta les protestants, fit périr sur le bûcher l'archevêque Cranmer, l'évêque Latimer et une foule d'autres victimes, ce qui ne servit qu'à rendre odieuse une religion que des mesures plus douces auraient peut-être réussi à faire revivre dans ce royaume, jadis célèbre pour sa foi, puisque la Grande-Bretagne fut quelquefois nommée l'île des Saints. A Marie Tudor succéda Elisabeth en 1558, et ce règne peut être mis au nombre des plus glorieux que présente l'histoire d'Angleterre. Si la mort cruelle du brillant comte d'Essex, longtemps son favori, et surtout celle de l'infortunée Marie Stuart, sont des taches pour sa mémoire, elle gouverna avec tant d'habileté que l'Angleterre se vit placée au premier rang des puissances. Philippe II, roi d'Espagne, vit disperser son *invincible armada*, avec laquelle il devait à la fois conquérir l'Angleterre et étouffer l'hérésie. Shakspeare, l'un des plus grands poëtes qui aient jamais paru, écrivit ses drames immortels; François Bacon jeta les bases d'une nouvelle philosophie; Drake et Raleigh découvrirent des pays nouveaux, et donnèrent à la mère patrie de nouvelles possessions lointaines. Le siècle d'Elisabeth fut presque pour les Anglais ce qu'a été pour nous le siècle de Louis XIV.

Le règne de Jacques Ier, de la maison des Stuarts (1603, 1625), n'offre rien de bien remarquable, si ce n'est la fameuse conspiration des poudres, organisée par les catholiques exaltés pour faire sauter, au moyen d'une mine, le roi et tous les membres du Parlement. Guy Fawkes fut découvert au moment où il disposait la poudre et la mèche dans une cave située sous la salle même des séances. Chaque année le peuple anglais promène encore dans les rues de Londres un mannequin qu'il appelle Guy Fawkes et qu'il brûle ensuite en souvenir de cet événement. Charles Ier succéda à son père en 1625. Il commença à mécontenter ses sujets par l'aveugle engouement qu'il montra pour le duc de Buckingham, son favori. Il augmenta ensuite ce mécontentement en demandant sans cesse de nouveaux subsides pour subvenir à de folles dépenses, en dissolvant le Parlement qui les lui refusait, en faisant arrêter plusieurs membres des communes dont l'opposition l'irritait, et en voulant se jeter en travers pour arrêter le mouvement des idées religieuses ou pour en changer la direction. Les puritains et tous les mécontents s'organisèrent pour la résistance; ils furent désignés sous le nom de *têtes rondes*, parce qu'ils portaient des cheveux courts, au niveau du front, tandis que les royalistes, qui se distinguaient par leurs longues chevelures, reçurent le nom de *cavaliers*. La guerre civile éclata, et l'armée royaliste éprouva une déroute complète à Marston-Moor, où le puritain Olivier Cromwell commença à donner des preuves éclatantes de ses talents militaires. Après avoir subi un second échec à Naseby, Charles se réfugia chez les Ecossais, qui eurent la lâcheté de le vendre, et il fut conduit sous escorte à Holdenby-Castle, où il subit la captivité la plus rigoureuse. Cependant Cromwell, qui ne trouvait pas le Parlement assez docile à ses volontés, en expulsa violemment tous ceux qui lui étaient suspects, et composa avec ses créatures un nouveau Parlement qui reçut la dénomination de *Rump-parliament* ou Parlement *croupion*. Charles fut forcé de comparaître comme accusé devant des juges qui étaient tous ses ennemis personnels; il fut condamné à mort et eut la tête tranchée sur l'échafaud dressé en face du palais de White-Hall, en 1648, à l'âge de quarante-huit ans.

Après la mort de Charles Ier, la république fut proclamée, et Cromwell devint tout-puissant. Le fils de Charles voulut revendiquer ses droits les armes à la main, mais Cromwell, à la tête de ses puritains dévoués, lui fit éprouver deux déroutes complètes, en Ecosse d'abord, puis en Angleterre, et le malheureux prince n'eut d'autre ressource que de se réfugier en France. Bientôt Cromwell, qui trouvait de la résistance dans le Parlement, le déclara dissous après l'avoir expulsé par la force du lieu de ses séances, et il se fit déclarer *lord-protecteur* de la république. Dès lors il gouverna avec une autorité plus despotique que ne l'avait jamais été celle des rois; mais il montra, dans cette haute position, tous les talents de l'homme d'Etat et de l'administrateur. L'Angleterre ne fut jamais plus puissante ni plus respectée que pendant les neuf années de son protectorat, qui ne finit que par sa mort, en 1658.

Richard, fils aîné de Cromwell, lui succéda en qualité de protecteur, mais il ne conserva l'autorité que quelques mois, et sur la demande du Parlement, qui avait été convoqué de nouveau, il abdiqua pour rentrer dans la vie privée. Quelque temps après, l'armée constitua une espèce de gouvernement militaire, où Monk remplit les fonctions de major-général. Celui-ci, qui n'avait jamais approuvé le zèle fanatique des puritains, et qui, d'ailleurs, obéissait peut-être en secret à des vues d'ambition personnelle, prêta l'oreille aux propositions que lui fit faire le prétendant, et il usa habilement de son pouvoir pour préparer une restauration qu'appelaient depuis longtemps les vœux de toutes les classes éclairées. Charles II fit son entrée solennelle à Londres le 29 mai 1660, et il reçut un accueil enthousiaste. Monk fut créé duc d'Albemarle et reçut le cordon de l'ordre de la Jarretière. L'Angleterre se trouva d'abord heureuse de vivre sous un gouvernement régulier; mais bientôt Charles II mécontenta ses sujets par ses prodigalités, par sa légèreté et surtout par les tendances catholiques qu'il avait rapportées de son séjour en France. Des conspirations, la guerre civile au dedans, et au dehors de graves échecs subis par la marine anglaise en lutte avec l'amiral hollandais Ruyter, troublèrent la suite d'un règne qui s'était d'abord annoncé sous les plus heureux auspices, mais que deux fléaux terribles avaient d'ailleurs attristé dès les premières années : une peste qui, à Londres seulement, fit périr, dit-on, 80,000 personnes, et l'incendie de 1666, qui consuma treize mille maisons. C'est sous Charles II que furent créées les dénominations politiques de *whigs* et de *tories*; c'est aussi à cette époque que vécut Newton, ce génie sans rival à qui nous devons les plus grandes découvertes des temps modernes en astronomie et en physique. Une courte maladie emporta Charles en 1685, et son frère Jacques II lui succéda. On savait que le nouveau roi n'aimait pas les protestants; son avénement fut regardé comme une calamité publique. Le duc de Monmouth et le duc d'Argyle se mirent à la tête d'une conspiration qui fit couler des flots de sang. Ils périrent l'un et l'autre sur l'échafaud, et le juge Jeffery ou Jeffrys se signala par l'odieuse férocité avec laquelle il poursuivit tous ceux qu'on accusait d'avoir pris part à la révolte. Guillaume, prince d'Orange, qui avait épousé la fille aînée de Jacques et qui aspirait à la couronne d'Angleterre, crut le moment favorable pour mettre à exécution ses projets ambitieux. Après avoir réuni une flotte sur laquelle il embarqua quelques milliers de soldats, il n'eut qu'à se présenter aux Anglais, qui l'accueillirent comme un libérateur, surtout lorsqu'il eut signé la fameuse *déclaration des droits*, qui consacrait les libertés politiques du pays. Jacques II s'enfuit honteusement en France, où Louis XIV le reçut avec honneur. Quelque temps après, ce prince lui fournit une flotte pour aller se mettre à la tête des Irlandais; car ceux-ci, restés catholiques, n'avaient pas voulu reconnaître Guillaume III. Mais la bataille de la Boyne, où les troupes de Jacques furent défaites en 1690, ruinèrent complétement ses espérances et l'obligèrent à revenir habiter le château de Saint-Germain, que Louis XIV lui avait donné pour résidence. Guillaume ne s'occupa plus qu'à lutter contre la France, dont il voulait abaisser la prépondérance et qui refusait de le reconnaître. Louis XIV céda enfin, et le traité de Ryswick, en 1697, consacra l'usurpation de Guillaume, qui mourut en 1702 des suites d'une chute de cheval et sans laisser d'enfants.

Anne, seconde fille de Jacques II, fut alors appelée au trône. Elle fit contre la France une guerre dans laquelle le duc de Marlborough se couvrit de gloire en Allemagne, tandis qu'en Espagne l'Angleterre prenait possession de Gibraltar, et devenait ainsi maîtresse du détroit qui unit l'océan Atlantique à la Méditerranée. Le traité d'Utrecht (1712) lui assurait en outre la possession de Minorque, de la Nouvelle-Ecosse et de Terre-Neuve.

George Ier, électeur de Hanovre et fils d'une petite-fille de Jacques Ier, succéda à la reine Anne en 1714. Ce fut un prince sage et habile. Le chevalier de Saint-George, fils de Jacques II, fit une tentative malheureuse pour faire valoir les droits de sa naissance; il descendit en Ecosse avec des armes et des munitions, trouva d'abord quelques partisans, mais n'ayant pu obtenir aucun avantage décisif et ne se voyant pas soutenu avec l'ardeur qu'il espérait rencontrer chez les Ecossais, il abandonna lui-même son entreprise.

George II succéda à son père en 1727 et régna jusqu'en 1760. Pendant ces trente-trois ans, l'Angleterre prit part à la guerre des Impériaux contre la France, la Prusse, la Saxe, la Hollande et la Sardaigne; cette première guerre se termina en 1748 par le traité d'Aix-la-Chapelle. Le prétendant Charles-Edouard descendit en Ecosse en 1745 et eut d'abord quelques succès; mais vaincu à Culloden, il fut obligé de revenir en France, et ce fut la dernière tentative des Stuarts. Une seconde guerre entreprise contre la France fut surtout remarquable par la bataille de Fontenoy, perdue par les Anglais et gagnée par Maurice de Saxe. De 1757 à 1759, lord Clive fonda l'empire britannique dans les Indes, et l'Amérique septentrionale devint une immense colonie anglaise. Parmi les hommes remarquables de ce temps, il faut citer le ministre William Pitt, ou lord Chatam, qui se distingua par son éloquence et ses talents politiques, le philosophe Hume et les littérateurs Goldsmith, Pope, Thompson, Swift, etc.

George III, petit-fils de George II, régna ensuite de 1760 à 1820. Après avoir soutenu une guerre contre l'Espagne et la France, l'Angleterre obtint, par le traité de Paris, la possession du Canada et de plusieurs autres colonies cédées par la France. Cependant les finances étaient épuisées par cette longue suite de guerres, quelque glorieux qu'en eussent été les résultats; l'Angleterre, écrasée par sa dette publique, voulut contraindre ses immenses colonies d'Amérique d'en supporter en grande partie le poids. Le mécontentement fut extrême; les colons se préparèrent à la résistance et formèrent à cet effet la *Ligue solennelle*. Bientôt le général anglais Gage ayant envoyé un détachement pour s'emparer des munitions amassées par les Américains, le détachement fut attaqué, et il aurait été complétement détruit si lord Percy n'avait envoyé de nouvelles troupes pour le secourir. Ce premier succès encouragea les Américains; ils levèrent une armée, et George Washington fut nommé leur général en chef. Franklin vint en France demander des secours au gouvernement de Louis XVI. Par ses soins, un traité d'alliance offensive et défensive fut signé entre la France et les Etats-Unis d'Amérique. Rochambeau et La Fayette, à la tête de 6,000 Français, vinrent renforcer l'armée de Washington, et après une suite de combats, lord Cornwallis ayant été obligé de capituler dans York-Town, l'Angleterre se vit obligée, en 1783, de reconnaître l'indépendance des Etats-Unis. Pendant que ces événemenis se passaient en Amérique, l'Angleterre se voyait aussi menacée de perdre une partie de ses possessions indiennes, où Haider-Ali et son fils Tippoo-Saëb lui faisaient une guerre acharnée et souvent heureuse.

Mais la Révolution française de 1789 fut pour elle une source d'embarras bien plus grands encore. William Pitt, fils de lord Chatam, grand orateur et homme d'Etat comme son père, avait hérité de sa haine acharnée contre la France. Malgré l'opposition que lui firent dans la Chambre des communes Fox et Shéridan, il fit entrer l'Angleterre dans trois coalitions contre la nouvelle république, et dépensa des sommes immenses pour lui susciter des ennemis dans toutes les parties de l'Europe. Pitt mourut en 1806, avec la douleur d'avoir vu échouer tous ses efforts, et de laisser la France agrandie et glorieuse entre les mains de Napoléon Ier, empereur, qui avait placé trois de ses frères sur les trônes de Naples, de Westphalie et d'Espagne, et qui en même temps s'était fait reconnaître comme protecteur de la confédération du Rhin. Tant de revers n'étaient compensés que par les victoires navales de l'illustre amiral Nelson, qui maintinrent du moins la domination maritime de l'Angleterre; mais le blocus continental décrété par Napoléon menaçait de rendre illusoire cette domination elle-même. Alors le roi George, dont l'esprit avait toujours été faible, tomba dans une tristesse profonde, qui se changea peu à peu en une véritable démence, et bientôt il fallut appeler le prince de Galles à la régence. En 1812, Napoléon entreprit la funeste campagne de Russie. Vaincu par les éléments, il fit une retraite désastreuse qui se termina en 1814 par son abdication, et celui qui

avait été le maître de l'Europe fut contraint de se renfermer dans une petite île, seul débris qui lui fut laissé de son immense empire. On sait qu'il n'y resta pas longtemps, et que pendant Cent jours encore il fit trembler l'Europe coalisée contre lui et toujours soudoyée par l'or de l'Angleterre. La déroute de Waterloo mit fin à cette nouvelle épopée, et dans cette journée, si désastreuse pour la France, le général anglais Wellington (marquis de Wellesley) exerçait le commandement en chef. Napoléon, alors forcé d'abdiquer une seconde fois, se confia à la générosité de ceux qui l'avaient toujours combattu, et se rendit à bord du navire anglais le *Bellérophon;* mais au lieu d'y trouver l'accueil dû au génie et à une grande infortune, il fut traité en prisonnier et se vit bientôt relégué sur le rocher de Sainte-Hélène, où on lui donna pour geôlier sir Hudson Lowe, dont la morgue hautaine et les dédains odieux contribuèrent, avec les intempéries du climat, à abréger ses jours. George III mourut en 1820, un an avant Napoléon, et son fils George IV échangea le titre de régent contre celui de roi d'Angleterre.

Les faits les plus remarquables de ce nouveau règne sont la part que prit l'Angleterre à la victoire de Navarin contre les Turcs, l'affranchissement de la Grèce, qui fut érigée en royaume indépendant, les efforts du grand agitateur O'Connell pour soustraire l'Irlande à l'oppression de ses dominateurs protestants, et enfin le bill de l'émancipation des catholiques, qui ouvrit l'entrée du Parlement aux députés catholiques de l'Irlande.

En 1830, Guillaume IV, duc de Clarence et frère de George IV, lui succéda. Le bill de la réforme, après de longs débats parlementaires, fut adopté en 1832, et l'extinction définitive de l'esclavage fut proclamée en 1834.

En 1837, Victoria, fille du duc de Kent, monta sur le trône, qu'elle occupe encore aujourd'hui (août 1864).

TABLE CHRONOLOGIQUE DES ROIS D'ANGLETERRE depuis la réunion de l'heptarchie en un seul royaume.

827 Egbert Ier.
837 Ethelwolf.
853 Ethelbald et Ethelbert.
866 Ethelred Ier.
871 Alfred le Grand.
900 Edouard Ier l'Ancien.
924 Adelstan ou Athelstan.
940 Edmond Ier.
946 Edred.
955 Edwy le Bel.
959 Edgar le Pacifique.
975 Edouard II le Martyr.
978 Ethelred II l'Irrésolu.
1015 Canut le Grand.
1016 Edmond II, Côte de fer.
1036 Harald Ier.
1040 Hard-Canut.
1042 Edouard III le Confesseur.
1066 Harald II ou Harold.
1066 Guillaume Ier le Conquérant.
1087 Guillaume II le Roux.
1100 Henri Ier Beau-Clerc.
1135 Etienne.
1154 Henri II Plantagenet.
1189 Richard Ier Cœur de Lion.
1199 Jean sans Terre.
1216 Henri III.
1272 Edouard Ier (ou IV).
1307 Edouard II (ou V).
1327 Edouard III.
1377 Richard II.
1399 Henri IV de Lancastre
1413 Henri V.
1422 Henri VI.
1461 Edouard IV.
1483 Edouard V.
1483 Richard III.
1485 Henri VII de Tudor.
1509 Henri VIII.
1547 Edouard VI.
1553 Marie Tudor.
1558 Elisabeth.
1603 Jacques Ier, de la maison des Stuarts.
1625 Charles Ier.
1649 La République.
1653 Olivier Cromwell, protecteur.
1660 Charles II.
1685 Jacques II.
1689 Guillaume III, prince d'Orange.
1702 Anne.
1714 George Ier de Hanovre.
1727 George II.
1760 George III.
1820 George IV.
1830 Guillaume IV.
1837 Victoria.

— III. **Institutions politiques, judiciaires, et administratives de l'Angleterre.** — 1° HISTOIRE DE LA CONSTITUTION ANGLAISE. « La constitution anglaise, dit lord Brougham, est mixte et non pas pure dans sa forme; c'est une monarchie mixte, née de ce principe qu'aucune des formes pures de gouvernement, monarchie, aristocratie ou démocratie, ne suffit à la sécurité des droits d'un peuple et à la bonne administration de ses affaires. » La constitution anglaise reconnaît et établit nettement les deux principes fondamentaux de tout gouvernement mixte : 1° délégation du pouvoir suprême à plusieurs corps différents entièrement séparés et indépendants; 2° nécessité du consentement de chacun de ces corps pour la validité de tout acte législatif. Sa grande force, et en même temps son imperfection logique, vient de ce qu'elle est le produit de la vie, du développement historique de la nation anglaise, et non une création du rationalisme politique, un contrat savamment rédigé d'après nos idées françaises. « C'est, dit très-bien M. le duc d'Ayen, un ensemble un peu obscur de lois nouvelles ou anciennes non abrogées et parfois contradictoires, un assemblage de traditions d'esprit public, d'usages et de formes neuves ou surannées, reliés par un amour du progrès égal au respect du passé, et qu'il faut étudier dans les faits comme dans les luttes de chaque jour depuis les temps les plus anciens. »

L'histoire de la constitution anglaise remonte à la *Grande Charte* que les barons anglais forcèrent le roi *Jean sans Terre* à signer, le 19 juin 1215, à Runnigmead, près de Windsor. Voici les principaux articles de cet acte fameux :

« 2. Nous avons accordé à tous nos hommes libres du royaume d'Angleterre, pour nous et pour nos héritiers à jamais, toutes les libertés spécifiées ci-dessous, pour être possédées par eux et par leurs héritiers comme les tenant de nous et de nos héritiers.

» 14. Pour tenir le commun conseil du royaume à l'effet d'asseoir des aides, nous ferons convoquer les archevêques, évêques, abbés, comtes et grands barons, individuellement et par lettres de nous, et nous ferons convoquer en masse par nos vicomtes et baillis tous ceux qui tiennent de nous directement.

» 15. Il en sera de même à l'égard des subsides que nous lèverons sur la ville de Londres, et la ville de Londres jouira de ses anciennes libertés et libres coutumes.

» 22. La cour des plaids communs ne suivra plus notre personne, mais elle demeurera fixe en un lieu certain.....

» 25. Un tenancier libre ne pourra pas être mis à l'amende pour de petites fautes, si ce n'est proportionnellement au délit, ni pour de grandes fautes, si ce n'est suivant la grandeur du délit, sauf ses moyens indispensables de subsistance; il en sera usé de même à l'égard des marchands, auxquels on ne pourra enlever ce qui leur est nécessaire pour entretenir leur commerce.

» 26. Semblablement les vilains, tant de nos domaines que des domaines d'autrui, ne pourront être mis à l'amende, s'ils tombent sous notre merci, que sauf les moyens de gagnage. Aucune des susdites amendes ne sera imposée que sur le serment de douze hommes du voisinage, loyaux et de bonne réputation.

» 38. Aucun bailli, comte ou autre, notre officier, ne prendra par force ni chevaux, ni chariots pour porter notre bagage, qu'en payant le prix stipulé par les anciens règlements, savoir : dix deniers par jour pour un chariot à deux chevaux, et quatorze deniers pour un chariot à trois chevaux.....

» 43. Il y aura une seule et même mesure par tout le royaume pour le vin et pour la bière, ainsi que pour le grain, et cette mesure sera conforme à celle dont on se sert à Londres. Il en sera pour le poids de même que pour les mesures.

» 48. Aucun homme libre ne sera pris, ni emprisonné, ni dépossédé de ce qu'il tient librement, ou de ses libertés ou de ses libres coutumes, ni ne sera mis hors la loi, ni exilé, ni privé de quelque chose en aucune façon, ni nous ne marcherons contre lui, ni ne l'enverrons en prison, que par le légal jugement de ses pairs ou par la loi du pays.

» 49. A nul ne refuserons, à nul ne vendrons, à nul ne différerons de rendre le droit et la justice.

» 52. Il sera permis à l'avenir à toutes personnes de sortir du royaume, et d'y revenir en toute sûreté et liberté, par terre et par eau, sauf le droit de fidélité qui nous est dû. »

En 1258, la *Grande Charte* fut confirmée par les *Provisions d'Oxford*, rédigées par vingt-quatre barons, dans la première assemblée qui ait été réunie à Londres sous le nom de *Parlement*. Cet acte dispose, entre autres choses :

1° Que les barons nommeront eux-mêmes annuellement les juges, le chancelier, le trésorier et autres officiers du roi;

2° Qu'ils auront la garde des châteaux royaux;

3° Que trois parlements seront convoqués chaque année, aux mois de février, de juin et d'octobre;

4° Qu'il sera nommé une commission permanente de douze barons chargés de se rendre à ces parlements, et de traiter avec le conseil royal de toutes les affaires;

5° Qu'on désignera quatre chevaliers par comté, chargés de recueillir les plaintes contre les shériffs ou autres officiers du roi, et d'en rendre compte au prochain parlement;

6° Que les shériffs à l'avenir seront nommés par les cours de comté.

En 1264, fut convoqué le premier parlement véritablement complet, c'est-à-dire composé non-seulement des nobles, des pairs, mais des députés des comtés et des bourgs. « C'est à cette époque, dit l'historien Macaulay, que le grand peuple anglais se forma, que le caractère anglais commença à montrer ces singularités qu'il a conservées depuis; c'est alors que nos pères devinrent des insulaires dans toute l'acception du mot, non plus seulement dans leur position géographique, mais par leur politique, leurs sentiments, leurs manières. C'est alors qu'apparut distinctement, pour la première fois, cette constitution qui, à travers tous ses changements, a conservé son identité, et qui, en dépit de quelques défauts, mérite d'être regardée comme la meilleure sous laquelle ait vécu, depuis des siècles, une grande société. C'est alors que la Chambre des communes, ce type de toutes les assemblées représentatives des deux mondes, tint sa première session. »

Sous Edouard III, apparaît la première séparation des deux chambres du Parlement, qui jusque-là avaient siégé ensemble. Sous Richard II, on reconnaît aux communes le droit de spécifier l'emploi des subsides, et sous son successeur, Henri IV, l'acte de 1406 oblige le roi à ne gouverner qu'avec l'avis d'un conseil permanent, dont les membres doivent venir en personne jurer au Parlement d'observer fidèlement tous les statuts. Pendant la guerre des Deux-Roses, et sous la tyrannique domination des Tudors, le Parlement se contente d'exister; aucun bruit ne trahit sa présence. Sous les Stuarts, il se réveille, sort d'un long asservissement, résiste à l'autorité royale et finit par la briser après une lutte terrible. Supprimé par Cromwell, en 1653, il est rétabli et respecté sous Charles II. Avec Jacques II, nouvelle lutte entre le pouvoir royal et l'autorité parlementaire; le pouvoir royal succombe en 1688. Le 25 décembre 1688, le Parlement offre la couronne à Guillaume d'Orange, et le 24 février 1689, le *Bill des droits* consacre d'une façon définitive les bases fondamentales de la constitution actuelle de l'Angleterre. Les principes de ce bill sont ceux-ci :

Le prétendu pouvoir de l'autorité royale, de suspendre les lois et l'exécution des lois sans le consentement du Parlement, est illégal. De même en est-il de la prétention de dispenser des lois ou de l'exécution des lois.

Toute levée d'impôt pour et à l'usage de la couronne sous ombre de prérogative, sans le consentement du Parlement, ou pour un temps plus long et d'une manière autre qu'il aurait été arrêté par le Parlement, serait illégale.

C'est un droit des sujets de présenter des pétitions au roi, et tous les emprisonnements et poursuites de pétitionnaires sont illégaux.

La levée et l'entretien d'une armée dans le royaume en temps de paix, si ce n'est du consentement du Parlement, seraient contraires à la loi.

Les élections des membres du Parlement doivent être libres.

La liberté de parler des débats, ou actes dans le sein du Parlement, ne peut être réprimée ou mise en question dans aucune cour ou lieu hors du Parlement.

On ne peut exiger une caution, ni imposer une amende excessives, ni infliger de peines cruelles et inusitées.

La liste des jurés choisis doit être dressée en bonne et due forme et notifiée; les jurés qui prononcent sur le sort des personnes dans les questions de haute trahison, doivent être francs-tenanciers.

Enfin, pour remédier à tous les griefs, et pour l'amendement, l'affermissement et la conservation des lois, il sera tenu fréquemment des parlements.

Le *Bill des droits*, qui règle la succession à la couronne, ajoute l'importante clause que « toutes personnes unies à l'Eglise de Rome, ou qui se marieraient à un papiste, seraient exclues, et à jamais incapables de posséder la couronne, d'en hériter ou d'en jouir, ainsi que du gouvernement du royaume, et qu'en tel cas le peuple de ces royaumes serait délié de sa fidélité, et la couronne reversible au plus proche héritier. » Peu après fut voté le premier bill de *Mutiny*, qui, aujourd'hui encore, doit être approuvé chaque année par les chambres pour autoriser le gouvernement à tenir des troupes sous les armes.

Sous le règne de la reine Anne, un nouveau bill fut voté par le Parlement en vue de l'avénement de la maison de Hanovre. Les articles de cet acte sont les suivants :

« Quiconque parviendra à l'avenir à posséder la couronne s'unira à la communion de l'Eglise anglicane, comme elle est établie par la loi. Dans le cas où la couronne et la dignité impériale de ce royaume viendraient à quelqu'un qui ne serait pas né en Angleterre, la nation ne serait obligée de s'engager dans aucune guerre pour la défense d'aucun domaine ou territoire qui n'appartiendrait pas à la couronne d'Angleterre, sans le consentement du Parlement.

» Nulle personne qui arrivera désormais à la possession de cette couronne ne sortira des domaines d'Angleterre, d'Ecosse ou d'Irlande, sans le consentement du Parlement.

» Toutes les affaires et choses relatives au bon gouvernement du royaume, et dont le conseil privé doit connaître d'après les lois et coutumes du royaume, seront traitées dans ledit conseil, et toutes les résolutions qui y seront prises seront signées par telles personnes du conseil privé qui auront délibéré et donné leur consentement.

» Nulle personne née hors du royaume d'Angleterre, d'Ecosse ou d'Irlande, ou des pays qui en dépendent (quoique naturalisée de droit ou par lettres du roi, excepté ceux qui sont nés de parents anglais), ne pourra être du conseil privé, ni membre de l'une ou de l'autre chambre, ni jouir d'aucun emploi ni place de confiance civile ou militaire, ni recevoir aucun don de terres, possessions ou héritages de la couronne, soit par elle-même, soit par fidéicommissaires.

» Nul ne pourra se prévaloir d'un acte de grâce scellé du grand sceau, pour repousser une accusation portée par les communes en Parlement. »

2° POUVOIR EXÉCUTIF. Le pouvoir exécutif appartient au souverain, qui l'exerce par l'intermédiaire de ses ministres. Le trône de la Grande-Bretagne est héréditaire par ordre de primogéniture, les hommes étant préférés aux femmes, mais seulement au même degré de parenté. Le souverain d'Angleterre est qualifié : *roi, par la grâce de Dieu, du royaume-uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, défenseur de la foi.* Il doit nécessairement appartenir à la religion anglicane. Chef de l'Eglise, il choisit les archevêques et les évêques et convoque les synodes. Chef de l'Etat, il nomme à tous les grades dans l'armée et dans la marine, donne tous les titres de noblesse, les décorations et autres récompenses civiles ou militaires, et autorise l'acceptation des distinctions accordées par les souverains étrangers; il envoie des ambassadeurs et reçoit ceux des puissances étrangères; il fait des proclamations, déclare la guerre, conclut les traités, frappe monnaie, donne des sauf-conduits, confère le titre de citoyen anglais, possède le droit de faire grâce, etc.

L'exercice de tous ces pouvoirs, qui, en droit, appartiennent à la royauté, est, en réalité, remis presque entièrement aux ministres, ceux-ci étant seuls responsables devant le Parlement. En vertu de ce principe de la responsabilité ministérielle, le roi est tenu de n'agir jamais sans le conseil des ministres, lesquels, de leur côté, ne peuvent demeurer au pouvoir qu'à la condition d'être soutenus par la majorité dans les Chambres, en sorte que la couronne se trouve, en fait, obligée de suivre la volonté du Parlement.

Les membres du cabinet, ou ministres, sont nommés par le roi; ils doivent siéger dans l'une des deux Chambres du Parlement. En fait, le chef du parti qui a la majorité (*whig* ou *tory*) est chargé de former le ministère et prend le titre de *premier* ou premier ministre. Les ministres et les membres du parti politique qu'ils représentent siégent dans les Chambres à la droite du *speaker* (président); les députés du parti opposé sont à gauche. Lorsque le ministère échoue devant le Parlement sur une question politique, ou lorsqu'une des Chambres émet contre lui un vote de manque de confiance, le premier ministre se retire, et sa démission entraîne celle de ses collègues.

Le cabinet se compose toujours des membres suivants : le premier lord de la trésorerie, qui est en général premier ministre, le lord président du conseil privé, le lord haut chancelier, le chancelier de l'échiquier, les cinq secrétaires d'Etat de l'intérieur, des affaires étrangéres, des colonies, de la guerre, et de l'Inde. On adjoint à ces neuf membres un certain nombre de hauts fonctionnaires choisis parmi les grands officiers de l'Etat. Les traitements alloués aux membres du cabinet sont fort inégaux; ils varient entre 50,000 fr. et 250,000 fr. Le cabinet administre, sous les ordres du souverain, les affaires extérieures du pays et dirige les relations avec les puissances étrangères, tout en restant soumis à la haute direction du Parlement, devant lequel il est responsable.

3° POUVOIR LÉGISLATIF. Le pouvoir législatif est exercé en Angleterre par le souverain et le Parlement. Le Parlement se compose de la Chambre des lords et de la Chambre des communes. Il se réunit chaque année à l'époque fixée par la couronne. Les membres du Parlement ne peuvent être poursuivis en raison des discours prononcés dans l'une des deux Chambres. L'imprimeur qui reproduit les séances ne peut non plus être recherché pour ce fait. Tout citoyen a le droit d'adresser au Parlement une pétition sur un sujet quelconque. La session finit lorsque la couronne proroge le Parlement. La Chambre des communes peut être dissoute à une époque quelconque par le souverain. Cette dissolution s'opère de plein droit à l'expiration de la période de sept ans pour laquelle les membres ont été nommés, ou six mois après la mort du souverain. En droit, les séances du Parlement ne sont pas publiques; mais en fait, il suffit d'être muni d'un billet pour être admis à y assister, et les journaux en publient régulièrement le compte rendu.

Deux éléments concourent à la formation de la Chambre des lords, le clergé et la noblesse : de là deux espèces de lords, les lords ou pairs spirituels, et les lords ou pairs temporels. Les pairs spirituels sont les archevêques de Cantorbéry et d'York, et vingt-quatre évêques d'Angleterre, un des deux archevêques et trois évêques d'Irlande. Les lords temporels sont les princes de la famille royale appelés à la pairie, tous les pairs d'Angleterre (créés avant l'union avec l'Ecosse), de la Grande-Bretagne (créés après l'union de l'Angleterre et de l'Ecosse) et du Royaume-Uni (créés postérieurement à l'union de l'Irlande), ainsi qu'un certain nombre de lords d'Ecosse et d'Irlande. L'Ecosse est représentée par seize lords élus pour chaque session par la pairie écossaise, et l'Irlande par vingt-huit

lords nommés à vie par les lords d'Irlande. Ces lords sont nommés pairs représentants Le titre de lord peut s'acquérir par naissance ou par nomination; il appartient de droit au fils aîné de celui qui en est investi, après la mort de ce dernier; les pairies viagères, jadis conférées par le souverain, n'existent plus aujourd'hui. Le souverain peut toujours créer des pairs du Royaume-Uni en aussi grand nombre qu'il le désire; mais il ne peut pas nommer de lords écossais, et il ne peut instituer qu'une pairie irlandaise sur trois vacances. Les pairs ne peuvent siéger à la Chambre des lords avant d'avoir atteint l'âge de vingt et un ans. Ils ont le privilége de n'être jugés que par la Chambre des lords pour tous les cas de trahison ou de félonie. Devant la justice, les lords déposent, non sur leur serment, mais sur leur honneur. Ils ne peuvent perdre leur titre qu'en vertu d'un acte du Parlement qui prononce la dégradation.

Les pairs peuvent voter, soit par eux-mêmes, soit par procuration, au moyen d'un bulletin signé d'eux qui est déposé par un autre pair, et ils ont le privilége, lorsqu'ils le désirent, d'inscrire au journal de la Chambre leurs protestations contre les votes. Les lords ne peuvent être arrêtés pour dettes. Le jugement des personnes mises en accusation par la Chambre des communes appartient à la Chambre des lords. Enfin, la Chambre des lords est la cour suprême de justice.

La Chambre des communes, ou Chambre basse, se compose de la réunion des personnes choisies par la nation pour faire partie du Parlement. Le système représentatif actuel a été établi par le bill de réforme de 1832. Avant cette époque, beaucoup de grands comtés, tels que ceux de Chester, Lancastre, Surrey et Cornwall, qui nomment aujourd'hui quatre membres, n'en envoyaient que deux au Parlement; quelques villes d'une importance commerciale considérable, comme Manchester, Birmingham, n'avaient pas de députés dans la Chambre des communes. D'autre part, nombre de petites localités sans importance, possédant à peine vingt électeurs ou moins encore, et placées sous la main de quelque personne noble ou riche, envoyaient un ou deux membres au Parlement. On les appelait *bourgs pourris*, et ceux qui les possédaient ou les entretenaient étaient nommés *marchands de bourgs*. Le marchand de bourg faisait nommer qui bon lui semblait. Le *reform-bill* a fait cesser en grande partie cet état de choses.

Les députés sont nommés par les comtés, les cités, les bourgs et les universités. Les députés des comtés, appelés *chevaliers de comtés*, représentent plus particulièrement la propriété foncière; ceux des cités, des bourgs et des universités, appelés *citoyens* ou *bourgeois*, sont les représentants du commerce et de l'industrie. Dans les comtés, le droit de voter appartient aux francs-tenanciers possédant un revenu de 50 fr., aux *copyholders* dont le revenu atteint 250 fr., aux locataires ou fermiers ayant un bail de soixante ans, pour une propriété d'un rapport de 250 fr., ou de 1,250 fr., si la durée du bail est moindre de soixante ans. Dans les cités et bourgs, le droit d'élection est attaché à un revenu de 250 fr. et à certains priviléges, tels que la franchise ou la bourgeoisie. Le titre de maître ès-arts confère le vote dans les universités. Le scrutin n'est pas secret. Ne peuvent voter : les pairs du royaume, les étrangers, les mineurs, ceux qui ont été convaincus de parjure devant la justice, ceux qui ont reçu pendant l'année des secours de la paroisse, ceux qui sont chargés de percevoir, lever, ou conserver les droits de douane ou d'accise, ou les impôts communaux, les employés des commissaires du timbre ou autres commissaires du fisc, les employés des postes, les constables, enfin ceux qui ont été convaincus de manœuvres illicites dans les élections. Ne peuvent être nommés : les étrangers, les juges des cours supérieures, des cours de comté et des cours de police, les avocats de révision, les citoyens âgés de moins de vingt et un ans, les membres du clergé d'Angleterre, d'Ecosse ou du clergé catholique, les citoyens proscrits par les cours criminelles, ou convaincus de trahison ou de félonie, les fonctionnaires des comtés, cités ou bourgs, pour le pays où ils remplissent leurs fonctions, les personnes employées à la perception des taxes créées depuis 1692, ou occupant des emplois rétribués par la couronne et créés depuis 1718, les pensionnaires de l'Etat, et enfin les agents de l'armée, les fournisseurs du gouvernement et les officiers des shériffs. La Chambre des communes est présidée par le *speaker*, lequel est nommé par la Chambre, au commencement de chaque législature.

Tous les *bills* (projets de loi) peuvent être présentés indifféremment à l'une des deux Chambres, mais c'est presque toujours devant les communes qu'ils viennent en premier lieu. Chacune des Chambres peut adopter, rejeter, modifier les bills qui lui sont présentés; il n'y a d'exception que pour les bills qui touchent aux priviléges de la noblesse, et pour les bills de subsides, tels que le budget de chaque année; les premiers sont d'abord portés à la Chambre des lords, et l'usage veut que les communes ne leur fassent subir aucune modification; les seconds sont d'abord votés par les communes et peuvent ensuite être rejetés, mais non modifiés par les lords. Dans la Chambre des lords, les pairs ont toujours le droit de présenter un bill; mais les membres de la Chambre des communes doivent y être préalablement autorisés par la Chambre. Les bills qui touchent à un grand intérêt public sont généralement portés au nom du gouvernement. Dans la Chambre des lords, les pairs votent par les mots : *content* et *non-content*, et beaucoup d'entre eux, comme nous l'avons déjà dit, votent par procuration. A la Chambre des communes, les membres doivent être présents et exprimer leur vote par les mots : *aye* (oui), ou *no* (non). Après avoir été adopté dans les deux Chambres, le bill est soumis à la sanction royale. Cette sanction est donnée par le souverain personnellement, ou par des lords commissaires qu'il délègue à cet effet. Le fait seul de l'assentiment royal change le bill en loi exécutoire, sans qu'aucune promulgation soit nécessaire.

4° Libertés publiques. Trois grandes libertés assurent à tous les citoyens une participation réelle au contrôle des actes du gouvernement et à la direction des affaires publiques : droit de pétition au Parlement, liberté des réunions publiques, liberté de la presse. Ces trois libertés sont, on peut le dire, illimitées.

« Le droit de s'assembler en *meeting* ne reçoit de restriction, dit lord Brougham, que si les citoyens qui en usent prétendent en faire un moyen d'intimider les autorités constituées, de terrifier les hommes paisibles, et de préparer des forces pour la rébellion. » Lorsque la réunion menace la tranquillité publique, le magistrat a le droit de faire usage du *Riot act*, en lisant la proclamation suivante : « Notre seigneur et souverain le roi charge et commande à toutes les personnes assemblées, de se disperser immédiatement, et de rentrer paisiblement dans leurs habitations ou à leurs occupations légales, sous les peines autorisées par l'acte fait dans la première année du roi George, pour prévenir les désordres et les assemblées tumultueuses. Dieu sauve le roi! » Lorsque, dans le délai d'une heure, le rassemblement n'est pas dispersé, on peut user de la force et arrêter les rebelles. Nous devons dire qu'on a très-rarement recours à ces moyens.

Le droit d'imprimer et de publier ses opinions n'éprouve pas plus d'entraves que le droit de réunion. Aucune autorisation préalable n'est nécessaire pour éditer un livre ou créer un journal. « La seule garantie qu'on exige de ceux qui exercent ce droit, dit lord Brougham, est qu'ils fournissent le moyen de constater leur identité dans le cas où ils feraient de la presse un instrument pour satisfaire des haines personnelles et privées, ou pour exciter à l'insurrection et à d'autres crimes. » Le noble écrivain que nous citons signale à cet égard une lacune dans la loi anglaise; il regrette qu'elle ne fasse aucune distinction entre l'auteur et l'éditeur, de manière à décourager les publications anonymes.

5° Organisation judiciaire. Nous signalerons tout d'abord, dans l'organisation de la justice en Angleterre, deux traits qui la distinguent profondément de ce qui existe en France. Les Anglais ne connaissent ni la justice administrative, ni la garantie des fonctionnaires. « Toutes les affaires, dit M. Franqueville, auquel nous empruntons en grande partie les détails qui précèdent et qui suivent sur les institutions de l'Angleterre, quelle que soit d'ailleurs leur nature, sont soumises à la justice et au jury. La validité des élections municipales, et en général toutes les questions réservées en France au conseil de préfecture, sont du ressort des cours supérieures du banc de la reine, des plaids communs et de l'échiquier. D'un autre côté, tous les fonctionnaires, quel que soit leur titre, et quelle que soit leur position, sont responsables de leurs actes et peuvent toujours être poursuivis devant les tribunaux ordinaires sans aucune autorisation préalable, par toute partie qui se prétend lésée, alors même que les actes incriminés auraient été commis dans l'exercice de fonctions publiques. »

Disons maintenant quelques mots des différents corps qui concourent soit directement, soit indirectement, à l'administration de la justice anglaise : magistrature, jury, jurisconsultes de la couronne, shériffs, coroners, avocats, avoués.

A la tête de la magistrature se trouvent le lord haut chancelier, président de la chambre des lords, membre du cabinet, le vice-chancelier et les lords juges des cours supérieures. Au-dessous des lords juges sont les juges des cours de comté et des cours de police. A côté du corps judiciaire rétribué, se trouvent les juges de paix ou *magistrats*, choisis, en nombre illimité, parmi les propriétaires fonciers résidant sur leurs terres. Les magistrats de chaque comté forment un ou plusieurs colléges; ils composent des cours trimestrielles et de petites sessions, et réunissent entre leurs mains, d'une façon presque complète, tous les pouvoirs locaux en ce qui concerne la justice aussi bien que l'administration. Leurs fonctions sont entièrement gratuites.

Le jury joue un rôle considérable dans la justice civile aussi bien que dans la justice criminelle. Avoir plus de vingt et un ans et moins de soixante ans, posséder un revenu foncier de 250 fr., ou payer un loyer de 500 fr., ou enfin être imposé à la taxe des pauvres, à raison d'une rente de 750 fr., telles sont les conditions requises, en général, pour être juré. Les jurés ne reçoivent aucune indemnité.

Le ministère public n'existe pas en Angleterre : les actions criminelles sont intentées par les parties lésées, ou, dans les cas graves, par la couronne. Les officiers légaux ou conseillers de la couronne sont l'*attorney général*, le *solicitor général*, et l'avocat de la reine. Les conseillers ou jurisconsultes de la couronne donnent leur avis sur toutes les questions légales qui leur sont soumises, particulièrement en ce qui concerne les points de droit international. L'attorney général est spécialement chargé de poursuivre les criminels dans les affaires les plus importantes.

Le *shériff* est chargé de veiller à l'exécution des décisions de la justice. Au-dessous de lui se trouve le *coroner*, dont les principales fonctions consistent à s'enquérir de tous les cas de morts accidentelles ou violentes.

Chacun peut plaider personnellement ses affaires; mais le ministère des avocats est presque toujours employé. Le privilége de conférer le titre d'avocat appartient à quatre anciennes corporations appelées *inns of court :* ce sont des associations libres régies par d'anciennes coutumes. Les avoués sont partagés en deux classes, les attorneys et les solicitors; ils sont chargés de suivre les affaires et d'en préparer la procédure.

— *Justice criminelle.* M. Franqueville réduit à deux degrés les cours qui composent le système de la justice criminelle. Les cours qui jugent, sans l'assistance du jury, forment le premier degré; ce sont les *magistrats* ou *juges de paix* jugeant seuls, les *cours de petites sessions*, et les *cours de police;* ces cours ne jugent que les causes dites *sommaires*, telles que contraventions aux lois sur la pêche, les fabriques, la chasse, la salubrité, les apprentis, le vagabondage, les routes, les chemins de fer, les poids et mesures, etc., attaques et voies de fait, ivrognerie, bris de clôtures, etc. Le second degré est constitué par les cours qui jugent, avec l'assistance du petit jury, les individus mis en accusation par le grand jury : ce sont, pour les faits les moins graves, les *cours de sessions trimestrielles;* pour les autres, les *cours d'assises;* dans les comtés et à Londres, la *cour centrale criminelle.* Ces cours jugent les causes dites *indictables*, telles que crimes contre les personnes, crimes contre les propriétés, faux, etc.

La poursuite des actes criminels peut être exercée par les particuliers, par les constables ou par la couronne. Lorsqu'un crime ou un délit a été commis, toute personne privée, alors même qu'elle n'est pas lésée, peut en poursuivre l'auteur, en obtenant du magistrat un mandat de comparution, et si l'accusé n'y obéit pas, un mandat d'amener. Les constables ont également le droit d'arrêter et de conduire en prison les gens errants et vagabonds qui troublent la paix publique, ceux qui leur sont signalés comme s'étant rendus coupables d'une agression, d'un vol, ou de tout autre délit, etc. Enfin la couronne peut poursuivre aussi bien que les particuliers; elle use de ce droit dans les cas graves, et pour les crimes affectant la sûreté de l'Etat. Ces poursuites sont exercées, nous l'avons déjà dit, par l'attorney général.

Toutes les fois qu'il y a eu mort d'homme, le *coroner* commence aussitôt une enquête. A cet effet, il réunit un jury chargé d'examiner le cadavre, et de statuer sur la cause du décès. Tous les accusés sur lesquels pèse une inculpation d'homicide sont renvoyés directement par le coroner devant les cours d'assises.

Dans tous les autres cas, les individus arrêtés sont traduits soit devant un magistrat ou juge de paix, soit devant la cour de petites sessions ou la cour de police. Toute cour de justice sommaire doit accorder la liberté sous caution à l'accusé qui la réclame. La caution imposée doit être suffisante pour assurer la comparution des prévenus; mais elle ne peut être excessive, de façon à rendre illusoire le droit de l'accusé. Lorsque la cour estime que les charges produites contre l'accusé ne sont pas suffisantes, elle ordonne la mise en liberté immédiate. Si le délit ne peut être matériellement prouvé, et que la cour considère néanmoins comme vraisemblable la culpabilité du prévenu, elle prononce son acquittement en le forçant à fournir une caution de bonne conduite pour l'avenir. Cette caution consiste dans l'engagement que prend une personne connue de cautionner le prisonnier pour une somme fixée, laquelle n'a d'ailleurs pas besoin d'être déposée. Si la caution ne peut être trouvée, la cour a le droit de faire emprisonner le prévenu pour un délai qui n'excède pas un an. Si la cour estime l'accusé coupable, elle prononce elle-même sur la cause, lorsque celle-ci appartient à la catégorie des causes sommaires. S'il s'agit d'une cause indictable, elle recueille les charges, entend les témoins sous serment, et renvoie l'accusé devant les cours de sessions trimestrielles ou devant les assises. L'instruction est toujours publique, et le prévenu peut dès le commencement être assisté de ses avocats; non-seulement il ne peut être mis au secret ni interrogé en dehors des audiences, mais encore, à ces audiences, le juge l'avertit de prendre garde de ne point s'accuser lui-même, et lorsqu'il l'interroge, il commence par lui adresser ces paroles : « Avez-vous quelque chose à dire? vous n'y êtes pas forcé, faites-le si vous le voulez; seulement, ce que vous allez dire va être écrit et pourra servir contre vous. » Dans les cas (prévus par la loi) où l'accusé ne peut réclamer la liberté sous caution, il est placé dans une maison de détention préventive, où il a le droit de garder ses habits, de se procurer la nourriture qu'il désire, de recevoir tous les jours ses parents et ses amis, de voir son avocat sans aucun témoin, aussi souvent qu'il le veut. Dans sa prison, aussi bien qu'à l'audience, il n'est jamais appelé d'un autre nom que *le prisonnier.*

Au jour fixé pour le jugement, le shériff convoque le *grand* et le *petit jury.* L'acte d'accusation, qui a été dressé par le greffier de la cour, est lu au *grand jury* ou *jury d'accusation*, composé généralement de vingt-trois membres. Les jurés examinent seulement s'il y a des charges suffisantes contre le prisonnier pour justifier sa mise en jugement. Si la majorité vote pour l'affirmative, le chef du jury écrit : *acte vrai* (true bill) sur l'acte d'accusation. Les prisonniers contre lesquels les charges ont été déclarées suffisantes sont appelés; l'acte d'accusation qui les concerne leur est lu par l'officier de la cour, qui leur demande s'ils veulent plaider *guilty* ou *not guilty* (*coupable* ou *non coupable*). Lorsqu'un accusé plaide *coupable*, le juge l'avertit immédiatement, avec bienveillance, des conséquences de son aveu, et l'engage même à se rétracter; s'il persiste, il est jugé immédiatement par la cour sans l'assistance du jury et sans plaidoirie. Les accusés qui plaident *non coupable* sont renvoyés devant le petit jury. Les membres du petit jury sont au nombre de douze. Lorsqu'ils ont prêté serment entre les mains de la cour, les débats commencent.

L'avocat de l'accusation parle le premier, en exposant les charges et en faisant entendre les témoins. Ceux-ci prêtent tous serment au commencement de l'audience, et ils restent dans la salle même du jugement, de telle sorte que chacun peut entendre les dépositions de ceux qui le précèdent. L'accusé et son avocat peuvent ensuite contredire l'accusation, et interroger directement les témoins, en leur posant toutes les questions qu'ils désirent sans être obligés de les faire passer par l'intermédiaire du président. Le président ne peut faire connaître les antécédents de l'accusé. Si ce dernier est en état de récidive, le juge ne peut donner connaissance de ce fait qu'après la lecture du verdict rendu par le jury. Les témoins ne peuvent être entendus qu'à l'audience, et le juge ne peut lire aucune déposition écrite. Après l'audition des témoins à charge, l'accusé fait entendre les témoins à décharge et présente sa défense. L'accusateur réplique et interroge ces nouveaux témoins. La défense parle en dernier lieu, à moins que la poursuite ne soit exercée par la couronne. Les débats finis, le président pose la question au jury. Pendant tout le temps de leurs délibérations, les jurés ne peuvent avoir ni rafraîchissements, ni feu, ni lumière, à moins d'une autorisation spéciale du juge. Le jury ne peut rendre un verdict qu'à l'unanimité.

— *Justice civile.* Le système de la justice civile anglaise est très-compliqué; aussi n'avons-nous pas l'intention de le faire connaître ici dans tous ses détails. On distingue d'abord les tribunaux de *loi commune* et les tribunaux d'*équité.* Les tribunaux de loi commune ont une autorité moins grande que les tribunaux d'équité. « Ainsi, dit M. Franqueville, dans le cas d'un procès pour tort causé, les cours de loi commune peuvent seulement accorder au plaignant des dommages-intérêts; les cours d'équité, au contraire, peuvent ordonner les mesures nécessaires pour faire cesser le tort à l'avenir... En un mot, les cours d'équité peuvent souvent prévenir, tandis que les cours de loi commune ne peuvent que réparer. Les cours de loi commune consacrent en quelque sorte les droits *légaux;* les cours d'équité, les droits *équitables.* » Les cours qui composent la juridiction d'équité sont les cours de chancellerie et la chambre des lords.

La juridiction de loi commune peut se réduire à quatre degrés : 1° les cours de comté, qui jugent en premier ressort les causes inférieures à 1,250 fr.; 2° les trois cours supérieures de loi commune (banc de la reine ou du roi, plaids communs, et échiquier), qui connaissent en appel des jugements rendus par les cours de comté, et en première instance des causes supérieures à 1,250 fr.; 3° la cour de la chambre de l'échiquier, qui reçoit les appels contre les jugements des trois cours supérieures de loi commune; 4° enfin la chambre des lords, qui est la cour suprême d'appel.

Le personnel des cours de comté comprend : le juge, le trésorier, le greffier, le haut bailli et les baillis. Les juges sont nommés par le lord haut chancelier. Ils sont choisis parmi les avocats ayant pratiqué pendant sept ans au moins; ils ne peuvent être révoqués qu'en vertu d'un jugement public, et après une enquête. Les trésoriers des cours de comté sont chargés d'examiner les comptes des greffiers. Le greffier reçoit toute demande (*plaint*) et l'inscrit sur un registre tenu à cet effet, en indiquant les noms et prénoms, et le domicile des parties. Le haut bailli et les baillis sont chargés d'assurer l'exécution des jugements; ils assistent aux audiences, délivrent les assignations et procèdent aux saisies de biens et autres formalités judiciaires.

Chacune des parties a le droit de demander que la cause soit jugée par le jury, lorsque la

somme en litige est de 125 fr. au moins; ce jury civil est composé de dix membres; ses verdicts doivent être rendus à l'unanimité. Au jour indiqué pour l'examen de la cause, le demandeur et le défendeur doivent comparaître devant la cour ou se faire représenter, soit par un avoué, soit par un avocat. Le demandeur commence par exposer soit en personne, soit par l'organe de son conseil, l'objet de sa demande, et il appelle les témoins pour confirmer ses assertions. Chaque témoin est ensuite interrogé par le défendeur ou son conseil (*cross examination*), puis, pour la deuxième fois, par le demandeur (*re-examination*). Le défendeur présente alors sa défense et fait entendre les témoins cités à sa requête; ces témoins subissent, comme les premiers, la *cross examination* et la *re-examination*. Enfin chacune des deux parties a encore le droit de répliquer.

6° Constitution de la famille et de la propriété. Les individus de l'un ou de l'autre sexe, âgés de plus de vingt et un ans, peuvent contracter mariage sans avoir besoin d'obtenir, ou même de demander le consentement de leurs parents. La nullité d'un mariage peut être demandée pour les causes suivantes : violence ou défaut de consentement, erreur sur la personne, impuissance antérieure au mariage. La loi considère le mari et la femme comme ne formant qu'une seule personne. Elle accorde au mari, pendant toute la durée du mariage, et après la mort de sa femme, lorsqu'il y a un ou plusieurs enfants issus du mariage, la propriété de tous les biens personnels, et l'usufruit de tous les biens réels que l'épouse possédait au moment du mariage, ou qu'elle a reçus depuis ce moment, soit par héritage; soit de toute autre façon. L'adultère ne donne pas lieu à une action criminelle. Le mariage peut être dissous par le divorce; les cas de divorce sont : l'adultère du mari accompagné de cruautés, l'adultère de la femme, les sévices de l'un des époux envers l'autre, la condamnation prononcée contre eux pour sodomie ou bestialité, ou enfin une absence non motivée prolongée pendant deux ans. Si le divorce a été prononcé pour cause d'adultère, l'époux coupable peut épouser son complice. Le système de l'adoption est inconnu en Angleterre.

La loi anglaise divise les biens en deux catégories : les biens *réels*, et les biens *personnels* ou *chattels*. Les biens réels sont les immeubles possédés à titre de propriété perpétuelle, ou pour la vie seulement. Les chattels se divisent eux-mêmes en chattels *réels*, et chattels *personnels*. Les premiers sont les biens tenus en loyer; les chattels personnels se composent des objets mobiliers. La propriété immobilière, en Angleterre, est de trois espèces : *freehold*, *copyhold*, *leasehold*. Toute propriété tenue sans condition est qualifiée *freehold*. Toute propriété tenue comme dépendance de franchise, honneur ou manoir, et passible de redevance en certains cas, s'appelle *copyhold*. La tenure en loyer pour un terme quelconque, porte le nom de *leasehold* En fait, les différences qui séparent le freehold et le copyhold sont aujourd'hui plutôt nominales que réelles.

Les priviléges et hypothèques ne sont soumis à aucune formalité d'enregistrement sur des registres publics. Il n'y a pas non plus d'enregistrement pour les transmissions de biens; l'acte suffit pour prouver la vente. La loi autorise toute personne à disposer par testament de tous ses biens sans aucune restriction. Elle permet aussi d'établir des substitutions en faveur de tout individu vivant ou à naître du donataire ou du légataire, vivant lui-même au moment où la donation est faite. La seule condition requise pour l'exercice du droit de tester est que le testateur ait atteint l'âge de vingt et un ans, et qu'il soit sain d'esprit. Les femmes ne peuvent faire de donations ou de testaments sans le consentement de leur mari. Dans les successions *ab intestat*, les biens réels sont dévolus à l'aîné des fils, à l'exclusion de ses frères ou sœurs; les biens personnels, au contraire, sont partagés également entre tous les enfants de l'un et de l'autre sexe.

Les étrangers n'ont le droit de posséder, en Angleterre, que des biens mobiliers. Ils ne peuvent même prendre un immeuble en location pour une durée supérieure à ving) et un ans.

7° Organisation de la force publique. — *Armée*. « La constitution anglaise, dit M. Franqueville, pose le principe que tout sujet britannique doit prendre les armes pour la défense du pays, lorsqu'il en est requis. » En cas d'invasion étrangère, le souverain peut ordonner une levée en masse de tous les hommes valides, depuis l'âge de seize ans jusqu'à celui de soixante ans. En temps normal, le recrutement de l'armée anglaise repose sur l'enrôlement volontaire. Les engagés reçoivent une somme d'argent dite *munificence* (*bounty*), et sont habillés par l'Etat. Ils prêtent serment de fidélité devant un juge de paix; ce serment doit être postérieur à l'enrôlement d'au moins vingt-quatre heures, « tant la loi, dit M. John Milton, veille avec soin sur le respect du droit des citoyens, et a pris ses précautions contre l'introduction d'un système d'enlèvement, et contre toute surprise des esprits simples par les recruteurs de profession. » Les engagés doivent être âgés de dix-sept ans au moins, et de vingt-cinq ans au plus; l'engagement est de dix ans pour l'infanterie et de douze ans pour les autres corps. Ce temps de service expiré, le soldat peut être admis, s'il est encore en état de servir, à renouveler son engagement pour une seconde période de neuf à onze ans. Après vingt et un ans de service, il a droit à une pension, dont le minimum est fixé à 80 centimes, et le maximum à 4 francs 25 centimes par jour.

L'armée anglaise comprend deux sortes de troupes : l'armée active et les forces auxiliaires. Cavalerie, artillerie, ingénieurs royaux, train militaire et infanterie, forment l'armée active. L'état-major d'un régiment de cavalerie comprend en général : un colonel, un lieutenant-colonel, un major, huit capitaines, huit lieutenants, huit cornettes, un payeur, un quartier-maître, un maître d'équitation, un chirurgien, un aide-chirurgien, un vétérinaire. L'état-major d'un régiment ordinaire d'infanterie comprend : un colonel, un lieutenant-colonel, deux majors, dix capitaines, onze lieutenants, neuf enseignes, un adjudant, un quartier-maître, un payeur, un professeur de mousquet, un chirurgien, et deux aides-chirurgiens. Dans les régiments de cavalerie et d'infanterie, les grades d'officier (commissions) peuvent s'obtenir par achat. Ainsi, tel officier supérieur, qui se retire du service, vend sa commission; la vente se répète dans chacun des grades inférieurs, jusqu'à ce qu'elle arrive à mettre une commission d'enseigne ou de cornette entre les mains d'un nouveau venu. Par exemple, lorsqu'un lieutenant-colonel veut vendre sa charge, le plus ancien des majors peut l'acheter, s'il le veut; le plus ancien capitaine achète celle du major, et ainsi de suite. Toutefois, aucun officier ne peut avancer de cette façon sans le consentement du commandant en chef, et sans avoir servi un certain temps dans le grade qu'il peut quitter. Les candidats au dernier grade doivent passer un examen avant de pouvoir entrer dans l'armée. Les commissions dont les titulaires exercent dans l'armée des fonctions plus administratives que militaires, telles que celles de payeur, d'adjudant, de quartier-maître, de chirurgien, etc., ne se vendent pas. Il en est de même des grades supérieurs à celui de lieutenant-colonel. Dans les régiments d'artillerie et de génie, aucune commission ne s'achète. L'état-major général comprend : un feld-maréchal commandant en chef, huit lieutenants-généraux, vingt-neuf majors-généraux, et dix brigadiers-généraux.

L'effectif de l'armée active n'est jamais voté que pour un an, les lois conservatrices de la discipline militaire (notamment le *mutiny act*), ayant besoin, pour conserver leur force légale, d'être chaque année l'objet d'un vote nouveau du Parlement.

En dehors de l'armée régulière, la Grande-Bretagne a encore des forces auxiliaires assez considérables, savoir : la milice, la *yeomanry*, ou milice à cheval, les pensionnaires enrôlés, le corps de réserve et les volontaires.

La milice est une force purement locale, levée dans chaque comté, et qui ne doit pas servir en dehors du comté, sauf les cas de nécessité, ou d'invasion du pays par une puissance étrangère. C'est la force permanente du pays. Aux termes de la loi, un tirage au sort doit avoir lieu tous les ans dans chaque comté, et les jeunes gens que le sort désigne sont astreints à servir pendant cinq ans. Pendant la plus grande partie de l'année, la milice est ordinairement à l'état de licenciement; chaque régiment n'est représenté que par un ou deux officiers, quelques sous-officiers et tambours. Les autres officiers et tout le corps des soldats restent dans leurs foyers et vaquent à leurs occupations personnelles; mais au printemps ou dans les premiers jours de l'été de chaque année, tous ceux qui sont portés sur les listes des régiments se réunissent à un endroit indiqué dans le comté, et y sont exercés pendant vingt et un ou vingt-huit jours aux manœuvres et exercices militaires.

La yeomanry est une espèce de milice à cheval, composée de fermiers et de propriétaires fonciers aisés, qui font eux-mêmes les frais de leurs chevaux et pourvoient à leur entretien.

Les pensionnaires enrôlés et le corps de réserve ne forment pas un chiffre très-considérable. Ce sont des soldats en retraite qui font inscrire leurs noms et résidence sur des listes spéciales, afin de pouvoir, au besoin, être appelés au service de la milice.

Les volontaires constituent la force militaire la plus récente d'origine; le mouvement qui lui a donné naissance, et qui date du printemps de 1858, fut, selon M. John Milton, une réponse aux adresses envoyées à l'empereur des Français par quelques-uns des plus ardents colonels de l'armée française, qui, après l'attentat d'Orsini, demandaient qu'on leur permît de marcher contre la capitale de l'Angleterre, pour en arracher les fauteurs de complots contre la vie de l'élu du peuple français. Le mouvement des volontaires fut tout à fait spontané. En un espace de temps incroyablement court, près de deux cent mille jeunes gens, appartenant aux classes les plus intelligentes et les plus énergiques, se consacrèrent au pénible et laborieux exercice du champ de manœuvre. On sait leur belle devise : *Défense et non défi*. Les corps de volontaires reçoivent maintenant une subvention considérable sur les fonds de l'Etat.

— *Marine*. L'état-major général de la marine anglaise comprend des amiraux, des vice-amiraux, et des contre-amiraux. Au-dessous, viennent les *commodores*, les capitaines, les commandants et les lieutenants, les maîtres, les seconds et les *midshipmen* (aspirants). Les commissions de la marine ne s'achètent pas comme celles de l'armée. Les officiers se recrutent parmi les jeunes gens qui, après avoir passé un examen, sont nommés cadets de la marine. L'avancement a lieu à l'ancienneté ou au choix. La marine se recrute, comme l'armée, par le système des engagements volontaires. Les engagements se font pour des périodes de sept et de dix ans. Chaque année, 2,500 mousses environ sont admis, à l'âge de quatorze ans, après un examen scrupuleux de leurs forces physiques et de leur savoir, à faire un apprentissage régulier de la profession de marin. Enfin, tout matelot de la marine marchande est enregistré par le gouvernement, et doit servir dans la marine royale, s'il y a nécessité, depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à l'âge de cinquante-cinq ans, pourvu qu'il ait été en mer plus de deux ans, et qu'il ne soit pas le maître d'un bâtiment de pêche.

Les vaisseaux de la marine sont divisés en six classes, suivant leurs dimensions : 1° vaisseaux de 110 canons et plus, portant 950 hommes et plus; 2° yachts de Sa Majesté, de 80 à 110 canons, de 750 à 950 hommes; 3° petits yachts de Sa Majesté, de 70 à 80 canons, de 620 à 750 hommes; 4° vaisseaux de 50 à 70 canons, de 450 à 620 hommes; 5° vaisseaux de 30 à 40 canons, de 300 à 450 hommes; 6° tous les vaisseaux portant un capitaine, sloops et canonnières, *ships*, commandés par des lieutenants.

Nous empruntons à M. Franqueville le tableau suivant des forces maritimes de l'Angleterre :

	Nombre de vaisseaux	Canons	Force de chevaux
Angleterre	71	2,148	10,340
Indes orientales et Chine	65	845	18,841
Méditerranée. . . .	23	585	5,758
Côtes d'Afrique. .	22	129	3,934
Amérique du Nord et Indes occidentales.	16	350	2,830
Océan Pacifique. .	12	346	1,540
Services spéciaux.	12	50	2,300
Brésil	7	125	500
Cap de Bonne-Espérance.	5	137	930
Australie	3	149	
Totaux. . .	236	4,864	46,973

8° Organisation financière. — *Revenus*. Les sources des revenus publics se rapportent à quatre chefs principaux : 1° droits de douanes; 2° postes; 3° biens de la couronne; 4° revenu intérieur.

Les droits de douanes ne sont aujourd'hui levés que sur les marchandises importées. Les anciens droits sur l'exportation ont été abolis en 1845. Le nombre des articles assujettis aux droits d'importation a été, dans ces dernières années, considérablement réduit. En 1841, le tarif contenait environ douze cents articles; aujourd'hui, il n'en renferme plus que quarante, parmi lesquels il n'y en a guère que neuf qui présentent une sérieuse importance. Ce sont le sucre, le thé, l'eau-de-vie et autres spiritueux, les vins, le café, les blés et farines, le tabac, le poivre et les raisins. Tous les droits de douanes s'appliquent également aujourd'hui aux produits des possessions britanniques et à ceux des pays étrangers, et il n'est établi aucune distinction, sous le rapport de la nationalité, entre les bâtiments sur lesquels les marchandises sont transportées. Les droits de douane ont fait partie des revenus de l'Angleterre depuis les temps les plus reculés : de là leur nom de *droits de coutumes* (*customs*). Ils sont désignés dans la Grande Charte comme *antiquæ et rectæ consuetudines* (*bonnes et antiques coutumes*). L'administration des douanes constitue l'un des principaux services placés sous l'autorité de la trésorerie : un président, un vice-président, trois commissaires, un secrétaire et un secrétaire-adjoint sont placés à sa tête.

L'Etat a le monopole des postes en Angleterre comme en France. L'administration des postes a été fondée en 1657, par Cromwell. Elle est dirigée par le *post master general* (maître général des postes), fonctionnaire politique qui fait généralement partie du cabinet. De tous les pays, l'Angleterre est celui où la taxe postale est le moins élevée. Depuis 1840, une lettre circulant dans l'intérieur du royaume est transportée, quelle que soit la distance, moyennant une taxe uniforme de 10 cent. Les droits de timbre payés par les journaux ne sont que la représentation du droit de poste, qui est fixé, comme pour les lettres, à 10 cent.

L'administration des bois, forêts et terres de la couronne est confiée à un office spécial, celui des commissaires des eaux et forêts, lesquels sont placés sous le contrôle de la trésorerie.

Le revenu intérieur (*inland revenue*) se décompose en plusieurs branches, savoir : l'accise (*excise*), le timbre (*stamps*), l'impôt foncier (*land tax*), les *assessed taxes*, l'impôt sur le revenu et la propriété (*property and income tax*).

Sous le nom d'*accise*, on comprend les impôts établis sur la consommation de certains produits, et quelques autres droits fiscaux perçus dans l'intérieur du royaume. Les principaux articles actuellement soumis à l'accise sont les spiritueux, le malt ou la drèche, la chicorée et le sucre. Les autres sources de cet impôt consistent dans les droits sur les licences, les permis de chasse, les voitures publiques, les chemins de fer, les chevaux de course. Un grand nombre de droits d'accise ont été abolis dans les trente dernières années; parmi les principaux, on peut citer ceux sur le sel, les cuirs, la chandelle, la bière, les ventes aux enchères, le vinaigre, la brique, le verre, le savon, le papier et le houblon.

Les droits de timbre portent sur les objets suivants : vérifications de testaments et de lettres d'administration, lettres de change, billets des banquiers, abonnement des banques d'Angleterre et d'Irlande et des banquiers de province pour tenir lieu du droit sur les billets; reçus et traites, assurances maritimes, licences et certificats, assurances contre l'incendie, vaisselle d'or et d'argent, cartes et dés.

L'impôt foncier frappe directement sur la terre; il est peu considérable, la propriété foncière étant surtout soumise à des taxes locales. Divers actes ont donné aux propriétaires le droit de se racheter de cet impôt moyennant une somme une fois payée.

Les *assessed taxes* (taxes assises) portent sur les maisons habitées, les domestiques, les voitures, les chevaux et mulets, les chiens, les armoiries et la poudre pour les cheveux. Ces taxes ne sont pas applicables à l'Irlande.

L'impôt sur le revenu et la propriété (*income tax*) porte sur cinq classes de revenus : 1° revenus du sol, des maisons et de toutes autres propriétés immobilières; 2° revenus provenant de l'occupation des terres par des fermiers ou par des propriétaires exploitant leurs propres fonds; 3° revenus provenant de rentes sur l'Etat; 4° revenus provenant du commerce ou de professions diverses; 5° revenus provenant d'emplois salariés. La déclaration de chaque citoyen sur la quotité de ses revenus, est la seule base adoptée pour la fixation de l'income tax. La perception et le recouvrement de cet impôt sont confiés à des commissaires répartis en trois classes et à des assesseurs et collecteurs. L'impôt sur le revenu a été établi en 1842.

Les recettes de toute espèce et de toute origine sont versées à la banque d'Angleterre dans un fonds commun désigné sous le nom de *fonds consolidé*, dans lequel on peut puiser de l'argent pour le compte de l'Etat, sous la direction du contrôleur de l'échiquier.

— *Dépenses*. Les dépenses publiques de la Grande-Bretagne peuvent être divisées en trois grandes branches : 1° dette nationale; 2° dépenses fixes dites *consolidées;* 3° services publics. Les deux premières catégories de dépenses sont *consolidées*, c'est-à-dire qu'elles sont fixées par des actes du Parlement, qui n'ont pas besoin d'être renouvelés, et qui restent en vigueur tant qu'ils n'ont pas été abrogés. Les dépenses des services publics dites *non-consolidées* sont soumises chaque année au vote des Chambres, qui en déterminent le montant.

Les services publics comprennent les services civils et les services maritimes et militaires. Ils se divisent en chapitres, eux-mêmes subdivisés en articles, sur chacun desquels le Parlement émet un vote spécial. Les dépenses afférentes aux services civils forment huit chapitres : 1° travaux et bâtiments publics; 2° personnel et matériel des administrations publiques; 3° justice et prisons; 4° éducation, sciences et arts; 5° services consulaires et coloniaux; 6° retraites, assistance publique et secours; 7° dépenses diverses et temporaires; 8° frais de perception des impôts. Les services militaires et maritimes forment deux chapitres : 1° marine; 2° armée.

Les dépenses dites *consolidées* sont la liste civile, la dotation des princes de la famille royale, les pensions pour services civils et militaires, les appointements du speaker, du contrôleur général de l'échiquier, des auditeurs, des commissaires pour les aliénés, des fonctionnaires civils de l'île de Man, des agents diplomatiques, des juges des diverses cours du royaume, etc.

La dette nationale se divise en dette consolidée et en dette flottante. La dette consolidée a été contractée en partie à titre perpétuel, en partie en annuités à terme. Les annuités perpétuelles sont rachetables moyennant payement du capital qu'elles représentent. Mais pour une grande partie d'entre elles, le gouvernement ne peut pas exercer le droit de rachat sans donner, une année au moins d'avance, avis de son intention à cet égard. Les annuités à terme sont ou bien des reliquats d'annuités dont le terme a été originairement fixé, ou bien des rentes viagères que le gouvernement crée en échange des sommes d'argent applicables au rachat de la dette.

L'origine de la dette publique d'Angleterre remonte à l'année 1660. Au moment de la révolution de 1688, la dette s'élevait à 2,120,000 fr. La guerre contre Louis XIV, la guerre de Sept ans, la guerre d'Amérique, les grandes guerres contre la République française et contre Napoléon Ier, eurent pour résultat d'augmenter prodigieusement ce chiffre; en

1815, elle dépassait 21 milliards. Le tableau suivant, que nous empruntons à M. Franqueville, fait connaître le chiffre de la dette anglaise à diverses époques :

Année	1688.	2,120,000 fr.
—	1702.	319,180,625
—	1724.	1,333,089,250
—	1749.	1,937,223,500
—	1775.	3,171,070,275
—	1800.	11,772,357,000
—	1815.	21,525,976,225
—	1830.	19,620,099,925
—	1840.	19,716,110,025
—	1850.	19,675,979,050
—	1860.	20,065,215,225
—	1863.	19,582,668,375

L'intérêt de la dette est aujourd'hui, par suite de diverses réductions, ramené au taux de 3 pour 100. Il s'est élevé pour l'année 1862-1863 au chiffre de 595,640,675 fr.

Autrefois on conservait un fonds d'amortissement pour racheter la dette dans une proportion annuelle déterminée, et l'on attachait tant d'importance à ce fonds qu'il est arrivé souvent d'emprunter pour le maintenir. On a renoncé aujourd'hui à ce système, et l'on n'emploie plus à l'amortissement que les excédants des recettes de chaque année.

La dette non consolidée ou flottante comprend les billets de l'échiquier et les bons de l'échiquier. Il y a diverses espèces de billets de l'échiquier qui se distinguent par les mots de *billets de subsides* (*supply bills*), *billets de déficit* (*deficiency bills*), et *billets de voies et moyens* (*ways and means bills*). Les billets de subsides sont émis en vertu d'une autorisation directe du Parlement. Ce sont des titres de gage portant un intérêt fixé de temps en temps par le trésor et payables à des époques déterminées. L'émission de ces titres a lieu généralement en mars et en juin de chaque année, et ils ont cours pour une année à partir de leur date. Les billets de déficit et les billets de voies et moyens sont destinés à faire face à des déficits survenus dans les revenus trimestriels; ils sont remis à la banque en garantie des emprunts qu'on lui fait dans ce cas, et remboursés au moyen des recettes du trimestre suivant. Ils sont émis sans recours au Parlement, en vertu de l'autorisation générale qui a été donnée au gouvernement pour cet objet. Les bons de l'échiquier sont des titres portant intérêt et remboursables à des époques déterminées. Ils ont été émis pour des périodes de cinq et six ans.

— *Trésorerie.* L'administration des finances est confiée au bureau de la *trésorerie* (*board of treasury*), composé du premier lord de la trésorerie, du chancelier de l'*échiquier* et de trois lords de la trésorerie, assistés de deux secrétaires et d'un secrétaire adjoint. Les fonctions de premier lord de la trésorerie sont habituellement dévolues au premier ministre, qui se consacre presque exclusivement aux questions politiques. Le chancelier de l'échiquier, au contraire, est le véritable ministre des finances; il prépare le budget et dirige l'administration financière du pays.

Le service central de la trésorerie comprend cinq divisions. La première division a dans ses attributions les questions financières générales, la monnaie, l'échiquier, le service du payement des dépenses, la banque, la commission de prêts pour les travaux publics, la commission de réduction de la dette nationale, l'office des auditeurs, les pensions civiles et la révision générale des comptes. La deuxième division traite les affaires relatives à la liste civile, aux dépenses extraordinaires (non votées) des services militaires et maritimes. Elle est chargée de la correspondance avec les départements des biens de la couronne, des travaux publics, et de l'éducation. Dans la troisième division sont traitées les affaires relatives aux frais de justice et aux prisons. La quatrième division traite les questions relatives à la perception des revenus publics, aux télégraphes et aux paquebots du service postal. Enfin la cinquième division est chargée de la correspondance avec tous les autres départements publics, et en particulier des affaires relatives aux colonies, à l'Irlande et au département des affaires étrangères.

De la trésorerie dépendent l'office de l'échiquier et l'office de l'audition des comptes (*audit office*). L'office de l'échiquier a pour mission de constater les versements faits chaque jour à la Banque *au compte de l'échiquier*, par les divers départements chargés de la perception des revenus. Il a à sa tête un contrôleur général, fonctionnaire d'un haut rang et d'une position indépendante, qui ne peut être relevé de son poste que par une adresse présentée à la couronne par les deux chambres du Parlement. Cet officier fait délivrer au payeur général les sommes qui doivent être payées, d'après les ordres de la trésorerie, pour faire face aux dépenses prévues par les actes du Parlement. Il doit veiller à ce que les fonds demandés à l'échiquier, pour chacun des chapitres du budget, n'excèdent pas les crédits votés pour le même chapitre. L'échiquier est encore chargé d'émettre les bons et les billets de l'échiquier qui, comme nous l'avons dit plus haut, constituent la dette flottante. L'origine de l'échiquier remonte, dit-on, à l'époque de la conquête de l'Angleterre par les Normands.

L'office de l'audition des comptes (*audit office*) a pour mission d'examiner les comptes présentés par les comptables des services civils. Il se compose de quatre commissaires, qui sont inamovibles comme le contrôleur de l'échiquier. Les comptes détaillés de la marine et de l'armée sont revisés par des contrôleurs militaires, mais les commissaires de l'audition vérifient si l'emploi des fonds a été conforme aux crédits votés.

— *Budget.* Quelque temps avant la réunion du Parlement, les chefs des divers départements, de concert avec les lords de la trésorerie, préparent les évaluations (*estimats*) relatives aux dépenses de leur administration pour l'année suivante. Il y a quatre catégories principales d'évaluations : une pour la marine, une autre pour l'armée, une troisième pour le département des revenus, une quatrième pour les services civils. Ces évaluations sont présentées à la Chambre des communes, qui se réunit en *comité des subsides* pour les examiner. Les articles sont ensuite proposés, discutés et arrêtés l'un après l'autre. Chaque semaine, un certain nombre de séances sont consacrées à ces travaux : on les appelle *nuits de subsides* (*supply nights*). A la fin de la session, tous les votes de subsides sont réunis en un acte dit *bill des subsides*, qui est voté par la Chambre des communes, et envoyé à la Chambre des lords. Lorsqu'un certain nombre de services ont été votés, une loi est rendue pour autoriser les lords de la trésorerie à appliquer à ces services une partie déterminée des revenus publics. Cette loi est appelée *acte des voies et moyens.* « Le montant des sommes qui y sont spécifiées, dit M. Stafford Northcote, ne dépasse jamais les votes déjà portés au comité des dépenses. Plusieurs actes des voies et moyens sont ordinairement rendus dans le cours de chaque session, de manière à prévenir toute interruption des services publics, mais sans remettre à la couronne des fonds suffisants pour la rendre indépendante du Parlement. A la fin de la session, on rend un acte général des voies et moyens, qui, sous le nom d'*acte d'appropriation*, récapitulant tous les votes de crédits, autorise la trésorerie à affecter les revenus publics aux dépenses des services énumérés dans ces votes. » Le gouvernement ne peut dépasser le crédit ouvert pour les dépenses d'un article du budget. Avant 1862, les actes d'appropriation permettaient aux lords de la trésorerie d'opérer des virements de crédit entre deux articles du même chapitre, seulement pour les services maritimes et militaires, et en rendant compte au Parlement des motifs de ces virements. Cette disposition a été supprimée en 1862. Durant la guerre, quand il devient impossible de prévoir les dépenses qui peuvent devenir nécessaires, il est d'usage de prendre un *vote de confiance* d'une somme déterminée, pour faire face aux dépenses extraordinaires nécessitées par la guerre. Les fonds ainsi alloués ne peuvent être employés à aucun objet qui n'ait pas un rapport direct avec la guerre existante.

— *Banque d'Angleterre.* La banque d'Angleterre fut fondée sous le règne de Guillaume III, en 1694. Elle naquit d'un emprunt de 1,200,000 livres fait à cette époque par le gouvernement. Il fut stipulé que les souscripteurs de cet emprunt formeraient une corporation ayant pour raison sociale : *le gouvernement et la compagnie de la banque d'Angleterre.* La banque d'Angleterre est aujourd'hui régie par l'acte de 1844. Elle forme deux départements, dont chacun a ses administrateurs, ses employés et ses comptes distincts : le département des émissions (*issuing department*), et le département de la banque proprement dite (*banking department*). Elle est autorisée à émettre des billets pour une somme de 361,875,000 francs, sans avoir la représentation de cette somme en numéraire. Le montant de ces billets est garanti par la dette de l'Etat envers la banque. Au delà du chiffre que nous venons d'indiquer, aucun billet ne peut être mis en circulation si la banque n'a pas une somme équivalente en espèces d'or ou d'argent. La banque d'Angleterre est chargée de recevoir le montant des revenus et d'acquitter les dépenses publiques.

9° Assistance publique. La loi qui régit l'assistance publique en Angleterre porte le nom de *loi des pauvres* (poor law). Une taxe locale, nommée *taxe des pauvres* (poor rate), servant de base à presque tous les impôts locaux, fournit les sommes considérables auxquelles s'élève le budget annuel de ce service. L'origine de cette taxe, rendue nécessaire par la suppression des couvents, remonte au commencement du XVII^e siècle. L'acte de 1601 invitait les juges de paix à nommer tous les ans deux inspecteurs des pauvres, choisis parmi les propriétaires de chaque paroisse. Ces inspecteurs devaient s'entendre avec les marguilliers, à l'effet de donner du travail aux enfants des pauvres, de faire travailler les personnes n'ayant aucun moyen d'existence et n'exerçant aucun commerce, de secourir les indigents incapables de travailler, et d'imposer à cet effet les habitants et locataires de terres ou de maisons. Ce système fut complété en 1623 par la fondation de *workhouses* (*maisons de travail*), et en 1662 par la *loi de domicile* (*settlement*), en vertu de laquelle le pauvre infirme ou valide n'avait droit aux secours ou au travail que dans la paroisse où il avait son domicile légal. Enfin l'acte du 14 août 1834, nommé *poor law amendment act*, a organisé l'administration de la taxe des pauvres sur les bases qu'elle présente aujourd'hui.

L'autorité centrale est exercée par le bureau de la loi des pauvres (*poor law board*), qui forme un véritable ministère. Ce bureau est composé d'un président, de quatre commissaires, de deux secrétaires, de deux secrétaires adjoints et d'un certain nombre de commis de diverses classes. Douze inspecteurs visitent les districts qui leur sont assignés, pour surveiller l'exécution des lois sur les pauvres, et pour recevoir les plaintes qui pourraient être portées contre les divers agents. Ils rendent compte de leurs tournées dans des rapports adressés au bureau de la loi des pauvres. Le président du bureau de la loi des pauvres fait partie du cabinet. Les commissaires siégent *ex officio :* ce sont le secrétaire d'Etat de l'intérieur, le lord de la bourse privée, le chancelier de l'échiquier, et le lord président du conseil; ils ont le pouvoir de faire des règlements pour les distributions de secours, de guider et de contrôler les agents locaux de la taxe des pauvres, de grouper un certain nombre de paroisses contiguës en *unions*, pour faciliter la création de workhouses, de fixer le nombre, les titres, les appointements et la durée des fonctions des agents des *unions* et des paroisses isolées.

Pour chaque *union*, il y a une assemblée d'administrateurs des pauvres qui porte le nom de *board of guardians* (bureau des gardiens). C'est ce bureau d'administrateurs, composé des juges de paix de la localité et de membres élus par les contribuables des diverses paroisses formant l'*union*, qui, pour celle-ci, décide toutes les questions relatives aux secours à donner. Dans les paroisses isolées, l'inspecteur (*overseer*) exerce les fonctions attribuées dans les unions aux bureaux d'administrateurs. Les bureaux d'administrateurs nomment un certain nombre d'agents des deux sexes qui agissent sous leur autorité, mais qui ne peuvent être révoqués que par le bureau de la loi des pauvres. Ce sont : le secrétaire, le trésorier, le médecin de district, le médecin de la maison de travail, le directeur de la maison de travail, la matrone, le chapelain, l'instituteur, l'institutrice, la nourrice, le portier, l'agent visiteur, le surintendant du travail extérieur.

Les secours distribués sont de deux sortes : les uns, donnés dans les maisons de travail, sont dits *in-door relief;* les autres, accordés en dehors de ces établissements, s'appellent *out-door relief.* Les plans des maisons de travail doivent être soumis au bureau de la loi des pauvres. Le soin de prononcer les admissions dans ces maisons appartient en principe au bureau des administrateurs; mais il est rempli le plus souvent, en raison de l'urgence, ou par le directeur ou par l'agent visiteur, et les admissions ont lieu tous les jours, à toute heure, même pendant la nuit, sauf à être soumises plus tard à l'approbation du bureau. Ces admissions s'étendent aux vieillards, aux infirmes, aux enfants abandonnés, aux mères de famille délaissées, aux femmes en couche, aux aliénés, aux gens valides sans moyens d'existence, et enfin aux malades. Ceux-ci se présentent directement au workhouse ou sont envoyés par les médecins visiteurs, qui ont constaté l'impossibilité de les traiter à domicile, ou bien ils viennent des hôpitaux privés, d'où ils ont été renvoyés avant guérison, parce que le temps de leur séjour était accompli. Les aliénés sont reçus à titre provisoire et pour être soumis à un commencement de traitement, jusqu'à ce qu'on reconnaisse s'il y a lieu de les envoyer dans un asile spécial. « Malheureusement, disent MM. Blondel et Ser, dans un rapport sur les hôpitaux de Londres, la conséquence d'une semblable charité est l'encombrement, et pour le prévenir autant que possible, il est nécessaire de maintenir des règles restrictives qui réduisent les secours à ce qui est indispensable, qui fassent que la population répugne à demander asile aux workhouses. Le jour où cette répugnance, par une cause ou par une autre, viendrait à cesser, il faudrait, pour exécuter la loi, décupler ces établissements et accroître en proportion la taxe des pauvres. »

D'après les règlements généraux sur les workhouses, tout nouveau pensionnaire doit être baigné et revêtu de linge et de vêtements propres; ceux qu'il a apportés sont nettoyés et serrés pour lui être rendus au moment de sa sortie. Il est ensuite examiné par le médecin, qui juge s'il est capable ou non de travailler, puis installé dans la partie de la maison destinée aux pauvres de sa catégorie. Ces catégories sont au nombre de sept : 1° vieillards et infirmes; 2° hommes et jeunes gens au-dessus de quinze ans, capables de travailler; 3° garçons de sept à quinze ans; 4° femmes âgées ou infirmes; 5° femmes et jeunes filles au-dessus de quinze ans, capables de travailler; 6° jeunes filles de sept à quinze ans; 7° enfants au-dessous de sept ans. Les pauvres de chaque classe sont séparés de tous les autres, et ne doivent avoir, avec eux, aucune communication. Il n'y a d'exception à cette règle que pour les gens mariés qui peuvent demeurer ensemble dans une partie séparée de l'établissement, et pour les enfants qui sont avec leur père ou avec leur mère. Le classement des malades s'opère d'après l'avis du médecin. Les admis sont astreints à des règles de bonne conduite, de décence et de propreté, et doivent être punis s'ils manquent à les observer. On remarque, parmi les punitions qu'ils peuvent encourir, la privation ou le remplacement de certains aliments, l'isolement dans une chambre, la reclusion pendant un temps fixé suivant les circonstances, enfin un châtiment corporel s'il s'agit de garçons au-dessous de quatorze ans. Ceux qui peuvent être occupés sont tenus de s'employer aux services mêmes de la maison ou dans des ateliers; les heures de travail, le temps des repas, les heures du lever et du coucher sont fixées d'une manière uniforme. Les enfants reçoivent pendant trois heures au moins, chaque jour, des leçons de lecture, d'écriture, de calcul et de religion.

Les secours donnés au dehors des workhouses (*out-door relief*) doivent consister pour moitié et plus, si faire se peut, en nourriture et en combustible, et moitié seulement en argent. Lorsqu'ils doivent être donnés pendant plus de huit jours, ils sont distribués par semaine. Les secours médicaux sont souvent donnés aux vieillards et aux infirmes en dehors des maisons de travail. Le montant des secours extérieurs est fixé, dans chaque cas, par le bureau des administrateurs; ils sont ensuite distribués par des agents visiteurs, qui reçoivent du trésorier les sommes nécessaires à cet effet. Aucun secours ne doit être donné aux pauvres qui n'ont pas leur domicile légal dans l'union ou dans la paroisse. Le domicile s'acquiert par la naissance ou par une résidence de cinq années, pendant lesquelles on n'a reçu aucun secours. Il y a un certain nombre d'exceptions à cette règle. Ainsi, des secours peuvent être donnés dans une paroisse autre que celle du domicile dans les cas d'urgence et d'accident; aux veuves pendant les six premiers mois de leur veuvage; aux enfants au-dessous de seize ans; aux femmes et enfants dont le mari ou le père réside hors de l'union et est incapable de travailler, etc.

La taxe des pauvres, ce type des taxes locales de l'Angleterre, est un impôt essentiellement foncier. Elle a pour base le revenu net annuel des terres, maisons, houillères, bois taillis, situés sur le territoire de la paroisse. La taxe des pauvres atteint ceux qui occupent les biens imposés, qu'ils en soient ou non propriétaires. Nul n'est exempt de cet impôt, et les compagnies de chemins de fer doivent le payer pour les terrains qu'elles occupent. Le montant de la taxe des pauvres est fixé par les autorités locales; la loi n'a établi aucun maximum. La répartition de la taxe est faite par les inspecteurs des paroisses, d'après l'état du revenu imposable de chaque contribuable; cet état est dressé par un *comité d'évaluation* (*assessment committee*), composé de six à douze membres choisis par le bureau des administrateurs.

10° Instruction publique. « L'Angleterre est à l'heure qu'il est, dit M. Louis Gottard (*Dictionnaire général de la politique*), le seul pays de l'Europe où l'instruction publique ne soit pas encore considérée comme l'un de ces grands services sur lesquels l'Etat doit se réserver un droit de haute surveillance, sinon de direction absolue. L'importance de l'instruction y est sentie tout autant qu'ailleurs. Nulle part, peut-être, les particuliers ne s'imposent à cet égard autant de sacrifices, mais l'esprit de la nation n'en continue pas moins à se refuser à toute systématisation, à toute centralisation de l'enseignement. » Avant 1834, le soin de répandre les premiers éléments de la lecture et de l'écriture parmi les classes populaires, était complétement abandonné aux individus et aux associations particulières. En 1834, le Parlement vota une faible somme de 500,000 fr. pour aider la création d'écoles fondées par ces associations, et chaque année le budget continue à ouvrir un crédit pour le même objet. En 1839, un ordre du conseil privé constitua le bureau d'éducation (*board of education*), qui a pour président le lord président du conseil privé, et dont les membres sont généralement au nombre de neuf. Le bureau de l'éducation est uniquement chargé de propager l'instruction primaire en venant en aide à l'initiative individuelle ou collective des citoyens. Les subventions qu'il accorde sont de deux espèces : les unes destinées à favoriser l'établissement et la construction de nouvelles écoles; les autres, dites annuelles, ayant pour objet de subvenir à l'entretien d'écoles existantes. Les subventions allouées pour la construction d'écoles ne peuvent dépasser le montant des contributions locales et souscriptions particulières recueillies pour le même objet. Quant aux subventions annuelles, elles sont réglées d'après le nombre des élèves et le chiffre des classes auxquelles ils ont assisté, et ne sont accordées que sur le rapport d'inspecteurs du gouvernement.

Outre les instituteurs brevetés, c'est-à-dire qui ont subi un examen public à la suite duquel ils ont reçu un brevet, on a établi, en 1846, des élèves-maîtres (*pupil teachers*). Ces élèves-maîtres sont des enfants âgés de plus de treize ans, choisis parmi ceux qui montrent d'heureuses dispositions; ils assistent l'instituteur et apprennent de lui à enseigner. Après avoir terminé cette sorte de noviciat, ils vont finir leurs études, aux frais de l'Etat, dans une école normale.

Depuis quelques années, des écoles ont été fondées pour l'enseignement des sciences et des arts appliqués à l'industrie. L'administration qui s'occupe de ces écoles est le *département des sciences et arts* (science and art department).

Dans les écoles d'art industriel, l'enseignement comprend six degrés : 1° dessin linéaire; 2° peinture et principes d'ornement; 3° dessin et peinture de la figure; 4° modelage d'ornements; 5° modelage de figures; 6° instruction technique. Dans les écoles établies pour l'enseignement des sciences, les matières sur lesquelles portent les cours sont réparties en huit groupes : 1° géométrie plane, géométrie descriptive, dessin de machines, constructions civiles, architecture navale; 2° mécanique théorique et appliquée; 3° acoustique, lumière, chaleur, magnétisme et électricité; 4° chimie organique et inorganique; 5° géologie et minéralogie; 6° physique animale et zoologie; 7° physiologie végétale et botanique; 8° mines et métallurgie.

L'intervention du gouvernement est nulle en en ce qui concerne les établissements d'instruction secondaire ou d'instruction supérieure. Les établissements d'instruction secondaire portent le nom d'*écoles classiques* (grammar schools). Ils se divisent en écoles publiques et écoles privées. Les écoles publiques sont entretenues au moyen de fondations qui leur assurent des revenus presque toujours considérables. Elles doivent recevoir gratuitement un certain nombre de jeunes gens remplissant les conditions exigées par l'acte de fondation. L'administration de ces établissements est entre les mains des représentants des anciens fondateurs, qui sont très-souvent de grands personnages. Les actes de fondation pourvoient au règlement des études, à l'organisation de la discipline intérieure; des commissaires veillent à ce que les administrateurs et directeurs de ces écoles exécutent fidèlement les volontés des fondateurs.

Les écoles privées sont des entreprises particulières formées, soit par des individus, soit par des associations ou des souscriptions particulières. Elles ne sont soumises à aucun contrôle, à aucune inspection. Pas d'autre garantie pour leur bonne organisation intérieure que l'intérêt de ceux qui les dirigent et la sollicitude des parents.

Les écoles classiques se distinguent de tout ce que nous avons d'analogue en France par deux caractères : leur antiquité et leur emplacement à la campagne. Les voyageurs du continent qui les ont visitées ont tous remarqué la liberté dont y jouissent les écoliers. « En dehors de la légitime surveillance qui préside aux heures de l'enseignement, dit M. Montégut, l'enfant se gouverne lui-même; il se défend lui-même contre les attaques et les empiétements de ses camarades, forme des ligues, contracte des alliances, engage des luttes, essaye sur une petite échelle le combat de la vie réelle. L'école se gouverne comme l'État par la délibération parlementaire, la lutte des partis, le conflit des opinions, les meetings et les discours après dîner. » Les plus célèbres écoles classiques sont celles d'Eton, d'Harrow, de Rugby, de Westminster, de Charterhouse, etc.

L'enseignement supérieur est donné par les universités. « L'indépendance la plus absolue à l'encontre du pouvoir, dit M. de Montalembert, la variété dans l'unité, la diversité des règlements, la liberté des études, l'antiquité et le caractère religieux de l'origine, l'opulence et la stabilité du patrimoine, telles sont les bases sur lesquelles repose cet enseignement. » Chaque université se compose d'une série de colléges, dont chacun est absolument indépendant de tous les autres, peut librement faire ses règlements, ou administrer ses propriétés, et forme une sorte de petite république, dont le fondateur a été le législateur. Les élèves, qui se comptent par milliers, sont répartis dans les divers colléges. Ces colléges, qui n'étaient dans l'origine que des maisons où les élèves logeaient sous la surveillance de leurs professeurs et répétiteurs, devinrent, avec le temps, des établissements d'instruction complets. L'université d'Oxford possède vingt-quatre de ces colléges, et celle de Cambridge dix-sept. Les élèves y sont divisés en quatre catégories : 1° les pairs, fils aînés de pairs et héritiers présomptifs d'une pairie; 2° les fils puînés de pairs et fils aînés de baronnets; 3° les *gentlemen-commoners* et les *fellow-commoners*, qualités qui s'obtiennent en payant une certaine redevance; 4° les *commoners*. Chefs de l'université, directeurs et professeurs de colléges sont élus par leurs pairs, sans aucune intervention, présentation ou approbation du pouvoir. Ils ne reçoivent du gouvernement ni mandat ni salaire. Chaque université se gouverne elle-même au moyen d'un sénat formé de tous les maîtres ès arts et divisé en deux chambres, la *convocation* et la *congrégation*. Aucun mémoire ne peut être soumis au sénat sans avoir été préalablement approuvé par le conseil hebdomadal, composé de directeurs de colléges, de professeurs et de docteurs. A la tête de chaque université est un chancelier élu par le sénat, et généralement choisi parmi les grands personnages du pays. Le duc de Wellington a été chancelier de l'université d'Oxford. La plupart des universités comprennent quatre facultés : arts (lettres et sciences), médecine, droit et théologie.

Les universités anglaises et l'université de Dublin ont le privilége de se faire représenter au Parlement.

11° CULTE. L'Eglise anglicane, appelée encore *Eglise établie*, *Eglise épiscopale*, *haute Eglise*, est l'Eglise nationale de l'Angleterre. (V. ANGLICANISME.) Les divisions ecclésiastiques du territoire sont les *provinces*, les *diocèses*, les *archidiaconés*, les *doyennés ruraux* et les *paroisses*. Il y a deux provinces : Cantorbéry et York; à la tête de chacune d'elles se trouve un archevêque. Les provinces se divisent en vingt-huit diocèses, dont deux sont placés sous l'autorité directe des archevêques; les vingt-six autres sont gouvernés par des évêques suffragants. Les évêchés suffragants de la province de Cantorbéry sont au nombre de vingt : ceux de Londres, Winchester, Rochester, Oxford, Bristol et Glocester, Bangor, Lincoln, Norwich, Salisbury, Ely, Exeter, Chichester, Bath et Galles, Lichtfield et Coventry, Worcester, Hereford, Llandaff, Peterborough, Saint-Asaph, Saint-David. Les six évêchés suffragants de la province d'York sont ceux de Durham, Carlisle, Chester, Manchester, Ripon, Sodor et Man.

Les archevêques et évêques, autrefois élus par le clergé et le peuple, sont aujourd'hui nommés par la couronne; ils siégent, nous l'avons déjà dit, à la Chambre haute comme lords spirituels. L'archevêque de Cantorbéry est chargé de sacrer les souverains. L'archevêque d'York a le privilége de sacrer la reine épouse.

Au siége de chaque évêché se trouve une cathédrale. Un certain nombre de *chanoines* ou *prébendiers*, formant le chapitre de la cathédrale, assistent l'évêque dans le gouvernement de son diocèse. A la tête du chapitre est le *doyen*.

Les diocèses sont divisés en archidiaconés, dont le nombre est de soixante-onze pour l'Angleterre. Les fonctions de l'archidiacre consistent à assister à l'examen des candidats aux ordres, à réprimer les irrégularités et à réformer les abus du clergé paroissial, à investir de leurs bénéfices ceux qui y sont appelés, etc. Les archidiaconés se divisent en doyennés ruraux, et les doyennés ruraux en paroisses. L'Angleterre et le pays de Galles comptent quatorze mille six cents paroisses. Le clergé paroissial se compose de *recteurs*, *vicaires*, *bénéficiers* ou *curés perpétuels* et *curés*.

Les ministres du culte ne peuvent être arrêtés pendant la durée des offices, non plus que lorsqu'ils vont célébrer le service divin. Ils ne peuvent siéger à la Chambre des communes. Leurs fonctions sont incompatibles avec celles d'alderman, conseiller municipal, shériff, bailli, juré. Il leur est interdit d'être commerçants, industriels, de prendre à ferme une propriété excédant quatre-vingts acres. Ils sont jugés pour tous les faits relatifs à leur ministère par les cours ecclésiastiques. Ces cours sont de plusieurs espèces, savoir : 1° le tribunal de l'archidiacre, qui occupe le rang inférieur; 2° la cour consistoriale de l'évêque, présidée par un juge nommé chancelier du diocèse; 3° la cour des arches, cour provinciale de l'archevêque de Cantorbéry, où sont portés les appels de toutes les cours inférieures. Les questions dont ces cours connaissent sont principalement celles d'hérésie, de schisme, de blasphème; celles qui sont relatives à la célébration du service divin, aux émoluments du clergé fixés par la loi, aux taxes d'église, aux vérifications des testaments et des legs, à l'administration des biens laissés par des personnes mortes *intestat*. Les cours ecclésiastiques sont d'ailleurs soumises à la surveillance générale et au contrôle des tribunaux civils du royaume.

A la tête de l'Eglise nationale sont des assemblées ecclésiastiques, sortes de parlements spirituels appelés *convocations*. Il y en a deux pour le royaume, une pour chaque province. Chacune de ces assemblées se compose de deux chambres, une chambre *haute* et une chambre *basse*. La première est composée des évêques et présidée par l'archevêque; la seconde se compose des représentants du clergé inférieur. Les assemblées des deux provinces sont convoquées par lettres de la couronne, en même temps que les deux Chambres du Parlement. Leurs délibérations portent sur les matières très-diverses qui intéressent le gouvernement ou la discipline de l'Eglise, et quelquefois sur des points de doctrine. Mais elles n'ont le droit de publier aucun *canon* ecclésiastique sans l'approbation et l'autorisation expresse de la couronne.

L'Eglise nationale possède de vastes domaines, sources de revenus considérables pour les bénéficiers, vicaires et recteurs, et surtout pour les chapitres, évêques et archevêques. L'inégalité choquante avec laquelle les revenus ecclésiastiques étaient répartis entre les divers membres du clergé, fit instituer, en 1835, une commission chargée d'arrêter les bases d'une distribution plus équitable, en même temps que de rechercher les réformes à introduire dans l'Eglise et d'aviser aux moyens d'astreindre les bénéficiers à une résidence effective. La composition de cette commission a été fixée de la façon suivante : les archevêques de Cantorbéry et d'York, cinq membres du gouvernement, tous les évêques d'Angleterre, trois doyens, six juges des cours supérieures et huit commissaires laïques. La mission des commissaires ecclésiastiques est de présenter au souverain, en conseil, les projets relatifs aux créations d'évêchés, réunions ou divisions de paroisses, suppression de canonicats, doyennés et sinécures. Ils ont le pouvoir de reviser, tous les sept ans, le taux des revenus des évêques, de façon à les mettre en rapport avec l'étendue et l'importance des diocèses, et à les renfermer autant que possible dans une moyenne de 100,000 à 125,000 fr. par an. Le tableau suivant, que nous empruntons à M. Franqueville, donne les chiffres du revenu des archevêchés et évêchés d'Angleterre.

Siéges	Revenu	Siéges	Revenu
Cantorbéry. .	375000 f.	Chester. . . .	112500 f.
York.	250000	Chichester. .	105000
Londres. . . .	250000	Ely.	137500
Durham. . . .	200000	Exeter.	125000
Winchester .	175000	Bristol et Glocester. .	125000
Bangor	105000	Hereford. . .	105000
Bath et Galles.	125000	Lichtfield. . .	112500
Llandaff. . . .	105000	Lincoln	125000
Norwich . . .	112500	Manchester .	105000
Peterborough .	112500	Oxford.	125000
Rochester . .	125000	Ripon	112500
St-Asaph. . .	105000	Salisbury. . .	125000
Worcester . .	125000	St-David . . .	112500
Carlisle. . . .	112500	Sodor et Man.	50000

En dehors des revenus ecclésiastiques, certains impôts sont appliqués aux dépenses de l'Eglise nationale. Ces impôts sont de deux sortes : les *dîmes*, qui servent de rémunération aux ministres du culte, et les *taxes d'Eglise* (*church rates*) destinées à l'entretien et à la construction des édifices religieux. Les dîmes sont un legs du moyen âge. « Le clergé anglican, a dit spirituellement Voltaire, a retenu beaucoup de cérémonies catholiques, et surtout celle de recevoir les dîmes avec une attention très-scrupuleuse. » A une époque encore peu éloignée de la nôtre, elles étaient levées en nature; elles sont aujourd'hui converties en sommes fixes payées chaque année par les propriétaires fonciers. Les dîmes et les taxes d'Eglise sont très-impopulaires, parce qu'elles pèsent sur tous les citoyens, quelles que soient leurs croyances. Les dissidents, dont le culte ne reçoit aucune subvention de l'Etat, ne peuvent, on le comprend, trouver juste que la loi les contraigne de payer le salaire des ministres anglicans, de fournir à l'entretien des temples anglicans.

L'Eglise anglicane, malgré le nombre relativement très-petit de ses adhérents en Irlande, est considérée comme l'Eglise nationale de ce pays. Son organisation y est d'ailleurs absolument la même qu'en Angleterre. Le nombre des provinces est de deux : Armagh et Dublin; celui des diocèses est de douze. Quant à l'Ecosse, son église nationale, aux termes de l'acte d'union, est l'Eglise presbytérienne. V. PRESBYTÉRIANISME.

On voit, par ce qui précède, que l'Angleterre est assez loin de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Il y a plus, chez ce peuple traditionnaliste et conservateur, la liberté des cultes fut longtemps repoussée comme la négation des traditions et des institutions nationales; on peut dire qu'elle est née, non de principes généraux et philosophiques, mais du développement des autres libertés.

Avant le règne de Guillaume III, il était interdit aux dissidents de se réunir pour la célébration de leur culte. L'*acte de tolérance* de Guillaume III (*toleration act*) leva cette interdiction, mais en exceptant les catholiques. Tout sectaire dut même, pour profiter des dispositions de l'acte, commencer par prêter serment contre le papisme. En 1779, ce serment fut remplacé par une déclaration de croyance à la doctrine protestante d'une secte quelconque. Ce fut seulement en 1828 et 1829 que toutes les dispositions légales qui avaient pour effet d'exclure les catholiques et les protestants dissidents des fonctions publiques furent abolies par le Parlement.

12° ADMINISTRATION LOCALE. — *Comtés*. Les principaux fonctionnaires du comté sont le lord-lieutenant, le shériff, les juges de paix et les coroners. Nous avons déjà parlé (V. plus haut *organisation judiciaire*) des shériffs, juges de paix et coroners. Nous ferons remarquer, en passant, que les fonctions administratives et judiciaires se trouvent placées dans les mêmes mains, ce qui explique peut-être l'absence de justice administrative en Angleterre.

Le lord-lieutenant est le gouverneur militaire du comté; ses fonctions ont été instituées par Edouard III, en 1549. Il est nommé et peut être révoqué par le souverain. Choisi ordinairement parmi les pairs, il ne reçoit aucun traitement. Il est assisté par un ou plusieurs adjoints qu'il nomme lui-même et qui composent avec lui ce qu'on appelle la lieutenance du comté. Il lève la milice et en nomme les officiers. Gardien de la paix (*keeper of the peace*), il fait les présentations au lord haut chancelier pour la nomination des magistrats.

Le shériff est le premier fonctionnaire civil du comté; autrefois il était élu par les francs-tenanciers réunis en cour de comté. Mais depuis Edouard II, il est nommé par la couronne; ses fonctions ne durent qu'un an; elles sont entièrement gratuites. Le shériff est chargé du maintien de la paix publique; il a droit de requérir, pour l'assister, toute personne âgée de plus de quinze ans, à l'exception des pairs; il fait opérer les arrestations pour dettes, dresse la liste du jury, convoque les jurés pour les sessions, préside aux élections qui ont lieu pendant la durée de ses fonctions.

Les juges de paix ou magistrats sont nommés par le lord haut chancelier sur la présentation du lord-lieutenant de comté; ils sont toujours choisis parmi les principaux propriétaires fonciers. Leurs fonctions sont gratuites; l'usage consacre leur complète inamovibilité; leur nombre est illimité. Nous avons déjà parlé de leurs fonctions judiciaires : quant à leurs fonctions administratives, elles consistent surtout dans le vote des impôts du comté et dans la nomination à la plupart des emplois locaux.

L'administration des comtés embrasse les services suivants : établissement et entretien de prisons pour les individus condamnés à des peines correctionnelles, police du comté, construction et entretien des ponts, construction et entretien des asiles d'aliénés, conservation des étalons et modèles des poids et mesures. Les dépenses de ces services sont couvertes au moyen des taxes du comté, des taxes de police et des taxes d'asiles d'aliénés.

On peut remarquer que l'administration des comtés n'est pas entre les mains d'un corps électif. « En théorie, dit M. Hastings (*Dictionnaire général de la politique*), ce système est en contradiction avec le principe fondamental de la constitution anglaise, qui exige que l'imposition des taxes et la représentation marchent ensemble. Mais, en pratique, il est satisfaisant, l'assemblée des juges de paix se composant de tous les principaux propriétaires, et même d'un grand nombre de petits... Les taxes du comté étant levées sur la propriété territoriale seulement, les juges de paix qui imposent ces taxes sont en somme les personnes qui en payent la part la plus considérable. » Nous devons ajouter que la question d'introduire le système représentatif dans les comtés a été soulevée plusieurs fois au Parlement.

— *Bourgs et cités*. Le nom de *bourgs* est donné d'une façon générale aux localités qui ont le privilége d'être représentées au Parlement, ou d'être régies par des institutions indépendantes du comté. Certains bourgs, qui sont le siége d'un évêché ou qui ont reçu ce titre en vertu d'une charte, sont appelés *cités*. La plupart des bourgs sont aujourd'hui régis par l'acte du 9 septembre 1835. L'autorité y est exercée par le maire (*mayor*), les aldermen et le conseil municipal (*town council*). Les conseillers municipaux sont élus par les *bourgeois;* ils élisent le maire et les aldermen. Les bourgeois se composent de tous les individus majeurs qui résident effectivement dans le bourg depuis trois ans, et qui sont imposés à la taxe des pauvres. La liste des bourgeois est revisée chaque année.

Pour être élu conseiller, il faut posséder un capital de 25,000 fr., ou être imposé à la taxe des pauvres pour un revenu dont le minimum est fixé à 750 fr., ou enfin avoir un capital de 12,500 fr., et être imposé en outre à la taxe des pauvres à raison de 375 fr. de revenu. Le mandat de conseiller est incompatible avec la qualité d'ecclésiastique et celle de fonctionnaire salarié par le bourg à un titre quelconque. Les entrepreneurs de travaux publics ou les fournisseurs ne peuvent non plus être élus membres du conseil pendant la durée de leur contrat. Chaque conseiller est élu pour trois ans, et le conseil se renouvelle par tiers chaque année.

Les aldermen sont élus par le conseil municipal; ils sont élus pour six ans et sortent par moitié tous les trois ans. Le maire est élu tous les ans par le conseil; on le choisit indifféremment parmi les aldermen ou les conseillers. Il préside aux élections avec deux assesseurs élus chaque année par les bourgeois. Il est juge de paix pendant l'année de ses fonctions et l'année suivante. Ses fonctions sont gratuites; cependant le conseil peut lui accorder un traitement ou des frais de représentation. Les bourgeois que l'élection a investis des fonctions de maire, d'alderman, de conseiller municipal ou d'assesseur, sont obligés de l'accepter sous peine d'une amende de 2,500 fr. pour le maire, et de 1,250 fr. pour les autres fonctionnaires.

Les principaux services administratifs des bourgs sont : l'administration des biens et revenus communaux, l'entretien des maisons de détention et de correction, la police du bourg, la conservation des étalons et modèles des poids et mesures, la construction et l'entretien des asiles d'aliénés, l'éclairage et le pavage des rues, l'approvisionnement des eaux, etc.

On subvient aux dépenses du bourg au moyen des revenus des propriétés communales, auxquels vient s'ajouter, lorsqu'ils sont insuffisants, le produit des taxes suivantes : taxe de bourg, taxe de police, taxe pour les asiles d'aliénés, taxe d'éclairage et de pavage, taxe d'égouts, taxe des eaux, taxe des musées, taxe générale, et enfin taxe privée. Le budget du bourg est voté par le conseil municipal.

— *Paroisse*. A la base de l'organisation administrative se trouve la paroisse. « La paroisse, dit M. Franqueville, est une division à la fois politique et religieuse, dont les limites se trouvent fixées par d'anciennes coutumes, et qui existe sur toute la surface de l'Angleterre, dans les comtés comme dans les bourgs ou dans les cités. » Les affaires de la paroisse sont administrées par l'assemblée générale des contribuables payant la taxe des pauvres; cette assemblée se nomme *vestry;* les simples habitants (*inhabitants*) non imposés à la taxe des pauvres n'en font pas partie. Les contribuables de la paroisse ne sont pas égaux devant le scrutin. Ceux qui sont imposés pour un revenu inférieur à 1,250 fr. ont une voix;

ceux qui payent une taxe supérieure ont une voix de plus par 625 fr. de revenu imposable, sans toutefois que ce nombre puisse dépasser six par électeur.

Les principales branches de l'administration paroissiale sont relatives au culte, aux cimetières, aux routes, à l'enregistrement des naissances et décès, enfin à la taxe des pauvres.

L'administration temporelle de l'église est confiée à la vestry, et dans les paroisses populeuses à un conseil de fabrique et aux marguilliers. Le conseil de fabrique et les marguilliers sont nommés par la vestry. Les marguilliers sont chargés d'administrer les affaires temporelles de l'église, de veiller à sa décoration, et d'en faire la police; à la fin de l'année ils rendent leurs comptes à la vestry. Ils subviennent aux dépenses de leur service avec le produit des stalles et les autres revenus de l'église. Lorsque ces revenus sont insuffisants, on a recours à une taxe spéciale appelée *church rate*, qui doit être votée par la majorité de la vestry. Les fonctions des marguilliers sont gratuites et ne peuvent être refusées.

Les cimetières sont administrés par un bureau d'enterrement (*burial board*) nommé par la vestry, composé de trois à neuf contribuables, et dont le ministre desservant est membre de droit. Ce bureau pourvoit à ses dépenses au moyen de droits sur les enterrements ou d'un prélèvement sur la taxe des pauvres.

Les routes autres que celles à barrière sont à la charge des paroisses. Une taxe spéciale, appelée *highway rate*, perçue sur les mêmes bases et dans les mêmes conditions que la taxe des pauvres, est appliquée à leur entretien. Elles se divisent en trois catégories : les routes de piétons ayant moins d'un mètre de largeur, les routes de chevaux larges de trois mètres, enfin les routes carrossables, dont la largeur doit être d'environ sept mètres, lorsqu'elles conduisent à une ville de marché. Les surveillants des routes paroissiales sont nommés par la vestry. Leurs fonctions sont gratuites et ne peuvent être refusées.

Avant 1836, les ministres des divers cultes tenaient seuls les registres de l'état civil. Aujourd'hui, pour cette administration, il y a dans chaque *union* de paroisses un archiviste surintendant, nommé par le secrétaire du bureau des administrateurs des pauvres, et qui choisit lui-même dans chaque paroisse un archiviste chargé de l'enregistrement des divers actes. L'archiviste surintendant relève d'un archiviste général placé sous les ordres du secrétaire d'État de l'intérieur.

Le service des pauvres est la plus importante des branches de l'administration paroissiale. Nous en avons parlé plus haut. V. 9° ASSISTANCE PUBLIQUE.

— *Cité de Londres.* Au point de vue administratif, la ville de Londres est divisée en deux parties, la *Cité de Londres* et les *bourgs métropolitains*. La Cité de Londres représente moins de 200,000 habitants. C'est un bourg ayant les priviléges de comté, et qui, seul aujourd'hui dans toute l'Angleterre, a conservé ses anciens droits corporatifs consacrés depuis 1041 par un grand nombre de chartes. La Cité renferme cent huit paroisses, et se divise en vingt-six quartiers ou *wards*. Tous les pouvoirs municipaux appartiennent au lord-maire, aux aldermen et au conseil communal (*common council*).

Le maire de Londres a le titre de lord; il est le premier juge de paix de la Cité; en outre il est coroner, clerc des marchés, jaugeur des vins, mesureur des charbons de terre, des grains, du sel et des fruits, conservateur de la Tamise, de la Medway et de la Lea, amiral du port de Londres et président de la cour centrale criminelle; dans la Cité, il a droit de préséance sur les membres de la famille royale, le souverain excepté. Les aldermen sont juges de paix de la Cité. Réunis au maire, ils forment un conseil qui s'occupe des questions relatives aux franchises de *citoyen*, aux guildes ou corporations, aux dépenses communales, aux prisons et à la police. Le conseil communal est un corps tout à la fois législatif et exécutif. Il décide avec une autorité absolue toutes les questions relatives à l'organisation de la Cité. Il vote le budget et administre les biens communaux. Toute dépense supérieure à 2,500 fr. doit être soumise à son approbation.

C'est l'élection qui confère les fonctions de lord-maire, d'alderman, de conseiller municipal. La qualité d'électeur appartient aux personnes ayant la franchise de la Cité, et désignées sous le nom de *citoyens*. Les citoyens ou *freemen* se classent en corps des métiers ou *guildes*. Chaque guilde nomme parmi les freemen qui la composent un certain nombre de chefs qui portent le nom de *liverymen*. Ce sont les liverymen réunis aux aldermen qui élisent chaque année le lord-maire parmi les aldermen qui ont rempli la fonction de shériff. Les aldermen sont élus pour la vie par les électeurs des wards; chaque ward nomme un alderman. L'alderman élu est tenu d'accepter ses fonctions sous peine d'amende. Les conseillers communaux sont également nommés par les électeurs des wards. Chaque ward est divisé en *precincts*, et chaque precinct élit un conseiller.

Les revenus communaux consistent en rentes et loyers d'immeubles, droits de place sur les marchés, amendes, droits de licences, droits de port, droits sur les grains et les charbons, droits de mesurage des blés et des fruits, droits de jaugeage des vins, spiritueux, huiles, etc., droits de vérification des poids et mesures; enfin, en produits de taxes spéciales, telles que taxe de police, taxe consolidée destinée à pourvoir aux frais de l'éclairage, du balayage, de l'arrosage, etc., taxe des égouts, etc.

— *Bourgs métropolitains.* Les paroisses qui forment les bourgs métropolitains s'administrent séparément, si ce n'est pour deux services: les travaux publics et la police. L'autorité paroissiale y est confiée, comme dans le reste du royaume, à la vestry. Mais ici la vestry forme un conseil d'administrateurs élus par les contribuables, et qui se renouvelle annuellement par tiers.

Toutes les paroisses métropolitaines (y compris la Cité de Londres) sont groupées, pour le service des travaux publics, en trente-huit districts, pourvus chacun d'un bureau des travaux, dont les membres sont élus pour trois ans par les contribuables. La Cité forme à elle seule un district; il en est de même de certaines paroisses importantes. Dans ces paroisses, c'est la vestry qui fait elle-même fonction de bureau des travaux; dans la Cité, c'est le conseil communal. Au-dessus des bureaux des districts est un *bureau métropolitain des travaux*, qui embrasse le service de toute la métropole et qui est composé de quarante-trois membres nommés par les bureaux de district, et les vestries qui en ont les attributions. Le bureau métropolitain se renouvelle annuellement par tiers comme les bureaux de district et les vestries métropolitaines.

Les services placés sous l'autorité de cette administration sont : la construction, la surveillance et la réparation des égouts et aqueducs publics, le pavage, le balayage, l'arrosage et l'éclairage des rues, la fixation des alignements, l'ouverture des voies nouvelles, l'élargissement ou le redressement des voies existantes, etc., et enfin, depuis 1858, l'assainissement de la Tamise et le drainage de Londres.

Des taxes spéciales, levées par les agents de la loi des pauvres, notamment la *taxe des égouts*, sont appliquées aux dépenses de ces services. Chaque district doit fournir une somme dont le chiffre est fixé par le bureau métropolitain.

Toutes les paroisses métropolitaines (à l'exception de la Cité) sont groupées pour le service de la police. Ce service est placé sous la direction d'un commissaire et de deux commissaires adjoints, qui ont sous leurs ordres 18 surintendants, 160 inspecteurs, 633 sergents et 5,337 constables. Le commissaire et les agents de police ne peuvent prendre part aux élections pour le Parlement; il leur est défendu d'influencer les électeurs d'une façon quelconque, sous peine d'une amende de 2,500 fr. Les dépenses du service de la police sont couvertes en grande partie par une taxe locale, la taxe de police, laquelle est établie et perçue de la même façon que la taxe des pauvres.

— **IV. Langue anglaise.** Il est assez difficile de rattacher l'anglais à une souche unique, ou tout au moins principale, comme on peut le faire pour le français, l'italien, l'allemand, le polonais, et autres langues de l'Europe. A le prendre tel qu'il est constitué actuellement, il offre une réunion complexe d'éléments hétérogènes qui déroutent l'esprit de recherche. C'est l'histoire qui sert ici à résoudre le problème philologique (ordinairement les rôles sont intervertis). Les plus anciennes traditions de la Grande-Bretagne parlent de l'invasion des Cambriens (Kymris-Cimbres), et des Lloëgrooys, qui auraient refoulé en Irlande et dans l'Écosse actuelle une nation connue sous le nom de Galls ou Gaëls. En 55 av. J.-C., Jules César soumet à son tour les populations conquérantes. Au moment de la désagrégation de l'empire romain et de l'irruption des Barbares, les deux chefs, Hengist (*hengst*, étalon) et Horsa (*horse*, cheval), descendent en Bretagne à la tête des Saxons. Quelque temps après, les Angles, également de race germanique, imitèrent l'exemple des Saxons. Les deux peuples, réunis sous le nom d'Anglo-Saxons, luttent pendant près de trois siècles contre les attaques réitérées des pirates danois, et succombent enfin sous la grande invasion des Normands, commandés par Guillaume le Conquérant. Chacun de ces peuples, en abordant dans l'île, y apportait sa langue, qui s'entait sur celle du peuple vaincu, et c'est ce qui explique l'hétérogénéité de la langue anglaise. La race gaélique, presque entièrement expulsée, n'a pas eu une très-grande influence sur la formation de la langue; les légions romaines ont bien pu introduire quelques mots latins, mais ceux-ci ont disparu avec la race bretonne. L'anglo-saxon est le fond réel de la langue; cela permet donc de classer l'anglais parmi les langues germaniques; mais, d'un autre côté, la conquête normande a apporté tant de termes français, qu'on pourrait aussi bien le rattacher au groupe latin, si l'on ne considère que le nombre des mots. L'invasion danoise, antérieure à l'invasion française, a modifié surtout le génie grammatical de l'anglo-saxon. Voici, d'après M. Thommerel, dans quelles proportions exactes se sont combinés ces divers éléments : sur 43,566 mots, l'anglais en a emprunté 1,330 aux langues teutoniques, 29,854 aux langues romanes, 88 aux langues celtiques, 294 à des sources incertaines. On voit, dans cette énumération, quelle place importante occupent les langues romanes. C'est qu'outre les mots pris au français, l'anglais en a emprunté d'autres immédiatement au latin.

Il fallut encore assez de temps pour que le peuple conquis et le peuple conquérant se réunissent, afin de constituer un peuple intermédiaire. La durée de la fusion des deux langues fut en raison directe de celle de la fusion des deux races. La phase de transition est difficile à déterminer, parce qu'elle ne s'est pas opérée d'une manière uniforme. Les hautes classes de la nation adoptèrent promptement un idiome qui, du reste, ne leur était pas inconnu même avant la conquête, puisque nous voyons que dès le Xe siècle, il était de bon ton chez la noblesse anglaise d'envoyer ses enfants en France pour y apprendre la langue d'oïl, car le saxon était dédaigné à cette époque : c'était pure affaire de mode; de sorte que les Normands trouvèrent la moitié de la conquête faite en descendant en Angleterre. Les classes inférieures, au contraire, chez lesquelles les souvenirs nationaux persistaient plus vivement, n'acceptèrent pas sans lutte la langue des maîtres. Pendant quelque temps les deux idiomes restèrent en présence; mais peu à peu ils se firent de mutuelles concessions, et finirent même par opérer leur fusion complète. Dès le XIIe siècle, l'anglo-saxon présente des traces évidentes de l'influence normande. On cite comme monuments de la langue anglaise un hymne à la Vierge et une paraphrase des évangiles datant de 1160 environ. D'après Augustin Thierry, « cet idiome intermédiaire, dont la formation graduelle fut un résultat nécessaire de la conquête, eut d'abord cours dans les villes, où la population des deux races était plus mêlée, et où l'inégalité des conditions était moins grande que dans les campagnes. » Cependant, la nouvelle langue attendit longtemps sa consécration officielle. Jusqu'en 1362, la langue française fut la seule en usage dans la rédaction des décrets, des lois, de tous les actes publics; quand on n'employait pas le français, c'était le latin. Dans la collection des actes de Rymer, les originaux sont presque tous écrits en latin ou en français. Le français était aussi la langue du barreau. « Il n'y avait, dit Augustin Thierry, que les chanteurs de ballades et de romances qui fissent usage de l'anglais pur, ou du langage mêlé de français et d'anglais, qui était le moyen habituel de communication entre les hautes et les basses classes. » Mais pendant le XIIIe et le XIVe siècle, la nouvelle langue se répand de plus en plus. La noblesse continuait toujours, par fierté, à parler le vieux patois français, qu'avaient apporté en Angleterre ses ancêtres. Mais au XIVe siècle, un statut d'Edouard III tolère l'existence officielle de la nouvelle langue; Chaucer la constitue langue nationale. Toutefois, ce n'est que de 1425 que date le premier acte en langue anglaise de la Chambre basse du Parlement. En 1483, la Chambre haute adopte également l'anglais pour la rédaction de ses bills. Pendant le XVe siècle, l'anglais gagne encore du terrain. Augustin Thierry attribue à la guerre sanglante des Deux-Roses de féconds résultats pour la popularisation de la nouvelle langue, parce que la grande majorité de la noblesse faisant remonter son origine à la conquête fut décimée dans les combats, ou forcée de faire des alliances de parti, et, par conséquent, d'usages avec les gens de condition inférieure. La langue fait de nouveaux progrès durant le XVIe et le XVIIe siècle; au XVIIIe siècle elle est complétement formée et définitivement fixée.

L'anglais, au point de vue grammatical, est une langue essentiellement germanique; sans nous offrir le savant mécanisme de l'allemand, il en contient les principes caractéristiques. L'anglo-saxon était une langue à flexions; l'invasion danoise a eu pour résultat immédiat de simplifier la grammaire, sans influer notablement sur le vocabulaire. Les éléments latins que s'est assimilés l'anglais ont été forcés de se plier au génie grammatical des idiomes germaniques. La prononciation anglaise est généralement sourde et cependant accentuée. La langue contient de nombreux monosyllabes. Elle a adopté l'alphabet latin en y apportant quelques modifications : *w* a la valeur de *ou*; *ch* se prononce *tch*; *sch* se prononce *sk*, *sh*, *ch*; le *th* et le *r* médial et final n'ont pas d'équivalents dans nos articulations françaises. Les voyelles *a e i o u*, sont susceptibles de représenter toute une gamme de sons spéciaux à l'anglais. La prononciation s'éloigne beaucoup de l'écriture.

Tout en conservant quelques traits caractéristiques, l'anglais a rejeté la construction compliquée que présente l'allemand; la phrase s'est assouplie, et est devenue plus alerte, tout en restant aussi énergique. L'anglais, à cause de l'extrême simplicité de sa syntaxe, s'apprend assez rapidement; la principale difficulté consiste dans la différence entre l'orthographe et la prononciation, qui, considérée en elle-même, n'offre, en somme, que des intonations qui peuvent être reproduites par tout le monde.

La langue anglaise est une des plus répandues du monde. Elle est, au point de vue des relations commerciales et maritimes, le véritable idiome international. On la parle spécialement en Angleterre, en Ecosse, en Irlande, dans les îles de la Manche, aux Etats-Unis, aux Indes; elle est très-cultivée dans le Hanovre, les îles Ioniennes, Malte, le Portugal, le Brésil, Haïti, etc., dans toutes les colonies anglaises, partout enfin où l'Angleterre a fait sentir son influence.

L'anglais comprend de nombreux dialectes : les dialectes d'Oxford, de Somerset, de Suffolk, de Norfolk, le *cookney* de la cité de Londres, le *jowring* du Berkshire, etc., l'anglais ultra-européen des colonies anglaises et surtout des Etats-Unis; le *border-language* des frontières méridionales de l'Ecosse. En outre, dans le pays de Galles et l'Irlande, on parle encore des idiomes celtiques, dont les débris forment alors un groupe à part. V. GALLOIS et IRLANDAIS.

— **V. Prosodie anglaise.** La versification anglaise offre assez d'analogie avec la versification allemande. Elle repose sur la valeur et l'accentuation des syllabes, qui sont ou brèves ou longues, et dont la combinaison forme des pieds. Les trois pieds admis par l'anglais sont l'ïambique, le trochaïque, l'anapestique.

L'ïambe se compose d'une brève et d'une longue (les voyelles longues sont, comme en allemand, celles qui reçoivent l'accent).

Vers ïambique :

Achīlles wrāth, to Grēece the dīre full sprīng.
POPE.

Le trochée est composé d'une longue et d'une brève :

Fairēst pīece of wēll form'd earth.

L'anapeste est composé de trois syllabes, dont la dernière est longue et les deux premières sont brèves :

If I wrīte any mōre, it will māke my poor mūse sick.
SWIFT.

Le vers ïambique peut être de dix, de huit, de six ou de quatre syllabes. Il y en a aussi de douze syllabes.

Le vers trochaïque peut être de sept, cinq, ou trois syllabes.

Le vers anapestique peut être de douze ou de neuf syllabes. Quelquefois le premier pied ne contient que deux syllabes.

Dans le vers alexandrin de douze syllabes, la césure est toujours, comme en français, après la sixième syllabe. Dans les vers héroïques de dix syllabes, la césure peut se placer sur la quatrième, la cinquième, la sixième et quelquefois la septième syllabe.

Les Anglais ne font pas toujours rimer leurs vers. Ce sont alors des vers blancs (*blank verse*).

Les licences poétiques sont très-nombreuses et très-larges en anglais. Les principales sont les inversions, les élisions, les abréviations, les synérèses, etc.

— **VI. Grammaire anglaise.** La connaissance de la langue anglaise étant aujourd'hui d'une utilité générale, sinon d'une absolue nécessité, le *Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle* ne pouvait se dispenser de présenter quelques considérations pratiques sur l'étude de cette langue si répandue. En moins de trois colonnes de texte, nous donnons un cours élémentaire, mais un tableau complet, qui prouvera, du moins, combien il en coûterait peu d'apprendre parfaitement et rapidement une langue simple et facile, s'il en est une au monde.

Remarques préliminaires : Le vocabulaire existe, mais la syntaxe n'existe pas... Quelques principes, mais aucune complication de règles et d'exceptions, comme ailleurs.

Axiomes ou *notions fondamentales* :

1° Le *verbe* anglais se transforme en *nom* ou substantif, et le *nom* devient *verbe*, chacun de ces deux éléments prenant alors les désinences affectées à la partie du discours qu'il indique; ex. : *water* (eau), *to water* (arroser).

2° Le verbe devenant substantif se met au participe présent, terminé en *ing*, et se fait presque toujours précéder d'un article ou d'un adjectif possessif; ex. : *to come* (arriver), *the coming*, *your coming* (l'arrivée, votre arrivée); privé de l'article, ou d'un adjectif possessif, le participe présent équivaut simplement à l'infinitif français : cette expression, *I have the honour of requesting*, absolument la même que celle-ci : *I have the honour to request*, n'en diffère que par l'emploi du participe présent (*j'ai l'honneur de* demandant), tout en indiquant une intention d'élégance de style.

3° Un très-grand nombre de mots primitifs sont tantôt adjectifs, tantôt verbes, tels que *near*, près; *blind*, aveugle, mots qui servent à former : *to near*, s'approcher; *to blind*, aveugler, etc.

4° Tous les substantifs terminés en *ion*, *ance*, *ant*, *once*, *ent*, *ment*, *age*, *ude*, *our*, *ure*, et presque tous les noms communs en *id*, *if*, *im*, *ist* et *on*, sont textuellement français, à une lettre près.

5° La très-grande majorité des substantifs en *ty*, deviennent français en changeant l'*y* final en *é*.

6° Tous les adjectifs en *able*, *ible*, *ive* et *al* reproduisent exactement le mot français, sauf l'addition, le retranchement ou le déplacement d'une seule lettre.

7° Restreint à ses *racines* celtiques, allemandes, saxonnes et scandinaves, le vocabu-

laire anglais se réduit à trois mille six cents mots simples, les mots empruntés au grec étant de toutes les langues.

8° Les mots composés se forment souvent par des adjonctions faciles à reconnaître; *ness*, *some*, *dom*, *wick*, *hood*, ajoutés aux mots simples *blind*, *trouble*, *king*, *bailif*, *priest*, engendrent les composés : *blindness* (cécité), *troublesome* (pénible), *kingdom* (royaume), *bailiwick* (bailliage), *priesthood* (prêtrise). L'anglais, à l'instar de l'allemand, forme aussi des mots composés en faisant simplement précéder le mot déterminé par le mot déterminant : un pot au lait, *a milk pot*, en allemand *ein milchtopf*. Quoique *milk* et *pot* ne soient pas intimement liés comme *milchtopf*, ils constituent néanmoins un véritable mot composé. (On remarque le même procédé en persan.)

9° La langue anglaise est une langue synthétique; ex. : *kin*, ou *kind*, signifiant relation, famille, classe, parent, a pour congénères : *kind*, bon, obligeant; *kind*, genre, espèce; *kindly*, obligeamment; *kindly*, homogène, doux; *kindliness*, faveur, affection; *kindness*, bonté, obligeance; *un-kindly*, méchamment; *over-kind*, trop bon; *mankind*, le genre humain; *mannikin*, petit homme, nain (d'où *mannequin*); *akin*, allié, semblable (*ejusdem farinæ*). Comme autre exemple plus probant encore du génie synthétique de la langue anglaise, on peut citer le radical *will* (volonté, vouloir), qui ne crée pas moins de vingt et un dérivés; sans compter les composés des noms propres pour le radical *kin*, précédemment mentionné, tel que *Thomkin*, parent ou enfant de Thomas, composé analogue au mot grec *Héraclides*, fils ou peuple d'Hercule, et au mot russe *Alexandrowitch*, ou *Alexandrowna*, fils et fille d'Alexandre.

10° Beaucoup de mots viennent du latin; mais un plus grand nombre sortent du saxon ou vieux allemand; le lecteur tant soit peu versé dans la connaissance de l'une ou l'autre de ces langues originelles, ne change pas de famille : ainsi, pour le latin, *dismal* vient de *dies malus; dismiss*, de *dimissus; egress*, d'*egressus; mob*, de *mobilis; elate*, d'*elatus; enecate*, d'*eneco*.

11° Bien que l'anglais possède un grand nombre de mots dérivés du latin, de l'allemand et du français, il est à observer que beaucoup de ces mots, s'écrivant ou se prononçant de même, ne conservent pas *rigoureusement* leur signification primitive; ainsi, *plaint* répond à *complainte* et non à *plainte*, et *complaint* signifie *maladie*, indisposition physique; *absent* veut dire *distrait*, plutôt qu'*absent*, tandis que *distraction* signifie généralement *folie*, égarement d'esprit.

Remarques et notions générales. *De l'Article*. L'article, tel que nous l'entendons et le comprenons (voir plus loin l'autre *variété* ou *espèce*), n'a qu'une forme, *the*, que le substantif soit du genre masculin, féminin ou neutre; qu'il représente plusieurs personnes, ou objets; ou une seule personne ou chose. En anglais, le substantif est souvent privé d'article, et est pris alors dans le sens général *le plus illimité;* en ce cas, il énonce la *matière*, abstraction faite de la *quantité:* IRON, *fer, le fer, du fer*, signifie TOUTE espèce de fer. Il arrive même que l'article *the* précédant le substantif le détermine si nettement qu'il joue en certains cas le rôle d'un pronom démonstratif; ex. : *where is* THE *lady?... où est* CETTE *dame?* — En anglais, il existe encore un article fréquemment employé, *a* (*an* devant une voyelle), qu'on pourrait appeler *article énonciatif de l'espèce*, et qu'il ne faut pas confondre avec *one*, signe de l'*unité* opposé à plusieurs; ex. : A *butterfly is upon the tree*, un papillon est sur l'arbre (*cet* arbre *que voilà*); cet exemple explique l'emploi et la valeur réciproque des *deux* articles.

De l'Adjectif. En anglais, l'adjectif précède toujours le substantif, et si, par une exception fort rare, il vient après, c'est qu'alors l'attribut ou la qualité exprimée par l'adjectif (royal, par exemple) domine le sens ou l'idée que rend le substantif, à moins aussi que l'adjectif n'ait un régime. — L'adjectif, comme l'article, reste invariable, et ne connaît ni genre, ni nombre. Le superlatif et le comparatif peuvent se marquer, comme en allemand, par l'addition au radical des suffixes *est* et *er*, ou bien comme en français, par *the most*, le plus; *more*, plus.

Des Pronoms. Ce qu'il y a de remarquable dans cette espèce de mots, c'est que les pronoms *possessifs* s'accordent en genre et en nombre, non avec le substantif possédé, mais avec le substantif *possesseur*, d'où les méprises des Anglais parlant français; ainsi l'on dit : *her husband*, et non *his husband* (le mari d'*elle* et non *son* mari); si le substantif possesseur est du genre neutre, le pronom prend également sa livrée. Une forme du pronom possessif, c'est le *'s* possessif, qui correspond au génitif de quelques langues, et en français à la préposition *de* placée entre deux substantifs dont l'un est le complément de l'autre (*le livre* DU *maitre*). On dit donc en anglais : *James's estate*, le domaine de Jacques; il est vicieux d'imiter certains auteurs célèbres (Pope, Addison), qui ont remplacé ce signe, une ou deux fois, par le pronom *his;* la terminaison originelle du cas possessif était *is*, et le mieux pour les Anglais serait d'écrire : *Jamesis estate;* mais, dans leur habitude de tout abréger, ils préfèrent souvent élider le *'s* possessif, et ne conserver que l'apostrophe de séparation : *James' estate*.

Du Verbe. Malgré plusieurs verbes irréguliers, qui offrent de grandes analogies avec ceux de la langue allemande, on peut affirmer que l'anglais ne possède qu'une forme, qu'une conjugaison, qu'un mode. A juger de la langue anglaise par le développement du *verbe*, la principale partie du discours, on la croirait parlée par quelque peuple primitif incapable de compter au delà de ses dix doigts, et de trouver autre chose, pour toute la série des modes et des temps, que l'*infinitif* et ses *trois* désinences. A cette grave imperfection, la langue anglaise supplée par des *artifices*, grâce à plusieurs verbes auxiliaires; elle peut donc établir un semblant de conjugaison normale par la *pro-position* des auxiliaires : *let* (laisser, permettre), attribué aux 1res et 3es personnes de l'impératif; *will* (vouloir); *shall* (devoir); *may* (pouvoir, avoir la permission de); *can* (pouvoir, avoir la puissance de), dont les passés *would*, *should*, *might* et *could* servent au conditionnel et au passé du subjonctif, ainsi que *must* et *ought* (il faut, on doit). Si la négation *not* est jointe aux verbes, elle précède les trois temps de l'infinitif et suit tous les autres. Les passés et participes passés de tous les verbes réguliers se terminent invariablement en *ed*, si l'infinitif finit par une consonne; et en *d*, s'il finit par un *e* muet. — Les participes passés *voulu*, *dû*, *pu*, *fallu*, manquant en anglais, il faut, dans la traduction, reconstruire la tournure employée; ex. : *J'aurais voulu faire*, traduisez : *Je voudrais avoir fait* (*I would have done*). — Observation générale sur le Verbe anglais. Le verbe *intransitif* français revêt très-fréquemment la forme du verbe *réfléchi;* alors il se conjugue avec le double pronom. Il ne faut pas oublier que dans les temps composés, soit des verbes neutres, soit des verbes actifs ou réfléchis, notre verbe *être* est toujours remplacé par l'auxiliaire *avoir*, TO HAVE; ex. : *Il s'est tué* (he has killed himself), et non pas *he is killed*, qui signifie, *il est tué*.

Des Adverbes. L'adverbe peut suivre un verbe sans régime direct; autrement, il se place après ce dernier ou après le régime indirect, s'il y en a un. Quelques adverbes et locutions adverbiales, *when*, quand; *then*, alors, ensuite; *here*, ici; *therefore*, c'est pourquoi, commencent fréquemment la phrase. Les mots *alike*, *too*, *enough*, *only* et *both*, sont tantôt adverbes et tantôt adjectifs. Enfin, certains adverbes tiennent souvent lieu d'un second verbe.

Des Prépositions. Simples ou composées, elles sont au nombre de trente-six; quelques-unes, qui traduisent différemment les prépositions françaises *de*, *à*, *par*, réclament une attention particulière du commençant ou de l'étranger. Il est inutile de les citer ici. L'usage, la conversation, la lecture, en apprendront plus en une heure que vingt pages d'observations sur ce point.

Des Particules. Les particules, préfixes ou suffixes, jouent un grand rôle dans la langue anglaise; tantôt elles précèdent, tantôt elles suivent le verbe qu'elles *modifient*. Ainsi, employées, ces particules sont l'équivalent — *out*, par exemple, — 1° d'un adverbe, 2° d'une interjection, 3° d'une préposition, 4° d'un verbe, 5° d'un adjectif participe passé. La particule *up* fait l'office 1° d'un adverbe, 2° d'une interjection, 3° d'une préposition. Le mécanisme de ces particules, qui paraît peu compréhensible, sert au contraire à l'intelligence rapide des mots composés, les verbes surtout.

Dans cette dissection sommaire de la grammaire anglaise, nous avons négligé à dessein de mettre en relief certaines particularités, certaines définitions ou distinctions que toutes les grammaires supposent, admettent et fournissent : des genres et des nombres; de la formation du pluriel des substantifs; de la division des pronoms; ce sont là des chapitres accessoires, que tout traité développe à loisir, et qu'on peut reconstruire soi-même à l'aide d'un simple vocabulaire anglais. Nous n'avons rien dit non plus des *quatre futurs* anglais, que les professeurs rendent si redoutables à l'élève, quand le bon sens, l'attention d'un moment, démontrent la puérilité de ces terribles difficultés! Il est impossible de se tromper, même une seule fois, sur le choix du verbe auxiliaire qui doit figurer au futur avec l'infinitif d'un autre verbe, si l'on grave d'abord dans sa mémoire la signification respective des auxiliaires ou signes : WILL (volonté, éventualité), SHALL (devoir, obligation, garantie), MAY (permission), CAN (puissance propre, effective), dont les signes correspondants, aux conditionnels, sont : WOULD, SHOULD, MIGHT, COULD, plus deux autres : OUGHT TO (obligation morale) et MUST (inévitabilité).

Pour achever ce précis (la syntaxe proprement dite n'existe pas en anglais), il ne nous reste plus qu'à citer certains idiotismes ou singularités. Une bizarrerie, que les Anglais trouvent toute naturelle, est la suppression de QUE, régime direct; ex. : *le frère* que *j'aime*, *the brother* (whom) *I love*. — Idiotismes : *there was a child* (il y avait un enfant); *it is two months since* (il y a deux mois que); *he had not been long gone* (il n'y a pas longtemps qu'il était parti); *he thought he spied* (il croyait ou crut voir); *I dit not see my father* (je n'ai pas vu mon père); *nor did I expect him so soon* (je ne l'attendais pas non plus sitôt); *he is a man to be rewarded* (c'est un homme à récompenser), etc.

Conclusion : La prononciation de l'anglais ne peut s'apprendre que dans la fréquentation de la bonne société; mais la langue elle-même est la plus facile de toutes celles qu'on parle aujourd'hui en Europe.

— VII. **Littérature anglaise**. L'histoire de la littérature anglaise ne commence réellement qu'à l'époque où la langue anglaise elle-même se forma par l'introduction de l'élément français dans l'idiome anglo-saxon, lorsque Guillaume le Conquérant voulut imposer sa langue à ceux qu'il avait vaincus. On verra à l'article *anglo-saxonne* (littérature), tout ce qui concerne cette littérature primitive, et comment l'anglo-saxon disparut pour faire place à une véritable littérature. Dès le XIIIe siècle, la *Chronique rimée* du moine Robert de Glocester, la traduction du *Brut* de Robert Wace, et l'ouvrage intitulé *the Land of Cokayne* (le Pays de Cocagne), montrent déjà la révolution qui s'opère peu à peu dans la langue.

Les poëmes ou ballades de la première moitié du XIVe siècle présentent souvent une particularité assez curieuse : un couplet est en français et un autre couplet en anglo-saxon, alternativement; quelquefois même un vers français est suivi d'un vers anglo-saxon qui rime avec lui; les deux langues semblent se faire des concessions réciproques :

On peut faire et défaire come fait-il trop souvent
T'is rather well *ne faire* therefore England is Kent.

Ces deux vers sont tirés d'une pièce composée sous le règne d'Edouard II. Mais sous Edouard III, quand la guerre de Cent ans excite la haine entre les deux pays, l'amour-propre national se réveille, la langue française est rejetée et la littérature devient réellement originale. « Les poëtes anglais, dit Augustin Thierry, prenaient pour sujet de leurs *merry tales* (contes joyeux) des aventures plébéiennes, telles que celles de *Peter Ploughman* (Pierre le garçon de charrue); et un caractère commun à presque tous ces poëtes est une sorte de dégoût national pour la langue de la conquête. » L'ouvrage intitulé les *Visions de Guillaume à propos de Pierre le laboureur, ou le Garçon de charrue*, fut composé vers 1362 par un prêtre séculier nommé Robert Langland; on y trouve une peinture satirique et vraie des mœurs du clergé et des classes populaires de l'époque. Vers le même temps parut Chaucer, un des poëtes dont l'Angleterre s'enorgueillit avec le plus de justice. Il puisa dans les traditions populaires les sujets très-variés de ses *Contes de Canterbury*, qui offrent des analogies avec le *Décaméron* de Boccace, et où l'on trouve des peintures charmantes mêlées à des morceaux du ton le plus élevé. Aussi, comme poëte, Chaucer a-t-il sa place marquée entre Spenser, Shakspeare, Milton et Byron. Cependant, John Wickliffe et Mandeville contribuaient à fixer la langue, l'un par sa traduction de la Bible, l'autre par ses *Récits de voyages*, en prose.

Le XVe siècle n'offre que des écrivains de second ordre, parmi lesquels on peut citer le fabuliste Henryson; Lydgate, qui raconte l'histoire de Thèbes et la prise de Troie; Surrey, qui imite Pétrarque, comme Chaucer a imité Boccace; sir Thomas Wyatt, auteur de sonnets et de chansons, et sir John Fortescue, qui écrit en prose un traité sur la *Différence entre une monarchie absolue et une monarchie limitée*.

Dans le siècle suivant, Thomas Morus, outre divers écrits religieux remarquables par l'élégance du style, composa sa fameuse *Utopie*, où l'on voit apparaître pour la première fois les doctrines d'un républicanisme très-avancé et presque communiste. Hugh Latimer et Leland publièrent aussi de savants écrits religieux, et Guillaume Tyndale donna une excellente traduction de la Bible. Mais le nom le plus glorieux de ce siècle est celui du grand poëte dramatique Shakspeare, qui suffirait seul à illustrer le règne d'Elisabeth, de « cette belle vestale assise sur le trône d'Occident, » comme il la nomme lui-même. Avant lui John Heywood, Udall, Sackville, Lyly, Nash, Greene, Lodge, et surtout Christophe Marlowe, s'étaient déjà distingués par quelques productions dramatiques qui n'étaient pas sans mérite; Marlowe surtout, dont le *Faust* a été traduit en français par M. François-Victor Hugo. Mais, comme les étoiles pâlissent et disparaissent devant les clartés de l'astre du jour, ils sont aujourd'hui tombés dans un oubli presque complet. Le théâtre de Shakspeare se compose de trente-cinq pièces, dont une douzaine au moins sont des œuvres de génie; nous en parlerons plus longuement dans l'article spécial qui sera consacré à ce grand poëte. A côté du nom de Shakspeare il faut placer celui de Spenser, auteur de la *Reine des fées*, poëme où sont reproduites les plus brillantes fictions du moyen âge, et qu'on admire encore aujourd'hui pour le luxe des images et la mélodie du rhythme. Après Spenser, Thomas Carew, Daniell et Fairfax tiennent un rang honorable. Ben Jonson, Webster, Middleton, Thomas Heywood, Shirley, travaillèrent pour le théâtre; les tragédies, toutes romaines, et les comédies de Ben Jonson, jouissent encore aujourd'hui de l'estime des connaisseurs. Parmi les prosateurs de la même époque, il faut remarquer Knox, prédicateur énergique, en Ecosse; Buchanan et Hooker, qui se distinguèrent dans la polémique religieuse; François Bacon, lord de Verulam, dont le *Novum Organum*, écrit en latin, contribua si puissamment à ouvrir une ère nouvelle pour la philosophie et pour les sciences; sir Walter Raleigh, auteur de l'*Histoire du monde;* Howell et sir Thomas Herbert, qui racontèrent d'intéressants voyages; Hobbes, philosophe matérialiste; Burton, auteur de l'*Anatomie de la mélancolie*, et Jérémie Taylor, surnommé le Shakspeare de la théologie anglicane.

Les détails que nous venons de donner nous conduisent jusqu'au milieu du XVIIe siècle; car le règne si tourmenté du malheureux Charles Ier fut un temps d'arrêt pour la littérature. Après la restauration de Charles II, Cowley, Waller et Denham composèrent quelques poésies qui furent goûtées du public; mais Milton, l'auteur du *Paradis perdu*, se plaça par cette œuvre de génie au premier rang des poëtes épiques. Il avait débuté par la polémique religieuse, puis il avait composé des pamphlets politiques, et quelques poëmes dans le genre descriptif, tels que *Comus*, *Lycidas*, l'*Allegro* et le *Penseroso*. Mêlé à la politique active sous Cromwell, il fut disgracié après le retour des rois; pour comble de malheur il perdit la vue, et composa son immortel chef-d'œuvre en le dictant vers par vers à l'une de ses filles, qui lui servait de secrétaire. Il fut longtemps sans pouvoir trouver un éditeur; celui qui consentit enfin à se charger de publier le *Paradis perdu* n'en voulut donner à l'auteur que dix livres sterling (environ 250 fr.). Ce ne fut qu'après sa mort que les Anglais comprirent la valeur d'une œuvre qui se place immédiatement après l'*Iliade* et l'*Enéide*, dans un genre de poésie si difficile que presque toutes les tentatives n'ont abouti qu'à de honteux échecs. Samuel Butler publia dans le même temps le poëme satirique d'*Hudibras*, qui eut beaucoup de vogue. C'est un ouvrage plein d'allusions contemporaines, très-difficiles à saisir aujourd'hui. Dryden, poëte froid, mais rigoureux observateur de la forme et des traditions classiques, ne ressemble guère aux écrivains du siècle précédent; on lui assigne cependant une place honorable sur le Parnasse anglais; il traduisit Virgile, Perse, Juvénal, composa des satires, des fables, des odes, des tragédies, où se fait toujours sentir l'imitation de la poésie régulière et classique de notre grand siècle littéraire. Otway, poëte dramatique, sut mieux parler le langage des passions; deux de ses pièces, l'*Orpheline* et *Venise sauvée*, firent couler plus de larmes que les drames les plus pathétiques de Shakspeare.

Les écrivains en prose les plus remarquables de ce temps sont : Algernon Sidney, Thomas Burnett, Locke, dont l'*Essai sur l'entendement humain* opéra une révolution dans la philosophie et servit de base aux travaux de Thomas Reid, d'André Rudiger, de Condillac, de Condorcet, etc.; le chancelier Hyde, lord Clarendon, et enfin le chaudronnier Bunyan, dont le *Voyage du pèlerin* est encore aujourd'hui très-populaire en Angleterre.

Nous arrivons à l'époque littéraire qu'on a coutume de désigner sous le nom de *siècle de la reine Anne;* elle est remarquable surtout par sa fécondité. Prior se présente le premier; il prend Horace pour modèle et compose des odes, des épîtres, des épigrammes, des contes en vers. Pope, aussi classique que notre Boileau, s'est également illustré dans la poésie lyrique, la satire, la philosophie; il traduisit l'*Iliade* et l'*Odyssée*, et ses traductions lui rapportèrent autant d'argent que de renommée. Sa *Dunciade* est une mordante et spirituelle satire; sa *Boucle de cheveux enlevée* a été comparée au *Lutrin* de Boileau, et son *Essai sur l'homme* fut vanté par Voltaire, au delà peut-être de son mérite réel. Parnell, Gay, Green, de Sommerville, méritent encore d'être cités pour leurs poésies.

Les œuvres dramatiques sont assez pâles : Addison, Southerne, Wickerley, Congrève, composent des pièces régulières, où l'esprit ne manque pas, mais qui n'offrent rien de transcendant. La prose, au contraire, entre dans une phase nouvelle; la presse périodique se fonde; Steele, le premier, créa pour les whigs le *Babillard*, le *Spectateur*, le *Mentor;* Addison collabora au *Babillard* et au *Spectateur*, et il acquit dans ce nouveau genre de littérature une réputation justement méritée; c'est un des écrivains les plus corrects et les plus élégants que puisse citer l'Angleterre. Swift, remarquable par sa verve humoristique, a été appelé par Voltaire le Rabelais anglais; tout le monde connaît son *Voyage de Gulliver*, et ses *Lettres d'un drapier*, bien que moins connues chez nous, ont eu une vogue extraordinaire. *Robinson Crusoé*, ce roman si plein d'intérêt, qui plaît à l'âge mûr comme à l'enfance, est l'œuvre de Daniel de Foe, qui s'était déjà fait connaître par divers pamphlets politiques. Arbuthnot et lady Montagu se font un nom dans le genre épistolaire. Le docteur Clarke, l'adversaire de Hobbes et de Spinosa, montre un talent plein de vigueur pour les discussions théologiques. Berkeley et Shaftesbury représentent dignement la philosophie.

Un peu plus tard, Young compose ses *Nuits*, œuvre sombre et lugubre d'une âme écrasée par le malheur; Thomson publie le poëme des *Saisons;* Collins, Akenside, Gray, Churchill et Chatterton se font aussi remarquer par diverses productions poétiques; on sait que ce dernier

mourut misérablement à dix-huit ans. C'est alors aussi qu'apparaît la publication du poëme d'*Ossian*, dont on attribue la composition à l'éditeur Macpherson, et qui n'est qu'une imitation très-habile des anciens chants gaëliques. Le roman, cette forme de littérature essentiellement moderne, commence à attirer vivement l'attention et l'intérêt du public. Richardson publie *Clarisse Harlowe*, qui est presque aussitôt traduit dans toutes les langues; le *Tom Jones* de Fielding a presque autant de succès; Smollett produit *Rodrik Random* et *Peregrine Pickle;* Sterne fait le *Voyage sentimental*, et Goldsmith le *Vicaire de Wakefield*. Mackensie, Samuel Johnson, Horace Walpole marchent sur leurs traces. Plusieurs de ces écrivains travaillèrent aussi pour le théâtre; ils réussirent moins dans la tragédie que dans la comédie, et comme auteurs comiques ils furent dépassés par Sheridan, à qui l'on doit l'*Ecole du scandale*.

Parmi les historiens, nous citerons Hume, dont l'*Histoire d'Angleterre* est écrite avec élégance et clarté; l'Ecossais William Robertson, qui a composé l'*Histoire d'Amérique*, l'*Histoire d'Ecosse* et celle de *Charles V*, son meilleur ouvrage; Tobias Smollett, auteur d'une *Histoire complète de l'Angleterre depuis la descente de Jules César jusqu'au traité d'Aix-la-Chapelle*, et surtout Edouard Gibbon, dont l'*Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain* est une œuvre capitale.

En philosophie, David Hume composa des *Essais*, où il créa un scepticisme nouveau; Hutcheson publia un *Système de philosophie morale;* Reid fit sensation par ses *Recherches sur l'esprit humain* et son *Essai sur la puissance intellectuelle*. La *Théorie des sentiments moraux* d'Adam Smith le met aussi au nombre des philosophes de ce temps, mais il est surtout célèbre comme économiste, et son principal ouvrage est intitulé *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*. Enfin Warburton, Whitefield, Wesley, le docteur Blair et le docteur Campbell, furent des théologiens ou des prédicateurs distingués, pendant que William Pitt, Edmond Burke, Charles Fox, Erskine, Chatam et Sheridan se firent un nom dans l'éloquence politique. Les fameuses *Lettres de Junius*, qui parurent en 1769, se rattachent aussi à la politique; on peut les considérer comme le plus spirituel et le plus incisif des pamphlets; on n'a jamais su d'une manière certaine quel en était l'auteur, mais on les a souvent attribuées à sir Philip Francis.

Vers la fin du XVIIIe siècle, on vit se produire une véritable révolution dans la littérature anglaise, et ce fut l'Allemagne qui en donna le signal. Réagissant contre les traditions classiques que l'influence de l'école française avait longtemps imposées aux poëtes allemands, Lessing, Herder, Gœthe, Schiller, avaient essayé de trouver dans leur pays même des sources d'inspiration moins banales et plus conformes au génie germanique. L'impulsion donnée par eux ne tarda pas à se propager en Angleterre; on se mit à relire Shakspeare et les vieilles ballades; on y chercha les éléments d'une école nouvelle, l'école romantique, dont Cowper est généralement regardé comme le créateur. Ses poésies portent ce cachet de personnalité et de lyrisme qui constituent la manière propre du romantisme. Darwin, Bloomfield et Grahame s'adonnèrent spécialement au genre descriptif. Wordsworth se montra supérieur à tous ses rivaux, c'est un des plus grands poëtes de l'Angleterre. Robert Southey est un versificateur fécond; Coleridge, un ciseleur et un coloriste amoureux de la forme; Thomas Moore s'est acquis une popularité légitime par ses *Mélodies irlandaises*, et surtout par son poëme oriental de *Lalla Rookh*. Thomas Campbell et Walter Scott, comme poëte, n'eurent pas moins de vogue. Enfin nous arrivons à Byron, qui a fait école dans l'école, et qui a créé un genre tout nouveau : le scepticisme lyrique. *Childe-Harold*, *Don Juan* et d'autres poëmes du même genre produisirent une impression extraordinaire; ils furent traduits et imités dans toutes les langues.

Pendant que la poésie entrait dans cette nouvelle phase, l'histoire, basée sur les procédés d'une critique toute philosophique, comptait d'illustres représentants. Mitford composait une savante *Histoire de la Grèce;* Mackintosh donnait une *Histoire de la révolution de* 1688 et une *Histoire d'Angleterre*, qui sont restées inachevées l'une et l'autre; Lingard s'est montré érudit, mais trop partial; enfin Macaulay, aussi connu en France qu'en Angleterre, s'est acquis la réputation méritée d'un historien hors ligne. La philosophie trouvait un brillant interprète dans Dugald Stewart; Jérémie Bentham et Malthus se distinguaient, l'un comme moraliste et jurisconsulte, l'autre par des ouvrages sur l'économie politique. Le roman, de son côté, conquérait de plus en plus la faveur générale, en se pliant aux goûts variables de la foule et aux exigences de l'esprit moderne. A *Simple Histoire*, de mistress Incnbald, succèdent les romans terribles d'Anne Radcliffe; le *Moine*, production étrange de Lewis; *Caleb William* de Godwin, et les romans historiques de Walter Scott, le plus célèbre des romanciers, et celui dont le nom et les ouvrages sont le mieux connus dans toutes les parties du monde. De nos jours encore le roman est cultivé par des hommes qui jouissent d'une célébrité incontestable : on peut citer Charles Dickens, sir Bulwer Lytton, Fenimore Cooper, Thackeray, qui vient de mourir récemment. Mais nous ne devons pas nous permettre de juger des auteurs vivants, qui n'ont pas donné toute la mesure de leur talent, et pour qui la postérité n'est pas encore ouverte. Nous terminerons donc ici ce rapide résumé de l'histoire littéraire de l'Angleterre, en faisant seulement remarquer que, dans ce pays comme dans tous les autres, le roman et l'histoire sont aujourd'hui les deux formes sous lesquelles la plupart des écrivains aiment surtout à manifester leurs idées et leurs sentiments.

— VIII. **Peinture anglaise**. On ne sait que très-peu de chose de l'état des arts en Angleterre pendant la période anglo-saxonne. Au IXe siècle, Biscops, abbé de Wiremouth, fit venir d'Italie une grande quantité de tableaux, dont il remplit les églises dépendantes de son monastère. Un peu plus tard, Alfred le Grand, cherchant à polir ses guerriers, multiplia les manuscrits et les fit orner de miniatures. Vers la fin du Xe siècle, Dunstan, évêque de Cantorbéry, avait la réputation d'être un habile facteur d'instruments de musique et un habile miniaturiste : la bibliothèque Bodléienne conserve quelques-unes de ses enluminures. Guillaume le Conquérant introduisit en Angleterre le luxe et les arts de la France. Sous son règne et celui de ses deux fils, la grande peinture commença à être cultivée. Lanfranc, né en Lombardie, un des littérateurs les plus renommés de son siècle, devenu archevêque de Cantorbéry, rebâtit son église et orna la voûte de peintures dont la beauté, suivant l'expression d'un chroniqueur contemporain, ravissait les esprits. Anselme, son successeur, et le prieur Ernulfe, moine français, continuèrent de faire décorer cette cathédrale. De nombreuses miniatures des XIIIe et XIVe siècles sont parvenues jusqu'à nous; l'exécution en est grossière, mais le style ne manque pas d'originalité. Les chartes font souvent mention de peintures murales exécutées dans les églises à la même époque; mais ces ouvrages ont été pour la plupart anéantis par les iconoclastes de la réformation et par ceux que suscita plus tard le puritanisme anglican.

Les quelques peintures du XVe siècle qui ont échappé à la destruction trahissent l'influence de la grande école de Bruges. Jan Gossaert, dit *Mabuse*, sectateur des Van Eyck, est le peintre étranger le plus ancien dont on ait conservé une œuvre authentique exécutée en Angleterre; la galerie de Hampton-Court a de lui un petit tableau avec portraits des enfants de Henri VII, qui est daté de 1495. Au commencement du XVIe siècle, quelques Italiens furent appelés, entre autres Luca Penni, frère de Giovanni-Francesco Penni, l'élève et le légataire de Raphaël. Mais il semble que l'art de la peinture n'ait été sérieusement cultivé en Angleterre qu'à partir du jour où Holbein arriva dans ce pays, et remit à Thomas Morus une lettre et le portrait d'Erasme, leur ami commun (1526). Accueilli de la façon la plus amicale par le chancelier, le célèbre peintre fut bientôt admis dans les bonnes grâces de Henri VIII; il fit plusieurs fois le portrait de ce prince, ceux des divers membres de la famille royale et de presque tous les seigneurs de la cour. Il exécuta aussi diverses compositions historiques et allégoriques, et ne cessa de jouir d'une grande faveur jusqu'à sa mort, arrivée à Londres en 1554. Les tableaux religieux ayant été proscrits par la réformation, la peinture de portrait fut l'occupation presque exclusive des artistes étrangers qui vinrent en Angleterre à la suite d'Holbein. Parmi les autres portraitistes employés par Henri VIII, on cite le Flamand Gerard Horebout et le Hollandais Lucas-Cornelisz Engelbrechtsen, un des fils de Cornelis Engelbrechtsen, qui passe pour avoir formé Lucas de Leyde. Sous le règne de Marie Tudor, Antonio Moor arriva d'Espagne pour peindre le portrait de cette princesse, dont Philippe II avait demandé la main. Le succès qu'obtinrent les ouvrages de cet artiste troubla, assure-t-on, les facultés mentales de Joost van Cleef, qui a laissé en Angleterre des portraits dont le style rappelle beaucoup celui d'Holbein. Après avoir travaillé pour la reine Marie, le Flamand Lucas de Heere devint le peintre d'Elisabeth; mais sa réputation fut éclipsée par celle de l'Italien Frederico Zucchero, qui vint à Londres en 1574. Cornelis Ketel, de Gouda, et Marc Gérard, de Bruges, travaillèrent aussi à la cour d'Elisabeth. A côté de ces maîtres étrangers se formèrent quelques portraitistes indigènes, entre autres Nicolas Hilliard et Isaac Oliver, qui peignirent en miniature. Le seul portrait authentique de Shakspeare est l'œuvre d'un Anglais : il a été exécuté d'après nature par l'acteur Burbadge, l'ami du poëte et son interprète dans le rôle de *Richard III*. Sous le règne de Jacques Ier, nouvelle génération de portraitistes étrangers. Paul van Sommer, d'Anvers, qui vint à Londres en 1606, a laissé entre autres ouvrages le portrait de lord Bacon et ceux très-connus de lord et de lady Arundel. Les Hollandais Cornelis Janson van Ceulen et Daniel Mytens, arrivés quelques années après, travaillèrent principalement pour Charles Ier. Ce prince, qui ne dédaignait pas de s'occuper lui-même de dessin, et qui réunit dans son palais une magnifique collection de tableaux et de statues, ne négligea rien pour attirer à sa cour les artistes les plus renommés du continent. Rubens, que les distinctions les plus flatteuses et l'amitié même du roi ne purent retenir plus d'une année à Londres, y exécuta quelques portraits et des peintures assez importantes pour la salle de festin de White-Hall. A Van Dyck, son élève, était réservé l'honneur d'exercer sur les arts en Angleterre une influence égale et peut-être supérieure à celle d'Holbein. En 1632, il entra au service de Charles Ier, qui lui assigna une pension de 200 liv. st., le fit chevalier, et le nomma premier peintre de la cour. Lord Arundel, amateur passionné des arts, ami de Rubens et de Van Dyck, ne fut sans doute pas étranger à la faveur qui accueillit ces illustres artistes. Tous deux ont fait de lui d'admirables portraits. Van Dyck ne séjourna pas moins de neuf ans en Angleterre. Parmi les peintres flamands et hollandais qui s'étaient groupés autour de lui, nous citerons Jan van Reyn, né à Dunkerque, et David Beck, d'Arnheim, qu'il employa souvent à l'exécution de ses portraits. Plusieurs artistes indigènes suivirent également sa manière. Walpole nomme, entre autres : Georges Jamesone, qui avait étudié sous Rubens, à Anvers, et qui travailla avec succès à Edimbourg; l'Irlandais James Gandy; Henry Stone, qui mourut à Londres en 1653; William Dobson, qui fut un des plus habiles imitateurs du maître, et qui lui succéda comme peintre en titre de Charles Ier, et enfin Robert Walker, le peintre affectionné de Cromwell, dont il nous a transmis de fort beaux portraits. Mais les artistes étrangers continuèrent pendant longtemps encore à occuper le premier rang. Pieter Lely, qui, suivant l'expression de M. W. Burger, fut le plus étonnant *Sosie* de Van Dyck, vint en Angleterre après la mort de ce dernier, et jouit, durant près de quarante années, d'un succès égal à celui de son modèle : il peignit Charles Ier et sa cour, le Protecteur et son entourage, Charles II et toutes les « beautés de Windsor ». Largillière travailla pendant quatre ans sous sa direction et son patronage. Un autre portraitiste français, Claude Lefèvre, passa les dernières années de sa vie en Angleterre, et y mourut en 1675. En 1689, Charles de la Fosse, Baptiste Monnoyer, le peintre de fleurs, et Rousseau, peintre d'architecture, furent appelés en Angleterre par lord Montaigu, qui leur confia la décoration de son palais. Ce travail achevé, Monnoyer resta à Londres, où il termina sa carrière en 1699. Il avait fait la connaissance de l'Allemand Gottfried Kneller, et collabora souvent avec cet artiste, qui avait hérité de la vogue de Lely, et qui fut successivement employé par Jacques II, Guillaume III et la reine Anne. Au XVIIe siècle, la marine, le paysage et le genre furent cultivés en Angleterre par quelques artistes hollandais, notamment par les Van de Velde, Dirk Stoop, Jan et Thomas Wyck; mais le goût public avait surtout favorisé la peinture de portraits. Tous les efforts avaient d'ailleurs été impuissants à faire surgir une école nationale : on eût dit que l'Angleterre était fatalement impropre aux arts plastiques, et surtout à la peinture. Le XVIIIe siècle, cependant, devait voir cesser cette infériorité. Vers la fin du trop long règne de Kneller, l'Italien Verrio avait importé une sorte de peinture architecturale, décorative et lâchée, qu'un autre étranger, le Français Laguerre, avait contribué, par sa facilité excessive, à mettre à la mode, et où un Anglais, James Thornill (1676-1734), s'était fait, à leur suite, une grande réputation, en peignant la coupole de Saint-Paul et la salle d'armes de Greenwich. Tout semblait indiquer que la décadence où les arts étaient tombés à cette époque dans les divers pays d'Europe dût être plus complète en Angleterre, lorsque le génie britannique se révéla soudain. « Les Anglais sont très-excentriques, dit à ce propos M. Bürger. Ils ne font rien comme les autres ni au même moment que les autres. Tant que les peuples du continent eurent de bonnes écoles et de bons maîtres, impossible de naturaliser l'art en Angleterre. Pendant plus de deux siècles, c'est une procession d'étrangers qui, à défaut de peintres indigènes, viennent prêter leur talent à la cour et à l'aristocratie. Même aux temps de Shakspeare et de Milton, la peinture est toujours un produit exotique dans ce pays fertile en poëtes, en littérateurs, en savants, en politiques, en inventeurs de toute sorte, en hommes d'un génie profond et original... Mais, tout à coup, quand l'Italie et l'Espagne, l'Allemagne, la Flandre et la Hollande n'ont plus d'art, quand la France seule a quelques peintres de fantaisie légère, — Watteau était même déjà mort, — voilà que paraît à Londres un esprit singulier, qui crée presque un nouveau genre de peinture où s'entremêlent dans une forme vive et populaire la morale et la satire; voilà que naissent presque en même temps deux portraitistes qui rappelleront, sous d'autres costumes, l'élégance de Van Dyck. »

Hogarth (1698-1764), Reynolds (1723-1792) et Gainsborough (1727-1788), tels sont les initiateurs et les véritables fondateurs de l'école anglaise. Le premier, qui fut sans contredit le plus original des trois, le plus riche de l'*humour* national, peignit et grava des scènes de mœurs tour à tour dramatiques et risibles, nobles et triviales, piquantes et sentimentales, toujours attrayantes et empreintes de vérité et de force. Reynolds, né en 1723, l'année même de la mort de Kneller et trois ans après l'apparition de la première gravure d'Hogarth, sut se créer un style personnel, tout en s'efforçant d'imiter les maîtres les plus renommés des diverses écoles, le Corrége, le Titien, Léonard de Vinci, Velasquez, Murillo, Rubens, Van Dyck et Rembrandt. En formant son talent d'après ces modèles si opposés, il resta anglais de caractère, de tournure, de goût et de style. Il s'adonna spécialement à la peinture de portraits, et, en ce genre, il atteignit à la puissance d'interprétation des plus grands maîtres. Il composa aussi des tableaux d'histoire, et peignit parfois avec une couleur magique des sujets empruntés à la fable et à la poésie : mais là n'était pas sa véritable supériorité, et ceux qui, de son temps ou après lui, ambitionnèrent les succès de la grande peinture, Benjamin West, H. Fusely, Copley, Barry, Opie, Northcote, Wright, etc., ne réussirent pas davantage à implanter le style héroïque en Angleterre. Benjamin West (1738-1820) eut du moins le mérite de contribuer à l'organisation des expositions de peinture, qui propagèrent le goût des arts parmi le public anglais. Coloriste fin et délicat, physionomiste doué d'une grande pénétration, poëte sensible et élégant, Gainsborough fut le rival de Reynolds dans la peinture de portraits; il fit aussi des paysages et des paysanneries où il traduisit avec beaucoup de sentiment et de simplicité les spectacles variés de la nature et les épisodes de la vie rustique. C'est de lui que procèdent les deux meilleurs paysagistes de l'école anglaise : Morland et Constable. Avant lui, Richard Wilson avait composé très-habilement des paysages classiques dans le style de Poussin et de Claude; mais, malgré son mérite, il fut sans influence sur l'école de son pays; tout au plus pourrait-on citer comme ayant suivi plus tard la même voie, Turner, que les Anglais comparent à notre Lorrain, bien qu'il n'en ait ni l'éclat ni la transparence.

La peinture de portraits fut, au XVIIIe siècle, la spécialité la plus brillante de l'école anglaise. En même temps que Reynolds et Gainsborough, vivaient George Romney, qui les égala presque, l'Ecossais Raeburn, qui a quelque chose de la vigueur de Velasquez, Hoppner, dont la manière a beaucoup de charme et de distinction, Barry, Opie, Copley, qui montrèrent plus de talent en peignant de simples portraits qu'en s'essayant aux compositions historiques. Autant Pieter Lely avait approché de Van Dyck, autant Thomas Lawrence (1769-1830) approcha de Reynolds, qu'il remplaça comme peintre de la cour, et dont il reproduisit, non sans un peu de maniérisme, le style élégant et le brillant coloris; il fut lui-même imité par la plupart des portraitistes de son temps, Harlow, Beechey, Martin Shee, Th. Philipps, John Jackson, Georges Dawe, etc. De nos jours, les portraitistes les plus notables en Angleterre sont sir John Watson, Gordon, M. Francis Grant et M. Henry-William Pickersgill, tous quatre membres de l'Académie royale.

Parmi les quelques artistes qui suivirent dans la peinture historique les principes de l'école de David, Westall est le seul dont les travaux aient obtenu quelque succès; Hilton, Etty, Briggs, Stothard, Haydon, montrèrent plus d'indépendance. Il y a environ trente ans, John Martin fit sensation par ses immenses panoramas, où il déroula les scènes imposantes de la Bible; mais sa gloire a été de courte durée : on se lassa bien vite de ses effets de lumière fantastiques et de ses conceptions bizarres. On a senti récemment en Angleterre le besoin de provoquer, s'il était possible, la renaissance de la grande peinture : une commission royale a été instituée pour diriger les travaux de décoration du nouveau palais de Westminster; on a fait appel aux artistes, on a ouvert des concours, on a donné des commandes. Tous les efforts, tous les encouragements ont abouti à faire ressortir d'une façon plus éclatante l'infériorité de l'école anglaise, son impuissance à combiner les éléments d'une vaste composition, à s'élever à la conception du *beau*. MM. F.-R. Pickersgill, J. Cross, E.-M. Ward, A. Johnston, Foggo et Desanges, qui ont pris la plus large part aux travaux de Westminster, ont fait preuve sinon d'un talent supérieur, du moins d'une certaine hardiesse qu'il est permis de louer. M. Armitage a exécuté des tableaux d'histoire et des batailles dans le style de Paul Delaroche, dont il a, du reste, été l'élève. M. Stanfield est le Bellangé de l'Angleterre : il s'est montré français jusque dans le choix de ses sujets, et il a plusieurs fois exposé à Paris des épisodes militaires du premier Empire. De tous les peintres anglais contemporains, sir Charles Eastlake est celui qui, par la pureté de son dessin, la chaleur de son coloris et l'élévation de ses idées, aurait pu triompher le plus sûrement, ce semble, des difficultés de la grande peinture : il s'est borné, toutefois, à traiter des sujets anecdotiques, et ses meilleurs ouvrages représentent des scènes de mœurs italiennes.

Hogarth n'avait pas eu de continuateur immédiat dans la peinture familière. Ce genre reparut avec éclat au commencement de notre siècle : David Wilkie (1785-1841), un des talents les plus populaires et les plus justement estimés de l'Angleterre, débuta à l'exposition de l'Académie, en 1806, par les *Politiques de Village*, tableau d'une grande finesse d'observation, d'une exécution naturelle et vigoureuse. A dater de cette époque, l'école anglaise semble avoir trouvé sa véritable voie : elle a compris que les petites scènes de famille, les petits drames bourgeois, les petites comédies domestiques, convenaient mieux que les sujets héroïques à la

tournure particulière de son génie. Parmi les peintres qui ont obtenu les plus brillants succès en marchant sur les traces de Wilkie, il nous suffira de citer MM. Mulready, Charles Leslie, Webster, Goodall, Maclise, Egg, Frith, Elmore, Cope, Horsley, Redgrave, Hunt, Millais, qui tous ont pris part à l'Exposition universelle de 1855. M. Landseer s'est acquis une réputation bien méritée comme peintre d'animaux. Dans le paysage, MM. Glover, Havell, Chalon, Tennant, Jutsum, John Lindell, ont déployé une véritable originalité. MM. Calcott et Danby se sont fait remarquer comme peintres de marines. Les vues d'édifices sont traitées avec supériorité par M. D. Roberts.

En général, les tableaux de l'école anglaise contemporaine se distinguent par une perfection de détails extraordinaire; ils sont composés avec assez d'adresse, mais le coloris en est trop souvent faux et criard. Les aquarellistes se sont beaucoup multipliés depuis quelques années; plusieurs ont poussé très-loin l'habileté pratique; tels sont : MM. Corbould, Wild, Nash, Cattermole, Essex, Haag, Wehnert, Prout, Robston, Haaghe, peintres de genre et de sujets anecdotiques; sir W. Ross et R. Thorburn, peintres de portraits; Richardson et Fripp, peintres de paysages; Fielding, Warren, Robins, Duncan, peintres de marines.

— IX. **Sculpture anglaise.** César rapporte que les anciens Bretons se plaisaient à sculpter avec soin des ornements de divers genres sur leurs chariots de guerre, mais qu'ils ignoraient absolument l'art de couler des statues en métal, ou d'en tailler en pierre. Le seul spécimen de sculpture que nous aient laissé les Anglo-Saxons est la *corne d'Ulphus*, que l'on conserve à York. Après la conquête des Normands, la sculpture tomba aux mains des artistes français et italiens, qui exécutèrent les plus beaux ouvrages de cette époque. Ce fut au XIIIe siècle que la sculpture nationale, tout en restant auxiliaire de l'architecture, commença à produire des œuvres vraiment remarquables. Durant la guerre des Deux Roses, cet art subit un temps d'arrêt et ne fut guère cultivé jusqu'à l'époque de la Renaissance, où Torregiano, venu d'Italie, fit deux chefs-d'œuvre, le tombeau de la mère de Henri VII et celui de ce prince lui-même, à Westminster. La révolution amena une nouvelle stagnation de l'art, et, chose plus fâcheuse encore, un prétexte à la destruction d'œuvres précieuses. La Restauration des Stuarts produisit deux artistes d'un véritable talent, Gibbons et Cibber, l'un sculpteur sur bois, le second auteur de deux statues de la *Démence*, qu'on peut admirer à la maison d'aliénés de Bedlam.

Le XVIIIe siècle nous offre encore deux bons sculpteurs anglais, Busnell, qui fit des statues plus originales que belles, et Francis Bird, dont Westminster renferme quelques bas-reliefs remarquables; mais le succès de ces artistes fut dépassé par celui qu'obtinrent le Français Roubilliac et le Flamand Rysbrack : le premier, élève de Coustou, exécuta un grand nombre de statues, entre autres celle de Shakspeare, au Bristih-Museum, et celle du compositeur Hændel, à Westminster; le second, parent du peintre Pieter Rysbrack, d'Anvers, sculpta les tombeaux de Newton, de Prior, de Vernon, etc. La plupart des productions de la sculpture anglaise du XVIIIe siècle trahissent, par la mollesse de l'exécution et le maniérisme du style, l'influence de l'art français. John Flaxman (1755-1826) fut un des premiers à réagir contre le faux goût qui dominait alors; il s'était formé à Rome par l'étude des chefs-d'œuvre de l'antique, à l'époque même où David s'y préparait à son rôle de réformateur. De retour à Londres (1794), il ne tarda pas à se faire remarquer par la noblesse et la sévérité de son talent : son *Ugolin*, ses *Six Prières*, son monument de lord Mansfield, ses statues de Pitt et de Reynolds, sont les premiers beaux ouvrages qu'ait produits la sculpture anglaise. Il eut pour émule et pour continuateur Francis Chantrey (1781-1842), qui toutefois s'inspira bien plus de la nature que de l'art grec, et dut surtout sa réputation aux statues-portaits qu'il fit de la plupart des grands hommes de son temps. Nollekem, Carew, Wyat, Sheemakers, Wilton, Macdonald, Barry et West ont été, après Flaxman et Chantrey, les meilleurs statuaires de l'Angleterre pendant la première moitié du XIXe siècle. A ces noms, nous devons ajouter celui de sir R. Westmacott, le doyen des sculpteurs anglais contemporains, l'auteur du monument d'Élisabeth Warren, à Westminster, et des statues allégoriques des *Progrès de la Civilisation* qui ornent le fronton du British-Museum. A côté d'une *Nymphe* et d'un *Enfant endormi*, exposés par lui au Palais de l'Industrie, en 1855, nous avons vu figurer quelques ouvrages des sculpteurs les plus réputés aujourd'hui au delà du détroit, notamment de MM. John Bell, P. Macdowel, T. Campbell, J. Gott, J. Gibson, W.-C. Marshall, T. Sharp, E.-B. Stephens, J.-H. Foley, P. Hollins, E.-H. Baily, Westmacott junior, J. Hanckock, etc. Parmi ces artistes, les uns, suivant la voie indiquée par Flaxmann, s'attachent à l'imitation de l'antique; les autres, comme Chantrey, demandent leurs modèles à la société contemporaine, et n'hésitent pas à reproduire, dans des sujets de pure fantaisie, nos types et nos costumes modernes : les premiers tombent pour la plupart dans le pastiche; les seconds ne savent pas toujours éviter la trivialité. Ils se distinguent, en général, par une sorte de grâce élégante et romanesque qui est comme le cachet de l'école, et travaillent le marbre avec une finesse et une perfection de détails vraiment extraordinaires. Ils sont, du reste, d'une grande faiblesse dans le modelé des parties nues, surtout lorsqu'ils sculptent des figures de femmes : cela tient, selon la remarque de M. de Calonne, à ce que le *cant* leur interdisant l'usage des modèles féminins, ils sont obligés, la plupart du temps, d'étudier la nature de seconde main, d'après des statues ou des dessins. N'oublions pas de signaler parmi les causes principales de l'infériorité de l'école anglaise, tant en peinture qu'en sculpture, le caractère positif de la nation, qui ne saurait favoriser les productions purement idéales, et le puritanisme anglican, qui interdit l'accès des temples aux statues et aux tableaux.

— X. **Architecture anglaise.** De nombreuses pierres druidiques et quelques-unes de ces mystérieuses constructions auxquelles les savants ont donné le nom de monuments pélasgiques, tels sont, avec quelques tours grossières, les seuls vestiges de l'architecture des anciens Bretons. Il ne reste guère de la domination romaine que d'imposants débris d'ouvrages militaires, de chaussées et de murailles fortifiées, destinées à arrêter les incursions des peuplades belliqueuses de la Calédonie. Vers la fin du VIe siècle, le moine Augustin introduisit chez les Anglo-Saxons l'architecture romane en même temps que la religion chrétienne. Le monastère de Wiremouth et la cathédrale d'Hexham, qui datent du siècle suivant, offrent une ornementation bizarre, fantastique, mélange confus d'animaux monstrueux et de figures symboliques : quelques archéologues prétendent y reconnaître les caractères d'un *style anglo-saxon*; mais il est bien avéré que non-seulement ces édifices, mais toutes les constructions religieuses élevées depuis cette époque jusqu'au XIe siècle, furent l'ouvrage d'artistes français. C'est ainsi qu'Alfred le Grand appela un certain Grymbaud pour bâtir la crypte de l'église de Cantorbéry, et qu'Edouard le Confesseur, qui résidait en France avant son élévation au trône, fit venir de ce pays les architectes auxquels il confia les premiers travaux de son abbaye de Westminster. Guillaume le Conquérant importa à son tour le style romano-byzantin, qui venait à peine d'éclore sur le continent. C'est dans ce style que furent construites les cathédrales de Glocester, d'Exeter, de Durham, de Peterborough, d'Oxford et de Sainte-Croix, près Winchester. On attribue à l'évêque de cette dernière ville, Henri de Blois, frère du roi Etienne, l'introduction de l'ogive, dont on trouve les premières traces dans les cathédrales de Rochester et de Northampton, dans les monastères de Cantorbéry et de Château-d'Acre. Bientôt ce nouveau mode architectural devint dominant, et, du XIIe au XVe siècle, produisit une quantité considérable d'édifices religieux, parmi lesquels nous citerons les cathédrales d'York, de Wells, de Winchester, de Lichfield, de Worcester, de Chichester, de Lincoln, de Glocester, de Westminster, etc. Les beautés de premier ordre que l'on admire dans la plupart de ces édifices ont fait penser à plusieurs archéologues anglais, à Milner entre autres, que l'architecture gothique avait pris naissance en Angleterre; mais, ainsi que le fait remarquer judicieusement un autre savant anglais, Hope, « si cette opinion était fondée, l'Angleterre présenterait les premiers modèles de ce style, aussi bien dans la simplicité de ses traits primitifs que dans la complication de ses développements ultérieurs. Elle eût créé des modifications inconnues aux autres pays, ou, du moins, il n'y manquerait aucune de celles qu'on rencontre ailleurs. Enfin, selon toute vraisemblance, les principaux architectes des églises gothiques, construites même hors de l'Angleterre, auraient été Anglais : or, loin de donner des modèles, l'Angleterre fut toujours la dernière à adopter les modifications introduites dans le style ogival; elle ne peut présenter le moindre détail dont on ne trouve, sur le continent, un type plus ancien; elle n'a point de cathédrales gothiques qui approchent, pour l'étendue, de celles d'Anvers, de Paris, de Cologne et de Milan; pour l'élévation, de celles d'Amiens, de Beauvais, de Paris et de Reims; pour la richesse des ornements, de celles d'Amiens encore, de Reims, de Ratisbonne et de Côme. » Le seul caractère bien distinct de l'architecture gothique, en Angleterre, consiste dans la forme des fenêtres, dont les meneaux montent droit jusqu'à l'arcade mère de la croisée, ce qui a fait donner le nom de *perpendiculaire* au style ogival anglais. Il est à remarquer aussi qu'un certain nombre d'églises ont des absides carrées, que les tours ont constamment cette même forme, et qu'elles sont d'ordinaire crénelées comme celles des manoirs féodaux. En général, l'ornementation manque de légèreté, et, loin d'accuser une conception indigène et originale, révèle, par le défaut d'harmonie entre les parties d'un même édifice, des emprunts faits à des constructions antérieures. Il est permis de croire du reste que, tout en employant ses propres architectes, l'Angleterre dut revenir plus d'une fois aux artistes du continent. C'est à un Allemand, nommé Klauss ou Kloos, que l'on attribue la construction de Kings' College, à Cambridge, l'un des plus remarquables monuments de la fin de l'ère gothique. La Tour de Londres, le palais de Windsor et la grande salle du palais d'Edouard III, à Westminster, sont les plus belles productions de l'architecture militaire et de l'architecture civile pendant la même période.

Le style de la Renaissance fit son apparition sous les Tudors et fut associé à l'architecture gothique. Les palais de Richmond et d'Hampton-Court, la chapelle d'Henri VIII et les tombeaux des reines Elisabeth et Marie à Westminster, la chapelle de l'évêque West dans la cathédrale d'Ely, les six cercueils placés par l'évêque Fox autour du chœur de la cathédrale de Winchester, le portail de l'Université, à Oxford, sont les principaux modèles de ce style mélangé, où l'on ne retrouve ni l'élégance de détails, ni la capricieuse fantaisie qui distinguent les productions de l'art continental à la même époque. Inigo Jones donna, sous Charles Ier, l'exemple d'un ordre unique, en imitant le style gréco-romain dans la construction de Saint-Paul à Covent-Garden, de l'hôpital de Greenwich, etc. L'architecture, négligée sous la République et le Protectorat, reprit une nouvelle faveur après la Restauration. Wren construisit une quantité prodigieuse d'édifices, notamment l'église de Saint-Paul de Londres, les tours de Westminster, le *Theatrum* d'Oxford, l'hôpital de Chelsea, etc. D'autres architectes de son temps ne furent pas moins féconds. On remarque parmi eux : Hawskmoor, Gibbs, Thomas Archer, John Vanbrugh, Talman. Au XVIIIe siècle, le style Louis XV fit invasion en Angleterre : les architectes les plus distingués de cette époque ont été W. Chambers et Robert Taylor.

La révolution qui ramena le goût aux productions de l'antiquité fut puissamment aidée, en Angleterre, par la publication de l'ouvrage de James Stewart sur les monuments de la Grèce, et par les travaux de divers savants sur les ruines de Pompéi et d'Herculanum. Mais la plupart des édifices religieux ou civils, construits sous l'influence de cette réaction, ne sont que des pastiches ridicules. De notre temps, les architectes anglais se sont mis à copier indifféremment tous les styles, grec, romain, byzantin, gothique, renaissance, pompadour, égyptien, chinois même, et, ce qui est plus déplorable encore, à les accoupler entre eux de la façon la plus monstrueuse. Le dix-neuvième siècle a vu s'élever toutefois trois constructions très-remarquables en leur genre : le pont de Waterloo sur la Tamise, le tunnel bâti sous ce fleuve par l'ingénieur français Brunel, et le fameux *Cristal-Palace* qui, après avoir abrité sous ses murs de fer et de cristal l'exposition universelle de 1851, est devenu le palais de Sydenham. V. LONDRES (Monuments de).

— XI. **Gravure anglaise.** Jusqu'au dix-huitième siècle, la gravure n'a guère été cultivée en Angleterre que par les artistes venus du continent. L'Allemand Wenceslas Hollar, qui y passa la plus grande partie de sa vie, y exécuta des travaux considérables. Amené à Londres, en 1637, par lord Arundel, il grava les principaux chefs-d'œuvre de la collection de cet amateur célèbre, fit pour les éditeurs d'intéressantes estampes représentant les monuments les plus remarquables de la capitale et les divers costumes des dames anglaises (*Ornatus muliebris Anglicanus* et *Theatrum mulierum*), grava plusieurs portraits d'après Van Dyck, et concourut à illustrer les meilleurs ouvrages qui furent publiés en Angleterre pendant son séjour, notamment la *Bible polyglotte*, le *Monasticon*, le *Virgile* d'Ogilby, le *Juvénal* de Stapleton, la *cathédrale de Saint-Paul* et le *Warwickshire* de Dugdale. Francis Place est le seul élève anglais que nous lui connaissions. William Faithorne, John Smith, Robert White, qui travaillèrent en même temps que lui, n'eurent qu'un talent très-secondaire.

A côté de l'école nationale de peinture, créée au dix-huitième siècle par Hogarth, Gainsboroug et Reynolds, se forma presque simultanément une école de graveurs. Hogarth fut lui-même un buriniste spirituel et mordant; mais ses estampes, il faut l'avouer, n'ont d'autre mérite que l'invention. D'autres praticiens plus habiles se chargèrent de reproduire les compositions des peintres anglais. Quelques-uns, comme Robert Strange, Ingram, William Ryland et Woolett, suivirent le style français. D'autres, Richard et Robert Earlom, Ardell, Green, etc., portèrent la manière noire à un haut degré de perfection. Un Italien, Francesco Bartolozzi, amené en Angleterre, en 1764, par Richard Dalton, secrétaire intime de George III, mit à la mode la gravure au pointillé, et forma de nombreux disciples, dont le meilleur fut Sherwin. John Webber, William Sharp, J. et C. Heath, Medman, Fittler, etc. furent, avec les précédents, les meilleurs graveurs de l'Angleterre au dix-huitième siècle. Tous, à l'exception de Strange, élève de Le Bas, qui travailla d'après les anciens maîtres, prirent pour sujets de leurs estampes les compositions des peintres anglais. John Boydell, riche marchand de gravures et graveur lui-même, contribua puissamment à favoriser cette tendance par les publications de sa *Galerie de Shakspeare*, à laquelle collaborèrent les dessinateurs et les graveurs les plus habiles de l'Angleterre. Cet éditeur intelligent fit paraître, en outre, dix-neuf volumes d'estampes, exécutées d'après les chefs-d'œuvre de l'école anglaise (1772 et années suiv.), et confia à Robert Earlom la reproduction du célèbre *Livre de vérité* de notre Lorrain. Les estampes en manière noire, exécutées par les artistes anglais de cette époque, se distinguent par leur velouté et leur moelleux; quelques-unes, celles de Ryland et d'Earlom notamment, sont brillantes et colorées. Woolett associa, à l'imitation de Vivarès, l'eau-forte, la pointe sèche et le burin, et arriva, dans la gravure de paysages, à une chaleur, une légèreté, une transparence extraordinaires. Strange inventa une méthode par laquelle, au moyen de quatre couleurs, il savait rendre les dessins originaux de manière à opérer l'illusion la plus frappante. En 1775, Thomas Bewick ressuscita la gravure sur bois, qui, depuis, a fait des progrès considérables et a servi à l'illustration d'une multitude de publications périodiques : Thomas Hood, Sears, Branstone, Harvey, Tabagg, Nesbit, Clennell, etc., se sont particulièrement distingués en ce genre. Les gravures sur bois que, de nos jours, M. J. Thompson a exécutées d'après Mulready, Wilkie, Landseer, Calcott, Maclise, etc., sont d'une élégance et d'une finesse merveilleuses.

La plupart des graveurs anglais contemporains se sont presque exclusivement attachés à reproduire les peintures de leurs compatriotes. Les estampes de MM. Georges Doo et L. Gruner, d'après les maîtres classiques, ne manquent pas de distinction, mais elles n'ont pas toute la science désirable. M. J. Weber a gravé avec talent les célèbres cartons de Raphaël (à Hampton-Court); M. Lewis a fait, en manière noire, de très-belles reproductions de Rosa Bonheur. MM. John Burnet, Samuel Cousins, H.-T. Ryall, Atkinson, W.-B. Cooke, William Holl, James Wilmore, Goodall, William Miller, J. Outrim, Thomas Landseer, Barlow, Robinson, Frederick Bacon, Watt, Prior, John Pye, etc., ont interprété avec succès les compositions de Wilkie, de Turner, de Sant, de Calcott, de Leslie, de Mulready, d'Edwin Landseer, etc. Ce dernier, qui a exercé le burin des plus habiles graveurs de l'Angleterre, gagne beaucoup à être ainsi traduit. Il en est de même de la plupart des peintres anglais de notre époque, dont les productions originales ont un coloris faux et déplaisant. Les estampes anglaises brillent, au contraire, par la légèreté de la touche, la finesse des nuances, la transparence et l'harmonie de la couleur. Les graveurs de paysages excellent particulièrement à représenter les fonds embrumés, les montagnes voilées et comme estompées par de légères vapeurs, les ciels mêlés de nuages. Les effets auxquels ils parviennent ne sont peut-être pas plus vrais que ceux des peintres, mais, du moins, ils sont plus agréables. Nous avons surtout en vue ici la gravure sur acier, dans laquelle les artistes de l'Angleterre ont acquis une véritable supériorité. C'est dans cette manière délicate et suave, employée avec succès à l'illustration des *Keepsake*, que MM. G. Ward, Shenton, Thomas Vernon, Francis Holl, et quelques autres ont gravé des portraits fort séduisants.

Quelques artistes ont déployé un talent réel dans la lithographie. Nous pouvons citer, parmi les meilleurs ouvrages qui aient paru en ce genre, les Collections de vues architecturales d'Angleterre et de Belgique, par MM. Haghe et Nash, des portraits et des compositions diverses d'après les peintres anglais, par MM. R.-J. Lane et Maguire. Ce dernier a reproduit beaucoup de portraits de personnages de la famille royale, peints par J. Winterhalter.

Angleterre (L') jugée par Jacques Bonhomme. Deux courants d'idées, tout à fait opposés, se manifestent en France à propos de l'Angleterre. L'un est éminemment sympathique aux lois et à la constitution anglaises; l'autre, qui prend sa source dans les vieilles rancunes nationales, ne voit dans l'Anglais qu'un rival, un ennemi qu'il faut combattre à outrance. Pour ces deux tendances différentes, quand elles arrivent à l'état de sentiment, de passion, deux mots ont été créés : *anglomanie*, *anglophobie*. Il y a l'anglomanie des équilibristes politiques, l'anglomanie des économistes, etc.; il y a l'anglophobie socialiste, l'anglophobie cléricale, l'anglophobie militaire, etc. Nos publicistes de la démocratie libérale penchent généralement du côté de l'anglomanie; de temps en temps ils jettent des regards d'envie sur les institutions et les libertés de nos voisins. Ils doivent savoir gré au *Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle* de s'être étendu longuement et avec une sorte de complaisance sur ces institutions et ces libertés. Mais Jacques Bonhomme, qui a cependant la prétention d'être *libéral* jusqu'à la moelle des os (il ne comprend, il est vrai, que la liberté unie à l'égalité), est affligé d'une incurable anglophobie. Il l'a puisée, dit-il, dans l'étude de l'histoire. Aussi, sa tête se monte, son sang bout, sa veine s'allume, quand il entend préconiser ce qu'on appelle les *institutions libérales de l'Angleterre*. Donc il demande à protester ici et à dire une bonne fois pour toutes à John Bull tout ce qu'il a sur le cœur. Nous lui laissons la parole, en récla-

mant pour lui l'indulgence du lecteur. Jacques est assez mal éduqué; dans ce bon pays de France, il n'a pas encore reçu les bienfaits de l'instruction obligatoire. Aussi ne prend-il pas toujours la peine de polir sa phrase : il ne met pas de mitaines et ne mâche pas les vérités qu'il veut dire. Et puis, ne faut-il pas pardonnèr quelque chose à celui qui n'a jamais oublié la mort de sa fille Jeanne, que John Bull, dit-il, a fait brûler à petit feu?

Jacques Bonhomme à John Bull : John, je vais débuter par des compliments; quand on veut causer amicalement avec quelqu'un, il ne faut pas commencer par lui sauter à la gorge. J'entrerai donc en matière en te parlant de tout ce qui peut chatouiller ton orgueil national, de ta puissance, de ton commerce, de ton étonnante activité. Cependant, ne te hâte pas de m'adresser des remercîments. Tout cela, comme on dit chez nous, ce n'est qu'une précaution oratoire : « Si tu veux qu'un âne te suive, donne-lui du chardon; on prend plus de mouches avec du miel qu'avec du vinaigre. » Attends donc que le pain soit cuit pour juger de la qualité de la mouture; et tu n'attendras pas longtemps, car voilà que le four chauffe, et je vais te servir une brioche que tu ne digéreras pas facilement, toi pourtant à qui l'on accorde un si robuste appétit.

Un vaste réseau de voies navigables; un sol qui regorge de fer et de houille, masses énormes de matériaux offerts par la nature à l'industrie de l'homme; un climat triste et brumeux qui semble prescrire l'action, interdire l'oisiveté, sous peine d'énervement moral et de *spleen;* des côtes découpées en sinuosités innombrables et qui offrent d'admirables facilités au développement de la marine; un territoire limité, enserré par l'Océan, dont les vastes solitudes ont toujours sollicité les hommes aux expéditions lointaines, aux grandes aventures de la mer : telles sont, avec les énergies de ton caractère national, les causes principales qui ont concouru au développement de ta puissance maritime, et surexcité ton activité commerciale et cet esprit exclusivement mercantile, passe-moi ce mot, qui est un des traits distinctifs de ta race. On sait à quel degré de prospérité et de grandeur matérielle elle est parvenue. Toutes les mers sont sillonnées par tes vaisseaux; ton pavillon flotte fièrement dans les cinq parties du monde. Cent villes industrielles inondent l'univers de tes produits manufacturés : tissus de laine de Leeds, de Wakefield, d'Halifax, de Salisbury, d'Exeter, de Coventry, de Leicester; tapis de Kinderminster; tissus de coton de Manchester, de Blackburn, de Preston, de Londres; toiles de Barnsley, de Maidstone et d'Irlande; soieries de Macclesfield, de Londres, de Beading, de Nottingham; coutellerie de Birmingham et de Sheffield; aiguilles et armes de Londres; horlogerie du Lancashire; poteries de Wedgwood; porcelaine de Worcester et de Derby; machines de Birmingham, etc. Il faut ajouter à cette kyrielle l'étain de Cornouailles, le fer, l'acier, le cuivre, le plomb, les salines, et ces inépuisables bassins de houille qu'on a nommés les *Indes noires* de l'Angleterre, et qui sont en effet une des sources les plus importantes de ta richesse, en ce qu'ils alimentent tes usines, les moteurs de ton industrie, et tes innombrables vaisseaux, instruments de ta puissance coloniale et de ta prépondérance maritime et commerciale.

On aura une idée de l'importance de tes colonies, dont quelques-unes, comme l'Inde et l'Australie, sont aussi vastes que les plus grands empires, quand on saura qu'elles forment une population qui n'est pas moindre de 136 millions d'habitants. Ces colonies, foulées, pressurées avec cette impitoyable avidité qui te caractérise, produisent d'incalculables richesses. Mais toi, et c'est ici que tu vas trouver quelques arêtes dans le poisson, toi, pauvre John, vile multitude industrielle et agricole, tu n'en es pas moins l'un des peuples les plus misérables de la terre; en dépit de ton travail obstiné, tu languis dans la misère et l'abjection. Cette misère est surtout navrante en Irlande et parmi tes populations rurales. La quotité de la taxe des pauvres, et le nombre des établissements de charité (plus de vingt mille), disent assez quelle est l'étendue du mal, pour lequel de tels palliatifs sont bien insuffisants. A Londres même, où tes maîtres étalent un luxe insolent, dans cette ville qu'alimentent les cinq parties du monde, tu es exténué par la faim, et tu affliges l'œil des étrangers par le spectacle de ta misère et de ton avilissement. Ces spectres déguenillés, mornes, entourés d'enfants pâles et maladifs, sont les ilotes de la grande industrie. Tes femmes se jettent par milliers dans la prostitution; tes hommes dans l'abrutissement des liqueurs fortes, du *gin* meurtrier, dans le suicide ou le vol. Dans aucun pays la bataille de la vie n'est plus âpre et plus obstinée, la défaite plus tragique. Quiconque fléchit tombe écrasé. Dans ta société d'airain, nulle pitié pour le faible, pour l'inhabile ou l'imprévoyant. La pauvreté est méprisée comme le serait un vice ou une mauvaise action.

Tiens, je vais te peindre le tableau de Londres, la nuit, en empruntant mes couleurs à une enquête solennelle qui a été faite récemment sur les plaies sociales de cette Sodome moderne : « La nuit, sur les bancs des parcs, dans les niches des ponts, sur la litière des marchés, arrive, se presse, s'entasse pêle-mêle un peuple entier de malheureux, sans asile, sans pain, sans vêtements. Sous le vestibule des palais, sous le péristyle des maisons, se groupent, se pelotonnent de pauvres enfants demi-nus, qui, dans la journée, n'ont pu obtenir le sou que coûte le lit des plus infâmes taudis. Plus loin, d'autres cherchent à réchauffer leurs membres glacés à la flamme qui éclaire les pierres empilées au milieu du chemin. Le silence des rues n'est plus troublé que par la marche d'un peuple de mendiants et de ces pâles et misérables créatures qui, grelottant de froid, espèrent arracher un morceau de pain au vice attardé. Pendant ce temps, des milliers de jeunes filles luttent contre le sommeil, la maladie, le froid et la faim pour tenir encore leur aiguille dans leurs doigts roidis par quinze heures de travail; des vieillards frappent vainement à la porte du workhouse, leur dernière ressource; des hommes et des femmes succombent d'inanition ou s'arrachent la vie pour échapper au besoin... Oui, l'aspect de Londres est vraiment solennel alors, quand la Faim s'y promène et tue hommes, femmes, enfants à la porte des palais de l'aristocratie! Londres est transformé en un parc à bêtes humaines : les rues sont hantées par une multitude d'êtres plus misérables encore que ceux qui habitent les ignobles refuges où l'on obtient pour deux sous le droit de dormir sur un plancher nu, pêle-mêle dans une petite chambre avec une trentaine d'autres infortunés; masse de pauvreté, de fange, de vice et de crime; assemblage de tout ce qui est physiquement et moralement nauséabond; chaos de dénûment, d'intempérance, d'ignorance, de maladies, de libidinisme et de dépravation.

» Eh bien, il y a quelque chose de pire encore et des lieux plus infects, ce sont les places publiques et les arches de Blackwall-railway. Là, on peut voir des familles entières qui grelottent aux injures du temps, des enfants bercés par le vice et le crime côte à côte avec les plus viles prostituées et les plus infâmes voleurs. L'aspect de cette foule en guenilles, dénuée de tout, lorsqu'elle est engourdie par le sommeil, vers les trois heures du matin, inspire les pensées les plus désolantes!... »

Ce phénomène économique d'un peuple qui regorge de richesses, qui s'assimile la substance de vingt nations, dont l'industrie gigantesque suffirait à la consommation d'une grande partie du globe, et qui cependant ne peut nourrir ses pauvres et impose une destinée si dure à ses travailleurs, est extrêmement remarquable et tient à des causes bien connues. La première, on n'en saurait douter, est l'existence de ton aristocratie dévorante, qui concentre en ses mains la propriété foncière, les capitaux et la puissance politique. C'est ta constitution même. Presque partout, en Europe, l'aristocratie n'est plus qu'une tradition historique, un colifichet passé de mode, un lambeau vieilli et usé, une nippe qui est allée rejoindre la culotte du roi Dagobert; chez toi, elle est demeurée une institution; institution vivace, persistante, implantée dans tes entrailles mêmes, et conséquemment cent fois moins facile à déraciner qu'un gouvernement. Tes membres en sont enlacés comme d'un lierre qui tient solidement au sol par mille attaches; une secousse, tant violente fût-elle, ne pourrait l'arracher tout entier.

En apparence, ton gouvernement est constitutionnel; en réalité, c'est une véritable oligarchie. Ta royauté n'est qu'un brillant fantôme, qui n'a guère du pouvoir que les honneurs. Le pouvoir actif réside dans tes hautes classes, dans ta noblesse proprement dite, qui remplit la Chambre de tes lords, occupe les grandes dignités, les siéges épiscopaux, et possède ces vastes propriétés foncières comparables aux *latifundia* des Romains, et qui leur donnent une prépondérance quasi-féodale; il réside encore dans ta *gentry* ou classe des *gentlemen*, qui forment une sorte de noblesse inférieure ou plutôt de haute bourgeoisie, et qui exercent également une influence décisive dans les districts où ils ont leurs propriétés. Ils peuplent en grande partie ta Chambre des communes, et remplissent la plupart des charges secondaires. Tes classes commerçantes et financières suivent le plus ordinairement l'impulsion de ces deux catégories. Il y a d'ailleurs, en général, une entente parfaite entre tes classes riches et privilégiées, lorsqu'il s'agit de maintenir des institutions et des usages qui sont pour toi autant de servitudes légales. C'est au nom du respect des lois que l'injustice et l'arbitraire sont consacrés. La division de tes partis en wighs et en tories, c'est-à-dire en libéraux et en conservateurs, n'est au fond qu'une compétition du pouvoir, dont les uns et les autres se disputent et exploitent tour à tour le riche monopole. Quels sont, dis-le-moi, les avantages que tu as tirés de leur opposition? Tes wighs sont tout aussi conservateurs, tout aussi aristocrates que tes tories, ou du moins leur opposition n'a jamais porté que sur des objets secondaires. Ils professent le même respect calculé pour la constitution de la *vieille Angleterre*, c'est-à-dire pour les lois et les coutumes gothiques qui te maintiennent dans la dépendance étroite de la grande propriété et de la grande industrie.

Et cependant tu as la liberté de la presse, un parlement, la tribune, la liberté de réunion et d'association. Hein! ceci ne contredit-il pas un peu l'opinion de ceux qui croient que le régime représentatif seul est une sorte de panacée pour toutes les maladies sociales? Sans aucun doute, ces prérogatives sont extrêmement précieuses; mais elles demeureront une fiction pour toi tant que ta constitution sociale n'aura pas été profondément modifiée dans le même sens qu'elle l'a été pour moi en 1789, et notamment en ce qui touche la division de la propriété. Jusque là, la liberté n'existera réellement que pour tes hautes classes, qui même en ont su faire en plusieurs circonstances l'instrument de ton oppression.

Des considérations qui précèdent et d'autres encore que je pourrais énumérer, il est facile de tirer la conclusion que ta civilisation, malgré son éclat, est surtout extérieure et matérielle, et que tout, chez toi, s'est montré jusqu'ici réfractaire à la loi qui préside à la marche des sociétés, c'est-à-dire à l'élargissement progressif de la cité, à l'émancipation morale et physique des classes inférieures, à la convocation d'un nombre de plus en plus grand d'élus au banquet social, où il y aura place un jour pour tous, malgré l'arrêt cruel et impie de ton économiste national; car, vois-tu, John, le progrés est éternel; il a des haltes dans la gloire; *il en a même dans la boue;* mais il ne recule jamais. Il ne ressemble pas, comme on l'a dit, à ce rocher mythologique qui monte, monte, monte pour toujours retomber; c'est le termite qui gratte, qui ronge, qui mine, qui avance jour et nuit, jusqu'à ce que, à un moment marqué, alors que le calme régne dans l'air, un bruit formidable éclate, et tout cela tombe en poudre comme un échafaudage vermoulu.

Puisque j'ai évoqué ici le nom de Malthus, nous allons, avec ta permission, nous arrêter un peu sur cette triste page de ton histoire; la chose en vaut la peine. Tu vas voir, mon pauvre John, comment tu es traité par tes philosophes et tes économistes, et, puisqu'ils l'écrivent en Angleterre, pourquoi ne le dirions-nous pas en France? Examinons tout d'abord tes *jouissances* matérielles : ton travail suffirait à nourrir vingt nations, et tu es le plus mal logé, le plus mal nourri, le plus mal vêtu de la terre entière. Tu manges, non pas pour vivre, mais pour ne point succomber; tes vêtements, à toi qui tisses des montagnes de soie, de laine et de coton, sont les rebuts de ta classe riche. Tu me ferais rire si tu ne me faisais pas pitié, quand je te vois affublé, toi, tes femmes et tes filles, d'oripeaux grotesques, défroques de tes maîtres. Le soir, tes rues sont des coupe-gorge où l'on ne se hasarde qu'armé jusqu'aux dents : je me croirais plus en sûreté dans ma forêt de Bondy. Londres, la superbe, compte annuellement plus d'incendies qu'il n'y en a dans la France entière; les aliénations mentales y sont deux fois plus nombreuses que dans aucun autre pays. Trois cent mille de tes enfants, amaigris et affamés, fuient chaque année le sol de la patrie, et deux cent mille ont leurs noms inscrits sur le livre officiel de la misère. Viens voir à Paris mes Savoyards et mes Auvergnats; quand ils secouent la poussière de leurs souliers ferrés aux barrières de ma capitale, c'est pour s'en aller joyeusement dans leur village, acheter une maison et un lopin de terre.

Si nous passons maintenant à ta condition morale, le tableau est plus lamentable encore. Chez toi, celui qui ne possède rien est un ennemi public, et il est traité comme tel. « La pauvreté, dit Sidney Smith, est, en Angleterre, une chose infâme », et il cite cette preuve, qu'il exprime d'une manière très-piquante : « Tant qu'il n'y aura que des millions de prolétaires éclopés et tués sur les chemins de fer par la mauvaise administration des compagnies, le Parlement ne songera pas à légiférer; attendons pour cela qu'un lord ou un évêque ait les os rompus! » Un autre publiciste affirme qu'un homme pauvre peut être honnête, mais que c'est une vérité à laquelle on ne croit pas en Angleterre. Il n'y a point de place au banquet de la vie pour l'enfant du pauvre, a dit Malthus, ministre de l'église anglicane; « le pauvre ne doit pas se marier. » En 1809, M. Fuller, un des membres de ton Parlement, fit adopter par la majorité une motion contre les pauvres, qui se plaignaient de ne pouvoir vivre, et il termina son discours par cette fusée britannique : « Si votre condition en ce pays ne vous convient pas, quittez-le et allez au diable! » Sir Samuel Romilly présenta un bill interdisant de placer les enfants en apprentissage à plus de quarante milles de la demeure de leurs parents. Sir Robert Peel et Worthley combattirent ce bill par ces arguments : « Dans les rangs élevés de la société, la culture des affections de famille est une bonne chose, mais non dans les classes populaires. La mise en vigueur de cette loi élèverait le prix du travail, et, comme conséquence, celui des produits manufacturés. Il faut laisser aux manufacturiers l'entière disposition des enfants qu'ils emploient. » Les enfants des pauvres sont systématiquement détruits dans les workhouses. Ce fait, dénoncé en plein Parlement, publié avec de minutieux détails par la presse, n'a été ni démenti, ni contredit par le gouvernement ou par l'administration des workhouses. « De quatre-vingts enfants entrés cette année au workhouse de Saint-Gilles, a dit le *Financial Reformer*, on peut affirmer qu'il n'en restera pas un vivant l'an prochain. »

Ces doctrines barbares ont porté leurs fruits; un quart de la population ouvrière se compose d'enfants naturels, et un tiers des enfants légitimes est abandonné par les parents.

En Ecosse, une marquise de Stafford voulant convertir en terrain de chasse tout un district qui lui appartenait, fit mettre le feu à trois cents maisons, ce moyen lui paraissant le plus expéditif pour se débarrasser de ses fermiers. L'incendie dura trois jours, accompagné des hurlements des bestiaux et des cris lamentables des habitants sans asile. Une vieille femme fut brûlée vivante dans son lit. Cela s'est fait, non pas au moyen âge, non pas en Turquie, mais il y a vingt ans, dans le royaume-uni de la Grande-Bretagne, dans ta patrie, John Bull.

Frappé de cet ilotisme moderne de tout un peuple, un de mes fils de la presse française, démocrate sincère, s'écriait, au retour d'un voyage à Londres : « Pays étrange! Sol de liberté où les hommes sont esclaves! les lois libérales et les usages barbares! Le moyen âge à côté du XIXe siècle! Ce pays, c'est la Chine de l'occident! Je défie le Français le plus entiché de préjugés de castes, le plus conservateur, de n'être pas douloureusement impressionné en face de cette antithèse sociale : la plèbe anglaise et l'aristocratie anglaise. Il n'est pas besoin d'être descendu dans les profondeurs de cette société monstrueuse pour en surprendre les vices cachés, et pour en sonder les abîmes. » Voilà, mon pauvre John, le bilan de ta situation intérieure.

Te parlerai-je maintenant de ton armée? Tes fils sont braves. Poitiers, Crécy et Azincourt pourraient en dire quelque chose; ils pénètrent dans un régiment ennemi avec le même sang-froid et la même roideur que tes gentlemen entrent dans un salon, et il ne m'en coûte aucunement de te faire cet aveu, car moi, Jacques Bonhomme, je ne suis pas ton vaincu. Avant l'héroïque manifestation de ma fille Jeanne, on ne me considérait que comme de la *ribaudaille*, et ce n'est qu'à partir de Charles VII que nous avons commencé tous deux à nous regarder face à face; jusque-là, tu as eu facilement raison de cette brave, mais trop bouillante noblesse, qui aurait dédaigné une victoire due à la discipline et à l'emploi des engins nouvellement découverts.

Aujourd'hui, mon organisation militaire est enviée de toutes les nations. Chez moi, chaque Français doit son sang à la patrie, et c'est le sort qui en décide. Mes enfants disent avec fierté : J'ai servi sous tel drapeau; j'étais à Marengo, à Friedland, à Austerlitz, à Magenta.

Chez toi, les marins et l'armée de terre ne se renouvellent que par enrôlements volontaires, et tes corps de milice ne sont formés par voie de tirage que si la loi déclare que le territoire est en danger, et alors ton gouvernement de liberté, qui n'hésite devant aucune mesure de despotisme, fait appel à cette anomalie monstrueuse qu'on appelle la *presse*. Aussi, comment assouplit-on tes recrues à la discipline? Tes seuls moyens de persuasion sont la schlague, la corde, le fouet, en un mot, les arguments corporels, et si quelqu'un de tes philanthropes veut toucher à cette arche sainte, il trouve dans tes Chambres à qui parler. On disait autrefois chez moi : « Pas d'argent, pas de Suisse; » on peut dire aujourd'hui en Angleterre : « Pas de schlague, pas de marin. » C'est là, John Bull, un signe évident et irrécusable d'infériorité morale. Mais ce qui confond toutes mes idées sur le mérite militaire, c'est l'achat des grades. Dans ton armée, le droit de porter l'épaulette de lieutenant se paye 17,500 fr.; pour être capitaine, il faut 80,000 fr., et 225,000 fr. pour commander un régiment dans la garde à pied. Ma jeunesse estime beaucoup moins cher de payer tout cela de quelques examens et de quelques cicatrices. Mille cartouches! Place un colonel de cet acabit à la tête d'un régiment de mes zouaves, et tu verras les grimaces que lui feront leurs moustaches rousses. Quant à tes soldats, tout le monde connaît le tarif de leur courage : ils n'avancent qu'en grognant si le gin est de médiocre qualité et si le roastbeef n'est pas cuit à point. Un jour, mes zouaves escaladeront tes côtes, et, pardessus le marché, ta tour de Londres, l'estomac vide et en sabots, comme leurs anciens de Sambre-et-Meuse.

Touchons maintenant une autre corde, qui ne te sera pas moins sensible. Si je t'examine dans tes rapports avec les nations étrangères, je vois que le principe traditionnel de ta politique, le mobile unique de ta conduite, la doctrine professée de tout temps par tes publicistes, tes orateurs, et pratiquée par tes hommes d'Etat, wighs ou tories, est ton intérêt exclusif (c'est-à-dire celui de tes lords et de tes marchands), patriotisme antihumain, plus étroit que celui de la cité antique, et qui forme le fond de tes théories sur la justice, la morale internationale et le droit des gens. La vérité de cette assertion est si universellement reconnue, et justifiée par un si grand nombre de faits, qu'il serait impossible de rappeler tous les exemples fameux de violence, de perfidie, d'égoïsme implacable et de déloyauté dont ton histoire nationale est souillée. Voici deux taches de sang bien autrement indélébiles que celle qu'a immortalisée ton grand poëte, et qui exhalent une odeur que tous les parfums de l'Arabie ne suffiraient pas non plus à dissiper. Il te souvient sans doute de ce bombardement de Copenhague, exécuté froidement et en pleine paix. Pendant trois jours et trois nuits, les bombes foudroyèrent la malheureuse cité; près de trois mille maisons furent endommagées ou incendiées, deux mille personnes périrent victimes de cette sauvage aggression, jusque-là sans exemple. Enfin, oublieras-tu jamais le nom de Tippo-Saëb, de ce Mithridate indien dont tu mis la tête à prix... à prix la tête d'un homme qui avait commis le crime de lutter glorieusement pour le salut et l'indépendance de son pays? Ne m'est-il pas permis de reposer ici mon regard indigné sur cette belle et noble figure du héros arabe que je sus toujours combattre loyalement, et qui, vaincu, ne professe aujourd'hui pour la France que des sentiments amis et n'a pour elle que des souvenirs reconnaissants? C'est déjà ainsi que Witikind, toujours vaincu, mais jamais trahi, était devenu l'un des ornements de la cour de Charlemagne. Voilà mes victoires, à moi; je puis toutes les rappeler, sans avoir à en rougir. Je combats avec l'épée : jamais un poignard assassin n'a servi à me débarrasser d'aucun ennemi. Pour l'honneur : telle est ma devise et la raison qui me détermine. Jacques Bonhomme est assez riche, d'aucuns disent assez sot, pour payer sa gloire. Tandis que toi... Ventre-saint-gris! la colère me mord au cœur, quand je remonte à travers les pages de ton histoire et de la mienne.

Troubler les nations, fomenter chez elles des dissensions intestines, afin de les épuiser et de ruiner leur prospérité commerciale et industrielle, semer la discorde entre les peuples, profiter de tous les conflits pour consommer quelque nouvelle usurpation, ou détruire les forces maritimes des Etats rivaux, armer des peuples au nom de leur indépendance nationale et les abandonner sans pitié, comme tu le faisais encore hier; soudoyer des trahisons, caresser et tromper tour à tour les rois et les sujets, écraser, exproprier, décimer des races conquises ou annexées, tous ces actes et bien d'autres encore abondent dans tes annales; jamais tu ne les as considérés autrement que comme des manifestations légitimes de ta puissance et de ton droit; et c'est très-sincèrement que tu as toujours entendu subordonner les principes de la morale et du droit à l'arche sainte, au dépôt sacré de ce que tu appelles les *intérêts anglais*. Cette étonnante infatuation de la légitimité de ta domination sur tous les points de l'univers est même un trait particulier à ta race. Le monde est ton domaine, l'Océan t'appartient, les peuples sont tes ennemis quand ils se refusent à être tes humbles auxiliaires. Partout où l'un des tiens pose le pied, partout où il peut puiser une goutte d'eau salée dans le creux de sa main, il se sent chez lui, et il dit : « Ceci est à moi. » Tous les intérêts doivent s'abaisser devant le sien, toutes les convenances même doivent se plier à la sienne : il est Anglais! *Civis romanus sum!*

Les voyageurs rapportent qu'au fond des eaux, sur les bords de la Méditerranée, vit silencieuse et cachée une masse hideuse et informe : c'est le poulpe. Ses tentacules, armes terribles dont tout son corps est recouvert, ont l'effrayante propriété de faire le vide partout où ils touchent. Le malheureux qui tombe au milieu de cet engrenage, mille fois plus avide que celui d'une machine en mouvement, est à l'instant étouffé et dévoré. Eh bien, l'Angleterre est ce poulpe, et ses mille tentacules enserrent et sucent le monde.

Ta politique, John, est cauteleuse; elle ne vous regarde pas en face, et l'on ne sait jamais l'heure que marque son cadran. Ma loyauté et ma franchise sont proverbiales; c'est un héritage de ces braves chevelus qui vivaient primitivement dans les forêts et les montagnes de la Franconie. Quand j'ai dit oui, il ne vient à l'idée de personne qu'un autre petit mot puisse se cacher derrière ces trois voyelles.

La France de 93 dénonçait ta nation au monde comme la *Carthage moderne* et l'ennemie du genre humain. Les illusions de Montesquieu, des philosophes et de l'école constitutionnelle étaient alors bien évanouies; on avait fait la cruelle expérience du peu de sincérité de ton libéralisme. Les pamphlets convulsifs de Burke, soldés par Pitt, tous mes ennemis gorgés d'or, le monde entier soulevé contre moi, la Vendée en flamme, mon pays enveloppé d'un cercle de fer, témoignaient de l'intensité de ta haine contre une révolution qui avait osé abolir chez moi les droits féodaux, et inaugurer dans le monde les principes de la liberté populaire. Cette haine, avivée jusqu'au délire par mes succès, fortifiée par ta jalousie séculaire, te soutint, pendant les vingt ans que dura une guerre sans merci, dans tes sacrifices et tes prodigieux efforts. Le puissant capitaine qui n'avait pu t'abattre et qui devait mourir ta victime, ce Prométhée moderne, que tu as cloué sur un rocher, avec Hudson Lowe pour vautour, et dont je dois être un jour l'Hercule vengeur, sais-tu comment il te nommait avec un mépris de soldat : une *nation de boutiquiers*. Ah! comme il te connaissait bien!

Le vice radical de ta race, ton égoïsme, tant national qu'individuel, explique à la fois ta tendance à l'envahissement et à l'exclusion, à l'accaparement des richesses et à l'isolement. Tu ne t'associes jamais avec une autre race, ni par les intérêts ni par les idées. Tes conquêtes s'opèrent par voie de substitution, non de fusion et d'assimilation. Dans tes colonies, tu fais le vide autour de toi, soit en refoulant ou en exterminant les populations, soit en leur imposant des conditions de vie qui les font disparaître successivement. Ta politique est ici d'accord avec ton tempérament national, car tu n'as nulle préoccupation d'associer et de civiliser, mais de posséder et d'exploiter. Chez toi-même, tu ne peux parvenir à fondre les races. Après tant d'années, la malheureuse Irlande, écrasée vingt fois, n'est pas absorbée, et elle garde contre un implacable vainqueur une haine aussi vivace qu'au premier jour.

Dans les questions générales, tu mets en œuvre la même politique tortueuse et machiavélique, et l'on peut dire que, lorsqu'on te voit soutenir la cause de la justice et du droit, c'est qu'avant tout tu y trouves un intérêt particulier; tes sympathies, ta philanthropie et ton enthousiasme ne sont jamais gratuits. Si tu as participé à l'expédition de Crimée, ce n'était certes pas pour garantir la sécurité de l'Europe, dont tu te souciais comme un poisson d'une pomme; ce n'était que pour couvrir tes Indes. Tu as, dit-on, favorisé secrètement l'expédition de Garibaldi en Sicile; mais on sait que depuis longtemps tu convoites le protectorat de cette île, avec la possession d'un port. Pendant que je prodiguais généreusement mes trésors et mon sang pour l'affranchissement de l'Italie, tu *observais* mes vaisseaux dans l'Adriatique, et méditais, sans aucun doute, quelque perfidie ou quelque usurpation, quand la victoire de Solferino vint te rappeler aux lois d'une sage réserve et te réduire à l'impuissance. Récemment encore, tes *meetings* retentissaient de vœux bruyants en faveur de la Pologne; mais on pouvait être assuré que tu ne brûlerais pas un grain de poudre pour l'indépendance de cette nation, et qu'au milieu des luttes qui pourront éclater, tu seras moins touché de la délivrance d'un peuple héroïque arraché à ses bourreaux, que de voir la guerre allumée entre le Russe et moi, les deux nations dont tu redoutes le plus l'alliance.

Un mot de cette alliance, suspendue sur ta tête comme une épée de Damoclès, et qui se cimentera un jour ou l'autre aux dépens de ta puissance et de ta domination usurpées. Le Russe, je puis te le déclarer franchement, ne m'a jamais été antipathique, et c'est peut-être par suite d'un malentendu que mes zouaves ont escaladé si bravement les crêtes de l'Alma, où, entre parenthèse, tu as fait, mon pauvre John, assez triste figure. Non, je ne redoute pas cette alliance : c'était le rêve de Napoléon I^er^, c'était l'opinion de Chateaubriand; c'est encore celle d'un de nos plus éminents publicistes d'aujourd'hui, et de l'illustre démocrate qui est tout à la fois la gloire de la chambre et du barreau, sans parler de cet enfant terrible de notre première assemblée, dont les boutades ont le privilége de dérider ta gravité britannique, mais qui te lance en même temps les plus dures vérités. Et ne va pas me corner aux oreilles qu'un tel pacte avec ce que tu appelleras sans doute le despotisme, serait le tombeau de mes libertés; non, non; 89 est immortel, 89 est contagieux : la fleur sauvage qui a séjourné quelque temps au milieu d'un bouquet de roses acquiert le parfum de la rose.

Faut-il te rappeler encore que l'inquiétude pour tes possessions de l'Indoustan t'entraîna à faire une opposition scandaleuse contre le percement de l'isthme de Suez, mon œuvre, il est vrai, mais œuvre d'un intérêt universel!

Telle est ta politique invariable. Toi qui tiens une place si considérable dans le monde moderne, cite-moi dans l'histoire de tes relations extérieures un seul acte de dévoûment, d'enthousiasme spontané et de désintéressement; toutes tes manifestations sont le produit net de savants calculs; le droit, la justice, l'humanité, la liberté des peuples, la paix, la guerre, sont traités comme des affaires de finance ou de commerce, au point de vue exclusif de tes intérêts, qui sont pour toi le critérium, la pierre de touche de la vérité. Tout ce qui, dans les relations internationales ou les négociations, ne se rapporte pas directement à cet objet, est écarté par toi avec dédain comme n'étant point *pratique*. Ton opiniâtreté, ta fixité sur ce point fait ta force. Il ne se signe pas un traité, que tu n'attrapes un lopin de mer ou d'île. On finit toujours par faire quelque concession à qui ne cède jamais et à qui demande sans cesse.

Les anglomanes les plus déterminés, ceux qui ont la naïveté de prendre au sérieux tes hâbleries de libéralisme et les parades innocentes de tes *meetings*, conviennent tous que ta politique étrangère est digne de réprobation. Les peuples s'élèvent contre toi avec le ressentiment des injures que tu leur as fait subir; il n'est pas une nation sur la terre qui n'ait été victime de ton orgueil, de ton insatiable ambition, de tes violences, de ton avidité, des perfidies de la *foi* britannique, et qui n'ait souvent proféré contre toi le *delenda Carthago*. Mais tu as déjà bravé tant de périls à l'abri de tes falaises blanches, que tu peux croire à la perpétuité de ta puissance. Au besoin, d'ailleurs, tu pourrais, véritable oiseau de mer, t'envoler vers d'autres rivages avec tes vaisseaux et tes trésors, et aller fonder une nouvelle Angleterre dans les jungles de l'Indoustan.

En tout état de cause, on peut être certain que la *perfide Albion*, pour employer une expression populaire et classique, ne modifiera en rien une politique à laquelle elle doit sa grandeur. Dominer ou cesser d'être : telle est la condition que ton intraitable orgueil et tes traditions t'imposent.

D'un autre côté, John, on sait que tu n'es plus inattaquable; on connait les parties faibles du colosse, le défaut de l'armure, c'est-à-dire l'Irlande, l'Inde, le combat sur la terre ferme; on sait aussi, par le souvenir de plusieurs invasions heureuses faites sur ton territoire, que la mer n'est pas pour toi une barrière sérieuse que tu puisses opposer victorieusement à tes ennemis, et que tu résisterais difficilement à une attaque vigoureuse dans ton île et dans tes foyers. On n'ignore pas non plus la fragilité de ces monstrueux empires maritimes éparpillés sur tous les rivages, et fatalement destinés par leur étendue même à une dissolution totale. Il est donc probable que les peuples oseront un jour regarder en face l'impérieuse dominatrice des mers, et que des chocs terribles auront lieu. En ce qui me touche, il est certain que, malgré les trêves décorées du nom de paix, malgré la fameuse *entente cordiale*, qui n'était qu'une *œuvre d'art*, malgré les alliances plus ou moins sincères et solides, la lutte a toujours été permanente, en ce sens qu'une étincelle eût toujours suffi pour la rallumer. Qu'un événement surgisse, et il est hors de doute qu'on verrait les haines de race, les rivalités séculaires, assoupies, mais non pas éteintes, se réveiller avec une violence qui étonnerait cet âge d'indifférence et de scepticisme. Les philosophes, les philanthropes, peuvent gémir d'une telle éventualité; mais les politiques, les hommes d'Etat, doivent la prévoir et s'y préparer, car il semble difficile de la conjurer. Cette éventualité est d'autant plus grave, qu'en l'état actuel des choses et avec un adversaire aussi puissant que toi, il s'agirait cette fois d'un duel à mort qui partagerait l'univers en deux camps, comme la lutte d'Athènes et de Sparte, comme celle de Rome et de Carthage; et qu'on verrait en présence non-seulement deux intérêts, mais encore deux races, deux principes, et en quelque sorte deux civilisations.

On ne saurait nier que tes prétentions despotiques ne soient inconciliables avec le droit nouveau dont je suis l'apôtre et le soldat depuis 89. Pour prévenir l'effrayante conflagration qui n'est que trop probable, il faudrait donc que toi, le pays des lords et des traditions féodales et mercantiles tout à la fois, tu fusses profondément modifié dans ta constitution intérieure, que ton insatiable aristocratie fût pour jamais renversée, et que le *peuple anglais* fût enfin appelé à jouir *réellement* de cette liberté dont tu fais un si fastueux étalage.

Or, espérer cette concession de ton aristocratie est une chimère; elle n'existe que parce qu'elle est injuste, et elle tient à son existence : être ce qu'elle est ou n'être point, *sint ut sunt, aut non sint* : telle est sa devise.

Le XIX^e^ siècle ne peut rester enfermé dans ce cercle de contradictions. Voilà pourquoi je terminerai cette petite conversation *amicale* par les deux apologues suivants :

Il y a quelques années, le *Times*, une de tes voix les plus retentissantes, s'est mis en frais d'imagination et nous a placés l'un et l'autre sur la scène. Pour prouver que mon caractère est antipathique à une *entente cordiale*, il a supposé que le chien et le hérisson faisant route ensemble, celui-ci disait au chien : « Pourquoi donc te tiens-tu si loin de moi, qui ne cherche qu'à marcher côte à côte avec toi? » Et le dogue répondit : « Goddam! je ne puis m'approcher qu'aussitôt tu ne me piques. » Cet apologue repose sur une image fausse. Je te crains, John, surtout quand tu fais patte de velours. Tes docteurs d'Oxford et de Cambridge t'exprimeront cela en latin. Tiens, et c'est ainsi que je terminerai, voici un apologue beaucoup plus juste, que je livre à tes plus profondes méditations.

Un serpent avait établi son repaire au milieu d'un grand lac, et près de là, sur la rive, habitait un chien de forte taille et de noble race. Or, chaque nuit, surtout quand le dogue était malade ou en lutte avec quelques mâtins du voisinage, le serpent quittait sa caverne et venait tout ravager chez son voisin. Depuis longtemps le chien gémissait en silence; car comment se venger d'un ennemi insaisissable, qui se cachait au point du jour dans un asile inabordable? Cependant, de fortes lianes poussaient et s'entrelaçaient au milieu des eaux dormantes... Un matin, le brigand se réveilla épouvanté à la vue d'une chaussée solide qui unissait son repaire au continent. Il s'en vint donc, en rampant, gratter à la porte de son ennemi, et lui proposer désormais une alliance éternelle. « Va-t'en, lui dit le chien sur un ton qui ne souffrait pas de réplique; je connais les sentiments qui t'animent, et je dédaigne de me venger; mais à la moindre injustice que tu te permettras, d'un bond je tombe dans ton repaire et je le détruis à jamais. »

— Bibliogr. Parmi les nombreux ouvrages qui traitent de la législation, des institutions, des mœurs, de l'histoire et de la littérature anglaises, nous citerons :

Lettres sur les Anglais, par VOLTAIRE;

Commentaires sur les lois de l'Angleterre, par BLAKSTONE;

Constitution de l'Angleterre, par DELOLME;

Institutions (des) *judiciaires en Angleterre comparées avec celles de la France et de quelques autres Etats anciens et modernes*, par REY;

Droit anglais ou *Résumé de la législation anglaise sous forme de codes*, par LAYA;

Resumé de la législation anglaise en matière civile et commerciale, par WESTOBY;

Essai sur la constitution anglaise, par LORD BROUGHAM;

Irlande (l') *sociale, politique et religieuse*, par DE BEAUMONT;

Etudes sur l'Angleterre, par LÉON FAUCHER;

Décadence (de la) *de l'Angleterre*, par LEDRU-ROLLIN;

Avenir (de l') *politique de l'Angleterre*, par DE MONTALEMBERT;

Institutions (les) *politiques, judiciaires et administratives de l'Angleterre*, par FRANQUEVILLE;

Economie rurale de l'Angleterre, par LÉONCE DE LAVERGNE;

Angleterre (l') *telle qu'elle est*, par AURÈLE KERVIGAN;

Angleterre (l'), *Londres et les Anglais*, par LARCHER;

Angleterre (l') *et la vie anglaise*, par ESQUIROS;

Etudes sur l'Angleterre, par JOHN LEMOINE;

Etudes sur l'Angleterre, par PHILARÈTE CHASLES;

Anglais (les) *il y a cent ans et les Anglais chez eux*, par FRANCIS WEY;

Grande charte (la), ou l'*Etablissement du gouvernement constitutionnel en Angleterre*, par ROUSSET;

Etudes comparées sur l'histoire parlementaire de France et d'Angleterre, par DUVERGIER DE HAURANNE;

Essais sur l'histoire parlementaire de la Grande-Bretagne, par L. DE VIEL-CASTEL;

Histoire d'Angleterre, par D. HUME;

Histoire d'Angleterre, par LINGARD;

Histoire d'Angleterre, par MACAULAY;

Histoire d'Ecosse, par ROBERTSON;

Histoire d'Ecosse, par W. SCOTT;

Histoire de la révolution d'Angleterre, par GUIZOT;

Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands, par AUGUSTIN THIERRY;

Histoire d'Angleterre, par E. DE BONNECHOSE;

Conquêtes (les quatre) *de l'Angleterre*, par E. DE BONNECHOSE;

Histoire de la littérature anglaise, par NICHOLS;

Histoire de la poésie anglaise, par COQUEREL;

Origine du drame anglais, par HAWKINS;

Lectures sur les poëtes anglais, par GUZZLITT;

Essai sur la littérature anglaise, par CHATEAUBRIAND;

Publicistes et écrivains anglais, par DE RÉMUSAT;

Histoire critique de la littérature anglaise, par MÉZIÈRE;

Histoire de la littérature anglaise, par TAINE.

Un certain nombre de ces ouvrages seront analysés dans le *Dictionnaire universel du* XIXe *siècle;* ainsi on trouvera à leur ordre ceux qui suivent :

Lettres sur les Anglais ou *Lettres philosophiques*, par VOLTAIRE. V. LETTRES;

Commentaires sur les lois de l'Angleterre, par BLAKSTONE. V. COMMENTAIRES;

Histoire d'Angleterre, par MACAULAY. V. HISTOIRE;

Histoire de la révolution d'Angleterre, par GUIZOT. V. HISTOIRE;

Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands, par AUGUSTIN THIERRY. V. HISTOIRE;

Etudes sur l'Angleterre, par LÉON FAUCHER. V. ETUDES;

Décadence (de la) *de l'Angleterre*, par LEDRU-ROLLIN. V. DÉCADENCE;

Avenir (de l') *politique de l'Angleterre*, par DE MONTALEMBERT. V. AVENIR;

Histoire de la littérature anglaise, par TAINE. V. HISTOIRE.

ANGLETERRE (NOUVELLE-) ou **NEW-ENGLAND**, nom que l'on donnait autrefois à la partie des Etats-Unis qui forme aujourd'hui les Etats de New-Hampshire, Massachusetts, Rhode-Island, Connecticut, Vermont et Maine.

ANGLEURIE s. f. (an-gleu-rî). Entom. Genre d'insectes diptères, renfermant une seule espèce, qui vit en Europe.

ANGLEUX, EUSE adj. (an-gleu, eu-ze — rad. *angle*). Se dit de certains fruits dont la chair est tellement enchâssée dans de petits coins, de petits *angles*, qu'il est difficile de l'en détacher : *La plupart des noix sont* ANGLEUSES. (Acad.)

ANGLICAN, ANE adj. (an-gli-kan, a-ne — du lat. *anglicanus*, syn. de *anglus*, anglais). Qui appartient, qui a rapport à l'anglicanisme : *Religion* ANGLICANE. *Culte* ANGLICAN. *Rit* ANGLICAN. *Le clergé* ANGLICAN. *La véritable religion des Anglais est la secte des épiscopaux, appelée l'Eglise* ANGLICANE. (Volt.) *L'Eglise* ANGLICANE *tient le milieu entre les pompeuses cérémonies romaines et la sécheresse des calvinistes.* (Volt.) *Elisabeth eut le titre de chef de la religion* ANGLICANE. (Volt.) *Le clergé* ANGLICAN *est le plus riche de toute la chrétienté.* (E. Texier.) *La religion* ANGLICANE *semble avoir été inventée tout exprès pour l'aristocratie anglaise.* (E. Texier.) *Le rit* ANGLICAN *est suivi par la grande majorité des Anglais.* (Encycl. des gens du m.) *Cette grande comédie* ANGLICANE. (Proudh.) *L'économiste* ANGLICAN *nous aurait-il déjà fait perdre le sens de l'histoire?* (Proudh.) *L'envoyé du préfet de police présenta à lord Wilmore sa lettre d'introduction; celui-ci la lut avec un flegme tout* ANGLICAN. (Alex. Dum.)

— Subst. Celui, celle qui professe l'anglicanisme : *Un* ANGLICAN, *une* ANGLICANE. *On ne peut avoir d'emploi ni en Angleterre, ni en Irlande, sans être du nombre des fidèles* ANGLICANS. (Volt.)

ANGLICANISANT (an-gli-ka-ni-zan) part. prés. du v. Anglicaniser.

ANGLICANISÉ, ÉE (an-gli-ka-ni-zé) part. pass. du v. Anglicaniser.

ANGLICANISER v. a. ou tr. (an-gli-ka-ni-zé — rad. *anglicanisme*). Néol. Ramener au type anglican.

— S'emploie quelquefois, mais abusivement, dans le même sens que *angliciser*, c'est-à-dire donner aux mœurs, aux manières, quelque chose qui tienne des Anglais.

ANGLICANISME s. m. (an-gli-ka-ni-sme — rad. *anglican*). Religion suivie par les anglicans, et qui est la religion officielle de l'Angleterre : *L'*ANGLICANISME *ne serait pas complet s'il n'était qu'hypocrite : il est intolérant.* (Vacquerie.) *L'histoire de l'*ANGLICANISME *touche aux questions les plus vives du peuple anglais.* (B. Barbé.)

— **Encycl.** L'*anglicanisme* date du règne de Henri VIII. Ce roi, après être resté dix-huit ans uni à Catherine d'Aragon, qui lui avait donné plusieurs enfants, s'enflamma d'une vive passion pour Anne de Boleyn; dès lors il se rappela que Catherine d'Aragon avait été d'abord la femme de son frère, et, feignant d'éprouver des scrupules bien tardifs, il demanda au pape Clément VII de casser son premier mariage comme incestueux, afin de pouvoir en contracter un autre avec celle dont il était épris. Clément VII ne voulut point accéder à une demande évidemment inspirée par le libertinage, et Henri VIII, qui jusqu'alors ne s'était occupé des affaires religieuses que pour défendre l'Eglise romaine contre les idées nouvelles propagées par Luther et Calvin, résolut tout à coup de rompre avec le pape et de se placer lui-même à la tête de l'Eglise d'Angleterre. Il trouva dans l'archevêque Cranmer un instrument docile et complaisant de toutes ses volontés. Du reste, il etait soutenu par un mouvement d'opinion publique puissant et déjà ancien. On sait que la Réforme avait eu, dès le XIIIe siècle, en Angleterre, un précurseur dans Wiclef. En 1530, l'assemblée du clergé (*convocation*) adressa au roi une pétition, dans laquelle elle le qualifiait de « suprême protecteur, seigneur et chef de l'Eglise d'Angleterre. » Peu de temps après, le Parlement abolit les *appels* à la cour romaine, les *dispenses*, les *provisions*, les *bulles d'institution* pour les évêchés; le payement du *denier de saint Pierre* et des *annates*. En 1534, l'assemblée du clergé et les deux universités déclarèrent que « l'évêque de Rome n'était pas en Angleterre supérieur à tout autre évêque étranger. » C'est alors que le *serment de suprématie royale*, qui reconnaissait le roi pour « l'unique maître du royaume, aussi bien en matière spirituelle et ecclésiastique qu'en matière temporelle », fut imposé pour la première fois, et fut prêté sans hésitation par la plupart des hauts fonctionnaires de l'Eglise. C'était le schisme, mais ce n'était pas encore l'hérésie; car Henri VIII ne voulut changer presque rien aux dogmes ni aux rites, et il fit périr également dans les supplices les catholiques fidèles et ceux qui, ne se contentant pas du *catholicisme décapité* qu'il avait formulé en six articles, voulaient s'écarter davantage des anciennes croyances. Mais lorsque son fils Edouard VI fut appelé à lui succéder, le duc de Somerset, chef du conseil de régence, voulut donner un caractère plus tranché à la religion nouvelle; le Parlement, à son instigation, abolit le statut royal des six articles; Cranmer rédigea en quarante-deux articles une nouvelle profession de foi qui, niant l'infaillibilité des conciles, ne conservant que deux sacrements, le baptême et la cène, rejetant la présence réelle, l'invocation des saints, la prière pour les morts, le purgatoire, le célibat des prêtres, et créant une liturgie nouvelle où la langue vulgaire était substituée à la langue latine, constitua un corps de doctrines nettement définies. Après Edouard VI, Marie Tudor, qui était catholique, essaya d'étouffer l'œuvre de ses deux prédécesseurs; mais le sang qu'elle fit couler ne servit qu'à rendre plus odieuses les anciennes croyances, qu'on regardait comme entachées d'idolâtrie, et quand Elisabeth lui succéda, elle trouva la nation parfaitement disposée à adopter définitivement un culte indépendant de l'autorité romaine. Elle invita les évêques et les théologiens du royaume à se réunir pour reviser la profession de foi de Cranmer; un nouveau symbole en trente-neuf articles fut rédigé sous le nom de Confession de foi de l'Eglise anglicane, et définitivement approuvé dans le synode de Londres, en 1562.

Les *trente-neuf articles* de la confession de 1562 (*articles of religion*), et le *livre des prières publiques* (*common prayer book*), contiennent tout l'*anglicanisme*. La confession de foi reconnaît le symbole des apôtres, celui de Nicée et celui de saint Athanase; elle professe que l'Eglise est l'assemblée des fidèles et ne peut rien décider que par l'Ecriture; elle condamne et rejette formellement la doctrine des œuvres surérogatoires, du purgatoire et des indulgences; le culte des images et des reliques, l'invocation des saints et de la Vierge, la transsubstantiation, l'adoration de l'hostie, le sacrifice de la messe et le célibat obligatoire du clergé. Enfin elle fait du souverain le chef suprême de la religion. Le livre des prières publiques contient les prières du jour, du matin et du soir; des offices pour le baptême, la confirmation, l'eucharistie, la célébration du mariage religieux, la visitation des malades, l'inhumation des morts, l'ordination des évêques, des prêtres et des diacres. La communion doit être administrée sous les deux espèces aussi bien aux laïques qu'aux ecclésiastiques. La confession auriculaire faite à un prêtre n'a pas le caractère de sacrement et n'est pas commandée aux fidèles comme une pratique indispensable. Tous les ecclésiastiques au moment de leur ordination, ou quand ils reçoivent la charge d'une cure paroissiale, sont obligés de signer les *trente-neuf articles*.

Nous avons parlé ailleurs de la hiérarchie de l'Eglise anglicane, des rapports de cette Eglise avec l'État, de ses priviléges, de ses revenus. V. ANGLETERRE (*Institutions de l'*). Bornons-nous ici à signaler le lien qu'elle établit entre la royauté et l'aristocratie anglaise, lien qui la rend précieuse à l'une et à l'autre, et qui lui promet une longue durée. D'une part, elle offre aux cadets de la noblesse ses évêchés, ses doyennés et ses cures; d'autre part, la couronne trouve dans le droit qu'elle possède de disposer de ces places lucratives, un puissant moyen d'influence sur la classe dirigeante du pays.

On le voit, la religion anglicane est une institution plus politique que religieuse; elle ne peut commander la foi aux esprits qui raisonnent, puisqu'elle émane de l'autorité royale, qu'elle-même n'ose pas proclamer infaillible; c'est une loi du pays plutôt qu'une véritable religion. Mais cette loi, cette coutume est généralement respectée, et les églises d'Angleterre sont pleines tous les dimanches; chaque famille y a un banc, où le père et la mère ne manquent pas de conduire eux-mêmes leurs nombreux enfants et souvent leurs domestiques. C'est que le peuple anglais est plein de respect pour des lois qui lui laissent une somme de libertés dont beaucoup d'autres nations, qui se croient plus avancées, sont encore privées et le seront longtemps peut-être; c'est aussi que le culte protestant, débarrassé d'une foule de cérémonies extérieures, réduit à des lectures pieuses, à des prédications plus morales que théologiques, peut être accepté sans répugnance par ceux mêmes qui n'ont conservé de la foi des anciens temps que certaines aspirations religieuses, réputées comme une véritable incrédulité chez les catholiques.

Nous devons dire, en terminant, qu'aujourd'hui, comme doctrine religieuse, l'*anglicanisme* est, dans l'inconséquence où il se repose depuis si longtemps, menacé par un double mouvement : mouvement rationaliste et socinien, qui tend de plus en plus à réduire le domaine de la révélation et du surnaturel; mouvement autoritaire et traditionnaliste, dit *mouvement d'Oxford*, qui a abouti, il y a quelques années, à d'éclatantes conversions catholiques. V. PUSÉISME.

ANGLICISANT (an-gli-si-zan) part. prés. du v. Angliciser.

ANGLICISÉ, ÉE (an-gli-si-zé) part. pass. du v. Angliciser : *La langue du turf a été tellement et si maladroitement* ANGLICISÉE, *que les seuls initiés connaissent le sens du mot* handicap, *et de mille autres du même genre.*

ANGLICISER v. a. ou tr. (an-gli-si-zé — du lat. *anglicus*, anglais). Néol. Donner à son langage, à son style, quelque conformité avec la langue anglaise, sous le rapport de la construction, de la prononciation, de l'orthographe. ‖ Absol. Se servir d'expressions anglaises : *C'est* ANGLICISER *que de dire* rail-way, *au lieu de* chemin de fer.

— Faire prendre le ton, les manières, les modes anglaises : *Aujourd'hui on cherche à nous* ANGLICISER *de toutes manières.*

S'angliciser, v. pr. Prendre le ton, les manières anglaises : *Les Français, qui ne savent jamais s'arrêter dans les effets de leur enthousiasme,* S'ANGLICISERONT, *et nous perdrons de nos grâces en acquérant quelque chose de leur hardiesse.* (D'Argenson.)

ANGLICISME s. m. (an-gli-si-sme — du lat. *anglicus*, anglais). Philol. Façon de parler particulière à la langue anglaise. ‖ Locution propre à la langue anglaise et transportée dans une autre langue : *Les traducteurs d'ouvrages anglais se garantissent difficilement des* ANGLICISMES. (Acad.) *Elle faisait de si plaisants* ANGLICISMES, *que je ne songeai plus à voir Alizia dans cette jeune lady, à la fois prude et téméraire.* (G. Sand.) *Cette expression*, lune de miel, *est un* ANGLICISME *qui passera dans toutes les langues, tant elle dépeint avec grâce la nuptiale saison.* (Balz.) *Si l'on veut sortir un peu de l'*ANGLICISME *insipide et de la vulgarité qui se prétend positive, qu'on aille s'asseoir au promontoire de Penmark.* (Michelet.) ‖ Ce mot est de la même famille que *gallicisme*, *germanisme*, *latinisme*, etc.

ANGLIFIANT (an-gli-fi-an) part. prés. du v. Anglifier.

ANGLIFIÉ, ÉE (an-gli-fi-é) part. pass. du v. Anglifier.

ANGLIFIER v. a. ou tr. (an-gli-fi-é — du lat. *anglus*, anglais; *fieri*, devenir). Néol. Rendre anglais : *Le jeune Charpentier, dont on* AVAIT ANGLIFIÉ *le nom en celui de Carpenter...* (Journ.) ‖ Peu usité.

ANGLISANT (an-gli-zan) part. prés. du v. Angliser.

ANGLISÉ, ÉE (an-gli-zé) part. pass. du v. Angliser.

ANGLISER v. a. ou tr. (an-gli-zé — du lat. *anglus*, anglais). Néol. Rendre anglais; syn. de ANGLIFIER : *Lequel des gouvernements successifs nous a valu l'affreux malheur de nous* ANGLISER? (H. Beyle.) ‖ Peu usité.

ANGLO (an-glo — du lat. *anglus*, anglais). Elément invariable que l'on fait entrer facultativement dans la composition d'un grand nombre de mots, soit comme substantif pour exprimer le mélange des Anglais avec un autre peuple, comme dans ANGLO-*Français*, ANGLO-*Russe*, ANGLO-*Espagnol*, etc.; soit comme adjectif, pour indiquer le mélange de ce qui est propre, particulier à l'Angleterre, avec ce qui est propre, particulier à tel ou tel peuple, comme dans *flotte* ANGLO-*hollandaise*, *mœurs* ANGLO-*canadiennes*, *alliance* ANGLO-*danoise*, etc. Voici, par ordre alphabétique, les locutions de ce genre le plus souvent usitées dans notre langue :

Anglo-Allemand, ande, Celui, celle qui tient de l'Anglais et de l'Allemand; qui a rapport à l'Angleterre et à l'Allemagne : *Eh bien! ce mot n'est-il pas français? Vous comprenez, ce sont des* ANGLO-ALLEMANDS *qui écrivent.* (Alex. Dum.) ‖ **Anglo-Américain, aine**, Habitant de l'Amérique du Nord, et qui est de race, d'origine anglaise; qui a rapport aux Anglo-Américains : *Une insociabilité radicale forme le fond du caractère des* ANGLO-AMÉRICAINS. (Buff.) *Elevées avec plus de soin que dans les Etats méridionaux, les* ANGLO-AMÉRICAINES *ont la conversation agréable et facile.* (M.-Brun.) *Si nous avons devancé notre collaborateur pour signaler au public les quatre* ANGLO-AMÉRICAINS *de la Gaîté, c'est qu'ils ne sont à Paris que pour peu de temps, et qu'il faut se hâter d'aller les voir et les admirer.* (B. Jouvin.) ‖ Adj. : *Caractère* ANGLO-AMÉRICAIN. *Mœurs* ANGLO-AMÉRICAINES. *Ce n'est que depuis une quarantaine d'années que la république* ANGLO-AMÉRICAINE *figure parmi les puissances.* (M.-Brun.) *Bien que le commerce des caravanes constitue tout le mouvement industriel de Santa-Fé, cependant les deux races* ANGLO-AMÉRICAINE *et espano-indienne se haïssent instinctivement.* (E. de la Bédoll.) *Les médecins* ANGLO-AMÉRICAINS *administrent l'aristoloche contre les fièvres typhoïdes.* (Spach.) ‖ **Anglo-Arabe**, Qui tient de l'anglais et de l'arabe, de l'Angleterre et de l'Arabie, surtout en parlant de chevaux importés d'Orient en Angleterre, au commencement du XVIIIe siècle, et dont les Anglais ont propagé la race en les préservant de toute mésalliance. Ce sont les coureurs anglais d'aujourd'hui. Par suite de l'action du climat combinée avec des soins intelligents et une nourriture convenable, ces animaux ont acquis plus de taille, de membres et d'ampleur que les chevaux arabes : *Ces chevaux ont formé la race anglaise, ou, si l'on veut, l'*ANGLO-ARABE, *race belle, précieuse sans doute, mais qui n'est pas celle des coursiers des déserts de l'Arabie.* (Grognier.) *Nous voulons parler de la famille* ANGLO-ARABE, *fondée au haras de Pompadour.* (E. Gayot.) ‖ Ce mot s'emploie particulièrement en parlant du cheval anglo-arabe : *Produit intermédiaire entre l'arabe et l'anglais, l'*ANGLO-ARABE *se présentait avec des lignes plus longues, un corps plus développé.* (E. Gayot.) ‖ **Anglo-Bourguignon, onne**, Qui tient de l'Anglais et du Bourguignon. Se dit, dans notre histoire, du parti composé d'Anglais et de Bourguignons, qui, au XVe siècle, était opposé au roi de France. ‖ **Anglo-Brésilien, enne**, Qui est composé d'Anglais et de Brésiliens : *Les papiers publics nous annoncent qu'une compagnie* ANGLO-BRÉSILIENNE *s'est fait concéder la navigation du Rio-Doce et du Belmonte.* (F. Denis.) ‖ **Anglo-Breton, onne**, Qui est de race à la fois anglaise et bretonne : *Cheval, poulain* ANGLO-BRETON. ‖ **Anglo-Canadien, enne**, Se dit des Anglais qui habitent le Canada : *Des marchands de fourrures* ANGLO-CANADIENS. (Groslier.) ‖ On dit aussi ANGLAIS-CANADIEN. ‖ **Anglo-Chinois, oise**, Qui se rapporte, qui est commun aux Anglais et aux Chinois : *La question* ANGLO-CHINOISE. ‖ **Anglo-continental, ale**, Qui a rapport à l'Angleterre et au continent : *La compagnie* ANGLO-CONTINENTALE. ‖ **Anglo-Danois, oise**, Qui tient de l'anglais et du danois, qui est composé d'Anglais et de Danois. ‖ **Anglo-épiscopal, ale**, S'est dit de l'Eglise anglicane, parce qu'elle avait conservé les évêques, et de ceux qui appartiennent à cette Eglise : *Eglise* ANGLO-ÉPISCOPALE. *C'est un* ANGLO-ÉPISCOPAL. ‖ **Anglo-Espagnol, ole**, Se dit des Anglais nés en Espagne ou qui habitent l'Espagne : *Il y avait en 1849, en Algérie, six cent quatre-vingt-sept*

ANGLO-ESPAGNOLS. ‖ Se dit aussi des Anglais mêlés aux Espagnols : *C'est sur les* ANGLO-ESPAGNOLS *que Soult remporta la fameuse victoire de Toulouse.* ‖ **Anglo-Français,** Qui tient de l'anglais et du français; qui est composé d'Anglais et de Français : *La flotte* ANGLO-FRANÇAISE *a détruit Bomarsund. Henri VI, le roi de funeste mémoire, le monarque* ANGLO-FRANÇAIS. (Fr. Michel.) *Le parler* ANGLO-FRANÇAIS *de Perlet faisait pouffer de rire toute la salle.* (Balz.) ‖ **Anglo-Indien, enne,** Se dit des Anglais qui habitent l'Inde : *Les honneurs de la sépulture ne furent donnés qu'aux soldats* ANGLO-INDIENS. (Méry.) *Il fallait prévoir aussi qu'une bataille formidable s'engagerait entre les spectres chauves et les soldats* ANGLO-INDIENS. (Méry.) *Ce serviteur* ANGLO-INDIEN *laissait fort difficilement deviner son âge.* (Méry.) *Depuis deux ans j'aime une jeune* ANGLO-INDIENNE, *miss Arinda.* (Méry.) ‖ **Anglo-Maltais, aise,** Se dit d'un habitant de Malte qui est d'origine anglaise : *Parmi les Européens établis en* 1849 *en Algérie, il y avait, d'après le* Moniteur algérien, 6,943 ANGLO-MALTAIS. ‖ **Anglo-mérinos.** V. MOUTON. ‖ **Anglo-Normand, ande.** Se dit des Normands qui, après avoir suivi Guillaume le Conquérant en Angleterre, s'amalgamèrent avec l'élément anglo-saxon qui jusqu'alors avait dominé dans ce pays. Se dit aussi de leurs descendants ou de ce qui leur est propre : *Les* ANGLO-NORMANDS *forment encore une partie de l'aristocratie anglaise. Poésie* ANGLO-NORMANDE. *Les lois* ANGLO-NORMANDES. ‖ *L'anglo-normand,* La langue parlée en Angleterre depuis la conquête de ce pays par Guillaume, duc de Normandie, jusque vers le milieu du XIIIe siècle, et qui a servi de base à l'anglais moderne : *L'*ANGLO-NORMAND *domine dans le langage de l'aristocratie, l'anglo-saxon dans celui du peuple.* ‖ *Iles Anglo-Normandes,* Groupe d'îles anglaises situées vis-à-vis de la côte de Normandie et comprenant Jersey, Guernesey, Aurigny et Sark. ‖ **Anglo-normannique.** Diplom. Se dit d'une écriture qui se composait de caractères saxons et de caractères français. Au moyen âge, on s'en servait pour rédiger les actes publics. ‖ **Anglo-russe.** Qui est composé d'Anglais et de Russes : *L'armée* ANGLO-RUSSE. *La flotte* ANGLO-RUSSE.

— Il est facile de comprendre que la liste de ces alliances de mots pourrait être beaucoup plus longue. Supposons que les Anglais fassent alliance avec les Hurons, avec les Lapons, avec les Patagons, les Caraïbes, les Iroquois, etc., on dirait, pour exprimer ce bizarre amalgame, les *Anglo-Hurons*, les *Anglo-Lapons*, les *Anglo-Patagons*, les *Anglo-Caraïbes*, les *Anglo-Iroquois*, etc.

ANGLO-SAXON, ONNE adj. Qui appartient, qui a rapport aux Anglo-Saxons : *Race* ANGLO-SAXONNE. *Langue* ANGLO-SAXONNE. *Dialecte* ANGLO-SAXON. *Lois, coutumes* ANGLO-SAXONNES. *Ce mot est d'origine* ANGLO-SAXONNE. *C'est un homme de taille moyenne, dont la figure offre le type de la race* ANGLO-SAXONNE. (Th. Gaut.)

— **Encycl.** Linguist. LANGUE ANGLO-SAXONNE. Les invasions successives des Saxons, des Angles et des Pictes dans l'île de Bretagne, eurent pour résultat l'introduction dans ce pays des mœurs, des coutumes, des races et des idiomes germaniques. Les trois peuples que nous venons de nommer appartenaient à une même souche, et leurs langues ne présentaient entre elles que des différences insignifiantes. La langue anglo-saxonne est un des plus anciens dialectes germaniques que l'on parlait dans la basse Allemagne tout entière. Elle est sœur du mésogothique et de l'islandais. Le plus ancien monument qui nous en ait été conservé est un fragment de la traduction de la Bible faite par Cædmon, moine anglo-saxon du VIIe siècle, qu'a reproduite Alfred le Grand dans sa traduction de Bède. La langue anglo-saxonne, importée dans la Grande-Bretagne, subit quelques légères modifications en s'assimilant un certain nombre d'éléments cimbriques, et en recevant quelques mots latins et francs que les missionnaires apportèrent au peuple païen avec le christianisme. L'invasion danoise contribua aussi à donner à la nouvelle langue son génie caractéristique, en y introduisant certaines tournures scandinaves; toutefois, l'anglo-saxon de Bède et d'Alfred le Grand se maintint pur jusqu'à l'apparition de Guillaume le Conquérant. On retrouve les débris de l'anglo-saxon non-seulement dans l'anglais actuel, mais encore dans les idiomes des Frisons, du bas Allemand, du Jutland, et surtout dans les patois de l'Écosse méridionale. En même temps que la langue, disparut l'écriture dite anglo-saxonne, qui ressemblait beaucoup au genre d'écriture usité en Italie et en France dans le VIe et le VIIe siècle, et qui dut être apportée en Angleterre par les prêtres sortis de ce pays.

L'anglo-saxon possédait tous les traits caractéristiques des idiomes germaniques. Dans les plus anciens monuments qui nous en restent, on retrouve le *th* moderne, et un autre son analogue, le *dh*. Il est probable que les voyelles sonores qu'on remarque en assez grand nombre dans l'anglo-saxon devaient se prononcer d'une manière moins éclatante que dans les langues du Midi. Les aspirations y étaient aussi plus nombreuses que dans l'anglais moderne.

— LITTÉRATURE ANGLO-SAXONNE. Le christianisme apporta aux Anglo-Saxons les premiers éléments de civilisation. Les nouveaux convertis apprenaient à lire et à écrire. Augustin établit à Canterbury une école qui servit de modèle à toutes celles qui furent créées ensuite. Cependant l'instruction était plus exclusivement réservée au clergé. L'Irlande était aussi renommée par l'enseignement que saint Patrik y avait institué, et nombre de jeunes Anglo-Saxons s'en allaient étudier à « l'île Sainte. » Quand on voulait acquérir une instruction tout à fait supérieure, on se rendait en France et en Italie. La théologie, le latin, l'anglo-saxon, l'arithmétique, l'astronomie et la musique étaient les principales sciences cultivées en Angleterre. Aldhem, le premier savant saxon dont parle l'histoire, s'était acquis une grande réputation par son habileté à écrire l'anglo-saxon et le latin; joueur de harpe et chanteur, il est connu par un remarquable poëme en l'honneur de la Vierge. Un Grec de Tarse, Théodore, et un abbé nommé Adrien, vinrent en Angleterre en 668 et donnèrent une nouvelle impulsion aux études littéraires. Ils apprirent à fond à leurs élèves le latin et le grec, et ils commencèrent à former une bibliothèque, dans laquelle on trouvait les textes originaux d'Homère, de saint Chrysostome, etc. L'initiative de ces deux hommes contribua beaucoup à répandre en Angleterre le goût de l'antiquité grecque et romaine. Les écoles monastiques les plus célèbres qui se fondèrent alors furent celles de Weremouth, Westminster, Saint-Albans, Worcester, Malmesbury et Glastonbury. Parmi les théologiens et les savants les plus renommés qu'elles produisirent, on cite Wilbrod, qui se rendit en Frise; Boniface ou Winfried, en Allemagne; Bède le Vénérable (mort en 735), auteur de l'histoire ecclésiastique de son pays; Alcuin, qui vint à la cour de Charlemagne, et fit revivre en France le goût des lettres près de s'éteindre; Adaman, qui écrivit des biographies et une description de la Palestine. Après la mort de Bède, le mouvement intellectuel commença à se ralentir en Angleterre. Les Danois, dans leurs descentes réitérées, brûlaient les monastères, pillaient les bibliothèques, massacraient les prêtres. La Bretagne allait retourner à l'état de barbarie, dont elle était sortie à grand'peine. A ce moment apparaît le roi Alfred le Grand, qui s'était instruit dans ses voyages et qui venait en Angleterre plein d'enthousiasme pour les lettres et les sciences. Il ordonne la création de nouvelles écoles, ou l'extension de celles qui étaient déjà créées. Il rend l'enseignement obligatoire, et réunit à sa cour les savants les plus renommés de tous les pays. Parmi eux se trouvait le moine Asser de Saint-Davids, qui a écrit la vie d'Alfred. Encouragée par l'exemple du roi, la nation se créa une littérature écrite, plus riche que celles de tous les autres peuples germains de cette époque. Alfred lui-même ne dédaigna pas d'écrire de sa main royale nombre d'ouvrages qui sont restés célèbres. Outre des fables, des poésies, des contes, des légendes, etc., qu'il composa lui-même, il a traduit en anglo-saxon de nombreux et importants ouvrages, tels que les fables d'Esope, l'histoire d'Orosius, ainsi que ses notices géographiques, la *Consolation philosophique* de Boëce, l'histoire ecclésiastique de Bède le Vénérable, etc. Mais ses successeurs n'héritèrent pas de son goût pour l'étude, et la théologie scolastique vint entraver le progrès des lumières. En même temps, les Danois renouvelaient leurs terribles incursions, et débarquaient pour mettre à sac les monastères, les villes et les bibliothèques; c'est ainsi qu'en 1009 ils brûlèrent Oxford, et l'année suivante Cambridge. Alors les ténèbres de l'ignorance envahirent de nouveau l'Angleterre, et l'archevêque d'York, Oswald, fut obligé de faire venir de France des maîtres pour enseigner le droit canonique et la grammaire. Canut le Grand rétablit les écoles, mais ses fils furent loin d'imiter leur père, et Harald pilla même Oxford. Enfin les sciences et les lettres trouvèrent quelque protection sous Edouard le Confesseur, qui avait été élevé en Normandie et qui reproduisit à sa cour les usages de politesse et d'élégance qu'il avait pratiqués sur le continent.

C'est alors que l'invasion normande introduisit violemment la langue et la littérature françaises. On a déjà vu comment la langue des vainqueurs et la langue des vaincus se sont fusionnées en une langue intermédiaire, qui est l'anglais moderne. Quelque temps après la conquête, le peuple anglo-saxon conserva encore les débris de ses vieilles légendes, et continua à les chanter dans sa langue. Mais peu à peu ces dernières protestations contre les maîtres disparurent, et l'anglo-saxon passa à l'état de langue morte.

ANGLO-SAXONS, nom donné aux peuples germaniques qui envahirent la Grande-Bretagne au VIe siècle, y fondèrent l'Heptarchie et y conservèrent l'autorité jusqu'à la conquête de Guillaume le Conquérant, en 1066.

ANGLOBERT s. m. (an-glo-bèr). Ornith. Espèce de canard qui appartient à la Perse.

ANGLOIR s. m. (an-gloir — rad. *angle*). Techn. Fausse équerre; instrument propre à prendre toutes sortes d'angles.

ANGLOIS s. m. (an-gloi). Tourte de dessert garnie de prunes.

ANGLOMAN adj. m. (an-glo-man). Syn. inusité de *anglomane*. Il n'a guère été employé que par Rivarol : *Les Anglais se sont ravisés sur leur Shakspeare, et ont voulu le mettre fort au-dessus de notre Corneille; en France, des esprits chagrins et* ANGLOMANS *ont pris la chose avec enthousiasme.*

ANGLOMANE adj. (an-glo-ma-ne — de *anglomanie*). Qui donne dans l'anglomanie; qui imite, admire tout ce qui appartient aux Anglais, à l'Angleterre : *Il ne se serait montré partout qu'en costume grec moderne, s'il n'eût craint les railleries des comtes et des barons* ANGLOMANES. (Champfleury.) *Alfred passa près de lui, appuyé sur le bras d'un jeune chevalier* ANGLOMANE, *dont la cravate blanche avait six pouces de hauteur.* (P. Fév.) ‖ On l'applique même quelquefois aux choses : *Je comprends très-bien que madame Dupin ait préféré les utopies de l'abbé de Saint-Pierre aux doctrines* ANGLOMANES *de Montesquieu.* (G. Sand.)

— Substantiv. Celui, celle qui est anglomane : *C'est un* ANGLOMANE; *une jeune* ANGLOMANE. *Certains* ANGLOMANES *se sont imaginé qu'il n'était pas de mot anglais qui ne pût être naturalisé français par leur protection.* (Arnault.) *On souffre de voir l'*ANGLOMANE *se donner tant de mal pour étaler l'exiguïté de ses habits.* (A. Rabot.) *Un* ANGLOMANE *arrive de Londres plein d'enthousiasme pour les chemins de fer et les voitures à vapeur.* (G. Davidson.)

ANGLOMANIAQUE adj. et s. (an-glo-ma-ni-a-ke — rad. *anglomanie*). Syn. de *anglomane* : *Dans un voyage que Garrick fit à Paris, tous les* ANGLOMANIAQUES *de cette capitale l'enivrèrent d'adorations.* (Mercier.) ‖ Ce mot n'a pas fait fortune.

ANGLOMANIE s. f. (an-glo-ma-nî — de *anglo* et de *manie*). Admiration exclusive, exagérée de tout ce qui appartient à l'Angleterre, aux Anglais, langue, institutions, usages, modes, etc. : *Ne pourrait-on, sans être accusable d'*ANGLOMANIE, *accepter le mot* fashionable *pour désigner un homme de bon goût en fait de mode?* (Arnault.) *Un violent accès d'*ANGLOMANIE *introduisit dans nos jardins une grande quantité d'arbres exotiques.* (Vitet.) *Ce voyage, recouvert comme tant d'autres du spécieux prétexte de l'*ANGLOMANIE, *n'avait pas cependant pour but les modes anglaises.* (R. de Beauv.) *A son air aristocratique se mêlait je ne sais quel parfum d'*ANGLOMANIE *visible au premier coup d'œil.* (Alex. Dum.) *Ce n'est pas assez d'avoir emprunté à l'Angleterre ses chapeaux puritains, ses habits étriqués, son régime constitutionnel, ses ignobles tabagies; la France, dans le paroxysme de son* ANGLOMANIE, *a voulu posséder son cheval de pari.* (Toussenel.)

Redoutons l'*anglomanie*,
Elle a déjà gâté tout. BÉRANGER.

— **Encycl.** Voltaire et Montesquieu furent chez nous les premiers admirateurs passionnés des idées anglaises, et leur admiration s'explique aisément par ce seul fait, que les Anglais jouissaient de la liberté quand nous en étions privés. Mais ce n'était point là de l'*anglomanie* proprement dite, ce n'était que l'appréciation juste d'un état politique et social dont la France d'alors ne pouvait fournir les éléments. Voltaire ne fut pas plus *anglomane* quand il popularisa chez nous le système de Newton; toutes les nations du monde envient Newton à l'Angleterre, et toutes ne font ainsi que rendre justice au génie du grand homme. Shakspeare mérite aussi d'être admiré comme un grand poëte; mais ceux qui disent qu'il éclipse Corneille et Racine sont de véritables *anglomanes*, car ils ne sont pas justes pour leur pays, et si Shakspeare les a surpassés par la fécondité de son imagination créatrice, il s'est placé trop souvent au-dessous d'eux par le désordre même de ses fantaisies, où le bon goût n'est pas assez respecté. C'est en ce sens que Voltaire disait : « *Je sais bien qu'on trouve de l'or dans son fumier.* » A une époque plus rapprochée de nous, les poésies de lord Byron eurent une vogue extraordinaire, et tous nos jeunes poëtes, marchant sur ses traces, se crurent obligés de maudire la société, en se posant au-dessus d'elle comme des génies méconnus, blasés, révoltés contre toutes les lois divines et humaines : c'était encore de l'*anglomanie*. Aujourd'hui les jeunes gens du grand monde, ou qui veulent paraître tels, ont des *grooms*, des *jockeys*, des chevaux *pur-sang;* ils se font jockeys eux-mêmes pour courir dans les *steeple-chases*, au risque de s'y faire casser bras et jambes; ils ont toujours à la bouche les mots *turf*, *handicap*, *sport*, *stud-book*, etc.; ils ne les comprennent pas bien peut-être, mais ils les prononcent devant des gens qui ne les comprennent pas mieux, et s'ils les emploient de travers, personne ne s'en aperçoit : c'est l'*anglomanie* poussée jusqu'au ridicule. Enfin il y a une autre sorte d'*anglomanie* qui consiste à préférer les mots anglais alors que notre langue en fournit d'excellents : par exemple, il y a des gens qui, trouvant l'expression *chemin de fer* trop vulgaire, diront plutôt *rail-way*, en prononçant *raille* la première syllabe, ce qui fait qu'ils ne seront compris ni par les Français ni par les Anglais; ou bien ils diront *banknote* pour billet de banque, *lady* anglaise au lieu de dame anglaise, *gentleman* pour homme du monde, etc., toujours en défigurant la prononciation des mots. Ne comprendra-t-on jamais que chaque peuple a son génie particulier, qu'il est sage d'emprunter aux étrangers ce qu'ils peuvent avoir de bon, mais que c'est toujours une folie d'emprunter des mots quand ils ne sont pas nécessaires, et qu'enfin les choses mêmes, quand on les emprunte, doivent être *traduites*, c'est-à-dire modifiées, pour se plier à nos idées et à nos mœurs?

ANGLOMANISANT (an-glo-ma-ni-zan) part. prés. du v. Anglomaniser.

ANGLOMANISÉ, ÉE (an-glo-ma-ni-zé) part. pass. du v. Anglomaniser.

ANGLOMANISER v. n. ou int. — rad. *anglomanie*). Imiter servilement les mœurs, les coutumes anglaises : *Depuis qu'il y a un embargo entre la Tamise et la Seine, dites-moi si nos Parisiens ont encore le ridicule d'*ANGLOMANISER. (Mercier.) ‖ Ce mot n'a pas été admis.

S'anglomaniser, v. pr. Se faire, s'habituer aux mœurs, aux coutumes anglaises.

ANGLOMÈTRE s. m. (an-glo-mè-tre — de *angle*, et du gr. *metron*, mesure). Géom. Instrument propre à mesurer les angles.

ANGLOMÉTRIE s. f. (an-glo-mé-trî — rad. *anglomètre*). Géom. Théorie, pratique de la mesure des angles.

ANGLOMÉTRIQUE adj. (an-glo-mé-tri-ke — rad. *anglométrie*). Géom. Qui concerne l'anglométrie.

ANGLOPHILE s. et adj. (an-glo-fi-le — de *anglo*, pour *Anglais*, et du gr. *philos*, ami). Partisan des Anglais : *N'aurais-je point sujet à mon tour d'accuser de félonie les abolitionnistes* ANGLOPHILES? (Proudh.) ‖ Il ne faut pas confondre ce mot avec *anglomane*, qui indique l'abus, la manie d'imitation de tout ce qui est anglais.

ANGLOPHILIE s. f. (an-glo-fi-lî — rad. *anglophile*). Affection pour les Anglais, qui porte à les défendre, à les louer, à les citer comme modèles : *L'*ANGLOPHILIE *est fort à la mode en haut lieu.* (P. Fév.)

ANGLOPHOBE s. et adj. (an-glo-fo-be — de *anglo*, pour *Anglais*, et du gr. *phobos*, crainte, peur). Qui déteste les Anglais, qui les a en horreur.

ANGLOPHOBIE s. f. (an-glo-fo-bî — rad. *anglophobe*). Haine, horreur des Anglais : *Vous êtes atteint d'*ANGLOPHOBIE. *L'anglomanie et l'*ANGLOPHOBIE *sont deux néologismes qui expriment deux vieilles choses.* (B. Barbé.)

ANGLOU, lieu d'Arménie où, l'an 543, une armée de 30,000 Romains, commandée par Narsès, fut défaite et taillée en pièces par 4,000 Perses.

ANGLURE, ch.-lieu de cant. (Marne), arrond. d'Epernay, sur l'Aube; pop. aggl. 859 hab. — pop. tot. 878 hab. Charmante situation; commerce de grains.

ANGO ou **ANGOT** (Jean), riche armateur de Dieppe, né vers la fin du XVe siècle, fut nommé gouverneur de la ville par François Ier, qu'il avait reçu avec une magnificence inouïe dans un de ses voyages en Normandie. Les Portugais ayant pris et pillé un de ses vaisseaux en pleine paix, il arma pour son propre compte, fit voile vers l'embouchure du Tage et répandit la terreur jusque dans Lisbonne. Le roi de Portugal fut obligé de payer une indemnité aux bourgeois de Dieppe. Ango seconda les armements contre l'Angleterre, fit des prêts considérables à François Ier et mourut presque ruiné, en 1551.

ANGO (MADAME). V. ANGOT.

Ango, drame en cinq actes, de MM. Félix Pyat et Auguste Luchet, représenté pour la première fois sur le théâtre de l'Ambigu-Comique, à Paris, le 29 juin 1835. Cette pièce, qui, comme toutes celles de M. Félix Pyat, renferme des intentions philosophiques et des allusions politiques, fut fort applaudie, quoique la censure l'eût mutilée. On y voit François Ier entrant dans la chambre d'une jeune femme et se trouvant en présence du célèbre armateur dieppois. Interdit et confus, il refuse de se battre, et, dans sa frayeur, il se trouve mal. Alors Ango accable ce corps inerte d'imprécations qui rappellent, par leur violence, celles que Triboulet lance sur le sac qui renferme, du moins il le suppose, le royal cadavre. Le lendemain de la première représentation d'*Ango*, le ministère exigea du directeur des suppressions; ce dernier obéit, malgré la résistance des auteurs. Le drame avait réussi, il ne voulait pas le voir interdire. La commission des auteurs dramatiques s'émut et protesta; protestation inutile. Quelques jours plus tard, l'attentat de Fieschi (28 juillet) fournit l'occasion de déployer une sévérité plus grande, et, au milieu de la panique du ministère, *Ango* disparut définitivement de l'affiche. Du reste, nous ne mentionnons cette pièce, tombée aujourd'hui dans l'oubli, qu'à cause des circonstances dans lesquelles elle fut représentée.

ANGOISSANT (an-goi-san) part. prés. du v. Angoisser.

'ANGOISSE s. f. (an-goi-se — du lat. *angustia*, resserrement; d'*angustus*, étroit, lequel vient d'*ango*, je serre. Ce mot a passé par un grand nombre de transformations : Rabelais donne *angustie;* puis sont venus *angussie*, *angusse*, *angosse*, et enfin *angoisse;* mais la racine primitive paraît être le bas-breton *ancou* ou *angou*, qui signifie étroit, pressé, vexé). Sentiment de tristesse, d'anxiété, accompagné d'une grande difficulté de respirer et d'une sorte de resserrement à l'épigastre : *Dans les crises nerveuses, on éprouve presque toujours de l'*ANGOISSE.

— Au pl. et par ext., Souffrances physiques très-violentes : *Nous regardons la mort, non-seulement comme le plus grand malheur, mais encore comme un mal accompagné de la plus vive douleur et des plus pénibles* ANGOISSES. (Buff.) *Atteint d'une maladie douloureuse, il en supporta les longues et cruelles* ANGOISSES *avec une sérénité stoïque.* (Mignet.)

Ah ! si dans mes tourments vous descendiez, mon père,
Je vous arracherais des larmes de pitié,
Les *angoisses* du corps n'en sont qu'une moitié.
C. DELAVIGNE.

— Fig. Douleur morale profonde, affliction mêlée d'inquiétude, de crainte : *Vivre dans d'extrêmes, de mortelles* ANGOISSES. *Le roi de France avoit grande* ANGOISSE *au cœur, quand il voyoit ses gens ainsi desconfire.* (Froissart.) *Mille douleurs, mille afflictions nous persécutent sans cesse, et les* ANGOISSES *nous trouvent toujours trop facilement.* (Boss.) *Immobile, collé sur mon siége, compassé de tout mon corps, je suais d'*ANGOISSE. (St-Sim.) *Toute la terre est un lieu de tribulations et d'*ANGOISSES *pour une mauvaise conscience.* (Fén.) *Les* ANGOISSES *de l'amour maternel se peignent dans tous les traits de Niobé.* (Mme de Staël.) *Clisson éprouvait des* ANGOISSES *de repentir et désirait qu'on ne lui eût pas obéi.* (Anquet.) *Déjà les peuples n'habitent que des décombres ; ils sentent en eux comme une grande* ANGOISSE. (Lamenn.) *Le bonheur tranquille disparut, elle fut en proie à toutes les* ANGOISSES *des passions.* (H. Beyle.) *Moi, sans croyances décidées, j'ai souvent inspiré de splendides visions de l'éternité qui faisaient oublier aux malheureux les terreurs de la mort ou les* ANGOISSES *de la vie.* (E. Sue.) *C'est avec une inexprimable* ANGOISSE *que chacun attendait le moment où Othello reparaîtrait.* (E. Sue.) *Quelle terrible* ANGOISSE *agitait son cœur !* (Balz.) *Toute joie terrestre est suivie d'*ANGOISSES, *de mécontentement.* (Balz.) *En ce moment, une sueur plus froide lui passa sur le front, une* ANGOISSE *plus mortelle lui serra le cœur.* (Alex. Dum.) *Mais c'est là que l'embarras devint plus insoluble et l'*ANGOISSE *plus déchirante entre nous.* (Lamart.) *Il faut à celui qui gouverne la manœuvre ou le feu, la sérénité du visage dans l'*ANGOISSE *du cœur, pour faire lire la confiance dans les yeux du chef.* (Lamart.) *Le but de la femme est la maternité, avec toutes ses* ANGOISSES *et toutes ses sollicitudes.* (G. Sand.)

... *Angoisse* prévue est à demi passée.
ALAIN CHARTIER.

Ce n'est pas ce qu'on croit que d'entrer chez les dieux ;
Cet honneur a souvent de mortelles *angoisses*.
LA FONTAINE.

L'air résonne des cris qu'au ciel chacun envoie :
Albe en jette d'*angoisse*, et les Romains de joie.
CORNEILLE.

. Quelle *angoisse* mortelle
Me causait de ses bras l'étreinte paternelle !
C. DELAVIGNE.

— Philol. Au sujet des vers de Corneille, cités plus haut, Voltaire fait la remarque suivante : « On ne dit plus guère ANGOISSE. Quel mot lui a-t-on substitué ? *Douleur, peine, affliction* ne sont pas des équivalents. ANGOISSE exprime la douleur pressante et la crainte à la fois. » Cette dernière partie de l'observation de Voltaire est d'une grande justesse ; mais les exemples que nous venons de citer prouvent surabondamment que ce mot est d'un emploi très-fréquent, du moins en prose.

— Hortic. *Poire d'angoisse*, Espèce de poire très-âpre, même quand elle est arrivée à sa complète maturité. Dans certains pays, on appelle ces sortes de poires trivialement, mais énergiquement, des *serre-gueule*.

— Par anal. Instrument de torture dont on se servait autrefois pour bâillonner quelqu'un. On introduisait dans la bouche du patient la *poire d'angoisse*, qui s'ouvrait au moyen d'un ressort, se développait en forme de poire et étouffait complétement les cris. Les voleurs s'en servaient également pour bâillonner ceux qu'ils dépouillaient. Cet instrument paraît avoir été inventé par un certain Gaucher, capitaine qui servait au temps de la Ligue dans le parti espagnol, et on l'aurait ainsi appelée à cause de sa ressemblance avec la *poire d'angoisse*, qui, elle-même, devrait son nom à *Angoisse*, petit village du Périgord où ce fruit a été trouvé. Mais il est plus probable que le fruit doit son nom à son âpreté, et l'instrument, à sa forme d'abord, puis à la douleur qu'il cause.

— Fig. *Manger, avaler des poires d'angoisse*, Eprouver des mortifications sensibles, de grands chagrins : *Le poëte Villon se plaignait de ce qu'en prison on lui avait fait* MANGER *maintes* POIRES D'ANGOISSE. *Il lui a fait* AVALER *des* POIRES D'ANGOISSE. (Acad.) *Ceux de Guise, ayant ainsi commencé avec les princes de Bourbon, leur voulurent faire* AVALER *d'autres* POIRES D'ANGOISSE. (Regnier de la Planche.)

—Syn. **Angoisses, affres, transes.** V. AFFRES.

ANGOISSÉ, ÉE (an-goi-sé) part. pass. du v. Angoisser : *L'homme est tourmenté par le présent, ennuyé du passé,* ANGOISSÉ *par l'advenir.* (Charron.) *Nous sommes affligés au dedans et au dehors par la tentation ; mais nous ne sommes pas* ANGOISSÉS, *c'est-à-dire resserrés dans notre cœur.* (Boss.)

ANGOISSER v. a. ou tr. (an-goi-sé — rad. *angoisse*). Causer de l'angoisse, tourmenter, chagriner : *Olivier sent que la mort moult l'*ANGOISSE. (Chanson de Roland.) *La vue des maux d'aultrui me tourmente, et les angoisses dés aultres m'*ANGOISSENT *naturellement.* (Montaigne.)

— Ce mot, que la plupart des lexicographes traitent de néologisme, est très-ancien, de plus très-expressif, et l'on doit savoir gré à Mme George Sand d'avoir cherché à le rajeunir : *Il ne s'agit pas de cela, mais de Joset, dont la santé m'*ANGOISSE *beaucoup le cœur.* (G. Sand.) *Ce qui m'*ANGOISSE *et à quoi je ne veux pas me soumettre, c'est que je vois venir vos peines.* (G. Sand.)

S'angoisser, v. pr. Exprimer la douleur, l'angoisse ; se dit des choses : *Et sa voix* S'ANGOISSA, *une larme brilla dans ses yeux : je ne l'oublierai de ma vie.* (A. Chevalier.)

ANGOISSEUSEMENT adv. an-goi-seu-ze-man — rad. *angoisse*). Avec angoisse, avec anxiété, douleur : *Il faut acquérir son vivre* ANGOISSEUSEMENT *en mariage pour plusiëurs personnes.* (Gerson.)

ANGOISSEUX, EUSE adj. (an-goi-seu, eu-ze — rad. *angoisse*). Tourmenté, inquiet, chagrin : *Celle nuit fut la royne bien* ANGOISSEUSE *quant lon lui dist qu'ils ne viendroient huy.* (Lancelot du Lac.) *Vous êtes trop* ANGOISSEUSE. (Boss.) ‖ Pénible, douloureux, en parlant des choses : *Je tiendrai la partie de grâce si me faites promptement mourir, plutôt que me laisser languir plus longtemps en ces* ANGOISSEUSES *misères.* (Montaig.) *Celui qui assemble richesses est toujours* ANGOISSEUX *et en souci.* (Le Songe du Vergier.) *Ne vous faites pas de la confession un exercice* ANGOISSEUX. (Boss.) *Dans tous les temps, l'homme a enfanté des pensées vaines et gratuitement* ANGOISSEUSES. (Ballanche.)

Dame, fait-il, je meurs pour vous ;
Mon cœur en est moult *angoisseux*.
MARIE DE FRANCE.

Mon corps et mon esprit vaquoient sans nulle cesse,
Les soucis me faisoient une *angoisseuse* presse.
PH. DESPORTES.

ANGOLA s. m. (an-go-la). Ling. Langue parlée dans le royaume d'Angola.

ANGOLA, contrée de l'Afrique, dans la Nigritie méridionale, baignée à l'O. par l'Atlantique, bornée au N. par la rivière Danda, qui la sépare du Congo ; au S., par la rivière de Coanza, qui la sépare du Benguela, et à l'E. par le pays de Malemba, encore peu exploré ; situé entre 8° 20′ et 9° 15′ de lat. S., et entre 11° 40′ et 16° 40′ de long. E. ; environ 560 kilom. de longueur de l'E. à l'O., et 100 kilom. du N. au S. ; pop. 2,000,000 hab. Ville principale, St-Paul-de-Loanda, dont la population indigène est évaluée à 15,000 hab., et la population européenne à 1,200 hab. Ce pays, sillonné de montagnes peu élevées, est arrosé par de nombreux cours d'eau, dont les principaux sont : le Danda, le Coanza, la Benga ; le sol est très-fertile en productions des régions tropicales ; on y trouve des mines de fer et des mines de cuivre, de l'or en poudre, du pétrole en abondance, de la gomme, etc., que les indigènes échangent avec les Portugais. Les Angolais obéissent à un chef nommé *Angola*, d'où le pays tire son nom ; ils sont soumis aux grossières superstitions du fétichisme ; cependant on rencontre quelques familles chrétiennes, restes des missions florissantes que les jésuites firent autrefois dans ces parages. ‖ La côte d'Angola, qui comprend généralement, dans les cartes marines, le littoral depuis la baie d'Ambriz jusqu'à St-Philippe-de-Benguela, fut découverte en 1486, par le navigateur portugais Diégo Cam ; peu après les Portugais fondèrent des établissements sur divers points du littoral et bâtirent St-Paul-de-Loanda (1578), qui est resté la résidence du gouverneur. Leurs possessions s'étendent à l'intérieur jusqu'à une distance de 450 kilom., néanmoins tout ce territoire n'est pas sous la domination du Portugal, qui ne possède en somme que quelques forts et des comptoirs ou *feiras*, situés à de grandes distances les uns des autres.

ANGOLAN ou **ANGOLAM** s. m. (an-go-lan). Bot. Nom vulgaire du genre alangion.

ANGOLI s. m. (an-go-li). Ornith. Poule sultane des Indes.

ANGON s. m. (an-gon — du gr. *agkos*, crochet). Antiq. Javelot ou demi-pique des Francs : *On lançait l'*ANGON, *ou l'on s'en servait pour combattre de près.* (Acad.) *Les Francs tiennent une espèce de javelot nommé* ANGON, *où s'enfoncent deux fers recourbés.* (Chateaub.) *Quand nos aïeux élevaient sur le pavois les rois de la première race, ils leur mettaient dans la dextre l'*ANGON. (Gén. Bardin.) ‖ On dit aussi ANCON.

— *Angon catabalistique*, Machine de guerre formée d'un arbre sur pied dépouillé de ses branches, ou d'un montant de bois vert, planté verticalement en terre et courbé de force au moyen d'un cordage. Lorsqu'on lâchait la corde, l'arbre, se relevant brusquement, venait frapper un trait ou une pierre qu'il lançait au loin.

— Pêch. Espèce de lance barbelée dont on se sert pour tirer les crustacés d'entre les rochers.

ANGONE s. f. (an-go-ne — du gr. *agchonê*, suffocation). Pathol. Constriction du larynx, qui fait craindre la suffocation : *L'*ANGONE *est un symptôme fréquent de l'hystérie et de quelques autres affections nerveuses.* (Nysten.)

ANGOPHORE s. m. (an-go-fo-re — du gr. *agkôn*, coude, angle ; *phoros*, qui porte). Bot. Genre de myrtacées, renfermant quelques arbres propres à l'Australie et cultivés dans les serres.

ANGOR s. m. (an-gor — mot lat., même sens). Pathol. Anxiété morale ou physique.

ANGORA adj. (an-go-ra). Se dit d'une certaine variété de chats, de chèvres, de lapins originaires d'Angora, remarquables par leur poil long et soyeux : *Un chat, une chèvre* ANGORA. *Je lui ai parlé du beau chat* ANGORA *que j'ai vu dans votre salon, et il lui a pris une si grande envie de l'avoir que vous devriez lui en faire cadeau.* (G. Sand.)

— S'empl. substantiv. : *Là dominait un* ANGORA, *le chat favori de madame Popinot.* (Balz.) *Elle avait une petite jeannette en velours, qui brillait sur son cou comme l'anneau noir que la fantasque nature met à la queue d'un* ANGORA *blanc.* (Balz.)

Chaque nouveau guerrier sur l'*angora* s'élance,
Et réveille le chat qui dort. FLORIAN.

— Gramm. On dit souvent *chat, lapin*, etc., *angola*. Alors on confond *Angola*, contrée de l'Afrique, avec *Angora*, ville de la Turquie d'Asie. C'est une faute que signalent toutes les grammaires.

ANGORA, ancienne Ancyre, en turc *Engour*, ville forte de la Turquie d'Asie, dans le pachalik d'Anatolie, ch.-lieu de district, à 330 kilom. S.-E. de Constantinople ; pop. 60,000 hab. Evêché arménien ; commerce d'opium, de miel, de cire et de fruits excellents ; fabriques d'étoffes en poil de chèvre, dites *angora*. Ville très-ancienne, fondée, dit-on, par le roi Midas, Angora fut, avant la conquête romaine, le ch.-lieu des Gaulois Tectosages établis en Asie Mineure ; son importance s'accrut encore sous la domination de Rome ; mais au déclin de l'empire, elle fut exposée aux ravages de divers ennemis : les Perses, les Arabes, les Turcs s'en emparèrent successivement ; enfin, en 1401, elle fut témoin de la victoire de Tamerlan sur Bajazet. Nombreux restes de monuments romains, qu'explique la prédilection qu'Auguste avait pour cette ville.

ANGOSTURA ou **SANTO TOME DE LA NUEVA GUYANA**, ou **BOLIVAR**, ville de la république de Venezuela, sur l'Orénoque, ch.-lieu de la province de Guyane, à 55 kilom. S.-E. de Caracas ; 8,000 hab. Evêché, commerce de cacao, indigo, coton, sucre, tabac, bœufs, chevaux, peaux et viandes desséchées ; tout le commerce se fait par la voie de l'Orénoque, bien que la côte du Nord soit peu éloignée, mais elle est séparée d'Angostura par une chaîne de montagnes élevées et sans issue.

ANGOSTURE s. f. (an-go-stu-re). Bot. Syn. d'*angusture*. V. ce mot.

ANGOT (Jean). V. ANGO.

ANGOT (MADAME), un de ces types populaires dans lesquels se résument tous les ridicules d'une époque. On a souvent comparé les révolutions à ces mouvements violents qui se produisent quelquefois au sein des eaux et qui amènent à la surface, du fond de la vase, des objets, des détritus inconnus dont on ne pouvait soupçonner l'existence. Le même phénomène se manifeste à la suite de nos bouleversements sociaux. Mme Angot semble avoir pris naissance au temps trop fameux des opérations de Law, où tant de fortunes de hasard sortirent comme par enchantement de la rue Quincampoix ; puis elle grandit pendant la Révolution, et s'épanouit enfin dans tout son lustre sous l'Empire. Mme Angot, comme personnalité distincte, n'a certainement jamais existé ; mais elle n'en reproduit pas moins, avec de frappants caractères, ce côté ridicule d'une société, que chez nous l'on sait saisir avec une si impitoyable justesse. A chaque phase que le cours des événements fait ainsi parcourir à nos habitudes et à nos mœurs nationales, il surgit un type nouveau dont s'empare la malignité publique ; c'est une sorte de bouc émissaire que le peuple moqueur, railleur, frondeur, satirique par excellence, accable de tous les traits d'une verve inépuisable. Après 1815, ce fut Chauvin qui défraya cet impérieux besoin du rire et de la plaisanterie ; depuis 1830, ère nouvelle ouverte à la classe moyenne, nous avons mis sur la scène Mayeux, ce garde national fier de lui-même et gonflé de ses nouveaux droits ; puis M. Prudhomme, ce type du bourgeois ignorant et prétentieux, pédant, à maintien d'une gravité grotesque, déclamateur de phrases creuses et sonores. Mme Angot vivait à une époque de déplacement dans les fortunes, époque où il n'était pas rare de se lever valet, ou pis encore, pour se coucher millionnaire, et réciproquement. Mme Angot devait donc fournir à la médisance et à la raillerie un aliment bien autrement fécond. Partie de bas étage pour arriver subitement à la richesse, habitant des hôtels superbes, se pavanant à Longchamp, à l'Opéra, à la Comédie-Française, partout, sans avoir eu le temps de mettre son ton et ses manières au niveau de son appareil extérieur, elle présente à tous les moments une suite de contrastes des plus divertissants. Après avoir été tour à tour vivandière, dame de compagnie sur un corsaire, dame de comptoir à un Lion-d'Or quelconque, puis dame de la halle, à Paris, elle s'enrichit en vendant du saumon, et la voilà tout à coup transformée en dame de paroisse, en dame que l'on encense au banc d'œuvre, et qui fait des rosières. De ces dames Angot, il y en eut plusieurs à la fois, jeunes et vieilles, laides et jolies, brunes et blondes ; il leur manquait à toutes la modestie. Un jour, on vit l'une d'elles paraître dans un char élégant, au Longchamp régénéré ; sur ce trône que n'eût pas dédaigné de décrire Parny, elle régnait demi-nue dans les fleurs, le front ceint d'un diadème de perles, laissant flotter à tous vents sa robe d'azur étoilée d'or. Parée, adulée, titrée quelquefois, faisant noble souche et presque dynastie, Mme Angot se fit appeler *femme de la nouvelle France ;* elle laissa prudemment dans l'ombre le nom de son père, celui de son premier mari, celui du second ; prit un ton, des airs, instruisit ses valets à lui parler avec respect, à lui porter la queue, mais ne fit que rendre plus réjouissante l'antithèse de sa personne et de sa fortune. Femme d'embonpoint superbe et de proportions athlétiques, à lèvre *moustachue*, elle imite lourdement les manières des petites-maîtresses, dont elle outre toutes les nuances délicates, qu'elle fait tomber dans la caricature. Cette virago à voix enrouée prend du lait d'ânesse, parce que sa faible constitution l'exige. Si, de temps en temps, pour achever la contrefaçon, elle juge à propos de se trouver mal ou d'avoir ses nerfs, c'est à un verre d'eau-de-vie qu'elle demande le rétablissement de son état normal. Voilà pour le ton et les habitudes ; quant à sa conversation, on peut juger qu'elle n'avait jamais passé par l'étamine de l'Académie. Mme Angot aimait à vanter sa rondeur, sa franchise ; elle n'était point façonnière, et vous prenait vite en amitié ; elle vous demandait vos affaires et vous contait les siennes à l'oreille. Vous appreniez d'elle que sa compagne — une autre dame Angot — était fille d'un pêcheur de Saint-Malo, et qu'elle avait gagné du *bien* à brocanter des *assinats* contre du *solide*. Celle-ci, en revanche, vous racontait sur l'autre une légende qui brillait encore moins par la charité. Cependant Mme Angot découvrant qu'elle faisait rire à ses dépens, prit des leçons au cachet, copia les airs et le langage des femmes des anciennes grandes maisons, et se décida à exhumer son époux, qu'elle représenta comme tué à l'armée des princes. On ne vit plus que des veuves de généraux et de colonels. Ces dames de la nouvelle France avaient loge à la Comédie, où elles venaient étaler leurs diamants. Alors, on faisait avancer leur carrosse, et un valet en livrée demandait : « Où va madame ? — A l'*Enfant du malheur*, c'est bien plus mignon. » Le mélodrame devint leur passion favorite : c'était bien plus mignon que les *Horaces*.

Qu'on juge, d'après ce qui précède, et dans un pays comme le nôtre, quelle avalanche de railleries, de sarcasmes et de brocards dut tomber sur ces parvenues de mauvais aloi. Quelle mine à exploiter pour le roman et le théâtre ! Bientôt Mme Angot eut envahi toutes les affiches, et elle y régna à plus juste titre que dans les salons, où ses pieds glissaient à chaque instant et s'embarrassaient dans les tapis des Gobelins. Une parade, représentée en 1795, à la Gaîté, fut le point de départ des pièces nombreuses dont Mme Angot a fourni le sujet ; elle était intitulée la *Nouvelle parvenue*, et fut reprise en 1797 sous le titre de *Madame Angot* ou *la Poissarde parvenue*. Un acteur, Labenette-Corsse, se fit une grande réputation dans le rôle de Mme Angot, et la pièce rapporta cinq cent mille francs au théâtre ; elle avait été payée cinq cents francs à l'auteur, Eve, dit Maillot, qui donna ensuite : *Le Repentir de madame Angot* ou *le Mariage de Nicolas*, 1799, et *Dernières folies de madame Angot*, 1803. Cette même année, Aude fit jouer à l'Ambigu-Comique *Madame Angot au sérail de Constantinople*, drame, tragédie, facétie, pantomime en 3 actes, qui eut deux cents représentations successives, et qui acheva de populariser le nom et le personnage de Mme Angot. Le même auteur donna ensuite *Madame Angot au Malabar* ou *la Nouvelle veuve*. Toute la bonne société de Paris, toutes les dames Angot qui ne voulaient pas l'être se pressèrent à ces représentations bouffonnes, dans des loges d'apparat, étalant des éventails appelés la *Grammaire des rentiers*, où était conjugué en lettres d'or : *Je fus, tu fus, il fut*, etc. La province accourut à son tour, puis l'étranger ; ce fut une vogue inouïe.

En dehors du théâtre, nous retrouvons Mme Angot dans les *Œuvres badines et Poissardes* de Vadé (Paris, 1798), dans le *Déjeuner de la Rapée*, par l'Ecluse, et dans divers ouvrages de la même époque, dont le plus connu est l'*Histoire populaire de madame Angot, reine des Halles*. La belle poissarde avait une fille qui lui ressemblait en tout point, et qu'elle maria à un jeune homme de Marseille, nommé Fanfan. Les nouveaux époux, partis pour la cité phocéenne, en compagnie de Mme Angot, sont pris par des corsaires dans une promenade en mer et emmenés en captivité à Tunis, puis vendus au pacha comme esclaves. Celui-ci reconnaît Mme Angot pour l'avoir vue jadis à Paris. Dans un moment de belle humeur, il lui laisse croire qu'il est amoureux d'elle, et lui fait rendre les mêmes honneurs qu'à ses favorites. Mais lorsque Mme Angot enivrée croit toucher au faîte des grandeurs, elle reçoit tout à coup, sous prétexte d'une feinte conspiration, l'ordre de s'étrangler elle-même. Après avoir joui de ses terreurs, le pacha lui

fait grâce et lui rend sa liberté, que son mari vient de racheter au prix d'une forte rançon. C'est là, sans doute, que Aude aura puisé l'idée de la pièce que nous avons citée tout à l'heure : *Madame Angot au sérail de Constantinople.*

Aujourd'hui, il n'est plus guère question de Mme Angot; mais le type n'en est pas perdu pour cela; il vit encore, seulement il a perdu ses aspérités saillantes au rude frottement d'une génération sceptique et moqueuse; les éclats du vieux rire gaulois l'ont étourdi. Les dames Angot de notre temps ne vont plus au banc d'œuvre aspirer la fumée de l'encens, elles ne font plus fracas de leurs équipages à Longchamp; ce monopole a passé en d'autres mains. Mais elles donnent des professeurs de danse et de piano à leurs filles, et, quelquefois, elles-mêmes quêtent pour les bureaux de bienfaisance et se font dames de charité.

ANGOT (JEU DE MADAME). Nom d'un jeu d'action qui se joue quelquefois dans les salons, pendant les longues soirées d'hiver. La société s'étant assise en rond, celui qui dirige le jeu raconte de la manière la plus burlesque l'histoire d'une pauvre dame dont la vie a été remplie d'aventures impossibles. A chaque aventure, l'héroïne de l'histoire a été atteinte d'une infirmité incurable. D'abord c'est un branlement de tête, puis un clignement d'yeux, puis un tournoiement de bouche, etc. A mesure qu'il annonce une infirmité, le narrateur la simule, et il faut que chacun des assistants fasse comme lui, sous peine de donner un gage. Quand l'histoire est avancée, le salon ressemble à une réunion de possédés, tous, hommes et femmes, exécutant à qui mieux mieux les mouvements les plus comiques. Enfin, comme toute chose doit avoir un terme, la pauvre Mme Angot succombe à tant de secousses, et son historien engage la société à lui faire des obsèques dignes de sa haute célébrité. Les mouvements cessent alors. Les joueurs se lèvent, et chacun, saisissant son siége à deux mains, le traîne autour du salon en suivant son voisin jusqu'à ce qu'il se retrouve à sa place. Le jeu de Mme Angot est aussi quelquefois appelé *jeu de mère Bobinette.*

ANGOULE (an-gou-le). *Pois d'angoule*, ou *pois d'angola*, Fruit du Cytise de l'Inde : *Sa mère le berçait avec son pied, tandis qu'elle s'amusait à lui faire un collier avec des pois d'*ANGOULE *rouges et noirs.* (B. de St-P.)

ANGOULÊME, ch.-lieu du dép. de la Charente, anc. cap. de l'Angoumois, à 439 kil. S.-S.-O. de Paris, sur une montagne au pied de laquelle coule la Charente; évêché, lycée; pop.-aggl. 22,363 hab. — pop. tot. 24,961 hab. L'arrond. a 9 cant., 137 comm., 138,944 hab. Distilleries d'eaux-de-vie, dites de Cognac; papeteries importantes; entrepôt du commerce de Bordeaux et des dép. du Midi. Patrie de Marguerite de Valois, du fanatique protestant Poltrot de Méré, de J.-L. de Balzac, des deux Saint-Gelais, de l'ingénieur Montalembert, du régicide Ravaillac et du physicien Coulomb. On y avait établi, sous la Restauration, une école de marine qui fut transférée à Brest en 1830.

Mentionnée pour la première fois par le poëte Ausone (IVe siècle), sous le nom d'*Inculisma*, Angoulême est appelée *Civitas Ecolismensium* dans la Notice des Gaules. Elle passa successivement sous la domination des Wisigoths, des Francs et des Anglais. Elle chassa ces derniers sous Charles V, et se donna à ce monarque. Erigée en duché par François Ier et cédée depuis, comme gage, à Charles de Valois, elle fut réunie à la couronne en 1710. A dater de cette époque jusqu'en 1830, elle devint l'apanage des princes de la maison royale.

Angoulême conserve quelques restes intéressants de ses anciennes fortifications et d'un vieux château. L'église SAINT-ANDRÉ, qui date du commencement du XIe siècle, et l'antique abbaye de bénédictins fondée par saint Cybard, sous le règne de Charlemagne, méritent l'attention. Mais le monument le plus remarquable est sans contredit la CATHÉDRALE, dédiée à saint Pierre. Cet édifice, qui appartient au style romano-byzantin de transition, date du XIIe siècle. Elle n'a qu'une nef voûtée en berceau, et dont la longueur dans œuvre est de soixante-douze mètres. Le chœur est terminé par une abside semi-circulaire. Les deux ailes étaient primitivement plus allongées; celle du nord est surmontée d'une tour à sept étages superposés en retraite; une autre tour placée à l'extrémité de l aile du sud a été détruite par les calvinistes, en 1568. Au centre du transept s'élève une lanterne percée de douze fenêtres à plein cintre. La façade, large de vingt mètres, est fort belle : elle offre trois rangs d'arcades superposés. Les arcades de la rangée inférieure sont séparées par des colonnes à chapiteaux ornés de feuillages; celle du milieu, plus large et plus élevée que les autres, donne entrée dans l'église; les quatre autres sont aveugles. Une fenêtre, la seule de la façade, est pratiquée dans l'arcade placée au-dessus de la porte. Les arcades à droite et à gauche de cette fenêtre et celles de la rangée supérieure sont garnies de statues. Un entablement droit, à corniche saillante, couronne ce frontispice; deux clochetons de forme ronde s'élèvent aux extrémités.

ANGOULÊME (Charles de Valois, duc D'), fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet, né en 1573, mort en 1650. Il porta d'abord le titre de comte d'Auvergne, qu'il quitta en 1619, après avoir reçu le duché d'Angoulême. Il s'attacha de bonne heure à la fortune de Henri IV; et combattit glorieusement à Arques, à Ivry et à Fontaine-Française. En 1602, il fut impliqué dans la conspiration de Biron, reçut sa grâce, seconda néanmoins les intrigues de la marquise de Verneuil, et fut condamné à une prison perpétuelle. Remis en liberté par Louis XIII (1616), il rendit d'importants services à ce prince, au siége de La Rochelle et dans les guerres du Languedoc, d'Allemagne et de Flandre. Ce prince avait hérité des goûts littéraires de son père, et il a laissé divers écrits, entre autres : *Mémoires très-particuliers du duc d'Angoulême, pour servir à l'histoire des règnes de Henri III et Henri IV.* Ces *Mémoires* forment le tome Ier des *Mémoires particuliers pour servir à l'histoire de France.* — Un de ses fils, *Louis-Emmanuel de Valois, duc d'*ANGOULÊME (1596-1653), d'abord évêque d'Agde, puis colonel général de la cavalerie et gouverneur de Provence, se distingua aux siéges de Montauban et de La Rochelle, et dans les guerres d'Italie et de Lorraine.

ANGOULÊME (Louis-Antoine de Bourbon, duc D'), dernier dauphin de France, fils du comte d'Artois, depuis Charles X, né à Versailles en 1775, mort à Goritz en 1844, eut pour gouverneur M. de Sérent, suivit son père dans l'émigration en 1789, acheva son éducation militaire à Turin, reçut, en 1792, le commandement d'un corps d'émigrés, mais ne se fit remarquer par aucune action d'éclat. En 1799, il épousa, à Mittau, sa cousine Marie-Thérèse, fille unique de Louis XVI, et il resta constamment, avec elle, auprès de Louis XVIII, jusqu'au mois de janvier 1814, époque à laquelle il débarqua à Saint-Jean-de-Luz. De cette ville, il adressa à l'armée une proclamation libérale où l'on remarquait ces mots : « Je viens briser vos fers... Marchons tous ensemble au renversement de la tyrannie. » Le 12 mars, il prenait possession de Bordeaux au nom du roi, et recevait, le 15 mai suivant, le titre de grand amiral de France. Il se trouvait encore à Bordeaux en mars 1815, lorsqu'on apprit le retour de Napoléon de l'île d'Elbe. Nommé alors lieutenant général du royaume, on peut dire qu'il justifia, autant qu'il était en lui, cette marque de haute confiance. Il se rendit en toute hâte à Toulouse, y organisa un gouvernement, courut à Nîmes, et, avec trois mille hommes, tant troupes de ligne que volontaires, il s'avança sur Lyon, espérant y arrêter la marche triomphale de Napoléon; mais, quelques succès, qu'il obtint d'abord furent suivis d'une entière défaite, et il se vit avec douleur abandonné des siens. Après avoir été retenu six jours prisonnier au Pont-Saint-Esprit, il fut conduit au port de Cette, par ordre de l'empereur, et fit voile pour Barcelone. Le désastre de Waterloo lui rouvrit les portes de la France. Envoyé par Louis XVIII dans les départements méridionaux, il parvint à mettre un terme à l'odieuse réaction qui ensanglantait ces belles contrées. Lorsque, en 1823, le cabinet des Tuileries eut résolu de renverser le gouvernement libéral des Cortès, le duc d'Angoulême fut mis à la tête de l'armée. Cette campagne, à laquelle ne se rattache guère aujourd'hui que le succès du Trocadero, fut aussi courte que facile. Le généralissime sut racheter ce que cette guerre avait d'impopulaire par la modération qu'il mit dans son triomphe. Bientôt il eut à arrêter les excès de ceux mêmes qu'il était venu secourir : dans une ordonnance rendue à Andujar, il flétrit la conduite de Ferdinand VII et de ses conseillers. A la mort de Louis XVIII, le duc d'Angoulême prit le titre de dauphin, et eut voix délibérative au Conseil. Le 29 juillet 1830, il prit le commandement des débris de l'armée royale, après avoir outragé le duc de Raguse, qui avait été impuissant à dompter la révolution, puis il signa, avec Charles X, sa renonciation au trône en faveur du duc de Bordeaux. Il suivit ensuite son père, sous le nom de *comte de Marnes*, à Holyrood, à Prague et à Goritz. Ce prince n'était dépourvu ni des qualités du cœur, ni de celles de l'intelligence. Il avait de la bravoure, et même un certain esprit d'à-propos. On lui prête ce mot d'une beauté antique, qu'il aurait adressé au bailli de Suffren, lorsque l'illustre marin, de retour de sa campagne de l'Inde, vint le visiter : « Je lisais en ce moment même les vies des hommes illustres de Plutarque; je quitte mes héros anciens avec plaisir, puisque j'ai le bonheur d'en avoir un devant les yeux. »

ANGOULÊME (Marie-Thérèse-Charlotte, duchesse D'), fille de Louis XVI, épouse du précédent, née à Versailles en 1778, morte à Frosdorf en 1851, reçut en venant au monde le titre de *Madame Royale*, et fut élevée par Mmes de Rohan-Guéménée, de Polignac, de Tourzel et de Mackau. Enfermée au Temple avec ses parents, après la journée du 10 août, elle eut la douleur de voir son père et sa mère monter sur l'échafaud; son frère lui-même (Louis XVII) lui fut enlevé le 9 juin 1795. Vingt jours après, la Convention, par un décret, chargeait le comité de salut public de proposer à la cour de Vienne l'échange de la *fille du dernier roi des Français*, contre les conventionnels Bancal, Quinette, Camus et Lamarque, le ministre de la guerre Beurnonville, livrés par Dumouriez, le représentant Drouet, l'ambassadeur Sémonville et autres, arrêtés par l'Autriche, contre le droit des gens. Ce n'est qu'au bout de six mois, le 19 décembre, que la princesse sortit de prison. Un capitaine de gendarmerie la conduisit à Bâle en chaise de poste, et avec tous les égards dus à son rang et à ses malheurs. On arriva dans cette ville le 25, et dès le lendemain l'échange eut lieu. La duchesse d'Angoulême, réunie aux siens, suivit leur fortune, errant avec eux en Allemagne, et se fixant enfin en Angleterre. En 1814, elle fit son entrée dans Paris aux côtés de Louis XVIII, et fut saluée par les vieux royalistes comme l'ange tutélaire de la France. Ils se plaisaient à répéter ces mots tracés par elle sur les murs du Temple, en quittant cette prison : « O mon Dieu! pardonnez à ceux qui ont fait mourir mes parents! » Le retour de Napoléon, en mars 1815, la surprit à Bordeaux. Son mari partit, le 9, pour organiser la résistance dans le Midi; elle resta à Bordeaux, et, par sa fermeté, conserva cette ville à la cause royale, dix jours encore après la rentrée de l'empereur aux Tuileries. On la vit animer les autorités civiles, passer des revues entourée d'officiers généraux, visiter les troupes dans les casernes, présider à l'organisation de la défense et de l'attaque. Elle ne partit que le 1er avril, lorsque l'armée eut fait défection, et que les habitants eurent été refroidis eux-mêmes par le voisinage d'un petit corps envoyé contre la ville, sous les ordres du général Clausel. C'est dans cette circonstance que Napoléon, qui savait buriner un mot comme on burine sur l'acier, a dit que la duchesse était *le seul homme de sa famille.* Un navire la transporta à Londres, d'où elle alla rejoindre la cour fugitive à Gand, puis elle rentra en France après le désastre de Waterloo. Sa vie n'offre plus rien de particulier. On dit pourtant que, le 29 juillet 1830, elle s'opposa avec beaucoup de fermeté à l'évacuation de la capitale par les troupes. Cette princesse était peu populaire. Le parti libéral la regardait généralement comme l'inspiratrice de tous les actes de vengeance, de toutes les mesures rétrogrades, de toutes les concessions faites au clergé. Il y avait dans son caractère, dans sa physionomie même, quelque chose de dur, peu fait pour inspirer la sympathie. Elle était douée de connaissances assez étendues; on lui attribue l'écrit suivant : *Mémoires particuliers formant, avec l'ouvrage de M. Hue et le Journal de Cléry, l'histoire complète de la captivité de la famille royale au Temple*, 1817, in-8°.

ANGOULEVENT, nommé aussi NICOLAS JOUBERT, fou et valet de chambre de Henri IV, prenait le titre de *prince des sots* ou de *prince de la sottise.* Il eut avec les comédiens de l'hôtel de Bourgogne une contestation fort vive au sujet de la *Principauté des sots*, qu'il déclarait sa propriété exclusive. Quelques opuscules, très-rares aujourd'hui, se rattachent à ce singulier personnage.

ANGOUMOIS, anc. province de France, cap. Angoulême; forme aujourd'hui le dép. de la Charente et une partie de celui de la Dordogne. Le comté et le duché d'Angoulême répondaient à peu près à l'Angoumois. Pépin, roi d'Aquitaine, l'érigea en comté au IXe siècle, et, après avoir été possédé quelques années par les Anglais, il fut réuni à la couronne sous Charles V, et n'eut plus que des comtes ou des ducs apanagistes.

ANGOUMOIS, OISE s. et adj. (an-gou-moi, oi-ze). Géogr. Habitant de l'Angoumois; qui appartient à cette anc. prov. ou à ses habitants : *C'était un* ANGOUMOIS *fort poli. Nous étions entourés de fort jolies* ANGOUMOISES. *Le bœuf* ANGOUMOIS *se rapproche du bœuf limousin par ses cornes et par son pelage.* ‖ On dit aussi ANGOUMOISIN, INE.

— Sylvicult. Nom vulgaire d'une espèce de chêne.

— Hortic. Variété d'abricotier qui donne un fruit dont la chair est savoureuse, bien que légèrement acide.

ANGOUMOISIN, INE s. et adj. (an-gou-moi-zain, i-ne). Géogr. Syn. de *angoumois, oise : Les* ANGOUMOISINS *ne t'en demandent pas davantage.* (Balz.) *Je soupçonne fort ma vieille robe de velours et ma figure* ANGOUMOISINE *d'amuser les Parisiennes.* (Balz.)

ANGOURBODE, dans la mythologie scandinave, Géante que le dieu Loke rendit mère du loup Fenris, du serpent Iormpungandour, et d'Héla.

ANGOURIE s. f. (an-gou-rî — du gr. *aggourion*, sorte de melon d'eau). Bot. Genre de cucurbitacées, renfermant un petit nombre d'espèces, qui croissent dans l'Amérique équatoriale. ‖ On dit aussi ANGURIE.

ANGOUYA s. m. (an-gou-ia). Rat du Brésil.

ANGOXA, région maritime de l'Afrique orientale, sur la côte de Mozambique. Les Portugais y ont établi des comptoirs, et y font, avec les nègres et les Maures, un grand commerce de riz, d'ivoire et d'or. ‖ Nom d'un groupe d'îles, situé dans le canal de Mozambique, vis-à-vis du district de ce nom.

ANGRA, ville et port de l'archipel des Açores, dans l'île Terceire, cap. de tout l'archipel, par 38° 38′ lat. N. et 29° 32′ long. O.; place forte, siége du gouvernement général des Açores et d'un évêché; arsenal, collége militaire, exportation de vins et de grains; 14,000 hab. ‖ Petite ville de l'Afrique occidentale, sur la côte de Gabon, dans la Guinée supérieure; factorerie hollandaise. On donne aussi le nom d'*Angra* à la baie qui baigne la ville de ce nom.

ANGRA-DOS-REYS, ville du Brésil, dans la province et à 110 kil. S.-O. de Rio-Janeiro, sur la baie de son nom; commerce considérable de riz, maïs, manioc, sucre et indigo. Pop. 3,000 hab. ‖ Baie de la province de Rio-Janeiro, la plus considérable de celles que présente la côte du Brésil, par 23° de lat. S. et 46° long. O.; elle est formée par deux promontoires, entre lesquels s'élèvent deux îles, qui séparent la baie de la pleine mer, en laissant trois passes.

ANGRAN D'ALLERAY (Denis-François), magistrat français, né à Paris en 1715, mort en 1794, occupa successivement différentes charges dans la magistrature, et fut membre de l'assemblée des notables en 1787. La Révolution le trouva lieutenant civil au Châtelet et conseiller d'Etat. Dans toutes ces circonstances, il joignit à une grande élévation d'idées, à une éloquence douce et persuasive, une grande simplicité de mœurs et une bonté d'âme peu commune; c'est à un trait de sa vie que Chastenet-Puységur emprunta le sujet d'une comédie intitulée le *Juge bienfaisant.* Pendant la Terreur, il fut traduit au tribunal révolutionnaire et eut pour accusateur Fouquier-Tinville, qui voulait le sauver. Interrogé s'il avait fait passer des secours aux ennemis de l'Etat, il répondit sans hésiter qu'il avait envoyé de l'argent à M. de la Luzerne, l'un de ses gendres. « Ignorais-tu la loi qui le défend? lui dit un des jurés. — Non, répliqua-t-il courageusement, mais la loi de la nature a parlé plus haut à mon cœur que la loi de la république. » Cette noble réponse fut son arrêt de mort.

ANGREC s. m. (an-grèk — du malais *angarek*, même signif.). Bot. Genre de plantes de la famille des orchidées, dont les différentes espèces vivent dans les contrées intertropicales de l'ancien et du nouveau monde : *L'*ANGREC *odorant fournit les feuilles connues dans le commerce sous le nom de* faham, *et de* thé de l'île Bourbon.

ANGRI, ville d'Italie, dans l'ancien royaume de Naples, province de la Principauté-Citérieure, district et à 18 kil. N.-O. de Salerne; 7,347 hab. Ch.-lieu de cant.

ANGRIE (en lat. *Angria*), ancienne province d'Allemagne, située entre l'Ems et le Weser, et qui, au XIIe siècle, était comprise dans le duché de Saxe.

ANGRIVARIENS s. m. pl. (an-gri-va-ri-ain — du lat. *Angrivarii*, formé de *Angria*). Géogr. anc. V. l'art. suivant.

ANGRIVARII, nom latin des Angrivariens, peuple de l'ancienne Germanie établi sur les bords du Weser, au nord des Chérusques; leur territoire, appelé *Angrie* au moyen âge, fut le domaine de Witikind, et forme actuellement la partie méridionale du royaume de Hanovre.

ANGROIS s. m. (an-groi). Techn. Petit coin au moyen duquel on affermit le manche d'un marteau.

ANGSTER s. m. (an-gstèr). Petite monnaie de Suisse, de la valeur d'un quart de kreutzer, ou un peu moins de 1 centime.

ANGUICHURE s. f. Blas. et Chass. V. ENGUICHURE.

ANGUICIDE adj. (an-ghi-si-de — du lat. *anguis*, serpent; *cædere*, tuer). Qui a la propriété de faire périr les serpents.

ANGUIDÉ, ÉE adj. (an-ghi-dé — du lat. *anguis*, serpent). Erpét. Qui ressemble à un orvet.

— s. m. pl. Famille de reptiles sauriens qui a pour type le genre orvet.

ANGUIER (François), sculpteur, né à Eu en 1604, mort à Paris en 1669. Son père, qui était menuisier, le plaça d'abord dans l'atelier de Carron d'Abbeville, sculpteur et architecte; puis il l'envoya à Paris, où il étudia sous Simon Guillain, ainsi que son frère Michel. Après être allé passer quelque temps en Angleterre, il se rendit à Rome, où il resta pendant deux ans, et vécut intimement avec Poussin, Dufresnoy, Mignard et Stella. De retour à Paris, il obtint de Louis XIII un logement au Louvre et la garde du cabinet des antiques. François Anguier, comme beaucoup d'artistes de son temps, n'a guère exécuté que des mausolées. Celui de *Henri Ier duc de Longueville*, qu'il exécuta pour l'église des Célestins, s'élève aujourd'hui au milieu de la salle qui porte son nom et celui de son frère Michel, au musée de sculpture du Louvre : ce monument comprend un obélisque en marbre, orné de trophées et de quatre statues symboliques, la Vérité, l'Union, la Justice et la Force. On a placé dans la même salle la statue de *Jacques-Auguste de Thou*, qui figurait autrefois sur le tombeau de ce personnage dans l'église Saint-André-des-Arts, et celle qui ornait également le tombeau de *Charlotte de la Trémoille*, princesse de Condé. Parmi les autres ouvrages de François Anguier, qu'on voyait autrefois dans les églises de Paris, on cite le *Tombeau du cardinal de Bérulle*, à l'Oratoire, et la statue du duc de *Rohan-Chabot*, aux Célestins. On regarde comme son chef-d'œuvre le mausolée qu'il éleva, dans l'église

de la Visitation, à Moulins, à la mémoire du duc *Henri de Montmorency* (décapité à Toulouse, en 1632) : ce tombeau, comme celui du duc de Longueville, est orné de quatre statues, personnifiant la Piété, la Valeur, la Libéralité et la Noblesse. Le style de ces divers ouvrages ne manque ni de noblesse, ni de gravité religieuse, mais il pèche par une certaine lourdeur dans les formes. François Anguier refusa, dit-on, de faire partie de l'Académie des Arts. Il fut le maître de Girardon.

ANGUIER (Michel), sculpteur, né à Eu en 1612, mort à Paris en 1686. De bonne heure, il s'exerça, sans maître, à l'art difficile de la sculpture. Il étudia ensuite, avec son frère aîné, François, sous Simon Guillain, à Paris, et de là, il se rendit à Rome, où l'Algarde lui donna des conseils et lui confia l'exécution de divers bas-reliefs. Le talent dont il fit preuve lui valut d'être employé aux travaux de sculpture des églises de Saint-Pierre et de Saint-Jean des Florentins; il travailla aussi pour plusieurs riches particuliers. Pendant le séjour de dix années qu'il fit à Rome, il s'appliqua assidûment à l'étude des chefs-d'œuvre de l'art antique. Revenu en France, en 1651, il fut chargé de faire le modèle d'une statue colossale de Louis XIII, qui fut coulée en bronze et érigée à Narbonne. Il exécuta ensuite un assez grand nombre de statues et de bas-reliefs, destinés à accompagner les peintures décoratives de Romanelli, dans l'appartement d'Anne d'Autriche, au vieux Louvre. Reçu à l'Académie en 1668, il en fut nommé recteur en 1671. Son morceau de réception était une terre-cuite représentant *Hercule et Atlas*. En 1674, il fit, d'après les dessins de Le Brun, les sculptures de la *Porte Saint-Denis*, ouvrages conçus dans le goût pompeux de l'époque, mais où l'on ne saurait méconnaître une grande correction de style. Michel Anguier avait pris aussi une large part aux travaux du Val-de-Grâce. Il exécuta notamment les sculptures des pendentifs et les reliefs qui décorent les arcades des neuf chapelles de cette église, et fit pour le maître-autel une *Nativité* (Jésus au berceau entre la sainte Vierge et saint Joseph), qui est placée aujourd'hui sur l'autel de la Vierge, dans l'église de Saint-Roch. On voit encore dans ce dernier édifice, où Michel repose à côté de son frère aîné, un très-beau *Christ* en marbre qui décorait autrefois le maître-autel de la Sorbonne. Cet ouvrage est d'un beau sentiment, d'une exécution savante, et a plus de souplesse que n'en montrent en général les productions du même artiste. Les seuls ouvrages que le musée de sculpture du Louvre ait de Michel Anguier sont un buste de *Colbert* et le tombeau de *Jacques de Souvré de Courtenvaux*.

ANGUIFORME adj. (an-ghi-for-me — du lat. *anguis*, serpent; *forma*, forme). Qui ressemble à un serpent, qui en a la forme.

— s. m. pl. Erpét. Famille de reptiles qui tiennent des batraciens par la peau, et des ophidiens par la forme de leur corps.

ANGUIGÈNE s. m. (an-ghi-jè-ne). Espèce de serpents.

ANGUIGÈNES s. m. pl. Nom donné par Ovide aux Thébains, parce que la fable les fait naître des dents d'un dragon (*anguis*, serpent, dragon, et *genus*, naissance).

ANGUILLA ou **ANGUILLE**, île des Antilles anglaises, la plus au nord du groupe des Caraïbes, par 18° 20′ lat. N. et 65° 42′ long. O.; 8,000 hab., disséminés dans plusieurs villages, dont le principal est Anguilla. Cette île, qui doit son nom à sa forme tortueuse, est très-basse, unie, sablonneuse, peu productive, et manque d'eau douce; on y cultive néanmoins le tabac, le coton et la canne à sucre. Elle a été occupée en 1659 par les Anglais, qui depuis en sont restés les maîtres.

ANGUILLADE s. f. (an-ghi-lla-de; *ll* mll. — rad. *anguille*). Coup donné avec une peau d'anguille, et par ext. avec un fouet, un mouchoir tortillé, ou toute autre chose semblable : *Le pâtissier lui bailla l'*ANGUILLADE *si bien que sa peau n'eût rien valu à faire cornemuse.* (Rabelais.)

Ce beau valet m'eût donné l'*anguillade*
Et puis m'eût laissé là.
RÉGNIER.

Pendant qu'on donne au maître l'*anguillade*,
Le mulet fait sur l'herbette gambade.
LA FONTAINE.

ANGUILLAIRE adj. (an-ghi-llè-re; *ll* mll. — rad. *anguille*). Bot. Syn. d'*ardisie*.

ANGUILLARA (Giovanni-Andrea DELL'), poëte italien, né à Sutri (Toscane) vers 1517, mort vers 1570, fut correcteur d'imprimerie à Rome, et eut une existence assez agitée. On lui doit une traduction en vers des *Métamorphoses* d'Ovide, qui jouit en Italie d'une grande réputation, grâce à la facilité, à l'élégance et à la poésie du style. Il traduisit aussi le premier livre de l'*Énéide*. Il a également laissé quelques odes, quatre satires dans le genre burlesque, un *Œdipe-Roi*, mauvaise imitation du chef-d'œuvre de Sophocle, etc.

ANGUILLARA (Louis), médecin et botaniste italien, né à Anguillara (Etats de l'Eglise) vers le commencement du XVIe siècle, mort en 1570, a été mis avec raison au nombre de ceux qui ont le mieux réussi à rattacher les connaissances botaniques modernes aux anciennes. Pour arriver à reconnaître les plantes mentionnées dans les auteurs grecs et latins, il parcourut l'Italie, l'Illyrie, la Turquie, plusieurs îles de la Méditerranée, la Crète, Chypre, la Corse et la Sardaigne, l'Helvétie transalpine et les environs de Marseille. Il acquit ainsi de vastes connaissances et une grande célébrité. Il consigna le résultat de ses travaux dans quatorze lettres *sur les simples*, où sont décrites exactement une vingtaine de plantes nouvelles; il y cite, en grec, plusieurs passages de Cratevas, qu'il avait copiés sur un manuscrit de la bibliothèque de Saint-Marc, à Venise, et ce sont les seuls de cet auteur qui aient été imprimés.

ANGUILLARA, ville des Etats romains, sur le lac Bracciano, à 28 kil. N.-O. de Rome; 7,800 hab. ‖ Gros bourg de la Vénétie, à 28 kil. sud de Padoue, sur la rive gauche de l'Adige; 2,250 hab.

ANGUILLARD s. m. (an-ghi-llar; *ll* mll. — rad. *anguille*). Erpét. Espèce de batracien du genre protée.

ANGUILLE s. f. (an-ghi-lle; *ll* mll. Pour tous les mots où se rencontrent de suite ces trois lettres *gui*, et qui ont pour radical le mot lat. *anguis*, la prononciation est très-contestée : les uns veulent que *ui* se prononce comme dans *huile;* les autres comme dans marguillier. C'est cette dernière prononciation que nous avons adoptée, comme plus conforme au génie de notre langue, et nous n'avons fait d'exception que pour le mot *anguis* (gu-i), à cause de sa physionomie toute latine. — du lat. *anguilla*; formé de *anguis*, serpent). Poisson d'eau douce à peau visqueuse et très-glissante, dont la forme rappelle celle du serpent, et qui est recherché pour la délicatesse et la saveur de sa chair : *Pêcher des* ANGUILLES. *Ecorcher, dépouiller une* ANGUILLE. ANGUILLE *à la poulette.* ANGUILLE *à la tartare. Matelote d'*ANGUILLES. *Pâté, tourte d'*ANGUILLES. *Filets d'*ANGUILLES *roulés.* ANGUILLE *à la broché. Servir un tronçon d'*ANGUILLE *à quelqu'un. L'*ANGUILLE *vit dans les eaux courantes.* (Valenciennes.) *Les* ANGUILLES *ayant moins de 75 millimètres de tour au milieu du corps ne peuvent être pêchées et seront rejetées en rivière.* (E. Chapus.)

C'est l'*anguille* argentée errant en longs anneaux,
DELILLE.

L'*anguille* au corps d'argent
Qui s'arrondit, serpente, et glisse en s'allongeant.
BOISJOLIN.

— Prov. et fig. *Echapper comme une anguille*, Se dit, au propre et surtout au fig., d'une personne qui échappe au moment où on croit la tenir : *J'avais traité avec lui, je croyais en être à la conclusion, il m'a* ÉCHAPPÉ COMME UNE ANGUILLE. (Acad.) ‖ *Femme se retourne mieux qu'anguille*, L'esprit d'une femme est plein de souplesse pour tromper, pour cacher ses projets. ‖ *Ecorcher l'anguille par la queue*, Commencer par où il faudrait finir, ou bien commencer par le plus difficile. ‖ *Par trop presser l'anguille on la perd*, En exigeant trop, on risque de tout perdre. ‖ *Rompre l'anguille sur le genou*, Tenter l'impossible. On dit aussi, dans le même sens, *Rompre des andouilles sur le genou.* ‖ *Il ressemble à l'anguille de Melun, il crie avant qu'on l'écorche*, Se dit de celui qui crie, qui se plaint, avant d'avoir souffert aucun mal, avant d'avoir éprouvé aucun préjudice. Selon quelques étymologistes, ce proverbe vient d'un nommé *L'Anguille* ou plutôt *Languille*, bourgeois de Melun. Il jouait, dans un mystère, le rôle de saint Barthélemy, qui fut écorché vif, comme on sait. Dès que *Languille* aperçut le bourreau, il fut saisi d'une telle frayeur, qu'avant d'avoir été touché, il poussa les hauts cris et se sauva. ‖ *Il y a quelque anguille sous roche*, Il y a quelque chose de caché là-dessous, ce n'est pas clair : *Le bonhomme fut si surpris de se voir chancelier encore par-dessus, qu'il crut qu'il y avait quelque* ANGUILLE SOUS ROCHE. (Mme de Sév.)

Hum! je soupçonne ici quelque *anguille sous roche.*
FABRE D'EGLANTINE.

‖ *Toujours pâté d'anguille*, La meilleure chose lasse, dégoûte, quand elle revient trop souvent; allusion à la chair de l'anguille, très-savoureuse, il est vrai, mais qui rassasie bientôt, dont on se lasse facilement. ‖ *Faire avaler des anguilles, des couleuvres à quelqu'un*, Lui faire éprouver des mortifications, des chagrins :

Sotte ignorance et jugement léger
Vous ont jadis, on le voit par vos œuvres,
Fait avaler *anguilles et couleuvres.*
J.-B. ROUSSEAU.

— Jeu. *Anguille*. Jeu d'écoliers, dans lequel un d'eux poursuit les autres en les frappant avec un mouchoir roulé en forme d'*anguille*.

— Zool. Nom vulgaire donné à plusieurs animaux dont la forme approche plus ou moins de celle de l'anguille. *Anguille aveugle*, le gastrobranche aveugle. ‖ *Anguille électrique, anguille de Cayenne, anguille trembleuse*, La gymnote électrique. ‖ *Anguille de haie*, Périphrase qui sert à désigner la couleuvre. ‖ *Anguille de mer*, Le congre. ‖ *Anguille de sable*, L'ammodyte, employé comme appât. ‖ *Anguille du vinaigre*, Nom vulgaire donné à une espèce du genre rhabdites, famille des anguillidées. ‖ *Anguille du blé rachitique*, Nom vulgaire donné à l'anguillule du blé.

— Physiq. Figurine de feuilles d'or, qui, tour à tour attirée et repoussée par les courants électriques, acquiert un mouvement régulier.

— Mar. Pièce de bois qui sert à soutenir, à maintenir un navire que l'on va lancer à la mer. Syn. de *coitte.* ‖ Pièce de la coulisse du canon de chasse appelé *coursier.* ‖ *Nœud d'anguille*, Espèce de nœud coulant dont on peut se servir pour débarquer les futailles de peu de poids.

— Manuf. Faux pli que prend quelquefois le drap, quand on le foule.

— Art culin. *Anguille à la tartare*, Accommodée avec oignons, carottes, gousse d'ail, thym, laurier, persil, clous de girofle, poivre, sel, vin blanc, jaunes d'œuf, ce qui compose une sauce des plus relevées. ‖ *Anguille à la minute*, Cuite en moins d'un quart d'heure dans de l'eau mêlée de sel, puis dressée sur une maître d'hôtel, avec pommes de terre frites. ‖ *Anguille en matelote*, Préparée à la sauce matelote. ‖ *Anguille à la poulette*, Préparée avec beurre, farine, vinaigre, vin blanc, poivre, champignons et bouquet garni. ‖ *Anguille à la broche*, Marinée dans huile, sel, laurier, oignons et persil; grillée, puis servie avec une sauce poivrade ou une rémolade. ‖ *Anguille frite*, Cuite dans du vin blanc avec oignons, carottes, thym, laurier; refroidie, puis frite dans beurre, farine, muscade râpée, et enfin servie avec jaunes d'œuf et mie de pain, sur une sauce tomate ou italienne. ‖ *Anguille marinée grillée*, Sautée pendant deux minutes dans une casserole avec morceaux de beurre, puis marinée pendant deux heures dans sel, poivre, muscade, persil, fines herbes, champignons, échalotte, ciboule, hachés ensemble; ensuite panée, grillée et servie sur une sauce piquante ou aux anchois.

— **Encycl.** L'*anguille* appartient à la classe des malacoptérygiens apodes, où elle est le type de la famille des anguilliformes. C'est un poisson de forme cylindroïde, très-allongé, couvert d'un enduit visqueux ou *limoné*, comme disent les pêcheurs, et qui est répandu dans les eaux douces, saumâtres ou salées de l'Europe. On en connaît plusieurs espèces et plusieurs variétés distinctes, mais qui n'ont pas été jusqu'à présent caractérisées d'une manière suffisante : sur nos côtes, les principales sont le plat-bec, le verniaux et le long-bec. Les jeunes *anguilles* qui se trouvent à l'embouchure des cours d'eau sont appelées *civelles, bouirons* ou *montées*.

L'*anguille* se trouve dans les eaux dormantes comme dans les eaux courantes, mais elle peut vivre longtemps dans l'herbe ou la terre humide; aussi effectue-t-elle quelquefois de véritables migrations en traversant des espaces assez considérables, pour aller trouver les eaux qui lui conviennent le mieux. C'est surtout la nuit et par les temps couverts qu'elle voyage; le jour, elle se blottit dans les touffes d'herbe. On a vu souvent des *anguilles* coupées en deux par la faux ou par le soc de la charrue. Ces migrations expliquent l'apparition ou la disparition subite des *anguilles* dans des eaux sans aucune communication avec les rivières.

Le mode de reproduction de l'*anguille* n'est pas encore connu; on ignore si ce poisson est vivipare, ovipare ou ovovivipare; aussi les contes les plus invraisemblables ont-ils été débités à ce sujet. Beaucoup de pêcheurs sont convaincus que l'*anguille* est produite par le goujon; toutefois, on sait qu'elle se reproduit dans les eaux salées. Tous les ans, au printemps, on voit des myriades de jeunes *anguilles* ou civelles remonter les fleuves en masses compactes, qui se divisent en arrivant au confluent des rivières. La tendance de ces poissons à remonter les cours d'eau, la facilité avec laquelle ils franchissent les courants les plus rapides et même les pentes les plus abruptes, pourvu qu'elles soient humides ou herbues, expliquent leur présence dans des lacs intérieurs situés quelquefois à une très-grande altitude. Arrivée dans les eaux qui lui conviennent, l'*anguille* grossit très-rapidement, car elle est très-vorace et douée d'une puissance digestive très-énergique. Dans un temps déterminé, elle donne des produits abondants, et devient une source de richesse pour certaines localités, telles que Comacchio, par exemple. Là, indépendamment des *anguilles* que l'on exporte pour être mangées à l'état frais, on en sale, on en fume des quantités considérables qui sont expédiées dans les diverses régions de l'Europe.

La chair de l'*anguille* est saine, nourrissante, assez difficile à digérer, mais d'un excellent goût, surtout quand elle a vécu dans des eaux vives et courantes. Elle entre pour une grande part dans le régime alimentaire des populations des côtes maritimes.

Anguille (PÂTÉ D'), titre d'un conte de La Fontaine, l'un de ses plus jolis et de ses moins licencieux. Le fabuliste commence par exprimer en quatre vers sa théorie sur la constance en amour :

Mainte beauté, tant soit exquise,
Rassasie et soûle à la fin.
Il me faut d'un et d'autre pain :
Diversité, c'est ma devise.

C'était aussi celle d'un mari qui, fatigué des beautés de sa femme, jette les yeux sur la femme de son valet. Celui-ci se fâche :

Il fait à son maître un sermon.
Monsieur, dit-il, chacun la sienne;
Vous en avez à la maison
Une qui vaut cent fois la mienne.
.
Le patron ne voulut lui dire
Ni oui ni non sur ce discours,
Et commanda que tous les jours
On mît au repas près du sire
Un pâté d'anguille.....

Notre valet, on le devine, ne tarda pas à se lasser d'un mets aussi délicieux :

Eh quoi! toujours pâtés au bec!
Pas une anguille de rôtie!
Pâtés tous les jours de ma vie!
J'aimerais mieux du pain tout sec.

Et le maître de lui répondre :

Qu'ai-je fait qui fût plus étrange?
Vous me blâmez lorsque je change
Un mets que vous croyez friand,
Et vous en faites tout autant.
.
Mon doux ami, je vous apprends
Que ce n'est pas une sottise,
En fait de certains appétits,
De changer son pain blanc en bis :
Diversité, c'est ma devise.

Le valet, qui ne trouve plus rien à répondre à cet argument, se console en mettant lui-même en pratique la devise de son maître :

Par où le drôle en put croquer,
Il en croqua; femmes et filles,
Nymphes, grisettes, ce qu'il put.
Toutes étaient de bonne prise;
Et sur ce point, tant qu'il vécut,
Diversité fut sa devise.

Ce conte est imité des *Cent Nouvelles nouvelles*.

ANGUILLÉ, ÉE adj. (an-ghi-llé; *ll* mll. — rad. *anguille*). Qui ressemble à l'anguille.

— s. m. pl. V. ANGUILLIFORME.

ANGUILLER s. m. (an-ghi-llé; *ll* mll.). Mar. Petit conduit pratiqué à tribord et à bâbord de la carlingue, et destiné à conduire l'eau de la cale au pied des pompes. ‖ On dit aussi ANGUILLIER et ANGUILLÈRE.

ANGUILLÈRE s. f. (an-ghi-llè-re; *ll* mll.). Vivier dans lequel on conserve des anguilles. ‖ Vanne placée dans une petite rivière, au-dessous de laquelle on a pratiqué un coffre où se prennent les anguilles lorsque l'eau est trouble. ‖ On dit aussi ANGUILLIÈRE.

— Mar. V. ANGUILLER.

ANGUILLETTE s. f. (an-ghi-llè-te; *ll* mll.). Petite anguille salée, et vendue comme le hareng.

ANGUILLIER s. m. (an-ghi-llié; *ll* mll). Nom vulgaire d'une espèce de canard qui ressemble au souchet.

— Mar. V. ANGUILLER.

ANGUILLIÈRE s. f. V. ANGUILLÈRE.

ANGUILLIFORME adj. (an-ghi-lli-for-me — de *anguille*, et *forme*). Qui ressemble à l'anguille. ‖ On dit ausssi ANGUILLÉ et ANGUILLOÏDE.

— s. m. pl. Ichth. Ordre de poissons malacoptérygiens, renfermant des espèces à forme allongée, à peau visqueuse, toujours dépourvues de nageoires ventrales et le plus souvent aussi de nageoires pectorales.

ANGUILLOÏDE adj. (an-ghi-llo-i-de — de *anguille*, et du gr. *eidos*, forme). Syn. de *anguilliforme*.

ANGUILLONNEUX, EUSE adj. (an-ghi-llo-neu, eu-ze; *ll* mll. — rad. *anguille*). Souple comme une anguille, trompeur, rusé. ‖ Peu usité.

ANGUILLULE s. f. (an-ghi-llu-le; *ll* mll. — dimin. de *anguille*). Zool. Genre de vers nématoïdes, de la famille des anguillulidés.

— **Encycl.** Le mot *anguillule* sert assez souvent à désigner tous les nématoïdes de la famille des anguillulidés. M. Ehrenberg en restreint le sens et l'applique à un genre de cette famille présentant les caractères suivants : corps filiforme, cylindrique, assez roide, bouche orbiculaire et nue, spirale mâle simple, rétractile, et sans gaîne. Il faut remarquer que l'*anguillule du blé* n'appartient pas au genre anguillule, mais au genre anguilluline. V. ce mot.

ANGUILLULIDÉS s. m. pl. (an-ghi-llu-li-dé — rad. *anguillule*). Zool. Famille de vers nématoïdes qui vivent dans la terre, dans l'eau, sur des animaux ou sur des plantes. Les principaux genres de cette famille sont : le genre *hémipsile*, dont la principale espèce est désignée sous le nom d'*anguillule marine;* le genre *angiostome;* le genre *anguillule*, dont la principale espèce est l'*anguillule fluviatile;* le genre *rhabditis*, dont la principale espèce est désignée sous le nom d'*anguille du vinaigre;* enfin le genre *anguilluline*, dont la principale espèce est l'*anguillule du blé*.

ANGUILLULINE s. f. (an-ghi-llu-li-ne — rad. *anguillule*). Zool. Nom donné par MM. Paul Gervais et Van Beneden à un genre de nématoïdes de la famille des anguillulidés.

— **Encycl.** Dans le genre anguilluline sont compris tous les nématoïdes qui vivent sur les végétaux. L'*anguillule du blé* est l'espèce la plus curieuse de ce genre. Elle est la cause de la maladie du blé connue sous le nom de *nielle*; on l'a nommée *anguille du blé rachitique* ou *faux ergot*. Découverte au XVIIIe

siècle par Needham, l'anguillule du blé possède la curieuse propriété de *mourir* et de *ressusciter* alternativement, selon qu'on la dessèche ou qu'on lui rend l'eau nécessaire à l'exercice de la vie. Il est bien entendu que ces mots, *mourir* et *ressusciter*, ne sont pas employés ici dans un sens rigoureux. Ce qui est certain, c'est que la dessiccation entraîne pour l'anguillule du blé la suspension des phénomènes de la vie organique, et qu'en lui rendant de l'eau on fait reparaître pour elle ces phénomènes.

ANGUIN, INE adj. (an-gain, i-ne — du lat. *anguineus ;* formé de *anguis*, serpent). Qui est long et flexueux.

ANGUINAIRE s. m. (an-ghi-nè-re — du lat. *anguis*, serpent). Conchyl. Syn. de *siliquaire*.

ANGUINE s. f. (an-ghi-ne — du lat. *anguis*, serpent). Bot. Syn. de *trichosanthe*.

ANGUINÉE s. f. (an-ghi-né). Géom. Nom donné par Newton à certaines hyperboles du troisième ordre, qui, ayant des points d'inflexion, coupent leur asymptote et s'étendent à l'infini vers les côtés opposés.

ANGUINOÏDE adj. (an-ghi-no-i-de — du lat. *anguis*, serpent, et du gr. *eidos*, forme). Erpét. Qui ressemble à un anguis ou orvet.

— s. m. pl. Groupe d'ophidiens, ayant pour type le genre anguis ou orvet.

ANGUINOLE s. f. (an-ghi-no-le). Hortic. Variété de guigne blanche, à peau colorée d'un côté.

ANGUIPÈDE adj. (an-ghi-pè-de — du lat. *anguis*, serpent ; *pes*, *pedis*, pied). Se dit de toute divinité, de tout être mythologique représenté avec une queue de serpent à la place de jambes : *Abraxas* ANGUIPÈDE *semble être Esculape, et, comme tel, rentre dans la classe des agathodémons.* (Val. Parisot.)

— Substantiv. : *À sa gauche se voit un* ANGUIPÈDE *mutilé par en haut et à peine reconnaissable.* (Val. Parisot.)

ANGUIS s. m. (an-gu-iss — du lat. *anguis*, serpent). Erpét. Nom appliqué par Linné à divers reptiles, tels que les orvets, les rouleaux, les éryx, etc., et réservé aujourd'hui au premier de ces genres.

— Mar. Espèce de palan ou de moufle qui sert à souquer les drosses et les racages.

ANGUIS IN HERBA, mots que les Latins citaient proverbialement et qui signifient : *Un serpent est caché sous l'herbe.* C'est un conseil qui s'adresse à ceux qui pèchent par trop de confiance. Défiez-vous des apparences les plus séduisantes, elles ne recouvrent bien souvent que chagrins et déceptions ; le chemin du plaisir est attrayant et fleuri, mais *latet anguis in herba.* « Le serpent se cache sous l'herbe. »

Ce proverbe latin reçoit de fréquentes applications dans notre langue :

« Ces métaphores comiques d'un financier en détresse cachent, comme de juste, une demande d'argent, *anguis in herba*, qu'il ne découvre que dans son discours suivant. »
LANFREY.

« Peu à peu tout s'est apaisé. On boit, on mange comme de coutume, mais je pense que les fleurs cachent quelquefois des serpents ; qu'en dites-vous? *anguis in herba ;* je veille donc sur les fleurs. » A. MAQUET.

« Madame Sand devina peut-être que les doctrines subversives, cachées jusque-là dans ses pages sentimentales et pittoresques, comme un serpent dans l'herbe, *anguis in herba*, allaient passer du monde des rêveries dans celui des faits. » DE PONTMARTIN.

ANGUISSOLA (Sophonisbe), née à Crémone en 1530, étudia la peinture sous Bernardino Campi et le Sojaro, et devint l'un des meilleurs portraitistes de son temps. Elle fut appelée à Madrid par Philippe II, qui la chargea de faire son portrait et ceux de la famille royale. Revenue en Italie, elle peignit le pape Pie IV et un grand nombre de princes et de personnages de distinction. Sa réputation et sa beauté la firent rechercher en mariage par un membre de l'illustre famille des Moncade, avec lequel elle vécut plusieurs années à Palerme. Étant devenue veuve, elle alla se fixer à Gênes, où elle épousa en secondes noces un Lomellino, et où elle mourut en 1620. Bien qu'elle eût perdu la vue dans sa vieillesse, elle ne cessa pas, dit Lanzi, de rendre des services à l'art par les conversations qu'elle se plaisait à avoir avec les peintres. On rapporte que Van Dyck, qui la fréquenta à cette époque, disait qu'il en avait plus appris de cette vieille aveugle que de tous ceux qui y voyaient clair.

ANGUITIA. Temps fab. Sœur de Médée et de Circé, qui apprit aux peuplades d'Italie à connaître les principes vénéneux des plantes.

ANGUIVIPÈRE s. m. (an-ghi-vi-pè-re — du lat. *anguis* et *vipera*, désignant deux espèces de serpents). Erpét. Nom donné par plusieurs naturalistes aux serpents venimeux dont le corps est anguilliforme.

ANGULA s. m. (an-gu-la). Métrol. Mesure de longueur usitée dans certaines parties de l'Inde, et équivalant à environ 2 centimètres.

ANGULAIRE adj. (an-gu-lè-re — du lat. *angulus*, angle). Qui a un ou plusieurs angles, qui forme un angle, des angles : *Corps* ANGULAIRE. *Figure* ANGULAIRE. *L'aveugle-né, opéré, ne pouvait distinguer ce qu'il avait jugé rond d'avec ce qu'il avait jugé* ANGULAIRE. (Volt.) *On apporta bientôt un grand fromage blanc, dans lequel il fit une brèche* ANGULAIRE *de quatre-vingt dix degrés.* (Brill.-Sav.)

— Archit. Qui est situé à l'angle, à l'encoignure d'un bâtiment : *Pierre* ANGULAIRE. *Colonne* ANGULAIRE. *Un pilastre* ANGULAIRE. ‖ *Pierre angulaire*, signif. plus particulièrem. la pierre fondamentale qui fait l'angle extérieur d'un édifice, d'une maison. ‖ Fig. Dans ce sens, Ce qui fait le soutien, la force d'une institution, d'une entreprise, etc. : *Le respect de la dignité individuelle devrait être la* PIERRE ANGULAIRE *de la société. Le bourreau, nous disait-il, est un être sublime, c'est la* PIERRE ANGULAIRE *de la société.* (J. de Maistre.) *La femme est la* PIERRE ANGULAIRE *de la société morale.* (Belouino.) *Faire passer le moribond pour fou, c'était une des* PIERRES ANGULAIRES *de l'édifice bâti par l'homme de loi.* (Balz.) *La logique a deux* PIERRES ANGULAIRES, *la théorie de la définition et la théorie de la preuve.* (H. Taine.)

— Dans l'Ecriture, la *pierre angulaire*, Jésus-Christ, qui a fondé l'Eglise et qui la soutient.

— Astrol. Se dit des plus puissantes des douze maisons qui composent le thème généthliaque.

— Bot. *Aiguillons angulaires*, Ceux qui naissent sur les angles d'une tige.

— Mécan. *Vitesse angulaire*, Angle dont un corps tourne autour de son axe pendant l'unité de temps. Quand on dit que la terre, dans son mouvement de rotation autour de la ligne des pôles, a une *vitesse angulaire* de 15° par heure, cela signifie qu'une ligne qu'on imagine, menée à l'intérieur de la terre perpendiculairement à son axe, décrit un angle de 15° en une heure.

— Anat. et méd. Se dit des parties du corps qui ont quelque rapport avec un angle, ou qui sont placées dans un angle. ‖ *Dents angulaires*, Celles qui correspondent à l'angle des lèvres, c'est-à-dire les canines ou crochets. ‖ *Artères angulaires*, Celles qui passent près du grand angle de l'œil, ou sous l'angle de la mâchoire inférieure. ‖ *Veines angulaires*, Celles qui accompagnent ces artères. ‖ *Muscle angulaire de l'omoplate*, Muscle qui s'étend de l'angle de l'omoplate aux apophyses transverses des premières vertèbres cervicales. ‖ *Nerf angulaire*, Filet nerveux fourni par le maxillaire inférieur, et qui passe près du grand angle de l'œil.

ANGULAIREMENT adv. (an-gu-lè-re-man — rad. *angle*). D'une manière angulaire, en forme d'angle.

ANGULÉ, ÉE adj. (an-gu-lé — rad. *angle*). Bot. Qui est pourvu d'angles, qui a un nombre d'angles déterminé : *La tige de la sauge est* ANGULÉE.

ANGULEUSE s. f. (an-gu-leu-ze — rad. *angle*). Erpét. Espèce de couleuvre propre à l'Asie.

— s. f. pl. Dans les arachnides, division du genre thomise.

ANGULEUX, EUSE adj. (an-gu-leu, eu-ze — lat. *angulosus*, même sens). Qui a, qui présente des angles : *Corps* ANGULEUX. *Surface* ANGULEUSE. *Terrain, sol* ANGULEUX. *Les branches* ANGULEUSES *des vieux arbres, hérissées de pâles lichens, s'étendaient et s'avançaient sur la tête de nos voyageurs.* (E. Sue.) *Leur lit, c'est le bord du torrent, la prairie humide ou le roc* ANGULEUX. (L. Gozlan.) *Il reprit à pied, par des rues étroites et* ANGULEUSES, *le chemin de sa boutique.* (G. Sand.)

Je combattais l'orage, et ma bruyante haleine
Dans leur vol *anguleux* éteignait les éclairs.
V. HUGO.

— Par anal. Se dit en parlant de certaines parties du corps humain : *Visage* ANGULEUX. *Tête* ANGULEUSE. *Des coudes, des genoux* ANGULEUX. *Elle voyait toujours cet homme avec son large crâne sans cheveux, ses moustaches relevées, sa figure* ANGULEUSE, *dévastée, et surtout le calme effrayant de sa démarche.* (Balz.) *La tête petite et* ANGULEUSE *de cet homme, ses cheveux blanchissants, sa moustache épaisse et grise, le firent reconnaître par Baptistin.* (Alex. Dum.) *Il avait le visage maigre et* ANGULEUX. (F. Soulié.)

— Par ext., Dont les mouvements manquent de rondeur, de souplesse, de grâce : *Ses cheveux noirs, forts, roides et hérissés sans être crépus, jusqu'aux habitudes brusques et* ANGULEUSES *de son corps nerveux, qu'on aurait cru servi par des muscles métalliques, faisaient de lui un des types les plus extraordinaires de force et d'intrépidité dont on puisse se composer l'idéal.* (Ch. Nod.) *C'était un Grec maigre, pointu,* ANGULEUX, *à museau de renard.* (Th. Gaut.)

— Fig. En parlant du caractère, Dur, susceptible, caustique : *J'aime mieux votre surface* ANGULEUSE *et raboteuse que le poli maussade et commun de tous ces gens du monde.* (Dider.) *Les femmes auxquelles la nature a refusé l'aptitude aux jouissances du goût sont* ANGULEUSES, *s'ennuient à table, et ne vivent que de boston et de médisance.* (Brill.-Sav.) ‖ Périlleux, difficile, scabreux : *Le terrain* ANGULEUX *et dur de la chicane blesse les pieds délicats des femmes.* (Beaumarch.)

— Entom. Se dit des ailes dont les angles saillants dépassent les bords.

— Bot. Qui a un nombre d'angles indéterminé : *La tige de cette plante est* ANGULEUSE. (Acad.) *La fleur de l'anissilo a un calice* ANGULEUX. (Jussieu.)

ANGULICOLLE adj. (an-gu-li-ko-le — du lat. *angulus*, angle ; *collum*, cou). Zool. Qui a le col ou le corselet anguleux.

ANGULIFÈRE adj. (an-gu-li-fè-re — du lat. *angulus*, angle ; *fero*, je porte). Qui présente des angles.

ANGULINERVÉ, ÉE adj. (an-gu-li-nèr-vé — du lat. *angulus*, angle ; *nervus*, nerf). Bot. Qui a les nervures anguleuses. Ce terme s'applique aux feuilles de la plupart des dicotylédones.

ANGULIROSTRE adj. (an-gu-li-ro-stre — du lat. *angulus*, angle ; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec anguleux.

— s. m. pl. Famille de l'ordre des passereaux, comprenant les espèces à bec anguleux et pointu.

ANGULITHE s. m. (an-gu-li-te — du gr. *aggos*, urne ; *lithos*, pierre). Moll. Genre de céphalopodes, formé aux dépens des nautiles ou des ammonites, et qui n'a pas été adopté.

ANGULOA s. f. (an-gu-lo-a — de l'esp. *Angulo*, nom d'un directeur des mines du Pérou, à qui ce genre avait été dédié). Bot. Genre de plantes de la famille des orchidées, renfermant un petit nombre d'espèces, qui croissent au Pérou.

ANGULO-BRACHIAL adj. et s. m. (an-gu-lo bra-ki-al). Zool. L'un des muscles de la larve de la salamandre.

ANGURI s. m. (an-gu-ri). Bot. Plante d'Amboine et de Java, dont les graines sont soporifiques, et, prises à forte dose, peuvent même donner la mort.

ANGURIE s. f. (an-gu-rî). Bot. V. ANGOURIE.

ANGUS, comté d'Angleterre. V. FORFAR.

ANGUS (RACE D'), Race bovine, se trouve en Angleterre et en Ecosse, et que l'on croit originaire de l'Asie. Les animaux de cette race, qui sont sans cornes, constituent la *race sans cornes de Suffolk*, dans le comté de ce nom, et la *race de Galloway* ainsi que celle d'*Angus* où de *Forfar*, en Ecosse ; mais tous ces animaux forment en général la *race d'Angus.* Ils se distinguent par un corps long et bien proportionné, épais, à poitrail ouvert, à dos large et bien soutenu, à épaules charnues, à cuisses épaisses, formant en arrière une ligne perpendiculaire qui descend de l'ischion jusque près du jarret ; les membres sont forts et courts ; l'encolure est un peu proéminente à son bord supérieur, et la tête est assez forte ; le poil est noir, brillant ; dans quelques sujets, on trouve des taches blanches : l'animal dont la robe n'est point tachée est considéré comme le type le plus pur de la race.

Les bœufs d'*Angus*, surtout ceux que l'on élève dans les riches herbages d'York, de Norfolk et de Suffolk, sont parvenus à un haut degré de perfectionnement au point de vue de la boucherie, car ils fournissent une viande abondante, de première qualité, tendre et succulente. Les vaches sont en général médiocres pour le lait.

En 1814, on possédait à Rambouillet un troupeau de cette race, qui fut détruit par le typhus. Les importations, depuis cette époque, ont été renouvelées sans but bien arrêté et sans suite. L'absence de cornes chez ces animaux est d'une assez grande valeur, car les nombreux accidents qu'occasionnent les bêtes à cornes en se battant entre elles, ou en frappant les poulains, les juments et même leurs gardiens, ne se produisent pas avec les animaux d'*Angus.* On dit que les Indiens ont trouvé le moyen d'empêcher la croissance des cornes chez les animaux d'une race assez répandue dans l'Inde. Ils pratiquent, dans un temps convenable, une petite incision à l'endroit où les cornes doivent paraître et y appliquent le feu. Le directeur de l'école royale vétérinaire d'Utrecht, M. Numan, s'oppose au développement des cornes en enlevant, au moyen du trépan, la partie de l'os frontal qui leur sert de base. Il arrive au même but en détruisant le périoste de cette partie.

ANGUS (William), graveur anglais, né vers 1760, mort en 1821. Il a reproduit un grand nombre de paysages, et notamment une collection de *Vues des Résidences de la grande et de la petite noblesse.*

ANGUSTATION s. f. (an-gu-sta-si-on — du lat. *angustus*, étroit). Pathol. Rétrécissement, resserrement d'un organe.

ANGUSTICLAVE s. m. (an-gu-sti-kla-ve — du lat. *angusticlavum ;* formé de *angustus*, étroit ; *clavus*, clou). Antiq. rom. Ornement consistant en une pièce de pourpre que les chevaliers romains ajoutaient à leur tunique. Selon quelques auteurs, l'*angusticlave* ressemblait à une tête de clou ; selon d'autres au clou lui-même. ‖ La tunique même où se trouvait cet ornement distinctif.

— Par ext. Celui qui avait le droit de porter cette marque de distinction : *Suétone nous apprend que son père était* ANGUSTICLAVE.

— **Antonyme.** Laticlave.

ANGUSTICOLLE adj. (an-gu-sti-ko-le — du lat. *angustus*, étroit ; *collum*, cou). Entom. Qui a le corselet étroit.

ANGUSTIDENTÉ, ÉE adj. (an-gu-sti-dan-té — du lat. *angustus*, étroit ; *dens*, *dentis*, dent). Zool. Qui a les dents étroites.

ANGUSTIE s. f. (an-gu-stî — du lat. *angustia*, difficulté de respirer). Inquiétude, anxiété, souffrance morale qui serre le cœur. Vieux mot.

— Méd. Rétrécissement.

ANGUSTIÉ, ÉE adj. (an-gu-sti-é — du lat. *angustus*, étroit). Se dit d'un chemin resserré.

ANGUSTIFOLIÉ, ÉE adj. (an-gu-sti-fo-li-é — du lat. *angustus*, étroit ; *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles étroites.

ANGUSTIMANE adj. (an-gu-sti-ma-ne — du lat. *angustus*, étroit ; *manus*, main). Zool. Qui a les mains étroites.

ANGUSTIPENNE adj. (an-gu-sti-pè-ne — du lat. *angustus*, étroit ; *penna*, plume, aile). Zool. Qui a les ailes étroites, les élytres rétrécies par le bout.

ANGUSTIRÈME adj. (an-gu-sti-rè-me — du lat. *angustus*, étroit ; *remus*, rame). Entom. Se dit des insectes qui ont les pattes en forme de rames étroites.

ANGUSTIROSTRE adj. (an-gu-sti-ro-stre — du lat. *angustus*, étroit ; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec étroit.

ANGUSTISEPTÉ, ÉE adj. (an-gu-sti-sé-pté — du lat. *angustus*, étroit ; *septum*, cloison). Bot. Se dit des plantes qui produisent des fruits à cloison très-étroite.

ANGUSTISILIQUÉ, ÉE adj. (an-gu-sti-si-li-ké — du lat. *angustus*, étroit ; *siliqua*, gousse). Bot. Se dit des plantes qui portent pour fruits des siliques étroites et allongées.

ANGUSTURE ou **ANGOSTURE** s. f. (an-gu-stu-re). Ecorce qui est employée en médecine.

— **Encycl.** On distingue en médecine la *vraie* et la *fausse angusture.*

L'écorce d'*angusture vraie* fut apportée en Europe en 1788 ; elle provient du *galipea cusparia*, grand arbre de l'Amérique méridionale, de la famille des rutacées, de la tribu des cuspariées. Sa couleur est d'un brun jaunâtre, sa saveur très-amère, son odeur nauséeuse. Elle contient de la gomme, de la résine, une matière amère, une huile volatile. On en a extrait, par l'alcool absolu, un principe cristallin auquel on a donné le nom de *cusparin.* L'écorce d'*angusture vraie* figure dans la matière médicale au nombre des fébrifuges ; on l'a employée dans les fièvres intermittentes comme succédané du quinquina. M. Bouchardat conseille de l'administrer dans les affections atoniques du tube digestif.

L'écorce d'*angusture fausse* est un poison très-violent qui provient d'une espèce de strychnos ; elle fut apportée de l'Inde en Angleterre en 1806. Elle contient, suivant l'analyse de MM. Pelletier et Caventou, de la matière grasse, de la gomme, une matière jaune soluble dans l'eau et l'alcool, du sucre, du ligneux, et un alcaloïde appelé *brucine.* C'est à cet alcaloïde qu'elle doit ses propriétés vénéneuses. V. ALCALOÏDE, BRUCINE.

ANGUSTURINE s. f. (an-gu-stu-ri-ne — rad. *angusture*). Chim. Syn. de *brucine.*

ANGYSTOME s. m. (an-ji-sto-me — du gr. *agchein*, étreindre, serrer ; *stoma*, bouche). Moll. Nom proposé pour un genre de coquilles à bouche étroite, et qui n'a pas été adopté.

ANHALONIE s. f. (a-na-lo-nî — du gr. *a* priv. ; *alônion*, petite aire). Bot. Genre de plantes de la famille des cactées, voisin des mamillaires, et renfermant une seule espèce, qui croît au Mexique.

ANHALT, maison princière d'Allemagne, qui se divisa en plusieurs branches, et dont les membres les plus célèbres furent : *Christian Ier, prince* D'ANHALT-BERNBOURG, né en 1568, mort en 1630. Il conduisit en 1591 un corps d'armée que les princes allemands envoyaient au secours de Henri IV, entra dans la suite au service du roi de Bohême et perdit la bataille de Prague (1620) ; — *Léopold Ier, prince* D'ANHALT-DESSAU, feld-maréchal de Prusse, né en 1676, mort en 1747. Il se distingua dans toutes les guerres de son temps, défendit le pays de Brandebourg pendant l'expédition de Silésie, sous le grand Frédéric, et, par sa belle victoire de Kesselsdorf sur les Saxons et les Autrichiens (1744), hâta la conclusion de la paix de Dresde. — *Léop.-Fréd.-Fr.-Pierre, prince* D'ANHALT-DESSAU, petit-fils du précédent, né en 1740, mort en 1817. Il accomplit beaucoup de progrès dans sa principauté, et fonda à Dessau l'établissement d'instruction connu sous le nom de *Philanthropinum.* — C'est à une princesse d'*Anhalt-Dessau*, nièce du grand Frédéric, que sont adressées les *Lettres à une princesse d'Allemagne*, de l'illustre Euler.

ANHALT, Etat de la Confédération germanique, composé de plusieurs parties isolées et enclavées dans les provinces prussiennes de Brandebourg, de Saxe et de Brunswick, situé entre $51^\circ 37'$ et $52^\circ 7'$ lat. N., et entre $8^\circ 34'$ et $10^\circ 16'$ long. E. Il forme deux duchés, savoir : 1° ANHALT-BERNBOURG, superficie 845 kil. carrés, pop. 60,000 hab. ; son budget, se soldant en équilibre, était dans ces dernières années de 1,051,593 thalers ; sa dette de 1,549,500 th. et 500,000 th. de papier-monnaie, et son contingent fédéral de 617 soldats ; cap. *Bernbourg.* Le duché renferme 7 villes, 1 bourg et 54 villages ; 2° ANHALT-DESSAU-CŒTHEN, formé en

1853 par la réunion d'Anhalt-Dessau et d'Anhalt-Cœthen, conformément au traité de famille de toute la maison ducale d'Anhalt; superficie 1,445 kil. carrés; cap. Dessau; pop. 120,000 âmes, réparties en 12 villes, 3 bourgs et 202 villages. Le budget des recettes était naguère de 1,303,500 thalers, celui des dépenses de 1,259,500 th.; la dette publique s'élève à 4,320,000 th.; le contingent fédéral est d'environ 1,900 hommes, répartis en deux bataillons. — Le pays d'Anhalt, qu'aucun Etat allemand ne surpasse en fertilité, forme une plaine soigneusement cultivée, excepté dans la direction de Bernbourg, où se projettent les derniers contre-forts du Harz; il est arrosé par l'Elbe, qui coule de l'est à l'ouest, et par la Mulde et la Saale, affluents de ce fleuve; récoltes surabondantes de céréales, fruits, lin, chanvre, houblon, tabac; chaux, fer, cuivre et plomb; houille et bois de construction; forêts occupant le cinquième du sol; l'élève des races bovines et ovines s'y fait sur une grande échelle, mais l'industrie manufacturière est peu importante. Le chemin de fer de Berlin à Leipzig traverse les deux duchés et joint leurs capitales. — Un burgh, ou château fort, construit en 940 sur le Harz par Esico de Ballenstedt, et dont il ne reste que quelques vestiges souterrains, passe pour le berceau de la famille d'Anhalt, appelée aussi maison ascanienne. Henri d'Anhalt fut le fondateur des trois lignes réunies en 1570; mais à la mort de Joachim d'Anhalt, 1586, ses quatre fils se partagèrent la principauté, qui a formé depuis les petites souverainetés de *Dessau*, *Bernbourg*, *Zerbst* et *Cœthen*. La maison d'Anhalt-Zerbst s'éteignit en 1793, et ses possessions furent morcelées en parties égales qui revinrent aux trois branches existantes. Leur érection en duchés est de date récente : le prince de Bernbourg fut créé duc en 1806, et les princes de Dessau et Cœthen obtinrent la même faveur en 1807. En 1847, le duc Henri étant mort sans postérité mâle, le duché d'Anhalt-Cœthen, conformément aux stipulations d'un pacte de famille (1853), fut remis au duc d'Anhalt-Dessau, qui, comme ligne aînée, dirige les affaires des trois familles. Réunis à Oldenbourg, Swarzbourg et Lichtenstein, les duchés ont une voix dans la diète de la Confédération germanique, et chacun une voix distincte dans les assemblées plénières. Le gouvernement est monarchique; les lois fondamentales sont promulguées par les princes. Le pouvoir exécutif et le pouvoir administratif sont exercés par un ministre d'Etat qui n'est responsable qu'envers le prince. En 1848, à la suite de la révolution, des constitutions furent accordées aux duchés, mais depuis elles ont été révoquées.

ANHALTIE s. f. (a-nal-tî). Bot. Genre de mousses, qui n'a pas été adopté.

ANHALTIN, INE s. et adj. (a-nal-tain, i-ne). Géogr. Habitant de l'Etat d'Anhalt; qui appartient à Anhalt ou à ses habitants.

— Anc. pharm. *Eaux anhaltines*, Eaux distillées, aromatiques, que l'on employait comme analeptiques.

ANHAMME s. m. (a-na-me). Entom. Genre de coléoptères tétramères longicornes, renfermant une seule espèce, qui habite Java.

ANHANDAHY, petite rivière du Brésil, dans la province de Mato-Grosso.

ANHAPHIE s. f. (a-na-fi — du gr. *a* priv.; *aphê*, tact, toucher). Méd. Diminution, privation du sens du toucher.

ANHARMONIQUE adj. V. INHARMONIQUE.

ANHÉBÉCARPÉE s. f. (a-né-bé-kar-pé — du gr. *a* priv.; *hêbê*, duvet; *karpos*, fruit). Bot. Section du genre félicie, de la famille des composées, renfermant les espèces à fruits glabres.

ANHÉLANT (a-né-lan) part. prés. du v. Anhéler.

ANHÉLANT, ANTE adj. (a-né-lan, an-te — rad. *anhéler*). Laborieux, pénible, en parlant du souffle, de la respiration : *Il fallait voir M. Jaubert, ardent à la poursuite de M. Thiers, et tout couvert de poussière, baigné de sueur, le souffle* ANHÉLANT, *presser les talons du petit ministre*. (Cormen.) *Leur respiration* ANHÉLANTE *pouvait à peine suffire à la conservation de la chaleur animale*. (H. Berthoud.)

ANHÉLATION s. f. (a-né-la-si-on — lat. *anhelatio*, même sens). Pathol. Respiration courte et fréquente, essoufflement. V. DYSPNÉE.

ANHÉLÉ, ÉE (a-né-lé) part. pass. du v. Anhéler.

ANHÉLER v. n. ou intr. (a-né-lé — lat. *anhelare*, même sens. — Il change l'*é* fermé du rad. en *è* ouvert devant une syllabe muette: *J'anhèle; que tu anhèles*, etc., excepté au futur et au conditionnel, où l'on conserve l'*é* fermé). Respirer fréquemment et avec difficulté; être essoufflé, hors d'haleine.

— Techn. Dans les verreries, Entretenir le feu au degré convenable.

ANHÉLEUX, EUSE adj. (a-né-leu, eu-ze — rad. *anhéler*). Pathol. Se dit d'une respiration trop fréquente, laborieuse. ‖ En parlant des personnes, Qui respire avec peine, qui est essoufflé.

ANHÉMASE s. f. (a-né-ma-ze — du gr. *a* priv., et *aima*, sang). Méd. vétér. Syn. d'*anémie*.

— **Encycl.** Le nom d'*anhémase épizootique* a été donné par Gellé à une maladie des très-jeunes mulets, observée par lui dans le département des Deux-Sèvres, où elle se montra sous la forme épizootique. Tristesse, prostration, pouls petit, accéléré, respiration fréquente, ventre douloureux, excréments secs et noirs, tels étaient les symptômes de cette affection, qui durait de six à vingt-quatre heures, et qui se terminait presque toujours par la mort. A l'autopsie, on trouvait le sang rose très-pâle, séreux, dépourvu de fibrine; les poumons étaient pâles et blafards; les organes de l'abdomen offraient quelques ecchymoses.

ANHÉMATOSE s. f. (a-né-ma-to-ze — du gr. *a* priv., et *hématose*). Pathol. Défaut d'hématose. ‖ On dit aussi, mais moins bien, ANHÉMATOSIE.

ANHÉMIE s. f. V. ANÉMIE.

ANHÉMIQUE adj. V. ANÉMIQUE.

ANHÉRAGE s. m. (a-né-ra-je). Techn. Sorte d'arrhes que l'on donne à des ouvriers qui conduisent un train.

ANHINGA s. m. (a-nain-ga — mot brésil.). Oiseau palmipède de l'Amérique méridionale. La longueur démesurée de son cou lui a fait donner quelquefois le nom vulgaire de *oiseau-serpent*.

— **Encycl.** Les *anhingas* appartiennent à l'ordre des palmipèdes, famille des pélicoïdes. Ils ont le cou mince, allongé, surmonté d'une tête petite, effilée, cylindrique, portant un long bec droit, aigu, en forme de fuseau; la queue grande et large; les pieds gros, courts, robustes, à quatre doigts réunis par une seule membrane. A terre, ils se traînent péniblement; mais ils sont excellents nageurs, et en même temps très-bien conformés pour le vol; leurs doigts palmés ne les empêchent pas de percher sur les arbres, et c'est toujours sur les branches les plus élevées qu'ils établissent leurs nids. Défiants et sauvages, ils se laissent difficilement approcher, plongent rapidement dans l'eau pour en ressortir beaucoup plus loin, et échappent ainsi aux poursuites du chasseur. Du reste, leur chair est détestable, et on ne peut la comparer qu'à celle du cormoran. Le cou est d'une longueur démesurée chez ces oiseaux, et, dans l'action du vol, il est tendu en avant; au repos, il est agité d'oscillations continuelles, qui l'ont fait comparer à un serpent greffé sur le corps d'un canard de très-petite taille. Les plumes qui le recouvrent sont douces au toucher comme du velours, soyeuses et argentées; les yeux sont d'un noir brillant, avec l'iris doré. Ces oiseaux se trouvent au Brésil, à la Guyane, au Sénégal, à Ceylan, dans les îles de la Sonde. Ils habitent surtout les lieux inondés, les lacs et les marais, le bord des fleuves et des rivières.

ANHINGAÏBA s. m. (a-nain-ga-i-ba — mot brésil.). Bot. Petit arbrisseau du Brésil, de la famille des balisiers, dont le fruit, de la grosseur d'un œuf d'autruche, est rempli d'une pulpe blanche excellente à manger.

ANHISTE adj. (a-ni-ste — du gr. *a* priv., et *istos*, tissu). Anat. Qui n'a pas de texture déterminée.

ANHISTORIQUE adj. (a-ni-sto-ri-ke — du gr. *a* priv., et *historique*). Néol. Qui est contraire à l'histoire, qui n'est pas soumis au développement historique : *Ce progrès échappe aux perceptions d'une intelligence infinie, et par conséquent* ANHISTORIQUE. (Proudh.)

ANHOLT, petite île danoise dans le Kattegat, ayant un phare, située par 56° 44′ lat. N. et 9° 15′ de long. E. Longueur, 9 kil.; largeur, 6 kil.; pop. 200 hab., occupés à la pêche.

ANHOLT, petite ville de la Westphalie prussienne, à 14 kil. N.-E. de Nimègue. Beau palais, résidence du prince de Salm-Salm; pop. 2,000 hab.

ANHOMOMÉRÉ, ÉE adj. (a-no-mo-mé-ré — du gr. *a* priv.; *omos*, semblable, et *meros*, portion). Zool. Se dit de certains animaux dont le corps est formé d'articulations dissemblables.

AN'HUI adj. (a-nui). Vieux mot pour *aujourd'hui*, encore usité dans certaines provinces.

ANHYDRE adj. (a-ni-dre — du gr. *a* priv.; *udôr*, eau). Chim. Qui ne contient pas d'eau : *Sel* ANHYDRE. *Acide sulfurique* ANHYDRE. *Silice* ANHYDRE. *Les sels auxquels on a enlevé leur eau de cristallisation sont* ANHYDRES. (Nysten.) *On paye une tasse de lait vingt-cinq centimes quand il est baptisé; cinquante centimes quand il est* ANHYDRE, *comme disent les chimistes*. (Balz.)

ANHYDRIDE s. m. (a-ni-dri-de — rad. *anhydre*). Chim. Terme générique par lequel on désigne les acides anhydres, c'est-à-dire qui ne sont pas combinés avec de l'eau.

— **Antonyme.** Hydraté.

— **Encycl.** Les *anhydrides* sont sans action sur le tournesol; ils forment pour les chimistes unitaires une classe de corps distincte de celle des acides. Ils sont, dit Gerhardt, aux acides hydratés ce que les éthers simples sont aux alcools. Au contact de l'eau, ils en fixent les éléments plus ou moins rapidement, pour se transformer en acides hydratés ou acides normaux. On les distingue en deux grandes classes : les *anhydrides monoatomiques* ou *monobasiques*, qui proviennent des acides monoatomiques ou monobasiques par suite d'un phénomène de double échange; les *anhydrides biatomiques* ou *bibasiques*, que donnent les acides biatomiques par un phénomène de déshydratation. Dans les deux cas, la différence entre les *anhydrides* et les acides normaux consiste dans une ou deux molécules d'eau en moins. Soumis à l'action de l'ammoniaque, les *anhydrides* monoatomiques donnent naissance à des amides neutres, et les *anhydrides* biatomiques à des amides acides.

ANHYDRIQUE adj. (a-ni-dri-ke — rad. *anhydre*). Néol. Imperméable à l'eau : *Le caoutchouc est* ANHYDRIQUE. *Manteau* ANHYDRIQUE. Peu usité.

ANHYDRITE s. f. (a-ni-dri-te — rad. *anhydre*). Minér. Minéral cristallin, blanc ou gris, formé de sulfate de chaux *anhydre*, et dont une variété, connue dans le commerce sous le nom de *marbre de Bergame* ou de *Bardiglio*, est employée pour faire des tables et des cheminées : *L'*ANHYDRITE *se désagrége, devient spongieuse et finit par se convertir en gypse*. (Ch. d'Orb.)

— **Encycl.** L'*anhydrite* raye le calcaire; elle est insoluble dans les acides et n'y fait pas effervescence comme la craie et la dolomie, parce qu'elle ne contient pas d'acide carbonique, et que la chaux a pour l'acide sulfurique plus d'affinité que pour tout autre acide. C'est une roche assez rare, le plus souvent métamorphique. L'acide sulfurique s'échappant par une fissure du sol primitif atteint les couches de calcaire compact et produit ainsi l'*anhydrite*. L'*anhydrite*, en s'hydratant, devient du gypse qu'on appelle *gypse épigène*. Le plâtre est une *anhydrite* non cristallisée.

ANHYDROHÉMIE s. f. (a-ni-dro-é-mî — du gr. *a* priv.; *udôr*, eau, et *aima*, sang). Pathol. Défaut de sérosité dans le sang.

ANHYDROMÉLIE s. f. (a-ni-dro-mé-lî — du gr. *a* priv.; *udôr*, eau, et *muelos*, moelle). Pathol. Défaut de liquide dans la cavité rachidienne; absence du liquide céphalo-rachidien.

ANHYDRO-SULFATÉ, ÉE adj. (a-ni-dro-sul-fa-té). Minér. Se dit d'une base qui, à l'état de sulfate, ne contient pas d'eau de cristallisation.

ANI s. m. (a-ni — nom donné dans le pays). Oiseau grimpeur auquel les naturels du pays ont donné les noms vulgaires de *bout de petun*, ou *bout de tabac*, à cause de la couleur de son plumage.

— **Encycl.** Les *anis* appartiennent à la famille des grimpeurs, et se rapprochent beaucoup des coucous. Ils habitent les contrées les plus chaudes de l'Amérique, où on les rencontre par troupes de quarante environ, serrés les uns contre les autres. Ils ont un vol faible, court et peu élevé, et un cri assez désagréable. Peu méfiants, ils se laissent facilement approcher par le chasseur, qui peut les choisir et les abattre à son aise; mais leur chair est d'une odeur repoussante et d'une saveur détestable. Ils vivent dans les endroits découverts, et se nourrissent de petits reptiles et d'insectes. Ils ont même l'instinct d'aller s'abattre, comme les pies, sur le dos des animaux, pour les débarrasser de la vermine qui les dévore. L'*ani* a des mœurs douces, familières, sociables, qui ont fait regarder cet oiseau comme le modèle des vertus domestiques. On voit un grand nombre de couples vivre en commun; toutes les femelles pondent leurs œufs dans le même nid, et, à peine éclos, les petits sont adoptés par la société tout entière, et soignés par tous avec une égale sollicitude. Quand l'*ani* est pris jeune, il se familiarise et s'apprivoise facilement; il apprend même à parler presque aussi bien que les perroquets. Dans la nomenclature scientifique, cet oiseau a reçu le nom de *crotophage*.

— **Homonyme.** Anis.

ANI ou **ANISI**, ville de la Turquie d'Asie, près de Kars, sur la frontière de l'Arménie russe; autrefois cap. de toute l'Arménie, et très-florissante; elle fut presque entièrement détruite au XIIIe siècle par un tremblement de terre; vastes ruines.

ANIAN (DÉTROIT D'), nom que l'on donnait au détroit de Behring, entre l'extrémité N.-E. de l'Asie et la pointe N.-O. de l'Amérique, avant le passage de ce détroit par le capitaine danois Behring. Quelques géographes l'ont confondu avec le détroit d'Hudson.

ANIANE, ville de France, ch.-lieu de cant. (Hérault), arrond. et à 25 kil. N.-O. de Montpellier; pop. aggl. 2,501 hab. — pop. tot. 3,557 hab. Ancien couvent servant de maison de détention. Commerce considérable de cuirs; fabrique de crème de tartre, de vert-de-gris, de savon noir, d'essences et de produits chimiques.

ANIANUS, astronome et poëte latin du XVe siècle, auteur des vers mnémotechniques si connus sur les signes du zodiaque :

Sunt Aries, Taurus, Gemini, Cancer, Leo, Virgo,
Libraque, Scorpius, Arcitenens, Caper, Amphora,
[*Pisces.*

On a de lui un poëme astronomique intitulé *Computus manualis*, traitant des cycles solaires et lunaires, ainsi que des fêtes mobiles.

ANIANUS LACUS, lac d'Italie, dans la Campanie, non loin de Cumes, appelé aujourd'hui *Agnano*. Aux environs se trouvaient les *Anianæ thermæ* des Romains, que remplacent aujourd'hui les étuves sulfureuses de San-Germano. Non loin se trouve la fameuse *grotte du Chien*. C'est aussi près de l'*Ananus lacus* que les poëtes anciens plaçaient l'entrée des enfers.

ANIARE s. m. (a-ni-are — du gr. *aniaros*, triste). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des taxicornes, renfermant sept espèces, toutes exotiques.

ANIBE s. m. (a-ni-be). Bot. Arbre de la Guyane, peu connu, et qui paraît être une espèce de laurier.

ANICET, affranchi de Néron, commandait la flotte de Misène l'an 60 de notre ère. On lui attribue l'invention du navire à soupape destiné à noyer Agrippine. Il mourut exilé en Sardaigne.

ANICET (saint), pape de 157 à 168, souffrit le martyre sous Marc-Aurèle.

ANICET-BOURGEOIS (Auguste), auteur dramatique, né à Paris en 1806. Il commença dès 1825 à travailler pour le théâtre. Depuis, il n'a cessé de produire une infinité de pièces dont beaucoup ont eu une vogue populaire. Ces productions ne sont pas sans doute des œuvres littéraires, mais elles eurent le mérite lucratif d'attirer et de passionner la foule. Elles ont été écrites en collaboration avec MM. Vanderbuch, Lockroy, Brisebarre, Victor Ducange, Michel Masson, Dennery et autres. Nous allons citer ici celles qui ont eu le succès le plus retentissant : *Passé minuit*, les *Trois Épiciers*, *Job et Jean*, le *Maître d'école*, *Pascal et Chambord*, le *Premier Coup de canif*, vaudevilles ou bouffonneries pleines de jovialité. Mais c'est surtout comme dramaturge que M. Anicet-Bourgeois, aidé de ses collaborateurs habituels, a conquis la popularité. Il est un des maîtres du genre, et l'on n'a pas oublié la *Vénitienne*, le *Grenadier de l'île d'Elbe*, *Héloïse et Abailard*, *Nabuchodonosor*, *Périnet Leclerc*, *Latude*, la *Nonne sanglante*, *Gaspard Hauser*, la *Dame de Saint-Tropez*, *Atar-Gull*, les *Orphelins du pont Notre-Dame*, les *Sept Péchés capitaux*, le *Médecin des enfants*; des féeries restées fameuses, telles que les *Pilules du diable*, etc. L'heureux auteur est un des classiques de l'ancien *boulevard du crime*, et il alimente encore aujourd'hui plusieurs théâtres de ses émouvantes productions. M. Anicet Bourgeois excelle surtout dans la manière de charpenter le drame, et dans la conduite des incidents; son nom tiendra une place distinguée dans l'histoire du théâtre actuel, et surtout du mélodrame, qui est, aussi bien que le vaudeville, une production toute française.

ANICÉTON s. m. (a-ni-sé-tonn — du gr. *anikêtos*, invincible). Sorte d'emplâtre d'un usage très-fréquent chez les anciens.

ANICETUS (en gr. *anikêtos*, invincible). Myth. Fils d'Hercule et d'Hébé.

ANICH (Pierre), paysan du Tyrol, astronome et géographe, né près d'Inspruck en 1723, mort en 1766. Il cultiva la terre pendant une partie de sa vie, et gagna, par son goût pour l'étude des sciences, la protection des jésuites d'Inspruck, qui lui enseignèrent les mathématiques et le recommandèrent à Marie-Thérèse. L'impératrice le chargea de dresser la carte du Tyrol. Malgré des difficultés inouïes, il accomplit ce travail avec une exactitude qui n'a guère été surpassée dans la grande carte dressée récemment par l'état-major autrichien.

ANICHE, commune du départ. du Nord, arrond. et cant. de Douai; pop. aggl. 3,740 hab. — pop. tot. 4,156 hab. Importante exploitation de houille.

ANICHINI (Luigi), graveur en médailles et en pierres fines, né à Ferrare, florissait à Venise au XVIe siècle. On rapporte que Michel-Ange, en voyant ses médailles de Henri II, roi de France, et du pape Paul III, dit que l'art de la gravure avait atteint la perfection dans ces deux ouvrages.

ANICILLO s. m. (a-ni-sil-lo — mot esp.). Bot. Poirier de l'Amérique du Sud, dont les feuilles et les fruits rappellent le parfum et la saveur de l'anis.

ANICROCHE s. f. (a-ni-kro-che — nom d'une ancienne arme en forme de croc). Difficulté, obstacle, embarras : *Il y a quelque* ANICROCHE *dans cette affaire*. (Acad.) *De quelque côté que l'on se tourne, ce monde est rempli d'*ANICROCHES. (Volt.) *Il n'est pas si facile amour qui n'ait parfois son* ANICROCHE. (St-Réal.) *J'ai conté très en détail à notre père les* ANICROCHES *de mes pérambulations*. (V. Jacquem.)

Tous ces gens-là sont faits de croche et d'*anicroche*.
REGNARD.

‖ Mauvaise difficulté suscitée à dessein : *C'est un chicaneur qui vous fera mille* ANICROCHES. (Acad.)

ANIDE s. m. (a-ni-de — du gr. *a* priv.; *eidos*, forme, espèce). Térat. Genre de monstres unitaires, type de la famille des anidiens : *L'illustre Ruysch a figuré, il y a un siècle, un* ANIDE *né d'une vache, et un cas analogue chez l'homme a été décrit, il y a cent cinquante ans, en Angleterre par le docteur Bland*. (G. St-Hilaire.)

ANIDIENS s. m. pl. (a-ni-di-ain — rad. *anide*). Térat. Famille de monstres dont l'organisation est indéterminée, et qui se présentent sous l'aspect d'une masse informe.

ANIDION s. m. (a-ni-di-on). Bot. Syn. de *bifore*, genre d'ombellifères.

ANIDROSE s. f. (a-ni-drô-ze — du gr. *a* priv., et *idrôs*, sueur). Pathol. Absence de sueur.

ANIE s. f. (a-nî — du gr. *ania*, chagrin). Bot. Genre d'orchidées épiphytes, renfermant un petit nombre d'espèces, qui croissent dans l'Inde.

ANIELLO (Thomas). V. MAZANIELLO.

ANIEN, ANIANUS, jurisconsulte romain, mort vers 507 de l'ère chrétienne. Il fut chargé par Alaric II, roi des Wisigoths d'Espagne, d'abréger le code théodosien et de dresser le recueil connu sous le nom de *Code d'Alaric.*

ÂNIER, IÈRE s. (â-nié, i-ère — rad. *âne*). Celui, celle qui conduit un ou plusieurs ânes : *Un* ÂNIER, *une* ÂNIÈRE. *Il y a un café en face ; un peu plus loin, une station d'*ÂNIERS, *qui louent leurs bêtes à raison d'une piastre l'heure.* (G. de Nerv.)

> L'*ânier* l'embrassait, dans l'attente
> D'une prompte et certaine mort.
>
> LA FONTAINE.

> Au fond, il estimait qu'un âne
> Pour Dieu, qui nous voit tous, est autant qu'un *ânier.*
>
> A. DE MUSSET.

> Un *ânier*, son sceptre à la main,
> Menait en empereur romain
> Deux coursiers à longues oreilles.
>
> LA FONTAINE.

ÂNIER, IÈRE, adj. (â-nié, iè-re — rad. *âne*). Qui tient de l'âne, qui ressemble à l'âne par les défauts que l'on attribue à cet animal, la bêtise, l'entêtement, etc. Vieux mot : *Je ne m'émeus pas une fois l'an des fautes de ceux sur lesquels j'ai puissance; mais sur le point de la bêtise et opiniâtreté de leurs allégations, excuses et défenses* ÂNIÈRES *et brutales, nous sommes tous les jours à nous en prendre à la gorge.* (Montaig.)

ANIGOSANTHE s. m. (a-ni-go-zan-te — du gr. *anoigô*, je développe; *anthos*, fleur). Bot. Genre de la famille des hémodoracées, renfermant un petit nombre d'espèces originaires de l'Australie, et dont plusieurs sont cultivées dans nos serres, pour la beauté et surtout la singularité de leurs fleurs.

ANIGRIDES. Myth. Nymphes qui habitaient les rives de l'Anigrus. Elles passaient pour guérir les blessures, et surtout les maladies de la peau.

ANIGRUS. Géogr. anc. Fleuve de l'Elide, dans la Triphylie.

ANIL ou **ANIR** s. m. (a-nil, a-nir). Bot. Espèce d'indigotier.

ANILE s. m. (a-ni-le — rad. *aniline*). Chim. Se dit des anilides qui correspondent aux amides.

ANILIDE s. f. (a-ni-li-de — rad. *aniline*). Chim. Nom donné aux amides qu'on produit avec l'aniline. Les anilides sont quelquefois désignés sous le nom de *phényl-amides*. On obtient les anilides par l'action de la chaleur sur certains sels d'anilinine, ou par celle des acides anhydres sur l'aniline.

ANILIDÉ adj. m. (a-ni-li-dé — rad. *aniline*). Chim. Joint au mot *acide*, se dit des amilides qui correspondent aux acides amidés.

ANILINE s. f. (a-ni-li-ne — du portug. *anil*, indigo). Chim. Alcaloïde artificiel que l'on obtient, soit en chauffant de l'indigo avec un excès de potasse, soit en faisant agir le bisulfhydrate d'ammoniaque sur la nitro-benzine.

— **Encycl.** L'*aniline* est un liquide incolore ayant une odeur vineuse agréable et une saveur brûlante. Elle est peu soluble dans l'eau, soluble en toute proportion dans l'alcool et l'éther. Elle représente, pour les chimistes unitaires, de l'ammoniaque dans laquelle un équivalent d'hydrogène est remplacé par du phényle. Ses réactions sont parfaitement semblables à celles de l'ammoniaque : ainsi, parallèlement aux amides et aux sels ammoniacaux, marchent les anilides et les sels d'*aniline.* L'*aniline* a été découverte par le Suédois Unverdorben, en 1826. Elle est très-employée en teinture. C'est le chimiste anglais Perkins qui, modifiant un procédé imaginé par notre compatriote Béchamp, a réussi le premier, en 1856, à la fabriquer industriellement. Depuis cette époque, l'*aniline* est devenue la matière première d'un grand nombre de substances colorantes, violettes, rouges, brunes, bleues, vertes et jaunes, d'un éclat éblouissant, dont l'usage s'est répandu promptement dans tous les pays.

L'*aniline* est encore appelée *phényl-amine, phényl-ammoniaque, amide phénique, benzidam, kyanol.*

ANILIQUE adj. (a-ni-li-ke — du portug. *anil*, indigo). Chim. Nom donné à l'acide indigotique.

ANILLE s. f. (a-ni-lle; *ll* mll. — du lat. *anellus*, petit anneau). Hydraul. Anneau de fer qui sert à retenir les poteaux de garde posés sur les faces de l'avant-bec des piles.

— Techn. Pièce en fer scellée dans la meule courante d'un moulin à farine, et qui sert à suspendre l'arbre vertical ou fer de meule.

— Bot. Se dit des petits filets des plantes sarmenteuses qui ceignent de plusieurs tours les branches qu'elles embrassent.

— Blas. Figure en forme de deux crochets adossés et liés ensemble.

ANILLE s. f. (a-ni-le — du lat. *anilis*, de vieille femme). Vieille femme qui porte des béquilles. Mot employé par Mercier.

ANILLÉ, ÉE adj. (a-ni-llé; *ll* mll. — rad. *anille*). Bot. Qui est pourvu d'anilles, qui est disposé en anille : *Tige* ANILLÉE. *Le sarment de la vigne est pourvu de filets* ANILLÉS.

— Blas. Se dit des croix et des sautoirs ancrés, quand ces pièces ont leur milieu percé en carré, ce qui les fait ressembler à l'anille des moulins à farine. *Famille Barrat de Beauvau : d'argent, à la croix ancrée et* ANILLÉE *de sable.*

ANILLEROS s. m. pl. (a-nil-lé-ross — mot espagn.). Hist. Nom donné en Espagne, pendant la révolution de 1820-23, à ceux qui appartenaient au parti modéré.

ANILOCRE s. m. (a-ni-lo-kre). Crust. Genre de crustacés isopodes, voisin des cymothoés, renfermant trois espèces, dont deux vivent dans la Méditerranée.

ANILOCYANIQUE adj. (a-ni-lo-si-a-ni-ke — de *aniline* et de *cyanique*). Chim. Se dit d'un acide que l'on obtient en soumettant à la distillation l'oxamélanile. L'acide *anilocyanique*, appelé encore *carbonile* et *cyanâte de phényle*, est un liquide jaunâtre, d'une odeur très-forte rappelant celle de l'aniline, de l'acide cyanhydrique et du cyanogène.

ANILURÉE s. f. (a-ni-lu-ré). Chim. Substance produite par l'action du chlorure de cyanogène gazeux et de l'eau sur l'aniline : *L'*ANILURÉE *est en cristaux aciculaires, peu solubles dans l'eau froide, très-solubles dans l'eau chaude, sans action sur les acides et les alcalis étendus.* (Orfila.)

ANIMADVERSION s. f. (a-ni-ma-dvèr-si-on — du lat. *animadversio;* formé de *animus*, esprit; *advertere*, tourner). Réprimande, objurgation : *Cette démarche lui attira l'*ANIMADVERSION *de ses supérieurs. L'allégation téméraire d'un fait mérite l'*ANIMADVERSION *de la cour.* (Trév.)

— Plus ordinairem., Improbation, censure sévère, haine persévérante : *Ce procédé mérite l'*ANIMADVERSION *publique. Je vous demande si une action aussi basse ne doit pas éveiller l'*ANIMADVERSION *de tous les gens de bien!* (J.-J. Rouss.) *L'*ANIMADVERSION *se manifeste par des signes qui, chez une nation libre, ne sauraient être ni méconnus, ni bravés.* (Sismondi.) *Enveloppé dans l'*ANIMADVERSION *qu'on portait à son père, il fut sévèrement puni d'une faute qui n'était pas la sienne.* (E. Sue.) *La faveur de madame du C*** était l'objet des conversations et des* ANIMADVERSIONS *publiques.* (Lamart.) *Il n'offrit pas les biens de son ordre en holocauste aux besoins publics, sans encourir son* ANIMADVERSION. (Mignet.)

— Philol. S'est dit autrefois des remarques, des notes faites sur le texte d'un auteur ancien : *Des* ANIMADVERSIONS *sur Homère, sur Salluste, sur Juvénal*, etc.

— **Antonymes.** Bienveillance, sympathie.

ANIMAL s. m. (a-ni-mal — lat. *animal*, même sens; dérivé de *anima*, souffle, principe de vie). Tout être vivant, doué de la faculté de sentir et de se mouvoir, c'est-à-dire l'homme aussi bien que la brute : *L'homme est le seul des* ANIMAUX *qui soit obligé de se vêtir.* (B. de St-P.) *L'*ANIMAL *le plus dangereux pour l'homme, c'est l'homme.* (Beauchêne.) *L'*ANIMAL *est tout entier dans le système nerveux.* (G. Cuv.) *L'*ANIMAL *est, pour ainsi dire, un végétal sensible.* (P. Leroux.)

> L'homme est, je vous l'avoue, un méchant *animal.*
>
> MOLIÈRE.

> Le plus sot *animal* à mon avis, c'est l'homme.
>
> BOILEAU.

— Dans un sens plus restreint et pourtant plus généralement employé, Etre animé, mais privé de raison : ANIMAL *terrestre.* ANIMAL *aquatique.* ANIMAL *amphibie.* ANIMAL *frugivore, carnassier, carnivore, omnivore. Un* ANIMAL *sauvage. Un* ANIMAL *domestique. Faire la chasse aux* ANIMAUX *féroces. Détruire les* ANIMAUX *nuisibles. Chez presque tous les peuples civilisés il existe aujourd'hui une société protectrice des* ANIMAUX. *Dieu, après avoir créé les* ANIMAUX, *créa l'homme.* (Acad.) *Les* ANIMAUX *ont une raison naturelle, mais elle est faible et trouble.* (Amyot.) *Encore que nous ayons quelque chose au-dessus de l'*ANIMAL, *nous sommes* ANIMAUX, *et nous avons l'expérience tant de ce que fait en nous l'*ANIMAL, *que de ce qu'y fait le raisonnement et la réflexion.* (Boss.) *O Dieu! j'ai considéré vos ouvrages et j'en ai été effrayé : qu'est devenu cet empire que vous nous aviez donné sur les* ANIMAUX? *On n'en voit plus qu'un petit reste, comme un faible mémorial de notre ancienne puissance, et un débris malheureux de notre fortune passée.* (Boss.) *On ne peut assez admirer la nature, dans l'arrangement des corps et dans les différents organes qui composent la machine des* ANIMAUX. (Malebr.) *L'homme sait dominer par force ou par industrie sur tous les* ANIMAUX, *et les plier à son usage.* (Fén.) *Les* ANIMAUX *nuisibles à l'homme sont les moins féconds.* (Fén.) *Dieu a soumis à l'empire de l'homme les* ANIMAUX *qui rampent sur la terre.* (Mass.) *L'*ANIMAL *est l'ouvrage le plus complet de la nature, et l'homme en est le chef-d'œuvre.* (Buff.) *Les jeunes* ANIMAUX *se modèlent sur les vieux.* (Buff.) *Les* ANIMAUX *éprouvent, comme l'homme, les influences du ciel et de la terre.* (Buff.) *La plupart des* ANIMAUX *ont plus d'agilité, plus de vitesse, plus de force et même plus de courage que l'homme.* (Buff.) *Aristote avait remarqué, avant nous, que, de tous les* ANIMAUX *qui ont des griffes, aucun n'allait en troupe.* (Buff.) *Les hommes sont comme les* ANIMAUX : *les gros mangent les petits, et les petits les piquent.* (Volt.) *Tous les* ANIMAUX *sont perpétuellement en guerre : chaque espèce est née pour en dévorer une autre.* (Volt.) *L'homme est né pour régner sur tous les* ANIMAUX. (Volt.) *Les* ANIMAUX, *vivant d'une manière plus conforme à la nature, doivent être sujets à moins de maux que nous.* (J.-J. Rouss.) *L'homme fait la chasse aux bêtes sauvages, la femme élève les* ANIMAUX *domestiques.* (B. de St-P.) *La nature a varié à l'infini, parmi les* ANIMAUX, *les moyens de se défendre, comme ceux de subsister.* (B. de St-P.) *Si les* ANIMAUX *connaissaient Dieu, ils parleraient.* (Lamenn.) *C'est du régime auquel sont soumis les jeunes* ANIMAUX *que dépend principalement la taille qu'ils acquièrent.* (Math. de Domb.) *L'*ANIMAL *sait tout ce qu'il doit savoir; l'homme doit tout apprendre.* (Ballanche.) *Ma mère croyait, et je le crois comme elle, que ces habitudes d'endurcissement du cœur à l'égard des* ANIMAUX *les plus doux, nos compagnons, nos auxiliaires, sont faites pour brutaliser et férociser les instincts du cœur.* (Lamart.) *Personne aujourd'hui n'est tenté de regarder les* ANIMAUX *comme des machines.* (A. Fée.) *Ne frappez les* ANIMAUX *que pour les conduire, et non pour le plaisir de les battre.* (Corm.) *Tous les* ANIMAUX *domestiques sont, de leur nature, des* ANIMAUX *sociables.* (Flourens.) *Les espèces de plantes et d'*ANIMAUX *n'ont presque pas d'histoire.* (Renan.)

> Je me sers d'*animaux* pour instruire les hommes.
>
> LA FONTAINE

> Sur tous les *animaux*, enfants du Créateur,
> J'ai le don de penser, et je sais que je pense.
>
> LA FONTAINE.

— Appliqué à l'homme, le mot *animal* est presque toujours déterminé soit par un adjectif, soit par une proposition : *L'homme est un* ANIMAL *raisonnable. Platon ayant défini l'homme un* ANIMAL *à deux pieds, sans plumes, Diogène pluma un coq et le jeta au milieu de l'Académie, en disant : Voilà l'homme de Platon. L'homme est un* ANIMAL *sensible, intelligent, doué de raison et de volonté. Aristote a défini l'homme un* ANIMAL *sociable; mais, dans l'esprit du philosophe, le mot* sociable *avait une signification politique.*

— Fam. Personne grossière, brutale : *C'est un vrai* ANIMAL, *un franc* ANIMAL. *Quel* ANIMAL! *Quel sot* ANIMAL! *Je ne puis souffrir cet* ANIMAL-*là. Arrêtez,* ANIMAL, *laissez-la monter!* (Mol.) *Je perdis toute ma gaieté; je devins triste et rêveur; en un mot, un sot* ANIMAL. (Le Sage.) *Quel* ANIMAL! *Il n'a jamais été plus ridicule.* (Dancourt.) *Je vous trouve admirable, de me faire essuyer la brutalité de cet* ANIMAL-*là!* (Mariv.) *Ah çà, mon ami, se dit-il en s'apostrophant lui-même, un homme qui te dirait que tu es un grand* ANIMAL *aurait raison.* (Balz.) *Nous avons un colonel, assez malplaisant* ANIMAL. (P.-L. Cour.) ‖ Expression triviale et familière d'amitié ou de contentement : *Ah! que cet* ANIMAL-*là raconte bien! Qu'on est aisément amadoué par ces diantres d'*ANIMAUX-*là!* (Mol.)

— Entre dans quelques périphrases qui appartiennent au style badin ou même au style burlesque, et se dit des animaux et des hommes : L'*animal porte-jupe*, la femme; l'*animal à tête frivole*, le peuple; l'*animal à longue échine*, la belette :

> . . . Tout est souvent feinte dans une fille;
> Ne vous y fiez pas : l'une paraît gentille
> Pour savoir se servir d'une beauté d'emprunt,
> Mettre un visage blanc sur un visage brun;
> L'autre de faux cheveux compose sa coiffure;
> Cette autre de ses dents bâtit l'architecture;
> Celle-ci doit sa taille à son patin trompeur;
> L'autre, sa belle gorge à l'art de son tailleur.
> Des charmes apparents on est souvent la dupe,
> Et rien n'est si trompeur qu'*animal porte-jupe.*
>
> DESTOUCHES.

> La nation des belettes,
> Non plus que celle des chats,
> Ne veut aucun bien aux rats,
> Et sans les portes étroites
> De leurs habitations,
> L'*animal à longue échine*
> En ferait, je m'imagine,
> De grandes destructions.
>
> LA FONTAINE.

— Hist. nat. S'associe à certains mots avec lesquels il forme des expressions qui se trouvent souvent non-seulement dans le langage scientifique, mais encore dans le langage ordinaire : *Animaux supérieurs, animaux inférieurs*, Expressions corrélatives qui s'appliquent généralement, la première, aux vertébrés, la seconde aux invertébrés. ‖ *Animaux à sang rouge, animaux à sang blanc*, Expressions corrélatives employées autrefois pour désigner, la première, les vertébrés, la seconde les invertébrés. ‖ *Animaux à sang chaud, animaux à sang froid*, Expressions corrélatives employées pour désigner, la première, les animaux qui jouissent d'une température constante (mammifères et oiseaux), la seconde, les animaux dont la température dépend de celle du milieu dans lequel ils vivent (poissons, reptiles, invertébrés). ‖ *Animaux terrestres, animaux aquatiques*, Expressions corrélatives qui s'appliquent, la première aux animaux qui vivent sur la terre, la seconde à ceux qui vivent dans les eaux. ‖ *Animaux parasites*, Animaux qui vivent à la surface du corps ou dans les cavités internes des animaux. (V. PARASITES.) ‖ *Animaux hibernants*, Animaux qui passent l'hiver engourdis et dans un sommeil plus ou moins profond. V. HIBERNANTS. ‖ *Animaux fossiles*, Animaux dont les débris ont été enfouis dans la terre par des causes naturelles. V. FOSSILES. ‖ *Animaux perdus ou antédiluviens*, Animaux appartenant à des espèces qui ont vécu à telle ou telle époque géologique, et qui sont actuellement éteintes. ‖ *Animaux domestiques, animaux sauvages*, Expressions corrélatives qui s'appliquent, la première, aux animaux soumis à la domination de l'homme, la seconde, à ceux qui échappent à cette domination.

— **Encycl.** Zool. — I. ANALOGIE ET DIFFÉRENCES ENTRE LES ANIMAUX ET LES VÉGÉTAUX. « Pendant bien des siècles, dit M. de Quatrefages, aux yeux du savant comme aux yeux de l'homme du monde, le règne animal et le règne végétal ont été séparés par des limites absolues. Aujourd'hui, il n'en est plus ainsi. A mesure qu'on a cherché à préciser davantage les différences prétendues qui devaient exister entre ces grandes divisions de la création animée, on les a vues s'effacer une à une. Sans doute, au sommet des deux règnes, le naturaliste ne saurait se méprendre sur la nature animale ou végétale de l'être qu'il examine; mais à mesure qu'il descend en s'éloignant de ce point de départ, des analogies apparaissent, des ressemblances se prononcent, et un moment arrive où l'examen le plus scrupuleux ne suffit plus pour donner une certitude complète. A l'extrémité des deux séries existent des familles entières que les botanistes et les zoologistes se disputent depuis des siècles, et dont leurs efforts combinés n'ont pu déterminer encore la nature ambiguë. » — « Dès la plus haute antiquité, dit Requin, les êtres vivants furent divisés en deux vastes groupes, savoir les animaux et les végétaux : division bien nette, bien tranchée, tant que l'on ne considère pas ces animaux-plantes, dits zoophytes, qui lient les extrémités de l'un et de l'autre règne. Mais, en vérité, où tracer la ligne de démarcation? Est-ce chose facile pour les zoologistes et les botanistes que d'arrêter la délimitation des frontières de leurs empires respectifs? Il n'y a point là de barrières naturelles, *point de Pyrénées.* » — « L'*animal*, dit Carus, tend à l'unité de la spontanéité par un système nerveux, et à celle de la nutrition par un canal intestinal, tandis que la plante ne s'élève jamais jusqu'à la spontanéité, et se nourrit, s'accroît par une absorption plus ou moins générale, sans bouche ni canal intestinal. Or, de même qu'on doit supposer partout un état d'indifférence avant qu'il apparaisse deux oppositions tranchées, de même il y a une série entière d'êtres organiques dans lesquels la nature végétale et la nature animale sont encore si peu distinctes l'une de l'autre, que le nom d'animal ou de plante qu'on leur donne par pure convention ne saurait leur être attaché d'une manière absolue, et que le mieux est d'en faire un règne intermédiaire entre les végétaux et les animaux, sous le nom de corps vivants primaires ou *proto-organismes.* »

Un parallèle des végétaux et des animaux établi sur le volume, sur la forme, sur le nombre et la disposition des organes, sur la composition physique et chimique, sur la texture, sur la mort et l'état cadavérique, et sur les différentes fonctions, nous permettra de marquer les analogies et les différences des deux règnes.

1° *Volume.* Dans le règne animal, le volume propre de chaque espèce n'est pas susceptible d'osciller entre des limites aussi larges que dans le règne végétal.

2° *Forme.* Dans toutes les classes supérieures du règne animal, nous rencontrons la forme *symétrique*, c'est-à-dire que le corps est composé de deux moitiés latérales, qui paraissent s'être réunies sur la ligne médiane. La forme des végétaux est, au contraire, *circulaire* et *rayonnée*. Mais cette forme rayonnée se trouve également chez un grand nombre d'animaux inférieurs, tels que les acalèphes, les actinies, etc.

3° *Nombre et disposition des organes.* Si l'on compare un animal quelconque des classes supérieures au végétal le plus parfait, on remarque que le nombre des organes différents est beaucoup plus considérable dans le premier que dans le second. Chez le premier, on distingue des organes centraux et des organes subordonnés; les organes centraux sont renfermés dans des cavités intérieures dites viscérales ou splanchniques. Chez le végétal, les organes sont tous situés à l'extérieur et doivent, pour l'importance, être placés à peu près sur la même ligne. De plus, le végétal supérieur, l'arbre dicotylédoné, n'est point un individu comme l'animal supérieur, mais une collection d'individus semblables. Quand on descend l'échelle animale, toutes ces différences s'affaiblissent et s'effacent; le nombre des organes spéciaux diminue; les organes centraux disparaissent; l'individualité s'amoindrit; chaque anneau d'un lombric porte en lui, comme chaque rameau, l'ensemble d'organes nécessaires à sa vie; comme les grands végétaux dicotylédonés, les zoophytes à polypiers, désignés sous le nom de *coraux*, présentent une ramescence qui résulte de l'agglomération d'individus semblables.

4° *Composition physique.* Tous les êtres vivants sont composés essentiellement de parties molles imprégnées de liquides et contenant des gaz. Les plus parfaits dans les deux règnes présentent en outre des parties dures qui con-

stituent une condition de résistance aux causes de destruction. On a dit que les solides prédominent chez les végétaux, les fluides chez les animaux ; mais cette différence cesse d'être sensible si l'on considère le ligneux non comme une substance vivante, mais comme un produit de l'élaboration végétale, lequel reste fixé dans l'organisme.

5° *Composition chimique*. Les principes immédiats des végétaux sont le plus souvent *ternaires*, c'est-à-dire composés d'oxygène, d'hydrogène et de carbone. Généralement, au contraire, les principes immédiats des animaux sont *quaternaires*, c'est-à-dire composés de quatre éléments : oxygène, hydrogène, carbone, azote. On peut dire, d'une façon générale, que le carbone caractérise les végétaux, et l'azote les animaux. M. Payen a réduit à sa juste valeur cette différence, qui paraît essentielle, en montrant qu'au moment de leur apparition, les jeunes tissus végétaux sont aussi fortement azotés que les tissus animaux, et que c'est seulement en vieillissant qu'ils s'encroûtent, pour ainsi dire, d'éléments carbonés.

6° *Texture*. Dans les deux règnes, nous trouvons le même élément fondamental : la cellule. Les autres éléments anatomiques, fibres, tubes, dérivent tous chez les végétaux de cellules transformées ; chez les animaux, les fibres, tubes, coexistent avec les cellules, mais n'en dérivent pas par métamorphose. En un mot, la théorie cellulaire applicable aux végétaux ne l'est pas aux animaux. Chez les premiers, par exemple, les vaisseaux ne sont que des cellules qui, d'abord sphériques, viennent plus tard à s'allonger et à s'aboucher les unes avec les autres ; chez les seconds, les vaisseaux paraissent être d'abord de simples lacunes creusées dans la substance des tissus, lesquelles plus tard se revêtent d'une membrane tubuleuse.

7° *Mort et état cadavérique*. Nous ne trouvons dans le règne animal aucun exemple de cette longévité merveilleuse que présentent certains arbres. Quant à l'état cadavérique, disons que le cadavre végétal est lent à se décomposer, tandis que le cadavre animal se putréfie rapidement, en donnant naissance aux produits les plus infects. Cela tient à la différence de composition chimique : chez les végétaux, en effet, c'est un corps solide, le carbone, qui prédomine ; chez les animaux, un principe essentiellement gazeux, l'azote.

8° *Génération*. Certains zoophytes se reproduisent par la division de leur propre corps, dont chaque partie devient un individu vivant : c'est la génération *fissipare*, que nous retrouvons aussi chez tant de végétaux. L'un et l'autre règne nous offrent également la génération *gemmipare* et la génération *sexuelle*, l'hermaphroditisme et la séparation des sexes. Mais nous pouvons remarquer que chez les végétaux l'hermaphroditisme est la règle, et la séparation des sexes l'exception, tandis que chez la majorité des espèces animales, les sexes sont séparés. Ajoutons que chez les plantes et les animaux, l'hermaphroditisme semble lié à la forme rayonnée et à l'absence de locomotion ; la séparation des sexes, à la forme symétrique et à la faculté de se mouvoir. Chez les animaux, les sexes se reconnaissent en général pendant toute la vie à des caractères extérieurs ou intérieurs ; il n'en est pas de même pour les végétaux, qui poussent leurs fleurs, c'est-à-dire leurs organes sexuels, à une certaine époque de leur vie. Chez les végétaux, les organes sexuels ne servent qu'une fois ; ils tombent après la fécondation ; chaque année une nouvelle floraison fait apparaître de nouvelles étamines et de nouveaux pistils. Chez les animaux, les mêmes organes sexuels persistent et servent pendant toute la vie. Ces différences ne sont pas absolues. Dans certaines espèces d'animaux, on voit des individus parfaitement neutres produire, à un moment déterminé, des bourgeons qui donnent naissance à des individus *secondaires*, chargés de la génération sexuelle. Ceux-ci, formés uniquement pour servir de *machines à reproduction*, périssent en remplissant la tâche qui leur a été assignée par la nature ; on peut les considérer comme de véritables fleurs animales venues sur l'individu primitif.

9° *Absorption*. L'absorption, chez les végétaux, se fait toujours à l'extérieur. Le végétal, à l'aide de ses extrémités radicellaires, puise dans la terre les matériaux qui doivent servir à le composer ; aussi se nourrit-il uniquement de liquides. Chez presque tous les *animaux*, la présence d'une cavité creusée dans le corps rend l'absorption surtout intérieure. C'est ce qui a fait dire à Hippocrate : « L'estomac est aux *animaux* ce que la terre est aux arbres ; » et à Boërhaave : « Les *animaux* ont leurs racines nourricières dans l'intestin. » Grâce à la présence d'une cavité interne, les animaux peuvent se nourrir d'aliments solides ; ils ont un appareil physico-chimique pour dissoudre ces aliments, et en même temps un réservoir pour en faire provision, ce qui leur permet de se mouvoir sans suspendre le travail de la nutrition. Nous devons dire qu'ici encore, par son extrémité, le règne animal touche au règne végétal : certains *animaux* inférieurs sont dépourvus d'estomac et de canal alimentaire, et doivent nécessairement absorber par la surface externe de leur corps les substances propres à leur nutrition.

10° *Respiration*. Sous le rapport de la respiration, nous trouvons entre les végétaux et les animaux une différence très-importante, on peut dire un véritable antagonisme. L'animal dépouille l'air de son oxygène, et expire de l'acide carbonique. La plante, au contraire, par ses feuilles, et, en général, par ses parties vertes, absorbe de l'acide carbonique, le décompose, en fixe le carbone et en dégage l'oxygène. Il est vrai que, pendant la nuit et à l'ombre, c'est le contraire qui s'observe : l'oxygène est absorbé, et l'acide carbonique exhalé. Mais la fixation diurne du carbone l'emportant de beaucoup sur l'expiration nocturne d'acide carbonique, on peut dire que, par ses résultats, l'action respiratoire du règne végétal fait équilibre à celle du règne animal. Les végétaux fournissent de l'oxygène aux animaux ; les animaux de l'acide carbonique aux végétaux ; cet échange est une des plus belles harmonies de la nature.

11° *Circulation*. La circulation chez les plantes paraît être un phénomène d'ordre purement physique ; elle s'explique par l'endosmose, la capillarité, l'évaporation qui se produit à la surface des feuilles. Chez les *animaux*, la circulation a son principe dans l'appareil circulatoire lui-même ; elle dépend d'une propriété vitale, la contractilité, qui, comme nous le verrons plus loin, appartient en propre au règne animal. Les animaux supérieurs nous présentent un appareil circulatoire très-compliqué, dont les principales parties ont reçu le nom de cœur, d'artères, de veines ; mais en descendant l'échelle animale, on voit la circulation se simplifier de plus en plus : chez un grand nombre d'*animaux* inférieurs, elle se réduit à une agitation vague du liquide nourricier, déterminée par les mouvements généraux de l'*animal*.

12° *Nutrition*. La plante se nourrit de composés inorganiques binaires, qu'elle combine et transforme en composés organiques ternaires et quaternaires. L'*animal* doit emprunter ses aliments aux composés ternaires et quaternaires préparés dans l'organisme végétal ou animal. Remarquons qu'à cette différence dans les aliments se lie naturellement celle que nous avons signalée dans les conditions de l'absorption. Ces composés organiques dont l'*animal* doit se nourrir étant solides, il faut nécessairement qu'il possède en lui-même le moyen de les dissoudre ; en un mot, il faut qu'il digère avant d'absorber. On a cru que la différence des aliments et de l'action respiratoire révélait un antagonisme de nutrition entre les deux règnes. « Les végétaux, disait-on, sont des appareils de réduction, des producteurs ; les animaux, des appareils de combustion, des consommateurs. L'expiration d'acide carbonique et la chaleur animale sont les résultats des phénomènes de combustion qui caractérisent l'animalité. L'expiration d'acide carbonique est le résultat des phénomènes de réduction que présentent les végétaux. Les animaux ne créent pas de matières organiques ; ce sont les végétaux qui forment ces matières, en réduisant l'acide carbonique, l'eau, l'ammoniaque et l'acide azotique, c'est-à-dire en prenant à l'acide carbonique son carbone, à l'eau son hydrogène, à l'ammoniaque son ammonium, à l'acide azotique son azote. Des plantes, les matières organiques façonnées au moyen de ce carbone, de cet hydrogène, de cet ammonium et de cet azote, passent dans les animaux herbivores, et de ceux-ci dans les animaux carnivores. En un mot, les animaux trouvent dans les végétaux tous les principes immédiats qui les constituent : principes azotés neutres, principes gras, principes amylacés ou sucrés ; la digestion les introduit dans le sang ; l'assimilation utilise les principes azotés ; la respiration brûle les autres. » La physiologie générale ne saurait admettre cet antagonisme de nutrition entre le règne animal et le règne végétal. D'une part, on peut observer que dans la germination et dans la floraison, la plante devient, comme l'animal, appareil de combustion, qu'elle brûle du carbone et de l'hydrogène, qu'elle développe de la chaleur ; d'autre part, on trouve chez les animaux des principes immédiats qui n'existent pas chez les végétaux, et que, par conséquent, les animaux n'ont pu trouver tout formés dans leurs aliments. Enfin, les belles expériences de M. Bernard sur la fonction glycogénique du foie ont montré que les animaux produisent directement et constamment, comme les plantes, des principes amylacés et sucrés.

13° *Excrétions*. On a remarqué que le végétal excrète les matières les plus hydrogénées, telles que les baumes, les gommes, les résines, les essences, etc. ; l'animal, au contraire, les matières les plus azotées, telles que l'urée, l'acide urique, etc.

14° *Sensibilité et mouvement volontaire*. Les végétaux sont dépourvus de sensibilité et de mouvement volontaire. Les animaux sentent pour se mouvoir, et se meuvent parce qu'ils sentent. Voilà la grande différence qu'on a toujours signalée entre les végétaux et les *animaux*. Linné la formulait en ces termes bien connus :

Vegetabilia crescunt et vivunt,
Animalia crescunt, vivunt et sentiunt.

Cette différence se lie à celle du mode d'absorption. Le végétal devait être fixé au sol pour y puiser incessamment des matériaux absorbables. Adhérent au sol, immobile, il ne fallait pas qu'il fût sensible, qu'il pût souffrir. L'imagination des poëtes, en créant des végétaux sensibles, capables de souffrir, et livrés ainsi à toutes les blessures du monde extérieur, sans pouvoir fuir et sans pouvoir se plaindre, nous a donné l'image du plus épouvantable supplice. L'*animal*, au contraire, devait faire effort, se mouvoir en tout ou en partie pour aller au-devant de la masse alimentaire, l'atteindre et l'introduire dans son tube digestif. Ces mouvements nécessaires à la nutrition de l'animal avaient besoin, à leur tour, d'une certaine sensibilité pour les déterminer et les diriger. On a objecté, d'une part, que certains zoophytes adhèrent à jamais à la masse pierreuse sur laquelle ils ont pris naissance, qu'ils absorbent irrésistiblement l'eau environnante, et que rien, chez eux, ne fait présumer la sensibilité et la locomotilité ; d'autre part, que certains végétaux présentent des mouvements qui semblent déterminés par le sentiment, que la sensitive, par exemple (*mimosa pudica*) ferme son feuillage, plie ses pétioles, lorsqu'on la touche. Examinons en quoi les mouvements de l'*animal* diffèrent de ceux qui paraissent s'en rapprocher, chez certains végétaux. Cette différence est tout entière dans la nature du mouvement qui, chez l'animal, est produit par la contractilité. L'*animal* le plus simple a la propriété de se contracter, c'est-à-dire de se resserrer sur lui-même, de modifier les dimensions des parties qui le constituent. Rien de semblable chez les végétaux : la feuille d'une sensitive qu'on a touchée se plie à son articulation, mais ses dimensions restent absolument les mêmes. Qui dit contractile ne dit pas locomotile ; les mouvements de translation ne sont pas le résultat nécessaire de la contractilité ; la contractilité n'est pas l'unique condition de ces mouvements ; beaucoup d'animaux se contractent sans se transporter d'un lieu à un autre ; certaines plantes se transportent d'un lieu à un autre sans se contracter. Nous constatons la contractilité chez les animaux ; quant à la sensibilité et à la volonté, nous ne la connaissons directement que dans notre propre moi ; nous ne l'admettons dans un autre individu que par analogie. Notre sensibilité se manifeste par des mouvements qui résultent de la contractilité ; quand nous observons dans un animal des mouvements de même nature, nous sommes portés à leur attribuer le même sens. De plus, cette sensibilité est liée, chez nous, à l'existence d'un système nerveux, nous supposons naturellement que le même lien existe ailleurs, et nous estimons sensible tout être qui présente un système nerveux plus ou moins développé. Ainsi, pour la sensibilité, nous avons deux criterium : un criterium physiologique, la contractilité ; un criterium anatomique, l'existence d'un système nerveux. Les animaux sont contractiles ; ils ont un système nerveux : donc ils sont sensibles. De ces deux criterium, le plus sûr est celui que nous fournit l'anatomie : le nerf prouve la sensibilité, comme le vaisseau prouve la circulation. C'est précisément celui qui fait défaut, quand on arrive aux derniers représentants de la création animale : il y a des animaux inférieurs chez lesquels on n'a pas encore découvert de système nerveux. Il est vrai qu'on peut espérer cette découverte des progrès de l'observation. La vue de la science devient de plus en plus perçante. On a cru longtemps tous les rayonnés dépourvus de nerfs ; aujourd'hui, il est démontré que les échinodermes, les acalèphes, les némertes, les planaires, les vers intestinaux, en possèdent aussi bien que les animaux supérieurs. Certains animaux, à qui Lamarck refusait toute sensation, et qu'il désignait sous le nom d'*apathiques*, présentent des yeux parfaitement caractérisés, et quelquefois même en grand nombre. « Plusieurs d'entre eux, dit M. de Quatrefages, réalisent la fable d'Argus, ou l'étrange conception de Fourier relative au cinquième membre qui doit compléter l'être humain, quand le globe sera couvert de phalanstères. » Enfin, la physiologie comparée nous apprend que la fonction n'est pas toujours et partout dépendante de l'organe ; en d'autres termes, qu'une fonction peut très-bien exister même là où il n'existe pas d'instrument spécial pour l'accomplir. Voilà des raisons qui permettent d'étendre la sensibilité au delà de ses limites apparentes, et en quelque sorte authentiques ; mais ces raisons n'excluent pas le doute. On peut se demander jusqu'où elle descend, où elle s'arrête. Si elle n'a pas besoin d'être attestée par l'existence d'un système nerveux, ne peut-elle se passer également de l'être par la contractilité ?

Somme toute, le seul caractère qui nous paraisse séparer nettement, scientifiquement l'animal de la plante, c'est la contractilité. La contractilité et l'absence de contractilité se constatent ; la sensibilité et l'absence de sensibilité se présument. On a défini l'animal *un être vivant, qui digère, qui sent et qui se meut volontairement*. Comme une définition doit embrasser tout le défini, nous croyons qu'on doit dire simplement : *un animal est un être vivant contractile.*

II. — Classification des animaux. « A la surface des îles et des continents, dit Requin, dans la profondeur des mers, des lacs et des rivières, et, pour ainsi dire, jusque dans le sein de l'air même, vit et s'agite une immense population d'animaux divers, dont l'étude n'est possible qu'à l'aide d'une coordination méthodique qui répartisse ces millions d'individus en espèces, ces myriades d'espèces en genres, ces milliers de genres en familles, ces familles en ordres, ces ordres en classes. Une telle distribution est la première condition et le principal fondement de la zoologie... La classification doit représenter, autant que possible, l'ordre même de la nature, grouper les animaux d'après leurs légitimes rapports, c'est-à-dire d'après la plus ou moins grande ressemblance de leurs plus importantes parties. »

Aristote avait divisé les *animaux* en deux coupes principales, savoir : les *animaux* ayant du sang, et les *animaux* exsangues (privés de sang). La première coupe comprenait deux classes, les *vivipares* et les *ovipares*. Les vivipares étaient subdivisés en *bipèdes, quadrupèdes* et *apodes* ; les ovipares en ailés (oiseaux), et *écailleux* (reptiles et poissons). La seconde coupe était nettement partagée en quatre subdivisions : les mollusques, les crustacés, les testacés et les insectes.

Linné conserva la division primaire d'Aristote, mais sous les dénominations d'*animaux à sang rouge* et d'*animaux à sang blanc*. Il subdivisa les *animaux* à sang rouge en *animaux à sang chaud*, comprenant les mammifères et les oiseaux, et *animaux à sang froid*, comprenant les *amphibies* (quadrupèdes ovipares et serpents) et les *poissons*. Dans la seconde coupe, il n'établit que deux classes, les *insectes* (tous nos articulés pourvus de membres) et les *vers*.

C'est à Lamarck que la division primaire du règne animal doit d'avoir été caractérisée d'après la présence ou l'absence d'une colonne vertébrale, beaucoup mieux qu'elle ne l'était d'après la couleur du sang. Lamarck divise les *animaux* en *invertébrés* et *vertébrés*. Les invertébrés sont les *animaux* les moins parfaits ; ils n'ont point de squelette ; ils se divisent en deux grandes sections : les *animaux apathiques* et les *animaux sensibles*. Les *animaux* apathiques comprennent les *infusoires*, les *polypes*, les *radiaires* et les *tuniciers*. Les *animaux* sensibles forment huit classes : les *insectes*, les *arachnides*, les *crustacés*, les *annélides*, les *cirrhipèdes*, les *conchifères* et les *mollusques*. Quant aux vertébrés ou animaux intelligents, ils comprennent quatre classes : les *poissons*, les *reptiles*, les *oiseaux* et les *mammifères*. Il faut remarquer que la classification de Lamarck procède du simple au composé, s'attachant à suivre le progrès de la nature dans ses créations ; elle part de l'infusoire pour monter jusqu'à l'homme, au lieu de commencer par l'homme pour descendre jusqu'à l'infusoire. De plus, elle ne dispose pas les *animaux* sur une seule ligne ; elle en fait deux séries parallèles, celle des *animaux inarticulés*, qui comprend les infusoires, les polypes, les radiaires, les tuniciers, les conchifères et les mollusques ; celle des *animaux articulés*, qui comprend les vers, les annélides, les arachnides, les insectes, les crustacés et les cirrhipèdes.

TABLEAU DE LA CLASSIFICATION DE LAMARCK.

		Série des inarticulés	Série des articulés
Invertébrés.	*Apathiques*.	Infusoires. Polypes. Radiaires. Tuniciers.	Vers.
	Sensibles...	Conchifères. Mollusques.	Annélides. — Arachnides. Insectes. Crustacés. Cirrhipèdes.
Vertébrés	*Intelligents*.	Poissons. Reptiles. Oiseaux. Mammifères.	

Cuvier divise les animaux en quatre embranchements ou types principaux : 1° les animaux vertébrés, subdivisés en quatre classes (mammifères, oiseaux, reptiles, poissons) ; 2° les mollusques, en six classes (céphalopodes, gastéropodes, acéphales, ptéropodes, brachiopodes, cirrhopodes) ; 3° les articulés, en quatre classes (annélides, crustacés, arachnides, insectes) ; 4° les zoophytes ou animaux rayonnés, en cinq classes (échinodermes, vers intestinaux, acalèphes, polypes, infusoires).

Les vertébrés ont une moelle épinière qui s'épaissit à son extrémité antérieure pour former l'encéphale ; cette moelle épinière est renfermée dans un canal composé de vertèbres osseuses ou cartilagineuses. Tous ont le sang rouge, un cœur musculaire, des sens au nombre de cinq, des mâchoires au nombre de deux et horizontales, les sexes séparés, un foie, une rate, un pancréas, des reins, etc.

Les mollusques n'ont pas de moelle épinière, et par suite pas de vertèbres. Leur système nerveux consiste en un certain nombre de ganglions réunis par des filets nerveux, et toujours placés, à l'exception de celui qui représente le cerveau, au-dessous du canal digestif ; leurs muscles sont attachés à la peau, enveloppe générale, molle et contractile, tantôt nue, tantôt recouverte d'une coquille de forme très-variable. Ils n'ont ni rate, ni pancréas, ni reins ; l'organe de l'odorat manque à tous, celui de la vue à plusieurs ; une seule classe possède celui de l'ouïe ; mais ils ont tous un système complet et double de circulation, etc.

Les articulés ont une sorte de moelle épi-

nière composée de deux cordons, qui règnent de la tête à l'anus, au-dessous du canal digestif, et s'unissent d'espace en espace par des nœuds ou ganglions d'où partent des nerfs. Leur corps, et leurs membres, quand ils en ont, sont formés d'anneaux. Ils ont une peau plus ou moins solide, quelquefois cornée, à laquelle s'attachent des muscles intérieurs.

Les zoophytes ou rayonnés sont formés sur un plan tout différent des précédents, car, au lieu d'avoir leurs organes des sens et du mouvement placés de chaque côté d'un axe, symétriquement, ils les ont autour d'un centre, ce qui leur donne la forme et la disposition circulaire des fleurs.

Il faut remarquer que, dans la classification de Cuvier, ce sont les modifications du système nerveux qui donnent les embranchements, et les modifications des organes de la circulation et de la respiration qui donnent les classes.

TABLEAU DE LA CLASSIFICATION DE CUVIER

1o *Vertébrés*. . .	Mammifères. Oiseaux. Reptiles. Poissons.
2o *Mollusques* .	Céphalopodes. Ptéropodes. Gastéropodes. Acéphales. Brachiopodes. Cirropodes.
3o *Articulés*. . .	Annélides. Crustacés. Arachnides. Insectes.
4o *Zoophytes* . .	Echinodermes. Intestinaux. Acalèphes. Polypes. Infusoires.

M. Milne-Edwards a fait quelques modifications heureuses à la classification de Cuvier. Il place dans la série les articulés avant les mollusques, et immédiatement après, les vertébrés. Il subdivise l'embranchement des articulés en deux sous-embranchements : celui des *articulés* proprement dits, comprenant cinq classes, les *insectes*, les *myriapodes*, les *arachnides*, les *crustacés*, les *cirrhipèdes;* et celui des *vers*, renfermant trois classes, les *annélides*, les *rotateurs* et les *helminthes*.

L'embranchement des mollusques est également subdivisé en deux sous-embranchements : les *mollusques* proprement dits, comprenant cinq classes, les *céphalopodes*, les *gastéropodes*, les *ptéropodes*, les *acéphales lamellibranches* et les *brachiopodes;* les *molluscoïdes*, qui renferment les deux classes des *tuniciers* et des *bryozoaires*.

Enfin le quatrième embranchement est aussi partagé en deux sous-embranchements : les *radiaires*, qui renferment les trois classes des *échinodermes*, des *acalèphes* et des *polypes;* et les *zoophytes globuleux*, qui comprennent les deux classes des *ipfusoires* et des *spongiaires*.

A côté de la classification de Cuvier, nous devons placer celle de Blainville, qui est beaucoup moins connue. Ce naturaliste, au lieu de quatre embranchements de même valeur, forme trois sous-règnes : le premier, celui des *zygomorphes*, ou animaux pairs, comprend les trois embranchements de Cuvier; ce sont les animaux formés de parties paires symétriques de chaque côté d'un axe; le second, celui des *actinomorphes*, comprend les zoophytes dont les parties sont disposées autour d'un centre comme les rayons d'un cercle; le troisième, celui des *hétéromorphes*, comprend les animaux qui n'offrent ni l'une ni l'autre de ces deux dispositions.

Le sous-règne des zygomorphes se partage en trois types : les *ostéozoaires* (vertébrés), qui sont articulés intérieurement; les *entomozoaires* (articulés), qui sont articulés extérieurement; les *malacozoaires* (mollusques), qui sont inarticulés. Les ostéozoaires comprennent sept classes : 1o les *pilifères* (mammifères), animaux à mamelles ou vivipares, revêtus de poils; 2o les *pennifères* (oiseaux), sans mamelles ou ovipares, ayant des poumons et revêtus de plumes; 3o les *ptérodactyles*, animaux fossiles ayant dû être ovipares, avec des poumons, des ailes et des écailles; 4o les *squammifères* (reptiles), ovipares à poumons, revêtus d'écailles, mais sans ailes; 5o les *ichthyosaures*, animaux fossiles ayant dû être ovipares, avec des poumons et un corps pisciforme, muni de nageoires; 6o les *nudipellifères* ou *amphibiens*, ovipares à poumons, avec la peau nue; 7o les *pinnifères* (poissons), ovipares qui respirent dans l'eau par des branchies et qui sont munis de nageoires.

Les entomozoaires sont divisés en neuf classes, d'après la présence, le nombre et la structure de leurs appendices ambulatoires : 1o les *hexapodes* (insectes), qui ont des appendices ambulatoires articulés au nombre de six; 2o les *octopodes* (arachnides), qui en ont huit; 3o les *décapodes*, qui en ont dix; 4o les *hétéropodes*, qui en ont un nombre variable; 5o les *tétradécapodes*, qui en ont quatorze; 6o les *myriapodes*, qui en ont au moins autant de paires que d'anneaux; 7o les *malacopodes*, dont les appendices ambulatoires sont mous et subarticulés; 8o les *chétopodes*, qui ont des pieds inarticulés; 9o les *apodes*, qui manquent de pieds. Les décapodes, les hétéropodes et les tétradécapodes correspondent à la classe des crustacés de Cuvier; les chétopodes et les apodes à celle des annélides.

Les malacozoaires forment trois classes : 1o les *céphaliens*, qui ont une tête très-distincte; les *céphalidiens*, qui ont une tête peu distincte; les *acéphaliens*, qui n'ont pas de tête.

Le sous-règne des actinomorphes ne renferme qu'un seul type, celui des *actinozoaires*, lequel se divise en cinq classes : 1o les *cirrhodermaires*, qui ont la peau munie de suçoirs; 2o les *arachnodermaires*, qui ont la peau extrêmement fine; 3o les *zoanthaires*, dont les tentacules sont gros, creux et en grand nombre; 4o les *polypiaires*, à tentacules filiformes; 5o les *zoophytaires*, à tentacules pinnés. Les cirrhodermaires et les arachnodermaires sont libres; les actinozoaires des trois autres classes sont ordinairement agrégés.

Le sous-règne des hétéromorphes forme une seule classe, les *amorphozoaires*, qui comprend les infusoires et les spongiaires.

TABLEAU DE LA CLASSIFICATION DE BLAINVILLE.

Sous-règnes.	Types	Classes
1o Zygomorphes	1o *Ostéozoaires*. . . .	1o Pilifères. 2o Pennifères. 3o Ptérodactyles. 4o Squammifères. 5o Ichthyosaures. 6o Nudipellifères. 7o Pinnifères.
	2o *Entomozoaires*. .	8o Hexapodes. 9o Octopodes. 10o Décapodes. 11o Hétéropodes. 12o Tétradécapodes. 13o Myriapodes. 14o Malacopodes. 15o Chétopodes. 16o Apodes.
	3o *Malacozoaires*. .	17o Céphaliens. 18o Céphalidiens. 19o Acéphaliens.
2o Actinomorphes	4o *Actinozoaires*. . .	20o Cirrhodermaires. 21o Arachnodermaires. 22o Zoanthaires. 23o Polypiaires. 24o Zoophytaires.
3o Hétéromorphes	5o *Amorphozoaires*.	25o Amorphozoaires.

MM. Paul Gervais et Van Beneden divisent le règne animal en trois grands embranchements, comparables à ceux que l'on a établis parmi les végétaux, et fondés, comme ces derniers, sur des caractères fournis par l'embryogénie : 1o les animaux *hypocotylés* ou *vertébrés*, dont l'embryon présente une vésicule ombilicale ou vitelline, insérée à la face ventrale du corps, et qui possèdent une moelle épinière sus-intestinale et un squelette intérieur; 2o les animaux *épicotylés* ou *articulés* proprement dits, dont l'embryon présente une vésicule vitelline placée sur le dos et non sous le ventre, qui sont articulés extérieurement, possèdent une chaîne nerveuse sous-intestinale de forme ganglionnaire, et des pattes articulées; 3o les animaux *allocotylés* ou *mollusco-radiaires*, dont l'embryon, généralement cilié, ne présente ni la disposition hypocotylée, ni la disposition épicotylée.

L'embranchement des hypocotylés ou vertébrés se divise en deux types, celui des *allantoïdiens* (pourvus d'une vésicule allantoïde), comprenant trois classes : les *mammifères*, les *oiseaux* et les *reptiles;* et celui des *anallantoïdiens* (sans allantoïde), comprenant deux classes : les *amphibiens* et les *poissons*.

L'embranchement des épicotylés ou articulés se divise en deux types, celui des *hexapodes*, qui ne renferme qu'une seule classe, les *insectes;* et celui des *hétéropodes*, qui comprend quatre classes, les *myriapodes*, les *arachnides*, les *crustacés*, les *rotateurs*.

L'embranchement des allocotylés ou mollusco-radiaires est partagé en cinq types : 1o celui des *mollusques*, qui comprend six classes : les *céphalopodes*, les *céphalidiens*, les *brachiopodes*, les *lamellibranches*, les *tuniciers* et les *bryozoaires;* 2o celui des *vers*, qui comprend quatre classes : les *annélides*, les *nématoïdes*, les *cotylides* et les *turbellariés;* 3o le type des *échinodermes*, qui renferme trois classes : les *échinides*, les *stellérides* et les *holothurides;* 4o le type des *polypes*, qui comprend cinq classes : les *cténophores*, les *discophores*, les *zoanthaires*, les *cténocères* et les *spongiaires;* 5o enfin le type des *protozoaires*, qui renferme deux classes : les *infusoires* et les *rhizopodes*.

TABLEAU DE LA CLASSIFICATION DE MM. PAUL GERVAIS ET VAN BENEDEN

Embranchements	Types	Classes
1o Hypocotylés ou vertébrés	1o *Allantoïdiens*. . .	1o Mammifères. 2o Oiseaux. 3o Reptiles.
	2o *Anallantoïdiens*.	4o Amphibiens. 5o Poissons.
2o Epicotylés ou articulés	3o *Hexapodes*	6o Insectes.
	4o *Hétéropodes* . . .	7o Myriapodes. 8o Arachnides. 9o Crustacés. 10o Rotateurs.
3o Allocotylés ou mollusco-radiaires	5o *Mollusques*. . . .	11o Céphalopodes. 12o Céphalidiens. 13o Brachiopodes. 14o Lamellibranches. 15o Tuniciers. 16o Bryozoaires.
	6o *Vers*	17o Annélides. 18o Nématoïdes. 19o Cotylides. 20o Turbellariés.
	7o *Echinodermes*. .	21o Echinides. 22o Stellérides. 23o Holothurides.
	8o *Polypes*	24o Cténophores. 25o Discophores. 26o Zoanthaires. 27o Cténocères. 28o Spongiaires.
	9o *Protozoaires*. . .	29o Infusoires. 30o Rhizopodes.

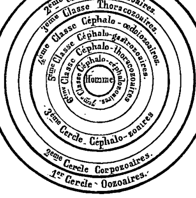
On a pu voir que, pour les zoologistes français, la classification doit être l'expression fidèle et rigoureuse des faits observés; les naturalistes allemands ont fait une plus large part à l'idée pure, à la spéculation philosophique. Carus représente le développement du règne animal au moyen de trois cercles concentriques, dont l'organisation humaine est le centre, et dont le premier, le plus éloigné de l'homme, embrasse les animaux qui expriment un état de persistance de l'œuf par la prédominance de l'albumine, la tendance à conserver la forme globuleuse, le peu d'hétérogénéité de l'organisation, et surtout l'absence d'opposition prononcée entre des nerfs et un système sanguin. Il donne le nom d'*oozoaires* aux animaux de ce premier cercle (infusoires, zoophytes, radiaires).

Dans le second cercle du règne animal, on observe un antagonisme clairement exprimé entre le système nerveux et le système sanguin; le *ventre* (estomac, intestins et organes génitaux) et la *poitrine* (branchies, poumons, trachées, cœur), réunissent, dans l'idée du *tronc*, les organes les plus importants de la vie végétative. Les animaux de ce second cercle sont désignés sous le nom de *corpozoaires*. Ils se partagent en deux classes : les *gastrozoaires* (mollusques), chez lesquels prédominent les organes abdominaux; les *thoracozoaires* (articulés), caractérisés d'une manière spéciale par le développement des organes pectoraux.

Dans le troisième cercle, les organes centraux de la vie animale prennent, chez les animaux supérieurs, la forme d'une *tête*, dans laquelle sont réunis les organes sensoriaux les plus parfaits, le système nerveux se déploie en un cerveau, et la colonne vertébrale, support de tous les organes locomoteurs, acquiert son plus haut degré de développement. Les animaux compris dans ce troisième cercle prennent le nom de *céphalozoaires*. Ils se partagent en quatre classes : les *céphalo-œdoiozoaires* (poissons), qui se distinguent par la prédominance de la forme animale primaire, c'est-à-dire de la forme ovarienne des organes génitaux; les *céphalo-gastrozoaires* (reptiles), qui, par la prédominance des organes abdominaux, répètent les gastrozoaires; les *céphalo-thoracozoaires* (oiseaux), qui, par la prédominance des organes pectoraux, répètent les thoracozoaires; enfin les *céphalo-céphalozoaires* (mammifères), qui sont les véritables représentants du cercle. « Tous les développements disséminés dans ces sept formes fondamentales du règne animal, dit Carus, se réunissent, sous la lumière de la liberté et de la conscience de soi-même, dans une organisation qui représente le centre des cercles de l'animalité, l'organisation de l'homme. Mais comme la lumière pure, que nous obtenons en réunissant les couleurs du spectre au foyer d'une lentille, ne porte pas le nom de couleur, quoiqu'elle renferme en elle la possibilité de toutes les couleurs, de même, l'homme, quoique répétant en lui tous les organes animaux, ne peut néanmoins être appelé un animal, à moins qu'on ne veuille abuser du mot et ravaler la dignité de notre espèce. »

TABLEAU DE LA CLASSIFICATION DE CARUS.

Nous devons ajouter que, dans le système de Carus, les classes sont subdivisées en ordres, et que ceux-ci sont fondés sur les rapports de chaque classe avec les classes inférieures qu'elle répète, et avec les classes plus élevées qu'elle semble préparer. Ainsi, par exemple, la classe des thoracozoaires ou articulés renferme un ordre, les *hexapodes* ou *insectes*, qui se rapproche des céphalo-thoracozoaires ou oiseaux; dans celle des céphalo-gastrozoaires ou reptiles, ceux qui ont des branchies forment un ordre qui répète les céphalo-ædoiozoaires ou poissons; enfin, dans la classe des céphalo-céphalozoaires, les trois premiers ordres désignés sous les noms de *nageurs*, de *rampants* et de *volants*, ont des rapports, le premier avec les céphalo-œdoiozoaires, le second avec les céphalo-gastrozoaires, le troisième avec les céphalo-thoracozoaires. Ces trois ordres se répètent deux fois de suite dans les ordres suivants : les *nageurs* dans les *plongeurs* et dans les *pachydermes*, les *rampants* dans les *marsupiaux* et les *ruminants*, les *volants* dans les *rongeurs* et dans les *carnivores*. Un dixième ordre, celui des *quadrumanes*, comprend les animaux qui ont des rapports avec la forme humaine.



III. — Tendances de la nature dans la constitution du règne animal. V. Analogues, Arrêts de développement, Balancement organique, Connexions, division du travail physiologique, Organes rudimentaires, Série animale, Unité de composition, etc.

IV. — Distribution géographique des animaux. — *Diversité des faunes.* « Dans les animaux, dit Buffon, les différences des espèces semblent dépendre des différents climats; les unes ne peuvent se propager que dans les pays chauds, les autres ne peuvent subsister que dans des climats froids; le lion n'a jamais habité les régions du Nord, le renne ne s'est jamais trouvé dans les contrées du Midi; et il n'y a peut-être aucun animal dont l'espèce soit, comme celle de l'homme, généralement répandue sur toute la surface de la terre : chacun a son pays, sa patrie naturelle, dans laquelle chacun est retenu par nécessité physique; chacun est fils de la terre qu'il habite, et c'est dans ce sens qu'on doit dire que tel ou tel animal est originaire de tel ou tel climat. » Ainsi les animaux sont sous la dépendance du sol; leurs espèces changent avec le climat; chacune des grandes divisions géographiques du globe présente une faune d'un aspect particulier, et qui peut être facilement caractérisée par la présence de certaines espèces plus ou moins remarquables.

On peut compter onze centres principaux de populations animales distinctes : 1o Asie centrale; 2o Asie du Nord et Europe du Nord; 3o Europe centrale; 4o Afrique du Nord; 5o Afrique méridionale; 6o Inde; 7o archipel indien; 8o île de Madagascar; 9o Amérique du Nord; 10o Amérique méridionale; 11o Nouvelle-Hollande.

L'Asie centrale nous donne le cheval, l'hémione, l'âne, le chameau, le dromadaire, l'ours du Thibet, le yack ou vache grognante de Tartarie, etc.

L'Asie du nord, jointe à l'Europe du Nord, nous offre l'hermine, la marte zibeline, le lemming, l'élan, le renne, etc.

Nous trouvons dans l'Europe centrale le cerf et le chevreuil communs, le loir, le loup, le renard, la genette, lé blaireau d'Europe, etc.

L'Afrique du Nord, jointe à l'Arabie et à la Perse, possède l'hyène rayée, le lion, la panthère, l'once, la gerbille des Pyramides, celle de Nubie, la gazelle, le caracal, le lynx des marais, le lynx botté, plusieurs antilopes, etc.

L'Afrique méridionale a l'éléphant aux grandes oreilles, l'hippopotame, le rhinocéros à deux cornes, la girafe, le zèbre, le couagga, le daw, le buffle du Cap, l'oryctérope, le pangolin à longue queue, le chimpanzé, le papion noir, le babouin, le drill, le mandrill, l'hyène tachetée, l'hyène brune, la civette, le léopard, etc.

Dans l'Inde, nous trouvons l'éléphant à courtes oreilles, le rhinocéros unicorne, le tigre de Bengale, le zibeth, le paradoxure, l'ours jongleur, le pangolin à queue courte, le guépard, etc.

L'archipel indien nous présente le rhinocéros de Java, celui de Sumatra, l'orang-outang, le gibbon, l'ours malais, etc.

L'île de Madagascar, bien que voisine de l'Afrique, ne possède aucun des grands quadrupèdes de cette partie de l'ancien continent, mais elle est l'habitation exclusive des makis, de l'indri, de l'aye-aye, etc.

L'Amérique du Nord a plusieurs écureuils,

plusieurs marmottes, l'ondatra, le lemming de la baie d'Hudson, un blaireau, plusieurs renards, plusieurs martes, l'ours noir, le cerf du Canada, le bison, l'ovibos, etc.

L'Amérique méridionale est la patrie des singes à queue prenante, du puma, du jaguar, du couguar, de l'ocelot, du lama, de la vigogne, du cabiai, de l'agouti, des sarigues, des fourmiliers, des paresseux, des tatous, des pécaris, des tapirs, etc.

Enfin, la Nouvelle-Hollande nous présente une faune qui n'est pas moins étrange que sa flore. On n'y voit plus d'espèces analogues à nos bœufs, à nos chevaux, à nos moutons, à nos ours, plus de quadrupèdes de grande taille; mais des kanguroos, des phascolomes, des dasyures, des péramèles, des phalangers volants, l'échidné au corps armé de piquants, aux pieds courts et aux longues griffes, l'ornithorhynque au museau en bec de canard.

— *Conditions qui ont déterminé la distribution primitive des espèces animales.* Pour expliquer la différence des faunes, la plupart des naturalistes supposent des centres de création distincts, où les diverses espèces auraient pris naissance à l'origine des choses, et d'où elles se seraient ensuite répandues au loin pour occuper une portion plus ou moins considérable de la surface de la terre. « En effet, dit M. Milne Edwards, la présence d'un animal particulier dans un point restreint du globe suppose nécessairement, lorsque cet animal ne se rencontre pas ailleurs, qu'il est originaire de ce point, ou bien qu'il y est arrivé par émigration d'une région plus ou moins éloignée, et qu'ensuite il aura été complétement détruit là où était le berceau de sa race, précisément là où, suivant toute probabilité, devaient se trouver réunies toutes les conditions les plus favorables à son existence. Rien ne milite en faveur de cette dernière hypothèse, et il répugne au sens commun de croire que, dans le principe, le même pays a vu naître le cheval, la girafe, le bison et le kanguroo, par exemple, mais que ces animaux l'ont ensuite quitté sans y laisser de traces de leur passage pour aller se cantonner, l'un dans les steppes de l'Asie centrale, l'autre dans l'intérieur de l'Afrique, un troisième dans le nouveau monde, et un autre encore dans les grandes îles de l'Australie. »

Les conditions qui, dans l'hypothèse de la pluralité des centres de création, ont déterminé primitivement la distribution géographique des espèces animales sont : 1° les climats; 2° les habitats; 3° les flores; 4° les faunes; 5° enfin, des conditions d'origine jusqu'ici inconnues.

1° La richesse zoologique d'un pays est en rapport avec le climat de ce pays. « Le nombre des espèces, tant marines que terrestres, dit M. Milne Edwards, augmente en général à mesure que l'on descend des pôles vers l'équateur. Les terres polaires les plus reculées n'offrent guère au voyageur que quelques insectes, et dans les mers glacées de ces climats, les poissons et les mollusques sont peu variés; dans les climats tempérés, la faune devient plus nombreuse en espèces; mais c'est dans les régions tropicales que la nature s'est montrée le plus prodigue à cet égard, et le zoologiste ne peut voir sans étonnement la diversité sans fin des animaux qui s'y trouvent accumulés. »

On peut constater également l'influence du climat sur la nature des animaux et sur leur perfection organique. C'est dans les climats chauds que vivent les animaux les plus remarquables par la grandeur de leur corps, la beauté de leurs couleurs, la variété de leurs formes. On y trouve les espèces les plus voisines de l'homme, et celles qui, dans chaque division zoologique, présentent l'organisation la plus compliquée. Les climats tempérés ont une faune plus restreinte; les formes y sont moins développées, moins variées, les couleurs moins brillantes. Les pays froids ne nourrissent guère que des animaux de petite taille.

Ajoutons que l'analogie des climats entraîne l'analogie des faunes : ainsi on observe une grande ressemblance entre les animaux qui habitent la région boréale et la région australe, et l'on voit prédominer des formes semblables dans les contrées tropicales des deux mondes. Les régions soumises à la même température n'offrent pas, il est vrai, des espèces identiques, mais des espèces voisines, et qui semblent représenter le même type.

2° Les habitats sont les centres où vivent les animaux d'espèce et d'organisation déterminées. Les principaux centres d'habitation sont la mer, les eaux douces courantes ou stagnantes, les eaux saumâtres, les terres élevées et sèches, les montagnes, les terres basses et humides, les bords de la mer, les bords des eaux douces.

On peut, au point de vue de l'habitat, diviser les animaux en deux grandes classes : les animaux *aquatiques* et les animaux *terrestres* ou *aériens*. La vie terrestre exige des conditions organiques spéciales, une grande complication de structure. Elle est impossible aux animaux dont les tissus sont trop mous pour se soutenir par eux-mêmes dans l'air, et s'y affaissent au point de devenir inaptes à remplir leurs fonctions dans l'économie. Elle l'est également à tous ceux dont l'organisation n'a pas été calculée de manière à prévenir les effets nuisibles de la dessiccation des tissus produite par l'évaporation qui se fait dans l'air. Nous pouvons ajouter que, chez les animaux aériens, les organes de la préhension et de la locomotion doivent nécessairement être plus parfaits que chez les animaux aquatiques, le transport des matières étant plus difficile à opérer dans l'air que dans l'eau. En un mot, la vie est plus passive et demande moins d'efforts (par conséquent, des instruments physiologiques plus simples) au sein des eaux qu'à la surface de la terre; aussi les eaux sont-elles l'élément naturel des animaux les plus inférieurs dans la série zoologique, et, d'après une induction naturelle, l'élément dans lequel ont dû se produire les premières manifestations de la vie. « L'animalité, a dit M. Toussenel, a pris naissance au sein de l'onde, comme Vénus. »

Aux considérations d'habitat se rattache le rapport observé par Buffon entre la taille des animaux et l'étendue des régions dans lesquelles on les trouve. L'ancien continent, qui l'emporte de beaucoup en surface sur le nouveau, est aussi celui qui nourrit les plus grands animaux; on ne retrouve pas ailleurs l'éléphant, le rhinocéros, l'hippopotame, le chameau, le lion, le tigre, l'autruche, le casoar. L'Amérique ne renferme que des tailles secondaires : les trois grands pachydermes ne s'y trouvent pas; le chameau y est représenté par le lama, le lion par le puma, le tigre par le jaguar. La Nouvelle-Hollande ne possède pas de plus grands mammifères que les kanguroos. A Madagascar, on trouve des formes encore moindres. La loi s'applique aux animaux aquatiques comme aux animaux terrestres : ainsi, les eaux de la mer, qui occupent la plus grande surface du globe, renferment les espèces les plus volumineuses que l'on connaisse, la baleine, le cachalot, etc.; les poissons des fleuves sont plus grands que ceux des rivières, et ces derniers l'emportent sur ceux des ruisseaux. Comment expliquer cette relation entre les formes et les milieux? Est-ce un rapport de finalité, d'harmonie, ou un rapport de causalité? En d'autres termes, le développement des formes est-il préordonné en vue des milieux, ou bien les milieux déterminent-ils le développement des formes? M. Gérard (*Dictionnaire universel d'histoire naturelle*) se prononce dans ce dernier sens. Suivant ce naturaliste, cette proposition : la taille des animaux est en rapport avec l'étendue des régions qu'ils habitent, peut se traduire ainsi : le développement des formes animales dépend de l'abondance des sources de nutrition.

3° La population zoologique d'un pays est en rapport direct avec la flore de ce pays. Aux lieux où croissent les plantes aquatiques dont les graines servent de nourriture aux palmipèdes, se trouvent des oiseaux de cet ordre. Les bois ombragés sont les lieux propres à la croissance des champignons, et par là même des insectes mycétophages vivant entre les lames ou dans les tubes de ces champignons. Les lieux dont la flore est pauvre sont peu riches sous le rapport zoologique, tandis que les pays riches en végétaux ont une faune très-étendue. Que l'on compare, par exemple, l'Amérique du Sud, boisée, traversée par de grands fleuves, avec les plaines de sable de l'Afrique. Les climats septentrionaux présentent une faune pauvre et rabougrie comme leur flore.

4° Cette solidarité qui existe entre la faune et la flore de chaque pays se retrouve entre les parties d'une même faune, de sorte que l'étude d'une partie de faune permet de déduire le reste de la population zoologique. La distribution de telle ou telle espèce est naturellement subordonnée à celle des espèces qui lui servent de nourriture. A côté de chaque groupe phytophage se trouve un groupe créophage. Partout où vous trouvez des insectivores, il y a nécessairement des insectes; partout où vous trouvez des insectes, il y a probablement des insectivores. Les arachnides annoncent les diptères; les petits carnassiers annoncent les gallinacés, les oiseaux d'eau, etc.

5° Tout, dans la distribution géographique des animaux, ne saurait s'expliquer par l'action prolongée des milieux et des climats, ni par les considérations de finalité et d'harmonie. Pourquoi les climats et les habitats identiques ne possèdent-ils pas des espèces identiques? Pourquoi les singes du nouveau continent ont-ils tous trente-six dents, tandis que tous ceux de l'ancien continent ont trente-deux dents comme l'homme? Pourquoi dans l'un trouve-t-on des éléphants, et n'en trouve-t-on pas dans l'autre? Pourquoi le type des marsupiaux prédomine-t-il parmi les mammifères de l'Australie, et non ailleurs? Il est impossible d'alléguer ici la différence des climats, des habitats, des flores; car l'éléphant, dont l'espèce ou les espèces congénères ont jadis vécu en Amérique, y vivrait aussi bien, à des latitudes convenables, qu'en Asie ou en Afrique; car le bœuf et le cheval, depuis qu'on les a transportés en Amérique, y vivent et s'y propagent à l'état sauvage comme à l'état domestique, non moins bien que dans l'ancien monde, d'où ils proviennent. La raison de tous ces faits est, selon M. Cournot, dans des faits antécédents, dans des données que ce savant nomme historiques; « non, dit-il, qu'elles puissent être connues pour la plupart historiquement, attendu que les monuments d'une telle histoire ont presque tous péri, mais parce que nous concevons une série d'événements ou de faits qu'un témoin intelligent aurait pu noter en leur temps, et qui donneraient la clef des faits actuels. Les organismes vivants, ajoute-t-il, gardent l'empreinte de certaines particularités d'origine et des faits auxquels a donné lieu le déploiement de l'activité de la nature dans des périodes antérieures. »

— *Causes qui ont modifié et modifient la distribution primitive des animaux en favorisant leur dissémination.* La distribution primitive des animaux n'a cessé, ne cesse d'être modifiée par les diverses causes qui favorisent la dissémination d'un certain nombre d'espèces; aussi est-il souvent difficile de connaître le lieu d'origine de tel ou tel animal, en raison des échanges multipliés qui peuvent avoir eu lieu entre des faunes analogues et primitivement distinctes. Lorsqu'une espèce est répandue au loin, comme le bœuf, le cheval, la brebis, on ne peut lui assigner sa véritable patrie qu'à l'aide de documents historiques : or, ces documents, quand ils ne font pas défaut, sont presque toujours insuffisants.

Les circonstances qui favorisent la dissémination des espèces sont de deux ordres : les unes tiennent à la nature de l'animal lui-même, les autres à des causes qui lui sont étrangères. Au nombre des premières, on doit mettre en première ligne le développement de la puissance locomotive. Les espèces qui possèdent des organes de locomotion imparfaits doivent, on le comprend, toutes choses égales d'ailleurs, n'occuper qu'une portion bien restreinte du sol, comparées aux espèces qui ont les mouvements de translation rapides et énergiques : aussi est-ce dans la classe des oiseaux parmi les animaux terrestres, et dans celle des poissons parmi les animaux aquatiques, que nous trouvons le plus d'espèces cosmopolites. Les reptiles, au contraire, sont en général confinés dans des limites étroites, et il en est de même de la plupart des mollusques et des crustacés.

Parmi les causes étrangères à l'animal, la plus active est l'influence de l'homme. Il a modifié partout les conditions climatériques, les habitats et les flores; il a détruit, refoulé les animaux qui lui étaient nuisibles; il a multiplié, transporté d'un bout du monde à l'autre ceux qui lui étaient utiles; il a importé en Europe, de l'Amérique, le dindon et le hocco; de l'Inde, le paon; de la Chine, le faisan doré et le faisan argenté; de l'Afrique, la pintade; il a jeté sur les côtes d'Amérique des bœufs et des chevaux qui y sont redevenus sauvages et peuplent d'immenses savanes.

Des circonstances fortuites ont souvent permis à certains animaux de franchir des barrières qui pouvaient sembler insurmontables. « Rien n'est plus commun, dit M. Milne Edwards, que de rencontrer en mer, à des centaines de lieues de toute terre, des fucus flottant à la surface de l'eau et servant d'appui à de petits crustacés incapables par eux-mêmes de se transporter à la nage loin des côtes où ils ont pris naissance. » Le même naturaliste nous montre le grand courant maritime, connu sous le nom de *gulf-stream*, entraînant des côtes d'Amérique aux côtes d'Europe des troncs d'arbre habités par des larves d'insectes ou donnant attache à des œufs de mollusques ou de poissons. Enfin certains animaux deviennent, comme l'homme, des agents de diffusion des espèces inférieures. Ainsi les oiseaux, qui souvent ne digèrent pas les œufs qu'ils avalent, les évacuent parfois à des distances considérables du point où ils les avaient trouvés, apportant ainsi à certaines contrées les germes de races qu'elles ne connaissaient point jusqu'alors.

— *Causes qui contribuent à maintenir la distribution primitive des animaux en s'opposant à leur dissémination.* Les causes qui ont maintenu et tendent à maintenir un grand nombre d'espèces confinées dans leur habitat primitif consistent en des obstacles mécaniques ou physiologiques. Parmi les premiers, on doit signaler d'abord les mers. La faune terrestre de l'Amérique tropicale trouve dans l'océan Atlantique une barrière infranchissable qui ne lui permet pas de se mêler aux espèces de la zone correspondante de l'ancien continent. Le mélange ne peut se produire que vers le pôle boréal, où les terres des deux mondes se rapprochent, où l'Amérique n'est plus séparée de l'Asie que par le détroit de Behring, et se trouve liée au nord de l'Europe par le Groënland et l'Islande. Aussi n'est-ce qu'aux pôles que l'on trouve des espèces communes aux deux continents : l'ours blanc, le renne, le castor, l'hermine, le faucon pèlerin, l'aigle à tête blanche, etc. Le même obstacle arrête la dispersion des espèces aquatiques vivant près des côtes : c'est ainsi qu'il y a peu d'espèces de poissons communes aux côtes opposées de l'Atlantique. La hauteur des montagnes s'oppose également au mélange des faunes, malgré le voisinage des régions auxquelles elles appartiennent : ainsi les deux versants de la Cordillière des Andes nourrissent des espèces qui, pour la plupart, sont différentes; et les insectes de la région brésilienne, par exemple, sont presque tous distincts de ceux que l'on rencontre au Pérou ou dans la Nouvelle-Grenade.

Les obstacles physiologiques, qui tendent à maintenir la diversité des faunes, se rapportent aux conditions mêmes qui les ont primitivement limitées, c'est-à-dire à la diversité des climats et des flores. Si quelques espèces, comme l'homme et le chien, supportent également le froid et la chaleur, il en est d'autres, comme le singe, le lion, le renne, qui ne peuvent vivre que sous l'influence d'une température déterminée, et qui sont naturellement arrêtées dans leur marche de la ligne vers les pôles, ou des pôles vers la ligne, par les différences de climat. L'influence de la température sur l'économie animale explique pourquoi certaines espèces restent cantonnées et pour ainsi dire emprisonnées dans une chaîne de montagnes sans pouvoir se répandre au loin dans des localités analogues; ces espèces ne pourraient descendre dans les plaines basses pour gagner d'autres montagnes sans trouver des pays où la température est bien supérieure à celle qui leur convient.

Dans un grand nombre de cas, c'est la nature de la végétation et de la faune préexistantes dans un pays qui s'oppose à l'envahissement de ce pays par des espèces étrangères. La dissémination de telle ou telle espèce est nécessairement limitée par celle des végétaux et des animaux dont elle se nourrit : c'est ainsi que le ver à soie s'arrête forcément où s'arrête le mûrier; que la cochenille ne peut se répandre au delà de la zone où croissent les cactus; et qu'on ne peut s'attendre à trouver de grands carnassiers dans les régions polaires où la flore est trop pauvre pour nourrir un nombre considérable de quadrupèdes herbivores.

— *Opinion de M. Darwin sur les centres de création.* Un naturaliste anglais, dont les travaux occupent et divisent depuis quelque temps les savants et les philosophes, M. Darwin, a exposé, dans son ouvrage de l'*Origine des espèces* (V. ESPÈCE, ORIGINE DES ESPÈCES), des idées qui contredisent ce qu'on a lu plus haut sur la diversité primitive des faunes, sur la pluralité des centres de création. M. Darwin, qui nous montre toutes les diversités du règne animal sortant successivement de l'unité, grâce à l'action des milieux et au principe de la sélection naturelle, devait être conduit naturellement à nier la théorie des actes de création indépendants, et à voir dans la pluralité des faunes, non un fait primitif, mais un fait secondairement produit par les révolutions qui ont donné aux continents et aux mers leur configuration actuelle.

Des migrations possibles à une certaine époque, plus tard devenues impossibles par suite de changements géographiques et climatériques, telle est l'hypothèse par laquelle il explique la distribution des *animaux* sur le globe. Vous trouvez dans telle contrée un animal particulier : cela suppose, d'après M. Darwin, que les parents de cet animal y sont arrivés par émigration d'une région plus ou moins éloignée, que ces colons ont été ensuite séparés de leur patrie par une barrière quelconque, et que leur race, sous l'influence de l'habitat nouveau où elle était emprisonnée, est devenue peu à peu une espèce distincte, souvent très-différente de ses ancêtres.

« Le fait le plus frappant de la géographie zoologique, dit M. Darwin, c'est que les barrières de quelque espèce qu'elles soient, ou les obstacles de toute nature aux libres migrations des espèces, sont en connexion de la manière la plus étroite et la plus importante avec les différences qu'on observe entre les productions des diverses parties du monde. » Que signifie ce rapport? — Ce sont les barrières naturelles, dit M. Milne-Edwards, qui empêchent le mélange des faunes primitivement distinctes : elles ne créent pas la diversité des faunes, elles la maintiennent. — Elles la créent, dit M. Darwin : ces barrières naturelles qui séparent actuellement les espèces animales n'ont pas toujours existé; la diversité des faunes dépend uniquement des phénomènes qui ont produit cette séparation.

M. Darwin montre comment on peut se rendre compte, d'après l'hypothèse des migrations suivies de modifications, des principaux faits de la géographie zoologique. « Nous apercevons, dit-il, pourquoi il existe un parallélisme frappant entre la distribution des êtres organisés dans l'espace et leur succession géologique dans le temps; car, en l'un et l'autre cas, les êtres sont demeurés liés par le fil d'une génération régulière, et les moyens de modification ont été les mêmes pour tous. Nous voyons toute la portée de ce fait merveilleux qui doit avoir frappé chaque voyageur : c'est que, sur le même continent, sous les conditions de vie les plus diverses, malgré la chaleur ou le froid, sur les montagnes ou dans les plaines, dans les déserts ou dans les marais, la plupart des habitants de chaque grande classe sont étroitement alliés; car, le plus généralement, ils doivent être les descendants des mêmes ancêtres, les premiers colons de la contrée. Nous comprenons pourquoi deux contrées qui ont été pendant une longue période de temps complétement séparées l'une de l'autre renferment des habitants qui diffèrent complétement, bien qu'elles présentent des conditions de vie aussi semblables qu'il est nécessaire à l'existence des mêmes espèces; car les relations d'organisme à organisme étant les plus importantes, et les deux contrées ayant sans doute reçu des colons d'une troisième source, ou l'une de l'autre, à différentes époques et en diverses proportions, le cours des modifications dans l'une et dans l'autre aire organique a dû inévitablement être différent. Nous voyons clairement pourquoi les îles océaniques doivent être peuplées de rares espèces; pourquoi des animaux incapables de traverser de larges bras de mer, tels que les grenouilles et les mammifères terrestres, ne peuvent habiter ces îles; pourquoi, d'un autre côté, des espèces nouvelles et particulières de chauves-souris, genre au contraire doué de la faculté de traverser les mers, doivent se trouver fréquemment sur des

îles éloignées de tout continent. La présence de ces espèces particulières de chauves-souris et l'absence d'autres mammifères sur les îles océaniques sont deux faits entièrement inexplicables d'après la théorie des actes de création indépendants. »

— *Distribution géographique des mammifères.* 1° La géographie des *cétacés* est assez peu connue. Les plus grands animaux de cet ordre sont réfugiés aux deux extrémités opposées du monde, et l'on n'en peut citer qu'un seul qui soit cosmopolite dans toute l'acception du mot : c'est le cachalot. Le lamantin habite de préférence l'embouchure des grands fleuves de l'Amérique méridionale, qu'il remonte rarement plus haut que l'eau salée. Le dugong paraît habiter exclusivement les côtes de l'Afrique et de l'Inde. Le narval est une espèce rare qui ne s'aventure guère en deçà du quatre-vingtième degré de latitude nord. Les diodons et les hypérodons sont exclusivement propres aux mers d'Europe. La baleine du nord ne descend jamais vers le sud plus bas que les côtes du Jutland ; celle du sud descend jusqu'au Cap. Il faut remarquer que les cétacés font exception à la loi d'après laquelle la taille des animaux diminue à mesure que la latitude augmente.

2° Les *ruminants* ont, en général, pour centre d'habitation les parties chaudes de l'Afrique et de l'Asie. Les cerfs et les mouflons atteignent des latitudes assez élevées ; les rennes et les élans habitent les régions les plus froides. Le lama n'appartient qu'à l'Amérique du Sud. La girafe caractérise la faune de l'Afrique australe. On ne trouve aucun ruminant en Australie.

3° Les *pachydermes* sont représentés dans le nouveau monde par le tapir, le pécari, etc. On n'en trouve aucun dans l'Australie. L'éléphant et le rhinocéros sont propres à l'Afrique, aux Indes, et à l'archipel indien. Le sanglier appartient à l'Europe et à l'Asie. Le genre cheval a deux centres d'habitation distincts, l'Afrique australe et l'Asie centrale ; l'Afrique possède les espèces au pelage zébré, le dauw, le couagga, le zèbre ; l'Asie, les espèces au pelage uni, l'âne, le cheval, l'hémione.

4° Les *édentés* appartiennent spécialement à l'Amérique méridionale. Ils ne se trouvent ni en Europe, ni dans l'Amérique septentrionale, ni dans l'Australie.

5° Parmi les *rongeurs*, un grand nombre sont répandus dans presque toutes les parties du globe : tels sont les genres écureuil, rat, campagnol, lièvre, etc. Le cabiai et l'agouti appartiennent en propre à l'Amérique du Sud ; l'ondatra, à l'Amérique du Nord ; le chiromys, à l'île de Madagascar ; l'hydromys et le pseudomys, à la Nouvelle-Hollande.

6° Les *marsupiaux* sont surtout propres à la Nouvelle-Hollande, qui possède les trois quarts des animaux de cet ordre. On ne trouve de marsupiaux ni en Europe ni en Afrique.

7° Les *carnassiers* abondent dans les régions tropicales. L'Afrique est le pays qui en possède le plus grand nombre. Le lion, le tigre, le léopart et la panthère sont exclusifs à l'ancien continent ; le puma et le jaguar, au nouveau monde. L'Australie ne possède aucun animal du genre felis. Le loup est commun à l'Europe et à l'Amérique du Nord. On trouve des espèces du genre ours dans les régions les plus froides, ainsi que dans les plus brûlantes.

8° La géographie des *insectivores* présente peu d'intérêt. Les musaraignes ont des représentants sur tous les points du globe. Les genres taupe et desman paraissent exclusifs à l'Europe. Madagascar a ses tenrecs. On ne trouve aucun insectivore dans l'Australie.

9° L'ordre des *chéiroptères* est représenté dans tous les centres de populations animales. Les vespertilions et les oreillards sont cosmopolites. Les roussettes ne se trouvent que dans les parties chaudes de l'ancien continent. L'Amérique possède en propre les noctilions, les phyllostomes, les vampires, etc.

10° L'ordre des *quadrumanes* offre trois systèmes bien distincts : celui des singes de l'Océanie, de l'Asie et de l'Afrique ; celui de l'Amérique méridionale, et celui de l'île de Madagascar. Tous les singes anthropoïdes appartiennent à l'ancien continent. Sumatra, Bornéo et Java nourrissent l'orang-outang, représenté en Afrique par le chimpanzé et le gorille. Les singes américains, sans abajoues ni callosités, sont tous de petite taille : c'est l'Amérique du Sud qui nourrit les pygmées de l'ordre, les charmants ouistitis. Les makis caractérisent la faune de l'île de Madagascar. On ne trouve de quadrumanes ni en Europe, ni dans l'Amérique septentrionale, ni dans l'Australie.

— *Distribution géographique des oiseaux.* 1. La plupart des *palmipèdes*, oiseaux nageurs et plongeurs, appartiennent aux régions boréales et australes, d'où ils se répandent dans les pays tempérés, lorsque la rigueur du froid les chasse de leur demeure d'été. On peut citer un grand nombre de genres à vaste diffusion : les genres oie, canard, cygne, pétrel, cormoran, frégate, etc. Le genre pingouin appartient en propre à l'Europe ; le genre manchot aux mers de l'hémisphère austral. L'Afrique a en commun avec l'Amérique australe les genres anhinga, gorfou, etc. ; avec les Indes et l'Océanie, le genre pélican ; avec le Japon, la mer des Indes et l'Australie, le genre albatros.

2. Les *échassiers* comprennent les oiseaux riverains, et les coureurs ou brévipennes. Ces derniers, qui sont les géants de la classe des oiseaux, appartiennent aux contrées équatoriales ; l'Afrique possède les autruches, l'Amérique les nandous ; les casoars sont particuliers aux îles Moluques, et les émeus à la Nouvelle-Hollande. Les oiseaux riverains sont plutôt propres aux climats tempérés qu'aux régions tropicales ; presque tous les genres sont représentés en Europe. Les diverses espèces des genres héron, cigogne, grue, etc., lui sont communes avec les parties chaudes de l'ancien continent. On peut considérer comme à peu près cosmopolites les genres macroule, poule d'eau, pluvier, courlan, etc.

3. L'Amérique méridionale est la région la plus riche en *gallinacés :* elle contient le quart des espèces connues ; on y trouve les hoccos, les pauxis, les toçros, les eudromies, les agamis, les mégalonyx, etc. L'Amérique du Nord possède en propre le genre dindon. L'Afrique est la patrie exclusive des pintades. L'Asie renferme les plus brillants gallinacés ; les paons, les éperonniers, les plectropèdes, les tragopans, les lophophores, la plus grande partie des faisans, et les coqs sont essentiellement propres au midi de cette région. Les tétras, les perdrix, les colins, les cailles, les pigeons, etc., sont à peu près cosmopolites.

4. Les *grimpeurs* appartiennent aux contrées brûlantes des deux hémisphères. On ne trouve d'espèces à grande diffusion que dans le genre coucou. L'Europe ne possède en grimpeurs que des coucous, des pies, une espèce du genre torcol, un guêpier et un martin-pêcheur. Le sous-ordre des perroquets est représenté en Afrique, en Asie, à Madagascar, dans les îles de l'Océanie, à la Nouvelle-Hollande et en Amérique ; c'est cette dernière région qui en contient le plus grand nombre ; on n'en trouve ni en Europe, ni dans l'Amérique septentrionale, ni dans l'Asie septentrionale.

5. Les *passereaux* sont répandus sur tous les points du globe, et s'élèvent jusqu'aux régions boréales les plus rapprochées du pôle ; mais leur centre véritable d'habitation se trouve dans les régions tropicales des deux mondes. Si l'on range les divers pays dans l'ordre de leur richesse en passereaux, on a : 1° l'Amérique méridionale ; 2° l'Afrique ; 3° l'Océanie ; 4° l'Inde ; 5° l'Europe ; 6° l'Amérique du Nord ; 7° la Nouvelle-Hollande. Les passereaux cosmopolites sont assez nombreux, ce qui s'explique par les moyens de locomotion dont ils sont pourvus. Parmi les espèces à diffusion étendue, nous citerons : l'alouette commune, qui se trouve en Europe, en Asie et en Afrique ; le moineau dit d'Espagne, qui habite l'Egypte et les Moluques ; les pies, les corbeaux, les corneilles, qui appartiennent à la fois à l'Europe et à l'Amérique septentrionale ; le loriot, qui appartient à l'Europe centrale et à l'Inde ; la grive, qui est commune à l'Europe et aux Etats-Unis ; enfin plusieurs espèces de fauvettes, que l'on trouve en France et dans les climats chauds de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique. L'Amérique méridionale possède en propre les pityles, les chipius, les bécardes, les cotingas, les piauhaus, les guit-guits, les picucules, les grallaries, les caciques, les troupiales, les colibris, etc.

6. Les *rapaces* ou *accipitres* paraissent faire exception, comme les cétacés dans la classe des mammifères, à la loi de la décroissance de la taille suivant les latitudes. Dans les genres aigle, faucon et vautour, se trouvent des espèces à diffusion très-étendue. L'ancien continent n'a pas de rapaces qui lui soient propres ; l'Amérique méridionale possède les caracaras, les rancancas, les cymindis, etc. Le genre effraye dans les rapaces nocturnes est à peu près cosmopolite.

— *Distribution géographique des reptiles.* 1. Parmi les *batraciens*, les crapauds et les grenouilles sont répandus sur presque toute la surface du globe ; le genre protée est propre à l'Europe ; les genres sirène, amphiume, axolotl, etc., appartiennent exclusivement à l'Amérique du Nord.

2. Les *ophidiens* appartiennent spécialement aux régions chaudes et humides. Les vipères proprement dites sont répandues dans presque tous les pays. Les najas sont propres à l'Egypte et à l'Inde. Les crotales habitent l'Amérique, où ils sont répandus depuis les Etats-Unis jusqu'à la Guyane. Les pythons, qui sont les plus grands ophidiens de l'ancien continent, appartiennent aux îles de la Sonde et à l'Afrique. Les boas se trouvent principalement dans l'Amérique du Sud ; il y en a aussi quelques espèces dans les autres parties du monde, l'Europe exceptée.

3. Les *sauriens* habitent les régions tropicales des deux hémisphères ; on en trouve peu dans les pays tempérés, et ils ne dépassent pas le 50^me^ degré de latitude. Les iguaniens sont presque tous de l'Amérique du Sud ; les caïmans appartiennent aux deux Amériques ; le genre crocodile à l'Afrique, à l'Asie et à l'Amérique australe, et le genre gavial à la presqu'île indienne.

4. D'après leur habitat, les *chéloniens* se divisent en terrestres, palustres, fluviatiles et marins. Les chéloniens marins sont les plus grands, et les chéloniens terrestres les plus petits. On trouve un grand nombre d'espèces du genre tortue (chéloniens terrestres) en Afrique ; l'Europe méridionale en possède aussi quelques espèces. Les chéloniens palustres sont représentés en Asie par les genres tétronyx et platysterne ; dans l'Amérique du Nord par les genres émysaure et staurotype ; dans l'Amérique du Sud par les peltocéphales, les podocnémides, les chélydes, les chélodines, les platémydes. Le genre cryptopode (chéloniens fluviatiles) est commun à l'Inde et à l'Afrique. Le genre dermochélys (chéloniens marins) appartient à la mer des Indes, à l'océan Atlantique et accidentellement à la Méditerranée.

— *Distribution géographique des poissons.* On a, sur les nombreuses espèces de poissons qui peuplent les eaux douces et salées, trop peu de renseignements pour qu'une esquisse de leur distribution géographique puisse avoir un véritable caractère d'exactitude. Le milieu dans lequel ils vivent rend leurs mouvements de translation faciles, et leur permet de se répandre au loin sans être arrêtés par les obstacles que présentent aux quadrupèdes le système orographique et le système hydrographique. On peut remarquer pour les poissons, comme pour les cétacés, que le développement de la taille n'est pas en raison de l'élévation de la température ; c'est dans les mers boréales qu'on trouve les formes les plus gigantesques. Ajoutons que les poissons des régions tropicales sont ornés des plus vives couleurs, qu'on voit les teintes pâlir à mesure qu'on s'éloigne de ces régions, et que dans le Nord on ne trouve plus que des poissons gris, bruns ou blanchâtres.

Parmi les genres à vaste diffusion, nous citerons les raies, les squales (chondroptérygiens), les anguilles, les murènes (malacoptérygiens apodes), les ménides, les sparoïdes (acanthoptérygiens), etc. — Parmi les genres qui habitent les climats froids et tempérés, nous citerons les lamproies et les esturgeons (chondroptérygiens), les gades (malacoptérygiens subrachiens), les anchois, les aloses, les harengs, les saumons, les brochets, les carpes (malacoptérygiens abdominaux), les maquereaux, les thons, les espadons, les épinoches, les perches (acanthoptérygiens), etc. — Parmi les genres qui sont particuliers aux pays chauds, nous citerons les torpilles, les diodons, les triodons et les tétrodons (chondroptérygiens), les silures, les exocets (malacoptérygiens abdominaux), les scares, les chétodons (acanthoptérygiens), etc.

— *Distribution géographique des invertébrés.* — *Insectes.* Cette grande classe, la plus nombreuse du règne animal, comprend des êtres si divers, que leur répartition à la surface du globe comporte peu d'indications générales. Pour en traiter, il faudrait utilement entrer dans des détails qui ne seraient point ici à leur place. Bornons-nous à dire qu'aucun ordre d'insectes n'est circonscrit dans une région déterminée ; que les pays équatoriaux sont ceux où les formes sont à la fois les plus nombreuses et les plus favorisées, sous le rapport de la taille et de la richesse des couleurs ; que la moitié des diptères connus appartiennent à l'Europe ; que les lépidoptères sont répandus avec profusion sur toute la surface du globe ; que les abeilles (hyménoptères) sont exclusivement propres à l'ancien continent ; que les termites (névroptères) habitent spécialement le sud de l'Afrique ; que les criquets, les sauterelles et les blattes (orthoptères) sont à peu près cosmopolites ; que la cochenille (hémiptère) appartient à l'Amérique ; enfin que la cantharide (coléoptères) est européenne.

— *Myriapodes.* La distribution géographique des myriapodes est peu connue. La plupart des scolopendres appartiennent aux régions tropicales.

— *Arachnides.* Les phalangides ont pour patrie l'Amérique du Sud. Les scorpionides sont répandus sur toute la surface du globe, surtout dans les pays chauds. Les aranéides appartiennent plutôt aux régions tempérées.

— *Crustacés.* Les crabes sont indigènes des chaudes régions de l'Afrique et de l'Asie. Presque tous les genres d'amphipodes sont étrangers à l'Europe, à l'exception des genres crevette et amphithoé. La moitié des décapodes macroures sont représentés en Europe. Le homard et l'écrevisse se trouvent en Europe, dans les deux Amériques et en Australie, mais on ne les a observés ni en Afrique, ni en Asie. Les langoustes sont à peu près cosmopolites.

— *Cirrhipèdes.* Les cirrhipèdes, qui s'attachent aux corps flottants, se trouvent à peu près dans toutes les mers.

— *Annélides.* Les genres d'annélides les plus répandus sont les sangsues, qui existent partout, excepté dans l'Amérique du Nord et la Nouvelle-Hollande ; les siponcles, qui habitent la Méditerranée, les mers de Chine, des Indes et de la Malaisie ; les lombrics, qui se trouvent jusqu'au Groënland ; les albions, les sabelles, les eunices, les amphinomes et les polynoës. L'Europe possède presque tous les genres d'annélides.

— *Mollusques.* La distribution géographique des mollusques présente peu d'intérêt, à cause de la passivité de ces animaux, et du grand rôle que jouent dans leur diffusion les courants ou les mouvements accidentels des eaux. Du reste, la statistique des mollusques telle que nous la donnent les species est loin d'avoir dit son dernier mot. On remarque que le nombre des espèces est d'autant plus grand dans une région que cette région est plus explorée ; la richesse supérieure de l'Europe en mollusques ne s'explique pas autrement.

— *Tuniciers.* Les biphores, qui deviennent de plus en plus nombreux à mesure que les voyages d'exploration se multiplient, habitent spécialement les pays équatoriaux ; on les trouve cependant aussi dans la Méditerranée. Les ascidies sont en plus grand nombre dans les mers froides ; elles y sont d'une taille bien plus grande que celles qui se trouvent dans les mers équatoriales.

— *Echinodermes.* L'Europe, l'Inde et l'Australie sont plus riches en échinodermes que l'Afrique et l'Amérique ; le genre holothurie domine en Europe, le genre oursin dans les mers de l'Inde, et le genre astérie en Australie.

— *Acalèphes.* D'après les species, l'Asie et l'Amérique n'auraient que vingt-sept espèces d'acalèphes, tandis que les mers d'Europe en nourriraient cent soixante-trois. On pourrait conclure de ces chiffres que ces animaux sont propres surtout aux régions tempérées et boréales, ce qui est démenti par les assertions des voyageurs. On peut remarquer que ceux des mers équatoriales brillent des plus belles couleurs, tandis que ceux des mers du Nord sont pâles et décolorés. Les genres cassiopée, rhizostome, calpe, pélagie, rhizophyse, agalme, vélelle, porpite, sont cosmopolites, quoique représentés dans les divers lieux où ils se trouvent par des espèces différentes. Parmi les genres dont l'habitation paraît jusqu'ici exclusive, nous citerons les suivants : lemnisque (Océanie), polyptère (Cap), leucothoë (Açores), pandore (Japon), noctiluque (Manche), bipinnaire (Norvége), épomis (Taïti), euryale (Nouvelle-Guinée), éginopsis (détroit de Behring), linuche (Jamaïque), limnorée (Nouvelle-Hollande), etc.

— *Polypes.* L'Europe est le pays qui fournit le plus grand nombre de polypiers ; elle est riche surtout en alcyons, en gorgones, en corallines, en sertulaires, en dynamènes, en flustres, en cellépores et en tubulipores. Une grande partie des espèces qui s'y trouvent appartiennent en même temps à la faune d'autres régions. Elle possède en propre les genres hydre, alcyonelle, orbitolite, corail, etc. Après l'Europe, viennent, rangées dans l'ordre de leur richesse en polypes, l'Australie, l'Amérique du Sud, l'Asie, l'Afrique. Parmi les polypes qui affectent le cosmopolitisme dans leur diffusion, nous citerons : l'alcyon arborescent, l'orange de mer, l'oculine vierge, l'astrée ananas, etc.

— *Infusoires.* Nous ne pouvons rien dire de la répartition géographique des infusoires, sinon qu'on les trouve dans les eaux douces stagnantes ou courantes, dans la mer, dans les infusions, dans les déjections animales et les fluides animaux. Certaines espèces paraissent répandues dans les climats les plus opposés.

— *Spongiaires.* Il en est des éponges comme des mollusques, des acalèphes, etc. : les régions qui en possèdent le plus grand nombre, d'après les species, sont celles qui ont été le mieux explorées. Les espèces cosmopolites appartiennent surtout à l'Europe.

— *Origine de la géographie zoologique.* L'étude de la distribution des animaux sur le globe, ou géographie zoologique, est née de la grande vue de Buffon sur les animaux propres à chacun des deux continents. Le premier, Buffon établit ce grand fait que les animaux des parties méridionales de l'ancien continent ne se trouvent pas dans le nouveau, et que réciproquement ceux de l'Amérique méridionale ne se trouvent point dans l'ancien continent. Remarquons qu'il fallait démêler les espèces véritablement américaines sous une double confusion : confusion des mots, car lors de la découverte de l'Amérique, on avait appliqué, d'après des ressemblances grossières, les noms des espèces connues à celles que l'on voyait pour la première fois ; confusion des choses, car depuis la découverte de l'Amérique les Européens n'avaient cessé d'y transporter les animaux de l'ancien monde. Buffon, selon l'expression de M. Flourens, mit un terme à ce grand désordre en faisant l'*énumération comparée* de tous les animaux quadrupèdes connus de son temps. Il montra que l'éléphant, le rhinocéros, l'hippopotame, le chameau, le dromadaire, la girafe, appartiennent à l'ancien monde, et ne se trouvent point dans le nouveau ; qu'aucune espèce de singes ni de félins n'est la même dans l'un et l'autre continent ; qu'aucun de nos animaux domestiques ne se trouvait en Amérique avant que les Européens les y eussent transportés. « Plus on fera de recherches et de comparaisons exactes à ce sujet, dit-il, plus on se convaincra que les animaux des parties méridionales de chacun des continents n'existaient point dans l'autre. » Il ne se contente pas de constater le fait, il l'explique. « Nous pouvons prononcer sans scrupule que le lion, le tigre et la panthère ne se sont pas plus trouvés en Amérique que l'éléphant, le rhinocéros, l'hippopotame, la girafe et le chameau. Toutes ces espèces ayant besoin d'un climat chaud pour se propager, et n'ayant jamais habité dans les terres du Nord, n'ont pu communiquer ni parvenir en Amérique. » Il dit ailleurs : « Il y a environ cinq cents lieues de mer entre les côtes du Brésil et celles de la Guinée ; il y en a plus de deux mille des côtes du Pérou à celles des Indes orientales ; tous les animaux qui, par leur nature, ne peuvent supporter le climat du Nord, ceux mêmes qui pouvant le supporter ne peuvent produire dans ce même climat sont donc confinés de deux ou trois côtés par des mers qu'ils ne

peuvent traverser, et d'autre côté par des terres trop froides qu'ils ne peuvent habiter sans périr; ainsi l'on doit cesser d'être étonné de ce fait général, qui d'abord paraît très-singulier, et que personne avant nous n'avait même soupçonné, savoir qu'aucun des animaux de la zone torride dans l'un des continents ne s'est trouvé dans l'autre... Il n'y a que les animaux qui habitent ou fréquentent les terres du nord qui soient communs aux deux mondes. »

En comparant les uns aux autres les animaux du nouveau monde et ceux de l'ancien, Buffon remarque que les espèces, les genres de l'un sont les analogues, et, pour ainsi dire, les représentants des espèces, des genres de l'autre, ce qui revient à dire que les grandes coupes du règne animal, classes, ordres et même familles, sont les mêmes dans les deux continents. Ainsi l'Amérique possède, comme l'ancien continent, des pachydermes, des félidés, des ruminants, des singes. Dans l'ordre des pachydermes, son tapir, son pécari, répondent à notre cochon, à notre sanglier; dans la famille des félidés, son jaguar et son puma répondent à notre lion et à notre tigre; son lama, son alpaca, sa vigogne, représentent nos ruminants; ses sapajous et ses sagouins, nos singes.

Une autre remarque de Buffon mérite d'être notée : c'est que la nature animale est au nouveau monde beaucoup moins grande, beaucoup moins forte que dans l'ancien. Par exemple, on ne peut comparer pour la grandeur le tapir à l'éléphant, le lama au chameau, le puma et le jaguar au lion et au tigre. Cette différence de grandeur, Buffon le reconnaît, n'existe que pour les quadrupèdes. « Nous ne devons pas dissimuler, dit-il, que, si la nature a rapetissé dans le nouveau monde tous les animaux quadrupèdes, elle paraît avoir maintenu les reptiles et agrandi les insectes. » Il ajoute avec raison que les plus grosses araignées, les plus grands scarabés, les chenilles les plus longues, les papillons les plus étendus, se trouvent au Brésil, à Cayenne, et dans les autres provinces de l'Amérique méridionale: qu'ils l'emportent sur presque tous les insectes de l'ancien monde, non-seulement par la grandeur du corps et des ailes, mais aussi par la vivacité des couleurs, le mélange des nuances, la variété des formes, le nombre des espèces, et la multiplication prodigieuse des individus dans chacune.

Pour Buffon, le fait était toujours une occasion d'idée. Pourquoi, se demande-t-il, de si grands reptiles, de si gros insectes, de si petits quadrupèdes dans le nouveau monde? La réponse qu'il fait à cette question est intéressante et mérite d'être connue. Il accuse le degré de chaleur et d'humidité, l'absence du travail humain, enfin la jeunesse relative, la récente émersion de cette partie de la terre. « L'Amérique, dit-il, est située et formée de façon que tout y concourt à diminuer la chaleur et à augmenter l'humidité; on y trouve les plus hautes montagnes, et par la même raison les plus grands fleuves du monde... Il y a beaucoup plus d'eaux courantes dans le nouveau continent que dans l'ancien, proportionnellement à l'espace, et cette quantité d'eau se trouve encore prodigieusement accrue par le défaut d'écoulement; les hommes n'ayant ni borné les torrents, ni dirigé les fleuves, ni séché les marais, les eaux stagnantes couvrent des terres immenses, augmentent encore l'humidité de l'air et en diminuent la chaleur : d'ailleurs, la terre étant partout en friche et couverte dans toute son étendue d'herbes grossières, épaisses et touffues, ne s'échauffe, ne se sèche jamais; la nature cachée sous ses vieux vêtements ne montra jamais de parure nouvelle dans ces tristes contrées... Dans cet état d'abandon, tout languit, tout se corrompt, tout s'étouffe; l'air et la terre, surchargés de vapeurs humides et nuisibles, ne peuvent s'épurer ni profiter des influences de l'astre de la vie; le soleil darde inutilement ses rayons sur cette masse froide; elle est hors d'état de répondre à son ardeur; elle ne produira que des êtres humides, des plantes, des reptiles, des insectes, des quadrupèdes faibles... Lorsqu'on réfléchit sur ces différences si marquées qui se trouvent entre l'ancien et le nouveau monde, on serait tenté de croire que celui-ci est en effet bien plus nouveau, et qu'il a demeuré plus longtemps que le reste du globe sous les eaux de la mer... Tout semble s'accorder pour prouver que l'Amérique était une terre nouvelle dans laquelle la nature n'avait pas eu le temps d'établir tous ses plans, ni celui de se développer dans toute son étendue. »

Buffon termine sa comparaison des animaux du nouveau monde avec ceux de l'ancien par des considérations curieuses, où il abandonne le principe de la fixité des espèces, qu'il a défendu ailleurs, et où l'on peut signaler le germe de la théorie célèbre de M. Darwin. (V. ESPÈCES, ORIGINE DES ESPÈCES.) « La forme des animaux n'est pas inaltérable; leur nature peut se varier et même se changer absolument avec le temps; les espèces les moins parfaites, les plus délicates, les plus pesantes, les moins agissantes, les moins armées, etc., ont déjà disparu ou disparaîtront..... Combien d'espèces s'étant dénaturées, c'est-à-dire perfectionnées ou dégradées par les grandes vicissitudes de la terre et des eaux, par l'abandon ou la culture de la nature, par la longue influence d'un climat devenu contraire ou favorable, ne sont plus les mêmes qu'elles étaient autrefois..... Il ne serait pas impossible que tous ces animaux du nouveau monde ne fussent dans le fond les mêmes que ceux de l'ancien, desquels ils auraient autrefois tiré leur origine; on pourrait dire qu'en ayant été séparés dans la suite par des mers immenses ou par des terres impraticables, ils auront avec le temps reçu toutes les impressions, subi tous les effets d'un climat devenu nouveau lui-même, et qui aurait aussi changé de qualité par les causes mêmes qui ont produit la séparation; que, par conséquent, ils se seront, avec le temps, rapetissés, dénaturés, etc. Mais cela ne doit pas nous empêcher de les regarder aujourd'hui comme des animaux d'espèces différentes : de quelque cause que vienne cette différence, qu'elle ait été produite par le temps, le climat et la terre, ou qu'elle soit de même date que la création, elle n'en est pas moins réelle; la nature, je l'avoue, est dans un mouvement de flux continuel; mais c'est assez pour l'homme de la saisir dans l'instant de son siècle et de jeter quelques regards en arrière et en avant, pour tâcher d'entrevoir ce que jadis elle pouvait être, et ce que dans la suite elle pourrait devenir. »

V. — SUCCESSION CHRONOLOGIQUE DES ANIMAUX. V. FOSSILE et PALÉONTOLOGIE.

VI. — ORIGINE DES ANIMAUX. V. ESPÈCES, GÉNÉRATION SPONTANÉE, ORIGINE DES ESPÈCES.

VII. — INSTINCT ET INTELLIGENCE DES ANIMAUX. V. HOMME, INSTINCT.

VIII. — DOMESTICATION DES ANIMAUX. V. DOMESTICATION.

— Hist. CULTE DES ANIMAUX. Le culte des animaux, si naturel au fétichisme (V. ce mot), semble avoir été général dans toute l'Afrique. C'est surtout dans l'ancienne Egypte qu'il prit tout son développement. Placer des animaux au milieu des temples, les nourrir avec soin, punir de mort ceux qui leur ôtaient la vie, les embaumer et leur élever des tombeaux, tels sont les actes bizarres qui donnent à la religion égyptienne sa physionomie caractéristique. Parmi les animaux ainsi divinisés, il y en avait dont le culte s'étendait à presque toute la nation; d'autres n'étaient adorés que dans certaines villes. Les premiers étaient généralement des animaux utiles à l'homme, soit par les services qu'ils lui rendaient à l'état domestique (bœuf, chien, etc.), soit par la guerre continuelle qu'ils faisaient aux espèces nuisibles (chat, ibis, etc.). Strabon nous apprend que la brebis recevait des hommages à Saïs et à Thèbes, le loup à Lycopolis, le singe à Hermopolis. D'après le témoignage d'Hérodote, tel animal à qui l'on érigeait des autels dans un pays était partout ailleurs en abomination : les Mendésiens honoraient les boucs et leur immolaient des brebis; les Thébains offraient des boucs en sacrifice aux béliers, etc.

Il paraît certain que chez les Egyptiens le culte des *animaux* s'éleva toujours au-dessus de ce fétichisme grossier qui attribue l'influence et l'autorité aux vertus internes des objets les plus prochains et les plus sensibles. Sous des formes animales, ils personnifiaient le soleil, le ciel, la puissance constructive, la force génératrice, etc. L'idée de l'incarnation leur permettait de voir des essences supérieures, des dieux cosmiques dans les *animaux* qu'ils adoraient. Ainsi le bœuf (V. APIS) était l'incarnation d'Osiris, dieu du soleil, de la fertilité et de l'agriculture; le bélier, celle d'Ammon, dieu de la génération, tout-puissant organisateur du monde, etc. Entre le dieu incarné et l'*animal* en qui ce dieu venait résider, on dut tout naturellement chercher une relation d'attributs : de là le passage insensible de l'idée d'incarnation à l'idée de symbole. Les *animaux* adorés avaient d'abord été conçus comme réellement animés par la divinité; la réflexion théologique et philosophique en fit peu à peu de simples figures.

Mais comment s'expliquer ce phénomène étrange, si éloigné de nos habitudes mentales, l'adoration de l'*animal?* Les anciens l'attribuèrent à la crainte ou à la reconnaissance. Il est nécessaire d'ajouter que pour l'homme primitif, la crainte, la reconnaissance, tous les sentiments qui naissaient de la contemplation de la nature, non limités par la réflexion, tendaient à se confondre dans un sentiment unique, le sentiment du divin, à prendre, pour ainsi dire, la forme et la couleur de l'adoration. « Le culte égyptien des *animaux*, dit très-bien M. Ch. Renouvier, ne manque jamais de nous confondre à première vue. Il n'est pourtant pas un seul d'entre nous qui n'ait la faculté d'en retrouver la semence obscure au plus profond des instincts de l'humanité, dont il porte en son propre cœur sa part inamissible. Peut-être en aviverions-nous quelques traces en rappelant la mémoire de nos impressions enfantines, en nous laissant aller avec plus de philosophie à l'oubli de nos doctrines et de nos habitudes, pour nous perdre un moment dans la contemplation des admirables attributs de la bête : tendances constantes, fins assurées, passions tantôt douces, tantôt fougueuses, toujours simples, droites, toutes-puissantes, transmises sans variation à l'inflexible et identique postérité;... et cette suprême naïveté dans la colère ou dans l'affection, ce fatalisme, cette innocence, ce sérieux continu, cette imperturbable sagesse! L'homme primitif put bien trouver quelque chose d'imposant et de merveilleux dans cette bête aux voies infaillibles qu'il comparait à lui, être déjà complexe, incertain, agité; et le merveilleux, l'imposant, œuvre de la nature ou nature même, il put bien l'appeler divin, et le divin, c'est ce qu'on adore. Lorsqu'en même temps cet être, entré dans la carrière d'une lutte pénible pour s'assurer des ressources alors si chancelantes, avait conscience de l'indispensable secours des *animaux* coopérateurs, comme le taureau ou le chien, l'intérêt et la reconnaissance se joignaient à ses autres sentiments, et contribuaient à lui suggérer la notion du divin dans celle du bienfait reçu..... Les affections nobles furent le mobile dominant de l'adoration, mais non le seul. La puissance, même malfaisante, quand elle se manifestait avec une redoutable énergie, dut avoir un genre de prestige, exercer une fascination, et, à titre d'objet de terreur, entrer en partage de la Divinité. Sans doute il fallait aussi conjurer le mal par la soumission et des actes de respect : de là la part de latrie accordée à des *animaux* nuisibles à l'homme, au crocodile, par exemple. »

— *Sacrifices d'animaux*. V. SACRIFICE.

— Philos. mor. — DEVOIRS DE L'HOMME ENVERS LES ANIMAUX. L'idée que l'homme se fait de ses devoirs envers les *animaux* dépend des facultés qu'il leur reconnaît, de la distance qu'il met entre eux et lui, des rapports qu'il croit voir entre leur origine et la sienne, entre leur destinée et la sienne. V. HOMME, INSTINCT, etc.

Les littératures primitives sont pleines de la sympathie des hommes anciens pour les *animaux*. L'Inde panthéiste fonda cette sympathie sur le dogme de la métempsycose, et fit de l'inviolabilité de la vie des *animaux* une loi religieuse. Quelque chose de cet esprit passa en Grèce avec Pythagore, dont la doctrine interdisait la nourriture animale et les sacrifices sanglants. Plutarque regardait comme une chose barbare de vendre les vieux chevaux lorsqu'ils ne pouvaient plus être d'aucun usage. Suivant lui, c'était manquer de reconnaissance pour les services rendus; il ajoute qu'il est digne d'un homme vraiment bon de garder ses chevaux et ses chiens dans leur vieillesse et malgré leur inutilité.

Nous trouvons des sentiments semblables dans le judaïsme. Le Pentateuque, code moral et politique des Hébreux, en imposant à l'homme le repos du septième jour, entend que *son bœuf et son âne se reposent*. Ailleurs il est écrit dans la Bible : *Le juste s'inquiète de la vie des animaux; mais les entrailles de l'impie sont sans pitié*. (Prov.) Il résulte même d'un texte de Josèphe, que les mauvais traitements envers les *animaux* étaient punis de peines correctionnelles.

Le précepte de la bienveillance pour les *animaux* se trouve également dans le christianisme. Dans la doctrine des Pères de l'Eglise, Dieu, après le déluge, ne fit pas alliance seulement avec l'homme, mais avec les *animaux;* cette alliance est leur titre à notre respect et à nos égards. Mais dans notre Occident, la dureté barbare unie à la dureté romaine ne devait pas tarder à étouffer, au sein du christianisme, cette sympathie pour la création animale, et à rendre vain, sous ce rapport, le grand progrès moral marqué par l'abolition universelle et définitive des sacrifices sanglants. Le moyen âge fut l'âge de fer pour les *animaux* comme pour les hommes. Au XVI[e] siècle, nous voyons Montaigne, en même temps qu'il accorde aux bêtes des facultés semblables aux nôtres, proclamer qu'un certain respect, un devoir général d'humanité nous attache à tout ce qui a vie; mais cette voix reste sans écho. Au XVII[e] siècle, la question des devoirs de l'homme envers les *animaux* est, en quelque sorte, supprimée en Europe par la philosophie régnante; le cartésianisme, dont l'esprit géométrique réduit toute vie à un mécanisme, et qui, pour mieux assurer la spiritualité et l'immortalité de notre âme en nous séparant des *animaux*, fait de ces derniers des automates.

Quant à l'Orient, il est resté la terre classique de la charité pour l'*animal*. « L'attrait moral de l'Asie, dit M. Michelet, c'est le sentiment d'unité qu'on sent dans un monde où l'homme n'a pas divorcé avec la nature, où la primitive alliance est entière encore, où les *animaux* ignorent ce qu'ils ont à craindre de l'espèce humaine. » Le respect des mahométans pour les *animaux* est chose bien connue. Quand les dévots musulmans vont en pèlerinage, il leur est défendu de tuer sur leur route aucun *animal*, d'en forcer aucun à s'enfuir ou d'en montrer aucun de manière à attirer sur lui la destruction; une fois revêtus de l'habit blanc rayé de rouge du pèlerin, ils doivent éviter d'écraser même un insecte. Les villes turques abondent en chiens errants que personne n'oserait tuer, et pour lesquels les dévots font des fondations d'eau et de pain. Au Caire, les tourterelles font leur nid dans les maisons, et « les enfants mêmes, dit Volney, n'y touchent pas. » Au siége d'Athènes par les Grecs insurgés, si l'on en croit le colonel Vauthier, les assiégés, au moment de manquer d'eau, firent descendre au moyen de cordes et avec toutes sortes de précautions, du haut des murailles de l'Acropole, un grand nombre de mulets, d'ânes, de chevaux, de chiens, etc., qu'ils aimaient mieux livrer à l'ennemi que de les tuer.

Cette question des devoirs de l'homme envers les *animaux* qui, comme on le voit, a préoccupé toutes les grandes religions, devait se poser devant la conscience moderne. C'est le XVIII[e] siècle, on peut le dire, qui l'a introduite dans la morale rationnelle, en faisant justice de l'automatisme des bêtes.

Voyons comment les écrivains du XIX[e] siècle l'ont résolue.

Suivant une femme de talent, Daniel Stern, l'homme doit rapprocher de lui les êtres moins avancés, ennoblir les races animales, développer en elles, par une éducation affectueuse et par des soins bien entendus, toute l'intelligence, toute la vigueur et toute la grâce dont elles sont susceptibles. « Si l'homme sauvage, dit-elle, reste trop voisin de l'*animal*, l'homme des civilisations raffinées s'en éloigne trop. » M. Michelet croit à une antique alliance entre la race humaine, orgueilleuse et dominatrice, et les humbles tribus animales qu'elle a réduites en servitude ou dépossédées. Il prêche le retour à cette alliance, « à ce pacte que notre brutalité, nos inintelligentes violences, n'ont pas pu déchirer encore. » Parmi les buts qu'il assigne au progrès, il marque « le ralliement de toute vie, lequel doit s'opérer à la longue par un grand art d'éducation et d'institution que l'homme commence à entrevoir. »

M. Proudhon n'admet pas qu'il ait des devoirs envers les bêtes; son ironie s'exerce sur le retour à l'*antique alliance;* la douceur, la charité indienne et pythagorique pour les *animaux* ne le touche pas; il est insensible à l'*attrait moral* de l'Asie. « L'homme fait la chasse aux bêtes, dit-il : c'est une de ses prérogatives. A ces êtres d'ordre inférieur il tend des piéges; il use à leur égard de violence et de perfidie; il les traite en despote selon son bon plaisir; il les dépouille, les exploite, les vend, les mange : tout cela sans crime ni remords; sa conscience n'en murmure point; ni son cœur ni son esprit n'en souffrent : pour lui, il n'y a pas là d'injustice. Et la raison, s'il vous plaît? La raison est qu'il ne reconnaît pas de dignité aux *animaux*, ou, pour parler rigoureusement, qu'il ne sent pas sa dignité dans leur personne... Maintenant, ajoute-t-il, que la notion du droit et du devoir entre nous autres humains s'est obscurcie, quelques moralistes ont jugé à propos de nous parler de nos devoirs envers les animaux; on nous annonce le retour de la grande alliance, de l'antique alliance, de la charité universelle, comme un des caractères de l'ère nouvelle... Je ne puis voir en tout cela qu'un verbiage panthéistique, un des signes les plus déplorables de notre décadence morale et intellectuelle. L'antique alliance conservée parmi les Hindous, les Arabes et les Turcs, n'est autre chose que l'état primitif et bestial de l'humanité. A mesure que l'homme s'élève, il s'éloigne des bêtes, et s'il perd ses inclinations de chasseur et de bourreau, il prend vis-à-vis d'elles les habitudes de l'exploiteur le plus endurci. »

A notre tour, examinons la question. Nous dirons d'abord, avec M. Proudhon, qu'entre l'homme et les *animaux* ne se trouve pas *ce sentiment de considération et de respect* qui existe entre l'homme et l'homme, et qui *distingue tranchément notre espèce, comme la parole, la poésie, la dialectique, l'art*. L'*animal* n'a pas de droits; il est au-dessous de la justice : pourquoi? parce qu'il n'est pas dans sa nature d'avoir des devoirs, une responsabilité, une conscience; parce qu'il ne peut ni travailler (dans le sens psychologique du mot), ni échanger, ni contracter. L'*animal* peut être l'ami ou l'ennemi de l'homme; il n'est pas, il ne peut devenir son associé. L'idée de justice implique celle d'une communauté de conscience, d'une réciprocité dans les actions et les abstentions; elle ne régit que les relations de l'homme avec des semblables, avec des égaux. L'*animal* étant au-dessous de la justice fait nécessairement partie de ce milieu dans lequel l'homme est appelé à vivre, dans lequel il a le droit de puiser tout ce qui est nécessaire à ses besoins : au point de vue du droit pur, l'*animal* n'est, ne peut être qu'une *chose*.

Mais cette *chose* est douée de sensibilité comme l'homme; cette *chose* est, comme l'homme, capable de souffrir. La commune faculté de sentir et de souffrir, voilà ce qui établit entre l'homme et l'*animal* des rapports d'une nature spéciale, qui, sans être des rapports de justice, se distinguent des rapports purement économiques. En faisant bon marché de nos devoirs envers les bêtes, M. Proudhon oublie que l'idée du devoir a plus d'extension que l'idée du droit; que là même où l'on ne dit plus : *C'est injuste*, on peut encore dire : *C'est mal;* que progrès moral ne signifie pas seulement accroissement de justice entre les hommes, mais accroissement de bonté et de pitié, diminution de la souffrance sur le globe. M. Proudhon reconnaît que l'homme tend à *perdre ses inclinations de chasseur et de bourreau*. Nous demanderons si cette tendance intéresse ou non la morale et le progrès, s'il est inutile et ridicule de l'encourager.

Nous n'invoquerons en faveur des *animaux* ni la transmigration des âmes, ni la vie universelle, ni la fraternité d'origine, mais uniquement leur sensibilité semblable à la nôtre. Sous ce rapport, nous trouvons dans l'*animal* notre être; en ses souffrances, nous voyons nos souffrances; en ceux qui abusent de leur supériorité, de leur force pour le torturer, une lâcheté et une cruauté menaçantes pour la société. Remarquons bien que l'idée de ne pas violer un droit est plus élevée, plus abstraite,

et par là même sera toujours moins accessible aux natures grossières, que l'idée très-simple de ne pas infliger une souffrance, *de ne pas faire de mal.* On peut douter que celui qui se montre sans scrupule violent et cruel à l'égard des *animaux*, se souvienne toujours de la différence qu'il doit mettre entre une personne et une chose.

— SOCIÉTÉS PROTECTRICES DES ANIMAUX. L'importance, au point de vue de la morale publique, du respect de la sensibilité chez les bêtes, a inspiré l'établissement des sociétés protectrices des *animaux*. Habituer l'homme à certains égards pour les *animaux*, provoquer des mesures législatives pour la répression des actes de cruauté dont ils sont trop souvent les victimes, et moraliser les générations nouvelles en leur inspirant l'horreur de ces actes; tel est le but que poursuivent ces sociétés.

L'Angleterre eut l'honneur de l'initiative dans une voie où la plupart des nations européennes l'ont suivie : au XVIII[e] siècle, le peintre Hogarth avait vivement impressionné ses contemporains par la publication de quatre gravures qui représentaient, dans ce qu'elles avaient de plus hideux, des scènes de cruauté envers les animaux : on y voyait aussi l'habitude du crime et du meurtre se développant chez l'homme qui, dès l'enfance, avait pris plaisir à torturer de pauvres bêtes. Cet enseignement ne fut pas perdu pour les classes élevées : en 1809, lord Erskine éleva la voix dans le Parlement anglais pour obtenir justice en faveur des animaux; ce ne fut qu'en 1822 que Richard Martin, reprenant cette idée généreuse, obtint l'acte qui porte son nom (*Martin's act*), et qui prononce des peines contre les auteurs de mauvais traitements envers les animaux. En 1824, il fonda à Londres la première société protectrice, qui prit une rapide extension : en 1850, elle se composait de six mille membres. Ses ressources, pour lesquelles des legs importants viennent se joindre fréquemment à des cotisations volontaires, sont employées à veiller à l'exécution de l'acte Martin, à rétribuer des agents autorisés par la justice, à dresser des procès-verbaux et à répandre dans le peuple des livres destinés à former le jugement sur l'usage rationnel à faire des animaux. En 1838, la première association de ce genre sur le continent fut fondée à Dresde par le baron d'Ehrenstein, et servit de modèle à beaucoup de sociétés semblables dans le nord de l'Europe : il s'en établit même à Philadelphie et à la Havane. En France, une association protectrice se constitua à Paris le 3 avril 1846 : ses membres, dispersés après 1848, se réunirent de nouveau plus tard, et lorsque M. le général de Grammont proposa à l'Assemblée constituante, en 1849, un projet de loi pour réprimer les mauvais traitements envers les animaux, ils se mirent en rapport avec la commission et lui fournirent le tribut de leur expérience et de leurs idées propres : ce projet fut adopté et devint la loi du 6 juillet 1850. (V. plus loin.) L'organisation judiciaire, en France, ne permet pas à des associations particulières de veiller à l'exécution des lois : ce soin appartient aux agents de l'administration publique; aussi l'objet de la société protectrice ne peut-il être, comme en Angleterre, d'unir son action à celle de la justice : elle se contente de répondre à la pensée de sa fondation en se mettant en rapport avec les agriculteurs et les producteurs, et en appelant leur attention, ainsi que celle des pouvoirs publics, sur des réformes à opérer et sur les meilleures méthodes à suivre pour élever et soigner convenablement les animaux utiles; en résumé, son but est d'accroître à la fois la moralité et la richesse publiques.

Placée sous le patronage du ministre de l'agriculture, la société protectrice décerne, chaque année, des médailles et autres récompenses : 1° aux auteurs de publications utiles à la propagation de ses principes; 2° aux inventeurs d'appareils propres à diminuer la souffrance des animaux dans leur travail; 3° aux serviteurs et servantes de ferme, bergers, cochers, charretiers, palefreniers, ayant fait preuve à un haut degré de bienveillance, de bons traitements et de soins assidus envers les animaux.

Tous les deux ans, les sociétés protectrices établies en Europe envoient des délégués à un congrès où sont traitées toutes les questions d'un intérêt général. L'œuvre de la protection se fortifie dans cet échange incessant d'idées utiles et de sentiments généreux. La première session de ce congrès s'est tenue à Dresde, la seconde à Hambourg, la troisième à Vienne. La quatrième aura lieu à Paris, au mois d'août 1866.

Récemment, les zoophiles d'Angleterre et de France se sont émus des expériences faites sur les animaux vivants. (V. VIVISECTION.) Ils ont appelé à grands cris l'attention du législateur sur la nécessité de mettre des limites et des conditions au droit d'expérimentation physiologique. Leurs efforts, en cette circonstance, ont été vains; et c'était raison. Le zèle philozoïque a bien autre chose à voir, il nous semble, que les abus du scalpel et du bistouri; il a bien autre chose à faire que de venir attaquer, dans un pays où le besoin de réglementation ne se fait nullement sentir, la liberté la plus sacrée, celle de travailler au progrès de la science. En vérité, les animaux ont bien d'autres ennemis que la physiologie expérimentale. Est-ce que l'homme a cessé de jouer avec leur vie? Est-ce que la chasse a cessé d'être le plaisir des rois et même celui des sujets? Est-ce que les combats de taureaux ne menacent pas d'envahir la France méridionale?

— Droit. Un grand nombre d'animaux n'appartiennent à personne : la loi ne s'en préoccupe que pour commander ou permettre leur destruction, soit parce qu'ils peuvent servir aux besoins de l'homme, soit parce qu'ils lui sont nuisibles; on doit donc dire d'une manière générale, sauf les règlements de *chasse* ou de *pêche* (V. ces mots), que le droit n'envisage les animaux qu'autant qu'ils constituent une propriété privée. Comme tels, ils peuvent être loués, vendus, donnés ou légués en usufruit, constitués en gage, saisis, etc. De leur nature, ils sont *meubles :* il en était ainsi en droit romain. Toutefois, le Code Napoléon (art. 524) classe parmi *les immeubles par destination* les animaux attachés à la culture, les pigeons des colombiers, les lapins des garennes, les ruches à miel et les poissons des étangs, lorsqu'ils ont été placés par le propriétaire pour le service et l'exploitation d'un fonds. Ceux que le fermier, locataire ou usufruitier y place, conservent le caractère mobilier. L'intérêt pratique de cette distinction toute moderne apparaît en matière de saisie-exécution : les animaux immeubles par destination ne peuvent être saisis que pour aliments fournis à la partie saisie ou pour sommes dues aux vendeurs desdits animaux (art. 592 et 593, C. de proc. civ.). Le légataire de meubles ne pourrait pas non plus les réclamer si, au décès des testateurs, ils étaient encore affectés à la destination ci-dessus indiquée. L'immobilisation cesse lorsque cette affectation disparaît.

Le croît des animaux appartient de droit au propriétaire : toutefois, lorsque les animaux ont été l'objet du bail dit *cheptel*, les produits se partagent généralement entre le bailleur et le fermier (art. 547, 1800 et s., C. Napoléon).

En tant que propriété privée, les animaux doivent être respectés : tout dommage qui leur est causé donne droit contre celui qui en est l'auteur à une action en dommages-intérêts, sans préjudice d'une action criminelle, s'il y a lieu.

De tout temps, celui auquel les animaux d'autrui ont occasionné un dommage, soit dans sa personne, soit dans ses biens, a eu droit d'en réclamer la réparation contre celui auquel ils appartiennent ou sont confiés. Dans le droit romain, ce dommage, appelé *pauperies*, pouvait être réparé soit par le payement d'une indemnité, soit par l'abandon de l'animal, dit *abandon noxal* (Digeste, l. IX, tit. 1[er]); l'action d'ailleurs s'éteignait par la mort de l'animal survenue avant tout jugement.

L'abandon noxal n'a pas passé dans notre droit : quelques coutumes, celle de Bretagne (art. 640), et celles d'Acs et de Saint-Sever sont les seuls textes de législation où on le retrouve. Il existe de nos jours dans les Codes du grand-duché de Bade (art. 1385), de la Louisiane (art. 2301), et de la Bavière (liv. IV, ch. XIII, art. 7). Les Etablissements de Saint-Louis (ch. CXXI) prévoyaient le cas où une bête menée au marché blessait ou mordait quelqu'un : l'animal pouvait être confisqué au profit de la justice, sans préjudice d'une amende de 100 sols et 11 deniers, s'il y avait mort d'homme, et même de la pendaison, si le propriétaire de la bête, sachant qu'elle était vicieuse, le reconnaissait devant le juge. Quel que fût le dommage souffert, la législation ancienne ne donnait pas le droit de retenir l'animal qui en était la cause; on devait, dans les vingt-quatre heures, le faire mettre en fourrière. Toutefois, certaines coutumes, celle de Normandie entre autres, accordaient provisoirement au seigneur du lieu les bêtes trouvées en dommage et dont le maître était inconnu : celui-ci avait un an et un jour pour les réclamer. La loi du 28 septembre 1791 (art. 12) consacre le principe général, en permettant cependant de tuer les volailles qui sont trouvées sur la propriété d'autrui, mais seulement sur le lieu et au moment du dégât. La même loi, qui réglait la police rurale et la règle encore dans tous les points où il n'a pas été ultérieurement et expressément dérogé; prononce, sans préjudice des dommages-intérêts, des peines corporelles et des amendes contre ceux qui blessent volontairement les animaux d'autrui, qui laissent paître ou passer leurs bestiaux dans les champs non dépouillés de leurs récoltes; qui, dans les pays de vaine pâture, envoient leurs troupeaux sur le terrain d'autrui ou dans ses récoltes, ou les laissent pacager avec les autres s'ils sont atteints de maladies contagieuses.

L'art. 1385 du C. Nap. pose nettement le principe de la responsabilité civile contre tout propriétaire ou détenteur d'animaux, soit que ceux-ci soient sous sa garde, soit qu'ils soient échappés ou égarés. Dans tous les cas, il doit la réparation du préjudice causé par l'animal insuffisamment surveillé : à plus forte raison doit-il en être ainsi s'il y a faute ou imprudence grave. L'aubergiste est responsable des accidents dont les animaux placés dans son écurie sont causes ou victimes, s'il n'a pas pris les précautions nécessaires pour prévenir de pareils événements.

Quoique l'art. 1385 (C. Nap.) ne s'applique qu'aux animaux possédés privativement, la même responsabilité incombe au propriétaire qui, ayant sur ses terres des terriers de lapins, refuse de les détruire ou de les laisser détruire, ou favorise leur multiplication, lorsqu'ils sont nuisibles aux propriétés voisines. Mais il y a là plutôt une application du principe général de responsabilité, qu'une extension du cas prévu par l'art. 1385.

Il est inutile de dire que si l'accident ou le dommage a eu pour cause une imprudence de la personne qui en a souffert, celle-ci n'a droit à aucune indemnité.

Au point de vue pénal, les dommages volontairement causés aux animaux d'autrui tombent sous l'application des lois. L'art. 452 du Code pénal punit d'un emprisonnement d'un à cinq ans, d'une amende de 16 à 300 fr. et de la surveillance, l'empoisonnement des chevaux, bêtes de somme, de voiture et à cornes, ainsi que des poissons dans les étangs et réservoirs. Le fait de tuer, sans nécessité, un de ces animaux, ou même tout animal domestique, est puni d'un emprisonnement qui varie de six jours à six mois, et d'amendes (art. 453 et 454). Des peines graves sont aussi prononcées contre les détenteurs ou gardiens de bestiaux infectés ou soupçonnés d'être infectés de maladies contagieuses, qui n'a pas averti le maire de la commune, ou qui, malgré ses défenses, a laissé communiquer ses bestiaux avec d'autres ou a été cause que la contagion s'est propagée. Le vol d'animaux est puni des peines applicables au vol ordinaire, sauf lorsqu'il a été commis dans les champs, cas spécialement prévu par l'art. 388. Des peines de simple police sont édictées par les art. 471 et 475 contre ceux qui ont laissé errer ou divaguer des animaux féroces ou malfaisants, qui ont excité ou négligé de retenir leurs chiens lors même qu'il n'en serait résulté aucun dommage, qui ont fait passer leurs bestiaux dans des champs ensemencés ou chargés de récoltes, et par l'art. 479 contre ceux qui ont occasionné la mort ou les blessures des animaux d'autrui par l'effet de la divagation de bêtes malfaisantes ou féroces, et qui ont mené leurs bestiaux dans des oseraies, vignes, plants d'arbres fruitiers, etc. Le Code forestier, art. 199, punit les propriétaires d'animaux trouvés de jour dans un bois de dix ans et au-dessus : l'amende, qui varie de 1 à 5 fr., selon la nature de l'animal, est doublée si le dégât a eu lieu la nuit ou dans des bois de moins de dix ans. Au point de vue de la salubrité, des peines sont aussi portées contre ceux qui négligent d'enterrer les animaux morts accidentellement ou de maladie.

— *Loi Grammont.* Jusqu'en 1850, on n'avait considéré en France les animaux que comme une propriété privée à laquelle nul ne pouvait attenter, mais sur laquelle le propriétaire avait le droit d'usage et d'abus. La loi du 6 juillet 1850, rendue sur l'initiative de M. de Grammont, et appelée souvent *loi Grammont*, punit de 5 à 15 fr. d'amende et d'un à cinq jours de prison les mauvais traitements exercés publiquement et abusivement envers des animaux domestiques. La peine de l'emprisonnement, facultative dans les cas ordinaires, est obligatoire en cas de récidive : l'application de l'art. 463 du Code pénal permet d'ailleurs de proportionner la punition à la gravité du fait. On ne peut qu'applaudir à la pensée hautement morale qui a dicté cette disposition législative, obtenue grâce aux efforts de la *Société protectrice des animaux* (V. plus haut). Il était indigne d'une nation civilisée qu'on pût impunément donner en public le spectacle de traitements cruels infligés, sans motifs, à des créatures utiles : c'est améliorer les mœurs que de rendre plus rares des actes de barbarie qui habituent l'enfant et l'homme fait à la vue du sang. « L'homme qui s'amuse à torturer des animaux se prépare peut-être à devenir un grand criminel. » (M. de Grammont, rapporteur de la loi.) Des dispositions répressives semblables existaient déjà en Angleterre, en Suisse, en Bavière, et dans quelques Etats de l'Allemagne.

— *Procès faits à des animaux.* Il semble qu'au moyen âge et même plus tard on n'ait pas fait de la culpabilité morale une condition indispensable de la responsabilité pénale : entraîné par cette pensée vraie en elle-même, que toute violence mérite un châtiment, on est allé jusqu'à prononcer régulièrement et à faire exécuter des sentences de mort contre des animaux, et le plus souvent contre des porcs, convaincus d'avoir donné la mort à des enfants. M. Berriat Saint-Prix, dans un travail spécial, a relevé plus de soixante condamnations de ce genre, du XII[e] au XVIII[e] siècle. Ainsi, en 1266, un porc fut brûlé à Fontenay-aux-Roses, sur l'ordre des officiers de justice du monastère de Sainte-Geneviève, pour avoir dévoré un enfant. En 1386, sur une sentence du juge de Falaise, une truie fut mutilée à la jambe et pendue. En 1499, un jugement du bailliage de l'abbaye de Beaupré, près Beauvais, condamna à la potence un taureau coupable d'avoir tué un jeune garçon de quatorze ans. On a conservé une attestation fort curieuse du bailli de Mantes, du 15 mars 1413, par laquelle il taxe et certifie les frais de la pendaison d'une truie. On y voit que le bourreau de Paris était venu à Meulan pour exécuter l'animal : l'exécution avait coûté 69 sols 8 deniers parisis, y compris 2 deniers pour une paire de gants; il résulte de cette pièce et de plusieurs autres analogues, que des gants étaient fournis au bourreau pour lui éviter un contact immédiat avec l'animal. C'était respecter la dignité humaine, lors même qu'on paraissait la compromettre par des actes indignes d'elle. (V. *Magasin pittoresque*, t. XIII, p. 66.) Cet usage ne s'était pas maintenu sans protestations. Beaumanoir, bailli de Clermont, s'éleva avec force contre cette erreur de l'époque, dans son ouvrage *sur la coutume de Beauvoisis*, écrit en 1283; mais ce fut en vain. Le bon sens et l'appréciation plus éclairée du droit de punir n'eurent raison qu'avec le temps d'une jurisprudence aussi bizarre. (M. Léopold Delisle, auteur d'*Etudes sur la condition de la classe agricole en Normandie au moyen âge* (Evreux, 1851, in-8°), cite, p. 107, divers jugements de ce genre, avec preuves à l'appui, résultant de comptes de dépense déposés aux Archives impériales.)

— **Syn. Animal, bête, brute.** *Animal* est l'expression générique employée pour désigner tous les êtres animés, par opposition aux végétaux et aux minéraux, et comprend l'homme par conséquent. La *bête* est l'animal considéré comme ayant des facultés bornées. La *brute* est l'animal considéré comme complétement dénué d'intelligence. *Animal* ne se dit que des êtres d'une certaine grandeur; *bête* se dit des grands comme des petits. *Brute* est un terme de mépris, qui ne s'emploie qu'en mauvaise part. Ces mots s'appliquent à l'homme d'une manière injurieuse. *Animal* s'emploie pour lui reprocher les défauts des purs animaux; *bête*, pour l'accuser de déraison, d'incapacité, de sottise; *brute*, pour le représenter comme tombé au dernier degré de bêtise et d'abrutissement.

— **Antonymes.** Minéral, végétal.

— **Littér. Les Animaux malades de la peste,** fable de La Fontaine, un de ses chefs-d'œuvre, et son chef-d'œuvre, s'il n'avait pas fait le *Chêne et le Roseau.* La plupart des vers de cet inimitable apologue sont devenus proverbes; nous allons donc le citer en entier, en ayant soin de souligner chaque vers passé dans la langue, et en faisant suivre cette fable des nombreuses applications qu'on en trouve dans les écrivains. Pour plus de clarté, nous répéterons en tête de chaque genre d'allusions le passage de la fable qui y donne lieu :

Un mal qui répand la terreur,
Mal que le ciel en sa fureur
Inventa pour punir les crimes de la terre,
La peste (*puisqu'il faut l'appeler par son nom*),
Capable d'enrichir en un jour l'Achéron,
Faisait aux animaux la guerre.
Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés :
On n'en voyait point d'occupés
A chercher le soutien d'une mourante vie;
Nul mets n'excitait leur envie;
Ni loups ni renards n'épiaient
La douce et l'innocente proie :
Les tourterelles se fuyaient;
Plus d'amour, partant plus de joie.
Le lion tint conseil, et dit : Mes chers amis,
Je crois que le ciel a permis
Pour nos péchés cette infortune.
Que le plus coupable de nous
Se sacrifie aux traits du céleste courroux;
Peut-être il obtiendra la guérison commune.
L'histoire nous apprend qu'en de tels accidents
On fait de pareils dévoûments.
Ne nous flattons donc point; voyons sans indulgence
L'état de notre conscience.
Pour moi, satisfaisant mes appétits gloutons,
J'ai dévoré force moutons.
Que m'avaient-ils fait ? nulle offense;
Même il m'est arrivé quelquefois de manger
Le berger.
Je me dévoûrai donc, s'il le faut : mais je pense
Qu'il est bon que chacun s'accuse ainsi que moi;
Car on doit souhaiter, selon toute justice,
Que le plus coupable périsse.
Sire, dit le renard, vous êtes trop bon roi;
Vos scrupules font voir trop de délicatesse.
Eh bien! manger moutons, canaille, sotte espèce,
Est-ce un péché? Non, non. *Vous leur fîtes, seigneur,*
En les croquant, beaucoup d'honneur;
Et quant au berger, l'on peut dire
Qu'il était digne de tous maux,
Etant de ces gens-là qui, sur les animaux,
Se font un chimérique empire.
Ainsi dit le renard; et flatteurs d'applaudir.
On n'osa trop approfondir
Du tigre, ni de l'ours, ni des autres puissances,
Les moins pardonnables offenses :
Tous les gens querelleurs, jusqu'aux simples mâtins,
Au dire de chacun, étaient de petits saints.
L'âne vint à son tour, et dit : J'ai souvenance
Qu'en un pré de moines passant,
La faim, l'occasion, l'herbe tendre, et, je pense,
Quelque diable aussi me poussant,
Je tondis de ce pré la largeur de ma langue;
Je n'en avais nul droit, *puisqu'il faut parler net.*
A ces mots, on cria *haro sur le baudet.*
Un loup, quelque peu clerc, prouva par sa harangue
Qu'il fallait dévouer ce maudit animal,
Ce pelé, ce galeux, d'où venait tout leur mal.
Sa peccadille fut jugée un cas pendable.
Manger l'herbe d'autrui! quel crime abominable!
Rien que la mort n'était capable
D'expier son forfait. On le lui fit bien voir.

Selon que vous serez puissant ou misérable,
Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir.

1° Les Animaux malades de la peste. Les allusions à la fable elle-même, à la moralité qui en ressort, ont lieu pour montrer que le bon droit ne doit attendre ni justice ni impartialité, lorsqu'il est en lutte avec la force et la puissance :

« La morale de la fable des *Animaux malades de la peste* sera la flétrissure éternelle des iniquités juridiques et des juges vendus. »

TOUSSENEL.

2° Puisqu'il faut l'appeler par son nom, Se

dit toujours, dans l'application, d'une chose mauvaise que, par précaution oratoire, on paraît ne vouloir pas nommer, ce à quoi l'on se décide cependant comme à contre-cœur, et en jetant entre parenthèses la phrase qui fait l'objet de cette allusion :

« On sait que le mouton n'est pas immortel, et qu'il paye, comme l'homme, un tribut à la maladie et à la destruction. La clavelée, *puisqu'il faut l'appeler par son nom*, exerce surtout des ravages dans les rangs des bêtes à laine. »
L. REYBAUD.

« En convenant que les anciens ont eu beaucoup de vices qui nous sont étrangers, j'ai presque dit inconnus, il faut avouer, pour être juste, qu'il en est un, sinon le plus odieux, du moins le plus méprisable; sinon le plus effrayant, du moins le plus à craindre : l'hypocrisie, *puisqu'il faut l'appeler par son nom*, qui semble appartenir plus particulièrement à nos temps modernes. » DE JOUY.

« Ni dans ses doctrines, ni dans ses actes, le clergé français ne donne le moindre prétexte aux accusations d'envahissement amassées contre lui. Les preuves de son esprit d'envahissement seraient-elles donc dans une puissance occulte qui est partout et nulle part, en un mot, *puisqu'il faut l'appeler par son nom*, dans la *congrégation?* » FRAYSSINOUS.

3° **Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés.** Allusion qui se fait le plus souvent sur le ton de la plaisanterie :

« Un des amis et des correspondants de Mme Récamier, qui se montre le plus à son avantage et qui est tout à fait nouveau pour le public, est le duc de Laval, cousin de M. de Montmorency. C'est lui qui, amoureux longtemps de Mme Récamier, comme l'avait été son cousin et comme l'était son fils, disait que c'était dans la destinée des Montmorency, et ajoutait agréablement :

Ils n'en mouraient pas tous, mais tous étaient frappés. »
SAINTE-BEUVE.

« Pendant un trimestre, la fusillade fut si bien nourrie, que chaque samedi comptait ses morts. Nulle part on n'a vu un pareil carnage. C'est tout juste s'*ils ne mouraient pas; mais tous étaient frappés*, Julio et Présalé, Camélio et Cascarin, Orviétan et Molossard, Choufleury et Perruchon, et chacun se disait en frissonnant : Il va y avoir, un de ces matins, une tuerie épouvantable; cet imprudent Argyre n'en sera pas quitte à moins de dix affaires. »
A. DE PONTMARTIN.

« Tout le reste de Paris est enrhumé :

Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés,

comme vous disiez. Adieu, ma chère enfant, je vous embrasse tendrement, et toute votre grande et petite compagnie. »
Mme DE SÉVIGNÉ, *à sa fille.*

« Quand nos troupes vinrent en Italie, ceux qui usèrent sans précaution des femmes et du pain du pays, s'en trouvèrent très-mal. Les uns crevaient d'indigestion, les autres coulaient des jours fort désagréables.

Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés. »
P.-L. COURIER.

4° **Les tourterelles se fuyaient;**
Plus d'amour, partant plus de joie.

Dans l'application, ces deux vers se rappellent en guise d'épiphonème, et servent à caractériser un état de tristesse, ou simplement de contrariété, qui bannit des esprits l'idée des plaisirs. L'allusion est quelquefois directe, pour exprimer l'absence même de l'amour :

« Aussi, dans quel état de consternation ma pauvre commune de Gigondas se présentait à mes regards effarés! Une terreur morne avait succédé aux espérances éveillées par ma nomination. On s'abordait en tremblant; *les tourterelles se fuyaient*; le café était désert. Cauvin ayant organisé, disait-on, une police secrète, chacun se méfiait de son voisin comme d'un dénonciateur : les femmes mêmes se taisaient. On se serait cru à Venise, au plus formidable moment du Conseil des Dix. »
A. DE PONTMARTIN.

« Ce sont là les nouveaux horizons que nous ouvre la *Femme* (de M. Michelet), horizons pleins encore de variété et d'infini! L'esprit à côté du cœur!... C'en est trop cette fois; l'idole est trop séduisante et trop belle pour ne point mériter l'universelle adoration. Les hommes vont se rendre enfin; ils sont tristes, ils s'ennuient :

Plus d'amour, partant plus de joie.

Je ne doute pas qu'ils ne se convertissent bientôt tous au dieu d'hymen, et que le mariage, si longtemps, hélas! en discrédit, ne refleurisse bientôt avec une force et une vertu singulières. » F. DELACROIX.

« Assez souvent M. de la Bédollière et les siens, affichant des terreurs qui ne les ont jamais empêchés de dormir, gémissent sur le tort que les catholiques feraient au monde s'ils conduisaient la chose publique : les arts bannis, les sciences proscrites, tous les agréments de la société perdus, *plus d'amour, partant plus de joie*, et nulle autre lumière que celle des bûchers. » LOUIS VEUILLOT.

5° **Que m'avaient-ils fait? nulle offense.** Vers qui, dans l'application, sert à exprimer qu'on a causé un dommage sans raison :

« Il y a, de l'homme à la bête et à tout ce qui existe, des sympathies et des haines secrètes dont la civilisation ôte le sentiment. J'aimais mes vaches, mais d'une affection inégale; j'avais des préférences pour une poule, pour un arbre, pour un rocher. On m'avait dit que le lézard est ami de l'homme, et je le croyais sincèrement. Mais j'ai toujours fait une rude guerre aux serpents, aux crapauds et aux chenilles.

Que m'avaient-ils fait? nulle offense. »
PROUDHON.

6° **Vous leur fîtes, seigneur,**
En les croquant, beaucoup d'honneur.

Vers d'une application toujours ironique, pour faire comprendre que le petit doit toujours se trouver très-honoré des libertés, des licences, si loin qu'elles aillent, que le grand se permet à son égard. Cette idée est spirituellement exprimée dans le *Sénateur* de Béranger, qui avait le privilège de dérider le front de Napoléon Ier :

« En quel pays la maxime la plus abominable, la plus contraire au bien public, n'est-elle pas tolérée du puissant auquel elle est favorable? En quel pays a-t-on constamment puni l'homme vil et bas qui répète au prince, après une injustice :

. *Vous leur fîtes, seigneur,*
En les croquant, beaucoup d'honneur.
HELVÉTIUS.

7° **Au dire de chacun étaient de petits saints.** Vers qui exprime malicieusement le travers de ceux qui, en présence d'une accusation, s'attribuent au plus haut degré la vertu opposée au vice qu'on leur reproche :

« J'aime mieux encore qu'on dénonce à tort et à travers, j'ai presque dit qu'on calomnie même, comme le père Duchesne, mais avec cette énergie qui caractérise les âmes fortes et d'une trempe républicaine, que de voir ces ménagements pusillanimes de la monarchie, cette circonspection, ce visage de caméléon et de l'antichambre, pour les plus forts hommes en crédit ou en place, ministres ou généraux, représentants du peuple ou membres influents des jacobins, qui, *au dire de chacun d'eux, sont tous de petits saints.* »
CAMILLE DESMOULINS.

8° **La faim, l'occasion, l'herbe tendre, et, je** [**pense,**
Quelque diable aussi me poussant. . . .

Vers qui se rappellent pour expliquer une faute, dont on cherche l'excuse dans des circonstances alléchantes, irrésistibles :

« Le désœuvrement, l'inexpérience, *l'herbe tendre* et le reste ont tenté les sens d'Emma sans toutefois remuer son cœur, si bien qu'une charmante petite fille est venue au monde et n'a point demandé à l'état civil la permission de naître. » B. JOUVIN.

« Le poëte a rencontré sa Philis dans un bois, et l'ombre, l'occasion, *l'herbe tendre*, tout le favorisant, il en a obtenu ce qu'il ne croyait jamais obtenir. »
THÉOPHILE GAUTIER.

« J'ai dû vous marquer, si tant est que je vous aie écrit de Milan, comment arrivé là je quittai sagement mon vilain métier. Mais à Paris, la rencontre d'un homme que je croyais mon ami,

. *Et, je pense,*
Quelque diable aussi me poussant,

je partis pour l'armée d'Allemagne, dans le dessein extravagant de reprendre du service. »
P.-L. COURIER.

« A la fin, je suivis un groupe de nouveaux arrivants et j'entrai dans le bal.

» Ne vous hâtez pas trop de me crier haro, car, en vérité, j'étais à peu près dans la même position que ce pauvre baudet de La Fontaine. Il pleuvait, je n'avais point de parapluie, et je craignais de gâter mon chapeau neuf. Joignez-y

La faim, l'occasion, l'herbe tendre, et, je pense,
Quelque diable aussi me poussant;

que de circonstances atténuantes, et où est le pharisien qui oserait me jeter la première pierre? » VICTOR FOURNEL.

9° **Puisqu'il faut parler net.** Hémistiche devenu la formule qui termine une confession pénible à l'amour-propre :

« A la distribution des prix, auxquels je n'avais aucune prétention, et que sans regret je voyais donner à mes camarades plus jeunes que moi, n'eus-je pas le malheur insigne d'être gratifié de la croix de sagesse, cet éternel partage des ânes de collége? J'y avais bien quelque droit, *puisqu'il faut parler net*, car je n'étais ni joueur, ni bruyant, ni indocile. Mais les élèves ne manquèrent pas de crier haro sur le baudet. » BÉRANGER.

10° **Haro sur le baudet.** Clameur qui s'élève contre quelqu'un sur qui on fait retomber, le plus souvent avec injustice, toute la responsabilité d'une faute générale :

« Et quand enfin la toile était levée et que l'œuvre allait à son but, splendide, éclatante, à travers ses sentiers plus que divins, quel misérable eût osé, je ne dis pas pousser un murmure, mais simplement fermer un œil? Ah! le malheureux, qu'il eût été bien à plaindre! Damnation! il n'a pas écouté *Hernani!* Il est resté froid à *Hernani!* « *Haro sur le baudet!* » Il y allait véritablement de la vie et de la mort. » J. JANIN.

« Ceux qu'il avait le plus aidés se montraient les plus vils et les plus amers. Encore s'il n'avait été que malhonnête homme! Mais c'était bien pis, il avait été maladroit! *Haro sur le baudet!* » A. ACHARD.

« Pour fêter pieusement l'anniversaire du 24 février, le peuple s'était rendu de tous les points de Paris en pèlerinage à la place de la Bastille. Il avait suspendu des couronnes funéraires aux grilles de la colonne. La police de M. Carlier enleva pendant la nuit ces pieuses offrandes. L'indignation cette fois fut sérieuse. Le ministre de l'intérieur lui-même crut devoir flétrir un pareil acte. Bref, le *haro* tomba sur un pauvre officier de paix, qui joua le rôle de l'âne dans cette autre fable des animaux malades de la peste. » H. CASTILLE.

11° **Un loup, quelque peu clerc...** Mots ironiques à l'adresse du pédant qui, dans quelque circonstance que ce soit, s'empare du rôle d'accusateur public :

« A Nogent-le-Rotrou, il ne faut point danser, ni regarder danser, de peur d'aller en prison. Gendarmes aussitôt arrivent; en prison le bal et les violons, danseurs et spectateurs, en prison tout le monde. Un maire verbalise; un procureur du roi (c'est comme qui dirait *un loup quelque peu clerc*) voit là-dedans des complots, des machinations, des ramifications! Que ne voit pas le zèle d'un procureur du roi! »
P.-L. COURIER.

« Paul-Louis, *quelque peu clerc*, écoute leurs récits, recueille leurs propos, sentences, dits notables, qu'il couche par écrit, et en fait des articles, sans y mettre du sien, sans y rien sous-entendre. » P.-L. COURIER.

12° **Ce pelé, ce galeux, d'où venait tout leur mal.** Vers qui résume, avec autant d'énergie que d'injustice, la réprobation générale dont une personne ou une chose est l'objet :

« Je suis convaincu qu'on exagère l'influence pernicieuse du tabac, qui joue dans le concert des récriminations contemporaines le rôle de l'âne de la fable. Il est le *pelé*, le *galeux*, soit, et vous criez haro; mais ce n'est pas de lui que nous vient tout le mal. Les moralistes savent cela aussi bien que moi. »
EDMOND TEXIER.

13° **Manger l'herbe d'autrui!** Exclamation qui sert à exprimer pittoresquement le prétendu crime d'un pauvre diable qui, le plus souvent, n'a commis qu'une peccadille :

Mais si, pour ce métier, un homme a trop de cœur,
S'il veut tout du mérite, et rien de la faveur,
Si, mis entre sa place et l'honneur, il résigne
L'emploi dont il vivait, pour rester dans sa ligne;
Après un mot d'estime et de compassion,
Nul ne se souviendra de sa belle action;
Il est pauvre, inutile, et chacun le délaisse;
Et qu'il se garde alors d'avoir une faiblesse!
Un harr général s'élève contre lui :
Il a, le malheureux, *mangé l'herbe d'autrui!*
PONSARD.

14° **Quel crime abominable!** Phrase exclamative qui sert à exagérer plaisamment la gravité d'une faute très-légère :

« Le procès de la sculpture serait bien long à faire. On connaît son obstination à revêtir tout le monde du costume antique, et son horreur pour le vêtement moderne n'est un mystère pour personne. Un frac à une statue, *quel crime abominable!* Vite une cravate blanche à ce magot de bronze! »
Revue de l'Instruction publique.

15° **Rien que la mort n'était capable**
D'expier son forfait.

Vers auxquels on fait allusion dans les mêmes circonstances que pour l'application précédente :

« Notez ceci, je vous en prie. Altiéri vend les manuscrits dont il a la garde; il est pris sur le fait; on trouve cela fort bon; personne n'en dit mot; on lui donne un meilleur emploi. Moi, je fais un pâté d'encre; tout le monde crie haro! J'ai beau dépenser mon argent, traduire, imprimer à mes frais un texte nouveau, je n'en suis pas moins pendable, *et rien que la mort n'est capable*, etc. Je vous embrasse. Mille respects à Mme Clavier. »
P.-L. COURIER.

16° **Selon que vous serez puissant ou misé-** [**rable,**
Les jugements de cour vous rendront [**blanc ou noir.**

Ces deux vers, qui résument la moralité de toute la fable, sont d'une application fréquente, et, le plus souvent, dans un ordre d'idées sérieux :

« L'histoire de Jean-le-Blanc, sorte d'aigle, nous apprend à nous défier de la sottise des jugements humains, qui ne sortent guère de l'orbite fixée par la morale de la fable,

Selon que vous serez puissant ou misérable,
Un jugement de cour vous rendra blanc ou noir.

Le mépris que le civilisé eut toujours pour Jean-le-Blanc, rapproché du respect qu'il porte à l'aigle, n'est qu'un autre mode d'adhésion à cette morale impie. Il est bien difficile de ne pas se laisser aller à une série de réflexions décourageantes, au sujet de ce rapprochement. »
TOUSSENEL.

— **Allus. littér.**

Cet animal est très-méchant;
Quand on l'attaque, il se défend.

Allusion à deux vers d'une chanson burlesque intitulée la *Ménagerie*. Cette bouffonnerie, déjà ancienne et très-peu connue, mérite d'être citée ici tout entière, moins certainement à cause de sa valeur littéraire, qui est toute négative, que pour les deux vers très-plaisants et très-souvent cités qui en ont été tirés :

La Ménagerie, chanson-parade, paroles de M. Théodore P... K..., musique d'Edmond Lhuillier.

1er COUPLET.

Parlé : — Avec la permission de monsieur le Maire,

Voici l'heure, c'est le moment;
Entrez, vous tous, ici dedans :
Venez voir la ménagerie,
Le superbe tigre royal,
Le grand lion du Sénégal,
L'ours blanc natif de Sibérie,
Le pélican, saignant ses flancs
Pour en nourrir tous ses enfants.

Parlé : — Entrez, entrez, messieurs, mesdames, et comme il y a plus de petites bourses que d' grosses,

REFRAIN.

Ça n' coût' que deux sols par tête.
Suivez le monde, passez!
Nous avons beaucoup de bêtes;
Messieurs, mesdames, entrez!

2e COUPLET.

Vous allez voir le grand serpent,
Le fameux boa tout vivant,
Le même qui perdit la vie
A l'incendie du grand bazar;
De plus, le cruel léopard,
Venant du fond de l'Arabie.
Cet animal est très-méchant :
Quand on l'attaque, il se défend.

Parlé : — On prie l'honorable socilliété de ne pas confondre le serpent boa avec le fameux serpent à sonnettes, ainsi nommé parce que sa morsure fait venir des cloches! Et combien, mon ami Paillasse?

Ça n' coût' que deux sols, etc.

3e COUPLET.

Vous pourrez voir en même temps
Un monstre toujours dévorant;
Il ronge tout, rien ne l'arrête :
Le plomb, l'étain, le fer, l'acier.
Aussi bien sa cage en osier
Tout exprès pour cela fut faite.
D'une ll' déserte un habitant
Nous l'apporta dernièrement.

Parlé : — Nous aurons aussi l'honneur de présenter à l'honorable compagnie le grand hareng voyageur, animal surprenant qui a fait cinq cent vingt-cinq lieues sur mer dans un tonneau de moutarde... sans éternuer; d'aucuns disent qu'à son arrivée, on lui dit : Hareng... sors!... Le nom lui en est resté. Et combien, mon ami Paillasse, pour voir toutes ces merveilles?

Ça n' coût' que deux sols, etc.

4e COUPLET.

Y a d' plus, que j' n'ai pas compté,
Les animaux d' socilliété;
C'est une chose trop connue
Que l' singe, la pie et l' pierrot,
L'âne, la mouche et l'étourneau;
On en trouve dans chaque rue.
Sur les dindons, je coupe court,
On n' voit plus qu' ça dans tout's les cours.

Parlé : — Y en a-t-il, y en a-t-il aujourd'hui des dindons!!! Messieurs! mesdames! on n'attend plus que l'honneur de votre présence... Mon ami Paillasse, fais placer ces messieurs aux premières sur des chaises...

Ça n' coût' que deux sols, etc.

On trouve, mais écrit de bonne foi, un autre exemple des deux vers bouffons qui font l'objet de cet article, dans une ancienne relation du voyage de Vasco de Gama. Il s'agit de loups marins « d'une grosseur surprenante, avec des dents fort longues, » qui furent rencontrés en 1497 : « Ces animaux, dit l'auteur de la relation, sont si furieux, qu'ils se défendent contre ceux qui les attaquent. »

Dans l'application, ces vers se disent de celui qui riposte à une attaque quand il a cent bonnes raisons pour le faire :

« Si regrettables que soient ces vengeances, elles peuvent être, non pas justifiées, mais expliquées par les souffrances inouïes qui poussèrent au désespoir le peuple des campagnes. Oui, le paysan fut cruel, et le sang qu'il a versé souille son histoire. Mais il ne fut meilleur ni pire que ses oppresseurs, et, quand on entend certaines diatribes à la mode, on ne peut s'empêcher de les taxer d'exagération, et l'on se dit avec une ironie amère :

Cet animal est fort méchant :
Quand on l'attaque, il se défend. »

H. D'AUDIGIER.

Animaux (DISCOURS SUR LA NATURE DES), par Buffon. Ce discours, publié en 1753, et qui ouvre le quatrième volume des œuvres de Buffon, édition in-4° de l'imprimerie royale (V. HISTOIRE NATURELLE DE BUFFON), contient une étude générale de l'organisation et des facultés des animaux. L'auteur s'y montre le précurseur de Bichat dans la distinction physiologique de la vie animale et de la vie organique; il s'efforce en outre d'établir d'une façon précise et rigoureuse la distinction psychologique de la vie animale et de la vie humaine.

En comparant les deux manières d'être que présente l'animal, état de mouvement et état de repos, veille et sommeil, Buffon fait cette remarque importante que, dans le premier état, tous les ressorts de la machine animale sont en action, tandis que dans le second il n'y en a qu'une partie. Cette partie, qui est en action pendant le sommeil, est aussi en action pendant la veille ; elle est donc d'une nécessité absolue, puisque l'animal ne peut exister d'aucune façon sans elle ; cette partie est indépendante de l'autre, puisqu'elle agit seule ; l'autre, au contraire, dépend de celle-ci, puisqu'elle ne peut seule exercer son action ; l'une est la partie fondamentale de l'économie animale, puisqu'elle agit continuellement et sans interruption ; l'autre est une partie moins essentielle, puisqu'elle n'a d'exercice que par intervalles et d'une manière alternative. L'action du cœur et des poumons dans l'animal qui respire, l'action du cœur dans le fœtus forment cette première partie de l'économie animale ; l'action des sens et le mouvement du corps et des membres constituent la seconde. Le sommeil, en suspendant la sensibilité et le mouvement, réduit momentanément l'animal à cette première partie ; des êtres qui y seraient réduits d'une façon permanente ne différeraient en rien des animaux qui dorment. Un végétal n'est dans ce sens qu'un animal qui dort, et en général les fonctions de tout être organisé qui n'aurait ni mouvement ni sens pourraient être comparées aux fonctions d'un animal qui serait par sa nature contraint à dormir perpétuellement.

Ainsi ces deux états différents, veille et sommeil, nous révèlent dans l'animal deux parties : une partie intérieure, qui est la base de l'économie et qui appartient à tous les animaux sans exception ; une partie extérieure, une enveloppe plus ou moins riche de sens et de membres, et par laquelle les animaux diffèrent entre eux. De là deux vies distinctes : une vie intérieure, commune à l'animal et au végétal, une vie extérieure, vie animale proprement dite, d'autant plus complète que l'enveloppe extérieure contient plus de sens et de membres. Le cœur est le centre de la vie intérieure ; le cerveau est le centre de la vie extérieure.

Après cette belle distinction physiologique des deux vies extérieure et intérieure, vient la comparaison des facultés de l'animal avec celles de l'homme. L'animal, selon Buffon, est un être purement matériel qui ne pense ni ne réfléchit ; ses facultés les plus élevées s'expliquent par les ébranlements que reçoivent ses sens, qu'ils transmettent au sens intérieur et général, au cerveau, et que celui-ci conserve et communique aux nerfs. Dans l'animal; il n'y a que l'appétit ; dans l'homme, il y a, outre l'appétit, la connaissance. Dans l'animal, les degrés d'excellence des sens suivent un autre ordre que dans l'homme. Le sens le plus relatif à la connaissance est le toucher ; l'homme a ce sens plus parfait que les animaux. L'odorat est le sens relatif à l'appétit ; l'animal a ce sens infiniment meilleur que l'homme. Dans l'homme, le premier des sens pour l'excellence est le toucher, et l'odorat est le dernier ; dans l'animal, l'odorat est le premier des sens, et le toucher est le dernier : cette différence est relative à la nature de l'un et de l'autre. Les animaux n'ont qu'un moyen d'avoir du plaisir, c'est d'exercer leur sentiment pour satisfaire leur appétit ; nous avons cette même faculté, et, de plus, un autre moyen de plaisir, c'est d'exercer notre esprit, dont l'appétit est de savoir. Les animaux ont des sensations, mais ils ne forment pas d'idées, parce que les idées ne sont que des sensations comparées, et que l'homme seul a la faculté de comparer ses sensations. Il y a deux espèces de mémoires : la mémoire des idées, qui est la mémoire véritable, et la réminiscence des sensations : les animaux n'ont que cette dernière. Leur imagination ne s'applique également qu'aux sensations. Leur conscience d'existence est simple, elle dépend uniquement des sensations qui les affectent actuellement. Privés d'idées et pourvus de sensations, ils ne savent point qu'ils existent, mais ils le sentent. L'état dans lequel nous nous trouvons par instants lorsque nous sommes violemment agités par une passion, et dont nous exprimons l'idée en disant que nous sommes *hors de nous*, peut être considéré comme leur état habituel. La puissance de réfléchir se manifeste par deux opérations ; elle compare les sensations pour en former des idées ; elle compare les idées mêmes pour en former des raisonnements. Par la première de ces opérations, nous acquérons des idées particulières et qui suffisent à la connaissance des choses sensibles ; par la seconde, nous nous élevons à des idées générales nécessaires pour arriver à l'intelligence des choses abstraites. Les animaux n'ont ni l'une ni l'autre de ces facultés, parce qu'ils n'ont point d'entendement, et l'entendement de la plupart des hommes paraît être borné à la première de ces opérations.

L'homme intérieur est double (*homo duplex*) ; il est composé de deux principes différents par leur nature, et contraires par leur action : le principe spirituel, l'âme, et le principe animal et purement matériel. Le principe animal se développe le premier ; le principe spirituel se manifeste plus tard ; il se perfectionne au moyen de l'éducation ; c'est par la communication des pensées d'autrui que l'enfant en acquiert et devient lui-même pensant et raisonnable. C'est parce que la nature de l'homme est composée de deux principes opposés, qu'il a tant de peine à se concilier avec lui-même ; c'est de là que viennent son inconstance, son irrésolution, ses ennuis. Les animaux, dont la nature est simple et purement matérielle, ne ressentent ni combats intérieurs, ni opposition, ni trouble ; ils n'ont ni nos regrets, ni nos remords, ni nos espérances, ni nos craintes. Dans les passions de l'homme, il faut distinguer le physique et le moral ; le physique des passions n'est produit que par le sens intérieur matériel. Il y a des passions, comme la peur, l'horreur, la colère, l'amour ou plutôt le désir de jouir, qui sont purement physiques et doivent naturellement nous être communes avec les animaux. Il en est de même de certains attachements qui ne supposent nullement la puissance de penser et de réfléchir. Mais l'amitié, qui vient de l'âme, est le propre de l'homme. Quant au talent d'imitation que montrent certains animaux, ce n'est qu'un effet mécanique, un résultat purement machinal, dont la perfection dépend de la vivacité avec laquelle le sens intérieur matériel reçoit les impressions des objets, et de la facilité de les rendre au dehors par la similitude et la souplesse des organes extérieurs. Les hommes les mieux doués sous ce rapport sont ordinairement ceux qui réfléchissent le moins ; il n'est donc pas surprenant qu'on trouve ce talent d'imitation dans les animaux, qui ne réfléchissent point du tout.

Le *Discours sur la nature des animaux* se termine par la comparaison de l'homme en société avec l'animal en troupe. Ici Buffon, faisant allusion à Réaumur, à Lyonnet, à Lesser, s'élève contre l'admiration qu'il voit accorder par les naturalistes à l'intelligence et aux talents des insectes. Il n'estime rien de plus gratuit que ces vues morales qu'on voudrait prêter aux abeilles, que cet amour du bien commun qu'on leur suppose, que cet instinct singulier qui équivaut à la géométrie la plus sublime ; il déclare avec un dédain superbe qu'une mouche ne doit pas tenir plus de place dans la tête d'un naturaliste qu'elle n'en tient dans la nature. La société humaine, ajoute-t-il, suppose la faculté raisonnable ; elle dépend moins des convenances physiques que des rapports moraux ; elle est l'œuvre réfléchie de l'homme, et le meilleur usage qu'il ait fait de sa raison. La société, dans les animaux qui semblent se réunir librement et par convenance, comme les éléphants, les castors, les singes, suppose l'expérience du sentiment. Enfin, la société des bêtes, qui, comme les abeilles, se trouvent ensemble sans s'être cherchées, ne suppose rien : quels qu'en puissent être les résultats, il est clair qu'ils n'ont été ni prévus, ni ordonnés, ni conçus par ceux qui les exécutent, et qu'ils ne dépendent que du mécanisme universel et des lois de mouvement établies par le créateur. »

Animaux (TRAITÉ DES), par Condillac. Cet ouvrage, publié en 1755, se divise en deux parties : la première, où l'auteur combat les idées de Buffon sur les facultés des animaux ; la seconde, où il explique à sa manière l'origine, et marque les limites de ces facultés.

La première partie s'ouvre par une réfutation du système cartésien de l'automatisme des bêtes. Quand il s'agit de sentiment, dit Condillac, il n'y a d'évidemment démontré pour nous que celui dont chacun a conscience. Cependant nous ne révoquons pas en doute le sentiment dans les autres hommes ; nous sommes tout aussi fondés à le reconnaître dans les animaux que nous voyons veiller, comme nous, à leur propre conservation et dont les actions paraissent réglées par des sens tout à fait semblables aux nôtres. Ainsi, il y a dans les bêtes autre chose que du mouvement ; ce ne sont pas des automates : elles sentent.

Si les bêtes sentent, elles sentent comme nous, car ou ces propositions, *les bêtes sentent* et *l'homme sent*, doivent s'entendre de la même manière, ou *sentir*, lorsqu'il est dit des bêtes, est un mot auquel on n'attache point d'idée. On ne saurait admettre, avec Buffon, que l'homme intérieur soit double, qu'il soit formé de deux principes sentants, l'un simple, l'autre étendu, car l'unité de personne suppose nécessairement l'unité de l'être sentant. Voir un être purement matériel dans l'animal, un effet purement mécanique dans ses déterminations, ne saurait se concilier avec le sentiment qu'on lui accorde. Vainement Buffon parle-t-il d'ébranlements : on ne conçoit pas de liaison entre ces ébranlements et le sentiment. Des nerfs ébranlés par un sens intérieur, qui l'est lui-même par des sens extérieurs, ne donnent qu'une idée de mouvement, et tout ce mécanisme n'offre qu'une machine sans âme, c'est-à-dire une matière incapable de sentir.

Le sentiment ne peut suffire pour expliquer tous les actes des animaux. La connaissance est nécessaire pour rendre raison des mouvements par lesquels ils fuient ce qui leur est contraire et recherchent ce qui leur convient, mouvements qui varient suivant les circonstances. Invoquer *l'instinct*, *l'appétit*, c'est prendre des mots pour des raisons. Qu'y-a-t-il sous ces mots ? Tout simplement des habitudes formées dans le premier âge et qui ont échappé à l'observation. Telles sont les habitudes de toucher, de voir, d'entendre, de sentir, d'éviter ce qui est nuisible, de saisir ce qui est utile, de se nourrir ; ce qui comprend les mouvements les plus nécessaires à la conservation de l'animal.

Dans la seconde partie, Condillac s'efforce de montrer que, dans les animaux, les habitudes supposées *naturelles* sont dues à l'expérience, sont *acquises ;* en d'autres termes, que l'instinct peut se ramener à l'intelligence. Chez l'animal, dit-il, le besoin est le principe des connaissances ; c'est le besoin qui le fait essayer ses organes sur chacun des objets qui l'entourent, et lorsque nous le croyons tout occupé à jouer, c'est proprement la nature qui joue avec lui pour l'instruire. Il étudie, mais sans avoir le dessein d'étudier ; il ne se propose pas d'acquérir des connaissances pour en faire un système ; il est tout occupé des plaisirs qu'il recherche et des peines qu'il évite. Cependant, sans faire d'efforts pour s'instruire, il s'instruit. Les objets se distinguent à ses yeux, se distribuent avec ordre ; les idées se multiplient suivant les besoins, se lient étroitement les unes aux autres. En un mot, chez l'animal, toutes les facultés naissent d'une même origine, la sensation ; s'engendrent par un même principe, le besoin ; s'exercent par un même moyen, la liaison des idées. Sensation, besoin, liaison des idées : tel est le système auquel il faut rapporter toutes ses opérations comme les nôtres. Les bêtes inventent comme nous, si *inventer* signifie la même chose que juger, comparer, découvrir. Elles inventent même encore, si par là on entend se représenter d'avance ce qu'on va faire. Mais elles ont infiniment moins d'invention que nous, soit parce qu'elles sont plus bornées dans leurs besoins, soit parce qu'elles n'ont pas les mêmes moyens pour multiplier leurs idées et pour en faire des combinaisons de toute espèce. On croit communément que les animaux d'une même espèce ne font tous les mêmes choses que parce qu'ils cherchent à se copier, et que les hommes sont d'autant plus différents les uns des autres que l'imitation joue un plus faible rôle dans leurs actes. Suivant Condillac, c'est le contraire qui est vrai ; l'uniformité des habitudes chez les animaux tient précisément au peu de commerce d'idées qui existe parmi eux, c'est-à-dire à l'impuissance où ils sont de se copier ; les différences que l'on observe entre les hommes viennent de la faculté qu'ils ont de se communiquer leurs besoins, leurs expériences, et de former ainsi, en se copiant mutuellement, une masse de connaissances communes ; chacun, en effet, ne se borne pas à copier un seul homme ; il copie tous ceux qui l'approchent, et c'est pourquoi il ne ressemble exactement à aucun.

Condillac voit dans ce qu'on appelle *instinct* un commencement de connaissance. Pour nous donner une idée exacte de l'instinct, il nous montre deux *moi* dans chaque homme, le moi d'habitude et le moi de réflexion. Le moi d'habitude, voilà l'instinct ; le moi de réflexion, voilà la raison. Mais cette habitude où la réflexion n'a plus de part, c'est en réfléchissant qu'on l'acquiert. Aussi bien dans l'animal que dans l'homme, la réflexion précède et produit l'habitude ; à mesure qu'elles naissent, les habitudes sont soustraites à la réflexion qui, après les avoir formées, les abandonne en quelque sorte à elles-mêmes pour se porter sur d'autres actions ; c'est ainsi que l'animal aussi bien que l'homme touche, voit, marche, etc., sans avoir besoin de réfléchir sur ce qu'il fait. Ce qui distingue l'animal, c'est qu'en lui, à cause de son peu de besoins, la réflexion épuise de bonne heure son activité, finit par se transformer toute entière en habitude, en instinct, au lieu que l'homme conserve toujours au-delà de ses habitudes une certaine mesure de réflexion. Ce qui distingue l'animal, c'est que, par la nature de ses besoins, il ne s'intéresse qu'aux objets extérieurs, c'est que son instinct l'entraîne toujours au dehors ; au lieu que l'homme, capable d'abstractions de toute espèce, peut se comparer avec tout ce qui l'environne, rentrer en lui-même et en sortir. En deux points surtout éclate la supériorité de l'homme sur les bêtes : la connaissance de la divinité et la connaissance de la morale.

L'homme s'élève aux idées du juste et de l'injuste ; l'animal n'a d'autre règle que la force : de là une différence essentielle que l'induction permet de mettre en l'âme des bêtes et celle de l'homme. L'âme de l'homme doit continuer d'exister après la mort, parce que Dieu est juste. L'âme des bêtes est mortelle, parce qu'incapable de mérite et de démérite, elle n'a aucun droit sur la justice divine. V. HOMME, INSTINCT.

Animaux (LETTRES SUR LES), par Georges Leroy. V. LETTRES.

Animaux (HISTOIRE DES), par Aristote. V. HISTOIRE.

Animaux parlants (LES), poëme allégorique de Casti, en vingt-six chants. C'est une satire amère des cours, dans laquelle le lièvre-roi, tyran imbécile, a le renard pour ministre d'Etat ; le loup est le ministre des finances ; le tigre commande les armées, etc. Prêtant, comme Esope, les passions humaines aux animaux, Casti a parodié assez plaisamment toutes les phases des révolutions politiques : les beaux sentiments affichés et la cupidité secrète des chefs qui se succèdent ; l'intolérance de ces cabales qui n'admettent point de salut hors de leur sein, et qui regardent comme des principes éternels les sentiments à la mode. Il a représenté d'une manière piquante l'éloquence démagogique du chien, la morgue aristocratique de l'ours, etc. Mais la plaisanterie est beaucoup trop prolongée : on soutient difficilement l'attention pendant vingt-six chants, et le style lâche et négligé de Casti n'aide pas à réveiller l'attention.

L'auteur était à Vienne, auprès de l'empereur Joseph II, lorsqu'en 1794 il résolut d'écrire son poëme, dont le plan occupait depuis longtemps sa pensée. Mais, quelle que fût sa faveur auprès du monarque allemand, il sentit qu'il ne pourrait conduire à bonne fin son entreprise, tant qu'il ne serait pas complétement indépendant. Il lui semblait difficile, surtout, de publier son ouvrage. Casti n'hésita pas : renonçant au titre et aux appointements de poëte impérial, il se retira en Toscane, où il séjourna une année, puis vint à Paris chercher le loisir et la tranquillité nécessaires pour mettre la dernière main à son poëme. A peine les *Animaux parlants* eurent-ils paru, que les éditions s'en multiplièrent avec une étonnante rapidité, soit en Italie, soit dans les pays étrangers. On porta sur ce poëme un jugement plus que favorable, et la *Décade philosophique* disait en 1802 : « Le succès sera durable ; l'importance du sujet, sa nouveauté, et le rare talent déployé dans l'exécution, recommandent ce poëme unique à la postérité. » Reconnaissons que la postérité n'a pas complétement confirmé ce jugement ; l'œuvre de Casti a été, au contraire, vivement critiquée.

Il existe une traduction en vers de L. Maréchal, publiée en 1819, et plusieurs autres en prose.

Animaux fabuleux et symboliques. — De tout temps, les animaux ont été choisis, suivant leurs instincts, pour symboliser telle vertu ou tel vice ; partout, la superstition populaire les a consacrés et donnés pour attributs aux dieux, aux héros et aux saints. Il n'est peut-être pas un animal connu des anciens, dont la mythologie grecque n'ait fait l'emblème ou l'image même de quelque divinité. Il nous suffira de citer : l'aigle, consacré au maître des dieux ; le paon, à l'orgueilleuse Junon ; le hibou, à la vigilante Minerve ; le bouc, à l'impudique Cypris ; le porc, à la féconde Cérès ; la biche, à Diane la chasseresse ; le coq et la couleuvre, à Esculape ; les colombes, les moineaux attelés au char de Vénus ; les tigres, les lynx et les panthères, à celui de Bacchus ; les lions, à celui de Cybèle ; les chevaux marins de Neptune ; les chevaux noirs de Proserpine ; les chevaux brûlants du Soleil ; le double serpent ou *caducée* de Mercure ; les vipères de l'Envie ; les serpents qui coiffent la Discorde et les Euménides ; la chèvre Amalthée, nourrice de Jupiter ; l'aigle qui ronge le foie de Prométhée ; le vautour qui fait subir le même supplice au géant Tityus ; le serpent Python, percé par les flèches du fils de Latone ; le sanglier de Calydon, tué par Méléagre ; le lion de Némée, le sanglier d'Erymanthe, les oiseaux du lac Stymphale, l'hydre de Lerne, et autres bêtes plus ou moins fantastiques et redoutables, exterminées par Hercule ; puis une foule de monstres, participant de la nature de plusieurs animaux : les satyres, moitié hommes, moitié chèvres ; les centaures, chevaux à figure humaine ; la Chimère, tête de lion, corps de chèvre et queue de dragon ; la Renommée, couverte d'yeux, d'oreilles et de bouches ;

Argus, aux cent yeux; Pégase, cheval ailé; le Sphinx, tête de femme, corps de lion et de chien avec des ailes; le Minotaure, les Gorgones, les Harpies, Hécate; les monstres marins envoyés par Neptune contre Hippolyte, contre Laocoon, etc. A cette énumération, nous pouvons joindre celle des métamorphoses les plus célèbres et les plus fréquemment représentées par les artistes : l'indiscret Actéon changé en cerf; Cycnus, l'ami de Phaéton, en cygne; Alcyone et son mari, en alcyons; Alectryon, en coq; Aédon, en chardonneret; Progné, en hirondelle; Philomèle, en rossignol; Térée, en épervier; Itys, en faisan; les compagnons de Diomède, en hérons; ceux d'Ulysse, en pourceaux; Picus, en pivert; l'industrieuse Arachné, en araignée; les paysans qui avaient refusé de l'eau à Latone, en grenouilles; Lycaon, en loup; Arcas, en ours; Tithon, l'amant de l'Aurore, en cigale; Io, en vache; Lyncus, en lynx; Myrmex, la mère des Myrmidons, en fourmi; les Cercopes, peuplade débauchée, en singes; Jupiter prenant la forme d'un cygne pour séduire Léda, celle d'un aigle pour enlever Ganymède, et celle d'un taureau pour enlever Europe, etc. Plusieurs animaux fameux dans la fable prirent place dans le zodiaque : le Scorpion, qui piqua et fit mourir Orion; le Bélier à la toison d'or, qui transporta Phryxus dans la Colchide; le Taureau, dont Jupiter avait pris la forme; le Lion de Némée; l'Ecrevisse ou Cancer, que Junon avait envoyé pour mordre Hercule au pied tandis qu'il combattait l'hydre de Lerne; les Poissons, qui portèrent Vénus et son fils au delà de l'Euphrate, lorsque cette déesse fuyait les poursuites du géant Typhon.

On sait que les animaux furent honorés d'un culte particulier en Egypte; aussi les voyons-nous figurer non-seulement dans les hiéroglyphes, mais, comme emblèmes, dans les sculptures des temples, dans les peintures des hypogées, sur les cercueils des momies; plusieurs eurent leurs statues. Le bœuf Apis est la plus fameuse de ces divinités. Le dieu Anubis avait une tête de chien.

Parmi les animaux qui jouent un rôle dans les récits bibliques, nous citerons : le serpent tentateur, la colombe de Noé, le corbeau de l'arche, le bélier d'Isaac, regardé comme la figure de l'humanité de Jésus-Christ immolée sur la croix; la baleine de Jonas, emblème de la résurrection; l'ânesse de Balaam; le chien du jeune Tobie; les lions, au milieu desquels fut jeté Daniel; le veau d'or, le serpent d'airain, etc.

La plupart des autres peuples de l'antiquité, notamment les Assyriens, les Persans, les Indiens offrent des exemples d'animaux divinisés ou pris pour attributs des dieux. Un grand nombre de villes avaient choisi des animaux pour symboles, pour armoiries. La louve romaine est célèbre; Athènes avait adopté un hibou, l'oiseau de Minerve; Ephèse, des abeilles; Egine, une tortue; Rhegium, un mulet; Messine, un lièvre; Agrigente, des aigles fondant sur un lièvre, etc. De nos jours encore, on sait que la ville de Berne a adopté l'ours.

L'allégorisme chrétien a eu fréquemment recours à l'emploi des animaux. (V. ALLÉGORIES.) Jésus-Christ a été représenté sous les figures symboliques de l'agneau (victime innocente), du lion (la force), du pélican (la charité), du poisson. A propos de cette dernière figure, Raoul Rochette fait remarquer qu'elle était devenue, dans les premiers siècles de l'Eglise, d'un usage universel, à raison de la circonstance toute fortuite qui faisait que le mot grec I. CH. TH. U. S, poisson, offrait, par les lettres dont il se compose, les initiales des mots *Iesous Christos Theou Uios Sôter*, qui signifient : Jésus Christ fils de Dieu Sauveur. « Grâce à cette circonstance, le nom aussi bien que l'image du poisson était devenu, et cela par un procédé analogue à celui des anciens Egyptiens, une sorte de signe phonétique, propre à exprimer toute une série de mots consacrés. » Cet emblème, qu'on rencontre sur plusieurs pierres tombales des catacombes et dont on fit même une sorte d'amulette ou de tessère, fut aussi employé pour désigner le chrétien régénéré par les eaux du baptême. Les catéchumènes, ceux qui aspiraient à boire à la source de vie, furent représentés par des brebis, des cerfs, des oiseaux venant se désaltérer dans une fontaine. Parmi les autres animaux figurés sur les monuments primitifs de l'art chrétien, quelques-uns, comme le paon et l'aigle, sont des symboles d'éternité et d'apothéose renouvelés du paganisme; le phénix est l'emblème de la résurrection des morts; le cheval courant vers une palme est une allusion au cours de la vie humaine heureusement accompli. Quelquefois, l'image de tel ou tel animal placée sur un sarcophage n'a pas d'autre but que d'indiquer le nom du défunt : c'est ainsi qu'on voit figurer un âne sur la pierre sépulcrale d'un certain Onager, un dragon sur celle d'un Dracontius, une petite truie sur celle d'une femme nommée Porcella, une ancre et des poissons sur celle d'une autre femme appelée Maritima. Plus tard, le lion, emblème du courage, fut représenté sous les pieds des chevaliers, et le chien, symbole de la fidélité, sous ceux des femmes.

L'art chrétien eut, comme l'art grec, ses bêtes fantastiques : les quatre animaux, ayant chacun six ailes et couverts d'yeux, placés par l'apocalypse aux quatre angles du trône de Dieu; les quatre animaux donnés pour attributs aux évangélistes, le lion à saint Marc, l'aigle à saint Jean, le bœuf à saint Luc, l'homme ailé à saint Mathieu; la licorne, emblème de la virginité de Marie; la tarasque de sainte Marthe, la gargouille de saint Romain, le dragon de saint Georges et celui de saint Victor, etc. L'imagination des artistes du moyen âge et, en particulier, des sculpteurs romans, multiplia à l'infini ces créations étranges que saint Bernard a condamnées en ces termes : « A quoi bon ces ridicules monstruosités, ces admirables beautés difformes, ou ces difformités si belles? Que font là ces figures de singes immondes, de lions féroces, de monstrueux centaures, de moitiés d'hommes, de tigres tachetés, de guerriers combattants, de chasseurs sonnant de la trompette? Vous pourriez y voir plusieurs corps sur une seule tête, puis plusieurs têtes sur un seul corps; là un quadrupède avec une queue de serpent, ici un poisson avec une tête de quadrupède : là une bête affreuse, cheval par devant, chèvre par derrière; ici un animal à cornes qui porte la croupe d'un cheval. C'est enfin une telle variété de formes bizarres et merveilleuses, qu'on a plus de plaisir à lire dans les marbres que dans les livres, et à passer tout le jour à ces œuvres singulières qu'à méditer la loi divine. » Ainsi, même en les réprouvant, le célèbre abbé de Citeaux avouait son admiration pour ces compositions singulières auxquelles, du reste, s'attachait toujours un sens symbolique.

Les modernes ont abandonné toute cette zoologie fantastique, mais ils ont conservé l'habitude de donner des animaux pour attributs à divers saints. Ces emblèmes sont expliqués aux noms mêmes des animaux ou à ceux des personnages auxquels ils se rapportent; nous nous bornerons à signaler ici ceux qui ont été le plus souvent employés. La figure de la colombe est celle sous laquelle on représente ordinairement le Saint-Esprit; c'est aussi l'attribut de saint Grégoire le Grand, de sainte Scolastique et de saint Remi; le coq est l'attribut de saint Pierre; le corbeau, de saint Paul ermite, de saint Antoine et de saint Benoît; le cochon, de saint Antoine; le chien, de saint Blaise, de saint Roch, de saint Dominique, de saint Godefroy; le cerf crucifère, de saint Hubert et de saint Eustache; les abeilles, de saint Ambroise; l'âne, de saint Antoine de Padoue et de saint Philibert; l'agneau, de sainte Agnès; les rats et les loirs, de sainte Gertrude; les poissons, de saint André, de saint Pierre, de saint Odon, de saint Ulric; le lion, de saint Jérôme, etc.

— **Peintres et sculpteurs d'animaux.** La peinture d'animaux ne paraît pas avoir été cultivée d'une façon spéciale par les artistes de l'ancienne Grèce, qui se vouèrent surtout à la représentation de la figure humaine, image des dieux ou des héros. Nous savons seulement que ceux d'entre eux qui introduisirent des animaux dans leurs compositions, s'efforcèrent de leur donner l'apparence de la nature vivante. De nombreux témoignages semblent attester qu'ils y réussirent. C'est ainsi qu'Apelle, si nous en croyons Pline, représenta une cavale si parfaite de ressemblance, que des chevaux hennirent à la vue de cette peinture. Les portraits équestres d'Alexandre et de ses généraux, exécutés par le même artiste, excitèrent la plus grande admiration. Pausias, condisciple et émule d'Apelle, peignit de face un bœuf entièrement noir, tour de force qui révèle chez ce maître une science profonde des raccourcis et de la dégradation des couleurs. Bien avant Apelle et Pausias, les sculpteurs s'étaient appliqués avec succès à représenter les animaux, principalement le cheval, ce noble compagnon des travaux et des victoires de l'homme. On fit des figures *iconiques* d'après de beaux chevaux, comme d'après de beaux athlètes. Olympie, la ville des combats de chars, était peuplée de coursiers de marbre et de bronze, dus au ciseau des plus habiles statuaires : on y voyait entre autres, selon Pausanias, un cheval sculpté par Dyonisius, d'Argos. Ce bronze offrait une imitation si fidèle de la nature et produisait sur les chevaux vivants une illusion si vive qu'on soupçonna l'artiste d'y avoir renfermé un philtre propre à irriter leur ardeur. Un *Chien*, du même artiste, était considéré encore comme un chef-d'œuvre de vérité. Peu d'ouvrages ont été plus vantés que la vache d'airain, sculptée par Myron : Rome l'enleva à la Grèce vaincue et la conserva jusqu'au VIe siècle. Nous pouvons juger par nous-mêmes du degré de perfection auquel avaient atteint les sculpteurs de l'antiquit dans la représentation des animaux. Indépendamment des chevaux, que le ciseau de Phidias a sculptés sur les métopes du Parthénon, le temps a respecté bon nombre de figures d'animaux divers, traitées avec une habileté, une science, un goût que les modernes n'ont pas dépassés. Le Vatican possède, en ce genre, une collection unique au monde, toute une ménagerie de bronze et de marbre, où l'on distingue, entre autres sujets : un aigle qui prend son essor, un lièvre qui fuit, un chat qui a peur, une vache qui broute, une autre qui allaite son veau, un taureau attaqué par un ours, une chèvre attaquée par un tigre, un aigle tenant un lièvre sous sa serre, une cigogne défendant une chèvre contre deux serpents, un lévrier courant, un cerf saisi par des chiens, un tigre furieux, un tigre couché, une truie et ses petits, une panthère dont le pelage est imité d'une façon merveilleuse, un cavalier aux prises avec un lion, un berger endormi (*Endymion*) au milieu de son troupeau de chèvres, etc. Plusieurs de ces ouvrages sont de la belle époque romaine. L'art grec, transplanté à Rome vers la fin de la République, s'y développa sous les Césars, et y produisit une foule de chefs-d'œuvre. Il était même réservé aux Romains, nouvellement initiés aux règles de la peinture, de prendre pour sujet exclusif de certains tableaux ce qui jusqu'alors n'avait été que l'accessoire. Lorsque Ludius, contemporain d'Auguste, eut imaginé de peindre les murailles de ses appartements, on vit naître, sous le pinceau des décorateurs de son école, non-seulement des animaux isolés, des fleurs, des fruits, mais des paysages tout entiers animés par la présence d'oiseaux et de quadrupèdes les plus variés. L'exhumation de Pompéi a amené la découverte d'un grand nombre de spécimens de cette peinture décorative : mais si la plupart de ces ouvrages ne se ressentent que trop de la rapidité de l'exécution, il se trouve parmi eux quelques morceaux, — des animaux domestiques, des volailles, des bêtes féroces, des poissons, des crustacés, — traités avec une remarquable entente de la réalité.

Au moyen âge, l'art retombe dans l'enfance et finit par s'immobiliser dans les types byzantins; l'imitation de la nature n'est pour rien dans les allégories obscures dont la religion est le prétexte. Les animaux fantastiques créés par le ciseau des sculpteurs romans se reproduisent avec les variantes les plus capricieuses et les plus bizarres dans les miniatures qui ornent les manuscrits. On peut voir, dans le magnifique album publié par M. de Bastard, de curieux échantillons de l'alphabet *zoomorphe* (V. ce mot), imaginé par les enlumineurs.

La grande et admirable école des Van Eyck, qui s'appliqua avec un soin particulier à imiter la réalité, n'a pas produit d'artistes qui aient adopté pour spécialité la peinture d'animaux; mais ses principaux maîtres, notamment Jean Van Eyck et Memling, se sont montrés pleins d'exactitude lorsqu'ils ont eu l'occasion d'en placer dans leurs compositions. En Allemagne, Hans Holbein le vieux et Stephan Lochner peignirent les oiseaux avec une habileté surprenante. Un peu plus tard, Albert Durer apporta à la représentation des animaux d'espèces diverses sa science profonde du dessin et son amour de la vérité : il réussit particulièrement à dessiner les chevaux, témoin ceux qui figurent dans ses estampes célèbres : le *Chevalier et la Mort*, la *Légende de saint Eustache*, le *Char de Maximilien*. Mais déjà l'Italie comptait quelques maîtres renommés dans le même genre : Facio, qui écrivait au XVe siècle, dit que Vittore Pisanello, de Vérone, peignait les chevaux et les autres animaux de manière à les faire paraître vivants. Paolo Uccello ne fut pas moins habile : le musée Napoléon III a de lui une *Bataille* où l'on voit des chevaux dessinés avec une réelle supériorité, entre autres un cheval noir qui se cabre. Francesco Monsignori, élève de Mantegna, fut l'Apelle de son temps; un chien qu'il avait peint trompa, dit-on, les yeux d'un chien vivant. On raconte aussi que le Milanais Bernazzano, élève de Léonard de Vinci, ayant exposé au soleil un tableau où il avait représenté des oiseaux occupés à chercher à terre leur nourriture, de véritables oiseaux accoururent comme pour rejoindre leurs compagnons. Vasari dit que Francesco Ubertino, dit le Bachiacca, peignait les plantes et les oiseaux d'une manière divine. Andrea del Sarto a reçu aussi les plus grands éloges pour un tableau où il avait représenté César, assis sur son trône, et recevant, comme tribut de ses victoires, une multitude variée de bêtes sauvages et d'oiseaux exotiques. On cite encore comme de bons peintres d'animaux au XVIe siècle : Jean d'Udine, le Florentin Antonio Mazzieri, Giovanni Neri, surnommé *degli uccelli*, à cause de son aptitude particulière pour figurer les oiseaux; le Cremonini et César Baglione, tous deux de Bologne. Mais Jacopo Ponte, plus connu sous le nom de Bassan, surpassa tous ses rivaux par la facilité et l'exactitude avec laquelle il imita les animaux de diverses espèces, particulièrement les moutons, les chèvres, les bœufs, les ânes, les chevaux, les chiens, la volaille et les poissons; il fit véritablement sa spécialité de ce genre, car parmi les sujets religieux auxquels le goût de l'époque l'astreignait, il choisit toujours ceux qui lui fournissaient l'occasion de grouper des quadrupèdes, des oiseaux; c'est ainsi que ses tableaux du Louvre : l'*Entrée dans l'arche*, le *Frappement du rocher*, l'*Adoration des bergers* et les *Noces de Cana*, sont peuplés d'animaux, aussi bien que les *Travaux de la moisson* et les *Travaux de la vendange*, deux compositions du genre rustique. Le Bassan fut imité, avec succès, par son fils Francesco Bassan, dont le Louvre possède un *Marché aux poissons*, et par son petit-fils Leandro.

Mais revenons aux maîtres néerlandais, que leur amour de la réalité devait porter au premier rang dans un genre où le principal mérite consiste à reproduire fidèlement la nature. Rubens, le roi de l'école flamande, réussit, par la hardiesse de son dessin et la puissance de sa couleur, à donner l'aspect de la vie et l'intérêt d'une scène dramatique aux tableaux d'animaux; il peignit avec un égal talent des chevaux, des chiens, des loups, des renards, des sangliers, des cerfs, et surtout les bêtes féroces, les lions, les tigres, les panthères, qu'il aimait à représenter en lutte avec l'homme : la *Chasse aux lions*, de la galerie de Dresde; celle du musée de Munich; la *Chasse aux cerfs*, du musée de Berlin; la *Chasse aux loups*, de la collection de lord Ashburton, et la *Chasse au sanglier de Calydon*, du musée de Vienne, valent pour l'énergie et le pittoresque de la composition, pour la vérité et la magie de l'effet, les meilleurs tableaux historiques ou religieux du maître. Frans Snyders, qui servit souvent de collaborateur à Rubens, l'égala dans la peinture d'animaux à laquelle il s'adonna exclusivement; il aimait aussi à représenter les bêtes fauves luttant entre elles ou traquées par l'homme, comme dans sa *Chasse au cerf* et dans sa *Chasse au sanglier*, du Louvre; dans son *Combat d'ours et de chiens*, du musée de Berlin; dans ses *Lionnes poursuivant une gazelle*, de la pinacothèque de Munich. Ses *Chiens dans un garde-manger* (Louvre) ne sont pas moins fidèlement observés et rendus. Waagen dit qu'il apprit l'art de grouper les animaux d'une façon pittoresque pendant son séjour en Italie et surtout à Rome. Il eut pour imitateur son beau-frère Paul de Vos, dont le musée de Caen possède un *Cheval dévoré par les loups*, et le musée de Madrid, un curieux *Combat de chats*. Breughel de Velours, dans les paysages duquel Rubens plaça souvent des figures, fut très-habile lui-même à représenter les animaux, mais dans de petites dimensions : il réussit particulièrement à imiter le plumage brillant des oiseaux qu'il met quelquefois par centaines dans le même tableau, comme dans celui du Louvre, intitulé : l'*Air*. Il fut imité par son neveu Van Kessel. La *Chasse au héron*, qui figure au Louvre sous le nom de Téniers, suffirait pour prouver que ce maître ne le céda point aux précédents dans l'imitation scrupuleuse de la nature vivante; mais la véritable originalité de cet artiste consiste à avoir donné aux animaux les mœurs, les passions et jusqu'aux vêtements de l'homme. Son *Dîner de singes* et son *Concert de singes et de chats*, du musée de Munich, sont des morceaux où la finesse de l'exécution le dispute à la verve humoristique de la conception. Le dernier, qui a été gravé par Quiryn Boel, représente une table ronde sur laquelle six chats, entourant un livre de musique, miaulent en chœur; au premier plan, des singes habillés accompagnent le chant sur des instruments. Après Snyders, le plus habile maître qui ait fait sa spécialité de la peinture d'animaux, est Jean Fyt : il a fait des *Chasses* (galerie de Munich) pleines d'animation, mais il peignait de préférence les lévriers et le gibier mort, apportant dans le rendu de la plume et du poil un fini et une vérité extraordinaires. Nommons encore Pierre Boel et Van Duynen, d'Anvers; le premier, imitateur de Snyders; le second, excellent peintre de poissons.

Au lieu de figurer isolément les animaux, les Hollandais se bornèrent le plus souvent à les employer pour *étoffer* leurs paysages, leurs intérieurs : ils atteignirent en ce genre à la perfection. Les chevaux que Wouwerman place dans ses *Batailles*, dans ses *Chasses*, sont peints avec beaucoup d'art, dans les attitudes les plus variées; le *Cheval* qu'il a gravé à l'eau-forte est une admirable étude. D'autres maîtres représentèrent les bestiaux, les moutons, les chèvres et les chiens, tantôt dans l'étable, tantôt en plein air, au milieu des grasses prairies du pays natal. A leur tête se place Paul Potter, un des peintres qui ont approché le plus près de la vérité par la science du dessin, la puissance du modelé, le soin extrême des détails, l'harmonie de la couleur. Ses animaux sont ordinairement de proportions restreintes : il faut en excepter le célèbre *Taureau*, du musée de La Haye, peint de grandeur naturelle, à côté d'une vache couchée, de quelques moutons et d'un berger. La description des œuvres principales de cet illustre artiste devant trouver place dans ce dictionnaire, nous n'insisterons pas ici sur leurs mérites éminents.

A côté de Potter vient se placer Adrien Van de Velde, qui lui est inférieur en énergie, mais qui le surpasse par la variété de ses compositions : le Louvre a de lui un *Paysage* avec trois vaches, des moutons et des chèvres (no 538), et un autre *Paysage* avec des bœufs pataugeant dans une rivière, et d'autres bestiaux sur la rive (no 539), deux chefs-d'œuvre de délicatesse et d'harmonie. Adrien Van de Velde eut l'honneur d'étoffer de ses charmants animaux les paysages de Wynants, d'Hobbema, de Van der Heyden, de Moucheron, etc. Albert Cuyp a sacrifié le plus souvent à la beauté de ses paysages les animaux qu'il y plaçait : toutefois son tableau du Louvre, intitulé la *Promenade*, nous offre des chevaux d'une excellente couleur. On a beaucoup vanté les paysages avec animaux de Nicolas Berghem, mais si on les compare à ceux des maîtres que nous venons de nommer, on remarque que ces animaux sont rarement peints d'après nature, et que, s'ils sont groupés avec goût, ils affectent des tournures uniformes et conventionnelles. Karel du Jardin est plus vrai et aussi plus varié : il peint avec beaucoup d'esprit et de justesse les ânes, les mulets chargés de leur bât, et les rosses poussives, attelées à de méchantes carrioles. Jean Weenix s'est fait une réputation bien méritée en peignant le gibier mort, principalement les lièvres, dont il imite le pelage avec une merveilleuse exactitude. Michel Hondekoeter n'a guère de rivaux pour représenter les oiseaux vivants, de gran-

deur naturelle, poules, coqs, canards, dindons, paons, faisans, pigeons, etc. Enfin rien de plus vrai que les reptiles, les oiseaux, les papillons et autres insectes qu'Abraham Mignon a introduits dans ses tableaux de fleurs.

L'exemple des maîtres flamands et hollandais ne fut pas perdu pour l'Italie; toutefois, l'influence du Bassan prédomina généralement. Parmi les peintres d'animaux les plus réputés des XVIIe et XVIIIe siècles, on distingue Pierre Cittadini, peintre d'oiseaux morts; Paul-Antoine Barbieri, frère du Guerchin, Dominique Bettini, Raymond Manzini, Vital Crespi, Angiolmaria Crivelli, Le Cerano et son élève Carlo Cane, qui, par allusion à son nom, plaça un chien dans toutes ses compositions religieuses, « même dans le *Paradis*, » dit Lanzi, et qui fut habile, d'ailleurs, à peindre toutes sortes d'animaux. Le Génois Benedetto Castiglione, élève de Van Dyck, a droit à une mention spéciale : on le regarde comme le plus grand peintre d'animaux de l'Italie, après le Bassan. Nommons encore Philippe Roos, Allemand italianisé, comme l'indique son surnom de *Rosa di Tivoli :* il approcha souvent de la vigueur et de la vérité des maîtres du nord, et eut d'ailleurs pour modèles les remarquables ouvrages de son père Henri Roos, peintre et graveur d'un rare mérite.

La France ne commença guère à se distinguer dans la représentation des animaux avant le XVIIe siècle. Les chevaux de Van der Meulen, un Flamand que l'école française a bien le droit de réclamer comme une de ses gloires; de Pierre Parrocel, de Lebrun et des autres peintres de batailles, sentent trop la convention; ceux que Guillaume Coustou et Coysevox ont taillés dans le marbre conservent quelque chose d'épique, malgré la vigueur et la beauté du mouvement. Mais quoi de plus vrai que les chiens et le gibier de Desportes et d'Oudry, ces deux émules de Snyders? Oudry fut le peintre officiel des meutes de Louis XV, comme Desportes avait été celui des meutes de Louis XIV. Après ces maîtres, il faut arriver jusqu'à Chardin pour trouver un bon peintre d'animaux. Mais celui-ci fut un artiste consommé : nul ne s'est appliqué avec plus de soin à rendre fidèlement la nature. Quelquefois il s'est amusé à peindre des singes habillés, à l'imitation de Téniers; plus souvent il a représenté des animaux morts. Diderot dit avoir vu de lui un tableau de gibier qu'il n'acheva jamais, parce que de petits lapins, d'après lesquels il travaillait étant venus à se pourrir, il désespéra d'arriver avec d'autres à l'harmonie dont il avait l'idée. Tous ceux qu'on lui apporta étaient ou trop bruns ou trop clairs. Le même écrivain a dit d'une raie dépouillée, peinte par Chardin : « L'objet est dégoûtant; mais c'est la chair même du poisson, c'est sa peau, c'est son sang; l'aspect même de la chose n'affecterait pas autrement. » A la même époque, Loutherbourg peignait des bestiaux avec un talent presque égal; mais, dans le même temps aussi, Demarne plaçait des animaux de petites dimensions dans des compositions maladroitement imitées des Hollandais, et dont le succès dura jusqu'au moment où Géricault, par ses études de chevaux si puissamment colorées et si exactes, ramena l'école française à l'observation de la nature. Les articles spéciaux consacrés dans ce recueil aux artistes de l'école contemporaine et à leurs principaux ouvrages, nous dispensent de nous arrêter longuement sur la révolution qui s'est opérée, depuis quelques années, dans la peinture et dans la sculpture d'animaux. Nous citerons seulement parmi les peintres qui se sont le plus distingués en ce genre : Mme Rosa Bonheur, MM. Troyon, Brascassat et Coignard, qui représentent d'ordinaire des bestiaux et des bêtes de somme au milieu de verts pâturages; MM. Jadin, Mélin et de Balleroy, qui peignent les chiens; MM. Jacques et Couturier, les coqs, les poules et les canards; M. Palizzi, les ânons et les chèvres; M. Salmon, les dindons; M. Philippe Rousseau, qui interprète les fables de La Fontaine avec esprit et fidélité, et invente lui-même d'amusantes compositions, comme son *Singe alchimiste*, du Salon de 1863. A propos de ce dernier ouvrage, n'oublions pas les spirituelles *singeries* de Decamps, que Téniers et Chardin n'eussent pas désavouées. Dans la sculpture, M. Barye est le maître par excellence : ses lions et ses autres animaux féroces ont une fierté de style incomparable. M. Lechesne sculpte avec délicatesse les reptiles, les oiseaux. M. Jacquemart cherche à mettre du sentiment dans ses compositions de marbre, témoin son *Lion* flairant un cadavre à demi enseveli sous le sable du désert (Salon de 1855). Enfin, MM. Caïn, Mène, Frémiet et Fratin, produisent avec facilité des bronzes charmants, destinés à l'ornement des riches demeures. Pour être juste, nous devons dire que nos maîtres comptent plus d'un émule parmi les étrangers. M. Ansdell, peintre anglais, s'est acquis une belle réputation par des compositions vigoureusement dessinées et énergiquement peintes, entre autres par son *Tueur de loups*, exposé à Paris en 1855. En Belgique, MM. de Cock, Verlat et Stevens, sont des peintres d'animaux distingués, mais qui, disons-le, tiennent par plus d'un côté à l'école française.

ANIMAUX (JEU DES), jeu d'action à l'usage des jeunes garçons. Les joueurs doivent être assez nombreux, au moins dix ou douze. L'un d'eux est choisi pour être le *diable*, un second pour être le *vendeur :* tous les autres sont des *animaux*. Le vendeur réunit ces derniers dans une enceinte dont les limites sont tracées sur la terre, et donne à chacun un nom d'animal, comme tigre, lion, cheval, serpent, etc. Le diable, qui s'est tenu à l'écart et n'a rien entendu, arrive alors. « Pan, pan, dit-il. — Qui est là? répond le vendeur. — C'est le diable avec sa fourche, ou — c'est le diable avec ses cornes. — Que veut-il? — Un animal. — Entrez. » Le diable entre dans l'enceinte et nomme un animal. Si le nom qu'il dit se trouve appartenir à l'un des joueurs, le vendeur crie à haute voix : « Partez, » et l'animal désigné sort aussitôt de l'enceinte, et prend la fuite. Pendant ce temps, le vendeur se fait compter par le diable le prix de la vente, que celui-ci solde en frappant dans la main du vendeur autant de fois qu'il y a de francs dans la somme convenue, après quoi il se met à la poursuite de son animal. Ce dernier cherche à ne pas se laisser prendre, et à rentrer dans l'enceinte : s'il y réussit, le vendeur lui donne un autre nom, et le diable fait un nouvel achat. Si, au contraire, il est atteint, le diable est censé lui couper la queue et les oreilles, en le frappant de trois petits coups sur les reins et sur la tête, et il devient le *chien du diable*. Le jeu se termine quand tous les animaux ont été pris par le diable, et sont devenus ses chiens.

ANIMAL, ALE adj. (a-ni-mal — lat. *animalis*, même sens). Qui appartient, qui a rapport à l'animal; qui tient de l'animal : *L'objet réel de l'anatomie est la science de l'économie* ANIMALE. (Buff.) *La puissance* ANIMALE *est d'un ordre bien supérieur à la végétale.* (B. de St-P.) *La base du corps* ANIMAL *est un tissu spongieux dans lequel toutes les autres parties sont passées ou épanchées.* (G. Cuv.) *La faculté de sentir et de se mouvoir forme le caractère de la nature* ANIMALE. (Cabanis.) *Les caractères de la forme* ANIMALE *sont essentiellement en rapport avec les deux attributs de l'animalité : la locomotion et la sensibilité.* (Lamart.) *L'organisme* ANIMAL *se distingue encore de l'organisme végétal sous le rapport de la forme.* (Duvernoy.) *L'âme nous avertit de sa puissance par des volontés contraires à nos passions* ANIMALES. (Le Sage.) *On a admis la dégénérescence des espèces* ANIMALES, *comme on a admis celle de l'homme.* (A. Maury.)

— Qui appartient à l'être matériel, par opposition à ce qui appartient à l'être intelligent : *La partie* ANIMALE *de l'homme influe souvent sur la partie raisonnable.* (Acad.) *En morale, on oppose la partie* ANIMALE, *qui est la partie sensuelle et charnelle, à la partie raisonnable, qui est l'intelligence.* (Nicole.) *Dominons en nous tout ce qu'il y a d'*ANIMAL, *de volage et de rampant.* (Boss.) *L'homme* ANIMAL *vieillit toujours, parce qu'il tend continuellement à la mort.* (Boss.) *Vous connaissez mon faible : j'aime la vie* ANIMALE. (Le Sage.) *Ce sont les défiances et l'incrédulité naturelle de l'homme* ANIMAL *qui vous séparent de nous.* (Pellisson.)

— Poétiq. *La gent animale*, Les animaux :

Le lion, pour bien gouverner,
Voulant apprendre la morale,
Se fit un beau jour amener
Le singe, maître ès arts chez *la gent animale.*

LA FONTAINE.

— Dans la langue scientifique, l'adjectif *animal* se joint à un certain nombre de substantifs pour former des locutions dont voici les principales : *Matière, substance*, etc., *animale*, Qui entre dans la constitution des animaux : *Les* SUBSTANCES ANIMALES *sont des composés d'hydrogène, de carbone, d'azote et d'oxygène. L'avoine est une* SUBSTANCE ANIMALE. ‖ *Alimentation animale*, Qui est tirée, qui provient des animaux : *Les* ALIMENTS ANIMAUX *sont plus multipliés que les aliments végétaux.* (Fourcroy.) ‖ S'emploie surtout par opposition à *alimentation végétale*.

— *Charbon animal*, Mélange de charbon très-divisé et de sel terreux, provenant de la calcination des os en vases clos : *Le* CHARBON ANIMAL *possède à un très-haut degré des propriétés décolorantes qui le rendent très-précieux pour le raffinage et la purification du sucre.* ‖ Le *charbon animal* est vulgairement appelé *noir animal*.

— *Règne animal*, Ensemble des animaux; se dit corrélativement à *règne végétal, règne minéral*.

— *Echelle animale, série animale*, Ensemble des animaux, conçu comme formant une suite de termes d'une perfection croissante, à partir de l'éponge jusqu'à l'homme inclusivement. (V. SÉRIE) : *L'unité de la* SÉRIE ANIMALE *est une chimère.* (De Quatrefages.) *Ces mots* SÉRIE ANIMALE, ÉCHELLE ANIMALE, *ne sont plus employés par l'immense majorité des naturalistes que dans un sens figuré et tout relatif.* (De Quatrefages.)

— *Chaleur animale*, Chaleur que les animaux ont la faculté de produire en eux-mêmes. (V. CHALEUR.) ‖ Se dit substantiv. d'une manière plaisante et triviale, en observant une pause entre les deux mots : *Tu n'as pas de* CHALEUR, ANIMAL. Le même jeu de mots a lieu avec *œillet dinde*, *chicorée sauvage : Aimes-tu la* CHICORÉE, SAUVAGE? *Tiens, voilà un* ŒILLET, DINDE.

— *Température animale*, Température des parties extérieures ou des parties internes des animaux.

— *Anatomie animale*, Etude de l'organisation des animaux; se dit par opposition à *anatomie végétale*.

— *Chimie animale*, Partie de la chimie qui s'occupe de l'analyse des substances animales; se dit par opposition à *chimie végétale* et à *chimie minérale*.

— *Vie animale*, Ensemble des fonctions de relation; se dit par opposition à *vie organique* ou *végétative*.

— *Fonctions animales*, Fonctions de relation; se dit par opposition à *fonctions végétatives*.

— *Magnétisme animal*, Nom donné à un fluide, à un agent hypothétique que l'on a assimilé au magnétisme des physiciens, et qui, émanant à volonté d'un individu pour passer dans un autre, produirait dans ce dernier des phénomènes tout à fait insolites. V. MAGNÉTISME.

— *Esprits animaux*, Nom donné autrefois à un fluide subtil hypothétique formé, disait-on, dans le cerveau, et circulant dans les nerfs. V. ESPRITS.

ANIMAL-PLANTE s. m. Animal qui offre quelque analogie avec la plante, soit par sa forme, soit par son organisation. V. ZOOPHYTE.

ANIMALCULAIRE adj. (a-ni-mal-ku-lè-re — rad. *animalcule*). Qui tient des animalcules, qui a rapport aux animalcules : *Vos microscopes ne descendent pas à tous les degrés de la nature* ANIMALCULAIRE. (V. Hennequin.)

ANIMALCULE s. m. (a-ni-mal-ku-le — diminut. de *animal*). Animal d'une excessive petitesse; on ne le dit guère que des animaux qui ne sont visibles qu'à l'aide du microscope : *Il y a une quantité inépuisable d'*ANIMALCULES *qui flottent dans l'air que nous respirons, qui se jouent dans l'eau que nous buvons, ou qui sont attachés aux différents objets que nous voyons et que nous touchons.* (Trév.) *Chaque année, les* ANIMALCULES *des madrépores élèvent, au fond des eaux de l'Océan, de nouveaux lits de marbre.* (B. de St-P.) *On a attribué à l'invasion d'*ANIMALCULES *malfaisants les maladies épidémiques.* (Bouill.) *Tous les liquides qui tiennent en suspension des matières animales ou végétales contiennent des* ANIMALCULES. (Nysten.) V. INFUSOIRES.

— Se dit ironiquement et comme terme de mépris, pour qualifier un homme de très-peu de mérite : *Il y avait là, par malheur, un petit* ANIMALCULE *en bonnet carré.* (Volt.)

— Physiol. *Animalcule spermatique*. V. SPERMATOZOÏDE.

ANIMALCULISME s. m. (a-ni-mal-ku-li-sme — rad. *animalcule*). Système d'après lequel l'embryon animal ne serait qu'un animalcule spermatique développé. ‖ On dit aussi ANIMALISME.

ANIMALCULISTE s. m. (a-ni-mal-ku-li-ste — rad. *animalcule*). Partisan de l'animalculisme.

ANIMALCULOVISME ou **ANIMOVISME** s. m. (a-ni-mal-ku-lo-vi-sme — de *animalcule*, et du lat. *ovum*, œuf). Système qui attribue la production de l'embryon animal au concours de l'animalcule spermatique du mâle et de l'œuf de la femelle.

ANIMALCULOVISTE s. m. (a-ni-mal-ku-lo-vi-ste). Partisan de l'animalculovisme.

— Adjectiv. Qui appartient à l'animalculovisme : *Opinions, doctrines* ANIMALCULOVISTES.

ANIMALESQUE adj. (a-ni-ma-lè-ske — rad. *animal*). Qui tient de l'animal : *Un caractère* ANIMALESQUE. *Des habitudes* ANIMALESQUES.

ANIMALICIDE s. m. (a-ni-ma-li-si-de — du lat. *animal; cædo*, je tue). Meurtre d'un animal.

ANIMALIER s. m. (a-ni-ma-li-é — rad. *animal*). Néol. Peintre d'animaux : *Quel* ANIMALIER *dessinerait une truie plus drôlement que celle de la page* 248? (J.-J. Rouss.) *M. Stevens, l'*ANIMALIER, *marche de près sur les traces de M. Jadin; il se montre, en quelque sorte, le Paul Véronèse des chiens.* (Th. Gaut.) *M. Haffner n'est pas un* ANIMALIER *de profession.* (Th. Gaut.) *On pourrait placer aussi bien ce peintre parmi les paysagistes que parmi les* ANIMALIERS (*qu'on nous permette ce mot nécessaire*). (Th. Gaut.)

ANIMALIFÈRE adj. (a-ni-ma-li-fè-re — du lat. *animal; fero*, je porte). Physiol. Qui porte, qui renferme des animaux.

ANIMALISABLE adj. (a-ni-ma-li-za-ble — rad. *animaliser*). Physiol. Qui peut être animalisé : *Substance* ANIMALISABLE. *Il a bien fallu chercher aussi, dans les végétaux, les affinités par suite desquelles ils deviennent eux-mêmes* ANIMALISABLES. (Brill.-Sav.)

ANIMALISANT (a-ni-ma-li-zan) part. prés. du v. Animaliser.

ANIMALISANT, ANTE adj. (a-ni-ma-li-zan, an-te). Physiol. Qui animalise, qui transforme les aliments en substance animale : *Le lait étant un produit peu animalisé, les aliments sont propres à le produire sans subir complétement l'action* ANIMALISANTE *de la respiration.* (Magne.)

ANIMALISATION s. f. (a-ni-ma-li-za-si-on — rad. *animaliser*). Nutrition animale, transformation des aliments en substance animale : *L'*ANIMALISATION, *qui est un des plus beaux phénomènes de la nature, est une véritable opération chimique.* (Fourcroy.) *L'*ANIMALISATION *suit une marche opposée à la végétation; elle brûle les substances susceptibles d'être brûlées.* (G. Cuv.) *L'*ANIMALISATION *se fait à peu près de la même manière que la végétation, c'est-à-dire que le courant réparateur formé par la digestion est aspiré de diverses manières par les cribles ou suçoirs dont nos organes sont armés.* (Brill.-Sav.) *Pendant le travail de l'*ANIMALISATION, *l'hydrogène et le carbone se dissipent en partie et sont remplacés par l'azote.* (Brill.-Sav.)

ANIMALISÉ, ÉE (a-ni-ma-li-zé) part. pass. du v. Animaliser. Transformé en substance animale : *L'aliment altéré par une série de décompositions,* ANIMALISÉ *et rendu semblable à la substance de l'être qu'il va nourrir, s'applique aux organes dont il va réparer les pertes.* (Richerand.) *La mer a sa puissance tonique, tout* ANIMALISÉE, *dans sa plus féconde tribu, les gades.* (Michelet.) *Un régime trop* ANIMALISÉ *et l'usage des vins généreux prédisposent à la formation du calcul.* (Nysten.) *L'aliment* ANIMALISÉ *s'applique aux organes dont il doit réparer les pertes.* (Richer.) *Il a plu au Tout-Puissant de faire sortir les générations l'une de l'autre, et de les faire vivre toutes sur un fonds commun, depuis que la matière a été* ANIMALISÉE. (Kératry.) ‖ Se prend en mauv. part, dans le sens d'abruti : *Plaisants métaphysiciens, qui ont passé leur vie à prouver qu'il n'y a point de métaphysique; brutes illustres en qui le génie était* ANIMALISÉ! (X. De Maistre.)

ANIMALISER v. a. ou tr. (a-ni-ma-li-zé — rad. *animal*). Physiol. Transformer en substance propre au développement ou à l'entretien du corps de l'animal : *La digestion commence et la respiration achève d'*ANIMALISER *les aliments. Le but commun des fonctions d'organisation serait peut-être rendu d'une manière plus expressive par le mot de fonction d'animalisation, parce que toutes tendent à* ANIMALISER *les substances étrangères, à les approprier à l'animal.* (Bichat.)

— Fig. Donner la vie, animer : *Cuvier fouille une parcelle de gypse, y aperçoit une empreinte et vous crie : Voyez!... Alors il déroule des mondes,* ANIMALISE *les marbres, vivifie la mort.* (Balz.) ‖ Réduire aux instincts, aux appétits, aux goûts de l'animal : *Le philosophisme* ANIMALISE *l'homme, la religion le divinise.* (Boiste.)

S'animaliser, v. pr. Etre animalisé, transformé en substance propre à l'entretien du corps de l'animal : *On entend par aliments les substances qui, soumises à l'estomac, peuvent* S'ANIMALISER *par la digestion.* (Brill.-Sav.) *Les particules dont se compose la diète animale peuvent* S'ANIMALISER *de nouveau, lorsqu'elles sont soumises à l'action vitale de nos organes digesteurs.* (Brill.-Sav.)

— Par ext. Se rabaisser à l'état de l'animal : *Négliger la culture de l'esprit pour se livrer aux passions brutales, c'est, à vrai dire,* S'ANIMALISER.

ANIMALISME s. m. — rad. *animal*. V. ANIMALCULISME.

ANIMALISSIME adj. (a-ni-ma-liss-si-me — superlat. formé, à la manière latine, de *animal*). Néol. Qui est stupide, grossier, brutal au suprême degré.

ANIMALISTE s. m. (a-ni-ma-li-ste — rad. *animal*). Partisan de l'animalisme.

ANIMALITÉ s. f. (a-ni-ma-li-té — rad. *animal*). Nature animale, ensemble des propriétés ou facultés qui caractérisent les êtres composant le règne animal : *L'*ANIMALITÉ *des éponges est douteuse. La terre dépend du monde; mais la végétalité et l'*ANIMALITÉ *dépendent de la terre. Les végétaux ne sont pas des animaux renversés, comme on l'a prétendu, car ils n'ont point les facultés ni les organes qui constituent l'*ANIMALITÉ. (B. de St-P.) *Aucun être doué de l'*ANIMALITÉ *n'offre moins de quatre principes constituants : l'oxygène, l'hydrogène, le carbone et l'azote.* (Richerand.) ‖ Ensemble des facultés purement animales, par opposition aux facultés humaines : *Nous ne distinguons pas bien nettement les qualités que nous avons en vertu de notre* ANIMALITÉ, *de celles que nous avons en vertu de notre âme.* (Buff.) *La sagesse ou la science nous fait sortir de l'*ANIMALITÉ. (Virey.) *Le travail amène, par la division parcellaire, l'affaissement de l'esprit, diminue l'homme de la plus noble partie de lui-même, et le rejette dans l'*ANIMALITÉ. (Proudh.) *C'est la loi de l'*ANIMALITÉ, *c'est l'amour exalté de lui-même qui porte l'homme à l'injustice et au crime.* (Bautain.) ‖ Le règne animal, par opposition au règne végétal : *Nos propres expériences nous ont convaincu que l'*ANIMALITÉ *n'est point une chose assez déterminée pour qu'on puisse établir le point où elle finit et celui où le végétal commence.* (Bory-de St-Vinc.) *Tout, dans les plantes marines, est santé et salubrité, bénédiction de la vie : ces innocentes ne demandent qu'à nourrir l'*ANIMALITÉ. (Michelet.) *L'*ANIMALITÉ *est partout, elle emplit tout, elle peuple tout.* (Michelet.)

— **Encycl.** En comparant les principaux traits de la face humaine avec ceux des animaux, on ne peut s'empêcher de reconnaître que ces derniers ont aussi une physionomie, et que cette physionomie leur donne une sorte de ressemblance avec l'homme. Quelque grossière que soit cette ressemblance, elle est suffisante pour nous rappeler, en voyant la face des animaux, les idées de finesse, de courage, de douceur, de férocité, que nous donnent les traits analogues de certaines physionomies humaines.

C'est sur cette simple observation que Lavater a prétendu fonder une science tout entière. V. PHYSIOGNOMONIE.

Lavater a posé en principe que tout homme a une ressemblance plus ou moins prononcée avec quelque animal, dont le caractère primitif influe sur le sien; à tel point que « si les âmes étaient visibles aux yeux, on verrait distinctement cette chose étrange, que chacun des individus de l'espèce humaine correspond à quelqu'une des espèces de la création animale; si bien que l'on pourrait reconnaître aisément cette vérité, à peine entrevue par le penseur, que, depuis l'huître jusqu'à l'aigle, depuis le porc jusqu'au tigre, tous les animaux sont dans l'homme, et que chacun d'eux est dans un homme, quelquefois même plusieurs d'entre eux à la fois. » Sans vouloir préconiser ce système comme incontestable, on peut dire qu'il est loin d'être aussi chimérique qu'on l'a prétendu. Ajoutons que La Fontaine et Grandville, ces deux grands moralistes, ces deux grands peintres, s'en sont faits les plus éloquents interprètes. Le premier, en prêtant aux bêtes le langage des hommes; le second, en prêtant aux hommes le visage des bêtes; et cela avec la variété d'expressions que comporte la variété de passions, d'intelligences, de mœurs, de caractères des diverses espèces ou des diverses individualités animales que tous deux avaient à peindre. Qui peut nier, en effet, que notre monde ne soit composé de moutons et de loups, de tigres, de lions, de vautours, de pies, de renards, de coqs, de chiens, de colombes, d'ânes, de dindons, à forme humaine, avec les instincts et les signes caractéristiques de douceur et de cruauté, de bêtise et de ruse, de vanité et de modestie, de candeur et de cynisme, etc., que la nature a attribués à chacun de ces animaux? « Il y a du veau et du renard dans cette tête, mais le veau domine, » disait un physionomiste du dernier siècle, après avoir examiné de face et de profil le visage d'un homme d'Etat. C'est que la physionomie humaine ne fait souvent que refléter les instincts, les inclinations qui viennent, pour chaque homme, de son analogie avec certains types d'animalité. Aussi le caractère des tendances animales se lit-il tout aussi bien, mieux peut-être, dans la conformation squelettologique de la face que dans les reliefs partiels et les contours du crâne. C'est ce qu'ont vu avec tant d'intelligence les statuaires de l'ancienne Grèce, pour qui, néanmoins, l'anatomie du cerveau était un livre inconnu. A ce sujet, il importe de remarquer que, pour étudier les rapports physiologiques de l'homme avec ses habitudes extérieures, les artistes grecs se sont toujours placés au point de vue commun de l'animalité. Dès lors qu'un penchant décidé, une affection irrésistible ont déterminé le caractère d'un animal, toute leur habileté s'est appliquée à les exprimer sur la figure de l'homme, et même de la divinité qu'ils avaient à produire, en les représentant fidèles et aimants comme le chien, cyniques comme le singe, nobles et forts comme le lion.

ANIMANT (a-ni-man) part. prés. du v. Animer : *On voyait les officiers* ANIMANT *les soldats par leur exemple.*

Louis, les *animant* du feu de son courage,
Se plaint de sa grandeur, qui l'attache au rivage.
BOILEAU.

Animant les joyeux pipeaux,
Il chante d'une voix légère.
AIMÉ MARTIN.

.
Et, les *animant* tous de ses clartés fécondes,
De ses rênes de feu guide et retient les mondes.
CHÊNEDOLLÉ.

ANIMANT, ANTE adj. (a-ni-man, an-te — rad. *animer*). Qui anime, excite : *Récit, discours* ANIMANT. *Boisson, liqueur* ANIMANTE.

ANIMATEUR, TRICE s. et adj. (a-ni-mateur, tri-se — rad. *animer*). Qui anime, qui a la faculté d'animer : *Dieu est l'*ANIMATEUR *souverain de toutes choses. Adieu, mille fois, cher et digne ami, le compagnon, le consolateur de ma jeunesse, l'*ANIMATEUR *de mes efforts, et l'objet constant de ma tendresse.* (J. de Maistre.) *Tout vient d'un souffle, quand ce souffle est* ANIMATEUR. (Joubert.) *Les médecins ne peuvent pas méconnaître l'existence d'un principe* ANIMATEUR, *qui vient s'unir à la matière organisée pour lui donner la vie.* (Brachet.)

ANIMATION s. f. (a-ni-ma-si-on — du lat. *animatio*, âme, vie). Action d'animer, production de la vie, et résultat de cette action : *L'*ANIMATION *du fœtus n'arrive qu'après quarante jours.* (Trév.) *Dieu, de son souffle puissant, a donné l'*ANIMATION *à la matière.* (Fén.) *On en a conclu que notre vie et celle des plantes et des animaux n'étaient qu'une dépendance nécessaire de cette* ANIMATION *universelle.* (Virey.) *On dirait qu'à l'approche du lourd sommeil de l'hiver, chaque être, chaque chose s'arrange, fonctionne, pour jouir d'un reste de vie et d'*ANIMATION, *avant l'engourdissement fatal de la gelée.* (G. Sand.)

— Par ext. Eclat des couleurs, vivacité dans l'expression de la physionomie : *L'*ANIMATION *du teint annonce la honte, la colère ou le plaisir. Rosamonde ne doit qu'à l'esprit l'*ANIMATION *de ses traits (mot nouveau que je lui dédie), car ses traits ne paraissent pas assez prononcés pour exprimer si bien.* (Prince de Ligne.) ‖ Dans le sens moral, Vivacité, chaleur : *Le comte gagna la porte cochère, accompagné du mulâtre auquel il parlait avec une certaine* ANIMATION. (E. Sue.) *Sa figure empreinte d'intelligence semblait rayonner, tout y respirait cette* ANIMATION *particulière aux Corses, et qui n'exclut pas le calme.* (Balz.) ‖ Emportement, colère : *Apaiser l'*ANIMATION *de quelqu'un. Cette* ANIMATION *est très-déplacée. Celui qui se croit outragé et veut confondre son ennemi doit s'occuper tout d'abord de calmer son* ANIMATION.

— Alchim. Se disait, dans la transmutation des métaux, lorsque la terre blanche foliée devait fermenter avec l'eau philosophique ou céleste du soufre.

'ANIMATO adv. (a-ni-ma-to). Mus. Mot italien qui, mis en tête d'un morceau, indique qu'il doit être exécuté avec chaleur, avec animation.

ANIME s. f. (a-ni-me). Ancienne cuirasse, composée de lames de métal, que l'on appelait aussi *garde-cœur*.

ANIMÉ s. f. (a-ni-mé). Pharm. Résine d'un jaune de soufre, très-odorante, qui découle d'incisions faites au tronc de certains arbres de l'Amérique du Sud : *L'*ANIMÉ *est en fragments jaunâtres, demi-transparents, d'une odeur suave, et ressemble à la résine copale, dont elle ne diffère que par sa grande solubilité dans l'alcool.* (Nysten.) ‖ On dit aussi *résine animé* : *La* RÉSINE ANIMÉ, *qui est souvent employée dans la fabrication des vernis, leur donne de très-mauvaises qualités.* (Dumas.)

ANIMÉ, ÉE (a-ni-mé) part. pass. du v. Animer. Qui est doué de la vie : *Etre* ANIMÉ. *Créature* ANIMÉE. *La matière* ANIMÉE. *Les corps* ANIMÉS. *Dans un être* ANIMÉ, *la liberté des mouvements fait la belle nature.* (Buff.) *Chaque plante, chaque graine, chaque particule de la matière organique contient des milliers d'atomes* ANIMÉS. (Lamart.) *Quelques savants physiciens ont pensé sérieusement que la terre était un corps* ANIMÉ. (Aimé Martin.) ANIMÉES *d'une vie nouvelle, les herbes poussent et se multiplient avec profusion.* (Deleuze.)

Des êtres *animés* dont l'univers abonde
Peu vivent avec nous.
DELILLE.

— Substantiv. : *Le vivant et l'*ANIMÉ, *au lieu d'être un degré métaphysique des êtres, est une propriété physique de la matière.* (Buff.)

— Par ext. Qui paraît avoir le mouvement, l'activité que donne la vie : *A Paris, les rues sont aussi* ANIMÉES *à minuit qu'en plein jour. Un siècle s'est à peine écoulé, et ces bosquets, qui retentissaient du bruit des fêtes, ne sont plus* ANIMÉS *que par la voix de la cigale et du rossignol.* (Chateaub.) *A vingt-cinq que nous étions, nous donnions à l'île un aspect* ANIMÉ. (Lenorm.) ‖ Rempli, pénétré, possédé : *Etre* ANIMÉ *de zèle, de courage. Etre* ANIMÉ *de courroux, de haine. Le rayon divin dont l'homme est* ANIMÉ *l'ennoblit et l'élève au-dessus de tous les êtres matériels.* (Buff.) *Les enfants des hommes, pétris de la même argile,* ANIMÉS *du souffle de l'Eternel, ont tous reçu de lui l'intelligence, la sensibilité, le discernement du bien et du mal* (Portalis.) *Ses discours sont toujours* ANIMÉS *de la passion la plus éloquente.* (Deleuze.) *Quel beau rôle que celui d'un pape vraiment* ANIMÉ *de l'esprit apostolique!* (Chateaub.) *Le style du Dante est une œuvre* ANIMÉE *d'une vie immortelle.* (Villem.) *Ici, les anciens bardes, ravis en extase, étaient* ANIMÉS *par un souffle divin.* (Deleuze.) ‖ Encouragé, excité : ANIMÉ *au travail.* ANIMÉ *au combat.* ANIMÉ *au carnage. L'infatigable ministre,* ANIMÉ *des ordres du prince, établit la règle, la discipline, le concert, l'esprit de justice.* (Boss.) *Il faut que l'homme puisse transmettre son héritage à ses enfants, car autrement il ne serait animé que d'une demi-ardeur pour le travail.* (Thiers.)

Animé d'un regard, je puis tout entreprendre.
RACINE.

Et par l'espoir du gain votre muse *animée*
Vendrait au poids de l'or une once de fumée.
BOILEAU.

Que cette multitude, au carnage *animée*,
Se lève devant nous, et devienne une armée.
C. DELAVIGNE.

‖ Emporté, irrité, courroucé : *Je ne l'avais jamais vu si* ANIMÉ. *Le peuple était si* ANIMÉ, *que l'on appréhenda qu'il ne forçât les portes de la grand'chambre.* (De Retz.) *Il était fort* ANIMÉ *contre les Syriens.* (Fén.) *Je voulus avoir sur l'émigration l'opinion de M. de Malesherbes; je le trouvai très-*ANIMÉ. (Chateaub.) *Il est impossible de peindre une femme* ANIMÉE *par la danse.* (Balz.)

— En parlant des choses, Qui a une couleur éclatante, qui a de la vivacité, de l'expression : *Un teint* ANIMÉ. *Des yeux* ANIMÉS. *Des traits* ANIMÉS. ‖ Doué, en parlant de la force d'impulsion d'un corps : *Un projectile* ANIMÉ *d'une grande force. Une comète* ANIMÉE *d'une vitesse extraordinaire.*

— En littérat. et dans les arts, Qui a du mouvement, de la vivacité, du feu : *Style* ANIMÉ. *Description* ANIMÉE. *Les tableaux d'Hérodote sont* ANIMÉS *et pleins de cette douceur qui le distingue éminemment.* (Ste-Croix.) *La langue italienne a quelque chose de séduisant, d'*ANIMÉ, *de brillant, de sonore.* (Villem.)

La toile est *animée*, et le marbre respire.
VOLTAIRE.

Dans le bronze *animé* par eux
Les grands sculpteurs ont su, d'une main exercée,
Mettre en relief le sens d'une noble pensée.
CHATEAUNEUF.

— Blas. Se dit des yeux du cheval et de la licorne, quand ils sont d'un autre émail que la tête.

— **Antonymes**. Apathique, engourdi, indolent, inanimé, languissant, lent, mou, paresseux.

ANIMELLES s. f. pl. (a-ni-mè-le). Art culin. Sorte de ragoût composé de parties détachées d'une pièce principale, comme abatis, fraise, foie : ANIMELLES *de mouton.* ‖ Autrefois, Testicules du bélier, mets très-recherché au temps de Louis XV.

— Anat. Glandes salivaires situées au-dessous de l'oreille, le long de la mâchoire inférieure.

ANIMER v. a. ou tr. (a-ni-mé — du lat. *animare*; formé de *anima*, âme). Donner l'âme, le principe de la vie : *Il y a dans les corps vivants un principe qui les* ANIME. (Acad.) *La Fable dit que Prométhée* ANIMA *la statue d'argile qu'il venait de former. L'auteur de notre être* AVAIT *d'abord* ANIMÉ *notre boue d'un souffle d'immortalité.* (Mass.) *Une âme serait-elle embarrassée d'*ANIMER *un tel corps?* (La Bruy.) *On peut considérer la nature comme une puissance vive, immense, qui embrasse tout, qui* ANIME *tout.* (Buff.) *Un même souffle, en nous formant, nous* ANIMA *d'une même intelligence.* (Mme Guizot.) *Quelle est cette puissance inconnue dans son existence qui organise, qui* ANIME, *qui répare, et perpétue les innombrables créatures qui embellissent les différents domaines de la nature?* (Virey.)

D'un souffle créateur il (Dieu) *anime* l'argile.
DELILLE.

Toi qu'en vain j'interroge, esprit, hôte inconnu,
Avant de m'*animer*, quel ciel habitais-tu?
LAMARTINE.

‖ Féconder : *Le soleil* ANIME *tout de sa chaleur.* (Fonten.)

Dieu commande au soleil d'*animer* la nature.
RACINE.

— Par ext. Donner un semblant de vie à des choses inertes par leur nature : *La Fable dit qu'Orphée* ANIMAIT *les forêts et les rochers au son de sa lyre.* (Acad.) *Avec elle s'éclipsèrent joie, plaisirs, amusements même, et toutes espèces de grâces; les ténèbres couvrirent la surface de la cour; elle l'*ANIMAIT *tout entière.* (St-Sim.) *Le cerf semble être fait pour embellir,* ANIMER *la solitude des forêts.* (Buff.) *Jadis une multitude vivante* ANIMAIT *cette enceinte.* (Volney.) *Shakspeare, doue de la puissance créatrice,* ANIMA *jusqu'aux objets inanimés.* (Chateaub.) *L'eau* ANIME *le paysage.* (A. Karr.) *Epars comme une décoration vivante, des troupeaux de brebis* ANIMENT *ces solitudes.* (Salvandy.) ‖ Donner du mouvement, de l'activité, de la chaleur, en parlant des personnes et des choses : ANIMER *une tirade, un dialogue. C'est un orateur qui n'a point d'action, il n'*ANIME *point ce qu'il dit.* (Acad.) *Il y a dans cet ouvrage quelques endroits qu'il faudrait* ANIMER. (Acad.) *C'est un homme indolent que rien ne peut* ANIMER. (Acad.) *Il voulait une grande variété de jeux et de spectacles, qui* ANIMASSENT *tout le peuple.* (Fén.) *Ce qui distingue surtout Homère, c'est de tout* ANIMER, *et de nous pénétrer sans cesse des mouvements qui l'agitent.* (Barthél.) *Mirabeau parle, et tout le génie des soulèvements populaires* ANIME *ses discours.* (Villem.) *Dans ces premiers débats, le nom de la France* ANIMAIT *singulièrement les orateurs.* (Villem.) *Saint Vincent de Paul* ANIME *tout, propose les bonnes œuvres, discute les moyens, indique les ressources, écarte les obstacles, correspond à la fois avec le gouvernement, avec les riches, avec les malheureux.* (Maury.) *La concurrence est la force vitale qui* ANIME *l'être collectif.* (Proudh.) ‖ Encourager, exciter, stimuler : ANIMER *des soldats au combat.* ANIMER *le peuple à la révolte.* ANIMER *des lutteurs de la voix, du geste, du regard. Le zèle de Dieu* ANIME *cet homme.* (Acad.) *Les méchants persécutent les bons en suivant l'aveuglement de la passion qui les* ANIME. (Pasc.) *L'émulation et l'espérance du succès les* ANIME *au travail.* (Fén.) *Votre application à chercher des hommes habiles et vertueux excite,* ANIME *tous ceux qui ont du talent et du courage.* (Fén.) *Ils les* ANIMÈRENT *à publier contre moi une satire.* (La Bruy.) *Il* ANIME *les âmes les plus tièdes à secourir le prochain.* (Fléch.) *Son exemple et ses paroles* ANIMAIENT *les autres.* (Boss.) ANIMEZ *leur mollesse et leur pusillanimité par l'espérance des secours de la grâce.* (Mass.) *On commence à se défaire, parmi les chrétiens, de cet esprit d'intolérance qui les* ANIMAIT. (Montesq.) *Il y a des gens dont l'esprit ne se trouve qu'à mesure qu'on les* ANIME. (Volt.) *La vanité est, après la faim, ce qui* ANIME *le plus les hommes.* (Mme du Deffant.) *On permet seulement aux assistants d'*ANIMER *par leurs cris les coureurs auxquels ils s'intéressent.* (Barthél.) *Il faut des variations de prix pour* ANIMER *l'industrie de l'agiotage.* (Mirab.) *C'est le désir du pouvoir qui* ANIME *l'ambitieux.* (Dumarsais.) *L'esprit de réforme* ANIMAIT *alors l'Angleterre.* (***) *Une grande confiance l'*ANIME *dans ses audacieuses entreprises.* (Mignet.)

Homère aux grands exploits *anime* les courages.
BOILEAU.

Le soin de ma grandeur est le seul qui m'*anime*.
BOILEAU.

Une mouche survient, et des chevaux s'approche,
Prétend les *animer* par son bourdonnement.
LA FONTAINE.

Dans le hardi projet de mon pénible ouvrage,
Daigne au moins d'un regard *animer* mon courage.
L. RACINE.

‖ Irriter, exciter à la colère, à la haine : *On* A ANIMÉ *le père contre le fils.* (Trév.) *On a pris plaisir à les* ANIMER *les uns contre les autres.* (Acad.) *Si quelqu'un est notre ennemi, nous voudrions armer contre lui tous les autres hommes; de là nous les* ANIMONS *par nos médisances.* (Boss.) *Le sang et les harangues de Brutus* ANIMÈRENT *les Romains.* (Boss.) *Les pontifes et les pharisiens* ANIMAIENT *contre Jésus-Christ le peuple juif.* (Boss.) *Si vous aviez vu quelle fureur l'*ANIMAIT *au seul nom de son frère!* (Dider.)

. Quel mortel ennemi
Contre tout votre sang vous *anime* aujourd'hui?
RACINE.

. . . Et Cérès, que fit-elle?
— Cérès? Un prompt courroux
L'*anima* d'abord contre vous.
LA FONTAINE.

‖ Donner de la vivacité, de l'éclat : ANIMER *le teint.* ANIMER *les yeux, les regards. Ce peintre ne sait pas animer son coloris. L'exercice* ANIME *le teint.* (Acad.) *Le dépit* ANIMAIT *ses regards.* (Acad.)

Mon père... Ah! quel courroux *animait* ses regards!
RACINE.

La colère *anima* son œil d'un sombre feu.
LAMARTINE.

Comme un dernier rayon, comme un dernier zéphyre
Anime la fin d'un beau jour!
Au pied de l'échafaud j'essaye encor ma lyre;
Peut-être est-ce bientôt mon tour.
A. CHÉNIER.

— *Animer une personne de son esprit*, Lui communiquer, faire passer en elle ses idées, ses propres sentiments. ‖ *Animer la conversation*, La rendre plus vive, plus intéressante, plus attrayante.

— B.-arts. Donner une apparence de vie, de mouvement : ANIMER *une figure.*

L'homme *anime* le marbre et fait vivre l'airain.
DELILLE.

Bouchardon dans la fonte *anime* le métal. ***

— Méd. *Animer un vésicatoire*, Irriter la plaie, pour activer la suppuration.

— Mus. *Animer un instrument*, Lui faire rendre des sons plus éclatants, plus intenses : *Cet artiste* ANIME *les instruments qu'il touche.* ‖ Quelquefois simplement en tirer des sons.

— Chorég. *Animer un pas*, Lui donner un air plus vif, en s'élevant davantage sur la pointe des pieds.

— Manég. *Animer un cheval*, L'aiguillonner, l'exciter quand il ralentit ses mouvements.

S'animer, v. pr. Prendre de la vie, du mouvement : *A la voix de Dieu, l'homme* S'ANIMA. *La statue de la déesse lui parut* S'ANIMER *et se mouvoir.* (Acad.) *La nature* S'ANIMERAIT *sous vos pinceaux.* (M.-Brun.) ‖ S'exciter, s'échauffer, prendre de la vivacité, du courage, de l'audace : *Cet acteur* S'ANIME, *son jeu* S'ANIME *quand il est applaudi.* (Acad.) *Le cheval de bataille* S'ANIME *au bruit de la trompette.* (Acad.) *Condé* S'ANIMA *avec ardeur aux grandes choses.* (St-Evrem.) *Nos ennemis et nos envieux* S'ANIMENT *par nos pertes.* (Fléch.) *Alors vous le voyez tout à coup* S'ANIMER, *prendre feu : il parle et rien ne résiste à cette parole puissante et convaincue.* (Fonten.) *Mes chevaux* S'ANIMÈRENT *et se mirent peu à peu en haleine.* (Fén.) *Vous les eussiez vus, d'un cœur brûlant de charité,* S'ANIMER *eux-mêmes contre leurs supplices.* (Boss.) *Je* M'ANIMAI *à les suivre.* (Mass.) *Les esprits s'aigrissent, les disputes* S'ANIMENT. (Mass.) *A ce discours vous voyez toute la multitude* S'ANIMER. (St-Réal.)

Que de danses, le soir, égayaient la pelouse!
Plus le jour retirait sa lumière jalouse,
Plus elles *s'animaient*. LAMARTINE.

‖ S'emporter, s'irriter : *C'est faiblesse que de* S'ANIMER *de cette sorte; la force est dans la raison tranquillement exposée.* (Boss.)

Contre ce cher époux Valère en vain *s'anime*.
CORNEILLE.

‖ Prendre de l'éclat : *Je vis, à ce récit, son teint* S'ANIMER. (Acad.) *Soudain, son visage a changé, son teint s'est éclairci, ses yeux* SE SONT ANIMÉS. (Mol.) *En me parlant ainsi, son œil* S'ANIMAIT, *son cœur tremblait d'émotion.* (La Harpe.)

Le couchant s'embellit et *s'anime* à son tour.
BERNIS.

— v. récipr. : *Ils* S'ANIMAIENT *l'un l'autre à supporter leurs disgrâces. A la chasse, les chiens* S'ANIMENT *les uns les autres.* (Acad.)

— **Antonymes**. Enerver, engourdir, paralyser.

— **Syn. Animer, aiguillonner, encourager, exciter, inciter, porter à, pousser à.** V. AIGUILLONNER.

ANIMEUX, EUSE adj. (a-ni-meu, eu-ze — rad. *animer*). Qui annonce l'animation, l'irritation, la colère. Vieux mot.

ANIMINE s. f. (a-ni-mi-ne — du lat. *anima*, principe de la vie animale). Chim. Une des quatre bases salifiables trouvées dans l'huile animale de Dippel.

ANIMIQUE adj. (a-ni-mi-ke — du lat. *anima*, l'âme). Néol. De l'âme, qui a rapport à l'âme : *Passions* ANIMIQUES. *La justice, conçue comme réalité* ANIMIQUE. (Proudh.) *Les générations sont entraînées par un lien* ANIMIQUE, *qui rend leurs membres solidaires, et, pour ainsi dire, les identifie.* (Proudh.)

— Chim. Qui a rapport à l'animine.

ANIMISME s. m. (a-ni-mi-sme — du lat. *anima*, âme, principe de la vie animale). Physiol. Système qui considère l'âme comme la cause première non-seulement des faits

intellectuels, mais encore des faits vitaux : *Stahl créa l'*ANIMISME *et l'autocratie de la nature.* (Brachet.)

— **Encycl.** Philos. et méd. — I. DÉFINITION DE L'ANIMISME. L'impossibilité de trouver dans le seul jeu des forces mécaniques, physiques et chimiques, une explication satisfaisante des phénomènes de la vie, l'idée de finalité et d'harmonie que ces phénomènes offrent à l'esprit, la nécessité de reconnaître une force propre, une, identique, qui a formé les organes, qui les conserve, qui les répare : tel est le point de départ du *vitalisme* (V. ce mot) et de l'*animisme*. Mais, tandis que les *vitalistes* voient dans l'homme, outre la matière toujours changeante, deux forces, deux principes immatériels qui persistent, un double dynamisme, comme ils disent : d'abord le principe vital, qui préside à la vie organique, puis au-dessus, le principe constitutif du moi humain, de la personne humaine, les *animistes* attribuent à une cause unique, à l'âme, les phénomènes vitaux aussi bien que les phénomènes de l'ordre intellectuel et moral.

L'*animisme* trouve l'âme des philosophes et des théologiens en possession de produire et de gouverner la pensée; il la charge en outre du soin de produire et de gouverner la vie; le vitalisme, au contraire, débarrasse l'âme pensante d'un soin qu'il regarde comme indigne d'elle. « Les animistes, dit M. Cournot, ont pour eux cette grande maxime, qu'il ne faut pas multiplier les êtres sans nécessité, moins encore les êtres incompréhensibles ou insaisissables pour notre entendement. Mais, de leur côté, les vitalistes ont à invoquer cette autre maxime, qu'il faut rapporter les effets analogues à des causes analogues. Or, quoi de plus analogue à la vie animale et végétative que la vie animale et végétative des autres espèces vivantes? »

II. — LES ANCÊTRES DE L'ANIMISME. Stahl a fait de l'*animisme* une grande théorie physiologique, médicale et philosophique; mais on peut dire que l'idée mère de cette théorie, idée qui consiste à faire de l'âme le principe de la vie, et à confondre l'une avec l'autre, remonte à Aristote. « Platon, dit M. Saisset, avait enseigné que l'âme est d'origine céleste, que son essence est de vivre d'une vie toute spirituelle, qu'elle est tombée dans le corps à la suite d'une chute mystérieuse, que sa destinée en ce monde est de s'affranchir des organes, et, à travers une série de voyages et d'épreuves corporelles, de reconquérir sa vie primitive en Dieu. Contre cette haute doctrine, chère aux âmes mystiques, s'éleva le génie critique d'Aristote. Il ne voyait dans la préexistence des âmes, dans la chute et la métempsycose, que des mythes ingénieux, des métaphores poétiques; il se moquait de ces âmes qui voyagent à la recherche d'un corps et changent d'organes comme on change d'hôtellerie. Pour lui, l'âme, en général, est naturellement dans le corps, et telle âme est appropriée à tel corps et non à un autre. L'*âme*, disait-il, *c'est la forme du corps*, entendez l'énergie, la force qui anime le corps et se sert des organes pour sentir, penser et agir. Lors donc qu'Aristote énumère les facultés de l'âme, il compte parmi elles la faculté nutritive. C'est la plus humble, il est vrai, mais cette faculté pourtant est la base solide sur laquelle s'élèvent la faculté de sentir et la faculté de penser. » Cette doctrine d'Aristote passa dans la scolastique, mais en s'y dénaturant; les facultés que le philosophe grec avait distinguées dans la force qui anime le corps, devinrent, en se substantialisant, trois âmes distinctes. V. AME.

Un autre précurseur de Stahl assez peu connu, est Claude Perrault, médecin et architecte, l'auteur de la colonnade du Louvre. Claude Perrault nous apprend que l'âme d'un enfant, dès sa naissance et même dans le sein de sa mère, a résolu de faire circuler le sang dans l'intérêt du corps, et qu'elle a pratiqué cette sage résolution avec une assiduité si louable et si constante, qu'elle s'en est fait une habitude. Il ajoute qu'en acquérant l'habitude, l'âme perd la conscience, et ne s'aperçoit plus, après quelque temps, des actes qu'elle accomplit dans l'économie.

III. — EXPOSITION DE LA DOCTRINE DE STAHL. La doctrine animiste de Stahl se trouve renfermée à peu près complètement dans son grand ouvrage intitulé : *Théoria medica vera* (*Théorie médicale véritable*). Réagissant contre la médecine mécanique et la médecine chimique de son temps, et en même temps contre la métaphysique cartésienne, leur source commune, Stahl part de cette idée que la vie n'est pas dans le jeu d'une machine, qu'elle ne s'élabore pas dans le creuset du chimiste, en un mot, qu'elle ne peut être ramenée ni aux lois générales du mouvement, ni à un système de combinaisons chimiques. « Elevé, dit-il, dans les principes de Sylvius et de Willis, qui rapportaient toutes les causes des maladies à des âcretés particulières des humeurs, je m'étonnais que les humeurs ne s'altérassent pas malgré leur tendance naturelle et continuelle à la putréfaction, et que le sphacèle, qui est une putréfaction complète, n'eût lieu que très-rarement,.... je ne pouvais rapporter à une altération quelconque dans les humeurs les maladies particulières aux âges et aux tempéraments; je reconnus donc la fausseté de toute application des sciences chimiques à la théorie des maladies; je ne pouvais d'ailleurs expliquer par les lois de la mécanique ces changements extraordinaires et subits que les passions occasionnent, et qui produisent dans diverses parties du corps des actions tout autres que celles qui résultent naturellement de leur conformation mécanique, actions qui tiennent si évidemment à un désordre des mouvements vitaux, qu'il me paraissait absurde d'admettre la coopération d'une cause matérielle quelconque. Je sentis donc la nécessité de reconstruire la théorie médicale et de l'asseoir sur des fondements plus solides que des idées de mécanique et de chimie. »

Suivant Stahl, le *mélange* dont le corps se compose est essentiellement *corruptible*. Il faut donc, pour que le corps subsiste, qu'il échappe à cette *corruption* sans cesse imminente. Il y échappe par la vie. La vie est la conservation de ce mélange corruptible; elle ne supprime pas la corruptibilité, mais elle empêche la corruption. L'instrument nécessaire de cette conservation est le *mouvement*.

Il y a trois sortes de mouvements : le premier est le perpétuel mouvement ou la *circulation* de la masse universelle des humeurs, qu'on appelle vulgairement circulation du sang; le second est la *sécrétion;* le troisième, l'*excrétion* des humeurs. Le sang, mélange plus corruptible que les autres, a aussi bien plus besoin d'être préservé de la corruption. La sagesse du Créateur a pourvu à ce besoin, car le sang est mû perpétuellement; il est mû pour sa propre conservation, et en même temps pour la conservation du tout. L'antiquité a ignoré la circulation du sang; les modernes l'ont connue, mais ils n'en ont pas saisi le principe et la fin. Selon Stahl, le sang se meut parce que rien n'est plus propre que le mouvement à empêcher la corruption. Prévenir la corruption est le premier but de la vie; aussi la principale source des maladies est-elle la stase du sang, parce qu'elle facilite la corruption. Cette stase du sang se produit facilement dans le système de la veine porte, parce que c'est, de toutes les parties du système vasculaire, celle où le sang trouve le plus de difficultés à circuler, à cause de l'absence de valvules et de la grande quantité de sang que verse la rate dans ces vaisseaux de plus en plus étroits : aussi la veine porte est-elle pour Stahl la *porte* de tous les maux.

Stahl fait observer que Harvey, en faisant de la circulation du sang un phénomène purement mécanique, a négligé de considérer le *ton* des parties, qui, en changeant sans cesse, fait varier la quantité de sang distribuée aux divers organes. Le mouvement est l'unique cause de la chaleur du sang ; aussi cette chaleur augmente-t-elle lorsque le corps ou quelqu'une de ses parties est mue violemment. La respiration sert à échauffer et non à refroidir le sang, comme on l'a pensé jusqu'à Stahl, ce que prouvent le sang froid des animaux qui ne respirent pas avec des poumons, et l'augmentation de la chaleur par l'accélération de la respiration.

La sécrétion et l'excrétion sont les deux autres instruments de la vie. C'est une illusion de la chimie de croire que la vie puisse être conservée par le mélange et la transformation des humeurs. La matière, une fois corrompue, doit être séparée du sang, c'est-à-dire sécrétée, puis chassée du corps, c'est-à-dire excrétée. La nature le prouve en plaçant partout des émunctoires et en donnant aux humeurs corrompues de libres issues.

Tous ces mouvements, surtout celui de la circulation, sont aidés par le mouvement *tonique* auquel ils s'ajoutent. Qu'est-ce que le mouvement tonique? C'est le changement incessant du ton, c'est-à-dire de la force ou tension des parties. Le mouvement tonique est très-différent, et du mouvement vital conservateur et du mouvement local ou de locomotion.

Jusqu'ici Stahl s'est borné à nous montrer dans le mouvement le moyen, l'instrument de la vie. Il va se demander maintenant quel en est le principe. Cet instrument de la vie, le mouvement, ne vient pas des humeurs, car il a besoin d'être dirigé par une cause intelligente vers une fin déterminée, qui est précisément la conservation de la vie par le moyen de l'excrétion des humeurs ou de la matière corrompue. Il ne naît pas du corps, qui est essentiellement passif et inerte; c'est donc une chose incorporelle et qui suppose un principe de même nature, c'est-à-dire également incorporel.

Ici Stahl s'élève contre les inventions par lesquelles les anciens et les modernes ont tenté d'expliquer la vie : âmes végétatives et sensitives, distinguées de l'âme raisonnable, archées, esprits animaux. Ecoutons-le : « On a des nausées, rien qu'à entendre parler des indignations et des joies des esprits animaux et des archées.... C'est une distinction absurde que celle qu'on établit entre une matière plus grossière et une autre plus subtile, qui serait ainsi plus capable d'entrer en commerce avec ce qui est incorporel. De telles inventions supposent dans ces agents une intelligence égale et même supérieure à celle de l'âme raisonnable au service de laquelle on les met... Ils doivent non-seulement savoir ce qu'ils ont à faire, quand, comment, dans quelle mesure, mais comprendre aussi les petits mouvements les plus exquis, les proportions les plus délicates que veut l'âme.... Il n'est pas plus raisonnable de supposer que tous les mouvements qui se font dans le corps sont prédéterminés par l'absolue volonté de Dieu.. C'est à tort qu'une ancienne doctrine ajoute à l'âme raisonnable une âme végétative et une autre sensitive. D'autres, plus anciens encore, pensaient avec plus de raison qu'à une seule âme humaine, dite raisonnable, à cause de sa puissance spéciale et supérieure, il fallait attribuer, en outre, ces puissances inférieures, par ce motif excellent que qui peut le plus peut le moins. Mais ils ont eu le tort, grâce à cette tendance des anciens à multiplier au hasard les abstractions, de faire de ces diverses facultés comme autant de forces substantielles. La multitude des stériles conceptions qui naquirent de là s'accrurent encore de l'invention des esprits animaux. Car, comme cette première et absurde prétention qu'il n'y a point de commerce possible entre ce qui est matériel et ce qui ne l'est pas, paraissait mettre en danger l'immatérialité de l'âme raisonnable, les médecins essayèrent d'étouffer le scandale et, de satisfaire par un mot sonore et une idée vide les moines, toujours prêts à enfoncer les ongles plutôt que la faux dans la moisson d'autrui, en interposant comme un moyen terme la fiction des esprits. »

Ainsi, âmes inférieures, archées, esprits animaux, sont, aux yeux de Stahl, des hypothèses inutiles. Le principe du mouvement vital, c'est l'âme, l'âme raisonnable, la seule qui constitue l'homme et soit manifestement unie au corps. Les organes ne sont, comme leur nom l'indique, que de simples instruments ; c'est l'âme qui fait respirer les poumons, battre le cœur, circuler le sang, digérer l'estomac, sécréter le foie ; c'est elle qui sépare du sang les matières corrompues et les rejette au dehors; c'est elle qui nourrit le corps, lui assimile des substances étrangères, fait succéder le repos au mouvement et le sommeil à la veille. Nous voyons la puissance que l'âme exerce manifestement sur certains organes par la volonté; nous voyons l'influence involontaire de l'âme sur le corps dans les effets des passions. Eh bien! cette action de l'âme s'étend à toutes les fonctions, à tous les organes corporels.

Mais, dira-t-on, l'influence que l'âme exerce sur les organes des sens et de la locomotion, elle a conscience de l'exercer, tandis qu'elle n'a pas conscience d'agir sur l'estomac, le foie ou le cœur. Stahl répond à cette objection en distinguant dans l'âme deux manières de connaître et d'agir, deux formes de la raison. Il y a, dit-il, le *logos* et le *logismos*, la *ratio* et la *ratiocinatio*. *Logismos*, *ratiocinatio*, c'est la raison réfléchie, ayant conscience et mémoire ; *logos*, *ratio*, c'est une raison antérieure et supérieure, une raison qui agit d'une manière simple, sans trouver une sorte de miroir dans la conscience, et c'est pourquoi ses opérations ne peuvent être représentées à l'imagination, ni rappelées par la mémoire. C'est le *logos* qui éclaire l'âme quand elle dirige les organes avec tant de spontanéité, de sûreté, de précision; quand, au contraire, l'âme agit d'une manière indécise, laborieuse, inégale, c'est qu'elle se sert du *logismos*. Notons en passant que le *logos* de Stahl correspond à ce que nous appelons *instinct;* le *logismos*, à ce que nous appelons *raison*.

Après cette distinction ingénieuse du *logos* et du *logismos*, Stahl nous montre comment les diverses fonctions de l'économie dépendent de l'action de l'âme. Les trois mouvements circulatoire, sécrétoire et excrétoire préservent, comme nous l'avons vu, le corps de la corruption, mais en l'appauvrissant par la déperdition continuelle de matières excrétées : de là pour le sang le besoin d'une restauration et d'une restitution matérielle. C'est à quoi servent la nourriture et la boisson qui fournissent les matières réparatrices. La nécessité de la nourriture et de la boisson entraîne celle de la sensibilité et de la locomotion, lesquelles viennent s'ajouter aux mouvements intérieurs et vitaux, la première pour percevoir au dehors les choses utiles et nuisibles au corps, la seconde pour procurer au corps ce qui lui est utile, et pour le soustraire à l'action de ce qui lui est nuisible. Le repos, c'est-à-dire la suspension de l'acte locomoteur, et le sommeil, c'est-à-dire la suspension de l'acte de sentir, sont également nécessaires pour réparer, par l'inaction, l'énergie dépensée à sentir et à se mouvoir. C'est l'âme qui accomplit tout cela dans les organes et restaure le corps, qu'elle est déjà chargée de conserver ou plutôt de préserver. Le rôle de l'âme dans la nutrition est visible. La faim et la soif, ce n'est pas autre chose que la *volonté* de manger et de boire, volonté tellement manifeste que, si elle n'est pas satisfaite, l'esprit ne peut s'occuper d'autre chose. La preuve, c'est que l'attention à un autre objet, le jeu, le spectacle, etc., font oublier l'appétit, et qu'au contraire, lorsqu'on ne fait rien, on a faim, on veut manger, pour ne pas rester oisif. Ainsi l'appétit est évidemment un acte de ce principe qui, attentif à la restauration de son corps, veut les moyens qui répondent à cette fin. La salivation est encore un acte de l'âme; il est absurde de la vouloir expliquer par le seul mouvement de la mastication; tout le monde sait que l'eau vient à la bouche à la vue d'un mets agréable, et que la salive ne se mêle pas aux mets insipides, même longtemps mâchés. C'est l'âme qui dissout les aliments dans l'estomac et qui stimule cet organe à se contracter : la simple pensée d'une médecine suscite en effet ces contractions. Enfin, tous les actes organiques témoignent, aux yeux de Stahl, de l'intervention de l'âme. Il la voit dans l'assimilation, dans la sécrétion des humeurs nourricières, par exemple du lait, dans l'excrétion du reliquat des matières ingérées, dans le sommeil, etc.

Ce n'est pas assez. Ce corps que l'âme conserve en le préservant de la corruption et en le restaurant, faudra-t-il recourir, pour le former, soit à un archée, soit à un esprit particulier, soit à une intervention immédiate de Dieu lui-même? Non, répond Stahl; c'est pour l'âme que le corps est construit, donc il est construit par elle. Il n'y a pas plus de difficultés à attribuer à l'âme la puissance de former le corps qu'à lui donner celle de régir et de diriger les mouvements de ce même corps. Voilà toutes les hypothèses de préexistence et de préformation de germes écartées. « Il faut laisser de côté, dit Stahl, cette vaine hypothèse selon laquelle tous les corps humains, animaux ou végétaux, qui naissent ou peuvent naître, sont enfermés dans un premier individu, ou toute autre supposition de même valeur suivant laquelle les corps individuels de toutes espèces, avec leur structure entière et parfaite, mais d'une petitesse extrême, formés dès la création, remplissent en nombre fabuleux le monde entier, l'air, l'eau, etc. »

Ici se pose la question de la génération. Quelle part le père et la mère ont-ils dans la formation du corps de l'enfant? D'où vient l'âme de ce dernier? D'après Stahl, c'est l'âme de la mère qui fournit la substance, la matière, et aussi les idées ou le plan général du corps; c'est l'âme de l'enfant qui met la matière en œuvre et exécute le plan; enfin c'est le père qui suscite, pour ainsi dire, l'âme de l'enfant par l'acte de la génération. Mais comment l'âme peut-elle être communiquée avec le sperme? Question embarrassante : Stahl côtoie prudemment l'écueil qu'elle présente. « L'énergie active, dit-il, est communiquée réellement et substantiellement dans la génération; d'où résulte cette conception, la plus probable de toutes, que ce principe est transmis par le sperme; quoiqu'il ne soit pas nécessaire de supposer qu'il est dans le sperme matériellement, et qu'il y existe toujours. »

Construire les organes, les réparer, diriger les mouvements vitaux, telles seraient les seules attributions de l'âme, si le corps ne connaissait ni la maladie ni la mort. « La maladie, dit M. Albert Lemoine, ouvre à l'*animisme* un nouveau champ. » Le système de Stahl a fait rentrer la physiologie tout entière dans la psychologie; nous allons maintenant le voir ramener la pathologie et la thérapeutique à la physiologie. L'action de l'âme est le principe commun qui relie toutes ces sciences. Qu'est-ce que la maladie pour Stahl? Une corruption qui dépasse certaines limites et que néglige ou traite maladroitement l'âme conservatrice. Notons ces mots : *que l'âme traite maladroitement ;* c'est que, d'après Stahl, le fait pathologique, quand il éclate à nos yeux, est toujours compliqué d'un fait thérapeutique, d'un effort de l'âme pour guérir le mal; le plus souvent les symptômes du mal, tels qu'ils nous apparaissent, ne sont autres que les effets de cette action médicatrice de l'âme. On voit le lien qui unit la thérapeutique naturelle à la pathologie. L'âme est le premier des médecins, et tout l'art de la médecine consiste à épier les démarches de l'âme et à la seconder dans son ministère réparateur. Quels sont les procédés thérapeutiques employés par l'âme? Ces procédés consistent : 1° à mûrir les matières étrangères; 2° à les séparer ou sécréter; 3° à les éliminer ou excréter. Ils ne diffèrent pas essentiellement du procédé conservateur; l'action de l'âme y est seulement plus énergique et plus attentive. Le médecin doit s'attacher à ne pas confondre avec les phénomènes véritablement morbides les réactions salutaires de la nature. Un exemple remarquable de cette confusion est la fièvre, qui n'est pas une maladie, comme on a coutume de le dire, mais un effort puissant et fréquent de l'âme contre le mal. « La marche de la fièvre, dit Stahl, est l'unique ressource par laquelle la nature peut se secourir elle-même... Les vraies actions fébriles tendant à la conservation de la vie par des sécrétions successives proportionnées, et des excrétions opportunes, et par l'expulsion, à l'aide de ce moyen, de la matière morbide, doivent non-seulement être tolérées, mais même respectées, gouvernées, et de toutes façons aidées et suscitées, plutôt que négligées et surtout empêchées. »

La fièvre n'est pas le seul acte de la nature que l'on confonde avec les effets nuisibles de la maladie. L'insomnie, l'inquiétude, sont encore des efforts de l'âme qui, incertaine sur l'issue du mal, veille avec attention et s'applique au péril présent et à venir. Les convulsions qui se produisent au moment de la mort sont un effort de l'énergie vitale de l'âme. Les vieillards, chez qui cette énergie est épuisée, meurent sans convulsions; mais les jeunes gens, à l'heure suprême, font un dernier et énergique effort pour chasser le mal.

Quant aux causes générales de la maladie, elles sont très-variées : ce sont le trouble et l'empêchement des excrétions; le défaut ou l'excès des aliments, du mouvement, du repos, du sommeil; les qualités mauvaises de l'air et de l'eau ; ce sont surtout les passions de l'âme. L'action des passions est particulièrement nuisible en ce qu'elle est la source des erreurs que l'âme commet dans la direction des maladies et dans les procédés qu'elle emploie pour les guérir.

La maladie nous conduit à la mort. Dans la doctrine de Stahl, toute mort qui est la terminaison d'une maladie peut être considérée comme un meurtre que l'âme exerce sur son corps par ignorance ou par imprudence. Mais pourquoi l'homme meurt-il de mort naturelle? Pourquoi la vie a-t-elle des limites fatales, une évolution déterminée? Pourquoi l'âme, agent du mouvement, doit-elle un jour tuer ou laisser mourir le corps? Faut-il croire que l'âme elle-même s'affaiblit, s'épuise à la longue, et finit par s'éteindre? Stahl reconnaît que la mort naturelle n'a pas de raison d'être dans son système. « On ne peut trouver aucune raison, dit-il, pour laquelle, au bout d'un certain temps, d'une si courte période, l'énergie active, l'énergie qui forme et répare le corps, languisse et fasse peu à peu défaut. » En donnant à l'âme pour attribut l'activité organisatrice et vitale, ce qui conduit à identifier, à confondre l'âme avec cette activité, l'*animisme* ne saurait rien comprendre, s'il reste sur le terrain de la raison, à cette chose si simple aux yeux du spiritualisme classique : la séparation de l'âme d'avec le corps, la séparation des destinées de l'âme d'avec celles du corps. Nous sommes loin de Platon, qui nous montre l'âme captive pendant la vie et délivrée par la mort. Aussi Stahl nie-t-il l'immortalité *naturelle*, *essentielle* de l'âme. Il n'y a que la foi, dit-il, qui puisse nous assurer de notre immortalité; toutes les raisons qu'on en donne, en dehors de la révélation, sont vaines, parce qu'elles vont contre cette vérité, que tout ce qui commence peut finir.

IV. — L'ANIMISME DE STAHL JUGÉ PAR LEIBNITZ. La doctrine de Stahl fut, dès sa naissance, vivement attaquée par Leibnitz, qui y trouvait la négation radicale de toutes ses idées : monades, harmonie préétablie, préexistence des corps organisés. Quelques mots suffiront pour faire ressortir l'opposition des deux systèmes. Suivant Stahl, l'âme forme le corps et le conserve; suivant Leibnitz, les corps organisés le sont de toute éternité; ils ne font que se développer mécaniquement. Suivant Stahl, l'âme est le principe immédiat des fonctions organiques; suivant Leibnitz, elle n'est pas même la cause directe des mouvements volontaires. Suivant Stahl, l'âme fait tout dans le corps; elle agit sur l'estomac comme sur les membres; suivant Leibnitz, il n'y a aucune action de l'âme sur le corps; le commerce de ces deux substances consiste dans une simple harmonie préétablie dès la création.

Leibnitz accuse Stahl de matérialisme; mais il est facile de réduire cette accusation à sa juste valeur. Pour Leibnitz, l'âme de Stahl est matérielle, non parce qu'elle gouverne les actes vitaux, mais uniquement parce qu'elle agit directement et efficacement sur le corps; c'est l'action de l'âme sur le corps, et non le plus ou moins d'étendue de cette action qui la rend matérielle. A ce compte, Stahl n'est pas plus matérialiste que tous les philosophes qui affirment, sans l'expliquer, la réciprocité d'action des deux substances.

Un autre reproche que Leibnitz adresse à Stahl et qui paraît mieux fondé, porte sur la tendance de l'*animisme* à absorber la fin de l'âme dans la production et la direction des actes vitaux.

Remarquons que Leibnitz est animiste à sa manière. L'âme, suivant lui, n'agit pas sur le corps, mais elle n'en est pas moins comme la raison de la vie, comme le principe idéal par la présence duquel le corps est formé et conservé. « Il est très-vrai, dit-il, que l'âme agit par sa perception et son appétit, comme si elle seule formait le corps, en sorte qu'on pourrait lire dans l'âme tout ce qui se fait dans la formation du corps, s'il était possible de voir en elle assez profondément... A cette question : que peut-on attribuer à l'âme de l'administration des actions vitales organiques? Je répondrai d'après mon système de l'harmonie préétablie : tout, si l'on entend que le corps est d'accord avec l'âme; rien, si l'on veut que celle-ci lui commande quelque chose à quoi il répugne. »

V. — L'ANIMISME CONTEMPORAIN. « Qui est animiste aujourd'hui? Personne que je sache, dit Requin dans l'*Encyclopédie nouvelle.* » Requin s'est trompé : un certain nombre d'esprits distingués, M. Bouillier, M. Tissot, en France; Herman Fichte, fils du célèbre Fichte, en Allemagne, ont repris de nos jours l'idée stahlienne pour leur propre compte. Ecoutez Hermann Fichte : « A chaque corps organique et limité en soi, il faut accorder son âme. Chaque âme se forme un corps organisé qui répond de la manière la plus étroite, la plus spéciale, à ses particularités. Le corps n'est par suite que l'âme elle-même tournée vers le dehors, l'âme se manifestant dans le temps et dans l'espace... Les éléments chimiques du corps changent constamment; ils entrent dans son cercle d'assimilation, et ils en sortent de nouveau. Après un délai déterminé, ce corps extérieur, ce produit de leur assemblage s'est si complétement renouvelé, que même la plus minime partie de cet ancien corps n'y est point demeurée, et qu'il existe un corps parfaitement nouveau. Ce corps, néanmoins, reste pendant toute la durée de notre existence, aussi bien dans son type extérieur que dans le caractère fondamental de sa constitution organique interne, entièrement le même dans cette transformation permanente de ses éléments. Ce n'est donc pas dans les éléments matériels que l'on peut trouver cette permanence réelle, cette *substance unitaire* du corps qui se montre active pendant toute notre vie. Aussi peu la pourrait-on trouver dans la simple combinaison de ces éléments, car ce serait une contradiction logique de faire résulter d'une simple combinaison une chose nouvelle qui ne se trouve exister pour soi en aucune partie isolée de cette combinaison... Cette chose, qui dure en notre corps et qui en unit les éléments, ne peut être conçue que comme une force, mais comme une force liée sans nul doute à une base réelle, à défaut de laquelle la force s'anéantirait dans une impossibilité idéaliste. Seulement cette base ne peut elle-même être une substance matérielle, un élément simple, sans quoi nous rentrerions de nouveau dans le cercle des contradictions. »

L'*animisme* de MM. Bouillier et Tissot est une réaction contre le spiritualisme de Maine de Biran et de Jouffroy. Ce spiritualisme avait élevé une barrière entre les phénomènes intellectuels et les actes vitaux, entre la psychologie et la physiologie; nos nouveaux animistes prétendent renverser cette barrière.

M. Bouillier reproche à Maine de Biran et à Jouffroy de réduire l'âme humaine à la personne morale, au moi. Il montre que le moi n'est pas l'âme tout entière, mais simplement un état particulier de l'âme, l'état où elle se manifeste à elle-même. Le moi, c'est, pour ainsi dire, ce qui est éclairé de l'âme et de ses actes; mais, outre ce qui est éclairé, il y a ce qui est obscur; derrière le moi, il y a un principe plus profond, une source de vie, dont le moi n'est que la manifestation. Nous ne pouvons en douter si nous considérons qu'entre cette obscurité et cette lumière il n'y a pas de ligne de démarcation absolue, mais des transitions insensibles. L'instinct, qui précède la conscience, et l'habitude, qui la suit, nous offrent deux séries de phénomènes analogues et inverses, qui ne sauraient se rapporter à une autre cause qu'à celle de la conscience elle-même; car il est facile de voir que le passage de l'instinct à l'activité réfléchie, celui de l'activité réfléchie à l'habitude, se font par une série continue de degrés. « Entre les deux termes extrêmes de la conscience réfléchie et de l'inconscience absolue, dit M. Bouillier, il y a une multitude de nuances diverses et de degrés intermédiaires. L'être organisé le plus infime, du moment qu'il souffre et qu'il jouit, n'est-il pas doué d'une sorte de conscience plus ou moins confuse? A mesure qu'on monte dans l'échelle des êtres, tout indique que la conscience devient plus noble et plus vive. Combien, en chacun de nous, ne varie-t-elle pas suivant les divers états de notre esprit, depuis la réflexion la plus profonde jusqu'à la plus vague rêverie, jusqu'aux confins indécis entre la veille et le sommeil. Quoi de plus faible que la première lueur de la conscience, si ce n'est la dernière? Comment dans cette zone si vaste et si incertaine qui s'étend entre la pleine conscience et l'inconscience absolue, dans cette région du demi-jour et des demi-ténèbres, tracer une ligne assurée de démarcation entre la lumière et l'obscurité absolue. C'est par des gradations, et des dégradations insensibles que la conscience commence et que la conscience finit. »

Si la conscience n'est pas le critérium unique de l'activité de l'âme, ajoute l'*animisme* contemporain, si nous ne pouvons méconnaître cette activité dans les phénomènes instinctifs, ne pouvons-nous la retrouver encore dans les actes vitaux? L'induction ne nous autorise-t-elle pas à étendre même au delà de l'instinct l'empire de l'âme, comme l'observation l'a étendu au delà de la conscience? Pourquoi invoquer un double dynamisme? Un seul ne suffit-il pas pour tout expliquer dans l'homme, la pensée, l'instinct et la vie? Les faits de la finalité instinctive ne tiennent-ils pas, en quelque sorte, le milieu entre ceux de la finalité organisatrice et vitale et ceux de la finalité intellectuelle et raisonnée? Pourquoi scinder la série téléologique au lieu de la rapporter tout entière à un même principe? Si, comme le fait très-bien remarquer M. Ch. Renouvier, on croit pouvoir se fonder sur la nature hétérogène de la constructivité plastique et de la représentation raisonnée, pour les attribuer à des causes substantielles différentes, n'a-t-on pas autant de motifs d'introduire une cause propre de la passion, une de la volonté, etc.?

ANIMISTE s. m. (a-ni-mi-ste — rad. *animisme*). Partisan de l'animisme : *Les* ANIMISTES *admettaient une âme intelligente qui préside à tous les actes vitaux.* (Ratier.)

— adjectiv. Qui appartient à l'animisme, qui a rapport à ce système : *Doctrine* ANIMISTE. *Des opinions* ANIMISTES.

ANIMOCORDE. V. ANÉMOCORDE.

ANIMOSITÉ s. f. (a-ni-mo-zi-té — lat. *animositas*, même sens). Ressentiment, rancune profonde, haine prononcée et vivace, que l'on conserve contre une personne : *Avoir de l'*ANIMOSITÉ, *une grande* ANIMOSITÉ *contre quelqu'un. Agir par* ANIMOSITÉ, *sans* ANIMOSITÉ. *Il y a dans le cœur de l'homme une source naturelle et malheureuse d'*ANIMOSITÉ *et de violence. Les* ANIMOSITÉS *se perpétuent quelquefois dans les familles.* (Acad.) *Leur* ANIMOSITÉ *était grande aussi contre le roi.* (Vaugelas.) *Cette façon d'agir est injuste, et masque une* ANIMOSITÉ *étrange, et qui n'est point chrétienne.* (Pasc.) *Le cardinal ne pouvait se résoudre d'exposer sa personne à ce qui pouvait rester d'*ANIMOSITÉ *contre lui.* (La Rochef.) *Que vous revient-il de votre* ANIMOSITÉ *et de votre amertume?* (Mass.) *Quelle est la manie de quelques hommes qui, sans aucune* ANIMOSITÉ, *se font un devoir d'attaquer les grandes réputations?* (Vauven.) *L'*ANIMOSITÉ *a beau enflammer un auteur, elle ne peut tenir lieu d'éloquence et de talent.* (Grimm.) *Cette* ANIMOSITÉ *comprimée n'en rongeait que plus profondément leurs âmes.* (Lamart.) *Cette* ANIMOSITÉ *éclatait de temps en temps sous la politesse de leurs paroles.* (Lamart.) *Toutes ces* ANIMOSITÉS, *toutes ces discordes qui fermentaient au sein de l'assemblée, ne se trahissaient point au dehors.* (Mme d'Agout.) *L'*ANIMOSITÉ *ne s'empare que des âmes communes; c'est la fièvre de la colère.* (St-Réal.) *Le comte de Strafford a toujours été l'objet de l'*ANIMOSITÉ *du peuple.* (Mme de Staël.) *L'histoire ne doit point s'abaisser jusqu'à devenir l'écho des* ANIMOSITÉS *et des rancunes contemporaines.* (De Barante.) *Le public est un étourdi, souvent de mauvais ton, capricieux, crédule, variable, passager comme les générations humaines, emportant avec lui ses* ANIMOSITÉS *de hasard et ses admirations de commande.* (Viennet.) *L'inimitié s'aigrit et s'exaspère, elle devient de l'*ANIMOSITÉ. (Laténa.) *Leur* ANIMOSITÉ *a tout fait pour empoisonner la vie.* (Ste-Beuve.)

— Chaleur excessive, emportement, dans une discussion, une contestation ou dans un débat que l'on soutient avec la plume : *L'orateur, l'avocat, a mis trop d'*ANIMOSITÉ *dans l'attaque, dans la réplique. On peut discuter sans mettre de part et d'autre tant d'*ANIMOSITÉ. *L'*ANIMOSITÉ *véhémente, mais habile de Fox ne s'exhale pas en injures vagues.* (Villem.) *Il lui faut un peu d'*ANIMOSITÉ, *pour avoir toute sa valeur.* (Ste-Beuve.)

— **Syn. Animosité, inimitié, rancune, ressentiment.** L'*inimitié* paraît toujours ouvertement. La *rancune* dissimule. L'*animosité* est une sorte de colère croissante contre quelqu'un. Le *ressentiment* est le souvenir d'une injure qu'on n'a pas pardonnée.

— **Antonymes.** Bienveillance, cordialité, prédilection, sympathie.

ANIMOVISME s. m. V. ANIMALCULOVISME.

ANIMUS MEMINISSE HORRET, mots lat. qui signif. : « Mon âme frémit d'horreur à ce souvenir. » (*Enéide*, liv. II.)

Enée commence le récit de la ruine de Troie; tous ses souvenirs douloureux se réveillent et lui arrachent ce cri : *Animus meminisse horret.*

Virgile a imité le début de l'*Odyssée;* c'est à peu près en ces termes qu'Ulysse, à la table d'Alcinoüs, commence le long récit de ses voyages et de ses malheurs.

C'est ainsi que, dans *la Henriade*, lorsque Elisabeth veut connaître le tableau des malheurs de la France, Henri s'écrie :

Faut-il que ma mémoire
Rappelle de ces temps la déplorable histoire?
Mon cœur frémit encore à ce seul souvenir;
Mais vous me l'ordonnez, il faut vous obéir.

Les applications que l'on fait de ces mots peuvent appartenir au style sérieux, mais elles sont presque toujours plaisantes. On prend ce ton grave pour rendre plus piquant le récit d'une aventure, d'un accident, qui n'offre rien de tragique :

« Vous voulez que je vous donne quelques détails sur ce bain forcé : *Animus meminisse horret.* Mon pied glissa, et... je bus un litre d'eau de Seine, moi qui n'en avais jamais bu de ma vie. » (Journal.)

« Je ne vous dis rien de tout ce qui vient de se passer : *Animus meminisse horret!* Ce n'est pas qu'il n'y eût beaucoup à dire, et dans un sens fort éloigné des lamentations ordinaires. »

JOSEPH DE MAISTRE.

ANIO, aujourd'hui *Teverone*, rivière de l'ancienne Italie, passait à Tibur, où elle formait une belle cascade qui n'existe plus. Affl. du Tibre. Deux batailles de ce nom ont été gagnées par les Romains sur les Gaulois : la première, par Camille, l'an 367 av. J.-C.; la seconde, l'an 307.

ANION s. m. (a-ni-on — du gr. *ana*, en haut, et *ion*, allant). Physiq. Corps qui se rend au pôle négatif de la pile électrique; par opposition à *cation.* ‖ Ce mot a vieilli.

ANION. Temps hér. Un des généraux de Rhadamante, qui lui donna le gouvernement de l'île de Déhs.

ANIRAN. Myth. pers. Ange qui préside au trentième jour de chaque mois, et aux mariages.

— s. m. Nom donné au trentième jour du mois.

ANIRIDIE s. f. (a-ni-ri-dî — du gr. *a* priv.; *iris*, *iridos*, l'iris). Anat. Absence de l'iris.

ANIS s. m. (a-ni — du gr. *anison*, même sens). Bot. Plante de la famille des ombellifères et du genre boucage. ‖ Graine de cette plante.

— *Anis étoilé*, La badiane. ‖ *Anis aigre* ou *âcre*, Le cumin. ‖ *Anis de Paris*, Graine de fenouil généralement employée à Paris au lieu de la graine d'anis : *L'*ANIS DE PARIS *a à peu près les mêmes propriétés que l'anis véritable.*

— Hortic. *Pomme d'anis*, Nom donné quelquefois au fenouillet.

— Comm. *Bois d'anis*, Bois blanc, tendre et odorant, qui provient du laurier avocatier. Il est employé en tabletterie et en marqueterie. Les pharmaciens font entrer son écorce dans diverses préparations. ‖ *Dragées d'anis*, Petites dragées qui se préparent avec des graines d'anis vert et du sirop de sucre cuit au lissé. Les meilleures sont celles que l'on appelle *anis surfins de Flavigny*, du nom de la localité où on les a d'abord confectionnées. ‖ *Ratafia d'anis*, Liqueur de table, que l'on obtient en faisant macérer 45 grammes d'anis dans 1500 grammes d'eau-de-vie à 24 degrés, après quoi on ajoute 80 grammes de sucre dissous dans un litre d'eau, on laisse reposer et on filtre. ‖ *Ratafia d'anis*, appelé aussi *huile* ou *crème d'anis*, Autre liqueur de table, qui se prépare en distillant le macéré d'anis ci-dessus et en mêlant le produit avec le double de son poids de sirop de sucre. V. ANISETTE.

— **Homonyme.** Ani.

— **Encycl.** L'*anis* ou *boucage anis* est une plante annuelle qui présente les caractères suivants : tige dressée, cylindrique, rameuse; feuilles caulinaires, découpées en lanières d'autant plus étroites qu'on approche davantage du sommet de la tige; ombelles à rayons nombreux; fleurs blanches; fruits ovoïdes, striés longitudinalement, légèrement pubescents et blanchâtres. Originaire de l'Orient, l'*anis* est cultivé dans plusieurs provinces de la France, notamment aux environs de Tours, pour ses akènes, qui sont aromatiques, d'une saveur chaude, sucrée, assez agréable. La médecine les emploie en infusion contre les dyspepsies, flatuosités, etc. (à la dose de 5 à 10 gr. pour 1 litre d'eau). On fait quelquefois usage des préparations suivantes : *Eau distillée d'anis* (anis, 1 p.; eau, 6 p.); *alcoolat d'anis* (anis, 1 p.; alcool à 21 degrés, 8 p.); *teinture d'anis* (anis, 1 p.; alcool à 31 degrés, 4 p.); *essence d'anis.* Enfin, les graines d'*anis* entrent dans des dragées et des liqueurs de table. V. plus haut.

ANISACANTHE s. f. (a-ni-za-kan-te — du gr. *anisos*, inégal; *acantha*, épine). Bot. Genre de la famille des chénopodées, renfermant une seule espèce, originaire de l'Australie.

ANISACTIS s. m. (a-ni-za-ktiss — du gr. *anisos*, inégal; *aktis*, rayon). Bot. Division du genre *daucus*, de la famille des ombellifères, renfermant un petit nombre d'espèces, presque toutes originaires de l'Amérique du Sud.

ANISAMATE s. m. (a-ni-za-ma-te — rad. *anisamique*). Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide anisamique avec une base.

ANISAMIQUE adj. (a-ni-za-mi-ke — rad. *anisique* et *amique*). Chim. Se dit d'un acide que l'on obtient en faisant agir le sulfhydrate d'ammoniaque sur l'acide nitranisique. L'acide anisamique cristallise en prismes incolores et brillants, très-peu solubles dans l'eau, peu solubles dans l'éther, fort solubles dans l'alcool.

ANISANT (a-ni-zan) part. prés. du v. Aniser : *En* ANISANT *les médicaments par l'usage de l'huile essentielle d'anis, les pharmaciens ne doivent pas perdre de vue les propriétés de cette huile.*

ANISANT, ANTE adj. (a-ni-zan, an-te — rad. *aniser*). Qui anise, qui donne le goût de l'anis : *Les propriétés* ANISANTES *de plusieurs semences analogues à l'anis permettent de les employer aux mêmes usages.*

ANISANTHE adj. (a-ni-zan-te — du gr. *anisos*, inégal; *anthos*, fleur). Bot. Se dit des plantes dont les fleurs sont inégales.

— s. m. Nom donné à deux genres, l'un de la famille des caprifoliacées et syn. de *symphorie*, l'autre de celle des iridées et syn. de *glaïeul.*

ANISARTHRIE s. f. (a-ni-zar-trî — du gr. *anisos*, inégal; *arthron*, article). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamérés, voisin des mycétophages.

ANISARTHRON s. m. (a-ni-zar-tron — du gr. *anisos*, inégal; *arthron*, article). Entom. Genre de coléoptères tétramères longicornes, voisin des cérambyx, et renfermant une seule espèce, qui vit en Autriche.

ANISATE s. m. (a-ni-za-te — rad *anisique*). Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide anisique avec une base. Les *anisates* alcalins et terreux sont solubles et cristallisables; ceux de plomb, de mercure et d'argent sont insolubles dans l'eau froide, mais se dissolvent en petite quantité dans l'eau bouillante.

ANISATON s. m. (a-ni-za-ton — rad. *anis*). Ancienne liqueur que l'on préparait avec l'anis.

ANISCHURIE s. f. (a-ni-sku-rî — du gr. *a* priv.; *ischô*, je retiens, et *ouron*, urine). Pathol. Incontinence d'urine.

ANISE s. m. (a-ni-ze — du gr. *anisos*, inégal). Entom. Nom proposé pour un genre de coléoptères tétramères, voisin des charançons, et qui n'a pas été adopté.

ANISÉ, ÉE (a-ni-zé) part. pass. du v. Aniser : *Une liqueur* ANISÉE, *des bonbons* ANISÉS. *Chacun soupe ainsi, se servant pour pain de gâteaux* ANISÉS *ou glacés de sel, qui excitent beaucoup à boire.* (G. de Nerv.)

ANISÉIE s. f. (a-ni-zé-î — du gr. *anisos*, inégal). Bot. Genre de la famille des convolvulacées, formé aux dépens des genres liseron et ipomée. Il renferme un petit nombre

d'espèces, propres aux régions tropicales de l'Asie et de l'Amérique, et dont plusieurs sont cultivées dans nos serres.

ANISER v. a. ou tr. (a-ni-zé — rad. *anis*). Donner le goût ou le parfum de l'anis; mêler avec de l'anis : ANISER *une liqueur, un gâteau.*

S'aniser, v. pr. Etre anisé; prendre le goût, l'odeur de l'anis.

ANISETTE s. f. (a-ni-zè-te — rad. *anis*). Liqueur spiritueuse faite avec de l'anis : ANISETTE *fine, demi-fine.* ANISETTE *de Bordeaux.* ANISETTE *de Hollande. Boire, se faire servir un petit verre d'*ANISETTE. *Allons! laisse-moi m'attendrir, et verse-moi encore un peu d'*ANISETTE. (G. Sand.)

— **Encycl.** L'*anisette* s'obtient en distillant un mélange d'anis étoilé, de coriandre, de fenouil, d'eau et d'alcool, et en ajoutant au produit du sirop de sucre. Une recette plus simple, qui a été donnée par Virey, supprime la distillation, et consiste à mêler de l'alcool, du sucre et de l'eau, après quoi on aromatise avec quelques gouttes d'huile volatile d'anis. L'*anisette de Bordeaux* jouit d'une grande réputation; quelques personnes, toutefois, lui préfèrent celle d'Amsterdam. Nous allons donner deux recettes exactes, l'une pour l'*anisette ordinaire*, l'autre pour l'*anisette de Bordeaux.*

ANISETTE ORDINAIRE : Mettre dans une cruche, avec deux litres d'eau-de-vie et un kilog. de sucre, 60 grammes d'anis vert concassé, 30 gr. de coriandre, 2 gr. de cannelle et 1 gr. de macis. Laisser infuser pendant un mois, puis filtrer.

ANISETTE FINE DE BORDEAUX : Prendre 2 gr. d'essence d'anis, 1 gr. de badiane, 6 centigr. de cannelle, 4 centigr. de néroli, et mêler cette préparation à 2 litres d'alcool à 83 degrés. D'autre part, préparer un sirop composé de 2 kilog. 1/2 de sucre blanc et de 1 litre 3/4 d'eau, que l'on peut fondre indifféremment à froid ou sur le feu; puis mélanger le tout, filtrer au papier et mettre en bouteille. On obtient ainsi cinq litres environ d'*anisette.*

ANISHYDRAMIDE s. f. (a-ni-zi-dra-mi-de — de *anis, hydrogène* et *amide*). Chim. Substance que l'on obtient en mélangeant de l'hydrure d'anisyle avec une dissolution d'ammoniaque.

ANISIDINE s. f. (a-ni-zi-di-ne—rad. *anis*). Chim. Substance cristalline qui se combine avec les acides pour former des sels, et qui s'obtient par la réduction de l'anisol nitré. L'*anisidine* s'appelle encore *méthyl-phénidine.*

ANISIÈRE s. f. (a-ni-zi-è-re — rad. *anis*). Champ ensemencé d'anis : *Former une* ANISIÈRE.

ANISINE s. f. (a-ni-zi-ne — rad. *anis*). Chim. Substance cristalline, qui se produit par la transformation isomérique de l'anishydramide élevée à la température de 165 à 170°.

ANISIQUE adj. (a-ni-zi-ke — rad. *anis*). Chim. Se dit d'un acide que l'on prépare en faisant bouillir l'essence d'anis avec de l'acide nitrique. L'acide *anisique*, appelé aussi *acide draconique*, cristallise en prismes incolores, inodores, presque insipides. A peine soluble dans l'eau froide, il se dissout en assez grande quantité dans l'eau bouillante, dans l'alcool et l'éther.

— Se dit d'un éther que l'on obtient en faisant passer un courant d'acide chlorhydrique dans une dissolution alcoolique d'acide anisique. L'éther anisique, appelé aussi *anisate d'éthyle*, se présente sous la forme d'un liquide incolore, doué d'une odeur analogue à celle de l'essence d'anis. Il est insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther.

— Se dit, en général, des composés que l'on produit avec l'essence d'anis : *Composés* ANISIQUES. *Groupe* ANISIQUE. *Série* ANISIQUE.

ANISOCÉPHALE adj. (a-ni-zo-sé-fa-le — du gr. *anisos*, inégal; *kephalê*, tête). Bot. Se dit des plantes dont les têtes, les sommités, sont disposées inégalement, sans aucune symétrie.

ANISOCÈRE s. m. (a-ni-zo-sè-re — du gr. *anisos*, inégal; *kéras*, corne). Entom. Genre de coléoptères tétramères longicornes, formé aux dépens des lamies, et renfermant un petit nombre d'espèces, qui vivent dans l'Amérique méridionale.

ANISOCHÉIRE s. f. (a-ni-zo-ké-i-re — du gr. *anisos*, inégal; *cheir*, main). Entom. Genre de coléoptères hétéromères taxicornes, voisin des diapères, et renfermant une seule espèce, qui vit au Brésil.

ANISOCHÈLE adj. (a-ni-zo-kè-le — du gr. *anisos*, inégal; *chêlê*, pince). Zool. Qui a des serres ou des pinces de grandeur inégale.

— s. f. Bot. Genre de la famille des labiées, voisin des basilics, et renfermant quelques espèces qui croissent dans l'Asie équatoriale. ‖ Quelques naturalistes écrivent ANISOCHILES.

ANISOCRÉPIDE s. f. (a-ni-zo-kré-pi-de — du gr. *anisos*, inégal; *krêpis*, chaussure). Entom. Genre de coléoptères hétéromères taxicornes, renfermant une seule espèce, dont la patrie est inconnue.

ANISOCYCLE s. m. (a-ni-zo-si-kle—du gr. *anisos*, inégal; *kuklos*, cercle). Machine balistique, usitée dans les armées byzantines. C'était un moteur qui avait la forme d'un ressort de montre, et qui lançait des flèches en se débandant.

ANISODACTYLE adj. (a-ni-zo-da-kti-le — du gr. *anisos*, inégal; *daktulos*, doigt). Ornith. Qui a les doigts inégalement distribués.

— s. m. pl. Groupe de passereaux, caractérisé par les pieds, qui ont trois doigts dirigés en avant et un en arrière, et sont organisés pour grimper ou se cramponner au moyen d'ongles puissants, comme les zygodactyles.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères carabiques, voisin des harpales, et renfermant un assez grand nombre d'espèces, dont la plupart habitent l'Europe ou l'Amérique.

ANISODE s. f. (a-ni-zo-de — du gr. *anisos*, inégal; *odous*, dent). Bot. Genre de la famille des solanées, voisin des jusquiames et des nicandres, renfermant une seule espèce, qui croît au Népaul, et que l'on cultive dans les jardins d'Europe.

ANISODÈRE s. m. (a-ni-zo-dè-re — du gr. *anisos*, inégal; *derê*, cou). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des chrysomélines, voisin des alurnes et des hispes, et renfermant deux espèces, qui vivent à Java.

— s. f. pl. Groupe de plantes, section du genre barkhausie, de la famille des composées.

ANISODONTE s. m. (a-ni-zo-don-te — du gr. *anisos*, inégal; *odous, odontos*, dent). Zool. Qui a des dents inégales.

— s. f. pl. Bot. Genre de plantes de la famille des labiées, formé aux dépens des marrubes, et dont l'espèce type se trouve en Crète.

ANISODONTINS s. m. pl. (a-ni-zo-don-tain — du gr. *anisos*, inégal; *odous, odontos*, dent). Zool. Nom donné par MM. Duméril et Bibron à un groupe de serpents appartenant à la tribu des colubridés opistoglyphes. Les *anisodontins* ont les crochets lisses, inégalement distribués, inégalement proportionnés sur les deux mâchoires, et souvent séparés par des espaces vides. Les principaux genres de ce groupe sont les suivants : *bucéphale, hémiodonte, psammophes, lycognathe*, etc.

ANISODYNAME s. m. (a-ni-zo-di-na-me— du gr. *anisos*, inégal; *dunamis*, force). Bot. Terme proposé comme syn. de *monocotylédones*, et qui n'a pas été adopté.

ANISOGONION s. f. (a-ni-zo-go-ni-on — du gr. *anisos*, inégal; *gônia*, angle). Bot. Genre de fougères, de la tribu des aspléniées, renfermant une dizaine d'espèces, toutes originaires des régions tropicales de l'Asie.

ANISOÏNE s. f. (a-ni-zo-i-ne — rad. *anis*). Chim. Substance solide, très-blanche, inodore, que l'on obtient en traitant l'essence d'anis par le bichlorure d'étain.

ANISOL s. m. (a-ni-zol — rad. *anis*). Chim. Liquide incolore, d'une odeur aromatique agréable, insoluble dans l'eau, très-soluble dans l'alcool et l'éther, que l'on obtient en distillant l'acide anisique avec un excès de baryte caustique. L'*anisol* s'appelle encore *phénate de méthyle.*

ANISOLÈME s. m. (a-ni-zo-lè-me — du gr. *anisos*, inégal; *laimos*, gosier, cou). Zool. Genre d'annélides tubicoles, de la famille des sabulaires, renfermant une seule espèce, qui vit sur les côtes de l'île Maurice.

ANISOMÈLE s. f. (a-ni-zo-mè-le — du gr. *anisos*, inégal; *melê*, coupe). Bot. Genre de labiées, renfermant un petit nombre d'espèces, qui croissent dans l'Asie équatoriale et en Australie.

ANISOMÈRE adj. (a-ni-zo-mè-re — du gr. *anisos*, inégal; *meros*, partie). Zool. Qui est formé de parties inégales, irrégulières. ‖ On dit aussi ANISOMÉRIQUE.

— s. f. Entom. Genre d'insectes diptères, voisin des tipules, et renfermant quatre espèces, qui vivent en Europe.

— Bot. Genre de rubiacées, renfermant une seule espèce; c'est un arbrisseau à fleurs blanches, qui vit au Brésil.

ANISOMÉRIE s. f. (a-ni-zo-mé-rî — du gr. *anisos*, inégal; *meris*, section). Bot. Section du genre phytolaque.

ANISOMÉRIQUE adj. V. ANISOMÈRE.

ANISOMÈTRE adj. (a-ni-zo-mè-tre — du gr. *anisos*, inégal; *metron*, mesure). Minér. Qui n'a pas la même étendue, dont les parties ne sont pas proportionnées.

ANISOMÉTRIQUE adj. (a-ni-zo-mé-tri-ke — rad. *anisomètre*). Minér. Se dit d'un système de cristallisation qui offre trois angles inégaux.

ANISOMORPHE s. f. (a-ni-zo-mor-fe — du gr. *anisos*, inégal; *morphê*, forme). Entom. Genre d'insectes orthoptères, de la famille des phasmiens, renfermant deux espèces, qui vivent dans l'Amérique du Nord.

ANISONÈME s. f. (a-ni-zo-nè-me — du gr. *anisos*, inégal; *nêma*, filet). Zooph. Genre d'infusoires d'une organisation très-simple et analogue à celle des monades. Ces animaux sont revêtus d'une enveloppe résistante non contractile, et pourvus de deux filaments inégaux, qui paraissent servir, l'un de rame, l'autre de gouvernail : *Une espèce d'*ANISONÈME *se rencontre fréquemment dans l'eau des marais, autour des débris de végétaux.* (Dujardin.)

— Bot. Genre d'euphorbiacées, renfermant un petit nombre d'espèces, qui croissent dans l'Inde, à Java et à Timor.

ANISONYX s. m. (a-ni-zo-niks — du gr. *anisos*, inégal; *onux*, ongle). Entom. Genre de coléoptères pentamères lamellicornes, voisin des hannetons, et renfermant un petit nombre d'espèces, qui vivent au Cap de Bonne-Espérance.

ANISOPAPPE s. m. (a-ni-zo-pa-pe — du gr. *anisos*, inégal; *pappos*, aigrette). Bot. Genre de la famille des composées, renfermant une seule espèce peu connue.

ANISOPE s. m. (a-ni-zo-pe — du gr. *anisos*, inégal; *pous*, pied). Crust. Genre de crustacés amphipodes, voisin des crevettes.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères longicornes, renfermant six espèces, toutes propres à l'Amérique méridionale.

ANISOPELME s. m. (a-ni-zo-pè-lme — du gr. *anisos*, inégal; *pelma*, plante des pieds). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, voisin des ichneumons. Il renferme deux espèces indigènes.

ANISOPÉTALE adj. (a-ni-zo-pé-ta-le — du gr. *anisos*, inégal, et de *pétale*). Bot. Qui a des pétales de grandeur inégale.

— s. m. pl. Section du genre euphorbe, renfermant les espèces dont les feuilles ont les deux bords inégaux.

ANISOPHYLLE adj. (a-ni-zo-fi-le — du gr. *anisos*, inégal; *phullon*, feuille). Bot. Qui a des feuilles de grandeur inégale.

ANISOPHYSE s. f. (a-ni-zo-fi-ze — du gr. *anisos*, inégal; *phusis*, nature, sexe). Entom. Genre d'insectes diptères, voisin des mouches, renfermant deux espèces communes dans le nord de la France, où elles vivent sur les fleurs des carottes.

ANISOPLIE s. f. (a-ni-zo-plî — du gr. *anisos*, inégal; *hoplê*, ongle, sabot). Genre de coléoptères pentamères lamellicornes, formé aux dépens des hannetons. Il renferme environ vingt-cinq espèces, la plupart propres à l'Europe ou à l'Orient, et dont les mœurs sont analogues à celles des hannetons proprement dits, avec lesquels on les confond dans le langage vulgaire.

ANISOPOGON s. m. (a-ni-zo-po-gon — du gr. *anisos*, inégal; *pôgôn*, barbe). Bot. Genre de graminées, voisin des avoines, et renfermant une seule espèce, qui croît dans l'ouest de l'Australie.

ANISOPOGONE adj. (ani-zo-po-go-ne — du gr. *anisos*, inégal; *pôgôn*, barbe). Ornith. Se dit des plumes dont les barbes ne sont pas égales des deux côtés.

ANISOPS s. m. (a-ni-zops — du gr. *anisos*, inégal; *opsis*, aspect). Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la tribu des hydrocorizes, ou mieux simple section du genre notonecte.

ANISOPTÈRE s. m. (a-ni-zo-ptè-re — du gr. *anisos*, inégal; *pteron*, aile). Entom. Genre d'insectes orthoptères, voisin des sauterelles, et qui n'est aujourd'hui qu'une simple section du genre dectique.

ANISORAMPHE s. m. (a-ni-zo-ran-fe — du gr. *anisos*, inégal; *rhamphos*, aigrette). Bot. Genre de la famille des composées, et de la tribu des chicoracées, voisin des épervières, et renfermant une seule espèce, qui croît au Cap de Bonne-Espérance.

ANISOSCÈLE s. m. (a-ni-zo-sè-le — du gr. *anisos*, inégal; *skelos*, jambe). Entom. Genre d'insectes hémiptères, voisin des punaises, renfermant un grand nombre d'espèces, qui vivent presque toutes dans l'Amérique du Sud ‖ On dit aussi ANISOSCÉLITE et ANISOSCÉLOÏDE.

ANISOSCIADION s. m. (a-ni-zo-si-a-di-on — du gr. *anisos*, inégal; *skiadion*, ombelle). Bot. Genre d'ombellifères, voisin des échinophores, renfermant une seule espèce, qui croît en Syrie.

ANISOSPERME adj. (a-ni-zo-spèr-me — du gr. *anisos*, inégal; *sperma*, semence). Bot. Dont les semences sont de grosseur inégale.

ANISOSTÉMONE adj. (a-ni-zo-sté-mo-ne — du gr. *anisos*, inégal; *stêmôn*, filet). Bot. Se dit des fleurs dans lesquelles le nombre des étamines est différent de celui des pétales.

ANISOSTÉMOPÉTALE adj. (a-ni-zo-sté-mo-pé-ta-le — du gr. *anisos*, inégal; *stêmôn*, étamine, et de *pétale*). Bot. Se dit des plantes dont les étamines ne sont point en nombre égal à celui des divisions de la corolle.

ANISOSTICTE adj. (a-ni-zo-sti-kte — du gr. *anisos*, inégal; *stiktos*, ponctué). Minér. Se dit des substances dont les lois de formation sont irrégulières.

— s. f. pl. Entom. Genre d'insectes coléoptères trimères, formé aux dépens des coccinelles, et renfermant un petit nombre d'espèces, qui vivent en Europe ou en Amérique.

ANISOSTOME adj. V. ANISOTOME.

ANISOTAQUE adj. (a-ni-zo-ta-ke — du gr. *anisos*, inégal; *tachus*, rapide). Méd. Se dit du pouls, lorsqu'il est à la fois inégal et rapide.

ANISOTARSE s. m. (a-ni-zo-tar-se — du gr. *anisos*, inégal; *tarsos*, tarse). Entom. Genre de coléoptères pentamères carabiques, voisin des harpales, et renfermant deux espèces, qui vivent au Mexique.

ANISOTÈLE s. m. (a-ni-zo-tè-lê — du gr. *anisos*, inégal; *telos*, fin). Entom. Genre de coléoptères pentamères malacodermes, voisin des lampyres ou vers luisants, et renfermant une seule espèce, qui vit au Népaul.

ANISOTIQUE adj. (a-ni-zo-ti-ke — du gr. *anisos*, inégal). Minér. Se dit de corps dont la cristallisation offre des lois fort irrégulières.

ANISOTOME adj. (a-ni-zo-to-me — du gr. *anisos*, inégal; *tomê*, section). Bot. Se dit du périanthe, lorsque ses divisions ne sont pas égales.

— s. m. pl. Entom. Genre de coléoptères hétéromères, voisin des sphéridies, renfermant une quinzaine d'espèces, dont la plupart vivent en Europe. ‖ Quelques naturalistes écrivent ANISOSTOME.

ANISOTOMIDE adj. (a-ni-zo-to-mi-de — de *anisotome*, et du gr. *eidos*, aspect, ressemblance). Entom. Qui ressemble à un anisotome.

— s. m. pl. Entom. Famille d'insectes coléoptères, ayant pour type le genre anisotome.

ANISOTRICHIE s. f. (a-ni-zo-tri-kî — du gr. *anisos*, inégal; *thrix, trichos*, cheveu). Bot. Section du genre albertinie, renfermant les espèces chez lesquelles les poils de la rangée extérieure de l'aigrette sont plus courts que ceux de la rangée intérieure.

ANISSILO s. m. (a-ni-si-lo). Bot. Plante ombellifère propre au Chili.

ANISSON, ancienne famille originaire du Dauphiné, établie à Lyon et à Paris, et qui a fourni beaucoup d'hommes qui se sont distingués dans la librairie, l'imprimerie et les fonctions publiques, et dont les derniers ont porté le nom d'*Anisson-Dupéron*. V. les art. suivants.

ANISSON (Laurent), typographe et échevin lyonnais, célèbre surtout par sa *Bibliothèque des Pères*, 1677.

ANISSON (Jean), fils du précédent. Il imprima le *Glossaire* grec de Ducange (1688), auquel il avait collaboré, et obtint, en 1691, la direction de l'imprimerie royale (établie alors au Louvre), fonction qui devint en quelque sorte héréditaire dans cette famille, et dont il se démit, en 1707, en faveur de Claude Rigaud, son beau-frère. Il était intendant du commerce et conseiller honoraire au parlement.

ANISSON (Jacques), frère du précédent, était échevin de Lyon en 1710.

ANISSON (Louis-Laurent), fils du précédent, Il obtint, en 1723, la direction de l'imprimerie royale, que la maladie ne permettait plus à son oncle, Claude Rigaud, d'exercer. Il mourut en 1761, sans laisser de postérité.

ANISSON (Jacques), frère du précédent, auquel il fut adjoint dans la direction de l'imprimerie royale, en 1733. Il obtint sa survivance et mourut en 1788.

ANISSON-DUPÉRON (Etienne-Alexandre-Jacques), fils du précédent, né à Paris en 1748. Il fut associé à son père, en 1783, dans la direction de l'imprimerie royale, et lui succéda en 1788. Il soutint dignement la réputation que sa famille s'était acquise dans l'art de la typographie. A la suite du 10 août, il résigna ses fonctions, fut traduit devant le tribunal révolutionnaire en 1794, et condamné à mort. Pour recouvrer sa liberté, il avait fait la proposition de sacrifices pécuniaires considérables; mais ce moyen n'eut d'autre résultat que d'accélérer sa perte. Il avait ajouté à son nom, avec l'autorisation du roi, celui de *Dupéron*, d'un domaine qu'il possédait. On a de lui un *Mémoire sur l'impression en lettres*, lu à l'Académie des sciences en 1783, et inséré dans le tome X du recueil de cette compagnie.

ANISSON-DUPÉRON (Alexandre-Jacques-Laurent), fils aîné du précédent, économiste, directeur de l'imprimerie royale, député et pair de France, né en 1776, mort en 1852. Il fut préfet de l'Arno sous l'Empire, réorganisa l'imprimerie nationale en 1809, et en devint directeur. Lors de l'invasion de 1815, il sauva les beaux types orientaux, dont nos conquêtes avaient enrichi cet établissement, se démit, en 1827, quand le ministère rétablit la censure; représenta le Puy-de-Dôme à la Chambre en 1830, et devint pair en 1844. Il vota constamment avec les ministres de Louis-Philippe, mais défendit avec chaleur le principe de la liberté commerciale. Parmi ses ouvrages d'économie politique, nous citerons : *De l'affranchissement du commerce et de l'industrie*, 1829, in-8°; *Essai sur les traités de commerce de Méthuen*, 1847, in-8°.

ANISTIOPHORE adj. (a-ni-sti-o-fo-re — du gr. *a* priv.; *istion*, toile, et *pherô*, je porte). Se dit d'une famille de chauves-souris qui ne présentent pas d'appendice sur le nez.

ANISUS, rivière de l'empire romain, dans la Norique 2e, affluent du Danube; aujourd'hui l'*Ens*.

ANISYLE s. m. (a-ni-zi-le — rad. *anisique*). Chim. Radical hypothétique de l'acide anisique. Le nom d'*hydrure d'anisyle* est donné à une huile incolore (anisyle + 1 équiv. d'hydrogène) qui se forme en même temps que l'acide anisique, lorsqu'on fait bouillir l'essence d'anis avec de l'acide nitrique.

ANITORGIS, petite ville d'Espagne près de laquelle, l'an 212 av. J.-C., Asdrubal remporta une victoire sur Cnéus Corn. Scipion, qui y perdit la vie; c'était l'oncle du grand Scipion.

ANIUS. Selon quelques mythographes, fils

d'Apollon et de Créuse. Il fut roi de Délos. Selon d'autres, fils d'Enée et de Lavinie.

ANIVA (GOLFE), baie ou golfe de l'île russe Tarakaï ou Sachalian, dans la mer du Japon, visitée par La Pérouse en 1787; littoral très-boisé; comptoir japonnais. ‖ Cap de l'île Tarakaï sur le détroit de La Pérouse, au S.-E. de l'île, par 45° lat. N. et 141° long. E.

ANIXIE s. f. (a-ni-ksî — du gr. *anoïxis*, ouverture). Bot. Genre de champignons, renfermant une seule espèce croissant sur les feuilles qui couvrent la terre à l'automne.

ANIZY-LE-CHÂTEAU, ch.-lieu de cant. (Aisne), arr. de Laon; pop. aggl. 967 hab. — pop. tot. 1,055 hab. Fabriques de poteries. ‖ Bourg très-ancien donné par Clovis à saint Remi en 496. Cette petite place protégea la retraite de l'armée française les 10 et 11 mars 1814, après le désastreux combat de Laon.

ANJAR ou **ANDJAR**, ville de l'Indoustan anglais, présidence de Bombay, ch.-lieu de district, sur le golfe de Cutch; pop. 10,000 hab.; place forte. ‖ District de l'Indoustan anglais, dépendant de la présidence de Bombay, stérile et aride, mais s'améliorant de jour en jour par la construction récente de réservoirs considérables.

ANJÉÉLA s. f. (an-jé-la). Embarcation composée de deux pirogues réunies par un pont surmonté d'une cabane, et qui, dans l'île de Ceylan, sert au transport des passagers.

ANJOU (François, duc D'), quatrième fils de Henri II et de Catherine de Médicis, né en 1554, porta le titre de duc d'Alençon jusqu'à l'avénement de son frère le duc d'Anjou (Henri III), dont il parut vouloir empêcher le retour de Pologne, pour s'emparer du trône. Un moment emprisonné, il rentra en grâce en sacrifiant son favori La Mole, qui fut décapité. Sa faiblesse et sa versatilité en firent d'ailleurs constamment l'homme des entreprises avortées. Dans les guerres civiles, il combattit les protestants, après les avoir longtemps leurrés de son concours, se mit à la tête des Flamands révoltés contre Philippe II et se fit reconnaître comme souverain des Pays-Bas (1582). Il passa ensuite en Angleterre, où de vaines négociations avaient été ouvertes pour lui faire épouser la reine Elisabeth. De retour en Flandre, il fut chassé par une révolte de ses nouveaux sujets. Il mourut en 1584.

ANJOU, ancienne province de l'ouest de la France, avait pour cap. Angers et portait le titre de duché. Elle forme aujourd'hui le départ. de Maine-et-Loire, et une petite partie des départ. de la Mayenne, de la Sarthe et d'Indre-et-Loire; bornée au N. par le Maine, à l'O. par la Bretagne, à l'E. par la Touraine et au S. par le Poitou; sa superficie était de 893,838 hect. Habité originairement par le peuple celtique des *Andecavi*, l'Anjou fit partie, sous les Romains, de la 3e Lyonnaise. Childéric, roi des Francs, après avoir refoulé les débris de la puissance romaine au delà de la Loire, en fit la conquête et le réunit à la couronne des Francs. Sous les rois de la seconde race, l'Anjou fut divisé en deux comtés : le comté d'Outre-Maine, qui comprenait le territoire situé sur la rive gauche de la Mayenne et avait pour cap. Châteauneuf, et le comté d'Anjou proprement dit, cap. Angers. Charles le Chauve donna le comté d'Outre-Maine à Robert le Fort, duc de France, pour l'engager à le défendre contre les Normands, et le comté d'Anjou proprement dit, à Ingelger, petit-fils d'un paysan, pour prix de services rendus par lui et sa famille dans la guerre contre les Bretons et les Normands. Ingelger fut le fondateur de la puissante maison d'Anjou, d'où sont issus les Plantagenets, qui régnèrent en Angleterre de 1154 à 1483. Geoffroy V, onzième comte d'Anjou, surnommé Plantagenet parce qu'il portait toujours une branche de genêt à sa toque, ayant épousé la fille de Henri Ier, roi d'Angleterre, transmit le duché d'Anjou à son fils Henri, qui devint roi d'Angleterre sous le nom de Henri II, en 1154. Les rois d'Angleterre possédèrent ainsi l'Anjou jusqu'en 1203, époque à laquelle Philippe-Auguste l'enleva à Jean sans Terre. Ainsi finit la première famille des comtes d'Anjou. En 1226, le roi de France, Louis VIII, laissa le Maine et l'Anjou à son neuvième fils, Charles, qui devint le chef d'une nouvelle maison d'Anjou, et fit avec les Angevins la conquête du royaume des Deux-Siciles (1266). La petite-fille de ce prince, Marguerite, apporta en dot le Maine et l'Anjou à Charles de France, comte de Valois, dont le fils, devenu roi de France sous le nom de Philippe VI de Valois, réunit ces deux provinces à la couronne (1328). En 1360, le roi Jean le Bon érigea l'Anjou en duché et le donna pour apanage à son second fils Louis, qui devint le chef d'une seconde branche de rois de Naples de la maison d'Anjou. Le roi René, possesseur de l'Anjou et de la Provence, étant mort en 1480, Louis XI réunit irrévocablement l'Anjou à la couronne, et, depuis cette époque, il ne fut plus qu'un simple apanage donné quelquefois aux fils des rois de France. — Le titre de duc d'Anjou a été porté par Henri III, avant son avénement au trône de France; par le quatrième fils de Henri II, d'abord duc d'Alençon; par deux fils de Louis XIV, et par celui de ses petits-fils qui devint Philippe V, roi d'Espagne.

ANJOUAN ou **JOANNA**, île de l'archipel des Comores, dans la partie de l'Océan indien qui forme le canal de Mozambique, au N.-O. de Madagascar; lat. S. 12° 15′, long. E. 42° 9′; longueur 42 kilom., sur 20 kilom. de large; pop. 20,000 hab. mahométans. Cette île forme un petit Etat dont la capitale est *Makhadou*. Climat sain, sol fertile, bananiers, cocotiers, citronniers, cannes à sucre, poivre, indigo; montagnes boisées et peuplées de bisons, chèvres, pintades, perroquets et singes de toute espèce.

ANKA s. m. (an-ka). Oiseau fabuleux qui joue chez les Orientaux à peu le même rôle que le phénix, le griffon, etc., dans l'antiquité et au moyen âge. En persan, il porte souvent le nom de *simurg anka*. Du reste, il est probable que les légendes sur le griffon proviennent autant des traditions de l'*anka* que de celles du phénix. Les Juifs se sont, eux aussi, emparés de cet animal fantastique et en ont fait leur *iukneh*, sur lequel les ouvrages rabbiniques nous débitent tant de choses extraordinaires. Les Orientaux nous font de l'*anka* une description tout à fait analogue à celle du griffon (corps participant à la fois de la forme de l'aigle et du lion, etc.); ils lui assignent pour résidence habituelle la célèbre montagne de Kaf, patrie obligée de tous les êtres surnaturels créés par la superstition orientale. Au surplus, de même que le phénix, l'*anka* est devenu un type essentiellement poétique qui figure dans plusieurs épopées. Saadi en parle assez longuement dans son fameux poëme du *Bostan*. Dans le *Caherman-Namè*, ou *Roman de Caherman*, écrit en turc, l'*anka* tient une place considérable et parle fort longuement sur des sujets historico-fabuleux, comme un simple mortel.

Voici un exemple de l'usage que les poëtes orientaux font du mot *anka*; il est emprunté au *Poëme du néant* de Akif Effendi : « *Je souffre de telles douleurs que je ne pourrais trouver le repos, quand même j'aurais pour abri l'aile de l'*ANKA. »

ANKARSTRŒM. V. ANCKARSTRŒM.

ANKER s. m. (an-kèr). Métrol. Nom d'une mesure de capacité usitée dans plusieurs parties de l'Allemagne, en Danemark et en Russie. Berlin, 37 litres, 450; Mecklembourg, 36 litres, 199; Danemark, 37 litres, 646; Revel, 42 litres, 276; Riga, 39 litres, 097.

ANKÉRITE s. m. (an-ké-ri-te). Minér. Variété de dolomie cristallisée.

ANKITAR, nom sous lequel les chroniqueurs musulmans qui se sont occupés de l'histoire des croisades désignent Richard Cœur de lion, roi d'Angleterre. Ce nom n'est au fond qu'une altération du mot *Angleterre*, servant à désigner d'une manière générique ce roi chevaleresque. Quelquefois on trouve écrit *Anghitar*. On l'appelle souvent aussi *Malek Ankitar*, roi d'Angleterre; ce serait donc par abréviation que peu à peu l'on aurait retranché le mot *Malek*, roi, pour ne conserver que *Ankitar*. Les historiens musulmans s'accordent à reconnaître et à admirer le courage de Richard. Ils racontent avec de grands détails la trêve que Saladin fut obligé de demander au roi d'Angleterre. Ils ajoutent aussi que *Malek-el-Adel*, frère de Saladin, devait, à la suite de cette trêve, épouser la sœur de Richard, mais que l'opposition des évêques chrétiens, qui exigeaient l'apostasie de Malek-el-Adel, empêcha ce mariage.

ANKLAM. V. ANCLAM.

ANKOBER, ville de l'Afrique, dans l'Abyssinie, cap. du roy. de Choa, à 425 kilom. S.-E. de Gondar; 5,000 hab. C'est à Ankober que la littérature et les mœurs éthiopiennes se sont conservées avec le plus de pureté.

ANKOBER (ROY. D'). V. CHOA.

ANKTÉRIASME s. m. (an-kté-ri-a-sme — du gr. *agkteriasmos*, rapprochement). Antiq. Nom donné à une sorte d'anneau ou de bandage au moyen duquel, avant l'usage de la castration, on cherchait à conserver aux chanteurs leur voix, aux danseurs et même aux gladiateurs toute leur énergie, en rendant impossible l'énervement amené par certaines jouissances prématurées; c'est ce que les Latins nommaient *infibulatio*.

ANKYLENTÉRIE s. f. (an-ki-lan-té-rî — du gr. *agkulê*, frein; *enteron*, intestin). Anat. Adhérence accidentelle des intestins, causée par de fausses membranes.

ANKYLOBLÉPHARON s. m. (an-ki-lo-blé-fa-ron — du gr. *agkulê*, frein; *blepharon*, paupière). Pathol. Adhérence soit congénitale, soit accidentelle, du bord libre des deux paupières.

— **Encycl.** L'*ankyloblépharon* est rarement simple : à l'adhérence des paupières entre elles se joint ordinairement l'adhérence des paupières avec le globe de l'œil. L'*ankyloblépharon* est presque toujours le résultat de plaies, d'ulcérations chroniques du bord palpébral, de brûlures plus ou moins étendues et mal soignées. L'adhérence des paupières entre elles n'est d'ordinaire que partielle, de sorte que les larmes s'écoulent par une fissure plus ou moins étendue. Le traitement de l'*ankyloblépharon* consiste à diviser le tissu qui réunit les deux paupières, et à éviter ensuite une réunion par première ou par seconde intention.

ANKYLOCHILIE ou **ANKYLOCHEILIE** s. f. (an-ki-lo-chi-lî — du gr. *agkulê*, frein; *cheilos*, lèvre). Pathol. Adhérence accidentelle des lèvres.

ANKYLOCOLPE s. m. (an-ki-lo-kol-pe — du gr. *agkulê*, frein; *kolpos*, vagin). Pathol. Occlusion du vagin.

ANKYLOCORE s. f. (an-ki-lo-ko-re — du gr. *agkulê*, frein; *korê*, pupille). Pathol. Oblitération de la pupille.

ANKYLODONTE s. m. (an-ki-lo-don-te — du gr. *agkulê*, frein; *odous*, *odontos*, dent). Pathol. Soudure des dents.

ANKYLOGLOSSE s. m. (an-ki-lo-glo-se — du gr. *agkulê*, frein; *glôssa*, langue). Chir. Adhérence de la langue, soit avec la paroi inférieure de la bouche, soit avec la face postérieure des gencives.

ANKYLOGLOSTOME s. m. (an-ki-lo-glo-sto-me — du gr. *agkulê*, frein; *glôssa*, langue, et *tomê*, section). Chir. Instrument dont on se sert pour opérer ceux qui sont atteints d'ankyloglosse.

ANKYLOMÈLE s. f. (an-ki-lo-mè-le — du gr. *agkulos*, courbé; *mêlê*, sonde). Méd. Sonde recourbée.

ANKYLOMÉRISME s. m. (an-ki-lo-mé-ri-sme — du gr. *agkulê*, frein; *meros*, partie). Pathol. Se dit de toute adhérence contre nature.

ANKYLOPODIE s. f. (an-ki-lo-po-dî — du gr. *agkulê*, frein; *pous*, *podos*, pied). Pathol. Ankylose du cou-de-pied.

ANKYLOPROCTIE s. f. (an-ki-lo-pro-ktî — du gr. *agkulê*, frein; *prôktos*, l'anus). Pathol. Rétrécissement du rectum ou de l'anus.

ANKYLORRHINIE s. f. (an-ki-lo-ri-nî — du gr. *agkulê*, frein; *rhin*, *rhinos*, nez). Pathol. Adhérence des parois des narines.

ANKYLOSANT (an-ki-lô-zan) part. prés. du v. Ankyloser : *Ce travail a l'inconvénient de déformer pour leur vie les ouvriers, en* ANKYLOSANT *leurs vertèbres*. (Raspail.)

ANKYLOSE s. f. (an-ki-lô-ze — du gr. *agkulôsis*; formé de *agkulos*, courbé). Pathol. Etat des articulations mobiles qui ne permet plus le libre exercice de tous les mouvements, ou qui s'accompagne d'une immobilité quelquefois complète.

— **Encycl.** L'immobilité des articulations affectées d'*ankylose* peut être plus ou moins complète : de là la distinction de l'*ankylose vraie* ou *complète*, et de l'*ankylose fausse* ou *incomplète*. Ces deux espèces d'*ankyloses* sont caractérisées au point de vue anatomique, la première par la soudure des os, la seconde par l'induration des tissus fibreux normaux ou par la création d'adhérences fibreuses. Dans la première, la soudure osseuse ne permet pas le moindre mouvement; dans la fausse ankylose, les os n'étant pas soudés, les surfaces articulaires jouissent encore d'une certaine mobilité.

Un grand nombre de causes peuvent donner naissance à l'*ankylose*. Elle peut être la suite de la plupart des maladies qui atteignent les jointures : fractures dans les articulations, luxations non réduites ou incomplétement réduites, tumeurs blanches, carie, affections rhumatismales, goutteuses, etc. Dans ces divers cas, elle se produit, soit par le moyen de fausses membranes survenant après les inflammations des synoviales, soit par la résorption des cartilages d'encroûtement et la formation d'une sorte de cal osseux résultant de bourgeons charnus, soit par des stalactites ou végétations osseuses unissant les extrémités des os. En général, tout ce qui peut altérer le poli des surfaces articulaires, faire cesser la sécrétion de la synovie, diminuer la souplesse des ligaments ou des parties molles qui environnent une articulation, peut produire l'*ankylose*. L'immobilité longtemps prolongée suffit, en dehors de toute cause pathologique, pour déterminer non-seulement l'*ankylose* incomplète, mais encore la soudure osseuse. Les fakirs de l'Inde, qui se condamnent par dévotion à rester immobiles pendant des années, finissent souvent, dit-on, par avoir les membres ankylosés. L'*ankylose* arrive souvent par l'ossification des tissus fibreux et cartilagineux, due aux seuls progrès de l'âge. Elle affecte alors principalement les articulations peu mobiles, par exemple, celles des vertèbres entre elles, l'articulation sacro-coccygienne, etc. Dans certains cas, pour lesquels il faut admettre une singulière prédisposition, on voit l'*ankylose* envahir à la fois toutes les articulations du corps.

L'*ankylose* incomplète est la seule qui offre quelques chances de guérison. L'*ankylose* vraie doit être considérée comme incurable.

Rendre aux ligaments et aux muscles leur souplesse naturelle, tel est le but qu'on s'efforce d'atteindre dans le traitement de l'*ankylose* incomplète. Pour cela, on emploie les douches, les bains d'eaux minérales, les frictions résolutives, le massage, etc. Lorsque l'*ankylose* est due non-seulement à l'induration et à l'épaississement des ligaments existants, mais aussi à la formation accidentelle de tissus fibreux, il faut recourir à des appareils mécaniques dont l'action douce, mais permanente, soit dirigée dans un sens contraire à celui où les os se trouvent fixés. Dans certaines affections, telles que les tumeurs blanches, les plaies suppurantes des articulations, etc., l'*ankylose* doit être considérée comme une terminaison fort heureuse. Dans ce cas, loin de s'opposer à sa formation, le chirurgien doit prendre tous les moyens possibles pour l'obtenir. Ce qui importe, c'est qu'elle s'effectue dans une position favorable aux fonctions ordinaires du membre ankylosé.

ANKYLOSÉ, ÉE (an-ki-lô-zé) part. pass. du v. Ankyloser : *Il était un peu chiragre, et, quand il dormait, ses vieux doigts* ANKYLOSÉS *par les rhumatismes s'arc-boutaient dans les plis de ses draps*. (V. Hugo.)

ANKYLOSER v. a. ou tr. (an-ki-lô-zé — rad. *ankylose*). Pathol. Déterminer l'ankylose, ôter à une articulation sa mobilité : *On eût dit qu'une paralysie foudroyante* AVAIT ANKYLOSÉ *toutes mes articulations*. (X. de Montépin.)

S'ankyloser, v. pr. Etre ankylosé, immobilisé par l'ankylose : *Son genou* S'EST ANKYLOSÉ.

— Par exagér. : *Il n'y a pas de danger que certaines personnes* S'ANKYLOSENT *la langue. Trouvez un homme qui ne* S'ANKYLOSE, *à ce métier, ni les genoux, ni les apophyses du bassin*. (Balz.)

ANKYLOTIE s. f. (an-ki-lo-tî — du gr. *agkulê*, frein; *oûs*, *ôtos*, oreille). Pathol. Adhérence des parois du conduit auditif.

ANKYLOTOME s. m. V. ANCYLOTOME.

ANKYLURÉTHRIE s. f. (an-ki-lu-ré-trî — du gr. *agkulê*, frein; *ourêthra*, urètre). Pathol. Rétrécissement de l'urètre.

ANKYROÏDE. V. ANCYROÏDE.

ANNA s. m. (a-na). Métrol. Mesure de capacité qui, à Bombay, vaut 26, 34 hectol. ‖ Unité de poids valant à Sindhy 26, 46 gram.; à Calcutta, pour peser les matières d'or et d'argent, 0,729 gram.; à Bombay, pour peser les perles, 0,01215 gram. ‖ Monnaie des Indes, valant un seizième de roupie, et d'une valeur variable dans la proportion de celle de cette unité principale : à Bénarès, 0 fr., 1520; à Bombay, 0 fr., 1534; à Calcutta, 0 fr., 1583; à Madras, 0 fr., 1587. L'*anna* de la Compagnie des Indes vaut uniformément 0 fr., 1484.

ANNA (SANTA-), nom de deux petites villes du Brésil, l'une située dans la province de Matto-Grosso, l'autre dans la province de Goyaz. C'est aussi le nom de trois petites rivières du même pays : la première coule dans la province de Rio-de-Janeiro; la deuxième dans la province de Matto-Grosso, et la troisième dans la province de Minas-Geraes.

Anna Bolena, opéra italien, musique de Donizetti, poëme de Romani, représenté en 1828 à Milan, et, à Paris, le 1er septembre 1831. Mme Pasta, Rubini, et surtout Lablache dans le rôle d'Henri VIII, partagèrent le succès du compositeur. La partition d'*Anna Bolena*, restée au répertoire, a un caractère plus élevé que les autres ouvrages de Donizetti. Elle renferme des morceaux de premier ordre. L'air *Vivi tu* est un des plus suaves qu'on puisse entendre.

ANNA PERENNA, sœur de Didon, qu'elle avait suivie à Carthage, et après la mort de laquelle elle s'enfuit en Italie, pour échapper aux persécutions de Iarbas. Accueillie par Enée, elle excita la jalousie de Lavinie, qui trama sa perte; elle prit alors de nouveau la fuite, par une nuit obscure, et tomba dans le fleuve Numicius, dont elle devint la nymphe. Lors de la retraite des plébéiens sur le mont sacré, elle leur apparut sous les traits d'une vieille femme, et leur distribua les vivres dont ils avaient besoin. Le peuple reconnaissant lui éleva un temple et institua une fête en son honneur. Cette fête se célébrait aux ides de mars, et elle était caractérisée par de copieuses libations. Par une superstition singulière, les Romains s'imaginaient qu'ils vivraient autant d'années qu'ils videraient de coupes en l'honneur d'Anna.

Dans le célèbre tableau de Guérin, *Enée et Didon*, on remarque la jolie figure d'Anna accoudée sur le dossier du lit où Didon, à moitié couchée, prête une oreille avide au récit du héros troyen.

ANNABERG, ville du roy. de Saxe, dans le cercle de Zwickau, à 70 kilom. S.-O. de Dresde, sur une hauteur de l'Erzgebirge, non loin du Sehm; 10,000 hab. Sous-direction des mines, gymnase et bibliothèque, fabriq. de passementeries, rubanneries, dentelles, soieries, mines d'argent et de fer, connues et exploitées depuis le xve siècle; étain, cobalt, marbre; belle église, hospice d'orphelins.

ANNABOR ou **ANN-ARBOR**, ville des Etats-Unis, dans le Michigan, ch.-lieu de district, à 65 kilom. N.-O du détroit de Michigan, sur le Huron; 3,500 hab. Université, faculté de médecine.

ANNAH, ville de la Turquie d'Asie, pachalik et à 125 kilom. N.-O. de Bagdad, sur la rive gauche de l'Euphrate; 4,000 hab. Station pour les caravanes qui vont de Bagdad à Alep ou d'Alep à Bassora; territoire fertile en riz, vins, blé et coton; fabriques de gros burnous arabes, lainages, etc.

ANNAIRE adj. (ann-nè-re — du lat. *annarius*; formé de *annus*, année). Antiq. rom. *Loi annaire*, Loi qui fixait l'âge auquel on pouvait exercer une charge publique. ‖ Loi qui fixait à quarante-trois ans l'âge où un citoyen pouvait briguer le consulat : *La* LOI ANNAIRE *fut rendue l'an* 575 *de la République*. ‖ Loi qui défendait aux magistrats de rester plus d'un an dans la même charge. ‖ On dit aussi LOI ANNALE.

ANNAL, ALE adj. (ann-nal — du lat. *annalis*; formé de *annus*, année). Qui ne dure

qu'un an; qui n'est valable que pendant un an : *Possession* ANNALE. *Procuration* ANNALE. *Les lettres de chancellerie sont* ANNALES, *et ne valent rien après un an.* (Furetière.)

— *Loi annale.* V. ANNAIRE.

— Le pluriel masc. *annaux* est inusité. On ne dirait pas non plus des *baux* ANNALS. Dans ce cas, il vaut mieux recourir à une périphrase.

ANNALES s. f. pl. (ann-na-le — lat. *annales*, qui a le même sens et dont le rad. est *annus*, année). Histoire rédigée par ordre chronologique, c'est-à-dire, année par année : *Les* ANNALES *de France, d'Allemagne. Les* ANNALES *politiques. Les* ANNALES *ecclésiastiques. Les* ANNALES *littéraires. Les* ANNALES *d'un peuple. Les* ANNALES *d'une province, d'une ville. Les* ANNALES *descendent dans de plus grands détails que l'histoire.* (Acad.) *Tacite intitule la première partie de son ouvrage* ANNALES; *c'est qu'il y parle des temps qui l'avaient précédé; et la seconde partie, où il décrit les événements de son siècle, il l'appelle* histoire. (Trév.) *C'est à moi à vous remercier, mon révérend père, du présent précieux de vos* ANNALES; *il fallait un aussi profond savoir et une main aussi adroite que la vôtre, pour faire un si beau tissu.* (Boss.) *Un sec et triste faiseur d'*ANNALES *ne connaît pas d'autre ordre que celui de la chronologie.* (Fén.) *Nous ne pouvons appeler* ANNALES *des morceaux d'histoire vagues et décousus, sans aucune date, sans suite, sans liaison, sans ordre.* (Volt.) *Il ne reste pas une ligne des anciennes* ANNALES *égyptiennes, chaldéennes, persanes, ni de celles des Latins et des Etrusques. Les seules* ANNALES *un peu antiques sont les indiennes, les chinoises, les hébraïques.* (Volt.) *Dans son* Histoire de Florence, *Machiavel raconte, en observateur consommé, les instructives* ANNALES *de son orageuse et brillante patrie.* (Lermin.) *Des* ANNALES *ne sont pas de l'histoire.* (Lamart.) *Dans celui de ses ouvrages qui porte le nom d'*ANNALES, *la manière de Tacite n'est pas moins large, son style n'est pas moins éclatant que dans celui qu'il a nommé* histoire. (***)

Il s'est fait apporter ces *annales* célèbres,
Où les faits de son règne, avec soin amassés,
Par de fidèles mains chaque jour sont tracés.
RACINE.

— Dans le style élevé, l'histoire d'un peuple, d'une religion, d'une institution, etc. : *Les* ANNALES *des peuples. Prenez vos plumes sacrées, vous qui composez les* ANNALES *de l'Eglise.* (Boss.) *Son nom sera écrit dans les* ANNALES *de la postérité.* (Mass.) *Ouvrez les* ANNALES *de tous les peuples, et nulle part vous ne verrez la dépravation publiquement approuvée.* (Volt.) *Les* ANNALES *humaines se composent de beaucoup de fables mêlées à quelques vérités.* (Chateaub.) *On ne traverse les longues* ANNALES *de la religion juive qu'en marchant dans le sang et sur des ruines.* (B. Const.) *Le temps des troubadours et des trouvères est la seule époque de nos* ANNALES *où l'imagination puisse se reposer du récit des événements politiques, des combats et des révolutions.* (Marchangy.) *Dans les* ANNALES *de tous les pays, on trouve des crimes, des excès, des trahisons sans nombre.* (De Montalemb.) *Presque tous les peuples placent en tête de leurs* ANNALES *une lutte contre l'élément humide représenté par un cataclysme principal.* (Renan.) *Les Phéniciens devaient avoir des* ANNALES *et des cosmogonies, qui auront péri lors de l'envahissement du pays par l'esprit grec.* (Renan.)

D'où vient tant de courage à cet ambitieux?
Croit-il impunément toucher à nos *annales?*
V. HUGO.

— Tradition, souvenir écrit ou non, se rapportant à des actions morales, à une institution, une science, un art, etc. : *Les* ANNALES *de la vertu, de la bienfaisance. Les* ANNALES *du crime. Les* ANNALES *de la magistrature. Les* ANNALES *de la police. Les* ANNALES *de la philosophie. Les* ANNALES *de la peinture, de l'industrie, de l'art dramatique,* etc. *C'est le plus célèbre dénicheur de comètes dont les* ANNALES *de l'astronomie aient eu à enregistrer les succès.* (Arago.) *Parcourez les* ANNALES *judiciaires de tous les peuples, de tous les temps : combien de décisions étranges rendues par la justice humaine!* (***) *Il y a presque dans chaque village un érudit qui aime à raconter ses rustiques* ANNALES. (B. Const.)

— Prov. *Etre bien, être mal dans les annales de quelqu'un*, Etre bien, être mal dans son esprit. On dit plutôt aujourd'hui, *dans les papiers de quelqu'un.*

— Hist. *Grandes annales*, appelées aussi *Livres des pontifes* et *Commentaires des pontifes*, Recueil où le grand pontife inscrivait année par année les événements qui intéressaient la république romaine.

— **Encycl.** Si nous ouvrons Tacite, nous voyons que cet historien donnait au mot *annales* un sens tout différent de celui qui est aujourd'hui consacré; les *Annales* de Tacite contiennent le récit des faits et des événements antérieurs à l'époque où l'auteur a vécu; ses *Histoires* racontent les événements contemporains. Aujourd'hui nous appelons *annales* les écrits qui enregistrent les faits suivant un ordre purement chronologique. L'*annaliste* ne montre entre les événements qu'un rapport de succession; l'*historien* met en lumière l'enchaînement, le développement logique des faits, les rapports de causalité et de finalité qui les font dépendre les uns des autres. Les *annales* sont à l'*histoire* ce que les matériaux sont au monument où ils doivent être mis en œuvre. On est fondé à admettre, avec Cicéron, que la méthode d'écrire l'histoire année par année a été la première mise en usage parmi les hommes : c'était l'enfance de l'art. Toutes les nations ont eu des *annales*. Les plus anciennes dont nous ayons connaissance sont celles de la Chine. Elles remontent jusqu'au règne de Fo-hi, c'est-à-dire jusqu'à l'an 3331. Chez les Egyptiens, les Hébreux, les Persans, il y avait des personnes chargées spécialement de recueillir et d'enregistrer les faits importants de l'histoire de ces peuples. On lit dans les Ecritures qu'une nuit le roi Assuérus ne pouvant dormir, se fit apporter les *annales* de son royaume, et y lut qu'un Juif, nommé Mardochée, qui l'avait sauvé du poignard de deux assassins, n'avait reçu aucune récompense. Hérodote et Diodore de Sicile avaient consulté les *annales* égyptiennes. Les Chaldéens inscrivaient sur des briques cuites leurs observations astronomiques. Les marbres dits d'Arundel, découverts dans l'île de Paros, au commencement du XVIII[e] siècle, contenaient les *annales* des Athéniens. A Rome, c'était le pontife qui tenait les *annales* de la république, sous le nom d'*annales maximi*. Ces fastes historiques, d'après lesquels l'histoire de Rome a été presque entièrement composée, restèrent dans les mains des prêtres pendant 400 ans; ils n'en sortirent qu'après la mort de Mucius Scævola. Les Péruviens et les Mexicains, qui n'avaient point d'écriture, tenaient pourtant des annales régulières : les premiers au moyen de cordelettes nouées, ou quipos, « ce qui, dit plaisamment Voltaire, ne devait pas permettre d'entrer dans de grands détails; » les seconds à l'aide de plumes de différentes couleurs figurant de véritables tableaux, ou au moyen de figures tracées sur des écorces ou des peaux préparées. Ces figures n'étaient point, comme les hiéroglyphes, des emblèmes ou des signes convenus, mais bien la représentation exacte des objets dont il s'agissait. On conçoit que cette méthode était peu propre à conserver le souvenir de faits complexes ou appartenant à l'ordre moral; aussi l'origine de ces nations est-elle enveloppée d'un voile assez épais, qu'on soulèvera d'autant plus difficilement que Sumarica, premier évêque de Mexico, fidèle à l'esprit de l'Eglise, fit jeter sur le feu des bûchers ces documents historiques, que dans son ignorance il prenait pour des caractères cabalistiques, œuvre du démon. Au moyen âge, la décadence des lettres fait reculer l'histoire jusqu'à sa forme primitive. Des *annales* d'une simplicité aride nous sont transmises par les moines; elles portent tantôt le nom de leur auteur, tantôt celui de la ville ou du couvent où elles ont été rédigées. Parmi les annalistes du moyen âge, nous devons citer particulièrement Grégoire de Tours, Saxo Grammaticus, Adam de Brême et Nestor. L'histoire des premiers règnes de la monarchie française a été faite presque entièrement sur les écrits de Grégoire de Tours. On sait que les *annales* de certains peuples leur assignent une antiquité que repoussent nos *Livres Saints*. Nous devons dire que la critique indépendante se défie également, et de la vanité qui porte un peuple, une race à reculer ses origines, et d'une autorité dont le siége est toujours fait en ces sortes de matières, et qui entend limiter d'une façon absolue l'âge du monde et des peuples en dehors de toutes les recherches scientifiques. « Dans tous les temps, dit M. Saint-Amand, une multitude de causes se sont réunies pour dérober au public, et par conséquent à l'histoire, le véritable caractère des faits. Toutefois, depuis la découverte de l'imprimerie, depuis surtout la diffusion des lettres qui en a été la suite, et qui a amené de si grandes révolutions dans l'organisation des sociétés, les *annales* des peuples sont devenues assez nombreuses et assez certaines pour que l'historien de bonne foi puisse facilement y trouver la vérité.

» Aujourd'hui, tous les faits qui sont du domaine de l'histoire sont constatés et reproduits par mille mains et sous mille formes différentes. Les lois, les règlements, les manifestes, les journaux, les mémoires particuliers sont autant d'*annales* que leur multiplicité met à l'abri du zèle barbare des Omar et des Sumarica futurs. »

Depuis longtemps, ce titre d'*Annales* n'est plus donné qu'à des publications périodiques, où l'on enregistre par ordre de date tous les faits qui peuvent intéresser un art ou l'une des branches de la science. Nous citerons entre autres : les *Annales et Histoires des troubles des Pays-Bas*, par H. Grotius, Amsterdam, 1662; les *Annales galantes*, par M[me] de Villedieu, Paris, 1698; les *Annales de l'Empire, depuis Charlemagne*, par Voltaire, Bâle, 1753; les *Annales typographiques*, par Morin d'Hérouville, Paris, 1758, 1760-1763; les *Annales politiques, civiles et littéraires du* XVIII[e] *siècle*, publiées à Londres par Linguet, de 1777 à 1791, et dont on a reimprimé des extraits en 1787; Les *Annales poétiques*, rédigées par Sautereau de Marsy et Imbert, Paris, 1778-1788; les *Annales de chimie*, fondées en 1789 par Guyton-Morveau, Lavoisier, Berthollet et Fourcroy, dont la publication deux fois interrompue se continue encore aujourd'hui; les *Annales catholiques*, Paris, Le Clère, 1795-1811; les *Annales des arts et manufactures*, ou mémoires technologiques, par O'Reilly et Barbier de Vémars, publiées du 1[er] germinal an VIII, jusqu'en juin 1815; les *Annales du Muséum d'histoire naturelle*, par les professeurs de cet établissement, Paris, 1802-1835; les *Annales du crime et de l'innocence*, ou choix de causes célèbres, par Aristide Valcour et Roussel, Paris, 1813; les *Annales maritimes et coloniales*, recueil de lois et ordonnances, mémoires, observations et notices particulières, concernant tout ce qui peut intéresser la marine et les colonies, fondées par MM. Bajot et Poirré en 1816; les *Annali universali di viaggi, geografia, storia, economia pubblica e statistica*, fondées à Milan en juillet 1824, et dont la publication se continue toujours; enfin les *Annales de l'Agriculture française*, les *Annales des Chemins de fer*, les *Annales Forestières*, *Métallurgiques*, *Hydrographiques*, *Législatives;* les *Annales des Mines;* les *Annales des Ponts et Chaussées;* les *Annales de la Société entomologique;* les *Annales de la Société d'hydrologie médicale*, et les *Annales de la propagation de la foi*, publiées par les missionnaires de la société de Jésus.

— Astron. On donne le nom d'*Annales astronomiques* à des recueils d'observations de phénomènes célestes, recueils continués d'année en année, qui se conservent, et que chaque nouvelle génération enrichit de ses découvertes. Si les premiers hommes qui observèrent le ciel furent des bergers, les premiers qui enregistrèrent les faits observés furent des prêtres. Les plus anciens documents de cette nature sont les observations chaldéennes, celles qu'on trouve dans les livres sacrés des Indiens, et celles des Chinois. Callisthène, qui accompagna Alexandre le Grand dans son expédition (334 av. J.-C.), rapporta de Babylone un recueil d'observations d'une précision remarquable, faites pendant plus de 1900 ans. Les *annales* des Chinois, connues sous le nom de *Ma-touan-lin*, ont été en partie traduites par M. Biot; elles embrassent une suite de 1,835 ans, à dater de l'an 613 av. J.-C. Mais elles sont bien inférieures à celles des Chaldéens pour l'exactitude et la précision. Les Grecs et les Arabes eurent des astronomes et des traités d'astronomie, mais point de corporations d'astronomes se perpétuant, et, par suite, point d'*annales* continuées. Aujourd'hui, chaque observatoire possède ses *annales astronomiques.*

— **Syn. Annales, archives, chroniques, commentaires, fastes, histoire, mémoires, vie.** Les *annales* sont des récits où l'on rapporte les faits année par année, uniquement pour en conserver le souvenir, sans en chercher les causes, sans en prévoir les conséquences. *Archives* signifie proprement des titres anciens, des chartres, et quand il devient synonyme des mots qui lui sont joints ici, il conserve toujours quelque chose de sa valeur primitive, il présente les récits comme pouvant tôt ou tard être invoqués à l'appui de certaines thèses; de plus, il diffère de *fastes* en ce qu'il s'applique souvent à des faits bas, odieux, criminels : *On trouve encore ces histoires absurdes dans nos dictionnaires, qui ont été longtemps, pour la plupart, les* ARCHIVES *du mensonge.* (Volt.) *Chroniques* est un terme érudit qui ne s'applique guère qu'aux histoires écrites dans le moyen âge, et dans lesquelles l'auteur raconte souvent ce qui est arrivé de son temps; néanmoins, il se dit aussi des premières traditions écrites d'un peuple. Les *commentaires* ne sont qu'un canevas d'histoire, une suite de notes écrites par un homme illustre, sur les faits dont il a été le principal acteur : *Les* COMMENTAIRES *de César.* Les *fastes* étaient, chez les Romains, des tablettes, des registres publics où l'on inscrivait tous les faits importants, avec leur date; chez nous ce mot s'applique toujours à des faits glorieux, dont il importe de conserver le souvenir. L'*histoire* est l'exposition savante, la narration littéraire des faits; elle est plus ou moins parfaite, selon le mérite de l'historien. Les *mémoires* sont des récits personnels comme les commentaires, mais celui qui les écrit peut n'avoir qu'une illustration secondaire; il raconte ce qu'il a vu, ce qu'il a fait, ce qu'il a pensé, afin que cela puisse servir de matériaux pour l'histoire. Une *vie* n'est que l'histoire particulière d'un homme, et elle n'attache aux faits d'autre importance que celle de bien faire connaître le personnage : *Les* VIES *de Plutarque.*

Annales, titre d'un vaste ouvrage que l'on ne connaît aujourd'hui que par les citations qu'en ont faites les écrivains latins du siècle d'Auguste, et où le vieil Ennius avait chanté en vers héroïques l'histoire de Rome, depuis les amours de Mars et de Rhéa Sylvia jusqu'à l'époque des Scipions, c'est-à-dire jusqu'au moment où vivait Ennius. Cette épopée historique, qui se composait de dix-huit livres, est une œuvre de l'âge mûr et même de la vieillesse de l'auteur. Il n'y faut point chercher le mérite de l'invention, puisque les faits y sont fidèlement rapportés selon l'ordre chronologique que leur assignait la tradition; c'était une chronique en vers plutôt qu'un poëme épique, si l'on ne veut donner ce titre qu'aux œuvres conçues sur le plan de l'*Iliade*, de l'*Odyssée* ou de l'*Enéide;* mais c'était un poëme, et un beau poëme, si la poésie consiste surtout dans la noblesse des sentiments, dans la vivacité des peintures. On y trouve certainement des expressions et des tournures qui paraissent barbares, des vers qui choquent les oreilles accoutumées à l'harmonie de ceux de Virgile; mais ces défauts doivent être attribués au temps où vivait Ennius, et quand il en est exempt, il peut encore être cité à côté des poëtes du temps d'Auguste. « Les *Annales*, dit M. Victor Fournel, étaient en si grand prix parmi les Romains, dont elles flattaient l'orgueil patriotique, qu'à certains jours fixes, à Rome et dans les provinces, on en faisait des lectures publiques en présence d'un grand concours de peuple. Il y avait même une classe d'hommes, nommés *Ennianistes*, qui se consacraient exclusivement à étudier, à commenter les *Annales* d'Ennius, comme avaient fait autrefois les rapsodes pour le divin Mélésigène : cet usage subsistait encore au temps des Antonins. » On sait que Virgile lui-même n'a pas dédaigné d'emprunter à Ennius des demi-vers, peut-être même des vers tout entiers; et si l'on a dit qu'il ramassait l'or au milieu du fumier, il est permis de penser qu'il y avait une hyperbole outrée dans ce dernier mot : les vers d'Ennius n'auraient pas conservé si longtemps l'estime et l'admiration du peuple le plus poli de la terre, si ce n'eût été qu'un vil fumier.

Annales, de Tacite. C'est le titre de la plus importante composition historique de cet écrivain. Les *Annales* se composaient de seize livres et renfermaient l'histoire des quatre empereurs Tibère, Caligula, Claude et Néron. Les quatre premiers livres que l'on possède entiers, le cinquième qui est incomplet, et le sixième, dont il ne s'est rien perdu, contiennent le règne de Tibère depuis l'an 14 jusqu'à l'an 37. Les quatre livres suivants, dans lesquels était compris le règne de Caligula, nous manquent, ainsi que le commencement du onzième; l'ouvrage se continue ensuite sans interruption notable jusqu'au trente-cinquième paragraphe du livre XVI; la fin du seizième livre n'existe plus. C'est avec ce livre que finissaient les *Annales* et le règne de Néron. Le récit des temps écoulés depuis la mort de Néron jusqu'à l'avénement de Nerva (69) forme les *Histoires.*

Les *Annales* furent composées sous le règne de Trajan, après les *Histoires*, bien que l'ordre des événements les fasse placer en tête des œuvres de Tacite. Il n'est pas facile de dire pourquoi l'auteur a donné deux titres si différents à deux ouvrages si parfaitement analogues. On peut penser, avec M. Daunou, que la différence consiste surtout en ce que les faits sont plus serrés dans les *Annales*, plus développés dans les *Histoires.*

Les *Annales* nous offrent le modèle du style concis, c'est-à-dire du style fort, du style viril. Comme artiste, comme peintre, comme observateur de la nature humaine, Tacite est et sera toujours au premier rang des écrivains les plus justement admirés. Personne n'a jamais, aussi bien que lui, su trouver le mot simple et profond, le mot qu'on n'oublie pas, le *mot qui peint*, le *mot qui juge; personne n'a* vu plus avant dans l'égoïsme; personne n'a éclairé d'une plus implacable lumière les mobiles honteux des actes qu'il raconte. L'histoire devient sous sa plume un miroir terrible pour le despotisme, et pour les infamies de zèle, d'adulation, de perfidie, de lâcheté que le despotisme suscite. Remarquez qu'il ne s'agit point ici d'une analyse fine et sèche; le laconisme de Tacite est ému, passionné; ce n'est pas un bel-esprit, c'est une conscience qui parle; ce stoïcien ne voit pas seulement le bien et le mal; il le sent profondément; il méprise, il a pitié, il s'indigne, il admire; ses mépris, ses indignations, ses admirations ont d'autant plus d'autorité qu'ils sont moins répandus, moins verbeux, plus contenus, plus sous-entendus. Ajoutons que, tout en descendant jusqu'au fond du vice, il garde la foi à la vertu, à l'humanité; à côté de la perversité, il montre la grandeur morale; Germanicus le console de Tibère, Thraséas le console de Néron.

Ouvrons les *Annales :* nous y voyons sénat, chevaliers, tous les Romains se précipitant vers la servitude; l'œil terrible de la délation toujours ouvert sur toute vie qui veut rester pure; les citoyens accusant pour n'être pas accusés, et, non contents de s'abaisser eux-mêmes, acharnés en quelque sorte à se pousser à genoux les uns sur les autres; Germanicus vengeant la perte des légions d'Auguste, puis puni par le poison de ses triomphes et de l'amour du peuple; l'historien Crémutius Cordus forcé de mourir pour avoir loué Brutus et Cassius; Britannicus, Octavie, Agrippine, victimes d'un tyran trois fois parricide; Sénèque se faisant ouvrir les veines conjointement avec Pauline, son épouse; Thraséas, aux prises avec la mort, offrant une libation à Jupiter Libérateur, et prescrivant la vie comme un devoir à la mère de ses enfants. « Dans ces divers tableaux, dit Marie-Joseph Chénier, Tacite se montre tour à tour, ou à la fois, énergique, sublime, variant ses récits autant que le permet la monotonie du despotisme, et toujours également admirable; imitant Thucydide et Salluste, mais surpassant ses modèles comme il surpasse tous ses autres devanciers, et ne laissant à ses successeurs aucun espoir de l'atteindre..... Son livre est un tribunal où sont jugés en dernier ressort les opprimés et les oppresseurs : c'est à l'immortalité qu'il les consacre ou les dévoue; et dans cet historien des peuples, par conséquent des princes qui savent régner, chaque ligne est le châtiment des crimes, ou la récompense des vertus. » — « Tacite, dit La Harpe, peint avec des cou-

leurs si vraies tout ce que la bassesse et l'esclavage ont de plus dégoûtant, tout ce que le despotisme et la cruauté ont de plus horrible; les espérances et les succès du crime; la pâleur de l'innocence et l'abattement de la vertu; il peint tellement tout ce qu'il a vu et souffert, que l'on voit et que l'on souffre avec lui. Chaque ligne porte un sentiment dans l'âme : il demande pardon au lecteur des horreurs dont il l'entretient; et ces horreurs mêmes attachent au point qu'on serait fâché qu'il ne les eût point retracées. Les tyrans nous semblent punis quand il les peint. Il représente la postérité et la vengeance, et je ne connais point de lecture plus terrible pour la conscience des méchants. » — « L'éloquence de Tacite, dit Thomas, n'est pas une éloquence de mots et d'harmonie; c'est une éloquence d'idées qui se succèdent et se heurtent. Il semble partout que la pensée se resserre pour occuper moins d'espace. On ne la prévient jamais, on ne fait que la suivre. Souvent elle ne se déploie pas tout entière, et elle ne se montre, pour ainsi dire, qu'en se cachant. Qu'on imagine une langue rapide comme les mouvements de l'âme; une langue qui, pour rendre un sentiment, ne se décomposerait jamais en plusieurs mots; une langue dont chaque son exprimerait une collection d'idées : telle est presque la perfection de la langue romaine dans Tacite. Point de signe superflu; point de cortége inutile. Les pensées se pressent et entrent en foule dans l'imagination; mais elles la remplissent sans la fatiguer jamais. Le style est hardi, précipité, souvent brusque, toujours plein de vigueur : il peint d'un trait. La liaison est plus entre les idées qu'entre les mots. Les muscles et les nerfs y dominent plus que la grâce. C'est le Michel-Ange des écrivains..... Dix pages de Tacite apprennent plus à connaître les hommes que les trois quarts des histoires modernes ensemble. » — « A côté du poëte condamnant (Juvénal), dit M. Victor Hugo, se dresse l'historien punissant (Tacite). Tacite, assis sur la chaise curule du génie, mande et saisit dans leur flagrant délit ces coupables, ces Césars. L'empire romain est un long crime. Ce crime commence par quatre démons, Tibère, Caligula, Claude, Néron : Tibère, l'espion empereur, l'œil qui guette le monde; Caligula, la folie monstrueusement unie à la toute-puissance; Claude, une ébauche d'homme couronnée; Néron, la plus formidable figure de l'ennui qui ait jamais paru parmi les hommes..... C'est à ces quatre-là que Tacite dédie ses quatre premiers poteaux. Il leur accroche leur règne au cou. Il leur met ce carcan..... Tacite applique son style sur une épaule d'empereur, et la marque reste. Il fait toujours sa plaie au lieu voulu. Plaie profonde. Il a la concision du fer rouge. »

On peut remarquer que l'historien, le peintre du césarisme, du despotisme de lassitude, n'est pas un classique comme un autre. Il a le don d'exciter chez les modernes d'autres passions que la curiosité littéraire. Tout le XVIII^e siècle professe pour lui un culte où l'on sent la haine de la tyrannie, l'ambition de réformes et de libertés. Napoléon en prend ombrage, et donne ordre à ses journaux de l'insulter, à ses académiciens de le réfuter. De nos jours, un procureur impérial, M. Dubois-Guchan, a écrit un livre (*Tacite et son siècle*) pour réhabiliter les Césars et réviser le jugement de Tacite. Ce nouvel adversaire de l'historien romain nous apprend que toute la vie de Tibère atteste son mépris de la fausse grandeur; que l'on voit toujours ce prince ménager plutôt son pouvoir que l'outrer; que Claude n'avait pas l'étoffe d'un tyran; que malgré des *difficultés de famille*, le règne de Néron mérita longtemps d'être populaire; que les Césars furent le frein nécessaire de l'univers; que c'est une coalition d'iniquités qui a sévi contre eux et les a calomniés auprès de la postérité; que l'esprit d'opposition contre les empereurs était l'esprit grec, l'esprit utopiste, l'esprit philosophique et dénigrant; que les stoïciens, tels que Thraséas, Helvidius, etc., pouvaient causer au pouvoir des embarras, et qu'il *fallait bien s'en défaire;* qu'il *fallait* des délateurs pour défendre les empereurs contre les complots et les coups d'opinion. M. Dubois-Guchan n'hésite pas à nous montrer l'idéal social dans cette autocratie césarienne si admirablement peinte dans les *Annales*. Malheureusement il vient un peu tard pour nous faire oublier Tacite, pour nous faire aimer les Césars. Son livre passera avec les circonstances où il est né et dont il porte la marque : les *Annales* restent.

La meilleure traduction française des *Annales* est celle de Burnouf.

Annales patriotiques et littéraires (LES), journal publié par Mercier et Carra, et dont le premier numéro parut le 5 octobre 1789. Il avait pris pour épigraphe cette phrase du *Contrat social : On peut acquérir la liberté, mais on ne la recouvre jamais*. C'est un petit in-4° à deux colonnes, plus complet que beaucoup des feuilles de ce temps et assez semblable à nos journaux actuels. Il donnait le résumé des travaux de l'Assemblée nationale, de la Commune de Paris, des administrations départementales et des municipalités, le récit des événements publics, des nouvelles étrangères, l'analyse des écrits politiques et littéraires, des articles de polémique, des anecdotes, etc. C'était un journal d'avant-garde, qui fit une guerre très-vive à la royauté, à la cour et au parti contre-révolutionnaire. Carra, alors peu connu, en était le principal rédacteur. C'est lui qui a été si plaisamment chansonné par le malin auteur des *Sabots jacobites:*

> Oh! c'est un phénomène
> Si jamais il en fut!
> Il bégayait à peine
> Qu'un Caton il se crut,
> Qu'un Ca (*bis*) ton il se crut.
> A trente ans il voulut
> Mettre tout au rebut.
> Ce foudre d'éloquence
> Dit avec assurance
> Qu'il rendrait à la France
> Le plus brillant éclat.
> Carra! Carra!
> Rien de mieux (*bis*) que cela.

Mercier, l'auteur du *Tableau de Paris*, ne prêtait guère à cette feuille que la célébrité de son nom. Cependant, il écrivit aussi un certain nombre d'articles. Les *Annales* eurent un succès très-brillant, surtout parmi les sociétés jacobines des départements, mais devinrent ensuite un des organes des Girondins, dont Carra partagea la destinée tragique. Après lui, le journal eut pour principal rédacteur Salaville, et poursuivit sa carrière jusqu'à la fin de l'an V, à travers mille vicissitudes et plusieurs interruptions. Mercier en avait alors repris la direction. Cette feuille, qui était complétement éclipsée par les *Actes des Apôtres*, l'*Ami du peuple* et l'*Ami du roi*, est cependant utile à consulter pour l'histoire de ce temps.

ANNALISTE s. (ann-na-li-ste — rad. *annales*). Celui qui écrit des annales : *L'historiographe tient plus de l'*ANNALISTE *simple, et l'historien semble avoir un champ plus libre pour l'éloquence.* (Volt.) *Les* ANNALISTES *de l'antiquité ne faisaient point entrer dans leurs récits le tableau des différentes branches de l'administration.* (Chateaub.) *Le plus ancien* ANNALISTE *russe est un moine de Kiev, Nestor.* (Chateaub.) *Un écrivain touche à bien des plaies, en se faisant l'*ANNALISTE *de son temps.* (Balz.) *Les* ANNALISTES *orientaux n'ont commencé à rédiger des corps de chroniques que longtemps après l'établissement de l'islamisme.* (***) *La politique a des historiens, les professions populaires devraient avoir leurs* ANNALISTES. (***) *Laissons mentir en paix ces* ANNALISTES *d'état-major et de caserne.* (Lamart.) *O savants biographes, greffiers patients et trop éprouvés des vicissitudes de l'opinion et des partis,* ANNALISTES *dociles et souvent trop respectueux de nos sottises et de nos misères!* (Ch. Nod.)

ANNALITÉ s. f. (ann-na-li-té — rad. *annal*). Etat de ce qui dure un an : *L'*ANNALITÉ *d'une charge, d'une possession.*

ANNAM (EMPIRE D'), Etat situé dans la presqu'île de l'Indo-Chine et appelé *Cochinchine* dans beaucoup de géographies et dans les annales des missionnaires, qui ont surtout contribué à faire connaître ces contrées lointaines. Nous renvoyons le lecteur au mot *Cochinchine* pour les détails géographiques sur l'empire d'Annam, bien que cette dernière désignation ait prévalu dans les rapports commerciaux et politiques que la France a eus dans ces dernières années avec ce pays.

ANNAMABOE ou **ANEMABOU**, ville et fort de l'Afrique occidentale, en Guinée, sur la côte d'Or, dans l'ancien royaume des Fanti, à 16 kilom. E. du cap Corse; 4,000 hab. Fort et établissement anglais. Prise et pillée en 1808 par les Achantis.

ANNAMITAIN, AINE s. et adj. V. ANNAMITE.

ANNAMITE s. et adj. (ann-na-mi-te — rad. *Annam*). Géogr. Habitant d'Annam; qui appartient à l'empire d'Annam ou à ses habitants: *Un* ANNAMITE. *L'armée* ANNAMITE. *Lois, coutumes* ANNAMITES. ‖ On dit quelquefois ANNAMITAIN.

— s. m. Ling. L'idiome parlé par les Annamites.

ANNAMITES, peuples qui habitent l'empire d'Annam ou Cochinchine. Nous allons donner quelques détails sur ces peuples, qui ont été jusqu'ici très-peu connus des Européens, et avec lesquels l'ancien monde paraît vouloir lier de nombreux et utiles rapports au double point de vue industriel et social. Les Annamites, dit M. Léopold Pallu, à l'excellent travail duquel nous allons beaucoup emprunter, appartiennent à la variété de l'espèce humaine que les anthropologistes désignent sous le nom de race mongole. Ils sont de taille moyenne, ont les membres inférieurs bien constitués, le bassin peu développé, le buste long et maigre, les épaules larges, la poitrine en saillie, la tête d'une grosseur proportionnée au reste du corps, les mains étroites, longues et les doigts noueux. Leur teint varie beaucoup suivant l'éducation, le rang ou les travaux, depuis la couleur de la cire d'église jusqu'à celle de la feuille morte ou de l'acajou. Le front est petit, évidé vers les tempes; les pommettes sont très-proéminentes; les yeux noirs, assez peu bridés, ont une expression douce, chagrine et timide. Le nez est trop large vers le haut, et produit l'effet de pièces anatomiques rapportées après coup : c'est, du reste, le trait distinctif du visage asiatique. Les Annamites sont imberbes jusqu'à l'âge de trente ans environ; même alors leur barbe est peu fournie et ne vient qu'aux lèvres et au menton. Ils portent les cheveux longs, se teignent les dents en noir, et mâchent constamment, ainsi que tous les peuples de la Malaisie, un aromate dans lequel il entre du poivre-bétel, de la noix d'arac, du cardamome, de la chaux et quelquefois du tabac. Le costume des Annamites est loin d'être compliqué; il se compose d'une blouse boutonnée sur le côté, d'un pantalon coupé à la mode chinoise, et de sandales de cuir rouge. C'est là le costume des Annamites en place, des riches, des commerçants; mais la plupart des hommes du peuple, paysans ou bateliers, ont pour tout vêtement une pièce d'étoffe qu'ils relèvent au moyen d'une ceinture, et qu'on nomme *caï-chan.* Le costume des femmes ne diffère pas sensiblement de celui des hommes : une robe de soie et un pantalon. Celles qui se piquent d'élégance portent des pantalons de quatre couleurs éclatantes, disposées en bandes verticales. La soie, qui modèle exactement leurs formes, les montre telles que la nature les a faites. Les jolies femmes annamites ont une figure ronde, des yeux bien fendus, une pâleur mate et une sorte de délicatesse enfantine; elles ont la passion des bijoux et en ornent différentes parties de leur corps : les oreilles, le cou, les bras et les pieds. Les Annamites donnent un très-grand soin aux sépultures; leurs tombeaux sont des constructions assez compliquées, où la forme arrondie domine, et qui sont enluminées de couleurs roses ou lilas, d'une expression tendre ou agréable; mais leurs maisons ont quelque chose de sombre, de retiré et de triste : elles sont bâties en quinconce, et n'ont qu'un rez-de-chaussée. Le toit s'élève seulement à quelques pieds du sol, ce qui rend l'intérieur obscur, même en plein jour, mais ce qui produit aussi une fraîcheur agréable dans les plus grandes chaleurs. C'est sur les fleuves que le naturel ouvert et sympathique des Annamites se retrouve et se manifeste. Les bateliers s'y croisent en se parlant et se racontant au passage les dernières courses des Français; la pièce d'étoffe bleue ou fauve qu'ils ont sur le corps, la couleur de brique de leur buste toujours découvert, et le noir brillant de leurs cheveux, composent un ensemble de couleurs harmonieux et sobre. Toutefois, dans ce costume si simple, exposés sans précaution au soleil qui tombe d'aplomb sur leur front, et qui ne provoque jamais chez eux ces insolations foudroyantes qui frappent souvent les Européens, ils sont bien les fils de leur sol, et paraissent à leur place sur la terre.

Les Annamites sont d'un caractère doux; ils sont timides et assez gais. Ils ont hâte de jouir dès qu'ils ont gagné quelque argent, et c'est là un trait qu'il importe de mettre en relief, parce qu'il les distingue des autres peuples de la Chine. Ils n'ont aucun goût, aucune aptitude pour le commerce. Leur principal objet de trafic est le riz : cependant, abandonnés à eux-mêmes, ils ne cultiveraient de ce grain que ce qu'il leur en faut pour vivre. Ils sont presque tous agriculteurs ou bateliers, et cette vie est en parfaite harmonie avec leurs goûts et leurs aptitudes. Ils plantent aussi la canne à sucre, mais seulement ce qui est nécessaire à leurs besoins. Il y a dans le pays quelques plantations d'indigo et du coton de bonne qualité. La crainte de l'esclavage ou une pression politique suffit, dans certaines conditions, pour faire abandonner aux Annamites toute une province. Ils ne laissent alors que des déserts entre les mains de leurs ennemis. C'est ainsi qu'à la suite d'une invasion des Cambodgiens en Cochinchine, la province de Giadink se dépeupla tout d'un coup. Les Annamites se battent bien quand ils se croient sûrs de repousser l'ennemi. Mais battre en retraite, disparaître comme une volée d'oiseaux, se glisser dans les broussailles à la façon du tigre, n'est point chez eux un déshonneur, quand il paraît évident que la résistance est impossible. C'est ainsi qu'une journée glorieuse pour les armes françaises a ébranlé fortement leur confiance dans leurs moyens de défense. C'était, en effet, une opinion accréditée après les affaires de Tourane et de Saïgon, en 1859 et 1860, qu'assez solides derrière des retranchements, ils ne tenaient pas ou ne se hasardaient pas en plaine. Toutefois, cette opinion tend à se modifier, et les affaires de Go-cung en 1861, les épisodes des insurrections de 1861 et de 1862, ont montré qu'ils peuvent non-seulement soutenir la lutte sans abri, mais encore la provoquer.

La guerre que les Annamites ont soutenue pendant près de six ans a modifié leur système général d'attaque et de défense, mais non leurs instruments de destruction. Leur artillerie est la seule partie de leur armement qui ait quelque valeur. Du reste, ils aiment le bruit de la poudre, et ils ont pour les feux d'artifice, pour les détonations de l'artillerie, la passion enfantine des Chinois. Quant aux combattants eux-mêmes, on peut dire qu'ils se sont aguerris, et que les derniers événements ont fait connaître le fond du caractère de ce peuple. Ils ont sur le courage, sur la manière dont un chef intrépide peut le transmettre, une superstition extraordinaire. Quand l'un d'eux est tué, ils lui ouvrent le corps, lui arrachent le cœur, et le dévorent encore palpitant. Alors ils marchent, rien ne peut les arrêter : ils ont du *gan*. La coutume qu'ont certains chefs de bandes annamites de manger le *gan*, les supplices usités dans cette partie de l'Asie, donneront sans doute à croire que la nation entière est inhumaine, et qu'elle est portée à répandre le sang. C'est le contraire qui a lieu, et les Annamites ont horreur du sang versé. Les voleurs dépouillent les gens qui tombent entre leurs mains; mais il n'y avait peut-être pas, avant l'année 1859, trois assassinats par an dans la basse Cochinchine. Le crime irrémissible dans l'Annam, celui de rébellion à l'empereur, est puni du *tan-ti;* le coupable est coupé en cent morceaux, et son cadavre ainsi mutilé est mis dans une jarre à la porte de sa maison. Dans les idées de ces peuples, l'insulte faite au cadavre augmente la rigueur du châtiment. Ils acceptent le dernier supplice d'un air simple, tranquille, admirable, sans gestes, sans accent de désespoir, de crainte ou de faiblesse.

Chez les Annamites, le mariage et les funérailles sont considérés comme les choses les plus importantes de la vie, et les pauvres ont dans ces circonstances les priviléges des grands et des riches : ils peuvent porter des robes longues avec les couleurs et les dessins réservés aux seuls mandarins; ceux-ci descendent de cheval et cèdent la place, s'ils rencontrent le cortége du plus simple paysan. Les Annamites révèrent, sous le double titre de père et de mère (*chame*), un empereur, prince sacerdotal, souverain plutôt despotique qu'absolu. La forme du gouvernement n'est autre que le despotisme patriarcal de la Chine, et les Annamites y sont façonnés. L'empereur est un père; ses agents sont revêtus, par délégation, du pouvoir du chef de famille; ses sujets sont dans une enfance indéfinie. Lorsque l'empereur monte sur le trône, il perd son ancien nom et en interdit l'usage, en même temps que celui des caractères qui l'expriment. L'empereur actuel, Tu-Duc, s'appelait Haong-Giam : le caractère *haong* est prohibé dans tout l'empire. Si l'empereur annamite peut changer la prononciation de tout un peuple, ce n'est point par un acte de fantaisie despotique, et la règle s'accorde ici avec les mœurs : les noms ont dans l'Annam une importance très-singulière et différente de celle qu'ils ont même en Chine.

Toute la vie annamite se manifeste et se concentre dans le village. C'est le refuge où les Annamites peuvent jouir d'un peu de liberté individuelle; c'est aussi l'institution qui leur permet de se grouper et de se rejoindre. « Voici le village qui arrive », est une expression qui s'emploie lorsque le plus pauvre paysan et sa femme se dirigent vers le prétoire. L'institution du village a fait les paysans annamites plus habiles que nos paysans d'Europe. Ils savent parler de leurs affaires, les traiter avec intelligence. Ils connaissent leurs droits; ils les exercent. Ils usent de leur droit d'élection à l'égard du maire et des autres agents de l'administration communale. D'après la loi, leur domicile de feuilles de palmier-nain est inviolable. Si un agent de l'autorité en franchissait le seuil, les femmes l'attaqueraient. Mais dès que la volonté impériale se manifeste directement, tout change, et c'est à peine s'il reste l'ombre de toutes ces garanties; l'homme n'est plus que passif; il devient la partie insensible d'un tout; il n'existe plus, à vrai dire. Ainsi administrés, les Annamites sont sous le joug sans paraître s'en douter et sans trop en sentir le poids. Au moindre écart, le fouet les ramène, et, sous une apparence de liberté, cette vie communale n'existe qu'autant que le maître le supporte. Le sens politique, l'esprit de satire, d'allégorie ou de parabole, unique ressource des peuples opprimés, est absent chez le peuple de l'Annam, sans doute parce que lui-même ne se trouve point opprimé. Toutes ses aspirations sont contenues par la dévotion filiale à l'empereur. Les Français ont trouvé les Annamites régis par des lois où la religion, l'hygiène, la politique et la morale sont souvent confondues. La plupart d'entre elles sont justes, souvent ingénieuses, et nullement en désaccord avec la loi naturelle.

— LANGUES ANNAMITES. Le groupe annamite est formé par les idiomes du Tonkin, de la Cochinchine, du Cambodge et du Laos. Il appartient à la branche monosyllabique.

Le tonkin, quoique monosyllabique comme le chinois, admet un beaucoup plus grand nombre de consonnes finales : *s*, *g*, *kh*, *h*, *m*, *n*, *p*, *t*. Les mots sont complétement invariables, et la prononciation use beaucoup des tons chinois qui permettent d'attribuer à un même son plusieurs significations entièrement différentes au moyen d'une modification presque imperceptible. Ainsi *ba* voudra dire, selon l'accentuation, *maître*, *quitter*, *trois*, *présent*, *concubine de roi*, etc. Quoique les mots soient étrangers à toute flexion, on remarque des tentatives d'agglutination plus prononcées et plus méthodiques qu'en chinois. Par exemple, l'ablatif est représenté par la particule préfixe *boy*, le pluriel par les syllabes *tchung*, *mo*, *ngung* ou *dung*. Ainsi *toi* voulant dire *je*, il s'ensuit que *boy tchung*, *toi* signifiera *de nous*. On remarque aussi des traces de conjugaison imparfaite effectuée au moyen du même système. Ce dialecte secondaire a donné naissance à de nombreux dialectes tertiaires, qui, surtout dans la partie montagneuse, s'éloignent beaucoup du tonkin.

Le cochinchinois se rapproche sensiblement du tonkin, dont il reproduit les traits caractéristiques, de même que le cambodgien et le laos. Le cambodgien est mêlé de mots malais, japonais et portugais. Il faut remarquer, en général, que les langues annamites ont des sons relativement compliqués qu'un Chinois ne saurait prononcer. Les peuples qui parlent ces langues ont adopté les caractères chinois,

et naturellement la littérature n'est autre que la littérature chinoise. Pour l'usage, on emploie des caractères un peu différents, ou plutôt des groupes nouveaux formés par des combinaisons qu'on évalue à trois mille environ. Il existe dans le kan-bang ou *chaîne de montagne*, des restes de populations qui se prétendent aborigènes, parlent une langue spéciale et regardent les Annamites comme une colonie chinoise, qui serait venue s'établir là vers le IIIe siècle av. J.-C.

ANNAMITIQUE adj. (ann-na-mi-ti-ke — rad. *annamite*). Syn. de *annamite : Alphabet* ANNAMITIQUE. *La langue* ANNAMITIQUE *a un grand nombre de mots chinois, et autant pour le moins dont la racine appartient à une autre langue.* (M.-Brun.)

ANNAN, ville maritime d'Ecosse, comté et à 24 kilom. S.-E. de Dumfries, sur le fleuve du même nom, près de son embouchure, dans le golfe de Solway; 5,000 hab. Construction de navires, pêcheries de saumon, exportation de salaisons. Ancienne résidence des ancêtres de Robert Bruce. ‖ Petit fleuve d'Ecosse, prend sa source au massif qui forme la limite septentrionale du comté de Dumfries, coule vers le sud à travers une étroite vallée, et se jette dans Solway Frith, après un cours de 55 kilom.

ANNAPES, commune du dép. du Nord, arrond. de Lille; pop. aggl. 1,985 hab. — pop. tot. 2,118 hab.

ANNAPOLIS, ville des Etats-Unis, ch.-lieu du Maryland; bâtie à l'embouchure de la Severn, sur la baie de Chesapeake; 6,000 hab. Académie navale, théâtre, collége, bibliothèque. ‖ Ville de la Nouvelle-Ecosse, dans l'Amérique septentrionale, à 135 kilom. N.-O. d'Halifax; 1,200 hab.; son port est l'un des plus beaux du monde; le plus ancien des établissements européens dans l'Amérique du Nord, fondé par les Français en 1604; ancien ch.-lieu de la colonie française d'Acadie, cédée à l'Angleterre en 1713. ‖ Fleuve de la Nouvelle-Ecosse, prend sa source à 80 kilom. N.-O. d'Halifax, passe à Annapolis et se jette dans la baie de Fundy, après un cours de 88 kilom., dont 22 sont navigables pour les gros navires.

ANNAS s. f. (ann-nass). Métrol. Monnaie de l'Indoustan, dans les possessions anglaises. L'*annas* vaut environ 16 centimes.

ANNAT (François), jésuite, confesseur de Louis XIV, né à Rodez en 1607, mort à Paris en 1670. Il fut un des adversaires les plus véhéments de Port-Royal et des jansénistes, et fit condamner par la Sorbonne les deux propositions qui provoquèrent l'expulsion du grand Arnaud. Pascal lui adressa les 17me et 18me *Provinciales*. Le plus singulier de ses écrits de controverse est le fameux *Rabat-joie des Jansénistes*.

ANNATE s. f. (ann-na-te — du lat. *annus*, année). Taxe ou redevance particulière que payaient autrefois, à l'autorité ecclésiastique supérieure, à l'occasion de leur nomination, tous ceux qui étaient pourvus d'un bénéfice.

— **Encycl.** Le nom d'*annate* avait été donné à cette taxe, parce que, dans le principe, la quotité en était fixée au revenu d'une année, et que, dans tous les temps, elle fut proportionnelle aux produits annuels des bénéfices. L'origine des *annates* et l'époque où elles furent établies sont incertaines. On est fondé à admettre, avec quelques historiens, que jusqu'au XIIe siècle, les *annates* n'étaient payées que par les évêques qui venaient se faire sacrer à Rome, et que ce fut seulement sous Alexandre IV qu'elles prirent la consistance d'un droit rigoureux et d'un impôt général.

On distinguait quatre espèces principales d'*annates : l'annate* proprement dite ou *annate bonifacienne*, l'*annate commune*, la *petite annate*, l'*annate de quinze ans*.

L'*annate* proprement dite était celle qui se percevait sur tous les bénéfices, à l'exception des évêchés et des bénéfices consistoriaux. Elle se payait généralement au pape; cependant des évêques, des abbés, des chapitres, par un privilége ou par une coutume partilière, recevaient les *annates* des bénéfices vacants, relevant de leur diocèse, de leur chapitre ou de leur abbaye. Boniface IX ayant changé le mode de percevoir cette *annate*, et mis un terme aux exactions révoltantes que se permettaient les commissaires envoyés jusqu'alors pour la prélever, elle reçut et conserva depuis le nom d'*annate bonifacienne*.

L'*annate* commune était la redevance payée, conformément à un ancien règlement, par les évêchés et les bénéfices consistoriaux. La moitié des revenus qu'elle produisait était attribuée au pape, l'autre moitié au Sacré Collége.

La petite *annate* consistait dans une légère fraction additionnelle à l'*annate* commune; elle était destinée à quelques officiers du pape et répartie entre eux.

L'*annate* de quinze ans fut établie par une bulle du pape Paul II, en 1469. Cette bulle portait que les bénéfices unis à certaines communautés payeraient le droit d'*annate* de quinze années en quinze années, et non à chaque nomination des bénéficiers.

Les *annates* étaient l'impôt de la grande centralisation catholique. Elles produisaient des revenus si considérables, qu'au dire de Zabarella, évêque de Florence, on proposa en 1312, dans le concile de Vienne, d'y renoncer moyennant le vingtième des revenus ecclésiastiques, qui aurait été accordé au pape en compensation de cette suppression.

On comprend toute l'importance que la papauté devait attacher à cet impôt. Deux comparaisons servaient d'arguments pour le défendre : l'Eglise, disait-on, ne forme qu'un seul corps; le pape en est la tête; or, il est dans la nature que tous les membres soutiennent la tête; l'Eglise romaine est la mère de toutes les autres églises, puisque c'est à elles qu'elles doivent la naissance; le pape est l'époux de l'Eglise; or, il est de droit naturel que les enfants fournissent des aliments au mari de leur mère. Cette logique triomphante ne réussissait pas à porter la conviction dans tous les esprits sur la légitimité des *annates;* et souvent elles furent qualifiées d'abusives et de simoniaques, par les théologiens et les jurisconsultes. A mesure que l'Etat grandit, que par ses organes, *c'est-à-dire par ses rois*, par ses états généraux, par ses parlements, souvent même par son clergé, il tend à affirmer son indépendance contre la domination universelle de la Rome papale, on voit s'accroître la répulsion qu'inspirent les *annates*. Henri VIII, en Angleterre, prélude au schisme en les supprimant. Charles-Quint fait de vains efforts pour les abolir en Allemagne. En France, nous voyons se succéder, sous Charles VI, Charles VII, Louis XI et Henri II, des édits qui défendent de les payer. Malgré ces résistances de nos rois, les *annates* se maintiennent; elles sont confirmées, en 1596, par Henri IV; elles traversent les règnes de Louis XIII, Louis XIV, Louis XV. C'est à la Révolution française qu'il est réservé de les faire disparaître. En 1789, les deux ordres de la noblesse et du tiers-état demandaient aux états généraux, dans leurs cahiers la suppression des *annates* pour les bulles des bénéfices consistoriaux, ou l'application de leur produit aux réparations et reconstructions des églises paroissiales et des presbytères, et au soulagement des pauvres. L'Assemblée constituante, par son fameux décret du 4 août, abolit sans distinction toutes les *annates* et toutes les perceptions analogues, en même temps que les priviléges et le régime féodal. Les articles 12 et 13 de ce décret sont ainsi conçus : « Art. 12. A l'avenir, il ne sera envoyé en cour de Rome, en la vice-légation d'Avignon, en la nonciature de Lucerne, aucuns deniers pour *annates*, ou pour quelque autre cause que ce soit; mais les diocésains s'adresseront à leurs évêques pour toutes les provisions de bénéfices et dispenses, lesquelles seront accordées gratuitement, nonobstant toutes réserves, expectatives et partages de mois, toutes les églises de France devant jouir de la même liberté. — Art. 13. Les déparis, droits de cote-morte, dépouilles, vacat, droits censaux, deniers de saint Pierre, et autres de même genre établis en faveur des évêques, archidiacres, archiprêtres, chapitres, curés primitifs et tous autres, sous quelque nom que ce soit, sont abolis, sauf à pourvoir, ainsi qu'il appartiendra, à la dotation des archidiaconés et des archiprêtrés qui ne seraient pas suffisamment dotés. »

Depuis le concordat de 1801, la France paye une modique somme à la cour de Rome pour l'expédition des bulles des ecclésiastiques nommés aux évêchés et archevêchés.

ANNE, reine d'Angleterre, fille de Jacques II, née en 1664, morte en 1714. Elle fut appelée au trône en 1702, après la mort de Guillaume III, époux de sa sœur Marie. Les victoires du duc de Marlborough, dans la guerre de la succession d'Espagne, illustrèrent son règne et lui permirent de dicter en quelque sorte les conditions du traité d'Utrecht (1713). Mais elle tenta vainement de rouvrir aux Stuarts le chemin du trône, et ne put laisser sa succession à son frère Jacques III (le chevalier de Saint-Georges). Elle se montra faible et versatile, mais son règne eut cependant beaucoup d'éclat, et il fut un des plus brillants de la littérature anglaise. Il suffit de citer les noms de Pope, Swift, Addison, Thomson, Gray, Congrève, Young, etc. Les deux plus grands actes politiques de son règne sont la conquête de Gibraltar et l'annexion définitive de l'Ecosse à l'Angleterre.

ANNE D'AUTRICHE, reine de France, fille de Philippe III, roi d'Espagne, née en 1602, épousa Louis XIII en 1615. Ce mariage ne fut point heureux pour la reine ni pour la France, et fut même impuissant à maintenir longtemps la paix entre les deux nations. Anne ne sut pas se faire aimer de son époux, soit que sa conduite, comme on l'a dit, n'ait pas été conforme à ses devoirs, soit pour toute autre cause. Richelieu persuada à Louis XIII qu'elle *était entrée dans la conspiration de Chalais*, et découvrit plus tard ses correspondances secrètes avec l'Espagne et avec les ennemis de l'Etat. Tant que vécut le puissant ministre, elle eut l'existence la plus misérable : elle fut humiliée par le dédain, irritée par les soupçons légitimes dont elle était l'objet, jetée dans de nouvelles intrigues par la surveillance qui pesait sur elle, et reléguée le plus souvent dans sa retraite du Val-de-Grâce. La naissance de Louis XIV (5 septembre 1638) la rapprocha un moment de son époux, qui cependant ne lui laissa la régence qu'en limitant son pouvoir par celui d'un conseil sans lequel elle ne pouvait agir. Mais le parlement cassa cette disposition, et donna à la régente tous les droits de la souveraineté (1643). Elle accorda dès lors un empire absolu à Mazarin, dont l'administration souleva les orages de la Fronde; elle résista avec courage et persévérance à la faction des grands, et put ainsi transmettre intacte à Louis XIV la monarchie telle que l'avait faite Richelieu, ce mortel ennemi dont elle honorait le génie politique et dont elle se fit une loi de continuer l'œuvre centralisatrice. Il est juste aussi de reconnaître que dans ses relations extérieures et dans la guerre contre l'Espagne, elle se montra plus française que sa conduite passée ne pouvait le faire espérer. Depuis la majorité du roi, elle ne prit aucune part aux affaires et passa ses dernières années dans les pratiques d'une dévotion minutieuse, qu'elle s'imposait comme une réparation des fautes de sa vie. Elle mourut d'un cancer au sein, le 20 janvier 1666. C'est elle qui fit bâtir l'église du Val-de-Grâce.

ANNE DE BRETAGNE, fille du duc François II et son unique héritière, née à Nantes en 1476, morte à Blois en 1514. Elle épousa Charles VIII et gouverna l'Etat pendant l'expédition du roi en Italie; s'unit ensuite à Louis XII, dont elle eut Claude de France, qui fut mariée au duc d'Angoulême (depuis François Ier), lequel réunit la Bretagne à la couronne. Cette princesse était hautaine; mais elle avait beaucoup de grandeur d'âme, et son nom est encore béni en Bretagne.

ANNE DE BOULEN. V. BOULEN.

ANNE DE CLÈVES, reine d'Angleterre. V. Henri VIII.

ANNE COMNÈNE, fille de l'empereur Alexis Comnène Ier, née en 1083, morte en 1148. Elle étudia l'éloquence, la poésie, les mathématiques, la physique, la philosophie, mais n'y puisa point le mépris de la grandeur et du pouvoir, car elle conspira, en 1118, pour arracher la couronne à son frère Jean, et la placer sur la tête de son époux, Nicéphore Bryenne, à qui la culture des lettres avait, au contraire, donné le goût de l'obscurité, et qui se refusa aux projets de son ambitieuse épouse. Anne, pardonnée par son frère, vécut depuis dans la retraite, entourée de philosophes et de rhéteurs, et y composa une *Vie de l'empereur Alexis Comnène*, son père, l'*Alexiade*, d'un style plein de recherche et d'affectation, et qui est inspiré par la piété filiale plutôt que par la vérité historique. On y trouve cependant quelques renseignements curieux qui ne sont point ailleurs. Elle y montre, au reste, une partialité passionnée contre les Croisés. L'*Alexiade* fait partie de la *Byzantine*.

ANNE DE FRANCE ou **DE BEAUJEU**, fille de Louis XI, née vers 1462, morte en 1522. Elle fut régente du royaume pendant la minorité de son frère Charles VIII; gouverna avec fermeté, s'appuya sur les états, résista à la faction des grands et termina la *guerre folle* par la défaite du duc d'Orléans (depuis Louis XII), à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier (1488). Elle le retint deux ans prisonnier dans la tour de Bourges. Devenu roi, ce prince *ne vengea pas les injures du duc d'Orléans*, et il traita avec bonté Anne de Beaujeu.

ANNE DE HONGRIE, fille de Ladislas VI, épousa l'empereur Ferdinand d'Autriche, en 1527, et lui apporta les couronnes de Hongrie et de Bohême. Pendant le siége de Vienne par Zapolski, vayvode de Transylvanie, et par le sultan Soliman, Anne se défendit comme le guerrier le plus intrépide. Elle mourut à Prague en 1547. Marie de Médicis et Anne d'Autriche étaient ses petites-filles.

ANNE IWANOWNA, tzarine de Russie, née en 1693, fille d'Ivan V, frère aîné de Pierre le Grand, régna de 1730 à 1740, au détriment des deux filles de Pierre le Grand, par les intrigues du chancelier Ostermann. Pendant ces dix années d'un règne qui ne fut pas sans gloire, elle resta constamment livrée à son favori Ernest-Jean de Biren.

ANNE PÉTROWNA, fille aînée de Pierre le Grand et de Catherine Ire, née en 1706, morte en 1728. Elle épousa en 1725 Charles-Frédéric, duc de Holstein-Gottorp, et en eut l'infortuné Pierre III. Appelée au conseil de régence après la mort de l'impératrice Catherine, elle n'y assista qu'une fois. et fut exilée à Kief par le crédit de Menschikoff.

ANNE DE RUSSIE, reine de France, épouse de Henri Ier, mère de Philippe Ier. Veuve en 1060, elle se remaria dans la suite à Raoul de Péronne. Elle était fille de Jaroslaf, grand-duc de Russie. Toutefois, il y a quelque incertitude sur son origine, car l'annaliste russe Nestor ne fait pas mention d'elle, non plus que du mariage d'une princesse russe avec le roi de France.

ANNE DE SAVOIE, fille du duc Amédée V, née en 1320, morte en 1359. Elle devint impératrice d'Orient par son mariage avec Andronic III (1337). Après la mort de ce prince, elle eut la douleur de voir ses fils dépouillés par Jean Cantacuzène. Vers la fin de sa vie, elle se mêla à ces disputes théologiques qui tiennent une si grande place dans l'histoire de la société byzantine.

ANNE (Théodore), publiciste et auteur dramatique, né à la fin du siècle dernier, servit dans les gardes du corps jusqu'à la révolution de Juillet, s'enrôla ensuite dans la presse légitimiste, écrivit des brochures dans l'intérêt de son parti, et composa des romans et des pièces de théâtre dont les plus connus sont : *Marie Stuart*, opéra, musique de Niedermeyer; l'*Enfant du régiment*, la *Chambre rouge*, drames, et l'*Espion du grand monde* (1856), en collaboration avec M. de Saint-Georges.

ANNE, nom porté par plusieurs saintes femmes de l'Ecriture : Mère de Samuel, qu'elle mit au monde après une longue stérilité vers l'an 1124 av. J.-C. ‖ Nom de la femme du vieux Tobie. ‖ Sainte Anne, épouse de saint Joachim et mère de la sainte Vierge. Saint Epiphane est le premier Père de l'Eglise qui ait révélé son nom; les Pères des trois premiers siècles n'en parlent dans aucun de leurs ouvrages. Ce fut Grégoire XIII qui, par une bulle du 1er mai 1584, ordonna et fixa au 8 juillet la fête de sainte Anne. ‖ Prophétesse, fille de Phanuel, se consacra au service de Dieu et reçut le Sauveur du monde quand il fut présenté au temple par sa mère.

Représentations diverses de sainte Anne. — La figure de sainte Anne, mère de la Vierge, se rencontre très-fréquemment dans les œuvres des peintres chrétiens, tantôt isolée, notamment sur les volets des triptyques, tantôt placée dans les scènes de la vie de Marie, et quelquefois dans celles de l'enfance de Jésus. Le Musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg, possède un très-beau tableau de l'Espagnol Juan Ribalta, représentant la *Rencontre d'Anne et de son époux Joachim;* Albert Durer a consacré au même sujet une de ses meilleures estampes, dont Hans de Culmbach s'est inspiré pour peindre son chef-d'œuvre, tableau à fond d'or qui orne la chapelle de Saint-Maurice à Nuremberg. On voit encore à l'Ermitage une excellente peinture de Juan de Joannes, qui représente *Sainte Anne à qui l'ange annonce la fin de sa stérilité*. Un tableau capital de l'Allemand Mathias Rimbrecht, *Anne et Joachim enseignant à lire à la Vierge*, orne la galerie des Etats de Prague; *ce dernier* sujet a été souvent traité par des artistes de différentes écoles. Il en est de même de la *Nativité de la Vierge*, où sainte Anne joue naturellement un rôle fort important. Quant aux *Saintes Familles* où il n'est pas rare de voir figurer une vieille femme parmi les personnages groupés autour de l'enfant Jésus, c'est à tort que ceux qui décrivent ces tableaux désignent cette vieille femme comme étant sainte Anne; c'est presque toujours sainte Elisabeth, la mère de saint Jean, que les artistes ont voulu représenter, comme on peut le voir, par exemple, dans les deux *Saintes Familles* du Corrége qui sont au Louvre, et dans une *Sainte Famille* de Raphaël, qui est au Musée de Naples, et où Elisabeth semble être le personnage principal. Il est à remarquer, du reste, que le Précurseur figure presque toujours à côté de sa mère et explique sa présence. Une belle gravure, de Luca Giordano, représente sainte Anne transportée au ciel par des anges, et accueillie par la Vierge qui lui tend un sceptre; un peu plus haut, le Christ tient une couronne destinée à son aïeule.

Une autre Anne, mère du prophète Samuel, a été peinte par Van der Leckhout, dans un intéressant tableau qui appartient au Musée du Louvre : elle est à genoux et présente son fils au grand prêtre Héli, qui se dispose à le consacrer au Seigneur; près d'elle, son mari Elcana est debout. Héli est assis sur un trône.

ANNE (ORDRE DE **SAINTE-**). Ordre de chevalerie créé à Kiel, en 1735, par Charles-Frédéric, duc de Holstein-Gottorp, qui lui donna le nom et le mit sous l'invocation de la patronne de sa femme, la duchesse Anne, fille de Pierre le Grand. Il fut introduit en Russie, en 1762, par le fils du fondateur, le tzar Pierre III, et, depuis cette époque, il n'a cessé d'être conféré par les souverains de ce pays. Il ne se composait primitivement que d'une seule classe; mais, depuis 1815, il en renferme quatre. C'est un ordre civil et militaire. Le ruban est rouge clair liséré de jaune, et la devise : *Amantibus pietatem, justitiam et fidem* (pour ceux qui aiment la piété, la justice et la fidélité). — En 1816, au retour d'une expédition contre les Dominicains, Faustin Ier, empereur d'Haïti, établit un ordre de chevalerie auquel il donna le nom de *Sainte-Anne*. Cette institution a disparu, en 1859, avec la couronne de son fondateur.

ANNE (SŒUR). V. BARBE-BLEUE.

ANNE (SAINTE-), rivière du Bas-Canada, Amérique septentrionale, prend sa source dans les montagnes, à l'O. de Québec, coule au S., puis au S.-E., et se jette dans le Saint-Laurent, après un cours de 192 kilom.; peu profonde et entrecoupée de rapides qui la rendent impropre à la navigation. ‖ Nom de plusieurs villages de France et d'une montagne près d'Alençon (Orne); chapelle et lieu de pèlerinage.

ANNEAU s. m. (a-nô — lat. *anellus*, même sens). Cercle d'une matière dure, qui sert à attacher, à retenir quelque chose : ANNEAU *de fer, d'acier.* ANNEAU *d'or, d'argent. Les* ANNEAUX *d'une chaîne. Les* ANNEAUX *d'un rideau. Passer un ruban, une corde dans un* ANNEAU. *On attache les bateaux avec de gros* ANNEAUX *de fer.* (Trév.) *Si, dans une chaîne, vous détachez un seul* ANNEAU, *vous brisez la chaîne entière.* (Raym.)

— Particul. Sorte de petite bague : *Un* ANNEAU *d'or ciselé. Il lui mit au doigt un* ANNEAU. (Acad.) *L'anneau de fer sans pierreries, indiqué par Pline comme étant d'un ancien usage, était devenu dès le deuxième siècle, un riche* ANNEAU *d'or, les chrétiens l'adoptèrent.* (L. de Laborde.) *L'*ANNEAU *est de tous les ornements le plus an-*

cien que l'homme ait porté. (Longpré.) ‖ Diderot a badiné très-agréablement sur ce mot :

Corrompre d'un ami la maîtresse ou la femme,
Fi! messieurs, c'est un trait infâme;
Mais pour nos dames de Paris,
Si douces, si spirituelles,
Qui ne sont guère plus fidèles
A leurs amants qu'à leurs maris,
Bien fou qui s'en ferait scrupule.
Les avoir est ce qu'on leur doit.
Ce n'est qu'un *anneau* qui circule
Et que chacun met à son doigt.

— Bague d'or unie que les chevaliers romains portaient au doigt comme marque de leur dignité : *Après la bataille de Cannes, Annibal envoya à Carthage un boisseau d'*ANNEAUX *d'or, enlevés aux chevaliers romains restés sur le champ de bataille.*

— Par anal. Boucle de cheveux roulés en spirale : *Ses beaux cheveux, tombant par gros* ANNEAUX, *ombrageaient ses épaules.* (Fén.)

En noirs *anneaux* flotte sa chevelure.
MILLEVOYE.

Les nymphes le suivaient de myrte couronnées;
De leurs tresses d'ébène au vent abandonnées
Les *anneaux* onduleux se jouaient sur leur sein.
FAYOL.

‖ Se dit aussi des ondulations que les reptiles forment en rampant :

Un horrible serpent, reptile monstrueux,
Déroulait à longs plis ses *anneaux* tortueux.
AIGNAN.

Tel le serpent trahi sous l'herbe qui le cache,
Et qu'a tranché soudain un pâtre à coups de hache,
Il se dresse, il se tord en cent tronçons cuisants,
Et rejoint ses *anneaux* au soleil tout luisants.
SAINTE-BEUVE.

— Fig. Enchaînement moral, force, considérée comme reliant entre elles plusieurs choses : *La vie nous paraît courte, et les heures longues; nous voudrions allonger la chaîne et rétrécir les* ANNEAUX. (Addison.) *Ici se ferme le premier* ANNEAU *de cette longue chaîne dont l'ordre social est formé.* (J.-J. Rouss.) *Les vices forment une chaîne dont le premier* ANNEAU *est l'égoïsme.* (De Ségur.) *L'attention est captivée, en voyant les* ANNEAUX *par qui se touchent tant d'hommes inconnus les uns aux autres.* (Chateaub.) *Le curé meurt, et il a servi d'*ANNEAU *à une chaîne immense de foi et de vertu.* (Lamart.) *En pensant qu'elle allait bientôt se trouver seule dans le monde, Eugénie se tint, pour ainsi dire, plus près de son père, et serra plus fortement ce dernier* ANNEAU *d'affection.* (Balz.)

— *Anneau conjugal* ou *de mariage*, chez les catholiques, Anneau d'or ou d'argent que le prêtre bénit, dans la cérémonie du mariage, et que le mari passe ensuite au doigt de sa femme. C'est un symbole de l'union qui doit régner entre les deux époux. On le nomme aussi *alliance* : *Quelques commentateurs ont fait remonter à Moïse l'usage de l'*ANNEAU DE MARIAGE. *Les* ANNEAUX DE MARIAGE *s'ouvrent ordinairement en deux parties, et, à l'intérieur, se trouvent gravés les noms des deux époux, ainsi que la date de leur union.*

C'est un serpent doré qu'un *anneau conjugal.*
A. DE MUSSET.

‖ *Anneau épiscopal* ou *pastoral*, Anneau d'or orné d'une pierre précieuse non gravée, que les prélats catholiques portent au doigt, et qu'ils donnent à baiser dans certaines cérémonies. C'est l'emblème de leur alliance avec l'Eglise. ‖ *Anneau du pêcheur*, Anneau qui porte l'image de saint Pierre, pêchant dans une barque, et dont se sert la chancellerie romaine pour sceller les brefs du pape et les bulles apostoliques :

Par *l'anneau du pêcheur* autorisant ses lois,
Au rang de ses enfants l'Eglise met les rois.
L. RACINE.

‖ *Anneau de la mort*, Nom que l'on donne en Italie, particulièrement à Venise, à une sorte de bague dont on faisait usage à l'époque où les empoisonnements y étaient si fréquents. A l'intérieur de cette bague se trouvaient fixés deux petites griffes du plus pur acier, et garnies de poches renfermant un poison subtil. Dans une assemblée, au milieu d'un bal, le porteur de cet anneau fatal, s'il voulait exercer sa vengeance contre quelqu'un, lui serrait la main de façon à exercer sur les griffes une pression assez forte pour lui faire une légère piqûre. Cela suffisait, et on était sûr de trouver la victime morte le lendemain.

— *Anneau de virginité, de chasteté, de fidélité*, appelé aussi *Anneau de Venise*, parce que c'est dans cette ville qu'on en faisait principalement usage, ou enfin *Anneau d'infibulation* (V. ce dernier mot), Nom donné à un anneau dont on faisait usage pour empêcher le rapprochement des sexes, ou combattre un penchant à des jouissances prématurées :

Je vous vends l'*anneau de Venise*,
Qu'on dit avoir vertu exquise.
Récréat. des Devis d'amour.

Les Romains et les Grecs en agissaient ainsi envers leurs vierges, comme aussi pour conserver la voix à leurs chanteurs, la vigueur à leurs danseurs, à leurs histrions et même à leurs gladiateurs. En Italie et en Espagne, on fait encore usage de ceintures ayant à peu près la même destination. En partant pour la croisade, les chevaliers du moyen âge usaient également de *ceintures* ou de *cadenas* dits *de fidélité*, pour arriver à un même but. Le musée de Cluny, à Paris, offre aux visiteurs un curieux spécimen de ces sortes d'appareils. On s'en est servi de tout temps avec les animaux dans les pays d'élève, où les pouliches vont au pâturage avec les mâles. On traverse les lèvres de la vulve avec trois anneaux placés à une certaine distance les uns des autres, ou bien on se sert de fils de laiton retenus, en dehors de chaque lèvre, par une plaque de métal; cela se nomme *boucler*, et l'opération prend elle-même le nom de *bouclement*. (V. BOUCLER et BOUCLEMENT.) Mais il peut résulter de graves inconvénients par suite des tentatives d'accouplement faites par les étalons.

— Proverbialem. :

Ne mets à ton doigt
Anneau trop étroit.

c'est-à-dire, ne fais pas d'alliance trop inégale, ou, ne t'impose point d'assujettissement trop dur.

— Zool. Pièces qui forment, par leur réunion, la partie extérieure du corps de certains animaux que, pour cette raison, on a nommés *annelés* : *Dans les insectes parfaits, les* ANNEAUX *sont nettement séparés en trois groupes, constituant une tête, un thorax et un abdomen.* (Blanchard.) *Les* ANNEAUX *qui se remarquent au plus haut degré dans certains insectes, ne sont guère apparents dans les crustacés, et encore moins dans les arachnides.* (Focillon.)

— Bot. Rebord plus ou moins saillant qui garnit l'orifice de l'urne dans les mousses, les capsules de plusieurs fougères et le pédicule d'un grand nombre d'agarics.

— Hortic. *Greffe en anneau*, Application, sur un sujet en pleine séve, d'une portion d'écorce plus ou moins grande, de longueur différente, garnie d'un œil ou gemme.

— Anat. Ouverture à peu près circulaire, que présentent les muscles ou les aponévroses, pour le passage de quelque vaisseau : ANNEAU *ombilical, inguinal*, etc.

— Mach. à vap. Portion de métal fusible à un degré de température que l'on ne doit pas dépasser, et qui se place ordinairement sous la soupape de sûreté d'une machine à vapeur. ‖ Mar. Bague, boucle, cercle de buis ou de fer, ou cordage employé à divers usages à bord. ‖ *Anneau de brague*, Ouverture circulaire pratiquée entre le bouton et la culasse, et destinée à recevoir la brague ou corde de manœuvre, dans les pièces de bord.

— Mathém. Dessin qui figure un anneau, ou, en général, espace compris entre deux circonférences concentriques : *L'aire d'un* ANNEAU *plan est égale à la différence des carrés des rayons, multipliée par le rapport du diamètre à la circonférence.*

— Phys. *Anneaux colorés*, Nom donné à des colorations, généralement très-vives, que présentent tous les corps diaphanes, solides, liquides ou gazeux, lorsqu'ils sont réduits en lames suffisamment minces : *Newton a donné des* ANNEAUX COLORÉS *une explication ingénieuse.* ‖ *Anneaux de Nobili*, Anneaux qui se produisent à l'aide de fortes décharges électriques, et remarqués pour la première fois par Priestley et Nobili.

— Astron. *Anneau de Saturne*, Corps de forme annulaire, qui entoure la planète Saturne : *Huyghens découvrit l'*ANNEAU DE SATURNE, *et en calcula les apparences.* (Volt.) ‖ *Anneau solaire ou horaire*, Espèce de cadran portatif. ‖ *Anneau astronomique*, Instrument pour mesurer la hauteur du soleil et de la lune.

— Métrol. Cercle de 1,949 mèt. de circonférence, qui servait autrefois à Paris à la mesure des bois. L'anneau valait un tiers de la voie.

— Monnaie. Cercle de métal qui servait de monnaie chez les Gaulois et les Scandinaves, ce qui avait introduit chez eux cette locution proverbiale : *Etre sans anneaux*, pour dire N'avoir pas d'argent.

— Mag. *Anneaux magiques*, Anneaux auxquels on attribuait des propriétés merveilleuses, et qui jouent un grand rôle dans l'histoire et la littérature des Orientaux.

— Blas. Cercle tantôt uni, tantôt garni de pierres précieuses, dont on meuble les écus.

— **Encycl.** Hist. Les mots *annulus* et *anellus*, qui nous ont donné celui d'*anneau*, sont les diminutifs de l'ancien mot latin *anus* ou *annus*, cercle. Ces cercles paraissent avoir été dans l'origine un signe de servitude et de lien, comme le prouve la fable de Jupiter imposant à Prométhée l'obligation de porter au doigt un *anneau* de métal, pour lui rappeler qu'il l'avait enchaîné sur le Caucase; ils devinrent dans la suite un des ornements des deux sexes les plus usités et les plus variés. Tout prouve l'antiquité des *anneaux*. « Leur apparition, dit l'*Encyclopédie nouvelle*, marque le moment où les hommes parviennent à se rendre maîtres des métaux, et il semble que ce soit une satisfaction bien permise à leur vanité que de s'attacher ainsi d'une manière permanente les fruits de leur précieuse conquête. Les *anneaux* étaient en usage chez les Hébreux; il est question dans leur histoire des bagues et des boucles d'oreilles dont ils se dépouillèrent pour les fondre et en former le veau d'or. Les Hébreux avaient probablement emprunté cet ornement des Egyptiens : on conserve au musée du Louvre des *anneaux* qui remontent au temps des vieilles dynasties égyptiennes.

En Grèce et à Rome, nous trouvons également l'usage des *anneaux* dès la plus haute antiquité. Les Grecs les appelaient *dactylioi* (ornements des doigts). Les Romains donnaient aux *anneaux* ordinaires les noms de *annulus, anellus, condalium* (ce dernier mot dérive de *kondulos*, lequel désigne en grec les articulations des phalanges des doigts); le nom d'*ungulus* s'appliquait à ceux qu'ils portèrent dans l'origine près de l'ongle, à la hauteur de la première phalange; les *anneaux* qui avaient une pierre gravée, dont on se servait comme d'un cachet, prenaient le nom de *symbolus* (signe) ou d'*annulus sigillarius* (*anneau sigillaire*). L'*anneau* à cachet était employé, chez les Grecs et les Romains, pour sceller les écrits, les contrats, tous les objets qui devaient être exactement fermés, tels que coffres, bouteilles, bourses, etc., même l'entrée des maisons et l'appartement des femmes. Cet emploi de l'*anneau*, qui en faisait le signe de la personnalité, de la propriété, de l'autorité, témoigne d'un grand progrès social. On s'explique, par l'importance du cachet, pourquoi le prêt d'un *anneau* équivalut en certains cas à la délégation du pouvoir : la Genèse nous apprend que le roi d'Egypte voulant accorder plein pouvoir à Joseph, lui passa au doigt son *anneau* royal. En mourant, Alexandre le Grand remit son *anneau* à Perdiccas, indiquant par là qu'il lui confiait le gouvernement. En général, on faisait graver sur son *anneau* ou un animal symbolique, ou la tête d'un grand homme, ou celle d'un dieu, ou un événement dont on tirait vanité : Pompée avait sur son *anneau* un lion, César une tête de Vénus, Auguste un sphinx ou une tête d'Alexandre; Sylla fit représenter sur le sien Bocchus lui livrant Jugurtha.

La manière de porter les *anneaux* a beaucoup varié : les Hébreux en ornaient leur main droite; les Romains, leur main gauche; les Grecs plaçaient l'*anneau* à l'annulaire, ou quatrième doigt de la main gauche; les Gaulois, au médius. Le fer fut dans l'origine la seule matière employée à la confection des *anneaux;* les triomphateurs mêmes n'avaient primitivement au doigt qu'une bague de fer. Plus tard, on jugea nécessaire d'accorder des *anneaux* d'or aux ambassadeurs et à ceux qui avaient rendu de grands services à l'Etat. Cette innovation finit par s'étendre aux sénateurs et aux chevaliers. Ces derniers portaient l'*anneau* au quatrième doigt. Sous l'empire, le luxe multiplia les *anneaux* : il y en eut pour chaque doigt, même pour chaque phalange; on en chargea les doigts des pieds comme ceux des mains; tout le monde en porta à sa fantaisie et sans souci des vieux règlements qui avaient déterminé la matière pour chaque rang de la société. On les surchargeait de pierreries, et l'on alla jusqu'à modifier leur poids suivant les saisons : de là les dénominations d'*anneau semestriel* et d'*anneau d'été*, employées par les satiriques. Il en est venu jusqu'à nous qui pèsent près d'une once, et paraissent être par conséquent de vrais *anneaux d'hiver*.

Les statues antiques nous offrent souvent la représentation d'*anneaux* aux bras et aux jambes. Cet ornement ainsi placé était particulièrement affecté aux esclaves, aux gladiateurs et aux femmes. Chez les premiers, il se plaçait au bas de la jambe, et était accompagné d'une lourde chaîne, signe de l'esclavage. Les gladiateurs le mettaient au bras, et l'on suppose que c'était pour donner à leurs muscles plus de force et plus de roideur. Chez les femmes, les bracelets étaient un pur objet d'ornement; elles en mettaient deux d'ordinaire, l'un au milieu de l'avant-bras, et l'autre au poignet.

L'*anneau* figure au nombre des ornements les plus recherchés des peuples sauvages. Les indigènes de l'Afrique, de l'Amérique et des îles de la mer du Sud, s'en mettent au nez, aux oreilles, aux lèvres, aux orteils, aux chevilles, partout où ils peuvent. Ils y voient une démonstration de richesse et de puissance. C'est ainsi qu'ils se distinguent, qu'ils se classent, qu'ils s'élèvent, qu'ils sortent de la nature, qu'ils se séparent des animaux. C'est par l'abus des *anneaux* et par le tatouage, c'est-à-dire par le laid, que l'art a commencé dans l'espèce humaine.

— *Anneau de mariage.* Chez les anciens, dans la cérémonie des fiançailles, l'homme donnait à sa future un *anneau*, usage qui s'est perpétué jusqu'à nos jours. Nous donnons le nom d'*alliance* à cet *anneau* de mariage, qui ordinairement s'ouvre et se dédouble en deux parties sur lesquelles on grave les noms des époux et la date de leur union. Dans l'origine, l'*anneau* de mariage était de fer, avec chaton d'aimant, pour symboliser l'attraction que les époux exercent l'un sur l'autre. Il se porte au quatrième doigt de la main gauche, parce que, suivant une ancienne superstition, ce doigt est en rapport direct avec le cœur.

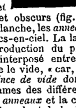
— *Anneaux mystérieux.* Les premiers chrétiens portaient un *anneau* sur lequel les deux lettres grecques XP (cr) étaient gravées en monogramme signifiant *Christus redemptor* (le Christ rédempteur). C'était un signe de reconnaissance entre eux dans les temps de persécution, où ils ne pouvaient se réunir que secrètement.

Chez beaucoup de peuples, certains *anneaux* ont été des objets de superstition. La fable avait donné à Gygès, roi de Lydie, un *anneau* avec lequel il pouvait se rendre invisible. Les *anneaux* magiques et constellés jouent un grand rôle au moyen âge. Les grimoires et les livres cabalistiques en mentionnaient un grand nombre que les esprits crédules s'acharnaient en vain à trouver. On distinguait en ce genre l'*anneau* du voyageur, avec lequel on pouvait parcourir de grandes distances sans en éprouver aucune fatigue, mais surtout l'*anneau* ou *sceau* de Salomon, considéré par les astrologues comme le talisman par excellence. Il paraît que c'est dans le chaton de cet *anneau* que Salomon avait vu tout ce qu'il désirait savoir. « Les recherches pour se le procurer ayant toujours été infructueuses, il n'est pas étonnant, dit l'*Encyclopédie nouvelle*, que les descriptions en aient été fort diverses. Les uns disent qu'il portait l'empreinte du nom sacré de Dieu, d'autres veulent qu'il représentât deux triangles croisés l'un sur l'autre. Quoi qu'il en soit, ses vertus étaient admirables; il avait entre autres celle de rendre invisible la personne qui le portait, et de lui conférer tout pouvoir sur la nature. »

— Astron. On désignait jadis sous les noms d'*anneau astronomique, horaire, solaire, universel*, différentes sortes de gnomons portatifs, ayant des dispositions plus ou moins compliquées. Un de ces instruments étant suspendu immobile au soleil, un rayon lumineux, filant par une mince ouverture, tombe sur un *anneau* divisé en parties représentant les heures, et indique, par son incidence même, l'heure qu'il est à ce moment-là. La montre a remplacé l'anneau-cadran, et l'a relégué dans les cabinets de vieilles curiosités.

— ANNEAU DE SATURNE. V. SATURNE.

— Phys. ANNEAUX COLORÉS. Quand la lumière tombe sur une lame assez mince (lames de mica, de verre, d'acier, lames cristallines clivées en feuillets ténus, ailes diaphanes d'insectes, minces couches de vernis, d'huile, d'éther, bulles de savon, etc.), les rayons réfléchis présentent des couleurs vives et changeantes, dont l'éclat dépend de l'épaisseur et de la nature de la lame. Si celle-ci est incolore, une partie de la lumière incidente passe au travers, est *transmise*, et produit aussi des couleurs, mais moins vives que celles des rayons réfléchis. Les lois de ces curieux phénomènes, connus sous le nom d'*anneaux colorés*, ont été pour la première fois exposées par Newton. Pour les rendre évidents, on applique la face courbe d'un miroir plan-convexe sur une glace bien plane, et l'on reçoit normalement aux faces planes un filet de lumière simple. La réflexion de cette lumière fait voir d'une manière très-nette des *anneaux* concentriques disposés autour d'une tache centrale, et alternativement brillants et obscurs (fig. 1).



Si l'on se sert de lumière blanche, les *anneaux* sont irisés comme des arcs-en-ciel. La lame mince, nécessaire à la production du phénomène, est ici le fluide interposé entre la glace et le miroir, ou même le vide, « car, dit M. Pouillet, une *lame mince de vide* donne des couleurs comme les lames des différents corps. » Les diamètres des *anneaux* et la couleur de la tache centrale dépendent de la distance des deux verres superposés. On appelle *anneau de premier ordre* celui qui entoure la tache centrale quand elle est noire, et que les verres se touchent; *anneau de deuxième ordre*, celui qui entoure le premier, etc... Voici les lois de Newton relatives aux *anneaux colorés* vus par réflexion : 1° *Dans chaque substance, les couleurs changent avec l'épaisseur de la lame et avec l'obliquité sous laquelle on la regarde. Elles disparaissent quand la lame est trop mince ou trop épaisse, et quand l'obliquité est trop grande;* 2° *Dans les différentes couleurs simples, les anneaux du même ordre ont des diamètres d'autant plus grands que les couleurs qui les forment sont moins réfrangibles;* 3° *Dans deux lames de substances différentes, les épaisseurs qui correspondent aux anneaux du même ordre, produits avec la même lumière, sont entre elles en raison inverse des indices de réfraction de ces substances;* 4° *Les carrés des diamètres des anneaux brillants sont entre eux comme la série des nombres impairs* 1, 3, 5, 7... *tandis que les carrés des diamètres des anneaux obscurs sont entre eux comme la série des nombres pairs*, 0, 2, 4, 6... : cette dernière loi peut se formuler en fonction des épaisseurs de la lame mince employée; elle s'énonce alors : *Dans une lame mince quelconque, les épaisseurs correspondant aux anneaux brillants des différents ordres sont entre elles comme la série des nombres impairs* 1, 3, 5, 7..., *tandis que les épaisseurs correspondant aux anneaux obscurs sont entre elles comme la série des nombres pairs* 0, 2, 4, 6... Ces lois ont permis à Newton d'évaluer des épaisseurs que leur petitesse rend matériellement inappréciables. Nous avons dit que les *anneaux* formés par transmission sont beaucoup plus faibles que ceux qui sont vus par réflexion; seulement, dans ces *anneaux*, l'épaisseur de la lame qui paraît noire par réflexion est celle qui se trouve colorée par transmission, et *vice versa*. Les *anneaux* transmis suivent les mêmes lois que les anneaux réfléchis; mais, en chaque point d'une lame mince, la teinte transmise est complémentaire de la teinte réfléchie, c'est-à-dire que, par leur combinaison, elles formeraient une teinte blanche. Newton s'est efforcé d'expliquer les phénomènes des *anneaux colorés* à l'aide d'une théorie

célèbre dans l'ancienne physique, sous le nom de *théorie des accès*, aujourd'hui complétement abandonnée, mais qui montre « combien il est difficile de généraliser ou même d'exprimer des faits sans y rien mêler d'hypothétique, et qui montre aussi qu'un système peut conduire à des résultats importants ou à des rapprochements heureux, même quand il est faux ou incomplet. » (Pouillet.)

Young a, le premier, fait voir que la formation des *anneaux* réfléchis est due aux interférences des rayons réfléchis à la première et à la seconde surface de la lame mince ; et que la formation des *anneaux* transmis résulte de l'interférence des rayons transmis directement avec ceux qui ne l'ont été qu'après deux réflexions consécutives dans la lame mince ; et qu'ainsi ils doivent être, conformément à l'expérience, complémentaires des *anneaux* réfléchis. Si l'on fait tomber normalement un rayon de soleil sur un miroir sphérique concave en verre étamé, dont la surface antérieure a été dépolie ou ternie, on obtient, réfléchis sur un écran, une série d'*anneaux* irisés, qui présentent, quant à leurs diamètres, la loi suivante, formulée par Newton et confirmée par MM. Biot et Pouillet : *Les carrés des diamètres suivent, pour les anneaux brillants, la série paire* 0, 2, 4, 6..., *et, pour les anneaux obscurs, la série impaire* 1, 3, 5, 7... Ces *anneaux*, qui cette fois paraissent sur des *lames épaisses*, sont produits par la combinaison des rayons réfléchis à la seconde surface du miroir avec les rayons diffus renvoyés par la première surface dont on a terni l'éclat. La production des anneaux colorés dans les lames minces donne lieu à des phénomènes de lumière polarisée, dont l'explication complète exigerait des calculs assez compliqués. Les *lames minces cristallisées* observées à travers deux cristaux, dont l'un sert de polarisateur et l'autre de polariscope, donnent aussi lieu à des *anneaux colorés*, qui présentent des particularités singulières, mais fort diverses, selon le nombre d'axes optiques de la lame. Nous nous bornons à donner la représentation figurée de ces anneaux.

Fig. 2. Anneaux colorés dans les cristaux à un axe.

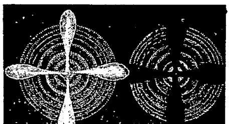
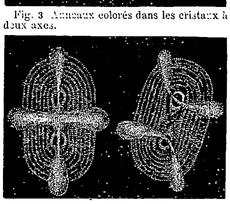


Fig. 3 Anneaux colorés dans les cristaux à deux axes.



Mentionnons encore, comme se rattachant à la théorie des *anneaux colorés*, un effet de vision que tout le monde a pu constater. Quand on regarde la flamme d'une bougie peu d'instants après s'être éveillé, on la voit entourée d'*anneaux* irisés. Ces *anneaux* sont dus aux interférences produites par les membranes diverses et les substances dont l'œil est composé.

La théorie des *anneaux colorés*, clairement développée par Young et Fresnel, confirme de tout point le système des ondulations lumineuses.

— *Anneaux produits par l'électricité*. Les *anneaux* colorés dus à l'électricité sont de deux espèces, ceux qui sont produits par l'électricité statique, et ceux qui proviennent de l'électricité dynamique. Les premiers sont dits *anneaux de Priestley*, et les seconds, *anneaux de Nobili*, du nom des savants qui les observèrent les premiers.

Priestley, en faisant passer des décharges électriques dans une plaque métallique, vit se produire sur cette plaque des *anneaux* concentriques colorés. Ces *anneaux* étaient formés de points brillants et de petites cavités présentant des indices de fusion, et les intervalles qui les séparaient étaient recouverts d'une poussière noire non adhérente. Les *anneaux de Priestley* s'expliquent par l'action calorifique de l'électricité. Les métaux les plus fusibles donnent généralement le plus grand nombre d'*anneaux* avec la même décharge.

Les *anneaux de Nobili* sont dus à l'action chimique de la pile sur telle ou telle dissolution saline dont est recouverte une plaque métallique. Ils s'obtiennent en promenant sur cette plaque l'extrémité d'un rhéophore. Formés par un dépôt d'oxyde ou de métal, quand la plaque communique avec le pôle négatif, ils reconnaissent pour cause, quand elle est en rapport avec le pôle positif, une altération de la surface par les acides. Ils sont souvent alternativement clairs et foncés. Quand on emploie une dissolution d'acétate de plomb, ils présentent les couleurs de l'arc-en-ciel. Un grand nombre d'expériences ont été faites avec des dissolutions de divers sels, ou de substances animales et végétales. Les matières organiques donnent généralement les plus belles couleurs. Nobili avait donné aux *anneaux* qui portent son nom celui d'*apparences électro-chimiques*.

— Mag. Les propriétés merveilleuses que l'on attribue à certains *anneaux*, dits *magiques*, paraissent évidemment provenir de traditions d'origine orientale. Dès les temps les plus reculés, nous voyons en effet les *anneaux* jouer un rôle important dans l'histoire fabuleuse et primitive des peuples sémitiques, et l'on peut affirmer sans trop de présomption que toutes ces histoires de bagues merveilleuses que nous ont transmises les Grecs et les Romains ont été empruntées par eux aux peuples orientaux, et appliquées à des faits qui leur étaient propres. Quelquefois même, comme dans l'histoire de l'*anneau de Gygès*, la légende grecque a respecté la nationalité du héros asiatique. On sait que le talisman tout puissant au moyen duquel le grand Salomon accomplissait les prodigieux miracles que lui attribuent les musulmans était un *anneau*, un cachet, un *khatim*, comme disent les Arabes. Ce *khatim*, sur lequel était gravé le grand nom de Dieu, était composé moitié de fer, moitié de cuivre. C'est avec la partie en fer que Salomon scellait les ordres qu'il donnait aux génies rebelles, et avec la partie en cuivre qu'il scellait les ordres donnés aux bons génies. A propos de cet *anneau*, il existe une légende qui rappelle singulièrement celle de Polycrate. Un jour Salomon étant au bain, et ayant ôté l'*anneau* de son doigt, il lui fut dérobé par un esprit malin qui le jeta dans la mer. Pendant quarante jours Salomon ne put monter sur son trône. Mais un poisson ayant avalé l'*anneau*, et ayant été pris dans un filet, le précieux talisman fut rendu au fils de David. Les conteurs arabes ont repris plusieurs fois en sous-œuvre ce thème ingénieux, et il y a même dans les *Mille et une Nuits* une histoire (*hikaïat Abi sir* ou *Abi kir*) qui rappelle, avec des coïncidences de détails fort curieuses, l'accident arrivé au tyran de Samos. Aujourd'hui encore, la confection des *anneaux magiques* tient une place importante dans les pratiques superstitieuses des Arabes, et il y a une science tout entière (*ilm elkhawatim*) qui est basée sur l'usage des *anneaux magiques*. Il existe même un traité complet sur cette science, intitulé : *Kitab Assakathat*.

— **Allus. littér. Anneau de Didon**, allusion à l'anneau que la légende prête à Didon, et que cette princesse conservait comme le symbole de la fidélité jurée à la mémoire de son époux Sichée. Dans le tableau où le peintre Guérin représente Enée racontant ses malheurs à Didon, Cupidon, sous les traits du jeune Ascagne, se tient auprès de la reine, qui lui entoure le cou de son bras gauche. L'amour pénètre peu à peu dans le cœur de Didon à mesure que le héros troyen fait le récit de la ruine d'Ilion, et ses yeux, d'une langueur et d'une volupté indéfinissables, font pressentir le moment où Sichée sera tout à fait oublié. C'est cette transition d'un amour qui s'éteint à un amour qui s'éveille que l'artiste a éloquemment rendue, en montrant les efforts que fait le jeune Ascagne pour détacher l'anneau.

Dans l'application, l'*anneau de Didon* désigne un affaiblissement dans le culte du souvenir, au profit d'une passion nouvelle :

« Un homme peut appartenir à une première femme par le souvenir, et à une seconde par une douce communauté d'existence; une femme ne paraît point née pour un tel partage. Lorsqu'elle se remarie, et il en est peu qui ne se dévouent à de secondes noces, l'anneau du premier hymen, qu'elle répudie, en emporte les dernières traces; c'est l'*anneau de Didon*, auquel s'attachait la mémoire de Sichée. » EUG. ROCH.

— **Allus. hist. Anneau de Gygès.** Gygès était un simple berger de Lydie devenu roi, selon la légende (708-670 av. J.-C.). Un jour, ayant vu la terre s'entr'ouvrir, il descendit dans cette ouverture et aperçut, entre autres merveilles, un cheval de bronze entièrement creux, qui avait des portes à ses flancs. Les ayant ouvertes, il vit un cadavre de grandeur plus qu'humaine, qui avait au doigt un anneau d'or. Cet anneau, dès qu'on en avait tourné le chaton en dedans de la main, avait le pouvoir de rendre invisibles ceux qui le portaient. Gygès s'empara de ce précieux talisman et se rendit à la cour du roi Candaule, où son anneau devint pour lui la source d'une brillante fortune; il ne tarda pas à devenir favori et premier ministre.

Les circonstances ne sont pas rares où l'on désirerait avoir au doigt l'anneau de Gygès : quel est celui qui n'a pas été placé dans quelques-unes de ces circonstances critiques, qui font souhaiter, comme on dit vulgairement, « d'être à cent pieds sous terre? » D'autres fois, que ne donnerait-on pas pour se trouver, invisible, en certains lieux où se débattent nos intérêts les plus chers et notre destinée? De là l'application fréquente que l'on fait de l'anneau de Gygès, en littérature et dans la conversation.

M. Alphonse Karr a voulu voir dans l'anneau de Gygès une allégorie, qu'il explique à sa manière dans cette boutade poétique :

Celui qui met Gygès, son anneau merveilleux,
Au nombre des récits faux et des contes bleus,
(Je le sais maintenant) et se trompe et divague.
Des exemples frappants ont dessillé mes yeux.
Si vous êtes méchant, stupide, laid et vieux,
Mettez à votre index, un beau soir, une bague,
Avec un diamant valant deux mille écus.
.
Le diamant paraît et de ses feux éclaire
Vos charmes ignorés, vos modestes vertus ;
Vous étiez bête et laid, mais vous ne l'êtes plus!
Dites n'importe quoi, les femmes applaudissent.

« Où êtes-vous, monsieur Marat? Adam, où es-tu? Quand Dieu appelait ainsi Adam, il se moquait de notre premier père, car Dieu, qui voit tout, ne pouvait ignorer où était Adam. Pour moi, j'ignore où est l'ami du peuple. Il ne se passe point de jour qu'on ne me demande de ses nouvelles. Je commence à croire qu'il possède l'*anneau de Gygès;* il faut qu'il soit bien sûr de mettre en défaut tous les espions de l'ancienne police et tous les observateurs de la nouvelle. »
C. DESMOULINS.

« Qu'eût-il donc pensé, craint et redouté, ce prudent Germain, si, le jour où, d'après son calcul, il devait voir arriver Othbert à Inspruck, il eût pu, muni pour un moment du miraculeux *anneau de Gygès*, se trouver transporté à Venise, et reconnaître son protégé appuyé sur le balcon de marbre du palais Bastiglia, au milieu des douces pénombres d'une soirée italienne?... »
JULES LECOMTE.

« Les voleurs me prirent mes cent écus. J'espérais sauver le solitaire que je portais au doigt, et je l'avais tourné en dedans. Malheureusement il n'avait pas la vertu de l'*anneau de Gygès*. On vit mon pauvre solitaire et on me le prit. » ALEX. DUMAS.

« Pour faire un recueil d'observations curieuses sur la poésie, il faudrait, à l'aide de l'*anneau de Gygès*, pénétrer dans ces arrière-boutiques de confiseurs où se confectionnent les innocentes devises, les quatrains sucrés, les madrigaux candides, destinés à servir d'enveloppes aux pralines ; dans l'échoppe de ces écrivains incompris, qui rédigent au rabais des distiques ou des tercets galants pour les fabricants de mirlitons. »
VICTOR FOURNEL.

« Franz passa une partie de la nuit à rêver et à désirer le lendemain. En effet, le lendemain tout devait s'éclaircir; et cette fois, à moins que son hôte de Monte-Cristo ne possédât l'*anneau de Gygès*, et, grâce à cet anneau, la faculté de se rendre invisible, il était évident qu'il ne lui échapperait pas. »
ALEX. DUMAS.

— **Allus. hist. Anneau de Polycrate.** Polycrate, tyran de Samos (536-523 av. J.-C.), jouissait depuis plus de quarante années d'une prospérité inouïe, qu'aucun revers n'avait encore troublée. Il suffisait qu'il entreprît une guerre, la victoire le suivait de près; il n'avait qu'à vouloir les choses les plus difficiles, elles se faisaient comme d'elles-mêmes. Ses richesses immenses se multipliaient chaque jour; tous ses ennemis étaient à ses pieds. Amasis, roi d'Egypte, son allié, s'inquiéta pour lui d'un bonheur trop constant pour ne pas présager quelque infortune éclatante. Frappé de cette crainte, Polycrate résolut d'interrompre lui-même le cours de ses prospérités par une perte volontaire. Il tira de son doigt son anneau, qui était d'un très-grand prix et orné d'une riche émeraude gravée par le célèbre Théodore de Samos, et le jeta du haut d'une tour dans la mer, espérant par cette perte avoir satisfait à la nécessité de subir, au moins une fois en sa vie, les rigueurs de la Fortune. Mais c'était un aveuglement causé par sa prospérité : les maux qu'on choisit et qu'on se fait soi-même ne sont plus des maux; nous ne sommes affligés que par les peines forcées et imprévues qui nous frappent. Polycrate ne savait pas que le vrai moyen de prévenir la Fortune était de se détacher, par sagesse et par modération, de tous les biens fragiles qu'elle donne. La Fortune, à laquelle il voulut sacrifier son anneau, n'accepta point ce sacrifice, et Polycrate, malgré lui, parut plus heureux que jamais. Un poisson avait avalé l'anneau; le poisson avait été pris, porté chez Polycrate, préparé pour être servi à sa table; et l'anneau, trouvé par un cuisinier dans le ventre du poisson, fut rendu au tyran, qui pâlit à la vue d'une fortune si opiniâtre à le favoriser. Mais le temps s'approchait où ses prospérités devaient se changer tout à coup en des adversités affreuses. Le grand roi de Perse, Darius, fils d'Hystaspe, entreprit la guerre contre les Grecs : il subjugua bientôt toutes les colonies grecques de la côte d'Asie et des îles voisines qui sont dans la mer Egée; Samos fut prise, Polycrate fut vaincu; et Oronte, qui commandait pour le grand roi, ayant fait dresser une haute croix, y fit attacher le tyran.

C'était une croyance générale, chez les anciens, que la Fortune était une déesse essentiellement capricieuse, et qu'elle aimait à faire tomber ses rigueurs sur ceux pour qui elle n'avait eu longtemps que des sourires. Parmi les traits nombreux que nous pourrions citer à ce sujet, nous ne rapporterons que le suivant : Philippe était absent de Macédoine, lorsqu'on lui apporta, suivant Plutarque, ces trois nouvelles à la fois : un fils lui était né; Parménion, l'un de ses généraux, avait remporté une grande victoire sur les Illyriens; enfin, il avait été couronné aux jeux olympiques. Effrayé d'un si prodigieux bonheur : « Grand Jupiter ! s'écria-t-il, envoie-moi au plus tôt quelque légère disgrâce. »

L'*anneau de Polycrate* est devenu pour les écrivains une mine féconde d'ingénieuses allusions :

« Bien, ma fille, reprit la marquise. Tu viens de te dessaisir, en faveur de ta cousine, d'une propriété magnifique et d'une valeur considérable : c'est un sacrifice que tu as cru devoir faire à ton bonheur ; maintenant, voilà une affaire finie, *tu as jeté à la mer ton anneau de Polycrate*. Sois tranquille, aucun poisson ne te le rapportera. » KÉRATRY.

« Telle est notre confiance dans l'instabilité de la Fortune, que la prospérité démesurée de nos ennemis nous réjouit comme le signal de leur chute prochaine. Nous aimons à leur dire : « Il est temps, *Polycrate, de jeter ton anneau dans la mer*, » assurés que nous sommes qu'ils n'éviteront pas la croix. »
PRÉVOST-PARADOL.

« Quiconque est heureux ou le paraît doit être sans cesse à genoux pour en demander pardon. Je ne vois guère que cette considération qui ait pu porter un homme aussi irascible que Beaumarchais à ne pas relever les insultes de Mirabeau. Il crut devoir faire à l'envie le sacrifice d'un outrage, comme le *tyran de Samos, faisant à la Fortune le sacrifice de son plus beau diamant*. »
LA HARPE.

« Je n'ai jamais su si j'étais superstitieux, le temps m'a manqué pour faire cette étude; mais la simple logique me conduit à penser que cette chance inouïe qui me protége ne peut pas durer éternellement. Mon bonheur m'épouvante, et parfois il me prend envie de faire à la mauvaise fortune quelque sacrifice volontaire, comme le *tyran de Samos*. Mais tu verras que cet argent rentrera dans ma caisse comme un poisson rapporta la bague. »
AMÉDÉE ACHARD.

« Le ciel fut constamment pur, le vent bon, la mer brillante. Des vivres frais, des grenades excellentes, du vin de Chypre, du café de la meilleure qualité, nous tenaient dans l'abondance et la joie. L'excès de ma prospérité aurait dû me causer des alarmes; mais, quand j'aurais eu l'*anneau de Polycrate*, je me serais bien gardé de le jeter à la mer, à cause du maudit esturgeon. » CHATEAUBRIAND.

Anneau de Mariette (L'), opéra-comique en un acte, paroles de Laurencin et Cormon, musique de Gautier, représenté sur le théâtre de Versailles, le 25 novembre 1845.

Anneau de la Fiancée (L'), opéra-comique en trois actes, paroles de Brisset, musique de Blangini, représenté sur le théâtre des Nouveautés, le 28 juin 1828.

ANNEAU (JEU DE L'), jeu des gens du peuple, en Russie. Il consiste à lancer un gros clou de fer, armé d'une large tête, de manière qu'il se fiche en terre, dans l'intérieur d'un petit *anneau* de même métal. Ce jeu demande une main très-exercée et un coup d'œil d'une extrême justesse. On le joue de différentes manières; mais, en général, le gagnant est celui qui a rencontré l'*anneau* un nombre de fois convenu. Il existe en Espagne un jeu analogue. Seulement ici, c'est un stylet qu'il faut planter dans un rond tracé à la craie ou autrement sur une porte. ‖ Dans ces dernières années, deux jongleurs chinois, venus en France, excitèrent vivement la curiosité publique par un jeu à peu près analogue, mais bien autrement dramatique. L'un des Chinois se plaçait immobile et debout contre un panneau de bois, traçant une sorte de cercle avec les lignes extérieures de sa tête. Alors le jongleur, placé à une distance assez considérable, lançait douze poignards contre le panneau, de manière que la tête du patient se trouvait emprisonnée entre les douze lames, et sans avoir été atteinte. Beaucoup de personnes ont pensé qu'une jonglerie très-adroite se cachait sous ce prétendu tour de force. ‖ On connaît en France, sous le nom de *jeu des anneaux*, un exercice qui consiste à lancer des anneaux sur une planche où des couteaux

ouverts sont plantés perpendiculairement. Chaque couteau entouré par l'un des anneaux appartient au joueur. C'est un jeu que l'on remarque à toutes nos fêtes publiques. ‖ Jeu d'adresse, ou plutôt de prestidigitation, dû à l'esprit inventif de M. Robert-Houdin, et qui consistait à former instantanément une chaîne au moyen d'anneaux complétement isolés, et sur chacun desquels l'œil le plus exercé ne découvrait aucune solution de continuité.

ANNEBAUD (Claude D'), maréchal de France, suivit François Ier dans ses campagnes, fut fait prisonnier à Pavie, et administra sagement les finances avec le cardinal de Tournon. Il mourut à La Fère en 1552. ‖ Son fils, *Jean d'*ANNEBAUD, fut tué en 1562, à la bataille de Dreux.

ANNECY, ch.-l. du dép. de la Haute-Savoie, sur le lac du même nom; évêché; à 18 kil. N.-E. de Chambéry; pop. aggl., 8,606 hab. — pop. tot. 10,737 hab. L'arr. a 7 cant., 98 comm., 84,966 hab. Saint François de Sales et le chimiste Berthollet sont nés dans les environs. Cathédrale bâtie vers 1523; église Saint-Dominique, inaugurée en 1445; château, ancienne résidence des comtes de Genève; restes du couvent de Sainte-Claire; bibliothèque publique et muséum; statue de Berthollet.

ANNÉDOTES, nom donné à quatre divinités chaldéennes : Eudoque, Eneugame, Eneubule, Anemonte, moitié homme, moitié poisson, et qui exerçaient sur les peuples primitifs une mission civilisatrice.

ANNÉE s. f. (a-né — du lat. *annus*, dont le sens primitif était *cercle*). 1o Dans le sens le plus général, Temps d'une révolution complète de la terre dans son orbite autour du soleil; 2o dans un sens exclusivement scientifique, Période de temps calculée sur le mouvement d'un astre : *Les peuples anciens avaient chacun une manière différente de compter les* ANNÉES. ‖ Période de douze mois, commençant le 1er janvier et finissant au 31 décembre : *Le commencement de l'*ANNÉE. *Le milieu de l'*ANNÉE. *La fin, le bout de l'*ANNÉE. *L'*ANNÉE *passée. La présente* ANNÉE. *L'*ANNÉE *prochaine. Les quatre saisons de l'*ANNÉE. *Le cours des* ANNÉES. *L'*ANNÉE *1811 ou* ANNÉE *de la comète, a été remarquable par l'excellence du vin que les vignes ont produit. Les* ANNÉES *se poussent successivement, comme des flots.* (Boss.) *Je prie Dieu qu'il vous renouvelle, à ce renouvellement d'*ANNÉE. (Boss.) *Les* ANNÉES *paraissent longues, quand elles sont encore loin de nous; arrivées, elles disparaissent et nous échappent en un instant.* (Mass.) *Je deviens un petit homme bien chargé d'*ANNÉES, *et qui ne conviendra plus guère dans les jeunes et belles compagnies.* (Coulanges.) *Les* ANNÉES *m'ont tellement mise à la raison, que, si j'en avais encore beaucoup à passer, je crois que je me retirerais dans quelque petit désert.* (Mme de Coulanges.) *Cette* ANNÉE *et toutes celles de ma vie sont à vous.* (Mme de Sév.) *Un des souhaits que je fais au renouvellement de cette* ANNÉE, *c'est que mes verbiages vous plaisent autant que les vôtres me sont agréables.* (Mme de Sév.) *Elle a quarante ans accomplis, mais les* ANNÉES *ont pour elle moins de douze mois, et ne la vieillissent pas.* (La Bruy.) *L'*ANNÉE *s'ouvre enfin, les travaux reprennent leur cours.* (P.-L. Cour.) *C'est un grand mal pour l'homme que d'arriver trop tôt au gré de ses désirs, et de parcourir dans quelques années les illusions d'une longue vie.* (Chateaub.) *Les* ANNÉES *sont des degrés qui croulent à mesure qu'on les monte.* (Mme Swetchine.)

Quelle main, consacrant la première journée,
Vient ouvrir devant moi la porte de l'*année ?*
LEMIERRE.

Sombre quatre-vingt-treize, épouvantable *année*,
De lauriers et de sang grande ombre couronnée.
AUG. BARBIER.

Ah! si du moins dans nos *années*,
Les jours perdus ne comptaient pas!
LAMARTINE.

Minuit! L'*année* expire et l'*année* est éclose,
Une reine nouvelle entre dans l'univers.
Mme DESBORDES-VALMORE.

Je vois mes rapides *années*
S'accumuler derrière moi
Comme le chêne autour de soi
Voit tomber les feuilles fanées.
LAMARTINE.

— Poétiq. :

Sur des signes divers notre terre inclinée
Fait naître tour à tour sur le front de l'*année*
Les moissons et les fruits, les fleurs et les frimas.
CHÊNEDOLLÉ.

— Espace de douze mois, sans égard à l'époque où il commence et où il finit : *Il y a bien des* ANNÉES *que je ne vous ai vu. Après une* ANNÉE *passée en province, il est revenu à Paris. Il y a dans Shakspeare des pièces qui durent plusieurs* ANNÉES. (Volt.) *André Chénier succomba dans la trente et unième* ANNÉE *de son âge.* (Ste-Beuve.) *Savez-vous que j'ai fini hier ma soixante-neuvième* ANNÉE, *et qu'à l'heure où je vous parle je suis dans ma soixante-dixième?* (Th. Leclercq.)

Des moments les heures sont nées,
Et les heures forment des jours,
Et les jours forment des *années*
Dont le siècle grossit son cours.
LAMARTINE.

— Espace de temps indéterminé : *Malheur à nous si nous excusons des* ANNÉES *de vanité en faveur de quelques jours de pénitence.* (Fléch.) *Que l'on donne quelques* ANNÉES, *si l'on veut, à cette première soif de gloire.* (D'Aguess.)

— Se dit aussi : 1o par rapport à la température : ANNÉE *chaude, orageuse.* ANNÉE *de sécheresse.* ANNÉE *froide, venteuse, pluvieuse.* ‖ 2o Par rapport aux récoltes, aux produits de la terre : ANNÉE *abondante.* ANNÉE *médiocre.* ANNÉE *mauvaise.* ANNÉE *de disette. Une bonne* ANNÉE *répare les dommages de deux mauvaises.* (Volt.) *La perfection qu'a de nos jours obtenue l'organisation du travail permet de franchir avec un bonheur inespéré les* ANNÉES *les plus calamiteuses.* (Ch. Dupin.)

L'eau tarit, l'herbe meurt, et la stérile *année*
Voit sur son front noirci sa guirlande fanée.
C. DELAVIGNE.

‖ Revenu, somme qu'on doit recevoir ou payer par an : *L'*ANNÉE *de ce rentier ne peut le faire vivre six mois. Ce fermier doit une* ANNÉE *entière.*

— plur. Durée de la vie de l'homme : *Ce sont les vœux que nous faisons pour la prospérité et la longueur de ses* ANNÉES. (Fléch.) *Le ciel le combla d'*ANNÉES *paisibles et fortunées.* (J.-B. Rouss.)

J'ai vu mes tristes journées
Décliner vers leur penchant;
Au midi de mes *années*,
Je touchais à leur couchant.
J.-B. ROUSSEAU.

‖ Ages, diverses époques de la vie : *Jeunes* ANNÉES, *premières* ANNÉES, *belles* ANNÉES, *tendres* ANNÉES, *dernières* ANNÉES. *Il ne perdit pas ses jeunes* ANNÉES *dans la mollesse et la volupté.* (Fléch.) *Quoique les dernières* ANNÉES *se traînent tristement, elles paraissent toujours trop rapides.* (La Bruy.)

— *Année littéraire, scientifique, historique, agricole, musicale, astronomique*, etc., Recueils périodiques publiés au commencement de chaque année, qui donnent sur la littérature, les sciences, l'histoire, l'agriculture, la musique, l'astronomie, etc., un tableau exact de tout ce qui s'est produit dans ces différentes branches pendant l'année précédente. ‖ *Année du chrétien*, Recueil d'exercices pieux appropriés à chaque jour de l'année.

— *Bonne année* et fam. *année*, Souhait de prospérité en usage au commencement de chaque année : *Lettres de* BONNE ANNÉE. *Compliments de* BONNE ANNÉE. *N'oublie pas de souhaiter la* BONNE ANNÉE *à maman. Désespérée de ces lettres de* BONNE ANNÉE, *il me prend envie de souhaiter toute sorte de guignon à ceux à qui j'écris, pour varier un peu la phrase.* (Mme de Simiane.)

— *Année scolaire*, Temps qui s'écoule depuis l'ouverture des classes jusqu'aux vacances, pour les établissements d'instruction publique : *On reconnait qu'une* ANNÉE SCOLAIRE *a été bien remplie, lorsque les prix sont partagés entre un grand nombre d'élèves.* ‖ *Année judiciaire*, Temps pendant lequel les tribunaux sont ouverts : *L'*ANNÉE JUDICIAIRE *commence le 1er novembre et finit le 31 août.* ‖ *Année ecclésiastique*, Temps qui s'écoule depuis le premier dimanche de l'avent jusqu'au même jour de l'année suivante : *L'*ANNÉE ECCLÉSIASTIQUE *peut être, de quelques jours, un peu plus longue ou un peu plus courte que l'année civile.* ‖ *Année théâtrale*, Temps qui s'écoule depuis la réouverture des théâtres (le jour de Pâques) jusqu'à leur clôture, qui avait lieu autrefois le dimanche des Rameaux. Aujourd'hui les théâtres ne restent plus guère fermés que le vendredi saint.

— Dans l'anc. méd. *Année médicale*, Année considérée sous le rapport de la santé, et qui, selon Hippocrate, commençait à l'équinoxe du printemps.

— *Année julienne*, Année moyenne adoptée par Jules César, et dont la durée était de 365 jours, 6 heures, ce qui lui donnait, sur l'année solaire, une avance de 11 m., 12 s. $\frac{45}{100}$. Cette année moyenne s'obtenait en intercalant une année bissextile sur quatre. ‖ *Année grégorienne*, Année moyenne introduite par le pape Grégoire XIII, et dont la durée est de 365 jours 2425, ce qui réduit la différence de l'année civile et de l'année solaire à 20, 56 s. Cette année moyenne s'obtient en supprimant trois années bissextiles sur 400 ans au calendrier julien. Parmi les années représentées par un nombre multiple de 100, on n'a laissé bissextiles que celles qui sont divisibles par 400. ‖ *Année russe*, Année julienne conservée par les Russes et différant à la fois de l'année grégorienne par la durée et par le point de départ. ‖ *Année républicaine*, Année civile adoptée en France sous la première république. Elle commençait à l'équinoxe d'automne et se composait de 12 mois de 30 jours, plus 5 ou 6 jours complémentaires : *L'idée de faire commencer l'*ANNÉE RÉPUBLICAINE *à l'un des passages du soleil dans l'équateur était juste et naturelle.* (V. CALENDRIER RÉPUBLICAIN.) ‖ *Année sabbatique*, Année qui revenait après une période de 7 ans, et pendant laquelle les Juifs devaient laisser reposer les terres, comme ils se reposaient eux-mêmes le jour du sabbat : *La septième* ANNÉE SABBATIQUE *ou la quarante-neuvième était particulièrement solennisée.* ‖ *Année émergente*, Première année d'une ère; point de départ pour compter les années : *L'*ANNÉE ÉMERGENTE *des Français a été longtemps celle de la mort de saint Martin, 401-402 de l'ère chrétienne.* ‖ *Grande année.* Suivant les platoniciens, Période après laquelle toutes les planètes devaient se retrouver dans les mêmes positions relatives. Des calculs modernes ont donné à une pareille période une durée de plus de 17,000 millions d'années, mais il est certain que la marche des planètes n'est pas assez exactement connue pour qu'un semblable calcul ait pu se faire sans quelque erreur dans la durée des révolutions. *Année olympique*, Année des Grecs, qui équivalait au quart d'une olympiade : *La durée de l'*ANNÉE OLYMPIQUE *est excessivement difficile à déterminer.*

— Astron. *Année solaire*, ou *tropique*, ou *astronomique*, Temps que met la terre à accomplir sa révolution autour du soleil, ou que met le soleil à accomplir une révolution sur l'écliptique, dans son mouvement apparent autour de la terre. ‖ *Année lunaire*, Espace de temps qui comprend un certain nombre de mois lunaires, généralement douze; mais les mois lunaires étant de deux sortes, il y a aussi deux espèces d'années lunaires : 1o *Année lunaire synodique*, Année composée de douze mois lunaires synodiques, c'est-à-dire de douze lunaisons. : *Après dix-neuf ans, l'*ANNÉE LUNAIRE (SYNODIQUE) *et l'année solaire recommencent ensemble.* (Arago.) 2o *Année lunaire sidérale*, Année de 12 mois lunaires sidéraux. Le mois lunaire sidéral est le temps employé par la lune à reprendre la même position par rapport aux étoiles. ‖ *Année lunaire embolismique*, Année de 13 mois lunaires synodiques, qu'on intercale six fois dans une période de 19 ans, pour obtenir une année lunaire moyenne se rapprochant de la durée de l'année solaire. ‖ *Année lunaire commune*, Année lunaire de 12 mois. Se dit par opposition à l'année lunaire embolismique. ‖ *Année sidérale*, Temps que met la terre à reprendre sa position par rapport au soleil et aux étoiles fixes : *L'écart entre l'année solaire vraie et l'*ANNÉE SIDÉRALE *est de 20 m., 20, 3 s. Il est produit par le phénomène de la précession des équinoxes.* ‖ *Année anomalistique*, Temps que met la terre à revenir à la même apside, c'est-à-dire à la même extrémité du grand axe de son orbite : *Le deplacement progressif du grand axe de l'orbite terrestre produit, entre l'année solaire et l'*ANNÉE ANOMALISTIQUE, *un écart de 25, 12 m.* ‖ *Année fautive*, Année de 12 mois de 30 jours adoptée d'abord par les Grecs. ‖ *Année civile*, Espace de 365 jours, formant l'année telle qu'on la considère dans les rapports de la vie, abstraction faite des fractions astronomiques : on la nomme ainsi par opposition à l'année solaire ou astronomique. ‖ *Année commune*, Année de 365 jours, par opposition à année bissextile. ‖ *Année bissextile*, Année de 366 jours : *Dans les* ANNÉES BISSEXTILES, *le mois de février a 29 jours.* ‖ *Année vague*, Année de 365 jours, ainsi appelée parce qu'elle déplaçait rapidement les saisons par son écart de près de 6 heures avec l'année solaire : *L'*ANNÉE VAGUE, *se composant de 365 jours, supposait déjà des observations assez délicates, à une époque qui manquait de moyens précis pour les faire.* ‖ *Année mixte*, Année lunaire corrigée par des intercalations de mois ou de jours, de façon à obtenir une année moyenne plus ou moins conforme à l'année solaire. ‖ *Année planétaire*, Durée de la révolution d'une planète. On dit dans ce sens : Année de Mercure, de Vénus, de Saturne, etc. La durée des années planétaires est indépendante, en ce sens, du mouvement propre de la terre.

— *Année d'exercice*, ou quelquefois *année*, Année pendant laquelle un fonctionnaire a le droit ou l'obligation d'exercer à son tour : *Je pourrais entreprendre ce voyage, si je ne voyais arriver mon* ANNÉE D'EXERCICE. *Mon* ANNÉE *est là; nous parlerons après de nous amuser. La tête tourna au duc d'Aumont, qui se mêla de toutes ces fêtes, au lieu du duc de Beauvilliers, qui était en* ANNÉE. (St-Sim.)

— *Année de deuil*, Année pendant laquelle il est d'usage de porter des vêtements de deuil : *Cette dame n'attend, pour se remarier, que la fin de son* ANNÉE DE DEUIL.

— *Année de probation*, Année pendant laquelle on éprouve la vocation d'un religieux ou d'une religieuse : *Cette personne ne pourra atteindre la fin de son* ANNÉE DE PROBATION.

— *Année moyenne* ou *commune*, Evaluation moyenne du produit ou des récoltes d'une année, en faisant compensation des mauvaises années avec les bonnes : *En fait de céréales, l'*ANNÉE MOYENNE *est en France à peine suffisante pour l'alimentation du pays.*

— *Année sainte* ou *année chrétienne*, Année pendant laquelle on ouvre à Rome le grand jubilé : *L'*ANNÉE SAINTE, *qui n'arrivait que tous les 100 ans, se reproduit aujourd'hui tous les 25 ans.* ‖ *Années éternelles*, L'éternité : *Je n'ai plus rien à faire en ce monde qu'à méditer les* ANNÉES ÉTERNELLES. (Rancé.) *Si je sais qu'il n'y a plus qu'un petit nombre de jours pour moi, je sais aussi qu'il y a des* ANNÉES ÉTERNELLES. (Fléch.)

— Astrol. *Année climatérique*, Année fatale qui arrivait tous les sept ans, et pendant laquelle on courait les plus grands dangers; on redoutait surtout la 9e année climatérique ou la 63e de l'âge de l'individu, qu'on appelait *grande climatérique* : *La croyance à l'*ANNÉE CLIMATÉRIQUE *est due à Pythagore.* (De Pontéc.)

— *D'année en année*, loc. adv. Successivement, insensiblement.

— **Encycl.** Astron. *L'année* est *l'anneau*, le circuit du temps, suivant Macrobe. Suivant les astronomes, c'est la durée complète d'une révolution du soleil ou de plusieurs révolutions de la lune autour de la terre. De là deux sortes d'*années : l'année solaire*, produite par le mouvement du soleil, et *l'année lunaire*, engendrée par le mouvement de la lune. Les différentes espèces d'années lunaires ont été suffisamment expliquées plus haut; occupons-nous donc surtout de *l'année solaire*, qui a été la plus généralement adoptée. Il y a trois manières de la déterminer, d'où résultent trois sortes d'années solaires :

1o ANNÉE ANOMALISTIQUE. L'ellipse solaire, sans quitter son plan, tourne avec lenteur comme une roue, de façon qu'un point quelconque de cette courbe se meut dans le même sens que le soleil d'environ 11″. Lors donc que le soleil part d'un point de son ellipse apparente, il lui faut, pour revenir au même point, plus de temps que si ce point n'avait pas bougé; il faut plus qu'une révolution complète. L'intervalle de temps qui s'écoule entre deux passages consécutifs du soleil en un même point de son orbite constitue *l'année anomalistique*, qui est de 365 jours 6 heures 13 m. 58 s., 6.

2o ANNÉE SIDÉRALE. On sait que les équinoxes ne sont pas des points fixes dans le ciel. Si l'on considère, par exemple, celui du printemps, on reconnait qu'il a un mouvement opposé à celui du soleil, et qu'il marche en quelque sorte à sa rencontre. Par conséquent, lorsque le soleil y est revenu, il n'a point accompli en totalité sa révolution. Si donc on observe deux coïncidences consécutives du centre du soleil avec une même étoile fixe située sur l'écliptique, l'intervalle de temps compris entre ces deux coïncidences constitue *l'année sidérale*, dont la durée est de 365 jours 6 heures 9 m. 11 s., 5.

3o ANNÉE TROPIQUE OU ÉQUINOXIALE. Si l'on observe deux coïncidences consécutives du centre du soleil avec l'équinoxe du printemps, l'intervalle de temps compris entre ces deux coïncidences constitue *l'année tropique* ou *équinoxiale*. En vertu du mouvement de nutation des points équinoxiaux, leur rétrogradation est tantôt accélérée, tantôt retardée, ce qui fait varier la longueur de *l'année* tropique. On évalue donc seulement sa durée moyenne; elle est de 365 jours 5 heures 48 m. 51 s., 6.

Quelle que soit *l'année* que l'on emploie, il en résulte pour les usages civils un même inconvénient, savoir que le dernier jour d'une *année* est en même temps le premier de *l'année* suivante, puisqu'il appartient pour environ $\frac{1}{4}$ à la première, et pour $\frac{3}{4}$ à la seconde. Il serait donc difficile de préciser la date d'un événement survenu ce jour-là. De là la nécessité et l'origine de *l'année civile*, formée d'un nombre de jours arbitraire, rapproché du nombre de ceux de *l'année* astronomique. Il importe que les différentes phases de l'année civile concordent avec les variations climatériques produites par le mouvement du soleil; que, par exemple, le calendrier n'annonce pas le printemps à l'heure où le soleil passe à l'équinoxe d'automne. Or, comme *l'année* tropique est l'intervalle de temps compris entre deux printemps consécutifs, c'est elle qui marque naturellement l'époque de chaque saison, et c'est avec elle que *l'année* civile doit, autant que possible, se mettre d'accord.

Les Egyptiens firent leur année civile de 365 jours exacts, la terminant ainsi 6 heures avant que le soleil eût achevé sa révolution. Au bout de 1,460 ans, leur retard était de 1,460 fois 6 heures, soit juste une *année* de 365 jours, en sorte que chaque 1461e *année* commençait, sauf quelques légères différences provenant des minutes mises en trop, au point où le soleil s'était trouvé lors du commencement de la première. La concordance revenait ainsi d'elle-même entre *l'année* civile et *l'année* astronomique.

L'année civile des Romains, établie par Romulus, perfectionnée par Numa et bouleversée par les pontifes chargés de la maintenir en concordance avec le soleil, fut enfin réformée par Jules César. Il fut établi que, sur quatre *années consécutives*, les trois premières seraient de 365 jours exacts, et la quatrième de 366, ce qui revenait à faire des *années* moyennes de 365 jours 6 heures. Le jour complémentaire introduit dans la quatrième *année* par la *réforme julienne* fut intercalé entre le 23e et le 24e jour de février; et, comme le 24e jour s'appelait *sexto-calendas*, le jour intercalaire fut désigné sous le nom de *bis sexto-calendas*, d'où le nom d'*année bissextile* est resté à celles qui comptent 366 jours. Pour ramener le commencement du printemps au moment de l'équinoxe, César dut augmenter *l'année* courante (45e av. J.-C.) de 85 jours, ce qui fit donner à cette *année* le nom d'*année de confusion*. Nous allons voir que les Romains n'ont pas été les seuls à avoir leur année de confusion.

L'Eglise adopta *l'année* julienne pour les besoins civils, mais en la compliquant d'une *année* lunaire pour la détermination des fêtes religieuses. Or, d'une part, *l'année* julienne étant un peu trop longue, et, d'autre part, la concordance entre le mouvement du soleil et celui de la lune n'ayant été que très-insuffisamment établie, on vit peu à peu le calendrier ecclésiastique annoncer à contre-sens

les phases du soleil et de la lune, et faire passer insensiblement les fêtes d'une saison dans une autre. C'est ce qui porta, en 1582, le pape Grégoire XIII à tenter une nouvelle réforme qui, sous le nom de *réforme grégorienne*, est restée définitive. A cette époque, par suite de l'excès de l'*année* julienne sur l'*année* tropique, les équinoxes arrivaient 10 jours plus tôt que le calendrier ne les attendait. Pour faire disparaître cette avance de 10 jours, Grégoire XIII abrégea l'année 1582 de 10 jours, qu'il supprima au mois d'octobre, en sautant du 4 octobre au 15. Puis il décida que les *années* bissextiles tomberaient tous les 4 ans comme dans le calendrier julien, mais que sur 4 *années* séculaires consécutives, il y en aurait trois communes et seulement une bissextile. Par exemple, les *années* 1700, 1800, 1900, qui seraient bissextiles dans le calendrier julien, sont communes dans le nôtre, tandis que l'an 2000 reste bissextile. De cette façon, une période de 400 *années* grégoriennes est plus courte de 3 jours qu'une période de 400 *années* juliennes. La valeur moyenne de l'*année* civile se trouve par là ramenée à 365 jours 5 heures 49 m. 12 s., valeur tellement peu différente de l'année tropique, qu'il faudra plus de 4000 ans pour produire une discordance d'un jour entre les retours de leurs équinoxes. Maintenant, à quel caractère reconnaît-on les *années* séculaires bissextiles? Sur 4 années séculaires consécutives, il y en a nécessairement une, et une seule, dont les centaines prises isolément constituent un nombre divisible par 4. C'est celle-là qui est bissextile. Ainsi, les *années* 1200, 1600, 2000, 2400... sont bissextiles, parce que les nombres 12, 16, 20, 24... sont exactement divisibles par 4. Les Russes sont le seul peuple de l'Europe qui ait conservé l'*année* julienne, laquelle est aujourd'hui de 12 jours en avance sur la nôtre. Lors donc qu'ils comptent le 1er janvier, nous comptons le 13, ce qui, dans les correspondances internationales, s'énonce ainsi : 1/13 janvier.

L'*année* des Grecs était fort compliquée, parce qu'elle était à la fois lunaire et solaire. L'intervalle de temps écoulé entre deux nouvelles lunes est de 29 jours 12 heures 44 m. 2 s., 8, et s'appelle *lunaison*. En négligeant les fractions d'heure, les Grecs établirent une série de 12 mois ayant alternativement 29 et 30 jours, ce qui fit une *année* de 354 jours. Mais, pour ramener l'accord entre le mouvement du soleil et celui de la lune, chaque période de 19 ans comprenait 7 années dites *embolismiques*, qui avaient 13 mois. De cette façon, chaque 20e *année* commençait à la néoménie qui suit le solstice d'été.

L'*année* civile des musulmans est purement lunaire, c'est-à-dire composée de 12 mois ayant alternativement 29 et 30 jours. Mais chaque fois que l'*année* doit finir un jour avant la nouvelle lune, on lui donne 355 jours, ce qui fait que sur 30 ans il y en a 11 qui comptent 1 jour de plus que les autres. Aussi 30 *années* musulmanes valent à très-peu près 30 fois 12 lunaisons.

Quel jour convient-il d'adopter pour le 1er de l'an? Le gouvernement républicain de 1792 est le seul qui ait fait à cette question une réponse rationnelle, en décrétant que l'*année* commencerait le jour où le soleil franchit le point équinoxial d'automne, et ce jour, qui se trouvait être le 22 septembre 1792, fut appelé : 1er *vendémiaire de l'an I de la République*. L'*année* comptait 12 mois de 30 jours chacun, plus 5 ou 6 jours complémentaires, selon qu'elle était commune ou bissextile. On lui a reproché les nouvelles dénominations qu'elle donna aux mois et aux jours; mais son crime capital était d'être émanée d'un gouvernement républicain. En 1806, un décret du sénat rétablit l'*année* grégorienne, qui commençait au 1er janvier. Quel que soit le jour adopté pour l'ouverture de l'*année*, il importe qu'entre le 1er de l'an et l'époque équinoxiale suivante le nombre de jours écoulés soit constant. Romulus avait fait commencer l'*année* au 1er mars; Numa et César au 1er janvier. En France, le 1er de l'an était, sous Charlemagne, fixé au 1er mars. Dès le XIIe siècle, il fut, grâce à l'influence de l'Église, transporté à Pâques ou plutôt au samedi saint, à l'instant qui suit la bénédiction du cierge pascal. Mais la détermination du jour de Pâques ayant été mal faite, il arriva maintes fois que le nombre de jours compris entre deux pâques consécutives subit des variations embarrassantes. Ainsi, par exemple, le jour de Pâques étant tombé, en 1347, le 1er avril, et en 1348 le 20 avril, l'*année* comprise entre ces deux époques se trouva avoir 12 mois et 20 jours, surplus dont on se débarrassa en attribuant 48 heures aux 20 premiers jours de l'an 1348. C'est Charles IX qui restitua au 1er janvier l'honneur d'ouvrir l'*année* (1564), malgré l'opposition du parlement. Les Anglais gardèrent la division julienne jusqu'en 1752. Les Juifs commencent encore l'*année* à Pâques, pourvu que ce ne soit ni un dimanche, ni un mercredi, ni un vendredi; aussi ont-ils, comme l'Église du moyen âge, des *années* de longueurs fort différentes.

ANNÉE VAGUE. On appelle ainsi celle qui, n'admettant pas d'intercalations, ne concorde pas avec le mouvement du soleil, et dont le commencement parcourt successivement toutes les saisons. Telle était l'*année* invariable de 365 jours chez les Egyptiens.

ANNÉE (GRANDE). Les anciens appelaient *grande année*, *année parfaite*, *année du monde*, la période de temps encore à venir que les planètes (et alors il n'y en avait que sept) emploient à revenir aux mêmes positions relatives, positions qui, au dire des Chaldéens, doivent être représentées par une ligne droite. Selon quelques philosophes, la grande *année* ramènera le même ordre de phénomènes moraux, physiques, politiques, militaires, etc., de sorte que l'histoire d'une seule grande *année* sera celle de toutes les grandes années. Selon d'autres, elle inondera la terre de toutes les calamités imaginables. Quelle en sera la durée? c'est ce que ni Platon, ni Cicéron, ni Sénèque, ni Plutarque, n'osèrent déterminer. Le vieil Hésiode affirme sagement que Dieu seul peut la connaître. V. CALENDRIER.

— **Epithètes.** Accomplie, entière, révolue, abondante, féconde, riche, fertile, stérile.

— **Syn. Année, an.** V. AN.

Année littéraire (L'), feuille de critique fondée par Fréron, et qui est resté célèbre par son hostilité contre les philosophes du XVIIIe siècle.

Cette feuille commença à paraître en 1749 sous le titre de *Lettres sur quelques écrits de ce temps*. En 1754, Fréron l'intitula l'*Année littéraire*, et la rédigea jusqu'en 1776, c'est-à-dire jusqu'à sa mort. Fréron fils et ses collaborateurs, parmi lesquels il faut surtout compter Geoffroy, la continuèrent jusqu'en 1790. L'*Année littéraire* paraissait tous les dix jours par cahiers de 72 pages, formant 8 volumes par an. La collection de 1754 à 1790 comprend 292 volumes in-12. Pendant plus de vingt-huit ans, Fréron lutta seul contre les encyclopédistes, la plus formidable puissance littéraire qu'on ait jamais vue, qui avait pour roi Voltaire, et pour généraux des hommes tels que d'Alembert, Diderot, Grimm, Marmontel, etc. Le but de Fréron, et tout le monde le savait, c'était, pour ainsi dire, la démolition de Voltaire et des encyclopédistes, et ce but, il le poursuivit pendant toute sa vie avec une persévérance, avec une animosité, mais, il faut bien en convenir aussi, avec un courage, avec une énergie, dont les annales de la littérature n'offrent pas d'autre exemple. Il ne laissait échapper aucune occasion de montrer que Voltaire était injuste dans ses critiques, indécent dans ses diatribes, et que ses ouvrages n'étaient pas tous des chefs-d'œuvre. Il accusait les encyclopédistes d'être intolérants, égoïstes, pleins de morgue et vindicatifs; il leur reprochait de corrompre le goût par leurs paradoxes, et les mœurs par des principes qui tendaient au renversement de l'ordre social; de ne respecter dans leurs écrits ni la religion, ni les lois, ni le trône, et il semblait annoncer la prochaine révolution. Aussi, il est impossible de se figurer le torrent d'injures que ses ennemis, Voltaire en tête, firent tomber sur lui; souvent même ils ne craignirent pas, pour l'accabler, de descendre à des imputations et à des expédients que l'honneur réprouve aussi bien que la délicatesse. « La haine de Voltaire et des encyclopédistes est honteuse, dit M. Nisard. Ils étaient, sans contredit, les plus forts par le nombre et par le talent, et, toutefois, tous leurs efforts, toutes leurs intrigues n'avaient qu'un but, celui d'écraser Fréron sous le poids de la force brutale. On ne voit pas qu'il y en ait un seul qui daigne raisonner avec lui. Et pourtant ce Fréron, traqué par eux comme une bête fauve, opposait à toutes les injures la patience d'un Socrate, discutait avec un admirable sang-froid le mérite littéraire des pamphlets où ils travaillaient à le déshonorer; et, peu sensible à l'accusation d'ignorance qu'ils portaient contre lui, il s'attachait à les convaincre qu'en fait de bon goût, de tenue et de savoir-vivre, il était plus riche à lui seul, quand il le voulait, que tout leur bataillon réuni. »

« Vous savez, dit encore avec plus d'énergie M. Jules Janin, comment s'est exhalée cette colère de Voltaire, qui n'a jamais eu d'égale... Tout ce que la haine a de fiel, tout ce que la rage a de venin, tout ce que la langue des halles a d'insolentes injures, tout ce que le mépris peut imaginer dans ses accès de brutalité, tout ce que des crocheteurs pris de vin, tout ce que des femmes de la halle brûlées de soif peuvent trouver dans leur gosier desséché, d'horribles, de sales et infâmes mensonges, tout cela a été prodigué et versé à plein vase sur la tête de Fréron le journaliste. » Il n'est pas étonnant qu'après un tel flux de colère et d'invectives, le rédacteur de l'*Année littéraire* n'ait pas toujours conservé une juste mesure dans son langage, et qu'il y ait mis quelquefois l'âcreté que devaient soulever en lui de semblables attaques. Toutefois, il faudrait être aveugle pour ne pas reconnaître les services qu'il a rendus aux lettres en démasquant, en signalant des écrivains médiocres, des novateurs dangereux, des réputations usurpées, en défendant les principes de la saine littérature, en se montrant l'ennemi du néologisme, du style emphatique, des dramaturges qui menaçaient de ramener vers la barbarie la scène où avaient brillé Corneille, Racine et Molière. « C'est Fréron, dit encore M. Jules Janin, qui, le premier, a trouvé la critique dramatique comme il a trouvé le style de la critique littéraire. Fréron est le plus habile analyste de ce monde; son coup d'œil est prompt et sûr; sa parole est rapide et vive; il a bientôt trouvé le fort et le faible des ouvrages; il est peu facile à éblouir, et jamais homme ne s'est mieux tenu en garde contre les étincelles du faux bel esprit et les efforts grandioses du mauvais goût. »

Après cette justice rendue à Fréron, au critique éminent qui sut presque toujours rester digne, et qui garda une certaine mesure relative au milieu des polémiques les plus passionnées, ajoutons qu'il est difficile d'accepter complétement les deux jugements portés par MM. Nisard et Jules Janin. L'éminent critique, dont la plume est toujours si contenue, si décente, si sobre, n'est certainement pas de la famille de Fréron, et il serait impossible d'établir le moindre degré de parenté entre un feuilleton des *Débats* et un article de l'*Année littéraire*. Mais M. Jules Janin est un critique; il a pris la place de Geoffroy, qui était lui-même l'héritier direct de Fréron. M. J. Janin plaide donc ici *pro domo sua*, et, à ce titre, son jugement ne saurait être accepté sans quelque restriction. Quant à M. Nisard, ancien voltairien, aujourd'hui légèrement converti, sa colère doit nous être un tant soit peu suspecte.

Fréron, et c'est là seulement qu'il faut chercher la raison de cette sorte de mésestime qui s'est attachée à son nom; Fréron vivait à une époque de rénovation qu'il ne comprit pas, et ses adversaires, qui avaient à renverser des montagnes d'erreurs et de préjugés accumulés par dix siècles d'injustices et d'hypocrisie, ont pu manquer plus d'une fois de mesure envers les pygmées qui osaient se placer en travers de leur œuvre de transformation sociale. En un mot, les encyclopédistes, violents, agressifs jusqu'à l'invective, se donnaient tort par la manière dont ils avaient raison, et Fréron, toujours retenu et mesuré dans l'erreur, se donnait raison par la manière dont il avait tort.

Voici deux petites anecdotes qui prouvent que Voltaire savait apprécier Fréron au besoin. Un soir que le patriarche soupait à Ferney, entouré de ses satellites, un bruyant coup de sonnette retentit à la grille. « Que feriez-vous, lui demanda quelqu'un, si c'était Fréron? — Ce que je ferais? répliqua Voltaire rouge de colère... Puis, se radoucissant tout à coup : Je l'inviterais à souper en face de moi, à cette table, et je lui ferais préparer le meilleur lit du château. » Un autre jour, un Allemand de distinction, qui se rendait à Paris pour la première fois, et qui s'était arrêté à Ferney, demandait au philosophe de lui indiquer quelqu'un qui pût lui donner une idée exacte de la littérature de l'époque. Voltaire réfléchit un instant : « Ma foi, dit-il, tout bien pesé, je ne connais que ce coquin de Fréron. »

En 1800, on tenta de ressusciter la feuille célèbre de Fréron; mais il n'a paru de cette continuation que quarante-cinq numéros.

Depuis 1859, une nouvelle *Année littéraire*, rédigée avec beaucoup de talent et de goût par M. Vapereau, paraît, à la fin de chaque année, sous la forme d'un volume in-18. Dans cette publication, à laquelle préside un esprit beaucoup moins agressif (les circonstances d'ailleurs sont loin d'être les mêmes que du temps de Fréron), l'auteur passe en revue les diverses productions littéraires écloses dans le cours de l'année, et accorde à l'analyse de chacune l'étendue que lui mérite son importance.

ANNELANT (a-ne-lan) part. prés. du v. Anneler.

ANNELÉ, ÉE (a-ne-lé) part. pass. du v. Anneler. Disposé en anneaux : *Les filles de mon hôte, en beaux cheveux* ANNELÉS, *chantaient au piano*. (Chateaub.)

Qu'on voie aussi sur votre oreille
Vos beaux cheveux bien *annelés*,
D'un fin ruban entortillés.
Anc. poésie.

‖ Se disait particulièrem. des cuirasses faites de mailles ou d'anneaux.

— Hist. nat. Se dit des parties de plantes qui ont un anneau au collet; de certains reptiles et de certains insectes, dont le corps présente des raies circulaires d'une couleur différente de celle des parties voisines : *Les pattes de cette aranéide sont fortes*, ANNELÉES *de noir et de brun*. (Walken.) *Sa queue, pareille à un gros serpent rougeâtre* ANNELÉ *d'ébène, tantôt se collait à ses flancs, tantôt les battait par un mouvement lent et continu*. (E. Sue.)

— Archit. *Colonne annelée*, Colonne qui est coupée par des espèces d'anneaux.

— s. f. Erpét. Nom d'une couleuvre de la Caroline et de Saint-Domingue.

— s. m. pl. Zool. Syn. de *articulés*.

ANNELER v. a. ou tr. (a-ne-lé — rad. *anneau*; double la consonne *l* devant un *e* muet : *J'annelle; nous annelons*). En parlant des cheveux, Disposer, tourner en anneaux, en boucles : *Cette femme* ANNELLE *élégamment ses cheveux*.

— Econ. rur. *Anneler une jument*, Lui passer un anneau dans la vulve, pour l'empêcher d'être saillie. ‖ *Anneler un porc*, Lui passer un anneau dans le groin, pour qu'il ne puisse fouir.

S'anneler, v. pr. Etre annelé; être disposé en anneaux.

ANNELET, s. m. (a-ne-lè — diminut. du v. fr. *annel*, anneau). Petit anneau.

— Archit. Petits filets ou listels qui ornent, en nombre variable, les chapiteaux d'ordre dorique : *On compte trois* ANNELETS *aux chapiteaux doriques du théâtre de Marcellus*. (Millin.)

— Blas. Petits anneaux qui ornent un grand nombre d'écus : *De gueules, à trois* ANNELETS *d'or*.

— Manuf. Petits anneaux en matière dure destinés à préserver les fils contre les effets du frottement.

ANNÉLIDAIRE adj. (ann-né-li-dè-re — rad. *annélides*). Zool. Qui ressemble à une annélide.

— s. m. pl. Nom donné à un groupe d'helminthes ou vers intestinaux, qui ressemblent aux annélides; tels sont les planaires, les douves, les ténias, etc.

ANNÉLIDES s. m. pl. (ann-né-li-de — du lat. *annellus*, anneau). Zool. Classe d'animaux articulés, longtemps confondus avec les vers, et caractérisés surtout par la couleur rouge de leur sang et par leur système nerveux, formé, comme celui des insectes, d'un double cordon noueux : *Les* ANNÉLIDES *sont les seuls de tous les animaux sans vertèbres qui aient le sang rouge*. (L. Rouss.) ‖ On dit aussi au singulier un *annélide*, quand on veut désigner un individu appartenant à cette classe.

— Gramm. L'Académie, ainsi que la plupart des auteurs, donne au mot *annélides* le genre masculin. Cependant quelques naturalistes le font féminin, sans doute par une simple raison de finale. Nous donnons la préférence au masculin.

— **Encycl.** Les *annélides* sont des animaux articulés, à corps plus ou moins mou, presque toujours divisé en un très-grand nombre d'anneaux ou segments, ordinairement long, étroit et de couleurs très-variées. Plusieurs espèces, telles que les sangsues, sont privées de pieds; d'autres, comme les lombrics ou vers de terre, ont des poils ou crochets pour tout organe locomoteur; d'autres enfin, comme les néréides et les serpules, ont de véritables pieds, dont la structure est très-compliquée. Le système nerveux des *annélides* ne diffère pas essentiellement de celui des insectes et des autres articulés. Leur sang est rouge, et leur respiration s'opère tantôt par des branchies, tantôt par des espèces de poches pulmonaires, situées sur les deux côtés du corps. Les *annélides* sont généralement carnassiers. Ils paraissent aussi être tous hermaphrodites, et pour la plupart ovipares.

Les mœurs de ces animaux sont peu connues et paraissent peu variées. Ils vivent, tantôt enfoncés dans la terre humide, comme les lombrics; tantôt dans les eaux douces, comme les sangsues, ou salées, comme les néréides ou les amphitrites. Plusieurs espèces sont *sédentaires*, et se logent dans les cavités des pierres, des madrépores ou des coquilles, qu'elles perforent, ou dans des tuyaux formés de molécules calcaires ou siliceuses. D'autres sont *errantes* et vagabondes, nagent très-bien à l'aide de leurs pieds, et se défendent contre leurs ennemis au moyen de poils acérés qui couvrent leur corps ou leurs pattes, tandis que les espèces sédentaires sont timides, et ne savent ni fuir ni se défendre lorsqu'on les retire de leur demeure.

C'est à Lamarck que l'on doit l'introduction dans la zoologie du mot *annélide;* voici comment il en explique la formation : « M. Cuvier nous ayant fait connaître les faits d'organisation qui concernent les sangsues, les néréides, etc., assigna à ces animaux le nom de *vers à sang rouge;* mais, reconnaissant la nécessité de les écarter considérablement des vers et de leur assigner un rang plus élevé qu'aux insectes, j'en formai tout de suite une classe particulière que je plaçai après les crustacés, et à laquelle je donnai le nom d'*annélides*. »

On a proposé diverses classifications pour les *annélides*. Cuvier, se basant sur les organes de la respiration, répartit ces articulés en trois ordres : les *tubicoles*, à branchies en forme de panaches ou d'arbuscules, fixées sur la tête, ou à la partie antérieure du corps (ex. : amphitrite); les *dorsibranches*, à branchies en forme d'arbuscules ou de lames fixées sur la partie moyenne du corps, ou tout le long des côtés (ex. néréide); les *abranches*, dépourvues de branchies apparentes (ex. sangsue).

En observant l'ensemble des caractères et des mœurs des *annélides*, MM. Audouin et Milne-Edwards ont établi une classification plus naturelle. Ils divisent cette classe en quatre ordres : 1o les *annélides errants*, ayant des appendices respiratoires très-développés et fixés en général à tous les anneaux du corps; des pieds saillants, armés de soies; une tête, une trompe et des mâchoires distinctes; ces espèces ne sont presque jamais sédentaires; ex. les néréides; 2o les *tubicoles*, ayant des appendices respiratoires sur plusieurs de leurs anneaux antérieurs; des pieds distincts, mais peu ou point saillants; pas de tête, de trompe ou de mâchoires; essentiellement sédentaires, ces espèces vivent presque toujours dans l'intérieur de tubes solides que leur organisation les condamne à ne point quitter; ex. : les serpules; 3o les *terricoles*, dépourvus d'appendices respiratoires, de tête distincte, de trompe, de mâchoires, de pieds, et ayant seulement quelques soies pour s'aider dans leurs mouvements; ces espèces, chez lesquelles la dégradation de tous les organes destinés à la vie de relation est poussée au dernier degré, vivent toujours dans la vase ou enfouis dans la terre; ex. : les lombrics; 4o les *suceurs*, dépourvus

d'appendices respiratoires, de tête distincte, de pieds et même de soies, mais ayant des yeux, des mâchoires et une cavité préhensile, en forme de ventouse, à chaque extrémité du corps; ces espèces mènent une vie errante, et peuvent être considérées comme parasites, car elles se nourrissent aux dépens d'autres animaux vivants; ex. les sangsues.

La classe des *annélides*, telle que l'ont établie et définie MM. Paul Gervais et Van Beneden, ne répond pas complétement aux *annélides* de Cuvier, de Lamarck et de la plupart des naturalistes; elle forme une des quatre classes du type *vers*, et se divise en trois ordres : *chétopodes*, *géphyriens* et *tomoptérides;* les sangsues et autres hirudinées n'en font pas partie.

Les applications des *annélides* sont assez bornées : on connaît l'usage et l'utilité des sangsues; les lombrics, ainsi que les néréides et les autres *annélides* marins, servent d'appât pour la pêche. Voir, pour plus de détails, les différents noms cités dans cet article; voir aussi les mots ARTICULÉS, VERS, HELMINTHOLOGIE.

ANNELURE s. f. (a-ne-lu-re — rad. *anneler*). Disposition de la chevelure en anneaux, en boucles.

ANNEMASSE, ch.-lieu de cant. (Haute-Savoie), arrond. de Saint-Julien; pop. aggl. 576 hab. — pop. tot. 1,124 hab. Sur la route de Chamouny et à 7 kil. S.-E. de Genève.

ANNÈSE (Gennaro), chef populaire, un des successeurs de Masaniello dans le commandement du peuple napolitain révolté contre la domination espagnole (1647). C'était un ouvrier armurier. Il fit proclamer la république, négocia habilement la protection de la France et reconnut le duc Henri de Guise comme chef militaire, pendant que lui-même demeurait chargé du gouvernement civil. Bientôt cependant, jaloux de l'autorité que s'arrogeait le prince lorrain, il traita avec les Espagnols, leur rouvrit les portes de Naples (6 avril 1648) et n'en fut pas moins envoyé à l'échafaud par eux, au mépris de l'amnistie proclamée.

ANNESLEY (Arthur), comte d'Inglesey, écrivain anglais, né à Dublin en 1614, mort en 1686. Il changea plusieurs fois de parti pendant la guerre civile, et devint sous la Restauration trésorier de la marine et lord du sceau privé. Ses *Mémoires* ont été publiés à Londres en 1693.

ANNESLIE s. f. (ann-nè-slî — de lord *Annesly*). Bot. Nom donné à deux genres de plantes : l'un de la famille des théacées, renfermant une seule espèce, originaire du Martaban; l'autre de la famille des légumineuses, et syn. du genre *inga*. ‖ Genre de la famille des nymphéacées, syn. d'*euryale*.

ANNÉLIPÈDE adj. (ann-né-li-pè-de — du lat. *annellus*, anneau; *pes*, *pedis*, pied). Zool. Qui a les pattes en anneau.

ANNÉSORHIZE s. f. (a-né-zo-ri-ze — du gr. *annêson*, aneth; *rhiza*, racine). Bot. Genre d'ombellifères, voisin des œnanthes, et renfermant une seule espèce, dont la racine a une odeur d'anis, et qui croît au cap de Bonne-Espérance.

Annette et Lubin, comédie de Favart, en un acte et en vers, mêlée d'ariettes, représentée pour la première fois en 1762. Cette pièce est le conte de Marmontel mis en action, auquel l'auteur a ajouté quelques scènes épisodiques. Il y a du sentiment, de la grâce et de la gaieté.

Les noms d'Annette et Lubin sont restés deux types dans les amours champêtres.

Annette et Lubin, opéra-comique en un acte, paroles de Mme Favart, musique de Delaborde, représenté le 15 février 1762.

Annette et Lubin (LA SUITE D'), opéra-comique en un acte, paroles de Favard, musique de Sadin, représenté au théâtre Feydeau le 10 mars 1791.

Annette et Lubin, opéra-comique en un acte, paroles de Mme Favart et de Lourdet de Santerre, musique de Martini, représenté en 1800.

ANNEXANT (ann-nè-ksan) part. prés. du v. Annexer.

ANNEXATION s. f. (ann-nè-ksa-si-on — rad. *annexer*). Syn. inusité de *annexion*, barbarisme qui ne figure ici que parce qu'il a été employé exceptionnellement par quelques auteurs.

ANNEXE s. f. (ann-nè-kse — du lat. *annexus*, attaché à). Ce qui dépend d'un objet principal, sans en faire partie essentielle : *Les* ANNEXES *d'un Etat. Les* ANNEXES *d'un bâtiment. L'auteur entend, par le mot de France, le royaume tel qu'il est aujourd'hui avec ses* ANNEXES. (Volt.) *Chez la race brahmanique, la grammaire apparaît comme une* ANNEXE *des Védas.* (Renan.) ‖ Chapelle, église détachée d'une paroisse pour la commodité d'un certain nombre d'habitants, et dont le desservant dépend du curé, comme un vicaire ordinaire : *Les communes ou sections de communes qui ont obtenu l'érection d'une* ANNEXE *ne sont pas dispensées de concourir aux frais d'entretien de l'église et du presbytère, et autres dépenses du culte du chef-lieu de la cure ou succursale.* (Belèze.) ‖ Hameau dépendant d'une commune : *Deux jeunes gens du hameau d'Allet,* ANNEXE *de La Broque, nés le même jour, ont été tués le même jour à Solferino.* (Journ.)

— Anat. Organes accessoires dépendant d'un organe principal : *Les paupières, les cils, sont les* ANNEXES *de l'œil. La pie-mère et l'arachnoïde sont les* ANNEXES *du cerveau. Les trompes, les ovaires, les ligaments sont les* ANNEXES *de l'utérus. Chaque organe de l'animal correspond avec une partie quelconque du cerveau et de ses* ANNEXES, *celui-ci se trouve ainsi comme l'abrégé de tout l'organisme.* (Virey.)

— Jurispr. Pièces jointes à l'appui d'un rapport, d'un procès-verbal, etc. : *J'ai égaré l'une des* ANNEXES *de mon contrat.* (Legouvé.) ‖ Anc. jurispr. *Droit d'annexe*, Droit qui consistait dans l'enregistrement des brefs, bulles, dispenses, jubilés, indulgences et autres semblables rescrits venant de Rome ou d'Avignon. Le parlement d'Aix était le seul en France qui jouît de ce droit.

— Dr. féod. Terres attachées à une seigneurie dont elles ne dépendent pas.

— S'empl. adj. : *La péninsule péloponésienne et la Livadie actuelle, dont le Cithéron et les villes* ANNEXES *étaient comme l'ombilic.* (Val. Parisot.) *C'est un établissement* ANNEXE *de l'arsenal.* (Ad. Meyer.)

— **Encycl.** D'après une circulaire du 11 mars 1809, l'église qui forme une *annexe* n'a pas de fabrique; ses biens sont administrés par quelques habitants que choisit l'évêque; elle doit contribuer aux frais du culte de l'église paroissiale; enfin c'est au curé ou au trésorier de l'église paroissiale qu'il appartient d'accepter les donations qu'on lui fait. On ne peut obtenir l'érection d'une *annexe* sans mettre en mouvement toute notre machine administrative. Ici se révèlent ces exigences de notre centralisation, qui semblent prendre à tâche d'arrêter au passage la moindre erreur de l'initiative individuelle, comme si cette erreur devait être irréparable. Il faut produire : une demande adressée à l'évêque diocésain, avec indication des motifs, du traitement proposé pour le prêtre, et des dépenses annuelles; le rôle des souscriptions des habitants; l'inventaire des meubles, linge et ornements de l'église; les délibérations du conseil municipal de la commune et du conseil de fabrique de la paroisse; l'état de la population certifié par le sous-préfet; un certificat de l'ingénieur des ponts et chaussées constatant la distance entre l'église paroissiale et la localité qui est en instance, avec l'état des chemins; l'avis motivé de l'évêque; l'avis du préfet en forme d'arrêté. Le ministre des cultes transmet ce dossier avec un rapport au Conseil d'Etat, sur l'avis duquel l'*annexe* est érigée, s'il y a lieu, par décret impérial.

ANNEXÉ, ÉE (ann-nè-ksé) part. pass. du v. Annexer : *Le droit de corriger les abus était* ANNEXÉ *à la royauté.* (Boss.) *Voyez la note* ANNEXÉE *à cet article.* (Fourier.) *Deux étuves destinées au séchage des moules sont* ANNEXÉES *à la fonderie.* (Laboulaye.) *Un coup d'œil sur la table généalogique* ANNEXÉE *à l'article* Inachus, *fera saisir les rapports d'Abas avec Danaüs son aïeul.* (Val. Parisot.) *L'employé se leva pour transmettre au fonctionnaire les pièces* ANNEXÉES *à l'acte de mariage.* (Balz.) *Un magnifique potager d'un arpent fut* ANNEXÉ *à la propriété.* (Alex. Dum.)

— Versif. *Rime annexée*, Répétée au commencement du vers suivant, comme dans cet exemple :

> Prenez garde! l'on n'ap*proche*
> *Proche* du feu sans brûler.

— **Gramm.** Précédé de *ci* et placé au commencement d'une phrase, *annexé* est invariable. Au milieu d'une phrase, il est invariable devant un substantif employé sans article et sans adjectif déterminatif; il varie quand le substantif est déterminé ou placé avant. V. INCLUS.

— **Syn. Annexé, adhérent, attaché.** V. ADHÉRENT.

ANNEXER v. a. ou tr. (ann-nè-ksé — du lat. *annexus*, part. pass. de *annectere*, attacher à). Joindre à un objet principal : ANNEXER *une nouvelle province à un royaume.* ANNEXER *une terre à une ferme.* ANNEXER *une chapelle à une paroisse.* ANNEXER *une pièce à un dossier, un article à un contrat. Le roi Charles VIII* ANNEXA *la Provence à la couronne.* (Trév.) *Il* AVAIT ANNEXÉ *ce droit à sa terre.* (Acad.) *La force morale n'empêche plus d'*ANNEXER *les provinces ni de rompre les traités.* (L. Veuillot.) *Quant à présent, la combinaison qui* ANNEXERAIT *à la France la Savoie et le comté de Nice ne saurait avoir d'autre caractère que celui d'une véritable conquête.* (Journ.)

S'annexer, v. pr. Etre annexé, s'ajouter à un objet principal : *Tous les jours de nouveaux documents viennent* S'ANNEXER *au dossier du grand procès qui va se juger en Europe.* (Journ.) *Il n'est pas sans intérêt de rappeler ce que furent, dans le passé, les Etats qui viennent de* S'ANNEXER *au Piémont.* (Journ.)

ANNEXION s. f. (ann-nè-ksi-on — rad. *annexer*). Action d'annexer; résultat de cette action : *L'*ANNEXION *d'un Etat faible à un Etat plus puissant. L'*ANNEXION *d'une ferme à une propriété. L'*ANNEXION *d'une pièce au procès. Il est hors de doute que l'*ANNEXION *de la Savoie a une bien autre importance que l'*ANNEXION *des Batignolles, qui a commencé la série des* ANNEXIONS. (L. Ulbach.) *L'assemblée a voté à l'unanimité des voix l'*ANNEXION *des provinces parmesanes au Piémont.* (Journ.)

— Absol. : *La banlieue de Paris se plaint de subir les charges de l'*ANNEXION, *sans en avoir les avantages.* (T. Delord.) *L'*ANNEXION *violente est encore un mode de civilisation.* (Rev. Germ.)

— L'Académie ne donne pas *annexion*, bien qu'elle ait admis *annexer*, avec des exemples indiquant les différents usages de ce verbe.

— **Encycl.** Polit. Le mot *annexion*, comme le remarque M. Maurice Bloch, n'est pas nouveau dans la langue politique. Le moyen âge nous présente souvent l'*annexion* d'une terre à un fief, d'un fief à la couronne d'un suzerain. Parmi les *annexions* modernes, il suffit de mentionner celle de Brême et de Hambourg à l'Empire français sous Napoléon Ier, celle de Cracovie à l'Autriche, celle du Texas à l'Union américaine, les *annexions* récentes qui ont fait l'unité italenne, celle de la Savoie à la France.

Depuis la guerre d'Italie (1859), le mot *annexion* a pris un sens bien déterminé : il signifie acquisition d'un territoire, d'un pays, avec l'adhésion formellement exprimée des populations de ce territoire, de ce pays. Ainsi comprise, l'*annexion* a été érigée en système; elle s'est élevée à la hauteur d'un principe. La révolution italienne et le second empire français l'ont introduite dans le droit public européen. Ce n'est pas autre chose que la souveraineté du peuple appliquée aux transformations territoriales des Etats. Elle menace les Etats secondaires créés par l'arbitraire diplomatique en vue, non des peuples, mais des princes; elle ouvre l'espérance aux nationalités partagées, déchirées; elle apporte une direction nouvelle à la politique, une base nouvelle aux contrats internationaux. Un certain nombre d'esprits y voient le point de départ d'une grande et féconde révolution, qui doit déterminer le nombre et les limites des Etats européens d'après les affinités de race, de langue, et les indications de la géographie naturelle.

Pour d'autres, l'*annexion* est la forme que prend au XIXe siècle l'éternel droit de la force, un rajeunissement du droit de conquête, un prétexte pour violer les traités, une machine de guerre aux mains des Etats puissants contre l'indépendance des petits. V. NATIONALITÉS (principe des).

ANNEXIONNISME ou **ANNEXIONISME** s. m. (ann-nè-ksi-o-ni-sme — rad. *annexion*). Polit. Théorie moderne, en vertu de laquelle on prétend devoir réunir les petits Etats aux plus grands, leurs voisins, sous prétexte d'affinité de langage, d'intérêts, etc.

ANNEXIONNISTE ou **ANNEXIONISTE** s. m. (ann-nè-ksi-o-ni-ste — rad. *annexion*). Polit. Partisan de l'annexion : *Nous croyons, une fois de plus, que l'illusion du désir prend aux yeux des* ANNEXIONNISTES *les apparences pour la réalité.* (Journ.) *Le parti des* ANNEXIONNISTES *se fait un grand auxiliaire de la votation universelle.* (Journ.)

— Adjectivem. Qui regarde les annexionnistes, ou l'annexion; qui veut l'annexion : *Le parti* ANNEXIONNISTE, *les idées* ANNEXIONNISTES. *Tout Etat est, de sa nature,* ANNEXIONNISTE. (Proudh.) *Sur la foi des journaux* ANNEXIONNISTES, *deux solliciteurs ont déjà demandé, l'un la préfecture du Mont-Blanc, l'autre la recette générale des Alpes-Maritimes.* (Journ.) *La nomination de ce candidat reste évidemment inspirée par la politique* ANNEXIONNISTE. (Journ.) *Le chiffre des votes* ANNEXIONNISTES *à Pise, à Sienne, à Livourne, est dans la proportion de cent contre un.* (Journ.) *Ce procès ne servira probablement qu'à montrer l'unanimité de l'opinion* ANNEXIONNISTE. (Journ.)

ANNEYRON, commune du dép. de la Drôme, arrond. de Valence; pop. aggl. 1,138 hab. — pop. tot. 3,152 hab. Près de là sont les ruines du château de Mantaille, où se tint, en 879, ce concile fameux dans lequel on dépouilla les enfants de Louis le Bègue de la couronne de Bourgogne pour la donner à Boson.

ANNI, ville ruinée de la Turquie d'Asie, dans l'Arménie, district de Kars; les murailles, les tours et les églises sont bien conservées, mais aucune maison particulière n'est debout; à distance, la ville ne paraît pas être déserte. Ancien siége des rois d'Arménie depuis le VIIIe siècle jusqu'à 1064, et des patriarches arméniens.

ANNIBAL ou **HANNIBAL**, général carthaginois et l'un des plus grands capitaines de l'antiquité, né à Carthage l'an 247 av. J.-C. Il n'avait que neuf ans lorsque, voyant son père aller au temple pour offrir un sacrifice aux dieux et leur demander d'être favorables dans la guerre qu'il allait porter en Espagne, il se jeta à son cou, et le conjura de le mener avec lui. Attendri et vaincu par les caresses de son fils, en qui il voyait déjà un futur héros, Amilcar le prit entre ses bras, et, arrivé dans le temple, il lui fit jurer au pied des autels une haine éternelle aux Romains. On va voir comment le vainqueur de Cannes devait tenir son serment. (V. SERMENT.) Il se distingua tellement dans cette guerre d'Espagne, qu'à la mort d'Asdrubal, son beau-frère, l'armée carthaginoise l'élut pour son général, quoiqu'il eût à peine vingt-six ans (221). Carthage ratifia (peut-être à regret) cette élection militaire, et Annibal ne songea plus dès lors qu'à réaliser la pensée de son père, qui fut aussi la pensée et l'œuvre de toute sa vie : la destruction de la puissance romaine. Son plan, aussi simple que grandiose et hardi, consistait à porter la guerre en Italie même et à frapper Rome à son foyer. Ne voulant rien laisser d'hostile derrière lui, il se hâte d'écraser les peuplades espagnoles, et, sans même consulter sa patrie, espérant qu'elle ne désavouerait pas ses victoires, il va mettre le siége devant Sagonte (219), ville alliée des Romains, puis rassemble une armée considérable, barbares de toutes nations, Africains et Ibériens, franchit les Pyrénées, traverse la Gaule, domptant les peuples ou les gagnant par des présents, s'engage audacieusement dans les Alpes, qu'aucune armée n'a jamais franchies, escalade à travers les abîmes et les précipices ces cimes glacées d'où il montre à ses soldats, pour les encourager, les riches plaines arrosées par le Pô (V. ALPES (passage des), et paraît enfin dans la Gaule cisalpine, après cinq mois de la marche la plus extraordinaire que nous offre l'histoire militaire de l'antiquité. Il avait payé de la moitié de son armée la seule acquisition de son champ de bataille; 26,000 hommes épuisés lui restaient à peine, tandis que Rome pouvait lui opposer 800,000 combattants! Mais il comptait sur son génie et sur les Gaulois cisalpins, ces vieux ennemis de Rome, qu'il entraîna en effet après quelques combats, et avec lesquels il gagna ses grandes batailles. Le consul Scipion l'attendait sur le Tésin : il l'attaque, et, grâce à sa cavalerie numide, l'oblige à se replier derrière le Pô, puis attire l'autre consul, Sempronius, dans les plaines voisines de la Trébie (218), et lui tue 30,000 hommes, après lui avoir dressé une de ces embuscades qui lui devinrent si familières et qui déconcertaient la tactique régulière des Romains. La Cisalpine était presque entièrement à lui. L'hiver était à peine fini qu'il franchit l'Apennin et s'engagea dans les marais de l'Arno pour pénétrer en Etrurie. Pendant quatre jours et trois nuits, ses soldats marchèrent dans l'eau et la vase, enfonçant jusqu'à la ceinture, tandis que lui-même, monté sur son dernier éléphant, perdit un œil par les veilles, les fatigues et l'humidité des nuits. Mais il avait atteint son but. Il laissa reposer un moment son armée dans un pays fertile, trompa ensuite par des marches simulées le consul Flaminius, l'attira dans des défilés au bord du lac Trasimène et gagna sur lui cette sanglante bataille (217) qui lui ouvrait le chemin de Rome, et pendant laquelle les deux armées combattirent avec tant d'acharnement, qu'elles ne ressentirent pas la commotion d'un tremblement de terre qui, en ce moment même, renversa des villes, entr'ouvrit des montagnes et changea le cours de plusieurs rivières. Pendant que la consternation régnait à Rome et qu'on y nommait prodictateur le prudent Fabius Maximus, qui devait, dans cette guerre, mériter le surnom peut-être ironique de *Temporiseur*, Annibal gagna le Picenum et descendit le long de l'Adriatique jusqu'en Apulie, dévastant tout sur son passage, mais souvent déconcerté par la tactique de Fabius, qui se contentait de le suivre et de le harceler, sans jamais engager d'action décisive. Cette conduite, habile sans doute avec un ennemi aussi redoutable, irritait l'orgueil militaire des Romains, qui nommèrent consuls le plébéien T. Varron et Paul-Emile, avec ordre d'attaquer Annibal. Le rusé Carthaginois sut les attirer dans les plaines de Cannes, où sa redoutable cavalerie numide pouvait manœuvrer librement, et prit ses dispositions avec tant d'art que les Romains avaient au visage le vent, la poussière et le soleil. Il en massacra 60,000, parmi lesquels 80 sénateurs et 6,000 chevaliers (216). Les historiens rapportent qu'il envoya à Carthage un boisseau d'anneaux d'or pris aux chevaliers qui périrent dans ce combat. On a longtemps considéré comme une faute du héros carthaginois de n'avoir pas marché à l'instant sur Rome, plongée dans le désespoir et l'effroi; on a répété à satiété ce mot de Maharbal, un de ses officiers : « Tu sais vaincre, Annibal, mais tu ne sais pas profiter de la victoire. » (V. VAINCRE.) Cependant, il a été démontré plus récemment qu'il avait sagement pensé et agi : affaibli par ses victoires mêmes, ne recrutant que difficilement son armée, ne recevant aucun secours de sa patrie, ne possédant dans l'Italie méridionale ni places fortes, ni magasins, ni ports, il ne pouvait espérer enlever par un coup d'audace Rome, dont il était d'ailleurs séparé par plus de quatre-vingts lieues, par des fleuves, des montagnes, des forteresses, des populations hostiles, et qui était en outre protégée par son prestige militaire, par de hautes murailles, des fossés profonds, et tout un peuple en armes prêt à défendre ses foyers avec le courage du désespoir.

Annibal se dirigea dans la Campanie, afin de conquérir une place maritime. N'ayant pu surprendre Naples, il entra dans Capoue, où il passa l'hiver, après avoir enlevé quelques places des environs. On a dit aussi que son armée s'était amollie dans les *délices de Capoue* (V. DÉLICES), et n'avait plus été depuis lors en état de rien accomplir de grand et de décisif. Le fait ne paraîtra pas invraisemblable, si l'on considère que c'est là ce qui est arrivé à toutes les armées de barbares qui ont envahi l'Italie. Cependant, il ne faut pas oublier non plus qu'Annibal et ses bandes redoutables guerroyèrent encore pendant treize années en Italie, sans qu'on pût les en chasser, et firent pâlir au dernier moment les soldats de Scipion à Zama.

Quoi qu'il en soit, la bataille de Cannes termina la grande guerre : aucun général romain n'osa plus depuis camper en plaine en face de ces mercenaires de toutes races, unis par l'as-

cendant de l'indomptable capitaine ; d'un autre côté, Carthage, où dominait une faction envieuse, n'envoyait que des secours insignifiants à son général, qui ne pouvait dès lors rien tenter de décisif. Les années suivantes ne furent remplies que de siéges de villes, de surprises, de stratagèmes, d'attaques et de combats sans résultat. Annibal y montra constamment la même habileté et la même grandeur, luttant seul au milieu d'un pays ennemi, contre le peuple le plus vaillant de la terre, maîtrisant l'indiscipline de ses soldats, soutenant la foi chancelante d'alliés incertains, tenant tête aux meilleures troupes et aux plus habiles généraux de la république, et remuant le monde de ses négociations pour susciter partout des ennemis aux Romains.

En 207, emprisonné dans un cercle de fer par trois armées romaines qui lui fermaient la route de la haute Italie, il cherchait à opérer sa jonction avec son frère Asdrubal, qui lui amenait d'Espagne un secours considérable par la route qu'il avait suivie lui-même, lorsque le consul Néron fit jeter dans ses retranchements la tête d'Asdrubal, qu'il avait vaincu et dont il avait détruit l'armée. « Je reconnais là, dit-il amèrement, la fortune de Carthage. » Il se retira alors dans le Brutium, à l'extrémité de l'Italie, s'y défendit encore pendant plusieurs années avec avantage, et n'en fût arraché que par la diversion que tenta Scipion en allant menacer Carthage en Afrique. Rappelé au secours de sa patrie, il quitta en pleurant de rage cette terre où il luttait depuis seize ans, et vint perdre à Zama cette bataille mémorable qui termina la deuxième guerre punique, et prépara la ruine de Carthage et la grandeur de Rome (202).

Nommé suffète dans sa patrie, Annibal réforma l'administration, punit les concussions des fonctionnaires, occupa ses vieux compagnons de guerre à planter des oliviers sur la terre d'Afrique, en attendant de nouveaux événements, et entama de tous côtés des négociations secrètes pour nouer une ligue formidable de l'Orient et de l'Occident contre Rome, qui commençait la conquête du monde. Poursuivi à Carthage même par une faction puissante vendue aux Romains, il s'exila volontairement et se retira d'abord auprès d'Antiochus, roi de Syrie, puis de Prusias, roi de Bithynie, persévérant dans sa haine indomptable, et continuant ses efforts pour liguer les rois de l'Asie et les nations menacées par les Romains. Rome, qui ne se croyait pas assurée de vivre tant que respirerait ce formidable exilé, envoya demander sa tête à Prusias, qui se montra disposé à obéir à cette injonction. Annibal lui épargna cette lâcheté en s'empoisonnant avec une substance qu'il portait toujours dans sa bague, « pour délivrer, dit-il, les Romains de la terreur que leur inspire un vieillard dont ils n'osent pas même attendre la mort. » Il avait alors soixante-quatre ans (183 av. J.-C.).

Napoléon professait la plus haute admiration pour le génie d'Annibal, qu'il regardait comme l'un des plus grands et peut-être comme le plus grand capitaine de toute l'antiquité.

ANNIBAL AD PORTAS, mots lat. qui signif. *Annibal est à nos portes!*

Cri d'alarme des Romains après la bataille de Cannes, et qu'ils faisaient entendre toutes les fois que le péril était imminent. Le souvenir de la terreur qu'ils avaient éprouvée s'était transmis dans cette phrase proverbiale, dont on effrayait les enfants.

Ces mots se sont trouvés souvent dans la bouche des orateurs politiques, dans les moments où quelque grande catastrophe semblait à craindre. On rencontre cette expression dans Tite-Live, Florus, Juvénal, Valère-Maxime, Plutarque. Au lieu d'Annibal, les orateurs mettent souvent Catilina.

Mirabeau termine un de ses discours les plus éloquents par ces mots :

« Eh! messieurs, à propos d'une ridicule motion du Palais-Royal, d'une risible insurrection qui n'eut jamais d'importance que dans les imaginations faibles ou les desseins pervers de quelques hommes de mauvaise foi, vous avez entendu naguère ces mots forcenés : *Catilina est aux portes de Rome, et l'on délibère!* Et certes, il n'y avait autour de nous ni Catilina, ni périls, ni factions, ni Rome. Mais aujourd'hui la banqueroute, la hideuse banqueroute est là ; elle menace de consumer vous, vos propriétés, vos familles, votre honneur ; et vous délibérez !!! »

« Carthage franchit les Alpes, Rome passe les mers. Les deux peuples, personnifiés en deux hommes, Annibal et Scipion, s'étreignent et s'acharnent pour en finir. C'est un duel à outrance, un combat à mort. Rome chancelle, elle pousse un cri d'angoisse : *Annibal ad portas!* Mais elle se relève, épuise ses forces par un dernier coup, se jette sur Carthage et l'efface du monde. » V. Hugo.

ANNIBALIEN (Flavius Claudius), neveu de Constantin le Grand, qui le fit roi de Pont et de Cappadoce. Il fut massacré par les gardes du palais après la mort de ce prince (337), probablement à l'instigation de Constance II.

ANNICÉRIS, philosophe grec, de Cyrène, vivait vers l'an 330 av. J.-C. Il paraît avoir été contemporain d'Epicure et fut disciple d'Aristippe, fondateur de l'école cyrénaïque, auquel il succéda. Il faisait du plaisir le souverain bien, mais en lui assignant comme éléments l'amitié, la reconnaissance, l'amour paternel et filial et l'amour de la patrie. Il créa lui-même une secte, qui prit le nom d'*annicérienne*, et qui se fondit de bonne heure dans celle d'Epicure. ‖ Un autre Annicéris, antérieur à celui-ci et contemporain de Platon, acheta l'illustre philosophe au moment où Denys le Jeune le faisait vendre comme esclave à Egine, et lui rendit généreusement la liberté. Ce fait seul a sauvé de l'oubli la mémoire d'Annicéris.

ANNICUNS, rivière du Brésil, prov. de Goyaz, prend sa source dans les montagnes près de Villa-Boa, reçoit les eaux de plusieurs affluents, et se jette dans le Paranahyba après un cours d'environ 240 kil. du N. au S.

ANNIHILABILITÉ s. f. (ann-ni-i-la-bi-li-té — rad. *annihilable*). Qualité de ce qui est annihilable : *L'*ANNIHILABILITÉ *de cet acte vient d'être prouvée.* (Sirey.)

ANNIHILABLE adj. (ann-ni-i-la-ble — rad. *annihiler*). Qui peut s'annihiler : *La plupart des actes des mineurs sont* ANNIHILABLES.

ANNIHILANT (ann-ni-i-lan) part. prés. du v. Annihiler.

ANNIHILANT, ANTE adj. (ann-ni-i-lan, an-te — rad. *annihiler*). Qui annihile, qui réduit à rien : *Ainsi que dans tout ce qui, de près ou de loin, subit l'action compressive et* ANNIHILANTE *de ces hommes, l'animation, la vie manquait dans cette maison d'une tranquillité morne.* (E. Sue.)

ANNIHILATEUR s. m. (ann-ni-i-la-teur — rad. *annihiler*). Appareil destiné à l'extinction du feu par la vapeur d'eau, produite par des agents chimiques d'une combustion rapide.

ANNIHILATION s. f. (ann-ni-i-la-si-on — rad. *annihiler*). Action d'annihiler; résultat de cette action; anéantissement : *L'*ANNIHILATION *d'un acte, d'un testament. Le communisme, ce n'est pas la science, c'est l'*ANNIHILATION. (Proudh.) *On dira peut-être qu'il est aisé d'empêcher l'*ANNIHILATION *absolue des bénéfices du capital, en arrêtant à un moment quelconque l'effet de la progression.* (Proudh.) *C'était de la dépendance, du servage, de l'*ANNIHILATION. (E. Gonzalès.)

— Par exagérat. : *Le paletot-sac est le perfectionnement de l'*ANNIHILATION *du costume.* (E. Chapus.)

ANNIHILÉ, ÉE (ann-ni-i-lé) part. pass. du V. Annihiler : *Acte* ANNIHILÉ. *Testament* ANNIHILÉ. *Un acte nul n'est pas un acte* ANNIHILÉ. *La campagne d'Italie a donné lieu de reconnaître que l'action de la grosse cavalerie était* ANNIHILÉE *par celle de l'artillerie.* (Journ.)

ANNIHILER v. a. ou tr. (ann-ni-i-lé — du lat. *ad*, à ; *nihil*, rien. — Dans la basse latinité, *h* simple devenait quelquefois *ch : annichilare, nichil, michi*, pour *annihilare, nihil, mihi*. De là cette forme *annichiler* pour *annihiler*, que l'on trouve dans le vieux français. Marot lui-même en offre encore des exemples). Réduire à rien ; anéantir : ANNIHILER *un privilége, un droit.* ANNIHILER *un acte, un testament. Aux yeux du vulgaire, une seule, une imperceptible tache déparait,* ANNIHILAIT *même toutes ces rares perfections.* (E. Sue.) *Je veux un contrat qui* ANNIHILE *tout ton passé de rêves et de chimères.* (E. Sue.) *Dieu n'a placé nulle part une force pour qu'elle se laisse* ANNIHILER *par l'inaction.* (J. Sim.) *L'homme est placé entre la raison et les passions, qui cherchent à* ANNIHILER *la raison.* (Mesnard.) *Ma longue souffrance* AVAIT *presque* ANNIHILÉ *les facultés ordinaires de mon esprit. J'étais un imbécile, un idiot.* (Baudelaire.)

S'annihiler, v. pr. Etre réduit à rien ; être anéanti : *Le prix du prêt est incompatible avec les lois de la circulation, et tend incessamment à* S'ANNIHILER. (Proudh.) *Il est impossible que le prince consente à se réduire et à* S'ANNIHILER *devant les principes en émergence et les droits nouveaux qui se posent.* (Proudh.)

— Fig. S'effacer, faire abstraction de sa personnalité : *L'homme d'esprit sait que pour se faire valoir, il convient de* S'ANNIHILER *quelquefois.*

— **Antonymes**. Confirmer, consacrer, conserver, consolider, maintenir, sceller, valider.

ANNILLE s. f. V. ANILLE.

ANNILLÉ, ÉE adj. V. ANILLÉ.

ANNIN, interj. (ann-nain). Mot qui, dans plusieurs patois du Midi, correspond à notre exclamation *Allons* : *Des paysans révoltés en 1848 attaquèrent la garde nationale de Guéret, en criant :* « ANNIN ! ANNIN ! » *c'est-à-dire :* « *Enlevons! Allons, enlevons!* »

ANNION s. m. (ann-ni-on — du lat. *annus*, année). Anc. jurispr. Espace d'un an ; délai d'un an. ‖ *Bénéfice* d'ANNION, Délai d'un an accordé au débiteur, pour empêcher la vente de ses meubles à vil prix.

ANNIUS de Viterbe (Jean NANNI, dit), maître du sacré palais sous le pape Alexandre VI, né à Viterbe vers 1432, mort en 1502, peut-être empoisonné par César Borgia, qu'il avait mécontenté par sa franchise. Il est surtout connu par un recueil d'*Antiquités* (Rome 1498), où il rassembla de prétendus fragments retrouvés d'auteurs anciens, tels que Manéthon, Bérose, Fabius Pictor, Archiloque, etc. De longues polémiques eurent lieu à ce sujet parmi les érudits du XVI^e et même du XVII^e siècle. On croit qu'il avait été lui-même victime de faussaires restés inconnus.

ANNIVERSAIRE adj. (a-ni-ver-sè-re — du lat. *annus*, année ; *versus*, tourné). Qui rappelle le souvenir d'un événement arrivé à pareil jour une ou plusieurs années auparavant, qui est destiné à en conserver la mémoire : *Jour* ANNIVERSAIRE. *Fête* ANNIVERSAIRE. *Epoque* ANNIVERSAIRE. *Les usages* ANNIVERSAIRES, *en convoquant les peuples en certains lieux, à certains temps, en ajournant les sociétés entières pour un ralliement solennel, leur montrèrent qu'elles ne sont qu'une famille.* (Lemierre.) *Les amis superstitieux prétendaient que la nuit* ANNIVERSAIRE *de ses funérailles, cet oiseau revenait encore se percher sur le sommet de la tour.* (G. Sand.) *Le maître de poste donnait un grand dîner le jour de la naissance de son fils, un bal au carnaval, un autre au jour* ANNIVERSAIRE *de son mariage.* (Balz.) *Il me légua tout cela, à condition que je ferais dire des messes* ANNIVERSAIRES. (Alex. Dum.)

— s. m. Retour annuel du jour signalé par quelque événement, et qui le rappelle : *Glorieux* ANNIVERSAIRE. ANNIVERSAIRE *douloureux, funeste. L'*ANNIVERSAIRE *d'une victoire. L'*ANNIVERSAIRE *d'une bataille. C'est l'*ANNIVERSAIRE *de ma naissance, de mon mariage. L'*ANNIVERSAIRE *de sa mort est un jour de deuil pour toute la famille. Chez la plupart des peuples de l'Europe, on fête en famille les* ANNIVERSAIRES *de la naissance.* (Arnault.) *L'*ANNIVERSAIRE *du jour de l'an était une fête de famille, et Florian en était de droit.* (Ste-Beuve.) *La famille ne revint en ville que pour s'y occuper de la fête par laquelle le père voulait, comme jadis, célébrer l'*ANNIVERSAIRE *de son mariage.* (Balz.) *C'est l'*ANNIVERSAIRE *des funérailles de mon frère le curé.* (G. Sand.) *C'est l'*ANNIVERSAIRE *de la mort de sa mère, et tous les ans, à pareille époque, elle s'enferme et ne voit personne, pendant sept ou huit jours.* (Scribe.)

Moi, qu'en vous revoyant dans mes bras je vous serre!
Non, vous m'avez gâté ce doux *anniversaire*.
C. DELAVIGNE.

— Service religieux que l'on célèbre annuellement pour une personne décédée : *Tous ses amis ont été invités à son* ANNIVERSAIRE. *Fonder un* ANNIVERSAIRE *dans telle église. Constituer une rente pour un* ANNIVERSAIRE.

— **Encycl**. La religion, la politique et la famille ont leurs *anniversaires*. Chez les Juifs, la Pâque était l'*anniversaire* de la sortie d'Egypte, la Pentecôte celui de la promulgation de la loi. Chez les chrétiens, les solennités de Noël, de l'Epiphanie, de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte, se rattachent au jour même de l'année où fut accompli le mystère qu'elles célèbrent. Le calendrier n'est à proprement parler qu'une série d'*anniversaires*. A Athènes, on célébrait l'*anniversaire* des batailles de Marathon, de Salamine, de Platée. Le premier jour de l'année, chez les Romains, était l'*anniversaire* de la fondation de Rome, époque d'où datait l'ère romaine (*ab urbe condita*). Le premier jour de l'année, chez les mahométans, est l'*anniversaire* du jour où Mahomet fut obligé de fuir de la Mecque. Virgile nous montre, dans l'*Enéide*, Enée célébrant l'*anniversaire* de la mort d'Anchise. Cette coutume se retrouve chez un grand nombre de peuples. Aujourd'hui, dans la plus grande partie de l'Europe, on fête en famille les *anniversaires* de la naissance. Rappelons, en terminant, que Napoléon célébra, par la victoire d'Austerlitz, l'*anniversaire* de son couronnement ; et que l'*anniversaire* de la Saint-Barthélemy, qui donnait chaque année la fièvre à Voltaire, et l'obligeait à garder le lit tout le jour, lui a inspiré, le 24 août 1772, les vers suivants :

Tu reviens, après deux cents ans,
Jour affreux, jour fatal au monde;
Que l'abîme éternel du temps
Te couvre de sa nuit profonde!
Tombe à jamais enseveli
Dans le grand fleuve de l'oubli,
Séjour de notre antique histoire.
Mortels, à souffrir condamnés,
Ce n'est que des jours fortunés
Qu'il faut conserver la mémoire.

ANNIVIERS (VAL D'), belle vallée de Suisse, canton du Valais, arrosée par l'Usenz, affluent du Rhône, longue de 28 kilomètres, et remarquable par ses perspectives magnifiques et son entrée taillée dans le roc, qu'on nomme *Portes*. Elève considérable de bétail.

ANNOBON, ANNABON ou **ANNABOA**, île de l'Afrique occidentale, située dans le golfe de Guinée par 1° 23' lat. S. et 3° 59' long. E., à 300 kilom. O. du cap Lopez. Pop. 3,000 hab. environ, rassemblés dans un village appelé aussi *Annobon*, sur la côte N.-E., et gouvernés par un chef indigène indépendant. Climat sain, sol montagneux, mais fertile ; oranges, grenades, tamarin, coton. Découverte par les Portugais en 1473, cédée par eux en 1778 aux Espagnols, qui n'y établirent jamais leur domination. Longueur, 6 kilom., sur 3 kilom. de large.

ANNŒULLIN, ville de France (Nord), cant. et à 7 kilom. de Seclin, arrond. et à 15 kilom. de Lille par le chemin de fer, sur la haute Deûle ; pop. aggl., 3,324 hab. — pop. tot., 3,980 hab. Briqueteries et tanneries. Son église date de 1574.

ANNOMINATION s. f. (ann-no-mi-na-si-on — du lat. *annominatio* ; formé de *ad*, à ; *nominatio*). Rhét. Sorte de jeu de mots sur un nom propre, qui consiste à opposer le mot à lui-même, soit avec la même orthographe, si ce mot peut présenter plusieurs sens, soit en y changeant une ou plusieurs lettres. Ainsi quand saint Mathieu fait dire à Jésus-Christ : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise... » c'est une véritable *annomination*.

En rhétorique, l'*annomination* prend plutôt le nom de *paronomase*. On donne quelquefois, mais par abus, le nom d'*annomination* à certains jeux de mots où il y a simplement addition, suppression ou permutation de lettres : Ma fille a des *convictions* (convulsions). C'est un *archiduc* (aqueduc) qui conduit l'eau dans mon jardin. Je viens d'entendre les *ogres* (orgues) à *Saint-Suplice* (Sulpice). On a commis des *délires* (délits) affreux dans mes bois ; on a coupé jusqu'aux *balivernes* (baliveaux). Buvez sans crainte cette liqueur, elle n'est point du tout *captieuse* (capiteuse). Dans les grandes villes, les professeurs font ordinairement leurs cours dans un amphithéâtre garni de *gredins* (gradins). Une édition du *Voyage du jeune Anacharsis* offre l'affreuse coquille suivante : Le *dévoiement* (dévouement) de Léonidas aux Thermopyles. Une belle-mère travestissait ainsi un vers célèbre :

Tous les *gendres* (genres) sont bons, hors le *gendre* [ennuyeux.

— **Anecdotes**. Mme Chalgrin était une très-jolie et aimable femme, qui faisait les délices de la société ; quelqu'un dit : « Sans elle (*l*), il n'y a que *chagrin*.

Racine aima longtemps la Champmeslé, qui le quitta pour M. de Clermont-Tonnerre. C'est ce qui fit dire alors de cette actrice que le *tonnerre* l'avait *déracinée*.

Camus, évêque de Belley, refusa les évêchés d'Arras et d'Amiens. « La petite femme que j'ai épousée, disait-il par une annomination un peu risquée, est assez belle pour un *camus*. »

Gacon, poëte satirique qui disait du mal de tout le monde, ayant obtenu le charmant prieuré de *Baillon* : « Ce n'est pas là, dit-on à ce sujet, le *bâillon* qu'il méritait. »

Un avocat nommé Coqueley plaidait un jour contre Linguet, et affectait, en le nommant, de dire maître *Lin-gu-uet*. Celui-ci riposta en disant à son tour maître *Cocu-et-laid*.

On parlait, devant Sophie Arnould, de trois sœurs qui avaient chacune un nom de fleur : *Rose*, *Marguerite* et *Hyacinthe*. « Ah! mon Dieu, s'écria la spirituelle actrice, quelle *platebande!* »

Le père Coton, jésuite fin et rusé, avait pris un grand ascendant sur Henri IV, ce qui donna lieu, dans le temps, à ce jeu de mots : « Notre roi est bon prince ; il aime la vérité. C'est dommage qu'il ait du *coton* dans les oreilles. »

Lorsque l'abbé Poulle, aux sermons duquel on avait vu tout Paris courir, eut été pourvu de l'abbaye de Nugent, il cessa de prêcher ; ce qui fit dire à Louis XV, qu'il l'avait si bien doté : « Quand la *poule* est grasse, elle ne pond plus. »

Ménage, se moquant de ceux qui affectent de dissimuler leur origine en faisant précéder leur nom de la particule *de*, disait : « Je connais un avocat appelé *Loyal* ; celui-là se gardera bien de suivre la ridicule méthode d'ajouter un *de* en tête de son nom. »

La tragédie des *Brahmes*, de la Harpe, n'eut que deux représentations, tandis que le *Séducteur*, assez mauvaise comédie du marquis de Bièvre, eut un grand succès ; ce qui fit dire à celui-ci : « Le *Séducteur* réussit, *les bras me* (Brahmes) tombent. »

Une jeune veuve était dans l'intimité du maréchal d'Ancre ; des dames, qui savaient qu'elle venait de perdre son mari, trouvèrent mauvais qu'elle parût à la cour sans voile. « Mesdames, dit un seigneur, un vaisseau qui est à l'*ancre* n'a pas besoin de voiles. »

Pendant la période la plus sanglante de notre révolution, une victime s'adressant au bourreau, en face du couteau fatal : « Tu t'appelles *Sanson*, dit-elle ; puis, montrant la populace affamée en ces temps d'anarchie, voilà *sans farine*. » Cette *annomination* est quelquefois attribuée à Mme Roland.

Les fournisseurs des armées n'avaient pas,

sous Napoléon Ier, un grand renom de probité: l'un d'eux s'appelait *Vollant*. « Singulier nom pour un fournisseur, lui dit l'empereur. — Ah! sire, remarquez qu'à mon nom il y a deux *LL*. — Mais, mon ami, lui dit l'empereur, avec deux ailes, on n'en *vole* que mieux. »

⁂

« Monsieur *Boileau*, disait le cardinal de Janson au poëte Despréaux, ont eût mieux fait de vous appeler *Boit-vin*, car le vin est meilleur que l'eau. — J'en conviens, monseigneur, repartit le poëte, mais convenez aussi qu'on eût dû vous appeler *Jean-farine* plutôt que *Janson*, car la farine est meilleure que le son. »

⁂

Dans une pièce jouée en 1730, à la foire Saint-Germain, et qui était la parodie d'une vie de Marie Alacoque, une servante, appelée Marie, venait demander à son maître, malade, comment il voulait qu'on lui servît les œufs de son déjeuner. Le maître répondait : « Marie, *à la coque*. » Cette allusion irrévérencieuse fit supprimer les représentations.

⁂

Patru avait la réputation d'être fort rigide sur la langue française; c'était un censeur éclairé, mais un peu trop sévère. Quand Racine faisait à Despréaux des observations sur ses ouvrages, le satirique, au lieu de lui citer le proverbe latin, *Ne sis patruus mihi* (N'ayez pas pour moi la sévérité d'un oncle), lui disait: *Ne sis Patru mihi* (N'ayez pas pour moi la sévérité de *Patru*).

⁂

La tendresse que Louis XV témoignait au dauphin dans sa plus tendre enfance, fit juger à plusieurs particuliers que déjà il pourrait être pour eux le canal des grâces. Un jour que le roi était allé dans l'appartement du jeune prince, il y trouva cette petite pièce de vers, que lui avait présentée un pauvre officier dont on avait réduit la pension :

Si le fils du roi notre maître
Par son crédit faisait renaître
En son entier ma pension,
(Chose dont j'aurais grande envie),
Je chanterais, comme Arion :
Un *dauphin* m'a sauvé la vie.

ANNON (saint), archevêque de Cologne, chancelier de l'empereur Henri III, mort en 1075. Il seconda Grégoire VII dans la question du célibat des prêtres ainsi que dans ses autres réformes ecclésiastiques.

ANNONA, déesse romaine qui présidait aux récoltes de l'année. On la représentait tenant dans la main droite des épis et dans la gauche une corne d'abondance.

ANNONACÉES s. f. pl. (ann-no-na-sé). Bot. Nom général sous lequel on désigne les plantes dont le grain sert aux provisions alimentaires, comme froment, orge, seigle, etc.

ANNONAIRE adj. (ann-no-nè-re — du lat. *annonarius;* formé de *annona*, récolte de l'année). Qui a rapport à la récolte du blé, et, en général, aux approvisionnements : *Loi* ANNONAIRE.

— *Provinces annonaires*, Provinces de l'Italie qui étaient tenues de fournir à Rome une certaine quantité de blé. ‖ s. m. pl. Nom donné à ceux qui étaient chargés d'amener à Rome ces provisions.

ANNONALES s. f. pl. (ann-no-na-le). Antiq. Nom donné, à Rome, à des fêtes célébrées en l'honneur de la déesse Annona.

ANNONAY, ch.-l. de cant. (Ardèche), arrond. de Tournon, au confluent de la Cance et de la Déaume; pop. aggl. 14,295 hab. — pop. tot. 16,271 hab. Ville remarquable par son activité commerciale et manufacturière; fabriques de drap, bonneterie de laine, gants; filatures de coton et de soie; blanchisseries de cire; nombreux moulins à blé; importantes papeteries, dont les produits sont très-estimés; tanneries, mégisseries, teintureries, etc. Elle doit son origine à des magasins de blé qu'y avaient formés les Romains (*annona*). On remarque principalement à Annonay : l'église de *Trachi*, bel édifice gothique du XIVe siècle; l'hôtel de ville, construction assez massive; le collége, en face duquel on trouve le monument en forme d'obélisque élevé à la mémoire des frères Montgolfier. Patrie des frères Montgolfier, inventeurs des ballons, de Boissy-d'Anglas et du jurisconsulte Abrial.

ANNONÇANT (a-non-san) part. prés. du v. Annoncer : *C'est en* ANNONÇANT *aux Athéniens la victoire de Marathon qu'un soldat grec tomba mort. Vous me surprenez, monsieur, en m'*ANNONÇANT *un certain oncle.* (Mme de Simiane.)

ANNONCE s. f. (a-non-se — rad. *annoncer*). Avis d'un fait quelconque, supposé ignoré jusque-là : *L'*ANNONCE *d'une victoire, d'une défaite. L'*ANNONCE *de la naissance, de la mort d'un prince. L'*ANNONCE *de ce funeste événement ne lui ôta rien de son calme. Content ou mécontent, il souriait à une nouvelle désastreuse, aussi bien qu'à l'*ANNONCE *d'un événement heureux.* (Balz.)

— Avis par lequel on fait savoir quelque chose au public, soit verbalement, soit par la voie de l'impression, et, particulièrement, avis de ce genre inséré dans les journaux : ANNONCE *d'une vente aux enchères. Faire une* ANNONCE *au prône. Faire une* ANNONCE *en place publique. Faire mettre une* ANNONCE *dans les journaux. Les* ANNONCES *sont soumises à un tarif exorbitant. Qui voudrait aujourd'hui juger sur l'*ANNONCE *le mérite de la chose annoncée?* (J. de Maistre.) *Au lieu de vivre de l'abonnement, les journaux ont été réduits à vivre de l'*ANNONCE. (Guéroult.) *Les* ANNONCES *insérées dans les journaux ont pu donner une fausse idée de mon ouvrage.* (Lamart.)

L'*annonce* très-souvent recommande un ouvrage :
Je veux un prospectus qui fasse du tapage.
VIGÉE.

Jupiter eut jadis une ferme à donner.
Mercure en fit l'*annonce*, et gens se présentèrent,
Firent des offres, écoutèrent.
LA FONTAINE

— Par ext. Signe, indice : *Une élévation soudaine de la colonne thermométrique est souvent une* ANNONCE *de neige. Le retour des oiseaux, au printemps, est le premier signal et la douce* ANNONCE *du réveil de la nature vivante.* (Buff.) *Cette apparente stupidité est souvent l'*ANNONCE *des âmes fortes.* (J.-J. Rouss.) *Le son de la trompette se fait entendre : c'est l'*ANNONCE *de l'apparition des bêtes féroces.* (Chateaub.)

— *Feuille d'annonces*, Publication périodique qui ne renferme que des annonces : *Les Petites-Affiches passent pour la plus ancienne de toutes les* FEUILLES D'ANNONCES. ‖ *Annonces-omnibus*, Nom donné, dans les journaux, à des annonces faites à prix réduit, et, par conséquent, à la portée *de tous*. ‖ *Annonces anglaises*, Genre particulier d'annonces emprunté à l'Angleterre, et dans lequel toutes les annonces sont imprimées sur une justification et avec un caractère uniformes. ‖ *Annonces clichées* ou de *fantaisie*, Celles que le particulier fait composer lui-même, avec le caractère, la justification et la disposition qui lui conviennent, et dont il livre le cliché à l'imprimerie du journal. ‖ *Annonce-enveloppe*, Enveloppe de lettre sur laquelle étaient imprimées des annonces, genre de spéculation qui n'a pas réussi.

— Au théâtre, *Annonce du spectacle*, Avertissement qu'un acteur donnait au public, pour lui indiquer la pièce ou les pièces qui seraient jouées le lendemain. Elle se faisait à la fin de la représentation. Cet usage n'existe plus que dans quelques villes de province.

— Diplom. Déclaration que portent les chartes et les diplômes, et qui a pour objet de constater telle ou telle condition.

— **Encycl**. Nous distinguerons l'*annonce* à son de trompe, l'*annonce-affiche*, et enfin l'*annonce* par avis inséré dans les journaux et les recueils périodiques. L'*annonce* à son de trompe ou de tambour doit avoir été autorisée par l'autorité municipale; l'*annonce-affiche* est soumise au timbre; le droit est de 10 cent. pour une feuille entière (25 décim. carrés), de 5 cent. pour une demi-feuille, de 2 cent. et 1/2 pour un quart de feuille, et de 1 cent. pour un demi-quart ou moins. Le timbre doit être apposé avant l'impression. Toutefois, l'*annonce-affiche* échappe au timbre, quand elle est placardée à l'intérieur.

L'*annonce* par avis inséré dans les journaux est la forme la plus parfaite de l'*annonce*. Notre siècle l'a portée à son plus haut degré de développement; mais c'est surtout en Angleterre que l'*annonce* est véritablement une puissance. Dans les journaux les plus importants de Londres, elle occupe la place d'honneur, la première page.

Dès l'origine, en effet, on vit dans les gazettes l'*annonce* fleurir à côté de la nouvelle politique. On annonçait tel livre qui venait de paraître, telle découverte qu'on venait de faire; il y avait place pour les sirops et les pilules : le vieux *Mercure de France* ouvrait sans scrupule la voie aux *pâtes Regnault* de l'avenir. A la fin de la Restauration, les lois sur le timbre poussèrent les journaux à agrandir leur format et à vendre la place qui leur restait. Des courtiers d'annonces, des entrepreneurs de publicité organisèrent une nouvelle industrie. La révolution de Juillet, en doublant l'importance de la presse, donna une plus vive impulsion à l'*annonce;* la quatrième page des journaux se remplit de plus en plus d'avis au public. Enfin, l'*annonce* finit par devenir pour le journal la source la plus certaine de ses revenus. C'est alors qu'on vit paraître ces journaux à prix réduit qui demandent à peine aux abonnés la rétribution du timbre, du papier et de l'impression, afin d'en avoir un plus grand nombre et d'attirer plus d'*annonces*, car l'*annonce* recherche naturellement la plus grande publicité possible, et celle-ci est calculée en raison du nombre des abonnés du journal.

D'abord les journaux recevaient eux-mêmes les *annonces* dans leurs bureaux. En 1845, une société se forma à Paris pour exploiter l'*annonce;* moyennant un prix fixe payé à chaque journal, elle concentra entre ses mains une grande partie de la publicité des journaux. Elle se proposait pour but de dégager la rédaction du journal de tout ce qui pouvait s'y mêler de mercantile, et d'élever entre la partie exclusivement réservée aux intérêts généraux, et la partie réclamée par les intérêts privés, une barrière qui ne devait plus permettre de confondre ces deux parties du journal. « L'*annonce*, disait-elle, judicieusement comprise et régulièrement constituée, est et doit être à la rédaction d'un journal quotidien ce que l'impôt judicieusement assis et librement voté est au gouvernement d'un pays : la source de son existence, le principal agent du développement de toutes ses forces. Pas d'impôt, pas de gouvernement; pas d'*annonces*, pas de journal. »

La révolution de 1848 amena la dissolution de cette société générale d'*annonces;* mais d'autres sociétés se sont formées depuis, et ont constitué de puissants monopoles.

On doit remarquer que les journaux possèdent, en matière d'*annonces*, un véritable privilége : le timbre qu'ils payent est beaucoup moins élevé que celui qu'on exige de l'avis imprimé par les intéressés eux-mêmes. La justice voudrait, il nous semble, que le timbre des journaux fût proportionné à l'espace occupé par leurs *annonces*.

Les journaux et écrits périodiques ou non périodiques, même quand ils sont exclusivement consacrés aux lettres, aux sciences et aux arts, ne peuvent publier d'*annonces commerciales et industrielles* qu'à la condition d'acquitter les droits de timbre; mais ils n'y sont pas soumis si les annonces concernent exclusivement la librairie. Telles sont la *Revue germanique*, la *Revue britannique*, la *Revue contemporaine*, etc. En principe, un journal peut refuser les *annonces* qu'on lui propose.

Disons quelques mots sur les *annonces légales et judiciaires*. La loi exige l'insertion d'une foule d'actes judiciaires dans un journal de la localité. Sous le roi Louis-Philippe, une loi, présentée par M. Vivien, donna aux tribunaux le droit de déclarer dans quel journal seraient placées ces *annonces*. Un décret du 17 février 1852 a conféré ce droit aux préfets, qui l'exercent chaque année et règlent le tarif de l'impression.

Un mot encore, mais un mot important. Il existe à Paris une administration riche et puissante, qui a affermé les annonces de nos *six grands journaux :* le *Siècle*, la *Patrie*, la *Presse*, le *Constitutionnel*, les *Débats* et le *Pays*. Ces six journaux représentent toutes les nuances politiques, et sont entre les mains de toute la France lettrée, industrielle ou simplement ouvrière. Il en résulte que quiconque a voué sa vie à la découverte de quelque chose d'utile : livre, invention, matière de première nécessité, etc., doit forcément recourir à ce levier, qui est l'instrument le plus puissant de l'industrie et du commerce, et aller frapper à la porte de cette agence générale. Là n'est pas le mal; mais le mal sera grand, si cette agence s'est constituée en un monopole qui peut établir des tarifs arbitraires. C'est ce que nous allons prouver de la manière la plus irréfutable. Le fermage de l'annonce des six grands journaux constitue un monopole; voyons comment ce monopole est exploité. Les agents, qui jouissent d'une liberté illimitée, établissent leurs tarifs eux-mêmes; ils sont propriétaires de la quatrième page des six grands journaux; or, l'un de ces journaux se répand à près de cinquante mille exemplaires; un autre est tiré à peine à deux mille. Voilà donc MM. les fermiers menacés de voir les colonnes de la première feuille envahies, et celles de la deuxième complétement désertes; à moins, cependant, qu'une juste proportion dans les tarifs ne vienne rétablir l'équilibre. Mais ceux qui rêvent cette répartition comptent sans le monopole, qui, comme Midas, a l'admirable propriété de métamorphoser en or tout ce qu'il touche. Le secret est des plus simples. L'agence à laquelle le monopole permet de faire la pluie et le beau temps, et d'envoyer, comme Jupiter, du sec et du mouillé, établit pour tous ses journaux un tarif uniforme, avec cette clause anodine que celui qui aura choisi un journal devra les prendre tous les six. Il existait jadis un honorable industriel, nommé Gobseck, d'autres disent Shylock, qui prêtait *sans intérêts* de l'argent aux futurs héritiers. Il vous fallait mille francs; le brave homme vous donnait cinq louis tout luisants et frais sortis des presses de la Monnaie; les neuf cents francs restants vous étaient comptés en casse-noisettes hors de service et en peaux d'ours avariées. Or, le *Pays* est la peau d'ours de l'agence. « Vous voulez le *Siècle*, dit-elle à l'inventeur qui a soif d'annonces — c'est *faim* peut-être que nous devrions dire — soit; mais prenez mon ours. » Et voilà pourquoi le *Pays*, dont la publicité n'a jamais fait vendre un mètre de percale, fourmille chaque jour d'annonces comme s'il avait cent mille abonnés, ni plus ni moins.

Supposons, pour un moment, qu'une compagnie monopolise entre ses mains les chemins de fer du Nord, de l'Est, de l'Ouest, de Lyon et d'Orléans, et qu'elle en organise un sixième allant droit à Quimper-Corentin; or, Quimper-Corentin, c'est La Fontaine qui l'a dit,

Est le pays où l'on enrage :
Dieu vous préserve du voyage!

Un particulier se présente à l'agence générale des six grandes lignes, et demande une troisième pour Fontainebleau : soit, répond l'employé, mais vous allez prendre en même temps une première pour Quimper-Corentin.

Revenons au sérieux. Cet arbitraire ne saurait exister à l'égard des compagnies de chemins de fer, parce que l'Etat a prudemment fixé lui-même les tarifs de ces lignes, qui sont des monopoles obligés; et l'Etat, qui est le gardien naturel des intérêts de la société, ne saurait tarder, non pas à tarifer les annonces; chez nous, les lois du *maximum* n'ont jamais été heureuses; mais à dire au *Siècle*, à la *Patrie*, à la *Presse*, au *Constitutionnel*, aux *Débats* et surtout au *Pays :* « Soyez vous-mêmes les administrateurs de vos annonces, et fixez-en le prix comme vous l'entendrez; mais l'annonce est aujourd'hui un moteur de première nécessité, et, en cela, je n'autorise pas plus l'accaparement, que je ne l'autoriserais de la part d'un fermier qui achèterait sur pied le blé de tous les fermiers de la contrée. »

ANNONCÉ, ÉE (a-non-sé) part. pass. du v. Annoncer : *La vie éternelle était* ANNONCÉE *aux nations.* (Boss.) *La doctrine de Jésus-Christ, constamment* ANNONCÉE *par ses disciples, dut faire un très-grand effet dans le monde.* (Volt.) *Cieux, éloignez de moi les maux qui me sont* ANNONCÉS! (La Harpe.) *On croit reconnaître une vérité la première fois qu'elle nous est* ANNONCÉE. (Mme de Staël.) *Les fruits de la terre sont* ANNONCÉS *par les fleurs.* (Barthél.) *Le monument souterrain est* ANNONCÉ *au dehors par trois pyramides.* (Chateaub.) *C'est en grec que l'Evangile a été* ANNONCÉ. (J.-J. Ampère.)

Son règne est *annoncé* par la voix des oracles.
VOLTAIRE.

Un dévot orgueilleux n'admet de sainteté
Qu'en ceux dont les vertus, avec art compassées,
Par la démarche et l'air sont d'abord *annoncées*.
BOILEAU.

ANNONCEMENT s. m. (a-non-se-man). Action d'annoncer. Vieux mot.

ANNONCER v. a. ou tr. (a-non-sé — du lat. *annuntiare;* formé de *ad*, à; *nuntius*, messager; — le *c* prend la cédille toutes les fois qu'il est suivi d'un *a* ou d'un *o : Il annonça; nous annonçons*). Apprendre, faire savoir, informer : ANNONCER *à quelqu'un une bonne, une mauvaise nouvelle. Il nous* ANNONÇA *que la paix venait d'être signée.* (Acad.) *C'est la doctrine que Dieu avait résolu d'*ANNONCER *à tout l'univers.* (Boss.) *Les courriers venaient l'un sur l'autre* ANNONCER *au roi que l'ennemi entrait dans la ville.* (Boss.) *Comment* ANNONCER *à madame de si méchantes nouvelles?* (Mol.) *J'ai quitté l'Olympe pour t'*ANNONCER *les ordres de Jupiter.* (Fén.) *Il s'empressa d'*ANNONCER *à l'Europe entière que le prince daignait s'occuper d'un misérable gazetier.* (Volt.) *On vint* ANNONCER *à Xénophon, au milieu d'un sacrifice, que son fils venait de mourir.* (Thomas.)

Croirai-je le bonheur que ta bouche m'*annonce ?*
RACINE.

Eh bien, que vous fait-elle *annoncer* de sinistre?
RACINE.

J'ai rendu votre lettre, et j'ai pris sa réponse;
Madame, vous verrez ce qu'elle vous *annonce*.
RACINE.

L'Etre suprême, en ces mots solennels,
Leur *annonça* ses ordres éternels.
J.-B. ROUSSEAU.

— Faire connaître par avance, prédire, présager : ANNONCER *une éclipse, une marée, une comète. L'ange vint* ANNONCER *à la Vierge qu'elle concevrait un fils.* (Trév.) *Les prophètes* ONT ANNONCÉ *la venue du Messie.* (Acad.) *L'aurore, depuis des milliers d'années, n'a pas manqué une seule fois d'*ANNONCER *le jour.* (Fén.) *Lui* ANNONCER *sa dernière heure, n'était-ce pas l'avancer?* (J.-J. Rouss.) *Tout semblait* ANNONCER *des succès heureux.* (Mass.) *Dès que le coq* ANNONÇAIT *le retour de l'aurore, Virginie allait puiser de l'eau à la source voisine.* (B. de St-P.) *Une belle aube* ANNONCE *un beau jour.* (B. de St-P.) *La scène qu'il nous a donnée l'année dernière* ANNONÇAIT *quelque détraquement dans cette cervelle.* (Grimm.) *Le sujet que je traite m'*ANNONCE *que j'exciterai l'attention de mes concitoyens.* (Thomas.) *Les commencements de Néron semblaient devoir* ANNONCER *à l'univers un règne bienheureux.* (La Harpe.) *Saladin n'*ANNONÇAIT *pas dans son enfance ce qu'il devait être un jour.* (Mme Cottin.) *L'enfant* ANNONCE *de bonne heure non ce qu'il saura, mais ce qu'il fera.* (Vauven.) *Tout* ANNONCE *la fin prochaine de l'empire turc.* (De Bonald.) *Souvent un siècle de politesse et de raffinement* ANNONCE *un siècle de corruption.* (Alex. Dum.)

Combien d'avant-coureurs *annoncent* ta ruine!
L. RACINE.

— Donner publiquement avis d'une chose, la faire connaître par annonce : ANNONCER *à haute voix.* ANNONCER *par affiches.* ANNONCER *au son du tambour. Les comédiens* ANNONCENT *la pièce qui doit être donnée au premier spectacle.* (Trév.) *Le curé* ANNONCE *au prône les fêtes et les jeûnes.* (Acad.) *Ayez soin d'*ANNONCER *dans votre prochain numéro comment les philosophes entendent la tolérance à notre égard.* (Fabre d'Eglant.)

. Sitôt que de ce jour
La trompette sacrée *annonçait* le retour,
Du temple, orné partout de festons magnifiques,
Le peuple saint en foule inondait les portiques.
RACINE.

— Manifester, proclamer : *Les cieux* ANNONCENT *la gloire de Dieu.* (Pasc.) *Que l'impie regarde autour de lui, toute la terre lui* ANNONCERA *Dieu.* (Mass.) *Dieu a établi les cieux sur nos têtes, comme des hérauts qui ne cessent d'*ANNONCER *sa grandeur.* (Mass.) *Ce langage muet, mais si frappant,* ANNONCE *aux hommes la puissance de votre nom et de votre gloire.*

(Mass.) *Je ferai reposer sur lui mon esprit, et il* ANNONCERA *la justice aux nations.* (De Sacy.)

Vois ces murs, vois ce temple envahi par tes maîtres,
Tout *annonce* le Dieu qu'ont vengé tes ancêtres.
VOLTAIRE.

Tout *annonce* d'un Dieu l'éternelle existence;
On ne peut le comprendre; on ne peut l'ignorer.
La voix de l'univers atteste sa puissance,
Et la voix de nos cœurs dit qu'il faut l'adorer.
VOLTAIRE.

— Prêcher, faire connaître : ANNONCER *l'Evangile.* ANNONCER *la parole de Dieu. Saint Paul* ANNONÇA *la nouvelle religion aux Gentils. J'*AI ANNONCÉ *aux bons habitants des campagnes les vérités les plus effrayantes de ma religion.* (Bridaine.)

— Prévenir de l'arrivée, de la présence d'une personne : *Le domestique* ANNONÇA *monsieur un tel.* (Acad.) *Je vous* AI ANNONCÉ, *et l'on se fait un grand honneur de vous recevoir.* (La Bruy.) *Nous étions tous réunis, lorsqu'on* ANNONÇA *monsieur le prince.* (De Retz.)

— *Se faire annoncer*, Faire dire son nom par un domestique, avant d'entrer chez quelqu'un. ‖ *Annoncer comme*, Donner pour : *Je vous l'*ANNONCE COMME *un honnête homme*, COMME *un homme instruit, intelligent. On nous l'*AVAIT ANNONCÉ COMME *un écrivain*, COMME *un artiste.*

— Par ext. Etre le signe, la marque de, indiquer : *Cette action* ANNONCE *un mauvais cœur.* (Acad.) *Son port majestueux, sa démarche ferme et hardie,* ANNONCENT *sa noblesse et son rang.* (Buff.) *Les plus pompeuses parures* ANNONCENT *le plus souvent de laides femmes.* (J.-J. Rouss.) *Ses yeux* ANNONÇAIENT *le contentement et le bien-être.* (J.-J. Rouss.) *Les lambris dorés, le luxe et la magnificence n'*ANNONCENT *que la vanité de celui qui les étale.* (J.-J. Rouss.) *Son silence et sa gravité* ANNONÇAIENT *l'austérité de son caractère.* (Barthél.) *Un arc de triomphe en pierres rouges* ANNONCE *l'entrée de Heidelberg.* (Chateaub.) *Le costume des plus simples paysans castillans* ANNONCE *plus d'opulence que celui des hommes riches chez nous.* (De Custine.) *La discussion* ANNONCE *le doute.* (Guizot.) *L'aristocratie britannique, sans trancher sur le caractère national,* ANNONCE *une race supérieure.* (L. Faucher.) *Son visage fortement coloré* ANNONÇAIT *un tempérament sanguin et vigoureux.* (E. Sue.) *L'intolérance peut être digne de ceux qui s'en servent, mais elle n'*ANNONCE *jamais une bonne cause.* (S. Dubay.)

— Jeu. A la bouillotte, à l'impériale, au piquet, etc., Faire connaître, déclarer son jeu : *Qu'avez-vous à* ANNONCER? ANNONCEZ *donc.*

S'annoncer, v. pr. Se manifester, se faire voir, se faire connaître : *Mahomet* S'EST ANNONCÉ *lui-même, sans aucun témoignage précédent.* (Boss.) *Malgré tant d'afflictions, le siècle de la politesse et des arts* S'ANNONÇAIT. (Volt.) *Il y a des caractères qui* S'ANNONCENT *presque en naissant.* (J.-J. Rouss.) *Les sciences* S'ANNONCENT *tous les jours par de nouvelles lumières.* (Barthél.) *La bienfaisance* S'ANNONCE *moins par une protection distinguée et des libéralités éclatantes que par le sentiment qui nous intéresse aux malheureux.* (Barthél.) *Nous arrivâmes bientôt au bord de la cataracte, qui* S'ANNONÇAIT *par d'affreux mugissements.* (Chateaub.) *L'appétit* S'ANNONCE *par un peu de langueur dans l'estomac.* (Brill.-Sav.) *La peinture des mœurs, dans la comédie,* S'ANNONCE *de loin par des allusions piquantes aux ridicules du jour.* (Nisard.) ‖ Commencer, faire augurer bien ou mal : *La saison* S'ANNONCE *bien. Son règne* S'ANNONÇAIT *de la manière la plus brillante. Cette entreprise* S'ANNONÇAIT *bien, elle a mal tourné.* (Acad.) *Cet intrigant* S'ÉTAIT ANNONCÉ *par des manières insinuantes et polies.* (Lavaux.) ‖ Se présenter soi-même : *Je n'ai pas besoin qu'on me suive, je* M'ANNONCERAI *bien moi-même.* (Scribe.)

— v. récipr. Se donner mutuellement avis : *On s'éveillait les uns les autres pour* S'ANNONCER *ce qu'on avait appris.* (La Bruy.)

— **Syn. Annoncer, dénoncer.** *Annoncer*, c'est faire connaître à quelqu'un une chose qu'il avait ignorée jusque-là : *Mon journal* ANNONCE *la guerre. Dénoncer*, c'est annoncer d'une manière expresse, avec autorité : *L'ambassadeur* A DÉNONCÉ *la guerre à cette puissance. Le légat* A DÉNONCÉ *l'excommunication à cet hérétique.* Mais le plus souvent l'action de *dénoncer* est faite à l'autorité; c'est alors une accusation, une délation : *Les Athéniens* DÉNONCÈRENT *Anaxagoras devant les magistrats, et l'accusèrent publiquement. Quand on vint lui* ANNONCER *que les Athéniens l'avaient condamné à mort, il n'en parut point plus ému.* (Fén.)

— **Syn. Annoncer, déclarer, découvrir, manifester.** *Déclarer*, c'est faire connaître quelque chose d'une manière nette et hardie : *Jacques II aurait pu protéger les catholiques, sans le* DÉCLARER *ouvertement.* (Cond.) *Annoncer*, c'est communiquer quelque chose de nouveau : *Je vous* ANNONCE *une chose qui vous surprendra.* (Acad.) *Découvrir*, c'est faire connaître ce qui était caché : *Des vérités longtemps cachées se* DÉCOUVRIRENT *enfin.* (J.-J. Rouss.) *Manifester*, c'est montrer avec éclat, mettre au grand jour : *Sa fierté l'empêcha de vous* MANIFESTER *pleinement son désir.* (Malebr.) *Manifester* enchérit sur *découvrir : Des gens intéressés à* DÉCOUVRIR *et à* MANIFESTER *une fraude.* (J.-J. Rouss.)

ANNONCEUR s. m. (a-non-seur — rad. *annoncer*). Celui qui annonce, qui se plaît à annoncer telle ou telle chose : *Il faisait outre cela le métier d'*ANNONCEUR *de nouvelles.* (Scarr.) ‖ Inusité.

— Autrefois, Acteur chargé d'annoncer au public le spectacle du lendemain : *Holà! ho! monsieur l'*ANNONCEUR, *un petit mot, s'il vous plaît : n'êtes-vous point las de nous donner toujours la même pièce?* (Regn.)

ANNONCHALANT (a-non-cha-lan) part. prés. du v. Annonchalir :

Annonchalant son cœur,
Il s'habilla des habits d'une femme.
RONSARD.

ANNONCHALI, IE (a-non-cha-li) part. pass. du v. S'annonchalir.

ANNONCHALIR (S'), v. pr. (sa-non-cha-lir — rad. *nonchalant*). S'amollir, devenir paresseux; s'énerver : *L'homme* S'ANNONCHALIT, *lorsque rien ne l'excite au travail.*

— S'emploie aussi activement : *Le repos* ANNONCHALIT *les hommes.* ‖ Ces trois mots ont vieilli.

ANNONCIADE s. f. (a-non-si-a-de — vieux mot qui se disait pour *annonciation*). Hist. ecclés. Nom commun à plusieurs ordres religieux, institués dans le but d'honorer le mystère de l'Incarnation : *L'ordre de l'*ANNONCIADE. *Religieuse de l'*ANNONCIADE. *Service de l'*ANNONCIADE. ‖ Religieuse d'un couvent de l'ordre de l'Annonciade : *Une* ANNONCIADE. *Entrer chez les* ANNONCIADES. ‖ *Société de l'Annonciade*, Confrérie fondée à Rome par le cardinal Torquemada, pour marier les filles pauvres.

— **Encycl.** Hist. relig. On connaît sous le nom d'*annonciades* plusieurs ordres religieux : 1° les *Servites*, institués à Florence par sept marchands de cette ville, en 1232; 2° les *Annonciades* de Bourges, instituées par Jeanne de Valois, fille de Louis XI, en 1500, dans le but d'honorer les dix vertus de la Vierge; 3° les *Annonciades célestes* ou *Filles Bleues*, établies à Gênes en 1604, par Marie-Victoire Fornaro. Ces religieuses portaient un habit blanc et un manteau bleu, ce qui leur fit donner le nom de *Filles bleues* ou *Annonciades célestes*. Elles vinrent s'établir à Paris, rue Culture-Sainte-Catherine, en 1622; elles ont encore aujourd'hui une maison à Saint-Denis.

ANNONCIADE (ORDRE DE L'), Ordre chevaleresque de la maison de Savoie. L'origine de cette institution a donné lieu à un grand nombre d'opinions contradictoires. Toutefois, les écrivains les plus sérieux pensent qu'il a été fondé, en 1518, par Charles III, duc de Savoie, pour remplacer l'ordre du Collier, créé en 1355, par un de ses ancêtres. Le fondateur plaça cet ordre sous l'invocation de la Vierge, et fit représenter sur la décoration une image de l'Annonciation. C'est de cette dernière circonstance qu'est venu son nom. Depuis son origine, l'ordre a subi des modifications assez importantes, mais il a toujours conservé une organisation essentiellement féodale. Aujourd'hui même, on n'y est guère admis si l'on ne justifie d'une noblesse ancienne. La décoration présente quatre lettres, *F. E. R. T.*, que l'on considère comme une ancienne devise dont le sens est oublié. Quelques auteurs prétendent qu'elles signifient : *Frappez, entrez, rompez tout*, ou bien, *Fortitudo ejus Rhodum tenuit*, mais ces explications ne reposent sur aucune base. Suivant ceux qui les ont imaginées, la seconde serait une allusion aux exploits d'Amédée V contre les Turcs, au siége de Rhodes, en 1610, mais la devise se trouve sur des monnaies de Louis de Savoie, mort en 1301, et même de Thomas de Savoie, mort en 1233.

ANNONCIATEUR s. m. (a-non-si-a-teur — du lat. *annuntiator*, celui qui annonce). Dans l'Eglise grecque, Sorte d'officier qui est chargé de faire l'annonce des fêtes.

ANNONCIATIF, IVE adj. (a-non-si-a-tif, i-ve — rad. *annonciation*). Qui est destiné à annoncer. ‖ Très-peu usité.

ANNONCIATION s. f. (a-non-si-a-si-on — lat. *annuntiatio*, même sens). Action d'annoncer : *Dans l'*ANNONCIATION *que Charles le Chauve fit au peuple de la partie de ce traité qui le concernait...* (Montesq.) ‖ Inusité en ce sens.

— Dans la religion cathol., Message de l'ange Gabriel à la Vierge Marie, pour lui annoncer le mystère de l'Incarnation. ‖ Fête instituée par l'Eglise, dès les premiers siècles, en mémoire de ce mystère : *L'*ANNONCIATION *se célèbre le 25 mars, mais quand elle tombe dans la quinzaine de Pâques, on la remet au second lundi qui suit cette fête.*

— B.-arts. Tableau, estampe, image, qui représente l'ange apparaissant à Marie : *On a tant fait d'*ANNONCIATIONS, *qu'il semble que ce thème ne puisse plus être varié.* (Th. Gaut.)

— **Encycl.** La fête de l'*Annonciation* se célèbre le 25 mars, jour anniversaire, d'après saint Augustin, du grand événement auquel elle doit son origine. L'institution de cette fête remonte à une époque fort ancienne, puisque saint Athanase en faisait déjà mention dans un de ses sermons. Une constitution du patriarche Nicéphore ayant permis de rompre le jeûne si cette fête arrivait le jeudi ou le vendredi de la semaine sainte, un concile tenu à Tolède en 656, pour conserver l'intégrité du carême, ordonna de la transférer dans la semaine qui précède Noël. Quelques Eglises d'Orient suivent encore cet usage; les Syriens l'ont fixée au 1er décembre, et les Arméniens au 5 janvier; mais dans l'Eglise latine, elle a repris son ancienne place au calendrier ecclésiastique.

Annonciation (REPRÉSENTATIONS DIVERSES DE L'). Il n'est guère de sujets religieux qui aient été traités plus fréquemment que l'Annonciation ou Salutation angélique, cet épisode gracieux qui est comme le prologue de l'épopée chrétienne. Les catacombes nous en offrent une peinture où les iconographes font remarquer que l'ange annonciateur n'a pas d'ailes, ce qui est contraire aux prescriptions de saint Jean Chrysostome : ce Père de l'Eglise, voulant éviter que le messager céleste ne fût confondu avec un mortel, avait recommandé de le représenter planant au-dessus de la terre.

Entre autres monuments remarquables de l'antiquité chrétienne, où l'*Annonciation* a été figurée, nous citerons : un bas-relief de l'église Saint-Michel, à Pavie (VIIe siècle); une mosaïque du grand arc du chœur de Sainte-Marie-Majeure, à Rome (publiée par Ciampini); une sculpture en creux de la porte de bronze de la basilique de Saint-Paul hors les murs, à Rome, ouvrage byzantin du IXe siècle; un très-beau bas-relief de la façade de l'église d'Orvieto, attribué à Nicolas de Pise (XIIIe siècle). Nous pourrions compléter ces indications par celles d'un très-grand nombre de miniatures, de sculptures sur bois et de vitraux, dus à des artistes du moyen âge; mais le détail en serait fastidieux, et ne révélerait d'ailleurs aucune particularité intéressante au point de vue de l'iconographie.

L'*Annonciation* devint le sujet favori des maîtres primitifs de l'Allemagne et des Flandres. Elle figure dans une foule de triptyques, tantôt au centre de la composition, tantôt sur les volets, le plus souvent au revers des vantaux, et dans ce dernier cas elle est assez ordinairement peinte en grisaille. Nous la trouvons représentée avec des détails d'une naïveté charmante dans un grand retable du musée de Dijon, exécuté à la fin du XVe siècle, par ordre de Philippe le Bon, et attribué à Melchior Brodlain : la Vierge, assise devant un pupitre sur lequel est ouvert un livre, occupe l'intérieur d'un oratoire romano-byzantin, en dehors duquel l'ange Gabriel s'est agenouillé sur le gazon, tenant à la main une banderole où sont écrits les premiers mots de la Salutation angélique. Dans un coin du ciel apparaît Dieu le Père, coiffé d'une tiare et environné de têtes d'anges : de sa bouche s'échappe un rayon lumineux qui renferme le Saint-Esprit, figuré par la colombe. A quelques pas de l'oratoire, l'artiste nous montre sainte Elisabeth et la sainte Vierge s'embrassant (*la Visitation*), et tout à fait au fond, des montagnes couronnées par une forteresse.

Dans l'*Annonciation* qui orne le revers du célèbre retable de l'*Agneau mystique* (V. AGNEAU) des frères Van Eyck, la Vierge et l'ange sont tous deux vêtus de robes blanches flottantes; ce dernier, tenant à la main une branche de lis, a des ailes de perroquet du plus beau vert; Marie croise modestement les mains sur sa poitrine; la colombe est posée sur sa tête. Le lieu de la scène est une vaste salle, terminée au fond par des arcades qui laissent voir la ville de Gand.

C'est un paysage italien que Juste d'Allemagne a placé dans sa curieuse *Annonciation*, qui est au Louvre. Ici, l'ange est suspendu en l'air; la Vierge, vêtue d'une robe d'or que recouvre une draperie noire, se recule tremblante et s'appuie contre une colonne.

On voit au Louvre une autre *Annonciation* très-intéressante, qui figure parmi les œuvres des *inconnus* de l'école flamande (n° 595), après avoir été pendant longtemps attribuée à Lucas de Leyde; la scène se passe dans un intérieur rempli de menus meubles, d'ustensiles et d'accessoires divers; on y voit jusqu'à une cheminée, et, dans le fond, un lit à la tête duquel est suspendu un médaillon qui représente le Christ assis sur un trône et tenant le globe du monde sur ses genoux.

L'*Annonciation* que Stephan Lochner a peinte à l'extérieur de son magnifique triptyque de la cathédrale de Cologne (*Adoration des mages*), est regardée par M. Waagen comme un chef-d'œuvre, sous le double rapport de la forme et du sentiment. La Vierge, à genoux dans son oratoire, a une beauté, une candeur vraiment célestes.

L'église de la Madeleine, à Aix en Provence, possède une *Annonciation* qui, si elle n'est pas d'Albert Dürer, à qui on l'attribue, mérite du moins d'être citée parmi les plus intéressantes productions de l'ancienne école flamande. La Vierge, revêtue d'une chape de drap d'or à grands ramages noirs, est agenouillée devant un élégant prie-dieu, dans la chapelle latérale d'une église gothique. Elle a les mains jointes et détourne timidement ses regards de son livre d'heures. Un bel ange, à cheveux roux, les ailes déployées, les genoux en terre, lui annonce la nouvelle de sa maternité; une magnifique chape rouge déroule autour de lui ses plis ondoyants. Par une rosace de l'église, Dieu le Père, revêtu aussi d'une chape dont un ange soutient la queue, fait descendre sur Marie les effluves de sa grâce. Les détails allégoriques abondent dans la mise en scène. Un vase de cuivre, dans lequel est placé un lis, emblème de la chasteté, est posé à terre auprès de la Vierge. Un singe est sculpté au sommet du prie-dieu. Au fond de l'église, un prêtre célèbre à l'autel le sacrifice de la messe... Et, ce qui dépasse toute naïveté, un *bambino* microscopique nage dans les flots de lumière qui vont du Très-Haut à Marie. L'opinion que le Fils de Dieu était ainsi descendu tout formé dans le sein de la Vierge, trouva, au XVe siècle, des partisans assez nombreux pour que saint Antonin, archevêque de Florence, crût devoir les combattre dans sa *Summa historialis.* Plus tard, Canisius (*De deipara Virgine Maria*, liv. III, ch. XIV) s'éleva à son tour contre cette hérésie, qu'avaient adoptée les anabaptistes allemands, à la secte desquels pourrait bien avoir appartenu l'auteur du tableau que nous venons de décrire.

Les peintres italiens péchèrent, sinon contre le dogme, du moins contre le récit évangélique, en plaçant dans la scène de l'*Annonciation* des personnages autres que la Vierge et l'ange Gabriel. C'est ainsi qu'Andrea del Sarto (galerie de Florence) plaça, à côté de ce dernier, l'archange saint Michel, tenant une épée et les balances de la justice divine, et, derrière Marie, un vieillard qui, suivant la remarque de M. Guenebault. « ne peut être saint Joseph, puisqu'il ignorait tout ce qui se passait. » Francia alla plus loin encore, en faisant accompagner le messager céleste par saint Jérôme et saint Jean-Baptiste (musée de Bologne). De même, l'*Annonciation* de Fra Bartolommeo, au Louvre, nous montre la Vierge ayant près d'elle plusieurs saints et saintes, au moment où elle reçoit la nouvelle de sa conception immaculée : elle est assise sur une estrade placée dans un enfoncement en forme de niche, et contemple l'ange qui paraît dans les airs, tenant à la main une branche de lis. Le roi David et sa harpe ont été introduits, sans plus de raison, dans un tableau du même musée, peint par le Hollandais Bloemaert. Mais les anachronismes de ce genre, que se permettaient souvent les artistes du XVIe siècle, n'ont rien qui nous choque en pareille matière. Nous ne blâmerons pas davantage Paul Véronèse et l'Albane de s'être écartés de la vraisemblance, le premier en plaçant la Vierge et l'ange au-devant d'un magnifique palais (Académie des Beaux-Arts, à Venise), le second en transportant la scène au milieu d'un de ces frais et verdoyants paysages qu'il savait si bien peindre (Ermitage, Saint-Pétersbourg).

Outre les *Annonciations* dont il vient d'être parlé, nous pourrions en citer beaucoup d'autres qui ont été peintes par les plus grands artistes de toutes les écoles. Il nous suffira de dire que Vasari, Louis et Annibal Carrache, le Guide, l'Albane, Bon Boullongne, Charles de la Fosse et Lesueur, sont les auteurs des principales *Salutations angéliques* qu'on voit au Louvre. Au sujet de la représentation de ce même sujet par l'allégorie de la *Licorne*, V. ce mot.

Murillo a composé deux *Annonciations* que possède le *Museo del Rey;* la plus petite est la plus remarquable et la plus célèbre. Au milieu d'une atmosphère vaporeuse et céleste, le bel archange Gabriel apparaît à la Vierge agenouillée; le messager du ciel se prosterne à son tour devant elle et salue la divine mère. Un brillant chœur d'anges, sur lequel ces deux figures semblent se détacher en relief, remplit tout l'espace; et, sur ce fond lumineux, brille comme un astre resplendissant l'Esprit saint, qui vient sous la figure d'une blanche colombe accomplir le mystère de l'incarnation. « Jamais, si je ne l'eusse vu, dit M. Viardot, je n'aurais imaginé qu'avec les teintes d'une palette on pût imiter à ce point l'éclat d'une lueur miraculeuse, et faire jaillir de la toile des rayons de lumière. C'est le triomphe du coloriste. »

Annonciation aux bergers. On désigne sous ce titre l'apparition de l'ange venant annoncer aux pâtres de Bethléem la naissance du Messie. Ce sujet a été fréquemment traité par les artistes du moyen âge et de la Renaissance. On le voit figurer sur les volets de plusieurs triptyques allemands et néerlandais, et le plus souvent comme épisode secondaire, dans le fond d'une autre composition. C'est ainsi que dans la *Nativité* de Jules Romain, au Louvre, on aperçoit, à travers une ouverture de l'étable, des bergers gardant leurs troupeaux, et un ange qui les instruit de la bonne nouvelle. La scène est disposée d'une façon presque analogue dans une superbe peinture du même musée, que le catalogue intitule : l'*Annonce aux bergers*, et qui, bien que portant deux fois la signature du Titien, est reconnue pour être de Palma le vieux. Au premier plan, un jeune berger est en adoration devant l'enfant Jésus, qui est posé sur une crèche d'écorce, et que soutient la Vierge assise; dans le fond, deux bergers contemplent trois anges qui leur apportent le message céleste. Comme composition principale, cette scène a été traitée par Rembrandt, qui en a fait le sujet de l'une de ses plus belles eaux-fortes; par Ph. Wouwerman, qui l'a placée dans un paysage du plus beau ton doré, qu'on admire à la galerie de Dresde. L'*Annonciation* de Poelenburg, qui est au Louvre, est plutôt aussi un paysage qu'un tableau d'histoire religieuse : l'artiste y a groupé, près d'une chaumière, des bergers, les uns endormis, les autres levant les bras vers le ciel, où voltigent des chérubins. Une composition beaucoup plus importante, de Govaert Flinck, nous montre les pâtres couchés à terre près de leurs troupeaux, et s'é-

veillant pour écouter un ange vêtu de blanc qu'entourent d'autres anges plus petits et nus.

ANNONCIER s. m. (a-non-si-é — rad. *annonce*). Néol. Celui qui est chargé des annonces dans les journaux : *C'est à vous de répondre, messieurs les* ANNONCIERS *de septième page.* (James Rouss.) ‖ Ouvrier compositeur spécialement chargé de composer et de mettre en pages les annonces d'un journal.

ANNONE s. f. (ann-no-ne — du lat. *annona*, vivres, subsistance; dérivé de *annus*, année, parce que c'était pour une année que se faisaient les approvisionnements). Hist. rom. Administration chargée de l'approvisionnement, de la vente ou de la distribution gratuite du blé nécessaire à la consommation annuelle du peuple romain. ‖ Approvisionnement en céréales servant à ces distributions.

— Agric. Variété de froment cultivée dans les environs de Draguignan.

— **Encycl.** L'administration de l'*annone* avait pour but de tenir la ville de Rome constamment approvisionnée de la quantité de blé nécessaire à sa consommation, et de le maintenir à un prix tel que les plus pauvres citoyens pussent facilement en acheter. Cette institution avait des greniers dans la Sicile, la Sardaigne et l'Egypte, et une flotte pour le transport des grains à Rome. Il y avait un *préfet de l'annone*, c'est-à-dire un magistrat chargé de l'administration et de la police des subsistances. La misère du peuple allant toujours croissant, les patriciens cherchèrent à en prévenir les terribles effets en organisant des distributions périodiques de blé faites à bas prix aux citoyens indigents. Ces distributions devinrent surtout fréquentes après la création du tribunat, les tribuns s'en servant comme d'un puissant moyen d'influence. Une fois entrés dans cette voie, le peuple et ses tribuns franchirent bien vite la faible distance qui restait entre une distribution à très-bas prix et une distribution tout à fait gratuite. Ce fut Caïus Gracchus qui, le premier, proposa de distribuer aux plébéiens pauvres un *modius* de froment par mois, aux frais du trésor public, proposition qui fut convertie en loi. C'est ainsi que la plèbe romaine eut sa liste civile, sa liste frumentaire.

Les inscriptions n'étant pas limitées, le nombre des ayants-droit à figurer dans ce livre d'or de la misère devint bientôt immense, d'autant plus que des citoyens riches, ou du moins qui jouissaient d'une honnête aisance, ne rougissaient pas d'affranchir certains de leurs esclaves, sous la condition de leur rapporter tout le blé qu'ils recevraient de l'*annone* en qualité d'affranchis. En 683 (71 ans av. J.-C.), on comptait à Rome un peu plus d'une personne sur huit nourrie aux frais du trésor public. On en comptait une sur trois, en 691. Au temps de la dictature de César (48 ans av. J.-C.), le nombre des prolétaires prenant part aux libéralités de l'*annone* ne s'élevait pas à moins de 320,000 sur 450,000 citoyens. César remédia à cet abus en réduisant, d'un seul coup, à 150,000 le nombre des distributions alimentaires; puis, pour se débarrasser, sans nuire à sa popularité, des milliers de mécontents qu'une telle réduction devait susciter contre lui, il envoya 80,000 prolétaires dans les colonies, dota une foule d'autres de terres en Italie, et confondit le reste dans la foule de ceux pour qui les fêtes et les jeux étaient un allégement suffisant aux souffrances de leurs loisirs affamés. Auguste voulut suivre cet exemple; mais sa sagesse et son habileté gouvernementale échouèrent devant des abus trop enracinés, et, dès l'an 748, le nombre des indigents inscrits dépassait déjà 200,000. Aux distributions de blé, Septime-Sévère ajouta des distributions d'huile. Aurélien fit plus : au lieu d'un soulagement pour la faim, il offrit des jouissances à la sensualité, en substituant aux distributions mensuelles de blé en nature, non-seulement des pains de luxe, c'est-à-dire des couronnes de pain de fleur de farine, du poids de deux livres, distribuées quotidiennement, mais encore une distribution permanente de chair de porc, que ses successeurs furent obligés de continuer. Son dessein était même de donner aussi du vin. Mais il s'arrêta, dit-on, devant une plaisanterie du préfet du prétoire, lequel lui fit observer que, si, avec le pain, la viande et l'huile, le peuple s'accoutumait à recevoir encore du vin, il faudrait finir par lui servir des oies et des poulets. Ainsi, à dater du règne d'Aurélien, les distributions, se faisant en pain, devinrent quotidiennes, de mensuelles qu'elles étaient quand on les faisait en blé. Pour l'huile, on suivit la même progression, ainsi que pour la viande et le lard. Chaque individu admis aux distributions de l'*annone* en blé, recevait un *bon de distribution*, sous la forme d'un petit cube de bois de troëne, appelé *tessera frumentaria*. Muni de sa *tessère*, il se faisait délivrer sa ration aux magasins publics. Quand les distributions se faisaient en pain, le nom de chaque personne admise au bénéfice de l'*annone* était, avec la quotité de sa part, inscrit sur une table d'airain dans chaque quartier. Le pain se donnait à chacun publiquement et non à la boulangerie, de peur des fraudes. A cet effet, tous les jours le peuple se rendait aux gradins de son quartier, *gradus*, sorte d'esplanades auxquelles on montait par des escaliers de chaque côté, et où se tenaient les agents du *préfet de l'annone*, qui donnaient le pain; de là le nom de *panis gradilis*. Là, on délivrait à chacun sa portion sur la présentation de sa marque. La fraude, soit qu'elle émanât des employés de l'*annone*, soit qu'elle émanât des parties prenantes, était punie de mort, châtiment bien terrible pour un morceau de pain, dit un commentateur. Mais, les empereurs attachaient le salut de l'empire à la rigoureuse exactitude avec laquelle était payée la dette alimentaire du pauvre. L'un d'eux disait que, pour lui, il n'y avait rien de plus réjouissant à voir que le peuple romain bien repu. Mais il vint des temps où l'Etat n'avait plus le moyen de le repaître aussi copieusement, témoin cette loi d'Honorius, de l'an 419 de notre ère, laquelle règle la distribution à quatre mille livres de pain par jour, pendant cinq mois, en totalité six cent mille livres, ce qui montre la dépopulation de Rome, et la détresse du fisc à cette époque. Mais le nombre des distributions ne tarda pas à reprendre sa marche accoutumée, et la *loi frumentaire* de Caïus Gracchus, cette loi dont tous les bons esprits, Cicéron, Salluste, Jules César, Auguste, ont senti et fait connaître les inconvénients, subsista jusqu'à la chute de l'empire romain : elle était devenue une nécessité suprême, *Salus populi suprema lex esto!* Ce fut une concession obligée de l'oligarchie envers le peuple. Ainsi, les riches jetaient du pain au peuple, comme un gâteau de miel dans la gueule de Cerbère, moins pour l'empêcher de mourir de faim, que pour l'empêcher de mordre.

Il y avait aussi une administration de l'*annone* dans chaque ville municipale.

ANNONE, petite ville de l'Italie septentrionale, province d'Alexandrie, à 9 kilom. E. d'Asti, sur le Tanaro; 2,350 hab.

ANNONERIE s. f. (ann-no-ne-rî — rad. *annone*). Marché au blé.

ANNONIACUM, nom latin d'Annonay.

ANNOT, ch.-lieu de cant. (Basses-Alpes), arr. de Castellane; pop. aggl. 865 hab. — pop. tot. 1,162 hab. Aux environs on remarque la grotte de Saint-Benoît, curieuse par sa vaste étendue, par les stalactites qu'elle renferme, et par les ossements humains qu'on découvre dans des enfoncements presque inaccessibles.

ANNOTANT (ann-no-tan) part. prés. du v. Annoter.

ANNOTATEUR s. m. (ann-no-ta-teur — rad. *annoter*). Celui qui met des annotations à un ouvrage : *Un bon* ANNOTATEUR *doit être un érudit de premier ordre. Voltaire est un* ANNOTATEUR *spirituel, mais quelquefois prévenu. Tâchons de rentrer dans la filière des bavardages parisiens, entreprise d'autant plus périlleuse pour l'*ANNOTATEUR *des faits et gestes contemporains, qu'il voudrait remplir sa tâche en homme consciencieux.* (Ph. Busoni.)

— S'empl. quelquefois au féminin et fait *annotatrice : Madame Dacier est une* ANNOTATRICE *lourde et souvent peu exacte.*

— Adjectivem. : *Cet écrivain trop obscur aurait dû prendre en collaboration un écrivain* ANNOTATEUR.

ANNOTATIF, IVE adj. (ann-no-ta-tif, i-ve). Qui sert d'annotation.

ANNOTATION s. f. (ann-no-ta-si-on — lat. *annotatio*, même sens). Remarque, observation en forme de note, pour expliquer ou critiquer certain passage d'un texte : ANNOTATIONS *sur Virgile; sur Horace.* ANNOTATIONS *sur la Bible. Casaubon fit sur Perse tant et de si savantes* ANNOTATIONS, *qu'on a dit que la sauce valait mieux que le poisson. Ce philologue a fait d'excellentes* ANNOTATIONS *sur Homère.* (Acad.) *Je donne le manuscrit tel que je le trouve, tantôt sous la forme d'un récit, tantôt sous celle d'un journal, quelquefois en lettres ou en simples* ANNOTATIONS. (Chateaub.) *Elle lui confia une besogne considérable, et dont elle fut contente, bien qu'elle y fît de nombreuses* ANNOTATIONS. (G. Sand.)

— Anc. jurispr. Inventaire des biens d'un accusé absent, et qui avait pour but de le contraindre à se présenter en justice : *L'*ANNOTATION *était mise à néant si l'accusé se présentait, s'il mourait avant de s'être présenté, ou si le jugement par contumace l'acquittait.* (Bachelet.) ‖ Obligation, billet sous-seing privé.

— Anc. médec. Premiers symptômes de la fièvre : *La fièvre était à craindre; mais elle s'est arrêtée aux* ANNOTATIONS.

— Hist. rom. Signature de l'empereur. ‖ Dans la décadence et sous le Bas-Empire, Rescrit, brevet, diplôme signé de la main de l'empereur. On appelait les pièces de ce genre *annotations impériales* et même *annotations sacrées*, par suite de la vénération qu'on portait à tout ce qui émanait du souverain.

ANNOTÉ, ÉE (ann-no-té) part. pass. du v. Annoter. Où l'on remarque des annotations : *Un auteur, un ouvrage* ANNOTÉ. *Acheter une Bible* ANNOTÉE.

ANNOTER v. a. ou tr. (ann-no-té — lat. *annotare*, même sens; formé de *ad*, à; *nota*, note). Faire des notes, des remarques explicatives ou critiques sur un texte : ANNOTER *un livre, un auteur.* ANNOTER *Euripide, Virgile, Cicéron.* ANNOTER *la Bible.* ANNOTER *le Code civil. Il a étudié à fond cette histoire, il l'a revue et* ANNOTÉE. (Ste-Beuve.) *Cujas* ANNOTA *Ulpien, se mit à commenter Africain, et restaura Papinien.* (Lerminier.)

— Anc. jurispr. Inventorier, en parlant des biens d'un accusé : *On ne doit* ANNOTER *les biens d'un accusé que dans le cas où, d'après la nature du délit, il peut être passible d'une amende ou être condamné à payer les frais.*

S'annoter, v. pr. Etre annoté, enrichi de notes, de remarques, etc. : *Un livre ne* S'ANNOTE *qu'après une étude longue et approfondie.* ‖ Etre pris en note : *Dans l'étude des écrivains de premier ordre, faute, licence, hardiesse, tout doit* S'ANNOTER.

ANNOTINE adj. f. (ann-no-ti-ne — du lat. *annotinus*, annuel). Relig. cath. S'employait dans cette locut. *la Pâque annotine*, Fête que l'on célébrait à l'anniversaire du baptême : *Tous ceux qui avaient reçu le baptême s'assemblaient l'année suivante, le même jour, et célébraient solennellement l'anniversaire de leur génération spirituelle, et ce jour s'appelait la* PÂQUE ANNOTINE. (Trév.)

ANNUAIRE s. m. (ann-nu-è-re — du lat. *annus*, année). Recueil annuel contenant le résumé des événements de l'année précédente, et des renseignements statistiques, scientifiques, industriels, des notices biographiques, etc. : ANNUAIRE *historique de Lesur.* ANNUAIRE *historique de la Revue des Deux-Mondes.* ANNUAIRE *impérial.* ANNUAIRE *des économistes.* ANNUAIRE *du département de l'Yonne.* ‖ Sorte d'almanach indiquant l'état et le mouvement du personnel de certaines professions : ANNUAIRE *militaire.* ANNUAIRE *du clergé*, etc.

— **Encycl.** On donne le nom d'*annuaire* à un recueil destiné à reproduire chaque année une série de faits, ou une suite d'événements concernant une contrée, un département, une localité, ou bien une branche quelconque de connaissances humaines. C'est à l'époque de la Révolution que l'on remplaça par ce mot ceux d'*almanach* et de *calendrier*. Plusieurs publications de ce genre ont acquis une grande réputation; nous citerons au premier rang l'*Annuaire du bureau des longitudes*, auquel nous croyons devoir consacrer un article spécial (V. ci-après); puis l'*Annuaire du commerce*, publié depuis 1797 par la maison Firmin Didot et fusionné depuis quelques années avec celui de Bottin; l'*Annuaire historique*, fondé en 1818 par Lesur; l'*Annuaire des Deux-Mondes*, que publie la *Revue des Deux-Mondes* depuis 1851, et qui est une véritable encyclopédie de l'année, rédigée par les rédacteurs de la *Revue*; l'*Annuaire du clergé de France*; l'*Annuaire de l'Economie politique*; l'*Annuaire de la Société de l'Histoire de France*; l'*Annuaire diplomatique*, publié par la maison Berger-Levrault; l'*Annuaire militaire*, créé par ordonnance du 17 novembre 1819, et qui donne le nom et le classement de tous les officiers de l'armée, la date de leur grade, etc. Les nations étrangères publient également des *annuaires* fort répandus; tels sont : l'*Annuaire astronomique*, publié à Berlin; l'*Annuaire de l'Observatoire*, publié par M. Quetelet, à Bruxelles, et les principaux *annuaires* de l'Angleterre et de l'Allemagne.

Annuaire du bureau des longitudes. Livre publié chaque année par le Bureau des longitudes, et qui contient, outre le calendrier de l'année, un certain nombre d'observations astronomiques et météorologiques, des articles de statistique, des tables où sont consignés les résultats usuels de la physique, et souvent des notices d'une variété intéressante sur les faits scientifiques contemporains. Le premier *annuaire* parut en 1797. Il avait pour titre : *Annuaire de la République française, présenté au Corps législatif par le Bureau des longitudes, pour l'année V de l'ère française* (1797, *ancien style*). L'*avertissement* placé en tête de l'ouvrage en exposait ainsi l'origine et le but : « Le Bureau des longitudes, établi par la loi du 7 messidor an III (25 juin 1795), est chargé par l'article IX de son règlement de présenter chaque année au Corps législatif un annuaire propre à régler ceux de toute la République. En conséquence, il a rédigé ce petit volume, qui est extrait de la *Connaissance des temps*, et qui contient tout ce qui est utile au public dans une assez petite étendue pour être à la portée de tout le monde, et parvenir facilement et en nombre suffisant dans toutes les parties de la France. » Ce « petit volume » eut, comme notre histoire, des vicissitudes diverses. Son prix jusqu'en 1808 fut de 60 cent.; en 1809 et en 1810 il fut de 75 cent. En 1811, il fut fixé à 1 fr., et depuis il ne s'est que très-rarement écarté de ce chiffre. En lisant le titre du premier annuaire, on devine bien qu'il a dû varier souvent. Dès 1804, il devient *Annuaire de la République française, présenté au gouvernement...* En 1810, *Annuaire présenté à S. M. l'empereur et roi...* En 1813, *Annuaire présenté à Son Excellence le ministre de l'intérieur...* En 1814, il reprend son titre de 1810. En 1815, *Annuaire présenté au roi...*, titre qu'il fallut encore modifier en 1848. Pour le coup, les rédacteurs de l'*Annuaire*, convaincus par une expérience de cinquante ans, de l'instabilité des pouvoirs d'ici-bas, ne le *présentèrent* plus à personne, et lui donnèrent la dénomination, sans doute définitive, d'*Annuaire pour l'an..., publié par le Bureau des longitudes*. Le calendrier de l'*Annuaire*, qu'on pourrait, à cause de la simple et claire disposition de ses nombreuses parties, appeler le *Moniteur populaire du ciel*, s'est aussi ressenti du contrecoup de nos révolutions. Il est complétement *républicain* de 1797 à 1801, tout en donnant la concordance de l'ancien calendrier avec le nouveau. En 1802, on trouve encore les mois républicains (*vendémiaire, brumaire...*), mais les jours de la décade (primidi, duodi...) ont disparu devant le retour des jours de la semaine. Enfin, le calendrier républicain, déjà mutilé, meurt définitivement le 10 nivôse de l'an XIV (31 décembre 1805), et le lendemain 11 nivôse, le calendrier grégorien renaît de ses cendres avec le 1er janvier 1806. Ainsi, l'année qui suivit l'an XIII de l'ère française eut le bizarre privilége de compter 90 jours appartenant à l'an XIV, et les 365 jours de l'année 1806, en tout 455 jours. L'annuaire de 1806 se termine par un curieux *Extrait des registres du Sénat conservateur, du 22 fructidor an XIII*, relatif à la remise en usage du calendrier grégorien dans tout l'empire français. MM. Regnaud de Saint-Jean-d'Angély et Mounier, orateurs du gouvernement, exposent d'abord les motifs du sénatus-consulte qui propose l'abrogation du calendrier républicain et la restauration du grégorien. Ils reconnaissent que la « substitution de la semaine à la décade a déjà fait perdre au calendrier français un de ses avantages les plus usuels, c'est-à-dire cette correspondance constante entre le quantième du mois et celui de la décade... » Ils apprécient franchement « la longueur uniforme des mois composés constamment de 30 jours; les saisons qui commencent avec le mois, et ces terminaisons symétriques qui font apercevoir à quelle saison chaque mois appartient, » avantages qui font que « personne n'oserait aujourd'hui proposer le calendrier romain, s'il était nouveau... Dans le calendrier français, on voit une division sage et régulière, fondée sur la connaissance exacte de l'année et du cours du soleil, tandis que, dans le calendrier romain, on voit, sans aucun ordre, des mois de 28, 29, 30 et 31 jours; des mois qui se partagent entre des saisons différentes. Enfin le commencement de l'année y est fixé, non pas à un équinoxe ou à un solstice, mais 9 ou 10 jours après le solstice d'hiver. Dans ces institutions bizarres, on trouve l'empreinte des superstitions ou des erreurs qui ont entravé ou même dirigé les réformateurs successifs du calendrier, Numa, Jules César et Grégoire XIII... » Ainsi, en bon français, le calendrier romain est absurde, le calendrier républicain est logique, sauf de légers défauts qui pourraient facilement disparaître. Eh bien! on conclut au rétablissement du calendrier absurde, uniquement à cause de son universalité. Les orateurs du gouvernement semblent s'attrister de leur décision. « Un jour viendra, disent-ils pour terminer, où l'Europe calmée, rendue à la paix..., voudra marquer une ère mémorable par une manière générale et plus parfaite de mesurer le temps. Alors un nouveau calendrier pourra se composer, pour l'Europe entière, pour l'univers politique et commerçant, des débris perfectionnés de celui auquel la France renonce en ce moment afin de ne pas s'isoler au milieu de l'Europe. Alors, les travaux de nos savants se trouveront préparés d'avance, et le bienfait d'un système commun sera encore leur ouvrage. » Cette sorte d'oraison funèbre du calendrier français est suivie d'un rapport de « M. le sénateur Laplace » qui, au nom de la commission du sénat nommée pour l'examen du projet de sénatus-consulte, propose à l'unanimité l'adoption de ce projet.

Le calendrier de l'*annuaire* forme un *almanach* très-complet et très-bien ordonné, dans lequel on trouve sans efforts tous les phénomènes relatifs aux mouvements du soleil, de la lune et des planètes. Les premiers volumes contiennent des *explications* destinées à faire comprendre l'utilité et la disposition des tableaux du calendrier. Mais ce qui mérite surtout de recommander l'*Annuaire du Bureau des longitudes* aux préférences du public, c'est cette concentration, dans un volume commode, de tous les faits numériques, utiles ou curieux, qui composent, pour ainsi dire, la récolte de la science. Cette récolte est complète dans la collection de l'annuaire : *Tableaux des principaux éléments du système solaire; Poids et mesures métriques; Comparaison des monnaies et des mesures des divers pays; Tables de hauteurs; Tables de vitesses; Nombres utiles ou curieux; Statistique des consommations de Paris; Mouvements de la population; Tables de mortalité; Abrégé de chronologie; Progrès de la géographie; Probabilités; Ponts et chaussées; Longitudes et latitudes des principales villes du globe; Calcul des hauteurs par le baromètre; Tables de la force du vent; Tables des pesanteurs spécifiques; Dilatation des corps; Points de fusion et d'ébullition*; etc., etc., le tout entremêlé de notices intéressantes et variées sur divers points d'astronomie, de mathématiques, de météorologie, de géographie, de statistique et même de finances. Parmi ces notices, une mention spéciale est due à celles qu'Arago publia presque chaque année de 1824 à 1853, lesquelles, plus d'une fois, valurent à l'*Annuaire* une deuxième édition. La science n'avait jamais parlé une langue plus claire, plus attrayante, qui fût plus à la portée de tous, sans perdre de sa précision; l'esprit du littérateur présentait avec charme et faisait agréer les formules du savant. On relit toujours avec le même plaisir les *notices* sur : *Les comètes, les pendules, les chronomètres, la pluie, les volcans* (1824); *La lune rousse, la rosée, la température des animaux* (1827); *La rosée, la gelée, la grêle* (1828); *Les machines à vapeur* (1829, 1830, 1837); *La lumière* (1831); *Les comètes* (1832); *La lune* (1833); *L'état thermométrique du globe terrestre, les étoiles multiples,*

la pile voltaïque (1834); *Les puits artésiens* (1835); *La comète de Halley, les hiéroglyphes, le magnétisme, les météores, les vents, la mer*, etc. (1836); *Le tonnerre* (1838); *James Watt* (1839); *Prony, Poisson* (1840); *W. Herschell, l'éclipse de soleil du 8 juillet* 1842 (1842, 1846); *Laplace, l'Observatoire de Paris, Puissant, Bouvard* (1844); *La prédiction du temps* (1846); *L'Ecole polytechnique, Gambey* (1850); *Le calendrier* (1851); *Le soleil, la scintillation* (1852); *Bailly* (1853). Arago est mort en 1853. La place que remplissait dans l'*Annuaire* cet illustre astronome est restée vide; et l'on s'explique difficilement cette pénurie, si l'on songe qu'à MM. les membres du Bureau des longitudes ce n'est ni la science, ni le talent qui font défaut pour restituer à l'*Annuaire* une partie des attraits qu'il a perdus en perdant Arago. Ainsi, comme nous aurons l'occasion de le dire plus loin, à un autre article (V. LEVERRIER), Arago a eu un successeur : il attend encore un remplaçant.

La collection complète de l'*Annuaire du Bureau des longitudes*, devenue fort rare, se trouve à la librairie Gauthier-Villars, quai des Augustins, 55. Paris.

ANNUALITÉ s. f. (ann-nu-a-li-té — rad. *annuel*). Etat, qualité de ce qui est annuel. Mot créé par Mirabeau : *Je me résume en deux mots :* ANNUALITÉ *de l'assemblée nationale*, ANNUALITÉ *de l'armée*, ANNUALITÉ *de l'impôt*, etc. (Mirab.)

ANNUEL, ELLE adj. (ann-nu-èl — du lat. *annus*, année). Qui revient périodiquement chaque année : *Vote* ANNUEL. *Exposition* ANNUELLE. *Recensement* ANNUEL. *Cérémonie* ANNUELLE. *Jeux* ANNUELS. *Service funèbre* ANNUEL. *Rente* ANNUELLE. *Maladie* ANNUELLE. *Fête* ANNUELLE.

— Qui ne dure qu'un an : *Magistrature, charge* ANNUELLE. *L'exercice de cette charge est* ANNUELLE. (Acad.) *A Rome, les préteurs étaient* ANNUELS. (Montesq.) *On créa deux rois* ANNUELS, *appelés consuls.* (Michelet.)

— s. m. Liturg. Une fête annuelle : *On distingue les* ANNUELS *majeurs, qui sont Noël et Pâques, et les* ANNUELS *mineurs, qui sont la Toussaint, la Pentecôte et l'Assomption.* ‖ Messe qu'on dit chaque jour, pendant une année, pour le repos de l'âme d'une personne défunte, à compter du jour de sa mort.

— Anc. jurispr. Droits levés annuellement sur certaines charges héréditaires. ‖ Droit payé chaque année par les marchands de vin.

— Bot. *Plantes annuelles*, Plantes qui fleurissent l'année même où elles sont nées et qui meurent aussitôt après leur fructification; se dit par opposition aux plantes *bisannuelles*, dont la vie se divise en deux périodes distinctes, une période de végétation où elles accumulent des matériaux nutritifs, une période de floraison, de fructification, où elles utilisent, pour se reproduire, les matériaux accumulés; et aux plantes *vivaces*, que l'on voit se couvrir de fleurs chaque année et qui survivent indéfiniment aux fruits qu'elles ont produits. Le coquelicot, la fumeterre, la moutarde, sont des *plantes annuelles*. Les *plantes annuelles* ont été nommées aussi plantes *monocarpiennes*, parce qu'elles meurent après avoir donné une fois des graines. On les désigne dans les ouvrages de botanique par le signe Ⓘ.

ANNUELLEMENT adv. (ann-nu-è-le-man — rad. *annuel*). Par an, chaque année : *Recevoir* ANNUELLEMENT *une gratification, une indemnité. Ce comité, cette assemblée se renouvelle* ANNUELLEMENT. (Acad.) *L'Angleterre a* ANNUELLEMENT *un déficit de cinq à six cents millions.* (Napol. Ier.) *En Egypte, le sol donne* ANNUELLEMENT *trois récoltes.* (Rayn.) *Un jeune homme intelligent prit à ferme une grande portion de terrain, que les alluvions enrichissaient* ANNUELLEMENT. (Balz.) *Les Pays-Bas payaient* ANNUELLEMENT *au roi catholique un ordinaire de trois millions d'or.* (V. Hugo.)

ANNUIT s. m. (ann-nu-itt — mot lat. qui signif. *il approuve*). Néol. Approbation, formule exprimant l'approbation : *Une certaine pléiade légitimiste a dérogé, en donnant son* ANNUIT *au projet Barrot.* (Gaz. de France.)

ANNUITAIRE adj. (ann-nu-i-tè-re — rad. *annuité*). Qui est acquitté par annuités : *Dette* ANNUITAIRE.

— *Mode annuitaire d'acquittement*, Mode d'acquittement par annuités.

ANNUITÉ s. f. (ann-nu-i-té — du lat. *annus*, année). Econ. polit. Payement annuel, au moyen duquel l'emprunteur éteint sa dette, intérêts et capital, au bout d'un certain nombre d'années : *Première, seconde, dernière* ANNUITÉ. *Les* ANNUITÉS *sont dans l'intérêt du prêteur, aussi bien que de l'emprunteur.* (Francœur.) *Il est facile de confondre le capital avec les intérêts dans les* ANNUITÉS. (Baudrillart.)

— Engagements productifs d'intérêts semestriels, mis en circulation par le trésor ou par une compagnie financière, à l'occasion d'un emprunt dont le capital est remboursable par fractions à des échéances déterminées : *Les* ANNUITÉS *du crédit foncier sont au nombre de trente-six et n'atteignent pas six pour cent du capital.*

— *Annuité différée*, Qui ne commence à être servie qu'au bout d'un certain temps et qui s'accroît en proportion du délai. ‖ *Annuité croissante*, Qui s'élève chaque année, d'après une progression donnée et qui réduit le nombre des annuités.

— Législ. *Bref d'annuité.* Se dit, en Angleterre, de l'autorisation de poursuivre un débiteur qui néglige de payer une pension ou un revenu annuel.

— **Encycl.** L'intérêt que l'on paye chaque année pour la jouissance d'un capital emprunté, constitue nécessairement une *rente perpétuelle*, parce qu'en l'acquittant, on ne cesse pas de devoir intégralement le capital. Mais si l'on paye annuellement une rente qui surpasse l'intérêt, on diminue peu à peu sa dette, et l'on parvient à s'en libérer complétement au bout d'un temps plus ou moins long. C'est cette sorte de rentes qu'on appelle *rentes à terme* ou *annuités*.

On voit que l'*annuité* comprend deux éléments distincts, le remboursement partiel d'un capital emprunté et le payement des intérêts échus. La portion de l'*annuité* qui représente un acompte sur le capital s'appelle *amortissement* (V. ce mot). M. Léon Say compare le montant de l'*annuité* à une sorte de billet à échéance dans la valeur duquel on a compris l'intérêt stipulé. — Les *annuités* sont *variables* ou *fixes*.

— ANNUITÉS VARIABLES. Les *annuités* variables consistent en payements annuels différents. Les seules variations d'*annuités* qui offrent un intérêt pratique sont celles qui ont une base fixe, les *annuités* irrégulièrement variables ne constituant pas un mode spécial de remboursement. Un exemple très-simple d'*annuité* régulièrement variable est celle qui se compose d'un amortissement fixe et d'un intérêt décroissant. Soit un capital de 100 f. portant 5 0/0 d'intérêt, remboursable en dix ans par dix payements successifs de 10 f. sur le capital. La première *annuité* sera de 15; c'est-à-dire de 10 amort. + 5 intér. La seconde *annuité* ne sera que de 14,50, c'est-à-dire de 10 amort. + 4,50 intér. du capital restant 90. La troisième sera de 14; la quatrième, de 13,50; la cinquième, de 13; la sixième, de 12,50; la septième, de 12; la huitième, de 11,50; la neuvième, de 11, et la dixième et dernière, de 10,50. En un mot, les *annuités* varieront en suivant une progression arithmétique décroissante, dont la raison sera l'intérêt annuel de la portion de capital que l'on rembourse, c'est-à-dire 0,50. On peut se proposer de faire varier l'*annuité* suivant d'autres bases fixes; par exemple, elle peut être *croissante*, c'est-à-dire croître à partir d'une certaine époque dans une proportion déterminée.

— ANNUITÉS FIXES. Les *annuités* fixes sont des payements annuels toujours égaux, au moyen desquels on amortit un emprunt fait à un taux déterminé en une certaine période de temps. Ici, la somme que l'on paye annuellement est toujours la même, mais les deux éléments qui composent cette somme varient nécessairement à chaque terme; l'intérêt diminue sans cesse, tandis que l'amortissement augmente de plus en plus; la diminution du premier et l'augmentation du second sont l'une à l'autre en même temps cause et effet. L'*annuité* fixe a une application beaucoup plus générale que l'*annuité variable*.

Il y a dans le calcul des *annuités* quatre choses à considérer : le *capital* emprunté, le *taux* de l'intérêt, l'*annuité* elle-même ou la rente à payer, enfin le *temps* pendant lequel l'*annuité* doit être payée. On peut calculer l'une quelconque de ces quatre quantités, quand on connaît les trois autres. Si nous nommons c le capital, a l'annuité, n le nombre d'années, b l'intérêt, nous avons les relations suivantes :

$$\text{Le capital } c = \frac{a[(1+b)^n - 1]}{b(1+b)^n};$$

$$\text{L'annuité } a = \frac{cb(1+b)^n}{(1+b)^n - 1};$$

$$\text{La durée de l'annuité } n = \frac{\log. a - \log. (a - cb)}{\log. (1+b)}.$$

Si l'inconnue est b, c'est-à-dire s'il s'agit de trouver à quel taux d'intérêt un emprunt doit être fait pour qu'on se soit acquitté après un temps donné en payant une annuité convenue, le problème devient plus difficile à résoudre et réclame l'emploi de l'algèbre supérieure.

Pour épargner toute difficulté aux personnes qui ne sont pas familiarisées avec le calcul, on a formé des tables qui permettent de résoudre facilement tous les problèmes relatifs aux *annuités*. Ces tables sont fondées sur ce principe : la durée de l'*annuité* et le taux ne varient pas, les quotités des *annuités* sont proportionnelles aux capitaux qu'elles doivent éteindre. On a calculé deux tables : l'une contient la valeur actuelle des sommes qui produisent une *annuité* de 1 fr. pendant 1, 2, 3, etc. années, le taux étant à 3, 4, 5 ou 6 pour 100; l'autre donne l'*annuité* nécessaire pour amortir une dette de 1 fr. en 1, 2, 3, etc. années, le taux de l'intérêt étant à 3, 4, 5 ou 6 pour 100.

Le remboursement par *annuités* paraît avantageux au débiteur, parce qu'en l'obligeant à prélever annuellement sur ses bénéfices une faible somme, il lui permet de se libérer insensiblement, et répartit entre un certain nombre d'années ses efforts d'épargne et de travail. Mais les capitalistes ne peuvent guère s'accommoder d'un mode de placement qui morcèle leurs fonds et les force à recevoir une suite de petits acomptes dont le remploi immédiat est souvent très-difficile. « En effet, dit avec raison M. Léon Say, si le créancier néglige de placer les petites portions de son capital qu'il reçoit tous les ans, s'il ne vit pas dans un centre d'affaires assez considérable pour que ce placement puisse se faire immédiatement, si, par un entraînement facile, il dépense improductivement ce qui peut lui sembler un surcroît de revenu, son capital, au lieu de se reconstituer, se détruit peu à peu. » On peut d'ailleurs remarquer qu'un emprunteur prévoyant peut arriver au résultat qu'offre le remboursement par *annuités*, en retirant chaque année de son entreprise, indépendamment des intérêts dus, une somme destinée à reconstituer, par la composition des intérêts, le capital emprunté.

Le remboursement par *annuités* est le caractère essentiel des institutions de *crédit foncier* établies dans les divers Etats de l'Europe. (V. CRÉDIT FONCIER.) Ce même mode de remboursement a été généralement appliqué, mais sous des formes diverses, aux emprunts publics. Tantôt, la dette étant fractionnée en un certain nombre de portions égales appelées actions ou obligations, on distingue ces actions ou obligations par des numéros d'ordre, et l'on rembourse chaque année celles qui sont désignées par le sort; tantôt on affecte au remboursement une dotation fixe qui s'accroît chaque année de la somme que l'Etat continue de payer pour les rentes précédemment rachetées, et l'on consacre ces fonds au rachat des rentes qui se présentent sur la place. C'est ce système qui est connu sous le nom d'*amortissement*.

Les rentes viagères, les assurances sur la vie, les tontines, etc., présentent d'autres applications de la théorie des *annuités*. Une rente viagère que l'on doit payer à une personne contre un capital une fois donné, n'est autre chose qu'une *annuité* calculée sur la durée probable de la vie de cette personne. Dans le système des tontines, des assurances sur la vie, les *annuités* sont également fixées d'après les probabilités de la vie humaine; ajoutons qu'ici elles n'ont pas pour but d'éteindre une dette, mais de fonder une créance au profit de ceux qui les versent. V. ASSURANCE.

Lorsque la durée de l'*annuité* est subordonnée à certaines éventualités, comme, par exemple, quand elle se rapporte à la vie d'un ou de plusieurs individus, elle est dite *contingente*. Si elle ne doit commencer à être servie qu'au bout d'un certain temps, on dit qu'elle est *différée*. Notons que l'*annuité différée* est commode pour un emprunteur qui ne devrait pas réaliser de bénéfices dans le commencement de son entreprise. Si l'on ne doit jouir de l'*annuité* qu'après le décès d'une ou de plusieurs personnes actuellement vivantes, on l'appelle *réversible*. Elle reçoit le nom d'*annuité à vie* quand elle est limitée à la durée de la vie d'une ou de plusieurs personnes.

ANNULABILITÉ s. f. (ann-nu-la-bi-li-té — rad. *annulable*). Disposition d'un acte qui le rend annulable : *L'*ANNULABILITÉ *d'un acte dépend souvent d'un simple vice dans sa forme.*

ANNULABLE adj. (ann-nu-la-ble — rad. *annuler*). Qui peut être annulé : *Acte* ANNULABLE. *Décision* ANNULABLE. *Le jury artistique ne donne heureusement que des décisions* ANNULABLES.

ANNULAIRE adj. (ann-nu-lè-re — du lat. *annularius;* formé de *annulus*, anneau). Qui est en forme d'anneau, qui ressemble à un anneau : *L'arbre moteur des machines rotatives est enveloppé par un cylindre* ANNULAIRE *creux, dans lequel se meut un piston fixé à l'arbre.* (L. Figuier.) *D'autres ont pensé que la forme* ANNULAIRE *de ces îles était due à la conformation du sol.* (M.-Edw.)

— *Doigt annulaire*, Doigt auquel on met ordinairement l'*anneau;* c'est le quatrième à partir du pouce. ‖ Substantiv. : *Une balle lui a fracassé l'*ANNULAIRE *de la main droite. Athos examina la bague et devint très-pâle; puis il l'essaya à l'*ANNULAIRE *de sa main gauche.* (Alex. Dum.)

— Chir. *Cartilage annulaire*, Qui a la forme d'un anneau; syn. de *cricoïde.* ‖ *Ligaments annulaires*, Bandelettes fibreuses qui servent à maintenir et à diriger les tendons dans le voisinage des articulations carpienne et tarsienne. ‖ *Ligament annulaire du radius*, Bandelette fibro-cartilagineuse qui forme, avec la cavité sigmoïde du cubitus, une espèce d'*anneau* dans lequel tourne la tête du radius. ‖ *Protubérance annulaire*, Grosse éminence saillante à la face inférieure de l'encéphale, qui passe transversalement d'un pédoncule moyen du cervelet à l'autre. On la nomme aussi *Pont de Varole.*

— Astron. *Eclipse annulaire*, Eclipse pendant laquelle le soleil, éclipsé, déborde autour du disque de la lune comme un anneau lumineux.

— s. f. Entom. Chenille appelée vulgairement *livrée.*

— s. m. Moll. V. CYCLOSTOME.

ANNULANT (ann-nu-lan) part. prés. du v. Annuler.

— Substantiv. : *Devreux m'a montré la lettre que vous lui avez écrite; elle est remplie d'amitié, mais la qualité de* mademoiselle *que vous y avez placée est une espèce d'*ANNULANT. (Mme du Deff.)

ANNULATIF, IVE adj. (ann-nu-la-tif, i-ve — rad. *annuler*). Qui annule : *Arrêt* ANNULATIF. *Sentence* ANNULATIVE.

ANNULATION s. f. (ann-nu-la-si-on — rad. *annuler*). Action d'annuler; résultat de cette action : ANNULATION *d'un acte, d'un marché, d'une convention, d'un contrat, d'un mariage, d'une vente. Il profita de l'*ANNULATION *d'un premier engagement, pensant bien qu'on n'oserait invoquer le second, qui avait été secret.* (Mignet.)

— Par ext. Déconsidération : *Cette démarche a été une* ANNULATION *de lui-même.*

— **Antonymes.** Confirmation, consécration, conservation, consolidation, maintien, validation.

ANNULÉ, ÉE (ann-nu-lé) part. pass. du v. Annuler. Rendre nul : *Acte* ANNULÉ. *Testament* ANNULÉ. *Sentence* ANNULÉE.

— Par ext. Devenu, rendu impuissant à agir : ANNULÉ *par la maladie, le comte ne pesait plus sur sa femme ni sur sa maison.* (Balz.) *En ce moment, le corps était pour ainsi dire* ANNULÉ; *l'âme seule régnait sur ce visage.* (Balz.) *C'est un homme* ANNULÉ *par sa femme.* (Balz.) *L'excès du monarchisme produit le même résultat que l'excès du constitutionalisme; dans l'un et l'autre cas le roi est* ANNULÉ. (V. Hugo.) ‖ Déconsidéré : *Depuis toutes ces concessions, il est complétement* ANNULÉ.

ANNULEMENT s. m. (ann-nu-le-man — rad. *annuler*). Mar. Signal qui annule le signal précédent.

— Jurispr. *Arrêt d'annulement*, Arrêt qui annule, qui casse l'arrêt précédent : *Ce n'est pas vous qui avez tort envers moi, c'est l'*ARRÊT D'ANNULEMENT. (Beaumarch.)

ANNULER v. a. ou tr. (ann-nu-lé — rad. *nul*). Rendre, déclarer nul, sans effet : ANNULER *un acte, un contrat.* ANNULER *un marché. La cour royale* A ANNULÉ *ce testament.* (Acad.) *L'adultère n'*ANNULAIT *pas le sacrement de mariage.* (Volt.) *L'absence d'unité dans les travaux scientifiques* ANNULE *presque tous les efforts.* (Balz.)

— Par ext. Rendre impuissant, détruire, anéantir : ANNULER *une assemblée.* ANNULER *les différences, c'est confusion.* (Rivarol.) *A cet argument, qui semblait* ANNULER *la science, il regarda sa femme en tremblant.* (Balz.) *Est-ce qu'on doit recourir à des dogmes pour* ANNULER *un homme?* (Balz.) *A Paris, il faut être excessivement riche pour aimer, car l'amour* ANNULE *un homme.* (Balz.) *Procréer des enfants et négliger leur éducation, c'est* ANNULER *pour eux le bienfait de la vie.* (S. Dubay.)

— Tenue des liv. Contrepasser au débit ou au crédit un article déjà passé au crédit ou au débit : *C'est à tort que vous avez passé cet article au crédit;* ANNULEZ*-le en le passant au débit.*

S'annuler, v. pr. Etre annulé : *Votre statique dit que deux forces ainsi placées* S'ANNULENT *réciproquement.* (Balz.) *Comme les pôles de la pile, l'offre et la demande sont diamétralement opposées et tendent sans cesse à* S'ANNULER *l'une l'autre.* (Proudh.) *Ce sont des dispositions qui se contredisent, qui* S'ANNULENT. (Chaix-d'Est-Ange.)

— Par ext. Se déconsidérer : *Ce mari* S'ANNULE *chaque jour par ses concessions. L'Angleterre* S'EST ANNULÉE *devant l'Europe en ne protégeant pas le Danemark.*

— **Syn. Annuler, abolir, abroger, casser, infirmer, révoquer.** V. ABOLIR.

— **Antonymes.** Confirmer, consacrer, conserver, consolider, maintenir, sceller, valider.

ANNULICAUDE adj. (ann-nu-li-kô-de — du lat. *annulus*, anneau; *cauda*, queue). Zool. Qui a la queue annelée ou formée d'anneaux.

ANNULICORNE adj. (ann-nu-li-kor-ne — du lat. *annulus*, anneau; *cornu*, corne). Zool. Qui a les cornes, les antennes annelées.

ANNULIFÈRE ou **ANNULIGÈRE** adj. (ann-nu-li-fè-re — du lat. *annulus*, anneau; *fero*, je porte). Zool. Qui porte des anneaux colorés.

ANNULINE s. f. (ann-nu-li-ne — du lat. *annulus*, anneau). Bot. Nom donné à quelques espèces de conferves.

ANNULIPÈDE adj. (ann-nu-li-pè-de — du lat. *annulus*, anneau; *pes, pedis*, pied). Zool. Qui a les pattes annelées.

ANNUMBI s. m. (a-non-bi). Ornith. Section du genre anabate.

ANNWEILER ou **ANWEILER**, ville de la Bavière rhénane, sur la Queich; 4,000 hab. Aux environs se trouvent les ruines du château de Trifels, qui fut, suivant la tradition, la prison de Richard Cœur-de-Lion. Manufactures de draps, tanneries, kirsch.

ANOA s. m. (a-no-a). Mamm. Espèce d'antilope.

ANOBION s. m. (a-no-bi-on — du gr. *aneu*, sans; *bios*, vie). Entom. Insecte coléoptère, ainsi nommé parce qu'il fait le mort quand on le touche. Il est plus connu sous le nom de *vrillette.*

ANOBLI, IE (a-no-bli) part. pass. du v. Anoblir. Qui a été fait noble : *Magistrat* ANOBLI. *Famille* ANOBLIE. *Des parvenus* ANOBLIS *dirigeaient l'administration, étaient revêtus des intendances, et exploitaient les provinces.* (Mignet.) *L'Angleterre est une nation* ANOBLIE; *ce n'est pas une noble nation.* (E. de Gir.)

Vous ne savez donc point jusqu'où va l'arrogance
D'un bourgeois *anobli*, fier de son opulence?
DESTOUCHES.

— Par ext. Considéré, honoré : *Si l'état du laboureur était* ANOBLI, *il en résulterait une multitude d'avantages pour les habitants du royaume.* (B. de St-P.)

— Substantiv. Celui, celle qui est anobli : *Les* ANOBLIS, *les nouveaux* ANOBLIS *sont quelquefois plus fiers que les anciens nobles.* (Acad.) *Alors commençait pour eux un nouveau genre de supplice : ils étaient des* ANOBLIS, *des gens nobles, mais ils n'étaient pas gentilshommes.* (Rivarol.) *Le titre de haut et puissant seigneur a été pris par des* ANOBLIS, *par des roturiers qui avaient acheté chèrement des offices.* (Volt.) *Perurni refusait d'habiller les bourgeois ou les* ANOBLIS *trop récents.* (Alex. Dum.)

ANOBLIR v. a. ou tr. (a-no-blir — rad. *noble*). Faire, rendre noble : ANOBLIR *une maison, une famille.* ANOBLIR *quelqu'un. On a beau* ANOBLIR *un homme vil, il reste vil.* (Lav.) *Que signifie* ANOBLIR, *si ce n'est déclarer que le tiers-état, c'est-à-dire la nation, est roturière?* (Mme de Staël.) *Mademoiselle Danglars vous enrichira, et vous l'*ANOBLIREZ. (Alex. Dum.) *Les Chinois* ANOBLISSENT *les ancêtres de ceux qui ont accompli de belles actions.* (A. d'Houdetot.)

Orgon à prix d'argent veut *anoblir* sa race;
Pour être un jour baron, il se fait usurier.
GILBERT.

Il veut vers la grandeur élever son essor,
Et d'un titre prétend *anoblir* sa roture.
VIGÉE.

— Absol. : *Il y avait autrefois des charges qui* ANOBLISSAIENT. (Acad.)

— *En ce pays, en cette province, le ventre anoblit*, anc. expression qui signifiait que la noblesse se transmettait par les femmes, qu'une personne était noble par cela même que sa mère était noble : *Maison où le* VENTRE ANOBLIT, *et qui, par ce beau privilége, rendra vos enfants gentilshommes.* (Mol.) *En vertu de la charte du comte de Champagne, dans cette famille, le* VENTRE ANOBLISSAIT *et succédait.* (Balz.)

— Prov. *Le ventre n'anoblit pas*, On n'hérite pas des titres et des qualités de sa mère.

S'anoblir, v. pr. Etre anobli : *C'était une époque où rien ne coûtait aux riches roturiers pour* S'ANOBLIR. *Anciennement, on* S'ANOBLISSAIT *par vingt ans de service dans une charge honorifique. S'enrichit-il,* S'ANOBLIT-*il à force de bien penser et de bien écrire?* (La Bruy.) ‖ S'attribuer la noblesse, un titre de noblesse : *Il a voulu* S'ANOBLIR *en mettant une particule devant son nom.*

— **Syn. Anoblir, ennoblir.** *Ennoblir* constitue un changement d'état moral; *anoblir*, un changement d'état social, constaté par des lettres de noblesse : *Une belle action* ENNOBLIT; *il y a des charges qui* ANOBLISSENT. (Guizot.) *Le prince peut vous* ANOBLIR; *votre mérite seul vous* ENNOBLIRA. (Boiste.) Cette distinction entre *anoblir* et *ennoblir*, qui est formellement indiquée par l'Académie, n'était pas de rigueur autrefois. Nous allons en donner de nombreux exemples : *Il* S'EST ANOBLY *par ses valeureux exploicts.* (Amyot.) *Les difficultés* ANOBLISSENT, *aiguisent et rehaussent la vertu.* (Montaig.) *La sagesse pallie les défauts du corps,* ANOBLIT *l'esprit.* (La Bruy.) *La religion* ANOBLIT *et élève le cœur.* (Mass.) *Des passions qui suivaient toujours les lois de la raison et qui* ANOBLISSAIENT *tous leurs objets.* (Fléch.)

Quelques écrivains contemporains même n'observent pas toujours cette distinction : *L'obéissance éclairée* ANOBLIT *autant que le commandement.* (Lamenn.) *Tous les chemins, aujourd'hui, sont ouverts aux talents ; l'estime publique, qui les honore et les* ANOBLIT, *regarde où ils sont arrivés, et ne s'informe pas d'où ils sont partis.* (Scribe.)

Nous n'hésitons pas à condamner cette confusion : il y a deux idées parfaitement distinctes, deux mots sont donc nécessaires.

ANOBLISSANT (a-no-bli-san) part. prés. du v. Anoblir : *Les nouvelles dynasties croient pousser de profondes racines en* ANOBLISSANT.

ANOBLISSEMENT s. m. (a-no-bli-se-man — rad. *anoblir*). Action d'anoblir; titre qui conférait la noblesse : *L'*ANOBLISSEMENT *est une tache, d'après les principes de la noblesse.* (Mme de Staël.) *Les* ANOBLISSEMENTS *que le chancelier de France envoyait de toutes parts, en 1814, portaient nécessairement atteinte aux principes de la liberté politique.* (Mme de Staël.) *Philippe le Hardi donna les premières lettres d'*ANOBLISSEMENT. (Chateaub.)

— **Encycl.** Hist. Le plus ancien exemple connu d'*anoblissement* par ordonnance du souverain, c'est-à-dire par *lettres de noblesse*, date de l'année 1370, époque à laquelle Philippe le Hardi anoblit Raoul, son argentier. Dans les siècles qui suivirent, les *anoblissements* de ce genre devinrent excessivement nombreux. Les rois finirent même par en faire un moyen de battre monnaie, et l'on alla jusqu'à forcer « les gens riches et aisés » à prendre, « moyennant finance » des lettres d'*anoblissement*. Souvent aussi, on anoblit gratuitement, mais alors ce fut quelquefois pour des motifs singuliers. « Nous avons eu sous les yeux, dit à ce sujet Barginet, de Grenoble, les lettres de noblesse accordées par Louis XI à une famille dauphinoise, très-fière de son origine, attendu que l'un de ses membres avait amené en son lit *une garce gente et pucelle.* » Quelquefois il suffisait d'une dinde : suivant le *Mercure de France* de juillet 1766, la même faveur fut accordée par Henri IV à un bourgeois d'Alençon, « qui l'avait régalé de ce succulent volatile. »

ANOCARPE s. m. (a-no-kar-pe — du gr. *anô*, en haut; *karpos*, fruit). Bot. Section du genre diplotanis, famille des crucifères.

ANOCŒLIADELPHE s. et adj. (a-no-sé-li-a-dèl-fe — du gr. *anô*, en haut; *koilia*, ventre; *adelphos*, frère). Térat. Nom donné par quelques naturalistes aux monstres qui ont pour caractères la soudure de deux corps par la partie supérieure du tronc.

ANODE s. f. (a-no-de — du gr. *a* priv.; *odous*, dent). Bot. Genre de malvacées, renfermant un petit nombre d'espèces, originaires du Mexique, et dont plusieurs sont cultivées dans nos jardins.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères brachélytres, voisin des staphylins, et renfermant trois espèces, qui vivent en Europe.

ANODE s. m. (a-no-de — du gr. *anô*, en haut; *odos*, route). Physiq. Surface par laquelle un courant électrique pénètre dans un corps.

— Galvanopl. Surface métallique placée au pôle positif de la pile, et qui devient un électrode soluble quand le bain contient le même métal en dissolution : *On attache au pôle positif de la pile un* ANODE, *c'est-à-dire une lame d'argent, si l'on agit sur un sel d'argent.* (L. Figuier.)

ANODÉSIS s. m. (a-no-dé-ziss — du gr. *anô*, en haut; *desis*, ligament). Entom. Genre de coléoptères hétéromères mélasomes, réuni aujourd'hui au genre érodie.

ANODIE s. f. (a-no-dî — du gr. *a* priv.; *ôdê*, chant). Manière de s'exprimer dépourvue de suite, de liaison, et, par conséquent, peu intelligible.

ANODIN, INE ou **ANODYN, YNE** adj. (a-no-dain, i-ne — du gr. *a* priv.; *odunê*, douleur). Méd. Qui calme, qui apaise la douleur; qui ne cause pas de douleur : *Remède* ANODIN. *Potion* ANODINE. *Des pilules* ANODINES. *On lui a prescrit un lavement* ANODIN. *Plus dudit jour : une potion* ANODINE *et astringente pour faire reposer monsieur.* (Mol.)

Dort-il mal? dès le grand matin,
Un petit clystère *anodin*. LAMOTTE.

‖ Par compar. : *Il n'est que trop vrai qu'on doit envoyer des troupes, et on a raison de le faire, car, dans l'état où sont les choses, il ne faut pas de remèdes* ANODINS. (Mme de Sév.)

— Par ext. Adouci, déguisé : *M. de Latouche, en ayant l'air de s'excuser, lui insinua une satire* ANODINE *déguisée en épître indulgente.* (Ste-Beuve.) *Ce mot est dans sa bouche un blasphème* ANODIN, *qui remplace Diavolo, comme en français jarnicoton remplace jarnidieu.* (E. About.)

— Doux, inoffensif, en parlant des personnes : *Monsieur le comte, je ne vois pas que vous ayez besoin de moi pour vous présenter chez M. Gobseck, le plus poli, le plus* ANODIN *de tous les capitalistes.* (Balz.) ‖ En parlant des choses, Faible, insignifiant : *Des vers* ANODINS. *Des couplets* ANODINS. *Une comédie* ANODINE. *Rivarol, un jour qu'il rencontrait Florian avec un manuscrit* ANODIN, *qui sortait à demi de sa poche : — Ah! monsieur, lui disait-il, si l'on ne vous connaissait pas, on vous volerait.* (Ste-Beuve.) *Il montrait aux deux sœurs un visage* ANODIN *éclairé par un air faussement aimable.* (Balz.) *Les feuilles turques se sont récriées à propos des articles* ANODINS *publiés jusqu'ici par la presse française.* (Journ.)

Faisant couplets, quatrains et bouquets à Chloris,
Petits vers *anodins*, madrigaux à la glace.
MILLEVOYE.

— Substantiv. : *La propriété calmante des* ANODINS *n'est, en général, qu'une application spéciale de la propriété générale qu'ils possèdent d'engourdir la sensibilité. Tous les narcotiques sont des* ANODINS. *La férocité n'a peut-être pour cause qu'une trop violente tension des nerfs; on pourrait l'humaniser par les* ANODINS. (Boiste.)

— **Antonyme.** Violent.

— **Encycl.** Tous les médicaments qui ont la propriété de calmer les douleurs prennent le nom d'*anodins*; tels sont les émollients à l'intérieur et à l'extérieur, les bains locaux et généraux, etc. Mais ceux qui méritent particulièrement ce nom sont les narcotiques à petite dose : préparations opiacées, laitue, morelle, ciguë, jusquiame, belladone. V. ÉMOLLIENTS, NARCOTIQUES.

ANODINÉ, ÉE adj. (a-no-di-né — rad. *anodin*). Méd. Rendu anodin : *Remède* ANODINÉ. *Potion* ANODINÉE.

ANODOCHÉILE s. m. (a-no-do-ké-i-le — du gr. *a* priv.; *odous*, dent, *cheilos*, lèvre). Entom. Genre de coléoptères pentamères hydrocanthares, renfermant une seule espèce, qui vit au Brésil.

ANODONTE adj. (a-no-don-te — du gr. *a* priv.; *odous*, *odontos*, dent). Zool. Qui est dépourvu de dents.

— s. m. Zool. Genre de mollusques acéphales, de la famille des mytilacées, voisin des mulettes, et qui renferme plusieurs espèces, de grande taille, à coquille bivalve. *L'anodonte des cygnes* est commun dans nos eaux douces; c'est le plus grand mollusque de nos contrées; on l'appelle vulgairement *moule d'étang*. Il porte une coquille mince, arrondie aux deux bouts, sans dents à la charnière, de couleur verte à l'extérieur et d'un blanc lustré à l'intérieur. Sa chair a une odeur spécifique fort désagréable, et qui ne disparaît des tissus qui ont été en contact avec elle qu'après de longues années. *L'anodonte des canards* est une variété de l'*anodonte des cygnes*. ‖ On dit aussi ANODONTITES.

ANODONTÉE s. f. (a-no-don-té — du gr. *a* priv.; *odous*, *odontos*, dent). Bot. Syn. du sous-genre *aurinie*, de la famille des crucifères.

ANODONTIDES s. m. pl. (a-no-don-ti-de — de *anodonte*, et du gr. *eidos*, aspect). Moll. Groupe de mollusques bivalves, de la famille des mytilacées, ayant pour type le genre anodonte, et qui n'a pas été adopté.

ANODONTIE s. f. (a-no-don-tî — du gr. *a* priv.; *odous*, *odontos*, dent). Anomalie caractérisée par l'absence de toutes les dents : *L'*ANODONTIE *a été observée plusieurs fois, sans que rien, dans la santé des jeunes enfants, ait pu la faire prévoir ni l'expliquer.* (Nysten.) *Malgré le peu de développement des gencives et du rebord des mâchoires, on obvie assez facilement à l'*ANODONTIE *par un râtelier artificiel.* (Nysten.)

ANODONTITE s. m. (a-no-don-ti-te — du gr. *a* priv.; *odous*, *odontos*, dent). Moll. Syn. d'*anodonte*.

ANODONTYRE s. f. (a-no-don-ti-re — du gr. *a* priv.; *odous*, *odontos*, dent, et *oura*, queue). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, voisin des scolies, et renfermant une seule espèce, qui vit au Chili.

ANODYN, YNE adj. *Anodyn* est l'orthographe scientifique de *anodin*, ce mot venant du gr. *odunê*, douleur, et l'upsilon grec se changeant régulièrement en *y* dans notre langue. Mais cet exemple de l'upsilon prenant la forme de *i* simple, est loin d'être le seul. Ajoutons que cette substitution est conforme au génie de la langue française, qui tend de plus en plus à la simplification orthographique.

ANODYNÉ, ÉE adj. V. ANODINÉ.

ANODYNIE s. f. (a-no-di-nî — du gr. *a* priv.; *odunê*, douleur). Méd. Absence de douleur. ‖ L'analogie demanderait *anodinie*.

ANŒCTANGIE s. f. (a-nè-ktan-jî — du gr. *anoiktos*, ouvert; *aggeion*, vase, capsule). Bot. Genre de mousses, voisin des hypnes.

ANŒCTOCHILE s. m. (a-nè-kto-ki-le — du gr. *anoiktos*, ouvert; *cheilos*, lèvre). Bot. Genre d'orchidées, renfermant plusieurs espèces, qui croissent à Java et dans les régions voisines, et qui sont en général remarquables par les élégants dessins marbrés que présentent leurs feuilles.

ANOÈME s. m. (a-no-è-me — du gr. *a* priv.; *noêma*, esprit). Mamm. Syn. de *cobaye* ou *cochon d'Inde*.

ANŒRÉE s. f. (a-né-ré — du gr. *anaireô*, je détruis). Entom. Genre de coléoptères tétramères longicornes, formé aux dépens des saperdes, et qui ne doit pas en être séparé.

ANOGEISSE s. m. (a-no-jè-se — du gr. *anô*, en haut; *geisson*, saillie). Bot. Genre de la famille des combrétacées, renfermant un petit nombre d'espèces, qui croissent presque toutes en Sénégambie.

ANOGLOQUE s. m. (a-no-glo-ke — du gr. *anô*, en haut; *glôchis*, pointe). Paléont. Groupe de cerfs fossiles de l'Amérique.

ANOGON. Temps hér. Fils de Castor et d'Hilaire.

ANOGRE s. f. (a-no-gre — mot qui est l'anagramme de *onagre*). Bot. Genre de la famille des onagrariées, formé aux dépens des onagres ou onagraires.

ANOHÉMIE s. f. (a-no-é-mî — du gr. *anô*, en haut; *aima*, sang). Pathol. Défaut d'oxydation du sang.

ANOÏE s. f. (a-no-î — du gr. *anoia*, même sens). Pathol. Imbécillité, idiotisme.

ANOJON s. m. (a-no-jon). Petite lance dont la pointe était recourbée en forme d'hameçon.

ANOLÉIQUE adj. (a-no-lé-i-ke — du gr. *a* priv.; et du lat. *oleum*, huile). Se dit d'une substance dont l'huile a été extraite.

ANOLÈNE adj. (a-no-lè-ne — du gr. *a* priv.; *ôlênê*, bras). Zool. Qui n'a pas de bras.

— s. m. pl. Moll. Classe d'animaux acéphales (ou bivalves), qui n'ont pas de bras.

ANOLEPTE s. m. (a-no-lè-pte — du gr. *anô*, en haut; *leptos*, étroit). Bot. Section du genre laiteron, renfermant deux espèces du cap de Bonne-Espérance, dont les fruits sont atténués en bec.

ANOLIS s. m. (a-no-liss). Erpét. Genre de reptiles sauriens, de la famille des iguaniens : *L'*ANOLIS *était employé par certains empiriques comme sudorifique et antivénérien, pourvu qu'il fût mangé cru.*

— **Encycl.** Les *anolis* sont caractérisés par la peau du gosier, élargie en une sorte de fanon improprement appelé goitre, et par l'avant-dernière phalange de leurs doigts, élargie aussi en plaque discoïdale. Ces reptiles sont voisins des caméléons, et présentent, comme ces derniers, des variations de couleur subordonnées aux sensations de l'animal. Ils sont agiles, grimpent et courent avec promptitude, et vivent sur les arbres, en sautant d'une branche à l'autre. Ils se nourrissent de fruits et d'insectes. On en compte vingt-cinq espèces.

ANOLITHE s. f. (a-no-li-te — du gr. *anô*, en haut; *lithos*, pierre). Imitation des pierres auxquelles les connaisseurs attachent un certain prix, comme les échantillons de minéralogie.

ANOMAHA, lac du Brésil, province des Amazones.

ANOMAL, ALE adj. (a-no-mal — du gr. *a* priv.; *ômalos*, régulier). Irrégulier, exceptionnel, non conforme à la règle : *Développement* ANOMAL. *Constitution* ANOMALE. *L'agami est un oiseau* ANOMAL, *présentant des caractères appartenant à plusieurs familles, et ne pouvant, par conséquent, former qu'un genre de transition.* (Encycl.) *Il faut se contenter de saisir et noter, parmi les formes* ANOMALES *qu'on rencontre, celles auxquelles on peut attribuer quelque valeur et quelque utilité scientifique.* (Fallot.)

— Gramm. *Verbe anomal*, Verbe dont la conjugaison est irrégulière, comme le verbe *aller*, qui, s'il se conjuguait régulièrement, ferait au futur et au conditionnel : *j'allerai, j'allerais.* Il ne faut pas confondre les verbes anomaux avec les verbes défectifs : ceux-ci manquent de quelques temps, comme *frire*; ceux-là ont tous leurs temps, mais la conjugaison en est irrégulière.

— Pathol. *Maladie, affection anomale*, Qui n'a aucun caractère particulier, qu'on ne peut rapporter à aucune espèce connue, dont les périodes ne suivent pas la marche ordinaire.

— Bot. Se disait, dans la classification de Tournefort, des fleurs ou mieux des corolles polypétales irrégulières autres que les papilionacées. Ex. : la pensée.

— **Antonymes.** Normal, régulier.

— **Encycl.** Pathol. M. Chomel distingue quatre espèces principales de fièvres *anomales* : 1° celles dont les accès n'offrent qu'un ou deux des trois stades ordinaires, frisson, chaleur, sueur, et qui sont dites *incomplètes*; 2° celles dont les accès présentent la confusion ou l'interversion des stades; 3° celles dont les phénomènes fébriles sont bornés à une partie du corps et qui sont appelées *topiques* ou *partielles*; 4° les fièvres dites *larvées* ou *masquées*, dont les accès ne présentent aucun des trois stades, aucun phénomène fébrile, mais sont marqués par un symptôme plus ou moins grave, qui se reproduit à des intervalles déterminés. Le nom de *fièvre* donné à cette quatrième espèce est complétement impropre, au point de vue symptomatologique; mais l'usage l'a fait prévaloir, et il se justifie par l'affinité que présentent, au point de vue étiologique et thérapeutique, les maladies ainsi nommées avec les fièvres intermittentes régulières. Comme ces dernières, en effet, les fièvres larvées présentent une périodicité régulière, c'est-à-dire soumise aux types quotidien, tierce ou quarte; elles se développent dans les mêmes conditions, sous les mêmes influences, règnent dans les mêmes saisons, dans les mêmes lieux, et sont combattues avec succès par le même traitement, c'est-à-dire par le quinquina. Dans les fièvres larvées, les accès sont remplacés par des lésions fort diverses d'organes ou de fonctions : névralgies, ophthalmies, rhumatismes, éruptions cutanées, hémorragies nasales, utérines, céphalalgies, amauroses; convulsions, syncopes, dyspnées, etc.

ANOMALE s. m. (a-no-ma-le — du gr. *anômalos*, irrégulier). Entom. Genre de coléoptères pentamères lamellicornes, formé aux dépens des hannetons, et renfermant un grand nombre d'espèces, dont plusieurs vivent en Europe.

ANOMALIE s. f. (a-no-ma-lî — rad. *anomal*). Irrégularité; exception; déviation de la règle générale : *On remarque de grandes* ANOMALIES *dans la constitution de certains êtres. Une telle loi, à notre époque, constitue une* ANOMALIE. *Une société sans ordre fixe et sans liens politiques est une* ANOMALIE, *un phénomène transitoire.* (M. Chev.) *Le socialisme affirme l'*ANOMALIE *de la constitution présente de la société, et, partant, de tous les établissements antérieurs.* (Proudh.) *Selon la régularité ou l'*ANOMALIE *de ses mœurs, l'homme est heureux ou malheureux.* (Proudh.) *Le mal inutile et sans cause répugne comme une* ANOMALIE. (Alex. Dum.) *L'esprit humain, laissé à lui-même, ne recherche point à plaisir les* ANOMALIES. (Renan.)

— Particulièrem. Se dit, en grammaire, d'une irrégularité dans la formation et la conjugaison de certains verbes, dans l'emploi de certains mots, de certaines tournures, de certaines locutions : *Chaque langue a ses* ANOMALIES, *qui sont embarrassantes, et qui n'y sont pas d'une nécessité absolue. C'est aux gens de lettres à s'élever avec force et avec persévérance contre les* ANOMALIES *qui ne s'introduisent que trop souvent dans la langue.* (Beauzée.) *Les* ANOMALIES *étouffent les règles.* (Renan.) *Il est également superficiel, et de chercher des règles rigoureuses dans des* ANOMALIES *où il n'y avait que choix instinctif, et d'envisager ces* ANOMALIES *comme des fautes.* (Renan.)

— Astron. Irrégularité des mouvements planétaires; angle qui mesure cette irrégularité.

— Anat. Particularité d'organisation qui est une déviation insolite du type considéré comme normal.

— **Antonyme.** Régularité.

— **Encycl.** Astron. Dans l'astronomie moderne, c'est-à-dire depuis qu'on sait que les orbites des planètes sont des ellipses dont le soleil occupe un des foyers, le mot *anomalie* sert à désigner l'angle sous lequel on verrait du soleil la distance d'une planète à l'un des sommets du grand axe de son orbite. Cette distance angulaire se compte ordinairement à partir du sommet le plus proche du soleil, c'est-à-dire à partir du périhélie. On distingue trois sortes d'*anomalies : l'anomalie vraie*, l'*anomalie excentrique* et l'*anomalie moyenne*.

L'*anomalie vraie* est la distance actuelle, la distance vraie de la planète au périhélie.

Supposons un cercle circonscrit à l'orbite elliptique de la planète, et ayant pour diamètre le grand axe de cette orbite, une perpendiculaire tirée de la planète sur ce diamètre, une ligne menée du centre de l'orbite au point où cette perpendiculaire prolongée rencontre la circonférence, l'angle formé par cette ligne et le grand axe est l'*anomalie excentrique*.

L'*anomalie moyenne* se rapporte à une planète *fictive* qui tournerait autour du soleil d'un mouvement uniforme, de manière à achever sa révolution dans le même temps que la planète réelle, et à coïncider avec celle-ci à l'instant de son passage à l'aphélie et au périhélie. Comme la planète réelle se meut avec une vitesse variable suivant sa distance au soleil, l'*anomalie vraie* doit nécessairement croître tantôt plus et tantôt moins vite que l'*anomalie moyenne*, dont l'angle est toujours proportionnel au temps du parcours.

L'*anomalie moyenne* et l'*anomalie excentrique* servent à la détermination de l'*anomalie vraie*.

— Anat. Le mot *anomalie*, dans la langue anatomique, est un terme général sous lequel on comprend toutes les altérations du type spécifique, depuis les plus légères jusqu'aux plus graves et aux plus rares, c'est-à-dire jusqu'à celles qui sont ordinairement appelées *monstruosités*.

Les *anomalies* doivent être distinguées des maladies ou des effets produits par ces dernières. L'*anomalie* est toute modification extraordinaire dans la formation ou le développement des organes, indépendamment de toute influence sur la santé. La maladie est tout ce qui trouble la santé, indépendamment de toute modification de forme et de structure des organes. L'*anomalie* survient pendant la formation ou le développement des organes; la maladie arrive après ce développement; l'une change ce qui doit se faire; l'autre modifie ce qui a été fait.

L'étude des diverses *anomalies* de l'organisation forme, sous le nom de *tératologie*, une branche distincte et très-intéressante de la biologie.

— *Anomalies de l'organisation animale.* Buffon réduit les *anomalies* de l'organisation animale à trois grandes classes : 1° les *monstres par excès*, tels que ceux qui ont des membres ou des doigts surnuméraires, ou même deux corps plus ou moins complets soudés et confondus l'un avec l'autre; 2° les *monstres par défaut*, tels que les enfants qui naissent avec un œil unique au-dessus du nez (cyclopes); 3° les *monstres par renversement* ou fausse position des parties, comme les individus qui présentent une transposition générale des viscères (foie placé à gauche, cœur incliné à droite). « Une telle classification, dit Requin, est loin de pouvoir embrasser, sans rapprochements forcés, toutes les déviations organiques. Où ranger, par exemple, les anomalies qui consistent dans une simple altération de la structure des organes ou des tissus? Les dénominations de monstres par excès et de monstres par défaut peuvent, à fort bon droit, être taxées d'inexactitude et de fausseté. Les monstres doubles étant, sans aucun doute, dus à la fusion de deux germes, il faut plutôt les considérer comme deux individus monstrueux par défaut que comme un seul individu monstrueux par excès. Les monstruosités par défaut se compliquent, dans la plupart des cas, avec des monstruosités par excès ou par transposition, qui souvent même en sont la conséquence nécessaire, en vertu d'une sorte de compensation depuis longtemps signalée par Etienne Geoffroy Saint-Hilaire sous le nom de *loi du balancement des organes*. »

Isidore Geoffroy Saint-Hilaire distribue les *anomalies* en quatre groupes principaux ou embranchements : 1° *hémitéries* ou demi-monstruosités (du grec *hémi*, demi; *teras*, monstre), *anomalies* simples, peu graves sous le rapport anatomique, appelées *variétés*, si elles ne nuisent à aucune fonction ou ne produisent aucune difformité, et *vices de conformation* dans le cas contraire : ce sont les insertions insolites des rameaux vasculaires ou nerveux, l'augmentation et la diminution du nombre des vertèbres, des côtes ou des doigts, l'existence de plus de deux mamelles, l'albinisme, le pied-bot, l'imperforation de l'anus, etc.; 2° *hétérotaxies* (*heteros*, autre; *taxis*, ordre), *anomalies* complexes, c'est-à-dire constituées par la coexistence de plusieurs *anomalies* simples, mais qui, malgré cette complexité et cette gravité apparente sous le rapport anatomique, sont incapables de mettre obstacle à l'accomplissement d'aucune fonction, et ne produisent aucune difformité extérieure : telle est la transposition générale des viscères; 3° *hermaphrodismes*, *anomalies* complexes presque toujours extérieures, et consistant dans la présence simultanée des deux sexes ou de quelques-uns de leurs caractères; 4° *monstruosités*, *anomalies* très-complexes, très-graves, apportant un obstacle, quelquefois absolu et toujours fort notable, à l'accomplissement d'une ou plusieurs fonctions essentielles, ou bien produisant une conformation extrêmement différente de la conformation normale : c'est le cas des acéphales et des anencéphales, des cyclopes, des bicéphales, etc. Ce dernier embranchement comprend deux séries essentiellement distinctes de monstres : les monstres *unitaires*, c'est-à-dire résultant d'un seul germe, et les monstres *composés*, c'est-à-dire formés par la fusion de plusieurs germes.

Longtemps on attribua les *anomalies* graves ou monstruosités à la colère de Dieu, à la méchanceté du démon, à l'influence des astres, à l'union adultère de deux êtres d'espèces différentes. En 1690, Pierre-Sylvain Régis émit l'idée que les germes des monstres ont dû être produits à l'origine avec ceux des êtres normaux. Cette hypothèse des *germes prédestinés à la monstruosité* eut l'honneur d'être adoptée et défendue par Winslow, par Haller, et, au commencement de notre siècle, par Meckel. Il était réservé à Etienne Geoffroy Saint-Hilaire de la renverser, non-seulement par l'observation et le raisonnement, mais encore par des expériences décisives. Ces expériences, faites en 1826 dans un vaste établissement d'incubation artificielle fondé à Auteuil, en établissant la possibilité de produire artificiellement des monstruosités, ont prouvé que les *anomalies* ne préexistent pas à la fécondation, mais résultent d'une perturbation survenue dans le cours du développement d'embryons d'abord parfaitement réguliers; en un mot, que l'origine des *anomalies* est accidentelle et non primitive. Le même naturaliste a montré que l'étude des *anomalies* se rattache à l'anatomie du développement ou embryogénie, que la variabilité des faits tératologiques, autrefois supposée indéfinie, se renferme, en réalité, dans d'étroites limites, que les êtres anormaux sont soumis à des lois, et que ces lois rentrent dans celles de l'ordre normal.

Deux grands principes introduits dans la science, le premier par Meckel, le second par E. Geoffroy Saint-Hilaire, servent à expliquer la plupart des *anomalies* de l'organisation animale, le principe de l'*arrêt du développement*, qui rend compte des *anomalies* ou monstruosités autrefois dites par défaut (V. ARRÊT DE DÉVELOPPEMENT), le principe de l'*union similaire*, généralisé sous le nom de *loi de l'affinité* ou *attraction de soi pour soi*, qui régit l'organisation des monstres composés, et qui s'applique également à tous les monstres unitaires caractérisés par la fusion de deux organes homologues, par exemple des deux membres abdominaux, des deux yeux, des deux oreilles, des deux reins, etc. V. AFFINITÉ DE SOI POUR SOI.

— ANOMALIES DE L'ORGANISATION VÉGÉTALE. Dans les végétaux comme dans les animaux, les *anomalies* peuvent être ramenées à des principes communs simples et précis, qui ne sont que les corollaires des lois les plus générales de l'organisation. La plupart des *anomalies* des arbres ou des herbes présentent des analogies remarquables avec les caractères organographiques de certains végétaux, analogies qui, comme l'a montré de Candolle, fournissent des inductions précieuses pour l'étude des organes et des fonctions, et pour la théorie des classifications.

Les *anomalies* des plantes sont plus fréquentes que celles des animaux; elles paraissent dépendre davantage des circonstances extérieures; enfin, elles ont un caractère d'intensité moins grave. Cette dernière différence tient à la nature même du végétal, qui est un être collectif, un agrégat d'individus doués d'une vitalité particulière et jusqu'à un certain point indépendante de la vie de l'ensemble. « Voilà pourquoi, dit avec raison Moquin-Tandon, dans un arbre, dans une herbe, une anomalie arrivée à son summum d'intensité peut affecter la moitié, les deux tiers du végétal, sans empêcher les autres parties de vivre et même de s'accroître avec vigueur; tandis que, dans un mammifère, dans un oiseau, toute *anomalie* un peu grave détermine presque toujours un dérangement notable dans la totalité de l'animal; elle entraîne la cessation des fonctions et souvent même la perte de la vie. » Nous pouvons ajouter, avec le même naturaliste, que si les déviations animales ont souvent fait naître chez le vulgaire un sentiment de mépris ou de terreur, certaines *anomalies* végétales sont vivement recherchées pour le service de nos tables ou pour l'ornement de nos jardins, et que les personnes étrangères à la science, habituées à prendre le mot *monstre* au sens figuré, se trouvent généralement bien étonnées quand elles entendent donner ce nom aux objets brillants ou savoureux qu'elles recherchent avec empressement.

Moquin-Tandon divise les *anomalies* végétales en *variétés* et en *monstruosités*. Les premières ne produisent pas de difformité et ne mettent aucun obstacle à l'exercice des fonctions. Les secondes déterminent des difformités plus ou moins grandes, et rendent difficile ou impossible l'accomplissement des fonctions.

Les variétés se divisent en quatre classes générales, suivant qu'elles sont relatives : 1° à la couleur, 2° à la villosité, 3° à la consistance, 4° à la taille. La première de ces classes se compose de trois ordres : 1° *albinisme*, c'est-à-dire diminution ou disparition de la matière colorante; 2° *chromisme*, c'est-à-dire apparition ou augmentation de cette matière; 3° *altération* de cette matière. La seconde classe présente deux ordres : 1° *glabrisme*, c'est-à-dire diminution ou disparition des poils; 2° *pilosisme*, c'est-à-dire apparition ou augmentation des poils. La troisième classe comprend aussi deux ordres : 1° *ramollissement*, c'est-à-dire diminution des matières solides du parenchyme végétal; 2° *induration*, c'est-à-dire augmentation de ces matières. Enfin la dernière classe embrasse encore deux ordres : 1° *nanisme*, c'est-à-dire diminution de taille ou de volume général; 2° *géantisme*, c'est-à-dire augmentation de ce volume.

Les monstruosités peuvent se grouper en quatre classes, suivant qu'elles sont relatives : 1° au volume des organes, 2° à leur forme, 3° à leur disposition, 4° à leur nombre. La première classe comprend deux ordres, les *anomalies* par diminution et celles par augmentation partielle de volume, c'est-à-dire les *atrophies* et les *hypertrophies*. La seconde classe comprend trois ordres, les *déformations* ou altérations dans lesquelles des organes ou des ensembles organiques deviennent plus ou moins irréguliers, les *pélories* ou altérations dans lesquelles des organes ou des ensembles organiques, habituellement irréguliers, prennent des formes symétriques; enfin les *métamorphoses* ou changements des organes les uns dans les autres. La troisième classe se compose des *soudures* ou *anomalies* par union insolite, des *disjonctions* ou *anomalies* par désunion, et des *déplacements* ou monstruosités relatives à la situation proprement dite. La quatrième classe nous offre les *avortements* ou monstruosités par diminution du nombre des organes, et les *multiplications* ou *anomalies* par augmentation de ce nombre.

ANOMALIFLORE adj. (a-no-ma-li-flo-re — de *anômal*, et du lat. *flos*, *floris*, fleur). Bot. Se dit des plantes de la famille des composées, dont les corolles sont anomales.

ANOMALINE s. f. (a-no-ma-li-ne — rad. *anomal*). Zool. Genre de foraminifères, voisin des rosalines, et renfermant un petit nombre d'espèces vivantes ou fossiles, dont la plupart se trouvent dans le midi de l'Europe.

ANOMALIPÈDE adj. (a-no-ma-li-pè-de — de *anomal*, et du lat. *pes*, *pedis*, pied). Ornith. Se dit des oiseaux qui ont un doigt postérieur et trois antérieurs, dont le médian est uni à l'externe par trois phalanges, et à l'interne par une seule. ‖ On dit aussi ANOMALOPÈDE.

ANOMALISME s. m. (a-no-ma-li-sme — rad. *anomalie*). Néol. Etat d'anomalie, système qui conduit à l'anomalie.

ANOMALISTIQUE adj. (a-no-ma-li-sti-ke — rad. *anomalie*). Astron. Qui a rapport à l'anomalie. ‖ *Année anomalistique*, Temps que met une planète à revenir d'un point de son orbite au même point.

ANOMALOCARDE s. m. (a-no-ma-lo-kar-de — du gr. *anômalos*, irrégulier; *kardia*, cœur). Moll. Genre proposé pour des mollusques acéphales à coquilles bivalves cordiformes, puis pour un démembrement du genre *vénus*, et qui n'a pas été adopté.

ANOMALŒCIE s. f. (a-no-ma-lé-si — du gr. *anômalos*, irrégulier; *oikia*, maison). Bot. Nom proposé par Richard pour désigner la classe de végétaux que Linné a appelée *polygamie*.

ANOMALON s. m. (a-no-ma-lon — du gr. *anômalos*, irrégulier). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, voisin des ichneumons et des ophions, et renfermant un certain nombre d'espèces indigènes.

ANOMALONOMIE s. f. (a-no-ma-lo-no-mî — du gr. *anômalos*, irrégulier; *nomos*, loi). Traité des anomalies de l'organisation.

ANOMALOPÈDE adj. V. ANOMALIPÈDE.

ANOMALOPORE adj. (a-no-ma-lo-po-re — du gr. *anômalos*, irrégulier; *poros*, passage). Hist. nat. Qui a des pores de différentes grandeurs.

ANOMALOPTÈRE s. m. (a-no-ma-lo-ptè-re — du gr. *anômalos*, irrégulier; *pteron*, aile). Bot. Syn. de ACRIDOCARPE.

ANOMALURE s. m. (a-no-ma-lu-re — du gr. *anômalos*, irrégulier; *oura*, queue). Zool. Genre de mammifères rongeurs dont la queue présente une anomalie, une singularité.

— **Encycl.** L'*anomalure* a été rapporté par M. Fraser de Fernando-Po. Une membrane aliforme, s'étendant sur les flancs entre les quatre membres, des écailles solides sous la base de la queue, tels sont les caractères particuliers de cet animal.

L'*anomalure* a les allures vives et légères de l'écureuil. M. Waterhouse le place à côté des loirs; M. Gervais en fait un genre de sa famille des hystricidés, qui a pour type le porc-épic.

ANOMAUX s. m. pl. (a-no-mô — du gr. *anômalos*, irrégulier): Crust. Section de la grande famille des décapodes macroures, dont les deux ou les quatre pieds de derrière sont beaucoup plus petits que ceux de devant.

ANOMAZE s. f. (a-no-ma-ze du gr. *anomos*, irrégulier; *aza*, couleur de suie, de brûlé). Bot. Syn. d'*anomothèque*.

ANOME s. m. (a-nô-me — du gr. *anomos*, irrégulier). Bot. Genre de la famille des légumineuses, tribu des cassiées, renfermant un arbrisseau à fleurs blanches, qui croît en Cochinchine.

ANOMÉENS ou **ANOMŒENS** s. m. (a-no-mé-ain — du gr. *anomoios*, dissemblable). Hist. ecclés. Hérétiques appelés ainsi parce qu'ils niaient non-seulement que le Verbe fût consubstantiel, mais encore qu'il fût d'une nature semblable à celle du Père.

ANOMIAL, ALE adj. (a-no-mi-al — rad. *anomie*). Conchyl. Se dit des coquilles qui ressemblent aux anomies.

ANOMIDE adj. (a-no-mi-de — du gr. *anomos*, irrégulier; *eidos*, aspect). Hist. nat. Qui a une forme irrégulière, bizarre.

— s. m. pl. Entom. Famille d'insectes orthoptères, proposée par Duméril, et qui correspond aux mantiens et aux phasmiens.

ANOMIE s. f. (a-no-mî — du gr. *anomos*, irrégulier). Moll. Genre de mollusques acéphales, voisin des huîtres, à coquille très-irrégulière, inéquivalve, aplatie, se fixant aux corps sous-marins, dont elle prend en quelque sorte l'empreinte et conserve la forme et les accidents. Il renferme un grand nombre d'espèces vivantes ou fossiles.

ANOMIENS s. m. pl. (a-no-mi-ain — du gr. *a* priv.; *nomos*, loi). Hist. relig. Hérétiques qui rejetaient toute espèce de lois.

ANOMIOPSIS s. m. (a-no-mi-o-psiss — du gr. *anomoios*, dissemblable; *opsis*, aspect). Entom. Genre de coléoptères pentamères lamellicornes, renfermant deux espèces dont la patrie est inconnue.

ANOMITES s. m. pl. (a-no-mi-te — du gr. *anomos*, irrégulier). Paléont. Nom employé autrefois pour désigner les anomies fossiles, et qui est aujourd'hui abandonné.

ANOMMATE s. m. (a-nomm-ma-te — du gr. *anommatos*, privé d'yeux). Entom. Genre d'insectes coléoptères dont les yeux sont complétement oblitérés, et qui ne se trouve qu'en Angleterre.

ANOMOCARPE adj. (a-no-mo-kar-pe — du gr. *anomos*, irrégulier; *karpos*, fruit). Bot. Qui a des fruits anomaux, irréguliers.

ANOMOCÉPHALE adj. et s. (a-no-mo-sé-fa-le — du gr. *anomos*, irrégulier; *kephalê*, tête). Térat. Se dit des animaux dont la tête offre quelque difformité accidentelle.

ANOMOCÉPHALIE s. f. (a-no-mo-sé-fa-lî — rad. *anomocéphale*). Térat. Monstruosité de l'anomocéphale.

ANOMODON s. m. (a-no-mo-don — du gr. *anomos*, irrégulier; *odous*, *odontos*, dent). Bot. Genre de mousses formé aux dépens des neckères, et renfermant plusieurs espèces qui vivent sur les arbres et les rochers, en Europe et dans l'Amérique du Nord.

ANOMŒUS s. m. (a-no-mé-uss — du gr. *anomos*, irrégulier, dissemblable). Entom. Genre de coléoptères pentamères carabiques, renfermant trois espèces, qui habitent la Russie méridionale.

ANOMOIODIPÉRIANTHÉ, ÉE adj. (a-no-mo-io-di-pé-ri-an-té — du gr. *anomos*, irrégulier; *dis*, deux fois; *peri*, autour, et *anthos*, fleur). Bot. Se dit des plantes dont le calice et la corolle ne sont pas divisés en même nombre.

ANOMOSTÈPHE s. m. (a-no-mo-stè-fe — du gr. *anomos*, irrégulier; *stephanos*, couronne). Bot. Genre de la famille des composées, tribu des sénécionidées, renfermant plusieurs plantes herbacées, qui croissent dans l'Amérique du Sud.

ANOMOSTÉPHIE s. f. (a-no-mo-sté-fî — du gr. *anomos*, irrégulier; *stephos*, couronne). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, originaire du Brésil.

ANOMOTHÈQUE s. f. (a-no-mo-tè-ke — du gr. *anomos*, irrégulier; *thêkê*, boîte). Bot. Genre d'iridées, formé aux dépens des glaïeuls. ‖ On dit aussi ANOMAZE.

ANOMOURE adj. (a-no-mou-re — du gr. *anomos*, irrégulier; *oura*, queue). Zool. Dont la queue offre une anomalie, une irrégularité.

— s. f. pl. Sous-ordre de crustacés décapodes, qui tient le milieu entre les brachyures et les macroures.

— **Encycl.** Les *anomoures* comprennent les genres dromie, homole, ranine, hippe, porcellane, pagure. Sauf ce dernier genre, elles ont l'abdomen aussi court que celui des brachyures. C'est au genre pagure qu'appartiennent les curieuses espèces assez communes sur nos côtes, et désignées vulgairement sous les noms de *Bernard l'Ermite* ou de *Soldat*. Ces animaux, qui ont l'abdomen long, mou et contourné sur lui-même, ont soin de choisir, pour y loger cette partie de leur corps et suppléer ainsi au peu de résistance qu'elle présente, les coquilles de certains gastéropodes turbinés, où ils trouvent un abri tout à fait sûr. Ils peuvent vivre assez longtemps hors

de l'eau. Les plus grandes espèces sont recherchées comme aliments.

ANOMPHAL, ALE adj. (a-non-fal — du gr. *a* priv.; *omphalos*, nombril). Qui n'a pas de nombril. S'est dit d'Adam et d'Eve, qui, sortis tout formés des mains du Créateur, ne devaient pas avoir de nombril. Cette question a été l'objet des plus graves controverses de la part des écrivains catholiques.

ÂNON s. m. (â-non — rad. *âne*). Le petit de l'âne : *La chair de l'*ÂNON *passe pour être excellente : Mécène en régalait ses convives. Au bout de cinq ou six mois, on peut sevrer l'*ÂNON. (Buff.)

— Par compar. et ironiq. Enfant sot, ignorant : *C'est un* ÂNON, *un véritable* ÂNON. *Il n'a pu répondre un mot : Quel* ÂNON!

— Proverbialem. *Un ânon ne sera jamais qu'un âne*, Un enfant sot et ignorant ne sera jamais qu'un sot.

ANON ou **ONON**, rivière de l'Asie septentrionale, dans la Russie d'Asie, prend sa source aux monts-Kantaï, qui séparent la Mongolie de la Russie asiatique, reçoit plusieurs affluents, entre autres l'Ingola, et se jette dans l'Amour ou Sakhalian, après un cours de 250 kil.

ANONACÉ, ÉE adj. (a-no-na-sé — rad. *anone*). Bot. Qui ressemble à une anone. ‖ On dit aussi ANONÉ.

— s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre anone.

— **Encycl.** La famille des *anonacées* (*anonées* de Jussieu, *glyptospermées* de Ventenat) renferme des arbres et des arbrisseaux à rameaux cylindriques, portant des feuilles alternes, pétiolées, simples, penninerves et entières. Les fleurs présentent un calice à trois folioles; une corolle à six pétales alternant sur deux rangs; des étamines nombreuses, libres, à filets très-courts; un pistil composé d'ovaires nombreux, uniloculaires, surmontés chacun d'un style et d'un stigmate simples. Le fruit se compose de capsules nombreuses, libres ou soudées en une sorte de cône charnu ou écailleux. Les graines ont un tégument formé de deux membranes, l'extérieure coriace, l'intérieure mince, renfermant un embryon très-petit, entouré d'un albumen corné. La plupart des *anonacées* croissent dans les régions tropicales des deux continents; quelques-unes cependant s'avancent, dans l'Amérique du Nord, jusqu'à la latitude de 33°. Les végétaux de cette famille sont remarquables par leurs propriétés médicales ou économiques. Les écorces sont en général aromatiques et stimulantes. Les feuilles ont des propriétés analogues, mais à un degré plus faible; il en est de même des fruits de quelques espèces, tandis que chez d'autres les fruits sont alimentaires et très-estimés. Un grand nombre d'*anonacées* sont cultivées dans nos serres comme végétaux d'ornement. Les principaux genres de cette famille sont les suivants : corossol, monodore, canang, habzéli, asiminier, porcélie, xylopie, guattérie, etc.

ANONCHALIR. V. ANNONCHALIR.

ANONE s. f. (a-no-ne). Bot. Genre type de la famille des anonacées, qui renferme environ quarante espèces, propres aux régions équatoriales, et dont plusieurs produisent des fruits très-recherchés. Les espèces les plus remarquables sous ce rapport sont : l'*anone muriquée* ou cachiman épineux; l'*anone réticulée*, appelée aussi cachiman; l'*anone chérimolie*, ou *chérimolier;* l'*anone écailleuse*, vulgairement *atocire*, *attier*, *cœur de bœuf* ou *corossol*.

ANONÉ, ÉE adj. V. ANONACÉ.

ANONIQUE s. m. (a-no-ni-ke — rad. *anone*). Moll. V. AVICULE.

ÂNONNANT (â-no-nan) part. prés. du v. Anonner : *Nous admirions quelquefois comme, en* ÂNONNANT, *il ne laissait pas de sortir heureusement de toutes ses périodes.* (Mme de Sév.)

ÂNONNÉ, ÉE (â-no-né) part. pass. du v. Anonner : *Mes pauvres lettres n'ont de prix que celui que vous voulez y donner, en les lisant comme vous faites; elles ne sont pas supportables quand elles sont* ÂNONNÉES. (Mme de Sév.)

ÂNONNEMENT s. m. (â-no-ne-man — rad. *ânonner*). Action de mettre bas, en parlant de l'ânesse.

— Action d'hésiter, de bégayer en lisant : *Ce n'est pas une lecture, c'est un* ÂNONNEMENT.

ÂNONNER v. n. ou intr. (â-no-né — rad. *ânon*). Mettre bas, en parlant de l'ânesse.

— Lire avec peine et fatigue, en hésitant, en épelant : *Il y a deux ans que cet enfant va à l'école, et il ne fait encore qu'*ÂNONNER! (Acad.) *Chateaubriand* ÂNONNE, *et Montesquieu n'aurait vraisemblablement pas pu lutter contre le dernier clerc du dernier avoué de Brives-la-Gaillarde.* (Cormen.)

— v. a. ou tr. : *Est-il vrai que la Dubois récite ce rôle comme une petite fille qui* ÂNONNE *sa leçon?* (Volt.)

ÂNONNEUR, EUSE adj. et s. (â-no-neur, eu-ze — rad. *ânonner*). Celui, celle qui ânonne, qui hésite, qui balbutie en lisant.

ANONYCHIE s. f. (a-no-ni-chî — du gr. *a* priv.: *onux*, *onuchos*, ongle). Anat. Absence d'ongles.

ANONYMAT s. m. (a-no-ni-ma — rad. *anonyme*). Etat de ce qui est anonyme : *Si je pouvais tout vous dire sur cette entreprise, je vous dirais comment, pour obtenir l'*ANONYMAT, *on falsifiait les écritures.* (Journ.) *M. Cobden reproche au* Times *de cumuler les avantages de son influence auprès du pouvoir, et l'impunité de l'*ANONYMAT *quand il attaque les individus.* (Journ.) ‖ On dit aussi dans le même sens ANONYMIE et ANONYMITÉ.

—*Anonymat dans les journaux.* V. SIGNATURE.

ANONYME adj. (a-no-ni-me — du gr. *a* priv.; *onuma*, nom). Qui n'a pas de nom : *Maintenant, on ne parlait plus que de cet homme, de cet homme qui devait se mettre à la place de tous, et rendre l'espèce humaine* ANONYME, *en accaparant la célébrité pour lui seul, et en empêchant tout être existant de l'acquérir.* (Mme de Staël.) *A Constantinople, les rues ne sont pas numérotées... A travers ce dédale* ANONYME, *chacun se conduit au juger et se retrouve au moyen de ses remarques particulières.* (Th. Gaut.)

— Dont le nom est inconnu, qui n'a pas fait connaître son nom : *Auteur* ANONYME. *Poëte* ANONYME. *Calomniateur* ANONYME. *Ce ne pouvait être la belle inconnue, la maîtresse* ANONYME *de mon ami Georges.* (Scribe.)

Ouvrage né d'un auteur *anonyme*. GRESSET.

‖ Se dit aussi de l'écrit, de l'ouvrage, de l'œuvre dont l'auteur n'a pas fait connaître son nom : *Poëme, roman* ANONYME. *Pamphlet* ANONYME. *Lettre* ANONYME. *Tableau* ANONYME. *Les lettres* ANONYMES *marquent toujours, de la part de celui qui les écrit, un grand fonds de lâcheté et de bassesse.* (Richelet.) *Des correspondances signées ou* ANONYMES *pleuvent sous sa main.* (Lamart.) *Une calomnie* ANONYME *fait d'une pierre deux coups.* (A. d'Houdetot.) *De toutes les lâchetés, la plus odieuse est la calomnie lancée par une lettre* ANONYME. (Laténa.) *C'est un immense avantage pour un livre destiné à la popularité que d'être* ANONYME. (Renan.) *Un colonel disait qu'il avait reçu une lettre* ANONYME *signée de tous les officiers de son régiment.*

. Les lettres *anonymes*
Sont ordinairement les armes d'un méchant.
LA CHAUSSÉE.

‖ Par anal. : *Tous les malheurs* ANONYMES *inquiètent leur tendresse.* (Ch. Nod.) *Ce monsieur appartient à la classe intéressante des enfants* ANONYMES. (Balz.) *C'est cela! un enfant* ANONYME! *quelle tournure cela aurait-il dans le quartier?* (Scribe.) *Un grand nombre d'idées se répandent* ANONYMES *dans le monde; on n'en sait pas l'auteur, et on subit leur puissance.* (Villem.) ‖ Mystérieux, caché, qu'on ne saurait définir : *C'était une de ces existences* ANONYMES, *comme il y en a dans certaines maisons.* (Balz.)

— Comm. *Société anonyme*, Association commerciale dans laquelle tous les associés, inconnus du public, n'engagent que leur mise, et qui n'est désignée que par l'objet de l'entreprise : *Les compagnies de chemin de fer sont des* SOCIÉTÉS ANONYMES. *On pourrait former, en remplacement du salaire, des* SOCIÉTÉS ANONYMES *entre les ouvriers et les fabricants.* (Chateaub.)

— Prat. *Ligne anonyme*, Dans un testament, Endroit qui concerne des personnes qui ne sont pas désignées par leur propre nom.

— Substantiv. Celui, celle qui reste anonyme : *Ce vaudeville, cette brochure est d'un* ANONYME. (Acad.) ‖ Etat de ce qui est anonyme, absence de nom : *Un grand écrivain a, pour ainsi dire, un style individuel et incommutable qui ne lui permet pas de garder aisément l'*ANONYME. (Volt.) *Je voulais cacher sous l'*ANONYME *cette voix qui soupirait en moi.* (Lamart.) *On ne devrait garder l'*ANONYME *que lorsqu'on fait mieux que les autres.* (A. d'Houdetot.) *Messieurs, dit un soir un acteur en s'avançant vers la rampe après une première représentation, la pièce que nous venons d'avoir l'honneur de vous donner est de monsieur un tel, qui désire garder l'*ANONYME.

— *Sous le voile de l'anonyme*, En cachant son nom, sans se faire connaître : *Le* VOILE DE L'ANONYME *a trop souvent servi à cacher de coupables attaques.*

— **Encycl.** Bibliogr. On appelle *anonyme* un ouvrage qui paraît sans nom d'auteur, dont l'auteur est inconnu. On peut, selon Barbier, distinguer trois espèces d'*anonymes :* l'auteur d'un ouvrage, son éditeur et son traducteur. Les *anonymes* de ces trois genres sont si communs dans nos bibliothèques, qu'on peut les porter au tiers du nombre d'articles dont elles sont composées, et la connaissance de ces *anonymes* fait partie de la science du bibliothécaire. « Parmi les auteurs, dit André Baillet, les uns suppriment leurs noms pour éviter la confusion d'avoir mal écrit ou mal choisi leur sujet; les autres, pour éviter la récompense ou la louange qui pourrait leur revenir de leur travail; ceux-ci, par la crainte de s'exposer au public et de faire trop parler d'eux; ceux-là, par un mouvement de pure humilité, pour tâcher de se rendre utiles au public sans être connus; d'autres enfin par une indifférence et un mépris de cette vaine réputation qu'on acquiert en écrivant, parce qu'ils considèrent comme une bassesse et comme un sot orgueil de passer pour auteurs; de même qu'en ont usé quelquefois des princes en publiant leurs propres ouvrages sous le nom de leurs domestiques. » (*Jugement des Sçavants*, t. I, 1690.) « Il résulte ordinairement, disent les encyclopédistes, deux préjugés de la précaution que les auteurs prennent de ne pas se nommer : une estime excessive ou un mépris mal fondé pour des ouvrages sans nom d'auteur, parce qu'un nom, pour certaines gens, est un préjugé qui leur fait adopter tout sans examen, et que pour d'autres un livre *anonyme* est toujours un ouvrage intéressant, quoique réellement il soit faible ou dangereux. » Quelques-uns de ces ouvrages ont vainement excité la curiosité des bibliophiles et des savants; parmi ceux dont on n'a pu soulever le voile, il faut citer la *Batrachomyomachie*, successivement attribuée à Homère, à Pigrès d'Halicarnasse, et à d'autres auteurs plus récents; l'*Imitation de Jésus-Christ* (V. cet article), que se disputent Gessen, Thomas A Kempis et Gerson, sans qu'on puisse encore en déterminer d'une manière bien certaine le véritable auteur; l'*Anonyme de Ravenne*, géographie publiée en 1688, et qui semble remonter au IXe siècle; *le Gouvernement présent* ou *Eloge de Son Éminence*, sanglante satire publiée en 1633 contre Richelieu, qui ne put jamais en découvrir l'auteur; enfin les *Lettres de Junius*, écrites par un *anonyme* dont les Anglais s'évertuent depuis un siècle à retrouver les traces. Inutile de parler ici d'une imitation de ces fameuses lettres, qui a paru dans le *Figaro*, et qui n'en était qu'un pâle reflet : il y a des choses qui, comme l'arche sainte, renversent les téméraires qui osent y porter la main.

La curiosité qu'éveillent ces sortes d'ouvrages a donné lieu à de nombreux travaux d'érudition, dont les plus estimés sont : le *Theatrum anonymorum et pseudonymorum*, de Vincent Placcius, publié en 1674; les *Auteurs déguisés*, du savant André Baillet; la *France littéraire*, publiée en 1758 par l'abbé de la Porte; le *Dictionnaire bibliographique*, composé par l'abbé Duclos; enfin, l'excellent *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*, publié pour la première fois en 1806 par A. Barbier, bibliothécaire du Conseil d'Etat. Nous croyons intéressant de faire suivre cet article de la liste des ouvrages les plus importants publiés en France sous le voile de l'*anonyme*, et dont les auteurs, connus depuis, sont devenus célèbres à un titre quelconque :

Les *Cent Nouvelles nouvelles*, du roi Louis XI, encore dauphin; Paris, 1486;

La *Satyre Ménippée, de la Vertu du catholicon d'Espagne*, par P. le Roy, Gillot, Passerat, Rapin, Fl. Chrétien et P. Pithou; Tours, 1593, in-8°;

La *Confession catholique du sieur de Sancy*, par Agrippa d'Aubigné; Amsterdam, 1593, in-12;

L'*Apologie pour Jean Châtel*, par Jean Boucher, le prêtre ligueur; Paris, 1595;

L'*Histoire comique de Francion*, par Ch. Sorel; Paris, 1623;

Les *Aventures du baron de Fœneste*, par Agrippa d'Aubigné; 1630, in-8°;

Artamène ou *le Grand Cyrus*, par Madeleine de Scudéry; 1650;

Les *Lettres provinciales*, par Blaise Pascal; Paris, 1656-1657;

La *Logique* ou l'*Art de penser*, par Arnauld et Nicole; Paris, 1662;

Histoire des Amours du grand Alcandre (Henri IV), par la princesse de Conti; Leyde, 1664, in-12;

Réflexions ou *Sentences et Maximes morales*, par le duc de La Rochefoucauld; Paris, Barbin, 1665, in-12;

La *Princesse de Clèves*, par Mme de La Fayette; Paris, Barbin, 1678;

Les *Caractères*, de La Bruyère; Paris, 1688;

Le *Testament politique de Richelieu*, par le marquis Hay du Chastelet; 1696, in-12;

Les *Amusements sérieux et comiques*, par Dufresny; Paris, Barbin, 1699, in-12;

Histoire de la mère et du fils (de Marie de Médicis et de Louis XIII), par le cardinal de Richelieu; 1730;

Histoire du chevalier des Grieux et de Manon Lescaut, par l'abbé Prévost; Amsterdam, 1733;

L'*Anti-Machiavel*, par Frédéric II, roi de Prusse, publié par Voltaire; La Haye, 1740;

L'*Esprit des Lois*, par Montesquieu; Genève, 1748, 2 vol. in-4°;

Les *Lettres sur les Aveugles*, de Diderot; Londres, 1749, in-12;

Les *Lettres sur les Sourds-Muets*, par Diderot; 1751, in-12;

L'*Ami des hommes*, par le marquis de Mirabeau; 1756;

L'*Exposition de la doctrine de l'Eglise*, par Bossuet; Paris, 1761; ouvrage qui détermina la conversion du maréchal de Turenne;

Le *Dictionnaire philosophique*, de Voltaire; 1764;

Le *Christianisme dévoilé*, par le baron d'Holbach; 1767;

Le *Bon Sens du curé Meslier*, par d'Holbach; Londres, 1772;

L'*Histoire critique de Jésus-Christ*, ou *Analyse raisonnée des Evangiles*, par le baron d'Holbach; sans date;

Dictionnaire de Trévoux, rédigé par l'abbé Brillant; Paris, 1771, 8 vol. in-folio;

La *Bible expliquée*, par Voltaire; 1773. La première édition portait : Par plusieurs aumôniers de Sa Majesté : L. R. D. P. Quand l'auteur se décida à se nommer, il dit dans l'avertissement de cette édition : « L'explication de ces quatre lettres a embarrassé plusieurs savants. Quelques-uns ont cru qu'elles désignaient le vainqueur de Molwitz et de Lissa, quoique ce prince n'ait guère d'aumônier et fasse sa prière tout seul, comme il gouverne ses Etats et commande ses armées. »

L'*Essai sur les mœurs et l'Esprit des nations*, par Voltaire; 1775;

Les *Lettres à une princesse d'Allemagne*, par Euler; Berne, 1778, 3 vol. in-8°;

Les *Liaisons dangereuses*, par Choderlos de La Clos; Paris, 1782, in-12;

L'*Apocalypse de la Raison*, par Diderot, sans indication de lieu, an X (1802);

Les *Poésies de Clotilde de Surville*, par Etienne de Surville; Paris, 1803;

Du reste, on peut voir, par ce qui précède, que l'anonymat n'est qu'une chose de circonstance; s'il existe à la première édition, il ne tarde pas à disparaître aux éditions suivantes, surtout quand l'ouvrage a de la valeur.

— B.-arts. Parmi les productions de l'art gréco-romain que le temps a épargnées, il en est fort peu dont les auteurs nous soient connus d'une façon certaine. Si l'on excepte le *Torse du Belvédère*, qui porte le nom du sculpteur *Apollonius, fils de Nestor, Athénien*, on peut dire que les plus célèbres antiques conservées au Vatican, au Capitole, aux *Studj* de Naples, aux Offices de Florence, au British Museum et au Louvre, sont des ouvrages *anonymes :* c'est ainsi que nous ignorons quels artistes ont sculpté l'*Apollon du Belvédère*, l'*Apollon au cygne*, le *Sauroctone*, le *Citharède*, la *Vénus de Médicis*, la *Vénus d'Arles*, la *Vénus de Milo*, les *Niobé*, le *Rémouleur*, les *Muses*, l'*Ariane abandonnée*, le *Gladiateur*, etc. Les différentes attributions que les archéologues ont données à ces chefs-d'œuvre sont purement hypothétiques : elles s'appuient pour la plupart sur des documents fort peu explicites, puisés dans les écrivains de l'antiquité qui ont apprécié le style des divers maîtres, et qui ont décrit quelques-unes de leurs compositions. Il n'y a guère que le *Laocoon* et le *Taureau Farnèse* dont la paternité ait pu être établie sûrement. Pline, qui avait vu ces ouvrages à Rome, où, depuis, ils ont été retrouvés, nous apprend que le premier a été sculpté par Agésandre de Rhodes et par ses fils, Polydore et Athénodore, et qu'Apollonius et Tauriscus sont les auteurs du second. Les nombreux objets d'art dont les fouilles de Pompéi et d'Herculanum ont enrichi le musée royal de Naples, sont presque tous des productions *anonymes :* une peinture monochrome (*Femme jouant aux osselets*) de l'Athénien Alexandre, deux mosaïques du Samien Dioscorides, un cratère sculpté par Salpion, d'Athènes, et quelques pierres gravées, portent seuls la signature de leur auteur.

Au moyen âge, l'art s'enveloppe des plus épaisses ténèbres : les enlumineurs, dont le pinceau patient décore les manuscrits de fleurons, d'arabesques, d'allégories mystiques; les architectes, qui créent des styles nouveaux pour élever les sanctuaires de la religion nouvelle; les *maîtres de pierre*, qui déroulent des poëmes complets dans la voussure des porches et sur les chapiteaux des colonnes; tous ces grands artistes, à la fois si simples et si hardis, si naïfs et si ingénieux, ne nous sont connus que par leurs œuvres. Chez eux, une foi ardente remplaçait l'amour de la renommée; travaillant pour Dieu, ils ne se soucièrent pas des hommages de la postérité. Heureusement pour l'histoire de l'art, les chroniques et les chartes nous ont conservé les noms de plusieurs d'entre eux. Dans les manuscrits à miniatures, il n'est pas rare de lire le nom du calligraphe; celui de l'enlumineur, au contraire, ne s'y rencontre presque jamais. A dire vrai, le même artiste cumulait souvent l'un et l'autre emploi, et comme à cette époque on attachait beaucoup plus d'importance à la reproduction des textes sacrés qu'à leur *illustration*, on ne doit pas s'étonner que l'écrivain passât avant le peintre.

Ce ne fut guère qu'à partir du XIVe siècle que, la peinture ayant repris faveur en Italie, les artistes commencèrent à inscrire sur leurs ouvrages des signatures et des marques propres à les faire distinguer de ceux de leurs rivaux. Mais il s'en faut de beaucoup que cet usage ait été général : les plus célèbres artistes italiens, allemands, néerlandais et français de l'époque de la Renaissance, ont omis fréquemment de signer leurs tableaux. Aussi, nos musées offrent-ils un grand nombre de productions capitales des diverses écoles, cataloguées comme étant d'auteurs *inconnus*. Le Louvre renferme à lui seul quarante et un tableaux de l'école italienne, trente et un des écoles du nord (allemande, flamande et hollandaise) et dix de l'école française, dont il a été impossible de fixer l'attribution : à ce nombre il faut ajouter celui, beaucoup plus considérable, des peintures qui ont paru exécutées dans la manière de tel ou tel maître, mais avec des défauts assez graves ou de simples nuances assez marquées pour qu'on ait cru devoir se borner à signaler l'analogie de style. L'authenticité des tableaux italiens de l'école primitive est particulièrement difficile à établir : M. Bürger a dit avec raison que « les connaisseurs les plus érudits ne sauraient presque jamais prouver les attributions, lorsque ces œuvres, déplacées des monuments pour lesquels elles furent peintes, ont perdu toute tradition certaine, après de longs égarements à l'étranger. » Cela est si vrai que, sur plus de deux cent soixante tableaux italiens qui ont passé de la

collection Campana au musée Napoléon III, la commission chargée de la classification n'a trouvé que trente ouvrages dont elle ait garanti l'authenticité : les autres ont été inscrits comme *attribués* à tel ou tel maître, ou, d'une façon plus vague encore, à telle ou telle école. Les peintures *anonymes* des écoles primitives du nord se comptent aussi par centaines dans les musées et dans les églises d'Allemagne et de Belgique : il n'est pas rare de rencontrer en France, en Italie, en Angleterre et en Espagne, quelques-uns de ces vénérables tableaux venus, on ne sait comment, dans les églises où ils sont accrochés de temps immémorial, et que les inventaires se bornent à enregistrer comme tableaux *gothiques*. On a beaucoup écrit, depuis quelques années, sur les vieux maîtres allemands et néerlandais; on a rectifié bien des erreurs qui s'étaient glissées dans leur histoire; on a classé avec soin leurs œuvres connues, et on est arrivé, par de savantes comparaisons, à fixer l'attribution de bon nombre de ces peintures gothiques, dont les siècles n'ont pu altérer le brillant coloris. Mais, quelque lumière que les savants travaux de MM. Passavant, Waagen, Kugler, Hotho, de Laborde, Crowe, Cavalcaselle, etc., aient jetée sur l'origine de l'art germanique et de l'art flamand, il est encore plusieurs œuvres du plus rare mérite qu'il a été impossible de rattacher à la manière des maîtres connus. Quelques-uns de ces ouvrages ont même entre eux des rapports d'exécution si étroits, qu'on a dû en assigner la paternité à un seul artiste, sans pouvoir toutefois le nommer. Ces grands maîtres *anonymes* sont surtout nombreux dans l'école allemande : un des plus estimés est celui qu'un de ses chefs-d'œuvre, la *Passion*, en huit compartiments, autrefois la propriété de M. Lyversberg, à Cologne, a fait baptiser du nom de *Maître de la Passion Lyversberg*. Cet artiste, qui florissait à Cologne de 1463 à 1480, a laissé dans les villes des bords du Rhin plusieurs compositions très-remarquables pour l'époque. Il paraît avoir exercé une influence marquée sur les écoles de la haute Allemagne pendant les dernières années du XV^e^ siècle; M. Waagen range parmi ses disciples l'auteur d'une *Pietà* de 1480, peinture d'une couleur chaude et transparente, au musée de Cologne. Dans le même temps, vivait sur les bords du Rhin un artiste connu comme graveur sous le nom de *Maître à la navette*, à cause de la marque qu'il avait adoptée, et auquel MM. Passavant et Waagen ont attribué un certain nombre de tableaux, entre autres un très-beau retable du château de Nuremberg, représensant pour sujet principal une *Adoration des Mages*.

Les graveurs qui, ainsi que le *Maître à la navette*, ne nous sont connus que par leurs marques et leurs monogrammes, sont très-nombreux ; il nous suffira de citer : parmi les Italiens, le *Maître au dé* (*Maestro al dado*) que l'on a quelquefois confondu à tort avec Beatricetto ; le *Maître au compas ;* le *Maître à l'oiseau*, que quelques-uns croient être un certain Gio-Battista del Porto ; le *Maître au nom de Jésus*, qui signait I. H. S. ; le *Maître à la chausse-trappe ;* parmi les Allemands, le *Maître au caducée*, le *Maître à la sauterelle*, le *Maître au papillon*, le *Maître à l'écrevisse*, le *Maître au pot*, le *Maître à la pelle*, le *Maître au chandelier* ou *à la fleur de houblon ;* parmi les Hollandais, le *Maître à l'étoile*, le *Maître aux deux ancres en croix*, etc. On a cru voir dans la marque de plusieurs de ces artistes une allusion à leur nom ; par exemple, Krug, qui veut dire *pot ;* Schauffelein, *pelle ;* Hopfer, *fleur de houblon ;* Star, *étoile*, seraient les noms des graveurs qui ont choisi ces objets comme marques et, pour ainsi dire, comme armes parlantes. D'autres graveurs, sur lesquels les renseignements font complétement défaut, sont simplement désignés par la date inscrite sur leurs estampes : les principaux sont les Maîtres de 1423, 1439, 1441, 1451, 1466, 1479, 1480, 1515, etc. Quelques artistes enfin ne sont connus que par leurs initiales.

Les productions *anonymes* de la sculpture et de l'architecture, à l'époque de la Renaissance, ne sont pas moins nombreuses que celles des autres branches de l'art. A mesure que nous approchons de l'époque contemporaine, le jour se fait, les documents abondent, la gravure reproduit les compositions des maîtres, les expositions publiques leur donnent une consécration solennelle. On conçoit néanmoins qu'il se rencontre dans le commerce, dans les collections particulières et même dans les musées, des ouvrages d'une date assez récente, dont il est très-difficile de fixer l'attribution ; l'habileté consommée des copistes et des pasticheurs suffirait pour rendre méfiants les connaisseurs les plus habiles, lorsqu'il s'agit de se prononcer sur l'authenticité d'une œuvre d'art. V. SIGNATURES, MONOGRAMMES, MARQUES, COPIES, PSEUDONYMES.

— Législ. Les *sociétés anonymes*, telles que le code de 1808 les a constituées, n'existaient pas dans l'ancien droit commercial : on appelait de ce nom des associations *en participation*, qui n'ont aucun rapport avec elles. Mais on connaissait de grandes compagnies composées uniquement d'actionnaires, et qui n'étaient pas soumises aux règles du droit commun : elles obéissaient à la loi spéciale à laquelle elles devaient l'existence, le plus souvent d'après l'initiative du gouvernement, et n'étaient désignées que par l'objet de leur commerce : telles étaient les compagnies des Indes orientales, des Indes occidentales, du Sénégal, de la Guyane, etc. Supprimées par le décret du 17 ventôse an II, elles trouvèrent régulièrement place dans le code de commerce, sous le nom de *sociétés anonymes ;* mais on les astreignit à n'exister qu'avec l'autorisation du gouvernement.

Pour fonctionner, une *société anonyme* doit d'abord se constituer par acte authentique (art. 40, C. comm.), puis soumettre l'acte social et les statuts à la sanction de l'empereur, dont l'approbation est donnée dans la forme des règlements d'administration publique, c'est-à-dire par un décret rendu en Conseil d'Etat. Lorsque le gouvernement a apprécié que l'entreprise est sérieuse, que les moyens dont la société dispose sont en rapport avec l'importance du but à atteindre, soit qu'il accepte les statuts, soit qu'il les modifie en quelques points, il manifeste publiquement son approbation en faisant insérer au *Bulletin des lois* le décret de sanction, l'acte social et les statuts. La société est dès lors constituée légalement et peut marcher librement, à moins que pour une cause grave l'autorisation ne soit retirée. En pareille matière, le gouvernement est souverain appréciateur de la situation : sa décision, qu'elle soit un refus ou un retrait d'autorisation, est un *fait du prince* qui ne peut donner lieu à aucune indemnité ni à aucun recours par la voie contentieuse. Outre l'*insertion au Bulletin des lois*, les décrets d'autorisation exigent généralement des insertions au *Moniteur* et dans un journal d'annonces judiciaires ; de plus, l'acte social et le décret doivent être affichés dans la salle des audiences du tribunal de commerce dans la circonscription duquel la société a son siége et son domicile d'élection (art. 45, C. comm.).

Le capital des *sociétés anonymes* se divise en actions ou en coupons d'actions d'une valeur égale, nominatives ou au porteur : la propriété des actions nominatives peut être établie par une inscription sur les registres de la société, et le transfert s'en opère par une déclaration de cession inscrite sur ces mêmes registres et signée du cédant ou de son fondé de pouvoir. Une instruction ministérielle du 22 octobre 1817 interdit les actions dites *de fondation* et *de prime* qui ne sont pas la représentation d'un apport réel. Habituellement l'autorisation n'est accordée qu'à la condition qu'un quart au moins du capital souscrit sera versé immédiatement par les souscripteurs ; dans ce cas, il est remis à ceux-ci des *certificats nominatifs* ou *promesses d'actions*, convertis en titres définitifs au porteur lorsque le versement est complet ou presque complet. La jurisprudence et la doctrine admettent que le souscripteur qui cède une action non intégralement libérée, reste responsable du payement total vis-à-vis de la société et des tiers : seulement l'application de ce principe serait souvent difficile, faute de pouvoir retrouver le souscripteur primitif.

Ce qui distingue la *société anonyme* de toutes les autres, c'est qu'aucun associé n'a de droit le pouvoir d'administrer et de représenter les intérêts communs. L'administration est confiée par les actionnaires à des mandataires à temps, révocables, salariés ou non salariés, pris ou non parmi les associés, responsables seulement de l'exécution de leur mandat, et dans les limites de ce mandat.

En général, il y a dans les *sociétés anonymes* un *conseil d'administration*, investi du mandat dont il vient d'être parlé, composé d'administrateurs sortant du conseil à tour de rôle et indéfiniment rééligibles ; un ou plusieurs *directeurs*, à la nomination et sous les ordres du conseil, chargés de tous les détails ; des *censeurs* qui surveillent les diverses branches du service.

Les résolutions graves à prendre, l'approbation des comptes, la fixation des dividendes, les instructions et autorisations à donner au conseil d'administration, la nomination des administrateurs, appartiennent aux actionnaires réunis en *assemblée générale ordinaire* ou *extraordinaire :* habituellement les porteurs de quarante actions ont droit à une voix délibérative dans ces assemblées, et à autant de voix qu'ils ont de fois quarante actions. L'Etat a établi près d'un certain nombre de sociétés *anonymes*, pour sauvegarder l'intérêt public et faire exécuter les statuts, des *commissaires du gouvernement*, fonctionnaires nommés par l'empereur, mais salariés par les compagnies, qui sont tenues d'inscrire cette dépense dans leur budget. En pareille matière, il est difficile d'indiquer des règles absolues, les attributions et les pouvoirs des administrateurs, des directeurs et des assemblées générales variant, ou pouvant varier, dans chaque société dont le fonctionnement est limité et par les statuts et par le décret d'autorisation.

En principe, les administrateurs et les directeurs sont irresponsables personnellement des mandats qu'ils ont fidèlement exécutés ; de son côté, la société ne peut engager, quoi qu'elle fasse, que l'actif social, au delà duquel les tiers n'ont ni recours ni action : ceux-ci connaissant ou étant censés connaître la constitution de la société avec laquelle ils ont traité, ont dû savoir qu'ils n'avaient d'autre garantie que le capital et les diverses valeurs composant l'actif social. Les associés sont tenus seulement de verser le capital qu'ils ont souscrit : le retard ou l'inexécution de cet engagement les oblige à tenir compte des intérêts et les expose à la vente de leurs titres à leurs risques et périls, et même à la perte des sommes versées. Ils ne sont pas tenus au delà de cet engagement, et si la société demande aux actionnaires un versement supplémentaire pour poursuivre le but de l'entreprise, les associés peuvent s'y soustraire en abandonnant leurs mises, à moins toutefois que ce versement n'ait été prévu par les statuts ou autorisé par l'unanimité des actionnaires. Les actions donnent droit à prendre une part proportionnelle des bénéfices sous le nom d'*intérêts* ou de *dividendes ;* la perte des titres nominatifs n'empêche pas l'associé de prendre sa part des bénéfices : il suffit de lui délivrer un duplicata ; mais celle des titres au porteur est presque irréparable : la société, dans ce cas, est tout au plus tenue, dans les espèces les plus favorables, de verser les dividendes à la caisse des dépôts et consignations, pour être remis à qui de droit après des justifications rigoureuses.

M. Troplong compare ingénieusement la *société anonyme* à une république élective, et la société en commandite à une monarchie tempérée. Il résume en quelques mots les caractères qui distinguent ces deux sociétés, et montre les avantages qu'offre la première. « La *société anonyme*, dit-il, a quelque rapport avec la commandite ; mais elle en diffère en un point essentiel : c'est que les capitaux associés et réalisés n'ont pas de représentants personnellement et indéfiniment responsables. Elle n'offre au public qu'un patrimoine pour garantie, et point de personnes obligées. L'être moral est une caisse sociale au delà de laquelle il n'y a pas d'individus débiteurs et contraignables... Toutes les règles de la *société anonyme* découlent de là : point de raison sociale ; capital divisé par actions ; administrateurs mandataires sans responsabilité personnelle, ni solidarité ; associés passibles seulement de la perte du mandat de leur intérêt dans la société... La *société anonyme* est un attrait d'autant plus puissant pour les capitaux civils, qu'outre la dispense de solidarité et de responsabilité personnelle, elle permet aux associés de surveiller par eux-mêmes les opérations, de les gérer même comme mandataires, et que l'immixtion n'y est pas regardée comme un fait de nature à entraîner la solidarité. Sous ce rapport, elle a un grand avantage sur la commandite : car les associés anonymes peuvent régir leurs intérêts, tandis que les commanditaires, sauf certains actes de surveillance, sont forcés de s'en rapporter à la bonne foi de leur gérant. » Rendre l'association des capitaux indépendante de l'association des personnes, et par là même donner à la première une extension, un développement, que ne saurait comporter la seconde, tel est le problème résolu par la *société anonyme*. Ce caractère impersonnel en fait, doit en faire de plus en plus la forme juridique nécessaire du groupe industriel. « La simple commandite, dit très-bien M. Proudhon, est le propre des petites entreprises, de celles qui se rapprochent de l'état familial. »

La *société anonyme* finit par l'expiration du temps pour lequel elle a été constituée, par l'extinction de la chose, l'achèvement de l'entreprise, la perte totale ou presque totale du capital social, la volonté de la majorité des actionnaires, l'inexécution des travaux entrepris, etc. Dans ces divers cas, il y a lieu à une liquidation à laquelle des liquidateurs, nommés en assemblée générale ou de toute autre manière prévue par les statuts, ont le devoir de procéder. Lorsque la société est chargée d'une entreprise d'intérêt général, à la place d'une dissolution complète, en cas de perte ou de faillite, il y a lieu quelquefois à une mise sous séquestre et à la régie de l'entreprise, soit par l'Etat, soit par des administrateurs judiciaires : c'est dans ces conditions que s'exploite actuellement le chemin de fer de Graissessac à Béziers. Les actionnaires, dans ce cas, n'ont droit qu'aux bénéfices constatés ; dans le cas contraire, ils ne peuvent exiger un dédommagement ou une indemnité quelconque. Le Corps législatif a fait une opposition assez vive à un projet de loi qui avait pour but de dédommager les actionnaires du chemin de fer ci-dessus nommé, de la baisse considérable que leurs actions avaient subie, et le gouvernement, qui avait proposé ce projet, a renoncé à le soutenir.

En matière de société, les règles du droit commun fixent la compétence ; la juridiction civile ou la juridiction consulaire sera régulièrement saisie, selon que le litige portera sur un intérêt commercial ou sur un intérêt purement civil ; la société devra être assignée au lieu où est son siége principal (art. 59, C. de pr. civile), à moins qu'elle n'ait établi, dans les divers lieux où son entreprise s'exploite, des agents chargés de la représenter légalement. (Arrêt de la cour de Paris, 26 mai 1847.)

Jusqu'en 1857, les *sociétés anonymes* étrangères, sauf les sociétés anglaises, n'avaient en France aucune existence vraiment légale ; la loi du 30 mai 1857, mettant fin à des controverses juridiques, à des contrariétés de décisions judiciaires et à des pourparlers diplomatiques, leur permit d'y faire valoir leurs droits et d'ester en justice : applicable seulement aux sociétés belges, cette loi a donné au gouvernement la faculté d'en étendre les dispositions aux sociétés des autres pays. Elles l'ont été à la Turquie et à l'Egypte, le 7 mai 1859 ; à la Sardaigne, le 8 septembre 1860 ; à l'Espagne, au Portugal, à la Grèce et à la Suisse, en 1861 ; aux Etats du saint-siége, en 1862, et aux Pays-Bas, en 1863.

Les *sociétés anonymes* ont dû payer leur tribut à l'impôt. La loi du 5 juin 1850 a assujetti les titres d'actions, libérés ou non, au timbre proportionnel de 50 cent. p. 0/0 du capital nominal, pour les compagnies dont la durée est de dix années au plus, et de 1 p. 0/0 pour celles dont la durée dépasse dix ans. Les obligations sont frappées du droit de timbre de 1 p. 0/0 par la loi du 23 juin 1857 ; les transmissions des mêmes valeurs sont soumises à un droit pour les titres nominatifs de 20 cent. par 100 fr. de la valeur négociée, et, pour les titres au porteur, d'une taxe annuelle et obligatoire de 12 cent. p. 0/0 du capital de ces valeurs, évaluées par leur cours moyen dans l'année précédente. Ces divers droits frappent les titres émis par les sociétés étrangères, dont les valeurs sont cotées et négociées en France. L'avance des droits est faite par les compagnies, sauf leurs recours contre les porteurs des titres, entre lesquels ils se répartissent.

Disons en terminant, que c'est au développement des *sociétés anonymes* que sont dues toutes les grandes entreprises (canaux, chemins de fer, etc.), qui depuis un petit nombre d'années ont transformé, au point de vue économique, la France et la plupart des Etats civilisés.

— *Sociétés à responsabilité limitée*. L'importance économique universellement sentie de la libre association des capitaux, a fait tout récemment (23 mai 1863) introduire dans notre droit commercial, sous le nom de *Sociétés à responsabilité limitée*, une espèce particulière de *sociétés anonymes*, qui n'ont pas besoin pour se constituer de l'autorisation du gouvernement. Ces sociétés, qui, comme l'a dit M. Emile Ollivier, constituent l'*anonymat libre* à côté de l'*anonymat privilégié*, sont soumises à certaines conditions légales qui, à défaut de l'approbation et de l'intervention du gouvernement, offrent des garanties particulières aux actionnaires et aux tiers. Elles ne peuvent être définitivement constituées qu'après la souscription de la totalité du capital social, et le versement du quart au moins du capital qui consiste en numéraire. Le capital social ne peut excéder vingt millions de francs. Les actions souscrites sont nominatives jusqu'à leur entière libération. Les actions ou coupons d'actions ne sont négociables qu'après le versement des deux cinquièmes. Les souscripteurs sont, nonobstant toute stipulation contraire, responsable du montant total des actions par eux souscrites. Les administrateurs doivent être pris parmi les associés ; ils ne peuvent être nommés pour plus de six ans ; ils doivent être propriétaires, par parts égales, d'un vingtième du capital social. Les actions formant ce vingtième sont affectées à la garantie de la gestion des administrateurs ; elles sont nominatives, inaliénables, frappées d'un timbre indiquant l'inaliénabilité, et déposées dans la caisse sociale. Dans la quinzaine de la constitution de la société, les administrateurs sont tenus de déposer au greffe du tribunal de commerce : 1° une expédition de l'acte de société et de l'acte constatant la souscription du capital et le versement du quart ; 2° une copie certifiée des délibérations prises par l'assemblée générale fondatrice, et de la liste nominative des souscripteurs contenant les nom, prénoms, qualité, demeure, et le nombre d'actions de chacun d'eux. Dans le même délai de quinzaine, un extrait des actes et délibérations que nous venons d'énoncer doit être publié et affiché suivant le mode prescrit par le Code de commerce.

— *Législation étrangère*. En Belgique, en Hollande, en Sardaigne, dans les Deux-Siciles et dans le Wurtemberg, les *sociétés anonymes* existent et se constituent dans les mêmes conditions qu'en France, ou peu s'en faut. En Espagne, elles ne sont assujetties à l'autorisation royale qu'autant qu'un privilége leur est concédé : autrement il leur suffit de soumettre leurs statuts à l'approbation du tribunal de commerce. En Angleterre, elles sont connues sous le nom de sociétés *incorporées* ou *publiques*, et ne peuvent être établies que par lettres patentes ou acte du parlement : telle était la célèbre compagnie des Indes, telles sont les compagnies de canaux ou de chemins de fer. A la différence des nôtres, les sociétés anglaises sont tenues au delà du capital social, à moins que la responsabilité des associés ne soit limitée à leurs mises par l'acte même d'incorporation. En Autriche et en Prusse, l'autorisation gouvernementale ne paraît pas exigée ; il est probable toutefois que les grandes entreprises d'intérêt public y sont assujetties. En Russie, elle est la condition *sine qua non* d'existence des sociétés par actions. L'autorisation peut être donnée : 1° purement et simplement ; 2° avec des avantages temporaires ; 3° avec cession d'un privilége d'exploitation. Les actions sont obligatoirement nominatives, et la vente à terme en est interdite.

ANONYMEMENT adv. (a-no-ni-me-man — rad. *anonyme*). En gardant l'anonyme : *Ecrire* ANONYMEMENT. *Si j'avais eu quelque renseignement positif, précis, j'aurais pu à la rigueur, et dans une si grave conjoncture, écrire* ANONYMEMENT *au prince*. (E. Sue.) ‖ Peu usité.

ANONYMIE s. f. (a-no-ni-mî — rad. *anonyme*). Mot qu'un lexicographe a donné comme synonyme de ANONYMAT et ANONYMITÉ. Aucun

de ces trois mots n'a fait fortune; on préfère ANONYME.

ANONYMITÉ s. f. (a-no-ni-mi-té — rad. *anonyme*). Etat de ce qui est anonyme : *Vous me verrez toujours à ma place, ne trempant dans aucune* ANONYMITÉ, *manœuvre infâme, dont tout honnête homme est incapable.* (Mirab.) ‖ On a employé depuis, dans le même sens, ANONYMAT et ANONYMIE.

ANONYMUS. Temps hér. Géant qui essaya de violer Junon, et qui fut assommé par Hercule.

ANOOPSIE s. f. (a-no-o-psi — du gr. *anô*, en haut; *opsis*, vue). Pathol. Strabisme dans lequel l'œil est tourné en haut.

ANO-PÉRINÉAL, ALE adj. (a-no-pé-ri-né-al). Anat. Se dit de la partie du corps qui s'étend entre l'anus et le périnée.

ANOPÉTALE adj. (a-no-pé-ta-le — du gr. *anô*, en haut, et fr. *pétale*). Bot. Se dit des fleurs dont les pétales sont dressés.

ANOPHÈLE s. m. (a-no-fè-le — du gr. *anophelês*, importun). Entom. Genre d'insectes diptères, voisin des cousins, et renfermant trois espèces, dont deux vivent en Europe.

ANOPHTHALMIE s. f. (a-no-ftal-mî — du gr. *a* priv.; *ophthalmos*, œil). Pathol. Absence de l'œil.

ANOPHTHALMOHÉMIE s. f. (a-no-ftal-mo-é-mî — du gr. *a* priv.; *ophthalmos*, œil, et *aima*, sang). Pathol. Défaut de sang dans l'œil, faiblesse de la circulation dans cet organe.

ANOPHYTES s. f. pl. (a-no-fi-te — du gr. *anô*, en haut; *phuton*, plante). Bot. Groupe de végétaux comprenant les mousses et les hépatiques.

ANOPISTHE adj. (a-no-pi-ste — du gr. *a* priv.; *opisthen*, derrière). Zool. Se dit des animaux qui n'ont pas d'anus.

ANOPISTHOGRAPHE adj. (a-no-pi-sto-gra-fe — du gr. *a* priv.; *opisthen*, derrière, et *graphê*, écriture). Qui ne porte rien d'écrit ou d'imprimé au verso.

ANOPLANTHE s. f. (a-no-plan-te — du gr. *anoplos*, sans armes; *anthos*, fleur). Bot. Genre de la famille des orobanchées, voisin des orobanches, et renfermant deux espèces, qui croissent, l'une dans l'Amérique boréale, l'autre dans la région du Caucase.

ANOPLE s. m. (a-no-ple — du gr. *anoplos*, sans armes). Entom. Genre de coléoptères tétramères curculionides, renfermant une ou deux espèces européennes. ‖ On dit aussi ANOPLON.

ANOPLISTE s. f. (a-no-pli-ste — du gr. *anoplistos*, sans armes). Entom. Genre de coléoptères pentamères, formé aux dépens des buprestes, et renfermant deux espèces.

ANOPLOCHEILE s. m. (a-no-plo-kè-le — du gr. *anoplos*, sans armes; *cheilos*, lèvre). Entom. Genre de coléoptères pentamères lamellicornes, voisin des cétoines, et renfermant deux espèces, qui vivent dans le sud de l'Afrique.

ANOPLODÈRE s. f. (a-no-plo-dè-re — du gr. *anoplos*, sans armes; *derê*, cou). Entom. Genre de coléoptères tétramères longicornes, formé aux dépens des leptures, et renfermant trois espèces, qui vivent en France.

ANOPLODERME s. m. (a-no-plo-dèr-me — du gr. *anoplos*, sans armes; *derma*, peau). Entom. Genre de coléoptères tétramères longicornes, renfermant une seule espèce, qui vit au Pérou.

ANOPLODERMIEN, IENNE adj. (a-no-plo-dèr-mi-ain, è-ne). Entom. Qui ressemble à l'anoploderme.

— s. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères tétramères longicornes, ayant pour type le genre anoploderme.

ANOPLOGNATHE s. m. (a-no-plo-gna-te; *gn.* dur — du gr. *anoplos*, sans armes, sans défense; *gnathos*, mâchoire). Entom. Genre de coléoptères pentamères lamellicornes, voisin des scarabées, et renfermant une dizaine d'espèces, qui habitent l'Australie.

ANOPLOGNATHIDE adj. (a-no-plo-gna-ti-de — de *anoplognathe*, et du gr. *eidos*, aspect, ressemblance). Entom. Qui ressemble à un anoplognathe.

— s. m. pl. Tribu des scarabéides, ayant pour type le genre anoplognathe.

ANOPLOMÈRE s. m. (a-no-plo-mè-re — du gr. *anoplos*, sans armes; *mêros*, cuisse). Entom. Genre de coléoptères tétramères longicornes, voisin des cérambyx, et renfermant deux espèces, qui vivent dans l'Amérique du Sud.

ANOPLON s. m. V. ANOPLE.

ANOPLONYCHIE s. f. (a-no-plo-ni-chî — du gr. *anoplos*, sans armes; *onux*, *onuchos*, ongle, crochet). Bot. Genre de la famille des paronychiées, formé aux dépens des paroniques, et renfermant plusieurs espèces, dont la plupart habitent les contrées voisines de la Méditerranée.

ANOPLOPE s. m. (a-no-plo-pe — du gr. *anoplos*, sans défense; *ôps*, *ôpos*, vue). Erpét. Genre de reptiles qui appartient à la famille des sauriens.

ANOPLOPHORE s. m. (a-no-plo-fo-re — du gr. *a* priv.; *oplophoros*, qui porte des armes). Entom. Genre de coléoptères tétramères longicornes, voisin des lamies, renfermant une seule espèce très-belle, qui vit dans l'Assam, aux Indes orientales.

ANOPLOSTERNE s. m. (a-no-plo-stèr-ne — du gr. *anoplos*, sans armes; *sternon*, poitrine). Entom. Genre de coléoptères pentamères lamellicornes, voisin des scarabées, et renfermant une seule espèce, qui vit en Australie.

ANOPLOSTÈTHE s. m. (a-no-plo-stè-te — du gr. *anoplos*, sans armes; *stêthos*, poitrine). Entom. Genre de coléoptères tétramères longicornes, voisin des lamies, et renfermant une seule espèce, qui vit dans la Guinée et au Sénégal.

ANOPLOTHÉRIUM s. m. (a-no-plo-té-ri-omm — du gr. *anoplos*, sans armes, sans défense; *thêrion*, animal). Paléont. Nom donné à un mammifère fossile découvert en 1806, par G. Cuvier, dans les carrières à plâtre des environs de Paris, et qui se place entre les pachydermes et les ruminants. ‖ On dit aussi ANOPLOTHÉRION.

— **Encycl.** Les *anoplothériums* avaient le pied fourchu, comme les ruminants; leurs os métatarsiens et métacarpiens étaient séparés, et non soudés en un seul os ou canon solide; ils présentaient, comme les carnassiers, trois espèces de dents : incisives, canines et molaires, mais qui étaient disposées, comme chez les primates, en série continue. Cuvier divisait les *anoplothériums* en trois sous-genres : les *anoplothériums* proprement dits, les *xiphodontes* et les *dichobunes*. Les deux principales espèces sont l'*anoplothérium commun*, qui a été découvert, en 1806, dans la grande carrière de Montmartre, et qui avait la taille d'un petit cheval, les jambes grosses et courtes, une longue queue; et l'*anoplothérium* ou *xiphodon gracile*, qui avait à peu près la taille du chamois, et qui devait être, selon Cuvier, aussi léger, aussi gracieux et aussi agile que la gazelle. Les débris d'*anoplothériums* appartiennent à cette partie du terrain tertiaire que les géologues désignent sous le nom d'*éocène*.

ANOPLOURE ou **ANOPLURE** adj. (a-no-plou-re — du gr. *anoplos*, sans armes; *oura*, queue). Entom. Se dit des insectes dont la queue n'a point de filaments.

— s. m. pl. Ordre d'insectes aptères, qui a pour type le pou (*pediculus*).

ANOPLOURIFORME ou **ANOPLURIFORME** adj. (a-no-plou-ri-for-me — de *anoploure*, et *forme*). Entom. Qui ressemble à un insecte anoploure. ‖ Se dit des larves de certains coléoptères, telles que les larves de la coccinelle.

ANOPŒA, nom d'une montagne de la Locride; les Perses la gravirent pour arriver aux Thermopyles, où les attendait Léonidas avec ses trois cents Spartiates.

ANOPS s. m. (a-nopss — du gr. *a* priv.; *ôps*, œil). Entom. Genre de lépidoptères diurnes, formé aux dépens des polyommates ou argus, et renfermant deux espèces, qui vivent aux Indes orientales.

ANOPSHEHR ou **ANOUPSHEHR**, ville de l'Indoustan anglais, à 200 kil. S.-E. de Delhi, présidence d'Agra. Commerce de coton, indigo et sel. Elle appartient aux Anglais depuis 1801.

ANOPSIE s. f. (a-no-psi — du gr. *a* priv.; et *opsis*, vue). Térat. Difformité congénitale caractérisée par l'absence des deux yeux.

ANOPTÈRE s. m. (a-no-ptè-re — du gr. *anô*, en haut; *pteron*, aile). Bot. Genre de la famille des escalloniées, renfermant une seule espèce, qui habite la terre de Van Diémen.

ANOR, commune du départ. du Nord, arrond. d'Avesnes; pop. aggl. 516 hab. — pop. tot. 2,929 hab.; aux environs, carrière de marbre, forges et affineries.

ANORCHIDE adj. (a-nor-chi-de — du gr. *a* priv.; *orchis*, *orchidos*, testicule). Anat. Qui n'a pas de testicules, ou dont les testicules ne sont pas descendus dans le scrotum.

ANORDI, IE (a-nor-di) part. pass. du v. Anordir.

ANORDIE s. f. (a-nor-dî — rad. *nord*). Mar. Vent frais et fort de la partie du nord. On dit plus communément COUP DU NORD.

ANORDIR v. n. ou intr. (a-nor-dir — rad. *nord*). Mar. Se rapprocher du nord, tourner au nord : *Le vent* ANORDIT.

S'anordir, v. pr. S'emploie dans le même sens : *Le vent* S'ANORDIT.

ANORECTIQUE adj. (a-no-rè-kti-ke — rad. *anorexie*). Pathol. Qui appartient, qui a rapport à l'anorexie.

ANOREXIE s. f. (a-no-rè-ksî — du gr. *a* priv.; *orexis*, appétit). Pathol. Dégoût des aliments, défaut habituel d'appétit.

— **Antonymes.** Panorexie, cynorexie.

— **Encycl.** L'*anorexie* ou inappétence est tantôt un symptôme de maladie, tantôt un simple dérangement fonctionnel dépendant d'infractions fréquentes aux lois de l'hygiène. Il importe de distinguer ces deux états. Le symptôme *anorexie* signale l'invasion des maladies aiguës et fébriles, et les accompagne dans leur cours. Il n'apparaît guère dans les maladies chroniques qu'à une époque avancée, et lorsque la fièvre s'empare des malades. L'*anorexie* qui n'est pas liée à un état morbide reconnaît pour causes habituelles une vie trop sédentaire, des passions vives, des émotions tristes, des écarts de régime, l'abus des liqueurs spiritueuses ou des boissons chaudes.

Quand l'*anorexie* est un symptôme, il faut s'attacher uniquement à reconnaître et à combattre la maladie dont elle est l'expression; il est dangereux alors de vouloir à toute force réveiller l'appétit par des stimulants, comme si l'*anorexie* était la maladie même. A l'*anorexie*, qui relève uniquement de l'hygiène, il faut opposer des moyens purement hygiéniques, une sobriété habituelle, de l'exercice, des distractions, le soin de tenir le ventre libre, etc.; on peut aussi user de quelques moyens propres à stimuler légèrement l'estomac, tels que amers, eau de seltz aux repas, etc.

ANORGANIQUE adj. V. INORGANIQUE, seul usité. ‖ On a dit aussi ANORGIQUE.

ANORGANOCHIMIE s. f. (a-nor-ga-no-chi-mî — du gr. *anorganos*, sans organes, et *chimie*). Chimie minérale, partie de la chimie qui concerne les matières inorganiques, les corps bruts.

ANORGANOGÉNIE s. f. (a-nor-ga-no-jé-nî — du gr. *anorganos*, sans organes; *genos*, origine). Partie de l'histoire naturelle qui traite de l'origine des corps inorganiques. ‖ On dit aussi ANORGANOGÉNÉSIE.

ANORGANOGNOSIE s. f. (a-nor-ga-no-gno-zî; *gn* dur — du gr. *anorganos*, sans organes; *gnôsis*, connaissance). Syn. peu usité de *minéralogie*.

ANORGANOGRAPHIE s. f. (a-nor-ga-no-gra-fî — du gr. *anorganos*, sans organes; *graphê*, description). Hist. nat. Description des corps inorganiques. Syn. peu usité de *minéralogie*.

ANORGANOGRAPHIQUE adj. (a-nor-ga-no-gra-fi-ke). Hist. nat. Qui appartient à l'anorganographie.

ANORGANOLOGIE s. f. (a-nor-ga-no-lo-jî — du gr. *anorganos*, sans organes; *logos*, discours). Partie de l'histoire naturelle qui traite des corps inorganiques. Syn. peu usité de *minéralogie*.

ANORGANOLOGIQUE adj. (a-nor-ga-no-lo-ji-ke — rad. *anorganologie*). Qui appartient à l'anorganologie.

ANORGIQUE adj. (a-nor-ji-ke — de *anorgisme*). Syn. de *anorganique*, ou mieux de *inorganique*.

ANORGISME s. m. (a-nor-ji-sme — du gr. *anorganos*, sans organes). Physiq. Ensemble de tous les corps, de toutes les forces de la nature, qui n'appartiennent pas au règne organique.

ANORHYNQUE ou **ANORRHYNQUE** adj. (a-no-rain-ke — du gr. *a* priv.; *rugchos*, bec). Zool. Se dit des animaux qui sont privés de bec ou de museau.

— s. m. pl. Nom donné par de Blainville à sa troisième famille des vers bothrocéphalés, caractérisée par un renflement céphalique, dépourvu de tentacules et de mamelons proboscidiformes garnis de crochets.

ANORMAL, ALE adj. (a-nor-mal — du gr. *a* priv., et *normal*). Qui n'est pas normal, qui est contre les règles : *La vie militaire est* ANORMALE *et prive la société des hommes les plus forts.* (Maquel.) *On s'autorise des noms les plus vénérés, pour imprimer à des phénomènes* ANORMAUX *un caractère d'authenticité qu'ils n'ont pas.* (Proudh.) *La foule préfère généralement la force* ANORMALE *qui déborde, à la force égale qui persiste.* (Balz.) *Il faut remarquer que Jésus lit la volonté divine, non dans les événements* ANORMAUX, *mais dans l'ordre régulier des choses.* (A. Réville.)

Si dois savoir, pour un cas *anormal*,
Que nous avons aultre tonnerre et foudre.
XVIe siècle.

Il s'advisa de vendre le tyriacle,
En se vantant qu'il guérit de tous maux,
Et de plusieurs, tant soient-ils *anormaux!*
XVIe siècle.

— Bot. Se dit des parties des plantes ou des organes présentant des altérations produites par des maladies, des dégénérescences, etc.

— S'empl. substantiv. : *Certains savants semblent avoir pris à tâche d'expliquer le normal par l'*ANORMAL.

— **Rem.** L'Académie n'a pas admis ce mot, bien qu'elle ait consacré un assez long article à *anomal*. Du reste, ces deux termes paraissent avoir à peu près la même signification. *Anormal* est très-fréquemment employé aujourd'hui, et les exemples que nous venons de citer montrent que ce mot est ancien dans notre langue. Ce qui a fait peut-être prononcer son exclusion par l'Académie, c'est qu'il est hybride, venant du gr. *a* priv., et du latin *norma*, loi, règle, tandis que l'autre est tiré tout entier de la langue grecque (*a* priv., et *nomos*, loi).

— **Antonymes.** Normal, régulier.

ANORMALIE s. f. Syn. inusité de *anomalie*.

ANORMALITÉ s. f. (a-nor-ma-li-té — rad. *anormal*). Néol. Etat de ce qui est anormal; irrégularité, exception à la règle : *Il n'y a qu'à lier ses pensées, ses œuvres, ses travaux à l'influence d'un bon principe, et l'erreur ou l'*ANORMALITÉ *ne seront nullement à redouter.* (***) ‖ On dit mieux ANOMALIE.

ANOROPS s. m. (a-no-ropss — du gr. *a* priv.; *nôrops*, brillant). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, renfermant trois espèces, toutes exotiques.

ANORRHOPIE s. f. (a-nor-ro-pî — du gr. *anô*, en haut; *ropê*, mouvement vertical). Action de s'élever.

ANORRHYNQUE. V. ANORHYNQUE.

ANORTHITE s. m. (a-nor-ti-te — du gr. *a* priv.; *orthos*, droit). Minér. Nom donné à un minéral qui se rapproche beaucoup des espèces du groupe feldspath.

ANORTHOSCOPE s. m. (a-nor-to-sko-pe — du gr. *a* priv.; *orthos*, droit, et *skopein*, regarder, voir). Phys. Instrument destiné à produire certaines illusions d'optique, fondées sur la persistance des impressions lumineuses.

— **Encycl.** Si l'on fait tourner deux roues égales assemblées sur le même axe et animées de la même vitesse, on aperçoit une roue fixe, où l'on compte deux fois plus de raies que sur chacune de ces deux roues. Un tel appareil constitue un *anorthoscope*.

Pour expliquer ce phénomène, il faut considérer que l'impression produite sur la rétine dure quelques instants après que la cause qui l'a produite a cessé d'agir. On sait qu'un objet brillant qui tourne avec rapidité produit une courbe continue. Faites passer plusieurs fois de suite et très-rapidement un charbon ardent derrière une petite ouverture, cette ouverture paraîtra constamment illuminée. Chacune des roues de l'*anorthoscope* présenterait, en tournant seule, une surface unie. En les faisant tourner en sens inverse, nous avons deux espèces d'impressions; celles qui correspondent aux moments où chaque rayon de l'une des roues passe entre deux rayons de l'autre, et celles qui correspondent aux moments où chaque rayon de l'une se superpose à un rayon de l'autre. Cette superposition ayant toujours lieu au même point, on doit voir, en chaque point où elle se produit, un rayon fixe, à cause de la persistance des impressions. Autant de points de croisement, autant de rayons fixes pour l'œil. Or, il est facile de comprendre que le nombre des points de croisement est double de celui des rayons que présente chaque roue. Si les vitesses n'étaient pas tout à fait égales, les lieux de croisement se déplaceraient, et l'on verrait une des roues tournant lentement dans l'un ou l'autre sens.

ANORTHOSE s. f. (a-nor-tô-ze — du gr. *a* priv.; *orthos*, droit). Pathol. Nom donné au manque d'érectilité des tissus.

ANOSIE s. f. (a-no-zî — du gr. *a* priv.; *nosos*, maladie). Absence de maladie; état de santé.

ANOSMIE s. f. (a-no-smî — du gr. *a* priv.; *osmê*, odeur). Pathol. Diminution ou perte de l'odorat. ‖ On dit aussi ANOSPHRÉSIE.

— Bot. Genre de plantes de la famille des ombellifères, renfermant plusieurs espèces indigènes de l'île de Candie.

— **Encycl.** Pathol. Toute maladie qui peut amener une lésion de la muqueuse nasale ou une paralysie des nerfs olfactifs, peut s'accompagner d'*anosmie*. C'est un symptôme qu'on observe très-souvent dans le coryza, ou rhume de cerveau, et dans la fièvre typhoïde; il y est déterminé d'abord par la sécheresse de la membrane pituitaire, puis par une abondante sécrétion de mucus.

ANOSPHRÉSIE s. f. (a-no-sfré-zî — du gr. *a* priv.; *osphrêsis*, odorat). Pathol. Syn. de *anosmie*.

ANOSPORE s. m. (a-no-spo-re — du gr. *anô*, en haut; *spora*, semence). Bot. Genre de la famille des cypéracées, renfermant une seule espèce, qui croît dans l'Inde.

ANOSSI, territoire de l'île de Madagascar, dans la partie S.-E., s'étend depuis le Monatengha jusqu'à la rivière de Mandrerei, et est habité par les Alanosses, qui sont les plus féroces des Malgaches; sol peu cultivé, mais riche en pâturages et en bois. Les Français y ont eu le fort Dauphin, à la pointe S.-E. de l'île, et le port Sainte-Lucie.

ANOST, commune du départ. de Saône-et-Loire, arrond. d'Autun; pop. aggl. 267 hab. — pop. tot. 3,853 hab.

ANOSTÉOPHORE adj. (a-no-sté-o-fo-re — du gr. *a* priv.; *osteon*, os, et *phoros*, qui porte). Moll. Se dit des mollusques dont le corps ne contient ni os, ni parties dures.

— s. m. pl. Groupe de céphalopodes, renfermant le seul genre poulpe.

ANOSTÉOZOAIRE adj. (a-no-sté-o-zo-è-re — du gr. *a* priv.; *osteon*, os; *zôon*, animal). Zool. Se dit des animaux dépourvus d'os.

— s. m. pl. Nom donné par de Blainville à un embranchement renfermant les animaux dépourvus d'os proprement dits.

— s. m. Genre d'insectes orthoptères, voisin des sauterelles, et renfermant trois espèces, qui vivent en Australie et à Surinam.

ANOSTOME. Syn. de *anastome*.

ANOSTOSTOME s. m. (a-no-sto-sto-me — du gr. *anostos*, désagréable; *stoma*, bouche). Entom. Genre d'insectes orthoptères, famille des locustiens, caractérisé par une tête d'une grosseur disproportionnée avec le reste du corps, et qui a pour type une espèce de la Nouvelle-Hollande.

ANOT DE MAIZIÈRES (Cyprien), littérateur et publiciste, né à Saint-Germain-Mont (Ardennes), en 1794. Royaliste, mais animé de quelques sentiments libéraux, il combattit sous la Restauration les actes rétrogrades du gouvernement. Outre sa collaboration à plusieurs journaux, il a écrit divers ouvrages, dont le plus important a pour titre : *Code sacré, ou Exposé comparatif de toutes les religions de la terre*. Dans ces derniers temps, il était encore attaché à la rédaction du journal légitimiste l'*Union*.

ANOTE adj. (a-no-te — du gr. *a* priv.; *oûs, ôtos*, oreille). Zool. Qui n'a pas d'oreilles.

ANOTIDE s. f. (a-no-ti-de — du gr. *a* priv.; *ôtis, ôtidos*, petite oreille). Bot. Genre de plantes de la famille des rubiacées, renfermant une quinzaine d'espèces, qui croissent toutes dans les régions équatoriales de l'Amérique.

ANOTIE s. f. (a-no-tî — du gr. *a* priv.; *ôtis, ôtidos*, petite oreille, oreillette). Entom. Genre d'insectes hémiptères, voisin des fulgores ou porte-lanternes, et renfermant une seule espèce, qui vit dans l'Amérique du Nord.

ANOTTO s. m. (a-no-to). Chim. Matière résineuse, colorante, tirée du bixa orellana, et qui est un mélange de deux principes colorants : l'*orelline* et l'*orelléine*.

ANOU s. m. (a-nou). Bot. Espèce de palmier de Sumatra.

ANOUKE ou **ANOUKI**. Myth. Divinité des anciens Egyptiens, et, selon quelques mythographes, la même que la Vesta des Latins.

ANOUL (Victor-Prosper-Ernest), général belge, né à Bruxelles en 1794, mort en 1862, servit dans les rangs de l'armée jusqu'aux Cent-Jours. Officier de cavalerie en 1810, il reçut trois blessures à Leipzig, et obtint sur le terrain même la décoration que lui remit le maréchal Macdonald. Redevenu Hollandais à la Restauration, il suivit son nouveau drapeau sur le champ de bataille de Waterloo. En 1830, il se rallia aux destinées de la Belgique émancipée, et reçut le commandement d'un régiment de cavalerie. En 1841, il fut promu au grade de général-major, plus tard à celui de lieutenant général, devint aide de camp du roi, et fut quelque temps ministre de la guerre.

ANOURE adj. (a-nou-re — du gr. *a* priv.; *oura*, queue). Zool. Se dit des animaux dépourvus de queue.

— s. m. pl. Ordre de la classe des amphibiens ou batraciens, renfermant les espèces qui sont dépourvues de queue à l'âge adulte : tels sont les crapauds, les grenouilles, les rainettes et les pipas.

— **Encycl**. Les *anoures*, appelés encore *batraciens anoures, batracides*, ressemblent plus ou moins à la grenouille par leur apparence générale, ainsi que par la nature de leurs métamorphoses. Leur forme définitive présente un contraste remarquable avec celle sous laquelle ils se montrent au sortir de l'œuf : quatre pattes, les deux antérieures courtes, les deux postérieures développées, ce qui rend ces animaux impropres à la marche ordinaire, et ne leur permet d'autre mode de progression que la natation et le saut; une colonne vertébrale courte, aucune trace extérieure de queue, deux poumons égaux entre eux et vésiculeux, pas de branchies, des intestins courts, et, comme conséquence, le régime animal; tels sont les caractères de l'état parfait.

A l'état de *têtards*, c'est-à-dire, avant que leur métamorphose ait commencé, ils ont des branchies et point de poumons, une longue queue qui leur sert d'organe locomoteur et point de pattes, des intestins très-longs appropriés à leur nourriture, qui consiste exclusivement en substances végétales.

MM. Paul Gervais et Van Beneden divisent l'ordre des *anoures* ou *batracides* en deux familles : les *pipadés*, qui comprennent les pipas et les dactylèthres; les *ranidés*, qui comprennent les rainettes, les grenouilles et les crapauds. Les pipadés manquent de langue, ce qui leur a fait donner, par MM. Duméril et Bibron, le nom de *phrynaglosses* (*phrunos*, crapaud, *a* privatif, et *glôssa*, langue); ils ont les apophyses transverses des premières vertèbres dorsales très-longues et costiformes; enfin leurs trompes d'Eustache s'ouvrent dans l'arrière-gorge, par un orifice unique et médian. Les ranidés ont la langue très-développée (d'où le nom de *phrynaglosses*), deux ouvertures distinctes pour les deux trompes d'Eustache, pas d'apophyses transverses costiformes. On doit remarquer que la langue, chez les ranidés, sert à introduire, comme par déglutition, l'air dans l'intérieur des poumons. Chez les pipadés, les longues apophyses transverses suppléent dans l'inspiration au défaut de la langue. V. AMPHIBIENS.

ANOURELLE s. f. (a-nou-rè-le — du gr. *a* priv.; *oura*, queue). Zool. Genre de rotifères voisin des brachions, et renfermant un petit nombre d'espèces, qui vivent, pour la plupart, dans les eaux douces marécageuses.

ANOUSVÂRA s. m. (a-nou-svâ-ra). Gramm. Dans le sanscrit, Nom d'un signe alphabétique qui se place au-dessus de la lettre après laquelle il doit se prononcer.

ANOUVAKA s. m. (a-nou-va-ka). Une des subdivisions des *Védas*, livres sacrés des Hindous.

A NOVO loc. lat. (a-no-vô). Mots lat. qui signif. De nouveau : *L'affaire fut renvoyée* A NOVO *devant la cour de Douai*.

ANOXÉMIE s. f. (a-no-ksé-mî — du gr. *a* priv.; *oxus*, aigre; *aïma*, sang). Pathol. Défaut d'oxygénation du sang.

ANOXYE s. f. (a-no-ksî — du gr. *a* priv.; *oxus*, aigu). Entom. Genre de coléoptères pentamères lamellicornes, formé aux dépens des hannetons, et renfermant un certain nombre d'espèces, dont plusieurs vivent en France.

ANQUETIL (Louis-Pierre), historien français, né à Paris en 1723, mort en 1806. Il entra à dix-sept ans dans la congrégation de Sainte-Geneviève, professa quelque temps la théologie et les lettres, et fut successivement directeur du séminaire de Reims, puis du collége de Senlis, qui appartenait à son ordre, curé de Château-Renard, près de Montargis, et enfin curé de la Villette, près Paris. Jeté dans la prison de Saint-Lazare pendant la Terreur, il entra à l'Institut national après avoir recouvré sa liberté, et fut attaché plus tard aux archives du ministère des relations extérieures. Il a laissé un grand nombre de travaux historiques : *Esprit de la Ligue*, 1767, esquisse assez pâle, mais bien coordonnée, et à laquelle il dut sa réputation; *Précis de l'histoire universelle*, abrégé de la grande *Histoire universelle* des Anglais; *Motifs des guerres et des traités de paix sous Louis XIV, Louis XV et Louis XVI; Histoire de Reims*, etc. Il composa son *Histoire de France* à l'âge de quatre-vingts ans et sur l'invitation de l'empereur. C'est la plus faible de ses productions, et c'est cependant celle dont la spéculation a le plus multiplié les éditions.

ANQUETIL-DUPERRON (Abraham-Hyacinthe), illustre orientaliste, frère du précédent, né à Paris en 1731, mort en 1805. Il étudiait les langues orientales, lorsque quelques feuillets calqués sur un manuscrit en langue zende lui tombèrent sous les yeux. Il n'eut plus dès lors qu'une seule préoccupation : apprendre cet antique idiome et découvrir les livres sacrés de Zoroastre, afin d'enrichir l'orientalisme de la connaissance des doctrines religieuses des anciens Perses, sur lesquelles on n'avait encore que de vagues notions. Dépourvu de fortune, il s'enrôla, comme simple soldat (1754), dans une compagnie qui partait pour l'Inde, afin de pouvoir faire le voyage gratuitement, mais fut bientôt libéré, grâce à la protection de Malesherbes et de l'abbé Barthélemy, et s'embarqua à Lorient avec un secours d'argent accordé par le roi. Après avoir, au prix de mille souffrances, parcouru une partie de l'Inde, il s'établit à Surate, où il retrouva une colonie de Guèbres, chassés jadis de la Perse par la conquête musulmane, et qui conservaient de siècle en siècle les traditions sacrées de l'antique religion de Zoroastre. Il gagna la confiance des *destours* ou prêtres, se fit initier à la connaissance de leurs livres saints et des anciens idiomes de leur race, et rapporta en France ses précieux manuscrits (1762). Il se mit immédiatement à l'œuvre, afin de communiquer ses découvertes au monde savant. Le résultat de ses travaux parut en 1771, sous le titre de *Zend-Avesta*. C'est une traduction du *Vendidad* et de quelques autres livres sacrés des Guèbres, précédée d'une relation des voyages de l'auteur. La publication de ces monuments originaux a fait époque dans l'histoire de l'orientalisme, et c'est de ce moment que datent les études sérieuses sur le zend et la religion des anciens Perses, études qui ont fait de si grands progrès avec les beaux travaux des Kleuker, des Burnouf, des Olzhausen, etc. Anquetil-Duperron était un pur érudit, exclusivement occupé de ses études, méprisant toutes les commodités de la vie, vivant de pain et de laitage et se privant de feu l'hiver, de matelas et même de linge. Soit fierté, soit bizarrerie, il refusa constamment les secours que lui offraient les sociétés savantes et le gouvernement, et son extérieur était si misérable, qu'on lui offrit plusieurs fois l'aumône dans les rues. Il avait été admis à l'Académie des inscriptions en 1763. Parmi ses ouvrages on distingue encore : *Législation orientale; Recherches historiques et géographiques sur l'Inde;* l'*Inde en rapport avec l'Europe*, etc.

ANQUISITION s. f. (an-ki-zi-si-on — lat. *anquisitio*, même sens). Dr. rom. Demande en indemnité formée par le plaignant contre le défendeur.

ANRÉDÈRE s. f. (an-ré-dè-re). Bot. Genre de la famille des chénopodées, comprenant des plantes grimpantes indigènes des Antilles.

ANSA, rivière d'Espagne, province de Biscaye, prend sa source à la sierra Engona, coule du S. au N.-O., arrose Bilbao, et se jette dans le golfe de Gascogne à Portugalète, après un cours de 85 kil.; assez profonde pour recevoir des navires marchands.

ANSALDI (Innocent), peintre et littérateur italien, né en 1734, à Pescia, mort en 1816. Il n'est guère connu que par sa traduction en vers *sciolti* du poëme de Du Fresnoy : *De Arte graphica*, et par quelques autres écrits sur les arts.

ANSALDO (Giovanni-Andrea), peintre italien, né à Voltri, dans le territoire de Gênes, en 1584, mort en 1638. Il fut élève d'Horace Cambiaso, mais on peut dire qu'il se forma lui-même par l'étude de Paul Véronèse, dont il imita avec succès le style large et le brillant coloris. Il devint surtout habile dans la peinture à fresque. La réputation qu'il obtint à Gênes lui valut de nombreux ennemis : il eut avec un de ses confrères, nommé Giulio Benso, une querelle où il reçut une grave blessure, et, quelque temps après, il fut de nouveau frappé par une main inconnue. On cite, parmi ses meilleurs ouvrages, les fresques du palais Spinola, à Saint-Pierre d'Arena, représentant les exploits guerriers du marquis Federico, propriétaire de ce palais; la coupole (*Assomption*) de l'église de l'Annunziata, ouvrage vanté par Lanzi pour sa belle ordonnance, et qui a été malheureusement endommagé par l'humidité; la *Peste de Milan*, exécutée pour l'église de Saint Nicolas et Saint Erasme; un tableau de *Saint Thomas baptisant trois rois dans un temple*, etc.

ANSANO ou **SANO DI PIETRO**, peintre de l'école italienne, né à Sienne en 1405, mort dans la même ville en 1481. Il fit des peintures à fresque dans les églises et dans les palais de sa ville natale, et fut l'un des miniaturistes les plus célèbres de son temps : la bibliothèque de Sienne possède plusieurs manuscrits ornés par lui de miniatures vraiment remarquables. Il jouit de son vivant d'une grande estime, et fut appelé le *Beato Angelico de Sienne*. Le musée Napoléon III a de lui une predella composée de cinq petits sujets représentant divers épisodes de la *Vie de saint Jérôme*.

ANSARIÉ ou **ANSARIEH**, peuple de la Syrie qui habite la chaîne comprise entre *Antakieh* et le *Nahr-el-Kébir* ou grande rivière (l'Eleuthérus des anciens), dans le pachalik de Tripoli. Les Ansarieh sont divisés en plusieurs peuplades ou sectes qui se rapprochent plus ou moins de l'islamisme; mais les dogmes de cette religion sont mêlés à d'autres croyances dont il est résulté un ensemble informe. Voici comment Guillaume de Tyr raconte l'origine de la doctrine des Ansarieh. Au IXe siècle de l'ère chrétienne, vivait aux environs de Koufa un vieillard que ses austérités faisaient passer pour un saint; les gens du peuple allaient le consulter et écoutaient religieusement ses paroles. En peu de temps il se fit un grand nombre de partisans, parmi lesquels il choisit douze disciples pour répandre sa doctrine. Mais le chef militaire du district, alarmé de ses mouvements, le fit emprisonner; la fille du geôlier, touchée du malheur de ce vieillard, favorisa son évasion, et le gardien de la prison, pour éviter les réprimandes, répandit le bruit qu'un ange avait délivré son prisonnier. De son côté, le nouveau prophète raconta la même chose à ses disciples, et se livra plus que jamais à la prédication de ses doctrines; dans un livre, sorte de code religieux qu'il écrivit, il ordonna la prière, abolit la circoncision et le jeûne du Ramadan, proscrivit l'usage de la bière en autorisant celui du vin, et défendit de manger la viande des bêtes carnassières. Après avoir répandu ces prescriptions en Syrie, le vieillard disparut. Les Ansarieh, en suivant cette doctrine greffée sur l'islamisme, l'ont encore modifiée et sont aujourd'hui tombés dans une complète anarchie religieuse. Leur pays, divisé en trois districts appelés *Moquaddamin*, est tributaire du pacha de Tripoli.

ANSARIEN, IENNE adj. et s. (an-sa-ri-ain, è-ne — du mot arab. *ansar*, qui signif. *protecteur*). Hist. Nom donné aux habitants de Médine, parce qu'ils protégèrent Mahomet et lui donnèrent un asile, lorsqu'il fut contraint de s'enfuir de la Mecque.

— On l'a dit aussi des chrétiens. Mais les Arabes se servent plus ordinairement du mot *nassara*.

ANSATE s. f. (an-sa-te — lat. *ansata*, même sens). Lance ou javeline, munie d'un appui demi-circulaire pour la main, attaché au bois comme une poignée.

ANSBACH, ville de Bavière. V. ANSPACH.

ANSCHAIRE (saint), l'*Apôtre du Nord*, né vers 801, en Picardie, mort à Brême en 864. Il fut un des premiers missionnaires du Danemark et de la Suède, et dirigea les évêchés de Hambourg et de Brême. Le pape Nicolas Ier le nomma légat du saint-siége dans le Nord. Il reste de lui quelques *Lettres* et une *Vie de saint Willehard*, premier évêque de Brême.

ANSCHÜTZ (Henri), acteur allemand, né à Luckau, en 1787, fit ses études à Leipzig et y débuta comme comédien en 1807. Il joua à Kœnigsberg (1811), à Breslau (1814), passa, en 1821, au théâtre de la cour, à Vienne, et en devint plus tard le régisseur. Il s'est fait applaudir dans les rôles héroïques. Anschütz est le chef d'une famille qui a compté jusqu'ici six de ses membres sur la scène.

ANSCHÜTZ (Joséphine Kette, dame), première femme du précédent, née en 1793, à Bamberg, débuta comme chanteuse au théâtre de cette ville, suivit son mari à Kœnigsberg et à Breslau, et se sépara d'avec lui en 1820. Deux ans plus tard, elle épousa l'acteur Müller et parut depuis sur plusieurs scènes, sous le nom de Mme Müller-Anschütz.

ANSCHUTZ (Auguste Budenopp, dame), seconde femme d'Anschütz, née vers 1800, et engagée à vingt-deux ans au théâtre de la cour, à Vienne.

ANSCHÜTZ (Edouard), frère de Henri et comme lui acteur de la cour, à Vienne, est mort en 1855, et a laissé un grand nombre de nouvelles.

ANSCHÜTZ (Alexandre), né du second mariage de Henri Anschütz, chanta longtemps sur le théâtre de Magdebourg, et devint, plus tard, professeur de chant à Francfort, où il épousa, en 1848, la cantatrice Elise Capitain.

ANSCHÜTZ (Auguste), sœur du précédent, embrassa aussi la carrière théâtrale, débuta à Leipzig, et joua successivement à Dresde et à Vienne. Elle épousa dans cette dernière ville le peintre Roberwein.

ANSE s. f. (an-se — lat. *ansa*, même sens, ou plutôt du celt. *ans*, courbure). Partie saillante, mince, ordinairement recourbée, par laquelle on saisit un vase, un ustensile, pour le soulever, le porter : *L'*ANSE *d'une cruche, d'un pot. L'*ANSE *d'un seau. L'*ANSE *d'un panier. Vase à une* ANSE, *à deux* ANSES. *En ce moment, elle revenait d'un pas léger, faisant gaiement danser par l'*ANSE *son panier vide, chantant, comme elle avait coutume à l'heure du matin.* (Cl. Robert.)

Un léger papillon, en ivoire sculpté,
Formait l'*anse* du vase en déployant ses ailes.
LAMARTINE.

— Par compar. : *La raison est un pot à deux* ANSES, *qu'on peut saisir à gauche et à dextre.* (Montaig.) *La maison du garde fait partie de la forêt; c'est une raillerie de prétendre avoir vendu le pot et non l'*ANSE. (P.-L. Cour.) *Hélas! les actions humaines se prennent par deux* ANSES. *On flétrit en moi ce qu'on couronne en toi.* (V. Hugo.)

— *Faire le pot à deux anses*, Tenir les mains sur les coudes en écartant les bras, de façon à figurer les deux anses d'un pot. ‖ Par plaisanterie, *Panier à deux anses*, Se dit de celui qui donne le bras à deux dames en même temps, une à gauche, l'autre à droite.

— Prov. *Faire danser l'anse du panier*, Se dit d'une cuisinière qui fait payer à ses maîtres plus cher qu'elle n'a payé elle-même les denrées qu'elle achète pour eux. ‖ *L'anse du panier*, Le profit que fait celle qui fait danser l'anse du panier, qui bénéficie sur tout ce qu'elle achète : *L'*ANSE DU PANIER *vaut beaucoup à cette cuisinière.* (Acad.) *Une cuisinière, très-forte sur l'*ANSE DU PANIER, *avait écrit sur son livre de compte : Un petit pain d'un sou acheté pour madame, ci... 2 sous.*

— Math. *Anse de panier*, Courbe que l'on obtient au moyen d'arcs de cercle raccordés : *L'*ANSE DE PANIER *est une ellipse à l'usage de ceux qui ne savent pas tracer cette dernière courbe.* ‖ Archit. Nom donné à la courbe d'une voûte surbaissée, dont la hauteur est moindre que son demi-diamètre horizontal : *Voûte en* ANSE DE PANIER.

— Anat. Nom donné à toute portion d'intestin, de vaisseau, de nerf, qui décrit un arc : ANSE *intestinale*, ANSE *nerveuse*, ANSE *anastomotique*.

— Méd. opér. *Anse de fil*, Fil auquel on fait décrire un arc pour circonscrire une partie sur laquelle on veut pratiquer une ligature.

— Mar. Bouts de filin épissés, en forme de pattes, sur les ralingues des voiles, pour y fixer les palanquins et les branches des boulines.

— Artill. Anneau de fer placé de chaque côté de l'œil d'une bombe.

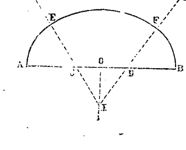
— Agric. *Anse de pot*, Appui de la vigne.

— Techn. Partie d'une cloche qui sert à la suspendre. ‖ Ornement de serrurerie composé de deux enroulements opposés. ‖ Partie semi-circulaire d'un cadenas. ‖ Ficelle qui sert à nouer les extrémités d'un filet, quand on commence à le faire.

— Géogr. Petite baie qui s'enfonce peu dans les terres : *Vous allez admirant de petites* ANSES *fraîches, abritées par des portiques grossièrement taillés, mais majestueux.* (Baiz.) *Sur une côte, l'*ANSE *n'offre de mouillage sûr qu'avec des vents de terre.* (Willaum.) *Nous abordâmes une des petites* ANSES *de l'île, pour puiser de l'eau à une source voisine.* (Lamart.) *En un instant, on fut dans une petite* ANSE *formée par une échancrure naturelle : la barque toucha sur un fond de sable fin.* (Alex. Dum.)

Que j'aime à contempler, dans cette *anse* écartée,
La mer qui vient dormir sur la grève argentée,
Sans soupir et sans mouvement!
LAMARTINE.

— **Encycl**. ANSE DE PANIER. Courbe formée d'un nombre impair d'arcs de circonférence, le plus souvent 3 ou 5, et que l'on substitue à l'ellipse dans la construction des voûtes cintrées. L'*anse de panier* à trois arcs, ou, comme on dit, à *trois centres*, est la plus employée. Voici une manière très-simple de la tracer, quand la *montée* de la voûte, c'est-à-dire sa hauteur n'est pas donnée. Soit la droite AB,



sur laquelle il s'agit d'établir une *anse de panier :* divisons cette droite en trois parties égales, AC, CD, DB; élevons sur le milieu une perpendiculaire, et, du point C comme centre, avec un rayon égal à CA, décrivons un arc de cercle qui coupe cette perpendiculaire en un point I; tirons ICM, IDN; des points C et D, comme centres, avec CA et DB pour rayons, décrivons l'arc EF. La courbe AEFB est l'*anse* demandée. La somme de tous les arcs, quelqu'en soit le nombre, qui forment une *anse de panier*, est égale à une demi-circonférence.

— **Homonyme.** Hanse.

ANSE s. f. V. HANSE.

ANSE, ville de France (Rhône), ch.-lieu de cant., arrond., et à 5 kilom. S. de Villefranche; pop. aggl. 1,448 hab. — pop. tot. 2,141 hab. Situation charmante dans une vallée arrosée par la Saône; ville très-ancienne; vestiges d'un camp romain et ruines d'un palais d'Auguste. Résidence royale au Xe siècle, et siége de plusieurs conciles. On donnait le nom de *pays d'Anse* au territoire de ce canton.

ANSE (GRANDE-), gros bourg de la Martinique (Antilles), sur la côte N.; arrond. et à 141 kilom. N.-O. de la Trinité; port peu sûr; 4,200 hab. Nombreuses sucreries.

ANSÉ, ÉE (an-sé) part. pass. du v. Anser.

— Antiq. *Croix ansée*, Chez les Egyptiens, Croix environnée d'un cercle et suspendue à une anse. C'était le symbole de l'âme universelle.

ANSÉATIQUE (LIGUE). V. HANSÉATIQUE.

ANSEAUME, auteur dramatique, mort à Paris en 1784; connu surtout par ses opéras comiques des *Deux Chasseurs et la Laitière* (musique de Duni), et du *Tableau parlant* (musique de Grétry).

ANSEDONIA, ville d'Italie, dans l'ancien duché de Toscane, à 11 kilom. S.-E. d'Orbitello; 340 hab. Restes de *Cosa Volcientium*, ville ancienne d'Etrurie, et de murailles cyclopéennes.

ANSEGHEM, petite ville de Belgique, province de la Flandre occidentale, à 12 kilom. E. de Courtray; 4,400 hab. Fabrique de tabac, brasserie, distillerie.

ANSÉGISE, abbé de Fontenelle ou saint Vandrille, mort en 833. Il fut chargé de missions importantes par Charlemagne et Louis le Débonnaire, et forma en 827 le premier recueil des capitulaires des rois.

ANSÉGISE, archevêque de Sens en 871, mort en 882. Il était frère de Wala, évêque d'Auxerre. Charles le Chauve le chargea de soutenir devant le pape Adrien II ses prétentions à la possession de la Lorraine, et de solliciter auprès de Jean VIII la couronne impériale.

ANSELIN (Jean-Louis), habile graveur, né à Paris en 1754, mort en 1823. Ses planches les plus remarquables sont : le *Siége de Calais*, d'après Barthélemy; *Sabinus découvert dans sa retraite*, d'après Taillasson; *Molière lisant* Tartuffe *chez Ninon de l'Enclos*, d'après Monsiau; *Madame de Pompadour*, d'après Boucher, etc.

ANSELME (saint), né vers le commencement du XIe siècle, mort en 1086, fut évêque de Lucques. Ayant voulu réformer les mœurs de ses chanoines et les réduire à la vie commune, il éprouva de leur part une telle résistance, qu'il fut obligé de quitter sa ville épiscopale. Nommé par le pape Léon IX légat en Lombardie, il mourut à Mantoue dans l'exercice de sa légation. Son principal ouvrage est un traité dans lequel il cherche à prouver que les princes temporels ne peuvent disposer des biens de l'Eglise. Il a aussi composé une *Apologie de Grégoire VII.*

ANSELME DE RIBEMONT (le comte), chroniqueur français, mort en 1099. Il descendait des comtes de Valenciennes, fit partie de la première croisade et fut tué devant Arcos. Il avait écrit deux *Relations des événements de la croisade*, dont il ne nous reste que la seconde, qui a été recueillie par d'Achéry.

ANSELME (saint), archevêque de Cantorbéry, né en 1033 à Aoste (Piémont), mort vers 1109. Il fut d'abord abbé du Bec, en Normandie, et succéda à Lanfranc dans l'archevêché de Cantorbéry (1093). Exilé par Guillaume le Roux, contre lequel il soutenait les prérogatives du pape et du clergé dans la fameuse querelle des investitures, il fut rappelé par Henri Ier, frère et successeur de Guillaume. Brouillé pour le même motif avec le nouveau roi, saint Anselme se retira en France, puis en Italie, jusqu'à ce que le feu de ces disputes fût éteint. Il retourna alors à Cantorbéry, où il mourut à l'âge de soixante-seize ans. Saint Anselme exerça une grande influence sur le mouvement philosophique et religieux de son siècle, dont il fut l'un des prélats les plus savants et les plus éclairés. On le considère comme le plus grand métaphysicien qu'ait eu l'Eglise depuis saint Augustin, et comme le créateur de la théologie scolastique. Le premier il essaya d'appeler la philosophie et la raison au secours des vérités religieuses, et donna une nouvelle démonstration de l'existence de Dieu, tirée de la nécessité de l'existence d'un être parfait; argument que, plusieurs siècles après, Descartes mit en œuvre dans ses *Méditations*. Les plus remarquables de ses ouvrages sont le *Monologium*, le *Proslogium*, *De la Trinité et de l'Incarnation du Verbe*. Ses œuvres ont été publiées par dom Gerberon, Paris, 1675. On a une *Vie de saint Anselme*, par Ch. de Rémusat, Paris, 1852.

ANSELME de Laon, surnommé le *Scolastique*, théologien, mort en 1117. Il dirigea cinquante ans la célèbre école de Laon, où étudièrent Guillaume de Champeaux, Abailard et les hommes les plus illustres du temps. Son principal ouvrage est une glose de Pierre Lombard.

ANSELME (P. DE GUIBOURS, dit le P.), augustin déchaussé, né à Paris, vers 1625, mort en 1694. Il est auteur d'une *Histoire généalogique et chronologique* de la maison de France et des *grands officiers de la couronne*, qui fut continuée par les PP. Ange de Sainte-Rosalie et Simplicien, et devint par là un travail important, source de renseignements utiles.

ANSELME (Antoine), prédicateur, né dans l'Armagnac en 1652, mort en 1737. Il jouit comme prédicateur d'une vogue extraordinaire pendant plus de trente ans, et fut surnommé *le Petit Prophète*, entra en 1710 à l'académie des Inscriptions et devint abbé de Saint-Sever. Ses *Sermons* ont été publiés en 1731. Mme de Sévigné parle de lui dans une lettre du 8 avril 1689.

ANSELME (Jacq.-Bern.-Modeste D'), général, né à Apt, en 1740, mort en 1812. Commandant de l'armée du Var en 1792, il s'empara du comté de Nice, essuya quelques revers, fut accusé d'avoir toléré le pillage du pays, suspendu de ses fonctions et emprisonné jusqu'au 9 thermidor.

ANSELME (Jean-Baptiste-Eugène BERT, dit), acteur français, né à Charolles (Saône-et-Loire), le 23 février 1821, mort en 1858, fit ses études au collége de Lyon et vint à Paris en août 1840. Il entra au Conservatoire dans la classe de Michelot, passa de l'emploi des premiers comiques à celui des manteaux, qui convenait mieux à sa physionomie, et débuta deux ans après au théâtre de l'Odéon, sous le nom d'Anselme, que depuis il a conservé à la scène. Mais il abandonna bientôt l'Odéon, et quitta même pendant quelques années la carrière dramatique. Il la reprit en 1846, obtint à la Comédie-Française une première audition, qui n'eut aucun résultat. Après être resté attaché au théâtre de Nantes pendant un an, il reparut à l'Odéon, où il tint tous les rôles de grimes et de financiers dans plusieurs ouvrages nouveaux et quelques reprises. A la suite du *Voyage à Dieppe*, pièce dans laquelle il s'était fait remarquer, il fut enfin engagé aux Français (1er juin 1851). L'acteur Micheau étant mort, Anselme lui succéda dans tout l'ancien répertoire. Il a créé avec succès plusieurs rôles, entre autres : Thomassin, dans le *Sage et le Fou;* Saunders, dans *Sullivan;* Sandoval, dans *Murillo;* Babenhausen, dans *Romulus;* Rigaud, dans les *Jeunes Gens*, etc. — Sociétaire de la Comédie-Française en décembre 1855.

ANSELMI (Michel-Ange), peintre italien, né à Lucques en 1491, de parents parmesans; mort vers 1554. Il étudia d'abord la peinture dans l'atelier du Sodoma, si nous en croyons Resta; et, selon d'autres, sous la direction de Bartolommeo Neroni, surnommé Riccio, qui avait épousé la fille du Sodoma, et dont il était lui-même le parent. C'est d'après un dessin de ce Riccio qu'il peignit, dit-on, la *Visitation* qu'on voit dans l'église Fonte-Giusta, à Sienne; il ne fit, du reste, qu'un court séjour dans cette dernière ville, et vint se fixer à Padoue vers 1505. Ayant fait dans la suite la connaissance du Corrége, qui était moins âgé que lui, il s'attacha à imiter sa manière et y réussit si bien, qu'il fut jugé digne de peindre à côté de ce maître dans la cathédrale. La peinture la plus importante qu'il ait exécutée pour cette église est une *Apparition de sainte Agnès à sa famille*, qui a moins souffert des injures du temps que des restaurations maladroites dont elle a été l'objet. La coupole de Saint-François *del Prato* et la belle fresque de l'église de la Steccata, représentant l'*Adoration des Mages*, sont bien conservées; Vasari a prétendu que Jules Romain avait fourni les cartons de cette dernière composition, mais on a prouvé depuis qu'il en avait seulement donné l'esquisse. Ces divers ouvrages font beaucoup d'honneur à Anselmi, qui serait plus célèbre hors d'Italie, s'il ne s'était pas occupé presque exclusivement de peintures murales. D'après Lanzi, ses contours ont un caractère grandiose; ses têtes sont profondément étudiées; ses teintes sont riantes et elles révèlent une certaine prédilection pour le rouge, qu'il varie et nuance à merveille. Son côté faible est la composition, où il se montre parfois un peu confus.

Les tableaux d'Anselmi sont très-rares : un des meilleurs, qui provient, croyons-nous, de l'église Saint-Etienne, de Parme, se voit au Louvre; il représente la Vierge et l'Enfant Jésus, environnés par une gloire d'anges, avec saint Etienne et saint Jean-Baptiste en adoration. Michel-Ange Anselmi, que l'on nomme quelquefois Michel-Ange de Lucques ou Michel-Ange de Sienne, ne doit pas être confondu avec le suivant.

ANSELMI (Giorgio), peintre italien, né à Vérone, mort en 1797. Son principal ouvrage est la fresque de la coupole de l'église Saint-André, de Mantoue.

ANSENSIS PAGUS, nom latin du pays d'Anse.

ANSER v. a. ou tr. (an-sé — rad. *anse*). Techn. Garnir d'une anse : ANSER *un vase.*

ANSER, nom latin du Serchio, rivière d'Italie.

ANSER, nom latin de l'oie, sous lequel quelques naturalistes ont désigné ce palmipède.

ANSÉRIDE adj. (an-sé-ri-de — du lat. *anser*, oie, et du gr. *eidos*, ressemblance). Ornith. Qui ressemble à l'oie. ‖ On dit aussi ANSÉRIEN et ANSÉRINÉ.

— s. m. pl. Famille de l'ordre des palmipèdes, comprenant les oies, les bernaches, les canards, etc.

ANSÉRIEN, ENNE adj. V. ANSÉRIDE.

ANSÉRINE adj. f. (an-sé-ri-ne — du lat. *anserinus*, qui appartient à l'oie). Se dit de la peau de l'homme, quand elle est couverte de petites aspérités analogues à celles que présente une oie plumée. Ce phénomène se produit presque toujours par l'action d'un grand froid, d'un frisson de fièvre ou d'un mouvement de peur. L'expression vulgaire est *chair de poule.*

— s. f. Bot. Genre de la famille des chénopodées.

— **Encycl.** Le genre *ansérine*, type de la famille des *chénopodées*, doit son nom, ainsi que celui de *chenopodium* qu'il a reçu des botanistes (*chèn*, oie; *pous*, *podos*, pied), aux feuilles larges, anguleuses, semblables à la patte palmée de l'oie, que présentent plusieurs de ses espèces. Les principaux caractères de ce genre sont les suivants : des fleurs hermaphrodites dépourvues de bractées; un périanthe herbacé ordinairement composé de cinq sépales réunis par la base; des étamines le plus souvent au nombre de cinq; un akène déprimé, enveloppé plus ou moins complétement par le périanthe; une graine presque toujours horizontale; enfin, un embryon annulaire.

Les diverses espèces d'*ansérines* sont annuelles, glabres, souvent couvertes d'une poussière farineuse, la plupart très-communes dans les lieux cultivés, autour des habitations, le long des chemins. Les principales sont : l'*ansérine fétide*, espèce à feuilles entières, connue vulgairement sous le nom de *vulvaire*, d'*arroche puante*, qui exhale de toutes ses parties, surtout quand on les froisse entre les doigts, une odeur extrêmement désagréable; on lui attribuait autrefois la propriété de calmer les douleurs après l'accouchement; l'*ansérine blanche*, très-abondante dans les champs à la fin de l'été, ainsi nommée parce que ses feuilles sont d'un vert pâle; ses graines lisses et luisantes lui ont fait donner le nom d'*ansérine à graines lisses;* l'*ansérine verte*, aux feuilles d'un vert foncé en dessus, aux graines finement ponctuées; l'*ansérine glauque*, décrite aussi sous le nom de *blète* ou *blite glauque*, et qui se rapproche en effet du genre blète par ses graines, dont quelques-unes sont verticales; l'*ansérine des murs*, que l'on trouve le long des murs et parmi les décombres.

Plusieurs espèces comprises aujourd'hui dans les genres *blète* et *ambrine*, ont retenu le nom du genre *ansérine*, dont elles ont été détachées. Ainsi le genre blète nous offre l'*ansérine rougeâtre* (*blète polymorphe*), l'*ansérine Bon-Henri* (*blète Bon-Henri*), vulgairement appelée *Bon-Henri*, *Toute-bonne*, *épinard sauvage*, dont les feuilles sont mangées en guise d'épinards dans certaines localités. Dans le genre *ambrine*, nous trouvons l'*ansérine botryde* (*ambrine botryde*), qui croît dans les lieux sablonneux du midi de la France, et qui a été autrefois employée en médecine comme excitante en raison de ses propriétés aromatiques; l'*ansérine ambroisie* (*ambrine ambroisie*), connue vulgairement sous les noms de *thé du Mexique*, *thé des jésuites*, *ambroisie*, espèce originaire du Mexique, cultivée depuis longtemps dans nos jardins, et naturalisée dans plusieurs contrées du midi de la France, notamment aux environs de Toulouse; elle répand de toutes ses parties une odeur aromatique très-pénétrante, et on l'emploie quelquefois en infusion comme stomachique.

ANSÉRINÉ, ÉE adj. V. ANSÉRIDE.

— s. f. pl. Tribu de plantes de la famille des chénopodées, caractérisée par un embryon annulaire, et dont les genres principaux sont : ansérine (chenopodium), blète (blitum), betterave (beta), etc.

ANSÉRINETTE s. f. (an-sé-ri-nè-te — du lat. *anser*, oie, avec une terminaison diminutive). Petite oie, jeune oie. ‖ Peu usité.

ANSÉRIPÈDE adj. (an-sé-ri-pè-de — du lat. *anser*, *anseris*, oie; *pes*, *pedis*, pied). Zool. Dont les pieds ressemblent aux pattes de l'oie.

ANSES D'ARLET (LES), bourg de la Martinique (Antilles), sur la côte S.-O. de l'île, arrond. et à 12 kilom. S. de Fort-Royal; 1,800 hab. Café à petits grains, réputé le meilleur de l'île.

ANSÉTÉ, ÉE adj. (an-se-té — rad. *anse*). Qui a une anse. ‖ Inusité.

ANSETTE s. f. (an-sè-te — diminutif de *anse*). Petite anse. ‖ Peu usité.

— Attache dans laquelle on passe le ruban d'une croix.

— Mar. Bout de corde, terminé en forme d'anneau.

— Techn. Réchaud garni d'une très-petite anse. ‖ Dans toutes ces acceptions, on écrit aussi ANCETTE.

ANSIAUX (Jean-Joseph-Eléonor-Antoine), peintre de l'école française, né à Liége en 1764, mort en 1840. Elève de Vincent. Il a peint un assez grand nombre de tableaux de mythologie et de religion, et quelques portraits de personnages officiels. Il a eu de la réputation pendant les premières années de la Restauration, et a obtenu du gouvernement différentes commandes. Les musées de Lille et de Bordeaux, les cathédrales de Liége, du Mans et d'Arras possèdent quelques-uns de ses ouvrages. En 1819, il a partagé le prix réservé aux tableaux d'histoire. Artiste consciencieux, mais talent médiocre, il est aujourd'hui à peu près oublié. De son vivant, du reste, il n'a pas été exempt de déboires : désigné sept fois par la section de peinture comme candidat à l'Institut, il a toujours été repoussé. Ses principales œuvres sont : *Angélique et Médor inscrivant leurs noms sur un tronc d'arbre; Richelieu présentant Le Poussin à Louis XIII; Retour de l'Enfant prodigue; Moïse sauvé des eaux; Saint Paul à Athènes*, etc.

ANSIÈRE s. f. (an-si-è-re — rad. *anse*). Pêch. Filet que l'on tend dans les anses.

ANSIVARII s. m. pl. Nom latin des *Ansivariens*, peuplade germanique qui habitait les bords du Weser (*Visurgis*), prit part à la révolte d'Arminius, fut battue plus tard par les Chauques et presque exterminée. Les débris des Ansivariens vinrent se fixer sur les bords de l'Yssel et firent partie de la ligue des Francs.

ANSLO, ville ancienne de Norvége, forme aujourd'hui un quartier de Christiania.

ANSON (George), célèbre marin anglais, né en 1697, mort en 1762. Il entra jeune dans le service de mer et fit, de 1724 à 1735, trois expéditions dans la Caroline du Sud, où il fonda une ville qui porte son nom. Lors de la rupture avec l'Espagne (1740), il fut chargé de porter la guerre dans les colonies de cette puissance, emporta la riche place de Payta, dans le Pérou, enleva en mer le riche galion d'Acapulco, et revint en Angleterre chargé des dépouilles enlevées aux Espagnols (1743). En 1747, une brillante victoire sur le chef d'escadre français La Jonquière lui valut la pairie et le grade de vice-amiral. Enfin, il fut nommé amiral en 1761, après quelques opérations sur les côtes de France. La *Relation* de son voyage autour du monde a été traduite en français par Gua de Malves, 1749. Elle a un caractère plus militaire que géographique.

ANSON (George), général anglais, né en 1797, fit la campagne de Waterloo, puis entra au Parlement, où il siégea pour Yarmouth de 1818 à 1835, et pour Stafford, de 1837 à 1853. Il y soutint la politique du parti whig. Devenu major général en 1851, il a servi quelque temps dans l'Inde, où il a été promu au grade de général d'armée au service de la Compagnie. Ancien aide de camp du duc de Wellington, il dirigea le département de l'artillerie de 1846 à 1852.

ANSPACH, ou **ANSBACH**, ou **ONOLSBACH**, ville de Bavière, ancien ch.-lieu de la principauté d'Anspach, ch.-lieu actuel du cercle de la Franconie moyenne, dans une riche et fertile vallée, au confluent des rivières Rezat et Holzbach, à 150 kilom. N.-O. de Munich; 37 kilom. S.-O. de Nuremberg; 18,000 hab. Environs pittoresques, belles places publiques, beau château royal, ancienne résidence des margraves d'Anspach, bibliothèque et galerie de tableaux, église de Saint-Gumbert, monument gothique fort admiré; nombreuses manufactures de tissus de coton, de laine et de soie. Patrie du poëte Uz et du médecin Stahl.

ANSPACH (PRINCIPAUTÉ D'). L'ancienne principauté d'Anspach, dans la partie méridionale de la Franconie, avait une superficie de 300,000 hectares et comptait 300,000 hab.; c'était un apanage du burgraviat de Nuremberg. Au XIIe siècle, elle passa dans la maison de Hohenzollern, et, plus tard, dans celle des margraves de Brandebourg, devint la propriété de la branche collatérale de Baireuth, et à l'extinction de cette branche (1725), des margraves d'Anspach-Baireuth. Cédée en 1791 au roi de Prusse, qui fut obligé d'y renoncer en 1806, elle fut donnée par Napoléon à la Bavière, en échange de Juliers et de Berg.

ANSPACH-BAIREUTH (Ch.-Fréd., margrave D'), neveu du grand Frédéric, mort en 1806. Marié contre son gré à une princesse de Saxe-Cobourg, il garda dix-sept ans auprès de lui la célèbre comédienne Clairon, épousa après la mort de sa femme lady Craven, vendit ses deux principautés à la Prusse (1791), et alla finir ses jours en Angleterre.

ANSPACH-BAIREUTH (Elisabeth CRAVEN, margravine D'), née en 1750, morte en 1828. Elle épousa le précédent après avoir divorcé d'avec lord Craven, dont elle avait eu sept enfants. On a d'elle un *Voyage à Constantinople*, et des *Mémoires* intéressants trad. en franç. par Parisot, 1826.

ANSPACH (Joël), désigné aussi sous les noms chrétiens de *Paul-Léon*. Magistrat et jurisconsulte, né à Metz vers 1800, d'une famille israélite. Il est conseiller à la cour impériale. C'est le seul Israélite qui fasse partie de la magistrature parisienne. Il est connu par un travail estimé : *De la Procédure*

devant les Cours d'assises (en cours de publications).

ANSPECT s. m. (an-spèk — de l'angl. *hand spike*, levier à main). Art milit. Levier en bois de chêne servant à la manœuvre des pièces d'artillerie, et dont le gros bout est un parallélipipède rectangle terminé par un biseau garni d'une plaque de fer. ‖ On dit aussi BARRE D'ANSPECT, et quelquef. ANSPECK.

ANSPESSADE s. m. (an-spèss-sa-de. — Peu de mots ont autant varié que celui-ci dans leur constitution orthographique. Les lexicographes et les historiens diffèrent presque tous entre eux. Voici les différentes formes qu'ils présentent : *lancespezates* (Montgommery), *lancespezzates* (Delanoue), *lancepessade* (Brantôme), *lancepassade* (Borel), *lancepeçat* (Billon), *lanspessade* (Montgeon), *lanspezzate* (Carré et Furetière), *lanspassade* (Monteil), et enfin *anspessade* (Boiste et l'Académie). Comme on le voit, *l* initial figure dans toutes les anciennes formes, ce qui est plus en rapport avec l'étymologie : *anspessade* pour *lanspessade* est une aphérèse, erreur de ceux qui ont pris *l* pour un article, et ce cas est d'autant plus remarquable que c'est en général le contraire qui se produit, puisque l'article s'ajoute au mot au lieu d'en être retranché, comme dans *lierre*, *loriot*, *luette*, *landier*, *loisir*, pour *ierre*, *oriot*, *uette*, *andier*, *oisir*. — De l'ital. *lancia spezzata*, lance brisée). Art milit. Soldats d'élite, au nombre de douze par compagnie de trois cents hommes d'infanterie, et appartenant tous à la noblesse. On écourtait leur lance quand ils prenaient du service dans les corps d'infanterie, ce qui explique étymologiquement le nom qu'on leur donnait : *C'était un* ANSPESSADE *de la colonelle, qui tuait régulièrement deux hommes toutes les semaines.* (Dancourt.) *Je suis sorti faisant sonner les talons de mes bottes, comme un* ANSPESSADE, *coudoyant les bourgeois, et ayant l'air parfaitement vainqueur et triomphal.* (Th. Gaut.) ‖ Comme on le voit, ce mot peut s'employer métaphoriquement dans le sens de *matamore*, *tranche-montagne*, *fracasse*, etc.; mais il fallait, pour rajeunir convenablement cet archaïsme, un homme aussi riche que M. Th. Gautier des trésors de notre vieille langue.

ANSTED (David-Thomas), géologue, né à Londres en 1812, fut un des brillants élèves d'Adam Sedgwick, célèbre professeur de géologie à l'université de Cambridge. Il remplaça M. John Phillips dans l'enseignement de cette science au collége du Roi, à Londres. Enfin, il devint secrétaire adjoint de la société de géologie, et rédacteur en chef du journal et des mémoires de cette société. En 1844, il publia son premier ouvrage (2 vol. in-8°), sous ce titre : *Géologie élémentaire, descriptive et pratique*, avec de nombreuses gravures explicatives, figurant les fossiles et les terrains géologiques. Ecrit en un style clair et élégant, ce livre, qui présentait la science sous une forme plus méthodique que les traités antérieurs, outre qu'il indiquait plus amplement les conséquences pratiques à tirer des nouvelles découvertes, plaça son auteur dans une haute estime auprès du public. En 1845, il donna un abrégé de son livre. En 1847, il publia un manuel à l'usage du peuple, intitulé : le *Monde d'autrefois*, ou *Esquisses pittoresques de la Grande-Bretagne* (The Ancient World, or Picturesque Sketches of Great Britain). Lors de la découverte des gisements aurifères en Australie, il publia un petit volume destiné à servir de guide géologique aux explorateurs en quête du précieux métal (*The Gold-Seeker's Manual*). Dans le même esprit de vulgarisation scientifique, il composa pour les auditeurs de ses leçons un petit livre, ou mémento, intitulé : *Cours élémentaire de Géologie, de Minéralogie et de Géographie physique.* Indépendamment de ces divers ouvrages et de ses cours publics, M. Ansted a écrit plusieurs mémoires ou notices sur des sujets de géologie; on les trouve imprimés dans les Bulletins et Transactions des sociétés qui se consacrent à la culture de cette science.

ANSTER (John), poëte et juriste anglais, né en 1793, à Charleville (Irlande), professeur de droit civil à l'université de Dublin. Avocat au barreau irlandais depuis 1824, il a publié une *Introduction à l'étude du Droit civil* (1837). Il a reçu de la couronne, en 1841, une pension de 150 liv. st. (3,750 fr.) pour ses écrits littéraires et ses traductions de l'allemand. En 1817, il écrivit un poëme sur la mort de la princesse Charlotte, si outrageusement attaquée par le prince-régent, mais si vaillamment défendue par lord Brougham. Collaborateur du *Black-Wood's Magazine*, il donna, en 1819, ses poésies diverses avec traduction de l'allemand (*Poems and translations from German*). En 1835, parut sa remarquable traduction du *Faust*, de Gœthe, et en 1837, son second recueil de poésies personnelles, avec ce titre : *Kunilœ.*

ANSTEY (Thomas Chisholm), publiciste anglais, né à Londres en 1816, fut reçu avocat à l'école de jurisprudence de Middle-Temple, en 1839, et devint professeur de droit à Bath. Ses lettres politiques et une active collaboration aux revues périodiques, où il soutenait énergiquement les principes du nouveau parti libéral, contribuèrent à le faire envoyer au Parlement par le bourg irlandais de Youghal. Il y réclama le rappel de l'Union, ou l'autonomie législative de l'Irlande, l'abolition de l'*income-tax* (impôt sur le revenu), et enfin la réforme judiciaire, dont l'Angleterre éprouve un si pressant besoin. Parmi ses nombreux écrits, on cite : les *Catholiques de la Grande-Bretagne et le nouveau Parlement* (British Catholics and the new Parliament, 1841); *Manuel des Lois qui régissent les catholiques romains* (A Guide to the laws affecting Roman Catholics); *Aperçu sur l'histoire de la législation et de la Constitution anglaise* (A Guide to the history of the laws and Constitution of England).

ANT, ENT, finales qui appartiennent, la première au participe présent, la seconde à des adjectifs ou à des noms qui en sont formés, comme :

Participes présents.	Noms ou adjectifs verbaux.
Adhérant.	Adhérent, *adj.*
Affluant.	Affluent, *nom.*
Différant.	Différent, *adj.*
Equivalant.	Equivalent, *nom.*
Excellant.	Excellent, *adj.*
Expédiant.	Expédient, *nom.*
Compétant.	Compétent, *adj.*
Négligeant.	Négligent, *adj.*
Précédant.	Précédent, *nom.*
Présidant.	Président, *nom.*
Résidant.	Résident, *nom.*
Violant.	Violent, *adj.*

ANT, UANT, finales qui se rapportent, la première à certains adjectifs, la seconde au participe présent dont ces adjectifs sont formés, tels sont :

Adjectifs.	Participes présents.
Extravagant.	Extravaguant.
Fatigant.	Fatiguant.
Intrigant.	Intriguant.

‖ Dans les participes *fabriquant*, *vaquant*, la suppression de l'*u* entraîne le changement de la consonne du radical, et l'on obtient *fabricant*, *vacant*.

ANT, ANTE, ANTI, prépositions latines ou grecques qui entrent comme préfixes dans un grand nombre de mots composés, pour indiquer une idée d'opposition, d'antériorité, de précession, etc., comme dans *ant*arctique, *ant*algie, *ant*onomase, *ant*onyme; *ante*christ, *anté*diluvien, *anté*pénultième; *anti*chambre, *anti*date, *anti*dote, *anti*pape, *anti*pathie, *anti*phrase, etc., etc.

— Rem. *Ant* n'est pas une préposition complète; ce n'est que l'abréviation de *ante* ou de *anti* devant une voyelle.

— Dans toutes les locutions ou expressions commençant par *ante* ou *anti*, et qui se sont écrites d'abord en deux mots avec un trait d'union, l'Académie supprime le trait d'union, et réunit le tout en un seul mot. Nous suivrons cette règle, qui tend à la simplification de la langue française. S'il y avait une exception à faire, ce ne serait qu'en faveur des noms propres, comme dans *Anti-Taurus*, *Anti-Liban;* encore, dans ce cas, préférons-nous la règle générale.

ANTA s. m. (an-ta). Mamm. Syn. de *tapir*.

ANTACANTHE s. m. (an-ta-kan-te — du gr. *anti*, contre; *akantha*, épine). Bot. Plante de la famille des rubiacées; syn. de *scolosanthe*.

ANTACIDE adj. V. ANTIACIDE.

ANTÆA (d'un mot gr. qui signif. *favorable*). Myth. gr. Surnom donné à Rhée ou Cybèle, et quelquefois à Cérès et à Hécate, parce que ces divinités exauçaient facilement les vœux qui leur étaient adressés.

ANTÆOPOLIS, ville ancienne de la haute Egypte, sur la rive droite du Nil; elle fut ainsi appelée en souvenir de la victoire d'Hercule sur le géant Antée. On voit auj. ses ruines près du village du Kau.

ANTAGONIQUE adj. (an-ta-go-ni-ke — de *antagonisme*). Néol. Contraire, en opposition, en lutte : *Les Etats les plus* ANTAGONIQUES *sont les Etats limitrophes.* (Proudh.) ‖ Présentant ou produisant l'état de division, d'antagonisme : *Les valeurs, prix et salaires, ne se régulariseront jamais dans un milieu* ANTAGONIQUE. (Proudh.) *Ne sauriez-vous, par des moyens semblables, tirer notre malheureux pays de cette situation* ANTAGONIQUE, *au lieu de résoudre toujours le problème de la liberté par une catastrophe?* (Proudh.)

ANTAGONISME s. m. (an-ta-go-ni-sme — du gr. *antagonisma*, résistance; formé de *anti*, contre; *agônizomai*, je lutte). Etat de lutte, d'opposition entre des personnes, des nations, des peuples; entre des idées, des doctrines, des intérêts contraires : *L'*ANTAGONISME *des tribuns et du sénat perdit les libertés publiques.* (Ch. Durozoir.) *Dans sa durée totale, la société comprend deux états généraux distincts : l'un provisoire, qui appartient au passé; l'autre définitif, qui est réservé à l'avenir : l'état d'*ANTAGONISME *et l'état d'association* (Mich. Chev.) *L'*ANTAGONISME *naissant de Robespierre et de Brissot s'envenimait de jour en jour davantage.* (Lamart.) *Chaque système philosophique n'est qu'une lutte avec des doctrines antérieures, et résulte toujours d'un* ANTAGONISME *avoué ou latent.* (St-Priest.) *Jamais on ne vit, en Russie, cet* ANTAGONISME *de l'Eglise et du trône, qui désola si souvent l'Europe occidentale.* (Mérimée.) *L'*ANTAGONISME *des forces de la nature est la condition essentielle du mouvement. L'homme et la nature! quelle opposition, quel* ANTAGONISME! (Lermin.) *L'existence de Dieu et de l'homme est prouvée par leur* ANTAGONISME *éternel.* (Proudh.) *Un* ANTAGONISME *radical existe entre le vendeur et l'acheteur.* (Bastiat.) *Il y a* ANTAGONISME *fatal entre les intérêts de l'agriculture et ceux de la bécassine.* (Toussenel.) *Dans le brahmanisme, qui succède au naturalisme védique, l'*ANTAGONISME *entre les deux ordres de divinité est déjà bien marqué.* (Maury.)

— Pathol. Opposition entre deux maladies, ou entre deux groupes de maladies qui tendent à se neutraliser. C'est ainsi qu'on a dit que, dans les contrées marécageuses, les fièvres endémiques excluent la phthisie : *L'étude de l'*ANTAGONISME *des maladies mérite de l'attention.* (Nysten.) *La loi de l'*ANTAGONISME *n'est pas tellement démontrée qu'il faille l'accepter comme un fait général.* (Le Pileur.)

— Anat. Action de deux muscles attachés à la même partie, et qui agissent en sens contraire. Il faut remarquer que le raccourcissement musculaire est physiologiquement limité par le fait de l'*antagonisme*. Sur l'animal vivant, une partie de la force que déploie chaque muscle en se contractant se trouve employée à vaincre la tonicité musculaire de tous les éléments charnus qui lui sont plus ou moins directement opposés.

— Physiol. Opposition qui existe entre certains organes ou certaines fonctions, comme entre le cerveau et l'estomac, entre le système nerveux et le système musculaire, entre les reins et la peau, entre le foie et les poumons, etc.

ANTAGONISTE adj. et s. m. (an-ta-go-niste — rad. *antagonisme*). Qui est dans un état d'antagonisme, de lutte, d'opposition. Se dit des personnes et des choses : *Les disciples de Jansénius étaient les* ANTAGONISTES *des disciples de Molina.* (Acad.) *Fox était l'*ANTAGONISTE *prédestiné de Pitt.* (Villem.) *Les passions sont* ANTAGONISTES; *l'orgueil combat l'ambition, l'avarice combat l'amour, la vanité lutte contre toutes.* (Boiste.) *Il peut lutter avec avantage, et même imposer sa sainte conviction à ses* ANTAGONISTES, *en les emportant dans sa sphère par la magie d'une éloquence entraînante.* (E. Sue.) *Deux* ANTAGONISTES, *après avoir épuisé toutes les ressources de la dialectique, se quittent toujours plus opposés qu'ils ne l'étaient avant la controverse.* (Hoffmann.) *Il subissait les plaisanteries de son vieil* ANTAGONISTE *avec une joie malicieuse.* (Balz.) *Mesmer eut des adeptes et des* ANTAGONISTES *aussi ardents que les piccinistes contre les gluckistes.* (Balz.) *Après avoir été pendant quarante ans l'*ANTAGONISTE *de la célèbre mademoiselle Lenormand, à qui d'ailleurs elle a survécu, madame Fontaine était alors l'oracle du Marais.* (Balz.) *L'amour du plaisir est l'*ANTAGONISTE *principal du devoir.* (Val. Parisot.) *Le monopole est l'*ANTAGONISTE *de la concurrence.* (Proudh.) *La liberté est l'*ANTAGONISTE *de tout ce qui est fatal.* (Proudh.) *Songe-t-il qu'en se chargeant des intérêts de la partie adverse, il se pose l'*ANTAGONISTE *d'une famille honorable?* (G. Sand.)

— Anat. Se dit des muscles qui agissent en sens contraire les uns des autres; par exemple, tel muscle qui produit un mouvement d'extension est l'*antagoniste* d'un autre muscle qui produit un mouvement de flexion. Le mot *antagoniste* a ici pour corrélatif le mot *congénère*, lequel se dit de deux ou plusieurs muscles, dont les actions concourent à produire le même mouvement. Il arrive, toutefois, que deux muscles *antagonistes* pour certains mouvements sont congénères pour d'autres. C'est ainsi que le sterno-mastoïdien d'un côté est *antagoniste* de celui de l'autre pour la rotation de la tête, tandis qu'ils sont congénères pour la flexion de la tête en avant : *Tous les muscles ont leurs* ANTAGONISTES. (Acad.) *Dans les membres, les muscles fléchisseurs sont* ANTAGONISTES *des extenseurs.* (Focillon.)

— **Syn. Antagoniste, adversaire, ennemi.** V. ADVERSAIRE.

— **Antonymes.** Ami, partisan, congénère.

ANTAHPOURA s. m. (an-ta-pou-ra). Appartement réservé aux femmes, chez les Indiens. C'est le harem des Arabes et des Turcs.

ANTAKIEH, nom turc d'Antioche. V. ce mot.

ANTAL ou **ANTALACK** s. m. (an-tal, an-ta-lak). Métrol. Mesure de capacité pour les liquides, usitée en Hongrie : *L'*ANTAL *est la moitié du fass ou tonne, et se divise en* 88 *icze ou halbe; il équivaut à* 73,35 *litres.*

ANTALCIDAS, général spartiate, négocia au nom de sa patrie, avec le roi des Perses, le traité honteux qui porte son nom, et qui abandonnait à la Perse les cités grecques de l'Asie Mineure, brisait toutes les ligues, toutes les confédérations helléniques, sous le prétexte d'assurer l'indépendance des cités, mais en réalité pour les affaiblir par des divisions, et détruire tout centre de force et de vie collective (387 av. J.-C.). Ces conditions devaient être imposées par les armes aux républiques qui résisteraient. Sparte recouvra à ce prix la prééminence sur la Grèce. Chargé du mépris public, Antalcidas finit par se laisser mourir de faim.

ANTALGIE s. f. (an-tal-jî — du gr. *anti*, contre; *algos*, douleur). Pathol. Apaisement de la douleur.

ANTALGIQUE adj. (an-tal-ji-ke — rad. *antalgie*). Pathol. Qui calme la douleur; syn. de *anodin*.

ANTALO ou **ANTALOW**, ville de l'Abyssinie, dans la partie orientale du royaume de Tigré; résidence du ras ou gouverneur.

ANTAN s. m. (an-tan — des deux mots lat. *ante annum*, l'autre année, l'année d'avant). n'est guère usité que dans cette phrase proverbiale : *Mais où sont les neiges d'*ANTAN? c'est-à-dire les neiges de l'an passé, les neiges d'autrefois; et dans cette autre également passée en proverbe : *Je m'en soucie comme des neiges d'*ANTAN, je ne m'en soucie aucunement.

— **Prov. littér. Mais où sont les neiges d'antan?** Allusion à un refrain du poëte Villon, dans sa charmante ballade des *Dames du temps jadis*. Le poëte, qui ne se sentait pas la conscience bien nette, « était préoccupé de l'idée de la mort, dont le moyen âge tout entier avait l'imagination frappée. Il se plaît donc à faire défiler devant nous le cortége des beautés illustres, des reines puissantes, des héroïnes, et il se demande : Où sont-elles? — *Mais où sont les neiges d'antan?* On a cherché quelle était au juste l'originalité de Villon dans cette charmante pièce, qui seule suffirait à immortaliser son nom. Bien des poëtes avant lui avaient employé cette forme : *Où est Arthus? Où est Hector de Troie? Où est Hélène? Où est la beauté de Jason, d'Absalon?...* M. Campaux a pris le soin de nous les citer : Il semble, d'ailleurs, dit-il, que cette idée mélancolique fût dans l'air du temps de Villon. Ainsi, dans le *Chevalier délibéré*, Olivier de la Marche, un poëte et historien de ce temps-là, passe en revue, dans vingt-huit stances successives, les princes et les seigneurs morts de son temps; et dans l'*Exemple du Mirouer d'entendement par la mort*, après avoir raconté la mort de quantité de dames d'un haut rang et d'une naissance distinguée, il demande ce que chacune de ces dames est devenue. Menot enfin, le célèbre prédicateur, né vers 1450, avait imité dans un de ses sermons, selon M. Campaux, les deux ballades de Villon, celle des *Dames* et celle des *Seigneurs des temps jadis :* Où est le roi Louis, naguère si redouté? Et Charles qui, dans la fleur de sa jeunesse, faisait trembler l'Italie? Hélas! la terre a déjà pourri son cadavre. Où sont toutes ces demoiselles dont on a tant parlé?... Mélusine et tant d'autres beautés célèbres?

— Un auteur moderne a recueilli quantité de passages qui prouvent que ce mouvement d'interrogation si naturel a été trouvé avant Villon. Saint Bernard, notamment, dans une *Homélie sur le mépris du monde*, s'était dès longtemps demandé : *Où est le noble Salomon? Où est Samson l'invincible?... le bel Absalon?... l'aimable Jonathas?*

Et il continuait sa question pour les païens : *Où est César? Où est Lucullus? Où est Cicéron?* etc.

Mais ce qui distinguera toujours Villon, c'est son originalité, c'est sa gentillesse d'esprit, c'est principalement ce refrain si bien approprié à la beauté fugitive et qui s'écoule en si peu d'heures : *Mais où sont les neiges d'antan?* Et ce refrain n'est même pas indiqué dans la prose rimée de saint Bernard. »

SAINTE-BEUVE (*Causeries du lundi*).

Nous ne résistons pas au plaisir de citer en entier cette perle tirée du fumier de notre vieille langue :

Dictes moi, ou, ne en quel pays
Est Flora la belle Romaine,
Archipiada, ne Thaïs
Qui fust sa cousine germaine?
Echo, parlant quant bruyt on maine
Dessus rivière ou sus estan,
Qui beaulté eut trop plus qu'humaine?...
Mais où sont les neiges d'antan?

Où est la très-sage Eloïs
Pour qui fust blessé, puis fait moyne
Pierre Abailard à Sainct-Denys?
Pour son amour eut ceste essoyne (empêchement).
Semblablement, où est la royne
Qui commanda que Buridan
Fust jetté en un sac en Seine?...
Mais où sont les neiges d'antan?

La royne, Blanche comme un lys,
Qui chantait à voix de sireine;
Berthe au grand pied, Biettris, Alliz,
Harembouges qui tint le Mayne,
Et Jehanne la bonne Lorraine,
Que Angloys bruslèrent à Rouen.
Où sont-ils, Vierge souveraine?...
Mais où sont les neiges d'antan?

ENVOI

Prince, n'enquerrez de sepmaine
Où elles sont, ne de cest an,
Que ce refrain ne vous remaine,
Mais où sont les neiges d'antan?

Ce vers, qui exprime si gracieusement un mélancolique retour vers le passé, est, de la part des écrivains, l'objet de fréquentes allusions :

« Ce jour-là, on distribue dans l'église des boutons de roses bénits, en souvenir d'une floraison de roses que Dieu accorda miraculeusement en hiver aux prières de la bienheureuse Rita di Cascia.

» Voilà de ces fleurs de Rome, que l'on trouve à chaque pas sans chercher; mais que ne trouvent pas et que se défendent de voir les baronnes âgées, qui voudraient retrouver dans

Rome leurs rêves d'enfant... et *les neiges d'antan.* » L. VEUILLOT.

« Tous les jours, entre quatre et cinq heures du soir, on apercevait dans la rue Laffitte un attroupement devant la maison portant le numéro 3. Des badauds regardaient un groupe d'hommes entourant dans la cour un individu d'une taille athlétique (Alex. Dumas), à la chevelure ébouriffée, à la voix de tonnerre, au rire homérico-rabelaisien. C'était le roi du jour, l'empereur de la Bohême, qui tenait son conseil et donnait ses ordres pour le journal du lendemain. Toute sa cour l'entourait; où sont-ils maintenant? *Où sont les neiges d'antan?* » *Le Figaro.*

« Cet artiste nomade chante avec âme et intelligence; on l'entend à cinquante pas à la ronde. Encore quelques mois de ce concert incessant en plein air, et cette voix admirable s'en ira où sont allées *les neiges d'antan*, et l'*ut* de poitrine de tant de grands ténors. » VICTOR FOURNEL.

« Ce concordat sera-t-il plus sacré que tous ceux qui l'ont précédé? les concordats sont-ils inébranlables? Bien des concordats ont été signés par les papes; combien ont été modifiés, combien résiliés, combien abolis?

Mais où sont les neiges d'antan?

Les Débats.

ANTANACLASE s. f. (an-ta-na-kla-ze — du gr. *anti*, contre; *anaklasis*, répercussion). Rhét. Répétition du même mot pris dans des sens différents.

— **Encycl.** L'*antanaclase* est une figure qui sent la recherche et dont il faut user sobrement; elle ne doit être admise qu'à la condition de donner à l'expression de la pensée un tour gracieux, ingénieux ou énergique, qui la grave dans l'esprit. Voici quelques exemples d'*antanaclase : Le* SINGE *est toujours* SINGE. *Le cœur a ses* RAISONS *que la* RAISON *ne connaît pas.* (Pasc.) *La* RAISON *finit toujours par avoir* RAISON. (D'Alembert.)

Ne VOYONS *plus un chœur où l'on ne nous* VOIT *plus.*
BOILEAU.

ANTANAGOGE s. f. (an-ta-na-go-je — du gr. *anti*, contre; *anagô*, je lance). Rhét. Figure par laquelle on rétorque contre son adversaire la preuve, l'argument ou l'accusation qu'il a produits.

ANTANDROS, ville de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie, au pied de l'Ida, sur le golfe d'Adramite. Ce fut là qu'Enée équipa sa flotte après la ruine de Troie. (*Enéide*, liv. III.)

ANTANNAIRE adj. (an-ta-nè-re — rad. *antan*). Né dans l'année précédente; se dit en parlant des animaux domestiques : *Un poulain* ANTANNAIRE. ‖ On dit aussi ANTANNATAIRE, ANTANNIER, et moins bien ANTANOIS, ANTENOIS, OISE.

— Fauconn. Se dit du pennage d'un faucon qui, n'ayant point mué, porte encore les plumes de l'année précédente.

ANTAPHRODISIAQUE. V. ANTIAPHRODISIAQUE.

ANTAPODOSE s. f. (an-ta-po-dô-ze — du gr. *anti*, contre; *apodidômi*, je rends). Rhét. Figure de style par laquelle on fait correspondre dans un ordre semblable ou renversé les mots de deux propositions, dont la seconde sert à appuyer, à éclairer ou à détruire la première.

— Pathol. Retour périodique des accès fébriles.

ANTAQUI s. m. (an-ta-ki). Comm. Toile qu'on tire d'Antioche, en Syrie.

ANTAR ou **ANTARA** (ben Scheddad el Absi), célèbre guerrier et poëte arabe, né au milieu du VIe siècle, mort vers l'an 615 de l'ère chrétienne, auteur d'une des sept Moallakas, poëmes suspendus à la porte de la Kaaba. Il était fils de Scheddad ben Moawiga et d'une esclave abyssinienne. La couleur noire de sa peau, qu'il tenait de sa mère, le fit traiter avec mépris par son père. Mais son courage à toute épreuve lui rendit bientôt le rang dont il était digne. Sa valeur et son génie poétique lui acquirent une réputation qui n'a fait que s'accroître en devenant légendaire (V. l'art. ci-après). On le surnomma Aboul Fouaris (père des héros), à cause de ses exploits, et Elfalaha (à la lèvre fendue), à cause d'une difformité naturelle. Antar joua un grand rôle dans la guerre de quarante ans entre les tribus d'Abs et de Zobiyan. Mahomet estimait fort Antar, qu'il désira voir plusieurs fois. D'après Ibn Doreïd, Antar aurait été tué par Ouasr ben Djaber; suivant Abou Obeïda, il serait mort, au contraire, dans un âge avancé, à la suite d'un refroidissement. Son poëme le plus célèbre est sa moallaka, au commencement de laquelle il salue les lieux, maintenant solitaires, dans lesquels il s'était trouvé avec sa bien-aimée Abla; il décrit ensuite son amour violent, et les beautés de sa maîtresse. Puis vient une peinture d'une énergie singulière, retraçant avec fidélité son existence sauvage, ses expéditions aventureuses, le noble chameau sur lequel il les accomplit, et le combat dans lequel il a tué Dhemdhem. Cette moallaka est écrite en beaux vers, mais dans un style un peu difficile à entendre. Aussi a-t-elle eu de nombreux commentateurs, parmi lesquels nous citerons Iebrisi, Ibn Hescham, Souseni, etc. Outre ce poëme, il reste d'autres vers d'Antar dans le Hamasa et dans différentes anthologies manuscrites. On peut également admettre que les vers parsemés dans le *Roman d'Antar* ont été conservés religieusement dans la mémoire des conteurs arabes.

Antar (ROMAN D'). L'existence aventureuse d'Antar donna lieu de bonne heure à de nombreuses légendes, qui se multiplièrent encore avec le temps, et acquirent un prestige nouveau en passant par la bouche des *antaris* ou *qassas* (conteurs) spéciaux de ce héros. Ces traditions éparses furent réunies, peut-être à différentes reprises, peut-être simultanément, en un tout homogène. Les premiers auxquels on attribue cette initiative sont Aboul-Moiyed, Mohammed el Mondjeli et Asmaï, contemporain d'Aroun Erréchid (Haroun-al-Raschild). Cependant on ne saurait rien affirmer de certain sur ce point. Le *Roman d'Antar* est écrit en prose poétique et contient beaucoup de vers anciens, qu'on peut, sans trop d'invraisemblance, attribuer à Antar lui-même. On trouve dans ce livre une peinture exacte des mœurs primitives des Arabes avant Mahomet. Leur hospitalité, leurs vengeances, leurs amours, leur libéralité, leur ardeur pour le pillage, leur goût naturel pour la poésie, tout y est décrit avec la plus grande vérité et peint avec les couleurs les plus énergiques. Aucun livre n'offre sur ce sujet des renseignements plus abondants et plus dramatiques. Malgré le nombre des personnages qui y figurent et la multiplicité des événements qui s'y enchaînent les uns aux autres, le roman est facile à comprendre, et jamais les épisodes, quoique très-fréquents et très-longs, ne font oublier le sujet principal. Indépendamment des nombreuses beautés d'invention et de style, on trouve dans cette œuvre le développement pour ainsi dire latent d'une grande pensée morale. On y voit un homme privé des avantages de la figure et de la naissance, mériter par sa force d'âme, par la puissance de son esprit et l'indomptable énergie de son caractère, d'occuper le premier rang parmi les hommes. En outre, les brillantes descriptions de combats, de luttes, d'incursions aventureuses, de coups de main, de surprises, de hauts faits d'armes, ont valu à ce livre une popularité qui balance dans l'Orient musulman celle des *Mille et une Nuits*. Le caractère chevaleresque que l'on attribue au héros principal n'a pas peu contribué non plus à lui assurer la faveur dont il jouit. On retrouve dans l'édition des *Mille et une Nuits* sortie de l'imprimerie égyptienne de Boulaq, une fort longue histoire intitulée *Agib el Garib*, non encore traduite en français, qui semble n'être qu'un assez pâle pastiche du *Roman d'Antar*. Un auteur arabe définit ainsi la différence qui existe entre le *Roman d'Antar* et les *Mille et une Nuits :* « Les *Mille et une Nuits* amusent les femmes et les enfants, *Antar* est le livre des hommes; on y puise des leçons d'éloquence, de grandeur d'âme, de générosité et de politique. »

Le fond de ce roman a pour base la vie réelle d'Antar, dont les diverses aventures ont été agrandies et colorées par le prisme de l'imagination. L'action se passe environ vers le VIe siècle (cent ans avant l'apparition de Mahomet), à l'époque de Mondhir, roi de Hira, et de Khosrev Ier. Voici le thème principal du roman, auquel se rattachent de nombreux épisodes, brodés par la fantaisie des conteurs et consacrés par la tradition : Antar était le fils de Scheddad et d'une esclave abyssinienne, Zabiba, enlevée au milieu d'une de ces razzias qui se reproduisaient si souvent dans cette vie nomade que menaient et que mènent encore les Bédouins du désert. La couleur noire de sa peau et sa naissance misérable le firent confondre avec les derniers esclaves de la tribu. Dès son enfance, il donna des preuves d'une force et d'un courage extraordinaires. Par des actions d'éclat, Antar parvint à racheter la bassesse de son extraction, et une fois parvenu à l'état d'homme libre, il rendit son nom redoutable aux tribus ennemies. Comme la plupart des chefs arabes de cette époque, Antar savait aussi bien manier le vers que l'épée, et à la gloire du guerrier il joignit la renommée du poëte. Ici se place un événement qui joue un grand rôle dans le roman, et qui lui a valu une grande partie de sa popularité; c'est l'amour d'Antar pour la belle Abla. Cette passion est empreinte d'un sentiment de désintéressement matériel et de dévouement chevaleresque, qui rappellent singulièrement l'abnégation absolue des preux du moyen âge envers leurs dames. Comme eux, Antar est le protecteur de tout ce qui est faible et opprimé, ainsi qu'on peut le voir dans l'épisode de la vieille femme venant pour puiser de l'eau, qu'il venge des railleries d'un esclave mauvais plaisant. Quelques lignes empruntées au roman feront bien connaître le caractère d'Antar : « C'est seulement quand les maris sont présents que j'entre chez les femmes de notre tribu; si le mari est parti dans une expédition, je n'entre pas... » Quelle différence avec les mœurs de l'Orient actuel, que résume si bien ce vers d'un *qassîdé* moderne : « Quand le mari est absent, il faut manger les fruits du jardin de l'amour. » A force de persévérance, Antar parvient à surmonter les obstacles sans cesse renaissants qui le séparent d'Abla, et il parvient à obtenir sa bien-aimée. Le roman est semé d'épisodes intéressants, qui suspendent momentanément l'attention sans la détourner, et font heureusement diversion. Les vers nombreux qu'il renferme possèdent aussi cette sobriété d'images et cette intensité de sentiment que l'on admire si justement dans les anciens poëmes arabes.

ANTARADUS, anc. ville de la Phénicie, en face de l'île et de la ville d'Aradus (d'où son nom), à qui elle servait de port, à 4 kilom. S. de Tortose.

ANTARCTIE s. f. (an-tar-ktî — du gr. *antarktikos*, antarctique). Entom. Genre de coléoptères pentamères, originaire de Buénos-Ayres.

ANTARCTIQUE adj. (an-tar-kti-ke — du gr. *anti*, contre, à l'opposite, et *arctique*). Astron. et Géogr. Se dit du pôle austral, par opposition au pôle boréal, nommé *arctique : Pôle* ANTARCTIQUE. *Parages, plages* ANTARCTIQUES.

— *Terres, régions antarctiques*, Situées dans la mer Glaciale antarctique, qui s'étend depuis le cercle polaire antarctique jusqu'au pôle sud. Les principales sont les Nouvelles-Orcades, le Nouveau-Shetland du sud, les terres de Palmer, de la Trinité, de Graham, d'Adélie, de Victoria, etc. Les navigateurs qui ont fait les découvertes les plus importantes dans ces régions glacées sont : Balleny, d'Urville, Wilkes et Ross.

— Hist. nat. Se dit des animaux, des plantes aborigènes des contrées froides de l'hémisphère austral, par opposition à la dénomination d'*arctiques*, donnée à ceux qui habitent le voisinage du pôle nord.

ANTARCTIQUE (OCÉAN), partie de l'Océan comprise entre le pôle sud et le cercle antarctique. On applique quelquefois cette désignation aux régions glaciales qui entourent le pôle sud, sans déterminer exactement les limites du cercle antarctique. L'Océan antarctique a été le but de nombreuses tentatives de découvertes, dont voici les principaux résultats : En février 1831, le capitaine anglais Biscoe découvrit la *terre d'Enderby;* puis, se dirigeant vers l'O., il débarqua sur une côte appelée *terre de Graham;* en avant de cette terre haute, sans solution de continuité, se présente la rangée des petites îles Biscoe. Le 9 février 1839, le capitaine *Balleny*, commandant un baleinier, découvrit le groupe qui porte son nom, par 66° 44′ lat. S. et 163° 11′ long. E. En 1840, Dumont d'Urville découvrit une vaste région dite *Adélie*, entre 134° et 140° long. E., par 66° 30′ lat. S.; enfin, en 1841, sir James Ross découvrit la *terre Victoria*, dans laquelle il place le mont Erèbe, volcan en pleine activité. L'ensemble de ces découvertes constitue ce qu'on appelle les terres antarctiques.

— **Antonymes.** Arctique, septentrional.

ANTARÈS s. m. (an-ta-ress). Astron. Nom d'une étoile de première grandeur, située au cœur du Scorpion.

ANTARI s. m. (an-ta-ri). Nom donné de nos jours en Orient, et particulièrement en Egypte et en Syrie, à ceux dont la profession est de lire ou de réciter dans les cafés des fragments du *Roman d'Antar.* V. ANTAR.

ANTAVARES s. m. pl. (an-ta-va-re). Hist. relig. Sectaires de l'Inde, dont les croyances étaient un mélange de manichéisme et d'islamisme.

ANTE s. f. (an-te — du gr. *anteô*, j'avance). Techn. Pièce de bois appliquée sur l'avant des ailes d'un moulin à vent.

— Peint. Petit manche adapté au pinceau à laver.

— pl. Archit. anc. Pilastres élevés sur l'épaisseur d'un mur de face dans les temples anciens, et vers les parties latérales à droite et à gauche. ‖ Archit. mod. Piliers saillants sur la face d'un mur.

— **Homonymes.** Ente, hante, puis ente, entes, entent (du verbe *enter*), et hante, hantes, hantent (du verbe *hanter*).

ANTE ou **ANTÉ**, préfixe emprunté le plus souvent au lat. *ante*, et alors signifie *avant : antédiluvien;* quelquefois aussi au gr. *anti*, et alors signif. *contre : Antechrist.*

ANTEBOIS s. m. (an-te-boi — du lat. *ante*, avant, et *bois*). Menuis. Plinthe supérieure, très-étroite, ou baguette continue terminant la partie supérieure d'un soubassement, et destinée à empêcher le frottement des meubles contre le revêtement. ‖ On dit aussi ANTIBOIS.

ANTÉBULLETIN s. m. (an-té-bu-le-tain — du lat. *ante*, avant, et *bulletin*). Bulletin d'arrêts de la cour de cassation antérieur à l'époque où ces arrêts ont été officiellement publiés.

ANTÉBRACHIAL, ALE adj. (an-té-bra-ki-al — du lat. *ante*, avant; *brachium*, bras). Anat. Qui a rapport à l'avant-bras. ‖ On dit plus souvent, quoique improprement, *antibrachial.*

— *Région antébrachiale*, Région de l'avant-bras. ‖ *Aponévrose antébrachiale*, Aponévrose qui entoure les muscles de l'avant-bras.

ANTECANIS s. m. V. ANTICANIS.

ANTÉCÉDEMMENT adv. (an-té-sé-da-man — rad. *antécédent*). Antérieurement, précédemment.

— **Antonyme.** Postérieurement.

ANTÉCÉDENCE s. f. (an-té-sé-dan-se — rad. *antécédent*). Etat de ce qui est antécédent. ‖ Peu usité.

— Astron. Se dit de la marche des planètes, quand elle paraît rétrograder de l'E. à l'O. : *Planète en* ANTÉCÉDENCE.

ANTÉCÉDENT s. m. (an-té-sé-dan — du lat. *antecedens*, part. prés. du v. *antecedere*, aller devant, précéder). Fait antérieur qu'on rappelle et sur lequel on s'appuie, à propos d'un fait actuel, d'une circonstance présente : *Pour décider cette question, nous avons des* ANTÉCÉDENTS. (Acad.) *La conclusion me paraît claire, mais c'est de l'*ANTÉCÉDENT *qu'il s'agit.* (J.-J. Rouss.) *Les nations ont leurs mœurs; les temps, leurs besoins; les législations, leurs* ANTÉCÉDENTS *nécessaires.* (Ch. Nod.) *Sans l'*ANTÉCÉDENT *du jugement de Charles Ier, l'idée ne serait venue à personne, en France, de conduire Louis XVI à l'échafaud.* (Chateaub.) *Chez les grandes nations, le gouvernement se dégage plus complétement de la routine des* ANTÉCÉDENTS, *et de l'égoïsme des localités.* (A. de Tocquev.) ‖ Précurseur : *La mémoire spontanée est l'*ANTÉCÉDENT *nécessaire de la mémoire volontaire.* (Géruzez.)

— Particulièrem. et au pl. Actions, faits qui appartiennent à la vie passée de quelqu'un, sous le rapport de la moralité, de la conduite : *Avoir de bons, d'excellents* ANTÉCÉDENTS. *Avoir de mauvais, de fâcheux* ANTÉCÉDENTS. *Les bons ou les mauvais* ANTÉCÉDENTS *d'un accusé influent naturellement sur la décision du juge. Je voudrais bien me fier à lui, mais ses* ANTÉCÉDENTS *ne sont pas en sa faveur.* (Acad.) *Ce radotage ne tient pas à mon cerveau, il vient des* ANTÉCÉDENTS *de ma mauvaise fortune.* (Chateaub.)

— Log. Première partie d'un enthymème, c'est-à-dire d'un syllogisme réduit à deux propositions, par opposition à *conséquent*, qui exprime la seconde proposition. Ex. : *Tous les mammifères sont vivipares*, donc la baleine est vivipare. Ici la mineure (or la baleine est vivipare) est sous-entendue. Mais si l'enthymème se réduit à la mineure et à la conséquence, la mineure devient antécédent : *Je pense*, donc je suis. Ici, c'est la majeure (Tout ce qui pense est, existe) qui est sous-entendue.

— Gramm. Tout mot, nom ou pronom, auquel se rapporte un pronom *relatif* ou *conjonctif.*

Un grenouille vit un *bœuf*
Qui lui sembla de belle taille.

CELUI *qui dort dîne.* Dans ces deux exemples, *bœuf* et *celui* sont les antécédents.

— Arith. et algèb. Le premier terme de chacun des rapports d'une proportion ou d'une progression, par opposition au second terme qui est dit *conséquent :* 1 : 2 :: 4 : 8. Dans cette proportion, 1 et 4 sont les *antécédents*, 2 et 8 sont les *conséquents.*

— Pathol. Symptômes, état, phénomènes qui ont précédé une maladie, et dont la connaissance est nécessaire au médecin pour la prescription d'un traitement efficace.

— Mus. Partie qui commence un canon; celle qui l'imite s'appelle *conséquent.*

— adj. : *Fait* ANTÉCÉDENT. *Acte* ANTÉCÉDENT. *Enquête, procédure* ANTÉCÉDENTE. *Les rapports* ANTÉCÉDENTS *étaient en contradiction absolue avec celui qu'on lui présentait.* (Volt.)

— Théol. Se dit dans le même sens des décrets relativement antérieurs aux effets de la volonté de Dieu : *Les décrets de la création sont* ANTÉCÉDENTS *par rapport à celui de la rédemption, qui implique préalable existence des êtres créés.*

— **Syn. Antécédent, antérieur, précédent.** *Antécédent* appartient exclusivement au langage didactique, à la logique, à la théologie, à la jurisprudence : *La prédestination est une prédilection de Dieu,* ANTÉCÉDENTE *à tout mérite.* (Fén.) Les deux autres s'emploient dans tous les styles. *Antérieur* annonce une priorité vague, qui suppose entre les deux choses plus ou moins d'intervalle : *Dans un siècle* ANTÉRIEUR. *Précédent* désigne une priorité immédiate : *Cela se trouve dans un des* PRÉCÉDENTS *chapitres de ce livre.*

— **Syn. Antécédents, précédents.** *Antécédents* se dit des faits antérieurs qui peuvent fixer le jugement sur l'état actuel de moralité ou de santé d'une personne. *Précédents* s'applique d'une manière spéciale aux actes antérieurs d'un être collectif, par exemple, d'une assemblée délibérante, d'une cour judiciaire, aux décisions antérieurement prises, à la marche antérieurement suivie.

— **Antonyme.** Conséquent.

ANTÉCÉDENTAIRE adj. (an-té-sé-dan-tè-re — rad. *antécédent*). Qui a rapport à l'antécédent.

ANTÉCESSEUR s. m. (an-té-sèss-seur — du lat. *ante*, avant; *cessor*, qui marche). Se disait autrefois d'un professeur de droit dans une université, parce qu'il enseignait la science qui était alors considérée comme la plus relevée.

ANTÉCESSORES s. m. pl. (an-té-sèss-so-re — mot lat. formé de *ante*, avant, et *cessor*, qui marche). Antiq. rom. Cavaliers légers qui formaient l'avant-garde d'une armée en marche. ‖ On dit aussi ANTECURSORES.

ANTECHRIST s. m. (an-te-kri: prononc.

douteuse. Quatre sont en usage : anté-kri-ste, an-té-kri, an-te-kri-ste, an-te-kri. Selon nous, cette dernière est la seule qui doive être adoptée : ante et non anté, parce qu'il n'y a pas d'accent; kri, au lieu de kris-te, comme dans le composé Jésus-Christ. Il y a ici raison de logique et raison d'analogie — du gr. *anti*, contre, et *Christ*.) Personnage mystérieux qui, suivant une croyance remontant à l'*Apocalypse*, doit apparaître quelque temps avant la fin du monde, remplir la terre de crimes et d'impiété, et enfin être vaincu par le Sauveur lui-même : *Le temps de la venue de l'*ANTECHRIST *est incertain. Il est dit dans l'Ecriture que, dès le temps des apôtres, il y avait plusieurs* ANTECHRISTS. (Acad.) *Quelques chrétiens pensèrent que Néron était l'*ANTECHRIST, *et qu'il reparaîtrait à la fin des temps.* (Chateaub.) *Cette vérité, exprimée dans les bulletins moscovites, prit l'empreinte du génie national : Bonaparte devint l'*ANTECHRIST. (Chateaub.) *Justement, il me revient à cette heure que les Puritains sont furieux contre le duc de Buckingham, et que leurs prédicateurs le désignent comme l'*ANTECHRIST. (***)

— S'emploie comme terme d'injure, surtout dans les disputes religieuses : *Les deux papes se traitaient mutuellement d'*ANTECHRIST. (Volt.) *Eh bien! écolier de l'*ANTECHRIST, *puisses-tu être étranglé avec les tripes de ta mère! s'écria Phœbus.* (V. Hugo.) *Un pape, vicaire du Christ, qui règne par le sabre, est le blasphème sous la tiare : c'est l'*ANTECHRIST. (Proudh.) *Oubliez-vous donc, vous* ANTECHRISTS, *l'inquisition et la Saint-Barthélemy, et les bûchers de Vanini et de Bruno?* (Proudh.)

— **Encycl.** Dans le temps de la primitive Eglise, le nom d'*antechrist*, pris dans un sens générique, a été souvent appliqué à ceux qui se montraient les adversaires déclarés de Jésus-Christ, et qui refusaient de reconnaître en lui le Messie. « Il y en a dès maintenant plusieurs, lisons-nous dans la première épître de saint Jean, qui sont des *antechrists*.... Ils sont sortis d'avec nous, mais ils n'étaient point des nôtres, car s'ils avaient été des nôtres, ils seraient demeurés avec nous.... Celui-là est l'*antechrist*, qui nie le Père et le Fils.... Bien-aimés, ne croyez pas à tout esprit, mais éprouvez les esprits, s'ils sont de Dieu. En ceci, vous connaîtrez l'esprit de Dieu : tout esprit qui confesse que Jésus-Christ est venu en la chair est de Dieu, et tout esprit qui dissout Jésus-Christ n'est pas de Dieu : celui-là est l'*antechrist*. » Il faut remarquer que l'idée des *faux Christs*, des *antechrists*, était liée dans les esprits à celle de la fin du monde, que l'on regardait comme très-prochaine. On trouvait ce rapport dans les paroles suivantes, que l'évangile de saint Mathieu met dans la bouche de Jésus : « Quand vous verrez que l'abomination de la désolation qui a été prédite par le prophète Daniel sera dans le lieu saint, alors que celui qui lit entende bien ce qu'il lit; que ceux qui seront dans la Judée s'enfuient dans les montagnes; que celui qui sera au haut du toit n'en descende pas pour emporter quelque chose de sa maison.... Malheur aux femmes qui seront grosses ou nourrices en ce temps-là! Car l'affliction sera si grande qu'il n'y en a point eu de pareille depuis le commencement du monde, et qu'il n'y en aura jamais. Alors si quelqu'un vous dit : Le Christ est ici ou il est là, ne le croyez point, parce qu'il s'élèvera de *faux Christs* et de *faux prophètes*, qui feront de grands prodiges et des choses miraculeuses, jusqu'à séduire même les élus. J'ai voulu vous en avertir auparavant. Si donc on vous dit : Le voici dans le désert, ne sortez point pour y aller; si on vous dit : Le voici dans le lieu le plus retiré de la maison, ne le croyez point. Car, comme un éclair qui, sortant de l'orient, paraît tout d'un coup jusqu'à l'occident, ainsi sera l'avénement du Fils de l'Homme. Aussitôt après ce jour d'affliction, le soleil s'obscurcira et la lune ne donnera plus sa lumière, les étoiles tomberont du ciel, et les puissances des cieux seront ébranlées. Je vous dis, en vérité, que cette génération ne finira point que toutes ces choses ne soient accomplies. »

Sous l'influence des idées orientales, du dualisme zend, et aussi par la marche naturelle de l'imagination dans la création des types, l'idée d'*antechrist* ne tarda pas à acquérir des proportions plus considérables, et en même temps une plus grande précision : on passa du pluriel au singulier, des *antechrists* à l'*Antechrist*. L'unité de personnification pour la négation du Christ correspondait à l'unité de personnification pour la négation du bien; on avait admis un rival de Dieu, Satan; on trouva naturelle l'idée d'un adversaire du Christ, dont l'apparition devait être la dernière tentative de Satan contre l'œuvre de Dieu. Deux écrits du Nouveau-Testament, l'*Apocalypse* et la deuxième épître de saint Paul *aux Thessaloniciens*, expriment cette croyance à un personnage spécial qui doit être envoyé par le démon à la fin des siècles, pour combattre Jésus-Christ et tenter un dernier effort de séduction sur les hommes. Cet effort doit être en partie couronné de succès, mais d'un succès de courte durée; car le jugement dernier, venant aussitôt clore les destinées de l'humanité et faire rentrer dans le néant le ciel et la terre, l'*Antechrist* et tous les siens disparaîtront pour aller se perdre dans l'abîme du châtiment sans fin.

Après la prophétie, la théologie. La figure mystérieuse et terrible de l'*Antechrist* devait attirer et fixer le regard de la foi; une immense carrière était ouverte à la curiosité et à l'imagination; les traits généraux et vagues ne pouvaient suffire; il fallait, de l'ébauche prophétique, faire un tableau complet. Quels caractères l'*Antechrist* doit-il revêtir? Où doit-il naître? Quels doivent être ses actes, le temps de sa puissance, sa fin? Les théologiens se sont posé toutes ces questions et les ont résolues. D'après l'opinion commune, l'*Antechrist* doit naître dans la tribu de Dan, et par conséquent être, comme le Christ, juif de nation. Sur le lieu de sa naissance, l'accord est moins grand; saint Jérôme et saint Anselme jugent convenable de choisir Babylone, type des cités de perversité et de corruption. Comment doit-il naître? Par l'opération du démon, répond sans hésiter Hraban Maure, de même que Jésus-Christ est né par l'opération du Saint-Esprit. Saint Hippolyte, qui voit en lui non un homme, mais un diable revêtu d'un corps, nous le montre doux et miséricordieux dans ses jeunes années; mais cette douceur, cette miséricorde ne sera qu'un masque hypocrite destiné à mieux séduire les fidèles. Le même saint ajoute que l'*Antechrist* guérira les paralytiques et les lépreux, qu'il marchera sur les eaux, qu'il obscurcira le ciel et se fera obéir des éléments, qu'en tout il s'attachera à imiter le Christ, qu'il aura, lui aussi, ses apôtres, que sous son règne le saint sacrifice de la messe cessera. Il réduira la lune en sang, dit saint Méthodius. Il enverra aux quatre coins de l'univers des démons qui publieront que le grand roi est venu, dit saint Ephrem. Il trompera les Juifs en s'annonçant comme le messie, et les Gentils, par des incantations magiques, dit saint Cyrille, de Jérusalem.

Heureusement pour le monde, la durée d'un tel pouvoir ne doit être que de trois ans et demi. Mais quelle en sera la fin? Ici les témoignages ne s'accordent pas. Saint Jérôme donne les détails les plus précis. Comme il s'élèvera, dit-il, des révoltes dans les pays de l'Orient, l'*Antechrist* marchera de ce côté avec une nombreuse armée; il dressera son pavillon à Apadno, près Nicopolis, puis continuera ses poursuites jusqu'au mont des Olives. Lorsqu'il sera monté au sommet, personne ne pourra le secourir, et Jésus-Christ arrivant le mettra à mort par le souffle de ses lèvres. D'autres font tuer l'*Antechrist* par saint Michel; quelques-uns veulent qu'il soutienne une lutte avec Elie.

Quel nom l'*Antechrist* doit-il porter? Presque tous les théologiens reconnaissent que ce nom est donné par le passage suivant de l'*Apocalypse* : « Quiconque a de l'intelligence, qu'il calcule le nombre de la bête : c'est le nombre d'un homme, et ce nombre est 666. » Mais comment transformer ce chiffre en lettres pour en composer le nom mystérieux? Saint Hippolyte avait adopté le mot *arnoumai*, qui signifie *je nie;* d'autres proposèrent ceux de *nikêtês*, vainqueur; *atenos*, contraire; *teitan*, titan; *kakos odêgos*, mauvais capitaine; *palai baskanos*, antique trompeur, etc. A diverses époques, les chrétiens crurent reconnaître les traits de l'*Antechrist* dans tel ou tel personnage historique qui se montrait l'ennemi, le persécuteur de leur religion. Néron, Domitien, Dioclétien, Genséric, Mahomet, etc., furent tour à tour regardés comme étant l'*Antechrist*. Pour un certain nombre d'écrivains protestants, il ne faut pas chercher l'*Antechrist* ailleurs que dans la papauté, parce que c'est là, disent-ils, le pouvoir satanique qui a constamment pris à tâche de défigurer à son profit la pureté primitive du christianisme. Nous devons dire que la critique a trouvé depuis peu la clef si longtemps et si vainement cherchée du fameux chiffre 666; que ce chiffre *de la bête* est donné par les lettres hébraïques formant les deux mots *Késar Néron;* qu'en effet, en retranchant les voyelles brèves qui, en hébreu, ne figurent pas dans le corps des mots, on a : K 100 + S 60 + R 200 + N 50 + R 200 + ô 6 + N 50 = 666; que par conséquent l'*Antechrist*, dans la pensée de l'auteur de l'*Apocalypse*, n'était autre que l'empereur Néron.

Quelle place l'idée de l'*Antechrist* tient-elle aujourd'hui dans les croyances catholiques? M. Alfred Maury fait observer que le besoin de mettre leur foi en harmonie avec la raison, a conduit les catholiques de nos jours à supprimer de plus en plus dans la pratique l'idée dualique du diable et de ses tentations pour corrompre le monde, à ranger presque l'*Antechrist* parmi les fables, ou du moins à cesser d'y croire en cessant d'y penser, en un mot à laisser s'atrophier dans l'ombre ces parties autrefois si vivantes de la doctrine. Selon M. l'abbé Le Noir, l'enseignement dogmatique de l'Eglise n'a pas pu varier au sujet de l'*Antechrist* considéré comme individu, parce que l'Eglise n'a jamais rien décidé non-seulement sur l'histoire, mais sur l'existence de ce personnage. Des opinions théologiques, dit-il, ne sont pas des articles de foi; on peut, sans cesser d'être catholique, ne voir dans *la bête* de l'*Apocalypse*, dans l'*inique* de saint Paul, en un mot dans l'*Antechrist*, que la personnification du mal, le symbole de tout ce qui s'oppose au Christ.

ANTE CIBUM (avant la nourriture), mots latins employés par les médecins pour faire entendre que le médicament prescrit doit être pris avant le repas.

ANTÉCIEN ou **ANTŒCIEN** adj. et s. m. (an-té-si-ain — du gr. *anti*, à l'opposite; *oikos*, habitation). Géogr. Se dit des habitants qui vivent sous le même degré de latitude australe ou boréale, mais sous le méridien opposé.

ANTECŒNE s. m. (an-té-sè-ne — lat. *antecœnium;* formé de *ante*, avant; *cœna*, souper). Antiq. rom. Repas très-léger, sorte de collation qu'on faisait en attendant le souper. On l'appelait aussi *merenda*.

ANTÉCOMITIAL, ALE adj. (an-té-ko-mi-si-al, — du lat. *ante*, avant, et *comitial*). Hist. Se disait, en Pologne, des assemblées électorales primaires.

ANTÉCURSORES s. m. pl. (an-té-kur-so-re — mot lat. formé de *ante*, avant, et *cursor*, qui court). Antiq. rom. V. ANTECESSORES.

ANTÉDEXTRE adj. (an-té-dèk-stre — du lat. *ante*, avant; *dextra*, la droite). Antiq. rom. Epithète que les augures donnaient à la foudre et aux oiseaux qui venaient du côté droit.

ANTÉDILUVIANISME s. m. (an-té-di-lu-vi-a-ni-sme — rad. *antédiluvien*). Système qui consiste à expliquer la mythologie par des faits antérieurs au déluge : *Voilà, dans ce système d'*ANTÉDILUVIANISME, *à quoi se réduisent les expéditions tentées au pays des Hespérides.* (Val. Parisot.)

ANTÉDILUVIEN, ENNE adj. (an-té-di-lu-vi-ain, è-ne — du lat. *ante*, avant, et *diluvien*). Qui a existé avant le déluge, qui est antérieur au déluge : *Animal* ANTÉDILUVIEN. *Temps* ANTÉDILUVIENS. *Les nains* ANTÉDILUVIENS *seraient les géants d'aujourd'hui. Pour une imagination vigoureuse, c'était pourtant une belle carrière à parcourir qu'un monde* ANTÉDILUVIEN. (Chateaub.) *Il considérait la Bible comme une portion de l'histoire des peuples.* ANTÉDILUVIENS. (Balz.) *Cuvier recompose, par l'effort de son génie créateur, les générations éteintes des grands animaux* ANTÉDILUVIENS. (Corm.) *Il a fallu beaucoup de science, d'énergie et de courage pour pétrir, dans sa glaise* ANTÉDILUVIENNE, *ce mastodonte humain, dont la gracilité moderne semble s'être effrayée.* (Th. Gaut.) *Je voyais sortir de la vase et se tordre vers le ciel, en aspirant l'air, un ver de terre semblable aux pythons* ANTÉDILUVIENS. (V. Hugo.) *Mon oncle tombait en extase devant les plus hideux animaux des âges* ANTÉDILUVIENS. (G. Sand.) *Les vieilles forêts* ANTÉDILUVIENNES, *en accumulant ici les aliments du feu, y ont emmagasiné la puissance qui remue la matière.* (H. Taine.)

— Ironiquem. Vieux, très-ancien, hors de service, tout à fait passé de mode : *Il portait fièrement sur l'oreille un chapeau* ANTÉDILUVIEN. *Des dîners sur de vieilles tables et sur du linge centenaire, pliant sous des platées homériques, servis dans de la vaisselle* ANTÉDILUVIENNE. (Balz.) *Figurez-vous une voiture* ANTÉDILUVIENNE, *dont le modèle aboli ne peut se retrouver que dans l'Espagne fossile.* (Th. Gaut.)

— Hist. relig. *Patriarches antédiluviens*, Ceux qui ont vécu avant le déluge. La *Genèse* en compte dix : Adam, Seth, Enos, Caïnan, Malaléel, Jared, Hénoch, Mathusalem, Lamech et Noé.

— **Antonyme.** Postdiluvien.

— **Encycl.** Le mot *antédiluvien* est souvent employé pour désigner d'une façon générale tous les êtres organisés dont on a retrouvé les traces dans le sein de la terre à l'état fossile, et particulièrement les grands quadrupèdes dont les espèces sont éteintes, tels que les paléothériums, les anoplothériums, les mastodontes, etc. Ce mot présente en paléontologie le défaut de n'avoir aucune précision et de prêter à l'équivoque. *Antédiluvien* veut dire *qui a précédé le déluge;* or, quel sens le mot déluge a-t-il en géologie? De quel déluge veut-on parler? S'agit-il du déluge biblique et miraculeux auquel se rattache la légende de l'arche de Noé? V. DÉLUGE.

Si l'on tient à conserver le mot *antédiluvien* dans la science, il importe d'en préciser le sens en l'appliquant, par exemple, uniquement aux phénomènes géologiques qui ont précédé la formation ou plutôt les formations dites *diluviennes* (V. DILUVIUM) et aux êtres vivants qui existaient à l'époque de ces formations.

ANTÉE, géant monstrueux, fils de la Terre et de Neptune. Tous ceux qui s'aventuraient dans ses domaines devaient lutter contre lui, et ils payaient de leur vie une défaite certaine. Il avait bâti, avec les crânes de ses victimes, un édifice consacré à Neptune. Hercule, dont la mission était de purger la terre des monstres qui l'infestaient, lutta contre lui et le terrassa trois fois sans pouvoir le vaincre, parce qu'Antée reprenait ses forces en touchant la terre. Le héros s'en étant aperçu, l'isola du sein maternel en le soulevant entre ses bras, et l'étouffa sur sa poitrine. Cette faculté merveilleuse du géant, qui retrempait ses forces dans sa chute même, est devenue pour les écrivains une source féconde de comparaisons toujours expressives.

C'est ainsi que le grand historien de l'épopée impériale a dit du vainqueur de Brienne, de Champaubert, de Montmirail, de Montereau, que, semblable à Antée, il avait recouvré toute la puissance de son génie en se retrouvant sur le sol natal. C'est ainsi encore que M. Lacordaire, dans un mouvement oratoire, disait que l'Eglise, pendant les persécutions, reprenait, comme le géant de la Fable, de nouvelles forces alors qu'on la croyait terrassée. Voici d'autres allusions :

« Vous passez ici pour un prodige, et je ne
» doute pas que l'Espagne ne se trouve un
» jour aussi vaine de vous avoir produit, que la
» Grèce d'avoir vu naître ses sages. » Ces paroles furent suivies d'une nouvelle accolade, qu'il me fallut encore essuyer, au hasard d'avoir le sort d'*Antée*. » LE SAGE.

« L'adversité est pour moi ce qu'était la terre pour *Antée :* je reprends des forces dans le sein de ma mère. Si jamais le bonheur m'avait enlevé dans ses bras, il m'eût étouffé. »
CHATEAUBRIAND.

« Dans la décadence des sociétés, il existe une tendance nécessaire du génie à remonter aux sources de la vie, à étreindre, comme l'*Antée* de la Fable, le sein de la terre nourricière, de la mère nature, pour raviver à son contact une force épuisée. »
HENRI MARTIN.

« Les peuples agricoles sont de la race d'*Antée;* chaque fois que, renversés par l'invasion ou par la tyrannie, ils touchent la terre, cette mère puissante répare aussitôt leurs forces, et on les voit se relever géants. »
ALPHONSE ESQUIROS.

« Toute science relative à l'homme est double comme lui : elle ne peut pas intéresser la chair qu'elle n'intéresse aussi l'esprit. C'est la condition de notre existence. Comme le *géant* de la Fable, l'homme doit, de temps à autre, toucher à la terre pour se fortifier dans son élan vers le ciel, et cette oscillation incessante entre un spiritualisme et un sensualisme toujours perfectibles et toujours progressifs, constitue la vie du monde comme elle est la vie de chaque individu. » LOUIS REYBAUD.

ANTÉE s. m. (an-té). Nom que l'on donne quelquefois plaisamment, et par allusion au géant de la Fable, à un homme de haute stature et doué d'une force herculéenne : *C'est un* ANTÉE. ‖ *L'Antée du régiment*, Le tambour-major.

ANTE-EVANGELIUM s. m. (an-té é-van-jé-li-omm — mots lat. qui signif. *avant l'évangile*). Liturg. Dans le diocèse d'Angers, Antienne que le diacre entonnait avant de chanter l'Evangile. Peut-être n'était-ce que les premiers mots du graduel, chanté par le chœur.

ANTÉFERRI s. m. (an-té-fèr-ri — du lat. *ante*, avant; *ferri*, être porté). Clause insérée dans certaines apostilles ou provisions de la cour de Rome, pour recommander, préférablement à tout autre, celui qui en est l'objet.

ANTÉFIXE s. f. (an-té-fi-kse — du lat. *ante*, avant, et *fixe*). Antiq. Nom que l'on donnait aux tuiles qui étaient placées au bord ou au faîte du toit d'un édifice. ‖ Espèce de croix plus ou moins ornée, qu'on voit au-dessus du pignon du chœur de quelques églises romanes.

— **Encycl.** Chez les Grecs et les Romains, la couverture des édifices était formée de rangées alternatives de tuiles plates et de tuiles bombées, placées à recouvrement et dirigées suivant la pente du toit. Afin de s'opposer à l'introduction des eaux pluviales, celles de ces dernières tuiles qui aboutissaient sur le bord ou sur le faîte du toit, étaient fermées à leur extrémité, et on les appelait *antéfixes* à cause de leur position. Faites primitivement en terre cuite, puis en marbre et en bronze, les *antéfixes* affectaient les formes les plus variées, et étaient décorées sur leur face antérieure, c'est-à-dire sur leur face visible, d'ornements peints ou sculptés, représentant de gracieux enroulements de feuilles d'acanthe, des vases, des aigles, des têtes, etc. Ces ornements formaient au-dessus de la corniche et du faîte de l'édifice une riche garniture qui se découpait élégamment sur le ciel. De cette manière, l'esprit de décoration qui avait présidé à la composition des faces principales se retrouvait encore sur les toitures; et là, comme ailleurs, au lieu de s'appliquer à masquer, à nier, pour ainsi dire, les nécessités de la construction, il mettait ces nécessités en évidence, mais en les embellissant.

ANTÉFLEXION s. f. (an-té-flè-ksi-on — du lat. *ante*, avant, et *flexion*). Pathol. Déformation de l'utérus, caractérisée par l'inclinaison, la *flexion* en avant du corps de l'utérus sur le col, ou du col sur le corps.

— **Encycl.** Dans l'*antéflexion*, le corps de l'utérus forme avec le col un angle dont l'ouverture est antérieure. M. Aran distingue deux espèces d'*antéflexions*, celle du corps sur le col, et celle du col sur le corps. La première est beaucoup plus fréquente que la seconde. Dans celle-ci, l'*antéflexion* se combine souvent avec l'antéversion. V. ANTÉVERSION, DÉVIATION, FLEXION.

ANTÉGÉNÉSIE s. f. (an-té-jé-né-zî — du lat. *ante*, avant; *genesis*, création). Traité philosophique sur la période antérieure à la création : *La fantaisie est la base de l'*ANTÉGÉNÉSIE.

ANTÉGÉNÉSIQUE adj. (an-té-jé-né-zi-ke — rad. *antégénesie*). Qui a rapport à l'antégénésie : *Theorie* ANTÉGÉNÉSIQUE.

ANTÉHISTORIQUE adj. (an-té-i-sto-ri-ke

— du lat. *ante*, avant, et *historique*). Antérieur à l'existence de l'histoire : *Dans cette supposition, le nègre aurait précédé le blanc sur la terre, à des époques* ANTÉHISTORIQUES *et perdues dans la nuit des temps.* (Th. Gaut.)

ANTELAMI ou **ANTELMI** (Benedetto), sculpteur et architecte italien, florissait à Parme vers la fin du XIIe siècle. La cathédrale de cette ville a de lui un *Crucifiement* et une *Descente de croix*, bas-reliefs en marbre d'un travail extrêmement remarquable pour l'époque. La construction du baptistère ne lui fait pas moins d'honneur : il a décoré cet édifice de quatorze statues allégoriques, dont douze représentent les mois de l'année, et les deux autres une jeune fille couronnée de fleurs, et un vieillard tenant un rouleau couvert de signes astronomiques.

ANTÉMÉDIAIRE adj. (an-té-mé-di-ère — du lat. *ante*, avant; *medium*, milieu). Bot. Se dit des pétales opposés aux divisions du calice.

ANTÉMÉRIDIEN, ENNE adj. (an-té-mé-ri-di-ain, è-ne — du lat. *ante*, avant, et *méridien*). Bot. Se dit des fleurs qui s'épanouissent avant midi.

ANTEMNÆ, ville de l'ancien Latium, chez les Sabins, au confluent de l'Anio et du Tibre, à 4 kil. N.-E. de Rome. Ses habitants furent transférés à Rome après leur défaite par Romulus (748 av. J.-C).

ANTEMNATES s. m. pl. (an-tèmm-na-te). Hist. rom. Habitants d'Antemnæ.

ANTÉMURAL s. m. (an-té-mu-ral — du lat. *ante*, devant; *murus*, mur). Ant. Nom donné autrefois au mur d'enceinte d'un château, et à tout ouvrage avancé qui en défendait l'approche.

ANTENCLÊME ou **ANTICLÊME** s. m. (an-tan-klê-me — du gr. *anti*, contre; *enklêma*, reproche). Rhét. Accusation opposée à une autre. Ce genre de discussion est plus connu en rhétorique sous le nom de *récrimination*.

ANTÉNÉASMIE s. f. (an-té-né-a-smî — du gr. *antên*, en face de). Pathol. Manie dans laquelle les malades tournent leurs mains contre eux-mêmes, et semblent vouloir attenter à leurs jours. ‖ On dit aussi ANTÉNÉASME.

ANTÉNÉASTE s. (an-té-né-a-ste — rad. *anténéasmie*). Pathol. Personne affectée d'anténéasmie.

ANTENNAIRE adj. (an-tènn-nè-re — rad. *antenne*). Entom. Qui appartient, qui a rapport aux antennes des insectes : *A l'état adulte, le cerveau des myriapodes ne paraît formé que de deux paires de ganglions, dont la première donne naissance aux nerfs* ANTENNAIRES. (Walcken.)

— s. f. Bot. Genre de champignons, formé aux dépens des torules.

— s. m. pl. Ichth. Syn. de *chironectes*.

ANTENNARIE s. f. (an-tènn-na-rî — rad. *antenne*). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, de la tribu des corymbifères, formant avec les genres filago et gnaphale la section des gnaphaliées. ‖ On l'appelle aussi ANTENNAIRE.

— **Encycl.** Le genre *antennarie* est dioïque, c'est-à-dire présente des capitules mâles et des capitules femelles : c'est par ce caractère qu'il diffère du genre gnaphale, dont les capitules sont composés de fleurons hermaphrodites au centre, et de fleurons femelles à la circonférence. La principale espèce est l'*antennarie dioïque*, souvent décrite sous le nom de *gnaphale dioïque*, et connue vulgairement sous celui d'*herbe blanche* ou de *pied-de-chat*. Elle vient dans les pâturages découverts, sablonneux et arides des collines ou des montagnes; elle fleurit de mai à août. Ses fleurs sont blanches ou légèrement purpurines; elles sont employées en médecine comme béchiques.

On cultive dans les jardins, et comme plante d'ornement, l'*antennarie fausse marguerite*, désignée ordinairement sous le nom d'*immortelle blanche*.

ANTENNE s. f. (an-tè-ne — lat. *antenna*, même sens). Mar. Vergue longue, formée de plusieurs pièces d'assemblage et propre à soutenir une voile latine ou triangulaire. La position de l'antenne diffère de celle des vergues, destinées à soutenir des voiles carrées, en ce qu'elle est toujours oblique au plan de l'horizon, plan parallèle à la direction de ces dernières : *L'*ANTENNE *longue et flexible s'attache au moyen d'une poulie vers le milieu ou vers le haut du mât.*

Et ses vigoureuses *antennes*
Balançaient sur les vertes plaines
Ses ponts chargés de matelots.
LAMARTINE.

‖ Rang transversal de gueuses, de barriques ou de caisses, arrimées dans la cale d'un navire. ‖ Fortes aiguilles ou traverses de bois qui appuient et retiennent du côté de terre le mât principal et les bigues d'une machine à mâter. ‖ Par ext. Rangée de bâtiments amarrés les uns près des autres dans un port.

— Entom. Sorte de cornes, d'appendices mobiles, qui se trouvent au nombre de deux ou de quatre sur la tête de la plupart des insectes articulés : ANTENNES *supérieures*. ANTENNES *inférieures*. ANTENNES *inoculaires*. ANTENNES *interoculaires*. ANTENNES *préoculaires*. ANTENNES *rostrales*. *Les papillons n'ont point de queue, comme les oiseaux; mais la plupart sont couronnés d'*ANTENNES *qui dirigent leur vol.* (B. de St-P.)

— Apic. *Antennes jaunes*, Maladie des abeilles, laquelle a pour premier effet de gonfler et de colorer en jaune toute la partie antérieure de l'insecte.

— **Encycl.** Entom. Les *antennes* sont vulgairement désignées sous le nom de *cornes*, moins, sans doute, à cause de leur ressemblance avec les véritables cornes des vertébrés, que parce qu'elles sont situées sur la tête des animaux qui en sont pourvus.

« Le nombre des articles dont sont composées les *antennes* varie, dit M. Lacordaire, de deux ou trois jusqu'à deux cents et au delà. Sous ce rapport, elles atteignent leur maximum chez les crustacés, ainsi qu'il est facile de s'en assurer en examinant celles d'une écrevisse, et surtout d'une langouste. Parmi les insectes, il n'y a guère que les lépidoptères, les orthoptères et les hémiptères, chez qui les articles soient également très-multipliés; dans les autres ordres, ils paraissent soumis à cet égard à des lois dont ils s'écartent peu. Chez un coléoptère, par exemple, on en compte rarement au delà de onze; mais au-dessous de ce nombre, il existe toutes les différences imaginables. Ce n'est pas la quantité d'articles qui détermine la longueur absolue de l'*antenne*, mais l'allongement de chacun d'eux en particulier, beaucoup d'insectes ayant des *antennes* composées d'un grand nombre d'articles et très-courtes, et *vice versa*. Ces articles, qui ont une forme plus ou moins tubulaire, et qui s'articulent les uns avec les autres par un ligament membraneux, jouissent d'un mouvement propre, et permettent à l'*antenne* de se fléchir dans tous les sens. »

Ces organes n'offrent pas moins de différences dans leur situation; ils sont tantôt placés au-dessus de la bouche, entre les yeux et à découvert, tantôt sous un rebord de la tête et ainsi cachés en partie, très-rapprochés ou écartés à leur base, libres ou reçus au repos dans une rainure du thorax.

On distingue les *antennes* en *droites* et en *brisées*. Dans les premières, les articles sont tous à peu près en ligne droite. Les *antennes brisées* se divisent en deux parties, dont l'une fait un coude avec l'autre : il faut remarquer que c'est toujours le premier article qui, à lui seul, constitue la première partie de l'*antenne brisée*. Les *antennes* peuvent se partager en trois grandes classes : celles qui sont *filiformes* ou d'une grosseur égale dans toute leur étendue; celles qui sont *sétiformes*, c'est-à-dire qui diminuent graduellement de la base au sommet, et les *antennes* en *massue*, c'est-à-dire qui se terminent par un bouton plus ou moins gros formé par un épaississement des derniers articles. Chacune de ces classes se subdivise en un grand nombre d'autres.

Quant à l'usage des *antennes*, on ne sait rien de positif. Les uns, et ce sont ceux dont l'opinion est la plus probable, les regardent comme des organes spécialement affectés au tact; les autres, considérant que les insectes jouissent incontestablement des sens de l'odorat et de l'ouïe, et ne présentent pas d'appareils spéciaux pour ces deux espèces de sensations, ont avancé qu'elles résidaient dans les *antennes*. M. Lacordaire se demande si elles ne sont pas le siége d'un sens particulier qui nous manque, et dont, par conséquent, nous ne pouvons nous faire aucune idée.

ANTENNÉ, ÉE adj. (an-tènn-né — rad. *antenne*). Entom. Pourvu, muni d'antennes. ‖ On dit aussi ANTENNIFÈRE et ANTENNISTE.

ANTENNIFÈRE adj. (an-tènn-ni-fè-re — de *antenne*, et du lat. *fero*, je porte). Entom. Qui porte des antennes. Syn. de *antenné*.

ANTENNIFORME adj. (an-tènn-ni-for-me — de *antenne*, et *forme*). Entom. Semblable à une antenne; qui a la forme, l'apparence d'une antenne : *Palpes* ANTENNIFORMES.

ANTENNISTE adj. V. ANTENNÉ.

ANTENNOLLE s. f. (an-tènn-no-le — rad. *antenne*). Mar. Petite vergue destinée, pendant le mauvais temps, à porter une voile latine de petite dimension. ‖ On dit aussi ANTENNULE.

ANTENNULAIRE adj. (an-tènn-nu-lè-re — rad. *antenne*). Entom. Qui appartient, qui a rapport aux antennules : *Anneau* ANTENNULAIRE.

— s. m. pl. Genre de polypiers flexibles, à tige articulée et garnie de branches courtes et grêles.

ANTENNULE s. f. (an-tènn-nu-le — dimin. de *antenne*). Entom. Petit organe qui fait partie de la bouche d'un insecte, et qu'on nomme aussi *palpe*.

ANTENOIS. V. ANTANNAIRE.

ANTÉNOR s. m. (an-té-nor — nom myth.). Conchyl. Nom donné par Montfort à l'une des nombreuses variétés de la robuline calcaire.

ANTÉNOR, prince troyen, aborda en Italie, après la prise de Troie, à la tête d'une colonie de ses concitoyens, et fonda la ville de *Patavium*, aujourd'hui Padoue.

ANTÉNORIDE s. m. (an-té-no-ri-de — de *Anténor*, n. pr.). Temps hér. Descendant d'Anténor : *Trois princes* ANTÉNORIDES *vont bâtir une ville sur la colline dite des* ANTÉNORIDES. (Val. Parisot.)

ANTÉNORON s. m. (an-té-no-ron — de *Anténor*, n. pr.). Bot. Plante de la famille des polygonées, répondant au genre *persicaire* de Tournefort.

ANTÉNUPTIAL, ALE adj. (an-té-nu-psi-al — du lat. *ante*, avant, et *nuptial*). Antérieur au mariage : *Don* ANTÉNUPTIAL. *Convention* ANTÉNUPTIALE. *Préliminaires* ANTÉNUPTIAUX.

ANTÉOCCUPATION s. f. (an-té-o-ku-pa-si-on — lat. *anteoccupatio;* formé de *ante*, avant; *occupatio*, occupation). Rhét. Figure de rhétorique, qui consiste à aller au-devant d'une objection pour la détruire immédiatement. ‖ On dit aussi ANTICIPATION, PROLEPSE.

— **Encycl.** L'*antéoccupation* est d'un emploi fréquent dans tout genre de discussion, surtout dans l'éloquence du barreau. C'est un tour adroit par lequel on émousse en quelque sorte l'impression que peuvent produire les raisons de l'adversaire, en leur ôtant le caractère de l'imprévu et en montrant qu'il est facile de les réfuter. Boileau, dans sa satire IX, nous offre un exemple d'*antéoccupation* souvent cité :

Il a tort, dira l'un : pourquoi faut-il qu'il nomme?
Attaquer Chapelain! Ah! c'est un si bon homme!
Balzac en fait l'éloge en cent endroits divers.
Il est vrai, s'il m'eût cru, qu'il n'eût point fait de vers;
Il se tue à rimer : que n'écrit-il en prose?
Voilà ce que l'on dit. Et que dis-je autre chose?
En blâmant ses écrits, ai-je, d'un style affreux,
Distillé sur sa vie un venin dangereux?
Ma muse, en l'attaquant, charitable et discrète,
Sait de l'homme d'honneur distinguer le poëte.

ANTÉON s. m. (an-té-on — du gr. *anti*, contre; *eôn*, qui va). Entom. Genre d'oxyuriens hyménoptères térébraux, établi par Jurine. Le type de ce genre est l'ANTÉON *jurineanum*. (Blanchard.)

ANTÉPECTORAL, ALE adj. (an-té-pè-kto-ral — du lat. *ante*, avant, et *pectoral*). Zool. Qui est placé en avant de la poitrine : *Organe* ANTÉPECTORAL. *Muscles* ANTÉPECTORAUX.

ANTÉPÉNULTIÈME adj. (an-té-pé-nul-ti-è-me — du lat. *ante*, avant, et *pénultième*). Qui précède immédiatement le pénultième, l'avant-dernier : *Syllabe* ANTÉPÉNULTIÈME. *Vers* ANTÉPÉNULTIÈME. *Cette fameuse réponse se trouve presque mot à mot dans l'*ANTÉPÉNULTIÈME *chapitre du Koran.* (Volt.)

— s. f. Gramm. Syllabe qui, dans un mot, précède immédiatement l'avant-dernière : *Il faut parfois appuyer sur l'*ANTÉPÉNULTIÈME. *L'*ANTÉPÉNULTIÈME *est ordinairement brève. Les Malais appuient sur l'*ANTÉPÉNULTIÈME *des mots.* (Dulaurier.)

ANTÉPHÉLIQUE adj. (an-té-fé-li-ke — du gr. *anti*, contre; *ephêlis*, éphélide, tache de rousseur). Qui enlève, qui fait disparaître les taches de rousseur : *Lait* ANTÉPHÉLIQUE.

ANTÉPHIALTIQUE adj. (an-té-fi-al-ti-ke — du gr. *anti*, contre; *ephialtês*, cauchemar). Propre à guérir, à calmer ou prévenir le cauchemar.

— S'emploie substantiv. : *L'opium est un* ANTÉPHIALTIQUE *très-efficace.*

ANTÉPILANES s. m. pl. (an-té-pi-la-ne — lat. *antepilani*, même sens; formé de *ante*, avant; *pilani*, soldats armés d'un javelot). Antiq. rom. Vétérans qui, dans la légion romaine, formaient un corps de réserve placé au second rang.

ANTÉPIRRHÊME s. m. (an-té-pir-rè-me — du gr. *anti*, contre; *epi*, sur, et *rhêma*, parole). Partie de l'intermède ou parabase dans la vieille comédie grecque. V. PARABASE.

ANTÉPOSITIF, IVE adj. (an-té-po-zi-tif, i-ve — du lat. *ante*, devant; *positus*, posé). Bot. Se dit des étamines placées en avant de la corolle.

ANTÉPOSITION s. f. (an-té-po-zi-si-on — du lat. *ante*, devant, et *position*). Didact. Méthode d'enseignement qui consiste à exposer les exemples avant les règles : *La méthode de l'*ANTÉPOSITION *des exemples est-elle bien nouvelle?* (Boussi.)

ANTÉPRÉCÉDENT, ENTE adj. (an-té-pré-sé-dan, an-te — du lat. *ante*, avant, et *précédent*). Antérieur à ce qui précède immédiatement. ‖ Peu usité.

ANTÉPRÉDICAMENTS s. m. pl. (an-té-pré-di-ka-man — du lat. *ante*, avant, et *prédicaments*). Anc. log. et scolast. Prolégomènes, précautions oratoires à l'appui de ce qui va suivre immédiatement.

ANTEQUERA, ville d'Espagne, dans la province de Malaga, importante sous les Romains, reprise aux Maures en 1410. Etoffes de soie, tapis, maroquins; 20,000 hab.

ANTÉRAL s. m. (an-té-ral — du gr. *antérès*, opposé, contraire). Ornith. Nom donné à l'albatros, parce qu'il lutte contre l'effort du vent et de la tempête.

ANTÉRIDE s. m. (an-té-ri-de — du gr. *antérès*, posé devant ou par devant). Archit. Espèce de contre-fort.

ANTÉRIEUR, EURE adj. (an-té-ri-eur, eu-re — lat. *anterior*, même sens). Qui est placé devant, en avant : *La partie* ANTÉRIEURE *d'un vaisseau. Les parties* ANTÉRIEURES *du corps humain. La girafe a les parties postérieures beaucoup plus basses que les* ANTÉRIEURES. (Buff.) *Les plus petites fleurs se placent de préférence en bordure, sur la partie* ANTÉRIEURE *d'un parterre.* (***) *Le portier porta la main à la partie* ANTÉRIEURE *de son chapeau.* (E. Sue.)

— Qui s'est produit auparavant, qui précède dans l'ordre des temps : *Fait* ANTÉRIEUR. *Epoque, période* ANTÉRIEURE. *Quelle obscurité profonde environne les temps* ANTÉRIEURS *à la tradition!* (Boss.) *Le sentiment est* ANTÉRIEUR *à toute sensation, et par conséquent à toute idée : en effet, il date de l'organisation.* (Rivarol.) *La propriété n'est point* ANTÉRIEURE *à la société.* (B. Constant.) *L'homme n'a pas de droits* ANTÉRIEURS *à son état d'association.* (L. Pinel.) *Les lois naturelles sont* ANTÉRIEURES *à toute loi positive.* (Portalis.) *L'esprit humain est le produit de tout ce qui reste de l'esprit des âges* ANTÉRIEURS. (Ste-Beuve.) *Si vous avez bien compris ma vie* ANTÉRIEURE, *vous devinerez les sentiments qui sourdirent en mon cœur.* (Balz.) *L'homme tient à toutes les formes par ses états* ANTÉRIEURS. (Balz.) *Les chants populaires offrent rarement une langue* ANTÉRIEURE *à l'époque où ils ont été recueillis.* (Renan.) *La simplicité n'est pas* ANTÉRIEURE *à la complexité.* (Renan.) *L'égalité découle de la liberté, et ne lui est pas* ANTÉRIEURE. (Mesnard.)

— Anat. S'emploie dans les descriptions anatomiques pour distinguer, en marquant sa position relative, telle région du corps, telle face, tel bord, tel angle ou telle extrémité d'un organe : *Région abdominale* ANTÉRIEURE. *Face* ANTÉRIEURE *de l'omoplate. Bord* ANTÉRIEUR *de la clavicule. Extrémités* ANTÉRIEURES *des côtes. Angles* ANTÉRIEURS *de l'os iliaque.* ‖ Ici le mot *antérieur* a pour corrélatifs les mots *postérieur*, *inférieur*, *supérieur*, *externe* et *interne*. ‖ S'emploie de même pour désigner certains organes placés en avant relativement à d'autres de même espèce : *Ligament* ANTÉRIEUR *de l'articulation du genou. Muscle* ANTÉRIEUR *du nez. Muscle* ANTÉRIEUR *de l'oreille. Muscle* ANTÉRIEUR *de la luette. Muscle* ANTÉRIEUR *du marteau.* ‖ Appliqué aux muscles comme dénomination, le mot *antérieur* peut être pris substantivem.; on peut dire : l'ANTÉRIEUR *du nez*.

— Gramm. *Passé antérieur*, Temps du verbe qui exprime qu'une chose s'est faite antérieurement à une autre. Ex. : Je l'*eus reconnu* avant qu'il me *parlât*. ‖ *Futur antérieur*, Temps qui exprime qu'une chose sera faite antérieurement à une autre. Ex. : Je *serai parti* quand il *viendra*.

— s. m. Le passé, le temps passé : *Il est aussi nécessaire de savoir si nous n'avons aucune racine dans l'*ANTÉRIEUR, *que de savoir si nous sommes soudés au futur.* (Balz.)

— **Syn. Antérieur, antécédent, précédent.** V. ANTÉCÉDENT.

— **Antonymes.** Postérieur, ultérieur.

ANTÉRIEUREMENT adv. (an-té-ri-eu-re-man — rad. *antérieur*). Avant, auparavant, précédemment : *Ce qui s'est passé* ANTÉRIEUREMENT. (Acad.) *Ma demande a été faite* ANTÉRIEUREMENT *à la vôtre.* (Acad.) *On ne connaît pas de rois en Egypte* ANTÉRIEUREMENT *à cette époque.* (Ségur.) *L'intelligence est bien plus une faculté qui vient, qui se forme et se développe, qu'une entité qui existe toute formée* ANTÉRIEUREMENT *à l'apprentissage.* (Proudh.)

— **Antonymes.** Postérieurement, ultérieurement.

ANTÉRIORITÉ s. f. (an-té-ri-o-ri-té — rad. *antérieur*). Priorité de temps, de date : *L'*ANTÉRIORITÉ *d'un droit, d'un titre. L'*ANTÉRIORITÉ *d'une découverte. L'*ANTÉRIORITÉ *d'existence est le caractère des prétérits; la postériorité, celui des futurs.* (Beauzée.) *Ce qui est certain, c'est la date authentique de la féerie de Caldéron, c'est l'*ANTÉRIORITÉ *de l'*Héraclius *de Caldéron.* (Ph. Chasles.)

— **Antonyme.** Postériorité.

ANTERNON s. m. (an-tèr-non). Techn. Chaussée pratiquée à travers les marais salants.

ANTÉRO-DORSAL, ALE adj. (an-té-ro-dor-sal, a-le — de *antérieur*, et *dorsal*). Anat. Qui est situé sur la partie antérieure du dos.

ANTÉRO-INFÉRIEUR, EURE adj. (an-té-ro-in-fé-ri-eur, eu-re — de *antérieur*, et *inférieur*). Anat. Situé à la partie antérieure et inférieure.

ANTÉRO-INTERNE adj. (an-té-ro-in-tèr-ne — de *antérieur*, et *interne*). Anat. Situé à la partie antérieure et interne.

ANTÉRO-POSTÉRIEUR, EURE adj. (an-té-ro-po-sté-ri-eur, eu-re — de *antérieur*, et *postérieur*). Anat. S'emploie pour marquer la direction d'avant en arrière : *Diamètre* ANTÉRO-POSTÉRIEUR *du bassin, du crâne.*

ANTÉRO SUPÉRIEUR, EURE adj. (an-té-ro-su-pé-ri eur, eu-re — de *antérieur*, et *supérieur*). Anat. Situé à la partie antérieure et supérieure.

ANTÉROS s. m. (an-té-ross — n. myth.). Minér. Sorte de pierre précieuse qui ressemble au jaspe.

ANTÉROS (en gr. *amour réciproque*), compagnon donné par Vénus à l'Amour, qui grandissait quand il était réuni à lui, et qui redevenait enfant quand il en était séparé. Le sens de cette gracieuse allégorie est facile à saisir. Elle signifie que l'affection, pour acquérir son entier développement, a besoin de réciprocité. Les Athéniens avaient élevé un temple à Antéros.

ANTES s. m. pl. (an-te — en lat. *Antæ*). Géogr. anc. Peuple de la Sarmatie d'Europe, longtemps soumis aux Goths, et qui recouvra son indépendance vers la fin du Ve siècle. On

croit qu'il a été absorbé plus tard par les Bulgares et les Avares, peuplades beaucoup plus puissantes.

ANTÉSIGNANE s. m. (an-té-si-gna-ne — du lat. *antesignanus;* formé de *ante*, devant; *signum*, enseigne, drapeau). Antiq. rom. Soldat d'une bravoure éprouvée, qui était préposé à la garde du *vexillum*, ou enseigne de la légion. Les *antésignanes* formaient un corps d'élite dans l'armée romaine. ‖ On trouve ANTÉSIGNAIRES dans quelques dictionnaires. ‖ Nom que l'on donnait également à ceux qui s'avançaient en éclaireurs, ce que nous appelons *enfants perdus*.

ANTÉSINISTRE adj. (an-tè-si-ni-stre — du lat. *ante*, en avant; *sinistra*, la gauche). Antiq. rom. Epithète que les augures, les aruspices donnaient à la foudre et aux oiseaux partis du côté gauche.

ANTÉSPECTIF, IVE adj. (an-té-spè-ktif, i-ve — du lat. *ante*, avant; *spectus*, aspect). Qui concerne, qui règle ce qui a précédé : *Ordre du jour* ANTÉSPECTIF. ‖ Peu usité.

ANTESTATURE s. f. (an-tè-sta-tu-re — du lat. *ante*, avant; *statura*, élévation). Art milit. Massif qu'on élevait pour barrer et défendre une porte de ville. ‖ Au moyen âge, Sorte de retranchement improvisé avec des palissades, des sacs de terre, un travail quelconque de fortifications passagères.

ANTÉTERMINAL, ALE adj. (an-té-tèr-minal, a-le — du lat. *ante*, avant, et *terminal*). Qui est situé avant l'extrémité. ‖ Peu usité.

ANTÉVERSION s. f. (an-té-vèr-si-on — du lat. *ante*, avant; *versio*, action de tourner). Pathol. Déviation utérine caractérisée par l'inclinaison du corps de l'utérus en avant, et du col en arrière. Dans l'antéversion, la face postérieure de l'utérus regarde en haut, et la face antérieure en bas; le corps de l'utérus se trouve en avant derrière le pubis, et le col correspond en arrière à l'excavation sacrée et appuie sur le rectum.

ANTEVERTA et **POSTVERTA**. Myth. lat. Déesses qui, comme leur nom l'indique (*ante*, avant; *post*, après, et *vertere*, tourner), présidaient, la première au passé, la seconde à l'avenir.

ANTHACTINIE s. f. (an-ta-kti-nî — du gr. *anthos*, fleur; *aktis*, *aktinos*, rayon). Bot. Sous-genre ou section du genre passiflore.

ANTHAL s. m. (an-tal). Métrol. Nom d'une mesure de capacité usitée en Hongrie, et qui vaut 50 litres, 534.

ANTHALME s. f. (an-tal-me). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, tribu des astéroïdées.

ANTHANA. Géogr. anc. Ville de Grèce, dans la Laconie. On croit qu'elle tirait son nom de *Anthès*, fils de Neptune.

ANTHAS ou **ANTHÈS**. Temps hér. Fils de Neptune et d'Alcyone; fut souverain de la ville d'Anthédon.

ANTHAXIE s. f. (an-ta-ksî — du gr. *anthos*, fleur; *axia*, mérite). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, famille des sternoxes, tribu des buprestides.

ANTHE et **ANTHÉCHII**, noms donnés à deux espèces d'alouettes. V. PIPI.

ANTHÉ. Temps hér. Une des filles du géant Alcyonée.

ANTHEA (du gr. *anthos*, fleur). Myth. gr. Surnom donné à plusieurs déesses, à Junon adorée à Argos, à Vénus adorée dans l'île de Crète. ‖ On dit aussi ANTHEIA.

ANTHÉDON, ville de la Palestine, dans le pays des Philistins, sur la Méditerranée, à 4 kilom. S. de Gaza; prit sous Hérode le nom d'*Agrippias*. ‖ Ville de la Grèce ancienne, dans la Béotie, non loin du mont Messapius, et près du détroit de l'Euripe. Selon Pausanias, elle doit son nom à Anthès, fils de Neptune.

ANTHÉR. Myth. gr. Fils de Neptune et d'Astypalée. ‖ Un des compagnons d'Énée.

ANTHÉE, ville de la Grèce anc., en Achaïe.

ANTHÉIS. Temps hér. Une des filles d'Hyacinthe, fut sacrifiée avec ses sœurs, par les Athéniens, sur le tombeau du géant Céreste, à l'époque où la famine et la peste vengèrent sur les Athéniens la mort d'Androgée, fils de Minos.

ANTHELA, ville de l'anc. Grèce, dans la Thessalie, près du passage des Thermopyles et du golfe Maliaque; assemblée annuelle des amphictyons.

ANTHÈLE adj. f. (an-tè-le — du gr. *anthélion*, petite fleur). Bot. Nom donné par Meyer, dans sa *Monographie des joncs*, à l'inflorescence de ces sortes de plantes.

ANTHÉLÉPHILE s. m. (an-té-lé-fi-le — du gr. *anthelé*, sorte de fleur; *philos*, ami). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des trachélides, dont on connaît deux espèces qui vivent dans le sable, dans les Indes orientales.

ANTHÉLIE s. f. (an-té-lî — du gr. *anti*, contre; *élios*, soleil). Météor. Image du soleil qu'on aperçoit à l'opposé de cet astre, sur un cercle blanc parallèle à l'horizon.

— **Encycl.** Pour bien comprendre ce qu'on entend par *anthélie*, il faut savoir qu'un certain nombre de phénomènes lumineux sont produits par des aiguilles ou par des lames de glace flottant dans l'atmosphère, ou descendant très-lentement à cause de leur petitesse. Au nombre de ces phénomènes sont les *halos*, les *parhélies*, le *cercle parhélique* et l'*anthélie*. Les halos sont deux cercles verticaux, concentriques au soleil, d'un rouge pâle en dedans, et blancs ou bleuâtres en dehors, où le contour est très-diffus. (V. HALO.) Les parhélies ou faux soleils sont des images du soleil présentant les couleurs du spectre, et qui se montrent aux extrémités du diamètre horizontal du *petit halo* ou *halo intérieur*, un peu en dehors de ce cercle. (V. PARHÉLIE.) Le cercle parhélique est un cercle blanc parallèle à l'horizon, passant par le centre du soleil et coupant les deux halos. (V. PARHÉLIQUE.) *L'anthélie* est une image très-diffuse du soleil, de même couleur que lui, et située sur le cercle parhélique, à l'opposé de cet astre. Quelquefois deux arcs blancs se croisent obliquement sur l'*anthélie*, et s'étendent à des distances qui peuvent être considérables. L'*anthélie* peut être aussi accompagné de plusieurs images du soleil, faibles et diffuses, qu'on nomme *paranthélies*.

Les halos et les parhélies sont, comme l'attestent les couleurs qu'ils présentent, produits par la réfraction; le cercle parhélique et l'*anthélie*, dépourvus de couleurs, sont dus à la réflexion. M. Bravais explique l'*anthélie* par la réflexion des rayons solaires sur des lamelles hexagones, tombant verticalement un angle en bas, c'est-à-dire de manière que l'axe cristallographique soit horizontal.

ANTHÉLIE s. f. (an-té-lî — du gr. *anthélion*, petite fleur). Polyp. Genre de polypes dont la structure diffère peu de celle des lobulaires ou alcyons.

— pl. Antiq. gr. Fêtes célébrées à Athènes en l'honneur des dieux anthéliens.

ANTHÉLIENS s. m. pl. (an-té-li-ain — du gr. *anti*, à l'opposite; *élios*, soleil). Antiq. gr. Statues des dieux exposées au soleil devant l'entrée principale des maisons grecques.

— Adjectiv. : *Les dieux limentins des Romains répondaient aux dieux* ANTHÉLIENS *des Grecs*.

ANTHÉLITRAGIEN adj. m. (an-té-li-traji-ain — de *anthélix*, et de *tragus*, un des appendices de l'oreille externe). Anat. Qui appartient à l'anthélix et au tragus.

ANTHÉLIX s. m. (an-té-liks — du gr. *anti*, devant, et *helix*). Anat. Eminence du pavillon de l'oreille, située au-devant de l'hélix.

ANTHELME (saint), évêque de Belley, au XIIe siècle. D'une famille noble de Savoie, il fut d'abord premier dignitaire des chapitres de Genève et de Belley. Dégoûté du monde, il se fit chartreux, et pratiqua avec une grande austérité les règles de cet ordre, dont il fut élu général. Le pape Alexandre II le nomma au siége de Belley, où il mourut en 1118, après avoir levé l'excommunication qu'il avait portée contre le comte Humbert de Savoie, qui avait permis à un de ses archers de tuer un prêtre.

ANTHELMINTHIQUE adj. et s. m. (an-tèlmain-ti-ke — du gr. *anti*, contre; *helmins*, *helminthos*, ver). Méd. Se dit des remèdes destinés à détruire les vers intestinaux. Syn. de *vermifuge*.

— **Encycl.** Un grand nombre de médicaments, appartenant à différentes classes, peuvent agir comme *anthelminthiques;* mais on réserve particulièrement ce nom aux substances qui, sans avoir une action bien marquée sur l'économie animale, paraissent être délétères pour les vers qui existent dans le tube digestif.

Les *anthelminthiques* se divisent en deux classes : ceux qu'on emploie pour chasser les ténias, et qu'on a désignés sous le nom de *téniafuges;* et ceux qui sont destinés particulièrement à la destruction des autres vers intestinaux.

Dans la première classe se rangent le cousso, la racine de grenadier, la fougère mâle, etc.; dans la seconde, la mousse de Corse, l'absinthe, le semen-contra, le calomel, etc.

ANTHÈME (SAINT-), ch.-lieu de cant. (Puy-de-Dôme), arrond. d'Ambert; pop. aggl. 942 h. — pop. tot. 3,206 hab.

ANTHÈME s. m. (an-tè-me — du gr. *anthêma*, fleur). Bot. Genre de plantes de la famille des malvacées, fondé sur l'espèce à laquelle Linné a donné le nom de *lavator arborea*.

— Espèce de danse populaire par laquelle les Grecs célébraient la venue du printemps. Deux chœurs s'alternaient; l'un chantait : « Où sont les roses? où sont les violettes? où est l'ache sombre? » et l'autre chœur répondait : « Voici les roses, voici les violettes, » etc.

ANTHÉMIDÉ, ÉE adj. (an-té-mi-dé — rad. *anthémis*). Bot. Qui ressemble à l'anthémis, ou camomille. ‖ On dit aussi ANTHÉMOÏDE.

— s. f. pl. Nom donné à un groupe de plantes appartenant à la famille des composées et à la tribu des corymbifères, et ayant pour type l'anthémis ou camomille.

ANTHÉMIOPSIS s. m. (an-té-mi-o-psiss — du gr. *anthémis*, camomille; *opsis*, aspect). Bot. Nom donné à une plante du genre wollastonia.

ANTHÉMIS s. m. (an-té-miss — du gr. *anthémis*, petite fleur). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, tribu des corymbifères. ‖ On lui donne souvent le nom de *camomille*.

— **Encycl.** Un involucre hémisphérique composé d'écailles imbriquées, scarieuses sur les bords; un réceptacle garni de paillettes; au centre du capitule, des fleurons, ou fleurs tubuleuses hermaphrodites, de couleur jaune; à la circonférence, des demi-fleurons, ou fleurs ligulées femelles, ordinairement réfléchies à la fin de la floraison, de couleur blanche, excepté dans l'*anthémis des teinturiers*, où elles sont le plus souvent jaunes comme les fleurons eux-mêmes; un fruit sans aigrette ou couronné d'une petite membrane entière ou dentée : tels sont les principaux caractères du genre *anthémis* ou *camomille*.

Les diverses espèces d'*anthémis* sont des plantes herbacées, annuelles ou vivaces; toutes leurs parties sont ordinairement odorantes. Les principales sont l'*anthémis des champs*, l'*anthémis cotule*, l'*anthémis pyrèthre*, l'*anthémis des teinturiers* et l'*anthémis noble*.

L'*anthémis des champs* (*camomille des champs*) est annuelle, très-commune dans nos moissons; elle est désignée vulgairement sous les noms d'*herbe de mai*, de *fausse camomille*.

L'*anthémis cotule* ou *camomille fétide*, décrite aussi sous le nom de *maroute cotule*, se distingue de la précédente par ses ligules blanches marquées de jaune à la base; elle répand une odeur forte, pénétrante et très-désagréable; on l'emploie en médecine comme antispasmodique.

L'*anthémis pyrèthre* ou *camomille pyrèthre*, décrite aussi sous le nom d'*anacycle pyrèthre*, est une herbe vivace originaire des pays chauds. Elle présente une souche ou racine pivotante, épaisse, charnue, plusieurs tiges ascendantes, simples ou peu rameuses, des ligules blanches un peu rougeâtres en dessous et sur les bords; sa racine, douée d'une saveur âcre et brûlante, est un excitant des plus énergiques; il suffit de la mâcher un instant pour qu'elle détermine aussitôt une abondante salivation, ce qui l'a fait appeler vulgairement *racine salivaire;* elle est employée en médecine vétérinaire à titre de sialagogue.

L'*anthémis des teinturiers* ou *camomille des teinturiers* est une herbe vivace, qui croît dans les lieux secs et pierreux de plusieurs contrées de la France et notamment aux environs de Lyon; elle se distingue des autres espèces d'*anthémis* en ce que ses ligules, au lieu d'être blanches, sont en général d'un beau jaune doré; elle fournit une belle teinture jaune.

L'*anthémis noble* ou *camomille romaine*, décrite aussi sous le nom d'*orménide romaine*, croît spontanément dans les pâturages secs et pierreux de presque toute la France. C'est une herbe vivace à tige cylindrique, striée, pubescente, rameuse; à feuilles d'un vert pâle, deux fois primatiséquées; à réceptacle muni de paillettes membraneuses, souvent laciniées au sommet; à fruit allongé et sans aigrette. Toutes les parties de cette plante ont une odeur forte aromatique et agréable, une saveur chaude et amère. Ses fleurs sont très-souvent employées en médecine, en raison des propriétés stimulantes et toniques qu'elles doivent à un principe amer et à une huile volatile. On s'en sert pour réveiller les forces digestives dans la dyspepsie, les coliques venteuses, les affections spasmodiques. C'était un fébrifuge fort usité avant la découverte des quinquinas. Les fleurs de camomille sauvage sont plus actives que celles des pieds cultivés. La culture obtient de l'*anthémis noble* une variété à fleur double, c'est-à-dire dont les fleurs sont toutes développées en ligules.

ANTHÉMIUS, un des ministres les plus remarquables qu'ait eus l'empire d'Orient. Il fut d'abord ambassadeur en Perse, puis maître des offices, consul en 405 sous le règne d'Arcadius, enfin préfet d'Orient et patrice. Dans ces fonctions élevées, il sut unir l'habileté à toutes les vertus qui font les grands hommes d'Etat, et fit régner la prospérité dans l'empire. Lors de l'élévation de Pulchérie, en 414, il se démit du pouvoir, et vécut depuis dans l'obscurité. Saint Jean Chrysostome a fait son éloge.

ANTHÉMIUS, empereur d'Occident, petit-fils du précédent. Il était revêtu des plus hautes charges, lorsqu'en 467 les Romains, opprimés par Ricimer, demandèrent un souverain à Léon, empereur d'Orient. Désigné par ce dernier, Anthémius fit alliance avec le chef suève en lui donnant sa fille en mariage; mais une rupture éclata bientôt entre eux. Ricimer offrit alors la pourpre à Olibrius, combattit son beau-père, le retint prisonnier dans Rome, puis le fit mettre à mort (472).

ANTHÉMIUS, mathématicien et architecte, né à Tralles (Lydie), fut choisi par l'empereur Justinien pour diriger la construction de la basilique de Sainte-Sophie. Il avait donné les plans de ce magnifique édifice, et en avait déjà jeté les fondements, lorsque la mort vint le surprendre, en 534; son œuvre fut achevée par Isidore de Milet. On attribue à Anthémius l'invention des dômes et celle d'un ciment qui finissait par acquérir la dureté du fer. Il paraît avoir poussé très-loin ses recherches en physique et en chimie : les historiens contemporains rapportent qu'il était parvenu à produire des effets semblables à ceux de la foudre et des tremblements de terre; ils racontent qu'ayant à se plaindre du rhéteur Zénon, il disposa près de la demeure de ce dernier une machine, à l'aide de laquelle il détermina une commotion formidable : le rhéteur crut voir briller les éclairs et entendre le tonnerre; sentant sa maison ébranlée, il s'enfuit, rempli d'épouvante. On a cru pouvoir induire de ce récit qu'Anthémius connaissait l'usage de la poudre : quelques-uns sont allés jusqu'à dire que c'était une application de la force expansive de la vapeur; d'autres enfin ont prétendu qu'il avait été amené par ses études à découvrir la puissance de l'électricité. Quoi qu'il en soit, les fragments récemment publiés d'un des ses ouvrages (*Mém. de l'Acad. des inscrip.*, t. XLII) attestent l'étendue de ses connaissances en mécanique et en optique.

ANTHÉMOÏDE adj. (an-té-mo-i-de — de *anthémis*, et du gr. *eidos*, apparence). Syn. de *anthémidé*.

ANTHÉMUS, ville de l'ancienne Macédoine, au N.-O. de Thessalonica, mentionnée par Démosthène, dans sa seconde *Philippique*.

ANTHÉMUSIAS. Géogr. anc. Une des plus anciennes villes de la Mésopotamie, située près de l'Euphrate.

ANTHÉMUSIE. Temps hér. Fille du fleuve Lycus et femme de Dascyle.

ANTHÉPHORE s. m. (an-té-fo-re — du gr. *anthos*, fleur; *phoros*, qui porte). Bot. Graminée annuelle, à chaume rameux et à feuilles planes, de la tribu des panicées, originaire de l'Amérique tropicale.

ANTHÉRAL, ALE adj. (an-té-ral, a-le — rad. *anthère*). Bot. Qui a rapport aux anthères : *L'examen* ANTHÉRAL *est d'un puissant secours pour la distinction des espèces*.

ANTHÈRE s. f. (an-tè-re — du gr. *anthèros*, fleuri). Bot. Petit sac ou capsule, ordinairement jaune et oblongue, qui contient le pollen ou poussière fécondante de la fleur : *Les* ANTHÈRES *de la rose, du lis. L'*ANTHÈRE *est supportée par le filet de l'étamine, organe sexuel mâle de la fleur. Chaque* ANTHÈRE *est une boîte qui s'ouvre, quand elle est mûre, et verse une poussière jaune très-odorante.* (J.-J. Rouss.) *Quand l'étamine est plus longue que le pistil, et que la fleur se tient debout, l'étamine n'a qu'à s'incliner respectueusement, et à ouvrir ses* ANTHÈRES *pour laisser tomber ses trésors de pollen.* (Toussenel.)

— **Encycl.** L'*anthère* est la partie essentielle de l'étamine; elle se compose ordinairement de deux petits sacs qu'on appelle *loges*. Ces loges contiennent une poussière jaune appelée *pollen*, et destinée à féconder les pistils. Au moment de l'épanouissement de la fleur, les loges de l'*anthère* s'ouvrent pour laisser sortir le pollen : c'est ce qu'on appelle la déhiscence de l'*anthère*. Cette déhiscence peut avoir lieu par un trou ou par une fente, par une fente verticale ou par une fente horizontale. La déhiscence de l'*anthère* est *latérale*, quand les fentes par lesquelles elle a lieu regardent par les côtés; elle est *introrse*, quand ces fentes regardent vers le centre de la fleur; elle est *extrorse*, quand ces fentes regardent vers la corolle. L'*anthère* est dite *introrse* ou *extrorse*, selon qu'elle présente la déhiscence introrse ou extrorse. Les *anthères* sont ordinairement *biloculaires*, c'est-à-dire composées de deux loges; elles sont *uniloculaires* (à une seule loge) dans le lierre; *quadriloculaires* (à quatre loges) dans le laurier. Les deux loges de l'*anthère* sont séparées l'une de l'autre par un petit corps qui peut affecter diverses formes, et qu'on appelle *connectif*. Quand le connectif fait suite au filet, dont il paraît n'être que la prolongation, l'*anthère* est dite *adnée*. Si le connectif fait un angle avec le filet, sur l'extrémité duquel il s'insère par un seul point, l'*anthère*, qui devient mobile, est dite *oscillante* ou *versatile*. Un épiderme enveloppant un tissu cellulaire polyédrique serré, au milieu duquel se voient les deux loges remplies de graines de pollen, et, entre ces deux loges, des trachées constituant le connectif, telle est la structure de l'*anthère*. Chaque loge est divisée en deux par une cloison incomplète, et possède une paroi propre, formée de cellules spiralées, annulaires ou réticulées.

ANTHÉRIC s. m. (an-té-rik — du gr. *antherikos*, nom grec de l'asphodèle). Bot. Genre de plantes de la famille des liliacées, renfermant un grand nombre d'espèces herbacées, originaires des zones méridionales d'Europe, d'Asie, etc. : *Plus de soixante espèces d'*ANTHÉRICS *sont cultivées dans les serres d'Europe*.

ANTHÉRICÉ, ÉE adj. (an-té-ri-sé — rad. *anthéric*). Bot. Qui ressemble à l'anthéric.

— s. f. pl. Groupe de plantes appartenant à la famille des liliacées. Les caractères distinctifs des anthéricées sont un périanthe étalé, un fruit capsulaire, une racine fibreuse ou tubéreuse. Les genres *anthéric*, *asphodèle*, *hémérocalle*, etc., font partie du groupe des anthéricées.

ANTHÉRICÈRE adj. (an-té-ri-sè-re — du gr. *antheros*, fleuri; *keras*, corne). Entom. Dont les antennes sont velues.

— s. m. pl. Famille d'insectes diptères.

ANTHÉRICLIS s. m. (an-té-ri-kliss — du gr. *anthèros*, fleuri; *kludzô*, je me baigne). Bot. Genre d'orchidées terrestres, renfermant une seule espèce, qui croît dans l'Amérique du Nord.

ANTHÉRIDIE s. f. (an-té-ri-dî — du gr.

anthèros, fleuri; *eidos*, forme). Bot. Organes propres à certains genres de champignons et d'algues, et que plusieurs physiologistes regardent comme jouant le rôle d'anthères.

— **Encycl.** On donne le nom général d'*anthéridies* aux organes qui représentent les étamines dans les plantes cryptogames. L'*anthéridie* est de forme très-variable, tantôt globuleuse et sessile, tantôt ovoïde et pédicellée. Elle se compose ordinairement d'une masse de tissu utriculaire, dont les utricules contiennent chacune un corps filiforme susceptible de mouvement, une sorte d'animalcule, appelé *anthérozoïde*, comparable à ceux qu'on observe dans la liqueur séminale des animaux. « Sous ce point de vue, dit A. Richard, il existe plus d'analogie entre la matière fécondante des végétaux acotylédonés et celle des animaux, qu'entre cette dernière et celle des plantes phanérogames. »

Dans les algues, les *anthéridies* se présentent sous la forme de petits sacs ovoïdes occupant des cavités sphériques appelées *conceptacles*, lesquelles s'ouvrent à la surface de la fronde par un petit orifice. Il y a des espèces où les *anthéridies* se trouvent réunies aux *sporanges*, c'est-à-dire aux organes femelles, dans un même conceptacle. Il y en a d'autres où sporanges et *anthéridies* habitent des conceptacles distincts, et même sont portés par des individus différents. Dans les premières espèces, les *anthéridies* tapissent la partie du conceptacle voisine de l'orifice, tandis que les sporanges occupent le fond de la cavité, de sorte que les *spores* contenus dans les sporanges ne peuvent échapper au contact des anthérozoïdes, au milieu desquels ils doivent nécessairement passer en sortant du conceptacle. Dans les espèces à sexes séparés, les *anthéridies* sont expulsées en immense quantité hors des conceptacles, et bientôt se vident de leurs anthérozoïdes; ceux-ci s'agitent avec la plus grande vivacité au moyen des deux cils dont ils sont munis, et nagent dans le liquide qui est leur élément; le microscope les montre s'assemblant autour des spores, s'y attachant, et souvent leur communiquant un mouvement de rotation très-rapide. « Dès qu'ils ont été mis en contact avec les anthérozoïdes, dit M. Lemaout, les spores, qui d'abord formaient une goutte de matière visqueuse non miscible à l'eau, se revêtent d'une membrane, et ne tardent pas à germer. »

Les *anthéridies* des fougères ne sont connues que depuis peu de temps. Quand un spore de fougère germe, il ne donne pas immédiatement naissance à une fougère; il se développe en une petite fronde ou lame celluleuse, échancrée à son extrémité, et qui a reçu le nom de *prothallium* (fronde primordiale). Cette petite fronde produit, à côté les uns des autres, les organes des deux sexes. C'est à la face inférieure du prothallium, où elles forment des mamelons celluleux et saillants, que l'on trouve les *anthéridies;* ce sont des cellules qui naissent dans une cellule plus grande, la remplissent, finissent par la crever à son sommet, et, une fois sorties, laissent échapper elles-mêmes, par la rupture de leur paroi, les anthérozoïdes qu'elles contiennent. Ces anthérozoïdes ne tardent pas à rencontrer dans leur voisinage les corps reproducteurs ou *archégones* qu'ils sont chargés de féconder.

ANTHÉRIFÈRE adj. (an-té-ri-fè-re — de *anthère*, et du lat. *ferre*, porter). Bot. Qui porte des anthères : *Fleurs* ANTHÉRIFÈRES.

ANTHÉRIFORME adj. (an-té-ri-for-me — de *anthère*, et *forme*). Bot. Qui a la forme d'une anthère.

ANTHÉRIN, INE adj. (an-té-rain, i-ne — du gr. *anthèros*, fleuri). Entom. Se dit des insectes qui vivent sur les fleurs.

ANTHÉRIQUE adj. (an-té-ri-ke — rad. *anthère*). Bot. Qui concerne les anthères.

ANTHÉROGÈNE adj. (an-té-ro-jè-ne — de *anthère*, et du gr. *genos*, origine). Bot. Se dit des fleurs doubles dont les anthères sont transformées en pétales tortillés en cornet; mot créé par de Candolle.

ANTHÉROLOGIE s. f. (an-té-ro-lo-jî — du gr. *anthèros*, fleuri; *logos*, discours). Didact. Nom par lequel on désigne le style orné, gracieux, fleuri : *En fait d'*ANTHÉROLOGIE, *on cite comme modèle le* Télémaque *de Fénelon.*

ANTHÉROMANIE s. f. (an-té-ro-ma-nî — de *anthère*, et du gr. *mania*, furie). Bot. Surabondance d'anthères.

ANTHÉROPHAGE s. m. (an-té-ro-fa-je — de *anthère*, et du gr. *phagô*, je mange). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des clavicornes, ainsi nommé parce qu'il vit sur les fleurs.

ANTHÉROSYMPHYSIE s. f. (an-té-ro-sain-fi-zî — de *anthère*, et du gr. *sumphuô*, je réunis). Bot. Soudure normale des anthères.

ANTHÉROZOÏDE s. m. (an-té-ro-zo-i-de — de *anthère*, et du gr. *eidos*, forme). Bot. Sorte d'organe reproducteur que l'on remarque dans les plantes cryptogames, et que quelques auteurs ont pris pour un animalcule.

ANTHÉRURE s. f. (an-té-ru-re — du gr. *anthèros*, fleuri; *oura*, queue). Bot. Genre de plantes de la famille des rubiacées, tribu des cofféacées, formé aux dépens des psychotries.

ANTHÉRYLION s. f. (an-té-ri-li-on — du gr. *anthèros*, fleuri; *iluos*, trou, cavité). Bot. Arbuste originaire des Antilles, composant l'unique espèce du genre lythracée.

ANTHÉRYTHRINE s. f. (an-té-ri-tri-ne — du gr. *anthos*, fleur; *eruthros*, rouge). Chim. Matière colorante rouge des pierres.

ANTHÈS. Temps hér. Fils de Neptune. V. ANTHAS.

ANTHÈSE s. f. (an-tè-ze — du gr. *anthêsis*, floraison). Bot. Nom donné à l'ensemble des phénomènes qui constituent la floraison, l'épanouissement des fleurs : *L'*ANTHÈSE *est, pour les plantes, le moment de la puberté. Il est des fleurs dont l'*ANTHÈSE *arrive la nuit; il en est d'autres dont l'*ANTHÈSE *se produit aux heures les plus brûlantes du jour.* ‖ Suivant quelques botanistes, Temps où tous les organes d'une fleur sont dans leur parfait accroissement, époque indiquée par l'émission du pollen.

ANTHESPHORIES s. f. pl. (an-tè-sfo-rî — du gr. *anthos*, fleur; *phoros*, qui porte). Antiq. gr. Fêtes célébrées par les Siciliens en l'honneur de Proserpine, enlevée par Pluton pendant qu'elle cueillait des fleurs.

ANTHESTÉRIES s. f. pl. (an-tè-sté-rî — rad. *anthesterion*). Fêtes des fleurs, que l'on célébrait dans toute la Grèce en l'honneur de tous les dieux, et particulièrement en l'honneur de Bacchus. Ces sortes de saturnales duraient trois jours, qui se passaient dans une folle gaieté. Le premier jour, on se contentait d'ouvrir les tonneaux et de goûter le vin; le deuxième jour, il s'établissait une sorte de lutte entre les buveurs, et une couronne de lierre ou une riche coupe était la récompense du vainqueur. On parcourait les campagnes sur des chariots, d'où l'on se provoquait mutuellement par des railleries. Le troisième jour était consacré à des jeux publics. Pendant toutes ces fêtes, les maîtres servaient à table leurs esclaves; mais, ces saturnales terminées, tout rentrait dans son premier état. La plupart de ces esclaves étaient de Carie; d'où ce proverbe : *Hors d'ici, Cariens, les anthestéries sont finies*, mots qui, dans leurs applications, signifiaient qu'une licence était arrivée à son terme.

ANTHESTÉRION s. m. (an-tè-sté-ri-on — du gr. *anthos*, fleur). Antiq. gr. Nom donné au troisième mois de l'année athénienne.

ANTHIA ou **ANTHÉA.** Myth. gr. Surnom de Junon, honorée particulièrement à Argos.

Anthia et Habrocome ou les **Ephésiaques**, roman grec, dont l'auteur, Xénophon d'Ephèse, vivait à une époque qu'il est impossible de préciser, mais qui ne paraît pas avoir été antérieure à la fin du IVe siècle de notre ère. Suidas seul, parmi les anciens, fait mention de ce roman, encore n'en donne-t-il que le titre. A l'exception d'Ange Politien, qui en cite un fragment dans ses *Mélanges*, aucun des modernes ne paraît en avoir soupçonné l'existence jusqu'au XVIIIe siècle. A cette époque, le manuscrit fut retrouvé dans la bibliothèque de Florence par Bernard de Montfaucon; il fut aussitôt traduit en italien (1723), puis en français (1736 et 1748).

Deux amants unis par le mariage, puis séparés par la destinée, et ne se retrouvant qu'après une longue série d'infortunes, tel est le sujet. A travers cinq livres, on suit les deux récits, tour à tour interrompus l'un pour l'autre, des malheurs d'Habrocome et de ceux d'Anthia. Leur beauté est la source de ces malheurs; elle allume le feu des convoitises, des jalousies et des vengeances; elle met sans cesse à de nouvelles épreuves la fidélité qu'ils se sont jurée. A force de ruses, cette fidélité triomphe des séductions et des menaces; elle sort victorieuse et intacte des situations les plus difficiles, d'autant plus touchante qu'ils ne conservent guère l'espérance de se revoir. Enfin, après bien des courses errantes sur terre et sur mer, ils se retrouvent : le mariage a vaincu les amours illégitimes. « Je te reviens, dit Anthia, cher Habrocome, maître de mon âme, telle que j'étais à notre première séparation, lorsque j'ai quitté Tyr pour la Syrie. J'ai échappé aux menaces des brigands, aux entreprises des pirates, aux outrages des pourvoyeurs de débauche, aux liens, aux fosses, au poison, au tombeau. Personne n'a pu m'amener à faillir... Pour te rester fidèle, j'ai mis en œuvre tous les artifices de la chasteté. — Pour moi, dit Habrocome, je te jure par ce jour tant désiré, qui nous a coûté tant de peine à atteindre, qu'aucune autre jeune fille ne m'a semblé belle, qu'aucune des femmes que j'ai vues ne m'a plu, que tu retrouves Habrocome aussi pur que tu l'as laissé à Tyr dans la prison. »

Une fable mal conçue, compliquée de trop d'incidents, embarrassée par le développement simultané d'une double intrigue, des situations qui ne sont qu'indiquées, un cadre presque vide malgré la profusion des événements, l'invraisemblance dans les inventions, le manque de proportion et de naturel dans les peintures : tels sont les défauts que la critique reproche au roman de Xénophon d'Ephèse. Il rachète ces défauts par quelques qualités, la sobriété dans les détails, la concision, la clarté et l'élégance du style.

ANTHIAS s. m. (an-ti-âss — mot gr.). Ichth. Nom donné par les anciens à un poisson de la Méditerranée, que Cuvier croit être une espèce de thon ou de serran. Les modernes l'appellent vulgairem. *barbier*.

ANTHIASISTE s. m. (an-ti-a-zi-ste — du gr. *antin*; à l'opposé; *istêmi*, mettre). Hist. relig. Membre d'une secte qui apparut dès les premiers temps du christianisme : *Les* ANTHIASISTES *avaient le travail en horreur, et passaient leur vie à dormir.*

ANTHICE s. m. (an-ti-se — du gr. *anthos*, fleur). Entom. Genre d'insectes coléoptères microscopiques, qui vit sur les fleurs.

ANTHICIDE adj. (an-ti-si-de — de *anthice*, et du gr. *eidos*, ressemblance). Entom. Qui ressemble à un anthice.

— s. m. pl. Insectes coléoptères hétéromères, qui vivent à terre, sur les plantes basses.

ANTHIDIE s. f. (an-ti-dî — du gr. *anthêdôn*, abeille). Entom. Genre d'insectes hyménoptères mellifères, voisin des abeilles, renfermant un petit nombre d'espèces toutes indigènes. Ces insectes ont les palpes maxillaires d'un seul article, le labre en carré long, l'abdomen convexe. Les femelles creusent dans la terre un nid qu'elles garnissent de duvet formé des poils de diverses plantes. Latreille donnait à ces insectes le nom d'*abeilles cardeuses*.

ANTHIDULE s. f. (an-ti-du-le — du gr. *anthêdôn*, abeille). Entom. Genre d'insectes diptères.

ANTHIDULÉ, ÉE adj. (an-ti-du-lé — rad. *anthidule*). Entom. Qui est semblable à une anthidule.

— s. f. pl. Tribu d'insectes diptères.

ANTHIE s. f. (an-tî — du gr. *anthos*, fleur). Entom. Insecte coléoptère pentamère, dont le type est l'*anthie tachetée* de Barbarie : *Les* ANTHIES *vivent d'autres animaux, qu'elles mangent vivants.* (Duméril.)

— Nom donné autrefois à des boucles de cheveux que les femmes portaient autour du front.

ANTHIE ou **ANTHÉE.** V. ANTHIA ou ANTHEA.

ANTHIN, INE adj. (an-tain, i-ne — du gr. *anthos*, fleur). Bot. Qui contient des fleurs; qui consiste en fleurs.

— Anc. pharm. Se disait d'une décoction, ou simpl. d'une macération de fleurs dans du vin, que l'on prescrivait comme tonique.

— s. f. Petit champignon hypomycète byssoïde, qui pousse dans les lieux humides, sur les feuilles et sur le bois : *L'éclat et la vivacité de leurs couleurs ont valu aux* ANTHINES *le joli nom qu'elles portent.*

ANTHING (Frédéric), peintre allemand, né à Gotha vers le milieu du XVIIIe siècle, mort à Saint-Pétersbourg en 1805, fut aide de camp et historiographe de Souwarow, qu'il suivit dans son exil. Comme artiste, il mit à la mode les portraits à la silhouette; il a fait, en ce genre, un album très-curieux, que possède le musée de Gotha. Il n'eut, du reste, en peinture, qu'un talent très-médiocre : l'Académie de Saint-Pétersbourg a de lui deux portraits d'académiciens.

ANTHION. Myth. Puits près duquel se reposa Cérès, lorsque, sous la figure d'une vieille femme, elle était à la recherche de sa fille Proserpine.

ANTHIPPE. Myth. gr. Une des cinquante filles du roi Thespius.

ANTHISTIRIE s. f. (an-ti-sti-rî — du gr. *anthos*, fleur; *steira*, bouquet). Bot. Graminée andropogonée de l'Asie et de la Nouvelle-Hollande.

ANTHIUS (du gr. *anthos*, fleur). Myth. Surnom que portait Bacchus à Athènes et à Patras, parce que ses statues y étaient couvertes d'une robe ornée de fleurs.

ANTHOBIE s. f. (an-to-bî — du gr. *anthos*, fleur; *bios*, vie). Entom. Genre de coléoptères pentamères brachélytres, renfermant une vingtaine d'espèces, presque toutes indigènes et de très-petite taille, et dont la plupart vivent sur les fleurs.

ANTHOBOLE s. m. (an-to-bo-le — du gr. *anthos*, fleur; *bolos*, jet, action de jeter). Bot. Genre de la famille des thymélées, renfermant quelques arbrisseaux de l'Australie, qui ont le port des genêts.

ANTHOBOLÉ, ÉE adj. (an-to-bo-lé — rad. *anthobole*). Bot. Qui ressemble à l'anthobole.

— s. f. pl. Tribu de plantes de la famille des thymélées, dont le type est un arbrisseau de l'Australie.

ANTHOBRANCHE adj. (an-to-bran-che — du gr. *anthos*, fleur; *bragchia*, branchies). Moll. Dont les branchies ressemblent à des bouquets de fleurs.

— s. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes nus, renfermant les genres doris et polycère.

ANTHOCÉPHALE s. m. (an-to-sé-fa-le — du gr. *anthos*, fleur; *kephalê*, tête). Bot. Genre de la famille des rubiacées, formé aux dépens des céphalanthes, et renfermant une seule espèce, qui croît en Chine. ‖ On l'appelle aussi FLORICEPS.

— Helminth. Ver intestinal qui ne se trouve que chez les poissons.

ANTHOCERCIS s. m. (an-to-sèr-siss — du gr. *anthos*, fleur; *kerkis*, pilon). Bot. Genre de la famille des personnées, renfermant un petit nombre d'espèces, qui croissent dans les régions extratropicales de l'Australie : *L'*ANTHOCERCIS *s'élève à la hauteur de six à huit pieds, et a pour caractère essentiel une corolle en soucoupe.*

ANTHOCÈRE s. f. (an-to-sè-re — du gr. *anthos*, fleur; *keras*, corne). Bot. Genre de plantes hépatiques, croissant généralement dans les terrains humides. ‖ On dit aussi ANTHOCÉROS.

ANTHOCÉROTÉ, ÉE adj. (an-to-sé-ro-té — rad. *anthoceros* ou *anthocère*). Bot. Qui ressemble à une anthocère.

— s. f. pl. Bot. Troisième tribu des hépatiques.

ANTHOCHÆRE s. m. (an-to-kê-re — du gr. *anthos*, fleur; *koiras*, qui s'élève au-dessus de l'eau). Ornith. Sorte de créadion, vulgairement nommé *pendeloque*.

ANTHOCHARIS s. m. (an-to-ka-riss — du gr. *anthos*, fleur; *charis*, grâce, ornement). Entom. Genre de lépidoptères diurnes, formé aux dépens des piérides, et renfermant un grand nombre d'espèces, dont la plupart vivent en Europe.

ANTHOCHLAMYDE s. m. (an-to-kla-mi-de — du gr. *anthos*, fleur; *chlamus*, tunique). Bot. Genre de la famille des chénopodées, formé aux dépens des corispermes, et renfermant une seule espèce, qui croît en Perse.

ANTHOCHLOÉ s. f. (an-to-klo-é — du gr. *anthos*, fleur; *chloê*, herbe). Bot. Genre de la famille des graminées, tribu des festucées, voisin des brômes, et renfermant une seule espèce, qui croît dans les Andes du Pérou.

ANTHOCHORTE s. f. (an-to-kor-te — du gr. *anthos*, fleur; *chortos*, enceinte). Bot. Genre de la famille des restiacées, renfermant une seule espèce, qui croît au cap de Bonne-Espérance.

ANTHOCLÉISTE s. f. (an-to-klé-i-ste — du gr. *anthos*, fleur; *kleistos*, fermé). Bot. Genre de la famille des loganiacées, renfermant une seule espèce peu connue, qui croît dans la Guinée.

ANTHOCÔNE s. f. (an-to-kô-ne — du gr. *anthos*, fleur; *kônos*, cône). Bot. Genre de la famille des hépatiques, formé aux dépens des marchanties.

ANTHOCOPE s. f. (an-to-ko-pe — du gr. *anthos*, fleur; *koptô*, je coupe). Entom. Genre d'insectes hyménoptères mellifères, voisin des abeilles et des osmies, et renfermant plusieurs espèces dont les femelles coupent les pétales des fleurs pour en construire leurs cellules.

ANTHOCORIS s. m. (an-to-ko-riss — du gr. *anthos*, fleur; *koris*, punaise). Entom. Genre d'insectes hémiptères, formé aux dépens des punaises, et renfermant une douzaine d'espèces européennes.

ANTHOCORYNION s. m. (an-to-ko-ri-ni-on — du gr. *anthos*, fleur; *korunê*, massue). Bot. Espèce de bractée en forme de massue.

ANTHODENDRON s. m. (an-to-dain-dron — du gr. *anthos*, fleur; *dendron*, arbre). Bot. Section du genre rosage, de la famille des éricinées.

ANTHODION s. m. (an-to-di-on — du gr. *anthos*, fleur). Bot. Fleur produite par l'agrégation d'un plus ou moins grand nombre de petites fleurs. ‖ On dit aussi ANTHODISQUE.

ANTHODISQUE s. m. (an-to-di-ske — du gr. *anthos*, fleur; *diskos*, disque). Bot. Syn. de *anthodion*.

ANTHODON s. m. (an-to-don — du gr. *anthos*, fleur; *odous*, *odontos*, dent). Bot. Genre de la famille des hippocratéacées, renfermant une douzaine d'espèces, propres à l'Amérique équatoriale. ‖ On dit aussi ANTHODE.

ANTHŒCIE s. f. (an-té-sî — du gr. *anthos*, fleur; *oikos*, habitation). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes formé aux dépens des noctuelles, et renfermant deux espèces, qui habitent l'Autriche.

ANTHOCYANE s. f. (an-to-si-a-ne — du gr. *anthos*, fleur; *kuanos*, bleu). Chim. Principe colorant bleu des plantes.

ANTHOGONION s. m. (an-to-go-ni-on — du gr. *anthos*, fleur; *gônia*, angle). Bot. Genre de la famille des orchidées, voisin des limodores.

ANTHOGRAPHE s. (an-to-gra-fe — du gr. *anthos*, fleur; *graphô*, j'écris). Celui, celle qui sait exprimer sa pensée par le moyen des fleurs.

ANTHOGRAPHIE s. f. (an-to-gra-fî — rad. *anthographe*). Art d'exprimer sa pensée au moyen des fleurs; langage des fleurs.

ANTHOGRAPHIQUE adj. (an-to-gra-fi-ke — rad. *anthographie*). Qui a rapport à l'anthographie.

ANTHOINE (Nicolas), fanatique du XVIIe siècle, né à Briey en Lorraine, mort en 1632, étudia successivement à Luxembourg, à Trèves et à Cologne, sous les jésuites, et embrassa ensuite le calvinisme. Mais une lecture assidue de l'Ancien Testament ayant fait naître dans son esprit des obscurités que le Nouveau ne pouvait éclaircir, il embrassa secrètement le judaïsme, malgré les obstacles que lui opposèrent les rabbins eux-mêmes. Bientôt il devint fou et se vit enfermé à l'hôpital de Genève. Ayant recouvré le calme de sa raison, il refusa obstinément de revenir à la foi chrétienne, et

fut condamné par les magistrats de Genève à être étranglé sur un bûcher et ensuite brûlé. La sentence fut exécutée le même jour.

ANTHOINE (Antoine-Ignace), baron de Saint-Joseph, né à Embrun en 1749, mort à Marseille en 1826. Il fut chargé de missions pour ouvrir des relations commerciales avec la Russie par la mer Noire, fonda un important établissement à Cherson, reçut des lettres de noblesse, devint maire de Marseille sous l'Empire et membre de la Chambre des représentants pendant les Cent-Jours. On a de lui un *Essai historique sur le commerce et la navigation de la mer Noire.*

ANTHOLITHE s. f. (an-to-li-te — du gr. *anthos*, fleur; *lithos*, pierre): Minér. Fleur fossile.

ANTHOLOBE s. m. (an-to-lo-be — du gr. *anthos*, fleur; *lobos*, lobe). Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande.

ANTHOLIE s. f. (an-to-lî — du gr. *anthos*, fleur). Bot. Genre de plantes de la famille des campanulacées.

ANTHOLOGE s. m. (an-to-lo-je — du gr. *anthos*, fleur; *logos*, choix). Liturg. Recueil de prières, d'offices, en usage dans l'Eglise grecque. ‖ *Nouvel Anthologe*, Abrégé de ce premier recueil, et qui sert de bréviaire aux prêtres et aux moines grecs.

ANTHOLOGIE s. f. (an-to-lo-jî — gr. *anthologia;* formé de *anthos*, fleur; *legô*, je cueille). Choix, collection de fleurs. Ne s'emploie guère au propre.

— Fig. Partie essentielle, crème, quintessence : *La morale est l'*ANTHOLOGIE *de l'humanité.* (Proudh.)

— Dans un sens tout particulier, Recueil de morceaux choisis dans les œuvres des poëtes : *L'*ANTHOLOGIE *grecque*, *latine*, *française*, etc. *M. de la Rochette nous donnera-t-il enfin cette* ANTHOLOGIE? (P.-L. Cour.)

— **Encycl.** Le mot *anthologie* signifie, en général, un choix de pièces de vers ou de prose dans une langue quelconque, mais il est employé particulièrement pour désigner divers recueils d'épigrammes grecques.

Méléagre, natif de Gadara, en Syrie, composa, cent ans avant J.-C., la première *anthologie* grecque; il donna à ce recueil le titre poétique de *Couronne* ou de *Guirlande* (en gr. *stephanos*). Dans un petit poëme servant d'introduction, il compare chaque poëte à une fleur, Anyte au lis, Sapho à la rose; il choisit avec goût dans le riche parterre de l'antiquité. Tous ces morceaux étaient empruntés à quarante-six auteurs: Anyte, Myris, Sapho, Mélanipide, Simonide, Nossis, Rhianus, Erinne, Alcée, Samillo, Léonidas, Manasalcès, Pamphile, Pancratès, Tymnès, Nicias, Euphane, Damagète, Callimaque, Euphorion, Hégésippe, Persée, Diotime, Ménécrate, Nicænète, Phaennus, Simmias, Parthénis, Bacchylide, Anacréon, Anthémius, Archiloque, Alexandre l'Eolien, Polyclétus, Polystrate, Antipater, Posidippe, Hédyle, Sicélidès, Platon le Grand, Aratus, Chérémon, Phédime, Antagoras, Théodoride et Phanias.

Voici un passage de la *Couronne* que Malte-Brun a essayé de traduire :

Muse, pour qui cette aimable guirlande,
Ces fleurs du Pinde, et ces fruits d'Hélicon?
A Dioclès dédions cette offrande;
De Méléagre il chérira ce don,
De mon amour éternel témoignage.
Va, Muse, va, porte-lui ton hommage,
Et nomme-lui tes immortelles fleurs :
Myris, *Anyte*, avancez, jeunes sœurs;
Humble muguet, jonquille à peine éclose,
Lis virginal, *Erinne*, éclate au loin;
Chez toi, *Sapho*, je cueillis avec soin
Peu de boutons, mais des boutons de rose.
.
Parmi ces fleurs paraît *Anacréon;*
C'est de Bacchus la grappe parfumée,
Que de nectar arrosent tous les dieux.
Jeune palmier des monts de Palestine,
Antipater s'élance vers les cieux;
Faut-il armer la rose d'une épine,
Tu la fournis, *Archiloque* fougueux.
.
L'épi doré, c'est l'heureux *Bacchylide;*
Aux champs du Pinde il en fit des moissons.
Viens, viens aussi, modeste *Léonide*,
Et de ton lierre enlace mes festons.

Pendant la seconde moitié du premier siècle de l'ère chrétienne, deux siècles environ après Méléagre, le poëte Philippe de Macédoine composa un autre recueil tiré seulement de quatorze poëtes : Antigone, Antipater, Antiphane, Antiphite, Automédon, Bianor, Cynagoras, Diodore, Evénus, Parménion, Philodème, Tullius et Zonas. Méléagre avait puisé tout à son aise dans les six siècles d'Hésiode aux Ptolémées. Glaner après son devancier dans le champ de la poésie antique, et recueillir ce que la muse grecque avait produit depuis Méléagre, tel fut le travail de Philippe. Straton de Sardes, qui vivait sous Septime Sévère, fit à son tour une collection dans laquelle il n'admit que les épigrammes relatives à l'amour unisexuel; il lui donna le titre effronté de *Mousa paidikê.* Enfin Agathias, un des meilleurs annalistes du siècle de Justinien, composa une quatrième *anthologie*, qu'il intitula *Cercle* (*Kuklos*); elle contenait un choix fait dans les poëtes des cinq ou six premiers siècles de notre ère. Les *anthologies* de Méléagre, de Philippe et d'Agathias sont perdues, mais il est très-probable qu'elles sont en grande partie reproduites dans les deux recueils plus modernes qui nous restent.

De ces deux dernières *anthologies*, l'une est due à Constantin Céphalas, qui la composa au xe siècle, l'autre à Maxime Planude, moine grec qui vivait quatre siècles plus tard. Sauvée des ruines de Constantinople par Jean Lascaris, celle-ci fut imprimée la première (1494). Le manuscrit de l'autre, celle de Céphalas, qui est plus complète et bien supérieure, ne fut trouvé qu'en 1616, par Saumaise, dans la bibliothèque palatine de Heidelberg. Ce recueil est de plus de sept cents épigrammes, formant environ trois mille vers. Il est divisé en cinq parties ou livres. La première et la seconde ne contiennent que des épigrammes excessivement licencieuses, dont quelques-unes sont curieuses comme détails de mœurs. La troisième a pour titre *Epigrammata anathêmatica :* c'est ainsi qu'on nommait les épigrammes qui servaient d'inscriptions aux offrandes que l'on faisait aux dieux. La quatrième ne contient que des épigrammes funéraires, des épitaphes. La cinquième, qui est la plus variée, renferme des épigrammes sur divers sujets. L'auteur du recueil les nomme *epigrammata epidektika* (*épigrammes de luxe* ou *d'ostentation*), c'est-à-dire où le poëte ne cherche qu'à faire briller son esprit.

Il faut bien remarquer que, chez les Grecs, le terme d'*épigramme* avait un sens beaucoup plus étendu que de nos jours. Dans l'origine, c'était, comme l'indique l'étymologie, une simple *inscription*, c'est-à-dire un ou plusieurs vers que l'on gravait sur le frontispice d'un temple, sous un trophée, sous une statue ou sur un tombeau. Plus tard, lorsque la simplicité naïve de l'épigramme grecque s'altéra pour faire place à l'élégant badinage d'un esprit plus raffiné, ce ne fut pas seulement aux traits de satire qu'on donna ce nom, mais aux éloges délicats, aux pensées originales, aux maximes finement exprimées de la morale, de la politesse et du goût. « L'épigramme grecque, dit l'*Encyclopédie nouvelle*, tenait à la fois du proverbe, de l'épigramme moderne et du madrigal. » En vieillissant, l'épigramme s'est de plus en plus éloignée de sa première innocence; son humeur, qui déjà chez les Latins inclinait volontiers à la médisance, est devenue chez nous exclusivement satirique.

Les *anthologies* de Céphalas et de Planude nous offrent une riche galerie de tableaux qui nous transportent au milieu de l'antiquité, et qui nous la révèlent dans sa force et dans sa grâce, dans ses habitudes intellectuelles et dans ses mœurs. La mythologie, l'histoire, les arts, les découvertes, fournissent les sujets, qui sont presque toujours traités avec une grâce et une précision admirables.

Nous donnerons ici quelques échantillons de cette curieuse collection.

ÉPIGRAMMES ÉROTIQUES.

Je n'ai nulle envie d'épouser ni une jeune fille ni une vieille femme : l'une m'inspire de la pitié, et l'autre du respect. Je ne veux ni d'une grappe de verjus ni d'une grappe de raisin sec : la beauté qui est à point se trouve bien mieux faite pour la couche de Vénus. (Oneste.)

⁂

Un baiser est une douce chose : Qui dit le contraire? Mais en demande-t-on le prix, le baiser devient plus amer que l'ellébore. (Cillactor.)

Catulle nous offre la même comparaison : *Suaviolum tristi tristius elleboro.*

⁂

Il y a eu l'âge d'or, l'âge d'argent, puis l'âge de fer: la Vénus d'aujourd'hui appartient à ces trois âges; elle honore celui qui lui apporte de l'or, elle ne repousse pas celui qui lui offre de l'argent, elle accueille même celui qui n'a que de la monnaie de fer. (Antipater.)

⁂

Par ses charmes, Didymé m'a ravi mon cœur. Hélas! je fonds comme de la cire en voyant combien elle est belle. Elle est noire, et qu'importe? Les charbons aussi sont noirs; mais quand ils sont en feu, ils brillent comme des calices de roses. (Asclépiade.)

⁂

Ni la rose n'a besoin de couronnes, ni toi de voiles brodés et de réseaux en pierreries. Les perles sont moins blanches que ta peau, et l'or n'ajoute aucun éclat à ta chevelure négligée. De l'hyacinthe indien jaillit un feu noir et charmant, mais moins vif que celui de tes prunelles. Tes lèvres si fraîches, ta taille harmonieuse et divine ont la puissance de la ceinture de Vénus. Je suis anéanti par tant de beautés; tes yeux seuls me rassurent et me raniment, parce que la douce espérance y repose. (Paul le Silentiaire.)

⁂

Celle qui naguère était fière de sa beauté, qui secouait les nattes de ses beaux cheveux, qui marchait d'une allure altière, l'orgueilleuse qui se jouait de mes peines a perdu son prestige et ses grâces : ses mains se rident, son sein s'affaisse, ses sourcils s'éclaircissent, ses yeux s'éteignent, sa voix chevrote sur ses lèvres pâlies. Les cheveux blancs! Je les appelle les vengeurs de l'Amour; ce sont de bons justiciers, et, pour les coquettes, leur justice ne se fait pas attendre. (Agathias.)

⁂

On connaît cette jolie imitation d'une épigramme de l'*Anthologie*, par Voltaire, sur l'aventure de Léandre et d'Héro :

Léandre, conduit par l'amour,
En nageant disait à l'orage :
Laissez-moi gagner le rivage;
Ne me noyez qu'à mon retour.

⁂

ÉPIGRAMMES VOTIVES.

Moi, cette fière Laïs, dont la Grèce était le jouet, et qui avais à ma porte un essaim de jeunes amants, je consacre à Vénus ce miroir, parce que je ne veux pas me voir telle que je suis, et que je ne peux pas me voir telle que j'étais. (Platon.)

Voici la fidèle et jolie traduction que Voltaire a donnée de cette épigramme :

Je le donne à Vénus, puisqu'elle est toujours belle;
Il redouble trop mes ennuis.
Je ne saurais me voir en ce miroir fidèle
Ni telle que j'étais, ni telle que je suis.

⁂

Cette navette chargée de laine, instrument d'un famélique labeur, Betto l'a consacrée à Minerve, ayant pris en haine tous les travaux de lainage et l'art pénible du tisserand : « Minerve, dit-elle, j'embrasse le culte de Vénus, et contre toi je joins mon suffrage à celui de Pâris. » (.....)

⁂

Callirhoé consacre à Vénus ses couronnes, à Minerve une natte de ses cheveux, à Diane sa ceinture, parce qu'elle a trouvé le fiancé qu'elle voulait, parce qu'elle a passé honnêtement sa jeunesse, et qu'elle a mis au monde de beaux garçons. (Agathias.)

⁂

Le plomb qui trace des lignes droites, et la règle qui lui sert de guide, la pierre poreuse qui aiguise le bec émoussé des roseaux, l'encre et les roseaux qui révèlent les mystères de la pensée, la lame tranchante d'un canif, telles sont les offrandes que consacre à Mercure le vieux Philodème, dont la vue et la main affaiblies par l'âge se trouvent affranchies des travaux de copiste. (Julien d'Egypte.)

⁂

ÉPIGRAMMES FUNÉRAIRES.

Méprisant une vaine richesse, tu as appris à tes disciples à se contenter de peu, Zénon, vieillard au front vénérable; auteur de mâles enseignements, tu as fondé par ton génie une doctrine mère de la fière indépendance. La Phénicie est ta patrie, et qu'importe? Cadmus aussi était phénicien, et c'est à lui que la Grèce doit l'écriture. (.....)

⁂

Je renferme Laïs, la belle citoyenne de Corinthe, qui vécut dans l'or et la pourpre et avec l'Amour, plus recherchée, plus délicate que Vénus elle-même, plus brillante que les blanches eaux de Pirène, la Cypris terrestre dont les fiers prétendants étaient plus nombreux que ceux de la jeune Tyndaride, et moissonnaient ses grâces et ses caresses achetées. Son tombeau même exhale une odeur de safran; ses os sont encore imprégnés d'essences et de parfums; de ses cheveux s'échappe un air embaumé. A sa mort, Vénus a déchiré ses belles joues, et l'Amour a poussé des cris plaintifs. Si sa couche n'eût pas été accessible à l'or de tous les Grecs, la Grèce se serait battue pour elle comme pour Hélène. (Antipater.)

⁂

Si quelqu'un demande où est le tombeau d'Alexandre de Macédoine, réponds : « Les deux continents d'Europe et d'Asie, voilà son tombeau. » (Addée.)

⁂

Etranger, va dire à Lacédémone que nous sommes morts ici pour obéir à ses lois. (Simonide.)

⁂

O Sparte, chère patrie, nous sommes les trois cents qui, après avoir combattu pour Thyrée contre le même nombre de descendants d'Inachus, avons quitté la vie sans détourner la tête, à la même place où nous avons engagé le combat. Sur le bouclier du fier Othryadas on lit, écrit avec son sang : « Jupiter, Thyrée est aux Lacédémoniens. » Si quelque Argien a échappé au trépas, c'est qu'il est du pays d'Adraste. Pour Sparte, ce n'est pas mourir, c'est fuir qui est la mort. (Simonide.)

⁂

Toutes trois nous sommes mortes, ô Milet, chère patrie, pour nous soustraire aux outrages infâmes des barbares gaulois, jeunes vierges de cette cité que l'impitoyable Mars des Celtes a réduites à cette destinée. Non, nous n'avons pu supporter leur joug impie, pas même celui de l'hyménée, et nous avons été trouver Pluton pour protecteur et pour époux. (Anyte.)

⁂

ÉPIGRAMMES DESCRIPTIVES.

Espérance et toi, Fortune, adieu pour toujours; j'ai trouvé le port. Plus rien de commun entre vous et moi; allez-vous-en faire d'autres dupes. (.....)

Cette épigramme est très-bien rendue par le distique latin :

Inveni portum; Spes et Fortuna, valete :
Sat me lusistis; ludite nunc alios.

⁂

Mnémosyne, saisie d'étonnement aux mélodieux accents de Sapho, s'écria : « Les mortels ont-ils donc une dixième Muse? « (Antipater de Sidon.)

⁂

Passants, sous la cendre du temps j'ai disparu, moi, Ilion, ville illustre et sacrée, autrefois si fière de mes tours et de mes remparts; mais je vis dans Homère, j'ai là un mur et des portes d'airain. Non, les javelots des Grecs ne me dévasteront plus : je resterai à jamais dans la mémoire et sur les lèvres de la Grèce entière. (Evénus de Sicile.)

⁂

Bergers, Mercure est un dieu facile à contenter; il lui suffit d'une libation de lait ou de miel des bois. Hercule veut davantage; il demande un bélier ou un agneau gras, et sans cesse on lui choisit une victime. — Mais il éloigne les loups. — Eh! qu'importe si le troupeau, ainsi gardé, périt dévoré par les loups ou par son gardien? (Antipater.)

Voltaire a traduit ainsi cette épigramme :

Un peu de miel, un peu de lait
Rendent Mercure favorable.
Hercule est bien plus cher, il est bien moins traitable :
Sans deux agneaux par jour il n'est pas satisfait.
On dit qu'à nos moutons ce dieu sera propice.
Qu'il soit béni. Mais entre nous
C'est un peu trop en sacrifice :
Qu'importe qui les mange ou d'Hercule ou des loups?

⁂

La femme est l'œuvre de la colère de Jupiter, le rachat du feu, et sa contre-partie funeste; aussi elle brûle l'homme, elle le dessèche à force de chagrins, et fait succéder à sa jeunesse une vieillesse prématurée. Junon au trône d'or ne laisse pas que de donner elle-même des soucis à Jupiter, qui, plus d'une fois, la chassa du séjour des immortels, la suspendant au milieu de l'air et des nuages. Homère le sait bien, lui qui a décrit le courroux du maître des dieux contre son épouse. Ainsi vous le voyez, aucune femme ne peut vivre en bon accord avec son mari, pas même celle qui, sous la voûte dorée des cieux, repose dans les bras de Jupiter. (Palladas.)

⁂

Femmes, occupées jusqu'ici à moudre, ne fatiguez plus vos bras, dormez la longue matinée, et laissez la voix du coq vous annoncer inutilement l'arrivée prochaine du jour. Cérès a ordonné aux nymphes de remplacer l'ouvrage de vos mains; aussitôt elles se sont élancées au sommet des roues pour faire tourner l'essieu, et l'essieu, à l'aide des rayons qui l'entourent, entraîne dans sa course quatre meules creuses et pesantes. L'âge d'or renaît donc pour nous, puisque, sans travail et sans peine, nous jouissons des dons de Cérès. (Antipater.)

Cette épigramme, qui paraît avoir été composée au temps d'Auguste, et qui célèbre l'invention toute récente des moulins à eau, nous montre le changement apporté par cette invention dans la condition des femmes.

⁂

ÉPIGRAMMES EXHORTATIVES ET MORALES

La route qui descend aux enfers est toute droite, soit que tu partes d'Athènes, soit que tu viennes de Méroé. Que ce ne soit pas un chagrin pour toi de mourir loin de ta patrie. Le vent qui porte vers le royaume de Pluton est le même partout, et il souffle de tous côtés. (.....)

⁂

Comme si tu devais bientôt mourir, jouis de ton bien; et comme si tu devais toujours vivre, ménage-le. L'homme sage est celui qui, ne perdant pas de vue ces deux préceptes, tient un juste milieu entre l'épargne et la dépense. (Lucien.)

⁂

Que ne peut la Fortune, en dépit de notre attente et de nos vœux! Elle élève les petits, elle abaisse les grands. Ton orgueil, ton faste, elle les abattra, quand bien même un fleuve te prodiguerait ses paillettes d'or. Le vent ne renverse jamais ni le jonc ni la mousse, mais il jette à bas les grands chênes et les hauts platanes. (Lucillius.)

La belle fable du *Chêne et du Roseau* est en germe dans cette épigramme.

ÉPIGRAMMES DE TABLE ET COMIQUES.

Profite du temps présent pour aimer et boire, Democrate, car nous ne boirons pas toujours, nous ne jouerons pas toujours avec de beaux garçons. Parons nos têtes de couronnes, arrosons-nous de parfums avant qu'on porte des parfums et des couronnes sur nos tombes. Que de mon vivant mes os s'imbibent de vin; et qu'après ma mort Deucalion les inonde. (Straton.)

Ainsi disait Louis XV : « Après moi le déluge ! »

Sept années se sont ajoutées à trente, autant de pages déchirées du livre de ma vie. Déjà ma tête se parsème de cheveux blancs, messagers de l'âge de la sagesse. Mais j'aime encore les chants, les causeries amoureuses, les chœurs et les banquets, et dans mon sein brûle une flamme toujours nouvelle. Allons, Muses, hâtez-vous de clore ce chapitre, et régnez en souveraines sur mes passions. (Philodème.)

Cette épigramme rappelle ces vers charmants qui terminent la *Métromanie* de Piron :

Vous à qui désormais je consacre mes jours,
Muses, tenez-moi lieu de fortune et d'amours.

La rose ne fleurit qu'un instant; vient-elle à passer, cherche, tu ne trouveras plus un rosier, mais une ronce. (.....)

Bois, ami, amuse-toi. Qu'arrivera-t-il demain? Qu'arrivera-t-il plus tard? Personne ne le sait. Ne t'essouffle pas, ne te fatigue pas. Autant que tu le peux, donne-toi du bien-être, procures-en aux autres, mange de bon appétit, pense en mortel. Il y a bien peu de distance de la vie à la mort. (.....)

C'est le *comedamus et bibamus; cras enim moriendum* d'Isaïe, traduit en si beaux vers par Racine :

De nos jours passagers le nombre est incertain;
Il est sage aujourd'hui de jouir de la vie;
Qui sait si nous serons demain?

On m'a volé un cochon, une génisse, une chèvre, et à ce sujet je t'ai donné une petite somme, Ménéclès. Aucun démêlé ne s'est élevé entre Othryade et moi, et je n'accuse pas du larcin les héros des Thermopyles. C'est contre Eutychide que je plaide, en sorte que je ne sais ce que font ici Xerxès et les Spartiates. Mais ne perds pas de vue mon affaire au nom de la loi, ou je crierai bien haut : « Ménéclès parle d'une façon et mon cochon d'une autre. » (Lucillius.)

Nous trouvons dans Martial une épigramme qui paraît être une imitation de celle qu'on vient de lire; La Harpe l'a traduite en vers français :

On m'a volé : j'en demande raison
A mon voisin, et je l'ai mis en cause
Pour trois chevreaux et non pour autre chose.
Il ne s'agit de fer, ni de poison :
Et toi, tu viens, d'une voix emphatique,
Parler ici de la guerre punique,
Et d'Annibal et de nos vieux héros,
Des triumvirs, de leurs combats funestes.
Eh! laisse-là ces grands mots, ces grands gestes :
Ami, de grâce, un mot de mes chevreaux.

Un jour, une vipère mordit un Cappadocien; elle aussi mourut ayant goûté d'un sang empoisonné. (Démodocus.)

Cette épigramme a été traduite par Voltaire, qui en a dirigé le trait contre un de ses ennemis :

Un jour, dans le sacré vallon,
Un serpent mordit Jean Fréron.
Que croyez-vous qu'il arriva?
Ce fut le serpent qui creva.

Tu teins tes cheveux, soit, mais tu ne teindras jamais la vieillesse; tu n'effaceras pas les rides de tes joues. Donc, ne les enduis pas de céruse, au point de remplacer ton visage par un masque. C'est peine perdue. Es-tu folle? Jamais la céruse ni le fard ne feront d'Hécube une Hélène. (Lucillius.)

ÉPIGRAMMES QUI NE SE TROUVENT QUE DANS L'ANTHOLOGIE DE PLANUDE.

Sur la statue de Niobé. De femme, les dieux m'ont faite marbre; mais Praxitèle, au contraire, m'a changée de marbre en femme. (...)

Voltaire a traduit ainsi cette épigramme :

Le fatal courroux des dieux
Changea cette femme en pierre;
Le sculpteur a fait bien mieux,
Il a fait tout le contraire.

Sur une statue de Vénus. — Je ne me montrai nue qu'à trois mortels, au berger Pâris, à Anchise, au bel Adonis, les seuls que je connaisse; mais Praxitèle, où m'a-t-il vue? (.....)

Ici encore nous avons une élégante et spirituelle traduction de Voltaire :

Oui, je me montrai toute nue
Au dieu Mars, au bel Adonis,
A Vulcain même, et j'en rougis;
Mais Praxitèle, où m'a-t-il vue?

L'autre jour, tressant une couronne, je trouvai parmi les roses un Amour. L'ayant pris par les ailes, je le plongeai dans mon vin; cela fait, je l'avalai, et lui maintenant, dans mon sein, il me chatouille avec ses ailes. (Julien d'Egypte.)

Voici une très-ancienne et naïve traduction de cette épigramme :

Un jour, un bouquet tissant
A ma gentille amourée,
Parmy je trouvai gissant
L'aislé fils de Cythérée.
Lors je le plonge en mon vin
Et le bus. Quelle aventure!
Depuis, mon cœur en endure
Des maux qui n'ont pas de fin.

Sur la statue de Jupiter à Olympie. — Ou bien Jupiter est descendu pour te montrer ses traits, Phidias, ou bien c'est toi qui es monté au ciel pour voir le dieu. (Philippe.)

Nous devons à Parizot une traduction poétique de cette épigramme :

Aux yeux de Phidias s'offrant, divin modèle,
Jupiter descendit de la sphère immortelle;
Ou bien volant lui-même au palais de l'éther,
Phidias à loisir y sculpta Jupiter.

C'est en parlant de ces précieux recueils qu'un poëte moderne a dit :

J'aime le pur éclat de ces bouquets antiques,
Recueillis par le goût dans la corbeille d'or
Que de l'esprit des Grecs la fleur parfume encor;
Leur génie, à la fois naïf, sublime et tendre,
Elevé sans effort, sait noblement descendre.

La meilleure et la plus moderne édition de l'*Anthologie grecque* est celle de Jacobs, imprimée à Leipzig en 1813. L'*Anthologie* de Planude fut traduite en vers latins par Grotius (1630-1631). Cette traduction, dont l'impression avait été commencée en 1645, fut arrêtée par la mort de Grotius, et resta inédite jusqu'à la fin du siècle dernier. Il existe une *anthologie* latine recueillie par Joseph Scaliger, Heindenbruch et autres latinistes, et dont la meilleure édition est due à Pierre Burmann (1759 et 1773).

Les littératures orientales sont très-riches en *anthologies*, dont voici les titres pompeux : la *Perle du monde*, le *Temple de feu*, la *Fleur des poëmes*, la *Couronne des fleurs*, etc. Sylvestre de Sacy a publié une *Anthologie grammaticale arabe*, collection de morceaux choisis de divers grammairiens et scoliastes arabes, accompagnée d'une traduction française et enrichie de notes qui rendent cet ouvrage très-utile à tous ceux qui veulent se familiariser avec la littérature orientale.

Du reste, la plupart des langues ont leur *anthologie*. L'*Anthologie* française a revêtu le caractère de la nation; c'est un recueil de couplets joyeux et satiriques, publié en 1765 par Meusnier de Querlon et Jean Mouet.

Anthologie est un des mots les plus heureux que nous ayons empruntés à la langue riche et poétique d'Homère. Comme il signifie littéralement *bouquet de fleurs*, il est de nature à se prêter à un nombre infini d'emplois. En effet, le mot *fleur* n'exprime-t-il pas la quintessence de toute chose? Veut-on rendre tout le charme et le bonheur de la jeunesse, on dit *fleur des ans;* a-t-on à peindre dans tout leur épanouissement la fraîcheur, l'innocence et la beauté de la jeune fille, on la nomme *Fleur de Marie*. La plante précieuse qui a été le premier lien de civilisation entre les peuples devient *fleur de froment*, quand on veut faire entendre le suc d'une chose déjà excellente. Eh bien, l'heureux mot *anthologie* dit encore plus et mieux que tout cela : il signifie *fleur de la fleur*. S'il en est ainsi, quel terme plus convenable pourrions-nous employer pour qualifier ce qu'il y a de meilleur dans des choses excellemment bonnes, la mythologie, l'histoire, la littérature? C'est dans cet ordre d'idées que le *Grand Dictionnaire* va faire usage du mot *anthologie*, pour offrir à ses lecteurs une quintessence des fleurs latines, historiques, mythologiques et littéraires.

1° ANTHOLOGIE LATINE. Nous donnons ce nom aux phrases expressives, significatives, aux mots heureux que Virgile, Horace, Cicéron, Ovide, etc., ont créés, et qui ont enrichi notre langue et notre littérature. Voici les plus remarquables, que nous nous contentons de citer ici, et que l'on trouvera, avec tous les développements dont ils sont susceptibles, à leur ordre alphabétique :

Ab imo pectore.
Ab Jove principium.
Ab uno disce omnes.
Abusus non tollit usum.
Acta est fabula.
Adhuc sub judice lis est.
Ad perpetuam rei memoriam.
Ad usum Delphini.
Ad valorem.
Æquam memento servare mentem.
Æquo pulsat pede.
Ære perennius.
Æs triplex.
Æternum vale.
Age quod agis.
Agnosco veteris vestigia flammæ.
Albo lapillo diem notare.
Alea jacta est.
Alma parens.
Amant alterna Camenæ.
Ambitiosa recidet ornamenta.
Amicus humani generis.

(Ces deux dernières phrases, oubliées, figureront au SUPPLÉMENT.)

Amicus Plato, sed magis amica veritas.
Anguis in herba.
Animus meminisse horret.
Annibal ad portas.
Aquila non capit muscas.
Arcades ambo.
Argumentum ad crumenam.
Argumentum baculinum.
Ars longa, vita brevis.
Asinus in tegulis.
Audax Iapeti genus.
Audi alteram partem.
Aura popularis.
Aurea mediocritas.
Auri sacra fames.
Aut Cæsar, aut nihil.

Beatus ille qui procul negotiis...
Bellaque matribus detestata.
Bis dat qui cito dat.

Cantabit vacuus coram latrone viator.
Carpe diem.
Carpent tua poma nepotes.
Castigat ridendo mores.
Caveant consules.
Cedant arma togæ.
Chorda semper oberrat eadem.
Civis sum romanus.
Claudite jam rivos, pueri, sat prata biberunt.
Cogito, ergo sum.
Compelle intrare.
Consanguineus lethi sopor.
Consilio manuque.
Contraria contrariis curantur.
Corpus delicti.
Corruptio optimi pessima.
Cor unum et anima una.
Credo quia absurdum.
Cuncta supercilio moventis.
Currente calamo.

Dat veniam corvis, vexat censura columbas.
Davus sum, non Œdipus.
Debellare superbos.
Debemur morti nos nostraque.
Decet imperatorem stantem mori.
Decipimur specie recti.
De gustibus et coloribus non est disputandum.
Delenda Carthago.
Delicta juventutis meæ.
Dente superbo.
Deo ignoto.
De omni re scibili et quibusdam aliis.
Desinit in piscem.
Desipere in loco.
De stercore Ennii.
De te fabula narratur.
Deus dedit, Deus abstulit, sit nomen Domini benedictum.
Deus, ecce Deus.
Deus ex machina.
Deus nobis hæc otia fecit.
Diem perdidi.
Difficiles nugæ.
Dignus est intrare.
Dî meliora piis.
Dîs aliter visum.
Discite justitiam moniti et non temnere divos.
Disjecti membra poetæ.
Doctus cum libro.
Donec eris felix.
Dulces moriens reminiscitur Argos.
Dulcia linquimus arva.
Dum vitant stulti vitia, in contraria currunt.
Dura lex, sed lex.

Eheu fugaces labuntur anni.
Ejusdem farinæ.
Ense et aratro.
Epicuri de grege porcum.
Eritis sicut Dii.
Errare humanum est.
Est modus in rebus.
Et campos ubi Troja fuit.
Etiam periere ruinæ.
Etiamsi omnes, ego non.
Et in Arcadia ego.
Et nunc erudimini.
Et quasi cursores, vitaï lampada tradunt.
Exceptis excipiendis.
Excidat illa dies!
Exegi monumentum.
Ex nihilo nihil.
Ex ore parvulorum veritas.
Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor!
Expende Annibalem.
Experto crede.
Ex ungue leonem.

Facit indignatio versum.
Fama volat.
Favete linguis.
Felix culpa.
Felix qui potuit rerum cognoscere causas!
Fervet opus.
Festina lente.
Fiat lux!
Fidus Achates.
Fluctuat nec mergitur.
Fœnum habet in cornu.
Forsan et hæc olim meminisse juvabit.
Fortunate senex!
Fronde super viridi.
Fronti nulla fides.
Furor arma ministrat.

Genus irritabile vatum.
Grammatici certant.

Habemus confitentem reum.
Habent sua fata libelli.
Hæret lateri lethalis arundo.
Hoc erat in votis.
Hoc opus, hic labor est.
Hoc volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas!
Homo homini lupus.
Homo sum, et nihil humani a me alienum puto.
Honos alit artes.
Horresco referens.

Ignoti nulla cupido.
Illic stetimus et flevimus quum recordaremur Sion.
Impavidum ferient ruinæ.
Imperium in imperio.
In anima vili.
In cauda venenum.
Inde iræ.
Indocti discant et ament meminisse periti.
Infandum, regina, jubes renovare dolorem.
In hoc signo vinces.
In medias res.
In medio stat virtus.
In naturalibus.
In rerum natura.
Instar montis equum.
In sylvam non ligna feras.
In tenui labor.
Inter pocula.
Inter utrumque tene, medio tutissimus ibis.
Intus et in cute.
Invita Minerva.
In vitium ducit culpæ fuga.
Ira furor brevis est.
Is fecit cui prodest.
Ita diis placuit.
Italiam! Italiam!

Jam proximus ardet Ucalegon.
Jus et norma loquendi.
Justum ac tenacem propositi virum.

Labor omnia vincit improbus.
Lapsus calami.
Lapsus linguæ.
Laudator temporis acti.
Longo sed proximus intervallo.
Lucidus ordo.

Macte animo.
Magister dixit.
Magnæ spes altera Romæ.
Major e longinquo reverentia.
Majores pennas nido.
Male parta male dilabuntur.
Manet alta mente repostum.
Materiam superabat opus.
Maxima debetur puero reverentia.
Melioribus annis.
Me, me adsum qui feci.
Mens agitat molem.
Mens divinior.
Mens sana in corpore sano.
Minima de malis.
Mobilitate viget.
Molle atque facetum.
Monitoribus asper.
Monstrum horrendum, informe, ingens, cui lumen ademptum.
Morituri te salutant.
Motu proprio.
Multa paucis.
Mutatis mutandis.

Nascuntur poetæ, fiunt oratores.
Naturam expellas furca, tamen usque recurret.
Nec deus intersit, nisi dignus vindice nodus.
Nec mortale sonans.
Neque semper arcum tendit Apollo.
Ne quid nimis.
Nescio vos.
Nescit vox missa reverti.
Ne sutor ultra crepidam.
Nigro notanda lapillo.
Nil actum reputans si quid superesset agendum.
Nil admirari.
Nil mortalibus arduum est.
Nimium ne crede colori.
Nocturna versate manu, versate diurna.
Noli me tangere.
Nolite mittere margaritas ante porcos.
Non ignara mali, miseris succurrere disco.
Non licet omnibus adire Corinthum.
Non omnia possumus omnes.
Non omnis moriar.

Non passibus æquis.
Non possumus.
Nos numerus sumus.
Nosce te ipsum.
Nove, sed non nova.
Novissima verba.
Nulla dies sine linea.
Numero deus impare gaudet.
Nunc est bibendum.

O altitudo!
Odi profanum vulgus.
O et præsidium et dulce decus meum!
O fortunatos nimium!
Omne ignotum pro terribili.
Omne tulit punctum.
Omnia mecum porto.
Omnia serviliter pro dominatione.
Omnia vincit amor.
Omnis homo mendax.
O quantum est in rebus inane!
Ore rotundo.
O rus, quando ego te aspiciam!
Os homini sublime dedit.
Os magna sonaturum.
O tempora! o mores!
Otium cum dignitate.
O ubi campi!
O vanas hominum mentes, o pectora cæca!

Pæte, non dolet. V. PÆTUS.
Panem et circenses.
Parcere subjectis et debellare superbos.
Parturient montes.
Patiens quia æternus.
Pauci quos æquus amavit Jupiter.
Paulo majora canamus!
Paupertas impulit audax.
Pectus est quod disertum facit.
Pede pœna claudo.
Pendent opera interrupta.
Pendetque iterum narrantis ab ore.
Perinde ac cadaver.
Pertransiit benefaciendo.
Piscem natare doces.
Plaudite, cives!
Plurima mortis imago.
Post equitem sedet atra cura.
Post hoc, ergo propter hoc.
Primo avulso non deficit alter.
Primus inter pares.
Principiis obsta.
Pro aris et focis.
Pro domo sua.
Proh pudor!
Prolem sine matre creatam.
Pulchre, bene, recte.
Punica fides.

Quærens quem devoret.
Qualis ab incepto.
Quandoque bonus dormitat Homerus.
Quantum mutatus ab illo!
Quia nominor leo.
Quid deceat, quid non.
Quidlibet audendi semper fuit æqua potestas.
Quidquid delirant reges, plectuntur Achivi.
Quis tulerit Gracchos de seditione querentes?
Quod ab omnibus, quod ubique, quod semper.
Quodcumque ostendis mihi sic, incredulus odi.
Quod Di omen avertant!
Quod scripsi, scripsi.
Quorum pars magna fui.
Quos ego.
Quos vult perdere Jupiter dementat.
Quousque tandem!

Rara avis in terris.
Rari nantes in gurgite vasto.
Regis ad exemplar totus componitur orbis.
Reminiscitur Argos.
Res sacra miser.
Ridendo dicere verum quid vetat?
Ridiculus mus.
Risum teneatis.
Rudis indigestaque moles.

Sæpe premente Deo, fert Deus alter opem.
Scandit fatalis machina muros.
Scribitur ad narrandum, non ad probandum.
Sedet æternumque sedebit infelix Theseus.
Semel insanivimus omnes.
Semper ad eventum festinat.
Servum pecus.
Sesquipedalia verba.
Si augur augurem...
Sic itur ad astra.
Sic vos non vobis.
Similia similibus curantur.
Sine nomine vulgus.
Sint ut sunt, aut non sint.
Si parva licet componere magnis.
Si Pergama dextra defendi possent, etiam hac defensa fuissent.
Sit tibi terra levis!
Si vis me flere, dolendum est primum ipsi tibi.
Si vis pacem, para bellum.
Solve senescentem.
Stans pede in uno.
Stupete, gentes!
Suave mari magno...
Sublata causa, tollitur effectus.
Sub tegmine fagi.
Sufficit cuique diei malitia sua.
Sui generis.
Summum jus, summa injuria.
Sunt lacrymæ rerum.
Sunt verba et voces, prætereaque nihil.
Surge et ambula.
Sursum corda.
Sustine et abstine.

Tanquam ægri somnia.
Tantæ molis erat Romanam condere gentem!
Tantæne animis cœlestibus iræ!
Tarde venientibus ossa.
Telum imbelle, sine ictu.
Testis unus, testis nullus.
Timo Danaos et dona ferentes.
Timeo hominem unius libri.
Tolle et lege.
Tot capita, tot sensus.
Trahit sua quemque voluptas.
Tua res agitur.
Tu es ille vir.
Tulit alter honores.
Tu Marcellus eris.
Tu quoque.

Ubi bene, ibi patria.
Ubi plura nitent.
Ubi solitudinem faciunt, pacem appellant.
Ultima ratio.
Ultimum moriens.
Una salus victis nullam sperare salutem.
Unguibus et rostro.
Urbi et orbi.
Utile dulci.
Ut pictura poesis.

Væ soli!
Væ victis!
Varium et mutabile semper.
Veni, vidi, vici,
Vera incessu patuit dea.
Verba volant, scripta manent.
Veritas odium parit, obsequium amicos.
Victis honos!
Victrix causa Diis placuit, sed victa Catoni.
Video meliora proboque, deteriora sequor.
Vinum bonum lætificat cor hominis.
Vir bonus dicendi peritus.
Vires acquirit eundo.
Virtus post nummos.
Vis comica.
Vitam impendere vero.
Vive memor quam sis ævi brevis.
Vivit sub pectore vulnus.
Vox clamantis in deserto.
Vox faucibus hæsit.
Vox populi, vox Dei.

2° ANTHOLOGIE HISTORIQUE. Choix de mots ou phrases célèbres, d'origine historique, qui ont pour ainsi dire passé en proverbes, et sur lesquels on trouvera des explications aux mots en italique.

Abîme (l') de *Pascal*.
A *demain* les affaires sérieuses!
Ah! le bon *billet* qu'a La Châtre!
Ai-je dit quelque *sottise?*
Alexandre se réservant l'*espérance*.
Alexandre tranchant le *nœud* gordien.
A l'*œil* droit de Philippe.
A moi, Auvergne, voilà les ennemis! V. ASSAS.
Ane (l') de Buridan.
Anesse (l') de Balaam.
Anneau de Gygès.
Anneau de Polycrate.
Après moi le *déluge!*
Après vous, messieurs les *Anglais!*
Au plus *digne*.
Avez-vous *lu* Baruch?

Baiser Lamourette.
Béquille de Sixte-Quint.
Biche de Sertorius.
Brûler n'est pas répondre.
Brûler ses vaisseaux.

Cailloux de Démosthène.
Caïn, qu'as-tu fait de ton frère?
Capitole (du) à la roche Tarpéienne, il n'y a qu'un pas.
Catilina est à nos *portes*.
Celui-ci est *aussi* Alexandre.
Ce n'est pas au roi de France à venger les *injures* du duc d'Orléans.
Cercle de Popilius.
C'est la *faute* à Voltaire, c'est la *faute* à Rousseau.
C'est plus qu'un *crime;* c'est une faute.
Chacun chez soi, *chacun* pour soi.
Chambres de Denys.
Chapeau de Gessler.
Charles-Quint au monastère de Saint-Just.
Charrue de *Cincinnatus*.
Chemin de *Damas*.
Chêne de Vincennes.
Chercher un homme. V. DIOGÈNE (lanterne de).
Cheval de Caligula.
Cheval de Job.
Cheveux de Samson.
Colonne de feu ou de fumée conduisant les Hébreux dans le désert.
Continence de Scipion.
Coup de *Jarnac*.
Courbe la tête, fier Sicambre; *adore* ce que tu as brûlé, brûle ce que tu as *adoré*.

Daniel dans la *fosse* aux lions.
De l'*audace*, encore de l'*audace* et toujours de l'*audace!*
Délices de *Capoue*.
Démon familier de Socrate.
Denys le Tyran ne couchant pas deux nuits de suite dans la même *chambre*.
Derniers (les) Romains.
Dieu est trop haut et la France trop loin.
Diogène brisant son écuelle.
Diogène marchant devant Zénon.
Discussions, disputes *byzantines*.
Douleur, tu n'es pas un mal!
Duc de *Clarence* noyé dans un tonneau de malvoisie.
Du pain et des spectacles. V. PANEM ET CIRCENSES.

Echelle de Jacob.
Ecrasons l'*infâme!*
Encore une *victoire* comme celle-là, et nous sommes perdus.
Enlèvement des Sabines.
Ensevelir (s') sous les ruines du temple.
Epée de *Damoclès*.
Esclave suivant le char du triomphateur à Rome.
Et moi aussi, j'ai vécu en Arcadie. V. ET IN ARCADIA EGO.
Et moi *aussi*, je suis peintre!
Et moi *aussi*, si j'étais Parménion.
Et moi, suis-je sur un lit de roses? V. GUATIMOZIN.
Et pourtant elle tourne! V. E PUR SI MUOVE!

Faites des *perruques*.
Fantôme de Brutus.
Festin de Balthazar.
Fille (la) de *Jephté*.
Flèche du Parthe.
Foi du charbonnier.
Folie simulée de Brutus.
Fosse aux lions.
Fourches Caudines.
Franchir le *Rubicon*.
Frappe, mais écoute.
Frapper du pied la terre...
Fronde de David.
Fumier de Job.
Funérailles d'Alexandre.

Gladiateur tombant avec grâce. V. TOMBER.
Gouffre de *Curtius*.
Grues d'*Ibycus*.
Gygès et la femme de Candaule.

Harangues de Démosthène qui sentent l'*huile*.
Hébreux (les jeunes) dans la *fournaise* ardente.
Hippocrate dit *oui*, mais Galien dit non.
Hippocrate refusant les *présents* d'Artaxerce.
Honni soit qui mal y pense!

Ides de mars.
Idole de *Jaggrenat*.
Il avait été à la peine, c'était bien raison qu'il fût à l'honneur. V. BANNIÈRE.
Il est trop *tard!*
Il n'est pas donné à tout le monde d'aller à Corinthe. V. NON LICET OMNIBUS ADIRE CORINTHUM, ou CORINTHE.
Il n'*oserait*.
Il n'y a pas de grand homme pour son *valet de chambre*.
Il n'y a plus de *Pyrénées*.
Ilotes que l'on forçait à s'enivrer pour l'éducation des jeunes Spartiates.
Ils chantent, ils *payeront*.
Ils n'ont rien *appris*, rien oublié.
Il y a des *juges* à Berlin.
Ingrate patrie, tu n'auras pas mes *os*.

Jacob *luttant* avec l'ange.
J'ai failli *attendre*.
J'aime Platon, mais j'aime encore plus la vérité. V. AMICUS PLATO.
J'aimerais mieux être le *premier* dans un village que le second à Rome.
J'ai perdu ma journée. V. DIEM PERDIDI.
J'ai trouvé! V. EURÊKA.
J'avais pourtant *quelque* chose là.
Je m'appelle *Légion*.
Je n'ai qu'à *frapper* du pied la terre pour en faire sortir des légions.
J'en *appelle* à Philippe à jeun.
Je ne me sens pas *blessé*.
Je porte tout avec moi. V. OMNIA MECUM PORTO.
Je prends mon *bien* partout où je le trouve.
Je suis citoyen romain. V. CIVIS ROMANUS SUM.
Je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu. V. VENI, VIDI, VICI.
Je voudrais ne pas savoir *écrire*.
Je voudrais que le peuple romain n'eût qu'une seule *tête*.
Jugement de *Salomon*.
Jusques à quand, Catilina, abuseras-tu de notre patience? V. QUOUSQUE TANDEM.

La *femme* de César ne doit pas même être soupçonnée.
Laissez faire, *laissez* passer.
Laissez passer la *justice* du roi.
Laitues (les) de *Dioclétien*.
Langues d'Esope.
Lanterne de *Diogène*.
La *parole* a été donnée à l'homme pour déguiser sa pensée.
L'*argent* n'a pas d'odeur.
Laver son *linge* sale en famille.
Le *corps* d'un ennemi mort sent toujours bon.
Le maître l'a dit. V. MAGISTER DIXIT.
Léonidas aux Thermopyles.
Le premier président ne veut pas qu'on le *joue*.
Le roi *règne* et ne gouverne pas.
Les *lauriers* de Miltiade m'empêchent de dormir.
L'*Etat*, c'est moi.
Levier d'Archimède. V. POINT D'APPUI.
L'*exactitude* est la politesse des rois.
L'*ordre* règne à Varsovie.
Louve de Romulus.
Lucullus soupe chez *Lucullus*.
Luxe de *Pharnabaze*.

Maison de Socrate.
Malheur aux vaincus! V. VÆ VICTIS.
Malheureuse France! *malheureux* roi!
Manchettes de Buffon.
Manteau d'Antisthène.
Manteau de *Joseph*.
Manteau d'Elie.
Marchande (la) d'herbes d'Athènes et Théophraste.
Marius dans les marais de Minturnes.
Marius et l'esclave cimbre.
Marius sur les ruines de Carthage.
Marque au *front* de Caïn.
Médecin (le) d'Alexandre.
Moïse mourant en vue de la terre promise.
Moïse priant pendant le combat.
Mon fils, rien ne peut te *résister*.
Mon *siége* est fait.
Montagne de Mahomet.
Montons au Capitole en rendre grâce aux dieux.
Mot de *Cambronne*.
Mulet chargé d'or de Philippe.

Nabuchodonosor changé en *bête*.
Naufrage de la *Méduse*.
Ne pouvant *s'élever* jusqu'à moi, ils m'ont fait descendre jusqu'à eux.
Ne touchez pas à la *hache*.
Ne touchez pas à la *reine*.
Nous *dansons* sur un volcan.
Nous *souperons* ce soir chez Pluton.

O Athéniens! qu'il en coûte pour être *loué* de vous!
Œuf (l') de Christophe Colomb.
Oies (les) du Capitole.
Oreille (l') de Denys.
Où il n'y a rien, le roi perd ses *droits*.
Où la vertu va-t-elle se *nicher?*
Ouvrez, c'est la *fortune* de la France.

Pætus, cela ne fait pas de mal. V. ARRIA.
Paris vaut bien une *messe*.
Paysan ennuyé d'entendre Aristide appelé le *Juste*.
Pends-toi, brave *Crillon*, nous avons vaincu à Arques, et tu n'y étais pas.
Périssent les *colonies* plutôt qu'un principe!
Pli de rose du Sybarite.
Poisons (les) de Mithridate.
Pomme de Newton.
Porter la paix ou la guerre dans les plis de son *manteau*.
Prends et lis. V. TOLLE ET LEGE.
Psaphon est un dieu.

Quart d'heure de Rabelais.
Que l'on me donne trois lignes de l'écriture de quelqu'un, et je le ferai *pendre*.
Que serait-ce, si vous aviez entendu le *monstre* lui-même?
Queue du chien d'Alcibiade.
Qui m'*aime* me suive!
Qui t'a *fait* comte? — Qui t'a *fait* roi?
Qu'on me ramène aux *carrières!*

Rachel ne voulant pas être consolée.
Racine passera comme le *café*.
Refuser les *présents* d'Artaxerce.
Retraite du peuple sur le mont *Aventin*.
Réveil d'*Epiménide*.
Rien n'est *changé* en France; il n'y a qu'un Français de plus.
Robe (la) de César.
Robe rouge de Richelieu.
Romulus enlevé dans un orage.
Ruisseau (le petit) de la rue du Bac.

Sabines se jetant entre les combattants.
Sandales d'*Empédocle*.
Saül cherchant les *ânesses* de son père.
Saut de Leucade.
Scamandre (le fleuve).
Sem et Japhet couvrant leur père d'un manteau.
Serment d'Annibal.
Si c'est *possible*, c'est fait; si c'est impossible, cela se fera.
Si je n'étais Alexandre, je *voudrais* être Diogène.
Si le roi le *savait!*
Sinon, non!
Soldat, *frappe* au visage!
Sommeil d'*Epiménide*.
Sonate, que me veux-tu?
Souvent femme varie. V. VARIUM ET MUTABILE SEMPER.
Statue de *Memnon*.
Statue de *Nabuchodonosor*.
Suivez mon *panache* blanc...
Suspendre sa harpe aux saules de la rive.
Sylla abdiquant. V. ABDICATION.

Tarquin abattant des têtes de pavot.
Taureau (le) de *Phalaris*.
Temple de *Janus*.
Temple d'Ephèse brûlé par *Erostrate*.
Tirez le rideau, la *farce* est jouée!
Tonneau de *Diogène*.
Tortue d'Eschyle.
Tour de la Faim. V. UGOLIN.
Tout est perdu, fors l'*honneur!*
Trompettes (les) de *Jéricho*.
Tu as *vaincu*, Galiléen!
Tu *dors*, Brutus!
Tu es cet homme. V. TU ES ILLE VIR.
Tuez tout; Dieu saura *reconnaître* les siens!
Tunique de Jésus-Christ.
Tu n'iras pas plus *loin!*
Tu portes César et sa *fortune!*
Turbot (le) de *Domitien*.
Tu sais *vaincre*, Annibal, mais tu ne sais pas profiter de la victoire!
Tu vaincras par ce signe! V. IN HOC SIGNO VINCES.

Un *cheval!* un *cheval!* mon royaume pour un *cheval!*
Un *empereur* doit mourir debout!

Vallée de *Josaphat*.
Varus, rends-moi mes légions!
Veau d'or.
Verge de Moïse.
Vertu, tu n'es qu'un nom!
Viens les *prendre!*
Vigne (la) de *Naboth*.
Visages pâles qui *déplaisaient* à César.
Voilà bien du bruit pour une *omelette!*
Voilà mes *bijoux!*
Vol favorisé à Sparte.

Xerxès faisant *fouetter* la mer.

3° ANTHOLOGIE MYTHOLOGIQUE. Recueil de noms ou de faits mythologiques, auxquels le théâtre, le roman, le journal, etc., font de fréquentes allusions, et que l'on trouvera soit aux noms propres, soit aux mots qui expriment l'idée principale:

Amants, prétendants de Pénélope.
Amour (*l'*) et Psyché.
Apollon et Daphné.
Apollon chez Admète.
Apollon et Marsyas.
Arc d'Ulysse.
Argus.
Armes (*les*) d'Achille.

Bellérophon et la Chimère.
Boîte de Pandore.
Briarée aux cent bras.
Briséis.

Calchas.
Calypso.
Camille marchant sur les blés.
Cassandre (*fille de Priam*).
Ceinture de Vénus.
Charybde.
Chênes de Dodone.
Cheval de Troie.
Chevelure de Bérénice.
Circé.
Colonnes d'Hercule.
Compagnons d'Ulysse.
Cygne de Léda.
Cythère.

Dédale.
Deucalion et Pyrrha.
Didon écoutant Enée.
Diomède blessant une divinité.
Diomède blessé par ses chevaux.
Double visage de Janus.
Dragon du jardin des Hespérides.

Ecuries d'Augias.
Education d'Achille.
Egisthe.
Encelade sous l'Etna.
Endymion.
Enée portant son père Anchise.
Esculape.
Etéocle et Polynice.
Etre trempé dans les eaux du Styx.
Eumée (*le fidèle*).
Euménides (*les*).

Festin des Lapithes.
Fil d'Ariane.
Filets de Vulcain.
Filles de Pélias.
Fleurs du lotus.
Fontaine de Castalie.
Fontaine de l'Hippocrène.
Fontaine de Jouvence.
Furies (*les*).

Gâteau de Cerbère.
Géryon au triple corps.
Gorgones (*les*).
Grand Pan (*le*) est mort.

Harpes éoliennes.
Harpies (*les*).
Hébé.
Hercule au berceau étouffant des serpents.
Hercule et Eurysthée.
Hercule (*les travaux d'*).
Hercule (*les flèches d'*).
Hercule et l'hydre de Lerne.
Hercule (*massue d'*).
Hercule filant aux pieds d'Omphale.
Hippolyte et Aricie.

Icare précipité dans la mer.
Image d'Ithaque fuyant devant Ulysse.
Iris.
Ixion poursuivant Junon et n'embrassant que la nue.
Ixion (*roue d'*).

Jurer par le Styx.

Larmes des sœurs de Méléagre.
Léthé (*le*).
Lion (*le*) de Némée.
Lit de Procuste.
Lycas lancé par Hercule dans la mer.

Médée.
Midas changeant en or tout ce qu'il touche.
Midas (*oreilles de*).
Minerve sortant tout armée du cerveau de Jupiter.
Minotaure (*le*).
Monstre d'Hippolyte.
Mystères d'Eleusis.

Narcisse.
Nausicaa.
Némésis.
Neptune calmant les flots.
Niobé.
Noir Cocyte (*le*).
Nymphe (*la*) Eucharis.

Obole de Caron.
Œdipe et le sphinx.
Olivier de Minerve.
Oracle d'Epidaure.
Oreste et Pylade.
Oreste poursuivi par les Furies.
Orphée et Eurydice.
Orphée mis en pièces par les bacchantes.
Outres d'Eole.

Pactole (*le*).
Patrocle couvert des armes d'Achille.
Panthée.
Parques (*les*).
Pégase.
Pélion sur Ossa.
Phaéton précipité du ciel.
Phénix (*le*) renaissant de ses cendres.
Philémon et Baucis.
Philomèle et Progné.
Pomme de discorde.
Prométhée enchaîné sur le Caucase.
Proserpine six mois aux enfers et six mois sur la terre.
Protée.
Pygmalion.
Pygmées (*les*).

Rocher de Sisyphe.

Sanglier de Méléagre.
Saturne dévorant ses enfants.
Scylla.
Sémélé.
Serpents de Laocoon.
Serpent Python.
Sibylle jetant les feuillets au vent.
Sinon, le perfide Sinon.
Sirènes.
Soif, supplice de Tantale.
Soldats de Cadmus s'entr'égorgeant.
Sourcils de Jupiter.
Stentor.
Supplice de Thésée.

Talon d'Achille.
Tapisserie, toile de Pénélope.
Temple de Janus.
Tête de Cerbère.
Tête de Méduse.
Thersite, le lâche Thersite.
Tirésias.
Tison de Méléagre.
Titans (*les*).
Tonneau des Danaïdes.
Tour, pluie d'or de Danaé.
Triptolème.
Tunique du centaure Nessus.
Typhon, le géant Typhon.

Ulysse dans l'antre de Polyphème.

Vautour de Prométhée.
Vénus sortant des ondes.

4° ANTHOLOGIE LITTÉRAIRE. Choix de phrases ou de mots empruntés à la comédie, à la tragédie, à la poésie épique, à la littérature en général, que leur forme vive et piquante a rendus l'objet de nombreuses applications, et dont on trouvera l'explication tantôt aux mots en italiques, tantôt aux mots qui sont l'objet d'un renvoi:

— Il est avec le ciel des *accommodements*.
— Et l'avare *Achéron* ne lâche point sa proie.

— La discorde est au camp d'*Agramant*.

— Sésame, ouvre-toi. V. ALI-BABA.

— Le véritable *Amphitryon*
Est l'*Amphitryon* où l'on dîne.

— Cet *animal* est très-méchant,
Quand on l'attaque, il se défend.

— Les *animaux* malades de la peste.

— . . . Puisqu'il faut l'appeler par son nom.
V. ANIMAUX MALADES DE LA PESTE.

— Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés.
V. ANIMAUX MALADES DE LA PESTE.

— Les tourterelles se fuyaient.
Plus d'amour, partant plus de joie.
V. ANIMAUX MALADES DE LA PESTE.

— Que m'avaient-ils fait? Nulle offense.
V. ANIMAUX MALADES DE LA PESTE.

— Vous leur fîtes, seigneur,
En les croquant, beaucoup d'honneur.
V. ANIMAUX MALADES DE LA PESTE.

— La faim, l'occasion, l'herbe tendre, et je pense,
Quelque diable aussi me poussant...
V. ANIMAUX MALADES DE LA PESTE.

— . . . Haro sur le baudet.
V. ANIMAUX MALADES DE LA PESTE.

— Un loup quelque peu clerc...
V. ANIMAUX MALADES DE LA PESTE.

— Ce pelé, ce galeux, d'où venait tout le mal.
V. ANIMAUX MALADES DE LA PESTE.

— Manger l'herbe d'autrui, quel crime abominable!
V. ANIMAUX MALADES DE LA PESTE.

— Rien que la mort n'était capable
D'expier son forfait...
V. ANIMAUX MALADES DE LA PESTE.

— Où sont les neiges d'*antan?*

— Dans le simple *appareil*
D'une beauté qu'on vient d'arracher au sommeil.

— Glissez, mortels, n'*appuyez* pas.

— Au *banquet* de la vie, infortuné convive.
— Du côté de la *barbe* est la toute-puissance.

— Le soleil qui poudroie et l'herbe qui verdoie. V. BARBE-BLEUE.

— De loin c'est quelque chose, et de près ce n'est rien.
V. BATON.

— Le chameau et les *bâtons* flottants.

— La femme de Sganarelle qui veut être *battue*.

— Tirer les marrons du feu. V. BERTRAND ET RATON.

— . . . Dieu prodigue ses *biens*
A ceux qui font vœu d'être siens.
— Ce *bloc* enfariné ne me dit rien qui vaille.
— Ah! ne me *brouillez* pas avec la République.

— Il fallait un *calculateur*, ce fut un danseur qui l'obtint.

— *Calomniez, calomniez;* il en restera toujours quelque chose.

— *Carte*, pays de Tendre.
— Le *chagrin* monte en croupe et galope avec lui.

— Nous avons *changé* tout cela.

— Tout finit par des *chansons*.

— . . . Les *chants* avaient cessé.
— Il aurait volontiers écrit sur son *chapeau*:
C'est moi qui suis Guillot, berger de ce troupeau.

— Dans son chapitre des *chapeaux*.

— . . . Avocat, il s'agit d'un *chapon*.

— Un saint homme de *chat*...
— J'appelle un *chat* un *chat*, et Rollet un fripon.
— O le plaisant projet d'un poëte ignorant,
Qui, de tant de héros, va choisir *Childebrand!*
— . . . Rodrigue, as-tu du *cœur?*
— Et le combat cessa faute de *combattants*.

— Il *compilait, compilait, compilait*.

— Et par droit de *conquête* et par droit de naissance.

— La plus noble *conquête* que l'homme ait jamais faite...

— *Conseil* tenu par les rats.

— . . . *Corsaires à corsaires*,
L'un l'autre s'attaquant, ne font pas leurs affaires.
— Mes pareils à deux fois ne se font pas connaître
Et pour leurs *coups* d'essai veulent des *coups* de [maître
— Et dans de faibles corps s'allume un grand *courage*.
— Le vivre et le *couvert;* que faut-il davantage?
— La critique est aisée et l'*art* est difficile.
— On devient *cuisinier*, mais on naît rôtisseur.

— Sera-t-il dieu, table ou *cuvette?*

— Eh! mon ami, tire-moi du *danger;*
Tu feras après ta harangue.

— Les *dés* du juge de Rabelais.

— Et ces deux grands *débris* se consolaient entre eux.
— Qui nous *délivrera* des Grecs et des Romains?
— Avocat, ah! passons au *déluge*.
— Et ce même Sénèque et ce même Burrhus
Qui *depuis*.....
— Et monté sur le faîte il *aspire* à descendre.
— Chez elle un beau désordre est un effet de l'*art*.
— *Devine* si tu peux, et choisis si tu l'oses.
— Des dieux que nous servons connais la *différence*.

— Le *dindon* de la fable.

— Quoi qu'on *dic*.

— Je ne *dis* pas cela.

— ... Tout *dort*, et l'armée, et les vents, et Neptune.

— Sans *dot!*

— Le crime fait la honte, et non pas l'*échafaud*.
— J'*embrasse* mon rival, mais c'est pour l'étouffer.
— Un *endroit* écarté
Où d'être homme d'honneur on ait la liberté.
— J'aurais mieux fait, je crois, d'*épouser* Célimène.
— Du droit qu'un *esprit* vaste et ferme en ses desseins
A sur l'*esprit* grossier des vulgaires humains.
— Rome n'*est* plus dans Rome, elle *est* toute où je *suis*.
— Ses rides sur son front ont gravé ses *exploits*.

— Il y a *fagots* et *fagots*.

— Ce ne sont que festons, ce ne sont qu'*astragales!*

— Les fossoyeurs d'*Hamlet*.

— Si ce n'est toi, c'est donc ton *frère*.

— Se retirer dans un *fromage* de Hollande.

— *Fumier* d'Ennius.

— Quand on prend du *galon*, on n'en saurait trop [prendre.
— Et la *garde* qui veille aux barrières du Louvre
N'en défend pas nos rois.
— Tous les *genres* sont bons, hors le *genre* ennuyeux.
— ... Que faire en un *gîte*, à moins que l'on ne songe?
— Mieux vaut *goujat* debout qu'empereur enterré.
— Se plaint de sa *grandeur* qui l'attache au rivage.
— *Passer* du grave au doux, du plaisant au sévère.

— ... Pour l'amour du *grec*...

— *Attacher* le grelot.

— Les *grenouilles* qui demandent un roi.

— Le lion qui se laisse couper les *griffes*.

— *Guenille* si l'on veut, ma *guenille* m'est chère.

— Ces *haines* vigoureuses
Que doit donner le vice aux âmes vertueuses.

— Après l'Agésilas,
Hélas!
Mais après l'Attila,
Holà!

— Et voilà justement comme on écrit l'*histoire*.

— Le *pauvre* homme!

— Ah! pour être dévot, je n'en suis pas moins *homme*.

— Et je sais sur ce fait
Bon nombre d'*hommes* qui sont femmes.

— Avoir toute *honte* bue.

— Pégase est un cheval qui porte
Les grands hommes à l'*hôpital*.

— L'*huître* et les plaideurs.

— Quand Auguste avait bu, la Pologne était *ivre*.

— ... Ce sont là *jeux* de prince.

— *Lance* d'Argail.

— Oublier d'éclairer sa *lanterne*.
— Le *latin*, dans les mots, brave l'honnêteté;
Mais le lecteur français veut être respecté.

— La folle du *logis*.

— Le dieu, poursuivant sa carrière,
Versait des torrents de *lumière*
Sur ses obscurs blasphémateurs.

— Soyez plutôt *maçon*, si c'est votre talent.

— Notre ennemi, c'est notre *maître*.

— *Rimer* malgré Minerve.

— Le Français, né *malin*...

— *Marche! marche!*

— Le *masque* tombe, l'homme reste,
Et le héros s'évanouit.

— Tout est pour le mieux dans le meilleur des *mondes* possibles.
— Qui *méprise* Cotin n'estime point son roi
Et n'a, selon Cotin, ni Dieu, ni foi, ni loi
— Je n'ai *mérité*
Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité

— Le *meunier*, son fils et l'âne.

— *Moi;*
Moi, dis-je, et c'est assez...

— Le *moi* est haïssable.

— Je suppose qu'un moine est toujours *charitable.*

— Le tout ne vaut pas la *moitié.*

— Ce *monsieur*-là, sire, c'était moi-même.

— La *montagne* qui enfante une souris.

— Et de Caron, pas un *mot.*

— La *mouche* du coche.

— Le *lion* et le moucheron.

— Se *battre* contre des moulins à vent.

— Madame se *meurt*, Madame est morte!

— Que j'en ai vu *mourir* de jeunes filles!

— Avant l'affaire,
Le roi, l'âne ou moi, nous *mourrons.*

— *Moutons* de Panurge.

— Voilà pourquoi votre fille est *muette.*

— Aimez-vous la *muscade?* on en a mis partout.

— Chassez le *naturel*, il revient au galop.

— Noces de *Gamache.*

— C'est toi qui l'as *nommé.*

— Il nous faut du *nouveau*, n'en fût-il plus au monde.

— Les beaux *yeux* de ma cassette.

— Tout Paris pour *Chimène* a les yeux de Rodrigue.

— L'*œil* morne maintenant et la tête baissée,
Semblaient se conformer à sa triste pensée.

— Les *oies* de frère Philippe.

— Même quand l'*oiseau* marche, on sent qu'il a des [ailes.

— Cet oracle est plus sûr que celui de *Calchas.*

— Les *oreilles* du lièvre.

— L'*oreiller* de Montaigne.

— Vous êtes *orfévre*, monsieur Josse.

— Pour réparer des ans l'irréparable *outrage.*

— Palais, jardins d'*Armide.*

— Le geai paré des plumes du *paon.*

— *Paraissez!* Navarrais, Maures et Castillans.

— La *part* du lion.

— . . . J'en *passe* et des meilleurs.

— Passez-moi la *rhubarbe*, et je vous passerai le séné.

— Montrez-moi *patte* blanche.

— Le *pavé* de l'ours.

— Le *paysan* du Danube.

— La *peau* du lion.

— Vendre la *peau* de l'ours.

— Si mes confrères savaient *peindre.*

— Quand on a tout *perdu*, quand on n'a plus d'espoir,
La vie est un opprobre et la mort un devoir.

— Le coq et la *perle.*

— Les prêtres ne sont pas ce qu'un vain *peuple* pense.

— *Peut-être* (de Rabelais).

— Prendre le *Pirée* pour un homme.

— Laissez-leur prendre un *pied* chez vous,
Ils en auront bientôt pris quatre.

— Le coup de *pied* de l'âne.

— Les deux *pigeons.*

— Je *pleure*, hélas! sur ce pauvre Holopherne,
Si méchamment mis à mort part Judith.

— Je *plie* et ne romps pas.

— Comment en un *plomb*-vil l'or pur s'est-il changé?

— Le *pot* au lait.

— Le *pot* de terre et le *pot* de fer.

— La *poule* aux œufs d'or.

— Les *prières* boiteuses d'Homère.

— C'est Vénus tout entière à sa proie *attachée:*

— Faire de la *prose* sans le savoir.

— Et l'ami *Pompignan* pense être quelque chose.

— Le renard qui a la *queue* coupée.

— Un je ne sais *quoi* qui n'a plus de nom dans aucune langue.

— *Race* d'Agamemnon qui ne finit jamais.

— *Raison* démonstrative.

— La *raison* dit Virgile, et la rime Quinault.

— Le *rameau* d'or d'Énée.

— On dit, et sans *horreur* je ne puis le redire.

— Il vivait de *régime* et mangeait à ses heures.

— Quand sur une personne on prétend se *régler*,
C'est par les beaux côtés qu'il faut lui ressembler.

— L'âne chargé de *reliques.*

— Honteux comme un *renard* qu'une poule aurait [pris.

— Je *rends* grâces aux dieux de n'être pas Romain.

— Le *reste* ne vaut pas l'honneur d'être nommé.

— Du plus grand des Romains voilà ce qui nous *reste.*

— J'ai *ri*, me voilà désarmé.

— Le seul *roi* dont le peuple ait gardé la mémoire.

— Tu seras *roi.*

— Et, *rose*, elle a vécu ce que vivent les *roses.*
L'espace d'un matin.

— Le grain de *sable* de Pascal.

— Le *sac* de Scapin.

— Saute, *marquis!*

— Quand on le *sait*, c'est peu de chose;
Quand on l'ignore, ce n'est rien.

— Que *sais*-je?

. . . Couvrez ce *sein* que je ne saurais voir.

— Nourri dans le *sérail*, j'en connais les détours.

— Le *serpent* et la lime.

— Prends un *siége*, Cinna.

— Imiter de *Conrart* le silence prudent

— *Hameau* de Petits-Soins.

— Le *soliveau* de la fable.

— Un *sonnet* sans défaut vaut seul un long poëme.

— Et si vous n'en *sortez*, vous devez en *sortir.*

— Un *sot* trouve toujours un plus *sot* qui l'admire.

— Bon *souper*, bon gîte et le reste.

—
Soupire, étend les bras, ferme l'œil et s'endort.

— *Sourire* mouillé de larmes.

— Ma foi, s'il m'en *souvient*, il ne m'en *souvient* [guère.

— *Statue* du Commandeur.

— Le *style* est de l'homme même.

— Jamais *surintendant* ne trouva de cruelles.

— Quoi qu'en dise *Aristote* et sa docte cabale,
Le tabac est divin, il n'est rien qui l'égale.

— La tache de sang de lady *Macbeth.*

— Ne forçons point notre *talent*,
Nous ne ferions rien avec grâce.

— *Tarte* à la crème.

— Le *temps* ne fait rien à l'affaire.

— Se retirer sous sa *tente.*

— Belle *tête*... mais de cervelle point.

— Le matin catholique, et le soir idolâtre,
Il dînait de l'*autel* et soupait du théâtre.

— Le trident de Neptune est le *sceptre* du monde.

— Il en est jusqu'à *trois* que je pourrais citer.

— Qui *trompe*-t-on ici?

— Selon l'*usage* antique et solennel.

— Jamais on ne *vaincra* les Romains que dans Rome.

— Enfin, Malherbe *vint.*

— *Vérité* en deçà, erreur au delà.

— Ils sont trop *verts.* . . .

— Je laisse à penser la *vie*
Que firent ces deux amis.

— Ton amour m'a refait une *virginité.*

— J'ai voulu *voir*, j'ai *vu.*

— Je *vois*, je sais, je crois, je suis désabusée.

— Je l'ai *vu*, dis-je, *vu*, de mes propres yeux *vu*,
Ce qu'on appelle *vu*...

— Quand aura-t-il tout *vu?*

— Homme de bien, qui *voyez* tant de choses.

— Les restes d'une *voix* qui tombe et d'une ardeur qui s'éteint.

— Tu l'as *voulu*, George Dandin.

5° ANTHOLOGIE DES NOMS PROPRES LITTÉRAIRES. Énumération expliquée et commentée des principaux types et personnages appartenant au roman, au théâtre, etc., et que leur originalité a gravés dans la mémoire pour en faire des termes de piquantes comparaisons :

Adamastor.
Agnès.
Agramant.
Akakia (le docteur).
Aladin.
Alceste.
Ali-Baba.
Almaviva.
Amadis de Gaule.
Amaryllis.
Amphitryon.
Angélique (la belle).
Angot (madame).
Archevêque de Grenade (l').
Aricie.
Arlequin.
Armide.
Arsinoé.
Asmodée.
Astolphe (cor, fiole d').
Astrée.
Avocat Patelin (l').
Banco.
Barataria (l'île de).
Bartholo.
Basile.
Beau-Ténébreux (le).
Bélise.
Bertrand et Raton.
Bilboquet.
Birotteau (César).
Bobèche.
Bradamante.
Bridoie.
Bridoison.
Cadet Buteux.
Cadet Roussel.
Caleb.
Calypso.
Camille.
Candide.
Capitan.
Carabas (le marquis de).
Cassandre.
Céladon.
Célimène.
Chauvin.
Chérubin.
Chicaneau.
Chimène.
Chloris.
Chrysale.
Cid (le).
Clarisse Harlowe.
Claude Frollo.
Clélie.
Clorinde.
Colin.
Colombine.
Corinne.
Crispin.
Cymodocée.
Desdémone.
Des Grieux.
Diafoirus.
Dimanche (monsieur).
Don Juan.
Don Quichotte.
Dorine.
Dulcinée.
Elvire.
Emile.
Escarbagnas (la comtesse d').
Esméralda (la).
Eucharis.
Eudore.
Eugénie Grandet.
Falstaff.
Fanfan la Tulipe.
Faust.
Figaro.
Fleurant.
Fracasse.
Frétillon.
Frontin.
Galaor.
Galatée.
Galimafré.
Ganelon.
Gargamèle.
Gargantua.
Gaultier Garguille.
George Dandin.
Géronte.
Gil Blas.
Gobseck.
Goriot (le père).
Gracioso (le).
Gradasse.
Grandet.
Grandgousier.
Grandisson
Grégoire.
Gribouille.
Gringalet.
Gringoire.
Grippeminaud.
Gros Guillaume.
Gros Jean.
Gros René.
Guillot.
Gulliver.
Guzman.
Hamlet.
Harpagon.
Herminie.
Hippolyte.
Hudibras.
Iago.
Ismène.
Jacques (maître).
Jeannot et Colin.
Jocelyn.
Joconde.
Jocrisse.
Josse (monsieur).
Jourdain (monsieur).
Julie.
Lagingeole.
Lance d'Achille.
Laridon.
Léandre.
Lear (le roi).
Lélio.
Lénore.
Lignon (le).
Lilliput.
Lindor.
Lisette.
Lovelace.
Loyal (monsieur).
Lubin.
Lucie.
Lustucru.
Macbeth.
Mambrin.
Mandane.
Manon Lescaut.
Marforio.
Marguerite.
Mascarille.
Mayeux.
Médor.
Mélibée.
Mélusine.
Méphistophélès.
Mezzetin.
Micromégas.
Mignon.
Nicole.
Nysus et Euryale.
Obéron.
Œnone.
Ophélie.
Orgon.
Oronte.
Orosmane.
Othello.
Paillasse.
Paméla.
Pancrace.
Pangloss.
Pantagruel.
Pantalon.
Panurge.
Pasquin.
Pernelle (madame).
Perrette.
Perrin Dandin.
Philaminte.
Philinte.
Picaro.
Picrochole.
Pierrot.
Pimbêche (la comtesse de).
Polichinelle.
Pourceaugnac.
Prudhomme (monsieur).
Purgon.
Quasimodo.
Raton.
Renaud de Montauban.
René.
Robert Macaire
Robinson.
Rodilard.
Rodomont.
Roger Bontemps.
Roi d'Yvetot.
Roland (cor, épée de).
Rollet.
Roméo et Juliette.
Rosine.
Rossinante.
Rothomago.
Ruy-Blas.
Sacripant.
Saint-Preux.
Sancho Pança.
Sangrado.
Scapin.
Scheherazade.
Sganarelle.
Shylock.
Sorcières de Macbeth.
Sosie.
Tabarin.
Tartufe.
Théramène.
Tircis.
Tityre.
Tom Jones.
Tranche-Montagne.
Trimalcion.
Trissotin.
Trivelin.
Truffaldin.
Turcaret.
Turlupin.
Ucalégon.
Vadius.
Valère.
Vautrin.
Vendredi.
Vert-Vert.
Werther.
Zadig.
Zaïre.

Ici encore, nous sortons du plan, de la routine, de l'ornière au fond de laquelle ont marché *moutonnièrement* jusqu'à ce jour tous les ouvrages encyclopédiques. Ces idées nouvelles sont la propriété exclusive du *Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle.* Il ne se contente pas d'être français, historique, géographique, mythologique, scientifique, etc., il apporte sa pierre à l'édifice toujours inachevé du progrès, et il dit hautement à ceux qui viendront après lui : « Si vous avez la légitime prétention d'ajouter au monument, apportez des matériaux qui soient d'une autre nature; mais personne n'a le droit de venir semer et récolter dans le champ que, le premier, j'ai défriché et arrosé de mes sueurs. » Pour que l'on ne trouve pas trop de fierté à ces paroles, nous dirons qu'elles ont leur raison d'être : la propriété des noms propres littéraires nous était hier encore âprement disputée. Deux hommes honorables, deux écrivains distingués, qui ont apporté dans cette revendication plus de légèreté que de mauvaise foi, nous n'éprouvons aucune répugnance à le reconnaître, MM. Thalès Bernard et Victor Fournel, viennent de nous accuser publiquement de plagiat, et nous ont fait sortir de notre réserve accoutumée en nous obligeant à leur adresser, par la voie de plus de cinquante journaux, la lettre suivante, à laquelle aucune réponse n'a encore été faite. Nous l'insérons ici dans toute son étendue. Comme une famille, le *Dictionnaire du XIXe siècle* a son honneur à défendre, et cette lettre est appelée à être plus tard une de ses plus précieuses archives :

« Monsieur le Rédacteur,

» Dans un numéro du journal le *Réveil*, M. Thalès Bernard, dont l'Académie française — c'est lui qui le déclare modestement — a déjà récompensé deux fois les travaux, m'accuse, en six colonnes compactes et dans les formes les moins attiques, de lui avoir dérobé, ainsi qu'à son collaborateur, M. Victor Fournel, l'idée des personnages purement littéraires qui forment une des dix parties neuves de mon *Grand Dictionnaire.* Cette réclamation, à propos de laquelle il « en appelle à tous les honnêtes gens, » est appuyée sur un prospectus enregistré au ministère de l'intérieur, à la date du 8 novembre 1861, et dans lequel M. Thalès Bernard développait ce qu'il appelle *son idée.* Alors que je n'aurais rien à opposer à cet enregistrement littéraire, je me permettrais encore de trouver puériles de telles garanties, puisqu'elles ne pourraient devenir une arme sérieuse entre les mains de mon adversaire qu'en admettant cette bouffonne hypothèse : Le ministre de l'intérieur a donné à M. Larousse la clef de ses cartons pour dépouiller M. Thalès Bernard. — Voilà pourtant où aboutissent quelquefois les imputations absurdes; mais je n'en suis pas réduit là, et c'est fort heureux pour mon *complice* et pour moi, car M. Thalès est un homme qui paraît tenir furieusement aux plumes qu'il a tirées de l'aile d'autrui. Vouloir se parer de plumes étrangères, passe encore; mais crier au voleur pendant qu'on se livre à cette petite industrie, l'imagination du fabuliste n'avait point été jusqu'à prêter au geai cette audace.

» Voici donc ce que je dois déclarer pour la complète édification des *honnêtes gens :* l'idée de placer les personnages littéraires sur le même rang que les personnages historiques, et de consacrer, par ordre alphabétique, un article à Adamastor, Agnès, Alceste, Basile, Bridoison, Célimène, etc., etc., cette idée est ma propriété depuis le jour où j'ai tracé le plan de l'immense ouvrage qui est actuellement en voie de publication, c'est-à-dire depuis vingt ans; et, le 30 juin 1861, près de six mois avant que l'*idée* de M. Thalès Bernard eût donné signe de vie, je l'avais, non pas seulement *développée*, mais *exécutée*, dans les nos 35 et 38 de mon journal, l'*Ecole Normale* (30 juin et 21 juillet 1861). J'ai donc le droit de dire à M. Thalès Bernard que son prospectus du 8 novembre était un plagiat (sciemment ou non), et que son article du *Réveil*, où il ose prendre le rôle d'accusateur, mérite une qualification beaucoup plus sévère : *vires acquirit eundo.* Et maintenant, que les *honnêtes gens* décident entre M. Thalès Bernard et moi. »

PIERRE LAROUSSE.

ANTHOLOGIE s. f. (an-to-lo-jî — du gr. *anthos*, fleur; *logos*, discours). Traité sur les fleurs; branche de la botanique qui a pour objet l'étude des fleurs.

ANTHOLOGIQUE adj. (an-to-lo-ji-ke — rad. *anthologie*). Qui appartient, qui a rapport à l'anthologie.

ANTHOLOGUE s. m. (an-to-lo-ghe — rad. *anthologie*). Auteur d'une anthologie.

ANTHOLOME s. m. (an-to-lo-me — du gr. *anthos*, fleur; *lôma*, frange). Bot. Genre de la famille des marcgraviacées, renfermant une seule espèce, qui croît dans la Nouvelle-Calédonie.

ANTHOLYSE s. m. (an-to-li-ze — du gr. *anthos*, fleur; *lusis*, relâchement). Bot. Genre de plantes de la famille des iridées, voisin des glaïeuls.

ANTHOMANE s. et adj. (an-to-ma-ne — rad. *anthomanie*). Même sens que *anthomaniaque.*

ANTHOMANIAQUE s. et adj. (an-to-ma-ni-a-ke — rad. *anthomanie*). Qui est possédé de l'anthomanie; qui aime passionnément les fleurs.

ANTHOMANIE s. f. (an-to-ma-nî — du gr. *anthos*, fleur; *mania*, manie, passion). Manie des fleurs, goût pour les fleurs poussé jusqu'à la passion.

ANTHOMÈTRE s. m. (an-to-mè-tre — du gr. *anthos*, fleur; *metron*, mesure). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, formé aux dépens des phalènes, et renfermant une seule espèce, qui vit en Andalousie.

ANTHOMYDE adj. (an-to-mi-de — rad. *anthomye*). Entom. Qui ressemble à une anthomye.

— s. f. pl. Tribu d'insectes diptères ayant pour type le genre anthomye.

ANTHOMYE s. f. (an-to-mî — du gr. *anthos*, fleur; *muia*, mouche). Entom. Genre d'insectes diptères, de la tribu des muscides, de la section des anthomyzides. Les *anthomyes*, comme leur nom l'indique, vivent sur les fleurs. L'espèce désignée sous le nom d'*anthomye des pluies* est cendrée, avec des taches noires sur le thorax. Dans les temps de pluie, elle s'attache aux yeux des hommes et des animaux. Elle est commune dans notre pays.

ANTHOMYZE ou **ANTOMYSE** s. m. (an-to-

mi-ze — du gr. *anthos*, fleur; *muzô*, je suce). Zool. Qui suce le suc des fleurs.

— Entom. Genre de lépidoptères crépusculaires, voisin des sphinx.

— Ornith. Syn. de *anthornis*.

ANTHOMYZIDE ou **ANTHOMYSIDE** adj. (an-to-mi-zi-de — rad. *anthomyze*). Entom. Qui ressemble à un anthomyze.

— s. m. pl. Section de la tribu des muscides, composée d'espèces vivant dans les bois, dans les herbes des champs, sur les fleurs. Les principaux genres d'anthomyzides sont les *anthomyes*, les *cœnosies*, les *ériphies*.

ANTHON (Charles), érudit américain, né en 1797, à New-York, avocat en 1819, professeur de grec et de latin au Columbia-College en 1820, a réédité le *Dictionnaire classique* de Lemprière (1822), les œuvres d'Horace avec commentaires, notes, etc. En 1835, il entreprit, avec le concours de la librairie Harper, de New-York, la publication d'une collection des auteurs classiques. On lui doit également plusieurs traités ou abrégés de géographie ancienne, de mythologie, de rhétorique, etc. L'édition d'Horace est sa meilleure publication d'humaniste philologue.

ANTHONOME s. m. (an-to-no-me — du gr. *anthos*, fleur; *nomos*, pâture). Entom. Genre de coléoptères tétramères, formé aux dépens des charançons, et renfermant plus de quarante espèces, qui vivent en Europe, en Amérique et en Australie.

ANTHONOTE s. m. (an-to-no-te — du gr. *anthos*, fleur; *nôtos*, dos). Bot. Genre de la famille des légumineuses et de la tribu des cassiées, renfermant une seule espèce, qui croît dans le pays d'Oware.

ANTHOPHAGE adj. (an-to-fa-je — du gr. *anthos*, fleur; *phagô*, je mange). Zool. Qui se nourrit de fleurs.

— s. m. Genre d'insectes coléoptères de la famille des brachélytres, comprenant la *lestève* qui vit sur les fleurs.

ANTHOPHILE s. f. (an-to-fi-le—du gr. *anthos*, fleur; *philos*, ami). Zool. Qui se tient habituellement sur les fleurs.

— s. f. pl. Groupe d'insectes de l'ordre des diptères : *Les* ANTHOPHILES *vivent sur les fleurs, mais la plupart ne ramassent ni cire ni miel*. (Duméril.)

ANTHOPHORE adj. (an-to-fo-re — du gr. *anthos*, fleur; *phoros*, qui porte). Bot. Qui porte une ou plusieurs fleurs.

— s. m. Bot. Prolongement du réceptacle qui, parti du fond du calice, supporte les pétales, les étamines et le pistil.

— Entom. Genre d'insectes hyménoptères mellifères, voisin des abeilles, et renfermant une quinzaine d'espèces européennes. Les *anthophores* ont les mandibules unidentées au côté interne, et les palpes maxillaires composés de six articles distincts. Leur vol rapide fait entendre un bourdonnement assez fort. L'espèce désignée sous le nom d'*anthophore des murs* est commune aux environs de Paris.

ANTHOPHORIDES s. m. (an-to-fo-ri-de — de *anthophore*, et du gr. *eidos*, ressemblance). Entom. Groupe d'insectes mellifères. ‖ On dit aussi ANTHOPHORITE.

ANTHOPHYLLE adj. (an-to-fi-le — du gr. *anthos*, fleur; *phullon*, feuille). Bot. Qui a des fleurs dont les divisions sont allongées en forme de folioles.

— s. f. Polypier fossile, comprenant des sujets dont les étoiles terminales sont plus élargies et comme pédicellées : *On trouve les* ANTHOPHYLLES *dans les terrains anciens*.

ANTHOPHYLLITE s. m. (an-to-fill-li-te — du gr. *anthos*, fleur; *phullon*, feuille). Minér. Substance de couleur brune, composée de silice, d'alumine, de chaux, de magnésie, d'oxyde de fer, d'oxyde de manganèse et d'eau. L'anthophyllite est très-rare, et n'a encore été trouvé qu'en Norvége et au Groënland. Sa forme primitive est le prisme droit rhomboïdal.

ANTHOPHYLLITIQUE adj. (an-to-fill-li-ti-ke — rad. *anthophyllite*). Minér. Qui contient de l'anthophyllite.

ANTHOPHYLLOÉIDE adj. (an-to-fill-lo-é-i-de — du gr. *anthos*, fleur; *phullon*, feuille; *eidos*, forme). Paléogr. Qui représente des fleurs : *Décoration* ANTHOPHYLLOÉIDE. *Les chapiteaux corinthiens sont* ANTHOPHYLLOÉIDES.

— Calligraph. *Lettres anthophylloéides*, Lettres dont les diverses parties représentent des fleurs et des feuilles.

ANTHOPHYSE s. f. (an-to-fi-ze — du gr. *anthos*, fleur; *phusis*, production). Infus. Genre de monadiens, qui vivent agrégés en masses globuleuses à l'extrémité des rameaux d'une sorte de petit polypier sécrété par eux-mêmes : *On trouve des* ANTHOPHYSES *dans l'eau de la Seine, à la fin de l'été*.

ANTHOPOGON s. m. (an-to-po-gon — du gr. *anthos*, fleur; *pôgôn*, barbe). Bot. Plante graminée chloridée, appelée aussi GYMNOPOGON.

ANTHOPORE ou **ANTHOPORITE** s. f. (an-to-po-re ou po-ri-te — du gr. *anthos*, fleur; *poros*, passage). Nom d'une espèce d'encrinite.

ANTHORE s. m. (an-to-re — du gr. *anti*, contre, et du lat. *thora*, nom d'une renoncule). Bot. Espèce d'aconit.

ANTHORISME s. m. (an-to-ri-sme — du gr. *anti*, contre; *orismos*, définition). Philol. Remplacement d'un mot par un autre qui semble plus correct, plus énergique : *On dirait par* ANTHORISME *: les* MAUVAIS SUJETS, *les* DIABLES *qui sont à vos trousses*.

ANTHORNIS s. m. (an-tor-niss — du gr. *anthos*, fleur; *ornis*, oiseau). Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des melliphagides. ‖ On écrit aussi ANTHOMYZE.

ANTHORRHIZE adj. (an-torr-ri-ze — du gr. *anthos*, fleur; *rhiza*, racine). Bot. Se dit des plantes dont la fleur se détache de la racine, c'est-à-dire du rhizome ou tige souterraine.

ANTHOS s. m. (an-toss — du gr. *anthos*, fleur). Pharm. Nom donné par les pharmaciens à la fleur de romarin : *L'*ANTHOS *est un aromate*.

ANTHOSAT s. m. (an-to-za — rad. *anthos*). Anc. pharm. Miel aromatisé avec de l'anthos, ou romarin.

ANTHOSIDÉRITE s. m. (an-to-zi-dé-ri-te — du gr. *anthos*, fleur; *sidêrites*, de fer). Minér. Minéral qui ressemble au kakoxène, mais qui en diffère en ce qu'il fait feu au briquet. Il forme une veine dans le fer oligiste : *L'*ANTHOSIDÉRITE *se tire du Brésil*.

ANTHOSOME s. m. (an-to-zo-me — du gr. *anthos*, fleur; *sôma*, corps). Crust. Crustacé siphonostome, de la famille des caligites, ayant pour type l'*anthosome* de Smith.

ANTHOSPERME s. m. (an-to-spèr-me — du gr. *anthos*, fleur; *sperma*, graine). Bot. Agglomération des globules reproducteurs de certaines plantes marines. ‖ Genre de la famille des rubiacées, type de la tribu des anthospermées. Il renferme environ quinze espèces, qui habitent l'Afrique australe.

ANTHOSPERMÉ, ÉE adj. (an-to-spèr-mé — rad. *anthosperme*). Bot. Qui ressemble à un anthosperme.

— s. f. pl. Tribu de rubiacées, dont l'anthosperme est le type.

ANTHOSPERMIQUE adj. (an-to-spèr-mi-ke — rad. *anthosperme*). Bot. Qui a rapport aux globules microscopiques appelés *anthospermes*.

ANTHOSTÈME s. f. (an-to-stè-me — du gr. *anthos*, fleur; *stêma*, étamine). Bot. Genre d'euphorbiacées renfermant une seule espèce. C'est un arbre à suc laiteux, qui croît dans la Sénégambie et au Congo.

ANTHOSTOME adj. (an-to-sto-me — du gr. *anthos*, fleur; *stoma*, bouche). Zool. Qui a la bouche en forme de fleur.

— s. m. pl. Helmint. Nom donné à un groupe de vers intestinaux.

ANTHOTHELGES s. m. pl. (an-to-tèl-je — *anthos*, fleur; *athelgô*, je suce). Entom. Nom proposé pour une des deux grandes divisions de l'ordre des hémiptères, renfermant les espèces vivant de fleurs ou d'autres substances végétales, et qui n'a pas été adopté.

ANTHOTIE ou **ANTHOTION** s. f. (an-to-tî ou an-to-ti-on — du gr. *anthos*, fleur; *ôtion*, oreillette). Bot. Genre de la famille des goodéniacées, renfermant une seule espèce, qui croît en Australie.

ANTHOTROCHE s. m. (an-to-tro-che — du gr. *anthos*, fleur; *trochos*, roue). Bot. Genre de la famille des personnées, renfermant une seule espèce, qui croît en Australie.

ANTHOXANTHE s. m. (an-to-ksan-te — du lat. *anthoxanthum*; formé du gr. *anthos*, fleur; *xanthos*, jaune). Bot. Genre de plantes de la famille des graminées, souvent désigné sous le nom de *flouve*.

— **Encycl**. Inflorescence en panicule spiciforme; épillets contenant chacun une fleur hermaphrodite et au-dessous deux fleurs stériles; glume à deux valves très-inégales, l'inférieure uninerviée, la supérieure beaucoup plus longue et munie de trois nervures; deux étamines : tels sont les caractères distinctifs du genre *anthoxanthe*. La principale espèce est l'*anthoxanthe odorant* ou *flouve odorante*, herbe vivace, à fleurs d'un vert jaunâtre, qui croît dans *nos* bois, *nos* pâturages, *nos* prairies, fleurit de bonne heure, et répand une odeur suave, d'abord faible, mais très-sensible pendant et après la dessiccation. Tous les bestiaux la recherchent et la mangent avec avidité, soit en vert, soit à l'état sec. Le foin qu'elle fournit est peu abondant, parce que ses tiges sont grêles et peu feuillées, mais, en revanche, il est d'excellente qualité. On assure que la chair des moutons nourris dans les pâturages où la flouve est très-abondante acquiert une saveur agréable et un parfum particulier.

ANTHOXANTHÉ, ÉE adj. (an-to-ksan-té — rad. *anthoxanthe*). Bot. Qui ressemble à l'anthoxanthe.

— s. f. pl. Tribu de plantes graminées, dont l'*anthoxanthe* est le type.

ANTHOXANTHINE s. f. (an-to-ksan-ti-ne — du gr. *anthos*, fleur; *xanthos*, jaune). Chim. Principe colorant jaune des plantes.

ANTHOZOA s. f. (an-to-zo-a — du gr. *anthos*, fleur; *zôon*, animal). Polyp. Nom collectif appliqué aux polypes parenchymateux. On a aussi proposé d'appliquer ce nom à la grande division des polypes à une seule ouverture digestive.

ANTHOZOAIRE adj. (an-to-zo-è-re — du gr. *anthos*, fleur; *zôon*, animal). Zool. Se dit d'animaux qui ressemblent plus ou moins à des fleurs.

— s. m. pl. Famille de polypiers.

ANTHOZOON s. m. (an-to-zo-on — du gr. *anthos*, fleur; *zôon*, animal). Polyp. Nom donné par quelques naturalistes aux polypes à une seule ouverture digestive. V. ANTHOZOA.

ANTHRACÈNE ou **ANTHRACINE** s. f. (an-tra-sè-ne — du gr. *anthrax*, charbon). Chim. Substance que l'on obtient par la distillation du goudron de houille. L'*anthracène*, appelée encore *paranaphtaline*, paraît être isomère de la naphtaline; elle est insoluble dans l'eau, très-peu soluble dans l'alcool : l'essence de térébenthine est son meilleur dissolvant.

ANTHRACÉNUSE s. f. (an-tra-sé-nu-ze — du gr. *anthrax*, charbon). Chim. Produit résultant de l'action de l'acide nitrique sur l'anthracine.

ANTHRACIAS s. f. (an-tra-si-ass — du gr. *anthrakias*, noir comme du charbon). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, voisin des ténébrions.

ANTHRACIDE adj. (an-tra-si-de — du gr. *anthrax*, charbon; *eidos*, aspect). Entom. Qui ressemble à un anthrax. ‖ On dit aussi ANTHRACIEN.

— s. m. pl. Famille d'insectes diptères ayant l'anthrax pour type.

— Minér. Famille de minéraux dont le carbone est le type. V. CARBONIDES.

ANTHRACIDOXYDE s. f. (an-tra-si-do-ksi-de — de *anthrax* et *oxyde*). Chim. Composé résultant de l'action de l'acide nitrique sur l'anthracine.

ANTHRACIE s. f. (an-tra-sî — rad. *anthrax*). Méd. Nom donné à certaines affections analogues à l'anthrax.

ANTHRACIEN, IENNE adj. V. ANTHRACIDE.

ANTHRACIFÈRE adj. (an-tra-si-fè-re — du gr. *anthrax*, charbon, et du lat. *fero*, je porte). Géol. Qui contient de l'anthracite. ‖ *Terrain anthracifère*, Nom donné à un ensemble de groupes géognostiques regardés jadis comme le gisement exclusif de l'anthracite. ‖ On dit aussi ANTHRAXIFÈRE.

— **Encycl**. Sous le nom de *terrain anthracifère* ou *anthraxifère*, M. d'Omalius d'Halloy comprenait les terrains paléozoïques placés au-dessous de l'étage de la houille, depuis le *calcaire carbonifère* jusqu'au *terrain silurien*, c'est-à-dire le calcaire carbonifère, le vieux grès rouge, et toute la partie supérieure des schistes de transition. Le terrain *anthracifère* de M. d'Omalius représentait exactement ce qu'on désignait autrefois par le terme vague de *terrains de transition*, *terrains intermédiaires*. Il fut divisé par MM. Murchinson et Sedgwich en trois parties : le calcaire carbonifère (qui forme, réuni à la houille, le *terrain carbonifère*), le *terrain dévonien*, et le *terrain silurien*. V. CARBONIFÈRE, DÉVONIEN, SILURIEN.

ANTHRACIFORME adj. (an-tra-si-for-me — de *anthrax* et *forme*). Entom. Qui a la forme d'un anthrax.

ANTHRACINE s. *f*. V. ANTHRACÈNE.

ANTHRACIQUE adj. (an-tra-si-ke — rad. *anthrax*). Pathol. Relatif à l'anthrax; qui tient de l'anthrax.

ANTHRACITE s. f. (an-tra-si-te — du gr. *anthrax*, charbon). Minér. Charbon de terre qui brûle avec difficulté, et ne donne qu'une flamme courte, sans aucune fumée ni odeur.

— Gramm. Quelques auteurs font ce mot masculin.

— **Encycl**. Le nom d'*anthracite* est donné particulièrement aux variétés de charbon de terre qui ont le moins conservé les caractères de leur origine végétale; il s'applique par conséquent aux combustibles des terrains de sédiment les plus anciens, c'est-à-dire des dépôts qui ont précédé la période houillère. L'*anthracite*, appelée aussi *houille éclatante* et *charbon incombustible*, est une substance noire, sèche au toucher, d'une texture variable, tantôt compacte, tantôt feuilletée, présentant le plus souvent un éclat métallique assez prononcé. Elle est composée presque entièrement de carbone, et ne contient qu'une très-petite quantité de principes volatils; les matières que la calcination lui fait perdre s'élèvent rarement à plus de 8 pour 100; aussi brûle-t-elle sans flamme ni fumée.

L'*anthracite* a été longtemps considérée comme incombustible, parce qu'elle est très-difficile à allumer; mais elle n'a besoin que d'une grande quantité d'air pour produire en brûlant une chaleur très-intense. Elle ne peut être employée qu'en assez grandes masses; la facilité avec laquelle elle s'éteint, quand elle est en petite quantité, ne permet de la faire servir au chauffage domestique qu'en la mêlant aux matières d'une combustion plus facile. Son principal usage est la cuisson de la chaux et des poteries, le chauffage des fours de verrerie, le traitement métallurgique des minerais, etc.; en un mot, elle est précieuse dans toutes les opérations qui exigent une haute température. Les bûches dites *économiques*, que beaucoup de personnes placent dans le fond de leur cheminée, sont faites avec de l'*anthracite* unie à de la houille et à une petite quantité d'argile.

L'*anthracite* appartient surtout au terrain *dévonien*, dans lequel elle forme des couches souvent très-régulières; on en rencontre aussi dans des terrains beaucoup plus modernes. La France possède des dépôts importants de ce combustible dans les départements des Hautes-Alpes, du Gard, de l'Isère, de la Mayenne et de la Sarthe. Il s'en trouve également dans le Valais, le Hartz, la Saxe, la Bohême, l'Espagne, les îles Britanniques, etc.; mais nulle part, l'*anthracite* n'est aussi répandue et ne forme des couches aussi puissantes qu'aux Etats-Unis.

ANTHRACITEUX, EUSE adj. (an-tra-si-teu, eu-ze — rad. *anthracite*). Minér. Qui contient de l'anthracite, qui est formé d'anthracite.

ANTHRACODE adj. (an-tra-ko-de — du gr. *anthrax*, charbon; *eidos*, forme). Pathol. Qui a la couleur du charbon; qui présente les caractères de l'anthrax.

ANTHRACOÏDE adj. (an-tra-ko-i-de — du gr. *anthrax*, charbon; *eidos*, forme). Pathol. Qui a la couleur du charbon; qui ressemble à l'anthrax. ‖ *Tumeurs anthracoïdes*, Tumeurs de couleur noire, généralement désignées aujourd'hui sous le nom de *mélaniques*. ‖ *Furoncle anthracoïde*, Furoncle qui, par sa forme et son étendue, se rapproche de l'anthrax.

ANTHRACOKALI s. m. (an-tra-ko-ka-li — du gr. *anthrax*, charbon, et de *kali*, nom arabe de la potasse). Chim. Nom donné à un carbure de potassium introduit dans la thérapeutique, il y a quelques années, par un docteur allemand, pour combattre les scrofules, les affections cutanées eczémateuses, et quelques autres maladies.

ANTHRACOLITHE s. m. (an-tra-ko-li-te — du gr. *anthrax*, charbon; *lithos*, pierre). Minér. Nom d'une variété d'anthracite que l'on tire de Hongrie.

ANTHRACOMANCIE s. f. (an-tra-ko-man-sî du gr. *anthrax*, *anthrakos*, charbon; *manteia*, divination). Sorte de divination qui se faisait par l'inspection du charbon incandescent.

ANTHRACOMÈTRE s. m. (an-tra-ko-mè-tre — du gr. *anthrax*, charbon; *metron*, mesure). Chim. Instrument qui sert à déterminer la quantité d'acide carbonique contenue dans un fluide aériforme.

ANTHRACOMÉTRIQUE adj. (an-tra-ko-mé-tri-ke — rad. *anthracomètre*). Qui concerne l'anthracomètre, l'appréciation de la quantité d'acide carbonique entrée dans la composition d'un mélange gazeux.

ANTHRACONITE s. m. (an-tra-ko-ni-te — du gr. *anthrax*, charbon). Minér. Une des nombreuses variétés des carbonates de chaux. V. MADRÉPORITE.

ANTHRACOSE s. f. (an-tra-kô-ze — du gr. *anthrakôsis*, transformation en charbon). Pathol. Nom sous lequel on désignait autrefois un ulcère escharotique avec fluxion et gonflement, survenant sur une partie quelconque du corps, et quelquefois à l'œil, dans le cours de certaines fièvres.

ANTHRACOSIS s. f. (an-tra-kô-ziss — du gr. *anthrakôsis*, formation de charbon). Pathol. Affection caractérisée anatomiquement par la présence, dans les poumons et les ganglions bronchiques, d'une matière de couleur noire qui présente à l'analyse chimique tous les caractères du charbon.

— **Encycl**. Le dépôt d'une matière charbonneuse dans les poumons et les ganglions est, suivant M. Natalis Guillot, un fait constant chez les vieillards. Cette matière commence à paraître dans l'âge adulte, et tend à s'accumuler dans la vieillesse. Elle se montre d'abord sous forme de granulations extrêment fines, disséminées dans la trame des canaux aériens. Dans cet état, elle ne modifie pas l'organisation intime des poumons; aucun symptôme ne révèle sa présence; mais lorsqu'elle s'accumule en certaine quantité, elle détermine l'oblitération des petites extrémités vasculaires et bronchiques, et forme ainsi, au milieu du tissu pulmonaire, des îlots impropres à la respiration. L'étendue de ces îlots est fort variable : quelquefois l'amas de charbon atteint le volume d'une orange; alors le parenchyme pulmonaire, privé de ses canaux aériens et veineux, ne forme plus qu'une sorte de gangue résistant au scapel et à la pression, semblable à du carton mouillé et coloré en noir, ou à du cuir qui aurait bouilli dans de l'eau saturée de noir de fumée.

Faiblesse, pâleur, inappétence habituelles, hémoptysies plus ou moins graves, son obscur ou mat dans un point du thorax, surtout au sommet; souffle bronchique à l'expiration et à l'inspiration, résonnance de la voix : tels sont les symptômes observés chez les vieillards qui portent dans les poumons ces amas de charbon. La mort peut n'avoir pas d'autre cause lorsque la respiration et la circulation sont devenues impossibles dans une portion plus ou moins étendue des poumons. De plus, la présence des molécules charbonneuses augmente chez les vieillards la gravité des maladies aiguës ou chroniques de la poitrine, et exerce sur l'évolution et la terminaison de ces maladies une fâcheuse influence.

Le dépôt de charbon qui constitue l'*anthracosis* est-il un produit morbide formé dans l'organisme, ou un corps étranger venu du dehors? Cette dernière opinion était celle de Laënnec,

qui attribuait la maladie dont nous parlons au transport mécanique, dans les organes respiratoires, de particules charbonneuses répandues dans l'air par la fumée des lampes et des corps combustibles dont nous nous servons journellement. Plusieurs faits observés en Angleterre et en France montrent que le charbon trouvé dans les poumons peut, dans certains cas, n'avoir pas d'autre origine. Selon M. Natalis Guillot, le charbon pulmonaire est un produit morbide; des concrétions charbonneuses se forment dans les poumons de l'homme par le seul fait des progrès de l'âge.

L'*anthracosis* a reçu divers noms : *fausse mélanose du poumon*; *pseudo-mélanose pulmonaire*, *matière noire des poumons* (Natalis Guillot); *mélanose* (Laënnec, Bayle); *charbon pulmonaire*.

ANTHRACOTHÈRE s. m. (an-tra-ko-tè-re — du gr. *anthrax*, charbon; *thêr*, animal). Foss. Genre de mammifères pachydermes, voisin de l'anoplothérium, trouvé dans les charbons de Cadibona. Cuvier en a décrit cinq espèces : la grande, la petite, la très-petite, celle du Puy et celle d'Alsace. ‖ On dit aussi ANTHRACOTHÉRION, et ANTHRACOTHÉRIUM.

ANTHRANILATE s. m. (an-tra-ni-la-te — rad. *anthranilique*). Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide anthranilique avec une base. Les anthranilates sont encore appelés *carbanilates* et *phényl-carbamates*.

ANTHRANILIQUE adj. (an-tra-ni-li-ke — du gr. *anthrax*, charbon, et *anilique*). Chim. Se dit d'un acide que l'on obtient en faisant bouillir de la potasse caustique avec de l'indigo bleu. L'acide *anthranilique*, appelé encore *acide carbanilique*, et acide *phényl-carbamique*, cristallise en prismes incolores, transparents, très-brillants. Il est peu soluble dans l'eau froide, mais très-soluble dans l'eau bouillante, l'alcool et l'éther.

— Se dit d'un éther que l'on obtient en faisant dissoudre l'éther nitrobenzoïque dans l'alcool et en y ajoutant une petite quantité de sulfhydrate d'ammoniaque. L'éther *anthranilique*, appelé encore *éther carbanilique*, *carbaniléthane*, *phényl-carbamate d'éthyle*, est une substance huileuse, presque incolore, insoluble dans l'eau et soluble dans l'alcool.

ANTHRASOME s. m. (an-tra-so-me — du gr. *anthrax*, charbon; *sôma*, corps). Entom. Genre de coléoptères hétéromères mélasomes, voisin des blaps, et renfermant une seule espèce, qui vit au Chili.

ANTHRAX s. m. (an-traks — du gr. *anthrax*, charbon). Pathol. Tumeur inflammatoire du tissu cellulaire sous-cutané.

— Entom. Genre d'insectes diptères, famille des tanystomes, très-voisin des bombilles. Les anthrax doivent leur nom à leur couleur noire; ils ont le corps déprimé, la tête haute et large, les antennes et la trompe courtes. Ils volent avec rapidité, en faisant entendre un bourdonnement aigu.

— **Encycl.** Pathol. Une fausse analogie avait fait autrefois donner le nom d'*anthrax* à deux affections de nature essentiellement différente, que l'on distinguait par les épithètes de *bénin* et de *malin*. L'*anthrax bénin* a seul conservé le nom d'*anthrax*; l'*anthrax malin* a pris celui de *charbon*.

L'*anthrax* ne diffère pas du furoncle par les caractères anatomiques, mais uniquement par le volume. Comme le furoncle, il consiste dans l'inflammation des prolongements que le tissu cellulaire envoie dans les aréoles fibreuses du derme; seulement, dans le furoncle, un seul de ces prolongements est enflammé; dans l'*anthrax*, plusieurs paquets cellulo-graisseux sont atteints. La différence d'étendue de l'inflammation explique la différence de forme de la tumeur, qui est conique dans le furoncle, arrondie dans l'*anthrax*.

L'*anthrax* se présente sous la forme d'une tumeur circonscrite, dure, luisante, tendue, chaude, d'un rouge vif à la base et violacé au sommet. Cette tumeur est le siége d'une douleur très-vive, continue, à la fois brûlante et lancinante. Du dix-septième au vingtième jour, la peau se perce en plusieurs endroits, ce qui lui donne l'apparence d'un crible à travers lequel sort, avec un pus sanguinolent, une matière grisâtre et pulpeuse appelée *bourbillon*. Le volume de l'*anthrax* varie entre celui d'un œuf de pigeon et celui d'un œuf de poule. Il se développe surtout dans les régions où la peau est épaisse, à la nuque, sur le dos, sur la poitrine, sur le ventre, sur les épaules, sur les fesses et sur les cuisses. Toutes les causes irritantes portées sur la peau peuvent amener l'*anthrax*; assez souvent, il est précédé des symptômes ordinaires de l'embarras gastrique, et paraît sous l'influence de causes internes; quelquefois il survient comme phénomène critique, à la fin de certaines maladies.

On a cru longtemps que le bourbillon était une escarre celluleuse, produite par l'étranglement du tissu cellulaire dans les aréoles du derme, ce qui permettait, malgré la différence du pronostic, le rapprochement de l'*anthrax* et du charbon. M. Nélaton a montré que cet étranglement est impossible, que le bourbillon ne présente aucun des caractères de la gangrène, et qu'on doit le considérer comme un produit de sécrétion pseudo-membraneuse. Cette différence dans la théorie entraîne une différence importante dans la pratique : ainsi, selon M. Nélaton, on doit, dans le traitement de l'*anthrax*, se borner aux applications émollientes, et repousser le débridement, recommandé jusqu'alors par tous les chirurgiens.

ANTHRAXIFÈRE. V. ANTHRACIFÈRE.

ANTHRÈNE s. m. (an-trè-ne — du gr. *anthos*, fleur; *rainô*, j'arrose). Entom. Genre de coléoptères pentamères clavicornes, renfermant vingt-cinq espèces, la plupart vivant en Europe.

— **Encycl.** Les *anthrènes* sont des insectes très-petits, que l'on reconnaît aux caractères suivants : corps ovoïde, épais, orné de petites écailles colorées qui se détachent au plus léger attouchement; antennes en massue solide se logeant dans une cavité de la partie antérieure du corselet; mandibules petites, robustes, rarement saillantes; pattes contractiles, c'est-à-dire capables d'appliquer la jambe contre la *cuisse et de se coller contre le corps*. Les *anthrènes* ont soin de prendre cette position, en simulant la mort toutes les fois qu'on les saisit. Sur les fleurs, où ils se rencontrent par milliers, on les prendrait pour des gouttelettes de liquide : de là leur nom. En France, nous en possédons six espèces, dont la plus commune est l'*anthrène des musées*, qui est d'un brun obscur avec quelques écailles blanches éparses çà et là, et dont la larve est le fléau le plus redoutable des collections d'histoire naturelle. Mentionnons aussi l'*anthrène de la scrofulaire*, jolie espèce qui se trouve en abondance sur cette plante et sur le bouillon-blanc, et qui est d'un noir foncé, avec la suture des élytres rougeâtres et trois bandes grises ondées et transversales. Les larves des *anthrènes* vivent dans les cadavres dépouillés de chair, les pelleteries, et toutes les matières animales desséchées, qu'elles rongent et réduisent en poussière dans peu de temps.

ANTHREPTE s. m. (an-trè-pte — du gr. *anthos*, fleur; *rhepô*, j'ai du penchant pour). Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des souimangas, dont le type est originaire de Java.

ANTHRIBE s. m. (an-tri-be — du gr. *anthos*, fleur; *tribô*, je broie). Entom. Genre d'insectes coléoptères curculionites, voisin des charançons.

— **Encycl.** Les *anthribes* se distinguent des autres curculionites par leur corps plus ou moins oblong ou ovoïde, un peu aplati en dessous; leurs élytres, qui sont plus courts que l'abdomen et laissent l'anus à découvert; leur tête non rétrécie en arrière, prolongée en un bec large, plane, et assez court; leurs palpes grands et filiformes; leurs antennes non coudées, et terminées par une massue de trois articles. Les larves des *anthribes* sont, comme celles de tout les autres curculionites, privées de pattes et vermiformes; mais elles présentent quelques particularités curieuses dans leurs mœurs. Celle de l'*anthribe raboteux* est parasite et vit dans le corps des cochenilles femelles, qui se dilate à mesure qu'elle grossit, et lui sert d'enveloppe; alors elle a atteint tout son développement et va se métamorphoser en insecte parfait.

Les *anthribes* sont recherchés des amateurs pour leur rareté et la bizarrerie de leurs formes. Nos collections en renferment une centaine d'espèces dont huit ou dix seulement appartiennent à l'Europe; les autres sont propres surtout à l'Amérique intertropicale et aux îles de la Sonde. Quelques-unes se font remarquer par leur grande taille, leurs belles couleurs, et les appendices singuliers dont leur corps est pourvu. La plus grande des espèces européennes est l'*anthribe latirostre*, long de 12 millimètres, au bec très-large, comme l'indique son nom (*latum rostrum*, large bec), au corps d'un noir enfumé, avec des bandes ondées grises, à l'abdomen jaunâtre en dessous. On le trouve l'été dans les bois, sur le tronc des arbres morts, où il se tient immobile; il ne vole jamais, et sa démarche est très-lente.

ANTHRIBIDE adj. (an-tri-bi-de — de *anthribe*, et du gr. *eidos*, aspect, ressemblance). Entom. Qui ressemble à un anthribe. ‖ On dit aussi ANTHRIBITE.

— s. m. pl. Famille de coléoptères curculionites, qui comprend trente-sept genres, ayant pour type l'anthribe : *Presque tous les* ANTHRIBIDES *sont exotiques*.

ANTHRIBIFORME adj. (an-tri-bi-for-me — de *anthribe*, et *forme*). Entom. Qui a la forme d'un anthribe.

ANTHRIBITE adj. V. ANTHRIBIDE.

ANTHRISQUE s. m. (an-tri-ske — du gr. *anthriskos*, cerfeuil). Bot. Genre de plantes de la famille des ombellifères, tribu des scandicinées, dont une espèce est universellement connue sous le nom de *cerfeuil*.

— **Encycl.** Calice à limbe presque nul; fleurs blanches; pas d'involucre; involucelles à plusieurs folioles; carpelles prolongés supérieurement en bec : tels sont les principaux caractères du genre *anthrisque*. Les espèces les plus connues sont l'*anthrisque commun*, l'*anthrisque cerfeuil*, et l'*anthrisque sauvage*.

L'*anthrisque commun*, décrit aussi sous le nom de *scandix anthrisque*, fleurit d'avril à juin; on le trouve dans les haies, sur le bord des champs et des chemins, où ses feuilles répandent une odeur désagréable.

L'*anthrisque sauvage*, appelé encore *cerfeuil sauvage*, est très-commun dans toutes les contrées de la France. Il a une odeur forte, une saveur âcre, ce qui n'empêche pas les ânes de le rechercher : de là son nom vulgaire de *persil d'âne*.

L'*anthrisque cerfeuil* ou *cerfeuil cultivé*, mérite particulièrement l'attention. C'est une plante annuelle à tige dressée, rameuse, striée, noueuse, haute de 4 à 8 décimètres; à feuilles d'un vert pâle, glabres ou presque glabres, deux fois pinnatiséquées; à fleurs blanches; à carpelles lisses, noirs, prolongés en un bec mince. Tout le monde connaît l'odeur aromatique et la saveur agréable qui nous fait employer le *cerfeuil* comme condiment. La médecine met à profit ses propriétés diurétiques et résolutives.

ANTHROCÈRE s. m. (an-tro-sè-re — du gr. *anthrax*, charbon; *keras*, corné). Entom. Genre de papillons crépusculaires.

ANTHRODACTYLE s. m. (an-tro-da-kti-le — du gr. *anthrax*, charbon; *daktulos*, doigt). Entom. Genre d'insectes coléoptères mélasomes, de Madagascar.

ANTHROLOME s. m. (an-tro-lo-me — du gr. *anthrax*, charbon; *lôma*, frange). Entom. Genre d'insectes coléoptères curculionites.

ANTHROPIATRIE s. f. (an-tro-pi-a-trî — du gr. *anthrôpos*, homme; *iatreia*, guérison). Art de guérir les hommes. ‖ Syn. inusité de *médecine humaine*.

ANTHROPIATRIQUE adj. (an-tro-pi-a-tri-ke — rad. *anthropiatrie*). Qui concerne la guérison des maladies de l'homme : *Molière s'est moqué de la science* ANTHROPIATRIQUE.

ANTHROPOCHIMIE s. f. (an-tro-po-chi-mi — du gr. *anthrôpos*, homme, et *chimie*). Nom donné quelquefois à la partie de la chimie qui confine à l'anatomie, et qui, par l'analyse de nos tissus et de nos humeurs, détermine les principes immédiats de notre organisation. ‖ Étude des phénomènes chimiques de la vie.

ANTHROPOCHIMIQUE adj. (an-tro-po-chi-mi-ke — rad. *antropochimie*). Qui concerne l'anthropochimie.

ANTHROPODICÉE s. f. (an-tro-po-di-sé — du gr. *anthrôpos*, homme; *dikê*, justice). Philos. Science de l'homme moral. ‖ Nom donné à la partie de la théologie qui traite de la nature et de la destinée de l'homme.

ANTHROPOFORME adj. (an-tro-po-for-me — du gr. *anthrôpos*, homme, et de *forme*). Mot hybride créé, dit-on, par J.-J. Rousseau, et qui est le syn. inusité de *anthropomorphe*.

ANTHROPOGÉNÉSIE s. f. (an-tro-po-jé-né-zî — du gr. *anthrôpos*, homme; *genesis*, génération). Science de la génération de l'homme, des phénomènes de sa reproduction. ‖ On dit aussi ANTHROPOGÉNIE et ANTHROPOGONIE.

ANTHROPOGÉNÉSIQUE adj. (an-tro-po-gé-né-zi-ke — rad. *anthropogénésie*). Qui a trait à la génération de l'homme. ‖ On dit aussi ANTHROPOGÉNIQUE.

ANTHROPOGÉNIE s. f. (an-tro-po-jé-nî — du gr. *anthropos*, homme; *genos*, naissance). V. ANTHROPOGÉNÉSIE.

ANTHROPOGÉNIQUE adj. (an-tro-po-jé-ni-ke — rad. *anthropogénie*). V. ANTHROPOGÉNÉSIQUE.

ANTHROPOGLOSSE adj. (an-tro-po-glo-se du gr. *anthrôpos*, homme; *glôssa*, langue). Qui imite la voix, la parole humaine.

ANTHROPOGLYPHITE s. f. (an-tro-po-gli-fi-te — du gr. *anthrôpos*, homme; *gluphô*, je sculpte). Pierre naturelle qui semble représenter, sans le secours du sculpteur, quelque partie du corps humain.

ANTHROPOGNOSIE s. f. (an-tro-po-gno-zî — *gn* dur; du gr. *anthrôpos*, homme; *gnôsis*, connaissance). Science de l'homme au point de vue physique et anatomique. ‖ C'est le syn. peu usité de *anthropologie*.

ANTHROPOGNOSIQUE adj. (an-tro-po-gno-zi-ke — rad. *anthropognosie*). Syn. de *anthropologique*.

ANTHROPOGONIE s. f. (an-tro-po-go-nî — du gr. *anthrôpos*, homme; *gonê*, génération). Syn. de *anthropogénésie*. C'est un néologisme : *L'*ANTROPOGONIE *de la Bible n'est que la généalogie d'un essaim sorti de la ruche humaine, qui se suspendit aux flancs montagneux du Thibet.* (Balz.)

ANTHROPOGRAPHE s. m. (an-tro-po-gra-fe — du gr. *anthrôpos*, homme; *graphô*, je décris). Celui qui décrit l'homme physique ou qui écrit sur l'histoire naturelle du genre humain. ‖ Sculpteur, peintre, dessinateur, qui reproduit la forme, la figure humaine.

ANTHROPOGRAPHIE s. f. (an-tro-po-gra-fî — du gr. *anthrôpos*, homme; *graphô*, je décris). Description anatomique du corps humain. ‖ Reproduction de la forme, de la figure humaine par la sculpture, la peinture, le dessin.

ANTHROPOGRAPHIQUE adj. (an-tro-po-gra-fi-ke — rad. *anthropographie*). Qui appartient, qui a rapport à l'anthropographie.

ANTHROPOGRAPHIQUEMENT adv. (an-tro-po-gra-fi-ke-man — rad. *anthropographie*). D'une manière anthropographique.

ANTHROPOÏDE adj. (an-tro-po-i-de — du gr. *anthrôpos*, homme; *eïdos*, ressemblance). Qui ressemble à l'homme; dont la figure rappelle la figure humaine.

— Mamm. Nom donné aux singes qui se rapprochent le plus de l'homme. ‖ On dit plus souvent ANTHROPOMORPHES. V. ce mot.

— s. m. pl. Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des ardéidés, sous-ordre des hérodiens, ordre des échassiers, qui ne contient que deux espèces : la *demoiselle de Numidie*, et l'*oiseau royal* ou *grue couronnée*.

ANTHROPOKAIE s. et adj. m. (an-tro-po-ka-ïe — du gr. *anthrôpos*, homme; *kaiô*, je brûle). Brûleur d'hommes. Mot forgé par Voltaire pour désigner les inquisiteurs.

ANTHROPOLÂTRE s. (an-tro-po-lâ-tre — du gr. *anthrôpos*, homme; *latreia*, culte). Celui, celle qui adore un dieu sous des formes humaines.

— Celui qui divinise et adore un homme.

ANTHROPOLÂTRIE s. f. (an-tro-po-lâ-trî — rad. *anthropolâtre*). Culte d'un dieu conçu sous des formes humaines. Ainsi comprise, l'anthropolâtrie est une conséquence de l'anthropomorphisme.

— Divinisation et adoration de l'homme. Comprise dans ce dernier sens, l'anthropolâtrie constitue un grand système d'interprétation de la mythologie, le système d'Evhémère. V. EVHÉMÉRISME.

ANTHROPOLÂTRIQUE adj. (an-tro-po-lâ-tri-ke — rad. *anthropolâtre*). Qui a rapport à l'anthropolâtrie.

ANTHROPOLÂTRIQUEMENT adv. (an-tro-po-lâ-tri-ke-man — rad. *anthropolâtre*). D'une manière anthropolâtrique.

ANTHROPOLITHE s. m. (an-tro-po-li-te — du gr. *anthrôpos*, homme; *lithos*, pierre). Paléont. Nom donné aux os humains fossiles qu'on a découverts ou cru découvrir.

— **Encycl.** La question des *anthropolithes* ou os humains fossiles, n'est autre que celle de l'ancienneté de l'espèce humaine; on comprend la portée philosophique d'une telle question et le grand intérêt qui s'y attache. Un moment résolue, ou plutôt tranchée dictatorialement par Georges Cuvier (1830) dans le sens négatif, elle a tout récemment reparu à l'ordre du jour et attiré l'attention des géologues.

Avant que le principe de la *corrélation des formes* (V. CORRÉLATION) servît de fil conducteur dans les recherches paléontologiques, on a pris plus d'une fois pour des os humains des ossements d'animaux fossiles; c'est ce qui arriva notamment en 1760 pour des débris organiques trouvés auprès d'Aix en Provence. Guettard (*Mémoires de l'Académie des sciences*), Lamanon (*Journal de physique*, 1780), et enfin Cuvier dans son travail sur les *tortues fossiles*, prouvèrent que ces débris n'appartenaient pas à l'homme : les deux derniers établirent que c'étaient des os de tortues. Un autre fossile plus célèbre, le fameux homme fossile, l'*homme témoin du déluge* (*homo diluvii testis*) de Scheuchzer, trouvé dans les schistes d'Œningen (duché de Bade), fut reconnu par Cuvier pour une salamandre. Les débuts de la paléontologie humaine n'étaient pas heureux et justifiaient la négation péremptoire du grand naturaliste français. « On n'a jamais trouvé d'os humains parmi les fossiles, lisons-nous dans le *Discours sur les révolutions du globe*, bien entendu parmi les fossiles proprement dits, ou, en d'autres termes, dans les couches régulières de la surface du globe; car dans les tourbières, dans les alluvions comme dans les cimetières, on pourrait aussi bien déterrer des os humains que des os de chevaux ou d'autres espèces vulgaires; il pourrait s'en trouver également dans des fentes de rocher, dans des grottes où la stalactite se serait amoncelée sur eux; mais dans des lits qui recèlent les anciennes races, parmi les paléothériums et même parmi les éléphants et les rhinocéros, on n'a jamais découvert le moindre ossement humain. Il n'est guère autour de Paris d'ouvriers qui ne croient que les os dont nos plâtrières fourmillent sont en grande partie des os d'hommes; mais comme j'ai vu plusieurs milliers de ces os, il m'est bien permis d'affirmer qu'il n'y en a jamais eu un seul de notre espèce. » Cuvier s'attache aussi à montrer qu'on ne doit accorder aucune valeur aux faits allégués en faveur de l'homme fossile. « J'ai examiné à Pavie, dit-il, les groupes d'ossements rapportés par Spallanzani de l'île de Cérigo, et, malgré l'assertion de cet observateur célèbre, j'affirme qu'il n'y en a aucun dont on puisse soutenir qu'il est humain. L'*homo diluvii testis* de Scheuchzer a été replacé, dès ma première édition, à son véritable genre, qui est celui des salamandres, et, dans un examen que j'en ai fait depuis à Harlem, par la complaisance de M. Van Marum, qui m'a permis de découvrir les parties cachées dans la pierre, j'ai obtenu la preuve complète de ce que j'avais annoncé. On voit parmi les os trouvés à Camtadt un fragment de mâchoire et quelques ouvrages humains; mais on sait que le terrain fut remué sans précaution, et que l'on ne tint point note des diverses hauteurs où chaque chose fut découverte. Partout ailleurs, les morceaux donnés pour humains se sont trouvés, à l'examen, de quelque animal, soit qu'on les ait examinés en nature ou simplement en figures. Tout nouvellement encore on a prétendu en avoir découvert à Marseille, dans une pierre longtemps négligée : c'étaient des empreintes de tuyaux marins. Les véritables os d'hommes étaient des cadavres tombés dans des fentes ou restés en d'anciennes gale-

nes de mines, ou enduits d'incrustations; et j'étends cette assertion jusqu'aux squelettes humains découverts à la Guadeloupe dans une roche formée de parcelles de madrépores rejetées par la mer et unies par un stuc calcaire. Les os humains trouvés près de Kœstriz et indiqués par M. de Schlotheim, avaient été annoncés comme tirés de bancs très-anciens; mais ce savant respectable s'est empressé de faire connaître combien cette assertion est encore sujette au doute. Il en est de même des objets de fabrication humaine. Les morceaux de fer trouvés à Montmartre sont des broches que les ouvriers emploient pour mettre la poudre et qui cassent quelquefois dans la pierre. »

Cependant dès 1828, c'est-à-dire à l'époque même ou Cuvier tenait le sceptre en histoire naturelle, M. Tournal signalait dans la caverne de Bize, au nord-ouest de Narbonne, des ossements humains enfouis dans un limon et une brèche avec des restes de poterie, des bois de cerf, des os travaillés et des débris d'animaux appartenant à des espèces les unes disparues, les autres vivant encore dans le pays ou ailleurs. Les os humains furent déclarés par son collaborateur, M. Marcel de Serres, être dans le même état chimique que ceux des mammifères auxquels ils étaient associés. M. de Christol qui, à la même époque, était occupé à de semblables recherches dans le département du Gard, en publia le résultat un an après, et décrivit des os humains trouvés dans la caverne de Pondres, près de Nîmes, dans la même boue que les os d'une hyène et d'un rhinocéros d'espèces perdues. Ces trois naturalistes n'hésitèrent pas à admettre la contemporanéité de l'homme avec les grandes espèces de mammifères qui vivaient dans les premiers temps de la période quaternaire. M. Tournal divisa la période géologique moderne, qu'il appelait *anthropœienne* ou caractérisée par la présence de l'homme, en deux périodes, l'une *antéhistorique*, l'autre *historique*, celle-ci ne remontant pas au delà de sept mille ans.

Cuvier eut connaissance des principaux faits signalés par MM. Tournal, Marcel de Serres, de Christol; mais il leur refusa à priori toute importance; son siége était fait relativement à l'homme fossile. « On a fait grand bruit, dit-il, il y a quelques mois, de certains fragments humains trouvés dans les cavernes à ossements de nos provinces méridionales, mais il suffit qu'ils aient été trouvés dans les cavernes pour qu'ils rentrent dans la règle. » Quelle est cette règle posée par le législateur de la paléontologie? C'est qu'on ne peut parler d'os humains fossiles si l'on n'a pas trouvé ces os dans des couches régulières; c'est que les eaux opèrent incessamment dans le sol terreux des cavernes des filtrations ou des remaniements, et que des objets peuvent y occuper des positions contiguës, bien qu'apportés à des dates très-différentes.

Donc, pour Cuvier, pas d'*anthropolithes*; tout ce qu'on a dit de l'homme fossile s'appuie sur des faits mal observés ou mal interprétés; par conséquent, on est en droit de conclure que l'espèce humaine n'existait point dans les pays où se découvrent les os fossiles à l'époque des révolutions qui ont enfoui ces os; car il n'y aurait eu aucune raison pour qu'elle échappât tout entière à des catastrophes aussi générales, et pour que ses restes ne se trouvassent pas aujourd'hui comme ceux des autres animaux.

Les explorations et les découvertes du docteur Schmerling dans les cavernes de Belgique (1833 et 1834), furent une première protestation, protestation longtemps isolée, contre ce jugement de Cuvier qui devait longtemps faire loi dans la science. Schmerling trouva des os humains, même des crânes entiers, particulièrement dans la caverne d'Engis, située sur la rive droite de la Meuse, un peu au sud de Liége. Ces restes de l'espèce humaine étaient dans la relation la plus directe avec les débris des grands mammifères éteints, de rhinocéros, d'ours, etc., dans la même stalagmite, dans le même conglomérat, présentant les mêmes caractères, dans des circonstances enfin qui ne permettaient pas de leur refuser la même antiquité. Avec ces ossements, furent trouvés des restes d'industrie, pointes de flèches, os façonnés, instruments en silex, venant encore appuyer l'opinion de l'observateur.

Mais, objectaient les disciples de Cuvier, si l'homme est contemporain de la faune des cavernes, pourquoi ses restes et les objets travaillés par lui ne se trouvent-ils jamais dans les dépôts à ciel ouvert du gravier fluviatile contenant la même faune? Pourquoi faut-il que le géologue, en quête de renseignements sur l'ancienneté de notre race, ne puisse s'adresser qu'aux obscures retraites des voûtes et des tunnels souterrains qui ont pu servir de lieu de refuge ou de sépulture à une suite de générations d'êtres humains ou d'animaux sauvages, ou dans lesquels les inondations ont pu accumuler et confondre dans une même brèche osseuse les témoins de plusieurs faunes successives? Pourquoi ne trouvons-nous pas la même association des os de l'homme à ceux des mammifères, éteints ou vivants, aux points où nous pouvons traverser les dépôts en place et les examiner au grand jour?

De récentes explorations ont à la fin démontré qu'il existe des témoins de la coexistence de l'homme avec plusieurs mammifères éteints, non-seulement dans les cavernes à ossements, mais encore dans les couches régulières des alluvions anciennes. Le premier pas dans cette nouvelle direction fut fait par un archéologue d'Abbeville, M. Boucher de Perthes. Il découvrit des instruments de silex en grand nombre dans le terrain diluvien de la vallée de la Somme, au milieu d'ossements de mammouth, de rhinocéros tichorinus, etc. Mais jusqu'en 1863, aucun os humain n'y avait été rencontré, et cette absence d'*anthropolithes* dans un dépôt si riche en objets fabriqués par des hommes paraissait difficile à expliquer. « Beaucoup de naturalistes attendaient donc, dit M. Milne-Edwards, avec une sorte d'impatience mêlée d'inquiétude la mise à jour de quelques fossiles, qui serait une preuve directe de l'existence de l'homme à l'époque reculée où le diluvium de la vallée de la Somme s'était formé. » Le 28 mars 1863, la preuve attendue était fournie : M. Boucher de Perthes trouvait dans une des couches inférieures du terrain diluvien exploité comme carrière de cailloux à Moulin-Quignon, près d'Abbeville, la moitié d'une mâchoire humaine. Cette mâchoire fit grand bruit; elle passionna le monde savant, et faillit un moment allumer la guerre entre nos naturalistes et ceux de l'Angleterre. MM. de Quatrefages, Desnoyers, Delesse, Pictet, Lartet, Hébert, soutenaient l'authenticité de la découverte; MM. Falconer, Prestwich, Carpenter et Busk, de la Société royale de Londres, la contestaient. Mais tous les doutes disparurent après un examen approfondi fait sur les lieux mêmes par les savants français et anglais, le 12 mai 1863; le *procès de la mâchoire*, instruit par un jury divisé d'opinion, se termina par une déclaration unanime entièrement conforme à l'opinion des savants français; si bien que, par la découverte à laquelle M. Boucher de Perthes vient d'attacher son nom, l'homme fossile paraît être entré définitivement dans la science.

M. Ch. Lyell a écrit, sur cette question de l'homme fossile et de l'ancienneté de l'homme, un ouvrage plein d'intérêt qui a pour titre l'*Ancienneté de l'homme prouvée par la géologie.*

ANTHROPOLOGIE s. f. (an-tro-po-lo-jî — du gr. *anthrôpos*, homme; *logos*, discours). Traité de l'homme, étude de l'homme envisagé dans la série animale; histoire naturelle de l'homme : *On attend de la sollicitude si éclairée des maîtres de l'instruction publique, la création de chaires d'*ANTHROPOLOGIE, *science dans laquelle l'Allemagne nous devance.* (Balz.) *Nous avons ici même rendu compte de ce travail au point de vue de l'art et de l'*ANTHROPOLOGIE. (Th. Gaut.) *Le paupérisme a été divisé en genres, espèces et variétés : c'est une histoire naturelle complète, une des branches les plus importantes de l'*ANTHROPOLOGIE. (Proudh.) *L'application des lois physiologiques à l'*ANTHROPOLOGIE *conduit invinciblement à reconnaître l'unité de l'espèce humaine.* (A. de Quatrefages.) ‖ Connaissance des différentes races humaines. ‖ Dans ces deux sens, on dit aussi quelquefois ANTHROPOGNOSIE.

— Système, discours, expression qui attribue à la Divinité des organes humains, des sensations de douleur ou de plaisir, en un mot, qui réduit le Créateur à la condition de l'humanité : *Le paganisme fut en réalité le culte de l'*ANTHROPOLOGIE.

— Philos. Science de l'homme envisagé au double point de vue physique et moral, dans son organisation personnelle et dans ses rapports avec tous les êtres; économie morale de l'humanité.

— Rhétor. Figure par laquelle on personnifie un être, une abstraction, qui n'a rien de commun avec l'humanité : *Comme l'Ecriture est faite pour les simples, elle est pleine d'*ANTHROPOLOGIES. (Malebranche.) ‖ On dit aussi ANTHROPOPATHIE.

— **Encycl.** I. — DÉFINITION ET OBJET DE L'ANTHROPOLOGIE. Le mot *anthropologie* a reçu divers sens; il a été appliqué à l'étude de l'homme individuel considéré au point de vue intellectuel et moral, c'est-à-dire à l'ensemble des sciences psychologiques; à l'étude de l'homme individuel considéré au point de vue anatomique, physiologique, pathologique; enfin à l'histoire naturelle du groupe humain (espèce ou genre) et des variétés (races ou espèces) que présente ce groupe. Dans ce dernier sens, qui est le plus usité, l'*anthropologie* n'est autre chose qu'une branche de la zoologie, mais une branche de la zoologie qui, par la dignité, l'importance spéciale de son objet, s'est élevée à l'état de science distincte; elle se place dans la série des sciences concrètes et descriptives, entre la zoologie et l'histoire; elle est tout à la fois le couronnement des sciences naturelles et l'introduction aux sciences historiques.

Décrire et classer les races humaines, faire connaître leurs analogies et leurs différences, déterminer leurs rapports de filiation, leur degré de parenté par les caractères anatomiques, par le langage, par les aptitudes et les mœurs; examiner le groupe humain dans son ensemble, marquer sa place dans la série des êtres, ses relations avec les autres groupes de la nature, et la distance qui l'en sépare, établir ses caractères communs soit dans l'ordre anatomique et physiologique, soit dans l'ordre intellectuel et moral; étudier les lois qui président au maintien et à l'altération de ces caractères, apprécier l'action des conditions extérieures, des changements de milieu, les phénomènes de la transmission héréditaire, les influences de la consanguinité et des croisements ethniques, enfin rechercher les premiers témoignages, les premiers monuments de l'apparition de l'homme sur la terre, et, par l'observation des débris antéhistoriques de son industrie, suivre, en quelque sorte, à la trace, les premiers progrès de l'humanité, sa marche lente et pénible vers les âges historiques : tel est le champ immense de l'*anthropologie.* Des questions de la plus haute portée forment ce qu'on peut appeler la région philosophique de son domaine : doit-on voir dans l'humanité une seule espèce ou plusieurs espèces distinctes? La science autorise-t-elle à croire que tous les hommes soient nés d'un même couple? Quel est l'âge géologique de l'homme? Les types humains ont-ils été se perfectionnant, en d'autres termes, se rapprochent-ils de l'animalité à mesure qu'on remonte le cours des temps? Les relations zoologiques de l'homme avec les singes anthropomorphes témoignent-elles d'un lien généalogique? Dans l'hypothèse de la formation des types par acquisition lente et progressive des caractères, comment l'homme a-t-il acquis la parole? comment s'est-il élevé à la moralité?

II. — *HISTOIRE DE L'ANTHROPOLOGIE.* « L'humanité, dans son évolution, dit M. Broca, est semblable à un enfant qui, d'abord insouciant de son être, n'a de curiosité que pour les choses situées en dehors de lui; qui, plus tard, orgueilleux et naïf, plus attentif aux objets extérieurs qu'aux mouvements de sa pensée, se contemple et s'admire sans prendre la peine de s'observer, qui grandit ainsi dans l'ignorance de soi-même, et qui, parvenu à l'âge adulte, s'aperçoit enfin qu'il a tout vu, tout analysé, tout scruté, hormis sa propre nature. Telle est la marche des connaissances dans l'humanité. Elle étudie toute chose avant de s'étudier elle-même. Ayant perdu bien avant l'aurore des civilisations le souvenir de son humble origine, et se trouvant déjà, au premier éveil des sciences, reine et maîtresse de la planète, elle a pu croire qu'elle n'avait pas eu d'enfance, qu'elle était née dans toute sa force et dans toute sa splendeur, que la terre était son patrimoine et non sa conquête, que les trois règnes de la nature avaient été faits pour lui plaire ou pour la servir, les astres pour l'éclairer, les jours et les nuits pour partager son temps, les saisons pour assurer ses récoltes, et les années pour perpétuer sa domination; elle a pu croire, en un mot, que l'univers avait été créé pour elle, et tant qu'elle a conservé cette illusion, elle aurait craint de s'avilir, de se rabaisser au niveau des brutes, en se soumettant elle-même aux descriptions, aux classifications, aux méthodes d'investigation de l'histoire naturelle. »

L'observation de M. Broca n'explique qu'imparfaitement la constitution tardive de l'*anthropologie.* Il y a longtemps que la religion, la médecine, la morale et la politique ont conduit l'homme à s'occuper de sa propre nature, à se poser comme objet de ses propres méditations; il y a très-peu de temps que l'histoire naturelle de l'homme et des races humaines forme une science positive. Ce sont les rapports de dépendance des sciences qui font comprendre l'ordre historique de leur développement. L'*anthropologie* dépendait, pour son objet, de la géographie et de la biologie; pour sa méthode, de la zoologie; pour ses moyens d'investigations, de la paléontologie, de l'archéologie et de la linguistique; elle ne pouvait évidemment précéder ces sciences, sur lesquelles elle devait s'appuyer. Ajoutons qu'elle devait naître dans un milieu intellectuel affranchi, ou prêt à s'affranchir, en ce qui concerne les problèmes de l'origine et de l'ancienneté de l'homme, des solutions imposées par la théologie.

« Il ne faut compter pour rien, dit M. Flourens, le peu qu'ont dit les anciens touchant les différences physiques des hommes. » Aristote, qui relève quelques erreurs d'Hérodote, en adopte une foule d'autres. Il croit, par exemple, qu'il y a des peuples androgynes; il va même jusqu'à distinguer dans ces androgynes le sein droit, qui est, dit-il, celui de l'homme, du sein gauche, qui est celui de la femme. La crédulité de Pline dépasse toutes les bornes; il accueille les fables les plus ridicules; il parle de peuples qui n'ont qu'un œil, de peuples qui ont les pieds tournés en arrière, même de peuples sans tête et qui ont les yeux sur les épaules. Les naturalistes de la Renaissance n'ont guère mis plus de critique dans ce qu'ils ont dit sur cette matière. Rondelet décrit gravement un *évêque* ou *moine marin moitié poisson, moitié homme, lequel avait*, dit-il, *face d'homme, mais rustique et mal gracieuse.* Il faut arriver au dix-huitième siècle pour voir aborder sérieusement les études anthropologiques. Pendant que Linné assigne une place à l'homme dans sa classification zoologique, Buffon écrit son *Histoire naturelle de l'homme*, et le premier monument de l'*anthropologie* est un des chefs-d'œuvre de notre littérature. Avant Buffon, il y avait des faits disséminés, perdus dans les livres des voyageurs, des géographes, des naturalistes; rassembler ces faits, les comparer, les contrôler, les compléter les uns par les autres, en tirer toute une science : telle fut l'œuvre de Buffon. Après Buffon, Blumenbach. Buffon avait décrit, aussi bien qu'on pouvait le faire de son temps, les caractères physiques des divers peuples, et les variétes de forme, de taille, de couleur, qui les distinguent les uns des autres, mais il n'avait pu parvenir à la détermination précise des races humaines. Ce fut l'œuvre de Blumembach qui, se basant à la fois sur des documents plus complets et sur l'étude toute nouvelle de la craniologie, établit des divisions méthodiques dans le genre humain, et donna, pour la première fois, à l'*anthropologie* cette chose par laquelle toute science se détermine en se séparant de la masse des notions communes : une nomenclature. La distinction des races une fois admise, un champ immense s'ouvrit tout à coup aux investigations des savants; il ne s'agissait pas seulement de compléter et de rectifier la classification et les descriptions de Blumembach, mais de déterminer l'influence du milieu, c'est-à-dire du climat, de la nourriture, du genre de vie, de l'éducation physique ou intellectuelle, individuelle ou sociale, sur l'organisation humaine, les variations dues à cette influence, et les limites dans lesquelles les lois de l'hérédité et celles de l'atavisme renferment ces variations. Il fallait ensuite, remontant la chaîne des siècles, interroger les monuments, l'histoire, les traditions, les religions, les langues, pour retrouver les traces des migrations et des mélanges des peuples, les preuves de leur filiation méconnues : de là le concours nécessaire de sciences qui, au temps de Blumembach, étaient trop peu avancées pour fournir à l'*anthropologie* un point d'appui : l'archéologie, la mythologie, la linguistique. Deux hommes surtout, dans notre siècle, sont entrés dans cette voie : en Angleterre, Prichard, qui consacra sa longue vie à la rédaction et à la publication d'un grand ouvrage encore sans rival, où l'histoire naturelle générale, l'ethnologie et la linguistique se prêtent un mutuel appui; en France, William Edwards, qui s'appliqua spécialement à étudier les caractères physiologiques des races dans leur rapport avec l'histoire, et qui fonda en 1839, à Paris, la *Société ethnologique.* Le but de cette société était d'étudier à la fois l'organisation des races humaines, leur caractère intellectuel et moral, leurs langues et leurs traditions historiques. Bientôt les savants étrangers furent jaloux de suivre cet exemple : la *Société ethnologique* de Londres, la *Société ethnologique* de New-York s'organisèrent à l'instar de celle de Paris, dans le même esprit et avec le même programme. Enfin, la *Société d'anthropologie*, fondée en 1859, est venue centraliser les efforts et les recherches, et donner un nouvel essor à l'histoire naturelle de l'homme.

Anthropologie pratique de Kant, ouvrage publié en 1798, traduit en français en 1863 par M. Tissot. Dans une préface, l'auteur nous apprend ce qu'il entend par *anthropologie pratique.* « Une théorie de la connaissance de l'homme systématiquement conçue, peut être envisagée, dit-il, ou du point de vue physiologique ou du point de vue pratique. Dans l'étude physiologique de l'homme, on se propose de rechercher ce que la nature fait de l'homme; dans l'étude pratique, au contraire, ce que l'homme, comme être libre, fait de lui-même, ou ce qu'il en peut et doit faire... La connaissance des races humaines, en tant qu'elles rentrent dans les produits variés de la nature, appartient à l'anthropologie physiologique; la connaissance des caractères nationaux à l'anthropologie pratique. »

L'*Anthropologie* de Kant se divise en deux parties. La première, intitulée *anthropologie didactique*, traite de la conscience de soi-même, de l'égoïsme, de l'observation de soi-même, de la clarté et de l'obscurité dans la conscience, des représentations, des cinq sens, des causes de l'intensité diverse des sensations, de l'imagination, du rêve, de la faculté des signes, des faiblesses et des maladies de l'âme par rapport à la faculté de connaître, du sentiment de l'agréable, du sentiment du beau, des émotions et des passions. La seconde partie, qui a pour titre *Caractéristique anthropologique*, s'occupe du caractère des personnes, du caractère du sexe, du caractère des peuples, du caractère du genre humain.

Les chapitres qui nous paraissent mériter particulièrement l'attention sont ceux qui traitent de l'égoïsme, de la division des sens, de la distinction des émotions et des passions, et de la caractéristique du sexe féminin. Kant distingue trois espèces d'égoïsmes : l'égoïsme logique, l'égoïsme esthétique et l'égoïsme pratique ou moral. L'égoïste *logique* tient pour inutile d'examiner son jugement à la lumière de l'entendement d'autrui, tout comme s'il n'avait aucun besoin de cette pierre de touche. L'amour du paradoxe, quand il n'a sa raison que dans le dessein orgueilleux de se singulariser, est de l'égoïsme logique. Le libre contrôle de toute idée personnelle par l'opinion publique est un frein précieux à cette première espèce d'égoïsme. L'égoïste *esthétique* est celui qui se contente de son propre goût; que les autres trouvent détestables ses vers, ses tableaux, sa musique, etc.; qu'ils les critiquent et qu'ils s'en moquent, peu lui importe. Il se prive d'un moyen de progrès en ne suivant que son propre jugement, en s'applaudissant lui-même, et en ne cherchant qu'en lui la marque du beau dans les arts. Enfin l'égoïste *pratique* est celui qui rapporte toutes ses actions à lui-même, et qui place le principe suprême des déterminations de sa volonté dans le bien-être personnel, et nullement dans la notion de devoir.

Suivant l'auteur de l'*Anthropologie*, les cinq sens se divisent naturellement en deux classes : ceux de la première classe, le toucher, l'ouïe et la vue sont plus objectifs que subjectifs,

c'est-à-dire que, dans la représentation qui en provient, la connaissance de l'objet l'emporte sur le sentiment agréable ou désagréable dont le sujet est affecté. Les deux autres sens, l'odorat et le goût, qui sont plus subjectifs qu'objectifs, forment la seconde classe : ce sont les sens de la jouissance. Le toucher, l'ouïe et la vue sont les sens de la perception, l'origine de la connaissance expérimentale. Le toucher est le seul qui donne une perception extérieure immédiate; il est par cette raison le plus important et celui dont l'enseignement est le plus sûr, mais c'est aussi le plus grossier, parce que la matière dont la forme peut être connue par le toucher doit être à l'état solide. L'ouïe ne nous donne pas la forme de l'objet, et les sons de la parole ne conduisent pas immédiatement à sa représentation; par cette raison et parce qu'ils ne signifient rien par eux-mêmes, parce qu'ils n'expriment pas du moins un objet, mais seulement des sentiments intérieurs, ils sont les moyens les plus propres à désigner les notions. Le sens de la vue, sans être plus indispensable que celui de l'ouïe, est le plus noble des sens, et parce qu'il est le moins subjectif, et parce qu'il renferme la plus grande sphère des perceptions dans l'espace. Plus les sens sont affectés vivement, moins ils nous instruisent; réciproquement, s'ils sont très-instructifs, ils sont peu affectifs. On ne voit rien à une lumière éblouissante, et une voix de stentor assourdit.

Kant définit la *passion* l'inclination peu ou point disciplinable par la raison du sujet; il appelle *émotion* toute surprise de l'âme par la sensation qui ne permet pas la réflexion, qui ôte l'empire sur soi-même. Passions et émotions sont des maladies de l'âme, parce que dans les deux états la raison est sans empire. L'émotion est précipitée, c'est-à-dire qu'elle s'élève rapidement à un degré tel de sentiment, que la réflexion devient impossible. La passion, si violente qu'elle puisse être, se donne le temps d'attendre sa fin; elle est réfléchie. L'émotion agit comme une eau qui rompt la digue; la passion comme un torrent qui se creuse un lit de plus en plus profond. L'émotion agit sur la santé comme un coup de sang; la passion comme une phthysie. La colère est une émotion, la haine une passion. Où il y a beaucoup d'émotion, il y a ordinairement peu de passion : par exemple chez les Français, dont la vivacité est très-mobile, et qui ne savent pas, comme les Italiens et les Espagnols, couver leur vengeance ou s'opiniâtrer dans leur amour. Les émotions sont loyales et ouvertes; les passions sont rusées et dissimulées.

Passons à la caractéristique du sexe féminin. Il est intéressant de connaître la pensée du philosophe de Kœnigsberg sur ce sujet souvent abordé de nos jours. Il ne suffit pas, dit-il, pour l'unité et l'indissolubilité de l'union conjugale, de l'association volontaire de deux personnes; l'une des parties doit être soumise à l'autre, et celle-ci être supérieure à celle-là afin de pouvoir la dominer et la régir. Avec le progrès de la civilisation, la supériorité se diversifie : l'homme reste au-dessus de la femme par ses facultés corporelles et son courage; mais en revanche, la femme acquiert une supériorité particulière qu'elle n'a pas dans l'état sauvage, celle de l'attrait. L'homme s'appuie sur le droit du plus fort pour commander au dedans, parce qu'il doit protéger l'intérieur contre des inimitiés étrangères. La femme s'appuie sur le droit du plus faible pour être protégée, et désarme l'homme par des larmes amères en lui reprochant son défaut de magnanimité. Le droit d'exiger du respect, même sans mérite, est une conséquence des fins naturelles du sexe féminin. Quelles sont ces fins? Ce sont : 1° la conservation de l'espèce; 2° la culture de la société et son raffinement par la femme. D'une part, la nature en confiant au sein de la femme son gage le plus cher, à savoir l'espèce, a mis le sexe féminin sous la protection régulière du sexe masculin. D'autre part, grâce au respect qu'elle a inspiré de bonne heure pour la femme, et à la puissance d'attrait qu'elle a mise dans son langage et ses manières, elle a développé dans le cœur de l'homme les sentiments plus délicats qui font partie de la civilisation, celui de la sociabilité et celui de la convenance, et a conduit ainsi le sexe le plus fort, désarmé et enchaîné par le plus faible, sinon à la moralité, du moins à ce qui en est le dehors.

ANTHROPOLOGIQUE adj. (an-tro-po-lo-ji-ke — rad. *anthropologie*). Qui concerne l'anthropologie : *L'anatomie, la physiologie et la pathologie sont des sciences* ANTHROPOLOGIQUES. *Les expressions de la sainte Ecriture étant, selon Malebranche, figurées et* ANTHROPOLOGIQUES, *on n'en peut rien conclure.* (Fén.) ‖ On dit aussi ANTHROPOGNOSIQUE.

ANTHROPOLOGIQUEMENT adv. (an-tro-po-lo-ji-ke-man — rad. *anthropologie*). D'une manière anthropologique.

ANTHROPOLOGISTE s. m. (an-tro-po-lo-ji-ste — rad. *anthropologie*). Celui qui s'occupe de l'histoire naturelle de l'homme, qui a fait un traité qui la concerne : *Le temps est loin où d'aussi puissantes ressources seront mises à la disposition des* ANTHROPOLOGISTES. (Geoff. St-Hil.)

ANTHROPOMAGNÉTIQUE adj. (an-tro-po-ma-gné-ti-ke; *gn* mll. — rad. *anthropomagnétisme*). Qui a rapport à l'anthropomagnétisme : *Le mesmérisme a fait éclore une foule de systèmes* ANTHROPOMAGNÉTIQUES.

ANTHROPOMAGNÉTISME s. m. (an-tro-po-ma-gné-ti-sme; *gn* mll. — du gr. *anthrôpos*, homme, et *magnétisme*). Le magnétisme animal considéré au point de vue des rapports intimes qui existent entre l'homme et tous les autres corps de la nature.

ANTHROPOMANCIE s. f. (an-tro-po-man-sî — du gr. *anthrôpos*, homme; *manteia*, divination). Divination basée sur l'inspection des entrailles d'un enfant ou d'un homme fraîchement égorgé : *L'*ANTHROPOMANCIE *se pratiquait encore chez les Grecs du temps de la guerre de Troie.*

ANTHROPOMANCIEN, IENNE s. (an-tro-po-man-si-ain, i-è-ne — rad. *anthropomancie*). Celui, celle qui pratiquait l'anthropomancie.

ANTHROPOMÉTALLISME s. m. (an-tro-po-mé-tall-li-sme — du gr. *anthrôpos*, homme; *metallon*, métal). Sorte de magnétisme animal.

ANTHROPOMÈTRE s. m. (an-tro-po-mè-tre — du gr. *anthrôpos*, homme; *metron*, mesure). Instrument destiné à prendre la proportion des diverses parties du corps humain.

ANTHROPOMÉTRIE s. f. (an-tro-po-mé-trî — rad. *anthropomètre*). Science des proportions du corps humain, connaissance des dimensions de ses diverses parties : *L'*ANTHROPOMÉTRIE *est la base de la peinture d'histoire, comme la perspective l'est de l'étude du paysage.*

ANTHROPOMÉTRIQUE adj. (an-tro-po-mé-tri-ke — rad. *anthropomètre*). Qui concerne l'anthropométrie, la mesure, les proportions du corps humain.

ANTHROPOMORPHE adj. (an-tro-po-mor-fe — du gr. *anthrôpos*, homme; *morphê*, forme). Qui a la forme, la structure de l'homme, l'apparence humaine : *De tous les animaux, l'orang-outang est sans contredit le plus* ANTHROPOMORPHE.

— Bot. Se dit du pétale inférieur de quelques orchidées, à cause de sa forme, qui imite celle d'un homme écartant les jambes et les bras. ‖ Nom donné à la mandragore.

— B.-arts. *Lettre anthropomorphe*, Lettre majuscule et ordinairement initiale, représentant une figure humaine dans une attitude plus ou moins contournée. Les *lettres anthropomorphes* furent particulièrement employées par les miniaturistes, du VIIIe au XIe siècle. On en trouve de très-beaux spécimens dans les *Questions et locutions de saint Augustin sur l'Heptateuque*, manuscrit mérovingien de la première moitié du VIIIe siècle; dans un *Sacramentaire*, manuscrit wisigothique de la fin de ce même siècle; dans une *Bible* de saint Martial de Limoges, du Xe siècle, et dans un *Missel* de saint Maur, du siècle suivant, tous manuscrits faisant partie de la Bibliothèque impériale.

— s. m. pl. Zool. Ordre de mammifères établi par Linné, et dans lequel il comprit l'homme, les singes, les lémuriens et les chauves-souris.

— Nom donné aux grands singes qui se rapprochent de l'homme par leur intelligence, leur visage, leur forme, la construction de leur squelette et leur défaut de queue.

— **Encycl.** Dans la grande famille des singes, il en est trois qui se distinguent par leur ressemblance avec l'homme, ressemblance qui les a fait désigner sous le nom commun d'*anthropomorphes*. Ce sont l'orang-outang de Bornéo, le chimpanzé de Guinée, le gorille du Gabon, tous les trois supérieurs aux autres singes par leurs grandes dimensions, par l'absence de la queue, des bourses à joue, des callosités fessières, et par leur marche tantôt verticale, tantôt horizontale, dans laquelle ils ne posent pas à terre la paume des mains, mais le dos des doigts pliés. Chacun de ces trois noms correspond à une espèce unique, selon l'opinion générale des naturalistes. Les trois singes *anthropomorphes* sont propres à l'hémisphère oriental. On peut, avec M. Gratiolet, grouper tous les autres singes de l'ancien continent en trois séries, dont chacune se rattache à l'une des trois espèces *anthropomorphes*. Les babouins se rapprochent du gorille, les macaques du chimpanzé, les cercopithèques, les semnopithèques, les gibbons, de l'orang-outang. A ce point de vue, le gorille peut être considéré comme un babouin perfectionné, le chimpanzé comme un macaque perfectionné, l'orang-outang comme un gibbon perfectionné.

Au point de vue anatomique, les singes *anthropomorphes* sont intermédiaires entre l'homme et les autres singes. Suivant un célèbre naturaliste anglais, M. Huxley, l'homme s'éloignerait moins de l'orang-outang, du chimpanzé et du gorille, que ceux-ci des sapajous et des petits singes à griffes de l'Amérique méridionale. De tout temps le vulgaire a été frappé de cette ressemblance entre l'homme et les grands singes dont nous parlons; ces derniers sont à ses yeux des *hommes des bois*. On sait que le mot *orang* signifie homme; l'histoire nous montre les compagnons de l'amiral carthaginois Hannon s'emparant de quelques femelles du genre grand singe, probablement le chimpanzé, et les prenant pour des femmes sauvages.

Quel est, des trois singes *anthropomorphes*, notre plus proche voisin? Sous ce rapport des affinités anatomiques avec l'homme, ils se placent à peu près sur la même ligne; aucun d'eux n'a de titres absolus de prééminence sur les deux autres; si l'un semble prévaloir par un caractère, il déchoit par un autre; si, par les caractères du cerveau, par la distribution du poil, l'orang-outang surpasse le chimpanzé et le gorille, le chimpanzé, par la forme de la tête, par les proportions des extrémités, par le développement moindre des poches laryngiennes, se place à son tour au-dessus de l'orang-outang; quant au gorille, s'il est le dernier des trois par les caractères du cerveau et du crâne et par la complication des poches laryngiennes, il se montre supérieur à ses deux rivaux par les caractères ostéologiques du tronc et des extrémités.

Les relations zoologiques de l'homme avec les singes *anthropomorphes* ont, dans ces derniers temps, été l'objet de travaux remarquables et de vives controverses. Le résultat de ces travaux a été d'abattre la barrière anatomique élevée par Blumenbach et Cuvier entre l'ordre des bimanes, qui renferme l'homme, et celui des quadrumanes, qui comprend tous les singes. V. HOMME, BIMANE, QUADRUMANE.

ANTHROPOMORPHIE s. f. (an-tro-po-mor-fî — rad. *anthropomorphe*). Ressemblance de formes avec le corps humain; similitude physique entre l'homme et certains animaux.

ANTHROPOMORPHIQUE adj. (an-tro-po-mor-fi-ke — rad. *anthropomorphie*). Qui appartient, qui a rapport à l'anthropomorphie : *La chauve-souris est* ANTHROPOMORPHIQUE *en ce qu'elle a deux mamelles pectorales, et que chacune de ses mâchoires est armée de quatre incisives et de deux canines.*

— Qui appartient, qui a rapport à l'anthropomorphe : *Quelle est donc cette providence que supposent en Dieu les théistes? Une faculté essentiellement humaine, un attribut* ANTHROPOMORPHIQUE. (Proudh.) *La raison de ce phénomène est dans notre puissance* ANTHROPOMORPHIQUE *ou faculté de réaliser, en corps et en âme, la Divinité.* (Proudh.) *Le fatalisme est la conséquence de toute doctrine* ANTHROPOMORPHIQUE *ou panthéiste.* (Colins.) *La religion de la Grèce est plus* ANTHROPOMORPHIQUE *que celle de l'Inde.* (V. Cousin.) *A travers l'enveloppe* ANTHROPOMORPHIQUE, *le mythe des nymphes a conservé la trace du culte primitif de la nature.* (Renan.)

— Calligr. *Lettres, écriture, caractères anthropomorphiques.* Syn. de *anthropomorphe*.

ANTHROPOMORPHIQUEMENT adv. (an-tro-po-mor-fi-ke-man — rad. *anthropomorphique*). D'une manière anthropomorphique : *L'idéalisme réalisé* ANTHROPOMORPHIQUEMENT *par les Juifs produisit le christianisme.* (P. Leroux.)

ANTHROPOMORPHISANT (an-tro-po-mor-fi-zan) part. prés. du v. Anthropomorphiser.

ANTHROPOMORPHISÉ, ÉE (an-tro-po-mor-fi-zé) part. pass. du v. Anthropomorphiser : *Toutes les divinités de l'Olympe furent* ANTHROMORPHISÉES *par l'habile ciseau des statuaires grecs.*

ANTHROPOMORPHISER v. a. ou tr. (an-tro-po-mor-fi-zé — rad. *anthropomorphie*). Donner une forme humaine : *Non-seulement l'homme personnifie et divinise ses propres facultés, son génie, ses vertus, et jusqu'à sa faiblesse; mais il* ANTHROPOMORPHISE *jusqu'aux attributs métaphysiques de la Divinité.* (Guigniant.)

— Fig., dans le sens moral : *Moïse! personnage qui* ANTHROPOMORPHISE *l'idée...* (Th. Gaut.)

ANTHROPOMORPHISME s. m. (an-tro-po-mor-fi-sme — rad. *anthropomorphe*). Croyance à l'existence de dieux ayant la forme humaine : *L'*ANTHROPOMORPHISME *est supérieur aux religions de la nature de toute la supériorité de l'homme sur la nature.* (V. Cousin.)

— Tendance inhérente à notre esprit, qui nous porte à attribuer à la Divinité les sentiments, les passions, les idées et les actes de l'homme : *L'*ANTHROPOMORPHISME *se retrouve au fond de toutes les croyances. Je croirai, si l'on veut, que l'imagination, plus mobile chez les enfants et les peuples naissants, vient mêler ses images fantastiques aux idées pures de l'intelligence. Qu'importe, après tout, aux conceptions de la raison, cet* ANTHROPOMORPHISME *involontaire, cette illusion de nos sens?* (De Bonald.) *Messieurs, jusqu'à ce jour, nos travaux sur l'*ANTHROPOMORPHISME *furent sans doute couronnés de succès.* (X. Saintine.) *L'*ANTHROPOMORPHISME *est l'endroit faible de toutes les croyances.* (B. Const.) *La poésie est une mythologie perpétuelle, un* ANTHROPOMORPHISME *constant.* (Rév. german.) *L'*ANTHROPOMORPHISME *qui s'attache à la conception de l'Indra n'est que celui qu'on retrouve dans celle de Jéhovah.* (A. Maury.)

— Hist. ecclés. Hérésie dont les sectateurs, prenant à la lettre certains passages de l'Ecriture, soutenaient que Dieu a un corps de forme humaine : *La Genèse dit que Dieu fit l'homme à son image; l'*ANTHROPOMORPHISME *en conclut similitude matérielle entre l'homme et la Divinité.*

— **Encycl.** Le mot *anthropomorphisme* a reçu deux sens principaux, l'un plus restreint et qui appartient à l'histoire des religions : croyance à des dieux doués de forme humaine et de passions humaines; l'autre plus général et qui appartient à la philosophie : tendance à attribuer à la cause première les attributs de la nature humaine idéalisés, élevés à leur plus haute perfection.

I. — « C'est une chose remarquable, dit Kant, que nous ne pouvons concevoir pour un être *raisonnable* d'autre forme convenable que celle de l'homme. C'est ainsi que nous peuplons, dans notre imagination, tous les autres corps célestes d'êtres à forme purement humaine, quoiqu'il soit vraisemblable que ces êtres doivent différer beaucoup de ceux de notre espèce, à cause de la différence de la planète qu'ils habitent et qui les nourrit, comme aussi des éléments qui les composent. Toutes les autres formes que nous pourrions leur donner seraient des *caricatures.* » Cette observation de Kant explique le caractère anthropomorphique du progrès religieux dans l'humanité. A mesure que l'homme devient un être raisonnable, et, par le développement de ses facultés, se sépare, s'affranchit en quelque sorte de la nature, il accorde au dieu plus de raison, plus de personnalité; et en même temps que la conception du dieu s'épure, l'image du dieu se rapproche de la forme humaine. Aux dieux-astres, aux dieux-éléments, aux dieux-animaux, succèdent les dieux-hommes; au naturalisme ou panthéisme religieux, l'*anthropomorphisme*. Ainsi compris, l'*anthropomorphisme* est le trait saillant ou plutôt le principe même du génie grec; c'est par l'*anthropomorphisme* que le polythéisme grec se distingue complètement des religions orientales; c'est par l'*anthropomorphisme* que « se développe, selon la forte et juste expression de M. Renouvier, pour le bonheur et la grandeur des hommes, la plus originale nation de l'antiquité. » En religion, absence de dogmes, de symboles déterminés, de théocratie, pas d'autre théologie que les chants des poëtes, culte réglé par la coutume et la loi, sacerdoce soumis à la puissance guerrière et à la force des individus; dans les arts, recherche du pur, du beau, du proportionné, nul besoin de représenter le surhumain, l'infini; en politique, institutions et lois qui témoignent du plus vif attachement au principe de l'individualité humaine; en morale, liberté presque absolue de l'examen personnel, indépendance de la pensée, fière domination des sages sur la nature et sur les événements : à ces traits nous reconnaissons la Grèce, et nous reconnaissons l'*anthropomorphisme*.

II. — Si le mot *anthropomorphisme* est opposé, dans l'histoire des religions, d'une part aux religions de la nature, de l'autre à l'adoration du Dieu pur esprit, il est opposé, en philosophie, à l'atomisme, qui place la cause première dans les atomes; au panthéisme, qui nie la personnalité divine; au positivisme, qui écarte toute spéculation sur la cause première. Dans son sens philosophique le plus général, *anthropomorphisme* est synonyme de croyance à un dieu personnel, créateur de la nature, doué d'intelligence, de liberté, de bonté, de justice. Les théistes repoussent en général le nom d'*anthropomorphisme* donné à leur doctrine par les autres écoles, ce nom ne devant s'appliquer, disent-ils, qu'aux conceptions étroites et basses de la divinité, aux croyances qui prêtent à la volonté divine les mobiles inférieurs et l'instabilité de nos déterminations. L'homme, ajoutent-ils, ne peut concevoir l'Etre suprême qu'à l'aide de ses facultés; l'induction par laquelle nous arrivons à penser que Dieu possède ces facultés, mais dégagées de toutes leurs imperfections, est naturelle et nécessaire; elle est légitime, car en appliquant à Dieu certaines notions dérivées de l'étude de l'homme en tant qu'être intelligent et moral, nous revêtons ces notions d'un caractère absolu qui les distingue essentiellement de ce que nous concevons de la créature finie.

— Sans doute, répondent les adversaires du théisme, l'*anthropomorphisme* du peuple n'est pas celui des esprits cultivés, l'*anthropomorphisme* de l'imagination n'est pas celui de la raison, l'*anthropomorphisme* des religions n'est pas celui des systèmes philosophiques : mais, entre ces diverses espèces d'*anthropomorphismes*, nous cherchons vainement une ligne de démarcation tranchée; c'est toujours le même fond, c'est-à-dire le Dieu fait à l'image de l'homme, conçu d'après le type humain, et toujours par la même opération de l'esprit. Le secret de cette opération est facile à saisir; elle consiste à dépouiller l'homme de ses fonctions inférieures, de manière à ne transporter dans l'objet divin que les fonctions élevées, nobles ou considérées comme telles, puis à supprimer dans ces attributs de choix, dans cette meilleure part de l'homme, toute borne, toute limite. Ainsi s'obtient l'image, d'autant plus belle, que l'homme s'est élevé à un plus haut degré de développement intellectuel et moral. Tant vaut la conscience de l'homme, tant vaut le dieu. « Lorsque Milton, dit M. Proudhon, représente la première femme se mirant dans une fontaine, et tendant avec amour les bras vers sa propre image comme pour l'embrasser, il peint trait pour trait le genre humain. Ce dieu que tu adores, ô homme! ce dieu que tu as fait bon, juste, tout-puissant, tout sage, immortel et saint, c'est toi-même; cet idéal de perfections est ton image, épurée au miroir ardent de ta conscience. » Mais, répliquent les théistes, vous ne remarquez pas que l'*anthropomorphisme*, tel que vous le comprenez, n'est qu'un cas particulier d'un fait beaucoup plus général. C'est une *nécessité* de l'esprit humain de concevoir un principe des

choses, une cause première; c'est une *nécessité* de l'esprit humain de concevoir cette cause première par analogie avec l'une des espèces de causes que nous offre la nature. Nous faisons Dieu, il est vrai, à l'image de l'homme; mais il faut bien le faire à l'image de quelque chose. « Le spectacle de la nature, dit M. Paul Janet, nous offre trois classes d'êtres, ou, si l'on veut, trois degrés d'êtres profondément différents : au premier degré, la matière brute obéissant à des lois mécaniques, à des combinaisons fatales et mathématiques, se développant en apparence sans raison et sans but; au second degré, la vie, dont le caractère le plus saisissant est une combinaison de moyens appropriés à une fin, qui manifeste, par conséquent, l'idée de but et l'idée de choix; seulement ce choix dans les êtres vivants paraît être l'objet d'un instinct aveugle, d'une activité qui s'ignore; au troisième degré sont les êtres intelligents, qui poursuivent le but avec réflexion et volonté. A ces trois classes d'êtres, les corps bruts, les êtres vivants, les êtres intelligents; à ces trois ordres de causes, la nécessité aveugle, l'instinct, la volonté intelligente et libre, correspondent trois théologies distinctes, trois conceptions différentes du principe des choses. Les athées conçoivent la cause suprême comme une force aveugle, les panthéistes comme une vie inconsciente, les théistes comme une pensée et une volonté. Ceux-ci font Dieu à l'image de l'homme, les panthéistes à l'image de la plante, les athées à l'image de la pierre. »

ANTHROPOMORPHISTE ou **ANTHROPOMORPHITE** adj. et s. (an-tro-po-mor-fi-ste — rad. *anthropomorphie*). Qui prête à Dieu la figure ou les sentiments qui appartiennent à l'homme : *Tous les peuples de l'antiquité étaient* ANTHROPOMORPHISTES. *Les* ANTHROPOMORPHISTES *de bonne foi sont peu cruels.* (Colins.)

— Hist. ecclés. Sectaire qui professait l'anthropomorphisme.

ANTHROPOMORPHOLOGIE s. f. (an-tro-po-mor-fo-lo-jî — du gr. *anthrôpos*, homme; *morphê*, forme; *logos*, discours). Hist. nat. Science de la forme, de la structure des diverses parties du corps humain.

ANTHROPOMORPHOLOGIQUE adj. (an-tro-po-mor-fo-lo-ji-ke — rad. *anthropomorphologie*). Qui concerne l'anthropomorphologie, qui a du rapport avec cette science.

ANTHROPOMORPHON s. m. (an-tro-po-mor-fon — du gr. *anthrôpos*, homme; *morphê*, forme). Bot. Nom donné quelquefois à la racine de la mandragore.

ANTHROPOMORPHOSE s. f. (an-tro-po-mor-fô-ze — du gr. *anthrôpos*, homme; *morphôsis*, transformation). Foss. Transformation de certains animaux qui prennent, en se pétrifiant, des formes voisines de celles de l'homme : *Certaines pétrifications de crustacés offrent des traces d'*ANTHROPOMORPHOSES. (Virey.)

ANTHROPONOMIE s. f. (an-tro-po-no-mî — du gr. *anthrôpos*, homme; *nomos*, loi). Hist. nat. Connaissance des lois qui président à la formation de l'homme et aux phénomènes de l'organisme humain : *L'*ANTHROPONOMIE *est une branche de l'anthropologie.*

ANTHROPONOSOLOGIE s. f. (an-tro-po-no-zo-lo-jî — du gr. *anthrôpos*, homme; *nosos*, maladie, et *logos*, discours). Science, traité des infirmités humaines : *L'*ANTHROPONOSOLOGIE *signale les maladies que la médecine doit chercher à guérir.*

ANTHROPOPATHIE s. f. (an-tro-po-pa-tî — du gr. *anthrôpos*, homme; *pathos*, sentiment, passion). Erreur qui consiste à attribuer à un être quelconque les sentiments, les passions, les appétits particuliers à l'humanité : *L'*ANTHROPOPATHIE *est un vilain mot chargé de beaucoup de griffes; c'est sur lui cependant que pivotent les gracieusetés de La Fontaine, qui prête aux bêtes son esprit.* (***) ‖ On dit quelquefois ANTHROPOPATHISME.

— Rhétor. V. ANTHROPOLOGIE.

ANTHROPOPATHIQUE adj. (an-tro-po-pa-ti-ke — rad. *anthropopathie*). Qui a rapport à l'anthropopathie.

ANTHROPOPATHISME s. m. V. ANTHROPOPATHIE.

ANTHROPOPHAGE adj. (an-tro-po-fa-je — du gr. *anthrôpos*, homme; *phagô*, je mange). Qui mange de la chair humaine : *Peuple* ANTHROPOPHAGE. *Nation* ANTHROPOPHAGE. *Il n'existe plus que quelques peuplades* ANTHROPOPHAGES *dans le monde connu. Quelques races caraïbes et quelques insulaires de la Polynésie sont encore* ANTHROPOPHAGES. *Tous les peuples de l'Amérique septentrionale étaient* ANTHROPOPHAGES. (Volt.) *Son maître lui donna les cavales* ANTHROPOPHAGES *à garder.* (Val. Parisot.)

— S'empl. substantiv. : *Les* ANTHROPOPHAGES. *Le boa est un terrible* ANTHROPOPHAGE. *Les géants nés du commerce des anges et des filles des hommes furent les premiers* ANTHROPOPHAGES. *On dit qu'il y a eu des* ANTHROPOPHAGES; *je ne sais, mais cela n'a pas dû être long : ils ont dû mourir empoisonnés.* (Lamenn.) *Les* ANTHROPOPHAGES *de Sumatra et des îles de la Sonde mangent les condamnés à mort.* (Marlès.) *Les Cyclopes eux-mêmes, ces grossiers et féroces* ANTHROPOPHAGES, *se confiaient en la providence des dieux.* (Portalis.)

— Par exag. : *Les* ANTHROPOPHAGES *du peuple sont ceux qui vivent à ses dépens.* (B. Const.) *Jamais homme n'a été l'objet d'autant d'exécration que je le suis devenu pour cela seulement que je fais la guerre aux* ANTHROPOPHAGES. (Proudh.)

— **Syn. Anthropophage, cannibale.** Dans l'origine, ces deux mots avaient à peu près la même signification. Les habitants des îles Caraïbes, qui étaient *anthropophages*, furent nommés *cannibales*. Mais aujourd'hui *anthropophage* signifie simplement : qui se nourrit de chair humaine, qui en a contracté en quelque sorte l'habitude. *Cannibale* ajoute à cette idée celle de cruauté, d'inhumanité, de férocité. Les *cannibales* peuvent ne pas être *anthropophages* entre eux, et ne l'être qu'envers des ennemis vaincus.

ANTHROPOPHAGIE s. f. (an-tro-po-fa-jî — rad. *anthropophage*). Habitude de se nourrir de chair humaine : *Sans aller chercher en Chine des exemples d'*ANTHROPOPHAGIE, *nous en avons un dans notre patrie; il est attesté par notre vainqueur, par notre maître, Jules César.* (Volt.) *L'*ANTHROPOPHAGIE *se rencontre au berceau de presque tous les peuples.* (Barbaste.) *La famine a conduit plus d'une fois à l'*ANTHROPOPHAGIE. (Barbaste.) *L'*ANTHROPOPHAGIE *a existé et existe encore comme moyen de subsistance.* (Mich. Chev.) *L'*ANTHROPOPHAGIE *n'est pas une invention des temps fabuleux.* (Mich. Chev.) *L'*ANTHROPOPHAGIE *et la fraternité sont les deux extrêmes de l'évolution économique.* (Proudh.) *Abstiens-toi de l'oisiveté comme du vol et de l'*ANTHROPOPHAGIE, *car tout homme qui consomme sans produire exploite et mange son prochain.* (Ch. Fauvety.)

— **Encycl.** I. *Faits accidentels d'anthropophagie.* Quand on parle de l'*anthropophagie*, il convient de distinguer tout d'abord le fait particulier, accidentel, et le fait social, la coutume. Pendant certains siéges, tels que ceux de Jérusalem, de Paris, etc., on a vu des parents affamés dévorer leurs enfants. On sait l'histoire d'Ugolin, celle des malheureux naufragés de la *Méduse*, etc. De semblables faits doivent inspirer autant de pitié que d'horreur. « J'excuse tous les coupables qui ont faim, dit M. Toussenel, parce que la première loi pour tous les êtres est de vivre. » D'autres actes particuliers d'*anthropophagie*, commis au sein d'une société civilisée, mais corrompue, dans un temps de décadence morale, s'expliquent ou par une férocité monstrueuse, ou par un raffinement horrible dans le luxe de la gourmandise. Galien rapporte qu'au temps de l'empereur Commode, des Romains allèrent jusqu'à goûter de la chair humaine. Védius Pollion, qui engraissait les murènes de ses viviers de la chair de ses esclaves, n'aurait sans doute pas eu de scrupule à s'en nourrir lui-même. Rappelons enfin, avec Virey, ces dépravations criminelles ou plutôt maladives du goût, qui portent des personnes nerveuses, la plupart aliénées, à des actes forcenés d'*anthropophagie*. La médecine légale et les annales judiciaires ont recueilli de sanglantes pages sur des faits de ce genre.

II. — *Coutume anthropophagique.* La manducation de l'homme par l'homme, élevée à l'état de coutume, et même, on peut le dire, d'institution, a régné et règne encore chez un grand nombre de peuples sauvages. Les relations unanimes des voyageurs et des missionnaires qui ont connu les races indigènes des deux Amériques, constatent que cette coutume était en pleine vigueur dans tout le nouveau monde. Rien de plus connu que le cannibalisme des Hurons, des Iroquois, des Caraïbes. En nous apprenant que les Acadiens n'étaient pas anthropophages, Charlevoix cite ce peuple au milieu des Peaux-Rouges comme une exception. Les navigateurs modernes ont trouvé l'*anthropophagie* dans la Nouvelle-Zélande et dans toute la Polynésie. On l'a observée dans les îles de la Malaisie, dans l'intérieur de l'Afrique, et même dans l'Inde.

Ici des questions intéressantes se posent à l'esprit. L'*antropophagie* appartient-elle à la fatalité, c'est-à-dire à la nature humaine, ou au libre arbitre, c'est-à-dire au pouvoir qu'a l'homme d'agir sur sa propre nature, soit pour l'élever, soit pour la dégrader? Si c'est un fait d'ordre fatal, devons-nous accuser la fatalité ethnique, c'est-à-dire les instincts particuliers à certaines races inférieures, ou la fatalité générale du développement humain? L'état des peuples où règne l'*anthropophagie* peut-il s'expliquer par une sorte d'arrêt de développement? Nous présente-t-il comme un échantillon, conservé sous nos yeux, de l'humanité primitive? Est-ce là le point d'où nous sommes partis? Quelques philosophes acceptent, sans en être humiliés, ce démenti donné à la noblesse de notre origine. L'âge d'or, disent-ils, est devant nous, non derrière nous; la gloire de l'homme est dans ses descendants, non dans ses ancêtres; dans son avenir, non dans son passé; l'humanité a commencé par l'*anthropophagie*, elle doit finir par la justice et la fraternité. « Si nous nous reportons vers les monuments de l'antiquité, dit l'*Encyclopédie nouvelle*, nous trouvons l'existence et les traces de la coutume anthropophagique chez presque tous les peuples qui renversèrent l'empire romain. Pline la constate chez les peuplades Scythes et Sarmates; Strabon, chez les Massagètes. Les Scandinaves buvaient l'hydromel dans le crâne de leurs ennemis. Saint Jérôme nous dit qu'il a vu une horde bretonne, qui s'était jetée sur la Gaule, manger les cuisses des bergers et les mamelles des femmes, quand ces prisonniers leur tombaient dans les mains.... Si l'*anthropophagie* ne se trouve pas dans l'histoire des Juifs et des Grecs, elle a retenti dans leur tradition. Le livre d'Enoch, cité par saint Jude, dit que les géants issus du commerce des anges et des filles des hommes furent les premiers anthropophages. On connaît les Lestrigons et les Cyclopes de l'Odyssée; on se rappelle l'histoire de Lycaon, rapportée par Ovide; celle de Tantale, qui servit aux dieux les membres de son fils Pélops. Les vers attribués à Orphée disent qu'avant lui les hommes se dévoraient les uns les autres... Ainsi l'*anthropophagie* n'est pas particulière à telle ou telle race, elle a régné chez toutes les races d'hommes noires ou blanches, basanées ou cuivrées. Elle a été un temps, une époque dans le mouvement de la perfectibilité humaine. Et, d'après ce que nous pouvons remarquer chez les peuples historiques, il semblerait que cette époque est celle qui précéda à peu près immédiatement l'invention de l'écriture. »

D'autres penseurs refusent d'admettre que l'*anthropophagie* telle qu'on l'observe dans certains pays, c'est-à-dire érigée en système, consacrée par la religion, soit quelque chose d'inhérent à la nature humaine abandonnée à ses premiers instincts. Ils y voient non la spontanéité de l'homme primitif, mais un état de déchéance morale, l'effet d'une direction perverse de la volonté par suite des premiers crimes et de leur action perturbatrice sur la conscience. « Entre les insulaires anthropophages et les animaux féroces, dit M. Ch. Renouvier, il y a cette différence, que ceux-ci obéissent à leur nature et ne se la sont pas donnée, tandis que les anthropophages se sont fait la leur. Si nous voulons contester qu'ils se la soient faite, il faudra nier la morale ou professer que l'homme est venu sur la terre non dans cet état neutre encore indéterminé, qu'on appelle l'innocence, mais avec une conscience préalablement corrompue, et des doctrines à la fois naturelles et perverses. » En d'autres termes, dans l'échelle de la moralité sociale, l'*anthropophagie* systématisée se place évidemment au-dessous de zéro; or, il répugne de croire qu'il faille abaisser à ce degré négatif le point de départ de nos progrès moraux. Il est vrai que ceux qui nous montrent l'*anthropophagie* à l'origine de notre race ont soin de distinguer les formes successives qu'elle a prises, les influences diverses qui ont présidé au développement de cette affreuse coutume. Pour qui se place à ce point de vue, l'*anthropophagie* primitive ne serait qu'un effet de la disette primitive; elle aurait constitué ensuite une habitude à laquelle les hommes, au premier éveil de la conscience, auraient appliqué leurs facultés réflectives et morales, les uns pour la repousser, les autres pour lui donner une sorte d'organisation.

III. — *Origine et caractères divers de la coutume anthropophagique.* L'*anthropophagie*, chez les divers peuples où elle a été observée, se présente avec des caractères variés et quelquefois fort différents. Il est probable que partout son origine a été toute physiologique. L'homme est un être omnivore; pour se nourrir, il lui faut des aliments tirés et du règne végétal et du règne animal; il lui faut de la chair. Or, sous un climat rigoureux qui ne laisse croître spontanément qu'un petit nombre de plantes alimentaires, et où la chasse n'offre que des ressources tout à fait insuffisantes, on comprend que le besoin de manger de la viande, exalté jusqu'à la frénésie, ait fini par vaincre la répugnance instinctive de l'homme pour la chair de l'homme. Du reste, quand, remontant le cours des âges, on suit la décroissance successive de l'idée de fraternité humaine, et qu'on arrive, en traversant le vasselage, le servage, l'esclavage, à cet état de nature où de misérables tribus, en guerre continuelle les unes contre les autres, se disputent la place à ce qui est alors le banquet de la vie, on s'explique facilement que, dans cet état, l'homme n'ait vu que bien peu de différence entre son ennemi de la tribu voisine et la bête qu'il poursuivait à la chasse. « Il est évident, dit spirituellement M. Toussenel, que l'*anthropophagie* est née d'une excessive fringale combinée avec l'habitude du régime de la viande. Il arriva que deux hordes de chasseurs se rencontrèrent à la poursuite du même animal, un jour que la proie était rare, et que la faim mugissait dans leurs entrailles, et il y eut guerre entre elles. On se battit, on se tua, et les cadavres des vaincus remplacèrent naturellement au foyer des vainqueurs les cadavres du gibier absent. Puis la fureur de la vengeance sanguinaire s'en mêla, l'ivresse de la victoire aussi; le fait consacré par la tradition s'incrusta dans les mœurs, et l'on sait ce qu'il en coûte pour déraciner les mauvaises habitudes. »

Ici se place naturellement une observation ingénieuse de l'écrivain que nous venons de citer. L'état pastoral est incompatible avec l'*anthropophagie*, parce que le lait et la chair des troupeaux préservent les peuples pasteurs des tentations criminelles de la faim. Or, pas de chien, pas de troupeau, pas d'état pastoral; donc l'*anthropophagie* est incompatible avec la possession du chien. Vous ne rencontrez pas l'*anthropophagie* chez le Chaldéen, l'Egyptien, l'Arabe, le Mongol, le Tartare, c'est-à-dire chez tous les peuples à qui le chien a fait don du troupeau, et qui ont cessé d'être réduits à demander toute leur subsistance à la chasse. Vous la voyez, au contraire, déployer ses fureurs sanguinaires chez tous les peuples privés du chien, chez les indigènes de l'Amérique, dans les îles de Bornéo, de Célèbes, de Timor, etc. « La preuve, dit M. Toussenel, que c'est l'absence du chien qui a livré les populations de l'Amérique au démon de l'*anthropophagie*, c'est que l'horrible coutume n'a jamais envahi la hutte de l'Esquimau, qui habite cependant la contrée la plus septentrionale, le climat le plus rigoureux du nouveau continent. Je ne vois qu'une raison pour expliquer l'anomalie monstrueuse que présente la comparaison des mœurs de l'Esquimau avec celles du Caraïbe : l'Esquimau a joui de l'existence du chien de temps immémorial, le Caraïbe n'eut pas le bonheur de le connaître. »

Née de la faim, l'*anthropophagie* a dû, chez plusieurs peuples, tout son développement à l'esprit de vengeance et au goût contracté pour la chair humaine. Certaines tribus ne mangent que les ennemis faits prisonniers; les vaincus que le sort des combats livre au plus heureux sont rôtis vivants et déchirés par la dent du vainqueur. Ailleurs, les voyageurs ont remarqué que la gourmandise jouait le principal rôle; la chair humaine est préférée à celle des animaux, la chair du blanc à celle du nègre, celle des enfants à celle des adultes, et certaines parties du corps, telles que la plante des pieds et la paume des mains, à toutes les autres. » On assure, dit M. Bory de Saint-Vincent, que chez la race africaine des Jagas, des quartiers d'hommes et de femmes, des membres proprement dépecés, se voient fréquemment exposés en vente, comme de la viande de boucherie, sur les places qui servent de marchés dans leurs campements. » Le même goût pour la chair humaine a été observé dans les îles Viti; naguère encore les habitants de ces îles, qui savent cependant demander à la terre d'autres aliments, étaient dans l'usage de cuire ouvertement la chair de leurs semblables dans des fours communs, et de la distribuer en public; ces fours étaient dressés sur la place avec un assortiment de vases de diverses grandeurs, lesquels ne devaient plus servir qu'à cuire des porcs. Ajoutons que, tandis que toute autre nourriture se prenait avec les doigts, la chair humaine ne se mangeait qu'avec des fourchettes de bois, conservées dans les familles de génération en génération. Il faut noter que l'hygiène ne paraît pas, comme la gourmandise, trouver son compte à l'*anthropophagie*. La chair humaine est, dit-on, indigeste; elle produit des maladies de peau.

Une fois entrée dans les habitudes, *l'anthropophagie* devait naturellement et promptement devenir une des manifestations du droit de la force, une forme monstrueuse du despotisme et du privilége. Chez les peuples anthropophages, c'est toujours parmi les pauvres et les faibles que les victimes sont choisies. Les missionnaires ont pu remarquer aux îles Viti, que ce sont, en général, les chefs, les riches, les forts, ceux qui appartiennent à ce qu'on peut appeler les classes élevées, qui renoncent le plus difficilement aux repas de chair humaine. Attachés au vieil usage, ils forment le parti de la résistance à l'adoucissement des mœurs. Autre considération : la fureur de la guerre a produit l'*anthropophagie;* voilà qu'à son tour l'effet devient cause, et la cause effet; l'*anthropophagie* donne à la guerre un but, et en lui donnant un but, l'éternise, en fait une chasse à l'homme, la constante préoccupation de la tribu (*homo homini lupus*), le mode unique de l'activité sociale. On mangeait des prisonniers afin de satisfaire les passions féroces qu'avait allumées la guerre; on fait la guerre afin d'avoir des prisonniers à manger. On peut, sous ce rapport, rapprocher l'*anthropophagie* de l'esclavage, qu'elle précède, dans la série des crimes sociaux.

Dans certains pays, nous voyons l'*anthropophagie* s'étendre et se consolider par la superstition, prendre une forme religieuse; elle n'est plus seulement un fait physiologique; elle n'est plus seulement une passion, elle devient une idée. Les habitants de la Nouvelle-Zélande pensent, en mangeant l'œil et le cœur de l'ennemi, s'assimiler sa vie, s'approprier ses qualités, sa force, son courage, lui voler jusqu'à la protection de ses dieux, et par là rayer tout à la fois son nom du livre de vie et s'y inscrire eux-mêmes en double. Chez les Capanaguas (Amérique du Sud), l'*anthropophagie* remplace, pour ainsi dire, l'enterrement : c'est un mode de sépulture; chaque famille fait rôtir ses morts et les mange. Les Rhinderwas (Inde), pour se rendre agréables à la déesse Kali, tuent et mangent ceux de leurs parents qui sont attaqués d'une maladie grave et incurable, ou que la vieillesse a rendus infirmes. Membres de la famille et amis sont, dans ces occasions, invités à partager le festin.

Chez les Battas de Sumatra, l'*anthropophagie* fait partie du système judiciaire : c'est un mode de sanction. Le code de ce peuple condamne à être mangés vivants : 1° ceux qui se rendent coupables d'adultère; 2° ceux qui commettent un vol au milieu de la nuit; 3° les prisonniers faits dans les guerres importantes; 4° ceux qui étant de la même tribu se marient ensemble; 5° ceux qui attaquent traîtreusement un village, une maison ou une personne. Quiconque a commis un de ces crimes est condamné par un tribunal compétent. Après les débats, la sentence est pro-

noncée, et on laisse ensuite passer deux ou trois jours pour donner au peuple le temps de s'assembler. Au jour fixé, le condamné est amené, attaché à un poteau les bras étendus; la partie offensée (le mari, quand il s'agit d'adultère) s'avance et choisit le premier morceau, ordinairement les oreilles; les autres viennent ensuite dans l'ordre que leur assigne la hiérarchie sociale, et coupent eux-mêmes les morceaux qu'ils préfèrent. Quand chacun s'est servi, le chef de l'assemblée s'approche de la victime, lui coupe la tête et l'emporte chez lui comme un trophée. C'est sur le lieu même du supplice que la chair du condamné doit être mangée; le supplice est public pour les hommes, mais les femmes ne doivent pas y assister, la chair humaine leur étant interdite. Ces monstrueuses exécutions se font d'ailleurs, paraît-il, avec le calme de la justice et non avec la fureur de la vengeance.

Il nous reste à parler du rapport que présente l'*anthropophagie* avec les sacrifices humains. Ces deux pratiques se montrent liées l'une à l'autre, « et si bien, dit M. Ch. Renouvier, que cet antique rapport a laissé des traces jusque dans des cultes de formation très-avancée, et qu'au premier abord on croirait exempts de toute barbarie. » Dans tout sacrifice, il y a la manducation de la victime qui, consacrée par l'acte du sacrifice et partagée, pour ainsi dire, avec le dieu, devient un aliment précieux auquel l'imagination accorde toutes sortes de propriétés bienfaisantes. La manducation de la victime dans les sacrifices humains n'a-t-elle point été souvent le point de départ des habitudes anthropophagiques? En d'autres termes, n'est-ce pas en imaginant, en adorant des dieux anthropophages que telle ou telle peuplade l'est devenue? Une preuve, dit-on, que chez plus d'un peuple cette origine peut être assignée au cannibalisme, se trouve dans les cérémonies religieuses des Taïtiens. A Taïti, on ne trouva point l'usage de l'*antropophagie*, mais les sacrifices humains y existaient, et l'on put remarquer dans ces sacrifices l'oblation simulée de l'œil de la victime humaine au grand prêtre, qui ouvrait la bouche comme pour la manger. La manducation réelle avait évidemment dû précéder cette manducation fictive. « Le simulacre de l'*anthropophagie*, dit M. de Quatrefages, s'était conservé là où l'*anthropophagie* avait pris naissance. » Nous croyons qu'on peut voir dans les sacrifices humains tout aussi bien l'effet que la cause de l'*anthropophagie*. L'homme se fait toujours des dieux à son image; ses conceptions religieuses ne sont autre chose que ses habitudes et ses passions idéalisées; l'homme anthropophage a dû naturellement se faire des dieux anthropophages. Nous ajouterons que si la religion n'a pas produit l'*antropophagie*, elle a dû en prolonger la durée, en lui donnant une sorte de consécration, en lui communiquant la stabilité, la longévité propre aux institutions religieuses. On comprend que les sacrifices humains aient survécu à l'*anthropophagie*, et que celle-ci se soit conservée dans le culte, d'abord réelle, puis à l'état de fiction, longtemps après avoir disparu du régime habituel.

Terminons ce chapitre un peu grave par l'anecdote suivante : Un général, qui revenait de la Nouvelle-Calédonie, avoua que, dans un moment d'extrême nécessité, il avait mangé de la chair humaine, et même qu'il n'avait pas trouvé cela mauvais. « Quelle horreur! s'écria quelqu'un, de la chair humaine! — Sans doute, de la chair humaine, reprit le général. En avez-vous mangé, vous? — Moi? Jamais! — Eh bien! ne parlez pas de ce que vous ne connaissez pas. »

ANTHROPOPHOBE s. (an-tro-po-fo-be — du gr. *anthrôpos*, homme; *phobos*, crainte). Qui craint, qui hait les hommes; qui en a horreur; syn. exagéré de *misanthrope*.

ANTHROPOPHOBIE s. f. (an-tro-po-fo-bî — rad. *anthropophobe*). Syn. exagéré de *misanthropie*.

ANTHROPORAMA s. m. (an-tro-po-ra-ma — du gr. *anthrôpos*, homme; *orao*, je vois). Lieu où l'on voit réunis des êtres humains : *Une fée difforme, la fée Bancroche, semble avoir présidé à la naissance des myriades d'êtres qui parsèment l'*ANTHROPORAMA *de Paris.* (Andrieux.)

ANTHROPOSCOPIE s. f. (an-tro-po-sko-pî — du gr. *anthrôpos*, homme; *skopeô*, j'examine). Physiognomonie, art de juger des inclinations d'un individu par l'examen de son visage : *Lavater a basé son système sur l'*ANTHROPOSCOPIE; *les protubérances crâniennes ont paru préférables à l'auteur de la phrénologie.*

ANTHROPOSOMATOLOGIE s. f. (an-tro-po-zo-ma-to-lo-ji — du gr. *anthrôpos*, homme; *sôma*, *sômatos*, corps; *logos*, discours). Discours, traité sur la structure du corps humain.

ANTHROPOSOMATOLOGIQUE adj. (an-tro-po-zo-ma-to-lo-ji-ke — rad. *anthroposomatologie*). Qui concerne l'anthroposomatologie, la science de la structure du corps humain.

ANTHROPOSOPHIE s. f. (an-tro-po-zo-fî — du gr. *anthrôpos*, homme; *sophia*, science). Science de l'humanité, connaissance de l'homme envisagé moralement : *L'*ANTHROPOSOPHIE *est, à proprement parler, le complément de l'anthropologie.*

ANTHROPOSOPHIQUE adj. (an-tro-po-zo-fi-ke — rad. *anthroposophie*). Qui concerne l'anthroposophie : *Commentaires, discours, considérations* ANTHROPOSOPHIQUES.

ANTHROPOTHÉISME s. m. (an-tro-po-té-i-sme — du gr. *anthrôpos*, homme; *theos*, dieu). Déification de l'humanité, de l'homme considéré d'une manière générale. ‖ L'anthropothéisme est souvent désigné sous le nom d'*humanisme*.

— **Encycl.** Le nom d'*anthropothéisme* peut s'appliquer à deux doctrines philosophiques modernes, à celle de Hégel et à celle d'Auguste Comte. Pour Hégel, le principe de toutes choses, l'auteur unique et tout-puissant du drame cosmique, c'est l'*idée*, l'*esprit universel*. L'*esprit universel* n'est d'abord que l'être pur; à ce point initial, il ne se distingue pas du néant; c'est en quelque sorte l'être infiniment réduit, infiniment dépouillé et pauvre, le *minimum* d'être. Mais il ne reste pas dans cet état; il sort de l'abstraction; il entre dans le devenir; il s'enrichit de propriétés; il acquiert déterminations sur déterminations; il parcourt toutes les formes et tous les degrés de la vie. Où vient-il aboutir? à l'homme. Cela doit être, dit Hégel. En effet, le but du mouvement de l'esprit universel est d'arriver à la pleine possession de lui-même par la conscience et la liberté. Or, cette fin magnifique, terme des contradictions et des synthèses, s'accomplit dans l'homme, et ne peut s'accomplir qu'en lui; elle est l'ouvrage de la civilisation et surtout de la philosophie. En un mot, l'*esprit universel*, l'*absolu*, c'est, au point de départ, l'être pur identique au néant; au point d'arrivée, c'est l'homme, l'homme que l'hégélianisme nous montre arrivant, après avoir traversé les formes imparfaites de la société civile et les symboles successivement épurés des arts et des différents cultes, à comprendre le fond de la politique de l'art et de la religion, qui est la liberté universelle et l'universelle identité. On peut remarquer que l'idée de progrès fait de l'*anthropothéisme* la forme naturelle du panthéisme à notre époque.

Auguste Comte voit dans l'*humanité* l'Etre suprême de l'avenir. Les dieux chimériques de toutes les religions qui ont précédé l'avénement du positivisme doivent céder la place à ce *vrai Grand-Etre*. En lui se résume l'ordre universel; il est le dernier terme de toutes les conceptions positives, le moteur de chaque existence individuelle ou collective, l'unique centre désormais possible des bons et nobles sentiments. Cette conclusion de la philosophie positive, cette institution d'une religion nouvelle, dont l'humanité est le dieu, fait contraste, par son principe et son caractère réaliste, avec l'esprit nominaliste et condillacien qui règne à la base et dans toutes les parties de l'édifice élevé par Auguste Comte. V. CATHÉCHISME POSITIVISTE, COURS DE PHILOSOPHIE POSITIVE, POSITIVISME.

ANTHROPOTHÉISTE s. (an-tro-po-té-i-ste — rad. *anthropothéisme*). Celui, celle qui déifie l'humanité, l'homme considéré d'une manière générale.

ANTHROPOTHÉRAPIE s. f. (an-tro-po-té-ra-pî — du gr. *anthrôpos*, homme; *therapeia*, traitement). Thérapeutique des maladies de l'homme.

ANTHROPOTOMIE s. f. (an-tro-po-to-mî — du gr. *anthrôpos*, homme; *tomê*, section). Anat. Dissection, anatomie du corps humain.

ANTHROPOTOMIQUE adj. (an-tro-po-to-mi-ke — rad. *anthropotomie*). Qui concerne l'anthropotomie.

ANTHROPOTOMISTE s. m. (an-tro-po-to-mi-ste — rad. *anthropotomie*). Celui qui dissèque des corps humains : *C'est aussi l'arbitraire et l'empirisme qui président à la détermination et à la description des diverses parties de l'être, par exemple à celle des os de la tête humaine, telle qu'elle est encore considérée le plus souvent par les* ANTHROPOTOMISTES. (J. Geoff. St-Hil.)

ANTHURE s. m. (an-tu-re — du gr. *anthos*, fleur; *oura*, queue). Bot. Pédoncule très-allongé qui porte un faisceau de fleurs. ‖ Genre de plantes de la famille des aroïdées, formé aux dépens des pothos, et renfermant un grand nombre d'espèces appartenant aux régions tropicales de l'Amérique, et dont plusieurs sont cultivées dans nos serres.

ANTHUS s. m. (an-tuss). Ornith. Nom scientifique du pipit.

— Crust. Genre de crustacés isopodes, renfermant une seule espèce, dont la patrie est inconnue.

ANTHUSINÉ, ÉE adj. (an-tu-zi-né — rad. *anthus*). Ornith. Qui ressemble à l'anthus ou pipit.

— s. f. pl. Sous-famille d'oiseaux, dont le type est l'*anthus* ou pipit, alouette des prés, espèce de bergeronnette.

ANTHYDRIASE s. f. (an-ti-dri-a-ze — du gr. *anti*, contre; *hudôr*, eau). Méd. Nom donné au système diététique qui considère comme nuisible et dangereuse la médication par l'eau chaude.

ANTHYDROPIQUE adj. et s. m. (an-ti-dro-pi-ke — du gr. *anti*, contre, et *hydropique*). Méd. Se dit des moyens employés contre l'hydropisie.

ANTHYLLIDE s. f. (an-till-li-de — du gr. *anthullis*, plante indéterminée). Bot. Genre de la famille des légumineuses et de la tribu des lotées, renfermant une vingtaine d'espèces, qui habitent pour la plupart les régions voisines de la Méditerranée.

— **Encycl.** Calice persistant, pétaloïde, tubuleux, à deux lèvres peu distinctes; ailes adhérentes à la carène; étamines monadelphes; style subulé, arqué; stigmate en forme de tête; légume court, ovoïde ou oblong, renfermé dans le calice et contenant une ou deux graines : tels sont les caractères qui distinguent le genre *anthyllide*. La principale espèce est l'*anthyllide vulnéraire*, désignée vulgairement sous le nom de *trèfle jaune*. C'est une belle plante qui croît dans les pâturages des montagnes, sur les coteaux arides, sablonneux ou pierreux de toute la France. Elle y forme de larges touffes recherchées des bestiaux, surtout des moutons et des bêtes à cornes. Son nom de *vulnéraire* vient des propriétés cicatrisantes que lui attribuent les gens de la campagne.

ANTHYPNE s. f. (an-thi-pne — du gr. *anti*, contre; *upnos*, sommeil). Entom. Genre de coléoptères pentamères lamellicornes, formé aux dépens des hannetons, et renfermant deux espèces, qui se tiennent comme endormies dans les fleurs.

ANTHYPNOTIQUE adj. et s. m. V. ANTI-HYPNOTIQUE.

ANTHYPOCONDRIAQUE adj. et s. m. (an-ti-po-kon-dri-a-ke — de *anti*, contre, et *hypocondriaque*). Méd. Se dit des remèdes proposés pour guérir l'hypocondrie. ‖ On dit aussi ANTIHYPOCONDRIAQUE.

ANTHYPOPHORE s. f. (an-ti-po-fo-re — du gr. *anti*, contre; *upophora*, objection). Rhétor. Figure qui consiste à s'adresser à soi-même, pour les détruire immédiatement, les objections que sans doute ne manquerait pas d'opposer l'adversaire. On la nomme plus ordinairement *prolepse*, *antéoccupation*, *anticipation*.

ANTHYSTÉRIQUE adj. et s. m. V. ANTI-HYSTÉRIQUE.

ANTI, préfixe qui entre dans un grand nombre de mots. V. ANT.

ANTI s. m. (an-ti). Titre donné par ellipse à un genre de satires dirigées contre une personne, une doctrine, un système, un ouvrage, etc. Ce mot est invariable au pluriel : *Vous ne trouverez dans la plupart de nos* ANTI *que des traits de colère, des déclamations de chagrin, des effusions de bile.* (Baillet.)

— **Encycl.** Devant le titre d'un ouvrage ou le nom d'un auteur, le mot *anti* exprime une idée de réfutation, de contre-partie, de contre-batterie, souvent aussi de satire personnelle. Ce genre de satire était fort en usage dans les derniers siècles de la république romaine. César lui-même, au milieu de tous les embarras de l'empire, et à la veille de la bataille de Munda, ne dédaigna pas de composer contre le grand vaincu d'Utique une satire de ce genre, qu'il intitula l'*Anti-Caton*. De nos jours, le genre satirique implique délicatesse, enjouement du style et de la pensée, raillerie fine et de bon goût; autrefois, surtout au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle, dans les controverses religieuses et littéraires, les *anti* étaient le terrain habituel de l'injure, de la calomnie, de la colère brutale, enfin des plus mauvaises passions. Le savant et très-irritable Ménage, piqué de quelques critiques que Baillet s'était permises contre lui dans ses *Jugements des savants* (1685), répondit par un *Anti-Baillet*. Ce dernier en prit occasion de publier : *Des satires personnelles, Traité historique et critique de celles qui portent le titre d'*ANTI, 1689, 2 vol. in-12. Prosper Marchand, dans son *Dictionnaire historique*, au mot ANTI-GARASSE, donne une longue liste de « divers *anti* mémorables, dont Baillet n'a fait aucune mention, ou dont il n'a dit qu'un mot en passant. » Il cite entre autres un *Courrier véridique* ou *Anti-Rousset*, journal opposé par un anonyme, aux attaques calomnieuses du rédacteur du *Mercure historique et politique* contre la France, journal qu'il donne, mais à tort, comme le premier anti-périodique; car on voit dès 1649 une *Anti-Gazette*, qui, il est vrai cependant, n'était guère qu'un pamphlet. Enfin, La Monnoye a fait de curieuses remarques sur les *anti*. Ce mot a passé aussi dans les luttes de la presse périodique : l'*Anti-Gazette*, 1649, contre la *Gazette* de Renaudot; l'*Anti-Feuille*, 1754, contre l'*Année littéraire;* et dans la Révolution : l'*Anti-Brissot*, l'*Anti-Brissotin*, l'*Anti-Marat*, l'*Anti-Fédéraliste*, l'*Anti-Royaliste*, etc.

Nous allons donner, par ordre alphabétique, la liste des *anti* les plus connus, en accompagnant d'une analyse ceux qui ont eu quelque retentissement à l'époque de leur apparition. La plupart de ces pamphlets ont paru anonymes ou pseudonymes; nous rétablirons les noms des véritables auteurs chaque fois que des renseignements authentiques nous le permettront :

Anti-Bossicon, titre de deux satires publiées à Londres, en 1521, contre le grammairien Robert Whitinton, auteur de plusieurs ouvrages de philologie et de critique. L'esprit de cet écrivain était railleur, mordant et entaché de pédantisme. Il attaquait tous ses confrères par des épigrammes énigmatiques publiées sous le faux nom de Bossus. Mais il harcelait particulièrement Guillaume Lilly et Guillaume Horman. L'*Anti-Bossicon* est une réponse faite en vers élégiaques par les deux savants attaqués; il comprend deux opuscules. Dans le premier, Lilly avertit le lecteur, par une pièce de vers, que son critique a pris le faux nom de Bossus, sans doute à cause d'une fontaine de l'Ours qui était en ce temps-là, à Londres, près le port Belin, et que le peuple nommait la fontaine Bossa; le faux Bossus est donc le digne époux de l'ours Bossa, etc.

M. Brunet, le très-savant et très-laborieux auteur du *Manuel du libraire*, fait remarquer que ces deux opuscules sont rares et des plus curieux.

Anti-Calvin, satire violente contre les calvinistes, *contenant deux défenses catholiques de la vérité du saint-sacrement et digne sacrifice de l'autel, contre certains faux écrits sortis de la boutique des sacramentaires calvinistes, hérétiques, mis au vent, et semez par certains lieux de ce roiaume, au scandale des fidelles et pusilles; avec un traité de nature et grâce fait par manière de dialogue pour appaiser la conscience peureuse à la mort;* Paris, 1551 et 1568, in-8°, par Pierre Doré, docteur en théologie de l'ordre des frères prêcheurs. Ce bon moine, que Rabelais tourna en ridicule sous le sobriquet de *notre maître Doribus*, avait quelque chose de plaisant et de comique dans sa manière d'écrire, comme on le voit par ces titres de plusieurs autres de ses ouvrages : *L'Arbre de vie appuyant les beaux lys de France, le Collége de sapience fondé en l'université de vertu, le Cerf spirituel exprimant le saint désir de l'âme vers son Dieu, L'Anatomie et mystique description des membres et parties de notre Sauveur J.-C., la Conserve de grâce avec un doux chant consolatif de l'âme dévote, la Tourterelle de viduité, le Passereau solitaire, les Neuf médicaments du chrétien malade.* Mais voici un titre qui l'emporte certainement sur tous les autres : *Les Allumettes du feu divin pour faire ardre* (brûler) *les cœurs en l'amour et crainte de Dieu.*

Anti-Caton (L'), pamphlet de Jules César. Cicéron avait osé, tandis que César était maître de Rome, faire lire l'éloge de Caton d'Utique à ses concitoyens, éloge où le grand orateur de la république payait hautement le tribut de son admiration à l'un des derniers Romains. Il y avait certes du courage à braver en face le ressentiment du tout-puissant dictateur, qui avait élevé un trône sur les débris de la république. Aussi l'éloquent panégyriste disait-il spirituellement que c'était la solution de son problème d'Archimède. Cet apothéose de l'homme qui avait préféré la mort au triste spectacle de l'asservissement de sa patrie, ne manqua pas de déplaire au vainqueur de Pompée; toutefois, César eut la générosité, l'esprit plutôt, de ne faire appel qu'à sa plume, la plume, éloquente aussi, qui avait écrit les *Commentaires*. Il sentait déjà, comme l'a exprimé si heureusement un souverain de notre époque, que c'est l'opinion publique qui remporte toujours la dernière victoire, et, pour l'éclairer, il ne dédaigna point de descendre dans la lice avec Cicéron. Telle fut l'origine de l'*Anti-Caton*, gros pamphlet en deux livres, au témoignage de ceux qui ont pu le voir et le lire, car il n'est point parvenu jusqu'à nous. La gloire littéraire de César a pu souffrir de ce naufrage, mais sa dignité d'homme et sa considération personnelle, déjà si compromises, n'ont pu qu'y gagner. Ce factum constituait, en effet, une lâcheté doublement gratuite, puisque la calomnie s'adressait à la mémoire d'un homme mort, et que le tout-puissant pamphlétaire pouvait l'appuyer de la hache de ses licteurs. Les excès où César se laissa emporter dans cette polémique furent affligeants et doivent faire rougir les admirateurs même les plus fanatiques de sa gloire et de son génie. La jalousie du pouvoir, l'ambition, sont-elles donc les passions les plus basses et les plus impitoyables? Peut-être, Cicéron ayant exagéré outre mesure les qualités et les vertus de son héros, César éprouva-t-il le besoin de ramener cette éloquence au niveau de la vérité. Mais l'élan de la passion le fit descendre trop bas, et si le grand orateur fut excusable d'avoir trop élevé le piédestal sur lequel il plaçait le type de l'austérité républicaine, c'est légitimement que César souleva l'indignation de tous les gens de bien en le traînant pour ainsi dire dans la boue. Du demi-dieu de Cicéron il fit un Thersite, et pis encore. A travers les sarcasmes de l'auteur des *Commentaires*, rabaissé au métier de sophiste et de rhéteur, on distinguait trop les éclats de colère du dominateur de Rome, irrité qu'un homme à principes inflexibles eût osé se soustraire héroïquement à sa vengeance, ou peut-être à sa clémence insultante. Etait-ce donc une raison pour quêter partout d'infâmes calomnies, inventer des mensonges, gonfler un énorme pamphlet de toutes les haines et de tous les venins! On se fera une idée de l'esprit dans lequel César avait composé sa réponse au panégyrique de Caton, d'après ce qu'en rapporte Plutarque à propos de la mort d'un frère que Caton chérissait tendrement. Caton, institué héritier avec la fille de son frère, fit faire à ce dernier de magnifiques funérailles, mais à ses frais particuliers, sans rien porter en compte aux dépens de la succession. « Et, malgré ce désintéressement, dit l'éminent historien, il s'est trouvé un homme pour écrire que Caton avait passé dans un tamis les cendres du mort, pour en retirer l'or qui avait été fondu par le feu; tant cet auteur se croyait permis de tout faire, non-seulement avec l'épée, mais encore avec la plume, sans avoir à en rendre compte, et sans craindre la censure! »

Anti-Coton, ou *Réfutation de la lettre déclaratoire du P. Coton;* livre où il est prouvé que les jésuites sont coupables et auteurs du parricide exécrable commis en la personne du roi très-chrétien, Henri IV, d'heureuse mémoire; 1610, in-8° de 74 pages.

On a attribué cette pièce à P. du Moulin et à Pierre du Coignet. On la donne assez généralement aujourd'hui à un avocat d'Orléans, nommé César de Plaix.

Anti-Cromwell, par un chevalier de l'ordre du Christ, Londres, 1645.

Anti-Crusca, Padoue, 1613, satire dirigée contre les travaux de la célèbre académie.

Anti-Dictionnaire philosophique, pour servir de commentaire et de correctif au *Dictionnaire philosophique* (de Voltaire), et autres livres qui ont paru de nos jours contre le christianisme, par Chaudon (1775).

Anti-Espagnol (L'), un de ces innombrables pamphlets qui parurent vers la dernière moitié du XVI[e] siècle, à l'époque la plus tourmentée de nos guerres de religion. L'*Anti-Espagnol* précéda de quelques années la *Satire Ménippée*, et se place à côté de cet immortel éclat de rire. Il nous suffira de dire que l'auteur de l'*Anti-Espagnol* est Michel Hurault, sieur du Fay, petit-fils du chancelier de l'Hôpital, pour montrer que ce pamphlet est écrit sur un ton plus sérieux que la célèbre satire. Entre les deux factions extrêmes qui se disputaient alors la conduite des affaires religieuses et politiques, un tiers parti se dessina. Le chancelier de l'Hôpital avait formulé d'avance le programme de ce parti, appelé parti des *politiques*, et ce programme consistait à attaquer, dans de nombreux écrits, les déclamations tribunitiennes, ce que Montaigne appelait les *exhortations enragées* de la Ligue. Ces écrits avaient pour caractères la modération, le bon sens, l'esprit, et le ton de la véritable satire politique. Ce sont précisément ces qualités qui distinguent l'*Anti-Espagnol*, qui était en outre de la part de l'auteur un acte de patriotisme; car l'Espagne n'avait alors que trop de partisans et de serviteurs dans les fanatiques de la Ligue à laquelle la *Satire Ménippée* devait porter le dernier coup.

Anti-Garasse, pamphlet violent dirigé contre le célèbre P. Garasse, et imprimé en 1624. C'est une sorte de défense *pour Estienne Pasquier contre les impostures et calomnies de François Garasse*. Ce pamphlet est généralement attribué à Nicolas et à Gui Pasquier, fils d'Etienne Pasquier, qui voulaient venger la mémoire de leur père violemment attaquée par le P. Garasse, qui ne pouvait pardonner au célèbre jurisconsulte son *Catéchisme des Jésuites*, où celui-ci avait parlé de la Société et de son fondateur en termes très-outrageants. L'irascible jésuite avait traité le grand jurisconsulte « de sot par nature, sot par bécarre, sot par bémol, sot à la plus haute gamme, sot à double semelle, sot à double teinture, sot à cramoisi, sot en toutes sortes de sottises. » Les fils répondirent par l'*Anti-Garasse*, où ils ne ménagèrent point à leur adversaire les aménités du même genre. Suivant quelques biographes, ils avaient fait composer cette satire sanglante par un avocat nommé Remy.

Anti-Giton, satire sanglante de Voltaire contre l'abbé Desfontaines. Voltaire dédie cette petite pièce de vers à M[lle] Adrienne Lecouvreur pour la consoler des attaques de ce critique acerbe. *Anti-Giton* est ici synonyme de *Anti-Desfontaines*. Giton, on le sait, est le personnage dans lequel Pétrone a personnifié tous les vices de la jeunesse romaine, et surtout le plus honteux de tous, le vice contre nature. Dans l'*Anti-Giton*, l'auteur raconte les charmes de l'amour naturel et délicat, comme contraste avec les mœurs dépravées qu'on reprochait à l'abbé; il (l'amour contre nature)

Il (l'amour) n'a point l'air de ce pesant abbé,
Brutalement dans le vice absorbé,
Qui, tourmentant en tous sens son espèce,
Mord son prochain, et corrompt la jeunesse;
Lui, dont l'œil louche et le mufle effronté
Font frissonner la tendre Volupté,
Et qu'on prendrait, dans ses fureurs étranges,
Pour un démon qui viole des anges.
Ce dieu sait trop qu'en un pédant crasseux
Le plaisir même est un objet hideux.

La bile de Voltaire s'échauffait surtout au sujet des critiques violentes et injustes de Desfontaines, qu'il prétendait avoir sauvé des galères.

Anti-Grotius, titre de plusieurs satires dirigées contre le savant Grotius, à l'époque de la confession d'Augsbourg, au moment de vives querelles entre les luthériens et les calvinistes.

Anti-Hermaphrodite, ou le *Secret tant désiré de beaucoup, de l'avis proposé au roi pour réparer les désordres, impiétés, injustices, abus, méchancetés et corruptions qui sont en ce royaume*, par Jonathas Petit de Bertigny (1606, in-8°).

Anti-Lucrèce (L'), poëme philosophique latin composé par le cardinal de Polignac, afin de répondre aux objections que Bayle empruntait, pour la plupart, au poëme *De Natura rerum* de Lucrèce. Cet ouvrage renferme neuf livres de mille à treize cents vers chacun. Après avoir combattu dans les premiers livres les erreurs d'Epicure sur le vide et sur les atomes, et cherché à établir que le mouvement, n'étant pas propre à la matière, suppose une cause première, il démontre la spiritualité et l'immortalité de l'âme, en un mot les grandes vérités du spiritualisme chrétien. Amené à parler de l'âme des bêtes, il penche vers le machinisme de Descartes, mais sans se prononcer ouvertement. Les deux derniers livres sont consacrés aux preuves de l'existence d'un premier être intelligent et juste. L'auteur a peut-être eu tort de s'appuyer sur le système hypothétique de Descartes, quand déjà les idées de Newton avaient pénétré en France; mais il faut le louer de ce que, avec des intentions religieuses, il s'est contenté d'invoquer partout la raison, d'avoir embelli les vérités les plus abstraites des charmes de la poésie, et emprunté une foule de détails neufs, ingénieux, aux sciences et aux arts, à la Fable et à l'histoire. Il prend souvent à Lucrèce des traits énergiques ou brillants, qu'il retourne contre lui; mais il imite Virgile, dont il rappelle la douceur et l'élégance. Toutefois, en se faisant poëte latin en plein dix-huitième siècle, il a diminué, avec le nombre de ses lecteurs, l'utilité de son ouvrage. L'*Anti-Lucrèce*, laissé inachevé par le cardinal, fut publié par son ami l'abbé de Rothelin, avec un discours préliminaire de Lebeau (Paris, 1745, 2 vol. in-8°). Encore inédit, il eut beaucoup de réputation. La duchesse du Maine se le fit traduire de vive voix par l'auteur lui-même, et le duc du Maine en traduisit le premier livre. Bougainville en a donné une traduction complète assez bonne (1749). Il existe aussi une traduction en vers italiens de Fr. M. Ricci (Vérone, 1767, 3 vol. in-4°).

Voici, s'il faut en croire l'anecdote suivante, ce qui détermina le cardinal de Polignac à composer son *Anti-Lucrèce :* étant à Rotterdam, il eut avec Bayle une conversation dans laquelle il fut question d'Epicure, de Lucrèce et d'autres fameux sceptiques. Le prélat demanda au philosophe ce qu'il pensait de toutes les sectes en matière de religion. « Je suis bon protestant, lui dit Bayle. — Bon protestant! Ce mot-là est bien vague. — Il est très-positif, car, dans le fond de mon âme, en fait de religions, je *proteste* contre toutes. »

Cette négation philosophique rappelle une singulière question adressée par l'encyclopédiste Dumarsais au chef d'une très-noble famille, qui voulait lui confier l'éducation de ses enfants : « Dans quelle religion faudra-t-il que je les élève? »

Anti-Machiavel (L') ou *Essai de critique sur le* Prince *de Machiavel*, par le grand Frédéric, alors qu'il n'était encore que prince royal. Dès sa jeunesse, Frédéric semblait se proposer pour modèle ce roi philosophe conçu par Platon, et réalisé jusqu'à un certain point par Marc-Aurèle. Il voulut donner au monde un gage de ses sentiments en réfutant le *Prince* de Machiavel. Le publiciste florentin avait prétendu qu'un souverain n'est pas soumis à la morale qui oblige les particuliers, et qu'il peut se permettre tous les actes utiles à son but, pourvu que ce but soit le bien public. Frédéric pense que cette théorie est la justification de tous les attentats, et il la repousse avec horreur; il croit que ce qui est criminel chez un particulier ne saurait être légitime chez un souverain, et que l'iniquité est aussi condamnable chez l'un que chez l'autre. Ces idées n'étaient pas neuves; mais, professées par un prince royal, elles semblèrent admirables. Voltaire exprima un enthousiasme sans bornes; il annonça le retour du règne des Antonins (*Redeunt saturnia regna*), et il publia l'ouvrage de son royal disciple. L'*Anti-Machiavel* parut à La Haye en 1740, l'année même de l'avénement de Frédéric.

Il serait assez difficile de dire jusqu'à quel point Frédéric était sincère dans l'exposition de ses idées; le libéralisme est coutumier à tous ceux qui sont placés sur les marches du trône. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'aussitôt que Frédéric fut roi, il voulut arrêter l'impression de son livre, prévoyant sans doute que les principes qu'il y avait exposés formeraient une antithèse trop choquante avec la ligne politique qu'il allait suivre. Mais il était trop tard, et bientôt l'ouvrage fut dans toutes les mains.

Voici, d'après une chronique du temps, de curieux détails sur la manière dont cet ouvrage fut publié. Le manuscrit avait été confié à Voltaire, qui se trouvait en ce moment à Bruxelles. Ayant lu par hasard dans une gazette de Hollande le nom de Van Duren, libraire de la Haye, il envoya à celui-ci, en pur don, le manuscrit pour le faire imprimer. Sur ces entrefaites, le prince royal étant devenu Frédéric II, Voltaire reçut contre-ordre relativement à l'impression de l'*Anti-Machiavel*, et se rendit immédiatement chez le libraire, auquel il réclama son manuscrit, lui offrant jusqu'à deux mille florins de dédommagement. Mais Van Duren refusa obstinément de s'en dessaisir; tout ce que put obtenir Voltaire, ce fut de faire quelques corrections dans la maison même du libraire et sur le comptoir de sa boutique. Piqué d'un tel procédé, Voltaire prit le manuscrit, effaça tout ce qui pouvait déplaire à son royal ami, et remplaça les ratures par des inutilités qui ne formaient aucun sens. Le libraire, irrité de voir ainsi mutiler une œuvre sur laquelle il fondait l'espoir de grands bénéfices, l'arracha des mains de Voltaire, fit rétablir tant bien que mal tous les passages effacés, et fit exécuter aussitôt une édition splendide.

Anti-Magnétisme, ou *Origine, progrès, décadence, renouvellement et réfutation du magnétisme*, par Paulet, médecin (1784).

Anti-Mariana ou *Réfutation des propositions de Mariana, pour monstrer que la vie des souverains doit être inviolable aux subjects et à la république, tant en général qu'en particulier, et qu'il n'est loisible de se révolter contre eux, ou attenter à leur personne, sous prétexte de tyrannie ou autre que ce soit ;* par Michel Roussel, Paris, 1610, in-8°. Dans ce livre, dédié à la reine régente, Marie de Médicis, l'auteur réfute vigoureusement divers jésuites célèbres, et surtout les cardinaux Tolet et Bellarmin.

Anti-Martyre *de frère Jacques Clément, avec une belle remonstrance aux François*, Paris, 1590, in-8°. C'est la réfutation d'un ouvrage composé à la louange de Jacques Clément, et intitulé *le Martyre de frère Jacques Clément, de l'ordre de Saint-Dominique, contenant au vray toutes les particularitez les plus remarquables de la sainte résolution et heureuse entreprise à l'encontre d'Henry de Valois.*

Anti-Mathéolus ou le *Rebours de Mathéolus*, Lyon, sans date, in-4°. C'est une réponse au badinage de quelque railleur du XV[e] siècle sur le chapitre des femmes et du mariage; l'*Anti-Mathéolus* commence par ces quatre vers :

De femmes sommes tous venus,
Autant les gros que les menus,
Pour quoi celuy qui en dit blasme
Doit être réputé infâme.

C'est une paraphrase burlesque, mais heureuse, de ce dicton latin :

Rusticus est vere qui turpia de muliere
Dicit, nam vere sumus omnes de muliere.

Anti-Ménagiana, par Jean Bernier, Paris, 1693, in-12. On sait la réputation dont jouit le *Ménagiana*, recueil des conversations qui se tenaient chez Ménage. L'*Anti-Ménagiana* se propose pour but de prouver que le *Ménagiana* n'est qu'un recueil de prétendus bons mots. Voici en quels termes il s'exprime : « Les *Bons mots*, les *Pensées* et les *Réflexions*, où l'on a cru voir quelque chose de vif et de surprenant, sont tellement venus à la mode depuis quelque temps, que les livres qui les promettent par leurs titres n'ont guère manqué d'avoir quelque cours, tant on a cru pouvoir se donner de l'esprit par la lecture de ces prétendues finesses de langue et d'esprit. En effet, on a jugé sur l'étiquette et sur l'affiche, sans aller plus loin, au point que les recueils qu'on en a faits, quoique pures rapsodies et centons mal digérés, n'ont pas laissé de piper les curieux... On cherchait du fin dans tous ces ana, des douceurs, du bon goût, et de quoi se remplir l'esprit et le contenter, et l'on n'y a trouvé que du vent. Comme le *Scaligériana*, le *Perroniana*, n'étaient ni bien écrits, ni de la portée de tout le monde, à cause des éruditions et de certaines sécheresses, ils n'ont été lus que par les savants, qui ont passé doucement sur le style et sur l'ordre... Mais, parce qu'on court toujours aux nouveautés, et qu'il y a bien plus d'esprits superficiels et qui ne vont qu'aux apparences, que de ceux qui cherchent le solide et qui s'y tiennent, il est arrivé que, dès que les *Ménagiana*, *Arlequiniana*, *Furtériana*, et semblables pauvretés ont paru, on en a bien plus débité que des *Pensées* de M. Pascal, des *Réflexions* de M. de La Rochefoucauld, et autre fine marchandise; et qu'on ne s'est lassé de ces ana, qu'après s'en être si rempli, qu'on en a enfin eu mal au cœur..., ainsi que les enfants, et tout le genre friand, qui rencontrent des oublies et du petit-métier... Ainsi, il ne faudra plus que nous donner du *Pascariel* pour du *Pascal* et du *Pasquier*, et enfin du *Chevræana*, dont on nous menace fort, pour faire, si ce n'est du *coq-à-l'âne*, au moins de la *chèvre-à-l'âne;* afin de nous dégoûter de tant de fausses pensées, de froids discours, de contes fades, d'obscénités et de vilaines turlupinades, qui, sous la terminaison d'*ana*, ont trompé tant de gens qui croyaient y trouver le goût, l'agrément, et le *dolce-picante* des ananas, et qui n'y ont trouvé que le fade et l'insipide des citrouilles et des melons d'eau. » A la faveur des ana, s'écriait à peu près dans le même temps un assez bon imitateur de La Bruyère, qu'on a fait dire de mauvaises choses à d'excellents auteurs!... Le bon goût est perdu si celui des ana revient... Il commence de nouveau à en pleuvoir : l'orage se forme et couvre tout le Parnasse. Où donc se mettre à couvert?

Dans cette critique, il y a évidemment de l'exagération. S'il est un genre d'ouvrages à l'égard duquel la critique puisse se donner carrière et mettre les rieurs de son côté, c'est évidemment un recueil d'anecdotes et d'ana. Les recueils de ce genre doivent forcément viser à l'esprit, à la singularité et à la nouveauté. En partant de cette nécessité, qu'y a-t-il de plus facilement critiquable qu'un ouvrage de cette nature? Il y a toujours moyen de dire à un auteur : Vos prétendues nouveautés ne sont que des vieilleries; vos traits d'esprit ne sont que des mots de rebut. C'est en faisant ces réserves, et malgré l'*Anti-Ménagiana*, que l'ouvrage attribué au savant littérateur jouit encore d'une estime méritée, et est resté le bréviaire de nos chroniqueurs à la mode. Les quatre volumes du *Ménagiana* occupent le premier rang dans la bibliothèque du célèbre critique du *Journal des Débats*.

Anti-Moine, ou *Considérations politiques sur les moyens et la nécessité d'abolir les ordres monastiques en France*, par M. Grouber de Groubental (1799).

Anti-Paméla, ou la *Fausse Innocence, découverte dans les aventures de Syrène; Histoire véritable, et attestée par l'expérience de tous les jours, écrite pour servir de préservatif aux jeunes gens contre les ruses des coquettes, et traduite de l'anglais par M. de M.* (de Mauvillon), Amsterdam, 1743, in-12. C'est un roman moral, écrit pour réfuter celui de Richardson, intitulé *Paméla* ou *la Vertu récompensée.*

Anti-Phantôme, ou la *Nouvelle description du pays de Jansénie avec ses confins;* la *Calvinie*, la *Libertinie*, etc. (1688).

Anti-Roman, ou l'*Histoire du berger Lysis*, par Jean de la Lande (Charles Sorel — 1635-1653). C'est une critique du roman de l'*Astrée*. V. ce mot.

Anti-Rousseau, par le poëte Sans Fard (Gacon), Rotterdam, 1712. Dans ce pamphlet, le célèbre lyrique est traité de *sodomite, d'athée, d'imposteur, de calomniateur et enfin de fade et de mauvais poëte.* L'auteur avoue lui-même qu'il a ainsi intitulé son ouvrage pour témoigner son *antipathie contre un pareil scélérat*. Malgré le peu d'estime que l'on avait à cette époque pour Rousseau, les écrivains contemporains furent indignés de cet acharnement grossier et brutal, qui était à peine dépassé par le pamphlet du P. Garasse contre Etienne Pasquier.

Anti-Titus, ou la *Critique de la mode des cheveux coupés pour les femmes*, par Rothe de Nugent (1809).

Anti-Tribonian (L'), ou *Discours sur l'estude des loix*, par François Hotman, célèbre jurisconsulte français. Cet ouvrage fut écrit en latin en 1567, et on en publia une traduction française en 1603 et 1609. Hotman appartenait à la religion réformée; le chancelier de l'Hôpital le tenait en grande estime, et l'on pense que ce fut pour préparer le terrain aux réformes méditées par le chancelier qu'Hotman composa son *Anti-Tribonian*. Il y démontre que l'étude des lois romaines, telles qu'elles furent publiées sous le nom et l'autorité de l'empereur Justinien, est à peu près inutile, parce que ces lois supposent des mœurs qui n'ont aucun rapport avec les nôtres. En outre, il appuie fortement sur la nécessité de renoncer, dans les contrats et dans les procédures judiciaires, à des formules surannées qui font du droit une science barbare et presque ridicule. Il reproche à Tribonian ou Tribonien, l'un des jurisconsultes qui furent chargés par Justinien de recueillir et de coordonner les lois romaines, d'avoir supprimé les ouvrages originaux des grands légistes, d'avoir mutilé, transposé et interpolé une foule de passages, et de n'avoir produit qu'un recueil indigeste, tout à fait indigne de servir de base à l'enseignement juridique. Il propose enfin de former une commission de jurisconsultes sages et éclairés, qui rédigeraient un nouveau code de lois claires, précises, parfaitement appropriées aux mœurs du pays, et qui n'emprunterait aux lois romaines que les principes conformes aux prescriptions de l'équité naturelle. Le style d'Hotman, en latin comme en français, est nerveux et serré; toutefois, l'auteur ne sait pas se renfermer dans les bornes d'une modération que son siècle d'ailleurs ne connaissait guère : il prodigue trop souvent à ses adversaires des injures que réprouve le bon goût.

ANTI s. m. (an-ti). Zool. Syn. de *tapir.*

ANTIA adj. lat. (an-ti-a). Antiq. rom. *Loi Antia*, Loi ainsi appelée de *Antius* Restio, qui la fit promulguer. Elle avait pour but de réprimer le luxe des festins.

ANTIACADÉMIQUE adj. et s. m. (an-ti-a-ka-dé-mi-ke — de *anti*, et *académie*). Qui est opposé aux usages, aux doctrines littéraires de l'Académie française : *Ch. Nodier fut* ANTIACADÉMIQUE *jusqu'au jour où il vit s'ouvrir devant lui les portes de l'Institut.* ‖ Simple, naturel : *Style* ANTIACADÉMIQUE. ‖ Peut signifier aussi Contraire aux règles de la grammaire, au dictionnaire de l'Académie, qui est regardé comme le code du bon langage : *Phrase, construction, tournure* ANTIACADÉMIQUE.

ANTIACIDE adj. et s. m. (an-ti-a-si-de — de *anti*, et *acide*). Méd. Se dit des substances propres à neutraliser l'effet corrosif des acides dans l'estomac : *Potion, médicament* ANTIACIDE. *Les* ANTIACIDES *sont de véritables absorbants. L'albumine est un* ANTIACIDE *efficace dans certains cas. Les yeux d'écrevisses ont été fort employés en médecine comme absorbants*, ANTIACIDES, etc. (A. Mangin.) ‖ On dit aussi, par abréviation, ANTACIDE.

ANTIADE s. f. (an-ti-a-de — du gr. *antiadès*, amygdales). Anat. Nom donné par quelques anatomistes aux glandes amygdales.

ANTIADIAPHORISTE adj. et s. m. (an-ti-a-di-a-fo-ri-ste — de *anti*, et *adiaphoriste*). Hist. ecclés. Membre d'une secte luthérienne opposée à celle des adiaphoristes. Les antiadiaphoristes, qui apparurent au XVI[e] siècle, rejetaient plusieurs cérémonies de l'Eglise luthérienne mitigée.

ANTIADITE s. f. (an-ti-a-di-te — rad. *antiade*). Pathol. Inflammation des amygdales : *L'*ANTIADITE *précède ou accompagne souvent les*

affections des voies respiratoires. ‖ On dit aussi et plus souvent AMYGDALITE.

ANTIADONCUS s. m. (an-ti-a-don-kuss — du gr. *antiadès*, amygdales; *ogchos*, enflure). Pathol. Gonflement des amygdales.

ANTIAÉROPHTHORE adj. et s. m. (an-ti-a-é-ro-fto-re — du gr. *anti*, contre; *aër*, air; *phthora*, corruption). Qui préserve du mauvais air : *On considère l'eau de Cologne comme un* ANTIAÉROPHTHORE *efficace. Raspail veut que le camphre soit* ANTIAÉROPHTHORE. *Le chlore est* ANTIAÉROPHTHORE, *ou désinfectant.*

ANTIAGRICOLE adj. (an-ti-a-gri-ko-le — de *anti*, et *agricole*). Contraire aux règles, aux principes de l'agriculture : *Les agronomes de nos jours considèrent le système des jachères comme* ANTIAGRICOLE *et désastreux, en ce qu'il favorise le développement d'une foule de plantes parasites dont les fruits empoisonneront le champ.*

ANTIALCALIN, INE adj. (an-ti-al-ka-lain, i-ne). Chim. Doué de propriétés contraires à celles de l'alcali; qui neutralise le mordant de l'alcali : *L'eau naturelle, ou oxyde d'hydrogène, a des propriétés* ANTIALCALINES *incontestables.*

ANTIANIRE. Temps hér. Mère de l'argonaute Idmon. ‖ Mère des argonautes Eurytus et Echion.

ANTIANNEXIONNISTE ou **ANTIANNEXIONISTE** adj. (an-ti-a-nè-ksi-o-ni-ste — de *anti*, et *annexionniste*). Néol. Qui est opposé, contraire à l'annexion de tel petit Etat à un plus grand; qui est opposé, contraire au système de l'agrandissement territorial par voie d'annexions successives : *Parti* ANTIANNEXIONNISTE.

— S'emploie substantivem. : *Les* ANTIANNEXIONNISTES *font, par avance, grand bruit de la résistance qu'ils sont décidés à opposer à cette mesure.*

ANTIAPHRODISIAQUE adj. (an-ti-a-fro-di-zi-a-ke — de *anti*, et *aphrodisiaque*). Méd. Se dit des substances propres à calmer, à éteindre les désirs de l'amour : *Le camphre est* ANTIAPHRODISIAQUE. *Les débilitants généraux, l'abstinence ou un régime peu substantiel, les bains tièdes, les exercices du corps, et, au besoin, des saignées abondantes, sont les seuls véritables* ANTIAPHRODISIAQUES. (Nysten.) ‖ On dit aussi ANTIAPHRODITIQUE.

— Substantiv. : *Un* ANTIAPHRODISIAQUE *protége la chasteté, s'il ne donne pas radicalement l'impuissance. Le travail est le plus puissant de tous les* ANTIAPHRODISIAQUES. (Proudh.)

— **Encycl.** Parmi les substances que l'on a décorées du nom d'*antiaphrodisiaques* figurent l'agnus-catus, le camphre, le nénuphar : ce dernier surtout a joui, comme tel, d'une très-grande réputation. Les apothicaires faisaient avec ses racines un *électuaire de chasteté*, qui était, dit-on, autrefois d'un fréquent usage dans les couvents. Cette vertu est devenue plus que douteuse depuis qu'on a remarqué que les paysans de certaine partie de la Suède considèrent la racine du nénuphar comme alimentaire, et la font entrer dans la composition de leur pain. « Car, remarque M. Alphonse Karr, il y a encore des Suédois, et il en naît tous les jours. » Une alimentation peu abondante et de nature végétale, l'abstinence du vin, l'éloignement des personnes d'un autre sexe, tels sont les seuls moyens *antiaphrodisiaques* dont on puisse parler sérieusement. *Sine Cerere et Baccho friget Venus*, disaient avec raison les anciens. Signalons, en passant, le caractère *antiaphrodisiaque* des pratiques d'abstinence et de jeûne imposées ou conseillées par les diverses religions. M. Proudhon a émis sur la vertu *antiaphrodisiaque* du travail des vues fort remarquables; suivant cet auteur, c'est la *faculté industrielle* qui, dans le développement de l'humanité, est appelée à balancer et à limiter la *faculté prolifique*, à résoudre ce qu'on appelle le *problème de la population*. (V. ce mot.) Le travail (pris au sens le plus élevé), devenant de plus en plus intense, voilà le principe naturel de chasteté qui doit remplacer l'expédient des mortifications inventées par le surnaturalisme.

ANTIAPHRODITIQUE. V. ANTIAPHRODISIAQUE.

ANTIAPOPLECTIQUE adj. (an-ti-a-po-plè-kti-ke — de *anti*, et *apoplectique*). Méd. Se dit des moyens, des remèdes propres à prévenir l'apoplexie : *Le cresson est* ANTIAPOPLECTIQUE.

ANTIAR s. m. (an-ti-ar — du japon. *antjar*, même sens). Espèce de gomme-résine fournie par l'antiaris toxicaria. C'est un poison très-actif, dont les Javanais font usage pour rendre mortelles les blessures faites par leurs flèches. ‖ On dit aussi UPAS ANTIAR.

ANTIARINE s. f. (an-ti-a-ri-ne — rad. *antiar*). Chim. Principe toxique de l'antiar ou upas antiar. Pour obtenir l'antiarine, on épuise l'antiar par l'alcool, on traite l'extrait par l'eau, et on évapore à consistance de sirop; l'antiarine se prend alors en lamelles nacrées. Elle est sans odeur, soluble à 22° dans 251 parties d'eau, 70 parties d'alcool, 3 parties d'éther. Elle se dissout aussi dans les acides étendus. Appliquée sur une plaie, elle détermine la diarrhée, des vomissements, des convulsions, et bientôt la mort.

ANTIARIS s. m. (an-ti-a-riss — rad. *antiar*). Bot. Genre de plantes de la famille des artocarpées, renfermant quelques arbres à latex blanc.

— **Encycl.** Une tige droite, dont la hauteur atteint jusqu'à vingt-cinq mètres; des feuilles alternes, entières; des fleurs axillaires, monoïques, les mâles réunies dans un réceptacle en forme de chapeau, les femelles solitaires, un ovaire surmonté de deux styles; pour fruit, une drupe monosperme : tels sont les caractères du genre *antiaris*. La principale espèce est l'*antiaris toxicaria*, grand arbre de Java, dont on fait découler, par incision, un suc jaunâtre laiteux qui est un poison très-violent, connu sous le nom d'*upas antiar*. L'*antiaris toxicaria* a été l'objet de récits fabuleux; il y avait, disait-on, à Java, une forêt de ces arbres dont on ne pouvait s'approcher sans s'exposer à la mort; le souverain du pays y envoyait des condamnés pour recueillir l'*upas antiar*; un petit nombre seulement échappaient au danger et rapportaient le poison. Ce qu'il y a de vrai, c'est que les indigènes préparent, avec le suc de l'*antiaris*, un composé dont ils se servent pour empoisonner leurs flèches.

ANTIARISTOCRATE s. et adj. (an-ti-a-ri-sto-kra-te — de *anti*, et *aristocrate*). Qui est opposé à l'aristocratie.

ANTIARISTOCRATIQUE adj. (an-ti-a-ri-sto-kra-ti-ke — de *anti*, et *aristocratique*). Contraire à l'aristocratie : *Lois* ANTIARISTOCRATIQUES. *Il est de l'essence des lois somptuaires d'être* ANTIARISTOCRATIQUES. *Il redouta l'indignation que cet aveu tardif exciterait chez le vieux graveur, dont il connaissait les préventions* ANTIARISTOCRATIQUES. (E. Sue.)

ANTIARTRHITIQUE adj. et s. m. (an-ti-ar-tri-ti-ke — de *anti*, et *arthritique*). Méd. Antigoutteux; contraire à la goutte, favorable à la guérison de cette maladie : *La résine de gaïac est réputée posséder quelques vertus* ANTIARTHRITIQUES. *Les* ANTIARTHRITIQUES *sont peu nombreux, et généralement peu efficaces.*

ANTIARTISTIQUE adj. (an-ti-ar-ti-sti-ke — de *anti*, et *artistique*). Néol. Qui est ennemi des arts, qui est antipathique au sentiment des arts : *Goûts* ANTIARTISTIQUES. *Epoque* ANTIARTISTIQUE.

ANTIAS Temps hér. Fils de Mercure. ‖ Fils d'Ulysse et de Circé, qui, dit-on, donna son nom à la ville d'Antium.

ANTIASPHYCTIQUE adj. (an-ti-a-sfi-kti-ke — de *anti*, et *asphyxie*). Méd. Se dit des moyens propres à prévenir l'asphyxie complète; *L'insufflation de l'air est le plus simple et le meilleur de tous les moyens* ANTIASPHYCTIQUES.

— *Appareil antiasphyctique*, Boîte renfermant les objets nécessaires pour les secours à donner aux asphyxiés.

ANTIASTHMATIQUE adj. et s. m. (an-ti-a-sma-ti-ke — de *anti*, et *asthme*). Méd. Se dit des médicaments, des remèdes propres à combattre, à apaiser l'asthme : *La pomme épineuse* (datura stramonium) *est* ANTIASTHMATIQUE, *est un bon* ANTIASTHMATIQUE.

ANTIATE s. et adj. (an-si-a-te — de *Antium*, n. de ville). Géogr. anc. Habitant d'Antium; qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

— Myth. Surnom de la Fortune, qui avait à Antium un temple célèbre.

ANTIATROPHIQUE adj. et s. m. (an-ti-a-tro-fi-ke — de *anti*, et *atrophie*). Méd. Qui est propre à combattre l'atrophie.

ANTIBACHIQUE adj. et s. m. (an-ti-ba-chi-ke — de *anti*, et *bachique*). Prosod. Dans la versification grecque et dans la versification latine, se dit d'un pied de trois syllabes, dont les deux premières sont longues, la troisième brève. C'est l'opposé du pied bachique, qui se compose de deux brèves et d'une longue.

ANTIBALLOMÈNE adj. (an-ti-ball-lo-mè-ne — du gr. *anti*, contre; *ballomenos*, jeté, lancé). Méd. et pharm. Se dit d'un médicament qu'on peut substituer à un autre, parce qu'il a les mêmes propriétés. Syn. inusité de *succédané*.

ANTIBARILLET s. m. (an-ti-ba-ri-llet; *ll* mll. — de *anti*, et *barillet*). Moll. Petite coquille terrestre du genre maillot.

ANTIBES (*Antipolis*), ville de France (Alpes-Maritimes), ch.-lieu de cant., arrond. et à 23 kilom. de Grasse, 935 kilom. S.-E. de Paris; place forte et port sur la Méditerranée, avec un phare de premier ordre sur la presqu'île de la Guaroupe, près du golfe de Juan, où débarqua Napoléon I[er] à son retour de l'île d'Elbe. Pop. aggl. 4,023 — pop. tot. 6,829 hab. Culture d'orangers, et d'oliviers; tabacs; commerce d'exportation assez considérable. — Fondée vers 340 av. J.-C. par les Phocéens de Marseille, agrandie et embellie par les Romains, Antibes n'a conservé de ses antiques monuments que quelques ruines, entre autres deux tours très-élevées, bâties, dit-on, 200 ans av. J.-C. Ancien évêché réuni à celui de Grasse, en 1250. Fortifiée par Henri IV, elle fut vainement assiégée par les Impériaux, en 1746.

ANTIBILIEUX, EUSE adj. (an-ti-bi-li-eu, eu-ze — de *anti*, et *bilieux*). Méd. Se dit des médicaments employés pour faire évacuer la bile.

ANTIBLENNORRHAGIQUE adj. et s. m. (an-ti-blé-norr-ra-ji-ke — de *anti*, et *blennorrhagique*). Méd. Se dit des remèdes, des médicaments employés contre la blennorrhagie : *Le copahu est* ANTIBLENNORRHAGIQUE, *est un* ANTIBLENNORRHAGIQUE.

ANTIBOIS s. m. Techn. V. ANTEBOIS.

ANTIBOIS s. et adj. (an-ti-boi). Géogr. Habitant d'Antibes; qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

ANTIBONAPARTISME s. m. (an-ti-bo-na-par-ti-sme — de *anti*, et *bonapartisme*). Système politique opposé aux idées napoléoniennes.

ANTIBONAPARTISTE adj. et s. (an-ti-bo-na-par-ti-ste — de *anti*, et *bonapartiste*). Qui est opposé au gouvernement et à la politique bonapartistes.

ANTIBORIE s. f. (an-ti-bo-rî — de *anti*, et de *Borée*, pris pour le nord). Antiq. Sorte de cadran équinoxial : *Les anciens, qui ne connaissaient pas notre méthode de mesurer le temps au moyen des horloges, employaient dans le même but le sablier et l'*ANTIBORIE.

ANTIBOUL (Charles-Louis), conventionnel, né à Saint-Tropez vers 1752, mort sur l'échafaud en 1793. Au retour d'une mission en Corse, il fut arrêté à Marseille par les sections insurgées, et délivré par le général Cartaux. Rentré dans le sein de la Convention, il fut décrété d'accusation comme partisan de la faction girondine, et mourut avec les vingt-deux.

ANTIBOURBONNIEN, ENNE adj. (an-ti-bour-bo-ni-ain, è-ne — de *anti*, et *bourbonnien*). Ennemi politique des Bourbons, qui professe des principes opposés à ceux de leur gouvernement.

ANTIBRACHIAL, ALE adj. (an-ti-bra-ki-al — de *anti*, et *brachial*). Anat. Qui appartient, qui a rapport à l'avant-bras.

ANTIBRITANNIQUE adj. (an-ti-bri-tann-ni-ke — de *anti*, et *britannique*). Hostile aux Anglais, opposé à leur politique, à leurs usages : *Tendance* ANTIBRITANNIQUE. *Sentiments* ANTIBRITANNIQUES. *Mœurs* ANTIBRITANNIQUES.

— Par une ext. un peu forcée, se dit des choses qui sont en opposition avec ce qu'on voit ordinairement en Angleterre : *Elle avait des yeux de feu, des paupières arméniennes à cils d'une longueur* ANTIBRITANNIQUE, *des cheveux plus que noirs.* (Balz.)

ANTIBULLE s. f. (an-ti-bu-le — de *anti*, et *bulle*). Hist. Bulle d'un antipape.

ANTIBYRONIEN, ENNE adj. et s. (an-ti-bi-ro-ni-ain, è-ne — de *anti*, et *Byron*, n. pr.). Qui est contraire, opposé au poëte Byron, par rapport à son style, et surtout au genre sombre qu'il avait adopté : *Je fus fort étonné, car j'étais loin de m'attendre à trouver madame de Penafiel* ANTIBYRONIENNE. (E. Sue.)

ANTICABINET s. m. (an-ti-ca-bi-nè — de *anti* pour *ante*, devant, et *cabinet*). Archit. Pièce qui précède un cabinet.

ANTICACHECTIQUE adj. et s. (an-ti-ka-chè-kti-ke). Méd. Se dit des médicaments propres à combattre les cachexies : *Remèdes* ANTICACHECTIQUES. *L'*ANTICACHECTIQUE *le plus efficace est une bonne nourriture.*

ANTICACOCHYMIQUE adj. et s. m. (an-ti-ka-ko-chi-mi-ke — de *anti*, et *cacochymique*). Méd. Se dit des substances propres à combattre la cacochymie : *Médicaments* ANTICACOCHYMIQUES. *Les* ANTICACOCHYMIQUES.

ANTICACOGRAPHIQUE adj. (an-ti-ka-ko-gra-fi-ke — de *anti*, et *cacographique*). Se dit d'exercices orthographiques qui reposent sur un système contraire à la cacographie, à la méthode cacographique. ‖ Se dit aussi des partisans de cette méthode : *Aujourd'hui, tous les instituteurs intelligents sont* ANTICACOGRAPHIQUES.

ANTICADMIE s. f. (an-ti-kad-mi — de *anti*, et *cadmie*). Chim. Fausse cadmie. V. CADMIE.

ANTICALCAIRE adj. (an-ti-kal-kè-re — de *anti*, et *calcaire*). Art vét. Se dit des remèdes employés pour combattre la morve, maladie que l'on attribue à l'effet des sels calcaires sur les chevaux : *Malgré tous les remèdes* ANTICALCAIRES *imaginés jusqu'ici, les sujets atteints de la morve succombent infailliblement.*

ANTICANCÉREUX, EUSE adj. (an-ti-kan-sé-reu, eu-ze — de *anti*, et *cancéreux*). Méd. Qui est propre à guérir le cancer : *Cataplasme* ANTICANCÉREUX *de Swédiaur. Remède* ANTICANCÉREUX *de Davidson, de Guy, de Chenet, du docteur Vriès*, etc. *On n'a pas encore trouvé un véritable remède* ANTICANCÉREUX. ‖ On dit aussi ANTICARCINOMATEUX.

ANTICANIS s. m. (an-ti-ka-niss — de *anti*, et du lat. *canis*, chien). Nom d'une étoile de première grandeur, qui fait partie de la constellation du Chien. ‖ On dit aussi ANTECANIS.

ANTICARCINOMATEUX, EUSE adj. (an-ti-kar-si-no-ma-teu, eu-ze — de *anti*, et *carcinomateux*). Méd. Syn. de *anticancéreux*.

ANTICARDE s. m. (an-ti-kar-de — de *anti*, et du gr. *kardia*, cœur). Anat. Le creux de l'estomac.

ANTICARDINAL s. m. (an-ti-kar-di-nal — de *anti*, et *cardinal*). Hist. Cardinal nommé par un antipape, ou cardinal partisan d'un antipape.

ANTICARDINALISTE adj. et s. (an-ti-kar-di-na-li-ste — de *anti*, et *cardinal*). Opposé au gouvernement d'un cardinal. ‖ Dans un sens particulier, Opposé au gouvernement du cardinal de Richelieu : *M. de Tréville recevait fort bonne compagnie, toute* ANTICARDINALISTE *d'ailleurs.* (Alex. Dum.)

ANTICARIA, nom ancien de Antequera.

ANTICARIEUX, EUSE adj. et s. m. (an-ti-ka-ri-eu, eu-ze — de *anti*, et *carie*). Méd. Se dit des remèdes propres à combattre la carie.

ANTICATARRHAL, ALE adj. et s. m. (an-ti-ka-ta-ral — de *anti*, et *catarrhal*). Méd. Se dit des médicaments, des remèdes employés pour combattre le catarrhe, pour soulager les catarrheux. ‖ Au pl. ANTICATARRHAUX.

ANTICATÉGORIE s. f. (an-ti-ka-té-go-rî — du gr. *anti*, contre; *katègorein*, accuser). Rhét. Accusation opposée à une autre. ‖ Syn. de *antenclème* et de *récrimination*.

ANTICATHOLIQUE adj. et s. m. (an-ti-ka-to-li-ke — de *anti*, et *catholique*). Hostile aux catholiques ou au catholicisme : *Mesure* ANTICATHOLIQUE. *Pamphlet* ANTICATHOLIQUE. *C'est un* ANTICATHOLIQUE.

ANTICAUSTIQUE adj. et s. m. (an-ti-kô-sti-ke — de *anti*, et *caustique*). Chim. Propre à neutraliser les effets des caustiques.

ANTICENSEUR s. m. (an-ti-san-seur). Officier chargé de distribuer le terrain de campement aux milices byzantines.

ANTICENSURE s. f. (an-ti-san-su-re — de *anti*, et *censure*). Néol. Doctrine qui n'admet pas la censure des œuvres d'esprit : *Si je faisais une édition des* Illustres Françoises, *je n'oserais supprimer cette lettre, mais j'avoue qu'il faut que le principe d'antimutilation et d'*ANTICENSURE *soit bien ancré dans mon esprit pour résister à la tentation.* (Champfl.)

ANTICENTRIQUE adj. (an-ti-san-tri-ke — de *anti*, et *centre*). Qui est opposé au centre; qui se tient aux extrémités.

ANTICÉSAR s. m. (an-ti-sé-zar — de *anti*, et *César*). Nom que l'on donnait à ceux qui, sans droits légitimes, se portaient empereurs d'Allemagne.

ANTICÉSARIAT s. m. (an-ti-sé-za-ri-a — rad. *anticésar*). Hist. Etat, position d'un prétendant illégitime et militant contre l'empereur ou César véritable.

ANTICHAMBRE s. f. (an-ti-chan-bre — de *anti*, et *chambre*). Première pièce d'un appartement, celle que l'on est obligé de traverser pour entrer dans les autres : *Grande, belle* ANTICHAMBRE. *Petite* ANTICHAMBRE. ANTICHAMBRE *obscure. Plusieurs anciens hôtels ont deux* ANTICHAMBRES. *Il y a dans cet appartement* ANTICHAMBRE, *chambre et cabinet.* (Acad.) *Je crois que, s'il est venu chez mon père, il n'a jamais dépassé l'*ANTICHAMBRE. (St-Sim.) *Parbleu! coquins, je vous apprendrai à laisser M. Dimanche dans une* ANTICHAMBRE! (Mol.) *J'entends Théodecte de l'*ANTICHAMBRE; *il grossit sa voix à mesure qu'il s'approche.* (La Bruy.) *Passez dans mon* ANTICHAMBRE, *et prenez garde que personne ne puisse nous surprendre.* (Campistr.) *Il me conduisit jusqu'à la porte de son* ANTICHAMBRE. (Le Sage.) *Ils entrèrent dans le jardin par une espèce d'*ANTICHAMBRE *ménagée au bas de l'escalier.* (Balz.) *L'usage des* ANTICHAMBRES *et leur forme varie suivant les pays.* (Millin.) ‖ Se dit particulièrement par rapport aux courtisans, aux solliciteurs, qui attendent dans une pièce voisine avant de pouvoir parler au maître : *L'homme médiocre n'est jamais plus insolent que lorsqu'il tient dans son* ANTICHAMBRE *un homme d'un mérite supérieur.* (La Bruy.) *On s'accoutume difficilement à une vie qui se passe dans une* ANTICHAMBRE, *dans les cours ou sur l'escalier.* (La Bruy.) *Sa faveur était fort baissée, et les courtisans n'étaient plus dans son* ANTICHAMBRE. (L'abbé de Choisy.) *Voilà un homme bien heureux; il a tous ses ennemis dans son* ANTICHAMBRE. (Volt.) *Pour voir l'espèce humaine dans toute sa turpitude, il faut voir l'*ANTICHAMBRE *d'un ministre disgracié la veille de sa disgrâce et le lendemain.* (Ancill.) *Les Romains étaient accoutumés à voir les rois dans les* ANTICHAMBRES *de leurs magistrats.* (Napol. I[er].) *Une seule voix s'élève contre lui, elle venait des* ANTICHAMBRES; *c'était la voix des courtisans.* (Peyrat.) *Voyez quelle foule dans l'*ANTICHAMBRE *du favori!* (Scribe.) *L'œil-de-bœuf était l'*ANTICHAMBRE *du palais de Versailles.* (Touch.-Lafosse.) *Lucain, né dans l'*ANTICHAMBRE *d'un proconsul, grandit dans l'*ANTICHAMBRE *d'un empereur.* (Nisard.) *On s'est un peu chamaillé dans les* ANTICHAMBRES *pendant la semaine qui vient de s'écouler.* (L. Ulbach.)

— Par ext. Tous les domestiques d'une maison : *Il fut hué par toute l'*ANTICHAMBRE.

— Par compar. : *Paris est l'*ANTICHAMBRE *du paradis.* (Balz.) *Sainte-Pélagie n'est pas l'*ANTICHAMBRE *d'une ambassade.* (Balz.)

— Par dénigrem. : *M. de Talleyrand n'est rentré dans son pays que quand le Forum s'est transformé en* ANTICHAMBRE. (Chateaub.) *Cette érudition d'*ANTICHAMBRE *lui composait une conversation qui sentait son œil-de-bœuf.* (Balz.) *Le patriotisme d'*ANTICHAMBRE *est la grande plaie morale de l'Italie.* (H. Beyle.) *A cette époque, les soldats d'*ANTICHAMBRE *ne faisaient pas fortune.* (E. Sue.) *Ces tribuns d'*ANTICHAMBRE *seront-ils candidats du gouvernement ou de l'opposition?* (T. Delord.)

— *Faire antichambre*, Attendre dans l'antichambre que l'on soit introduit auprès du maître de la maison : *Quand on va visiter un*

grand personnage, surtout si on a l'air d'un solliciteur, on risque de FAIRE ANTICHAMBRE. (Marlès.) *Croiriez-vous que moi, grand d'Espagne, j'*AI FAIT ANTICHAMBRE *deux heures chez le roi!* (Scribe.) FASSE ANTICHAMBRE *qui voudra; pour moi, j'y renonce.* (Scribe.) *Il suffit d'être d'Arcis pour entrer chez lui sans* FAIRE ANTICHAMBRE. (Balz.) *L'abc, pour un solliciteur, est de savoir* FAIRE ANTICHAMBRE, *c'est-à-dire d'attendre patiemment l'audience d'un ministre.* (Artaud.) ‖ *Faire faire antichambre*, Faire attendre quelqu'un dans son antichambre : *Il est d'habitude qu'un substitut de procureur du roi* FASSE FAIRE ANTICHAMBRE. (Alex. Dum.) *Est-ce l'habitude de Marseille que les fils* FASSENT FAIRE ANTICHAMBRE *à leur père?* (Alex. Dum.) ... *S'il est occupé? — Ce n'est pas une raison pour* FAIRE FAIRE ANTICHAMBRE *à un ancien ami.* (Scribe.)

— *Courir les antichambres*, Solliciter tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre : *A force de* COURIR LES ANTICHAMBRES, *ce monsieur a obtenu la place qu'il désirait.*

— *Propos, lazzi, plaisanterie*, etc., *d'antichambre*, Propos, lazzi, etc., de valets ou dignes de valets. ‖ *Pilier d'antichambre*, Solliciteur qui passe une partie de son temps dans les antichambres. Se dit en mauvaise part.

> Qu'est-ce qu'un gentilhomme? Un *pilier d'antichambre.*
> RACINE.

— **Encycl.** L'*antichambre* correspond à l'*antithalamus* des Romains, qu'un passage appelé *prostas* séparait du *thalamus* ou chambre à coucher. En France, dans les maisons particulières, elle précède immédiatement la salle à manger. En Angleterre, on l'appelle *parloir*. En Italie, elle est ordinairement vaste et éclairée, non-seulement par des croisées, mais par des mezzanines pratiquées dans la voûte. Un palais présente ordinairement trois *antichambres :* la première est occupée par les domestiques; dans la seconde se tiennent les personnes qui ont à parler au maître; la troisième, nommée *petit salon*, reçoit les personnes de distinction qui attendent l'ouverture du *grand salon.*

On ne peut parler d'*antichambre* sans penser (association d'idées bien naturelle!) au bavardage, à la médisance et à l'insolence des valets, et, dans une sphère supérieure, aux manœuvres de la classe nombreuse des solliciteurs, à la mendicité patiente des ambitions guettant les places, aux intrigues des courtisans de toute sorte.

Les mystères des antichambres politiques, voilà l'endroit faible des Etats monarchiques et centralisés.

ANTICHARBONNEUX, EUSE adj. (an-ti-char-bo-neu, eu-ze — de *anti*, et *charbonneux*). Art vét. Propre à combattre le charbon, les phlegmons charbonneux.

ANTICHARIS s. m. (an-ti-ka-riss — de *anti*, et du gr. *charis*, ornement). Bot. Genre de la famille des personnées, renfermant une seule espèce, qui habite l'Egypte.

ANTICHARITABLE adj. (an-ti-cha-ri-ta-ble — de *anti*, et *charité*). Contraire à la charité : *Combien sont amers les fruits produits par une administration* ANTICHARITABLE! (Journ.)

ANTICHÉIR s. m. (an-ti-ké-ir — de *anti*, et du gr. *cheir*, main.) Anat. Nom scientifique du pouce, ainsi nommé à cause de son opposition aux autres doigts.

ANTICHÉIRE s. m. (an-ti-ké-i-re — rad. *antichéir*). Entom. Genre de coléoptères pentamères lamellicornes, voisin des cétoines.

ANTICHIROTONE adj. (an-ti-ki-ro-to-ne — du gr. *anticheir*, pouce; *tonos*, contraction). Pathol. S'est dit des épileptiques chez lesquels l'inflexion spasmodique des pouces est un des symptômes de crise prochaine.

ANTICHLORE s. m. (an-ti-klo-re — de *anti*, et *chlore*). Chim. Sel employé dans certaines papeteries pour neutraliser le chlore et l'acide sulfurique qui servent au blanchiment de la pâte, et dont il reste toujours des traces dans cette dernière : *L'*ANTICHLORE *n'est autre chose que du sulfate de soude.* (Girardin.)

ANTICHLORISTIQUE adj. (an-ti-klo-ri-sti-ke — rad. *antichlore*). Chim. Qui neutralise l'action du chlore. ‖ S'est dit aussi de la théorie qui voulait considérer le chlore comme un composé binaire (oxygène et chlore, ou oxyde chlorique).

ANTICHOLÉRIQUE adj. et s. m. (an-ti-ko-lé-ri-ke — de *anti*, et *cholérique*). Pathol. Propre à combattre le choléra ou à en préserver : *Potion* ANTICHOLÉRIQUE. *Frictions* ANTICHOLÉRIQUES. *Les* ANTICHOLÉRIQUES *ne l'empêchèrent pas d'être atteint et de succomber. Ce prélat s'était entouré de tous les préservatifs* ANTICHOLÉRIQUES *possibles.* (E. Sue.)

ANTICHORE s. m. (an-ti-ko-re — de *anti*, et *chore*, contract. de *corchore*, nom d'une plante). Genre de plantes de la famille des tiliacées, très-voisin du corchore. Il ne contient qu'une seule espèce, propre à l'Arabie.

ANTICHRÈSE s. f. (an-ti-krè-ze — de *anti*, et du gr. *chrêsis*, prêt). Jurispr. Contrat par lequel un débiteur abandonne à son créancier l'usufruit d'un immeuble pour assurer l'acquittement d'une dette : *L'*ANTICHRÈSE *était appelée mort-gage dans l'ancien droit français. Le droit d'enregistrement perçu sur le contrat d'*ANTICHRÈSE *est de deux pour cent.*

— **Encycl.** L'*antichrèse*, appelée autrefois *mort-gage*, consiste dans la remise que le débiteur fait à son créancier d'une chose immobilière pour assurer le payement de la dette; l'*antichrèse* est donc à l'immeuble ce que le gage est au meuble. Les différences que présentent, que devaient nécessairement présenter le gage et l'*antichrèse*, ont été clairement exposées par le conseiller d'Etat Berlier, lors de la présentation du Code civil : « Dans le gage, dit-il, il est nécessaire que le capital réponde de la dette, puisque le plus souvent le gage ne produit pas de fruits. Dans l'*antichrèse*, il y a des fruits qui répondent de la dette; et c'est sur la perception de ces fruits que s'exerce spécialement le droit du créancier... Le créancier légalement saisi d'un gage ne saurait craindre l'intervention de personne, si ce n'est celle de tiers qui prouveraient que le meuble donné en gage leur a été dérobé. L'*antichrèse* n'établit pour le créancier ni priviléges, ni hypothèques; elle ne saurait prévaloir sur les droits hypothécaires acquis par des tiers, ni même concourir avec eux... Cette différence qui existe entre le gage et l'*antichrèse* résulte de celle que la nature des choses a établie entre les meubles et les immeubles, et du besoin de coordonner entre elles nos diverses institutions sur cette matière. »

L'*antichrèse* ne s'établit que par écrit, quelle que soit la valeur de l'immeuble. Le créancier détenteur d'un immeuble à titre d'*antichrèse* doit imputer les fruits qu'il perçoit sur les intérêts, s'il lui en est dû, et ensuite sur le capital de sa créance. Il doit de même payer les charges foncières qui courent pendant la jouissance, et pourvoir, sous peine de dommages et intérêts, à l'entretien et aux réparations de l'immeuble, sauf à prélever sur les fruits le montant de ces diverses dépenses. La loi permet de stipuler, dans le contrat d'*antichrèse*, la compensation des fruits avec les intérêts, en totalité, ou jusqu'à concurrence d'une certaine somme.

ANTICHRÉSITE s. m. (an-ti-kré-zi-te — rad. *antichrèse*). Jurispr. Qui contracte une antichrèse.

ANTICHRÉTIEN, ENNE adj. et s. (an-ti-kré-ti-ain, è-ne — de *anti*, et *chrétien*). Contraire, opposé à la religion chrétienne. Se dit des personnnes et des choses : *Ecrivain* ANTICHRÉTIEN. *Maximes* ANTICHRÉTIENNES. *C'est un* ANTICHRÉTIEN, *une* ANTICHRÉTIENNE.

ANTICHRÉTIENTÉ s. f. (an-ti-kré-ti-ain-té — de *anti*, et *chrétienté*). Néol. Ensemble des pays qui ne sont pas chrétiens, qui n'appartiennent pas au christianisme : *L'Europe est le seul pays où la chrétienté l'emporte sur l'*ANTICHRÉTIENTÉ, *matériellement parlant.*

ANTICHRISTIANISME s. m. (an-ti-kri-sti-a-ni-sme — de *anti* et *christianisme*). Doctrine contraire à la religion chrétienne : *L'*ANTICHRISTIANISME *musulman détruisit, au moyen âge, la plupart des églises d'Orient. Ce mystère d'iniquité est fait pour éprouver les élus, et il consiste dans la corruption des maximes de l'Evangile et l'établissement de l'*ANTICHRISTIANISME. (Boss.)

— Selon les théologiens, Doctrine et règne de l'Antechrist : *L'*ANTICHRISTIANISME *doit être une apostasie, une abjuration de l'Eglise chrétienne.* (Trév.)

ANTICHTHONE s. f. (an-ti-kto-ne — de *anti*, et du gr. *chthôn*, terre). Astron. anc. Planète imaginaire qui complétait le système astronomique des Pythagoriciens.

— **Encycl.** L'astronomie pythagoricienne, telle que l'a exposée Philolaüs, admettait un centre du monde occupé par le feu. Dix chœurs célestes tournent autour de ce feu central : ce sont les étoiles fixes, Saturne, Jupiter, Mars, Vénus, Mercure, le soleil, la lune, la terre et l'*antichthone*. L'*antichthone* occupe la première place auprès du centre; nous avons la seconde; puis vient la lune, ensuite le soleil, etc. L'*antichtone* est invisible à nos yeux et en même temps nous dérobe la vue du feu central, parce qu'elle est opposée à la terre dans toute la durée de son mouvement, et placée entre le feu central et nous; en d'autres termes, il y a pour nous éclipse continuelle du feu central produite par l'*antichthone*, éclipse continuelle de l'*antichthone* produite par la terre. De plus, l'*antichthone* est une cause possible des éclipses lunaires, car elle se trouve quelquefois interposée entre la terre et la lune dans la direction du feu central. On ne sait pas si les pythagoriciens croyaient à des éclipses solaires dues à la même cause; mais il est clair que le système en impliquait aussi la possibilité.

ANTICIPANT (an-ti-si-pan) part. prés. du v. Anticiper :

> *Anticipant* tous les jours sur la somme
> Qu'il ne devait consommer qu'en dix ans...
> LA FONTAINE.

ANTICIPANT, ANTE adj. (an-ti-si-pan, an-te — rad. *anticiper*). Pathol. Se dit de phénomènes périodiques, qui vont se reproduisant à des intervalles de plus en plus rapprochés : *L'accès d'une fièvre intermittente est* ANTICIPANT, *quand, au lieu de revenir à la même heure, elle revient plus tôt.*

— s. m. Anc. jurispr. L'appelant.

ANTICIPATIF, TIVE adj. (an-ti-si-pa-tif, i-ve — rad. *anticiper*). Qui anticipe.

ANTICIPATION s. f. (an-ti-si-pa-si-on — rad. *anticiper*). Action d'anticiper, de faire une chose d'avance : ANTICIPATION *de payement.* ANTICIPATION *de bail. Cette* ANTICIPATION *sur les époques jette de la confusion et de l'obscurité dans le récit.* (Acad.)

— Financ. Avances que certains gouvernements se font faire sur le produit futur de l'impôt.

— En droit, Usurpation, empiétement sur le bien, sur les droits de ses voisins : *Réclamer, plaider contre une* ANTICIPATION. ANTICIPATION *sur la voie publique. L'*ANTICIPATION *peut aller jusqu'à l'absorption de la propriété. Les* ANTICIPATIONS *sur les chemins vicinaux constituent des contraventions justiciables des tribunaux de simple police.* (Encycl.) ‖ Assignation que, dans l'anc. jurispr., l'intimé faisait donner à l'appelant, pour accélérer le jugement.

— Comm. Avance de fonds sur consignation de marchandises.

— Philos. Conclusion générale sans valeur, en ce qu'elle n'a pour appui que des faits particuliers en trop petit nombre; jugement *a priori : L'âme a, comme l'entendement, ses notions fondamentales, ses formes innées, ses* ANTICIPATIONS, *ses préjugements.* (Proudh.)

— Rhét. Réfutation anticipée des objections, nommée aussi *antéoccupation, prolepse* ou *anthypophore.*

— Mus. Dans une harmonie, manifestation prématurée d'un son qui appartient à l'harmonie de l'accord suivant. Quelquefois l'anticipation est dans la mélodie; d'autres fois, elle est dans les parties qui l'accompagnent.

— *Par anticipation*, loc. adv. Par avance : *Payer* PAR ANTICIPATION. *Dépenser son revenu* PAR ANTICIPATION. *Gagner sur l'avenir, c'est jouir* PAR ANTICIPATION. (Fonten.) *La vie nous oblige à pleurer sans cesse,* PAR ANTICIPATION *ou par souvenir.* (Chateaub.) *Il se livrait,* PAR ANTICIPATION, *au plaisir de mériter ses éloges et ses remerciments.* (G. Sand.)

— **Encycl.** Financ. Les *anticipations* constituent, dit Ch. Coquelin, « une des formes de l'emprunt public, et l'une des plus fâcheuses. » Ce mode d'emprunt, expédient des gouvernements obérés et sans crédit, consiste à demander des acomptes sur les impôts non encore perçus ni échus, aux agents (fonctionnaires ou fermiers de l'État) chargés de la perception de ces impôts. Dans l'ancienne France, c'était aux fermiers généraux que l'on s'adressait, et les *anticipations* étaient quelquefois poussées au point d'absorber par avance la plus grande partie du revenu public. On comprend qu'un pareil usage devait avoir pour conséquence de mettre le gouvernement à la merci des traitants, et de rendre impossible toute espèce de contrôle sur leurs actes. *Usage des anticipations et fermage des impôts* sont deux faits connexes, et qui caractérisent l'ancien régime au point de vue financier.

Le danger des *anticipations* est de conduire par une pente naturelle et presque irrésistible à la banqueroute. Au reste, ce déplorable mode d'emprunt a cessé d'être employé dans tous les pays où le crédit public est assis sur des bases solides. Nous devons ajouter que le pouvoir d'accroître indéfiniment la dette flottante, entre les mains d'un gouvernement qui manque de contrôle, n'est autre chose que la liberté d'anticiper sur les revenus futurs. V. DETTE PUBLIQUE.

— Législ. Une usurpation lente, imperceptible, qui a pour but d'accroître une propriété aux dépens d'une propriété voisine, publique ou privée, prend le nom d'*anticipation*. Les *anticipations* sur les routes impériales ou départementales, et les chemins vicinaux de grande communication, sont poursuivies devant le conseil de préfecture. S'il s'agit de chemins vicinaux ou de voies urbaines, la contravention est du ressort du tribunal de simple police. L'*anticipation* sur la propriété privée, si elle n'a pas laissé de traces reconnaissables, donne lieu à l'action dite possessoire, laquelle est portée devant le juge de paix. S'il y a eu des raies de terre enlevées et reportées sur un autre terrain, ou des bornes déplacées, on ne peut plus, après une année passée sans réclamation, attaquer la possession de l'usurpateur, et pour en revendiquer la propriété, on doit agir devant le tribunal de première instance du ressort où l'immeuble est situé.

Dans l'ancienne législation française, on avait, pour relever son appel, c'est-à-dire pour requérir la sentence sur appel, un délai de trois mois devant les cours souveraines, de quarante jours devant les présidiaux et les bailliages. Le défenseur sur l'appel, ou *intimé*, auquel un si long délai portait préjudice, pouvait obtenir du juge d'appel une *anticipation*, c'est-à-dire une permission de faire assigner l'appelant à bref délai pour voir procéder sur l'appel. L'*anticipation* ne pouvait avoir lieu que huit jours après l'appel interjeté, l'appelant ayant huit jours pour renoncer à l'appel. L'*anticipation* a naturellement disparu de notre procédure avec le délai accordé à l'appelant; aujourd'hui l'intimé peut toujours poursuivre l'audience et obtenir contre l'appelant un jugement par défaut, si celui-ci ne se présente pas.

— *Bail par anticipation.* On appelait *bail par anticipation*, dans l'ancienne jurisprudence française, le bail de biens ruraux fait par un tuteur plus de six mois ou d'un an avant que le bail précédent fût expiré. Le mineur pouvait demander qu'un tel bail fût annulé comme fait en fraude et en vue d'un bénéfice personnel. La femme pouvait aussi, après la mort de son mari, attaquer les baux faits par *anticipation* à son préjudice; et les églises, les couvents, les hôpitaux, avaient le même droit de demander la résiliation des baux passés par *anticipation* par les administrateurs de leurs biens. Notre code civil a consacré ces principes avec quelques modifications. Ainsi il déclare nul et sans effet le bail de biens ruraux que le mari seul a passé ou renouvelé plus de trois ans avant l'expiration du bail courant. La même disposition est applicable aux baux passés ou renouvelés par les tuteurs et par les usufruitiers.

— Philos. Le nom d'*anticipation* ou de *prolepse* était employé dans l'école d'Epicure pour désigner les idées abstraites dérivées de la sensation. Le même nom fut appliqué par les stoïciens aux idées générales et nécessaires, à ce que nous appelons aujourd'hui *notions générales à priori*. Kant a appelé *anticipations de la perception* certaines applications générales des catégories de l'entendement aux données de la sensation.

ANTICIPÉ, ÉE (an-ti-si-pé) part. pass. du v. Anticiper. Fait, pris, ressenti à l'avance : *Payement* ANTICIPÉ. *Revenu* ANTICIPÉ. *Rien de plus affreux que les joies* ANTICIPÉES *qui se trouvent déçues.* (J.-J. Rouss.) *Par une espèce de possession* ANTICIPÉE, *l'âme jouit d'un bien qu'elle n'a pas encore.* (D'Aguess.) *Ces palpitations qui m'étouffent sont celles d'une joie* ANTICIPÉE. (Nép. Lemercier.) *L'éducation du jeune homme est l'apprentissage et comme l'image* ANTICIPÉE *de sa vie future.* (V. Cousin.) *L'homme est né pour agir; l'inaction est une mort* ANTICIPÉE. (Boiste.) *Un peu en recul se dessine la physionomie fine, malicieuse et spirituellement chétive d'Erasme, ce Voltaire* ANTICIPÉ. (Th. Gaut.) *La vie du pauvre Lazare est une mort* ANTICIPÉE. (G. Sand.) *La littérature actuelle est l'expression* ANTICIPÉE *de la société religieuse et monarchique, qui sortira sans doute du milieu de tant de ruines.* (V. Hugo.)

— s. m. Anc. jurispr. L'intimé.

ANTICIPER v. a. ou tr. (an-ti-si-pé — du lat. *anticipare;* formé de *ante*, avant; *capere*, prendre). Devancer, prévenir : ANTICIPER *le temps.* ANTICIPER *le jour. Nous* ANTICIPONS *l'avenir comme trop long, et nous rappelons le passé pour l'arrêter, comme trop prompt.* (Pasc.)

> De notre long adieu n'*anticipez* pas l'heure.
> LAMARTINE.

> Et, la bêche à la main, la pénitence en deuil
> *Anticipe* la mort et creuse le cercueil.
> DELILLE.

‖ Faire une chose avant le temps : *Il* A ANTICIPÉ *le payement de huit jours.* (Acad.) *Le cœur s'arrête à peine dans le présent, et* ANTICIPE *les maux qui le menacent.* (Chateaub.)

— Anc. procéd. *Anticiper appel*, Faire une anticipation.

— Mus. Faire entendre avant le temps une note ou un accord.

— v. n. ou intr. Prendre, recevoir à l'avance : ANTICIPER *sur ses revenus, sur ses appointements.* ‖ S'avancer, empiéter : ANTICIPER *sur le champ de son voisin. Quels effets singuliers que ceux des étais employés pour faire* ANTICIPER *les maisons sur le fleuve!* (Balz.) ‖ Absol. dans ce dernier sens : *A force d'*ANTICIPER *à droite et à gauche, il avait fini par s'arrondir gentiment.* (Le Sage.)

— Fig. : *Vous* ANTICIPEZ *sur mes droits.* (Acad.) *Comme j'*AI *considérablement* ANTICIPÉ *sur les événements pour raconter cette aventure, il me faut maintenant revenir sur mes pas.* (St-Sim.) *Les hommes ne savent être patiemment ce qu'ils sont : il faut toujours qu'ils* ANTICIPENT *sur l'avenir.* (Fonten.) *N'*ANTICIPONS *ni sur les espaces ni sur le temps.* (Buff.) *Il est dans notre nature d'*ANTICIPER *sur le futur, et de nous composer un rôle pour une pièce qui peut-être ne se jouera jamais.* (Nisard.)

S'anticiper, v. pr. Etre anticipé : *Ici les événements vont avec la rapidité de la foudre; tout se précipite et semble* S'ANTICIPER. ‖ Peu usité.

ANTICIVILISATEUR, TRICE adj. et s. (an-ti-si-vi-li-za-teur, tri-se — de *anti*, et *civilisateur*). Opposé à la civilisation; barbare : *C'est un être* ANTICIVILISATEUR. (Proudh.)

ANTICIVILISATION s. f. (an-ti-si-vi-li-za-si-on — de *anti*, et *civilisation*). Etat contraire à la civilisation.

ANTICIVIQUE adj. (an-ti-si-vi-ke — de *anti*, et *civique*). Contraire à ce qui est civique : *Sentiments* ANTICIVIQUES. *Education* ANTICIVIQUE.

ANTICIVISME s. m. (an-ti-si-vi-sme — de *anti*, et *civisme*). Sentiment contraire au civisme, à l'amour, au dévouement d'un citoyen pour sa patrie : *L'*ANTICIVISME *est le premier symptôme de décadence chez les nations puissantes.*

ANTICLÉE, épouse de Laërte et mère d'Ulysse, mourut du chagrin que lui causa la longue absence de son fils. Celui-ci la retrouva aux enfers. Les poëtes postérieurs à Homère disent qu'étant déjà fiancée à Laërte, elle eut de Sisyphe Ulysse, et que, sur une fausse nouvelle qui lui annonçait que son fils n'était plus, elle se donna la mort.

ANTICLÊME s. m. (an-ti-clè-me — du gr. *anti*, contre; *enklêma*, reproche). Rhét. Syn. de *entenclême*, de *récrimination*.

ANTICLÉRICAL, ALE adj. (an-ti-klé-ri-kal — de *anti*, et *clérical*). Qui est opposé aux idées, aux tendances du clergé : *Ministre* ANTICLÉRICAL. *Politique* ANTICLÉRICALE. *On voudrait disposer le roi de Sardaigne à plus de condescendance aux vœux du pape, et à s'opposer aux mesures* ANTICLÉRICALES *de ses ministres.* (Paulin.)

ANTICLIMAX s. m. (an-ti-kli-maks — du gr. *anti*, contre; *klimax*, échelle). Rhét. anc. Opposition dans une même phrase de deux gradations, dont l'une est ascendante et l'autre descendante.

ANTICLINALE adj. f. (an-ti-kli-na-le — du gr. *anti*, contre; *klinô*, je penche). Géol. Nom donné aux arêtes des strates relevés en forme de selle de manière à plonger dans deux directions opposées : *Les lignes* ANTICLINALES *déterminent le partage des eaux.*

ANTICLINANTHE s. m. (an-ti-kli-nan-te — du gr. *anti*, contre; *klinê*, lit, et *anthos*, fleur). Bot. Partie inférieure du réceptacle des plantes à fleurs composées.

ANTICLUS. Temps hér. Un des héros qui s'enfermèrent dans le cheval de Troie.

ANTICŒCAL, ALE adj. (an-ti-sé-kal — de *anti*, et *cæcal*). Anat. Qui est situé en avant du cœcum, entre l'intestin grêle et le colon.

ANTICŒUR s. m. (an-ti-keur — de *anti*, et *cœur*). Art vét. Nom donné à toute tumeur qui a son siége sur le poitrail d'un cheval. Syn. de *avant-cœur*.

ANTICOLIQUE adj. (an-ti-ko-li-ke — de *anti*, et *colique*). Méd. S'est dit des médicaments employés contre la colique.

ANTICOLONISTE adj. (an-ti-ko-lo-ni-ste — de *anti*, et *colonie*). Polit. Qui n'est pas partisan des colonies, qui est opposé au système colonial : *On vit deux partis, l'un s'appela le parti coloniste, l'autre le parti* ANTICOLONISTE. (Thiers.)

ANTICOMMERCIAL, ALE adj. (an-ti-ko-mèr-si-al — de *anti*, et *commercial*). Qui est contraire aux intérêts du commerce : *Toute loi prohibitive est* ANTICOMMERCIALE. *Outre le préjudice causé au commerce par le système* ANTICOMMERCIAL *du gouvernement français, il a beaucoup souffert des octrois et d'autres impôts établis sur le vin destiné à la consommation intérieure.* (Mac Culloch.)

ANTICOMMUNAUTAIRE adj. (an-ti-ko-mu-nô-tè-re — de *anti*, et *communauté*). Néol. Contraire à la vie en communauté, qui ne peut être fait en communauté : *L'art de la modiste, celui du bijoutier, du décorateur, etc., sont* ANTICOMMUNAUTAIRES. (Proudh.)

ANTICONCEPTUALISME s. m. (an-ti-kon-sè-ptu-a-li-sme — de *anti*, et *conceptualisme*). Philos. Nominalisme; doctrine opposée au conceptualisme, c'est-à-dire qui nie les entités métaphysiques et s'en tient à la considération des phénomènes, des rapports : *L'*ANTICONCEPTUALISME *de l'enseignement maçonnique.* (Proudh.)

ANTICONCURRENT, ENTE adj. (an-ti-kon-kur-ran — de *anti*, et *concurrent*). Ennemi de la concurrence : *Cette nouvelle théorie du socialisme* ANTICONCURRENT *est celle des encouragements.* (Proudh.)

ANTICONFORTABLE adj. (an-ti-kon-for-ta-ble — de *anti*, et *confortable*). Qui est opposé au confortable, au bien-être matériel, aux aises de la vie : *Karl avait une aisance, une grâce naturelle, que sa vie un peu errante en des lieux un peu suspects et tout à fait* ANTICONFORTABLES, *n'avait pu détruire.* (A. Ricard.)

ANTICONJUGAL, ALE adj. (an-ti-kon-ju-gal — de *anti*, contre, et *conjugal*). Contraire au mariage, à la vie que doivent mener deux époux : *La conduite de ce mari est* ANTICONJUGALE. ‖ Au pl. m. ANTICONJUGAUX.

ANTICONSTITUTIONNAIRE adj. et s. (an-ti-kon-sti-tu-si-o-nè-re — de *anti*, et *constitutionnaire*). Hist. relig. Opposé à la constitution *Unigenitus*; se disait des jansénistes.

ANTICONSTITUTIONNEL, ELLE adj. (an-ti-kon-sti-tu-si-o-nèl — de *anti*, et *constitutionnel*). Opposé à la constitution politique d'un pays : *Décret, projet* ANTICONSTITUTIONNEL.

ANTICONSTITUTIONNELLEMENT adv. (an-ti-kon-sti-tu-si-o-nè-le-man — de *anti*, et *constitutionnellement*). D'une manière anticonstitutionnelle, contraire à la constitution.

ANTICONTAGIEUX, EUSE adj. (an-ti-kon-ta-ji-eu, eu-ze — de *anti*, et *contagieux*). Propre à préserver de la contagion : *Les médecins qui font le service des hôpitaux usent de lotions* ANTICONTAGIEUSES, *dont le chlore est la base.*

ANTICONTAGIONISME s. m. (an-ti-kon-ta-ji-o-ni-sme — de *anti*, et *contagion*). Opinion de ceux qui soutiennent que la contagion est impossible, qu'il n'existe aucune maladie contagieuse : *Un médecin a poussé l'*ANTICONTAGIONISME *jusqu'à coucher entre deux pestiférés, et à se faire inoculer la peste.*

ANTICONTAGIONISTE s. m. (an-ti-kon-ta-ji-o-ni-ste — de *anti*, et *contagioniste*). Méd. Partisan de l'anticontagionisme, du système médical qui n'admet pas la contagion : *Il appuya sa bouche écumante sur ma main : tout* ANTICONTAGIONISTE *que je suis, ce contact impur m'inspira une crainte qui me glaça le cœur.* (Bodin.)

ANTICONVERSIONISTE s. m. (an-ti-kon-ver-si-o-ni-ste — de *anti*, et *conversioniste*). Celui qui s'oppose à la conversion des rentes, qui se montre contraire à cette mesure.

ANTICONVIVIAL, ALE adj. (an-ti-kon-vi-vi-al — de *anti*, et *convivial*). Opposé aux plaisirs de la table, à la joie des festins : *Le chevalier s'étonnait du hasard qui avait accumulé sur cette soirée des dispositions aussi* ANTICONVIVIALES. (Brill.-Sav.)

ANTICONVULSIF, IVE adj. et s. m. (an-ti-kon-vul-sif, i-ve — de *anti*, et *convulsif*). Méd. Se dit des remèdes propres à calmer les convulsions : *Sirop* ANTICONVULSIF; *potion* ANTICONVULSIVE.

ANTICONVULSIONNAIRE s. et adj. (an-ti-kon-vul-si-o-nè-re — de *anti*, et *convulsionnaire*). Hist. relig. S'est dit de ceux, de celles, qui ne croyaient ni aux convulsions, ni aux miracles opérés sur la tombe du diacre Pâris. ‖ On dit aussi ANTICONVULSIONNISTE.

ANTICOPOSCOPE s. m. (an-ti-ko-po-sko-pe — du gr. *antikopê*, résonnance; *skopeô*, j'examine). Instrument destiné à pratiquer la percussion immédiate sur divers points du thorax. On le nomme plus ordinairement PLESSIMÈTRE.

ANTI-CORN-LAW-LEAGUE s. f. (ann-ti-kôrn-lô-li-ghe — expression anglaise formée du gr. *anti*, contre, et de l'angl. *corn*, céréales; *law*, loi, et *league*, ligue; ligue contre la loi-céréale). Vaste association formée en Angleterre en 1838, pour poursuivre par tous les moyens légaux l'abolition des lois alors existantes sur l'importation des céréales; et qui atteignit en 1846 le but qu'elle poursuivait.

— **Encycl.** La création et l'organisation de l'*anti-corn-law-league*, la lutte persévérante de cette association contre le protectionnisme anglais, le triomphe du libre-échange obtenu après huit ans d'agitation pacifique, forment un des chapitres les plus intéressants de l'histoire économique de l'Angleterre, et l'on peut dire de l'histoire économique du XIXe siècle. Pour comprendre cette agitation, cette lutte, pour juger ce triomphe, il faut savoir que la *loi-céréale*, clef de voûte de l'édifice protectionniste en Angleterre, avait ce caractère de constituer un privilége, un monopole pour l'aristocratie foncière, en produisant une disette factice; en un mot, d'élever le prix de la nourriture du peuple, le prix du pain, dans l'intérêt des landlords, des grands propriétaires, maîtres du parlement et du pouvoir. « La loi-céréale, dit Bastiat, en excluant le blé étranger ou en le frappant d'énormes droits d'entrée, a *pour but* d'élever le prix du blé indigène, *pour prétexte* de protéger l'agriculture, et *pour effet* de grossir les rentes des propriétaires du sol. Que la loi-céréale ait pour but d'élever le prix du blé indigène, c'est ce qui est avoué par tous les partis. Par la loi de 1815, le Parlement prétendait très-ostensiblement maintenir le froment à 80 shellings le quarter; par celle de 1828, il voulait assurer au producteur 70 shellings. La loi de 1842 a été calculée pour empêcher que le prix ne descendît au-dessous de 56 shellings... D'un autre côté, que la prétendue protection accordéee à l'agriculture soit un prétexte, c'est ce qui n'est pas moins évident. Le nombre des fermes à louer est limité; le nombre des fermiers ou des personnes qui peuvent le devenir ne l'est pas. La concurrence qu'ils se font entre eux les force donc à se contenter des profits les plus bornés auxquels ils peuvent se réduire. Si, par suite de la cherté des grains et des bestiaux, le métier de fermier devenait très-lucratif, le seigneur ne manquerait pas de hausser le prix du bail, et il le ferait d'autant mieux que, dans cette hypothèse, les entrepreneurs viendraient s'offrir en nombre considérable. Enfin, que le maître du sol, le landlord, réalise en définitive tout le profit de ce monopole, cela ne peut être douteux pour personne. L'excédant du prix extorqué au consommateur doit bien aller à quelqu'un; et puisqu'il ne peut s'arrêter au fermier, il faut bien qu'il arrive au propriétaire. Mais quelle est au juste la charge que le monopole des blés impose au peuple anglais? Pour le savoir, il suffit de comparer le prix du blé étranger, à l'entrepôt, avec le prix du blé indigène. La différence multipliée par le nombre des quarters consommés annuellement en Angleterre donnera la mesure exacte de la spoliation légalement exercée, sous cette forme, par l'oligarchie anglaise. »

En Angleterre, comme on le voit, le système protecteur se révélait, en raison de la constitution aristocratique de la propriété anglaise, comme un intérêt de caste; en raison de l'accroissement de la population industrielle et de l'insuffisance de la production agricole indigène, comme une institution de famine. C'est contre cet intérêt de caste, contre cette institution de famine que fut fondée l'*anti-corn-law-league*. « Aucune association, dit Léon Faucher, n'a eu des commencements plus humbles. » Trois hommes lui servirent de parrains à sa naissance : un membre de la Chambre des communes, le docteur Bowring; le rédacteur d'un journal de Manchester; M. Prentice; un membre de la Chambre de commerce de cette ville, M. Smith. Sous ce patronage, un économiste amateur, M. Paulton, allait de ville en ville, prêchant contre les lois qui restreignent l'importation des grains étrangers. S'étant d'abord fait entendre à Manchester, il échauffa bientôt de sa parole les manufacturiers de Birmingham, de Wolverhampton, de Coventry, de Derby, de Leicester et de Nottingham; mais la première démonstration sérieuse fut la pétition votée à la fin de 1838 par la Chambre de commerce de Manchester. Cette pétition mémorable, qui devait être à la liberté économique ce que la déclaration des droits de l'homme avait été à la révolution française, était l'œuvre de Richard Cobden, dont elle signala les débuts dans le monde politique. Elle déclarait que « sans l'abolition immédiate des lois rendues pour empêcher l'introduction des grains, la ruine des manufacturiers devenait inévitable, et que l'application sur la plus grande échelle du principe de la liberté commerciale pouvait seule assurer la prospérité de l'industrie et le repos du pays. » Ce fut le point de départ du mouvement. Bientôt (février 1839) une souscription est ouverte à Manchester, qui produit 6,000 liv. sterl. Avec cette somme, la ligue naissante fonde un journal hebdomadaire pour soutenir la cause, et dépêche des missionnaires dans les villes de province. La lutte contre l'aristocratie s'organise, s'étend, prend des proportions de plus en plus vastes : voilà l'Angleterre partagée en deux camps. Du côté de l'aristocratie, les classes agricoles, qui croient leur bien-être et leur existence attachés au système protecteur, et l'Eglise établie, liée au monopole par la dîme; du côté des *free-traders* (libre-échangistes), les classes manufacturières, évidemment intéressées à l'abolition de la loi-céréale, et les Eglises dissidentes, qui se soutiennent par des dons volontaires, c'est-à-dire par la confiance publique. La ligue forme une sorte d'Etat dans l'Etat; elle a son président, son conseil exécutif siégeant à Manchester, qui se partage en comités, de même qu'un gouvernement distribue les matières d'Etat entre divers ministres; son budget, formé de souscriptions, et qui grossit d'année en année : en 1839, 6,000 l. st.; en 1840 et 1841, 8,000 l. st.; en 1842, 10,000 l. st.; en 1843, 50,000 l. st.; en 1844, plus de 100,000 l. st.; en 1845, 250,000 l. st. La parole et la presse rivalisent d'activité pour répandre dans tout le pays l'évangile du libre-échange. Les meetings succèdent aux meetings; des brochures, des pamphlets, des journaux, sont expédiés par ballots aux électeurs.

Après la période de propagande, la période d'action. Les free-traders des villes achètent des cottages à la campagne afin d'avoir le droit de voter aux élections de comté. Les colléges électoraux, où jusqu'alors l'aristocratie avait dominé, sont envahis par la ligue; les portes du Parlement s'ouvrent à la classe moyenne, et les chefs, les fondateurs de la ligue, les Cobden, les Bright, les Gibson, les Villiers, sont admis à combattre le monopole dans l'enceinte même où il fut décrété.

En voyant tout le chemin parcouru par la ligue en si peu de temps, whigs et tories comprennent que le moment est venu de licencier cette armée en concédant la réforme réclamée par l'opinion. Le 22 novembre 1845, le chef des whigs, lord John Russel, adresse d'Edimbourg aux électeurs de Londres une lettre où il avoue que, dans l'espace de vingt ans, ses opinions sur la loi-céréale se sont grandement modifiées. « Proposer maintenant, dit-il, comme solution, une taxe sur le blé, si faible qu'elle fût, sans une clause d'abolition complète et prochaine, ne ferait que prolonger un débat qui a produit déjà trop d'animosité et de mécontentement. » Le 24 novembre, lord Morpeeth exprime aussi par écrit sa conviction que l'heure du rappel définitif de la loi-céréale a sonné. Voilà les whigs ralliés au programme de la ligue; le chef du ministère, sir Robert Peel, fait à son tour défection à la cause protectionniste. Le 27 janvier 1846, il expose un plan de réforme qui, à l'égard de l'importation des grains, se résume ainsi : échelle mobile très-réduite pendant trois années encore; suppression de tout droit à partir du 1er février 1849. Le 16 mai, le bill de réforme commerciale est adopté à une majorité de quatre-vingt-dix-huit voix. Voté quelques jours après par la Chambre des lords, il devint, le 26 mai, loi de l'Etat. Peu après, sir Robert Peel rentrait dans la vie privée. Au moment de quitter le pouvoir, il dit au sujet des grandes mesures qu'il avait inaugurées : « Le mérite de ces mesures, je le déclare à l'égard des membres de l'opposition comme à l'égard de nous-mêmes, ce mérite n'appartient exclusivement à aucun parti. Il s'est produit entre les partis une fusion qui, aidée de l'influence du gouvernement, a déterminé le succès définitif. Mais le nom qui doit être et sera certainement associé à ces mesures, c'est celui d'un homme mû par le motif le plus désintéressé et le plus pur, qui, dans son infatigable énergie, en faisant appel à la raison publique, a démontré leur nécessité avec une éloquence d'autant plus admirable qu'elle était simple et sans apprêt; c'est le nom de Richard Cobden... Maintenant, je quitte le pouvoir, après avoir attiré sur moi, je le crains, l'improbation d'un assez grand nombre d'hommes qui, au point de vue de la chose publique, regrettent profondément la rupture des liens de parti... Je me retire en butte aux censures sévères d'autres hommes qui, sans obéir à une inspiration égoïste, adhèrent au principe de la protection et en considèrent le maintien comme essentiel au bien-être et aux intérêts du pays. Quant à ceux qui défendent la protection par des motifs moins respectables et uniquement parce qu'elle sert leur intérêt privé, quant à ces partisans du monopole, leur exécration est à jamais acquise à mon nom; *mais il se peut que ce nom soit plus d'une fois prononcé avec bienveillance sous l'humble toit des ouvriers, de ceux qui gagnent chaque jour leur vie à la sueur de leur front, eux qui auront désormais, pour réparer leurs forces épuisées, le pain en abondance, et sans payer de taxe, pain d'autant meilleur qu'il ne s'y mêlera plus, comme un levain amer, le ressentiment contre une injustice.* » Ces dernières paroles, expression d'un sentiment touchant, ont été gravées après la mort de sir Robert Peel sur le piédestal d'une des statues élevées à sa mémoire.

Le triomphe obtenu, l'agitation n'avait plus de raison d'être. Le 22 juillet 1846, le conseil exécutif réuni à Manchester décida que les opérations de la ligue seraient suspendues.

« *L'anti-corn-law-league*, dit Léon Faucher, est sans contredit l'exemple le plus complet et le plus éclatant du succès que peut obtenir un mouvement d'opinion en Angleterre. Pour la première fois dans l'histoire de ce peuple essentiellement hiérarchique, on voit des bourgeois, des parvenus, se mettre en campagne sans arborer quelque drapeau blasonné et sans avoir à leur tête une fraction de l'aristocratie. Pour la première fois, une réunion d'hommes luttant contre des intérêts que la constitution protége, remplit son programme, un programme de révolution, dans l'intervalle de sept ans que doit durer une législature. On a comparé les progrès de la ligue à la course d'une locomotive; elle porte en effet le cachet, et elle est en même temps la merveille d'une époque d'improvisation. »

On peut dire que l'esprit de la ligue est un élément de dissolution des vieux partis en Angleterre, et qu'il prépare la transformation économique et politique de ce pays. Il est en effet la négation non-seulement des injustes priviléges de l'aristocratie britannique, mais de la politique extérieure tant reprochée à l'Angleterre, c'est-à-dire de son système colonial et de ses usurpations. V. LIBRE-ÉCHANGE.

Sous le titre de *Cobden et la Ligue*, Bastiat a écrit une histoire intéressante de l'*anti-corn-law-league*.

ANTICOSTI ou **ÎLE DE L'ASSOMPTION**, île située à l'embouchure du Saint-Laurent, dans l'Atlantique, entre 49° et 50° lat. N., et entre 64° 3′ et 66° 55′ long. O.; marécageuse, stérile et presque entièrement inhabitée, mais précieuse pour les bâtiments qui font la pêche de la morue. Dépendance de Terre-Neuve, découverte en 1531 par Jacques Cartier.

ANTICOUR s. f. Syn. de *avant-cour*.

ANTICRÉPUSCULE s. m. (an-ti-kré-pu-sku-le — de *anti*, et *crépuscule*). Clarté qui se manifeste à l'opposite du crépuscule réel.

ANTICRITIQUE adj. (an-ti-kri-ti-ke — de *anti*, et *critique*). Opposé à la critique; qui est contraire à une critique.

— s. m. Celui qui s'oppose à la critique, qui ne l'admet pas en principe.

— s. f. Critique d'une critique; contre-partie d'une critique; apologie.

ANTICRITIQUE adj. (an-ti-kri-ti-ke — lat. *anticriticus*, même sens). Méd. Se dit des phénomènes qui contrarient la manifestation des crises, ou des moyens qui, appliqués à propos, empêchent celles-ci de se produire.

ANTICROTTE s. f. (an-ti-kro-te — de *anti*, et *crotte*). Semelle avec talon en cuivre, socque articulé ou non, que l'on adapte à sa chaussure pour la préserver de la boue et de l'humidité : *L'application du caoutchouc à la chaussure a détrôné les* ANTICROTTES.

ANTICTÉRIQUE. V. ANTIICTÉRIQUE.

ANTICUM s. m. (an-ti-komm — du lat. *ante*, devant). Antiq. Nom que les Romains donnaient à la façade d'un temple, d'une maison, par opposition à *porticum* (derrière d'un édifice).

ANTICYRE ou **ANTICYRA**, ville de l'ancienne Phocide, sur le golfe de Corinthe, aujourd'hui *Aspro-Spitia*. Patrie classique de l'ellébore, que les anciens supposaient propre à combattre les affections mentales. De là ces locutions proverbiales : *Avoir besoin d'aller à Anticyre*, *Envoyer quelqu'un à Anticyre*, allusions qui se rencontrent souvent sous la plume de Plaute, de Perse, de Juvénal, d'Horace. Ce dernier a dit :

Si tribus Anticyris *caput insanabile nunquam...*

Notre La Fontaine a dit dans le même sens :

Ma commère, il vous faut purger
Avec quatre grains d'ellébore.

‖ Ville de Thessalie, près de l'embouchure du *Sperchius*. ‖ Ile de la mer Egée, entre l'Eubée et les côtes de Thessalie; elle produisait aussi de l'ellébore.

ANTICYRUS. Temps hér. Médecin qui guérit Hercule de sa folie par le moyen de l'ellébore, et qui donna son nom à la ville d'Anticyre.

ANTIDACTYLE adj. et s. m. (an-ti-da-kti-le — de *anti*, et *dactyle*). Prosod. anc. Pied de vers grec ou latin, composé de deux brèves et d'une longue, tandis que le dactyle consiste en une longue et deux brèves. On le nomme plus ordinairement ANAPESTE.

ANTIDAPHNÉ s. f. (an-ti-da-fné — de *anti*, et du gr. *daphné*, laurier). Bot. Genre de

plantes de la famille des loranthacées, renfermant une seule espèce, parasite, originaire du Pérou.

ANTIDARTREUX, EUSE adj. et s. m. (an-ti-dar-treu, eu-ze — de *anti*, et *dartreux*). Méd. Propre à guérir, à faire disparaître les dartres : *Bain* ANTIDARTREUX. *Pommade* ANTIDARTREUSE. *Un* ANTIDARTREUX. ‖ On dit aussi dans le même sens ANTIHERPÉTIQUE et ANTIPSORIQUE.

ANTIDATANT (an-ti-da-tan) part. prés. du v. Antidater.

ANTIDATE s. f. (an-ti-da-te — de *anti* pour *ante*, avant, et *date*). Date fausse, date antérieure à la véritable : *On a prouvé l'*ANTIDATE *de cet acte.* (Acad.) *L'*ANTIDATE, *même commise innocemment, entraîne la nullité.* (***)

— **Antonyme.** Postdate.

— **Encycl.** Le mot *antidate* s'applique à l'apposition sur un acte d'une date fausse, marquant un jour antérieur à celui auquel l'acte a été réellement passé. L'*antidate* en écritures publiques et en écritures de commerce et de banque peut constituer le crime de faux, lorsqu'elle a pour but de porter dommage à autrui.

Autrefois, la date n'était pas exigée pour l'endossement des lettres de change et billets à ordre, ce qui permettait à un homme en faillite de passer à un tiers prête-nom, en les antidatant, les effets qui se trouvaient dans son actif, et de frustrer ainsi ses créanciers d'une partie de ce qu'ils avaient droit d'obtenir. Un règlement de 1673 décida qu'à défaut de date l'endossement ne serait point translatif de propriété, et en même temps interdit, à peine de faux, d'antidater les ordres au dos des billets à ordre et des lettres de change. Ces dispositions ont passé dans notre Code de commerce.

Pour éviter les *antidates* sur les livres de commerce, le Code a prescrit que ces livres seraient cotés, paraphés et visés soit par l'un des juges des tribunaux de commerce, soit par le maire ou un adjoint, et tenus sans blancs, sans lacunes ni transports en marge. Les négociations doivent être transcrites jour par jour, et par ordre.

L'*antidate* dans un acte sous seing privé n'est pas considérée comme un faux, parce que l'acte sous seing privé n'a de date certaine vis-à-vis des tiers que du jour où il a été enregistré, ou du jour de la mort d'un de ceux qui l'ont souscrit, ou enfin du jour où la substance en a été constatée dans un acte dressé par un officier public.

On comprend que la plupart de ces explications se rapportent également à l'action de postdater.

ANTIDATÉ, ÉE (an-ti-da-té) part. pass. du v. Antidater : *Acte* ANTIDATÉ. *Lettre* ANTIDATÉE. *Le régent offrit à Cheverny et à Canillac des brevets* ANTIDATÉS *qui les feraient conseillers d'Etat avant Dubois.* (St-Sim.) *Les meilleures toiles de M. Robert Fleury pourraient être* ANTIDATÉES *d'un siècle, car l'artiste y a mis d'avance cette patine que les années étalent lentement sur la peinture.* (Th. Gaut.)

ANTIDATER v. a. ou tr. (an-ti-da-té — rad. *antidate*). Mettre une antidate, une date antérieure, à un acte, à une lettre, à une œuvre d'art : ANTIDATER *un contrat. Vous* ANTIDATEZ *vos lettres pour dissimuler votre négligence. Quand un historien écrit dans un esprit de système, il arrive assez souvent qu'il* ANTIDATE *ou qu'il postdate les faits afin de les faire concorder avec son système.* (Marlès.)

— Absol. : *Etait-ce la peine d'*ANTIDATER, *pour mentir avec plus de maladresse?* (La Harpe.)

S'antidater, v. pr. Etre antidaté : *Les actes sous seing privé peuvent* S'ANTIDATER *sans inconvénient : l'enregistrement seul leur donne date certaine.*

— **Antonyme.** Postdater.

ANTIDÉMOCRATE s. m. (an-ti-dé-mo-kra-te — de *anti*, et *démocrate*). Celui dont les opinions sont entièrement opposées à celles des démocrates.

ANTIDÉMOCRATIE s. f. (an-ti-dé-mo-kra-sî — rad. *antidémocrate*). Système, opinion des antidémocrates.

ANTIDÉMOCRATIQUE adj. (an-ti-dé-mo-kra-ti-ke — rad. *antidémocratie*). Qui appartient, qui a rapport à l'antidémocratie.

ANTIDÉMONIAQUE adj. et s. (an-ti-dé-mo-ni-a-ke — de *anti*, et *démoniaque*). Hist. ecclés. Nom donné à ceux qui nient l'existence des démons.

ANTIDESME s. f. (an-ti-dè-sme — du gr. *anti*, pour, en guise de; *desma*, lien). Bot. Genre type de la famille des antidesmées, renfermant un petit nombre d'espèces qui croissent aux Indes et à Madagascar : *L'écorce de l'*ANTIDESME *peut servir à faire des cordes.*

ANTIDESMÉ, ÉE adj. (an-ti-dè-smé — rad. *antidesme*). Bot. Qui ressemble à l'antidesme.

— s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type l'antidesme.

ANTIDESPOTE adj. et s. (an-ti-dè-spo-te — de *anti*, et *despote*). Qui est ennemi des despotes, opposé au despotisme : *Ma partialité pour la France est tellement enracinée dans mon cœur, que lorsque j'ai fait dans la suite, à Paris, l'*ANTIDESPOTE, *le fin républicain, je sentais en dépit de moi-même une prédilection secrète pour cette même nation que je trouvais servile.* (J.-J. Rouss.)

ANTIDIARRHÉIQUE adj. (an-ti-di-a-ré-i-ke — de *anti*, et *diarrhéique*). Méd. Se dit de médicaments propres à combattre la diarrhée : *Régime, médication* ANTIDIARRHÉIQUE. *Les décoctions de riz sont d'excellents* ANTIDIARRHÉIQUES. *Les yeux d'écrevisses ont été fort employés en médecine comme absorbants, antiacides,* ANTIDIARRHÉIQUES, *antihémorragiques et antigoutteux.* (A. Mangin.)

ANTIDICOMARIANITE adj. et s. (an-ti-di-ko-ma-ri-a-ni-te — du gr. *antidikos*, adversaire, et du lat. *Maria*, Marie). Hist. ecclés. Nom donné à des hérésiarques, sectateurs de Paul de Samosate, de Nestorius, de Jovinien et d'Helvidius, au IVe siècle de l'ère chrétienne. Les *antidicomarianites* prétendaient que Marie n'était pas restée vierge après la naissance de Jésus-Christ, puisqu'elle avait eu plusieurs enfants de Joseph, son époux.

ANTIDIGESTIF, IVE adj. (an-ti-di-jè-stif, i-ve — de *anti*, et *digestif*). Nuisible à la digestion : *L'effet du tabac est un effet ammoniacal, et partant* ANTIDIGESTIF. (Raspail.)

ANTIDINIQUE adj. et s. m. (an-ti-di-ni-ke — de *anti*, et du gr. *dinos*, vertige). Anc. méd. S'est dit de remèdes propres à combattre ou à prévenir le vertige.

ANTIDIVIN, INE adj. (an-ti-di-vain, i-ne — de *anti*, et *divin*). Contraire à tout ce qui est divin : *Le protestantisme, qui s'est trompé sur tout, ne s'est jamais trompé d'une manière plus antilogique et plus* ANTIDIVINE *que sur l'article du purgatoire.* (Jos. de Maistre.)

ANTIDOGMATISME s. m. (an-ti-do-gma-ti-sme — de *anti*, et *dogmatisme*). Philos. Opinion contraire au dogmatisme; négation de tout ce qui n'est pas appuyé d'une démonstration rationnelle; scepticisme.

ANTIDORE s. m. (an-ti-do-re — du gr. *anti*, au lieu de; *dôron*, présent). Liturg. Dans l'Eglise grecque, Pain bénit que l'on distribue à ceux qui ne communient pas.

ANTIDOTAIRE adj. (an-ti-do-tè-re — rad. *antidote*). Anc. pharm. Qui peut servir d'antidote.

— s. m. Recueil de formules pharmaceutiques qui a été remplacé par le Codex. V. ce mot.

ANTIDOTANT (an-ti-do-tan) part. prés. du v. Antidoter.

ANTIDOTE s. m. (an-ti-do-te — de *anti*, et du gr. *dotos*, donné). Contre-poison, substance qui annule l'effet délétère des poisons : *Un poison végétal permet l'emploi plus tardif de l'*ANTIDOTE. (Fourcroy.) *Il n'existe plus d'*ANTIDOTE *unique.* (De Boismont.) *Un* ANTIDOTE *est un réactif ou un absorbant : dans les deux cas, l'*ANTIDOTE *neutralise l'effet du corps intoxicant.* (Encycl.)

Ils n'ont point d'*antidote* à ce poison affreux.
REGNARD.

— Fig. Préservatif, moyen par lequel on combat un mal moral, une influence funeste : *Il n'y a pas de meilleur* ANTIDOTE *contre l'ennui que le travail.* (Acad.) *En découvrant le poison, il faudra aussi commencer à proposer l'*ANTIDOTE, *et opposer la tradition aux nouveautés.* (Boss.) Don Quichotte *est le seul livre que je puisse toujours lire; c'est mon* ANTIDOTE *le plus puissant contre l'ennui et le chagrin.* (St-Evrem.) *Si l'amour est un poison, le caprice en est à un travers de doigt, et lui sert d'*ANTIDOTE. (La Bruy.) *Si la nature ne m'avait pas donné deux* ANTIDOTES *excellents, l'amour du travail et la gaieté, il y a longtemps que je serais mort de désespoir.* (Volt.) *L'ennui et l'insipidité sont un poison froid contre lequel bien peu de gens trouvent un* ANTIDOTE. (Volt.) *Vous avez raison, j'ai choisi un mauvais* ANTIDOTE *contre la tristesse en lisant* Clarisse. (Mme du Deff.) *Aimer ses semblables, c'est l'unique recette contre le vide, l'inquiétude et l'ennui; c'est l'*ANTIDOTE *des passions dévorantes.* (Mirabeau.) *Le sang-froid de la mère est le premier* ANTIDOTE *à la colère de l'enfant.* (Théry.)

— Bibliogr. Titre donné à certains ouvrages qui se rapprochent un peu des *anti*, mais qui s'attachent de préférence à la réfutation de livres dangereux, mauvais, et considérés en quelque sorte comme *empoisonnés*. L'un des plus connus est l'*Antidote* ou Examen du mauvais livre intitulé : *Voyage en Sibérie*, etc., par Chappe d'Auteroche (attribué à Catherine II, en société avec Schouwaloff; Amsterdam, 1771-72). M. Brunet cite encore l'*Antidotum melancholiæ jocoserium incipe, volve, vale;* Francfort, 1663.

— **Syn. Antidote, contre-poison.** *Contre-poison* est le mot vulgaire : *Il me faudrait au hasard prendre du* CONTRE-POISON *tous les jours.* (Volt.) *Antidote* est l'expression scientifique : *Le sang de vipère était la base du fameux* ANTIDOTE *de Mithridate.* (Buff.) ‖ Au fig., *contre-poison* est moins noble qu'*antidote;* cependant on trouve de nombreux exemples où les auteurs les confondent : *Il n'y a pas de meilleur* ANTIDOTE *contre l'ennui que le travail.* (Acad.) *Je voulais acheter les richesses par le travail, qui en est le* CONTRE-POISON. (Fén.)

— **Encycl.** Galien appelait *antidotes* tous médicaments administrés à l'intérieur : de là le mot *antidotaire*, employé jadis comme syn. de *dispensaire* ou *pharmacopée*. Aujourd'hui le mot *antidote* a un sens beaucoup plus restreint; on l'emploie exclusivement pour désigner une substance qui a la propriété de neutraliser les poisons, soit en les décomposant, soit en se combinant avec eux pour former des corps inertes et sans action sur nos organes.

On peut diviser les *antidotes* ou *contre-poisons* en deux catégories : 1° ceux qui annulent complètement les propriétés délétères des poisons; 2° ceux qui en diminuent notablement les effets nuisibles. A la première catégorie appartiennent : contre les acides, la magnésie calcinée, la chaux, la craie, le savon; contre les alcalis caustiques, le vinaigre, le citron, l'huile, le beurre; contre l'acide arsénieux, l'hydrate de peroxyde de fer; contre l'azotate d'argent, le sel marin; contre les sels solubles de plomb ou de baryte, les sulfates de magnésie, de potasse ou de soude, etc. Les alcalis, magnésie, chaux, etc., neutralisent les acides en les convertissant en sels. Le vinaigre et l'acide nitrique produisent le même effet sur les alcalis; le beurre et l'huile forment, avec ces mêmes alcalis, des savons. L'hydrate de peroxyde de fer se combine avec l'acide arsénieux et produit de l'arséniate de fer. Le sel marin décompose l'azotate d'argent, ce qui donne de l'azotate de soude et du chlorure d'argent. Les sulfates de magnésie, de potasse, de soude, changent les sels solubles de plomb ou de baryte en sels insolubles. Dans la seconde catégorie se place l'albumine; on l'oppose avec succès aux sels vénéneux de cuivre, de plomb, de mercure, de zinc, avec lesquels elle forme des composés qui n'ont que très-peu d'action sur l'économie. V. POISON.

ANTIDOTÉ, ÉE (an-ti-do-té) part. pass. du v. Antidoter.

ANTIDOTER v. a. ou tr. (an-ti-do-té — rad. *antidote*). Administrer un contre-poison. ‖ Inusité.

ANTIDRAMATIQUE adj. (an-ti-dra-ma-ti-ke — de *anti*, et *dramatique*). Néol. Contraire aux règles de l'art dramatique, aux effets que doit produire l'art théâtral.

ANTIDUALISME s. m. (an-ti-du-a-li-sme — de *anti*, et *dualisme*). Philos. Doctrine opposée au dualisme.

ANTIDYNASTIQUE adj. et s. m. (an-ti-di-na-sti-ke — de *anti*, et *dynastique*). Contraire soit aux dynasties en général, soit à une dynastie en particulier : *Système, opinion* ANTIDYNASTIQUE. *Légitimistes, tiers-parti, dynastiques,* ANTIDYNASTIQUES, *ils ont beau bruire et s'agiter, je vous le prédis : les doctrinaires prévaudront.* (Cormen.)

ANTIDYSSENTÉRIQUE adj. et s. m. (an-ti-diss-san-té-ri-ke — de *anti*, et *dyssenterie*). Méd. Propre à combattre la dyssenterie : *Traitement* ANTIDYSSENTÉRIQUE. *Potion* ANTIDYSSENTÉRIQUE. *L'opium, pris à faible dose, est un* ANTIDYSSENTÉRIQUE *puissant, parce qu'il paralyse momentanément le tube digestif.*

ANTIE s. f. (an-tî — du gr. *antios*, qui est devant). Ornith. Bouquet de plumes en forme de cornes, que certains oiseaux portent sur le front : *L'*ANTIE *d'un hibou, d'une chouette.*

ANTIÉCONOMIQUE adj. (an-ti-é-ko-no-mi-ke — de *anti*, et *économique*). Contraire aux principes de l'économie politique : *L'abêtissement des masses est le principe le plus* ANTIÉCONOMIQUE *qu'on puisse appliquer à la société. Ici la législation est plus qu'*ANTIÉCONOMIQUE. (Proudh.)

ANTIÉDRIE s. f. (an-ti-é-drî — de *anti*, et du gr. *edra*, base). Minér. Etat de certaines cristallisations dont les polyèdres ont leurs faces tournées en sens inverse.

ANTIÉDRIQUE adj. (an-ti-é-dri-ke — rad. *antiédrie*). Minér. Qui appartient à l'antiédrie.

ANTIÉDRITE s. m. (an-ti-é-dri-te — rad. *antiédrie*). Minér. Edingtonite minéral que l'on tire des environs de Dumbarton, en Ecosse.

ANTIÉGALITAIRE adj. (an-ti-é-ga-li-tè-re — de *anti*, et *égalitaire*). Qui n'est pas égalitaire; qui est opposé à l'égalité : *La démocratie est anarchique,* ANTIÉGALITAIRE. (Proudh.)

ANTIÉMÉTIQUE adj. et s. m. (an-ti-é-mé-ti-ke — de *anti*, et *émétique*). Méd. Propre à combattre le vomissement : *Potion* ANTIÉMÉTIQUE. *Le gaz acide carbonique est un* ANTIÉMÉTIQUE. ‖ On dit aussi ANTÉMÉTIQUE.

— **Encycl.** Le nom d'*antiémétiques* s'applique aux médicaments qui ont la propriété d'arrêter le vomissement, soit spontané, soit provoqué par des doses trop considérables de substances vomitives. L'*antiémétique* le plus employé est le gaz acide carbonique, soit qu'on l'administre dans les eaux minérales qui le contiennent, soit qu'on le fasse dégager, dans l'estomac, du bicarbonate de soude. Dans ce dernier cas, on fait usage d'une préparation connue sous le nom de *potion antiémétique de Rivière*. Voici comment cette potion est formulée et administrée : prenez, eau commune, 60 grammes; eau de menthe poivrée, 30 gr.; bicarbonate de soude cristallisé, 2 gr.; sirop d'écorce de citron, 15 gr.; faites dissoudre le tout ensemble : ayez d'autre part 15 gr. de suc de citron; faites avaler la moitié de la potion et du suc de citron pour que l'acide carbonique se dégage dans l'estomac; au bout d'un quart d'heure, donnez la seconde moitié.

ANTIENNE s. f. (an-ti-è-ne — de *anti*, et du gr. *phônê*, voix; d'où le lat. *antiphona*). Anc. mus. Chant que l'on exécutait à deux chœurs, qui se répondaient alternativement.

— Liturg. Verset, tiré ordinairem. de l'Ecriture sainte, qu'on annonce avant un psaume ou un cantique, et que l'on chante ensuite tout entier : *Les* ANTIENNES *de laudes, de vêpres, des petites heures. Les* ANTIENNES *de* Benedictus, *de* Magnificat. ‖ Sorte d'hymne en l'honneur de la sainte Vierge, qui se chante à la fin de complies : *Le* Regina cœli *est l'*ANTIENNE *du temps pascal.*

— **Par ext.,** Refrain :

> Entonnons, en buvant,
> Notre joyeuse *antienne*,
> Mais souffrez que la mienne,
> Amis, se chante avant.
> DÉSAUGIERS.

‖ Eloge, louange : *Sommes-nous là pour entendre chanter des* ANTIENNES *à la gloire des hérétiques?* (Balz.) ‖ Redite ennuyeuse : *Il y a longtemps que tu me chantes je ne sais quelle* ANTIENNE *là-dessus, et je voudrais pouvoir te dire amen pour qu'il n'en fût plus question.* (G. Sand.) *Ah çà! finirez-vous vos* ANTIENNES? (E. Sue.) *Sur ce, il chanta au chevalier la même* ANTIENNE *qu'aux autres.* (V. Hugo.)

— Prov. *Chanter toujours la même antienne,* Répéter toujours la même chose. ‖ *Chanter une mauvaise antienne,* Dire, affirmer quelque chose de fâcheux; annoncer une mauvaise nouvelle : *Vous me* CHANTEZ *là, monsieur Cocatrix,* UNE MAUVAISE ANTIENNE. (V. Hugo.)

ANTIENNÉAÈDRE adj. (an-ti-èn-né-a-è-dre — du gr. *anti*, contre; *ennéa*, neuf; *edra*, base). Minér. Cristallisé en prismes terminés par deux sommets à neuf faces.

ANTIÉOLIEN, IENNE adj. (an-ti-é-o-li-ain, è-ne — de *anti*, et *éolien*). Contraire au vent, ou à l'action des vents : *Il y a des montagnes aériennes dont les unes, que j'appelle éoliennes, soufflent les vents; d'autres,* ANTIÉOLIENNES, *leur servent de barrière.* (B. de St-P.)

ANTIÉPHIALTIQUE adj. et s. m. (an-ti-é-fi-al-ti-ke — de *anti*, et du gr. *ephialtês*, cauchemar). Méd. Qui combat le cauchemar.

ANTIÉPILEPTIQUE adj. et s. m. (an-ti-é-pi-lè-pti-ke — de *anti*, et *épileptique*). Méd. Se dit de tous les remèdes propres à combattre les crises épileptiques.

ANTIER (Benjamin), auteur dramatique, né à Paris en 1787. Il a composé seul une douzaine de pièces, parmi lesquelles l'amusante bouffonnerie des *Beignets à la cour*, et en collaboration avec divers auteurs une multitude de drames, de comédies, de vaudevilles, etc. Ses comédies-vaudevilles qui ont eu le plus de succès sont la *Reine d'un jour*, la *Lanterne sourde* et *Pierre le Rouge*. Comme dramaturge, il prit une part considérable à la collaboration d'où sortirent de nombreuses pièces qui ont laissé de longs souvenirs aux théâtres des boulevards : *Guillaume Tell*, l'*Incendiaire*, le *Marché de Saint-Pierre*, les *Filets de Saint-Cloud*, les *Tours de Notre-Dame*, enfin l'*Auberge des Adrets* et *Robert Macaire*, dont Frédérick Lemaître a fait un type devenu fameux. La dernière production de M. Antier est le drame du *Masque de poix* (1855). Aujourd'hui M. Antier est un des employés supérieurs de l'administration du Mont-de-Piété; il a été nommé chevalier de la Légion d'honneur le 15 août 1864.

ANTIESCLAVAGISTE adj. et s. (an-ti-è-skla-va-ji-ste — de *anti*, et *esclavagiste*). Adversaire des esclavagistes ou partisans de l'esclavage, de la traite des noirs.

ANTIETAM-CREEK, rivière étroite et profonde des Etats-Unis, dans le Maryland; prend sa source au S. de la Pensylvanie, traverse du N. au S. le comté de Washington, arrose Elisabeth-Town et Sharpsburg, et se jette dans le Potomac, à 4 kil. S. de cette dernière ville. Cette rivière a donné son nom à une bataille sanglante, livrée le 17 septembre 1862, près de la ville de Sharpsburg, entre les fédéraux, commandés par le général Mac-Clellan, et l'armée confédérée du général Lee. Ce dernier, au commencement de septembre, avait envahi le Maryland et occupé Frédéric, ainsi que tout le pays baigné par le Monocacy. De son côté, Mac-Clellan était venu s'interposer entre les confédérés et les gués du Potomac. Dès qu'il eut connaissance de ce mouvement, Lee détacha de son armée le corps du général Stonewald-Jackson, qui reçut l'ordre d'attaquer Harper's-Ferry. Le 14, les deux armées se trouvèrent en présence. Après une vive résistance, les confédérés se virent obligés d'abandonner la position qu'ils occupaient sur le South-Mountain. Ils employèrent les journées du 15 et du 16 à se poster solidement derrière l'Antietam. Ils y furent attaqués le 17. Une lutte acharnée s'engagea et dura jusqu'au soir, sans avantage décisif de part ni d'autre. Toutefois, dans la nuit du 18, les confédérés franchirent le Potomac et évacuèrent le Maryland. Les pertes étaient à peu près égales de part et d'autre; mais les fédéraux avaient fait 5,000 prisonniers. Comme compensation, Jackson avait fait capituler Harper's-Ferry et y avait capturé le général Wight, commandant la place; 11,000 prisonniers, 50 pièces de canon et une immense quantité d'armes et de munitions étaient restés aux confédérés.

ANTIÉTYMOLOGIQUE adj. (an-ti-é-ti-mo-lo-ji-ke — de *anti*, et *étymologique*). Contraire aux règles de l'étymologie : *On a banni cet* y ANTIÉTYMOLOGIQUE *de beaucoup de mots*

où on le plaçait encore à la fin du XVIII[e] *siècle.* (Ampère.)

ANTIÉTYMOLOGISTE s. m. (an-ti-é-ti-mo-lo-ji-ste — de *anti*, et *étymologiste*). Celui qui n'observe point les lois de l'étymologie; qui repousse l'orthographe étymologique : *Les* ANTIÉTYMOLOGISTES *trouvent, à l'égard du mot* abri, *une bonne occasion de s'égayer; et, en effet, rien n'est drôle comme d'entendre les savants dans les origines des mots nous assurer que ce nom vient de* apricus, *qui signifie* exposé au soleil. (***)

ANTIÉVANGÉLIQUE adj. (an-ti-é-van-jé-li-ke — de *anti*, et *évangélique*). Contraire à l'Evangile, à son esprit : *Croyances* ANTIÉVANGÉLIQUES. *Doctrine* ANTIÉVANGÉLIQUE.

ANTIF, IVE adj. (an-tif, i-ve — du lat. *antiquus*, antique). Vieux mot usité au XIII[e] siècle, et qui signifiait *ancien*.

ANTIFARCINEUX, EUSE adj. et s. m. (an-ti-far-si-neu, eu-ze — de *anti*, et *farcineux*). Art vétér. Propre à combattre le farcin : *Remède* ANTIFARCINEUX. *Il est peu d'*ANTIFARCINEUX *qui méritent quelque confiance; la médecine vétérinaire préconise cependant la ciguë, la noix vomique, les arsenicaux, le topique Terrat, les ferrugineux, les antimoniaux, les mercuriaux, les préparations de soufre, d'iode, de chlore, de brome, les eaux minérales sulfureuses, salines*, etc. (Lecoq.)

ANTIFE s. m. (an-ti-fe). Argot. Mot qui signifiait primitivement *église*, lieu fréquenté de préférence par les filous, parce qu'ils y trouvent les chances les plus favorables au succès de leur industrie, au milieu de la foule qui s'y rend. ‖ *Battre l'antife*, Battre le pavé des églises, et, par ext., le pavé des rues.

ANTIFÉBRILE adj. et s. m. (an-ti-fé-bri-le — de *anti*, et *fébrile*). Méd. Propre à combattre la fièvre : *Substance, potion* ANTIFÉBRILE. *Le quinquina est un excellent* ANTIFÉBRILE. ‖ On dit plus généralement FÉBRIFUGE.

ANTIFERMENTESCIBLE adj. (an-ti-fèr-man-tè-si-ble — de *anti*, et *fermentescible*). Qui ne fermente pas, ou qui ne fermente que difficilement.

ANTIFRANÇAIS, AISE adj. (an-ti-fran-sè, è-ze — de *anti*, et de *français*). Contraire à la nationalité française, à la gloire, à l'influence, aux intérêts de la France : *Le parti français et le parti* ANTIFRANÇAIS *se balançaient au conclave.* (Alex. Dum.) *Les préjugés* ANTIFRANÇAIS *sont aussi très-vigoureusement combattus en ce qui concerne l'espèce ovine.* (Paul d'Ivoi.)

ANTIFRICTION s. f. (an-ti-fri-ksi-on — de *anti*, et *friction*). Techn. Nom donné à un alliage destiné à faire les paliers ou coussinets des axes et essieux des locomotives, parce qu'il avait, croyait-on, la propriété de diminuer le frottement. L'expérience ayant démontré qu'il produisait un effet contraire, on l'a appelé *métal d'antitraction*.

— Méc. *Système d'antifriction*, Tout système destiné à diminuer, dans une machine, la perte de travail due au frottement des diverses parties de cette machine. ‖ Adj. *Presse antifriction*, Nom d'une presse monétaire, construite par le mécanicien Dick, de Philadelphie, et dans laquelle la perte résultant du frottement est diminuée au moyen d'une succession de disques et de secteurs tournant autour d'axes horizontaux : *La presse* ANTIFRICTION *peut surtout servir à estamper, emboutir, poinçonner*, etc., *les pièces métalliques d'une assez faible épaisseur*. (Poncelet.)

ANTIFROTTANT, ANTE adj. (an-ti-fro-tan, an-te — de *anti*, et *frottant*). Techn. Se dit de rouleaux destinés à empêcher le frottement dans les roues de voiture et dans les cabestans.

ANTIGALACTIQUE adj. et s. (an-ti-ga-lakti-ke — de *anti*, et du gr. *gala, galaktos*, lait). Méd. Syn. de *antilaiteux*.

ANTIGALEUX, EUSE adj. et s. m. (an-ti-ga-leu, eu-ze — de *anti*, et *galeux*). Méd. Se dit des remèdes propres à guérir la gale. Syn. inusité de *antipsorique, antidartreux* et *antiherpétique*.

ANTIGALLICAN, ANE adj. (an-ti-gall-li-kan, a-ne — de *anti*, et *gallican*). Qui est opposé à l'Eglise gallicane, aux principes de l'Eglise gallicane : *L'Hospital contre-carra si bien toutes les mesures* ANTIGALLICANES *et politiques des Guises, qu'il fut exilé à sa terre.* (Balz.) *En général, les tendances de l'épiscopat français sont* ANTIGALLICANES. (Guéroult.) ‖ Syn. d'*ultramontain*.

ANTIGALLICANISME s. m. (an-ti-gall-li-ka-ni-sme — rad. *antigallican*). Ensemble des principes, des intérêts, en opposition avec les principes et les intérêts de l'Eglise gallicane. ‖ Syn. d'*ultramontanisme*.

ANTIGANGRÉNEUX, EUSE adj. et s. (an-ti-gan-gré-neu, eu-ze — de *anti*, et *gangréneux*). Méd. Qui est propre à guérir la gangrène, à s'opposer à ses progrès.

ANTIGARIS s. m. (an-ti-ga-riss — de *Antigaris*, n. pr.). Géogr. anc. Nom d'une des deux tribus ajoutées aux dix anciennes, dont se composait la population d'Athènes.

ANTIGASTRONOMIQUE adj. (an-ti-ga-stro-no-mi-ke — de *anti*, et *gastronomique*). Contraire à la gastronomie, aux plaisirs de la table : *Si, comme moi, l'on n'a pas le goût de prolonger par trop de telles séances* ANTIGASTRONOMIQUES, *on remonte sur le pont, où les femmes peuvent se livrer aux douceurs du cigare.* (E. Sue.)

ANTIGÈNES, médecin grec du III[e] siècle av. J.-C., mentionné par Cœlius Aurelianus. Il avait composé un *Traité sur les fièvres et les tumeurs.* ‖ Autre médecin grec qui vivait à Rome au temps de Galien, dont il était l'adversaire. ‖ Historien grec qui avait écrit une vie d'Alexandre le Grand, où se trouvait racontée l'entrevue du conquérant avec la reine des Amazones. ‖ Général d'Alexandre le Grand et l'un des chefs des argyraspides. Après la défaite d'Eumène, dont il avait embrassé le parti, il tomba entre les mains d'Antigone, qui le fit brûler vif.

ANTIGÉNIDAS, nom de deux célèbres joueurs de flûte thébains. Le premier donna des leçons à Alcibiade; le second perfectionna la flûte, dont il multiplia les tons en augmentant le nombre des trous de cet instrument. Il joua aux noces d'Iphicrate et devant Alexandre; il accompagnait le poëte Philoxène lorsque celui-ci récitait ses vers. Ses deux filles suivirent sa profession; elles sont citées dans une épigramme de l'*Anthologie grecque*.

ANTIGÉNIDIEN adj. m. (an-ti-jé-ni-di-ain — de *Antigénidas*, n. pr.). Se dit d'un mode de musique inventé par Antigénidas, contemporain d'Alexandre.

ANTIGÉOMÈTRE s. m. (an-ti-jé-o-mè-tre — de *anti*, et de *géomètre*). Néol. Ennemi de la géométrie, et des mathématiques en général.

ANTIGÉOMÉTRIQUE adj. (an-ti-jé-o-mé-tri-ke — de *anti* et *géométrique*). Contraire à la géométrie, à sa méthode, à ses principes : *Goûts, propositions* ANTIGÉOMÉTRIQUES.

ANTIGERMANIQUE adj. (an-ti-jèr-ma-ni-ke — de *anti*, et *germanique*). Qui est contraire à l'Allemagne, à ses intérêts, à ses institutions : *Cette Allemande lança le jeune Fritz, à l'âge de vingt et un ans, dans des dissipations* ANTIGERMANIQUES. (Balz.)

ANTIGNA (Jean-Pierre-Alexandre), peintre français, né à Orléans en 1818. Elève de Paul Delaroche, il a commencé par faire de la peinture religieuse et a exposé successivement la *Naissance de Jésus-Christ* (1841), la *Vision de Jacob* (1842), la *Tentation de saint Antoine* (1843), qui n'eurent aucun succès. En 1845, outre une *Madeleine repentante*, il envoya au Salon divers tableaux de genre, entre autres un *Mendiant* et des *Baigneuses*, qui attirèrent sur lui l'attention. A partir de cette époque, il a eu le bon esprit de renoncer aux tableaux de religion pour ne peindre que des sujets familiers, empruntés d'ordinaire à la vie rustique. Il a obtenu dans ce genre d'honorables succès, en copiant la nature simplement, franchement, sans recherche de l'élégance, comme sans parti pris de réalisme. Les scènes de deuil, les intérieurs enfumés et misérables, les enfants en haillons et les vieilles gens courbés par le travail, sont les motifs qu'il traite avec une sorte de prédilection, le plus souvent dans des cadres de dimensions restreintes. L'*Incendie* (V. ce mot) qu'il a exposé en 1850 et 1855, et qui figure aujourd'hui au musée du Luxembourg, a les proportions d'un tableau d'histoire; c'est son œuvre la plus importante et la mieux réussie; elle lui a valu une médaille de première classe. *L'Empereur visitant les ouvriers ardoisiers d'Angers pendant l'inondation de* 1856 (commande du min. d'Etat, 1857) est un tableau froid et péniblement exécuté. La *Scène de guerre civile* (chouans poursuivis par les bleus et réfugiés dans une chaumière) (1859) pourrait servir de pendant à l'*Incendie* : la composition est assez bien conçue, un peu mélodramatique toutefois. Ces trois grandes toiles font exception dans l'œuvre de M. Antigna, qui n'est jamais plus expressif que lorsqu'il met en scène de petites figures. On a reproché à sa peinture un excès de solidité et l'abus des tons gris et ternes; mais ce n'est pas sans intention qu'il assombrit sa couleur et qu'il évite les mièvreries et les papillotages de la touche, en peignant les misères et les tristesses sociales. Il a su, d'ailleurs, trouver sur sa palette des tons clairs et gais lorsqu'il a voulu peindre des scènes riantes, telles que la *Ronde d'enfants* (1853), la *Descente* et le *Sommeil de midi* (1859). Cette dernière composition, qui a été justement admirée, n'a qu'un personnage : une fillette des champs, endormie dans un nid de verdure et de fleurs où jouent les rayons du soleil. M. Antigna n'a rien fait de plus séduisant que ce tableautin. C'est une figure charmante aussi, mais de plus grandes proportions, qu'il a placée dans son tableau du Salon de 1864, intitulé le *Miroir des bois* : une petite villageoise entièrement nue et debout auprès d'une source, où elle est toute surprise et tout heureuse d'apercevoir son image.

ANTIGNAC (Antoine), chansonnier, né à Paris en 1772, mort en 1823. Il fut un des plus joyeux convives des soupers du *Caveau moderne* et l'émule de Désaugiers, qui lui a consacré une chanson charmante où l'on remarque cette strophe :

Si les bons cœurs ont droit au bonheur des élus,
Si l'esprit, la gaîté, peuvent goûter ses charmes,
Sur Antignac cessons de répandre des larmes :
C'est un ami de moins, c'est un heureux de plus.

Antignac était un poëte spirituel et correct, mais sans beaucoup de verve ni de malice. Un recueil de ses chansons a été publié en 1809.

ANTIGOA. V. ANTIGUA.

ANTIGONE s. f. (an-ti-go-ne — du gr. *anti*, contre; *gônia*, angle). Bot. Genre de la famille des polygonées, renfermant des arbrisseaux grimpants, qui vivent au Mexique.

— Conchyl. Genre de coquille aussi nommé *cythérée*.

ANTIGONE, fille d'Œdipe et de Jocaste, sœur d'Etéocle et de Polynice, servit de guide à son père aveugle quand il se fut crevé les yeux. Elle brava les ordres de Créon, roi de Thèbes, pour rendre les derniers honneurs au corps de son frère Polynice, et fut condamnée par le tyran à être enterrée vive. Sophocle a immortalisé Antigone, dont le nom est resté le modèle de la piété filiale; les écrivains y font de fréquentes allusions :

« La misère ne vous fait pas peur; vous vivrez au besoin de racines et d'eau claire. C'est noble, c'est grand, c'est beau, c'est héroïque. Je vous vois déjà reprenant sans pâlir le chemin de la pauvreté. Mais votre fille, monsieur, votre fille, car vous êtes père, monsieur le marquis! S'il vous plaît d'accepter le rôle d'Œdipe, imposerez-vous à cette aimable enfant la tâche d'*Antigone?* »

JULES SANDEAU.

Antigone, tragédie de Sophocle. Cette pièce fait suite à l'*Œdipe Roi* et à l'*Œdipe à Colone* du même poëte. Créon, proclamé roi de Thèbes après la mort des deux fils d'Œdipe, avait défendu sous peine de mort d'ensevelir Polynice, pour le punir d'avoir porté la guerre civile dans sa patrie; mais Antigone, écoutant plutôt les inspirations de la piété fraternelle que les conseils de la prudence et de la crainte, a bravé la défense de Créon. Le tyran prononce contre elle l'arrêt de mort. Ni la douleur d'Hémon, son fils, qui aime Antigone, ni l'héroïsme de cette princesse, ni les menaces du devin Tirésias, ne peuvent le fléchir. Antigone périt victime de son dévouement, dans une caverne où elle meurt de faim. Mais Créon subit le châtiment de sa cruauté par le suicide de son fils, qui ne peut survivre à la mort d'Antigone.

Antigone, on le sait, est l'héroïne de la piété filiale; c'est la femme toujours prête à se dévouer aux sentiments de la nature. Ce type si pur se transforme et s'agrandit encore dans la tragédie de Sophocle : Antigone s'immole à la piété fraternelle. Après avoir connu la misère et l'exil, elle n'hésite pas à ajouter au sacrifice : Thèbes est opprimée; seule elle aura le courage de mépriser les volontés iniques d'un tyran cruel et ambitieux. Antigone, c'est l'affection du foyer, le cri de la nature en révolte contre des décrets arbitraires qui offensent l'humanité. Ainsi la jeune fille est sublime par son caractère et par ses actes; mais Sophocle se garde bien d'en faire un être au-dessus des faiblesses de son sexe. Antigone a un cœur ouvert à la douleur, aux regrets, à l'espoir. Son arrêt de mort est irrévocable; alors elle pleure sa jeunesse, et, comme la fille de Jephté, elle regrette des bonheurs inconnus, les joies de l'hymen et les douleurs si douces de la maternité : « Mon cœur, répond-elle à Créon, est fait pour aimer, non pour haïr. » L'héroïne est encore plus sensible que touchante : un amour mutuel, mais discret et mystérieux, règne entre la jeune fille et Hémon; rien n'a trahi cette passion innocente : un simple aveu aurait terni la pureté d'Antigone; seul le chœur, interprète des sentiments comprimés de ces deux âmes, chante à l'Amour un hymne éloquent. Au dénoûment, Hémon se perce de son épée sur le corps d'Antigone, et c'est ainsi seulement que se révèle l'énergie de sa passion.

Le poëte excelle dans la peinture de ces caractères si distincts. Il fait de Créon un ambitieux jaloux de son autorité et corrompu par un long abus du pouvoir absolu. C'est aussi un sophiste qui cherche à justifier ses volontés les plus arbitraires par des maximes morales. Il veut couvrir du manteau de la justice l'odieux d'une loi sanguinaire. Son orgueil s'obstine, et son opiniâtreté amène la ruine de toute sa famille.

Il ressort de cette tragédie une triste vérité d'observation : la versatilité de la foule donnant invariablement raison au dernier venu : les vieillards thébains, qui composent le chœur, approuvent tour à tour chaque personnage, et acceptent avec la même complaisance débonnaire les diverses situations qui se déroulent. Créon préconise l'arbitraire et l'obéissance passive : *il a raison;* son fils proteste en faveur de la justice et de la liberté humaine : *il a raison;* le chœur est ému de compassion au sort d'Antigone, mais il se tait devant l'oppresseur, et n'accorde pas même une larme à la victime qui marche à la mort.

Cette belle tragédie, d'une poésie si noble et si touchante, a aussi une valeur politique : la démocratique Athènes applaudissait à l'auteur qui exposait avec un ton grave des maximes généreuses sur les devoirs du citoyen ou sur les obligations imposées au chef de l'Etat, dont la première est de sacrifier au bien public ses affections particulières. Ailleurs, Sophocle attaque l'anarchie et l'insubordination aux lois et aux magistrats. Mais c'est surtout contre la tyrannie que le poëte exprime une haine patriotique, et ce sentiment s'exhale de l'ensemble comme des parties de tout l'ouvrage. Il n'est donc pas surprenant que les Athéniens aient répondu à ces grandes leçons par des acclamations enthousiastes et élevé Sophocle à la dignité de stratége, fonction où il eut Périclès pour collègue.

L'œuvre de Sophocle respire un si puissant intérêt dramatique, que, traduite fidèlement en français, elle a pu, quoique dépouillée du charme de la langue grecque, malgré la différence des mœurs et l'intervalle de plus de deux mille ans, exciter de nos jours, sur la scène française, de profondes émotions.

Antigone, tragédie d'Alamanni. L'auteur, déjà célèbre en Italie, se contenta de la gloire de faire passer dans la langue italienne les beautés de cette même *Antigone* de Sophocle que Rucellaï avait déjà imitée dans sa *Rosemonde*. Il suivit exactement, scène par scène, la marche du poëte grec, et ne se donna d'autre liberté que d'étendre ou de resserrer quelques passages. Il conserva même fidèlement le chœur de ces vieux Thébains, introduit par Sophocle comme un éloge indirect du gouvernement républicain d'Athènes, et comme une satire de la royauté dégénérée en tyrannie. Le seul mérite que puisse avoir eu Alamanni dans cette pièce, c'est celui du style. Il est, à cet égard, fort supérieur aux poëtes qui l'ont précédé. Il garde pour ainsi dire le milieu entre la trop grande simplicité de Trissin et la grandeur étudiée de Rucellaï. La clarté, l'élégance, peu d'énergie, mais jamais d'enflure, telles sont les qualités que l'on retrouve généralement dans les poésies d'Alamanni, et qui ne brillent pas moins dans son *Antigone*. Il est à croire qu'il la composa en France pendant son exil; du moins, elle fut imprimée pour la première fois à Lyon (1533).

Dans une de ses pièces, Giraldi avait personnifié la Tragédie, qui y récitait le prologue; Alamanni assistait à la représentation. Dix ans après, quand Giraldi fit imprimer sa pièce, il ajouta un épilogue où la Tragédie se félicitait elle-même d'avoir, en cette occasion, paru en scène devant celui qui avait, revêtu d'un habit toscan, transporté de Thèbes jusqu'au delà des Alpes la sensible sœur de Polynice.

Antigone, tragédie de Rotrou, représentée à Paris en 1638. L'*Antigone* de Sophocle et les *Phéniciennes* d'Euripide, furent les deux tragédies grecques dans lesquelles Rotrou puisa son sujet. La simplicité antique se prêtait peu à la multitude d'incidents qui surchargeaient alors la scène française. Non content de ces deux modèles, qui ne lui parurent pas suffisants, Rotrou emprunta encore quelques traits de la *Thébaïde* de Sénèque; en général, cependant, ce fut Euripide qu'il imita le plus fidèlement, surtout dans la première moitié de sa tragédie, tout en altérant le caractère primitif des héros. Euripide fait porter l'intérêt du spectateur sur Polynice, en représentant sous le caractère odieux d'un tyran, Etéocle, qui exerce alors la puissance. Les deux auteurs français, au contraire, ont donné à Etéocle des sentiments d'humanité, tandis que Polynice est présenté comme le type du tyran. On plaint Polynice dans Euripide; on le hait dans les deux tragédies françaises.

Rotrou, dans le troisième acte, ayant épuisé les *Phéniciennes* d'Euripide, commence alors, au milieu de cet acte, le sujet de l'*Antigone* de Sophocle, qui conduit sa pièce jusqu'au dénoûment. Ce double élément refroidit l'action et détruit tout l'intérêt au moment où il devrait être le plus fort.

Malgré les nombreux défauts de l'*Antigone* de Rotrou, cette tragédie obtint un grand succès devant un public que la représentation du *Cid* avait rendu plus délicat; le parterre ne fut pas insensible aux beautés de détail dont *Antigone* est remplie. Rotrou s'y élève souvent à la hauteur des poëtes grecs ses modèles, dont il fut le premier interprète sur la scène française. Racine, dans sa préface de la *Thébaïde*, lui rend à cet égard une entière justice.

Antigone, tragédie d'Alfiéri, imitée de Sophocle. L'auteur italien a fait disparaître de son œuvre tous les personnages subalternes qui donnent tant de valeur au tableau du tragique grec. Il n'a introduit dans sa tragédie que les personnages absolument nécessaires à l'action : Créon, Hémon, Antigone; mais on trouve dans cette œuvre des contrastes frappants et des traits admirables de dialogue.

Antigone, sorte de roman poétique et symbolique, de Ballanche, ou plutôt poëme en prose analogue aux *Martyrs* de Chateaubriand. Cet ouvrage, commencé en 1812, fut terminé par l'auteur en 1813, à Rome, sous les yeux de la noble exilée dont l'amitié avait rendu le calme à sa vie. (M[me] Récamier.) *Antigone* était déjà imprimée quand la Restauration arriva, et on voulut voir dans le caractère de la fille d'Œdipe le portrait de la fille de Louis XVI, la duchesse d'Angoulême.

Plus tard, on crut trouver dans *Antigone* le symbole d'une idée philosophique qui n'était certainement pas dans l'esprit de Ballanche. Dans ce sens, ce serait une œuvre sociale; l'hymen incestueux d'Œdipe et de Jocaste signifierait l'absorption du peuple par la royauté; Laïus représenterait le despotisme du passé, et Jocaste l'harmonie du passé et de l'avenir. *Antigone*, toujours dans la donnée de cette exégèse trop subtile, *Antigone*, cette héroïne de la piété filiale et fraternelle, que frappe le malheur, malgré son innocence, serait l'image de l'humanité déchue soumise à une expiation solidaire dont elle se relève par la souffrance.

Eschyle, dans sa tragédie des *Sept chefs*

devant Thèbes; Sophocle, dans sa *Trilogie* sur Œdipe et sa famille; Euripide, dans ses *Phéniciennes*, ont traité le même sujet. Nous découvrirons plus sûrement le but de Ballanche dans *Antigone*, quand nous aurons vu ce qu'il a emprunté à ses devanciers et surtout ce qu'il a changé à leurs conceptions.

Le personnage d'Œdipe subsiste tel que la tradition nous l'a conservé. Mais ce n'est plus l'homme du *destin*, c'est l'homme de l'*énigme*. Ballanche a changé également le lieu et les circonstances de la mort d'Œdipe. C'est sur le sommet du Cythéron, au lieu même où Laïus a péri de sa main, que le malheureux roi disparaît au milieu d'une tempête, sous les yeux d'Antigone, afin que la colère des dieux soit satisfaite au lieu même où fut commis le crime.

C'est bien toujours ce type saisissant, transmis par la poésie antique, que nous retrouvons ici dans Antigone, mais rendu plus parfait encore, au point que cette perfection nuit peut-être au poëme. Ce caractère, d'une vertu si accomplie, orné de la triple auréole de la piété, de l'innocence et du dévouement, n'appartient pas à la nature humaine. Puis ces malheurs sans nombre, incessants, différant entre eux seulement par le degré de la souffrance, portent le trouble dans l'âme et fatiguent la sensibilité.

Mais, si Antigone est grecque par ses actes et son langage, elle est chrétienne par ses sentiments. C'est surtout au moment de la mort qu'on la voit, toute pleine de la paix et de l'espérance chrétiennes, courir à l'immortalité. « Antigone, dit Ch. Nodier, expirant de faim dans une grotte impénétrable, où ses derniers soupirs s'exhalent presque sans être entendus, présente à l'imagination une scène d'angoisse qui brise le cœur; mais placez sur sa bouche le sourire de l'innocence, l'espoir de la vertu dans ses regards, et ouvrez le ciel, vous soutiendrez alors le spectacle sans douleur, ou plutôt il fera couler de vos yeux les pleurs les plus doux que vous ayez versés, car Antigone a cessé d'être malheureuse, et toutes ses souffrances sont déjà réparées pour toujours. » Suivant la belle expression du même critique, Ballanche, écrivant *Antigone*, « attacha à la lyre d'Homère une des cordes de la harpe de David et d'Isaïe. »

Ballanche a non moins heureusement modifié le sphinx. Le monstre est debout sur la colline, à demi voilé par les nuages. Quand il parle, nous pensons malgré nous à ce souffle qui faisait frémir Job pendant la nuit. Le sphinx, c'est l'idéal montrant à l'homme le malheur de sa destinée; c'est l'idéal avec son obscurité, son vague et toute la solennelle majesté de l'infini.

Ce poëme, narration touchante des malheurs d'une jeune fille, transporte un sujet païen dans les croyances modernes. Grecque par l'attitude et le langage, l'héroïne est chrétienne par la pensée. C'est une sœur de Cymodocée. « Pour moi, dit M. de Loménie, cette évocation simultanée de deux époques dans ce qu'elles ont de plus beau, ces grands tableaux de bataille tracés avec un pinceau homérique, ces chants, ces festins, ces pompes funèbres, cette reproduction parfaite de toute la partie plastique d'une civilisation éteinte, tout cela, présidé et conduit par une pensée morale d'un autre âge, me plaît infiniment. Figurez-vous une Vénus de Milo avec la physionomie d'une madone de Raphaël : il y a un peu de cela dans l'*Antigone* de M. Ballanche. Du reste, il y a dans l'ensemble beaucoup plus d'art que de passion, dans le sens au moins où on l'entend aujourd'hui. Chez M. Ballanche, la corde du cœur ne rend guère qu'un son; il est pur, harmonieux, mélancolique et doux, mais c'est toujours à peu près le même. »

Mais la plus belle conception de Ballanche, celle qui a le plus influé sur le caractère général de l'ouvrage, c'est l'idée d'une providence, d'une divinité vengeresse et rémunératrice, la juste Némésis, remplaçant un destin aveugle et inexorable. De là un horizon plus large et tout nouveau, une teinte grave et pieuse inconnue à la Grèce antique. L'Olympe semble agrandi, et un rayon d'espérance, glissant à travers la nuit, perce le sombre nuage qui couvre cette race de Labdacus tout entière vouée au malheur.

Il nous serait maintenant facile de nous rendre compte de la pensée qui a présidé à la conception d'*Antigone*, quand même l'auteur n'aurait pas lui-même pris soin de nous l'apprendre. Il s'exprime ainsi dans l'épilogue de cet ouvrage : « L'antique énigme du sphinx dénonce un être qui n'a qu'une voix et qui n'est debout qu'un instant. N'est-ce pas là tout l'homme?.... Tel fut Œdipe. Mais cet homme du malheur, cet homme que l'antiquité regardait comme l'emblème des destinées humaines, ce roi de l'énigme eut des enfants qui vinrent en quelque sorte compléter une telle vie...... Antigone est, au milieu d'une famille si funeste, et parmi les calamités de la patrie, tantôt comme une divinité secourable, qui encourage et console, tantôt comme une victime pure, qui expie les fautes des autres. Nous ne sommes donc point isolés sur cette terre de deuil; non, Dieu jamais n'abandonne sa noble créature; à côté des erreurs, de l'infortune, même de l'opprobre, il place l'innocence, la vertu, le dévouement; et l'homme, ce roi détrôné, traverse son exil toujours accompagné de l'Antigone que le ciel lui envoya. »

C'est là, on le voit, la pensée qui a inspiré l'œuvre de Ballanche. Il nous montre l'homme déchu, environné de fléaux, dévoré de désirs, en proie à l'infortune à chaque moment de sa vie, ne trouvant asile qu'au sein de la divinité. La Providence ne l'oublie pas, en effet, elle veille sur lui, et quand le fardeau des douleurs est trop lourd, elle lui donne un aide et un soutien. Certes, on ne peut pas nier que cette haute et sublime pensée morale ne soit autrement capable d'animer le sujet, que cette sombre image *de la nécessité*, adoptée par la poésie grecque. Nous dirons volontiers que, si cette manière de rajeunir des tableaux usés n'appartient pas au génie, elle est du moins d'un talent de très-grand mérite.

Dans l'économie du poëme, l'histoire d'Antigone est racontée par le devin Tirésias, vieillard aveugle comme Œdipe, que conduit dans son exil, comme une autre Antigone, sa fille Daphné, prêtresse d'Apollon. Ils sont à la cour du roi Priam, tous deux s'asseyent à la table du puissant monarque, au milieu de sa nombreuse famille. « Là étaient le vaillant Hector et sa jeune compagne, la belle Andromaque, tout étonnée encore d'avoir échangé le modeste vêtement des vierges contre la parure des nouvelles épouses; Cassandre, qui avait reçu d'Apollon la vaine prérogative de lire dans l'avenir; Polyxène, ornée de mille grâces, et dont le trépas cruel coûtera tant de larmes à sa mère; Polite, destiné à être immolé par Pyrrhus aux pieds des autels domestiques, et sous les yeux mêmes de ses parents; Laodice qui, à l'aurore de la vie, passait pour la plus belle des filles de Pergame; Polydore, le dernier des enfants du roi, et qu'une horrible trahison devait ravir de si bonne heure à la lumière du jour. Là était le berger de l'Ida, juge entre trois déesses, Pâris, que la faveur de Vénus ne pourra garantir des hasards de la guerre. Là était aussi cette femme de Sparte, Hélène, transfuge du lit conjugal : elle était timide comme une jeune fille; son visage se colorait d'une aimable rougeur lorsque sa beauté attirait les regards des hommes; elle ne quittait point les côtés de son nouvel époux, et semblait toujours craindre quelque sentiment secret d'aversion, à cause de la pudeur trahie. Quelquefois elle pensait en soupirant à cette patrie qu'elle ne pouvait plus espérer de revoir, aux rives fleuries de l'Eurotas, aux verdoyants sommets du Taygète, à tous les lieux enchantés où, dans ses jours d'innocence, elle menait des danses légères avec les compagnes de sa jeunesse. » Ce cadre, d'une poésie élevée, convient éminemment au sujet. Les longs et lugubres récits de Tirésias sont entrecoupés par Daphné, qui chante, en s'accompagnant de la lyre, les charmes de la terre natale, les destinées glorieuses de Castor et de Pollux, l'hymne aux tombeaux, les amours et les malheurs d'Orphée et d'Eurydice. L'intervention de ces deux personnages, dont l'idée appartient en propre à Ballanche, est un des ressorts les plus dramatiques qui aient été mis en usage dans l'épopée. Qu'on ajoute aux traits déjà esquissés l'admirable épisode de Parthénopée, et l'on aura une idée des jouissances nobles et tendres que procure la lecture du poëme d'*Antigone*.

Antigone, grand opéra en trois actes, paroles de Marmontel, musique de Zingarelli, représenté à l'Académie royale de musique en 1789. Deux ans avant, on avait donné au Théâtre-Français une pièce imitée de l'*Antigone* de Sophocle. C'est probablement la raison qui fit appeler Zingarelli à Paris pour écrire un opéra sur le même sujet. Mais ce sentiment antique de piété fraternelle pour un corps privé de sépulture se prêtait mal à une composition musicale; aussi l'opéra de Zingarelli n'eut-il qu'un succès d'estime.

ANTIGONE, surnommé le *Cyclope*, parce qu'il avait perdu un œil dans un combat, l'un des capitaines d'Alexandre, reçut, à la mort de ce prince (323 av. J.-C.), le gouvernement de la Lydie, de la Phrygie et de la Pamphylie. Peu satisfait de ce partage, il s'empara de l'Asie Mineure et de la Syrie après avoir vaincu et mis à mort Eumène, qui défendait les intérêts de la famille d'Alexandre. Il défit ensuite Cassandre, Ptolémée, Séleucus et Lysimaque, et prit le titre de roi. Ses ennemis se liguèrent de nouveau pour l'accabler à Ipsus, où il perdit la bataille et la vie (301 av. J.-C.)

ANTIGONE GONATAS, petit-fils du précédent et fils de Démétrius Poliorcète, se fit proclamer roi de Macédoine l'an 278 av. J.-C., et délivra ce pays d'une invasion de Gaulois. Chassé de ses Etats par Pyrrhus, roi d'Epire, il n'y rentra qu'après la mort de ce prince, s'empara par surprise de la citadelle de Corinthe, position importante qui lui fut enlevée par Aratus, et mourut vers 242 av. J.-C.

ANTIGONE DOSON, roi de Macédoine, monta sur le trône l'an 232 av. J.-C., au préjudice de Philippe, son neveu, trop jeune alors pour gouverner. Les Achéens, en guerre avec Sparte, l'ayant appelé à leur secours, il battit Cléomène, roi de Sparte, à la bataille de Sellasie, et s'empara de sa capitale. Il mourut l'an 221.

ANTIGONE, roi des juifs et fils d'Aristobule II, fut fait prisonnier et emmené à Rome par Pompée, l'an 61 av. J.-C. Les Parthes le ramenèrent à Jérusalem, l'an 38; mais Marc Antoine, qui appuyait son compétiteur Hérode, lui fit trancher la tête (35 av. J.-C.).

ANTIGONIDE, nom d'une tribu d'Athènes, créée en l'honneur d'Antigone, et ajoutée aux dix anciennes avec celle qu'on nomma *Démétriade* pour honorer Démétrius, fils d'Antigone. Dans la suite, l'*Antigonide* prit le nom d'*Attalide*.

ANTIGONIE ou **ANTIGONIA**, ville de l'ancienne Syrie, bâtie par Antigone Ier sur l'Oronte, et ruinée par Séleucus, qui en transporta les habitants à Séleucie. ‖ Ville de Macédoine, sur le golfe Thermaïque, fondée par Antigone Gonatas. ‖ Nom de plusieurs autres villes situées en Epire, en Troade, etc.

ANTIGONIES s. f. pl. (an-ti-go-nî). Antiq. gr. Fêtes instituées en l'honneur d'Antigone, célèbre par sa piété filiale.

ANTIGORIUM s. m. (an-ti-go-ri-omm). Techn. Sorte d'émail grossier dont on recouvre la faïence.

ANTIGOUTTEUX, EUSE adj. et s. m. (an-ti-gou-teu, eu-ze — de *anti*, et *goutteux*). Méd. Propre à combattre la goutte; syn. de *antiarthritique*, beaucoup plus usité.

ANTIGOUVERNEMENTAL, ALE adj. (an-ti-gou-vèr-ne-man-tal — de *anti*, et *gouvernemental*). Polit. Opposé au gouvernement en général, ou à tel ou tel gouvernement en particulier; contraire aux véritables intérêts d'un gouvernement : *Parti* ANTIGOUVERNEMENTAL. *Principes* ANTIGOUVERNEMENTAUX. *Un grand nombre de personnes qui, dans le dernier mouvement, ont joué un rôle* ANTIGOUVERNEMENTAL, *ont été arrêtées.* (Journ.) *Croit-on que Mazzini, qui, en* 1851, *au nom de je ne sais quelle religiosité, protesta contre le socialisme et ses tendances antithéistes et* ANTIGOUVERNEMENTALES, *eût favorisé la révolution?* (Proudh.)

ANTIGOUVERNEMENTALISME s. m. (an-ti-gou-vèr-ne-man-ta-li-sme — rad. *antigouvernemental*). Polit. Système, ensemble d'actes, de faits, de maximes contraires au gouvernement.

ANTIGRAMMATICAL, ALE adj. (an-ti-gramm-ma-ti-kal — de *anti*, et *grammatical*). Qui déroge aux lois, aux règles de la grammaire : *Tournure* ANTIGRAMMATICALE. *Termes* ANTIGRAMMATICAUX.

ANTIGRAMME s. f. (an-ti-gra-me — de *anti*, et du gr. *grammê*, ligne). Bot. Genre de fougères du Brésil.

ANTIGRAPHE s. m. (an-ti-gra-fe — de *anti*, et du gr. *graphô*, j'écris). Antiq. gr. Nom que l'on donnait, à Athènes, à certains magistrats chargés de la rédaction ou de la vérification des comptes.

— Paléogr. Copie d'un manuscrit original.

— Au moyen âge, Chancelier, notaire.

ANTIGUA ou **ANTIGOA**, île des Antilles anglaises, dans le groupe des petites Antilles, entre la Barboude au N. et la Guadeloupe au S., par 17° 2′ lat. N. et 64° 12′ long. O., mesure 33 kil. de long sur 30 de large. Pop. 36,178 hab., dont 29,537 nègres affranchis en 1834. Ch.-lieu John's town ou Saint-Jean, résidence du gouverneur, avec un bon port sur la côte occidentale. Outre ce port, l'île en possède plusieurs autres excellents, notamment l'*English-Harbour*, arsenal et chantier de l'Etat. Sécheresses fréquentes; sol montagneux, en partie très-fertile; cannes à sucre, coton très-estimé, gingembre, tabac; évêché institué en 1842, nombreuses écoles populaires. Découverte en 1493 par Christophe Colomb, et colonisée par les Anglais en 1632.

ANTIHECTIQUE adj. et s. m. (an-ti-èk-ti-ke — de *anti*, et *hectique*). Méd. Se dit des remèdes employés contre la fièvre hectique.

ANTIHÉMORRAGIQUE adj. et s. m. (an-ti-é-morr-ra-ji-ke — de *anti*, et *hémorragique*). Méd. Se dit des substances, des remèdes propres à arrêter l'hémorragie, l'écoulement du sang : *Lotion* ANTIHÉMORRAGIQUE. *Les* ANTIHÉMORRAGIQUES *sont presque tous tirés de la classe des astringents et des styptiques.* (H. Cloquet.)

ANTIHÉMORROÏDAL, ALE adj. et s. m. (an-ti-é-morr-ro-i-dal — de *anti*, et *hémorroïdal*). Méd. Se dit des remèdes propres à combattre les hémorroïdes.

ANTIHERPÉTIQUE adj. et s. m. (an-ti-èr-pé-ti-ke — de *anti*, et *herpétique*). Méd. Se dit des remèdes contre les dartres : *Remède* ANTIHERPÉTIQUE. *Un* ANTIHERPÉTIQUE.

ANTIHONNÊTE adj. (an-ti-o-nè-te — de *anti*, et *honnête*). Contraire aux règles de l'honnêteté, de la décence : *Personne n'a voulu acheter mon livre; ceux à qui je l'ai présenté l'ont jeté dans le feu en me disant qu'il n'était pas antiraisonnable, mais antichrétien et très-*ANTIHONNÊTE. (Volt.) ‖ Peu usité.

ANTIHUMAIN, AINE adj. (an-ti-u-main, è-ne — de *anti*, et *humain*). Qui déroge aux lois de l'humanité, aux sentiments de bienveillance que les hommes doivent avoir les uns pour les autres : *Un être* ANTIHUMAIN. (Proudh.) *Répudiez ces principes* ANTIHUMAINS! (Lacép.) ‖ Qui paraît impossible à l'homme, au-dessus de son pouvoir, de ses forces : *La pensée de faire deux lieues à l'heure sur les ondes parut si* ANTIHUMAINE *au riverain, qu'il se contenta de regarder passer le bateau fumant.* (M. Alhoy.) *Le propre du surnaturel, c'est d'être* ANTIHUMAIN. (E. Scherer.)

ANTIHYDRAULIQUE adj. (an-ti-i-dro-li-ke — de *anti*, et *hydraulique*). Contraire aux règles de la science hydraulique.

ANTIHYDROPHOBIQUE adj. et s. m. (an-ti-i-dro-fo-bi-ke — de *anti*, et *hydrophobique*). Méd. Se dit des remèdes, des moyens qu'on oppose à l'hydrophobie.

ANTIHYDROPIQUE adj. et s. m. (an-ti-i-dro-pi-ke — de *anti*, et *hydropique*). Méd. Propre à guérir l'hydropisie. ‖ Syn. de *antilysse*.

ANTIHYGIÉNIQUE adj. (an-ti-i-ji-é-ni-ke — de *anti*, et *hygiénique*). Méd. Contraire aux règles, aux principes de l'hygiène : *Régime* ANTIHYGIÉNIQUE. *Habitudes* ANTIHYGIÉNIQUES.

ANTIHYPNOTIQUE adj. et s. m. (an-ti-i-pno-ti-ke — du gr. *anti*, contre; *upnos*, sommeil). Thérap. Se dit des remèdes contre l'assoupissement persistant, contre l'excès de sommeil. ‖ On dit aussi ANTHYPNOTIQUE.

ANTIHYPOCONDRIAQUE adj. et s. m. (an-ti-i-po-kon-dri-a-ke — de *anti*, et *hypocondriaque*). Méd. Se dit des remèdes opposés à l'hypocondrie. ‖ On dit aussi ANTHYPOCONDRIAQUE.

ANTIHYSTÉRIQUE adj. et s. m. (an-ti-i-sté-ri-ke — de *anti*, et *hystérie*). Méd. Se dit des remèdes propres à calmer les symptômes hystériques : *Le camphre, la tisane de nénufar, un régime doux et rafraîchissant, sont des moyens* ANTIHYSTÉRIQUES. ‖ On dit aussi ANTHYSTÉRIQUE.

ANTIICTÉRIQUE adj. et s. m. (an-ti-ik-té-ri-ke — de *anti*, et *ictérique*). Méd. Propre à combattre l'ictère, ou jaunisse : *L'oxyde ferreux est* ANTIICTÉRIQUE. *Dans la chlorose, les* ANTIICTÉRIQUES *sont quelquefois très-utiles.*

ANTIINDUSTRIEL, ELLE adj. (an-ti-ain-du-stri-èl — de *anti*, et *industriel*). Néol. Contraire à l'industrie, aux progrès, aux intérêts de l'industrie.

ANTILAITEUX, EUSE adj. (an-ti-lè-teu, eu-ze — de *anti*, et *laiteux*). Méd. Propre à diminuer et à faire disparaître la sécrétion du lait : *C'est une erreur de croire qu'il existe des médicaments* ANTILAITEUX. (Boismont.) ‖ On dit aussi ANTIGALACTIQUE.

— **Encycl.** La sécrétion du lait tend naturellement à diminuer et à se supprimer, lorsque l'enfant cesse de teter. Pour accélérer cette *suppression, on a recours à divers moyens* constituant un traitement *antilaiteux;* tels sont un régime débilitant, même un peu de diète, des boissons diurétiques, sudorifiques, des bains de pieds, des purgatifs. On ne connaît, du reste, aucune substance qui ait une action spéciale, directe, sur la fonction des glandes mammaires. Les propriétés *antilaiteuses* attribuées à la menthe, à la pervenche, à la racine de canne de Provence, n'existent que dans l'imagination de ceux qui les vantent. Le remède *antilaiteux* de Weiss est un apozème purgatif et légèrement diaphorétique, dans lequel entrent diverses plantes sudorifiques, des follicules de séné et du sulfate de soude ou de magnésie.

ANTILAMBANE adj. (an-ti-lan-ba-ne — du gr. *antilambanô*, je saisis). Ornith. Se dit des oiseaux qui se servent de leurs doigts pour saisir leurs aliments et les porter à leur bec.

— s. m. pl. Famille d'oiseaux de l'ordre des grimpeurs.

ANTILAMBDA s. m. (an-ti-lan-bda — de *anti*, et *lambda*, lettre de l'alphab. grec). Diplom. Signe usité dans les anciens manuscrits pour distinguer les citations, et qui était ainsi nommé, parce qu'il avait la forme de la lettre grecque lambda (Λ) renversée horizontalement, avec l'ouverture à droite (<).

ANTILÉGAL, ALE adj. (an-ti-lé-gal — de *anti*, et *légal*). Contraire aux lois. Syn. d'*illégal*.

ANTILÉGALITÉ s. f. (an-ti-lé-ga-li-té — rad. *antilégal*). Etat, qualité de ce qui est contraire à la légalité.

ANTILÉGOMÈNE s. m. (an-ti-lé-go-mè-ne — de *anti*, et du gr. *legomenos*, qui se lit). Hist. ecclés. Dans la primitive Eglise, Nom donné à des livres d'une authenticité suspecte, qu'on ne lisait pas dans les assemblées des fidèles, mais qu'on permettait à chacun de lire en particulier.

ANTILÉON, fils qu'Hercule eut de Procris, une des cinquante Thespiades.

ANTILEPSE s. f. (an-ti-lè-pse — du gr. *antilepsis*, action de saisir). Anc. chir. Manière de fixer un bandage en l'attachant sur les parties voisines de la plaie ou de la blessure.

ANTILEPTIQUE adj. (an-ti-lè-pti-ke — du gr. *antilêptikos*, propre à saisir). Méd. S'est dit pour *révulsif* et pour *dérivatif*.

ANTILÉTHARGIQUE adj. (an-ti-lé-tar-ji-ke — de *anti*, et *léthargique*). Méd. Se dit de remèdes propres à combattre la léthargie.

ANTILEVEUR s. m. (an-ti-le-veur — de *anti*, et *leveur*). Hist. relig. Membre d'une congrégation écossaise, opposée à celle des *leveurs*.

ANTILEXIE s. f. (an-ti-lè-ksî — du gr. *antilexis*, contradiction). Log. Contradiction dans les termes, par opposition à *antilogie*, qui implique contradiction dans les idées.

ANTI-LIBAN, une des chaînes du Liban, dans la Turquie d'Asie. La vallée qui sépare le Liban de l'Anti-Liban, et habitée par les Druses, portait autrefois le nom de *Cœlésyrie* (Syrie creuse) et s'appelle aujourd'hui *El-Bekah*. 160 kil. de longueur.

ANTILIBÉRAL, ALE (an-ti-li-bé-ral — de *anti*, et *libéral*). Qui est contraire aux idées libérales, à la liberté civile et politique : *Cette école est* ANTILIBÉRALE. (Proudh.) *Dans quel intérêt l'Angleterre peut-elle s'associer à une politique égoïste*, ANTILIBÉRALE? (Journ.)

ANTILIBÉRALISME s. m. (an-ti-li-bé-ra-li-sme — rad. *antilibéral*). Système, doctrine, politique antilibérale.

ANTILITHIQUE adj. et s. m. (an-ti-li-ti-ke — de *anti*, et du gr. *lithos*, pierre). Méd. Propre à dissoudre les calculs de la vessie : *Les acides sont* ANTILITHIQUES, *sont des* ANTILITHIQUES.

ANTILLES, dénomination donnée au vaste archipel qui est situé dans l'océan Atlantique, à l'est du golfe du Mexique, entre les deux Amériques, par 10° et 27° lat. N.; 62° et 87° long. O. Le mot *Antilles* a une double étymologie : les uns prétendent qu'il signifie *îles avant* (sous-ent. continent); d'autres assurent qu'il dérive du mot *Antilla*, nom donné à un pays hypothétique placé par les Espagnols à l'ouest des Açores, avant la découverte du nouveau continent. Cet archipel, dont la superficie est évaluée à 250,000 kil. carrés, et la population à 3,000,000 d'hab., renferme plus de 360 îles ou îlots, et porte aussi quelquefois le nom d'*Indes occidentales*, parce que les Antilles ont été les premières terres découvertes en 1492 par Christophe Colomb, qui croyait toucher à la partie occidentale des grandes Indes. Il se compose de deux parties : les îles Bahama ou Lucayes et les Antilles proprement dites, qui se subdivisent elles-mêmes en *grandes* et en *petites Antilles*. Les quatre principales îles des grandes Antilles sont : Cuba, Haïti ou Saint-Domingue, la Jamaïque et Porto-Rico; les petites Antilles ou Caraïbes comprennent du N. au S. : le groupe des *îles du Vent*, qui se compose de Sainte-Croix, des îles Vierges, Anguilla, Saint-Martin, Saba, Saint-Barthélemy, Saint-Eustache, la Barbade, Saint-Christophe, Nevis, Antigua, Montserrat, la Guadeloupe, la Désirade, Marie-Galante, les Saintes, la Dominique, la Martinique, Sainte-Lucie, la Barbade, Saint-Vincent, les Grenadilles, Grenade, Tabago et la Trinité; puis en allant du S.-E. au S.-O., le long de la côte N. de l'Amérique du Sud, le groupe des îles *sous le Vent*, qui se compose de Margarita, Blanquilla, Tortuga, Orchilla, Aves, Bon-Air, Curaçao et Arouba. Quant aux îles *Bahama*, ou Lucayes, qui sont une annexe des Antilles, nous renvoyons le lecteur au mot *Bahama*. Cette dénomination d'*îles du Vent* et d'*îles sous le Vent*, vient de ce que des vents alisés soufflent régulièrement sur ces îles de l'est à l'ouest.

La formation de l'archipel des Antilles, si singulièrement placé en face de l'Amérique, a donné lieu à de nombreuses hypothèses. Les uns prétendent que ces îles ne sont que les parties élevées de terres autrefois unies au continent, et submergées dans un grand cataclysme. Les autres veulent que les Antilles aient été jetées à la surface de la mer par suite de commotions violentes dans le sein de la terre. D'autres enfin affirment que ces îles, comme beaucoup de celles de la Polynésie, sont le résultat d'accumulations calcaires, ou du travail séculaire de polypes innombrables. La science n'a pas encore prononcé définitivement entre ces hypothèses, dont chacune, du reste, peut trouver sa raison d'être dans la configuration géologique d'une ou de plusieurs des Antilles : ainsi, il est évident, à première inspection, que beaucoup d'îlots du groupe des Bahama reposent sur des bancs de corail. En même temps, dans d'autres îles, par exemple à la Guadeloupe, à Sainte-Lucie, à la Martinique, à Montserrat, plusieurs volcans ont eu de fréquentes éruptions dans le milieu du dernier siècle; et, dans les îles plus grandes, où les cratères sont éteints, il y a encore de fréquents tremblements de terre, qui indiquent tout aussi énergiquement une origine volcanique. D'ailleurs, l'aspect général des Antilles est montagneux; et même, dans certains endroits, la chaîne atteint une assez grande élévation. A Cuba, la montagne des Serpents mesure 2,300 mètres de hauteur; une autre, dans l'île de Haïti, atteint 2,900 mètres. De nombreux cours d'eau sortent du flanc de ces montagnes; et, quoique le voisinage très-rapproché de la mer empêche ces rivières de prendre autant de développement que celles du continent, elles suffisent cependant pour arroser et fertiliser des vallées et des plaines qui resteraient stériles sans leur secours.

Le climat des Antilles est malsain, surtout pendant la saison des pluies, qui commence au mois d'avril et dure jusqu'à la fin d'octobre. Elles sont accompagnées d'ouragans terribles, qui portent la dévastation sur ces îles comme sur les mers environnantes, et qui amènent à leur suite les épidémies et surtout la fièvre jaune. Les principales îles de l'archipel, Cuba et Haïti surtout, possèdent des minéraux utiles et des métaux précieux qui ne sont pas exploités; quelques-unes ont des gisements de houille, plusieurs des sources minérales, soit froides, soit thermales. La terre y est très-fertile et s'y couvre d'une brillante végétation tropicale, qui, sous ce climat humide et brûlant, ne s'arrête jamais; les feuilles nouvelles remplacent successivement celles qui tombent.

A l'exception du nord des Lucayes, toutes les Antilles sont situées entre les tropiques, et par conséquent souffrent d'une température élevée, qu'adoucissent un peu la longueur des nuits, les brises maritimes, et, dans quelques îles, leur élévation au-dessus du niveau de la mer. Au delà de 400 mètres, le climat est généralement salubre et tempéré; c'est ce qui arrive sur les hauts plateaux de Cuba, de Porto-Rico et de la Jamaïque. Mais les basses terres, soumises à l'influence combinée de la chaleur et de l'humidité, sont très-malsaines, et ordinairement fatales à la constitution des hommes du Nord. L'année se divise en deux saisons, la sèche et l'humide ou saison des pluies. Néanmoins, les météorologistes en distinguent quatre : le printemps, avec de petites ondées en avril et mai; l'été, de mai en octobre, avec des chaleurs suffocantes; l'automne, qui commence alors et dure jusqu'en décembre, accompagné de pluies diluviennes; l'hiver enfin, de décembre en avril, avec un temps frais et serein. En outre, du mois d'août à la fin d'octobre, arrive la saison de ces terribles orages, ou *tornados*, aussi furieux que les typhons des mers de l'Inde, et qui détruisent les édifices et emportent les plus gros arbres comme une plume légère. Il n'est pas étonnant qu'avec de telles différences dans la configuration du sol et dans la nature du climat, quelques-unes des Antilles aient été appelées, comme la Trinidad, le *paradis indien*, tandis que d'autres, constamment ravagées par les ouragans, pourraient s'appeler *îles de la désolation*.

Les productions riches et variées des Antilles sont, les unes indigènes, les autres le résultat de la merveilleuse acclimatation des productions européennes. Tous les essais agricoles réussissent sur ce sol exceptionnel. La canne à sucre, avec son triple produit (sucre, mélasse et rhum), le café, le piment, la banane, le plantain, le maïs, le manioc, la cassave, le cacao, le tabac, le coton, les bois de teinture, les arbres et les plantes propres à la médecine, les bois d'ébénisterie, les oranges, les citrons, tout cela pousse pêle-mêle, et presque sans travail. Les bestiaux y sont généralement petits, et quelques îles seulement ont des chèvres et des moutons malingres; les porcs seuls sont abondants. Quant aux chevaux, ânes et mulets, ils s'y reproduisent difficilement, et on n'importe d'Europe que le nombre nécessaire aux besoins de la population. Quelques sangliers, des rats, des singes, des serpents, des moustiques, des fourmis, des tortues, des caïmans, des poissons, et surtout la fameuse cochenille, se trouvent partout dans les montagnes, les rivières, les baies et les vallées des Antilles.

Depuis longtemps les indigènes des Antilles ont disparu, à l'exception de quelques spécimens qu'on trouve encore à la Trinidad et à Saint-Vincent. A l'époque de la découverte, les îles du sud étaient habitées par les Caraïbes, peuplade féroce et guerrière. Les Arrowauks, plus doux de caractère, occupaient les îles du nord. Aujourd'hui, la population est européenne et africaine, de sang pur ou de sang mêlé. Les nègres de race pure forment à peu près les deux tiers de cette population. Les sangs-mêlés, un septième, et les blancs purs, environ un cinquième. L'esclavage, aboli d'abord dans les Antilles françaises et les Antilles anglaises, vient de l'être dans toutes les autres, exceptédans les possessions espagnoles.

Au point de vue politique, nous avons déjà dit (voir le mot AMÉRIQUE) toute l'importance que leur position géographique donne aux Antilles. Elles sont la clef du golfe du Mexique, de l'Amérique centrale, de l'isthme de Panama. Les puissances européennes ne pouvaient laisser cette clef entre les mains d'une seule d'entre elles; aussi, chacune s'est efforcée de prendre pied dans les Antilles, et nous les y voyons toutes aujourd'hui. L'histoire nous apprend également qu'à chaque guerre européenne, les adversaires envoyaient promptement leurs flottes en Amérique pour essayer de s'enlever réciproquement leurs possessions coloniales si importantes des Antilles. Combien de fois la plupart de ces îles n'ont-elles pas passé d'un maître à l'autre! Encore récemment, nous avons vu les ambassadeurs des Etats-Unis en Europe, réunis à Ostende en 1855, proclamer pour la république américaine la nécessité de l'annexion de Cuba, qui commande la route de New-York à la Nouvelle-Orléans, de même que les autres Antilles commandent la route commerciale entre l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud. Les Etats-Unis ont même encouragé, contre Cuba surtout, les récentes entreprises de flibustiers, entre autres celle qui partit du Mississipi, sous la conduite de Lopez, avec la coopération du fameux Walker.

Parmi toutes les Antilles, Haïti ou Saint-Domingue, qui appartenait autrefois à la France, est le seul Etat indépendant; les autres appartiennent à diverses puissances de l'Europe : la France possède la Martinique, la Guadeloupe, Marie-Galante, les Saintes, la Désirade et la partie septentrionale de Saint-Martin. L'Angleterre possède la Jamaïque, Antigua, l'archipel des Lucayes, Tortolla, Aneguada, la Barboude, Anguilla, Saint-Christophe, Nevis, Montserrat, la Dominique, la Barbade, la Grenade, les Grenadines, Tabago et la Trinité. Les Espagnols ont Cuba et Porto-Rico; Testigos, la Marguerite, Tortuga, Blanquilla, Orchilla et Aves dépendent de la république de Vénézuela. Les Hollandais occupent la partie méridionale de Saint-Martin, Saba, Saint-Eustache, Bon-Air ou Buen-Ayre, Curaçao et Arouba. Les possessions danoises sont : Saint-Thomas, Saint-Jean et Sainte-Croix; enfin les Suédois occupent Saint-Barthélemy.

ANTILLES (MER DES) ou MER DES **CARAÏBES**, nom qu'on donne à cette vaste étendue de mer formée par l'océan Atlantique et renfermée entre les grandes Antilles au N., les petites Antilles à l'E., l'Amérique méridionale au S., et la presqu'île de Yucatan, les côtes de Honduras et de Mosquitos à l'O.; elle a plus de 1,000 kil. d'étendue du N. au S., et 2,200 kil. de l'E. à l'O., depuis les îles du Vent jusqu'au Yucatan; sa superficie est de 1,840,000 kil. carrés, s'étend entre les 8° et 22° de lat. N., et entre les 63° et 91° de long. O. Elle communique au N.-O. avec le golfe du Mexique par un détroit de 200 kil., et à l'E. avec l'océan Atlantique par 16 détroits principaux. C'est surtout dans les parages du N. et de l'E. que sévissent les ouragans terribles qui dévastent les Antilles.

ANTILLIEN, IENNE s. et adj. (an-ti-li-ain, è-ne). Géogr. Habitant des Antilles, qui appartient, qui est propre aux Antilles ou à leurs habitants.

ANTILOBE s. m. (an-ti-lo-be — de *anti*, et *lobe*). Anat. Le petit lobe de l'oreille.

ANTILOCAPRE s. m. (an-ti-lo-ka-pre — de *antilo*, abrév. de *antilope*, et du lat. *capra*, chèvre). Mamm. Genre de mammifères qui tient le milieu entre l'antilope et la chèvre. ‖ On dit aussi ANTILOCHÈVRE, qui est une forme purement française.

ANTILOGARITHME s. m. (an-ti-lo-ga-ri-tme — de *anti*, et *logarithme*). Math. Complément du logarithme d'un sinus, d'une sécante, d'une tangente. Inusité. On dit aujourd'hui *logarithme en sinus, en cosinus*, etc.

ANTILOGICIEN s. m. (an-ti-lo-ji-si ain — du gr. *antilogikos*; formé de *antilogia*, antilogie). Antiq. Nom donné à certains orateurs habiles à soutenir une controverse, c'est-à-dire, sophistiques, captieux.

ANTILOGIE s. f. (an-ti-lo-jî — du gr. *antilogia*; formé de *anti*, contre; *logos*, discours). Philos. Contradiction entre deux idées : *Le commencement et la fin de ce discours forment* ANTILOGIE. *Cette formule devint le signal d'une réaction pleine d'*ANTILOGIES *et d'inconséquences*. (Proudh.) ‖ Contradiction entre tel et tel passage d'un même livre, ou entre les opinions d'un auteur dans des ouvrages différents : *J. Tirin a signalé et voulu expliquer les* ANTILOGIES *qui se trouvent dans la Bible. Les livres saints fournissent des* ANTILOGIES *apparentes, dont l'hérésie et la fausse philosophie ont souvent abusé*. (Beauzée.)

— Philos. anc. Sorte d'équilibre entre raisons opposées, entre arguments opposés, d'où naît le scepticisme : *Pyrrhon se refuse à rien établir dogmatiquement à cause de l'*ANTILOGIE. (Ch. Renouvier.)

— **Encycl.** Les pyrrhoniens voyaient se dresser au bout de chaque assertion, de chaque argument, une assertion, un argument contraire et de poids égal; c'est ce qu'ils appelaient *antilogie*. L'*antilogie*, disaient-ils, suit le raisonnement, comme l'ombre suit le corps : de là l'équilibre des affirmations dans l'esprit, et par là même l'absence de toute affirmation. Cet équilibre, cet état d'*inaffirmation* s'applique à l'*antilogie* elle-même; elle est semblable à ces purgatifs qui sortent du corps avec les matières qu'ils en expulsent. De là les formules : *je ne dis rien; je ne pose rien; je me suspens; pas plus ceci que cela; pas davantage*, qui toutes expriment l'état intellectuel du sceptique. La formule *pas davantage* se retourne, en quelque sorte, contre elle-même et se nie; et quand on dit : *je ne pose rien*, on ajoute : *pas même cela que je ne pose rien*. En un mot, tout pour le pyrrhonien échappe également à la certitude, à la croyance; ses opinions, ses sensations ne lui semblent ni fausses ni vraies; il ne penche ni d'un côté ni de l'autre; cette parfaite suspension de l'esprit, cette *indifférence* (absence de différence) intellectuelle le conduit à l'imperturbabilité et à la *métriopathie* (mesure dans les états de l'âme, établissement de l'ordre dans l'homme). V. PYRRHONISME, SCEPTICISME.

ANTILOGIQUE adj. (an-ti-lo-ji-ke — de *anti*, et *logique*). Illogique, contraire à la logique, irrationnel : *Le protestantisme, qui s'est trompé sur tout, ne s'est jamais trompé d'une manière plus* ANTILOGIQUE *et plus antidivine que sur l'article du purgatoire*. (J. de Maistre.)

ANTILOÏMIQUE adj. (an-ti-lo-i-mi-ke — de *anti*, et du gr. *loimos*, peste). Méd. Se dit des remèdes, des moyens qu'on emploie pour combattre la peste; syn. de *antipestilentiel*.

ANTILOÏMOTECHNIE s. f. (an-ti-lo-i-mo-tèk-nî — de *anti*, et du gr. *loimos*, peste; *techné*, art). Art de combattre la peste, de guérir les pestiférés.

ANTILOPE s. f. (an-ti-lo-pe — étym. douteuse : du gr. *antholops*, animal inconnu dont le nom a été appliqué à l'*antilope* par les modernes; ou du gr. *anthos*, fleur, et *ôps*, regard, à cause de l'œil, qui est d'une grande beauté dans cet animal). Mamm. Quadrupède ruminant, remarquable par ses formes gracieuses et la légèreté de sa course:

L'*antilope* à l'œil bleu s'enfuit d'un pas rapide.
A. BARBIER.

— Foss. Animal fossile qui paraît avoir appartenu à quelque espèce d'*antilope*.

— Quelques auteurs font ce mot du masculin.

— **Encycl.** Les *antilopes* forment une tribu dans la famille des bovidés, sous-ordre des ruminants, ordre des bisulques, classe des mammifères. Leur taille, leurs formes, leurs mœurs, varient beaucoup. Par l'ensemble ou par quelques-uns de leurs caractères, elles se rapprochent des bœufs, des moutons, des chèvres et des cerfs. Leurs cornes ne sont pas creuses commes celles de la chèvre, du bœuf, chez lesquels le noyau osseux est plus petit que le tube corné qu'il soutient; dans les *antilopes*, la cheville osseuse, d'une substance très-compacte, en remplit la cavité. Ces armures de la tête affectent ici toutes les formes imaginables : lisses, cannelées, striées, divisées en anneaux cylindriques, triangulaires, quadrangulaires, marquées d'une arête saillante, droites où contournées en spirale, simples ou rameuses, courbées ou inclinées en tous sens. Ces animaux ressemblent aux cerfs par leur pelage ras, par la finesse de leurs jambes et la rapidité de leur course. Cette délicatesse des jambes est telle qu'on les briserait facilement au moindre effort qu'on ferait pour les saisir; aussi faut-il de grandes précautions pour transporter et conserver des *antilopes* vivantes. Timides et désarmées, ou munies de cornes puissantes qui leur servent à se défendre, tantôt elles habitent les montagnes, où elles sautent de rocher en rocher avec une incroyable agilité, tantôt elles vivent dans les forêts, les plaines, les marais, où elles se réunissent en troupes pour résister à l'ennemi commun. Leur taille est aussi variable que leurs autres caractères; certaines espèces ne sont pas plus grandes qu'un agneau qui vient de naître, d'autres atteignent presque la taille du cheval.

On compte aujourd'hui plus de cent espèces d'*antilopes*: la plupart appartiennent à l'Afrique. Pour les diviser, on a pris en considération le nombre, la forme et la direction des cornes. La première division est celle des *antilopes à quatre cornes*, dont l'espèce la plus connue est le *tchicarra*, qui se trouve dans les forêts du Bengale. La seconde division comprend les *antilopes à deux cornes*, qui se subdivisent en *acuticornes* (à cornes droites et pointues), *récurvicornes* (à cornes longues et recourbées), *recticornes* (à cornes longues, grêles et droites), et *strepsicères* (à cornes en spirale). Les principales espèces d'acuticornes sont : l'*antilope sauteuse*, au front large et à la tête triangulaire; le *grimm*, bas sur pattes, d'une couleur de feu; l'*antilope de Salt*, joli petit animal, type de légèreté et de souplesse, qui habite les rochers escarpés des montagnes nubiennes; le *gris-boock*, d'un rouge de feu, de la taille de la chèvre, commun aux environs du Cap. Parmi les récurvicornes, nous citerons : le *ritboock*, au pelage un peu laineux, au museau allongé et recourbé, qui habite en troupes nombreuses dans la Cafrerie; l'*antilochèvre*, qui a plus qu'aucune autre espèce la physionomie de la chèvre; l'*antilope chevaline* de la Sénégambie, aux cornes arquées en arrière, aux oreilles élevées et pointues, qui, comme son nom l'indique, a la taille d'un petit cheval; l'*antilope bleue*, dont le pelage, composé de poils noirs, blancs et gris, doit à ce mélange une teinte ardoisée qui lui a mérité son nom. Les recticornes nous offrent : l'*oryx*, dont les deux cornes, longues de quatre-vingts centimètres, droites, effilées, s'écartent l'une de l'autre sous un angle peu marqué, et dont la figure dessinée de profil sur les monuments de l'Egypte paraît avoir donné lieu à la fable de la *licorne*; l'*algazelle*, au poil blanc légèrement nuancé de fauve, à la queue blanche terminée par un flocon noir. Les strepsicères renferment un grand nombre d'espèces; les plus intéressantes sont : le *condoma*, rayé de zébrures verticales et irrégulières, au corps robuste, aux jambes fortes, au chanfrein relevé en bosse, aux cornes quadrangulaires, faisant deux tours de spire; le *guib*, de la taille du daim, zébré comme le condoma, mais largement plaqué de blanc; le *bosboock*, aux cornes noires et tordues, qui vit dans les bois par couples, et qui, voulant fuir, couche ses cornes en arrière sur le dos pour qu'elles ne l'embarrassent pas au milieu des branchages; l'*antilope proprement dite*, qui a le dessous du corps blanc, les ongles des pieds redressés, le museau un peu renflé, les narines obliques; le *saïga*, de la taille du daim, qui, par ses formes un peu lourdes, a l'apparence d'une petite vache, et qu'on trouve dans la partie de l'Europe limitée entre les monts Krapacks, le Danube et la mer Noire; la *gazelle*, dont le regard est pour les Orientaux l'image de la douceur, et dont le nom est d'un usage fréquent dans leurs poésies pour peindre la légèreté, la grâce, la beauté; le *bubale*, petite vache de Barbarie, aux cornes dirigées en arrière, puis en haut, puis encore en arrière; le *kaama* des Hottentots, qui a une tête très-longue, de grosses cornes, fortement marquées d'annelures obliques dans les deux tiers de leur étendue; l'*isard* ou *chamois*, aux cornes courbées en forme de crochet en arrière, qui habite les Alpes et toutes les hautes chaînes de montagnes de l'Europe (V. CHAMOIS); le *gnou*, qui a la forme trapue du bœuf, le cou ramassé, le garrot élevé en bosse arrondie, les cornes fortes, larges, aplaties à leur base, sans anneaux; le *nyl-gaut*, espèce appartenant à l'Inde, qui a la tête assez longue, le cou aplati comme celui du cerf, la queue terminée

par un bouquet de poils, une crinière longue et noire sur le dessus du cou, et dessous une touffe de grands crins formant un fanon ondulé. La troisième division des *antilopes* est celle des antilopes à cornes légèrement rameuses comme celles des cerfs, et portant des andouillers ou empaumures; la principale espèce est l'*antilope à fourche* de l'Amérique septentrionale, au pelage d'un fauve roussâtre en dessus, blanc en dessous, aux cornes rugueuses, triangulaires à la base, et pourvues d'un très-petit andouiller, comprimé et déjeté en dehors.

ANTILOPINS s. m. pl. (an-ti-lo-pain — rad. *antilope*). Zool. Nom générique donné aux diverses espèces d'antilopes.

ANTILOQUE fils de Nestor, fut tué par Hector devant Troie. ‖ Fils d'Hercule, tué par Pâris au siége de Troie.

ANTILUTHÉRIEN, ENNE adj. et s. (an-ti-lu-té-ri-ain; è-ne — de *anti*, et *luthérien*). Hist. relig. Se dit des protestants calvinistes ou anglicans, qui n'admettent pas complétement les doctrines de Luther.

ANTILYSSE adj. et s. m. (an-ti-li-se — de *anti*, et du gr. *lussa*, rage). Méd. Se dit des remèdes propres à combattre la rage. ‖ Syn. de *antihydrophobique*.

ANTIMACHIE. Géogr. anc. Bourg de l'île de Cos, dans la mer Egée.

ANTIMACHIES s. f. pl. (an-ti-ma-kî — rad. *Antimachie*). Antiq. gr. Fêtes célébrées en l'honneur d'Hercule, et pendant lesquelles le grand prêtre portait des vêtements de femme, parce qu'à la suite d'une lutte contre les habitants d'Antimachie, le héros avait été obligé de s'enfuir déguisé en femme.

ANTIMAGNÉTIQUE adj. (an-ti-ma-gné-ti-ke *gn* mll. — de *anti*, et *magnétique*). Contraire au magnétisme.

ANTIMALTHUSIEN, ENNE adj. et s. (an-ti-mal-tu-zi-ain, è-ne — de *anti*, et *malthusien*). Philos. Qui est opposé au système, aux principes de Malthus : *Les* ANTIMALTHUSIENS, *grâce à Dieu, sont nombreux en ce monde. Le meilleur argument* ANTIMALTHUSIEN *qu'il soit possible d'opposer à cette déplorable doctrine, c'est la charité.*

ANTIMAQUE s. m. (an-ti-ma-ke — de *Antimaque*, n. myth.). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, propre au Brésil.

ANTIMAQUE, nom de plusieurs personnages secondaires des temps héroïques.

ANTIMAQUE, poëte épique, vivait à Colophon à l'époque des guerres médiques. Ses œuvres sont perdues. Quintilien lui assignait le premier rang après Homère.

ANTIMARIEN s. m. V. ANTIDICOMARIANITE.

ANTIMATRIMONIAL, ALE adj. (an-ti-ma-tri-mo-ni-al — de *anti*, et *matrimonial*). Opposé au mariage : *Il eut la hardiesse d'épouser cette fille, arrivée à l'âge* ANTIMATRIMONIAL *de trente-trois ans.* (Balz.)

ANTIMAZARINIQUE adj. (an-ti-ma-za-ri-ni-ke — de *anti*, et de *Mazarin*, n. pr.). Hist. Se dit des vers, brochures, pamphlets, publiés contre le cardinal Mazarin. Ces différentes pièces sont plus souvent appelées *mazarinades*.

ANTIMÉDICAL, ALE adj. (an-ti-mé-di-kal — de *anti*, et *médical*). Contraire aux principes de la médecine et de l'hygiène : *Elle aura une existence plus troublée et plus* ANTIMÉDICALE *que celle qu'elle avait à Paris.* (Michelet.) *L'extrême rapidité des voyages en chemin de fer est une chose* ANTIMÉDICALE. (Michelet.)

ANTIMÉLANCOLIQUE adj. (an-ti-mé-lan-ko-li-ke — de *anti*, et *mélancolique*). Qui est propre à combattre la mélancolie.

ANTIMÉLODIQUE adj. (an-ti-mé-lo-di-ke — de *anti*, et *mélodique*). Contraire à la mélodie, aux lois de l'harmonie : *Une clarinette se faisait remarquer par une incroyable excentricité de combinaisons* ANTIMÉLODIQUES. (***) *En feuilletant les* Guêpes, *nous nous apercevons qu'Alphonse Karr a pris les devants sur nous pour déplorer les menées* ANTIMÉLODIQUES *du précurseur de Wagner.* (De Villemess.)

ANTIMÉNAGER, ÈRE adj. (an-ti-mé-na-jé ère — de *anti*, et *ménager*). Qui est contraire à la vie de ménage : *On les voit se jeter à grands frais dans les jouissances* ANTIMÉNAGÈRES, *comme de hanter les lieux publics, spectacles, bals, cafés*, etc. (Fourier.)

ANTIMENSE s. f. (an-ti-man-se — du gr. *anti*, à la place de, et du lat. *mensa*, table). Liturg. Dans l'Eglise grecque, Nappe consacrée qui tient lieu d'autel dans les lieux où il ne se trouve pas d'autel convenable.

ANTIMÉPHITIQUE adj. et s. m. (an-ti-mé-fi-ti-ke — de *anti*, et *méphitique*). Propre à absorber les miasmes, à neutraliser les mauvaises odeurs : *Substances* ANTIMÉPHITIQUES. *Le chlore est un* ANTIMÉPHITIQUE.

ANTIMESMÉRIEN s. m. (an-ti-mè-smé-ri-ain — de *anti*, et *mesmérien*). Celui qui est opposé aux mesmériens, qui combat leurs doctrines : *L'*ANTIMESMÉRIEN *voulait se recueillir.* (Balz.)

— S'empl. adjectiv. en parlant des choses : *Système* ANTIMESMÉRIEN.

ANTIMESMÉRISME s. m. (an-ti-mè-smé-ri-sme — de *anti*, et *mesmérisme*). Système opposé au mesmérisme.

ANTIMESSIE s. m. (an-ti-mè-si — de *anti*, et *messie*). Syn. inusité de *antechrist*.

ANTIMÉTABOLE s. f. (an-ti-mé-ta-bo-le — du gr. *antimetabolê*; formé de *antimetaballô*, je transpose, je change en sens contraire). Rhét. Figure qui fait reparaître dans un second membre de phrase des expressions qui, dans le premier, avaient un ordre différent. Ex. : *Il faut* MANGER *pour* VIVRE, *et non pas* VIVRE *pour* MANGER. (Mol.) *Dans le demi-monde, une femme se* PARE *pour* PLAIRE, *et elle veut* PLAIRE *pour se* PARER; *elle ne* VIT *pas pour* AIMER, *mais elle* AIME *pour* VIVRE. (***) *La destinée de certains hommes est singulière : dans la jeunesse, ils ont la* CORNE D'ABONDANCE, *et dans la vieillesse l'*ABONDANCE DES CORNES. (Sophie Arnoult.)

Qu'on parle bien ou mal du fameux cardinal,
Ma prose ni mes vers n'en diront jamais rien :
Il m'a fait *trop de bien* pour en dire du *mal*;
Il m'a fait *trop de mal* pour en dire du *bien*.
CORNEILLE.

‖ On dit aussi *antimétalepse* et *antimétathèse*, mais le terme le plus ordinaire est *régression*.

ANTIMIASMATIQUE adj. et s. m. (an-ti-mi-a-sma-ti-ke — de *anti*, et *miasmatique*). Méd. Propre à chasser les miasmes, à désinfecter l'air : *Vinaigre* ANTIMIASMATIQUE. *Le chlore est un excellent* ANTIMIASMATIQUE.

ANTIMILITAIRE adj. (an-ti-mi-li-tè-re — de *anti*, et *militaire*). Contraire à l'esprit militaire : *Tâchez de vous conserver, sans oublier cependant que la mort vaut mille fois mieux, je ne dis pas qu'une lâcheté, mais que la moindre grimace* ANTIMILITAIRE. (J. de Maistre.)

ANTIMINISTÉRIEL, ELLE adj. (an-ti-mi-ni-sté-ri-èl — de *anti*, et *ministériel*). Opposé aux ministres, à la marche, à la politique suivie par les ministres : *Candidat* ANTIMINISTÉRIEL. *On lui attribue deux ou trois épigrammes* ANTIMINISTÉRIELLES. (C. Monselet.)

— s. m. Adversaire des ministres : *Les* ANTIMINISTÉRIELS *ont triomphé dans les élections. Les* ANTIMINISTÉRIELS *ont échoué devant l'urne et les boules blanches.*

ANTIMOINE s. m. (an-ti-moi-ne — selon les uns, du gr. *anti*, à l'opposé de, et *monos*, seul, parce qu'on a cru longtemps que ce métal ne se trouvait jamais pur; selon d'autres, de *anti*, et *moine*, parce que l'action énergique de cette substance aurait été funeste à des moines qui en étudiaient les propriétés; étym. plus que ridicule, qui n'a aucune authenticité). Métal blanc bleuâtre, brillant, lamelleux, qui se rapproche beaucoup de l'arsenic : *L'*ANTIMOINE, *duquel on ne parle plus guère ici qu'avec détestation, reçut hier un vilain coup de pied chez un conseiller de la cour, nommé M. de Villemontel, dont la fille mourut, âgée de quatorze ans, d'une double dose de ce remède.* (Gui-Patin.) *Il court ici une pièce fort secrète touchant le mérite de quelques-uns de nos docteurs qui ont, par la cabale de Guinaut, signé que l'*ANTIMOINE *est un excellent remède. A vous dire le vrai, tous ces maîtres seigneurs sont le fretin et la racaille de l'école.* (Gui-Patin.)

— **Encycl.** L'*antimoine* est un métal d'un blanc bleuâtre, doué d'un éclat argentin, d'une structure fine et grenue ; il est cassant, facile à pulvériser, entièrement privé de ductilité et de malléabilité; aussi, d'après les anciennes idées sur la nature des corps métalliques, avait-il été rangé dans la classe des demi-métaux. Quand on le frotte, il dégage une odeur qui rappelle celle de l'ail et de la graisse. Sa densité est 6,8; son symbole *sb* (stibium). Il fond vers 450°, et se volatilise à la chaleur blanche. Lorsqu'on le fond à l'abri du contact de l'air, et qu'on le laisse refroidir lentement, sa surface se recouvre de ramifications cristallines dont l'apparence est assez bien indiquée par le nom de feuilles de fougère, qu'on leur donne dans le commerce. L'air sec et froid n'agit pas sur l'*antimoine;* l'air humide le ternit; à une température élevée, il s'oxyde avec dégagement de lumière. Tous les métalloïdes se combinent avec l'*antimoine*, à l'exception du carbone, du bore et du silicium. Tous les métaux s'allient avec l'*antimoine*, et acquièrent ainsi une dureté plus grande. Les caractères d'imprimerie, les planches à stéréotyper, le métal d'Angleterre et les robinets de fontaine sont autant d'alliages dont l'*antimoine* fait partie. L'acide azotique oxyde l'*antimoine* sans le dissoudre; l'acide chlorhydrique et l'eau régale le dissolvent.

L'*antimoine* métallique s'extrait toujours de l'*antimoine* sulfuré, seul minerai que son abondance dans la nature rende propre à cet usage. On commence par séparer le sulfure de sa gangue, qui est généralement formée de quartz, de sulfate de baryte ou de carbonate de chaux. A cet effet, on chauffe le minerai dans de grands creusets à fond percé ; le sulfure entre en fusion, sort par l'ouverture du fond et tombe dans un récipient disposé pour le recevoir ; la gangue, qui est infusible, reste dans le creuset. Du sulfure d'antimoine ainsi obtenu à l'état de pureté, on extrait l'*antimoine* métallique par des procédés dont les manipulations sont assez variées, mais qui consistent essentiellement à transformer le sulfure en oxyde pour le réduire par le charbon, ou bien à le décomposer directement par le fer, qui absorbe le soufre en mettant l'*antimoine* en liberté.

L'*antimoine* présente une grande analogie chimique avec l'arsenic : ces deux corps ont l'aspect métallique ; leurs combinaisons avec les métaux ont les caractères des alliages ; leurs combinaisons avec les métalloïdes ont le même air de famille ; « En un mot, dit M. Malaguti, il y aurait autant de raison de placer l'*antimoine* à côté de l'arsenic parmi les métalloïdes, que de placer l'arsenic à côté de l'*antimoine* parmi les métaux. Aussi, dans quelques ouvrages, voit-on l'arsenic, l'*antimoine* et le phosphore réunis en un seul groupe ; dans d'autres, on voit l'arsenic rangé parmi les métaux : ce qui prouve une fois de plus que la division des corps simples en métaux et en métalloïdes est un artifice utile sans doute, mais qui n'est pas fondé sur des caractères absolus. »

Il est douteux que les anciens aient connu l'*antimoine* métallique ; tout au moins le confondaient-ils avec son sulfure. C'est à ce dernier que les Grecs donnaient le nom de *stimmi*, et les Romains celui de *stibium* (d'où le symbole *sb*). Au moyen âge, l'*antimoine* fut l'objet de recherches multipliées de la part des alchimistes. La facilité avec laquelle on le voyait s'allier à l'or lui avait fait attribuer des qualités nobles qui le séparaient des métaux ordinaires, et on lui donnait le nom de *régule* (petit roi), qu'il porte encore aujourd'hui dans le commerce. On l'appelait encore *lupus metallorum*, en raison de l'espèce d'avidité avec laquelle il semble dévorer les métaux pour s'allier avec eux. Ses propriétés furent décrites pour la première fois avec détail vers la fin du XV[e] siècle, dans un ouvrage dû au moine Basile Valentin, qui, le premier, conseilla l'usage des préparations antimoniales à l'intérieur. Il paraît qu'il ne les administrait pas à des doses infinitésimales, car un grand nombre de moines en furent, dit-on, victimes ; c'est à cette circonstance, au moins très-douteuse, que certains étymologistes attribuent l'origine du mot *antimoine* (*anti-moine*, contraire aux moines).

Les combinaisons les plus importantes de l'*antimoine* sont celles que forme ce métal avec l'oxygène, le soufre, et le chlore. V. ANTIMONIAL.

Nous avons dit que l'*antimoine* métallique s'extrait toujours de l'*antimoine* sulfuré. Ce dernier se présente accidentellement dans beaucoup de filons métallifères ; mais il ne forme de gîtes exploitables, comme mines d'*antimoine*, que dans un petit nombre de lieux. Les principales mines d'*antimoine* sulfuré existent en France, en Westphalie, en Hongrie, en Angleterre et en Espagne. Elles se rencontrent dans les terrains granitiques, dans les gneiss et les micaschistes.

ANTIMONACAL, ALE adj. (an-ti-mo-na-kal — de *anti*, et *monacal*). Qui est opposé aux moines, aux communautés religieuses en général : *Esprit* ANTIMONACAL.

ANTIMONARCHIQUE adj. (an-ti-mo-nar-chi-ke — de *anti*, et *monarchique*). Opposé au gouvernement monarchique : *Journal* ANTIMONARCHIQUE. *Publications* ANTIMONARCHIQUES. *Les conseils de la Providence se découvrent dans le changement* ANTIMONARCHIQUE *qui s'opère.* (Chateaub.)

ANTIMONARCHISME s. m. (an-ti-mo-nar-chi-sme — de *anti*, et *monarchisme*). Système contraire au gouvernement monarchique. L'ANTIMONARCHISME *n'admet pas le gouvernement d'un seul homme, ni même de quelques-uns. Les tendances de l'*ANTIMONARCHISME *sont égalitaires.*

ANTIMONARCHISTE s. m. (an-ti-mo-nar-chi-ste — de *anti*, et *monarchiste*). Partisan d'un système entièrement opposé au gouvernement monarchique.

ANTIMONIAL, ALE adj. (an-ti-mo-ni-al — rad. *antimoine*). Qui tient de l'antimoine par l'apparence, les propriétés ou la composition : *Préparation* ANTIMONIALE. *Cette substance a l'aspect* ANTIMONIAL. ‖ Au pl. m. ANTIMONIAUX.

— s. m. Médicament à base d'antimoine : *Il ne faut user qu'avec prudence des* ANTIMONIAUX.

— **Encycl.** Les *antimoniaux* fournissent une série de médicaments précieux. Appliqués soit sur une muqueuse, soit sur la peau, ils déterminent une irritation locale assez intense, qui est suivie, lorsque l'application est suffisamment prolongée, d'un développement de pustules spécifiques qui ressemblent beaucoup aux pustules varioliques, ou plutôt à celles du vaccin. Quand les *antimoniaux* sont absorbés en quantité suffisante, leur premier effet est de provoquer des vomissements et de la diarrhée. Ces vomissements sont la conséquence d'une modification du système nerveux et non d'une irritation locale, car il n'est pas nécessaire, pour les produire, que le médicament soit ingéré dans l'estomac, il suffit qu'il soit absorbé. Administrés à haute dose dans les grandes phlegmasies, telles que la pneumonie, l'hépatite, la pleurésie, la péritonite, le rhumatisme articulaire aigu, la phlébite, les *antimoniaux* ont sur la circulation et la respiration une action sédative qui les fait considérer comme les agents essentiels de la médication contro-stimulante. On remarque en effet que, sous leur influence, le nombre des pulsations et des mouvements respiratoires diminue d'une façon notable. En même temps, la transpiration cutanée et la sécrétion urinaire augmentent.

Les *antimoniaux* comprennent l'*antimoine métallique*, les *composés oxygénés de l'antimoine*, les *antimoniates*, les *sulfures et oxydo-sulfures d'antimoine*, les *chlorures d'antimoine*, et enfin le *tartrate d'antimoine et de potasse* ou *émétique*, pour lequel nous renvoyons à ce dernier mot :

1° *Antimoine métallique* ou *régule d'antimoine*. Composé d'antimoine, dont on faisait autrefois de petites boules qui purgeaient ; elles avaient reçu le nom de *pilules perpétuelles*, parce qu'on les rendait par les selles à peu près telles qu'on les avait prises, ce qui permettait de les faire servir un grand nombre de fois. L'antimoine servait encore à fabriquer des gobelets, dans lesquels on laissait séjourner du vin blanc acide qui acquérait ainsi une propriété purgative. M. Trousseau a administré l'antimoine métallique réduit en poudre pour combattre la pneumonie et le rhumatisme articulaire. En le mêlant avec deux parties d'axonge, il a obtenu une *pommade antimoniale* qui agit comme la pommade d'Authenrieth.

2° *Composés oxygénés de l'antimoine*. Ces composés sont le protoxyde d'antimoine, l'acide antimonieux et l'acide antimonique. Le protoxyde d'antimoine est d'un blanc gris de perle, il fond à la chaleur rouge et se volatilise à une température plus élevée ; il est insoluble dans l'eau ; c'est le seul des composés oxygénés de l'antimoine qui joue le rôle de base avec les acides ; il se combine aussi avec les alcalis. On l'obtient, par la voie humide, en versant de l'oxydo-chlorure d'antimoine dans une dissolution de bicarbonate de potasse que l'on fait ensuite bouillir ; par la voie sèche, en calcinant de l'antimoine à l'air ; dans ce dernier cas, le protoxyde d'antimoine cristallise en aiguilles prismatiques d'un blanc nacré, que les anciens chimistes appelaient *fleurs argentines d'antimoine* ou *neige d'antimoine*. Les composés oxygénés de l'antimoine ont été employés par un grand nombre de médecins anciens dans les maladies aiguës et chroniques de poitrine, dans les affections goutteuses et rhumatismales. M. Trousseau a tenté de les tirer de l'oubli où ils étaient tombés ; il les a recommandés comme d'excellents antiphlogistiques. Cependant ils sont rarement employés.

3° *Antimoniates*. Sous le nom d'*oxyde blanc d'antimoine*, *d'antimoine diaphorétique lavé*, on emploie en médecine un sel composé de deux équivalents d'acide antimonique et d'un équivalent de potasse : c'est le *surantimoniate* ou *biantimoniate de potasse*. Pour l'obtenir, on jette dans un creuset préalablement porté au rouge un mélange de parties égales d'antimoine pur et d'azotate de potasse pulvérisés. Le produit qui en résulte s'appelait autrefois *antimoine diaphorétique non lavé*. On traite ce produit par l'eau, qui en dissout une partie ; la partie insoluble constitue l'antimoine diaphorétique lavé. On prescrit ce médicament dans la pneumonie aiguë, surtout aux enfants ou aux malades qui ont l'appareil digestif très-irritable. Du reste, on emploie bien plus fréquemment l'émétique et le kermès.

4° *Sulfures et oxydo-sulfures d'antimoine*. L'antimoine forme, avec le soufre, trois composés qui correspondent aux divers degrés d'oxydation. Le moins sulfuré de ces trois corps, ou protosulfure d'antimoine, est le composé d'antimoine le plus abondamment répandu dans la nature : c'est celui dont on extrait l'antimoine. Il est formé de deux équivalents d'antimoine et de trois équivalents de soufre. Il se présente en masses formées d'aiguilles cristallines brillantes, d'une couleur grise ayant l'éclat métallique. Il entre facilement en fusion. Chauffé au contact de l'air, il s'y transforme en oxyde d'antimoine et en acide sulfureux. Il est insoluble dans l'eau, mais il se dissout dans l'acide chlorhydrique, avec dégagement d'acide sulfhydrique. Pour les usages thérapeutiques, on le prépare en chauffant dans un creuset du soufre avec de l'antimoine ou de l'oxyde d'antimoine. On fait usage du sulfure d'antimoine naturel pour préparer plusieurs composés particuliers, connus sous les noms de *foie d'antimoine*, *verre d'antimoine*, *kermès minéral*, *soufre doré d'antimoine :*

Le *foie d'antimoine*, appelé encore *crocus metallorum* (safran des métaux), doit ces deux noms à sa couleur, qui est tantôt rouge foncé, tantôt jaune rougeâtre. Il contient environ trois parties d'oxyde pour une de sulfure ;

Le *verre d'antimoine* est formé de plusieurs parties d'oxyde et d'une de sulfure ; il contient en outre un peu de silice et d'oxyde de fer. Il se présente sous forme de plaques vitreuses, demi-transparentes, d'un beau rouge hyacinthe ;

Le *kermès minéral*, appelé encore *oxysulfure d'antimoine hydraté*, *sulfure d'antimoine hydraté*, *hydrosulfate d'antimoine*, *poudre des chartreux*, etc., a été découvert par Glauber ; un de ses élèves le fit connaître à Chastenay, qui communiqua la recette au chirurgien Ligérie : c'est de ce dernier que le gouvernement acheta le secret, en 1720. On a longtemps discuté sur la nature du kermès ; on admet généralement aujourd'hui que c'est un mélange en proportions variables de sulfure d'antimoine hydraté, d'hypo-antimonite alcalin et d'un peu de sulfate alcalin. On prépare le kermès par la voie humide ou par la voie sèche. Dans le premier cas, on fait bouillir pendant trois quarts d'heure une partie de sulfate d'antimoine en poudre et vingt-deux parties et demie de carbonate de soude anhydre avec deux cent cinquante parties d'eau ; on obtient ainsi une liqueur qui, filtrée, dépose en se refroidissant

une matière d'un jaune brun : c'est le kermès. On prépare le kermès par voie sèche en fondant dans un creuset en terre un mélange de cinq parties de sulfate d'antimoine naturel et de trois parties de carbonate de soude sec; on coule la matière fondue, on la pulvérise, puis on la fait bouillir avec une grande quantité d'eau; par le refroidissement de la liqueur, il se dépose encore du kermès;

Le *soufre doré d'antimoine*, appelé encore *hydro-sulfate sulfuré d'antimoine, polysulfure d'antimoine hydraté*, etc., s'obtient en versant de l'acide acétique dans les eaux-mères du kermès : la poudre jaune rougeâtre que l'on voit se précipiter est le soufre doré.

Les différents sulfures et oxydo-sulfures dont nous venons de parler ont été tous employés soit en médecine humaine, soit en médecine vétérinaire. Aujourd'hui, la plupart ne restent dans la matière médicale que comme des souvenirs. Le kermès seul y figure de manière à mériter l'attention. Administré à la dose de 20 à 40 centigrammes, le kermès agit comme vomitif; mais son action est moins constante que celle de l'émétique. A petites doses, il agit comme diaphorétique et expectorant, c'est-à-dire sur la peau et sur les poumons : aussi en fait-on usage dans la dernière période des pleuro-pneumonies aiguës, dans l'asthme humide, les catarrhes chroniques, et aussi dans les affections de la peau, les rhumatismes, la goutte. A haute dose, il a été employé, comme l'émétique, à titre de contro-stimulant; mais il est beaucoup moins fréquemment usité que ce dernier.

5° *Chlorures d'antimoine*. Le chlore forme, avec l'antimoine, trois combinaisons qui correspondent par leur composition aux oxydes de ce métal. Le proto-chlorure est le seul employé en médecine. En raison de sa consistance butyreuse, il portait anciennement et conserve encore le nom de *beurre d'antimoine*. Le proto-chlorure d'antimoine se compose de trois équivalents de chlore et d'un équivalent d'antimoine. Il est d'un blanc grisâtre, solide, demi-transparent, fusible à 100 degrés, volatil à une température modérée. Sa saveur est acide et très-caustique. Au contact de l'air, il absorbe rapidement l'eau hygrométrique, et se résout promptement en un liquide huileux. On le prépare en faisant réagir le sulfure d'antimoine et l'acide chlorhydrique. Le proto-chlorure ou beurre d'antimoine s'emploie dissous dans l'acide chlorhydrique, pour bronzer les métaux; appliqué sur le fer, il le préserve de la rouille, en le recouvrant d'une mince couche d'antimoine. On s'en sert aussi pour nettoyer le cuir jaune ciré. En chirurgie, il est employé à l'état liquide comme caustique; il produit des escarres plus sèches et mieux limitées que la potasse; on en fait surtout usage pour cautériser les plaies étroites et sinueuses, qui résultent des morsures des animaux enragés et des serpents venimeux. Lorsqu'on dissout le proto-chlorure d'antimoine dans un excès d'eau, il passe à l'état d'oxydo-chlorure, corps cristallin, insoluble, d'un beau blanc, connu autrefois sous le nom de *poudre d'algaroth* ou de *mercure de vie*. La poudre d'algaroth a été employée comme vomitif; aujourd'hui elle est inusitée en médecine.

6° *Emétique* ou *tartrate d'antimoine et de potasse*. C'est la plus active et la plus importante des préparations antimoniales. Elle mérite à tous égards qu'un article encyclopédique spécial lui soit consacré. V. ÉMÉTIQUE.

ANTIMONIATE s. m. (an-ti-mo-ni-a-te — rad. *antimoine*). Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide antimonique avec les bases : ANTIMONIATE *de potasse*. ANTIMONIATE *de quinine*.

ANTIMONICO-POTASSIQUE adj. (an-ti-mo-ni-ko-po-tass-si-ke). Chim. Qui est composé d'antimoine et de potasse.

ANTIMONIDES adj. et s. m. pl. (an-ti-mo-ni-de — rad. *antimoine*). Chim. Famille de sels minéraux contenant de l'antimoine.

ANTIMONIÉ, ÉE adj. (an-ti-mo-ni-é — rad. *antimoine*). Chim. Qui contient de l'antimoine; qui est combiné avec l'antimoine : *Vin* ANTIMONIÉ. *Argent* ANTIMONIÉ.

— *Hydrogène antimonié*, Gaz formé par la combinaison de l'hydrogène avec l'antimoine. L'*hydrogène antimonié* présente une analogie remarquable avec l'hydrogène arsénié. Il donne dans l'appareil de Marsh un anneau métallique et des taches miroitantes, qu'un œil peu exercé ne saurait distinguer de l'anneau et des taches arsenicales. On prépare l'*hydrogène antimonié* en versant une dissolution de proto-chlorure d'antimoine dans un flacon contenant du zinc, de l'acide sulfurique et de l'eau, c'est-à-dire un mélange propre à dégager de l'hydrogène.

ANTIMONIEUX, EUSE adj. (an-ti-mo-ni-eu, eu-ze — rad. *antimoine*). Chim. Se dit d'un acide composé d'un équivalent d'antimoine et de deux équivalents d'oxygène. L'acide *antimonieux* est d'un beau blanc, inaltérable par la chaleur, infusible et fixe. On le prépare en traitant l'antimoine par l'acide azotique concentré, et en calcinant au rouge la poudre blanche qui se produit.

ANTIMONIFÈRE adj. (an-ti-mo-ni-fè-re — de *antimoine*, et du lat. *fero*, je porte). Chim. Qui contient de l'antimoine.

ANTIMONIOPHYLLITE s. f. (an-ti-mo-ni-o-fill-li-te — de *antimonié*, et *phyllite*). Minér. Substance antimoniée encore peu connue.

ANTIMONIQUE adj. (an-ti-mo-ni-ke — rad. *antimoine*). Chim. Se dit d'un acide composé de deux équivalents d'antimoine et de cinq équivalents d'oxygène. L'acide *antimonique*, appelé anciennement *bézoard minéral, matière perlée de kerkringuis*, est d'une couleur blanche, légèrement jaune; il s'obtient en traitant l'antimoine en poudre par de l'eau régale contenant un excès d'acide azotique. En versant une grande quantité d'eau sur le perchlorure d'antimoine, on obtient encore de l'acide antimonique, mais alors il contient les éléments de deux équivalents d'eau, et prend le nom d'*acide métantimonique*. Calciné en présence de l'air, l'acide *antimonique* perd de l'oxygène et se transforme en acide antimonieux.

ANTIMONITE s. m. (an-ti-mo-ni-te — rad. *antimoine*). Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide antimonieux avec une base.

ANTIMONIURE s. m. (an-ti-mo-ni-u-re — rad. *antimoine*). Chim. Combinaison de l'antimoine avec un autre métal.

ANTIMONNICKEL s. m. (an-ti-mo-ni-kèl — de *antimoine*, et *nickel*). Minér. Nom donné par Beudant à un minerai d'antimoine, qui est un sulfo-antimoniure de nickel.

ANTIMONOXYDE s. m. (an-ti-mo-no-ksi-de — de *antimoine*, et *oxyde*). Minér. Minerai d'antimoine où ce métal se trouve à l'état d'oxyde. On en distingue deux espèces : l'une, appelée *exytèle*, qui est de l'oxyde d'antimoine; l'autre, nommée *stibiconise*, qui est de l'acide antimonieux.

ANTIMONYLE s. m. (an-ti-mo-ni-le — de *antimoine*, et du gr. *ulê*, matière). Chim. Radical hypothétique admis pour expliquer la constitution des composés d'antimoine.

ANTIMORAL, ALE adj. (an-ti-mo-ral, a-le — de *anti*, et *moral*). Contraire à la morale, aux bonnes mœurs : *Doctrine* ANTIMORALE. *Principes* ANTIMORAUX. *Ouvrage* ANTIMORAL. *Dans ce concert* ANTIMORAL *d'une jeune femme et d'un mari rusé qui s'entend avec elle, le mariage devient un masque d'intrigues.* (Fourier.) *Il conste, d'après les tableaux précédents, que nos usages engendrent tous les désordres antipolitiques et* ANTIMORAUX. (Fourier.)

ANTIMORVEUX, EUSE adj. et s. m. (an-ti-mor-veu, eu-ze — de *anti*, et *morveux*). Art vét. Se dit des remèdes employés contre la morve : *L'art vétérinaire ne reconnaît pas de remèdes véritablement* ANTIMORVEUX, *bien qu'on ait préconisé, contre cette affection, le proto-sulfure d'antimoine, le soufre sublimé, les eaux sulfureuses, la chaux, les préparations d'antimoine, celles de mercure, de chlore, d'iode, de brome*, etc. (Lecoq.)

ANTIMOSAÏQUE adj. (an-ti-mo-za-i-ke — de *anti*, et *mosaïque*). Qui est contraire au mosaïsme, à la loi religieuse de Moïse : *Doctrine, opinion* ANTIMOSAÏQUE.

ANTIMUSICAL, ALE adj. (an-ti-mu-zi-kal — de *anti*, et *musical*). Contraire à la musique, insensible à l'harmonie : *On dit que l'organisation des Anglais est* ANTIMUSICALE. (Journ.) *Si je te jouais* Don Juan, *tu le conserverais longtemps dans ton cerveau, tout* ANTIMUSICAL *que tu es.* (Champfleury.)

ANTIMUTILATION s. f. (an-ti-mu-ti-la-si-on — de *anti*, et *mutilation*). Néol. Doctrine qui s'oppose à la mutilation des œuvres d'esprit : *Si je faisais une édition des* Illustres Françoises, *je n'oserais supprimer cette lettre, désirant laisser à mon auteur sa pensée pleine et entière; mais j'avoue qu'il faut que le principe d'*ANTIMUTILATION *et d'anticensure soit bien ancré dans mon esprit pour résister à la tentation.* (Champfleury.)

ANTIN (Louis-Antoine DE PARDAILLAN DE GONDRIN, duc D'), fils légitime du marquis et de la marquise de Montespan, né vers 1665, avait environ six ans lorsque sa mère devint la maîtresse de Louis XIV. Il fut plus tard et successivement colonel du régiment de l'Ile-de-France, lieutenant général, gouverneur d'Alsace, directeur général des bâtiments, etc. et mourut à Paris en 1736. Il passait pour être le type du parfait courtisan. Tout le monde connaît l'histoire de cette allée de marronniers de son parc de Petit-Bourg, qu'il fit abattre en une nuit, parce qu'elle avait été critiquée la veille par Louis XIV, comme nuisant à l'effet du paysage. Dans une autre circonstance, à Fontainebleau, le roi ayant témoigné le désir qu'on abattît un petit bois, l'ingénieux courtisan fit scier tous les arbres, et aposta des hommes pour les renverser au premier signal. Le lendemain, le roi, en se promenant de ce côté, témoigna de nouveau le déplaisir que lui causait ce bois. « Sire, dit le duc, il tombera dès que Votre Majesté en aura donné l'ordre. — Vraiment! dit le roi; eh bien! je désire en être débarrassé à l'instant. » Au même moment, un coup de sifflet fit tomber la forêt comme par enchantement. « Ah! mesdames, s'écria la duchesse de Bourgogne, si le roi avait demandé nos têtes, M. d'Antin eût été capable de les faire tomber de même. » On a donné le nom de ce personnage à l'un des plus élégants quartiers de Paris.

ANTIN, bourg de France (Hautes-Pyrénées), arrond. et à 27 kil. de Tarbes; 419 hab. — C'était autrefois une seigneurie de Bigorre, qui fut érigée en marquisat en 1612, et en duché en 1711.

ANTINARCOTIQUE adj. et s. m. (an-ti-nar-ko-ti-ke — de *anti*, et *narcotique*). Méd. Se dit des remèdes, des substances qu'on emploie pour combattre le narcotisme, l'état narcotique.

— Par ext. Propre à dissiper l'ennui, récréatif : *Voyons, que voulez-vous? un conte fantastique; quelque chose d'étrange et d'*ANTINARCOTIQUE, *d'impossible, et que nul encore n'ait raconté?* (J. Barbier.)

ANTINATIONAL, ALE adj. (an-ti-na-si-o-nal — de *anti*, et *national*). Qui est contraire à l'esprit, aux usages, aux intérêts de sa nation : *Traité* ANTINATIONAL. *Politique* ANTINATIONALE. *Elle courut au café de Foy, y dénonça les cocardes* ANTINATIONALES, *montra le danger public.* (Michelet.) *Ces asiles d'ignorance et de fainéantise ne retentissent que de discussions oiseuses, de cancans politiques, d'intrigues* ANTINATIONALES *et de louanges de l'empereur de Russie.* (E. About.) *On regarde comme* ANTINATIONALE *toute mesure qui favorise l'étranger.* (Mich. Chev.)

ANTINATUREL, ELLE adj. (an-ti-na-tu-rèl — de *anti*, et *naturel*). Contraire aux lois de la nature : *Dieu n'a donné qu'à quelques élus le don de ces visions extra ou même* ANTINATURELLES. (Journ.)

ANTINÉOLOGIQUE adj. (an-ti-né-o-lo-ji-ke — de *anti*, et *néologique*). Ennemi du néologisme : *Puis des champions grecs et latins trouvent ces mots inintelligibles, eux qui comprennent si bien les mots barbares dont on tapisse les murs de Paris avec approbation des puissances* ANTINÉOLOGIQUES. (Fourier.)

ANTINÉPHRÉTIQUE adj. et s. m. (an-ti-né-fré-ti-ke — de *anti*, et *néphrétique*). Méd. Se dit des remèdes contre les maladies des reins, les douleurs néphrétiques.

ANTINERVEUX, EUSE adj. (an-ti-nèr-veu, eu-ze — de *anti*, et *nerveux*). Méd. Se dit des médicaments destinés à apaiser les douleurs nerveuses : *Les frictions éthérisées sont, dit-on,* ANTINERVEUSES.

ANTINÉVRALGIQUE adj. et s. m. (an-ti-né-vral-ji-ke — de *anti*, et *névralgique*). Méd. Se dit de toute médication, de tout remède propre à combattre la névralgie : *Cataplasme, friction, fumigation* ANTINÉVRALGIQUES.

ANTINÉVROTIQUE adj. (an-ti-né-vro-ti-ke — de *anti*, et *névrotique*). Méd. Qui a la propriété de guérir les névroses : *Traitement, médication* ANTINÉVROTIQUE.

ANTINEWTONIEN, ENNE adj. (an-ti-neu-to-ni-ain, è-ne — de *anti*, et *newtonien*). Phys. et philos. Contraire aux théories et aux principes de Newton : *Philosophie* ANTINEWTONIENNE. *Il prétend avoir découvert une théorie* ANTINEWTONIENNE *qui met à l'eau les lois de Képler.* (***)

ANTINOBILIAIRE adj. (an-ti-no-bi-li-è-re — de *anti*, et *nobiliaire*). Opposé à la noblesse, aux distinctions féodales : *C'est un moyen sûr de détruire le système* ANTINOBILIAIRE *qui s'y propage.* (Ch. Nodier.)

ANTINOË ou **ANTINOPOLIS**, ville de l'anc. Egypte, dans la Thébaïde, sur la rive droite du Nil. Elle prit le nom d'*Antinoë* quand l'empereur Adrien y eut fait bâtir un temple en l'honneur de son favori Antinoüs, qui s'était noyé dans le Nil près de cette ville; aujourd'hui encore belles ruines.

ANTINOÉ. Temps hér. Fille de Céphée, roi de Tégée. On dit qu'en vertu d'un oracle et guidée par un serpent, elle fonda la ville de Mantinée, où une colonne fut élevée en son honneur.

ANTINOÏES s. f. pl. (an-ti-no-i). Antiq. Fêtes que l'empereur Adrien institua en l'honneur d'Antinoüs, son favori.

ANTINOMIE s. f. (an-ti-no-mî — de *anti*, et du gr. *nomos*, loi). Jurispr. Contradiction entre deux lois, entre deux dispositions d'une même loi : *Les* ANTINOMIES *proviennent presque toujours de ce que des gouvernements d'un esprit différent et souvent opposé se sont succédé rapidement dans le même pays.* (Passerat.)

— Philos. Système de deux propositions contradictoires; opposition de deux idées, de deux concepts, de deux phénomènes : *Kant s'est plu à rassembler les* ANTINOMIES *qui s'offrent à notre esprit. Les* ANTINOMIES *ne se résument et ne s'accordent que dans la dualité.* (J. Reynaud.) *L'*ANTINOMIE *est la conception d'une loi à double face, l'une positive, l'autre négative.* (Proudh.) *L'*ANTINOMIE *ne fait qu'exprimer un fait et s'impose impérieusement à l'esprit : la contradiction proprement dite est une absurdité.* (Proudh.) *Ces fausses méthodes ont le vice commun de créer des* ANTINOMIES *où la pensée se perd.* (Lamenn.)

— **Encycl.** Jurispr. Les *antinomies* soulevaient dans la rhétorique judiciaire des anciens les questions suivantes : Quelle est celle des deux lois qui doit être suivie au préjudice de l'autre? L'*antinomie* n'est-elle pas simplement littérale, en d'autres termes, les deux lois n'ont-elles pas le même esprit tout en se contredisant dans l'expression? Ces questions étaient un sujet d'exercice qui occupait fort l'esprit des rhéteurs. M. Passerat (*Dictionnaire des lettres et beaux-arts*) cite quelques exemples tirés d'Hermogène et de Quintilien. Dans un naufrage, si un seul homme se sauve, et qu'il reste sur le navire, le vaisseau lui appartient, dit la loi. Mais voici une autre loi qui déclare inhabiles à succéder aux biens paternels les fils renoncés par leurs pères. Or, un fils renoncé par son père est resté seul, après un naufrage, sur le vaisseau de son père. Entre les deux lois, quel parti prendre? — Le portrait de celui qui aura tué un tyran sera exposé dans le gymnase; mais, dans le cas actuel, le tyrannicide est une femme; et voici une loi qui porte que le portrait d'une femme ne sera jamais exposé dans le gymnase. Les deux lois ne peuvent être tenues pour également générales. Quelle est celle qui doit souffrir une exception en vertu de l'autre?

— Philos. I. — ANTINOMIES DE KANT. C'est Kant qui, le premier, introduisit dans la langue philosophique le mot *antinomie*, qu'il appliqua au système de deux propositions contradictoires affirmées à égal titre par la raison. Il y a, suivant Kant, trois classes de raisonnements qui emportent avec eux une illusion naturelle : les *paralogismes*, qui concernent le moi, l'idée psychologique; les *antinomies*, qui concernent le monde, l'idée cosmologique; l'*idéal* de la raison pure qui concerne Dieu, l'idée théologique. La conception de la totalité des phénomènes, voilà l'idée cosmologique. Cet ensemble, cette totalité des phénomènes peut être envisagée sous quatre faces différentes, parce qu'il y a quatre séries de conditions dans les phénomènes, correspondant aux quatre catégories quantité, qualité, relation, modalité (V. CATÉGORIE); le temps et l'espace nous donnent la première série, la division de la matière nous donne la seconde, la troisième est celle des effets et des causes, la contingence des phénomènes fournit la quatrième. Par conséquent, quatre problèmes cosmologiques, et seulement quatre, se posent à l'esprit : 1° Le monde a-t-il un commencement dans le temps et des bornes dans l'espace? 2° Toute substance composée l'est-elle de parties simples? 3° Tout ce qui arrive dans le monde dépend-il uniquement de lois naturelles? 4° Y a-t-il, soit dans le monde, comme en faisant partie, soit en dehors du monde, comme sa cause, un être nécessairement existant? Autant de problèmes cosmologiques, autant de couples de solutions contradictoires, c'est-à-dire d'*antinomies*. Il y a, en effet, deux solutions, et il n'y a que deux solutions possibles pour chacun de ces problèmes, parce qu'il n'y a que deux manières de comprendre qu'une série est complète. Elle est complète si elle est infinie; elle est complète encore si elle a un premier terme. Dans une série infinie, ce n'est aucun des termes pris à part, c'est leur ensemble qui est inconditionnel; dans une série finie, l'inconditionnel est l'un des termes de la série, mais il en est le premier. Ce premier terme, par rapport au temps écoulé et à l'espace occupé, s'appelle *commencement* et *limite* du monde; par rapport aux parties d'un tout donné, c'est le *simple;* par rapport aux causes, la *liberté;* par rapport à l'existence des choses contingentes, la *nécessité*. Les deux solutions contradictoires de chaque problème cosmologique (les deux membres d'une *antinomie*) s'appellent l'une la *thèse*, l'autre l'*antithèse*. Kant s'efforce de montrer que la raison s'accommode aussi bien de l'une que de l'autre, qu'elles s'appuient sur des arguments de même force, qu'elles peuvent également se soutenir. On peut soutenir, par exemple, que le monde a un commencement dans le temps et des limites dans l'espace, mais on peut soutenir aussi qu'il n'a pas commencé, et qu'il n'a pas de bornes. « Ainsi, dit Kant, ces affirmations sophistiques ouvrent une arène dialectique où chaque partie a le dessus lorsqu'il lui est permis de prendre l'offensive, et le dessous quand elle est obligée de se défendre. Des champions vigoureux, qu'ils soutiennent la bonne ou la mauvaise cause, sont sûrs de recevoir la couronne triomphale, pourvu qu'ils se donnent l'avantage de la dernière attaque, et qu'ils ne soient pas forcés de recevoir un nouvel assaut de leurs adversaires. Cette arène a été souvent foulée jusqu'ici; bien des victoires ont été remportées de part et d'autre; mais aussi lorsqu'il s'agissait de la dernière lutte, de celle qui devait décider l'affaire, on avait toujours soin de statuer, que pour laisser le champion de la bonne cause seul maître du champ de bataille, désormais son rival ne reprendrait plus les armes. »

— *Première antinomie.* — *Thèse.* « Le monde a un commencement dans le temps et des bornes dans l'espace. » La preuve se tire de la contradiction logique de l'idée d'une série infinie, et cependant donnée : donnée, c'est-à-dire, quant au temps, écoulée; et quant à l'espace, nombrable.

— *Antithèse.* « Le monde n'a ni commencement ni bornes; il est infini, quant au temps et à l'espace. » La preuve se tire de l'impossibilité d'un *temps vide* et d'un *espace vide* enveloppant le temps et l'espace finis du monde.

— *Seconde antinomie.* — *Thèse.* « Toute substance composée l'est de parties simples; il n'y a rien dans l'univers qui ne soit simple ou composé du simple; » car, l'idée du composé implique l'idée du simple et disparaît avec l'idée du simple. Si l'on dit qu'il n'y a pas de substance simple, il faut dire qu'il n'y a pas de substance.

— *Antithèse.* « Aucune chose composée ne l'est de parties simples, et nulle part il n'existe rien de simple. » Car il y a un rapport constant entre la composition des substances et celle de l'espace qui renferme les substances. Or, l'espace se divise indéfiniment, c'est-à-dire sans jamais conduire à des parties simples;

donc tout ce qui occupe un espace est divisible et composé comme cet espace. En outre, le simple ne saurait être l'objet d'une intuition; donc la substance simple n'est qu'une idée à laquelle rien ne correspond dans le monde sensible.

— *Troisième antinomie.* — *Thèse.* « Tout ce qui arrive dans le monde ne dépend pas uniquement des lois naturelles; il faut admettre aussi une cause libre. » La preuve se tire de l'impossibilité qu'une série intégrale de phénomènes soit donnée, si on ne suppose au commencement une cause première antérieure et supérieure aux causes physiques, produisant la série des phénomènes par sa spontanéité absolue.

— *Antithèse.* « Il n'y a pas de liberté, mais tout dans le monde arrive suivant les lois de la nature. » La preuve se tire de l'impossibilité d'une faculté de commencer absolument un état. Une cause ne produit dans un certain moment qu'à la condition d'avoir été auparavant sans produire. Or, il y a nécessairement un rapport de causalité entre l'état d'action et l'état d'inertie qui a précédé. Mais l'état d'inertie est lui-même causé par un état antérieur; donc pas de cause libre, donc tout dans le monde est gouverné par la fatalité des lois naturelles.

— *Quatrième antinomie.* — *Thèse.* « Au monde sensible se rapporte un être inconditionné, nécessaire, cause ou partie de ce monde. » La preuve se tire de la série du temps, qui implique pour nous la série des changements, lesquels ont tous successivement leurs conditions et nous conduisent de condition en condition jusqu'à l'existence d'un inconditionné absolu, d'un être nécessaire. Cet être nécessaire se rapporte au monde sensible, car s'il était situé hors du temps, il ne pourrait être en aucune façon la cause d'une série de changements. Donc l'existence du monde implique un être absolument nécessaire, que ce soit la série intégrale des phénomènes ou l'un de ses termes.

— *Antithèse.* « Il n'y a nulle part, ni dans le monde, ni hors du monde, comme sa cause, un être absolument nécessaire. » Car, si nous supposons que le monde est lui-même ou qu'il contient en lui un être nécessaire, il faut admettre de deux choses l'une, ou que le commencement de la série des changements est absolument nécessaire, c'est-à-dire sans cause, ce qui est contraire à la loi de causalité; ou que la série même n'a pas de commencement, et par conséquent est nécessaire et inconditionnée dans le tout en même temps que contingente et conditionnée dans toutes ses parties, ce qui est contradictoire. D'un autre côté, on ne peut placer hors du monde un être dont l'action s'accomplit dans le temps, qui par suite est lui-même dans le temps, c'est-à-dire dans le monde. Il n'y a donc nulle part aucun être nécessaire.

Telles sont les fameuses *antinomies* de Kant. Après s'être plu à nous montrer la division de la raison contre elle-même, division qui réduit à l'impuissance les efforts de l'esprit humain, et fait évanouir ses espérances, le philosophe de Kœnigsberg se demande quelle est l'origine de cette lutte d'assertions contradictoires. Il croit voir une illusion dans la position même des problèmes cosmologiques. En réalité, dit-il, les uns attaquent et les autres défendent des fantômes. La dispute n'a pas d'objet : une certaine apparence transcendantale figure une réalité où il n'y en a aucune. Comme le monde n'existe point du tout en soi, il ne saurait exister ni comme un *tout infini en soi*, ni comme un *tout fini en soi*. L'idée cosmologique de la totalité absolue ne vaut que comme une condition des choses en elles-mêmes, et ne saurait s'appliquer à des phénomènes qui n'existent absolument que dans la représentation.

II. — Critique des antinomies de Kant. La critique des *antinomies* kantiennes a été faite au point de vue spiritualiste par M. Cousin. Le philosophe français distingue, parmi les questions cosmologiques soulevées par Kant, celles qui ne peuvent être résolues que par le raisonnement, et celles qui peuvent et doivent se décider par un procédé différent du raisonnement. Que les premières soient susceptibles de deux solutions contradictoires et cependant également légitimes, cela est possible; il n'y a qu'à examiner si en fait il en est ainsi. Mais quant aux autres, elles se ramènent à des questions psychologiques où l'*antinomie* n'est pas possible. Ainsi, demander s'il y a dans le monde de la liberté, c'est demander si moi, qui existe dans le monde, je suis un être libre, doué d'une puissance causatrice qui m'est propre, ou si je ne fais qu'obéir à une fatalité irrésistible. Or, comment puis-je répondre à cette question? Est-ce par le raisonnement? Non, mais par le témoignage de la conscience, à l'aide de l'aperception immédiate que nous avons de nous-mêmes. Que peuvent tous les arguments du monde contre un fait? Ils ne me prouveront pas que je ne suis pas libre, quand je me sens libre, quand, pour me sentir libre, je n'ai pas besoin de faire un raisonnement, et qu'il me suffit d'avoir conscience de moi-même. S'il en est ainsi, l'*antinomie* posée par Kant s'évanouit : on ne peut pas supposer que l'esprit trouve deux raisonnements également concluants, l'un pour et l'autre contre la liberté, puisque le raisonnement en lui-même n'est de mise ici ni pour ni contre. La question relative au simple ne peut tomber sous le raisonnement et donner lieu à une *antinomie* que si on l'applique à la matière, car la simplicité de l'âme nous est attestée directement, immédiatement, comme notre liberté, par le témoignage de la conscience. Ce n'est pas non plus par le raisonnement qu'on résout la quatrième question cosmologique, la question de l'être nécessaire. En effet, le procédé qui nous fournit l'idée de l'être nécessaire n'est pas un syllogisme, mais un procédé très-différent, procédé très-rationnel, il est vrai, mais qui ne suppose ni prémisses, ni conclusion tirée par voie déductive. Aussitôt que l'expérience nous montre quelque chose de contingent, quelque chose qui ne saurait se suffire à soi-même, notre raison conçoit quelque chose de nécessaire, un être qui existe par lui-même et qui ne dépend d'aucun autre. Sans doute l'expérience nous sert de point de départ; mais ce point de départ une fois donné, alors immédiatement, sans nous appuyer sur aucune majeure, sans passer par aucun intermédiaire logique, par conséquent sans faire aucun syllogisme, nous concevons un être nécessaire, un être existant d'une existence absolue. Donc ici encore pas d'*antinomie* possible.

En résumé, M. Cousin, au nom de la psychologie, déclare l'*antinomie* impossible et chimérique dans les questions de la liberté, de la simplicité de l'âme, de l'être nécessaire, c'est-à-dire dans les questions qui, dit-il, intéressent le plus l'humanité; il la laisse subsister uniquement dans les questions de l'éternité et de l'infinité du monde, et de la divisibilité de la matière, c'est-à-dire dans celles qu'il juge étrangères à l'ordre moral.

C'est sans sortir du terrain cosmologique que M. Ch. Renouvier réfute le système d'*antinomies* où la critique de Kant fait aboutir la raison pure. Il nous montre ces *antinomies* s'évanouissant devant une critique plus radicale avec les idoles métaphysiques qui leur ont donné naissance, l'absolu, l'infini, la substance. « L'argumentation de Kant, dit-il, met en balance une proposition *contradictoire* avec une proposition simplement *incompréhensible*, et dont le contraire est contradictoire. » *Le monde a-t-il un commencement dans le temps, est-il borné dans l'espace?* Oui, répond sans hésiter M. Renouvier; on ne peut comprendre, il est vrai, ce commencement, cette limite, mais il faut bien l'admettre, car l'idée d'une série infinie et cependant donnée, est contradictoire; et d'ailleurs il n'est pas nécessaire de reconnaître un rapport du monde à un espace hors de lui, et à un temps avant lui, l'espace et le temps ne se comprenant clairement que comme rapports dans le monde. *N'existe-t-il dans le monde que le simple et le composé du simple?* Ici la thèse et l'antithèse, dans la forme que leur donne Kant, sont aussi mal fondées l'une que l'autre, car elles supposent la substance, c'est-à-dire la chose indépendante de toute relation à autre chose, tandis qu'il n'est donné dans la représentation que des rapports. Il est chimérique de chercher le simple substantiel, le simple absolu, le simple en soi. Mais appliquée aux phénomènes, la division s'arrête nécessairement dans la représentation de fait, bien qu'elle soit indéfinie dans la représentation en puissance. La troisième et la quatrième *antinomies* se ramènent à la première. La question de la cause première est résolue avec celle de la limite de temps, et par l'exclusion de l'infini : il est clair que la cause étant un rapport de deux temps successifs, il y a contradiction à demander la cause du terme qui n'a point de précédents. La question du terme nécessaire n'existe pas même; dire d'un premier terme qui est ou a été, qu'il est ou fut nécessaire, n'est qu'une pure tautologie; car on n'a ni une cause à invoquer, ni une condition extérieure à fixer pour la détermination de son existence.

Kant supprimait les *antinomies* en supprimant les problèmes cosmologiques eux-mêmes, c'est-à-dire en disant que ces problèmes s'appliquent uniquement au monde en soi, et non à des phénomènes qui n'existent que dans la représentation. Du monde en soi, répond M. Renouvier, il n'y a rien à dire; c'est sur le monde tel qu'il est dans la représentation qu'il s'agit de prononcer. Le monde en soi n'est qu'une chimère; le monde représenté, voilà la réalité; c'est à cette réalité que s'appliquent, que doivent s'appliquer les questions cosmologiques. A ces questions qui s'imposent à l'esprit, et qu'on ne peut renvoyer au monde en soi, au monde inconnaissable, il n'y a qu'une seule réponse : le monde qui est ou fut donné par des rapports, dans la représentation quelconque, n'est pas un tout infini, parce qu'il y a contradiction à ce qu'un infini soit donné et forme un tout; ce monde est donc un tout fini; et en soutenant le contraire, on applique aux phénomènes, comme donnés, l'idée d'une multiplication indéfinie, qui ne vaut que comme condition des phénomènes possibles.

III. — L'antinomie dans la philosophie hégélienne. Dans la philosophie de Kant, l'*antinomie* ou contradiction était l'impasse de la raison, la négation de la métaphysique; dans la philosophie hégélienne, elle devient l'instrument par excellence de la raison et la loi universelle des choses. Hegel et ses disciples nous montrent partout des *antinomies*. « Dans la nature, dit M. Véra, tout est contradiction et lutte; on ne saurait concevoir d'être, depuis l'obscur insecte qui rampe à la surface de la terre, jusqu'aux mondes qui roulent dans l'espace, capable d'exister sans la présence d'éléments, de tendances et de forces opposées. Dans les mathématiques, nous trouvons l'opposition de l'unité et de la dualité, du nombre pair et du nombre impair, du nombre entier et du nombre fractionnaire, etc.; dans la morale, l'opposition de la nécessité et de la liberté; dans la métaphysique, celles de la cause et de l'effet, de la substance et des accidents, de l'infini et du fini, etc... Quiconque voudra porter un regard impartial et attentif sur l'univers verra que, bien loin que l'absence de contradiction soit la loi fondamentale des choses, plus nombreuses et plus profondes sont les contradictions dans un être, plus remplie est son existence, et plus haute est sa perfection. » « L'*antinomie*, dit M. Proudhon, est l'expression pure de la nécessité, la loi intime des êtres, le principe des fluctuations de l'esprit, et par conséquent de ses progrès, la condition *sine qua non* de la vie dans la société, comme dans l'individu. » Ce dernier écrivain, qui a appliqué la méthode antinomique de Hegel à l'économie politique (V. Contradictions économiques), fait de l'*antinomie*, qu'il place entre l'*induction* et la *série*, le troisième instrument logique. Cet instrument nouveau, dit-il, révélé par Kant, mis en œuvre par Hegel, est formé de l'opposition et de la combinaison des deux organes de la logique classique, du syllogisme et de l'induction; il sait d'où il vient, où il va, et ce qu'il porte; la conclusion qu'il fournit est vraie, sans condition d'évidence préalable, ni ultérieure, vraie en elle-même, par elle-même et pour elle-même. Toutefois, si merveilleuse que soit la puissance de l'*antinomie*, elle ne saurait suffire à l'organisation du sens commun; elle a besoin d'être complétée par un quatrième instrument logique, la série.

Nous ferons remarquer ici que le mot *antinomie* n'a pas le même sens dans la philosophie de Hegel que dans la philosophie de Kant. Dans celle-ci, il signifie contradiction entre deux propositions; dans celle-là, opposition entre deux idées, entre deux faits. Les hégéliens, à force d'étendre le sens du mot contradiction, arrivent à confondre sous ce mot deux idées tout à fait distinctes, l'idée du contradictoire et celle du contraire. Tout ce qu'ils disent du dualisme, de l'antagonisme qui éclate dans le monde, peut être ingénieux et vrai; on peut, sans doute, à certains égards, voir dans les phénomènes un système d'oppositions; cette loi d'opposition et celle de série peuvent imprimer à l'esprit une certaine direction, mais elles ne constituent pas des instruments logiques au même titre que le syllogisme et l'induction, c'est-à-dire des modes nouveaux de raisonnement. V. Logique de Hegel.

ANTINOMIEN s. m. (an-ti-no-mi-ain — de *anti*, et du gr. *nomos*, loi). Hist. ecclés. Membre d'une secte chrétienne fondée par Agricola, docteur protestant du XVIe siècle, qui prétendait que la liberté préconisée par l'Evangile mettait ses membres au-dessus des *lois* civiles.

ANTINOMIQUE adj. (an-ti-no-mi-ke — rad. *antinomie*). Qui forme antinomie, qui est contradictoire : *Deux termes* ANTINOMIQUES *sont en présence.* (Proudh.) *Cette idée ne présente rien de variable, d'arbitraire et d'*ANTINOMIQUE. (Proudh.)

ANTINOMIQUEMENT adj. (an-ti-no-mi-ke-man — rad. *antinomique*). Par antinomie, contradictoirement : *La douleur est* ANTINOMIQUEMENT *adossée à la jouissance.* (Proudh.)

ANTINOMISME s. m. (an-ti-no-mi-sme — rad. *antinomie*). Théol. Opposition à la loi, et particulièrement doctrine des antinomiens.

ANTINOMISTE s. m. (an-ti-no-mi-ste — rad. *antinomie*). Celui qui aime, qui recherche l'antinomie : *Beaucoup de philosophes de notre époque sont* ANTINOMISTES.

ANTINONPAREILLE s. f. (an-ti-non-parè-lle, *ll* mll. — de *anti*, et *nonpareille*). Conchyl. Petite coquille terrestre du genre maillot.

ANTINOPOLIS Géogr. anc. V. Antinoé.

ANTINOÜS s. m. (an-ti-no-uss — de *Antinoüs*, n. pr.). Astron. Constellation voisine de l'Aigle.

— Numism. Médaille qui offre l'effigie d'Antinoüs.

ANTINOÜS, prince d'Ithaque, homme grossier et cruel, et l'un des prétendants de Pénélope. Il fut, un des premiers, tué par Ulysse.

ANTINOÜS, jeune esclave bithynien, qui est resté le type de la beauté parfaite. Il était le favori de l'empereur Adrien, et se noya dans le Nil. Adrien le pleura comme une femme adorée, et lui fit ériger des temples dans toute l'étendue de l'empire. Par ses ordres, les artistes les plus fameux reproduisirent l'image d'Antinoüs. (V. l'art. suivant.) La beauté d'Antinoüs est devenue proverbiale, et ce nom a passé dans la langue pour désigner un homme d'une beauté accomplie :

« Un lion, un tigre, sont plus beaux que des hommes, et dans leur espèce beaucoup d'individus atteignent à toute la beauté qui leur est propre. Cela est extrêmement rare chez l'homme; que d'avortons pour un *Antinoüs!* Que de Gothons pour une Philis! »

Théoph. Gautier.

« Je serais fâché que Charlotte Corday eût aimé Barbaroux, l'*Antinoüs* du parti girondin; je l'en aimerais moins; j'y verrais une vengeance; ce serait une femme comme il y en a tant, avec un degré d'exaltation de plus; je serais désolé de rencontrer un amour terrestre entre elle et moi, qui l'admire si passionnément. » Gustave Drouineau.

« D'honneur, c'est tout au plus si vous avez vingt ans; l'*Antinoüs* n'a pas des traits plus enchanteurs que les vôtres. » E. Sue.

« L'autre prétendant est le prince de Montbar, jeune homme de vingt-cinq ans, beau comme un *Antinoüs*. » E. Sue.

« Madame, dit le chevalier, ce jeune *Antinoüs* que je présente à vos hommages est mon neveu, mon seul héritier, assez riche par conséquent pour que vous lui fassiez toujours accueil. » Louis Ulbach.

Antinoüs (Statues et représentations diverses d'). Il existe un grand nombre d'images en marbre et en bronze de ce beau favori d'Adrien. La plus célèbre est celle, en marbre de Paros, que l'on désigne ordinairement sous le nom d'*Antinoüs du Belvédère*; elle fut découverte au XVIe siècle, sous le pontificat de Paul III, dans un quartier de l'Esquilin, où l'on croit que des bains avaient été construits par Adrien. L'endroit même où eut lieu cette précieuse trouvaille a fait conjecturer que cette figure devait être celle du favori de l'empereur; mais des érudits se sont efforcés de prouver qu'il faut y voir une image de Mercure. Quoi qu'il en soit, cette statue, plus grande que nature, est, sans contredit, un des plus beaux ouvrages de l'antiquité qu'ait épargnés le temps. Tous les détails en sont traités avec une rare perfection; la tête inclinée et l'expression gracieuse du visage contrastent avec la vigoureuse complexion du corps, mais telle est l'harmonie qui règne entre toutes les parties, que le Poussin citait cette statue comme un modèle accompli des proportions de la figure humaine. L'Antinoüs du Belvédère occupe au musée Pio-Clémentin (Vatican) un cabinet spécial, qui porte son nom. Dans une autre salle de la même galerie, se trouve un buste colossal d'Antinoüs, qui a été découvert à Tivoli, dans les fouilles de la villa Fede. La disposition des cheveux en boucles parallèles le long des tempes et d'autres indices ont fait supposer que cette figure représentait Antinoüs en dieu égyptien, tel qu'il était adoré à Antinopolis. On peut voir au Louvre un buste à peu près semblable à celui-là, avec quelques particularités de plus: Les yeux sont en pierres fines, et les épaules sont couvertes de draperies en bronze doré. Le Vatican nous offre une troisième figure d'Antinoüs presque entièrement nue, avec les attributs de Vertumne : elle est plus grande que nature et provient des fouilles faites à Ostie. Mais, après l'Antinoüs du Belvédère, la statue de ce personnage qui a le plus de valeur au point de vue de l'art est celle qui décorait autrefois la villa d'Adrien, à Tivoli, et qui est placée aujourd'hui au Capitole. C'est à elle surtout qu'on peut appliquer ce que Winckelmann a dit de toutes les figures d'Antinoüs, en général : « Le visage a quelque chose de mélancolique; les yeux sont grands et parfaitement dessinés; le profil est légèrement incliné; autour de la bouche et du menton règne une beauté vraiment idéale. » Citons encore deux statues d'Antinoüs au Louvre, l'une, quelque peu mutilée, qui le représente en Hercule; l'autre, en Aristée, avec le *pétase* ou chapeau de paille, la demi-tunique qui laisse le bras droit dégagé, et les bottines de cuir appelées *perones*. Celle-ci est d'une conservation parfaite.

Parmi les bas-reliefs antiques qui offrent l'image du favori fait dieu, nous nous contenterons de citer celui qui le représente couronné d'une légère guirlande; c'est une des plus admirables sculptures de la villa Albani, la seule échappée à la vente que le prince de ce nom fit des objets d'art repris à la France en 1815.

ANTINOVATEUR, TRICE s. (an-ti-no-va-teur, tri-se — de *anti*, et *novateur*). Néol. Celui qui se montre opposé à toute innovation, particulièrement aux idées nouvelles, au progrès.

ANTINUPTIAL, ALE adj. (an-ti-nu-psi-al — de *anti*, et *nuptial*). Opposé au mariage, ennemi du mariage. ‖ Il ne faut pas confondre ce mot avec *anténuptial*, qui signifie Avant le mariage, avant les noces.

ANTIOBÉSIQUE adj. (an-ti-o-bé-zi-ke — de *anti*, et *obésique*). Qui combat, qui prévient l'obésité : *Régime* ANTIOBÉSIQUE.

ANTIOCHALINS s. m. pl. (an-ti-o-ka-lain — du gr. *antios*, en face; *chalinos*, crochet venimeux). Erpét. Famille de reptiles ophidiens, à dents antérieures venimeuses.

ANTIOCHE, nommée par les Turcs *Antakièh*, petite ville assez pauvre de la Turquie d'Asie, à 35 kil. de la mer; 7,000 hab., dont 1,000 chrétiens et autant de Juifs; siége d'un patriarcat catholique, du patriarcat maronite, et de celui des Syriens; belle situation dans une vallée fertile en oliviers, vignes, mûriers et figuiers. Une vaste enceinte de murailles en ruine, des restes d'aqueduc et des catacombes sont les seules traces de l'Antioche fameuse des

anciens, qui comptait une population de 400,000 âmes, et que sa magnificence avait fait surnommer la *reine de l'Orient*. C'était la résidence des Séleucides et la capitale de la Syrie. Conquise par les Romains 64 ans av. J.-C., elle devint une colonie jouissant des droits italiques. C'est à Antioche que les disciples de Jésus-Christ prirent pour la première fois le nom de chrétiens, et elle fut une des sept églises primitives du christianisme au berceau; il s'y tint dix conciles, de 252 à 380. Patrie du poëte Archias et de saint Jean Chrysostome. ‖ Ville de la Phrygie, sur les limites de la Pisidie; elle s'appelait aussi *Cæsarea*, et devint siége épiscopal après que saint Paul et saint Barnabas y eurent prêché l'Evangile. Aujourd'hui *Al-Cheher*. ‖ Il y avait encore d'autres villes du nom d'Antioche dans la Comagène, au pied du Taurus, dans la Babylonie, dans la Margiane, etc.

ANTIOCHE (SIÉGES D'). Métropole de l'Orient pendant les premiers siècles de l'ère chrétienne, rivale de Rome et de Constantinople, Antioche subit les vicissitudes qui s'attachent si souvent à la prospérité. Sa possession tenta la cupidité des princes voisins, et elle fut plusieurs fois assiégée. Chosroès, roi de Perse, s'en empara en 540, après un siége meurtrier, et la détruisit de fond en comble. Néanmoins, elle se releva promptement de ses ruines, grâce à la sollicitude des empereurs d'Occident; mais ce fut pour succomber de nouveau, sous les efforts d'un peuple qui commençait à mettre à exécution le sanglant programme de Mahomet. Les Sarrasins l'assiégèrent en 638, sous les yeux du prince Constantin, fils de l'empereur Héraclius. Les Romains dégénérés auxquels il commandait ne surent point préserver la ville du sort dont elle était menacée; ils furent deux fois vaincus aux portes d'Antioche, et les habitants, se voyant abandonnés à eux-mêmes, se hâtèrent d'accepter la capitulation que leur offrait le général musulman. Pour se racheter du pillage dont les menaçait l'armée victorieuse, ils consentirent à payer trois cent mille pièces d'or (environ quatre millions de notre monnaie).

Mais le siége le plus remarquable qu'ait soutenu Antioche est celui que les croisés mirent devant ses remparts en 1097. Depuis quatre siècles, elle était le boulevard à l'abri duquel les musulmans défendaient leurs conquêtes de Syrie, lorsque la grande armée chrétienne parut devant ses murs, commandée par les plus vaillants chevaliers de l'Occident. Ce siége dura huit à neuf mois, et fut le principal épisode de cette vaste épopée. Défendue par trente mille hommes abrités derrière de fortes murailles, et bien pourvus de vivres, de munitions, de machines de toute espèce, Antioche put braver pendant longtemps les attaques des croisés, dont chaque nuit des sorties meurtrières ensanglantaient le camp. Pour surcroît de malheur, la disette et les maladies contagieuses, si dévorantes sous le ciel de la Syrie, vinrent jeter d'effroyables ravages dans les rangs de l'armée chrétienne, tandis que les légions du grand sultan Berkiarok s'avançaient à marches forcées au secours de la ville. Sous le poids des combats, des fatigues et des privations, le découragement envahit le cœur des plus intrépides; Pierre l'Ermite lui-même, croyant que Dieu abandonnait les siens, perdit la tête et s'enfuit. La famine était si affreuse que le menu peuple, à la suite de l'armée, mangeait les cadavres des Sarrasins tués sur le champ de bataille. L'abattement était général, lorsque Boëmond, l'un des chefs des croisés, déclara qu'il s'engageait à introduire l'armée dans Antioche, si on voulait lui abandonner la souveraineté de cette ville. Sa proposition ayant été acceptée, il révéla alors qu'il avait pratiqué des intelligences avec un des principaux habitants. Celui-ci, en effet, lui livra une tour qu'il commandait, et les croisés purent enfin pénétrer dans Antioche, où ils mirent tout à feu et à sang. Néanmoins, une partie de la garnison parvint à se réfugier dans la citadelle, et s'y maintint jusqu'à l'arrivée de l'armée musulmane, qui accourait au secours de la ville. Cette armée était commandée par un habile général, Kerbogha, qui bloqua les chrétiens eux-mêmes dans Antioche, après s'être emparé des forts qu'ils avaient élevés à l'extérieur. Chef de deux cent mille combattants, il menaçait d'une entière destruction les croisés, qu'il réduisit bientôt à une effroyable famine, qui n'épargna personne : on vit le comte de Flandre mendier son pain dans les rues d'Antioche. Les plus vaillants chevaliers, les princes eux-mêmes voulaient abandonner l'armée, mais Godefroi et l'évêque Adhémar réussirent cependant à prévenir cette honteuse désertion. Menacés de périr de faim et de misère, les chrétiens cédèrent à un généreux désespoir, et sortirent d'Antioche (28 juin 1098) pour aller à la rencontre de Kerbogha, le combattre et s'ouvrir un passage les armes à la main, s'ils ne pouvaient mettre en déroute ses bataillons. Le choc fut terrible, et la lutte sanglante et acharnée; mais les chrétiens exaltés finirent par tailler en pièces l'armée musulmane, dont les débris se dispersèrent de tous côtés, laissant sur le champ de bataille un butin incalculable. Les chrétiens rentrèrent en triomphe dans Antioche, et la citadelle s'empressa de capituler. Boëmond s'installa en souverain dans cette ville, jusqu'à ce qu'elle retombât de nouveau, en 1268, sous le joug des musulmans, qui en sont encore les maîtres aujourd'hui.

ANTIOCHE (PERTUIS D'), détroit sur la côte occidentale de France, entre les îles de Ré et d'Oléron. Le 15 juillet 1815, Napoléon se rendit dans ce détroit, à bord du *Bellérophon*, pour passer en Angleterre.

ANTIOCHIDE s. f. (an-ti-o-chi-de — n. myth.) Antiq. gr. Nom de la tribu d'Athènes à laquelle appartenait Socrate.

ANTIOCHIEN, IENNE s. et adj. (an-ti-o-chi-ain, è-ne). Géogr. Habitant d'Antioche; qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

ANTIOCHUS. Temps hér. Un des cinquante fils d'Egyptus, et époux de la Danaïde Itea.

ANTIOCHUS Ier, surnommé **Soter** (*Sauveur*), roi de Syrie, succéda à son père Séleucus Nicanor, l'an 28 av. J.-C. Il remporta plusieurs victoires sur les Bithyniens et les Macédoniens, et défit, l'an 257, les Gaulois qui dévastaient l'Asie, ce qui lui valut son surnom. Ayant déclaré la guerre à Ptolémée Philadelphe, roi d'Egypte, une révolte de son fils vint arrêter ses projets. Il mourut peu de temps après du combat d'Ephèse, tué par un Gaulois (260 av. J.-C.).

ANTIOCHUS II, roi de Syrie, surnommé **Theos** (*Dieu*), par les habitants de Milet, qu'il avait délivrés de leur tyran Timarque, succéda à son père Antiochus Soter, l'an 260 av. J.-C. Il fit sans succès la guerre au roi d'Egypte, Ptolémée Philadelphe, épousa ensuite Bérénice, fille de ce prince, et fut empoisonné par Laodice, sa première femme, qu'il avait répudiée (247 av. J.-C.).

ANTIOCHUS HIERAX, fils du précédent et de Laodice, frère de Séleucus Callinicus, qu'il essaya de détrôner. Il le vainquit près d'Ancyre, en Galatie; mais ayant été abandonné par les Gaulois, qui faisaient la principale force de son armée, il se réfugia chez le roi de Cappadoce, son beau-père. Celui-ci lui tendit des embûches et chercha à le faire mourir; Antiochus, ne sachant plus où se retirer, se livra à Ptolémée Evergète, son ennemi, qui le fit mettre en prison. Il parvint cependant à s'échapper avec une courtisane, et fut tué dans sa fuite par des voleurs. Le surnom d'*Hierax* (épervier ou faucon) lui fut donné à cause de l'avidité qu'il avait mise à vouloir dépouiller son frère de tous ses Etats.

ANTIOCHUS III, surnommé le **Grand**, roi de Syrie, succéda à son frère Séleucus III, l'an 222 av. J.-C. Il tenta de reconquérir la Célésyrie sur le roi d'Egypte Ptolémée Philopator; mais il fut vaincu à Raphia dans une sanglante bataille (217). Il ne tarda pas, néanmoins, à réparer cette défaite, prit Sardes, réduisit les Mèdes et les Parthes, subjugua la Judée, la Phénicie, la Célésyrie, et se préparait à opérer la conquête de l'Asie Mineure et de la Grèce, lorsque les Romains, appelés au secours de ces contrées, intervinrent dans la lutte et changèrent la face des événements. Vaincu aux Thermopyles (191) et à Magnésie (190), le roi de Syrie n'obtint la paix qu'aux conditions les plus onéreuses. Son trésor ne pouvant suffire à l'exécution de ses promesses, il résolut de piller un temple de Bélus, dans l'Elymaïde, mais il fut tué par le peuple, indigné de ce sacrilége (186). C'est à la cour d'Antiochus le Grand qu'Annibal s'était réfugié après la bataille de Zama.

ANTIOCHUS IV, surnommé **Epiphane** (*Illustre*), fils d'Antiochus le Grand, monta sur le trône l'an 174 av. J.-C. Profitant de l'enfance de Ptolémée Philométor, il pénétra en Egypte, s'empara de Memphis et de la personne même du jeune prince; mais bientôt les Romains le contraignirent à rendre ses conquêtes. Les Juifs s'étant révoltés contre lui, il marcha sur Jérusalem, et fit égorger, dit-on, 80,000 habitants de cette malheureuse ville. C'est par les ordres de ce prince que périrent les sept Machabées, ainsi que leur mère et le sage vieillard Eléazar, victimes de leur fidélité inébranlable à la foi de leurs pères. Matathias et Judas Machabée battirent les troupes d'Antiochus Epiphane en plusieurs rencontres, et ce prince mourut des suites d'une chute de cheval en allant combattre les deux héros israélites. (164 av. J.-C.).

ANTIOCHUS V, surnommé **Eupator**, succéda, en 164 av. J.-C., à son frère Antiochus Epiphane, à l'âge de neuf ans. Démétrius Soter, son cousin, s'empara de ses Etats et le fit mourir après dix-huit mois de règne. Ses généraux firent la guerre aux Juifs et furent repoussés par les Machabées.

ANTIOCHUS VI, surnommé **Dionysius** ou **Bacchus**, fils de l'usurpateur Alexandre Bala, mais se disant issu d'Antiochus Theos, monta sur le trône de Syrie par les soins de Tryphon, qui le fit mourir peu de temps après pour régner à sa place (144 av. J.-C.).

ANTIOCHUS VII, surnommé **Sidétès**, fils de Démétrius Soter, monta sur le trône de Syrie l'an 139 av. J.-C., après en avoir chassé l'usurpateur Tryphon. Il soumit de nouveau les Juifs et remporta plusieurs victoires sur les Parthes. Vaincu à son tour par ces derniers, il périt les armes à la main, l'an 130 av. J.-C.

ANTIOCHUS VIII, surnommé **Grypus** (*au nez de vautour*), roi de Syrie, fils de Démétrius Nicator et de Cléopâtre, fut élevé sur le trône l'an 123 av. J.-C., au préjudice de ses frères et par les intrigues de sa mère, qui espérait régner sous son nom. Toutefois, son frère, Antiochus de Cyzique, le contraignit à lui céder une partie de ses Etats. Il périt assassiné par un de ses sujets (97), après avoir fait mourir sa mère, en la forçant à prendre un breuvage empoisonné qu'elle lui destinait.

ANTIOCHUS IX, surnommé **Philopator**, dit aussi de **Cyzique**, parce qu'il fut élevé dans cette ville, succéda à son frère Antiochus Grypus en 97 av. J.-C. Mais un fils de celui-ci, Séleucus VI, leva une armée contre son oncle, le vainquit dans une grande bataille, et le réduisit à se donner la mort.

ANTIOCHUS X, fils du précédent, dit **Eusèbe** (*pieux*), ne régna que deux ans, de 94 à 92, et fut détrôné par deux fils de Séleucus VI. On croit qu'il mourut chez les Parthes, vers l'an 75 av. J.-C.

ANTIOCHUS XI, surnommé **Philadelphe**, roi de Syrie conjointement avec son frère Philippe, après un combat contre Antiochus X (93 av. J.-C.), se noya dans l'Oronte.

ANTIOCHUS XII, cinquième fils de Grypus, successeur de son frère Démétrius III, périt dans une expédition contre les Arabes (83 av. J.-C.).

ANTIOCHUS XIII, surnommé l'**Asiatique**, régna de 68 à 64 ans av. J.-C., et fut dépouillé par Pompée, qui réduisit la Syrie en province romaine. Il fut le dernier roi de Syrie et de la dynastie des Séleucides.

ANTIOCHUS, nom commun à quatre rois de la Comagène, petite contrée située entre l'Euphrate et le mont Taurus. Le premier embrassa le parti de Tigrane contre Pompée, l'an 69 av. J.-C.; il secourut ensuite Pompée contre César. On ignore l'époque précise de sa mort. Le deuxième remonta sur le trône dont sa famille avait été dépossédée; il eut à défendre ses Etats contre son frère Mithridate, et mourut l'an 29 av. J.-C. Le troisième mourut l'an 17 de J.-C., et l'on ignore la date de son avénement. A sa mort, son royaume devint province romaine. Le quatrième, fils du précédent, mourut l'an 41 de J.-C. L'an 38, Caligula l'avait remis en possession du royaume de ses aïeux, en y ajoutant une partie de la Cilicie. Détrôné ensuite, il passa le reste de sa vie à Rome, où, suivant quelques auteurs, il fut traité avec beaucoup d'égards. Des historiens le font vivre jusque sous le règne de Vespasien.

ANTIOCHUS, nom commun à divers personnages de l'antiquité : ANTIOCHUS D'ASCALON, philosophe grec, chef de la nouvelle académie, après Philon, compta parmi ses disciples Cicéron et Lucullus. Il s'écarta du scepticisme de Carnéade pour se rapprocher du stoïcisme. Il mourut l'an 69 av. J.-C. Ses écrits ne nous sont pas parvenus. ‖ ANTIOCHUS DE LAODICÉE en Phrygie, philosophe sceptique. ‖ ANTIOCHUS, philosophe cynique né en Cilicie, obtint la faveur des empereurs Alexandre Sévère et Caracalla, et fut, l'an 216 de l'ère chrétienne, mis à mort par ordre de ce dernier, contre la vie duquel il avait conspiré. ‖ ANTIOCHUS, abbé du monastère de Seba, près de Jérusalem, sous le règne d'Honorius, empereur d'Orient. Il assista à la prise de Jérusalem par les Perses.

ANTIOCO (SANT-), île de la Méditerranée, sur la côte S.-O. de la Sardaigne, à laquelle elle est unie par un pont de briques très-ancien, division de Cagliari, 70 kil. carrés de superficie, 2,200 hab.; sol fertile; médailles, vases, statues, marbres sculptés, restes de la domination des Romains, qui la nommaient *Enosis*. Le ch.-lieu de l'île est Sant-Antioco, place de guerre avec un petit port militaire.

ANTIODONTALGIQUE adj. et s. m. (an-ti-o-don-tal-ji-ke — de *anti*, et *odontalgique*). Méd. Se dit des remèdes employés contre l'odontalgie, ou mal de dents. ‖ On dit aussi ANTIODONTIQUE.

ANTIOPE s. f. (an-ti-o-pe — n. myth.). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des lépidoptères.

— Hortic. Variété de rose à pétales d'un cramoisi marbré.

ANTIOPE, reine des Amazones, fut vaincue par Hercule, qui avait reçu d'Euristhée l'ordre de lui enlever sa ceinture, et épousa ensuite Thésée, dont elle eut Hippolyte.

ANTIOPE, fille de Nycteus, roi de Thèbes, fut séduite pendant son sommeil par Jupiter, qui avait pris la forme d'un satyre, et qui en eut deux fils : Zéthus et Amphion. (V. l'article suivant.) Elle était célèbre dans toute la Grèce pour sa beauté. Sa tante Dircé, reine de Thèbes, l'enferma par jalousie et la traita cruellement. Elle parvint à s'échapper dans la suite et à se réfugier auprès de ses deux fils, qui s'emparèrent de Dircé et l'attachèrent aux cornes d'un taureau sauvage. (V. TAUREAU.) Mais Bacchus, pour venger Dircé, qui avait toujours célébré les bacchanales avec une grande solennité, frappa Antiope de démence.

Antiope endormie, chef-d'œuvre du Corrége, musée du Louvre. Une femme entièrement nue s'est endormie sous un arbre, au milieu d'un bosquet frais et mystérieux. Sa tête repose sur son bras droit; sa chevelure dénouée flotte en boucles d'or le long de ses joues vermeilles et de son col blanc et souple. C'est une chasseresse, sans doute : un arc, échappé à sa main gauche, et un carquois recouvert d'une fourrure tigrée, sont posés près d'elle sur le gazon. A ses pieds, l'Amour dort, couché sur une peau de lion; le jeune dieu a déposé à terre son flambeau. Un satyre, qui s'est glissé furtivement derrière l'arbre, soulève une draperie bleue dont s'était enveloppée la dormeuse : il contemple avec avidité ce beau corps qui, dans l'abandon du sommeil, a pris des inflexions d'une voluptueuse élégance; le visage, la poitrine, les hanches, modelées en pleine lumière, resplendissent, tandis que les extrémités, les bras, les jambes, sont baignés dans un clair-obscur égayé de reflets harmonieux. A côté de cette femme éblouissante, qui est le centre et comme le foyer du tableau, tout s'efface, ou, pour mieux dire, tout concourt à en faire valoir la beauté. Le petit Cupidon, séparé d'elle par une draperie blanche qui étend la lumière, est discrètement modelé dans des tons d'un rose plus foncé. La tournure grotesque du satyre, l'expression lascive de son visage, sa peau rousse et velue, forment avec ce groupe charmant le plus piquant contraste. « Tous les accessoires, dit Emeric David, contribuent à la chaleur et à la richesse du coloris; les teintes rouges de l'arc relèvent la blancheur de la main; l'or des flèches et du flambeau, la peau tigrée qui orne le carquois, la peau de lion sur laquelle l'Amour s'est endormi, forment, avec la couleur verte des plantes, avec l'azur de la draperie, une opposition vive et harmonieuse. Au milieu de cette variété, les tons sont si bien ménagés, que les regards se dirigent d'eux-mêmes vers les parties supérieures de la figure principale, vers les bras, le sein, la tête, où réside le charme le plus puissant du tableau. » Cette admirable peinture, que le catalogue du Louvre intitule le *Sommeil d'Antiope*, et que l'on appelle plus simplement l'*Antiope*, a appartenu successivement au duc Frédéric II de Mantoue, pour qui on pense qu'elle fut exécutée, à Charles Ier, roi d'Angleterre, au banquier Jabach, au cardinal Mazarin et enfin à Louis XIV. Elle fut, jusqu'au XVIIIe siècle, désignée comme représentant une *Vénus endormie;* d'Argenville, Lépicié et quelques autres érudits y ont vu Antiope surprise par Jupiter métamorphosé en satyre. Le savant Emeric David a pensé que « si le Corrége eût peint Jupiter, le feu dont il l'aurait animé et l'espèce de beauté qu'il lui aurait donnée nous feraient sans doute reconnaître un dieu jusque sous les traits d'un satyre; s'il eût voulu que l'Amour favorisât la défaite d'Antiope, il ne l'aurait pas représenté endormi, laissant à ses pieds le flambeau dont il devait embraser cette fille infortunée. » Ce tableau a été gravé plusieurs fois, entre autres par F. Basan, par Jean Godefroy, par l'aquafortiste Queverdo; il a été reproduit au trait par C. Normand et, en lithographie, par Weber (1824).

Antiope (REPRÉSENTATIONS DIVERSES D'). L'histoire de la fille de Nycteus a inspiré plusieurs artistes anciens et modernes. La vengeance qu'elle tira de Dircé est le sujet du célèbre groupe de marbre connu sous le nom de *Taureau Farnèse*, l'ouvrage le plus considérable qui nous soit resté de la statuaire des anciens. Le même motif a été reproduit dans un bas-relief antique de la villa Albani : on y voit Antiope placée entre ses fils, Amphion et Zéthus, dont elle semble implorer la vengeance. Cette dernière sculpture a été publiée par Winckelmann. Parmi les œuvres modernes, outre l'*Antiope* du Corrége, dont nous venons de donner la description, il faut citer le beau tableau du Titien, qu'on voit au Louvre et qui représente également Jupiter, sous la forme d'un satyre, surprenant Antiope endormie au milieu d'un magnifique paysage; cette toile est connue sous le nom de : *Vénus del Pardo*. V. ces mots.

Antiope, l'amazone, qui n'a rien de commun avec la précédente, figure dans plusieurs œuvres d'art : la sculpture d'un sarcophage antique, représentant son mariage avec Hercule, a été publiée par Bellori.

ANTIOPHTHALMIQUE adj. (an-ti-o-ftal-mi-ke — de *anti* et *ophthalmique*). Méd. Se dit des remèdes propres à guérir ou à prévenir l'ophthalmie.

ANTIOQUIA (SANTA-FÉ-DE-), ville de la Nouvelle-Grenade, sur le Cauca, à 260 kil. N.-O. de Bogota, dans la province d'Antioquia, à laquelle elle donne son nom et dont elle fut le ch.-lieu, siége d'un évêché; exploitation de mines d'or aux environs.

ANTIOQUIA (PROVINCE D'), province de la Nouvelle-Grenade, dont le ch.-lieu est Metellin, bornée au N. par la province de Carthagène, au S. par celle de Popayan, à l'E. par celle de Santa-Fé et à l'O. par le gouv. de Choco; pop. 244,242 hab. Climat doux; sol fertile et renfermant plusieurs mines d'or, sillonné par les ramifications des Cordillières septentrionales.

ANTIORGASTIQUE adj. et s. m. (an-ti-or-ga-sti-ke — du gr. *anti*, contre; *orgasmos*, excitation). Méd. Se dit des remèdes propres à calmer l'état d'excitation, d'orgasme.

ANTIORIENTAL, ALE adj. (an-ti-o-ri-an-tal — de *anti*, et *oriental*). Adversaire de l'Orient, de ce qui appartient à l'Orient : *Adonis, dans le langage* ANTIORIENTAL, *antispiritualiste des Grecs, est le fruit de l'inceste.* (Val. Parisot.)

ANTIPAPE s. m. (an-ti-pa-pe — de *anti*, et *pape*). Hist. ecclés. Nom donné aux papes qui ne sont point reconnus par l'Eglise, et qui ont été élus irrégulièrement, soit par une

faction ecclésiastique, soit par un parti politique : *Le premier* ANTIPAPE *fut l'hérésiarque Donatien. Saint Bernard fit tenir un concile à Pise, où tout l'Occident d'une seule voix excommunia l'*ANTIPAPE *Anaclet.* (Fén.) *Gerson osait s'opposer aux fureurs de quatre* ANTIPAPES. (Volt.) *Le roi de France, en échange de ces faveurs, s'engagea à lui donner aide et secours contre l'*ANTIPAPE. (Alex. Dum.) *Où est le guichet où furent lacérées les bulles de l'*ANTIPAPE *Bénédict?* (V. Hugo.)

— **Encycl.** Hist. L'histoire a donné le nom d'*antipapes* à des compétiteurs des papes, qui leur ont disputé la tiare, soit à l'aide de factions politiques ou ecclésiastiques, soit même les armes à la main. Le *Dictionnaire de Trévoux* et l'*Encyclopédie* de Diderot n'en comptent que vingt-huit ; l'abbé Vallemont en reconnaît trente-deux et d'autres trente-cinq. Nous adopterons ce dernier nombre comme approchant le plus de la vérité.

Le premier des antipapes est Novatien, nommé seulement par quelques évêques, en 251 ; vinrent ensuite Félix, proclamé en 356 ; Urcisin, en 366 ; Eulalius, en 418 ; Laurent, en 498 ; Dioscore, en 530 ; Vigile, en 537, — plus tard il devint pape légitime ; — Pascal, en 687, et Théodore la même année ; Théophylacte, en 757 ; Constantin, en 767 ; Zizime, en 824 ; Anastase, en 855 ; Sergius, en 891 ; Christophe, en 904 ; Francon, sous le nom de Boniface VII, en 973 ; Philagathe, dit Jean XVI, en 997 ; Grégoire, en 1012 ; Jean, sous le nom de Sylvestre III, en 1044 ; Jean, évêque de Villetri, sous celui de Benoît, en 1058 ; Cadalons, dit Honorius II, en 1061 ; Guibert, dit Clément III, en 1080 ; Albert, Théodoric et Maginulfe, en 1100 ; Maurice Bourdin, dit Grégoire VIII, en 1118 ; Pierre de Léon, sous le nom d'Anaclet, en 1130 ; Grégoire, sous celui de Victor, en 1138 ; Octavien, dit Victor III, en 1159 ; Guy de Crème, dit Pascal III, en 1164 ; Jean, abbé de Strum, dit Calixte III, en 1168 ; Lando Sitinos, dit Innocent III, en 1178 ; Pierre de Corbières, en 1328 ; Gilles Munias, dit Clément VIII, en 1424. Amédée de Savoie, sous le nom de Félix V, clôt, en 1439, la liste des antipapes.

ANTIPAPHUS. Temps hér. Un des cinquante fils d'Egyptus. Il avait épousé Critomédia.

ANTIPAPISME s. m. (an-ti-pa-pi-sme — rad. *antipape*). Hist. ecclés. Etat de l'Eglise pendant le règne d'un antipape ; ce règne même. ‖ Opinion de ceux qui ne reconnaissent pas la suprématie spirituelle du pape.

ANTIPAPISTE adj. et s. (an-ti-pa-pi-ste — — de *anti*, et *papiste*). Qui est opposé aux papistes, aux partisans de la suprématie spirituelle du pape, au papisme.

ANTIPARALLÈLE adj. (an-ti-pa-rall-lè-le — de *anti*, et *parallèle*). Géom. Se dit de deux droites formant avec une troisième des angles égaux, mais dirigés en sens contraire.

- s. m. Rhét. Figure qui consiste dans la répétition des mêmes mots dans un ordre inverse.

— **Encycl.** Géom. Imaginons deux lignes droites A et B parallèles ou concourantes, et coupons les par deux séries de droites, les unes formant avec A un angle V, les autres formant le même angle V avec la ligne opposée B. Deux droites de la même série sont parallèles ; deux droites appartenant à deux séries différentes sont dites *antiparallèles*.

On peut considérer les droites des deux séries comme les traces de plans perpendiculaires au plan que déterminent A et B. Deux plans de la même série sont parallèles ; deux plans appartenant à deux séries différentes sont *antiparallèles*.

Supposons que le plan des droites A et B soit la section principale d'un cylindre ou d'un cône de révolution à base circulaire, et que les plans de l'une des séries soient parallèles à la base ; toutes les sections déterminées par ces plans sont des cercles comme la base ; les sections déterminées par les plans de l'autre série sont aussi des cercles, et ce sont les seules qui puissent être circulaires. On a donné à ces sections le nom de sections *antiparallèles* ou sous-contraires.

ANTIPARALYTIQUE adj. et s. m. (an-ti-pa-ra-li-ti-ke — de *anti*, et *paralytique*). Méd. Se dit des remèdes, des médicaments employés contre la paralysie.

ANTIPARASTASE s. f. (an-ti-pa-ra-sta-ze — du gr. *antiparastasis*, démonstration contraire). Rhét. Figure qui consiste à démontrer que l'acte imputé à l'accusé est digne d'éloge, loin de mériter une condamnation.

ANTIPARLEMENTAIRE adj. (an-ti-par-le-man-tè-re — de *anti*, et *parlementaire*). Opposé aux usages d'un parlement, d'une assemblée délibérante : *Action, parole, menace* ANTIPARLEMENTAIRE. *Cette expression, cette épithète est* ANTIPARLEMENTAIRE.

— Ennemi des assemblées délibérantes : *Ministre, publiciste* ANTIPARLEMENTAIRE.

— Par anal. Se dit de toute parole contraire aux convenances, prononcée en présence de plusieurs personnes.

ANTIPAROS, île de la Grèce, dans l'archipel des Cyclades, en face de Paros, dont elle n'est éloignée que de 8 kil. ; 11 kil. de long sur 5 de large, renferme un petit village de 500 hab., et produit en petite quantité du vin et du coton. Cette île, masse de marbre blanc, doit uniquement sa célébrité à sa magnifique grotte à stalactites, découverte dans les temps modernes, visitée par M. de Nointel, ambassadeur de Louis XIV, par Tournefort et plusieurs autres voyageurs illustres, et donnée dans ces dernières années à notre compatriote M. Piscatory, pendant sa mission en Grèce. L'entrée de la grotte, située à 6 kil. du village, est une caverne assez spacieuse, soutenue par des piliers naturels, sur l'un desquels se lisait l'inscription grecque suivante : « Sous la magistrature de Criton vinrent en ce lieu : Ménandre, Socharme, Ménécrate, Antipater, Ippomédon, Aristée, Philéas, Gorgon, Diogène, Philocrate, Onésime. » Tournefort, qui rapporte cette inscription, donne comme une tradition accréditée qu'elle servait à rappeler l'arrivée des conspirateurs qui, ayant échoué dans une tentative contre la vie d'Alexandre, vinrent se réfugier dans la grotte ; mais cette anecdote du célèbre botaniste est fort peu probable.

L'entrée difficile, mais sans danger réel, s'effectue à l'aide de cordes et d'échelles. Quand le touriste, muni de torches, a parcouru sous le sol une distance de 75 m. à travers des couloirs étroits et tortueux, il arrive dans l'excavation principale, salle immense, creusée par la nature dans un bloc de marbre blanc, sillonné de veines rouges, et qui, à l'éclat des lumières, semble incrusté d'améthystes. Cette salle, longue de 70 m. environ, large de 40, mesure 30 m. d'élévation moyenne. De la voûte, dôme irrégulier, descendent de nombreuses stalactites étincelantes, autour desquelles s'enroulent en festons des serpents fantastiques ; quelques-unes affectent la forme de cônes renversés, d'autres figurent des arbres, des plantes, ce qui fit concevoir à Tournefort son incroyable théorie de la *végétation des pierres*. Le sol présente aussi de belles stalagmites, aux formes les plus singulières : les unes s'élancent en forme de colonne comme pour soutenir cet édifice gigantesque ; d'autres s'arrêtent à une hauteur de quelques mètres seulement. On admire surtout une grande stalagmite, haute de 8 m., et dont la base a environ 7 m. de diamètre ; on l'a surnommée l'autel, parce que M. de Nointel y fit célébrer la messe. Quand la scène est éclairée par le jeu des lumières, elle offre un spectacle merveilleux de magnificence et de grandeur. Cette salle est à environ 80 m. de profondeur perpendiculaire, mais on dit qu'elle n'est pas encore l'extrémité de ce vaste souterrain.

ANTIPARTENAIRE s. (an-ti-par-te-nè-re — de *anti*, et *partenaire*). Celui qui est l'adversaire d'un autre, soit au jeu, soit au bal, soit à table : *Nous étudiions notre jeu ; nos* ANTIPARTENAIRES *méditaient le leur. Prosper était aussi bon garçon qu'il fut depuis bon militaire ; il consentit à la demande de son* ANTIPARTENAIRE, *qui eut, pour sa part, la carcasse, encore assez opime, de l'oiseau en consommation.* (Brill.-Sav.)

ANTIPAS. V. HÉRODE-ANTIPAS.

ANTIPATER, général macédonien et ami de Philippe, né vers 390 av. J.-C., mort en 317. Il fut chargé par Alexandre, pendant son expédition d'Asie, du gouvernement de la Macédoine, pacifia la Thrace et le Péloponèse, mais encourut la disgrâce d'Olympias, mère d'Alexandre, qui parvint à le rendre suspect à son fils. Celui-ci nomma Crater pour le remplacer dans son gouvernement, mais Alexandre mourut avant l'exécution de cette mesure. Dans le partage des provinces, Antipater conserva la Macédoine, et fut chargé de la tutelle de l'enfant dont Roxane était enceinte. Il eut en cette qualité à combattre les nations de la Grèce qui s'étaient soulevées dans l'espoir de recouvrer leur indépendance. Vaincu d'abord et obligé de s'enfermer dans une ville de la Thessalie, il défit ensuite complétement les Athéniens à la bataille de Cranon, et ne leur accorda la paix qu'à des conditions très-onéreuses (322 av. J.-C.). (V. LAMIAQUE [guerre.]) On l'a accusé sans preuves d'avoir fait empoisonner Alexandre. On le désigne quelquefois sous le nom d'Antipater Ier.

ANTIPATER, roi de Macédoine, fils de Cassandre et petit-fils du précédent, monta sur le trône l'an 296 av. J.-C., fut chassé de ses Etats en 294, et mis à mort en 292, par ordre de Lysimaque, son beau-père, qui l'accusait d'avoir conspiré contre lui.

ANTIPATER III, neveu de Cassandre, fut proclamé roi de Macédoine l'an 278 av. J.-C., et ne régna que quelques jours.

ANTIPATER, l'Iduméen, père d'Hérode le Grand, régna après Hyrcan, qui avait été chassé du trône par Aristobule. Il s'attacha au parti de César, qu'il accompagna en Egypte, et fut nommé par lui procurateur de la Judée. Il rétablit la tranquillité de ce pays, au milieu des troubles et des guerres civiles qui déchiraient l'empire romain, et mourut empoisonné l'an 53 av. J.-C., laissant quatre fils, dont Hérode est le plus célèbre.

ANTIPATER, fils aîné d'Hérode le Grand et de sa première femme Doris. Il fut disgracié par son père, qui avait répudié sa première femme pour épouser Mariamne. Rappelé bientôt par Hérode, qui voulait l'opposer à ses deux autres fils, Alexandre et Aristobule, révoltés contre lui, il s'abandonna aux plus grandes cruautés, et conspira lui-même contre son père, qui se vit forcé de le faire mettre à mort. C'est au sujet de cette destinée tragique qu'Auguste disait, par une double allusion : « Il vaut mieux être le porc que le fils d'Hérode. »

ANTIPATER, nom porté par plusieurs écrivains de l'antiquité : Poëte grec du temps de Sylla, dont l'*Anthologie* renferme plusieurs épigrammes. ‖ Ecrivain de Thessalonique, qui vivait vers le milieu du IIe siècle av. J.-C. Il a laissé de nombreuses œuvres de controverse, deux livres sur les présages, un traité sur les songes, quelques chapitres de morale et un ouvrage sur la Divinité, où se rencontrent des idées supérieures aux notions reçues de son temps. Cicéron vante beaucoup sa subtilité. ‖ Historien romain qui vivait à l'époque des Gracques. Il composa une histoire de la seconde guerre punique, qu'Adrien préférait à celle de Salluste, sans doute par la même raison qui lui faisait mettre Ennius au-dessus de Virgile. ‖ Rhéteur né en Phrygie, vivait sous l'empereur Septime Sévère, qui en fit son secrétaire intime et le précepteur de ses fils. Il mourut disgracié sous Caracalla.

Antipater, tragédie de Portelance, auteur dramatique français, représentée le 25 novembre 1751. Jamais pièce n'avait été annoncée avec plus d'éclat. Portelance, nourrisson des bords de la Garonne, se croyait aussi un nourrisson du Pinde. Sa modestie était son moindre défaut ; il se prétendait issu d'une famille distinguée d'Irlande, que Cromwell avait dépouillée de tous ses biens. Doué d'une figure et d'un débit très-agréables, il débuta par lire *Antipater* dans toutes les grandes sociétés de Paris. Il fut, suivant l'usage, accablé d'éloges qui l'enorgueillirent tellement, qu'il ne voulut écouter aucun conseil, ni faire les changements que lui demandaient ses amis et les comédiens. On parlait de sa tragédie comme d'un prodige ; les anciens et les modernes allaient être éclipsés. On portait Portelance dans tout Paris en triomphe, et c'était à qui aurait l'honneur de le produire. Il ne pouvait suffire à réciter son œuvre ; tout le monde voulait l'entendre, et tout le monde, après l'avoir entendue, la citait comme un prodige. Une riche veuve, séduite par ce succès de société, le pria de l'épouser et en fit son héritier. C'était là le produit le plus net qu'*Antipater* devait procurer à Portelance. Le jour de la représentation enfin arrivé, *Antipater* fut sifflé comme tragédie ne l'avait encore jamais été, et, s'il faut en croire Palissot, ce fut à un tel degré que la langue y gagna une sorte de proverbe : lorsqu'on voulait parler d'une pièce très-maltraitée par le public, on disait qu'elle avait été *sifflée comme Antipater*. Sur la fin de sa vie, Portelance, retiré dans son château de Montascau et aveugle, se rangea de cet avis. Un vieux poëte ayant pris le titre de *doyen des poëtes tragiques*, Portelance lui disputa ce titre en prouvant que son rival n'avait été *sifflé* que treize mois après lui ; et il citait glorieusement *Antipater*.

ANTIPATHAIRES s. m. pl. (an-ti-pa-tè-re — rad. *antipathe*). Zool. Ordre de polypes de la classe des zoanthaires, composé d'une seule famille, celle des antipathidés.

ANTIPATHE s. m. (an-ti-pa-te — du gr. *antipathès*, contraire). Zool. Genre de polypes à polypiers, famille des antipathidés, classe des zoanthaires.

— **Encycl.** Les *antipathes* paraissent n'avoir que six tentacules simples autour de la bouche ; ils sont constitués par un axe intérieur simple ou rameux, d'apparence ligneuse, recouvert d'une croûte gélatineuse qui se détruit par la dessiccation. Cet axe, qui est commun dans nos collections, est souvent désigné sous le nom de *corail noir ;* il est remarquable par son analogie avec les arbres de mer ou gorgones. Il donne à l'analyse chimique de la silice, un peu de phosphate de chaux, un peu de magnésie, et une faible proportion de carbonate de chaux.

ANTIPATHER v. a. ou tr. (anti-pa-té). Barbarisme trivial qui signifie Haïr extrêmement, avoir en horreur, et qui ne s'emploie guère que sous cette forme : *Je l'antipathe. Il m'antipathe. Nous nous antipathons*, etc.

ANTIPATHIDÉS s. m. pl. an-ti-pa-ti-dé — rad. *antipathe*). Zool. Famille de polypes, renfermant les diverses espèces d'antipathes.

ANTIPATHIE s. f. (an-ti-pa-tî — du gr. *antipatheia ;* formé de *anti*, contre ; *pathos*, passion). Aversion, répugnance naturelle, instinctive, qui ne repose sur aucun motif distinctement perçu : *Avoir de l'*ANTIPATHIE *pour une personne, pour une chose. Agir par* ANTIPATHIE. *Ne vous embarrassez point des* ANTIPATHIES *des créatures.* (Boss.) *Il semble qu'il est moins rare de passer de l'*ANTIPATHIE *à l'amour qu'à l'amitié.* (La Bruy.) *La vanité a souvent plus de part à la haine que l'*ANTIPATHIE. (La Rochef.) *C'est sur les sympathies et les* ANTIPATHIES *que la raison a perdu ses droits.* (Christine de Suède.) *Le mariage a ses* ANTIPATHIES *et ses fureurs.* (Montesq.) *L'*ANTIPATHIE, *c'est un instinct.* (Raspail.) *L'*ANTIPATHIE *n'est qu'une haine violente qui ne raisonne pas.* (Vauven.) *Je comprends les haines de peuples, les* ANTIPATHIES *de race, les aveuglements de nationalités, mais je ne les partage pas.* (V. Hugo.) *La raison de l'homme d'Etat et du patriote véritable l'emporte, dans son discours, sur les* ANTIPATHIES *de l'ambitieux.* (Lamart.) *Il n'est point d'*ANTIPATHIE *plus mal fondée, et par conséquent plus forte, que celle des sots pour les gens d'esprit.* (Desmahis.) *Je ne crois pas qu'on doive donner le nom d'*ANTIPATHIE *à un sentiment de crainte plus ou moins mal fondé.* (Hoffmann.) *Il s'était senti, du premier coup d'œil, une* ANTIPATHIE *instinctive et soudaine pour cet homme.* (Scribe.) *L'*ANTIPATHIE *de la nouvelle école allemande contre le christianisme date de Gœthe.* (Renan.)

— Se dit en parlant des animaux : *Il y a une* ANTIPATHIE *naturelle entre le loup et la brebis.* (Trév.) *Il y a* ANTIPATHIE *naturelle entre le chien et le loup.* (Toussenel.) *Il n'est personne qui n'ait entendu parler de l'*ANTIPATHIE *du cheval pour l'ours, de l'éléphant pour le chameau.* (Toussenel.) ‖ Se dit même des choses inanimées : *Il y a* ANTIPATHIE *entre deux liquides qui ne peuvent point se mêler, entre deux forces qui agissent en sens inverse.*

— Peint. Défaut d'harmonie entre deux couleurs :

> Ainsi, par une teinte avec art assortie,
> Vernet de deux couleurs éteint l'*antipathie.*
>
> DELILLE.

— **Syn. Antipathie, aversion, haine, répugnance.** La *haine* paraît jeter ses racines dans la passion ou dans le ressentiment d'un cœur irrité et plein de fiel : *L'Evangile nous défend d'avoir de la* HAINE *pour notre prochain.* (Acad.) L'*aversion* fait qu'on évite les gens, et qu'on en regarde la société comme quelque chose de fort désagréable : *Il n'y a pas d'animaux plus farouches que ceux qui font profession de mépris et d'*AVERSION *pour le genre humain.* (St-Evrem.) L'*antipathie* fait qu'on ne peut souffrir les gens, et nous en rend la compagnie fatigante : *Rien ne dépend de nous dans l'*ANTIPATHIE ; *tout ce que nous pouvons faire, c'est de la dissimuler.* (Guizot.) La *répugnance* empêche qu'on ne fasse les choses de bonne grâce, et donne un air gêné : *On fait toujours mal les choses auxquelles on a de la* RÉPUGNANCE. (Volt.)

— **Antonymes.** Bienveillance, faveur, intérêt, prédilection, sympathie.

— **Encycl.** L'*antipathie* qu'on éprouve pour une personne ou pour une chose peut être occasionnée par une multitude de circonstances, qui naissent, en ce qui regarde les personnes, des oppositions d'âge, de goûts, de tempérament, de caractère, d'opinions, etc., et, en ce qui concerne les choses, de l'action plus ou moins désagréable qu'elles exercent sur notre organisation. Il est des *antipathies* naturelles tellement bizarres, qu'on ne peut en donner aucune explication satisfaisante. On a vu des personnes qui s'évanouissaient à l'odeur de la rose, et qui aimaient celle de la jonquille et de la tubéreuse ; un gouverneur de ville frontière tombait en convulsion à la vue des œufs de carpe ; une dame éprouvait les mêmes accidents à la vue d'une écrevisse cuite. Erasme, qui était né à Rotterdam, avait tant d'aversion pour le poisson, qu'il ne pouvait même en sentir l'odeur sans avoir la fièvre ; et, si l'on en croit Ambroise Paré, une dame ne voyait jamais d'anguille dans un repas qu'elle ne tombât en défaillance. Joseph Scaliger ne put jamais manger de laitage ; ce qui lui a été commun avec Pierre d'Apono. Cardan avait horreur des œufs ; Jules-César Scaliger du cresson ; Vladislas Jagellon, roi de Pologne, des pommes, et si l'on en faisait sentir quelqu'une à Du Chesne, secrétaire de François Ier, il lui sortait une prodigieuse quantité de sang par le nez. Henri III ne pouvait demeurer dans une chambre où était un chat ; le maréchal duc de Schomberg, gouverneur du Languedoc, avait la même aversion. L'empereur Ferdinand fit voir, à Inspruck, au cardinal de Lorraine, un gentilhomme qui avait une telle peur des chats, qu'il saignait du nez à les entendre seulement de loin. M. de Lancre, conseiller au parlement de Bordeaux, témoigne, dans son tableau l'*Inconstance des démons*, qu'il avait connu un homme si effrayé à la vue d'un hérisson, qu'il crut plus de deux ans que ses entrailles étaient mangées par cet animal ; et qu'il avait vu un gentilhomme fort brave qui ne l'était point assez pour oser attendre, l'épée à la main, une souris. Jules-César Scaliger, dans ses *Exercitations contre Cardan*, dit qu'un gentilhomme gascon craignait tellement le son de la vielle, qu'il ne le pouvait jamais entendre sans une envie extraordinaire d'uriner. On en fit l'expérience par un vielleur qui se cacha sous une table ; et il ne commença pas plus tôt à jouer que l'on s'aperçut de l'infirmité du gentilhomme. Il y en a qui ne sauraient voir des araignées, tandis que le célèbre Lalande s'en faisait un régal. M. Vanghneim, grand veneur de Hanovre, tombait en faiblesse ou s'enfuyait, quand il voyait un petit cochon rôti. Le philosophe Chrysippe avait une si grande aversion pour les révérences, qu'il tombait quand il était salué ; et, ce qui paraîtra beaucoup plus bizarre, Fabrice Campani assure que don Juan Rol, chevalier d'Alcantara, tombait en syncope quand il entendait prononcer *lana*, quoique l'habit qu'il portait fût de laine.

Toutes les *antipathies*, cependant, ne sont point imaginaires. La ressemblance d'une personne avec quelqu'un qui nous a fait souffrir suffit à nous inspirer de l'aversion pour cette personne. Quelquefois les *antipathies* se prononcent tellement dès l'enfance, qu'il est presque impossible de les faire céder à l'influence de l'éducation ; il faut alors attendre tout de l'âge, de l'expérience et de la raison.

Antipathie (L'), opéra comique en un acte, paroles de David, musique de Foignet, repré-

senté sur le théâtre Montansier, le 11 décembre 1798.

ANTIPATHIQUE adj. (an-ti-pa-ti-ke — rad. *antipathie*). Contraire, opposé, qui répugne instinctivement. Se dit des personnes et des choses : *Cet homme m'est* ANTIPATHIQUE. (Acad.) *Ces deux personnes-là ont des humeurs* ANTIPATHIQUES. (Acad.) *Pour le saint-siége, toute condamnation est un acte* ANTIPATHIQUE, *auquel il ne recourt qu'à la dernière extrémité.* (J. de Maistre.) *Je me contenterai de vous indiquer ce qui m'est* ANTIPATHIQUE : *les vers qui n'ont de mérite que la facture, et qui sont vides de pensées et de sentiment, les comédies qui sont vides d'intérêt et d'esprit, et qui sont écrites avec un ton trivial.* (Mlle de Lespinasse.) *Les peuples agricoles,* ANTIPATHIQUES *au commerce et à la navigation, n'ont rien à nous apprendre des premiers efforts de la géographie.* (M.-Brun.) *Il le rendit robuste, agile et hardi, sympathique à ce qui était bon et bien,* ANTIPATHIQUE *à ce qui était méchant et mauvais.* (E. Sue.) *Vous ne saurez jamais ce que c'est que de vivre chaque jour, chaque heure, chaque minute, avec un être qui vous est odieusement* ANTIPATHIQUE. (E. Sue.) *J'étais presque décidé à refuser une pensionnaire dont les mœurs me semblèrent* ANTIPATHIQUES *à celles de ma maison.* (Balz.) *La domesticité est beaucoup moins* ANTIPATHIQUE *à la femme qu'à l'homme.* (Proudh.) *Démocratie et esclavage sont deux termes* ANTIPATHIQUES. (L. Jourdan.) *Au milieu de cette corbeille galante des fleurs animées qui jadis embellirent les bosquets de Versailles, nous distinguons madame de Maintenon, la prude* ANTIPATHIQUE. (Anat. de la Forge.) *Si elle est* ANTIPATHIQUE *à ce mariage, peut-être ouvrirait-elle l'oreille à quelque autre proposition.* (Alex. Dum.) *Le doute est aussi* ANTIPATHIQUE *à la femme que la complète incrédulité.* (Michon.) *Si la fortune place sur la même route deux hommes également avides de biens, d'honneurs, de renommée, ils ne tarderont pas à être* ANTIPATHIQUES *l'un à l'autre.* (Marlès.) *Une limite quelconque est tout ce qu'il y a de plus* ANTIPATHIQUE *à notre étendue d'esprit.* (Renan.) *La navigation et la civilisation semblent* ANTIPATHIQUES *aux Sémites.* (Renan.) *La déclamation ne m'est guère moins* ANTIPATHIQUE *que l'esprit de chimère, dont elle est la digne sœur.* (Nisard.)

C'est cet amour du vrai, ce zèle *antipathique*
Contre tout faux brillant, tout éclat sophistique.
L. RACINE.

— Se dit aussi en parlant des animaux : *La marmotte est, comme le chien,* ANTIPATHIQUE *avec le chat.* (Buff.)

— Peint. *Couleurs antipathiques*, Couleurs qui ne s'accordent pas bien ensemble, qui font disparate : *Les grands coloristes ne reconnaissent pas ou paraissent ne pas reconnaître de couleurs* ANTIPATHIQUES ; *ils ont le secret d'établir l'accord entre celles qui semblent les plus ennemies.* (***)

— **Antonymes**. Bienveillant, favorable, sympathique.

ANTIPATRIDES, nom donné à la dynastie macédonienne fondée par Cassandre, fils d'Antipater, général d'Alexandre. Les principaux princes de cette dynastie sont : Cassandre, le fondateur (317 av. J.-C.) ; Philippe, son fils aîné (301) ; Antipater II, second fils de Cassandre (296) ; Alexandre, autre fils de Cassandre ; enfin, cette race s'éteignit dans la personne d'un fils de Philippe, qui ne régna que quarante-cinq jours (280).

ANTIPATRIOTE s. m. (an-ti-pa-tri-o-te — — de *anti*, et *patriote*). Celui qui manque de patriotisme, qui ne prend point à cœur la gloire, les intérêts de sa patrie : *Les* ANTIPATRIOTES, *dont le parti est dispersé et non détruit, ne fomenteront-ils pas de nouveaux troubles?* (Grégoire.)

ANTIPATRIOTIQUE adj. (an-ti-pa-tri-o-ti-ke — de *anti*, et *patriotique*). Opposé au patriotisme, à l'amour de la patrie ; se dit des sentiments, des actes, des principes, mais non des personnes : *Cette allégation est inhumaine,* ANTIPATIROTIQUE. (Volt.) *Le sophisme qui attaque les principes du droit privé est* ANTIPATRIOTIQUE *et antinational.* (Villem.)

ANTIPATRIOTISME s. m. (an-ti-pa-tri-o-ti-sme — de *anti*, et *patriotisme*). Sentiment opposé au patriotisme, à l'amour que l'on doit avoir pour sa patrie.

ANTIPATRIS, ville de l'ancienne Judée, sur la route de Jérusalem à Césarée, dans une belle et fertile contrée. Elle portait primitivement le nom de *Chapharsalama*, ou *Chapharséba*, mais Hérode l'ayant agrandie, lui donna le nom de son père, Antipater.

ANTIPAXO, une des îles Ioniennes, entre Corfou et Céphalonie, sur la côte d'Epire, vis-à-vis le golfe d'Arta, au S.-E. et en face de Paxo, dans la Méditerranée. Culture de la vigne, de l'olivier et des arbres fruitiers.

ANTIPE s. m. (an-ti-pe — du gr. *anti*, contre ; *pous*, pied). Entom. Genre de coléoptères tétramères, voisin des gribouris, renfermant une seule espèce, qui vit au cap de Bonne-Espérance.

ANTIPÉDICULEUX, EUSE adj. et s. m. (an-ti-pé-di-ku-leu, eu-ze — du gr. *anti*, contre, et de *pediculus*, pou). Méd. Se dit des substances propres à tuer, à détruire les poux.

ANTIPELLICULAIRE adj. (an-ti-pèll-li-ku-lè-re — de *anti*, et *pellicule*). Qui fait tomber les pellicules de la tête : *Préparation, pommade* ANTIPELLICULAIRE.

ANTIPÈNE. Temps hér. Père d'Alcide et d'Androclée.

ANTIPÉNIDE. Temps hér. Nom donné aux descendants d'Antipène, et particulièrem. à Alcide et à Androclée.

ANTIPÉRIODIQUE adj. et s. m. (an-ti-pé-ri-o-di-ke — de *anti*, contre, et *périodique*). Méd. Se dit des médicaments doués de la propriété de prévenir et d'arrêter les accès des maladies intermittentes ou périodiques, telles que les fièvres intermittentes, les névralgies. ‖ On donne aussi à ces médicaments le nom de FÉBRIFUGES.

— **Encycl**. Le quinquina et ses préparations se placent en tête des *antipériodiques* ou *fébrifuges ;* viennent ensuite l'acide arsénieux (4 à 5 cuillerées à café par jour d'une solution contenant 1 gramme d'acide arsénieux dans 1,000 grammes d'eau) et un certain nombre de matières végétales douées d'une grande amertume, telles que l'écorce de saule et la salicine qui en provient, les feuilles de houx, l'écorce de marronnier d'Inde, l'écorce de chêne, les capsules du lilas commun, le café non torréfié, la racine de gentiane, le colombo, le bois de quassia amara, l'absinthe, la camomille, l'alkékenge, la petite centaurée.

Les *antipériodiques* s'emploient ordinairement, mais non exclusivement, dans les fièvres intermittentes. Le nom de *fébrifuge*, qui exprime cet emploi habituel, donne une idée incomplète de leur action thérapeutique. Ainsi, les préparations de quinquina sont opposées avec succès à toute espèce d'accident morbide revenant d'une manière périodique, soit lorsque cet accident est isolé, soit lorsqu'il se manifeste dans le cours d'une maladie : « On les voit, dit M. Racle, calmer ou guérir des palpitations, des douleurs, des vomissements périodiques, même quand ces accidents se rattachent à une cause permanente, comme une lésion chronique du cœur, de l'estomac, etc. »

Les *antipériodiques* ne sont pas exclusivement doués de la propriété de combattre les affections ou accidents périodiques. S'ils sont indiqués dans ces affections et ces accidents, quelle qu'en soit la cause, ils le sont également dans toutes les maladies d'origine miasmatique, quelle qu'en soit la manifestation. Aussi, dans les pays de marais, désigne-t-on sous le nom de *maladies à quinquina* toutes les maladies causées par des miasmes paludéens, qu'elles soient intermittentes ou continues.

ANTIPÉRIPATÉTICIEN s. m. (an-ti-pé-ri-pa-té-ti-si-ain — de *anti*, et *péripatéticien*). Philosophe opposé à la doctrine des péripatéticiens : *Tous les penseurs distingués, au* XVIe *siècle, ont été* ANTIPÉRIPATÉTICIENS. (V. Cousin.)

ANTIPÉRISTALTIQUE adj. (an-ti-pé-ri-stâl-ti-ke — de *anti*, et *péristaltique*). Méd. Se dit du mouvement, des contractions de l'estomac et des intestins, qui, se produisant de bas en haut, font rebrousser chemin aux matières alimentaires, et les reportent en sens inverse de leur progression normale, laquelle est déterminée par les contractions *péristaltiques*. V. ce mot.

ANTIPÉRISTASE s. f. (an-ti-pé-ri-sta-ze — du gr. *anti*, contre ; *peristasis*, entourage). Anc. phys. Action de deux qualités contraires, dont l'une sert à rendre l'autre plus puissante : *L'hiver augmente la chaleur du corps par* ANTIPÉRISTASE, *c'est-à-dire par contrariété de l'air voisin.* (Paré.)

— **Encycl**. On expliquait par l'*antipéristase* un certain nombre de phénomènes. C'est, disait-on, par *antipéristase* que le feu est plus ardent pendant l'hiver que pendant l'été ; que l'hiver augmente la production de chaleur animale, etc. Aujourd'hui ces phénomènes s'expliquent par la théorie de la combustion. Si le bois brûle mieux l'hiver que l'été, c'est que l'hiver l'air est plus dense et contient, par conséquent, sous un même volume, une plus grande quantité d'oxygène (gaz comburant). La même raison (respiration d'un air plus dense), jointe à l'ingestion d'une plus grande quantité d'aliments, c'est-à-dire de combustibles, explique la production plus grande de chaleur animale pendant la froide saison. Quant à la sensation de chaleur éprouvée au contact de tel ou tel objet, elle varie naturellement avec la différence de température qui existe entre cet objet et le sujet sentant.

ANTIPESTILENTIEL, ELLE adj. et s. m. (an-ti-pè-sti-lan-si-èl, è-le — de *anti*, et *pestilentiel*). Méd. Se dit des moyens employés pour combattre la peste. ‖ On dit aussi ANTILOÏMIQUE.

ANTIPHANES, nom commun à plusieurs artistes, médecins ou écrivains grecs, sur lesquels les historiens donnent très-peu de détails : Sculpteur qui vivait à Argos 400 ans av. J.-C. ‖ Écrivain cité par Athénée et par Clément Alexandrin. Il avait écrit un ouvrage sur les prostituées d'Athènes. ‖ Poëte comique, né à Berga, ancienne ville de Thrace ; auteur d'un livre d'histoires merveilleuses. Il donna lieu au mot *bergaiser*, *bergaiseur*, syn. de radoter, radoteur. ‖ Autre poëte comique né à Smyrne ou à Rhodes, contemporain d'Alexandre le Grand. Il avait composé plus de trois cents comédies. ‖ Médecin né à Corinthe ; il soutenait que la variété des mets est la cause principale des maladies.

ANTIPHANTE. Temps hér. Fils de Laocoon et frère de Thymbrée.

ANTIPHARMAQUE s. m. (an-ti-far-ma-ke — du gr. *anti*, contre ; *pharmakon*, poison). Méd. Substance qui combat, détruit l'effet délétère des poisons ; antidote.

ANTIPHASIE s. f. (an-ti-fa-zî — du gr. *antiphasis*, même sens). Didact. Contradiction.

ANTIPHASIQUE adj. (an-ti-fa-zi-ke — rad. *antiphasie*). Didact. Contradictoire.

ANTIPHATÈS, nom de plusieurs personnages des temps héroïques : Fils de Mélampe et père d'Oïclès. ‖ Capitaine grec tué au siége de Troie. ‖ Roi des Lestrigons. ‖ Fils naturel de Sarpédon, suivit Enée en Thessalie, où il fut tué par Turnus.

ANTIPHELLUS, ville de l'ancienne Lycie (Anatolie), sur le bord de la mer, en face de la petite île de Cisthène ; elle servait de port à la ville de Phellus, qui se trouvait à quelques milles au N. Aujourd'hui *Antifilos ;* ruines d'un théâtre, de plusieurs temples et édifices antiques.

ANTIPHERNAL, ALE adj. (an-ti-fèr-nal — du gr. *anti*, à la place de ; *phernê*, dot). Se dit des biens, des choses que le mari donne à la femme, dans le contrat de mariage. ‖ Au pl. m. ANTIPHERNAUX.

ANTIPHILE, peintre grec contemporain d'Apelle. Les documents que nous fournissent les écrivains de l'antiquité semblent se rapporter à deux artistes de ce nom, que l'on a généralement confondus jusqu'à présent. Pline, dans le trente-cinquième livre de son *Histoire naturelle*, parle d'un Antiphile né en Egypte et élève de Ctésidème, qui s'exerça avec un égal succès dans la peinture sérieuse et dans la peinture des sujets comiques. Ses ouvrages les plus estimés dans le premier de ces genres étaient une *Hésione*, un *Bacchus*, un *Alexandre enfant ; Alexandre, Philippe et Minerve ; Hippolyte et le Taureau*, etc., tableaux qui, pour la plupart, se voyaient à Rome du temps de Pline. Quant aux peintures comiques de cet artiste, on peut les regarder comme les premiers modèles de la caricature chez les anciens ; il imagina, en effet, de peindre un personnage de tournure grotesque auquel il donna, par plaisanterie, le nom de *Gryllus* (en grec, *grullos*, porc), qui par la suite devint commun à toutes les figures du même genre. Pline cite ailleurs un Antiphile dont il vante, entre autres tableaux, un *Enfant soufflant le feu*, un *Atelier de femmes tissant de la laine*, un *Ptolémée chassant*, et un *Satyre revêtu d'une peau de panthère*, figure très-admirée des anciens, qui la surnommèrent l'*Aposcopon*. Le P. Hardouin, dans son commentaire de l'*Histoire naturelle*, a cru devoir établir une distinction entre les deux Antiphile dont il vient d'être question : mais la plupart des auteurs modernes qui ont écrit sur l'art antique ne mentionnent qu'un seul artiste de ce nom, auquel ils ont attribué les différents ouvrages cités par Pline. Ils ont vu en lui également l'Antiphile qui, d'après le récit de Lucien, accusa Apelle, dont il était jaloux, d'avoir pris part à une conspiration contre Ptolémée, et qui, convaincu de mensonge, fut livré comme esclave à son rival ; ce dernier se vengea de son délateur en composant le tableau célèbre de la *Calomnie*. (V. ce mot.) Mais, ainsi que nous le faisons remarquer dans l'article consacré à Apelle, la conjuration à laquelle fait allusion Lucien eut lieu sous Ptolémée Philopator, plus de cent ans après la mort du peintre favori d'Alexandre le Grand. Il semble permis d'en conclure que l'anecdote, telle qu'elle est racontée par le rhéteur Samosate, est apocryphe. Rien n'empêche néanmoins de croire qu'une rivalité ait existé entre le grand Apelle et le premier des Antiphile, celui qui peignit Alexandre et Philippe, et qui inventa la caricature : ce dernier genre devait souverainement déplaire au peintre sévère de la *Vénus Anadyomène*. Quant à l'auteur du *Ptolémée chassant*, il pourrait bien avoir vécu sous Ptolémée Philopator, et avoir été confondu avec le caricaturiste par Lucien et par les auteurs modernes.

ANTIPHILOSOPHE s. m. (an-ti-fi-lo-zo-fe — de *anti*, et *philosophe*). Ennemi des philosophes ou de la philosophie :

De ses vers oubliés, que l'on admire encore,
Un *antiphilosophe* avec goût se décore,
Et pénètre par eux dans le palais des rois.
PIIS.

ANTIPHILOSOPHIE s. f. (an-ti-fi-lo-zo-fî — de *anti*, et *philosophie*). Opinion, tendance de l'esprit systématiquement contraire à la philosophie.

ANTIPHILOSOPHIQUE adj. (an-ti-fi-lo-zo-fi-ke — rad. *antiphilosophie*). Se dit des vues, des principes, des sentiments, des actes contraires à la philosophie, à l'esprit philosophique.

ANTIPHILOSOPHISME s. m. (an-ti-fi-lo-zo-fi-sme — de *anti*, et *philosophisme*). Opinion, tendance de l'esprit, ensemble d'idées contraire au philosophisme.

ANTIPHILOSOPHISTE s. m. (an-ti-fi-lo-zo-fi-ste — de *anti*, et *philosophiste*). Celui qui est adversaire du philosophisme.

ANTIPHLOGISTIQUE adj. et s. m. (an-ti-flo-ji-sti-ke — du gr. *anti*, contre ; *phlogistikos*, brûlé). Méd. Se dit des moyens employés pour combattre les inflammations, et de ce qui concerne ces moyens : *La vertu* ANTIPHLOGISTIQUE *des sangsues. La méthode* ANTIPHLOGISTIQUE *de Broussais. La saignée est un puissant* ANTIPHLOGISTIQUE.

— Chim. *Théorie antiphlogistique*, *chimie antiphlogistique*, nom donné dans l'origine aux principes sur lesquels Lavoisier a fondé la chimie moderne, par opposition à la théorie du phlogistique, inventée par Stahl. La *théorie antiphlogistique* de Lavoisier n'est pas plus une théorie que le système de Copernic n'est un système, dans le sens subjectif qu'on donne ordinairement aux mots *théorie* et *système*.

— **Encycl**. On comprend sous le nom de médication *antiphlogistique* l'ensemble des moyens auxquels on a recours pour combattre les inflammations, les congestions et les hémorragies actives. Les moyens dont la médication *antiphlogistique* dispose sont très-nombreux. Ils se groupent en deux classes : les *antiphlogistiques directs*, qui s'adressent directement à l'état phlegmasique, et les *antiphlogistiques indirects*, qui l'attaquent indirectement. Dans les *antiphlogistiques directs* se placent les agents spoliateurs, c'est-à-dire qui diminuent la masse du sang, tels que la diète et les émissions sanguines ; les *émollients*, c'est-à-dire les agents qui ont la propriété de relâcher les tissus, tels que les substances gommeuses et amylacées, la poudre de lycopode, le collodion, les huiles, les graisses, la glycérine, la gélatine, l'albumine, etc. ; les *tempérants*, dont l'effet est de diminuer la rapidité de la circulation et la production de la chaleur animale, tels que les boissons acidules. La classe des *antiphlogistiques indirects* comprend les *altérants*, les *révulsifs*, les *évacuants*, les *contro-stimulants*. (V. ces mots.)

Broussais, qui accordait en pathologie un grand rôle, un rôle exagéré à l'inflammation, fut naturellement conduit à faire, en thérapeutique, une très-large part à la médication *antiphlogistique :* de là le nom de *médecine antiphlogistique* qu'on donna à la méthode curative de son école, concurremment avec celui de *médecine physiologique*. V. MÉDECINE.

ANTIPHON, orateur athénien, né à Rhamnus, dans l'Attique, vers l'an 479 av. J.-C. ; ouvrit à Athènes une école de rhétorique, et passe pour le premier qui ait appliqué les règles de cette science à l'éloquence judiciaire et politique. Il fut le maître de Thucydide, qui en parle avec éloge dans son *Histoire*. Il contribua au renversement de la démocratie à Athènes et à l'établissement de la tyrannie des Quatre-Cents (412). Accusé de trahison, au retour d'une mission à Sparte, il fut mis à mort (411). Il reste de lui une quinzaine de déclamations (collect. Didot). Il avait placé sur la porte de son école cette inscription : *Ici, on console les malheureux.*

ANTIPHONAIRE s. m. (an-ti-fo-nè-re — du lat. *antiphona*, antienne). Liturg. Livre d'église qui est noté, et qui contient non-seulement les antiennes, mais les hymnes, les versets et les répons : ANTIPHONAIRE *romain.* ANTIPHONAIRE *parisien. L'*ANTIPHONAIRE *du lutrin. La Belgique n'a de saillant que le recueil de ses* ANTIPHONAIRES *et de ses missels de Malines.* (P. Magne.) *Deux jeunes gars bas-bretons, sous la conduite d'un digne ecclésiastique, essayent de déchiffrer les notes carrées d'un grand* ANTIPHONAIRE *placé sur une table.* (Th. Gaut.) *Les magnifiques reliures, confectionnées en grande partie par les bijoutiers, ne sauraient convenir qu'aux missels et aux* ANTIPHONAIRES. (A.-F. Didot.) *Les savants estiment particulièrement l'*ANTIPHONAIRE *de Cîteaux, que saint Bernard fit corriger avec beaucoup de soin.* (Millin.)

Chez Barbe était un vieux *antiphonaire*,
Vieux graduel, ample et poudreux bouquin,
Dont, aux beaux jours, on parait le lutrin.
GRESSET.

‖ On dit quelquefois ANTIPHONAL et ANTIPHONIER.

— **Encycl**. Le plus ancien *antiphonaire* connu est celui de saint Grégoire le Grand ; on l'appelle *centonien*, parce qu'il réunissait les mélodies religieuses en usage dans les églises d'Occident (du mot *centon* qui, dans le plain-chant, désigne un morceau composé de traits recueillis de côté et d'autre). Cet *antiphonaire* se divisait en deux parties : le *graduel*, comprenant les chants en usage pendant la messe ; le *responsorial*, auquel s'est appliqué depuis d'une manière spéciale le nom d'*antiphonaire*, et qui contenait les répons et les antiennes des heures de l'office divin. L'*antiphonaire* autographe de saint Grégoire fut détruit dans un incendie du Vatican. Celui de Gui d'Arezzo, longtemps nommé *antiphonaire parfait*, a également disparu.

ANTIPHONE s. m. (an-ti-fo-ne — du gr. mod. *antiphônia*, antienne). Liturg. Dans l'Église grecque, Nom donné aux versets d'un psaume, quand on y répond par une antienne.

ANTIPHONEL s. m. (an-ti-fo-nèl — du gr. *anti*, contre ; *phônê*, voix). Techn. Mécanisme inventé, en 1849, par M. Debain, facteur d'orgues, et qui, étant adapté à un orgue ordinaire ou à un harmonium, donne à ceux qui ne savent pas jouer de ces instruments

le moyen d'y exécuter toute espèce de morceaux, plus particulièrement des accompagnements de plain-chant.

ANTIPHONIE s. f. (an-ti-fo-nî — du gr. *anti*, contre; *phônê*, voix, chant). Mus. anc. Symphonie exécutée par des voix ou des instruments qui chantaient la même mélodie, mais avec des intervalles d'une ou de plusieurs octaves.

— Logiq. Contradiction.

ANTIPHONIER s. m. V. ANTIPHONAIRE.

ANTIPHRASANT (an-ti-fra-zan) part. prés. du v. Antiphraser.

ANTIPHRASE s. f. (an-ti-fra-ze — de *anti*, et *phrase*). Rhét. Figure qui consiste à employer un mot, une locution, une phrase, dans un sens contraire à sa véritable signification : *C'est par* ANTIPHRASE *que les bouchers donnent le nom de réjouissance à la portion d'os qu'ils ajoutent à la viande. Cela est dit par* ANTIPHRASE. (Acad.) *Le nom de* bœuf, *que le roitelet porte dans plusieurs provinces, lui est donné par* ANTIPHRASE, *à cause de son extrême petitesse.* (Buff.) *L'euphémisme et l'ironie ont donné lieu aux grammairiens d'inventer une figure qu'ils appellent* ANTIPHRASE, *c'est-à-dire contre-vérité.* (Dumarsais.) *C'était par euphémisme, par superstition, et non par* ANTIPHRASE, *que ceux qui allaient à la mer, que nous appelons aujourd'hui la mer Noire, la nommaient mer hospitalière.* (Dumarsais.) *L'*ANTIPHRASE *est très-rare dans l'Ecriture, aux endroits même où elle semblerait devoir se présenter le plus naturellement; la naïveté, la simplicité de la langue hébraïque n'y répugnerait pas moins que la majesté, la gravité, la sublimité de sa littérature.* (Proudh.)

— **Encycl.** L'*antiphrase*, que l'on appelle aussi, suivant le cas, contre-vérité ou euphémisme, est presque toujours ironique, et s'applique le plus souvent aux noms propres, aux sobriquets. C'est ainsi que de jeunes écoliers appelèrent un jour la *Vapeur* un de leurs condisciples qui était lourd, pesant, au moral et au physique. Un autre, dont les cartilages auditifs auraient pu faire concurrence à ceux de Midas, avait reçu le nom de *Fine oreille.* Les bouchers de Paris, sans avoir fait de cours de rhétorique, cultivent aussi l'*antiphrase* quand ils appellent *réjouissance* la portion d'os qu'ils mettent dans la balance avec la viande. Chez les anciens, l'*antiphrase* ne s'employait guère que par euphémisme, et c'était de leur part une sorte de pratique superstitieuse : ils croyaient se rendre favorables les Furies, en les appelant *Euménides* (*eû*, bien; *menos*, esprit). La mer Noire, si souvent agitée par les tempêtes, était appelée *Pont-Euxin*, mot qui, en grec, signifie hospitalier. Quelques étymologistes attribuent à cette dénomination une origine un peu différente, et font venir *Euxin* de *xenos*, hôte, parce que les peuples qui habitaient sur les côtes de cette mer immolaient ceux que la tempête y avait jetés, se nourrissaient de leur chair et se faisaient des coupes de leurs crânes. Cependant, chez les Grecs, l'*antiphrase* ne perdait pas tout à fait sa nature satirique, et les noms de Philopator, Philométor, Philadelphe, furent donnés à des princes qui avaient été les meurtriers de leur *père*, de leur *mère* ou de leur *frère.*

Les vers suivants de Boileau renferment une sanglante *antiphrase :*

Je le déclare donc : Quinault est un Virgile;
Pradon comme un soleil en nos ans a paru;
Pelletier écrit mieux qu'Ablancourt ni Patru;
Cotin, à ses sermons traînant toute la terre,
Fend les flots d'auditeurs pour aller à sa chaire;
Sofal est le phénix des esprits relevés...

Tout récemment encore, l'*antiphrase* fournissait à une de nos plus charmantes Parisiennes l'occasion d'un bon mot. Elle recevait la visite d'un académicien qui posait sans façon ses pieds sur la galerie dorée du foyer. Elle cherchait depuis un quart d'heure une façon polie de mettre un terme à cette profanation, lorsque la conversation tomba sur le mot *antiphrase*, que l'académicien se chargea avidement d'expliquer; et la dame de s'écrier aussitôt : « Compris, compris! » Puis elle ajouta après un silence : « Prenez garde, monsieur, vous allez dorer vos bottes. »

ANTIPHRASÉ (an-ti-fra-zé) part. pass. du v. Antiphraser.

ANTIPHRASER v. n. ou intr. (an-ti-fra-zé — rad. *antiphrase*). Néol. Faire des antiphrases.

ANTIPHTHÉRIQUE adj. (an-ti-fté-ri-ke — du gr. *anti*, contre; *phtheir*, *phtheiros*, pou). Méd. Se dit des médicaments, des moyens employés pour détruire les poux. ‖ On dit aussi ANTIPHTHIRIAQUE et ANTIPHTHIRIQUE.

ANTIPHTHISIQUE adj. (an-ti-fti-zi-ke — de *anti*, et *phthisique*). Méd. Se dit des remèdes contre la phthisie.

ANTIPHUS. Temps hér. Un des fils de Priam et d'Hécube. ‖ Fils de Thessalus et petit-fils d'Hercule. Conduisit les habitants de Cos au siége de Troie, et s'établit plus tard, avec ses compagnons, dans le pays des Pélages. ‖ Un des compagnons d'Ulysse. Il fut dévoré par Polyphème.

ANTIPHYLLE s. m. (an-ti-fi-le — du gr. *anti*, contre; *phullon*, feuille). Bot. Section du genre saxifrage.

ANTIPHYSÉTIQUE adj. (an-ti-fi-zé-ti-ke — du gr. *anti*, contre; *phusos*, vent). Méd. Se dit des remèdes employés pour chasser les vents, les flatuosités.

ANTIPHYSIOLOGIQUE adj. (an-ti-fi-zi-o-lo-ji-ke — de *anti*, et *physiologique*). Contraire aux lois, aux règles de la physiologie.

ANTIPHYSIQUE adj. (an-ti-fi-zi-ke — de *anti*, et *physique*, qui appartient à la nature). Contraire à la nature : *Amour* ANTIPHYSIQUE. *Habitudes* ANTIPHYSIQUES.

Car il (Henri III) était, dit la chronique,
Sujet au vice *antiphysique.*
Henriade travestie.

ANTIPIED s. m. (an-ti-pié — de *anti*, pour *ante*, devant, et *pied*). Pied, patte de devant, chez les quadrupèdes. ‖ Mot inusité, et avec raison, car il est mal formé. On ne dit que AVANT-PIED.

ANTIPINDARIQUE adj. (an-ti-pain-da-ri-ke — de *anti*, et *pindarique*). Littér. Qui déprécie Pindare, ou dont la manière est opposée à celle de Pindare, à la hardiesse, à la pompe qui caractérisent les odes de ce poëte.

ANTIPITTORESQUE adj. (an-ti-pi-to-rè-ske — de *anti*, et *pittoresque*). Contraire, opposé au pittoresque : *Cette petite ville de Mâcon, située dans ce pays* ANTIPITTORESQUE, *et au bord d'un fleuve qui n'a pas même le mouvement et le murmure de l'eau....* (Lamart.)

ANTIPLASTIQUE adj. (an-ti-pla-sti-ke — du gr. *anti*, et *plastique*). Céramiq. Se dit des substances qui possèdent la propriété de diminuer la plasticité des éléments de la pâte quand cette plasticité est trop grande, et en même temps de faciliter, soit à la dessiccation, soit au four, le départ de l'eau d'imbibition ou de combinaison : *Les matières* ANTIPLASTIQUES *les plus usitées sont le quartz, les feldpaths, le ciment, les escarbilles, la craie, les sulfates de chaux et de baryte, le phosphate de chaux, et les frittes vitreuses.* ‖ Syn. d'*aride* et de *dégraissant.*

ANTIPLEURÉTIQUE adj. (an-ti-pleu-ré-ti-ke — de *anti*, et *pleurétique*). Méd. Se dit des remèdes employés contre la pleurésie.

ANTIPODAGRIQUE adj. (an-ti-po-da-gri-ke — du gr. *anti*, contre; *podagra*, goutte). Méd. Se dit des remèdes, des moyens employés contre la goutte.

ANTIPODAL, ALE adj. (an-ti-po-dal, a-le — rad. *Antipode*). Qui est situé aux Antipodes, qui se rapporte aux Antipodes : *Régions* ANTIPODALES.

ANTIPODE adj. (an-ti-po-de — du gr. *anti*, contre; *pous*, *podos*, pied). Se dit d'un pays qui se trouve sur un point du globe diamétralement opposé par rapport à un autre pays, parce qu'en effet les habitants sont opposés les uns aux autres par les pieds : *Contrée* ANTIPODE. *Peuple* ANTIPODE. *Ce pays est* ANTIPODE *de tel autre.* (Acad.)

— Substantiv. Celui, celle qui est antipode, qui habite un point du globe diamétralement opposé à tel autre : *Les* ANTIPODES *de Paris se trouvent dans une île de la Nouvelle-Zélande. Ces peuples sont nos* ANTIPODES. (Acad.) *Les* ANTIPODES *voient comme nous la terre sous leurs pieds, et les cieux sur leur tête.* (M.-Brun.) *Ce fut Virgile, évêque de Salzburg, qui affirma le premier que la terre était ronde, et que nous avions des* ANTIPODES. (Michelet.) ‖ Par exagérat. : Lieu très-éloigné : *Songez, ma fille, que je reçois vos lettres le même jour; je vous dis cela pour vous ôter l'idée que je sois aux* ANTIPODES. (Mme de Sév.) *Est-il un homme peu fortuné qui ne soit prêt à entreprendre un voyage aux* ANTIPODES, *s'il est assuré de tripler, par cette corvée, son modique patrimoine?* (Fourier.)

— Fig. L'opposé, le contraire : *C'est l'*ANTIPODE *de la raison.* (Mol.) *Dès ce moment, je me suis mis à respirer et à songer qu'il y avait au monde l'*ANTIPODE *de notre beau-père.* (Mme de Sév.) *Ces petits comités sont l'*ANTIPODE *de feu l'hôtel de Rambouillet et des assemblées de nos beaux-esprits d'aujourd'hui.* (Mme du Deff.) *La vérité est l'*ANTIPODE *du bel air.* (P.-L. Cour.) *Cette société est l'*ANTIPODE *de la morale et de la vérité.* (Fourier.) *La civilisation... place le peuple à l'*ANTIPODE *des droits de souveraineté.* (Fourier.) *Le genre de sa beauté et son caractère en faisaient bien l'*ANTIPODE *de sa mère.* (G. Sand.) *Quoique fils d'un soleil, il est soleil lui-même; mais il a un jumeau, un égal, qui bientôt devient un rival, un* ANTIPODE, *un antagoniste.* (Val-Parisot.) *Je suis l'ennemi du style épistolaire et l'*ANTIPODE *vivant de madame de Sévigné.* (Méry.) *Un peuple qui obéit et qui croit est l'*ANTIPODE *des révolutions.* (Mich. Chev.)

— *Je voudrais qu'il fût aux antipodes*, Je voudrais qu'il fût bien loin. ‖ *Ce sont les antipodes*, Ce sont deux choses tout à fait contraires, deux personnes d'un caractère entièrement opposé.

— Antiq. Nom donné à un peuple fabuleux qui, disait-on, avait les pieds retournés, le talon se trouvant en avant.

— **Encycl.** Géogr. Deux points *antipodaux* ont le même nombre de degrés de latitude, l'un dans l'hémisphère nord, l'autre dans l'hémisphère sud; leur longitude diffère d'une demi-circonférence, c'est-à-dire 180° ou douze heures. Ils ont les nuits et les jours d'égale longueur; il en est de même du lever du soleil et des saisons, mais dans un ordre complétement inverse. Toutefois, cette remarque sur l'ordre des saisons ne peut s'appliquer qu'aux points antipodaux placés sous l'équateur. Les antipodes de *Paris* sont au S.-E. de la *Nouvelle-Zélande; Nankin* a pour antipodes *Buenos-Ayres; Lima* a pour antipodes *Siam;* les îles *Açores* ont pour antipodes les habitants de *Botany-Bay.*

— Hist. L'opinion que la terre est ronde et qu'elle se meut dans l'espace paraît remonter à une haute antiquité; comme toutes les notions fondamentales des connaissances humaines, elle fut sentie instinctivement avant d'être rangée au nombre des vérités scientifiquement démontrées. L'admission de la possibilité des *antipodes* date de Platon, qui passe pour en avoir eu le premier l'idée, et pour être le créateur de ce mot. Toutefois, cette opinion rencontra dans l'antiquité de nombreux adversaires. Lucrèce, dans son poëme *De Natura rerum*, niait l'existence des *antipodes*, en alléguant des raisons qui feraient aujourd'hui sourire des écoliers; et Plutarque les rejette également dans son traité *De Facie in orbe lunæ.* Pline le Naturaliste admettait la sphéricité de la terre, sans oser croire pour cela que sa surface fût partout habitée; car il était persuadé que le ciel est une espèce de voûte concave dans laquelle la terre est excentriquement renfermée. En effet, à l'appui de ce raisonnement, il ajoute que le vaisseau qui s'éloigne du port semble d'abord descendre dans la mer, dont il prend la convexité pour une concavité, puis qu'au bout de quelque temps ce vaisseau disparaît.

Mais c'est surtout parmi les chrétiens que s'élevèrent les querelles les plus graves et les plus sérieuses au sujet des *antipodes;* la science était condamnée à se taire devant les docteurs les plus célèbres d'alors. Cette croyance était repoussée nettement par les Pères de l'Eglise, et plus d'une fois, au moyen âge, des hommes plus avancés que leurs contemporains furent persécutés pour avoir admis cette opinion.

L'un des adversaires les plus déclarés des *antipodes*, et des plus intéressants à consulter à ce sujet, c'est Lactance, un des Pères de l'Eglise latine. On lira avec intérêt ce passage des *Institutions divines*, dans lequel, parmi le grand nombre d'*absurdités* que l'auteur reproche aux mathématiciens de son temps, on est tout étonné de rencontrer le principe de la gravitation universelle, donné pour raison d'un fait que l'on eût été plus disposé à admettre, s'il avait paru moins extraordinaire. « Comment donc a-t-on été conduit à inventer les antipodes? dit Lactance. On avait remarqué que le cours des astres se fait d'orient en occident, que le soleil et la lune se lèvent toujours du même côté, et vont se coucher au même lieu. Comme on n'apercevait pas la loi de ce mouvement, ni par quel chemin les astres revenaient à leur point de départ; que l'on jugeait d'un autre côté que le ciel est partout concave, chose que son immensité suggère d'ailleurs tout naturellement, on s'imagina que le monde était rond comme une boule; et du mouvement sidéral, on tira la conséquence que le ciel tourne sur lui-même, ramenant dans sa révolution d'occident en orient le soleil et tous les astres. C'est pour représenter cette hypothèse du monde que l'on fabrique ces grands globes de cuivre où l'on voit gravées des images d'animaux monstrueux, figurant les constellations et les étoiles. S'il est vrai que le ciel soit ainsi rond et creux, il doit envelopper la terre, et, dans ce cas, la terre elle-même doit être semblable à une boule, car ici le contenu ne saurait être d'une autre figure que le contenant. Mais si la terre est ronde, il faut absolument qu'elle présente une surface homogène à tous les points du ciel : des monts escarpés, des plaines immenses, des mers profondes; dernière conséquence enfin; il suivrait de tout cela que toutes les parties de la terre sont peuplées. Voilà comment de l'idée que le ciel est rond, on est arrivé à croire à ces antipodes suspendus. Si l'on demande aux partisans de toutes ces *folies* comment il se fait que rien ne tombe de la terre dans la partie basse du ciel, ils vous répondent que c'est une loi de la nature *que les masses se précipitent vers un centre, et que tous les corps soient retenus à un axe, comme les rayons à la roue;* tandis que les corps légers, tels que les nuages, la fumée et la flamme, s'élancent vers le ciel. Que dire de pareilles gens? » Il faut dire qu'ils avaient entrevu la vérité, et que Lactance, si affirmatif, si tranchant, ne s'en doutait même pas, tout en la côtoyant. Saint Augustin n'est ni moins aveugle, ni moins dogmatique au livre IX de la *Cité de Dieu :* après s'être demandé s'il est vrai qu'il y ait des pygmées et des cyclopes, il se demande, au sujet des *antipodes*, s'il est vrai que la partie inférieure de la terre soit habitée, et il conclut négativement. Bientôt cette opinion erronée devint article de foi : si l'on en croit Aventinus, Boniface, archevêque de Mayence et légat du pape Zacharie, déclara hérétique un évêque nommé Virgile, pour avoir osé dire qu'il y avait des *antipodes.* « Quant à la perverse doctrine de Virgile, avait écrit le pape à Boniface, s'il est prouvé qu'il soutienne qu'il y a un autre monde et d'autres hommes sous la terre, chassez-le de l'Eglise, dans un concile, après l'avoir dépouillé du sacerdoce. » La démonstration de cette vérité était réservée à Christophe Colomb, et le voyage de circumnavigation de Magellan (1519-1522) acheva de l'établir de la manière la plus indiscutable. Mais le plus sérieux obstacle que rencontra le grand Génois pour faire approuver son proje fut le respect qu'inspiraient encore les décisions des Pères de l'Eglise, qui avaient combattu l'existence des *antipodes.*

Zénon niait le mouvement, Diogène se mit à marcher : Colomb imita le cynique; il se dirigea vers l'ouest, et la question des *antipodes* fut résolue.

ANTIPODIEN, ENNE adj. (an-ti-po-di-ain, è-ne — rad. *antipode*). Zool. Qui appartient aux antipodes, qui habite les antipodes : *L'épéire* ANTIPODIENNE *est une aranéide de la Nouvelle-Zélande.* (Walcken.)

ANTIPOÉTIQUE adj. (an-ti-po-é-ti-ke — de *anti*, et *poétique*). Opposé, contraire, antipathique à la poésie : *Langue* ANTIPOÉTIQUE, *esprit* ANTIPOÉTIQUE. *Une religion qui a donné l'idée des amours d'Adam et d'Eve n'est pas une religion* ANTIPOÉTIQUE. (Chateaub.) *Il est difficile d'appliquer le vers à des pièces dont les acteurs sont habillés du frac et ont des professions* ANTIPOÉTIQUES *comme celle d'agent de change*, etc. (Th. Gaut.)

ANTIPOLIS, nom latin d'Antibes.

ANTIPOLITAIN, AINE adj. (an-ti-po-li-tain, è-ne — du gr. *anti*, à l'opposé; *polis*, ville). Hist. rom. Se disait, à Rome, de ceux qui habitaient au delà du Tibre, au delà de la *ville.*

ANTIPOLITIQUE adj. (an-ti-po-li-ti-ke — de *anti*, et *politique*). Opposé, contraire à la saine politique : *Idées* ANTIPOLITIQUES, *mesure* ANTIPOLITIQUE. *Nos usages engendrent tous les désordres* ANTIPOLITIQUES *et antimoraux.* (Fourier.)

ANTIPOLO, ville de l'île de Luçon, archipel des Philippines, Océanie espagnole, dépendance du diocèse de Manille; 3,450 hab. Tabac, sucre, café, cacao.

ANTIPOPULAIRE adj. (an-ti-po-pu-lè-re — de *anti*, et *populaire*). Contraire au peuple, opposé aux intérêts du peuple, des masses : *Gouvernement* ANTIPOPULAIRE. *Politique* ANTIPOPULAIRE. *Impôt* ANTIPOPULAIRE.

ANTIPPUS. Temps hér. Père d'Hippea, et grand'père de l'argonaute Polyphème.

ANTIPRATIQUE adj. (an-ti-pra-ti-ke — de *anti*, et *pratique*). Opposé à la pratique, qui est inexécutable dans la pratique : *Toute mauvaise méthode est* ANTIPRATIQUE. (Proudh.)

ANTIPRAXIE s. f. (an-ti-pra-ksî — du gr. *anti*, contre; *praxis*, action). Pathol. Disposition contraire dans des parties différentes de l'organisme.

ANTIPRAXIQUE adj. (an-ti-pra-ksi-ke — rad. *antipraxie*). Pathol. Qui a rapport à l'antipraxie.

ANTIPRÉDESTINATIEN, ENNE adj. et s. m. (an-ti-pré-dè-sti-na-si-ain, è-ne — de *anti*, et *prédestination*). Qui est contraire, opposé à la prédestination.

ANTIPRÉDESTINATION s. f. (an-ti-pré-dè-sti-na-si-on — de *anti*, et *prédestination*). Opinion, doctrine contraire à la prédestination.

ANTIPROGRESSIF, IVE adj. (an-ti-pro-grèss-sif, i-ve — de *anti*, et *progressif*). Opposé au progrès; se dit uniquement des idées, des sentiments, des actes : *Système* ANTIPROGRESSIF. *Idées* ANTIPROGRESSIVES. *Préjugés* ANTIPROGRESSIFS.

ANTIPROGRESSISTE adj. et s. m. (an-ti-pro-grèss-si-ste — de *anti*, et *progressiste*). Qui est contraire, opposé aux idées de progrès.

ANTIPROHIBITIF, IVE adj. (an-ti-pro-i-bi-tif, i-ve — de *anti*, et *prohibitif*). Econ. polit. Opposé à la prohibition : *Le fanatisme* ANTIPROHIBITIF *par lequel se signale aujourd'hui la secte économiste ne se comprend plus.* (Proudh.)

ANTIPROHIBITIONNISTE ou **ANTIPROHIBITIONISTE** adj. et s. m. (an-ti-pro-i-bi-si-o-ni-ste — de *anti*, et *prohibitionniste*). Econ. polit. Opposé à la prohibition et aux prohibitionnistes : *Le crédit est le démenti le plus formel du système* ANTIPROHIBITIONNISTE. (Proudh.) *Les économistes se sont étonnés du long silence de la presse française sur l'agitation* ANTIPROHIBITIONNISTE *de la Grande-Bretagne.* (Proudh.)

ANTIPROSAÏSME s. f. (an-ti-pro-za-i-sme — de *anti*, et *prosaïsme*). Antipathie pour le prosaïsme : *C'est l'appréhension de l'inconnu, c'est l'amour des choses intellectuelles, c'est l'*ANTIPROSAÏSME. (L. Ulbach.)

ANTIPROSTATE s. f. (an-ti-pro-sta-te — de *anti*, et *prostate*). Anat. Nom que l'on donne quelquefois aux glandes de Cowper, parce qu'elles sont placées au-devant de la prostate. V. GLANDE.

ANTIPROTECTIONNISTE ou **ANTIPROTECTIONISTE** adj. et s. m. (an-ti-pro-tè-ksi-o-ni-ste — *de anti*, et *protectionniste*). Opposé au système des protectionnistes : *Loi* ANTIPROTECTIONNISTE. *Les* ANTIPROTECTIONNISTES.

ANTIPROTESTANT, ANTE adj. et s. (an-ti-pro-tè-stan, an-te — de *anti*, et *protestant*). Ennemi des protestants, opposé à leur doctrine.

ANTIPSORIQUE adj. et s. m. (an-ti-pso-ri-ke — du gr. *anti*, contre; *psôra*, gale). Méd. Se dit des remèdes employés contre la gale.

ANTIPTOSE s. f. (an-ti-ptô-ze — du gr.

antiptôsis, même sens; formé de *anti*, et *ptôsis*, cas). Gramm. gr. et lat. Emploi d'un cas pour un autre; sorte d'ellipse dont on usait dans le style oratoire, et surtout en poésie.

ANTIPURITAIN s. m. (an-ti-pu-ri-tain — de *anti*, et *puritain*). Hist. En Angleterre, Membre de toute secte opposée aux puritains.

ANTIPUTRIDE adj. et s. m. (an-ti-pu-tri-de — de *anti*, et *putride*). Méd. Qui prévient la putréfaction.

ANTIPYIQUE adj. et s. m. (an-ti-pi-i-ke — du gr. *anti*, contre; *puon*, pus). Méd. Qui prévient, qui diminue, qui arrête la suppuration.

ANTIPYRÉTIQUE adj. et s. m. (an-ti-pi-ré-ti-ke — du gr. *anti*, contre; *puretos*, fièvre). Méd. Syn. de *fébrifuge*.

ANTIPYROTIQUE adj. et s. m. (an-ti-pi-ro-ti-ke — du gr. *anti*, contre; *purôsis*, action de brûler). Méd. Se dit des remèdes employés contre les brûlures ou contre le *pyrosis*.

ANTIQUAILLE s. f. (an-ti-ka-lle; *ll* mll. — de l'ital. *anticaglia*; tiré du lat. *antiquus*, ancien). Terme ironique dont on se sert pour désigner un meuble, un objet antique de peu de valeur: *Tous ces meubles-là sont des* ANTIQUAILLES. (Trév.) *C'est un chercheur d'*ANTIQUAILLES. (Acad.) *Les anciennes porcelaines de Saxe sont des espèces d'*ANTIQUAILLES *très-singulières.* (M.-Brun). *J'espère que ce meuble vaut un peu mieux que cette* ANTIQUAILLE *qui était chez toi.* (E. Sue.) *Pauvre dame! c'était surtout la vente de cette* ANTIQUAILLE *qui semblait lui saigner le cœur.* (E. Sue.) ‖ Ce mot ne s'emploie guère que par dénigrement; voici cependant un exemple où il est pris dans un sens sérieux: *Il est vrai qu'il a du goût pour l'*ANTIQUAILLE, *mais ce n'est ni pour alun, borax, terre sigillée ou plante marine. Son goût se renferme dans les médailles grecques.* (Volt.)

— Par ext., et ironiquem. Personne vieille, ridée, décrépite: *Aurait-il l'idée de faire la cour à cette* ANTIQUAILLE?

Bien qu'après coup tous ces croquants
Osent me traiter d'*antiquaille*.
BÉRANGER.

— S'est dit pour Les écrivains de l'antiquité:

Ils veulent déterrer les Grecs du monument,
Les Hébreux, les Latins, et toute l'*antiquaille*,
Et leur dire à leur nez qu'ils n'ont rien fait qui vaille.
RÉGNIER.

— Sorte d'ancienne danse: *La hussarde et plus tard la fricassée ont remplacé l'*ANTIQUAILLE. (Castil-Blaze.) *En 1720, on faisait encore danser l'*ANTIQUAILLE *aux comédiens de bois.* (Castil-Blaze.)

— L'*Antiquaille* ou les *Antiquailles*, Nom donné à un vaste hospice des aliénés, à Lyon, parce qu'une partie des bâtiments qu'il occupe a été construite, vers le commencement du XVIe siècle, par le Lyonnais Pierre Sala, qui y réunit un grand nombre d'objets *antiques*.

— **Antonyme. Nouveauté.**

ANTIQUAIRE s. (an-ti-kè-re — rad. *antique*). Qui est versé dans la connaissance des monuments de l'antiquité: *Un savant* ANTIQUAIRE. *Montfaucon, Winkelmann, Caylus, sont au nombre de nos* ANTIQUAIRES *les plus distingués. L'inspecteur de la douane,* ANTIQUAIRE *plein de zèle, trouva sur les rivages de la mer, et presque sous le galet, des constructions romaines assez importantes.* (Volt.) *Un pieux* ANTIQUAIRE *m'a écrit pour me demander si Pontoise ne ressemblait pas à Jérusalem.* (Chateaub.) ANTIQUAIRE *d'une nouvelle espèce, il me fallut apprendre à la fois à restaurer ces monuments des révolutions passées et à en déchiffrer le sens.* (G. Cuv.)

Cherchez pour cet emploi quelque brave *antiquaire*.
C. DELAVIGNE.

‖ Aujourd'hui, on dit plus ordinairement ARCHÉOLOGUE: *Si les* ANTIQUAIRES *d'autrefois eussent été tout ce que sont aujourd'hui les vrais* ARCHÉOLOGUES... (Lenorm.)

— Dans un sens plus restreint, Celui qui recueille, collectionne des objets provenant des anciens · vases, médailles, pierres gravées, etc.: *Un* ANTIQUAIRE, *avec du goût et de l'habitude, peut se passer d'érudition.* (Lenorm.) *Notre* ANTIQUAIRE *passa une nuit des plus maussades et des plus agitées.* (Ad. Paul.)

— Autrefois, Scoliaste, auteur d'annotations, d'éclaircissement sur les ouvrages des anciens auteurs.

— Chez les Romains, Nom par lequel on désignait ceux qui affectaient d'employer, dans leur langage ou leurs écrits, des tournures, des mots tombés en désuétude.

— Paléogr. Nom donné à ceux qui écrivaient en lettres capitales antiques, pour les distinguer des notaires, qui écrivaient en lettres tironiennes.

— **Anecdotes.** Les *antiquaires*, à cause de la passion, du fanatisme qu'ils apportent souvent à la recherche d'objets qui n'ont aucun prix aux yeux du vulgaire, sont exposés à de fréquentes railleries et à de plaisants mécomptes. On fit l'épitaphe suivante pour le célèbre Caylus, qui passait pour avoir plus d'érudition que d'amabilité:

Ci-gît un *antiquaire* acariâtre et brusque;
Ah! qu'il est bien logé dans cette cruche étrusque.

On apporta un jour à un *antiquaire*, passionné pour tout ce qui avait un air étrusque, romain ou celtique, une assiette de couleur brune, qu'on lui dit avoir été trouvée parmi des ossements, dans un tombeau. Il faillit tomber de joie en découvrant en dessous en lettres mal formées: POMANS, qu'il ponctua et interpréta ainsi: P. O. M. A. N. S.: PUBLII OVIDII MANIBUS SACRIS, *Aux mânes sacrés de Publius Ovidius!...* De mémoire d'antiquaire, on n'avait vu pareille bonne fortune. Un savant, de ses amis, étant venu le voir, il lui montra cette antiquité avec orgueil. « Mon cher, lui dit ce savant après y avoir jeté un coup d'œil, j'en ai une semblable qui sert de plat à ma chatte. — Quelle horrible profanation! Ne pourriez-vous me la donner? — A quoi bon? Allez chez le faïencier du coin où l'on vous donnera l'adresse de M. Pomans, le fabricant, qui vous en fournira tant que vous voudrez à trois sous pièce. » L'antiquaire confondu brisa son assiette tumulaire; mais cela ne l'empêcha point, peu de temps après, d'acheter un bocal à cerises, de quatre litres, pour une urne sépulcrale trouvée à Lyon. V. AMATEURS D'ART.

— Hist. littér. **Société d'Antiquaires.** Nom sous lequel on désigne des réunions de savants qui s'adonnent exclusivement à l'étude des antiquités. Il existe des sociétés de ce genre à Rome, à Londres, à Vienne, à Copenhague, aux Etats-Unis, à Paris et dans plusieurs provinces de France. La société des antiquaires de France fut fondée en 1805, sous le titre d'*Académie celtique*. Elle se proposait surtout la recherche des antiquités romaines, celtiques et gauloises. En 1813, elle réforma ses statuts et étendit le champ de ses investigations aux langues, à la géographie, à la chronologie, à la littérature et aux arts. Elle a publié un grand nombre de savants mémoires. Mais la société de ce genre la plus curieuse qui existe est la Société des antiquaires de Londres, à laquelle nous allons consacrer un petit article. Fondée en 1572 sous le règne d'Elisabeth, pour la conservation des anciens monuments, mais non officiellement reconnue, elle devint suspecte au roi Jacques Ier, qui prononça sa dissolution, vers 1604. Elle cessa d'exister jusqu'au commencement du XVIIIe siècle. En 1717, elle se reconstitua; le nombre des membres agrégés fut limité à cent, et l'admission de membres honoraires fut interdite. En 1750, le roi se déclara « fondateur et protecteur » de cette société, qui obtint une charte reconnaissant « le président, le conseil et les membres de la société, » les autorisant à avoir un sceau et à posséder des biens communs. Dans le cours de son existence assez critique, elle changea souvent de local et de siège. Elle est maintenant installée dans un palais, à Somerset-House. Le nombre des membres actuels est de 640 environ. Depuis sa constitution légale, elle a eu pour présidents: 1750, Martin Folket; 1754, lord Willoughby; 1765, Ch. Lyttelton, évêque de Carlisle; 1768, J. Millet, doyen d'Exeter; 1784, Ed. King; 1784, le marquis Townley; 1812, sir Ch. Englefield; 1813, George, comte d'Aberdeen; 1846, Philippe, comte Stanhope (alors lord Mahon).

Cette société a rendu de grands services, mais elle est surtout connue par l'originalité de ses membres.

Antiquaire (L'), roman de Walter Scott, publié en 1816, et l'un de ceux pour lesquels l'auteur montrait le plus de prédilection, parce que l'on prétend qu'il s'est peint lui-même dans le principal personnage. On voit, du moins, que le caractère de l'antiquaire est tracé avec beaucoup de sympathie. Son humeur quinteuse, bourrue et caustique, unie à un fonds d'indulgence et de bonté; son mélange de taquinerie et d'obligeance, de malice et de bonhomie, de finesse et de crédulité; sa passion pour les recherches philologiques, sa puérile joie à propos de ses prétendues découvertes, et ses continuelles bévues d'amateur, relevées avec tant de bon sens, de jugement naturel et de malice par le vieil Edie Ochiltrée; tous ces détails sont rendus avec beaucoup de verve, de variété, et divertissent le lecteur. L'action est circonscrite dans une bourgade maritime d'Ecosse. L'histoire se réduit aux événements ordinaires qui peuvent surgir, dans des conditions modestes, au sein d'une population écartée des grands centres, composée de pauvres gens et de quelques bourgeois ou propriétaires de campagne. Le principal personnage est un célibataire, vieux et original; viennent ensuite une famille de pêcheurs peu aisés, un mendiant à casaque bleue, un vieux barbier, le sentimental lord Glenallan, le pompeux sir Arthur Wardour, Lowel l'inconnu, le fougueux Hector Mac Intyre, dernier rejeton du type gaëlique, personnages nécessaires au plan et à la marche de l'action, peu compliquée du reste, mais simples accessoires dans le récit. L'intérêt se concentre sur Oldbuck, au nom significatif (*Bouquin*), type des dénicheurs d'antiquailles, des enthousiastes inventeurs de camps romains, etc. Cet archéologue au caractère singulier, aux idées poudreuses, mais dont la conversation surannée mousse comme une vieille bouteille de porto gardée depuis cinquante ans dans les celliers monastiques; cet antiquaire poursuivi de tribulations, mais trop habile pour se laisser duper comme ses confrères, n'est autre que sir Walter Scott, comme nous l'avons dit en commençant; la rieuse et imprudente miss Neville; l'altière et avide comtesse de Glenallan; la vindicative et forte Elspeth, le satellite et le ministre de la comtesse; le pauvre pêcheur résigné aux derniers maux qui l'accablent, forment des groupes bien entendus. L'*Antiquaire* est avant tout un roman de mœurs, la peinture d'un caractère: quant à l'action, à l'intrigue, l'auteur semble s'en être peu préoccupé. Il y a néanmoins dans cet ouvrage d'admirables épisodes, dont les deux plus célèbres sont la scène de la *Marée montante* et le récit des *Funérailles du Pêcheur*. Les autres personnages, si l'on en excepte celui d'Edie, sont faiblement tracés; aussi, malgré l'admiration bien connue de Mme de Staël pour ce livre, il serait difficile de le mettre au nombre des chefs-d'œuvre de W. Scott. Sans parler de détails oiseux et de conversations superflues, le dénoûment est amené avec trop de précipitation: le dernier chapitre contient à lui seul presque autant de faits que le reste de l'ouvrage. Peut-être aussi que le travers dont il s'agit, comme celui des femmes savantes et du métromane au théâtre, est trop restreint et trop secondaire pour fonder l'intérêt d'un roman.

Antiquaire (L'), tableau de C. Roqueplan, galerie du duc de Galliera. C'est un brillant intérieur où s'étalent toutes les bizarreries de la curiosité: portières de damas des Indes, tables à pieds tors, recouvertes de tapis de Turquie, buffets et crédences sculptés, porcelaines du Japon, verres de Venise, pots de de grès armoriés, choppes d'ivoire, groupes de bronze, magots en jade et en pagodite, idoles mexicaines, missels à fermoirs de cuivre, etc. L'antiquaire s'épanouit au milieu de toutes ces richesses. Cette peinture qui, par l'exécution, rappelle les Hollandais les plus précieux, Metsu, Miéris, Gérard Dow, a été payée 30,000 fr. à la vente du duc d'Orléans. Elle a figuré à l'exposition universelle de 1855, et à l'exposition internationale de Londres, en 1861.

ANTIQUANT (an-ti-kan) part. prés. du v. Antiquer.

ANTIQUARIAT s. m. (an-ti-ka-ri-a — rad. *antiquaire*). Connaissance des monuments antiques, science de l'antiquaire: *Tout ce qui peut donner connaissance des coutumes de l'antiquité est du ressort de l'*ANTIQUARIAT. (Trév.) *Peyresc, Spon, Patin, ont été très-savants dans l'*ANTIQUARIAT. (Trév.) *Jamais la science de l'*ANTIQUARIAT *n'avait été cultivée comme elle l'est présentement.* (Bayle.)

— Se disait autrefois du lieu où l'on conservait les objets d'antiquité.

ANTIQUARIO (Jacques), prêtre italien, né à Pérouse vers le milieu du XVe siècle, mort à Milan en 1512. Successivement secrétaire du cardinal Savelli et du duc de Milan, Galéas Sforce, il se distingua par son savoir et l'appui qu'il prêta en toute occasion aux écrivains et aux savants. On a de lui des *Lettres latines*, qui prouvent une érudition étendue.

ANTIQUARTANAIRE adj. (an-ti-kar-ta-nè-re — de *anti*, et de *quarte*). Méd. S'est dit autrefois d'un médicament employé contre la fièvre quarte.

ANTIQUE adj. (an-ti-ke — lat. *antiquus*, même sens). Très-ancien, qui date d'une époque très-reculée: *Monument* ANTIQUE. *Statue, vase* ANTIQUE. *Médaille* ANTIQUE. *Il y a de grandes différences entre les usages* ANTIQUES *et les usages modernes.* (Acad.) *C'est une idée bien vaine, un travail bien ingrat de vouloir tout rappeler aux usages* ANTIQUES, *et de vouloir fixer cette roue que le temps fait tourner d'un mouvement irrésistible.* (Volt.) *Des abus ne sont pas saints pour être* ANTIQUES. (La Harpe.) *Les traditions* ANTIQUES *sont toutes vraies.* (J. de Maistre.) *Les nations vieilles et corrompues ne se gouvernent pas comme les peuples* ANTIQUES *et vertueux.* (Napol. Ier.) *La vapeur! c'est l'esclave moderne; il fera tout ce que faisait l'esclave* ANTIQUE. (E. de Gir.) *Les désinences sont une particularité* ANTIQUE *de l'arabe.* (Renan.)

Rome dégénérait de sa grandeur *antique*.
CORNEILLE.

Mais toi, rien ne flétrit ton *antique* beauté.
LÉONARD.

Ils s'arrêtent non loin de ces tombeaux *antiques*
Où sont de vos aïeux les augustes reliques.
RACINE.

Fouillez, puisez dans les sources *antiques*,
Lisez les Grecs, savourez les Latins.
J.-B. ROUSSEAU.

Certes, la Grèce *antique* est une sainte mère;
L'Ionie est divine: heureux tout fils d'Homère.
SAINTE-BEUVE.

Je viens, selon l'usage *antique* et solennel,
Célébrer avec vous la fameuse journée
Où, sur le mont Sina, la loi nous fut donnée.
RACINE.

Gardez-vous de donner, ainsi que dans Clélie,
L'air ni l'esprit français à l'*antique* Italie,
Et, sous des noms romains faisant notre portrait,
Peindre Caton galant et Brutus dameret.
BOILEAU.

— Qui a le caractère de beauté, de noblesse, de perfection physique ou morale, qu'on attribue aux anciens, à leurs ouvrages: *Vertu, probité* ANTIQUE. *Civisme* ANTIQUE. *Beauté, grâce* ANTIQUE. *Il règne dans cette composition un goût tout à fait* ANTIQUE. (Acad.) *Bonaparte a été l'homme le plus* ANTIQUE *des temps modernes.* (Ballanche.) *C'est l'homme* ANTIQUE *dans des controverses toutes modernes.* (Lamart.) *Moi, je vais faire mon devoir, comme je l'ai toujours fait, sans hésitation et sans faiblesse. — Ame* ANTIQUE! (E. Augier.) *Charlotte Corday, cette autre Romaine du sang de Corneille, donna et reçut la mort avec le calme* ANTIQUE. (D. Stern.)

Sur des pensers nouveaux faisons des vers *antiques*.
CHÉNIER.

— Ironiquem. Vieux, flétri, suranné: *C'est une beauté* ANTIQUE. (Acad.) *Il ne s'agissait pas moins d'une* ANTIQUE *dame fort noble et qui recevait le plus beau monde de la ville.* (F. Soulié.) ‖ En parlant des choses, Hors d'usage, passé de mode: *Un meuble* ANTIQUE. *Un habit* ANTIQUE.

. Que votre fraise *antique*
Fera sur son esprit un effet merveilleux!
MOLIÈRE.

Je riais de le voir avec sa mine étique,
Son rabat jadis blanc, et sa perruque *antique*.
BOILEAU.

— s. m. Ensemble des objets d'art que nous ont laissés les anciens, particulièrement les Grecs et les Romains: *Dessiner, modeler l'*ANTIQUE *ou d'après l'*ANTIQUE. *La France pensionne à Rome de jeunes artistes qui se livrent à l'étude de l'*ANTIQUE.

Car le goût du vrai beau, c'est le goût de l'*antique*,
Pour qui le romantisme est un monstre odieux.
MOLLEVAUT.

— s. f. Objet d'art antique, tel que médaille, agate, vase, statue, etc.: *Le cabinet des* ANTIQUES. *Une collection d'*ANTIQUES, *de belles* ANTIQUES. *Personne ne se connaît comme lui en* ANTIQUES. (Marmontel.) *Lord Elgin découvrit des* ANTIQUES *que je n'avais point vues.* (Chateaub.)

Sa main creusa les traits de ton visage étique,
Et plus d'un connaisseur te prend pour une *antique*.
VOLTAIRE.

...Ce fut là qu'à table ils rencontrèrent
Un brave Anglais, voyageant sans dessein,
Achetant cher de modernes *antiques*,
Regardant tout avec un air hautain.
VOLTAIRE.

‖ Un poëte l'a employé en parlant des vieilles femmes:

Très-rarement, les *antiques* discrètes
Logeaient l'oiseau; des novices proprettes
L'alcôve simple était plus de son goût.
GRESSET.

— **Rem.** Le genre du mot *antique*, substantif, est très-imparfaitement défini. Comme on a pu le voir d'après les exemples précédents, le masculin servirait à désigner la généralité, et le féminin s'appliquerait spécialement à un objet déterminé. Voici en quels termes Domergue essaye d'expliquer cette singularité dans son *Manuel des Étrangers*: « *Antique*, étant un pur adjectif, doit prendre le genre du mot sous-entendu. *Antique* paraît devoir le genre féminin au mot féminin *statue*, que l'esprit a d'abord considéré. A l'aspect de l'Apollon du Belvédère et de la Vénus de Médicis, on s'est écrié: Voilà de *belles statues antiques*, et puis, pour abréger une expression que l'admiration mettait sans cesse dans la bouche, on a dit: Voilà de *belles antiques*. Tel est l'usage et la raison de l'usage. » Après ces lignes du grammairien, on peut se demander encore ce qu'il aurait répondu à celui qui, au lieu de le mettre en face d'une *statue*, d'un objet féminin, lui aurait présenté un vase ou tout autre objet masculin. L'Académie étant la seule autorité qui ait droit de résoudre les questions insolubles, nous attendrons patiemment sa prochaine édition.

— Théol. Argument proposé, en Sorbonne, par le bachelier récipiendaire, après l'allocution du président, et commençant par ces mots lat.: *Propter antiquam consuetudinem* (d'après l'antique usage).

— *A l'antique*, loc. adv. A l'ancienne mode: *Etre vêtu, être coiffé à l'*ANTIQUE.

Il fait quatre repas; à l'*antique* il s'habille,
Et j'ai cru voir marcher un portrait de famille.
C. DELAVIGNE.

— Blas. Se dit des couronnes radiées ou à pointes, ainsi que des vêtements, des édifices et des objets d'ameublement ou de décoration d'une forme surannée. *Famille de Wasservas*: d'azur, à trois aiguières *à l'antique* d'or. *Famille de Grammont*: d'azur, à trois bustes de reine, couronnés *à l'antique*, habillés d'argent.

— **Syn. Antique, ancien, vieux.** V. ANCIEN.

— **Antonymes.** Contemporain, moderne, neuf, nouveau.

— **Allus. littér. ... Selon l'usage antique et solennel.** Allusion à un vers d'*Athalie*. V. USAGE.

— **Encycl.** On a appelé *antiques* les chefs-d'œuvre de la plastique chez les Grecs et les Romains, pour les distinguer des objets plus vulgaires et sans valeur artistique ayant servi aux anciens peuples, et qu'on désigne d'une façon générale sous le nom d'*antiquités*. Le goût des *antiques* prit naissance en Italie au XVe siècle, et de là se répandit en France, en Allemagne, en Angleterre. (V. AMATEURS D'ART.) Les fouilles encouragées à Rome par les souverains pontifes amenèrent la découverte d'un grand nombre de statues, de bas-reliefs et de camées. On ne peut se faire une idée de l'enthousiasme qu'excitaient, au moment où elles reparaissaient au grand jour, ces merveilleuses créations d'un art si longtemps oublié. En 1506, un pauvre homme ayant découvert dans les thermes de Titus le

groupe de *Laocoon*, reçut de Jules II, en échange de sa précieuse trouvaille, une pension considérable, que Léon X remplaça plus tard par l'emploi très-lucratif de notaire apostolique.

Les *antiques* devinrent l'objet d'un commerce très-actif. Benvenuto Cellini, le célèbre ciseleur, nous apprend qu'il ne dédaigna pas lui-même d'y prendre part : « Comme j'allais à la chasse, dit-il, j'avais fait connaissance avec des chercheurs d'*antiques* qui étaient aux aguets de certains paysans lombards, occupés à travailler aux vignes. En remuant la terre, ces gens y trouvaient souvent des médailles, des agates, des cornalines, des camées, etc., qu'ils vendaient à vil prix, et moi, je les payais plus d'écus qu'ils n'avaient coûté de deniers. J'y gagnais encore plus de dix pour un, et je me faisais des amis parmi les grands. »

Voici les dates des découvertes de quelques-unes des antiques les plus célèbres, et l'indication du lieu où ces ouvrages furent trouvés : *Apollon Pythien* (du Belvédère), près du cap Antium, fin du XVe siècle; le *Tibre* (Louvre), à Rome, même époque; le *Laocoon*, dans les thermes de Titus, 1506; le *Nil* (Vatican), sur l'emplacement de l'ancien temple d'Isis et de Sérapis, à Rome, sous Léon X; *Mercure*, sur le mont Esquilin, 1540; *Hercule en repos*, bains de Caracalla, même année; *Marsyas*, à Rome, 1586; *Posidippe et Ménandre*, sur le Viminal, sous Sixte-Quint; les *Niobé*, *Silène et Bacchus*, le *Discobole* et la *Vénus de Médicis*, Rome, vers la fin du XVIe siècle; le *Rémouleur*, à Rome, XVIIe siècle; la *Vénus d'Arles*, à Arles, 1651; le *Faune en repos*, près de Rome, 1701; la *Joueuse d'osselets*, à Rome, 1730; le *Bacchus indien*, près de Frascati, 1761; l'*Apollon Citharède* et les *Muses*, à l'exception d'Uranie, à Tivoli, 1774; l'*Apollon sauroctone* (Vatican), sur le Palatin, 1777; l'*Enfant jouant avec une oie*, 1789; *Pallas* et *Uranie*, à Velletri, 1797; l'*Hercule enfant* et l'*Hiver*, à Ostie, 1805; la *Vénus de Milo*, à Milo, 1820, etc., etc.

Les *collections d'antiques* les plus riches sont celles du Vatican et du Capitole, à Rome; *degli Studj*, à Naples; de la Tribune, à Florence; des salles basses du Louvre, à Paris; du *British-Museum*, à Londres; de la Glyptothèque, à Munich, etc. L'étude des *antiques*, qui forme une branche de l'archéologie, a été l'objet de travaux très-remarquables au XVIIIe et au XIXe siècle. Parmi les savants qui s'y sont le plus distingués, nous citerons Winckelmann, Lessing, Wolf, Heyne, Bouterwerk, Bœttinger, le comte de Caylus, Visconti, Emeric David, Quatremère de Quincy, Letronne, Raoul Rochette, M. Beulé, etc.

Antique (PEINTURES ET SCULPTURES D'APRÈS L'). C'est beaucoup moins aux ravages qui accompagnèrent l'invasion des barbares qu'au zèle immodéré des premiers empereurs chrétiens, qu'il faut attribuer la destruction des chefs-d'œuvre de l'art antique. Les statues des dieux et celles des héros, confondues dans la même proscription, furent brisées, anéanties, comme étant des images du démon. Quelques-unes échappèrent pourtant, protégées par l'admiration intelligente de quelques grandes villes; mais il fut expressément défendu aux adeptes de la nouvelle religion de porter leurs regards sur ces représentations impies, à plus forte raison de les reproduire ou de les imiter. On rapporte qu'un peintre chrétien ayant osé s'inspirer d'une image de Jupiter pour dessiner la tête de Jésus-Christ, ses mains séchèrent subitement; il fallut un miracle de Gennade, archevêque de Constantinople, pour qu'il en recouvrât l'usage. L'art, ainsi dépouillé de ses plus beaux modèles et limité par les prescriptions religieuses à des types de pure convention, s'éloigna rapidement des principes de la véritable beauté et finit par ne plus être qu'un métier, une industrie dont les peintres byzantins obtinrent le monopole.

Les madones noires (*nigræ... sed non formosæ*), les christs décharnés et bizarrement contournés, des figures allégoriques roides, inexpressives, et intelligibles pour les seuls initiés, avaient complètement envahi les églises de la chrétienté; les mêmes types se reproduisaient sous le pinceau des miniaturistes et sous le ciseau des *maîtres de pierre*, lorsqu'un sculpteur italien du XIIIe siècle, Nicolas de Pise, s'avisa de comparer ces grossières productions avec les monuments antiques conservés dans sa ville natale. Il fut particulièrement frappé des beautés d'un bas-relief qui ornait un sarcophage et qui représentait la *Mort d'Hippolyte*. L'étude qu'il fit de cet ouvrage l'amena à secouer le joug des traditions byzantines; il réussit à donner plus de caractère aux têtes, plus de vérité aux attitudes, plus de grâce aux draperies.

Jean et Andrea de Pise, Arnolfo di Lapo, Agostino et Agnolo de Sienne, tous sculpteurs et architectes illustres, suivirent la voie ouverte par Nicolas. Il est permis de croire que ce fut aussi sous l'influence de ce dernier que Cimabue et Giunta de Pise s'efforcèrent de ramener la peinture à l'imitation de la réalité. Il n'est pas moins probable que Giotto, qui fut le véritable émancipateur de l'art moderne, dut en partie sa supériorité à une étude attentive de l'antique. « Quand on observe dans quelques-unes de ses têtes d'homme, dit Lanzi, cette vigueur de formes si fort élevée au-dessus de la mesquinerie de ses contemporains; quand on remarque dans l'arrangement de ses draperies un goût aussi noble que simple; quand on admire enfin dans ses attitudes majestueuses la dignité imposante de l'*antique*, on peut à peine douter qu'il n'ait beaucoup profité des marbres qu'il avait sous les yeux. Ses défauts mêmes le prouvent, car on trouve en lui une manière qui tient un peu trop du statuaire, particularité commune aux peintres qui dessinent beaucoup d'après l'*antique*. » Giotto fut le contemporain et l'ami du Dante : c'est de ces deux grands hommes que date, en Italie, ce mouvement prodigieux qu'on a appelé la *Renaissance* (V. ce mot), ce retour fervent à la poésie antique, qui se produisit simultanément dans les arts et dans les lettres. Les œuvres du génie littéraire de la Grèce et de Rome furent tirées de l'oubli, commentées par les érudits, imitées par les poëtes et les orateurs; en même temps, on arracha à la terre les débris des monuments païens, et on leur demanda le secret de la beauté et de la grandeur dans l'art. Cette passion pour les œuvres de l'antiquité prit au XVe siècle un développement remarquable. Un des maîtres les plus renommés de cette époque, Francesco Squarcione, parcourut l'Italie et la Grèce, dessinant, si l'on en croit ses biographes, tout ce qu'il rencontra de meilleur en fait d'antiques. Il fit en outre l'acquisition de plusieurs beaux ouvrages, et, de retour à Padoue, sa ville natale, il remplit son atelier de statues, de bas-reliefs, de pierres gravées, d'urnes cinéraires. Andrea Mantegna, son disciple, étudia avec amour ces séduisants modèles; il contracta même, assure-t-on, l'habitude de peindre ses figures d'après des plâtres moulés sur l'antique, qu'il revêtait tantôt de toiles mouillées, tantôt de papier, pour l'indication des draperies. Filippino Lippi ne se borna pas à imiter les formes et les attitudes des statues, il introduisit dans ses compositions la représentation des trophées, des armures, des vases et des édifices antiques.

Ce fut dans la riche collection de statues et de bas-reliefs formée par Laurent de Médicis dans les jardins du couvent de Saint-Marc, à Florence, que Michel-Ange, et, après lui, les plus illustres maîtres de l'école florentine, vinrent puiser le goût du vrai et du beau. L'auteur du *Moïse* ne dédaigna pas de restaurer la statue colossale du *Tibre*, qui se voit encore au musée Pio-Clementino; Lanzi fait observer que « son style, à côté de la véritable grandeur que l'artiste ancien a imprimée à son ouvrage, semble forcé et exagéré; » et ce fut, en effet, pour ne pas être assez simple, assez naturel, que Michel-Ange est resté au-dessous des maîtres de l'antiquité.

Raphaël, qui dut à l'étude assidue des mêmes modèles la perfection de son incomparable talent, ne se contenta pas des chefs-d'œuvre que Rome lui offrait; il envoya quelques-uns de ses élèves dans toute l'Italie et jusque dans la Grèce, pour dessiner les monuments épargnés par le temps et la barbarie. Il s'est inspiré, dans plusieurs de ses compositions, des admirables bas-reliefs de l'arc de Titus et de celui de Trajan; Mengs prétend que ce fut en les étudiant qu'il apprit l'art de faire les contours des chairs plus simples et plus faciles, et il va jusqu'à dire que, s'il ne donna pas toujours aux mains la même élégance qu'aux autres parties du corps, c'est qu'il manqua de modèles, les statues grecques ou romaines ne nous étant pas parvenues intactes. Ce qui n'est pas douteux, c'est que la vue des peintures décoratives retrouvées dans les thermes de Titus suggéra à Raphaël et à ses disciples l'idée de cette ornementation gracieuse, mélange de fleurs, de figures et de fruits, qu'on nomme *grotesques* (V. ce mot), et dont les loges du Vatican nous offrent l'application la plus célèbre. Jean d'Udine, Polydore Caldara et Pierino del Vaga, qui eurent l'honneur d'être employés par leur maître aux travaux du Vatican, ne furent pas seulement d'habiles peintres de grotesques; ils excellèrent aussi dans l'art de reproduire en camaïeu les bas-reliefs antiques.

Les Vénitiens, moins amoureux de la forme que de la couleur, de la beauté que de la vie, apportèrent plus d'ardeur à l'observation de la nature qu'à celle de la statuaire grecque. Toutefois, les plus grands maîtres de cette école ne laissèrent pas de recourir souvent à cette source féconde d'inspiration. Ridolfi cite plusieurs peintures du Titien où l'imitation de certains chefs-d'œuvre de l'antiquité est flagrante, mais il a soin d'ajouter que ce grand artiste animait par une expression puissante, par un souffle de vie et de réalité, ce qu'il empruntait aux anciens. Ainsi fit le Tintoret, qui aimait, dit-on, à s'entourer de statues et de bas-reliefs; ainsi fit le Véronèse, qui rappelle surtout l'antiquité par la variété et le bon goût des ornements qu'il a introduits dans ses tableaux.

La sécheresse et la froideur dans laquelle avaient fini par tomber, à Rome et à Florence, les imitateurs maladroits de l'antique provoquèrent une réaction violente; le Caravage, qui en fut le chef, devança de trois siècles nos réalistes contemporains les plus farouches. On rapporte qu'étant un jour dans un musée où on lui montrait des antiques, il dit en désignant de la main un groupe de gens du peuple arrêtés près de là : « Qu'ai-je besoin de vos statues? La nature ne m'a-t-elle pas donné assez de modèles? » Et, pour mettre la pratique d'accord avec la théorie, il se rendit sur-le-champ dans un cabaret, et fit d'après nature le portrait d'une bohémienne (celui qu'on voit au Louvre sous le titre : la *Diseuse de bonne aventure*), disant que ce type valait tous ceux que l'antiquité nous a légués.

Les peintres primitifs de l'Allemagne et de la Flandre ne furent pas moins indifférents aux beautés plastiques de l'art gréco-romain. Ceux même qui voyagèrent en Italie au XVe siècle, tels que Rogier van der Weyden et Memling, ne subirent en aucune façon l'influence du goût nouveau; ils s'en tinrent à l'imitation fidèle et naïve du modèle vivant. Albert Dürer, qui vécut quelque temps à Venise, comprit que la réalité expressive et pittoresque, si fort admirée dans ses œuvres par les artistes italiens, était incompatible avec les délicatesses du style antique; mais il ne changea rien à sa manière et se moqua de ceux qui, tout en le pillant, croyaient devoir critiquer son inélégance : « Les peintres italiens, écrivait-il de Venise à son ami Pirkheimer, contrefont mes ouvrages dans les églises et partout où ils peuvent les avoir; mais après, ils les ravalent et disent : Cela n'est pas *antique* et ne vaut rien. » Les disciples de ce grand maître s'efforcèrent de combiner le sentiment national avec le goût plus épuré de l'art italien. Telle fut aussi la préoccupation des artistes flamands du XVIe siècle. Mais les uns et les autres n'aboutirent qu'à une manière froidement compassée, à des expressions artificielles et à des attitudes forcées. A dire vrai, l'étude directe des marbres et des plâtres moulés fut abandonnée pour celle des maîtres italiens qui s'étaient approprié, en la fécondant par l'idée moderne, la forme antique. Rubens, pendant le séjour qu'il fit en Italie, n'eut pas d'autres modèles; il emprunta à Michel-Ange et à Jules Romain la science des raccourcis audacieux, des attitudes dramatiques; il perfectionna son talent de coloriste par l'étude du Titien et de Paul Véronèse; mais ce qui avait été un écueil pour tant d'autres, et avait engendré tant de pastiches ridicules, ne fut pour lui que le complément de sa forte éducation d'artiste. Il ne se laissa pas davantage influencer par l'antique, dont il était cependant bon appréciateur et dont il posséda de fort beaux ouvrages. Rembrandt, qui poussa si loin le dédain de ce que nous appelons la beauté grecque, n'était-il pas, lui aussi, grand amateur d'antiquités? V. AMATEURS D'ART.

La plupart des peintres français du XVIIe siècle allèrent étudier en Italie l'art antique. Aucun n'apporta à ce travail plus d'ardeur que Poussin. « Il fit l'étude du beau sur les statues grecques, dit Lanzi; les arcs de triomphe, les colonnes, les vases, lui fournirent tous les accessoires qui rendent ses tableaux si intéressants pour les érudits. Il fixa ses principes de composition sur la célèbre peinture des *Noces aldobrandines* (V. ce dernier mot), et il acquit par l'observation des bas-reliefs le discernement des contrastes, la convenance des attitudes et cette sobriété de personnages à laquelle il ne manqua jamais de s'astreindre, disant qu'une demi-figure de plus qu'il ne fallait suffisait pour gâter un tableau. » Les *Bergers d'Arcadie* n'offrent-ils pas, en effet, le pur style, l'ordonnance simple et élégante d'un bas-relief?

A l'exemple de Poussin, Claude Lorrain aima à orner ses paysages par la représentation des anciens monuments de Rome. Pierre Mignard, Dufresnoy et Lebrun, copièrent ensemble les chefs-d'œuvre de la statuaire, et, pour venir en aide à ceux qui n'avaient pas les moyens de faire le pèlerinage de l'Italie, Gérard Audran publia un recueil intitulé : *Les Proportions du corps humain mesurées sur les plus belles figures antiques*. Chose singulière! les sculpteurs, à qui ces modèles incomparables auraient dû surtout profiter, s'abandonnèrent pour la plupart à leur propre imagination, alors même qu'ils mettaient en scène des personnages grecs ou romains. Ils reproduisirent l'antique à peu près à la manière dont les écrivains de la même époque imitèrent les chefs-d'œuvre littéraires d'Athènes et de Rome : le mâle génie de Puget façonna des héros qui auraient pu donner la main à ceux de Corneille, et l'on retrouve dans certaines productions des Coustou la gracieuse élégance, la fine poésie et la noblesse un peu affectée qui distinguent les œuvres de Racine. Le siècle de Louis XIV n'eût pas compris un autre style; les grands seigneurs et le roi lui-même étaient assez de l'opinion de Charles Perrault, qui disait : « Les statues modernes n'auraient besoin que de deux mille ans de vétusté pour être autant estimées que les statues antiques. »

Au XVIIIe siècle, le goût s'éloigna encore davantage de la sévérité des anciens maîtres; le gracieux, le joli devint le but suprême de l'art. On peut voir à l'article que nous consacrons à la *querelle des anciens et des modernes* (V. ANCIENS), combien était mince l'estime des artistes français du XVIIIe siècle pour le beau antique. Diderot conseilla en vain le retour aux grandes traditions; peintres et sculpteurs restèrent attachés au genre frivole, rococo et licencieux qui charmait une société corrompue. Mais à la même époque, le goût de l'antique renaissait en Italie et trouvait, dans Winckelmann, dans Raphaël Mengs et quelques autres, d'habiles défenseurs. Il était réservé à David d'introduire en France les nouvelles doctrines, et d'en faire l'application avec un succès éclatant. Pendant les cinq années de son pensionnat à Rome, de 1775 à 1780, il fit un nombre très-considérable de dessins d'après l'antique, et, de retour à Paris, il conquit tout d'abord l'attention par des œuvres d'un style énergique, et dont la mâle sévérité contrastait singulièrement avec les fades élégances des peintres à la mode. Les *Horaces*, la *Mort de Socrate*, le *Brutus*, qui parurent de 1785 à 1789, exercèrent une influence décisive sur l'école française. Dans ces premiers tableaux, comme dans la plupart de ceux qu'il exécuta depuis, David déploya les admirables qualités de dessin et de style qu'il devait à l'étude des anciens, et qui ont fait de lui l'un des plus grands maîtres de l'art moderne. Il acheva par son enseignement la réforme qu'il avait commencée par ses ouvrages; mais, comme tous les novateurs, il compta parmi ses adeptes quelques enthousiastes qui exagérèrent ses principes, et qui, pour vouloir remonter aux beautés pures de l'art primitif, adoptèrent une manière toute conventionnelle, pleine de roideur et de sécheresse. Ce sont ces classiques *ultra* (V. CLASSIQUES) qui ont amené la révolution romantique d'où est née l'école contemporaine. Il s'est trouvé, du reste, parmi les élèves de David, des imitateurs plus éclairés de l'antique, qui ont continué et agrandi la méthode du maître. Pour ne citer que le dernier et le plus illustre représentant de cette école, M. Ingres ne s'est-il pas élevé, dans la plupart de ses œuvres, à une pureté et à une noblesse de style qui l'ont placé à côté, sinon au-dessus de David lui-même? C'est aussi par l'étude de l'antique que les plus habiles statuaires du XIXe siècle se sont formés : David (d'Angers) et Pradier, avant de céder aux entraînements de leur propre génie, ont copié et recopié les sculptures de la villa Albani et du Vatican. Doué d'une organisation moins ardente et surtout moins féconde, mais plus fidèle qu'eux aux principes sévères de l'art grec, Simart, l'auteur de l'*Oreste* et de la *Minerve* chryséléphantine, se montra plein de vénération pour l'antique. Il disait, comme Diderot, que « pour voir la nature, pour savoir comment il faut l'imiter, il n'y a point de meilleur maître que les anciens; » mais il reconnaissait que « l'*antique* ne se laisse pas approcher indifféremment par tous, » et que bien peu savent lui dérober ses secrets d'éternelle jeunesse et d'éternelle beauté. « Ne condamnons pas l'art antique, ajoutait-il judicieusement, parce que l'art moderne manque d'originalité, de caractère : l'*antique* ne peut être coupable du mauvais choix des modèles, ni des fausses applications d'un enseignement pédantesque. »

Aujourd'hui que les sujets néo-grecs sont à la mode, et que les nudités mythologiques envahissent les expositions, on pourrait croire que l'art contemporain est en voie de se transformer de nouveau. Malheureusement, lorsqu'on en vient à examiner de près la plupart de ces productions, on ne peut que répéter ce que David disait déjà de son temps : « J'entends louer l'antique de tous les côtés, et quand je cherche à voir si l'on en fait des applications, je découvre qu'il n'en est rien. » Pour l'histoire et pour l'appréciation de l'art antique (V. les mots GRÈCE, ROME, EGYPTE, ASSYRIE, ETRURIE; ARCHITECTURE, PEINTURE, SCULPTURE, etc.).

ANTIQUÉ, ÉE (an-ti-ké) part. pass. du v. Antiquer. Fait à l'antique : *Reliure* ANTIQUÉE.

ANTIQUEMENT adv. (an-ti-ke-man — rad. *antique*). Anciennement, à la manière antique.

ANTIQUER v. a. ou tr. (an-ti-ké — rad. *antique*). Techn. Exécuter à la manière antique. Ne se dit qu'en reliure, des volumes dont on enjolive les tranches de figures de diverses couleurs.

ANTIQUITÉ s. f. (an-ti-ki-té — lat. *antiquitas*, formé de *antiquus*, ancien). Ancienneté très-reculée : *L'*ANTIQUITÉ *d'une race, d'un peuple. L'*ANTIQUITÉ *d'un monument. L'*ANTIQUITÉ *d'une tradition. Cette maison est illustre par sa noblesse et son* ANTIQUITÉ. (Acad.) *C'est l'*ANTIQUITÉ *de la religion qui lui donne tant d'autorité.* (Boss.) *La guerre a pour elle l'*ANTIQUITÉ *: elle a été de tous les siècles.* (La Bruy.) *Je ne sais quels lettrés de nos climats se sont effrayés de l'*ANTIQUITÉ *de la nation chinoise.* (Volt.) *J'aime surtout les poëtes qui me transportent dans la plus haute* ANTIQUITÉ. (J. de Maistre.) *Dans le corps de l'ouvrage, dans la description des mœurs, des usages, des lieux, du caractère des personnages, tout sent l'*ANTIQUITÉ *qu'on lui attribue.* (Frayssinous.) *Le temps nous emporte avec une vélocité si vive, qu'il dote d'une espèce d'*ANTIQUITÉ *ce que l'homme a fait ou écrit, il y a quelques années à peine.* (Lermin.)

De nos arts, de nos lois l'auguste *antiquité*.
VOLTAIRE.

L'*antiquité* des temps ressemble, en ses effets,
Au disque de cristal qui grossit les objets.
HOFFMANN.

— Dans le sens moral : *L'*ANTIQUITÉ *d'un mal n'en nécessite point l'éternité.* (Bignon.) *Bossuet était fort de l'autorité de son aînesse dans l'épiscopat, de son* ANTIQUITÉ *dans la foi.* (Lamart.)

— Collectivem. Les temps antiques, et, par ext., Les peuples qui ont vécu dans ces temps : *Les sages de l'*ANTIQUITÉ. *L'*ANTIQUITÉ *grecque. L'*ANTIQUITÉ *latine. L'*ANTIQUITÉ *païenne. L'*ANTIQUITÉ *classique. Vous ne verrez rien de pareil dans toute l'*ANTIQUITÉ. (Acad.) *C'est de l'*ANTIQUITÉ *qu'il nous faut apprendre la religion véritable.* (Boss.) *Cet ouvrage est un reste précieux de l'*ANTIQUITÉ. (La Bruy.) *Qu'y a-t-il,*

*dans l'*ANTIQUITÉ *profane, de comparable, au tendre Jérémie déplorant les maux de son peuple?* (Fén.) *L'*ANTIQUITÉ *est pleine des éloges d'une autre* ANTIQUITÉ *plus reculée.* (Volt.) *Il est difficile de percer dans les ténèbres de l'*ANTIQUITÉ. (Volt.) *Les annalistes de l'*ANTIQUITÉ *ne faisaient point entrer dans leurs récits le tableau des différentes branches de l'administration.* (Chateaub.) *On voit l'esprit de l'homme se ravir d'admiration à la vue des chefs-d'œuvre de l'*ANTIQUITÉ *profane.* (Villem.) *L'homme de nos jours ne ressemble pas aux hommes fameux de l'*ANTIQUITÉ. (Fiévée.) *Un second legs intellectuel de la civilisation romaine à la nôtre, c'est l'ensemble des beaux ouvrages de l'*ANTIQUITÉ. (Guizot.) *L'*ANTIQUITÉ *est la jeunesse du monde.* (H. Taine.) *L'*ANTIQUITÉ *est comme une imitation de l'éternité de Dieu.* (Le P. Félix.) *Au moyen âge, on ne connaissait pas assez l'*ANTIQUITÉ *pour pouvoir se comparer sérieusement à elle.* (Ste-Beuve.) *Otez à l'*ANTIQUITÉ *ses dieux, vous lui ôtez tous ses poëmes.* (H. Rigault.) *Les dieux de la naïve* ANTIQUITÉ, *participant aux besoins et aux plaisirs des hommes, mangent et boivent.* (Renan.)

— En poésie, on a personnifié l'antiquité :

Dis-je quelque chose assez belle,
L'*Antiquité* tout en cervelle
Me dit : « Je l'ai dite avant toi. »
C'est une plaisante donzelle :
Que ne venait-elle après moi?
J'aurais dit la chose avant elle.
Le chev. DE CAILLY.

— Dans le goût des anciens, de leurs œuvres, etc. : *Il ne dit rien qui ne soit marqué au coin de la saine* ANTIQUITÉ. (Marmontel.) *Il n'y a qu'un très-petit nombre de gens qui aiment l'*ANTIQUITÉ. (Volt.) *Quand je parle d'*ANTIQUITÉ, *j'entends la saine* ANTIQUITÉ, *car il en est une malade et délirante, comme celle de Porphyre et de Jamblique.* (Joubert.) *Ces ouvrages attestent le sentiment de l'*ANTIQUITÉ. (Villem.) *A l'heure qu'il est, l'*ANTIQUITÉ *s'enseigne encore à Oxford comme elle s'enseignait chez nous du temps de Rollin, moins bien peut-être.* (Renan.) ‖ Monument antique; vestige d'un monument antique : *On voit près de cette ville une belle* ANTIQUITÉ. (Acad.)

— Au pl. Tout ce qui nous reste des anciens, dans le domaine de la littérature et des arts : *Les* ANTIQUITÉS *de l'Egypte, de la Grèce, de Rome. Les* ANTIQUITÉS *historiques. Les* ANTIQUITÉS *littéraires. Ceux qui connaissent tant soit peu les* ANTIQUITÉS *savent combien les premiers temps étaient curieux d'ériger et de conserver de tels monuments.* (Boss.) *Les philologues, les étymologistes, les érudits, se font un plaisir d'habiter dans les ténébreuses* ANTIQUITÉS *de notre langue.* (La Harpe). *L'étude des* ANTIQUITÉS *est la plus noble et la plus désintéressée des études.* (Lamenn.) *La Normandie est une province qui, de tout temps, s'est occupée de ses* ANTIQUITÉS. (Ste-Beuve.)

— *Un air d'antiquité*, Un air de vieillesse, de caducité : *Ce bon prélat qui, tout septuagénaire qu'il était, n'avait pas un air d'*ANTIQUITÉ, *m'accabla de compliments.* (Le Sage.) *Tout cela avait un cachet grave d'*ANTIQUITÉ, *qui me prouvait qu'Henri avait la religion et la poésie des souvenirs.* (E. Sue.) ‖ *De toute antiquité*, loc. adv. De tout temps : *Terres censuelles, dont le cens avait* DE TOUTE ANTIQUITÉ *appartenu au roi.* (Montesq.) *L'astronomie et la musique sont la science et l'art que les hommes ont connus* DE TOUTE ANTIQUITÉ. (Mme de Staël.)

— **Epithètes.** Haute, reculée, obscure, fabuleuse, mensongère, naïve, poétique, savante, docte, noble, vénérable, recommandable, respectable, glorieuse, barbare, idolâtre, païenne, profane, aveugle.

— **Antonymes.** Nouveauté, temps modernes, temps présent, postérité.

— **Encycl.** On comprend sous le nom d'*antiquités* tout ce qui nous reste de l'art ancien : ruines, monuments, meubles, armes, ustensiles, objets de toute sorte qui nous viennent des temps anciens, et qui méritent d'être étudiés pour arriver à la connaissance des institutions, croyances, usages des peuples qui ont vécu avant nous. L'étude des *antiquités* a enfanté des travaux immenses, puisque chaque peuple qui a une histoire ancienne doit être l'objet de cette étude. En effet, à côté des antiquités grecques et romaines, il y a les antiquités judaïques, orientales, chinoises, égyptiennes, gauloises, carthaginoises, gothiques, ibériennes, indiennes, mexicaines, etc. Voici la liste des principaux ouvrages composés sur cette matière : *Trésor des antiquités sacrées* d'Ugholini, Venise, 1744-70, 34 vol. in-fol.; *Trésor des antiquités grecques* de J. Gronovius, Leyde, 1697-1702, 12 vol. in-fol. ; *Trésor des antiquités romaines* de J.-G. Grœvius, Trèves, 1694-99, 12 vol. in-fol.; *Nouveau Trésor des antiquités romaines* de Sallengre, La Haye, 1716-19, 3 vol. in-fol.; *Nouveaux Suppléments du Trésor des antiquités grecques et romaines* de Poleni, Venise, 1737, 5 vol. in-fol.; les *Antiquités juives* de A. Pfeiffer, Reland, Warnekros et Bauer; les *Antiquités grecques* de J.-P. Pfeiffer, Potter, Lambert Bos, Havercamp, Robinson; les *Antiquités romaines* de Rosini, Nieupoort, Pitiscus, Maternus, Cilano, Adam, Heyne; les *Antiquités teutoniques* de Grupen, Tresenreuter, Heineccius, Hummel, Roessig; les *Antiquités gauloises* de J. Martin, la Sauvagère; les *Antiquités britanniques* de W. Baxter; *Recueil d'antiquités*, par le comte de Caylus, Paris, 1750-67, 7 vol. in-4°; *Dictionnaire d'antiquités de l'Encyclopédie méthodique*, par Mongez, 7 vol. in-4°; *Dictionnaire des antiquités romaines et grecques*, par M. Cheruel, Paris, 1859, un fort vol. in-12, etc., et d'autres ouvrages plus importants, sous ce titre, qui font l'objet des articles suivants.

Antiquités romaines (LES), par Denys d'Halicarnasse. Cette histoire renfermait vingt livres, dont il ne nous est parvenu que les onze premiers et quelques fragments des neuf suivants. L'auteur, après avoir passé vingt-deux ans à Rome pour y recueillir les matériaux de son ouvrage, le publia l'an 7 av. J.-C. Ce qui nous reste aujourd'hui nous conduit jusqu'à l'an 312 de Rome, mais il embrassait toute la période qui s'étend depuis l'arrivée d'Enée en Italie jusqu'à la première guerre punique, c'est-à-dire au point même où commence le récit de Polybe. Quoique mutilée, l'histoire de Denys d'Halicarnasse n'en est pas moins un des plus précieux monuments que nous ait légués l'antiquité, d'autant plus que nous y trouvons une foule de détails au sujet desquels les historiens latins ne sont entrés dans aucun développement; aussi cet ouvrage a-t-il une bien plus grande importance critique que celui de Tite-Live. De tous les anciens, l'auteur des *Antiquités* est celui qui a jeté le plus de lumière sur les premiers siècles de Rome, celui qui a travaillé avec le plus de succès à concilier les diverses traditions, à contrôler l'un par l'autre les premiers annalistes, de manière à fonder la certitude historique, autant du moins qu'on pouvait l'établir sur tant de documents contradictoires ou obscurs, sur cette foule de circonstances merveilleuses que la superstition ou l'orgueil national avait mêlées aux origines romaines, et que Tite-Live, au contraire, paraît avoir pris plaisir à orner d'un coloris dramatique. Denys d'Halicarnasse nous fait connaître l'ancien état de l'Italie, et il prouve assez clairement que les Romains, ainsi que la plupart des peuples qui se fondirent parmi eux, descendaient d'anciennes colonies grecques. L'auteur connaissait à fond la langue latine, les anciennes chroniques et les traditions, il s'était mis en rapport avec tous les hommes distingués que Rome possédait à cette époque; il a donc pu nous transmettre une multitude de renseignements authentiques que nous aurions toujours ignorés sans lui, car les historiens latins s'attachaient surtout au récit des événements militaires, plus capable que tous les autres souvenirs de flatter l'orgueil des Romains. Pour ce qui concerne le gouvernement intérieur, la religion, le culte, les cérémonies publiques, les jeux, les triomphes, la distribution du peuple en différentes classes, le cens, les revenus publics, les comices, l'autorité du sénat et du peuple, c'est chez Denys d'Halicarnasse qu'il faut en chercher la connaissance la plus parfaite, car c'est l'objet principal de son ouvrage. Toutefois, on lui reproche de ne s'être point encore assez affranchi des fables qui entourent les origines de l'empire romain. Selon Jean de Müller, l'auteur doit avoir rempli de lui-même quelques lacunes, là où les autorités faisaient défaut à ses investigations. La narration est d'une agréable simplicité, entremêlée de digressions qui reposent et récréent l'esprit du lecteur; mais le style est recherché, il vise à la nouveauté, et l'on y remarque souvent des tournures insolites et des latinismes, défaut qui prouve du reste que l'auteur travaillait consciencieusement sur des sources romaines.

Le texte grec des *Antiquités* fut publié pour la première fois par Robert Estienne, Paris, 1546. Nous avons deux traductions françaises de cette histoire, par le P. Lejay, jésuite, et par l'abbé Bellenger, 1722 et 1723. Cette dernière est la plus estimée.

Antiquités judaïques, par Flavius Josèphe, en vingt livres. C'est une histoire complète de la nation juive, depuis la création du monde jusqu'à la douzième année du règne de Néron, et c'est en même temps le panégyrique de ce peuple extraordinaire, en réponse à ses nombreux détracteurs de tous les temps. Cet ouvrage est surtout intéressant et précieux en ce qu'il comble une lacune de quatre siècles entre les derniers livres de l'Ancien Testament et ceux du Nouveau. La clarté, la pureté et l'élégance du style de Josèphe l'ont fait surnommer par saint Jérôme le *Tite-Live grec*, éloge que la postérité n'a pas entièrement confirmé. On reproche à cet historien d'avoir souvent altéré les antiques traditions de la Bible; il efface l'originalité de la physionomie du peuple juif, et il a trop sacrifié au goût de ses lecteurs grecs et romains, dans une histoire qui ne devait ressembler à celle d'aucun autre peuple. Un passage où il parle en quelques mots seulement de Jésus-Christ et de ses miracles (livre XVIII, chap. IV), a donné lieu aux plus vives controverses parmi les critiques. Il est hors de doute que le ton de ces quelques lignes n'est pas en harmonie avec le reste du livre, et l'on pense généralement qu'elles ont été ajoutées, ou tout au moins falsifiées dans le sens chrétien après la mort de l'auteur. Parmi les nombreuses traductions françaises qui ont été faites des *Antiquités judaïques*, la plus estimée est celle d'Arnaud d'Andilly.

Antiquités gauloises et françaises, *contenant les choses advenues en Gaule depuis l'an du monde* 3379 *jusqu'à Clovis*, ouvrage de Claude Fauchet, historien français, né en 1529. La deuxième édition de cet ouvrage, qui parut en 1599, vingt ans après la première, était *augmentée de trois livres, contenant les choses advenues jusqu'à l'an* 751, ainsi que la *Fleur de la maison de Charlemagne jusqu'à l'an* 840; enfin, en 1601, une nouvelle édition donnait le *Déclin de la maison de Charlemagne* ou *Faicts de Charles le Chauve et ses successeurs depuis l'an* 840 *jusqu'à l'an* 987. Fauchet s'était appliqué de bonne heure à l'étude de nos anciennes chroniques, et ses *Antiquités* paraissaient devoir répandre un grand jour sur les premiers temps de la monarchie. C'était un historien impartial et d'une fidélité scrupuleuse, et son ouvrage contient des faits importants, qu'on chercherait vainement ailleurs. Toutefois, il manque de goût et de critique, et la barbarie de son style rendait la lecture de ses œuvres si rebutante, que Louis XIII, ayant lu les *Antiquités gauloises*, n'ouvrit plus depuis cette époque aucun livre qu'avec une extrême répugnance. Cependant cette anecdote prouve jusqu'à un certain point l'estime dont jouissaient les ouvrages de Fauchet, puisque les précepteurs du roi lui en conseillaient l'étude. Les *Antiquités*, remarquables à plus d'un titre, sont précédées d'un avertissement curieux ainsi conçu : « *L'auteur au lecteur :* Ces antiquitez se sentent du mauvais temps, ayans esté aussi mal-menées par la guerre que moi-mesme, c'est-à-dire transportées en divers endroits, perdues, déchirées, bruslées en partie, voire prisonnières et mises à rançon : tellement que n'ayant pu les racheter, estant transportées hors le royaume, elles sont demourées en la main de ceux qui en ont cuidé faire profit, sans que je les aye peu recouvrer, mais seulement raconstrer, sur ce que j'en avois retenu. C'est pourquoi, lecteur, tu trouveras tant de blancs, n'ayant peu avec la mémoire remplir ce qui défaillait à ma copie : avec ce qu'à mon retour à Paris, j'ai trouvé ma librairie dissipée, et en laquelle estoient mes originaux et plus de deux mille volumes de toutes sortes, principalement d'histoires escrites à la main en très-bon nombre. Toutes fois ce qui deffaut esdits blancs ne rompt point tellement le narré, que les moyennement sçavants en l'histoire ne les puissent remplir *s'ils ont quantité de livres;* ce que je prie faire quelqu'un pour moi, s'il advient que je meure avant que d'y satisfaire. Car, veu mon âge, il est temps de songer à partir, et avant qu'estre surpris, d'amasser ce que je veux laisser pour l'usage de la postérité. Car jaçait que ce point des antiquitez que maintenant je donne ne soit pas en l'estat que j'eusse bien désiré, ains seulement publié pour conserver ceste planche de mon bris, si me semble pouvoir servir, sinon pour un autre vaisseau, à tout le moins pour quelque parement. Que si me proumenant sur les bords de nostre mer (Dieu merci et nostre vaillant roy, non plus tempestée), j'en puis recouvrer d'autres de même, jesseray si non d'en bastir le navire entier dont j'avoy bien avancé le corps, à tout le moins d'en faire assez bon esquif pour vaquer à nostre antiquité, tout obscure qu'elle est. Jouy donc, lecteur, de ce que je te présente, en attendant le reste, si Dieu me donne repos et longue vie. »

Fauchet, qui menait une vie très-précaire dans ces temps de troubles peu favorables pour ceux qui cultivaient les lettres, adressait de pompeuses dédicaces au roi et à de grands seigneurs qui ne le récompensaient pas toujours largement. Un jour, il se rendit dans ce but à Saint-Germain, pour présenter à Henri IV un exemplaire d'une nouvelle édition de ses *Antiquités gauloises;* le Béarnais, qui traversait en ce moment le jardin, aperçut Fauchet, dont la barbe imposante le frappa : « Ah! s'écrie-t-il en le désignant à l'un de ses courtisans, voilà votre affaire! » A quelques mois de là, notre historien apprit la cause de l'exclamation royale : on avait fait sur son modèle la figure d'un fleuve couché près d'un bassin. Fauchet s'en sentit blessé, et décocha les vers suivants :

J'ai reçu dedans Saint-Germain
De mes longs travaux le salaire :
Le roi, de bronze m'a fait faire,
Tant il est courtois et benin!
S'il pouvoit aussi bien de faim
Me garantir que mon image,
Oh! que j'aurois fait bon voyage!

Le roi rit beaucoup de l'épigramme, et donna à l'auteur une pension de 600 écus, avec le titre d'historiographe.

Antiquité (L') expliquée et représentée en figures, par dom Bernard de Montfaucon, qui, à lui seul, aurait suffi à illustrer la congrégation de Saint-Maur, dont les annales comptent tant de savants distingués. L'apparition de cet immense ouvrage (lat. et franç., Paris, 1719-24, 15 vol. in-fol.) produisit dans l'Europe savante une véritable émotion; le succès fut tel que tout le monde voulut le lire, même les ignorants, et que l'édition, tirée à dix-huit cents exemplaires, fut épuisée en deux mois, ce qui ne s'était vu dans aucun temps et dans aucun lieu pour une œuvre si vaste de recherches et d'érudition. Quoiqu'il n'y eût point alors de siége vacant à l'Académie des inscriptions, le duc d'Orléans ordonna que le P. de Montfaucon fût inscrit parmi les membres honoraires. L'auteur de l'*Antiquité expliquée* avait mis à contribution tous les cabinets de l'Europe, et en avait tiré un nombre prodigieux de pièces curieuses qu'il a fait graver, et qu'il a accompagnées d'explications presque toujours satisfaisantes. Sans doute, à une époque où la critique historique était loin d'avoir fait les progrès qu'elle a réalisés aujourd'hui, le travail du savant bénédictin dut présenter des imperfections, impossibles d'ailleurs à éviter dans cet immense sujet; mais on ne peut nier qu'il n'ait contribué à répandre, surtout en France, le goût de l'archéologie, et que cette science ne lui doive la faveur dont elle jouit à si juste titre dans le monde savant.

Antiquité dévoilée (L'), ouvrage posthume de Boulanger, publié en 1766, à Amsterdam, par d'Holbach, qui remania le manuscrit original. Ce livre, écrit dans un esprit anticatholique, fut l'objet de vives controverses vers la fin du XVIIIe siècle. Aujourd'hui, ces discussions ont perdu tout leur intérêt, non pas que la science ait reconnu la fausseté des idées de Boulanger sur la haute antiquité du monde, mais parce qu'elle s'appuie sur des données et des calculs tout à fait différents. Boulanger était ingénieur des ponts et chaussées. En coupant des montagnes, en conduisant des rivières, en fouillant des terrains de toute espèce, il remarqua des fragments d'animaux fossiles, la disposition des couches du sol, et son imagination demeura vivement frappée des grandes catastrophes de la nature. Il lui sembla que le monde moral, que l'esprit des hommes conservaient la trace d'un bouleversement, qui avait menacé l'existence de l'espèce humaine et changé la face de la terre. Il se complut alors à s'occuper du déluge, à remonter à travers les âges, et à établir des hypothèses plus ou moins fondées sur l'étude qu'il faisait des révolutions du globe. Mais Boulanger ne possédait qu'une érudition superficielle, et ses recherches, curieuses d'ailleurs, sont dépourvues de jugement et de critique; il leur manque un caractère de gravité et de philosophie. Au reste, l'*Antiquité dévoilée*, ou l'*Antiquité voilée*, comme l'appelait malicieusement Voltaire, qui ne ménageait pas toujours les athées eux-mêmes, est un livre empreint de modération; on n'y trouve point d'attaques directes contre la religion chrétienne, bien que le but de l'ouvrage soit en opposition évidente avec le récit biblique, et malgré la manie dont était possédé l'auteur de ne voir dans l'Ecriture sainte, dans les dogmes et dans les objets du culte, que des symboles des phénomènes astronomiques, ses attaques sont plutôt des allusions que des affirmations.

Antiquités de l'Inde, par M. Christian Lassen. Cet ouvrage, dont le premier volume parut en 1847, et dont le quatrième ne fut achevé qu'en 1863, est un de ceux qui font le plus d'honneur à l'érudition allemande. Il contient l'histoire de l'Inde depuis les temps les plus reculés jusqu'à la conquête musulmane, c'est-à-dire jusqu'au commencement du XIe siècle. Un tableau développé de la géographie de l'Indoustan et de ses populations actuelles, suivi d'un examen critique des sources où se trouvent déposées les plus anciennes traditions nationales, sert d'introduction; puis l'auteur jette un coup d'œil rapide sur les origines de la race brahmanique, sur son antique immigration et sa marche progressive dans le nord-ouest de l'Inde, à travers le Pendjab, depuis le Sindh jusqu'au Gange supérieur, et enfin sur son extension et son établissement définitif dans les plaines gangétiques. Il nous conduit ainsi à la grande guerre de la période héroïque, guerre qui fait le sujet d'une épopée aux proportions immenses, le *Mahâbbhârata*. M. Lassen nous fait connaître ce poëme de deux cent mille vers, dont chaque chant (il y en a dix-huit) égale presque l'*Iliade* en étendue. Il en dégage les éléments historiques qui y sont renfermés, saisit le passé de l'Inde arienne sous l'enveloppe poétique et légendaire qui le recouvre, retrouve, restaure en quelque sorte les vieilles dynasties, et, selon l'expression de M. Vivien de Saint-Martin, rend à la clarté de l'histoire une longue suite de siècles qui semblaient à jamais perdus dans le linceul de l'oubli. L'analyse du *Mahâbbhârata* est suivie de celle de la seconde épopée brahmanique, du *Râmâyana*, dont le sujet est la conquête du sud de la péninsule par les Aryas du Gange. Nous arrivons à l'ère bouddhique (543 av. J.-C.); cette ère clôt la période héroïque de l'Inde, c'est-à-dire la période où l'histoire se confond avec la poésie. A partir de cette date, nous sommes sur un terrain complétement historique. M. Lassen distingue dans cette seconde période trois époques successives. La première s'étend de l'ère bouddhique à l'ère non moins fameuse de Vikramâditya, c'est-à-dire de l'an 543 à l'an 57 av. J.-C.; c'est le temps des rapports de l'Inde avec les Séleucides et les Ptolémées, et avec les rois grecs de la Bactriane et de l'Iran oriental, le temps où fleurit la littérature dramatique et populaire de l'Inde. La seconde époque va du règne de Vikramâditya à une ère aussi très-importante pour la chronologie, celle des rois Ballabhi du nord-ouest, qui commence en l'an 319 de l'ère chrétienne : c'est le temps des rapports commerciaux de l'Inde avec l'Egypte romaine. Enfin, la troisième époque commence avec les Ballabhi, et conduit jusqu'à la conquête musulmane.

En accordant à l'ouvrage de M. Lassen une place éminente parmi les travaux qui, à notre époque, ont renouvelé les sciences historiques, M. Vivien de Saint-Martin y signale quelques lacunes. Il fait remarquer notamment le peu de développement donné par l'auteur à la période primordiale de l'histoire des Aryas, à

celle que l'on a distinguée par le nom de période *védique*. M. Lassen, en effet, consacre à peine quelques pages à cette phase curieuse de la vie du peuple indien, à laquelle se rattache le plus ancien monument de la littérature indienne, le *véda*. Il est vrai que les temps védiques n'avaient pas pris encore lorsque parut, il y a bientôt dix-huit ans, le premier volume des *Antiquités de l'Inde*, l'importance que leur ont donnée les études et les publications postérieures.

ANTIQUUS (Jean), peintre hollandais, né à Groningue en 1702, mort à Bréda en 1750. Il fit un long séjour en Italie, où il obtint la protection du grand-duc de Toscane et celle de Benoît XIII. Il travailla à Florence, à Rome, à Naples, et en dernier lieu à Venise. Admis à l'Académie de Florence, il peignit, pour son morceau de réception, la *Chute des géants*. Il fit d'autres compositions mythologiques et historiques, mais il paraît s'être surtout distingué dans le portrait. Ses œuvres, pastiches de l'école italienne, sont dispersées dans les collections particulières de l'Italie et des Pays-Bas. Revenu dans son pays, il se fixa à Bréda et fit quelques travaux pour le prince d'Orange, qui lui accorda une pension.

ANTIRABIQUE adj. (an-ti-ra-bi-ke — de *anti*, et *rabique*). Méd. Se dit des remèdes employés contre la rage.

ANTIRACHITIQUE adj. (an-ti-ra-chi-ti-ke — de *anti*, et *rachitique*). Méd. Se dit des médicaments que l'on croit propres à arrêter les progrès du rachitisme.

ANTIRAISONNABLE adj. (an-ti-rè-zo-na-ble — de *anti*, et *raisonnable*). Contraire à la raison : *L'usage qu'en a fait Warburton est* ANTIRAISONNABLE. (Volt.)

ANTIRAISONNEUR s. m. (an-ti-rè-zo-neur — de *anti*, et *raisonneur*). Celui qui raisonne dans un sens opposé, qui contredit. Mot créé par Voltaire dans cette phrase : *Aucun de nos* ANTIRAISONNEURS *ne m'a intimidé pendant quatre ans.*

ANTIRATIONALISME s. m. (an-ti-ra-si-o-na-li-sme — de *anti*, et *rationalisme*). Philos. Doctrine opposée au rationalisme.

ANTIRATIONALISTE s. m. (an-ti-ra-si-o-na-li-ste — de *anti*, et *rationaliste*). Celui qui est opposé aux doctrines rationalistes.

ANTIRATIONNEL, ELLE adj. (an-ti-ra-si-o-nèl — de *anti*, et *rationnel*). Qui est contraire à la raison.

ANTIRÉALISME s. m. (an-ti-ré-a-li-sme — de *anti*, et *réalisme*). Philos. Doctrine opposée au réalisme.

ANTIRÉFORMISTE adj. et s. m. (an-ti-ré-for-mi-ste — de *anti*, et *réformiste*). Polit. Opposé à la réforme ou aux réformistes : *M. Louis Reybaud, ramancier de profession, économiste par occasion, breveté par l'Académie des sciences morales et politiques pour ses caricatures* ANTIRÉFORMISTES, *est devenu, avec le temps, l'un des écrivains les plus antipathiques aux idées sociales.* (Proudh.)

ANTIRÉGLEMENTAIRE adj. (an-ti-ré-gle-man-tè-re — de *anti*, et *réglementaire*). Contraire au règlement : *Il aperçut, en jetant les yeux sur le journal du bord, une de mes productions* ANTIRÉGLEMENTAIRES. (Garnerey.)

ANTIRELIGIEUX, EUSE adj. (an-ti-re-li-ji-eu, eu-ze — de *anti*, et *religieux*). Hostile à la religion, aux opinions religieuses : *Lorsqu'en* 1806 *j'entrepris le voyage d'outre-mer, Jérusalem était presque oubliée ; un siècle* ANTIRELIGIEUX *avait perdu mémoire du berceau de la religion.* (Chateaub.) *La rage* ANTIRELIGIEUSE *le transporte, au point qu'à la fin de cette belle tirade il ne sait plus exactement ce qu'il dit.* (J. de Maistre.) ‖ Syn. d'*irréligieux*, mais dans un sens plus expressif.

ANTIRÉPUBLICAIN, AINE adj. (an-ti-ré-pu-bli-kain, è-ne — de *anti*, et *républicain*). Opposé à la république ou aux républicains.

ANTIRÉPUBLICANISME s. m. (an-ti-ré-pu-bli-ka-ni-sme — de *anti*, et *républicanisme*). Système entièrement opposé au républicanisme, aux opinions des républicains.

ANTIRESTRICTIF, IVE adj. (an-ti-rè-strik-tif, i-ve — de *anti*, et *restrictif*). Opposé à la restriction : *Et les femmes venant en aide à la faconde des philosophes, un déluge de protestations* ANTIRESTRICTIVES *est tombé sur le public ébahi.* (Proudh.)

ANTIRÉVOLUTIONNAIRE adj. (an-ti-ré-vo-lu-si-o-nè-re — de *anti*, et *révolutionnaire*). Opposé à la révolution ou aux révolutionnaires : *Le titre de vicomte avait à cette époque quelque chose d'antique et d'*ANTIRÉVOLUTIONNAIRE. (F. Soulié.) ‖ Syn. de *contre-révolutionnaire*.

ANTIRHÉE s. f. (an-ti-ré — du gr. *anti*, contre ; *rheô*, je coule). Bot. Genre de la famille des rubiacées, renfermant trois espèces, qui croissent aux îles Maurice et de la Réunion.

ANTIRHUMATISMAL, ALE adj. et s. m. (an-ti-ru-ma-ti-smal — de *anti*, et *rhumatismal*). Méd. Se dit des remèdes employés contre les rhumatismes.

ANTIROUTINIER adj. et s. m. (an-ti-rou-ti-ni-é — de *anti*, et *routinier*). Néol. Qui est opposé à la routine, l'ennemi de la routine.

ANTIRRHÉTIQUE adj. (an-tirr-ré-ti-ke — du gr. *antirrhêtikos*, contradictoire). Rhét. Qui est destiné à contredire, à réfuter : *Argument* ANTIRRHÉTIQUE.

— Substantiv. Titre de certains ouvrages qui contenaient une réfutation : *Nicéphore a composé trois* ANTIRRHÉTIQUES *contre le concile de Constantinople.*

ANTIRRHINE s. f. (an-tirr-ri-ne — en gr. *antirrhinon* ; en lat. *antirrhinum*. Pline écrivait *anthirrhinon*, d'après l'étymologie, ce mot venant évidemment de *anthos*, fleur, et de *rin*, *rinos* ; nez, museau ; fleur en museau). Genre de plantes de la famille des scrophulariées, auquel on donne, dans le langage ordinaire, le nom de *muflier*.

— **Encycl.** Les caractères qui distinguent le genre *antirrhine* sont : un calice à cinq divisions ; une corolle irrégulière, à tube large, évasé, offrant à la base une bosse plus ou moins saillante, à limbe bilabié, en forme de gueule ; quatre étamines didynames ; une capsule biloculaire s'ouvrant au sommet par trois pores. Les principales espèces sont l'*antirrhine* ou *muflier à grandes fleurs*, désigné vulgairement sous les noms de *mufle-de-veau*, *gueule-de-lion*, *gueule-de-loup*, herbe vivace cultivée dans les jardins, à tiges dressées simples ou rameuses, à feuilles d'un vert foncé, oblongues ou lancéolées, les inférieures opposées, les supérieures alternes, à fleurs grandes, roses, purpurines ou blanches, disposées en grappes ; l'*antirrhine* ou *muflier rubicond*, plante annuelle, à fleurs petites, isolées, à l'aisselle des feuilles ou réunies en grappes, présentant une corolle le plus souvent rouge et striée.

Ces deux espèces croissent dans les lieux pierreux, et fleurissent de juin à septembre. On donne quelquefois le nom d'*antirrhine* ou *muflier linaire* à la *linaire commune*, qui appartient au genre *linaire* et non au genre *antirrhine*.

ANTIRRHINÉ, ÉE adj. (an-tir-ri-né — rad. *antirrhine*). Bot. Qui ressemble à l'antirrhine, ou muflier.

— s. f. pl. Tribu de plantes de la famille des scrophulariées, ayant pour type le genre antirrhine. ‖ On les appelle aussi PERSONNÉES.

ANTISALLE s. f. (an-ti-sa-le — de *anti*, pour *ante*, avant, et *salle*). Pièce qui précède une salle dont elle est une dépendance.

ANTISANA, ramification importante des Andes péruviennes, dans la république de l'Equateur, à 120 kil. S.-E. de Quito ; elle présente quatre cratères éteints et deux volcans en éruption, situés à 5,833 mèt. et 6,938 au-dessus du niveau de la mer. Sur cette chaîne de montagnes et à une altitude de 4,101 mèt. se trouve un plateau dont le territoire est exploité en partie par une métairie.

ANTISATIRE s. f. (an-ti-sa-ti-re — de *anti*, et *satire*). Satire qui répond à une autre satire : *L'auteur d'une* ANTISATIRE *doit nécessairement pouvoir mettre les rieurs de son côté. Les* ANTISATIRES *de Cotin ne faisaient que donner plus de force aux satires de Boileau.*

ANTISCE adj. et s. (an-ti-se). Syn. d'*antiscien*.

ANTISCEPTICISME s. m. (an-ti-sè-pti-si-sme — de *anti*, et *scepticisme*). Philos. Doctrine opposée au scepticisme ; dogmatisme.

ANTISCEPTIQUE adj. et s. (an-ti-sè-pti-ke — de *anti*, et *sceptique*). Philos. Opposé au scepticisme ou aux sceptiques : *Opinions* ANTISCEPTIQUES. *C'est un* ANTISCEPTIQUE.

ANTISCIEN, ENNE adj. et s. (an-tiss-si-ain, è-ne). Géogr. Nom sous lequel on désigne les peuples qui habitent de différents côtés de l'équateur, et dont, en raison de leur situation par rapport au soleil, les ombres ont à midi des directions contraires : *Les habitants de l'hémisphère boréal de la terre, dont l'ombre, à midi, est dirigée vers le pôle arctique, sont* ANTISCIENS *à ceux de l'hémisphère austral, dont l'ombre, au même moment, est dirigée vers le pôle antarctique.* (Focillon.) ‖ S'est dit aussi, par les astrologues, de deux points du ciel également distants des tropiques. ‖ On dit quelquefois ANTISCE.

ANTISCOLIQUE adj. (an-ti-sko-li-ke — du gr. *anti*, contre ; *skôlêx*, *skôlêkos*, ver). Méd. Syn. de *vermifuge*.

ANTISCORBUTIQUE adj. et s. m. (an-ti-skor-bu-ti-ke — de *anti*, et *scorbutique*). Méd. Se dit des remèdes, des médicaments employés contre le scorbut : *Vin, sirop* ANTISCORBUTIQUE. *Le cochléaria est un* ANTISCORBUTIQUE.

— **Encycl. Un grand** nombre de crucifères sont désignées sous le nom de *plantes antiscorbutiques*, parce que leurs propriétés stimulantes peuvent être utilisées dans le traitement du *scorbut*. Celles qu'on emploie ordinairement sont : le cochléaria, le cresson de fontaine, le raifort, auxquels on joint des amers et des toniques, tels que gentiane, trèfle d'eau, houblon, quassia amara, quinquina, etc.

On prépare le *sirop antiscorbutique* avec les feuilles fraîches de cochléaria, de trèfle d'eau, de cresson, la racine de raifort sauvage, des oranges amères, la cannelle, le vin blanc et le sucre ; les *sucs antiscorbutiques*, avec parties égales de feuilles de cochléaria, de trèfle d'eau et de cresson ; le *vin antiscorbutique*, en faisant macérer pendant huit jours dans une bouteille de vin blanc : 32 grammes de racine fraîche de raifort sauvage coupée menu, 16 gr. de feuilles de cochléaria, autant de trèfle d'eau, de cresson et de graine de moutarde noire, 8 gr. de chlorydrate d'ammoniaque et 16 gr. d'alcoolat de cochléaria ; la *bière antiscorbutique*, en faisant macérer dans deux litres de bière 32 gr. de feuilles de cochléaria, autant de bourgeons secs de sapin et 64 gr. de racines de raifort sauvage.

ANTISCRIPTURAIRE s. m. (an-ti-skri-ptu-rè-re — du gr. *anti*, contre, et du lat. *scriptura*, écriture). Hist. ecclés. Membre d'une secte qui rejetait l'autorité de l'Ecriture sainte.

ANTISCROFULEUX, EUSE adj. et s. m. (an-ti-skro-fu-leu, eu-ze — de *anti*, et *scrofuleux*). Méd. Se dit des remèdes employés contre les scrofules.

— **Encycl.** Les médicaments *antiscrofuleux* sont puisés généralement dans la classe des amers et des toniques. Ceux qu'on emploie le plus souvent sont les préparations d'iode et l'huile de foie de morue ou de squale. On prépare un *élixir antiscrofuleux* avec 30 grammes de racine de gentiane, 8 gr. de carbonate d'ammoniaque, 1,000 gr. d'alcool à 21 degrés.

ANTISEPTIQUE adj. et s. m. (an-ti-sè-pti-ke — de *anti*, et *septique*). Chim. Agents qui ont la propriété de prévenir ou d'arrêter la décomposition des matières organiques, soit végétales, soit animales.

— Méd. Médicaments employés, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, pour combattre l'état morbide désigné sous le nom de *putridité*.

— **Encycl.** Les chimistes appellent *antiseptiques* tous les agents capables de soustraire les matières organiques à l'action de l'oxygène ou à celle de l'eau, et par là même de supprimer une des conditions réputées nécessaires de toute fermentation, et tous ceux qui détruisent la cause même de la fermentation, c'est-à-dire l'action des ferments. Parmi ces agents on cite : le sel marin, l'alcool, le charbon végétal, la créosote, le tannin, le sublimé corrosif (bichlorure de mercure), le sel alembroth (composé de bichlorure de mercure et de chlorure d'ammoniaque), le persulfate de fer, le bichlorure d'étain, l'acide arsénieux, le bichromate de potasse, l'acide chromique, les hyposulfites de soude et de zinc, le chlorure de baryum, l'éther sulfurique, le chloroforme, le naphte, l'huile de houille brute ou rectifiée, l'éther acétique, l'huile d'esprit de bois, l'huile de schiste, l'essence de caoutchouc, l'essence d'amandes amères, l'éther iodhydrique, le sulfure, le protochlorure et l'azoture de carbone, la liqueur des hollandais, l'acide cyanhydrique, le café, l'aloès, le camphre, le coaltar, la benzine, l'aniline, l'acide phénique.

Le sel marin et l'alcool agissent en déshydratant les substances organiques. Le charbon végétal n'agit que comme désinfectant, c'est-à-dire en absorbant les produits de la putréfaction. On explique l'action de la créosote par la propriété qu'a ce liquide huileux de coaguler l'albumine. Le tannin forme avec la peau une combinaison qui rend celle-ci imputrescible en la rendant imperméable. Les sels de fer ou de mercure, et en général les sels métalliques, se combinent avec les substances organiques et empêchent ainsi leur combinaison ultérieure avec l'oxigène. Les hyposulfites de soude et de zinc jouent par rapport à l'oxygène le rôle d'absorbants. Enfin un grand nombre d'*antiseptiques* (tous les composés volatils artificiels formés uniquement ou essentiellement de carbone et d'hydrogène, et ceux qui sont formés de carbone et d'un métalloïde autre que l'hydrogène) paraissent agir directement sur les ferments dont ils détruisent l'action. M. Edouard Robin a signalé une relation entre les causes toxiques et les causes préservatrices. La même substance, dit-il, qui est un poison pour un animal vivant, devient un principe préservateur pour ce même animal mort. Il explique ce fait par l'action de l'oxygène également nécessaire dans l'entretien de la vie et dans la putréfaction, et par l'obstacle que poisons et *antiseptiques* mettent également à cette action. La relation constatée par M. Robin entre les poisons et les *antiseptiques* s'explique de la façon la plus satisfaisante dans la théorie nouvelle qui voit dans les ferments des êtres vivants, et dans la fermentation non un phénomène purement chimique, mais un phénomène physiologique. D'après cette théorie, l'action préservatrice des *antiseptiques* n'est en réalité qu'une action toxique ; la plupart de ces agents préserveraient l'animal mort, non en fermant accès à l'oxygène, comme on l'a pensé jusqu'ici, mais en empoisonnant les microzoaires ferments. On voit que la théorie du mode d'action des *antiseptiques*, qui d'ailleurs est encore entourée d'obscurités, est entièrement subordonnée à la théorie de la fermentation (V. ce mot.). On fait usage des *antiseptiques* pour la conservation des substances alimentaires, des bois, des pièces anatomiques et pour l'embaumement des cadavres. V. BOIS, CONSERVE, DISSECTION, EMBAUMEMENT.

— Méd. Les médicaments *antiseptiques* sont puisés parmi des acides, des astringents, des toniques, des stimulants. On prépare une *potion antiseptique* avec : serpentaire de Virginie, 8 gr. ; sirop de quinquina, 32 gr. ; teinture alcoolique de quinquina, 8 gr. ; camphre, 6 décigr. ; acétate d'ammoniaque liquide, 32 gr. ; — un *cataplasme antiseptique*, avec farine d'orge, 180 gr. ; eau, 500 gr. ; écorce du Pérou en poudre, 32 gr. ; camphre en poudre, 4 gr. On sait le grand rôle que M. Raspail fait jouer dans sa thérapeutique au camphre et à l'aloès comme *antiseptiques* et anthelminthiques. De nos jours, le coaltar et l'acide phénique. (V. ces mots) ont été l'objet d'expériences et de recherches qui paraissent devoir leur faire, à titre d'*antiseptiques*, une place importante dans le traitement des plaies, des ulcères, etc.

ANTISIALAGOGUE adj. et s. m. (an-ti-si-a-la-go-ghe — du gr. *anti*, et de *sialagogue*, lequel vient lui-même du gr. *salis*, salive, et *agein*, chasser). Méd. Se dit des médicaments dont on se sert pour combattre l'excès de salivation.

ANTISIALIQUE adj. et s. m. (an-ti-si-a-li-ke — du gr. *anti*, contre ; *sialis*, salive). Méd. Même sens que *antisialagogue*.

ANTISOCIALISTE adj. et s. m. (an-ti-so-si-a-li-ste — de *anti*, et *socialiste*). Polit. Opposé au socialisme ; adversaire des socialistes.

ANTISIGMA s. m. (an-ti-si-gma — mot gr. formé de *anti*, contre ; *sigma*, nom d'une lettre de l'alphabet des Grecs). Diplomat. Signe de correction en forme de c contourné (ɔ) dont se servaient les anciens copistes, dans les ouvrages de poésie, pour indiquer les vers à transposer. ‖ Nom donné à une lettre, composée de deux c adossés (ɔc), qui fut ajoutée à l'alphabet latin par l'empereur Claude, pour représenter les consonnes réunies *bs* et *ps*, et dont l'usage ne passa pas dans la pratique.

ANTISOCIABILITÉ s. f. (an-ti-so-si-a-bi-li-té — de *anti*, et *sociabilité*). Défaut de sociabilité ; caractère, humeur insociable.

ANTISOCIABLE adj. (an-ti-so-si-a-ble — de *anti*, et *sociable*). Qui ne peut vivre en société.

ANTISOCIAL, ALE adj. (an-ti-so-si-al — de *anti*, et *social*). Qui est opposé à l'ordre social, à l'existence, aux intérêts de la société : *Doctrine* ANTISOCIALE. *Principes* ANTISOCIAUX. *Le luxe* ANTISOCIAL *des palais insulte à la pénurie des chaumières.* (Boiste.) *Les partisans de l'arbitraire nomment opinions* ANTISOCIALES *celles qui tendent à relever la dignité des nations.* (Mme de Staël.) *Rousseau n'a eu que des pensées* ANTISOCIALES. (Balz.) *Le sophisme qui attaque les principes du droit privé est antipatriotique et* ANTISOCIAL. (Villem.) *Il vaudrait mieux rétrograder vers l'origine des âges que d'empoisonner des générations tout entières de doctrines anarchiques et* ANTISOCIALES. (Blanqui.) Au pl. m. ANTISOCIAUX.

ANTISOCIALEMENT adv. (an-ti-so-si-a-le-man — rad. *antisocial*). D'une manière antisociale.

ANTISOCIALISME s. m. (an-ti-so-si-a-li-sme — de *anti*, et *socialisme*). Polit. Système opposé au socialisme.

ANTISOPHISTE s. m. (an-ti-so-fi-ste — de *anti*, et *sophiste*). Adversaire, ennemi des sophistes.

ANTISPASE s. f. (an-ti-spa-ze — du gr. *anti*, contre ; *spasis*, attraction). Méd. Syn. de *révulsion*, qui est beaucoup plus usité.

ANTISPASMODIQUE adj. et s. m. (an-ti-spa-smo-di-ke — de *anti*, et *spasmodique*). Méd. Se dit des remèdes, des médicaments, des substances qu'on emploie pour calmer les spasmes, les convulsions : *L'éther est* ANTISPASMODIQUE, *est un* ANTISPASMODIQUE.

— **Encycl.** Les *antispasmodiques* sont des médicaments qui possèdent la propriété spécifique de modifier directement certains troubles de l'innervation, et de calmer les contractions irrégulières et désordonnées connues sous le nom de *spasmes*. « Ils paraissent agir sur le système nerveux, dit M. Bouchardot, en régularisant son action ; ils apaisent la douleur, calment l'agitation, sans occasionner l'état d'assoupissement qui caractérise la médication narcotique. Ils réussissent d'autant mieux qu'ils s'adressent à des personnes dans des états de faiblesse et d'irritabilité plus grandes. Leurs effets se manifestent promptement, mais ils sont peu durables ; leur action est bientôt émoussée par l'habitude. » Plusieurs thérapeutistes pensent que l'action spécifique attribuée aux *antispasmodiques* est très-douteuse, et que les propriétés stimulantes de ces médicaments suffisent pour en expliquer les effets.

Les principaux *antispasmodiques* sont : les fleurs et les feuilles d'oranger, les fleurs de tilleul, la valériane, les gommes-résines des ombellifères (*assa fœtida*, *sagapenum*, *galbanum*, *opopanax*, *gomme ammoniaque*), le camphre, le musc, le castoréum et l'ambre gris. L'oxyde de zinc est aussi rangé dans la classe des *antispasmodiques*, quoiqu'il paraisse agir à la manière des altérants, c'est-à-dire en déterminant une modification lente du système nerveux.

La *potion antispasmodique* du Codex contient 32 gr. de sirop de fleur d'oranger, 64 gr. d'eau de fleur de tilleul, autant d'eau de fleur d'oranger et 2 gr. d'éther sulfurique.

ANTISPASTE s. m. (an-ti-spa-ste — du gr. *antispaô*, je tire en sens contraire). Prosod. anc. Pied de quatre syllabes renfermant un ïambe et un trochée, c'est-à-dire deux syllabes longues entre deux brèves.

ANTISPASTIQUE adj. et s. m. (an-ti-spa-sti-ke — du gr. *antispaô*, je tire en sens contraire). Méd. Syn. de *révulsif*.

ANTISPIRITUALISME s. m. (an-ti-spi-ri-tu-a-li-sme — de *anti*, et *spiritualisme*). Philos. Doctrine opposée au spiritualisme; matérialisme.

ANTISPIRITUALISTE adj. et s. (an-ti-spi-ri-tu-a-li-ste — de *anti*, et *spiritualiste*). Philos. Adversaire des spiritualistes, du spiritualisme; matérialiste.

ANTISPODE s. m. (an-ti-spo-de). Chim. Faux spode.

ANTISTATIQUE adj. (an-ti-sta-ti-ke du gr. *anti*, contre; *statikos*, qui se tient). Minér. Se dit des minéraux dont les cristaux offrent des facettes à figures les unes irrégulières, les autres symétriques.

ANTISTHÈNE, philosophe grec, fondateur de la secte des *cyniques*, né à Athènes vers l'an 424 av. J.-C. Il suivit d'abord les leçons du sophiste Gorgias, puis devint disciple de Socrate, dont il développa la doctrine morale en l'exagérant. Il faisait consister le souverain bien dans la vertu, et plaçait la vertu dans le mépris des richesses, des grandeurs et de la volupté. L'homme libre, celui qui se rapproche le plus des dieux, est, suivant lui, celui qui a su vaincre ses passions et jusqu'à ses besoins, qui vit de privations, supporte avec indifférence tous les revers de fortune, et se préoccupe uniquement de fuir le vice et de pratiquer la vertu, en considérant le reste comme purement indifférent. Suivant la tradition socratique, il proscrivait la métaphysique et niait la réalité de ses définitions. Ce mépris des sciences de son temps, qu'il avait lui-même cultivées, et cette austérité de principes, ont fait dire de lui qu'il voulait *réduire l'esprit et le corps au strict nécessaire*. Conformément à sa doctrine, il embrassa volontairement la pauvreté, et fut, dit-on, le premier qui prit la besace et le bâton des mendiants comme symboles de sa philosophie. Cette simplicité, ce mépris des choses extérieures, n'étaient pas exempts d'affectation, si l'on s'en rapporte à l'apostrophe attribuée à Socrate, qui ne paraît pas avoir approuvé cette extension donnée à ses doctrines : « O Antisthène, j'aperçois ton orgueil à travers les trous de ton manteau! » (V. MANTEAU.) Le plus fameux des disciples de ce philosophe fut Diogène, qui donna à la doctrine son complet développement. Antisthène avait composé plusieurs ouvrages philosophiques; mais il ne nous reste de lui que quelques lettres, et deux déclamations; et encore, ces pièces sont-elles regardées par beaucoup comme apocryphes. On a conservé quelques-unes de ses sentences.

ANTISTICHON s. m. (an-ti-sti-konn — du gr. *anti*, contre; *stichos*, rang). Gramm. Chez les anciens, Substitution d'une lettre à une autre. Par ex. : OLLI pour ILLI.

ANTISTIQUE adj. (an-ti-sti-ke — du gr. *anti*, contre; *stichos*, rang). Minér. Se dit d'une substance dont les cristaux offrent des rangées de facettes tournées en sens inverse.

ANTISTOME adj. (an-ti-sto-me — du gr. *antistomos*, qui se présente en face). Antiq. gr. Se disait d'une manœuvre de la phalange grecque, dans laquelle cette phalange avait plus de profondeur que de front.

ANTISTREPTE s. m. (an-ti-strè-pte — du gr. *antistreptos*, retourné du côté opposé). Antiq. gr. Sorte de machine qui se mouvait d'elle-même, et dont il n'est question que dans Diodore de Sicile.

ANTISTROPHE s. f. (an-ti-stro-fe — de *anti*, et *strophe*). Littér. gr. Seconde strophe des stances grecques, dont le rhythme reproduisait parfaitement celui de la première, mais qui se chantait en marchant ou tournant en sens contraire.

— Antiq. Mouvement de conversion en usage dans la milice grecque, et plus tard dans la milice byzantine.

— Sorte d'anagramme qui consiste dans une permutation de lettres que l'on fait subir à un ou plusieurs mots, de manière à en altérer le sens, tout en conservant leur consonnance; par exemple, un *sot pâle* pour un *pot sale*, un *tout gueux* pour un *goutteux*. Souvent, lorsqu'on parle avec volubilité, il arrive de faire des antistrophes fort plaisantes, comme de dire qu'on mange de la *tapisserie* pour de la *pâtisserie*, ou qu'on est *fort de main* pour *mort de faim*, etc. — Quelqu'un disait à un ivrogne qui s'était ruiné : « Vous avez *vendu votre terre* pour avoir trop *tendu votre verre*. » Un journal du petit format rapporte que, dans une scène de jalousie, l'actrice chargée du rôle de jeune première s'écrie en tombant à genoux et en tendant la main vers son amant : Un *mou* de *veau*, et je suis sauvée! (un *mot* de *vous*). Inutile d'ajouter que cette *antistrophe* n'aida que médiocrement au pathétique de la situation.

ANTISUDORAL, ALE adj. et s. m. (an-ti-su-do-ral — du gr. *anti*, contre, et du lat. *sudor*, *sudoris*, sueur). Méd. Se dit des moyens employés pour diminuer la production de la sueur, quand elle est trop abondante.

ANTISYMBOLIQUE adj. (an-ti-sain-bo-li-ke — de *anti*, et *symbolique*). Contraire aux symboles, aux représentations, aux images : *La réforme se montra dès le principe ennemie de tout ce qui s'adressait aux sens, et par conséquent*, ANTISYMBOLIQUE.

ANTISYMPATHIQUE adj. (an-ti-sain-pa-ti-ke — de *anti*, et *sympathique*). Qui s'oppose au développement des sympathies.

ANTISYPHILITIQUE adj. et s. m. (an-ti-si-fi-li-ti-ke — de *anti*, et *syphilitique*). Méd. Se dit des remèdes, des médicaments employés pour s'opposer aux progrès de la syphilis, pour en détruire le germe.

— **Encycl.** Les médicaments *antisyphilitiques* sont puisés dans la classe des altérants et des sudorifiques. Parmi les altérants, ce sont surtout les préparations de mercure et l'iodure de potassium qui sont employés : les préparations de mercure contre les accidents syphilitiques primitifs et secondaires, l'iodure de potassium contre les accidents tertiaires. Quelquefois aussi, on a recours aux préparations d'or et de platine. L'efficacité du traitement mercuriel dans la syphilis est reconnue par la plupart des praticiens, bien que ce traitement ait été dès l'origine et soit encore de nos jours l'objet de vives attaques. (V. SYPHILIS, MERCURE.) Parmi les sudorifiques, on conseille contre la syphilis le gaïac, la squine, le sassafras, la salsepareille : ces plantes sont la base des tisanes, sirops, robs *antisyphilitiques*.

ANTISYSTÈME s. m. (an-ti-si-stè-me — de *anti*, et *système*). Hist. Nom donné à la ligue formée contre le système de Law.

ANTITACTE s. m. (an-ti-ta-kte — du gr. *antitattomai*, s'opposer). Hist. ecclés. Membre d'une secte gnostique du IIe siècle. Les *antitactes*, par une étrange aberration de l'esprit humain, admettaient que Dieu était bon et juste, mais qu'il avait livré le monde à un mauvais principe, qui trompait les hommes en leur présentant comme bien ce qui était mal, et comme mal ce qui était bien.

ANTITALMUDISTE adj. et s. m. (an-ti-tal-mu-di-ste — de *anti*, et *Talmud*). Qui n'admet pas le Talmud.

ANTI-TAURUS, chaîne de montagnes de l'Asie Mineure, parallèle à celle du Taurus, s'étend à travers le pachalik de Sivas et l'Arménie ottomane, et rattache le Taurus au Caucase. La chaîne de l'Anti-Taurus prend différents noms, suivant les régions qu'il traverse.

ANTITÉTANIQUE adj. et s. m. (an-ti-té-ta-ni-ke — de *anti*, et *tétanique*). Méd. Se dit des moyens employés pour combattre le tétanos.

ANTITHÉÂTRAL, ALE adj. (an-ti-té-â-tral — de *anti*, et *théâtral*). Qui ne convient pas au théâtre, à la scène.

ANTITHÉE s. m. (an-ti-té — du gr. *antitheos;* formé de *anti*, contre; *theos*, dieu). Myth. Sorte de génie malfaisant qui, venant à la place des dieux invoqués par les magiciens, trompait ceux qui les consultaient.

ANTITHÉISME s. m. (an-ti-é-i-sme — du gr. *anti*, contre; *théos*, Dieu). Philos. Système qui conçoit la nature divine et la nature humaine comme essentiellement opposées l'une à l'autre.

— **Encycl.** C'est M. Proudhon qui a introduit le mot *antithéisme* dans la philosophie. L'idée antithéiste, telle que cet auteur la développe dans l'ouvrage intitulé *Contradictions économiques*, se rattache au système d'antinomies que lui offrent la nature et la raison. « Puisque c'est une loi de notre âme et de la nature, dit-il, ou, pour renfermer ces deux idées en une seule, de la création, qu'elle soit ordonnée selon une progression qui va de l'existence à la conscience, de la spontanéité à la réflexion, de l'instinct à l'analyse, de l'infaillibilité à l'erreur, du genre à l'espèce, dé l'éternité au temps, de l'infini au fini, de l'idéal au réel, etc.; il s'ensuit d'une nécessité logique, que la chaîne des êtres, tous invariablement constitués, mais dans des proportions différentes, en moi et non-moi, est comprise entre deux termes antithétiques, l'un que le vulgaire nomme Créateur ou Dieu, et qui réunit tous les caractères d'infinité, de spontanéité, d'éternité, d'infaillibilité, etc.; l'autre, qui est l'homme rassemblant tous les caractères opposés d'une existence évolutive, réfléchie, temporaire, sujette à perturbation et erreur, et dont la prévoyance forme le principal attribut, comme la science absolue, c'est-à-dire l'instinct à sa plus haute puissance et l'attribut essentiel de la divinité. » M. Proudhon ajoute qu'à la vérité Dieu ne nous est révélé que comme postulat de la raison, tandis que l'homme nous est connu à la fois par la raison et l'expérience; mais que cette hypothèse d'un premier terme, dont les attributs, les facultés et les manifestations, seraient inverses des attributs, facultés et déterminations de l'homme, est une nécessité logique dès qu'on admet la loi d'antinomie et la loi de série. D'après cette conception, Dieu est le principe du spontané, de l'instinct, du fatal aussi bien dans l'homme que dans la nature; l'homme, en tant qu'homme, lutte, tend à lutter contre cette spontanéité, cette fatalité, qui n'est autre chose que la résistance de Dieu en lui. De là cette formule étrange, scandaleuse pour la pitié et pour le sens commun : le progrès, c'est *Dieu* qui recule, c'est l'*homme* qui avance, qui se dégage; c'est une suite de victoires remportées par l'*homme* sur *Dieu*. Il suffit de mettre à la place du mot *Dieu* les mots *spontanéité*, *fatalité*, *passion*, *instinct;* à la place du mot *homme*, les mots *raison*, *réflexion*, *liberté*, pour familiariser les esprits timides avec le fantôme. V. DIEU.

ANTITHÉISTE adj. et s. (an-ti-té-i-ste — rad. *antithéisme*). Philos. Qui se rapporte à l'antithéisme; celui qui est partisan de l'antithéisme.

ANTITHÉNAR s. m. (an-ti-té-nar — de *anti*, et *thénar*). Anat. Eminence de la paume de la main qui s'étend de la base du petit doigt au poignet. ‖ On dit plus souvent HYPOTHÉNAR.

ANTITHÉOLOGIQUE adj. (an-ti-té-o-lo-ji-ke — de *anti*, et *théologique*). Qui est opposé à la théologie, aux doctrines professées par les théologiens.

ANTITHÈSE s. f. (an-ti-tè-ze — du gr. *antithesis*, opposition). Rhét. Figure par laquelle, dans la même période, on oppose deux pensées, deux expressions, deux mots tout à fait contraires : *Il ne faut pas abuser de l'*ANTITHÈSE. *Il n'y a rien de solide dans cet ouvrage, je n'y vois que des* ANTITHÈSES *froides et puériles.* (Acad.) *Les jeunes gens sont éblouis de l'éclat de l'*ANTITHÈSE, *et s'en servent.* (La Bruy.) *L'*ANTITHÈSE *est une opposition de deux vérités qui se donnent du jour l'une à l'autre.* (La Bruy.) *Ceux qui font des* ANTITHÈSES *en forçant les mots sont comme ceux qui font de fausses fenêtres pour la symétrie : leur règle n'est pas de parler juste, mais de faire des figures justes.* (Pascal.) *Je plains avec vous les prédicateurs qui débitent des* ANTITHÈSES : *l'esprit de Dieu n'entre point par là.* (Boss.) *Les* ANTITHÈSES *bien ménagées plaisent infiniment.* (Bouhours.) *L'*ANTITHÈSE *exprime un rapport d'opposition entre des objets différents, ou, dans un même objet, entre ses qualités ou ses façons d'être ou d'agir différentes.* (Marmontel.) *Plutarque, dans ses* Parallèles, *emploie fréquemment l'*ANTITHÈSE. (Marmontel.) *Le défaut de goût et la fureur des* ANTITHÈSES *se montrent partout.* (Grimm.)

Un discours sans figure est un mets que j'abhorre :
Je veux de l'*antithèse* et de la métaphore.
BOURSAULT.

— Par ext. Toute espèce d'opposition frappante dans des choses étrangères à la littérature : *Le hasard semble parfois se complaire à confronter, dans des* ANTITHÈSES *tantôt mélancoliques, tantôt effrayantes, l'œuvre de la nature et l'œuvre de la société.* (Balz.) *C'est avec un étonnement toujours plus vif que je me retrouve à mille lieues de ma patrie, et que j'ouvre mes sens peu à peu aux vagues impressions d'un monde qui est la parfaite* ANTITHÈSE *du nôtre.* (Gér. de Nerv.) *La série est l'*ANTITHÈSE *de l'unité.* (Proudh.) *Charlemagne est l'*ANTITHÈSE *de Néron.* (L. Veuillot.)

— Philos. Idée, proposition qui forme le second terme d'une antinomie; la *thèse* est le premier terme; la *synthèse* est l'idée plus compréhensive, l'idée supérieure, dans laquelle se concilient la thèse et l'antithèse. La philosophie hégélienne nous offre une suite d'antinomies résolues, c'est-à-dire des formules régulièrement composées des trois termes : thèse, antithèse, synthèse. La première de ces antinomies est la suivante : l'*être*, thèse; le *non être*, antithèse; le *devenir*, synthèse. V. ANTINOMIE.

— Algèb. Transposition des termes d'une équation.

— **Epithètes.** Naturelle, heureuse, belle, jolie, juste, frappante, magnifique, poétique, charmante, admirable, éloquente, froide, prétentieuse, recherchée, affectée, forcée.

— **Encycl.** Rhétor. Il y a opposition toutes les fois qu'on rapproche deux idées qui contrastent, et il y a *antithèse* lorsqu'on choisit les tours qui rendent ce constraste plus sensible. Voici quelques exemples d'*antithèses : Malgré le mauvais succès de ses armes infortunées* (Charles Ier, roi d'Angleterre), *si on a pu le vaincre, on n'a pu le forcer; et, comme il n'a jamais refusé ce qui était raisonnable étant vainqueur, il a toujours rejeté ce qui était injuste étant captif.* (Boss.) — *Ce livre contient beaucoup de bonnes choses et beaucoup de choses nouvelles; mais ce qu'il y a de fâcheux, c'est que les bonnes choses qu'il renferme ne sont pas nouvelles, et que les nouvelles ne sont pas bonnes.* (Lessing.) — *Nous aimons toujours ceux qui nous admirent, et nous n'aimons pas toujours ceux que nous admirons.* (La Rochef.) *M. de Turenne, vainqueur des ennemis de l'Etat, ne causa jamais à la France une joie si universelle et si sensible, que M. de Turenne vaincu par la vérité et soumis au joug de la foi.* (Mascaron.)

O malheureux Phocus! ô trop heureux Maurice!
Tu recouvres deux fils pour mourir après toi,
Et je n'en puis trouver pour régner après moi.
CORNEILLE.

Quelle marque, grands dieux! d'un amour déplorable!
Combien en un moment heureux et misérable!
De quel comble de gloire et de félicités,
Dans quel abîme affreux vous me précipitez!
RACINE.

Sa main mystérieuse et sainte
Sait cacher le miel dans l'absinthe
Et la cendre dans les fruits d'or.
V. HUGO.

Le contraste, qui est un élément essentiel de la beauté et qui met en relief les couleurs et les formes des objets dans la nature, met aussi en lumière et fait ressortir les idées dans le langage. Comme les herbes vertes se détachent sur la terre fauve, les fleurs rouges, jaunes, blanches sur les herbes vertes, ainsi, par l'*antithèse*, une idée originale se détache et brille sur le fond du discours.

Cependant on doit se garder d'imiter ces écrivains qui, dans chaque phrase, ne manquent jamais de mettre la fin en contraste avec le commencement, comme s'ils se plaisaient à frapper l'attention par des coups répétés. L'*antithèse* est un des condiments du discours : il ne faut pas abuser des épices.

Pour que l'*antithèse* soit une beauté, il faut qu'elle naisse du sujet même. Trop recherchée, elle donne au style un éclat artificiel et prétentieux, et lui ôte la simplicité et le naturel. On ne voit pas que la nature montre dans ses œuvres l'affectation d'un contraste continuel.

« L'opposition toujours recherchée, dit Montesquieu, devient uniformité. L'esprit y trouve si peu de variété que lorsque vous avez vu une partie de la phrase, vous devinez toujours l'autre; vous voyez des mots opposés, mais opposés de la même manière; vous voyez un tour de phrase, mais c'est toujours le même. »

— **Anecdotes.** Un brocanteur juif voulait vendre un crucifix un prix exorbitant : « Eh quoi! lui dit-on, vous demandez si *cher* de la *copie*, vous qui avez *vendu l'original* à si bon marché! »

⁂

Cicéron était lui-même tellement épouvanté des effets de la chicane qu'il disait un jour à l'un de ses amis : « Si vous *avez raison*, *accordez-vous;* si vous *avez tort*, *plaidez*. »

⁂

D'Alembert disait à Voltaire, toujours empressé d'obtenir des éloges des moindres grimauds : « Vous avez de la gloire pour un *million*, et vous en voulez pour un *sou*. »

⁂

Xénocrate avait l'esprit juste, appliqué, mais pesant. Quand Platon le comparait avec Aristote, il disait que celui-ci avait besoin de *bride*, et celui-là d'*éperons*.

⁂

De toutes les bêtes, disait Diogène, celle qui mord le plus dangereusement, c'est le *calomniateur* parmi les *bêtes sauvages*, et le *flatteur* parmi les *animaux domestiques*.

⁂

Une dame de qualité invectivait sans pudeur un homme qui était l'objet de son ressentiment : « Madame, lui dit-il, vous abusez de la *considération* que j'ai pour votre *sexe* et du *mépris* que j'ai pour votre *personne*. »

⁂

Sans être vain, l'abbé Maury était fier. « Vous croyez donc valoir beaucoup? lui dit, dans un moment d'humeur, Regnault de Saint-Jean-d'Angely. — *Très-peu* quand je me *considère*, repartit Maury; *beaucoup* quand je me *compare*. »

⁂

A la mort du maréchal de Saxe, qui appartenait à la religion réformée, Marie Leckzinska prit part aux justes regrets de toute la France. « Quel dommage, s'écria-t-elle, de ne pouvoir dire un *De profundis* pour un homme qui a fait chanter tant de *Te Deum!* »

⁂

Un des maîtres d'hôtel de Charles-Quint avait une maison très-belle et très-spacieuse, mais dont la cuisine était fort petite. L'empereur en demanda la raison : « Sire, lui répondit le maître d'hôtel, ma *petite cuisine* est ce qui fait ma *maison grande*. »

⁂

Un Espagnol passant par le Brabant fut poursuivi par des chiens. Il se baissa pour saisir une pierre et la leur jeter; mais comme il avait gelé pendant la nuit, il ne put détacher la pierre du sol : « Oh! le maudit pays, s'écria-t-il, où on *lâche* les chiens et où l'on *attache* les pierres. »

⁂

Lorsque Charles Ier fut instruit que les Ecossais l'avaient livré au parlement anglais pour la somme de 800,000 liv. sterl., il prononça ces belles et dédaigneuses paroles : « J'aime mieux être au pouvoir de ceux qui m'ont *acheté chèrement* que de ceux qui m'ont *lâchement vendu*. »

⁂

Un magistrat pressait l'empereur Julien de condamner un homme qui se défendait avec force du crime qu'on lui imputait : « Si l'on écoutait tous les *accusés*, dit le magistrat, il n'y aurait jamais de *coupables*. — Si l'on écoutait tous les *accusateurs*, répondit sévèrement le prince, il n'y aurait jamais d'*innocents*. »

⁂

Fontenelle, octogénaire, s'étant présenté le matin chez une très-jolie femme, elle se hâta de s'habiller pour le recevoir, et lui dit avec une grâce charmante : « Vous voyez, monsieur, qu'on se *lève* pour vous. — Oui, répondit Fontenelle; mais vous vous *couchez* pour un autre, ce dont j'enrage. »

⁂

La statue équestre de Louis XV avait été

élevée sur la place de ce nom; aux quatre angles du piédestal étaient adossées la Force, la Paix, la Prudence et la Justice. Un matin, on trouva aux pieds de l'effigie royale l'inscription suivante :

Grotesque monument, infâme piédestal!
Les *vertus* sont *à pied*, le *vice* est *à cheval*.

L'éloquence qui produit le plus d'effet est essentiellement l'éloquence improvisée. Il faut parler d'abondance; c'est le seul moyen de produire de grands effets. Aussi, Bourdaloue disait d'un savant missionnaire de son temps, qui prêchait toujours sans avoir rien écrit, qu'on *rendait* à ses sermons les bourses qu'on *volait* aux siens.

Pendant la révolution, en 1793, un nègre ayant adressé une pétition à la Convention nationale, signa « Zimèo, ci-devant nègre. » A cette même époque, un laquais enrichi, faisant un jour grand fracas dans un salon, quelqu'un demanda à Rivarol s'il connaissait ce fat, qui avait tous les airs d'un parvenu : « Justement, répondit le caustique écrivain, c'est un ci-*devant derrière*.

Le général D... parlait avec chaleur, dans un cercle où se trouvait M. de Talleyrand, de diverses personnes qu'il qualifiait de *pékins*. « S'il vous plaît, général, lui dit le prince, qu'appelez-vous *pékins?* — Nous autres, répond le général, nous appelons *pékins* tout ce qui n'est pas militaire. — Ah! fort bien, reprend le spirituel diplomate, c'est comme nous; nous appelons *militaire* tout ce qui n'est pas *civil*. »

Martainville avait été traduit devant le tribunal révolutionnaire à cause de ses opinions royalistes. Comme le président, dans une intention malveillante, affectait de l'appeler *de* Martainville : « Citoyen président, dit le spirituel écrivain, je suis ici pour qu'on me *raccourcisse* et non pour qu'on me *rallonge*. — Eh bien! s'écria un plaisant, brodant sur le tout, qu'on l'*élargisse*. » Ce mot si heureux dérida le farouche tribunal, et Martainville fut acquitté.

Il reste toujours quelque chose d'humiliant au fond de la grâce accordée à un coupable. On connaît la belle réponse de l'épouse de Barneveldt, lorsqu'elle vint demander la grâce de son fils au prince Maurice. Le prince lui ayant dit qu'il lui paraissait étrange qu'elle fît pour son fils ce qu'elle avait refusé de faire pour son mari, elle répondit : « Je n'ai point demandé grâce pour mon mari parce qu'il était *innocent*, mais je la demande pour mon fils parce qu'il est *coupable*. »

Je vois d'illustres cavaliers,
Avec laquais, carrosse et pages;
Mais ils *doivent* leurs *équipages*,
Et moi j'ai *payé* mes *souliers*. — LINIÈRE.

La Condamine est aujourd'hui
Reçu dans la troupe immortelle :
Il est bien sourd, *tant mieux* pour lui;
Mais non muet, *tant pis* pour elle.

A UN MARI BORGNE QUI SE PLAIGNAIT DE L'INFIDÉLITÉ DE SA FEMME.

En vain à l'épier ton cœur jaloux s'attache;
Tu veux troubler ses feux : quel est donc ton orgueil?
Argus, avec *cent yeux*, ne put garder sa vache;
Et toi, tu veux garder ta femme avec *un œil*.

Un jour, une actrice fameuse
Racontait les fureurs de son premier amant;
Moitié riant, moitié rêveuse,
Elle ajouta ce mot charmant :
« Oh! c'était le *bon temps!* j'étais *bien malheureuse!* »

Les noms ne font rien à la chose :
On citait quatre sœurs chez nous,
Angélique, *Constance*, *Rose*,
Aimée; est-il des noms plus doux?
Aimée était loin d'être *aimable*,
Rose avait *quarante printemps*,
Angélique faisait le *diable*,
Et *Constance* avait *quatre amants*.

En matière d'amour ie suis fort inégal,
J'en deuise assez bien, et le fais assez mal,
J'ay la plume féconde et la bouche stérile,
Bon galand au théâtre, et fort mauuais en ville;
Et l'on peut rarement m'escouter sans ennuy,
Que quand ie me produis par la bouche d'autruy.

P. CORNEILLE (extrait d'une lettre adressée à Pellisson, autographe qui vient d'être vendu 1,000 francs).

ANTITHÉSER v. n. ou intr. (an-ti-té-zé — rad. *antithèse*). Faire des antithèses. Burlesque et inusité :

Rimeur qui sait *antithéser*
Est ravi quand il peut user
Ab hoc et *ab hac* d'antithèses. — SCARRON.

ANTITHÉSIE s. f. (an-ti-té-zî — du gr. *antithèsis*, opposition). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, formé aux dépens des pyrales ou tordeuses.

ANTITHÉTAIRE adj. et s. (an-ti-té-tè-re — du gr. *anti*, contre; *tithêmi*, je place, j'oppose). Anc. jurispr. Se disait de celui qui cherchait à se décharger d'un délit en l'imputant à son propre accusateur.

ANTITHÉTIQUE adj. (an-ti-té-ti-ke — rad. *antithèse*). Qui tient de l'antithèse, qui a rapport à l'antithèse, qui offre des antithèses : *Style* ANTITHÉTIQUE. *Ecrivain* ANTITHÉTIQUE. *Discours* ANTITHÉTIQUE. *Le style* ANTITHÉTIQUE *est toujours un défaut*. (Théry.) *Voiture ne voyait dans Pline que la recherche de l'expression, sans être blessé du tour* ANTITHÉTIQUE *de son éloquence*. (Marin.)

— Par ext. Opposé, contraire, antipathique : *Les deux principes fondamentaux et* ANTITHÉTIQUES *de tout gouvernement sont : autorité et liberté*. (Proudh.) *La résolution de deux idées* ANTITHÉTIQUES *en une troisième d'ordre supérieur est ce que l'école nomme synthèse*. (Proudh.)

— Philol. Se dit des caractères chinois qui, étant renversés, acquièrent une signification inverse de leur signification primitive.

ANTITOXIQUE adj. et s. m. (an-ti-to-ksi-ke — de *anti*, et *toxique*). Méd. Qui sert à neutraliser un poison.

ANTITRAGE s. m. (an-ti-tra-je — du gr. *anti*, contre; *tragos*, espèce de graminée). Bot. Syn. de *crypsis*.

ANTITRAGIEN adj. et s. m. (an-ti-tra-ji-ain, è-ne — rad. *antitragus*). Anat. Se dit d'un muscle qui appartient à l'antitragus.

ANTITRAGUS s. m. (an-ti-tra-guss — de *anti*, et *tragus*). Anat. Une des éminences du pavillon de l'oreille, qui est située en face et un peu au-dessous du tragus.

ANTITRICHIE s. f. (an-ti-tri-kî — du gr. *anti*, contre; *thrix*, *trichos*, cheveu). Bot. Genre de mousses, syn. d'*anomodon*.

ANTITRINITAIRE s. m. (an-ti-tri-ni-tè-re — de *anti*, et *trinitaire*). Hist. ecclés. Nom donné, par opposition à *trinitaire*, à tous les sectaires qui ont rejeté le dogme de la Trinité, et particulièrem. aux sociniens.

ANTITROPE adj. (an-ti-tro-pe — du gr. *anti*, contre; *trepô*, je tourne). Bot. Se dit d'un embryon dirigé en sens contraire de la graine.

— s. m. Mot employé pour désigner collectivement l'ironie, le sarcasme, l'euphémisme.

ANTITYPE s. m. (an-ti-ti-pe — de *anti*, et *type*). Liturg. Dans l'Eglise grecque, Nom donné aux figures, aux symboles, et particulièrement aux symboles du pain et du vin, avant la consécration.

ANTITYPIE s. f. (an-ti-ti-pî — du gr. *antitupia*, résistance). Philos. Nom donné à la propriété de résistance qui caractérise la matière : *Leibnitz distinguait de la matière nue ou première, qui est purement passive et qui consiste uniquement dans l'*ANTITYPIE *et l'étendue, la matière vêtue ou seconde, qui contient en outre une entéléchie primitive ou principe actif*.

ANTIUM (an-si-omm), aujourd'hui *Porto d'Anzio*, ville de l'ancien Latium, dans le pays des Volsques, à 50 kil. S. de Rome, sur un promontoire. Fondée, selon la tradition, par un fils d'Ulysse et de Circé, habitée dès le principe par des pirates tyrrhéniens, cette ville tint un des premiers rangs dans l'antiquité romaine; elle lutta pendant trois siècles contre la domination de Rome, et, parmi les villes des Volsques, fut la dernière à succomber. Asile de Coriolan exilé, elle fut prise par Quinctius Capitolinus (470 av. J.-C.), et les Romains, pour punir les Antiates de l'obstination qu'ils avaient mise à défendre leur indépendance, brûlèrent tous leurs vaisseaux; les proues, qui étaient en bronze, furent transportées à Rome, et quelques-unes servirent à orner la tribune aux harangues, qui depuis prit le nom de *Rostra*. Cependant, vers la fin de la république, la prospérité maritime et commerciale d'Antium se releva; les riches familles patriciennes vinrent y respirer un air pur et salubre dans de magnifiques villas, et Auguste s'y trouvait au moment où le sénat le proclamait *Père de la Patrie*. Caligula et Néron y naquirent, et ce dernier y fit construire un port dont on admire encore les débris. Antium possédait plusieurs temples fameux : celui d'Esculape, celui de la Fortune avec son oracle célèbre, et celui de Neptune, à l'est de la ville. La chute de l'empire causa la chute d'Antium, qui n'est plus aujourd'hui qu'un village ruiné. Dans les fouilles faites sur l'emplacement de cette résidence des Césars, on a découvert en 1503 l'*Apollon* du *Belvédère* et le *Gladiateur combattant*.

ANTIUNIONISTE adj. et s. m. (an-ti-u-ni-o-ni-ste — de *anti*, et *unioniste*). Qui est opposé à la réunion de deux sectes religieuses, de deux pays, de deux peuples.

— Hist. Dans les Pays-Bas, avant 1830, adversaire des unionistes. V. ce mot. ‖ Aujourd'hui, aux Etats-Unis, adversaire de l'union entre les Etats du Sud et ceux du Nord. Syn. de *séparatiste* et de *sécessionniste*.

ANTIUNIVERSITAIRE adj. (an-ti-u-ni-vèr-si-tè-re — de *anti*, et *universitaire*). Qui est opposé à l'université, contraire à son système d'enseignement.

ANTIVARI, ville forte et maritime de la Turquie d'Europe, dans le nord de l'Albanie, avec un port sur l'Adriatique, à 22 kil. O. de Scutari, près de l'embouchure de la Boiana, qui sert de canal de dégagement au lac de Scutari. 4,000 hab.; siége d'un archevêché catholique, commerce assez important.

ANTIVARIOLIQUE adj. (an-ti-va-ri-o-li-ke — de *anti*, et *variolique*). Méd. Se dit des remèdes employés contre la variole, la petite vérole.

ANTIVÉNÉNEUX, EUSE adj. (an-ti-vé-né-neu, eu-ze — de *anti*, et *vénéneux*). Méd. Qui combat l'effet du poison.

ANTIVÉNÉRIEN, ENNE adj. (an-ti-vé-né-ri-ain, è-ne — de *anti*, et *vénérien*). Méd. Se dit des moyens, des remèdes employés contre les maladies vénériennes. ‖ On dit aussi ANTIVÉROLIQUE, et plus souvent ANTISYPHILITIQUE.

ANTIVERMINEUX, EUSE adj. et s. m. (an-ti-vèr-mi-neu, eu-ze — de *anti*, et *vermineux*). Méd. Se dit des remèdes employés contre les vers.

ANTIVÉROLIQUE adj. et s. m. V. ANTIVÉNÉRIEN.

ANTIVERSIFICATEUR s. m. (an-ti-vèr-si-fi-ka-teur — de *anti*, et *versificateur*). Littér. Celui qui est ennemi de la poésie, qui voudrait lui substituer la prose, surtout dans les ouvrages destinés au théâtre.

ANTIVIRIL, ILE adj. (an-ti-vi-ril — de *anti*, et *viril*). Qui est contraire à ce qui doit caractériser la force virile de l'homme.

ANTIZYMIQUE adj. (an-ti-zi-mi-ke — du gr. *anti*, contre; *zumê*, levain). Chim. Qui empêche la fermentation de se développer.

ANTLIARHIN s. m. (an-tli-a-rain — du gr. *antlia*, sentine, et *rhin*, nez). Entom. Genre de coléoptères tétramères, formé aux dépens des charançons, et renfermant trois espèces qui vivent dans l'Afrique méridionale.

ANTLIARHINIDE adj. (an-tli-a-ri-ni-de — de *antliarhin*, et du gr. *eidos*, forme). Entom. Qui ressemble à l'antliarhin.

— s. m. pl. Tribu de curculionites, ayant pour type le genre antliarhin.

ANTLIATES s. m. pl. (an-tli-a-te — du gr. *antlia*, canal). Entom. Ordre d'insectes renfermant les diptères, les parasites et les acarides, dans la classification de Fabricius.

ANTLIE s. f. (an-tlî — du gr. *antlia*, canal). Entom. Spiritrompe des papillons.

ANTLIOBRACHIOPHORE adj. (an-tli-o-bra-ki-o-fo-re — du gr. *antlia*, canal; *brachion*, bras, et *pherô*, je porte). Entom. Qui a sur la tête des bras garnis de suçoirs.

— s. m. pl. Moll. Syn. non adopté de *céphalopodes*.

ANTODICA. Temps hér. Une des Danaïdes, femme de Clytus.

ANTODON s. m. (an-to-don). Bot. Genre de plantes de la famille des chicoracées. Syn. de *léontodon*.

ANTŒCIEN. V. ANTÉCIEN.

ANTODONTALGIQUE adj. et s. m. (an-to-don-tal-ji-ke — de *anti*, et *odontalgique*). Méd. Se dit des remèdes propres à combattre les maux de dents.

ANTOFAGASTA, montagne des Andes, dans la confédération Argentine, par 25° 30′ lat. S. Altitude 3,200 m. Tout près est un village du même nom; on peut traverser la Cordillière par ce passage difficile.

ANTOFFE ou **ANTOFLE** s. m. (an-toff ou an-to-fle). Bot. Nom donné aux fruits du giroflier, arbre de la famille des myrtacées. Ces fruits ont une odeur aromatique très-agréable; ils sont oblongs, noirâtres, de la grosseur du gland et renferment une amande noire, fortement imprégnée d'une substance gommeuse. On les nomme vulgairement *clous-matrices*, *mères des girofles : On fait avec les* ANTOFLES *des confitures très-agréables et des huiles essentielles très-répandues dans le commerce*. (St-Laurent.)

ANTOGAST, village du grand-duché de Bade, cercle du Rhin central, sur la Maisach, au pied du Rossbühl, et tellement encaissé par cette montagne, qu'il ne voit le soleil que pendant l'été; à 18 kil. E. d'Offenbourg. Pop. 1,200 hab. Eaux minérales qu'on exporte dans les pays étrangers; établissements de bains très-efficaces pour le traitement des blessures et les maladies de la peau. Ces eaux carbonatées, calcaires, sodiques et ferrugineuses, connues dès le XVI^e siècle, sont froides; elles émergent par trois sources; leur densité est de 1,0034, et leur température moyenne est de 10° centigrades.

ANTOIL s. m. (an-toil). Mar. Instrument qui sert à plier les bordages lorsqu'on veut les fixer sur les membrures.

ANTOILLIER s. m. (an-toi-lié). Chass. Mot que quelques lexicographes font syn. de *andouiller*.

ANTOINE DIOGÈNE, écrivain grec que l'on rattache au siècle d'Alexandre. Il est auteur d'un voyage imaginaire intitulé : *Des Choses incroyables que l'on voit au delà de Thulé*, dont Photius a donné une analyse dans sa *Bibliothèque*.

ANTOINE (MARC-), l'**Orateur**, grand-père du triumvir, se distingua tellement par son éloquence, qu'au jugement de Cicéron, l'Italie devint alors rivale de la Grèce. Il fut consul l'an 99 av. J.-C. Pendant la guerre civile qui éclata entre Sylla et Marius, ce dernier, contre lequel il s'était prononcé, le fit assassiner et exposa sa tête sur la tribune aux harangues. Il eut deux fils : l'aîné, Marc-Antoine, père du célèbre triumvir, fut vaincu dans une expédition entreprise contre les pirates de l'île de Crète, et reçut à son retour le surnom ironique de *Creticus*. Il en mourut, dit-on, de chagrin; — le second, Antoine Caius, fut un des lieutenants de Sylla vers l'an 82 av. J.-C., et ne se signala que par son ardeur au pillage. Dans ses *Verrines*, Cicéron l'appelle « le brigand de l'armée de Sylla. »

ANTOINE (MARC-), général romain, l'un des triumvirs, petit-fils de l'*Orateur*, né l'an 86 av. J.-C. Compagnon de débauche des Curion et des Clodius, il déshonora sa jeunesse par une dépravation de mœurs qui fit scandale, même à cette époque d'effroyable corruption. Sa place se trouvait naturellement marquée dans le parti de César, l'asile de tous les hommes perdus et qui n'avaient plus d'espoir que dans un bouleversement politique. Il fut du moins un soldat vaillant et plus tard un capitaine remarquable. Il avait surtout l'art de s'attacher les soldats, autant par sa licence, qui encourageait la leur, que par une affectation de familiarité grossière, par ses libéralités, par sa force herculéenne et par sa bravoure impétueuse et violente. Il s'était déjà signalé dans quelques expéditions lorsque la guerre civile éclata. Ce fut, dit-on, par son conseil que César se détermina à porter la guerre en Italie et à marcher sur Rome. Après le triomphe, il reçut le gouvernement de toute l'Italie, commanda l'aile gauche à Pharsale, et contribua à la défaite de Pompée. Devenu, comme maître de la cavalerie, le premier lieutenant du dictateur, il ensanglanta Rome par sa rivalité avec Dolabella, l'accabla de son despotisme et l'indigna par sa dépravation. Consul l'an 44, il provoqua peut-être le meurtre de César en plaçant sur la tête de celui-ci, pendant la fête des Lupercales, un diadème de roi (c'était une couronne de laurier nouée d'une bandelette blanche). Le dictateur fut assassiné dans la même année. Tout en affectant de se réconcilier avec les meurtriers, Antoine se porta comme vengeur de la victime, dont les funérailles lui fournirent l'occasion de soulever le peuple et les soldats en déployant à leurs yeux la toge ensanglantée de César, et en leur communiquant les dispositions libérales de son testament. Il demeura donc le maître de Rome jusqu'à l'arrivée du jeune Octave, qu'il méprisa d'abord, mais qui, pendant la guerre de Modène, parvint à le faire déclarer ennemi public et à rester seul à la tête du parti césarien. Cependant, le sénat était encore debout, et, au milieu des factions qui poursuivaient sa ruine, cherchait tour à tour ses appuis chez des ennemis que la rivalité divisait. Il chargea Octave de marcher contre Antoine, qui avait entraîné dans sa cause l'armée de Lépide, et qui s'avançait en Italie. Au lieu de combattre, les trois chefs se liguèrent ensemble pour se partager le monde et l'autorité, et formèrent dans l'île du Reno, près de Bologne, le *second triumvirat* (43), qui couvrit l'Italie de meurtres et de proscriptions. Une des premières victimes fut Cicéron, sacrifié par Octave à la haine de Marc-Antoine, contre lequel le grand orateur avait écrit ses violentes *Philippiques*, et qui, de plus, était excité par sa femme Fulvie, dont Cicéron avait flétri les mœurs scandaleuses.

Cependant, la mort de César n'était point encore vengée. Antoine, suivi d'Octave, poursuivit Brutus et Cassius, les deux principaux meurtriers du dictateur, les vainquit à Philippes (42), et anéantit le parti républicain. Devenus maîtres du monde, les triumvirs se le partagèrent. Antoine obtint la Grèce et l'Orient, et cette alliance entre les deux principaux triumvirs fut encore cimentée par le mariage de Marc-Antoine avec Octavie, sœur d'Octave. Séduit bientôt par les charmes de la fameuse Cléopâtre, reine d'Egypte, il oublia tout auprès d'elle, son ambition, ses projets de conquête en Asie, sa guerre contre les Parthes; il la combla des dépouilles des nations soumises à son autorité; il augmenta son royaume de la Phénicie, de la Judée et de la Cilicie, de la Célésyrie et de l'île de Chypre; il démembra l'empire en faveur des enfants qu'il avait d'elle; et, pendant douze années, sauf quelques intervalles, il s'endormit dans les fêtes et les orgies d'Alexandrie, laissant le champ libre à l'ambition d'Octave. Après plusieurs ruptures suivies de réconciliations qui n'avaient jamais été sincères, la guerre éclata entre les deux rivaux, et la bataille navale d'Actium (V. ce mot) (31 av. J.-C.) décida entre eux de la possession du monde romain. Cléopâtre, qui s'était obstinée à suivre Antoine, avait porté le désordre dans la flotte en s'enfuyant avec ses galères dès le commencement du combat. Entraîné par sa folle passion, Antoine éperdu avait abandonné, pour suivre la reine d'Egypte, son armée de terre et son armée de mer, et c'est ainsi que cette bataille décisive avait été perdue. Le triumvir, vaincu, se retira à Alexandrie, où Octave vint l'assiéger, et Marc-Antoine se donna la mort, après avoir été abandonné par une partie de ses soldats (30 av. J.-C.).

Antoine et Cléopâtre, tragédie de Shakspeare, représentée vers 1608. C'est l'histoire de la liaison célèbre de ces deux person-

nages, exposée d'après Plutarque. Antoine est un mélange de grandeur et de faiblesse, de constance et de légèreté, et il reste toujours sous l'influence des séductions de Cléopâtre. Octave est faux, sans courage, hautain et vindicatif. Lépide s'y montre incolore, faible et indécis. « La Cléopâtre de Shakspeare, dit M. Hippolyte Lucas, est bien aussi celle de l'histoire, une Cléopâtre pétrie de voluptés, qui énerva dans ses bras les plus fiers courages et fit perdre à Antoine l'empire du monde : lâche et courageuse à la fois, fuyant à la bataille d'Actium et livrant son bras aux piqûres mortelles d'un aspic. C'est la Cléopâtre dont les prodigalités faisaient fondre les perles de sa couronne dans la coupe de ses orgies ; naturel insatiable de jouissances, et qui ressemble à la Messaline de Juvénal. Antoine l'appelle son *vieux serpent* du Nil, et Cléopâtre répète ces mots avec orgueil ; elle tire vanité de ses ruses et de sa beauté ; elle sait qu'Antoine, enlacé dans ses nœuds, lui appartient désormais ; elle excite à son gré cette poitrine ardente. En vain Antoine retournera-t-il à Rome ; en vain deviendra-t-il l'époux de la belle et chaste Octavie : aussitôt qu'il reverra Cléopâtre, le souvenir de leurs ivresses passées chassera la froide vertu de son cœur ; Antoine ne songera plus qu'au plaisir, Antoine se précipitera de nouveau dans les piéges de l'enchanteresse. On se laisse aller presque à une certaine affection pour cette reine d'Egypte, qui aurait pu sans doute enchaîner Octave à son char, si elle n'eût préféré mourir avec Antoine... Shakspeare a fait admirablement ressortir les subtilités de ce caractère, et, tout en le méprisant, on en subit l'influence comme son amant. » Enfin, Antoine et Cléopâtre semblent créés l'un pour l'autre ; elle est unique dans l'univers par l'éclat de sa beauté, comme il l'est par la gloire de ses actions, et on leur pardonne d'avoir associé leurs vies parce qu'ils se suivent dans le tombeau. Le caractère ouvert et abandonné d'Antoine forme un contraste heureux avec le froid égoïsme d'Octave. On sent que Shakspeare s'est inspiré de Plutarque pour écrire cette pièce, mais on doit surtout lui savoir gré de ne pas s'être laissé éblouir par le bonheur et la fausse gloire d'Auguste, et « malgré les flatteries des poëtes et des historiens, il semble, dit M. Guizot, avoir deviné le vrai caractère de ce prince, qui avoua lui-même en mourant qu'il avait porté un masque depuis son avénement à l'empire. » L'intérêt de cette pièce est admirablement soutenu et la curiosité toujours en éveil. La succession rapide et variée des événements, l'apparition continuelle de nouveaux personnages, attirent et fixent l'attention depuis le premier acte jusqu'au dernier. Parmi les scènes les plus pathétiques, on cite surtout celle où Ænobarbus, bourrelé de remords de sa trahison, adresse à la Nuit une protestation si touchante, et meurt de douleur en invoquant le nom d'Antoine, dont la générosité l'a rappelé au sentiment de ses devoirs. Johnson prétend que cette pièce n'avait pas été divisée en actes par l'auteur ou par ses premiers éditeurs ; c'est pour cette raison que Letourneur s'était cru sans doute autorisé à renvoyer à la fin deux ou trois scènes du corps de la pièce, mutilant ainsi arbitrairement le texte anglais.

Le poëte Dryden n'a pas craint d'aborder le sujet d'Antoine et Cléopâtre après Shakspeare. La tragédie de Dryden a plus de régularité, plus d'égalité dans la diction. On y trouve d'excellentes scènes. Une des plus belles, et que le poëte préférait à toutes celles qui sont sorties de sa plume, est, au premier acte, la scène entre Antoine découragé et son ami le brave Ventidius, qui lui reproche son indigne passion. Plusieurs morceaux appartiennent à la plus riche poésie. On y remarque partout le travail consciencieux d'un poëte qui s'était pénétré des moindres circonstances de son sujet par une étude sérieuse de Plutarque, d'Oppien et de Dion Cassius. Cependant, il n'en reste pas moins fort au-dessous de celui qu'il appelle lui-même le *divin* Shakspeare. On ne trouve point chez Dryden ce feu de l'action, cette peinture expressive des caractères et ces sublimes beautés qui sont le secret du grand tragique. Où il imite, Shakspeare peint ; où l'un n'est qu'historien, l'autre est créateur, et il y a entre ces deux productions toute la distance qui sépare le talent du génie.

Antoine et Cléopâtre essayant leurs poisons, tableau de M. Gigoux. Le sujet est tiré des *Vies illustres* de Plutarque. C'est à Alexandrie que la scène se passe. Marc-Antoine oublie près de Cléopâtre la déroute d'Actium. « Cependant, dit Plutarque, Cléopâtre ramassait toutes sortes de poisons mortels, dont elle faisait l'essai sur des prisonniers condamnés à mort. Ayant reconnu par ces expériences que ceux dont l'effet était prompt faisaient mourir dans des douleurs cruelles, et que les poisons doux ne donnaient la mort que très-lentement, elle essaya des bêtes venimeuses et en fit appliquer en sa présence de plusieurs espèces sur diverses personnes. Elle reconnut alors que la morsure de l'aspic était la seule qui, sans causer ni convulsions ni déchirements, conduisait promptement à une mort très-douce. » Sur cette toile, on voit réunis dans le palais de Cléopâtre des hommes de différentes nations, tous marqués du caractère énervé d'une civilisation qui dégénère. Ils sont témoins impassibles des atroces divertissements de Cléopâtre. Celle-ci, assise à côté d'Antoine sur un siége qui occupe le centre de la composition, regarde avec intérêt l'agonie de plusieurs des malheureux empoisonnés par son ordre. Seul un Gaulois, à la droite du bourreau, se retire avec indignation : ses mains arrachent convulsivement sa couronne de fête et la mettent en morceaux. On ne saurait méconnaître dans ce tableau de M. Gigoux, qui obtint un véritable succès au Salon de 1838, une belle couleur, une composition pittoresque et de louables efforts pour reproduire fidèlement les paroles de l'historien.

ANTOINE (Caius-Antonius), frère du triumvir, fut fait prisonnier par Brutus, qui ordonna sa mort pour venger le meurtre de Cicéron. ‖ Un autre frère de Marc-Antoine, Lucius Antoine, surnommé le *Gladiateur asiatique*, fut consul l'an 41 av. J.-C., suivit constamment le parti de son frère, fit la guerre à Octave, et fut assiégé et pris dans Pérouse.

ANTOINE (Marcus), fils aîné du triumvir et de Fulvie. Au moment de la rivalité entre son père et Octave, il tomba entre les mains du vainqueur d'Actium, qui le fit mettre à mort. ‖ Julius Antoine, autre fils du triumvir et de Fulvie, obtint après la mort de son père la faveur d'Auguste par l'influence d'Octavie, sa belle-mère, dont il avait épousé la fille Marcella, qu'elle avait eue de Marcellus, son premier époux. Dans la suite, ayant conspiré contre Auguste et participé aux déréglements de Julie, il se donna volontairement la mort pour échapper au dernier supplice.

ANTOINE (Marcus-Gripho), d'origine gauloise, vivait vers le milieu du Ier siècle av. J.-C. C'était un savant grammairien, qui compta parmi ses élèves Jules César et Cicéron.

ANTOINE (saint) le **Grand**, l'un des instituteurs de la vie monastique, né l'an 251 d'une riche famille chrétienne, dans un village de la Haute-Egypte. Jeune encore, il distribua ses biens aux pauvres, et se retira dans les déserts de la Thébaïde, où il fonda plusieurs monastères que peuplèrent bientôt une foule de cénobites. Pour lui, il s'enfonçait plus avant dans les solitudes du désert à mesure que l'affluence de ses disciples l'obligeait à former de nouveaux monastères ; mais il n'en conservait pas moins dans son ermitage la direction de ces colonies religieuses. Il mourut en 356, à l'âge de cent cinq ans, entre les bras de ses deux disciples bien-aimés, Macaire et Amathas. Pendant vingt années, il avait été, dit-on, poursuivi par des visions fantastiques et effrayantes et par des *tentations* demeurées célèbres dans la tradition ecclésiastique, autant que le grossier compagnon qu'on lui donne, et qui ont souvent exercé l'imagination et le pinceau des artistes. Son excessive frugalité a donné lieu à cette locution familière et prov. *repas de saint Antoine*, composé seulement de pain et d'eau. Il reste de lui sept *Lettres*, ainsi qu'une *Règle* et des *Sermons*, qu'on trouve dans la *Bibliothèque des Pères*. Fête le 17 janvier.

Saint Antoine ermite. B.-arts. Il n'est pas de figure de saint plus populaire dans l'art chrétien que celle de saint Antoine. Au moyen âge, tous les couvents voulurent avoir l'image du vénérable anachorète auquel on attribue l'institution de la vie monastique ; d'un autre côté, les récits plus ou moins fantastiques dont les hagiographes ont rempli sa biographie l'ont fait l'objet d'une dévotion particulière. Il figure dans un grand nombre de peintures de la Renaissance, tantôt isolément sur le volet d'un triptyque, tantôt parmi les personnages placés en adoration aux pieds de la Madone. Rogier van der Weyden l'a représenté sur un des volets du magnifique *Jugement dernier*, de l'hôpital de Beaune : il tient d'une main son bâton, de l'autre une sonnette, et il a près de lui le quadrupède que la légende lui a donné pour compagnon ; selon M. Waagen, cette figure est un des plus nobles types qu'ait créés l'art flamand primitif. Une des estampes les plus remarquables de Dürer est celle où le saint ermite est représenté assis et occupé à lire ; la vue d'une ville fortifiée remplit le fond ; saint Antoine apparaît entouré d'animaux monstrueux, sur l'un des volets du *Martyre de saint Erasme*, composition capitale de Stuerbout, à Louvain. Ce sujet a inspiré un grand nombre d'autres peintres, et nous a valu plusieurs compositions très-intéressantes dont on trouvera la description sous ce titre : *Tentation de saint Antoine*. La visite de saint Paul l'Ermite à saint Antoine a été peinte par différents artistes, entre autres par le Calabrese, dans un tableau du Louvre, où les deux anachorètes sont représentés rendant grâce à Dieu du pain qu'un corbeau vient leur apporter tous les jours pour nourriture. Un beau tableau d'Andrea Sacchi, au musée royal de Madrid, nous les montre conversant sur les vérités de la religion. Rubens a peint une *Mort de saint Antoine* (gravée par Clouet), sujet traité par beaucoup d'autres peintres. Le saint ermite figure encore dans une *Sainte Famille*, de Bonifazio, au Louvre : il est assis et lit un livre qu'il tient sur ses genoux. Barocci l'a représenté un genou à terre et méditant sur les divines Ecritures, aux pieds de la Vierge, dans un tableau du même musée.

ANTOINE (saint), dit **de Padoue**, né à Lisbonne en 1195, mort à Padoue en 1231. Il prit l'habit de Saint-François, et s'illustra comme prédicateur en Italie. Ses sermons (Venise, 1575, et Paris, 1641) sont pleins de subtilités mystiques, suivant le goût de l'époque. On lui attribue des miracles, entre autres celui des poissons, à qui il prêcha un sermon, et qui l'écoutèrent attentivement. Sa mémoire est en vénération dans tout le Portugal.

Saint Antoine de Padoue. B.-arts. La grande dévotion que les Italiens et les Espagnols ont toujours eue pour saint Antoine de Padoue nous a valu une foule de peintures retraçant l'image de ce personnage et les actions miraculeuses que lui attribuent ses biographes. Un vitrail d'une église de Rouen, publié par Langlois de Pont-de-l'Arche (*Essai sur la peinture sur verre*), nous montre saint Antoine présentant une hostie à un âne qui s'agenouille et refuse de manger de l'avoine que lui offre son maître. Les hagiographes rapportent qu'un hérétique avait promis ironiquement au saint de se convertir, quand son âne laisserait son avoine pour se mettre à genoux devant le saint-sacrement. Cette singulière légende est encore retracée dans une sculpture du XVe siècle, publiée par Cicognara (*Storia della scultura*, II, pl. 32), et dans une miniature des *Heures* d'Anne de Bretagne, reproduite par M. du Sommerard (*Album des arts au moyen âge*) : toutefois, dans cette dernière peinture, l'âne est remplacé par un cheval. Un autre trait miraculeux de la vie du saint a été peint par Lorenzo Pasinelli et gravé par Antonio Lorenzini : Antoine, pour prouver l'innocence de son père, injustement accusé d'avoir commis un meurtre, et condamné à la torture, ressuscita la victime en présence d'une foule de spectateurs. Le témoignage de l'assassiné dut convaincre les juges. Une toile de Strozzi, au Louvre, représente saint Antoine de Padoue revêtu de l'habit de l'ordre des frères mineurs, tenant de la main gauche une branche de lis et de l'autre un livre sur lequel est assis l'enfant Jésus qui le caresse. Il a le même costume et les mêmes attributs, sans le bambino, dans un tableau de Bonvicino, qu'on voit aussi au Louvre. Le même musée possède une peinture du Dominiquin qui représente le saint agenouillé et portant dans ses bras l'Enfant enveloppé d'une draperie, dont la Vierge, assise sur des nuages, au milieu d'une gloire d'anges, retient l'extrémité. Une composition à peu près semblable à celle de Strozzi a été peinte par Ribera ; elle appartient à l'Académie de Madrid et passe pour un des meilleurs ouvrages de l'artiste. Mais la composition capitale consacrée à saint Antoine de Padoue est celle où Murillo a représenté ce saint religieux en extase ; ce chef-d'œuvre, dont les dimensions sont très-grandes, orne l'une des chapelles de la cathédrale de Séville. Le saint, absorbé dans sa contemplation, occupe le milieu du tableau ; il lève les bras vers l'enfant Jésus, qui, placé dans le ciel et resplendissant d'une lumière céleste, est entouré d'une légion d'anges finement et spirituellement peints. Le respect et l'admiration du saint sont on ne peut mieux rendus, et l'on ne sait ce que l'on doit le plus admirer de la vérité du coloris, de la suavité des teintes ou de la grâce des contours, qualités dans lesquelles a excellé Murillo. « Quand je vis cette peinture, dit M. Viardot, j'étais bien jeune, et pourtant je restai, comme le pieux cénobite, en extase devant les cieux ouverts. Un chanoine, qui avait bien voulu me servir de *cicerone*, me raconta qu'après la retraite des Français, en 1813, le duc de Wellington avait offert d'acheter ce tableau pour l'Angleterre en le couvrant de pièces d'or. Cela devait faire une somme énorme, à juger des toises carrées ; mais le chapitre était trop riche et trop fier pour accepter un tel échange. L'Angleterre a gardé son or, et Séville le chef-d'œuvre de son peintre. »

ANTOINE (CHANOINES RÉGULIERS DE SAINT-), congrégation fondée en 1070 par un gentilhomme du Dauphiné nommé Gaston, dans le but de soigner les malades atteints de la maladie appelée le *feu Saint-Antoine*. La première maison, établie près de Vienne en Dauphiné, possédait les reliques de saint Antoine, qui avaient été apportées de Constantinople. Une autre maison, dite *Petit Saint-Antoine*, fut établie à Paris, rue Saint-Antoine, en 1361.

ANTOINE (ORDRE DE SAINT-). Nom donné par les historiens à deux associations militaires et religieuses, créées, l'une vers 1370, par un roi chrétien d'Ethiopie, appelé Jean le Saint, l'autre vers 1381, par Albert de Bavière, comte de Hollande et de Bavière, et qui, toutes les deux, avaient pour objet la défense et la propagation du christianisme. La première n'a laissé aucune trace. Beaucoup d'écrivains sérieux croient même qu'elle n'a jamais existé. Quant à la seconde, elle disparut peu de temps après sa fondation.

ANTOINE, dit le **Bâtard de Bourgogne**, fils naturel de Philippe le Bon, né en 1421, mort en 1504. Il fut un des plus vaillants capitaines de son temps, servit le duc de Bourgogne dans ses guerres contre les Liégeois et les Suisses, puis les rois de France Louis XI et Charles VIII, qui lui accordèrent le duché de Château-Thierry et des lettres de légitimation. Il passa avec Baudouin, son frère, dans les Etats barbaresques, où il délivra Ceuta, assiégée par les Maures.

ANTOINE de Palerme, né dans cette ville en 1394, mort à Naples en 1471. Il a laissé quelques écrits en vers et en prose assez estimés. Il vendit, dit-on, une de ses terres pour acheter un exemplaire de Tite-Live, copié par la main du Pogge.

ANTOINE de Lebrixa, né en 1444, dans le bourg de ce nom, en Andalousie, mort en 1522 ; professa pendant vingt ans les belles-lettres à l'université de Salamanque, puis à celle d'Alcala, où l'avait appelé le cardinal Ximénès. Il est surtout connu comme l'un des plus utiles collaborateurs de la *Bible Polyglotte*, entreprise sous les auspices de ce cardinal. Il composa de nombreux ouvrages sur les langues, les mathématiques, la théologie, etc. Quand il mourut, il s'occupait d'une histoire d'Espagne qui n'a jamais été terminée.

ANTOINE de Bourbon, roi de Navarre, père de Henri IV, né en 1518, fils de Charles de Bourbon, duc de Vendôme, épousa en 1548 Jeanne d'Albret, héritière du Béarn et de la Navarre, et fut déclaré lieutenant général du royaume après la mort de François II. Faible et irrésolu, il flotta toute sa vie entre la réforme et l'Eglise, embrassa cependant le catholicisme par politique, combattit les protestants, et fut blessé à mort au siége de Rouen, en 1562.

ANTOINE (Don), prieur de Crato, prétendant à la couronne de Portugal, né en 1531, était fils naturel de don Luis, deuxième fils du roi Emmanuel et d'Yolande de Gomez. Fait prisonnier par les Maures à la bataille d'Alcazar-Quivir, en 1558, il rentra bientôt en Portugal, fit valoir ses prétentions au trône, et se fit proclamer en 1580, après la mort du roi cardinal Henri. Mais vaincu peu après par le duc d'Albe, général de Philippe II, il fut contraint du sortir du Portugal, se réfugia en France, fit une tentative infructueuse (1582) avec quelques troupes que lui avait fournies Catherine de Médicis, et mourut à Paris en 1595.

ANTOINE de Worms, peintre et graveur allemand, florissait à Cologne pendant la première moitié du XVIe siècle. Il paraît avoir subi l'influence de Dürer, dont il a reproduit quelques groupes dans son estampe de la *Passion*. Bartsch cite onze gravures exécutées d'après ses dessins. Ses tableaux sont très-rares : selon M. Waagen, ils révèlent un maître qui, à une grande habileté de dessin joignait une certaine notion de la beauté.

ANTOINE (Paul-Gabriel), jésuite, né à Lunéville en 1679, mort en 1743. Il professa la philosophie et la théologie. On lui doit un cours de théologie dogmatique, et un autre intitulé *Morale du P. Antoine*, où, dans la décision des cas de conscience, il s'éloigne des opinions relâchées de quelques membres de la société de Jésus. Le pape Benoît XIV ordonna que sa morale serait enseignée au collége de la Propagande.

ANTOINE (Jacques-Denis), architecte, né à Paris en 1733, mort en 1801. On lui doit, entre autres monuments, l'hôtel de la Monnaie de Paris, construit de 1771 à 1775, celui de Berne, et l'hôtel de Bervicq, à Madrid. On lui attribue aussi la construction de la voûte et du grand escalier du Palais de Justice de Paris. Il avait été nommé membre de l'Institut en 1799.

ANTOINE ou **D'ANTOINE** (Etienne), sculpteur, né à Carpentras en 1737, vint fort jeune encore habiter Marseille. Ses heureuses dispositions le firent admettre au nombre des élèves de l'Académie de peinture qui venait d'être fondée dans cette ville. Occupé d'abord à de modestes travaux d'art chez un faïencier, il ne tarda pas à acquérir de la réputation par son habileté à modeler en terre cuite. En 1766, il fit le voyage de Rome, remporta le grand prix du Capitole sur un modèle en terre cuite et de ronde-bosse, représentant *Io métamorphosée en vache*. De retour à Marseille, il exécuta plusieurs bustes remarquables, et quelque temps après (1774) il fut chargé, par les habitants de Carpentras, de sculpter le mausolée de monseigneur Inguimbert, évêque de cette ville. Ce monument, qui est le chef-d'œuvre de d'Antoine, orne la chapelle de l'hôpital de Carpentras ; il est surmonté de deux figures du plus beau style, représentant la *Foi* et la *Charité*. D'Antoine, appelé ensuite à Montpellier, y exécuta entre autres ouvrages le groupe monumental des *Trois Grâces* qui décore la fontaine située en face du théâtre. Au commencement de ce siècle, il fut désigné parmi les artistes que le préfet Charles Delacroix, père du célèbre peintre, chargea d'exécuter divers travaux d'embellissement à Marseille. Il fit alors les bustes de *Puget* et d'*Homère*, qui ornent encore deux fontaines de cette ville. Il mourut en 1809, d'une attaque d'apoplexie.

ANTOINE (Clément-Théodore), roi de Saxe, né le 27 décembre 1755, mort le 6 juin 1836. En 1827, à la mort de son frère Frédéric-Auguste Ier, il fut appelé à lui succéder. A la suite d'une violente émeute qui se produisit à Dresde en septembre 1830, le roi Antoine adopta son neveu, le prince Frédéric, renvoya ses anciens ministres et accorda à son peuple une charte constitutionnelle.

ANTOINE (COMBAT DU FAUBOURG SAINT-). La guerre de la Fronde ne revêtit un caractère véritablement menaçant que le jour où le vainqueur de Rocroi vint apporter à la révolte le secours de sa puissante épée. Un seul homme pouvait opposer à un pareil adversaire le contre-poids de son génie : c'était Turenne, qui, dans ces circonstances, sauva peut-être la couronne de Louis XIV. La guerre civile, ce *feuillet fatal que la muse de l'histoire voudrait déchirer de la vie du grand Condé*, allait offrir le curieux spectacle des deux plus illustres capitaines du siècle aux prises l'un avec l'autre,

après avoir si vaillamment combattu ensemble les mêmes ennemis. S'arrachant du milieu des intrigues et des émeutes populaires, que dédaignaient ses audacieux instincts de guerre, Condé était venu camper à Saint-Cloud, à la tête de l'armée des princes, tandis que la cour s'établissait à Saint-Denis, ayant Turenne et le maréchal de La Ferté pour défenseurs. Ceux-ci traversèrent la Seine à Epinay, afin de tourner le prince, qui accourut inutilement pour s'opposer à leur passage. Jugeant alors sa position trop périlleuse, il leva le camp pour mettre de nouveau le fleuve entre lui et ses adversaires, et chercha à leur échapper en se dirigeant par une marche de nuit sur Charenton, où le confluent de la Seine et de la Marne lui offrait un poste plus facile à défendre. Mais ce n'était pas d'un homme tel que Turenne qu'on déjouait si facilement la surveillance : suivi aussitôt dans son mouvement, et menacé de se voir couper par la plaine Saint-Denis, Condé n'eut d'autre ressource que de se jeter dans le faubourg Saint-Antoine, pour y recevoir le choc dont il était menacé. Il prit à la hâte d'excellentes dispositions, utilisa les barricades et les fossés établis quelque temps auparavant par les Parisiens pour arrêter les bandes pillardes du duc de Lorraine, et fit percer de meurtrières les murs des maisons. Il distribua ensuite ses troupes, avec huit pièces de canon, à la tête des trois principales rues qui, formant une sorte de patte d'oie, aboutissaient à la porte Saint-Antoine (aujourd'hui place de la Bastille), ainsi que dans les traverses reliant ces trois rues; puis il se plaça lui-même à leur point de jonction, afin de pouvoir se porter partout où le danger l'appellerait.

A la vue de ces dispositions, Turenne, qui savait contre quel ennemi il allait engager la lutte, eût voulu attendre le maréchal de La Ferté, qu'il avait laissé en arrière; mais le jeune roi et le cardinal lui donnèrent l'ordre d'attaquer. Tandis que la reine mère en larmes priait dans sa chapelle, ils étaient accourus avec toute la cour sur les hauteurs de Charonne pour jouir du désastre qui attendait inévitablement Condé, si les Parisiens ne sortaient pas de leur neutralité en lui ouvrant un refuge derrière leurs murailles. La sage hésitation de Turenne ne fut que trop justifiée par la résistance désespérée des frondeurs, commandés par un des premiers généraux du monde, et qui n'avaient d'autre alternative que la victoire ou la mort. Turenne avait rangé son armée sur une ligne courbe, depuis Charonne jusqu'à la Seine, et avait dirigé une triple attaque contre la rue de Charonne, la Grande-Rue du faubourg et la rue de Charenton : la première, commandée par le marquis de Saint-Mesgrin; la seconde, celle du centre, par lui-même en personne, et la troisième par le duc de Navailles. Les Parisiens avaient soigneusement fermé les portes, et, craignant presque également les deux partis, bordant les remparts, s'apprêtaient à jouir de la scène sanglante qui allait se jouer sous leurs yeux. Cependant l'action était devenue générale et terrible. La barricade de la rue de Charonne ayant été emportée par l'infanterie royaliste, Saint-Mesgrin, commandant de l'aile droite, entraîna témérairement sa cavalerie en avant, et arriva, par une rue transversale, jusqu'au cœur du faubourg. Là, il se trouva subitement en face du lion lui-même, de Condé, qui tomba sur lui comme la foudre. Saint-Mesgrin fut tué, ainsi que le jeune Mancini, neveu de Mazarin, et un grand nombre de vaillants officiers. Mais l'arrivée de Turenne arrêta le succès des frondeurs, et les empêcha de reprendre la barricade. A l'aile gauche, Navailles venait d'enlever les retranchements, la barrière et la barricade de Charenton, lorsque Condé, se précipitant à sa rencontre, le força de reculer. Le prince accourut alors au centre, dans la grande rue du faubourg, où Turenne, en personne, renversait tout ce qui essayait de l'arrêter. Condé, couvert de sang et de poussière, vole au milieu d'une grêle de balles, précédant toujours ses gentilshommes, qui ne pouvaient le suivre dans la rapidité de ses mouvements. Il force les royalistes à se replier jusqu'aux extrémités de la Gande-Rue. Mille petits combats acharnés et meurtriers se livraient de maison en maison, de jardin en jardin. Le prince, dont le désespoir décuplait les forces et l'audace, semblait être partout à la fois. « Je n'ai pas vu un Condé, disait Turenne à la fin de cette journée terrible, j'en ai vu douze. » Le sage capitaine adopte alors un autre plan. Il détache une partie de ses soldats et les envoie au duc de Navailles, qui gagnait du terrain depuis qu'il n'avait plus Condé en face. A la faveur des rues intermédiaires, le duc devait chercher à couper les frondeurs postés à la porte Saint-Antoine, et à les prendre en flanc et en queue, tandis que Turenne attaquerait lui-même de front. Condé voit le danger et vole de nouveau à la rue de Charenton. Sa noblesse se jette intrépidement dans les barricades et en chasse les royalistes; mais ce n'est pas sans des pertes cruelles : en un moment Nemours fut couvert de blessures; La Rochefoucauld reçut au visage un coup qui l'aveugla un instant. Le futur et célèbre auteur des *Maximes* avait été surtout entraîné dans le parti des princes par son amour pour la belle duchesse de Longueville, sœur de Condé, et c'est le souvenir des dangers qu'il courut alors qui lui inspira plus tard ces deux vers si connus :

Pour mériter son cœur, pour plaire à ses beaux yeux,
J'ai fait la guerre aux rois : je l'aurais faite aux dieux.

Condé parvint à arracher à la mort la plupart de ses amis; mais ce fut son dernier succès. Le maréchal de La Ferté avait enfin rejoint Turenne avec six mille hommes de troupes fraîches et de l'artillerie : six pièces de canon foudroyaient les barricades de la Grande-Rue, et les maisons qui les protégeaient. Les frondeurs veulent en vain continuer leur résistance, soutenus par le duc de Beaufort, qui vient d'arriver avec une poignée de volontaires parisiens; le moment est venu où les troupes du prince rebelle, déjà décimées par cette effroyable lutte, vont être écrasées par les dernières dispositions de Turenne. Après quelques instants de repos accordés à ses soldats, celui-ci recommence l'attaque. Deux colonnes de cavalerie tournent alors, l'une par Popincourt, l'autre par la Râpée, pour envelopper les frondeurs, qu'un troisième corps se prépare à attaquer de front par la Grande-Rue. Turenne et La Ferté croyaient marcher à une victoire certaine, lorsqu'ils s'aperçurent que l'ennemi, au lieu de s'opposer à leur mouvement, se repliait de toutes parts sur la porte Saint-Antoine. Tout à coup une volée de canon, partie des tours de la Bastille, emporta les premières files de la cavalerie royale, tandis que les Parisiens en armes protégeaient l'entrée des troupes rebelles dans la capitale. Contraints de s'arrêter, Turenne et La Ferté virent leur proie s'échapper au moment où ils croyaient la saisir. Ce dénoûment inattendu était l'œuvre d'une femme, de la célèbre Mlle de Montpensier. Plus hardie que son père, Gaston d'Orléans, caché au fond de son palais du Luxembourg pendant cette lutte sanglante, elle venait de trahir par ce coup d'éclat sa sympathie pour les princes. Après avoir arraché à Gaston un blanc-seing pour le bureau de la ville, elle convoqua les magistrats et leur extorqua l'ordre de faire marcher deux mille hommes de garde bourgeoise au secours de Condé, et d'ouvrir la porte Saint-Antoine. Comme le maréchal de l'Hospital lui représentait la conséquence d'une telle audace, l'impétueuse princesse le menaça de lui arracher la barbe et s'emporta jusqu'à lui dire qu'il ne mourrait jamais que de sa main. Puis elle se rendit à la Bastille, dont elle fit tourner les canons vers l'armée royale; on prétend même qu'elle mit le feu à la première pièce. Un boulet roula jusqu'aux pieds de Mazarin, qui, connaissant le désir qu'éprouvait Mademoiselle d'épouser une tête couronnée, se contenta de dire froidement : « Ce boulet-là vient de tuer son mari. » En effet, l'orgueilleux Louis XIV ne pardonna jamais à Mlle de Montpensier d'avoir sauvé l'armée rebelle dans une circonstance si décisive.

Ainsi se termina le combat du faubourg Saint-Antoine (2 juillet 1652). Condé avait perdu deux mille hommes, et Turenne quatre mille.

ANTOINE DU ROCHER (SAINT-), village du dép. d'Indre-et-Loire, arrond. de Tours; 770 hab. Aux environs, on voit les restes d'un ancien temple druidique appelé la *Grotte aux Fées;* c'est un dolmen considérable formé de douze pierres.

ANTOINE (SAINT-), bourg du départ. de l'Isère, arrond. et cant. de Saint-Marcellin; environ 1,950 hab. Il est bâti au milieu des montagnes, sur la rivière le Furand, et doit son origine à une célèbre abbaye du même nom. L'église de cet ancien monastère a été conservée; c'est un bel édifice qui paraît remonter au XIIIe siècle, et qui a été mis récemment au nombre des monuments historiques. On y remarque surtout un ossuaire des plus complets et une *Tentation de saint Antoine*, d'après David Téniers.

ANTOINE (SAINT-), île de l'Atlantique, dans le groupe du cap Vert, sur la côte occidentale d'Afrique, par 27° 11′ long. O., et 17° 15′ lat. N. Pop. 15,000 hab. ‖ Nom de trois rivières du Brésil, situées l'une dans la province de Bahia, l'autre dans la province de Parana, et la troisième dans la province de *Espirito-Santo.* ‖ Cap situé sur la côte de la province de Buenos-Ayres (confédération Argentine); il forme la pointe S. de l'embouchure du Rio-de-la-Plata, par 36° 5′ lat. S., et 59° 5′ long. O. ‖ Autre cap à l'extrémité occidentale de l'île de Cuba. ‖ Cap dans la Terre-de-Feu, entre les baies d'Arenas et de Santa-Catalina.

ANTOINETTE s. f. (an-toi-nè-te — de *Antoine*, n. pr.). Hortic. Nom donné à une variété de rose blanche.

ANTOINETTE d'Autriche. V. MARIE-ANTOINETTE.

ANTOINETTE d'Orléans, fille du duc de Longueville et de Marie de Bourbon, morte en 1618. Après la mort de son époux, Charles de Gondi, elle se fit feuillantine, puis fonda, sous la direction du P. Joseph, capucin, la congrégation des *Filles du Calvaire.*

ANTOING, petite ville de Belgique, prov. de Hainaut, environ 2,000 hab. Carrières importantes de pierres à bâtir; fabrique d'excellente bière dite *grisette d'Antoing*. Aux environs, village de Fontenoy, où, le 11 mai 1745, les Français remportèrent une célèbre victoire sur les Anglais et les Hollandais.

ANTOIRIE s. f. (an-toi-rî). Bot. Genre de la famille des hépatiques, voisin des jungermannes, et qui n'a pas été adopté.

ANTOISANT (an-toi-zan) part. prés. du v. Antoiser.

ANTOISÉ, ÉE (an-toi-zé) part. pass. du v. Antoiser.

ANTOISER v. a. ou tr. (an-toi-zé — rad. *toiser*). Agric. Mettre en tas, en parlant du fumier.

ANTOIT s. m. (an-toi). Mar. Sorte de levier coudé et pointu.

ANTOLI, nom de deux écrivains juifs du XIIIe siècle, auteurs de nombreux commentaires sur la Bible, de traductions arabes et d'ouvrages de controverse.

ANTOLINEZ (Joseph), peintre de paysage et de genre, né à Séville en 1639, mort en 1676. Ses productions sont recherchées.

ANTOLINEZ (Francisco), peintre espagnol, neveu du précédent, né en 1644, mort en 1700. Après avoir étudié à Séville sous Murillo, dont il fut un des élèves les plus distingués, il alla se fixer à Madrid, auprès de son oncle, José Antolinez, artiste d'un tempérament fougueux et qui mourut jeune, sans avoir tenu tout ce que son talent promettait. Francisco quitta pendant quelque temps la peinture pour se livrer aux études littéraires, et retourna à Séville pour y exercer la profession d'avocat, mais les clients lui firent défaut; et, dit Bermudez, la misère l'obligea de reprendre ses pinceaux. Un de ses meilleurs ouvrages, le *Ravissement de sainte Madeleine*, se voit au *Museo del Rey*, à Madrid. Théophile Gautier l'a décrit dans les termes suivants : « C'est une Madeleine qui s'enlève par la force de la prière et reste suspendue en l'air, au milieu d'anges battant des ailes, comme pour applaudir à ce miracle de ferveur. La tête de la Madeleine, noyée dans une extase à la sainte Thérèse, est d'une sublimité étrange et divine; elle luit fiévreuse et rayonnante d'hallucination mystique, et tout cela est d'une couleur si brusque et si harmonieuse, si fauve et si splendide, d'un caractère si bizarre, si romantique et si original, qu'on croirait voir réalisé l'idéal que Delacroix a cherché toute sa vie. »

ANTOMARCHIE s. f. (an-to-mar-kî — de *Antomarchi*, n. pr.). Bot. Syn. de *corrée*.

ANTOMMARCHI (C.-François), dernier médecin de Napoléon Ier, né en Corse en 1780, mort à Cuba en 1838, était professeur d'anatomie à Florence, quand son admiration pour le captif de Sainte-Hélène lui fit obtenir, par le cardinal Fesch, la faveur de remplacer O'Méara. Reçu d'abord avec froideur, il eut bientôt conquis toute la confiance de Napoléon, qui lui a laissé un témoignage honorable dans son testament. A la mort de l'empereur, Antommarchi refusa de signer le procès-verbal d'autopsie. Dès son retour en Europe, il s'occupa de la publication des *Derniers Moments de Napoléon*, 1823, 2 vol. in-8, récit plein de simplicité de tout ce dont il avait été témoin à Sainte-Hélène depuis son arrivée, en 1821. Il saisit l'occasion que lui offrit la révolution de Juillet 1830 pour mettre au jour le masque de Napoléon, moulé par lui après la mort du captif. Les phrénologistes, dont cette reproduction fidèle des traits et du crâne de l'empereur contrariait sur quelques points le système, en contestèrent, mais vainement, l'authenticité. En 1831, Antommarchi passa en Pologne pour y donner des soins aux insurgés; puis, vers 1836, il alla faire de la médecine à la Nouvelle-Orléans et à la Havane.

ANTON (Conrad Gottlob), savant philologue allemand, né à Lauban (Haute-Lusace) en 1745, mort à Wittemberg en 1814, professa successivement la morale et les langues orientales à l'université de cette dernière ville. Ses principaux ouvrages sont : *Dissertatio de Metro Hebræorum antiquo; Essai de recherches sur les principales différences entre les langues orientales et occidentales;* des traductions de poésies hébraïques, grecques et latines, des commentaires sur différents livres des Ecritures, des articles de revues, etc.

ANTON (Charles Gottlob), historien et antiquaire allemand, de la même famille que le précédent, né en 1751, mort en 1818, exerça à Goerlitz les fonctions d'avocat et devint sénateur de cette ville. Il a laissé : *De Dato diplomatum, regum et imperatorum Germaniæ*, dissertation très-estimée; *Analogie des langues; Documents diplomatiques pour l'histoire et la jurisprudence d'Allemagne; Essai d'une Histoire de l'ordre des Templiers; Histoire de l'Economie rurale en Allemagne*, etc. Ces divers ouvrages sont écrits en allemand.

ANTONELLE (Pierre-Antoine, marquis D'), économiste politique, né à Arles en 1747, mort en 1817, suivit d'abord la carrière militaire. Quand la Révolution éclata, il en adopta chaleureusement les principes et les exposa dans son *Catéchisme du Tiers-Etat*. Il fut alors chargé par le pouvoir exécutif de se rendre à Avignon pour faciliter la réunion du Comtat à la France, et à Marseille afin d'y calmer l'effervescence des partis. Envoyé à l'Assemblée législative par le département des Bouchés-du-Rhône, il accepta ensuite les redoutables fonctions de juré au tribunal révolutionnaire, dirigea les procès de Marie-Antoinette et des Girondins, et provoqua la condamnation de ces illustres victimes. Il n'en fut pas moins arrêté par ordre du comité de salut public, et détenu au Luxembourg jusqu'au 9 thermidor. Impliqué ensuite dans la conspiration de Babeuf, il comparut devant la haute cour de Vendôme, mais fut acquitté. Appelé au conseil des Cinq-Cents en 1797 et 1799, puis atteint par la proscription du 3 nivôse, il fut obligé de quitter la France, où il ne rentra qu'en 1814. Antonelle est auteur d'un grand nombre d'écrits et de pamphlets de circonstance, et ce furent ses articles du *Journal des Hommes libres* qui provoquèrent son arrestation dans l'affaire de Babeuf.

ANTONELLI (Léonard), cardinal, né à Sinigaglia en 1730, mort en 1811. Son attachement aux jésuites le mit en opposition avec Clément XIV, qui avait aboli cet ordre. L'esprit absolutiste de ce prélat était en retard de plusieurs siècles. Quand éclata la Révolution française, il fut un des chefs de la congrégation d'Etat, et proposa les mesures les plus exagérées. Il accompagna Pie VII dans son voyage à Paris en 1804. Dans sa jeunesse, il avait rédigé le bref de l'interdiction des ducs de Parme, qui donna à Voltaire l'idée d'une pièce piquante connue sous le titre de *Royaume mis en interdit*.

ANTONELLI (Jacques), cardinal et homme d'Etat romain, né à Sonnino, près de Terracine, le 2 avril 1806. Sa famille, dit M. Vapereau, dans ses alternatives de splendeur et de déchéance, avait produit des jurisconsultes, des historiens et des voleurs de grand chemin. Un de ses parents aurait même été exécuté pendant l'occupation française. Ces assertions n'ont rien d'invraisemblable; mais cela ne tire pas à conséquence dans un tel pays. Sonnino est en effet la terre classique du brigandage; c'est un village, ou plutôt un repaire caché comme un nid de vautours dans les montagnes du midi, vers la frontière du royaume de Naples. Pendant des siècles, les habitants de cette sauvage contrée furent bandits de père en fils, et gagnèrent leur vie à coups de fusil, aussi simplement, aussi naturellement qu'on est ailleurs cultivateur ou marchand. On les désigne avec dédain sous le nom de *chôchars*, porteurs de *chôches*, espèces de sandales en cuir brut, excellentes pour les courses rapides à travers les montagnes.

Le cardinal Antonelli, homme de Sonnino, est encore un chôchar pour les Italiens. A la suite d'une altercation qu'il eut avec le cardinal Altieri, celui-ci dit au saint-père, qui paraissait incliner vers son ministre : « Puisque Votre Sainteté accorde plus de créance à un chôchar qu'à un prince romain, je n'ai plus qu'à me retirer. »

Quoi qu'il en soit de cette origine, Jacques Antonelli, fils d'un receveur municipal, qui avait été bouvier, entra jeune au grand séminaire de Rome et fut tonsuré. Mais il ne reçut point les ordres, comme on l'a dit par erreur; décoré de la pourpre, il n'est cependant pas prêtre. Par suite d'un vieil abus consacré à Rome, et dont les chrétiens rigides ont souvent et inutilement gémi, il a conquis successivement toutes les dignités ecclésiastiques, mais il a toujours échappé au sacrement de l'ordre : il est simplement cardinal-diacre.

Souple, tenace, et habile autant qu'ambitieux, il gagna la faveur de Grégoire XVI, et fut nommé prélat, assesseur au tribunal criminel supérieur, délégué (préfet) à Orvieto, à Viterbe et à Macerata, sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur (1841), second trésorier (1844), enfin ministre des finances. Jusqu'alors il avait affiché les idées les plus rétrogrades, les plus absolutistes : c'était la couleur officielle sous le gouvernement de Grégoire XVI. A l'avénement du vénérable Pie IX, il se trouva tout à coup converti aux idées libérales. Cette transformation, pleine d'opportunité, lui valut la faveur du nouveau pontife et le chapeau de cardinal (1847). Appelé en outre au ministère des finances, puis à la consulte d'Etat chargée de signaler les abus à détruire et les réformes à opérer, enfin à la commission de constitution, il fut, pendant un moment bien court, populaire parmi les patriotes, en même temps qu'il prenait un ascendant de plus en plus absolu sur l'esprit du saint-père, en flattant tout à la fois, et par de savantes contradictions, sa passion du bien, son désir de progrès, sa bonté exquise, ses craintes, sa faiblesse et ses irrésolutions. C'est ainsi que, comme président de la consulte d'Etat, il appuyait les réformes qu'il éludait ou ajournait comme ministre, qu'il contribuait à préparer la constitution, le *statut* de 1848, et qu'il en conseillait ou en approuvait les violations. C'est encore d'après les inspirations de la même politique que le gouvernement dont il était le membre le plus influent, cédant à la pression du parti populaire et national, envoya Durando à la tête de 17,000 hommes avec la mission apparente de combattre les Autrichiens, et l'ordre secret d'éviter tout engagement. Le brave général combattit cependant, mais il fut aussitôt désavoué. Une agitation terrible, explosion de l'indignation publique, força le ministère à se retirer et à faire place au cabinet Mamiani. Le cardinal Antonelli n'en demeura pas moins le conseiller intime du pape, l'inspirateur de sa politique et une sorte de dictateur anonyme, dont l'omnipotence pesait sur le gouvernement de la nation. Il avait, comme la race féline, le talent de toujours tomber sur ses pieds.

Après le meurtre de Rossi, il conseilla et dirigea la fuite du saint-père (nov. 1848), et alla jouer à Gaëte le rôle de secrétaire d'Etat *in partibus*. Dès lors, plus de contradictions apparentes dans sa vie politique. Il dépose son masque de libéralisme et se jette franchement

dans la réaction. Il empêche tout rapprochement entre Pie IX et ses sujets, éconduit outrageusement les envoyés romains; et quand la Chambre et le ministère, après s'être épuisés en efforts infructueux pour ramener le pape, eurent nommé un gouvernement provisoire et fait appel au suffrage universel pour l'élection d'une constituante; quand cette assemblée eut prononcé à la presque unanimité la déchéance du pape comme souverain temporel, en garantissant solennellement son indépendance spirituelle, le cardinal Antonelli entraîne la papauté dans une révolte ouverte contre les droits imprescriptibles de la nation, et compromet la dignité de cette institution à jamais vénérable en se couvrant de son nom respecté pour accomplir un acte qui, dans tous les temps et dans tous les pays, a toujours été considéré comme le plus grand des crimes politiques, c'est-à-dire livrer son pays à l'invasion étrangère. Il s'adresse aux puissances catholiques, la France, l'Autriche, l'Espagne et Naples, pour obtenir par les armes la restauration du pouvoir absolu du saint-siége, qu'il comptait bien personnellement exercer, et qu'il exerce en effet encore aujourd'hui (nov. 1864). Quand les Français eurent bombardé Rome et détruit la république, il prolonge à dessein le séjour du saint-père à Gaëte; il traite avec une froideur dédaigneuse la France et son gouvernement; il exerce des répressions rigoureuses à Rome et dans les légations; et s'il daigne un moment paraître écouter les conseils libéraux du président Louis Bonaparte en rédigeant les promesses trompeuses du *motu proprio*, il laisse les dispositions de cet acte sans application réelle, et réorganise le gouvernement et l'administration sur les bases de l'absolutisme clérical.

Depuis ce temps, il règne à Rome avec un pouvoir illimité. Il est le *pape rouge*, comme disent les Italiens, par allusion à la couleur de sa robe, de même que le saint-père est le *pape blanc*. Cardinal secrétaire d'État, il est le maître du gouvernement; les autres ministres ne sont que de simples commis. Cette distribution du pouvoir est d'ailleurs de tradition à Rome. Omnipotent, irresponsable, il représente seul le souverain, au dedans comme au dehors, parle pour lui, agit pour lui, répond aux étrangers, commande aux sujets, enfin exprime toutes ses volontés, et le plus souvent les lui impose. Les résultats de cette administration, personne ne songerait à le nier, ont été la ruine des finances, l'anéantissement du commerce et de l'industrie, la décadence de tous les arts, la violation de tous les droits, l'oppression de toutes les libertés, l'ignorance publique et la misère, et le double fléau de l'état de siége permanent et de l'occupation étrangère. Chose plus grave encore, ce prince de l'Eglise, qui n'est même pas prêtre, a compromis la dignité du saint-siége et compliqué la question romaine, qui, sans sa funeste influence, eût pu se dénouer pacifiquement. Peut-on dire au moins qu'il ait servi utilement le parti de la réaction? Cela est plus que douteux. C'est sous son règne que les sociétés secrètes se sont le plus solidement constituées; elles ont même poussé leurs ramifications jusque dans les plus hautes sphères sociales. Nul n'ignore en Europe qu'à côté de ce gouvernement, qui n'est soutenu que par les baïonnettes étrangères, il existe un gouvernement occulte essentiellement révolutionnaire, auquel les Romains obéissent, et que la haine publique contre le régime théocratique est arrivée à ce point qu'un brusque départ de nos vaillants soldats serait indubitablement le signal d'une révolution terrible; mais aujourd'hui ce danger est heureusement conjuré par la sagesse, la justice et l'habileté diplomatique de la convention du 15 septembre. Eh bien! la camarilla puissante dont Antonelli est le chef, et qui connaît mieux que personne cette éventualité redoutable, n'en professe pas moins le plus insultant dédain pour ces Français à qui elle doit son salut et sa sécurité.

On sait le cas qu'elle a fait des représentations et des conseils de notre gouvernement. « Ni concessions, ni réformes libérales, ni destruction d'abus, ni changements, ni progrès! *Non possumus!* Notre absolutisme est divin; nos trois millions de sujets sont destinés, de toute éternité, à défrayer notre luxe et à subir notre domination. Leur désir de s'élever au rang de citoyens d'un Etat libre est monstrueux et impie, leur utopie d'un bon gouvernement et d'une administration régulière est criminelle et factieuse. L'Etat romain est un patrimoine ecclésiastique; les habitants, comme la terre, appartiennent à l'Eglise; et leur prétention de s'appartenir ou d'appartenir à la grande patrie italienne est une inspiration de l'enfer... »

Le plus déplorable, c'est que la désaffection pourrait s'étendre jusqu'au chef de l'Eglise, jusqu'à ce pontife autrefois si vénéré, encore si digne de l'être, et dont la faiblesse ne fera jamais oublier les vertus; aussi, des catholiques très-sincères considèrent-ils le cardinal Antonelli comme le mauvais génie de la papauté. Il a trouvé des oppositions jusqu'au sein du sacré collége; la meilleure partie du clergé italien est contre lui, et tous les esprits impartiaux conviennent que cette politique extrême, cette négation de tous les principes et de tous les droits sur lesquels reposent les sociétés modernes, font courir, non certes à la religion, mais à certaine portion de la puissance du saint-siége, de plus grands dangers que les attaques de ses plus cruels ennemis.

On a parlé des capacités du cardinal-ministre, on l'a même comparé à Mazarin. Mais ce parallèle n'est pas sérieux. Mazarin, après tout, a dicté en quelque sorte à l'Europe le traité de Westphalie et la paix des Pyrénées. Toutes les idées politiques d'Antonelli paraissent se réduire à cette théorie toute négative, que l'immobilité absolue constitue la grandeur du gouvernement papal. Ce qu'il sait, c'est éluder les questions, traîner une affaire en longueur, fatiguer même les diplomates, et finalement répondre invariablement *non* à toutes les remontrances et à tous les conseils de l'Europe. On conviendra qu'au lieu de génie, ce n'est qu'un entêtement étroit et aveugle qu'il faut pour cela. On sait que son compétiteur actuel est le prominîstre des armes, monseigneur de Mérode; mais il semble douteux qu'il parvienne à le renverser. Au reste, ce changement de personne n'amènerait peut-être pas un changement de politique, tant les aspirations généreuses de Sa Sainteté sont paralysées par les influences égoïstes qui l'entourent.

En 1855, le cardinal Antonelli a été l'objet d'une tentative d'assassinat. M. Edmond About rapporte malicieusement que ce fut de la part d'un idiot armé d'une fourchette. Toujours est-il que cet homme, que sa tentative ait été sérieuse ou non, fut condamné à la peine de mort. Le même écrivain, qui ne pèche pas, il faut le dire, par excès de bienveillance envers le tout-puissant ministre, trace de lui le portrait suivant :

« Il s'est conservé jeune. Son corps est svelte et robuste, et sa santé montagnarde. La largeur de son front, l'éclat de ses yeux, son nez en bec d'aigle et tout le haut de sa figure inspirent un certain étonnement. Il y a comme un éclair d'intelligence sur cette face brune et tant soit peu moresque. Mais sa mâchoire lourde, ses dents longues, ses lèvres épaisses expriment les appétits les plus grossiers. On devine un ministre greffé sur un sauvage. » (*La Question romaine.*)

Ce croquis n'est pas de la main d'un ami, on le sent de reste. Mais le célèbre cardinal a peu d'amis. Il serait même difficile de trouver un homme public qui ait suscité autant de haines contre lui. Sa fortune est énorme, et on l'accuse de l'augmenter sans cesse.

On trouvera peut-être dans cet article l'expression d'une sévérité qui n'est pas dans nos habitudes. C'est que nous accusons le trop célèbre cardinal d'avoir travaillé à gâter ce qu'il y a de meilleur, et l'on sait que cette corruption est la pire : *corruptio optimi pessima.*

ANTONELLO de Messine, peintre italien, né à Messine vers 1414, apprit les premiers éléments de l'art sous la direction de Salvatore d'Antonio, son père, et alla, jeune encore, achever ses études à Rome. Revenu en Sicile, il travailla pendant quelques années à Palerme, où Alphonse d'Aragon, prince éclairé et ami des arts, tenait alors sa cour. Il passa ensuite à Naples (vers 1438), et devint l'élève de Colantonio del Fiore et le condisciple d'Antonio Solario, surnommé le *Zingaro*. Ces deux artistes, qui jouissaient d'une grande réputation, s'étaient attachés à imiter le style des maîtres flamands, mais ils ne connaissaient point les procédés au moyen desquels ces derniers donnaient à leur peinture un éclat et une solidité incomparables. Vasari nous apprend qu'Antonello ayant eu occasion de voir à Naples un tableau de Jean Van Eyck, fut tellement frappé de la vivacité du coloris, du ton uni et de la beauté de ce travail, qu'abandonnant toute autre besogne, il se rendit en Flandre, fit la connaissance du maître brugeois et apprit de lui le secret de la peinture à l'huile. Quelques auteurs italiens ont prétendu qu'Antonello ne fit pas ce voyage, et ils revendiquent pour lui l'honneur d'avoir inventé la nouvelle manière de fixer les couleurs; mais ces assertions sont détruites par des témoignages nombreux et irrécusables qui ont été mis en lumière, notamment dans l'excellent ouvrage de MM. Crowe et Cavalcaselle sur les *Anciens peintres flamands*. Après la mort de Van Eyck, Antonello, qui s'était assimilé complétement le coloris et la manière de ce maître, retourna à Messine où il ne resta que quelques mois, puis se rendit à Venise. Il se fixa dans cette dernière ville, où il ne tarda pas à obtenir une éclatante réputation. Tous les grands voulurent avoir leurs portraits peints par lui, et de nombreux disciples vinrent apprendre à son école les procédés flamands. Gentile et Giovanni Bellini imitèrent sa manière de colorier, et lui-même se rapprocha, dans ses derniers ouvrages, du style noble et gracieux de ces deux grands artistes. En 1465, il retourna de nouveau dans sa ville natale, où il forma des élèves dont les meilleurs furent son fils ou son neveu, Salvo d'Antonio, Pietro Oliva, Pino da Messina et Giovanni Borghese. Il quitta définitivement la Sicile en 1473, et se rendit à Venise, où il exécuta une foule d'ouvrages pour les particuliers et pour l'Etat. Il mourut en 1493, après avoir commencé la décoration d'une partie du palais ducal. Les artistes vénitiens lui firent de pompeuses funérailles, et consacrèrent son éloge dans une épitaphe rapportée par Vasari. Les œuvres d'Antonello sont très-rares. On voit au musée de Berlin un portrait d'un caractère très-énergique, un peu dur de contours, signé et daté de 1445. C'est le premier ouvrage que l'on connaisse de lui, dans la manière nouvelle qu'il avait apprise de Van Eyck. Le *Crucifiement*, du musée d'Anvers, qui paraît avoir été exécuté la même année, peut être regardé comme son chef-d'œuvre : le coloris en est beau et vigoureux; les figures et le paysage qui sert de fond offrent un mélange du style italien et du style flamand. Divers portraits, figurant dans des galeries particulières de Venise, rappellent la manière de Bellini par la douceur et la finesse du modelé. On trouve aussi beaucoup de traces de l'influence italienne dans le *Sauveur soutenu par des anges*, de la galerie du Belvédère. Le *Saint Jérôme*, de la collection Baring, à Londres, est au contraire une œuvre toute flamande par l'extrême fini des détails, le caractère du paysage, le choix des accessoires.

ANTONGIL, baie de l'île de Madagascar, sur la côte E.-N., découverte par le Portugais Antoine Gilles, qui lui donna son nom. Environs très-fertiles. Les Français y avaient fondé l'établissement de Port-Choiseul.

ANTONIA, nom d'une célèbre famille de Rome, qui prétendait descendre d'Hercule.

ANTONIA, fille du triumvir Marc-Antoine et d'Octavie, épousa Drusus, fils de Livie et frère de Tibère; elle en eut trois enfants : Germanicus, père de Caligula; Claude, et la trop fameuse Livie. On croit qu'elle mourut empoisonnée par Caligula, son petit-fils. Valère-Maxime fait un bel éloge de sa chasteté et de son amour conjugal.

ANTONIA, nom de plusieurs lois romaines édictées sous les auspices de Marc-Antoine : la première (44 av. J.-C.) remettait en vigueur la loi Cornélia, et enlevait au peuple le droit d'élire des prêtres pour le rendre aux colléges sacerdotaux; la deuxième (39 av. J.-C.) ajoutait une troisième décurie de juges aux deux premières; la troisième autorisait à en appeler au peuple dans les jugements pour violence et pour crime d'Etat; la quatrième, enfin, décrétait la peine de mort contre quiconque proposerait l'élection d'un dictateur, ou en accepterait les fonctions.

ANTONIA, nom d'une forteresse bâtie à Jérusalem par Hérode le Grand, en l'honneur de Marc-Antoine.

ANTONIE s. f. (an-to-nî — de *Antonius*, Antoine, n. pr.). Bot. Genre de la famille des loganiacées, renfermant deux espèces, qui croissent dans l'Amérique du Sud.

ANTONIÉ, ÉE adj. (an-to-ni-é — rad. *antonie*). Bot. Qui ressemble à l'antonie.

— s. f. pl. Tribu de loganiacées, ayant pour type le genre antonie.

ANTONIEN s. m. (an-to-ni-ain — de *Antoine* Unternachrer, son fondateur). Hist. ecclés. Nom d'une secte qui ne pratique aucun culte et ne reconnaît d'autre loi que la conscience individuelle. Les antoniens professent les plus singulières idées à l'égard de la propriété : tout homme étant l'image de la Divinité, a droit de faire usage des choses créées pour les humains; et ils justifient ce droit au vol sur ce que Jésus-Christ dit un jour à ses disciples de lui amener une ânesse qu'ils trouveraient en tel endroit.

ANTONIN s. m. (an-to-nain). Métrol. Monnaie romaine d'or, frappée par ordre de l'empereur Antonin ou de quelque autre prince de même nom.

— Hist. ecclés. Religieux de l'ordre de Saint-Antoine. Les antonins portaient un manteau noir, sur lequel était un liséré bleu en forme de T, qu'ils appelaient croix de Saint-Antoine. Ils se consacraient au service de ceux qui étaient attaqués de la maladie pestilentielle nommée *feu de saint Antoine*. Cette congrégation fut supprimée en 1790.

— adjectiv. *Jeux antonins*, Jeux célébrés à Byzance, à Cyzique, à Nicomédie et dans plusieurs autres villes d'Orient, et qui étaient ainsi appelés du nom de l'empereur qui les avait institués ou en l'honneur duquel ils avaient lieu.

ANTONIN (SAINT-), ch.-lieu de cant. (Tarn-et-G.), arrond. de Montauban; pop. aggl. 2,605 hab. — pop. tot. 5,152 hab. Tanneries et papeteries importantes; fabrique de cadis et de gros draps; commerce de cuirs, de pruneaux et de genièvre. Cette petite ville est située dans un vallon agréable et spacieux, au confl. de l'Aveyron et de la Bonnette. Patrie de Jean de La Valette, quarante-huitième grand maître de l'ordre de Malte, qui défendit cette île contre 100,000 Turcs, et du troubadour Raymond Jourdain. En 1211, Saint-Antonin fut pris et saccagé par Simon de Montfort. On y remarque l'hôtel de ville, classé parmi les monuments historiques, plusieurs maisons du XIII^e siècle, d'une apparence monumentale, une belle promenade sur l'Aveyron, des sources minérales sulfureuses, des grottes et un dolmen.

ANTONIN-LE-PIEUX (Titus Aurelius Fulvius), empereur romain, né à Lanuvium l'an 86, fut d'abord consul, puis proconsul d'Asie, et enfin adopté par Adrien, auquel il succéda en 138. L'empire jouit d'une longue paix pendant son règne. Sobre, économe, clément, équitable, éclairé, toujours disposé à soulager les malheureux, Antonin fut véritablement le père de son peuple. Il se plaisait à répéter ces belles paroles de Scipion : *J'aime mieux conserver la vie d'un seul citoyen que de faire périr mille ennemis*. Il diminua les impôts, adoucit le sort des esclaves, réforma la législation sur plusieurs points importants, toléra les chrétiens, institua des établissements de charité pour les orphelins, et ne cessa de professer toute sa vie des sentiments de justice et de modération, qui le firent regarder comme un Socrate sur le trône. Il mourut en 161, laissant l'empire plongé dans le deuil, et après avoir désigné le vertueux Marc-Aurèle comme son successeur. Les faits du règne d'Antonin sont peu nombreux, ou du moins ils ne nous sont qu'imparfaitement connus, par suite de la perte regrettable d'une partie des récits de Dion Cassius. Nous savons, du moins, que ce prince laissa une mémoire si vénérée, que ses successeurs voulurent porter son nom, et que le siècle où il parut garda, dans la mémoire des peuples, le nom respecté de *siècle des Antonins*.

Antonin (ITINÉRAIRE D'), nom du plus important et du plus précieux des travaux géographiques que le monde ancien nous ait transmis. Ce n'est en somme qu'une aride énumération de lieux et de distances, mais elle s'étend sur tout l'empire romain; elle embrasse toutes les grandes routes de l'Italie ancienne et des provinces, et indique sur chacune de ces grandes voies les diverses stations et les distances intermédiaires. Cette première partie, nommée *Itinerarium provinciarum*, a pour complément l'Itinéraire maritime (*Itinerarium maritimum*), qui indique les points de relâche entre la Sicile et l'Afrique, et donne les distances qui séparent les principaux ports de la Sardaigne, de l'Espagne et de la Gaule de ceux de l'Afrique. Ce dernier morceau, qui marque les distances en stades au lieu de les mesurer en milles romains, provient, à n'en pas douter, d'une source grecque semblable au *stadiasme* de la Méditerranée.

On ne sait rien de bien positif ni sur la date de la publication, ni sur le nom de l'auteur de cet important ouvrage. L'opinion des savants et des érudits à ce sujet est loin d'être unanime. Henri Estienne l'attribuait à Antonin-le-Pieux ou à Marc-Antoine; les Allemands Peterson, Wasseling et Mannert lui donnent une autre origine. Ce qu'on peut tenir pour certain, c'est que le premier fond de l'*Itinéraire*, enrichi par des additions successives, se rattache au travail géodésique décrété par tout l'empire romain en l'an 44 av. J.-C., sous les consuls Jules César et Marc-Antoine, et terminé pendant le règne d'Auguste, sous le consulat de Saturnin (19 av. J.-C.). L'âme de cette vaste opération fut Vipsanius Agrippa, qui consigna les résultats des opérations géométriques dans ses *Commentaires*. Ethicus, géographe du IV^e siècle, qui passa pendant le moyen âge pour l'auteur de l'itinéraire, en mentionnant les travaux d'Agrippa, nomme même les ingénieurs ou géomètres subalternes chargés de la topographie des différentes parties de l'empire. Agrippa avait l'intention de donner une représentation graphique non-seulement de l'empire romain, mais de la *terre entière;* la mort l'empêcha de réaliser ce vaste projet, et Auguste fit représenter, en peinture ou en mosaïque, sur les murs d'un portique construit au Champ de Mars, l'*orbis terrarum* d'après les plans et les commentaires de son ami. En outre, il est évident que ce travail officiel reçut ultérieurement des additions et des modifications; certains pays furent mieux connus, des routes nouvelles furent tracées et des noms nouveaux furent interpolés. La dernière révision fut celle qu'ordonna Théodose II, en 435.

ANTONIN (MURAILLE D'), retranchement élevé par les légions romaines dans le nord de la Grande-Bretagne, sous la direction de Lollius Urbicus, lieutenant d'Antonin-le-Pieux, vers l'an 140. Cet ouvrage se composait d'un fossé, d'un rempart avec parapet et d'une voie militaire qui longeait la ligne du retranchement du côté du S., à une distance de quelques mètres; il s'étendait depuis Dunglas-Castle, sur la Clyde, jusqu'à Blackness-Castle, sur la rive droite du Forth; dix-neuf forts construits sur les points culminants ou d'un accès difficile en défendaient l'approche. D'après les inscriptions recueillies en Ecosse, il y a tout lieu de croire qu'il fut l'œuvre de la deuxième légion et de la première cohorte du *Tungri*. Le nom moderne des restes du mur d'Antonin est *Grimes Dyke*.

ANTONINA, ville du Brésil, province de San-Paulo, à 12 kil. O. de Paranegua; pop. 3,500 hab. ‖ Ville du Brésil, province de Parana, sur l'Itapema.

ANTONINE, femme de Bélisaire, était fille d'un cocher du cirque et d'une comédienne. Ses mœurs étaient en rapport avec cette basse extraction. Liée avec l'impératrice Théodora, épouse de Justinien, elle excitait et partageait les déportements de cette princesse, et ces deux femmes ternirent l'éclat de deux grands noms. Après la mort de Bélisaire, qui avait eu la faiblesse de fermer les yeux sur ses désordres, elle chercha à expier sa vie scandaleuse en se retirant dans un couvent.

ANTONINE (COLONNE). V. MARC-AURÈLE (colonne de) et COLONNE, au *Supplément*.

ANTONINUS LIBERALIS, compilateur grec qui vivait, à ce qu'on croit, sous le règne des Antonins, vers 150 de J.-C., auteur d'un recueil de *Métamorphoses* empruntées à différents auteurs dont les œuvres sont aujourd'hui perdues. Ce livre, écrit avec assez d'élégance, est précieux pour l'étude de la mythologie. L'édition la plus nouvelle est celle de Koch, Leipzig, 1832.

ANTONIO (SAN-), fleuve du Texas, Etats-Unis, prend sa source au versant méridional

de la Sierra Guadalupe, arrose la colonie française du Texas, la ville de San-Antonio-de-Bejar, et après un cours de 250 kil. se jette dans le golfe du Mexique, dans la baie de Espiritu-Santo. Navigable pour les petits bateaux. ‖ Nom de plusieurs rivières du Brésil, l'une dans la province de Minas-Geraes, l'autre dans la province de San-Paulo; enfin une troisième dans celle de Porto-Seguro. ‖ Ville de l'archipel des Philippines, dans l'île de Luçon; pop. 11,500 hab. Pêche et tissage de toiles. Les îles des archipels de l'Océanie renferment plusieurs bourgades du même nom.

ANTONIO-DE-BEJAR (SAN-), ville des Etats-Unis, dans le Texas, sur le fleuve San-Antonio, qui lui donne son nom, capitale du Texas avant sa séparation du Mexique; 3,000 hab.

ANTONIO-DI-GUAGNO (SANT'), village de France, dans l'île de Corse. Eaux minérales. V. Guagno.

ANTONIO de Venise (Veneziano), peintre italien, né à Venise, selon Vasari, et à Florence, selon Baldinucci, mort à soixante-quatorze ans, en 1383. On lui donne pour maître Angiolo Gaddi, mais, suivant la remarque de Lanzi, son dessin et ses procédés de peinture rendent cette assertion douteuse. Ce qui semble plus probable, c'est qu'Antonio se forma dans sa ville natale, où il peignit beaucoup dans les édifices publics et dans les palais des grands. Ayant fait la connaissance d'Angiolo Gaddi, qui séjourna quelque temps à Venise, il modifia sans doute sa manière d'après celle de ce maître, dont l'aïeul Gaddo Gaddi était le disciple de prédilection de Giotto. Il le suivit ensuite en Toscane, où il fut chargé d'exécuter, dans le *Campo-Santo* de Pise, des fresques représentant des épisodes de la vie de saint Renier, patron de cette ville. Vasari a dit, en parlant de ces peintures, « qu'elles étaient regardées universellement, et avec raison, comme les meilleures de toutes celles qui avaient été faites dans le même lieu, à différentes époques et par plusieurs maîtres célèbres. » Ces fresques sont au nombre de trois : la meilleure représente saint Renier revenant de Jérusalem sur une barque conduite par quatre marins. Dans les dernières années de sa vie, Antonio renonça à la peinture pour s'occuper de médecine.

Un autre *Antonio*, de Venise, peignit, en 1500, à Osimo, dans l'église de Saint-François, un tableau qui plus tard fut attribué au Pérugin; le fait est rapporté par Lanzi.

ANTONIO (Nicolas), bibliographe, né à Séville en 1617, mort à Madrid en 1684. Sa *Bibliothèque des auteurs espagnols* est un recueil important pour l'histoire littéraire de la Péninsule. Elle se divise en deux parties : *Bibliotheca Nova*, qui comprend les noms de tous les auteurs espagnols, avec la liste de leurs ouvrages, depuis l'an 1500 jusqu'en 1672; *Bibliotheca Vetus*, qui comprend les auteurs espagnols et les auteurs portugais depuis le Ier siècle jusqu'en 1500. Ce dernier ouvrage, dont l'autre n'est que le complément, n'a été publié que douze ans après la mort de l'auteur.

ANTONIO (Pascal-François), infant d'Espagne, frère du roi Charles IV, né en 1755, mort en 1817. Pendant l'occupation française, il joua un certain rôle dans les événements qui agitèrent alors l'Espagne. Rentré à Madrid avec Ferdinand, en 1814, il fut nommé grand amiral de Castille.

ANTONIUS MUSA. V. Musa.

ANTONIUS (Primus), surnommé *Becco*, mot celtique qui signifie *à nez crochu*, Gaulois né à Toulouse vers l'an 20 de J.-C., devint général romain, servit sous Galba et Othon, et remporta une victoire sur Vitellius, qu'il poursuivit et fit mettre à mort pour assurer l'empire à Vespasien.

ANTONNE, village de France, Dordogne, arrond. et à 10 kil. N.-E. de Périgueux, près la rive droite de l'Isle; pop. 939 hab. Aux environs, château de Trigonant, belle construction du XVe siècle; château de *Bories*, avec un remarquable escalier de la Renaissance. Patrie de Lagrange-Chancel.

ANTONOMASE s. f. (an-to-no-ma-ze — du gr. *anti*, pour; *onuma*, nom). Rhét. Figure de rhétorique qui consiste, soit à mettre un nom commun ou une périphrase à la place d'un nom propre, soit à mettre un nom propre à la place d'un nom commun ou d'une périphrase. L'*orateur romain*, pour Cicéron; le *destructeur de Carthage et de Numance*, pour désigner le second Scipion l'Africain; le *père de la tragédie française*, pour Corneille : voilà le nom commun mis à la place du nom propre. Un *Sardanapale*, pour un prince voluptueux; un *Néron*, pour un prince cruel; un *Titus*, pour un prince bienfaisant; un *Solon*, un *Lycurgue*, pour un législateur; un *Mécène*, pour un protecteur des lettres : voilà le nom propre mis à la place du nom commun.

ANTONY, commune du dép. de la Seine, à 5 kil. de Sceaux, sur la Bièvre; 1,650 hab. Fabrique de bougie; four à plâtre; l'église, qui date du XVe siècle, offre un chœur et une tour assez remarquables. — Le village de Berny, ou de la Croix-de-Berny, annexe d'Antony, fait appeler aussi cette commune Antony-de-Berny. C'était jadis une seigneurie dépendant de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés.

ANTONY, drame en cinq actes, en prose, par M. Alexandre Dumas, représenté pour la première fois sur le théâtre de la Porte-Saint-Martin, le 3 mai 1831. Antony aimait Adèle avec la même passion, la même frénésie qu'il haïssait les hommes, et Adèle répondait à l'amour d'Antony. Un jour vint où le père d'Adèle songea à marier sa fille avec le colonel d'Hervey. Antony était jeune et riche, pourquoi ne demandait-il pas la main d'Adèle? Pourquoi?... Lui seul le savait. Un secret pèse sur sa naissance; il n'a pas de famille, pas de nom, et il n'a pas voulu, par un aveu, s'exposer à être repoussé d'Adèle comme il l'a toujours été de tous et partout, lorsqu'on lui a demandé quelle était sa famille et qu'il a répondu : « Je n'en ai pas. » Il a préféré fuir cette femme et aller chercher dans les voyages l'oubli de son malheur. Trois ans se sont passés, et Adèle, cédant aux instances de sa famille, est devenue la femme du colonel d'Hervey, qui, au moment où l'action commence, est allé rejoindre son régiment à Strasbourg, et a laissé sa femme à Paris.

Un jour Adèle reçoit une lettre : *Adesso e sempre*, porte le cachet, *maintenant et toujours*, c'est la devise d'Antony. Il est de retour, et demande un rendez-vous à Adèle. Mme d'Hervey n'a jamais cessé de se rappeler Antony; peut-être même l'aime-t-elle encore, mais elle ne s'appartient plus, et ne veut pas s'exposer à une pareille entrevue. A défaut de son époux, sa fille est là pour lui rappeler son devoir, et elle est bien résolue à ne pas revoir Antony. En effet, elle monte en voiture afin de n'être pas chez elle lors de la visite qu'elle redoute. Vaine précaution! Les chevaux s'emportent, elle va être infailliblement lancée sur le pavé, lorsqu'un jeune homme se précipite à la tête des chevaux, et les arrête. Mais le timon de la voiture l'a frappé en pleine poitrine, et il est tombé. Adèle rentre, et fait transporter chez elle son généreux sauveur. C'est Antony. Un médecin pose un appareil sur sa plaie; puis lorsqu'Adèle, restée seule avec le blessé, le conjure de se faire transporter chez lui, car il ne peut rester plus longtemps sous le toit sacré de celle qu'il aime. « Une excuse, ne faut-il que cela? » s'écrie Antony, et il arrache l'appareil qui recouvre sa blessure. Quelques jours après, tout danger a disparu, et Adèle le conjure de nouveau de s'éloigner. « Je t'aime, lui dit-elle; oui, je n'ai jamais cessé de t'aimer, mais je veux rester pure et digne de mon mari; séparons-nous pour toujours. » Cependant Antony implore une dernière entrevue qu'elle accorde. Mais son parti est pris. Dès le soir même, elle partira pour Strasbourg, et ira demander à son mari de la protéger contre elle-même. Le lendemain, Antony vient au rendez-vous, et apprend la fuite d'Adèle. Indigné, furieux, il jure de se venger; part à franc étrier sur les traces de la fugitive, et arrive quelques moments avant elle dans une auberge où elle ne peut se dispenser de relayer. Il n'y a plus, dans cette auberge, que deux chambres libres qui communiquent entre elles; il les retient ainsi que tous les chevaux de poste disponibles. Puis il attend, tremblant d'impatience et agitant dans sa main un poignard dont il frappe la table, et comme le fer y disparaît entièrement : « Elle est bonne, la lame de ce poignard, » se dit-il. Enfin, il entend dans le lointain le roulement de la voiture qui doit porter Adèle. C'est elle en effet qui arrive, et qui fait demander à l'*étranger* qui a retenu les deux seules chambres libres, s'il veut lui en céder une. C'est bien là-dessus que comptait Antony, et lorsqu'Adèle est installée dans la chambre qu'il lui a cédée, il apparaît sur le balcon, casse un carreau, ouvre l'espagnolette de la croisée, saute dans la chambre, et saisissant Adèle dans ses bras, après lui avoir mis un mouchoir sur la bouche : « C'est moi, moi, Antony! » dit-il en l'entraînant dans sa chambre.

Adèle a cédé à tant d'amour, et, trois mois après, elle revient à Paris avec Antony. Mais l'infortunée voile à tous les yeux son désespoir et sa honte; elle rougit surtout devant sa fille, et prend la résolution de vivre dans un isolement complet. Cependant Antony la presse de revoir le monde, et la fait consentir à assister à une soirée que donne une de ses amies, le soir même. Pauvre femme! c'est là que l'attendent l'humiliation et le mépris, et pour comble de honte, c'est une coquette impudente, une coureuse d'intrigues qui, la première, osera lui jeter la pierre. Adèle rentre au plus tôt chez elle pour cacher sa rougeur, et bientôt Antony arrive, éperdu, hors de lui. Il vient d'apprendre que le colonel d'Hervey, averti de ce qui se passe par des lettres anonymes, sera de retour à Paris dans deux heures. Adèle se repent de sa faute, et tente une fois encore de se délivrer du joug qui la retient prisonnière dans le déshonneur; mais l'œil d'Antony la fascine, et l'amour triomphe encore une fois dans l'âme froissée et meurtrie de la malheureuse. Antony propose de fuir; elle refuse, et pourtant quel moyen d'échapper à l'horreur de sa situation? Ce qu'elle ne veut à aucun prix, c'est que sa fille ait à rougir un jour de sa mère. Alors une pensée terrible illumine le farouche Antony. Elle mourra d'une façon qui sauvera sa réputation et celle de son enfant, et comme il serait jaloux de la tombe qui la renfermerait seule, il faut qu'il périsse du même coup. Un bruit de pas se fait entendre. C'est le colonel d'Hervey qui arrive. Antony lève son poignard et frappe au cœur son amante. La porte s'ouvre : « Adèle! s'écrie le colonel en se jetant sur le corps de sa femme. — Morte, répond froidement Antony; elle me résistait, je l'ai assassinée! »

Voilà cette pièce dont on a tant parlé, dont on parle tant encore toutes les fois qu'il s'agit d'apporter un argument en faveur de l'école romantique, dont ce drame n'est que l'exagération. C'est qu'en effet *Antony* est une des premières et des plus éclatantes victoires qu'ait remportées l'école de ces jeunes littérateurs qui, après 1830, ont voulu, à tort ou à raison, entraîner le théâtre et même le roman vers une réforme complète. Nous n'avons à nous prononcer ici ni pour ni contre l'école romantique; nous en parlerons à l'article *Préface de Cromwell*, qui en est comme le *credo*. Nous nous bornerons donc à quelques réflexions sur cette œuvre dont le succès étourdissant est encore dans toutes les mémoires, bourdonne encore à toutes les oreilles. On peut dire que le sujet d'*Antony* est une scène d'amour en cinq actes, le développement pur et simple d'une passion, et l'on comprend le tour de force qu'a dû exécuter l'auteur pour arriver à une série de situations assez pénétrantes, et donner à ses deux personnages, car en réalité il n'y en a que deux, des couleurs assez vives pour que les spectateurs ne soient jamais un instant sans éprouver joie ou douleur, sans attendre avec anxiété le dénoûment. Mais il est certain aussi qu'on pourrait contester le plus souvent la vraisemblance des moyens dramatiques employés par M. Alex. Dumas, et pour ne parler que de la façon presque fantastique dont s'introduit Antony chez Adèle, du moyen qu'il emploie pour y rester, et enfin de la manière dont il réhabilite l'honneur de l'épouse et de la mère, on ne peut nier que ce ne soient là de véritables excentricités. Tout cela, il est vrai, est, pour le plus grand nombre, d'un immense effet théâtral, et c'est ce qui explique le succès d'une œuvre en réalité délétère et malsaine. Antony est un méchant Werther plein d'orgueil, et qui n'est méprisé des hommes que parce qu'il les méprise lui-même sans aucune raison; car il y avait déjà longtemps, en 1831, que personne ne songeait plus au sot préjugé de la naissance, et qu'on s'était rallié au grand principe de l'égalité sociale. Quelles sont donc les accusations que ce fils naturel a le droit de fulminer contre la société? Pour conquérir un nom honorable, il n'a que le choix des moyens; mille carrières s'ouvrent devant lui : les lettres, l'armée, la magistrature; il peut encore se contenter d'être un simple honnête homme. Mais non, il préfère être un suborneur de la pire espèce, qui n'a que des cris de rage et de fureur pour exprimer sa passion, et dont les seuls moyens de séduction sont la violence et les menaces. C'est un déclamateur qui débite à froid des phrases sonores et creuses qui roulent et grondent, s'enflent et détonent, mais ne disent rien; et pour couronner l'œuvre, ce déclassé se fait assassin, dernier moyen sans doute pour attirer sur lui l'attention, et consacrer, au moins par le scandale, ce nom qui lui pèse à porter, parce qu'il ne se sent pas la force de le faire respecter par ses propres œuvres. Ajoutons, pour être juste envers le public, qu'une grande partie du succès a été due à l'habileté des deux comédiens consommés qui s'étaient chargés d'interpréter les rôles d'Adèle et d'Antony. Mme Dorval a su faire accepter l'adultère sans l'excuser; et Bocage a fait, à force d'art, tolérer par le public l'intolérable Antony.

Ce drame a toujours eu le don d'émouvoir profondément les spectateurs; l'émotion va droit au cœur; on tremble, on frémit, on pleure, on est entraîné; mais qu'est-ce que cela prouve? Absolument rien, pour peu qu'on ait l'esprit délicat. En 1832, quelques jours avant l'ouverture du Salon, un groupe nombreux, principalement composé de femmes, entourait une immense toile que l'on portait au Louvre. Chacun paraissait en proie à une émotion indicible; plusieurs jeunes filles s'étaient évanouies. Nous approchâmes du chef-d'œuvre dont la vue portait ce frémissement dans tous les cœurs; c'était une scène de la persécution de Néron : des esclaves, armés d'énormes tenailles, faisaient à une jeune chrétienne l'ablation des seins. Quelques jours après, nous apprenions que cette *croûte* avait été refusée au Salon. Voilà le pendant, voilà le tarif des émotions et des tortures que l'âme éprouve à une représentation d'*Antony*. Si le romantisme n'avait jamais eu à nous donner de meilleurs arguments, il y a certes longtemps qu'il serait allé rejoindre les neiges dont parle Villon.

Cette pièce, que l'ordre alphabétique amène sur le seuil même de cet ouvrage, est une œuvre de la jeunesse de l'auteur, et celui qui vient de tracer ces lignes s'en félicite sincèrement, certain de rencontrer souvent encore ce fécond et puissant talent dans de nombreuses créations où le *Grand Dictionnaire* pourra être juste sans être sévère.

ANTONYME adj. et s. m. (an-to-ni-me — du gr. *anti*, contre; *onuma*, nom). Gramm. Qui a un sens opposé, le contraire de synonyme : *Laideur et beauté sont deux mots* antonymes. *Chaque mot d'une langue a son contraire ou son* antonyme. (Proudh.)

— **Antonyme.** Synonyme.

ANTONYMIE s. f. (an-to-ni-mî — rad. *antonyme*). Rhét. Opposition de noms ou de mots ayant un sens contraire.

— **Antonyme.** Synonymie.

ANTORE. Temps hér. Un des compagnons d'Hercule. Il s'établit auprès d'Evandre.

ANTRAIGUES, bourg de France (Ardèche), ch.-lieu de cant., arrond. et à 26 kilom. O. de Privas, sur la Volane; pop. aggl. 469 hab. — pop. tot. 1,576 hab. Châtaignes, pâturages. La situation de ce bourg, assis avec sa vieille tour gothique sur un rocher de basaltes, à l'entrée d'un vallon où, sur des pavés basaltiques, la Volane serpente et bondit en cascades, offre des points de vue où le pittoresque le dispute au grandiose. Aux environs, nombreux volcans éteints.

ANTRAIGUES (Emmanuel-Louis-Henri de Launay, comte d'), publiciste, constituant, puis intrigant politique, né à Villeneuve-de-Berg (Ardèche) en 1755, assassiné à Baine, près de Londres, le 22 juillet 1812; entra au service comme officier par la protection de Guignard de Saint-Priest, son oncle, mais abandonna bientôt la carrière des armes pour se lancer dans le monde, où une figure agréable, des manières élégantes, un esprit cultivé et original lui valurent de grands succès. Il se fit le Mécène des gens de lettres et des artistes; personne plus que lui ne contribua à propager la découverte de Montgolfier, son compatriote. Imbu des idées philosophiques du siècle, dès les premiers symptômes de la Révolution, il s'en montra l'apôtre enthousiaste. A la fin de 1788, il publia un *Mémoire sur les états généraux*, livre écrit dans un style brûlant, où il défend avec énergie les droits du peuple contre la monarchie, et représente la noblesse héréditaire comme *le présent le plus funeste que le ciel irrité ait fait au genre humain*. Il n'y a pas de publication qui ait contribué plus puissamment à activer le mouvement révolutionnaire; aussi, dans les salons du faubourg Saint-Germain, donnait-on à l'auteur le nom de *beau-conjuré*. Nommé député aux états généraux par ses compatriotes, il détermina la noblesse à renoncer à ses priviléges en matière d'impôts, se prononça pour la Déclaration des droits de l'homme; mais, cédant bientôt aux avances qu'en temps de révolution on ne manque jamais de faire aux hommes les plus populaires, le tribun de la cause libérale se métamorphosa tout à coup en défenseur ardent du pouvoir absolu. D'Antraigues émigra au commencement de 1790. On le vit tour à tour en Suisse, en Espagne, en Allemagne, en Russie, en Italie, offrant à toutes les cours ses services contre la Révolution française, et recevant de toutes de l'argent. En 1797, il était, à Venise, l'âme de toutes les machinations de Louis XVIII et des coalisés. Arrêté par un détachement de l'armée d'Italie, avec tous ses papiers, qui furent publiés par le Directoire, il parvint à s'échapper, repassa en Russie, y embrassa la religion grecque, devint conseiller de la légation russe à Dresde, trahit l'empereur Alexandre, en 1807, en livrant au cabinet britannique les articles secrets du traité de Tilsitt, dont il avait eu connaissance, et résida dès lors à Londres, d'où il continua à entretenir une correspondance active dans l'intérêt de Louis XVIII. C'est dans ces nouvelles intrigues que l'on a vu la cause de son assassinat et de celui de sa femme, Mme Saint-Huberti, artiste de l'Opéra.

ANTRAIN, ch.-lieu de cant. (Ille-et-Vilaine), arrond. de Fougères; pop. aggl. 1,148 hab. — pop. tot. 2,262 hab. Fabriques de grosses étoffes de laine; tanneries. En 1793, l'arrière-garde de l'armée républicaine y fut taillée en pièces par l'armée vendéenne.

ANTRE s. m. (an-tre — du lat. *antrum*, même sens). Caverne, grotte profonde, obscure, creusée naturellement : Antre *sauvage. L'*antre *de la sibylle. L'*antre *d'un lion, d'un tigre. Les premiers habitants de la Grèce n'avaient pour demeures que des* antres *profonds.* (Barthél.) *Il veut se traîner hors de l'*antre, *mais sous ses mains, sous ses pieds, il tremble de presser un de ces dangereux reptiles.* (Marmontel.) *Les chauves-souris effrayées sortent à ce bruit de leur* antre, *et me frappent le visage de leurs membranes gluantes.* (Lamart.)

A ces mots sort de l'*antre* un lion grand et fort.
La Fontaine.

Là, dans un *antre* obscur, se retirait Protée.
Delille.

Osais-tu pénétrer dans l'*antre* du lion?
V. Hugo.

. . . . Un brigand fameux et redouté
Se cache, après ses vols, dans un *antre* écarté.
La Fontaine.

Couché dans un *antre* rustique,
Du nord il brave la rigueur.
J.-B. Rousseau.

Et dans les *antres* sourds, peuplés de noirs présages,
L'écho répond au bruit du ruisseau murmurant.
Léonard.

Je suivis pas à pas mon guide : en un clin d'œil,
De l'*antre* révéré nous touchâmes le seuil.
Lamartine.

— Fig. S'applique aux lieux où l'on court un danger : *L'*antre *de la police. L'*antre *de l'inquisition. Une maison où l'on joue gros jeu est un* antre, *un véritable* antre. *On savait jeter dans l'*antre *ténébreux des brocanteurs une foule de chefs-d'œuvre controuvés, destinés à rehausser la magnificence des galeries de nos Turcarets modernes.* (L. Figuier.)

Il est trois portes à cet *antre* :
L'espoir, l'infamie et la mort.
C'est par la première qu'on entre,
Et par les deux autres qu'on sort.
Mme Deshoulières, en parlant d'une maison de jeu.

‖ Ironiq. dans le même sens, *L'antre de la chicane*, Le palais de justice, l'étude d'un avoué, d'un huissier.

— Proverb. *L'antre du lion*, Un lieu dangereux, un lieu où il est facile d'entrer, mais d'où il est très-difficile de sortir. Allusion à une fable de La Fontaine, le *Lion malade et le Renard*. Le roi des animaux est malade, et, par un édit, il invite ses sujets à venir le visiter dans son antre, leur promettant de les bien traiter, et même de leur donner un passe-port qui doit les mettre à l'abri et de ses dents et de ses griffes :

L'édit du prince s'exécute :
De chaque espèce on lui députe.
Les renards gardant la maison,
Un d'eux en dit cette raison :
Les pas empreints sur la poussière
Par ceux qui s'en vont faire au malade leur cour,
Tous, sans exception, regardent sa tanière;
Pas un ne marque de retour.
Cela nous met en défiance.
Que Sa Majesté nous dispense :
Grand merci de son passe-port.
Je le crois bon, mais dans cet *antre*
Je vois fort bien comme l'on entre
Et ne vois pas comme on en-sort.

‖ En littérature, on fait souvent usage de cette allusion : *Le palais de la justice est l'*ANTRE DU LION; *on sait comment les fortunes y entrent, mais on ignore comment elles en sortiront.*

— Anat. Nom donné à certaines cavités des os. ‖ *Antre ethmoïdal*, Cellules de l'ethmoïde. ‖ *Antre d'Higmore*, Excavation creusée dans l'épaisseur du maxillaire supérieur, et qui est plus souvent désigné sous le nom de *sinus maxillaire*.

— **Epithètes.** Frais, vert, moussu, rustique, pierreux, profond, creux, caverneux, souterrain, enfoncé, écarté, reculé, caché, isolé, solitaire, secret, ignoré, désert, sauvage, obscur, sombre, ténébreux, sourd, muet, froid, humide, fangeux, inhabitable, vaste, affreux, hideux, impur, redoutable, horrible, terrible, effroyable, sanglant, ensanglanté, fumant.

— **Syn. Antre, caverne, grotte, tanière.** La *caverne* est un lieu vide, en forme de voûte : *Les hommes, avant d'avoir construit des maisons, ont habité des* CAVERNES. (Buff.) La *grotte* est une caverne pittoresque que vont visiter les curieux : *Cet accroissement des stalactites est très-sensible et même prompt dans certaines* GROTTES. (Buff.) L'*antre* est une caverne profonde et très-obscure : *La demeure de Benoît, c'est un* ANTRE *ténébreux et plein d'horreur.* (Bourdal.) La *tanière* est une caverne habitée par une bête sauvage : *Un serpent qui se glisse entre des fleurs est plus à craindre qu'un animal sauvage qui s'enfuit vers sa* TANIÈRE *dès qu'il vous aperçoit.* (Fén.)

— **Homonymes.** Entre (prép.), et entre, entres, entrent (du verbe *entrer*).

— **Allus. mythol. : Antre de Trophonius**, Allusion à un oracle célèbre dans l'ancienne Grèce. Cet antre se trouvait à l'endroit même où Trophonius avait été englouti après le meurtre de son frère, Agamède. Ceux qui venaient consulter l'oracle étaient soumis à des cérémonies et à des épreuves effrayantes. L'antre était précédé d'un vestibule entouré d'une barrière de marbre blanc, que surmontaient des obélisques d'airain. Une grotte, creusée au ciseau, offrait une ouverture d'environ huit coudées de hauteur sur quatre de large. C'est là qu'était l'entrée de la caverne, dans laquelle on descendait au moyen d'une échelle. Parvenu à une certaine profondeur, on rencontrait une ouverture étroite, dans laquelle on introduisait d'abord ses pieds; le corps ne passait qu'avec une grande difficulté, et l'on se sentait alors entraîné avec une rapidité extrême jusqu'au fond du souterrain. Le retour s'opérait la tête en bas, les pieds en l'air, et avec une égale rapidité. Pour empêcher le consultant de porter des mains indiscrètes sur la machine au moyen de laquelle il était lancé, les prêtres avaient le soin de les lui faire remplir de gâteaux de miel qu'il devait tenir constamment, et qui étaient destinés à apaiser la voracité des serpents, assuraient-ils, dont le passage était infesté. On n'entrait dans la caverne que de nuit et après de longues préparations. Celui qui venait consulter l'oracle devait passer plusieurs jours dans un petit temple dédié à la Bonne Fortune et au Bon Génie, après quoi l'avenir se dévoilait à lui par des apparitions; la divinité daignait quelquefois répondre de vive voix. Le séjour dans l'antre n'était point limité; on y restait quelquefois plongé dans un sommeil d'un jour et d'une nuit. Ceux que les prêtres soupçonnaient d'incrédulité ne reparaissaient jamais vivants. Leur corps était rejeté par une autre issue que celle qu'ils avaient suivie en entrant. Le fidèle, à son retour, était placé sur un siége appelé siége de *Mnémosyne*, auprès d'une source consacrée à cette muse, et là il rendait compte de ce qui avait frappé ses yeux et ses oreilles. L'impression terrible que ses sens avaient reçue s'effaçait difficilement, et le plus grand nombre de ceux qui avaient fait ce voyage conservaient, le reste de leur vie, les marques d'une sombre mélancolie, ce qui donna naissance chez les Grecs à cette expression proverbiale : « Il a consulté l'oracle de Trophonius, » appliquée aux personnes dont l'extérieur était grave et soucieux.

Dans son dialogue entre Théocrite de Chio, qui ne cessait de plaisanter, et Parménisque, toujours sérieux et triste, Fontenelle attribue la gravité de ce dernier à sa descente dans l'antre de Trophonius.

« THÉOCRITE. Tout de bon, ne pouviez-vous plus rire après que vous fûtes descendu dans l'antre de Trophonius?

» PARMÉNISQUE. Non, j'étais d'un sérieux extraordinaire.

» THÉOCRITE. Si j'eusse su que l'antre de Trophonius avait cette vertu, j'eusse bien dû y faire un petit voyage. Je n'ai que trop ri pendant ma vie, et même elle eût été plus longue si j'eusse moins ri. Une mauvaise plaisanterie m'a amené dans le lieu où nous sommes. Le roi Antigonus était borgne. Je l'avais cruellement offensé; cependant il avait promis de n'en avoir aucun ressentiment pourvu que j'allasse me présenter devant lui. On m'y conduisit presque par force, et mes amis me disaient pour m'encourager : « *Allez, ne crai-* » *gnez rien, votre vie est en sûreté dès que vous* » *aurez paru aux yeux du roi. — Ah! leur ré-* » *pondis-je, si je ne puis obtenir ma grâce sans* » *paraître à ses yeux, je suis perdu.* » Antigonus, qui était disposé à me pardonner un crime, ne me put pardonner cette plaisanterie, et il m'en coûta la tête pour avoir raillé hors de propos.

» PARMÉNISQUE. Je ne sais si je n'eusse point voulu avoir votre talent de railler, même à ce prix-là...

» THÉOCRITE. Cette joie et cette gaieté que vous enviez sont encore un bien plus grand mal. Tout un peuple en a autrefois été atteint, et en a extrêmement souffert.

» PARMÉNISQUE. Quoi! il s'est trouvé tout un peuple disposé à la gaieté et à la joie?... Les heureuses gens!

» THÉOCRITE. Point du tout. Comme ils ne pouvaient plus prendre leur sérieux sur rien, tout allait en désordre parmi eux... Ils eurent grand tort de ne pas songer à cet antre de Trophonius, qui avait la vertu de rendre les gens si sérieux, et qui fit un effet si remarquable sur vous.

» PARMÉNISQUE. A la vérité, je descendis dans l'antre de Trophonius, mais l'antre de Trophonius, qui m'attrista si fort, n'est pas ce qu'on pense.

» THÉOCRITE. Et qu'est-ce donc qui vous attrista?

» PARMÉNISQUE. Ce sont les réflexions: j'en avais fait, et je ne riais plus. Si l'oracle en eût prescrit au peuple dont vous parlez, il était guéri de son enjouement. »

On fait allusion à l'*antre de Trophonius* dans des circonstances qu'il serait superflu d'expliquer :

« Je ne connaissais de nos convives que cet impénétrable Seyffert, avec son répertoire de pensées, mille fois plus profond, mais mille fois plus obscur que l'*antre de Trophonius*, et ses hiéroglyphes de mots, qui auraient laissé Thèbes sans roi, et Jocaste sans mari. »

CH. NODIER.

« Qu'as-tu donc, mon cher ami? tous les nuages du ciel paraissent s'être donné rendez-vous sur ton front. Aurais-tu rencontré un créancier? Sortirais-tu de l'*antre de Trophonius?*

» — Créancier? ça me connaît; mais Tréphonius? connais pas. » *Le Figaro.*

« Je n'ai jamais vu une nature plus gaie, plus joyeuse, plus joviale, plus rieuse, plus folle, plus étourdie, plus insouciante, plus imprévoyante, plus..., j'en dirais bien davantage si je tenais la plume de Mme de Sévigné. Près de lui, Démocrite aurait semblé un employé des pompes funèbres; ce garçon-là aurait dansé, je n'ose pas dire sur un volcan, mais en sortant de l'*antre de Trophonius.* »

Revue de Paris.

— **Allus. mythol. Antre, artifices de Cacus**, Allusion à une ruse que ce géant employa pour dérober des bœufs à Hercule sans s'exposer à la colère du héros. Cacus, fils de Vulcain, moitié homme et moitié satyre, était d'une taille colossale, et sa bouche vomissait des tourbillons de flamme et de fumée. Des têtes sanglantes étaient sans cesse suspendues à la porte de sa caverne, située au pied du mont Aventin. Pendant le sommeil d'Hercule, qui faisait paître ses troupeaux sur les bords du Tibre, il lui vola quatre paires de bœufs, et, pour n'être pas trahi par les traces de leur pas, les traîna dans son antre à reculons. Hercule, averti par leurs mugissements, court furieux vers la caverne, mais l'ouverture en était fermée avec un rocher énorme, que douze bœufs n'auraient pu ébranler. Le héros l'arrache, s'élance à travers les tourbillons de flamme et de fumée vomis par le monstre, le saisit et l'étouffe entre ses bras. Ce combat est un des plus beaux passages du septième livre de l'*Enéide*.

En littérature, ce trait mythologique est susceptible de deux allusions: tantôt c'est à l'antre lui-même décoré de dépouilles sanglantes; tantôt c'est à la ruse du brigand, à laquelle on compare les efforts que l'on fait pour effacer les moindres vestiges d'un passé que l'on redoute.

« Chaque homme n'a plus alors qu'une seule affaire, qui est de ne proclamer aucun principe, de ne donner aucun otage à la vérité, de ne laisser en arrière aucune théorie qui puisse un jour se relever contre lui. Chacun efface la trace de ses pas, et retourne en tout sens ses maximes, comme le voleur des bœufs sacrés qui *faisait marcher ses troupeaux à reculons.* » EDGAR QUINET.

« Une araignée énorme avait tendu sa toile, une vraie place forte, construite selon toutes les règles de l'art moderne, avec des meurtrières et des poternes où pendaient, comme au seuil de l'*antre de Cacus*, les membres sanglants des victimes égorgées. »

H. RIGAULT.

« Pourquoi le père de famille est-il exposé le soir, dans les rues les plus brillantes de nos grandes villes, aux questions indiscrètes de ses enfants? Pourquoi le jeune homme rencontre-t-il le vice élégamment paré et autorisé à lui tendre la main à chaque carrefour?... On pressent que le moraliste n'aura pas oublié non plus la Bourse dans ses anathèmes : il l'a appelée l'*antre de Cacus.* » MALLET.

« Elle appuya le râteau contre un arbre, et se pendit au bras de son futur mari avec cette grâce souple et langoureuse dont les créoles ont le secret.

« Venez par là, dit-elle, que je vous montre » tous les embellissements que nous avons faits » dans le jardin. »

» Léon admira tout ce qu'elle voulut. Le fait est qu'il n'avait d'yeux que pour elle. L'*antre de Cacus* lui aurait semblé plus riant que les jardins d'Armide, si le petit peignoir rose de Clémentine s'était promené par là. »

ED. ABOUT.

ANTRIADES s. m. pl. (an-tri-a-de — du gr. *antrias*, *antriados*, qui habite les cavernes). Ornith. Famille d'oiseaux, renfermant les coqs de roche.

ANTRIM, ville d'Irlande, dans le comté qui porte son nom, près de l'embouchure du Six-Mile-Water, dans le lac Neagh, à 25 kilom. N.-O. de Belfast, et à 150 kilom. N. de Dublin. Pop. 3,000 hab. Fabriques de papiers, calicots, bonneterie. En 1798, défaite par les troupes anglaises des Irlandais insurgés. Aux environs, *Antrim-Castle*, résidence du vicomte Massarene, propriétaire de la partie moderne d'Antrim. ‖ Comté maritime de la province d'Ulster en Irlande, borné à l'E. et au N. par le canal du Nord (North-channel) et le golfe de Belfast, au S. par le comté de Down, et à l'O. par le lac Neagh et le comté de Londonderry; superficie 488,456 hectares, pop. 352,264 hab. Montagneux au N. et à l'E., marécageux au S.-O., le sol, d'ailleurs fertile et nourrissant un nombreux bétail, est arrosé par le Main, le Six-Mile-Water et le Bann. La structure géologique du comté présente du porphyre, de la chaux, du lignite, du sel gemme et surtout des basaltes, dont les remarquables colonnes forment sur la côte N. la *Chaussée des Géants*. Filatures nombreuses, manufactures de coton, pêcheries de saumons. Ce comté est divisé en quatorze baronnies; ses villes principales sont: Antrim, Ballymena, Belfast, Carrickfergus, etc. L'histoire de ce comté pendant les trois siècles antérieurs au règne d'Elisabeth d'Angleterre, qui y établit solidement la domination anglaise, ne fut qu'une série de luttes soulevées par les membres de la famille O'Neill contre les Anglo-Normands.

ANTRIMOLITE s. f. (an-tri-mo-li-te — de *Antrim*, n. de lieu). Minér. Nom donné à une variété de mésotype contenant de la chaux et de la potasse, trouvée sur la côte nord d'Antrim en Irlande.

ANTROCARPE s. m. (an-tro-kar-pe — du gr. *antron*, antre; *karpos*, fruit). Bot. Genre de lichens, syn. de *thélothrème*.

ANTROCÉPHALE s. m. (an-tro-sé-fa-le — du gr. *antron*, antre; *kephalê*, tête). Bot. Genre de la famille des hépatiques, voisin des marchanties, et renfermant une seule espèce, qui croît dans l'Inde.

ANTRODOCO, ville des Abruzzes, Italie méridionale, située sur un plateau entouré de hautes montagnes, près de la rive droite du Velino, à 11 kilom. E. de Civita-Ducale. Pop. 2,600 hab. Forêts considérables; foires importantes.

ANTROLLER v. a. ou tr. (an-tro-lé). Terme d'argot. Emporter, emmener.

ANTROPHYE s. f. (an-tro-fi — du gr. *antron*, antre; *phuô*, je nais). Bot. Genre de fougères renfermant environ quinze espèces, dont la plupart croissent dans l'Inde, ainsi qu'aux îles Maurice et de la Réunion.

ANTRUSTIONS s. m. pl. (an-tru-sti-on — du sax. *an*, en; *trust*, fidélité). Francs placés sous la protection du roi, qui faisaient partie de sa *trust* ou compagnie particulière, le suivaient à la guerre, le servaient dans son palais, et l'approchaient enfin d'une manière plus intime que ses leudes et que ses fidèles.

ANTSINGUE s. f. (an-tsin-ghe). Métrol. Mesure de superficie équivalant à 14 ares.

ANTSJAC s. m. (an-tsjak). Bot. Espèce de figuier de Java.

ANTUATES, petit peuple de l'empire romain, habitait, au N.-O. de la Gaule Cisalpine, la vallée d'Antuates, dont les montagnes recélaient des mines d'or. Pline rapporte que le sénat défendit d'y employer plus de cinq mille esclaves. C'est aujourd'hui le val d'*Anzasca*.

ANTUCO, cône volcanique de la Cordillière des Andes, dans le Chili (Amérique du Sud), par 36° 50′ lat. S., et 72° 40′ long. O.; altitude, 2,800 m.; chaque éruption est accompagnée d'un orage épouvantable. Passage fréquenté.

ANTUERPIA, nom latin d'Anvers.

ANTUNNACUM, nom latin d'Andernach.

ANTURE s. f. (an-tu-re). Bot. Syn. de *carisse*.

ANTUSE s. f. (an-tu-ze). Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses, voisin des pulténées.

ANTWERPEN, nom flamand d'Anvers.

ANUABLE adj. (a-nu-a-ble). Facile, qui accorde aisément. Vieux mot.

ANUANT (a-nu-an) part. prés. du v. Anuer.

ANUBIE s. f. (a-nu-bî — de *Anubis*, n. pr.). Bot. Nom d'une espèce de laurier; syn. de *sassafras*.

ANUBIS, dieu égyptien, qui était adoré sous la forme d'un chien ou sous la forme humaine avec une tête de chien. Plutarque nous apprend qu'Anubis était fils d'Osiris et de Nephthys sa sœur, unie au dieu Typhon. Isis ayant découvert qu'Osiris, s'était approché de Nephthys par erreur, chercha l'enfant qui était né de cet adultère, et que Nephthys avait abandonné par crainte de son époux; elle le découvrit à l'aide de ses chiens et prit soin de son enfance. Lorsque plus tard Isis courut à la recherche du corps d'Osiris que Typhon avait assassiné, elle eut pour compagnon fidèle Anubis, qui s'était revêtu de la peau d'un chien. Regardé comme le compagnon, le gardien vigilant et inséparable d'Osiris, aussi bien que d'Isis, Anubis était associé à ces deux divinités dans le culte qu'on leur rendait. Dans un nome de l'Egypte moyenne, dont la capitale fut nommée par les Grecs *Cynopolis* (ville des chiens), il recevait des honneurs particuliers; l'animal qui lui était consacré comme symbole vivant, le chien, y était nourri aux frais du trésor. Du reste, le culte du chien s'étendait sur toutes les parties de l'Egypte. *Oppida tota canem venerantur*, dit Juvénal. « Lorsqu'un chien vient à mourir dans une maison, dit Hérodote, tous ceux qui l'habitent se rasent la tête en signe de deuil, puis ils ensevelissent son corps dans des caisses sacrées. » Confondu avec l'animal qui le représentait, Anubis a essuyé les plaisanteries de Lucien, qui, dans un de ses dialogues, nous montre Momus voulant mettre cet *aboyeur* à la porte du conseil des dieux. Aboyeur (*Latrator*), telle est l'épithète que lui donnent tous les poëtes latins. Properce s'indigne contre Cléopâtre qui « a osé, dit-il, opposer son Anubis *aboyeur* à notre Jupiter (*Ausa Jovi nostro latrantem opponere Anubim*). » Tout cela n'empêcha pas le culte d'Anubis de passer en Grèce d'abord, puis à Rome, où il se maintint longtemps même à côté de la religion chrétienne. Plusieurs auteurs, entre autres Plutarque et Lucain, font d'Anubis le symbole de l'horizon qui sépare le monde supérieur du monde inférieur. Il découvre le soleil à son lever, l'introduit dans notre hémisphère, le dérobe aux regards en le renvoyant par la porte occidentale dans l'hémisphère inférieur, puis reprend la lune, qu'il suit de même dans son cours. Il a pour emblème le chien, parce que le chien a la faculté de discerner les objets la nuit comme le jour, et parce que cet animal est le compagnon fidèle de l'homme, comme Anubis l'est du soleil et de la lune.

Anubis (REPRÉSENTATION DIVERSES D'). Ce dieu était figuré ordinairement avec un corps d'homme et une tête de chien. D'après Diodore, les Egyptiens le représentèrent ainsi parce qu'il aurait eu pour habitude de porter un casque recouvert d'une peau de chien, lorsqu'il accompagnait Osiris dans ses expéditions guerrières. Une statue en granit noir de la villa Albani est fort remarquable : la tête, qui tient de celle du chat, du lion et du chien, est coiffée d'une espèce de mitre chargée de plis tombant sur les épaules. Derrière cette coiffure, à laquelle les égyptologues donnent le nom de *claft*, se trouve un disque figurant le soleil ou la lune, ou peut-être une sorte de nimbe, d'auréole. Quelquefois Anubis est représenté sous la forme complète du chien; dans ce cas, il a le museau pointu et le corps svelte d'un levrier, les oreilles dressées, la queue pendante et très-fournie. Plusieurs archéologues reconnaissent à ces différents détails la forme du chacal sous laquelle Anubis aurait été particulièrement adoré, comme divinité assistant au jugement des âmes et présidant aux embaumements. Une stèle, décrite dans le catalogue du cabinet de M. Mimant, représente un homme faisant une offrande à Anubis figuré ainsi par un chacal couché; une autre stèle de la même collection nous montre ce dieu debout près du lit funéraire d'Osiris, sur lequel se penchent Isis et Nephthys, également debout, et portant les mains à leurs yeux en signe d'une profonde affliction.

ANUÉ, ÉE (a-nu-é) part. pass. du v. Anuer.

ANUER v. a. ou tr. (a-nu-é). Chass. Tirer à propos, dans le moment favorable. Se dit surtout par rapport aux perdrix : ANUER *une perdrix, une compagnie de perdrix.*

ANUITÉ, ÉE (a-nu-i-té) part. pass. du v. S'anuiter.

— Obscurci par la nuit, en parlant des choses : *Nous passâmes trois salles* ANUITÉES *et presque sans meubles.* (Chateaub.)

ANUITEMENT s. m. (a-nui-te-man — rad. *nuit*). Entrée de la nuit. (V. NUIT.) On écrit aussi ANUISTEMENT.

ANUITER (S') v. pr. (sa-nu-i-té — rad. *nuit*). Se laisser surprendre par la nuit : *Il ne faut pas* S'ANUITER *dans cette forêt, dans ces montagnes.*

ANUND, roi de Suède, surnommé **Braut**, c'est-à-dire destructeur des forêts. Il commença à civiliser la Suède, fit ouvrir des routes, publia les règlements les plus sages, et fit brûler une partie des immenses forêts qui couvraient le pays.

ANUND II (Jacob), roi de Suède, succéda en 1024 à son père Olaüs, premier roi chrétien, et contribua lui-même à la propagation du christianisme dans ses Etats. Il périt en 1035 dans une guerre entreprise contre Canut, roi de Danemark et d'Angleterre.

ANURADHAPURA, village de l'île de Ceylan, dépendance de l'Indoustan anglais, à 109 kil. O. de Trinkomaly, sur l'emplacement de l'ancien *Anurogrammum*, ville très-importante, qui fut pendant douze siècles la capitale de l'île entière. Ruines magnifiques de temples et de palais royaux.

ANURE s. m. (a-nu-re — du gr. *a* priv.; *oura*, queue). Bot. Genre de la famille des légumineuses, formé aux dépens des gems.

ANURIE s. f. (a-nu-rî — du gr. *a* priv.; *ouron*, urine). Pathol. Suppression de la sécrétion urinaire.

ANUS s. m. (a-nuss — mot lat. qui a le même sens). Ouverture extérieure du rectum, qui donne passage aux excréments, chez l'homme et chez la plupart des animaux : *Avoir une fistule à l'*ANUS. *Se faire mettre des sangsues autour de l'*ANUS. *L'homme et les mammifères ne rendent par l'*ANUS *que les seuls excréments ; dans les autres animaux vertébrés, il sert en même temps d'issue à l'urine.* (G. Cuv.)

— Bot. Orifice postérieur des fleurs monopétales.

— **Encycl.** Anat. hum. L'*anus* se présente sous la forme d'une ouverture très-étroite, arrondie, placée au sommet d'une dépression cutanée. En général, l'écartement des fesses ne permet de voir que la portion cutanée de l'*anus;* la muqueuse demeure cachée aux regards. Lorsque la muqueuse anale se laisse voir lâche et déplissée à une profondeur d'un centimètre et plus, l'*anus* prend le nom d'*infundibuliforme* (en entonnoir). « Cette disposition, dit M. Malgaigne, sans fournir une démonstration absolue, est au moins une présomption très-grave que l'individu se prête à la *pédérastie.* »

La peau, à mesure qu'elle s'approche de l'ouverture, devient plus fine et prend une teinte plus foncée. Elle est criblée de follicules qui sécrètent une matière huileuse et odorante ; enfin, dans l'ouverture anale même, elle présente un certain nombre de plis qui ont pour usage de faciliter la dilatation de l'*anus*, et qu'on peut faire disparaître en dilatant cet orifice, même modérément. C'est au fond de ces plis que siégent communément les *fissures* à l'*anus*. La circonférence de l'*anus* constitue un conduit haut de 10 à 12 millimètres, formé par une couche moitié cutanée, moitié muqueuse, doublée de deux anneaux musculaires, le *sphincter externe* et le *sphincter interne* de l'*anus*. Ce sont ces anneaux musculaires qui froncent l'orifice anal et le ferment de manière à empêcher la sortie des matières contenues dans l'intestin.

L'orifice anal ne présente pas une conformation tout à fait identique dans les deux sexes. Chez la femme, l'*anus* est plus antérieur et plus superficiel que chez l'homme. La peau de l'*anus*, chez ce dernier, est recouverte de poils plus ou moins abondants, suivant les individus ; elle n'en présente pas chez la femme.

Les artères et les veines qui se distribuent à l'*anus* sont les artères et veines *hémorrhoïdales inférieures*. Les vaisseaux lymphatiques de l'*anus* forment deux groupes distincts : les uns naissent de la peau, et les autres de la muqueuse. Les nerfs de l'*anus* viennent du nerf honteux interne, branche du plexus sacré et du plexus hypogastrique.

— Anat. comp. Chez la plupart des mammifères, ainsi que chez l'homme, l'*anus* est distinct et situé derrière les organes génitaux et urinaires. Chez les monotrêmes (ornithorhynque et échidné), l'intestin rectum, les organes urinaires et ceux de la génération se terminent dans une poche commune qui porte le nom de cloaque ; il n'y a par conséquent qu'une seule ouverture extérieure pour les excréments, l'urine, le sperme et les œufs. Le nom de monotrême (*monon*, seul ; *trêma*, ouverture) indique cette disposition qui se retrouve dans les deux grandes classes des oiseaux et des reptiles. Un grand nombre de mammifères présentent au pourtour de l'*anus* des organes sécrétoires qui donnent naissance à une humeur plus ou moins odorante ; tels sont le castor, la civette, la genette, la mouffette, etc.

Chez les oiseaux, les sauriens et les ophidiens, l'ouverture extérieure du cloaque a la forme d'une fente longitudinale ; elle a la forme d'un T dans les grenouilles, et celle d'une fente longitudinale, garnie de deux lèvres renflées, dans les salamandres.

Le rectum du poisson s'ouvre, en général, tout simplement par un *anus* rond, situé immédiatement au-devant de l'orifice des organes urinaires et génitaux dans une cavité oblongue qui se voit en avant de la nageoire anale. Cette cavité, plus profonde chez les raies et les squales, ressemble au cloaque des oiseaux et des reptiles.

Chez les articulés (insectes, arachnides, crustacés, annélides), l'*anus* est généralement placé à la partie postérieure du corps ; souvent il est accompagné d'organes particuliers, tels que la bourse à venin du scorpion, celle des abeilles et des guêpes, les filières des araignées, etc.

Chez les mollusques céphalopodes (seiche, poulpe), l'intestin se termine dans une cavité infundibuliforme située à la région antérieure du cou, et par laquelle sortent les excréments, les œufs ou l'encre. Chez les mollusques gastéropodes, l'orifice anal se trouve généralement dans le voisinage de l'ouverture des organes respiratoires. Parmi les rayonnés, il en est dont le tube digestif ne présente qu'une seule ouverture faisant office de bouche et d'*anus ;* d'autres ont le tube digestif ouvert aux deux extrémités ; comme il est en même temps recourbé sur lui-même, les deux ouvertures se trouvent voisines.

— Chir. L'*anus* peut être le siége d'un grand nombre d'affections plus ou moins graves, telles que *fistules*, *fissures*, *hémorrhoïdes*, etc. (V. ces mots.) En naissant, l'enfant peut présenter différents vices de conformation de l'anus ; ce sont le *rétrécissement*, l'*imperforation de l'anus*, l'*anus contre nature*. V. IMPERFORATION, RÉTRÉCISSEMENT.

— *Anus contre nature.* L'*anus contre nature* ou *anormal* appartient à la tératologie, à la pathologie et à la thérapeutique chirurgicale. Il peut être *congénital*, c'est-à-dire exister au moment de la naissance ; il peut être *accidentel*, c'est-à-dire se former à la suite de plaies, d'abcès, d'ulcérations, de perforations de l'intestin ; enfin, il peut être pratiqué par le chirurgien, pour arracher les malades à une mort certaine.

— *Anus anormal congénial.* Les *anus anormaux congénitaux* peuvent s'ouvrir à la surface de la peau, ou dans une des cavités qui existent autour du rectum, telle que la vessie, l'urètre, le vagin. Quand l'ouverture anormale existe à la surface de la peau, elle peut se rencontrer : 1° à la région périnéale ; 2° au niveau des organes génitaux, 3° à la face postérieure du tronc, 4° sur la paroi abdominale.

— *Anus anormal accidentel.* Toute solution de continuité du canal intestinal peut être suivie d'un *anus* contre nature ; mais ceux que l'on observe se sont presque toujours produits à la suite de hernies étranglées, soit que la gangrène ait déterminé une perte de substance de l'intestin, soit que la violence des efforts du taxis ait pu le rompre dans son sac herniaire, soit qu'il ait été blessé, ouvert dans l'opération de la hernie étranglée, soit enfin qu'une erreur de diagnostic ait fait prendre au chirurgien une tumeur herniaire pour un abcès, et l'ait ainsi conduit à plonger le bistouri dans cette tumeur.

La condition indispensable à la formation d'un *anus* contre nature, c'est que les deux bouts de l'intestin perforé, bout supérieur, bout inférieur, contractent avec la paroi abdominale des adhérences assez solides pour s'opposer à leur déplacement, et, par là, à l'épanchement des matières dans la cavité péritonéale.

L'*anus* contre nature se présente, dit M. Nélaton, sous la forme d'une ouverture plus ou moins arrondie, quelquefois irrégulière ; la peau qui entoure cette ouverture adhère aux parties sous-jacentes ; elle est dure, épaisse, froncée, et comme enfoncée vers la cavité abdominale, et se continue avec la muqueuse de l'intestin. Entre l'orifice tégumentaire et celui de l'intestin se trouve un espace par lequel passent les matières, et qui a reçu le nom d'*entonnoir membraneux*, d'*infundibulum*. La longueur de ce canal est variable ; elle tend à augmenter de plus en plus.

Presque toujours, dans l'*anus* contre nature, les deux bouts de l'intestin forment un angle plus ou moins aigu, et dont le sommet est formé par la partie qui a échappé à la solution de continuité et qui les tient réunis. Cette partie, qui fait saillie dans l'entonnoir, a reçu le nom d'*éperon*. Quand l'angle est très-aigu, c'est-à-dire quand les deux bouts adossés par leur surface convexe viennent s'aboucher presque parallèlement entre eux à l'ouverture des parois abdominales, l'éperon, très-développé, forme entre eux une sorte de barrière qui ne permet pas aux fèces de passer du bout supérieur dans le bout inférieur. Il faut remarquer que la rétraction du mésentère, en même temps qu'elle allonge peu à peu l'infundibulum en luttant contre les adhérences qui retiennent l'intestin fixé aux parois abdominales, tend à effacer de plus en plus la saillie de l'éperon, et favorise ainsi la guérison spontanée de l'*anus* contre nature.

Lorsque l'*anus* contre nature est abandonné à lui-même, il a quatre modes de terminaison : 1° le malade peut succomber soit au défaut d'alimentation si la plaie occupe une région trop peu éloignée de l'estomac, soit aux complications de l'affection, par exemple à l'engorgement de l'infundibulum et à l'infiltration des matières stercorales dans l'épaisseur des téguments de l'abdomen ; 2° la maladie peut se prolonger indéfiniment ; 3° l'*anus* contre nature peut être remplacé, au bout d'un certain temps, par un pertuis fistuleux qui reste stationnaire ; 4° il peut disparaître complètement. La guérison spontanée trouve un obstacle dans la saillie de l'éperon, et, comme nous l'avons dit, une condition favorable dans l'allongement de l'infundibulum, qui tend à effacer cette saillie.

Tous les efforts du traitement de l'*anus* contre nature doivent naturellement être dirigés contre l'obstacle que rencontre la guérison spontanée, c'est-à-dire contre l'espèce de cloison qui ne permet pas aux matières de passer dans le bout inférieur de l'intestin, contre l'éperon. On peut dire que ce traitement consiste soit à repousser l'éperon en arrière par une compression méthodique, soit à détruire cette cloison par un procédé quelconque, séton passé à travers, incision, cautérisation.

— *Anus artificiel.* Dans certaines circonstances, l'établissement, par une opération, d'un *anus* contre nature constitue la suprême et la seule ressource de l'art : c'est quand une lésion ou une anomalie (imperforation de l'anus, étranglement interne, développement d'une tumeur qui comprime une portion de l'intestin, etc.) devient un obstacle invincible au cours et à l'issue naturelle des matières. L'*anus* contre nature prend alors le nom d'*artificiel ;* il peut n'être que temporaire, si la lésion qui a commandé l'opération est de nature à disparaître ; il est permanent, si cette lésion doit persister. Deux méthodes ont été conseillées pour établir un *anus* artificiel : dans l'une, on se propose d'aller ouvrir l'intestin dans la fosse iliaque ; dans l'autre, d'ouvrir l'S iliaque du colon dans la région lombaire gauche. Chacune de ces méthodes compte plusieurs procédés.

— Méd. vét. L'examen de l'*anus* est important dans le choix des animaux domestiques, et du cheval en particulier. L'*anus*, saillant dans le cheval jeune et en bonne santé, est bordé d'une espèce de bourrelet formé par le sphincter. Au contraire, quand l'animal est vieux et épuisé par le travail ou la maladie, l'*anus* s'enfonce, et quelquefois devient béant, défaut très-grave, surtout en raison des causes qui le produisent. L'*anus* peut être le siége d'une fistule consécutive à l'opération de la queue à l'anglaise. Dans les chevaux de robe très-claire, l'*anus* présente souvent à son pourtour des tumeurs noires appelées *mélanoses*, susceptibles d'acquérir un grand volume, et dont l'ablation nécessaire donne naissance à des ulcères fétides très-difficiles à guérir.

Dans le bœuf, l'*anus* n'est ni saillant, ni bordé d'un bourrelet comme dans le cheval. L'*anus* du chien devient au contraire d'autant plus saillant que l'animal est plus vieux.

ANVERS (en lat. *Antuerpia ;* en flam. *Antwerpen*), grande ville de la Belgique, ch.-lieu de la province de ce nom, à 44 kilom. N. de Bruxelles ; 100,000 hab. Place forte ; vaste port, sur la rive droite de l'Escaut, pouvant contenir mille vaisseaux ; l'une des villes les plus commerçantes des deux mondes. Industrie très-active : nombreuses raffineries de sucre, fonderies, tanneries, filatures de lin et de coton ; fabriques de chapeaux, de draps, de lainages et de tapis ; manufactures de soie, de mousseline, de toiles cirées, etc. ; orfévrerie renommée, taille de diamants ; commerce maritime très-important. Son port est l'un des plus beaux de l'Europe ; Napoléon Ier disait : *C'est un pistolet chargé que je tiens sur la gorge de l'Angleterre.*

Dès le XIIIe siècle, Anvers était l'un des comptoirs les plus importants de la ligue hanséatique, et compta alors jusqu'à 200,000 hab. Cinq cents navires franchissaient chaque jour l'embouchure de l'Escaut, et plus de deux mille étaient à l'ancre devant la ville. Elle possédait d'immenses richesses. On raconte qu'un négociant nommé Daems, chez lequel Charles-Quint avait accepté à dîner, jeta au feu, après le repas, une reconnaissance de dix millions de florins qui lui étaient dus par ce prince : « Je suis trop payé, dit le Rothschild anversois, par l'honneur que Votre Majesté m'a fait aujourd'hui. » La décadence d'Anvers commença vers la fin du XVIe siècle, lors de la conquête espagnole, et son commerce fut ruiné par le traité de Westphalie (1648), qui fermait les bouches de l'Escaut. Pris par les généraux Labourdonnaye en 1792 et Pichegru en 1794, Anvers devint plus tard le ch.-lieu du départ. des Deux-Nèthes. Il reconquit alors une partie de sa splendeur passée ; Napoléon Ier y fit exécuter d'immenses travaux, qui devaient en faire l'un des grands ports militaires de l'empire. En 1815, Anvers retourna au roi des Pays-Bas. Bombardée en 1830 par le vieux général hollandais Chassé, qui s'était enfermé dans la citadelle, la ville tomba, le 23 décembre 1832, au pouvoir des Français, commandés par le maréchal Gérard ; elle fut alors remise à la Belgique. Anvers est la patrie des peintres Van-Dyck, Téniers, Gonzalès Coques, Van-Balen, Frans-Francken, Martin de Vos, Paul Bril, Pieter Nefs, Fr. Millet, Jordaens, Quentin Matsys ; du graveur Edelinck, du géographe Ortelius, du philologue Gruter, du typographe Plantin. Aujourd'hui, la province d'Anvers renferme trois arrondissements administratifs : Anvers, Malines et Turnhout, qui ont pour chefs-lieux les villes de même nom.

— *Monuments d'Anvers.* La CATHÉDRALE (Notre-Dame) rivalise en grandeur et en hardiesse avec les églises les plus célèbres de la chrétienté. Construite vers le milieu du XIIIe siècle, elle fut détruite en 1533 par un incendie, à l'exception du chœur et du clocher. D'ailleurs, le chœur avait été rebâti en 1521, et Charles-Quint en avait posé la première pierre. Le clocher, commencé en 1422 par l'architecte Jean Amélius, fut achevé en 1518 par Appelmans, de Cologne ; on le regarde avec raison comme un chef-d'œuvre architectural et comme le plus bel ornement de Notre-Dame d'Anvers. Il est construit en pierres de taille, et se compose de galeries superposées et découpées à jour qui vont en se rétrécissant d'étage en étage : Napoléon Ier comparait ses fines découpures aux dentelles de Malines. Un escalier de six cent vingt-deux marches conduit au sommet, d'où la vue embrasse une immense étendue. Ce clocher a 144 mèt. d'élévation, y compris la croix. Il contient un carillon de quatre-vingt dix-neuf cloches de diverses grosseurs, dont le son produit toutes les notes de la gamme à plusieurs octaves : un mécanisme ingénieux permet d'exécuter les morceaux de musique les plus compliqués. La cathédrale d'Anvers a 160 mèt. de longueur et 80 mèt. de largeur ; elle comprend sept nefs parallèles, dont la principale, celle du milieu, ne mesure pas moins de 117 mèt. de hauteur ; 126 piliers, formés de colonnettes en faisceaux, soutiennent 234 arcades voûtées. On comptait autrefois dans les bas-côtés trente-deux chapelles ; elles ont été dévastées pendant la Révolution française, puis, complétement supprimées. Au centre du transsept s'élève une lanterne octogone qui s'appuie sur des pendentifs à ogives et découpés. Une vive lumière éclaire les célèbres tableaux de Rubens : la *Descente de croix*, placée dans le croisillon méridional du transsept ; l'*Elévation en croix*, placée dans celui du nord, et l'*Assomption de la Vierge*, qui orne le maître-autel. Ces trois chefs-d'œuvre, emportés à Paris sous l'Empire, ont été restitués à Notre-Dame d'Anvers en 1816. Cette église possède en outre quelques belles peintures d'Otto Venius, de Diepenbeck, de Murillo, etc. Elle était autrefois remplie de meubles et de vases du plus grand prix : les révolutions ont tout emporté. La chaire, ouvrage de Verbruggen, est soutenue par les statues des *Quatre Parties du monde ;* l'abat-voix est formé d'arbrisseaux entrelacés, couverts d'une multitude d'oiseaux ; l'ensemble a quelque chose de bizarre qui plaît au vulgaire, mais que réprouve le bon goût. Les stalles du chœur, exécutées, il y a quelques années, par Durlet sur les dessins de Geefs, se distinguent par la richesse et la légèreté de l'ornementation, le fini et l'élégance du travail. On remarque encore, dans la cathédrale d'Anvers, les statues colossales des évangélistes, divers tombeaux, l'orgue, supporté par huit colonnes de marbre, etc.

EGLISE SAINT-JACQUES (L'), construite du XIVe au XVIe siècle. Le chœur, commencé en 1327, ne fut achevé que près de deux siècles plus tard ; la nef et la tour sont de la fin du XVe siècle. Le portail d'entrée est un beau morceau de sculpture. Le jubé, soutenu par des colonnes d'ordre ionique, est l'œuvre de Verbruggen. La chaire passe pour une des productions les plus remarquables du sculpteur Willemsens. Cette église renferme un grand nombre d'objets d'art du plus grand prix. Entre autres tableaux intéressants pour l'histoire de l'art flamand, on y remarque un *Saint Roch guéri de la peste*, morceau capital d'Erasme Quellyn ; une *Visitation* d'un excellent coloris, de Victor Wolfvoet, élève de Rubens, et une *Adoration de l'hostie*, de Pierre Thys, imitateur de Van-Dyck. C'est à Saint-Jacques que se trouve le tombeau de Rubens.

HÔTEL DE VILLE. Ce palais, d'une très-belle architecture (style renaissance), ayant quatre grands corps de logis en pierres de taille, et un beau frontispice, est orné d'un grand nombre de statues. Bâti d'abord en 1560 d'après les dessins de Cornelis Vriendt, il fut brûlé en 1576, et reconstruit, en 1581, tel qu'on le voit aujourd'hui. La façade, qui a 80 mèt. de longueur, repose sur une base rustique, et présente un avant-corps de cinq étages à colonnes de marbre veiné de blanc et de rouge. Une image colossale de la Vierge la surmonte. L'intérieur renferme des salles spacieuses et richement décorées.

BOURSE (LA), regardée comme le premier édifice de ce genre qui ait été bâti pour la commodité des transactions commerciales (1531), est décorée de riches piliers portant des arcs surbaissés en trèfle. On sait que ce magnifique monument a été incendié en 1858. Il va être prochainement réédifié.

CITADELLE (LA), monument qui a acquis une grande célébrité dans nos fastes militaires, en 1748 et surtout en 1832. Son enceinte, en forme de pentagone régulier, offre cinq fronts de fortifications, qui ont été élevés par les Espagnols, en 1568, sous la direction de l'ingénieur Daciotto, mais qui depuis ont subi de nombreuses modifications. Cette forteresse est séparée de l'Escaut par une digue.

MUSÉE. Le musée d'Anvers, un des plus célèbres de l'Europe, ne renferme guère plus de cinq cents tableaux, parmi lesquels se trouvent, il est vrai, de nombreux chefs-d'œuvre.

Nulle part, on ne peut mieux apprécier la grande école flamande à laquelle la ville d'Anvers a fourni tant d'illustrations. Les maîtres primitifs y sont représentés par des ouvrages extrêmement précieux, qu'un amateur distingué, le chevalier Florent van Ertborn, a légués, en 1840, à la ville dont il avait été bourgmestre. Entre autres chefs-d'œuvre, nous citerons : une *Madone* et une *Sainte Barbe*, qui portent la signature de Jan van Eyck ; une *Nativité*, de Josse de Gand ; sept tableaux de Gerard van der Meire, parmi lesquels un triptyque dont le sujet central est le *Portement de la croix;* les *Sept Sacrements*, une des plus admirables productions de l'école, longtemps attribués à Jan van Eyck, et reconnus aujourd'hui pour être de Rogier van der Weyden, auquel on a également restitué une délicieuse *Annonciation* qui passait pour être un ouvrage de Memling ; deux portraits de ce dernier, remarquables tous deux par la puissance du modelé et la profondeur du sentiment ; l'*Ensevelissement du Christ*, œuvre capitale de Quentin Massys. Viennent ensuite d'importants tableaux des Flamands du XVIe siècle qui adoptèrent la manière italienne : les *Quatre Marie* et les *Juges intègres*, de Jan Gossaert, plus connu sous le nom de Mabuse ; une *Adoration des mages* et trois portraits de Van Orley ; un grand et vigoureux *Martyre de saint Sébastien*, le *Triomphe du Christ*, etc., de Michel van Coxcyen ; la *Chute des anges*, composition très-fantastique de Frans Floris ; la *Tentation de saint Antoine* et quatre triptyques de Martin de Vos le Vieux ; la *Cène*, d'Ambrosius Francken le Vieux. Henri de Blés et Joachim Patenier, qui surent se préserver de l'imitation des Italiens, sont intéressants à étudier, le premier dans un *Repos en Egypte*, le second dans une *Fuite en Egypte*, fin paysage avec des figurines.

Otho van Veen, dont le musée possède six tableaux, entre autres deux *Episodes de la vie de saint Nicolas*, nous amène à Rubens, le roi de l'école flamande, dont il eut l'honneur d'être le maître. Ce grand artiste ne compte pas ici moins de vingt-trois compositions, pour la plupart célèbres : un *Calvaire* colossal, bien connu par la gravure de Bolswert et les innombrables reproductions qui en ont été faites ; une *Adoration des mages*, tableau de quatre mètres et demi de haut, qui passe pour avoir été achevé en treize jours ; un *Christ en croix*, désigné ordinairement sous le titre de *Christ à la paille;* deux tableaux d'un charme extrême, la *Vierge au perroquet* et l'*Education de la Vierge;* la *Communion de saint François d'Assise;* un portrait de toute beauté, celui du bourgmestre Rochox, ami intime de Rubens ; un tableautin d'une exquise finesse, le *Christ sur les genoux de sa mère*, qu'on a placé récemment au musée, avec plusieurs autres toiles léguées par Mlle Van den Hecke-Baut, etc.

Les œuvres de Van-Dyck ne sont ni aussi nombreuses, ni aussi importantes qu'on pourrait le désirer, dans le musée de la ville qui se glorifie d'avoir donné le jour à cet artiste éminent ; les meilleures sont : un *Christ déposé de la croix*, très-dramatique ; un *Christ au tombeau*, dont le Louvre possède une belle esquisse ; deux *Christ en croix* et un superbe portrait de *César-Alexandre Scaglia*, l'un des négociateurs de l'Espagne au congrès de Munster.

Parmi les compositions des autres disciples ou imitateurs de Rubens, on remarque : une magnifique *Cène*, de Jordaens ; des *Cygnes* et du *Gibier mort*, de Frans Snyders ; divers tableaux de Van Uden, Wildens, Gerard Zeghers, Van Tulden, Cornelis Schut, Diepenbeek, Erasme Quellin, etc. Il faut citer encore quelques pages importantes des maîtres qui, au XVIIe siècle, acquirent à côté de Rubens, et en dehors de son influence, une juste célébrité : la *Prédication de saint Jean-Baptiste*, de Hendrick van Balen ; un curieux *Portement de croix*, de Brueghel d'Enfer ; les *Œuvres de miséricorde*, de Frans Franken le Jeune ; *Elie au désert*, de Gaspard Crayer ; divers tableaux de religion et un très-beau portrait, de Cornelis de Vos ; le *Panorama de Valenciennes assiégée en* 1656 et une *Kermesse*, de David Téniers le Jeune ; un portrait de jeune femme très-fin, de Gonzalès Coque ; l'*Enfant prodigue*, de Paul Brill ; un *Concert de petits oiseaux*, de Jean van Kessel ; des fleurs, de Daniel Zeghers ; une nature morte, d'Ad. van Utrecht ; des animaux, de Jan Fyt, etc.

A cette énumération nous pourrions ajouter celle des ouvrages des artistes flamands du XVIIIe siècle ; il nous suffira de nommer parmi les représentants de cette période de décadence : Jean-Pierre Tassaert, Gaspard van Opstal le Jeune, Pierre Rysbrack, Gaspard Verbruggen le Jeune, Pierre Snyers, J.-J. Horemans le Vieux, F. Verbeeck, Pierre-Joseph Verhagen, Balthasar Beschey, André-Corneille Lens, Van Brée, et Balthasar-Paul Ommeganck, le plus célèbre de tous, mort en 1826.

La plupart des tableaux de l'école hollandaise proviennent de la donation faite par Mlle Van den Hecke-Baut ; les plus remarquables parmi les œuvres des maîtres primitifs sont : un *Saint Christophe*, de Dirk Stuerbout ; une *Tentation de saint Antoine*, de Hieronymus Bosch ; une *Vierge glorieuse*, de Jan Mostaert ; deux volets de triptyque, de Cornelisz Engelbrechtsen ; *David jouant de la harpe* et un joli sujet de genre, l'*Anneau*, de Lucas de Leyde, auquel sont attribués encore trois autres tableaux d'une authenticité douteuse.

Rembrandt n'a au musée d'Anvers qu'un tableau, un chef-d'œuvre, le portrait de sa première femme, *Saskia Uilenburg;* Govert Flinck, un *Paysage* avec figures ; Jan Victor, une *Noce;* Van der Helst, un portrait d'enfant ; Ph. Wouwerman, une *Halte d'hommes armés;* Ad. van Ostade, un *Fumeur;* Isaac van Ostade, un *Hiver;* Terburg, un *Intérieur de salon;* Albert Cuyp, des *Cavaliers arrêtés à la porte d'une hôtellerie;* Jan Steen, *Samson pris par les Philistins* et une *Noce de village*, deux chefs-d'œuvre d'esprit comique ; Salomon Ruisdael, une délicieuse petite marine ; Jacob Ruisdael, une *Entrée de forêt*, admirable de simplicité et de poésie rustique ; J.-B. Weenix, un *Port de mer;* Berghem, une de ses meilleures toiles, les *Maux de la guerre;* Wynants, Van de Velde, Both, de charmants paysages, etc.

Les autres écoles ne sont représentées au musée d'Anvers que par un très-petit nombre de toiles. Le contingent de l'Allemagne ne se compose guère que d'un *Adam et Eve*, de Lucas Cranach, et de deux portraits douteux, d'Holbein ; celui de l'Espagne, d'un Murillo apocryphe ; celui de l'Italie, d'un très-beau *Calvaire*, d'Antonello de Messine, élève de Van Eyck ; d'un *Saint Paul* et d'un *Saint Nicolas*, de Giotto ; d'un *Saint Romuald*, de Fra Angelico ; d'une *Vierge* et de trois petits sujets religieux, de Simone Memmi ; celui de la France, d'un grand tableau de Valentin (le *Brelan*), d'un portrait de *François II enfant*, de Jean Clouet, et d'une inestimable *Madone portant l'Enfant Jésus*, dans laquelle M. de Laborde a reconnu le portrait d'*Agnès Sorel*, peint par Jean Fouquet.

On remarque encore à Anvers : les églises de Saint-Paul et de Saint-Augustin, qui possèdent des tableaux de Rubens et de Van Dyck ; le Calvaire, les chantiers de la marine, le bagne, la cale d'embarcation, les bassins du port, les quais, la magnifique place appelée la place de *Meer*, etc. Les rues sont très-larges et généralement très-régulières. La ville est coupée en divers sens par huit canaux.

ANVERS (Siéges d'). La citadelle d'Anvers, une des plus fortes de l'Europe, a fait de cette ville une importante position stratégique, et l'a exposée aux attaques de toutes les armées qui ont envahi la Belgique. Elle a soutenu plusieurs siéges, entre lesquels deux surtout ont dans l'histoire une juste célébrité.

I. En 1584, les Pays-Bas étaient en pleine révolte contre la domination espagnole. Le prince de Parme parut devant Anvers, afin de soumettre la ville rebelle. La première magistrature était alors occupée par un citoyen énergique, Sainte-Aldegonde, qui fit jurer aux habitants de mourir plutôt que de retomber sous le joug odieux dont ils s'étaient affranchis. Mais le prince était un général habile et actif, qui mit tous ses soins à enfermer les Anversois dans un cercle de fer et de feu infranchissable. Il s'empara d'abord du fort de Liefkenshock, et quoiqu'il échouât ensuite dans l'attaque de celui de Lillo, il n'en poursuivit pas moins son entreprise avec une infatigable persévérance. Il avait commencé par élever des forts de tous côtés dans la campagne, pour se rendre maître des digues ; il conçut ensuite le dessein de fermer l'Escaut au moyen d'un pont gigantesque qui reliait ses deux rives, et fit creuser un canal large et profond, de deux lieues de longueur, pour faciliter le transport des matériaux. Effrayés du progrès des Espagnols, les assiégés, sous la direction d'habiles ingénieurs, recoururent de leur côté à des moyens de défense extraordinaires. Ils construisirent un vaisseau énorme, et l'armèrent d'une puissante artillerie destinée à foudroyer les redoutes que le prince avait fait élever sur les bords du fleuve. Mais cette lourde machine, que, dans leur espoir chimérique, ils avaient appelée la *Fin de la guerre*, ne leur rendit aucun service, et le pont fut achevé le 25 février 1585, composé de fortes estacades vers les deux rives de l'Escaut, et terminé, au milieu, par trente-deux barques reliées toutes ensemble par des chaînes à l'épreuve de tous les chocs. Cependant les Anversois ne négligèrent rien pour arrêter cette immense entreprise. Un célèbre ingénieur italien, Frédéric Giambelli, leur construisit deux de ces bâtiments destructeurs qu'on appela depuis *machines infernales*, et les chargea de blocs de pierre, de boulets, de toutes sortes de matériaux, dont l'éclat de la mine devait rendre l'action horriblement meurtrière. Le 4 avril, ces deux vaisseaux, appelés la *Fortune* et l'*Espérance*, descendirent le fleuve, n'ayant personne à bord, et suivant insensiblement le cours de la marée. La *Fortune* s'arrêta près de la rive gauche, et fit explosion avec un fracas si terrible, qu'elle réduisit en poudre une redoute voisine ainsi que la garnison. Mais l'*Espérance*, en éclatant, causa des ravages plus effroyables encore. Ce dernier vaisseau était arrivé au point de jonction d'une des estacades et des barques qui formaient le pont. La secousse fut telle, que l'Escaut sortit de son lit, et que ses vagues écumantes franchirent les rivages avec impétuosité ; l'air resta longtemps obscurci, et les instruments de mort vomis par cet épouvantable volcan, retombant de toutes parts, jonchèrent au loin la terre de cadavres affreusement mutilés. Cinq cents Espagnols perdirent la vie, et des milliers d'autres furent blessés. Cependant le pont ne reçut que des atteintes faciles à réparer, et le siége continua sans interruption. Les assiégés tentèrent un suprême effort au moyen du vaisseau colossal qu'ils avaient appelé la *Fin de la guerre*, mais ils ne réussirent qu'à le faire foudroyer par les redoutes voisines de l'Escaut. C'était leur dernière espérance ; de plus, la famine commençait à se faire cruellement sentir, et le peuple se révolta contre ses chefs, qu'il força à consentir à une capitulation. Elle fut signée le 17 août (1585), et le prince de Parme fit aussitôt son entrée triomphale dans la cité rebelle.

II. Lorsque la révolution de Juillet éclata, la Belgique, incorporée à la Hollande par les traités de 1815, était en proie à une fermentation fiévreuse qui allait bientôt se traduire par un appel ouvert à l'indépendance. Animés de sentiments antipathiques contre les Hollandais, avec lesquels ils différaient de mœurs, de langue, d'intérêts, de religion, les Belges supportaient avec impatience l'anéantissement de leur nationalité, malgré les efforts du roi Guillaume pour fondre les deux peuples et rendre définitive l'œuvre artificielle de la diplomatie. Le 26 août (1830), une insurrection embrasa Bruxelles ; quelques jours après, ce fut une révolution, que l'armée hollandaise, commandée par le second fils de Guillaume, le prince Frédéric, ne put parvenir à étouffer. Le 5 octobre, les Belges proclamaient l'indépendance de leur pays. Ils offrirent alors la couronne au duc de Nemours ; mais Louis-Philippe, qui s'exagérait les dangers d'une adhésion si conforme aux intérêts de la France, déclina cet honneur pour son fils, croyant faire à la paix un sacrifice qu'il ne faisait qu'à la peur.

Cependant le roi de Hollande s'était adressé aux puissances signataires des traités de 1815, et leur avait soumis son différend avec la Belgique ; alors commencèrent à Londres, entre les envoyés de la France, de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse, d'interminables négociations qui devaient durer plus de huit ans. On imposa aux parties belligérantes un armistice pendant lequel le congrès national belge offrit la couronne au prince Léopold, de la maison de Saxe-Cobourg, veuf d'une princesse anglaise. Léopold accepta, et fit son entrée à Bruxelles le 21 juillet 1831. Guillaume, mécontent de la marche des négociations, dénonça l'armistice, et reprit les hostilités contre la Belgique. C'est en ce moment que la France intervint activement pour faire respecter l'œuvre de la conférence. Les Hollandais occupaient encore Anvers ; une armée française, forte de cinquante mille hommes, et destinée à s'emparer de cette place de guerre fameuse, fut placée sous le commandement du maréchal Gérard, qui franchit la frontière le 15 novembre 1832. Par une conséquence bizarre des combinaisons tortueuses de la diplomatie, les Belges furent exclus de toute participation aux opérations du siége, bien qu'il fût entrepris à leur profit. Ainsi l'avait exigé la sainte-alliance. Le 29 novembre, à huit heures du soir, la tranchée fut ouverte sous la citadelle d'Anvers. Le général hollandais Chassé, sommé par le maréchal de se rendre, répondit qu'il était résolu à se défendre, et dès cet instant le siége fut poussé avec vigueur. Une sorte de convention tacite avait décidé, dans l'intérêt de l'humanité, que la ville d'Anvers resterait en dehors du cercle des opérations de l'attaque et de la défense. Les Français éprouvèrent des difficultés incroyables à établir la tranchée sur un terrain détrempé par les pluies ; cependant les batteries, sous la direction du général Neigre, furent promptement armées, et le 4 décembre, à onze heures, le feu contre la citadelle commença, nourri par cent quatre pièces, dont la moitié lançait des projectiles creux. Les Hollandais, qui avaient assez faiblement défendu les approches de la place, répondirent avec vigueur, et firent dès lors pressentir cette résistance opiniâtre qui devait honorer leur défaite et notre triomphe. Le maréchal Gérard, réduit à agir sur les fronts extérieurs de la citadelle, pour épargner Anvers, comprit qu'il était indispensable de l'isoler en lui fermant l'Escaut. Il ordonna aussitôt des travaux que la flotte hollandaise essaya inutilement d'interrompre. Les approches se poursuivaient avec une ardeur infatigable, bien que la garnison accablât nos travailleurs d'obus, de bombes et de boulets. Le tir des batteries françaises devint si constant et si précis, que bientôt les Hollandais se virent contraints de chercher un asile dans les casemates, et que les communications d'un bastion à l'autre durent se pratiquer sous terre. Le 13 décembre, le siége se trouvait déjà fort avancé. Devant la lunette Saint-Laurent, le progrès des travaux du génie avait permis d'établir un radeau sur le fossé, à la face gauche, et d'attacher le mineur à l'escarpe, près du saillant. De nombreux travaux furent exécutés dans la nuit suivante, sous la direction habile du général Haxo, et le 14, à cinq heures du matin, l'éclat de la mine ouvrit aux Français une brèche facile à envahir. Plusieurs compagnies s'y précipitent aussitôt, surprennent et enveloppent la garnison hollandaise, qui met bas les armes après une courte résistance. Ce premier succès doubla le courage des assiégeants, qui, d'ailleurs, n'avaient jamais cessé de considérer leur triomphe comme inévitable, malgré les obstacles de toute nature que la saison accumulait sous leurs pas. Le maréchal Gérard déployait une fermeté admirable et une prudence consommée, tandis que le tir de notre artillerie, dirigé avec une précision extraordinaire, faisait de l'intérieur de la citadelle un immense amas de décombres. Le moment arriva pour les Hollandais où il fallut céder. Entassés dans les poternes, sentant leurs forces épuisées, ne trouvant nulle part un abri contre les bombes françaises, ils ne pouvaient plus prolonger une résistance poussée à ses dernières limites et devenue impossible. Les assiégeants venaient de pratiquer une brèche énorme à la face gauche du bastion no 2. Jugeant, d'après l'impétuosité qu'ils avaient déployée jusqu'alors, que leur attaque serait irrésistible, le général Chassé se résigna enfin, le 23 décembre, à envoyer au maréchal Gérard deux officiers supérieurs chargés de traiter en son nom. L'article 2 de la capitulation spécifia que la garnison serait prisonnière de guerre, mais reconduite à la frontière, où ses armes lui seraient rendues aussitôt que le roi de Hollande aurait ordonné la remise des forts de Lillo et de Liefkenshoek, que leur position isolée n'avait pas permis d'enfermer dans le cercle des opérations du siége.

Tel fut ce mémorable siége d'Anvers, où nos soldats, quoique appartenant pour la plupart à une génération que la guerre n'avait point éprouvée, se montrèrent admirables d'ardeur, de discipline et d'intrépidité. Le duc d'Orléans y paya bravement de sa personne, et comme le maréchal Soult, obéissant à une inspiration malheureuse, demandait qu'on exemptât l'héritier présomptif de la couronne du service périlleux de la tranchée, le maréchal Gérard s'y opposa, et le prince lui en témoigna la plus vive reconnaissance.

ANVERSOIS, OISE s. et adj. (an-vèr-soi, oi-ze). Géogr. Habitant de la ville d'Anvers ; qui appartient à Anvers ou à ses habitants.

ANVILLE (J.-B. Bourguignon d'), célèbre géographe, né à Paris en 1697, mort en 1782. Une carte géographique que le hasard mit entre ses mains à l'âge de douze ans lui inspira une véritable passion pour la géographie. Il cultiva cette science avec tant d'application, qu'à l'âge de vingt-deux ans il obtint le brevet de géographe du roi, puis une place à l'Académie des inscriptions (1734), enfin le titre d'adjoint géographe de l'Académie des sciences. Ses cartes, au nombre de plus de deux cents, ont fait faire de grands progrès aux sciences géographiques ; elles sont, pour l'époque, des modèles d'exactitude, surtout celles qu'il a publiées sur la Grèce et l'Egypte. Pour ce dernier pays, notamment, les savants français de l'expédition d'Egypte ont pu constater l'étonnante sagacité de ses inductions. Les travaux de d'Anville ont servi à rectifier un grand nombre d'erreurs, principalement dans la géographie ancienne. Parmi ses ouvrages, on estime surtout ses cartes pour l'*Histoire ancienne* et l'*Histoire romaine* de Rollin ; son *Traité des mesures anciennes et modernes;* son *Traité des Etats formés en Europe après la chute de l'empire d'Occident*, etc.

ANVILLÉE s. f. (an-vi-lé — de *d'Anville*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des composées, voisin des buphthalmes, et renfermant une seule espèce qui croît en Asie Mineure et en Perse.

ANVOYE s. m. (an-voi-ie). Erpét. Nom vulgaire de l'orvet.

ANWEILER. V. Annweiler.

ANWÉRY, célèbre poëte persan, mais encore peu connu en Europe, né à Bedney, dans le Khorassan, mort l'an 597 de l'hégire (1200 de J.-C.). Il fut en grande réputation auprès de Sandjar, sultan seldjoucide, mais ayant voulu ajouter à sa réputation de poëte celle d'astronome ou d'astrologue, cette prétention lui porta malheur. Quelque temps avant la grande conjonction, qui, suivant les *Tables alphonsines*, eut lieu l'an 582 de l'hég. (1186 de J.-C.), Anwéry prédit que le jour où cette conjonction s'effectuerait serait marqué par un ouragan si impétueux, qu'il déracinerait les arbres et renverserait les maisons. Or ce jour-là même, l'air fut profondément calme. Cette mésaventure attira au poëte les railleries de ses ennemis et la disgrâce du sultan alors régnant. On a d'Anwéry des éloges, des satires et des *ghazels*, ou poésies érotiques. Nous ne connaissons de lui, en Europe, que deux seuls morceaux imprimés : le premier est une *Elégie* sur la captivité de Sandjar, fait prisonnier par les Ghouzz ; c'est un des plus beaux poëmes de la langue persane ; le second est un *Eloge* de Mandoud-ben-Zengury, traduit en allemand par Mme Chézy.

ANXANUM, ville de l'ancienne Italie, dans le Samnium, chez les Frentani, non loin de l'Adriatique, aujourd'hui *Lanciano*.

ANXIÉTÉ s. f. (an-ksi-é-té — lat. *anxietas*, même sens). Peine, tourment d'esprit, causé principalement par l'incertitude : Anxiété *pénible, cruelle. J'attends avec* anxiété *votre réponse. Ne laissez point gêner votre cœur par toutes ces* anxiétés. (Boss.) *Les yeux fixes, j'attendais avec une* anxiété *dévorante que cette jeune femme ouvrit les siens.* (E. Sue.) *Que faire, monsieur le comte? dit la veuve dans un état d'affreuse* anxiété. (E. Sue.) *Ah! mon Dieu! dit-elle en cherchant avec* anxiété *dans une petite corbeille de jonc, je ne trouve plus mon alcali.* (E. Sue.) *Il serait impossible de peindre les chagrins et les* anxiétés *sans nombre qui torturent le malheureux Maure.* (E. Sue.) *Les yeux fixés sur moi, elle attendait avec* anxiété *ma réponse.* (G. Sand.) *La famille se sépara pleine d'*anxiété *et d'alarmes.* (G. Sand.) *Les populations cherchent avec* anxiété *la liberté depuis des siècles : c'est le régime in-*

dustriel qui la leur donnera. (Mich. Chev.) *La pâleur couvrit le front du jeune homme; il regarda autour de lui avec* ANXIÉTÉ. (Alex. Dum.) *L'*ANXIÉTÉ *était au comble en Europe, à cette époque.* (V. Hugo.)

— Pathol. Sentiment de gêne et de resserrement à la région précordiale, qui réduit le malade à une agitation perpétuelle : *La soif n'a point de crépuscule, et dès qu'elle se fait sentir, il y a malaise,* ANXIÉTÉ, *et cette* ANXIÉTÉ *est affreuse, lorsqu'on n'a pas l'espoir de se désaltérer.* (Brill.-Sav.)

— **Syn. Anxiété, angoisse, inquiétude.** Ces mots expriment trois degrés du même état : *inquiétude* est plus faible que *anxiété*, et *angoisse* renchérit encore sur ce dernier.

— **Antonymes.** Ataraxie, calme, confiance, euthymie, indifférence, placidité, quiétude, sécurité, tranquillité.

ANXIEUSEMENT adv. (an-ksi-eu-ze-man — rad. *anxieux*). Avec anxiété : *Marie, sans être sûre de bien comprendre, rougit à ces mots et tint ses yeux* ANXIEUSEMENT *fixés sur ceux du chevalier.* (E. Beauchamp.)

ANXIEUX, EUSE adj. (an-ksi-eu, eu-ze — lat. *anxius*, même sens). Qui cause, qui dénote de l'anxiété : *Attente* ANXIEUSE. *Regard* ANXIEUX. *Silence* ANXIEUX. *Debray, au lieu de répondre, la laissa dans cette* ANXIEUSE *interrogation du regard et de la pensée.* (Alex. Dum.) *Evandale et Rumphius, enfiévrés par une curiosité* ANXIEUSE, *se penchaient sur le bord du puits.* (Th. Gaut.)

— En parlant des personnes, Qui éprouve de l'anxiété : *De quoi vous étiez-vous douté? demanda le jeune homme* ANXIEUX. (Alex. Dum.) Peu usité en ce sens.

ANXUR, anc. ville de l'Italie, aujourd'hui *Terracine*. L'an 403 av. J.-C., cette ville fut prise d'assaut par le général romain Fabius Ambustus.

ANXUR (c'est-à-dire *sans barbe*). Myth. Surnom donné chez les Volsques à Jupiter enfant. ‖ Temps hér. Nom d'un des alliés de Turnus.

ANYCHIE s. f. (a-ni-kî — du gr. *a* priv.; *nuchios*, nocturne). Bot. Genre de la famille des paronychiées, renfermant deux espèces, qui croissent dans l'Amérique du Nord.

ANYCTANGIE s. f. (a-nik-tan-jî — du gr. *anoiktos*, ouvert; *aggeion*, vase). Bot. V. ANŒCTANGIE.

ANYPHÆNE s. f. (a-ni-fè-ne — du gr. *anuphainô*, je ne tisse pas). Arachn. Section du genre clubione.

ANYPOTACTE s. m. (a-ni-po-ta-kte — du gr. *anupotaktos*, confus, troublé). Entom. Genre de coléoptères tétramères, formé aux dépens des charançons, et renfermant une seule espèce, qui vit dans la Colombie.

ANYSIDORE. Myth. gr. Syn. de *Anésidore*. V. ce mot.

ANYSIS, ville de l'ancienne Egypte; patrie du roi Anysis, détrôné par Sabacos, roi d'Ethiopie.

ANYSTIS s. m. (a-ni-stiss). Arachn. Genre d'acariens, formé aux dépens des trombidies.

ANYTUS. Myth. Un des Titans. On croyait qu'il avait été chargé de l'éducation de Junon.

ANYTUS, orateur athénien, un des accusateurs de Socrate. Il était tanneur, ou plutôt propriétaire d'une tannerie, et l'un des chefs de la démocratie. Persécuté par les trente tyrans, il avait, avec Thrasybule, contribué à leur expulsion et au rétablissement du gouvernement populaire. C'était un homme qui jouissait à Athènes d'une considération méritée. On rapporte qu'il avait contre Socrate quelques griefs personnels mêlés à ses griefs politiques. (V. SOCRATE.) Quoi qu'il en soit, il fut son principal accusateur, et l'un de ceux qui ont le plus contribué à sa condamnation. Après la mort du philosophe, dont le peuple reconnut l'innocence, Anytus, dit-on, fut, exilé à Héraclée; où les habitants l'assommèrent à coups de pierres. Le savant Fréret (*Mém. de l'Acad. des Inscr.*, t. XLVII) a émis des doutes sur la réalité de cet exil et de ce genre de mort.

Les noms d'Anytus et de Mélitus sont restés flétris dans l'histoire, et ils servent aujourd'hui à désigner ces accusateurs que de vils sentiments de jalousie et de vengeance soulevèrent dans tous les temps contre la vertu et le génie.

« Adieu, monsieur; il y a peu de Socrates en France, il y a trop d'*Anytus et de Mélitus*, et surtout trop de sots; mais je veux faire comme Dieu, qui pardonnait à Sodome en faveur de cinq justes. »

VOLTAIRE, *à Diderot*.

« Un homme tel que vous ne doit voir qu'avec horreur le pays où vous avez le malheur de vivre. On ne peut s'empêcher d'écrire à Socrate, quand *les Mélitus et les Anytus* se baignent dans le sang et allument les bûchers. »

VOLTAIRE, *à d'Alembert*.

« La plus grande partie de la vie de Xénophon se passa loin d'Athènes, soit dans les camps, soit sur une terre hospitalière, où les *Anytus* n'étaient guère à craindre. »

MÉRIMÉE.

ANZADA s. m. (an-za-da). Bot. Nom d'une plante de l'Afrique occidentale, avec laquelle on fait des étoffes.

ANZAFFE, nom d'une province de l'île de Madagascar, au N.-E. des montagnes Ambotismènes; des Ovas indépendants s'en sont rendus maîtres et y ont élevé une trentaine de villages dont les habitants se livraient au commerce des esclaves avant l'abolition de la traite. Privés de cet élément de prospérité, ils s'adonnent maintenant à la piraterie.

ANZARBA. A. ANAZARBA.

ANZASCA (VAL D'), vallée de l'Italie septentrionale, sur les frontières du Valais, province et à 12 kilom. S.-O. de Domo-d'Ossola, au S. du mont Rose; longueur 32 kilom. Ancien pays des Antuates, connu des Romains pour ses mines d'or.

ANZI, bourg de l'Italie méridionale, dans la Basilicate, à 20 kilom. S.-E. de Potenza; 3,297 hab.

ANZICO ou **MICOCO** ou **SALA**, contrée de l'Afrique dans la Guinée inférieure, au N. du Congo, montagneuse et très-riche en cuivre. Habitants actifs, braves, mais, au dire des voyageurs, d'une barbarie si révoltante, qu'ils vendent publiquement de la chair humaine. Cap. Monsol, à 1,200 kilom. de la côte; commerce d'ivoire, de peaux de bêtes.

ANZIN, bourg du dép. du Nord, arrond. de Valenciennes, centre de la plus grande exploitation houillère de France, employant plus de 8,000 ouvriers; pop. aggl. 5,048 hab. — pop. tot. 6,305 hab. Les mines d'Anzin furent trouvées après de longues recherches, en 1734.

ANZIO ou **PORTO D'ANZIO**, petite ville d'Italie, sur un promontoire, avec un port sur la Méditerranée, à 50 kilom. S. de Rome, sur l'emplacement de l'*Antium* des Romains; ruines et vestiges de l'ancienne ville.

ANZY-LE-DUC, ch.-lieu de cant. (Saône-et-Loire), arrond. de Charolles. L'église paroissiale, qui dépendait, avant la Révolution, d'un prieuré de bénédictins fondé au commencement du Xe siècle par saint Hugues de Poitiers, est un bel édifice du style romano-byzantin. Un savant archéologue du Brionnais, M. l'abbé Cucherat, croit qu'elle fut construite pendant la première moitié du XIe siècle. On y a découvert récemment, sous une épaisse couche de badigeon, des peintures murales du XIIe siècle, qui ont été restaurées avec beaucoup d'intelligence par M. J.-F. Maurice, élève de L. Cogniet. Ces peintures, fort précieuses pour l'histoire de l'art, représentent entre autres sujets : l'histoire de saint Jean-Baptiste en huit compartiments, l'*Ascension*, les attributs des évangélistes, diverses scènes tirées de la vie de saint Maur et de celle de saint Benoît.

AOCHLÉSIE s. f. (a-o-klé-zî — du gr. *a* priv.; *ochlos*, trouble). Méd. Etat de tranquillité, rémission des symptômes.

AOD, deuxième juge d'Israël, vivait de 1496 à 1416 av. J.-C. Voulant délivrer les Juifs de la tyrannie d'Eglon, roi des Moabites, il feignit d'avoir un secret important à révéler à ce prince, le poignarda, et dispersa son armée, dont il tua dix mille hommes.

AODON s. m. (a-o-don — du gr. *a* priv.; *odous*, *odontos*, dent). Ichth. Genre de poissons cartilagineux, formé aux dépens des squales, et qui n'a pas été adopté.

AOME s. m. (a-o-me — du gr. *a* priv.; *ômos*, épaule). Entom. Genre de coléoptères tétramères, voisin des charançons, et renfermant une seule espèce, qui vit en Perse.

AON. Temps hér. Fils de Neptune et de Pitané, ou de Jupiter et d'une nymphe. Il passa en Béotie, et s'établit dans une contrée à laquelle il donna son nom (Aonie).

AONES s. m. pl. (a-o-ne). Géogr. Peuple de la Grèce ancienne, qui, avant l'arrivée de Cadmus, habitait la Béotie. C'est de ce peuple que la Béotie tire le nom d'Aonie qu'on lui donne quelquefois.

AONIDES. Surnom des Muses, tiré des monts Aoniens, en Béotie, où elles étaient particulièrement honorées. ‖ On dit aussi dans le même sens AONIENNES :

Ce que ne ferait pas la muse aux grandes ailes,
La vierge *aonienne* aux grâces éternelles,
Vous le faites.

TH. GAUTIER.

AONIE s. f. (a-o-nî — de *Aon*, n. pr.). Zool. Genre d'annélides qui ne renferme qu'une seule espèce, la néréide aveugle.

AONIE. Géogr. Nom sous lequel les poëtes et les mythologues désignent souvent la Béotie.

AONIEN, IENNE s. et adj. (a-o-ni-ain, è-ne). Géogr. anc. Habitant de l'Aonie; qui appartient à cette contrée ou à ses habitants : *Les* AONIENS *descendaient d'Aon, fils de Neptune ou de Jupiter. L'Hélicon et le Permesse étaient les principaux monts* AONIENS.

— Myth. *Aonien*, Surnom d'Apollon, de Bacchus, d'Hercule.

AONYCHOPHORE adj. et s. (a-o-ni-ko-fo-re — du gr. *a* priv.; *onux*, ongle, et *phoros*, qui porte). Zool. Se dit des reptiles ophidiens qui sont dépourvus de tubercules en forme d'ongles à la partie postérieure du corps.

AOPLE s. m. (a-o-ple — du gr. *aoplos*, sans armes). Bot. Genre d'orchidées, renfermant une seule espèce, qui vit dans l'Inde.

AORASIE s. f. (a-o-ra-zî — du gr. *aorasia*; formé de *a* priv., et *oraô*, je vois). Antiq. Etat d'un dieu, d'une déesse, qui apparaissent à un mortel sous la forme humaine et n'en étaient reconnus, à leur démarche et à leurs formes, qu'au moment où ils s'éloignaient de lui. C'est ainsi que Neptune se montre aux deux Ajax sous la figure de Calchas; Vénus apparut à Anchise sous les traits d'une simple bergère; mais le faux Calchas et la fausse bergère, font, en s'éloignant, sentir leur divinité :

Et vera incessu patuit dea.

— **Antonyme.** Théophanie.

AORE s. m. (a-o-re — du gr. *aôros*, laid, difforme). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des curculionides.

AORISTE s. m. (o-ri-ste — Cette prononciation est indiquée par l'Académie; cependant, dans beaucoup de lycées et de colléges, on prononce a-o-ri-ste — du gr. *aoristos*, indéfini, indéterminé). Gramm. gr. Nom d'un temps du verbe qui présente l'action comme passée, mais sans indiquer s'il reste ou ne reste pas quelque chose de son effet au moment où l'on parle : *Premier* AORISTE. *Second* AORISTE. AORISTE *actif.* AORISTE *moyen.* AORISTE *passif.* ‖ Dans la grammaire arabe, second temps du verbe, qui remplit la fonction du présent et du futur.

— Les anciens grammairiens français appelaient *aoriste* le temps que nous désignons aujourd'hui sous le nom de *passé* ou *prétérit défini*, et ils nommaient *aoriste composé* notre *passé antérieur*. Plusieurs grammairiens modernes ont essayé de renouveler l'application de ces mots, mais l'usage ne l'a pas consacrée.

— **Encycl.** A l'exemple des Grecs, nous avons acquis une délicatesse de langage en substituant le prétérit défini au simple passé, quand il s'agit d'un temps concret, d'une époque dont il ne reste rien. Ainsi que l'observe Ch. Nodier, c'est une nuance utile que nous avons, comme les Latins, longtemps négligée, et qui était à peine déterminée du temps de Corneille :

Voici un exemple de l'*aoriste*, critiqué, à tort, par Voltaire :

Nous *partîmes* cinq cents; mais par un prompt renfort,
Nous nous *vîmes* trois mille en arrivant au port.

(*Le Cid*, acte IV, sc. III.)

Cependant l'*aoriste* (prétérit défini) est fort bien employé ici, puisqu'il s'agit de la veille.

AORNE ou **AORNOS**, pic très-élevé, situé dans la Bactriane, à l'E. de Bactra, aujourd'hui *Balk*, dans le Turkestan. Alexandre s'en empara après des efforts inouïs, et les peuples d'alentour qui s'y étaient réfugiés furent contraints de se rendre à discrétion.

AORNER v. a. ou tr. (a-or-né). Ancienne forme du verbe *adorner*.

AORSES ou **ADORSES** s. m. pl. (a-or-se ou a-dor-se). Géogr. anc. Nom d'un peuple qui habitait au nord de la mer Caspienne, près du Tanaïs.

AORTE s. f. (a-or-te — du gr. *aortê*, veine, vaisseau). Anat. Artère qui naît de la base du ventricule gauche du cœur, et qui est le tronc commun des artères qui portent le sang rouge dans toutes les parties du corps.

— **Encycl.** Anat. hum. *L'aorte*, dite aussi *grande artère* ou *artère dorsale*, part du ventricule gauche du cœur, et présente là, dans son intérieur, trois valvules dites *sigmoïdes* ou *semi-lunaires*, disposées de manière à permettre l'afflux du sang, mais à empêcher le reflux. A ces valvules répondent trois petites dilatations décrites par Valsalva sous le nom de *petits sinus aortiques*. Très-rapprochée du sternum à son origine, elle s'en éloigne bientôt pour se porter sur la partie latérale gauche de la colonne vertébrale, dont elle suit exactement les courbures, descend jusqu'à la quatrième ou cinquième vertèbre lombaire, où elle se termine en se divisant en deux branches qu'on appelle *iliaques primitives*.

Depuis son point de départ jusqu'à sa bifurcation terminale, l'*aorte* peut être idéalement distinguée en trois portions : 1° la *crosse de l'aorte*, qui se dirige d'abord en haut, à droite et un peu en avant, dans l'étendue de vingt-sept millimètres environ, puis se recourbe de droite à gauche et d'avant en arrière, en offrant dans la convexité de sa courbure un renflement marqué appelé *grand sinus aortique*, et, après avoir passé au-devant de la trachée-artère et des bronches, va s'appliquer et se terminer sur le côté gauche de la colonne vertébrale, au niveau de la quatrième vertèbre dorsale; 2° l'*aorte thoracique* ou *pectorale*, qui, faisant suite à la crosse de l'aorte, se porte immédiatement de haut en bas, le long de la colonne vertébrale, dans toute l'étendue de la poitrine ou thorax, et qui offre dès l'abord un calibre moindre que celui de la portion précédente, mais à peu près constant et uniforme dans toute la durée de son trajet; 3° l'*aorte abdominale*, qui, entrée dans l'abdomen par l'ouverture aponévrotique que présente l'écartement des piliers du diaphragme, est la continuation directe de l'*aorte* thoracique, et qui, diminuant peu à peu de calibre et se rapprochant de plus en plus de la ligne médiane, se termine au-devant de la quatrième vertèbre lombaire.

Enumérons maintenant les principales branches qui naissent de ces trois portions du tronc aortique. La crosse de l'*aorte* fournit : 1° les artères *cardiaques* ou *coronaires antérieure* et *postérieure* qui vont se ramifier dans le cœur; 2° l'artère *innominée* ou tronc *brachio-céphalique*, tronc commun des artères *carotide primitive* et *sous-clavière* droites, qui doivent elles-mêmes se subdiviser plusieurs fois par le service de la partie supérieure et droite du corps; 3° les artères *carotide primitive* et *sous-clavière* gauches, pour la partie supérieure et gauche du corps. Le tronc brachio-céphalique et les artères carotides primitive et sous-clavière gauches ont été désignés collectivement sous le nom d'*aorte ascendante*, par opposition aux portions thoracique et abdominale dont la réunion constitue l'*aorte descendante*. L'aorte thoracique fournit : 1° les artères *bronchiques* ou *bronchiales*, ordinairement au nombre de deux, destinées aux bronches; 2° les artères *œsophagiennes*, ordinairement au nombre de trois ou quatre, très-grêles, qui vont nourrir l'œsophage; 3° les artères *intercostales inférieures*, au nombre de huit ou dix de chaque côté pour les espaces intercostaux inférieurs, les supérieurs étant desservis par une branche de la sous-clavière. L'aorte abdominale fournit : 1° les artères *diaphragmatiques* ou *phréniques droite* et *gauche*, qui naissent souvent par un tronc commun et qui se ramifient principalement dans le diaphragme; 2° l'artère ou tronc *cœliaque*, qui se divise en trois branches pour le foie, l'estomac et la rate; 3° l'artère *mésentérique supérieure* pour l'intestin grêle et une portion du gros intestin; 4° les artères *rénales* ou *émulgentes* pour les reins; 5° les artères nommées *spermatiques*, chez l'homme, *utéro-ovariennes*, chez la femme, qui se rendent, suivant le sexe, aux testicules ou aux ovaires; 6° l'artère *mésentérique inférieure* pour le gros intestin; 7° l'artère *sacrée moyenne*, qui naît en arrière, un peu au-dessus de la bifurcation terminale de l'*aorte*, et qui est, pour ainsi dire, à l'état rudimentaire dans l'espèce humaine, dépourvue d'appendice caudal, mais se trouve, au contraire, fort grosse chez les animaux à queue volumineuse; 8° enfin les artères *iliaques primitives*, qui résultent de la bifurcation déjà mentionnée, et qui se divisent et se subdivisent pour distribuer le sang dans le bassin et les membres inférieurs.

Rangées, non dans l'ordre de leur naissance, mais d'après les régions qu'elles vont nourrir, les artères fournies par l'*aorte* sont distinguées par les anatomistes en *antérieures*, *postérieures*, *supérieures* et *inférieures*. Les *antérieures* ou *viscérales* se rendent dans les viscères du tronc : ce sont les artères cardiaques bronchiques, œsophagiennes, diaphragmatiques, l'artère cœliaque, les artères mésentérique supérieure et mésentérique inférieure, les artères rénales et spermatiques. Les *postérieures* ou *pariétales* se ramifient dans les parois de l'abdomen et du thorax : ce sont les intercostales inférieures, et trois ou quatre artères lombaires. Les *supérieures* se distribuent à la tête et aux membres thoraciques : ce sont le tronc brachio-céphalique, et les artères carotide primitive et sous-clavière gauches. Les *inférieures* sont destinées aux membres abdominaux : ce sont les artères iliaques primitives.

Pour tout ce qui concerne la structure de l'*aorte*, et l'office physiologique qu'elle remplit, nous renvoyons aux mots *artère* et *circulation*.

— Anat. comp. La disposition du système aortique présente, dans les diverses classes d'animaux, des différences importantes. Chez les animaux domestiques, le tronc commun qui sort du ventricule gauche et sert d'origine à toutes les artères, porte le nom d'*aorte primitive*. Après un trajet de cinq à six centimètres, dans lequel elle fournit les artères cardiaques, l'*aorte* primitive se bifurque et donne naissance aux artères *aortes antérieure* et *postérieure*. La première se divise en deux troncs : le *brachial* ou *brachio-céphalique* droit, et le *brachial* ou *brachio-céphalique* gauche, d'où naissent les artères carotides et les artères des membres antérieurs. L'*aorte* postérieure devient l'*aorte* thoracique et abdominale, et fournit les mêmes branches que chez l'homme. Chez l'oiseau, l'*aorte* se divise presque à son origine en trois troncs principaux. Les deux troncs situés à droite et à gauche fournissent les vaisseaux de la tête et ceux de la région pectorale correspondante. Le tronc situé au milieu descend dans la poitrine et constitue l'*aorte* descendante.

Chez les reptiles, le système artériel offre divers modes de disposition. Dans l'ordre des batraciens, qui est à tous égards l'ordre le plus inférieur de la classe, qui même, pour un certain nombre de zoologistes, forme, sous le nom d'amphibiens, une classe distincte de celle des reptiles, une artère unique sort du cœur univentriculaire où se mélangent le sang artériel, qui vient du poumon, et le sang veineux, qui vient de toutes les parties du corps; cette artère se divise presque aussitôt après son origine en deux branches, dont chacune fournit un rameau pulmonaire pour reporter au poumon et y faire artérialiser de nouveau une portion du sang mélangé, et quantité d'autres rameaux pour distribuer une autre portion de ce sang dans la moitié antérieure du corps, puis ces deux branches se réunissent et forment le plus ordinairement un tronc dit *ventral* ou *abdominal*, qui envoie ses ramifications dans la moitié postérieure du corps. Comme on le voit, l'*aorte* des batraciens représente non-seulement l'*aorte* des mammifères et des oiseaux, mais encore l'artère pulmonaire, spécialement destinée, chez ceux-ci, à conduire

au poumon le sang veineux. Dans les autres ordres de reptiles, il naît du cœur, outre l'artère pulmonaire, deux *aortes* formant deux crosses aortiques, qu'on distingue selon leur position en droite et en gauche, et qui se réunissent après un certain trajet en une seule *aorte* descendante. Le cœur étant encore univentriculaire, comme chez les batraciens, les deux *aortes* et l'artère pulmonaire charrient nécessairement un sang de même nature, c'est-à-dire un mélange de sang artériel et de sang veineux. Les crocodiles présentent une particularité remarquable. Ils ont, comme les oiseaux et les mammifères, un cœur à deux ventricules, dont l'un est le réceptacle du sang artériel ou rouge, et l'autre du sang veineux ou noir. Du premier ventricule, sort la grande *aorte* ou *aorte droite*, qui envoie un sang artériel pur à la tête et aux membres antérieurs; de l'autre ventricule, naît, outre l'artère pulmonaire, une autre *aorte*, l'*aorte gauche*, qui vient s'anastomoser avec l'*aorte* droite au devant de la colonne vertébrale; il en résulte que le tronc, les membres postérieurs et la queue, reçoivent un sang mélangé. Dans ce système artériel, l'*aorte* droite est seule l'analogue de l'*aorte* des animaux supérieurs; l'*aorte* gauche est l'analogue du *canal artériel*, qui, chez l'embryon des mammifères et des oiseaux, fait communiquer l'artère pulmonaire avec l'*aorte*.

Chez les poissons, où il n'y a pas de cœur gauche, les veines branchiales qui ramènent des branchies le sang hématosé, se réunissent en un tronc unique qui s'étend le long de la colonne vertébrale, et qui est souvent désigné sous le nom d'*artère dorsale*. Cette artère dorsale remplit les fonctions de l'*aorte;* comme elle est contractile, on l'a considérée comme l'analogue du cœur gauche des animaux supérieurs.

Les mollusques et les crustacés possèdent un cœur *aortique*, qui reçoit le sang vivifié par la respiration, et le pousse dans tout le corps. Le sang s'échappe de ce cœur par deux ou trois branches artérielles, et non par un tronc unique. Doit-on donner le nom d'*aorte* à chacune de ces branches, ou bien n'appeler ainsi, comme le faisait Cuvier, que la plus considérable d'entre elles?

— Embryog. La formation de l'*aorte*, étudiée chez les vertébrés supérieurs, témoigne d'une analogie remarquable entre l'état embryonnaire de ces animaux et l'état permanent des vertébrés inférieurs; elle a été invoquée à l'appui du principe d'anatomie philosophique, qui exprime, en la généralisant, cette analogie, et qui a été formulé de la manière suivante : l'*organogénie est une anatomie comparative transitoire, et l'anatomie comparative une organogénie permanente.* Suivant M. Serres, l'embryon du poulet ne présente pas d'*aorte* jusqu'à la quarantième heure de l'incubation; à ce moment apparaissent, au lieu d'un vaisseau unique, deux *aortes*, une pour chaque moitié du poulet, toutes deux continues avec une même extrémité du canal, qui est le premier rudiment du cœur; ces deux *aortes* latérales se portent l'une vers l'autre par un mouvement centripète, et finissent par se confondre en un tronc unique, de la soixantième à la quatre-vingt-dixième heure de l'incubation. Même duplicité primitive de l'*aorte* dans l'embryon des mammifères. La fusion s'opère dans l'embryon humain pendant le second mois de la gestation. Une fois formée, l'*aorte* communique, pendant tout le reste de la vie fœtale, avec l'artère pulmonaire par le *canal artériel*, qui va de celle-ci à la crosse aortique, se resserre de plus en plus à mesure qu'approche l'époque de la naissance, s'oblitère tout à fait chez le nouveau-né, et se transforme à la longue en un simple ligament.

Ces particularités anatomiques de l'état embryonnaire dans les vertébrés supérieurs, *aorte* double à l'origine, puis communication entre l'aorte pulmonaire et l'*aorte*, sont évidemment représentées par l'organisation permanente des reptiles. Ajoutons que la disposition passagère de l'embryon, qui fait communiquer l'*aorte* avec le système vasculaire à sang noir, persiste dans certains cas après la naissance, et produit ainsi la *maladie bleue* ou *cyanose*, caractérisée par la couleur bleuâtre des téguments. V. CYANOSE.

— Méd. L'*aorte* peut être le siége de maladies graves : inflammation, rétrécissement et oblitération, anévrisme.

— *Inflammation de l'aorte.* V. AORTITE.

— *Rétrécissement et oblitération de l'aorte.* Le rétrécissement et l'oblitération de l'*aorte* peuvent être produits soit par un resserrement simple du vaisseau, soit par la dégénérescence osseuse, crétacée, athéromateuse des parois, soit par la formation de caillots fibrineux. Ils s'accompagnent très-fréquemment d'hypertrophie et de dilatation du cœur; ce qui s'explique par l'énergie avec laquelle le cœur droit se contracte pour vaincre l'obstacle qui s'oppose au cours du sang, et par la stase de ce liquide dans les cavités du cœur. Ils ne peuvent guère se reconnaître pendant la vie; toutefois, on peut, suivant M. Grisolle, *soupçonner* un rétrécissement de l'*aorte:* 1° à l'existence d'une douleur locale siégeant dans un point correspondant à la coarctation du vaisseau; 2° à un bruit de souffle ou de râpe permanent au niveau du point rétréci; 3° à l'exagération des battements et au volume plus considérable des artères nées au-dessus de l'obstacle, tandis que celles qui se trouvent au-dessous du point rétréci sont le siége de battements beaucoup plus faibles. Les oblitérations et la plupart des rétrécissements de l'*aorte* sont des lésions incurables, mais qui peuvent permettre à celui qui en est affecté de prolonger assez loin sa carrière. Le traitement ne peut être que palliatif.

— *Anévrisme de l'aorte.* La plus fréquente et la plus dangereuse des maladies de l'*aorte* est l'anévrisme. Les anévrismes de l'*aorte* siégent le plus souvent dans la portion ascendante du vaisseau ou vers sa crosse. C'est là aussi qu'on trouve les tumeurs les plus volumineuses. La compression exercée par ces tumeurs sur les organes voisins peut amener les plus grands désordres : rétrécissement de la veine-cave supérieure, oblitération du tronc brachio-céphalique, des artères sous-clavière et carotide gauches, atrophie des nerfs phréniques ou des pneumo-gastriques, déplacement du cœur, usure et destruction des anneaux cartilagineux de la trachée, du sternum, des côtes, des corps des vertèbres, etc.; de là la diversité des symptômes qui peuvent révéler indirectement la présence d'un anévrisme de l'*aorte* pectorale. Les symptômes par lesquels il se manifeste directement sont : des battements insolites, forts, éclatants, isochrones au pouls, quelquefois doubles comme ceux du cœur quoiqu'ils s'en distinguent facilement, plus ou moins voisins de l'oreille, siégeant sur le sternum, ou perçus dans le dos seulement; un bruit de souffle ou de râpe dû au passage du sang à travers l'ouverture étroite de la tumeur; la sensation du frémissement dit *cataire*, lorsqu'on applique la main sur le point correspondant à l'anévrisme.

En général, la tumeur anévrismale fait des progrès incessants; elle devient de plus en plus considérable, et, après un temps variable, fait périr les malades. Ils meurent, les uns par la gêne de la circulation et de l'hématose, les autres d'inanition ou d'asphyxie, quand la compression de l'œsophage ou de la trachée met obstacle à l'entrée des aliments ou de l'air; d'autres par le cerveau, quand la compression de la veine-cave supérieure ne permet plus au sang de revenir librement de la tête; un grand nombre enfin par la rupture de l'anévrisme.

Les anévrismes de l'*aorte* reconnaissent deux espèces de causes : d'une part toutes les causes qui activent et excitent la circulation; de l'autre celles qui diminuent la résistance des parois artérielles, telles que incrustations osseuses, concrétions crétacées. Des saignées modérées, répétées à des intervalles plus ou moins longs, et l'administration de la digitale pour ralentir les battements du cœur, forment à peu près tout le traitement des anévrismes de l'*aorte*. Il faut conseiller au malade un régime doux, le repos le plus absolu de corps et d'esprit, proscrire tous les excitants. Si des accidents nerveux surviennent, on leur oppose les calmants et les antispasmodiques. Quand il existe une tumeur volumineuse faisant saillie à la peau, on se borne à prescrire quelques topiques astringents.

AORTECTASIE s. f. (a-or-tè-kta-zî — du gr. *aortê*, aorte; *ektasis*, dilatation). Pathol. Dilatation ou anévrisme de l'aorte.

AORTÉVRISME s. m. (a-or-té-vri-sme — du gr. *aortê*, aorte; *aneurusma*, dilatation). Pathol. Anévrisme de l'aorte.

AORTIQUE adj. (a-or-ti-ke — rad. *aorte*). Anat. Qui appartient, qui a rapport à l'aorte : *Ouverture* AORTIQUE *du diaphragme.*

— *Système aortique*, Ensemble des artères fournies par l'aorte. ‖ *Ventricule aortique*, Ventricule gauche du cœur. ‖ *Orifice aortique*, Orifice de communication du ventricule gauche du cœur avec l'aorte. ‖ *Valvules aortiques*, Valvules semi-lunaires ou sigmoïdes, au nombre de trois, que présente l'orifice aortique. ‖ *Sinus aortiques*, Renflements de l'aorte. Il y en a trois petits qui correspondent aux trois valvules aortiques, et un plus grand que présente la crosse de l'aorte à l'union de sa portion ascendante avec sa portion horizontale. ‖ *Courbures aortiques*, Courbures que présente l'aorte, et qui sont au nombre de trois; la principale constitue la crosse de l'aorte.

AORTITE s. f. (a-or-ti-te — rad. *aorte*). Pathol. Inflammation de l'aorte : AORTITE *aiguë*. AORTITE *chronique*.

— **Encycl.** L'*aortite* se distingue, comme toute inflammation, en *aortite aiguë*, c'est-à-dire à marche rapide, et en *aortite chronique*, c'est-à-dire à marche lente. Celle-ci est ordinairement le résultat de la première. Une sensation de chaleur, de feu dévorant, dans la poitrine et le ventre; des douleurs sourdes et profondes, suivant la direction de l'aorte; des lipothymies et des syncopes, des accès violents de suffocation et de toux; l'apparition rapide d'un œdème étendu que ne peut expliquer l'examen du cœur, du péricarde et des reins : tels sont les symptômes généralement signalés comme appartenant à l'*aortie aiguë*. M. Bouillaud y joint les pulsations énergiques du vaisseau. Du reste, aucun signe certain ne la révèle. D'après les observations de M. Corrigan, de Dublin, le groupe de symptômes désignés sous le nom d'*angine de poitrine* devrait se rapporter à l'*aortite*. Quant aux caractères anatomiques de l'*aortite*, ils sont ceux de l'artérite en général : rougeur, boursouflement, ramollissement, perte du poli de la membrane interne, avec production de fausses membranes, de caillots fibrineux et de suppuration.

Il est inutile de dire que l'*aortite* est une affection des plus graves. Elle peut amener le rétrécissement, l'oblitération, la perforation de l'aorte. Si l'on pouvait la reconnaître, on devrait la combattre par un traitement antiphlogistique énergique.

AORTOCLASIE s. f. (a-or-to-kla-zî — du gr. *aortê*, aorte; *klasis*, rupture). Pathol. Rupture de l'aorte.

AORTOLITHIE s. f. (a-or-to-li-tî — du gr. *aortê*, aorte; *lithos*, pierre). Pathol. Incrustation de l'aorte.

AORTOMALAXIE s. f. (a-or-to-ma-la-ksî — du gr. *aortê*, aorte; *malaxis*, ramollissement). Pathol. Ramollissement de l'aorte.

AORTOPATHIE s. f. (a-or-to-pa-tî — du gr. *aortê*, aorte; *pathos*, maladie). Pathol. Maladie de l'aorte.

AORTOSCLÉRIE s. f. (a-or-to-sklé-rî — du gr. *aortê*, aorte; *skléros*, dur). Pathol. Induration de l'aorte. ‖ On dit aussi AORTOSCLÉROSIE.

AORTOSTÉIE s. f. (a-or-to-sté-î — du gr. *aortê*, aorte; *osteon*, os). Pathol. Ossification de l'aorte.

AORTOSTÉNIE s. f. (a-or-to-sté-nî — du gr. *aortê*, aorte; *sténos*, étroit). Pathol. Rétrécissement de l'aorte. ‖ On dit aussi AORTOSTÉNOSIE.

AOSTE (Augusta Prætoria), ville de l'Italie septentrionale, ch.-lieu de la province et dans la vallée de ce nom, au confluent du Buttier et de la Doire, à 76 kil. N.-O. de Turin; évêché; 7,000 hab., dont une grande partie goîtreux et crétins. — Commerce de fourrages; cuirs, chanvres et vins excellents. Arc de triomphe élevé en l'honneur d'Auguste par Terentius Varron; pont romain; restes d'un amphithéâtre, tour carrée dite la *maison du préteur;* cathédrale du XV^e siècle; église collégiale de Saint-Ours; colonne élevée, en 1541, en mémoire de la fuite de Calvin. Patrie de saint Anselme, archevêque de Cantorbéry. — La province ou division d'Aoste, une des plus intéressantes du nord de l'Italie, est située entre la province d'Ivrée et la Suisse. Formée de plusieurs vallées toutes ravinées par un cours d'eau, enfermée entre les montagnes des Alpes et dominée par le Mont-Blanc, le Rosa et le Cervin, fertile en pâturages, en fruits de toute espèce et en vins estimés, cette province est riche en mines de fer, cuivre, plomb, argent, cobalt, manganèse, sel gemme; paillettes d'or dans le lit de quelques torrents. Elle renferme 73 communes, formant 7 districts; superficie, 2,500 kil. carrés; 84,000 hab. — Les *Salassi*, dont parle Strabon, premiers habitants de cette province, vaincus par les Romains, s'étant révoltés sous Auguste, furent vendus comme esclaves et remplacés par une colonie de 3,000 prétoriens, qui bâtirent *Augusta Prætoria*, actuellement Aoste. Depuis lors, elle resta entre les mains des maîtres de l'Italie septentrionale.

Aoste (LE LÉPREUX DE LA CITÉ D'). V. LÉPREUX.

AOTE s. m. (a-o-te — du gr. *a* priv.; *ous, ôtos*, oreille). Mamm. Genre de singes, formé aux dépens des sapajous, et renfermant une seule espèce, qui vit en Amérique.

— Bot. Genre de la famille des légumineuses et de la tribu des sophorées, renfermant un petit nombre d'espèces, qui croissent en Australie.

AOUDH, l'*Oude* des Anglais. V. OUDE.

AOUDJELAH ou **AUDJELAH**, l'*Augela* des anciens, oasis et ville de la régence de Tripoli. Dattes excellentes; grand commerce d'esclaves avec l'intérieur de l'Afrique.

AOUL s. m. (a-oul). Mot de langue orientale (Caucase), qui signifie campement : *Les karakalpaks ont dans leurs* AOULS *des juges particuliers.*

AOURAGHÈN ou **AWRAGHÈN**, nom d'une des tribus des Azkâr, dans la grande famille des Touâreg.

AOUROU-COURAOU s. m. (a-ou-rou kou-ra-ou). Ornith. Espèce de perroquets qui ont le front bleuâtre, avec une bande de même couleur au-dessus des yeux : *L'*AOUROU-COURAOU *est un bel oiseau qui se trouve à la Guyane et au Brésil.* (Buff.)

AOUS, fleuve de l'ancienne Grèce, en Epire, tombe dans l'Adriatique au-dessous d'Apollonia. Défaite de Philippe V, roi de Macédoine, par le consul Flamininus (198 av. J.-C.). C'est aujourd'hui le fleuve *Voiussa*, dans l'Albanie.

AOUST (Jean-Marie, marquis D'), conventionnel, né à Douai vers 1740, mort vers 1812, appuya constamment de son vote les mesures les plus violentes sans pouvoir cependant sauver son fils de l'échafaud. Il fut ensuite commissaire du Directoire dans son département, et maire de Quincy, après le 18 brumaire.

AOUST (Eustache D'), fils aîné du précédent, né à Douai en 1763, fut aide de camp de Rochambeau, et parvint au grade de général de division. La Convention ayant attribué à la trahison des revers qui n'étaient que le résultat de son incapacité, il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire, et monta sur l'échafaud en 1794.

AOUST-EN-DIOIS, bourg de France (Drôme), cant. de Crest, arrond. et à 37 kilom. S.-O. de Die, sur la Drôme; pop. 1,218 hab; papeteries, moulins à huile, fours à chaux; commerce de vins, fruits, fourrages. C'était une des colonies romaines établies sous le règne d'Auguste. Ruines romaines.

AOÛT s. m. (ou; quelques personnes prononcent a-ou, et sont ainsi logiquement amenés à dire mi-a-ou, prononciation qui viole toutes les règles, et qui appartient exclusivement au dialecte d'une famille de la race féline — corruption du mot lat. *augustus*, nom de l'empereur Auguste, auquel ce mois était consacré; autrefois on écrivait *aoust*). Le huitième mois de notre année : *Le premier, le second jour d'*AOÛT. *J'irai vous voir à la fin d'*AOÛT.

Je consens de bon cœur, pour punir ma folie,
Que tous les vins pour moi deviennent vins de Brie,
Qu'à Paris le gibier manque tous les hivers,
Et qu'à peine au mois d'*août* l'on mange des pois verts
BOILEAU.

— Par métonymie, Récolte, moisson qui se fait en août : *Faire l'*AOÛT. *L'*AOÛT *n'était pas commencé dans ce pays-là.* (Acad.) ‖ Dans cette acception, et surtout en poésie, on fait quelquefois concorder l'orthographe avec la prononciation, et l'on écrit *oût :*

Remuez votre champ dès qu'on aura fait l'*oût*.
LA FONTAINE.

Je vous paîrai, lui dit-elle,
Avant l'*oût*, foi d'animal,
Intérêt et principal. LA FONTAINE.

— Dans un sens analogue : *Faire son août*, pour Faire ses provisions, son marché : *Tantôt à la boucherie, ou le matin, pour tout le jour, je* FAISAIS MON AOÛT. (Le Sage.)

— *La mi-août*, Le quinzième jour du mois d'août : *Notre-Dame de* LA MI-AOÛT, *à* LA MI-AOÛT. (Acad.)

— Fig. L'âge mûr : *Bien des hommes eussent regardé comme un bonheur de l'épouser, à l'aspect des splendeurs de cet* AOÛT *(quarante-deux ans) chaudement coloré, plein de fleurs et de fruits, rafraîchi par de célestes rosées.* (Balz.)

— Prov. :

En *août* et en vendanges
Il n'y a ni fêtes ni dimanches,

Les travaux de la moisson ou de la vendange ne peuvent être interrompus pour quelque raison que ce soit; et fig. Il y a des obligations tellement impérieuses qu'on doit tout négliger pour les remplir. ‖ *Ce sont faucilles après août*, Se dit d'une chose qui vient trop tard, et répond à cet autre proverbe plus connu : *C'est de la moutarde après dîner.* ‖ *En moissonnant se passe l'août*, On ne s'aperçoit pas de la longueur du temps quand on travaille.

‖ Qui dort en *août*
Dort à son coût,

Celui qui ne sait pas profiter du temps, de l'âge favorable pour travailler, s'en repent plus tard.

‖ Quand il pleut en *août*,
Il pleut miel et moût,

Les pluies du mois d'août sont favorables à la végétation florale, et particulièrement au raisin. ‖ *Bourbes en mai, épis en août*, Les pluies du mois de mai présagent une abondante récolte.

— **Homonymes.** Houe, houx, ou, où; houe, houes, houent (du verbe *houer*).

— **Encycl.** Le mois d'*août* n'a pas toujours tenu dans le calendrier le rang qu'il occupe aujourd'hui. Chez les Latins, dans l'origine, il s'appelait *sextilis*, parce qu'il était alors le sixième mois de l'année, celle-ci n'étant que de dix mois et commençant en mars. Il conserva ce nom de *sextilis* dans les calendriers de Numa Pompilius et de Jules César. Déjà, cependant, Numa avait ajouté deux mois, janvier et février, aux dix qui divisaient l'année romaine, janvier au commencement de l'année et février à la fin, et le mois *sextilis* se trouvait le septième; plus tard, les décemvirs le reculèrent encore d'une place en transposant le mois de février, qui fut dès lors placé immédiatement après le mois de janvier. Ce fut pour complaire à la vanité de l'empereur Auguste qu'on changea la dénomination de *sextilis* en celle d'*Augustus*, d'où est dérivé par corruption notre mot *août*. Le mois *sextilis* venait immédiatement après celui qui portait le nom de Jules César, juillet (*Julius*); c'était d'ailleurs dans le mois *sextilis* qu'Auguste avait été revêtu pour la première fois de la dignité consulaire, que trois fois il était entré en triomphe dans la ville, qu'il avait reçu la soumission des soldats occupant le Janicule, qu'il avait subjugué l'Egypte, et mis fin à la guerre civile; le mois *sextilis* fut choisi pour recevoir le nom de l'empereur. En même temps qu'il changeait de nom, il acquit un jour de plus. Sous César, il avait trente jours; Auguste ne voulut pas que son mois le cédât en durée à celui de son oncle; il lui donna trente et un jours, nombre qu'il a toujours gardé depuis; le mois de février, qui avait auparavant ving-neuf jours dans les années ordinaires et trente dans les années bissextiles, dut fournir au mois d'*août* le jour additionnel exigé par l'amour propre de l'empereur, et se vit réduit à vingt-huit jours.

Pendant le mois d'*août*, on célèbre une des grandes fêtes de la religion catholique, l'As-

somption de la sainte Vierge. L'empereur Napoléon Ier, qui n'avait pas de patron dans le calendrier romain, et qui, à l'école de Brienne, avait brusquement répondu à une question de l'aumônier que *Napoléon* était un saint corse, avait choisi le 15 août pour le jour de sa fête patronale; la fête de l'empereur Napoléon III se célèbre le même jour. Cette fête est devenue celle de la dynastie napoléonienne, comme la saint Louis était celle des Bourbons.

Dans le calendrier républicain, le 1er août correspondait au 13 ou au 14 thermidor, suivant les années; et le 31, fin du mois, au 31 ou au 14 fructidor. Pour la concordance générale, V. CALENDRIER RÉPUBLICAIN.

AOÛT 1789 (NUIT DU 4). Depuis plusieurs jours, les nouvelles les plus alarmantes arrivaient à Paris : dans le Dauphiné, dans le Beaujolais, dans le Mâconnais, les paysans incendiaient ou saccageaient les châteaux, et livraient aux flammes les chartes des seigneurs. L'Assemblée nationale, vivement émue, avait chargé ses bureaux de rédiger une proclamation pour apaiser ces troubles. Le projet des bureaux fut lu à l'ouverture de la séance de nuit du 4 août. Aussitôt le vicomte de Noailles prend la parole, et, allant au fond des choses, dit que pour arrêter l'effervescence il faut en supprimer la cause. Il demande, en conséquence, que tous les citoyens soient soumis à l'impôt et partagent les charges publiques; que les droits féodaux soient déclarés rachetables par les communes; que les corvées et les mainmortes soient abolies sans rachat. Le duc d'Aiguillon fait une motion semblable, et la salle retentit d'applaudissements. Dupont de Nemours cherche à arrêter l'élan qui se manifeste; il tonne contre les incendiaires, il veut que force reste à la loi; mais un député, Le Guen de Kerengal, s'écrie : « Qu'on nous apporte ici les titres qui outragent non-seulement la pudeur, mais l'humanité même; qu'on nous apporte ces titres qui humilient l'espèce humaine, en exigeant que les hommes soient attelés à une charrette, comme les animaux du labourage; qu'on nous apporte ces titres qui obligent les hommes à passer les nuits à battre les étangs, pour empêcher les grenouilles de troubler le sommeil de leurs voluptueux seigneurs!... Qui de nous, messieurs, dans ce siècle de lumières, ne ferait pas un bûcher expiatoire de ces infâmes parchemins, et ne porterait pas le flambeau pour en faire le sacrifice sur l'autel du bien public?... Vous n'avez pas un moment à perdre : un jour de délai occasionne de nouveaux embrasements... Ne voulez-vous donner des lois qu'à la France dévastée? » Ces chaleureux accents électrisèrent toutes les âmes. Les députés du clergé et de la noblesse se portent en foule à la tribune; c'est à qui renoncera le premier à ses priviléges; au milieu de cette touchante émulation de sacrifices, tous les vieux abus, les injustices séculaires, sont énumérés un à un et foulés aux pieds. La séance, commencée à six heures du soir, se prolongea jusqu'à deux heures après minuit; mais ces huit heures furent bien employées : elles suffirent pour anéantir à jamais la féodalité, œuvre de quatorze siècles. La rédaction provisoire de toutes les propositions faites fut votée à l'unanimité, au milieu d'un enthousiasme délirant. En voici le résumé : abolition de la qualité de serf, du droit de mainmorte, des juridictions seigneuriales, de tous les priviléges et immunités pécuniaires; suppression du droit exclusif de chasse, des colombiers et des garennes, du droit de déport et vacat, des annates, de la pluralité des bénéfices, des pensions obtenues sans titres; faculté de remboursement des droits seigneuriaux; remplacement de la dîme par une taxe en argent; égalité d'impôts, à compter de 1789; admission de tous les citoyens aux emplois publics; suppression de la vénalité des offices et gratuité de la justice; réformation des jurandes; abandon des priviléges particuliers des provinces et des villes; célébration d'un *Te Deum* solennel; titre donné à Louis XVI de *Restaurateur de la liberté française*. Dans la séance du 11 eut lieu le vote de la rédaction définitive, qui est la même, quant au fond. Ce n'avait pas été sans de vives luttes. Les privilégiés, un peu dégrisés le lendemain, avaient voulu revenir sur plusieurs articles, notamment celui des dîmes. Le clergé s'étant soulevé contre la qualification de *salarié* que lui avait lancée Mirabeau, le tribun avait répondu par ce mot resté célèbre : « Je ne connais que trois manières d'exister dans la société : il faut y être *mendiant*, *voleur* ou *salarié*. » (Séance du 10 août.)

AOÛT 1792 (JOURNÉE DU 10). Depuis un mois une vive agitation régnait dans toute la France. Le manifeste insolent de Brunswick avait porté l'irritation au comble. L'invasion étrangère était imminente, et Louis XVI était généralement regardé comme le complice de la coalition. On demandait sa déchéance dans une foule de pétitions. Parmi les délégués des départements venus à Paris pour assister à la fédération du 14 juillet, ceux de Marseille et de Brest manifestaient hautement l'intention de renverser le trône avant de quitter la capitale. L'acquittement de Lafayette précipita le dénoûment. Les sections, depuis plusieurs jours en permanence, nommèrent, dans la nuit, des délégués, avec des pouvoirs illimités, *pour sauver la patrie*. Ces délégués se rendirent à l'Hôtel de Ville et remplacèrent la municipalité : c'est ce qu'on appela, depuis, la *Commune du* 10 *août*. Là, on remarquait Robespierre, Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes, M.-J. Chénier, Fabre d'Eglantine, Hébert, Chaumette, Rossignol, et tant d'autres. Le premier soin de cette autorité révolutionnaire fut de nommer Santerre commandant de la force armée, à la place de Mandat, qu'elle mit en arrestation, après un long interrogatoire : pendant qu'on le mène à l'Abbaye, il est massacré. Les dispositions qu'il avait prises pour la défense du trône se trouvent, par sa mort, singulièrement compromises. 2,400 gardes nationaux et 950 Suisses étaient postés aux Tuileries; 12 canons étaient en batterie autour du château; 912 gendarmes et les bataillons sûrs de la garde nationale étaient en observation sur les différents points. Le détachement de l'Hôtel de Ville devait laisser défiler la colonne du faubourg Saint-Antoine et la prendre en queue. Dès six heures du matin, les forces insurrectionnelles s'organisaient. Santerre et Westermann avaient soulevé le faubourg Saint-Antoine; Fournier l'*Américain*, le faubourg Saint-Marceau; Danton, Camille Desmoulins et Carra, le quartier du Théâtre-Français. Là se trouvaient les fédérés marseillais. Ils furent les premiers sur le terrain, avec les Brestois. Ils pénètrent sans résistance dans la cour des Tuileries. Les chefs s'avancent vers les Suisses, jusque sous le vestibule, pour chercher à les gagner. Westermann leur jette, en allémand, quelques paroles chaleureuses. Les soldats semblent être ébranlés; mais, tout à coup, à un signe des officiers, une décharge meurtrière part du haut de la rampe et renverse un grand nombre d'insurgés, alors sans défiance. On se replie, en ripostant, sous un feu terrible qui part de toutes les fenêtres du château. En ce moment paraissent les colonnes des faubourgs. Les artilleurs chargés de défendre le château tournent contre lui leurs canons. Les boulets endommagent la façade; quelques-uns mettent le feu aux bâtiments. L'assaut devient général, par la place et par le jardin. La foule pénètre dans les appartements; tout ce qui résiste est impitoyablement égorgé. Il ne s'échappa qu'un petit nombre de Suisses et de gardes nationaux. Il y eut, du côté du peuple, 1,500 morts, et deux fois autant de blessés. Dès le début de cette sanglante tragédie, Louis XVI, avec sa famille, avait quitté ses appartements, et s'était réfugié à l'Assemblée nationale, en donnant l'ordre, mal suivi, de cesser le feu. Il put entendre prononcer sa propre déchéance, de la loge du *logographe*, où on l'avait relégué. Le 10 *août* devint une fête nationale, qui s'est célébrée jusqu'à l'époque du Consulat.

AOÛT 1830 (7). Le dernier coup de fusil de la révolution de 1830 avait à peine été tiré que les amis du duc d'Orléans le nommèrent lieutenant général du royaume, 31 juillet. Ils mirent ensuite en avant sa candidature au trône. La proposition en fut faite à la commission municipale par la réunion des députés que présidait Laffitte, et, en même temps, ils firent placarder dans Paris des affiches anonymes, assez mal accueillies par la masse du peuple. Lafayette, voyant le mauvais effet de ces manœuvres ténébreuses, proposa, pour lui donner un caractère légal, de faire faire l'élection par la Chambre. On se rendit à ce conseil. La séance où devait avoir lieu cet acte important fut indiquée pour le 7 août. Il s'agissait d'abord de proclamer la déchéance de Charles X. Il trouva quelques défenseurs. M. de Conny fit d'énergiques mais vains efforts pour conserver au vieux monarque sa couronne. Benjamin Constant lui répondit par une improvisation chaleureuse : « Est-il une imagination, dit-il, qui se figure Charles X rentrant dans cette ville dont tous les pavés sont teints du sang qu'il a fait répandre, passant à côté des tombeaux à peine recouverts! » Le vote de la déchéance eut lieu à une immense majorité. On modifia ensuite rapidement quelques articles de la Charte. M. Persil demanda qu'il fût déclaré que la souveraineté émane du peuple : on voulut à peine l'entendre. Arrive la grande question, celle de donner à Louis-Philippe la couronne que l'on venait d'arracher à Charles X. M. Fleury, député de l'Orne, émet l'avis de consulter la nation : *Allons donc!* s'écrie Casimir Périer, et l'on se hâte de passer au vote, qui donne 186 voix pour, et 33 contre. Les mécontents ont appelé cela une *monarchie bâclée*. Deux jours après, le 9, il y eut une séance royale, où Louis-Philippe prêta serment.

AOÛTAGE s. m. (a-ou-ta-je — rad. *août*). Féod. Sorte de redevance seigneuriale.

AOÛTANT (a-ou-tan) part. prés. du v. Aoûter.

AOÛTÉ, ÉE adj. (a-ou-té — rad. *août*). Mûri par la chaleur du mois d'août : *Fruits, plantes, semences* AOÛTÉS. *Une écorce est mal* AOUTÉE *lorsqu'elle paraît verdâtre et velue.*

— Hortic. *Bourgeon aoûté*, Bourgeon bien formé, arrivé à son point de développement. ‖ *Branche aoûtée*, Qui peut supporter les gelées, et fournir au printemps des greffes, des boutons.

AOÛTEMENT s. m. (a-ou-te-man — rad. *aoûter*). Hortic. Effet d'une température favorable qui accélère la maturité des fruits.

AOÛTER v. a. ou tr. (a-ou-té — rad. *août*). Hortic. Rendre mûr : AOÛTER *des fruits.* ‖ Transformer en bois les bourgeons des arbres : *Les pépiniéristes doivent apporter une grande attention au moment où les arbres* AOÛTENT *leurs branches.* (De Morogues.)

— Agric. Faire les travaux des champs, et particulièrement la moisson : *Aussi viennent-ils chaque année en grand nombre faire l'août*, AOÛTER. (A. Humbert.)

Aoûter, v. n. ou intr. et plus communément **S'aoûter**, v. pr. Se dit des bourgeons des branches qui se fortifient, qui s'endurcissent au mois d'août pour résister aux rigueurs de l'hiver.

AOÛTERON s. m. (oû-te-ron — rad. *août*). Ouvrier loué pour les travaux de la campagne dans le mois d'août : *Il faut tant d'*AOÛTERONS *à ce fermier.* (Acad.) ‖ On dit aussi AOÛTEUR, EUSE : *Le lendemain, Pierre et Marie, Robert et les* AOÛTEURS, *priaient agenouillés devant deux tombes.* (A. Humbert.)

— Par ext. Se dit de tous les ouvriers qui, dans le mois d'août, font les travaux des champs.

A. P. Comm. Abréviation des mots : *A protester.*

APA, l'un des huit demi-dieux nommés Vassous dans la mythologie indienne.

APA, rivière de l'Amérique du Sud, sépare le Brésil et la république du Paraguay, et se jette dans le Paraguay par 22° 5′ lat. S.

APACH, village du départ. de la Moselle, arrond. de Thionville; 560 hab. On y fabrique près d'un million de pipes chaque année.

APACHES, peuple indigène de l'Amérique du Nord, répandu en plusieurs tribus dans la partie du Mexique annexée aux Etats-Unis, entre la Californie et le Texas, par 30° et 40° lat. N. Cette nation, la plus belliqueuse de toutes les tribus sauvages du Nouveau-Mexique, se divise en plusieurs hordes qui sont les Coyoteros ou Pinaleros, les Tontos, les Chiricahuis, les Indiens de Sierra Blanca et les Mogollones. Le nombre des Apaches en Sonora ne s'élève pas à plus de 3,000. La province mexicaine de Chihuahua est le théâtre habituel de leurs déprédations. Pas un village de cet Etat jadis si florissant n'a échappé à l'invasion de ces bandes de maraudeurs. Leur stature et leur couleur varient selon les tribus, mais ils sont tous bien faits, portant en général de longs cheveux, et peu ou point de barbe. Ils teignent leur figure, principalement les femmes, avec de l'ocre, et leurs chefs portent des coiffures de peaux de daim plus ou moins décorées de plumes, selon leur rang. Lorsqu'ils forment un village temporaire, leurs habitations ne sont que de misérables huttes couvertes de terre et d'herbes, avec une petite porte qui permet à peine le passage d'une personne seule. Si l'endroit est boisé, ils campent au pied d'un arbre et couvrent les branches inférieures avec des herbes pour se garantir de la pluie; mais généralement ils vivent en plein air, sans aucun abri. Ils mangent avec gloutonnerie lorsqu'ils trouvent des vivres en abondance; l'on a vu un Apache dévorer dans un seul repas les poumons, le foie, les entrailles et les rognons d'une grosse vache. En revanche, ils endurent la faim et la soif avec une patience extraordinaire, marchant quelquefois quatre, cinq et même huit jours sans boire ni manger, se contentant de quelques racines et d'une herbe des montagnes qu'ils mâchent pour étancher la soif. Le père d'une nombreuse famille est généralement reconnu comme son chef, même par les petits-enfants. La polygamie est en usage chez ce peuple. Les femmes font tout le travail manuel. Les mariages ne sont que des marchés ou des ventes. Les Apaches croient à l'existence d'un Etre suprême appelé *Yastaritaune*, ou « Chef des Cieux »; mais ils n'ont aucun sentiment des attributs divins, ni des rémunérations futures. On a rattaché, peut-être par erreur, à la nationalité apache une foule de tribus nomades qui errent dans ces immenses savanes et parlent souvent des langues différant extrêmement les unes des autres. Ainsi quelques auteurs ont confondu avec les Apaches, probablement à tort, les *Nabajoa* et les *Panis*. On possède peu de détails sur les langues parlées par ces peuples farouches et sauvages, qui vivent dans un état de guerres perpétuelles contre les Européens et entre eux-mêmes.

Dans les premiers temps de la conquête, les Apaches furent les plus redoutables ennemis des Espagnols; armés de flèches, qu'ils lançaient à plus de cent mètres de distance, ils étaient les Parthes de ces nouveaux Romains. Aujourd'hui, toujours à cheval, toujours en mouvement, ils sont les cosaques du nouveau monde.

APACHYE s. f. (a-pa-kî — du gr. *a* priv.; *pachus*, épais). Entom. Genre d'insectes orthoptères, caractérisés par un corps très-mince. La seule espèce connue est l'*apachya depressa* du royaume d'Oware, en Afrique. Ce genre est très-voisin des forficules ou perce-oreilles, dont il constitue une simple division, d'après la plupart des entomologistes.

APACZAI ou **APATZAI** (Jean), savant remarquable, né en Transylvanie à Apatza, vers le commencement du XVIIe siècle, mort en 1659. Il étudia à Utrecht les langues orientales, la théologie et la philosophie. De retour dans son pays, il professa avec éclat à Weissembourg. Partisan de la philosophie de Descartes et de plusieurs opinions presbytériennes, il se fit un grand nombre d'ennemis et allait être précipité d'une tour quand un protecteur puissant lui sauva la vie. Il mourut en exil. Ses principaux ouvrages sont en maggyare ou en hongrois.

APACTIS s. m. (a-pa-ktiss — du gr. *a* priv.; *paktos*, fixé). Bot. Arbre du Japon, dont le genre n'est point encore déterminé.

APAGME s. m. (a-pa-gme — du gr. *apagma*, fracture). Chir. Ecartement d'une fracture transversale, abduction.

APAGOGE ou **APAGOGUE** s. f. (a-pa-go-je — du gr. *apagogê*, même sens). Antiq. gr. Sorte d'évolution de la milice grecque, qui fut adoptée par les Romains. C'était une manœuvre par laquelle on rompait une ligne de bataille pour la former en colonne. ‖ On dit aussi APOGOGUE ou APOGOGE.

APAGOGIE s. f. (a-pa-go-jî — du gr. *apagogê*, même sens). Rhét. Raisonnement par lequel on démontre la vérité d'une proposition, en prouvant l'absurdité de la proposition contraire.

APAGON s. m. (a-pa-gon — du gr. *apago*, j'emmène). Ichth. Poisson vulgairement appelé *roi des rougets*.

APAGYNE adj. (a-pa-ji-ne — du gr. *apax*, une fois; *gunê*, femme). Bot. Se dit des plantes qui n'ont qu'une seule fructification. ‖ On dit plus souvent MONOCARPIEN.

APAHU s. m. (a-pa-u). Bot. Espèce de liseron de Ceylan.

APAISANT (a-pè-zan) part. prés. du v. Apaiser : *Des paroles* APAISANT *tous les ressentiments.*

Et que devant sa porte, au lieu de Mardochée
Apaisant par sa mort et la terre et les cieux,
De mes peuples vengés il repaisse les yeux.
RACINE.

APAISÉ, ÉE (a-pè-zé) part. pass. du v. Apaiser : *Le vent est* APAISÉ. *Toutes choses sont* APAISÉES, *et moi, je vous l'avoue, tiré d'une grande peine d'esprit.* (Boss.) *Coriolan ne put être* APAISÉ *que par sa mère.* (Boss.) *A ces mots, il sentit son cœur* APAISÉ. (Fén.) *Il survint une émeute qui fut bientôt* APAISÉE. (Barthél.) *Quand ma mère sortait de ce sanctuaire de son âme et qu'elle revenait vers nous, ses yeux étaient mouillés, son visage plus serein et plus* APAISÉ *qu'à l'ordinaire.* (Lamart.)

Je veux croire après vous que tout est *apaisé*.
CORNEILLE.

Arrêtez-vous, seigneur, et d'une âme *apaisée*
Souffrez que je vous livre une vengeance aisée.
CORNEILLE.

APAISEMENT s. m. (a-pè-ze-man — rad. *apaiser*). Action d'apaiser; état de ce qui est apaisé : *L'*APAISEMENT *du vent, d'une tempête. Je dus me soumettre, et l'*APAISEMENT *du mistral me permit enfin de sortir.* (G. Sand.)

— S'emploie le plus ordinairem. dans le sens moral : *L'*APAISEMENT *des passions. L'*APAISEMENT *des discordes civiles. Bossuet doit au roi l'*APAISEMENT *des troubles religieux.* (Lamart.) *Il importe de pourvoir à l'*APAISEMENT *des passions qui aggravent la misère.* (Portalis.) *J'ai mille fois éprouvé, en entrant dans une église, un certain* APAISEMENT *des troubles du cœur.* (Chateaub.) *Au fort de la lutte, il ne pensa qu'à l'*APAISEMENT *des partis.* (St-Priest.) *L'*APAISEMENT *produit par la fermeté et la constance du roi se faisait déjà sentir dans les gestes et dans la contenance des séditieux.* (Lamart.) *C'est à Fontainebleau seulement que j'obtins sur ce sujet quelque* APAISEMENT *d'esprit.* (Michelet.) *Lorsque toute illusion s'est évanouie, et que l'on a pris son parti avec le malheur, il en résulte dans l'âme, du moins à sa surface, un grand* APAISEMENT. (Ste-Beuve.)

— Anc. jurispr. Acte par lequel on apaisait, on pacifiait une contestation, un débat judiciaire. ‖ Payement d'une indemnité, extinction d'une créance : *L'*APAISEMENT *de la dette du testateur par les héritiers.*

— Ce mot, qui ne figure pas dans l'Académie, est un des plus anciens de notre langue : *Quand les aultres gentilshommes et marchands virent la dicte noise, chascun s'employa à l'*APAISEMENT *d'icelle.* (Cent Nouvelles nouvelles.)

— **Antonymes.** Déchaînement, embrasement, excitation, fermentation, fomentation, incitation, provocation, surexcitation.

APAISER v. a. ou tr. (a-pè-zé — du lat. *ad*, vers; *pacem*, la paix). Calmer, faire cesser : APAISER *la mer, les flots.* APAISER *le vent, la tempête.*

D'un signe de sa main il *apaisa* les flots.
DELILLE.

‖ En parlant des choses morales ou personnifiées, Rendre moins vif, moins violent, adoucir : APAISER *une émeute, une sédition.* APAISER *une querelle.* APAISER *la douleur.* APAISER *une passion, un remords. Il y a certaines douleurs que le temps peut endormir, mais qu'il n'*APAISE *pas.* (Fén.) *Que mes souffrances servent à* APAISER *votre colère.* (Fén.) *Les Delphiens demandèrent à l'oracle par quels moyens ils pourraient* APAISER *le courroux des dieux.* (La Font.) *Il* APAISA *par sa conduite l'orage dont il était menacé.* (Fléch.) *Il n'est pas étonnant que les hommes aient imaginé une infinité de moyens différents d'*APAISER *la colère de l'Etre suprême; mais tous dépendent d'un même principe, l'idée d'un Dieu placable.* (Volt.) *L'absence d'émulation a un avantage, c'est qu'elle* APAISE *la vanité.* (Mme de Staël.)

*On n'*APAISE *pas les passions comme on les soulève.* (Chateaub.) *Faut-il combattre, délibérer,* APAISER *une émeute, Bouillon est partout grand, partout auguste.* (Chateaub.) *Malheur à elle, si la cupidité doit seule* APAISER *les scrupules de celui qui l'épousera.* (E. Sue.) *Le moyen de déjouer les conspirations et d'*APAISER *les mécontentements, c'est d'effectuer de sages réformes.* (E. de la Bédoll.)

Apaise, ma Chimène, *apaise* ta douleur.
CORNEILLE.

Daignez d'un roi terrible *apaiser* le courroux.
RACINE.

S'il échappe à nos mains, ce pouvoir qui nous pèse,
Il nous laisse un regret que nul charme n'*apaise*.
C. DELAVIGNE.

— Par anal., en parlant des personnes, Adoucir, rendre plus traitable, fléchir : APAISER *un homme irrité.* APAISER *un fou, un furieux.* APAISER *un prince.* APAISER *un ennemi. Nous eûmes besoin de tout notre crédit pour* APAISER *le peuple; le bon est que le Parlement croyait que nous le soulevions.* (De Retz.) *Il cède à la main qui le flatte, ou à la voix qui l'*APAISE. (Montesq.) *Il est difficile d'imaginer que la nature ait appris aux hommes à* APAISER *Dieu par le sang des victimes.* (Fleury.) *Allez vous jeter à ses pieds, et, à quelque prix que ce soit,* APAISEZ-*la.* (J.-J. Rouss.) *César dit positivement que les sacrifices humains offerts par les druides étaient le résultat de cette opinion que, pour* APAISER *la Divinité, on devait donner la vie d'un homme pour la vie d'un autre homme.* (J.-J. Ampère.)

Apaisez seulement une reine offensée.
RACINE.

C'est un serpent, un diable, un enragé,
Que rien n'*apaise*, et qui, dans ses blasphèmes,
Déchire tout, jusqu'à ses amis mêmes.
J.-B. ROUSSEAU.

— Absol. : *La nuit conseille; on peut ajouter : La nuit* APAISE. (V. Hugo.)

— Particulièrement, Satisfaire, assouvir : APAISER *la soif, la faim. Donnez à l'indigent une goutte d'eau, elle* APAISERA *sa soif.* (Trév.) *L'eau est la seule boisson qui* APAISE *véritablement la soif.* (Brill.-Sav.) *L'homme cherche, saisit les objets dans lesquels il soupçonne la propriété d'*APAISER *ses besoins.* (Brill.-Sav.) *Le bouilli est une nourriture saine, qui* APAISE *promptement la faim.* (Brill.-Sav.)

S'apaiser, v. pr. Se calmer : *Les vents* S'APAISENT. (Fléch.) *L'orage enfin* S'APAISE; *les tonnerres, les vents cessent d'ébranler la montagne.* (Marm.) *Le fleuve a franchi la cataracte, le flot* S'APAISE, *le bruit s'éloigne.* (Lamart.)

— Cesser d'être irrité, s'adoucir : *Le roi commençait à* S'APAISER. *Dieu* S'APAISERA-*t-il en vous voyant confondu par vos propres fautes sans vouloir les avouer?* (Fén.) *L'avocat* S'APAISE *ou s'irrite au gré de sa partie.* (D'Aguess.)

Mon cœur court après elle et cherche à *s'apaiser*.
RACINE.

Je ne *m'apaise* pas, non, si facilement,
Je suis trop en colère. MOLIÈRE.

Il *s'apaise*, il pardonne,
Du cœur ingrat qui l'abandonne
Il attend le retour. RACINE.

‖ Devenir moins violent : *Les discordes* S'APAISENT; *les ressentiments s'effacent; les méfiances disparaissent.* (Barante.)

De pareilles douleurs ne sauraient *s'apaiser*.
CRÉBILLON.

Loin des hommes, l'amour respire plus à l'aise,
La nature est sereine, et le chagrin *s'apaise*.
H. CANTEL.

— **Syn. Apaiser, calmer, pacifier.** *Apaiser*, c'est ramener par degrés un calme entier et permanent : *La solitude n'*APAISE *pas les troubles du cœur, si la raison ne s'en mêle.* (Scudéri.) *Calmer*, c'est produire un adoucissement du trouble : CALMER *les émotions populaires.* (La Bruy.) *Pacifier*, c'est faire cesser des troubles, des différends par voie de négociation et d'accommodement : *Il vous serait aisé de* PACIFIER *toutes choses.* (Mol.)

— **Antonymes.** Allumer, attiser, déchaîner, embraser, entretenir, envenimer, exciter, fomenter, inciter, irriter, provoquer, souffler, stimuler, surexciter.

APAISEUR s. m. (a-pè-zeur — rad. *apaiser*). Fam. Celui qui apaise : *C'est un* APAISEUR *de querelles.*

— Anciennement, Sorte d'officier municipal chargé d'apaiser, chez les particuliers, les querelles qui ne tombaient pas sous le coup des pénalités afflictives.

APALACHES, nom d'une ancienne peuplade d'Indiens de l'Amérique du Nord. Cette nation, jadis puissante, résidait près des montagnes qui, réunies aux monts Alléghanys, traversent une portion des Etats-Unis du N.-E. au S.-O.; elle émigra en masse de là pour venir s'établir, partie au S. de l'Etat de Géorgie, partie sur la rive occidentale du Mississipi et sur les bords du fleuve Rouge, où on les retrouve encore aujourd'hui, mais réduits à un petit nombre d'individus.

APALACHES (MONTS). V. ALLÉGHANYS.

APALACHIE (BAIE D'), baie assez considérable sur la côte de la Floride (Etats-Unis), dans la partie orientale du golfe du Mexique, par 30° de lat. N. et 86° de long. O.

APALACHINE s. f. (a-pa-la-chi-ne — rad. *Apalaches*). Bot. Arbrisseau de l'Amérique septentrionale, du genre des houx, famille des aquifoliacées ou ilicinées, qui croît particulièrement sur les monts Apalaches, et dont les feuilles, préparées en infusion, ont des propriétés vomitives; c'est l'*ilex vomitoria*. Cet arbrisseau est aussi désigné sous le nom d'*apalanche;* quelques dictionnaires établissent à tort une distinction entre l'*apalanche* et l'*apalachine*.

APALAT, APALATOU ou **APALATOA.** Bot. Nom vulgaire de quelques espèces de plantes du genre crudie.

APALE s. m. (a-pa-le). Bot. Nom donné à une plante, plus généralement connue sous celui de *blennosperme*.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères vésicants, voisin des cantharides, et renfermant un petit nombre d'espèces, dont une habite la Suède.

APALESTRE s. et adj. (a-pa-lè-stre — du gr. *a* priv.; *palaistra*, palestre). Antiq. gr. Se disait de ceux qui étaient incapables de se livrer à la lutte, inhabiles à ces exercices.

APALIKE s. m. (a-pa-li-ke). Ichth. Nom d'une espèce de hareng des tropiques, plus grand que le hareng commun.

APÂLIR v. n. ou intr. (a-pâ-lir — rad. *pâle*). Etre pâle, devenir pâle. Vieux. On ne dit plus que PÂLIR.

— v. a. ou tr. Rendre pâle : *Oui, jeune fille, si tu étais mienne, je ne te conduirais pas dans les bals et les fêtes, je n'*APÂLIRAIS *point sous des guirlandes de fleurs ton front de seize ans.* (Mélanie Waldor.)

APALLAGE s. f. (a-pal-la-je — du gr. *apallagê*, changement). Méd. Transition de l'état de maladie à l'état de santé.

APALOCHLAMYS s. m. (a-pa-lo-kla-miss — du gr. *apalos*, tendre; *chlamus*, tunique). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, voisin des cassinies, et renfermant trois espèces, qui habitent l'Australie.

APALODERME s. m. (a-pa-lo-dèr-me — du gr. *apalos*, mou; *derma*, peau). Ornith. Section du genre couroucou.

APALYTRE adj. (a-pa-li-tre — du gr. *apalos*, mou; *elutron*, étui, élytre). Entom. Se dit d'un insecte qui a les élytres molles.

— s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères pentamères, caractérisée par les élytres molles, et renfermant les lampyres ou vers luisants et quelques genres voisins.

APAMÉ, fille d'un satrape de la Bactriane, épousa, en 325 av. J.-C., Séleucus Nicator, l'un des généraux d'Alexandre, et donna son nom à plusieurs villes, notamment à Apamée en Syrie. ‖ Une autre *Apamé*, fille d'Antiochus Soter et de Stratonice, épousa Magas, roi de Cyrène.

APAMÉE, nom de plusieurs villes de l'Asie ancienne : ville de la Syrie, dans la vallée de l'Oronte, au S.-E. d'Antioche; fondée, ou au moins agrandie par Séleucus Nicator, qui en fit une sorte d'entrepôt de la vallée de l'Oronte, où l'on gardait ses éléphants et ses chevaux. Au temps des croisades, cette ville portait le nom de *Fâmiêh;* aujourd'hui elle n'est plus représentée que par la petite forteresse de *Kal'at el-Moudik*, et par de vastes ruines, au milieu desquelles on distingue encore une longue rue bordée de colonnes corinthiennes, dont les débris couchés à terre cachent en partie une statue de Bacchus assez remarquable. ‖ Ville de Bithynie, non loin de Pruse, fondée par une colonie de Colophon et agrandie par Prusias; en 75 av. J.-C. elle fut prise par Lucullus et transformée en colonie romaine. ‖ Une des principales villes de la Mésopotamie, sur la rive gauche de l'Euphrate, bâtie par Séleucus Nicator, vis-à-vis la ville de Zeugma. Elle porte aujourd'hui le nom de *Rom-Kala*.

APAMÉE-CIBOTOS, ville de l'ancienne Asie Mineure, dans la Phrygie, près du confluent du Marsyas et du Méandre, au milieu d'une plaine fertile, à 4 kilom. O. de Célènes. Elle fut fondée par Séleucus Nicator, qui lui donna le nom de sa femme, et qui, pour peupler cette ville, y transporta les habitants de Célènes. Entrepôt et siége du commerce de l'Asie Mineure, ce qui lui valut son surnom de *Cibotos* (coffre). C'est aujourd'hui la petite ville d'*Afioun-Kara-Hissar*, ainsi nommée d'*afioun* (opium), parce qu'on y fait un grand commerce d'opium.

APAMÉE DE MÉSÈNE, ville de l'anc. Mésopotamie, située au S. de l'île de Mésène, près du confluent du Tigre et de l'Euphrate. Pline appelait cette ville *Digba;* elle porte aujourd'hui le nom de *Kornah*.

APAMÉE DE SITTACÈNE, ancienne ville de Mésopotamie, dans l'île Mésène, au point de jonction du canal royal avec le Tigre.

APAMÉE RHAGIANE, ville de l'Asie ancienne, chez les Parthes, au S. des Portes Caspiennes.

APAMÉE s. f. (a-pa-mé — n. de ville). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, formé aux dépens des noctuelles, et renfermant environ quinze espèces, qui toutes habitent la France.

APAMÉEN, ENNE s. et adj. (a-pa-mé-ain, è-ne). Géogr. anc. Habitant d'Apamée; qui appartient à ces villes ou à leurs habitants.

APANAGE s. m. (a-pa-na-je — de *à*, et du lat. *panis*, pain; plus directement du bas-lat. *apanagium*, pension, revenu annuel accordé aux cadets de famille, et mieux de *apanare*, donner du pain, doter. Suivant Loysel, de *a*, et *pennis*, qu'il définit ainsi : « Donner plumes et moyens aux jeunes seigneurs sortant du nid, de la maison de leur père, pour commencer à voler et à faire fortune par maints exploits. » Mais cette dernière étymologie n'est qu'ingénieuse). Féod. Terres ou certaines portions du domaine royal qu'on donne aux princes pour leur subsistance, mais qui reviennent à la couronne après l'extinction de leurs descendants mâles : *Donner une terre en* APANAGE *ou pour* APANAGE. *Tout l'*APANAGE *des princes se réduit souvent à la rapine, à ce qu'ils ravagent dans les lieux qui se trouvent sur leur chemin.* (Virey.) *L'*APANAGE *est une reproduction, mais en petit, du système primitif d'hérédité des races franques.* (J. Baïssas.) *Sous la troisième race, l'*APANAGE *remplaça le partage des biens patrimoniaux entre les enfants.* (Chateaub.)

L'île fut lors donnée en *apanage*
A Lucifer. LA FONTAINE.

— Se dit des biens, des terres mêmes qu'on possède par apanage : *Pendant les séjours un peu forcés qu'elle fit dans les terres de ses* APANAGES, *elle prit goût aux lettres et au bel esprit.* (Ste-Beuve.) *Jamais je n'ai cru et jamais je ne croirai que la France soit l'*APANAGE *d'un homme ou d'une famille.* (Napol. III.) *Les biens des moines servaient d'*APANAGE *aux bâtards des rois, aux plus honteuses faveurs de leurs maîtresses.* (Peyrat.)

— Par ext. Ce qu'on a reçu, ce dont on jouit par droit d'héritage : *En France, la magistrature n'est plus l'*APANAGE *d'une caste, ni le privilége des hommes riches.* (Rossi.)

Sans s'étendre fort loin, ce riant *apanage*
Peut suffire au bonheur, peut contenter un sage.
ANDRIEUX.

— **Fig.** Ce qui est propre à une personne, en bien et en mal, ce qui est son privilége, son partage : *La raison est l'*APANAGE *de l'homme.* (Acad.) *C'est l'*APANAGE *de la créature d'être sujette au changement.* (Boss.) *La gaieté folâtre est l'*APANAGE *ordinaire des jeunes filles.* (Sterne.) *L'homme a la force, la majesté; les grâces et la beauté sont l'*APANAGE *de l'autre sexe.* (Buff.) *Les soucis, les souffrances, la misère, voilà quel est l'*APANAGE *de la nature humaine.* (Volt.) *L'espèce seule a pour* APANAGE *une éternelle perpétuité.* (Portalis.) *Les droits politiques sont l'*APANAGE *de tous les hommes civilisés par la liberté.* (E. Sue.) *La gourmandise est l'*APANAGE *de l'homme* (Brill.-Sav.) *Les mille douleurs sont l'*APANAGE *de notre être.* (E. Sue.)

Soyez riche en vertus; c'est là votre *apanage*.
DESTOUCHES.

Les qualités du cœur sont tout dans un ménage,
Et l'on est assez riche avec cet *apanage*.
PONSARD.

Poursuis ta sublime carrière,
Poursuis : le mépris du vulgaire
Est l'*apanage* des grands cœurs.
LAMARTINE.

‖ Ironiq.

Ah! malheureuse engeance, *apanage* du diable,
C'est toi qui m'as joué ce tour abominable!
REGNARD.

‖ Ce qui est inhérent à une chose, ce qui en est la suite, la dépendance : *Il faut diriger ses intentions à la vertu seule : la gloire, comme un de ses* APANAGES, *la doit suivre sans qu'on y pense.* (Boss.) *L'erreur est l'*APANAGE *de l'humanité, et celui-là est un homme rare qui ne peut faire pis que de se tromper.* (Fontenelle). *Chez quelques peuplades sauvages, la caducité n'est accompagnée d'aucune des maladies qui sont, chez nous, l'*APANAGE *ordinaire de la vieillesse.* (Chamfort.) *Le remords est l'*APANAGE *du crime, les maladies sont l'*APANAGE *ordinaire de la vieillesse.* (Chamfort.) *La vanité est l'*APANAGE *de la médiocrité, le cachet de la sottise.* (De Ségur.) *L'austérité est l'*APANAGE *de la religion.* (Guizot.) *L'orgueil fut toujours l'*APANAGE *du faux mérite.* (J. Dubuz.) *Le sourire est l'*APANAGE *de la maternité.* (Balz.) *Je ne parlerai pas des félicités qui sont l'*APANAGE *de la jeunesse, elles doivent cesser dans l'arrière-saison de la vie.* (Balz). *La modestie est l'*APANAGE *de l'intelligence, qui se comprend elle-même et connaît ses limites.* (Boitard.) *Par cela même que la liberté est l'*APANAGE *de toute personne morale, c'est un* APANAGE *universel.* (Franck.) *La honte et le malheur sont l'*APANAGE *naturel du fils qui outrage sa mère.* (Toussenel.) *L'opiniâtreté est l'*APANAGE *des esprits faibles.* (Mme Romieu.)

— *Etre de notre apanage*, Nous appartenir, être dans notre dépendance : *Le duc d'York s'était persuadé que la dame* ÉTAIT DE SON APANAGE. (Hamilton.)

Le présent seul *est de notre apanage*,
Et l'avenir peut consoler le sage,
Mais ne saurait altérer son repos.
VOLTAIRE.

— Anciennement, Droit, pouvoir exercé : *Avoir* APANAGE *sur une contrée.*

— Dans le patois normand, syn. de *suite*, *domestiques : Il occupe la maison avec son* APANAGE. *La maison est assez grande pour vous loger, vous et votre* APANAGE.

— **Epithètes.** Riche, somptueux, brillant, princier, royal, orgueilleux, magnifique, superbe, modeste, pauvre, triste, déplorable, fatal.

— **Encycl.** L'*apanage*, qui s'est appelé aussi *apennage*, *empanage*, était inconnu sous les deux premières races de nos rois, dont le territoire, à leur mort, se partageait entre leurs fils : d'où les guerres intestines dont le sol français a été le théâtre pendant plusieurs siècles. A l'avénement de Hugues-Capet, un droit nouveau fut introduit, celui de primogéniture, que le chef de la race capétienne proclama en faisant couronner et sacrer de son vivant son fils aîné. Il fallut dès lors assurer aux enfants puînés des rois une dotation qui leur servît de *soutenance;* elle consista surtout en provinces ou parties démembrées du domaine royal : c'est ainsi qu'en 1032 la Bourgogne fut donnée à Robert, fils de Robert Ier; il en fut de même du comté de Dreux en 1132 ou 1137, et d'un certain nombre de duchés et de comtés. Ces concessions, faites d'abord sous réserve, eurent pour effet d'affaiblir la puissance royale; accordées ensuite à charge de réversions au domaine de la couronne, si l'apanagiste mourait sans descendance, et rendues dès lors inaliénables, elles pouvaient toutefois passer dans une famille étrangère par le mariage des filles de l'apanagiste. L'exclusion des filles fut prononcée en 1314 par Philippe le Bel dans le codicille par lequel il donna le comté de Poitou à son fils Philippe le Long. On est d'accord pour admettre qu'à partir de cette époque cette règle entra définitivement dans notre droit public. Jusqu'à Philippe-Auguste, les filles des rois avaient reçu des *apanages :* mais, depuis, il ne leur fut plus accordé qu'une dotation en argent ou en immeubles, rachetable en deniers et sans aucune prescription. Ainsi, en 1528, un duché composé des territoires de Chartres, Montargis et Gisors, fut érigé en faveur de Renée de France, et évalué à 250,000 écus : le Parlement n'enregistra les lettres d'érection de ce duché qu'en réservant expressément la faculté de rachat. Il est à remarquer qu'aucune loi générale ne fixa la valeur, la qualité et la grandeur des *apanages :* mais en maintenant ces principes que *doit le roi apanage à messieurs ses frères et enfants mâles puînés* (Loysel, règle 639), que la propriété des domaines ainsi concédés reste à la couronne, et que la réversion s'en fait de plein droit au domaine royal en cas d'extinction de la descendance mâle de l'apanagiste, ou d'avénement de ce dernier au trône, la constitution ancienne de la France laissa au monarque le droit absolu de constituer arbitrairement les *apanages* comme il le jugeait bon. Toutefois, dans les derniers siècles, les édits ou lettres de concessions portèrent que l'*apanage* constitué représentait un produit net de 20,000 livres, de beaucoup inférieur en réalité au produit réel des biens concédés. Au moment de la révolution de 1789, il y avait longtemps que les *apanages* n'étaient plus composés de parties démembrées du territoire royal : l'avénement des Bourbons en 1591 avait opéré le retour à la couronne des dernières provinces possédées à ce titre. L'Assemblée constituante trancha dans le vif : elle admit avec un domaniste du XVIe siècle, Chopin, que la délivrance de terres à l'apanagiste n'est qu'un mode de payement de la dotation annuelle due aux fils de France puînés; et, aux *apanages* réels, elle substitua des *rentes apanagères* (décret du 22 novembre 1790 et Constitution du 3 septembre 1791). En fait, cette substitution fut une spoliation entière, puisque les événements mirent obstacle à l'exécution de ces lois. Napoléon Ier, en reprenant les traditions de la monarchie déchue, fit revivre les *apanages :* le sénatus-consulte du 30 janvier 1810 posa tous les principes de la matière, et codifia les règles éparses dans le droit public ancien en les adaptant à la société moderne. Les *apanages*, composés en grande partie d'immeubles situés en France, furent déclarés inaliénables par le prince apanagé, et réversibles au domaine qui les a fournis, en cas d'extinction de la descendance mâle de l'apanagiste. Le jugement des nullités résultant de l'aliénation des rentes ou des immeubles apanagés fut déféré au conseil d'Etat. L'application de cette loi fut faite le 13 décembre 1810 au roi Louis-Napoléon, dont l'*apanage* fut fixé à un revenu de 2,000,000 fr., dont moitié en immeubles et moitié en rentes sur l'Etat. A la Restauration, Louis XVIII commença par faire restituer au duc d'Orléans et à sa sœur tous les biens qui leur appartenaient avant 1790, soit par suite de la constitution d'*apanage* faite à leur aïeul en 1664, 1672 et 1692, soit par suite d'acquisitions propres, et qui n'avaient pas encore été vendus (18 et 20 mai 1814). Par la loi du 8 novembre de la même année, les autres princes et princesses de la famille royale reçurent à titre d'*apanage*, une dotation annuelle de 8,000,000 fr., que le roi répartit entre eux. En 1825, la dotation apanagère de la famille royale fut fixée à 7,000,000 fr., et un article spécial de la loi sur la liste civile confirma la restitution au duc d'Orléans de ses *apanages*, dont la loi du 2 mars 1832 prononça le retour au domaine de la couronne, par suite des événements de 1830 et en vertu du principe de réversion. Depuis cette époque, il ne fut plus question d'*apanage;* ce mot fut remplacé dans la loi du 2 mars 1832 et le sénatus-consulte du 12 décembre 1852 par celui de *dotation*. En fait, le sénatus-consulte du 30 janvier 1810 est jusqu'à nouvel ordre sans application.

APANAGÉ, ÉE (a-pa-na-jé) part. pass. du v. Apanager. Donné en apanage : *Biens* APANAGÉS. *Domaine* APANAGÉ. ‖ Qui a reçu quelque apanage : *Prince* APANAGÉ. *L'aîné avait été*

APANAGÉ *de tel duché. Les maréchaux de l'Empire furent tous* APANAGÉS. *Saint-Cloud avait été une source de besoins à Monsieur, si prodigieusement* APANAGÉ. (St-Sim.)

— Subst. Dans le même sens : *L'*APANAGÉ *jouira, en tout droit de propriété, des domaines qui lui sont concédés.* (E. Duclerc.)

APANAGEANT (a-pa-na-jan) part. prés. du v. Apanager.

APANAGER v. a. ou tr. (a-pa-na-jé — rad. *apanage*. Conserve l'*e* après le *g* devant les voyelles *a*, *o* : *J'apanageais; nous apanageâmes*). Donner un apanage : *Le roi* AVAIT APANAGÉ *tous les puînés.* (Acad.) *Le duc disait n'avoir pas moyen d'*APANAGER *le prince son frère.* (St-Sim.) *Il commit la faute de démembrer son royaume pour* APANAGER *ses fils.* (Boué.)

— *Apanager une jeune fille*, La doter, l'établir. Peu usité en ce sens.

— Anc. jurispr. Donner à un de ses enfants quelques biens à titre d'établissement, en le faisant renoncer à la succession paternelle.

APANAGER, ÈRE adj. (a-pa-na-jé, è-re — rad. *apanage*). Donné en apanage, qui concerne l'apanage.

— *Rente apanagère*, Rente sur l'Etat, constituée au profit des princes de la famille royale, par le décret du 22 novembre 1790 : *La constitution de cette époque assurait aux princes des rentes* APANAGÈRES *au moment de leur mariage.* (Bouillet.)

APANAGISTE adj. et s. (a-pa-na-ji-ste — rad. *apanage*). Celui ou celle qui possède un apanage : *Il n'est pas propriétaire, il n'est qu'*APANAGISTE. *Un prince, une princesse* APANAGISTE. *Jusqu'à Louis VIII, tous les héritiers de l'*APANAGISTE *succèdent donc à l'apanage.* (Boué.) *Les* APANAGISTES *eurent la propriété absolue de leurs domaines.* (E. Duclerc.)

APANCHOMÈNE (du gr. *apagchô*, j'étrangle). Un des surnoms de Diane. Cette déesse avait un temple à Condyles, près de Caphyes, en Arcadie. De jeunes enfants ayant un jour, par amusement, passé une corde autour du cou de sa statue, s'écrièrent qu'ils allaient l'étrangler; mais ils furent lapidés par les habitants de Caphyes, indignés de ce qu'ils considéraient comme un sacrilége. A partir de ce jour, tous les enfants qui naquirent dans la ville vinrent avant terme. Pour faire cesser le fléau, l'oracle ordonna alors qu'on ensevelît les cadavres des enfants lapidés, et qu'on portât chaque année sur leurs tombes des offrandes funéraires.

APANON s. m. (a-pa-non). Techn. Morceau de fer qui attache au train la flèche d'une voiture.

APANTHISME s. m. (a-pan-ti-sme — du gr. *apo*, à l'inverse de; *anthizô*, je fleuris). Bot. Défloraison, chute des fleurs.

— Méd. Oblitération d'une partie dont il ne reste aucun vestige.

APANTHROPIE s. f. (a-pan-tro-pî — du gr. *apo*, loin de; *anthrôpos*, homme). Méd. Sorte de misanthropie; aversion pour les hommes; amour de la solitude, causé par un état maladif.

— Philos. Passage de la condition humaine à un état supérieur ou inférieur; état dans lequel l'âme se dégage des pensées et des sentiments de l'humanité.

APANTHROPIQUE adj. (a-pan-tro-pi-ke — rad. *apanthropie*). Méd. Qui a rapport à l'apanthropie.

— Substantiv. Celui, celle qui est affecté d'apanthropie : *Les* APANTHROPIQUES *sont peut-être les plus malheureux des monomanes.*

APANTOMANCIE s. f. (a-pan-to-man-sî — gr. *apo*, loin de; *antaô*, j'arrive, et *manteia*, divination). Antiq. Sorte de divination basée sur des présages qu'on tirait des objets qui se présentaient inopinément à la vue.

APAPELARDIR (S') v. pr. (sa-pa-pe-lar-dir — rad. *papelard*). Devenir papelard; faire le doucereux, l'hypocrite. Vieux mot.

APARAGEMENT s. m. (a-pa-ra-je-man — du v. fr. *parage*, naissance, qualité). Anc. cout. Mariage assorti, convenable.

APARANYMPHIÉ, ÉE adj. (a-pa-ra-nain-fi-é — du gr. *a* priv., et *paranymphe*). Bot. Se dit des plantes dépourvues de paranymphe.

APARAPÉTALOÏDE adj. f. (a-pa-ra-pé-ta-lo-i-de — du gr. *a* priv.; *para*, contre, et *pétaloïde*). Bot. Se dit d'une corolle qui n'a pas de parapétale.

APARCHIES s. f. pl. (a-par-kî — du gr. *aparchê*, prémices). Antiq. gr. Offrandes que les Hyperboréens envoyaient à Délos.

APARCTIENS s. m. pl. (a-par-kti-ain). Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Sarmatie, qui habitait vers le Palus-Méotide.

APARESSER v. a. ou tr. (a-pa-rè-sé — rad. *paresse*). Rendre paresseux : APARESSER *son corps par des excès de table.* ‖ Vieux mot.

S'aparesser, v. pr. Devenir paresseux, s'engourdir : *Le corps et l'esprit* S'APARESSENT *cruellement en moi par la réplétion.* (Montaig.)

APARET s. m. (a-pa-rè). Clôture d'un pré, barrière.

APARGIA s. m. (a-par-ji-a — du gr. *apargia*, nom d'une plante inconnue). Bot. Genre de plantes composées, de la tribu des chicoracées, autrefois très-nombreux en espèces, et qui se trouve réduit aujourd'hui au seul *apargia taraxaci*, qui croît dans les prairies des plus hautes Alpes, du Dauphiné et de l'Autriche.

A PARI loc. adv. (a-pa-ri — mots lat., *a*, de; *pari*, égal). Log. Par une raison égale. Se dit pour invoquer à l'appui d'une proposition, des raisons semblables à celles qui établissent telle autre proposition : on conclut *a pari*, c'est-à-dire à égale raison, comme on conclut *a fortiori*, c'est-à-dire à plus forte raison : *Comment donc ne pas conclure*, A PARI, *de cette prémisse?* (Proudh.)

APARICIO (José), peintre espagnol, né en 1780. Le catalogue du Louvre, qui le nomme à tort *Apparicio*, le donne pour élève à Mme Marie-Guilhelmine Benoist, peintre de portraits, à qui Demoustier a adressé ses *Lettres à Emilie*. Il travailla aussi sous la direction de David, comme M. Delécluze nous l'apprend dans sa biographie du célèbre artiste français. En 1804, Aparicio exposa un tableau de la *Peste en Espagne*, qui obtint un grand succès. Il retourna ensuite dans son pays natal, où il vivait encore en 1822.

APARINE s. f. (a-pa-ri-ne — du gr. *apariné*, même sens). Bot. Nom scientifique du caille-lait.

APARINÉ, ÉE adj. (a-pa-ri-né — rad. *aparine*). Bot. Qui ressemble à l'aparine ou caille-lait.

— s. f. pl. Syn. de *étoilées*, plantes de la famille des rubiacées.

APARISTHMIE s. f. (a-pa-riss-tmî — du gr. *a* priv.; *paristhmia*, glandes). Bot. Genre de plantes euphorbiacées, dont la seule espèce connue est un arbre de la Guyane.

APARITHMÈSE s. f. (a-pa-ri-tmè-ze — gr. *aparithmêsis*, dénombrement). Rhétor. Figure de pensée très-commune, qui consiste à séparer un tout en ses diverses parties, que l'on énumère successivement. Syn. d'*énumération*.

APARNI s. m. pl. (a-par-ni). Géogr. anc. Peuple que Strabon place en Asie, dans le voisinage de l'Hyrcanie, sur les bords de la mer Caspienne.

APARQUES s. f. pl. (a-par-ke — du gr. *aparchê*, prémices). Antiq. Prémices brûlées en commençant le repas : *Non-seulement les sacrifices ne furent point une simple extension des* APARQUES, *ou de l'offrande des prémices brûlées au commencement des repas, mais ces* APARQUES *elles-mêmes ne furent très-évidemment que des espèces de sacrifices diminués.* (J. de Maistre.)

A PART loc. adv. V. PART.

APARTÉ s. m. (a-par-té — lat. *a parte*, à part). Nom donné aux exclamations, aux mots, aux phrases courtes, qu'un personnage en scène jette en dehors du dialogue, et qui, destinés au spectateur, ne sont censés entendus que de lui seul : *L'*APARTÉ *est une des licences de l'art dramatique.* (Marmontel.) *L'abus des* APARTÉS *jette de la froideur dans une scène.* (La Harpe.) *Les* APARTÉS *exigent de l'art et doivent être courts et rares.* (Laveaux.)

— Entretien à l'écart; conversation mystérieuse : *Il faisait un peu le petit monsieur, et avait souvent des* APARTÉS *à voix basse avec Régine.* (E. Sue.) *Toute la société fut alarmée du petit* APARTÉ *qui venait d'avoir lieu entre ces deux hommes.* (F. Soulié.) *Depuis l'entrée de Formose, on ne causait plus que par groupes et en manière d'*APARTÉ. (D'Arnout.) *Quand M. de Chateaubriand était présent dans ce salon, tout se rapportait à lui; mais il n'y était pas toujours, et même alors il y avait des places, des degrés, des* APARTÉS *pour chacun.* (Ste-Beuve.)

— S'empl. adverbialem. : *Ce vers, ces mots doivent être dits* APARTÉ. *Il n'est pas, mon cher lecteur, que vous n'ayez* APARTÉ *quelque manie particulière, que vous ne montiez de temps en temps sur quelque califourchon qui vous fasse courir bien loin.* (Sterne.)

— **Gramm.** L'Académie dit formellement que le mot *aparté* ne prend pas *s* au pluriel; nous avons adopté de préférence l'orthograhe des auteurs que nous citons, et il devrait en être ainsi de tous les mots étrangers passés dans notre langue et consacrés par un assez long usage. Cette simplification est en tout point conforme à la logique. Pourquoi n'en serait-il pas des mots comme des individus, qui, après un certain nombre d'années, ont droit à des lettres de naturalisation?

— **Encycl.** On a dit beaucoup de bien et beaucoup de mal de l'*aparté*; on a loué ses faciles ressources; on a critiqué son invraisemblance. « Tel, dit Montaigne, s'est fait admirer de tout le monde, qui n'a pas gagné l'estime de sa servante. » Cette pensée peut très-bien s'appliquer à La Fontaine. Sa préoccupation continuelle l'avait fait tomber dans une si grande indolence pour ses affaires, que dans son intérieur on le regardait toujours comme un homme sans esprit : dans les meilleures compagnies, il était toujours distrait et rêveur. Dînant un jour avec Boileau, Molière et deux ou trois autres de ses amis, la conversation tomba sur l'emploi des *apartés* au théâtre. La Fontaine s'en déclara l'adversaire, et les accusa d'invraisemblance. « Est-il possible, s'écriait-il, que le public entende ce que l'acteur n'entend pas, quoiqu'il soit à côté de celui qui parle! » Pendant qu'il développait chaleureusement cette idée, Boileau, assis à ses côtés, disait à haute voix : « Quel butor que ce La Fontaine! quel entêté! quel extravagant! » Le fabuliste, sans rien entendre, continuait sa dissertation; mais voyant rire les assistants, il en demanda la cause. « Eh! lui dit Boileau, vous déclamez contre la vraisemblance des *apartés*, et il y a une heure que je vous débite aux oreilles une kyrielle d'injures sans que vous y ayez fait attention. »

On voit que, dans les moments où l'action est pleine de chaleur et de mouvement, l'*aparté* ne choque ni le goût ni la vérité, pourvu que l'acteur ne se préoccupe pas du public, mais seulement de l'objet qui le frappe ou du sentiment qui l'émeut.

APARTHROSE s. f. V. DIARTHROSE.

APARYTES s. m. pl. (a-pa-ri-te). Géogr. anc. Peuples qui faisaient partie de la même satrapie que les Tattagydes, les Gandariens et les Dadices.

APATANTHE s. m. (a-pa-tan-te — du gr. *apataô*, je trompe; *anthos*, fleur). Bot. Genre de plantes trop peu connu pour pouvoir être classé avec certitude, mais qui paraît être une simple division du genre épervière, de la famille des composées.

APATE s. m. (a-pa-te — du gr. *apatê*, ruse, fraude). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, famille des xylophages, ayant pour type l'*apate-capucin* des environs de Paris : *Les* APATES *ne se trouvent jamais sur les fleurs ni sur les arbres sains; mais on les rencontre souvent sur les bois morts, sur les écorces à demi pourries et sur les bois anciennement coupés.* (D'Orb.)

APATÈLE ou **APATELA** s. f. (a-pa-tè-le — du gr. *apatêlos*, trompeur). Entom. Genre d'insectes lépidoptères, de la famille des nocturnes, qui habite l'Angleterre.

APATÉON s. m. (a-pa-té-on — du gr. *apataô*, je trompe). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, voisin des buprestes, et renfermant une seule espèce.

APATHI ou **JASZ-APATHI**, ville de Hongrie, dans le cercle en deçà de la Theiss, à 47 kil. E. de Pesth, dans une plaine fertile en froment, au confluent de la Theiss et de la Krasna; 7,600 hab.

APATHIE s. f. (a-pa-tî — du gr. *apatheia*; formé de *a* priv., et *pathos*, passion). Philos. Etat d'une âme qui n'est susceptible d'aucune émotion, anéantissement des passions par l'effort de la raison : *Les stoïciens affectaient une entière* APATHIE. (Lav.) *Le philosophe mégarique Stilpon est le premier qui ait désigné sous le nom d'*APATHIE *cet état de l'âme, ainsi parvenue à n'agir que d'après les froides et impassibles inspirations de la raison.* (C. Hippeau.)

— Dans le langage ordinaire, Nonchalance, indolence extrême, insensibilité complète : *Tomber dans l'*APATHIE. *Sortir de son* APATHIE. *Etre plongé dans l'*APATHIE. *On ne peut le tirer de son* APATHIE. (Acad.) *L'homme usé par le temps s'endort dans les bras de l'*APATHIE. (Dider.) *Dès que l'homme ne peut plus travailler à son bonheur, il tombe dans l'*APATHIE *et le découragement.* (Dumarsais.) *Il a un calme, une* APATHIE, *que ni le bien, ni le mal d'autrui ne découragent.* (Marmontel.) *Je ne trouvai plus chez lui qu'une* APATHIE *profonde.* (Dider.) *La conversation soulage les uns de leur vivacité, et tire les autres de leur* APATHIE. (Mme de Staël.) *On peut reprocher à notre époque beaucoup de torts, mais non l'*APATHIE *d'esprit et de cœur.* (Guizot.) *Il y a encore au fond de nos provinces de France un peu de noblesse qui prend bravement son parti sur les vicissitudes politiques : là par stoïcisme, ailleurs par* APATHIE. (G. Sand.) *Il retomba dans l'*APATHIE *des petits paysans de son âge, oublia tout ce qui lui avait trotté par la tête, et ne songea plus qu'à jouer avec ses frères.* (G. Sand.) *Les témoins de ce spectacle barbare le contemplaient avec une curiosité cruelle et une* APATHIE *stupide.* (E. Sue.)

— Théol. Entière résignation, indifférence complète relativement à tout ce qui tient aux choses terrestres : *Les parfaits pourraient être élevés à l'*APATHIE, *c'est-à-dire à l'entière impassibilité.* (Boss.)

— Méd. Etat maladif d'insensibilité à la peine et au plaisir, de paresse à se mouvoir : *L'*APATHIE *se rencontre souvent chez les tempéraments lymphatiques ou pituiteux.* (Dict. des sc. méd.) *La plupart des habitants des contrées marécageuses tombent généralement dans une* APATHIE *invincible.* (L. Cruveilh.)

— **Syn. Apathie, indifférence, indolence, insensibilité.** L'*apathie* ne poursuit aucun objet, et reste toujours dans l'inaction : *Essayez de glacer par l'*APATHIE *l'âme bouillante de l'impétueux.* (Volt.) L'*indolence* est quelquefois un état dans lequel on se complaît parce qu'on y trouve son bonheur : *Ces études retirent un prince de l'oisiveté, de l'*INDOLENCE *et des vains amusements de la cour.* (Roll.) L'*indifférence* a lieu à l'égard de tout ce qui pourrait intéresser : *L'*INDIFFÉRENCE *est à l'âme ce que la tranquillité est au corps.* (Guizot.) L'*insensibilité* a lieu à l'égard de tout ce qui pourrait nous affecter, nous émouvoir : *La léthargie est au corps ce que l'*INSENSIBILITÉ *est à l'âme.* (Guizot.)

— **Antonymes.** Vivacité, délire, emportement, enthousiasme, passion, sensibilité.

APATHIQUE adj. (a-pa-ti-ke — rad. *apathie*). Philos. Qui est insensible à tout, qui est inaccessible aux passions : *Une âme* APATHIQUE.

— Dans le langage ordinaire, Indolent, nonchalant : *Caractère* APATHIQUE. *Quel être* APATHIQUE! *Louis XV était l'homme de son royaume le plus* APATHIQUE. (Sallentin.) *Parfois elle avait des bouffées d'ambition qui lui donnaient de l'énergie; mais bientôt elle retombait dans un découragement* APATHIQUE. (Mérimée.) *Les buveurs de bière sont* APATHIQUES *dans leur esprit et dans leur corps.* (Maquel.) ‖ Qui indique, annonce, l'apathie : *Quelques faces* APATHIQUES *de juges y ressortaient à peine.* (V. Hugo.) *C'était un gros homme d'une figure calme et* APATHIQUE. (Chateaub.)

— Bot. Se dit des parties des plantes qui ne donnent aucun signe de sensibilité : *Les étamines de l'épine-vinette sont sensibles ou mimeuses; ses pétales sont* APATHIQUES.

— s. m. pl. Zool. Nom donné aux zoophytes ou animaux rayonnés de Cuvier, qu'il considérait comme dépourvus d'organes de sensation, et n'ayant même pas le sentiment de leur existence.

APATHIQUEMENT adv. (a-pa-ti-ke-man — rad. *apathie*). D'une manière apathique, avec apathie.

APATHISER v. a. ou tr. (a-pa-ti-zé — rad. *apathie*). Rendre apathique : *Les grandes infortunes, la vieillesse, nous* APATHISENT. (Boiste.) ‖ Peu usit.

S'apathiser, v. pr. Tomber dans l'apathie : *Les âmes sensibles* S'APATHISENT *difficilement.*

APATHISTE s. m. (a-pa-ti-ste — rad. *apathie*). Hist. ecclés. Nom donné à des sectaires chrétiens qui faisaient de l'apathie en toute chose un moyen de salut. Les apathistes furent assez nombreux dans les premiers siècles de l'Eglise.

— Hist. littér. *Apathistes* (en ital. *apatisti*). Nom qu'avaient pris les membres d'une ancienne académie de Florence. Elle tenait de temps en temps des assemblées publiques où chacun, soit académicien, soit étranger, pouvait lire des ouvrages en telle langue et sur telle matière qu'il voulait. Qu'il fût compris ou non, il était toujours certain d'être religieusement écouté : *L'académie des* APATHISTES *ou* APATISTI *s'est acquis une certaine célébrité.* (A. Maury.)

APATITE s. f. (a-pa-ti-te — du gr. *apataô*, je trompe). Minér. Nom donné par Werner à la chaux phosphatée naturelle, parce que la transparence de plusieurs de ses variétés principales les avait d'abord fait prendre pour des pierres précieuses.

— **Encycl.** L'*apatite* se rencontre, tantôt à l'état cristallin, tantôt à l'état terreux. C'est la plus dure des substances calcaires. Elle se distingue par les caractères suivants : sa pesanteur spécifique varie de 3,16 à 3,28; elle raye la chaux fluatée, mais elle est rayée facilement par le feld-spath; au feu du chalumeau, elle ne fond que très-difficilement. Sa poussière, projetée dans l'obscurité sur des charbons ardents, donne une lumière phosphorescente d'un bel éclat. Ses formes cristallines dérivent du prisme droit à base d'hexagone régulier. Ordinairement les cristaux sont très-nets et modifiés d'une manière symétrique, sur les angles ou sur les arêtes, par des facettes additionnelles; ces facettes, dans leurs diverses associations, peuvent donner lieu à des formes très-variées, dans lesquelles on distingue toujours cependant la forme dominante du prisme hexaèdre. L'*apatite* présente des variétés cristallines que l'on a prises pour des pierres précieuses. Il y en a de bleues, de violettes, de blanches, de couleur d'olive, de jaunâtres et de brunâtres. On désigne la variété bleue sous le nom d'*angustite* ou de *béril de Saxe*, et la variété verte sous celui d'*asparagolithe* ou *pierre d'asperge*. Enfin, on appelle *moroxites* les variétés de diverses couleurs, qui se présentent sous la forme guttulaire.

L'*apatite* n'est point du phosphate de chaux pur, ainsi que le croyait Werner; ce phosphate y est toujours associé à du fluorure et à du chlorure de calcium; ces deux corps se remplacent mutuellement par substitution isomorphique.

L'*apatite* cristallisée se trouve dans les fissures des roches cristallines, granit, gneiss, micaschistes, dans quelques gîtes métallifères, tels que ceux de Cornouailles ou d'Arendal en Norvége, et enfin dans les roches ignées modernes, dans les trachytes, les basaltes, et même les laves des volcans. L'*apatite* terreuse se trouve en rognons disséminés et en filons dans le terrain houiller, dans la craie et dans les argiles inférieurs. Mais elle ne forme jamais des masses considérables. « On a indiqué à tort, dans des ouvrages justement estimés, dit M. Leplay, des collines entières d'*apatite*, exploitée comme pierre à bâtir, dans un district de l'Estramadure espagnole. »

APATITIA s. f. (a-pa-ti-si-a — du gr. *apatê*, tromperie). Bot. Sous-genre de plantes de la famille des mélastomacées.

APATITIQUE adj. (a-pa-ti-ti-ke — rad. *apatite*). Minér. Qui a pour base l'apatite : *Roche* APATITIQUE.

APATOMYZE s. f. (a-pa-to-mi-ze — du gr. *apatê*, ruse; *muia*, mouche). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, famille des tanystomes, qui se compose de deux espèces, exotiques, l'une du Cap, et l'autre de la Géorgie, dans l'Amérique du Nord.

APATURE s. m. (a-pa-tu-re — du gr. *apo*, sans; *oura*, queue). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, famille des sternoxes, qui a pour type l'*apatura appendiculata*. ‖ C'est aussi le nom d'un autre genre d'insectes lépidoptères, famille des diurnes, ne renfermant en Europe que deux espèces vulgairement connues sous le nom de *grand* et de *petit Mars*. Ce sont deux de nos plus beaux papillons.

APATURÉON s. m. (a-pa-tu-ré-on — du gr. *apatoureon*). Antiq. gr. Un des mois de l'année des Ioniens, celui où ils célébraient les apaturies.

APATURIE s. f. (a-pa-tu-rî — du gr. *apo*, sans; *oura*, queue). Bot. Genre de plantes de la famille des orchidacées, tribu des épidendrées : *Les* APATURIES *sont des plantes herbacées de l'Inde.* (D'Orb.)

APATURIE (du gr. *apatê*, fraude). Surnom de Vénus, ainsi nommée parce qu'elle trompa les géants qui étaient venus l'attaquer, et les fit tuer par Hercule qu'elle avait à cet effet caché dans une caverne. ‖ Surnom de Pallas.

APATURIES s. f. pl. (a-pa-tu-rî — du gr. *apatouria*, apaturies; ou de *apatê*, fraude, tromperie). Antiq. gr. Fête solennelle que l'on célébrait à Athènes en l'honneur de Bacchus, et qui durait trois jours. Le premier jour se terminait par des repas communs dans chaque tribu; le second était consacré à des sacrifices en l'honneur de Jupiter et de Minerve; enfin le troisième jour, les chefs de famille faisaient enregistrer dans leur tribu leurs enfants arrivés à l'âge requis, après leur avoir fait couper les cheveux. Cette fête fut ainsi nommée en commémoration de la victoire remportée par Mélanthus, roi d'Athènes, sur Xanthus, roi de Béotie.

APAULIE s. f. (a-po-lî — du gr. *apaulia*; formé de *apo*, loin de; *aulê*, salle). Se dit, suivant les uns, de la nuit qui précédait le mariage, nuit que l'époux passait seul dans la maison de son beau-père; selon d'autres, de la nuit que l'époux allait passer, le troisième jour des noces, dans la maison paternelle. Ce jour-là, la fiancée présentait à son époux un vêtement appelé *apaulétérias*.

APAW s. m. (a-pô). Conchyl. Coquille du Sénégal, du genre des pinnes marines.

APAYAOS s. m. pl. (a-pa-ia-oss). Géogr. Peuplade indigène de l'île de Luçon, au centre des monts Caraballos.

APCHÉRON ou **ABCHÉRON**, presqu'île de la Russie d'Asie dans la mer Caspienne; ch.-lieu Bakou. Elle offre de nombreux puits de naphte et des lacs salés; elle est exposée à de fréquents tremblements de terre.

APCHON, bourg de France (Cantal), arrond. de Mauriac; 952 hab. Belles prairies, grand commerce de fromages; près de là, ruines d'un ancien château fort, dont il est fait mention dans une charte de Clovis; église remarquable par quelques sculptures.

APCHON (Clément-Marc-Antoine D'), évêque de Dijon, puis archevêque d'Auch, né à Montbrison vers 1723, mort en 1783. On cite de ce vertueux prélat une multitude d'actes de bienfaisance et de dévouement. Dans un incendie, à Dijon, il offrit 200 louis à qui sauverait deux enfants près de périr. Personne ne se présentant, il place une échelle, s'élance à travers les flammes et sauve les deux enfants, à qui il consacra en outre la récompense promise. On possède de ce noble prélat des *Instructions pastorales* pleines d'onction.

APE s. m. (a-pe — du gr. *a* priv.; *pous*, pied). Zool. Genre de crustacés caractérisé par l'existence d'une carapace qui recouvre la tête et le thorax; il habite les eaux douces et atteint à peu près deux pouces de long. On l'appelle aussi APOUS et APUS.

APÉCHÈME s. m. (a-pé-kè-me — du gr. *apêkêma*, retentissement; formé de *apo*, de; *êkos*, écho, son répété). Chir. Contre-coup, contre-fissure.

APÉCILAIRE adj. (a-pé-si-lè-re — du lat. *apex*, *apicis*, sommet). Bot. Syn. d'*apicilaire*.

APÉDEUTE adj. (a-pé-deu-te — du gr. *apaideutos*, ignorant; formé de *a* priv., et *paideutos*, savant). Ignorant, ignare. Rabelais donne plaisamment ce nom, dans *Pantagruel*, aux membres de la cour des comptes, qui n'avaient pas besoin d'être gradués pour exercer leur charge.

— Substantiv. Homme ignorant : *Les* APÉDEUTES *assurèrent que cette proposition était hérétique.* (Volt.)

APÉDEUTISME s. m. (a-pé-deu-ti-sme — rad. *apédeute*). Etat de celui qui n'a reçu aucune instruction. Vieux.

APÉGA s. m. (a-pé-ga — mot gr.). Hist. anc. Sorte de supplice que Nabis, tyran de Sparte, avait inventé pour faire périr dans d'horribles douleurs ceux dont il voulait se débarrasser. Un automate hérissé de pointes acérées, et représentant la femme de Nabis, saisissait la victime entre ses bras, la serrait contre sa poitrine, et la perçait ainsi de mille traits.

APÉIBA s. f. (a-pé-i-ba — mot caraïbe). Bot. Genre de plantes tiliacées, arbres ou arbrisseaux de l'Amérique équatoriale, avec les branches desquels les Galibis allument du feu au moyen du frottement.

APEL (Jean), né à Nuremberg en 1486, mort vers 1540; professait à Wittemberg lorsque Luther se sépara de l'Eglise, et adopta la doctrine du réformateur. Il épousa une religieuse et fut appelé auprès de l'électeur de Brandebourg en qualité de conseiller. On lui doit un dialogue sur les *Institutes*, une apologie de son mariage, précédée d'une préface de Luther, et divers autres écrits.

APEL (Jean-Auguste), légiste et littérateur allemand, né à Leipzig en 1771, mort en 1816. Il est moins connu par ses travaux de jurisprudence, peu nombreux d'ailleurs, que par ses essais littéraires et par sa théorie sur la prosodie grecque (*métrique*). Ses œuvres de pure littérature sont très-nombreuses, trop nombreuses peut-être pour qu'elles aient pu lui conquérir une renommée durable. Il a publié des poésies lyriques, satiriques, élégiaques, etc., des légendes, des drames, des contes, des nouvelles, des ballades, des poëmes, des dissertations, etc. Parmi ces innombrables productions, il en est cependant qui ne sont pas sans mérite. On cite ses jolis contes de l'*Enfant paisible*, du *Franc Archer* et de la *Danse des morts*; et surtout celui qui a pour titre *Der Schatzgraber* (le *Chercheur de trésors cachés*). On cite aussi avec éloge ses imitations des tragédies grecques, qui d'ailleurs n'ont jamais subi l'épreuve de la représentation.

APÉLIKÉA s. m. (a-pé-li-ké-a). Bot. Nom d'une espèce de zelkoua, qui pousse dans les hautes montagnes de Candie.

APÉLIOTE adj. (a-pé-li-o-te — du gr. *apeliotês*, le vent d'est). Nom donné anciennement à des vents qui soufflent de l'est : *Les vents, les bises* APÉLIOTES. *Les anciens appelaient subsolani, apeliotes, les vents* APÉLIOTES. (Garbeau.)

— Personnification du vent d'est, qui, sur la tour des Vents, à Athènes, était représenté sous la figure d'un jeune homme.

APELLE s. m. (a-pè-le — du gr. *a* priv., et du lat. *pellis*, peau). Méd. Celui dont le prépuce est trop court pour couvrir le gland. Ce nom a été appliqué aux individus circoncis, particulièrement aux juifs. ‖ Se dit aussi de la rétraction de tout appendice mou.

APELLE, hérésiarque du IIe siècle, chef de la secte des apellites, condamnait le mariage, niait la résurrection, rejetait l'autorité divine de l'Ancien Testament, ainsi que celle de Moïse, et soutenait que les prophètes étaient pleins de contradictions. Sa doctrine se rapproche de celle de Marcion, dont il avait été le disciple. Il avait écrit une vie de Jésus-Christ et un *Evangile*, dont il ne nous est rien parvenu.

APELLE, le plus célèbre des peintres de l'antiquité, florissait pendant la première moitié du IVe siècle av. J.-C. Il naquit à Ephèse, selon Strabon et Lucien; à Cos, selon Pline et Ovide; à Colophon, si nous en croyons Pausanias et Suidas. Ce dernier ajoute qu'il obtint le droit de cité à Ephèse. Ce qui est certain, c'est que ce fut dans cette dernière ville qu'Apelle commença à étudier la peinture sous la direction d'un artiste médiocre, nommé Ephore. Il passa ensuite à Sicyone, où il fut admis à l'école de Pamphile, un des peintres les plus renommés de l'époque; puis il travailla sous Mélanthe, que Pamphile avait désigné pour son successeur, et il l'aida à peindre le portrait du tyran Aristrate, monté sur un quadrige et ayant à côté de lui la Victoire, tableau qui devint célèbre. Après s'être ainsi fortifié dans cette école de Sicyone, dont les principes sévères contrastaient avec l'élégante mollesse de l'école d'Ionie, où il avait pris ses premières leçons, il partit pour la Macédoine, appelé par Philippe. Il reçut de ce monarque l'accueil le plus honorable, fit plusieurs fois son portrait, ainsi que ceux des membres de la famille royale et des principaux personnages de la cour. La faveur dont il jouissait s'accrut encore lorsqu'Alexandre monta sur le trône. Apelle obtint le privilége de peindre le portrait de ce prince, comme Lysippe avait celui de le sculpter, et Pyrgotèle celui de le graver sur les monnaies et sur les pierres fines. Pline dit qu'il faut renoncer à compter combien de fois il a peint Alexandre; le tableau où il le représenta tenant la foudre était regardé comme un de ses meilleurs ouvrages. Plusieurs anecdotes nous font connaître les rapports de familiarité qui unirent le roi à l'artiste. Un jour qu'Alexandre posait pour son portrait dans l'atelier même du peintre, et qu'il discourait sur l'art en amateur plutôt qu'en connaisseur : « Prends garde, lui dit Apelle; ne vois-tu pas que tu fais sourire même les esclaves qui broient mes couleurs. » Il est probable, suivant la remarque de M. Beulé, qu'Alexandre recevait cette leçon avant son départ pour l'Asie; nous doutons, en effet, qu'il l'eût supportée après le meurtre de Clitus et l'incendie de Persépolis. Une autre fois, du reste, il donna à Apelle une preuve non équivoque de son affection et de sa générosité, en lui cédant une de ses favorites nommée Campaspe ou Pancaste : l'artiste, chargé de peindre cette femme sans voiles, en était devenu amoureux.

La plupart des généraux d'Alexandre voulurent être peints par Apelle. Le portrait qu'il fit d'Antigone à cheval et cuirassé passait pour un de ses plus beaux chefs-d'œuvre. Il peignit Clitus partant pour la guerre, Néoptolème à cheval et combattant contre les Perses, Archelaüs, accompagné de sa femme et de sa fille, Ménandre, roi de Carie, le tragédien Gorgosthènes, etc. Il excellait dans ce genre de peinture, auquel le rendait merveilleusement propre l'amour de la vérité et de la précision, qu'il avait puisé à l'école de Pamphile. Après la mort d'Alexandre, il se rendit dans différentes villes et y exécuta d'importants ouvrages. A Ephèse, il peignit plusieurs tableaux qui furent conservés pendant longtemps dans le célèbre temple de Diane; on y admirait, entre autres, une peinture représentant le grand prêtre Mégabyse conduisant une procession solennelle. A Corinthe il vit Laïs, deuxième du nom, qui, n'étant encore que jeune fille, venait de puiser de l'eau à la source Pyrène; il la trouva si belle, qu'il la prit avec lui. C'est d'après elle qu'il fit quelques-unes de ses plus séduisantes peintures. A Athènes il rencontra Phryné, qui lui servit de modèle pour son incomparable Vénus *Anadyomène* (V. ce mot). Il se rendit ensuite à Rhodes, où il vit le peintre Protogène, alors pauvre et obscur; il lui acheta un de ses tableaux au prix de 50 talents (environ 280,000 fr. de notre monnaie), et commença ainsi sa fortune et sa réputation. On raconte qu'un jour, ne trouvant pas Protogène dans son atelier, il traça sur une planche une ligne d'une finesse merveilleuse. Protogène, en rentrant, déclara qu'Apelle seul était capable de conduire un pinceau avec cette sûreté et cette précision; puis, choisissant une autre couleur, il appliqua, sur la ligne qu'avait tracée son ami, une autre ligne plus mince qui la coupait dans toute sa longueur. Apelle ne voulut pas être vaincu; à l'aide d'une troisième couleur, il refit la même opération sur la ligne de Protogène. Michel-Ange pensait que ces trois traits ainsi superposés formaient le contour de quelque belle figure; mais Pline ne parle que de simples lignes (*lineæ*); il ajoute que l'on admira pendant longtemps à Rome, où elle avait été transportée, la planche sur laquelle ces lignes avaient été tracées.

Parmi les villes que visita Apelle, il faut citer encore Alexandrie, où deux fois il faillit périr victime de la haine de ses rivaux. Pline rapporte qu'un navire sur lequel il s'était embarqué fut obligé par la tempête de relâcher à Alexandrie, où régnait alors Ptolémée, avec lequel Apelle avait été fort mal du temps d'Alexandre. Au lieu de se tenir prudemment caché, l'artiste n'hésita pas à se promener dans la ville. Ses envieux le reconnurent et imaginèrent, pour le perdre, de corrompre un officier du palais qui vint le prier, au nom du roi, d'assister à un festin. Apelle se rendit sans défiance à cette invitation perfide. Ptolémée entra en fureur en le voyant, et lui demanda qui l'avait amené. Saisissant aussitôt un charbon éteint dans le foyer, le peintre traça sur la muraille une figure, dont les premiers traits firent reconnaître le coupable. Le roi s'adoucit, oublia sa rancune, et réussit à retenir Apelle à sa cour. Mais les faveurs dont il le combla ne firent qu'exciter la jalousie des autres artistes fixés à Alexandrie; l'un d'eux, nommé Antiphile (V. ce nom), dénonça Apelle comme ayant trempé dans une conspiration tramée à Tyr contre la vie du roi. Ptolémée prêta l'oreille à cette calomnie absurde et fit arrêter Apelle. L'illustre peintre allait avoir la tête tranchée, si l'un de ceux qui avaient pris réellement part à la conspiration n'eût prouvé la fausseté de l'accusation portée par Antiphile. Ptolémée éprouva, dit-on, de si vifs regrets de s'être laissé tromper, qu'il donna 100 talents à Apelle et lui livra Antiphile pour qu'il en fît son esclave. C'est alors que l'artiste, l'imagination encore pleine du danger qu'il venait de courir, composa son célèbre tableau de la *Calomnie* (V. ce mot). Il est à remarquer que Lucien est le seul écrivain de l'antiquité qui ait rapporté cette seconde anecdote et qui ait parlé de ce tableau. Comment une œuvre de cette importance a-t-elle pu échapper à Pline, qui donne les titres de plusieurs œuvres secondaires d'Apelle? Notons, en outre, que la conjuration de Tyr dont il est ici question eut lieu, selon Polybe, sous le règne de Ptolémée Philopator, c'est-à-dire près de cent ans après la mort d'Apelle. Il semblerait donc permis de croire que l'on a confondu deux artistes du même nom, ou, ce qui est plus vraisemblable, que le spirituel rhéteur samosate a brodé sur l'anecdote du festin une de ces brillantes amplifications dont ses œuvres nous offrent tant d'exemples. Quoi qu'il en soit, Apelle apprit sans doute à ses dépens que rien n'est dangereux pour un artiste comme d'asservir son talent aux caprices d'un roi; il quitta la cour d'Egypte, revint dans sa patrie, peignit dans l'Odéon de Smyrne une *Grâce* et une *Fortune assise*, et finit par se retirer à Cos, où, voulant se surpasser lui-même, il entreprit de peindre une Vénus plus belle que son Anadyomène. Il mourut avant de l'avoir achevée, et les habitants de Cos ne purent trouver aucun peintre qui consentît à toucher à l'ébauche du maître.

Telle fut la carrière de ce grand artiste, dont tous les anciens ne parlent qu'avec la plus profonde admiration. Un savant appréciateur de l'antiquité, M. Beulé, a porté sur lui le jugement suivant : « Chez Apelle, la science dominait l'imagination, la grâce l'emportait sur la fécondité, l'esprit sur la force, l'habileté sur l'invention. Ce n'était point par la grandeur des sujets qu'il voulait frapper les âmes; il préférait les ravir par la beauté des figures et la perfection des détails. On peut dire qu'il a été surtout un homme d'exécution. Par une étude approfondie de la nature, unie au sentiment le plus exquis, il réalisait des types qu'il ne créait pas, mais qui s'offraient à ses yeux. Il les choisissait, il les combinait, il les divinisait au besoin. Seulement, au lieu de descendre de l'idée à la forme, il s'élevait à l'idéal par l'observation. » Travailleur infatigable, il se vantait de n'avoir jamais passé un jour sans exercer sa main; ce qui donna lieu au proverbe latin : *Nulla dies sine linea* (V. cette phrase). Bien qu'il accordât une grande importance aux procédés pratiques, il savait s'arrêter à propos et ne laissait jamais percer le moindre effort. Il déclarait lui-même qu'il ne l'emportait sur Protogène que parce qu'il cessait à temps de toucher à ses tableaux. Il témoignait le plus grand mépris pour les artistes qui exécutaient leurs ouvrages à la hâte. Un de ses élèves se flattant un jour devant lui d'avoir peint un tableau dans une journée : « Cela se voit bien, lui dit-il; j'aurais même cru que tu l'avais peint dans une matinée. » Un autre artiste lui demandait son avis sur une *Hélène* qu'il venait de peindre et qu'il avait couverte de bijoux : « Ne pouvant la faire belle, lui répondit-il, tu l'as faite riche. »

Apelle n'était pas moins sévère pour lui-même que pour les autres; loin de s'offenser des critiques, il les provoquait pour en faire son profit. On rapporte qu'il exposait quelquefois ses tableaux en public, et qu'il se cachait pour entendre les réflexions de chacun. Un jour, un cordonnier trouva à redire à la sandale d'un personnage; Apelle corrigea le défaut. Le lendemain, le même ouvrier s'avisa d'étendre ses critiques à d'autres parties du tableau; l'artiste sortit aussitôt de sa cachette et lui dit : « Cordonnier, tiens-t'en à la chaussure. » C'est de là qu'est venu cet autre proverbe latin : *Ne sutor ultra crepidam* (V. cette phrase). Apelle ne fut pas seulement un éminent praticien; nous savons par Pline qu'il adressa à son élève Persée des écrits sur la peinture.

Apelle et Campaspe, opéra en un acte, paroles de Demoustier, musique d'Eler, fut représenté à l'Opéra le 12 juillet 1798, sans aucun succès.

APELLÉE s. m. (a-pèl-lé — du gr. *apellaios*). Antiq. gr. Dernier mois de l'année chez les Macédoniens. Il comprenait la fin d'octobre et une partie de notre mois de novembre.

APELLICON de Téos, philosophe péripatéticien, vivait dans le Ier siècle av. J.-C. Il est connu surtout pour avoir découvert et remis en lumière les écrits d'Aristote, qui étaient restés enfouis cent trente ans dans une caverne, et qu'il acquit de quelques descendants d'Aristote ou de Théophraste, qui en avaient primitivement reçu le dépôt. Il les mit en ordre, essaya de combler les lacunes produites par l'altération des manuscrits, mais montra plus de zèle que d'intelligence dans ce travail difficile; il agit plutôt en bibliomane qu'en vrai savant. Il était fort riche et grand amateur de manuscrits, et forma une magnifique bibliothèque, que plus tard Sylla fit transporter à Rome. Il paraît qu'il l'avait augmentée en dérobant un grand nombre de pièces aux collections publiques, notamment aux archives d'Athènes. Il fut même obligé de s'enfuir pour éviter la punition de ce larcin. Il avait écrit un ouvrage apologétique sur Aristote.

APELLITES s. m. pl. (a-pèl-li-te — rad. *Apelles*). Hist. relig. Sectateurs d'une hérésie qui s'éleva au second siècle du christianisme, et qui eut pour chef Apelles, disciple de Marcion. Les apellistes expliquaient les imperfections de la création en prétendant que ce Dieu n'avait pas créé l'univers par lui-même, mais par l'entremise d'un esprit inférieur dont l'impuissance et l'inhabileté avaient causé les maux que nous éprouvons. Ils niaient la conception de Jésus-Christ dans le sein d'une vierge, prétendant que le Fils de Dieu s'était formé lui-même un corps tiré des quatre éléments, et qu'avant son ascension il avait rendu ce corps aux éléments dont il l'avait tiré, de telle sorte que son âme seule était remontée au ciel. ‖ On dit aussi APELLÉIENS et APELLIENS.

APENANT s. m. (a-pe-nan). Bot. Nom que reçut la pomme de terre en Virginie, lorsque Drake l'y eut importée du Pérou.

APÈNE s. m. (a-pè-ne — du gr. *apênê*, char). Antiq. gr. Char attelé de deux ou quatre mules, et sur lequel les Grecs transportaient en grande pompe, aux jeux du cirque, les images des dieux. Les Latins appelaient ce char *tensa*.

APÉNIAUTISME s. m. (a-pé-ni-o-ti-sme — du gr. *apeniautismos*, absence d'un an). Antiq. gr. Exil d'un an, auquel on était condamné pour un meurtre involontaire.

APÉNINA (du celtiq. *pen*, sommet). Déesse gauloise dont les temples étaient situés sur les sommets des montagnes.

APENNAGER v. a. ou tr. (a-pènn-na-jé — rad. *pennage*). Anc. jurispr. Donner en apanage, doter. Même sens que *apanager*.

APENNE adj. f. (a-pè-ne — du lat. *appendo*, je suppléе). Diplom. *Charte apenne*, Acte que l'on délivrait, sous les deux premières races, pour tenir lieu d'un titre perdu par accident. On en faisait deux exemplaires, dont un était remis à la partie intéressée, tandis que l'autre était affiché sur la place publique. Les *chartes*

apennes se nommaient aussi *chartes de relation*, parce qu'on y relatait les circonstances de l'événement qui avait fait disparaître la pièce perdue. Les souverains les confirmaient au moyen de diplômes que l'on appelait ordinairement *pancartes* ou *pantocartes*.

APENNINS (du celtiq. *pen*, sommet), chaîne de montagnes, ramification des Alpes, qui traverse l'Italie dans toute sa longueur. Les Apennins se divisent en trois parties : *Apennin septentrional*, jusqu'aux sources du Ronco, dans l'ancien duché de Toscane ; *Apennin central*, jusqu'aux sources du Sangro, dans l'ancien royaume de Naples, province de l'Abruzze citérieure ; *Apennin méridional*, jusqu'aux caps extrêmes de la péninsule. Ces branches se dirigent d'abord de l'O. à l'E., en longeant le golfe de Gênes, auxquels elles envoient des rameaux courts, épais, qui pendent sur la côte ; puis elles se recourbent au S.-E. en entrant dans la presqu'île italique, qu'elles traversent par le milieu dans toute sa longueur. Ce sont des montagnes secondaires, qui n'offrent ni les hautes cimes des Alpes, ni les pics sourcilleux des Pyrénées, et dont la hauteur moyenne ne dépasse pas 1,600 m. Au-dessus de 1,000 m., les Apennins sont en général arides, les sommets nus et dépouillés ; au-dessous de cette élévation, ils sont couverts d'une végétation variée, dont les orangers, les citronniers, les oliviers, les caroubiers et les palmiers forment la zone inférieure. Parmi le nombre de passages ou cols qui communiquent d'un versant à l'autre, les plus importants sont : le col de la Bocchetta (777 m.), passage de la plus haute importance, qui est défendu par le fort de Gavi, et va de Gênes à Alexandrie ; le col de Giovi, traversé par un chemin de fer qui va de Gênes à Turin ; le col de Monte-Bruno, de Gênes à Florence ; le col de Pontremoli, qui fut suivi par Charles VIII en 1494, et par Macdonald en 1799 ; le col de Fiumalbo, de Pistoja à Modène ; le col de Pietra-Mala (1,004 m.), qui va de Florence à Bologne. C'est la grande route de l'intérieur de la presqu'île. Le versant qui regarde la Méditerranée est beaucoup plus abrupt que le versant de l'Adriatique ; il s'appuie à un étage inférieur que l'on appelle le *Sub-Apennin* ; en Toscane, ces ramifications séparent le bassin du Tibre de celui de l'Arno ; dans les Etats romains, elles commencent au Monte-Velino, se divisent en plusieurs branches et forment le Sacco, le Teverone. Le contrefort napolitain comprend plusieurs terrasses qu'arrosent le Volturne, le Garigliano, etc., et qui se terminent au cap Campanella, région dont fait partie le mont Vésuve.

La constitution géologique des Apennins présente trois grands dépôts : l'étage supérieur est un mélange de gneiss, d'ardoise micacée, de schiste argilacée, de talc et de pierre calcaire semi-granulée ; la couche intermédiaire se compose d'ardoise argilacée, de marne siliceuse, d'ardoise, de pierre à chaux et de pierre à sablon ; l'étage inférieur est une succession de marnes siliceuses, de grès, appelé *marcigno*, avec empreintes de plantes marines. Ces couches sont plus ou moins inclinées, quelquefois verticales et fréquemment tordues sur elles-mêmes. Dans le centre, la chaîne ne se compose presque que de calcaire et fournit le marbre si renommé de Carrare et de Sienne. Les rameaux projetés par les Apennins se composent principalement de marnes recouvertes de sable jaune avec débris organiques, cailloux roulés, ossements fossiles. Le centre de la chaîne, souvent à fleur de terre, présente une quantité considérable d'ossements de grands quadrupèdes appartenant à la zone torride, tels que mastodontes, éléphants, rhinocéros, etc., qui attestent de grandes révolutions dans la péninsule italique.

APENRADE, ville et port de mer dans le duché de Schleswig, située à l'entrée d'une anse sur le Petit-Belt, à 58 kilom. N. de Schleswig ; 4,000 hab. Situation très-belle et surtout importante au point de vue des opérations militaires. Protégée par un fort ; bains de mer, fabriques de tissus imprimés, distilleries, brasseries et tanneries ; exportation de produits agricoles, construction de navires, commerce de transit, pêche.

APENS (GUET) s. m. V. GUET-APENS.

APENS s. m. (a-panss). Dans le vieux langage, Réflexion, examen, méditation.

APENSANT (a-pan-san) part. prés. du v. Apenser.

APENSÉ, ÉE (a-pan-sé) part. pass. du v. Apenser.

APENSEMENT s. m. (a-pan-se-man — rad. *apenser*). Action de s'apenser ; réflexion.

APENSER v. a. ou tr. (a-pan-sé — rad. *pensée*). Faire une chose après y avoir bien pensé, bien réfléchi, après l'avoir préméditée : APENSER *un forfait*.

S'apenser, v. pr. Réfléchir : *Le roi* S'APENSA *qu'il ne pourroit venir à rompre son cousin le comte, que par lui oster ses capitaines.* (Chastellain.) Vieux mot.

APÉNULE s. f. (a-pé-nu-le — du gr. *a* priv., et du lat. *penula*, manteau). Bot. Plante campanulacée-campanulée, dont plusieurs espèces sont propres à l'ancien continent. ‖ On dit aussi APÉNULÉE.

APEPSIE s. f. (a-pè-psî — du gr. *a* priv. ; *peptô*, je cuis, je digère). Méd. Défaut de digestion ; mauvaise digestion : *Je veux qu'avant quatre jours vous deveniez dans un état incurable ; que vous tombiez dans la bradypepsie ; de la bradypepsie dans la dyspepsie ; de la dyspepsie dans l'*APEPSIE ; *de l'*APEPSIE *dans la lienterie.* (Mol.)

APER s. m. (a-pèr — mot lat.) Nom scientifique du sanglier.

APER (Marcus), orateur latin, Gaulois de naissance, se fixa à Rome dans le Ier siècle av. J.-C., et parvint aux plus grandes charges. Quelques-uns le croient auteur du dialogue *De Oratoribus*, attribué aussi à Tacite et à Quintilien. Aper mourut vers l'an 85 av. J.-C.

APER (Arrius), préfet du prétoire sous l'empereur Carus, qu'il fit périr, ainsi que son fils Numérien, pensant recueillir leur succession ; mais il fut lui-même mis à mort par ordre de Dioclétien, qui venait d'être élu.

APERA s. m. Bot. V. APÉRÉE.

APERCEPTIBILITÉ s. f. (a-pèr-sè-pti-bi-li-té — rad. *perceptible*). Qualité de ce qui est aperceptible. Inusité au sens physique.

APERCEPTIBLE adj. (a-pèr-sè-pti-ble — rad. *perceptible*). Qui peut être aperçu, qui peut être saisi directement par la conscience.

APERCEPTIF, IVE adj. (a-pèr-sè-ptif, i-ve — rad. *aperception*). Qui a la faculté d'aperception : *Les monades* APERCEPTIVES *de Leibnitz.*

APERCEPTIVITÉ s. f. (a-per-sè-pti-vi-té — rad. *aperception*). Faculté d'aperception.

APERCEPTION s. f. (a-pèr-cè-psi-on — du lat. *ad*, à ; *percipere*, percevoir). Action d'apercevoir. Inusité au sens physique.

— Métaph. Intuition, faculté de saisir immédiatement par la conscience et sans intermédiaire logique, une idée, une vérité : *J'ai beau regarder les monades, avec leur perception et leur* APERCEPTION, *comme une absurdité, je m'y accoutume.* (Volt.) *Les éléments du plus vil excrément n'ont pas l'*APERCEPTION. (Volt.) *L'*APERCEPTION *pure constitue la logique naturelle.* (V. Cousin.) *Doué par la nature de la faculté d'*APERCEPTION *interne, il ne tient pas à lui qu'on ne croie que cette aptitude, qu'il a, est due à une maladie ou à une manie.* (Ste-Beuve.) ‖ Acte de la faculté d'aperception : *Le sceau de la divinité est dans les* APERCEPTIONS *d'un ciron.* (Volt.) *L'attention est la condition de toute* APERCEPTION *de conscience.* (V. Cousin.) *Cette distinction ne vient pas d'une fausse* APERCEPTION *de l'esprit, ni d'une terminologie vicieuse ; elle est intime à la nature des choses.* (Proudh.) *De cette* APERCEPTION *incomplète d'un principe juste, il fit une application extrêmement remarquable.* (Laboulaye.) *Il faut le retrouver dégagé de ces intuitions naïves, s'associant ou plutôt s'assimilant progressivement aux* APERCEPTIONS *les plus éclectiques.* (Ch. Nod.)

— *Aperception pure*, Conscience primitive de nous-mêmes, qui précède toute pensée, se mêle à toute pensée, et se dégage entièrement de tout élément sensible.

APERCEVABLE adj. (a-pèr-se-va-ble — rad. *apercevoir*). Qu'on peut apercevoir, distinguer : *Il y a des corps qui ne sont point* APERCEVABLES *sans microscope.* (Acad.)

— **Antonyme.** Inapercevable.

APERCEVANCE s. f. (a-pèr-se-van-se — rad. *apercevoir*). Faculté d'apercevoir ; pénétration, perspicacité : *Notre* APERCEVANCE *est grossière, obscure et obtuse.* (Montaig.) *Les œuvres de Crébillon fils sont pleines d'*APERCEVANCES *fines sur le cœur des femmes, qu'il nous importe tant de connaître.* (Mercier.) ‖ Mot qui est tombé en désuétude, mais dont nous n'avons pas d'équivalent.

APERCEVANT (a-pèr-se-van) part. prés. du v. Apercevoir.

— Hippiat. *Cheval apercevant*, Cheval dont les yeux sont trop saillants.

APERCEVOIR v. a. ou tr. (a-pèr-se-voir — rad. *percevoir. J'aperçois, tu aperçois, il aperçoit, nous apercevons, vous apercevez, ils aperçoivent. J'apercevais, nous apercevions. J'aperçus, nous aperçûmes. J'apercevrai, nous apercevrons. J'apercevrais, nous apercevrions. Aperçois, apercevons, apercevez. Que j'aperçoive, que tu aperçoives, qu'il aperçoive, que nous apercevions, que vous aperceviez, qu'ils aperçoivent. Que j'aperçusse, que nous aperçussions. Apercevant, aperçu, aperçue*). Commencer à voir, découvrir à une certaine distance : APERCEVOIR *un nuage.* APERCEVOIR *une montagne, une ville, une maison. Nous vous* AVONS APERÇU *de loin.* (Acad.) *La première chose que j'*APERÇOIS, *en ouvrant les yeux, c'est la lumière et les couleurs ; si je n'*APERÇOIS *rien, je dis que je suis dans les ténèbres.* (Boss.) *J'*APERÇUS *comme une forêt de mâts et de vaisseaux.* (Fén.) *Quand je l'*AI APERÇU, *les jambes m'ont tremblé.* (Mme de Sév.) *J'*APERÇUS *de loin les montagnes de Leucate.* (Fén.) *Ce fut avec assez de peine que j'*APERÇUS, *à travers l'obscurité, la maison de notre ami.* (Dider.) *A trois lieues de là, vous* APERCEVEZ *une jolie ville bâtie en amphithéâtre.* (B. de St-P.) *En plongeant au loin mes regards, j'*APERÇUS *cette immense ruine qui couvrait le désert.* (Volney.) *L'œil* APERÇOIT *les objets extérieurs, révèle les merveilles dont l'homme est environné, et lui apprend qu'il fait partie d'un grand tout.* (Brill.-Sav.) *La première personne que j'*APERÇUS *fut votre frère.* (Raym.) *J'*APERÇUS, *à la limite de mon champ, un malheureux, expirant de fatigue et de faim.* (Thiers.)

Mais j'*aperçois* venir sa mortelle ennemie.
RACINE.

Un vieillard sur son âne *aperçut* en passant
Un pré plein d'herbe et fleurissant.
LA FONTAINE.

— Remarquer, distinguer : *J'ai passé si vite qu'il n'a pu m'*APERCEVOIR. *Là, il* APERÇOIT *tout à coup que le visage de son ami prend une nouvelle forme.* (Fén.) *Nous n'*APERCEVONS *dans les choses que ce que nous désirons y trouver.* (Fonten.) *L'œil, en parcourant la prairie, n'*APERÇOIT *ni la plante dangereuse qui mêle son venin parmi les fleurs, ni la fleur modeste qui se cache sous l'herbe.* (Barthél.) *J'ai passé si vite qu'il n'a pu m'*APERCEVOIR. (Encycl.) *Le seul être réellement malfaisant pour l'homme, que nous* APERCEVIONS *dans la nature, est l'homme même.* (L. Pinel.)

— Moralem. Pénétrer le sens, saisir, comprendre : APERCEVOIR *les qualités, les défauts d'une personne, d'une chose. Je crois* APERCEVOIR *l'intention qui le dirige.* (Acad.) *L'arrogance humaine tâche de s'étourdir pour ne pas* APERCEVOIR *son néant.* (Boss.) *Ils ne faisaient pas semblant d'*APERCEVOIR *les desseins du roi.* (Fén.) *On est mort avant que l'on ait* APERÇU *que l'on doit mourir.* (Fléch.) *Il nous est impossible d'*APERCEVOIR *notre âme autrement que par la pensée.* (Buff.) *Un esprit ordinaire ne saurait* APERCEVOIR *toute la finesse de cette pensée.* (Raymond.) *Le bon sens consiste à n'*APERCEVOIR *les objets que dans la proportion exacte qu'ils ont avec notre nature ou avec notre condition.* (Vauven.) *Regardez à travers le peuple, et vous* APERCEVREZ *la vérité.* (V. Hugo.) *Rarement on* APERÇOIT *dans les autres les qualités dont on est dépourvu.* (Laténa.) *Les grands croient avoir payé le dévouement, quand ils ont daigné l'*APERCEVOIR. (Laténa.) *Pour servir la vérité, il ne suffit pas de l'*APERCEVOIR, *il faut la manifester aux autres.* (De Custine.)

— Absol. Recevoir des perceptions : *Le premier et le moindre degré de connaissance, c'est d'*APERCEVOIR. (Condillac.) *C'est l'entendement qui* APERÇOIT *ou qui connaît.* (Malebr.)

S'apercevoir, v. pr. Se voir : *Il* S'APERÇUT *dans la glace.* ‖ Réciproq. dans le même sens : *Nous* NOUS APERÇÛMES *tous deux presque en même temps.*

— Remarquer : *Adam et Eve* S'APERÇURENT *qu'il étaient nus. Les premiers pâtres* S'APERÇURENT *que les astres suivent une marche régulière.* (G. Cuv.)

— Moralem. Découvrir par l'action de l'esprit : S'APERCEVOIR *d'un projet.* S'APERCEVOIR *d'une fraude, d'une tromperie. Il y a longtemps que je me* SUIS APERÇU *qu'il n'est pas de mes amis.* (Acad.) *Les puissances établies par le commerce s'élèvent peu à peu sans que personne s'en* APERÇOIVE. (Montaig.) *Il* S'APERÇUT *du piége qu'on lui tendait. Et comment s'en fût-il* APERÇU *par sa raison, puisque c'est une chose au-dessus de sa raison ?* (Pasc.) *Il est aussi facile de se tromper soi-même sans s'en* APERCEVOIR *qu'il est difficile de tromper les autres sans qu'ils s'en* APERÇOIVENT. (La Rochef.) *Il parle peu, mais on* S'APERÇOIT *qu'il pense.* (Fléch.) *Il y a des gens auxquels il faut plus de trois siècles pour* S'APERCEVOIR *d'une absurdité.* (Condill.) *Quand les émigrés ont été rappelés par Bonaparte, il pouvait les contenir, et l'on ne* S'EST *point* APERÇU *de leur influence.* (Mme de Staël.) *Trente-six ans est une époque de la vie où la plupart des femmes* S'APERÇOIVENT *qu'elles sont dupes des lois sociales.* (Balz.)

Le cheval *s'aperçut* qu'il avait fait folie.
LA FONTAINE.

— **Syn. Apercevoir, découvrir, percevoir, remarquer, voir.** *Voir* ne signifie que connaître par les yeux un objet sensible : *Il faut tout* VOIR *pour bien juger.* (Mme de Maintenon.) *Apercevoir* veut dire acquérir avec peine une connaissance imparfaite, malgré les obstacles, l'éloignement ou la petitesse : *On* APERCEVAIT *de loin des collines et des montagnes qui se perdaient dans les nues.* (Fén.) *Découvrir* marque que l'on connaît l'objet d'une manière facile et manifeste : *C'est de là que nous pouvons* DÉCOUVRIR *des choses qu'il leur était impossible d'*APERCEVOIR. *Percevoir* fait connaître que l'on reçoit l'impression des objets et la sensation qu'ils causent : *Il y a des personnes qui ne* PERÇOIVENT *pas toutes les couleurs.* (Arago.) *Remarquer*, c'est voir, avec attention, avec préférence.

Il existe aussi une légère différence entre *apercevoir* et *s'apercevoir* ; celui-ci ajoute au premier une idée de remarque, d'observation. Ainsi, *il* APERÇUT *qu'on l'observait* n'a pas tout à fait le même sens que *il* S'APERÇUT *qu'on l'observait*. Cette dernière forme est plus précise et ajoute évidemment à l'idée.

APERCHÉ, ÉE (a-pèr-ché) part. pass. du v. Apercher.

APERCHER v. a. ou tr. (a-pèr-ché — rad. *percher*). Chass. *Apercher un oiseau*, Remarquer l'endroit où il se perche, pour passer la nuit.

S'apercher, v. pr. Se percher, en parlant des oiseaux : *Les faisans* S'APERCHENT *sur des arbustes. Les pies* S'APERCHENT *sur des arbres très-élevés.*

APERÇOIR s. m. (a-pèr-soir — rad. *percer*). Techn. Plaque de tôle ou de fer blanc qui se fixe au billot de la meule de l'épinglier.

APERÇU s. m. (a-pèr-su — part. pass. de *apercevoir*, pris substantiv.). Première vue, coup d'œil jeté sur une chose : APERÇU *clair, brillant. Donner, publier l'*APERÇU *d'une cause. Je n'ai encore sur cette affaire qu'un* APERÇU. *Ce que je vous dis là n'est qu'un* APERÇU. (Acad.) *La collection de toutes les pensées de l'homme est un* APERÇU *de la Divinité.* (Vanière.) ‖ Appréciation, jugement : *Il y a dans cet ouvrage des* APERÇUS *très-fins, mais rien n'est développé.* (Acad.) *Il porte tour à tour à la tribune les raisons des hommes d'affaires et les* APERÇUS *d'un homme d'Etat.* (Mignet.) *Horace était une intelligence élevée, qui ne donnait que des* APERÇUS *vastes et lumineux, souples et ondoyants comme les variations des choses humaines.* (Ph. Chasles.) ‖ Estimation approximative : *Demander l'*APERÇU *d'une dépense. L'*APERÇU *de la recette la faisait monter à trente mille francs.*

— Mar. *Pavillon d'aperçu*, Pavillon qui indique qu'on a vu et compris un signal.

APERÇU, UE (a-pèr-su) part. pass. du v. Apercevoir. Qui est aperçu, découvert : *Un clocher* APERÇU *de loin. Sa maison n'était* APERÇUE *que lorsqu'on avait franchi une double rangée de peupliers.*

— Moralem. Compris, saisi, connu : *Il n'y a nuls vices extérieurs qui ne soient* APERÇUS *par les enfants.* (La Bruy.) *Quand l'exagération est* APERÇUE, *on ne tient pas même compte du vrai.* (Mme de Staël.) *La vertu n'est que la vérité morale, le bien* APERÇU *et discerné par une raison saine, au milieu des prestiges de l'erreur, et réalisé dans la vie par une volonté forte, en dépit des séductions et de l'entraînement de la passion.* (V. Cousin.)

— **Antonyme.** Inaperçu.

APÉRÉE s. f. (a-pé-ré — du lat. *aperea* ; formé du gr. *a.* priv. ; *pêra*, sac). Bot. Genre de plantes de la famille des graminées ; syn. d'*apéra*.

— Zool. Nom donné à un mammifère rongeur, plus généralement connu sous le nom de *cochon d'Inde* : *L'*APÉRÉE *n'a point de queue ; sa tête est un peu plus allongée que celle du lièvre, et sa chair est comme celle du lapin, auquel il ressemble beaucoup.* (Buff.)

APÉRIANTHACÉ, ÉE adj. (a-pé-ri-an-ta-sé — du gr. *a* priv. ; *peri*, autour, et *anthos*, fleur). Bot. Se dit des fleurs qui sont privées de périanthe.

— s. f. pl. Famille des cycadées ; formée des cycas et des zamies, parce que les fleurs des plantes qui la composent sont dépourvues de périanthe.

APERIETUR VOBIS (on vous ouvrira). Mots latins tirés de ce passage de l'Evangile : *Petite et accipietis, quærite et invenietis, pulsate et aperietur vobis.* « Demandez et vous recevrez, cherchez et vous trouverez, frappez et l'on vous ouvrira. » Ces mots sont d'une application fréquente :

« Le moment présent ne me paraît pas favorable pour écrire à l'homme en place dont vous me parlez. On m'a fait auprès de lui une petite tracasserie, car il y a toujours des gens officieux qui me servent de loin. En attendant, agissez toujours : *Pulsate, et aperietur vobis.* »
VOLTAIRE.

« J'ai passé chez vous hier et j'ai été bien aise de trouver la porte hermétiquement fermée. J'ai suivi le précepte de Celui dont la morale était pure et qui dit : *Pulsate*, et je me suis réjoui de ce que l'*aperietur vobis* ne se vérifiât point. Je me suis flatté que vous étiez en regard avec la postérité, qui vous appelle, et que vous travailliez pour elle et pour vous. »
M. DE TILLY.

« Pour arriver à la vérité sur Dieu, nous devons interroger notre propre raison ; c'est à elle seule de nous conduire vers Celui dont on a dit : *Quærite et invenietis.* »
GATIEN ARNOULT.

APÉRISPERMÉ, ÉE adj. (a-pé-ri-spèr-mé — du gr. *a* priv. ; *peri*, autour, et *sperma*, graine). Bot. Se dit d'une graine ou d'un embryon qui manque de périsperme : *Graine* APÉRISPERMÉE. *Embryon* APÉRISPERMÉ.

APÉRISTOMÉ, ÉE adj. (a-pé-ri-sto-mé — du gr. *a* priv. ; *peri*, autour, et *stoma*, bouche). Bot. Qui n'a pas de péristome. ‖ On dit quelquefois APÉRISTOMATE.

— s. f. pl. Division établie dans la classe des mousses.

APÉRITIF, IVE adj. (a-pé-ri-tif, i-ve — du lat. *aperire*, ouvrir). Se dit des remèdes propres à rétablir la liberté dans les voies digestives et urinaires : *Remède* APÉRITIF. *Tisane* APÉRITIVE. *Les feuilles de la bacile passent pour diurétiques et apéritives.* (De Jussieu.)

— Par ext. Se dit vulgairem. de choses qui sont considérées comme excitant l'appétit, telles que la promenade, le grand air, etc. : *L'air de cette caverne était on ne peut plus* APÉRITIF. (Alex. Dum.) *Rien au monde n'a de vertu plus* APÉRITIVE *que cet air matinal qui court sur les bois.* (L. Reybaud.)

— s. m. Médicament, remède apéritif : *Les amers passent pour être, en général, d'excellents* APÉRITIFS.

— **Encycl.** Les *apéritifs* sont des médicaments qu'on supposait doués de la propriété d'ouvrir les voies, de dilater les canaux engorgés, et, par conséquent, d'y faciliter le

passage et le cours des humeurs. On distinguait les *apéritifs* en *majeurs* et en *mineurs*. Les racines d'ache, de fenouil, de persil, d'asperge, de petit houx, étaient des *apéritifs* majeurs; celles de capillaire, de chiendent, de chardon-roland, d'arrête-bœuf et de fraisier, des *apéritifs* mineurs. On a donné aussi le nom d'*apéritifs* à des préparations savonneuses, à des sels purgatifs employés à doses faibles et fractionnées, à des végétaux amers, tels que la scorsonère, le pissenlit, la chicorée; à quelques ferrugineux, aux eaux minérales alcalines, ferrugineuses, etc. Les hypothèses mécaniques de l'ancienne médecine prêtaient à ces diverses substances, dont les unes sont laxatives, les autres diurétiques, d'autres toniques et excitantes, une prétendue action apéritive dont la physiologie et la thérapeutique modernes ont fait justice. Le mot n'en a pas moins survécu à la théorie qui l'avait fait créer et qui lui donnait un sens précis. Tout médicament propre à activer les fonctions de sécrétion, d'excrétion et d'absorption, est, aujourd'hui encore, quelle que soit d'ailleurs sa manière d'agir, assez souvent désigné sous le nom vague d'*apéritif*.

— **Antonymes**. Emphractique, obstruant, obstructif, opilatif. — Astringent, constrictif, constringent, restringent, stegnotique, styptique.

APÉRITOIRE s. f. (a-pé-ri-toi-re — du lat. *aperire*, ouvrir). Techn. Plaque disposée sur le devant du tour à empointer les épingles, afin de bien égaliser les fils de laiton.

APÉRITROPE adj. (a-pé-ri-tro-pe — du gr. *a* priv; *peri*, autour, et *trepô*, je tourne). Méd. Qui manque de changements successifs habituels dans l'évolution, dans le jeu intime des organes.

APERT, E adj. (a-pèr — du lat. *apertus*, ouvert, découvert). Clair, évident, patent. Vieux mot.

APERTEMENT adv. (a-pèr-te-man — du lat. *apertus*, ouvert). Manifestement, clairement : *Il délibéroit de toutes choses à part soi, et puis commandoit* APERTEMENT *ce qu'il avoit arresté lui tout seul.* (Amyot.) Mot vieux, mais qui ne méritait pas de tomber en désuétude, et qu'un écrivain moderne a essayé de rajeunir : *La baronne n'est plus jeune, comme on le verra plus* APERTEMENT *à la suite de cette histoire.* (Ch. Nod.)

A PERTE DE VUE, loc. adv. V. PERTE et VUE.

APERTISE s. f. (a-pèr-ti-ze — rad. *apert*). Habileté, dextérité : *Les pères et mères prenoient grand plaisir à voir leurs enfants jouer et faire souplesses et* APERTISES. (Cent Nouvelles nouv.) Mot du vieux langage, encore usité dans la basse Normandie.

APERTISMÈME adj. (a-pèr-ti-smè-me — du lat. *apertus*, ouvert, et du gr. *isma*, temple). Prosod. Se dit d'un vers qui contient en lui-même une proposition complète.

APERTO LIBRO, mots latins qui signifient A livre ouvert; même sens que *ad aperturam libri*. V. ces mots.

APÉTALE adj. (a-pé-ta-le — du gr. *a* priv.; *petalon*, pétale). Bot. Qui n'a pas de pétales; qui est dépourvu de pétales : *Les fleurs du saule, du noisetier, de l'amarante sont* APÉTALES. (D'Orbig.) On dit aussi APÉTALÉ, ÉE.

— s. f. pl. Groupe de plantes, dont les fleurs sont dépourvues de corolle ou de pétales. Telles sont les polygonées, les urticées, les conifères, etc.

— **Antonymes**. Pétale, monopétale, polypétale.

— **Encycl**. Tournefort a donné le nom d'*apétales* à toutes les plantes dont les fleurs n'ont pas de corolle ou qui n'ont pas de fleurs. Sa classification nous présente cinq classes d'*apétales* : 1° les *apétales à étamines*, herbes dont les étamines et les pistils ne sont pas entourés de pétales, ou bien sont entourés de parties que Tournefort ne regardait pas comme des pétales, parce qu'elles subsistent après la floraison et ne sont pas colorées comme les pétales des autres fleurs (ex. : graminées, chanvre, orties, etc.); 2° les *apétales sans fleurs*, herbes qui n'ont point de fleurs apparentes, mais seulement des espèces de graines disposées sur le dos des feuilles (ex. : fougères); 3° les *apétales sans fleurs ni graines*, herbes dont les organes de fructifications étaient inconnus à Tournefort (ex : champignons, mousses, algues, etc.); 4° les *arbres à étamines sans pétales*, arbres dont les fleurs n'ont pas de pétales et ne sont pas disposées en chaton (ex : buis, frêne, etc.); 5° les *arbres à fleurs apétales amentacées*, arbres dont les fleurs n'ont pas de pétales, mais sont disposées en chatons (ex. : saule, peuplier, etc.).

De Jussieu n'applique le mot *apétale* qu'aux plantes dicotylédones dépourvues de corolle. Ses *apétales* forment, par opposition aux *monopétales* et aux *polypétales*, une grande division dans cet embranchement, division qui comprend trois classes : 1° les *apétales à étamines épigynes* ou insérées sur l'ovaire (ex : aristoloche); 2° les *apétales à étamines périgynes* (ex : parelle); 3° les *apétales à étamines hypogynes* (ex : amarante).

APÉTALIE s. f. (a-pé-ta-lî — rad. *apétale*). Nom donné par de Jussieu à une grande division de son embranchement des dicotylédones, division renfermant toutes les plantes dicotylédones apétales.

APÉTALIE-ÉLEUTHÉROGYNIE s. f. (a-pé-ta-li-é-leu-té-ro-ji-nî — de *apétalie*, et du gr. *eleutheros*, libre; *gunê*, femme). Bot. Classe comprenant les plantes dicotylédones apétales dont l'ovaire est libre.

APÉTALIE-SYMPHYSOGYNIE s. f. (a-pé-ta-li-sain-fi-zo-ji-nî — de *apétalie*, et du gr. *sun*, avec; *phusis*, nature, et *gunê*, femme). Bot. Classe comprenant les plantes dicotylédones à fleurs apétales, dont l'ovaire est adhérent.

APÉTALIFLORE adj. (a-pé-ta-li-flo-re — de *apétale*, et du lat. *flos*, *floris*, fleur). Bot. Epithète donnée par Cassini à certaines synanthérées, dont les fleurs sont apétales.

APÉTALOSTÉMONE adj. (a-pé-ta-lo-sté-mo-ne — du gr. *apetalon*, sans pétale; *stêmôn*, étamine). Bot. Se dit des plantes dont les étamines ne sont pas adhérentes aux pétales.

APETISSANT (a-pe-ti-san) part. prés. du v. Apetisser : *En se détachant, on ne renonce qu'aux choses extérieures; en s'*APETISSANT, *on renonce à soi.* (Fén.)

APETISSÉ, ÉE (a-pe-ti-sé) part. pass. du v. Apetisser : *Robe trop* APETISSÉE.

APETISSEMENT s. m. (a-pe-ti-se-man — rad. *apetisser*). Etat de ce qui est apetissé : *L'*APETISSEMENT *d'un objet est en rapport avec son éloignement. L'*APETISSEMENT *qui paraît dans les objets éloignés est un phénomène.* (Perrault.)

APETISSER v. a. ou tr. (a-pe-ti-sé — rad. *petit*). Rendre plus petit; raccourcir : *Cette figure est trop grande, il faut l'*APETISSER. (Acad.) *Le propre de l'éloquence est d'agrandir les petites choses, et d'*APETISSER *les grandes.* (Boiste.) ‖ On dit plus ordinairement RAPETISSER.

— Diminuer :

> Fêtes et bals, sérénades, musique,
> Cadeaux, festins, bien fort *apetissaient*,
> Altéraient fort le fonds de l'ambassade.
> LA FONTAINE.

— v. n. ou intr. : *Après le solstice d'été, les jours* APETISSENT. ‖ On ne dit plus que DIMINUER, DÉCROÎTRE.

S'apetisser, v. pr. Devenir plus petit, au propre et au fig. : *Une étoffe qui* S'APETISSE *au blanchissage. Le cœur se dilate au dedans, quand il* S'APETISSE *au dehors.* (Boss.) *Jésus-Christ tous les jours* S'APETISSE *pour s'unir à nous.* (Boss.) ‖ SE RÉTRÉCIR, SE RESSERRER, sont les seuls mots en usage aujourd'hui.

— **Syn. Apetisser, rapetisser.** Le premier marque une diminution subite; le second, une diminution lente et successive.

— **Antonymes.** Agrandir, grandir, magnifier.

APETTE s. f. (a-pè-te — du lat. *apis*, abeille). Entom. Un des noms vulgaires de l'abeille domestique.

A PEU PRÈS, loc. adv. V. PEU et PRÈS.

APEX s. m. (a-pèks — mot lat.) Antiq. rom. Baguette garnie de laine qui surmontait le bonnet des saliens et des flamines, et, par extension, bonnet des flamines : *Sulpicius fut exclu du sacerdoce parce que son* APEX *tomba tandis qu'il sacrifiait aux dieux.* (Val. Max.)

— Bot. Nom donné par Tournefort à l'étamine. Il est actuellement employé comme syn. de *sommet*.

APHACA s. f. (a-fa-ka — du gr. *aphakê*, gesse). Bot. Section du genre gesse, appartenant à la famille des légumineuses.

APHACA. Géogr. anc. Ville de la Syrie, entre Héliopolis et Biblos. Vénus y avait un temple célèbre.

APHACITIDE. Myth. gr. Surnom de Vénus honorée à Aphaca.

APHÆA. Myth. gr. Surnom de Diane, chez les Eginètes.

APHANAMIXIS s. m. (a-fa-na-mi-ksiss — du gr. *a* priv.; *phanês*, brillant; *mudzos*, humidité). Bot. Plante de la famille des méliacées, dont le type est la roxburge, qui croît dans les montagnes du Coromandel.

APHANANTHE s. f. (a-fa-nan-te — du gr. *aphanês*, obscur; *anthos*, fleur). Bot. Syn. du genre *microtée*.

APHANANTHÈME s. m. (a-fa-nan-tè-me — du gr. *aphanês*, non apparent; *anthemion*, fleur). Bot. Sous-genre ou section du genre hélianthème, qui comprend des herbes annuelles à grappes terminales.

APHANASE s. m. (a-fa-na-zé — du gr. *aphanês*, obscur.) Entom. Genre de coléoptères tétramères longicornes, originaire de la Nouvelle-Hollande.

APHANE adj. (a-fa-ne — du gr. *aphanês*, obscur). Entom. Qui est caché ou peu connu : *Le théridion* APHANE *est une aranéide qui se trouve en France, en Suède et en Allemagne.* (Walcken.)

— Ichth. Genre de poissons abdominaux, placé entre les saumons et les cyprins, et très abondant dans les lagunes de Venise.

— Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des fulgoriens. ‖ On dit aussi APHÈNE.

APHANÈSE s. m. (a-fa-nè-ze — du gr. *aphanês*, obscur, peu connu). Minér. Arséniate de cuivre qui se rencontre dans le Cornwallshire; substance vert-bleu, dont la composition est peu connue, cristallisant en prismes rhomboïdaux.

APHANIE s. f. (a-fa-nî — du gr. *aphania*, incertitude). Bot. Genre de plantes rapporté à la famille des sapindacées, et renfermant une seule espèce, qui croît à Java.

APHANIPTÈRE adj. (a-fa-ni-ptè-re — du gr. *aphanês*, caché; *pteron*, aile). Entom. Dont les ailes sont peu apparentes.

— Nom donné par Kirby au groupe d'insectes qui renferme les divers genres de puces, et qui forme un sous-ordre dans l'ordre des diptères. Les *aphaniptères* de Kirby correspondent aux *siphonaptères* de Latreille et aux *suceurs* de MM. Paul Gervais et Van Beneden. (V. PUCE.)

APHANISME s. m. (a-fa-ni-sme — du gr. *aphaneia*, obscurité). Antiq. gr. Nom d'une des deux parties dont se composaient les fêtes nommées *adonies*. L'aphanisme était consacré au deuil et à la douleur.

APHANISTIQUE s. m. (a-fa-ni-sti-ke — du gr. *aphanizô*, je disparais). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes ou des serricornes, tribu des buprestides : *Les* APHANISTIQUES *se tiennent sur les plantes basses, où ils échappent à la vue par leur petitesse.* (D'Orbig.)

APHANITE s. f. (a-fa-ni-te — du gr. *aphanês*, qui disparaît; par allusion à l'état imperceptible des éléments minéralogiques qui la composent). Géol. Nom donné à certaines roches pyroxéniques.

— **Encycl.** L'*aphanite* est une roche d'épanchement, et peut-être aussi, dans quelques cas, une roche d'éruption. Son gisement est dans les terrains secondaires très-anciens, tels que ceux de la période phylladienne. On la trouve dans les Vosges, en Corse et dans la presqu'île du Sinaï. Elle est rare. La matière qui la compose est la base du porphyre pyroxénique, si connu sous le nom d'*ophite antique*. On la rangeait autrefois parmi les anciennes roches trappéennes. Elle ne diffère de l'ophitone que par l'extrême ténuité des parties pyroxéniques et feldspathiques qui la composent. C'est l'ophitone à l'état compacte et offrant une apparence parfaitement homogène. Quelques géologues prennent encore la matière pyroxénique de l'*aphanite* pour de l'amphibole; mais c'est à tort, car cette roche fond en émail verdâtre, tandis que l'amphibole, lorsqu'on la vitrifie, affecte des teintes d'un brun noir.

APHANITIQUE adj. (a-fa-ni-ti-ke — rad. *aphanite*). Minér. Qui tient de l'aphanite.

APHANIZOMÈNE s. f. (a-fa-ni-zo-mè-ne — du gr. *aphanizô*, je disparais). Bot. Nom donné à un nouveau genre de la tribu des confervées. On le trouve, de mai à juillet, dans les fossés et les étangs de la Flandre.

APHANOBE s. m. (a-fa-no-be — du gr. *aphanês*, obscur; *bios*, vie). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes, tribu des élatérides, qui comprend neuf espèces exotiques, parmi lesquelles l'*aphanobius flabellatus* de Java.

APHANOCHILE s. m. (a-fa-no-ki-le — du gr. *aphanês*, obscur; *chèrlos*, lèvre). Bot. Genre de plantes labiées.

APHANOPE s. m. (a-fa-no-pe — du gr. *aphanês*, peu apparent; *ops*, œil). Ichth. Genre de poissons de la famille des scombéroïdes, à corps allongé, comprimé comme une lame d'épée, avec une courte carène de chaque côté de la queue. Le museau et les dents sont semblables à ceux du lépidope; mais le palais n'a point d'armure. Le poisson que l'on nomme *espada prete*, à Madère, appartient au genre aphanope.

APHANOPÉTALE s. m. (a-fa-no-pé-ta-le — du gr. *aphanês*, obscur; *petalon*, pétale). Bot. Genre de plantes de la famille des cunoniacées, renfermant un arbre de l'Australie.

APHANOPTÈRE adj. (a-fa-no-ptè-re — du gr. *aphanês*, obscur; *pteron*, aile). Se dit des insectes dont les ailes sont de couleur sombre.

APHANOSTEMME s. m. (a-fa-no-stè-me — du gr. *aphanês*, peu apparent; *stemma*, étamine). Bot. Genre de plantes de la famille des renonculacées, tribu des anémonées, renfermant une seule espèce, qui croît dans l'Amérique méridionale.

APHANOSTÈPHE s. m. (a-fa-no-stè-fe — du gr. *aphanês*, peu apparent; *stéphanê*, couronne). Bot. Genre de plantes originaires du Mexique, lesquelles font partie de la famille des composées, tribu des astéroïdées : *L'*APHANOSTÈPHE *est une herbe dressée, rameuse, pubescente, à feuilles sessiles, alternes, incisées ou légèrement lobées; les rameaux, dépourvus de feuilles au sommet, portent un capitule à ligules blanches plus longues que l'involucre.* (D'Orb.)

APHAR, ancienne ville de l'Arabie-Heureuse, au S.-O., chez les Homérites, non loin de la mer Rouge.

APHARA, ancienne ville de la Palestine, tribu de Benjamin, au S.-E. de Jéricho, et à 8 kilom. de Béthel.

APHARÉE. Temps hér. Fils de Périérès et de Gorgophone, père d'Idas, de Lyncée et de Pyrus. Il était roi de Messène, et passe pour fondateur de la ville d'Aréné. ‖ Centaure tué par Thésée aux noces de Pirithoüs. ‖ Fils de Calétor, tué au siége de Troie par Enée.

APHARTÈRE adj. (a-far-tè-re — du gr. *apharteros*, agile). Entom. Nom donné à une petite division d'arachnéides appartenant au genre sélénops : *Une araignée* APHARTÈRE.

APHARSACHÉENS s. m. pl. (a-far-sa-ké-ain). Géogr. anc. Peuple assyrien envoyé en Samarie, par Assar-Haddon, à la place des Israélites, qui furent transférés au delà de l'Euphrate.

APHASIE s. f. (a-fa-zî — du gr. *a* priv.; *phasis*, parole). Philos. Indécision, état de l'esprit dans le cas de jugement problématique.

— Méd. Perte de la parole.

APHECA, ville de Palestine, tribu de Juda, au S. d'Hébron. Défaite des Hébreux par les Philistins, qui prirent l'arche sainte et tuèrent les deux fils du grand prêtre Héli.

APHÉDRODÈRE s. m. (a-fé-dro-dè-re — du gr. *aphedron*, cloaque; *derê*, cou). Ichth. Petit poisson d'eau douce dans l'Amérique septentrionale, hôte des fonds vaseux et des rives ombragées. On l'appelle vulgairement *têtard de Saint-Domingue*.

APHEK, ancienne ville de la Palestine, tribu d'Aser, au pied du Liban. Le roi de Syrie, Benadab, qui avait été battu par Achab, roi d'Israël, se réfugia à Aphek avec 27,000 hommes, mais une muraille de cette ville s'écroula et écrasa cette armée. ‖ Autre ville de Palestine, tribu d'Issachar; aux environs, montagne de Gelboé, célèbre par le combat entre les Hébreux et les Philistins, dans lequel Saül et son fils Jonathas furent tués.

APHEL s. f. (a-fèl). Nom donné dans la langue hébraïque à la cinquième forme du verbe.

APHÉLANDRE s. f. (a-fé-lan-dre — du gr. *aphelês*, simple; *anêr*, *andros*, mâle). Bot. Genre de plantes de la famille des acanthacées, tribu des aphélandrées, qui comprend plusieurs espèces. Ce sont des sous-arbrisseaux propres à l'Amérique tropicale; à feuilles opposées; à inflorescence en épis axillaires et terminaux, tétragones, qui donnent de belles fleurs rougeâtres. Il y a l'*aphélandre à crête*, l'*aphélandre éclatante*, l'*aphélandre orangée* et l'*aphélandre panachée*.

APHÉLEXIS s. m. (a-fé-lè-ksiss — du gr. *aphelês*, simple, sans ornement). Bot. Genre de plantes établi aux dépens de certains hélichryses de Madagascar : *Toutes ses fleurs sont hermaphrodites; c'est ce qui distingue l'*APHÉLEXIS *des genres voisins.* (D'Orb.)

APHÉLIE s. f. (a-fé-li — du gr. *apo*, loin de; *hèlios*, soleil). Astron. Point de l'orbite d'une planète qui est le plus éloigné du soleil : *L'*APHÉLIE *de cette comète est située par delà l'orbite de Jupiter.* (Humboldt.) *Quand les planètes sont à leur* APHÉLIE, *leur mouvement est le plus lent possible, tandis qu'il est le plus rapide au point opposé, nommé périhélie.* (Van-Tenac.)

— Adjectivem. : *La terre est* APHÉLIE. *La comète était* APHÉLIE. ‖ La plupart des ouvrages scientifiques font *aphélie* du masculin.

— Bot. Genre de plantes de la famille des centrolépidées, ne renfermant qu'une seule espèce, l'*aphélie cypéroïde*, de la Nouvelle-Hollande australe, qui forme une touffe composée de feuilles radicales, filiformes, vaginantes à la base; à scapes nues, indivises; à épis terminaux, dont les glumes sont bispides, acuminées; les inférieures souvent stériles, plus longues.

— Entom. Insecte de l'ordre des lépidoptères, famille des nocturnes; placé dans la famille des tortricides.

— **Antonyme.** Périhélie.

— **Encycl.** Astron. Chaque planète décrit dans le ciel un orbite de forme elliptique, dont le soleil occupe un des foyers. Le point de cet orbite le plus éloigné du soleil est l'*aphélie* de la planète. Il est évidemment situé à l'une des extrémités du grand axe de l'ellipse, tandis que l'extrémité opposée, qui est le point de la courbe le plus rapproché du soleil, forme le *périhélie* de la même planète. La terre est à son *aphélie* vers le 1er juillet; sa distance au soleil est alors de 15,592,000 myriamètres, ou 38,980,000 lieues.

En déterminant la direction et la longueur du grand axe de l'orbite que suit une planète, on détermine du même coup son point d'*aphélie* et son point de *périhélie*. Le grand axe de l'ellipse est la seule ligne qui, passant par un des foyers, partage cette courbe en deux parties égales; en sorte que le temps qu'une planète emploie à passer de son point d'*aphélie* à son point de *périhélie* est rigoureusement égal à la durée d'une demi-révolution. Lors donc qu'on a trouvé la durée de la révolution sidérale d'une planète, il suffit de compter le temps qu'elle met à passer d'un point quelconque de son orbite à un autre, ces deux points étant aux extrémités d'une ligne qui traverserait le centre du soleil. Si ce temps est égal à la durée d'une demi-révolution sidérale, les deux points observés sont : le plus éloigné du soleil, l'*aphélie*; le plus rapproché, le *périhélie*; et la ligne qui les joint est le grand axe de l'orbite de la planète, ou *ligne des absides*. Mais si le temps observé diffère de la durée d'une demi-révolution, on choisit

par tâtonnements deux stations autres que les premières, pourvu qu'elles soient toujours aux extrémités d'une ligne passant par le soleil, et l'on vérifie, chaque fois, si le parcours de l'une à l'autre, effectué par la planète, dure autant que sa demi-révolution.

Il existe, pour trouver l'*aphélie* des planètes, d'autres méthodes suggérées le plus souvent par les circonstances plus ou moins favorables que présentent les positions des planètes par rapport au soleil et à la terre.

L'attraction mutuelle que les planètes exercent les unes sur les autres produit à la longue, dans leurs orbites, des variations qui ont pour effet d'en déplacer tous les points; les *aphélies* ne sont donc pas fixes.

APHÉLINE s. m. (a-fé-li-ne — du gr. *aphélès*, simple). Entom. Insecte de la famille des chalcidiens, de l'ordre des hyménoptères, section des térébrants.

APHELLAN s. m. (a-fèl-lan). Astron. Nom de l'étoile *a* des Gémeaux.

APHÉLOCHEIRE s. m. (a-fé-lo-kè-re — du gr. *aphélès*, simple; *cheir*, main). Entom. Insecte de la famille des leptopodiens, de l'ordre des hémiptères, section des hétéroptères: *Les* APHÉLOCHEIRES *diffèrent des acanthées par leurs antennes très-épaisses et leurs jambes postérieures, propres à la natation.*

APHÉLOPE s. m. (a-fé-lo-pe — du gr. *aphélès*, simple; *poûs*, pied). Entom. Insecte de la famille des oxyuriens, de l'ordre des hyménoptères, dont le type est répandu dans le nord de l'Europe.

APHÈNE s. m. (a-fè-ne — du gr. *a* priv.; *phainô*, je brille). Entom. Syn. de *aphane*.

APHÉPSÈME s. m. (a-fè-psè-me — du gr. *aphepsema*, décoction). Anc. pharm. Infusion, décoction.

APHÉRÈSE s. f. (a-fè-rè-ze — du gr. *aphairesis;* formé de *aphairéo*, enlever). Figure de grammaire qui consiste à retrancher une syllabe ou une lettre au commencement d'un mot. Dans la langue française, les aphérèses sont en petit nombre et n'appartiennent qu'au style familier: LAS pour *hélas*, LORS pour *alors*, JÀ pour *déjà*, etc. Les Latins, au contraire, faisaient un fréquent usage de l'aphérèse, et elle joue surtout un grand rôle dans la transformation des langues. C'est ainsi que nous avons fait *rogue* du latin *arrogans*, *oncle* de *avunculus*, *bossu* de *gibbosus*, etc.

— Chir. Ablation, retranchement d'une partie superflue.

— Minér. Nom donné par Beudant à une variété cristalline de phosphate de cuivre, formée de l'octaèdre, auquel les sommets manquent et sont remplacés par deux facettes. ‖ On dit aussi APHÉRÈTE.

— **Antonymes**. Augment, prothèse ou prosthèse. — Apocope. — Paragoge.

— **Encycl.** Un grammairien célèbre a dit qu'il se fait en un jour à la halle plus de figures que dans tous les discours qui se prononcent à l'Académie pendant une année entière, et il voulait parler des figures de pensée, de celles qui consistent à improviser des dénominations étranges, qui ne conviennent aux objets qu'en vertu d'une assimilation souvent ingénieuse, que l'esprit vif et hardi du peuple saisit avec une merveilleuse facilité. L'*aphérèse* est aussi une figure à l'usage du peuple, mais c'est une figure d'un autre genre; au lieu de prouver la vivacité de son esprit, elle prouve plutôt sa paresse ou son ignorance: elle consiste à supprimer une lettre ou une syllabe au commencement des mots, et le peuple ne fait souvent cette suppression que parce qu'il ne connaît pas la véritable forme des mots, ou parce qu'il veut les abréger ou les rendre moins difficiles à prononcer, sans égard pour le sens ou pour l'étymologie.

Nous allons d'abord citer quelques exemples où l'*aphérèse* ne paraît avoir eu d'autre but que d'abréger les mots. Les médecins nomment *hémicrânie* une douleur qui a pour siége la moitié de la tête; le peuple a supprimé *hé* et a dit *migraine;* il dit de même *Phrasie* pour *Euphrasie*, *Gustine* pour *Augustine*, *Thasie* pour *Anasthasie*, *Colas* pour *Nicolas*, *Bastien* et *Bastienne* pour *Sébastien* et *Sébastienne*, *Lise* pour *Elise;* la première syllabe a également disparu dans *pavot*, *diamant*, *riz*, *jeûne*, *sciatique*, *bossu*, qui viennent de *papaver*, *adamas* (*adamantis*), *oryza*, *jejunium ischiadicos*, *gibbosus*, et dans beaucoup d'autres mots.

Les mots latins *illum*, *illam*, *illi*, *illos*, *illorum*, ont donné *le*, *la*, *li* ou *lui*, *les*, *leurs;* des adverbes *illac*, *istac*, sont venus *là*, *çà*. Les mots français *ici*, *icel*, *icelle*, *icelui*, *icest*, *iceste*, ont formé *ci*, *cel*, *celle*, *celui*, *cest* et *cet*, *ceste* et *cette*, etc.

C'est pour épargner à ses organes vocaux une fatigue qui lui paraît inutile que le peuple incline quelquefois à supprimer une consonne dans les mots qui commencent régulièrement par deux lettres de cette nature: *Pâmer*, autrefois *pasmer*, vient de *spasmare; tisane*, de *ptisana; loir*, de *glis*, *gliris*.

Mais les *aphérèses* les plus nombreuses ont eu pour cause l'ignorance même des mots et la confusion qu'on a faite de leur voyelle initiale avec l'article élidé ou quelque autre mot de même nature, dont ils se trouvaient souvent précédés: ainsi on a commencé par dire l'*Apouille* (de Apulia), l'*Aguienne* (de Aquitania), l'*agriotte* (de *acer*, *acris*), *m'amie* (pour mon amie), rue de l'*Ajussiane* (de sancta Maria Ægyptiana), l'*aboutique* (de apotheca), l'*étain* d'une glace, etc.; mais comme l'apostrophe est nulle pour l'oreille, on s'est accoutumé peu à peu à croire qu'il n'y avait pas d'élision dans ces mots, et la voyelle initiale de chaque substantif en a été détachée et attribuée à l'article même, ce qui a produit les noms dégénérés *Pouille*, *Guyenne*, *griotte*, *mie*, *Jussienne*, *boutique*, *tain*. C'est par une erreur semblable qu'on a dit anciennement *vesque* pour *évêque*, *glise* pour *église*, etc. Au contraire, c'est parce qu'on a cru voir un article contracté dans le *l* initial d'un certain nombre de mots, qu'on les a dépouillés de cette consonne qui leur appartenait réellement: ainsi *azur* vient du persan *lazurd*, qu'on a compris comme s'il était écrit *l'azurd*, bien qu'on n'ait pas étendu l'erreur au mot *lapis lazuli*, dont l'étymologie est la même; *houblon* venant de *lupulus*, et *aubour*, *aubier*, de *laburnum*, ne sont également que des altérations des formes primitives *loublon* et *laubour*, dans lesquelles la première lettre a été prise pour un article.

APHÉSIE s. f. (a-fé-zî — du gr. *aphesis*, relâchement). Méd. Diminution d'intensité des symptômes, amélioration. ‖ Relâchement des forces musculaires.

APHÉSIEN (c'est-à-dire, *Qui envoie*, *qui lance*). Myth. gr. Surnom donné à Jupiter qui, après une longue sécheresse, avait envoyé une pluie abondante.

— s. m. pl. Surnom de Castor et Pollux, qui avaient un temple dans l'enceinte d'où partaient, s'*élançaient* ceux qui disputaient le prix de la course.

APHÈTE s. f. (a-fè-te — du gr. *apo*, loin; *étor*, vie). Astrol. Planète qui annonçait, qui donnait la vie.

— **Antonyme**. Anérète.

APHÉTÉRIE s. f. (a-fé-té-rî — du gr. *aphetéria*, même sens). Antiq. gr. Ligne qui, tracée à l'entrée de la carrière, du stade, servait de point de départ aux chars, aux coureurs.

APHÉTOR (du gr. *aphêtoreia*, qui rend des oracles). Un des surnoms d'Apollon, pris des oracles qu'il rendait à Delphes, et du prêtre qui les publiait.

APHIDAS. Temps hér. Centaure tué par Dryas, aux noces de Pirithoüs. ‖ Fils de Polypémon, natif d'Alybas, et père d'Epéritus, dont Ulysse emprunta le nom pour ne pas se faire connaître sur-le-champ à Laërte.

APHIDIDÉS s. m. pl. (a-fi-di-dé — du gr. *aphis*, puceron). Entom. Famille d'insectes hémiptères homoptères, ayant pour type le genre puceron, et renfermant deux tribus, les *psylliens* et les *aphidiens*.

APHIDIEN, ENNE adj. (a-fi-di-ain, è-ne — du gr. *aphis*, puceron). Entom. Qui ressemble au puceron.

— s. m. pl. Tribu d'insectes hémiptères homoptères, de la famille des aphididés. Les aphidiens sont de petits insectes au corps mou, aux étuis presque semblables aux ailes, au torse composé seulement de deux articles, aux antennes filiformes ou en forme de soies. Ils vivent du suc des végétaux.

APHIDIPHAGE adj. (a-fi-di-fa-je — du gr. *aphis*, puceron; *phagô*, je mange). Entom. Qui mange les pucerons. ‖ On dit aussi APHIDIVORE.

— s. m. pl. Larves de plusieurs insectes de genres, d'ordres différents, qui dévorent les pucerons, et qui appartiennent aux coccinelles, aux hémérobes, et quelquefois aux syrphes.

APHIDIVORE adj. (a-fi-di-vo-re — du gr. *aphis*, et du lat. *voro*, je dévore, je mange). Entom. Syn. de *aphidiphage*, qui est préférable.

APHIES s. f. (a-fi-èss — du lat. *aphis*, puceron). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, établi par M. Dejean.

APHILANTHROPE s. et adj. (a-fi-lan-trope — du gr. *a* priv.; *philos*, ami, et *anthrôpos*, homme). Celui, celle qui ressent de l'éloignement pour la société des hommes: *C'est un* APHILANTHROPE. *Vieillard* APHILANTHROPE. ‖ Peu usité.

APHILANTHROPIE s. f. (a-fi-lan-tro-pî — rad. *aphilanthrope*). Eloignement que l'on ressent pour la société des hommes, premier degré de la misanthropie.

APHILANTHROPIQUE adj. (a-fi-lan-tro-pi-ke — rad. *aphilanthrope*). Qui a rapport à l'aphilanthropie.

APHIRAPHE. Myth. Fille de Polus ou de Cœcus, et de Phébé.

APHLÉ, ÉE adj. (a-flé). Qui est dépourvu d'écorce: *Tronc* APHLÉ.

APHLOGISTIQUE adj. (a-flo-jiss-ti-ke — du gr. *a* priv., et *phlogistique*). Didact. Qui ne peut s'enflammer: *L'amiante est* APHLOGISTIQUE. ‖ *Lampe aphlogistique*, Lampe de sûreté inventée par le chimiste Davy, pour préserver les mineurs de l'explosion causée par la présence, dans les houillères, de l'hydrogène protocarboné. C'est une lampe entourée d'un cylindre en toile métallique. L'ouvrier qui, muni de cette lampe, se trouve dans une atmosphère détonnante, n'a rien à craindre; car la toile, tout en laissant passer de la lumière, absorbe assez de chaleur pour ne pas se laisser traverser par un courant de gaz enflammé.

APHLOIE s. f. (a-flo-î — du gr. *a* priv.; *phloios*, écorce). Bot. Sous-genre de la famille des bixacées. ‖ On dit aussi APHLOIÉE.

APHLOMIDÉES s. f. pl. (a-flo-mi-dé — du gr. *a* priv.; *phloios*, écorce, pellicule). Bot. Une des deux familles des algues filamenteuses, cloisonnées, de Gaillon, et dont les filaments sont dépourvus d'épiderme enveloppant.

APHOBÉROPHIDES s. m. pl. (a-fo-bé-ro-fi-de — du gr. *a* priv.; *phoberos*, redoutable, et *ophis*, serpent). Erpét. Nom donné à un groupe de reptiles de l'ordre des ophidiens, sous-ordre des colubridés.

APHODIE s. f. (a-fo-dî — du gr. *aphodos*, excrément). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, qui vivent dans les fientes et les excréments. Les aphodies sont généralement d'un noir luisant; elles ont le corps ovoïde, oblong, convexe en dessus, plat en dessous. Les espèces les plus communes en France sont l'*aphodie du fumier* et l'*aphodie fossoyeur*.

APHODIEN adj. (a-fo-di-ain — rad. *aphodie*). Entom. Qui ressemble à une aphodie. ‖ On dit aussi APHODIOÏDE.

APHODIOÏDE adj. (a-fo-di-o-i-de — de *aphodie*, et du gr. *eidos*, ressemblance). Entom. Syn. de *aphodien*.

APHODITES s. m. pl. (a-fo-di-te — du gr. *aphodos*, excrément). Entom. Sous-tribu des créophages lamellicornes.

APHONE adj. (a-fo-ne — du gr. *aphônos;* formé de *a* priv.; *phônê*, voix, son). Didact. Qui n'a point de voix, de son.

APHONIE s. f. (a-fo-nî — rad. *aphone*). Pathol. Privation, perte de la voix.

— **Encycl.** L'*aphonie* diffère du *mutisme*, qui est la privation de la parole. Dans le mutisme, il y a des sons émis, mais qui ne sont pas articulés; dans l'*aphonie*, le malade ne peut produire aucun son. L'*aphonie* est *complète* ou *incomplète*. L'*aphonie* incomplète, c'est-à-dire dans laquelle la voix, quoique éteinte, peut encore être entendue, se nomme *extinction de voix*. L'*aphonie* peut être *essentielle* ou *nerveuse;* elle peut être symptomatique d'une lésion de l'appareil vocal. Nous ne parlerons ici que de l'*aphonie nerveuse*. Elle survient d'ordinaire brusquement et sans être accompagnée de douleur, de toux, d'expectoration ou de dyspnée. Rare chez les hommes, elle se rencontre surtout chez les femmes hystériques. On a dit que les maladies des organes génitaux pouvaient la développer d'une manière sympathique, mais ce fait n'est pas encore suffisamment établi. Une émotion vive, l'abus des alcooliques, l'ingestion de certains narcotiques, comme la jusquiame, la belladone, l'intoxication saturnine, telles sont les causes qu'on a vues produire l'*aphonie nerveuse*.

Cette affection cesse tantôt lentement, peu à peu, tantôt brusquement; on a vu des malades qui s'étaient endormis aphones se réveiller au bout de quelques heures avec la plénitude de leur voix. Parmi les moyens conseillés contre l'*aphonie nerveuse* se trouvent tous les antispasmodiques, surtout le succin. On a employé quelquefois avec succès les révulsifs sur la région du cou qui correspond au larynx, tels que sinapismes, vésicatoires, onctions avec l'huile de croton, avec la pommade stibiée; les évacuants gastro-intestinaux; enfin l'action directe sur le larynx, soit par un gargarisme d'alun, soit par des cautérisations au nitrate d'argent, soit par l'électricité et l'électroponcture. Certaines aphonies peuvent donner lieu à des indications spéciales. A celle qui est intermittente on opposera le sulfate de quinine; à celle qui paraît due aux émanations de plomb, les bains sulfureux, la strychnine, etc.

APHONINE s. f. (a-fo-ni-ne — du gr. *aphanês*, obscur). Bot. Plante graminée, plus généralement nommée *pariane*.

APHONIQUE adj. (a-fo-ni-ke — rad. *aphonie*). Syn. inusité de *aphone*.

APHORE s. f. (a-fo-re — du gr. *aphoros*, stérile). Bot. Genre de légumineuses aussi nommé *virgilie*.

APHORIE s. f. (a-fo-rî — du gr. *a* priv.; *phoros*, qui porte, produit). Méd. Stérilité.

APHORISME s. m. (a-fo-ri-sme — du gr. *aphorismos*, définition). Sentence, maxime générale, proposition qui présente succinctement ce qu'il y a de plus essentiel à connaître sur une chose: *Les* APHORISMES *d'Hippocrate. Les* APHORISMES *de Boerhaave. Les* APHORISMES *de droit de Godefroy. On a de Mahomet quelques* APHORISMES *de médecine.* (Volt.) *Les* APHORISMES *d'Hippocrate sont encore aujourd'hui considérés comme l'expression d'une saine doctrine.* (Courtin.) *Les règles de droit du Digeste sont des* APHORISMES. (Courtin.) *Il n'y a guère de maximes de morale dont on ne fît un* APHORISME, *et réciproquement, pas d'*APHORISMES *de médecine dont on ne fît une maxime de morale.* (Dider.) *Les* APHORISMES *de droit ne peuvent exprimer une vérité absolue.* (H. Bordier.) *Nul n'est censé ignorer la loi est un* APHORISME *judiciaire qu'il se plaisait à répéter.* (E. Sue.)

> Ils savent sur ce point s'appuyer de sophismes,
> Et du docteur de Cos citer les *aphorismes*.
>
> BERCHOUX.

— Selon plusieurs lexicographes, ce mot ne s'emploie guère qu'en médecine et en droit, observation qui manque de justesse aujourd'hui, comme le prouvent les exemples suivants: *La plupart des proverbes de Salomon sont des* APHORISMES. (Villem.) *La raison se rit des* APHORISMES *de la politique.* (Proudh.) *Ce n'est pas moi, on le pense bien, qui attaquerai cette proposition, puisqu'à mes yeux elle est l'*APHORISME *de l'égalité même.* (Proudh.) *Il débuta par une franche et hardie contradiction à un* APHORISME *moqueur de la princesse.* (G. Sand.) *Les deux amis avaient dans la tête une certaine quantité de citations qu'ils arrangeaient ou dérangeaient, en manière d'*APHORISMES, *selon le besoin qu'ils en pouvaient avoir.* (A. Karr.) *Dis-moi comment tu te masques, je te dirai qui tu es! voilà l'*APHORISME *des peuples.* (L. Ulbach.) *Je voudrais rédiger en huit jours un traité complet de morale et de politique à l'usage du trembleur, rien qu'avec les* APHORISMES *les plus populaires du baudet.* (Toussenel.)

— **Syn. Aphorisme, adage, apophthegme, maxime, proverbe, sentence.** V. ADAGE.

— **Encycl.** Il ne faut pas confondre les *aphorismes* avec les *axiomes*. Les *aphorismes* sont des sentences, des formules générales, propres par leur concision à se graver dans l'esprit et à se présenter sans cesse à la mémoire, et qui servent à résumer un certain nombre d'idées particulières. Les *axiomes* sont les vérités premières, évidentes par elles-mêmes, qui n'ont pas besoin de démonstration, et qui servent à démontrer tout le reste. Les *aphorismes* sont de petites synthèses résultant de l'expérience; les *axiomes* appartiennent à la raison. On peut remarquer que, pour les divers ordres de connaissances, la forme aphoristique précède, doit naturellement précéder la forme systématique ou scientifique; aussi est-ce spécialement dans les sciences pratiques, dans les arts, politique, jurisprudence, hygiène, médecine, agriculture, etc., que le mot *aphorisme* doit être employé. On trouvera plus loin un compte rendu des *Aphorismes d'Hippocrate*, des *Aphorismes de l'École de Salerne*, des *Aphorismes de Boerhaave*. Disons quelques mots des *aphorismes* de jurisprudence, ou traditions du droit. Ce sont des formules que les jurisconsultes composent et présentent comme le résumé des lois. Le *Digeste*, au titre *de Regulis juris;* Domat, dans son *Legum Delectus*, nous fournissent des recueils de ces traditions qu'un grand nombre de personnes appellent des principes. M. Oudot nous fait connaître l'origine de ces formules, souvent désignées sous le nom de *brocards*. « Un esprit logique, dit-il, pour étayer solidement la solution de la plus mince question du droit, aurait besoin de remonter tous les échelons qui séparent cette question de l'idée première de la justice. Mais ce travail serait long et monotone. Le magistrat et l'avocat ont besoin d'abréger. Que font-ils? ils s'arrêtent à moitié ou au quart du chemin, quand ils rencontrent quelque apparence d'une idée générale, sous laquelle ils ont vu souvent se grouper les solutions qu'ils cherchent. De l'utilité assez fréquente de cette idée, ils concluent son utilité universelle. Ils lui donnent une forme concise, pittoresque, s'il se peut, et saisissante, pour la communiquer comme axiome à ceux qui s'occupent comme eux de jurisprudence. Puis l'habitude s'en empare, comme d'un moyen d'économiser entre gens du métier le temps et les paroles. On voit que les *aphorismes* traditionnels de jurisprudence ne constituent pas des principes; ce sont des ressources de mnémotechnie; rien de plus. » M. Oudot cite quelques-uns de ces *aphorismes: Res perit domino. — Accessorium sequitur naturam rei principalis. — Donner et retenir ne vaut. — Nul ne doit s'enrichir aux dépens d'autrui. — Nemo plus juris transferre potest quam ipse habet. — Si vinco vincentem te, a fortiori te vincam. — En fait de meubles, possession vaut titre. — Bona non dicuntur, nisi deducto œre alieno. — Qui a terme ne doit rien. — Le mari est seigneur et maître de la communauté.* Il en fait la critique en montrant qu'ils ne peuvent guère échapper au reproche ou d'être inexacts au fond, ou d'être inexacts dans la forme, ou de constituer de purs cercles vicieux. Il regrette que ces formules de convention soient encore la grande ressource de l'argumentation au barreau.

Aphorismes d'Hippocrate. Ce livre, que Galien regarde comme l'œuvre de la vieillesse d'Hippocrate, comme le dernier legs de son expérience, est un recueil de sentences qui résument la médecine de l'Ecole de Cos. Les *Aphorismes* nous présentent une suite de propositions relatives à la diététique, à la thérapeutique générale, à l'interprétation des signes considérés surtout au point de vue du pronostic. La manière synthétique et générale dont la pathologie y est envisagée diffère complétement de la méthode descriptive qui est suivie de nos jours, et qui consiste à considérer les maladies comme des individualités distinctes, à les localiser, à les classer comme le naturaliste classe les plantes et les animaux, à étudier la cause de chacune d'elles, ses symptômes, sa marche, sa terminaison, le traitement qu'elle réclame, les lésions qu'elle produit.

Soranus avait divisé les *Aphorismes* en trois sections, Rufus en quatre, Galien en sept; mais ces coupures sont à peu près arbitraires, ce qui ne permet guère d'analyser l'ouvrage.

Quelques citations suffiront pour en montrer la physionomie : « Les vieillards supportent bien l'abstinence, les personnes dans l'âge mûr moins bien, les jeunes gens mal, les enfants moins que tous les autres, surtout ceux d'entre eux qui sont très-vifs. — Chez les vieillards, il y a peu de chaleur innée, voilà pourquoi ils n'ont besoin que de peu de combustibles (d'aliments); c'est aussi pour cela que les fièvres ne sont pas aussi aiguës chez les vieillards. — Les lassitudes spontanées présagent les maladies. — Au sortir d'une maladie, bien manger sans que le corps profite, c'est fâcheux. — Les vieillards sont en général moins sujets aux maladies que les jeunes gens; mais les maladies chroniques qui leur surviennent ne finissent le plus souvent qu'avec eux. — Ceux qui sont naturellement très-gros sont plus exposés à mourir subitement que ceux qui sont maigres. — Lorsque deux souffrances surviennent en même temps, mais sur des points différents, la plus forte fait taire la plus faible. — Au moment où le pus va se former, la douleur et la fièvre sont plus intenses qu'après sa formation.—C'est au printemps que les enfants se trouvent le mieux et jouissent de la meilleure santé; pendant l'été, ce sont les vieillards; pendant l'hiver, ce sont les personnes d'un âge moyen. — Ceux qui rejettent du sang écumeux le rejettent du poumon. »

Le premier aphorisme, celui qui sert en quelque sorte d'introduction à l'ouvrage, est connu de tout le monde; il a été souvent cité et ne saurait trop l'être : « La vie est courte, l'art est long, l'occasion fugitive, l'expérimentation dangereuse, le raisonnement difficile; il faut non-seulement faire soi-même ce qui convient, mais encore être secondé par le malade, par ceux qui l'assistent, par les choses extérieures. » On voit qu'Hippocrate ne se faisait pas illusion sur les difficultés de la médecine et les obstacles qui s'opposent à ses progrès.

C'est surtout aux *Aphorismes* qu'Hippocrate doit sa grande popularité. Non-seulement ce petit livre est dans les bibliothèques des médecins, mais il a sa place dans celles des gens du monde. Beaucoup de personnes ne connaissent même le chef de l'Ecole de Cos que par les *Aphorismes*, et réduisent toutes ses productions à cet ouvrage. « Toutes les formules de l'éloge, dit M. Daremberg, ont été épuisées pour les *Aphorismes*, et nul écrit de l'antiquité n'a peut-être été autant exalté, nul n'a plus occupé les savants, et n'a donné lieu, toute proportion gardée, à des travaux plus nombreux et plus variés, à de plus laborieuses recherches, à des commentaires plus étendus, à des éditions et traductions plus multipliées. »

Aphorisme de l'Ecole de Salerne, petit poëme didactique en vers latins, dans lequel Jean de Milan (*Joannes de Mediolano*), un des plus célèbres docteurs de l'Ecole de médecine de Salerne, a résumé les préceptes de cette Ecole. L'École de Salerne florissait dès le XIe siècle, et le curieux opuscule auquel elle a laissé son nom aurait été composé, suivant quelques critiques, en 1066, et dédié à Edouard, roi d'Angleterre. Suivant des autorités plus nombreuses, ce serait seulement en 1100 qu'il aurait été écrit, en réponse à une consultation de l'un des fils de Guillaume le Conquérant, Robert, duc de Normandie, blessé au bras par une arme empoisonnée pendant le siége de Jérusalem. Quoi qu'il en soit, les *Aphorismes de l'Ecole de Salerne* ne sont point parvenus jusqu'à nous sans altérations ou additions. Il en a été fait plusieurs éditions au XVIIe siècle, contenant, les unes, plus de 400 vers, les autres, moins de 300. Du temps de la Fronde, un médecin de Paris nommé Martin, en a publié une traduction burlesque qu'il a dédiée à Scarron; quelques bibliographes croient que ce nom de Martin est le pseudonyme du célèbre Guy-Patin. Une traduction sérieuse en vers français en a été publiée en 1749, dans laquelle on trouve, sinon la concision, au moins le sens exact du texte latin.

Les *Aphorismes de l'Ecole de Salerne* nous offrent une sorte de mémento de l'hygiène et de la médecine du moyen âge. Il y est question des diverses espèces d'aliments, depuis le pain jusqu'aux noix, aux cerises, aux prunes, etc.; des vins blancs et des vins rouges, et de leurs qualités; des avantages de la propreté; du sommeil, de la quantité qu'il en faut prendre, et du moment auquel il faut s'y livrer; des quatre humeurs, sang, bile, phlegme et atrabile; de la saignée, de ses effets, de la manière de la pratiquer, etc.

Voici quelques citations qui ne seront pas lues sans intérêt :

PRÉCEPTES GÉNÉRAUX PAR LESQUELS DÉBUTE L'OUVRAGE :

Anglorum regi scribit schola tota Salernæ :
Si vis incolumem, si vis te reddere sanum,
Curas tolle graves; irasci crede profanum;
Parce mero; cœnato parum; non sit tibi vanum
Surgere post epulas; somnum fuge meridianum;
Ne mictum retine, nec comprime fortiter anum;
Hæc bene si serves, tu longo tempore vives.

L'Ecole de Salerne écrit au roi d'Angleterre : « Si tu veux acquérir la santé, écarte les soucis; ne te mets pas en colère; bois peu, mange peu, prends de l'exercice après le repas; ne fais pas la méridienne; ne retiens ni tes urines ni tes excréments; c'est ainsi que tu vivras longtemps. »

UTILITÉ DE LA SAIGNÉE :

Exhilarat tristes, iratos placat amantes,
Ne sint amentes, phlebotomia facit.

La saignée rend la gaieté aux gens tristes, apaise ceux qui sont irrités, empêche les amoureux de devenir fous.

LES QUATRE HUMEURS :

Quatuor humores in humano corpore constant :
Sanguis cum cholera, phlegma, melancholia;
Terra melancholicis, aqua confertur pituitæ,
Aer sanguineis, ignea vis choleræ.

Dans le corps humain, il y a quatre humeurs : le sang, la bile, le phlegme et l'atrabile; la terre représente l'atrabile, l'eau le phlegme, l'air le sang, le feu la bile.

GOURMANDISE :

Pone gulæ metas, et erit tibi longior ætas.

Veux-tu vivre longtemps, mets un frein à ta gourmandise.

DES YEUX :

Fons, speculum, gramen, hæc dant oculis relevamen :
Mane igitur montes, sub serum inquirito fontes.

Vous récréez vos yeux, quand vous leur faites voir
La verdure des champs, l'eau coulante, un miroir.
Tel aspect leur est salutaire;
Variez ces objets : offrez-leur, pour bien faire,
Des coteaux le matin, et des ruisseaux le soir.

UTILITÉ DE SE LAVER SOUVENT LES MAINS :

Lotio post mensam tibi confert munera bina :
Mundificat palmas et lumina reddit acuta.
Si fore vis sanus, ablue sæpe manus.

En sortant de table, l'usage
Veut que vous vous laviez les mains.
La netteté sied bien. Les yeux, rendus plus fins,
Sont de cette pratique un second avantage.
Laver souvent les mains est une propreté
Qui contribue à la santé.

Aphorismes de Boerhaave sur la connaissance des maladies et l'art de les guérir (*Aphorismi de cognoscendis et curandis morbis*). Cet ouvrage, écrit en latin et publié pour la première fois à Leyde en 1709, est un sommaire laconique et précis des connaissances médicales de cette époque. Selon l'expression de l'auteur lui-même, il est petit par le volume, mais important par les matières qu'il renferme (*mole parvum, gravem materie*). On y trouve la substance des doctrines de Boerhaave et le plan de son enseignement.

Boerhaave commence par classer les maladies d'après leurs causes; il distingue : 1° les maladies qui naissent de la faiblesse et du relâchement des fibres, des vaisseaux et des viscères; 2° celles qui naissent de la tension et de la rigidité excessive des fibres, des vaisseaux et des viscères; 3° celles qui naissent de l'acidité des humeurs; 4° celles qui naissent des concrétions spontanées; 5° celles qui naissent de l'alcalinité des humeurs; 6° celles qui naissent de l'excès du mouvement circulatoire; 7° celles qui naissent du défaut de circulation et de la pléthore. La mécanique et la chimie jouent, comme on voit, un grand rôle dans cette esquisse de pathologie générale. Le médecin hollandais obéissait, comme théoricien, à ce mouvement de l'esprit qui consiste à porter dans les sciences supérieures les données, les résultats acquis, le langage des sciences inférieures, et à ramener aux phénomènes plus simples de celles-ci les phénomènes plus complexes de celles-là.

Après avoir traité de la théorie générale des maladies, l'auteur des *Aphorismes* passe à la pathologie descriptive, dans laquelle il comprend la chirurgie et la médecine. D'abord viennent les maladies chirurgicales, les maladies externes, parce que ces maladies sont plus simples, plus faciles à observer, et qu'elles fournissent des indications pour les maladies internes. Nous passons successivement en revue l'obstruction, les plaies en général, l'hémorragie, la douleur, la convulsion, les plaies de tête, les plaies de poitrine, les plaies de ventre, les contusions, les fractures, les luxations, l'inflammation, les abcès, les fistules, la gangrène, le sphacèle, les brûlures, le squirre, le cancer, les maladies des os. Ce qui est relatif aux maladies internes occupe plus de la moitié du livre. Ce sont d'abord les fièvres avec leurs caractères généraux, froid, tremblement, anxiété, soif, nausées, éructations, vomissements, faiblesse, chaleur, sueur, diarrhée, exanthèmes, puis les fièvres distinguées d'après leur forme en fièvre continue, fièvre intermittente, etc. Après les fièvres, les maladies localisées qui ont un caractère aigu, telles que frénésie, angine, péripneumonie, pleurésie, hépatite, inflammation de l'estomac et des intestins, aphthes, néphrite, apoplexie. Les maladies aiguës sont suivies des maladies chroniques : paralysie, épilepsie, mélancolie, manie, scorbut, cachexie, phthisie pulmonaire, hydropisie, goutte. Enfin l'ouvrage se termine par les propositions qui ont trait aux maladies des jeunes filles, aux maladies des femmes enceintes, aux accouchements difficiles, aux maladies de l'état puerpéral, aux maladies des enfants, à la variole, aux maladies épidémiques, aux calculs, à la maladie vénérienne, au rachitisme, au rhumatisme.

Voici quelques aphorismes qui peuvent donner une idée de la manière de Boerhaave : Le rétrécissement d'un vaisseau vient d'une compression extérieure, de la contraction qui lui est propre, ou de l'augmentation d'épaisseur de ses membranes. — Si le sang sort en quantité d'une plaie, on l'arrête par le cautère actuel, par les caustiques, par les astringents, par la ligature du vaisseau, en le coupant tout à fait, en le comprimant avec une compresse graduée et des bandes.—Lorsque la fibre nerveuse qui tire son origine du cerveau est tellement tendue qu'elle soit prête à se rompre, il en résulte de la douleur. La douleur est d'autant plus vive que la fibre est plus prête à se rompre; moins la fibre s'éloigne de sa tension naturelle, moins la douleur est considérable; la cause de la douleur est tout ce qui produit une telle tension. — La convulsion est une contraction violente involontaire et alternative d'un muscle.—Dans l'inflammation, le sang rouge artériel, arrêté dans les plus petits vaisseaux, est comprimé et brisé par le mouvement du reste du sang, dont la fièvre accélère la vitesse. On appelle gangrène l'affection d'une partie molle qui tend à la faire mourir en détruisant l'abord du sang dans les artères ou son retour par les veines. Dans le traitement de la gangrène, l'indication est de soutenir les forces, d'empêcher la matière putride de pénétrer dans les veines, de détruire la putréfaction formée et d'en arrêter les progrès. — Le squirre a pour cause tout ce qui peut coaguler, épaissir, dessécher le fluide dans les glandes. Toutes les glandes peuvent en être le siége, et principalement celles dont l'humeur s'épaissit le plus facilement, ou séjourne plus longtemps en raison du lieu; c'est pourquoi ce genre de mal se forme plus ordinairement aux yeux, aux narines, à la bouche, aux aisselles, aux aines, aux mamelles, à la matrice, au mésentère, etc. — Le squirre devient malin quand les vaisseaux de ces bords s'enflamment; il prend alors le nom de cancer.

APHORISTIQUE adj. (a-fo-ris-ti-ke — rad. *aphorisme*). Qui tient de l'aphorisme; qui est rempli d'aphorismes : *Style* APHORISTIQUE. *Proposition* APHORISTIQUE. *Le véritable esprit philosophique d'Hippocrate se retrouve tout entier dans ses livres* APHORISTIQUES. (Cabanis.) *Clair, judicieux*, APHORISTIQUE, *le traité de Bacon sur la justice universelle est beaucoup lu et souvent cité.* (Lerminier.) *N'est-ce pas chose évidente de soi, claire comme le jour*, APHORISTIQUE *comme la rondeur du cercle, que la liberté du commerce fait de la misère de chaque nation une chose cosmopolite?* (Proudh.) *La nature ne fait rien pour rien : comment Malthus et son école ont-ils pu oublier cette vérité* APHORISTIQUE? (Proudh.)

APHORISTIQUEMENT adv. (a-fo-ri-sti-keman — rad. *aphoristique*). D'une manière aphoristique, par aphorismes : *Ces figures ne lui offraient pas un seul caractère susceptible d'être traduit* APHORISTIQUEMENT. (Raspail.)

APHORME adj. (a-for-me — du gr. *aphormê*, irruption). Méd. Se dit d'une circonstance, d'une cause externe et manifeste, surtout en parlant des causes occasionnelles ou procatarctiques des maladies.

APHOTISTE adj. (a-fo-ti-ste — du gr. *a* priv.; *phôs, phôtos*, lumière). Bot. Se dit de plantes qui croissent à l'abri de la lumière et du soleil.

— s. m. Nom donné par de Humboldt à un genre de champignons qu'on trouve sur les planches et sur les poutres qui servent d'étais dans les souterrains où la lumière ne pénètre jamais. Ce champignon est rameux, corné, terminé par un corps membraneux et pulpeux, décombant, très-fragile, d'une couleur brune ou cendrée tirant sur le noir; surface glabre et brillante.

— s. f. Entom. Sous-genre d'insectes coléoptères pentamères, famille des sternoxes, ainsi nommé par opposition à d'autres espèces du même genre, qui sont lumineuses ou phosphorescentes.

APHRACTE s. m. (a-fra-kte — du gr. *aphraktos;* formé de *a* priv., et *phrattô*, je fortifie). Antiq. gr. Navire à un seul rang de rames, non ponté, et qui se distinguait ainsi des cataphractes, qui avaient un pont et servaient à la guerre.

APHRAGME s. m. (a-fra-gme — du gr. *a* priv., et *phragma*, cloison). Bot. Genre de la famille des crucifères, tribu des camélinées, comprenant des herbes basses, touffues, à fleurs en grappes rouges ou blanches, et dont on ne connaît qu'une seule espèce, originaire de l'Amérique arctique.

APHRAGMIE s. f. (a-fra-gmî — du gr. *a* priv.; *phragma*, cloison). Bot. Genre de plantes de la famille des acanthacées, ne renfermant qu'une seule espèce, originaire du Mexique.

APHRASTE s. m. (a-fra-ste — du gr. *aphrastos*, caché). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, famille des curculionides.

APHRIE s. f. (a-frî — du gr. *aphros*, écume). Entom. Genre d'insectes diptères, famille des myodaires, ayant pour type l'aphrie abdominale.

APHRITE s. f. (a-fri-te — du gr. *aphros*, écume). Géol. Nom donné au calcaire nacré, à cause de sa ressemblance avec l'écume de mer.

— Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des brachystomes, qui comprend trois espèces européennes assez rares et une du Brésil, toutes ornées de brillantes couleurs à reflets métalliques, et ayant pour type l'aphrite apiforme.

APHRITIS s. m. (a-fri-tiss — du gr. *aphros*, écume). Ichth. Poisson percoïde à ventrales jugulaires, qui se fait remarquer par ses dents en velours ras sur les deux mâchoires, et dont on ne connaît qu'une seule espèce, l'*aphritis Durvillii*, originaire des eaux douces de la terre de Van-Diémen.

APHRIZITE s. f. (a-fri-zi-te — du gr. *aphrizô*, j'écume). Minér. Variété de tourmaline de Norvége, ainsi nommée à cause de son apparence floconneuse. ‖ On écrit aussi APHRYZITE, APHRISITE et APHRYSITE.

APHRODE adj. (a-fro-de — du gr. *aphros*, écume). Couvert d'écume.

— s. m. pl. Entom. Genre d'insectes hémiptères, famille des cercopiens.

APHRODISIAQUE adj. (a-fro-di-zi-a-ke — du gr. *aphrodisiakos;* formé de *Aphroditê*, Vénus). Méd. Se dit des substances qui, exerçant sur les organes génitaux une action excitante, disposent aux plaisirs de l'amour : *Potion* APHRODISIAQUE. *Préparation* APHRODISIAQUE. *Des pastilles* APHRODISIAQUES. *On regarde comme* APHRODISIAQUES *les aromates, les baumes, les huiles essentielles, le musc*, etc. (Nysten.) ‖ S'applique à tout ce qui porte à l'amour, en agissant sur l'imagination, comme certaines peintures lascives, les lectures érotiques, etc. : *Ce prétendu démocrate se délectait, soit en vers, soit en prose, aux peintures* APHRODISIAQUES *les plus raffinées.* (Ste-Beuve.)

— Qui appartient, qui a rapport aux divinités impures du paganisme, telles que Vénus, Priape, etc. : *Etait-ce celui qui conduisait la pompe sacrée ou qui portait quelque simulacre saint ou quelque symbole du culte* APHRODISIAQUE? (Val. Parisot.)

— Substantiv. : *Les cantharides, le phosphore, sont les* APHRODISIAQUES *les plus puissants, et aussi les plus dangereux.* (Nysten.) *Les* APHRODISIAQUES *ne sont souvent qu'une source de lucre pour le charlatan qui les vend, et de mécompte pour la dupe qui les emploie.* (Le Pileur.) *Les Orientaux demandent souvent des* APHRODISIAQUES *aux médecins européens.* (Littré.)

— **Encycl.** On a cité comme *aphrodisiaques* un grand nombre de substances jouissant de propriétés plus ou moins excitantes, telles que le safran, la vanille, le musc, les épices en général, notamment la cannelle, le girofle, les baumes, les résines, les huiles essentielles, le café; certains aliments, comme les truffes, le poisson de mer, les gibiers à viande noire; mais il n'y a que le phosphore et les cantharides qui jouissent d'une action spéciale sur les organes génitaux. Ces deux agents sont des stimulants très-énergiques, dont l'administration imprudente peut être suivie des plus graves accidents. C'est surtout Alph. Leroy qui a constaté l'action *aphrodisiaque* du phosphore. Quant à celle des cantharides, elle est connue depuis longtemps. Du temps d'Ovide, on y avait déjà recours; de nos jours, Béranger l'a chantée :

Meurs, il le faut, meurs, ô toi qui recèles
Des dons puissants, à la volupté chers,
Rends à l'amour tous les feux que tes ailes
Ont à ce dieu dérobé dans les airs.

Il faut se défier de ces *dons puissants, à la volupté chers*, car les érections obtenues par cet expédient, outre qu'elles s'accompagnent d'une irritation violente de la vessie, sont le plus souvent très-douloureuses. C'est un priapisme qui n'est pas sans analogie avec celui de l'urétrite la plus aiguë, et qui peut être assez violent pour produire la gangrène du pénis.

APHRODISIAS, anc. île de la Méditerranée, célèbre par son temple de Vénus Aphrodite. ‖ Ville de l'île de Cnide, en face de la côte de Carie. ‖ Anc. port de Cilicie, en face de Chypre. ‖ Plusieurs autres villes portaient ce nom dans la Laconie, dans l'Ethiopie, dans l'Apulie, etc.

APHRODISIASME s. m. (a-fro-di-zi-a-sme — de *aphrodisios*, de Vénus). Méd. L'acte vénérien.

APHRODISIE s. f. (a-fro-di-zî — du gr. *aphrodisios*, de Vénus). Age où l'on devient propre à la génération, puberté.

— s. f. pl. Antiq. gr. Fêtes en l'honneur de Vénus, qui se célébraient surtout dans les lieux où elle était plus particulièrement adorée, Amathonte, Paphos, Corinthe, etc. : *C'est la Vénus ardente et courtisane, pour laquelle se célébraient les* APHRODISIES *furieuses de Corinthe et de Paphos.* (Barthél.)

APHRODISIEN, ENNE adj. (a-fro-di-zi-ain, è-ne — du gr. *aphrodisios*, de Vénus). Propre à inspirer l'amour : *C'est à faire croire qu'il existe, dans l'océan des générations, un courant* APHRODISIEN *d'où sortent toutes ces Vénus, filles de la même onde salée.* (Balz.)

APHRODISIOGRAPHE s. m. (a-fro-di-zi-o-gra-fe — du gr. *aphrodisios*, de Vénus; *graphô*, je décris). Celui qui écrit sur les plaisirs de l'amour, qui les décrit.

APHRODISIOGRAPHIE s. f. (a-fro-di-zi-o-gra-fî — rad. *aphrodisiographe*). Traité, description des plaisirs de l'amour.

— Traité sur les maladies vénériennes.

APHRODISIOGRAPHIQUE adj. (a-fro-di-zi-o-gra-fi-ke — rad. *aphrodisiographie*). Qui a rapport à l'aphrodisiographie.

APHRODISIOS s. m. (a-fro-di-zi-oss — du gr. *aphrodisios*, de Vénus). Antiq. Premier mois

de l'année chez les Cypriens et les Paphiens, dont le premier jour répondait au 24 septembre des Romains. ‖ C'était aussi le onzième mois de l'année des Bithyniens.

APHRODISIUM, anc. ville de la Carie, sur les confins de la Lydie, patrie du philosophe Alexandre, commentateur d'Aristote. ‖ Autre ville dans la Phrygie. ‖ Nom donné autrefois à la ville de Bône (Afrique). Séjour renommé pour la fertilité de son territoire et la douceur de son climat.

APHRODITE (a-fro-di-te — du gr. *aphros*, écume; *dutês*, qui plonge). Mythol. Surnom de Vénus, qui, selon les Grecs, était sortie de l'écume de la mer. Aristote donne à ce mot une autre origine : il croit que l'on appelait ainsi Vénus à cause de sa mollesse.

— s. f. Antiq. gr. Espèce de pantomime en usage chez les Grecs.

— Entom. Genre d'annélides de la famille des néréidés, sous-ordre des dorsibranches ou annélides errantes, ordre des chétopodes : *L'*APHRODITE *hérissée est le plus beau de tous les vers connus.* (G. Cuv.)

— Minér. Variété de *magnésite* ou *écume de mer*, avec laquelle on fait des pipes très-estimées. Composition chimique de l'*aphrodite :*

Silice.	51,55
Magnésie.	33,72
Oxyde de manganèse	1,62
— de fer.	0,59
Alumine.	0,20
Eau.	12,32
	100 »»

— s. f. et adj. Bot. Nom donné par plusieurs auteurs aux plantes cryptogames.

— **Encycl.** Les *aphrodites* doivent leur nom à Linné. Ce sont des animaux à corps aplati, plus court et plus large que celui des autres annélides, pourvu de deux rangées longitudinales de larges écailles membraneuses placées sur le dos, et improprement nommées *élytres*. Les branchies, en forme de petites crêtes charnues, sont placées sous ces écailles, qui laissent voir de chaque côté des groupes de fortes épines, et des soies flexueuses brillant des plus belles couleurs. Les *aphrodites* possèdent une tête à peine visible, trois antennes, des mâchoires très-petites et cartilagineuses, un canal intestinal droit qui a de nombreux cœcums, des vaisseaux sanguins remplis d'un fluide rougeâtre, enfin un système nerveux consistant en un cordon médullaire renflé en autant de ganglions qu'il y a d'anneaux au corps.

L'espèce la plus remarquable est l'*aphrodite hérissée*, qu'on trouve en abondance dans l'Océan et la Méditerranée, et que les pêcheurs nomment *taupe de mer*. C'est la plus grande du genre; elle a de 15 à 20 centimètres de long. Par les couleurs dont brillent les soies qu'elle porte, elle ne le cède en beauté ni au plumage du colibri, ni à ce que les pierres précieuses ont de plus vif.

APHRODITIEN, ENNE adj. (a-fro-di-ti-ain, è-ne — rad. *aphrodite*). Annél. Qui ressemble à une aphrodite.

— s. m. pl. Groupe d'annélides, ayant pour type le genre aphrodite. ‖ On dit aussi APHRODITINS.

APHRODITOGRAPHIE s. f. (a-fro-di-to-gra-fî — du gr. *aphroditê*, Vénus; *graphô*, je décris). Description de la planète Vénus.

APHRODITOGRAPHIQUE adj. (a-fro-di-to-gra-fi-ke — rad. *aphroditographie*). Astron. Qui à rapport à l'aphroditographie.

APHRODITOPOLIS, ville de l'ancienne Egypte, au S. de Memphis, sur le Nil, dans l'Egypte moyenne, célèbre par un temple où l'on nourrissait un bœuf blanc regardé comme une divinité, sans doute le bœuf Apis. C'est aujourd'hui *Atfyh* ou *Atfieh*. ‖ Ville de l'anc. Egypte, sur le Nil, dans la Thébaïde. ‖ Nom de deux autres villes d'Egypte, l'une encore dans la Thébaïde, l'autre dans le Delta.

APHROGALE s. m. (a-fro-ga-le — du gr. *aphros*, écume; *gala*, lait). Lait battu et réduit en une mousse écumeuse.

APHRONATRON s. m. (a-fro-na-tron — du gr. *aphros*, écume, et de *natron*, nom du carbonate de soude naturel). Chim. Efflorescence saline formée par le carbonate de soude. On la confond souvent avec le salpêtre; car on les trouve tous les deux dans les caves, les souterrains, les lieux humides.

APHRONITRE s. m. (a-fro-ni-tre — du gr. *aphros*, écume; *nitron*, nitre). Nitre dépuré.

APHROPHORE s. m. (a-fro-fo-re — du gr. *aphros*, écume; *phora*, action de porter). Entom. Genre d'insectes de la famille des cercopiens, de l'ordre des hémiptères, qui, surtout à l'état de larve, sécrète par la bouche une sorte d'écume, de manière à s'en recouvrir quelquefois complétement.

APHROSIDÉRITE s. f. (a-fro-si-dé-ri-te — du gr. *aphros*, écume; *sidêros*, fer). Minér. Silicate hydraté d'alumine et de fer, qui se trouve dans les mines du duché de Nassau.

APHROSYNE s. m. (a-fro-zi-ne — du gr. *aphrosunê*, démence). Pathol. Dérangement des facultés intellectuelles; démence.

APHTHALOSE s. m. (af-ta-lô-ze — du gr. *aphthitos*, inaltérable; *als*, sel). Minér. Nom donné par Haüy au sulfate de potasse naturel, dont le principal caractère est d'être inaltérable à l'air.

APHTHARTODOCÈTES s. m. pl. (af-tar-to-do-sè-te — du gr. *aphthartos*, incorruptible; *dokéô*, je crois). Hist. ecclés. Nom donné à des hérétiques du VIe siècle, qui prétendaient que le corps de Jésus-Christ était incorruptible, impassible et immortel. Ils étaient disciples de Julien d'Halicarnasse, qui vivait au IVe siècle. Les aphthartodocètes formaient une branche des eutychiens.

APHTHE s. m. (af-te — du gr. *aphthai*, dérivé de *aptô*, je brûle). Méd. Ulcération superficielle qui se développe surtout dans l'intérieur de la bouche : *L'*APHTHE *est une affection de la bouche dont peu de personnes ont été exemptes.* (Carrière.) *Les* APHTHES *paraissent spécialement à la face interne de la lèvre inférieure et des joues, sur la partie latérale et inférieure de la langue, sur les amygdales, sur le voile du palais.* (C. Blanc.)

— **Encycl.** Les *aphthes* sont de petites ulcérations blanchâtres qui se développent sur la muqueuse de la bouche, et qui doivent leur nom à la sensation de vive cuisson, de chaleur douloureuse qu'ils déterminent. Ils commencent par de petites vésicules transparentes ou d'un gris de perle, qu'on observe spécialement derrière les lèvres, sur le bord de la langue ou à la partie moyenne des joues. Ces vésicules, au bout de quelques heures, s'entourent d'un bourrelet grisâtre et dur qui leur donne l'aspect pustuleux; dès le deuxième ou le troisième jour, l'épithélium se détache et laisse voir une ulcération lenticulaire qui peut avoir l'étendue d'une pièce de vingt centimes.

L'éruption des *aphthes* peut être *discrète* ou *confluente*. L'éruption discrète est une légère indisposition qui ne se manifeste que par la douleur locale, la sécheresse de la bouche, la fétidité de l'haleine. L'éruption confluente, rare en France, mais commune en Hollande, est beaucoup plus grave. Elle ne se borne pas à la bouche; elle envahit le pharynx et même paraît s'étendre à la muqueuse gastro-intestinale. Elle s'accompagne de diarrhée, de fièvre, quelquefois d'accidents typhoïdes menaçants, et peut amener la mort.

Les *aphthes* se montrent surtout dans l'enfance et la jeunesse; les femmes y sont plus exposées que les hommes, et parmi ceux-ci les individus d'une constitution lymphatique. On les observe chez les personnes qui habitent des endroits malsains, privés d'air et de soleil; une mauvaise alimentation y prédispose; enfin ils constituent souvent un symptôme d'une autre affection, par exemple de l'embarras gastrique, des fièvres graves.

Au début, des lotions mucilagineuses, émollientes, rendues plus calmantes par l'addition de quelques gouttes de laudanum; après la période inflammatoire, des astringents, tels que acétate de plomb, sous-borate de soude, alun, acide chlorhydrique, azotate d'argent, un régime doux, l'usage des boissons acidulées, des bains tièdes; tel est le traitement qu'il convient d'opposer aux *aphthes*. Dans les *aphthes* confluents, indépendamment de la médication locale que nous venons d'indiquer, il peut être utile de tirer du sang par la veine ou par une application de sangsues sous les mâchoires. Lorsque les *aphthes* sont symptomatiques d'une autre affection, il est clair que c'est cette affection qui doit surtout attirer l'attention du médecin.

— Méd. vét. Cette maladie éruptive, enzootique ou épizootique, se caractérise par de petites ampoules ou phlyctènes qui se développent dans la bouche, dans l'espace interdigité, sur les lèvres et sur les mamelles.

Cette affection, commune au bœuf, au mouton et au porc, a reçu différents noms. C'est ainsi qu'on l'a appelée : fièvre aphtheuse, épizootie aphtheuse, maladies aphtheuses, stomatite aphtheuse, cocotte, phlyctène, glossopède, mal de bouche, exanthème interphalangé.

Les maladies aphtheuses ont été connues de toute antiquité, car depuis les Grecs on trouve qu'il en est fait mention dans tous les ouvrages des savants qui se sont occupés de médecine comparée. Les intempéries, les fourrages avariés, les mauvaises conditions hygiéniques, ont été signalées tour à tour comme causes de la fièvre aphtheuse. Mais si, dans l'histoire de cette maladie, on étudie les conditions au milieu desquelles elle s'est développée, on acquiert bientôt la certitude que cette affection est indépendante de toutes ces influences.

Au début de cette maladie, les animaux perdent l'appétit, deviennent tristes, éprouvent des frissons, et la sécrétion du lait diminue d'une manière notable. Au bout de vingt-quatre à quarante-huit heures, les phénomènes fébriles cessent, et une éruption vésiculeuse survient dans la bouche, sur les mamelles, et dans l'espace interdigité, ce qui fait que ces animaux boitent quelquefois considérablement. Au bout d'un temps variable, suivant les régions du corps, ces vésicules s'ouvrent et se recouvrent bientôt de matière purulo-sanguinolente qui forme une croûte roussâtre au contact de l'air. Enfin, après huit à dix jours, ces croûtes tombent et laissent à nu la cicatrice de la vésicule. En général, cette maladie ne compromet pas la vie des animaux, parce qu'elle laisse toujours intacts les principaux appareils organiques.

Les uns nient, les autres admettent la contagion de la fièvre aphtheuse. Si les anciens ont tous cru à la contagion, c'est qu'ils rangeaient sous la même dénomination des maladies très-différentes entre elles. Leurs travaux sont donc sans valeur pour établir la contagion de cette maladie. Parmi les vétérinaires contemporains, les uns ont rapporté des faits qui semblent ne plus laisser de doutes sur la transmission de la fièvre aphtheuse par virus fixe et par virus volatil, transmission qui aurait lieu même entre animaux d'espèces différentes; les autres, au contraire, se fondant sur des faits aussi judicieusement observés, tendent à démontrer que cette maladie n'est point contagieuse. Les auteurs sont donc loin d'être d'accord à ce sujet. Mais si les nombreux faits connus ne suffisent pas pour résoudre cette question de la contagion, il est bon de savoir que tous admettent que l'influence épizootique est un des plus puissants moyens d'extension de cette maladie. On a démontré par l'expérience, contrairement à l'opinion de quelques vétérinaires qui avaient cru remarquer une certaine parenté entre la fièvre aphtheuse et le cowpox, qu'il n'existe aucun rapport d'analogie entre les vésicules aphtheuses et celles du cowpox. On ne sait pas davantage si les bêtes guéries de la fièvre aphtheuse ne sont plus susceptibles de la contracter une seconde fois, ou bien si elles en sont préservées pendant un certain temps. On ignore aussi si les animaux guéris de la fièvre aphtheuse sont préservés de la péripneumonie, car les faits ne sont point venus confirmer les idées de ceux qui avaient conçu l'espérance qu'il pouvait en être ainsi.

Les recherches qui ont été faites sur le lait des vaches atteintes de la fièvre aphtheuse prouvent de la manière la plus certaine que l'usage de ce lait est sans danger pour l'homme et pour les animaux, et qu'on ne serait nullement fondé à en proscrire l'usage et à en interdire la vente. La chair de ces animaux abattus pendant le cours de la maladie n'est pas douée de propriétés plus malfaisantes que le lait. On cite deux escadrons d'un régiment qui en ont fait usage pendant plusieurs mois sans en éprouver le moindre inconvénient.

Serait-il démontré que cette maladie est contagieuse, qu'en raison de son peu de gravité, l'autorité n'aurait point à intervenir, au point de vue de la police sanitaire, si ce n'est par des instructions dans le but de prévenir les propriétaires de l'existence de la maladie, pour les engager à observer les simples règles hygiéniques nécessaires dans cette circonstance.

Le traitement de la fièvre aphtheuse consiste, lorsque dans la bouche les vésicules sont remplacées par des plaies, à employer les gargarismes émollients légèrement acidulés. La présence des vésicules sur les mamelles exige les bains de vapeur, les embrocations, les soins de propreté, et qu'on traie souvent l'animal. A l'aide de ces moyens, la fièvre aphtheuse peut guérir au bout de quinze jours.

APHTHEUX, EUSE adj. (af-teu, eu-ze — rad. *aphthe*). Méd. Compliqué ou accompagné d'aphthes; qui tient aux aphthes : *Angine* APHTHEUSE. *Cullen et Sauvage ont donné le nom de fièvre* APHTHEUSE *à celle qui est accompagnée d'aphthes.* (Chomel.)

APHTHOÏDE adj. (af-to-i-de — du gr. *aphthai*, aphthes; *eidos*, apparence). Méd. Qui ressemble à l'aphthe : *Pustule* APHTHOÏDE.

APHTHONE s. f. (af-to-ne — du gr. *aphthonos*, abondant). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, famille des chrysomélines, dont on connaît plusieurs espèces originaires de l'Afrique, de l'Amérique et de l'Europe.

APHTHONITE s. f. (af-to-ni-te — du gr. *aphthonêtos*, qui n'est pas envié; ou de *aphthonos*, abondant). Minér. Substance minérale composée en grande partie de cuivre, de soufre, d'antimoine, de zinc, d'argent et de fer.

APHTHONIUS, rhéteur grec, né à Antioche, vivait dans le IIIe ou le IVe siècle de l'ère chrétienne. On a de lui des exercices de rhétorique, *Progymnasmata*, dont on s'est servi longtemps dans l'enseignement, et des *Fables* à la manière d'Esope, qu'on place souvent à la suite des siennes.

APHUTÉENS s. m. pl. (a-fu-té-ain). Géogr. anc. Israélites qui revinrent de la captivité, et qui s'établirent dans leur ancien pays.

APHYE s. f. (a-fî — du gr. *aphuê*, petit poisson, fretin). Poisson du genre gobie, famille des gobioïdes, ordre des acanthoptérygiens. Ce petit poisson, appelé aussi *loche de mer*, à cause de sa ressemblance avec le *cobite* ou *loche de rivière*, a 10 centimètres de long; il se trouve dans la Méditerranée et dans le Nil. ‖ Amas de petits poissons, de fretin, tels que goujons, sardines, anchois, etc.

APHYLAX s. m. (a-fi-laks — du gr. *a* priv.; *phulax*, défenseur). Bot. Genre de plantes de la famille des commélinacées, dont l'inflorescence est en panicule lâche.

APHYLLANTHE s. f. (a-fil-lan-te — du gr. *a* priv.; *phullon*, feuille; *anthos*, fleur). Bot. Genre de plantes dont la classification n'est pas encore suffisamment déterminée, et qui croît dans les lieux arides du midi de l'Europe.

APHYLLANTHÉ, ÉE adj. (a-fil-lan-té — rad. *aphyllanthe*). Bot. Qui ressemble à l'aphyllanthe.

— s. f. pl. Tribu de la famille des liliacées, formant une famille distincte pour quelques auteurs, et ayant pour type le genre aphyllanthe.

APHYLLE adj. (a-fi-le — du gr. *a* priv.; *phullon*, feuille). Bot. Se dit des plantes dont la tige est dépourvue de feuilles, comme la *véronique aphylle*, la *cuscute*, et quelquefois même de celles où les feuilles sont remplacées par des écailles, comme les *orobanchées* et les *monotropacées*.

APHYLLOCALPE s. m. (a-fil-lo-kal-pe — du gr. *aphullon*, sans feuille; *kalpê*, urne). Bot. Genre de fougères qui n'est qu'un double emploi de l'osmonde.

APHYLLOCAULON s. m. (a-fil-lo-ko-lon — du gr. *a* priv.; *phullon*, feuille; *kaulos*, tige). Bot. Genre de plantes aphylles, plus communément appelé *gerbère*. ‖ On dit aussi APHYLLOCAULE.

APHYOSTOMES s. m. pl. (a-fi-o-sto-me — du gr. *aphuô*, je suce; *stoma*, bouche). Ichth. Famille de poissons cartilagineux, qui comprend les poissons à museau allongé, offrant une petite bouche à son extrémité.

APHYTÉIE s. f. (a-fi-té-î — du gr. *a* priv.; *phutéia*, végétation). Bot. Genre de plantes parasites, famille des cytinées, qui croît au Cap de Bonne-Espérance.

API s. m. (a-pi — du lat. *Appius*, nom du Romain qui, par la greffe, obtint cette variété de pomme; de la dénomination latine, *appianum malum*, pomme d'Appius, nous avons fait *pomme d'api*). Espèce de pomme très-petite, rouge d'un côté, blanche de l'autre, à chair ferme et sucrée : *Un* API, *des* APIS, et plus ordinairem., *une pomme d'*API, *des pommes d'*API. *Son teint devait perdre sa fleur; ce n'était plus le duvet de la pêche, mais c'était le poli et même un peu du vermillon d'une belle pomme d'*API *conservée pendant l'hiver.* (Marmontel.) *On lui servit des pommes d'*API *gâtées, il en fit ses reproches à la dame du comptoir, qui se fâcha à son tour et lui dit : Mais, monsieur, je ne suis pas dans mes* APIS. (Carpent.) *Un homme aussi distingué que tu l'es ne doit pas prendre une reinette de février pour une petite pomme d'*API. (Balz.) *Vous voilà rose et frais comme une pomme d'*API. (Fr. Soulié.) *Il y a surtout des pommes d'*API *qui sont si gentilles, qu'elles ont l'air de petites têtes de chérubin dans un nid de mousse verte.* (E. Sue.)

Le vermillon luisant dont l'*api* se colore
Me rappelle Phyllis, bien plus vermeille encore.
LALANNE.

— *Ses joues sont deux pommes d'api.* Se dit fig. d'un enfant, d'une jeune fille, dont le teint a le coloris et la fraîcheur de la jeunesse.

— **Encycl.** La culture de l'*api* remonte, comme l'indique l'étymologie, jusqu'aux temps de l'ancienne Rome. C'est une petite pomme jaune pâle, d'un beau rouge vif du côté du soleil, à chair ferme et croquante; elle peut se conserver jusqu'en avril. L'arbre qui la produit est de moyenne taille, à rameaux longs et redressés. Les principales variétés sont : l'*api ordinaire*, qui est la meilleure; l'*api noir*, à peau d'un rouge très-brun; l'*api gros* ou *pomme rose*, dont le fruit est plus gros et qui sent la rose.

API s. m. (a-pi). Nom d'un des nachatras ou mansions lunaires, dans la mythologie indienne.

APIACAS, nom d'une tribu d'Indiens du Brésil, dans la province de Matto-Grosso, entre les rivières Juruena et Arinos, deux affluents de la rive droite du Madeira.

APIACÉES s. f. pl. (a-pi-a-sé — du gr. *apion*, persil). Nom donné par Lindley à la famille des ombellifères.

A PIACERE loc. adv. V. PIACERE.

APIAIRE adj. (a-pi-è-re — du lat. *apis*, abeille). Entom. Qui ressemble à une abeille. ‖ On dit aussi APIDE et APIDIDÉ.

— s. f. pl. Tribu d'insectes hyménoptères mellifères, renfermant les abeilles et les genres voisins.

— **Encycl.** Le genre abeille (*apis*) a donné son nom à ce groupe d'hyménoptères mellifères; il en constitue le genre le plus important pour nous. Mais les autres ne sont pas moins intéressants par leurs mœurs. Les *apiaires*, en général, sont caractérisés par des mâchoires, une lèvre et des palpes très-allongés, formant une trompe qui, dans le repos, est appliquée le long de la poitrine. La tête est triangulaire et verticale. Les mandibules varient beaucoup de forme, et avec elles aussi les mœurs des espèces. L'abdomen est ovoïde et attaché au corselet par un pédicule très-court. Les pieds sont très-dilatés et munis de poils roides et nombreux. Les larves sont vermiformes, blanchâtres, un peu recourbées, amincies aux deux bouts, munies d'une bouche écailleuse armée d'une filière. Au moment de leur première métamorphose, elles filent une coque où elles se changent en nymphes. Au printemps suivant, quand les fleurs qui doivent nourrir chaque espèce sont écloses, l'insecte parfait sort de sa coque. On le voit alors voltiger rapidement de fleur en fleur pour recueillir le miel qui doit le nourrir, ainsi que ses larves. Pour cela, il redresse sa trompe et la plonge jusqu'au fond du calice ou de la corolle. Un certain nombre d'*apiaires* vivent en parasites, et pondent leurs œufs dans le nid d'autres espèces.

Les *apiaires* se divisent en *apiaires solitaires* et *apiaires sociales*. Celles-ci, comme leur nom l'indique, vivent en sociétés composées de mâles, de femelles et d'un nombre considérable de *neutres* ou d'ouvrières ; elles renferment les genres englosse, bourdon, abeille, mélipone, etc. Les *apiaires solitaires* n'offrent jamais que deux sortes d'individus, des mâles et des femelles, et chacune de ces dernières pourvoit isolément à la conservation de sa postérité. A leurs pieds postérieurs, on n'observe ni *brosse* (duvet soyeux du premier article des tarses), ni *corbeille* (enfoncement particulier que présentent les jambes) ; mais le côté externe des jambes et du premier article des tarses est garni de poils nombreux et serrés, qui servent à recueillir le pollen.

Latreille a divisé les *apiaires solitaires* en quatre groupes : les *andrénoïdes*, les *dasygastres*, les *cuculines*, et les *scopulipèdes*.

Les andrénoïdes ont les palpes labiaux composés de six articles grêles, linéaires, placés bout à bout. Les principaux genres de ce groupe sont les *panurges*, qui font leur nid dans la terre, et les *xylocopes* (*xulon*, bois ; *koptô*, je coupe), appelées vulgairement *abeilles-perce-bois* et *menuisières*, qui creusent dans les vieux morceaux de bois sec des canaux où ils déposent leurs œufs, avec de la pâtée pour la nourriture des larves qui doivent éclore.

Les *dasygastres* doivent leur nom (*dasus*, velu, et *gaster*, ventre) aux poils nombreux, serrés, courts, qui garnissent le ventre des femelles. Elles ont le labre plus long que large et carré, les mandibules triangulaires et dentées. Parmi les dasygastres se rangent les *cératines*, qui creusent des trous à la place de la moelle dans les branches d'églantier rompues ; les *chélostomes* et les *hériades*, qui font leur nid dans les trous des vieux arbres ; les *mégachiles*, dont une espèce, la *mégachile maçonne*, construit son nid avec de la terre détrempée, à l'angle d'un mur exposé au soleil, ou bien à l'abri des moulures qu'offre la corniche de quelque bâtiment ; les *osmies*, qui, en général, cachent leurs nids dans la terre, dans les fentes des murs, dans les trous des portes, quelquefois même dans des coquilles vides de colimaçons, et dont les mœurs, très-bien décrites par Réaumur, varient selon les espèces ; les *anthidies*, appelées vulgairement *abeilles cardeuses*, dont le nid creusé dans la terre est tapissé de duvet qu'elles arrachent à diverses plantes.

Les *cuculines* sont, en quelque sorte, les coucous des hyménoptères (de là leur nom). Elles ne se donnent pas la peine de faire un nid, et trouvent plus commode de déposer leurs œufs dans les nids des autres *apiaires*, et de confier ainsi à des étrangères le soin de leur postérité. Les principaux genres de cuculines sont les *ammobates*, les *philérèmes*, les *nomades*, les *oxées*, les *épéoles*, les *mélectes* et les *crocises*.

Le caractère distinctif des *scopulipèdes* consiste, comme leur nom l'indique (*scopula*, balai ; *pes*, pied) dans la houppe, le balai de poils épais et serrés que présentent le côté externe du premier article des tarses postérieurs et le côté externe des jambes. Les principaux genres de scopulipèdes sont : les *eucères*, remarquables par la longueur de leurs antennes, et les *anthophores*, qui font, en général, leur nid dans les murs.

APIANUS (Pierre), astronome et mathématicien allemand, né à Leysnick (Misnie) en 1495, mort en 1551. Son nom allemand était *Bienewitz* (*Biene*, abeille, en latin *apis*, d'où Apianus). Il professa longtemps à Ingolstadt, et fut nommé chevalier de l'Empire par Charles-Quint. Il fut un des premiers à proposer l'observation des mouvements de la lune pour découvrir les longitudes. On lui doit aussi des observations assez curieuses sur les comètes. Il avait écrit des éphémérides de 1534 à 1570, des traités d'arithmétique, d'algèbre, des almanachs ; mais peu de ces ouvrages ont été imprimés. On connaît surtout son *Astronomicum Cæsareum*, dédié à l'empereur. C'est un ouvrage d'ailleurs peu estimé.

Philippe, son fils, lui succéda dans sa chaire de mathématiques, et mourut en 1589 à Tubingue, où il s'était réfugié après avoir embrassé les doctrines de Luther. Il a écrit divers ouvrages sur les sciences mathématiques et l'astronomie.

APIARIDES s. f. pl. (a-pi-a-ri-de — du lat. *apis*, abeille). Entom. Famille d'insectes, comprenant seulement les deux groupes des apites et des méliponites.

APIARITES s. m. pl. Syn. d'*apites*.

APIASTRE s. m. (a-pi-a-stre — du lat. *apis*, abeille). Bot. Genre de plantes de la famille des ombellifères, dont on ne connaît que deux espèces. ‖ C'est aussi le nom que l'on donne au guêpier.

APIA TELLUS. Nom que porta primitivement le Péloponèse, à cause de Apis, roi d'Argos.

APIATES s. m. pl. (a-pi-a-te). Géogr. anc. Peuple de la Gaule. Selon Dion, il habitait dans l'Aquitaine, et fut dompté par Crassus.

À PIC loc. adv. V. PIC.

APICAL s. m. (a-pi-kal — du lat. *apex*, sommet). Entom. Nom donné aux aréoles qui se terminent à la pointe de l'aile des insectes, ou auprès de cette pointe.

APICAL, ALE adj. (a-pi-kal — du lat. *apex*, sommet). Qui a rapport au sommet d'une chose : *Ce polypier a des calices* APICAUX *grands et saillants.* (M.-Edw.)

APICALES s. f. pl. (a-pi-ka-le — du lat. *apis*, abeille). Entom. Petite division d'insectes établie dans le genre encyrte.

APICATA, femme de Séjan, qu'il avait répudiée dans l'espoir d'épouser Livie. Elle n'eut aucune part aux crimes de son infâme époux. Après le supplice de celui-ci, elle se donna la mort, en voyant les corps de ses fils égorgés par ordre de Tibère.

APICÉ, ÉE adj. (a-pi-sé — du lat. *apex*, *apicis*, sommet). Qui se termine par un sommet très-apparent.

APICES s. m. pl. (a-pi-se — du lat. *apex*, sommet). Philol. Petits signes, tels que les accents, qui se mettaient dans l'écriture du grec.

— Mathém. anc. Caractères imaginés par les pythagoriciens pour désigner les nombres.

APICIA s. m. pl. (a-pi-si-a — de *Apicius*, n. pr.). Antiq. rom. Nom donné à certains mets délicats et recherchés dont on attribuait l'invention au célèbre gastronome Apicius.

APICICOURBE adj. (a-pi-si-kour-be — du lat. *apex*, *icis*, sommet, et du fr. *courbe*). Dont l'extrémité est recourbée.

APICIEN, ENNE s. et adj. (a-pi-si-ain, è-ne — rad. *Apicius*, n. pr.). Disciple, partisan d'Apicius ; qui se rapporte à Apicius.

A plusieurs plats nouveaux, d'un goût très-recherché,
Le nom d'Apicius fut longtemps attaché.
Il fit secte, et l'on sait qu'il s'émut des querelles
Sur les *apiciens* et leurs sauces nouvelles.
BERCHOUX.

— s. m. Sorte de gâteau qui avait été inventé par un des Apicius, probablement par celui dont il nous reste un traité sur la cuisine.

APICIFLORE adj. (a-pi-si-flo-re — du lat. *apex*, *icis*, sommet ; *flos*, *floris*, fleur). Bot. Qui a des fleurs terminales.

APICIFORME adj. (a-pi-si-for-me — du lat. *apex*, *icis*, sommet, houppe ; *forma*, forme). Minér. Se dit de cristaux qui ressemblent à des aiguilles réunies en houppe.

APICILAIRE adj. (a-pi-si-lè-re — du lat. *apex*, sommet). Bot. Se dit de tout organe inséré au sommet d'un autre, dans les végétaux. On dit aussi APÉCILAIRE.

APICIUS, fameux gastronome romain, contemporain d'Auguste et de Tibère, inventa de nouveaux mets et engloutit une fortune immense dans ses dépenses de table, pour laquelle il mettait à contribution l'univers entier, se faisant apporter de chaque province ce qu'elle offrait de remarquable en produits culinaires. Il s'empoisonna, dit-on, parce qu'il ne lui restait plus pour vivre qu'une somme d'environ un million de notre monnaie. ‖ On connaît encore deux autres gastronomes du même nom, l'un qui vivait au temps de Sylla, l'autre sous Trajan. Ce dernier était inventeur d'un procédé pour conserver les huîtres, et il en fit parvenir de très-fraîches à l'empereur, alors occupé à combattre les Parthes.

Aucun des trois ne paraît être l'auteur du traité de l'art culinaire (*De Re culinaria*) qu'on a sous le nom de Cœlius Apicius. Chez les anciens, le nom d'Apicius était donné à des ragoûts, à des gâteaux, à plusieurs espèces de sauces ; il rappelle aujourd'hui le type du parfait gastronome. On dit aussi l'*art des Apicius* pour désigner la *science* culinaire.

APICOLE adj. (a-pi-ko-le — du lat. *apis*, abeille ; *colo*, je cultive, j'élève). Qui appartient, qui a rapport à l'élève des abeilles : *Art* APICOLE.

— s. m. Syn. d'*apiculteur*.

APICRE s. m. (a-pi-kre — du gr. *a* priv. ; *pikros*, amer). Bot. Genre de la famille des liliacées, formé aux dépens des aloès.

APICRINITE s. f. (a-pi-kri-ni-te). Paléont. Genre de polypiers fossiles appartenant à la craie et aux formations antérieures.

APICULE s. m. (a-pi-ku-le — du lat. *apiculum*, dimin. de *apex*, *icis*, pointe). Bot. Pointe courte, aiguë et peu consistante.

APICULÉ, ÉE adj. (a-pi-ku-lé — rad. *apicule*). Bot. Qui est muni d'un apicule.

APICULTEUR s. m. (a-pi-kul-teur — du lat. *apis*, abeille ; *cultor*, qui cultive, élève). Celui qui s'adonne à l'apiculture, à l'éducation des abeilles. On dit aussi APICOLE.

APICULTURAL, ALE adj. (a-pi-kul-tu-ral — rad. *apiculture*). Syn. de *apicole : Méthode* APICULTURALE.

APICULTURE s. f. (a-pi-kul-tu-re — du lat. *apis*, abeille, et *cultura*, culture). Art d'élever les abeilles : *Cours d'*APICULTURE. *Parmi les personnes disposées à s'occuper d'*APICULTURE, *il s'en trouve plusieurs que la crainte des piqûres retient et qui n'osent se livrer à leur goût.* (Encycl.) *Vers la fin du siècle dernier, l'*APICULTURE *était devenue une passion sur les bords du Rhin.* (Farrière.)

— **Encycl.** Le mot *apiculture* est une expression nouvelle qui remplace les locutions vicieuses et inexactes de *élève des abeilles* et *éducation des abeilles. Elève des abeilles* ne présente pas à l'esprit une idée parfaitement claire et exempte d'équivoque, et le possesseur d'abeilles ne les éduque pas : il les cultive : l'*apiculture* est donc l'art de cultiver les abeilles ou mouches à miel. C'est aussi une science qui exige la connaissance des abeilles (leur histoire naturelle) et leur culture proprement dite. La connaissance ou histoire naturelle des abeilles comprend leur physiologie, leurs mœurs, leur architecture, leur couvain, leurs maladies, leurs ennemis, etc. Le gouvernement des colonies, ou la culture proprement dite des abeilles comprend les soins pratiques de toute sorte, ainsi que la récolte et la préparation des produits. Sous le rapport de l'exploitation des abeilles ou du mode de les cultiver et d'en obtenir des produits, on peut diviser l'*apiculture* en grande et en petite ; en *apiculture sédentaire* et en *apiculture pastorale ;* et aussi en *apiculture de producteur* et en *apiculture d'amateur*. Chacune de ces divisions a des pratiques particulières, qui se modifient selon le climat, la flore locale, le système de ruche adopté et le débouché des produits. Mais les principes généraux sont les mêmes : le point fondamental consiste à avoir des colonies populeuses, fortes. Partout où se trouvent des prairies naturelles ou artificielles, des bois et des plantes qui donnent des fleurs nombreuses, l'*apiculture* peut se développer. Les frais d'établissement se bornent en achat de colonies ou ruchées. Une fois établies, les abeilles vont butiner sur la plupart des fleurs simples (fleurs à pollen) dans un rayon de plusieurs kilomètres. Elles prospèrent d'autant plus que les fleurs mellifères sont abondantes et que la saison de leur épanouissement est belle ; elles prospèrent aussi en raison des soins qu'elles reçoivent de leur possesseur. Ces soins consistent en alimentation, lorsque la récolte du miel a été insuffisante ; en réunion ou mariage des colonies faibles ; en agrandissement de leur loge, lorsque la production du miel est abondante et que la population devient très-nombreuse, etc. Ils sont donnés avec entendement lorsqu'on a étudié le climat et les ressources locales, les mœurs des abeilles, lorsqu'on s'est familiarisé avec ces insectes et qu'on les affectionne. La crainte qu'inspire l'aiguillon de ces précieux insectes empêche un grand nombre de personnes de les cultiver. Cette arme leur a été donnée pour leur défense et pour celle de leurs provisions, non pour la provocation et l'offensive ; il faut donc surmonter toute puérilité. Que ceux qui ont cette crainte se couvrent bien le visage et les mains la première fois qu'ils approchent des abeilles ; en y mettant de la douceur et du calme, ils se convaincront bientôt qu'il y a peu de circonstances où l'accoutrement soit nécessaire ; plus ils approcheront de ces travailleuses vigilantes, plus ils s'y attacheront, et l'admiration dans laquelle ils seront souvent leur procurera un plaisir qui assurément est un des plus agréables de la vie champêtre. Les mouvements brusques et le bruit irritent les abeilles. Il ne faut pas gesticuler près des ruches ni souffler à leur entrée. Si une mouche se pose sur nous, même sur notre figure, il faut la laisser tranquille ou la pousser doucement pour qu'elle s'envole. On peut les déplacer d'un groupe avec la main, en agissant avec précaution, en n'en pressant aucune. Les couleurs sombres leur plaisent moins que les couleurs pâles ; aussi lorsqu'elles sont irritées, elles s'attachent principalement aux chapeaux noirs, s'enfoncent dans les cheveux, se jettent aux sourcils et sur tout ce qui est noir, comme sur tout ce qui remue. L'état de l'atmosphère et les émanations qui s'exhalent du corps de ceux qui les approchent concourent aussi à les exciter. Elles sont très-irritables lorsque l'air est chargé d'électricité et que le temps est chaud et à l'orage, et il est des personnes dont l'odeur leur déplaît singulièrement. Mais dans les circonstances où le ménagement et le calme ne suffisent pas pour opérer sans crainte, on parvient à maîtriser les abeilles au moyen de la fumée. En leur projetant une certaine quantité de fumée de chiffon, de bouse de vache sèche, ou de foin, on les met en *état de bruissement*, état ainsi appelé, parce qu'alors les abeilles battent fortement des ailes et font entendre un grand bruit. Durant cet intervalle de gêne et de crainte, on peut opérer dans leur ruche sans encourir la moindre piqûre. Il est donc prudent, avant de toucher à une ruche pour la visiter ou pour une opération quelconque, de lancer à l'intérieur de la fumée qui éloigne les abeilles, les maîtrise et évite qu'on ne soit piqué. Les localités où l'*apiculture* est développée avec le plus de soin, en France, sont : le Gâtinais (partie du Loiret, d'Eure-et-Loir et de Seine-et-Oise), les environs de Caen, de Reims, la Bretagne, les landes de Gascogne, le Narbonnais, etc. Les produits de l'*apiculture* sont, par an, de quinze à vingt millions de francs. Ils sont susceptibles d'être doublés. V. CIRE, ESSAIM, MIEL, RUCHE, etc.

Les ouvrages les plus concis sur la matière sont : le *Cours pratique d'apiculture*, par M. H. Hamet ; le *Guide du propriétaire d'abeilles*, par S.-A. Collin ; le *Manuel pour gouverner les abeilles*, par J. Radouan, et enfin l'*Apiculteur*, journal rédigé par le premier de ces écrivains.

APIDE adj. (a-pi-de — du lat. *apis*, abeille). Entom. Syn. de *apiaire*.

APIDIDÉ, ÉE adj. et s. (a-pi-di-dé — du lat. *apis*, abeille). Syn. de *apiaire*.

APIE s. m. (a-pî — du gr. *apion*, poire). Entom. Syn. d'*apion*.

APIÈCEMENT s. m. (a-pi-è-se-man — rad. *pièce*). Une des principales pièces qui entrent dans la confection d'une chemise : *L'*APIÈCEMENT *se trouve à la partie supérieure du dos.*

APIÉCEUR, EUSE s. (a-pi-é-seur — rad. *pièce*). Techn. Ouvrier, ouvrière qui travaille à la pièce. Il se dit surtout, chez les tailleurs, des ouvriers qui font le montage du vêtement.

À PIED loc. adv. V. PIED.

APIEN, ENNE adj. (a-pi-ain, è-ne — rad. *ape*). Crust. Qui ressemble à un ape.

— s. m. pl. Famille de crustacés qui tient des apes.

APIER s. m. (a-pi-é — du lat. *apis*, abeille). Dans les Landes, Amas de ruches disposées en pyramide, et placées dans les clairières au milieu d'enceintes de fascines.

— Dans les départements du nord de la France, Celui qui élève des abeilles. Syn. d'*apiculteur*.

APIÉTRI, IE (a-pi-é-tri) part. pass. du v. Apiétrir.

APIÉTRIR v. a. ou tr. (a-pi-é-trir — rad. *piètre*). Rendre piètre, chétif, affaiblir : *Le manque d'exercice* APIÉTRIT *promptement les enfants.* ‖ Ce mot a vieilli.

S'apiétrir, v. pr. S'affaiblir, dépérir.

APIFÈRE adj. (a-pi-fè-re — du lat. *apis*, abeille ; *fero*, je porte). Qui porte des abeilles.

— Bot. Qui porte des fleurs offrant quelque ressemblance avec l'abeille.

APIFORME adj. (a-pi-for-me — du lat. *apis*, abeille ; *forma*, forme). Qui a la forme d'une abeille.

APIGÉ, ÉE adj. (a-pi-jé). Mar. Se dit, dans le Levant, d'un navire qui n'a pas tout son chargement, mais qui est assez calé pour tenir la mer.

APIINE s. f. (a-pi-i-ne — du lat. *apium*, persil). Chim. Substance gélatineuse que l'on obtient en faisant bouillir de l'eau avec une quantité suffisante de persil ; l'*apiine* pure se présente sous la forme d'une poudre incolore, sans odeur ni saveur. Elle fond à 180° en un liquide jaunâtre. Elle est insoluble dans l'éther, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'eau bouillante et l'alcool bouillant.

APILÈME s. f. (a-pi-lè-me — du gr. *a* augment. ou explétif ; *pileô*, j'accable). Rhét. Figure de pensée, syn. de *commination*.

APIMANE s. m. (a-pi-ma-ne — du lat. *apis*, abeille ; *mania*, manie). Apiculteur ignorant.

APINAGÉS s. m. pl. (a-pi-na-jé). Nom d'une ancienne tribu d'Indiens cruels du Brésil, province de Goyaz, entre les rivières Tocantins et Araguaya.

APINAIRE s. m. (a-pi-nè-re — lat. *apinarius*, même sens). Antiq. rom. Bouffon, saltimbanque, faiseur de tours, grimacier.

APINELLE s. f. (a-pi-nè-le — dimin. d'*apium*, ache). Bot. Syn. du genre *trinie*, famille des ombellifères.

APINUS (Jean-Louis), médecin allemand, né en Franconie en 1668, mort en 1703. Il se fit une brillante renommée comme professeur et comme praticien, et préconisa l'extrait de cascarille dans le traitement des fièvres épidémiques. Il a écrit divers ouvrages sur ces affections, qu'il avait particulièrement étudiées. ‖ Son fils, SIGISMOND-JACQUES, fut un philologue distingué.

APIOCARPE s. f. (a-pi-o-kar-pe — du gr. *apion*, poire ; *karpos*, fruit). Bot. Genre de plantes de la famille des mousses acrocarpes aplopéristomées.

APIOCÈRE s. f. (a-pi-o-sè-re — du gr. *apion*, poire ; *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes diptères, famille des tanystomes, renfermant deux espèces, de l'Australie.

APIOCRINE s. m. (a-pi-o-kri-ne — du gr. *apios*, poire, et du lat. *crinis*, cheveu). Paléont. Genre de polypiers fossiles, que l'on rencontre dans les terrains oolitiques moyens et supérieurs. Leur charpente consistait en un corps central pyriforme, composé d'articulations, muni d'organes du mouvement en forme de rayons. ‖ On dit aussi APIOCRINITE.

APIOCRINIDÉES s. f. pl. (a-pi-o-kri-ni-dé — rad. *apiocrine*). Paléont. Famille de polypiers fossiles.

APIOCRINITE s. m. (a-pi-o-kri-ni-te). Paléont. Syn. d'*apiocrine*.

APIOL s. m. (a-pi-ol — du lat. *apium*, persil). Chim. Principe actif des graines du persil.

— **Encycl.** L'*apiol* s'extrait de la graine de persil pulvérisée. Il est à peu près incolore, possède une odeur tenace et spéciale, une saveur âcre et piquante qui se développe surtout dans l'arrière-bouche. Il est insoluble dans l'eau à chaud ou à froid, fort soluble dans l'alcool de 50 à 90°, soluble en toute proportion dans l'éther et le chloroforme. Sa solution alcoolique rougit légèrement la teinture de tournesol et le sirop de violette.

A la dose de 1 gramme, l'*apiol* détermine une excitation cérébrale légère rappelant celle que produit le café ; à celle de 2 à 4 grammes, il fait éprouver les mêmes symptômes qu'une forte dose de sulfate de quinine : étourdissements, titubation, vertiges, sifflement d'oreilles, céphalalgie frontale, gravative. MM. Joret et Homelle ont expérimenté l'*apiol* au point de vue thérapeutique, et reconnu que, dans nos climats, il peut être substitué comme fébrifuge au sulfate de quinine.

APIOMÈRE s. m. (a-pi-o-mè-re — du gr. *apion*, poire; *méros*, cuisse). Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères, formé aux dépens des punaises, et renfermant une trentaine d'espèces, qui toutes habitent l'Amérique méridionale.

APION s. m. (a-pi-on — du gr. *apion*, poire). Entom. Genre de coléoptères tétramères, voisin des attelabes et des charançons, et renfermant environ deux cents espèces, dont la plupart habitent l'Europe. Plusieurs causent des dégâts considérables dans nos cultures. Parmi les nombreuses espèces, on distingue l'*apion rouge*, type du genre; l'*apion des vergers*, de couleur noire, à trompe allongée, terminée en alène. ‖ On dit aussi APIE.

APION, rhéteur alexandrin, vivait au commencement du Ier siècle de l'ère chrétienne. Il est quelquefois surnommé *Plistonicus*. Tibère l'appelait *Cymbalum mundi*, à cause de sa jactance et de sa loquacité. Les Alexandrins le mirent à la tête d'une ambassade qu'ils envoyèrent à Caligula pour se plaindre des Juifs qui habitaient leur ville. Apion avait mérité cet honneur par la haine aveugle qu'il portait aux Juifs. Il écrivit contre eux un livre plein de calomnies, qui fut réfuté par l'historien Josèphe. Son principal ouvrage était une histoire d'Egypte, qui contenait le détail de toutes les antiquités de ce pays. Il n'en reste que quelques fragments.

APIONIDE adj. (a-pi-o-ni-de — rad. *apion*). Entom. Qui ressemble à un apion.

— s. m. pl. Tribu de la famille des curculionides.

APIOPTÉRINE s. f. (a-pi-o-pté-ri-ne). Conchyl. Sorte de coquillage.

APIOS s. m. (a-pi-oss). Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses.

— **Encycl.** Le genre *apios* présente les caractères suivants : ailes dirigées en bas; étendard infléchi par les côtés; carène étroite, longue, courbée en faucille, un peu en spirale; étamines diadelphes, légèrement spiralées; légume presque cylindrique, divisé en deux loges par une cloison transversale; graines à peu près globuleuses. La principale espèce est l'*apios à racine tubéreuse*, décrite aussi sous le nom de *glycine apios*, et vulgairement désignée sous celui de *grappe musquée*, à cause de l'odeur suave de ses fleurs disposées en grappes. Elle est originaire des Etats-Unis, et cultivée comme plante d'ornement. Peut-être devrait-elle l'être comme plante alimentaire; car ses tubercules sont, dit-on, très-nutritifs, et pourraient au besoin remplacer ceux de la pomme de terre.

APIOSPORION s. m. (a-pi-o-spo-ri-on — du gr. *apion*, poire; *sporos*, spore). Bot. Genre de champignons analogues aux sphéries, renfermant deux espèces qui croissent, l'une sur le bois du saule, l'autre sur celui du sapin.

APIPE, île de la rivière Parana, dans l'Amérique du Sud; remarquable par sa cascade, et connue par les guerres continuelles que sa possession a suscitées entre les Argentins et les Paraguayens; à partir du cap Horn, c'est le premier lieu de l'Amérique du Sud planté de bois de construction.

APIPHILE adj. et s. (a-pi-fi-le — du lat. *apis*, abeille, et du gr. *philos*, ami). Qui aime les abeilles, amateur d'abeilles : *Les plus célèbres* APIPHILES *sont Arestée, Schirach, Réaumur et Huber.*

APIQUAGE s. m. (a-pi-ka-je — rad. *apiquer*). Mar. Action d'apiquer; résultat de cette action.

APIQUANT (a-pi-kan) part. prés. du v. Apiquer.

APIQUÉ, ÉE (a-pi-ké) part. pass. du v. Apiquer.

APIQUER v. a. ou tr. (a-pi-ké — rad. *piquer*). Mar. Elever les basses vergues d'un bout, en pesant sur l'une des balancines, et abaisser l'autre, en larguant et affalant la balancine opposée. Cette manœuvre s'exécute pour avoir moins de croisée, lorsqu'un grand bâtiment doit passer à la touée.

— v. n. Se dit d'un câble qui tient à un bâtiment et à une ancre mouillée, lorsqu'il approche de la direction verticale.

APIROPODES s. m. pl. (a-pi-ro-po-de — du gr. *apeiros*, infini, sans nombre; *pous*, *podos*, pied). Entom. Nom donné aux animaux articulés qui ont plus de six pieds, tels que les arachnides, les crustacés et les myriapodes.

APIS s. f. (a-piss — mot lat.). Nom scientifique de l'abeille.

— Astron. Petite constellation de l'hémisphère méridional, qui est placée sur le dos du Bélier. Elle ne renferme que quatre étoiles remarquables, dont trois de quatrième grandeur, et ne se voit pas en Europe. On la nomme aussi l'ABEILLE.

APIS, ancienne ville de la Marmorique, à l'O. de Prætonium; elle tirait son nom du culte que l'on y rendait au bœuf Apis; ses ruines marquent aujourd'hui la limite des possessions de l'Egypte et de la régence de Tripoli.

APIS ou HAPI, taureau sacré adoré en Egypte et particulièrement à Memphis, où il était nourri dans un temple magnifique. « Aucun des animaux révérés en Egypte, dit l'*Encyclopédie nouvelle*, n'a eu plus de célébrité que ce taureau, connu aujourd'hui sous le nom vulgaire de *bœuf Apis.* » Son culte n'était pas renfermé dans un nome; il était universel en Egypte. Diodore de Sicile et Plutarque nous apprennent que, suivant la doctrine des prêtres égyptiens, Osiris et *Apis* étaient compris dans une seule idée, qu'*Apis* était l'image vivante d'Osiris ou plutôt Osiris lui-même incarné dans un taureau. Les monuments confirment ce témoignage : non-seulement les noms de *Hésiri-Api* (Osiris-Apis) et de *Hapi-Hésiri* se lisent sur des inscriptions, mais on a sur papyrus des légendes explicatives d'images de taureaux qui parlent de Hésiri *changé de face, orné de l'oreille du taureau, figure cachée qui s'est ornée de cornes.*

Cette incarnation d'Osiris se reconnaissait à des signes particuliers, imprimant à l'animal le caractère divin. *Apis* devait être noir et porter deux taches blanches, l'une triangulaire sur le front, l'autre en forme de croissant sur le côté droit; il devait présenter sous la langue une sorte de nœud en forme de scarabée; Hérodote ajoute que les poils de sa queue devaient être de deux sortes; d'autres signes encore sont indiqués par les auteurs: si l'on en croit Elien, les prêtres égyptiens n'en comptaient pas moins de vingt-neuf. Il faut croire que l'on mettait un peu de bonne volonté pour les découvrir. Cependant on cite des circonstances où l'apparition d'*Apis* se faisait attendre, soit que les prêtres ne rencontrassent pas un sujet convenable, soit qu'ils eussent des raisons secrètes de différer. La conception d'*Apis* au sein d'une vache était miraculeuse; elle avait lieu par la descente d'un feu céleste; sa mère, demeurée vierge en lui donnant naissance, ne devait plus jamais enfanter.

Lorsqu'on signalait la naissance de l'*Apis* désiré, quelques membres de l'ordre sacerdotal, initiés au secret des livres hermétiques, examinaient avec soin le nouveau né. S'il présentait les indices voulus, on lui élevait au lieu même de sa naissance une étable exposée au soleil levant, où le jeune dieu était allaité pendant quatre mois. Ce temps expiré, à la nouvelle lune, il était placé sur une barque, dans une niche dorée, et conduit en grande pompe à la ville de Nilopolis, où il faisait une station de quarante jours. En ce lieu, les femmes seules pouvaient l'approcher; elles venaient lui demander la fécondité, et, dans ce but, relevaient leur robe en sa présence d'une façon impudique. Plus tard, l'accès de son temple leur était interdit. De Nilopolis, *Apis* était conduit à Memphis, où il était définitivement installé dans une magnifique demeure disposée à son usage. Sa mère, nourrie dans un édifice attenant au temple, avait part aux honneurs religieux qu'on lui rendait. Une fois par an, on introduisait près de lui, pour ses plaisirs, une vache qui devait périr dans la journée même, le dieu ne pouvant avoir de postérité naturelle. Le sanctuaire qui lui servait d'étable donnait sur une cour où il venait prendre ses ébats : c'est là que la foule des dévots et des étrangers pouvait le contempler, et l'on tirait des présages de tous ses mouvements, surtout du choix de l'une des deux portes par lesquelles il pouvait rentrer dans son étable, de l'acceptation, du refus de la nourriture qu'on lui présentait. Diogène Laërce rapporte que l'astronome Eudoxe, étant à Memphis, alla visiter le taureau sacré, qui s'approcha de lui et lécha le bas de son manteau; les prêtres en conclurent que la vie de cet homme serait célèbre, mais de courte durée. *Apis* annonça, dit-on, la fin tragique de Germanicus, en refusant la nourriture que lui offrait ce prince.

Tous les ans, on célébrait à Memphis, par des réjouissances et des banquets, l'anniversaire de la naissance d'*Apis*, ce que l'on nommait la *théophanie*, c'est-à-dire la manifestation du dieu. Ces fêtes duraient sept jours. On les commençait, au rapport de Pline, en jetant dans un endroit du Nil appelé *phialé* (coupe), un vase d'or et d'argent; pendant les sept jours de fête, les crocodiles ne nuisaient à personne, mais le huitième, à midi, ils reprenaient toute leur férocité. Cette existence si précieuse d'*Apis* avait un temps limité; elle ne devait pas dépasser vingt-cinq ans. Ce terme atteint, les prêtres le faisaient mourir en le noyant dans un puits affecté à cet usage, et dont l'emplacement n'était connu que d'eux seuls; ils faisaient croire au peuple qu'il avait de lui-même mis fin à son existence. Lorsqu'un *Apis* mourait avant l'expiration de la période de vingt-cinq ans, il était enseveli avec toute la pompe et toutes les marques possibles de douleur. Tous les Egyptiens se rasaient et prenaient des vêtements de deuil, qu'ils conservaient jusqu'à ce qu'on lui eût trouvé un successeur. Martial demande plaisamment à cette occasion « quel Egyptien tiendrait assez à sa chevelure pour ne pas la sacrifier en témoignage du deuil où il est plongé. » Le corps du taureau sacré, embaumé selon les rites employés jadis pour Osiris, était traîné sur une barque vers le lieu de la sépulture, au milieu d'un immense concours de prêtres et de peuple. Selon Diodore, les Grecs, dans leurs descriptions de l'entrée des enfers, n'avaient fait, en quelque sorte, que reproduire ce qui se voyait à Memphis lorsqu'on mettait un *Apis* au tombeau. Deux portes de bronze nommées, l'une *cocyte* (lamentation), l'autre *léthé* (oubli), et qui produisaient un son lugubre en tournant sur leurs gonds, donnaient accès dans ce sombre séjour, où l'on ne pénétrait que dans cette seule occasion. On croit généralement que la sépulture d'*Apis* était située dans l'enceinte du célèbre temple de *Sérapis*, ce mot, dans la langue égyptienne, présentant la combinaison de *hésiri* et de *hapi*, et signifiant *Apis Osirien*, c'est-à-dire *Apis absorbé en Osiris, Apis défunt.*

Le culte d'*Apis*, sous une forme ou sous une autre, remonte par les monuments à de très-anciennes dynasties, et un abréviateur de Manéthon en rapporte l'institution à *Kaiéchos*, second roi de la deuxième dynastie (vers l'an 4200 av. J.-C.). Ce culte devait être dans toute sa force lors de la sortie des Juifs de captivité, puisque Moïse dut sévir pour empêcher l'adoration du veau d'or. Il paraît avoir eu pour objet, dans son institution primitive, le Nil et la fertilité que ce fleuve procurait aux terres de l'Egypte; ce qui le prouve, c'est que la fête de la naissance d'*Apis*, au rapport d'Ælien, était célébrée précisément à l'époque de l'année où la crue du Nil commençait; cette fête était appelée par les Grecs *Néiloa*, et avait lieu au solstice d'été. On voit tout de suite le rapport qui unit les idées de bœuf, d'agriculture, de soleil, de Nil, de fertilité, de génération : aussi toutes ces idées étaient-elles symbolisées dans *Apis.*

Apis (REPRÉSENTATIONS DIVERSES D'). Il existe un assez grand nombre d'images du bœuf Apis, les unes sculptées en bronze ou en granit, les autres gravées sur les stèles, d'autres peintes sur les murailles des hypogées ou les cercueils des momies. L'une des plus complètes est celle qu'on voit sur un monument de ce dernier genre, qui appartient au musée de Turin : le bœuf est entièrement noir; sur son dos est une espèce de housse rouge à points bleu céleste; son collier est également rouge avec des ornements bleus. Entre ses cornes est placé un disque jaune (celui de la lune?), flanqué de deux plumes bleues : ce genre de coiffure a beaucoup d'analogie avec la couronne que portent quelquefois Osiris et d'autres divinités, et que les égyptologues nomment *alf*. Devant Apis marche la vipère Urœus, dont la tête à face humaine est surmontée du *schaa*, bonnet conique formant la partie supérieure du *pschent*, emblème de la puissance royale.

APIS, roi fabuleux d'Argos, gouvernait tyranniquement et fut tué par Telchin et Thelxion. Le Péloponèse fut nommé, d'après lui, *Terre d'Apis* ou *Apia*.

D'autres personnages mythologiques portèrent également ce nom d'*Apis*, notamment un fils de Jason, qui fut tué par mégarde à des jeux funèbres par Ætolus.

APISIN s. m. (a-pi-zain — rad. lat. *apis*, abeille). Venin de l'abeille.

APISINATION s. f. (a-pi-zi-na-si-on — rad. lat. *apis*, abeille). Méd. Opération analogue à la vaccination, et qui consiste dans une inoculation du venin des abeilles, contre certaines affections.

APISINER v. a. ou tr. (a-pi-zi-né — rad. lat. *apis*, abeille). Pratiquer l'apisination.

APISTE s. m. (a-pi-ste — du gr. *apistos*, perfide). Ichth. Genre de poissons percoïdes à joues cuirassées, voisin des scorpènes, renfermant quinze espèces qui vivent dans la mer des Indes. Plusieurs d'entre elles ont des nageoires pectorales très-grandes, dont elles se servent pour voler au-dessus de l'eau.

— Bot. Genre de plantes de la famille des orchidées.

APISTOPHIDES s. m. pl. (a-pi-sto-fi-de — du gr. *apistos*, suspect; *ophis*, serpent). Erpét. Nom donné par MM. Duméril et Bibron à un groupe de reptiles de l'ordre des ophidiens, qui présente la disposition *protéroglyphe* (*proteron*, en avant, et *gluphé*, sillon ou rainure), c'est-à-dire dont les dents maxillaires extérieures sont cannelées. Les *apistophides*, souvent désignés sous le nom de *vipéridés protéroglyphes*, sont presque aussi vénéneux et aussi redoutables que les *thanatophides*, ou *vipéridés solénoglyphes* (vipère, crotale, trigonocéphale). Ils se divisent en trois tribus, les *najas*, les *élaps*, et les *hydrophis*.

APITES s. m. pl. (a-pi-te — du lat. *apis*, abeille). Entom. Nom donné à un groupe d'insectes de la famille des mellifères, tribu des apiaires, dont les espèces vivent en sociétés nombreuses. ‖ On dit aussi APIARITES.

APITOYANT (a-pi-toi-ian) part. prés. du v. Apitoyer.

APITOYANT, ANTE adj. (a-pi-toi-ian — rad. *apitoyer*). Qui apitoie, excite la pitié.

APITOYÉ, ÉE (a-pi-toi-ié) part. pass. du v. Apitoyer). Devenu un objet de pitié: *Mieux vaut estre envié qu'*APITOYÉ. (XVIe siècle.) Ce sens a vieilli. ‖ Ému de pitié, attendri : *Peu* APITOYÉ, *il faut le dire, non plus que sa mère, par la ridicule aventure de Dumolard, Raphaël cédait enfin à la violence de ses poignantes émotions.* (E. Sue.)

APITOYER v. a. ou tr. (a-pi-toi-ié — rad. *pitié*; il change l'*y* du radical en *i* quand la terminaison commence par un *e* muet : *J'apitoie, j'apitoierai; j'apitoierais;* dans tous les autres cas, le radical reste le même : *Il apitoya, nous apitoyons, apitoyez*). Toucher de pitié, attendrir : *Rien n'a pu l'*APITOYER *sur mon sort.* (Lav.) *Pourquoi chercher à nous* APITOYER *par des récits lamentables et imaginaires?* (Volt.) *Il y a quelque différence, au théâtre, entre un héros qui se plaint et un mendiant qui vous* APITOIE. (La Harpe.) *Vous fût-il étranger, ennemi, la vue de ses souffrances doit vous* APITOYER. (E. Sue.) *Il ne composait pas des tableaux de fantaisie pour* APITOYER *sur la détresse des pauvres cultivateurs.* (Ch. Dupin.)

S'apitoyer, v. pr. Eprouver, témoigner de la pitié : S'APITOYER *sur quelqu'un, sur le sort, sur la misère de quelqu'un.* S'APITOYER *sur le malheur de ses amis est bien, mais venir à leur secours est mieux. Il était tellement occupé de ses malheurs prétendus, qu'il n'avait pas le temps de* S'APITOYER *sur les malheurs réels de son frère.* (Volt.) *Vous vous* APITOYEZ *sur mes créanciers.* (Balz.)

On doit *s'apitoyer* devant tant de malheurs.
VOLTAIRE.

— **Antonymes.** Dessécher l'âme, endurcir.

APITOYEURS. On nommait ainsi, pendant la Révolution, ceux qui plaignaient le sort des émigrés, des prêtres réfractaires, etc.; ceux enfin qui cherchaient à *apitoyer* le peuple en faveur des ennemis de la Révolution.

APIVORE adj. (a-pi-vo-re — du lat. *apis*, abeille; *voro*, je dévore). Zool. Qui mange, qui détruit les abeilles, qui s'en nourrit.

APJOHNITE s. f. (a-pjo-ni-te). Minér. Alun manganésien, dédié sous ce nom par Glocker au chimiste anglais Apjohn.

APLAIGNANT (a-plè-gnan; *gn* mll.) part. prés. du v. Aplaigner.

APLAIGNÉ, ÉE (a-plè-gné; *gn* mll.) part. pass. du v. Aplaigner.

APLAIGNER v. a. ou tr. (a-plè-gné; *gn* mll. — fr. *à*, et *plan*, uni). Techn. Faire venir la laine à une étoffe en la peignant avec le chardon : APLAIGNER *du drap, des couvertures.* ‖ On dit aussi APLANER.

APLAIGNEUR, EUSE s. m. (a-plè-gneur, eu-ze; *gn* mll. — rad. *aplaigner*). Techn. Ouvrier, ouvrière qui aplaigne les draps. ‖ On dit aussi APLANEUR et APLANISSEUR.

À PLAN, interj. (a-plan). Mar. Commandement aux matelots d'une embarcation de s'asseoir entre les bancs, au fond du bateau, pour en augmenter la stabilité.

APLANER v. a. ou tr. (a-pla-né — rad. *plane*). Techn. Polir avec l'instrument nommé *plane* le morceau de bois dont on fait un sabot. ‖ Ce mot a aussi le sens de *aplaigner*.

APLANEUR s. m. (a-pla-neur — rad. *aplaner*). Techn. Celui qui aplane le bois. ‖ Ce mot a aussi le sens de *aplaigneur*.

APLANI, IE (a-pla-ni) part. pass. du v. Aplanir. Rendu plan, uni : *Terrain, sol* APLANI. *Chemin* APLANI. *Le soleil rayonnait sur la surface* APLANIE *du fleuve.* (X. Marmier.)

Le calme est revenu sur la mer *aplanie*.
LAGRANGE-CHANCEL.

L'onde orageuse est *aplanie;*
Le ciel devient riant et pur. LEBRUN.

— Par compar. : *Toute hauteur sera* APLANIE, *toute puissance sera écrasée, toute tête superbe sera courbée, sous le poids de l'éternelle majesté de Dieu.* (Fén.)

— Fig. Surmonté : *Les petites difficultés qui s'élèvent seront bientôt* APLANIES. (Boss.) *Les difficultés qui s'étaient élevées pour son admission sont* APLANIES. (Balz.)

APLANIR v. a. ou tr. (a-pla-nir — de *a* explét., et *plan*). Rendre plan, uni, de niveau, ce qui était inégal, raboteux, incliné : APLANIR *un chemin.* APLANIR *les allées d'un jardin. Il faut envoyer des pionniers pour* APLANIR *les chemins, quand la grosse artillerie marche.* (Trév.) *La main de l'homme comble des rivières, creuse des canaux,* APLANIT *les montagnes.* (Buff.) *Le vent* APLANIT *d'abord tout l'espace liquide autour de nous.* (Lamart.)

La main lente du temps *aplanit* les montagnes.
VOLTAIRE.

Aplanissez l'onde orageuse.
J.-B. ROUSSEAU.

— Fig. *Aplanir les voies, les routes, les chemins à quelqu'un*, Lui ouvrir, lui faciliter les voies, le mettre à même de parvenir à son but, de réussir : APLANISSONS *les routes de notre conversion.* (Mass.)

Du paradis pour elle il *aplanit* les routes.
BOILEAU.

Vous avez su du trône *aplanir* les chemins.
VOLTAIRE.

Tu me verras toujours applaudir tes succès,
Et du haut Hélicon t'*aplanir* les accès.
LEBRUN.

C'est moi que le Seigneur au jour de grâce envoie
Pour te tendre la main et t'*aplanir* la voie.
LAMARTINE.

‖ *Aplanir les difficultés, les obstacles*, etc., Les lever, les faire disparaître : *Les affaires n'eurent jamais rien d'obscur, rien de difficile qu'il n'*APLANÎT. (Boss.) *Les hommes se trompent lorsque, trouvant leur conversion si pénible pendant leur vie, ils s'imaginent que la mort* APLANIRA *ces difficultés.* (Boss.) *Il me proposa de s'employer auprès du roi pour* APLANIR *les obstacles qui s'opposaient à ma nomination.* (St-Sim.) *Les lumières d'une éducation approfondie peuvent* APLANIR *bien des difficultés.* (Dupanl.)

— Moralem. Adoucir, calmer : *Il n'y a point de plus excellente pratique de mortification que celle de supprimer ses humeurs, d'en* APLANIR *les difficultés.* (Nicole.) *Le plaisir réunis-*

sait toutes les classes, APLANISSAIT *toutes les susceptibilités hautaines, nivelait tous les rangs.* (G. Sand.)

Rien ne peut *aplanir* son humeur inégale.
MALHERBE.

‖ Abaisser, humilier : *Vous amollissiez devant lui les duretés des cœurs obstinés, et* APLANISSIEZ *les hauteurs des esprits superbes.* (Fléch.)

S'aplanir, v. pr. Devenir plan, uni : *Le terrain* S'APLANIT *du côté des montagnes. Ils se croient des dieux, ils veulent que les montagnes* S'APLANISSENT *pour les contenter.* (Fén.) *Les ondes, violemment émues, se balancent longtemps encore après que le vent a cessé; mais insensiblement leurs sillons* S'APLANISSENT. (Marmontel.)

— Fig. S'évanouir, disparaître, en parlant des difficultés, etc., devenir facile : *Tous les obstacles* S'APLANISSENT *devant lui.* (Acad.) *Autre victoire, autre triomphe, autre gloire pour nous, et nouveau chagrin pour nos ennemis; tout va* S'APLANIR *insensiblement.* (Mme de Sév.) *Devant eux, toutes les voies du crime* S'APLANISSENT. (Fléch.) *Les difficultés qui accompagnent la vertu* S'APLANISSENT *comme d'elles-mêmes.* (Fléch.) *Supposez, au contraire, un système vraiment national, tout* S'APLANIT *de soi-même.* (Mirab.) *Le jeune homme croit que tout doit* S'APLANIR *devant lui.* (Lacép.) ‖ Se rendre facile à soi-même :

De rencontrer un seul rebelle
Ce n'est la mode à gens de qui la main
Par les présents *s'aplanit* le chemin.
LA FONTAINE.

APLANISSANT (a-pla-ni-san) part. prés. du v. Aplanir.

APLANISSEMENT s. m. (a-pla-ni-se-man — rad. *aplanir*). Action d'aplanir; état de ce qui est aplani : *L'*APLANISSEMENT *d'une route. L'*APLANISSEMENT *de ce terrain occupe beaucoup d'ouvriers.* (Acad.)

— Fig. : *L'*APLANISSEMENT *des obstacles, des difficultés.*

APLANISSEUR, EUSE s. (a-pla-ni-seur, eu-ze — rad. *aplanir*). Techn. V. APLAIGNEUR.

APLAT s. m. (a-pla — rad. *plat*). Pièce qui se pose à plat sur un vêtement : *Les* APLATS *d'un paletot, d'un habit, d'une redingote.*

APLATANT (a-pla-tan) part. prés. du v. Aplater.

APLATÉ, ÉE (a-pla-té) part. pass. du v. Aplater.

APLATER v. a. ou tr. (a-pla-té — rad. *plat*). Mar. Distribuer sept par sept les matelots formant l'équipage d'un bâtiment de guerre, pour qu'ils soient servis de la cambuse et qu'ils mangent au même plat.

APLATI, IE (a-pla-ti) part. pass. du v. Aplatir. Rendre plat : *La terre est renflée sous l'équateur, et* APLATIE *vers les pôles.* (Flourens.) *Au lever de l'aurore, nous nous trouvâmes sur les sommets* APLATIS *des montagnes les plus arides que j'aie jamais vues.* (Chateaub.) *La porte est de chêne massif, doublée avec des cuirasses* APLATIES *sur l'enclume.* (V. Hugo.)

Vers un bord moins battu par les flots,
Où d'un roc *aplati* le sommet sort des eaux...
LEMIERRE.

— Par exagér. Humilié, réduit au silence, abasourdi : *Il en est resté tout* APLATI.

APLATIR v. a. ou tr. (a-pla-tir — rad. *plat*). Rendre plat : APLATIR *une barre de fer à coups de marteau.* APLATIR *un chapeau d'un coup de poing. Cette surface est trop bombée, il faudrait un peu l'*APLATIR. (Acad.) *J'ai tremblé d'un éclat de bombe qui* A APLATI *l'épée du petit Grignan sur sa hanche.* (Mme de Sév.) *Newton prouva que le mouvement de rotation de la terre a dû l'*APLATIR *à ses pôles.* (Laplace.)

— Par ext. et popul. Briser, écraser : *Tourne-moi les talons, ou je t'*APLATIS. (Balz.)

— Fig. Déprimer, avilir : *L'avarice* APLATIT *l'âme. Le despotisme finit par* APLATIR *les esprits. Ce système peut être excellent pour* APLATIR *les intelligences.* (P.-L. Cour.) *Par la force de sa volonté, Richelieu prétendait tout* APLATIR. (Alex. Dum.)

— Par exagér. Attaquer quelqu'un sans mesure, le confondre, le réduire au silence : *Ce raisonnement l'*A APLATI. *Dans la polémique, certains journalistes ne visent qu'à* APLATIR *leurs adversaires. Tous deux ont des opinions littéraires bien arrêtées : Perdrion, sur M. L. Veuillot, qu'il éreinte, Brignet, sur M. Scribe, qu'il* APLATIT. (Balz.) ‖ Dans un sens analogue, *Aplatir un acteur*, Le siffler à outrance, le huer.

S'aplatir, v. pr. Devenir plat : *La tumeur* S'APLATIT. *Les joues* S'APLATISSENT *quand on bâille.* (Richelet.) *Cette fois, les balles vinrent* S'APLATIR *sur les cailloux.* (Alex. Dum.) *Coconnas* S'APLATISSAIT *de lui-même contre la muraille.* (Alex. Dum.) *De découragement, ses bras tombèrent, ses joues* S'APLATIRENT. (Brill.-Sav.) *Le soir, les nuées s'allongent,* S'APLATISSENT, *et prennent des formes de crocodil*. (V. Hugo.)

— Fig. et fam. Décroître, diminuer : *Son orgueil* S'APLATIT. *Mon courage se hérisse au lieu de* S'APLATIR. (Montaig.)

APLATISSAGE s. m. (a-pla-ti-sa-je — rad. *aplatir*). Techn. Dans quelques métiers, s'emploie pour *aplatissement*.

APLATISSANT (a-pla-ti-san) part. prés du v. Aplatir.

APLATISSEMENT s. m. (a-pla-ti-se-man — rad. *aplatir*). Action d'aplatir, état de ce qui est aplati : *Le mouvement des doigts suffit pour l'*APLATISSEMENT *d'une boule de cire.* (Trév.) *A raison de l'*APLATISSEMENT *de l'œil, la vue devient longue.* (Adelon.)

— *Aplatissement de la terre*, Etat de la terre, qui est aplatie aux deux pôles : *Ce voyage a été la première origine de la connaissance de l'*APLATISSEMENT *de la terre.* (Volt.)

— Fig. Amoindrissement, abaissement, en parlant des choses morales : *En France, l'*APLATISSEMENT *des mœurs sera la conséquence forcée de la civilisation.* (Balz.) *Le genre de crédulité qui fait que l'homme perd la mesure de ce qu'il peut faire et de ce qu'il peut souffrir est pour beaucoup dans l'*APLATISSEMENT *de la France, sous la Terreur.* (St-Marc Gir.)

— Par exagér. Syn. de ce qu'en style familier de journaliste on appelle *éreintement : Quel* APLATISSEMENT! *Il ne se relèvera pas de cet* APLATISSEMENT.

— **Encycl.** Astron. *Aplatissement des planètes.* Tout porte à croire que les particules matérielles, qui forment la masse de chaque planète, ont eu à une certaine époque assez de mobilité pour glisser les unes sur les autres, et que, cédant à la force centrifuge produite par la rotation, elles se sont portées en plus grande quantité vers l'équateur, où elles ont formé un gonflement qui a persisté après leur consolidation. De là, la forme de toutes les planètes, forme qui est celle d'un ellipsoïde de révolution, c'est-à-dire d'un volume engendré par la révolution d'une ellipse tournant autour de son petit axe. Un pareil volume est renflé dans le sens du grand axe, et déprimé, aplati dans le sens du petit axe. On appelle *aplatissement* d'une planète la différence des rayons de l'équateur et du pôle, divisée par le rayon de l'équateur. Si l'on représente par R le rayon de l'équateur, et par Y celui du pôle, l'*aplatissement*, A, sera

$$A=\frac{R-Y}{R}$$

Pour les planètes dont l'*aplatissement* a pu être mesuré, les valeurs de A sont à peu près les suivantes :

Mercure....	$A=\frac{1}{253}$	Mars.......	$A=\frac{1}{345}$
Vénus.....	$A=\frac{1}{306}$	Jupiter......	$A=\frac{1}{13}$
La Terre...	$A=\frac{1}{300}$	Saturne.....	$A=\frac{1}{17}$

La Lune ne présente pas d'*aplatissement* sensible. Son équateur est seulement renflé dans le sens du diamètre dirigé vers la Terre.

APLATISSERIE s. f. (a-pla-ti-se-rî — rad. *aplatir*). Techn. Dans les forges, Atelier où l'on aplatit les barres de fer pour les réduire en lames.

APLATISSEUR s. m. (a-pla-ti-seur — rad. *plat*). Techn. Ouvrier qui aplatit les barres de fer : *Le laminoir a diminué beaucoup le nombre des* APLATISSEURS.

APLATISSOIR s. m. (a-pla-ti-soir — rad. *aplatir*). Techn. Instrument qui sert à aplatir le fer ou tout autre métal.

APLATISSOIRE s. f. (a-pla-ti-soi-re — rad. *aplatir*). Techn. Dans une forge, Appareil composé de cylindres, entre lesquels on fait passer les barres de fer pour les aplatir ou les allonger.

APLECTE s. m. (a-plè-kte — du gr. *a* priv.; *plekô*, je plie). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, renfermant une dizaine d'espèces, dont la plupart vivent en France.

APLECTRE s. m. (a-plè-ktre — du gr. *a* priv.; *plêktron*, aiguillon, épine). Bot. Genre de la famille des mélastomacées, renfermant trois arbrisseaux sarmenteux, qui vivent dans les îles de la Sonde.

— Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, fondé sur une seule espèce originaire du Mexique.

À PLEIN loc. adv. V. PLEIN.

APLÉSION s. m. (a-plé-zi-on — du gr. *a* priv.; *plêsion*, voisin, parent). Ichth. Section du genre éthéostome.

APLESTANT (a-plè-stant) part. prés. du v. Aplester.

APLESTÉ, ÉE (a-plè-sté) part. pass. du v. Aplester.

APLESTER v. a. ou tr. (a-plè-sté — du gr. *a* priv.; *pleko*, je plie). Anc. mar. Déplier, étendre les voiles, pour se préparer à lever l'ancre.

APLESTIE s. f. (a-plè-stî — du gr. *a* priv.; *plêthô*, je remplis). Anc. méd. Faim insatiable, voracité anormale.

APLET s. m. (a-plè). Pêch. Filet pour la pêche du hareng et autres poissons de la même grosseur. ‖ Corde garnie de lignes ayant chacune un ou plusieurs hameçons. ‖ On écrit plus ordinairem. APPELET.

— **Homonymes.** Appelet, *appelait* (du verbe *appeler*).

APLÉTÉ, ÉE (a-plé-té) part. pass. du v. Apléter.

APLÉTER v. a. ou tr. (a-plé-té — change l'*é* fermé du radical en *è* ouvert devant une syllabe muette : *J'aplète; qu'ils aplètent*, excepté au futur et au conditionnel, où l'on conserve l'*é* fermé du radical : *J'apléterai; nous apléterions*). Agric. Accélérer, hâter un travail, surtout en parlant du vigneron.

APLÉTEUR s. m. (a-plé-teur — rad. *apléter*). Agric. Vigneron qui travaille vite.

APLEURIE s. f. (a-pleu-rî — du gr. *a* priv.; *pleura*, plèvre). Anat. Anomalie organique caractérisée par l'absence des plèvres.

APLEUROSPERMÉES s. f. pl. (a-pleu-ro-spèr-mé — du gr. *a* priv.; *pleuron*, côté, et *sperma*, graine). Bot. Tribu d'ombellifères, renfermant les genres dont le fruit est dépourvu de côtes.

APLEUROTE s. m. (a-pleu-ro-te — du gr. *apleuros*, sans côtes). Foss. Genre de coquilles fossiles, qui paraît devoir être rapporté aux térébratules.

APLIDIE s. f. (a-pli-dî). Entom. Genre de l'ordre des coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, propre aux contrées méridionales de l'Europe.

APLITE s. f. (a-pli-te). Géol. Sorte de granit très-commun en Dalécarlie, composé de quartz et de feldspath.

APLITES s. f. pl. (a-pli-te — du gr. *a* priv.; *pléô*, je navigue). Ichth. Section du genre lépomis.

APLOA s. m. (a-plo-a — du gr. *aploos*, simple). Entom. Genre de coléoptères pentamères carabiques, renfermant une seule espèce, qui vit dans les Indes orientales.

APLOCÉLIS s. m. (a-plo-sé-liss — du gr. *aploos*, simple; *skelos*, jambe). Entom. Genre de coléoptères trimères, formé aux dépens des eumorphes, et renfermant deux espèces, qui vivent à Madagascar.

APLOCENTRE s. m. (a-plo-san-tre — du gr. *aploos*, simple; *kentron*, épine, aiguillon). Ichth. Genre de poissons de l'Ohio, peu connu, et qui paraît être voisin des spares.

APLOCÈRE s. m. (a-plo-sè-re — du gr. *aploos*, simple; *keras*, corne). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, formé aux dépens des phalènes, et renfermant trois espèces.

— s. m. pl. Famille d'insectes diptères. Syn. de *simplicicornes*.

APLOCNÈME s. m. (a-plo-knè-me — du gr. *aploos*, simple; *knêmê*, cuisse). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, famille des malacodermes.

APLOCNÉMIE s. f. (a-plo-kné-mî — du gr. *aploos*, simple; *knêmê*, cuisse). Entom. Genre de coléoptères tétramères longicornes, voisin des cérambyx et des lamies, et renfermant une seule espèce.

APLODACTYLE s. m. (a-plo-da-kti-le — du gr. *aploos*, simple; *daktulos*, doigt). Ichth. Genre de poissons de la famille des percoïdes, renfermant une seule espèce, qui vit sur les côtes du Chili.

APLODÈRE s. m. (a-plo-dè-re — du gr. *aploos*, simple; *deras*, peau). Entom. Genre de coléoptères pentamères brachélytres, formé aux dépens des stapnylins.

APLODISQUE s. m. (a-plo-di-ske — du gr. *aploos*, simple; *diskos*, disque). Bot. Section du genre aplopappe, de la famille des composées.

APLODON s. m. (a-plo-don — du gr. *aploos*, simple; *odous, odontos*, dent). Moll. Genre de mollusques terrestres, formé aux dépens des hélices, et qui n'a pas été adopté.

— Bot. Genre de mousses, mal déterminé.

APLODONTIE s. f. (a-plo-don-tî — du gr. *aploos*, simple; *odous, odontos*, dent). Mamm. Genre de mammifères rongeurs, famille des écureuils.

APLOÉE s. f. (a-plo-é — du gr. *aploos*, simple). Entom. Genre de coléoptères pentamères des Indes orientales.

APLOMB s. m. (a-plon — de *à* et *plomb*). Direction d'une ligne perpendiculaire à l'horizon; position verticale d'un objet : *Bâtiment qui tient bien son* APLOMB; *qui a gardé, conservé son* APLOMB. *L'*APLOMB *de cette muraille n'a pas été bien pris.*

— Par ext. Equilibre, solidité : *C'est aux lois de l'attraction que nos propres corps doivent leur* APLOMB. (B. de St-P.) *On eût dit qu'il se méfiait toujours de l'*APLOMB *du sol, et qu'il attendait le flot pour varier son attitude.* (G. Sand.)

Ta balance, ô Justice! en son exact *aplomb*,
Ne descendra pas plus vers l'or que vers le plomb.
MOLLEVAUT.

‖ Dans le sens moral : *Louis XVI, isolé au milieu de la Constitution, cherchait son* APLOMB, *tantôt dans de dangereuses négociations avec l'étranger, tantôt dans d'imprudentes tentatives de corruption à l'intérieur.* (Lamart.) ‖ Fondement, base : *La justice est l'*APLOMB *des sociétés.* (E. de Gir.)

— Grande assurance dans la manière d'agir, de parler, de se présenter; hardiesse : *Jeune homme qui a de l'*APLOMB, *qui n'a pas assez d'*APLOMB. *Cet homme ne fait que d'arriver, il n'a pas encore bien pris son* APLOMB. (Acad.) *On n'a jamais tant d'*APLOMB *dans sa philosophie que quand on peut s'en passer pour être heureux.* (Princesse de Salm.) *Les patriotes n'avaient point encore acquis cet* APLOMB *que donne la longue habitude des combats et de la victoire.* (Chateaub.) *Je fais les plus grands efforts pour résister au malheur, et ne pas perdre absolument ce qu'on appelle l'*APLOMB. (J. de Maistre.) *Il marchait avec l'*APLOMB *d'un ministre qui va prendre possession du cabinet.* (Ch. Nod.) *Il franchissait les précipices avec l'*APLOMB *d'un chamois.* (G. Sand.) *Cette dame a l'*APLOMB *et le ton familier des personnes du grand monde.* (G. Sand.) *En se voyant fêté, envié, le poëte trouva son* APLOMB. (Balz.) *On a beau avoir de l'esprit et de l'*APLOMB, *quand on est pris ainsi à l'improviste, on a toujours un air gauche et embarrassé qui donne des soupçons.* (Scribe.) *Allons! de l'*APLOMB, *et faisons bonne contenance.* (Scribe.) *Il n'y a rien ici-bas dont on ne triomphe avec de la volonté et un immense* APLOMB. (L. Reybaud.)

Il faut beaucoup d'*aplomb*, le péril est extrême.
V. HUGO.

‖ Se prend aussi en mauvaise part et signifie Hardiesse effrontée : *Calonne avait la confiance de la témérité et l'*APLOMB *du charlatanisme.* (Lamart.) *Elle pouvait bien m'avoir menti, elle qui mentait à son cousin et à sa gouvernante avec tant d'*APLOMB. (G. Sand.) *Du reste, les mêmes choses m'arriveraient, que je n'aurais point l'*APLOMB *d'en entretenir le public.* (G. de Nerv.) *Cet écrivain peut se flatter d'avoir, par l'audace et l'*APLOMB *de sa polémique, émerveillé les économistes eux-mêmes.* (Proudh.)

Toujours un grand *aplomb* sur un petit esprit.
J. JANVIER.

— *A plomb*, loc. adv. V. PLOMB.

— *D'aplomb*, loc. adv. Perpendiculairement, verticalement à l'horizon : *Ligne qui est tirée* D'APLOMB, *qui tombe* D'APLOMB. *Il était midi, et le soleil dardait* D'APLOMB *ses rayons sur nos têtes.* (Chateaub.) ‖ En équilibre : *Etre, n'être pas* D'APLOMB. *Tomber* D'APLOMB. *Ce danseur retombe toujours* D'APLOMB. (Acad.)

— Fig. Vivement, fortement, d'une manière expressive : *Parler* D'ABLOMB. *Répondre* D'APLOMB. *Tancer quelqu'un* D'APLOMB.

— Techn. Petit appareil composé d'un fil à l'extrémité duquel est fixée une balle de plomb, et qui sert à déterminer si un objet, dans sa position, suit une ligne perpendiculaire ou inclinée à l'horizon : *Le clitographe remplace les* APLOMBS, *tout en offrant infiniment plus de précision.* (Encycl.) *Il tenait en main un* APLOMB *de charpentier, lorgnait les bâtiments et additionnait des formules algébriques sur du papier.* (Alex. Dum.) ‖ Dans ce sens, on dit plus ordinairement *fil à plomb*. Les ouvriers disent plus brièvement encore *plomb : Prête-moi ton* PLOMB.

— Physiol. Répartition régulière du poids du corps sur les membres, direction la plus favorable de ceux-ci pour le soutien du tronc et l'exécution des mouvements : *Sa stature prend de l'*APLOMB *sans rien perdre de son élasticité.* (Lamart.) *Vergniaud était de taille moyenne; sa stature robuste et carrée avait l'*APLOMB *de la statue de l'orateur : on y sentait le lutteur de paroles.* (Lamart.) ‖ Se dit dans un sens analogue, mais au pl., en parlant du cheval : *Les* APLOMBS *d'un cheval. On amena à l'écurie un porteur gris de fer, au ventre arrondi et aux* APLOMBS *énormes.* (H. de Lacret.)

— B.-arts. Juste pondération des figures : *Cet artiste pèche par les* APLOMBS. (Acad.)

— Musiq. Précision de la mesure, soit pour la voix, soit pour les instruments.

— **Antonymes.** Inclinaison, obliquité, porte-à-faux, surplomb.

— **Encycl.** Techn. L'usage de l'*aplomb*, ou *fil à plomb*, dans les arts est fondé sur ce fait que la direction de la pesanteur est nécessairement perpendiculaire à l'horizon, c'est-à-dire sur le fait même qui lie la solidité à la position verticale. La forme du petit appareil varie suivant la destination qu'on lui assigne. Ordinairement la masse de plomb est cylindrique, et le fil au bout duquel elle est suspendue passe dans un trou percé au milieu d'une plaque métallique carrée, dont le côté est égal au diamètre du cylindre. On s'en sert en appliquant le carré métallique contre l'objet dont on veut vérifier la position, et en laissant la masse cylindrique obéir à la pesanteur : l'objet dont il s'agit est dans la position verticale si le plomb le touche en bas comme le carré métallique le touche en haut. Dans quelques cas, la masse est terminée par un cône renversé dont le sommet est destiné à marquer sur le sol le point où passerait la perpendiculaire abaissée d'un objet quelconque.

— Méd. vét. Dans l'étude de l'extérieur du cheval, on entend par le mot *aplombs* la disposition et la direction des membres du cheval par rapport au col, que cette direction soit normale ou vicieuse, favorable ou défavorable à leur action comme colonnes de soutien ou comme agents de progression.

Pour examiner les *aplombs* d'un cheval, on doit le maintenir en repos, les quatre pieds formant les quatre coins d'un rectangle, qui représente la base de sustentation. Dans cette position, le poids du corps est inégalement réparti sur chacun des membres, car les extrémités antérieures sont plus chargées que les postérieures.

Pour que la répartition régulière du poids du corps se fasse sur les quatre extrémités, les membres doivent suivre des lignes qui ont été déterminées par Bourgelat.

Membres antérieurs : 1° *Une ligne verticale, abaissée de la pointe de l'épaule jusqu'au sol, doit rencontrer ce dernier un peu en avant de*

l'extrémité de la pince. Le cheval est dit *sous lui du devant* lorsque cette ligne tombe à une grande distance en avant de la pince. Dans ce cas, le bipède antérieur est surchargé par le poids du corps, et sa position oblique de haut en bas, et d'avant en arrière, diminue l'étendue de la base de sustentation et rend imminente la chute en avant. Le corps, toujours sollicité en avant par l'inclinaison du membre à l'appui, ne donne pas à l'animal le temps de lever assez le membre au soutien, alors le cheval butte, et est exposé à des faux pas et à de fréquentes chutes. On doit utiliser ce cheval pour le service du trait, où le collier, lui offrant un point d'appui, le préserve des chutes en avant.

Le cheval est dit *campé du devant* lorsque la ligne ci-dessus tombe sur le sabot avant de rencontrer le sol. Ce défaut d'*aplomb* entraîne aussi des inconvénients. Le bipède antérieur sera dans ce cas déchargé d'une partie du poids qu'il supporte, mais aux dépens du bipède postérieur. En même temps, l'appui du pied aura lieu sur le talon, qui, flexible et sensible, se fatiguera et sera le siége de bleimes fréquentes. Rarement ce défaut d'*aplomb* est congénial; on le remarque presque toujours chez les chevaux à talons serrés et chez ceux qui ont éprouvé la fourbure.

2° *Une verticale abaissée du tiers postérieur de la partie supérieure et externe de l'avant-bras doit partager également le genou, le canon et le boulet, et gagner le sol à une certaine distance des talons.* Si le genou se porte en avant de la ligne, il est dit *arqué* ou *brassicourt;* si, au contraire, il se porte en arrière, il est dit *creux, effacé, genou de mouton.* La nature a donné une direction rectiligne à la plus grande partie du membre de devant, parce que cette direction est la plus favorable pour supporter un effort considérable dans le sens vertical. Par conséquent, toute déviation du genou, soit en avant, soit en arrière, aura pour effet de briser la colonne représentée par le membre, et de diminuer sa solidité d'autant plus que la déviation sera plus grande.

Si la ligne verticale tombe trop en arrière des talons, le cheval est dit *long-jointé.* Le cheval ainsi conformé est souple dans ses allures, mais offre peu de résistance à la fatigue. Si, au contraire, la ligne verticale se rapproche trop des talons ou les traverse, le cheval est dit *droit sur ses boulets.* De cette conformation, résultent une ruine prompte des extrémités et une dureté dans les réactions qui rend ces chevaux peu propres au service de la selle.

3° *Une verticale abaissée de la partie la plus étroite de la face antérieure de l'avant-bras doit partager toute la partie inférieure de l'extrémité en deux parties égales.* Si le membre considéré en masse se trouve en dedans de cette ligne, le cheval est dit *serré du devant.* Ce cheval est exposé à se couper, à se donner des atteintes et à boiter fréquemment. Si les membres s'écartent en dehors de cette ligne, le cheval ne s'atteint plus, mais son allure devient plus lourde par suite du déplacement horizontal plus grand du centre de gravité.

Si la pince est tournée en dehors, le cheval est dit *panard.* Il est dit *cagneux* quand la déviation du pied a lieu en dedans. Les animaux ainsi conformés peuvent se couper, le cheval panard avec l'éponge du fer, et le cheval cagneux avec la mamelle.

Enfin, si le genou est porté en dehors de cette ligne, il est dit *cambré;* si c'est en dedans, il est dit *genou de bœuf.* Ces deux conformations sont vicieuses, puisque toutes deux rompent la colonne droite que forme le membre antérieur.

Membres postérieurs : *Une verticale abaissée de la pointe de la fesse doit rencontrer la pointe du jarret et longer la face postérieure du canon avant d'arriver au sol.* Si la ligne d'*aplomb* tombe en arrière du jarret, le membre est engagé trop avant sous le corps ; on dit alors que le cheval est *sous lui du derrière.* Dans ce cas, une trop grande partie du poids du corps est reportée sur les membres postérieurs, et les jarrets sont d'autant plus fatigués que les membres se portent plus en avant. Si, au contraire, cette ligne coupe trop en avant le jarret et le canon, le cheval est *campé du derrière,* et le poids du corps est rejeté sur les membres antérieurs.

Une verticale abaissée du milieu de la face postérieure de la pointe du jarret doit partager également en deux moitiés latérales tout le reste de l'extrémité. Les défauts d'*aplomb* relatifs à cette ligne sont ici les mêmes que dans le membre antérieur. Il peut y avoir des chevaux panards ou cagneux du derrière comme du devant. Lorsque le cheval est panard du derrière, les pointes des jarrets sont rapprochées l'une de l'autre, on dit alors que le cheval est *clos du derrière, crochu;* et le cheval cagneux, dont les pointes des jarrets sont écartées, est dit *ouvert du derrière.*

APLOME s. m. (a-plo-me — du gr. *aploos,* simple). Liturg. Nom que l'on donne à la nappe d'autel, dans l'Eglise grecque.

— Minér. Variété de grenat de couleur brun foncé, et qui est très-rare.

APLOMÈRE s. m. (a-plo-mè-re — du gr. *aploos,* simple; *méros,* cuisse). Entom. Genre d'insectes diptères, de la famille des tanystomes, remarquable par l'absence de denticules aux cuisses postérieures.

APLOMYE s. f. (a-plo-mî — du gr. *aploos,* simple; *muia,* mouche). Entom. Genre d'insectes diptères, de la famille des myodaires, renfermant deux espèces, qui vivent en Europe.

APLOMYES s. m. pl. (a-plo-mî — du gr. *aploos,* simple; *muia,* mouche). Infus. Ordre d'infusoires renfermant les genres dépourvus d'organes externes, tels que les colpodes et les monades.

APLONIS s. m. (a-plo-ni-ss — du gr. *aploos,* simple; *onux,* ongle). Ornith. Genre de passereaux, voisin des merles, et renfermant deux espèces, qui vivent, l'une en Australie, l'autre aux îles des Amis.

APLONOME adj. (a-plo-no-me — du gr. *aploos,* simple; *nomos,* loi). Minér. Nom donné à un cristal offrant la plus simple des lois intermédiaires de décroissement, ou les deux lois ordinaires les plus simples : *Chaux carbonatée* APLONOME.

APLONYCHE s. m. (a-plo-ni-che — du gr. *aploos,* simple; *onux,* ongle). Entom. Genre de coléoptères pentamères lamellicornes, voisin des scarabées, et renfermant trois espèces, dont deux vivent en Australie.

APLOPAPPE s. m. (a-plo-pa-pe — du gr. *aploos,* simple; *pappos,* aigrette). Bot. Genre de plantes composées, formé aux dépens des astéoïdes, et renfermant quelques espèces, qui croissent toutes en Amérique.

APLOPÉRISTOMÉ, ÉE adj. (a-plo-pé-ri-sto-mé — du gr. *aploos,* simple; *peri,* autour, et *stoma,* bouche). Bot. Se dit d'une mousse dont le péristome est simple.

— s. f. pl. Tribu de mousses, renfermant les genres dans lesquels l'orifice de la capsule est muni d'une seule rangée de dents.

APLOPHYLLE s. m. (a-plo-fi-le — du gr. *aploos,* simple; *phullon,* feuille). Bot. Genre de la famille des rutacées, formé aux dépens des rues, et renfermant environ quinze espèces, qui habitent pour la plupart les bords du bassin méditerranéen.

APLOPORE s. m. (a-plo-po-re — du gr. *aploos,* simple; *poros,* passage). Zool. Genre de polypiers tubiporés.

APLOPSES s. m. pl. (a-plo-pse — du gr. *aploos,* simple; *ops,* œil). Infus. Groupe d'infusoires, voisin des bacillaires.

APLOSCÈLE s. m. (a-ploss-sè-le — du gr. *aploos,* simple; *skelos,* jambe). Entom. Genre de coléoptères trimères, créé aux dépens du genre eumorphe, originaire de Madagascar.

APLOSONYX s. m. (a-plo-zo-nikss — du gr. *aploos,* simple; *onux,* ongle). Entom. Genre de coléoptères tétramères chrysomélines, voisin des galéruques, et renfermant six espèces, qui vivent à Java et aux Philippines. Toutes sont remarquables par leur grande taille et leurs couleurs brillantes.

APLOSTACHYÉ, ÉE adj. (a-plo-sta-ki-é — du gr. *aploos,* simple; *stakus,* épi). Bot. Qui a les fleurs disposées en épi simple.

APLOSTÈGUE adj. (a-plo-stè-ghe — du gr. *aploos,* simple; *stegê,* loge). Moll. Se dit d'une coquille à plusieurs loges, dont chacune n'offre qu'une seule cavité.

APLOSTOME adj. (a-plo-sto-me — du gr. *aploos,* simple; *stoma,* bouche). Zool. Qui a la bouche ou l'ouverture simple.

APLOT adv. (a-plo). Oui, certainement. Mot patois en usage dans plusieurs parties de la France.

APLOTARSE s. m. (a-plo-tar-se — du gr. *aploos,* simple; *tarsos,* tarse). Entom. Genre de coléoptères tétramères, formé aux dépens des taupins. Syn. de *cardiophore.*

APLOTAXIS s. m. (a-plo-ta-ksiss — du gr. *aploos,* simple; *taxis,* rangée). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, formé aux dépens des saussurées, et renfermant plusieurs espèces, presque toutes originaires des hautes montagnes de l'Inde.

APLOTOMIE s. f. (a-plo-to-mî). S'écrit quelquefois au lieu de HAPLOTOMIE, qui est une forme plus régulière.

APLUDE s. f. (a-plu-de). Bot. Genre de plantes de la famille des graminées, comprenant un petit nombre d'espèces propres à l'Asie tropicale, et dont quelques-unes sont cultivées dans les jardins.

APLURE s. m. (a-plu-re — du gr. *oura,* queue). Ichth. Poisson de Madère, de la famille des scombéroïdes.

APLUSTRE s. m. (a-plu-stre — lat. *aplustrum,* même sens). Antiq. rom. Ornement de la poupe du vaisseau chez les Romains, que plusieurs ont pris pour une girouette. C'était une grande planche découpée en quart de cercle et diversement coloriée, qu'on tournait vers l'intérieur du navire, et dont l'extrémité supérieure était taillée en forme de palme. En sculpture, l'*aplustre* était un attribut du dieu de la mer, de Neptune; on en ornait le fronton ou la porte des temples consacrés à ce dieu.

— Moll. Syn. de *pavillon.*

APLYSIACÉ, ÉE adj. (a-pli-zi-a-sé — rad. *aplysie*). Moll. Qui ressemble à l'aplysie. ‖ On dit aussi APLYSIEN.

— s. f. pl. Groupe de mollusques gastéropodes, sous-ordre des brachifères monoïques, ayant pour type le genre aplysie. ‖ On dit aussi APLYSIADÉES, APLYSIDÉS, APLYSIENS.

— **Encycl.** Les *aplysiacés* présentent un pied très-grand, large, ovalaire, souvent un peu relevé sur le côté, une tête fort distincte munie ordinairement de quatre grands tentacules, une branchie située à droite et recouverte d'un lobe du manteau qui contient dans son épaisseur une coquille demi-transparente et fragile. Les *aplysiacés* sont hermaphrodites, et les orifices de leurs appareils sexuels sont séparés l'un de l'autre. La famille des *aplysiacés* comprend des mollusques marins côtiers; quelques espèces atteignent une forte taille et sont connues sous des noms divers sur les bords de la Méditerranée; elles se distinguent par l'odeur nauséabonde qu'elles répandent et qui les fait considérer comme vénéneuses. Les principaux genres sont les *élysies,* les *aplysies,* les *onchidores,* les *dolabelles,* les *lophocerques,* les *gastéroptérons* et les *bulles.*

APLYSIE s. f. (a-pli-zî — du gr. *aplusia,* saleté). Moll. Genre de mollusques gastéropodes, renfermant plus de vingt espèces, dont plusieurs sont connues sous le nom vulgaire de *lièvre de mer : Les* APLYSIES *sont des mollusques nus, généralement assez gros, qui ressemblent assez à de grosses limaces.* (Deshayes.)

— **Encycl.** Les *aplysies* ont une forme singulière; leur corps est charnu, oblong, bombé en dessus, élargi en dessous; les bords du pied, redressés en crêtes flexibles, entourent le dos de toutes parts et peuvent même se réfléchir sur lui; la tête présente quatre tentacules dont les deux supérieurs ou antérieurs, plus grands que les autres, ressemblent à des oreilles de lièvre (de là le nom de *lièvre marin*); les yeux, sessiles, sont situés à la partie antérieure de la base des tentacules; les branchies, en forme de feuillets très-compliqués, sont attachés sur le dos à un large pédicule membraneux ; enfin l'anus est situé en arrière des branchies.

Les *aplysies* vivent de fucus et d'animaux marins; elles sont pourvues d'un jabot et de trois autres estomacs dont le deuxième et le troisième sont armés intérieurement de crochets aigus et de plaques cartilagineuses. Une glande particulière sécrète une liqueur qu'on dit très-âcre dans certaines espèces, et la verse au dehors par une ouverture située du côté droit; il suinte des bords du manteau une humeur couleur de pourpre, qui, lorsque l'animal se contracte afin d'échapper à un danger, est assez abondante pour colorer au loin les eaux.

Les *aplysies* sont hermaphrodites; mais le rapprochement de deux individus est nécessaire pour opérer la fécondation. Celle-ci a lieu au printemps, et la ponte au mois d'avril. Dans la plupart des espèces, les œufs sont disposés en longs filaments, pris longtemps pour des alcyons, et désignés par les pêcheurs sous le nom de *vermicelle de mer.*

Les *aplysies* ont été l'objet des fables les plus absurdes. D'après Pline, non-seulement la chair du *lièvre marin* et l'eau dans laquelle on le fait infuser seraient vénéneuses, mais une femme enceinte ne pourrait supporter l'aspect d'une *aplysie* femelle sans être prise de nausées et de vomissements (notez que les *aplysies* sont hermaphrodites) ; elle ne tarderait pas à avorter si elle ne portait dans sa manche un lièvre marin mâle desséché ou salé.

Les espèces d'*aplysies* connues sur nos côtes sont l'*aplysie bordée,* l'*aplysie ponctuée,* et l'*aplysie dépilante.* Cette dernière doit son nom à Linné, qui attribuait à sa liqueur la propriété de faire tomber le poil des parties du corps qu'elle touche.

APLYSIEN, ENNE adj. (a-pli-zi-ain, è-ne — rap. *aplysie*). Moll. Syn. de *aplysiacé.*

APLYSIFORME adj. (a-ply-zi-for-me — de *aplysie,* et forme). Moll. Qui a la forme d'une aplysie.

APNÉE s. f. (a-pné — du gr. *a* priv.; *pnein,* respirer). Méd. Défaut de respiration; suspension de la respiration.

APNÉOLOGIE s. f. (ap-né-o-lo-jî — du gr. *apnoia,* apnée; *logos,* discours). Méd. Traité des différentes espèces d'apnées.

APNÉOLOGIQUE adj. (a-pné-o-lo-ji-ke — rad. *apnéologie*). Méd. Qui concerne l'apnéologie.

APNÉOSPHYXIE s. f. (a-pné-o-sfi-ksî — du gr. *a* priv.; *pneô,* je respire, et *sphuxis,* battement). Méd. Suspension de la respiration et du pouls.

APNEUMIE s. f. (a-pneu-mî — du gr. *a* priv.; *pneumôn,* poumon). Anat. Monstruosité caractérisée par l'absence des poumons.

APNEUMONERVIE s. f. (a-pneu-mo-nèr-vî — du gr. *a* priv.; *pneumôn,* poumon, et du lat. *nervus,* nerf). Méd. Défaut d'énergie ou d'action nerveuse du poumon.

APNEUSTE adj. (a-pneu-ste — du gr. *a* priv.; *pneô,* je respire). Méd. Qui manque de respiration.

APNEUSTIE s. f. (a-pneu-stî — rad. *apneuste*). Méd. Manque de respiration.

APOA s. m. (a-po-a). Ornith. Sorte de canard du Brésil.

APOBATE s. m. (a-po-ba-te — du gr. *apo,* loin de; *bainô,* je vais). Antiq. gr. Sorte d'athlète qui, dans les jeux publics, faisait différents exercices de voltige.

APOBATÉRION s. m. (a-po-ba-té-rion — mot gr.). Antiq. gr. Sorte de chant de départ ou d'adieu.

APOBOMIES s. f. pl. (a-po-bo-mî — du gr. *apobômios,* éloigné de l'autel; formé de *apo,* loin de; *bômos,* autel). Antiq. gr. Fêtes dans lesquelles on sacrifiait, non sur l'autel, mais sur les dalles du temple.

APOCALBASE s. m. (a-po-kal-ba-ze — du lat. *apocalbasum*). Gomme-résine vénéneuse, tirée d'une variété d'euphorbe peu connue.

APOCALYPSE s. f. (a-po-ka-li-pse — du gr. *apokalupsis,* révélation; venant du v. *apokaluptô,* je révèle, je découvre; formé d'*apo,* indiquant séparation, et de *kaluptô,* je cache; littéralem. je décache, je découvre, c'est-à-dire je révèle). Livre canonique qui contient les révélations faites à saint Jean l'Evangéliste, dans l'île de Pathmos, vers la fin du règne de Domitien : *Les beautés de l'*APOCALYPSE, *aperçues d'abord comme une confusion, gagnent les cœurs.* (Boss.) *L'Eglise a décidé que l'*APOCALYPSE *est incontestablement de saint Jean, et il n'y a point d'appel.* (Volt.) *Chaque communion chrétienne s'est attribué les prophéties contenues dans l'*APOCALYPSE *: les Anglais y ont trouvé les révolutions de la Grande-Bretagne; les luthériens les troubles de l'Allemagne; les réformés de France le règne de Charles IX et la régence de Catherine de Médicis.* (Volt.) *C'étaient des monstres plus affreux que toutes les bêtes de l'*APOCALYPSE. (Hamilt.) *L'*APOCALYPSE *est une extase écrite.* (Balz.) *C'était un spectacle effrayant comme une page de l'*APOCALYPSE. (Balz.) *L'idée du royaume de Dieu et l'*APOCALYPSE, *qui en est la complète image, sont l'expression la plus élevée et la plus poétique du progrès humain.* (Renan.)

— Fig. Allégorie ou suite d'allégories fantastiques : *Le rêve de Jean-Paul est le dénoûment solennel de ce triste drame, et cette autre* APOCALYPSE, *le terrible mot de l'énigme de notre vie matérielle.* (Ch. Nod.) *Rien n'indique qu'il hasardât son esprit dans les* APOCALYPSES. (V. Hugo.) ‖ Discours, écrit très-obscur : *Je ne comprends rien à cette* APOCALYPSE.

Ton Phébus s'explique si bien
Que tes volumes ne sont rien
Qu'une éternelle *Apocalypse.*
LAMOTTE.

‖ *Parler comme l'Apocalypse,* Parler, s'exprimer d'une manière peu intelligible : *Mon cher Aramis, vous* PARLEZ COMME L'APOCALYPSE, *et vous êtes vrai comme l'Evangile.* (Alex. Dum.) ‖ *Style de l'Apocalypse,* Style métaphorique jusqu'à l'obscurité.

— *Bête de l'Apocalypse,* Sorte de monstre symbolique qui joue un grand rôle dans l'Apocalypse : « Je vis ensuite s'élever de la mer une bête qui avait sept têtes et dix cornes, et sur ses dix cornes dix diadèmes, et sur ses têtes des noms de blasphème.

» Cette bête que je vis était semblable à un léopard; ses pieds étaient comme des pieds d'ours; sa gueule, comme la gueule d'un lion; et le dragon lui donna sa force et sa grande puissance... ».

On fait souvent allusion à la bête de l'Apocalypse, pour caractériser quelque chose de monstrueux, qui porte avec soi le mystère et l'épouvante.

— Fam. *Cheval de l'Apocalypse,* Mauvais cheval, haridelle.

— Hist. relig. *Chevaliers de l'Apocalypse,* Membres d'une société mystique qui se forma à Rome en 1694, et qui se donnait pour mission de défendre l'Eglise catholique contre l'Antechrist. Le chef, Augustin Gabrino, prenait les titres de *prince du nombre septennaire* et de *monarque de la sainte Trinité.* Continuellement plongé dans la lecture des révélations de saint Jean, il s'imagina que l'antechrist allait bientôt paraître, et il résolut de s'armer afin de défendre l'Eglise contre un aussi redoutable ennemi. Il s'associa quelques ouvriers crédules et ignorants, forma son ordre et prit les titres pompeux cités plus haut. Ces illuminés, dont le nombre ne dépassa guère quatre-vingts, ne vaquaient à leurs occupations que l'épée au côté. Les armes de l'ordre étaient une étoile rayonnante, avec les noms des anges Michel, Gabriel et Raphaël; ils y avaient ajouté un sabre et un bâton, disposés en sautoir. Cessant bientôt de s'en tenir à ces pratiques insignifiantes, ils se prirent à dogmatiser et ils avancèrent les propositions les plus étranges. Ils préconisaient le divorce et soutenaient qu'une femme pouvait, sans pécher, être infidèle à ses devoirs conjugaux, pourvu qu'elle ne refusât pas à son mari l'exercice de ses droits. On ne manifestait à l'égard de ces sectaires obscurs et d'une moralité douteuse que de l'indifférence et du mépris, quand, en 1694, le jour des Rameaux, Gabrino étant dans une église et entendant chanter l'antienne *Quis est iste Rex gloriæ,* s'élança en criant que c'était lui-même qui était ce roi de gloire. On le saisit, on le lia, puis on le mit dans une maison de fous, où il mourut. Quelques *chevaliers de l'Apocalypse,* sur qui cet incident appela alors l'attention, furent jetés en prison; les autres se dispersèrent.

Apocalypse de saint Jean. Ce livre, le dernier du canon chrétien, est divisé en vingt-deux chapitres. Il se compose d'une courte introduction, de sept visions plus ou moins liées entre elles, et d'une conclusion. L'introduction comprend le chapitre Ier, du verset 1

au verset 9. Les sept visions peuvent prendre les titres suivants : 1° les sept étoiles et les sept chandeliers; 2° les sept sceaux du livre avec les sept trompettes du septième sceau; 3° la femme, le dragon et la bête; 4° les sept coupes de la colère et la grande Babylone; 5° le grand banquet de Dieu; 6° Satan lié pour mille ans et la terre nouvelle; 7° la sainte Jérusalem. La conclusion comprend le chapitre XXII et dernier, du verset 11 jusqu'à la fin.

— *Introduction.* — La fin du monde est proche; Jean, serviteur du Christ, a reçu l'ordre de faire connaître à ses frères, dont il partage la tribulation et l'espérance, les signes et les péripéties de la grande catastrophe; il est dans l'île de Pathmos pour écrire cette révélation.

— *Première vision.* — Le prophète, ravi en esprit, entend une grande voix qui est celle de Dieu, et qui lui ordonne d'écrire ce qu'il verra, afin de l'envoyer aux sept Eglises d'Asie: Ephèse, Smyrne, Pergame, Thyatin, Sardes, Philadelphie et Laodicée; puis, se tournant, il voit sept étoiles et sept chandeliers d'or, qui sont les images des sept évêques et des sept Eglises; au milieu est le Fils de l'homme qui dicte à Jean ce qu'il faut écrire à l'ange de chaque Eglise. Ces sept messages, à part quelques différences peu essentielles, roulent sur le même thème : il faut être plus fidèle que jamais.

— *Seconde vision.* — Le ciel est ouvert, un son de trompette s'est fait entendre; un trône céleste est décrit, sur lequel quelqu'un est assis, et qui est soutenu par quatre animaux pleins d'yeux et ayant six ailes; ces quatre animaux ne cessent de répéter : Saint, trois fois saint le Seigneur Dieu tout-puissant, qui était, qui est et qui sera. Autour du trône sont vingt-quatre vieillards qui se prosternent, en jetant leurs couronnes et glorifiant le Créateur; au-devant, sept lampes ardentes qui sont les sept esprits de Dieu. Dans la main droite de celui qui est sur le trône, Jean remarque un livre fermé de sept sceaux : c'est le livre de l'avenir que tout le monde ignore, mais que le *lion de Juda*, l'*agneau immolé* (Jésus, doux et vaillant, est figuré par le lion et l'agneau) va ouvrir, en vertu du droit qu'il a reçu. Les sept sceaux sont ouverts l'un après l'autre, et chacun d'eux donne lieu à l'apparition d'un sinistre présage, ou bien à quelque mesure préparatoire aux grandes scènes qui vont se dérouler. C'est en ce moment que défilent devant les yeux du prophète les quatre fameux cavaliers de l'*Apocalypse* qui symbolisent la conquête, la guerre, la famine et la peste. D'abord, c'est le cavalier au cheval blanc, auquel on donne une couronne, et qui part vainqueur pour vaincre encore; puis, le cavalier au cheval couleur de feu, auquel on donne une grande épée, et qui a reçu le pouvoir de bannir la paix de la terre et de pousser les hommes à s'entr'égorger; ensuite, le cavalier au cheval noir, qui porte une balance en sa main et répand la famine; enfin, le cavalier au cheval pâle, qui s'appelle la Mort, et qui fait périr le quart des habitants de la terre par l'épée, par la famine, par la maladie et sous la dent des bêtes. L'ouverture du cinquième sceau fait paraître, sous l'autel, les âmes des martyrs qui prient pour leurs frères encore vivants; celle du sixième montre la terre qui est ébranlée dans ses fondements, le soleil qui s'obscurcit, la lune qui devient sanglante, les étoiles qui tombent à terre comme les figues d'un figuier secoué par le vent. Nous arrivons au septième sceau; au moment où il va être ouvert, un temps d'arrêt a lieu, que les anges mettent à profit pour marquer au front les Israélites fidèles du signe qui les préservera de l'épouvantable tribulation qui s'apprête. Le terrible sceau s'ouvre enfin; le prophète voit défiler les sept archanges, *munis de trompettes; chacun d'eux* en sonne à son tour; les six premières nous font assister à une répétition des plaies d'Egypte. Avant que le bruit de la septième se fasse entendre, un ange apparaît, un pied sur la terre, un autre sur la mer, et jure qu'il n'y aura plus de temps; cet ange porte, dans sa main, un petit livre que le prophète doit dévorer. Jean le trouve doux à la bouche et amer au ventre. Enfin la septième trompette sonne; elle annonce que les royaumes de ce monde sont désormais à Dieu et à son Christ, lequel régnera dans les siècles des siècles.

— *Troisième vision.* — Le prophète voit une femme revêtue du soleil, avec la lune sous ses pieds et couronnée d'étoiles. Elle est tourmentée des douleurs de l'enfantement. En même temps s'allonge dans le ciel un immense serpent couleur de feu, ayant sept têtes et dix cornes, et sur ses têtes sept diadèmes. C'est ce dragon qui doit désormais remplir le premier rôle dans le drame; c'est le grand adversaire, l'éternel séducteur Satan; dans la folle ambition de détrôner Dieu, il fait la guerre d'abord aux anges dans le ciel; vaincu par l'archange Michel, expulsé du ciel, il va continuer ses sombres machinations sur la terre. Il commence par poursuivre avec fureur la femme; celle-ci lui échappe en se réfugiant au désert; ce que voyant, le monstre s'en va faire la guerre aux enfants de Dieu dispersés sur la terre. Alors le prophète voit surgir de la mer une bête gigantesque à laquelle Satan a donné son pouvoir, car elle a comme lui sept têtes et dix cornes; de plus, elle a dix diadèmes sur les cornes et des noms de blasphèmes sur les têtes. Une de ces têtes est blessée à mort, puis guérie, et toute la terre, dans l'admiration, suit cette bête et se prosterne devant elle. A côté d'elle vient se ranger un autre animal, ayant deux cornes comme l'agneau, mais parlant comme le dragon; cette seconde bête fait adorer la première, dont elle fait porter à tous le caractère dans la main droite et sur le front. Personne ne peut acheter ni vendre sans avoir ce caractère, *ou le nom de la grande bête, ou le nombre de son nom; or, ce nombre est celui d'un homme, et ce nombre est* 666. Voici maintenant la fin de la troisième vision : l'Agneau paraît debout sur la montagne de Sion avec ses disciples, qui chantent le cantique nouveau en s'accompagnant de leurs harpes, tandis qu'un ange vole à travers les cieux portant l'éternel Evangile, et somme les habitants de la terre de donner gloire à Dieu seul. En même temps un autre ange survient qui s'écrie : *Tombée, tombée, la grande Babylone.* Deux autres anges, serviteurs de l'ire divine, sont armés de faux pour moissonner et vendanger la terre; cette moisson et cette vendange implacables font, sur une étendue de mille six cents stades autour de la ville sainte, couler le sang en telle abondance, que les chevaux y sont plongés jusqu'aux freins.

— *Quatrième vision.* — Dans le ciel est ouvert un temple; sept anges en sortent vêtus de lin avec des ceintures d'or; ils ont sept coupes pleines de la colère du Dieu vivant. A l'effusion de la première coupe, un ulcère malin envahit les serviteurs de la bête; l'effusion de la deuxième et de la troisième se fait dans la mer, dans les fleuves et les sources, dont l'eau se change en sang. La quatrième coupe est versée sur le soleil, qui brûle les habitants de la terre; la cinquième sur le trône de la bête; la sixième sur l'Euphrate, qui se dessèche pour livrer passage aux rois de l'Orient; enfin le septième ange verse sa coupe dans l'air. Alors sort de toutes parts une grande voix qui dit : *C'en est fait.* Et au bruit effroyable de mille tonnerres, la grande Babylone est réduite en cendres.

— *Cinquième vision.* — Le prophète voit sur un cheval blanc celui qui juge et combat, le Christ; il est suivi des armées célestes. Mais il n'a pas même à combattre : la parole qui sort de sa bouche est une épée tranchante qu'il n'a qu'à diriger sur la bête et son armée pour qu'elles soient exterminées. Dès qu'il a paru dans sa tranquillité sereine, un ange convie tous les oiseaux de proie qui volent sous les cieux à venir se rassasier des innombrables cadavres qui vont joncher la terre. La bête et son faux prophète sont saisis et jetés vivants dans l'étang de soufre et de feu où ils resteront éternellement.

— *Sixième vision.* — Alors commence le règne de mille ans pendant lequel Satan sera lié et plongé dans l'abîme, tandis que les apôtres, les saints et les martyrs, ceux qui ont résisté à la bête, ressusciteront et régneront paisiblement avec le Christ sur la terre purifiée. La période de mille ans écoulée, Satan, délié, sort de sa prison, va rassembler aux quatre coins du monde les nations (Gog et Magog) pour livrer assaut à la ville sainte. Mais le feu du ciel les dévore, et le diable es jeté cette fois, pour toujours, dans l'océan de feu.

— *Septième et dernière vision.*—Après cette défaite absolue, définitive de l'erreur et du mal, un des sept anges aux sept coupes montre à Jean la fiancée de l'Agneau, parée comme pour le jour de ses noces. C'est la Nouvelle Jérusalem, dans laquelle Dieu et le Christ habiteront avec les justes, où il n'y aura plus ni mort, ni larmes, ni lamentations, ni tristesse. Le prophète en décrit avec complaisance les dimensions, les merveilles, les murs de diamant, les maisons d'or pur, les douze portes qui sont autant de perles d'une colossale grosseur. « Et je n'y vis pas de temple, ajoute-t-il, car c'est le Seigneur Dieu tout-puissant qui *en est le temple.* »

— *Conclusion.* — L'*Apocalypse* se termine par une exhortation à ne pas faiblir devant la persécution : *car voici venir le jugement qui rendra à chacun selon ses œuvres;* et par une affirmation de la vérité de tout ce qu'on vient de lire : *Quiconque retranchera à la prophétie de ce livre sera retranché du livre de vie et de la ville sainte.*

Voilà l'*Apocalypse*, voilà ce livre étrange, dont les mystérieux oracles ont été commentés de façons si diverses, où tant de générations ont cherché, souvent réussi, à reconnaître leur propre temps, et qui a joué, il faut le dire, un si grand rôle dans l'histoire des aberrations de l'esprit humain. Un tel livre, avec son obscurité, son lyrisme, ses images violentes, ne pouvait trouver grâce devant un siècle aussi amoureux de clarté et de bon sens, aussi éloigné du mysticisme, tranchons le mot, aussi peu poétique que le XVIIIe siècle. Le moyen de trouver quelque beauté, quelque grandeur dans ce qui avait donné lieu à tant d'interprétations plus ou moins absurdes! Voltaire s'égaye de l'ouvrage et des commentaires. « Deux grands hommes, dit-il, ont commenté l'*Apocalypse* dans le XVIIe siècle : Newton, à qui une pareille étude ne convenait guère; Bossuet, à qui cette entreprise convenait davantage. Le premier, par ses commentaires, consola la race humaine de la supériorité qu'il avait sur elle, et l'autre réjouit ses ennemis. Les catholiques et les protestants ont tous expliqué l'*Apocalypse* en leur faveur; et chacun y a trouvé tout juste ce qui convenait à ses intérêts. Ils ont surtout fait de merveilleux commentaires sur la grande bête à sept têtes et à dix cornes... Bossuet trouve que cette bête était évidemment l'empereur Dioclétien. Grotius croyait que c'était Trajan. Un curé de Saint-Sulpice, nommé La Chétardie, prouve que la bête était Julien. Jurieu prouve que la bête est le pape. Un prédicant a démontré que c'est Louis XIV. Un bon catholique a démontré que c'est le roi d'Angleterre, Guillaume. Il n'est pas aisé de les accorder tous. Il y a eu de vives disputes concernant les étoiles qui tombèrent du ciel sur la terre, et touchant le soleil et la lune qui furent frappés à la fois de ténèbres dans leurs troisièmes parties. Il y a eu plusieurs sentiments sur le livre que l'ange fit manger à l'auteur de l'*Apocalypse*, lequel livre fut doux à la bouche et amer dans le ventre. Jurieu prétendait que les livres de ses adversaires étaient désignés par là; et on rétorquait son argument contre lui. On s'est querellé sur ce verset : J'entendis une voix dans le ciel, comme la voix des grandes eaux, etc. Il est clair qu'il valait mieux respecter l'*Apocalypse* que la commenter. »

Longtemps livrée aux interprétations contradictoires des passions religieuses, puis persiflée par l'ironie voltairienne, l'*Apocalypse* a été, de la part des critiques contemporains, l'objet d'études qui ont enfin abouti à dissiper l'obscurité, et à trouver la clef de cette composition bizarre. Nous savons aujourd'hui que l'*Apocalypse* n'est pas un livre exceptionnel, mais un brillant spécimen de tout un genre littéraire dont les productions abondent avant et après elle, depuis le livre de Daniel, qui ouvre la série dans le IIe siècle avant notre ère, jusqu'au IVe siècle et même au delà; que toutes ces *apocalypses* ou *révélations*, soit juives, soit chrétiennes, présentent entre elles de nombreuses analogies et s'expliquent l'une par l'autre; que leur but est toujours de montrer dans les événements contemporains la symétrie interne qui les rattache à un plan divin, gouvernant l'histoire et permettant de prévoir ce qui va bientôt arriver; que, sous ce rapport, elles peuvent être considérées comme autant d'essais de ce que nous entendons par la philosophie de l'histoire. « L'œuvre qui porte le nom d'*Apocalypse*, dit M. Albert Réville, fixe la fin de l'ordre de choses dans lequel vivent l'auteur et les lecteurs à trois ans et demi après le moment où elle est écrite. Alors Jésus-Christ viendra pour mettre fin à la sanglante domination de l'Antechrist, et faire régner les siens avec lui sur le monde renouvelé. L'Antechrist a déjà paru : c'est Néron en personne, dont le nom est mystérieusement désigné par le fameux chiffre de la bête, 666... (V. ANTECHRIST.) La prophétie de Pathmos porte donc sa date avec elle. Elle a dû être écrite dans les mois qui ont suivi la mort de Néron et précédé l'avénement de Vespasien. Comme un grand nombre de ses contemporains, l'auteur croit que Néron n'a disparu que pour un temps, et que, caché quelque part, au fond de l'Asie, il va revenir avec une armée orientale pour saccager Rome et persécuter les chrétiens... Dans ce livre donc, le diable, l'empire, l'empereur, les lois, les coutumes, la religion païenne, tout cela ne forme qu'un bloc de personnes et de choses également détestables, également maudites. Jamais haine plus vigoureuse n'a trouvé pour s'exhaler d'accents plus formidables. » Ailleurs le même écrivain déclare qu'on n'a jamais écrit de livre plus révolutionnaire que l'*Apocalypse*.

Un mot sur la question de l'authenticité de l'*Apocalypse*. La date du livre est connue, mais quel est l'auteur? Est-ce l'apôtre saint Jean, comme le soutiennent les catholiques et les protestants traditionnalistes? L'extrême gauche de la critique, l'école de Tubingue, se range à cette opinion. On avait depuis longtemps posé ce dilemme : ou le quatrième évangile, ou l'*Apocalypse*, est de l'apôtre saint Jean; mais il est impossible que les deux livres proviennent du même auteur. La nécessité de sacrifier l'un faisait rejeter l'authenticité de l'*Apocalypse*, parce que celle de l'Evangile paraissait beaucoup plus nécessaire. L'école de Tubingue n'hésite pas à affirmer que des deux livres, le seul qui puisse avoir saint Jean pour auteur est l'*Apocalypse*, parce qu'elle remonte évidemment, par la date et le contenu, aux temps apostoliques, tandis que l'Evangile appartient à une époque ultérieure du développement de la pensée chrétienne.

Quant à la canonicité de l'*Apocalypse*, elle ne fut point généralement admise dans l'Eglise grecque jusqu'à la fin du IVe siècle. Eusèbe, saint Epiphane et saint Jérôme l'attestent, et les catalogues des livres saints dressés par le concile de Laodicée, par saint Grégoire de Nazianze, par saint Cyrille de Jérusalem, ne comprennent pas l'*Apocalypse*. Ce fut le troisième concile de Carthage, en 397, qui l'inséra dans le canon des Ecritures, c'est-à-dire au nombre des livres inspirés, ainsi que l'avait admis déjà l'Eglise d'Occident. Les Alogiens, les Marcionites, les Cerdoniens et Luther, ont rejeté l'autorité de l'*Apocalypse*. Scaliger s'est trompé en avançant qu'elle avait été écrite en hébreu et non en grec.

Apocalypse (SUJETS TIRÉS DE L'). B.-arts. L'*Apocalypse* semble avoir été écrite tout exprès pour satisfaire le goût du merveilleux et du fantastique, qui devint l'une des passions dominantes du moyen âge. Ce fut sans doute ce livre étrange qui inspira aux artistes de cette époque les allégories bizarres, incohérentes, que nous retrouvons dans la plupart de leurs compositions peintes ou sculptées. (V. ALLÉGORIES.) Les mosaïstes appelés par Charlemagne pour décorer la cathédrale d'Aix-la-Chapelle, choisirent dans l'*Apocalypse* le sujet de la coupole centrale : ils représentèrent le Christ assis sur un trône au milieu d'un arc-en-ciel circulaire, et au-dessous de lui les vingt-quatre vieillards, vêtus de blanc et portant à la main des couronnes d'or, qu'ils lui présentaient, après s'être levés de leurs siéges. Suivant M. Albert Lenoir, les vieillards n'étaient qu'au nombre de douze, et figuraient peut-être les apôtres; mais l'ensemble de la composition ne laisse pas de doute sur l'intention du mosaïste. C'était là, du reste, un sujet traditionnel et qui se reproduisit fréquemment sous le pinceau des miniaturistes et sous le ciseau des maîtres de pierre. Une miniature d'un évangéliaire du XIe siècle, conservée à la bibliothèque de Munich, en offre une représentation où la fantaisie de l'artiste s'est donné pleine carrière. Au centre de la composition, devant un arbre, dont il tient une branche de la main gauche, est le Christ, enfermé dans un arc-en-ciel elliptique; dans la droite est le globe, symbole de la toute-puissance. L'arbre a des feuilles en forme de champignons, et des fruits rouges de petite dimension. Ce n'est pas, comme l'a cru M. Waagen, l'arbre de la science, mais « l'arbre de vie, qui, selon l'*Apocalypse* (ch. XXII), donne du fruit douze fois par an, et dont les feuilles servent à rendre la santé aux nations. » Dans l'intérieur de l'arc-en-ciel se trouvent encore quatre figures allégoriques : le Soleil, une tête rouge ornée de rayons; la Lune, bleue, avec le croissant; le Ciel, une tête de vieillard d'une teinte gris-bleu; la Terre, une figure brune de femme, demi-nue et tenant le tronc de l'arbre. Extérieurement se dessinent les quatre symboles des évangélistes portés par quatre sirènes : ces dernières, comme l'explique le texte, personnifient les quatre fleuves du paradis, qui alimentent tous les fleuves de la terre. L'arc-en-ciel, « qui à la vue paraissait comme un émeraude, » est formé de bandes de diverses nuances; mais le vert domine. Les peintures de la voûte du transept de la cathédrale de Brunswick, exécutées au commencement du XIIIe siècle, représentent le Christ et la Vierge, sur leur trône; figures de proportions colossales, auprès desquelles se tiennent deux anges et les vingt-quatre vieillards.

L'*Apocalypse* est interprétée plus fidèlement dans une série de tableaux que l'empereur Charles IV (1348-1378) fit peindre dans son château de Karlstein, en Bohême : M. Waagen signale comme des ouvrages d'une conception grandiose et d'une exécution admirable pour l'époque, la Vierge poursuivie par le dragon qui avait *sept têtes et dix cornes* (ch. XII), et la Vierge à qui Dieu avait donné les deux ailes d'un grand aigle pour s'enfuir dans le désert (ch. XIV).

Dans l'église de la Sainte-Croix, à Prague, on voit les deux sujets suivants également empruntés à l'*Apocalypse* et peints dans le même temps : l'adoration de l'Agneau par les vingt-quatre vieillards, et l'Eternel assis sur son trône, au milieu d'un losange, entouré du chœur des anges, et tenant les sept étoiles dans une main, le livre aux sept sceaux dans l'autre.

Tous les ouvrages que nous venons de citer ont été exécutés en Allemagne, où l'amour du fantastique prit de bonne heure un développement excessif. En France, une des productions les plus intéressantes qu'ait inspirées l'*Apocalypse*, est une peinture murale de la crypte de la cathédrale d'Auxerre, qui représente le Verbe monté sur un cheval blanc, ayant une épée à la main, et entouré de quatre anges également à cheval et armés (ch. XIX). Cette peinture date du XIIIe siècle. L'église de Saint-Etienne, à Bologne, possède un tableau de la même époque, que Lanzi croit l'œuvre d'un artiste formé à l'école byzantine, et qui figure l'*Adoration de l'Agneau*, telle qu'elle est décrite dans le livre de Jean. Vasari nous apprend que Giotto peignit, en 1325, dans l'église de Sainte-Claire, à Naples, les mystères de l'*Apocalypse*, et qu'il y introduisit des épisodes qui lui avaient été suggérés par le Dante. Les Van Eyck n'interprétèrent pas avec moins de liberté le texte de l'apôtre lorsqu'ils peignirent, au milieu d'un immense paysage, l'agneau mystique, debout sur un autel et adoré par les anges, les martyrs et les saints. (V. AGNEAU.) Il faut arriver jusqu'à Albert Dürer pour trouver une traduction à la fois exacte et saisissante des fantaisies du solitaire de Pathmos : les quinze gravures dans lesquelles le célèbre artiste a représenté les principales scènes de l'*Apocalypse* méritent que nous leur consacrions un article spécial. (V. ci-après.) C'est encore un Allemand, M. de Cornélius, qui, de nos jours, a repris ces sujets étranges pour en orner les murs des portiques du Campo-Santo de Berlin; son œuvre a droit également à une mention particulière. (V. ci-après.)

Apocalypse (L'), suite de quinze gravures sur bois, par Albert Dürer, publiées en 1498, avec un texte allemand, et en 1511, avec un texte latin et ce titre : *Apocalipsis cum figuris.* Ces gravures, où un profond sentiment du

mysticisme apocalyptique s'allie à une exécution pleine de verve, comptent au nombre des plus belles conceptions d'Albert Dürer. « On ne peut en apprécier d'une manière complète la valeur élevée, dit M. Waagen, qu'autant qu'on a acquis une connaissance étendue des représentations en général médiocres et souvent monstrueuses qui traduisent, dans les manuscrits des premiers temps, l'étrange impression que ce livre produisait sur l'esprit du moyen âge. N'ayant à peine que vingt-sept ans, Dürer, tout à la fin du moyen âge, nous met encore sous les yeux, avec une merveilleuse puissance d'imagination et de la manière la plus saisissante, ces visions immenses, sans mesure et sans limites. » Les deux premières gravures, représentant, l'une saint Jean écrivant l'*Apocalypse* et la Vierge tenant l'enfant Jésus, l'autre le martyre de saint Jean, servent en quelque sorte de frontispice au recueil. Voici quels sont les autres sujets : 1° Le Christ, figure importante par son attitude et par le jet des draperies, est assis sur l'arc-en-ciel; il tient les sept étoiles dans sa main droite, et le livre aux sept sceaux dans la gauche; un glaive à deux tranchants sort de sa bouche; à ses pieds, au milieu des sept chandeliers d'or, saint Jean est à genoux (ch. I); 2° L'Eternel est sur son trône, ayant autour de lui l'Agneau aux sept cornes et aux sept yeux, les quatre animaux, symboles des évangélistes, et les vingt-quatre vieillards, dont l'un invite saint Jean à monter au ciel (ch. IV); au-dessous un beau paysage; 3° Ouverture des quatre premiers sceaux : quatre cavaliers, galopant côte à côte, portent sur la terre la désolation et la mort (ch. VI); c'est une des plus belles pages du recueil; les quatre fléaux personnifiés se précipitent avec une soudaineté effrayante et une fougue implacable; leurs montures, d'une maigreur fantastique, foulent aux pieds les hommes épouvantés; 4° Ouverture du cinquième et du sixième sceau : des anges distribuent des robes blanches aux martyrs, qui demandent vengeance de leur sang; les étoiles tombent du ciel sur les rois de la terre, les princes, les chefs d'armée, les riches, qui cherchent inutilement un refuge dans le creux des montagnes (ch. VI); ici encore l'artiste a déployé une énergie et une verve extraordinaires; 5° Quatre anges retiennent les quatre vents représentés par des figures soufflant aux quatre points cardinaux; un autre ange, tenant d'une main un calice et de l'autre un pinceau, marque au front les serviteurs de Dieu (ch. VII); 6° Les élus, vêtus de robes blanches et tenant des palmes à la main, bénissent Dieu (ch. VII); 7° Ouverture du septième sceau : Dieu distribue à ses anges les sept trompettes; au bruit des cinq premières trompettes, divers fléaux s'abattent sur la terre, en même temps qu'un grand aigle, du bec duquel s'échappe ce mot répété : *Ve, ve, ve*, écrit en lettres gothiques, et qui signifie : Malheur! malheur! malheur! (ch. VIII); 8° Sixième trompette : cavaliers montés sur des chevaux à tête de lion, et au-dessous quatre anges d'une taille colossale, massacrant avec une ardeur impitoyable les puissants de la terre; composition grandiose et terrible (ch. IX); 9° L'ange, revêtu d'une nuée, ayant des jambes en forme de colosse, et tenant un pied sur la terre et l'autre sur la mer, donne un livre à saint Jean et lui commande de le manger (ch. X); Dürer seul était capable de traduire cette bizarre vision sans tomber dans le grotesque; 10° Une femme revêtue du soleil, ayant la lune sous ses pieds et une couronne de douze étoiles sur la tête, enfante un fils qui doit gouverner toutes les nations (ch. XII); 11° Combat des bons et des mauvais anges (ch. XII); l'archange Michel, dans une attitude majestueuse, plonge une lance qu'il tient des deux mains dans la gueule de Satan; trois autres anges, dont deux ont des épées et le troisième un arc, exterminent les compagnons du diable; la fantaisie germanique n'a jamais produit de démons plus laids, plus effroyables; 12° La bête à sept têtes et à dix cornes, et la bête qui avait deux cornes comme l'agneau et qui parlait comme le dragon, sont adorées par les hommes (ch. XIII); 13° L'agneau sur la montagne de Sion (ch. XIV); 14° Babylone, la grande prostituée, « tenant à la main une coupe d'or pleine des abominations et des ordures de sa vie impudique, » est assise sur la bête aux sept têtes; des gens de diverses conditions sont en admiration devant elle; dans le haut, des anges versent les coupes de la colère céleste; des cavaliers s'élancent des nuages pour ravager le monde (ch. XV à XVIII); 15° Un ange, tenant à la main une grande chaîne et la clef de l'abîme, enferme Satan pour mille ans; un autre ange montre à saint Jean, du haut d'une montagne, la Jérusalem céleste, la cité aux douze portes et aux murs enrichis de pierres précieuses.

Les gravures que nous venons de décrire ont été reproduites très-exactement par Jérôme Greef, de Francfort, et imprimées avec un texte allemand, à Strasbourg, en 1502.

Apocalypse (SCÈNES DE L'), fresques des portiques du Campo-Santo de Berlin, peintes par M. Pierre de Cornélius. Deux des cartons de cette vaste composition, comprenant chacun trois compartiments, une lunette, un tableau et une prédelle, ont figuré à l'Exposition universelle de 1855. La lunette du premier carton représente les sept anges versant les coupes de la colère de Dieu sur la terre et les eaux : ces sept figures, suspendues en l'air, exécutent les vengeances du maître avec l'impassibilité terrible du destin; mais leur musculature puissante rappelle un peu trop la musculature des anges que Buonarotti a placés dans son *Jugement dernier*. La destruction du genre humain par l'envoi des quatre cavaliers, la Peste, la Famine, la Guerre et la Mort, tel est le sujet du tableau. Voici en quels termes M. Théophile Gautier décrit cette composition, qui passe à bon droit pour un des plus beaux ouvrages de Cornélius : « Le premier cavalier qui s'élance monté sur un cheval blanc, porte un costume d'une barbarie orientale; ses traits, écrasés comme ceux des Ethiopiens, sont convulsés par une exaltation hideuse; il flaire les victimes que Dieu lui livre; il décoche une flèche, et sur son dos sonne un carquois plein de dards empoisonnés. C'est la Peste. Le second cavalier enfourche un cheval noir; il est vieux, chauve, affreusement décharné; ses cuisses plates, ses genoux osseux, pressent les flancs maigres de sa monture, et sa main disséquée élève des balances, signifiant que le blé se vendra au poids de l'or. Ce vieillard macabre, c'est la Famine. Le troisième cavalier, qui monte le cheval roux, manie avec un mouvement d'une violence et d'une furie incroyable une grande épée à deux mains, semblable à celles du moyen âge; il est jeune, et sa draperie flottante permet d'apercevoir une musculature athlétique; ses cheveux hérissés par le vent de la course, ses sourcils contractés, sa bouche arquée à ses coins, donnent à sa physionomie une implacabilité fatale... C'est la Guerre. Le quatrième cavalier serre de ses rotules pointues comme des éperons les côtes du cheval pâle; sa peau parcheminée dessine hideusement les saillies du squelette, et sur son masque camard voltige le ricanement sardonique du néant; ses bras décharnés manœuvrent une large faux, et de ses épaules anguleuses pend, comme un suaire, un lambeau de draperie. C'est la Mort. La cavalcade insensée passe comme l'ouragan sur la foule éperdue, qui se précipite et se renverse en toutes sortes d'attitudes de stupeur, d'épouvante et de désespoir... Au-dessus de la cavalcade volent dans le ciel, chauves-souris du crépuscule de l'*Apocalypse*, des visions difformes et monstrueuses, plus laides, plus terribles que tous les diables dont le Dante a peuplé son cauchemar en spirale... Il y a dans cette composition une grandeur sinistre tout à fait en harmonie avec le sujet. Le dessin âpre, l'anatomie sèche, la facture rude du maître, ajoutent à l'effet de cette scène terrible. » Ce tableau possède assurément des qualités peu communes et qu'il y aurait injustice à ne pas reconnaître; mais peut-être l'aurait-on moins loué si on l'eût rapproché de l'admirable gravure de Dürer représentant le même sujet, et dont M. de Cornélius s'est efforcé de reproduire le caractère grandiose. L'autre composition s'éloigne davantage de l'interprétation du vieux maître de Nuremberg : elle représente, dans la partie supérieure, Satan précipité par l'ange qui tient la clef de l'abîme, tandis qu'un autre ange montre à l'apôtre la nouvelle Jérusalem. Au-dessous, la Jérusalem céleste, coiffée d'une couronne murale et vêtue d'une longue robe, descend, portée par douze anges, vers un rivage où sont groupés des vieillards, des femmes et des enfants. Les quatre petits sujets peints dans les prédelles représentent les œuvres de la charité chrétienne : la composition en est calme et poétique.

APOCALYPTIQUE adj. (a-po-ka-li-pti-ke — rad. *Apocalypse*). Qui appartient à l'Apocalypse, qui lui ressemble, qui s'y rapporte : *Commentaire* APOCALYPTIQUE. *Sujet* APOCALYPTIQUE. *Vision* APOCALYPTIQUE. *Le livre de Daniel doit être classé en tête de la littérature* APOCALYPTIQUE. (Renan.) *On entend par vues* APOCALYPTIQUES *l'ensemble d'attentes et de croyances dont la foi au Messie à venir formait le centre.* (A. Réville.) ‖ Qui est décrit symboliquement dans l'Apocalypse : *La bête* APOCALYPTIQUE. *Les animaux* APOCALYPTIQUES *se retrouvent dans la plupart des monuments du moyen âge. Les chapiteaux chargés de figures chimériques, d'animaux* APOCALYPTIQUES, *semblent appartenir à l'art du* XIe *siècle.* (V. Hugo.) *Le style gothique s'entend à merveille avec les gargouilles, les animaux* APOCALYPTIQUES *et autres.* (Th. Gaut.)

— *Auteur apocalyptique*, Auteur, écrivain qui a commenté l'Apocalypse, qui a tenté de l'expliquer : *Newton et Bossuet sont les meilleurs de tous les auteurs* APOCALYPTIQUES. ‖ Se dit surtout des écrivains qui mettent de l'obscurité dans leur style. ‖ *Style apocalyptique*, Style obscur, trop allégorique. ‖ *Nombre apocalyptique.* Se dit du mystérieux chiffre 666, dont il est question dans l'Apocalypse.

— Par ext. Fantastique : *Sujet* APOCALYPTIQUE. *Description* APOCALYPTIQUE.

— Familièrem. *Bête de l'Apocalypse* ou *apocalyptique*, Ce qui offre quelque chose d'obscur, de mystérieux, de redoutable : *Pour la première fois, je me trouvais en face du Minotaure, de la bête* APOCALYPTIQUE *qui a nom contrainte par corps, dont la tête commence par un papier timbré, et dont la queue se termine par un verrou bouclé.* (Nadar.)

APOCAPNISME s. m. (a-po-ka-pni-sme — du gr. *apo*, sur; *kapnos*, fumée). Méd. Fumigation aromatique.

APOCARITE. V. APOCHARITE.

APOCARPE adj. (a-po-kar-pe — du gr. *apo*, sur; *karpos*, fruit). Bot. Se dit d'une mousse dont la capsule, presque sessile, touche à la plante même et est recouverte par les feuilles.

APOCARPÉ, ÉE (a-po-kar-pé — du gr. *apo*, particule marquant séparation, et *karpos*, fruit). Bot. Se dit par opposition à *syncarpé*. Fruits provenants de plusieurs ovaires libres renfermés dans une même fleur.

APOCATASTASE s. f. (a-po-ka-ta-sta-ze — du gr. *apo*, loin de; *kata*, sur, et *staô*, j'établis). Nom par lequel les anciens philosophes grecs désignaient le mouvement de la nature, et l'action des forces qui y entretiennent l'accord et la régularité.

— Astron. Révolution périodique qui, selon d'anciens auteurs, ramène les astres au point d'où ils sont partis.

— Théol. Retour à la perfection primitive, accomplissement final des promesses de Dieu. Le mot *apocatastase*, emprunté aux *Actes des Apôtres*, a donné naissance, au commencement du XVIIIe siècle, à l'hérésie de Jean-Guillaume Péters, qui prétendait qu'après un certain laps de temps les choses redeviendraient au point où elles se trouvaient avant l'introduction du péché dans le monde, et que les réprouvés recevraient alors leur pardon.

APOCATASTATIQUE adj. (a-po-ka-ta-sta-ti-ke — rad. *apocatastase*). Qui a rapport à l'apocatastase : *Révolution* APOCATASTATIQUE. *Discussions* APOCATASTATIQUES.

APOCATHARSIE s. f. (a-po-ka-tar-sî — du gr. *apo*, de; *kathairô*, je purge). Anc. méd. Purgation quelconque.

APOCATHARTIQUE adj. (a-po-ka-tar-ti-ke — rad. *apocatharsie*). Anc. méd. Se disait des substances purgatives.

APOCELLE s. m. (a-po-sè-le — du gr. *apokellô*, j'écarte). Entom. Genre de coléoptères pentamères brachélytres, renfermant trois espèces, qui habitent l'Amérique.

APOCÉNOSE s. f. (a-po-sé-nô-ze — du gr. *apo*, de; *kenoô*, je vide, je purge). Méd. Flux morbide quelconque, évacuation sans irritation.

APOCHARITE ou **APOCARITE** s. m. (a-po-ka-ri-te — du gr. *apo*, de; *charis*, grâce). Hist. ecclés. Membre d'une secte chrétienne du IIIe siècle. Les apocharites prétendaient que l'âme humaine participe de la nature divine.

APOCHYLISME s. m. (a-po-ki-li-sme — du gr. *apo*, de; *chulos*, suc). Anc. pharm. Suc végétal épaissi, appelé autrement *rob*.

APOCHYME s. m. (a-po-ki-me — du gr. *apochuma*; formé de *apo*, de; *chuô*, je fonds). Goudron détaché des navires qui ont tenu la mer.

APOCINOS s. m. (a-po-si-noss — du gr. *apo*, de; *kineô*, je meus). Antiq. gr. Sorte de danse dont on ne connaît plus que le nom.

APOCLÉE s. f. (a-po-klé — du gr. *apokleiô*, je ferme). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des tanystomes, renfermant deux espèces, qui habitent l'Egypte.

APOCLÈTE s. m. (a-po-klè-te — du gr. *apo*, de; *kleiô*, je récite). Hist. anc. Chez les Etoliens, Nom donné à des sénateurs qui formaient une espèce de conseil d'Etat.

APOCO s. m. (a-po-ko — de l'ital. *a*, 3e pers. du v. *avere*, avoir, et *poco*, peu). Homme de peu d'esprit, de peu de sens : *Ce n'est qu'un* APOCO. *Il parle comme un* APOCO. *On le traite d'*APOCO. (Acad.) ‖ Au pl. des APOCO.

> ... Mon moqueur, par son critique écho,
> Traitait ainsi nos chantres d'*apoco*.
> LAMOTTE.

APOCOLOCYNTHOSE. V. APOKOLOKYNTHOSE.

APOCONYME s. m. (a-po-co-ni-me — du gr. *apocopê*, retranchement; *onuma*, nom). Bibliogr. Nom particulier donné à certaines lettres initiales.

APOCOPE s. f. (a-po-ko-pe — du gr. *apokopê*; formé de *apo*, hors de; *koptô*, je coupe). Gramm. Retranchement d'une lettre ou d'une syllabe à la fin d'un mot. C'est par apocope qu'on dit *grand'mère*, *grand'messe*, *grand'rue*, pour *grande mère*, *grande messe*, *grande rue* : *L'*APOCOPE *est une figure qui change le matériel primitif d'un mot par une soustraction faite à la fin.* (Beauzée.)

— Les poëtes font souvent usage de l'apocope pour la facilité de la rime; ainsi ils écrivent : *je voi* ou *j'aperçoi*, *je di*, *je croi*, *encor*, au lieu de : *je vois* ou *j'aperçois*, *je dis*, *je crois*, *encore*.

— Chir. Fracture dans laquelle une partie de l'os a été enlevée. ‖ Se dit aussi simplement de toute blessure avec perte de substance.

— **Encycl.** L'*apocope* est, comme l'aphérèse, une figure de mots complétement étrangère à l'imagination et au sentiment; c'est surtout le peuple ignorant qui fait des *apocopes*, presque toujours sans le savoir, souvent aussi par négligence ou par une certaine paresse d'esprit qui lui fait trouver trop longs à prononcer les mots tels qu'il les entend dans la bouche des personnes plus instruites. Dans le passage d'une langue mère à une langue dérivée, l'*apocope* joue un rôle considérable, et c'est elle qui explique les changements qu'ont subis un très-grand nombre de mots latins pour devenir français. Ce ne fut pas sans une longue résistance que les bons habitants de nos campagnes, accoutumés aux sons rudes, mais brièvement significatifs des langues du Nord, se virent imposer des mots plus polis et plus doux, mais presque toujours beaucoup plus longs, parce que la douceur même du langage suppose la division des consonnes, et par conséquent la multiplication des syllabes. Souvent leur répugnance se manifesta par la suppression d'une syllabe tout entière; ils dirent *aliment* pour *alimentum*, *arc* pour *arcus*, *aspect* pour *aspectus*, *bon* pour *bonus*, *cas* pour *casus*, *cent* pour *centum*, *divin* pour *divinus*, *fatal* pour *fatalis*, *fort* pour *fortis*, *grabat* pour *grabatus*, *lac* pour *lacus*, *las* pour *lassus*, *main* pour *manus*, *mari* pour *maritus*, *mil* pour *milium*, *mur* pour *murus*, *nid* pour *nidus*, *nul* pour *nullus*, *obscur* pour *obscurus*, *patron* pour *patronus*, *quart* pour *quartus*, *sac* pour *saccus*, *sang* pour *sanguis*, *sénat* pour *senatus*, *sens* pour *sensus*, *sept* pour *septem*, *subit* pour *subitus*, *suc* pour *succus*, *tact* pour *tactus*, *tant* pour *tantum*, *tard* pour *tarde*, *tribut* pour *tributum*, *van* pour *vannus*, *vers* pour *versus*, *vin* pour *vinum*, etc. Ailleurs ils montrèrent leur tendance à abréger les mots par le retranchement d'une simple voyelle finale, ce qui suffisait souvent pour donner au mot une syllabe de moins; c'est ainsi qu'ils furent amenés à dire *diriger*, *finir*, *périr*, *polir*, *servir*, pour *dirigere*, *finire*, *perire*, *polire*, *servire*. Mais nous n'en finirions pas s'il fallait mentionner toutes les variétés d'*apocopes* qui peuvent servir à expliquer la formation même de notre langue; c'est là le côté savant du mot, pourrait-on dire, et c'est aux philologues qu'il appartient de l'examiner dans tous ses détails. Il nous reste maintenant à parler du rôle que joue encore l'*apocope* dans la langue toute formée; ce rôle est triple, et l'on peut distinguer trois sortes principales d'*apocopes* 1° l'*apocope grammaticale*, qui consiste dans la suppression, autorisée par l'usage, de certaines voyelles finales, comme dans les locutions *grand'mère*, *grand'messe*, *grand'pitié*, *grand'rue*, *à grand'peine* (on pourrait joindre à ces exemples tous ceux où l'usage oblige de faire une élision, comme *j'accepte*, *l'amour*, *s'asseoir*, etc.); 2° l'*apocope populaire* ou familière, qui consiste à ne pas prononcer la dernière syllabe dans une foule de mots pour rendre le discours plus rapide, comme lorsqu'on prononce *je l'veux* pour *je le veux*, *quoiqu' malin* pour *quoique malin*, *a vous vu* pour *avez-vous vu*, etc.; mais si ces *apocopes* sont souvent permises dans la prononciation, celles du moins qui ne portent que sur une syllabe muette, elles sont toujours interdites dans l'écriture, on ne peut se les permettre que dans les pièces de théâtre, lorsqu'on fait parler des personnages appartenant aux basses classes de la société; 3° enfin les *apocopes poétiques*, qui sont de véritables licences, et qui consistent à supprimer certaines lettres finales pour les besoins de la mesure ou de la rime; c'est ainsi qu'un poëte est libre de supprimer l'*e* muet qui termine *encore*, qu'il peut écrire *je croi* pour *je crois*, etc. Les exemples suivants feront parfaitement comprendre ce qu'il faut entendre par l'*apocope* à l'usage des poëtes :

> *Encor* si vous naissiez à l'abri du feuillage
> Dont je couvre le voisinage...
> LA FONTAINE.

> Portez à votre père un cœur où j'*entrevoi*
> Moins de respect pour lui que de haine pour moi.
> RACINE.

> Vis, superbe ennemi, sois libre et te *souvien*
> Quel fut et le devoir et la mort d'un chrétien.
> VOLTAIRE.

> Fais donner le signal, cours, ordonne et *revien*
> Me délivrer bientôt d'un fâcheux entretien.
> RACINE.

> Ce discours te surprend, docteur, je l'*aperçoi*.
> BOILEAU.

> Hélas! si vous saviez comme il était ravi,
> Comme il perdit son mal sitôt que je le *vi!*
> MOLIÈRE.

> Vizir, songez à vous, je vous en *averti*,
> Et sans compter sur moi prenez votre parti.
> RACINE.

> En les blâmant enfin, j'ai dit ce que j'en *croi*,
> Et tel qui me reprend en pense autant que moi.
> BOILEAU.

> Sachez que de céans j'en rabats de moitié,
> Et qu'il fera beau temps quand j'y mettrai le *pié*.
> MOLIÈRE.

> Je l'apporte en naissant, elle est écrite en moi,
> Cette loi qui m'instruit de tout ce que je *doi*.
> VOLTAIRE.

APOCOPÉ, ÉE adj. (a-po-ko-pé — rad. *apocope*). Gramm. Qui a subi une apocope : *Mot* APOCOPÉ. *Forme* APOCOPÉE. *Les formes modales du futur arabe sont en germe dans le futur* APOCOPÉ *des Hébreux.* (Renan.)

APOCOPTONE s. m. (a-po-ko-pto-ne — du gr. *apo*, loin de; *koptô*, je coupe). Entom. Genre de coléoptères tétramères longicornes, formé aux dépens des lamies, et dont l'espèce type habite les contrées chaudes de l'Amérique, où elle vit aux dépens des mimosa.

APOCRÉAS ou **APOCRÉOS** s. f. (a-po-kré-ass — du gr. *apo*, loin de; *kréas*, chair). Liturg. Se dit, dans l'Eglise grecque, de la semaine appelée Septuagésime dans l'Eglise latine : *L'usage de la viande est interdit pendant l'*APOCRÉAS, *ainsi que l'indique son nom.*

APOCRÉNATE s. m. (a-po-kré-na-te — rad. *apocrénique*). Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide apocrénique avec une base. Les *apocrénates* à base d'alcali sont noirs, incristallisables, solubles dans l'eau, insolubles dans l'alcool.

APOCRÉNIQUE adj. (a-po-kré-ni-ke — du

gr. *krênê*, source). Chim. Nom donné par Berzélius à un acide qu'il a extrait de l'eau minérale de Porla en Suède, et qui existe, selon lui, dans le terreau et dans les dépôts ocreux des eaux ferrugineuses. L'acide *apocrénique* est brun, peu soluble dans l'eau, plus soluble dans l'alcool anhydre, et d'une saveur fort astringente. Il se dissout immédiatement dans les acétates alcalins.

APOCRISIAIRE s. m. (a-po-kri-zi-è-re — du gr. *apo*, loin de; *krisis*, jugement). Hist. Dans le Bas-Empire, Officier chargé de porter les messages de l'empereur et d'intimer ses ordres. ‖ Plus tard, Chancelier, dignitaire chargé d'expédier les édits, les actes. ‖ Au moyen âge, Officier ecclésiastique qui avait sur le spirituel la même juridiction que le maire du palais sur le temporel. ‖ Sous Charlemagne, Le grand aumônier. ‖ Nonce du pape, député des évêques ou des abbés auprès des princes catholiques, pour traiter avec eux des affaires spirituelles ou temporelles sur lesquelles il s'élevait quelque difficulté. ‖ Dans quelques monastères, Celui qui avait la garde du trésor.

APOCRISIE s. f. (a-po-kri-zî — du gr. *apokrisis*, séparation). Méd. Evacuation des liquides en excès dans l'économie, ou des substances morbides, évacuation s'opérant par une sécrétion qui se manifeste sous forme de crise.

APOCROUSTIQUE adj. (a-po-krou-sti-ke — du gr. *apo*, loin de; *krouô*, je pousse). Anc. méd. Se disait des remèdes que l'on croyait propres à débarrasser l'économie des humeurs nuisibles.

APOCRYPHE adj. (a-po-kri-fe — du gr. *apokruphos*; formé de *apo*, qui marque l'éloignement, et *kruptô*, je cache). Qui est supposé, douteux, suspect : *Livre, ouvrage* APOCRYPHE. *Histoire* APOCRYPHE. *Écrivain, auteur* APOCRYPHE. *Alexandre, si l'anecdote n'est pas* APOCRYPHE, *conjura l'hiérophante de brûler la lettre.* (Volt.) *Nous appelons aujourd'hui* APOCRYPHES *les livres qui ne méritent aucune créance.* (Volt.) *Aux yeux de certains érudits, quelques-unes des* Catilinaires *ont paru suspectes ; d'autres, plus hardis, en ont condamné plusieurs comme* APOCRYPHES. (Mérimée.)

— S'applique particul. aux parties de l'Ancien et du Nouveau Testament dont l'authenticité n'a pas été suffisamment établie, et qui, en conséquence, ont été rejetées par l'Eglise : *Le troisième et le quatrième livres d'Esdras sont* APOCRYPHES. (Acad.) *On donna aussi le nom d'*APOCRYPHES *aux ouvrages forgés par les anciens hérétiques, et attribués par eux aux auteurs sacrés.* (Maury.)

— Par ext. Faux, controuvé : *Nouvelle* APOCRYPHE. *Ces mémoires ne sont pas* APOCRYPHES, *et c'est quelque chose par le temps qui court.* (De Barante.) *En fait de traditions, les Arabes s'en tenaient à des récits populaires, souvent* APOCRYPHES. (Renan.) ‖ Suspect, mal famé : *Que de parchemins et de vertus* APOCRYPHES! (G. Sand.) *La situation de ces dames se détermine par celle qu'elles prennent dans ces quartiers* APOCRYPHES. (Balz.)

— Substantiv. : *L'*APOCRYPHE *n'est ni le pseudonyme, ni l'hypothétique ou supposé.* (Marlès.)

— s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des mélasomes.

— **Syn. Apocryphe, supposé.** Ce qui est *apocryphe* n'est ni prouvé ni authentique, mais peut être vrai; ce qui est *supposé* est nécessairement faux.

— **Antonymes.** Authentique, canonique, protocanonique, deutérocanonique, homologoumène. — Officiel, reconnu.

— **Encycl.** Le mot *apocryphe* présente trois sens parfaitement distincts : sens littéral ou étymologique, sens doctrinal, sens général. Littéralement, il signifie *caché;* en ce sens, on nommait *apocryphe* tout écrit gardé secrètement et dérobé à la connaissance du public. Ainsi les livres des sibylles à Rome, confiés à la garde des décemvirs ; les annales d'Egypte et de Tyr, dont les prêtres seuls étaient dépositaires, et dont la lecture n'était pas permise indifféremment à tout le monde, étaient des livres *apocryphes.* Chez les juifs, un livre pouvait être tout à la fois *sacré* et *apocryphe; sacré*, parce qu'on le supposait inspiré et qu'on lui attribuait une origine divine; *apocryphe*, parce qu'il était déposé dans le temple et qu'il n'avait point été communiqué au peuple. Le caractère *apocryphe* d'un livre n'excluait pas l'inspiration, l'autorité divine de ce livre. En un mot, chez les Juifs, *apocryphe* signifiait *non canonique*, c'est-à-dire non inscrit dans le *canon* ou catalogue public des Ecritures.

Chez les chrétiens, le sens du mot *apocryphe* s'étendit; la canonicité devenant le critérium de l'inspiration divine, en d'autres termes, le canon chrétien comprenant tous les livres regardés par l'Eglise comme inspirés, *apocryphe* s'appliqua naturellement à tout livre dont l'Eglise ne reconnaissait pas le caractère divin. Ainsi, dans le langage ecclésiastique, le mot *apocryphe* n'est pas pris en mauvaise part, il n'exclut pas l'authenticité et la véracité, mais seulement l'origine divine.

Dans le sens moderne, c'est-à-dire dans le sens général de la critique, *apocryphe* se dit par opposition à *authentique* (V. AUTHENTICITÉ); il s'applique à tout livre dont la date est incertaine et l'auteur inconnu, et dont, par conséquent, le témoignage est suspect. Dans ce sens, la plupart des livres canoniques de l'Ancien et du Nouveau Testament sont, pour la critique rationaliste, des ouvrages *apocryphes.* V. BIBLE, EVANGILE, etc.

Parmi les livres *apocryphes* de l'antiquité profane, on cite les fragments de Sanchoniaton, les *Annales d'Egypte*, attribuées à Thaut; les écrits attribués à Hermès Trismégiste, les *Vers dorés*, de Pythagore; les *Livres sibyllins*, les *Poésies orphiques.* Le moyen âge nous offre le célèbre traité des *Trois Imposteurs.* Quant aux livres *apocryphes* qui se rapportent à l'Ancien et au Nouveau Testament, nous en parlerons aux mots BIBLE et EVANGILE.

APOCRYPHITÉ s. f. (a-po-kri-fi-té — rad. *apocryphe*). Néol. Chose apocryphe, controuvée, supposée : *Les divers partis se démontrent réciproquement des contradictions, des invraisemblances, des* APOCRYPHITÉS. (Volney.)

APOCRYPTE s. m. (a-po-kri-pte — du gr. *apokruptô*, je me cache). Ichth. Genre de poisson démembré des gobies et observé sur les côtes de Coromandel et dans les mers de la Chine : *Les* APOCRYPTES *vivent sous la vase, à l'embouchure des fleuves et dans les étangs salés.*

APOCYÉSIE s. f. (a-po-si-é-zî — du gr. *apo*, loin de; *kuésis*, grossesse). Chir. Accouchement.

APOCYN s. m. (a-po-sain — du gr. *apo*, loin de; *kuôn*, chien). Bot. Genre de plantes de la famille des apocynées, tribu des échitées, ainsi nommé parce qu'on doit en éloigner les chiens à cause de ses propriétés vénéneuses.

— **Encycl.** Le genre *apocyn* présente les caractères suivants : calice à cinq divisions profondes; corolle campanulée à limbe divisé en cinq lobes; étamines à anthères sagittées, conniventes; ovaire entouré de cinq glandes hypogynes; fruit composé de deux follicules allongés, coniques; graines munies d'une aigrette soyeuse. Les principales espèces sont : l'*apocyn à feuilles d'androsème*, et l'*apocyn chanvrin.*

L'*apocyn à feuilles d'androsème* est une plante vivace qui atteint un mètre de hauteur. Originaire de l'Amérique septentrionale, il est cultivé, comme plante d'ornement, dans la plupart des contrées de l'Europe. Ses fleurs, qui s'épanouissent de mai à septembre, sont d'un blanc rosé; elles sont disposées en cimes corymbiformes, axillaires ou terminales. Elles présentent un phénomène curieux qui a fait donner à la plante le nom vulgaire de *gobemouche.* Attirés par la présence du nectar, les insectes viennent en foule introduire leur trompe entre ses anthères, qui, étant irritables et conniventes, se rapprochent soudain et deviennent pour ces petits animaux un piége dont ils ne peuvent se dégager.

L'*apocyn chanvrin* est également une plante vivace, qui nous vient de la Caroline, et donne des fleurs d'un jaune verdâtre ; par le rouissage, on en obtient une bonne filasse.

APOCYNÉ, ÉE ou **APOCYNACÉ, ÉE** adj. (a-po-si-né — rad. *apocyn*). Bot. Qui ressemble à l'apocyn.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones monopétales, ayant pour type le genre apocyn : *Les* APOCYNÉES *habitent pour la plupart les régions tropicales des deux continents.* (J. Decaisne.)

— **Encycl.** La famille des *apocynées* renferme des arbres, des arbrisseaux ou des herbes, à feuilles alternes, opposées ou verticillées, entières et dépourvues de stipules. Les fleurs ont un calice persistant, à cinq divisions; une corolle en coupe ou en entonnoir, à limbe partagé en cinq divisions très-obliques et inéquilatérales; cinq étamines égales, à anthères remplies de pollen granuleux; un ovaire composé de deux carpelles multiovulés, surmonté d'un style simple. Le fruit se compose de deux follicules étroitement unis, renfermant un grand nombre de graines, entourées d'une membrane ailée ou surmontées d'une aigrette soyeuse.

Les *apocynées* présentent des affinités avec les asclépiadées, les loganiacées et les oléinées. Elles habitent, pour la plupart, les régions tropicales des deux continents; on ne trouve, en Europe, qu'un petit nombre de genres et d'espèces; mais beaucoup d'autres espèces sont cultivées dans les jardins. Presque toutes les *apocynées* sécrètent un suc laiteux très-abondant et doué de propriétés très-énergiques. Plusieurs d'entre elles sont employées en médecine, ou constituent des poisons assez violents. Par une exception remarquable, d'autres espèces ont des fruits très-recherchés comme aliment, ou des fleurs qui exhalent des odeurs suaves.

Cette famille se divise en quatre tribus, dont voici l'indication, avec celle des genres et des espèces les plus remarquables : 1º *strychnées :* strychnos (noix vomique, fève de St-Ignace); carissa; allamande ; 2º *ophioxylées :* ophioxylon ; tanghin ; cerbera ou ahouaï; alyxie; 3º *plumériées :* plumérie; tabernæmontana ; amsonie ; pervenche ; 4º *échitées ;* échites ; alstonie ; diplodénie ; mandeville : apocyn; nérion ou laurier-rose; gelsémie. V. ces mots.

APOCYRTE s. m. (a-po-sir-te — du gr. *apo*, sans; *kurtos*, courbé). Entom. Genre de coléoptères tétramères, du groupe des charançons, renfermant quatre espèces, qui vivent dans l'Inde ou à Luçon.

APOD, nom d'une rivière et d'une bourgade de l'île de Luçon, dans l'archipel des Philippines, Océanie.

APODACRYTIQUE adj. (a-po-da-kri-ti-ke — du gr. *apo*, sans; *dakru*, larme). Anc. méd. Se disait de certaines préparations auxquelles on attribuait la vertu d'arrêter l'écoulement des larmes.

APODANTHE s. m. (a-po-dan-te — du gr. *a* priv.; *pous*, pied; *anthos*, fleur). Bot. Genre de la famille des rafflésiacées, réuni aujourd'hui au genre frostie.

APODARA, comte de Venadito, dernier vice-roi du Mexique. Ne pouvant résister au mouvement d'indépendance qui éclatait de toute part contre les Espagnols, il donna sa démission le 5 juillet 1821, entre les mains du maréchal de camp don Francisco Novello, et se retira en Espagne.

APODE adj. (a-po-de — du gr. *a* priv.; *pous, podos*, pied). Zool. Qui n'a point de pieds, de pattes : *Chenilles* APODES. *Larves* APODES.

— Ichth. Se dit des poissons qui sont privés de nageoires ventrales.

— s. m. pl. Ichth. Troisième ordre des poissons malacoptérygiens, renfermant les anguilles et les genres voisins.

— Entom. On a donné aussi ce nom à un groupe d'articulés, comprenant une partie des annélides et des helminthes.

— Techn. Sorte d'ancienne marmite sans pieds.

— **Encycl.** Cuvier fait des *apodes* ou *malacoptérygiens apodes* le quatrième ordre de sa sous-classe des poissons osseux. MM. Paul Gervais et Van Beneden en font un sous-ordre de leur ordre des squamodermes, sous-classe des téléostéens; du reste, le sous-ordre de ces derniers naturalistes correspond en grande partie à l'ordre de Cuvier. Les *apodes* se reconnaissent aux caractères suivants : absence constante de membres postérieurs, vessie natatoire pourvue d'un canal aérien, écailles cycloïdes. La forme allongée de leur corps leur donne une certaine ressemblance avec les serpents. C'est ce qui a fait appeler *serpents de mer* quelques-unes des espèces qu'ils fournissent aux eaux salées.

Les *apodes* ont été partagés en trois familles : 1º la famille des *murénidés*, dont les principaux genres sont les *anguilles* et les *murènes;* les anguilles, qui se développent dans les eaux fluviatiles, mais qui ne se multiplient que dans la mer; les murènes, qui se composent d'espèces exclusivement marines; 2º la famille des *gymnotidés*, dont les *gymnotes*, poissons électriques propres à l'Amérique méridionale, sont le genre le plus curieux; 3º la famille des *synbranchidés.*

APODECTE s. m. (a-po-dè-kte — du gr. *apodektês*, collecteur). Antiq. gr. Nom donné à Athènes à des agents supérieurs de l'administration financière, qui avaient pour attributions de centraliser l'encaissement des contributions, d'en régler et d'en surveiller l'emploi, de tenir et de rectifier le rôle des contribuables, et de requérir des poursuites devant les tribunaux contre ceux qui négligeaient de payer ou ne voulaient pas payer leur cote-part. Les *apodectes* avaient été institués par Clisthènes, après l'expulsion des Pisistratides. Ils étaient désignés par le sort dans chacune des dix tribus.

APODEIPNE s. m. V. APODIPNE.

APODÈME s. m. (a-po-dè-me — du gr. *apo*, loin de; *dêma*, lien). Entom. Enveloppe solide des insectes, partie de leur thorax.

APODÉMIALGIE s. f. (a-po-dé-mi-al-jî — du gr. *apo*, loin de; *dêma*, lien, et *algos*, souffrance). Méd. Besoin de se déplacer, de voyager, affection morale qui est le contraire de la nostalgie : *On dirait que toute la nation anglaise est atteinte d'*APODÉMIALGIE.

APODÈRE s. m. (a-po-dè-re — du gr. *apoderô*, j'écorche). Entom. Genre de coléoptères tétramères, du groupe des charançons, formé aux dépens des attelabes, et renfermant vingt-deux espèces, dont six se trouvent en Europe.

APODICTIQUE adj. (a-po-di-kti-ke — du gr. *apodeiknumi*, je démontre). Philos. Nom donné par Aristote aux propositions qui ne peuvent être contestées, parce qu'elles sont le résultat d'une démonstration. Ce nom a été appliqué par Kant aux jugements dans lesquels l'affirmation ou la négation énoncée apparaît à l'esprit comme nécessaire.

— **Encycl.** Les jugements, d'après Kant, peuvent être envisagés sous les quatre points de vue différents de la *quantité*, de la *qualité*, de la *relation* et de la *modalité.* (V. JUGEMENT.) On envisage le jugement sous le point de vue de la modalité, lorsqu'on examine la valeur que l'esprit attache au rapport qui unit les termes de ce jugement. Kant distingue sous ce point de vue trois sortes de jugements : les jugements *problématiques*, les jugements *assertoriques* et les jugements *apodictiques.* Les jugements problématiques sont ceux dans lesquels l'affirmation ou la négation est énoncée comme simplement possible; dans les jugements assertoriques, l'une et l'autre sont considérées comme vraies; dans les jugements *apodictiques*, elles sont regardées comme nécessaires. Quand je dis : *tout cercle a un centre*, je fais un jugement *apodictique.*

APODIDÉS s. m. pl. (a-po-di-dé — rad. *apus*). Zool. Famille de crustacés de l'ordre des phyllopodes, sous-classe des branchiopodes, qui a pour type le genre *apus.* Les apodidés ont la tête et la partie qui porte les pieds recouvertes par un grand bouclier, et, en arrière, un abdomen caudiforme, multiarticulé, terminé par deux écailles natatoires et par deux longs filets sétiformes.

APODIE s. f. (a-po-dî — rad. *apode*). Térat. Absence des pieds.

APODIOXIS s. f. (a-po-di-o-ksiss — du gr. *apo*, loin de; *diôkô*, je poursuis). Rhét. Tour par lequel on repousse une objection avec véhémence et même avec indignation.

APODIPHE s. m. (a-po-di-fe). Entom. Genre d'insectes hémiptères, renfermant deux espèces, qui vivent, l'une en Grèce, l'autre en Syrie.

APODIPNE ou **APODEIPNE** s. m. (a-po-di-pne — du gr. *apodeipnon;* formé de *apo*, après; *deipnon*, souper). Antiq. gr. Chanson que l'on chantait après le repas du soir. Les Latins appelaient ces chansons *postcœnia.*

— Liturg. Dans l'Eglise grecque, Partie de l'office divin que les catholiques romains appellent *complies.* Il y a le *grand apodipne* et le *petit apodipne*, l'un se chante pendant le carême, et l'autre toute l'année.

APODOCÉPHALE adj. (a-po-do-sé-fa-le — du gr. *a* priv.; *pous, podos*, pied; *kephalê*, tête). Bot. Se dit des plantes dont les fleurs sont réunies en tête, et sessiles.

APODOGYNE s. m. (a-po-do-ji-ne — du gr. *a* priv.; *pous, podos*, pied, et *gunê*, femme). Bot. Section du genre goniocarpe.

APODONTE s. m. (a-po-don-te — du gr. *apo*, loin de; *odous, odontos*, dent). Ichth. Genre de poissons, voisin des scombéroïdes, et renfermant seulement deux espèces, dont l'une vit dans les mers d'Afrique.

APODOPNIQUE adj. (a-po-do-pni-ke — du gr. *apodos*, retour; *pneô*, je respire). Méd. Se dit de tout ce qui est propre à rétablir le jeu de la respiration dans les cas d'asphyxie : *Remèdes, appareils, pompes* APODOPNIQUES.

APODOSE s. f. (a-po-dô-ze — du gr. *apodosis*, même sens). Rhét. Nom donné par les rhéteurs au second membre d'une période, par opposition à *protase*, qui désigne le premier membre.

APODOTES s. m. pl. (a-po-do-te — du gr. *a* priv.; *pous, podos*, pied). Bot. Section de plantes de la famille des labiées, caractérisée par des capitules sessiles.

APODOTES s. m. pl. (a-po-do-te — lat. *Apodoti*). Géogr. anc. Peuple d'Etolie.

APODYNOMÈNE s. m. (a-po-di-no-mè-ne — du gr. *apo*, sans; *dunamis*, force). Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses, dont l'espèce type est cultivée comme plante d'ornement.

APODYTÈRE s. m. (a-po-di-tè-re — du gr. *apodutêrion;* formé de *apoduô*, je me déshabille). Antiq. Salle d'entrée des thermes et de la palestre, où les baigneurs et les lutteurs se dépouillaient de leurs vêtements. Les Romains l'appelaient *spoliarium.* ‖ On dit aussi APODYTÉRION.

APOGALACTISME s. m. (a-po-ga-la-ktisme — du gr. *apo*, loin de; *gala, galaktos*, lait). Méd. Action de sevrer un enfant : *L'époque la plus favorable à l'*APOGALACTISME *est une question encore débattue parmi les médecins.*

APOGASTRE adj. (a-po-ga-stre — du gr. *apous*, sans pied; *gastêr*, ventre). Moll. Se dit des mollusques dont le ventre est dépourvu de pieds.

APOGÉE s. m. (a-po-jé — du gr. *apo*, loin de; *gê*, terre). Astron. Point de l'orbite d'un astre, où il se trouve le plus éloigné de la terre : *L'*APOGÉE *du soleil. L'*APOGÉE *de la lune. Le soleil est à son* APOGÉE *quand la terre est à son aphélie. La lune a son* APOGÉE *et son périgée.* (Volt.) *L'*APOGÉE *de la lune n'est pas fixé dans le ciel; il répond successivement à différents degrés du zodiaque, et sa révolution s'achève dans l'espace d'environ neuf ans.* (D'Alemb.) *L'*APOGÉE *de la terre a un mouvement beaucoup plus rapide.* (Francœur.) *La terre a un ralentissement réel quand elle s'éloigne du soleil, et une accélération quand elle s'en rapproche. Ainsi sa vitesse est plus grande au périgée qu'à l'*APOGÉE. (Van Tenac.)

— Par compar., Le plus haut degré, le point culminant : *Être à l'*APOGÉE *de la puissance. Sa fortune est à son* APOGÉE. *M. de Lorraine était alors dans l'*APOGÉE *de sa gloire.* (St-Sim.) *Ce grand capitaine était dans l'*APOGÉE *de sa faveur.* (St-Sim.) *Nous, citoyens des deux mondes qui croyons être à l'*APOGÉE *de la civilisation, il est certain que nous mangeons trop.* (Brill.-Sav.) *La race humaine a encore bien des générations à ensevelir, avant d'arriver à son* APOGÉE *de puissance et de grandeur.* (G. Sand.) *Elle proclamait avec orgueil ses vingt-cinq ans, et promenait sur les hommes le regard serein et brillant d'une gloire à son* APOGÉE. (G. Sand.) *C'est à l'*APOGÉE *de sa puissance extérieure et de sa richesse que Rome fut saisie par la mort.* (Ledru-Roll.) *C'était le moment où l'empire de Napoléon atteignit à l'*APOGÉE *de sa splendeur.* (Balz.) *Sa fureur atteignit l'*APOGÉE *des sentiments humains.*

(Balz.) *La joie des vignerons l'épouvantait toujours, quand elle arrivait à son* APOGÉE. (Balz). *Les convives étaient arrivés à l'*APOGÉE *de l'ivresse.* (Balz.) *En ce moment, le bruit était arrivé à son* APOGÉE. (Scribe.) *Le barreau français est à son* APOGÉE *au seizième siècle.* (Lerminier.) *Avec Grégoire VII, la papauté est à son* APOGÉE. (C. Dolfus.)

Un corps sain, un esprit joyeux,
Et quelque prose mélangée
De vers badins ou sérieux,
Me feront trouver l'*apogée*
De la félicité des dieux.
J.-B. ROUSSEAU.

— S'empl. adjectiv. : *La lune est* APOGÉE *ou périgée quand elle est à sa plus grande distance de la terre, autour de laquelle elle tourne.* (Van Tenac.)

— **Antonyme.** Périgée.

— **Encycl.** Astron. D'après l'ancienne théorie des apparences, qui plaçait le globe terrestre au centre des mouvements planétaires, l'*apogée* est le point de la plus grande distance d'une planète à la terre. Le mot *apogée* est donc synonyme du mot *aphélie*, avec cette distinction indiquée d'ailleurs par leurs étymologies, que le premier, ayant trait à la terre, exprime un détail des mouvements apparents, tandis que le second, ayant rapport au soleil, exprime une particularité des mouvements réels. Il est donc indifférent de dire que la terre est à l'aphélie du soleil, ou que le soleil est à l'*apogée* de la terre. Comme le mouvement de la lune autour du globe terrestre n'est pas illusoire, cet astre a tout à la fois un point d'*apogée* par rapport à la terre, et un point d'aphélie par rapport au soleil. Son point d'*apogée* n'est pas fixe; il se déplace sur l'orbite de la lune, qu'il parcourt tout entier dans un espace de neuf ans environ.

APOGÉTON s. m. (a-po-jé-ton). Bot. V. APONOGÉTON.

APOGEUSIE s. f. (a-po-jeu-zî — du gr. *apo*, loin; *geusis*, goût). Méd. Dépravation du goût : *Lalande était affligé d'une singulière* APOGEUSIE. ‖ On écrit aussi APOGUEUSIE.

APOGLUCIQUE adj. (a-po-glu-si-ke — du gr. *apo*, sur, et *glucose*). Chim. Nom donné par M. Mulder à un acide brun, soluble, qu'il a obtenu en soumettant le sucre à l'action de l'acide sulfurique étendu.

APOGON s. m. (a-po-gon — du gr. *a* priv.; *pôgôn*, barbe). Bot. Genre de la famille des composées, tribu des chicoracées, intermédiaire entre les lapsanes et les hyoseris. Il renferme deux espèces, qui croissent dans l'Amérique boréale.

— Ichth. Genre de poissons de la famille des percoïdes, ordre des acanthoptérygiens.

— **Encycl.** Ichth. Les *apogons*, comme leur nom l'indique, sont dépourvus de barbillons; ils sont généralement colorés en rouge; leur taille varie entre cinq et quinze centimètres. Ils ont le corps et les opercules garnis de grandes écailles qui se détachent facilement, les deux dorsales très-séparées, et un double rebord dentelé au préopercule. La plupart des espèces vivent dans la mer Rouge. Une seule, l'*apogon commun* vulgairement nommé *roi des rougets* ou *des mulets*, se trouve dans la Méditerranée, sur les côtes de Malte. C'est un petit poisson d'un rouge magnifique, piqueté de noir, et dont la chair est délicate et agréable au goût.

APOGONE adj. (a-po-go-ne — du gr. *a* priv.; *pôgôn*, barbe). Hist. nat. Qui est privé de barbe.

— s. m. pl. Mousses dépourvues de péristome. Syn. de *apéristomées*.

APOGONIE s. f. (a-po-go-nî — rad. *apogon*). Entom. Genre de coléoptères pentamères lamellicornes, voisin des scarabées, et renfermant sept espèces, qui vivent pour la plupart dans les régions chaudes de l'ancien continent.

APOGRAPHE s. m. (a-po-gra-fe — du gr. *apographos*; formé de *apo*, de; *graphô*, j'écris). Antiq. gr. Nom des magistrats athéniens qui étaient chargés de distribuer les procès.

— Copie d'un écrit original. Il s'empl. par opposition à *autographe*.

— Techn. Nom d'un nouvel instrument dont on se sert pour copier les dessins.

APOGRAPHIQUE adj. (a-po-gra-fi-ke — rad. *apographe*). Qui a le caractère d'un apographe.

APOGYNE adj. (a-po-ji-ne — du gr. *apo*, loin de; *guné*, femelle). Bot. Se dit de l'insertion de certaines parties des fleurs loin des pistils. ‖ On dit aussi APOGYNIQUE.

APOÏCA s. m. (a-po-ï-ka — du gr. *apo*, loin de; *oikia*, maison). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, voisin des guêpes, et renfermant deux espèces, qui vivent dans l'Amérique du Sud. ‖ On dit aussi APOÏQUE.

APOIL (Charles-Alexis), peintre, né à Nantes vers 1816. Élève d'Eugène Devéria, il est depuis longtemps attaché à la manufacture de Sèvres, et dans les envois que fait cet établissement aux expositions industrielles, il a figuré par des émaux exécutés avec talent. Il a exposé, en outre, un grand nombre de portraits. Sa femme, née Suzanne Béranger, fille et sœur de peintres distingués de la manufacture de Sèvres, est elle-même un de nos plus gracieux peintres de fleurs. Elle a beaucoup exposé.

A POINT, loc. adv. V. POINT.

APOINTISSANT (a-poin-ti-san) part. prés. du v. Apointisser.

APOINTISSÉ, ÉE (a-poin-ti-sé) part. pass. du v. Apointisser. Rendu pointu : *Épingle* APOINTISSÉE.

APOINTISSER v. a. ou tr. (a-poin-ti-sé — rad. *pointe*). Techn. Rendre pointu, faire la pointe. ‖ Peu usité. On dit plutôt APPOINTIR.

APOÏQUE s. m. (a-po-i-ke — du gr. *apoikia*, colonie). Entom. Syn. de *apoïca*.

APOJOVE adj. (a-po-jo-ve — mot hybr., du gr. *apo*, loin de, et du lat. *Jove*, ablat. de *Jupiter*). Astron. Nom donné à la plus grande distance des satellites de Jupiter à cette planète. Le point diamétralement opposé s'appelle *périjove*.

Apokolokynthose (a-po-ko-lo-kain-to-ze — du gr. *apo*, de; *kolokunthê*, coloquinte ou citrouille), œuvre satirique de Sénèque le philosophe sur la mort de l'empereur Claude, et dont le titre signif. *Métamorphose en citrouille*. L'auteur fait comparaître ce César imbécile devant l'Olympe assemblé, où l'on expose sa stupidité, ses crimes contre la maison d'Auguste, ainsi que contre le sénat et l'ordre équestre. Auguste fait prononcer son exclusion du séjour des immortels, et aussitôt Mercure saisit Claude par le cou et l'entraîne aux enfers, où il trouve son affranchi Narcisse et leurs victimes communes, qui l'accusent devant Eaque. Claude est alors condamné à jouer aux dés avec un cornet percé.

Les critiques se sont perdus en conjectures sur la signification réelle qu'il fallait attribuer à ce titre bizarre, car nulle part, dans cette satire, il n'est question de citrouille. Les uns en ont déduit cette conclusion, que Claude l'imbécile ne méritait pas d'autre apothéose; d'autres ont supposé que Sénèque s'était malicieusement servi de ce titre d'après l'opinion répandue que Claude était mort après avoir mangé d'un plat de champignons auxquels on avait mêlé de la coloquinte; d'autres encore n'ont voulu y voir qu'une allusion à la grosse tête de cet empereur. Le mérite de cette facétie, mélange de prose et de vers écrit dans le goût des *Satires Ménippées* de Varron, n'est pas moins vivement contesté : ceux-ci la vantent comme un chef-d'œuvre plein d'allusions fines, piquantes et spirituelles; ceux-là en font si peu de cas qu'ils vont jusqu'à prétendre qu'elle n'est même pas de Sénèque. La vérité nous semble placée entre ces deux extrêmes. Les motifs qui inspirèrent la plume de Sénèque dans cette circonstance ne sont pas plus faciles à préjuger. Peut-être céda-t-il au ressentiment qu'il nourrissait contre Claude tant à cause de son exil que du refus de son rappel; peut-être, et cette hypothèse est plus probable, voulut-il par là flatter Agrippine, qui avait intérêt d'avilir son défunt époux et de rendre sa mémoire de plus en plus odieuse et ridicule, pour faire valoir le règne d'un fils, unique objet de ses vues ambitieuses. Aussi l'auteur fut-il récompensé par Néron, qui lui donna les biens de Britannicus. Mais ce qui reste incontestablement acquis à l'histoire, c'est la valeur morale de cet écrit. Quoi qu'on puisse alléguer en faveur de Sénèque, on ne le justifiera jamais, après avoir prodigué des éloges si outrés à Claude quand il pouvait en espérer quelque chose, de l'avoir si cruellement outragé quand il ne pouvait plus rien en craindre. « On est étrangement surpris, observe Diderot, au sortir des fades éloges de la *Consolation à Polybe*, d'entrer dans la satire la plus virulente. Quoi! philosophe, vous adulez bassement le souverain pendant sa vie, et vous l'insultez cruellement après sa mort! »

J.-J. Rousseau, pour qui la singularité avait tant d'attrait, a donné une traduction française de l'*Apokolokyntose*, également mélangée de prose et de vers.

APOLDA, ville du grand-duché de Saxe-Weimar, à 14 kil. N.-E. de Weimar; 4,000 hab. Sources minérales, fonderies de cloches, manufactures considérables de bonneterie, distilleries nombreuses.

APOLECTE s. m. (a-po-lè-kte — du gr. *apolektos*, choisi). Ichth. Genre de poissons, voisin des scombéroïdes, et renfermant une seule espèce, qui vit sur la côte de Malabar.

APOLÉMIE s. f. (a-po-lé-mî — du gr. *a* priv.; *polemios*, ennemi). Zool. Genre d'acalèphes.

APOLÉPISME s. m. (a-po-lé-pi-sme — du gr. *apo*, hors de; *lepis*, écaille). Méd. Syn. de *desquamation*.

APOLEPSIE s. f. (a-po-lè-psî — du gr. *apolêxis*, cessation). Anc. méd. Suppression d'une sécrétion, d'un flux d'humeur naturel.

APOLEXIE s. f. (a-po-lè-ksî — du gr. *apoleipsis*, abandon). Vieillesse, décrépitude.

APOLINAIRE (SAINT-), village et commune de France (Côte-d'Or), arrond. et à 4 kil. E. de Dijon; pop. 261 hab. En 1513, les Suisses, qui assiégeaient Dijon, brûlèrent ce village, qui fut encore incendié, en 1632, par les troupes du duc d'Orléans. Le château, appelé la Motte-Saint-Apolinaire, offre encore une belle tour carrée bien conservée.

APOLINOSE s. f. (a-po-li-nô-ze — du gr. *apo*, partic. augmentat., et *linon*, fil, lin). Anc. chir. Nom que l'on donnait à un mode opératoire de la fistule à l'anus, qui consistait à introduire par le trajet fistuleux un fil que l'on ramenait ensuite au dehors, en le retenant au moyen de l'anus.

APOLLE s. m. (a-po-le — de *Apollon*, nom myth.) Moll. Syn. de *ranelle*.

APOLLINAIRE adj. (a-poll-li-nè-re — rad. *Apollon*). Qui appartient, qui a rapport à Apollon : *Culte* APOLLINAIRE. *D'autres faits indiquent comme point de départ de la religion* APOLLINAIRE *l'Arménie, le Caucase, les confins du grand empire médo-persan.* (Val. Parisot.)

— Antiq. rom. Nom donné à une légion romaine. ‖ *Vases apollinaires*, Vases d'argent trouvés en 1852 dans les bassins des eaux thermales de Vicarello (*Aquæ Apollinares*), près du lac Bracciano. Ces vases sont au nombre de trois et ont la forme d'une colonne milliaire. Ils portent, gravés, chacun en quatre colonnes, avec les distances en milles, les noms des stations de la voie de Cadix à Rome. Nul doute qu'ils ne soient des ex-voto offerts par des seigneurs gaditains au dieu qui présidait aux eaux auxquelles ils avaient dû le rétablissement de leur santé. Quant à l'époque de leur fabrication, elle paraît pouvoir être fixée à la fin du IIIe siècle de notre ère, mais l'un d'eux, le plus grand, paraît plus ancien que les autres. ‖ *Jeux apollinaires*, Jeux institués par les Romains en l'honneur d'Apollon, à l'époque de la deuxième guerre punique, pour obtenir des succès contre Annibal : ils se célébraient tous les cinq ans et duraient huit jours, pendant lesquels avaient lieu des représentations scéniques, des chasses dans le cirque, etc.

— Hist. ecclés. V. APOLLINARISTE.

APOLLINAIRE (saint), évêque d'Hiérapolis en Phrygie, vivait dans le IIe siècle, écrivit des traités contre les hérétiques et présenta, vers 170, à l'empereur Marc-Aurèle une éloquente *Apologie en faveur de la foi*.

APOLLINAIRE l'Ancien et **APOLLINAIRE le Jeune**, père et fils, rhéteurs et grammairiens du IVe siècle après J.-C., composèrent divers ouvrages en vers ou en prose, pour remplacer les livres païens dont l'empereur Julien avait interdit l'enseignement aux chrétiens. Les principaux étaient une *Paraphrase des psaumes*, en vers grecs, et une tragédie : *Le Christ souffrant*. Apollinaire le Jeune fut évêque de Laodicée en 362. C'est lui qui donna naissance à la secte des *Apollinaristes*, qui soutenaient que, dans l'incarnation de Jésus-Christ, le Verbe ne s'était pas uni à une âme humaine, mais directement à un corps. Cette opinion fut condamnée dans le concile de Constantinople, en 381.

APOLLINAIRE (saint), en lat. *Apollinaris*, évêque de Valence sur le Rhône et patron de cette église, était frère aîné de saint Avit. Disciple de saint Mamert, il fut élevé à l'épiscopat vers la fin du Ve siècle. On ignore l'époque de sa mort; on sait seulement qu'il gouverna son Eglise pendant trente ans. Il eut une grande influence sur les affaires ecclésiastiques de son temps, et joua même un rôle dans quelques événements accomplis dans le royaume de Bourgogne. Bollandus et d'autres hagiographes, sur la foi d'anciennes traditions, lui attribuent de nombreux miracles. Ses reliques ont été dispersées au XVIe siècle par les protestants. L'Eglise de Valence célébrait sa fête le 5 octobre. Sa *Vie* a été écrite par un anonyme peu de temps après sa mort. On la trouve dans la *Nova Bibliotheca manuscripta* de D. Martenne, t. I.

APOLLINAIRE (Sidoine). V. SIDOINE APOLLINAIRE.

APOLLINARISME s. m. (a-poll-li-na-ri-sme). Hist. ecclés. Hérésie d'Apollinaire le Jeune et de ses sectateurs.

APOLLINARISTE s. m. (a-poll-li-na-ri-ste). Hist. ecclés. Nom donné aux sectateurs de l'hérésiarque Apollinaire le Jeune. V. ce nom. Les *Apollinaristes* prétendaient que le Verbe a remplacé dans Jésus-Christ l'âme pensante, que la divinité s'est unie directement à son corps, et que ce corps, tout céleste et impassible, étant descendu d'en haut, Jésus-Christ n'a souffert qu'en apparence. On voit que l'apollinarisme était l'antithèse de l'arianisme. Celui-ci supprimait la divinité du Christ, celui-là son humanité; dans l'une et l'autre hérésie, le mystère de l'incarnation se trouvait renversé, et le mystère de la rédemption dénaturé. L'opinion d'Apollinaire, connue en 371, fut, à partir de 375, condamnée comme hérétique, par plusieurs synodes, et entre autres, en 381, par le concile tenu à Constantinople. Après la mort de leur chef, les *apollinaristes* se divisèrent en deux partis, dont l'un, les Valentiniens, resta fidèle à l'enseignement d'Apollinaire, et l'autre, les Polémiens, matérialisa l'apollinarisme en embrassant l'opinion que Dieu et le corps de Jésus-Christ étaient une seule substance. Enfin l'apollinarisme disparut et fut absorbé dans d'autres sectes analogues, notamment dans celle des *Monophysites* ou Eutychéens. ‖ On dit aussi APOLLINAIRE.

APOLLINE (sainte), vierge et martyre, née à Alexandrie, se jeta elle-même dans les flammes allumées pour son supplice, en 248, sous l'empereur Philippe l'Arabe. Fête le 9 février.

Apolline (L') (en italien l'*Apollino*), statue antique, Florence, galerie *degl' Uffizi*. C'est à Cléomène, le célèbre auteur de la *Vénus de Médicis*, que l'on attribue cette ravissante figure, haute de quatre pieds, qui a été jugée digne, par Mengs, d'être appelée le modèle du gracieux. Elle représente Apollon adolescent, debout et appuyant son bras gauche sur un tronc d'arbre auquel est suspendu son carquois. Le jeune dieu ne porte sur la terre que du pied droit. La jambe gauche est ployée, libre, prête à agir; la pointe du pied seulement touche la terre. Le bras droit repose sur la tête. Cette attitude pleine de désinvolture et d'abandon, les formes sveltes et déliées, l'expression du visage riante et d'une finesse un peu malicieuse, tout concourt à faire de l'*Apolline* la plus aimable figure que puisse imaginer un statuaire. Le travail du ciseau n'est pas moins achevé. « On doit surtout admirer, dit M. Viardot, l'exécution de la chair, de la peau, qui sont rendues avec une délicatesse, une *morbidezza*, comme disent les Italiens, capable de faire illusion. » L'*Apolline*, qui a, de plus, le mérite bien rare, pour une statue antique, de n'avoir subi aucune altération, n'est à la galerie de Florence que depuis 1780.

APOLLINOPOLIS MAGNA (*la grande ville d'Apollon*), ville de l'ancienne Egypte, sur la rive gauche du Nil, cap. d'un nome de la Thébaïde. Ses habitants, ennemis du crocodile, adoré dans le reste de l'Egypte, avaient construit un grand nombre de temples, dont le principal, encore intact et couvert d'hiéroglyphes, est à moitié enfoui dans le sable. Aujourd'hui *Edfou*. ‖ Il y avait encore dans l'ancienne Egypte deux autres villes portant le nom d'Apollinopolis, l'une, *Apollinopolis parva*, près du Nil, au N. de la précédente; l'autre, *Apollinopolis minor*, sur le Nil, près d'Antœopolis.

APOLLODORE, peintre grec, né à Athènes, florissait vers 405 av. J.-C. Selon Pline, il eut l'honneur, d'être le premier à donner du relief aux figures; ce que Plutarque (*Du Mérite des Athéniens*) confirme, en disant qu'il inventa la dégradation des ombres. Cet artiste, qui précéda de quelques années Zeuxis, écrivit, dit-on, au bas de l'un de ses ouvrages : « Il est plus facile de le blâmer que de l'imiter. »

APOLLODORE, statuaire grec, florissait vers 325 av. J.-C. Il était, dit-on, si sévère pour ses propres ouvrages, qu'il lui arrivait souvent de briser avec fureur ses statues lorsqu'elles étaient achevées; aussi l'avait-on surnommé *le Fou*. Le sculpteur Silanion fit la statue de cet artiste irascible : ce n'était pas le portrait d'un homme, c'était l'image même de la Colère.

APOLLODORE, poëte comique grec, né à Caryste, en Eubée, vivait à Alexandrie dans la seconde moitié du IVe siècle av. J.-C. Il avait composé sept pièces fort estimées dans l'antiquité, mais dont il ne reste rien. On croit généralement que l'*Hécyre* et le *Phormion* de Térence ont été imitées des comédies d'Apollodore. ‖ Un autre APOLLODORE, de Géla, également poëte comique, et qui vivait à peu près à la même époque, est souvent confondu avec le premier.

APOLLODORE, grammairien d'Athènes, disciple d'Aristarque, florissait vers l'an 140 av. J.-C. Il reste de lui plusieurs ouvrages, entre autres une *Bibliothèque*, renfermant l'histoire des dieux et des héros, traduite en français par Clavier, 1805. Quelques-uns pensent que nous ne possédons pas l'ouvrage original d'Apollodore, mais seulement un abrégé.

APOLLODORE de Pergame, rhéteur grec, mort vers l'an 22 avant l'ère chrétienne. Il fonda à Rome une école célèbre, et compta au nombre de ses disciples Octave, qui, parvenu au faîte de la toute-puissance, l'honora toujours d'une estime particulière. Il avait composé quelques ouvrages qui ne sont pas venus jusqu'à nous.

APOLLODORE de Damas, un des grands architectes de l'antiquité, né à Damas, mort l'an 130 de l'ère chrétienne. Il fut l'architecte de Trajan, dont on connaît la passion pour les édifices. Les principaux monuments construits par ce grand artiste, ou qui lui sont généralement attribués, sont les suivants : le *Forum de Trajan*, au milieu duquel s'élevait la *colonne Trajane*, des thermes, un odéon, un gymnase, un arc de triomphe, une bibliothèque, etc.; les arcs de triomphe de Bénévent et d'Ancône; enfin le pont colossal sur le Danube, gigantesque ouvrage fait pour défier les siècles, et que la crainte des barbares fit détruire sous Adrien. Ce prince, qui s'occupait de peinture avant d'être au pouvoir, entama un jour sur l'architecture une discussion avec Apollodore : « Va-t'en peindre tes citrouilles, lui dit l'artiste impatienté; tu n'entends rien à cela. » On ne dit pas si cette repartie un peu vive guérit Adrien de la manie de peindre les cucurbitacés, mais une nouvelle hardiesse du même artiste devait lui coûter la vie. Quelque temps après son avénement à l'empire, Adrien présenta à Apollodore un plan qu'il avait dessiné lui-même pour un temple de Vénus. Apollodore en critiqua les proportions. « Si la déesse voulait se lever et sortir, dit-il, elle se briserait la tête. » Adrien, profondément blessé, fit accuser l'architecte de crimes imaginaires, et l'envoya à la mort.

APOLLON s. m. (a-poll-lon — de *Apollon*,

n. myth.). Mus. Sorte de théorbe à vingt cordes simples.

— Astron. Nom que quelques astronomes donnent à l'étoile *a* des gémeaux.

— Entom. Très-belle espèce de lépidoptère ou papillon diurne, du genre parnassien, qui habite les régions montagneuses de l'Europe et de l'Asie.

— Autrefois, Petite robe de chambre fort courte, qui ne descendait que jusqu'aux cuisses.

APOLLON ou **PHŒBUS**, dieu du jour, de la poésie, de la musique, de l'éloquence, de la médecine et des arts, fils de Jupiter et de Latone, naquit dans l'île de Délos. Peu de jours après sa naissance, il perça de ses traits le serpent Python, suscité par Junon contre sa mère, et c'est d'où lui vient son surnom de *Pythien*. Plus tard, pour venger la mort de son fils Esculape, foudroyé par Jupiter, il tua à coups de flèches les cyclopes qui avaient forgé la foudre. Irrité de cette audace, le maître des dieux le chassa de l'Olympe et l'exila sur la terre. Apollon fut réduit alors à garder les troupeaux d'Admète, roi de Thessalie. Ce fut pendant son séjour dans ces campagnes qu'il inventa la lyre, qu'il se vengea du jugement de Midas en lui faisant pousser des oreilles d'âne, qu'il écorcha vif le satyre Marsyas, qui avait osé lui disputer le prix de la musique, et que Mercure lui vola ses troupeaux. Il passa ensuite au service de Laomédon, et s'occupa avec Neptune à bâtir les murailles de Troie. Ses malheurs apaisèrent enfin le courroux de Jupiter, qui le rappela au ciel, et le chargea de conduire le char du soleil. Apollon aima un grand nombre de nymphes et de mortelles : Daphné, qu'il poursuivit inutilement et qui fut métamorphosée en laurier ; Cassandre, qui reçut de lui le don de prophétie ; Coronis, mère d'Esculape ; Clymène, mère de Phaéton, etc. Comme dieu de la poésie, il présidait aux assemblées des Muses. Ses principaux oracles furent ceux de Delphes, de Délos et de Ténédos. Les peintres et les poëtes avaient fait de lui le type idéal de la beauté juvénile.

— La langue littéraire a conservé du mythe apollonien un certain nombre d'expressions, de périphrases un peu surannées, mais auxquelles les poëtes n'ont point encore renoncé. C'est ainsi qu'ils appellent Apollon : le fils de Latone, le dieu de la lumière, du jour, des saisons, des muses, du Parnasse, du Pinde, du double Mont, de Délos, d'Hippocrène, le dieu de la double colline, du Cynthe, de la poésie, des vers, de l'harmonie, de l'éloquence, des arts ; le blond Phébus, le dieu à la blonde chevelure, l'amant de Daphné, etc. Les locutions suivantes font également allusion aux qualités et aux priviléges qui distinguent cette divinité : *Il chante comme un Apollon*, Se dit de celui qui se fait admirer par l'expression, par la pureté de son chant.

Il chanta comme un cygne ou comme un *Apollon*.
PARNY.

‖ *Rimer, faire des vers en dépit d'Apollon*. Faire des vers sans avoir aucun talent pour la poésie. ‖ *Les enfants, les fils, les favoris d'Apollon*, Les poëtes :

Dors, ô fils d'*Apollon*, ses lauriers te couronnent.
V. HUGO.

‖ Par antonomase, *C'est un Apollon*, Se dit d'un excellent poëte, et ironiquem., d'un mauvais versificateur. ‖ On le dit aussi d'un homme remarquable par sa beauté et l'élégance de sa taille : *C'est un gaillard bien campé, un véritable* APOLLON. (Fr. Soulié.)

— Ce nom se prend encore comme syn. de *génie inspirateur* : *L'amour fut son* APOLLON. *L'amour est le Mars des guerriers et l'*APOLLON *des poëtes*. (B. de St-P.)

La colère suffit et vaut un *Apollon*. BOILEAU.

Barbouillé, débraillé, grossier jusqu'au dégoût,
Leur *Apollon* poissard a pour Pinde un égout.
ANCELOT.

— **Allus. littér.** Mais c'est surtout au séjour d'Apollon chez Admète, et à la vengeance que ce dieu tira de Marsyas, que les écrivains font allusion. Les phrases suivantes indiqueront suffisamment le sens de ces applications :

« Nous suivons Goëthe à la cour du grand-duc de Saxe-Weimar, improvisant joyeusement, assis parmi de jeunes dames d'honneur, semblable à *Apollon au milieu des blondes génisses du roi Admète*. » HENRI HEINE.

« Quoique vous ayez remis votre voyage de Paris, j'espère que vous me tiendrez parole, et que vous viendrez me voir ici. *Apollon vint jadis se familiariser avec les mortels, et ne dédaigna pas de se faire pasteur pour les instruire*. Faites-en de même, monsieur, vous ne pouvez suivre de meilleur modèle. »
La margravine WILHELMINE, à Voltaire.

« A propos de beauté, un de nos fermiers a un fils qui passe avec raison pour le plus beau garçon du pays. Il est blond et a dix-huit ans. Ce ne sont point ces gros traits des Anglais et des Allemands. Sa tête est toute grecque. Il est loin de s'en douter, et cela lui donne une grâce et un naturel que n'ont point vos messieurs de Paris. Avec sa blouse et ses sabots, il a tout à fait l'air d'*Apollon chez Admète*. »
P.-L. COURIER.

« Lorsque M. de Lamartine se mit sur les rangs dans les élections de 1831, *Némésis*, qui cherchait les querelles retentissantes, fit monter ses injures vers cette haute renommée. En lisant la réponse étincelante de beautés que le grand poëte laissa tomber sur le versificateur, les classiques se souvinrent de la *lutte inégale du Phrygien Marsyas avec Apollon, et du châtiment infligé par le dieu vainqueur à son rival téméraire*. » ALFRED NETTEMENT.

« La pie-grièche a encore une autre manie, celle d'écorcher les petits oiseaux qu'elle captive, pour en conserver les peaux. Un analogiste quand même me disait une fois que cette pratique de la pie-grièche, qui est une mélomane passionnée, devait être une vengeance à l'imitation de celle que le divin *Apollon tira du satyre Marsyas*. » TOUSSENEL.

« Si l'on peut fabriquer un succès, il est impossible de fabriquer une renommée. On a reconnu qu'il ne fallait pas s'en rapporter à ces prôneurs sur le mérite de leurs favoris, *parce qu'il y avait trop de Midas parmi eux, et que Marsyas l'emportait sur Apollon*. »
Galerie de littérature.

— **Encycl.** Les systèmes les plus contradictoires ont été proposés sur la patrie primitive d'*Apollon*; les uns, croyant le reconnaître dans les divinités solaires de l'Asie occidentale, dans le Baal ou l'Adonis syrien, dans le Mithra des Perses, lui ont assigné une origine asiatique ; d'autres l'ont identifié à l'Osiris égyptien, à Horus et à Ré ou Phré, tandis que plusieurs, à la tête desquels il faut placer le célèbre érudit Ottfried Müller, ont vu en lui un dieu exclusivement hellénique. Mais, dans cette dernière hypothèse même, les traditions mythologiques sont loin de concorder : l'*Iliade* le fait naître en Lycie ; un hymne homérique, à Délos ; des traditions postérieures, dans le bois sacré d'Ortygie près d'Ephèse, à Tégyre en Béotie, à Zoster en Attique. Toutefois, le culte de Délos ayant pris une importance considérable, la tradition qui rattache à cette île la naissance du dieu finit par devenir dominante, mais sans qu'elle présente pour cela aucun caractère de plus haute antiquité. Le culte d'*Apollon* ne paraît pas avoir existé chez les Pélasges ; en revanche, on le rencontre florissant chez les trois grandes familles des peuples qui succédèrent aux races aborigènes : Apollon était adoré à la fois par les Doriens, les Eoliens et les Ioniens, mais plus spécialement par les premiers. Ottfried Müller assure même qu'il était leur divinité nationale, et que ce sont eux qui le firent connaître aux Ioniens, aux Eoliens et aux habitants de l'Attique. Suivant le même érudit, la patrie primitive du culte d'*Apollon* serait la vallée de Tempé, d'où il aurait été apporté à Delphes, et de là se serait répandu dans toute la Grèce, en s'associant à celui de Zeus ou Jupiter, divinité suprême des Pélages. Des colonies doriennes le transportèrent en Crète, d'où il se propagea dans toutes les îles de l'Archipel et sur la côte d'Asie. Partout s'élevèrent des sanctuaires où le dieu rendait des oracles et purifiait de leurs crimes ceux qui l'imploraient. En Lycie, à Milet, à Claros, en Troade, il fut l'objet d'une dévotion particulière, et ses temples acquirent une grande célébrité. Le Péloponèse reçut à son tour le dieu de Delphes, et des colons ou des navigateurs crétois introduisirent le culte apollinique à Trézène, à Ténare, à Mégare et à Thoricos. Toutefois, en Arcadie, le dieu dorien eut à lutter contre Hermès, la grande divinité de ce pays, à laquelle lui-même, en sa qualité de divinité pastorale et fatidique, il disputait ses principaux attributs.

Les traditions de Délos donnaient pour mère à *Apollon* la déesse *Leto* ou *Latone*, dans laquelle on reconnaît une personnification des ténèbres et de la nuit, filiation qui vient à l'appui du caractère originairement solaire d'*Apollon*. Aussi, au temps de l'apogée de la civilisation hellénique, *Apollon* était-il adoré et invoqué comme le dieu de la clarté et des lumières physiques et morales. Il est donc hors de doute que, dans la mythologie grecque, *Apollon* et Hélios, le soleil, personnifiaient l'un et l'autre l'astre du jour. L'ancien nom de la lumière, *Lux*, est l'étymologie du nom de la Lycie, province où le culte d'*Apollon* avait atteint le plus grand développement, et c'est ainsi que nous retrouvons plus d'une fois ce nom entrant comme radical dans celui de plusieurs localités consacrées à *Apollon*. C'est ainsi encore que les contes relatifs à des métamorphoses en loups, que l'on rattache à l'histoire de ce dieu, n'ont pas d'autre fondement que l'analogie des noms *Lux*, *Leukos*, *Leukios*, *Leukaios*, Lycien, Lycéen, donnés à *Apollon* comme principe de la lumière, avec le mot *lukos*, loup. Il est probable que la métamorphose de Lycaon repose sur un pareil jeu de mots.

A partir du VIIe ou du VIe siècle, *Apollon* s'offre à nous sous des faces très-multiples, qui forment le point de départ d'autant d'attributs. D'abord il est le dieu vengeur, le dieu qui envoie aux hommes le châtiment et mort ; ses armes sont l'arc et les flèches, et ces flèches sont l'image allégorique des rayons brûlants du soleil, qui, lorsque rien n'en tempère l'ardeur, font périr celui qui s'y expose. Voilà pourquoi les maladies épidémiques sont représentées comme les effets de la colère du dieu. C'est ainsi que, dans l'*Iliade*, il frappe de la peste l'armée d'Agamemnon. Mais si *Apollon* envoie aux hommes la peste et les maladies, il est aussi le dieu bienfaisant qui les écarte, qui les guérit, car ses rayons salutaires rendent la santé et les forces au corps épuisé. — Il était le dieu prophétique, celui qui répandait dans l'âme cet enthousiasme, ce délire que les Grecs, comme presque tous les peuples peu éclairés, prenaient pour un signe d'inspiration divine. Aussi eut-il bientôt une foule d'oracles plus ou moins célèbres ; nul dieu n'en compta plus que le fils de Latone, la divinité fatidique par excellence : celui de Thémis, à Delphes, dont il s'était emparé après avoir tué un serpent qui en avait la garde ; ceux d'Abæ en Phocide, des Branchides, à Didyme, près de Milet, d'Ichnæ en Macédoine, de Claros près de Colophon, de Délos, de Sélinonte en Cilicie, de Patara en Lycie, de Thymbra en Troade, de Larisse en Argolide, d'Oropе dans l'île d'Eubée, de Tégyre en Béotie, d'Eutrésis près de Thespies, de Thèbes sur les bords de l'Ismène, d'Abdère en Thrace, etc. Le dieu rendait ses oracles de différentes manières : à Delphes, une femme hystérique ou épileptique, excitée par des boissons narcotiques, prophétisait l'avenir ; à Didyme, des prêtres ventriloques, les Branchides, parlaient au nom du dieu, dont ils simulaient la voix ; ailleurs, comme à Délos, la voix de l'avenir se faisait entendre dans le bruissement des arbres, ou, comme à Claros, c'étaient des sources dont l'eau inspirait ceux qui en avaient bu, ou bien encore les prêtres employaient la farine sacrée, etc. *Apollon* fut donc toujours le dieu de la divination par excellence ; mais la médecine étant liée dans le principe à l'emploi des charmes, des purifications et des opérations magiques, il prit aussi naturellement le caractère de divinité médicale et secourable dans les maladies. Les deux qualités de devin et de médecin se confondaient à l'origine des sociétés, puisque les premiers médecins n'ont été que des sorciers conjureurs des mauvais esprits, ces mauvais esprits étant considérés comme les auteurs des maladies.

L'épithète de Phœbus, *phoibos*, brillant, donnée par Homère à *Apollon*, implique, par la manière dont elle est employée, l'idée d'une lumière intellectuelle et morale. Aussi *Apollon* est le dieu de l'inspiration poétique comme celui de la divination, le *vates* par excellence. Ces deux inspirations, qu'il réunit en les confondant, n'étaient en quelque sorte pour les anciens qu'une même chose. Le devin (*vates*) était un poëte qui rendait ses oracles dans une sorte de poëme prophétique (*vaticinium*) ; voilà pourquoi les réponses des oracles se donnaient presque toujours en vers. On sait que les anciens avaient l'habitude de chanter leurs poésies ; *Apollon* est donc aussi le dieu de la musique et du chant. Homère nous le représente, en effet, charmant les dieux durant leurs festins par les accords de sa lyre ; Callimaque lui attribue même l'invention de cet instrument, dont une autre tradition fait honneur à Mercure. Enfin *Apollon* était aussi invoqué comme divinité champêtre, caractère qu'il revêtit en Arcadie et surtout chez les Troyens ; Homère nous le représente comme nourrissant de superbes cavales et gardant sur le mont Ida les troupeaux de Laomédon ; nous avons déjà dit, suivant une autre légende, qu'il servit huit ans chez Admète, roi de Phères, en qualité de berger. Apollon était encore un dieu fondateur des villes, protecteur des colonies, des confédérations ; plus tard il devint le chef des muses, *Musagète*, caractère qu'il eut surtout chez les Doriens.

De cette multiplicité de faces sous lesquelles ce dieu nous apparaît, sont nés une foule de dénominations, de surnoms, d'épithètes, que les poëtes ont empruntés soit aux attributs d'Apollon, soit aux lieux qu'il a habités, où il était spécialement honoré, au culte dont il était l'objet chez les différents peuples, etc. : *Hekatos*, *hekatebolos*, *hekebolos*, celui dont les coups atteignent au loin ; *klutotoxos*, *argurotoxos*, le dieu illustre par l'arc, le dieu à l'arc d'argent ; *sôtêr*, *akesios*, *epikourios*, *alexikakos*, sauveur, secourable, qui guérit ; *archègetès*, *dômatistès*, *oikistès*, conducteur, chef, fondateur ; *nomios*, pastoral ; *Klarios*, *Larissæos*, *Teguræos*, *Thymbræos*, *Patareus*, *Eutresitès*, *Ismenios*, *Anaphæos*, *Amyclæos*, *Delios*, *Delphicos*, *Grynæos*, *Hyperboræos*, *Smintheus*, etc., noms tirés des villes ou des lieux où il avait des oracles ; *iatromantis*, médecin-devin ; *boedromios*, le secourable ; *Daphnæos*, *Daphnitès*, celui qui est couronné de laurier ; *Sauroktonos*, le tueur de lézards, etc., etc. Chez les Latins, nous trouvons *medicus*, *opifer*, *salutaris*, *auricomus*, *arcitenens*, *fatidicus*, *augur*, *vates*, *veridicus*, etc.

Parmi les animaux et les plantes consacrés à ce dieu, on cite surtout le cygne, le vautour, le corbeau, le coq, le faucon, la cigale, le loup, le serpent ; le laurier, le palmier, l'olivier et le tamarin. Le culte d'*Apollon* présenta de bonne heure en Grèce un caractère beaucoup moins matériel que celui des autres dieux ; on lui sacrifiait des bœufs, des chèvres, des brebis, des loups, et, chez les hyperboréens, des ânes ; mais dans la plupart des temples principaux qui lui étaient dédiés, on lui offrait des sacrifices non sanglants : à Delphes, des gâteaux et de l'encens dans des corbeilles sacrées ; à Patare, des gâteaux en forme d'arc, de flèche et de lyre.

Peu à peu même l'aspect matériel d'*Apollon* s'effaça ; les arts idéalisèrent sa figure, et il devint le type de la beauté et de l'intelligence. « Cette nouvelle forme revêtue par *Apollon*, dit M. Alfred Maury, se rattache à ce grand mouvement des idées en Grèce, à cette sorte de révolution des conceptions religieuses helléniques, qui transforma les divinités en des personnages types de certaines vertus, de certaines qualités. Cette révolution imprima à la mythologie grecque un cachet plus religieux, dans l'acception moderne du mot. En effet, qu'est-ce que le sentiment religieux, si ce n'est l'aspiration de l'esprit et du cœur vers l'idéal des qualités, des vertus dont la racine se trouve dans l'esprit et le cœur humain. Cet idéal, l'imagination le transporte sur des personnes, des êtres qu'elle crée, ou plutôt aux êtres par lesquels l'ignorance des lois de la nature lui fait expliquer les phénomèmes physiques. Ainsi, la conception primitive de la divinité est d'abord jusqu'à un certain point distincte du sentiment religieux, entendu dans le sens moderne. La notion divine n'est que celle de cause. L'homme, mû par l'admiration et la peur, rapporte à des êtres surnaturels ce qu'il voit, ce qu'il entend, ce qu'il sent ; mais ces êtres où se personnifient les causes, les agents physiques, il n'y rattache d'abord aucune idée de moralité. Il invoque les dieux, parce qu'il les craint ; s'il pratique certaines bonnes actions, c'est que les premiers quoique obscurs enseignements de la conscience lui révèlent le bien et le mal, et qu'il croit que le mal offense ces divinités. Mais un sentiment plus profond du bien, une idée d'un dieu bon, parfait, réalisant dans sa personnalité divine un idéal que lui, homme, trouve au fond de son être, l'humanité à son berceau l'ignore. Elle est superstitieuse sans être réellement religieuse, et elle ne le devient qu'au moment où, la notion divine s'épurant, l'homme adore l'idéal des vertus humaines sous la forme de ces dieux qui n'étaient d'abord que de grossières personnifications de l'air, de l'eau, du feu, de la terre et des pierres. C'est ce qui arriva pour *Apollon*, c'est ce que l'on observe pour Jupiter, Minerve, Vénus et Hercule. A mesure que le mythe se développa, que l'art progressa, il tendit à résumer dans ces divinités le type accompli d'une vertu, d'une qualité humaine : la souveraine puissance, l'intelligence, la beauté et la force. »

Le culte d'*Apollon* fut introduit à Rome dès l'an 430 av. J.-C., à la suite d'une peste qui avait désolé cette ville. On lui éleva un temple, et, plus tard, pendant les guerres puniques, on institua en son honneur les jeux Apollinariens, qui se célébraient tous les ans. Mais, c'est surtout à partir de l'époque impériale, que le culte du dieu se propagea chez les Latins. Après la bataille d'Actium, Auguste lui éleva un temple en ce lieu même, un second au sommet du mont Palatin, à Rome, et institua en son honneur les jeux Octiaques. *Apollon* figura alors constamment parmi les dieux latins avec les mêmes attributs, le même caractère qu'il avait en Grèce, et fut identifié au soleil ; puis, lorsque les Romains portèrent leurs divinités chez les peuples qu'ils avaient conquis, en Gaule, en Espagne, en Grande-Bretagne, en Asie, en Afrique, etc., ils identifièrent de même *Apollon* aux divinités solaires de ces diverses contrées, et l'on vit apparaître *Apollon Grannus*, *Apollon Belenus*, *Apollon Livius*, etc., divinités bâtardes dont les noms se rencontrent dans les inscriptions latines.

De tout ce qui vient d'être dit, on peut conclure qu'*Apollon* formait un des mythes les plus élevés du polythéisme gréco-latin, dont il résumait la partie la moins matérielle. On trouve en lui le principe civilisateur, moralisateur, fécondant, remplissant ces divers rôles chez les peuples, successivement et simultanément. Et ces rôles sont si bien marqués, qu'à une époque où l'histoire avait depuis longtemps pris la place des mythes païens, la fantaisie a pu, en se donnant une certaine apparence de raison, nier l'existence du conquérant qui a bouleversé le monde pendant quinze ans, et le ramener à une simple idéalité. Dans ce jeu de l'esprit, Napoléon n'était qu'une variante du dieu du jour, qui s'élève des confins de l'Orient (île de Corse), pour aller éteindre ses feux aux limites extrêmes de l'Occident (Sainte-Hélène). Lui aussi a été chassé un moment de l'Olympe, et il est allé chercher un refuge dans une petite île ignorée de la mer Méditerranée (île d'Elbe). Sa mère, ses frères, ses sœurs, ses douze maréchaux forment sa cour, et gravitent autour de son trône impérial. Mais l'astre perd de sa chaleur et de sa force pendant un hiver rigoureux, et ce sont les avant-coureurs d'un déclin rapide.

Apollon (REPRÉSENTATIONS DIVERSES D'). Apollon, dieu du jour, de la jeunesse, de la beauté, de la poésie, de la musique, de la médecine, réunit toutes les conditions propres à inspirer le génie des sculpteurs et des peintres. Aussi, peu de figures ont-elles exercé aussi fréquemment le talent des artistes de l'antiquité. Dès l'origine de la statuaire grecque, à l'époque où vivait Dédale (1400 ans environ av. J.-C.), les habitants de Délos consacrèrent au fils de Latone une statue qui était l'ouvrage d'un de leurs concitoyens. D'après la description qu'en a donnée Plutarque, le dieu tenait son arc de la main droite ; de l'autre, il portait les trois Grâces,

représentées la première avec une lyre, la seconde avec des flûtes, et celle du milieu avec un chalumeau qu'elle approchait de sa bouche. Vers la 56e olympiade, Bathyclès de Magnésie se rendit célèbre par le trône d'Apollon qu'il éleva dans le temple d'Amyclès. Ce monument, sur lequel il plaça une ancienne statue du dieu, haute de trente coudées, était soutenu par les figures des Saisons, des Grâces, des Tritons. Crésus avait fourni aux Lacédémoniens l'or nécessaire pour décorer ce bel ouvrage, qui existait encore du temps de Pausanias. Plus tard, Canachus fit un colosse représentant *Apollon Didyméen*, adoré à Milet, et deux autres statues colossales d'*Apollon Isménien*, l'une en bois de cèdre, qu'on voyait près de la ville de Thèbes, l'autre en bronze, exactement semblable à la précédente, que possédait la ville des Branchides. Ces trois colosses jouissaient d'une grande célébrité: Xerxès enleva à Milet l'*Apollon Didyméen* et le fit transporter à Ecbatane. Au plus beau temps de l'art grec, Praxitèle fit l'*Apollon Sauroctone*, dont il existe plusieurs copies antiques (V. ci-après); Myron sculpta une statue du dieu, qui se voyait dans le temple d'Esculape, à Agrigente, à l'époque de Cicéron; un *Apollon Alexicacos* (tutélaire), chef-d'œuvre de Calamis, ornait l'un des portiques d'Athènes; Onatas, enfin, fit un *Apollon adulte*, de qui le poëte Antipater disait, qu'il attestait par la noblesse de ses traits la beauté de Latone et la majesté de Jupiter. Lorsque Rome eut attiré chez elle les artistes de la Grèce, Philiscus de Rhodes sculpta deux statues d'Apollon, dont l'une, représentant ce dieu complétement nu, fut placée dans le portique d'Octavie. La plupart des figures antiques d'Apollon qui sont parvenues jusqu'à nous appartiennent à l'art gréco-romain, ou sont des reproductions d'ouvrages grecs, faites en Italie. Indépendamment de celles dont nous donnons plus loin une description particulière, nous citerons comme un morceau du plus beau style une figure assise, à la villa Ludovisi, que sa physionomie bienveillante et le bâton recourbé (*pedum*) placé dans sa main semblent désigner comme étant une image de l'*Apollon pasteur* (*Nomios*). Au reste, les représentations antiques d'Apollon offrent peu de variété dans le type : il est d'ordinaire figuré comme le plus beau des dieux, ayant toute la vigueur de l'âge mûr et toute la grâce de la jeunesse. On a remarqué que les anciens artistes ont rarement placé sur son menton une fossette, agrément convenu de quelques beautés particulières, mais non idéales. Quelques médailles lui donnent pour attributs tantôt un arc, tantôt la foudre, quelquefois un fouet, dans lequel certains savants ont voulu voir une allusion aux coups qui se donnaient autour de l'autel du dieu, à Délos, mais qui rappelle plutôt Apollon-Soleil conduisant ses chevaux. Une peinture découverte à Pompéi ne laisse pas de doute sur la signification de cet attribut : Apollon y est figuré, la tête radiée, ayant un fouet dans la main droite et portant la boule du monde dans la gauche. D'autres peintures nous le montrent jouant de la lyre (maison de la Muraille noire) ou tenant son carquois (maison des Amazones); mais le sujet où ce dieu apparaît le plus souvent à Pompéi, est celui qui le représente avec Daphné; les peintres gréco-romains ont trouvé là un prétexte aux plus révoltantes obscénités. On voit encore quelques fresques représentant *Apollon et Marsyas;* mais l'œuvre antique la plus remarquable que ce sujet ait inspirée est une pierre gravée du musée de Florence : Apollon y est figuré tenant sa lyre à la main et regardant le ciel; Marsyas est assis et attaché à un arbre; entre les deux rivaux, un jeune homme agenouillé semble implorer la clémence du vainqueur. Une autre pierre gravée, décrite par Winckelmann et qui fait partie aujourd'hui de la collection du roi de Prusse, représente le même sujet; mais au lieu de l'homme à genoux, on voit un Scythe qui aiguise son couteau sur une pierre et qui regarde le dieu, comme pour attendre l'ordre d'écorcher le satyre. Le même personnage, ayant la même attitude, se retrouve dans un bas-relief de Saint-Paul-hors-les-murs, à Rome, et dans d'autres bas-reliefs de la galerie Borghèse et du musée d'Arles; c'est aussi, comme l'a démontré Zanonni, la figure qu'a voulu représenter l'auteur de la célèbre statue du *Rémouleur* (V. ce mot), dont on voit une copie en bronze au jardin des Tuileries. Le bas-relief du musée d'Arles décore un sarcophage, sur le côté droit duquel le Scythe est encore représenté aiguisant son couteau : il est coiffé du bonnet phrygien et il a sur la bouche une bandelette, signe de la discrétion que le dieu lui a imposée; sur le côté gauche, Marsyas, couvert d'une peau de panthère, est pendu à un chêne, et près de lui est accrochée sa flûte à double tuyau.

Il serait beaucoup trop long d'énumérer les représentations sculptées, gravées ou peintes, que les modernes ont faites d'Apollon. Nous ne pouvons oublier cependant que Raphaël a placé ce dieu, comme figure principale, au milieu des Muses et des poëtes les plus célèbres de tous les temps, dans sa célèbre fresque du *Parnasse* (V. ce mot). Le même maître a représenté les deux actes de la querelle tragique du dieu de la musique avec Marsyas, le premier acte dans une peinture décrite ci-après, le second dans un dessin gravé par Marc-Antoine. Le supplice de Marsyas, qui fait le sujet de cette dernière composition, a inspiré beaucoup d'autres artistes, notamment le Guerchin (tableau de la galerie de Florence), Angelo Falcone et Van Orley (estampes). Hendrick Goltzius et Rubens ont représenté Apollon se soumettant au jugement de Midas, le premier dans une belle gravure, le second dans un tableau qui est au Museo del Rey. De Rubens, on a encore deux peintures d'*Apollon sur son char*, l'une à l'Escurial, l'autre à la galerie Lichtenstein, et un *Apollon poursuivant Daphné*, esquisse gravée par Panneels. Le Louvre possède un tableau de l'Albane sur ce dernier sujet, et un *Apollon gardant les troupeaux d'Admète*, du même artiste. Une charmante peinture d'Annibal Carrache, *Apollon apprenant de Pan à jouer des pipeaux*, se voit à la National Gallery. Les descriptions spéciales que nous donnons, à la suite de cet article, nous dispensent de citer d'autres compositions plus ou moins remarquables où Apollon joue un rôle.

Comme tous les personnages mythologiques, le dieu de la lumière ne figure plus guère aujourd'hui que dans les peintures et dans les sculptures décoratives, les seules où le goût de notre époque tolère l'allégorie. C'est ainsi que M. Pierre de Cornélius a pu se permettre de retracer l'histoire complète du fils de Latone dans quelques-unes de ses fresques de la glyptotèque de Munich : on y remarque d'abord le dieu, sur un char d'or à quatre chevaux, soutenant de ses mains le zodiaque arrondi en auréole autour de sa tête, et accompagné des Heures brûlantes, qui répandent sur la terre des roses enflammées. On voit ensuite Apollon et Daphné, Leucothoé, Cyparisse, Clytie et Hyacinthe, tous favorisés de l'amour fatal du dieu, Apollon chez les bergers, Apollon et Marsyas, etc.

Apollon et Marsyas, peinture sur bois de l'école italienne. Acheté en 1850, à la vente de la galerie de M. Duroveray, par un savant amateur anglais, M. Morris Moore, ce tableau fut exposé à Paris en 1859; l'admiration qu'il excita alors parmi les connaisseurs fut grande, et les critiques les plus autorisés cherchèrent à établir quel en était le véritable auteur. Les uns, sur la foi du catalogue de la vente Duroveray, l'attribuèrent à Andrea Mantegna; les autres crurent y reconnaître la manière du bolonais Francia; d'autres nommèrent Timmoteo delle Vite, qui étudia successivement sous Francia et sous Raphaël; le plus grand nombre accepta et défendit l'attribution au divin Sanzio, donnée par M. Morris Moore lui-même. Voici quelle est la composition de ce chef-d'œuvre, dont la hauteur est de 0m,392 et la largeur de 0m,292 : Assis à gauche sur un bloc de pierre, Marsyas joue d'une sorte de flageolet qu'on nous permettra d'appeler une flûte; à droite, sur le même plan, Apollon est debout, le revers de la main droite posé sur la hanche, et tenant de la main gauche, à la hauteur de l'épaule, un long bâton sur lequel il s'appuie. Le dieu a suspendu sa lyre à la souche morte d'un gros arbre; son carquois et son arc détendu sont posés à terre au milieu des fleurs. Il présente sa poitrine de face, et, la tête tournée vers la droite, il abaisse un regard dédaigneux sur son rival. Les deux personnages sont entièrement nus, mais, bien qu'ils soient dessinés tous deux avec une admirable perfection, on est immédiatement frappé de l'immense distance qui les sépare : voilà l'homme et voici le dieu! Marsyas est modelé d'après nature avec une exactitude et une correction irréprochables; Apollon ressemble à une statue de Phidias. Le premier est assis dans l'ombre; ses cheveux bruns sont coupés ras sur son front sans noblesse; sa figure exprime la satisfaction naïve d'un homme qui s'exagère sa valeur. Le second est posé en pleine lumière, comme il convient au dieu du jour; sa chevelure dorée flotte autour de sa tête comme une auréole; sa physionomie est parfaitement calme et laisse à peine percer une ironie méprisante. L'attitude du joueur de flûte est d'une vérité étonnante, mais elle n'a rien de noble; celle du dieu a une souveraine élégance, elle donne au corps les ondulations les plus pittoresques et les plus harmonieuses. « Toute cette figure d'Apollon, a dit M. F. A. Gruyer, est dessinée avec un soin et un amour extraordinaires. On voit que l'artiste (Raphaël), jeune encore, lui a prodigué ses plus chaudes caresses, et que ne trouvant rien d'assez riche pour exprimer la magnificence de sa pensée, il a employé l'or non-seulement dans les accessoires, mais jusque dans la chevelure du dieu. On comprend en outre qu'il a interrogé à la fois la nature et les marbres anciens, et que sa tendresse naïve pour l'une et son admiration passionnée pour les autres, se sont traduites, ici avec une exactitude minutieuse et timide, là avec une verve et un enthousiasme qui ont élevé son génie au-dessus de lui-même. C'est ainsi que la poitrine est modelée avec une puissance et une simplicité que l'antiquité seule a pu révéler à la renaissance, tandis que les extrémités, les mains, les jambes et les pieds surtout, pour lesquels les marbres mutilés n'offrent pas de modèles, sont traités avec une recherche scrupuleuse qui nous reporte vers le naturalisme des maîtres florentins de la fin du XVe siècle. Toute la partie supérieure est d'une beauté sublime et rappelle les qualités idéales dont l'antiquité avait doué le fils de Jupiter et de Latone... Et en même temps les traits du visage témoignent d'une beauté plus grande encore, d'une beauté qu'il ne fut pas donné à l'antiquité de connaître, et que le christianisme seul pouvait révéler aux arts. » Le paysage qui sert de fond au tableau est digne des figures; c'est un des plus complets et des plus délicatement finis qu'on puisse citer dans les œuvres des maîtres italiens de la Renaissance. Des arbres au tronc élancé, au feuillage rare, occupent les premiers plans. Le sentier au bord duquel Apollon et Marsyas sont placés, conduit vers une rivière, dont les eaux limpides serpentent au fond d'une vallée verdoyante. Un pont à trois arches est jeté sur cette rivière, devant une espèce de château fort. L'horizon est fermé par de hautes montagnes bleues. Des figurines microscopiques animent ce délicieux paysage : quelques-unes sont arrêtées sur le pont vers lequel un cavalier se dirige au galop; un peu plus en avant, un pêcheur est assis sur la rive. Une douce lumière éclaire la scène. Enfin, dans le ciel, des oiseaux qui avaient été attirés par les sons mélodieux de la flûte de Marsyas, s'enfuient à tire d'aile, poursuivis par un faucon. C'est la seule allégorie qui fasse songer au cruel dénoûment du drame dont cette calme et poétique composition ne retrace que le prologue. On ne peut nier que les qualités d'exécution et de sentiment de ce chef-d'œuvre ne rappellent beaucoup plus la manière de Raphaël que celle des autres artistes que nous avons nommés; mais ce qui semble prouver d'une manière presque irrécusable que l'auteur est bien le Sanzio, c'est l'existence, dans la collection de l'Académie des beaux-arts de Venise, d'un dessin de ce tableau que le catalogue mentionne avec raison comme une œuvre de perfection rare et dans laquelle Raphaël montre toute son élégance. Ce dessin, dont l'authenticité n'est mise en doute par personne, est fait à la pointe d'argent, puis lavé à l'aquarelle et rehaussé de lumières blanches. « C'est plus qu'un dessin, dit M. Gruyer, c'est un carton dans lequel les figures, parfaitement étudiées, sont exactement de la même grandeur que sur le tableau, et ont conservé dans leur contour la trace de la pointe qui a servi à les décalquer. Cependant, même dans ces figures, le tableau est très-supérieur au dessin. Ainsi, la tête du dieu porte un degré d'idéal bien plus élevé dans la peinture. Marsyas, dans le dessin, est déshonoré par des oreilles d'âne... Quant aux accessoires et au paysage, ils diffèrent totalement. » Evidemment la peinture est postérieure au dessin, puisque ce dernier est déclaré par l'unanimité des connaisseurs comme étant de Raphaël, il paraît logique d'admettre que Raphaël seul a pu se corriger lui-même en peignant le tableau.

Apollon faisant écorcher Marsyas, tableau de Carle Vanloo, musée du Louvre. Cette composition, que Vanloo fit en 1735 pour sa réception à l'Académie, représente le dénoûment de la lutte engagée entre Apollon et Marsyas. Le dieu, debout, donne l'ordre d'attacher son rival à un tronc d'arbre et de l'écorcher vivant. Deux hommes dont on ne voit que la tête, placés qu'ils sont derrière l'arbre, se disposent à exécuter cette cruelle vengeance. Une flûte et un couteau sont à terre, aux pieds du malheureux Marsyas. Cette peinture a été gravée par Miger.

Apollon poursuivant Daphné, tableau de Van Loo, musée du Louvre, n° 331. Au premier plan, le fleuve Pénée, couché près d'une source, semble vouloir protéger sa fille poursuivie par Apollon, tandis que celle-ci, la tête tournée vers le ciel, implore les dieux qui vont la changer en laurier : déjà l'extrémité de ses doigts et de ses cheveux subit cette métamorphose. Au second plan, deux naïades au milieu des roseaux, près d'un grand arbre dont on ne voit que le tronc, et plus haut, sur un nuage, deux amours que divertissent les vains efforts du fils de Latone. La couleur générale du tableau rappelle bien la fraîcheur de cette *peneia Tempe* si admirablement décrite par Virgile au IVe livre des *Géorgiques*. Cette toile fut peinte en 1733.

Apollon chez Vulcain, tableau de Velasquez, à Madrid. Apollon, dieu du jour, venant avertir Vulcain, dieu du feu et époux de Vénus, que celle-ci a pour amant le dieu de la guerre, et trompe en ce moment même son mari dans un lieu qu'Apollon connaît, telle est la scène que le peintre a voulu rendre. Vulcain et ses trois cyclopes, sans compter celui qu'on aperçoit au fond, sur un plan éloigné, cessent simultanément leur travail à cette foudroyante nouvelle. Même, le pauvre dieu du feu laisse échapper de ses mains robustes ses outils. La composition est d'un effet grandiose. C'est un atelier de forgeron, soit; mais comme il y a de l'air et de l'espace! Que d'effet et de vérité dans ce combat de la lumière du brasier où le fer rougit, et de celle du soleil que la porte ouverte laisse pénétrer! Les corps des cyclopes font pressentir une force prodigieuse. Les membres sont à la fois nerveux et agiles. Vulcain a une mine indignée et écoute avec colère ce que vient de dire Apollon, et l'on voit, l'on sent que la vengeance sera terrible. Ce tableau a été exécuté à Rome. L'influence du Guide, du Poussin, du Dominiquin, se fait sentir dans le choix du sujet, qui n'est mythologique, il faut bien le dire, que par l'auréole lumineuse qui entoure la blonde chevelure d'Apollon. Comme toutes les œuvres importantes de Velasquez, les *Forges de Vulcain* appartiennent au musée de Madrid; il en a été fait une gravure par Ingouf l'aîné, en 1792. Sa largeur est de dix pieds sur sept de hauteur.

Apollon vainqueur du serpent Python, peinture du plafond de la galerie d'Apollon, au Louvre, un des plus beaux ouvrages d'Eugène Delacroix. Lorsque la galerie fut ouverte au public (juin 1851), l'artiste publia une notice dans laquelle il avait lui-même décrit en ces termes cette composition grandiose : « Le dieu, monté sur son char, a déjà lancé une partie de ses traits; Diane, sa sœur, volant à sa suite, lui présente son carquois. Déjà percé par les flèches du dieu de la chaleur et de la vie, le monstre sanglant se tord en exhalant dans une vapeur enflammée les restes de sa vie et de sa rage impuissante. Les eaux du déluge commencent à tarir, et déposent sur les sommets des montagnes ou entraînent avec elles les cadavres des hommes et des animaux. Les dieux se sont indignés de voir la terre abandonnée à des monstres difformes, produits impurs du limon. Ils se sont armés comme Apollon. Minerve, Mercure, s'élancent pour les exterminer, en attendant que la sagesse éternelle repeuple la solitude de l'univers. Hercule les écrase de sa massue; Vulcain, le dieu du feu, chasse devant lui la nuit et les vapeurs impures, tandis que Borée et les Zéphyrs sèchent les eaux de leur souffle et achèvent de dissiper les nuages. Les nymphes des fleuves et des rivières ont retrouvé leur lit de roseaux et leur urne encore souillée par la fange et par les débris. Des divinités plus timides (Junon, Vénus, Cérès) contemplent, à l'écart, ce combat des dieux et des éléments. Cependant, du haut des cieux, la Victoire descend pour couronner Apollon vainqueur, et Iris, la messagère des dieux, déploie dans les airs son écharpe, symbole du triomphe de la lumière sur les ténèbres et sur la révolte des eaux. »

Ainsi rajeunie par une imagination puissante, la fable de l'Apollon Pythien est devenue, sous le pinceau d'Eugène Delacroix, une allégorie saisissante du triomphe de la lumière sur les ténèbres, de la vie sur la mort. Jamais l'artiste ne s'est montré plus grand poëte; jamais il n'a déployé de plus grandes qualités d'exécution. Les groupes sont distribués de la façon la plus savante; certaines figures ont des attitudes d'une élégance antique; tous les personnages se meuvent et agissent. « Pas un détail n'a été négligé, dit M. Maxime Du Camp; tout va d'ensemble à un égal degré de puissance et de beauté. On ne sait, en voyant ce tableau, s'il reçoit ou donne la lumière. Tout a été traité de main de maître : la dégradation des tons de la mer, qui a des perspectives infinies; les rochers, qui ont des tournures antédiluviennes; les cadavres oubliés sur la montagne, qu'on sent bien morts et amollis par l'eau; les jeunes génies, qui sont pleins de grâce à côté de dieux qui sont pleins de force, et les nuages qui se déroulent comme une tempête au-dessous du ciel éclatant où s'élance l'Apollon vainqueur. » Le dieu, légèrement penché en avant et courbé par la violence de l'effort, domine majestueusement son entourage, debout sur un quadrige qu'emportent quatre magnifiques chevaux, tout frémissants d'ardeur.

Cette peinture, d'un coloris éblouissant, occupe le cartouche central de la voûte, dans lequel Le Brun, qui avait été chargé par Louis XIV de reconstruire et de peindre la galerie, se proposait de représenter *Apollon, dieu du jour, au milieu de sa carrière*. Deux grandes esquisses de ce plafond figuraient à la vente posthume des œuvres de Delacroix (février 1864) : l'une fut retirée des enchères par le légataire; l'autre adjugée au prix de 5,150 fr. Dans une troisième esquisse, vendue à la même époque, le *Combat d'Apollon contre les ténèbres* est plus spécifié, et la scène se passe entièrement dans les espaces célestes : c'est la *première pensée* de la composition.

Apollon Musagète (L'), c'est celui qui est en rapport avec les Muses. Seul dieu au milieu de ces ravissantes déesses de l'harmonie, des sciences et des beaux-arts, il fait retentir à leurs oreilles le phorminx, la cithare, la lyre aux cordes d'or, soit sous les voûtes étincelantes où les dieux attablés boivent à longs traits le nectar et l'immortalité, soit sur les cimes du Pinde et de l'Hélicon. Bien qu'il séjourne dans les cieux, il n'en habite pas moins six mois Délos et six mois la Lycie. Apollon *Musagète* est représenté comme le plus beau des dieux, jouissant d'une éternelle jeunesse : la barbe, signe certain de la virilité, ne hérisse en aucune façon son visage, et le fer n'a jamais coupé la moindre boucle de sa longue chevelure.

Le musée du Vatican possède un *Apollon Musagète*. Ce marbre antique, retrouvé à Tivoli, représente le dieu debout, couronné de laurier; ses regards, levés au ciel, expriment de divins transports, et il semble que de sa bouche entr'ouverte s'exhalent des sons mélodieux; ses mains errent sur la lyre. C'est dans cette attitude inspirée que Néron aimait à se présenter sur la scène.

Apollon du Belvédère (L'), la plus célèbre et peut-être la plus parfaite de toutes les productions de l'art antique épargnées par le temps. Elle a été retrouvée à Porto d'Anzio, autrefois Antium, lieu de naissance de Néron, qui, pour embellir sa ville natale, avait dépouillé de leurs chefs-d'œuvre tous les temples de la Grèce, surtout celui de Delphes. Cette

statue, dont l'auteur est inconnu, a été placée au Vatican dans la cour du Belvédère, d'où lui est venu son nom.

« La stature du dieu, dit Winckelmann, est au-dessus de celle de l'homme, et son attitude respire la majesté. Un éternel printemps, tel que celui qui règne dans les champs fortunés de l'Elysée, revêt d'une aimable jeunesse les formes mâles de son corps et brille avec douceur sur la fière structure de ses membres... Il a poursuivi Python, contre lequel il a tendu pour la première fois son arc redoutable; dans sa course rapide, il l'a atteint et lui a porté le coup mortel. De la hauteur de sa joie, son auguste regard, pénétrant dans l'infini, s'étend bien au delà de sa victoire. Le dédain siége sur ses lèvres, l'indignation gonfle ses narines; mais une paix inaltérable est empreinte sur son front, et son œil est plein de douceur comme s'il était au milieu des Muses empressées à lui prodiguer leurs caresses. » Cette statue, qui faisait partie des trophées de Napoléon Ier, resta au musée de Paris jusqu'en 1815.

L'Apollon du Belvédère est pris fréquemment par les écrivains comme type, comme idéal de la beauté physique :

« Léon Renault représentait un homme moyen, blond, rondelet et bien pris. Un cou très-blanc et presque féminin tranchait singulièrement avec son visage roussi par le hâle. Ses dents étaient belles, très-mignonnes. Lorsqu'il ôta ses gants, il découvrit deux petites mains agréables au toucher et soignées dans la perfection. Tel qu'il était, son père et sa mère ne l'auraient pas échangé contre l'*Apollon du Belvédère*. On l'embrassa, Dieu sait! en l'accablant de mille questions auxquelles il oublia de répondre. »

ED. ABOUT.

Apollon Sauroctone (L') ou **Tueur de lézards** (du gr. *sauros*, lézard, et *kteinô*, je tue). Chef-d'œuvre de Praxitèle, dont l'original a disparu, mais dont il existe plusieurs reproductions antiques. Celle de la villa Albani, qui est en bronze, et que Winckelmann a cru, par erreur, être l'œuvre même du sculpteur grec, a servi de type pour juger du mérite de toutes les autres. Le musée du Louvre en possède une en marbre qui provient de la villa Borghèse : la tête est rapportée, mais antique. Cette figure représente Apollon à l'âge de puberté, appuyé contre un tronc d'arbre et paraissant vouloir, de la pointe d'une flèche, piquer un lézard qui grimpe auprès de lui. Emeric David, dans un très-remarquable mémoire lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1824, s'est attaché à démontrer que le nom de *Sauroctone*, sous lequel ce chef-d'œuvre était connu à Rome du temps de Pline, ne se rencontre nulle part dans la mythologie grecque, appliqué à Apollon. Nous savons, au contraire, que le lézard était consacré à ce dieu du soleil, qu'il lui donnait son nom, et qu'il le remplaçait même quelquefois dans les allégories religieuses. E. David en conclut qu'au lieu de tuer le lézard, le jeune Apollon de Praxitèle le réveille, le rappelle aux plaisirs du printemps, en lui faisant ressentir les atteintes de son dard. « Apollon, arrivant à la puberté, m'a paru, ajoute-t-il, l'image du soleil à l'équinoxe du printemps; le lézard ranimé, l'emblème de la nature, qui, à cette époque de l'année, appelle tous les êtres à de nouvelles reproductions. » On ne peut nier qu'une pareille allégorie ne soit pleinement conforme au génie de l'antiquité.

Apollon lycien (L'), statue antique, musée du Louvre, no 188. Le Louvre possède deux statues de l'*Apollon lycien*, ainsi nommé parce qu'il avait un oracle fameux à Patare, ville de Lycie. Le dieu est représenté debout, le bras ployé sur la tête, ayant à ses pieds un serpent. Une de ces deux statues (le no 188) est particulièrement remarquable par sa belle conservation.

Apollon au cygne (L'). Naples, musée des Studj. Cette statue antique, dont Winckelmann a dit qu'elle était la plus belle parmi les statues d'Apollon, et que sa tête est l'idéal de la beauté humaine, est placée au milieu des portiques du musée Degli Studj. Elle représente le dieu des arts accompagné de l'oiseau chanteur et poétique des anciens. Rien ne saurait exprimer la tranquille beauté de cette figure, dont les moindres parties sont cherchées et rendues avec un art infini, sans que la perfection des détails nuise à la majesté de l'ensemble.

Apollon citharède (L'), statue antique, l'une des perles du musée Degli Studj, à Naples. C'est une figure demi-colossale, qui représente le dieu assis jouant de la lyre; le corps, tout en porphyre, sauf la tête, les mains et les pieds, qui sont de marbre blanc, est élégamment drapé, malgré l'extrême dureté de la matière. Cette statue, dont l'auteur est inconnu, appartient certainement à l'école de Polyclète de Sicyone.

Apollon citharède (L'), statue antique en marbre, à la Glyptotèque de Munich. Cette figure, de grandeur colossale, que Winckelmann avait prise pour la muse Erato et qu'il a cru pouvoir attribuer au sculpteur Ageladas, maître de Phidias et de Polyclète, se trouvait autrefois au palais Barberini, à Rome. Elle représente Apollon vêtu d'une longue tunique, portant un luth dans la main gauche et le *plectrum* dans la droite, ayant les cheveux noués derrière la tête comme ceux des jeunes filles. Les paupières sont formées de petites lamelles de bronze; les prunelles, qui étaient probablement en pierres précieuses, ont disparu. Cette statue, remarquable par la noblesse de la pose et la sévérité du style, offre une ressemblace frappante avec l'*Apollon citharède*, du musée des Studj, et avec une autre statue de la même divinité qui est au musée Pio-Clémentin. Cette dernière figure passait également autrefois pour celle d'Erato; sa ressemblance avec l'Apollon Palatin, de Scopas, gravé sur les médailles d'Antonin le Pieux et de Commode, a fait reconnaître l'erreur.

Apollon et Daphné, opéra en un acte, paroles de Pitra, musique de Mayer, fut représenté par l'Académie royale de musique, le 24 septembre 1782, et n'eut aucnn succès.

Apollon et Coronis, opéra en un acte, paroles de Fuzelier, musique de Jean-Baptiste Rey, fut représenté par l'Académie royale de musique, le 3 mai 1781. Bon musicien, excellent chef d'orchestre, Rey contribua à la réorganisation de l'orchestre de l'Opéra sous la direction de Gluck et de Piccini. *Apollon et Coronis* fut accueilli favorablement. On dit que Rey eut pour collaborateur son frère Joseph, attaché comme violoncelliste à l'Académie de musique.

APOLLONIA, cap de la Guinée supérieure (Afrique occidentale), sur la Côte-d'Or, par 4° 59' lat. N. et 5° 30' long. O. ‖ Fort et établissement anglais à 4 kil. E. du cap du même nom; ce fort s'appelle aussi *Amanahea*. ‖ Plusieurs villes dans l'antiquité portèrent le nom d'*Apollonia* : une en Illyrie, à l'embouchure de l'Aoüs, était très-célèbre par un oracle; en 214 av. J.-C., le propréteur Nœvius y défit Philippe III, roi de Macédoine; une autre en Macédoine, dans la Mygdonie, au S.-O. de Thessalonique. ‖ Ville anc. de Cyrénaïque, dans la Pentapole. ‖ Ville de Lycie, près d'Apamée. ‖ Ville de Palestine, entre Césarée et Joppé, aujourd'hui appelée *Arzouf*.

APOLLONIAS s. f. (a-pol-lo-ni-as — du gr. *apollônias*, consacré à Apollon). Bot. Genre de la famille des laurinées camphorées, des îles Canaries. ‖ Quelques naturalistes disent APOLLONIADE.

APOLLONIATE s. et adj. (a-pol-lo-ni-a-te — rad. *Apollonia*). Géogr. anc. Habitant d'une des villes nommées *Apollonia* : *L'ouvrage le plus célèbre du sculpteur Lycius, fils de Myron, fut un monument consacré à Jupiter, dans l'Altis d'Olympie, par les* APOLLONIATES *de la mer Ionienne, en mémoire d'une victoire qu'ils avaient remportée sur les Abantes de la Thesprotide d'Epire*. (Em. David.) ‖ Qui appartient à l'une de ces villes ou à leurs habitants.

APOLLONIATIS (LACUS), ancien nom d'un lac de l'Anatolie (Turquie d'Asie); ce lac, situé au S.-O. de Brousse, a 30 kilomètres de long, sur 19 de large; très-poissonneux. La plus grande de ses îles passe pour l'ancienne *Apollonia ad Rhindacum*.

APOLLONICON s. m. (a-pol-lo-ni-kon — rad. *Apollon*, n. myth.). Mus. Grand orgue à cylindre et à cinq claviers, qui a été inventé par les Anglais Flight et Robson, en 1824. Cet orgue peut être joué à volonté par un organiste, ou par un mécanisme, au moyen de cylincres notés.

APOLLONIDES, médecin grec, né dans l'île de Cos. Il fut longtemps attaché à la cour des rois de Perse, et n'est connu que par une anecdote qu'on a même révoquée en doute. Epris d'Amytis, sœur d'Artaxerxès Longue-Main, il lui persuada de se livrer à lui, prétendant que l'amour la guérirait d'une indisposition dont elle était tourmentée. Après en avoir abusé, il l'abandonna. Mais Amestris, mère d'Amytis, se saisit de lui et le fit périr dans les plus affreux tourments.

APOLLONIDES de Nicée, grammairien grec, dédia à Tibère un commentaire sur les *Silles* de Timon, dont il reste des fragments. Il y eut encore plusieurs *Apollonides* dans l'antiquité, notamment un historien et géographe qui avait écrit une relation de l'*Ambassade de Démosthène* (que d'autres attribuent au précédent). L'*Anthologie* a conservé une vingtaine d'épigrammes qui lui sont attribuées.

APOLLONIEN, ENNE adj. (a-pol-lo-ni-ain, è-ne — rad. *Apollon*, n. myth.). Qui ressemble à Apollon, qui approche de la beauté, de la perfection idéale d'Apollon : *Regardez ce corps quand il se redresse! quelles proportions* APOLLONIENNES! (J.-J. Rouss.) *Les hommes dessinaient encore leurs formes, au grand désespoir des gens maigres; et celles de Lucien étaient* APOLLONIENNES. (Balz.) *Cette circonstance solennelle avait laissé dans son caractère, dans ses habitudes, dans ses traits, une profonde impression d'attendrissement et d'effroi, que la rare beauté de ces formes et de cette figure* APOLLONIENNES *dont parle Louvet rendait encore plus pathétiques*. (Ch. Nod.)

APOLLONIEN, ENNE adj. (a-pol-lo-ni-ain è-ne — rad. *Apollonius*, n. pr.). Mathém. Qui appartient au géomètre Apollonius. ‖ *Hyperboles apolloniennes*, *Courbes apolloniennes*, Hyperboles, courbes ordinaires du deuxième degré.

APOLLONIES s. f. pl. (a-pol-lo-nî — rad. *Apollon*). Antiq. gr. Fêtes qu'on célébrait à Egialée en l'honneur d'Apollon et de Diane, et en mémoire d'une peste dont la ville avait été délivrée par Apollon.

APOLLONIO (Jacopo), peintre de l'école vénitienne, né à Bassano, mort en 1654, vers l'âge de soixante-dix ans, était par sa mère petit-fils du célèbre peintre Jacopo Ponte, surnommé le Bassan. Il se forma à l'imitation de ce maître, sous la direction de ses oncles, et il acquit une telle habileté dans la peinture des animaux, de l'architecture et surtout du paysage, que ses tableaux ont été souvent pris pour des ouvrages du Bassan; mais, en réalité, il est bien inférieur à son modèle pour la vivacité du coloris et pour la délicatesse de la touche. On conserve diverses peintures de lui dans les églises de Bassano, entre autres une *Madeleine* dans la cathédrale, et un *Saint Sébastien* dans l'église du même nom.

APOLLONION s. m. (a-pol-lo-ni-on — rad. *Apollon*, n. myth.). Mus. Instrument à clavier inventé par Jean Vœller, à Darmstadt, vers la fin du XVIIIe siècle. Cet instrument était un piano à deux claviers avec plusieurs jeux d'orgues, et surmonté d'un automate qui jouait divers concertos de flûte.

APOLLONIS ou **APOLLONIA**, femme d'Attale, roi de Pergame. Elle eut quatre fils qui furent remarquables par leur union fraternelle. Lorsque l'aîné fut monté sur le trône, les trois autres lui servirent de gardes. Ils conservèrent pour leur mère un attachement exemplaire. Après sa mort, ils lui érigèrent à Cyzique un temple sur les colonnes duquel étaient sculptés les traits les plus touchants de la piété filiale, avec des inscriptions grecques qui ont été conservées dans l'*Anthologie du Vatican*.

APOLLONISER v. n. ou intr. (a-pol-lo-ni-zé — rad. *Apollon*, n. myth.). Faire des vers :

En son art studieux,
Il *apollonisait* des mieux. GOUJET.

Vieux et inusité.

APOLLONIUS de Rhodes, poëte épique grec, né à Alexandrie ou à Naucratis, vers le milieu du IIIe siècle av. J.-C., mort vers 186. Disciple du poëte Callimaque, il enseigna la rhétorique à Rhodes, et devint dans la suite bibliothécaire du musée d'Alexandrie. Il est surtout connu par son poëme des *Argonautiques* (sur l'expédition des Argonautes), imité par le poëte latin Valerius Flaccus. Le style en est élégant et harmonieux, mais porte déjà le cachet de la décadence. Le principal mérite de l'œuvre consiste dans les beautés de détail et dans les descriptions. Les caractères sont généralement dépourvus d'originalité, et de nombreuses réminiscences homériques accusent le travail d'un érudit plus que l'inspiration d'un poëte. Malgré ses imperfections, ce poëme a cependant joui de l'estime des anciens. Virgile et Ovide en ont imité quelques parties. Caussin en a donné (1802) une traduction française, qui a été reproduite dans le *Panthéon littéraire*.

APOLLONIUS de Perga, géomètre grec, florissait à Alexandrie vers 205 av. J.-C. Disciple d'Archimède, il fut un des créateurs des sciences mathématiques. Son ouvrage le plus célèbre est le traité des *Sections coniques*, dont nous n'avons que les quatre premiers livres dans le texte original. Le reste nous est parvenu par une traduction arabe. Cet ouvrage, qui a été publié à Oxford (1710), par Grégory et Halley, fait époque dans l'histoire des mathématiques.

APOLLONIUS de Rhodes, architecte grec, vivait vers 200 av. J.-C. Il exécuta, avec Tauriscus de Tralles, le fameux groupe connu sous le nom de *Taureau Farnèse*, et qui a été restauré plus ou moins heureusement par B. Bianchi de Milan. Ce groupe, qui a été découvert au XVIe siècle dans les bains de Caracalla, est aujourd'hui dans la cour du musée Bourbonien, à Naples. Suivant Pline, il a été sculpté dans un seul bloc de marbre. Le sujet est *Amphion et Zéthus attachant Dircé aux cornes d'un taureau;* une partie seulement est antique; le reste est restauré.

APOLLONIUS, surnommé **Molon**, rhéteur grec; vivait vers 40 av. J.-C. et fut chef d'une école qui florissait à Rhodes. Il compta au nombre de ses disciples Cicéron et Jules César. Ce dernier se l'attacha comme interprète. Les écrits d'Apollonius, estimés dans l'antiquité, ne sont point parvenus jusqu'à nous.

APOLLONIUS le Sophiste, lexicographe grec, vivait à Alexandrie au temps d'Auguste. Il est auteur d'un *Lexique des mots dont Homère s'est servi*, ouvrage qui a été fort altéré, mais qui n'en est pas moins d'une grande utilité. Il a été plusieurs fois réimprimé.

APOLLONIUS de Tyane, célèbre thaumaturge et philosophe néopythagoricien, né dans le bourg de Tyane, en Cappadoce, vers le commencement de l'ère chrétienne, mort à Ephèse vers 97. Il embrassa de bonne heure les doctrines de Pythagore, dont il exagéra encore les austérités, entreprit de nombreux voyages, visita successivement la Pamphylie, la Cilicie, Antioche, Ephèse et un grand nombre d'autres villes; se rendit à Babylone, puis dans les Indes, où il étudia les dogmes des brahmes, n'ayant pour compagnon qu'un certain Damis, qu'il rencontra en route, et qui le prit pour une divinité. Précédé par son immense réputation, il voyait les habitants de toutes les villes accourir au-devant de lui, recevait leurs hommages et se donnait à eux comme le précepteur du genre humain, condamnant les spectacles, visitant les temples, et prêchant la réforme des mœurs, l'abstinence de la chair des animaux, la communauté des biens et les autres dogmes pythagoriciens. A l'exemple de son illustre maître, il ne se nourrissait que de légumes, s'abstenait du vin et des femmes, donnait son bien aux pauvres, vivait dans les temples, apaisait les séditions et instruisait les hommes, marchant pieds nus et laissant croître ses cheveux. Bientôt il se mit à faire des miracles. Venu à Rome, *pour voir de près*, disait-il, *quel animal c'était qu'un tyran*, il ressuscita une jeune fille que l'on croyait morte, mais fut compris dans l'édit de Néron, qui bannissait les magiciens. Il reprit alors sa vie de prophète nomade dans les différentes provinces de l'empire romain. Vespasien le consulta comme un oracle; mais Domitien le persécuta. Celui-ci ayant ordonné qu'on lui coupât les cheveux et la barbe : *Je ne m'attendais pas*, dit le philosophe en riant, *que mes cheveux et les poils de ma barbe dussent courir quelque risque dans cette affaire*. Cette plaisanterie lui valut une persécution qu'il supporta d'ailleurs avec beaucoup de courage. Apollonius mourut à Ephèse, où il avait établi une école pythagoricienne. On raconte qu'un jour, au milieu d'une leçon publique, il s'interrompit tout à coup, en s'écriant avec un visage égaré : *Frappe le tyran! frappe le tyran!* ajoutant que dans ce moment même on assassinait Domitien, ce qui se trouva conforme à la vérité. On pourrait croire qu'Apollonius était dans le secret de la conspiration; mais comme il se trouvait alors à près de quatre cents lieues du théâtre de l'événement, il est plus naturel de conclure que le fait est controuvé. On lui érigea des statues et des temples, et les païens essayèrent d'opposer ses miracles à ceux de Jésus-Christ. L'éclatante célébrité de ce philosophe indique assez qu'il fut un des hommes les plus extraordinaires de son temps, pour le savoir, la vertu et l'éloquence; cependant on n'a sur lui que des notions incertaines. Le récit de Philostrate, qui écrivait près de deux siècles plus tard, est défiguré par tant de fables, qu'il est presque impossible d'y discerner la vérité. Il ne reste d'Apollonius de Tyane que quatre-vingt-quatre lettres d'une authenticité douteuse, et son *Apologie* à Domitien.

APOLLONIUS d'Athènes, statuaire grec, florissait, à ce qu'on croit, au Ier siècle de l'ère chrétienne. Il est l'auteur de l'admirable fragment connu sous le nom de *Torse du Belvédère*, qui a été découvert à Rome à la fin du XVe siècle, et qui a servi depuis aux études des plus grands artistes. C'était une statue d'Hercule. Jules II le fit placer au jardin du Vatican, avec l'*Apollon* et le *Laocoon*. V. TORSE.

APOLLONIUS Dyscole (*Qui a mal digéré*, ainsi surnommé à cause de l'âpreté de sa critique et de son caractère chagrin), grammairien d'Alexandrie, vivait au IIe siècle. Il est le premier qui ait réduit la grammaire en système. On cite de lui un *Traité sur la syntaxe*, qui témoigne d'une profonde connaissance de la langue grecque et de ses dialectes. Il avait aussi composé un écrit, les *Mensonges des historiens*, dont la perte est fort regrettable, car le titre indique un de ces travaux de critique fort rares dans l'antiquité. Dans son *Essai sur l'histoire des théories grammaticales dans l'antiquité*, publié en 1854, M. Egger a fait ressortir la science philologique d'Apollonius.

APOLLONIUS. Ce nom est commun à un grand nombre de médecins grecs. Les plus connus sont : APOLLONIUS, surnommé l'*Hérophilien*, parce qu'il était disciple d'Hérophile. Il florissait à Alexandrie dans le IIe siècle avant J.-C., à la cour des Ptolémées. Il reste de lui un traité et quelques fragments; — APOLLONIUS l'*Empirique*, vivait à Alexandrie dans le IIe siècle avant J.-C., et continua l'enseignement de Sérapion. Il appartenait à la secte des *empiriques*. Il écrivit pour combattre quelques opinions du philosophe Zénon, qui lui répliqua fort vivement à son tour; — APOLLONIUS *de Pergame*, vivait dans le Ier siècle avant l'ère chrétienne. Il reste dans Oribase un extrait assez remarquable d'un de ses ouvrages, relatif à l'emploi de la scarification et à l'hydrophobie; — APOLLONIUS *de Citium*, né dans la ville de ce nom (île de Chypre) vers 70 avant J.-C. Cœlius Aurelianus lui attribue un traité de l'épilepsie. Il ne reste de lui qu'un commentaire sur le traité des *Articulations*, d'Hippocrate.

APOLLOPHANES, médecin d'Antiochus Soter, vivait vers le milieu du IIIe siècle avant l'ère chrétienne. Disciple d'Erasistrate, il fonda à Smyrne une école où il enseigna la doctrine de son maître. Galien et Celse le citent avec éloge. Son école existait encore au temps du Strabon.

APOLOGÈTES, syn. de *apologistes*. V. ce mot.

APOLOGÉTIQUE adj. (a-po-lo-jé-ti-ke — rad. *apologie*). Qui contient une apologie, qui tient de l'apologie : *Ecrit* APOLOGÉTIQUE. *Lettre* APOLOGÉTIQUE. *Je vous envoie le discours* APOLOGÉTIQUE *que je compte faire imprimer*. (Volt.) *Cette préface* APOLOGÉTIQUE *a pour but d'excuser l'auteur*. (Ste-Beuve.) *Chez nous, la théologie, de dogmatique qu'elle était d'abord, est devenue* APOLOGÉTIQUE. (Renan.)

— Irôniq. et par antiphrase : *Il fit un portrait* APOLOGÉTIQUE *de la princesse, qui mit tout le monde en belle humeur*. (Balz.)

— s. f. L'*apologétique*, Partie de la théologie qui a pour but de défendre la religion chrétienne contre les attaques de ses ennemis : *L'*APOLOGÉTIQUE *forme aujourd'hui une véritable science.* (Marlès.) *L'*APOLOGÉTIQUE *diffère des simples écrits polémiques, en ce qu'il n'est pas destiné à soutenir des doctrines contre d'autres doctrines.* (Marlès.) *Ce procédé d'*APOLOGÉTIQUE, *tantôt part de la raison pour s'élever jusqu'à la foi, tantôt descend de la foi pour rejoindre la raison.* (De Broglie.) *Le génie d'une théologie se reflète toujours dans l'*APOLOGÉTIQUE *à laquelle elle donne naissance.* (Ed. Scherer.)

— Particulièrem. s. m. Titre d'un livre composé par Tertullien pour la défense du christianisme : *Chose étrange que le christianisme soit obligé de se défendre maintenant devant ses enfants, comme il se défendait autrefois devant ses bourreaux, et que l'*APOLOGÉTIQUE *aux gentils soit devenu l'*APOLOGÉTIQUE *aux chrétiens!* (Chateaub.) V. plus loin.

— **Antonymes.** Critique, dépréciateur, épigrammatique, improbateur, improbatif, mordant, réprobateur, satirique, virulent.

— **Encycl.** Comme il n'y a pas de religion qui n'ait ses détracteurs, il n'y en a pas non plus qui n'ait son *apologétique ;* c'est l'arsenal théologique où ses défenseurs vont puiser les preuves et les arguments dont ils ont besoin pour repousser les attaques dont elle est l'objet. Tout ouvrage, tout traité, quels qu'en soient d'ailleurs le titre et la forme, écrit pour la glorification d'un système d'idées religieuses, appartient à l'*apologétique*. Mais ce sont surtout les apologistes du christianisme qui ont fait l'éclat et la célébrité de cette science. Avant Tertullien, et dès le IIe siècle de l'Eglise, des voix éloquentes s'étaient déjà élevées pour la défense de la foi chrétienne. Nous citerons Quadratus, évêque d'Athènes, saint Apollinaire, gouverneur de l'Eglise d'Hiérapolis en Phrygie, saint Méliton, évêque de Sardes : malheureusement, leurs ouvrages ne nous sont point parvenus. Mais nous avons les deux *Apologies* de saint Justin, qui scella de son sang la sincérité de sa foi, et son *Dialogue avec le juif Tryphon ;* le *Discours aux gentils*, par Tatien ; la *Satire contre les philosophes païens*, par Hermias ; l'*Ambassade* d'Athénagore pour les chrétiens, adressée aux deux empereurs Marc-Aurèle et Lucius Verus ; les trois livres de saint Théophile, évêque d'Antioche, adressés à Autolycus ; l'*Exhortation aux païens*, de saint Clément d'Alexandrie ; la *Dispute contre les païens*, d'Arnobe ; le dialogue de Minutius Félix, intitulé *Octavius ;* les huit livres d'Origène contre Celse ; les *Institutions divines*, de Lactance ; le *Discours* de saint Athanase *contre les païens ;* la *Thérapeutique*, de Théodoret ; les deux *Lettres* de saint Cyrille contre Julien ; le discours de Grégoire de Nazianze contre le même empereur ; les nombreux écrits de saint Cyprien, de saint Jean Chrysostome, de saint Augustin, et de tant d'autres beaux génies qu'il serait trop long d'énumérer.

Dans les temps modernes, nous pourrions citer encore, comme du domaine de l'*apologétique*, le *Génie du Christianisme* de Chateaubriand ; les *Conférences* de Frayssinous et celles du P. Lacordaire, enfin le premier volume de l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion*, de Lamennais. L'*apologétique* protestante nous offre les noms de Hugo Grotius, Less, Næsselt, Reinhard, Rosenmuller et Spalding.

Apologétique de Tertullien. Cet ouvrage, un des plus justement admirés des premiers siècles chrétiens, parut vers l'an 200 après J.-C. Comme on avait ôté aux chrétiens la liberté de se défendre devant les juges, Tertullien entreprend de prouver par écrit leur innocence. S'adressant aux magistrats de Carthage, aux gouverneurs des provinces, à l'empereur lui-même, il montre les progrès croissants de la religion nouvelle. On connaît ces fières paroles si souvent citées : « Nous ne sommes que d'hier, et nous remplissons vos cités, vos colonies, l'armée, le palais, le sénat, le forum ; nous ne vous laissons que vos temples. » Cette religion qui pénètre partout, on la condamne sans la connaître ; ces chrétiens si nombreux, on les envoie au supplice sans les entendre ; on ne s'informe pas de ce qu'ils ont fait : le nom seul de chrétien est un crime digne de mort. Y a-t-il rien de plus odieux et de plus absurde que ces accusations dont les charge la haine païenne, d'égorger des enfants dans leurs mystères, d'y manger de la chair humaine, d'y commettre des incestes, etc. ? Nous citerons ici le début de ce beau plaidoyer : « S'il ne vous est pas libre, souverains magistrats de l'empire romain, qui rendez vos jugements en public et dans le lieu le plus éminent de cette capitale ; s'il ne vous est pas libre, sous les yeux de la multitude, de faire des informations exactes sur la cause des chrétiens ; si la crainte ou le respect humain vous portent à vous écarter en cette occasion des règles étroites de la justice ; si la haine du nom chrétien, comme il arriva dernièrement, trop disposée à recevoir des délations domestiques, ferme les oreilles à toute défense judiciaire, que la vérité puisse au moins vous parvenir par l'intermédiaire de nos lettres muettes. Elle ne demande pas de grâce, parce que la persécution ne l'étonne point. Etrangère sur la terre, elle s'attend à y trouver des ennemis. Fille du ciel, c'est au ciel qu'est son trône, que sont ses espérances, son crédit et sa gloire. Elle ne souhaite qu'une chose, c'est de ne pas être condamnée sans être entendue. Qu'avez-vous à craindre pour vos lois, en permettant à la vérité de se faire entendre dans le siége de leur empire ? Est-ce que leur puissance se montrerait avec plus d'éclat en condamnant la vérité sans l'entendre ?... Voilà notre premier grief : cette haine injuste pour le nom chrétien. Votre ignorance même, qui semblerait devoir l'excuser, est précisément ce qui prouve cette injustice et la rend encore plus criminelle. Quoi de plus injuste, en effet, que de haïr ce que l'on ne connaît pas, quand bien même ce que l'on ne connaît pas serait par hasard haïssable ? »

On peut juger par ce fragment de l'éloquence de Tertullien. Cette éloquence virile, peu soucieuse des ornements du discours, va droit à la preuve et s'adresse toujours à la raison ; on y sent le langage d'une société nouvelle, de mœurs nouvelles, de sentiments nouveaux, au milieu de l'ancien monde. « Ce qu'on remarque de plus frappant dans l'*Apologétique*, dit Chateaubriand, c'est le développement de l'esprit humain ; on entre dans un nouvel ordre d'idées ; ce n'est plus la première antiquité ou le bégayement de l'homme qui se fait entendre. Tertullien parle comme un moderne ; ses motifs d'éloquence sont pris dans le cercle des vérités éternelles, et non dans les raisons de passion et de circonstance employées à la tribune romaine ou sur la place publique des Athéniens. »

APOLOGIE s. f. (a-po-lo-jî — du gr. *apologia ;* formé de *apo*, indiquant écartement ; *logos*, discours). Discours, écrit, pour justifier, défendre une personne ou une chose : *Faire l'*APOLOGIE *de quelqu'un, de la conduite de quelqu'un. Il avait entrepris de faire l'*APOLOGIE *de ce livre. Nous nous faisons à nous-mêmes l'*APOLOGIE *de nos vices.* (Mass.) *Nous faisons tous les jours l'*APOLOGIE *des maximes du monde.* (Mass.) *Son* APOLOGIE *de Socrate est un service rendu aux sages de toutes les nations.* (Volt.) *Dois-je apprendre si tard à faire mon* APOLOGIE ? (J.-J. Rouss.) *Saint Julien martyr écrivit le premier l'*APOLOGIE *de sa foi.* (J.-J. Rouss.) *La plupart des* APOLOGIES *de la religion chrétienne ont été écrites par des laïques.* (Chateaub.) *La bassesse, comme toujours, se trouva à point nommé pour faire l'*APOLOGIE *du crime.* (Chateaub.) *Par d'éloquentes* APOLOGIES, *lord North et Fox, étayés l'un sur l'autre, obtinrent la majorité dans la Chambre des communes.* (Villem.) *Un accès de toux épouvantable interrompit l'*APOLOGIE *du canonnier.* (E. Sue.) *Les hommes font leur* APOLOGIE *de bien des façons.* (Nisard.) *L'écrivain qui fait l'*APOLOGIE *du crime en est le complice.* (J. Sim.) *L'*APOLOGIE *du bien en ce monde demande beaucoup plus de frais de talent que l'*APOLOGIE *du mal.* (St-M. Gir.)

Ce docteur autrefois si craint, si révéré,
Arnauld, le grand Arnauld fit mon *apologie*.
BOILEAU.

— Discours, ouvrage apologétique, qui contient une apologie : *Les* APOLOGIES *de Théophile sont plus remarquables encore que sa lettre à Balzac. Il n'élucide pas seulement les faits, il ne débrouille pas seulement l'intrigue ; il traite avec supériorité le côté moral de la cause.* (Ph. Chasles.)

— Par ext. Tout ce qui tend à justifier quelqu'un : *Sa conduite fait son* APOLOGIE. (Acad.) *Ils sont ravis de trouver dans leurs imitateurs l'*APOLOGIE *de leurs vices.* (Mass.)

— Législ. Justification ou défense présentée soit par écrit, soit de vive voix, en faveur d'un accusé ou d'un fait incriminé. Toute apologie de faits qualifiés crimes ou délits par la loi pénale est punie, quand elle est faite par l'un des moyens énoncés en l'article Ier de la loi du 17 mai 1819, d'un emprisonnement d'un mois à deux ans et d'une amende de 16 fr. à 1,000 fr.

— **Antonymes.** Attaque, blâme, condamnation, censure, critique, décri, dénigrement, dépréciation, désapprobation, détraction, diatribe, flétrissure, improbation, objurgation, philippique, ravalement, répréhension, satire.

— **Syn. Apologie, défense, justification.** L'*apologie* est une réponse à des reproches généraux, à des bruits vagues, comme ceux que l'on faisait courir contre les premiers chrétiens, et est ordinairement spontanée : *Les* Pensées *de Pascal devaient, dans l'esprit de l'auteur, porter le titre d'*APOLOGIE du Christianisme. La *défense* a pour but de repousser une attaque : *Les plus savants ministres protestants entreprirent la* DÉFENSE *de la doctrine de la grâce universelle.* (Boss.) La *justification* est la preuve ou la manifestation de l'innocence d'un accusé : *Une* JUSTIFICATION *si évidente ne fut point reçue.* (Volt.)

Apologie de Socrate, ouvrage de Platon. C'est le discours mémorable prononcé par Socrate devant l'Aréopage, en réponse à l'accusation intentée contre lui. On sait que cette accusation, formulée par Mélitus, reposait sur ces deux chefs : 1° que Socrate ne reconnaissait pas les dieux de la république ; 2° qu'il corrompait la jeunesse. Après s'être excusé de ne pas se servir d'un discours étudié et travaillé selon l'usage, et prié les juges de le laisser parler comme il avait coutume de le faire, Socrate s'attache à détruire une calomnie depuis longtemps répandue et enracinée dans les esprits, et qui, en prévenant un grand nombre d'Athéniens contre lui a donné confiance à ses accusateurs. Certaines gens n'ont cessé de le signaler comme un homme dangereux qui, par une curiosité criminelle, veut pénétrer ce qui se passe dans le ciel et sous la terre, fait une bonne cause d'une mauvaise, et enseigne aux autres ces secrets pernicieux. Cette accusation ancienne, anonyme, irresponsable, n'a pas de fondement ; Socrate n'a jamais recherché les mystères de la nature ; sa science n'a pas d'autre objet que l'homme, et ne se vend point pour de l'or. Quel est le secret de cette calomnie ? C'est l'envie excitée par sa réputation de sagesse, ce sont les inimitiés nombreuses et puissantes qu'il s'est attirées en éprouvant tour à tour politiques, poëtes et artistes, et en démasquant leur ignorance.

Arrivant aux chefs de l'accusation, Socrate quitte la forme apologétique pour prendre sa forme de discours accoutumée. Il interpelle Mélitus, et avec son ironie ordinaire, le réduit à quitter le terrain où il s'était placé, et à changer son accusation en celle d'athéisme. Il n'a pas de peine à prouver qu'il n'est pas athée, et qu'il reconnaît des dieux. « Comment croirais-je, dit-il, qu'il y a quelque chose de *démonique* en moi, si je ne croyais aux démons ; et comment croirais-je aux démons si je ne croyais aux dieux ? » A l'accusation de corrompre la jeunesse, il répond en protestant qu'il enseigne aux jeunes gens une morale pure. « Je n'ai pas besoin, ajoute-t-il, d'une plus longue défense, Athéniens ; ce que je viens de vous dire suffit pour montrer que je ne suis pas coupable... Si je succombe, ce sera l'envie qui en sera cause, l'envie qui a déjà fait périr tant de gens de bien, et qui en fera périr encore tant d'autres... Du reste, vous êtes dans l'erreur si vous croyez qu'un homme qui vaut quelque chose doit considérer les chances de la mort ou de la vie, au lieu de chercher seulement, dans toutes ses démarches, si ce qu'il fait est juste ou injuste... Ce serait de ma part une étrange conduite, si, après avoir affronté la mort avec les braves de Potidée, d'Amphipolis, de Delium, dans le poste que m'avaient assigné vos généraux, la crainte de la mort me faisait aujourd'hui abandonner le poste où je crois que le dieu de Delphes m'a placé, et renoncer à la mission que j'en ai reçue de cultiver la philosophie, et d'éprouver sans cesse et moi-même et les autres !... Craindre la mort, Athéniens, ce n'est autre chose que se croire sage sans l'être, car c'est croire connaître ce que l'on ne connaît point. En effet, personne ne connaît ce que c'est que la mort, et si elle n'est pas le plus grand des biens pour l'homme. Cependant on la craint comme si l'on savait certainement que c'est le plus grand de tous les maux... Pour moi, si j'osais me dire plus sage qu'un autre en quelque chose, c'est en ce que, ne sachant pas bien ce qui se passe après cette vie, je ne crois pas non plus le savoir ; mais ce que je sais bien, c'est qu'il est honteux et criminel de commettre une action injuste, et de manquer à une mission qu'on a reçue d'un supérieur, homme ou dieu... Si donc vous me disiez : Socrate, nous te renvoyons absous, mais c'est à condition que tu cesseras de philosopher et de faire tes recherches accoutumées, je vous répondrais sans balancer : Athéniens, je vous honore et je vous aime, mais j'obéirai plutôt au dieu qu'à vous... Renvoyez-moi ou ne me renvoyez pas, je ne cesserai jamais de vous dire que ce n'est pas la richesse qui fait la vertu, mais au contraire que c'est la vertu qui fait la richesse, et que c'est de là que naissent tous les autres biens publics et particuliers ; je ne ferai jamais autre chose, quand je devrais mourir mille fois... Mais peut-être se trouvera-t-il quelqu'un parmi vous qui s'irritera contre moi en se souvenant que, dans un péril beaucoup moins grand, il a conjuré et supplié les juges avec larmes, et que, pour exciter une plus grande compassion, il a fait paraître ses enfants, tous ses parents et tous ses amis. Je ne fais rien de tout cela, non par une opiniâtreté superbe ni par aucun mépris pour vous, mais pour mon honneur, pour le vôtre et pour celui de la république... Il me semble que la justice veut qu'on ne doive pas son salut à ses prières, qu'on ne supplie pas le juge, mais qu'on l'éclaire et qu'on le convainque ; car le juge ne siége pas ici pour sacrifier la justice au désir de plaire, mais pour la suivre religieusement ; il a juré, non de faire grâce à qui bon lui semble, mais de juger suivant les lois. Il ne faut donc pas que nous vous accoutumions au parjure, et vous ne devez pas vous y laisser accoutumer. »

Ici les juges ayant été aux voix, la majorité déclare que Socrate est coupable. Invité, d'après la loi athénienne, à indiquer lui-même la peine qui doit lui être infligée, il affirme son innocence et maintient avec une sublime fierté, en face de ses juges, toute la hauteur de sa mission, en déclarant que pour n'avoir connu aucun repos pendant toute sa vie, pour avoir négligé ce que les autres recherchent avec tant d'empressement, les richesses, les emplois militaires, les fonctions d'orateur et les autres dignités ; pour n'être entré dans aucune des conspirations et des cabales si fréquentes dans la république ; pour avoir consacré tout son temps à les rendre vertueux et sages, ce n'est pas une peine, c'est une récompense qu'il doit attendre. Ce qu'il mérite, c'est d'être nourri aux frais du trésor public dans le Prytanée. Lui qui n'a jamais été injuste envers personne, il ne veut point l'être envers lui-même en avouant qu'il mérite une peine. S'il était riche, il se condamnerait volontiers à une amende qui, en l'appauvrissant, ne lui ferait aucun tort ; mais on n'ignore pas qu'il ne possède rien.

Les juges vont aux voix de nouveau, et la peine de mort est prononcée. Socrate a la parole une dernière fois. Il s'applaudit de n'avoir rien fait pour être absous qui fût indigne d'un homme libre, de ne pas devoir la vie à une lâche apologie. Il n'est pas plus permis, dit-il, devant les tribunaux que dans les combats, d'employer toutes sortes de moyens pour échapper à un péril. Eviter la mort n'est pas aussi difficile que d'éviter le crime ; le crime court plus vite que la mort. Aussi, vieux et pesant comme il est, il s'est laissé atteindre par le plus lent des deux, tandis que le plus agile, le crime, s'est attaché à ses accusateurs, qui ont de la légèreté et de la vigueur. Il s'en va donc subir la mort à laquelle il est condamné, et eux l'iniquité et l'infamie à laquelle la vérité les condamne.

S'adressant enfin à ceux qui ont voté son acquittement, il les console pour ainsi dire de sa mort, en leur montrant les raisons qui peuvent faire espérer que la mort est un bien. La mort, dit-il, est, de deux choses l'une, ou l'anéantissement absolu et la destruction de toute conscience, ou, comme on le dit, un simple changement, le passage de l'âme d'un lieu dans un autre. Si la mort est la privation de tout sentiment, un sommeil sans aucun songe, pourquoi la craindre ? Quel est celui qui trouvera dans sa vie beaucoup de nuits, beaucoup de jours plus heureux, que telle nuit qu'il a passée dans un sommeil sans songes ? Si la mort est un passage de ce séjour dans un autre, quel plus grand bien peut-on imaginer ?

Apologie de Socrate, par Xénophon. L'impression qui ressort de la lecture de ces quelques pages, c'est qu'en les écrivant l'auteur a cédé ou à un devoir, ou simplement peut-être à un sentiment de reconnaissance, soit que la mémoire de l'illustre philosophe fût déjà suffisamment réhabilitée dans les esprits, soit qu'assez d'autres voix éloquentes se fussent élevées pour sa défense, soit enfin que la vie, les actions et la mort de Socrate eussent jeté assez d'éclat pour qu'il pût se passer d'apologie. Ce n'est point le cri d'indignation d'un disciple et d'un homme de bien, qui jaillit de son âme pour vouer un jugement inique à une éternelle flétrissure ; c'est la voix calme d'un historien qui vient réparer quelques oublis, combler quelques lacunes. Mais enfin la grande figure de Socrate apparaît dans ce court résumé d'un immortel procès, et le reflet qui s'en échappe suffit pour éclairer le tableau d'une vive lumière. Xénophon ne veut que faire ressortir les raisons qui ont engagé Socrate à préférer la mort à l'humiliation de supplier ses juges pour quelques jours de vie qui lui restent encore ; le philosophe dédaigne de faire son apologie, dont il s'est toujours occupé, dit-il éloquemment à Hermogène, en ne commettant jamais d'injustice. Devant le tribunal, où il est accusé de ne point reconnaître les dieux de la république, d'introduire de nouvelles divinités et de corrompre la jeunesse, il réfute en quelques mots et avec dignité l'accusation de Mélitus, et s'appuie surtout sur la réponse de l'oracle de Delphes, qui l'a proclamé le plus libre, le plus juste et le plus sage de tous les hommes. Puis il porte à Mélitus le défi de citer un seul jeune homme que ses leçons aient perverti. Lorsque la sentence de mort eût été prononcée, Socrate fit entendre encore quelques paroles à ses juges. Pour mourir injustement, il ne se laissera point abattre. L'opprobre est à craindre non pour lui, mais pour ceux qui le condamnent, et il trouvera un motif de consolation dans la destinée de Palamède, qui est encore le sujet des plus beaux hymnes, tandis que le nom d'Ulysse, qui le fit périr victime de l'injustice et de la calomnie, est en horreur à tous les gens de bien. V. plus bas APOLOGIE DE PALAMÈDE.

Après ce discours, Socrate, sortit de l'assemblée, et un de ses amis, Apollodore, lui ayant exprimé sa douleur de ce qu'il mourait innocent, le philosophe lui fit cette réponse si connue : « Aimerais-tu donc mieux me voir mourir coupable ? » En ce moment, voyant passer Anytus, son autre accusateur, il prédit que son fils se livrerait aux derniers excès, faute d'un guide vertueux ; prophétie, dit en terminant Xénophon, qui fut justifiée par l'événement.

Apologie d'Apulée, plaidoyer personnel de cet auteur qui, en devenant l'époux d'une riche veuve, avait soulevé contre lui une foule de haines dont l'intérêt et l'avidité étaient le principe véritable. Le fils de cette dame, à l'instigation de deux intrigants, déposa en justice une plainte, par laquelle il accusait Apulée de mœurs corrompues, de séduction à l'égard de la femme qu'il avait épousée, et enfin de magie. Après la lecture de l'*Apologie*, il est impossible de ne pas être convaincu de l'innocence d'Apulée, malgré le jugement tout différent porté par plusieurs Pères de l'Eglise, aux yeux desquels ses vastes connaissances et surtout ses études scientifiques le faisaient passer pour avoir eu des pouvoirs surnaturels. Grand prêtre d'Esculape, disciple fervent de Platon, il était initié à presque toutes les sectes religieuses de l'époque. Il prouve jusqu'à l'évidence, dans son *Apologie*, que ce n'était point dans des vues intéressées qu'il a épousé la veuve Pudentilla, et il se justifie avec un plein succès de l'accusation de magie. Il fait précisément tourner cette accusation à la gloire de ses connais-

sances variées et de ses profondes études sur différentes parties de la science. Gabriel Naudé a donc inscrit le nom d'Apulée dans son *Apologie pour tous les grands hommes qui ont été faussement soupçonnés de magie.* Considérée comme œuvre oratoire, l'*Apologie* n'a dû coûter aucuns frais d'invention à son auteur, qui se contente de reproduire les arguments de ses adversaires, et de les réfuter; pour la disposition, il suit aussi l'ordre adopté par ses accusateurs. Ce discours est long, mais éloquent; Erasme dit qu'il est écrit *en langue de renard.* Quelques éditeurs ont divisé ce mémoire en deux parties : la première traitant de l'accusation de magie, et la seconde, des prétendues séductions employées contre Pudentilla par son futur époux. Cette division n'est point suffisamment motivée. La cause fut plaidée devant un tribunal présidé par Maximus, et Apulée sortit triomphant d'une si rude épreuve. Il est probable qu'à cette époque Apulée n'avait pas encore composé ses *Métamorphoses,* à en juger du moins par le style de l'*Apologie,* où l'on remarque plus de naturel et de simplicité que dans les autres productions de l'auteur. Il caractérise moins sa manière, et peut paraître moins agréable et moins piquant. Néanmoins, la marche du discours est vive, et plusieurs morceaux respirent une véritable éloquence.

Apologie de Palamède, par Gorgias. Palamède était disciple de Chiron et fils de Nauplius, roi de l'île d'Eubée. Doué d'une grande pénétration, il découvrit la feinte d'Ulysse contrefaisant l'insensé, afin de ne pas aller à la guerre de Troie. Pour se venger, Ulysse imagina le stratagème suivant : il enfouit une somme d'argent dans la tente de Palamède, et contrefit une lettre de Priam qui le remerciait de sa conspiration en faveur des Troyens, et lui donnait avis de la somme qu'il lui envoyait. On fouilla la tente de Palamède, on y trouva la somme désignée, et Palamède, victime de cette adroite calomnie, fut lapidé. Dans la suite, les poëtes et les auteurs vengèrent sa mémoire, et le prirent à l'envi pour sujet de leurs chants et de leurs discours. « Encore aujourd'hui, dit Socrate dans Xénophon, ce héros fournit matière à des chants magnifiques, bien plus qu'Ulysse, qui le fit périr victime de l'injustice. »

Dans le récit de Gorgias, c'est Palamède qui parle; il annonce qu'il va détruire l'accusation d'Ulysse par deux moyens, et il entreprend de prouver : 1° qu'il n'aurait pas pu trahir les Grecs quand même il l'aurait voulu; 2° qu'il ne l'aurait pas voulu quand même il l'aurait pu. Il donne différentes preuves à l'appui de son assertion, et, lorsque l'accusation lui paraît suffisamment détruite, il apostrophe Ulysse, le presse vivement et montre qu'il est en contradiction avec lui-même. Palamède s'efforce ensuite de prouver que, loin d'avoir causé des dommages à la Grèce, il lui a rendu au contraire d'éminents services. Enfin il termine en déclarant à ses juges qu'il n'emploiera auprès d'eux ni prières ni accents pathétiques, et il les exhorte à ne pas rendre trop légèrement contre lui une sentence dont ils auraient peut-être à se repentir par la suite.

La division adoptée par Gorgias dans le plaidoyer de Palamède suffit à elle seule à déceler le rhéteur, habile, mais prétentieux : pensées recherchées, raisonnements subtils, style coupé pour le rendre incisif, antithèses ambitieuses et trop multipliées, voilà ce que l'on trouve le plus souvent dans cette *Apologie;* mais quelquefois aussi, reconnaissons-le, des formes oratoires, des mouvements heureux, et des arguments enchaînés avec beaucoup d'art et de finesse.

Apologie de Jean Châtel, assassin de Henri IV, par Boucher, ligueur fanatique et écrivain pamphlétaire, recteur de l'Université de Paris, prieur de Sorbonne, curé de Saint-Benoît. La conversion de Henri IV avait porté un coup mortel à la Ligue; mais les esprits n'étaient pas encore pacifiés. Un jeune fanatique, Jean Châtel, élève des jésuites, tenta d'assassiner le roi, qui ne dut la vie qu'à un hasard providentiel. Au moment même où le meurtrier levait le bras pour le frapper à la gorge, Henri IV se baissait pour relever deux gentilshommes qu'on lui présentait, de sorte que le coup l'atteignit à la lèvre supérieure et lui brisa une dent. Arrêté sur-le-champ et condamné à mort, Jean Châtel subit son supplice avec un courage digne d'une meilleure cause, et son nom figura aussitôt dans le martyrologe des ligueurs. Jean Boucher, se fit l'écho du parti, en publiant l'apologie de l'assassin sous ce titre : *Apologie pour Jehan Chastel, Parisien exécuté à mort, et pour les Pères et les escholiers de la société de Jésus, bannis du royaume de France, contre l'arrest du Parlement donné contre eux à Paris, le* 29 *décembre* 1594, *divisé en cinq parties. Par François de Vérone Constantin.*

Elle débute ainsi : « L'an 1594 que Paris fut livré entre les mains de Henry de Bourbon, comme iceluy après son retour de Picardie estoit en la chambre de la dame de Liencourt, sa favorite, dicte vulgairement la Gabrielle, le 27 de décembre, Jehan Chastel, Parisien, âgé de dix-neuf ans, emeu de zèle de religion et de justice, se coule dedans; et, d'un cousteau qu'il avoit, pensant lui donner dans la gorge, le frappe en la bouche, environ les sept heures du soir, et lui rompt une dent. » On y trouve un sonnet se terminant par ce triolet :

Heureux qui, pour sauver la France catholique,
Renversera d'un coup tout ce règne hérétique,
Et, luy brisant la teste, en brisera le corps.

Sentiments qui donnent une idée du reste de l'ouvrage.

Le style de ce pamphlet, dont on a fort exagéré l'importance littéraire, est boursouflé, fatigant, et le fatras d'érudition déployée par le fanatique prieur de Sorbonne n'est pas fait pour rendre cette lecture plus attrayante.

Apologie pour Hérodote, par Henri Estienne, ouvrage qui parut d'abord sous le titre d'*Introduction au traité de la conformité des merveilles anciennes avec les modernes.* L'auteur venait d'imprimer à grands frais l'*Histoire* d'Hérodote, que des curieux décrièrent partout, en disant qu'elle était remplie de fables et de contes à dormir debout. Henri Estienne, pour prévenir l'effet d'une telle accusation, entreprit de se justifier en publiant l'*Apologie.* Dans une épître préliminaire adressée à *un sien ami*, l'auteur expose ses raisons et son but. Il avait publié d'abord une édition corrigée d'Hérodote traduit par Laurent Valla, et l'avait fait précéder d'une première *Apologie* en latin. On lui demanda une traduction en français. Il se mit à l'œuvre, mais il abandonna cette tâche, et entreprit un travail beaucoup plus étendu : « En ne voulant que costoyer le rivage, ie me trouvay incontinent porté en pleine mer. » Il est persuadé que la lecture de son nouvel ouvrage « apprendra à parler avec plus grand respect des historiographes anciens. » La reconnaissance lui a fait un devoir de servir d'avocat à Hérodote contre ceux qui l'accusent d'avoir *espargné la vérité.*

Cette *Apologie* n'est pas seulement une œuvre de critique historique, mais encore de critique morale et de controverse religieuse. Sous prétexte de défendre contre les sceptiques de son temps les récits et les histoires invraisemblables qu'Hérodote nous a transmis, H. Estienne fait le procès aux déréglements, aux superstitions et aux préjugés de son siècle, dont il compare les actions plus ou moins étranges et déraisonnables avec les *faits merveilleux de l'antiquité;* il n'épargne au clergé catholique et à la cour de Rome ni les observations méprisantes, ni les citations de nature à compromettre l'autorité de l'Eglise romaine. Certains chapitres sont de véritables *réquisitoires contre les mœurs du* XVI[e] *siècle,* qu'il proclame plus dépravé que le précédent. La peinture énergique de ces mœurs, en termes quelquefois peu retenus, les traits satiriques et les anecdotes semés dans ce livre excitèrent vivement la curiosité publique, et douze éditions furent promptement épuisées. *Mais ce succès ne fit qu'augmenter l'acharnement* des ennemis de l'auteur; on a même prétendu que pour cette œuvre il fut brûlé en effigie à Paris. Pour échapper à la réalité du supplice, il se serait alors enfui en Auvergne pendant un hiver des plus rigoureux, et c'est lui qui aurait dit ce mot connu et si piquant : « Je n'eus jamais si froid que lorsqu'on me brûlait à Paris. »

Apologie pour l'Eglise d'Angleterre, par Jewell, évêque et théologien anglais du XVI[e] siècle. C'est un petit traité de controverse religieuse, écrit en latin. Il a joui d'une certaine célébrité. Jewell était doué d'une mémoire prodigieuse et avait une lecture immense; son érudition le plaçait au premier rang parmi les théologiens du règne d'Elisabeth. Son *Apologie* est écrite avec vigueur; l'argumentation en est serrée, les preuves bien enchaînées, les autorités bien choisies; enfin le style a une clarté assez rare dans les livres de discussions théologiques. Jewel composa aussi une *Défense de l'Apologie.* Ce dernier ouvrage, écrit en anglais, est beaucoup plus diffus, mais il se recommande par l'érudition. Le sujet principal de la *Défense* s'agite entre Jewell et le jésuite Harding.

Apologie de Raimond Sebonde, titre d'un des chapitres les plus importants des *Essais* de Montaigne. C'est là qu'il met le plus à nu ce doute, ce scepticisme qui se laisse deviner plutôt qu'il ne se montre dans chacune des pages de son livre. L'auteur suppose que Pierre Bunel, « homme de grande réputation de sçavoir en son temps, ayant à rester quelques iours à Montaigne, en la compaignie de mon pere, avecques d'aultres hommes de sa sorte, luy feit present, au desloger, d'un livre qui s'intitle la *Théologie naturelle de Raimond Sebonde.* » Tel est l'adroit subterfuge qu'emploie Montaigne pour « se moquer tout doucement des catholiques, » comme dit Bayle dans son *Dictionnaire.* Mais laissons la parole à M. Prévost-Paradol, qui vient de publier sur ce chapitre célèbre une étude des plus remarquables, dont l'analyse ne pourrait être qu'un pâle reflet :

« Le doute est épanché partout dans les *Essais;* on n'y trouve guère, en y regardant de près, une seule page qui n'en soit imprégnée; mais s'il est répandu partout, il est en même temps concentré quelque part, et, en remontant le cours capricieux de tous ces ruisseaux, on arrive au grand lac d'où ils découlent. L'*Apologie de Raimond Sebonde,* placée au centre des *Essais,* n'en est rien moins que le cœur; c'est de là que part ce flot puissant qui se divise en mille rameaux, pour porter jusqu'aux extrémités du tissu vivant des *Essais* la même sève et la même pensée. Chacun de ces chapitres si variés n'est qu'une conclusion dont ce chapitre capital contient les prémisses; chacun d'eux exprime un doute particulier, lui seul contient toutes les raisons de douter, et les énumère avec une hauteur, une force et un éclat qui mettent ces pages entraînantes au premier rang parmi les efforts que l'homme ait jamais tentés, pour arracher de son âme le penchant à croire et pour en exiler la certitude.

« Le plus léger détour a paru suffisant à Montaigne pour donner une apparence légitime et même religieuse à la guerre sans merci entreprise dans ce chapitre contre l'orgueil humain trop confiant dans la raison humaine. Il veut simplement, à l'entendre, confondre ceux qui trouvent faibles et insuffisantes les raisons alléguées par Raimond Sebond en faveur de la vérité des croyances chrétiennes. Vous trouvez ses raisons faibles, dit-il; voyons donc les vôtres. Sur quoi vous appuyez-vous pour juger les siennes? Quelle force attribuez-vous à vos arguments? Comment établissez-vous que vous êtes capable d'arriver à la certitude?

« La guerre ainsi portée dans le camp ennemi, sous le prétexte d'une défense légitime, Montaigne se sent libre de tout dire, d'enlever à la raison, s'il le peut, ses armes chétives, et de renverser le superbe et fragile édifice de nos connaissances. Il commence donc, comme tous ceux qui veulent arracher violemment notre esprit à ses habitudes et élargir l'horizon de notre pensée, comme Pascal le fera un jour à son exemple dans une intention bien différente et avec plus de grandeur, il commence par nous forcer à regarder le ciel tel qu'il est et par nous accabler d'un seul mot sous l'immensité de la nature. Quand il nous a ainsi jetés à bas de notre trône imaginaire et tirés de notre petit empire pour nous lancer et nous perdre dans la poussière infinie de l'univers, quand il nous a demandé ironiquement qui nous a donné le droit de croire faits pour notre usage et de prendre à notre service « le bransle admirable de la voulte « celeste et la lumiere eternelle de ces flam- « beaux roulant si fierement sur nos testes, » il nous met en face d'un autre mystère, et cherche à rabattre en nous cette présomption qui nous porte à nous mettre dédaigneusement à part des autres êtres répandus sur notre planète, comme si nous étions non-seulement supérieurs à eux, mais d'un autre ordre. Qu'en savons-nous cependant? Qui a pénétré le mystère de ces humbles existences, les pensées qui s'agitent dans ces intelligences endormies, les limites assignées à l'instinct, la nature de cet instinct lui-même, mot commode pour rabaisser au gré de notre orgueil des merveilles de prévoyance, d'activité, de dévouement et de courage? Avec quelle audace nous nous transportons ainsi hors de nous-mêmes pour juger de leur vie intérieure et en donner l'exacte mesure! « Quand je me joue à ma « chatte, qui sçait si elle passe son temps de « moy plus que je ne fais d'elle! » Montaigne veut donc nous ramener et nous joindre à cette foule, sans même nous permettre de nous en distinguer par notre faiblesse particulière à notre naissance ou par certaines misères que les animaux ne connaissent pas, car ce n'est qu'un nouveau détour de notre orgueil et qu'un effort ingénieux de notre vanité pour nous entourer d'un certain mystère, et nous assurer mieux cette place à part que nous revendiquons obstinément au sein de la nature. Il n'est pas vrai, nous dit Montaigne, que l'homme naisse plus nu, plus désarmé, plus incapable de se suffire que les autres êtres; et, d'ailleurs, en supposant toutes ces différences et toutes ces lacunes, ce mouvement qui nous pousse à y porter remède, nos inventions, nos arts, nos efforts pour vivre et pour mieux vivre ne sont-ils pas aussi des dons de la nature? ces instincts salutaires ne rétabliraient-ils pas l'équilibre, et ne nous ramèneraient-ils pas par un détour à la condition commune : celle d'une existence difficile et contrariée par les forces du dehors, mais ayant en elle-même le moyen de se suffire et de durer?

« Mais nous avons, dit-on, nos priviléges, des occupations et des pensées auxquelles nul autre être que l'homme ne peut prétendre et qui font notre grandeur. Voyons-les donc; serrons de plus près ces facultés particulières et admirables; détachons et pesons tous ces diamants de notre couronne; voyons si l'éclat n'en est pas faux, et s'il est bien difficile de les réduire en poussière. Est-ce la guerre qui justifie notre orgueil? C'est, en effet, la plus grande et la plus pompeuse des actions humaines; mais s'il y a de la gloire à s'entre-détruire, cette glorieuse fureur n'est point particulière à l'homme, et deux essaims, se disputant une ruche, combattent aussi vaillamment que deux armées. Les taureaux savent aussi bien que nous lutter et mourir pour un pâturage ou pour une génisse. Nos motifs, dit-on, sont plus nobles. En vérité! Allez au fond de toute guerre, et voyez de près ce qui fait couler le sang des hommes; combien de causes plus misérables, plus injustifiables que la possession d'une ruche ou d'un pré leur mettent les armes à la main, et les décident à se chasser les uns les autres du champ de l'existence! Nous pouvons davantage pour nous nuire, mais la volonté qui nous pousse à employer ces moyens terribles n'en est point pour cela plus élevée ni plus respectable. Nous voulons nous agrandir, tout absorber en nous, confondre les limites de notre être avec celles mêmes du monde; ainsi le veut toute créature vivante, et de là vient que toutes s'entre-choquent et se détruisent. Pareils appétits agitent un ciron, un éléphant, un puissant monarque. Mais pourquoi être si fiers de sentir en nous comme tout ce qui existe, et de traduire à notre manière cette secrète impulsion de la nature qui, dans chacune de ses créations, tend avec excès à la vie, et qui se limite et se contient elle-même par la mort?

« Si la guerre n'est point faite pour enfler notre orgueil, est-ce donc la science qui le justifie? De quel usage, de quel prix est pourtant la science, à moins qu'elle ne serve à nous révéler notre ignorance et notre faiblesse, et à nous rendre plus humbles à mesure que nous savons davantage, comme on voit les épis les plus chargés de blé s'incliner le plus bas vers la terre? Qu'est-ce que la science vue de près, sinon un amas d'incertitudes? Savons-nous si cette exaltation même de notre esprit, que nous croyons féconde, n'est pas une maladie, une affliction et une déception de la nature? Quelle imperceptible différence « entre la folie et les gaillardes eslevations « d'un esprit libre! » La philosophie est le plus sublime effort de la science humaine, mais que produit cet effort? Un vain conflit d'opinions également incertaines, une lutte bruyante et stérile, un « tintamarre de cer- « velles », des imaginations qu'on cherche à transformer en raisonnements, mais qui n'ont pas plus de corps que de base. C'est une poésie sophistiquée, et rien de plus. Elle peut servir d'amusement à l'esprit, d'occupation à la vie, nous distraire de nos maux par une recherche qui peut durer toujours, puisqu'elle est sans objet réel et sans terme, mais c'est présomption et folie que d'en espérer davantage. Quant aux religions (sauf une seule, que Montaigne laisse de côté plutôt qu'il ne la met à part), n'est-ce pas le plus vaste champ ouvert à la folie humaine? n'est-ce pas là qu'elle s'est donné carrière avec le plus de complaisance? Il y a un trait commun entre tous les produits, si divers qu'ils soient, de ce grand délire : c'est notre penchant à tailler Dieu sur notre mesure, à nous considérer nous-mêmes comme le centre du monde, comme l'objet de toute cette action, de tout ce mouvement, de tout cet ordre, à nous adorer enfin nous-mêmes dans notre image agrandie, embellie et placée de nos propres mains au faîte de ce vaste univers. Ce résultat uniforme des religions indique assez clairement qu'elles ne sortent que de notre ignorance et de notre orgueil, et qu'avec des prétentions plus imposantes que la philosophie, elles ne nous en apprennent pas davantage sur le monde et sur nous-mêmes. Elles ne rompent donc pas plus que la philosophie l'effrayant tête-à-tête dans lequel nous sommes enfermés avec notre propre intelligence; elles nous montrent seulement à l'œuvre, dans la région des chimères, cet égoïsme de la pensée et cet instinct envahisseur que nous portons dans les affaires réelles de la vie, et qui nous sont à divers degrés communs avec toutes les créatures. N'est-ce pas de ce même égoïsme qui repousse toute limite dans la durée, et qui veut survivre à la destruction même du corps, que nous viennent tant de théories sur l'immortalité, tant de visions sur un autre séjour conforme en tout point à nos désirs, arrangé tout exprès pour l'accomplissement de nos vœux, propice à une sorte de dilatation infinie de notre être? *Somnia non docentis, sed optantis,* comme disait un ancien, qui retrouvait aussi la source de cette croyance à l'immortalité dans l'âme elle-même, avide de vivre et quêtant partout des consolations et des espérances.

« Quoi d'étonnant d'ailleurs si la science, la philosophie, les religions ne peuvent rien atteindre de certain ni de solide, puisque nos opinions elles-mêmes sont soumises à un continuel changement et au rapide mouvement de tout ce qui nous entoure? Je n'ai pas pensé hier ce que je pense aujourd'hui; ma pensée de demain sera autre chose encore. Je ne suis pas le même homme qu'il y a un an; mon esprit est traversé par un flot ininterrompu de pensées qui ronge et renouvelle le lit et les rives de ce fleuve invisible, comme le flot de matière qui traverse incessamment mon corps le dévore et le renouvelle. Même instabilité, même changement dans les opinions générales que dans nos croyances particulières; c'est que le même courant qui m'emporte emporte le monde, et qu'il lui est aussi impossible qu'à moi de prendre pied et de s'arrêter à quelque certitude. Notre intelligence et les choses, ce qui voit et ce qui est vu, ce qui juge et ce qui est jugé, n'ont rien de stable, tout s'écoule comme un torrent, et nous prétendrions attacher quelque valeur durable à nos impressions d'un jour! Voyons-nous, de plus, les choses telles qu'elles sont? Qui l'oserait dire? Un sens de moins, et voilà un autre univers. Un aveugle né, un sourd, auront-ils jamais l'idée du son ou de la couleur? Si un sens de moins nous fait un autre monde, qui peut dire qu'un sens de plus ne bouleverserait pas toutes nos connaissances? La prétendue vérité de nos cinq sens serait-elle la vérité de six sens ou de huit? Enfin, supposons ce miracle que nous puissions voir avec clarté, et d'une manière uniforme, tout ce qui nous entoure; que nous soyons d'accord sur toute chose avec nous-mêmes et avec les autres, avec nos descendants et avec nos ancêtres; qu'au lieu de cette mer vaste, trouble et ondoyante des opinions

humaines, nous ayons sous les yeux, comme dans un miroir limpide et fidèle, l'image constante d'une vérité avouée en tout lieu et de tout temps par l'humaine raison. Cette vérité perpétuelle et générale cessera-t-elle pour cela d'être humaine, c'est-à-dire d'être un produit particulier de l'intelligence de l'homme, l'expression d'un rapport constant entre les choses et ses organes, une façon de voir et de juger propre à notre espèce mise en face de la nature? Mais où est le lien, le rapport nécessaire, le point de contact et de passage entre cette vérité tout humaine et la vérité absolue à laquelle nous avons la prétention d'atteindre? Accordons un instant qu'une chose soit vraie pour tous les hommes et sur toute la terre : ce ne serait jamais qu'une vérité de l'homme et de la terre. Où sont ses titres à valoir quelque chose, à exister au delà? Nous ne sommes pas plus près du ciel lorsque nous sommes sur le mont Cenis que si nous étions au fond de la mer; nous pouvons de même amasser en un monceau toutes les opinions de notre race, leur donner une consistance factice et une unité trompeuse, en faire une haute et solide montagne sur laquelle flottera le drapeau de notre raison; rien ne comblera le vide infini et infranchissable qui séparera ce petit amas de vérités à l'usage de l'homme du séjour inaccessible où la vérité absolue réside. Supposons que nos intelligences soient courbées sous une même loi; c'est une loi municipale que nous alléguerons: qu'a-t-elle à faire avec la loi universelle? Lucrèce a bien dit :

Terramque, et solem, lunam, mare, cætera quæ sunt,
Non esse unica, sed numero magis innumerali.

« Qui pourra soutenir que pour être valables ici-bas les lois de notre raison soient observées dans un seul de tous ces mondes? Quoi! il suffit d'aller d'ici aux Indes pour voir tout changer, les plantes, les animaux, les hommes, et cette variété, déjà si marquée dans un si petit espace, ne vous avertirait pas de la diversité prodigieuse et infinie qui est sans doute répandue dans ce vaste univers! Confinés dans notre étroit et mobile séjour, prenons nos imaginations pour ce qu'elles valent, n'attribuons pas à nos pensées une domination extérieure à laquelle elles ne sauraient prétendre; sachons demeurer dans notre incertitude. Convenir de cette incertitude et en reconnaître les causes, voilà, selon Montaigne, le dernier terme de notre raison; en prendre notre parti et vivre dans la modération que l'incertitude conseille, voilà le dernier effort de notre sagesse. N'affirmons donc aucune chose, pas même que nous doutons, car c'est encore trop dire; disons plutôt : *Que sais-je?* Nous serons d'autant plus élevés parmi les intelligences et d'autant plus heureux parmi les hommes, que nous regarderons de plus haut et d'un œil plus tranquille les affirmations téméraires auxquelles ils se livrent et les passions violentes qui, nées de ces affirmations mêmes, les emportent pour leur malheur dans des agitations stériles.

« C'est presque en secret et comme à l'oreille que Montaigne nous communique, dans cette *Apologie de Raimond Sebond*, cette doctrine développée du doute de laquelle toutes ses pensées découlent. Il nous conseille de la garder pour nous-mêmes, de ne nous en servir que rarement, et comme d'un coup désespéré, contre ces esprits dogmatiques dont le despotisme et l'orgueil peuvent parfois pousser à bout le sage. Il n'a garde de souhaiter que le vulgaire s'engage dans cette route dangereuse qui mène au delà des limites de la raison, et dans laquelle un esprit faible peut perdre à chaque pas un de ses motifs de se bien conduire. Il faut au contraire que l'homme soit bridé de lois, de religions et de coutumes, et poussé dans un chemin battu sous une forte tutelle. Mais cette humiliante nécessité n'existe point pour l'âme tempérée du sage, qui sera d'autant plus en équilibre, d'autant plus éloignée des désirs immodérés et des actions violentes, qu'elle sera mieux instruite de sa propre ignorance, de sa faiblesse et du néant de tout ce qui agite les hommes. »

Apologie de la Foi, par Robert Barclay, théologien anglais du XVIIe siècle. Cet ouvrage, qui fait date dans les luttes de l'esprit humain contre l'absolutisme des théocraties et des Églises officielles, ou religions d'Etat, fut écrit primitivement en latin. Il parut en 1676, sous ce titre : *Apologie de la vraie théologie chrétienne, telle qu'elle est professée et preschée par les gens appelés injurieusement quakers*, etc. C'est un traité savant et méthodique, qui fut lu avec avidité en Angleterre et sur le continent. L'idée dominante et hardie que l'auteur cherche à développer, c'est que l'homme porte une lumière intérieure, plus propre à le guider en matière de croyance que l'Ecriture même, dont la doctrine primitive est rendue incertaine par les variantes des manuscrits, et par l'ignorance des traducteurs et des interprètes. « Ces circonstances, dit-il, font naître dans l'intelligence la plus savante des doutes et des scrupules infinis, des difficultés inextricables... Jésus-Christ nous a donné pour guide principal son Esprit. » Ce serait se tromper que de considérer l'ouvrage de Barclay comme un exposé de toutes les doctrines établies parmi les quakers : c'est simplement une apologie, où il a consigné ses vues particulières dans la mesure où il désirait les voir triompher. Mosheim a dit de Barclay « que c'était un homme ingénieux, se donnant comme défenseur du quakérisme, sans en professer les diverses doctrines; et qu'il avait interprété et modifié les opinions de cette secte, à la manière d'un champion ou d'un avocat qui entreprend la défense d'une mauvaise cause. » L'effet certain de cet ouvrage, bientôt traduit en différentes langues, fut de procurer à la secte des quakers une considération dont elle n'avait pas joui jusqu'alors, et que Barclay soutenait par son caractère et par sa conduite. L'auteur dédia son *Apologie* au roi Charles II. Cette dédicace a toujours été admirée pour l'indépendance d'expression qu'il sut habilement dissimuler sous une forme respectueuse, et pour le pathétique d'une allusion aux anciennes vicissitudes du roi. « Tu as connu, lui disait-il, la prospérité et l'adversité; tu as éprouvé ce que c'est que d'être banni de son pays natal; d'être dominé, comme de dominer et d'occuper un trône; et ayant été opprimé, tu dois savoir combien l'oppresseur est en horreur à Dieu et aux hommes. » Ce noble et ferme langage ne fut point entendu. Dans l'*Apologie* de Barclay, on cite une éloquente philippique contre les titres honorifiques; il affirme dès le principe que les chrétiens n'ont le droit ni de conférer, ni de recevoir des titres de distinction, tels que : *Votre Sainteté*, *Votre Majesté*, *Votre Eminence*, *Votre Excellence*, etc.

Apologie des femmes, opuscule en vers alexandrins publié par Ch. Perrault en 1694, en réponse à la dixième satire de Boileau. Par cette satire, dirigée contre les femmes, Boileau avait rendu les *anciens* impopulaires auprès du beau sexe. Ch. Perrault en profita pour donner à la cause des *modernes* l'appui de l'influence féminine, et faire de cette cause celle de la galanterie. Il est facile de comprendre cet épisode de la *querelle des anciens et des modernes*. Les femmes ne pouvaient prendre parti pour les *anciens :* amour de l'antiquité et pédanterie étaient pour elles synonymes. Les *anciens* ne pouvaient faire grand cas des femmes : avénement des femmes à la vie de l'esprit et galanterie étaient des faits modernes, et n'avaient rien de commun avec les souvenirs de la Grèce et de Rome. Femmes et *modernes* étaient donc des alliés naturels, et l'on s'explique très-bien et la satire de Boileau, et l'*Apologie* de Perrault. « Perrault, dit Hippolyte Rigault, ne vise pas aux beaux vers; il se propose principalement de flatter ses clientes, persuadé qu'on excusera la faiblesse des rimes, les mauvaises césures et la platitude des tours, si la louange est douce et parfumée. Pour faire oublier la pauvreté du vase, il compte sur la force de l'encens. » Il suppose qu'un père nommé Timandre avait un fils,

Qui, mortel ennemi de tout le genre humain,
D'une maligne dent déchirait le prochain,
Et sur le sexe même, emporté par sa bile,
Exerçait sans pitié l'âcreté de son style.

Timandre, qui souhaitait

Qu'une suite d'enfants
Pût transmettre son nom dans les siècles suivants,

entreprend de marier son fils, et pour cela lui vante les qualités et les vertus des femmes. La satire de Boileau n'avait vu que *trois* femmes de bien :

Il en est jusqu'à trois que l'on pourrait nommer;

l'*Apologie* donne la réplique; elle compte à peine *deux* ou *trois* femmes dignes de mépris :

Il est, j'en suis d'accord, des femmes infidèles,
Et dignes du mépris que ton cœur a pour elles.
Mais si de deux ou trois le crime est avéré,
Faut-il que tout le sexe en soit déshonoré?

Du reste, ceux-là méprisent les femmes qui n'ont fréquenté que des femmes méprisables :

Chacun, en quelque endroit que le hasard le porte,
Ne rencontre et ne voit que des gens de sa sorte...
Faut-il donc s'étonner si des hommes perdus,
Jugeant du sexe entier par celles qu'ils ont vues,
Assurent qu'il n'est plus que des femmes perdues?

Au portrait de la coquette tracé par Boileau, Perrault oppose celui de la sœur de charité et de la femme bienfaisante, qui

Descend dans les caveaux, monte dans les greniers
Où des pauvres obscurs fourmillent à milliers,

celui de la bonne mère qui soigne ses enfants, de la bonne épouse qui donne une potion salutaire à l'époux alité, de la bonne fille qui travaille le soir au coin du foyer. Enfin, dit Perrault, à qui devons-nous la civilité et les talents, si ce n'est aux femmes?

Peux-tu ne pas savoir que la civilité
Chez les femmes naquit avec l'honnêteté?
Que chez elles se prend la fine politesse,
Le bon air, le bon goût et la délicatesse?
Regarde un peu de près celui qui, loup-garou,
Loin du sexe a vécu renfermé dans son trou :
Tu le verras crasseux, maladroit et sauvage,
Farouche dans ses mœurs, rude dans son langage,
Ne pouvoir rien penser de fin, d'ingénieux,
Ne dire jamais rien que de dur ou de vieux.
S'il joint à ces talents l'amour de l'antiquaille,
S'il trouve qu'en nos jours on ne fait rien qui vaille,
Et qu'à tout bon moderne il donne un coup de dent,
De ces dons rassemblés se forme le pédant,
Le plus fastidieux comme le plus immonde
De tous les animaux qui rampent dans le monde.

Grâce à la reconnaissance du public féminin, « de ce *corps nombreux qui n'est que langue* » (expression de Racine), l'*Apologie* obtint un succès plus grand que son mérite.

Apologie d'Homère, ouvrage de Jean Boivin, publié en 1715. Ce livre, éclos de la fameuse querelle des anciens et des modernes (V. ANCIENS ET MODERNES), est un plaidoyer plein de politesse et d'aménité écrit en faveur d'Homère contre le champion des *modernes*, La Motte. L'auteur est un *ancien* disposé aux concessions, et dont l'humeur pacifique contraste avec la vivacité de la belliqueuse Mme Dacier. Un morceau curieux est celui où J. Boivin défend le *bouclier d'Achille* contre les attaques des *modernes*. Desmarets, Perrault et La Motte alléguaient qu'un bouclier ne pouvait être assez grand pour contenir une telle suite de tableaux; que ces tableaux étaient mal choisis et sans rapport avec le poëme; que des personnages sculptés ne pouvaient ni danser, ni tenir des discours. Boivin fait justice de ces chicanes en démontrant que le choix des images guerrières ou pacifiques du bouclier est parfaitement approprié au poëme; que les paroles et les mouvements prêtés par le poëte à ses personnages sont admis sans effort par l'imagination du lecteur; enfin, que tous les tableaux peuvent être contenus sur le bouclier sans qu'il excède quatre pieds de diamètre. La démonstration est fortifiée par un plan du bouclier, qui en représente exactement les divisions. On s'étonne, dit spirituellement M. Rigault, qu'un tel genre de preuves ait été nécessaire, et que des hommes d'esprit en soient venus à prendre un compas pour mesurer le bouclier d'Achille. »

Apologie d'Homère, par le P. Hardouin, ouvrage publié en 1716. L'auteur, dont le nom, dit M. Rigault, éveille en nous l'idée d'un érudit visionnaire, acharné à démolir l'authenticité des ouvrages grecs et latins, respecte pourtant celle de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*. Son scepticisme, qui n'a pas épargné Horace, Virgile, s'arrête devant Homère, c'est-à-dire devant le poëte dont la critique moderne a pu contester l'existence, pour les moins mauvaises raisons. Le P. Hardouin croit à Homère; il va même jusqu'à l'admirer; il déclare l'*Iliade* le chef-d'œuvre le plus *ingénieux* de l'esprit humain; mais c'est à la lumière de la plus fantastique des interprétations qu'il y découvre des beautés. « Homère, dit-il, est un panthéiste qui n'a d'autre dieu que la nature; ses dieux ne sont pas des dieux, parce qu'ils ne sont pas des personnes, des substances animées et intellectuelles; ce sont des personnifications allégoriques des bonnes qualités que la nature donne aux hommes, de pures abstractions, destinées à orner le poëme épique. Démêler les allégories dans l'action de l'*Iliade*, voilà ce qui importe, et c'est ce que personne n'a fait jusqu'ici. » Personne, avant le P. Hardouin, n'avait soupçonné d'allégorie dans ces simples paroles que Thétis adresse à Jupiter : « Comblez mon fils de gloire; » on les prenait pour la prière d'une mère au maître des dieux. Le P. Hardouin vient montrer là-dessous de l'*ingénieux*. Thétis, ce n'est pas une mère, ce n'est pas une femme; son fils Achille, ce n'est pas un fils, ce n'est pas un homme; Thétis, c'est l'emblème de la flotte des Grecs; Achille, c'est la personnification du corps de la marine, et ce passage d'Homère signifie que la flotte des Grecs demande pour les officiers de marine les faveurs du destin. En résumé, le P. Hardouin explique l'*Iliade* par une sorte d'allégorie continue, comme on a tenté de nos jours d'expliquer la *Divine Comédie*. Il est inutile de montrer ce qu'il y avait d'antipoétique dans un pareil système d'interprétation. Les anciens (V. ANCIENS ET MODERNES) avaient trouvé dans le P. Hardouin un allié compromettant. Mme Dacier le sentit, et écrivit un livre intitulé : *Homère défendu contre l'Apologie du P. Hardouin.*

APOLOGIQUE adj. (a-po-lo-ji-ke — rad. *apologie*). Qui contient une apologie. Peu usité, bien qu'il soit régulièrement formé du mot *apologie*, et par conséquent préférable à *apologétique*.

APOLOGISER v. a. ou tr. (a-po-lo-ji-zé — rad. *apologie*). Faire l'apologie. Mot employé par Mirabeau.

APOLOGISTE s. (a-po-lo-ji-ste — rad. *apologie*). Celui, celle qui fait l'apologie d'une personne ou d'une chose : *Se faire l'*APOLOGISTE *de quelqu'un, des actions de quelqu'un. Ils trouvent d'indignes* APOLOGISTES *de leurs vices.* (Mass.) *Les* APOLOGISTES *de ses passions lui soufflaient le feu de la volupté.* (Mass.) *L'*APOLOGISTE *du vice n'est pas l'ami de la sagesse.* (Dumarsais.) *Il était juste que Machiavel, l'*APOLOGISTE *de César Borgia, fût le détracteur de Louis XII.* (Andrieux.) *Les* APOLOGISTES *de la force des choses sont les* APOLOGISTES *des faits accomplis.* (De Rémusat.) *Sur ces questions personnelles, Napoléon, la plupart du temps, comme on s'y attend bien, de juge devient* APOLOGISTE. (Dam. Hinard.) *Tôt ou tard mes propres ennemis seront mes* APOLOGISTES. (Proudh.) *Cet auteur se fait le défenseur, l'*APOLOGISTE *manifeste du droit de la force.* (Frank.)

— Particulièrem. Nom donné aux docteurs chrétiens des premiers siècles qui présentèrent aux empereurs des *apologies* de la foi nouvelle. Les plus célèbres furent : saint Justin; Quadrat, chef de l'Eglise d'Athènes; Aristide d'Athènes, Ariston, saint Méliton, évêque de Sardes; saint Apollinaire, gouverneur de l'Eglise d'Hiéropolis en Phrygie; Tatien; Athénagore; saint Théophile, évêque d'Antioche; Hermius, etc., parmi les Grecs; — Tertullien, Minucius Félix et Arnobe, parmi les latins. ‖ On dit aussi APOLOGÈTE.

— **Antonymes.** Censeur, critique, critiqueur, dénigreur, dépréciateur, désapprobateur, détracteur, frondeur, improbateur, objurgateur, réprobateur.

APOLOGUE s. m. (a-po-lo-ghe — du gr. *apo*, sur; *logos*, discours). Récit vrai ou fabuleux dont on tire directement ou indirectement une vérité morale, une instruction : APOLOGUE *en prose.* APOLOGUE *en vers. Les* APOLOGUES *d'Esope, de Phèdre. Les* APOLOGUES *de La Fontaine. L'*APOLOGUE *est composé de deux parties, dont on peut appeler l'une le corps, l'autre l'âme : le corps est la fable, l'âme est la moralité.* (La Font.) *La vérité a parlé aux hommes par paraboles : la parabole est-elle autre chose que l'*APOLOGUE? (La Font.) *Qu'y a-t-il de recommandable dans les productions de l'esprit, qui ne se rencontre dans l'*APOLOGUE? (La Font.) *Il faut que l'*APOLOGUE *laisse apercevoir facilement la vérité à travers le voile dont on la couvre.* (Le Batteux.) *La vérité naïve des* APOLOGUES *de Phèdre et de La Fontaine fait pour tous les esprits le plus grand charme de leurs peintures.* (Marmontel.) *Chez La Fontaine, l'*APOLOGUE *n'est plus qu'un ornement de l'entretien.* (Ste-Beuve.) *L'*APOLOGUE *peut être comparé à ces estampes à l'aide desquelles on communique la science aux gens qui ne savent pas lire.* (Arnault.) *Nous croyons que le roman d'aujourd'hui devrait remplacer la parabole et l'*APOLOGUE *des temps naïfs.* (G. Sand.)

Où veut-il en venir avec ses *apologues?*
PONSARD.

L'invention des arts étant un droit d'aînesse,
Nous devons l'*apologue* à l'ancienne Grèce.
LA FONTAINE.

L'*apologue* est un don qui vient des immortels;
Ou, si c'est un présent des hommes,
Quiconque nous l'a fait mérite des autels :
.
C'est proprement un charme; il rend l'âme attentive,
Ou plutôt, il la tient captive,
Nous attachant à des récits
Qui mènent à son gré les cœurs et les esprits.
LA FONTAINE.

— Par ext. Enseignement, leçon : *Les révolutions sont les* APOLOGUES *des nations.* (Proudh.)

— **Syn. Apologue, allégorie, parabole.** V. ALLÉGORIE.

— **Epithètes.** Oriental, vrai, juste, véridique, instructif, moral, divertissant, réjouissant, agréable, aimable, touchant, frappant, savant, fin, adroit, ingénieux.

— **Encycl.** I. — Selon M. Tissot, l'*apologue* se distingue de la *fable* en ce qu'il renferme toujours un sens moral, tandis que la *fable* peut n'en pas renfermer. « La *fable*, dit-il, comme le prouveraient cent exemples empruntés aux diverses mythologies, peut n'être qu'une agréable supposition, un mensonge absurde ou un tableau contagieux; l'*apologue*, ou riant ou sévère, repose toujours sur le bon sens, et ne peut jamais corrompre ni les yeux, ni l'esprit, ni le cœur. La *fable* n'est souvent qu'une scène décrite par un peintre; l'*apologue* est une œuvre dramatique, une comédie en abrégé, une satire en action, mais sans fiel, sans humeur, sans cette véhémence passionnée qui donne à la raison l'air de la colère. » Dans ce sens, l'*apologue* ne serait qu'une espèce dans le genre *fable*. D'autres font de la *fable* une espèce dans le genre *apologue;* ils donnent ce dernier nom à tout récit allégorique renfermant un sens moral, que ce récit forme à lui seul une composition ou qu'il soit placé incidemment dans un discours, dans une œuvre littéraire quelconque; ils appliquent d'une façon spéciale le mot *fable* à tout *apologue* qui forme à lui seul une composition. La Bible, disent-ils, contient des *apologues;* La Fontaine a écrit des *fables*. On a cherché aussi à distinguer l'*apologue* de la *parabole*, qui est également une fable ingénieuse destinée à corriger les mœurs, en disant que celle-ci peut être vraie, tandis que l'*apologue*, mettant toujours en scène des animaux, des plantes, etc., auxquels il prête nos idées, nos passions et jusqu'à notre langage, est par lui-même dénué de toute vérité réelle, et même de toute vraisemblance.

Quelle idée devons-nous nous faire de l'*apologue?* C'est notre grand fabuliste qui va nous répondre : « Qu'y a-t-il de recommandable dans les productions de l'esprit, dit-il, qui ne se trouve dans l'*apologue?* C'est quelque chose de si divin, que plusieurs personnages de l'antiquité ont attribué la plus grande partie de ses fables à Socrate, choisissant pour lui servir de père celui des mortels qui avait le plus de communications avec les dieux. Je ne sais comme ils n'ont point fait descendre du ciel ces mêmes fables, et comme ils ne leur ont point assigné un dieu qui en eût la direction ainsi qu'à la poésie et à l'éloquence. Ce que je dis n'est pas tout à fait sans fondement, puisque, s'il m'est permis de mêler ce que nous avons de plus sacré aux erreurs du paganisme, nous voyons que la vérité parle aux hommes par paraboles; et la parabole est-elle autre chose que l'*apologue*, c'est-à-dire un exemple fabuleux qui s'insinue avec d'autant plus de facilité et d'effet, qu'il est plus commun et plus familier. Qui ne nous proposerait à imiter que les maîtres de la sagesse nous fournirait une excuse : il n'y en a point quand des abeilles et des fourmis sont capables de cela même qu'on nous demande. »

La Fontaine, on le voit, n'était pas ingrat

envers le genre qui a fait sa gloire. Il ne se contenta pas de le célébrer en prose; qui ne connaît ces vers consacrés à l'*apologue*?

L'*apologue* est un don qui vient des immortels,
Ou si c'est un présent des hommes,
Quiconque nous l'a fait mérite des autels.
Nous devons tous, tant que nous sommes,
Eriger en divinité
Le sage par qui fut ce *bel art* inventé.
C'est proprement un charme; il rend l'âme attentive,
Ou plutôt il la tient captive,
Nous attachant à des récits
Qui mènent à son gré les cœurs et les esprits.

II. — Les vers qu'on vient de lire nous conduisent à la question de l'origine de l'*apologue*. Peut-on assigner une cause, une époque à l'invention de ce *bel art?* Tout ce qu'on peut dire, c'est que l'origine de l'*apologue* remonte aux temps les plus reculés, et qu'il nous vient de l'Orient. Ne pourrait-il, ajoutent quelques-uns, être attribué à la sagesse ingénieuse d'un esclave forcé d'avoir recours à l'allégorie pour donner à la vérité une couleur *respectueuse?* Qui dit Orient dit terre d'esclavage, c'est-à-dire terre de silence et de fictions. La vérité nue n'habite que les pays où il n'y a plus ni maîtres, ni esclaves, mais des hommes et des lois. En Orient, il faut que la parole serve à voiler le penser, parce que la vérité, toujours importune au maître, y a besoin de voile pour cheminer et se transmettre en sécurité : de là, la forme de l'*apologue* donnée au conseil, à la remontrance, à la plainte. Notez que les deux pères de l'*apologue* en Occident, Esope et Phèdre, étaient esclaves. D'autres ont fait honneur de l'invention de l'*apologue* à l'adresse d'un sage qui, craignant de révolter l'amour-propre des hommes, s'attacha à envelopper les austères leçons de fictions gracieuses. Sans méconnaître le rôle que ces deux faits ont pu jouer dans l'histoire de l'*apologue*, nous ne pouvons y voir l'origine de cette forme de la pensée. L'*apologue* n'est pas né d'un calcul adroit, ou d'une précaution timide; pas plus que l'épopée, il n'a été l'invention d'un homme, le fruit improvisé d'une imagination : comme l'a dit La Fontaine, *il vient des immortels*, c'est-à-dire dés facultés que nous avons reçues de la nature; on doit le considérer comme le produit, non de circonstances accidentelles, mais de causes générales. Quelles sont ces causes générales?

Condillac rattache l'origine de l'*apologue* à la nécessité où étaient les premiers hommes de joindre le langage d'action à celui des sons articulés, et de ne parler qu'avec des images sensibles. L'*apologue* est, selon lui, la forme nécessaire de l'enseignement dans l'enfance de l'humanité. « L'usage des conjonctions, dit-il, n'étant pas connu, il n'était pas encore possible de faire des raisonnements. Ceux qui voulaient, par exemple, prouver combien il est avantageux d'obéir aux lois et de suivre les conseils des personnes plus expérimentées n'avaient rien de plus simple que d'imaginer des faits circonstanciés : l'événement qu'ils rendaient contraire ou favorable selon leurs vues avait le double avantage d'éclairer et de persuader. Voilà l'origine de l'*apologue* ou de la fable. On voit que son premier objet fut l'instruction, et que, par conséquent, les sujets en furent empruntés des choses les plus familières et dont l'analogie était plus sensible; ce fut d'abord parmi les hommes, ensuite parmi les bêtes, bientôt après parmi les plantes; enfin l'esprit de subtilité, qui de tout temps a eu ses partisans, engagea à puiser dans les sources les plus éloignées. On étudia les propriétés les plus singulères des êtres pour en tirer des allusions fines et délicates, de sorte que la fable fut, par degrés, changée en parabole, enfin rendue mystérieuse au point de n'être plus qu'une énigme. »

Condillac donne à la raison, à la réflexion, dans la production de l'*apologue*, un rôle exagéré; il méconnaît le lien qui unit l'*apologue* au mythe, ou plutôt il méconnaît la nature du mythe lui-même, en ne distinguant pas, comme on le fait aujourd'hui, l'activité spontanée de l'activité réfléchie de l'esprit. Avant d'être un mode d'enseignement raisonné, l'*apologue* a été un jeu spontané de l'imagination. « Rien n'est plus naturel, dit très-bien l'*Encyclopédie nouvelle*, que de voir dans le monde entier comme une figure continuelle de nous-mêmes; on trouve un charme indéfinissable à étendre ainsi son âme et son cœur sur tout ce qui nous environne, et on se complaît à voir tous les accidents de la vie humaine merveilleusement réfléchis dans le miroir de la vie universelle. L'*apologue* est une branche de ce vaste symbolisme oriental, arbre antique et immense qui, après avoir semé ses fleurs allégoriques sur tous les peuples du monde ancien, étend encore aujourd'hui ses rameaux jusqu'à nous, à travers tant de pays et de siècles. »

L'Orient est la patrie de l'*apologue*, parce qu'il est par excellence le pays de l'imagination, c'est-à-dire de la métaphore dans la parole, de l'hiéroglyphe dans l'écriture, des allégories qui ne sont que des métaphores continuées, des mythologies qui ne sont que de grands systèmes d'allégories plus ou moins conscientes. Joignez à cela l'influence considérable que la doctrine de la métempsycose dut avoir dans l'Inde panthéiste sur le développement de l'*apologue*. Cette croyance que les âmes des morts passaient dans le corps des animaux, que ceux-ci étaient des frères malheureux en vertu d'une loi de justice, dut faire donner la plus grande attention à leur vie, à leurs actions et même à leurs moindres mouvements. Pour les Indiens, l'*apologue* n'a pas le caractère de fable; c'est l'expression de la réalité. Comme le fait remarquer M. Passerat (*Dictionnaire des lettres*), l'être étant, dans leur conception, tour à tour dieu, héros, animal, plante, toujours le même, toujours unique sous ces accidents passagers, c'est leur histoire qu'ils écoutent quand on fait parler devant eux les arbres et les animaux.

III. — C'est dans l'Inde qu'a été composé le plus ancien recueil de fables connu dans l'Orient; il est intitulé *Calila et Dimna* (V. CALILA), et attribué à un brame nommé Bidpai ou Pilpai. De l'Inde, l'*apologue* se répandit dans le Thibet et la Chine, en Perse, en Arabie, et enfin passa en Occident. L'antiquité grecque nous offre quelques fables éparses dans Hésiode, Archiloque, Stésichore, etc., un recueil dont la date est à peu près incertaine sous le nom d'Esope, esclave phrygien, que la tradition classique a longtemps considéré comme le père de l'*apologue;* les fables de Babrius (IIe ou IIIe siècle av. J.-C.), celles d'Aphthonius (même siècle après J.-C.).

Chez les Latins, on cite les *Membres et l'Estomac*, employé en 493 av. J.-C. par Ménénius Agrippa, pour ramener à Rome le peuple retiré sur le mont Sacré. Nous trouvons dans Cicéron le *Vieillard et les Trois Jeunes hommes;* dans Horace, le *Rat de ville et le Rat des champs*, le chef-d'œuvre de l'*apologue* dans l'antiquité. Enfin nous avons le recueil de Phèdre et celui d'Avianus (Ve siècle).

La France du moyen âge montre pour l'*apologue* un goût dont témoigne le *Roman du Renart* (1236); Rutebeuf nous donne la fable l'*Ane et le Chien;* la fable le *Renard et le Corbeau* est racontée avec naïveté et finesse dans la farce de l'*Avocat Pathelin* (XVe siècle). Au XVIe siècle, Guillaume Haudent et Guillaume Gueroult écrivent des fables qui ne sont pas sans mérite, mais dont le grand tort est de précéder de trop près celles de La Fontaine. Enfin nous arrivons au XVIIe siècle, et au poëte inimitable qui sut s'approprier tout ce qu'il imita, et confisquer, pour ainsi dire, le genre à son profit. « Nommer la fable, dit La Harpe, c'est nommer La Fontaine : le genre et l'auteur ne font plus qu'un. Phèdre, Esope, Pilpai, avaient fait des fables; il vient, et les prend toutes, et ces fables ne sont plus celles de Pilpai, d'Esope, de Phèdre : ce sont les fables de La Fontaine. Ajoutons à ce jugement celui de Lamennais. La sévère régularité de notre article perdra à cette longue citation; mais toutes les infractions sont permises quand il s'agit de La Fontaine : « La France, à cette époque, produisit un poëte auquel les autres nations, soit anciennes, soit modernes, n'en ont aucun à comparer : nous parlons de La Fontaine, cette fleur des Gaules, qui, dans l'arrière-saison, semble avoir recueilli tous les parfums du sol natal... Ses fables sont autant de petits drames où se révèle une merveilleuse connaissance de l'homme; car c'est l'homme qui agit, converse, sous le voile symbolique des êtres inférieurs, des animaux et des plantes mêmes. Le poëte vous le montre sous toutes ses faces, avec ses vices et ses vertus, ses touchantes sympathies, ses ridicules et ses instincts de bonté douce et compatissante. Du gracieux enjouement, du comique malin, dont une apparente bonhomie aiguise encore le trait, il s'élève jusqu'au pathétique, vous remuant à son gré, et en quelques vers vous associant à ses impressions diverses. Le sourire éclôt sur les lèvres, et l'instant d'après les yeux se mouillent de larmes. Qui a peint comme lui l'amitié, la tendresse naïve, la pitié secourable, le mouvement naturel d'un cœur qui se penche sur un autre cœur? *C'est proprement un charme.* Il ne retrace pas seulement les caractères, les passions, les mœurs, mais aussi les misères sociales, les injustices auxquelles l'habitude rend presque indifférent, il les fait détester; il proteste en faveur du faible contre l'abus de la force, en faveur de l'humanité contre ses oppresseurs. Héritier des vieilles traditions de liberté généreuse, lorsque tout ploie, il résiste encore, il conserve religieusement le sentiment du droit et le réveille de mille manières : il est vraiment le poëte du peuple. La nature l'attire également. Qui l'a mieux observée, mieux sentie? qui l'a revêtue de couleurs plus vraies, plus brillantes, plus suaves? C'est en lui qu'il faut admirer les ressources infinies, la variété inépuisable, le rhythme flexible, la richesse harmonique d'une langue qui se transforme pour tout exprimer, pour tout peindre avec une égale perfection. Il n'est pas un seul genre, ni presque une seule manie de style, dont il n'offre un modèle achevé. Tout s'y trouve : majesté, grandeur, énergie, élégance, délicatesse, ingénuité, beauté noble et décente,

Et la grâce plus belle encor que la beauté,

et ce je ne sais quoi d'onduleux dans son mouvement volage, de contours indécis, d'aérienne transparence, qui prête un corps à ce qui n'en a point. »

Dans le siècle suivant et dans le nôtre, La Fontaine a eu des successeurs, dont plusieurs, tout en restant très-loin du maître, ne manquent pas d'originalité. Nous citerons particulièrement, Lamotte, Florian, M. Viennet et M. Lachambaudie.

Les littératures étrangères nous offrent les noms de Passeroni, Pignotti et Bertola, en Italie; de Gellert, Lessing, Hagedorn, Lichtwer, Glein et Pfeffel, en Allemagne; de Gay et Dodsley, en Angleterre; de Thomas de Yriarte, en Espagne, et de Kriloff, en Russie. Ces fabulistes, à l'exception de Lessing, sont peu connus en France.

IV. — Quelles sont les règles de l'*apologue?* Il ne faut les demander ni à Aristote, dont l'autorité, dit l'*Encyclopédie moderne*, a complétement échoué sur ce point, ni à Boileau, qui, dans son code poétique, où figurent le madrigal et le sonnet, a tout simplement omis l'*apologue*. Rien de plus facile à expliquer que cette omission. L'*apologue* n'a pas attendu la révolution *romantique* pour s'affranchir de l'arbitraire des règles. Sous la plume de La Fontaine, il marche en liberté à la perfection; il l'atteint sans souci des poétiques; il ne se renferme pas dans un petit coin du domaine des lettres; il veut tout l'espace et s'y répand; il prend les caractères et les qualités de tous les genres, drame, récit, description, discours moral, etc.; il est devenu

Une ample comédie à cent actes divers,
Et dont la scène est l'univers.

Boileau, qui sentait cette perfection et qui voyait cette liberté, ne pouvait que garder le silence. L'art du fabuliste consiste à bien choisir ses acteurs, c'est-à-dire à saisir d'instinct l'harmonie du rôle qu'il fait jouer, du langage qu'il fait tenir à tel ou tel animal, à telle ou telle plante, avec le caractère que semblent trahir en cet animal, en cette plante, les habitudes, les formes, et pour ainsi dire la physionomie. Ainsi, dans les *Animaux malades de la peste*; ce chef-d'œuvre dont le GRAND DICTIONNAIRE a développé toute les beautés, il est impossible de ne pas admirer, avec la vérité de l'allégorie et la perfection du dialogue, l'étonnante vraisemblance des mœurs.

— **Apologues.** « Es-tu de l'ambre? disait un sage à un morceau de terre odoriférante qu'il avait ramassé dans un bain : tu me charmes par ton parfum. — Je ne suis qu'une terre grossière, répondit-elle, mais j'ai séjourné quelque temps au milieu d'un bouquet de roses. »

Un jour le Feu, l'Eau et la Réputation, devant voyager ensemble, délibérèrent comment ils pourraient se retrouver, en cas qu'ils vinssent à se perdre. Le Feu dit : « Vous me trouverez où vous verrez de la fumée. » L'Eau dit : « Où vous verrez des lieux marécageux. — Et vous, dirent-ils à la Réputation, où vous rencontrera-t-on? — Moi, répondit celle-ci, quand une fois on m'a perdue, on ne me retrouve jamais. »

Jupiter distribuait les biens de la terre aux hommes; tous s'empressèrent à l'envi de réclamer ses bienfaits. Le poëte vint ensuite : « Je n'ai plus rien, dit le dieu. — O grand Jupiter! reprit le poëte, sera-t-il dit que ton enfant chéri sera privé de tes dons? — Je ne puis plus rien te donner sur le globe, les autres hommes le possèdent; mais l'Olympe te sera ouvert. » SCHILLER.

La Vigne, plantée sur une colline aride et sablonneuse, se plaignait d'être forcée de porter des fruits exquis, tandis que le Roseau, planté au bord d'une eau courante, ne produisait qu'une hampe spongieuse. Une voix céleste lui dit : « Console-toi, le Roseau séchera et sera oublié, et tes fruits produiront une liqueur délicieuse, qui consolera les chaumières et réjouira les palais. »

BERNARDIN DE SAINT-PIERRE, *aux gens de lettres.*

Après la mort de Conrart, que l'on peut regarder comme le fondateur de l'Académie française, un grand seigneur ignorant se présenta pour obtenir son fauteuil. Le savant avocat Patru détourna la compagnie d'un pareil choix par cet apologue : « Un ancien Grec avait une lyre admirable. Il s'y rompit une corde; au lieu d'en mettre une en boyau, il en voulut une d'argent, et la lyre, avec sa corde d'argent, perdit son harmonie. »

Louis XII aimait à composer des apologues. Anne de Bretagne, princesse altière et impérieuse, lui ayant répondu avec une certaine vivacité, il lui fit cet apologue : « A la création du monde, Dieu avait donné des cornes aux biches comme aux cerfs; mais les biches, fières de se voir la tête armée, prétendirent l'emporter sur les cerfs et même leur faire la loi. Dieu s'en fâcha, et, pour punir leur orgueil déplacé, leur ôta l'ornement qui le leur inspirait. Depuis ce temps, les biches sont sans cornes : songez-y, madame. »

Pluton trouvant les Furies trop vieilles, envoya Mercure sur la terre choisir trois femmes propres à remplir leurs fonctions. Au même instant, Junon disait à sa suivante Iris : « Il me faudrait trois filles parfaitement sévères et chastes; va donc me les chercher parmi les mortels. » Iris partit et revint seule. « Est-il possible! s'écria Junon; ô chasteté! ô vertu! — Déesse, repartit Iris, j'aurais pu vous amener trois filles parfaitement sévères et chastes, mais Mercure venait à l'instant de les enlever pour Pluton. »

**

François Ier, proche parent de Louis XII, auquel il devait succéder, abusait des droits qu'il avait à la couronne pour se livrer à de folles prodigalités. Le roi, croyant voir en lui l'impatience de régner, lui raconta l'*apologue* suivant : Un fils, voyageant avec son père, s'ennuyait de ne pas arriver. Il aperçut enfin la pointe d'une tour élevée sur une montagne. « Nous y voilà bientôt, s'écria-t-il avec joie. » Il se trompait; il fallut marcher encore longtemps. Ils n'arrivèrent même que sur la fin du jour. En entrant dans la ville, le père dit au jeune homme : « Mon fils, ne dites jamais que » vous êtes à la ville avant d'en avoir passé » les portes. »

Un chasseur ayant pris un jeune loup se mit dans la tête qu'il pourrait le civiliser, et transformer complétement son naturel. Quand il le crut bien apprivoisé, il voulut lui apprendre à lire. « Ecoute, lui dit-il, tu répéteras après moi ce que je dirai. » Et, ouvrant un alphabet et lui montrant la première lettre : « A, dit le chasseur. — A, reprend le louveteau. — Bon, s'écrie le chasseur, continuons : B — *Bée, Bée*, répète le loup, » et croyant entendre le bêlement des agneaux qui sortaient de la bergerie, il se précipite au dehors dans l'espoir de dévorer quelqu'un de la bande.

Un rustre en son buffet avait mis un fromage,
Lorsque par une fente il aperçoit un rat;
Vite il y fait entrer son chat,
Afin d'empêcher le dommage;
Mais notre mitis aux aguets
Mange le rat d'abord et le fromage après.

Le soc d'une charrue, après un long repos,
S'était couvert de rouille. Il voit passer son frère
Tout radieux, revenant des travaux.
« Forgé des mêmes bras, de semblable matière,
Lui dit-il, je suis terne, et toi poli, brillant :
Où pris-tu cet éclat, mon frère? — En travaillant. »

La Coulisse ayant monté
En pleine sécurité,
Se trouva fort dépourvue
Quand la baisse fut venue.
Pas d'argent, plus de crédit,
Pour payer point de répit.
Elle alla crier famine
Chez la Banque, sa voisine,
La priant de lui prêter
Quelques sous pour tripoter
Jusqu'à la hausse nouvelle.
« Je vous pairai, lui dit-elle,
Fin prochain, délai légal,
Intérêt et principal. »
La Banque n'est pas prêteuse :
C'est là son moindre défaut.
« Que faisiez-vous au temps haut?
Dit-elle à cette emprunteuse.
— Chaque jour, à tout venant
J'achetais, ne vous déplaise.
— Vous achetiez, j'en suis fort aise,
Eh bien! Vendez maintenant. »

P.-J. PROUDHON.

APOLTRONI, IE (a-pol-tro-ni) part. pass. du v. Apoltronir.

APOLTRONIR v. a. ou tr. (a-pol-tro-nir — rad. *poltron*). Rendre poltron, paresseux, insouciant. ‖ On dit aussi APOLTRONNER.

— Fauconn. Couper les ongles de derrière à un oiseau de proie, pour l'empêcher de donner la chasse au gros gibier.

S'apoltronir, v. pr. Devenir poltron, paresseux. Cet archaïsme a été employé par un écrivain contemporain : *Il n'est pas bon de dorloter son âme, de* S'APOLTRONIR *dans les habitudes timides du foyer.* (Chateaub.)

APOLTRONISSANT (a-pol-tro-ni-san) part. prés. du v. Apoltronir.

APOLYSE s. f. (a-po-li-ze — du gr. *apo*, loin de; *luô*, je lie). Anc. chir. Résolution des membres. ‖ Relâchement d'un bandage.

— Liturg. Dans l'Eglise grecque, Partie de la messe qui répond à l'*Ite missa est* de l'Eglise latine.

APOLYTIQUE s. m. (a-po-li-ti-ke — rad. *apolyse*). Liturg. Dans l'Eglise grecque, Oraison récitée par le prêtre à l'apolyse. ‖ Nom donné à des versets qui terminent les principales parties de l'office divin, et qui varient selon l'époque.

APOMAQUE adj. et s. m. (a-po-ma-ke — du gr. *apo*, loin de; *machê*, combat). Antiq. gr. Se disait des soldats qui, ayant fait leur temps de service, se trouvaient ainsi entièrement libérés.

— *Age apomaque*, Age où l'on devenait apomaque, où l'on était libéré du service militaire : *L'âge* APOMAQUE *était fixé à soixante ans révolus.* (Encycl.)

APOMASTOMES s. m. pl. Syn. de *apomatostomes.*

APOMATHÉSIE s. f. (a-po-ma-té-zî — du gr. *apo*, loin de; *manthanô*, j'apprends). Pathol. Oubli de ce qu'on avait appris, phénomène qui est souvent le précurseur d'une maladie.

APOMATOSTOMES s. m. pl. (a-po-ma-to-sto-me — du gr. *a* priv.; *pôma*, couvercle, et *stoma*, bouche). Moll. Groupe de mollusques gastéropodes, renfermant les genres dont la coquille est dépourvue d'opercule. ‖ On dit aussi APOMASTOMES.

APOMÉCOMÈTRE s. m. (a-po-mé-ko-mè-tre — du gr. *apo*, loin de; *mêkos*, longueur; *metron*, mesure). Géom. Instrument qui sert à mesurer la distance des objets éloignés.

APOMÉCOMÉTRIE s. f. (a-po-mé-ko-mé-trî — rad. *apomécomètre*). Géom. Art de mesurer la distance des objets éloignés.

— Art milit. Art de mesurer une distance par les pas des hommes ou le mouvement des troupes.

APOMÉCYNE s. f. (a-po-mé-si-ne — du gr. *apomêkunô*, j'allonge). Entom. Genre de coléoptères tétramères longicornes, formé aux dépens des saperdes, et dont l'espèce type vit dans les Indes orientales.

APOMÉSOSTOME adj. (a-po-mé-zo-sto-me — du gr. *apo*, sur; *meson*, milieu, et *stoma*, bouche). Zool. Se dit des oursins dont la bouche n'est point placée au centre.

— s. m. pl. Section de la famille des échinides ou oursins, renfermant les espèces dont la bouche n'est pas centrale.

APOMORPHOSE s. f. (a-po-mor-fô-ze — du gr. *apo*, de; *morphôsis*, formation). Chim. Sorte de métamorphose organique.

APOMYTTOSE s. f. (a-po-mit-tô-ze — du gr. *apo*, loin; *muzô*, je ronfle). Méd. Spasme qui consiste dans un tremblement continuel de la tête, accompagné de ronflement, de gêne respiratoire, et d'expulsion de mucosités par les narines. ‖ On dit aussi APOMYSTOSE et APOMYCHTHOSE.

APOMYUS (c'est-à-dire qui chasse les *mouches*). Myth. gr. Surnom donné à Jupiter par les Éléens, en mémoire de ce qu'à leur prière il avait éloigné les mouches qui incommodaient Hercule pendant un sacrifice.

APONE adj. et s. (a-po-ne — du gr. *a* priv.; *ponos*, douleur). Méd. Se dit des remèdes propres à calmer les douleurs.

— s. f. Bot. Genre d'algues, de la tribu des batrachospermées.

APONÉVROGRAPHIE s. f. (a-po-né-vro-gra-fî — de *aponévrose*, et du gr. *graphô*, je décris). Anat. Description des aponévroses.

APONÉVROGRAPHIQUE adj. (a-po-né-vro-gra-fi-ke — rad. *aponévrographie*). Anat. Qui a rapport à l'aponévrographie.

APONÉVROLOGIE s. f. (a-po-né-vro-lo-jî — de *aponévrose*, et du gr. *logos*, discours). Anat. Traité des aponévroses.

APONÉVROLOGIQUE adj. (a-po-né-vro-lo-ji-ke — rad. *aponévrologie*). Anat. Qui a rapport à l'aponévrologie.

APONÉVROSE s. f. (a-po-né-vro-ze — du gr. *aponeurôsis;* de *apo*, indiq. changement; *neuron*, nerf, parce qu'on a longtemps considéré comme nerveuses les parties tendineuses). Anat. Membrane blanche, luisante, résistante, qui enveloppe les muscles, partage leurs fibres charnues et sert à les fixer aux os : APONÉVROSE *brachiale*. APONÉVROSE *fémorale*.

— **Encycl.** Les os ne suffiraient pas à donner aux muscles un point d'appui solide, il fallait aux fibres charnues des points d'insertion en dehors du squelette. Une enveloppe fibreuse, une sorte de toile flexible, élastique, résistante, se superpose à la couche musculaire la plus externe, et maintient les muscles dans la place qui leur est assignée; de cette enveloppe partent intérieurement des prolongements fibreux dont les plus résistants séparent les principaux groupes de muscles, les plus faibles pénétrant entre chaque muscle. Tous ces prolongements vont s'insérer aux os à travers les tissus, se confondent au niveau de leur insertion, soit avec les ligaments, soit avec les tendons, soit enfin avec le périoste, après avoir formé aux faisceaux charnus qui composent les muscles de véritables gaînes. Ces cloisons fibreuses constituent les *aponévroses d'enveloppe*, dont le feuillet superficiel se dédouble quelquefois en deux couches. Les *aponévroses* présentent une résistance d'autant plus grande qu'elles répondent à des muscles plus forts ou plus nombreux : autour des muscles de petite dimension, l'*aponévrose*, à peine visible, se confond avec le tissu cellulaire; les *aponévroses* résistantes fournissent, par la surface qui regarde le muscle, des points d'insertion aux fibres musculaires, elles sont en outre percées de trous pour donner passage aux nerfs et aux vaisseaux, qui de superficiels deviennent profonds ou réciproquement. De ces *aponévroses d'enveloppe* ou *aponévroses engaînantes*, doivent se distinguer les *aponévroses* dites d'*insertion*, qui ne sont pas autre chose que les tendons aplatis de certains muscles présentant eux-mêmes cette forme, comme les *aponévroses* des muscles obliques de l'abdomen (V. TENDON.) Enfin, certains muscles, comme le muscle droit abdominal, présentent une troisième espèce d'*aponévroses*, appelées *aponévroses d'intersection*, parce qu'elles interrompent la continuité du muscle, et le divisent en quelque sorte en plusieurs parties. Les *aponévroses* sont ordinairement formées de plusieurs ordres de fibres qui s'entre-croisent, obliques longitudinales et transversales. Ces fibres, qui appartiennent au tissu fibreux, donnent à l'*aponévrose* un aspect blanc nacré; quelquefois il s'y mêle du tissu élastique en quantité assez notable pour donner une couleur jaune à l'*aponévrose*.

Les *aponévroses d'insertion* et *d'intersection* n'ont pas, au point de vue organologique, une individualité distincte de celle des muscles qu'elles terminent ou dont elles font partie. Quant aux *aponévroses d'enveloppe*, les unes ont reçu le nom de *fascia* (V. ce mot), les autres ont retenu celui d'*aponévrose;* les principales, celles qu'on peut appeler *aponévroses-mères*, sont distinguées par des épithètes marquant les régions auxquelles elles appartiennent. Ce sont :

L'*aponévrose abdominale*, qui présente une partie médiane indivise appelée, *ligne blanche*, et des feuillets latéraux divergeant à droite et à gauche, comme les feuillets d'un livre, pour envelopper les muscles de l'abdomen; — l'*aponévrose cervicale*, qui s'étend de la base de la mâchoire au sternum et aux clavicules, et qui, simple sur la ligne médiane où elle présente une disposition analogue à la ligne blanche, se décompose de chaque côté en deux feuillets, l'un superficiel, l'autre profond; — l'*aponévrose orbitaire*, lame cellulo-fibreuse qui se porte de l'orbite dans l'épaisseur des paupières, des paupières vers le globe de l'œil, et de ce globe sur les muscles de l'œil, auxquels elle fournit des gaînes; — l'*aponévrose brachiale*, qui s'insère en haut à l'épine de l'omoplate; en bas, à l'olécrane et aux tubérosités externe et interne de l'humérus, et qui enveloppe tous les muscles du bras; — l'*aponévrose antibrachiale* ou *antébrachiale*, qui se continue avec la précédente, se confond en bas avec le bord supérieur des ligaments annulaires antérieur et postérieur du carpe, et qui envoie de nombreux prolongements au milieu des muscles de l'avant-bras; — l'*aponévrose dorsale du métacarpe*, lame fibro-cellulaire très-mince qui continue le ligament annulaire postérieur du carpe; — l'*aponévrose palmaire*, qui a pour usage de fixer au-devant du métacarpe les tendons fléchisseurs des doigts; — les *aponévroses pelviennes*, qui constituent le plancher fibreux du bassin et fournissent des gaînes aux muscles de cette région; — les *aponévroses périnéales*, qui enveloppent les divers muscles de la région génito-urinaire; — l'*aponévrose crurale* ou *fémorale*, qui présente une très-grande analogie avec l'aponévrose brachiale, dont elle ne diffère que par des prolongements plus nombreux et une plus grande résistance; — l'*aponévrose jambière*, qui constitue pour les muscles de la jambe une enveloppe générale et très-résistante; — l'*aponévrose dorsale du pied*, qui ne diffère de l'aponévrose dorsale du métacarpe, dont elle est l'analogue, que parce qu'elle est plus résistante; — l'*aponévrose plantaire*, qui rappelle exactement le mode de conformation de l'aponévrose palmaire.

APONÉVROTIQUE adj. (a-po-né-vro-ti-ke — rad. *aponévrose*). Anat. Qui est relatif aux aponévroses : *Fibre* APONÉVROTIQUE. *Membrane* APONÉVROTIQUE. *Le tissu* APONÉVROTIQUE, *considéré sous le rapport de la constitution vitale, offre très-peu de sensibilité.* (Carrière.)

APONÉVROTOME s. m. (a-po-né-vro-to-me — rad. *aponévrotomie*). Chir. Instrument servant à diviser l'aponévrose abdominale dans l'opération de la taille au-dessus du pubis.

APONÉVROTOMIE s. f. (a-po-né-vro-to-mî — du gr. *aponeurôsis*, aponévrose; *tomê*, section). Anat. Dissection des parties aponévrotiques.

APONÉVROTOMIQUE adj. (a-po-né-vro-to-mi-ke — rad. *aponévrotomie*). Anat. Qui concerne l'aponévrotomie.

APONIE s. f. (a-po-nî — du gr. *a* priv.; *ponos*, douleur). Méd. Cessation des souffrances.

APONITROSE s. f. (a-po-ni-trô-ze — du gr. *apo*, sur; *nitron*, nitre). Chir. Action de saupoudrer de nitre une plaie, un ulcère.

APONOGÉTON s. m. (a-po-no-jé-ton — du gr. *aponos*, facile; *geitôn*, voisin). Bot. Genre de la famille des saururées, renfermant cinq ou six espèces, toutes vivaces et aquatiques, et dont la plus remarquable est l'*aponogéton à deux épis*, que l'on cultive à cause de l'odeur agréable de ses fleurs. ‖ On dit aussi APOGÉTON.

APONUS, ville de la Gaule Cisalpine, non loin de *Patavium* (Padoue). Ses sources thermales *Aquæ Aponi*, ou *Patavinæ aquæ*, chantées par le poëte Claudien, avaient, dit-on, la propriété de chasser toutes les douleurs et même de rendre la parole aux muets. Auj. *Abano*.

APOPEMPTIQUES s. f. pl. (a-po-pain-pti-ke — du gr. *apo*, loin de; *pempô*, je quitte). Antiq. gr. Fêtes dans lesquelles on célébrait le départ présumé des dieux, lesquels étaient censés chacun retourner dans son propre pays. Elles consistaient surtout en processions.

— Par ext. Nom donné par les poëtes à des pièces de vers qu'ils adressaient à leurs amis sur le point de partir pour un long voyage. Ce mot a été employé par Horace et par Stace.

— Adjectiv. : *Fêtes* APOPEMPTIQUES. *Lorsqu'on reportait les idoles sur l'autel, on chantait les hymnes* APOPEMPTIQUES. (Rollin.)

APOPHANE adj. (a-po-fa-ne — du gr. *apo*, loin; *phainô*, je fais briller). Minér. Se dit des cristaux dans lesquels on peut, par les facettes, reconnaître la position du noyau, la direction ou la mesure des décroissements.

APOPHANITE s. m. (a-po-fa-ni-te — de *Apophane*, n. pr.). Hist. ecclés. Sectateur d'Apophane, hérésiarque du IIIe siècle et disciple de Manès.

APOPHASE s. f. (a-po-fa-ze — du gr. *apo*, loin; *phasis*, affirmation). Rhét. Dénégation; réfutation que l'on fait soi-même de ce qu'on vient de dire. ‖ Peu usité.

APOPHLEGMATIQUE adj. (a-po-flè-gma-ti-ke — du gr. *apo*, loin; *phlegma*, pituite). Anc. méd. Qui fait saliver, qui fait cracher souvent et abondamment.

APOPHLEGMATISANT, ANTE adj. et s. m. (a-po-flè-gma-ti-zan — du gr. *apo*, loin; *phlegma*, pituite). Anc. méd. Se disait des remèdes propres à favoriser l'expectoration : *Sirop* APOPHLEGMATISANT. *Potion* APOPHLEGMATISANTE. *Un* APOPHLEGMATISANT.

APOPHLEGMATISER v. a. ou tr. (a-po-flè-gma-ti-zé — du gr. *apo*, loin; *phlegma*, pituite). Anc. méd. Chasser les mucosités de la bouche.

APOPHLEGMATISME s. m. (a-po-flè-gma-ti-sme — rad. *apophlegmatisant*). Anc. méd. Action des apophlegmatisants; expectoration.

APOPHORÈTE s. m. (a-po-fo-rè-te — du gr. *apophora*, tribut). Antiq. rom. Nom que l'on donnait, à Rome, aux petits présents qu'on se faisait aux saturnales, et à ceux qu'envoyait à ses amis celui qui avait donné à ses frais des jeux publics.

APOPHRADE adj. (a-po-fra-de — du gr. *apophras*, *ados*, malheureux). Antiq. gr. Se disait des jours que l'on regardait comme malheureux, funestes : *Les jours néfastes des Romains répondaient aux jours* APOPHRADES *des Grecs*.

APOPHTHEGMATIQUE adj. (a-po-ftè-gma-ti-ke — rad. *apophthegme*). Qui appartient à l'apophthegme; qui ressemble à l'apophthegme.

APOPHTHEGME s. m. (a-po-ftè-gme — du gr. *apophthegma*, sentence; formé de *apo*, sur; *phtheggomai*, parler). Sentence, dit mémorable d'un personnage illustre : *Les* APOPHTHEGMES *des sept sages de la Grèce. Il faut se ménager dans la lecture des* APOPHTHEGMES, *pour ne se point soûler d'une viande trop nourrissante.* (D'Ablanc.) *Quelques savants ne goûtent que les* APOPHTHEGMES *des anciens.* (La Bruy.) *Vergniaud, qui avait tant de goût, s'exprimait autrement que par* APOPHTHEGMES *poétiques : il était simple et souvent naïf dans le langage privé.* (Ch. Nod.) *Il possédait cent dix-huit* APOPHTHEGMES, *tirés des anciens.* (Montesq.) *Le plus magnifique recueil d'*APOPHTHEGMES *est le livre des* Proverbes *de Salomon.* (Proudh.) *Royer-Collard usait et abusait de ses avantages, accoutumé qu'il était à donner à l'épigramme un tour d'*APOPHTHEGME. (Ste-Beuve.)

— Par ext. Pensée, vérité exprimée d'une manière claire et concise : *Je ne puis achever mieux le portrait de Villars que par cet* APOPHTHEGME *de sa mère, qui ne cessait de lui dire : Mon fils, parlez toujours de vous au roi, et n'en parlez jamais à d'autres.* (St-Sim.) *Cette réflexion cache un grand sens sous des paroles simples; c'est un* APOPHTHEGME. (Grimod.) *Ensuite nous dirons, en manière d'*APOPHTHEGME, *que la passion est prodigue, et qu'aimer c'est donner.* (Th. Gaut.)

— Ironiquem. *Ne parler que par apophthegmes.* S'exprimer d'une manière sentencieuse et même un peu pédantesque : *Il allait s'enhardir à lui* PARLER PAR APOPHTHEGMES. (Scarron.) ‖ On dit dans le même sens, et d'une manière triviale, *cracher des apophthegmes*.

— **Syn. Apophthegme, adage, aphorisme**, etc. V. ADAGE.

Apophthegmes des rois et capitaines célèbres, par Plutarque. C'est le plus connu des traités moraux de Plutarque, celui qu'on met entre les mains des enfants dès qu'ils sont un peu familiarisés avec la langue grecque. Outre que la facilité du style le leur fait entendre sans beaucoup de peine, ils trouvent dans cette collection une foule de belles maximes qui, par leur brièveté, sont de nature à se graver aisément dans la mémoire. Le traité des *Apophthegmes* est l'histoire anecdotique de l'antiquité; il se divise en cinq parties principales : la première contient les paroles mémorables des rois de Perse et d'autres nations étrangères; la seconde, celle des rois et des tyrans de Sicile; la troisième, celle des rois de Macédoine et des successeurs d'Alexandre dans les quatre royaumes formés par le démembrement de son vaste empire; la quatrième, celles des capitaines grecs, athéniens, lacédémoniens et thébains; la cinquième, celles des anciens généraux et consuls de Rome, avec celles de César et du premier empereur, Auguste. Le livre est dédié à l'empereur Trajan. « Je vous offre, dit Plutarque, ce recueil de paroles mémorables; c'est un présent de peu de valeur, mais vous l'agréerez comme un témoignage de mon zèle. Il pourra vous être de quelque utilité en servant à vous faire connaître le caractère et les mœurs des grands hommes qui les ont proférées. Il est vrai que, dans un autre ouvrage, j'ai écrit les vies des rois, des législateurs et des capitaines les plus illustres de la Grèce et de Rome; mais dans la plupart de leurs actions, ils doivent beaucoup à la fortune, au lieu que les discours qu'ils ont tenus, les paroles qu'ils ont prononcées dans le cours de leurs entreprises, dans les événements, dans les passions qui les faisaient agir, sont comme autant de miroirs où l'on voit les dispositions de leur âme fidèlement représentées... Ce premier ouvrage, où les paroles des grands hommes sont mêlées au récit détaillé de leurs actions, demande un lecteur qui, avec la volonté de lire, en ait aussi le loisir. Mais dans celui-ci, j'ai présenté séparément leurs discours, comme les preuves, et pour ainsi dire les extraits de leur vie. Ainsi, cette lecture ne prendra point sur vos affaires, et vous pourrez, dans un tableau très-raccourci, voir peints au naturel plusieurs personnages illustres, dignes de vivre dans notre souvenir. »

A la suite du traité dont nous venons de parler figurent, dans les œuvres morales de Plutarque, deux autres petits recueils d'*apophthegmes* dont l'authenticité paraît douteuse, et qui contiennent seulement, le premier, les paroles mémorables des rois et des citoyens de Sparte; le second, celles des femmes lacédémoniennes.

APOPHTHORE s. m. (a-po-fto-re — du gr. *apo*, de; *phtheirô*, je détruis). Méd. Destruction du germe, avortement. ‖ Substance qui provoque l'avortement : *Les* APOPHTHORES, ou, adjectiv. les *substances* APOPHTHORES.

APOPHYGE s. f. (a-po-fi-je — du gr. *apo*, de; *phugê*, fuite). Archit. Endroit où le fût d'une colonne commence à sortir de sa base : *L'*APOPHYGE *était appelée autrefois source de la colonne.* ‖ Moulure en forme de petit cavet, qui réunit le fût de la colonne à la base et au chapiteau. ‖ Dans ce sens, on dit plutôt CONGÉ.

— Antiq. Anneau de fer, sorte de grande virole qu'on fixait à l'extrémité d'une pièce de bois pour l'empêcher de se fendre.

APOPHYLIE s. m. (a-po-fi-lî — du gr. *apo*, de; *phulon*, tribu). Entom. Genre de coléoptères tétramères, voisin des chrysomèles et des galéruques, et renfermant trois espèces, qui vivent au Sénégal, au Cap de Bonne-Espérance et au Brésil.

APOPHYLLITE s. f. (a-po-fil-li-te — du gr. *apo*, hors de; *phullon*, feuille). Minér. Substance terreuse, en masse lamelleuse et en cristaux qui affectent des nuances très-variées : blanchâtre, grisâtre, gris verdâtre, rouge de chair, nacré, etc. : *L'*APOPHYLLITE *s'exfolie lorsqu'on la frotte sur un corps dur, ou qu'on la chauffe au chalumeau sur le charbon.* (Landrin.)

— **Encycl.** L'*apophyllite* a été ainsi nommée par Haüy, à cause de sa tendance à se diviser en petites lames, à s'exfolier. C'est un minéral, entièrement diaphane et incolore dans son état le plus parfait, souvent opaque et de couleur blanche, avec un bel éclat nacré; quelquefois coloré et affectant alors assez communément la couleur rouge de chair. L'*apophyllite* se présente fréquemment à l'état cristallisé, sous des formes qui dérivent du prisme droit à base carrée. Elle présente en outre les caractères suivants : sa pesanteur spécifique est 2,4; elle raye le verre et la chaux fluatée, mais très-légèrement; au chalumeau, elle se délite d'abord en feuillets, puis fond avec boursouflement en verre incolore ou en émail blanc, suivant la température du dard; elle laisse dégager de l'eau par la calcination; elle est soluble dans l'acide azotique avec formation de gelée blanche après un contact suffisamment prolongé.

L'*apophyllite* se compose de silice, de chaux, de potasse et d'eau; elle se trouve associée à plusieurs sortes de dépôts métallifères, particulièrement aux gîtes puissants de fer oxydulé de la Suède et de la Norvége, et aussi au grand amas de cuivre de Fahlm, en Suède; on la rencontre également dans les roches amygdaloïdes et basaltiques.

L'*apophyllite* a été longtemps désignée sous les noms d'*ichthyophthalme* et de *fischangenstein* : ces noms, qui signifient l'un et l'autre *œil de poisson*, rappelaient l'éclat nacré assez caractéristique dans ce minéral.

APOPHYSE s. f. (a-po-fi-ze — du gr. *apo*, de; *phusis*, croissance). Anat. Eminence qui s'élève à la surface d'un os et fait corps avec lui : APOPHYSE *odontoïde*, *coracoïde*, *coronoïde*, *basilaire*, *mastoïde*, *styloïde*, etc. APOPHYSES *articulaires*. *Pendant le premier âge, les* APOPHYSES *ne tiennent au reste de l'os que par une substance cartilagineuse.* (Focillon.) *Les* APOPHYSES *ne prennent véritablement ce nom que dans un âge adulte, alors qu'elles se soudent complétement et font corps avec l'os.* (Focillon.)

— *Apophyse épineuse*, Prolongement postérieur de chaque vertèbre s'effilant en forme d'épine. ‖ *Apophyses transverses*, Saillies des vertèbres qui se portent transversalement en dehors : chaque vertèbre a deux apophyses transverses. ‖ *Apophyses articulaires*, Eminences qui servent à l'articulation des vertèbres entre elles : il y en a quatre pour chaque vertèbre, deux supérieures, deux inférieures. ‖ *Apophyse odontoïde* (en forme de dent), Eminence de la seconde vertèbre cervicale ou axis, qui s'articule avec la première ou atlas. ‖ *Apophyse basilaire*, Angle inférieur de l'os occipital présentant une surface rugueuse unie au corps du sphénoïde. ‖ *Apophyses d'Ingrassias* (du nom de l'anatomiste Ingrassias), Eminences triangulaires pointues de l'os sphénoïde; elles sont au nombre de deux. ‖ *Apophyses clinoïdes* (cli-

noïde, en forme de lit), Eminences que présente la face supérieure du corps du sphénoïde; elles sont au nombre de quatre, deux antérieures et deux postérieures, et laissent entre elles un espace triangulaire ayant à peu près la forme d'un lit. ‖ *Apophyses ptérygoïdes* (en forme d'aile), Eminences verticales, irrégulières, bifurquées, que présente la face inférieure du sphénoïde. ‖ *Apophyse crista-galli* (en forme de crête-de-coq), Eminence triangulaire que présente la face supérieure de l'os ethmoïde. ‖ *Apophyses orbitaires*, Saillies que présente l'arcade orbitaire du coronal ou frontal; il y en a quatre, deux pour chaque arcade orbitaire, une interne et une externe. ‖ *Apophyse zygomatique*, Longue *apophyse* qui, de la cavité glénoïde de l'os temporal, se dirige transversalement en avant pour s'articuler avec l'os malaire. ‖ *Apophyse mastoïde* (en forme de mamelon), Eminence arrondie que présente l'os temporal à sa partie postérieure et inférieure. ‖ *Apophyse styloïde* (en forme de stylet), Eminence grêle, allongée, que présente la face inférieure du rocher; éminence arrondie que l'on observe à l'extrémité carpienne du radius et du cubitus. ‖ *Apophyse vaginale* (de *vagina*, gaine), Saillie qui engaîne à sa base l'*apophyse* styloïde du rocher. ‖ *Apophyse palatine*, Eminence triangulaire que présente la face interne ou naso-palatine de l'os maxillaire supérieur. ‖ *Apophyse montante*, Lame quadrilatère, verticale, appartenant également au maxillaire supérieur. ‖ *Apophyse malaire*, Autre *apophyse* du maxillaire supérieur, qui s'articule avec l'os malaire. ‖ *Apophyse ptérygoïdienne*, Apophyse de l'os palatin, ainsi nommée parce qu'elle est enclavée dans la bifurcation de l'*apophyse* ptérygoïde. ‖ *Apophyse sphénoïdale*, Apophyse de l'os palatin qui s'articule par une facette avec le sphénoïde. ‖ *Apophyse géni* ou *génienne* (de *geneion*, menton), Petite *apophyse* située à la face linguale de l'os maxillaire inférieur. ‖ *Apophyse coronoïde*, Eminence triangulaire que présente le bord supérieur ou dentaire du maxillaire inférieur; *apophyse* située à l'extrémité supérieure du cubitus. ‖ *Apophyse coracoïde* (en forme de bec de corbeau), Apophyse qui termine en dehors le bord supérieur ou cervical de l'omoplate. ‖ *Apophyse acromiale* ou *acromion*, Apophyse volumineuse de forme ovoïde, appartenant également à l'omoplate.

— Dans le langage ordinaire, Toute éminence, toute tubérosité des parties osseuses : *Trouvez un homme qui ne s'ankylose à ce métier ni les genoux, ni les* APOPHYSES *du bassin?* (Balz.) *Sa face blême, couronnée de cheveux d'un blond ardent, n'avait de remarquable que l'énorme saillie des* APOPHYSES. (Ch. Nod.)

— Bot. Renflement charnu ou bourrelet circulaire placé quelquefois au sommet du pédicule de l'urne dans plusieurs mousses. ‖ Excroissance très-dure et irrégulière qui vient sur une partie quelconque, mais plus souvent sur le corps ligneux.

APOPHYSÉ, ÉE adj. (a-po-fi-zé — rad. *apophyse*). Qui est muni d'une apophyse.

APOPHYSIFORME adj. (a-po-fi-zi-for-me — de *apophyse*, et *forme*). Bot. Qui a la forme d'une apophyse.

APOPLANÈSE s. f. (a-po-pla-nè-ze — du gr. *apoplanêsis*, action de tromper). Méd. Déviation des humeurs.

— Bot. Genre de la famille des légumineuses, tribu des césalpiniées, renfermant une seule espèce, dont la patrie est inconnue.

APOPLECTIQUE adj. (a-po-plè-kti-ke — rad. *apoplexie*). Qui appartient, qui a rapport à l'apoplexie : *Disposition, complexion* APOPLECTIQUE. *Sommeil* APOPLECTIQUE. *Symptômes* APOPLECTIQUES. *L'abbé Birotteau, petit homme court, de constitution* APOPLECTIQUE, *avait déjà subi plusieurs attaques de goutte.* (Balz.) *Une hébétude vague éteignit son regard, il devait garder à jamais les traces indélébiles de l'attaque de paralysie* APOPLECTIQUE *à laquelle il avait échappé.* (Ch. Nod.) *Il y a plus de moines et de financiers* APOPLECTIQUES *que de paysans.* (***)

L'un, riche abbé, prélat à l'œil lubrique,
Au menton triple, au col *apoplectique*...
VOLTAIRE.

— Qui est disposé à l'apoplexie, ou qui en a déjà été attaqué : *Vieillard* APOPLECTIQUE.

— *Caillot apoplectique*, Celui qui résulte de la coagulation du sang épanché, et qui caractérise l'apoplexie.

— Substantivem. Personne sujette à l'apoplexie : *Les* APOPLECTIQUES *ne sauraient être trop sobres.* ‖ On le dit aussi, mais rarement, des remèdes propres à prévenir, à combattre l'apoplexie. *Un excellent* APOPLECTIQUE.

— Par ext. Qui produit, qui offre des symptômes analogues à ceux de l'apoplexie : *La colère était rare chez cet homme, mais terrible,* APOPLECTIQUE. (Balz.)

APOPLEXIE s. f. (a-po-plè-ksî — du gr. *apo*, indiquant augmentat.; *plesso*, je frappe). Méd. Affection cérébrale caractérisée par l'abolition subite et plus ou moins complète du mouvement, du sentiment, de l'intelligence, sans que la respiration et la circulation soient suspendues : *Attaque d'*APOPLEXIE. *Etre frappé d'*APOPLEXIE. *Tomber en* APOPLEXIE. *M. le premier président a eu une manière d'*APOPLEXIE; *sa bouche est demeurée un peu tournée.* (Mme de Coulanges.) *La princesse de Conti est tombée en* APOPLEXIE. (Mme de Sév.) *Le 1er février, il fut frappé d'*APOPLEXIE *et mourut le 3, sans avoir eu aucune connaissance dans tout cet espace de temps.* (Fonten.) *Je fus saisi d'un vertige, comme un homme qui tombe en* APOPLEXIE. (J.-J. Rouss.) *Lucile m'annonça que mon père avait été emporté d'une attaque d'*APOPLEXIE. (Chateaub.) *Rarement une attaque d'*APOPLEXIE *est unique.* (Ratier.)

Il a souffert le choc de deux *apoplexies*.
REGNARD.

Je fais courir le bruit que d'une *apoplexie*
Le bonhomme surpris a quitté cette vie.
MOLIÈRE.

— *Apoplexie foudroyante*, Celle qui frappe subitement de mort. ‖ *Apoplexie sanguine*, Apoplexie proprement dite caractérisée anatomiquement par l'hémorragie encéphalique. ‖ *Apoplexie séreuse* ou *pituiteuse*, Apoplexie qui ne présente d'autre lésion qu'un épanchement de sérosité dans l'arachnoïde ou dans les ventricules cérébraux. ‖ *Apoplexie nerveuse*, Nom donné à l'*apoplexie* qui ne présente pas de lésion matérielle appréciable. ‖ *Apoplexie des nouveaux-nés*, État de mort apparente dans lequel peut se trouver un enfant au moment de la naissance, lorsqu'une cause quelconque a entravé la circulation et occasionné une stase dans les vaisseaux cérébraux.

— Par anal. Nom générique donné à toute affection qui présente pour caractère essentiel la formation brusque et spontanée d'un foyer sanguin dans un organe quelconque. Le nom de l'organe fournit la désignation spécifique. C'est ainsi qu'on dit : *apoplexie cérébrale; apoplexie pulmonaire; apoplexie musculaire; apoplexie du cœur, du foie, de la rate, de l'utérus, du placenta*, etc. ‖ Nom générique, donné autrefois par analogie avec les symptômes de l'*apoplexie* proprement dite, d'une part, à presque tous les cas de mort subite et notamment à ceux qui sont dus à la rupture d'un anévrysme; d'autre part, aux états comateux qui surviennent dans certaines maladies.

— Fig. Suspension momentanée d'action, d'énergie : *Il s'était approprié mille petites recettes contre les soudaines* APOPLEXIES *de son esprit et de son cœur.* (Balz.)

— **Encycl.** A proprement parler, le nom d'*apoplexie* devrait être réservé à toute maladie qui frappe soudainement et peut causer une mort subite. Autrefois, en effet, alors que le diagnostic médical ne donnait pas les résultats précis qu'il fournit aujourd'hui, le plus grand nombre des morts subites était attribué à l'*apoplexie*. Actuellement cette dénomination est réservée à une maladie caractérisée par la perte subite du mouvement et du sentiment, et amenant souvent une mort rapide. La cause prochaine de cette redoutable affection est ordinairement un épanchement de sang (d'où le nom d'*apoplexie sanguine*), soit dans la substance même du cervelet (apoplexie cérébrale), dans les ventricules (apoplexie ventriculaire), dans les membranes d'enveloppe (apoplexie méningée), soit enfin dans le cervelet (apoplexie cérébelleuse). Cependant l'épanchement d'un liquide simplement séreux dans la cavité du crâne, produisant une série de symptômes la plupart du temps semblables à ceux que produit l'*apoplexie sanguine*, par analogie, la maladie caractérisée par l'épanchement séreux a pris le nom d'*apoplexie séreuse*. De même, l'ensemble des mêmes symptômes se reproduisant sans lésion anatomique visible a reçu la dénomination d'*apoplexie nerveuse*. Par une analogie d'une autre espèce, on a appelé *apoplexies*, mais tout à fait improprement, plusieurs maladies que caractérisent des symptômes fort divers, et différents d'ailleurs de ceux de l'*apoplexie cérébrale*, mais qui sont ordinairement occasionnées par la congestion ou réplétion sanguine de différents organes susceptibles d'éprouver ce genre de lésion : c'est ainsi qu'on a créé les expressions d'*apoplexie pulmonaire, musculaire, du cœur, du foie, de la rate, de l'utérus.* Toutefois, le nom d'*apoplexie* est ordinairement réservé à l'hémorragie cérébrale interstitielle. Nous nous appliquerons à faire connaître plus spécialement cette dernière forme, comme étant la plus connue, la plus commune et la plus redoutée.

I. — APOPLEXIE SANGUINE CÉRÉBRALE. *Causes.* Exceptionnellement, les enfants peuvent être atteints d'*apoplexie cérébrale;* mais, en règle générale, cette maladie ne se montre que chez les sujets qui ont dépassé l'âge de trente ans; elle est assez commune de cinquante à soixante, et plus fréquente encore de soixante à soixante-dix. Elle se montre plus souvent chez les hommes que chez les femmes, et frappe le plus ordinairement les hommes doués de la constitution dite *apoplectique*. C'est aux traits suivants qu'on reconnaît cette prédisposition spéciale : les individus apoplectiques ont le cou court, un certain embonpoint, la tête grosse, la face injectée et les signes ordinaires de la pléthore sanguine. Certaines conditions disposent encore à l'*apoplexie*, ce sont : une constipation habituelle, de mauvaises digestions, le sommeil après le repas, la suppression du flux hémorroïdal, une émotion violente, des travaux intellectuels excessifs, des changements brusques de température, une tumeur formant obstacle à la circulation, l'hypertrophie du cœur et d'autres états organiques, enfin les excès d'aliments échauffants, et surtout des alcooliques. L'hérédité constitue aussi une cause prédisposante de la plus haute importance.

— *Symptômes et signes de l'affection.* L'*apoplexie* se produit à des degrés fort divers, depuis un simple affaiblissement ou une interruption passagère dans le mouvement et la sensibilité, jusqu'à la mort subite. Lorsque l'épanchement de sang est considérable et instantané, et qu'il déchire tout d'un coup une vaste portion du cerveau, et surtout les parties centrales, le nœud de la vie est pour ainsi dire brusquement tranché; la victime tombe frappée d'*apoplexie foudroyante.* Il peut, à un degré moins avancé, rester quelques signes de vie; l'intelligence, le mouvement, la sensibilité elle-même sont complétement abolis; la respiration persiste seule, embarrassée, bruyante; la face peut être gonflée, rouge ou violacée, mais souvent aussi elle est d'une pâleur livide; une écume épaisse et blanchâtre s'échappe de la bouche, des évacuations involontaires ont lieu, et la mort ne se fait pas attendre plus de quelques heures. L'hémorragie cérébrale est souvent précédée de symptômes de congestion habituelle ou momentanée, tels que des étourdissements, des vertiges, de la pesanteur de tête, de la somnolence, et une lenteur particulière dans l'action de l'intelligence et des sens. Mais quelles qu'aient été la durée et la violence de ces symptômes précurseurs, le début de l'*apoplexie* est toujours brusque. Les malades sont frappés de perte subite de connaissance avec abolition du mouvement, et souvent aussi de la sensibilité dans l'un des côtés du corps (hémiplégie). D'autres fois, cependant, cette paralysie met un certain temps à envahir les membres. On observera aussi quelquefois de la contracture, ou des tremblements dans les membres frappés de paralysie. Plus tard, la respiration s'embarrasse, la peau se couvre d'une sueur froide et visqueuse, les malades tombent dans le sommeil comateux, et enfin, après trois ou quatre jours, ils succombent aux progrès de l'hémorragie. L'aspect du malade atteint d'*apoplexie* est fort caractéristique, et nous allons en donner les principaux traits. Ordinairement, toute une moitié du corps reste pendant longtemps privée de mouvement et de sensibilité, et le côté frappé de paralysie est toujours opposé à l'hémisphère cérébral qui est le siége de l'épanchement, ce qui provient de l'entre-croisement des nerfs au niveau du bulbe de la moelle. Un contraste complet existe entre les deux parties du visage, dont l'une est immobile, tandis que l'autre se contracte en grimaçant. La commissure des lèvres est tirée et abaissée du côté sain; la joue paralysée se laisse distendre par le souffle de l'expiration, de manière à imiter le mouvement labial d'un fumeur de pipe. L'œil est terne et chassieux, mais rarement paralysé; la langue, sortie de la bouche, s'incline du côté paralysé; le bras est complétement immobile et pend au long du corps; la jambe du même côté peut quelquefois être soulevée par un violent effort. La sensibilité est abolie à des degrés variables, et ce n'est que dans les cas graves que l'insensibilité s'étend aux fonctions sensoriales. La déglutition est quelquefois gênée, la digestion toujours lente, la constipation opiniâtre. Les sujets encore jeunes peuvent guérir complétement de cette affection. Dans ce cas, la paralysie, après avoir duré un temps plus ou moins long, se dissipe peu à peu en abandonnant d'abord le membre inférieur, puis le bras et la face. Mais il arrive souvent que la paralysie ne se dissipe pas complétement et qu'il reste dans les membres un grand affaiblissement, parfois une diminution de sensibilité. Presque toujours l'intelligence s'affaiblit, la mémoire devient nulle, la faculté d'exprimer les idées est profondément altérée; les malades ne retrouvent que certains mots à l'exclusion des autres, et perdent quelquefois complétement l'usage de certaines parties du discours, par exemple des substantifs, des adjectifs, etc. Ce singulier phénomène est souvent invoqué par les partisans de la phrénologie, comme une preuve de la localisation des facultés. A la paralysie persistante peut se joindre la démence complète. Enfin, les malades attaqués une première fois d'*apoplexie* restent exposés à des récidives presque inévitables. Nous avons dit cependant qu'il était quelques cas qui ne présentent pas une sérieuse gravité. Il n'y a dans ces attaques légères qu'un simple affaiblissement ou une interruption passagère du mouvement et de la sensibilité. C'est le *coup de sang* ou *congestion cérébrale apoplectiforme.*

Après la mort des personnes qui ont succombé à l'*apoplexie*, on peut, par la dissection cadavérique, se rendre compte des désordres intérieurs. Le siége de la maladie est, ainsi que nous l'avons dit, dans les diverses parties du cerveau, et c'est en examinant cet organe qu'on trouve, soit la sérosité épanchée dans les *apoplexies séreuses*, soit dans les *apoplexies sanguines*, un ou plusieurs foyers hémorragiques remplis d'un sang ordinairement en caillot. C'est dans les ventricules, ou vers le centre de l'encéphale, que l'on trouve l'épanchement; rarement à la surface des circonvolutions. Comme chacune des parties de l'encéphale préside à une fonction déterminée, on a pensé que, d'après les symptômes observés pendant la vie, on pourrait préciser la partie du cerveau qu'affecte l'hémorragie. Les célèbres expériences de M. Flourens sur les fonctions des différentes parties de l'encéphale permettraient peut-être d'arriver à un diagnostic précis de l'*apoplexie*. Voici comment s'exprime à ce sujet le célèbre physiologiste, dans une communication faite à l'Académie des sciences, en 1860 : « J'ai fait voir, par mes expériences, que l'encéphale pris en totalité se compose de trois parties essentiellement, c'est-à-dire fonctionnellement distinctes : 1° le cerveau proprement dit (lobes ou hémisphères cérébraux), siége de l'intelligence; 2° le cervelet, siége du principe qui coordonne, qui équilibre les mouvements de locomotion; 3° la moelle allongée, ou plus exactement le point de cette moelle que je nomme point ou nœud vital, siége du principe même de la vie. De là trois classes d'*apoplexies :* les *apoplexies cérébrales*, les *apoplexies cérébelleuses*, et les *apoplexies bulbaires* ou de la moelle allongée. Les symptômes ne sont que les fonctions troublées; les fonctions une fois connues, rien de plus facile que de remonter des symptômes à l'organe lésé. L'intelligence perdue marque le siége de l'*apoplexie* dans le cerveau proprement dit; l'équilibration des mouvements de locomotion perdue marque le siége de l'*apoplexie* dans le cervelet; la mort soudaine marque le siége de l'*apoplexie* dans le nœud vital (*apoplexie foudroyante*), bien que la mort puisse cependant dépendre aussi d'un certain degré de lésion avancée des autres parties de l'encéphale. » M. Flourens convient toutefois que les éléments de la maladie ne sont pas toujours aussi faciles à déterminer : des lésions inégales et multiples dans diverses parties du cerveau forment un obstacle inévitable qui s'oppose à la précision du diagnostic. Au reste, cette distinction a plus d'importance en physiologie qu'en médecine, et il serait ici plus essentiel de distinguer avec soin l'*apoplexie sanguine* de toutes les autres maladies qui peuvent être confondues avec elle. On peut, en effet, prendre pour une *apoplexie sanguine*, et réciproquement, l'*apoplexie séreuse*, qui se présente souvent sous un aspect presque identique, la congestion cérébrale, l'encéphalite, l'empoisonnement alcoolique et certaines syncopes connues sous le nom d'*apoplexies nerveuses*. Il est bien, parmi ces maladies, des formes types qui ne permettent pas d'indécision, mais il existe un grand nombre de formes mixtes dont le diagnostic présente de sérieuses difficultés : au point de vue du traitement cependant, il serait important d'éviter la confusion.

— *Traitement et secours à donner.* On regarde depuis longtemps la saignée, dans les cas d'*apoplexie*, comme d'une urgente nécessité. Cette idée, développée sous l'influence des doctrines qui ont régné dans la médecine au commencement de ce siècle, s'est accréditée auprès du vulgaire au point qu'on fait de cette pratique une condition absolue de succès. Cependant, des exemples déjà très-nombreux ont appris aux praticiens que dans une foule de circonstances, non-seulement les saignées n'étaient pas favorables, mais encore qu'elles semblaient très-nuisibles; déjà même quelques médecins très-recommandables, à l'exemple du professeur Trousseau, ont complétement abandonné la saignée. C'est qu'en effet si, dans des cas trop nombreux, il est impossible de distinguer de l'*apoplexie sanguine* l'*apoplexie séreuse*, qui se développe sous l'influence de causes complétement opposées à celles qui donnent lieu à l'hémorragie cérébrale, il est au moins prudent de préciser le diagnostic avant d'avoir recours à une pratique qui serait dangereuse dans le cas d'*apoplexie séreuse.* Si, d'autre part, suivant M. le professeur Trousseau, on doit confondre la congestion cérébrale apoplectiforme avec une attaque d'épilepsie, ce sera un motif nouveau d'user de prudence. Toutefois, si le diagnostic est précis, et qu'on ait affaire à une *apoplexie sanguine*, ou à l'encéphalite, on doit mettre en œuvre des moyens énergiques, et donner au malade de prompts secours : l'exposer dans un lieu frais, la tête élevée et couverte de compresses d'eau froide renouvelée; tenir les pieds très-chaudement et y ramener la sensibilité à l'aide de sinapismes; conjurer les conséquences de l'hémorragie par l'emploi raisonné de la saignée du bras, ou des sangsues et des ventouses derrière les oreilles, tels sont les premiers moyens à employer. Les laxatifs légers, les lavements purgatifs, les dérivatifs et un régime sévère pourront ensuite être avantageusement employés; enfin on oppose les moyens médicaux propres à dissiper la paralysie persistante. (V. PARALYSIE.) Les préparations arsénicales ont été vantées, dans ces derniers temps, comme propres à prévenir les *apoplexies* imminentes et à préserver des récidives. Ce moyen paraît en réalité préférable aux saignées dites de précaution, qui amènent une habitude dangereuse dont le bénéfice est douteux.

II. — APOPLEXIE SÉREUSE. Cette forme est caractérisée par l'épanchement de sérosité dans le cerveau; mais la distinction entre l'*apoplexie séreuse* et l'*apoplexie sanguine* n'est pas toujours facile pendant la vie. Les anciens cependant avaient précisé certaines différences entre deux formes d'apoplexie qu'ils appelaient chaude et froide. Les médecins du XVIIIe siècle prétendaient reconnaître ces deux sortes d'*apoplexie :* à la turgescence de la face, à la plénitude du pouls; dans l'*apoplexie sanguine*, ils opposaient l'inertie générale, le ralentissement de la circulation, la pâleur de la physionomie, la faiblesse et la lenteur du pouls, l'état saburral de la langue, et donnaient ces carac-

tères à l'*apoplexie séreuse*. Toutefois, dans la pratique, cette distinction présente souvent les plus grandes difficultés, et cependant les deux formes d'*apoplexies* réclament un traitement différent. Dans les cas d'*apoplexie séreuse* bien constatée, on aura recours aux moyens suivants : élever la tête, appliquer sur le front des compresses froides; des sinapismes aux jambes, mais point d'émissions sanguines; de préférence, au contraire, des toniques reconstituants, les préparations ferrugineuses, par exemple; enfin on emploiera les vésicatoires comme révulsifs et l'émétique contre l'embarras gastrique.

APOPNIXIE s. m. (a-pop-ni-ksî — du gr. *apo*, sur; *pnigo*, je serre). Méd. Sentiment de suffocation.

APOPOMPÉE s. f. (a-po-pon-pé — du gr. *apo*, loin de; *pempo*, j'envoie). Nom donné à la victime que les juifs chargeaient de malédictions, et qu'il chassaient dans le désert à la fête des expiations. C'était un bouc, que le grand prêtre chargeait des iniquités d'Israël. V. BOUC ÉMISSAIRE, t. II, p. 1043.

APOPOMPÉEN, ENNE adj. (a-po-pon-pé-ain — du gr. *apo*, loin de; *pempo*, j'envoie). Antiq. gr. Epithète de plusieurs dieux protecteurs, qui détournaient les maux dont les mortels étaient menacés : *Jupiter*, *Apollon*, *Hercule* APOPOMPÉEN. *Minerve* APOPOMPÉENNE. ‖ On disait aussi APOTROPÉEN.

APOPSYCHIE s. f. (a-po-psi-kî — du gr. *apo*, loin de; *psuchè*, âme). Méd. Défaillance, évanouissement.

APOPTOSE s. f. (a-po-ptô-ze — du gr. *apo*, de; *piptô*, je tombe). Méd. Relâchement, chute d'un bandage.

APORE s. m. (a-po-re — du gr. *a* priv.; *poros*, passage). Mathém. Problème dont la solution est regardée comme impossible : *La quadrature du cercle, la trisection de l'angle, sont des* APORES. ‖ On l'appelait aussi APORISME.

— Entom. Genre d'insectes hyménoptères, du groupe des porte-aiguillon, renfermant un petit nombre d'espèces indigènes.

— Bot. Genre de la famille des orchidées et de la tribu des dendrobiées, renfermant quelques espèces épiphytes, qui croissent dans les forêts de l'Inde.

— Polyp. Se dit adjectiv. des madrépores où l'on trouve toujours réunis une muraille bien complète et un appareil cloisonnaire très-développé : *Les madrépores* APORES *sont ceux dont le polypier est le plus développé.* (Milne Edw.)

APORÉTIQUE adj. et subst. (a-po-ré-ti-ke — du gr. *aporein*, douter). Philos. anc. Nom donné à la doctrine sceptique de Pyrrhon et à ceux qui la professaient.

— **Encycl.** Diogène Laërce nous apprend que les disciples de Pyrrhon, appelés pyrrhoniens du nom de leur maître, étaient aussi nommés, eu égard au principe qu'ils suivaient, *zététiques*, *sceptiques*, *éphectiques*, et enfin *aporétiques*. Ces quatre noms correspondaient aux quatre états successifs de leur esprit. Le premier nous les fait connaître comme chercheurs : ils poursuivent la science; le second, comme examinateurs : ils comparent, étudient; le troisième, comme en suspens : c'est l'état d'équilibre intellectuel qui suit la recherche infructueuse; le quatrième enfin, comme douteurs : c'est la négation systématisée de toute certitude.

APORHÉTINE s. f. (a-po-ré-ti-ne — du gr. *apo*, de; *rètinè*, résine). Chim. Résine noire et brillante que l'on extrait de la racine de rhubarbe.

APORHINE s. m. (a-po-ri-ne — du gr. *apo*, loin de; *rhin*, nez). Entom. Genre de coléoptères tétramères, du groupe des charançons, renfermant une seule espèce, qui vit en Océanie.

APORIE s. f. (a-po-rî — du gr. *a* priv.; *poros*, passage). Rhét. Figure plus connue sous le nom de *dubitation*.

APORISME s. m. V. APORE.

APOROBRANCHE adj. (a-po-ro-bran-che — du gr. *aporos*, chétif; *bragchia*, branchies). Ichth. Se dit des poissons dont les branchies sont peu développées, peu apparentes.

— s. m. pl. Syn. de *ptéropodes*.

APOROCÉPHALE adj. (a-po-ro-sé-fa-le — du gr. *aporos*, chétif, indécis; *kephalè*, tête). Entom. Se dit des insectes dont la tête est peu distincte du corps.

— s. m. pl. Ordre de la classe des annélides, renfermant les espèces dont la tête ne présente pas de pore, en forme de ventouse, destiné à la locomotion.

APOROSE s. f. (a-po-rô-ze — du gr. *aporos*, difficile). Entom. Genre d'insectes diptères, voisin des tipules, et renfermant deux espèces, qui vivent, l'une aux Canaries, l'autre à la Réunion.

— Bot. Genre de plantes peu connu, et rangé par les uns dans les urticées, par les autres, dans les artocarpées, à côté des cécropies. La seule espèce qu'il renferme est un arbrisseau, qui croît au Japon.

APORRHAXIS s. f. (a-por-ra-ksiss — du gr. *apo*, loin; *arassô*, je heurte). Antiq. gr. Sorte de jeu de paume qui consistait à lancer la balle contre terre avec assez de force pour lui faire faire plusieurs bonds.

APORRHÉE s. f. (a-por-ré — du gr. *apo*, de; *rheô*, je coule). Phys. Exhalaison gazeuse, sulfureuse, par les pores de la terre.

— Anc. méd. Chute des cheveux.

APORRHINOSE s. f. (a-por-ri-nô-ze — du gr. *apo*, hors; *rhin*, *rhinos*, nez). Pathol. Ecoulement par les narines.

APOSCHASIE s. f. (a-po-ska-zî — du gr. *apo*, loin; *schazô*, j'abats). Chir. Incision, scarification.

APOSÉPÉDINE s. f. (a-po-sé-pé-di-ne — du gr. *aposèpestai*, se corrompre). Chim. Nom donné par Braconnot à la leucine impure.

APOSEPSIE s. f. (a-po-sè-psî — du gr. *apo*, de; *sèpô*, je putréfie). Méd. Fermentation putride.

APOSÉRIDE s. f. (a-po-sé-ri-de — du gr. *apo*, loin de; *séris*, laitue). Bot. Genre de la famille des composées et de la tribu des chicoracées, renfermant une seule espèce.

APOSIE s. f. (a-po-zî — du gr. *a* priv.; *posis*, action de boire). Méd. Diminution de la soif.

APOSIOPÈSE s. f. (a-po-zi-o-pè-ze — du gr. *apo*, de; *siôpaô*, je me tais). Rhét. Figure nommée plus ordinairement RÉTICENCE : *Le* quos ego *de Virgile est une* APOSIOPÈSE.

APOSITIE s. f. (a-po-zi-tî — du gr. *apo*, loin; *sitos*, blé, aliment). Méd. Défaut d'appétit; dégoût pour les aliments.

APOSITIQUE adj. (a-po-zi-ti-ke — rad. *apositie*). Méd. Qui détruit l'appétit, dégoûte des aliments.

APOSKÈME s. m. (a-po-skè-me — du gr. *aposèptô*, je tombe sur). Anc. méd. Afflux de liquides ou d'humeurs sur une partie du corps. ‖ On disait aussi APOSKEPSIE.

APOSKÉPARNISMOS s. m. (a-po-ské-par-ni-smoss — du gr. *apo*, de; *skeparnon*, hache). Anc. chir. Plaie du crâne avec enlèvement de substance.

APOSKEPSIE s. f. APOSKÈME.

APOSMODATIQUE adj. (a-po-smo-da-ti-ke — du gr. *apô*, loin de; *osmè*, odeur). Pharm. Propre à nettoyer les dents : *Poudre, eau* APOSMODATIQUE.

APOSPASME s. m. (a-po-spa-sme — du gr. *apo*, de; *spao*, je tire). Chir. Déchirure, solution de continuité dans les ligaments.

APOSPASTIQUE adj. (a-po-spa-sti-ke — du gr. *apo*, hors; *spaô*, je tire). Méd. Se dit des remèdes révulsifs ou dérivatifs.

APOSPHACÉLÉSIS s. f. (a-po-sfa-sé-lé-ziss — du gr. *apo*, de; *sphakelos*, mortification). Méd. Gangrène qui survient dans les plaies et les fractures par l'action d'un bandage trop serré.

APOSPHAGME s. m. (a-po-sfa-gme — du gr. *apo*, de; *sphazô*, je fais couler). Méd. Ecoulement fétide.

APOSPHRAGISME s. m. (a-po-sfra-ji-sme — du gr. *apo*, sur; *sphragisma*, empreinte). Antiq. Dessin ou empreinte d'un anneau à cachet.

APOSPONGISME s. m. (a-po-spon-ji-sme — du gr. *apo*, de; *spoggizô*, j'éponge). Méd. Action d'éponger, soit pour nettoyer les plaies, soit pour calmer les démangeaisons.

APOSTALAGME s. m. (a-po-sta-la-gme — du gr. *apo*, de; *stalagma*, goutte). Liqueur douce et sucrée que rend le raisin non encore pressé. Syn., dans ce sens, de *mère-goutte*.

— Méd. Amas de pus loin du point primitif d'inflammation, et formant un abcès dangereux.

APOSTANT (a-po-stan) part. prés. du v. Aposter.

APOSTASE s. f. (a-po-sta-ze — du gr. *apo*, hors; *staô*, je me tiens). Méd. Formation d'un abcès, mot employé par quelques auteurs comme syn. d'*apostème*.

APOSTASIACÉ, ÉE adj. (a-po-sta-zi-a-sé — rad. *apostasie*). Bot. Qui ressemble à l'apostasie. ‖ On dit aussi APOSTASIÉ.

— s. f. pl. Famille de plantes monocotylédones formée aux dépens des orchidées.

— **Encycl.** Les *apostasiacées* sont des plantes herbacées, vivaces, qui se reconnaissent aux caractères suivants : tige simple ou rameuse; feuilles alternes, engaînantes à leur base, lancéolées ou linéaires; inflorescence en grappe simple ou composée; calice et corolle composés l'un et l'autre de trois pièces semblables; étamines, au nombre de deux ou trois, à anthères droites, longues, sessiles sur une colonne courte, biloculaires, s'ouvrant par une fente longitudinale; pollen pulvérulent, et non en masse comme celui des orchidées; ovaire infère, triloculaire, à placentation axile; style filiforme adhérant aux filets des étamines avec lesquels il forme en bas une courte colonne; fruit capsulaire, à trois loges, à déhiscence loculicide; graines très-nombreuses, petites, ovoïdes. Le principal genre de cette petite famille est le genre *apostasie*.

APOSTASIE s. f. (a-po-sta-zî — du gr. *apostasia*, abandon, défection; formé de *apo*, loin de, et *statos*, qui se tient; littéralem. qui se tient loin de, qui se sépare de). Abandon public d'une religion pour une autre, principalement de la religion catholique romaine : *Tomber dans l'*APOSTASIE. *Les premiers chrétiens poursuivaient avec la plus grande rigueur le crime d'*APOSTASIE. *Les plus célèbres* APOSTASIES *sont celles de l'empereur Julien et de Henri VIII.* (Bouillet.) *Nos frères de Grèce sont placés entre l'*APOSTASIE *et l'esclavage.* (Villem.) *Avec quel mépris Bossuet montre la Réforme de l'Angleterre, ses souplesses de conscience et ses* APOSTASIES *successives!* (Villem.) *Le bruit répandu sur l'*APOSTASIE *de mon frère n'est qu'une œuvre de mensonge.* (C. Delav.)

— En parlant d'un religieux, d'un ecclésiastique, Action de renoncer à ses vœux, à son habit, d'abandonner l'état ecclésiastique : *Il y eut beaucoup d'*APOSTASIES *dans les premiers temps de la Réforme et sous la révolution française.* (Bouillet.)

— Par ext. Action d'abandonner une doctrine, une opinion, un parti, en vue d'un intérêt de fortune ou d'ambition : *On me reproche jusqu'à six* APOSTASIES; *qu'est-ce que cela veut dire?* (***.) *N'affichez pas devant ce député novice le scandale de vos* APOSTASIES *et la corruption de vos exemples.* (Corm.) *Il s'en trouvait d'assez cyniques pour se vanter de l'*APOSTASIE *comme d'une vertu.* (G. de Beaum.) *Les doyens de l'*APOSTASIE *politique ont prêté tous les serments, porté le bonnet rouge, changé le titre de citoyen contre le majorat de comte ou de baron, adoré l'Etre Suprême sous Robespierre, brûlé le cierge à leur paroisse sous Louis XVIII, porté la bannière de Saint-Joseph sous Charles X, chanté la* Marseillaise *aux fenêtres du Palais-Royal, en* 1830. (Ch. du Rozoir.) *Ce sont les* APOSTASIES *des vieillards qui ont détruit chez les jeunes gens le respect de la vieillesse.* (A. Guyard.) *A-t-on jamais vu un chef d'école revenir sur ses pas et braver ce mot injuste, mais terrible :* APOSTASIE? (F. Bastiat.) *Partout l'*APOSTASIE *a été le suicide de l'intelligence.* (E. Pelletan.)

> Contre l'opinion en vain tu te débats;
> Elle va s'exhaler jusqu'à la frénésie,
> Et t'enterrer vivant sous ton *apostasie*.
>
> C. DELAVIGNE.

— Bot. Genre type de la famille des apostasiacées, renfermant un petit nombre d'espèces, qui habitent le Népaul et l'île de Java.

— **Antonyme.** Conversion.

— **Encycl.** On appelle proprement *apostat* celui qui, par des motifs d'intérêt personnel, par faiblesse de caractère ou par calcul, renie une religion qu'il n'a pas cessé de croire vraie, pour en embrasser une autre. Dans la pratique, l'intolérance et le fanatisme ont souvent fait un regrettable abus de cette expression. Un homme abandonne la religion dans laquelle il est né : *Apostasie!* disent les uns; *Conversion!* disent les autres. Saint Paul, persécutant les chrétiens, était loué des Juifs et des Romains; mais lorsqu'il se mit tout à coup à adorer ce qu'il avait brûlé, il ne fut plus, aux yeux de ses anciens coreligionnaires, qu'un infâme *apostat*; les chrétiens, au contraire, le considèrent comme le plus grand apôtre de leur Eglise. Pareille chose advint à l'empereur Julien, auquel l'histoire a conservé le surnom d'*Apostat*, bien que, selon toute apparence, il n'eût jamais été chrétien que de nom et par la volonté impériale de son oncle Constance. Il y aurait donc une règle à observer dans l'application du mot *apostasie*, et tout homme qui change de religion ne doit pas être flétri du nom d'*apostat*. Mais c'est ici que le philosophe et l'historien doivent recourir à toute leur sagacité pour démêler le vrai d'avec le faux, et pénétrer les secrets desseins des hommes. De véritables *apostats*, transfuges de toutes les religions, savent colorer leur crime d'un semblant de raison, et ils disent : « J'ai pu me tromper jadis dans mon ardente recherche de la vérité; mais, grâce au ciel, je l'ai embrassée dès qu'elle s'est fait connaître; j'ai livré ma vie et ma réputation à la rage des calomniateurs pour obéir à ma conscience, préférant la paix avec moi-même à l'adulation d'un parti aveugle et fanatique. Et depuis quand est-ce un crime à l'homme honnête, sincère et candide, de quitter une erreur funeste parce qu'il l'aura publiquement professée? L'adhésion d'un moment à de faux systèmes fermera-t-elle tout retour aux bonnes doctrines? Quels sont ces hommes qui défendent au pécheur de se relever? » — « C'est en ces termes, dit M. Proudhon, que le délateur, l'ingrat, le transfuge, après avoir reçu le prix de leur infamie, essayent encore de la colorer des beaux noms de patriotisme et de bonne foi. » Il suffit, pour toute réponse, de leur opposer ces belles paroles de l'*Encyclopédie nouvelle* : « Celui qui, avec pleine connaissance de soi, se dérobe à sa mission pour courir le chemin des honneurs ou de la fortune, celui-là est un *apostat*; il est aussi *apostat* celui qui, désertant les rangs des hommes d'avenir, se replonge dans les rangs des apôtres du passé, parce qu'il a calculé avec son dévouement; il est encore *apostat* celui qui, croyant au passé et le pratiquant dans sa vie réelle et intime, dévie vers les hommes d'avenir, parce que, parmi eux, il croit trouver les chances d'honneur et de gloire qui lui sont interdites ailleurs. Dévouement et calcul, tels sont, à vrai dire, les deux termes de l'*apostolat* et de l'*apostasie*. Et si, étant accusé d'*apostasie*, vous regardez en arrière et lisez dans votre propre tradition; si vous descendez dans ces replis de l'âme que nul autre que vous ne peut entrevoir; si vous voyez votre vie s'appuyer sans cesse sur elle-même, le lendemain fils de la veille; si votre bouche est pure, et n'a jamais promis que ce qu'elle a tenu; si dans chacune des crises de votre développement vous n'avez menti à personne, ni à votre conscience; si jamais les calculs de l'égoïsme n'ont étouffé chez vous les désirs généreux : comprenez bien alors que, dans quelques rangs que vous ayez passé, vous n'avez fait que les traverser, en suivant la mission individuelle que vous avez reçue de Dieu : vous n'êtes point un *apostat*. »

Les anciens chrétiens considéraient trois sortes d'*apostasies* : 1° *a supererogatione*, celle du prêtre qui revient à l'état laïque, dite de *surérogation*, parce qu'elle ajoute, selon l'Eglise, le sacrilége à l'autre crime; 2° *a mandatis Dei*, l'*apostasie* de quiconque, tout en conservant sa croyance, la répudie extérieurement; 3° enfin, *a fide*, celle qui indique une défection totale, un changement de conviction réel. Saint Cyrille, dans son traité *De lapsis*, nous apprend que, durant les premiers siècles de la religion chrétienne, on infligeait aux *apostats* qui retournaient au sein de l'Eglise les pénitences les plus dures. L'*apostasie* fut aussi sujette à la vindicte des lois civiles et canoniques : l'excommunication, la privation du droit de cité, la perte de toute juridiction étaient les châtiments ordinaires. On sait que Louis XIV publia des édits très-rigoureux contre les catholiques qui embrassaient la Réforme; il ordonna qu'ils fussent condamnés à l'amende honorable, au bannissement perpétuel et à la confiscation de tous leurs biens.

L'*apostasie*, en politique, est l'action de passer d'un parti dans un autre, lorsque cette évolution n'est pas l'effet d'une conviction sincère, mais qu'elle est causée par un motif d'ambition ou de cupidité.

Cette sorte d'*apostasie* a surtout lieu aux époques de révolution. Il est des esprits si singulièrement organisés qu'ils ne voient pas le moindre scandale dans leur *apostasie*. « On me reproche jusqu'à six apostasies, dit Sérapius : qu'est-ce que cela prouve? Des partis différents et ennemis se sont tour à tour enlevé le pouvoir; sous chacun d'eux j'ai servi ma patrie en bon et digne citoyen; le chef du gouvernement a changé, je suis demeuré fidèle à mon pays; hommes et choses, tout a tourné autour de moi, mais je suis resté immobile. Fallait-il déserter mon poste parce que les systèmes d'un jour passaient comme la tempête, et devais-je préférer des hommes à l'Etat? »

De nos jours, l'*apostasie* politique a été érigée en principe par un poëte satirique auquel il était réservé de donner à la fois l'exemple dans sa conduite et le précepte dans ce vers désormais célèbre :

> L'homme absurde est celui qui ne change jamais.

Le Juvénal moderne s'était sans doute autorisé du précédent donné par Horace, ce tribun de Brutus, qui, quatre ans après avoir jeté son bouclier dans les plaines de Philippes, se préparait à chanter l'empereur Auguste. Au reste, cette indulgente doctrine a de tout temps été en usage, et l'homme est toujours resté le même malgré les progrès apparents de la civilisation. Au XIX[e] siècle, la chose est devenue plus commune que jamais, et, pour ménager des susceptibilités de jour en jour plus nombreuses, on a substitué à un mot toujours odieux un euphémisme très en vogue : *apostasier*, c'est aujourd'hui *se rallier*. M[me] de Girardin a très-spirituellement plaisanté aux dépens de ce travers contemporain. « M. Dupin, dit-elle, a fait un jour l'apologie des hommes qui sont restés fidèles à tous les gouvernements qui, depuis quarante ans, se sont succédé en France : « Que deviendrait le pays, » s'écrie l'honorable académicien, si tous les » fonctionnaires publics se retiraient subitement » à l'instant où le chef de l'Etat vient à » changer, quel danger n'y aurait-il pas dans » leur retraite? Il faut donc bien qu'ils y restent... vous le voyez. » Cette maxime est assez étrange, mais elle a du bon. En effet, pourquoi fait-on des révolutions? pourquoi change-t-on les gouvernements? Pour avoir des places, pour s'approprier les emplois de ceux que l'on combat avec violence; on ne se révolte pas pour autre chose. Eh bien, quand on saura une fois pour toutes que, quoi qu'il arrive, les gens en place garderont leurs places; que, malgré leurs convictions blessées, ils resteront; que, malgré leurs opinions vaincues, ils resteront; que malgré tout, ils resteront, et se feront un ingénieux point d'honneur de rester; alors, tout naturellement, on cessera de tenter des bouleversements inutiles, et de rêver des changements qui ne changeraient rien du tout. »

Henri IV, qui riait de tout, quoiqu'il n'ait pas toujours eu sujet de rire, était un jour à un balcon avec le maréchal de Joyeuse, et remarquant que le peuple le regardait avec curiosité : « Mon cousin, lui dit-il, ces gens-ci me paraissent fort aises de voir ensemble un *apostat* et un *renégat*. »

Ce Joyeuse était le frère Ange, si connu par ces vers de la *Henriade* :

> Ce fut lui que Paris vit passer tour à tour
> Du siècle au fond d'un cloître, et du cloître à la cour;
> Vicieux, pénitent, courtisan, solitaire,
> Il prit, quitta, reprit la cuirasse et la haire.

Quatrain qui a été assez heureusement parodié de la manière suivante, à l'époque de notre grande commotion politique :

Au gré de l'intérêt, passant du blanc au noir,
Le matin royaliste, et jacobin le soir;
Ce qu'il blâmait hier, demain prêt à l'absoudre,
Il prit, quitta, reprit la perruque et la poudre.

L'*apostasie*, aussi vieille que le monde, durera-t-elle autant que lui? Grave question que les pessimistes résolvent par l'affirmative. Pour nous, fidèles à la doctrine du progrès, nous dirons avec Leibnitz : « *Il ne paraît pas impossible que l'homme atteigne à la perfection;* » il faut donc espérer qu'un jour viendra où les citoyens seront assez parfaits et surtout assez éclairés pour préférer à leur intérêt privé celui de la chose publique : l'*apostasie* aura disparu.

APOSTASIÉ, ÉE adj. V. APOSTASIACÉ.

APOSTASIER v. n. ou intr. (a-po-sta-zi-é — rad. *apostasie*). Tomber dans l'apostasie, surtout en parlant de la religion chrétienne : *Le plus grand crime qu'un chrétien puisse commettre, c'est d'*APOSTASIER. *Les magistrats de Genève le décrétèrent de prise de corps comme imposteur apostat, qui avait fait* APOSTASIER *sa femme.* (Volt.) *Moitié par amour de la littérature classique, moitié par haine des courtisans de Constantin, Julien* APOSTASIA. (M.-Brun.)

— Par ext. Abandonner une doctrine, une opinion, un parti, dans un but d'ambition, de fortune, etc. : *L'argent, les places, les honneurs ont fait* APOSTASIER *beaucoup d'écrivains politiques.* (Encycl.) *Jusqu'ici la poésie anglaise s'est montrée à nous catholique; les Muses habitaient au Vatican, et chantaient sous le dôme à moitié formé de Saint-Pierre, que leur élevait Michel-Ange : maintenant, elles vont* APOSTASIER *et devenir protestantes.* (Chateaub.) *Entrer à l'Académie, c'est* APOSTASIER, *selon M. du Camp, c'est renier tout son passé et ce qu'on a adoré.* (Ste-Beuve.)

— S'emploie aussi activem. : *Si l'*Univers *nie que tel soit le fond de sa pensée, il* AURA APOSTASIÉ *sa croyance.* (E. de Gir.) *Ce n'est pas à la fin de son martyre que Fénelon* AURAIT APOSTASIÉ *sa foi.* (Lamart.) *Julien fut justement nommé l'*Apostat *parce qu'il* AVAIT APOSTASIÉ *l'avenir, après l'avoir compris.* (Ballanche.)

S'apostasier, v. pr. Renoncer publiquement aux principes que soi-même on avait professés : *Le christianisme ne peut devenir esthétique qu'en* S'APOSTASIANT. (Proudh.)

— **Antonyme.** Se convertir.

APOSTASIMÉRIDES s. f. pl. (a-po-sta-zi-mé-ri-de — du gr. *apostasis*, intervalle; *méros*, cuisse). Entom. Groupe de curculionides ou charnaçons.

APOSTAT adj. m. (a-po-sta — du gr. *apostatês*, déserteur; formé de *apo*, loin de; *statos*, qui se tient). Se dit de ceux qui ont apostasié, qui ont abandonné publiquement leur religion, particulièrem. la religion chrétienne, ou renoncé à leurs vœux monastiques : *Chrétien* APOSTAT. *Moine* APOSTAT. *Une simple interrogation le rend* APOSTAT *et parjure.* (Mass.) *Ils étaient accusés d'être non-seulement hérétiques, mais* APOSTATS. (Pasc.) *Il se flatta de le perdre dans l'opinion du peuple en l'identifiant avec ce moine* APOSTAT, *méprisé de tout le monde.* (Mérimée.)

— S'emploie le plus ordinairem. comme subst. masc. : *Julien l'*APOSTAT. *Un odieux* APOSTAT. *Il y a cette différence entre l'hérétique et l'*APOSTAT, *que l'hérétique n'abandonne qu'une partie de la foi, et que l'*APOSTAT *n'en conserve plus rien.* (Trév.) *Il est rare qu'un* APOSTAT *ne soit pas un persécuteur.* (Arnault.) *Il dépend de vous d'en faire un héros ou un lâche, un martyr ou un* APOSTAT. (G. Sand.) *Dès le commencement du christianisme, il y eut des* APOSTATS. (Proudh.)

Puis-je vivre, et me voir en ce funeste état,
De la sœur d'un martyr, femme d'un *apostat?*
ROTROU.

Mais l'*apostat* confond, dans un double parjure,
Et la loi qu'il embrasse, et la loi qu'il abjure.
BAOUR-LORMIAN.

— Par ext. Celui qui, en vue d'un intérêt, abandonne une doctrine, une opinion, un parti : *Un* APOSTAT *politique. Que de renégats, que d'*APOSTATS *surtout en politique! Ce n'était point un* APOSTAT *que ce courageux conventionnel qui, disant : Je suis las de ma part de tyrannie, abjura des intérêts de parti pour ne pas trahir ceux de la liberté.* (Arnault.) *La révolution saura reconnaître les usurpateurs et marquer les* APOSTATS. (Proudh.) *L'*APOSTAT *politique demandera, s'il le faut, la mort de ceux qu'il appelait ses frères.* (Proudh.) *Il n'y a qu'un châtiment pour les* APOSTATS; *c'est la conscience qu'ils sont infâmes, et qu'on les méprise.* (Duclerc.)

— Fig. et moralem. : *Ceux d'entre eux qui hésiteraient à l'idée du bonheur universel ne seraient que des âmes vulgaires, des* APOSTATS *du génie social.* (Fourier.)

Mais qu'on m'ose prôner des sophistes pesants,
Apostats effrontés du goût et du bon sens,
Alors, certes, alors, ma colère s'allume.
GILBERT.

— **Syn. Apostat, renégat.** *Apostat* se dit plus particulièrement de celui qui renonce au christianisme ou au catholicisme pour embrasser une autre religion, et *renégat*, d'un chrétien qui se fait mahométan.

— **Epithètes.** Impie, sacrilége, odieux, infâme, détestable, détesté, vil, rebelle, révolté, dissolu, débauché, corrompu, hérétique, défroqué.

APOSTATE s. f. (a-po-sta-te — rad. *apostat*). Celle qui abandonne sa religion pour une autre : *Jeanne Darc fut condamnée comme hérétique, relapse,* APOSTATE *et idolâtre.* || Ce féminin n'a guère été employé qu'en parlant de la Pucelle.

APOSTAXIS s. f. (a-po-sta-ksiss — du gr. *apo*, de; *stazô*, je tombe goutte à goutte). Méd. Saignement de nez.

APOSTÉ, ÉE (a-po-sté) part. pass. du v. Aposter : *Voleurs* APOSTÉS *au coin d'une rue. Soldats* APOSTÉS *derrière un bois. Jacques d'Arteveld avait des hommes* APOSTÉS *dans toutes les villes, qui tuaient au premier ordre tous ceux qui s'opposaient à ses desseins.* (Boss.) *Ces sénateurs commençaient à parler, une troupe insolente de petit peuple,* APOSTÉE *par les tribuns, poussait des cris confus.* (Vertot.) *Des assassins* APOSTÉS *devaient tuer le roi.* (Volt.) *On ne me laisse de communications qu'avec des gens* APOSTÉS *par mes persécuteurs.* (J.-J. Rouss.)

Des agents *apostés* faisaient courir aux armes.
LA HARPE.

APOSTÈME s. m. (a-po-stè-me — du gr. *apo*, indiquant écartement, et *istêmi*, je pose). Anc. méd. Syn. peu usité de *abcès*. V. APOSTUME.

— Nom donné autrefois à toute espèce de tumeur humorale.

— *Apostème aqueux*, Nom donné par Ambroise Paré à l'hydarthrose.

APOSTER v. a. ou tr. (a-po-sté — rad. *poster*). Placer quelqu'un dans un poste, dans un endroit, afin qu'il observe, qu'il guette, qu'il exécute quelque chose, et ordinairem., quelque chose de mal : APOSTER *des espions.* APOSTER *des assassins.* APOSTER *de faux témoins.* APOSTER *des gens pour faire insulte à quelqu'un.* (Acad.) *Il* APOSTA *plusieurs meurtriers pour l'assassiner.* (Rollin.)

APOSTÉRIGME s. m. (a-po-sté-ri-gme — du gr. *apostêrizô*, je soutiens). Anc. méd. Maladie chronique des intestins.

A POSTERIORI, mots lat. qui signif. D'après ce qui suit, d'après les conséquences. Raisonner *a posteriori*, c'est argumenter d'après les conséquences nécessaires d'une proposition : *On prouverait* A POSTERIORI *que les désordres dans un Etat sont presque toujours produits par les mauvaises passions. Dans tout gouvernement, les lois ont été faites* A POSTERIORI, *c'est-à-dire qu'elles résultent des besoins de la société. J'ai cru fort longtemps qu'on ne pouvait pas prouver l'existence de Dieu* A POSTERIORI, *parce que je n'avais pas appliqué mon esprit au peu de vérités métaphysiques que l'on peut démontrer.* (Volt.)

Pour ce mot, que la plupart des lexicographes ont pris à contre-sens, V. A PRIORI.

APOSTILLANT (a-po-sti-llan, *ll* mll.) part. prés. du v. Apostiller.

APOSTILLATEUR s. m. (a-po-sti-lla-teur, *ll* mll. — rad. *apostille*). Celui qui apostille une pétition, une requête, un mémoire. || Peu usité, on dit mieux APOSTILLEUR.

— Celui qui ajoute des annotations à un ouvrage de jurisprudence.

— Anc. jurispr. Arbitre qui mettait son apostille à la marge d'une pièce, d'un compte.

APOSTILLE s. f. (a-po-sti-lle, *ll* mll. — du bas lat. *apostilla*, note, explication). Annotation ajoutée en bas ou en marge d'une lettre, d'un écrit : *On mande par* APOSTILLE *ce qu'on a oublié d'insérer dans le corps de la lettre.* (Trév.) *Ce que j'ai lu dans l'*APOSTILLE *de votre lettre ne m'a pas extrêmement plu.* (Balz.)

— Plus généralem. Courte recommandation ajoutée à une lettre, à un mémoire et surtout à une pétition : *Donner une* APOSTILLE *flatteuse, honorable. Refuser son* APOSTILLE. *Chacun avait voulu joindre son* APOSTILLE *à la lettre.* (H. Berthoud.)

De grâce, une *apostille* au bas de mon mémoire.
V. HUGO.

— Littér. Petite note marginale ajoutée à un écrit pour l'éclairer, le critiquer ou le rectifier. On dit plus ordinairement ANNOTATION.

— Législ. Annotation, addition faite à la marge d'un acte : *Les* APOSTILLES *doivent être paraphées par tous les signataires du corps de l'acte.* (Acad.)

— Anc. jurispr. Note écrite par les arbitres à la marge d'un titre, d'un acte contesté, à chacun des articles d'un compte, soit pour approuver, soit pour rejeter.

— Anc. adm. Visa approbatif apposé par l'auditeur des comptes à la marge des comptes qui lui étaient envoyés.

— **Encycl.** Faveurs, grâces, *apostilles*, autant de legs des mœurs monarchiques, que l'esprit d'égalité et la publicité moderne auront de la peine à détruire. L'abus des *apostilles* est de nature à altérer gravement la sincérité du gouvernement constitutionnel. L'espèce d'échange qui en résulte entre le pouvoir administratif et les membres du pouvoir législatif est incompatible avec la dignité et l'indépendance de l'un et de l'autre. Le moyen pour l'administration de fermer l'oreille aux sollicitations de ceux à qui l'on demande un vote d'approbation? Le moyen pour les députés de conserver la liberté de leur parole et de leur vote, à la veille d'apostiller une demande? On le comprit en 1848; à cette époque un décret de l'assemblée constituante interdit à ses membres toute recommandation ou *apostille :* l'intention était excellente; mais ce décret ne pouvait avoir de sanction. Ce sont les mœurs de la liberté, et non des décrets qui supprimeront les *apostilles*.

APOSTILLÉ, ÉE (a-po-sti-llé, *ll* mll.) part. pass. du v. Apostiller : *Certificat* APOSTILLÉ. *Les pétitions* APOSTILLÉES *ne sont pas toujours les mieux reçues. Les placets étaient reçus par un maître des requêtes qui les rendait* APOSTILLÉS. (Volt.) *Le ministre tira une pétition envoyée par moi,* APOSTILLÉE *par moi, adressée directement par moi.* (Alex. Dum.)

APOSTILLER v. a. ou tr. (a-po-sti-llé, *ll* mll. — rad. *apostille*). Mettre une apostille à la marge ou au bas d'un écrit, d'une lettre, d'un mémoire, d'une pétition, etc. : APOSTILLER *une demande, une réclamation. Le ministre* AVAIT APOSTILLÉ *les dépêches de l'ambassadeur.* (Acad.) *Il écrivait toujours au roi à mi-marge, et le roi* APOSTILLAIT *à côté, de sa main, et lui renvoyait ainsi ses lettres.* (St-Sim.)

APOSTILLEUR s. m. (a-po-sti-lleur, *ll* mll. — rad. *apostille*). Celui qui apostille un mémoire ou une pétition. Syn. plus usité d'*apostillateur*.

APOSTIS s. f. (a-po-stiss). Anc. mar. Nom sous lequel on désignait le plat-bord d'une embarcation, en y comprenant les tolets et les dames.

APOSTOLAT s. m. (a-po-sto-la — du lat. *apostolatus*; tiré du gr. *apostolê*, départ). Ministère des apôtres et de leurs successeurs : *Saint Paul fut appelé à l'*APOSTOLAT *par une voie miraculeuse.* (Acad.) *Par le travail régénérateur de l'*APOSTOLAT, *la jeunesse de l'Eglise et sa gloire sont sans cesse renouvelées.* (De Ravignan.) *L'*APOSTOLAT *chrétien est l'instrument principal du progrès et de la régénération des hommes.* (Bautain.) *L'*APOSTOLAT *seul, laïque ou ecclésiastique, donne à la religion, dans l'éducation, la place qu'elle doit avoir.* (Dupanl.) *L'*APOSTOLAT *remonte à Jésus-Christ même.* (Proudh.) *L'*APOSTOLAT *tomba peu à peu dans l'Eglise, à mesure que la hiérarchie sacerdotale se perfectionna, et que son organisation devint plus puissante.* (Proudh.)

— Par ext. Action de propager des idées nouvelles, une doctrine : *Généralement parlant, il y a cela de remarquable que la presse est, en France, un* APOSTOLAT, *tandis qu'en Angleterre, elle n'est qu'un métier.* (Ledru-Roll.) *Le devoir d'une philosophie généreuse est d'opposer l'*APOSTOLAT *du bon sens et de la vertu à celui du mensonge et du crime.* (V. Cousin.)

— Hist. Titre honorifique donné autrefois au pape. *Votre* APOSTOLAT, comme on dit aujourd'hui *Votre Sainteté*.

APOSTOLE s. m. (a-po-sto-le — du gr. *apostoleus;* formé de *apostellô*, j'envoie au loin). Antiq. gr. Magistrat qui surveillait l'équipement d'une flotte, et quelquefois commandait une expédition navale.

— Nom donné anciennement au pape, comme successeur des apôtres.

— s. f. Tribut que les patriarches juifs levaient dans les provinces, par l'intermédiaire d'officiers nommés *apôtres*.

APOSTOLÉ s. m. (a-po-sto-lé — du gr. *apostolê*, départ). Chim. et pharm. Nom générique donné aux extraits.

APOSTOLES, îles au nombre de douze, d'où leur nom, situées à l'extrémité méridionale de l'Amérique du Sud, à l'entrée du détroit de Magellan, près du cap Pilares, au N.-O. de la *Terre de la Désolation*.

APOSTOLI (Jean-François), poëte latin moderne, né dans le Montferrat, vivait dans la dernière moitié du XVI^e siècle. On cite surtout son poëme *Succisivæ Horæ*, publié à Milan en 1580, et qui eut plusieurs éditions.

APOSTOLI (François), littérateur italien, né à Venise vers 1746, mort en 1816. Il remplit quelques emplois, eut une vie fort agitée et finit par se faire espion des Autrichiens. On a de lui : *Lettres et Contes sentimentaux de George Wanderson* (en collaboration avec Le Roy de Lozembrunn), et divers autres écrits.

APOSTOLICITÉ s. f. (a-po-sto-li-si-té — rad. *apostolique*). Théol. Conformité de la doctrine de l'Eglise avec celle des apôtres; orthodoxie : *Les caractères de l'Eglise de Jésus-Christ sont : l'autorité de l'enseignement, la visibilité et la perpétuité, l'unité, la sainteté, la catholicité et l'*APOSTOLICITÉ. (C. Gousset.) || Autorité d'un principe reconnu vrai par le saint-siége.

— Hist. ecclés. Doctrine des apostoliques.

APOSTOLIN s. m. (a-po-sto-lain). Hist. ecclés. Nom donné à des religieux qui faisaient profession d'imiter la vie des apôtres et des premiers fidèles. Les apostolins s'étaient établis à Gênes; ils furent supprimés par Sixte-Quint en 1590, et réunis aux ambrosiens.

APOSTOLIQUE adj. (a-po-sto-li-ke — du gr. *apostolos*, apôtre). Qui vient, qui procède directement des apôtres : *Doctrine, tradition* APOSTOLIQUE. *Réveillons cette vigueur* APOSTOLIQUE *de l'ancienne Eglise!* (Boss.) || Qui concerne le saint-siége, qui en émane : *Siége* APOSTOLIQUE. *Bénédiction* APOSTOLIQUE. *Bref* APOSTOLIQUE. *Mandat* APOSTOLIQUE. || Qui rappelle les apôtres, le dévouement, les traditions des apôtres : *Zèle* APOSTOLIQUE. *Travaux* APOSTOLIQUES. *Ils se croient des hommes* APOSTOLIQUES. (La Bruy.) *Ces deux vertus jointes ensemble, qui font le tempérament d'un homme* APOSTOLIQUE, *ont été le caractère de saint Ignace.* (Fléch.) *Il n'est pas difficile au Seigneur de porter sur ses ailes, à travers les mers, des hommes* APOSTOLIQUES. (Mass.) *Par les soins des hommes* APOSTOLIQUES *coulaient des fleuves de charité.* (Mass.) *On fit dans nos campagnes des courses* APOSTOLIQUES; *les pauvres furent évangélisés.* (Mass.) *Rien n'était plus* APOSTOLIQUE *que la vie des missionnaires chez les Hurons.* (Chateaub.) *S'il avait la fermeté d'une vertu vraiment* APOSTOLIQUE, *il la tempérait par la grâce d'une inépuisable indulgence.* (E. Sue.)

— Entre dans un grand nombre de locutions en quelque sorte consacrées : *Chaire apostolique*, La chaire de nos églises : *Généralement, le langage de la chaire* APOSTOLIQUE *n'est plus suffisamment approprié ni au siècle qui l'entend, ni à l'auditoire qui l'écoute.* (E. de Gir.) || *Mission apostolique*, Mission des apôtres et, par ext., de tous ceux qui travaillent à propager la religion chrétienne. || *Vie apostolique, zèle apostolique*, Vie sainte comme était celle des apôtres; zèle digne des apôtres. || *Siècle apostolique*, *Temps apostolique*, Le I^er siècle de l'Eglise, temps où vivaient les apôtres. || *Eglise apostolique*, Eglise fondée par l'un des apôtres. || *Canons apostoliques*, Recueils qui renferment les règles de discipline adoptées dans l'Eglise pendant les premiers siècles. || *Nonce apostolique*, Ambassadeur, chargé d'affaires du saint-siége, qui est chargé de représenter le pape dans les diverses cours de l'Europe. || *Majesté apostolique*, Titre d'honneur que l'on donnait au pape pendant le moyen âge : il a été remplacé par celui de *Sa Sainteté*. || *Clercs apostoliques*, Nom par lequel on a désigné les jésuites, tout dévoués au saint-siége. || *Notaires apostoliques*, Notaires autorisés, dans chaque diocèse, à rédiger des actes en matière ecclésiastique. || *Couronne apostolique*, Insigne d'honneur donné dans les premiers siècles aux évêques. || *Siége apostolique*, Se disait d'un évêché, dans les premiers temps de l'Eglise. || *Chambre apostolique*, Tribunal où l'on traite les affaires qui concernent les finances et le domaine de l'Eglise ou du souverain pontife. || *Royaume apostolique*, Le royaume de Hongrie. || *Préceptes apostoliques*, Qualification donnée, au VII^e siècle, par les rois d'Espagne, à leurs ordonnances, quand elles avaient été sanctionnées par un concile ou par une réunion d'évêques.

— **Encycl.** — *Pères apostoliques.* On nomme *pères apostoliques* ceux des successeurs immédiats des apôtres qui ont laissé des écrits. Ce sont saint Barnabé, saint Clément de Rome, saint Ignace d'Antioche et saint Polycarpe de Smyrne. Quant à Papias d'Hiérapolis, et à l'auteur du *Pasteur*, Hermas, il n'est pas bien prouvé qu'ils aient été disciples des apôtres. Dans les écrits des *Pères apostoliques*, le dogme est pour ainsi dire encore à l'état fluide; ils se bornent à prêcher la foi et la purification dans l'attente du second avénement de Jésus-Christ. Cotelier a donné une édition des *Pères apostoliques* en 1672.

— *Constitutions apostoliques.* On donne ce nom à un recueil touchant la discipline et les cérémonies de l'Eglise, qu'on suppose dater du temps des apôtres et avoir été rédigé par le pape saint Clément. La plupart des écrivains ecclésiastiques regardent ces *constitutions* comme plus récentes, et ne leur accordent qu'une médiocre autorité. Le texte a probablement subi des altérations ou interpolations successives, et dans leur forme actuelle on ne peut les faire remonter plus haut que le III^e ou le IV^e siècle.

Les *Constitutions apostoliques* nous offrent un curieux monument des coutumes de la primitive Eglise. On les trouve dans les principales collections des conciles et dans le recueil des *Pères apostoliques* de Cotelier.

— *Canons apostoliques.* On donne ce nom à un recueil de décrets faits, dit-on, dans les premiers siècles de l'Eglise, d'après les principes et l'esprit des temps apostoliques.

Les *Canons apostoliques* paraissent être de la même époque que les *Constitutions apostoliques;* on les a également attribués au pape saint Clément. Ils sont au nombre de quatre-vingt-cinq. En voici quelques-uns :

1. — Que l'évêque soit ordonné par deux ou trois évêques;

2. — Que les prêtres, les diacres et les autres clercs soient ordonnés par un évêque;

6. — Que l'évêque ou le prêtre ou le diacre ne se mêle point des affaires séculières : autrement, qu'il soit déposé;

29. — Si quelque évêque, usant des puissances séculières, monte par elles à l'Eglise, qu'il soit déposé et séparé, et de même tous ceux qui communiqueront avec lui;

36. — Qu'un synode d'évêques soit tenu deux fois dans l'année, et qu'ils examinent entre eux les décrets de religion et arrangent les controverses religieuses survenues;

82. — Que l'évêque, ou le prêtre, ou le diacre qui veut obtenir à la fois la magistrature romaine, c'est-à-dire civile, et l'administration sacerdotale, soit déposé : car il faut laisser à César ce qui est de César, et à Dieu ce qui est de Dieu.

On remarquera les canons 6, 29 et 82. Ils sont très-intéressants en ce qu'ils montrent le

soin que l'Eglise naissante mettait à éviter toute confusion entre ce qui relevait de César et ce qui relevait de Dieu. Voilà, peut-on dire, des canons dont l'Eglise n'a pas tardé à faire des armes de musée. Cette idée si nettement, si formellement exprimée de la séparation des deux puissances, en vertu de laquelle elle allait jusqu'à déclarer incompatibles les magistratures civiles avec l'exercice des fonctions religieuses, devait dans la suite, et jusqu'à nos jours, faire place à de tout autres préoccupations.

— *Conciles apostoliques.* Nom donné aux premières réunions générales des apôtres et des disciples de Jésus-Christ. Les *conciles apostoliques* sont au nombre de quatre; ils furent tous tenus à Jérusalem. Le premier se composait de onze apôtres et de tout le noyau de l'Eglise naissante, qui était à peu près de cent vingt personnes, en y comprenant les femmes On y choisit, comme douzième apôtre, Mathias, pour remplacer Judas l'Iscariote. Dans le second furent institués sept diacres, pour ce qu'on peut appeler le service administratif de l'association, laquelle devenait de plus en plus nombreuse. Le troisième et le quatrième concile apostolique eurent à décider jusqu'à quel point l'Eglise chrétienne pouvait et devait s'affranchir des cérémonies judaïques. Cette question était celle de l'avenir même du christianisme : allait-il s'enchaîner à la tradition mosaïque, fermer son sein au reste du monde en lui apparaissant comme une secte juive; ou bien rompant les liens qui l'attachaient encore à la religion mère et au lieu de sa naissance, se dégager de tout ce qui pouvait mettre obstacle à son expansion, et affirmer hautement son originalité et son universalité? Les esprits étaient divisés : il y avait ce qu'on appellerait de nos jours un parti *conservateur* et un parti *révolutionnaire.* Le premier (juifs convertis au christianisme) voulait que la circoncision fût nécessaire au salut; le second (gentils devenus chrétiens) soutenait l'inutilité de cette pratique; ce dernier était surtout représenté par l'apôtre des gentils, Paul. Il fut décidé que les fidèles, quel que fût leur origine, devraient s'abstenir de ce qui était immolé aux idoles, du sang, de la chair étouffée et de la fornication, mais qu'aucune autre observance ne leur serait imposée.

Ces *conciles apostoliques* nous montrent le gouvernement de la primitive Eglise sous un aspect assez différent de l'idéal ultramontain. On peut, à la rigueur, y voir le germe de la hiérarchie catholique, mais c'est à la condition d'admettre que l'organisme ecclésiastique ne fait pas exception à la loi qui veut que tout germe se développe par *épigénèse*, c'est-à-dire par addition successive de parties. On a fait remarquer que ces premiers conciles ne sont point convoqués par Pierre, mais qu'ils se réunissent comme d'instinct, sous l'inspiration des circonstances; que ni les *anciens*, ni les simples fidèles n'en sont exclus; que dans le premier, c'est l'élection par toute l'assemblée, puis le sort qui statue; que dans le second, les diacres sont élus par toute l'assemblée; que dans le troisième, c'est l'avis de Jacques et non celui de Pierre qui prévaut; que la décision du troisième sur les observances légales n'est pas prise au nom de Pierre seul, ni au nom des apôtres seuls, mais au nom des apôtres, des *anciens* et de tous les frères; que dans le dernier, les *anciens* rappellent et confirment cette décision, qu'ils disent avoir prise comme juges. A propos de ces *anciens*, les théologiens catholiques se sont divisés; les uns soutiennent que c'étaient des évêques; les autres ne leur accordent que la dignité de prêtres. On ne voit pas qu'ils aient été institués par les apôtres, ni par les assemblées de l'Eglise, comme les diacres, et il semble assez naturel d'admettre qu'ils n'avaient parmi les frères que l'autorité naturelle de l'âge.

— *Lettres apostoliques.* On donne le nom de *lettres apostoliques* aux documents émanés de l'autorité des papes, tels que lettres, rescrits, priviléges, monitoires, jussions, grâces, nominations, constitutions ou jugements. On distingue quatre classes de *lettres apostoliques :* les bulles, les brefs, les *motu proprio*, et les signatures de cour de Rome. V. ces mots.

— *Parti apostolique*, formé en Espagne après la révolution de 1819, et composé d'ultra-catholiques et d'absolutistes. Les chefs en furent successivement Quesada, Elio, Bessières, Mata Florida, le baron d'Eroles, etc. Après avoir, à plusieurs fois, troublé l'Espagne de ses complots et de ses prises d'armes, cette faction finit par se confondre avec le parti carliste.

APOSTOLIQUE s. m. (a-po-sto-li-ke — du lat. *apostolicus*, qui appartient aux apôtres, parce que ces sectaires prétendaient imiter la vie des apôtres). Hist. ecclés. Membre d'une secte chrétienne qui prit naissance au IIIe siècle après J.-C. Pour se rapprocher des apôtres, les *apostoliques* renonçaient au mariage, à l'usage de la viande et du vin, et ne voulaient posséder en propre aucun bien. Pour les distinguer de ceux qui prirent le même nom, on les appelle *purs apostoliques* ou *cathares*, et *apotactiques.*

— Nom que prirent aussi d'autres sectaires qui parurent au XIIIe siècle. Ceux-ci condamnaient en outre l'institution du mariage, le baptême des enfants, le dogme du purgatoire et l'invocation des saints.

APOSTOLIQUEMENT adv. (a-po-sto-li-ke-man — rad. *apostolique*). A la manière des apôtres, saintement : *Vivre* APOSTOLIQUEMENT: *Quel plus beau talent que celui de prêcher* APOSTOLIQUEMENT ! (La Bruy.)

APOSTOLISANT (a-po-sto-li-zan) part. prés. du v. Apostoliser.

APOSTOLISÉ, ÉE (a-po-sto-li-zé) part. pass. du v. Apostoliser : *Des pays* APOSTOLISÉS.

APOSTOLISER v. a. ou tr. (a-po-sto-li-zé — du gr. *apostolos*, apôtre). Néol. Prêcher l'Evangile comme les apôtres.

APOSTOLIUS (Michel), rhéteur grec, né à Constantinople, mort vers 1480, passa en Italie après la prise de sa patrie par les Turcs (1453), puis se retira en Crète, où il fut réduit, pour vivre, à copier des manuscrits. On a de lui des *Proverbes*, Elzévir, 1619. La plupart de ses ouvrages sont restés manuscrits et se trouvent dans les principales bibliothèques de l'Europe.

APOSTROPHANT (a-po-stro-fan) part. prés. du v. Apostropher : APOSTROPHANT *la personne qui m'avait accommodé de cette manière, elle lui donna mille malédictions.* (Le Sage.) *Tel Milton nous représente l'ange des ténèbres* APOSTROPHANT, *dans son courroux, l'astre de la lumière.* (La Harpe.)

APOSTROPHE s. f. (a-po-stro-fe — du gr. *apostrophê ;* formé de *apo*, loin; *strophê*, tour, mot à mot *détour*). Rhét. Figure par laquelle on s'interrompt pour adresser la parole à des personnes présentes, absentes ou mortes, à des objets inanimés : *L'*APOSTROPHE, *surtout quand elle s'adresse aux êtres invisibles ou inanimés, est un tour spécialement propre à la plus sublime éloquence.* (Beauzée.) *L'usage de l'*APOSTROPHE *doit être peu fréquent ; de grandes secousses trop répétées fatigueraient à la fin l'auditoire.* (Beauzée.) *L'*APOSTROPHE *semble être le dernier terme d'éloquence auquel puissent recourir les passions tumultueuses et violentes.* (E. Dupaty.) *Cette* APOSTROPHE *aux malheureuses victimes de la tyrannie produisit parmi le peuple une émotion inouïe.* (Thomas.) *L'*APOSTROPHE, *c'est la mitraille de l'éloquence.* (P.-L. Cour.) *Chez les peuples primitifs et encore placés sous le règne de l'imagination, l'*APOSTROPHE *ne peut régner dans toute sa puissance et sa splendeur qu'à la faveur de certaines circonstances de temps, de langue, de croyance et de civilisation.* (Proudh.)

— Par ext. Interpellation : *Comme je quittais ces deux tombes, une troisième épitaphe m'a attiré, longue et solennelle* APOSTROPHE *au voyageur, gravée en or sur marbre noir.* (V. Hugo.) ‖ Paroles mortifiantes adressées brusquement à quelqu'un : *Lancer une* APOSTROPHE. *Après cette* APOSTROPHE *pleine d'amertume, le duc me fit de nouvelles questions.* (Le Sage.) *Fabius parut déconcerté par cette* APOSTROPHE, *à laquelle il ne s'attendait pas.* (La Harpe.) *La comtesse craignit avec raison les dures* APOSTROPHES *du père pour le fils.* (Balz.)

— Familièrem. et par plaisant. Coup, balafre : *Envoyer une* APOSTROPHE *à quelqu'un.*

J'accours et je vous vois étendu sur la place
Avec une *apostrophe* au milieu de la face.
REGNARD.

— Gramm. Petit signe, en forme de virgule, qui, dans l'écriture et l'impression, se place entre deux voyelles pour indiquer une élision : *Vous avez oublié l'*APOSTROPHE. *Tous nos dictionnaires français font le mot* APOSTROPHE *du genre féminin ; il devrait pourtant être masculin, quand il signifie ce signe qui marque la suppression d'une voyelle finale.* (Dumarsais.) *L'*APOSTROPHE *n'est pas ancienne dans notre langue; nos anciens manuscrits ne la connaissent pas.* (Littré.)

— Anc. méd. Aversion, dégoût pour les aliments.

— **Epithètes.** Eloquente, énergique, véhémente, hardie, téméraire, touchante, attendrissante, douce, plaintive, suppliante; injurieuse, menaçante, furieuse; railleuse, ironique, moqueuse, plaisante.

— **Encycl.** Gramm. Les mots dont la voyelle finale doit se remplacer par une *apostrophe* devant un mot commençant lui-même par une voyelle, sont :

1° L'article singulier *le* ou *la* : *L'amour, l'aiguille* pour *le amour, la aiguille.*

2° La conjonction *que* et le pronom conjonctif *que* : *Il faut qu'il parte ; la crainte qu'il me cause.*

3° *Lorsque, puisque* et *quoique*, mais seulement avant *il, elle, on, ils, elles, un, une : Lorsqu'un enfant désobéit; quoiqu'on ait intérêt à ménager cet homme; puisqu'il vous résiste.*

4° *Entre* formant un substantif ou un verbe composé avec le substantif ou le verbe auquel il s'unit et qui commence par une voyelle : *entr'acte, s'entr'aider.* Dans tous les autres cas, *entre* s'écrit sans élision : *Entre eux, entre elles, entre autres, entre onze heures et midi.*

5° *Presque*, seulement dans le substantif composé *presqu'île.* Ainsi on doit écrire : *Presque usé, presque achevé, presque en même temps*, etc.

6° *Quelque*, uniquement devant *un, une : Quelqu'un, quelqu'une.* Il faut donc écrire sans élision *que'que autre, quelque argent, quelque endroit*, etc.

7° *Grande* dans *grand'mère, grand'tante, grand'chambre, grand'salle, grand'chose, grand'croix, grand'peine, grand'peur, grand'route, grand'pitié, grand'messe, grand'chère, grand'faim, grand'rue, grand'vergue, grand'voile*, mais seulement dans le sens familier pour lequel l'usage a consacré ces locutions. Car on peut dire aussi : *Une grande chose, une grande croix, une grande peine*, etc.

8° *Si*, seulement devant *il, ils : S'il vient ; s'ils viennent.*

9° *Jusque* devant un mot commençant par une voyelle : *Jusqu'à Paris, jusqu'ici.* Quelquefois cependant une raison de consonnance s'oppose à l'élision; alors on termine *jusque* par un *s : Jusques à quand.* Il en est souvent ainsi dans le style poétique :

Sion, *jusques* au ciel autrefois élevée...
RACINE.

L'*e* muet de *contre* ne s'élide dans aucun cas, même dans les mots composés : *Contre-attaque, contre-épreuve, contre-ordre*, et non *contr'attaque, contr'épreuve, contr'ordre.*

L'élision n'a pas lieu devant certains mots commençant par une voyelle. Ainsi l'on dit : *Le onze, la onzième, la ouate, le oui, le uhlan, le yacht, le yatagan, la yole, le yucca.*

On écrit avec l'*apostrophe va-t'en, procure-t'en*, etc., parce que le *t* n'est autre chose que le pronom *te* dont l'*e* est supprimé. Mais ce serait une faute d'écrire *viendra-t'il, parle-t'on*, parce que le *t* n'est pas ici le pronom, ce n'est qu'une lettre euphonique.

Quelques personnes écrivent sans *apostrophe aujourdhui, prudhomme, prudhomie ;* mais l'Académie n'a pas encore sanctionné cette orthographe.

En général, l'élision n'a pas lieu devant le mot *Henri ;* on trouve cet exemple dans le dictionnaire de l'Académie : « Ventre-saint-gris *était le juron de Henri IV.* » Toutefois, cette règle n'a rien d'absolu, et elle souffre quelques exceptions, surtout dans le langage familier. Ainsi, une mère dira, en parlant à son enfant : *Mon Henri, mon petit Henri*, en faisant sonner les consonnes *n* et *t.* On peut donc conclure que dans ces cas l'élision doit être permise.

Au théâtre, quand on veut rendre exactement la prononciation populaire, on fait un usage fréquent de l'*apostrophe.* En voici un exemple emprunté aux *Ricochets :*

MARTON, *cuisinière.* Madame, l' dîner est sarvi. *Au public :*

A c' dîner, j' vous invite
Si vous avez l' goût bon,
Vous jug'rez tout l' mérite
Du cordon d' la maison;
Mais je vous l' dis d'avance,
Pour assurer l' succès,
Faut qu' vos mains en cadence } *bis.*
Applaudissent aux *Ricochets.* }

Terminons par quelques mots sur l'usage de l'*apostrophe* dans les principales langues. En grec, on écrit *ap'emou* pour *apo emou.* Il en est de même des prépositions *upo, ana, para, kata*, etc.

Les Anglais font usage de l'*apostrophe* pour supprimer une voyelle et même une consonne, soit au commencement, soit au milieu, soit à la fin des mots : *'re* pour *are, o'er* pour *over, ha'* pour *have.* Ils l'emploient aussi dans quelques noms propres : *M'Culloch* pour *Mac-Culloch, O'Connell.* Le plus grand emploi qu'ils en font est dans l'espèce de génitif usité pour marquer la possession : *Peter's book :* le livre de Pierre.

La langue italienne emploie l'*apostrophe* pour marquer l'élision des voyelles *e, i*, à la fin ou au commencement de certains mots. Ces voyelles ne se suppriment, dans les mots terminés en *ce, ci, ge, gi*, que devant les mots qui commencent par *e, i ;* autrement, la prononciation serait altérée. Par la même raison, le déterminatif *gli* ne peut perdre sa finale que lorsque le mot suivant commence par un *i : gl'imperj* pour *gli imperj.* Enfin, il se fait des retranchements plus considérables que l'on note par l'*apostrophe*, tels que *bei* ou *be'* pour *begli, quei* ou *que'* pour *quegli, vo'* pour *vogli, me'* pour *mezzo* ou *meglio, e'* pour *egli, qua'* pour *quali, te'* pour *tieni, re'* pour *rege*, etc.

L'*apostrophe* était rare en latin; voici quelques-uns des cas les plus usités : *opu'st*, pour *opus est ; viden' monstrum*, pour *videsne ; nostin'* pour *nostine ; ain'*, pour *aisne ; vin' tu*, pour *visne tu*, etc. Il faut remarquer que les Latins n'indiquaient pas les élisions qui se pratiquent dans leur versification, ce qui fait que les modernes, en lisant leurs vers, n'en sentent plus la mesure; ainsi, *fata aspera*, en vers, devra se lire *fat' aspera*, sans quoi on aura une syllabe de plus. De même, dans ce vers de Virgile :

Monstrum horrendum, informe, ingens, cui lumen [ademptum,

si l'on veut que la mesure subsiste, il faut lire :

Monstr' horrend' inform' ingens cui lumen ademptum.

Comme on le voit, la syllabe *um* s'élidait ainsi qu'une voyelle.

— Rhét. L'orateur et le poëte font un fréquent usage de la figure que les rhéteurs ont nommée *apostrophe.* Nulle autre en effet n'est plus propre à exprimer la passion, à la faire passer dans l'âme des auditeurs ou des lecteurs. Au milieu d'un récit, dont les circonstances douloureuses ou frappantes excitaient déjà l'intérêt, l'orateur s'arrête tout à coup comme s'il ne pouvait plus contenir ses propres sentiments qui débordent; puis, oubliant son auditoire, il s'adresse vivement à des êtres absents ou inanimés pour les prendre à témoin de tout ce qu'il éprouve, pour les bénir, pour les maudire : son émotion est au comble, et la sympathie qu'il inspire fait qu'elle est partagée par tous ceux qui l'entendent. Parmi les belles *apostrophes* que l'on trouve dans la Bible, nous citerons celle d'Ezéchiel s'écriant : « O épée vengeresse! sors de ton fourreau pour briller aux yeux des coupables et pour leur percer le cœur. » Démosthène et Cicéron nous en ont laissé de magnifiques exemples; on cite surtout du premier l'*apostrophe* aux Grecs morts pour la patrie dans les champs de Marathon, et du second celle qu'il adresse aux Romains illustres pour les intéresser au sort de Milon. Bossuet, Massillon, Fléchier, Corneille, Racine, Voltaire, ne manquent jamais de recourir à cette figure quand le sujet qu'ils traitent et les circonstances en rendent l'emploi convenable. Nos poëtes modernes suivent souvent leur exemple : Lamartine, après une peinture touchante d'un bonheur qui n'est plus, s'écrie :

O lac! rochers muets! grottes! forêt obscure!
Vous que le temps épargne ou qu'il peut rajeunir,
Gardez de ce beau jour, gardez, belle nature,
Au moins le souvenir.

Voici un autre exemple que nous empruntons à Musset :

Dors-tu content, Voltaire, et ton hideux sourire
Voltige-t-il encor sur tes os décharnés?
Ton siècle était, dit-on, trop jeune pour te lire;
Le nôtre doit te plaire, et tes hommes sont nés.
Il est tombé sur nous, cet édifice immense
Que de tes larges mains tu sapais nuit et jour.

Mais parce que l'*apostrophe* est une des figures les plus hardies et les plus éloquentes dont l'enthousiasme et la passion puissent faire usage, elle ne doit être employée qu'à propos et avec réserve. Trop fréquente, elle fatigue; elle est ridicule quand les circonstances n'ont rien d'extraordinaire ou quand elle apparaît au milieu d'un discours dont le ton général est froid et sec.

APOSTROPHÉ, ÉE (a-po-stro-fé) part. pass. du v. Apostropher : *A Paris, n'est-on pas* APOSTROPHÉ *tous les jours par un cocher ou par un charretier?*

— Familièrem. et par plaisant. Qui a reçu un coup sur la figure : *Le voilà bien* APOSTROPHÉ.

— Gramm. Marqué d'une apostrophe.

APOSTROPHER v. a. ou tr. (a-po-stro-fé — rad. *apostrophe*). Adresser directement la parole, interpeller vivement : APOSTROPHER *les tyrans. Après avoir longtemps parlé contre les impies, il les* APOSTROPHA *avec véhémence.* (Acad.) *Le prédicateur, au milieu de son sermon,* APOSTROPHA *la croix.* (Acad.) *Cicéron, se tournant alors vers l'accusé, l'*APOSTROPHA *en ces termes.* (Dider.) *Il* APOSTROPHA *le soleil, la lune, les étoiles.* (Dider.) *Ceux-ci se prosternent trois fois ; ceux-là se frappent le sein en poussant des sanglots ; les uns* APOSTROPHENT *la ville sacrée dans le langage le plus pathétique ; les autres restent muets d'étonnement, le regard attaché sur Jérusalem.* (Chateaub.)

— Adresser la parole à quelqu'un pour lui dire quelque chose de désobligeant, d'injurieux : *Malvina se contentait de m'*APOSTROPHER *de loin en loin d'une manière peu parlementaire, mais j'étais fait à ces aménités.* (L. Reyb.)

Ici Vert-Vert, en vrai gibier de Grève,
L'*apostropha* d'un : La peste te crève!
GRESSET.

— Fam. Frapper, porter un coup : APOSTROPHER *quelqu'un d'un soufflet, d'un coup de poing, d'un coup de canne.*

Un magistrat s'empressant d'étouffer
Quelque rumeur parmi la populace,
D'un coup dans l'œil se vit *apostropher*,
Dont il tomba, faisant laide grimace.
J.-B. ROUSSEAU.

S'apostropher, v. pr. Se parler à soi-même : *Ah çà! mon ami, se dit-il en* S'APOSTROPHANT *lui-même dans la rue, un homme qui te dirait que tu es un grand animal aurait raison.* (Balz.)

— v. récipr. S'interpeller, s'injurier mutuellement : *N'a-t-on pas vu des députés qui* S'APOSTROPHAIENT *d'un banc à l'autre?* (Corm.)

— Gramm. Prendre l'apostrophe, être élidé : *La préposition* de S'APOSTROPHE *devant une voyelle.*

APOSTROPHIA (*celle qui écarte les désirs déréglés*). Myth. Surnom donné à Vénus, comme préservatrice des plaisirs infâmes, contre nature, pour ramener aux jouissances permises et naturelles.

APOSTUMANT (a-po-stu-man) part. prés. du v. Apostumer.

APOSTUME s. m. (a-po-stu-me — du gr. *apostêma*, même sens). Tumeur extérieure avec suppuration : *Panser un* APOSTUME. *J'ai mis le doigt sur l'*APOSTUME. (St-Sim.) ‖ Ce mot a vieilli. En médecine, on disait *apostème*, plus conforme à l'étym.

— La Fontaine, en cela d'accord avec le dictionnaire de Furetière et le dictionnaire de Richelet, a donné à ce mot le genre féminin :

J'ai, dit la bête chevaline,
Une *apostume* sous le pied.

— Prov. et fig. *Il faut que l'apostume crève*, Il faut que ce que l'on cache finisse par se découvrir.

— **Syn. Apostume, abcès, apostème, dépôt, épanchement, infiltration.** V. ABCÈS.

APOSTUMÉ, ÉE (a-po-stu-mé) part. pass. du v. Apostumer.

APOSTUMER v. n. ou intr. (a-po-stu-mé — rad. *apostume*). Former apostume, venir à suppuration : *La tumeur, l'abcès* APOSTUME. ‖ Vieux. On dit aujourd'hui : *La tumeur abcède.*

APOSURES s. m. pl. (a-po-zu-re — du gr. *a* priv.; *pous*, pied, et *oura*, queue). Entom. Tribu de lépidoptères nocturnes, dont les chenilles n'ont point de pattes à la partie inférieure du corps.

APOSYRME s. m. (a-po-zir-me — du gr. *apo*, de; *surô*, je chasse). Méd. Ulcération superficielle de la peau.

APOTACTIQUE s. m. (a-po-ta-kti-ke — du gr. *apotattomai*, je renonce). Hist. ecclés. Membre d'une secte chrétienne qui renonçait à tous les biens de la terre. Même sens que APOSTOLIQUE.

APOTAPHE adj. (a-po-ta-fe — du gr. *apo*, loin de; *taphos*, tombeau). Antiq. Nom donné à ceux qui étaient privés de sépulture, soit en vertu de quelque disposition de la loi, soit par pur accident.

APOTE s. m. et adj. (a-po-te — du gr. *a* priv.; *potos*, boisson). Qui n'éprouve pas le besoin de boire, qui peut vivre sans boire : *Les lièvres, les lapins sont* APOTES.

APOTÉLESMATIQUE adj. (a-po-té-lè-sma-ti-ke — du gr. *apo*, de; *teleô*, j'achève). Se disait, au moyen âge, de l'astrologie judiciaire basée sur l'inspection des planètes, des étoiles, du ciel : *Art* APOTÉLESMATIQUE. *Calcul* APOTÉLESMATIQUE.

APOTÉLESME s. m. (a-po-té-lè-sme — du gr. *apo*, de; *teleô*, j'achève). Méd. Terminaison d'une maladie.

APOTEMNOUM s. m. (a-po-tèmm-noumm — du gr. *apotemnô*, je divise). Bot. Genre de champignons rangé parmi les coniomycètes.

APOTÈRE s. m. (a-po-tè-re — du gr. *a* priv.; *potos*, boisson). Bot. Genre de plantes de la famille des guttifères, fondé sur une espèce originaire de Java.

APOTHÉCIE s. f. (a-po-té-sî — du gr. *apothêkê*, réservoir). Bot. Réceptacle qui, dans les lichens, renferme les corpuscules reproducteurs. ‖ On dit aussi APOTHÈCE, APOTHÉCION et APOTHÈQUE.

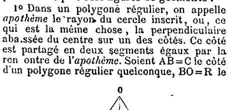
— **Encycl.** Les *apothécies* sont les réceptacles de la fructification dans les lichens. Ces réceptacles sont tantôt ouverts en godets, tantôt clos par une membrane nommée *périthèque*, tantôt fournis par l'expansion même du lichen nommée *thallus* ou *thalle*, tantôt formés par une substance distincte. Ils renferment des espèces de sacs verticaux, cylindroïdes ou en massue, appelés *thèques*. A ces thèques ou cellules-mères s'entremêlent des cellules allongées, simples ou rameuses, unies par leur sommet, nommées *thèques avortées* ou *paraphyses*, qui lient tout ce système en une sorte de masse unique. Les thèques renferment des corps ovoïdes, cloisonnés et biloculaires, au nombre de quatre ou de ses multiples, que l'on désigne sous le nom de *spores*, et que l'on regarde comme de véritables *sporanges*. On n'a pas encore pu observer la germination de ces spores. On a classé les lichens d'après les caractères de leurs *apothécies* : ainsi on appelle *coniothalamés* ou *pulvérulents* ceux dont les *apothécies* sont fournies par le thalle même, *idiothalamés* ou *crustacés* ceux où elles sont formées par une substance propre, *gastérothalamés* ceux où elles sont munies de périthèques, et *hyménothalamés* ceux où elles sont ouvertes. Les *apothécies* ont été souvent désignées sous les noms de *disque*, *scutelle*, *tubercule*, *globule*, *lirelle*, etc., suivant les différentes formes qu'elles affectent.

APOTHÈME s. m. (a-po-tè-me — du gr. *apo*, loin de; *tithêmi*, je place). Chim. Dépôt brun et pulvérulent qui se forme lorsqu'on dissout dans l'eau un extrait quelconque.

— Géom. Perpendiculaire abaissée du centre d'un polygone régulier sur un de ses côtés : *Tout polygone irrégulier, mais circonscriptible à une circonférence, peut avoir aussi un* APOTHÈME. (La Landrière.)

— **Encycl.** L'*apothème* est une droite qui paraît dans plusieurs figures de géométrie :

1° Dans un polygone régulier, on appelle *apothème* le rayon du cercle inscrit, ou, ce qui est la même chose, la perpendiculaire abaissée du centre sur un des côtés. Ce côté est partagé en deux segments égaux par la rencontre de l'*apothème*. Soient AB = C le côté d'un polygone régulier quelconque, BO = R le



rayon du cercle circonscrit, et OD = A l'*apothème*. Le triangle BOD est rectangle, et donne par conséquent la relation

$$\overline{OD}^2 = \overline{BO}^2 - \overline{BD}^2, \text{ ou } A^2 = R^2 - \frac{C^2}{4}$$

d'où

$$A = \frac{1}{2}\sqrt{4R^2 - C^2}.$$

D'autre part, quand on connaît le nombre des côtés d'un polygone régulier, on connaît l'angle au centre, O, et, par suite, $\frac{1}{2}O$. On a donc encore

$$A = R \cos \frac{1}{2} O$$

Cette seconde formule est très-usitée pour calculer l'*apothème* d'un polygone en fonction du rayon ou, inversement, pour trouver le rayon à l'aide de l'*apothème*.

2° Dans une pyramide régulière, l'*apothème* est la perpendiculaire abaissée du sommet sur un des côtés de la base.

3° Dans un cône droit, l'*apothème* est la ligne droite qui joint le sommet à la circonférence de la base. Cette ligne est encore souvent appelée *côté* ou *arête*.

APOTHÉOSANT (a-po-té-o-zan) part. prés. du v. Apothéoser.

APOTHÉOSE s. f. (a-po-té-o-ze — du gr. *apotheôsis*; formé de *apo*, à part; *theos*, Dieu). Réception des héros de la Fable parmi les dieux de l'Olympe : *L'*APOTHÉOSE *de Castor et de Pollux. L'*APOTHÉOSE *d'Hercule. L'*APOTHÉOSE *d'Enée.*

— Cérémonie par laquelle les anciens plaçaient au rang des dieux un empereur, une impératrice : *L'*APOTHÉOSE *d'Alexandre. L'*APOTHÉOSE *de César, d'Auguste. L'*APOTHÉOSE *d'Agrippine, de Faustine. Afin qu'il ne manquât rien à la comédie de l'*APOTHÉOSE*, un ancien préteur jura qu'il avait vu l'âme d'Auguste s'envoler au ciel.* (Crevier.) *L'idée de l'*APOTHÉOSE *a pris naissance dans les Etats monarchiques, telle est l'origine du polythéisme.* (Mme de Genlis.) *La religion chrétienne abolit l'*APOTHÉOSE *de l'homme.* (De Bonald.) *Dans ses anciennes* APOTHÉOSES, *Rome idolâtre élevait sans distinction tous ses princes au rang des dieux, sitôt qu'ils avaient cessé d'être hommes.* (De Beauvais.) *Ils vivaient sous un roi à qui nos arts, dans leur enthousiasme, et notre poésie, dans sa licence, se permirent de décerner les honneurs d'une mythologique* APOTHÉOSE. (De Quélien.) *De nos jours, le goût de l'*APOTHÉOSE *a reparu parmi nous avec toutes les folies renouvelées des Romains et des Grecs; un panthéon des grands hommes a été inauguré.* (Proudh.) *Il nous reste un grand nombre de monuments qui représentaient des* APOTHÉOSES *romaines; on y voit ordinairement l'empereur enlevé par un aigle.* (Millin.)

Mais à parler sans fard de tant d'*apothéoses*,
L'effet est bien douteux de ces métamorphoses.
CORNEILLE.

Votre digne moitié, couchée parmi des fleurs,
Tout près d'ici m'est apparue,
Et je l'ai d'abord reconnue.
Ami, m'a-t-elle dit, garde que ce convoi,
Quand je vais chez les dieux, ne t'oblige à des larmes :
Aux champs Elyséens j'ai goûté mille charmes,
Conversant avec ceux qui sont saints comme moi.
Laisse agir quelque temps le désespoir du roi :
J'y prends plaisir. A peine on eut ouï la chose,
Qu'on se mit à crier : Miracle! *apothéose!*
LA FONTAINE.

— Par exagér. Honneurs excessifs rendus à une personne : *La nation a fait son* APOTHÉOSE. *Les sages feront votre* APOTHÉOSE *de votre vivant.* (Volt.) *L'*APOTHÉOSE *d'un grand homme est la justice des peuples.* (Raynal.) *Au vainqueur l'*APOTHÉOSE, *au vaincu l'échafaud.* (La Harpe.) *La postérité s'étonnera un jour qu'on ait décerné une* APOTHÉOSE *nationale à un homme convaincu d'avoir été à la tête des pillards.* (Lamart.) ‖ En parlant des choses : *Selon les temps et les opinions, une même action est attribuée au zèle, au fanatisme, honorée de l'*APOTHÉOSE *ou punie par l'échafaud.* (Boiste.)

— Moralem. : La *justice est l'*APOTHÉOSE *de l'humanité. L'*APOTHÉOSE *de la souffrance a été le fond de l'enseignement catholique.* (Guéroult.) *La légende et l'*APOTHÉOSE *de l'humanité, telle est la tâche gigantesque que cet artiste s'est imposée.* (Th. Gaut.) *Les religions humaines sont littéralement l'*APOTHÉOSE *de la volonté.* (Vinet.)

— Phys. Phénomène d'optique qui se montre sur les nuages ou les brouillards à l'opposé du soleil et qui consiste en cercles irisés, dont l'observateur voit son ombre couronnée.

Les *apothéoses*, appelées souvent *gloires*, *ombres frangées*, *couronnes antisolaires*, s'observent à l'opposé du soleil, quand il est très-bas, sur des nuages ou des brouillards situés à une petite distance de l'observateur. Celui-ci aperçoit d'abord son ombre, souvent assez nette pour qu'il puisse distinguer facilement la tête, les bras, les jambes; puis, autour de la tête se dessinent plusieurs couronnes irisées équidistantes, présentant le violet en dedans.

Ces couronnes, qui se montrent à l'opposé du soleil, sont attribuées à la réflexion de celles qui se forment autour de l'astre par le passage des rayons solaires à travers de légers nuages. (V. DIFFRACTION, COURONNE.) Les ombres frangées ont été observées fréquemment dans les régions boréales où elles sont très-brillantes : ce qui s'explique par le grand pouvoir réflecteur des brouillards glacés, qui reçoivent comme un écran les couronnes solaires.

— **Syn. Apothéose, déification.** L'*apothéose* était la cérémonie par laquelle les héros de l'antiquité ou les empereurs romains étaient, après leur mort, mis au rang des dieux. La *déification* est l'acte de quelqu'un qui prend la créature pour la Divinité, et lui rend un culte.

— **Encycl.** Hist. On peut dire que l'*apothéose* est le trait qui sépare le polythéisme du monothéisme. Il ne pouvait y avoir d'*apothéose* chez les Hébreux, qui reconnaissaient un seul Dieu, Jéhovah, existant par lui-même avant le temps et de qui tous les autres êtres tirent leur existence propre : pour ce peuple l'idée de Dieu n'était pas déduite de quelque chose (*theos apo*, Dieu fait de), mais au contraire Dieu produisait tout, Dieu était avant tout. Cependant, parmi les dieux si multipliés du polythéisme, il y en avait plusieurs dont les attributs étaient si vagues et en même temps si compréhensifs dans leur étendue qu'on peut les considérer comme des formes particulières par lesquelles s'est manifestée, chez les différents peuples de la terre, la tendance invincible de notre esprit à généraliser d'abord les notions de force, de science, de sagesse et à les personnifier ensuite pour leur donner une réalité plus saisissante; sous ce rapport le Pan des Grecs et le Fatum des Romains ressemblent bien plus à Jéhovah que tous leurs autres dieux : le premier comme réunissant en lui toutes les forces de la nature, le second comme gardant dans le secret d'un livre mystérieux que personne ne peut lire la prescience immuable de tous les événements futurs. Ces dieux-là, et plusieurs autres qu'on pourrait nommer, ne provinrent pas de l'*apothéose;* on peut dire qu'ils se firent sentir, qu'ils se révélèrent aux hommes directement et par la force des choses. Mais il n'en est pas de même de la foule innombrable des dieux qui appartiennent à la mythologie proprement dite; la plupart des mythologues croient avec raison que ce furent d'abord des hommes qui se firent admirer sur la terre par leurs bienfaits ou qui se firent craindre par leur force extraordinaire. On sait que Saturne, un des plus anciens dieux, régna en Italie avec Janus, et qu'il rendit ses peuples si heureux que son règne fut appelé l'*âge d'or*. On ne s'attend pas à trouver ici l'histoire de Jupiter, de Neptune, de Pluton, de Junon, de Cérès, etc.; mais nous ne surprendrons personne en disant que tous ces dieux et ces déesses furent très-probablement des rois et des reines, que d'autres furent de puissants chasseurs, de valeureux guerriers, et qu'après leur mort la reconnaissance, l'admiration ou la frayeur des peuples en fit des dieux afin de pouvoir se les rendre favorables en leur offrant des sacrifices, car on ne pouvait se résoudre à croire que des hommes si supérieurs aux autres eussent réellement cessé d'exister et qu'il ne fût plus possible de recourir à eux dans les grands dangers, dans les crises de tout genre que l'état peu avancé des sociétés humaines rendait alors si fréquentes. Mais comment s'opérait, dans ces temps reculés, le passage de l'existence humaine à une existence divine; comment les rois et les héros devenaient-ils des dieux? L'histoire ne saurait nous le dire, parce que l'histoire n'existait pas encore : nous pouvons seulement le deviner, et cela n'est pas bien difficile. D'abord, tous ceux qui avaient vécu dans la société intime de ces hommes illustres et qui leur survivaient ne manquaient pas de célébrer en grande pompe leurs funérailles; une grande foule de peuple y assistait; on portait sur leurs tombeaux des fleurs et des parfums, on y portait aussi des offrandes, des objets précieux, des viandes délicates, les meilleurs vins; car on était persuadé que mourir c'était aller vivre dans les lieux inconnus où il fallait toujours manger et boire. Les visites au tombeau se continuaient longtemps après la cérémonie des funérailles, et quand il arrivait quelque événement heureux, on se persuadait qu'il était dû à la protection toujours puissante du héros. Peu à peu la renommée répandait au loin l'efficacité des honneurs rendus à sa mémoire; les peuplades qui ne pouvaient venir trouver le héros au lieu même où l'on avait déposé ses restes lui bâtissaient un tombeau honoraire, qui peu à peu se transformait en un temple. L'histoire des grandes choses qu'il avait accomplies s'amplifiait en même temps de toutes les circonstances qui se présentent d'elles-mêmes à l'imagination quand les hommes sont ignorants et naïfs; une légende merveilleuse se formait, les poëtes venaient ensuite la consacrer et l'embellir encore par des compositions que tout le monde répétait et qui se gravaient dans toutes les mémoires. Dès lors l'homme avait disparu, et le dieu existait : voilà très-probablement quelle fut la première forme, la forme la plus ancienne de l'*apothéose*.

Jusqu'ici, nous avons considéré l'*apothéose* comme un fait général plutôt que comme une cérémonie particulière ayant une date certaine et des rites parfaitement déterminés. Il nous reste maintenant à la considérer sous ce dernier point de vue. L'histoire romaine nous offre, dès le commencement, un exemple célèbre d'une de ces *apothéoses*. Romulus, fondateur et premier roi de Rome, ayant été tué dans une sédition, c'est du moins ce qui paraît le plus probable, fut proclamé dieu sous le nom de Quirinus, par un décret du sénat; on lui bâtit des temples, et la ville de Rome fut placée sous sa protection spéciale. Comme le peuple murmurait et paraissait vouloir venger la mort de son roi, Proculus, un des sénateurs, affirma par serment qu'il l'avait vu monter au ciel, et le peuple satisfait cessa ses murmures : on voit que cette *apothéose* fut inspirée par la politique, et, sous ce rapport, on peut dire qu'il n'y en eut jamais de plus opportune. On n'en trouve aucune autre chez les Romains jusqu'au temps d'Auguste. Dans l'histoire grecque, on lit que les habitants d'Egerte élevèrent un autel à un de leurs ennemis, qui était mort en les combattant, et qu'ils lui décernèrent cet honneur à cause de sa beauté. Alexandre le Grand voulut être placé de son vivant parmi les immortels, et l'on sait qu'après la mort d'Ephestion il ordonna aussi que celui-ci fût mis au rang des dieux. Mais ce qu'on entend le plus ordinairement désigner sous le nom d'*apothéose*, c'est la cérémonie par laquelle les empereurs romains, après leur mort, recevaient solennellement le titre de dieu. Elle est minutieusement décrite par Hérodien (liv. IV. ch. III), et ce passage est si curieux que nous le rapporterons ici : « C'est la coutume des Romains de déifier ceux de leurs empereurs qui meurent en laissant des successeurs, et cette cérémonie s'appelle *apothéose*. Lorsque ce fait se présente, on voit la ville à la fois plongée dans le deuil et dans les réjouissances. On honore la dépouille de l'empereur mort par de splendides funérailles; une image de cire est faite à sa ressemblance et on l'expose à la vénération des fidèles dans le vestibule du palais, après l'avoir vêtue de vêtements dorés et l'avoir couchée sur un lit d'ivoire. La figure affecte la pâleur d'un homme malade. La plus grande partie du jour, des sénateurs, habillés de noir, entourent le côté droit du lit, pendant que le côté gauche est occupé par des matrones revêtues de vêtements entièrement blancs; ni les uns ni les autres ne portent d'ornements en or ou d'autres bijoux, en signe de deuil. Ces cérémonies durent sept jours, et des médecins spéciaux s'approchent alors de l'auguste malade, et, après l'avoir examiné, déclarent qu'il va de mal en pis. Et, lorsqu'ils ont officiellement annoncé la mort, les plus nobles chevaliers et des jeunes gens choisis dans l'ordre des sénateurs soulèvent le lit et le portent sur leurs épaules tout le long de la *voie sacrée*, pour l'exposer enfin dans le vieux Forum. Des plates-formes s'élèvent de chaque côté; sur l'une d'elles se tient le chœur des jeunes patriciens, et sur l'autre un chœur de jeunes femmes du plus haut rang, qui chantent des hymnes et des chants funèbres en l'honneur du mort, modulés sur un rhythme lent et triste. Après que le catafalque a été porté à travers la ville jusqu'au champ de Mars, où se trouve élevé un immense bûcher, composé d'arbres de haute futaie, dans lequel on a disposé une chambre carrée richement ornée d'or, de statues d'ivoire et de tableaux; au-dessus se trouve une autre chambrs plus petite, surmontée d'une moins grande et d'une quatrième encore moindre; elles ressemblent à peu près à ces constructions connues sous le nom de phares. Dans la chambre située au second étage, on place un lit, avec plusieurs sortes d'aromates et de l'encens, des fruits et des herbes spéciales que chacun vient à l'envie offrir à l'empereur défunt.

« Lorsque ces offrandes sont rassemblées en un monceau, on voit s'avancer une procession de cavaliers et de quadriges, dans lesquels sont des personnages vêtus des habits des empereurs les plus célèbres et imitant leur maintien, ou bien représentant encore les plus fameux généraux des Romains. Lorsque cette procession a fait le tour du bûcher, le nouvel empereur prend une torche et l'approche du bûcher; alors d'autres s'approchent à l'envi de tous les côtés et jettent sur le bûcher des branches de pin enflammées. Alors, depuis la base de l'édifice funèbre jusqu'à son faîte, s'élance une flamme immense et tourbillonnante, d'où s'échappe un aigle qui s'envole vers les cieux, et que les Romains croient être l'âme de leur empereur. A partir de ce moment, le prince défunt est honoré comme dieu. »

Pour donner à nos lecteurs une idée exacte de la forme extérieure de l'*apothéose*, nous allons mettre sous leurs yeux le récit de celle de Pertinax, emprunté à l'*Histoire Auguste* de Dion Cassius. C'est un sénateur qui parle :

« On dressa sur la place publique une estrade, et au-dessus un édifice sans murs, soutenu par des colonnes d'ivoire enrichies d'or. Le lit était couvert de draperies de pourpre rehaussées d'or, et à l'entour étaient des têtes de toutes sortes d'animaux de terre et de mer. Sur le lit on voyait la statue en cire de Pertinax, représenté en habit de triomphe. Un jeune garçon fort bien fait en chassait les mouches avec un éventail de plumes de paon, comme si Pertinax fût encore en vie et qu'il dormît. Sévère, les sénateurs et leurs femmes se rendirent en habit de deuil au lieu où était cette représentation. Les sénateurs s'assirent à découvert et leurs femmes à couvert sous des galeries. Après que nous fûmes placés de cette sorte, la cérémonie commença dans l'ordre qui suit : Premièrement, on vit passer les statues

des plus illustres Romains de l'antiquité; puis des chœurs d'enfants et de grandes personnes, qui chantaient sur des airs lugubres la mort du défunt empereur. Ensuite parurent toutes les nations soumises à l'empire, représentées par des statues de bronze, avec l'habit qui leur est propre; puis les citoyens de toutes sortes de conditions, les appariteurs, les greffiers, les hérauts et d'autres officiers semblables. Passèrent après cela les statues des hommes qui s'étaient rendus célèbres dans leur profession; ensuite des guerriers armés, tant à pied qu'à cheval, les chevaux de combat et le reste de l'appareil qui avait été envoyé soit par l'empereur, ou par nous autres sénateurs, par les dames, par les plus considérables des chevaliers, et par les communautés des peuples et des villes. Enfin on apporta un autel d'or enrichi d'ivoire et de pierreries provenant des Indes. Après que cette pompe eut défilé en cet ordre, Sévère fit l'éloge funèbre de Pertinax. Nous interrompîmes plusieurs fois son discours par nos acclamations et par nos soupirs; mais nous les redoublâmes aussitôt qu'il eut achevé, ne pouvant nous lasser de publier les louanges du prince mort et de témoigner les regrets que nous ressentions de sa perte. Lorsque l'on fut près d'enlever le lit, nous jetâmes tous ensemble des cris et des gémissements. Le lit fut levé par les pontifes et par les magistrats. Ils le donnèrent ensuite à porter à des chevaliers. Quelques-uns de notre ordre marchaient devant le lit, et parmi eux il s'en trouvait qui avaient le cœur percé de douleur, et d'autres qui mêlaient leurs voix au son des flûtes pour former des concerts lugubres. L'empereur marchait le dernier. Nous arrivâmes dans cet ordre au champ de Mars, où s'élevait un bûcher fait en forme de tour triangulaire, ornée d'ivoire, d'or et de statues. Au haut était un char doré, dont Pertinax avait accoutumé de se servir. Après que l'on eut mis sur le bûcher tout ce qui était nécessaire pour les funérailles, on y plaça le lit. Les parents de Pertinax ayant baisé l'image de cire, Sévère monta sur son trône; nous autres sénateurs montâmes sur des échafauds qui nous avaient été préparés, afin que nous pussions voir la cérémonie sans péril et sans incommodité. Les magistrats et les chevaliers furent placés ensuite chacun à son rang. Les gens de guerre, tant à pied qu'à cheval, exécutèrent diverses courses autour du bûcher, auquel les consuls mirent enfin le feu; après quoi un aigle qui y était attaché s'envola, et Pertinax fut mis au nombre des dieux. »

En conformité avec ces cérémonies, il n'est pas rare de voir, sur les médailles frappées en l'honneur d'une *apothéose*, un autel et un aigle en l'air, les ailes étendues. Quelques représentations d'*apothéoses* réelles ou supposées nous ont été conservées, soit sur d'anciennes pierres gravées, soit sur des bas-reliefs. La plus célèbre est l'*apothéose* d'Homère, jadis au palais Colonna à Rome, mais maintenant dans la galerie Townley, au *British Museum*. Montfaucon a publié l'*Apothéose* de Romulus dans le 3e vol. de suppl. de ses antiquités, et l'*Apothéose* d'Auguste sur un onyx magnifique qui se trouve à la Bibliothèque de Paris.

Au point de vue des idées modernes, rien ne paraît plus absurde que cet usage, dont l'antiquité nous offre tant d'exemples, de déifier de simples mortels. Cependant, l'esprit humain est toujours semblable à lui-même, au fond; et la religion chrétienne, qui, par l'idée élevée qu'elle nous donne de Dieu, devrait être la plus éloignée de tout ce qui ressemble à une *apothéose*, a quelque chose d'analogue dans sa cérémonie de la canonisation. Il est vrai qu'elle proclame ainsi des saints, et non des dieux; mais elle appelle divins les honneurs qu'elle leur décerne, et elle leur élève réellement des autels. Nous savons bien qu'elle explique tout cela, qu'elle trouve de bonnes raisons pour montrer qu'elle ne tombe pas dans l'idolâtrie; mais on l'a souvent accusée de ne pas sauver assez les apparences, et nous ne sommes peut-être pas assez fort en théologie pour décider si cette accusation est tout à fait dénuée de fondement.

— B.-arts. Les Romains ne se bornèrent pas à célébrer par de pompeuses cérémonies l'*apothéose* de leurs Césars; ils voulurent en perpétuer le souvenir par des médailles, des pierres gravées, des bas-reliefs, des peintures. On voit figurer ordinairement sur les médailles un autel avec du feu, une pyramide à plusieurs étages, ou bien un aigle qui prend son essor et emporte au ciel le nouveau dieu, assis sur ses ailes. On compte quelquefois deux aigles. S'il s'agit de l'apothéose d'une impératrice, l'oiseau de Jupiter est remplacé par le paon, consacré à Junon. Les gravures sur pierres fines, les bas-reliefs, offrent des détails beaucoup plus compliqués, et souvent même une composition divisée en plusieurs compartiments; les monuments les plus remarquables en ce genre sont :

L'*Apothéose de Romulus*, diptyque de la décadence, publié par Buonarroti et le P. de Montfaucon : le fondateur de Rome est emporté au ciel par deux figures ailées; cinq dieux, debout sur le zodiaque, et une autre divinité ayant la tête nimbée, s'apprêtent à le recevoir.

L'*Apothéose de Jules César*, pierre gravée du trésor de Brandeberg; César est assis sur un globe céleste tenant un gouvernail et une couronne de laurier.

L'*Apothéose d'Auguste*, agate gravée, le plus grand camée connu; Baudoin II l'apporta en France en 1224 et le vendit à saint Louis; ce dernier en fit don au trésor de la Sainte-Chapelle, d'où il est passé au cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale; un grand nombre de savants, parmi lesquels il suffira de citer Peyresc, Tristan de Saint-Amand, Albert Rubens, le fils du peintre, Jacques Le Roy, le P. de Montfaucon, se sont occupés de ce précieux ouvrage, et en ont diversement expliqué la composition. On y distinguait trois plans : dans le plus élevé, Auguste est emporté au ciel par le cheval Pégase, que conduit Cupidon; Vénus Genitrix, Enée et Jules César accompagnent l'illustre rejeton de la famille des Jules. Dans le deuxième plan, Tibère, assis sur un trône et ayant à sa droite Livie, reçoit Germanicus, qui arrive couvert des lauriers conquis en Germanie; près du jeune prince, se trouvent sa mère Antonia qui l'embrasse, sa femme Agrippine, son fils Caligula, sa sœur Liville, un homme portant un trophée et un captif coiffé d'une mitre. Le troisième plan est occupé par des captifs, en qui les uns croient reconnaître des Germains, les autres des Arméniens et des Parthes. L'apothéose d'Auguste figure encore sur plusieurs pierres gravées, entre autres sur une sardoine du cabinet de Vienne, et fait le sujet d'un très-beau bas-relief antique qu'on voit dans la sacristie de l'église de Saint-Vital, à Ravenne.

L'*Apothéose de Germanicus*, sardoine du cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale; celle de Germanicus et d'Agrippine, avec les attributs de Triptolème et de Cérès, camée, même collection.

L'*Apothéose de Claude*, bas-relief d'un beau travail, donné par le cardinal Jérôme Colonna à Philippe IV, roi d'Espagne. L'empereur, en buste, avec une couronne radiale, est porté sur le dos d'un aigle.

L'*Apothéose de Titus*, sculptée dans la voûte de l'arc élevé à Rome en l'honneur de ce prince.

L'*Apothéose d'Adrien*, bas-relief du musée Pio-Clémentin, ouvrage d'un artiste grec : Minerve y est figurée tenant un vase à la main.

L'*Apothéose d'Antonin le Pieux et de Faustine*, bas-relief du même musée, et enfin l'*Apothéose de Faustine*, bas-relief du Capitole. Dans ce dernier ouvrage, Faustine est représentée sortant du bûcher, voilée, et portée par un Génie du sexe féminin qui a les ailes déployées, et qui tient un flambeau; Marc-Aurèle, ayant à ses côtés deux personnages, l'un debout, l'autre assis à ses pieds, assiste à l'apothéose de son épouse.

• Les personnes de la famille impériale ne furent pas les seules à qui les Romains décernèrent les honneurs de l'apothéose : le bel Antinoüs fut mis par Adrien au rang des dieux, et son image fut reproduite, comme à l'envi, par les artistes. Caligula exigea que l'on rendît à son cheval, comme à lui-même, les honneurs divins, et Néron introduisit du même coup dans l'Olympe sa femme Poppée, qu'il avait tuée d'un coup de pied, et son singe favori. A côté de ces apothéoses grotesques, on est heureux de rencontrer celles de quelques hommes de génie, et, entre toutes, l'*Apothéose d'Homère*, bas-relief du musée Clémentin, sculpté par Archélaüs de Priène, qui, selon quelques érudits, en aurait reçu la commande de l'empereur Claude, grand amateur des arts de la Grèce. Ce magnifique ouvrage, trouvé en 1668 sur la voie Appienne, près Albano, a été décrit et diversement expliqué par plusieurs savants, notamment par le P. Kircher, par Cuper, Gronovius, Nicolas Heinsius, Spanheim, Schott, Visconti. Il offre trois plans principaux, comme l'apothéose d'Auguste : dans celui du haut, Jupiter, assis sur le Parnasse, accueille six femmes personnifiant autant de villes qui s'intéressent à la gloire d'Homère; au-dessous, cinq autres femmes et un homme, ayant un manteau, cherchent, par leurs actions, à faire ressortir le mérite du poëte. Dans le troisième plan, Homère, couronné par le Temps et l'Harmonie ou l'Univers, est assis, ayant à ses côtés l'*Iliade* et l'*Odyssée*, ses deux filles, la première tenant une épée, la seconde un aplustre de navire. Un autel, près duquel est un bœuf destiné à être immolé au nouveau dieu, est placé devant Homère et entouré par plusieurs figures allégoriques : la Fable, l'Histoire, la Poésie, la Tragédie, la Comédie, la Nature, la Vertu, la Mémoire, la Fidélité et la Sagesse. Aux pieds d'Homère, des rats sont occupés à ronger un parchemin; les uns y ont vu une image de la *Batrachomyomachie*, les autres une allusion aux détracteurs du poëte. Quelques savants prétendent que les onze femmes des deux plans supérieurs représentent les neuf Muses, auxquelles se sont jointes l'*Iliade* et l'*Odyssée*, ou, d'après une autre explication, Phémonoé, qui inventa le vers hexamètre, et Olénus de Lycie, qui fut le premier rapsode. L'homme en manteau qui figure parmi ces femmes a donné lieu aussi à diverses interprétations : Cuper voit en lui Homère chantant ses vers; Kircher, un flamine ou prêtre du nouveau dieu; Spanheim et Schott, le philosophe Bias; Heinsius, Pisistrate; Gronovius, un savant égyptien.

L'*Apothéose d'Homère* est encore figurée sur un vase d'argent fait en forme de mortier et trouvé à Herculanum : le poëte a la tête couverte de son manteau; il est assis sur un aigle, et près de lui, sur des festons, sont l'*Iliade* et l'*Odyssée*, sous la figure de deux femmes.

L'art chrétien reproduisit avec de légères variantes les symboles païens de l'apothéose : l'aigle et le paon se retrouvent sur un grand nombre de tombeaux des catacombes. Plus tard, on substitua à ces oiseaux des anges, des saints, ou Dieu lui-même emportant au ciel l'âme sanctifiée, que l'on représenta par une petite figure tantôt nue, tantôt enveloppée de bandelettes. (V. Ame.) C'est improprement que l'on a donné quelquefois le nom d'*apothéoses* à ces béatifications chrétiennes; ceux d'*assomption*, de *ravissement* (V. ces mots), sont beaucoup plus justes.

L'art moderne nous offre de nombreuses représentations d'apothéoses, allégories flatteuses qui, pour la plupart, ont été faites du vivant de ceux qu'elles désignaient. Voici quelles sont, au point de vue de l'art, les plus dignes d'être citées :

Apothéose de Charles-Quint, tableau du Titien, *Museo del Rey*. Le ciel est ouvert; la Trinité divine occupe son trône de gloire, où siége aussi Marie, et comme la colombe qui figure le Saint-Esprit se perd en quelque sorte dans les flots éclatants de la lumière d'en haut, la Trinité paraît se composer du Père, du Fils et de la Vierge, tous trois revêtus du manteau bleu azur. Au-dessous d'eux siégent des chœurs d'anges, de patriarches, de prophètes, d'apôtres; les messagers ordinaires du paradis introduisent quatre souverains terrestres dans la céleste cour. Placé en avant du groupe, Charles-Quint est couvert d'un habit de moine; Philippe et les deux reines ont gardé leurs vêtements royaux. Ce tableau a été peint vers 1556; Le Titien avait alors près de quatre-vingts ans, mais il eût pu signer trois fois ce chef-d'œuvre de sa vieillesse.

Une magnifique esquisse de l'*Apothéose de Charles-Quint*, que M. Bürger dit être peinte avec l'ampleur d'un tableau de vingt pieds, a figuré à l'exposition de Manchester. Elle a été découverte, il y a quelques années, dans une maison de jeu à Madrid et importée en Angleterre par M. Wallis. Le célèbre amateur Samuel Rogers, qui était fou des ébauches de grands maîtres, eut bientôt celle-ci dans sa collection. A sa vente, elle a été achetée par lord Harry Vane, le possesseur actuel.

Apothéose de Henri IV (l'), tableau de Rubens, fait partie de la longue suite de compositions allégoriques où ce grand artiste a représenté les principaux épisodes de l'*Histoire de Marie de Médicis*. Henri, enlevé par le Temps, est reçu dans l'Olympe par Jupiter. Plus bas, sur la terre, Bellone portant un trophée, et la Victoire, assise sur un monceau d'armes, expriment la douleur que leur cause la mort du héros, tandis que l'Hydre de la rébellion, quoique blessée, dresse encore sa tête menaçante. De l'autre côté, Marie de Médicis, vêtue de deuil et tout éplorée, est assise sur son trône. A ses côtés se tiennent Minerve et la Prudence. La France, à genoux, lui présente le gouvernement sous l'emblème d'un globe fleurdelisé, et la Régence le gouvernail de l'Etat. Les seigneurs de la cour lui promettent fidélité et dévouement. Ce tableau, un des meilleurs de la série, a été gravé par G. Duchange, en 1708.

Apothéose d'Homère (l'), tableau de M. Ingres, Musée du Luxembourg. Cet ancien plafond de la salle des antiquités grecques et romaines, au Louvre, considéré à bon droit comme un des chefs-d'œuvre du grand peintre, a été récemment placé comme une toile ordinaire dans la galerie du Luxembourg (1860). Il semble, comme l'a dit un critique, que M. Ingres ait retrouvé l'art de Phidias et d'Apelle pour composer cet admirable tableau. Devant un temple ionique, dont le fronton se découpe sur le ciel bleu, le poëte, vêtu de blanc et tenant à la main un sceptre d'or, est assis sur un trône. Sa figure est un portrait scrupuleusement tracé d'après les statues antiques. Son front ridé, ceint par le bandeau traditionnel, est large et vigoureux; ses yeux, bleuis par la cécité, rayonnent néanmoins d'une sorte de clarté intérieure qui illumine tout le visage. Au-dessus de lui, la Renommée, vêtue d'une draperie rose et soutenue dans les airs par le battement de deux longues ailes blanches, lui apporte la couronne et la palme du triomphe. A ses pieds sont assises, dans des attitudes héroïques et superbes, les deux filles immortelles de son génie, l'*Iliade* et l'*Odyssée*. Celle-ci est vêtue d'une tunique verte comme les flots de la mer; son visage est doux et songeur; auprès d'elle est posée la rame d'Ulysse. L'*Iliade* porte sur son beau front la colère d'Achille; un glaive antique est placé à ses côtés; sa robe, trempée dans le sang des combats, laisse entrevoir un flanc généreux et une poitrine palpitante. De chaque côté d'Homère, le peintre a groupé les grands hommes qui se sont inspirés de son génie. On reconnaît, à la gauche du poëte, Racine, Molière, Regnard, Fénelon, Alexandre, Phidias, Périclès, Socrate, Platon, Pindare, Anacréon, Esope et beaucoup d'autres. Du côté opposé, on distingue dans la foule Poussin, Corneille, Ronsard, Dante et Virgile, Raphaël et Apelle, Euripide, Sophocle, Eschyle et enfin Hérodote, cet Homère de l'histoire. Dans cette vaste composition, rien n'est livré au hasard, tout est cherché, étudié. Malgré le soin minutieux des détails, l'ensemble est d'un effet harmonieux et grandiose. Tout est calme, imposant et majestueux. Suivant l'expression de M. About, on dirait une séance solennelle de la grande académie du génie.

Apothéose de Napoléon (l'), plafond de l'Hôtel de Ville, peint par M. Ingres. La toile est de forme ronde. Dans le bleu du ciel roule un char de triomphe, traîné par quatre magnifiques chevaux qui semblent détachés des métopes du Parthénon. Debout sur ce quadrige, Napoléon déifié a, dans sa physionomie, la sereine majesté du héros en possession de l'immortalité. « Son torse nu, dit M. Th. Gautier, semble fait de marbre et de lumière, et jamais le ciseau grec n'a sculpté des formes plus pures, plus nobles, plus éternellement jeunes, plus divinement belles... C'est la beauté des médailles et des camées... La ressemblance s'allie si intimement à l'idéal, dans cet incomparable morceau, que cette tête ceinte d'un laurier d'or, et qui pourrait être celle de Mars, d'Alexandre ou de César, est le plus frappant et le plus réel portrait de Napoléon. » L'empereur tient d'une main le sceptre surmonté d'un aigle, et de l'autre le globe du monde, représenté par un saphir transparent. Le bras, par un mouvement aussi hardi que naturel, cherche un point d'appui sur la hanche, et presse contre le flanc la garde de l'épée. Le manteau impérial se développe splendidement derrière le César, et l'un de ses plis voltigeants lui entoure la tête comme d'une auréole de pourpre. Debout près de lui, une jeune Renommée le couronne d'un cercle d'immortelles d'or. Une Victoire aux ailes d'azur, figure d'une incomparable grandeur de style, conduit le char au temple de la Gloire, dont la rotonde à colonnes corinthiennes resplendit au sein d'une vapeur dorée. Au-dessous du groupe triomphal se découpent des crêtes de montagnes bleuâtres; et plus loin, sur un horizon de mer sombre, se dresse l'écueil sinistre de Sainte-Hélène. Dans le bas de la composition figure un trône vide et voilé, derrière lequel surgit une figure farouche, l'Anarchie vaincue, mais encore menaçante. A gauche, la France, soulevant son manteau de deuil semé d'abeilles, lève la tête vers l'étincelante vision. « La critique, dit encore M. Th. Gautier dans la très-louangeuse étude qu'il a faite de cet ouvrage, ne peut ici que décrire et tâcher de trouver des formules d'admiration dignes de l'œuvre. L'ordonnance merveilleuse de la composition, la sublimité du style, la sérénité éclatante du coloris, l'aspect monumental, enfin les plus hautes qualités de l'art se trouvent réunies dans ce plafond de M. Ingres. » La vérité est que cette peinture, malgré d'incontestables beautés, n'est pas une des meilleures productions de M. Ingres : elle est bien loin de valoir l'*Apothéose d'Homère*.

L'*Apothéose de Napoléon* fait encore le sujet d'une des principales peintures d'Appiani, au palais royal de Milan.

Apothéose du jeune Barra, pièce lyrique en un acte, paroles de Léger, musique de Jadin, représentée à Feydau, le 1er juillet 1794.

APOTHÉOSÉ, ÉE (a-po-té-o-zé) part. pass. du v. Apothéoser. Mis au rang des dieux : *Quintilius se fit ouvrir les veines et fut* APOTHÉOSÉ *par Aurélien, qui aima mieux lui accorder le nom de dieu que celui d'empereur.* (Fleury.)

— Par exagér. Loué, exalté outre mesure : *Prince* APOTHÉOSÉ *par ses flatteurs. Toutes les parties de notre terre, de même que ses diverses productions, n'ont-elles pas été* APOTHÉOSÉES *chacune en leur particulier?* (B. de St-P.)

APOTHÉOSER v. a. ou tr. (a-po-té-o-zé — rad. *apothéose*). Néol. Mettre au rang des dieux.

— Par exagér. Louer avec excès, exalter, glorifier : *Il est ridicule d'*APOTHÉOSER *ainsi des hommes médiocres.*

APOTHÉOSIAQUE adj. (a-po-té-o-zi-a-ke — rad. *apothéose*). Qui a rapport à l'apothéose : *La manie* APOTHÉOSIAQUE *a tout envahi, le passé, le présent, le futur.* (Journ.)

APOTHÈQUE s. f. (a-po-tè-ke — du gr. *apothêkê*; formé de *apo*, à part; *thêkê*, étui). Antiq. gr. Magasin, office, cellier, où l'on conservait les provisions de toute espèce.

— Bot. Un des noms donnés aux apothécies.

APOTHÉRAPIE s. f. (a-po-té-ra-pî — du gr. *apo*, par; *therapeia*, guérison). Anc. méd. Terminaison de la cure par les bains.

APOTHÉRIOSE s. f. (a-po-té-ri-o-ze — du gr. *apo*, de; *thêrion*, animal). Passage d'un corps à la forme d'un animal.

APOTHERMON s. m. (a-po-tèr-mon — du gr. *apo*, après; *thermos*, chaud). Antiq. Boisson excitante qu'on donnait après le bain ou les exercices gymnastiques.

APOTHÈSE s. f. (a-po-tè-ze — du gr. *apo*, du côté de; *thésis*, action de poser). Chir. Action de poser un membre rompu dans sa position naturelle, après le pansement et l'application des bandages.

— Rhét. Trait final, piquant, incisif.

— Liturg. anc. Nom donné, dans les églises, à l'endroit garni de rayons où l'on déposait les livres, les vêtements, etc.

APOTHÈTES s. f. pl. (a-po-tè-te — du gr.

apothetai; formé de *apo*, loin de; *tithêmi*, je place). Antiq. gr. Cavité voisine du mont Taygète, où les Spartiates précipitaient les enfants venus au monde contrefaits ou faibles de constitution.

APOTHICAIRE s. m. (a-po-ti-kè-re — du gr. *apothekè*, boutique; formé de *apo*, à part, *tithêmi*, je place). Celui dont la profession consiste à préparer et à vendre des médicaments : *L'*APOTHICAIRE *se retira, le médecin parut presque aussitôt, car ces animaux-là sont toujours à la queue l'un de l'autre.* (Le Sage.) *Sous Louis XIV, les* APOTHICAIRES *seuls vendaient du sucre.* (Brill.-Sav.) *Rabelais était le fils d'un cabaretier ou d'un* APOTHICAIRE *de Chinon.* (Ste-Beuve.) *Une douzaine de garçons* APOTHICAIRES *apportaient chacun une petite bouteille de sirop d'opium.* (V. Jacquem.) ‖ Aujourd'hui on dit plus ordinairem. PHARMACIEN.

Monsieur, je suis bâtard de votre *apothicaire*.
RACINE.

Je ne suis médecin non plus qu'*apothicaire*.
REGNARD.

— L'apothicaire faisant commerce de substances dont le vulgaire ignore complétement la nature et le prix, le mot *apothicaire* devint, pour le peuple, synonyme de *trompeur;* de là l'emploi de ce mot en mauvaise part, et, le plus souvent, d'une manière ironique : *Il m'a trompé comme un* APOTHICAIRE. *M. de Brissac avait infiniment d'esprit avec une figure de plat* APOTHICAIRE. (St-Sim.) ‖ Messieurs les apothicaires se refusant à sanctionner ce préjugé du public, crurent s'y soustraire en prenant le nom de *pharmacien*, comme nos anciens *pédagogues* ont pris celui d'*instituteur*.

— Proverbialem. *Dieu nous garde des quiproquos d'apothicaire*, c'est-à-dire des erreurs que peut commettre un apothicaire en prenant une substance pour une autre, erreurs qui deviennent souvent fatales à ceux qui en sont l'objet. ‖ *Compte, mémoire d'apothicaire*, Compte, mémoire sur lequel il y a beaucoup à rabattre. ‖ *Faire de son corps une boutique d'apothicaire*, Abuser des médicaments, en prendre fréquemment et sans nécessité. ‖ *C'est un apothicaire sans sucre.* Se dit d'un homme qui est dépourvu des choses qui appartiennent à sa profession. On sait qu'au temps de Henri IV, et même sous Louis XIV, le sucre était d'un prix si élevé, qu'il ne se vendait qu'en très-petites parties, et était considéré comme un médicament, de sorte qu'on ne le trouvait que chez les apothicaires.

— Encycl. V. PHARMACIEN.

APOTHICAIRERIE s. f. (a-po-ti-kè-re-rî — rad. *apothicaire*). Boutique, officine d'apothicaire : *Une* APOTHICAIRERIE *bien fournie.* ‖ Aujourd'hui on ne dit plus que PHARMACIE. ‖ Dans un couvent, Lieu où l'on conserve les drogues.

— Art, profession d'apothicaire : *Apprendre, exercer l'*APOTHICAIRERIE.

— Par compar. Foyer d'intrigues, de manœuvres suspectes : *Le public n'a jamais voulu spécifier dans sa langue les divers caractères de ceux qui se mêlent de cette* APOTHICAIRERIE *des gouvernements.* (Balz.)

APOTHICAIRESSE s. f. (a-po-ti-kè-rè-se — rad. *apothicaire*). Religieuse chargée de l'apothicairerie d'un couvent, de la préparation des remèdes.

APOTHRAUSE s. f. (a-po-trô-ze — du gr. *apo*, de; *thrauô*, je brise). Chir. Fracture du crâne avec esquilles. Syn. d'*apocope*.

APOTOME s. m. (a-po-to-me — du gr. *apotomos*, coupé). Algèb. Différence entre deux quantités incommensurables. ‖ Inusité.

— Géom. Excès d'une ligne sur une autre ligne qui lui est incommensurable.

— Mus. anc. Partie du ton, tantôt plus grande, tantôt plus petite que le semi-ton moyen.

— Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

— Adjectiv. Minér. Se dit d'une substance dont les cristaux ont des faces très-peu inclinées sur l'axe.

APOTOMODÈRE s. m. (a-po-to-mo-dè-re — du gr. *apotomos*, coupé; *derê*, cou). Entom. Genre de coléoptères tétramères, du groupe des charançons, renfermant une seule espèce, qui vit à Saint-Domingue.

APOTOMOPTÈRE s. m. (a-po-to-mo-ptè-re — du gr. *apotomos*, coupé; *pteron*, aile). Entom. Genre de coléoptères pentamères carabiques, renfermant deux espèces très-petites, qui vivent dans la partie méridionale, l'une de la France, l'autre de la Russie.

APÔTRE s. m. (a-pô-tre — du gr. *apostolos;* formé de *apo*, loin; *stellô*, j'envoie). Nom donné aux douze principaux disciples que Jésus-Christ chargea de prêcher son Evangile : *Jésus-Christ appelle à sa compagnie et choisit pour* APÔTRES *des gens sans science, sans étude et sans crédit.* (Pasc.) *Pour ne pas croire les* APÔTRES, *il faut dire qu'ils ont été trompés ou trompeurs : l'un et l'autre est difficile.* (Pasc.) *Les* APÔTRES *tiennent le concile de Jérusalem, où saint Pierre parle le premier, comme il fait partout ailleurs.* (Boss.) *Sans aucune apparence de secours humains, les* APÔTRES *se partageaient le monde pour le conquérir.* (Boss.) *Les* APÔTRES *et leurs disciples, le rebut du monde et le néant même, à les regarder par les yeux humains, ont prévalu à tous les empereurs et à tout l'empire.* (Boss.) *Lorsque Jésus-Christ était avec les* APÔTRES, *leur entendement grossier ne pénétrait pas les mystères.* (Boss.) *A l'occasion du royaume de Jésus-Christ, les* APÔTRES *s'étaient mis dans l'esprit des idées de grandeur et d'ambition qui tenaient beaucoup de l'esprit judaïque.* (Boss.) *Quand les* APÔTRES *auraient été aussi éloquents qu'ils l'étaient peu, on sait assez ce que peuvent l'éloquence et la science humaines.* (Bourdal.) *Saint Paul n'était pas un des douze* APÔTRES, *et cependant ce fut lui qui contribua le plus à l'établissement du christianisme.* (Volt.) *Les* APÔTRES *firent naître dans un monde idolâtre des vertus inconnues à l'homme.* (P. Neuville.) *D'un monde de crimes, de passions et de superstitions, les* APÔTRES *firent un monde de foi et de sainteté.* (P. Neuville.) *Jésus-Christ choisit ses* APÔTRES *parmi les pauvres et les simples.* (Lacord.)

— Par ext. Nom donné à tous ceux qui ont propagé la religion ou qui s'efforcent de la propager, et qui sont en quelque sorte les successeurs des disciples du Christ : *Les femmes sont les premiers et les derniers* APÔTRES *de tout culte religieux.* (Chateaub.) *L'*APÔTRE *n'est pas seulement un homme qui sait et qui enseigne au moyen de la parole; c'est un homme qui prêche le christianisme par tout son être, et dont la présence seule est déjà une apparition de Jésus-Christ.* (Lacord.) *L'*APÔTRE *et la foi vivront toujours; toujours ils travailleront à l'affranchissement des âmes, et se dévoueront à les établir dans la sainte et glorieuse liberté des enfants de Dieu.* (Ravignan.) *Le propre de Bourdaloue est de se confondre totalement avec son ministère de prédicateur et d'*APÔTRE. (Ste-Beuve.)

Quelle moisson de cœurs feraient de tels *apôtres*.
L. RACINE.

J'étais sûr que, fidèle au devoir de l'*apôtre*,
La prison, l'échafaud, vous verraient accourir,
Séduit par le martyre. LAMARTINE.

— Fig. S'applique à tous ceux qui se vouent à la propagation, à la défense d'un système, d'une doctrine, d'une opinion : *Les* APÔTRES *du saint-simonisme. Les* APÔTRES *du gouvernement constitutionnel. Le vrai philosophe est l'*APÔTRE *de la raison et de la vérité.* (Dumarsais.) *Les doctrines nouvelles veulent croître dans le sang de leurs premiers* APÔTRES. (Lamart.) *J'en sais qui ont fait des religions pour avoir le plaisir d'être* APÔTRES. (St-Marc Gir.) *Volney s'était fait l'*APÔTRE *de la doctrine de la perfectibilité.* (Ste-Beuve.) *Xénophon fut, à mon avis, l'*APÔTRE *le plus sensé du plus divin des hommes.* (E. About.)

Toute idée est mortelle à ses premiers *apôtres*.
PONS.

‖ Dans ce sens, s'emploie quelquefois en mauvaise part : *Les* APÔTRES *de l'erreur. Les* APÔTRES *de l'incrédulité. Les* APÔTRES *du vice. L'erreur n'a pas d'*APÔTRES *plus dangereux que les vieillards en cheveux blancs.* (Vauven.)

— Par plaisanterie :

Mes bons amis, que je vous prêche à table,
Moi l'*apôtre* de la gaîté. BÉRANGER.

— Chez les protestants, Jeune ministre qui n'est encore attaché à aucune église.

— *Prêcher en apôtre, comme un apôtre*, Prêcher d'abondance de cœur et avec une conviction profonde.

— Par antiphrase, *Bon apôtre*, Homme fin, artificieux, de mauvaise foi :

Tout Picard que j'étais, j'étais un *bon apôtre*,
Et je faisais claquer mon fouet tout comme un autre.
RACINE.

. Pour ce *bon apôtre*
Qui veut m'en donner d'une et m'en jouer d'une autre.
MOLIÈRE.

Grippeminaud le *bon apôtre*,
Jetant des deux côtés la griffe en même temps,
Met les plaideurs d'accord en croquant l'un et l'autre.
LA FONTAINE.

‖ *Faire le bon apôtre*, Contrefaire l'homme plein d'honneur, de franchise, de probité : *C'est à cause de ces dames que vous faites le* BON APÔTRE. (Th. Leclercq.)

. . . Ces beaux dandys, ces fameux séducteurs,
Ne sont plus, mariés, que d'ennuyeux tuteurs,
Ils méprisent l'amour, ils font les *bons apôtres*.
Mme DE GIRARDIN.

— *L'apôtre des nations, des Gentils, le grand apôtre*, ou absolum. l'*Apôtre :* Saint Paul : *Saurez-vous, comme l'*APÔTRE, *être dans la faim et l'abondance, dans la réputation et l'ignominie?* (Mass.) ‖ *Le prince des apôtres*, Saint Pierre. ‖ *Les princes des apôtres*, Saint Pierre et saint Paul. ‖ *L'apôtre des Gaules*, Saint Denis. ‖ *L'apôtre de l'Angleterre*, Le moine Augustin. ‖ *L'apôtre de l'Allemagne*, Saint Boniface. ‖ *L'apôtre des Indes*, Saint François-Xavier.

— Liturg. Chacun des douze pauvres auxquels le célébrant lave les pieds, le jeudi saint, dans la cérémonie de la cène.

— Hist. ecclés. Dans la primitive Eglise, se disait de ceux qui allaient recueillir les aumônes des fidèles. ‖ *Ordre, congrégation des apôtres*, Secte fondée en 1260 par Gérard Sagarelli, de Parme. Prédicateurs nomades, ils voyageaient en prêchant et en mendiant leur pain, et se multiplièrent malgré les persécutions. Mais leur chef fut brûlé en 1300, et eux-mêmes exterminés après un combat près de Milan, en 1307.

— Hist. *Les douze apôtres.* Nom donné par plaisanterie aux douze bouches à feu que Charles-Quint fit fondre à Malaga, pour son expédition de Tunis. ‖ *Apôtres de la liberté*, Nom donné par le fameux Palloy, qui se chargea de la démolition de la Bastille après le 14 juillet 1789, aux voyageurs patriotes chargés par lui de porter dans les départements les petits modèles de la Bastille et de présider à leur inauguration. Il y en avait un pour chaque département. Palloy les entretenait à ses frais et les avait organisés en société. Ils avaient leur place marquée dans les solennités publiques du temps, comme les vainqueurs de la Bastille. V. PALLOY.

— Antiq. Nom grec de l'officier chargé de percevoir, chez les Juifs, le tribut appelé *apostole*.

— Anc. jurispr. Lettre dimissoire qu'un juge *à quo* envoyait au juge d'appel pour attester que l'impétrant était appelant d'un premier jugement.

— B.-arts. *Pierres des apôtres*, au moyen âge, Groupe de douze pierres précieuses, que la science de ces temps regardait comme symbolisant les noms des douze apôtres. A saint André était consacré le saphir; à saint Bartholomé, la cornaline; à saint Jacques, la calcédoine; à saint Jacques le Mineur, la topaze; à saint Jean, l'émeraude; à saint Mathieu, le péridot ou chrysolite; à saint Mathias, l'améthyste; à saint Philippe, la sardoine; à saint Siméon, l'hyacinthe; à saint Thaddée, la chrysoprase; à saint Thomas, le béryl.

— Céram. *Cruches des apôtres* ou *Cruchons aux apôtres.* Les amateurs de poteries appellent ainsi des cruches en grès fabriquées au XVIIe siècle à Creussen, en Bavière, et représentant en relief les figures des apôtres et des évangélistes, décorées d'émaux de couleurs stannifères. Le Louvre, le musée de Cluny, le Musée britannique (Londres), possèdent de beaux exemplaires de ces cruches. On en trouve plusieurs qui sont sortis de la fabrique sans être décorés d'émaux de couleurs, c'est-à-dire avec leurs reliefs tout bruns, comme le reste de la pièce.

— Mar. Chacune des deux allonges, dites d'écubier, qui touchent l'étrave.

— Argot. Syn. de *doigt : J'avais donné un fier coup du gros bout de mon fouet sur les* APÔTRES *à un qui voulait me prendre par les douilles.* (Caylus.)

— Hist. Dans leurs légendes, les Arabes reconnaissent sinon la divinité, du moins la mission prophétique de Jésus-Christ, qu'ils vénèrent comme l'envoyé de Dieu et qu'ils placent immédiatement après Mahomet. Ils doivent donc naturellement admettre jusqu'à un certain point les *apôtres*, qu'ils appellent dans leur langue *Havarioun*, mot qui signifie proprement les *blanchisseurs*. On a expliqué différemment l'étymologie de cette appellation bizarre. Les uns y voient une allusion au métier des apôtres, les autres une réminiscence des vêtements blancs qu'ils portaient. Saint Pierre, saint Jean et saint Mathieu, sont les trois apôtres dont les Arabes parlent le plus fréquemment. Ils donnent aux apôtres en général le nom de *Ashab-Aïsa*, *compagnons*, amis de Jésus, mais ils ne leur accordent jamais le titre de *résoul*, qu'ils réservent aux patriarches ou prophètes de l'Ancien Testament, et à Jésus-Christ lui-même.

— **Encycl.** I. LES APÔTRES D'APRÈS LA THÉOLOGIE APOLOGÉTIQUE. Le nom d'*apôtre* sert à désigner le groupe de disciples choisis par Jésus-Christ pour recevoir ses enseignements et les répandre par toute la terre. Les *apôtres* étaient dans l'origine au nombre de douze : Pierre, André son frère, Jacques le *majeur*, Jean son frère, Philippe, Mathieu, appelé aussi Lévi; Barthélemy, Thomas, Jacques le *mineur*, Jude, nommé encore Thaddée et Lebbée; Simon, et Judas l'*Iscariote*. Ce dernier, après sa trahison, fut remplacé par Mathias. A ces noms s'ajoutent, avec la désignation spéciale d'*apôtres des Gentils*, ceux de Barnabé et de Paul, qui partagèrent tous les travaux des élus de Jésus-Christ, et qui reçurent la mission d'aller prêcher la foi aux gentils. Bien que tous doivent figurer à leur ordre dans le *Grand Dictionnaire*, nous réunirons ici d'une façon sommaire les détails que donne sur chacun d'eux l'enseignement orthodoxe et officiel.

Pierre, le prince des *apôtres*, fils de Jonas, se nommait d'abord Simon; il était pêcheur à Bethsaïde, en Galilée, lorsque André, son frère, le présenta à Jésus. Celui-ci le mit à la tête de ses disciples, en lui donnant le nom de *Pierre* (*Céphas*, en langue syriaque) : « Vous êtes *Pierre*, lui dit-il, et sur cette *pierre* je bâtirai mon Eglise. » Lors de l'arrestation de Jésus, Pierre renia par trois fois son maître; mais ce reniement, expié par le repentir, ne l'empêcha pas d'être appelé au gouvernement de l'Eglise. Jésus-Christ, après sa résurrection, lui apparut et lui dit : « Paissez, mes agneaux; paissez, mes brebis, » marquant par là sa primauté parmi les douze. Après l'Ascension, Pierre commença sa mission en prêchant à Jérusalem, où il convertit en un jour trois mille personnes. Il parcourut ensuite l'Asie Mineure, fonda l'Eglise d'Antioche, puis se rendit à Rome, où il souffrit le martyre avec Paul, l'an 65, sous le règne de Néron. Il demanda d'être crucifié la tête en bas, de peur qu'on ne crût qu'il affectait la gloire de Jésus-Christ, et ses bourreaux lui accordèrent cette grâce.

André, frère de Pierre, était né, comme celui-ci, à Bethsaïde. Il s'attacha d'abord à saint Jean-Baptiste, et fut le premier disciple que Jésus se choisit. On croit qu'il souffrit le martyre à Patras, en Achaïe, où il était allé porter l'Evangile. Le proconsul d'Achaïe le fit attacher sur une croix ayant la forme d'un X (*crux decussata*).

Jacques, dit le *majeur*, était fils de Zébédée et de Salomé, l'une des femmes qui ensevelirent le corps de Jésus. Il était, comme Pierre et André, pêcheur à Bethsaïde. Il fut témoin, avec Pierre, de la transfiguration sur le Thabor, et accompagna Jésus-Christ dans le jardin des Oliviers. Après l'Ascension, il prêcha l'Evangile aux Juifs dans Jérusalem, où Hérode Agrippa le fit mourir, l'an 44.

Jean, frère de Jacques le majeur, et fils de Zébédée, né à Bethsaïde, fut appelé à l'apostolat à l'âge de vingt-cinq ans. Disciple bien-aimé du Sauveur, il fut témoin de presque tous ses miracles, et l'accompagna au jardin des Oliviers et au Calvaire. C'est à lui que Jésus mourant recommanda sa mère; c'est lui qui le premier reconnut Jésus ressuscité. En 51, il assista au concile de Jérusalem, où il parut, dit saint Paul, comme une des colonnes de l'Eglise. Il parcourut l'Asie Mineure, y fonda plusieurs églises, et fut arrêté l'an 95, par ordre du proconsul romain, qui l'exila dans l'île de Pathmos, où il composa son *Apocalypse*. De retour à Ephèse, sa résidence habituelle, après la mort de l'empereur Domitien, il écrivit le quatrième *Evangile*, et mourut à quatre-vingt quatorze ans, l'an 101.

Philippe, né à Bethsaïde, fut appelé à l'apostolat le jour qui suivit la vocation de Pierre et d'André. A la dispersion des *apôtres*, il se rendit en Phrygie, où il annonça l'Evangile, et mourut dans un âge avancé, vers l'an 80.

Mathieu, fils d'Alphée, était Galiléen. Il était publicain, c'est-à-dire receveur d'impôts pour les Romains, profession qui était considérée par les Pharisiens comme meprisable. Les *apôtres* lui donnèrent le nom de *Lévi*. Il prêcha l'Evangile dans la Judée, et passa ensuite en Perse, selon les uns, selon d'autres en Ethiopie ou chez les Parthes; on croit qu'il y souffrit le martyre. Il est l'auteur du premier *Evangile*, écrit, selon l'opinion la plus probable, huit ans après l'Ascension, dans la langue syrochaldaïque, que parlaient alors les Juifs.

Barthélemy était fils de Tholomée ou Tolmai, et né à Cana, en Galilée. Il alla prêcher jusqu'à l'extrémité des Indes. A son retour, il porta l'Evangile en Phrygie, en Lycaonie, et subit le martyre en Arménie, où il fut écorché vif, vers l'an 71.

Thomas ou *Didyme* était un pêcheur de Galilée. Il est célèbre par son incrédulité à la résurrection du Sauveur; lorsque les autres *apôtres* lui annoncèrent cette nouvelle, il s'écria : « Je ne le croirai que si je vois les marques des clous dans ses mains et celle de la lance dans son côté. » Mais Jésus, étant apparu de nouveau à ses disciples, convainquit Thomas en lui faisant toucher ses plaies. Après la dispersion des *apôtres*, il alla prêcher l'Evangile aux Parthes, et souffrit le martyre à Calamine.

Jacques, dit le *mineur*, était fils d'Alphée et de Marie, sœur de la sainte Vierge, et par conséquent cousin de Jésus. Il se joignit au Sauveur dans la seconde année de sa prédication. Placé à la tête de l'Eglise de Jérusalem, il fut massacré vers l'an 62 par le peuple, qu'avait soulevé contre lui le grand prêtre Ananus.

Jude, nommé aussi *Thaddée* et *Lebbée*, était frère de Jacques le mineur. Il prêcha l'Evangile dans l'Asie Mineure, dans la Perse, peut-être aussi dans la Libye, et subit le martyre à Ararat, en Arménie.

Simon, surnommé le *zélateur*, était né à Cana. On est incertain sur les pays où il prêcha l'Evangile; il paraît probable qu'il parcourut l'Egypte et une partie du nord de l'Afrique, après quoi il retourna en Asie, et trouva le martyre en Perse.

Judas, surnommé *Iscariote*, du lieu de sa naissance, livra son maître aux envoyés de la synagogue pour trente deniers d'argent, et convint de le leur désigner en l'embrassant devant eux. Accablé de remords après son crime, il reporta l'argent et se punit lui-même en se donnant la mort.

Mathias fut, après l'Ascension, appelé à prendre parmi les *apôtres* la place de Judas. On croit qu'il prêcha l'Evangile en Cappadoce, et qu'il souffrit le martyre en Colchide.

Barnabé, né dans l'île de Chypre d'une famille de la tribu de Lévi, se convertit avec Paul et prêcha avec lui en Asie Mineure, en Syrie, en Grèce. D'après l'opinion la plus répandue, il subit le martyre à Salamine.

Paul, surnommé l'*apôtre des Gentils*, né à Tarse, en Cilicie, s'appelait *Saul* avant sa conversion. Issu d'une famille juive et attaché à la loi de ses pères, Paul persécuta d'abord les chrétiens. Lorsqu'on lapida Etienne, il gardait les manteaux des meurtriers. Mais un jour qu'il se rendait à Damas, il eut une vision; une voix d'en haut lui cria : « Saul, Saul, pourquoi me persécutez-vous! » Paul, saisi en quelque sorte par la vérité qu'il avait jusqu'alors méconnue, se convertit, reçut le baptême, et devint le plus ardent propagateur de la foi nouvelle. Il alla prêcher l'Evangile à Jérusalem, à Césarée et à Antioche, puis à Chypre

et à Paphos. Il parcourut ensuite, avec son compagnon Silas, les diverses provinces de l'Asie Mineure, et passa à Athènes, où il parla devant l'aréopage, et fit un grand nombre de conversions. De retour à Jérusalem, il faillit être lapidé par la multitude. Le gouverneur romain étant parvenu à l'arracher aux Juifs, le fit conduire à Césarée pour y être jugé. Mais Paul, en sa qualité de citoyen romain, en appela à César. Conduit à Rome, il fut renvoyé absous de l'accusation dont les Juifs l'avaient chargé, et put librement prêcher l'Evangile dans la capitale du monde. De Rome il écrivit aux fidèles des diverses églises qu'il avait fondées en Grèce et dans l'Asie plusieurs épîtres qui sont parvenues jusqu'à nous. Emprisonné par ordre de l'empereur Néron, il fut condamné à avoir la tête tranchée, et subit son martyre avec Pierre l'an 65.

II. — Les apôtres d'après la critique rationaliste. Le grand principe de la critique rationaliste appliquée aux personnages de l'Ancien et du Nouveau Testament, comme aux personnages mythologiques de tous les peuples, c'est la négation du surnaturel. On ne peut distinguer, dit-elle, l'histoire *sainte* ou *sacrée* de l'histoire *profane;* il n'y a qu'une seule histoire. *Histoire sainte*, deux mots contradictoires : ce qui est surnaturel et miraculeux n'est pas historique ; ce qui est historique n'est pas surnaturel. Au miracle, à la réalité d'origine divine, la critique rationaliste substitue le mythe (pris dans son sens le plus général), la fiction d'origine humaine. Cette négation du surnaturel, cette substitution du mythe au miracle, dont on ne conteste pas la légitimité partout ailleurs que dans l'histoire sainte, ne saurait souffrir d'exception. « Tant que la critique historique, dit le docteur Strauss, demeure libre d'obéir à ses propres lois, elle n'admet en aucun cas l'existence du miracle. La foi religieuse, au contraire, se complaît toujours dans cette hypothèse, sauf à la circonscrire dans le domaine propre de la religion du fidèle. Le chrétien accepte d'emblée les miracles de l'histoire juive et des premiers temps du christianisme. Il trouve fabuleux et ridicules ceux des mythologies de l'Inde, de l'Egypte et de la Grèce. Le Juif reçoit les miracles de l'Ancien Testament en rejetant ceux du Nouveau, et ainsi de suite. Quand l'orthodoxie chrétienne veut sommer la science de passer sous son niveau, de repousser le miracle partout ailleurs, mais de lui accorder le droit de bourgeoisie sur le terrain du christianisme, et surtout du christianisme primitif, la science refuse de renoncer à sa loi générale pour déférer à cette exigence particulière. Elle répond : Ou bien j'admettrai la possibilité du miracle dans l'histoire de toutes les religions, ou bien je ne l'admettrai nulle part ; chrétiens ou juifs selon le hasard de la naissance, ses représentants ne consentiront pas pour cela à établir une science, et particulièrement une critique historique juive ou chrétienne. Et le dilemme n'est pas sérieux ; car son premier terme, la possibilité générale du miracle, ne serait autre chose que la négation même de l'histoire. »

Ainsi la critique rationaliste revendique le droit de soumettre les livres saints à la même analyse, au même contrôle que tous les autres documents, de les interpréter par la même méthode ; en un mot de décider sur leur authencité et leur véracité par des inductions naturelles et en écartant toute préoccupation dogmatique. Voyons les résultats qu'elle nous fournit relativement aux *apôtres*.

— *Vocation des douze.* Un premier point qui est acquis, c'est que Jésus-Christ se choisit douze disciples. Prétendre que le collége des douze ne s'est constitué qu'après la mort de Jésus, est impossible, car ce nombre apparaît de trop bonne heure dans l'histoire. Ce n'est pas seulement l'*Apocalypse*, écrite trente et quelques années après la mort de Jésus, qui le mentionne comme une donnée fondamentale du christianisme ; l'*apôtre* Paul lui-même, dont les premiers rapports avec la société chrétienne remontent aux dix premières années après la mort de Jésus, signale les douze comme un collége existant. Ce nombre douze a un rapport nettement indiqué avec les douze tribus d'Israël, et ce rapport serait encore évident si même dans l'Evangile de Mathieu, Jésus ne promettait pas à ses douze disciples qu'à son retour ils seraient assis sur douze trônes et jugeraient les douze tribus d'Israël. « En fixant à ce nombre le cercle de ses disciples intimes, dit le docteur Strauss, Jésus a certainement montré que son plan de réforme s'appliquait avant tout au peuple d'Israël ; mais on n'en peut conclure qu'il se soit interdit de franchir cette limite. »

Les Evangiles sont loin d'être d'accord sur le nom des *apôtres* et sur l'ordre et les circonstances de leur vocation. Chez Mathieu et Marc, Jésus marchant le long de la mer de Galilée aperçoit les deux frères Simon et André qui jettent leurs filets ; il les appelle du bord et les invite à le suivre comme pêcheurs d'hommes ; aussitôt ils quittent leurs filets et se joignent à lui. Puis, Jésus aperçoit de même Jacques et Jean occupés dans leur barque à raccommoder leurs filets ; il les appelle également et avec le même succès. Chez Luc, Simon seul est nommé d'abord, André n'est pas désigné, Jacques et Jean apparaissent plus tard comme auxiliaires de Simon. Dans le quatrième Evangile, les premiers disciples, au lieu d'être enlevés au métier de pêcheur, sortent de l'école préparatoire du précurseur Jean-Baptiste. André est le premier ; puis vient Jean ; ensuite Pierre est amené par son frère André. Il n'est pas question dans ce récit de Jacques, dont la vocation est remplacée par celle de Philippe et de Nathanaël ; notons que ce nom de Nathanaël ne figure pas dans les catalogues synoptiques. Le lieu des vocations diffère également : dans le quatrième Evangile, ce n'est pas sur les bords du lac de Galilée, comme chez Mathieu et Marc, mais dans la Pérée, aux environs du Jourdain, qu'André, Jean et Pierre se joignent à Jésus. Il est impossible de prendre au sérieux les artifices et tours de force par lesquels on a tenté de concilier entre elles ces diverses relations des vocations apostoliques, et voulu expliquer comment les mêmes hommes, après avoir déjà été adressés à Jésus par le Baptiste, ont été de nouveau appelés par lui comme des étrangers et conviés à le suivre. S'ils se sont ralliés à Jésus de la manière que rapporte le quatrième Evangile, ils n'ont évidemment plus eu besoin d'être appelés par lui comme ils le sont dans le récit des deux premiers Evangiles ; et réciproquement, s'ils ont été appelés de cette manière, ils n'ont plus eu besoin de l'intervention du précurseur pour aller à Jésus.

Nous trouvons de semblables divergences à propos du personnage de Mathieu. Le premier Evangile raconte qu'un homme nommé Mathieu étant assis dans son bureau de péage, Jésus lui cria : *Suis-moi*, ce que Mathieu fit aussitôt. Le quatrième Evangile ne nous parle pas plus de péager que de pêcheurs. Chez Marc et Luc, il y a un péager comme dans le premier Evangile, mais c'est Lévi et non Mathieu qu'il se nomme. La vocation de ce Lévi étant racontée presque dans les mêmes termes par Marc et Luc que celle de Mathieu dans le premier Evangile, on a cru pouvoir supposer que Lévi était le nom propre de l'apôtre, et Mathieu le surnom qu'il adopta en se joignant à Jésus. « Mais, dit M. Alfred Maury, pour être autorisé à faire cette hypothèse, on devrait trouver quelque trace qui montre que Marc et Luc en donnant le nom de Lévi au publicain dont il s'agit n'entendent par là que celui qu'ils citent sous le nom de Mathieu dans la liste des *apôtres :* or, non-seulement ils ne disent pas dans cette liste, où se trouvent pourtant plusieurs noms et doubles noms, que Lévi ait été le surnom ou le nom antérieur de Mathieu ; mais en nommant leur Mathieu, ils omettent même d'ajouter à son nom la désignation de publicain, désignation que le premier évangéliste n'omet pas dans sa liste ; ce qui prouve qu'ils n'identifient pas Mathieu avec ce Lévi enlevé par Jésus à son bureau de péage. » Le même défaut de concordance se remarque pour d'autres noms. Ainsi Mathieu nomme un Lebbée là où un Marc nomme un Thaddée, et Luc un Jude. Somme toute, le seul fond historique qu'on puisse voir en tout cela, c'est que plusieurs des disciples de Jésus-Christ avaient été pêcheurs, et l'un d'eux au moins péager.

— *Primauté de Pierre.* Un point sur lequel tous les évangélistes sont d'accord, c'est la primauté de Pierre. Mathieu dit expressément qu'il était le premier. Dans tous les Evangiles, il devance les autres par la parole et par l'action ; dans tous, Jésus le distingue par le surnom de Céphas ou de Pierre, surnom qui, selon la remarque du docteur Strauss, contraste avec l'inconsistance du personnage telle qu'elle apparaît dans sa conduite envers Jésus au début de la passion, et par son attitude dans le conflit entre les judéo-chrétiens et l'école de Paul. Le quatrième évangéliste, qui s'éloigne si souvent des trois autres dans ses récits, n'entreprend rien directement contre la primauté de Pierre ; il la reconnaît même formellement ; mais il est conduit, par le but qu'il s'est proposé en écrivant, à en amoindrir l'importance. Comme les synoptiques, il place Pierre parmi les premiers disciples appelés ; mais Pierre n'est plus le premier appelé, il n'est que le troisième. De plus, il n'est pas appelé directement par Jésus, et n'arrive que par l'intermédiaire de l'un des deux premiers. Lors de la Cène, pour savoir de quel disciple Jésus entendait parler comme devant le trahir, Pierre est obligé de faire intervenir le *disciple chéri*, qui, assis à table, se repose contre le sein de son maître. Après l'arrestation de Jésus, le quatrième Evangile s'accorde avec les trois premiers pour nous montrer Pierre suivant le captif jusque dans le palais du grand prêtre ; mais l'*autre disciple*, dont les synoptiques ne disent rien, l'accompagne, et c'est même lui qui procure l'entrée du palais par ses relations avec le pontife. Après la résurrection, Luc nous montre Pierre arrivant au tombeau de Jésus ; l'auteur du quatrième Evangile l'y amène également, mais en le faisant accompagner par le *disciple bien-aimé ;* il a soin d'ajouter que ce dernier court plus vite que Pierre, et finit par le devancer au sépulcre. On voit que dans le cours du quatrième Evangile, Pierre est constamment subordonné à l'*autre disciple* au *disciple bien-aimé*, c'est-à-dire à Jean. Ce parti pris s'explique par les tendances spiritualistes et universalistes du quatrième évangéliste, qui, sans souci du Jean historique, auteur de l'*Apocalypse*, crée un Jean idéal, dont l'autorité lui sert à battre en brèche le judéo-christianisme représenté dans la tradition surtout par Pierre

— *Triumvirat évangélique de Pierre, Jean et Jacques.* D'après les trois premiers Evangiles, Pierre, Jacques et Jean formaient parmi les douze un cercle plus étroit, une sorte de comité dirigeant, de syndicat. Il est très-possible que Jésus tenant ces trois hommes pour les plus fidèles ou les mieux doués de ses disciples, leur ait accordé une confiance particulière. Cette situation n'est du reste établie que par des exemples douteux. Ainsi Jésus appelle à lui les trois lors de sa transfiguration sur la montagne, lors de son agonie à Gethsémani, et lors de la résurrection de la fille de Jaïre. L'idée que des disciples choisis, préparés par une initiation spéciale, avaient seuls dû assister à ces scènes mystérieuses, a pu très-bien faire dire et écrire que l'événement s'était en effet produit de cette façon. Quoi qu'il en soit, ce triumvirat a certainement existé dans les temps apostoliques, où son influence s'est exercée d'une manière favorable au judéo-christianisme et contraire à l'esprit libéral de Paul. On doit remarquer que, dans le quatrième Evangile, on ne rencontre aucune trace d'un pareil triumvirat ; Jacques n'y est même pas nommé. En supprimant Jacques, en idéalisant Jean, en amoindrissant Pierre, le quatrième Evangile obéissait à la tendance que nous avons déjà signalée, et qui consistait à ôter autant que possible toute base dans la tradition évangélique aux prétentions judéo-chrétiennes.

— *Trahison de Judas.* La trahison de Judas a donné lieu à plusieurs conjectures. Le récit des évangélistes laisse planer une certaine obscurité sur les mobiles d'un crime si faiblement récompensé et qui devient surtout inexplicable dans l'hypothèse où Judas aurait été, comme le dit le quatrième Evangile, le caissier peu scrupuleux de la petite communauté. On a dit que l'action de Judas s'expliquait par la déception ou la jalousie, par la déconvenue des espérances mondaines qu'il rattachait au règne messianique, ou par le dépit de la faveur dont jouissaient les trois disciples préférés. Une hypothèse hardie s'est récemment produite qui rejette toute l'histoire de Judas et de sa trahison parmi les *fictions de tendance.* Elle se fonde sur ce que Paul et l'Apocalypse ignorent complètement le traître, et parlent des douze comme si jamais aucun d'eux n'avait été retranché. Le traître aurait été imaginé pour permettre aux partisans de Paul d'insérer l'*Apôtre des gentils* dans le collége des douze ; pour créer une vacance, il fallait exclure l'un des *apôtres*, en reportant sur lui la félonie du peuple juif envers Jésus. Tel aurait été le plan de l'évangéliste primitif, mais ce plan, il n'aurait pu le réaliser qu'en partie, réussissant à éliminer Judas, mais ne réussissant pas à lui substituer Paul ; les judéo-chrétiens auraient renoncé à rétablir le traître, mais ils auraient barré le passage à Paul en comblant incontinent la lacune par la fiction de l'élection de Mathias. Nous devons dire que le docteur Strauss rejette cette hypothèse, malgré les obscurités que lui présente l'histoire de Judas, parce qu'il ne peut admettre une si forte action du paulinisme sur la forme primitive de la tradition évangélique.

— *Les soixante-dix disciples.* Outre les douze *apôtres*, Luc fit choisir à Jésus soixante-dix disciples qu'il envoyait en avant, deux à deux, dans les localités qu'il comptait traverser pendant son dernier voyage, pour annoncer l'approche du royaume des cieux. Les autres évangélistes se taisent complétement sur cette circonstance. Mais les soixante-dix ou soixante-douze étaient nécessaires pour faire le pendant des douze ; *soixante-dix ou soixante-douze* était, dans l'idée juive, le nombre des nations du monde ; donc, aux juifs les douze ; aux gentils les soixante-dix. Si l'on considère que la tendance du troisième évangéliste, qui est en même temps l'auteur des *Actes des apôtres*, est de concilier pauliniens et judéo-chrétiens, on comprend qu'il ait introduit dans son récit cette vocation de soixante-dix disciples, afin de représenter par là celle des apôtres des gentils.

— *L'apôtre Paul.* L'apôtre des gentils par excellence, Paul, peut être considéré comme le second fondateur du christianisme. Affranchir la religion nouvelle des liens qui, en l'attachant encore à sa mère, ne lui permettraient guère de sortir de Judée, la lancer sur le monde païen, l'opposer hardiment à la sagesse grecque, donner à l'apostolat une ambition de conquêtes sans limites : telle fut l'œuvre de Paul. Ce ne fut pas sans obstacle qu'il remplit sa mission. Dans le triumvirat de Pierre, Jean et Jacques, c'est-à-dire dans les héritiers directs de la doctrine de Jésus, il trouva une résistance opiniâtre à ses hautes vues. A la fin, l'esprit traditionnaliste, judaïque, apocalytique fut vaincu, et le christianisme, animé de l'esprit de Paul, put marcher à ses destinées. « Si nous résumons, dit le docteur Strauss, ce que nous savons des douze *apôtres* par le Nouveau Testament, et que nous nous demandions dans quelle mesure Jésus a trouvé en eux des collaborateurs dignes et capables, nous devrons rendre une entière justice à leur *fidélité* et à leur constance, en tant que nous sommes exactement renseignés sur la suite de leurs destins. Notre jugement leur sera moins favorable, quant à leur aptitude à comprendre le maître et à pénétrer le sens intime de ses vues et de ses projets ; il sera même d'autant plus sévère que nous avons sujet de placer Jésus plus haut. En les voyant obstinés jusqu'à sa mort dans le rêve d'une restauration politique, nous prenons une pauvre idée de leur intelligence ; et la résistance opiniâtre qu'ils opposent ensuite à l'admission des gentils dans le nouveau règne messianique, les montre inférieurs aux circonstances et incapables de tirer les conséquences des principes du maître... Un fait d'une immense action sur les destinées du christianisme, c'est que Paul ait recueilli l'héritage de Jésus sans avoir été en rapport avec lui, et probablement même sans l'avoir jamais vu. Jésus ne lui apparut pas dans la forme simple et concrète de la réalité historique, mais dans le reflet de l'enthousiasme de ses partisans, de ces premiers chrétiens que lui, Paul, avait commencé par persécuter, et qui, déjà, sous la pression de leur angoisse, substituaient à l'image du maître évanoui celle du vengeur qui devait revenir sur les nuages. Puis Paul aperçut Jésus dans une vision, c'est-à-dire dans le champ de sa propre imagination chauffée jusqu'à l'extase : Jésus fut donc pour lui de prime abord un être surhumain et céleste. Sans doute il l'était également pour ses disciples immédiats, depuis qu'ils eurent vaincu l'idée intolérable de son supplice par la conception de sa résurrection ; mais dans le souvenir vivant de sa carrière terrestre, ils gardaient un fil qui rattachait leur idée nouvelle à l'humanité et à la nature. Ce fil manquait à Paul, et sa foi, dégagée de cette attache à la réalité, se déploya librement sur les ailes de l'imagination. »

— *Prédications lointaines et martyres des apôtres.* Le critique rationaliste ne voit que légendes dans les pieux récits qui font venir saint Pierre à Rome, qui le montrent fondant dans cette ville une église, puis crucifié sur une croix renversée, par ordre de Néron, dans ceux qui nous parlent du crucifiement d'André sur une croix décussée, de la décollation de Paul, des prédications lointaines des autres *apôtres* et des martyres qui terminent leur vie. Comme le fait remarquer M. Alfred Maury, les fidèles, persuadés que l'Evangile avait été prêché par les *apôtres* à toutes les nations, ne tardèrent pas à donner une forme déterminée à cette croyance, et la légende vint naturellement suppléer au silence de l'histoire sur ce sujet. Se fondant sur la primauté évangélique de Pierre, ils crurent facilement et s'efforcèrent de faire croire que cet *apôtre* avait été le premier évêque de la ville qui devait, plus tard, être la capitale de leur empire intellectuel.

— B.-Arts. Représentations des apôtres. L'ordre suivi par le canon de la messe dans l'énumération des douze apôtres a été fréquemment interverti dans les représentations peintes ou sculptées qui ont été faites des apôtres. Les plus anciens monuments les représentent debout aux côtés du Christ, qui remet à saint Pierre, placé ordinairement à sa gauche, un rouleau déployé ; saint Paul occupe la droite. Quelquefois ces deux derniers disciples figurent seuls dans cette scène ; les autres sont remplacés par des brebis. Une mosaïque des catacombes représente les apôtres assis sur des trônes autour du Christ ; une autre nous les montre réunis dans le cénacle pour recevoir le Saint-Esprit. Sur ces divers monuments, ils ont les pieds nus et sont vêtus d'une longue robe. La plupart des grandes églises du moyen âge nous en offrent des représentations plus ou moins importantes : ils figurent principalement dans les bas-reliefs qui décorent les autels, les tombeaux, les porches gothiques ; souvent aussi leurs statues colossales sont placées sur le faite des églises, comme au dôme de Florence et sur le clocher de Saint-Père, à Auxerre. Les attributs que les différents artistes leur ont donnés ont beaucoup varié. A la cathédrale de Chartres, ils tiennent des règles ; à Reims, des livres fermés ; à Amiens, des rouleaux déployés ; à Albi, des banderoles sur lesquelles sont écrits des articles du *Credo ;* dans la Sainte-Chapelle, des croix de consécration ; sur les portes de Saint-Paul hors-les-murs, à Rome, les instruments de leur supplice. Chaque apôtre a des attributs qui lui sont particuliers : saint Pierre, une croix latine, un coq, deux clefs ; saint Paul, une épée ; saint André, une croix latine jusqu'au XIV[e] siècle, une croix en sautoir par la suite ; saint Jacques le majeur, une épée, le bourdon du pèlerin ; saint Philippe, une croix triomphale ; saint Barthélemy, une longue croix, un coutelas ou un bâton sur lequel est une peau d'homme ; saint Mathieu, une pique ; saint Simon, une scie ; saint Jude, une branche de palmier et un livre, un bâton ou une massue ; saint Jacques le mineur, un bâton de jonc ou une bourse ; saint Thomas, une grosse pierre, une équerre ou une lance ; saint Mathias, une hachette ou une épée. Il serait beaucoup trop long de décrire les compositions postérieures à la Renaissance où figurent les apôtres. Nous les trouvons réunis dans la plupart des *Assomptions de la Vierge :* ils entourent le tombeau et témoignent leur surprise de le trouver vide. (V. l'article suivant et le mot Assomption.) Ils assistent d'ordinaire aussi aux derniers moments de la Vierge (tableau du musée Napoléon III, n° 91) ; ils portent son corps au tombeau (peinture de L. Carrache, au musée de Parme). Ils sont témoins de l'ascension glorieuse du Christ. (V. Ascension.) Ils prennent part à la cène. (V. ce mot.) Ils reçoivent le Saint-Esprit. (V. Pentecôte.) Ils sont placés dans la barque de saint Pierre et supplient le Christ de calmer la tempête. (V. Navicella.) etc. Les figures des apôtres ont été peintes dans des cadres séparés, mais formant série, notamment : par Rubens, pour le palais Rospigliosi, à Rome (grav. par

Bolswert) ; par Ribera, têtes très-expressives, au museo del Rey, à Madrid ; par Lanfranc, entre les fenêtres du dôme de la chapelle de San Martino, à Naples ; par Camillo Procaccini, dans l'église Santa-Maria del Castello, à Gênes.

Apôtres (LES QUATRE), tableaux d'Albert Dürer, au musée de Munich. Ces quatre figures, peintes de grandeur naturelle sur deux panneaux étroits, avaient été jugées par le maître lui-même dignes d'être offertes en souvenir à sa ville natale. Plus tard, vers 1640, le magistrat de Nuremberg en fit don à l'électeur Maximilien de Bavière, et c'est ainsi qu'elles ont passé à la galerie de Munich, où elles figurent aujourd'hui. On les regarde comme le véritable chef-d'œuvre d'Albert Dürer. Saint Jean et saint Pierre sont représentés sur l'un des panneaux : le premier, vu de profil, est profondément absorbé dans la lecture d'un livre qu'il tient dans ses mains; saint Pierre se penche pour suivre la lecture. Saint Paul, la figure principale de l'autre panneau, également vu de profil, porte un livre fermé et un glaive; saint Marc, vu de face, semble lui adresser la parole. Le fond est noir. « Jean et Paul, dit M. Waagen, sont sans contredit les figures les plus grandioses que Dürer ait jamais peintes. Il y a dans leurs nobles têtes une certaine simplicité de formes et un caractère profond : les poses sont dignes et vraies ; les draperies tombent en plis larges et simples du goût le plus pur. Saint Pierre est moins heureusement conçu ; saint Marc a quelque chose de violent et de rébarbatif. » Neudorffer a prétendu que Dürer avait eu l'intention de personnifier les quatre tempéraments (sanguin, colérique, flegmatique et mélancolique) dans ces quatre apôtres ; mais comment admettre que le grand artiste eût choisi le prince des apôtres pour représenter le tempérament lymphatique? L'exécution de ces quatre figures est admirable : les carnations sont d'un ton chaud ; les vêtements de couleurs très-harmonieuses et très-savamment nuancées.

Apôtres au tombeau de la Vierge (LES), tableau de Louis Carrache, au musée de Parme. La vierge vient de monter au ciel, laissant derrière elle une nuée lumineuse au milieu de laquelle s'ébattent quelques chérubins. Les apôtres entourent le tombeau de Marie ; l'un d'eux tient le linceul ; l'autre prend des fleurs qui ont remplacé le corps de la mère de Jésus ; tous témoignent par leurs gestes et par l'expression de leur physionomie l'étonnement et l'admiration. Cette belle composition, qui mesure plus de 20 pieds de haut et plus de 10 de large, décorait autrefois la cathédrale de Plaisance, où elle faisait pendant à un autre ouvrage du même maître (*les Apôtres portant le corps de la Vierge au tombeau*). Les deux tableaux furent apportés en France à l'époque de nos conquêtes en Italie. « Exposés dans la grande galerie du Louvre, dit Landon, ils étonnaient les spectateurs par la noblesse et la fierté de la conception, la grandeur et la simplicité des formes, la vigueur du coloris et la profondeur de l'expression. Mais, malgré l'immensité de la salle d'exposition, les figures avaient conservé un aspect colossal qui mettait ces tableaux hors de toute proportion avec ceux dont ils étaient environnés ; ils ne pouvaient produire un effet aussi satisfaisant que dans le lieu pour lequel ils avaient été composés. » La même observation peut être faite à propos du local du nouveau musée où ces ouvrages ont été placés depuis quelques années. Ils avaient été rendus à la cathédrale de Plaisance à la paix de 1815.

APÔTRES (ACTES DES). V. ACTES DES APÔTRES.

APOTROPE adj. (a-po-tro-pe — du gr. *apotrepô*, je détourne). Même sens que *apotropéen*.

APOTROPÉE s. f. (a-po-tro-pé — du gr. *apo*, de ; *trepô*, je tourne). Antiq. gr. Brebis qu'on immolait en chantant des hymnes en l'honneur des divinités apotropéennes. ‖ Hymnes, vers que l'on récitait pour apaiser les dieux apotropéens.

APOTROPÉEN, ENNE adj. (a-po-tro-pé-ain, è-ne — rad. *apotropée*). Myth. gr. Surnom donné aux dieux qu'on invoquait lorsqu'on redoutait un malheur, un accident.

— S'appliquait aussi aux sacrifices et aux victimes qu'on offrait à ces dieux : *Sacrifices* APOTROPÉENS. ‖ On disait aussi APOPOMPÉEN.

APOTUREAUX s. m. pl. (a-po-tu-rô). Mar. Bouts d'allonges de l'avant qui dépassent le plat-bord, et servent à amarrer divers cordages.

APOUKS, nom d'un petit royaume nègre de la Guinée supérieure, sur la côte de Gabon, près du golfe de Biafara. La traite procurait de grandes richesses à ce pays.

APOUS s. m. (a-pouss — du gr. *a* priv. ; *pous*, pied). Astron. Petite constellation méridionale, que l'on nomme plus ordinairement l'*Oiseau de paradis*.

— Ornith. Nom donné autrefois aux oiseaux de paradis, parce qu'on croyait qu'ils étaient privés de pieds. Cette erreur tenait à la coutume qu'ont les Papous d'arracher les pattes des apous avant de les livrer au commerce. On dit aussi APOS et APODE.

— Crust. Syn. de *ape*.

Apoxyomène (L') (en grec *Apoxyomenos*, qui se frotte), nom donné à une statue antique du Vatican, représentant un lutteur qui se frotte avec une strigile. Cette figure, d'une bonne conservation, a été trouvée à Rome dans les fouilles exécutées par les Français, après l'occupation de 1849. Elle est en marbre. La jambe droite est portée en avant. Le bras droit est tendu horizontalement, et le bras gauche, tenant la strigile, vient joindre l'autre vers le milieu. La tête est relevée et le torse est un peu cambré. La jeunesse, la vigueur et une sorte de beauté fière animent cette figure, dont les muscles sont accusés avec une exactitude remarquable. Le célèbre sculpteur Polyclète de Sicyone fit un *Apoxyomène*, que les anciens ont mis au nombre de ses meilleurs ouvrages ; il se pourrait que celui du Vatican en fût une copie. Winckelmann pense que la statue de Polyclète représentait Tydée se purifiant du meurtre de son frère.

APOZÈME s. m. (a-po-zè-me — du gr. *apozema*, décoction ; formé de *apozeô*, je bous). Décoction de substances végétales : APOZÈME *amer, purgatif. Les* APOZÈMES *sont beaucoup moins employés aujourd'hui, à cause du dégoût qu'ils inspirent aux malades.* (Béclard.)

— **Encycl**. Les *apozèmes* diffèrent des tisanes en ce qu'ils se prennent toujours à des heures fixées par le médecin, qu'ils sont chargés d'une plus grande quantité de principes médicamenteux, et qu'ils ne servent jamais de boisson ordinaire au malade. Ajoutons qu'ils sont toujours destinés à remplir une indication spéciale, d'après laquelle on les qualifie ; ainsi l'on dit : *apozème purgatif, apozème vermifuge*, etc. On emploie aujourd'hui assez rarement ce genre de préparations, à cause de la répugnance qu'inspire leur saveur.

Le Codex met au rang des *apozèmes* la *décoction blanche de Sydenham*, la *tisane sudorifique*, la *tisane de Feltz*, la *tisane royale*, la *potion purgative ordinaire* ou *médecine noire*.

APPAILLARDIR (S'), v. pr. (sa-pa-llar-dir ; *ll* mll. — rad. *paillard*). Devenir paillard. Vieux.

APPARAÎTRE v. n. ou intr. (a-pa-rè-tre — rad. *paraître. J'apparais, tu apparais, il apparaît ; nous apparaissons, vous apparaissez, ils apparaissent. J'apparaissais, nous apparaissions. J'apparus, nous apparûmes. J'apparaîtrai, nous apparaîtrons. J'apparaîtrais, nous apparaîtrions. Apparais. Apparaissons. Que j'apparaisse, que nous apparaissions. Que j'apparusse, que nous apparussions. Apparaissant. Apparu, e*). Se rendre, devenir visible : *L'ange qui* APPARUT *à Joseph.* (Acad.) *Dieu* APPARUT *à Moïse d'une manière également magnifique et consolante.* (Boss.) *Il n'*APPARAÎT *qu'à ses disciples, il ne se montre que dans les endroits solitaires et écartés.* (Mass.) *Monsieur le curé, lui dit-elle un soir, croyez-vous que les morts puissent* APPARAÎTRE? (Balz.) *Un fantôme lui* APPARUT *pendant la nuit.* (Balz.) ‖ Se découvrir tout à coup, se montrer inopinément : *Cet homme m'*APPARUT *au moment où je le croyais bien loin.* (Acad.) *Enfin, la veille de la fête,* APPARAÎT *dans le port un navire démâté.* (Csse Merlin.)

> Un mulet gros et gras à leurs yeux *apparut*.
> REGNARD.

> Le front joyeux de l'aube *apparaît* dans la nue.
> J. AUTRAN.

— En parlant des personnes, Survenir, se révéler : *Les grands poëtes, les grands capitaines n'*APPARAISSENT *qu'à de longs intervalles. Homère* APPARUT *après la chute de Troie et les catastrophes de l'Argolide ; Virgile, après le triumvirat.* (V. Hugo.) *Jacques d'Edesse nous* APPARAÎT *comme le premier régulateur de la langue syriaque.* (Renan.) ‖ Ne se montrer, ne rester que pendant un temps fort court : *Il est venu chez moi, mais il n'a fait qu'*APPARAÎTRE.

> Au banquet de la vie, infortuné convive,
> J'*apparus* un jour, et je meurs.
> GILBERT.

— Fig. Se manifester, devenir clair, évident : *L'unité humaine* APPARAÎT *au terme du progrès, comme le but dernier posé à l'humanité.* (***) *Avec la religion chrétienne, la vérité* APPARUT *dans tout son jour.* (Portalis.) *Ainsi ramenée à ses vrais éléments, la religion* APPARAÎT *comme un puissant et fécond principe d'association.* (Guiz.) *Pour la première fois, l'idée du malheur lui* APPARUT. (A. Martin.) *La raison, jusque dans ses révélations individuelles, nous* APPARAÎT *comme une chose impersonnelle.* (C. Dollfus.)

> Quand du sein de la nuit, qui les recèle encore,
> *Apparaîtront* un jour ces funestes secrets...
> M.-J. CHÉNIER.

— S'empl. impersonnellem. : IL *lui* APPARUT *un spectre.* IL APPARAÎT *de temps en temps des hommes rares, qui brillent par leurs vertus.* (La Bruy.) ‖ Sembler : *Il lui* APPARUT *que vous vous trompiez. Il m'*APPARAÎT *que vous êtes là et que je vous parle.* (Mol.)

— Prat. Être évident, être prouvé : *Vous n'avez point de quittance par où il* APPARAISSE *que vous ayez payé.* (Merlin.) *Il ne nous* APPARAÎT *point au procès qu'il ait donné pouvoir et consentement de vendre sa maison.* (Merlin.)

— Dans l'ancienne chancellerie, Donner communication, notifier : *L'ambassadeur a fait* APPARAÎTRE *de ses pouvoirs.*

— **Gramm.** Le verbe *paraître* prend dans tous ses temps composés l'auxil. *avoir* et non l'auxil. *être* ; l'usage est beaucoup moins claire quand il s'agit du composé *apparaître*. Voici deux exemples, le premier de Bossuet, le second de Massillon, qui, dans deux circonstances identiques, présentent l'un et l'autre auxiliaire : *Les patriarches avaient sacrifié à Dieu sur les montagnes où il leur* ÉTAIT APPARU. — *Les patriarches lui dressèrent des autels dans certains endroits où il leur* AVAIT APPARU. Cependant, on peut dire que *apparaître* prend l'auxil. *avoir* quand il n'exprime que l'action, et l'auxil. *être* quand on veut faire entendre que l'objet apparu est resté en vue plus ou moins longtemps.

— **Syn. Apparaître, paraître.** *Paraître* se dit des choses ordinaires : *Dès que l'aurore* PARAISSAIT. (Fén.) *Apparaître* s'entend de choses qui, par leur nature ou leur rareté, tiennent du prodige : *Un fantôme* APPARUT *à Brutus la veille de la bataille de Philippes.*

— **Antonymes**. Disparaître, se cacher, s'éclipser, s'évanouir.

APPARAT s. m. (a-pa-ra — du lat. *apparatus*, apprêt, préparation ; formé de *ad*, à ; *parare*, préparer). Pompe, éclat qui accompagne certains discours, certaines actions, destinés à produire de l'effet : *Harangue, discours d'*APPARAT. *Dîner, repas d'*APPARAT. *Réception d'*APPARAT. *Tout l'extérieur et tout l'*APPARAT *de la gloire qui environne les conquérants ne valent pas les douceurs de l'amour.* (Scudéry.) *Le second fils de M. de Bouillon était élevé pour l'Eglise, et soutint sa thèse en Sorbonne avec grand* APPARAT. (St-Sim.) *Trajan se prêta avec trop de complaisance à s'entendre louer dans un discours d'*APPARAT *pendant près de deux heures.* (La Harpe.) *Dans toutes les causes vulgaires, l'*APPARAT *serait ridicule.* (Marmontel.) *Autrefois un dîner de quelque* APPARAT *commençait par des huîtres.* (Brill.-Sav.) *Il y avait dîner d'*APPARAT *à la préfecture, la plupart des autorités du département devaient s'y trouver.* (Alex. Dum.) *Elle ressentit au bout de six semaines la fatigue et le dégoût de cette vie d'*APPARAT. (G. Sand.) *Nulle femme n'était moins faite pour la vie d'*APPARAT, *pour les triomphes de la vanité.* (G. Sand.) ‖ Luxe, somptuosité, magnificence : *Mais quand il y aurait un peu d'*APPARAT, *où serait le mal, le jour où l'on reçoit son gendre?* (Scribe.)

> D'abord, superbe et triomphante,
> Elle vint, en grand *apparat*,
> Traînant, avec des airs d'infante,
> Un flot de velours nacarat.
> TH. GAUTIER.

‖ Affectation : *Napoléon supporta sa disgrâce avec plus d'*APPARAT *que de véritable grandeur.* (Lamart.)

— *Jour d'apparat*, Jour de fête, de solennité :

> La source de tendresse est-elle en nos entrailles,
> Comme les grandes eaux des jardins de Versailles,
> Pour jouer seulement dans les *jours d'apparat?*
> E. AUGIER.

‖ *Morceaux d'apparat*, Les pièces principales d'un grand dîner : *Il s'était emparé d'un bout de la table, pour découper les morceaux d'*APPARAT. (Brill.-Sav.)

— Calligr. *Lettres d'apparat*. Lettres coloriées, dorées, chargées d'arabesques, que l'on mettait au commencement des chapitres, dans les manuscrits. Après l'invention de l'imprimerie, on les remplaça par les lettres grises ou ornées, qui, à leur tour, ont disparu de la plupart de nos livres.

— **Syn. Apparat, appareil.** Ces deux mots signifient pompe et étalage, mais *apparat* emporte une idée d'emphase et de pédanterie qui est étrangère à *appareil : Dans toutes les causes vulgaires, l'*APPARAT *serait ridicule.* (Marmontel.) *Quel contre-sens de donner un prix public, un prix d'*APPAREIL, *à la vertu des femmes, à la pudeur!* (La Harpe.)

APPARAT s. m. (a-pa-ra — du lat. *apparatus*, instrument d'étude). Philol. Nom donné à une classification de livres, d'auteurs, d'idées, sous la forme de table, de catalogue, de dictionnaire : *Les* APPARATS *peuvent indiquer ce qui a été dit sur chaque chose, mais ils ne sauraient donner l'ensemble d'une science : ils manquent essentiellement de synthèse.* (Proudh.)

— **Encycl.** Le mot *apparat*, dans son sens philologique, a à peu près disparu de notre langue, et les recueils auxquels ce mot servait de titre prennent actuellement d'autres dénominations. Cependant on connaît encore aujourd'hui : 1° l'*Apparat de Cicéron* (Apparatus ad Ciceronem), recueil de locutions et de phrases tirées des divers ouvrages de cet auteur, réunies sous un même titre et formant comme l'alphabet de la langue cicéronienne, dont chaque mot et chaque tour sont maintes fois répétés ; 2° l'*Apparat sacré*, de Possevin, jésuite de Mantoue, qui renferme par ordre alphabétique les noms de toutes sortes d'auteurs ecclésiastiques, avec les titres de leurs ouvrages. Cet *Apparat* fut imprimé en 1611, en 3 vol. ; 3° l'*Apparat poétique* du P. Vanière, recueil alphabétique des mots latins marqués de leur quantité, avec des exemples tirés des poëtes latins ; 4° l'*Apparat royal*, dictionnaire français-latin, en usage dans les écoles avant la Révolution ; 5° l'*Apparat* d'Accurse, gloses et commentaires rédigés par cet auteur sur le Digeste et le Code. On donne encore le nom d'*apparats* aux recueils de morceaux choisis de poésie en usage aujourd'hui dans nos écoles, et qui portent une foule de titres variés, enfin à tout l'attirail d'érudition dont les philologues allemands enrichissent les éditions d'auteurs de l'antiquité.

APPARAUX s. m. pl. (a-pa-rô — du lat. *apparatus*, apprêt, machine). Mar. Mot qui comprend collectivem. tout ce qui est indispensable à la marche du navire, ancres, gouvernail, voiles, poulies, cabestans, câbles, etc., et même l'artillerie : *L'équipage et les vivres ne sont jamais compris sous la dénomination d'*APPARAUX. *La signification du mot* APPARAUX *est plus étendue que celle du mot* agrès, *puisque ce dernier ne comprend que les objets destinés à la mâture.* (De Chesnel.)

APPAREIL s. m. (a-pa-rèll ; *ll* mll. — du lat. *apparatus*, apprêt). Disposition de tout ce qui a de la pompe, de la solennité, de la grandeur : APPAREIL *solennel, imposant, magnifique.* APPAREIL *triste, lugubre.* APPAREIL *d'une fête, d'une cérémonie.* APPAREIL *de guerre. On fait de grands* APPAREILS *pour son entrée.* (Acad.) *Il regarde sans s'étonner l'*APPAREIL *de son sacrifice.* (Fléch.) *Les traités de paix ne sont que comme l'*APPAREIL *d'une nouvelle guerre.* (Boss.) *La vertu n'est pas une science qui s'apprenne avec tant d'*APPAREIL. (J.-J. Rouss.) *Ma table n'est point couverte avec* APPAREIL *de magnifiques ordures et de charognes lointaines.* (J.-J. Rouss.)

> Le tyran règle tout ; il semble qu'il apprête
> L'*appareil* du carnage, et non pas d'une fête.
> VOLTAIRE.

‖ La chose ainsi disposée : *Il s'est montré dans le plus pompeux* APPAREIL. (Acad.) *Quand la bienséance exigeait de lui de la dépense et de l'*APPAREIL, *il était magnifique sans aucun regret, et de très-bonne grâce.* (Fonten.) *L'*APPAREIL *est au sentiment ce qu'est la parure à la beauté.* (Volt.) *Il maintint chez lui, non l'incommode et vain* APPAREIL *du luxe, mais l'abondance, les véritables commodités de la vie.* (J.-J. Rouss.) *Si l'on ne réveillait pas ses frayeurs par ces tristes soins et cet* APPAREIL *lugubre qui devancent la mort, il ne la verrait pas arriver.* (Buff.) *Ils arrivent au son des instruments, à la voix des plaisirs, avec tout l'*APPAREIL *du goût et de la magnificence.* (Barthél.) *Les cultes sont à la religion ce que l'*APPAREIL *est au pouvoir.* (Napol. Ier.) *La malade avait banni le repoussant* APPAREIL *qui environne le lit des mourants.* (Balz.)

> D'un semblable *appareil* je n'ai point vu d'exemple.
> RACINE.

> Je fuis des cours le pompeux *appareil*.
> BÉRANGER.

> Dans ce riche *appareil* leur orgueil insensé
> Se flatte et se repose. V. HUGO.

> En vain des vanités l'*appareil* nous surprend,
> Les mortels sont égaux, le masque est différent.
> TRÉVILLE.

— Extérieur, apparence, abstraction faite de toute idée de pompe : *Ils se font remarquer par tout l'*APPAREIL *de la modestie.* (Barthél.) *Ils ne se montrent jamais qu'avec l'*APPAREIL *de la tristesse et du deuil.* (Barthél.)

> Dans le simple *appareil*
> D'une beauté qu'on vient d'arracher au sommeil.
> RACINE.

‖ Attirail : *La chasse du renard demande moins d'*APPAREIL *que celle du loup.* (Buff.)

> Je montrai le premier aux peuples du Mexique
> L'*appareil* inouï pour ces mortels nouveaux
> De nos châteaux ailés qui volaient sur les eaux.
> VOLTAIRE.

— Dans les sciences et les arts, Assemblage de machines, de pièces disposées pour faire quelque opération : APPAREIL *simple.* APPAREIL *compliqué.*

— Physiq. Collection d'ustensiles et d'instruments nécessaires pour faire une expérience et se rendre compte d'un phénomène.

— Chim. Assemblage de vaisseaux et d'ustensiles pour une expérience, une opération chimique.

— Chir. Ensemble des compresses, des bandes, bandelettes agglutinatives, etc., qu'on applique sur une plaie, sur une blessure, une fracture : *Mettre, lever le premier* APPAREIL, *le second* APPAREIL. ‖ Fig. : *J'espère que vous m'aiderez à mettre un* APPAREIL *sur les blessures de ce cœur malade.* (J.-J. Rouss.) ‖ Plateau à compartiments sur lequel sont placées les diverses pièces d'appareil nécessaires pour un pansement. ‖ Mode de pratiquer l'opération de la taille : *Tailler au grand* APPAREIL, *au petit* APPAREIL.

— Anat. Ensemble des organes qui concourent à une même fonction : APPAREIL *respiratoire, circulatoire, digestif.* APPAREIL *des sens, de la locomotion, de la phonation. L'*APPAREIL *digesteur peut être considéré comme un moulin garni de ses blutoirs.* (Brill.-Sav.)

— Archit. Art de tailler avec exactitude et de disposer les pierres ou les marbres, selon leur convenance et leur relation avec telle ou telle partie d'un édifice, d'un monument. ‖ *Bâtiment, voûte d'un bel appareil*, Dont toutes les pierres sont de même hauteur, de même proportion, disposées avec la même symétrie. ‖ *Appareil alexandrin*, Sorte de mosaïque ou plutôt de marqueterie précieuse, composée de porphyres rouges et verts, de marbres et d'émaux : *Selon Lampride, l'*APPAREIL ALEXANDRIN *tire son nom de l'empereur Alexandre Sévère, qui en fut l'inventeur.* (Bachelet.)

— Constr. Hauteur d'une pierre ou son épaisseur entre deux lits. On taille dans les carrières des pierres de *grand* ou de *petit appareil*, c'est-à-dire d'une plus grande ou d'une moindre épaisseur. V. ENCYCL.

— Mécan. Combinaison de moyens néces-

saires pour multiplier les forces : *L'*APPAREIL *d'une pompe.*

— Chem. de fer. *Appareil d'alimentation*, Ensemble des pompes alimentaires qui accompagnent chacun des cylindres de la locomotive. ‖ *Appareil de changement de marche*, Mécanisme qui agit sur les tiroirs et sert à faire avancer ou reculer la locomotive, à la volonté du mécanicien. ‖ *Appareil de propulsion*, Le train des roues sur lequel est portée la locomotive. ‖ *Appareil des dépêches*, Mécanisme placé le long de la voie, pour prendre les dépêches aux trains qui ne s'arrêtent pas et leur en remettre de nouvelles. ‖ *Appareil de décrochage*, Mécanisme destiné à détacher la locomotive du convoi qu'elle traîne, en cas d'accident ou dans toute autre circonstance. Il sert aussi à séparer une partie de convoi qui doit rester en route.

— Mar. *Appareil alimentaire*, Ensemble de tout ce qui est destiné à produire l'alimentation de la chaudière et à la régler suivant les besoins : *Tout ce qui regarde l'*APPAREIL ALIMENTAIRE *doit être surveillé et vérifié avec le plus grand soin, à cause de son influence directe sur la chaudière, et, par suite, sur la sécurité du navire.* (Bonnefoux.) ‖ *Appareil alimentaire Giffard*, Appareil qui supplée aux pompes et qui consiste en deux tubes métalliques introduits l'un dans l'autre, de manière qu'un jet de vapeur qui arrive de la chaudière dans le plus petit tube, et qui s'en échappe par l'extrémité inférieure terminée en cône, frappe l'eau qui arrive dans le grand tube et la pousse dans la chaudière. ‖ *Appareil évaporatoire*, Ensemble de tout ce qui contribue à la production de la vapeur, comme la chaudière, avec ses foyers, portes, grilles, carneaux, cheminée, soupapes de sûreté, régulateurs alimentaires, etc. ‖ *Appareil moteur*, Nom donné particulièrement à la machine. ‖ *Appareil funiculaire* (lat. *funis*, corde), Se dit en général des machines ou cordages qui communiquent la puissance motrice.

— Hortic. Terre détrempée, bouse de vache que l'on renferme dans un chiffon et que l'on applique sur toute plaie faite à la tige d'un arbre ou à l'une de ses grosses branches. On maintient cette espèce d'emplâtre avec un lien d'osier.

— **Syn. Appareil, apparat.** V. APPARAT.

— **Encycl.** Archit. Dans l'étude de tout édifice, on doit d'abord chercher à reconnaître l'espèce d'*appareil* (structure) selon les règles duquel il est construit, c'est-à-dire la forme, l'agencement, la disposition des matériaux. Les plus anciens *appareils* connus furent ceux de la période héroïque grecque : on leur a donné le surnom de *cyclopéens*, d'après Euripide, Strabon et Pausanias, qui racontent que les anciens les considéraient comme l'ouvrage des cyclopes. Les savants s'accordent aujourd'hui à attribuer aux Pélasges les constructions de ce genre, composées d'énormes blocs de pierre de forme polygonale irrégulière : d'après le témoignage des anciens, partout où ce peuple a passé, il a laissé en effet des monuments bâtis d'après ce système, notamment dans le Péloponèse, l'Attique, la Béotie, la Phocide, la Thessalie, l'Epire et la Thrace, dans l'Asie Mineure, en Italie, dans le pays des Herniques, des Eques et des Aborigènes. Il paraît que les Pélasges ne connaissaient pas l'équerre, mais tout informes qu'elles étaient, leurs constructions dénotaient les efforts d'une nation puissante.

De nouveaux *appareils*, plus ou moins perfectionnés, furent adoptés, dans la suite, chez les Grecs, chez les Romains et chez les divers peuples de race latine ; ils peuvent se classer en quatre catégories principales : *appareils grecs, appareils romains, appareils romans, appareils de style latin.*

— APPAREILS GRECS. Après la période héroïque, l'art de bâtir consista surtout, en Grèce, dans le choix et la mise en œuvre des matériaux ; généralement les calcaires durs et les marbres magnifiques dont étaient remplies les riches carrières de l'Hellade et de l'île de Paros, furent employés pour les constructions publiques et les palais des riches particuliers. Peu à peu on chercha des formes plus belles et des proportions plus heureuses. Les blocs de pierre, autrefois de forme polygonale irrégulière, posés les uns sur les autres tels qu'on disait que les cyclopes les travaillaient, reçurent une forme quadrangulaire parfaite à arêtes vives ; et dans chaque assise les pierres eurent toutes la même élévation. Les Grecs employèrent du reste quatre genres d'*appareils*, savoir : 1° l'*appareil isodomon*, qui consistait à poser les pierres également allongées et présentant une rangée d'égale hauteur sur toute la ligne ; 2° l'*appareil pseudisodomon*, qui consistait à donner aux assises d'un même mur une hauteur inégale, et lorsque le mur était très-épais, à élever en pierres de taille les deux faces de ce mur et à combler le vide qui existait entre ces deux faces avec des pierres brutes noyées dans du mortier ; 3° l'*appareil emplecton*, qui, afin de donner plus de solidité à la construction élevée selon l'*appareil pseudisodomon*, consistait à en relier entre elles toutes les parties, en plaçant d'espace en espace et transversalement une assise de pierres de taille par lesquelles les deux faces de la muraille étaient jointes ; 4° l'*appareil dictyothéton*, qui consistait à disposer des pierres carrées de façon à ce que la ligne de leurs joints formât une diagonale. Il y avait encore l'*appareil en bossage*, mais il était assez rarement employé ; ce n'était autre chose qu'un perfectionnement de l'ancienne manière cyclopéenne, consistant à abattre avec soin les arêtes de pierres taillées à angles droits et rangées par assises régulières, comme on le voit dans les fortifications de la ville de Messine. Les arêtes étant ainsi abattues, les pierres mises en place se trouvaient séparées par une sorte de cannelure qui dessinait nettement chacune d'elles et la faisait paraître saillante. Il existe dans le soubassement de la lanterne de Démosthène, et à l'enceinte d'Assos, un exemple de l'*appareil en bossage.* Peu à peu on fit de ces diverses combinaisons d'autres *appareils* réunissant les formes variées des cinq *appareils* déjà connus, et l'on arriva soit à placer les pierres alternativement dans le sens de leur longueur ou de leur épaisseur, soit à composer les assises de pierres rectangulaires présentant au dehors tantôt leurs faces allongées, tantôt leurs faces étroites ; soit encore à disposer les pierres transversalement, pour que l'épaisseur du mur fût alors formée de leurs grandes faces ; soit enfin à placer une rangée de pierres hautes et allongées, puis une rangée de pierres moins élevées. En général, dans les plus belles constructions de la Grèce, on voit les joints verticaux des appareils retomber sur le milieu de la pierre correspondante de l'assise inférieure : ce fut là l'*appareil* le plus parfaitement régulier. Il reste peu d'édifices en briques dont on puisse attribuer aux Grecs la construction avec quelque certitude ; mais nous savons que la brique était très-fréquemment employée dans l'Hellade, antérieurement à l'occupation romaine. Parmi les monuments construits avec ce genre de matériaux, on cite : à Stiris, le temple de Cérès ; à Epidaure, le portique Kotios ; à Mégare, le temple d'Apollon ; à Halicarnasse, le palais de Mausole. Quelquefois, comme dans ce dernier monument, les faces extérieures des murs étaient recouvertes de marbre ou d'un enduit dans la composition duquel entrait du marbre parfaitement pulvérisé. Quand les constructions ne pouvaient présenter un beau poli, on appliquait un stuc dont la trace se retrouve sur la plus grande partie des colonnes des temples grecs, siciliens et italiens.

— APPAREILS ROMAINS. Les Romains usèrent de plusieurs systèmes de construction. Dans le principe, ils employaient extérieurement les pierres telles qu'ils les tiraient de leurs carrières, et ils les disposaient sans ordre d'assises, mais de manière à ménager le contact entre elles par tous leurs bords. Quant à la partie intérieure du mur, elle se composait de cailloux et de petites pierres noyées dans du mortier : quelquefois les angles du mur étaient bâtis soit en briques, soit en pierres quadrangulaires. Ce système, désigné sous le nom d'*opus incertum* ou *antiquum*, n'était, on le voit, qu'une variante de l'*appareil* que les Grecs nommaient *emplecton.* Pour les murs exclusivement composés de briques, l'*opus incertum* se modifiait légèrement : ainsi, à l'extérieur, les murs étaient formés de briques triangulaires dont l'angle le plus aigu était tourné en dedans ; on comblait avec un blocage (*cæmentum*) de pierrailles et de tuiles, jetées pêle-mêle à bain de mortier, le vide compris entre les parements du mur que reliaient de grandes briques, posées de quatre pieds en quatre pieds environ. Quant à la surface du mur, elle recevait une couche de mortier. Le *dictyotheton* des Grecs s'appelait, chez les Romains, l'*opus reticulatum.* Il se composait de pierres taillées carrément et disposées de manière à ce qu'une diagonale fût formée par la ligne des joints ; ce mur figurait un réseau ou les cases d'un damier. Vitruve assure que cet *appareil*, que nous avons nommé la *maçonnerie maillée*, était celui dont les Romains se servaient le plus de son temps. Les pierres de l'*opus reticulatum* avaient une tendance à figurer une pyramide dont le sommet aurait été coupé. Un autre appareil, que les Romains appelaient *opus spicatum*, et dont on retrouve des restes remarquables dans les murs des édifices de la décadence, était presque aussi souvent employé que l'*opus reticulatum :* il se composait de briques posées obliquement les unes à côté des autres, de façon à ce qu'un angle se trouvât formé entre elles. L'ensemble ressemblait assez à un épi de blé (*spica*), ou mieux encore à une arête de poisson. On recouvrait cet appareil d'un enduit semblable à celui qu'on employait pour les deux premiers *appareils* dont nous avons parlé. Les savants ont donné le nom d'*étrusque* à un autre système qui fut surtout employé à Rome sous les rois, et d'après lequel furent bâtis le *grand cloaque*, la *prison Mamertine*, la *muraille de Servius Tullius* et un grand nombre d'autres édifices de l'époque. Cet *appareil* était formé de pierres quadrangulaires diversement disposées, suivant les combinaisons employées par les Grecs pour mélanger les cinq *appareils* qu'ils connaissaient. Quant au *grand appareil*, qui fut chez les Romains le dernier mot de l'art, il consistait à faire un assemblage de pierres de taille d'au moins soixante-quatre centimètres de largeur sur une hauteur proportionnée, et à les poser par assises égales en les liant ensemble par des crampons de fer ou des coins de bois. Ces pierres, soigneusement équarries et présentant des arêtes aussi vives que possible, étaient ajustées de façon qu'on ne pût que difficilement distinguer les lignes où les blocs se rejoignaient. On rencontre cet appareil dans une foule de temples, d'arcs de triomphe et d'amphithéâtres. Le *moyen appareil* et le *petit appareil allongé* ne furent généralement que des modifications du *grand appareil.*

— APPAREILS DU STYLE LATIN. Le style *latin* ou *gallo-romain* ne fut qu'une imitation plus ou moins imparfaite du style romain. Les constructions des premiers chrétiens furent des *cryptes*, c'est-à-dire des lieux souterrains où les néophytes et les disciples de la religion nouvelle se réfugiaient pour accomplir leurs mystères, et qu'ils consolidaient au moyen de maçonneries effectuées d'après l'*appareil romain.* Ils s'en tinrent presque toujours au *petit appareil* en briques et en pierres cubiques, et à la maçonnerie appelée *opus incertum*, qu'ils soutenaient par des chaînes de briques mises à plat et disposées dans les murailles, de manière à rétablir la ligne parallèle des assises. Ces chaînes servaient en même temps de décoration. Quand les chrétiens pénétrèrent dans les Gaules, ils y apportèrent l'*appareil romain*, et ce furent les Goths établis dans le Midi qui reçurent les premiers, pour la conserver précieusement, la tradition romaine. Si nous en croyons les anciens auteurs et en particulier Grégoire de Tours, la plupart des églises gauloises étaient en bois : ce genre de construction était presque exclusivement employé par les peuples des Gaules ; aussi lorsque l'évêque de Cahors, saint Didier, voulut, en 630, bâtir son église en pierre, ce fut d'après la méthode romaine (*mos romanus*) que les ouvriers goths la construisirent. Les deux méthodes se mélangèrent peu à peu de manière à former un *appareil* qui ne rappela qu'imparfaitement le style romain. Ainsi, tantôt les briques étaient placées sur leur côté étroit et formaient l'*opus spicatum*, tantôt le *moyen appareil* se rencontrait, enfin, mais plus rarement, se montraient les larges pierres taillées à arêtes vives du *grand appareil.* Les fenêtres étaient toujours à plein cintre, et l'arcade, parfois tout en briques, était formée de voussoirs cunéiformes séparés par des couches épaisses de ciment. Il arrivait aussi que ces voussoirs n'avaient leur séparation formée que par deux ou trois briques, ainsi qu'on peut le voir encore aux vestiges qui restent de la basse-œuvre de la cathédrale de Beauvais. Les portes étaient carrées, et leur linteau surmonté par un cintre de décharge bâti en briques ; le plus fréquemment les colonnes étaient rondes et couronnées de chapiteaux d'ordre corinthien. Les corniches, très-simples, s'appuyaient sur des consoles. Mais l'ignorance de bâtir était généralement si grande, qu'on ne construisait plus de voûtes. On voit que le style latin n'était autre chose que le style romain abâtardi par des combinaisons plus ou moins grossières. Parmi les monuments construits dans ce style, nous citerons les cryptes de Lyon, d'Agen, de Mont-Majour, la partie antérieure de l'église de Saint-Menoux, en Bourbonnais, et la crypte de Saint-Etienne, à Auxerre. Ajoutons que l'emploi des capitales romaines sur d'anciens monuments est presque toujours une preuve que ceux-ci remontent à une époque antérieure au XI^e siècle, et appartiennent par conséquent à ce que l'on est convenu d'appeler *style latin.*

— APPAREILS ROMANS. Avant les folles terreurs de l'an mil, l'architecture n'avait été qu'une imitation servile de la méthode romaine. Il y eut, au XI^e siècle, une fusion plus savante de l'art latin et de l'art grec de la décadence, ou byzantin. Le style roman qui naquit de ce mélange n'atteignit pas du premier coup à l'originalité. Dans les pays riches en matériaux, on employa le *grand appareil des Romains*, en y associant des combinaisons qui rappelaient celles des Grecs. Ce système est surtout remarquable dans le midi de la France. Les assises ne sont pas toutes d'une égale hauteur, et les pierres sont loin d'être travaillées avec la perfection romaine. On fit usage également du *moyen appareil*, et presque partout les pierres appareillées ne furent employées que pour le parement des murs dont le noyau était fait en blocage. Dans l'ouest de la France, on inclina les pierres alternativement à droite et à gauche, de manière à rappeler l'*opus spicatum* des anciens, mais d'une façon beaucoup moins régulière. La surface intérieure et extérieure des murs ne montra pas seulement des pierres quadrangulaires ; les parements offrirent parfois diverses figures géométriques, ou bien une espèce de marqueterie assez agréable à la vue, due à l'emploi de matériaux de diverses couleurs. Des traces de ce genre de décoration, auquel on a donné le nom d'*opus alexandrinum*, se retrouvent surtout en Auvergne, dans le Poitou et sur les bords de la Loire. Dans les pignons des églises, dans les tympans des arcades, on voit fréquemment l'*appareil réticulé*, l'*opus reticulatum* des Romains ; mais comme on cherchait à s'éloigner de plus en plus de la tradition ancienne, on s'ingénia à former les assises en pierres en losange enclavées deux à deux et dans un sens inverse : c'est ce que nous avons nommé l'*appareil oblique.* Puis, on fit des *appareils* composés de pierres hexagones ou pentagones, qu'on emboîta les unes dans les autres en les unissant par du ciment ; on alla même jusqu'à disposer des pierres en étoile, et à accoupler des pierres triangulaires ou carrées de deux couleurs, de manière à figurer un damier. C'est ainsi qu'est construite l'abside de l'église d'Issoire. Parmi les ornements le plus en usage au commencement de la période romane, on rencontre des pierres allongées, pointues ou arrondies par un bout, carrées par l'autre, superposées à la façon des écailles de poisson : ce système, qui a reçu le nom d'*appareil imbriqué*, a été employé pour la construction des flèches surmontant les tours.

— Anat. Sur le seuil même de l'anatomie se rencontre l'importante distinction des *appareils* et des *systèmes.* Chaque assemblage d'organes concourant dans le corps à une action commune, à une fonction, est un *appareil.* Chaque ensemble de parties similaires, c'est-à-dire formé d'un tissu semblable que nous présente le corps, est un *système.* Le nom des fonctions fournit la désignation spécifique des *appareils ;* le nom des tissus celle des *systèmes.* Ainsi on dit : *appareil circulatoire* et *systèmes vasculaires ; appareil sensitif* et *système nerveux ; appareil locomoteur* et *système osseux, système musculaire*, etc. Etudier d'une façon générale les systèmes et les tissus, c'est faire de l'anatomie générale ; examiner, décrire les organes, les classer d'après les fonctions auxquelles ils concourent, c'est-à-dire les grouper en *appareils*, c'est faire de l'anatomie descriptive physiologique. A ces deux anatomies correspondent deux physiologies : la physiologie des *propriétés*, qui répond à l'anatomie des *systèmes* et des *tissus ;* la physiologie des *fonctions*, qui répond à l'anatomie des *appareils* et des *organes.* Anatomie générale et anatomie descriptive physiologique sont deux créations de Bichat. « L'usage ordinaire, dit-il, est de diviser l'anatomie descriptive en ostéologie, myologie, angéiologie, névrologie et splanchnologie. Mais le moindre coup d'œil jeté sur les organes suffit pour montrer le vide de cette division, qui sépare divers organes qui devraient être unis, et qui en unit plusieurs qui devraient être séparés. Peut-on, par exemple, isoler le cœur d'avec les vaisseaux sanguins, le cerveau d'avec les nerfs? Les uns appartiennent cependant à la splanchnologie, les autres à l'angéiologie et à la névrologie. Dans la splanchnologie, les viscères sont examinés par ordre de région, c'est-à-dire à la tête, au cou, à la poitrine et dans l'abdomen..... A l'époque où les usages des *appareils* organiques étaient encore un mystère, on pouvait les distribuer par région ; mais aujourd'hui où nous connaissons le but auquel tend l'action de chacun, aujourd'hui où l'anatomie descriptive n'est que le premier pas dans l'étude des fonctions, ce sont ces fonctions elles-mêmes qui doivent nous servir à diviser les *appareils* qui les exécutent. »

Bichat divise les *appareils* en trois classes : 1° les *appareils* de la vie animale, qui sont destinés à mettre l'animal en rapport avec les corps extérieurs, à recevoir l'impression de ces corps, à l'en éloigner ou à l'en rapprocher, etc. ; 2° les *appareils* de la vie organique, qui ont spécialement pour usage de composer et de décomposer le corps, de lui enlever les matériaux qui l'ont formé pendant un certain temps, et de lui en fournir de nouveaux ; 3° les *appareils* de la génération, qui, purement relatifs à l'espèce, sont, pour ainsi dire, étrangers à l'individu, que les deux premières classes d'*appareils* regardent exclusivement.

Les *appareils* de la vie animale sont ceux : 1° de la locomotion, et 2° de la voix, double moyen par lequel l'animal communique volontairement avec les corps extérieurs, qui agissent sur lui par les sens externes ; 3° l'*appareil* de ces sens externes, qui reçoit les impressions extérieures ; 4° du sens interne, qui perçoit ces impressions, les réfléchit, les combine, et prend en conséquence des volitions ; 5° de la transmission du sentiment et du mouvement, qui établit des communications entre les sens externes qui reçoivent et l'interne qui perçoit les impressions, entre celui qui prend des volitions et les deux *appareils*, vocal et locomoteur, qui exécutent ces volitions.

Les *appareils* de la vie organique sont : 1° celui de la digestion, qui élabore en premier lieu la substance nutritive ; 2° celui de la respiration, qui puise dans l'air des principes nécessaires au sang pour nourrir les organes, et en rejette d'autres ; 3° celui de la circulation, qui porte à tous ces organes la substance nutritive ; 4° celui de l'absorption, qui l'en rapporte et qui en même temps puise sur diverses surfaces les fluides qui y sont déposés ; 5° celui des sécrétions, qui rejette au dehors le résidu nutritif ou qui sépare de l'économie des fluides destinés à certains usages.

Les *appareils* de la génération sont : 1° celui de l'homme ; 2° celui de la femme ; 3° le produit de l'union des deux sexes.

Chacun de ces *appareils* comprend un certain nombre d'organes : l'*appareil locomoteur* comprend les os, les muscles, etc. ; l'*appareil vocal*, le larynx et ses dépendances ; l'*appareil sensitif externe*, cinq sens ; l'*appareil sensitif interne*, le cerveau et la moelle épinière ; l'*appareil conducteur du sentiment et du mouvement*, les nerfs ; l'*appareil digestif*, le tube digestif et son enveloppe séreuse ; l'*appareil respiratoire*, la trachée-artère, le poumon et la plèvre ; l'*appareil circulatoire*, le cœur, le péricarde, les artères et les veines ; l'*appareil absorbant*, les vaisseaux et ganglions lymphatiques ; l'*appareil sécrétoire*, les glandes lacrymales et salivaires, le pancréas, le foie et les reins ; l'*appareil sexuel masculin*, le testicule et la verge ; l'*appareil sexuel féminin*, les mamelles, le vagin, la matrice et les ovaires ; enfin, le placenta et le fœtus constituent l'*appareil* produit par l'union des deux sexes.

Voici le tableau de cette classification anatomique de Bichat :

- **1° APPAREILS DE LA VIE ANIMALE**
 - 1° *Locomoteur*
 - 1° Os et leurs dépendances.
 - 2° Muscles et leurs dépendances.
 - 2° *Vocal*
 - Larynx et ses dépendances.
 - 3° *Sensitif externe*
 - 1° Œil.
 - 2° Oreille.
 - 3° Narines.
 - 4° Langue.
 - 5° Peau et ses dépendances.
 - 4° *Sensitif interne*
 - 1° Cerveau et ses membranes.
 - 2° Moelle épinière et ses membranes.
 - 5° *Conducteur du sentiment et du mouvement*
 - 1° Nerfs cérébraux.
 - 2° Nerfs des ganglions.
- **2° APPAREILS DE LA VIE ORGANIQUE**
 - 1° *Digestif*
 - 1° Bouche.
 - 2° Pharynx et œsophage.
 - 3° Estomac.
 - 4° Intestins grêles.
 - 5° Gros intestins.
 - 6° Péritoine et épiploons.
 - 2° *Respiratoire*
 - 1° Trachée-artère.
 - 2° Poumon et sa membrane.
 - 3° *Circulatoire*
 - 1° Cœur et sa membrane.
 - 2° Artères.
 - 3° Veines du système général.
 - 4° Veines du système abdominal.
 - 4° *Absorbant*
 - 1° Absorbants.
 - 2° Glandes des absorbants.
 - 5° *Sécrétoire*
 - 1° Voies lacrymales.
 - 2° Voies salivaires et pancréatiques.
 - 3° Voies biliaires et rate.
 - 4° Voies urinaires.
- **3° APPAREILS DE LA GÉNÉRATION**
 - 1° *Masculin*
 - 1° Testicule, ses membranes et son réservoir.
 - 2° Verge.
 - 2° *Féminin*
 - 1° Organes externes et vagin.
 - 2° Matrice et ses dépendances.
 - 3° *Produit par l'union des deux sexes*
 - 1° Membranes et placenta.
 - 2° Fœtus.

Bichat fait observer avec raison que cette division anatomique n'est pas aussi naturelle que la division physiologique qui lui correspond. Les fonctions sont isolées les unes des autres; elles ont des limites vraiment naturelles. Mais il n'en est pas de même des organes; comme le même organe peut servir à des fonctions différentes, il peut être classé dans des *appareils* différents. Ainsi la peau qui, considérée au point de vue du toucher, appartient à l'*appareil* sensitif, pourrait être, au point de vue de l'exhalation de la sueur, placée dans l'*appareil* sécrétoire.

M. Robin divise les *appareils* en deux classes : 1° *appareils* des fonctions végétatives; 2° *appareils* des fonctions animales. Les premiers se subdivisent en *appareils* de nutrition, qui sont au nombre de quatre : 1° *appareil* digestif; 2° *appareil* urinaire; 3° *appareil* respiratoire; 4° *appareil* circulatoire; et en *appareils* de reproduction, qui sont au nombre de deux : 1° *appareil* de la fonction spermatique; 2° *appareil* de la fonction ovarienne. Les *appareils* des fonctions animales sont au nombre de huit : 1° *appareil* de la vision; 2° *appareil* de l'audition; 3° *appareil* de l'olfaction; 4° *appareil* de la gustation; 5° *appareil* de la fonction tactile; 6° *appareil* de la locomotion; 7° *appareil* de le phonation; 8° *appareil* encéphalique ou de la pensée. M. Robin n'admet pas d'*appareil* sécrétoire ni d'*appareil* absorbant, parce que, suivant lui, la sécrétion et l'absorption ne peuvent être considérées comme des fonctions. V. FONCTION.

— Chirurg. Le mot *appareil* présente, en chirurgie, plusieurs acceptions différentes. On l'applique aux moyens contentifs imaginés pour maintenir la réduction des fractures pendant tout le temps nécessaire à la consolidation; à l'ensemble des choses nécessaires pour pratiquer une opération; à l'ensemble des pièces de pansement qui doivent être ou qui sont appliquées sur une blessure, sur une plaie quelconque. *Lever l'appareil* s'emploie dans ce dernier sens et veut dire, ôter les pièces de pansement qui couvrent une plaie pour procéder à un pansement nouveau; le second pansement était fort redouté autrefois sous le nom de *levée du premier appareil*. Viennent ensuite les sens par extension; du contenu nous passons au contenant : on appelle *appareil* le plateau à compartiments sur lequel sont placées les pièces de pansement, telles que bandes, compresses, fils, attelles, sacs, charpie, etc.; des choses nécessaires pour pratiquer une opération, nous passons à l'opération même : certains procédés de lithotomie sont désignés sous le nom d'*appareils*; il y a le *petit appareil* (méthode de Celse), ainsi appelé à cause du petit nombre d'instruments qu'il nécessite; le *grand appareil*, qui doit son nom au grand nombre d'instruments dont il exige l'emploi.

Nous nous bornerons ici à un rapide examen des *appareils* employés pour le traitement des fractures. Les traités de pathologie chirurgicale en décrivent cinq espèces : 1° le *bandage roulé;* 2° le *bandage à bandelettes séparées* ou *bandage* dit *de Scultet;* 3° les *appareils à extension continue;* 4° les *appareils hyponarthéciques;* 5° les *appareils à doubles plans inclinés;* 6° les *appareils inamovibles*. Nous renvoyons, pour le bandage roulé et le bandage de Scultet, au mot BANDAGE.

— *Appareils à extension continue.* Pour comprendre le but et l'action des divers *appareils* dont nous allons parler, il faut avant tout savoir ce que c'est que la *réduction* d'une fracture. Réduire une fracture, c'est remettre dans leurs rapports normaux les fragments déplacés de l'os fracturé. Pour cela, on exerce deux tractions : l'une sur le fragment inférieur, c'est l'*extension;* l'autre sur le fragment supérieur, c'est la *contre-extension;* puis on dirige les fragments de manière à adapter l'une à l'autre les surfaces de la fracture : c'est la *coaptation*. Les *appareils à extension continue* sont employés pour exercer les deux actions extensive et contre-extensive d'une manière lente, graduée, permanente, afin d'empêcher le raccourcissement du membre. Dans l'application de ces *appareils*, il y a un certain nombre de précautions à prendre. Il faut éviter de comprimer les gros troncs nerveux, les gros vaisseaux, les muscles qui passent au niveau de la fracture et dont l'allongement est nécessaire pour rendre au membre la longueur qu'il a perdue; opérer une traction parallèle à l'axe de l'os fracturé; donner pour point d'appui aux forces extensive et contre-extensive des parties qui offrent une résistance permanente et passive, par exemple, des os.

— *Appareils hyponarthéciques.* Un *appareil hyponarthécique* se compose : 1° d'une planchette ou attelle large de 25 cent., aussi longue que la section du membre où siége la fracture, percée de trous le long de ses bords; 2° d'un coussin rempli de balle d'avoine d'une longueur et d'une largeur égale à celles de la planchette; 3° de liens destinés à fixer le membre. La planchette, recouverte du coussin de balle d'avoine, est placée sous le membre; de là le nom d'*hyponarthécique* (*upo*, sous, et *narthêx*, attelle); puis le chirurgien, après la réduction de la fracture, prend un des liens, l'engage sous le membre à sa partie supérieure, ramène les deux chefs en avant, les croise, engage chacune de ses extrémités dans les trous qui bordent la planchette, et les arrête par un nœud; un lien disposé de la même manière fixe la partie inférieure du membre fracturé. Les *appareils hyponarthéciques* présentent cet avantage de laisser le membre à découvert dans presque toute son étendue, ce qui permet au chirurgien de surveiller la consolidation de la fracture, d'apercevoir le moindre déplacement aussitôt qu'il se produit, de pratiquer, sans déranger l'*appareil*, le pansement des plaies et les opérations nécessitées par les complications, telles que ouvertures d'abcès, contre-ouvertures, débridements, extraction des esquilles, etc. Mais ils sont moins efficaces que les *appareils* ordinaires pour maintenir réduites les fractures qui présentent une grande tendance au déplacement.

— *Appareils à doubles plans inclinés.* Les doubles plans inclinés sont employés dans certaines fractures du fémur. On fait usage, pour les construire, de coussins, de pupitres, de doubles châssis. Dupuytren se servait de coussins qu'il accumulait de manière à former une sorte de coin dont le sommet devait répondre au jarret, tandis que des deux plans l'un correspondait à la face postérieure de la jambe, et l'autre à la cuisse; le membre demi-fléchi était maintenu dans cette position par deux draps, dont l'un passait sur la partie inférieure de la jambe, et l'autre sur la cuisse. Les coussins étaient disposés de manière que le bassin n'était point soutenu par le lit du côté du membre fracturé, afin que le poids du corps, agissant sans cesse sur le fragment supérieur, opérât une extension permanente.

— *Appareils inamovibles.* Les *appareils inamovibles* sont des moules solides qui enveloppent le membre fracturé pendant le temps nécessaire à la consolidation. Ces *appareils* sont faits avec une bande roulée ou des bandelettes séparées formant un système que l'on solidifie au moyen d'un liquide agglutinatif. Larrey employait un mélange d'alcool camphré, d'extrait de saturne et de blancs d'œufs battus dans l'eau. M. Seutin se sert de colle d'amidon fraichement préparée; M. Velpeau préfère une solution de dextrine (cent parties de dextrine pour soixante parties d'eau-de-vie camphrée et quarante parties d'eau); M. Lafargue conseille un mélange de colle d'amidon chaude et de plâtre, mélange qui a l'avantage de se solidifier presque instantanément; d'autres recourent à des moules en plâtre. On a fait plusieurs objections contre l'emploi des *appareils inamovibles*. D'une part, en ne permettant pas au chirurgien de surveiller la fracture pendant le temps nécessaire à la consolidation, de reconnaître s'il s'opère quelques déplacements entre les fragments, s'il se développe dans le membre un travail morbide, une inflammation, des abcès, des décollements étendus, ils empêchent de satisfaire aux indications qui peuvent se présenter; d'autre part, ils peuvent exposer à la gangrène par suite de la constriction violente qu'ils exercent sur le membre lorsqu'il vient à se tuméfier; enfin le moule, qui, dans les premiers jours de l'application, enveloppait exactement le membre, tend à devenir trop large et par conséquent insuffisant comme moyen contentif par suite du retrait, de l'atrophie des parties molles.

— **Allus. littér.**

. Dans le simple APPAREIL [meil. D'une beauté qu'on vient d'arracher au som-

Allusion à un passage de *Britannicus*, tragédie de Racine (acte II, scène II). Néron, qui aime Junie, fiancée de Britannicus, dit à Narcisse, son infâme confident :

Excité d'un désir curieux,
Cette nuit je l'ai vue arriver en ces lieux,
Triste, levant au ciel ses yeux mouillés de larmes,
Qui brillaient au travers des flambeaux et des armes;
Belle sans ornements, *dans le simple appareil*
D'une beauté qu'on vient d'arracher au sommeil.

Cette périphrase, une des plus gracieuses de notre langue, est souvent rappelée par nos écrivains, et presque toujours sous forme de plaisanterie :

« Autant qu'on peut en juger d'après le burin de Coypel, Mme Voisin avait le nez épaté, les pommettes fort éminentes, des lèvres de négresse et deux petits yeux comme un chat gris. Ajoutez qu'il était à peine huit heures, et qu'éveillée comme Junie, elle arrivait

Dans le simple *appareil*
D'une beauté qu'on vient d'arracher au sommeil. »

R. DE BEAUVOIR.

« Un chirurgien (en Autriche) passe la revue des convalescents assez solides pour se tenir debout. Une file de soldats,

Dans le simple *appareil*
D'un *kaiserlick* qu'on vient d'arracher au sommeil,

s'étend, rangée par numéros, dans l'attitude d'un fantassin sans armes, le petit doigt à la couture du pantalon... absent. Derrière, en serre-file, une escouade d'infirmiers — armés de l'instrument cher à Diafoirus — se tient *baïonnette* croisée et prête à faire *feu* au premier commandement. D'un coup d'œil l'homme de l'art apprécie l'état sanitaire du malade. S'il juge l'intervention de l'infirmier opportune, il fait un signe, et crac!... l'instrument fonctionne, sans que le visage du patient, immobile comme à la parade, trahisse la plus légère émotion. » FIGARO.

« Mme Thundergale s'indigna à son tour du reproche que lui adressait son mari, et, de propos en propos, la scène s'envenima à ce point que l'époux passa bientôt de la mansuétude dont il venait de faire preuve, à des procédés violents. Madame se leva courroucée et menaçante,

Dans le simple *appareil*
D'une beauté qu'on vient d'arracher au sommeil,

Et monsieur, saisissant une cravache, se laissa aller à des voies de fait regrettables. »

L'Univers illustré.

« Qu'on prenne une sylphide parisienne, du type le plus pur et le plus idéal, aussi belle que possible de sa seule beauté. Qu'on la pose en son plus *simple appareil* sur un piédestal de marbre noir, auprès d'un tambour-major de six pieds, orné de son kolback et de sa canne à ramage, et risiblement galonné sur toutes les coutures. Qu'on fasse venir ensuite un coq et qu'on lui demande laquelle des deux créatures, de la sylphide ou du tambour-major, mérite le prix de beauté. Je parie mille contre un que le stupide animal décide en faveur du géant à canne et à panache. » TOUSSENEL.

APPAREILLAGE s. m. (a-pa-rè-lla-je — rad. *appareiller*). Mar. Action d'appareiller, de tout disposer dans un bâtiment pour mettre à la voile : *Faire son* APPAREILLAGE. *L'*APPAREILLAGE *est une manœuvre de haute importance, qui est exécutée par le commandant du bâtiment*. (Bonnefoux.) *L'*APPAREILLAGE *de notre glorieuse expédition contre Alger eut pour témoins des milliers d'étrangers*. (Bonnefoux.)

— *Etre en appareillage*, Se disposer à appareiller, à faire son appareillage.

— Econ. rur. Choix de plusieurs animaux domestiques, d'après leur couleur, leur conformation, leur force, pour leur faire faire un même service, un même travail. ‖ On dit aussi APPAREILLEMENT et APPATRONNEMENT.

— Manuf. S'emploie dans le même sens que *apprêt*, *apprêtage*, en parlant des étoffes, des tissus.

APPAREILLANT (a-apa-rè-llan; *ll* mll.) part. prés. du v. Appareiller.

— Par ext. : *Son regard allait de Lucien à madame de Bargeton, de madame de Bargeton à Lucien, en les* APPAREILLANT *par une pensée moqueuse qui les mortifia cruellement l'un et l'autre*. (Balz.)

APPAREILLÉ, ÉE (a-pa-rè-llé; *ll* mll.) part. pass. du v. Appareiller. Qui est joint à une ou plusieurs choses pareilles : *Vases, tableaux* APPAREILLÉS.

— Econ. rur. Se dit des animaux assortis pour un service commun : *Chevaux, bœufs bien, mal* APPAREILLÉS.

— S'emploie figurém. en parlant des personnes : *Un fat, un ridé, un blanchissant, un édenté, un drôle et une drôlesse; les voilà bien* APPAREILLÉS! (J. Janin.)

— Constr. *Pierres appareillées, moellons appareillés*, Pierres, moellons que l'on a choisis, marqués et réunis pour les employer ensemble.

— Mar. Disposé, préparé pour mettre à la voile, pour partir : *Vaisseau* APPAREILLÉ. *La frégate est* APPAREILLÉE.

APPAREILLEMENT s. m. (a-pa-rè-lle-man; *ll*. mll. — rad. *appareiller*). Action d'appareiller deux ou plusieurs objets : *L'*APPAREILLEMENT *de ce service de table sera fort difficile.*

— Econ. rur. Choix de deux ou plusieurs animaux pour un service, un travail commun. ‖ On dit aussi APPAREILLAGE.

— Particulièrem. Accouplement de deux animaux pour la reproduction.

— **Encycl.** I. APPAREILLEMENT EN VUE DU TRAVAIL. Lorsque les animaux sont attelés à la file l'un de l'autre, il importe seulement que leur action s'exerce au même moment, pour que chacun utilise ses forces. Mais il n'en est pas de même lorsque les animaux sont attelés de front; car alors la solidarité devient plus étroite, et le travail doit être équitablement réparti, pour que le plus faible ne se fatigue pas à peu près en pure perte. L'*appareillement* des animaux au point de vue de la couleur de la robe est une question de goût et de coup d'œil qui doit être laissée à l'appréciation de chacun; mais l'*appareillement* relativement à la taille, à la conformation, à la force, à la vigueur des animaux, assure la solidarité des mouvements et la répartition équitable du travail que ces animaux doivent exécuter ensemble. Ces dernières conditions s'appliquent aussi bien aux chevaux de gros trait qu'aux carrossiers les plus élégants. Les animaux bien appareillés doivent avoir la même énergie, la même volonté, et les allures égales, et il en est ainsi pour ces dernières lorsque la conformation est semblable, ce dont on s'assure en comparant entre eux les angles formés par les rayons osseux des membres. La similitude des angles donne la certitude, à vigueur égale, qu'une pareille similitude existe dans les allures. Lorsqu'on est forcé de faire travailler accouplés des animaux qui ne présentent pas cette similitude dans la conformation, et par conséquent dans les allures, on peut amoindrir les inconvénients qui résultent de cette inégalité en donnant une longueur variable au levier qui transmet la force, c'est-à-dire aux traits, et c'est pourquoi on doit préférer le palonnier aux modes d'attelages directs. Enfin l'emploi de la force des animaux doit toujours être proportionné à leurs moyens. L'homme, du reste, tirera d'autant plus de profit de ses animaux, qu'il leur prodiguera plus de soins, et qu'il les conduira avec douceur, tout en maintenant son autorité. En effet, les attelages qui durent le moins et qui fournissent en somme peu de travail, sont ceux confiés à des conducteurs violents et brutaux.

II. APPAREILLEMENT EN VUE DE LA REPRODUCTION. L'*appareillement* est l'amélioration d'une race par elle-même. C'est l'union des sujets les moins défectueux d'une race pour en développer peu à peu les aptitudes et en diriger mieux que par le passé les inclinations, afin d'en retirer plus d'utilité et de profit.

Dans l'état de nature, les espèces se perpétuent saines, parce que les intempéries font périr les mères faibles, incapables de porter des descendants robustes, et parce que l'instinct des femelles et le droit du plus fort éliminent de la reproduction les mâles faibles. Au contraire, dans l'état de domesticité, les soins que nous donnons aux mères, aux petits, aux malades, prolongent la vie d'individus qui ne peuvent créer des descendants bien constitués. Les lois de la nature ne peuvent pas être suivies sous l'influence de la domesticité, où l'homme doit être la providence des espèces animales qu'il a soumises; aussi le premier et le plus sûr moyen d'élever les qualités d'une race, atteinte dans ses mérites, c'est d'appareiller entre eux les animaux les mieux doués parmi les représentants de cette même race.

L'*appareillement* est pour ainsi dire un premier élément de régénération, qui prépare les voies au croisement. La science des *appareillements* fait voir la possibilité d'améliorer une race par elle-même, quel que soit son degré d'abâtardissement.

Cette méthode a des avantages et des inconvénients. Ses résultats sont lents, et même insuffisants, lorsque le climat et la localité ont une très-grande part dans la production des vices que l'on veut corriger. Mais cet inconvénient est largement compensé par la certitude d'une progression toujours croissante, par le peu d'avances qu'exige cette méthode qui, dans aucun cas, ne peut compromettre les ressources de l'éleveur, et avec laquelle on ne risque point de tenter la création d'une race qui ne convient pas soit au sol, soit aux usages du pays.

Dans l'*appareillement*, les individus des deux

sexes prennent une part égale à l'amélioration qui doit suivre. On ne rencontre pas des reproducteurs irréprochables et à constitution régulière. On choisit ceux qui réunissent le plus de qualités et le moins de défauts, en rejetant ceux qui sont trop faibles ou trop défectueux.

Avant d'entreprendre l'*appareillement* d'une race, il faut connaître les qualités qui la recommandent et les moyens propres à les développer, les vices dont elle est entachée et la méthode à suivre pour les faire disparaître. Il ne faut attaquer qu'un seul vice à la fois, pour ne pas être exposé à détruire dans la génération qui suit, ce qu'on avait gagné dans la précédente. Il faut donc s'occuper d'abord exclusivement du défaut dominant, ou de la qualité la plus saillante.

En alliant toujours entre eux les sujets d'une race quelconque, dont les qualités et les défauts distinctifs se balancent, on arrive par des conjonctions successives, toujours dirigées dans les mêmes vues, à faire naître des animaux considérablement améliorés, lorsqu'on a opéré sur une longue suite de générations.

En résumé, l'*appareillement* est un moyen sûr et peu onéreux d'élever toutes les races ordinaires, toutes les variétés locales, dans chaque espèce, à la perfection qu'elles sont susceptibles d'atteindre à la faveur d'*appareillements* bien dirigés et d'une hygiène bien entendue.

APPAREILLER v. a. ou tr. (a-pa-rè-llé; *ll* mll. — rad. *pareil*). Joindre un objet à un autre qui lui soit pareil, lui trouver son pareil : APPAREILLER *des tableaux*, *des vases*. APPAREILLER *un service de porcelaine. Vous aurez de la peine à* APPAREILLER *ces pistolets. Je cherche à* APPAREILLER *cette étoffe*.

— Econ. rur. Réunir des animaux domestiques d'après leur couleur, leur conformation, leur force, pour leur faire faire un même service, un même travail : APPAREILLER *des chevaux de carrosse.* APPAREILLER *des bœufs pour le labourage.* ‖ Accoupler des animaux pour la reproduction ou l'amélioration de l'espèce : APPAREILLER *des brebis de France avec des mérinos espagnols.* APPAREILLER *une vache flamande avec un taureau anglais*.

— Par ext., en parlant des personnes, Assortir : *Le premier devoir d'un amphitryon est de bien* APPAREILLER *ses convives.* (Brill.-Sav.)

— Archit. *Appareiller les pierres*, Donner les mesures précises pour tailler les pierres, les marquer d'après la place qu'elles doivent occuper. On dit aussi : APPAREILLER *la façade d'un bâtiment*, *pour* : APPAREILLER *les pierres de la façade d'un bâtiment.* ‖ *Appareiller les moellons*, Les assortir, les choisir de manière à ce qu'ils puissent s'unir entre eux. On dit de même : *Appareiller des pavés*.

— Pêch. *Appareiller un filet*, Le disposer pour la pêche.

— Techn. Réunir les pièces qui doivent être assemblées, cousues ensemble. ‖ Joindre ensemble des planches de même longueur, de même épaisseur. ‖ Faire le mélange des poils et des laines qui doivent entrer dans la confection d'un chapeau. ‖ Dans les manufactures de soie, Préparer, disposer les soies, égaliser les parties qui composent le corps, les arcades.

— Mar. *Appareiller une voile*, La déployer, la disposer de façon à ce qu'elle reçoive le vent. ‖ Gréer : APPAREILLER *un navire en voiles latines*.

— Neutral. Mettre le vaisseau sous voiles, le disposer à partir : *Nous* APPAREILLÂMES *le lendemain pour retourner en Angleterre.* (Volt.) *Les différentes manières d'*APPAREILLER *dépendent de l'état du temps, de la force et de l'action du vent, ainsi que de celle des courants.* (J.-T. Parisot.) *Ma foi, excusez-nous, lieutenant, nous sortons du cabaret, où nous venons de faire nos adieux aux officiers du* Brillant, *qui* APPAREILLE *avec le jusant.* (E. Sue.) *Il ne peut tarder à venir, car il sait que nous sommes prêts à* APPAREILLER. (X. Marmier.)

S'appareiller, v. pr. Fam. Se joindre avec un individu pareil à soi : *C'est un fripon avec lequel il est digne de* S'APPAREILLER. (Acad.)

— Fig. : *Je me suis toujours aperçu que les idées* S'APPAREILLAIENT. (Alex. Dum.)

— S'accoupler, en parlant des animaux : *Quand la tourterelle a perdu sa compagne, elle ne* S'APPAREILLE *plus avec une autre.* (Richel.)

— Archit. Etre assemblé, unis : *Les arcs en pierre* S'APPAREILLENT *en un plus ou moins grand nombre de claveaux ou voussoirs*.

— **Antonymes**. Dépareiller, désappareiller, désassortir.

APPAREILLEUR s. m. (a-pa-rè-lleur; *ll* mll. — rad. *appareiller*). Constr. Chef ouvrier qui préside à la coupe, à la pose des pierres, d'après les plans de l'architecte : *C'est un bon* APPAREILLEUR. *L'*APPAREILLEUR *doit connaître la géométrie et le dessin linéaire, et avoir des connaissances pratiques assez étendues sur la nature des matériaux qu'il emploie.* (Bachelet.)

— Techn. Ouvrier qui fait le mélange des laines, pour fabriquer le chapeau; qui, dans les manufactures de soie, prépare les soies, dispose le métier, etc. ‖ Nom donné à tout artisan qui se charge d'établir les appareils de distribution du gaz dans les habitations.

APPAREILLEUSE s. f. (a-pa-rè-lleu-ze; *ll* mll. — rad. *appareiller*). Argot. Femme qui fait métier de favoriser les amours illicites; de rapprocher des personnes de différent sexe, dans des vues de libertinage.

APPAREMMENT adv. (a-pa-ra-man — rad. *apparent*). Manifestement : *Ce psaume est* APPAREMMENT *de Salomon.* (Boss.) ‖ En apparence : *En public elle me persécute* APPAREMMENT *avec plus d'animosité que les autres.* (Scarr.) *Ce discours*, APPAREMMENT *véritable.* (Vaugel.)

Tant que Galba vivra, le respect de son âge,
Du moins *apparemment*, soutiendra son suffrage.
CORNEILLE.

Certain renard gascon, d'autres disent normand,
Mourant presque de faim, vit au haut d'une treille
Des raisins mûrs *apparemment*
Et couverts d'une peau vermeille.
LA FONTAINE.

‖ Dans ces deux sens, il a vieilli.

— Sans doute, vraisemblablement : APPAREMMENT, *il l'épousera.* APPAREMMENT *qu'il viendra.* (Acad.) *Le vieux Guitaut ajouta je ne sais quoi entre ses dents, que je n'entendis pas, mais qui* APPAREMMENT *piqua le cardinal.* (De Retz.) APPAREMMENT, *il y a quelque faquin de valet qui te fait les yeux doux.* (Campistr.) *Vous voulez rire*, APPAREMMENT. (Le Sage.) *C'est* APPAREMMENT *ton maître qui t'envoie.* (Destouches.) *Les princes trouvent un charme particulier dans la naïveté;* APPAREMMENT *parce que rien n'est plus rare à la cour.* (Mme de Genlis.) *Les anciens donnaient aux Furies mêmes un beau visage;* APPAREMMENT *parce qu'il y a une beauté morale dans le remords.* (Chateaub.)

APPARENCE s. f. (a-pa-ran-se — du lat. *apparere*, apparaître). Ce qui paraît extérieurement, ce qui frappe la vue ou l'esprit; se dit, par conséquent, au physique et au moral : *Belle* APPARENCE. APPARENCE *trompeuse. L'*APPARENCE *du bien. L'*APPARENCE *du mal. Se fier à l'*APPARENCE, *aux* APPARENCES. *Il peut être savant, mais il n'en a pas l'*APPARENCE. *C'est un cheval de prix, mais qui n'a pas d'*APPARENCE, *qui manque d'*APPARENCE. *L'universalité des hommes se repaît de l'*APPARENCE *aussi bien que de la réalité, et souvent même l'erreur a plus de pouvoir que la réalité.* (Machiavel.) *Ce que nous appelons prospérité et fortune n'est qu'une* APPARENCE *fausse et une ombre vaine.* (La Bruy.) *Les hommes, ne pouvant guère compter les uns sur les autres pour la réalité, sont convenus entre eux de se contenter des* APPARENCES. (La Bruy.) *Les jugements sur les* APPARENCES *sont si souvent renversés que je m'étonne qu'on ne s'en désaccoutume point.* (Mme de Sév.) *Les hypocrites songent uniquement à surprendre l'estime et l'approbation des hommes par de spécieuses* APPARENCES. (St-Evrem.) *Plus on aime la vérité, plus tout ce qui se couvre de ses* APPARENCES *peut nous séduire.* (Mass.) *Ne vous fiez pas toujours aux* APPARENCES, *elles sont trompeuses.* (Fén.) *La vérité a fait autant de bien dans le monde que ses* APPARENCES *ont fait de mal.* (La Rochef.) *Les* APPARENCES *les plus heureuses couvraient les plus grandes calamités.* (Volt.) *La seule* APPARENCE *de l'ordre nous porte à connaître et à aimer Dieu.* (J.-J. Rouss.) *C'est une maison petite, mais de jolie* APPARENCE. (Le Sage.) *Il en coûte trop pour acquérir le fond des vertus; on se contente aujourd'hui d'en avoir les* APPARENCES. (Le Sage.) *Que d'erreurs font naître les* APPARENCES *compliquées!* (Duclos.) *Il faut juger sur l'*APPARENCE, *mais il faut apprendre pour arriver à savoir juger.* (T. Thoré.) *Lorsque je l'ai connu, c'était un homme assez grand, mince et d'une* APPARENCE *assez délicate.* (G. Sand.)

Vous vous laissez tromper d'une *apparence* vaine.
MOLIÈRE.

Rome n'eut des vertus que la fausse *apparence*.
L. RACINE.

L'*apparence* du bien peut nous sembler réelle.
NÉP. LEMERCIER.

Là-dessus, un jambon d'assez maigre *apparence*
Arrive sous le nom de jambon de Mayence.
BOILEAU.

. . . . Le plus souvent l'*apparence* déçoit :
Il ne faut pas toujours juger sur ce qu'on voit.
MOLIÈRE.

Il ne faut pas, sur la simple *apparence*,
Légèrement condamner l'innocence.
VOLTAIRE.

Par la moindre *apparence* on se laisse séduire;
On croit tout ce qu'on craint, ou tout ce qu'on désire.
MOREL-VINDÉ.

— Probabilité, vraisemblance : *Il y a* APPARENCE, *grande* APPARENCE *qu'il réussira. Les* APPARENCES *étant les mêmes de part et d'autre, on ne sait à quoi il se décidera.* (Acad.) *Ils n'étaient pas moins en admiration de leur rétablissement, fait contre toute* APPARENCE. (Boss.) *Vous n'avez pu donner la moindre* APPARENCE *à cette accusation.* (Pasc.) *Son voyage finira bientôt, selon toutes les* APPARENCES. (La Bruy.) *Ce fut alors que M. Le Tellier, contre les* APPARENCES, *fut rappelé de ses emplois.* (Fléch.) *Il n'y a nulle* APPARENCE *à cela.* (Mol.). *Je ne vois pas d'*APPARENCE *qu'ils disposent de moi.* (Hamilt.)

Peut-être ce soupçon n'est pas sans *apparence*.
CORNEILLE.

‖ On dit aussi dans le même sens : *Il y a apparence que*, Il est probable que : *Il y a* APPARENCE *qu'on ira la voir.* (Mme de Sév.) *Xanthus avait une femme de goût assez délicat, si bien que lui présenter sérieusement Esope, son nouvel esclave, il n'y avait pas d'*APPARENCE. (La Font.) *Il y a grande* APPARENCE *qu'après qu'on se sera plaint et que l'on aura grondé, il échappera quelque chose à la plume de quelqu'un qui se trouvera plus piqué et plus échauffé que les autres.* (Rancé.) *Quand des hommes éclairés disputent longtemps, il y a* APPARENCE *que la question n'est pas claire.* (Volt.) *Je la crois telle aujourd'hui qu'elle a toujours été, et il n'y a pas* APPARENCE *qu'elle se perfectionne jamais.* (Dider.) ‖ Elliptiq. *Quelle* APPARENCE *qu'on puisse ramener à Dieu ses pensées quand on veut!* (Fléch.) *Quelle* APPARENCE *de dire que je veux envoyer des troupes!* (Fén.) *Quelle* APPARENCE *de pouvoir remplir tous les goûts?* (La Bruy.)

Mais l'*apparence*, ami, que vous puissiez lui plaire
Teint du sang de celui qu'elle aime comme un père?
CORNEILLE.

— Marque, trace, vestige, au physique ou au moral : *Il ne reste à cette femme aucune* APPARENCE *de beauté.* (Acad.) *Je vous défie d'y trouver la moindre* APPARENCE *d'ambiguïté.* (Pasc.) *A-t-on jamais vu dans sa conduite quelque* APPARENCE *de vanité?* (Fléch.) *Tous les vautours fuient à la moindre* APPARENCE *du danger.* (G. Cuv.)

— Forme, figure : *Sous une* APPARENCE *mortelle.*

D'une ardente lionne elle prend l'*apparence*.
J.-B. ROUSSEAU.

— Faux semblant : *L'*APPARENCE *de la vertu, de la bonté. L'*APPARENCE *du dévouement, du patriotisme. Ils couvrent leurs passions sous une* APPARENCE *de piété.* (Fléch.) *Chacun, sous une* APPARENCE *de zèle, cache son ambition.* (Fén.) *Plus on aime la vérité, plus tout ce qui se couvre de ses* APRARENCES *peut nous séduire.* (Mass.) *Les hommes récompensent plus souvent les* APPARENCES *du mérite que le mérite même.* (St-Evrem.) *Les chats n'ont que l'*APPARENCE *de l'attachement.* (Buff.) *Un homme a les plus belles* APPARENCES *de probité, d'honneur, de délicatesse : vous vous confiez à lui, et il vous trompe.* (Marlès.)

Démêlez la vertu d'avec ses *apparences*.
MOLIÈRE.

— Employé absol., il signifie généralem., Beaux dehors, extérieur agréable : *Il ne fallait que revêtir l'idolâtrie de quelque* APPARENCE *et l'expliquer en paroles dont le son fût agréable à l'oreille, pour la faire entrer dans les esprits.* (Boss.) *Dans le hameau, cette maison a quelque* APPARENCE. (J.-J. Rouss.) *Accoutumé à vivre au milieu des fêtes et des spectacles, le monde n'admire que ce qui a de l'éclat et de l'*APPARENCE. (Frayssinous.) *Les* APPARENCES *font souvent un honnête homme d'un vaurien.* (La Rochef.-Doud.)

Ma foi! sur l'*apparence* est bien fou qui se fonde.
LA CHAUSSÉE.

Les grands pour la plupart sont masques de théâtre,
Leur *apparence* impose au vulgaire idolâtre.
LA FONTAINE.

Il ne faut point juger des gens sur l'*apparence*;
Le conseil en est bon, mais il n'est pas nouveau.
LA FONTAINE.

— *Sauver les apparences*, Ne rien laisser paraître au dehors qui puisse blesser les bienséances ou déceler un mal qui existe réellement : *C'est une femme galante, qui* SAUVE LES APPARENCES *du mieux qu'elle peut.* (Acad.) *Dans les plus grandes disgrâces, on est à demi consolé quand on peut* SAUVER LES APPARENCES. (Boss.) *Presque toutes les passions* SAUVENT *au moins* LES APPARENCES; *on les cache aux yeux du public.* (Mass.) *Il y a des gens qui s'imaginent n'être pas coupables, parce qu'ils ont su* SAUVER LES APPARENCES (J.-J. Rouss.)

— *En apparence*, loc. adv. Extérieurement, à en juger d'après ce que l'on voit : EN APPARENCE, *ils sont bons amis, mais en réalité, ils se détestent.* (Acad.) *Quand tout se remue également, rien ne se remue* EN APPARENCE. (Pasc.) *La condition la plus heureuse* EN APPARENCE *a ses amertumes.* (Mass.)

Si l'on guérit le mal, ce n'est qu'*en apparence*.
CORNEILLE.

Du prince *en apparence* elle reçoit les vœux.
RACINE.

— Jurispr. Au pl. Présomptions, conjectures qui chargent ou favorisent l'accusé : *Toutes les* APPARENCES *sont pour lui, sont contre lui*.

— **Syn. Apparence, dehors, extérieur.** L'*extérieur* est la partie visible d'une chose : *L'*EXTÉRIEUR *de ce bâtiment est beau.* Le *dehors* est ce qui environne la chose : *Les* DEHORS *d'une maison.* L'*apparence* est l'effet que la vue d'une chose produit sur nous : *Cette maison a belle* APPARENCE (Acad.) Au fig., *extérieur* se dit de l'air et de la physionomie des personnes : *Cette affectation d'un grave* EXTÉRIEUR. (Mol.) *Dehors* s'entend des manières : *Ces* DEHORS *trompeurs d'équité cachent une âme inique.* (Mass.) *Apparence* s'applique à la conduite : *Couvrant tous ses défauts d'une sainte* APPARENCE. (Boil)

— **Syn. Apparence, probabilité, vraisemblance.** *Apparence indique* la plus faible crédibilité : *Il n'y a pas d'*APPARENCE *à ce que vous dites.* La *vraisemblance* est la qualité de ce qui est conforme à la marche ordinaire des choses : *Une lueur de* VRAISEMBLANCE. La *probabilité* approche de la certitude : *Au défaut de l'évidence, nous devons appuyer nos opinions sur des* PROBABILITÉS; *il serait mal de se contenter de* VRAISEMBLANCES *et encore plus mal de juger sur l'*APPARENCE. (Cond.)

— **Antonymes**. Vérité, réalité.

— **Encycl**. Philos. Il faut distinguer avec M. Cournot deux espèces d'*apparences* : 1° la *fausse apparence* ou *illusion*; c'est-à-dire celle qui est viciée ou dénaturée en raison de conditions inhérentes au sujet percevant, à ce point que, par elle-même, elle ne fournit qu'une idée fausse de l'objet perçu; 2° l'*apparence vraie* ou *phénomène*, c'est-à-dire celle qui a toute la réalité externe que nous lui attribuons naturellement. Les *fausses apparences* ou *illusions* sont à leur tour de deux sortes; il y en a qui dépendent des objets externes et résultent d'une simple déviation des lois ordinaires de la représentation, déviation soumise elle-même à des lois régulières, susceptible d'être définie par l'expérience et rectifiée par le raisonnement; d'autres, liées ou non à la présence d'objets externes, résultent d'impressions entièrement dépourvues de vertu représentative. Les premières appartiennent à l'optique, les secondes à la physiologie. Les arbres et les maisons du rivage que je vois fuir du pont du navire où je suis embarqué; la courbe enchevêtrée qu'une planète vue de la terre semble décrire sur la sphère céleste : voilà des illusions de la première espèce. Dans la seconde se placent les hallucinations, les sensations spéciales que détermine l'électricité mise en contact avec chacun de nos sens, sensations dites *subjectives*, parce qu'elles ne correspondent à aucun objet extérieur qui révélerait sa présence à la manière ordinaire, c'est-à-dire en vertu de l'action exercée sur la rétine par les rayons qui en émanent. Les *fausses apparences* de la première espèce sont constantes, celles de la seconde espèce sont accidentelles. Faire justice des unes et des autres est le point de départ nécessaire de la science; c'est à cette condition qu'elle parvient à saisir l'ordre et l'enchaînement des *phénomènes*. Tout son effort, toute son ambition, est de faire sans cesse de nouvelles conquêtes sur ce terrain sans bornes des *apparences vraies*, des réalités phénoménales. La philosophie oppose quelquefois à l'*apparence vraie*, au *phénomène*, la *chose en soi*, la *substance;* mais la *chose en soi* est une chimère pour l'esprit, puisque toute connaissance suppose une représentation de la chose connue, une relation de la chose à l'esprit qui connaît.

On doit remarquer que dans tous les temps, depuis Pyrrhon jusqu'à Montaigne, depuis Berkeley jusqu'à Fichte, le scepticisme et l'idéalisme sont sortis de cette opposition de la chose en soi au phénomène, et de la confusion du phénomène avec la fausse *apparence*. Voyons-nous les choses telles qu'elles sont? se demande Montaigne. Un sens de moins, et voilà un autre univers. Qui peut dire qu'un sens de plus ne bouleverserait pas toutes nos connaissances? La vérité de nos cinq sens serait-elle la vérité de six sens ou de huit? Cette question de l'*apparence*, la première de la philosophie, puisqu'elle contient celle de la valeur même de nos connaissances, a occupé l'esprit de Voltaire. « Toutes les *apparences* sont-elles trompeuses? dit-il. Nos sens ne nous ont-ils été donnés que pour nous faire une illusion continuelle? Tout est-il erreur? Vivons-nous dans un songe, entourés d'ombres chimériques? Vous voyez le soleil se coucher à l'horizon, quand il est déjà dessous. Il n'est pas encore levé, et vous le voyez paraître. Cette tour carrée vous semble ronde. Ce bâton enfoncé dans l'eau vous semble courbé. Vous regardez votre image dans un miroir, il vous le représente derrière lui, elle n'est ni derrière, ni devant. Cette glace qui, au toucher, est si lisse, si unie, n'est qu'un amas inégal d'aspérités et de cavités. La peau la plus fine et la plus blanche n'est qu'un réseau hérissé dont les ouvertures sont incomparablement plus larges que le tissu, et qui renferme un nombre infini de petits crins. Des liqueurs passent sans cesse sous ce réseau, et il en sort des exhalaisons continuelles qui couvrent cette surface. Ce que vous appelez grand est très-petit pour un éléphant, et ce que vous appelez petit est un monde pour des insectes... Rien n'est ni comme il paraît, ni à la place où vous croyez qu'il est... Plusieurs philosophes, fatigués d'être toujours trompés par les corps, ont prononcé de dépit que les corps n'existent pas, et qu'il n'y a de réel que notre esprit. Ils pouvaient conclure tout aussi bien que toutes les *apparences* étant fausses et la nature de l'âme étant inconnue comme la matière, il n'y avait en effet ni esprit ni corps. »

— **Anecdotes**. Un ministre de la justice et des cultes, qui aimait à voir et à connaître les choses par lui-même, arriva un soir, sous les *apparences* les plus modestes, dans le presbytère d'un curé de village. Le pasteur le reçoit convenablement; mais, quand l'heure du coucher fut arrivée, il l'invita à aller passer la nuit dans la grange. Quelques jours après, le curé recevait un pli cacheté au sceau royal, et qui contenait sa nomination à une cure plus importante, comme récompense de la généreuse hospitalité qu'il avait accordée quelques jours auparavant à Son Excellence le garde des sceaux.

⁂

La vraie modestie a un naturel et une bonhomie inimitables. M. de Malesherbes était aussi célèbre par cette vertu que par son savoir et son esprit; mais la beauté

de son âme était loin de se peindre sur sa figure; il avait la vue basse et une tournure d'*apparence* très-commune. Il arrive un jour à Guingamp, chez son gendre, M. le baron de Monthoisier, colonel de dragons. Celui-ci, après l'avoir embrassé, s'étonne de le voir, contre son usage, sans sa canne : « C'est le soldat que vous avez à votre porte qui me l'a ôtée, répond M. de Malesherbes. — Pourquoi vous l'êtes-vous laissé prendre? — Il m'a dit que c'était sa consigne. — Comment, sa consigne? — Oui, elle lui défend, m'a-t-il dit, de laisser entrer avec un bâton les gens de mauvaise mine, et vous voyez bien que je n'ai eu rien à lui répliquer. »

⁂

On sait que pareille mésaventure était arrivée à Philopœmen. Comme il passait dans une rue d'Argos, une vieille femme, trompée par son extérieur plus que modeste, le pria de l'aider à fendre du bois. Quelques-uns de ses officiers survenant s'étonnèrent de le trouver dans cette occupation : « Vous voyez, leur dit le héros; je paye pour ma mauvaise mine. »

⁂

Le maréchal de Catinat s'était retiré dans sa terre de Saint-Gratien, où il vivait sous les *apparences* les plus modestes. Comme il se promenait un jour dans son parc, il fut abordé par un jeune fat, qui, lui frappant familièrement sur l'épaule, lui dit : « Bonhomme, j'ignore quel est le maître de céans. Si vous le rencontrez, dites-lui que le comte de X... a pris la liberté de chasser sur ses terres. » Et comme des moissonneurs, qui travaillaient à quelques pas, éclataient de rire en l'entendant : « Qu'avez-vous donc, marauds, leur cria-t-il, à rire de la sorte? — Nous rions de vous voir parler ainsi à M. le maréchal de Catinat. » A ces mots, le fat, tout déconcerté, se découvre et balbutie en rougissant les plus humbles excuses. « Monsieur, lui répondit froidement Catinat, je ne savais pas qu'il fût besoin de connaître quelqu'un pour lui ôter son chapeau. »

APPARENT, ENTE adj. (a-pa-ran, an-te — du lat. *apparens;* tiré de *apparere*, apparaître). Qui est visible aux yeux, évident, manifeste : *Un bourgeon* APPARENT. *Une tumeur très-*APPARENTE. *Il avait sur le bout du nez une verrue des plus* APPARENTES. *Le nez est la partie la plus avancée et le trait le plus* APPARENT *du visage.* (Buff.) *Toute plaine* APPARENTE *sur la terre est une surface courbe.* (M.-Brun.) ‖ Moralem., dans le même sens : *Des défauts, des vices* APPARENTS. *C'est une entreprise téméraire de prétendre allier une justice* APPARENTE *à une justice véritable.* (D'Aguess.) *Il est fort* APPARENT *que les extases des mystiques viennent moins d'un cœur plein que d'un cerveau vide.* (J.-J. Rouss.) *Le succès est souvent la seule différence* APPARENTE *entre le génie et la folie.* (Boiste.) *Grégoire est le fondateur* APPARENT *du pouvoir temporel.* (L. Veuillot.)

— Remarquable, considérable entre les autres : *La maison la plus* APPARENTE *du village. La personne la plus* APPARENTE *de la société. Ayant délibéré de m'accompagner, au voyage de Bayonne, des plus notables et* APPARENTS *gentilshommes que je pourrois adviser, je vous ai voulu avertir.* (Henri IV.) *Une troupe de nymphes la vint recevoir jusque par delà le perron; et après une inclination très-profonde, la plus* APPARENTE *lui fit une espèce de compliment.* (La Font.) *Du parti des ministres et du duc de Bourgogne était le duc de Beauvilliers, le plus* APPARENT *de tous.* (St-Sim.)

— Qui n'est qu'en apparence, qui n'est pas tel qu'il paraît être : *Droit* APPARENT. *Vertu* APPARENTE. *Sécurité* APPARENTE. *Des torts* APPARENTS. *Le mouvement du soleil autour de la terre n'est qu'*APPARENT, *car c'est la terre qui tourne, et non le soleil.* (Encycl.) *Il vaut mieux pardonner un tort* APPARENT *et même réel, que de s'exposer à être ingrat.* (St-Evrem.) *Il y a une infinité de défauts dans les vertus* APPARENTES *des hommes.* (La Rochef.) *Je découvris bientôt que je m'étais trompé sur le calme* APPARENT *d'Atala.* (Chateaub.) *L'*APPARENT *bonheur de cette vie n'est rien.* (J.-J. Rouss.) *Brutus cachait sa sagesse sous une* APPARENTE *imbécillité.* (Michelet.) *Hier, ton* APPARENTE *tristesse a passé dans mon âme avec la rapidité d'une ombre qui se projette.* (Balz.)

— Astron. et opt. *Lieu apparent d'un objet*, Lieu où nous paraît situé un objet vu à travers un milieu qui fait dévier les rayons lumineux. ‖ Se dit par opposition à *lieu vrai.*

— *Hauteur apparente d'un astre*, Angle que fait avec l'horizon le rayon visuel partant de l'œil de l'observateur, et aboutissant à cet astre. ‖ Se dit par opposition à *hauteur vraie.* On obtient celle-ci en tenant compte des effets de la réfraction atmosphérique qui relève l'astre vers le zénith, et de ceux de la parallaxe qui l'abaisse vers l'horizon.

— *Grandeur apparente, dimensions apparentes d'un objet*, Grandeur, dimensions de cet objet, telles qu'elles résultent de l'angle visuel sous lequel il nous apparaît. Les dimensions apparentes varient avec la distance des objets parce que l'angle visuel diminue à mesure que la distance augmente; ainsi un petit objet, situé à une faible distance, peut avoir les mêmes dimensions apparentes qu'un objet plus grand situé à une distance plus considérable. ‖ Se dit par opposition à *grandeur réelle, dimensions réelles.*

— *Diamètre apparent d'un astre*, Angle sous lequel nous voyons le diamètre de cet astre. Cet angle est formé par deux lignes droites tirées de notre œil à deux points opposés du disque de l'astre. ‖ Se dit par opposition à *diamètre vrai* et à *diamètre réel.* Le diamètre réel est la véritable grandeur du diamètre d'un astre, telle qu'elle résulte du calcul. Le diamètre vrai est l'angle sous lequel le diamètre d'un astre serait vu par un observateur placé au centre de la terre.

— *Distance apparente de deux astres*, Angle formé par les rayons visuels qui vont de notre œil à chacun de ces astres. Cet angle est mesuré par l'arc du grand cercle compris entre ces astres sur la sphère céleste.

— *Mouvement apparent*, Mouvement dont nous paraît animé un corps en repos, mais que fait supposer un autre mouvement. Le soleil a un mouvement annuel apparent, la sphère céleste un mouvement diurne apparent. ‖ Mouvement qui présente à l'œil des caractères qu'il n'a pas réellement. Ainsi les mouvements des corps situés à une grande distance, bien que s'effectuant d'une manière égale et uniforme, peuvent nous paraître inégaux et irréguliers, et réciproquement.

— *Forme apparente*, Forme sous laquelle nous voyons un objet situé à une certaine distance. Tous les objets ont une tendance à s'arrondir par l'éloignement, parce que les aspérités cessent d'être visibles dès qu'elles sous-tendent un angle de moins d'une minute. C'est ainsi qu'un triangle ou un carré paraît, à une grande distance, comme un point rond; une longue file de lampions, comme une seule ligne lumineuse non interrompue.

— *Horizon apparent*, Grand cercle qui termine notre vue et qui est formé par l'intersection d'un plan tangent à la surface de la terre avec la voûte céleste. ‖ Se dit par opposition à *horizon rationnel.* Celui-ci est un plan passant par le centre de la terre et perpendiculaire au rayon mené vers le spectateur.

— Jurispr. *Servitude apparente*, Celle qui s'annonce par des ouvrages extérieurs, comme une porte, une fenêtre, un puisard. ‖ *Servitude non apparente*, Celle dont l'existence n'a pas de signe extérieur, comme la prohibition de bâtir au delà d'une certaine hauteur, etc.

— Substantiv. Ce qui est apparent : *L'*APPARENT *nous tient presque toujours lieu du vrai.* (St-Evrem.) *L'expérience n'atteint que l'*APPARENT. (C. Renouvier.) ‖ Peu usité.

— **Antonymes.** Caché, dérobé, inapercevable, inaperçu, invisible, latent, occulte, secret.

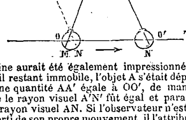
— **Encycl.** THÉORIE DES MOUVEMENTS APPARENTS. Un homme qui serait seul dans l'espace et qu'une force inconnue y déplacerait sans cesse, ne pouvant rapprocher d'un autre point les diverses positions qu'il occuperait, n'aurait aucune idée de son propre mouvement. Le mouvement, en effet, ne nous est révélé que par la *variation des angles* sous lesquels nous apercevons un objet. Pour être défini, il exige deux termes, un *mobile* et un *point fixe* ou jugé tel, duquel le mobile est vu suivant des directions différentes qui frappent ainsi des points différents de la rétine. C'est donc d'après les impressions que lui apporte le déplacement de l'image d'un corps sur le fond de son œil qu'un observateur conclut au mouvement de ce corps. Mais ce déplacement peut résulter aussi bien des mouvements de l'œil qui observe que de ceux du corps, et le spectateur n'a aucun moyen de décider quel est le mobile, de lui-même ou du corps étranger, à moins d'y être aidé par la vue d'un ou plusieurs autres points auxquels il rapportera constamment ses propres positions. Un point fixe peut donc être cru mobile par un spectateur qui est lui-même en mouvement. C'est ainsi qu'un voyageur, emporté par un chemin de fer, *voit* les arbres qui bordent la voie fuir à l'opposé du train avec une vitesse égale à la sienne. Seulement, dans ce cas, il sait par expérience que les arbres ne bougent pas, que leur mouvement n'est qu'apparent, et que c'est lui qui change de place.

Les *mouvements apparents* des corps sont donc ceux que nous leur attribuons, par l'effet des déplacements réels que nous éprouvons nous-mêmes, sans en avoir conscience. On peut se proposer, connaissant un mouvement apparent, de déterminer le mouvement réel qui lui correspond, ou, inversement, connaissant un mouvement réel, de déterminer le mouvement apparent qui en résulte. Mais, outre que ces deux problèmes rentrent l'un dans l'autre, nous traiterons de préférence le second à cause de son importance historique. C'est en effet celui qu'ont développé les partisans du mouvement de la terre, chargés de démontrer, non toutefois sans péril pour leur personne, comment les mouvements réels de notre globe ne contredisent pas et expliquent même très-bien les apparences des mouvements du soleil et des étoiles.

PRINCIPE GÉNÉRAL. *A un mouvement réel de figure donnée correspond un mouvement apparent de même figure, mais de sens opposé.*

Trois cas peuvent généralement se présenter :

I. *L'observateur se meut en ligne droite.* Soit O l'œil de l'observateur (fig. 1), et A l'objet fixe. Dans cette position, l'objet A se peint sur la rétine en un point M. L'œil marche en O'; l'objet se peint alors en N, point différent de M. Mais il est évident que le point N de la

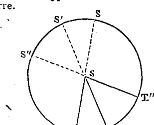


rétine aurait été également impressionné, si, l'œil restant immobile, l'objet A s'était déplacé d'une quantité AA' égale à OO', de manière que le rayon visuel A'N' fût égal et parallèle au rayon visuel AN. Si l'observateur n'est pas averti de son propre mouvement, il l'attribuera à l'objet observé, mais en sens opposé. La grandeur de l'arc MN' dépend de la grandeur de l'angle MAN, sous lequel l'objet est vu de deux stations différentes. Plus l'objet est éloigné, plus cet angle est petit; plus alors les deux points M et N' sont rapprochés. Si l'objet est situé à une distance relativement infinie, l'angle devient nul, les points impressionnés de la rétine se confondent, et l'objet est cru immobile : c'est le cas des étoiles dites *fixes.*

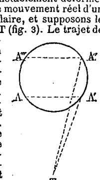
II. *L'observateur tourne sur lui-même.* L'œil est alors en quelque sorte placé sur une circonférence tournante qui le présente successivement à toutes les régions de l'espace. Tous les points de la rétine sont l'un après l'autre impressionnés par le même objet A; mais les mêmes impressions seraient produites, si, l'œil étant immobile, l'objet se déplaçait en sens inverse. Les projections des images produites sur la rétine forment une circonférence qui paraît tourner à l'opposite de l'œil. C'est le cas du mouvement de rotation de la terre, qui s'exécute en vingt-quatre heures d'occident en orient, et qui nous fait croire que la voûte étoilée tourne autour de nous dans le même temps, mais d'orient en occident. Ici encore, il se peut qu'un objet vu, un astre par exemple, nous semble immobile : c'est lorsqu'il est situé à une distance relativement infinie, et sur la direction des rayons visuels parallèles à l'axe de rotation; telle est l'*étoile polaire.* Les lignes menées de cette étoile aux diverses stations de l'observateur ne forment pas d'angles appréciables.

III. *L'observateur se meut suivant une circonférence.* L'objet observé est situé à l'intérieur ou à l'extérieur de la circonférence décrite par l'observateur.

1° S'il est situé à l'intérieur, il paraît avoir un mouvement circulaire inverse de celui de l'œil. C'est ainsi que le soleil étant au centre du mouvement de translation de la terre, qui occupe les positions T, T', T",... (fig. 2), paraîtra projeté sur une circonférence dont il occupera successivement tous les points S, S', S"... dans un ordre opposé à celui de la marche de la terre.



2° Si l'objet fixe est en dehors du mouvement de translation circulaire du spectateur, son mouvement apparent présente encore les mêmes aspects que s'il était réel, mais alors le mouvement réel serait notablement déformé. Prenons pour exemple le mouvement réel d'un astre sur un orbite circulaire, et supposons le spectateur immobile en T (fig. 3). Le trajet de l'astre de A en A' paraîtra rectiligne; de A' en A", l'astre paraîtra arrêté; de A" en A"', il paraîtra rétrograder comme s'il revenait de A' en A. Enfin, il semblera encore suspendu pendant le trajet de A"' en A. Ainsi un mouvement de translation circulaire se traduira, dans les apparences, par des mouvements rectilignes, tantôt directs, tantôt rétrogrades, alternativement coupés par des intervalles de repos. Si l'astre est situé à l'infini, il paraît immobile, parce que les angles, tels que ATA', sont nuls, et qu'ainsi tout l'orbite se réduit à un point. Les étoiles fixes sont encore dans ce cas. Elles peuvent décrire des orbites immenses; les dimensions et la forme de ces orbites nous échappent complétement, à cause de l'énorme distance des régions où elles s'effectuent.



Ce dernier exemple prouve que la forme d'un mouvement réel n'est pas toujours telle que nous la jugeons. C'est cette illusion qui a si longtemps trompé les anciens sur la configuration de l'orbite des planètes extérieures. La *théorie des mouvements apparents* a fourni à l'astronomie sa langue usuelle; les phénomènes du ciel s'expriment non tels qu'ils s'accomplissent, mais tels qu'ils nous semblent s'accomplir. Quand on dit, par exemple, que le soleil *fait le tour de la terre en un an;* que les étoiles se *lèvent* tous les soirs, et se *couchent* tous les matins, etc., il doit être sous-entendu qu'on énonce ce que l'on voit, et non ce qui est.

APPARENTAGE s. m. (a-pa-ran-ta-je — rad. *apparenter*). Action d'apparenter, de faire entrer quelqu'un dans une famille.

APPARENTANT (a-pa-ran-tan) part. prés. du v. Apparenter.

APPARENTÉ, ÉE (a-pa-ran-té) part. pass. du v. Apparenter. Qui a une parenté, des liens de parenté plus ou moins honorables : *L'abbé de Cîteaux se trouvait alors une fort bonne tête, et fort* APPARENTÉ *dans la robe.* (St-Sim.) *C'est une femme fort à son aise, qui a de bonnes rentes sur la ville, des maisons à Paris, et qui est fort bien* APPARENTÉE, *au moins.* (Regnard.) *Tout ce que je crains, c'est que le chevalier ne se dégoûte en me voyant si mal* APPARENTÉE. (Danc.) *A moins qu'il n'ait découvert, dans la poussière des bibliothèques, quelque document qui lui procure l'honneur de se croire* APPARENTÉ *avec quelque illustre famille.* (G. Sand.) *La comtesse est riche, elle est même* APPARENTÉE *à cette cour.* (R. de Beauv.)

APPARENTER v. a. ou tr. (a-pa-ran-té — rad. *parent*). Donner à quelqu'un une parenté, des parents par alliance : *Bien* APPARENTER, *mal* APPARENTER *son fils, sa fille.* APPARENTER *ses enfants à d'honorables familles, avec des familles peu estimées. Voilà ce qui commença à* APPARENTER *et à mettre dans le monde le grand-père du cardinal d'Estrées.* (St-Sim.) *Mon père aurait voulu m'*APPARENTER *convenablement.* (Volt.) *Il voulut* APPARENTER *son fils à la haute noblesse.* (Balz.)

S'apparenter, v. pr. Entrer dans une famille, s'allier à quelqu'un : S'APPARENTER *à la noblesse, à la bourgeoisie.* ‖ Absol. *Elle* S'EST *bien* APPARENTÉE. (Acad.) Il est familier.

APPARESSÉ, ÉE (a-pa-rè-sé) part. pass. du v. Apparesser.

APPARESSER v. a. ou tr. (a-pa-rè-sé — rad. *paresse*). Rendre paresseux, indolent : *L'oisiveté, les plaisirs* APPARESSENT *l'homme. Je ne voulais pas montrer au duc et à la duchesse d'Orléans tous mes ressorts, pour ne les pas ralentir et* APPARESSER *par compter trop sur mon industrie.* (St-Sim.) ‖ Il est vieux.

S'apparesser, v. pr. Devenir paresseux, s'appesantir : *L'esprit* S'APPARESSE *encore plus vite que le corps. Le corps et l'esprit* S'APPARESSENT *en moi par la réplétion.* (Montaig.)

APPARIABLE adj. (a-pa-ri-a-ble — rad. *apparier*). Qui peut, qui doit être apparié.

APPARIADE s. f. (a-pa-ri-a-de — rad. *apparier*). Se dit quelquefois, dans le langage populaire, pour désigner l'action d'unir, d'assortir, d'apparier, et du résultat de cette action.

— Chass. Formation des couples de perdrix pour la reproduction. ‖ On dit aussi APPARIAGE.

APPARIANT (a-pa-ri-an) part. prés. du v. Apparier.

APPARIATION s. f. (a-pa-ri-a-si-on — rad. *apparier*). Action d'apparier, de mettre en comparaison : *Notre arrogance nous remet toujours en avant cette blasphémeuse* APPARIATION *de Dieu avec l'homme.* (Montaig.) ‖ Vieux.

APPARIÉ, ÉE (a-pa-ri-é) part. pass. du v. Apparier. Mis par paire, assorti : *Chevaux, bœuf* APPARIÉS. *Gants* APPARIÉS.

APPARIEMENT ou **APPARÎMENT** s. m. (a-pa-rî-man — rad. *apparier*). Action d'apparier, d'unir par couples ou par paires.

— **Encycl.** Méd. vét. L'*appariement* est l'ensemble des règles relatives à toute alliance des sexes, règles dont on ne saurait se départir sous peine de n'obtenir que de mauvais résultats. M. Gayot, vétérinaire, ex-inspecteur général du service des haras, propose cette expression pour désigner le mariage de deux individus formant une paire, quelque chose d'égal et qui se ressemble. L'*appariement* est donc un accouplement rationnel, une alliance heureuse et judicieuse sous les rapports d'analogie de formes, d'égalité de taille, de corpulence, etc.

L'*appariement* n'est pas un mode de reproduction spécial, mais une condition de bonne alliance. Les règles qui assurent l'action de l'appareillement, du croisement ou du métissage, sont rendues plus certaines par l'*appariement.*

APPARIER v. a. ou tr. (a-pa-ri-é — rad. *pair.* Prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du pl. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subjonct. : *Nous appariions; que vous appariiez*). Joindre ensemble, unir par paires, par couples, des choses de même nature : APPARIER *des chevaux de carrosse, des bœufs de labour.* APPARIER *des gants, des bas*, etc.

— Par anal. *Apparier des combattants*, Mettre en présence des combattants de même force, d'égal courage, pareillement armés.

— En parlant des oiseaux, Mettre ensemble le mâle et la femelle : APPARIER *des pigeons, des tourterelles, des serins.*

— S'est aussi appliqué aux personnes, mais par ironie ou par plaisanterie :

Si le diable vous tente et veut vous marier,
Qu'il cherche un autre objet pour vous *apparier.*
REGNARD.

S'apparier, v. pr. En parlant des oiseaux, Se mettre par couple pour la reproduction : *Les pigeons* S'APPARIENT *en toute saison. Les perdrix ne* S'APPARIENT *qu'au printemps.* ‖ Par plaisanterie, en parlant des personnes :

Quand les gens du bel air veulent se marier,
Il leur faut même espèce à qui *s'apparier.*
BOURSAULT.

— **Antonymes.** Déparier, découpler, désapparier.

APPARIEUR, EUSE adj. et s. (a-pa-ri-eur, eu-ze — rad. *apparier*). Celui, celle qui aime à faire des mariages : *Une marieuse de gens, on appelle vulgairement cela une* APPARIEUSE. (Tall. des Réaux.)

APPARITEUR s. m. (a-pa-ri-teur — du lat. *apparitor;* formé de *apparere*, apparaître). Antiq. Nom générique donné, chez les Romains, à tous ceux qui étaient chargés d'exécuter les ordres de l'autorité, comme les accenses, les licteurs, les scribes, etc. On distinguait les *appariteurs du prétoire*, les *appariteurs des cohortes*, etc. : *Coriolan, naturellement fier et hautain, renvoya l'*APPARITEUR *avec mépris, comme les tribuns l'avaient bien prévu.* (Vertot.)

— Autrefois, en France, Sorte d'huissier ou sergent des cours ecclésiastiques. ‖ Massier de l'université, qui avait pour fonction principale de précéder les dignitaires de ce corps.

— Aujourd'hui, Huissier attaché à une faculté : APPARITEUR *de la faculté de théologie, de la faculté de droit. La faculté se rendit à la cérémonie, précédée de ses* APPARITEURS. ‖ Dans plusieurs départements, et même dans la banlieue de Paris, Agent attaché à la mairie, chargé de la police subalterne, et dont les fonctions répondent à celles des agents que l'on appelle *sergents de la police municipale* ou *sergents de ville.* ‖ Celui qui prépare les objets nécessaires à un professeur de chimie pour faire ses démonstrations, ses expériences. On ne dit plus aujourd'hui que PRÉPARATEUR.

APPARITION s. f. (a-pa-ri-si-on — du lat. *apparitio;* formé de *apparere*, apparaître). Manifestation d'un être, d'un objet qui, d'invisible, se rend tout à coup visible : *L'*APPARITION *de Dieu à Moïse. L'*APPARITION *de Jésus-Christ à plusieurs saints. L'*APPARITION *d'un ange à Joseph. L'*APPARITION *d'Hector à Enée. L'*APPARITION *d'une croix à Constantin. L'*APPARITION *d'un spectre. L'*APPARITION *des esprits. On prétend que ce fut sur la foi d'une* APPARITION *que saint Théodore alla mettre le feu au temple d'Amasée, et le réduisit en cendre.* (Volt.) *La croyance aux* APPARITIONS *surnaturelles, c'est-à-dire entre le monde céleste et le monde terrestre, a été de tous les temps et de tous les lieux.* (St-Léger.) *La première* APPARITION *du Saint-Esprit eut lieu sous la forme d'une colombe, la seconde sous la forme de langues de feu.* (St-Léger.) *Les histoires d'*APPARITIONS *de fantômes et d'esprits amusent toujours, même ceux à qui elles font peur.* (La Harpe.) *La seule faiblesse de cet homme vraiment honnête était de croire aux* APPARITIONS *des esprits.* (Balz.) *Il y a cette différence entre l'*APPARITION *et la vision, que cette dernière est tout intérieure, et se passe au dedans de l'esprit, tandis que l'*APPARITION *suppose un objet extérieur, aperçu des yeux du corps ou au moins perçu des sens.* (Proudh.)

— L'objet même qui apparait, qui se rend sensible à la vue : *Autrefois les* APPARITIONS *s'enfuyaient le matin, au chant du coq.* (Volt.)

— Absol. Spectre, fantôme, revenant : *Il y a des gens qui s'intitulent esprits forts, et qui croient aux* APPARITIONS. (Geoffroy.)

— Manifestation d'un phénomène céleste, et, par ext., d'une chose qui surprend, qui frappe : *L'*APPARITION *d'un météore, d'une comète. L'*APPARITION *du soleil ranime la nature.* (J.-J. Rouss.) *L'*APPARITION *d'une comète a produit toujours une grande sensation dans le vulgaire, qui s'imagine y voir l'annonce de quelque grand événement.* (Encycl.) *C'est ainsi qu'il anime encore ces* APPARITIONS *gigantesques de l'éblouissante et froide nature.* (Ste-Beuve.) *Les panneaux de la boiserie s'écartent et découvrent une perspective d'*APPARITIONS *funèbres.* (Th. Gaut.)

— Venue, arrivée, en parlant des personnes et des choses : *L'*APPARITION *d'un nouveau poëte. Au plus haut point de sa gloire, sa joie est troublée par la triste* APPARITION *de la mort.* (Boss.) *Il y a dans les cours des* APPARITIONS *de gens aventureux et hardis.* (La Bruy.) *Le fait surnaturel de la création explique seule la première* APPARITION *de l'homme ici-bas.* (Guizot.) *L'*APPARITION *d'un pareil homme dans notre siècle était une admirable manifestation de la Providence.* (Lamenn.) *Le son de la trompette se fait entendre : c'est l'annonce et l'*APPARITION *des bêtes féroces.* (Chateaub.) *L'*APPARITION *du roi fit rentrer les mutins dans le devoir.* (Sismondi.) *L'attente universelle d'un rédempteur devançait et préparait l'*APPARITION *du christianisme.* (De Broglie.) *Le givre qui brillait aux buissons décharnés lui semblait la blancheur des fleurs d'avril précédant l'*APPARITION *des feuilles.* (G. Sand.) *Un quidam vêtu de noir de la tête aux pieds fit son* APPARITION *dans l'établissement.* (Th. Gaut.) *L'*APPARITION *de ce qui nous est inconnu nous trouble comme les animaux.* (Garnier.)

Si l'*apparition* du passé, qui se lève,
Pouvait de mon regard s'effacer, même en rêve!
LAMARTINE.

— Action de paraître et de disparaître presque aussitôt : *Il n'a fait qu'une courte* APPARITION. (Acad.) *D'Effiat ne venait presque jamais à la cour, et encore en* APPARITION. (St-Sim.) *A gauche, dans la plaine, le canal de Castille fait* APPARITION *de temps à autre.* (Th. Gaut.)

— En parlant d'un livre, d'un ouvrage, d'une œuvre artistique : *L'*APPARITION *de cette histoire a réveillé bien des haines. Les meilleurs livres ne sont pas ceux qui obtiennent le plus de succès lors de leur* APPARITION. (***)

— Dans la liturgie mozarabique, Chacune des fractions de l'hostie, que le prêtre divise en neuf parties.

— **Syn. Apparition, vision.** *Apparition* regarde l'objet ou la chose qui devient visible : *La malice de l'esprit tentateur et son* APPARITION *sous la forme du serpent.* (Boss.) La *vision* ne frappe que l'imagination : *Ce songe rempli de noires* VISIONS. (Corn.)

— **Antonymes.** Disparition, éclipse.

— **Epithètes.** Singulière, bizarre, étrange, étonnante, inexplicable, inattendue, soudaine, subite, nocturne, sombre, noire, sinistre, fatale, horrible, gaie, agréable, charmante, joyeuse, réjouissante, heureuse, divine.

— **Encycl.** Philos. relig. V. VISION.

— B.-arts. Il n'est question dans la mythologie grecque que d'interventions surnaturelles dans les affaires humaines : les divinités de l'Olympe ne semblent pas avoir eu de plus grand plaisir que de se mêler aux misérables querelles d'ici-bas. Homère, dans son *Iliade*, nous montre les plus grands dieux prenant parti les uns pour la Grèce, les autres pour Troie, et tous descendant sur les bords du Scamandre pour assister à la lutte. Les auteurs tragiques, de leur côte, ne trouvent rien de plus simple pour dénouer leur pièce, au moment où elle est le plus compliquée, que de faire arriver tout à coup quelque dieu secourable, un *Deus ex machina* (V. ces mots), qui joue, dans ce cas, le rôle d'une véritable Providence. Toutes les religions ont ainsi introduit de divins acteurs dans la comédie humaine. Nous voyons à tout instant Dieu et les anges intervenir dans les légendes bibliques et dans l'épopée chrétienne. Au moyen âge, l'esprit religieux, avide de miracles, attribua aux plus petits comme aux plus grands saints du paradis le don de revenir, après leur mort, pour causer avec leurs amis, pour adresser des encouragements aux bons et des reproches aux méchants. Les peintres et les sculpteurs ne manquèrent pas de donner la réalité de l'image aux conceptions des légendaires : l'art a toujours tiré le plus grand parti de ces fantaisies, qui ont pour fond le merveilleux. Sans donner, du reste, comme autant d'articles de foi, toutes les *apparitions* de saints racontées par les moines hagiographes, l'Eglise a toujours encouragé la représentation de ces sujets destinés à produire sur la foule une impression profonde. Parmi les scènes de ce genre qui se sont reproduites le plus souvent et avec le plus d'éclat sous le pinceau des artistes modernes, nous citerons :

L'*Apparition de Dieu à Adam, à Abraham, à Isaac*, dans les peintures qui font suite aux Loges de Raphaël, au Vatican;

L'*Apparition de Dieu à Moïse mourant*, fresque de Benozzo Gozzoli, au Campo-Santo, de Pise;

L'*Apparition du Christ à sa mère*, après sa résurrection, volet d'un triptyque de Rogier van der Weyden, au musée de Berlin, et tableau de Van Thulden, au Louvre;

L'*Apparition de Jésus à la Madeleine*, tableaux de l'Albane, du Bronzino, d'Albertinelli, de Lesueur, au Louvre; de Stephan Lochner, dans la chapelle de Saint-Maurice, à Nuremberg; estampes de Martin Schœn et d'Albert Durer. La composition de ce dernier, éclairée par un charmant effet de soleil, est l'une des planches les mieux réussies de la *Petite Passion*. Le même sujet a été gravé par Ciamberlano d'après Barocci, et par Corneille le père d'après l'un des cartons que Raphaël fit pour les *arazzi* (V. ce mot) du Vatican. Cette *Apparition*, qu'on intitule quelquefois le *Christ jardinier*, ou encore *Noli me tangere* (V. ces mots), a été peinte par un grand nombre d'autres artistes. Le Christ y est représenté sous le costume d'un jardinier, coiffé quelquefois d'un chapeau de paille et tenant une bêche à la main; quelquefois aussi presque nu, à moitié enveloppé d'un manteau. La scène se passe dans le jardin à l'extrémité duquel se trouve le saint sépulcre. Madeleine, venue pour jeter des parfums sur le corps du Sauveur, reconnaît son divin maître sous le costume de jardinier; elle se jette à ses pieds, qu'elle veut embrasser, mais le Christ l'arrête par ces mots : *Noli me tangere*, « Ne me touchez pas, » et il l'engage à aller annoncer aux apôtres qu'il est ressuscité et que bientôt il remontera au ciel. Les Italiens ont donné à ce sujet toute la majesté qu'il comporte; les Allemands et les Néerlandais en ont fait, pour la plupart, une scène familière, et quelques-uns, Van Kessel et Breughel, par exemple, ont peint les fleurettes et les légumes du jardin plus soigneusement que les figures (tableau de la collection Dufour, à Marseille).

L'*Apparition de Jésus aux apôtres*, après la résurrection, est ordinairement intitulée : *Incrédulité de saint Thomas* (V. INCRÉDULITÉ); celle de l'ange venant annoncer à Marie qu'elle sera la mère du Sauveur est désignée sous le titre d'*Annonciation*. V. ce mot.

Les *apparitions d'anges* les plus célèbres sont celles des trois anges à Abraham (mosaïque de Sainte-Marie-Majeure), d'un ange armé à Josué (mosaïque dans la même basilique), des anges à Jacob (V. ECHELLE DE JACOB), de l'ange à Agar fuyant dans le désert (tableau de Lesueur, au Louvre), de l'ange au prophète Elie qui fuit Jézabel (volet d'un triptyque d'Ambros Francken, musée d'Anvers), de l'ange à saint Pierre dans la prison (tableau italien anonyme, au Louvre, nº 534), etc.

Les apparitions de Satan ont inspiré les compositions les plus bizarres, les plus fantastiques; on les désigne ordinairement sous le nom de *Tentations*. V. ce mot.

L'*Apparition du labarum à Constantin*, qui, au Vatican, fait le pendant du *Baptême* de cet empereur, par Raphaël, est regardée comme l'œuvre capitale de Jules Romain. Suivant M. Viardot, « c'est l'un des ouvrages où cet artiste a montré le plus de hardiesse et de vigueur. Le lointain offre la vue de quelques-uns des édifices de Rome, au XVIe siècle : anachronisme permis. Mais on ne s'explique point par quelle fantaisie l'artiste a placé dans un angle cet affreux nain, qui s'efforce d'enfoncer un riche casque sur sa tête difforme : Thersite endossant les armes d'Achille. Et pourtant cette figure est célèbre par sa laideur même. Elle est peut-être le premier exemple du grotesque se mêlant au beau, moyen facile et dangereux d'arriver à l'effet par le contraste, et duquel on a trop abusé. »

L'*Apparition de la Vierge à saint Bernard* fait le sujet d'une fresque de Fra Bartolommeo, que possède l'Académie des beaux-arts de Florence, et celui d'un tableau capital de Fra Beato Angelico, qui est à la National gallery de Londres.

Une peinture du Louvre, longtemps attribuée à A. Carrache et reconnue pour être du Masteletta, représente l'*Apparition du Christ et de la Vierge à saint François d'Assise.* Nous citerons enfin parmi les sujets du même genre qu'on voit dans le même musée : l'*Apparition de l'ombre de Samuel à Saül*, composition fantastique de Salvator Rosa; l'*Apparition de sainte Scolastique à saint Benoît*, et celle de *saint Bruno au comte Roger*, peintes par Lesueur; l'*Apparition de Jésus aux trois Marie*, de La Hire; et les suivantes, auxquelles nous croyons devoir consacrer une description spéciale.

Apparition de la Vierge à saint Luc et à sainte Catherine, tableau d'Annibal Carrache, musée du Louvre, nº 138. Saint Luc, dont la tradition a fait un peintre, implore la Vierge, qui apparaît dans sa gloire, tenant l'Enfant Jésus et entourée des autres évangélistes. Devant le saint prosterné gisent sa palette et ses pinceaux. Sainte Catherine, le pied sur la roue, instrument de son supplice, montre l'apparition céleste, et s'appuie sur un stylobate, où l'on peut lire *Annibal Caractius*, f. M. D. XCII. Ce tableau, dont les figures sont plus grandes que nature, fut peint pour la chapelle des notaires dans la cathédrale de Reggio. Il appartient à la seconde manière d'Annibal Carrache, plus énergique et en même temps plus châtiée que son premier style.

Apparition de la Vierge et de l'Enfant Jésus à saint Hyacinthe, tableau de Louis Carrache, musée du Louvre, nº 128. La Vierge et l'Enfant Jésus, portés sur des nuages, environnés de chérubins et d'anges qui forment un concert, apparaissent à saint Hyacinthe, religieux de l'ordre de Saint-Dominique. Le saint, à genoux dans un temple orné de colonnes, est en oraison devant une table de marbre, soutenue par un ange, et sur laquelle on lit : « *Gaude, fili Hyacinte, quia orationes tuæ gratæ sunt filio meo, et quidquid ab eo per me petieris, impetrabis.* » Ce remarquable tableau, un des plus beaux de Louis Carrache, fut peint, suivant Malvasia, en 1594, pour la chapelle de la famille Turrini, dans l'église de Saint-Dominique, à Bologne, et fut payé cinquante écus. Il a été gravé par Augustin Carrache.

Apparition de la Vierge à saint Ildefonse, triptyque de Rubens, musée de Vienne. La Vierge, assise sur un trône, au centre de la composition, présente une magnifique chasuble à l'évêque de Tolède. De chaque côté sont des saintes, et dans l'air planent trois anges. Sur les volets sont représentés l'archiduc Albert, gouverneur des Pays-Bas, et sa femme, l'infante Clara-Isabel-Eugenia, fille de Philippe II. Tous deux sont agenouillés, le premier auprès de saint Albert, qui porte le costume de cardinal; la seconde auprès de sainte Claire, qui lui présente une couronne de roses sur un livre. Ce fut peu de temps après son retour d'Italie que Rubens exécuta ce chef-d'œuvre pour l'église de Caudenberg, près de Bruxelles. « La beauté et le bon style de la composition, dit M. Waagen, font reconnaître de suite dans cette page l'influence encore toute fraîche des grands chefs-d'œuvre italiens. Les têtes des saints, au contraire, ont un caractère tout à fait flamand. Celle de saint Ildefonse respire une profondeur que Rubens a su rarement atteindre, et l'expression joyeuse des saints qui prennent part à la faveur dont l'évêque est l'objet est traduite avec un bonheur inouï. Mais ce qui excite le plus l'admiration, c'est le coloris de la partie centrale. Toute la scène est couverte d'une vapeur légère, du sein de laquelle les figures se dégagent dans un jour plus lumineux et plus chaud. Les portraits, au contraire, soumis à de tout autres lois, que le tact merveilleux de l'artiste n'a garde de violer, ressortent avec une frappante réalité. Les têtes pleines de vie, le modelé puissant, les mains et les autres détails sont traités avec un fini qui prête un mérite nouveau à l'admirable harmonie de l'ensemble. »

Apparition de la Vierge à saint Jacques le Majeur, tableau du Poussin, musée du Louvre, nº 430. La Vierge, assise sur des nuages, au-dessus d'une colonne de jaspe, tient l'Enfant Jésus sur ses genoux; un ange soulève un pan de son manteau. Elle montre à saint Jacques et à ses compagnons, qui s'inclinent dans l'attitude de l'adoration, l'endroit où une chapelle doit lui être élevée. Sur le devant de la composition, un des compagnons du saint est prosterné le visage contre terre. Les personnages sont de grandeur naturelle. Cette belle toile est un des rares tableaux que Poussin peignit dans d'aussi grandes dimensions. Exécutée en 1630, elle fut envoyée en Flandre, d'où elle est passée au cabinet de Louis XIV. On l'a quelquefois désignée sous le titre de *Notre-Dame au Pilier*.

Apparition (L'), opéra en deux actes, paroles de Germain Delavigne, musique de M. Benoist, représenté sur le théâtre de la Nation (Opéra), le 16 juin 1848. Une scène de jalousie espagnole a fourni les épisodes du livret. Clara de Torellas, se croyant délaissée par un officier français, se fait passer pour morte, et cherche par des apparitions nocturnes à se venger de l'affront dont elle s'imagine être la victime. L'officier se justifie, et le fantôme de Clara cesse d'effrayer les habitants de Torellas. Le fond de ce poëme était bien léger et peu propre à faire valoir les qualités sérieuses de la musique de M. Benoist. Le morceau le plus important de la partition est le quatuor de l'apparition : *Quoi! c'est Clara, c'est elle!* Signalons encore un trio avec chœurs : *Nous restons dans ce vieux manoir;* les deux airs de Roger : *Ah! que Dieu me la rende en ce triste séjour*, et *Toi qui voit tout du haut des cieux.* L'instrumentation est traitée avec cette science et ce goût que M. Benoist a montrés dans tous ses ouvrages, et d'une manière plus remarquée encore dans l'ouverture, la marche des Français et les airs de ballet. Le succès qu'aurait pu obtenir l'opéra de M. Benoist dans des temps ordinaires dut complétement s'éclipser devant les événements de juin. L'*Apparition* a eu pour interprètes Baroilhet, Alizard, Poultier; Mlles Masson et Courtot.

APPAROIR v. n. ou intr. (a-pa-roir — du lat. *apparere*, apparaître). Vieux mot signif. Paraître, montrer, et qui s'employait autrefois sous toutes les formes du verbe : *Au reste, comment Dieu fleschit et tourne çà et là tous événements par la bride de sa Providence, il nous* APPERRA *par un exemple notable.* (Calvin.) *Ilz n'avoient que l'honneur et le nom de roys tant seulement, sans autre qualité qui les feist* APPAROIR *par-dessus le commun populaire.* (Amyot.) *La partie imaginative de l'âme, qui reçoit les espèces, est possédée du corps et subjecte à changer quant et lui, comme il* APPERT *manifestement par les songes.* (Amyot.) *Alors tout ce qui est en ce lieu nous* APPERT, *ou vert, ou jaune, ou violet.* (Montaig.) ‖ N'est plus employé aujourd'hui que comme terme de palais, et seulement à l'infinitif et à la 3e pers. singul. du prés. de l'indicat. : *Il appert*, c'est-à-dire Il est évident, il est constaté : *Faire* APPAROIR *de son bon droit. Comme il* APPERT *par tel jugement. Votre respectable père signa toujours de Rony, ainsi qu'il* APPERT *sur votre propre extrait de bapteme.* (P.-L. Cour.)

APPARONNÉ, ÉE (a-pa-ro-né) part. pass. du v. Apparonner. Anc. admin. Jaugé, marqué : *Ces barriques n'ont pas été* APPARONNÉES *par l'officier jaugeur.*

APPARONNER v. a. ou tr. (a-pa-ro-né — du provenç. *aparar*, préparer, mettre à part). Anc. admin. Jauger, marquer : APPARONNER *une barrique.* ‖ Ce mot était usité surtout à Bordeaux.

APPARONNEUR s. m. (a-pa-ro-neur — rad. *apparonner*). Anc. admin. Celui qui apparonnait; jaugeur.

APPARTEMENT s. m. (a-par-te-man — du bas lat. *appartiamentum*, division; formé de *ad*, à; *partiri*, partager). Logement composé de plusieurs pièces de plain-pied : *Grand, bel* APPARTEMENT. *Petit* APPARTEMENT. APPARTEMENT *sur le devant, sur le derrière. L'*APPARTEMENT *du rez-de-chaussée. L'*APPARTEMENT *du premier, du second étage. Louer un* APPARTEMENT. *Occuper un vaste* APPARTEMENT. *Se retirer dans son* APPARTEMENT. *Madame de Maintenon eut un fort bel* APPARTEMENT, *de plain-pied à celui du roi.* (L'abbé de Choisy.) *Le grand malheur de cette maison, c'est qu'elle a été bâtie par un homme qui ne songeait qu'à lui, et qui a oublié tout net les petits* APPARTEMENTS *commodes pour ses amis.* (Volt.) *J'étais enfermé dans un* APPARTEMENT *très-obscur, à m'user les yeux à collationner des planches avec leurs explications.* (Dider.) *J'ai vu le petit* APPARTEMENT *que Grimm s'est choisi; la vue rase les basses-cours.* (Dider.) *Laissez-moi chercher un* APPARTEMENT *tout meublé.* (Balz.) *L'*APPARTEMENT *était décoré avec un goût exquis.* (G.

Sand.) *La maison la plus pauvre, en Turquie, est divisée en deux* APPARTEMENTS *séparés : celui du mari, qui s'appelle* sélanlik, *et celui de la femme, appelé* harem. (L.-J. Larch.)

Dans votre *appartement* allez vous reposer.
RACINE.

De son *appartement* cette porte est prochaine,
Et cette autre conduit dans celui de la reine.
RACINE.

Immobile, saisi d'un long étonnement,
Je l'ai laissé passer dans son *appartement*.
RACINE.

Pour mon *appartement*, cinq chambres parquetées,
A force de miroirs, semblaient être enchantées.
BOURSAULT.

Ce n'est qu'à prix d'argent qu'on dort dans cette ville.
Il faudrait, dans l'enclos d'un vaste logement,
Avoir loin de la rue un autre *appartement*.
BOILEAU.

— Dans le fameux sonnet à la princesse Uranie, sur sa fièvre, sonnet que Molière a si impitoyablement reproduit dans les *Femmes savantes*, par la bouche de Trissotin, l'abbé Cotin a donné au mot *appartement* un sens figuré :

Votre prudence est endormie
De traiter magnifiquement
Et de loger superbement
Votre plus cruelle ennemie.

Faites-la sortir, quoi qu'on die,
De votre riche *appartement*,
Où cette ingrate insolemment
Attaque votre belle vie.

— Autrefois, Grande réunion, souvent accompagnée de musique, de danses, etc., qui se tenait à la cour; ce qu'on nomme aujourd'hui cercle : *Il y aura demain soir* APPARTEMENT *aux Tuileries. La cour tint* APPARTEMENT. *Le roi et toute la cour fut à Trianon, où il y eut* APPARTEMENT *et un grand souper*. (St-Sim.) *Madame la Dauphine tint les* APPARTEMENTS *à l'ordinaire*. (L'abbé de Choisy.)

Dans un salon du firmament,
Où les dieux assemblés tenaient *appartement*,
On vit entrer le dieu Mercure,
Qui d'un marchand forain avait pris la figure.
LEMOINE.

— *Petits appartements*, Nom donné dans les maisons princières à la partie qui sert de demeure habituelle : *Le pavillon Marsan forme les* PETITS APPARTEMENTS *des Tuileries*. ‖ *Grands appartements*, Parties du palais destinées aux réceptions solennelles : *Aux Tuileries les* GRANDS APPARTEMENTS *sont la salle des Maréchaux, la salle des Gardes, la salle du Trône, la salle du Conseil, la salle de Concert, la salle de Diane*, etc. ‖ On dit plus ordinairement APPARTEMENTS DE PARADE.

— **Epithètes**. Commode, aéré, spacieux, vaste, immense, agréable, élégant, riant, riche, bel, somptueux, luxueux, magnifique, splendide, champêtre, simple, modeste, étroit, resserré, solitaire, secret, retiré, sombre, obscur, ténébreux, triste, malsain.

— **Encycl**. Chez les Grecs, l'habitation comprenait deux *appartements*, celui des hommes, l'*andronitide*, sur le devant, et celui des femmes, le *gynécée*, dans la partie la plus retirée. Au rez-de-chaussée, sur la rue, ou au premier étage, se trouvait la partie de la maison destinée aux étrangers. Cette distinction de l'andronitide et du gynécée n'existait point chez les Romains. En général, les *appartements* des anciens, si nous en jugeons par les ruines découvertes à Pompéi, se composaient de pièces petites, mais bien distribuées et parfaitement orientées, suivant l'usage plus ou moins fréquent qu'on en faisait. L'exiguïté de ces pièces s'explique par la vie publique et tout extérieure que la cité antique imposait. A l'époque de la Renaissance, l'Italie donna à tout l'Occident l'exemple de cette grande et belle disposition d'*appartements*, qui, en Allemagne, en France, en Angleterre, et jusqu'en Russie, est devenue le type des palais des souverains et des maisons des grands. Les palais Pitti, à Florence, et Farnèse, à Rome, le Vatican, etc., servirent de modèles au Louvre, aux Tuileries, au Luxembourg, à tous les grands hôtels des siècles derniers. Ces appartements, vastes et élevés, propres aux réunions d'apparat, convenaient dans un milieu monarchique et aristocratique. L'accroissement de la population dans les villes, la cherté des terrains, la rigueur du climat, les exigences de la vie de famille, les firent abandonner. On dut restreindre l'emplacement des maisons, qui se divisèrent en autant d'*appartements* distincts qu'il y avait d'étages. On s'attacha alors à trouver des dispositions commodes, qui permissent de rendre les pièces indépendantes les unes des autres. Cet art de distribuer les chambres des *appartements* date surtout du XVIII^e siècle.

Aujourd'hui, un *appartement* est ordinairement composé d'une antichambre, d'une salle à manger, d'un salon ou salle de réception, d'une ou de plusieurs chambres à coucher, d'un cabinet de travail, d'offices, de cuisines et de chambres pour les gens de service. Quant aux palais des princes, le détail des pièces est infini; elles ont ordinairement des dénominations particulières. Souvent il s'y trouve des *appartements* plus petits, plus commodes, et plus éloignés des grandeurs et du bruit; on les appelle *petits appartements*, par opposition aux *appartements de parade*, avec lesquels ils communiquent.

APPARTENANCE s. f. (a-par-te-nan-se — rad. *appartenir*). Dépendance, accessoire d'une chose : *Vendre un château avec ses dépendances et* APPARTENANCES. *Cette métairie est une des* APPARTENANCES *de ma terre*. (Acad.) *A Marly, il fallait aux princesses des cuisines et autres* APPARTENANCES. (St-Sim.) *Il lui propose de la faire rentrer dans les* APPARTENANCES *de l'abbaye*. (Balz.)

— S'employait autrefois dans un sens politique et même moral : *Faire les lois, donner les dispenses, sont des* APPARTENANCES *également nobles de l'autorité souveraine*. (Boss.) *Vous n'abhorrez pas le péché, puisque vous en aimez les* APPARTENANCES. (Le P. Lejeune.)

— Techn. *Les appartenances de la selle*, Les parties qui ne constituent pas essentiellement la selle; telles que les sangles, la croupière, les étriers, etc.

APPARTENANT (a-par-te-nan) part. prés. du v. Appartenir. Qui appartient : *Riga était pleine de marchandises* APPARTENANT *aux Hollandais*. (Volt.) *Dans ce moment, les gardes françaises* APPARTENANT *à Lafayette, et postées près du château, entendant le tumulte, accourent et dispersent les brigands*. (Thiers.) *Quand le vicaire eut achevé d'apposer sa signature, l'avocat lui demanda dans quel endroit sa cliente devait faire remettre les choses à lui* APPARTENANT. (Balz.) *Il était entré dans le plan du peintre de n'accepter pour écolières que des demoiselles* APPARTENANT *à des familles riches et considérées*. (Balz.)

APPARTENANT, ANTE adj. (a-par-te-nan, an-te — rad. *appartenir*). Qui appartient de droit : *Le bien à lui* APPARTENANT. *Une maison à lui* APPARTENANTE. *Ilz l'envoyèrent sommer de leur rendre la ville de Fidènes, comme à eulx* APPARTENANTE. (Amyot.) *Le peuple pilla plusieurs maisons* APPARTENANTES *aux sénateurs soupçonnés de favoriser les Autrichiens*. (Volt.)

— **Rem**. Aujourd'hui, le mot *appartenant* est toujours participe présent et jamais adjectif verbal; il ne doit donc varier sous aucune de ses formes. Toutefois, la langue du droit, dans laquelle se sont conservées les tournures archaïques, écrit encore ce mot comme on l'écrivait il y a deux siècles, c'est-à-dire à l'époque où le participe présent prenait tous les accidents du genre et du nombre. L'exemple de Balzac, cité plus haut, montre que les écrivains se sont complétement affranchis de cette distinction surannée.

APPARTENIR v. n. ou intr. (a-par-te-nir — du lat. *ad*, à; *pertinere*, se rapporter · *J'appartiens, tu appartiens, il appartient, nous appartenons, vous appartenez, ils appartiennent. J'appartenais, nous appartenions. J'appartins, nous appartînmes. J'appartiendrai, nous appartiendrons. J'appartiendrais, nous appartiendrions. Appartiens, appartenons, appartenez. Que j'appartienne, que nous appartenions. Que j'appartinsse, que nous appartinssions. Appartenir. Appartenant. Appartenu*). Etre la propriété, soit de fait, soit de droit : *Cela m'*APPARTIENDRA *un jour. Ces biens ne devraient pas lui* APPARTENIR. *Il retient injustement un objet qui m'*APPARTIENT. (Acad.) *Tous les biens* APPARTENAIENT *originairement à tous les hommes en commun*. (Mass.) *Il confisqua tous les biens qui* APPARTENAIENT *aux partisans de son ennemi*. (Vertot.) *L'être créé le plus malheureux qui se puisse imaginer est celui à qui tout* APPARTIENDRAIT. (M^me de Puisieux.) *En Espagne, tout ce qui n'*APPARTENAIT *pas au roi* APPARTENAIT *à l'Eglise ou à l'aristocratie*. (V. Hugo.) *Toutes les propriétés du gouvernement vaincu* APPARTIENNENT *au gouvernement vainqueur*. (Thiers.) *L'équité nous oblige à restituer ce qui ne nous* APPARTIENT *pas*. (Vital.)

Rien ne m'*appartient* sur la terre,
Je n'eus pas même de berceau.
SOUMET.

— Etre la propriété morale, la prérogative, le caractère, le propre de : *Le bonheur n'*APPARTIENT *qu'à ceux qui le cherchent dans la vertu. Le droit de faire grâce* APPARTIENT *au roi*. (Acad.) *C'est un droit qui n'*APPARTIENT *qu'à Dieu seul*. (Pasc.) *Celui qui règne au plus haut des cieux, à qui seul* APPARTIENNENT *la gloire, la majesté et l'indépendance, est aussi le seul qui se glorifie de faire la loi aux rois, et de leur donner quand il lui plaît de grandes et terribles leçons*. (Boss.) *La souveraine puissance* APPARTIENT *à sa maison*. (Boss.) *La gloire et la grandeur n'*APPARTIENNENT *qu'à Dieu*. (Mass.) *Ce qui* APPARTIENT *au bon sens* APPARTIENT *également à tous les hommes*. (Volt.) *Le droit de faire grâce* APPARTIENT *au peuple; la férocité* APPARTIENT *à l'ignorance, qui ne connaît de droit que la force*. (Bacon.) *La vérité n'*APPARTIENT *à personne; elle est universelle, absolue*. (Guizot.) *Restituons-nous les uns aux autres la liberté et le respect qui nous* APPARTIENNENT. (Lamart.) *La patience* APPARTIENT *plus au caractère qu'à la réflexion*. (Beauchêne.) *L'avenir* APPARTIENT *désormais à ceux qui savent comprendre les besoins du siècle*. (A. Guépin.) *L'orgueil n'*APPARTIENT *qu'aux sots et aux faibles*. (Bonnin.) *La force ne doit* APPARTENIR *qu'à la vertu*. (Toulangeot.)

C'est un trait de vertu qui n'*appartient* qu'à vous.
CORNEILLE.

Le bonheur *appartient* à qui fait des heureux.
DELILLE.

‖ Se rapporter exclusivement : *A la vue* APPARTIENNENT *la lumière et les couleurs, à l'ouïe les sons, à l'odorat les bonnes et les mauvaises senteurs, au goût l'amer et le doux, au toucher le chaud et le froid, le dur et le mou, le sec et l'humide*. (Boss.) ‖ Dépendre de : *L'œil* APPARTIENT *à l'âme plus qu'aucun autre organe*. (Buff.)

— Etre attaché, dévoué à : *Cet homme vous* APPARTIENT *corps et âme. Vous seul, ô mon Dieu, connaissez ceux qui vous* APPARTIENNENT. (Mass.)

— Etre sous l'autorité, la dépendance, la protection de : *Mentor disait que les enfants* APPARTIENNENT *moins à leurs parents qu'à la république*. (Fén.) *Les femmes* APPARTIENNENT *à la famille et non à la société politique*. (De Bonald.) *Des prisonniers n'*APPARTIENNENT *pas à la puissance pour laquelle ils ont combattu; ils sont sous la sauvegarde de l'honneur et de la générosité de la nation qui les a désarmés*. (Napol. I^er.) *La femme* APPARTIENT *à celui qui a reçu ses engagements beaucoup plus qu'il ne peut lui* APPARTENIR. (M^me Guizot.) *La femme a cela de commun avec l'ange, que les êtres souffrants lui* APPARTIENNENT. (Balz.)

— Etre né, issu de; être parent, allié : *Il* APPARTIENT *aux premières familles de l'Etat*. (Boss.) *Elle* APPARTIENT *par sa mère à l'Allemagne*. (Grimm.) *Nul individu, à quelque classe d'êtres qu'il* APPARTIENNE, *ne peut subsister isolément*. (Lamenn.) *Presque toutes les actrices* APPARTIENNENT *aux classes inférieures*. (M^me Romieu.) *Il suffit qu'il vous* APPARTIENNE *pour qu'il m'inspire le plus vif intérêt*. (Etienne.) *Carnot* APPARTENAIT *à une famille de petite bourgeoisie*. (Ch. Habeneck.)

Tout comme il vous plaira, mais je vois avec peine
Que vous ne voulez pas que je vous *appartienne*.
PIRON.

— Etre au service de quelqu'un : *Ce domestique vous* APPARTIENT-*il? Il* AVAIT APPARTENU *au prince de Condé, et avait quitté son service pour passer à celui du roi*. (St-Sim.) *Henri IV, rencontrant un jour dans les appartements du Louvre un homme qu'il était étonné de trouver en ce lieu, lui demanda à qui il* APPARTENAIT : « *A moi-même, répondit le rustre. — Eh bien, mon ami, repartit le roi, vous* APPARTENEZ *à un sot maître*. »

— Faire partie de, être compris dans : *Ce soldat* APPARTIENT *à tel corps, à tel régiment. L'île de Madagascar paraît* AVOIR APPARTENU *autrefois au continent*. (Buff.) *Le mastodonte* APPARTIENT *à un genre d'animaux dont l'espèce est détruite*. (Geoffr. St-Hil.) *La France* APPARTIENT *à l'école qui considère le pouvoir comme un mal nécessaire*. (Carné.) *La peur du peuple est le mal de tous ceux qui* APPARTIENNENT *à l'autorité*. (Proudh.) *Les quatre sergents impliqués dans la conspiration de la Rochelle,* APPARTENAIENT *au 45^e de ligne*. (L.-J. Larch.)

— Avoir une relation, concerner : *Cette question* APPARTIENT *à la politique, au droit public, à la philosophie. Il n'aurait pas dû parler de telle chose, cela n'*APPARTIENT *pas à son sujet*. (La Rochef.)

— v. impers. Etre de devoir, de droit, de convenance : *Il* APPARTIENT *aux pères de châtier leurs enfants*. (Acad.) *Il* APPARTIENT *à l'homme d'être faible, et à Dieu d'être indulgent*. (Fléch.) *Il n'y aurait pas beaucoup d'heureux, s'il* APPARTENAIT *à autrui de décider de nos occupations et de nos plaisirs*. (Vauven.) *A chaque peuple il* APPARTIENT *de régler lui-même ses destinées*. (Guizot.)

Il ne m'*appartient* pas de vous offrir l'appui
De quelques malheureux qui n'espèrent qu'en lui.
RACINE.

‖ On sous-entend quelquefois le pronom *il : A monseigneur seul* APPARTIENT *de sauver le royaume et le roi malgré lui*. (Ponsard.) ‖ Par antiphrase et par reproche : *Il vous appartient bien de*, Il vous sied bien : *Il vous* APPARTIENT *bien de vous plaindre après ce que vous avez fait!* (Acad.) *Il vous* APPARTIENT *bien, après cela, de venir accuser les justes!* (Mass.) ‖ *Il n'appartient qu'à*, Il n'est donné, il n'est possible qu'à : *Il n'*APPARTIENT *qu'aux héros et aux génies sublimes de savoir être simples et humains*. (Mass.) *Il n'*APPARTENAIT *qu'à l'Egypte de dresser des monuments pour la postérité*. (Boss.) *Il est des devoirs simples et sublimes qu'il n'*APPARTIENT *qu'à peu de gens de remplir*. (J.-J. Rouss.)

Noble affabilité, charme toujours vainqueur,
Il n'*appartient* qu'à vous de triompher du cœur.
J.-B. ROUSSEAU.

— Prat. *Ainsi qu'il appartiendra*, Selon ce qui sera convenable. ‖ On dit dans le même sens : *Ce qu'il appartiendra*, Ce qui conviendra. ‖ *A tous ceux qu'il appartiendra*, A tous ceux qui auront droit ou intérêt à en prendre connaissance. ‖ *Aux dépens de qui il appartiendra*, Aux dépens de qui en supportera les conséquences. ‖ S'emploie fam. dans le langage ordinaire : *Je me suis résolu d'être médecin aux dépens de qui il* APPARTIENDRA. (Mol.) *Je me créerai une place au soleil, aux dépens de qui il* APPARTIENDRA. (A. Karr.)

S'appartenir, v. pr. Etre son maître, être libre de ses actions : *Monsieur, je ne* M'APPARTIENS *pas aujourd'hui*. (J. Janin.) *Ce n'est pas pécher contre le droit des gens que de* S'APPARTENIR *à soi-même*. (Ed. About.)

Plus tu te sens utile et moins tu *t'appartiens*.
C. DELAVIGNE.

Fier de *s'appartenir*, le mortel studieux,
Des bois inspirateurs ami silencieux,
N'ira point, s'arrachant à ses loisirs utiles,
User son avenir en démarches futiles.
MILLEVOYE.

APPARU, E (a-pa-ru) part. pass. du v. Apparaître. Qui s'est rendu visible : *Un esprit m'est* APPARU *dans mes songes*. (Chateaub.)

Votre digne moitié, couchée entre des fleurs,
Tout près d'ici m'est *apparue*.
LA FONTAINE.

Vous m'êtes, en dormant, un peu triste *apparu* :
J'ai craint qu'il ne fût vrai; je suis vite accouru.
Ce maudit songe en est la cause.
LA FONTAINE.

‖ Qui est survenu, qui s'est montré inopinément : *Une femme d'une beauté excellente m'est* APPARUE. (B. de St-P.) *Cette ruine, qui lui était apparue si formidable, à la lueur des éclairs, avait maintenant un aspect d'élégance et de splendeur*. (G. Sand.)

APPAS s. m. pl. (a-pâ — même étym. que *appât*, dont il n'est qu'une forme plurielle). Attraits, charmes extérieurs qui, dans une femme, excitent les désirs : *Etre séduit par les* APPAS *d'une femme. Quelque mine qu'on fasse, on est toujours bien aise d'être aimée, et les hommages à nos* APPAS *ne sont pas pour nous déplaire*. (Mol.)

La timide pudeur relève ses *appas*.
J.-B. ROUSSEAU.

D'Estrées à son amant prodiguait ses *appas*.
VOLTAIRE.

Psyché de tant d'*appas* était presque jalouse.
LE BRUN.

Lorsque l'on vient à voir vos célestes *appas*,
Un cœur se laisse prendre et ne raisonne pas.
MOLIÈRE.

Ses périls, ses respects, et surtout vos *appas*,
Tout cela de son cœur ne vous répond-il pas?
RACINE.

Je sais bien que ces fleurs nouvelles
Sont loin d'égaler vos *appas*.
Ne vous enorgueillissez pas :
Le temps les flétrira comme elles.
VOLTAIRE,
A une jeune fille qui était fière de sa beauté.

De vos boudoirs l'enceinte parfumée,
Ces longs tapis étendus sous vos pas,
Ne valent point la chaumière enfumée
Qu'embelliront de modestes *appas*.
MILLEVOYE.

— Familièrem. Le sein, la gorge d'une femme : *De riches* APPAS. *De robustes* APPAS. *Elle a beaucoup d'*APPAS. *Elle découvre trop ses* APPAS. *Une vieille coquette sur le retour rendait une visite à Voltaire dans une mise élégante, mais qui laissait un peu trop à nu ses* APPAS. *S'apercevant que le patriarche les lorgnait furtivement :* « *Eh quoi! s'écria-t-elle, monsieur de Voltaire; penseriez-vous encore à ces petits fripons? — Dites plutôt, madame, ces grands pendards?* »

— Par anal. Tout ce qui engage, attire, en parlant des choses : *Insensiblement, on se laisse aller aux* APPAS *trompeurs d'une passion*. (Fén.)

Les dangers me sont des *appas*.
MALHERBE.

Tous les biens de ce monde ont pour moi peu d'*appas*.
MOLIÈRE.

Mourir pour sa patrie est un sort plein d'*appas*.
Pour quiconque à des fers préfère le trépas.
TH. CORNEILLE.

Mais l'argent, dont on voit tant de gens faire cas,
Pour un vrai philosophe a d'indignes *appas*.
MOLIÈRE.

— **Syn. Appas, attraits, charmes**. Les *appas* tiennent aux formes; les *attraits* doivent à l'esprit la plupart de leurs agréments; il n'existe point de *charmes* qui ne prennent leur source dans l'amabilité du caractère : *On est ému des* APPAS *d'une femme, épris de ses* ATTRAITS, *touché de ses* CHARMES. (Guizot.) Au fig., ces mots présentent des différences analogues : la gloire a des *attraits* irrésistibles pour un esprit ambitieux; la fortune a de puissants *appas* pour tous les hommes, et la vertu a des *charmes* invincibles pour les âmes élevées.

— **Homonyme**. Appât.

— **Epithètes**. Séduisants, charmants, puissants, célestes, divins, décevants, trompeurs, mensongers, faux, menteurs, perfides, naturels, empruntés, brillants, éclatants, nobles, riches, innocents, ingénus, modestes, jeunes, tendres, naissants, frêles, grossiers, robustes, rustiques, flétris, surannés, difformes, ensevelis, ignorés, cachés, vulgaires.

APPÂT s. m. (a-pâ — du lat. *a* pour *ad*, vers; *pastus*, nourriture. On a dit d'abord *past*, puis *appast*, et enfin *appât*). Pâture, amorce, dont on se sert pour attirer et prendre le gibier, le poisson : *Mettre de l'*APPÂT *à un piége, à une ligne. Malgré les chats, le poison, les piéges, les* APPÂTS, *les rats pullulent si fort qu'ils causent souvent de grands ravages*. (Buff.) *La beauté sans grâce est un hameçon sans* APPÂT. (Nin. de Lencl.)

Quelquefois aux *appâts* d'un hameçon perfide
J'amorce en badinant le poisson trop avide.
BOILEAU.

Ce blé couvrait d'un lacs
Les menteurs et traîtres *appâts*.
LA FONTAINE.

Un vivier vous attend, plus clair que fin cristal;
Et quand à quelques-uns l'*appât* serait fatal,
Mourir des mains d'Annette est un sort que j'envie.
LA FONTAINE.

— Fig. Tout ce qui attire, engage, excite à faire quelque chose : *Quand une fois on a trouvé le moyen de prendre la multitude par l'*APPÂT *de la liberté, elle suit en aveugle*. (Boss.) *Il n'est rien qu'on n'obtienne des Français par l'*APPÂT *du danger*. (Nopol. I^er.) *Rien*

*ne fausse plus le jugement des hommes que l'*APPÂT *de la fortune.* (***)

Examine-le bien, ce plaisir prétendu
Dont l'*appât* tâche à te séduire. LA FARE.

Les spectacles, les dons, invincibles *appâts*,
Vous attiraient les cœurs du peuple et des soldats.
RACINE.

Tous les amants savent feindre;
Nymphes, craignez leurs *appâts* :
Le péril le plus à craindre
Est celui qu'on ne craint pas.
J.-B. ROUSSEAU.

— Prov. *C'est un trop vieux poisson pour mordre à l'appât*, Il a trop d'expérience pour se laisser prendre.

— Econ. dom. Pâte composée de farine, ou de pommes de terre, de noix broyées, etc., dont on se sert pour engraisser la volaille.

— Pêch. *Appât de vase*, L'ammodyte, dont on se sert pour amorcer le poisson.

— *Appâts de fond*, Substances alimentaires que l'on jette au fond de l'eau quelques moments avant la pêche, afin d'attirer le poisson à l'endroit où elle doit avoir lieu. ‖ *Appâts artificiels*, Simulacre représentant le corps des petits animaux qu'on emploie comme appâts.

— **Syn. Appât, amorce, leurre.** V. AMORCE.

— **Homonyme.** Appas.

— **Epithètes.** Attrayant, séduisant, puissant, friand, flatteur, brillant, faux, perfide, mensonger, traître, trompeur, fatal, mortel, grossier.

— **Encycl.** L'emploi des *appâts* ne présente quelques particularités intéressantes que dans la pêche à la ligne. Ils peuvent se composer de toutes les matières que les poissons recherchent pour leur nourriture. Ceux qu'on emploie le plus fréquemment pour la pêche dans les eaux douces sont les lombrics ou vers de terre, et surtout les asticots ou larves d'insectes, nés dans les substances animales en putréfaction, et qu'on appelle aussi *vers de viande* ou *de fumier*.

Privat d'Anglemont, dans un chapitre intitulé les *Petits Métiers de Paris*, indique les moyens mis en usage par ceux qui se livrent à cet élève peu, ou plutôt trop parfumé. Le principal consiste à enfermer dans les flancs d'un animal déjà en putréfaction de grosses mouches vivantes, et la multiplication ne se fait pas attendre.

Comme on ne peut pas toujours trouver à volonté de ces deux sortes de vers, il est bon de connaître les moyens de les conserver. Le meilleur consiste à les mettre dans un pot de terre garni de mousse, qu'on enlève tous les trois ou quatre jours en été, toutes les semaines en hiver, et qu'on replace sur les vers après avoir eu soin de l'égoutter. Si l'on s'aperçoit que les vers dépérissent, on versera chaque jour environ une cuillerée de lait ou de crème goutte à goutte sur la mousse dans laquelle ils se trouvent; et si l'on ajoute à la crème un œuf battu, on réussira non-seulement à les faire vivre longtemps, mais encore à les engraisser. Certains pêcheurs les conservent et les nourrissent dans des sacs de toile oints de beurre frais ou de graisse, ou trempés chaque jour dans le bouillon de bœuf frais.

Outre les asticots et les lombrics, on emploie comme *appâts* les moules de rivière tirées de leurs écailles, les limaces, les sauterelles, les scarabées, les fourmis ailées, les petits poissons de toute espèce désignés sous le nom de *blanchaille*, tels que loches, goujons, ablettes, etc. Les pêcheurs ont même imaginé, pour remplacer les insectes qui réussissent le mieux et dont ils sont privés une partie de l'année, de fabriquer des *appâts artificiels* faits à leur imitation, piége doublement perfide, où se prend facilement la gloutonnerie des poissons.

Mais ces *appâts* échoueraient complétement dans une eau tranquille : le poisson s'approche, flaire, et ne tarde pas à s'écrier :

Ce bloc enfariné ne me dit rien qui vaille.

Ils ne réussissent guère que dans les torrents et les chutes d'eau.

« Si certains animaux, dit l'*Encyclopédie nouvelle*, servent d'*appât* pendant leur vie et dans leur intégrité, d'autres, après leur mort, fournissent leur chair pour le même objet. » Les pêcheurs estiment beaucoup celle du héron, du chat et du lapin. On en forme des boules que l'on prépare en la mélangeant avec de la farine, du sucre, du miel. Pendant les chaleurs de l'été, on amorce avec du fromage, en préférant le plus fait. Les pêcheurs se servent souvent du fromage de Gruyère pour prendre des barbillons, non-seulement comme *appât* direct, mais encore en pétrissant ces substances avec de la terre glaise, et en formant avec le tout des boules que l'on jette au fond de l'eau. Une foule de poissons accourent infailliblement à ce banquet copieux et gratuit, qui n'est que le prélude d'un autre repas, où, cette fois, ils payent largement leur écot.

Ces *appâts*, qui doivent se distinguer des *appâts* proprement dits, s'appellent *appâts de fond*. On les jette au fond de l'eau un certain temps avant le moment de la pêche, afin d'attirer le poisson à l'endroit où elle doit avoir lieu. Ce sont des substances végétales, telles que fèves de marais, blé, orge, avoine, chenevis, que l'on a fait cuire à demi ou germer. Quant aux *appâts* qui sont de nature à tuer le poisson, tels que la coque du Levant, la noix vomique, etc., l'emploi en est interdit par la loi sur la pêche fluviale.

Plusieurs animaux ont été doués par la nature d'un instinct qui les porte à faire servir d'*appât*, dans leurs chasses, certaines parties de leur corps. On cite notamment la baudroie. Belon décrit ainsi ce poisson, auquel on a donné le nom de *pêcheur* (lophius piscatorius). « Il porte deux ailes sur le dos, l'une quasi entre les deux yeux, composée de plusieurs petites lignes, desquelles il y en a deux de la longueur d'un pied et demi, et au bout d'icelles il y a comme une manière de chair blanche semblable à un *appât* ou amorce, qu'on a coutume de mettre aux hameçons, duquel *appât* ce diable déçoit les poissons après qu'il a troublé l'eau fangeuse; puis s'étant attapy contre terre, il ne montre plus que ces deux lignes au-dessus de l'eau. » Suivant Geoffroy Saint-Hilaire, la baudroie va jusqu'à enduire son corps et l'extérieur de sa gueule d'un limon fétide, qui fait accourir les petits poissons accoutumés à fouiller dans la vase.

APPÂTANT (a-pâ-tan) part. prés. du v. Appâter.

APPÂTÉ, ÉE (a-pâ-té) part. pass. du v. Appâter : *Poisson* APPÂTÉ. *Volaille* APPÂTÉE.

— Fig. Assouvi, rassasié : *Où se serait emporté un peuple* APPÂTÉ *de sang?* (Boss.)

APPÂTER v. a. ou tr. (a-pâ-té — rad. *appât*). Attirer avec un appât : APPÂTER *des oiseaux, des poissons. On* APPÂTE *les souris avec du lard grillé.*

— Fig. et fam. Attirer, séduire :

Vous allez le flatter, l'*appâter*, l'enchanter.
DESMARIS.

APPÂTER v. a. ou tr. (a-pâ-té — rad. *pâte, pâtée*). Mettre le manger dans le bec des petits oiseaux : APPÂTER *de jeunes serins.* ‖ Faire manger de force aux volailles une pâtée destinée à les engraisser promptement : APPÂTER *des oies, des chapons.*

— Par ext. et fam. Donner à manger à quelqu'un qui ne peut se servir de ses mains : APPÂTER *un malade, un paralytique. Il faut l'*APPÂTER *comme un enfant.*

APPATRONNEMENT s. m. (a-pa-tro-ne-man — rad. *appatronner*). Econ. dom. Même sens que APPAREILLAGE. ‖ On dit aussi APATRONNAGE.

— **Encycl.** Méd. vét. L'*appatronnement* est l'importation d'une race étrangère avec l'intention de l'acclimater dans un nouveau milieu, et de la perpétuer sans mélange aucun avec une autre race. C'est l'union des sexes dans une race pure, où le but qu'on se propose consiste à éviter le mélange avec des sujets d'une autre race, et l'altération des qualités acquises par l'emploi de mauvais reproducteurs de la race elle-même.

L'*appatronnement* est une méthode de conservation qui repose principalement sur les beautés et les qualités d'une race. Pour faire de l'*appatronnement*, il faut étudier les influences naturelles et celles de la domesticité par suite desquelles les caractères distinctifs des races améliorées ou perfectionnées se sont fixés, de manière à les répéter tels pour les faire subsister toujours les mêmes.

On se sert de l'*appatronnement* pour conserver le type primitif d'une race, et pour maintenir en son état actuel une race perfectionnée par le croisement. C'est par l'*appatronnement* que les Arabes, possédant le prototype de l'espèce chevaline, ont pu protéger et défendre contre tout mélange la pureté du sang. Ils ont ainsi concentré dans les individus de quelques familles toutes les qualités dévolues à l'espèce, et la faculté de transmettre aux descendants ces qualités dans toute leur intégrité. C'est aussi par ce moyen que les Anglais ont pu, dans d'autres conditions que celles de la mère patrie, produire le cheval de pur sang arabe, modifié et grandi dans les formes, mais toujours un dans son principe. C'est ce même procédé qui est employé pour acclimater cette nouvelle famille en Russie, en Allemagne, en France et même en Amérique.

C'est donc par l'*appatronnement* qu'on s'approprie une race pure, qu'on la préserve de toute atteinte dans son principe et de toute dégénération. Les différences extérieures sont dues à l'influence des lieux, mais elles ne portent que sur les traits physiques et n'altèrent en rien le fond, le principe générateur de la race. Toute race importée et qui n'est pas préservée attentivement du contact d'animaux d'une autre extraction, et continuellement relevée dans ses tendances dégénératrices par un choix judicieux de reproducteurs, ne peut se maintenir longtemps à la hauteur de la race mère. Elle perd sans retour son excellence, sa pureté et son homogénéité.

APPATRONNER v. a. ou tr. (a-pa-tro-né — rad. *patron*). Econ. rur. Syn. d'*appareiller*.

APPAUMÉ, ÉE adj. (a-pô-mé — rad. *paume*). Blas. Se dit de la main, quand on en voit le dedans, c'est-à-dire la paume. *Famille Baudri de Liancourt* : de sable, à trois mains dextres, levées et *appaumées* d'argent.

APPAUVRI, IE (a-pô-vri) part. pass. du v. Appauvrir. Rendu, devenu pauvre : *Pays* APPAUVRI *par la guerre. Famille* APPAUVRIE *par les procès. La Monnoie, déjà vieux, est* APPAUVRI *par une mesure de finances.* (Ch. Nod.) *L'Irlande, asservie,* APPAUVRIE, *est un reproche vivant contre l'iniquité britannique.* (A. Guéroult.)

Il les rencontre au port, nus, errants, *appauvris*.
NÉP. LEMERCIER.

— Par anal. Epuisé, devenu stérile : *Sol* APPAUVRI. *Des terres* APPAUVRIES.

— Par ext. : *L'Arioste et Le Tasse sont les successeurs* APPAUVRIS *de Virgile.* (Marmontel.)

— *Sang appauvri*, Qui a perdu en partie ses principes constituants, c'est-à-dire qui contient moins de globules et d'albumine. ‖ *Langue appauvrie*, Langue moins riche, moins abondante, moins expressive.

— **Antonymes.** Enrichi, inappauvri.

APPAUVRIR v. a. ou tr. (a-pô-vrir — rad. *pauvre*). Rendre pauvre, diminuer les ressources pécuniaires : *Ses dépenses l'*ONT APPAUVRI. *Ses procès l'*ONT *fort* APPAUVRI. (Acad.) *Plus les laboureurs ont d'enfants, plus ils sont riches, si le prince ne les* APPAUVRIT *pas.* (Fén.) *Ils se laissent* APPAUVRIR *et maîtriser par des intendants.* (La Bruy.) *La guerre* APPAUVRIT *ce pays pour dix ans.* (Volt.) *On a réussi à frapper les patrons, à les* APPAUVRIR, *à fermer leurs ateliers.* (Ch. Dupin.)

— Par anal. Diminuer la fécondité, épuiser : APPAUVRIR *un sol. Les jachères* APPAUVRISSAIENT *les meilleurs terrains.*

Songez-y, les enfants divisés par la haine
Appauvrissent bientôt le paternel domaine.
MILLEVOIE.

‖ Diminuer la richesse, le luxe, l'éclat :

D'abord, qui t'a parlé, sophiste insidieux,
D'*appauvrir* les autels et le culte des dieux?
M.-J. CHÉNIER.

— Fig. : *La flatterie est comme la fausse monnaie, elle* APPAUVRIT *celui qui la reçoit.* (Mme E. Voïart.) *Les désirs effrénés* APPAUVRISSENT *l'homme à leur façon.* (C. Dollfus.)

— *Appauvrir une langue*, La rendre moins abondante, moins expressive, moins harmonieuse : *On a reproché à Malherbe d'*AVOIR APPAUVRI *notre langue en cherchant à l'épurer.* (Volt.) ‖ On dit à peu près dans le même sens, APPAUVRIR *une matière*, APPAUVRIR *un sujet* :

Souvent trop d'abondance *appauvrit* la matière.
BOILEAU.

‖ *Appauvrir le sang*, Diminuer la proportion des principes constituants qu'il doit contenir à l'état normal.

— Prov. *Donner à Dieu, donner pour Dieu n'appauvrit pas*, L'aumône n'est jamais une perte.

— Art culin. *Appauvrir une viande*, Lui faire perdre son suc, sa saveur : *Un cuisinier médiocre* APPAUVRIT *les viandes et les rend insipides.* (De Cussy.)

S'appauvrir, v. pr. Devenir pauvre : *Le royaume* S'ÉTAIT APPAUVRI *d'hommes et d'argent au milieu de ces guerres perpétuelles.* (Montesq.) *Un Etat qui ne doit qu'à lui-même ne* S'APPAUVRIT *pas.* (Volt.)

Souvent on *s'appauvrit* en voulant s'enrichir.
LA FONTAINE.

— Par anal. Perdre de sa fertilité : *Cette terre* S'APPAUVRIT *d'année en année.* ‖ Devenir moins vif, moins généreux, en parlant du sang : *Chez les scrofuleux, le sang* S'APPAUVRIT *de plus en plus avec l'âge.* ‖ En parlant des langues, Perdre de son énergie, de son abondance, de son harmonie : *Les langues vivantes* S'APPAUVRISSENT *ou s'enrichissent selon la différence des temps et des esprits.* (Acad.)

— Dégénérer, s'abâtardir : *Il est à remarquer qu'à ce degré si prochain la race déjà* S'APPAUVRISSAIT *au physique, et que la taille s'en ressentait.* (Ste-Beuve.)

— Fig. Perdre sa force, son énergie, son ressort : *L'imagination* S'APPAUVRIT. *L'âme* S'APPAUVRIT *dans la recherche des plaisirs, puisqu'en les poursuivant elle perd la raison.* (Boss.) *L'âme raisonnable, née riche par les biens que lui avait donnés son auteur,* S'EST APPAUVRIE *volontairement pour s'être recherchée elle-même.* (Boss.) *L'homme* S'APPAUVRIT *en idées à mesure qu'il s'enrichit en sentiments.* (Chateaub.) *Ce n'est qu'en s'enrichissant toujours que l'esprit ne* S'APPAUVRIT *point.* (V. Cousin.) *Dans ce désert pacifique et muet, la souffrance s'émousse, le cœur* S'APPAUVRIT. (G. Sand.)

— Minér. Se dit d'un filon, quand les parties métalliques deviennent moins abondantes.

— **Antonymes.** Enrichir, remplumer (dans un sens fig. et fam.) : *Ce mariage l'a* REMPLUMÉ.

APPAUVRISSANT (a-pô-vri-san — rad. *pauvre*) part. prés. du v. Appauvrir : *On ne peut s'enrichir qu'en* APPAUVRISSANT *les autres.* (X. Marmier.)

APPAUVRISSANT, ANTE adj. (a-pô-vri-san, an-te — rad. *appauvrir*). Qui appauvrit, qui peut, qui doit appauvrir : *Il n'est pas pour une nation de cause plus* APPAUVRISSANTE *qu'un prince despote et un gouvernement antilibéral.* (***) *Votre système a du bon, et je ne prétends pas soutenir le contraire, mais un purgatif par-ci, une saignée par-là..., c'est bien* APPAUVRISSANT. (Alex. Dum.)

APPAUVRISSEMENT s. m. (a-pô-vri-se-man — rad. *appauvrir*). Etat de pauvreté où l'on arrive par la diminution, la perte successive des ressources matérielles : *L'*APPAUVRISSEMENT *d'une famille. L'*APPAUVRISSEMENT *des peuples. Ce sont les guerres qui ont amené l'*APPAUVRISSEMENT *de ce pays.* (Lav.)

— Par ext. Abâtardissement, dégénérescence : *L'*APPAUVRISSEMENT *d'une race.* ‖ Amaigrissement : *Ses grands yeux noirs paraissaient encore plus grands à cause de l'*APPAUVRISSEMENT *de ses joues.* (V. Hugo.)

— Par anal. *Appauvrissement du sol*, Etat d'une terre épuisée : *Les* APPAUVRISSEMENTS *du sol amènent de grands désordres dans l'Etat.* (Volt.) *Les défrichements partiels ont presque toujours pour résultat l'*APPAUVRISSEMENT *du terrain.* (Math. de Dombasle.) ‖ *Appauvrissement du sang*, Etat du sang qui est pâle, sans consistance, qui contient moins de globules que dans l'état normal. (V. ANÉMIE.) ‖ *Appauvrissement d'une langue*, Etat d'une langue qui perd peu à peu de son énergie, de son abondance, de son harmonie.

— Fig. En parlant des facultés intellectuelles, Diminution, affaiblissement : *L'*APPAUVRISSEMENT *de l'esprit, de la mémoire, de l'intelligence.*

— **Antonyme.** Enrichissement.

APPEAU s. m. (a-pô — rad. *appel*). Sorte d'engin, de sifflet, avec lequel on imite le cri des oiseaux, pour les attirer dans un piége : APPEAU *pour les cailles, pour les alouettes. Les jeunes chevreuils ont une petite voix courte et plaintive fort aisée à imiter, et la mère, trompée par l'*APPEAU, *arrive jusque sous le fusil du chasseur.* (Buff.) *L'oiseau court à l'*APPEAU. (Chateaub.) *Les braconniers de l'Est détruisent beaucoup de gélinottes au moyen d'un* APPEAU *qui imite le sifflet de la femelle.* (Toussenel.)

— Ironiquem. :

Et ce beau cuisinier, armé d'un grand couteau,
Reviendrais-tu pour cet *appeau* ?
LA FONTAINE.

— Oiseau privé, appelé aussi *chanterelle*, dont on se sert pour attirer ceux de son espèce à la portée du chasseur.

— Fig. Tout ce qui est propre à attirer en leurrant : *Cette promesse n'est qu'un* APPEAU. *Ces charges par quartiers, de chez M. le duc d'Anjou, sont des* APPEAUX *pour attraper les jeunes gens avec un titre spécial.* (Gui Patin.)

— *Se prendre, se faire prendre à l'appeau*, Donner dans le panneau : *La vieille sifflait le même air, sans doute, que siffla le serpent sous l'arbre du mal, et une pauvre paysanne venait de se faire* PRENDRE À L'APPEAU. (Gér. de Nerv.)

— Anc. prat. Appel : *La cour d'*APPEAUX. ‖ On ne dit plus aujourd'hui que APPEL.

— Techn. Petit timbre qui sert à sonner les demi-heures, les quarts et les demi-quarts.

— **Encycl.** « Le pêcheur, dit l'*Encyclopédie nouvelle*, séduit les poissons par l'appât qu'il leur jette au bout de sa ligne; le chasseur trompe les oiseaux en contrefaisant la voix de leurs semblables; l'un dupe ses victimes en faisant tourner contre elles le désir de leur bien-être individuel, l'autre les entraîne dans le piége en se faisant une arme de leur instinct et de leur besoin de sociabilité. » Certains chasseurs savent imiter les cris de beaucoup d'oiseaux sans autre secours que la bouche et les doigts; mais le plus souvent ces moyens naturels d'imitation ne suffisent pas : de là l'invention des *appeaux*. Quelques-uns de ces instruments peuvent servir pour attirer différentes espèces d'oiseaux; d'autres ne conviennent qu'à une seule espèce; le son qu'on en tire doit ressembler à la voix de la femelle quand on fait la guerre aux oiseaux monogames, et à celle du mâle quand on a affaire aux polygames.

On distingue trois espèces d'*appeaux* : les *appeaux à sifflet*, les *appeaux à languette*, et les *appeaux à frouer*. — Les *appeaux à sifflet* servent à appeler les alouettes, les perdrix, les cailles, etc. Un simple noyau de pêche, usé sur une meule, percé des deux côtés et vidé de son amende, forme un excellent *appeau à sifflet* pour la chasse aux alouettes; en serrant les lèvres plus ou moins, on modifie le son de manière à tromper presque tous les autres petits oiseaux, comme les linottes, pinsons, bec-figues, etc. Les *appeaux* de métal ne sont qu'une imitation de ce noyau. Pour les oiseaux plus forts, comme la perdrix, le pluvier, le vanneau, la caille, la grive, on fabrique des *appeaux à sifflet* avec les os de l'aile de l'oie ou du héron, ou avec ceux des cuisses du mouton, du lièvre ou du chat. — Les *appeaux à languette*, appelés aussi *pipeaux*, sont destinés à la *pipée*, c'est-à-dire à contrefaire le cri de la chouette, si détestée des autres oiseaux. Ils accourent à ce cri, pleins de fureur contre l'ennemi commun qu'ils croient entendre, et viennent s'abattre sur les gluaux disposés par l'oiseleur sur les arbres et les buissons. Un pipeur habile n'emploie d'autre *appeau à languette* qu'une feuille de chiendent. Il tient cette feuille entre les lèvres à l'aide du pouce et de l'index; elle ne doit ni toucher les dents, ni être pressée par les lèvres, mais laisser passer un léger courant d'air; la langue, en se baissant et se roulant successivement contre le palais, modifie le volume d'air contenu dans la bouche, et, en le lançant contre les parois de la feuille de chiendent, lui fait produire un son tout à fait semblable au cri lent et plaintif de la chouette. — Les *appeaux à frouer* servent à imiter le cri ou le bruissement du vol des divers oiseaux

quand ils sont agités par la crainte ou la colère que leur inspire la chouette. On peut se servir à cet effet d'une feuille de lierre percée d'un petit trou sur la nervure médiane, et roulée en une espèce de cornet dont le pétiole forme le sommet servant d'embouchure.

— On fait aussi jouer le rôle d'*appeaux* à des oiseaux qu'on élève en cage et qu'on porte à la chasse pour appeler ceux de leur espèce ou d'autres qu'ils voient dans les airs. C'est ainsi que dans la chasse à la perdrix, on se sert d'une perdrix apprivoisée ou prisonnière, appelée *chanterelle*. Les oiseaux qui conviennent le mieux pour ce triste métier d'agent provocateur sont : les bruants, les pinsons, les chardonnerets, les linottes, les verdiers, les cabarets, les tarins, les friquets et les moineaux. Ces *appeaux naturels*, auxquels on donne souvent le nom d'*appelants*, ne chanteraient pas à l'époque des chasses d'automne, parce qu'ils sont alors en mue; pour prévenir cet inconvénient, on accélère le moment de leur mue en les tenant depuis le commencement du mois de juin jusqu'à la mi-septembre dans une obscurité qu'on augmente graduellement jusqu'à la rendre complète au bout de huit jours, et en ne leur donnant dès lors à manger qu'à la clarté de la chandelle. Lorsqu'ils n'ont d'autre objet que d'attirer par leurs mouvements et non par leur voix, on les nomme *moquettes* ou *mouvants*. Enfin, les oiseaux pouvant être attirés par la simple vue de leurs pareils, on peut se servir comme *appeaux* d'oiseaux empaillés qu'on a soin de placer dans les attitudes qui leur sont naturelles, et seulement aux endroits où ils pourraient exister en réalité. Ces oiseaux empaillés portent le nom de *balvanes*.

La chasse aux *appeaux* est défendue par la loi. Les contrevenants sont passibles d'une amende de 50 à 200 fr., et peuvent, en outre, être condamnés à un emprisonnement de six jours à deux mois.

APPEL s. m. (a-pèl — rad. *appeler*). Action d'appeler, d'attirer l'attention au moyen de la voix, d'un signe, etc. : *Cri d'*APPEL. *Signal d'*APPEL. *Sifflet, sonnette d'*APPEL. *Ne pas entendre un* APPEL. *On accourut à son* APPEL. *La cloche religieuse fit entendre son* APPEL. (Salvandy.) *Dans les pièces de Schiller, le brigand siffle, et du fond des forêts sort un brigand qui répond à cet* APPEL. (Lamart.)

Un montagnard gardait ces troupeaux, dont la cloche,
Comme un *appel* lointain, tintait de roche en roche.
LAMARTINE.

Si j'étais l'oiseau qui passe
Et que poursuit dans l'espace
Un doux *appel* de ta voix... V. HUGO.

— Par anal. *Faire un appel à la charité publique, faire un appel à la générosité de quelqu'un*, En réclamer, en solliciter des secours. ‖ *Faire un appel à la bonne foi, à la justice, à la clémence, à la pitié de quelqu'un*, Invoquer sa bonne foi, sa justice, etc.

— Par ext. Demande, expression d'un désir, excitation : *De toutes les fautes, l'*APPEL *à l'intervention étrangère est la plus funeste, la plus criminelle.* (L. Blanc.) *La première plainte d'une femme contre son mari, portée à l'homme qu'elle trouve aimable, est un* APPEL *à l'adultère.* (M[lle] Périer-Candeille.)

Smyne est une princesse.
Avec son beau chapel :
L'heureux printemps sans cesse
Répond à son *appel*. V. HUGO.

‖ Aspiration, impulsion : *Les âges vont au nivellement général, mais ils ne hâtent point leur marche à l'*APPEL *de nos désirs.* (Chateaub.) *L'homme s'habitue à suivre l'instinct d'un plaisir, l'*APPEL *d'un besoin.* (V. Hugo.)

— Action d'appeler sous les drapeaux les jeunes gens désignés pour le service militaire : *L'*APPEL *de cette classe n'aura lieu qu'à telle époque.* (Acad.)

— Particulièrem. Signal donné par le tambour, le clairon, la trompette, pour assembler les soldats : *Battre, sonner l'*APPEL. *Ce militaire a été puni pour avoir manqué à l'*APPEL. *Il a fait deux jours de salle de police pour ne s'être pas trouvé à l'*APPEL *du soir. Lorsque le brave la Tour d'Auvergne fut tué, on continua chaque soir à faire l'*APPEL *de son nom, qui était resté sur les contrôles, et un grenadier répondait : « Mort au champ d'honneur. »*

— Par anal. Dénomination à haute voix des personnes qui doivent se trouver présentes à une assemblée, à une revue : *Etre, se rendre à l'*APPEL. *Répondre à l'*APPEL. *Manquer à l'*APPEL. *Faire l'*APPEL.

— *Manquer à l'appel, ne pas répondre à l'appel*, Locutions susceptibles de plusieurs autres sens; Etre mort : *Après la bataille, dix mille hommes* MANQUÈRENT À L'APPEL. *Je vais faire le recensement de l'Amérique septentrionale, beaucoup de tribus* MANQUERONT À L'APPEL. (Chateaub.) ‖ Familièrem., En parlant d'objets qu'on ne retrouve plus : *J'ai rangé ma bibliothèque, mais beaucoup de livres* MANQUAIENT À L'APPEL. *Le soir, il compta son argent, mais plusieurs pièces* MANQUAIENT À L'APPEL. ‖ Ne pas se rendre à une invitation, à un rendez-vous : *Le repas fut assez triste : les plus joyeux convives* AVAIENT MANQUÉ À L'APPEL. ‖ Ne pas tenir une promesse : *Il m'avait juré de m'apporter de l'argent aujourd'hui; mais il* A MANQUÉ À L'APPEL.

— *Appel nominal*, Dans les assemblées délibérantes, Action d'appeler successivement par son nom chacun des membres, pour qu'il dépose son vote dans l'urne, ou simplement pour s'assurer de sa présence : *Un père passait un soir, tenant à la main son jeune fils, devant une maison où se trouvait réunie une société d'actionnaires. Le président, qui voulait ouvrir la séance, faisait retentir la sonnette à coups redoublés. Le bruit du dedans arrivait jusqu'au dehors. « Mais, papa, dit l'enfant, qu'est-ce donc que cette cloche qui fait sans cesse : Gredin! gredin! gredin! — Mon fils, c'est l'*APPEL NOMINAL. »

— Fig. et fam. *Battre l'appel*, Attirer l'attention publique sur une chose : *Un procès en séparation est toujours un scandale : pourquoi* BATTRE *ainsi* L'APPEL *sur les tribulations du foyer domestique?* (Duvernois.)

— Provocation en duel, cartel : *Faire un* APPEL. *Recevoir un* APPEL. *Les* APPELS *sont défendus comme les duels.* (Acad.) *Je m'en pris à lui : je lui fis un* APPEL *à la Comédie.* (De Retz.) *Cherchez si l'on vit un seul* APPEL *quand Rome était couverte de héros.* (J.-J. Rouss.) ‖ On dit aujourd'hui plus ordinairement CARTEL.

— Comm. et Fin. *Appel de fonds*, Demande du versement de nouveaux fonds à des actionnaires, à des associés, à des souscripteurs d'emprunt.

— Mar. Direction d'une manœuvre quelconque : *Un vaisseau vient à l'*APPEL *de son ancre lorsqu'il roidit le câble qui l'y rattache. Une poulie est à l'*APPEL *d'une autre poulie, quand le cordage qui va de la première à la seconde y arrive suivant la direction qui convient le mieux à l'effet voulu.* (Bonnefoux.) *Une force appliquée à l'*APPEL *d'un cordage est celle qui agit sur le cordage dans le sens le plus favorable.* (Bonnefoux.) *On change l'*APPEL *d'une manœuvre en la faisant passer, dans son cours, sur une poulie, sur un rouleau ou sur un appui quelconque, qui en altèrent la direction.* (Bonnefoux.) ‖ *Appel de quart*, Appel fait aux marins de service pour s'assurer qu'ils sont sur le pont.

— Escr. Signal qui se fait au moyen d'un simple battement du pied, à la même place.

— Manég. Action d'exciter les chevaux, en faisant entendre un claquement de la langue contre les dents ou contre le palais : *Nous étions montés sur ces excellents chevaux cosaques venus des bords du Don, qu'on arrête sur les jarrets au moindre* APPEL *de la langue.* (L. Viardot.)

— Chass. Ton qu'on sonne pour faire avancer les chiens et les piqueurs. ‖ *Appel simple*, Celui qui est sonné sur le gros ton. ‖ *Appel forcé*, Celui qui est sonné sur le ton grêle, c'est-à-dire sur le cinquième ton : *On ne doit point sonner d'*APPEL FORCÉ *que le cas ne soit urgent, ou quand celui qu'on a appelé n'a point répondu.* (Eug. Chapus.) ‖ *Ce chien n'a point d'appel*, Il est inattentif, indocile, quand son maître l'appelle.

— Mus. *Appel de cors*, Passage d'une symphonie qui offre quelque ressemblance avec les appels de chasse, et qui est exécuté par des cors : *Les* APPELS *s'ordonnent dans la phrase harmonique, suivant leur énergie.* (Diderot).

— Danse. Dans les bals, Avertissement donné aux danseurs pour qu'ils se mettent en place, et qui consiste à jouer les premières mesures du quadrille, de la valse, etc., qu'on va exécuter.

— Jurispr. Action de se pourvoir devant une juridiction plus élevée, pour faire réformer le jugement d'un tribunal inférieur : *Se pourvoir en* APPEL. *Recourir à l'*APPEL. *Causes, moyens d'*APPEL. *Interjeter* APPEL. *Il a réussi dans son* APPEL. *Son* APPEL *a été rejeté. L'*APPEL *est de droit en matière correctionnelle et de simple police. Le juge d'*APPEL *exécute le jugement par lui donné ou confirmé.* (Loysel.)

— *Faire l'appel d'une cause*, Au palais, Appeler les parties pour que la cause soit plaidée à son tour. ‖ *Cour d'appel*, Juridiction supérieure qui juge en deuxième ressort une cause déjà jugée par un tribunal inférieur. ‖ *Acte d'appel*, Acte par lequel l'appelant fait connaître à son adversaire qu'il attaque, auprès d'une juridiction supérieure, la décision rendue entre eux. ‖ *Appel principal*, Première déclaration d'appel au tribunal supérieur. ‖ *Appel incident*, Appel interjeté durant le cours d'un procès contre un jugement préjudiciable à l'une des parties, et dont l'autre pourrait se prévaloir. ‖ *Appel d'une taxe de dépens*, Pourvoi formé pour obtenir réduction des dépens fixés par un juge. ‖ *Appel a minima*, Appel interjeté par le ministère public, lorsqu'il croit que le coupable a été condamné à une peine trop faible. ‖ *Griefs d'appel*, Motifs pour lesquels on attaque une décision judiciaire : *L'acte d'*APPEL *doit contenir les* GRIEFS *de l'appelant.*

— Fig. : *La conscience est un tribunal sans* APPEL. (La Rochef.) *Lorsque les hommes nous persécutent, nous créons un* APPEL *par delà les hommes.* (B. Const.) *L'histoire est un* APPEL *des erreurs contemporaines aux jugements de la postérité.* (Ségur.) *Aussi prompt que tranchant, l'amour-propre juge et décide de tout sans forme de procès et sans* APPEL. (S. Dubay.)

La scène a des *appels* pour un auteur tombé.
DELILLE.

— Anc. jurispr. *Faire un appel à ban*, Ajourner quelqu'un à cri public. ‖ *Appel désert*, Appel interjeté, mais non relevé dans les trois mois, et frappé de déchéance comme abandonné. ‖ *Appel en adhérant*, Appel qu'on joignait aux appels antérieurement produits. ‖ *Appel de mort*, Appel formé par un condamné à mort. ‖ *Appel a futuro gravamine*, Appel prématuré, non recevable en France. ‖ *Appel volage*, Appel sans motif, antérieur à l'ouverture des débats, pour soustraire au juge inférieur la connaissance de la cause. ‖ *Appel en tant que de besoin*, Appel indéterminé qu'on interjetait pour obvier à l'avantage que l'adversaire voudrait tirer d'une sentence. ‖ *Appel à l'oreille du greffier*, Appel formé aussitôt la sentence rendue, en s'adressant à voix basse au greffier, qui se levait alors et faisait un rapport au juge.

— Théol. *Appel au futur concile*, Appel interjeté par une partie du clergé français au futur concile de la bulle *Unigenitus*, par laquelle le pape Clément XI avait condamné le P. Quesnel.

— Typogr. *Appel de note*, Signe placé dans le texte pour indiquer qu'il se trouve une note, soit au bas de la page, soit en marge, soit à la fin du chapitre ou même du volume.

— Techn. *Appel d'air*, Introduction, dans un foyer, de l'air nécessaire à la combustion. Le tirage d'un foyer a lieu par *voie d'appel*, quand il est excité par aspiration, comme cela arrive dans les cheminées ordinaires.

— **Syn. Appel, pourvoi.** Par l'*appel* on défère une décision à une juridiction supérieure pour la faire *réformer*; par le *pourvoi*, on soumet cette décision à la cour de cassation pour la faire casser. On *appelle* d'un jugement rendu en premier ressort; on *se pourvoit* contre un jugement rendu en dernier ressort.

— **Homonymes.** Apelle; appelle, appelles et appellent (du v. *appeler*).

— **Encycl.** Hist. et législ. *Droit rom.* L'*appel* en matière civile n'existait pas à Rome sous la république, parce qu'il n'y avait pas de hiérarchie entre les divers magistrats; on ne connaissait qu'un recours au peuple assemblé en comices, accordé aux condamnés en matière criminelle; mais à partir d'Auguste, on put appeler des magistrats inférieurs aux magistrats supérieurs, et de ceux-ci à l'empereur : néanmoins le recours au souverain ne fut admis que dans les affaires qui excèdent un chiffre fixé par Justinien à vingt livres d'or. Si l'on n'avait pas appelé au moment même de la prononciation du jugement, en disant : *Appello*, on avait trois jours au plus pour présenter au juge des *litteræ appellatoriæ*, par lesquelles on sollicitait de lui un acte d'*appel* appelé *litteræ dimissoriæ* ou *apostoli*, qu'il devait délivrer dans les cinq jours, sous les peines les plus sévères. Il fallait ensuite se pourvoir de cautions (*fidejussores*), qui garantissaient le payement à titre d'amende du tiers du litige. Enfin, on se présentait devant le magistrat supérieur qui décidait seul, sans renvoi aux juges (*judices*). Le recours déclaré juste ou injuste entraînait, dans le premier cas, la réformation de la sentence attaquée, et, dans le deuxième, sa confirmation et la condamnation de l'appelant à rembourser le quadruple des frais d'*appel*. Pendant la procédure, l'exécution du premier jugement était ordinairement suspendue. La suppression du système formulaire et l'établissement des *judicia extraordinaria*, qui confia le jugement de toutes les affaires aux magistrats, amenèrent quelques modifications. Le délai d'*appel* fut porté par Justinien à dix jours, et des délais qui varièrent suivant la qualité des magistrats furent imposés à ceux-ci pour statuer sur la demande : les derniers délais ou *dies fatales* pouvaient être prorogés par l'empereur. Justinien ne permit pas d'appeler plus de deux fois dans la même affaire, et l'appelant qui succombait était puni d'une amende de cinquante livres d'argent et de la note d'infamie.

— *Ancien droit français.* Sous les deux premières races, la justice était rendue dans des assises appelées *mâls*, sous la présidence des comtes (*grafions*) : ceux qui avaient succombé dans leurs prétentions pouvaient s'inscrire en faux (*blasphemare*) contre la sentence, ou porter *appel* devant le souverain, surtout quand il y avait eu déni de justice. On croit que dans les provinces, les *missi dominici* avaient mission de juger les *appels* portés contre les décisions des juges locaux. D'ailleurs, tant que le combat judiciaire fut maintenu, l'*appel* n'eut de raison d'être qu'autant qu'on pouvait convaincre les juges de mauvaise foi. A partir du Xe siècle et jusqu'au XIVe, on voit s'introduire l'usage de *fausser la cour*, permis d'ailleurs seulement aux nobles et interdit aux vilains. Le vassal jugé pouvait exiger que les juges opinassent à haute voix, et si dès les premiers suffrages exprimés il supposait que la décision lui serait contraire, il déclarait *fausser la cour*, c'est-à-dire appeler en combat tous ceux dont l'opinion lui était défavorable. S'il sortait victorieux, il portait *appel* devant le suzerain; s'il succombait, il encourait certaines peines. C'est à la cour du roi de France que les vassaux des pays dits d'*obéissance le roi* se plaignaient de l'abus d'autorité si fréquent à cette époque, et surtout de celui par lequel les seigneurs refusaient de les juger ou de convoquer la cour seigneuriale, et qu'on appelait *defaulte de droit*. Il paraît résulter d'un texte de Beaumanoir (*Coutumes de Beauvoisis*, ch. LXI et LXIII), que l'*appel* pour *mal jugé* existait dans quelques affaires, et que cet *appel* se portait à la cour royale. On reconnaissait à cette cour le droit de juger les vassaux des grands fiefs, c'est-à-dire du pays de *non-obéissance le roi*, surtout en cas de *defaulte de droit*. L'usage de l'*appel* se généralisa peu à peu : l'établissement des bailliages et des grands bailliages créa par la force des choses plusieurs degrés de juridiction dans les pays soumis directement à l'autorité royale, et fit de la cour du roi un tribunal d'*appel pour mal jugé*, même pour les sentences rendues par les cours des grands vassaux. Cette révolution, si importante dans ses résultats, fut la conséquence de l'abolition du combat judiciaire et de la substitution des clercs (*clerici*) aux hommes d'épée dans la cour royale, appelée bientôt *parlement*. Dans les tribunaux ecclésiastiques, l'*appel* était depuis longtemps en usage, et le juge dont la sentence était attaquée devait venir la défendre devant le juge supérieur : la hiérarchie cléricale conduisait les plaideurs de l'évêque au métropolitain, et de celui-ci au pape. Les efforts des légistes et des conseillers royaux furent couronnés de succès : ils firent triompher l'autorité souveraine du roi, qui devint le juge en dernier ressort des litiges élevés dans le royaume. Cette haute juridiction s'exerça par les parlements et par les cours spéciales d'amirauté, d'eaux et forêts, des aides et gabelles, etc. On peut dire que la faculté d'*appel* alla jusqu'à l'abus : la multiplicité des juridictions eut pour effet d'entraver la solution des procès, et c'est ainsi qu'un litige engagé dans certaines conditions put durer plus longtemps que la vie d'un homme avant de recevoir un jugement définitif. Un édit du mois d'avril 1749 supprima un certain nombre de juridictions. En 1788, Louis XVI essaya de faire un pas de plus dans cette voie, mais il fallait une réforme plus radicale de la procédure.

— *Droit transitoire et actuel.* La loi du 16 août 1790 réduisit à deux les degrés de juridiction, et maintint ainsi le droit d'*appel* en lui imposant de justes limites. Elle créa des justices de paix et des tribunaux de district : ceux-ci furent juges d'*appel* des sentences des juges de paix et des jugements rendus par les autres tribunaux de district, et réciproquement. L'*appel* ne put être porté que dans les affaires de première instance qui excédaient mille livres de principal ou cinquante livres de revenu. La loi du 27 ventôse an VIII organisa les tribunaux d'*appel* qui devinrent, en 1810, les cours impériales. Toutefois, certains tribunaux de première instance restèrent juges d'*appel* à l'égard de certains autres en matière correctionnelle.

Actuellement, en matière civile et de simple police, les tribunaux de première instance sont juges d'appel des sentences des juges de paix; les cours impériales sont, en matière civile, correctionnelle et commerciale, juges d'*appel* vis-à-vis des tribunaux de première instance et de commerce. En matière criminelle, l'*appel* n'existe pas, non plus que dans les matières pénales militaires ou maritimes. Les décisions du conseil des prud'hommes sont sujettes à *appel*, au delà d'un certain taux, et, en cas d'*appel* déférées aux tribunaux de commerce.

Tout *appel* doit, à peine d'être non recevable, être interjeté dans un délai prescrit : en matière civile, excepté en matière d'ordre, il est de trois mois courant du jour de la signification du jugement contradictoire, ou du jour où l'opposition n'est plus possible pour les jugements rendus par défaut. En matière de simple police ou correctionnelle, le condamné a dix jours pour appeler de la décision qui le frappe; le même droit appartient au ministère public et aux parties civilement responsables, ou poursuivant à fins civiles. En matière correctionnelle, le procureur général a deux mois pour notifier son recours. Depuis la loi du 13 juin 1856, les cours impériales jugent tous les *appels* interjetés contre les décisions des tribunaux correctionnels de leur ressort. Au civil, on peut appeler des jugements interlocutoires ou provisoires sans attendre la décision définitive; mais on ne peut appeler des jugements préparatoires qu'autant et en même temps qu'on appelle du jugement définitif. L'*appel* peut être *principal* ou *incident* : l'*appel* principal est celui qui est interjeté le le premier; l'*appel* incident émane au contraire de l'intimé et doit être reçu lors même qu'il aurait signifié le jugement sans protestation.

Tout *appel*, d'ailleurs, n'est recevable qu'autant qu'il attaque une décision rendue en premier ressort (V. RESSORT), ou que l'appelant n'a pas volontairement exécuté ou promis d'exécuter la décision attaquée. En matière administrative, on peut appeler de certaines décisions rendues par les conseils de préfecture, devant le conseil d'Etat s'il s'agit de questions contentieuses ou de contributions, et devant la cour des comptes s'il s'agit de comptes de communes.

— *Philosophie du droit.* En 1790, on souleva la grave question de savoir s'il fallait maintenir plusieurs degrés de juridiction ou abolir la faculté d'*appel*. Il nous semble que l'expérience est faite, et que si dans un intérêt de célérité il convenait peut-être de restreindre cette faculté en élevant le taux du dernier ressort, on doit regarder le droit d'*appel* comme la plus grande garantie des justiciables. Ulpien, aux temps les plus florissants de la jurisprudence romaine, écrivait, il est vrai, que le juge du dernier degré pouvait réformer dans un sens vicieux une décision originairement bien rendue; il reconnaissait néanmoins que l'usage de l'*appel* était indispensable. Peut-on nier que l'homme ne soit sujet à erreur? Et

lorsqu'il s'agit de la liberté, de l'honneur ou de la fortune des citoyens, est-ce une garantie suffisante qu'une première décision? Si elle est confirmée, son mérite apparaîtra doublement et elle n'en sera que plus respectable; si, au contraire, elle est réformée, c'est une preuve au moins que la question était douteuse, délicate, d'une solution difficile. En première instance, les procès se présentent tels que les parties les ont intentés; hérissés le plus souvent de questions accessoires, de prétentions oiseuses : quel travail pour les premiers juges que de discerner le point précis du litige et d'apercevoir les raisons vraies de décider! Les avocats eux-mêmes, quoique chargés de faire la lumière dans ce chaos, y apportent de nouvelles obscurités : ils ne connaissent pas d'ailleurs tous les moyens de la partie adverse, trompés qu'ils sont par leurs clients et manquant souvent des pièces décisives. Dans ces conditions, le juge rend sa sentence : quels qu'aient été son labeur consciencieux, son attention, n'a-t-il pas pu se tromper? Sans doute, mais au moins il a élucidé les questions litigieuses, il a fait un choix dans les arguments des parties, dans les pièces produites. Si l'*appel* n'était pas possible, en vain le plaideur, éclairé par l'œuvre du juge, verrait qu'il a en main les moyens de triompher, et qu'il n'a succombé que parce qu'il n'a pas su se servir de ses armes; par l'*appel*, au contraire, le bon droit vaincu peut se présenter de nouveau au combat, puiser dans la décision qui l'a frappé des arguments qu'il ne soupçonnait pas, fournir des pièces qu'il ne jugeait pas d'abord utiles, et, s'il y a lieu, obtenir gain de cause. Le juge d'*appel* peut aussi se tromper, mais les chances d'erreur sont moindres lorsque les magistrats sont plus nombreux, sans parler de l'expérience plus grande qu'ils ont acquise et qu'ils acquièrent tous les jours dans un courant d'affaires plus considérable. En principe, toute décision devrait être sujette à *appel :* l'intérêt social, le peu d'importance de certaines causes, la solennité donnée aux affaires criminelles, soumises d'ailleurs à des formalités nombreuses et minutieuses, ont pu seuls créer ou expliquer les exceptions écrites dans la loi, et dont le maintien, certes, nous semble utile. Mais à ne considérer que la théorie du droit, éclairée par une expérience qui date de dix-huit siècles, on doit regarder le droit d'*appel* comme une sérieuse garantie pour les plaideurs, en même temps qu'un repos assuré à la conscience du juge.

— *Appel comme d'abus.* V. ABUS.

— *Appel nominal.* — *Appel au peuple.* Dans les assemblées politiques, lorsque le vote par assis et levé n'a produit qu'un résultat douteux, et qu'on ne peut point recourir au scrutin secret, chaque membre est appelé par son nom pour donner son suffrage : c'est ce qu'on nomme l'*appel nominal.* Les *appels nominaux* restés les plus célèbres dans notre histoire sont ceux de la Convention nationale dans le procès de Louis XVI. Dans cette circonstance solennelle, la grande assemblée eût rougi de se couvrir du scrutin secret, et tous ses membres voulurent accepter devant la postérité la responsabilité de leur vote. Chaque représentant était *appelé nominalement* à la tribune et y donnait publiquement son suffrage, recueilli par les secrétaires, et sur lequel il apposait en outre sa signature.

Dans la fameuse séance du 14 janvier 1793, la Convention décréta, sur les propositions de Boyer-Fonfrède, et après de longues et orageuses discussions, qu'elle se prononcerait par *appel nominal* sur les trois questions suivantes : 1° *Louis est-il coupable?* — 2° *La décision sera-t-elle soumise à la ratification du peuple* (c'est-à-dire à l'*appel au peuple*)? — *Quelle peine Louis a-t-il encourue?*

Sur la première question et au premier *appel nominal*, qui constata 749 membres présents, 683 membres déclarèrent Louis Capet coupable de conspiration contre la liberté de la nation et d'attentat contre la sûreté générale de l'Etat. Au deuxième *appel nominal*, on décida la seconde question : *Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple?* Cet expédient de l'*appel au peuple* avait été imaginé par des députés de la plaine et de la Gironde, dans l'intention évidente de ménager au roi des chances de salut. Après de vifs débats, l'assemblée repoussa l'*appel au peuple* par 423 voix contre 281; 20 membres étaient absents par commission, 9 pour cause de maladie, 4 avaient refusé de voter, 1 s'était récusé, 11 avaient motivé leur opinion. Total : 749. Au troisième *appel nominal* et sur la troisième question : *Quelle peine Louis a-t-il encourue?* 387 membres se prononcèrent pour la mort sans conditions, 334 pour la détention ou la mort conditionnelle (dans le cas d'invasion); 28 étaient absents ou s'étaient abstenus. Enfin, un quatrième *appel nominal* eût lieu pour décider s'il serait sursis à l'exécution du jugement. 380 voix contre 310 répondirent : Non. Pour les détails de ce grand procès et pour les noms et les votes de tous les conventionnels, V. l'article LOUIS XVI.

Les *appels au peuple* n'étaient pas inconnus dans l'antiquité. A Rome, surtout dans les commencements de la république, le peuple était un tribunal suprême auquel les condamnés pouvaient faire appel. Dans notre histoire contemporaine, les décrets qui soumirent à la nation française les pouvoirs décennaux, le consulat à vie et l'empire héréditaire en faveur de Napoléon I^er^, étaient de véritables *appels au peuple.* En décembre 1851, Louis Napoléon Bonaparte, alors président de la république, a, lui aussi, par un *appel au peuple*, demandé les pouvoirs décennaux et le droit d'établir une constitution sur les bases indiquées dans la *Proclamation aux Français.* L'*appel au peuple* a même été consacré formellement par l'art. 5 de la Constitution du 14 janvier 1852. V. SUFFRAGE UNIVERSEL.

— Théol. *Appels au pape.* Avant le concile tenu à Sardique en Illyrie (347), concile qui peut être considéré comme la continuation de celui de Nicée, il ne paraît pas que les évêques en appelassent au siége de Rome dans les questions qui les divisaient, ni qu'ils eussent d'autres juges que leurs coévêques de la même province réunis en conseil. Ce fut le concile de Sardique qui, sur la proposition de l'évêque Osius, établit par un canon particulier cet usage de l'*appel* au pape. « Si quelqu'un des évêques, dit Osius, a été jugé dans quelque affaire et pense avoir bonne cause pour que conseil soit tenu de nouveau, je propose d'*honorer la mémoire* de l'apôtre saint Pierre, en sorte qu'il soit écrit par ceux qui ont examiné la cause à Jules, évêque de Rome; et s'il juge que conseil doit être recommencé, qu'il soit recommencé et qu'il donne les juges; mais s'il trouve que la cause est telle qu'il ne faille point reprendre ce qui a été fait, ce qu'il aura décrété sera confirmé. Cela plaît-il à tous? » Le synode répondit : « Il plaît ainsi. » Tel est le fameux décret disciplinaire qui contribua tant à l'extension pratique de la juridiction des papes. On ne vit pas sans doute d'abord la portée de l'innovation. Le décret se présentait avec un air très-inoffensif; il n'entendait point reconnaître un droit divin dans la papauté, mais seulement conférer un honneur; enfin il ne s'agissait dans les termes que d'une mesure relative à un pape en particulier, à Jules I^er^. Mais le premier pas était fait dans une voie où l'on ne devait plus s'arrêter; l'autorité papale, par un mouvement naturel d'absorption, devait aller grandissant; l'Eglise, après avoir passé de l'organisation presbytérale et républicaine des premiers temps à l'aristocratie épiscopale, était logiquement conduite, par le besoin d'unité, à la centralisation monarchique. Nous devons noter que pendant longtemps, l'Eglise d'Afrique résista au décret du concile de Sardique, et que les évêques africains s'élevèrent avec force contre les *appels au pape*, qu'ils appelaient *transmarins.*

— *Appels au concile général.* Pour que l'usage de l'*appel* au pape, introduit dans la discipline par le concile de Sardique et plus tard généralisé, portât tous ses fruits au point de vue de l'autorité papale, il importait que cet *appel* fût le dernier et qu'il n'y eût pas d'autre recours. Il ne fallait pas que l'esprit de résistance pût se réfugier dans le droit d'*appel* au concile général. Ce droit d'*appel* devait être nié par la papauté, dont il subordonnait l'autorité à celle du concile. En 1459, une bulle de Pie II, confirmée plus tard par les papes Sixte IV et Jules II, la bulle *Execrabilis*, condamna les *appels* au concile général. Voici en quels termes : « Un abus exécrable et inouï dans les anciens temps s'est accru dans le nôtre, que du pontife romain, vicaire de Jésus-Christ auquel il a dit dans la personne du bienheureux Pierre : *Pais mes brebis*, etc.; *tout ce que tu lieras sur la terre sera lié aussi dans le ciel*, quelques-uns, imbus de l'esprit de rébellion, non dans le désir d'un jugement plus sain, mais pour l'évasion de fautes commises, présument d'en appeler au futur concile... C'est pourquoi voulant chasser loin de l'Eglise du Christ ce virus et pourvoir au salut des brebis à nous confiées, et éloigner du bercail de notre Sauveur toute matière de scandale, de l'avis et assentiment de nos vénérables frères cardinaux, de tous les prélats et interprètes du droit divin et humain, assistant à notre cour, et de notre science certaine, nous condamnons les *appels* de ce genre et les réprouvons comme erronés et détestables. »

— *Appel au futur concile interjeté par une partie du clergé français après la condamnation de Quesnel.* En 1713, une bulle de Clément XI, la bulle *Unigenitus*, condamna cent et une propositions extraites d'un ouvrage de l'oratorien Quesnel, intitulé : *Réflexions morales sur le Nouveau Testament.* Voici quelques-unes de ces propositions :

2. — La grâce de Jésus-Christ, principe efficace de toute sorte de bien, est nécessaire pour toute bonne action.

26. — Point de grâce que par la foi.

29. — Hors de l'Eglise, point de grâce.

38. — Le pécheur n'est libre que pour le mal sans la grâce du Libérateur.

39. — La volonté que la grâce ne prévient pas n'a de lumière que pour s'égarer, d'ardeur que pour se précipiter, de force que pour se blesser; elle est capable de tout mal et impuissante à tout bien.

40. — Sans la grâce, nous ne pouvons rien aimer qu'à notre condamnation.

43. — Il n'y a que deux amours d'où naissent toutes nos volontés et toutes nos actions : l'amour de Dieu, qui fait tout pour Dieu et que Dieu récompense; l'amour de nous-même et du monde, qui ne rapporte qu'à Dieu ce qui doit lui être rapporté, et qui par cette raison-là même devient mauvais.

45. — L'amour de Dieu ne régnant plus dans le cœur d'un pécheur, il est nécessaire que la cupidité charnelle y règne et corrompe toutes ses actions.

48. — Que peut-on être autre chose que ténèbres, égarement et péché, sans la lumière de la foi, sans Jésus-Christ?

49. — Nul péché sans l'amour de nous-même, comme nulle bonne œuvre sans l'amour de Dieu.

59. — La prière des impies est un nouveau péché; et ce que Dieu leur accorde est un nouveau jugement sur eux.

70. — Dieu n'afflige jamais les innocents; et les afflictions des justes servent toujours à punir le péché ou à purifier le pécheur.

On voit que le caractère commun de ces propositions était d'amoindrir, d'abaisser la nature humaine, d'anéantir l'efficacité de la raison naturelle, de la conscience naturelle, la réalité des vertus naturelles, la valeur morale de l'homme naturel, et de livrer ce dernier, dépouillé de liberté et de mérite, à l'influence toute puissante du péché originel ou de la grâce. Rien de plus éloigné, il faut le dire, de l'esprit de notre époque. La raison du XIX^e^ siècle parle ici comme la bulle *Unigenitus*, ou plutôt cette bulle tient une sorte de juste milieu entre le surnaturalisme absolu, étroit et rigide des jansénistes, et le grand courant du naturalisme moderne. Quoi qu'il en soit, la bulle *Unigenitus* trouva des opposants qui contestèrent l'autorité suprême du pontife romain en en appelant au futur concile : de là le nom d'*appelants* qu'on leur donna. Bien que la bulle eût été reçue en France par le pouvoir civil, l'idée de l'*appel* ne tarda pas à faire du chemin; elle divisa l'épiscopat français, fut soutenue par les facultés de théologie, les congrégations religieuses, les prêtres séculiers, l'Université et la magistrature. Toutefois, les appelants avaient contre eux, même en France, la grande majorité du clergé; après plusieurs essais de conciliation, l'*appel* fut condamné par les papes Clément XI et Innocent XIII, et enfin par le concile d'Embrun, 1727.

Appel à l'impartiale postérité. Titre primitif des *Mémoires* de M^me^ Roland, celui qu'elle-même avait choisi et qui fut adopté par l'ami à qui elle en avait laissé le dépôt, le naturaliste Bosc, qui les publia ainsi en germinal an III, avec quelques suppressions. On sait que les passages supprimés ont été rétablis en 1864 dans deux éditions presque simultanées. V. MÉMOIRES.

Appel des dernières victimes de la Terreur (L'), tableau de M. Muller, musée du Luxembourg. Cette grande toile est une véritable collection de portraits groupés de manière à figurer un tableau d'histoire, et son principal défaut, relevé par M. Pelloquet, est de rappeler la mise en scène d'un cinquième acte au moment où le rideau tombe sur le dénoûment. Dans cette immense composition, dont l'horreur est un peu tempérée par quelques charmantes figures de jeunes femmes « assez coquettes, dit M. Th. Gautier, pour rester jolies jusque sous le couperet, » la principale figure est celle d'André Chénier, autour duquel tous les autres personnages sont groupés. Il est au premier plan, sur une misérable chaise de paille, la tête appuyée sur la main droite, et de la gauche tenant des tablettes. Complétement absorbé dans une dernière rêverie poétique, il paraît insensible à la scène déchirante qui se passe autour de lui, et en le voyant à ce moment suprême, on pense à ces vers touchants, interrompus par la hache :

Comme un dernier rayon, comme un dernier zéphyre
 Anime la fin d'un beau jour,
Au pied de l'échafaud j'essaye encor ma lyre!
 Peut-être est-ce bientôt mon tour...
Peut-être, avant que l'heure, en cercle promenée,
 Ait posé sur l'émail brillant,
Dans les soixante pas où sa route est bornée,
 Son pied sonore et vigilant,
Le sommeil du tombeau pressera ma paupière.
 Avant que de ses deux moitiés
Ce vers que je commence ait atteint la dernière,
 Peut-être, en ces murs effrayés,
Le messager de mort, noir recruteur des ombres,
 Escorté d'infâmes soldats,
Remplira de mon nom ces longs corridors sombres
.

Près du poëte, on en reconnaît un autre, Roucher, l'auteur des *Mois.* Il renvoie son fils, auquel il vient de donner son portrait avec ces vers adressés à sa femme et à ses enfants :

Ne vous étonnez pas, objets charmants et doux,
Si quelque air de tristesse obscurcit mon visage;
Lorsqu'un savant crayon dessinait cette image,
On dressait l'échafaud, et je pensais à vous.

Cette prison est celle de Saint-Lazare; les murailles, verdâtres d'humidité, sont d'un ton sévère qui accompagne bien cette sombre et terrible scène. Hermeau, président des commissions populaires, et Verner, accompagnés de porte-clefs et de gardes, procèdent à leurs lugubres fonctions avec le calme de l'habitude.

Les autres personnages dont l'artiste s'est attaché à faire des portraits historiques sont : le marquis de Montalembert, la princesse Grimaldi de Monaco, Rougeot de Montcrif, M.-C. Lepelletier, M. Puy de Vérinne et sa femme, Aucanne, ancien maître des comptes; M^me^ Léroy, actrice de la Comédie-Française; la comtesse de Narbonne-Pelet, la marquise de Colbert de Maulevriers; Antié, dit *Léonard*, coiffeur de Marie-Antoinette; le prêtre Meynier, le chimiste Seguin, le baron Trenck, le capitaine Leguay, monseigneur de Saint-Simon, évêque d'Agde; la comtesse de Périgord et le marquis de Roquelaure. Tous ces noms figurent dans le *Moniteur* du 7 au 9 thermidor 1794, sur les listes des victimes de la Terreur. L'*Appel des condamnés* (c'est ainsi qu'on désigne encore le tableau) a paru d'abord au salon de 1851, puis à l'Exposition universelle de 1855. Il a été l'objet des plus pompeux éloges et des critiques les plus acerbes. « L'aspect a du prestige au premier coup d'œil, dit M. L. Desnoyers; la couleur, bien qu'un peu terne, ne manque pas d'harmonie; on remarque çà et là des groupes ingénieusement disposés, et certaines figures sont fort belles d'expression. Nous citerons particulièrement l'ignoble tête du guichetier, désignant de la main une des victimes dont le nom vient d'être appelé, et la figure si férocement indifférente du sectionnaire, dont le pied nu se montre sans façon hors du sabot, parmi les chaussures un peu trop élégantes de l'aristocratique société voilà le bon. Mais nous croyons pouvoir signaler aussi de très-nombreuses imperfections, et, par exemple, la fadeur de beaucoup de physionomies, l'afféterie des ajustements et la monotonie générale de l'expression. Tous ces prisonniers n'éprouvent qu'un même sentiment, l'épouvante. Les plus variés ne vont qu'au désespoir. On mourait plus crânement à cette époque où les passions politiques exaltaient tous les partis, les vaincus comme les vainqueurs... Et puis, quelle étrange idée d'avoir placé à côté du poëte un vulgaire chapeau gisant à terre, et une malheureuse chaise de paille, également renversée, et qui semble prendre part à l'évanouissement général! Ce sont là des puérilités, dont le moindre tort est de jeter du ridicule à travers les poignantes émotions d'une telle scène. » Malgré ses défauts, l'œuvre de M. Muller est bien certainement l'une des pages les plus dramatiques dont puisse se glorifier notre école contemporaine : réduite à des proportions moins vastes, elle eût obtenu; nous n'en doutons pas, l'admiration générale.

APPEL (Jacques), peintre hollandais, né à Amsterdam en 1680, mort en 1751. Il peignit le portrait et quelques tableaux de genre et d'histoire; mais c'est surtout à son talent comme paysagiste qu'il doit sa réputation. Il a formé plusieurs artistes distingués.

APPELABLE adj. (a-pe-la-ble — rad. *appeler*). Susceptible d'appel, dont on peut appeler.

APPELANT (a-pe-lan) part. prés. du v Appeler.

APPELANT, ANTE adj. (a-pe-lan, an-te — rad. *appeler*). Au palais, Celui ou celle qui appelle d'un jugement : *Etre reçu* APPELANT. *Elle est* APPELANTE. *Se rendre* APPELANT. *La partie* APPELANTE.

— Substantiv. L'*appelant.* Se dit par opposition à l'intimé.

Combien au Parlement, et des plus renommés,
Sont pour les *appelants* et pour les intimés.
BOURSAULT.

— Prov. *Avoir un visage d'appelant*, Avoir mauvaise mine.

— Désignait autref. celui qui provoquait en duel : *Louis XII publia une ordonnance très-sévère contre les* APPELANTS.

— Chass. Oiseau dressé à attirer les autres, et qu'on nomme aussi *appeau.*

— Hist. ecclés. Nom donné, au commencement du XVIII^e^ siècle, aux évêques et autres ecclésiastiques qui avaient interjeté appel au futur concile, de la bulle *Unigenitus*, donnée par Clément XI, et qui condamnait les *Réflexions morales sur le Nouveau Testament* du P. Quesnel, où se trouvaient reproduites quelques-unes des doctrines de Jansénius.

— Hist. Nom sous lequel on désigna, en 1793, les conventionnels qui, dans le procès du roi, avaient voté pour l'*appel au peuple.* C'étaient des députés de la plaine et de la Gironde, que les révolutionnaires ardents accusaient, non sans raison, d'avoir voulu, par cette proposition, ménager à Louis XVI des chances de salut.

— Antonyme. Intimé.

APPELDORN, bourg de Hollande, province de Gueldre, arrond. et à 28 kilom. N. d'Arnheim; composé de trois autres villages et dix-huit hameaux. Pop. tot. 8,500 hab. Papeteries, poste militaire important, dépôt de prisonniers.

APPELÉ, ÉE (a-pe-lé) part. pass. du v. Appeler. Qui porte tel nom, qui a reçu tel surnom : *Homme* APPELÉ *Jacques. Femme* APPELÉE *Annette. Octave, devenu empereur, fut* APPELÉ *Auguste. Nos ancêtres ont mérité d'être* APPELÉS *les fils aînés de l'Eglise.* (***) *Un autre fils,* APPELÉ *Daniel, échappa à la proscription.* (Anquetil.)

Du nom d'Iphigénie elle fut *appelée.* RACINE.

Alexandre, pour toi, c'est peu d'être un grand homme,
Tu veux être *appelé* le fils de Jupiter.
FR. DE NEUFCHATEAU.

— Qu'on a mandé, fait venir : *Les athlètes qui devaient concourir furent* APPELÉS *à midi.* (Barthél.) *Jadis* APPELÉ *à la cour des empereurs, il fut employé dans les négociations d'Italie.* (Villem.).

Au palais de Priam nous fûmes *appelés.* DELILLE.

— Admis, désigné, choisi pour une chose; destiné : *Ce fonctionnaire avait été* APPELÉ *à succéder à son père. Marcellus paraissait* APPELÉ *aux plus hautes destinées. Chaque peuple est* APPELÉ *à jouir des fruits de la terre.* (Chaptal.) *L'homme est* APPELÉ *à vivre en famille.* (Portalis.) *Les hommes cimentent de leurs sueurs, de leurs larmes et de leur sang, l'édifice qu'ils sont* APPELÉS *à construire.* (Portalis.) *Hume fut* APPELÉ *encore une fois aux honneurs.* (Villem.) *L'institutrice est* APPELÉE *par le père de famille au partage de son autorité naturelle.* (Guizot.) *Vous aimez peut-être les luttes judiciaires, c'est une lice où vous allez être* APPELÉ. (Alex. Dum.)

On prétend qu'aux emplois vous êtes *appelé*.
C. DELAVIGNE.

De ces grands près du trône *appelés* par leurs maîtres,
L'orgueil fait des rivaux, l'intérêt fait des traîtres.
LA HARPE.

— Provoqué, défié : *Il fut successivement* APPELÉ *en duel par vingt personnes.*

— Convoqué pour le service militaire : *Quatre-vingt mille hommes étaient annuellement* APPELÉS *sous les drapeaux.* (Billaut.)

— Cité en justice : *Etre* APPELÉ *en garantie. Le commandant du génie fut* APPELÉ *en conciliation.* (Las Cases.) ‖ Par ext. : *Etre* APPELÉ *à se justifier. Vous êtes* APPELÉ *à faire vos preuves.* (Balz.) *Un roi maure, conduit par une étoile, fut* APPELÉ *en témoignage pour révéler aux peuples de sa couleur la venue du Rédempteur.* (L. Gozlan.)

— Anc. jurispr. *Appelé et rapporté.* Formalité qui se pratiquait à la grand'chambre du Parlement, pour faire prononcer défaut dans les causes qui étaient inscrites au rôle.

— Substantiv. *Il y a beaucoup d'appelés et peu d'élus.* Suivant le mystère de la prédestination, peu de ceux qui ont été créés pour arriver au bonheur céleste parviendront à en jouir :

Entre tant d'*appelés*, pourquoi si peu d'élus?
RACINE.

‖ Fig., et par allusion à cette parole de l'Evangile, V. page suivante.

APPELER v. a. ou tr. (a-pe-lé — du lat. *appellare;* formé de *ad*, à; *pellare*, v. inusit. signif. *parler;* double la consonne *l* devant un *e* muet : *J'appelle, j'appellerai, nous appellerions;* ne prend qu'un *l* dans tous les autres cas : *Nous appelons, ils appelèrent*). Dire le nom d'une personne ou d'une chose, lui donner un nom : *On l'*APPELLE *Joseph. Comment* APPELLEREZ*-vous votre fille? On* APPELLE *ainsi cet animal, cette ville, cette rue. Eh, là! comment* APPELEZ*-vous cela?* (Mol.) *Il consent que vous* APPELIEZ *votre terre de votre nom.* (Mass.) *Mars n'aurait pas trouvé bon qu'on l'*APPELÂT *Plutus.* (Volt.) *Plus anciennement, nous* APPELIONS *singes ou magots les singes sans queue.* (Buff.)

Et je t'*appellerai* du nom que l'on te donne
Dans le pays de tes aïeux V. HUGO.

— Distinguer, regarder comme, qualifier les personnes ou les choses par des termes particuliers : *On ne doit point* APPELER *charitable celui qui prête avec intérêt.* (Trév.) *Cicéron, parlant de Théophraste, l'*APPELLE *son ami.* (La Bruy.) *Les auteurs profanes* APPELLENT *Hérodote le Père de l'histoire.* (Boss.) *C'est avec raison qu'on* APPELLE *l'histoire la sage conseillère des rois.* (Boss.) *J'*APPELAIS *force d'esprit cette vanité brutale.* (Fén.) *Nommer un roi Père du peuple, c'est moins faire son éloge que l'*APPELER *par son nom.* (La Bruy.) *Les plaisirs les plus dangereux, on les* APPELLE *des délassements nécessaires.* (Mass.) *J'*APPELLE *vertus naturelles les vertus de tempérament; les autres sont les fruits pénibles de la réflexion.* (Vauven.) *Le premier qui* APPELA *Dieu son père fut le plus éclairé des philosophes.* (Beauch.) *On* APPELAIT *Ney le brave des braves.* (Norvins.) *Combien de maris* APPELLENT *leur ami l'amant de leur femme!* (De Ségur.) *Les hommes* APPELLENT *coquette la femme qui leur plaît, s'ils ne peuvent réussir à lui plaire.* (Mme de Pussy.) *Toutes les mères* APPELLENT *leurs filles qui ont vingt-trois ans des fillettes.* (Balz.) *On ose* APPELER *repentir le regret d'un mauvais calcul.* (Vinet.)

J'*appelle* un chat un chat, et Rollet un fripon.
BOILEAU.

La mort la plus infâme, ils l'*appellent* martyre.
CORNEILLE.

J'*appellerais* vertu guerrière
Une vaillance meurtrière
Qui dans mon sang trempe ses mains!
J.-B. ROUSSEAU.

. Ce qu'on *appelle* nos beaux jours
N'est qu'un éclair brillant dans une nuit d'orage.
LAMARTINE.

— Se servir de la voix ou d'un signe pour faire venir quelqu'un, pour attirer son attention : APPELER *une personne à haute voix. Elle m'*AVAIT APPELÉ *de la main, du geste. Qui m'*APPELLE? *Il* APPELLE *à lui, d'une voix forte, tous les chefs de l'armée.* (Fén.) *Calypso* APPELAIT *ses nymphes dans les bois.* (Fén.) *L'époux* APPELA *à grands cris sa compagne pour l'arracher au péril.* (Alex. Dum.)

Mes sœurs, j'entends du bruit dans la chambre pro-
On nous *appelle*. [chaine,
RACINE.

‖ Absol. dans ce dernier sens : *Il* APPELLE, *et personne ne vient.*

Je regarde, j'*appelle*, et rien ne me répond.
LAMARTINE.

J'*appelle :* tout se tait, je m'élance au hasard.
J'aurais voulu sonder l'espace d'un regard.
LAMARTINE.

— Se dit aussi en parlant de l'action de faire venir à soi un animal domestique : APPELER *son chien, son chat,* APPELER *un cheval.* ‖ S'applique également au cri dont se servent les animaux pour faire venir à eux ceux de leur espèce ou leur maître : *La poule* APPELLE *ses poussins. La brebis* APPELLE *son agneau.*

Son chien, qui l'*appelait*, hurlait dans les ténèbres.
LAMARTINE.

— Se dit encore de certaines choses destinées à donner un signal : *La trompette* APPELLE *au combat. Le sifflet* APPELLE *les matelots.*

Nos vaisseaux sont tout prêts et le vent nous *appelle*.
RACINE.

Les cloches dans les airs, de leurs voix argentines,
Appelaient à grand bruit les chantres à matines.
BOILEAU.

— Attirer des animaux au moyen d'un appeau : APPELER *des perdrix, des cailles, des grives, des alouettes.*

— Faire l'appel des personnes qui doivent se trouver à une assemblée, à une revue : *Je ne me suis pas entendu* APPELER *quand on a lu cette liste.* (Acad.)

— Mander, faire venir : APPELER *le confesseur, le médecin.* APPELER *la garde.* APPELER *les pompiers. Elle* APPELLE *les prêtres, plutôt que les médecins.* (Boss.) *Boniface se repentit trop tard d'*AVOIR APPELÉ *Genseric et les Vandales.* (Boss.) *De toutes parts, les tribus gauloises* APPELAIENT *alors l'étranger.* (Michelet.)

Sire Jupin m'a-t-il donc *appelé?*
LA FONTAINE.

N'est-ce pas vous, enfin, de qui la voix pressante
Nous *a* tous *appelés* aux campagnes du Xanthe?
RACINE.

J'*appelai* de l'exil, je tirai de l'armée
Et ce même Sénèque, et ce même Burrhus,
Qui depuis.... Rome alors estimait leurs vertus.
RACINE.

— Désigner pour une dignité, pour une fonction : *On l'*APPELA *à l'empire, au consulat. On aurait dû l'*APPELER *à un poste plus élevé. Le vœu de ses concitoyens l'*APPELA *au trône.* (Acad.) *L'admiration de l'armée, la confiance des chefs, tout l'*APPELAIT *à la conquête du monde.* (Fén.) *Son mérite l'*AVAIT APPELÉ *à cette fonction éminente.* (Fléch.) *Louis XIV* APPELA *Colbert dans ses conseils.* (Anquet.)

Quoi! vous à qui Néron doit le jour qu'il respire,
Qui l'*avez appelé* de si loin à l'empire!
RACINE.

‖ Destiner : *Il serait indigne de Dieu de n'*APPELER *l'homme qu'à la jouissance des félicités temporelles.* (Pasc.) *Il y a dans le cœur de la femme quelque chose de républicain qui l'*APPELLE *à l'héroïsme.* (A. Martin.)

— Convier, inviter, exciter : *Saint Jean-Baptiste* APPELLE *les peuples à la pénitence.* (Boss.) *Hâte-toi d'aller où les destins t'*APPELLENT. (Fén.) *Affrontez courageusement le péril, dès que le devoir vous y* APPELLE. (Mass.) *J'*APPELLERAI *les peuples de l'Algérie à leur indépendance naturelle.* (L. Gozlan.) *Venise* APPELAIT *ses citoyens et les étrangers à des plaisirs sans fin.* (Lacret.)

Puis, nous irons ensemble où l'honneur nous *appelle*.
CORNEILLE.

Au pied de ces remparts quel intérêt m'*appelle?*
RACINE.

Arme-toi, Dieu t'*appelle* à sauver la patrie.
C. DELAVIGNE.

‖ Séduire, captiver, fasciner, attirer : *Elle* APPELAIT *le regard par sa beauté peu commune.* (Balz.)

— Provoquer, attirer; avoir pour conséquence : *Un malheur en* APPELLE *un autre.* APPELER *sur quelqu'un les bénédictions du ciel. Il* APPELAIT *sur le coupable la haine publique. Trop de satisfaction de soi* APPELLE *la sévérité des autres.* (La Rochef.) *Thésée invoqua Neptune, et* APPELA *sur son malheureux fils une vengeance terrible.* (Raym.) *Ces colifichets sont propres à* APPELER *le respect de la multitude.* (Napol. Ier.) *Le crime* APPELLE *le crime.* (Mme de Staël.) *Le sang* APPELLE *le sang.* (Byron.) *La cruauté qui proscrit* APPELLE *la perfidie qui dénonce.* (Bignon.) *L'amour des sens* APPELLE *l'amour de la richesse.* (Le P. Félix.) *Le fer* APPELLE *le fer, le pillage* APPELLE *le pillage, le meurtre* APPELLE *le meurtre.* (A. Martin.) *Le droit* APPELLE *le droit, la liberté enfante la liberté.* (Guizot.) *Un crime en* APPELLE *un autre.* (Bautain.) *La liberté de la mer ne tarde pas à* APPELER *à elle la liberté des échanges.* (E. de Gir.) *L'incertitude nous est importune, parce qu'elle* APPELLE *la recherche.* (Ed. Scherer.)

Ton audace, à la fin, *appelle* ma vengeance.
LAMARTINE.

— Se dit au fig. de la vocation, du choix que Dieu semble faire de nous, de ses inspirations : *Il ne faut pas résister quand Dieu nous* APPELLE. (Acad.) *Dieu l'*APPELAIT *à la vie religieuse.* (Boss.) *Des voix secrètes nous* APPELLENT *à Dieu.* (Mass.)

Je sens que Dieu me presse, et qu'il m'*appelle* à lui.
LAMARTINE.

‖ Dans un autre sens, *Dieu l'appelle à lui*, ou simplem., *Dieu l'appelle*, Il est près de mourir. ‖ *Dieu l'a appelé à lui.* Se dit d'une personne qui est morte.

— ***Appeler au secours, à l'aide, appeler à son secours***, Crier pour invoquer du secours, de l'aide : *Il fut étourdi par les cris de ceux qui l'entouraient et* APPELAIENT AU SECOURS. (Mme de Staël.)

Quelquefois, elle *appelle* Oreste *à son secours*.
RACINE.

Un malheureux *appelait* tous les jours
La Mort *à son secours*.
LA FONTAINE.

‖ Signif. aussi S'adresser à telle personne, recourir à tel moyen, pour venir à bout d'une chose : *J'*AI APPELÉ À MON SECOURS *des hommes instruits de toutes les nations.* (Raynal.) *Celui qui sent sa faiblesse* APPELLE À SON SECOURS *le manége, la brigue et l'intrigue, qu'un autre plus fin dédaignerait.* (J.-J. Rouss.) *A cette vue, j'eus besoin d'*APPELER *tout mon courage* À MON AIDE. (J. Janin.) *Jamais je n'eus tant besoin d'*APPELER À MON AIDE *les ressources de la dialectique et de l'éloquence.* (J. Sandeau.)

— *Appeler sous les drapeaux*, ou absol. *Appeler*, Convoquer sous les drapeaux : *On* APPELA SOUS LES DRAPEAUX *tous les hommes de vingt à quarante ans.* (Thiers.)

— *C'est ce qu'on appelle, voilà ce qu'on appelle, ce qu'on peut appeler*, C'est, voilà ce qui mérite d'être ainsi nommé, qualifié, désigné : C'EST CE QU'ON APPELLE *de la poésie.* VOILÀ CE QU'ON PEUT APPELER *de l'héroïsme.* C'EST CE QU'ON APPELLE *franchir les bornes de la décence.* (Acad.) C'EST CE QU'ON APPELLE *rire des choses saintes.* (Pasc.) ‖ *Appeler en duel, appeler au combat*, ou absol. *Appeler*, Provoquer à un duel, à un combat singulier : *Je sais de bonne part qu'on t'a fait* APPELER. (Mol.) *Il fit* APPELER *le duc de Buckingham.* (Hamilt.)

. Je t'*appelle au combat*.
C. DELAVIGNE.

‖ *Appeler l'attention de quelqu'un sur une chose*, L'engager à y réfléchir. ‖ *Appeler la mort sur quelqu'un*, Souhaiter que quelqu'un périsse. ‖ *Appeler les lettres de l'alphabet*, Les désigner à haute voix l'une après l'autre par leur nom.

— Prov. *Appeler les choses par leur nom*, Dire nettement, crûment la vérité. ‖ *C'est le chien de Jean de Nivelle, il s'enfuit quand on l'appelle.* Se dit d'un homme qui s'en va, qui s'éloigne quand on veut le retenir. V. CHIEN.

— Chass. Donner de la voix, en parlant du chien de chasse :

Quelque terrier, dit-il, a sauvé mon galant,
Mes chiens n'*appellent* pas au delà des colonnes.
LA FONTAINE.

— Mar. *Appeler à bord*, Faire des signaux pour demander un canot.

— Jeu de whist. Faire jouer à son adversaire une carte qu'il a montrée. ‖ Au whist en dix points, quand un des partis a huit points, et que l'un des partenaires a deux honneurs dans la main, se dit alors du droit qu'il possède de le faire connaître. Si l'autre partenaire peut montrer un autre honneur, la partie est gagnée pour ce dernier, sans qu'il soit nécessaire de jouer le coup.

— Prat. Citer quelqu'un, le faire comparaître devant un juge : APPELER *en justice.* APPELER *en garantie, en témoignage. On l'*APPELLERA *comme témoin. On* APPELAIT *en justice les pères qui n'élevaient pas leurs enfants dans ces maximes.* (Boss.) *Le plus pauvre citoyen peut* APPELER *en justice le plus haut personnage et en obtenir raison.* (Proudh.) ‖ Fig. *Appeler en témoignage, à témoin.* Se dit en parlant de ce qu'on allègue à l'appui d'une assertion : *Jésus-Christ* APPELLE EN TÉMOIGNAGE *la loi de Moïse, les prophètes et les psaumes, comme des témoins qui déposent tous de la même vérité.* (Boss.) *Il* APPELAIT À TÉMOIN *les dieux et les hommes que la république était trahie.* (Vertot.)

Juste postérité, *à témoin* je t'*appelle*.
RÉGNIER.

‖ Au palais. *Appeler une cause*, Nommer à haute voix les parties pour qu'elles se présentent à la barre, et faire connaître ainsi que la cause va être jugée.

— Argot de théâtre. *Appeler Azor, appeler Tarquin*, Siffler, locution dont voici l'origine : un homonyme de Fleury qui, dans ses *Mémoires*, raconte le fait, jouait la tragédie aux Français, vers 1733, et chaque soir le parterre l'accueillait par des sifflets. Il avait un père, brave cent-suisse, qui croyait fermement au talent de son fils. Un jour, voulant mettre fin aux sifflets, il endosse son uniforme, fourbit son épée, et se rend au théâtre en compagnie de son chien, animal superbe, nommé *Tarquin*, et s'introduit dans les coulisses en tenant Tarquin en laisse. On jouait *Iphigénie en Aulide*, où le fils du cent-suisse parut bientôt sous le costume d'Achille; et le parterre de siffler comme toujours. Fleury, en homme habitué à de telles réceptions, ne bronche pas, mais le père se lève furieux et tire son épée; en même temps le chien s'échappe, court vers Achille et lui lèche les mains. Les spectateurs sifflent de plus belle... Le cent-suisse va s'élancer... quand la Gaussin, s'approchant, le retient et lui dit : On a aperçu votre chien, et c'est lui que les sifflets appellent. » Le père, désarmé, se rendit d'autant mieux à cette raison qu'Achille, embarrassé de la bête, criait du théâtre : « Sifflez donc, mon père, sifflez donc! » Et le père, alors, de se joindre au chorus général, et, par amour paternel, de siffler de toutes les forces d'un cent-suisse. Depuis cet incident, chaque fois que pareille tempête se déchaîne contre un comédien, on nomme cela, en langage de coulisses : *Appeler Tarquin.* Mais Tarquin était trop classique; on a donc changé le nom du chien, et maintenant cela se nomme : *Appeler Azor.*

— v. n. ou intr. Jurispr. Recourir à une juridiction supérieure, pour faire réformer l'arrêt d'un tribunal inférieur : *Vous êtes condamné à tort, il faut* APPELER. (Acad.) *Ne pas* APPELER *d'un jugement, c'est l'accepter.* (E. de Gir.)

— Par anal. *Appeler, en appeler*, Décliner l'autorité, la compétence, la validité de : *J'*EN APPELLE *de votre décision. Dieu existe, à qui nous pouvons* APPELER *de leur jugement.* (Boss.) *Nul ne peut se soustraire à ce juge, et quant à moi, je n'*EN APPELLE *pas.* (J.-J. Rouss.) *Quand on est condamné par les autres, il ne faut point* EN APPELER *fièrement devant soi-même.* (St-Evrem.)

Jupin, de ton arrêt j'*appelle*. BÉRANGER.

. Voyez cette écriture :
Vous n'*appellerez* pas de votre signature.
RACINE.

‖ *En appeler à*, S'en référer, s'en remettre à. *J'*EN APPELLE À *votre témoignage. J'*EN APPELLE À *votre sagesse, à votre justice. Souffrez, mes frères, que j'*EN APPELLE À *votre conscience.* (Mass.) *Ils* EN APPELLENT À *d'autres siècles.* (La Bruy.) *C'est* À *l'honneur qu'on* EN APPELLE *tacitement, en toutes choses, et en dernier ressort.* (E. Scherer.)

A la postérité soudain il *en appelle*. BOILEAU.

Vous avez trop d'esprit pour faire une sottise,
Et j'*en appellerais à* votre barbe grise.
REGNARD.

‖ *En appeler comme d'abus*, Appeler à un tribunal laïque d'un jugement rendu par l'autorité ecclésiastique. V. ABUS.

— Mar. *Manœuvre qui appelle droit*, Manœuvre qui arrive directement du point où la force est appliquée. ‖ *Manœuvre qui appelle de loin*, Qui est amarrée sur un point éloigné. ‖ *Manœuvre qui appelle en étrive*, Qui arrive après un changement de direction.

S'appeler, v. pr. Etre appelé, avoir un nom, une qualification. Se dit des personnes et des choses : *Il* S'APPELLE *Denis. Comment* S'APPELLE*-t-elle? Cet oiseau* S'APPELLE *colibri. Cette fleur* S'APPELLE *hyacinthe. Ce vieillard* S'APPELAIT *Thermosyris.* (Fén.) *Le grand Marlborough* S'APPELAIT *Churchill.* (Mme de Staël.) *La nourrice d'Alcibiade* S'APPELAIT *Aurilla.* (J. Janin.) *Si la nature* S'APPELLE *providence, la société doit* S'APPELER *prévoyance.* (V. Hugo.)

Elle doit être à moi, dit-il, et la raison
C'est que je *m'appelle* lion. LA FONTAINE.

La vertu n'était point sujette à l'ostracisme,
Et ne *s'appelait* point alors du jansénisme.
BOILEAU.

— Se donner à soi-même un titre, une qualification : *Darius* S'APPELAIT, *dans ses instructions, le meilleur et le mieux fait de tous les hommes.* (Boss.) *Alexandre* S'APPELAIT *lui-même fils d'Ammon.* (A. Karr.)

— *C'est ce qui s'appelle, voilà ce qui s'appelle*, ou elliptiquem., *voilà qui s'appelle*, C'est, voilà ce qui mérite d'être ainsi qualifié, désigné : *Cela ne* S'APPELLE *pas être grave, mais en jouer le personnage.* (La Bruy.) *Le roi ne veut pas que M. de Luxembourg soit inférieur en Flandre :* VOILÀ CE QUI S'APPELLE *des armées, cela.* (Bussy-Rab.) VOILÀ CE QUI S'APPELLE *rire.* (Volt.) *Je me flatte que* CELA S'APPELLE *raisonner.* (Beaumarch.) *Mais, à la bonne heure,* VOILÀ QUI S'APPELLE *parler.* (Empis.)

Je vais, victime de mon zèle,
M'envelopper dans ma vertu.
Voilà, voilà ce qui s'appelle
Etre légèrement vêtu.
BARTHÉLEMY et MÉRY.

— v. récipr. S'adresser de loin la parole, se faire mutuellement des signes, pour se réunir, se concerter : *Ils* S'APPELAIENT *par des signaux convenus. Les oiseaux savent parfaitement* S'APPELER *entre eux.* ‖ Fig. S'attirer, en parlant des choses : *Les habitudes font que les besoins* S'APPELLENT *et s'enchaînent sans secousse.* (Alibert.)

— **Syn. Appeler, nommer.** *Nommer*, c'est désigner la personne par son nom propre : *Comment vous* NOMMEZ*-vous? J'ai nom Eliacin.* (Rac.) *Appeler*, c'est désigner une personne par un signe ou une qualification distincte : *J'*APPELLE *un chat un chat, et Rollet un fripon.* (Boil.)

— **Syn. Appeler, évoquer, invoquer.** Nous *appelons* les êtres qui vivent avec nous et autour de nous sur la terre : *Mentor m'*APPELA *par mon nom.* (Fén.) Nous *évoquons* les âmes des morts et les esprits infernaux, dont le séjour passe pour être au centre de la terre : *Je ne t'interroge pas, toi qui* ÉVOQUAIS *les mânes de Marathon.* (Dider.) Nous *invoquons* Dieu, les anges, les saints, etc., que nous supposons habiter dans les cieux : *Après avoir* INVOQUÉ *tous les saints du ciel.* (Fléch.)

— **Antonymes.** Chasser, renvoyer.

— **Allus. hist. J'en appelle à Philippe à jeun**, Allusion à une réponse faite à Philippe, roi de Macédoine. Un jour que Philippe sortait d'un long festin, une pauvre femme vint à son tribunal implorer la réparation d'une injustice. Elle fut condamnée : « *J'en appelle*, s'écria-t-elle vivement. — Et à qui? répondit

le roi. — *A Philippe à jeun.* » Et le roi, frappé de cette courageuse réponse, recouvra aussitôt son sang-froid, examina de nouveau l'affaire, et revint sur son jugement.

On varie souvent sur la dernière partie de la réplique, et au lieu de dire *à Philippe à jeun*, on dit *à Philippe mieux informé;* quelquefois, *à César mieux informé*. Dans l'application, ces mots sont rappelés par ceux qui se croient victimes d'un jugement précipité :

« Même dans la sphère de la loi civile, le commandement ne peut jamais être absolu ni l'obéissance entièrement passive. On doit commencer par obéir à l'autorité constituée; mais il y a toujours le droit de réclamer auprès d'une autorité supérieure. Dans toute société humaine, il doit y avoir un recours, un appel quelconque, fût-ce de *Philippe à Philippe mieux informé* ou *à jeun*. » BAUTAIN.

« Jean Huss, élu recteur par le suffrage des recteurs bohêmes, imprime à ses prédications une rédaction plus hardie : il attaque la légitimité des possessions du clergé et la primauté du pape. Le pontife Alexandre V ordonne à l'archevêque Sbinko de réprimer ces doctrines dangereuses. Le prélat interdit la prédication à Jean Huss, qui, bravant cette défense, *en appelle du pape mal informé au pape mieux informé*, et continue à prêcher. »

Dict. de la Convers.

— **Allus. hist. Il y a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus**, Allusion aux paroles qui semblent résumer le sens moral d'une des paraboles les plus caractéristiques de l'Evangile. Jésus-Christ compare le royaume des cieux au repas que donne un roi pour célébrer les noces de son fils. Ceux qui avaient été conviés au festin ayant refusé de s'y rendre, et ayant même maltraité les envoyés du roi, celui-ci les fit punir de mort; puis il donna ordre à ses serviteurs de se répandre dans les carrefours, dans les rues, sur les places publiques, et d'amener de force (V. COMPELLE INTRARE) au banquet des noces tous ceux qu'ils rencontreraient, bons ou mauvais. La salle se trouva ainsi remplie de convives. Le roi, entrant alors, vit un homme qui n'était point revêtu de la robe nuptiale; il commanda aussitôt à ses serviteurs de lui lier les mains et les pieds et de le jeter dans les ténèbres extérieures, où il y aura des pleurs et des grincements de dents : « *Car il y a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus. — Multi sunt vocati, pauci vero electi.* »

Dans la parabole évangélique, ces paroles ne regardent que la vie future; mais elles ne laissent pas de trouver fréquemment une application anticipée dans la vie présente, à tous les degrés de l'échelle sociale. De cette foule d'hommes qui se destinent à une même carrière, qui affrontent les chances périlleuses d'un examen, qui courent le chemin de la fortune ou des honneurs, il sera toujours vrai de dire : *Beaucoup d'appelés, peu d'élus*, aphorisme peu encourageant, bien qu'emprunté à l'Evangile. Mais comme il faut que le Français, né malin, brode et joue sur tout, un plaisant a trouvé moyen de l'égayer en disant des livres : *Beaucoup d'épelés, peu de lus.*

« Cette fête comportait *trop d'appelés* pour qu'il y eût *beaucoup d'élus.* » BALZAC.

« *Beaucoup d'appelés et peu d'élus* est une loi de la cité ainsi que du ciel. » BALZAC.

« Elle était grande, brune, bien faite et de séduisantes manières. Ses airs, singulièrement agaçants, amenaient autour d'elle une foule de papillons qui ne tardaient pas à brûler leurs ailes à cette flamme aussi pure que brillante. En sorte qu'elle aurait pu prendre pour devise cette parole de l'Evangile : *Beaucoup d'appelés, mais peu d'élus.* »

Revue de Paris.

« Mlle Mars donne ce soir sa dernière représentation au Théâtre-Français. Tous les enthousiastes, et ils sont nombreux, voudront dire, au milieu des bravos, un dernier adieu à l'inimitable comédienne. La queue sera longue, la salle est petite : *Il y aura beaucoup d'appelés et peu d'elus.* *Journal.*

— **Allus. littér. Puisqu'il faut l'appeler par son nom**, Allusion à un passage de la fable de La Fontaine : *Les Animaux malades de la peste.* V. ANIMAL.

— **J'appelle un chat un chat, et Rollet un fripon**, Allusion à un vers de Boileau. V. CHAT.

APPELET s. m. (a-pe-lè — rad. *appel*). Pêch. Corde garnie de lignes ayant chacune un ou plusieurs hameçons. ‖ Sorte de filet : *Les* APPELETS *sont particulièrement destinés à la pêche du hareng. Les* APPELETS *sont de longues pièces de filets tendues, tirées en bas par des pierres, soutenues en haut par des barriques vides.* (A. Karr.)

— **Homonymes.** Aplet, *appelait* (du verbe *appeler*).

APPELEUR s. m. (a-pe-leur — rad. *appeler*). Chass. Oiseau qui sert d'appeau.

APPELLATIF, IVE adj. (a-pel-la-tif, i-ve — rad. *appeler*). Gramm. Se dit des noms qui conviennent à tous les individus de la même espèce. On dit plus ordinairem. NOM COMMUN.

APPELLATION s. f. (a-pèl-la-si-on — rad. *appeler*). Action d'appeler. Peu usit. en ce sens.

— Dénomination, titre qualificatif : *Il n'y a pas d'apparence que cette* APPELLATION *pût être un titre distinctif d'un prince mal affermi.* (Volt.) *Il vaut mieux donner à chaque espèce son nom propre que de les confondre dans les* APPELLATIONS *génériques.* (Buff.) *Hélas! j'ai vu s'animer de mille* APPELLATIONS *charmantes les arbres, les fontaines.* (B. de St-P.) *Cette ville nouvelle porte une* APPELLATION *antique.* (Chateaub.) *C'est un coteau à qui l'on fera porter quelques-unes de ces douces* APPELLATIONS *de la patrie.* (Chateaub.) *Les Valaques n'ont jamais reconnu d'autre* APPELLATION *nationale que celle de Roumains.* (Am. Thierry.) *Le choix de l'*APPELLATION *n'est point arbitraire.* (Renan.) *Les* APPELLATIONS *n'ont point uniquement leur cause dans l'objet appelé, mais dans l'objet appelé vu à travers les dispositions personnelles du sujet appelant.* (Renan.) *A l'âge où l'on peut à peine distinguer une pensée d'un besoin, j'étais déjà flétrie de l'odieuse* APPELLATION *d'égoïste.* (G. Sand.)

— Gramm. Manière d'articuler chacune des lettres de l'alphabet : *Suivant la nouvelle* APPELLATION, *toutes les lettres de l'alphabet sont du genre masculin; suivant l'ancienne, les unes sont du genre masculin, les autres du féminin.* (Bescher.)

— Au palais. Syn. de *appel* : *La cour a mis l'*APPELLATION *à néant. Les plébéiens établirent que ce serait devant eux que les* APPELLATIONS *seraient portées.* (Montesq.) *Les* APPELLATIONS *sont personnelles.* (Loysel.)

— Anc. jurispr. *Appellations verbales*, Celles qui étaient interjetées par forclusion, sur appointé à mettre. ‖ *Appellations respectives*, Celles qui étaient interjetées par deux parties adverses se disant toutes deux lésées par une sentence.

APPENDANCE s. f. (ap-pan-dan-se — rad. *appendre*). Anc. jurispr. Ce qui était nouvellement attaché à une seigneurie, soit en domaines, soit en mouvances : *Toutes ses* APPENDANCES *et dépendances.*

APPENDANT (ap-pan-dan) part. prés. du v. Appendre.

APPENDANT, ANTE adj. (ap-pan-dan, ante — rad. *appendre*). Didact. Suspendu à. ‖ Peu usit.

— Bot. Se dit de la graine, lorsque le hile est placé au-dessus de son point le plus élevé.

APPENDICE s. m. (a-pain-di-se quelques-uns prononcent *apandice* — du lat. *appendix*; formé de *appendere*, dépendre de). Partie qui tient à une autre plus grande, qui semble y être ajoutée : *On voit, à la Guyane, des forêts de palmiers lataniers de plusieurs lieues d'étendue, qui croissent dans les espèces de marais qu'on appelle savanes noyées, qui ne sont que des* APPENDICES *de la mer.* (Buff.) *Un* APPENDICE *en manière de doigt est situé à la partie supérieure de l'extrémité de la trompe de l'éléphant.* (Buff.) ‖ Se dit quelquefois, et par plaisant. du nez, surtout lorsqu'il est d'une longueur plus qu'ordinaire : *Quel* APPENDICE *il a au milieu du visage!*

— Particulièrem. Supplément placé à la fin d'un ouvrage historique ou littéraire, et destiné, soit à le compléter, soit à l'éclaircir : APPENDICE *nécessaire, indispensable.* APPENDICE *trop long. Cette pièce se trouvera dans l'*APPENDICE. *Les* APPENDICES *doivent être clairs et concis. Ces feuilles peuvent être regardées comme un* APPENDICE *de mes* Confessions. (J.-J. Rouss.)

— Par ext. Dépendance, complément : *Avec ma France, l'Angleterre devait finir par n'en être plus qu'un* APPENDICE. (Napol. Ier.) *Le lupanar était un* APPENDICE *du cirque.* (L. Veuillot.) *Avec ce qu'on appelle un bon mariage, vous deviendrez quelque chose comme l'*APPENDICE *d'une femme, une manière de prince époux, de mari de la reine.* (Michelet.) *Pour Platon, l'homme n'est qu'un esprit qui a pour* APPENDICE *le corps.* (Le P. Ventura.)

— Fig. : *Le remords est l'*APPENDICE *du crime. La misère et la douleur sont les* APPENDICES *de la vie.* (Trév.) *L'aristocratie est moins un pouvoir particulier qu'un* APPENDICE *du pouvoir royal.* (De Bonald.)

— Anat. hum. et anim. Nom donné à certaines parties qui sont comme surajoutées à d'autres dont elles dépendent. ‖ *Appendice xiphoïde*, Extrémité inférieure du sternum. ‖ *Appendice vermiforme* ou *cæcal*, Petit tube dépendant du cœcum. ‖ *Appendices épiploïques*, Prolongement que présente la tunique séreuse des gros intestins. ‖ *Appendice caudal*, Prolongement de la colonne vertébrale en queue. ‖ *Appendice rostral* ou *naso-buccal*, Prolongement en trompe du nez et de la lèvre supérieure chez l'éléphant, de certaines parties de la bouche chez les insectes lépidoptères.

— Bot. Nom donné d'une manière générale à tous les organes latéraux des plantes, tels que feuilles, bractées, sépales, pétales, etc.; se dit par oppos. à *axe*. ‖ S'applique dans un sens plus restreint aux écailles qui entourent quelquefois l'ovaire aux prolongements de la fleur, de la feuille, tels que *vrilles*, *stipules*, *épines*, etc. ‖ *Appendice terminal*, Prolongement du filet au-dessus de l'anthère. ‖ *Appendices basilaires*, Petits prolongements qu'on remarque quelquefois à la partie inférieure des loges de l'anthère.

— Blas. Extrémité des animaux, telles que la queue, les cornes, les griffes.

— **Gramm.** Ce mot était autrefois féminin, comme le latin *appendix*, et plusieurs ouvrages scientifiques lui ont conservé ce genre : *On voit aisément que les espèces aquatiques peuvent recevoir d'une tête allongée, d'un museau pointu, d'*UNE APPENDICE *antérieure, très-déliée, enfin d'un avant de très-peu de résistance, une natation plus rapide.* (Lacép.) ‖ On l'a employé aussi fort longtemps avec la forme latine, et l'on trouve encore dans Voltaire : *C'est ce qui est rapporté dans l'*APPENDIX *des actes de ce concile.*

— **Encycl.** Anat. hum. Le mot *appendice* ne s'applique guère, en anatomie humaine, qu'à l'*appendice xiphoïde* ou *sternal*, à l'*appendice vermiforme* ou *cæcal*, aux *appendices épiploïques*.

— *Appendice xiphoïde.* Cet appendice est ainsi nommé parce qu'il se termine en pointe (*xiphoïde* veut dire *en forme d'épée*). Il demeure cartilagineux jusqu'à un âge très-avancé et varie beaucoup dans sa direction. Quelquefois il est bifurqué, ou bien quadrilatère et perforé au centre; le plus souvent vertical, on le voit chez certains sujets s'incliner en avant ou en arrière. Il reçoit l'insertion de cette partie de l'aponévrose abdominale qui a pris le nom de *ligne blanche*.

— *Appendice vermiforme.* L'*appendice vermiforme*, appelé aussi *cæcal* et *vermiculaire*, est cylindrique, de la grosseur d'un tuyau de plume, d'une longueur qui varie de 4 à 8 ou 10 cent. Il est le plus souvent flexueux, mais présente du reste beaucoup de variétés dans sa direction et sa situation. En l'incisant sur sa longueur, on constate qu'il est creusé d'un canal étendu de son sommet à sa base, et que ce canal communique en haut avec la cavité du cœcum par un orifice arrondi, très-étroit chez quelques individus, évasé, au contraire, et infundibuliforme chez d'autres. L'*appendice vermiforme* est ordinairement rempli de mucus qu'il verse dans le cœcum. Organe rudimentaire, il ne paraît avoir aucun usage important; dans quelques cas, on l'a trouvé oblitéré, et cette oblitération n'avait pas entraîné de suites fâcheuses. « L'*appendice vermiforme*, dit Morgagni, est-il fait pour recevoir ou pour fournir quelque chose? Je ne pense pas qu'il puisse recevoir quelque chose, non-seulement parce qu'il est fort étroit et non dilatable, mais aussi et surtout parce qu'il y a quelque temps, et récemment encore, sur quatre hommes qui n'avaient éprouvé aucun trouble dans leurs fonctions intestinales, j'ai observé que, chez deux de ceux-ci, l'entrée de l'*appendice* était fermée par un certain repli comparable pour sa forme à la paupière supérieure, de telle sorte que rien ne pouvait passer dans l'*appendice*, et que chez les deux autres, bien que le cœcum et la partie voisine du col fussent pleins et distendus, l'*appendice* cependant était flasque et contracté. »

— *Appendices épiploïques.* Ces *appendices*, dans lesquels s'accumule une plus ou moins grande quantité de tissu adipeux, présentent, quant au nombre et aux dimensions, beaucoup de variétés. Ils sont en général plus multipliés et plus développés chez les individus doués d'un certain embonpoint.

— Anat. comp. Le mot *appendice*, en anatomie comparée, s'applique d'une façon générale à tous les organes ou parties d'organes qui sont comme ajoutés extérieurement au corps des animaux. De Blainville distingue, chez les vertébrés, deux espèces d'*appendices* : ceux qui tiennent plus spécialement à la peau et ceux qui dépendent tout à la fois de la peau, des chairs et du squelette intérieur. Parmi ces derniers on met au premier rang les quatre membres suspendus au rachis, puis les mâchoires, les cornes de l'os hyoïde, les côtes. Les *appendices* appartenant spécialement à la peau sont les barbillons permanents de certains poissons, les barbillons transitoires des embryons de quelques batraciens, les crêtes de certains oiseaux, les fanons de quelques ruminants, les crêtes dorsales et caudales de quelques sauriens, les nageoires dorsales des cétacés, les nageoires caudales des mêmes animaux, des batraciens urodèles et des têtards.

Chez les articulés, les *appendices* sont nombreux. Ce sont les pattes, mandibules, antennes, palpes, branchies, ailes, tarières et aiguillons. Chez les mollusques et les zoophytes, les *appendices* ne sont souvent que de simples replis de la peau, comme les tentacules, le pied des mollusques, les cirrhes des échinodermes, les tentacules des polypes, etc.

— Bot. V. APPENDICULAIRE.

APPENDICÉ, ÉE adj. (a-pain-di-sé — rad. *appendice*). Hist. nat. Qui est pourvu d'un ou de plusieurs appendices. ‖ On dit plus ordinairem. APPENDICULÉ.

APPENDICIFORME adj. (a-pain-di-si-forme — de *appendice*, et *forme*). Hist. nat. Qui a la forme d'un appendice.

APPENDICULAIRE adj. (a-pain-di-ku-lè-re — rad. *appendicule*). Hist. nat. Qui se rapporte aux appendices, qui a la nature, la forme, la position d'un appendice.

— Bot. *Organes appendiculaires*, Tous les organes latéraux des plantes, comme les feuilles, les écailles, les bractées, les pétales, etc. : Se dit par oppostion à *organes axiles*. ‖ *Système appendiculaire*, Ensemble des organes appendiculaires : Se dit par opposition à *système axile*.

— **Encycl. Bot.** Les végétaux sont composés de deux sortes d'organes, les organes centraux ou *axiles*, et les organes latéraux ou *appendiculaires*. La racine, la tige et leurs rameaux sont les organes axiles; les feuilles, cotylédons, bractées, sépales, pétales, étamines, pistils, sont les organes *appendiculaires*. Les organes *appendiculaires* forment des verticiles ou des spirales autour des organes axiles; ils ont en général une période de vie bien plus limitée que ces derniers organes. On a nommé *verticille proprement dit*, ou *spirale proprement dite*, la réunion des feuilles; *involucre*, celle des bractées, *calice*, celle des sépales; *corolle*, celle des pétales; *androcée*, celle des étamines; *gynécée*, celle des pistils. Ces verticilles peuvent être simples ou composés de plusieurs rangs homogènes; en général, les éléments de chacun d'eux alternent avec ceux des verticilles précédents. Parmi les organes *appendiculaires*, les uns appartiennent à la vie de nutrition : ce sont les cotylédons, les feuilles et les bractées; les autres, à la vie de reproduction, ce sont les sépales, les pétales, les étamines et les pistils. La forme ordinaire des organes axiles est la forme conico-cylindrique. La forme la plus générale des organes *appendiculaires* est la forme ovalaire ou ovoïde. Ces organes peuvent, dans certaines conditions, se transformer les uns dans les autres; aussi les a-t-on considérés comme des modifications diverses d'un organe unique, *appendice-type*, auquel M. Dunal a donné le nom d'*euphylle*. L'intervalle qui sépare sur un axe deux organes *appendiculaires* ou deux verticilles d'organes *appendiculaires* est un *mérithalle* ou *entre-nœud*. Les mérithalles sont en quelque sorte réduits au minimum dans les bourgeons et dans les fleurs.

APPENDICULE s. m. (a-pain-di-ku-le — dimin. de *appendice*). Hist. nat. Petit appendice.

APPENDICULÉ, ÉE adj. (a-pain-di-ku-lé — rad. *appendicule*). Hist. nat. Qui est pourvu d'un appendice ou d'un appendicule. ‖ On dit quelquefois APPENDICÉ.

APPENDIGASTRE adj. (a-pain-di-ga-stre — du lat. *appendix*, appendice, et du gr. *gastêr*, ventre). Entom. Qui a l'abdomen en forme d'appendice.

APPENDRE v. a. ou tr. (app-pan-dre — du lat. *appendere;* formé de *ad*, à; *pendere*, suspendre). Attacher, suspendre : APPENDRE *des drapeaux.* APPENDRE *des offrandes, des ex-voto dans une église, une chapelle. On* AVAIT APPENDU *aux voûtes et aux murs d'une église des étendards pris aux ennemis.* (Volt.) *Il cueillit une bruyère blanche, en tressa une couronne, pour l'*APPENDRE *à la fenêtre de sa bien-aimée.* (A. Karr.)

De retour des combats, ces vertueux guerriers
Au temple de Cérès *appendaient* leurs lauriers.
SAINT-LAMBERT.

Aux navires captifs toujours ils *appendront*
Leurs drapeaux de victoire.
V. HUGO.

— Neutral. : *Des croix de bois, inscrites dans un demi-cercle, et auxquelles appendaient des bénitiers, s'élevaient sur la pelouse des tombes.* (Chateaub.)

S'appendre, v. pr. Etre appendu : *Des images* S'APPENDAIENT *aux murs voisins du tombeau de saint Dominique, en souvenir des bienfaits reçus de lui.* (Lacord.)

APPENDU, UE (ap-pan-du) part. pass. du v. Appendre. Attaché, suspendu : *Des drapeaux étaient* APPENDUS *aux colonnes de la cathédrale. Le bouclier* APPENDU *dans le temple de Junon n'est pas lui-même sans rapport avec le soleil.* (Val. Parisot.) *Aux murailles étaient* APPENDUS *divers tableaux et esquisses.* (A. Karr.)

Et le sistre *appendu* résonne en frémissant.
DESAINTANGE.

APPENRODE, village de Hanovre, bailliage et à 8 kil. N.-O. de Neustadt; 400 hab. Grotte dite *Kelle*, remarquable par ses roches calcaires cristallisées, et une citerne de 17 m. de profondeur, dont l'eau est si froide que les poissons ne peuvent y vivre.

APPENSION s. f. (ap-pan-si-on — rad. *appendre*). Chir. Suspension d'une partie à l'aide d'une écharpe, ou de tout autre moyen : *L'*APPENSION *du bras est indispensable dans le cas de fracture.*

APPENSIONNEMENT s. m. (a-pan-si-o-ne-man — rad. *pension*). Anc. jurispr. Sorte de contrat emphytéotique en usage dans quelques provinces de la France, surtout dans le Dauphiné, et par lequel on cédait certains fonds, moyennant pension ou redevance annuelle.

APPENTIS s. m. (a-pan-ti — du lat. *ad*, vers; *pendere*, pendre). Petit toit en forme d'auvent, à un seul égout, appuyé à un mur par le côté supérieur, et de l'autre soutenu par des poteaux, ou portant à vide : *Se mettre à l'abri de la pluie sous un* APPENTIS. (Acad.) *Cet* APPENTIS *fut ordonné avec tant de hâte que les fêtes et les dimanches ne furent pas exceptés de ce travail.* (St-Sim.) *On montait par un*

escalier bâti en dehors et couvert d'un APPENTIS. (Balz.)

— Par ext. Petit bâtiment adossé contre un autre plus grand : *Il est dit que les prêtres logeaient dans des* APPENTIS *de bois adossés à la muraille.* (Volt.) *Au fond de la cour et adossé au mur mitoyen, s'élevait un* APPENTIS *en ruine où se trempait et se façonnait le papier.* (Balz.) *Je venais vous demander de construire un logement au-dessus de l'*APPENTIS. (Balz.)

— Se disait autrefois de petites baraques qui embarrassaient les rues : *Il fit abattre tous les* APPENTIS *de Paris pour chevaucher plus aisément.* (Froissart.)

APPENZELL (*a-pain-zèl*), un des vingt-deux cantons de la confédération suisse, entouré de tous côtés par celui de Saint-Gall; superficie 440 kilom. carrés; longueur 40 kilom., sur 25 kilom. de large; 54,893 hab. Ce canton parle la langue allemande, est le troisième par ordre d'admission dans la confédération, et le dix-neuvième par son étendue. Pays élevé et montagneux, climat rigoureux, sol fertile en pâturages; vastes forêts de sapins. Les seuls produits minéraux exploités sont les pierres à aiguiser et la tourbe. L'industrie presque exclusive du canton est son importante fabrication de mousselines brodées, gazes, tulles, percales; quelques blanchisseries et des papeteries. Le commerce consiste dans l'exportation des mousselines et autres tissus de coton, les produits de l'élève des bestiaux, peaux, fromage et beurre. Ce pays a appartenu successivement aux Helvétiens, aux Alemanni, aux Ostrogoths, aux Francs, puis de nouveau aux Alemanni qui le colonisèrent au VIe siècle. Son indépendance ne date que du XIVe siècle, et son admission à la confédération suisse du XVe (1408), admission qui fut définitive en 1513. Mais, par suite des discussions religieuses qui naquirent à l'époque de la réforme, le canton fut partagé (1597) en deux républiques indépendantes : *Rhodes intérieures*, cap. Appenzell, superf. 165 kilom. carrés, pop. 11,572 hab.; *Rhodes extérieures*, cap. Trogen, superf. 275 kilom. carrés, pop. 43,621 hab. Ces divers Etats n'ont conservé que des traits généraux d'organisation commune, et n'ont ensemble qu'une voix à la diète fédérale.

APPENZELL, ville de Suisse, dans le canton d'Appenzell, auquel elle donne son nom, capitale de la république d'Appenzell Rhodes intérieures, à 205 kilom. N.-E. de Berne, sur la rive gauche de la Sitter, au milieu d'une riche et populeuse vallée. Pop. 2,910 hab. logés dans 200 maisons, la plupart en bois. — Elève de bétail, principale richesse du pays; blanchisseries de toiles; commerce de salpêtre, bois, pierres à aiguiser, toile, coton. On y remarque l'église paroissiale de Saint-Maurice fondée en 1061; la chapelle des morts, et aux environs les ruines de l'ancien château fort de Clanx et les sources minérales de Weissbad avec établissements de bains.

APPENZELLOIS, OISE s. et adj. (a-pain-zè-loi, oi-ze). Géogr. Habitant du canton ou de la ville d'Appenzell; qui appartient à ce canton, à cette ville ou à leurs habitants : *Elle épouse un* APPENZELLOIS. *Les mœurs, les coutumes* APPENZELLOISES.

APPERT (il). V. APPAROIR.

APPERT (Benjamin-Nicolas-Marie), Philanthrope, né à Paris en 1797. Il a organisé les écoles régimentaires par la méthode d'enseignement mutuel, et s'est occupé avec autant de dévouement que d'activité de l'amélioration du sort des prisonniers. Il a publié sur ce sujet de nombreux écrits : *Traité d'éducation élémentaire pour les prisonniers; les Prisons, écoles, hôpitaux en Autriche, en Bavière*, etc. Après 1830, il avait été nommé secrétaire des commandements de la reine.

APPERT (François), industriel français, frère du précédent, mort en 1840, fut quelque temps confiseur à Paris. Il est inventeur d'un procédé pour la conservation des substances alimentaires, qui consiste à les dégager de l'oxygène qu'elles contiennent en les faisant bouillir au point juste de leur cuisson, et à les enfermer ensuite dans des boites de fer-blanc, chauffées au bain-marie, puis fermées hermétiquement. C'était un grand service rendu à la société; aussi ce procédé fut-il bientôt répandu dans le monde entier. Appert a laissé un ouvrage intitulé : *Art de conserver les substances animales et végétales* (Paris, 1831).

APPERT (Eugène), peintre français, né à Angers, le 1er janvier 1815, élève de M. Ingres, a débuté au salon de 1837 par un tableau représentant des *Bergers jouant avec une tortue*. Il a pris part à toutes les expositions qui ont eu lieu depuis cette époque, excepté à celles de 1840 et de 1859, et il a traité les sujets les plus divers : l'histoire profane, l'histoire sacrée, le genre, le portrait, les fleurs, les animaux, la nature morte. Ceux de ses ouvrages qui ont été le plus remarqués, sont : la *Vision de saint Ovens* (tableau acquis par l'Etat, 1844); l'*Assomption* (1845); le *Christ descendu de la croix* (1846); une *Armure* (commande du min. de l'int.) et un *Loup pris au piége* (1850); l'*Adoration des mages* (commande du min. d'Etat) et *Instruments de musique* (1853); les *Sœurs de charité en Crimée* (1855); *Sedaine tailleur de pierres* (1861); le *Pape Alexandre III proscrit* et des *Pivoines* (1864). M. Appert a obtenu une médaille de 3e classe en 1844 et a été décoré en 1859. Il a exécuté de 1861 à 1863 diverses peintures décoratives dans les appartements de l'impératrice, aux Tuileries, un plafond de salle à manger au ministère d'Etat, et trois grandes compositions pour l'hospice général d'Angers : l'*Assistance à l'enfance*, l'*Assistance à la vieillesse* et la *Vierge consolatrice*. — Cet artiste a une manière de peindre large et vigoureuse, mais il tombe parfois dans des effets de couleur et de lumière exagérés, en cherchant à atteindre à la puissance des maîtres vénitiens, qu'il semble s'être proposés pour modèles.

APPESANTI, IE (a-pe-zan-ti) part. pass. du v. Appesantir. Rendu plus pesant, alourdi : *On leur donna d'autres habits, parce que les leurs étaient* APPESANTIS *par l'eau qui les avait pénétrés.* (Fén.)

— Par ext. Qui est près de se fermer, en parlant des paupières, des yeux, qui paraissent alors plus pesants : *Je prie Morphée de répandre ses doux charmes sur vos paupières* APPESANTIES. (Fén.) ‖ Devenu moins dispos, moins agile : *Homme* APPESANTI *par l'âge. Vous peignez des choses agréables d'une main légère, et moi des sottises graves d'une main* APPESANTIE. (Volt.) *Ne mangez pas jusqu'à être* APPESANTI. (Francklin.)

Il soulevait encor sa main *appesantie*.
RACINE.

— Fig. Qui a perdu son activité, son ressort, en parlant de l'âme, de l'esprit, de la pensée : *Esprit* APPESANTI *par l'âge. Imagination* APPESANTIE *par l'abus des plaisirs. Ces hommes, si* APPESANTIS *vers la terre, nous écouteront-ils quand nous ne parlerons que de croix et de mort?* (Fén.)

. . . . Au corps notre âme assujettie,
Vers les terrestres biens languit *appesantie*.
L. RACINE.

APPESANTIR v. a. ou tr. (a-pe-zan-tir — rad. *pesant*). Rendre plus pesant, alourdir : *L'eau* APPESANTIT *les vêtements. En chargeant ainsi votre voiture, vous l'*APPESANTIREZ *tellement que votre cheval ne pourra la traîner.* (Acad.)

— Par ext., Se dit en parlant des yeux, des paupières que le sommeil fait involontairement fermer : *Le doux sommeil n'*AVAIT *pas* APPESANTI *ses paupières.* (Fén.)

Pour la seconde fois, un sommeil gracieux
Avait sous les pavots *appesanti* mes yeux.
BOILEAU.

‖ Rendre moins dispos, moins agile : *L'âge, la paresse* APPESANTISSENT *le corps. Une langueur agréable, s'emparant peu à peu de mes sens,* APPESANTIT *mes membres et suspendit l'activité de mon âme.* (Buff.)

— Fig., en parlant de l'âme, de l'esprit et de ses facultés, Les priver de leur activité, de leur ressort : *L'âme s'élève au-dessus d'elle-même, et malgré le corps qui l'*APPESANTIT, *remonte à son origine.* (Fléch.) *Les besoins de la vie présente* APPESANTISSENT *l'esprit, quelque vif et pénétrant qu'il puisse être.* (Nicole.) *Les affections terrestres nous* APPESANTISSENT. (Mass.)

— *Appesantir son bras, sa main.* Se dit en parlant des châtiments que Dieu nous envoie, nous inflige : *Dieu* A APPESANTI SON BRAS *sur ce peuple, sur cette race.*

. . . : J'ai forcé la justice éternelle
D'*appesantir son bras* sur ma tête rebelle.
VOLTAIRE.

‖ *Appesantir son autorité, son pouvoir, appesantir un joug*, etc., Rendre son autorité, sa domination plus oppressive, plus tyrannique :

. César a-t-il jamais
De son pouvoir sur vous *appesanti le faix?*
VOLTAIRE.

S'appesantir, v. pr. Devenir plus pesant, plus lourd : *Le linge* S'APPESANTIT *lorsqu'il est imbibé d'eau. Les nageoires des poissons ont des pointes dures et sèches qui fendent l'eau et ne* S'APPESANTISSENT *point quand on les mouille.* (Fén.) *Un fardeau* S'APPESANTIT *en raison directe de sa masse, puisque tout corps perd de son poids la quantité de milieu déplacé par son volume.* (Haüy.)

— Par ext., Devenir moins actif, moins prompt, moins agile : *Le corps* S'APPESANTIT *par l'âge.* (Domat.) *Le bon duc de Chaulnes* S'APPESANTIT *fort, il y a raison pour cela.* (Coulanges.) ‖ Eprouver une sorte d'engourdissement : *M. Bricolin* S'APPESANTISSAIT *sur sa chaise, grâce à une large réfection et à des rasades abondantes.* (G. Sand.) ‖ Se dit des yeux, des paupières que le sommeil contraint à se fermer :

Chargés d'un feu secret, vos yeux *s'appesantissent*.
RACINE.

— *La main de ce peintre, de ce chirurgien s'appesantit*, Elle perd de sa légèreté, de son adresse.

— Fig., en parlant de l'âme, de l'esprit : *L'esprit est comme le corps, il* S'APPESANTIT *par l'oisiveté.* (Volt.)

— Peser sur, frapper, accabler : *La main de Dieu s'*APPESANTIT *sur ce peuple.* (Acad.) *Il s'humilia sous la main qui s'*APPESENTISSAIT *sur lui.* (Mass.) *La tyrannie* S'APPESANTIT *sur le peuple et l'écrase.* (J.-J. Rouss.) *Il songeait à la fatalité qui* S'ÉTAIT APPESANTIE *sur cette fille.* (E. Sue.)

Son bras de jour en jour *s'appesantit* sur toi.
L. RACINE.

— Insister sur une chose, en parler trop longuement : *Il charge ses descriptions, et* S'APPESANTIT *sur les détails.* (La Bruy.) *Le lecteur sentira tout cela, sans que je* M'APPESANTISSE *à le lui dire.* (J.-J. Rouss.) *Le grand et perpétuel défaut de Marivaux est de* S'APPESANTIR *à satiété sur la même pensée.* (Ste-Beuve.)

— Fam. *Je veux bien ne pas m'appesantir là-dessus*, Ne pas examiner cela de trop près. ‖ *Ne nous appesantissons pas là-dessus*, Passons outre.

— **Antonymes.** Alléger, allégir.

APPESANTISSEMENT s. m. (a-pe-zan-ti-se-man — rad. *appesanti*). Etat d'une personne appesantie soit de corps, soit d'esprit : *L'*APPESANTISSEMENT *du corps et de l'esprit se fait sentir dans l'homme depuis l'âge de soixante ans.* (Acad.) *Qu'un homme endormi se réveille et veuille se lever, l'état d'*APPESANTISSEMENT *où il se trouve le replonge aussitôt dans un profond sommeil.* (Bourd.) *Tombé dans la langueur et l'*APPESANTISSEMENT *d'esprit, j'ai oublié jusqu'aux raisonnements sur lesquels je fondais ma croyance et mes maximes.* (J.-J. Rouss.)

— En parlant des choses, Lourdeur : *Le style gothique élude l'*APPESANTISSEMENT *en taillant ses pilastres en faisceaux élancés de légères colonnettes.* (Th. Gaut.)

APPÉTÉ ÉE (a-pé-té) part. pass. du v. Appéter. Désiré par instinct, par besoin : *Le mâle est* APPÉTÉ *par la femelle. Le fourrage obtenu par le mélange de diverses plantes est particulièrement* APPÉTÉ *des bestiaux.* (Morogues.) *Dans nos montagnes de la Loire, on plante des frênes dans le but d'en faire manger les feuilles si* APPÉTÉES *du bétail.* (Magne.)

APPÉTENCE s. f. (a-pé-tan-se — rad. *appéter*). Physiol. Désir instinctif qui porte vers tout objet propre à satisfaire un besoin naturel : *L'*APPÉTENCE *est le premier degré de l'appétit.* ‖ Convoitise, envie d'un objet quelconque : *Tous les hommes, même ceux qu'on est convenu d'appeler sauvages, ont été tellement tourmentés par cette* APPÉTENCE *des boissons fortes, qu'ils sont parvenus à s'en procurer.* (Brill.-Sav.) *Les espèces animales sont, comme l'homme, soumises à des* APPÉTENCES. (Proudh.) *Les médecins exercés tirent souvent un grand parti des indications que leur présentent certaines* APPÉTENCES, *sur la satisfaction desquelles les malades insistent.* (L. Jourd.)

— Fig. : *En réalité, une forte* APPÉTENCE *pour cette science a, je le crains, imprégné mon esprit d'un des défauts les plus communs de ce siècle.* (Baudelaire.) *J'ai remarqué que les* APPÉTENCES *de l'esprit ont leur manifestation dans quelque particularité physique de l'individu.* (G. Sand.)

— **Antonyme.** Inappétence.

APPÉTER v. a. ou tr. (a-pé-té — lat. *appetere;* formé de *petere*, demander; change *é* fermé du radical en *è* ouvert devant une syllabe muette : *J'appète, qu'ils appètent;* excepté au futur et au conditionnel, ou l'Académie maintient l'*é* fermé : *J'appéterai, nous appéterions*). Désirer vivement, par instinct, par besoin physique : *L'estomac* APPÈTE *les aliments. La femelle* APPÈTE *le mâle. Le perroquet* APPÈTE *également toute espèce de nourriture.* (Buff.) *L'homme* APPÈTE *ce qui répond aux besoins de sa vie physique.* (Bautain.) *Je dis ces interdictions inutiles, parce que les malades n'*APPÈTENT *presque jamais ce qui leur serait nuisible.* (Brill.-Sav.)

La plus grand' part *appète* grand avoir,
La moindre part souhaite grand savoir.
CL. MAROT.

— Fig., en parlant des choses abstraites : *Tout en admirant la bravoure dans les autres, ce roi n'eut pas ce ferment de sang qui fait* APPÉTER *la gloire.* (Mirab.) *L'âme* APPÈTE *l'immortalité.* (La Romig.)

— **Antonymes.** Rebuter, repousser.

APPÉTIBILITÉ s. f. (a-pé-ti-bi-li-té — rad. *appétit*). Qualité, propriété de ce qui est appétible, désirable; faculté d'appéter.

APPÉTIBLE adj. (a-pé-ti-ble — rad. *appétit*). Qui excite l'appétit : *mets* APPÉTIBLE.

APPÉTISSANT, ANTE adj. (a-pé-ti-san, an-te — rad. *appétit*). Qui excite l'appétit, le désir de manger : *Il les mangea toutes, tant il les trouva* APPÉTISSANTES. (Rabel.) *Les ortolans sont de petits pelotons de graisse, et d'une graisse délicate,* APPÉTISSANTE, *exquise.* (Buff.) *On s'assied autour de la table qui supporte l'*APPÉTISSANTE *terrine.* (Csse Merlin.) *Il s'était arrêté auprès de la boutique d'un pâtissier, et semblait en extase devant une brioche de la forme la plus* APPÉTISSANTE. (Alex. Dum.)

— Fig. Qui excite, qui réveille les désirs, surtout en parlant de la femme et des choses qui lui appartiennent : *Femme, jeune fille* APPÉTISSANTE. *Gorge* APPÉTISSANTE. *Sa fille, âgée de dix-sept ans, était haute en couleur, fraîche, grasse,* APPÉTISSANTE. *Vous allez être à moi, et je serai maître de tout : de vos petits yeux éveillés, de votre petit nez fripon, de vos lèvres* APPÉTISSANTES. (Mol.) *Il n'est nullement jaloux, quoiqu'il ait pour femme une Indienne des plus* APPÉTISSANTES. (Le Sage.) *Pour lui, le bonheur, c'était d'épouser l'*APPÉTISSANTE *portière, et de tripler ses capitaux.* (Balz.) *Vous êtes fraîche, assez* APPÉTISSANTE *pour ne pas manquer d'amoureux.* (Balz.) *Les Amaryllis de la Bresse sont affreuses, mais celles du Gardon ne sont pas plus* APPÉTISSANTES. (A. Jal.) *Elle avait un visage rose et plein, des lèvres* APPÉTISSANTES, *un œil noir, vif, largement fendu.* (Fréd. Soulié.)

. J'ai trouvé la suivante
D'un minois revenant, et fort *appétissante*.
REGNARD.

Son grand œil noir, sa main *appétissante*,
Charmaient déjà tous les yeux du canton.
FR. DE NEUFCHATEAU.

Trente-deux dents d'une égale blancheur
Sont l'ornement de sa bouche vermeille,
Appétissante et fraîche par merveille.
VOLTAIRE.

— **Antonymes.** Dégoûtant, fade, insipide, nauséabond, rebutant. — Déplaisant, disgracieux, repoussant.

APPÉTIT s. m. (a-pé-ti — du lat. *appetitus* formé de *appetere*, désirer). Physiol. et Philos. Inclination, goût, besoin, par lesquels on est porté à désirer une chose pour la satisfaction des sens, et, dans ce cas, s'emploie presque toujours au pluriel : APPÉTITS *sensuels, charnels, déréglés, désordonnés, dépravés. Satisfaire, contenter ses* APPÉTITS *brutaux. Se laisser entraîner, gouverner par ses* APPÉTITS. *J'ai tâché de mortifier mes* APPÉTITS *sensuels.* (Boss.) *Tous les* APPÉTITS *de la nature se développent sans contrôle dans l'état sauvage.* (Chateaub.) *L'homme peut être heureux sans rien accorder aux* APPÉTITS *du corps, il ne peut l'être en leur cédant tout.* (De Custine.) *Un homme vicieux est gouverné par ses* APPÉTITS, *un homme faible par ses affections, mais le sage est gouverné par ses principes.* (Mme de Blessington.) *L'homme n'a pas seulement des besoins sensuels, des* APPÉTITS *grossiers, il a aussi des besoins intellectuels et moraux.* (Corm.)

Cet *appétit* grossier aux bêtes nous ravale.
MOLIÈRE.

— Particul. Désir, besoin de manger : *Bon, grand* APPÉTIT. APPÉTIT *vorace, glouton. Avoir de l'*APPÉTIT, *un violent* APPÉTIT. *Etre en* APPÉTIT, *sans* APPÉTIT. *Manger avec* APPÉTIT. *Avoir l'*APPÉTIT *ouvert. Cela met en* APPÉTIT. *Il faut toujours sortir de table avec un reste d'*APPÉTIT. (Galien.) *Vous devez avoir bon* APPÉTIT *après deux jours de diète.* (Le Sage.) *Le travail augmente l'*APPÉTIT. (J.-J. Rouss.) *L'*APPÉTIT *s'entretient par la sobriété.* (Ginguené.) *On entend par* APPÉTIT *la première impression du besoin de manger.* (Brill.-Sav.) *L'*APPÉTIT *s'annonce par un peu de langueur dans l'estomac, et une légère sensation de fatigue.* (Brill.-Sav.) *C'est lord Byron qui a mis à la mode le manque d'*APPÉTIT *chez le beau sexe.* (G. Sand.) *En vain aurait-on bon estomac et brillant* APPÉTIT, *si l'on manque d'un écu pour dîner.* (Fourier.) *Lorsque le devin a assouvi son violent* APPÉTIT, *il perd pour un temps son agilité et sa force.* (Lacép.) *Un bon* APPÉTIT *console de tous les maux.* (H. Taine.)

Jupiter, s'il était malade,
Reprendrait l'*appétit* en tâtant d'un tel mets.
LA FONTAINE.

Leur *appétit* fougeux, par l'objet excité,
Parcourt tous les recoins d'un monstrueux pâté.
BOILEAU.

Mon *appétit* s'en va lorsque je vois siéger
Tout l'ennui des grands airs dans la salle à manger.
C. DELAVIGNE.

Un vieux législateur, du sang des Héraclides,
Osa donner un frein aux estomacs avides,
Régla les *appétits*, les soumit à la loi,
Et l'on ne put sans crime être à table chez soi.
BERCHOUX.

— Se dit de même des animaux, en parlant de leurs inclinations : *Les chevaux vivent en paix, parce que leurs* APPÉTITS *sont simples et modérés.* (Buff.) *Le loup du Mexique a la même figure, les mêmes* APPÉTITS *et les mêmes habitudes que le loup d'Europe.* (Buff.) *Les crocodiles se réunissent, parce que des* APPÉTITS *semblables les attirent dans les mêmes endroits.* (Lacép.) *Il ne se conduit nulle part comme un homme, mais comme un animal livré à ses* APPÉTITS. (Ste-Beuve.) ‖ Besoin de manger, voracité : *Le loup a un* APPÉTIT *insatiable.*

Bon *appétit* surtout : renards n'en manquent point.
LA FONTAINE.

Pour moi, satisfaisant mes *appétits* gloutons,
J'ai dévoré force moutons.
LA FONTAINE.

— Désir amoureux : *Figurez-vous la plus jolie petite mignonne, douce, tendre, accorte et fraîche, agaçant l'*APPÉTIT; *et des mains, des joues, des dents, des yeux!* (Beaumarch.)

Fille pleine de suc et donnant *appétit*.
LA FONTAINE.

— Fig. Goût prononcé, passion : *L'ambition est un* APPÉTIT *désordonné des charges et des grandeurs.* (Pasc.) *Tout cet argent ne peut rassasier son* APPÉTIT *pour les richesses.* (Le Sage.) *Il faut savoir imposer des lois aux* APPÉTITS *de notre cœur.* (J.-J. Rouss.) *Le sauvage a l'*APPÉTIT *du crime, il n'en a point le remords.* (J. de Maistre.)

Mais quoi! rien ne remplit
Les vastes *appétits* d'un faiseur de conquêtes.
LA FONTAINE.

— S'emploie dans un grand nombre de locutions familières ou proverbiales : *Bon appétit*, Souhait qu'on adresse aux personnes qui se disposent à manger, ou que l'on trouve à table. ‖ *Un appétit de loup*, Un violent appétit : *Au diable la science et les savants! j'ai ce matin un* APPÉTIT DE LOUP. (J. Sandeau.) *Elle joint à une santé de fer* UN APPÉTIT DE LOUP.

(Balz.) ‖ *Un appétit de femme grosse*, Un appétit bizarre, désordonné, parce que certaines femmes, dans cet état, sont sujettes à un appétit exagéré, à des goûts singuliers, comme de manger des fruits verts, de boire du vinaigre, de l'eau-de-vie, etc. ‖ *Demeurer, rester sur son appétit*, Ne pas le satisfaire entièrement : *Une hygiène bien entendue veut que l'on* DEMEURE SUR SON APPÉTIT. ‖ Fig. Ne pas aller aussi loin que ses désirs, savoir en modérer l'entraînement. ‖ *Couper l'appétit*, Oter l'envie de manger : *A table, certaines personnes mangent si malproprement, qu'il y a de quoi* COUPER L'APPÉTIT *aux autres convives.* ‖ Fig. Décourager, désenchanter : *Je n'ai plus goût à rien; vos plaintes continuelles me* COUPENT L'APPÉTIT. *Vous voilà tristes comme un lendemain de fête, pâles comme le point du jour... vous me* COUPEZ L'APPÉTIT. (Fél. Pyat.) ‖ *C'est un cadet, c'est un gaillard de haut appétit*, C'est un grand mangeur, à qui tout semble bon. ‖ *Il n'est chère, il n'est sauce que d'appétit*, La faim fait trouver bon tout ce qu'on mange. ‖ *Avoir l'appétit ouvert de bon matin*, Se montrer trop empressé à rechercher ce qui peut être utile ou agréable. Se dit surtout d'un jeune homme qui laisse voir une ambition prématurée :

Vous *avez l'appétit ouvert de bon matin.*
CORNEILLE.

‖ *Un chicaneur a toujours de l'appétit*, Il est toujours avide de gain. ‖ *Changement de corbillon donne appétit de pain bénit*, La variété prévient la satiété et le dégoût. ‖ On dit dans le même sens : *Changement de viande met en appétit.*

— *L'appétit vient en mangeant*, On peut se mettre à table sans avoir faim, et se sentir excité par un premier mets, par les premières bouchées : *Allons, mettez-vous à table. — Mais je n'ai pas faim. — Bah! bah!* L'APPÉTIT VIENDRA EN MANGEANT. ‖ Fig. Plus on a, plus on veut avoir.

On attribue généralement l'origine de ce proverbe à Amyot, précepteur de Charles IX (V. AMYOT); mais ce n'est pas l'opinion du savant et laborieux M. Quitard, qui a retrouvé cette locution dans le v[e] chap. de *Gargantua*, où Rabelais l'attribue à Angeston, nom grécisé de Jérôme de Hangest, docteur de Sorbonne, auteur du *Traité des académies contre Luther*. Toutefois, longtemps auparavant, Ovide, parlant d'Erysichthon, condamné par Cérès à une faim dévorante, avait dit : *Tout aliment l'excite à d'autres aliments.* (Métam., liv. VIII, fable II.) Enfin, Quinte-Curce avait mis la phrase suivante dans le célèbre discours des Scythes à Alexandre : « *Primus omnium satietate parasti famem*, Tu es le premier chez qui la satiété ait engendré la faim. » Il est juste d'ajouter que si Angeston a pris la pensée de ces deux auteurs, il se l'est véritablement appropriée par l'heureuse originalité avec laquelle il l'a rendue en français; car un proverbe appartient moins à l'auteur qui en a fourni les éléments qu'à l'écrivain qui en a donné définitivement la formule.

— *Pain dérobé réveille appétit*, Nous trouvons une certaine douceur dans les choses qui nous sont défendues; l'objet de nos désirs nous plaît d'autant mieux qu'il est moins permis. C'est cette pensée que La Fontaine a rendue dans ce distique :

Pain dérobé que l'on mange en cachette
Vaut mieux que pain qu'on cuit ou qu'on achète.

Salomon avait déjà exprimé cette idée dans le livre des *Proverbes : Les eaux dérobées sont plus douces, et le pain pris en cachette plus agréable.* Les Latins disaient : « *Dulce pomum quum abest custos*, le fruit est doux en l'absence du gardien. » Enfin Piron, dans la *Métromanie*, a expliqué ainsi l'attrait des choses défendues :

Tel est le cœur humain, surtout celui des femmes:
Un ascendant mutin fait naître dans nos âmes
Pour ce qu'on nous permet un dégoût triomphant,
Et le goût le plus vif pour ce qu'on nous défend.

— Loc. adv. *Avec appétit, de tout son appétit*, Avec entrain, de tout cœur : *Se mettre à un travail* AVEC APPÉTIT.

Aussitôt notre vieille, encor plus misérable,
S'affublait d'un jupon crasseux et détestable,
Allumait une lampe et courait droit au lit,
Où de tout leur pouvoir, *de tout leur appétit*,
Dormaient les deux pauvres servantes.
LA FONTAINE.

— Loc. prép. *A l'appétit de*, Faute de vouloir dépenser, par envie d'épargner : A L'APPÉTIT *d'un écu, il a laissé mourir un cheval de cinquante louis.* (Acad.) ‖ A signifié aussi, Par désir de s'emparer d'une chose, de se l'approprier : *Faire des bassesses* À L'APPÉTIT *du moindre gain.*

Mais *à l'appétit de* ses nippes,
Ils lui firent sortir les tripes,
Et mirent son corps aussi nu,
Qu'en ce monde il était venu.
Henriade travestie.

‖ Suivant les goûts, les désirs : *Charles VI a été ferme seulement en un point, qui étoit de se changer* À L'APPÉTIT DE *ceux qui se saisissoient de lui.* (Mézeray.) ‖ Cette locution a vieilli.

— Dans la philosophie scolastique, *Appétit concupiscible*, Faculté par laquelle l'âme se porte vers ce qu'elle considère comme un bien. ‖ *Appétit irascible*, Faculté par laquelle l'âme est portée à repousser ou à éviter ce qu'elle regarde comme un mal.

— Méd. *Appétit vénérien*, Désir de se livrer à l'acte de la génération.

— **Syn. Appétit, faim.** La *faim* marque simplement le besoin de manger; l'*appétit*, le plaisir que l'on trouve à manger : *Quand nous serons pressés de la* FAIM, *nous mangerons notre morceau de pain avec un* APPÉTIT *qui nous le fera trouver excellent.* (Le Sage.) *Appétit* s'emploie souvent au figuré : *De nobles* APPÉTITS. On trouve quelques exemples, où *faim* est employé de la même manière : *Laissez-le dans une sorte de* FAIM *d'en apprendre davantage.* (Fén.)

— **Antonymes.** Anorexie, apositie, dégoût, dysorexie, inappétence, répugnance, répulsion, satiété.

— **Epithètes.** Ouvert, naissant, aiguisé, excité, rassasié, assouvi, satisfait, faible, émoussé, bon, grand, violent, prompt, famélique, furieux, goulu, gourmand, avide, glouton, dévorant, vorace. — Charnel, sensuel, brutal, déréglé, désordonné, dépravé, bizarre.

— **Encycl.** Philos. La philosophie scolastique faisait le mot *appétit* synonyme de passion. Elle distinguait deux espèces d'*appétits*, l'*appétit sensitif*, qui naît des plaisirs ou des douleurs du corps, et l'*appétit raisonnable*, qui a le bien pour objet. L'*appétit sensitif* était ensuite divisé en *appétit irascible*, qui nous fait repousser ce que nous considérons comme un mal, et *appétit concupiscible*, qui nous porte vers l'objet propre à la satisfaction des sens.

Descartes distinguait, outre les cinq sens extérieurs, deux sens internes, le premier comprenant les *appétits* tels que la faim, la soif; le second, les *passions*, comme la joie, la tristesse, la colère. Les psychologues modernes font du mot *passion* un terme générique, et du mot *appétit* un terme spécifique; ils appellent *appétits* les passions qui correspondent aux besoins de la nature animale; c'est pour eux la première classe des passions, la plus inférieure. Ainsi, Dugald Stewart divise les passions en *appétits* (faim, soif, etc.), *désirs* (désir de puissance, désir de supériorité, etc.) et *affections* (amitié, patriotisme, etc.). Le même philosophe assigne aux *appétits* les caractères suivants : 1° ils tirent leur origine du corps et nous sont communs avec les bêtes; 2° ils ne sont point continus, mais périodiques; 3° ils sont accompagnés d'une sensation désagréable, forte ou faible, selon la force ou la faiblesse de l'*appétit*. M. Lélut, qui range avec raison dans les *appétits* le besoin de respiration, n'admet ni le second caractère, la périodicité, ni le troisième, c'est-à-dire la nature primitivement et essentiellement désagréable de la sensation dont chaque *appétit* s'accompagne. Il compte cinq *appétits* ou besoins, éléments constitutifs de la sensibilité inférieure : le besoin de respiration; la faim et la soif, qui se rapportent à la vie de l'individu; l'*appétit* du sexe, qui se rapporte à la vie de l'espèce; enfin le besoin de mouvement, nécessaire à la satisfaction des *appétits* précédents, et qui se rapporte aux relations de l'individu avec le dehors. Ces cinq *appétits*, suivant M. Lélut, n'ont en commun que deux caractères : 1° ils se manifestent par une sensation spéciale, *sui generis*, sensation qui n'est pas primitivement douloureuse, mais agréable, et qui ne se change graduellement en douleur que lorsque la satisfaction de l'*appétit* est trop tardive; 2° ils ont, en quelque sorte, chacun deux organes ou deux appareils organiques, l'un qui les rattache au corps (poumon pour le besoin de respiration, bouche et estomac pour la faim et la soif, etc.), l'autre qui se rattache à l'esprit (système nerveux), si bien que leur nature, presque aussi corporelle que spirituelle, en fait le lien qui unit les deux vies, la vie du corps et celle de l'esprit, et les place sur la frontière de deux sciences, de la physiologie et de la psychologie.

— Physiol. Pris au singulier et absolument, le mot *appétit* s'applique toujours au désir de prendre des aliments solides ou liquides; quand ce désir devient impérieux et s'accompagne d'une sensation pénible, il prend plus spécialement le nom de *faim*. On peut dire que, d'une manière générale, le mot *appétit* exclut l'idée de douleur, et que le mot *faim* exclut l'idée de préférence, de caprice, de liberté. Les circonstances favorables à l'*appétit* sont le jeune âge, le travail corporel, le contentement d'esprit, la saison de l'hiver, l'habitation des climats froids, celle des régions élevées ou des plages maritimes, la navigation, le soin de mettre entre les repas des intervalles suffisants et réguliers, la simplicité des mets, celle des boissons. Il est inutile de dire que toutes les conditions opposées, vie sédentaire, absence d'exercice, passions tristes, intempérance habituelle, etc., sont funestes à l'*appétit*. Une autre cause qui émousse l'*appétit*, c'est l'amour, lorsqu'il est condamné à l'abstinence. Rousseau comptait sur le développement de cette passion pour corriger celle qui domine dans l'enfance, la gourmandise.

— Pathol. *Défaut d'appétit.* V. ANOREXIE.

— *Exagération pathologique de l'appétit.* L'exagération pathologique de l'*appétit* a pris le nom de *boulimie* (de *bous*, bœuf, et *limos*, faim, faim de bœuf). On lui donne aussi les noms de *faim canine, faim dévorante, polyphagie* (disposition à manger beaucoup) et *lycorexie* (appétit de loup). La boulimie offre plusieurs degrés, depuis cette simple augmentation de l'*appétit* qu'on observe si communément chez les convalescents, jusqu'à cette voracité qui pousse les malades à manger cinq, six et jusqu'à douze kilogrammes de pain dans les vingt-quatre heures, ainsi que cela a été vu par M. Rostan chez un épileptique de la Salpêtrière. Elle se lie généralement à d'autres états morbides; c'est ainsi qu'elle survient dans le cours de l'épilepsie, de la manie, de l'hystérie, de la gastralgie; qu'elle se déclare dans la chlorose, le diabète, et chez les individus qui ont des vers intestinaux. On lui a opposé quelquefois avec succès la glace et les préparations d'opium. On doit s'attaquer à la maladie à laquelle elle est liée; ainsi les anthelminthiques seront prescrits s'il existe des vers intestinaux; on donnera les ferrugineux dans la chlorose, etc.

— *Dépravation de l'appétit.* La dépravation de l'*appétit* constitue une névrose particulière de l'estomac qui prend le nom de *malacie* ou *malacia*, quand les malades recherchent des substances inusitées comme aliments, mais contenant cependant des principes nutritifs, et celui de *pica*, quand les malades recherchent des objets qui ne contiennent rien d'assimilable. Les exemples d'une telle perversion ne sont pas très-rares, et la liste des objets ingérés avec délices par les malades est variée. « Il est peu de médecins, dit M. Grisolle, qui n'aient vu des enfants ou des filles chlorotiques manger du charbon, du plâtre, des cendres, de la terre, du poivre, du sel, etc. » Plus rarement on voit l'*appétit* perverti se porter sur des objets dégoûtants, comme de la chair humaine, des poils, des poux, des fourmis, des araignées, des rats, du fumier, des matières fécales, etc.; et certainement beaucoup de nos lecteurs connaissent comme nous le *pica* singulier dont était affecté un célèbre fermier-général, qui, muni d'une longue cuiller en or, s'en allait chaque matin sur la route de Saint-Mandé, chemin très-fréquenté par les jeunes laitières. Il est à peu près inutile d'ajouter que les goûts dépravés peuvent se porter aussi bien sur les liquides que sur les solides. La malacie et le pica atteignent surtout les enfants délicats, les filles chlorotiques et les femmes enceintes. Cette névrose peut persister chez les premiers, ainsi que chez les chlorotiques, des années entières; chez les femmes grosses, on ne l'observe généralement que dans les trois ou quatre premiers mois de la gestation.

APPÉTITS s. m. pl. (a-pé-ti — rad. *appétit*). Nom donné particulièrem. à certaines herbes, comme ciboule, ciboulette, cive, civette, et, par ext., à toutes plantes excitantes mêlées à la ciboule, comme l'échalote, l'oignon, l'ail, le persil, le cerfeuil. ‖ On donne également ce nom au hareng salé et fumé à demi.

APPÉTITIF, IVE adj. (a-pé-ti-tif, i-ve — rad. *appétit*). Qui est de la nature des appétits, qui s'y rapporte, qui fait désirer : *Propension* APPÉTITIVE. *La volonté est la partie* APPÉTITIVE *de l'homme.* (Bautain.)

APPÉTITION s. f. (a-pé-ti-si-on — rad. *appétit*). Action de désirer vivement : *Les passions de cette partie de l'âme sont inclinations, consentements,* APPÉTITIONS, *mouvements.* (Amyot.) *Cette grande* APPÉTITION *du froid et de l'humide est une indication de la chaleur et sécheresse qui est au dedans.* (Mol.) *L'*APPÉTITION *de la force, c'est le besoin de développement que la nécessité inflige à tous les êtres.* (G. Sand.)

— Physiol. Désir, besoin de prendre des aliments.

APPEVILLE, bourg du départ. de l'Eure, arrond. de Pont-Audemer; 1,100 hab. Ruines du château d'Annebault, bâti par l'amiral Annebault, ministre de François I[er]; église construite en 1600, remarquable par ses riches vitraux, sa belle tour carrée et les sculptures délicates du portail.

APPIADE adj. et s. f. (a-pi-a-de — rad. *Appia*). Antiq. rom. Nom qu'on donnait aux nymphes sculptées autour de la fontaine Appia, à Rome. ‖ Selon d'autres, on appelait ainsi les déesses qui avaient leur temple sur la voie Appienne. C'étaient Vénus, Minerve, Vesta, la Concorde et la Paix. ‖ On les appelle quelquefois APPIAS.

APPIAN (Adolphe), paysagiste français, né à Lyon en 1821, élève de MM. Corot et Daubigny, s'est signalé aux derniers salons (1853 à 1864) par des peintures et des dessins au fusain représentant, pour la plupart, des vues de la Bresse, du Dauphiné et de l'Auvergne. Ses tableaux sont peints avec une grande fermeté, et allient dans une heureuse mesure la réalité à la poésie. Il est à regretter que le coloris n'en soit pas toujours suffisamment lumineux. Quant à ses fusains, ils sont très-vigoureux, très-poétiques, les plus beaux peut-être qui aient paru depuis quelques années aux expositions. M. Appian a exécuté, en outre, quelques eaux fortes remarquables pour la publication de la *Société des aqua-fortistes.*

APPIANI (Andrea), peintre, né à Bosisio, dans le Milanais, en 1754, commença par peindre des décors pour les théâtres. Il demeura assez longtemps à Florence et ensuite à Rome, où il fit une étude particulière des fresques de Raphaël. A l'âge de vingt-deux ans, il fut chargé d'exécuter les peintures de la coupole de Saint-Celse, à Milan, et ce premier ouvrage fit sa réputation. Le grand-duc Ferdinand lui confia la décoration de son château de Monza, et Napoléon, devenu roi d'Italie, lui fit la commande de plusieurs travaux importants, le combla d'honneurs, et lui accorda une pension de 6,000 fr. Outre les portraits de la plupart des membres de la famille impériale, des généraux et des grands personnages de la cour, Appiani peignit, dans le palais royal de Milan, une suite de compositions retraçant les principaux faits d'armes de la campagne d'Italie, et des allégories relatives aux institutions napoléoniennes. Cette œuvre considérable, gravée par Longhi sous le titre de *Fastes de Napoléon*, a été beaucoup trop vantée par les Italiens; elle a quelque chose de pompeux et de décoratif que le bon goût condamne; sous prétexte d'imiter l'antique, elle travestit en Romains les vieux grognards de la République et de l'Empire : à dire vrai, ce défaut était commun aux meilleurs artistes de l'époque, et Appiani a su racheter les imperfections de son style d'apparat par une grande science de dessin et de composition. Obligé, à la suite d'une première attaque d'apoplexie, de cesser ses travaux (1813), privé de sa pension après 1814, il passa les dernières années de sa vie dans la gêne et dans les souffrances. Il mourut d'une seconde attaque en 1818. Parmi ses autres ouvrages, un des plus renommés est le tableau de *Vénus et l'Amour*, qu'il fit pour le comte de Sommariva : cette peinture, d'une grande pureté de dessin et d'un coloris délicat, justifie beaucoup mieux que ses fresques le surnom de *peintre des Grâces*, qui lui fut décerné par ses contemporains. Après sa mort, on décida qu'il lui serait élevé un tombeau dans le palais des Beaux-Arts de Milan; l'illustre Thorwaldsen fut chargé d'exécuter ce monument, qu'il a orné du groupe des *Trois Grâces*, l'une de ses plus exquises compositions.

APPIANI (Andrea), peintre italien, né vers 1812 à Milan, élève de Fr. Hayez, et lauréat de l'Académie de Saint-Luc, à Rome (1834), obtint le grand prix de l'école des Beaux-Arts de Milan en 1838. Il envoya à l'Exposition universelle de Paris, en 1855, deux tableaux qui furent remarqués : *Une Jeune Italienne émigrée pressant sur son cœur les couleurs nationales*, et *Pétrarque à Avignon.*

APPIANO (Jacques D'), tyran de Pise, s'empara du souverain pouvoir en 1392, par le meurtre et la trahison, embrassa le parti de Galéas Visconti, seigneur de Milan, et entraîna sa cité dans toutes les entreprises contre les Florentins. Il mourut en 1398. ‖ Son fils, Gérard D'APPIANO, lui succéda dans la seigneurie de Pise, qu'il finit par vendre au duc de Milan pour 200,000 florins, se réservant seulement la souveraineté de Piombino et de l'île d'Elbe, où il se retira chargé des malédictions de ses concitoyens. Ses descendants régnèrent encore pendant deux siècles sur la principauté de Piombino, qui passa ensuite aux Espagnols, puis aux princes de Vénosa; enfin aux Buoncompagni, qui l'ont possédée jusqu'à la conquête française.

APPIAS, nymphe de la source Appienne, à Rome. V. APPIADE.

APPIÉÇANT (a-pié-san) part. prés. du v. Appiécer.

APPIÉCÉ, ÉE (a-pié-sé) part. pass. du v. Appiécer.

APPIÈCEMENT s. m. (a-piè-se-man — rad. *appiécer*). Action, manière d'appiécer. ‖ On ne dit plus que RAPIÈCEMENT.

APPIÉCER v. a. ou tr. (a-pié-sé — rad. *pièce*). Mettre des pièces aux endroits usés. ‖ On ne dit plus que RAPIÉCER.

APPIÉCEUR, EUSE s. (a-piè-seur, eu-ze — rad. *appiécer*). Ouvrier, ouvrière qui appièce.

APPIEN, historien grec, né à Alexandrie, devint à Rome intendant du domaine des empereurs, et vécut sous Trajan, Adrien et Marc-Aurèle (II[e] siècle de notre ère). Il écrivit, dans sa vieillesse, une *Histoire romaine* en vingt-quatre livres, dont quatorze ont été perdus. Il nous reste ceux qui traitent des guerres contre l'Espagne, contre Annibal, contre la Syrie et Mithridate, contre l'Illyrie, et enfin des guerres civiles, où l'on remarque le tableau des proscriptions. Par une méthode nouvelle alors, et qui n'est pas toujours heureuse, il ne raconte pas les événements dans leur ensemble, mais par nation, consacrant des livres distincts aux guerres contre les Samnites ou contre l'Espagne. Appien est impartial, exact, judicieux, élégant et clair; s'il manque d'élévation, il n'a pas non plus les habitudes déclamatoires de ses contemporains. M. Combes-Dounous a traduit en français les *Guerres civiles*, 1808.

APPIENNE (VOIE), la reine des voies romaines (*regina viarum*), selon l'expression de Stace, fut commencée, l'an 312 av. J.-C., par le censeur Appius Claudius, qui lui donna son nom et la conduisit jusqu'à Capoue. Dans la suite, elle fut poussée jusqu'à Brindes, ville maritime de la Calabre, à 563 kilom. de Rome. Le censeur Valerius Flaccus, le consul Marcus Cornelius Cethegus, le tribun Caïus Gracchus, les empereurs Auguste, Vespasien, Domitien, Nerva, Trajan, Caracalla, Dioclétien et Maximien réparèrent et embellirent cette route célèbre. Elle fut encore restaurée, au commencement du VI[e] siècle, par Théodoric; mais, au moyen âge, elle cessa d'être entretenue et tomba en ruines. Elle partait de la porte Capène, une des ouvertures de l'ancienne enceinte de Rome, traversait, à un mille plus loin, le mur d'Aurélien, par une

porte nommée aussi *Appienne* (auj. de Saint-Sébastien), et suivait une direction presque rectiligne jusqu'à Terracine. Il fallut vaincre bien des obstacles pour exécuter ce magnifique ouvrage : dans plusieurs endroits, on éleva des remblais soutenus par des murs en pierres de taille; dans d'autres, on coupa des rochers; on nivela des collines; on établit, au milieu des marais Pontins, une chaussée haute de quarante pieds et percée de distance en distance par des aqueducs, pour faciliter l'écoulement des eaux marécageuses. De Rome à Capoue, la voie, large de quinze pieds romains entre les trottoirs, était pavée de dalles de lave, taillées seulement sur le côté qui formait la surface de la route, emboîtées les unes dans les autres sans ciment et irrégulièrement appareillées, comme dans les constructions cyclopéennes. De Capoue à Brindes, elle était simplement cailloutée. A la sortie de Rome, les trottoirs étaient bordés, sur une longueur de plus de cinq lieues, de monuments funèbres, construits, pour la plupart, en marbre blanc, et derrière lesquels s'élevait une rangée d'élégantes villas. Des fouilles récentes (1849-1853), exécutées sur cette partie de la voie par les soins de M. Jacobini, ministre des beaux-arts, et sous la direction du savant architecte, M. Luigi Canina, ont découvert un nombre considérable de tombeaux, de *columbaria*, et répandu la lumière sur plusieurs passages des historiens et des poëtes. M. Canina a publié un beau travail sur les principaux monuments trouvés le long de la voie Appienne, entre Rome et Albano. Parmi les plus remarquables, nous citerons les tombeaux de Septime-Sévère, de Géta, de Gallien, de Sénèque, de Pompée, de Pomponius Atticus, de Messala, de Cœcilia Metella, des Horaces, etc.; la villa de Commode; le cirque de Maxence et celui de Néron; l'auberge où Clodius fut porté après avoir été tué par Milon, plusieurs temples païens sanctifiés par le sang des martyrs chrétiens, etc. « Pour quiconque sait lire dans le passé, a dit M. Ernest Desjardins, pour quiconque est sensible à la grandeur des souvenirs, il n'existe peut-être pas au monde de tableau plus frappant que cet immense cimetière non moins auguste que Karnac et Louqsor.... Quel spectacle que celui de cette vaste nécropole, de cette longue avenue funèbre au milieu de la campagne solitaire de Rome, qui faisait rêver Poussin, et dont s'étaient épris Winckelmann et Goethe! Le silence de la mort dans la solitude du désert! On a devant les yeux cette vaste plaine, traversée par des aqueducs en ruine et terminée par les coteaux verdoyants d'Albano, tout couverts de somptueuses villas; plus loin, à l'horizon, l'on découvre les montagnes grises de l'Apennin, les sommets de la Sabine, le Soracte en Etrurie; puis, dans les vapeurs légères du Tibre, la Rome moderne. »

APPII FORUM, ancienne ville du Latium, chez les Volsques, à 55 kil. S. de Rome, sur la voie Appienne.

APPILANT (a-pi-lan) part. prés. du v. Appiler.

APPILÉ, ÉE (a-pi-lé) part. pass. du v. Appiler.

APPILER v. a. ou tr. (a-pi-lé — rad. *pile*). Techn. Mettre en pile.

— **S'appiler**, v. pr. Se rassembler, s'agglomérer, s'entasser : *En quelque assiette qu'on couche les hommes, ils* S'APPILENT *et se rangent en se ramassant et s'entassant.* (Montaig.) Vieux.

APPIN, ville d'Ecosse, comté d'Argyle, district de Lorn, à 45 kil. N.-O. d'Inverary, sur le petit golfe de Linnhe; pop. 3,000 hab. Excellents pâturages, pierre bleue à bâtir, carrières d'ardoises.

APPINGADAM, ville de Hollande, province et à 32 kilom. N.-E. de Groningue, ch.-lieu d'arrond., à 5 kilom. de la mer, avec laquelle elle communique par un canal; 2,185 hab. Commerce de chevaux, pêche.

APPIUS CLAUDIUS. V. CLAUDIUS.

APPLAUDI, IE (a-plô-di) part. pass. du v. Applaudir. Qui reçoit des applaudissements, en parlant des personnes et des choses : *Un acteur* APPLAUDI. *Une pièce, une scène* APPLAUDIE. *J'allai hier, chez la duchesse de Villeroi, à une tragédie qui fut* APPLAUDIE *à tout rompre.* (Mme du Deff.) *Nous avons vu la plupart de ces talents* APPLAUDIS *le premier jour par le parterre.* (Grimm.)

Dans les deux continents *Zaïre* est *applaudie*.
LA HARPE.

Si, comme je le crois, ma pièce est *applaudie*,
Vous êtes la puissance à qui je la dédie.
PIRON.

— Approuvé, loué : *Ceux qui demandent conseil le font plus souvent pour être* APPLAUDIS *que pour être éclairés.* (La Bruy.) *L'orateur et l'écrivain ne sauraient vaincre la joie qu'ils ont d'être* APPLAUDIS. (La Bruy.) *Dès que le faux, le mauvais et l'indécent sont* APPLAUDIS *dans les ouvrages d'esprit, ils le sont bientôt dans les mœurs publiques.* (Mass.) *Combien de grands hommes, généralement* APPLAUDIS, *ont gâté le concert de leurs louanges en y mêlant leur voix!* (Fonten.) *C'est pour être* APPLAUDIS *que tant d'écrivains prennent la plume.* (B. de St-P.) *Les empereurs ne se croyaient pas dédommagés, par une puissance sans contrôle et sans limites, de n'être pas les premiers poëtes de leur empire, ou du moins les plus* APPLAUDIS. (Nisard.)

APPLAUDIR v. n. ou intr. (a-plô-dir — du lat. *applaudere*, même sens). Battre des mains en signe d'approbation, de satisfaction, d'enthousiasme, principalement au théâtre, dans une séance publique, etc. : APPLAUDIR *beaucoup*. APPLAUDIR *à tout rompre. A ces mots, toute l'assemblée se récria et* APPLAUDIT. (Fén.) *Clodion* APPLAUDISSAIT *de toutes ses forces.* (Flor.) *Formez vos mains en voûte, et frappez-les l'une contre l'autre avec une certaine force, et vous en obtiendrez un son assez semblable à celui du monosyllabe* plan : *voilà ce que c'est qu'*APPLAUDIR. (Arnault.) *Le banquier se mit à* APPLAUDIR *avec frénésie.* (Alex. Dum.) *Il* APPLAUDIT *sans bruit comme on* APPLAUDIT *aux Italiens, en simulant du bout des doigts un applaudissement.* (Balz.) *Devant les ruines de Thèbes aux Cent Portes, notre armée étonnée s'arrêta pour* APPLAUDIR. (Arago.)

Ainsi dit le renard, et flatteurs d'*applaudir*.
LA FONTAINE.

En dépit des sifflets de cent auteurs malins,
Le spectateur sensible *applaudit* des deux mains.
VOLTAIRE.

‖ S'empl. aussi dans ce sens avec un complément marqué par la prép. *à* : APPLAUDIR À *tel acteur.* APPLAUDIR À *un discours. Toute l'assemblée* APPLAUDIT À *ces sages paroles.* (Fén.) *Quand on voit le public* APPLAUDIR À *ces énormes bêtises, on est tenté de croire que jamais ce public n'a senti aucune des nuances délicates du jeu de Caillot.* (Grimm.)

Ils avaient dit : C'est bien; quand, la lyre à la main,
L'incestueux chanteur, ivre de sang humain,
Applaudissait à l'incendie.
A. CHÉNIER.

— Approuver, louer, admirer, mais sans bruit, sans éclat : *Celui qui écoute s'établit juge de celui qui prêche, pour condamner ou pour* APPLAUDIR. (La Bruy.) *Il parle à tort et à travers de toutes choses, et n'*APPLAUDIT *qu'à contre-cœur.* (Mol.) *Les femmes de Paris* APPLAUDISSENT *toujours deux fois, quand la grâce et l'esprit s'ajoutent, dans ceux qui leur parlent, à la cordialité du langage.* (Lamart.)

Tel vous semble *applaudir* qui vous raille et vous joue.
BOILEAU.

Comme il veut il s'exprime, il blâme, il *applaudit*.
A. CHÉNIER.

‖ S'empl. également dans ce sens avec un complément marqué par la prép. *à* : APPLAUDIR À *la vertu*, AU *génie.* APPLAUDIR À *un projet*, À *une résolution. Quand un homme est en faveur, toute la cour* LUI APPLAUDIT. (Acad.) *Pour gagner les hommes, il n'est pas de meilleure voie que d'*APPLAUDIR À *ce qu'ils font.* (La Rochef.) *J'offenserais mal à propos tout Paris, si je l'accusais d'avoir pu* APPLAUDIR À *une sottise.* (Mol.) *François de Paule s'anéantissait lui-même, tandis que tout l'univers* LUI APPLAUDISSAIT. (Fléch.) *Quels fléaux pour les grands que les hommes nés pour* APPLAUDIR À *leurs passions!* (Mass.) *Que faut-il de plus pour faire* APPLAUDIR À *son discernement et pour justifier son choix?* (Buff.) *Mon confident* APPLAUDIT À *mon dessein.* (Le Sage.) *Ma résolution mérite que vous* Y APPLAUDISSIEZ *vous-même.* (Lamotte.) *Nous sommes sûrs que toute l'Europe* APPLAUDIRA À *ce que nous ferons en faveur du culte de nos pères.* (Chateaub.) *Son nom était dans toutes les bouches; chacun* APPLAUDISSAIT À *sa naissante ambition.* (Mérim.) *Les peuples* APPLAUDISSENT AUX *efforts de ceux qui brisent leurs chaînes, même quand leurs tentatives devraient être infructueuses.* (Franck.)

A leur brillant hymen l'univers *applaudit*.
CASTEL.

Aux belles actions tout le monde *applaudit*.
PONSARD.

Va chercher des amis dont l'estime funeste
Honore l'adultère, *applaudisse à* l'inceste.
RACINE.

Laisse le peuple, en bas, *applaudir à* ton rôle,
Et se repaître de ton nom. A. BARBIER.

Le gros Bonneau d'un gros rire *applaudit*
A son bon roi, qui montre de l'esprit.
VOLTAIRE.

— v. a. ou tr. S'empl. dans le même sens que le verbe neutre : APPLAUDIR *un acteur, une actrice.* APPLAUDIR *une scène, une tirade, un passage.* APPLAUDIR *un discours, un couplet. Parmi les acteurs, il y en avait un qu'on* APPLAUDISSAIT *à chaque moment.* (Le Sage.) *Je suis persuadé qu'on* APPLAUDIT *les cris d'une actrice à l'Opéra, comme on* APPLAUDIT *les tours d'un bateleur à la foire.* (J.-J. Rouss.) *Lorsqu'on* APPLAUDIT *à outrance un chanteur pour ses tours de force, ce n'est pas qu'ils procurent le moindre plaisir, mais parce qu'ils étonnent.* (Fétis.) *Tout le monde voulut voir Franklin, et* APPLAUDIR *l'auteur de tant de chefs-d'œuvre.* (Mignet.) *Le public est impartial, il* APPLAUDIT *le taureau et l'homme, selon leur mérite réciproque.* (Th. Gaut.)

Son armée à grands cris *applaudit* son courage.
DELILLE.

. Ma muse en tapinois
Se fait dans le *Mercure applaudir* tous les mois.
PIRON.

Le public dédaigneux hait un vain artifice,
Il siffle la coquette, il *applaudit* l'actrice.
DORAT.

Tout un peuple, inondant jusqu'aux faîtes des toits,
Applaudissait ces voix augustes.
A. BARBIER.

Un raisonneur, avec un fausset aigre,
Criait : « Messieurs, je suis ce juge intègre
Qui toujours parle, argue et contredit. »
Je viens siffler tout ce qu'on *applaudit*.
VOLTAIRE.

— Par ext. Louer, approuver : *Je vous* APPLAUDIS *de vous être conduit ainsi.* (Acad.) *Tout le monde* APPLAUDIRA *cette conduite.* (Lav.) *Je craignais d'effacer des préjugés si favorables, qui semblaient ne chercher qu'à m'*APPLAUDIR. (J.-J. Rouss.) *Tel est le ton de la plaisanterie que l'on* APPLAUDISSAIT *alors.* (La Harpe.) *Combien Bossuet n'*EÛT-*il pas* APPLAUDI *l'instruction si sage et si touchante que notre jeune monarque adressa aux curés de son royaume!* (D'Alemb.) *Le vulgaire est un vieux Narcisse qui s'adore lui-même, et qui* APPLAUDIT *le vulgaire.* (V. Hugo.) *La vie de l'avare est une comédie dont on n'*APPLAUDIT *que la scène qui la termine.* (S. Dubay.)

Je dois de votre cœur me montrer satisfait,
Et l'*applaudir* ici du beau choix qu'il a fait.
MOLIÈRE.

— **S'applaudir**, v. pr. S'admirer soi-même, se glorifier : *C'est un homme vain, qui* S'APPLAUDIT *sans cesse.* (Acad.) *Il* S'APPLAUDIT *d'un mérite rare et singulier.* (La Bruy.) *Il y a longtemps que vous passez votre vie à vous reprocher le jour de la veille, et à* VOUS APPLAUDIR *pour le lendemain.* (J.-J. Rouss.)

Lui-même *s'applaudit*, et, d'un esprit tranquille,
Prend le pas au Parnasse au-dessus de Virgile.
BOILEAU.

Dans un âge plus mûr moi-même parvenu,
Je *me suis applaudi* quand je me suis connu.
RACINE.

— Se féliciter, se réjouir : S'APPLAUDIR *de sa conduite.* S'APPLAUDIR *d'une résolution. Elle* S'APPLAUDIT *de tromper toujours.* (Volt.) *Eh bien, monsieur, vous devez* VOUS APPLAUDIR *de l'aventure, au lieu de vous en plaindre.* (Le Sage.) *Louis XIII* S'APPLAUDISSAIT *intérieurement d'avoir su prendre l'empire suprême.* (Alf. de Vigny.) *On ne fait jamais le sacrifice de son caractère qu'on ne* S'EN APPLAUDISSE *ensuite.* (Mme Necker.)

Vous *vous applaudissez* de mon inquiétude.
MOLIÈRE.

Laissez-le *s'applaudir* d'un triomphe frivole.
RACINE.

Son grand cœur *s'applaudit* d'avoir au champ d'hon[neur
Trouvé des ennemis dignes de sa valeur.
VOLTAIRE.

. . . . Je *m'applaudissais* de retrouver en vous
Ainsi que la vertu, le cœur de mon époux.
VOLTAIRE.

Il *s'applaudit*; un pied lui reste à faire,
L'argile manque, il ne peut achever.
ANDRIEUX.

Et Dieu dit : Faisons l'homme à ma vivante image.
Il dit, l'homme naquit : à ce dernier ouvrage
Le Verbe créateur s'arrête et *s'applaudit*.
LAMARTINE.

Vis-tu ces temps d'innocence
Où, quand rien n'était maudit,
Dieu, content de sa puissance,
Fit le monde et *s'applaudit?* V. HUGO.

Ton âme et ton visage
Sont des dieux la divine image,
Et le ciel *s'applaudit*
De t'avoir mise au jour. A. CHÉNIER.

— **Gramm.** On vient de voir que le verbe *applaudir*, dans ses diverses acceptions, peut être transitif ou intransitif à peu près indifféremment. Il résulte de là qu'on peut écrire *on nous a applaudi* ou *applaudis*, selon qu'on préfère employer le verbe comme ayant un complément direct ou un complément indirect.

— **Syn. Applaudir, approuver, goûter.** On peut *approuver* non-seulement ce qui est fait, mais ce qui est à faire. Ce que nous *goûtons* nous plaît simplement. Ce que nous *applaudissons*, nous l'approuvons d'une manière démonstrative. Envisagés à un autre point de vue, ces trois mots expriment une gradation bien marquée. *Applaudir* dit plus qu'*approuver*, et *goûter* est le moins énergique des trois.

— **Antonymes.** Blâmer, désapprouver, honnir, huer, siffler.

APPLAUDISSANT (a-plô-di-san) part. prés. du v. Applaudir : *Des femmes* APPLAUDISSANT *avec enthousiasme.*

APPLAUDISSANT, ANTE s. et adj. (a-plô-di-san, an-te — rad. *applaudir*). Qui applaudit. Se prend ordinairem. en mauvaise part, comme synonyme de *claqueur* : *C'est un* APPLAUDISSANT, *un des* APPLAUDISSANTS *du parterre. Néron, auteur et acteur, s'assura le premier le honteux appui de ces machines* APPLAUDISSANTES. (Ourry.) *C'est vers le milieu du siècle dernier que la cabale* APPLAUDISSANTE *et sifflante prit pied dans nos spectacles.* (Ourry.)

APPLAUDISSEMENT s. m. (a-plô-di-se-man — rad. *applaudir*). Approbation publique qui se manifeste par des battements de mains ou des acclamations : *La salle entière retentit d'*APPLAUDISSEMENTS. *A leur entrée en scène, les grands acteurs sont salués par d'unanimes* APPLAUDISSEMENTS. *Son discours fut suivi de longs* APPLAUDISSEMENTS. (Acad.) *Pour moi, je vous l'avoue, je me repais un peu de gloire; les* APPLAUDISSEMENTS *me touchent.* (Mol.) *J'entendis s'élever dans les loges un murmure de surprise et d'*APPLAUDISSEMENTS *jusqu'alors inouï dans ce genre de pièces.* (J.-J. Rouss.) *Les premiers* APPLAUDISSEMENTS *ne sont pas toujours un sûr garant du mérite d'un ouvrage.* (Volt.) *Des* APPLAUDISSEMENTS *donnés à quelques traits saillants ne sont que des* Dieu vous bénisse! *à des gens qui éternuent.* (D'Alemb.) *Aucun peuple n'a porté aussi loin que les Romains l'industrie des* APPLAUDISSEMENTS. (Arnault.) *J'ai tenu hier ma seconde séance à l'Ecole normale, j'ai été comblé d'*APPLAUDISSEMENTS. (B. de St-P.) *Les justes* APPLAUDISSEMENTS *que les Grecs donnèrent à Hérodote, avec une sorte d'enthousiasme, excitèrent l'émulation de Thucydide.* (De Ste-Croix.) *Les comédiens romains étaient fort avides d'*APPLAUDISSEMENTS : *c'est, au fait, le premier salaire de l'acteur.* (Arnault.) *Enfin le ballet finit, et la toile tombe au milieu des* APPLAUDISSEMENTS *frénétiques d'un parterre enivré.* (Alex. Dum.) *La manière dont il accueillit les premiers* APPLAUDISSEMENTS *déplut au public.* (G. Sand.) *Les talents dramatiques deviennent rares, ils exagèrent leurs moyens pour s'attirer des* APPLAUDISSEMENTS. (Sophie Gay.) *Nous avons des entrepreneurs d'*APPLAUDISSEMENTS, *comme il y a des entrepreneurs de chemins de fer.* (Marles.)

— Par ext., Eloge, approbation qui se manifeste d'une manière quelconque : *Les* APPLAUDISSEMENTS *du monde, de la société. Par sa conduite, il s'attira non-seulement les* APPLAUDISSEMENTS *de son pays, mais ceux du monde entier.* (Boss.) *La cour lui préparait, à son arrivée, les* APPLAUDISSEMENTS *qu'il méritait.* (Boss.) *L'imitation est de tous les* APPLAUDISSEMENTS *le plus flatteur et le moins équivoque.* (Mass.) *Les* APPLAUDISSEMENTS *publics qu'on donne à la plupart des grands sont presque toujours démentis par les discours secrets.* (Mass.) *Lamotte, homme d'esprit et de talent, qui a mérité les* APPLAUDISSEMENTS *dans plus d'un genre, a soutenu, dans une ode pleine de vers heureux, le parti des modernes.* (Volt.) *Le genre humain refuse ses* APPLAUDISSEMENTS *à qui blesse la morale.* (Chateaub.)

Quels *applaudissements* l'univers vous prépare!
RACINE.

Je connais mal Junie, ou de tels sentiments
Ne mériteront point ses *applaudissements*.
RACINE.

— *Applaudissement* est un des mots qui expriment le mieux une idée collective; cependant on trouve des exemples du singulier dans nos meilleurs écrivains : *Dans un* APPLAUDISSEMENT *général de tout l'empire, Auguste ne pouvait résister à de petits chagrins.* (St-Evrem.) *Je jetai les yeux autour de moi, et je remarquai aisément que mon* APPLAUDISSEMENT *n'y plaisait pas.* (St-Sim.) *Le souris est une marque de bienveillance, d'*APPLAUDISSEMENT, *de satisfaction intérieure.* (Buff.) *Le silence est l'*APPLAUDISSEMENT *des impressions durables et vraies.* (Lamart.) *Si elle avait bien lu et bien écrit, on voyait qu'elle cherchait d'elle-même sa récompense dans mon* APPLAUDISSEMENT, *plus fière du plaisir qu'elle me donnait que du triomphe de son succès.* (Lamart.)

— **Syn. Applaudissement, éloge, louange.** Les *applaudissements* ne s'accordent guère qu'aux actions et aux paroles : un livre ne peut être applaudi que si quelqu'un en fait lecture à haute voix; un beau tableau ne peut l'être également qu'au moment même où le peintre le présenterait au public. De plus, *applaudissement*, au singulier et au figuré, dit beaucoup moins que les autres mots. Quand Pascal dit : *On voit des opinions nouvelles en théologie reçues avec* APPLAUDISSEMENT, il donne seulement à entendre que ces opinions sont approuvées, ne sont pas condamnées. Entre *éloge* et *louange* il y a surtout cette différence, que l'*éloge* exprime plutôt le résultat de l'action de louer, la *louange* cette action même. On dit *chanter les* LOUANGES *de Dieu*, et non pas *ses* ÉLOGES, parce que ce qui importe, c'est l'action même de louer Dieu bien plus que les paroles prononcées à cet effet. Au contraire, l'Académie propose quelquefois pour sujet d'un concours l'*éloge*, et non pas la *louange* d'un homme illustre, parce que toute l'attention se porte alors sur le travail des concurrents; c'est ce travail qu'on examine en lui-même, et l'on perd presque entièrement de vue l'action de louer, bien qu'elle ait réellement eu lieu.

— **Antonymes.** Blâme, désapprobation, honnissement, huée, sifflets.

APPLAUDISSEUR s. m. (a-plô-di-seur — rad. *applaudir*). Celui qui applaudit, et principalem. celui qui applaudit sans motifs raisonnables, celui qui fait métier d'applaudir : APPLAUDISSEURS *à gages. On donne familièrement le nom de* romains *aux claqueurs ou* APPLAUDISSEURS *gagés de nos théâtres. Les sophistes avaient des troupes d'*APPLAUDISSEURS *attitrés.* (M.-Brun.) *Néron porta sa vanité de comédien jusqu'à prononcer la peine de mort contre un sénateur qui avait eu le malheur de s'endormir malgré le bruit que faisaient autour de lui les* APPLAUDISSEURS. (Dumersan.) *Là, point d'*APPLAUDISSEURS *à gages à qui l'on a, pour ainsi dire, noté sur la pièce les endroits qu'ils doivent applaudir.* (De Jouy.)

— Par ext., Celui qui approuve, qui loue : *Si l'homme vain espère trouver en vous un* APPLAUDISSEUR, *il vous cajole; si un critique, il vous querelle et vous repousse.* (Boiste.) *Bien fait, joli homme, bon danseur, savant joueur de billard, chanteur de romances,* APPLAUDISSEUR *de bons mots, il savait et ignorait tout.* (Balz.)

APPLEBY, petite ville d'Angleterre, cap. du comté de Westmoreland; 1,700 hab. Château très-ancien, rebâti en 1686; hôpital fondé par la comtesse de Pembroke. La tour du château date de Guillaume le Conquérant. ‖ C'est aussi le nom de deux paroisses d'Angleterre, l'une dans le comté de Derby, l'autre dans le comté de Lincoln.

APPLE-CAKE s. m. (a-ple-kè-ke — de l'angl. *apple*, pomme; *cake*, gâteau). Gâteau ait de pommes, de sucre, de fécule de pomme de terre et d'œufs, le tout aromatisé avec du zeste de citron et de la cannelle.

APPLECROSS, bourg d'Ecosse, comté de Ross, en face de Skie, une des Hébrides, à 22 kil. N.-O. de Lochcarron; pop. 2,997 hab. On y parle le gaëlique. Ruines d'un château danois au bord de la mer; riches mines de cuivre, de pierre à chaux; pêche de harengs.

APPLÉGEMENT s. m. (a-plé-je-man — rad. *plége*, v. mot. signif. *caution*). Anc. jurispr. Plainte intentée pour acquérir ou recouvrer la possession d'un bien.

APPLÉGER v. a. ou tr. (a-plé-jé — rad. *plége*). Anc. jurispr. Cautionner, former un applégement.

APPLEINI, IE (a-plé-ni) part. pass. du v. Appleinir.

APPLEINIR v. a. ou tr. (a-plé-nir — rad. *plein*). Rendre plein ou plus plein : *Certaines voyelles se déroulent, s'arrondissent, pour former des diphthongues ou pour* APPLEINIR, *aggraver, assourdir leur son.* (G. Fallot.)

APPLICABILITÉ s. f. (a-pli-ka-bi-lité — rad. *appliquer*). Anc. jurispr. Qualité de ce qui est applicable : *L'*APPLICABILITÉ *d'une loi.*

APPLICABLE adj. (a-pli-ka-ble — rad. *appliquer*). Susceptible d'être appliqué, collé sur . *On traite les indiennes par les acides, et on les aplanit à la tondeuse, pour que les couleurs y deviennent* APPLICABLES. *L'or n'est* APPLICABLE *sur certains métaux qu'après que ceux-ci ont été soumis à une préparation minutieuse et délicate.*

— Par ext. Qui peut, qui doit porter sur telle personne, telle chose, qui a une destination fixée : *Les dommages-intérêts sont* APPLICABLES *à la partie lésée. Ces fonds sont* APPLICABLES *à telle dépense.* (Acad.) *Le jugement condamne la femme Goëzman au blâme et à la restitution par corps de quinze louis* APPLICABLES *aux prisonniers.* (Beaumarch.) *On se demande si la loi nouvelle est* APPLICABLE *au legs dont il s'agit.* (Dupin.) *Le juge n'abroge pas l'acte qu'on suppose contraire, mais il décide une question de droit, il pense que cet acte n'est pas* APPLICABLE. (Dupin.) ‖ Qui peut être utilisé, mis en pratique : *Cette méthode, ce procédé n'est pas* APPLICABLE. *Les talents* APPLICABLES *à tout sont les plus utiles.* (La Rochef.) *Les savants n'arrivent pas de prime saut à des résultats* APPLICABLES. (Blanqui.) *Il avait été ramené à des idées plus* APPLICABLES *par les spectacles instructifs auxquels il avait assisté.* (Mignet.) ‖ Qui s'adresse à, qui peut s'approprier à : *Ce vers est* APPLICABLE *à bien des personnes. Ce plan, que je n'ai voulu suivre qu'une fois, m'a paru* APPLICABLE *surtout à un ouvrage aussi considérable que la* Henriade. (La Harpe.) *Rien n'est moins* APPLICABLE *à la vie qu'un raisonnement mathématique.* (Mme de Staël.) *Ce que vous dites est sage, bien raisonné,* APPLICABLE *aux situations comme aux personnes.* (Mme de Staël.) *La prudence est la vertu la plus immédiatement* APPLICABLE *au bonheur de la vie.* (Alibert.)

— **Antonyme.** Inapplicable.

APPLICAGE s. m. (a-pli-ka-je — rad. *appliquer*). Techn. Action d'appliquer quelque chose pour la décoration ou la solidité.

— Céramiq. Opération consistant à fixer sur une pièce les diverses garnitures qu'elle doit recevoir, et qui sont toujours fabriquées à part.

APPLICAIRE s. f. (a-pli-kè-re). Bot. Sorte de lycopode.

APPLICANT, ANTE adj. (a-pli-kan, an-te — du lat. *applicare*, plié sur). Entom. Se dit des ailes des insectes, lorsque, pendant le repos, elles sont parallèles à l'abdomen. ‖ Qui exige une grande attention : *Lecture* APPLICANTE.

APPLICATA s. m. pl. (a-pli-ka-ta — mot lat. signif. *choses appliquées*). Méd. Tout ce qu'on applique à la surface du corps, comme les vêtements, les cosmétiques, les emplâtres, etc.

— **Encycl.** C'est Boerhaave qui a introduit le mot *applicata* dans la science. En parlant des causes des maladies, il signale quatre classes de sources étiologiques : les *ingesta*, c'est-à-dire les choses introduites en nous par les voies alimentaires; les *applicata*, ou choses appliquées à la surface du corps; les *excreta*, ou matières éliminées de l'organisme par les appareils d'excrétion; enfin les *gesta*, c'est-à-dire les exercices, les mouvements exécutés sous l'empire de la volonté. En joignant à ces divisions les *circumfusa*, choses environnantes, et les *percepta*, qui comprennent l'activité morale et intellectuelle de l'homme au point de vue de sa conservation physique, Hallé a décrit le cercle des influences auxquelles l'homme demande ou dispute sa vie. M. Michel Lévy fait remarquer que les *circumfusa*, les *ingesta*, les *excreta* et les *applicata* se rapportent plus particulièrement aux organes de la vie végétative, tandis que les *percepta* et les *gesta* expriment la vie de relation et fournissent la mesure de la réaction organique, celle-ci n'étant autre chose que l'activité de l'homme mise en jeu par ses modificateurs.

Hallé divisait les *applicata* en cinq groupes : 1° les vêtements; 2° les cosmétiques; 3° les moyens de propreté; 4° les frictions et onctions; 5° les applications médicamenteuses. M. Michel Lévy distingue, en hygiène, deux ordres d'*applicata* : le *vêtement*, qui résume l'ensemble des substances que l'homme interpose immédiatement entre sa surface et le monde extérieur, et les *cosmétiques*, qui comprennent toutes les substances appliquées au corps de l'homme.

APPLICATEUR s. m. (a-pli-ka-teur — du lat. *appliquer*). Néol. Celui qui applique : *Un magistrat ne devrait-il pas être, non pas, le meilleur* APPLICATEUR *de la loi, mais une sonde d'acier pour éprouver les cœurs?* (Alex. Dum.)

APPLICATIF, IVE adj. (a-pli-ka-tif, i-ve — du lat. *applicatus*, plié sur). Bot. Se dit de la préfoliation, lorsque les feuilles sont appliquées face à face l'une contre l'autre.

APPLICATION s. f. (a-pli-ka-si-on — lat. *applicatio*; formé de *applicare*, mettre sur). Action d'appliquer, de placer une chose sur une autre de façon qu'elles adhèrent ensemble : *L'*APPLICATION *d'une feuille d'or ou d'argent sur une plaque de cuivre. L'*APPLICATION *d'une couche de couleur sur la toile d'un tableau, sur un mur. Le placage des objets d'ébénisterie, l'étamage des glaces, sont de véritables* APPLICATIONS. *Les portes principales de la façade étaient revêtues d'*APPLICATIONS *de lames de cuivre émaillé.* (Viol.-le-Duc.) ‖ Pression d'un objet contre un autre, de manière à y laisser une empreinte : *L'*APPLICATION *d'un cachet sur de la cire. On faisait autrefois l'*APPLICATION *d'un fer brûlant sur l'épaule de celui qui avait été condamné aux travaux forcés à perpétuité.* ‖ Action de mettre deux choses en contact l'une avec l'autre, sans cependant qu'elles adhèrent, et résultat de cette action : *L'*APPLICATION *d'une surface sur une autre. Il en résulte une* APPLICATION *si exacte des deux mâchoires l'une contre l'autre, que, lorsque la bouche est fermée, il est très-difficile d'apercevoir la séparation des lèvres.* (Lacép.)

— *Application de la torture, de la question*, Action de faire subir la torture, la question à quelqu'un : *Attendu l'obstination douloureuse de l'accusé, je requiers l'*APPLICATION DE LA QUESTION. (V. Hugo.)

— Fam. *Faire l'application d'un soufflet, d'un coup de poing, d'un coup de pied, d'un coup de canne*, Donner, envoyer un soufflet, un coup de poing, etc., à quelqu'un. ‖ Et absolum. :

> ... Oh! que je suis tenté d'étrange sorte
> De faire sur ce muffle une *application!*
>
> MOLIÈRE.

— Par ext., Imputation, attribution d'une somme à telle dépense : *L'*APPLICATION *du produit d'une loterie à des incendiés. On fera l'*APPLICATION *des dommages-intérêts, moitié à la veuve et moitié aux enfants. Il a fait l'*APPLICATION *d'une partie de cet argent aux dettes de la succession.* ‖ Emploi des procédés d'une science pour en développer une autre : *L'*APPLICATION *de l'algèbre à la géométrie. L'*APPLICATION *de la chimie à l'industrie, des mathématiques à la mécanique. L'agriculture ne doit désormais attendre des progrès que de l'*APPLICATION *des sciences physiques.* (Chaptal.)

— Dans un sens général, Emploi, usage, mise en pratique d'un procédé, d'une méthode, d'un principe, d'une doctrine, d'un art, d'une science : *L'*APPLICATION *d'une découverte, d'un procédé nouveau. L'*APPLICATION *d'un médicament à telle maladie. L'*APPLICATION *d'une doctrine. Toujours des idées romanesques en tête! En sentez-vous l'*APPLICATION? (Beaumarch.) *L'*APPLICATION *du sel aux arts est la base d'une industrie immense.* (Gay-Lussac.) *Bentham eut la joie de voir mettre en* APPLICATION *les importants essais qui ouvrent désormais l'inévitable marche de la réforme parlementaire.* (Dupin.) *Avant de s'effrayer d'une doctrine, il faut s'assurer d'abord si son* APPLICATION *est possible.* (Jouffroy.) *On dirait que l'esprit humain ne cède à l'évidence qu'à la condition de se refuser à l'*APPLICATION. (B. Const.) *Rien ne servirait d'étudier sans cesse, s'il ne venait pas un moment de faire l'*APPLICATION *de ses études.* (F. Génin.) *La guerre n'est pas autre chose que l'*APPLICATION *du droit de légitime défense.* (Franck.) *Rien dans les choses humaines, et surtout en politique, ne peut supporter une* APPLICATION *trop rigoureuse.* (E. Scherer.) *On peut définir l'échange : une* APPLICATION *de la loi de la division à la consommation des produits.* (Proudh.) ‖ Se dit dans le même sens par opposition à *théorie* : *J'aurais pu donner beaucoup d'étendue au développement de cet exemple, en faisant suivre pas à pas l'*APPLICATION *de la théorie.* (Guizot.) *Les théories se développent, les* APPLICATIONS *se multiplient, les entreprises industrielles y puisent des ressources jusqu'alors inconnues.* (Pouillet.) *Napoléon repoussait les théories dont il ne voyait pas une* APPLICATION *immédiate.* (Napol. III.)

— Plus particul. : *L'*APPLICATION *d'un texte de loi, d'une règle, d'une maxime. Le texte de la loi dont on fera l'*APPLICATION *sera lu par le président.* (C. d'Inst. crim.) *Si la loi est juste en général, il faut lui passer quelques* APPLICATIONS *malheureuses.* (Fonten.) *Ne soyez point de ces discoureurs qui ont à la bouche de belles maximes dont ils ne savent pas faire l'*APPLICATION. (Boss.) *Ce principe est commun, mais l'*APPLICATION *n'en est pas commune.* (J.-J. Rouss.) *Domat, dans son traité des lois, développe la plupart de ces règles, et montre, par des exemples bien choisis, la juste* APPLICATION *qu'on en doit faire.* (Dupin.) *La justice ne réside que dans l'*APPLICATION *très-régulière des lois.* (Bignon.) *Toute vérité a deux visages; toute règle, deux surfaces; tout précepte, deux* APPLICATIONS. (Joubert.)

— Action de rapporter, de faire rapporter à quelqu'un ou à quelque chose un passage d'un auteur, une parole, un fait, etc. : APPLICATION *flatteuse.* APPLICATION *désagréable, injurieuse. L'*APPLICATION *de l'apologue me semble dangereuse.* (Voiture.) *Il fit l'*APPLICATION *de cette belle comparaison aux vérités de la religion.* (Boss.) *Je proteste contre toute plainte, contre toute maligne interprétation, contre toute fausse* APPLICATION. (La Bruy.) *Les fausses et malignes* APPLICATIONS *pouvaient me nuire.* (La Bruy.) *Elle ne laissait lieu à aucune* APPLICATION. (St-Sim.) *Vous savez s'il y a dans la bagatelle en question le moindre mot qui puisse le regarder, et s'il y avait la moindre apparence à la plus légère* APPLICATION. (Volt.) *A ce vers, tout le monde jeta les yeux sur Aristide et lui en fit l'*APPLICATION. (Barthél.) *Peut-on faire cela sans donner lieu aux* APPLICATIONS *les plus odieuses?* (Diderot.) *On dirait que vous craignez une méchante* APPLICATION *de vos paroles.* (G. Sand.)

— Fig. Attention soutenue, soin qu'on apporte à une chose : *Avoir de l'*APPLICATION, *une grande* APPLICATION *pour l'étude, pour les sciences, pour les arts. Apporter beaucoup d'*APPLICATION *à un travail. Lire avec* APPLICATION. *La guerre, les institutions et les règles qui la concernent sont le seul objet auquel un prince doive donner ses pensées et son* APPLICATION. (Machiavel.) *Il met tout son* APPLICATION *à couvrir ses défauts.* (Pasc.) *On devrait mettre toute son* APPLICATION *à instruire l'enfance.* (La Bruy.) *Imaginez-vous l'*APPLICATION *d'un enfant à se saisir d'un papillon; c'est celle de Théodote pour une affaire de rien.* (La Bruy.) *Sa principale* APPLICATION *fut de s'accoutumer à connaître et à souffrir la vérité.* (Fléch.) *Je suis fort aise d'apprendre par vous-même avec quelle* APPLICATION *vous avez cherché la vérité.* (Fén.) *Votre* APPLICATION *à chercher les hommes habiles et vertueux excite et anime tous ceux qui ont du talent et du courage.* (Fén.) *L'*APPLICATION *à récompenser le bien et à se venger du mal parait aux hommes une servitude à laquelle ils ont peine à se soumettre.* (La Rochef.) *Il se casse la tête d'*APPLICATION. (Mme de Sév.) *Cette* APPLICATION *pour laquelle je me passionnais me devint si délicieuse, que, ne pensant plus à mes maux, j'en étais beaucoup moins affecté.* (J.-J. Rouss.) *Une* APPLICATION *constante aux arts aimables adoucit les mœurs.* (Volt.) *La dissipation de ces exercices le rendait incapable d'*APPLICATION. (Volt.) *D'Aguesseau avait une mémoire immense, une* APPLICATION *continue l'avait rendu très-profond dans plusieurs genres d'érudition.* (Condill.) *Les décemvirs travaillèrent avec beaucoup d'*APPLICATION, *toute l'année, à dresser leur code de lois.* (Barthél.) *Sans une* APPLICATION *constante, on réussit difficilement dans l'agriculture.* (Mat. de Domb.) ‖ A été employé au pl. dans ce sens; mais exceptionnellem. : *Eh! de quoi profitent les* APPLICATIONS *que l'on donne aux choses de la terre, et tant d'empressements superflus et distrayants que l'amour-propre fait naître dans le cœur humain?* (Boss.)

— Rhét. Figure de rhétorique consistant dans un nouvel emploi d'un passage connu soit de prose, soit de poésie. En voici deux exemples : Des dames étaient venues trouver M. de Harlay, dont l'archevêché avait été érigé en pairie; « Les brebis, dirent-elles, félicitent leur pasteur de ce qu'on a couronné sa houlette. » Le prélat ayant dit en les regardant ces mots de Virgile : *Formosi pecoris custos* (je suis le pasteur d'un beau troupeau), Mme de Bouillon acheva le vers, *formosior ipse* (il est plus beau lui-même). Le P. Arnoux, obligé de recommencer pour Marie de Médicis qui arrivait, un sermon sur la Passion, fit cette application d'un autre vers de Virgile : *Infandum regina, jubes renovare dolorem* (reine, vous m'ordonnez de renouveler une horrible douleur). L'*application*, dit M. Bachelet, suppose un esprit juste, fin, prompt, et une mémoire très-riche. Ajoutons que, pour notre langue et notre littérature, qui ont toujours sacrifié à l'esprit, elle est devenue une source de richesses. Le *Grand Dictionnaire*, comme on peut s'en assurer au mot *Anthologie*, offre à ses lecteurs le moyen de puiser largement dans cette source:

— Théol. *L'application des mérites de Jésus-Christ*, Le bienfait par lequel Jésus-Christ transfère aux chrétiens ce qu'il a mérité par sa vie, par ses souffrances et par sa mort : *Les chrétiens seront justifiés par l'*APPLICATION DES MÉRITES DE JÉSUS-CHRIST. (Bourd.)

— Géom. Superposition de deux figures égales : *C'est par l'*APPLICATION *qu'on démontre les propositions fondamentales de la géométrie.*

— Chir. et méd. Action de placer un appareil, un remède, etc., sur une partie malade : *L'*APPLICATION *d'un bandage. L'*APPLICATION *d'un vésicatoire. Le médecin m'ordonna une* APPLICATION *de sangsues sur la poitrine.* (F. Soulié.)

— *Ecole d'application.* V. ECOLE.

— Techn. *Dentelle d'application*, par abréviation *application*, Dentelle dont les fleurs sont faites à part, puis appliquées, c'est-à-dire cousues, sur le fond : APPLICATION *de Bruxelles.* APPLICATION *de Mirecourt.* ‖ Cette dentelle, appelée improprement *point* ou *application d'Angleterre*, est la plus ancienne, la plus belle de la Belgique, et c'est elle qui a fait la réputation dentellière de ce pays. Ces fleurs de dentelle s'appliquent sur du tulle fabriqué à la mécanique, avec du coton retors; elles se font de deux manières : soit à l'aiguille, et alors elles prennent le nom de *point*; soit au fuseau, et elles s'appellent *plat*. L'*application* se travaille en grand à Bruxelles, à Binche, à Alost et dans quantité de villages où l'on a établi des écoles de dentellières. Les *applications* fines de Bruxelles n'ont aucune concurrence à redouter; elles occupent plus de quinze mille ouvrières, dont les produits sont exportés dans toutes les contrées du monde. Toutefois, le principal débouché est à Paris.

— **Syn. Application, attention, contention, méditation, réflexion.** L'*attention* est le terme générique; il exprime que nous portons notre esprit à l'examen d'un objet : *Il n'y a rien qui rende nos perceptions plus claires et plus distinctes que l'*ATTENTION. (Malebr.) L'*application* est une attention suivie, soutenue, persévérante : *J'ai des maux de tête presque continuels, ce qui me rend incapable de toute* APPLICATION. (D'Alemb.) La *réflexion* est une attention, pour ainsi dire *intérieure*, par laquelle l'esprit prend ses idées et se prend lui-même pour objet : *La* RÉFLEXION *est la mère de la prudence et de la sagesse.* (Lafaye). La *méditation* est une réflexion profonde et longtemps prolongée : *La* MÉDITATION *a produit les Archimède, les Newton, les Pascal : les lois, les arts, presque toutes les grandes conceptions lui doivent leur existence.* (Marmontel.) La *contention* est une attention pénible que l'on donne aux choses compliquées ou embrouillées : *L'ambition travaille beaucoup, fait de violentes* CONTENTIONS *d'esprit et de corps, et se consume de veilles.* (Bourd.)

— **Antonyme.** Inapplication.

— **Encycl.** Math. *Application de l'algèbre à la géométrie.* Contrairement à l'opinion d'un certain nombre d'auteurs, nous croyons qu'il y a lieu de distinguer l'*Application de l'Algèbre à la Géométrie*, de la *Géométrie analytique* que Monge voulait appeler *Application de l'analyse à la Géométrie*, et Auguste Comte *Géométrie générale*. L'*Application de l'Algèbre à la Géométrie*, prise dans le sens rigoureux de son titre, n'est pas à proprement parler une science, pas plus que l'Application de l'Algèbre à l'Arithmétique, ou à la Mécanique. Représenter par des lettres les grandeurs connues et inconnues (lignes, surfaces, ou volumes), d'un problème de géométrie; rechercher, établir, et formuler algébriquement les relations qui existent entre ces grandeurs; exprimer une des quantités au moyen de toutes les autres, et égaler cette quantité à la lettre qui la représente, comme si on voulait la vérifier; résoudre enfin l'équation par les procédés ordinaires; tel est le rôle de l'algèbre dans la résolution des questions de géométrie. Cette manière de traiter les problèmes c'est-à-dire de les traduire en équations, n'est susceptible d'aucune méthode directe et uniforme; chaque problème impose une marche particulière. De plus, l'inconnue, une fois trouvée, doit être *construite*, c'est-à-dire représentée dans une figure qui satisfasse à l'énoncé de la question. Or, les modes de construction varient autant que les expressions algébriques des inconnues; ils ne procèdent point d'une méthode qui leur soit propre. Cette absence de direction générale dans les *applications de l'Algèbre à la Géométrie* ne cessa que par les travaux de notre illustre Descartes, auquel appartient toute la gloire d'avoir créé la *Géométrie analytique*, méthode nouvelle d'*Application de l'Algèbre à la Géométrie*, fondée sur ce principe que *toute ligne plane peut être représentée par une équation à deux variables indéterminées*; et réciproquement que *toute équation à deux variables indéterminées peut être représentée par une ligne dont la figure s'obtient point par point*. De là la généralisation des propriétés d'un grand nombre de figures, en apparence diverses, mais identiques par leur expression; de là, en un mot, une théorie uniforme et systématique de tous les cas analogues de la Géométrie. V. les mots CONSTRUCTION et GÉOMÉTRIE ANALYTIQUE.

— Jurispr. *Application des lois.* Le Code Napoléon est précédé d'un titre préliminaire qui statue sur la *publication*, les *effets* et l'*application* des lois en général. Ce titre préliminaire est composé de cinq articles : la *publication* des lois est l'objet de l'article 1er; les *effets* des lois, quant aux temps et aux lieux, celui des articles 2 et 3; l'*application* de la loi, c'est-à-dire l'office du juge, celui des articles 4 et 5. Nous dirons ici quelques mots de ces deux derniers articles. L'article 4 ordonne au juge de juger dans tous les cas sans pouvoir prétexter le *silence*, l'*obscurité* ou l'*insuffisance* de la loi; et l'article 5 lui défend de juger autrement qu'en terminant le procès qui lui est actuellement soumis. — En vertu de l'article 4, le tribunal régulièrement saisi d'un procès doit le trancher d'une manière quelconque, sans pouvoir alléguer, pour justifier son abstention, que la loi ne prévoit pas positivement le cas dont il s'agit, ou qu'elle ne s'y applique pas d'une façon suffisamment claire. En un mot, le juge français ne peut jamais répondre comme le juge romain : *non liquet.* S'il ne trouve pas dans l'arsenal de nos prescriptions législatives, arsenal si riche pourtant en armes de toute

espèce, une disposition s'appliquant précisément à la difficulté soulevée, il déduira la solution des principes généraux du droit. Il y a, du reste, une sanction à ce devoir de juger *quand même* imposé par l'article 4. En se refusant à le remplir, le juge s'expose à des dommages-intérêts : il y a alors ce qu'on appelle *déni de justice*, et l'article 505 du Code de procédure civile en fait un cas de prise à partie. De son côté, le Code pénal (article 185) en fait un délit qu'il frappe d'une amende de 200 à 500 francs, avec interdiction de toute fonction publique pendant cinq ans. — En vertu de l'article 5, le juge, dans l'*application* qu'il fait de la loi, doit se borner à l'interprétation usuelle, à celle qu'on peut appeler *interprétation de raison.* Il lui est formellement interdit de recourir à l'interprétation réglementaire, c'est-à-dire de procéder par voie de disposition générale pour l'avenir. En un mot, le juge ne doit pas sortir de son rôle, qui consiste à appliquer la loi au cas particulier qui lui est soumis ; il ne doit pas statuer d'une manière générale pour l'avenir : ce ne serait plus juger, ce serait légiférer. On sait que le droit d'interprétation réglementaire, qui transforme dans une certaine mesure le pouvoir judiciaire en pouvoir législatif, appartenait sous l'ancien régime aux parlements.

APPLIQUANT (a-pli-kan) part. prés. du v. Appliquer : *Personne n'ignore qu'en* APPLIQUANT *l'algèbre au calcul des courbes, Descartes a fait changer de face à la géométrie.* (Cabanis.) *Ah çà, drôle, fit Georges, en lui* APPLIQUANT *sur la figure une charmante petite canne de rhinocéros...* (A. Karr.)

Quoi donc ! à me gêner *appliquant* mes esprits,
J'irai faire à mes yeux éclater ses mépris !
RACINE.

APPLIQUE s. f. (a-pli-ke — rad. *appliquer*). Techn. Chose qu'on applique à d'autres, dans certains ouvrages de bijouterie, d'orfévrerie, d'ébénisterie, de menuiserie, de serrurerie, etc. : *Il y a sur ce vase de fort belles* APPLIQUES. *Les* APPLIQUES *de cette pendule sont parfaitement ciselées.* ‖ Art d'enchâsser une pièce dans une autre. ‖ Lanterne à un seul bec, propre à éclairer, dans les grands hôtels, le vestibule, les corridors, les escaliers, etc., et qui est fixée ordinairement contre le mur.

— *Pièce d'applique,* Toute pièce qui s'assemble par charnières, vis, écrous, rivures, etc.

APPLIQUÉ, ÉE (a-pli-ké) part. pass. du v. Appliquer : *Sangsues* APPLIQUÉES *au cœur. Vésicatoire* APPLIQUÉ *sur l'estomac. Affiche* APPLIQUÉE *sur un mur. Couleurs* APPLIQUÉES *sur une toile. Un lit de quatre pieds, à bandes de point de Hongrie,* APPLIQUÉES *fort proprement sur un drap couleur d'olive.* (Mol.) ‖ Qui a été apposé de manière à laisser une empreinte : *Sceau* APPLIQUÉ *sur un diplôme. Cachet* APPLIQUÉ *sur une lettre. Scellés* APPLIQUÉS *sur une armoire. La marque de fabrique doit être* APPLIQUÉE *sur cette étoffe.*

— Familièrem. : *Soufflet bien* APPLIQUÉ. *Le coup de poing était* APPLIQUÉ *avec précision.* (De Mirec.)

Choisis : ou de souffrir trente bons coups de gaule,
Bien *appliqués* sur tes larges épaules,
Ou de payer sur-le-champ cent écus.
LA FONTAINE.

— Par ext. Juxtaposé, mis en contact : *Il se trouve à Montmartre des morceaux de gypse plus ou moins épais, et composés de lames minces* APPLIQUÉES *les unes contre les autres.* (Buff.) *Après plusieurs, mais infructueux efforts, on est parvenu à faire des objectifs de lunettes composés de trois verres* APPLIQUÉS *l'un contre l'autre.* (J.-B. Say.) ‖ Combiné avec : *Le bleu* APPLIQUÉ *au jaune donne le vert.* (Haüy.) *Les acides* APPLIQUÉS *aux oxydes produisent des sels.* (Thenard.) APPLIQUÉS *aux carbonates, les acides font effervescence.* (Girard.) ‖ Imputé, en parlant de l'argent : *Le produit de ce nouvel impôt doit être* APPLIQUÉ *aux hôpitaux. Dix millions seront* APPLIQUÉS *à couvrir cette dépense.* (A. Karr.)

— Approprié à, employé : *La chimie prépare, combine et multiplie les matières qui peuvent être* APPLIQUÉES *à nos besoins.* (Cabanis.) *C'est la philosophie* APPLIQUÉE *à la politique avec des formes abstraites et un peu obscures.* (Cormen.) *C'est l'activité humaine* APPLIQUÉE *aux forces de la nature qui donne naissance aux capitaux.* (Léon Fauch.) ‖ Dans un sens analogue : *On voit de tous côtés des femmes dont la conversation est pleine de maximes solides, et qui, faute d'avoir été* APPLIQUÉES *de bonne heure, n'ont rien que de frivole dans la conduite.* (Mme de Maintenon.) *Salut public!... avec ce mot mal* APPLIQUÉ, *on a cru justifier toutes les tyrannies possibles.* (La Harpe.) *La pratique n'est que la théorie* APPLIQUÉE. (B. Const.) *Comment pourrai-je rendre clair et facile ce débat* APPLIQUÉ *à des intérêts si loin de nous?* (Villem.) *La civilisation, c'est la religion* APPLIQUÉE. (V. Hugo.) *L'ordre est le raisonnement* APPLIQUÉ. (Chateaub.) *Il serait à désirer que ce principe fût* APPLIQUÉ *dans toutes les positions sociales.* (A. Karr.) *Dans la monarchie française, la jurisprudence fut, dès l'origine,* APPLIQUÉE *aux affaires et au gouvernement de l'Etat.* (Lermin.) *Les lois doivent être* APPLIQUÉES, *non interprétées.* (Maury.)

— Administré : *La médecine peut faire autant de mal que de bien, selon qu'elle est bien ou mal* APPLIQUÉE. (Maquel.) *Il avala très-bien le contre-poison qui lui fut* APPLIQUÉ. (Lachamb.)

— Fig. Attentif, attaché à : APPLIQUÉ *à l'étude.* APPLIQUÉ *à la philosophie.* APPLIQUÉ *aux sciences, aux arts.* APPLIQUÉ *à sa profession. Esprit* APPLIQUÉ *aux affaires. Nous devons être* APPLIQUÉS *à l'oraison et au ministère de la parole.* (Boss.) *Il n'est plus* APPLIQUÉ *au gouvernement de ses peuples.* (Mass.) *Votre enfant est* APPLIQUÉ *à son devoir.* (Mme de Sév.) *Je trouve votre fille plus* APPLIQUÉE *à plaire qu'à se corriger.* (Mme de Mainten.)

Appliqué sans relâche au soin de me punir,
Au comble des douleurs tu m'as fait parvenir.
RACINE.

‖ Absol. dans ce sens : *C'est un élève très-*APPLIQUÉ. *C'est l'écolier le moins* APPLIQUÉ *de sa classe. Ils étaient par eux-mêmes* APPLIQUÉS *et ingénieux.* (Boss.) *Une femme judicieuse,* APPLIQUÉE *et pleine de religion, est l'âme de toute une grande maison.* (Fén.) *Napoléon fût, à Brienne, doux, tranquille,* APPLIQUÉ, *et d'une grande sensibilité.* (Las Cases.) *Rivarol semblait mener une vie frivole, et il était au fond sérieux et* APPLIQUÉ. (Ste-Beuve.)

— Bot. Se dit d'une feuille, d'un pédoncule, d'un pétiole, qui se relève pour suivre de très-près, sans y adhérer, la direction de la tige ou du rameau.

— *Mathématiques appliquées*, Mathématiques considérées dans leur application aux autres sciences et aux arts, par opposition aux mathématiques pures.

— **Antonyme.** Inappliqué.

APPLIQUÉE s. f. (a-pli-ké — rad. *appliquer*). Géom. Droite tirée d'un point de la courbe, perpendiculairement à un axe, et qui sert à déterminer la position d'un point conjointement avec l'abscisse. On la nomme aujourd'hui *ordonnée.*

APPLIQUER v. a. ou tr. (a-pli-ké — lat. *applicare ;* formé de *ad*, sur ; *plicare*, plier). Mettre une chose sur une autre de manière à l'y rendre adhérente : APPLIQUER *des couleurs sur une toile.* APPLIQUER *la première couche de badigeon.* APPLIQUER *une affiche sur un mur.* APPLIQUER *un emplâtre sur une tumeur. Les plaqueurs* APPLIQUENT *une feuille d'or ou d'argent sur du cuivre, et la fixent au moyen d'une forte pression.* (Deaddé.) ‖ Par ext. : *Appliquer des sangsues*, Les poser : *On lui* APPLIQUA *immédiatement vingt sangsues, qui lui sauvèrent la vie.* ‖ Presser une chose contre une autre de manière à y laisser une empreinte : APPLIQUER *son cachet sur de la cire, sur une lettre.* APPLIQUER *une marque sur une marchandise. Le bourreau lui* APPLIQUA *le fer chaud sur le front.* (Vertot.)

Nous n'*appliquerons* point sur tes membres profanes
Nos sacrés ongles....
LA FONTAINE.

‖ Approcher une chose d'une autre de manière qu'elles soient en contact, sans cependant être adhérentes : APPLIQUER *un patron sur l'étoffe qu'on veut tailler.* APPLIQUER *son oreille sur une cloison. Il* APPLIQUA *sur ses lèvres le bienheureux signe de notre rédemption.* (Boss.) *Il* APPLIQUA *sur cette main un baiser que je sentis sur mon cœur.* (J.-J. Rouss.) *Comme l'hippopotame a les jambes courtes et les jointures pliables, il peut* APPLIQUER *et presser ses jambes contre son corps.* (Buff.) *Il prit une coupe, l'*APPLIQUA *légèrement à ses lèvres, et la fit passer de main en main.* (Barthél.) *La baleine a deux bras, elle peut les* APPLIQUER *à des objets étrangers.* (Lacép.) *Le forgeron couda le fer, le trempa, et l'*APPLIQUA *sur la sole du cheval.* (L.-J. Larcher.)

— Familièrem. dans ce dernier sens : Porter, lancer, en parlant de coups : APPLIQUER *un soufflet.* APPLIQUER *un coup de poing, un coup de pied, un coup de canne. Madame lui* APPLIQUA *un soufflet si sonore qu'il fut entendu de quelques pas.* (St-Sim.) *Là-dessus, se mettant en colère, il m'*APPLIQUA *sur le visage une demi-douzaine de soufflets, qui me firent voir autant de chandelles qu'il y en avait dans le temple de Salomon.* (Le Sage.) *Il lui* APPLIQUA *sur la face un soufflet qui faillit le renverser.* (Balz.) ‖ On dit de même : *Je vous* APPLIQUERAI *ma main sur la figure. Il lui* APPLIQUA *sa cravache sur le visage.*

— *Appliquer à la question*, Faire subir les tortures qu'on appelait *question : En quoi était-il nécessaire qu'on* APPLIQUÂT *le chevalier de la Barre* À LA QUESTION *ordinaire et extraordinaire?* (Volt.) *Les innocents que l'on* APPLIQUAIT À LA QUESTION *se voyaient quelquefois forcés de céder à la douleur et de s'avouer coupables.* (Volt.) *Il lui fit* APPLIQUER LA QUESTION *ordinaire.* (Alex. Dum.)

— Destiner, affecter, en parlant de l'argent : APPLIQUER *une partie de son revenu à soulager les indigents.* APPLIQUER *le produit de son travail à l'entretien de sa famille. Il* A APPLIQUÉ *cette somme à son profit.* (Acad.) *Les peuples devenus riches* APPLIQUÈRENT *le superflu de leurs moyens à des travaux d'utilité commune et publique.* (Chamf.). *Dans une société bien organisée, il faut* APPLIQUER *le superflu du riche à soulager la détresse du pauvre.* (Dupin.) *Adorée des paysans, dont elle se fit la providence, elle* APPLIQUAIT *au soulagement de leur misère le peu de superflu que lui laissait une économie étroite, et à la guérison de leurs maladies les connaissances qu'elle avait acquises en médecine.* (Lamart.) ‖ Imputer, attribuer, donner : APPLIQUER *un nom, un surnom à quelqu'un. Vous lui* APPLIQUEZ *là une épithète peu flatteuse. On* APPLIQUAIT *à Philippe le Bel la qualification de faux monnayeur.* (Encycl.) *Aujourd'hui même, l'on ne connaît que le nom de* Bonasus, *sans savoir quel est l'animal subsistant auquel on doive l'*APPLIQUER. (Buff.)

— Faire rapporter un passage d'un auteur, une parole, un fait, à une personne : *Saint Paul* APPLIQUE *aux apôtres ce passage du psalmiste.* (Boss.) *Il se moquait du père, et lui* APPLIQUAIT *ces paroles...* (Pasc.) *C'est ici que nous pouvons* APPLIQUER *à notre femme forte ce que Salomon a dit de la sienne.* (Fléch.) *Pourquoi vouloir, je vous prie,* APPLIQUER *tous ses gestes et toutes ses paroles, et chercher à lui faire des affaires, en disant hautement : Il joue un tel?* (Mol.) *Il y a dans Juvénal beaucoup de passages qu'on pourrait* APPLIQUER *à nos mœurs.* (La Harpe.)

— Mettre une chose en pratique, s'en servir dans les circonstances qui en exigent l'emploi : APPLIQUER *une maxime, un axiome.* APPLIQUER *une loi, une règle.* APPLIQUER *un remède.* APPLIQUER *les leçons qu'on a reçues.* APPLIQUER *une invention nouvelle, un procédé nouveau. Toutes les bonnes maximes sont dans le monde ; on ne manque qu'à les* APPLIQUER. (Pasc.) APPLIQUONS *cette règle à notre sujet.* (Pasc.) *Ce n'est pas assez d'avoir l'esprit bon, mais le principal est de l'*APPLIQUER *bien.* (Descuret.) *Il n'y a pas moins d'invention à bien* APPLIQUER *une pensée que l'on trouve dans un livre, qu'à être le premier auteur de cette pensée.* (Bayle.) *Corrigez-moi, mon ami, si j'*APPLIQUE *mal vos leçons de physique.* (J.-J. Rouss.) *Ils voudront* APPLIQUER *des remèdes ordinaires à un mal désespéré.* (J.-J. Rouss.) *Les dieux* APPLIQUENT *quelquefois des remèdes violents à des maux extrêmes.* (Barthél.) *Hippocrate* APPLIQUE *le résultat de son expérience au soulagement de l'espèce humaine.* (Chateaub.) *Les plus sages hommes n'*APPLIQUENT *pas à leur propre conduite toute leur sagesse.* (Guizot.) *Mais c'est la loi du talion, nos mœurs l'ont abrogée : pourquoi me l'*APPLIQUEZ-*vous?* (F. Soulié.) *Elle faisait de la médecine une étude assidue pour l'*APPLIQUER *aux indigents.* (Lamart.) *Il n'est pas permis aux tribunaux d'*APPLIQUER *les lois par induction d'un cas prévu à un autre qui ne l'a pas été.* (Legraverand.) *Pourquoi m'arrive-t-il de subir le régime d'une loi qu'on n'*APPLIQUE *qu'aux riches?* (G. Sand.) *Quand on* APPLIQUE *la sévérité où il ne faut pas, on ne sait plus l'*APPLIQUER *où il faut.* (J. Joubert.) *L'intelligence la plus vulgaire a toujours quelque aptitude qu'il faut chercher et* APPLIQUER. (Laténa.) *Ce n'est pas la science qui manquait aux hommes, mais la vertu nécessaire pour en* APPLIQUER *les principes.* (Franck.) *Nos édifices français modernes, auxquels on a si gauchement* APPLIQUÉ *l'architecture grecque ou romaine, n'offrent qu'un désordre régulier.* (V. Hugo.)

N'attendez pas de moi des regrets ni des larmes :
Un grand cœur à ses maux *applique* d'autres charmes.
CORNEILLE.

— Combiner une science avec une autre, un agent avec un autre, afin d'obtenir un résultat meilleur ou différent : APPLIQUER *la chimie aux arts.* APPLIQUER *les mathématiques à la mécanique. Les Romains paraissent* AVOIR APPLIQUÉ *l'acoustique à l'architecture.* (Encycl.) *Descartes* APPLIQUA *à l'étude de l'homme moral la connaissance de l'homme physique.* (Bonnin.) *On* APPLIQUE *le soufre au mercure pour obtenir le vermillon.* (***)

Des hommes précieux, doués d'un vrai génie,
Surent à la cuisine *appliquer* la chimie.
BERCHOUX.

— Fig. Occuper fortement : APPLIQUER *son esprit à l'étude.* APPLIQUER *ses soins, son attention à une chose. Il* APPLIQUAIT *son esprit aux sciences les plus abstraites.* (Acad.) *Il* APPLIQUE *ses sujets à l'agriculture.* (Fén.) *Je suis retombé cruellement depuis quelques jours ; en cet état, je ne puis rien lire qui m'*APPLIQUE. (J.-J. Rouss.)

A gagner Polyeucte *appliquez* tous vos soins.
CORNEILLE.

‖ Absol. Exiger une grande attention : *Les échecs* APPLIQUENT *beaucoup. La vie de la cour est un jeu sérieux, mélancolique, qui* APPLIQUE. (La Bruy.)

— Employer, destiner : *A peine le premier homme fut-il sorti de ses mains qu'il l'*APPLIQUA *à la culture de ce lieu de délices.* (Boss.) *Il faut savoir discerner les différents caractères d'esprit, pour les choisir et les* APPLIQUER *selon leurs talents.* (Fén.)

— Géom. Transporter une ligne, soit dans un cercle, soit dans toute autre figure, en plaçant les extrémités de la ligne sur le périmètre de la figure. ‖ Placer une ligne, une figure sur une autre.

S'appliquer, v. pr. Etre appliqué, apposé, avec ou sans adhérence : *Les affiches ne* S'APPLIQUENT *que dans les endroits désignés par l'autorité. L'emplâtre doit* S'APPLIQUER *sur la tumeur même. Une lame de métal qui* S'APPLIQUE *exactement sur une autre.* (Acad.) *Par suite de cette conformation, les deux mâchoires du microps* S'APPLIQUENT *mieux l'une contre l'autre, et ferment la bouche plus exactement.* (Lacép.) ‖ Poser, mettre sur soi : S'APPLIQUER *des cataplasmes.* S'APPLIQUER *un bon manteau, pour se préserver du froid.*

D'un loup écorché vif *appliquez-vous* la peau
Toute chaude et toute fumante.
LA FONTAINE.

— S'attribuer, s'approprier : *Il* S'EST APPLIQUÉ *les fonds qu'on destinait à son frère. Vous* VOUS APPLIQUEZ *injustement le fruit de mes travaux. Il* S'APPLIQUAIT *les émoluments des travaux d'autrui.* (Acad.)

— Etre applicable, convenir à : *Mon observation* S'APPLIQUE *à vous aussi bien qu'aux autres. Si ces termes peuvent* S'APPLIQUER *à quelques hommes privilégiés, c'est aux enfants de la nature qu'elle a le plus favorisés.* (La Harpe.) *Ce dernier raisonnement* S'APPLIQUE *à toutes les actions lentes que l'on a imaginées.* (G. Cuv.) *De là il suit que les lois qui ne sont que déclaratives d'un principe de droit naturel,* S'APPLIQUENT *même au passé.* (Dupin.) *Ce qui est bon de sa nature peut* S'APPLIQUER *à tout.* (De Théis.) *La hiérarchie naturelle de nos facultés* S'APPLIQUE *au bonheur comme à la perfection.* (Ed. About.)

Ceci peut *s'appliquer* à la grandeur royale.
LA FONTAINE.

‖ Absol. : *Le grand défaut des lois, c'est de ne* S'APPLIQUER *jamais qu'à peu près.* (Mme Guiz.)

— Rapporter à soi, croire qu'une chose a été dite ou faite en vue de soi : S'APPLIQUER *un éloge.* S'APPLIQUER *une épigramme. Un avare ne* S'APPLIQUE *jamais ce qu'on dit en général contre l'avarice.* (Trév.) *Cet académicien* S'APPLIQUE *tous les éloges que l'on donne à sa compagnie.* (Lav.) *Le sage qui entend une parole sensée la loue et* SE L'APPLIQUE *à soi-même.* (Boss.) *N'allons pas* NOUS APPLIQUER *à nous-mêmes ces traits d'une censure générale.* (Mol.)

— Fig. Se livrer, s'attacher à une chose, y donner beaucoup de soin, d'attention : S'APPLIQUER *à l'étude, à la lecture. Il* S'APPLIQUE *aux beaux-arts. On dirait que vous* VOUS APPLIQUEZ *à me contredire. Il y a des gens d'une humeur si chagrine, qu'ils ne* S'APPLIQUENT *qu'à chercher les défauts des autres pour les critiquer.* (Trév.) *Je* ME SUIS APPLIQUÉ *à la sagesse* (Boss.) *Il* S'APPLIQUE *à vous contredire.* (La Bruy.) *Il faut* S'APPLIQUER *à tous les devoirs.* (Fén.) *Quand on* S'APPLIQUA *à regarder Mentor, on découvrit dans son visage je ne sais quoi de ferme et d'élevé.* (Fén.) *Ceux qui* S'APPLIQUENT *trop aux petites choses deviennent ordinairement incapables des plus grandes.* (La Rochef.) *Dans les grandes affaires, on doit moins* S'APPLIQUER *à faire naître des occasions qu'à profiter de celles qui se présentent.* (La Rochef.) *Dès les premières années du règne d'Élisabeth, les Anglais* S'APPLIQUÈRENT *aux manufactures.* (Volt.) *Tout obligea l'homme à* S'APPLIQUER *aux exercices du corps.* (J.-J. Rouss.) *Ce garçon était un de ces domestiques curieux qui* S'APPLIQUENT *à découvrir ce qui se passe dans une maison.* (Le Sage.) *Ces qualités assurent à l'abbé Roubaud un rang distingué parmi ceux qui* SE SONT APPLIQUÉS *à l'étude des assunonymes.* (Guizot.) *On ne saurait trop* S'APPLIQUER *à rendre plus simples et plus économiques les rapports nécessaires entre les gouvernants et les gouvernés.* (E. de Gir.)

Achille seul, Achille à son amour *s'applique.*
RACINE.

. Tout mon cœur *s'applique*
Aux soins de rétablir un jour la république.
CORNEILLE.

Je *me suis appliquée* à chercher les moyens
De lui faciliter tant d'heureux entretiens.
RACINE.

‖ Absol. dans ce sens : *Cet élève, cet ouvrier* S'APPLIQUE *trop. L'enfant qui ne* S'APPLIQUE *pas ne réussira en aucune chose.* (Mme Bachellery.)

— **Syn. Appliquer, apposer.** *Apposer*, c'est mettre à une chose une marque qui la rende authentique : *Les ministres du roi d'Angleterre* AVAIENT APPOSÉ *vingt-quatre fois leurs signatures et leurs cachets à ce traité.* (St-Sim.) *Appliquer*, c'est placer d'une manière forte et solide un objet sur un autre : APPLIQUER *des couleurs sur une toile.* (Acad.)

— **Syn. S'appliquer, s'approprier, s'arroger, s'attribuer.** On *s'approprie* quelque chose dont on prend jouissance : *On* S'APPROPRIE *toujours par la convoitise ce qui convient à notre bonheur.* (J.-J. Rouss.) On *s'arroge* injustement un droit, une autorité, un titre : *Au temps de saint Louis, les évêques de France* S'ARROGEAIENT *dans leurs diocèses la même autorité que les papes usurpaient sur toute la chrétienté.* (Condill.) *S'attribuer*, c'est s'adjuger, se donner en partage : *Au moyen âge, chaque évêque finit par* S'ATTRIBUER *toutes les affaires de son diocèse, à l'exclusion des autres seigneurs.* (Condill.) *S'appliquer*, c'est s'attribuer une chose susceptible d'une fin, d'une destination : *Les états de Suède ordonnèrent que les évêques ne* S'APPLIQUERAIENT *plus les amendes ni les confiscations, qui étaient des droits de la couronne.* (Volt.)

APPLIQUEUSE s. f. (a-pli-keu-ze — rad. *appliquer*). Ouvrière chargée d'appliquer les fleurs sur les dentelles dites *d'application.*

APPLIS s. m. pl. (a-pli). Anc. dr. Outils aratoires qu'un métayer recevait du propriétaire dans le bien duquel il entrait.

APPODY, nom de deux rivières du Brésil, dont l'une coule dans la province de Ceara, l'autre dans la province de Rio-Grande du Nord ; cette dernière prend sa source dans les forêts du même nom, et se jette dans l'Atlantique à Mossoro. ‖ Petite ville du Brésil, province de Ceara.

APPOGIATURE ou **APPOGGIATURE** s. f. (a-po-dji-a-tu-re — de l'ital. *appogiatura*, même sens ; formé de *appogiare*, appuyer). Mus. Ornement de la mélodie, qui consiste en une note sans valeur réelle dans le chant,

et qu'on ajoute au-dessus ou au-dessous d'une note essentielle : *L'*APPOGIATURE *est presque indispensable dans le récitatif, pour ôter la dureté à quelques intervalles.* (Bachelet.) *L'*APPOGIATURE *bien appliquée ajoute au charme et à la grâce du chant.* (Bouill.)

— **Encycl.** Le caractère de la phrase, les circonstances et le goût du chanteur ou de l'instrumentiste déterminent la durée de la note d'*appogiature.* Quelquefois elle est assez rapide pour n'avoir qu'une valeur inappréciable ; d'autres fois, elle enlève à la note essentielle la moitié de la durée : il arrive même qu'on lui donne une valeur plus grande. Il est des cas où le compositeur écrit la note d'*appogiature;* il en est d'autres où il abandonne à l'exécutant le soin de juger de sa nécessité.

Les *appogiatures* se nommaient autrefois *notes perlées, petites notes, ports de voix.*

APPOIGNY, bourg de France (Yonne), près d'Auxerre ; 1,835 hab. Sources d'eaux minérales ferrugineuses, froides ; grand commerce de légumes ; église en partie du XIIIe siècle, clocher de la Renaissance, portail, chœur et jubé assez remarquables.

APPOINT s. m. (a-poin — rad. *point*). Comm. Ce qu'on ajoute ou qu'on doit ajouter à une somme principale, pour que cette dernière égale la somme à payer : *Il me manque, pour payer cette facture, un* APPOINT *de vingt francs.* ‖ Somme qu'un négociant tire sur un autre pour en recevoir le solde d'une balance de compte. ‖ Quantité de menue monnaie qui sert à compléter une somme qu'on ne pourrait former exactement avec les principales pièces de monnaie : *La monnaie de cuivre et de billon, de fabrication française, ne pourra être employée dans les payements, si ce n'est de gré à gré, que pour l'*APPOINT *de la pièce de cinq francs.* (Décret du 18 août 1810.) *La loi du* 22 *avril* 1791 *oblige tout débiteur à faire son* APPOINT *et sans qu'on soit tenu de lui rendre.*

— *Faire l'appoint,* Compléter une somme par un appoint. ‖ *Servir d'appoint.* Se dit d'une somme destinée à en compléter une autre.

— Fig. Tout ce qui sert à compléter une chose : *Naples a été souvent, ainsi que la Sardaigne, l'*APPOINT *des marchés politiques.* (De Bonald.) *La Russie n'est que ce qu'elle a été, l'*APPOINT *d'une coalition.* (Balz.) *Ces deux partis ne peuvent peser dans l'élection qu'à l'état d'*APPOINT. (Balz.) *L'usage modéré des liqueurs alcooliques est un* APPOINT *de la digestion.* (Raspail.) *Il vous manque un ami pour compléter le nombre de vos convives, je servirai d'*APPOINT. (A. Karr.)

APPOINTAGE s. m. (a-poin-ta-je — rad. *appointer*). Techn. Dernier foulage donné aux cuirs. ‖ Action de faire la pointe, de rendre pointu.

APPOINTANT (a-poin-tan) part. prés. du v. Appointer.

APPOINTÉ, ÉE (a-poin-té) part. pass. du v. Appointer. Qui reçoit des appointements : *Commis* APPOINTÉ. *Il y a un jardin royal des Plantes, avec un démonstrateur* APPOINTÉ. (J.-J. Rouss.) *Le temps de vos peines est fini : vous serez* APPOINTÉ. (Balz.)

— Prat. Se dit d'un procès sur lequel un appointement a été prononcé : *Le tribunal ordonne que les pièces seront déposées sur le bureau, pour la cause être* APPOINTÉE *dans le délai de huitaine. J'avais déjà été à Rouen une fois que mon procès y fut* APPOINTÉ. (St-Sim.)

— Dans le langage ordinaire, Ajourné, remis : *Ses espérances, toujours* APPOINTÉES *au lendemain, l'empêchèrent de se mettre au service des puissances étrangères.* (Balz.) ‖ Par compar. *Etre appointés contraires,* Etre en opposition. Se dit des personnes et des choses : *Ils sont toujours* APPOINTÉS CONTRAIRES; *de là des querelles interminables.*

Commençons par les éléments,
Vous serez étonnés de voir qu'à tous moments
Ils seront *appointés contraires.*
LA FONTAINE.

Autre erreur et nouveaux débats :
Je les trouve *appointés contraires.* LAMOTTE.

— Substantiv. : *Un appointé.* Se disait quelquefois, au palais, pour *appointement : Cet arrêt, qui était pourtant un* APPOINTÉ, *eut son exécution avec grand applaudissement du public.* (Volt.)

— Discipl. milit. Puni : *Soldat* APPOINTÉ *de corvée, de faction, de garde, d'exercice.* ‖ S'employait substantiv. pour désigner un sous-caporal, qui avait été substitué à l'anspessade : *Le grade d'*APPOINTÉ *n'existe plus dans les troupes françaises.* (Acad.)

— Blas. Se dit de deux ou plusieurs pièces dont les pointes se regardent, se touchent ou convergent en un même point : *Deux chevrons peuvent être* APPOINTÉS. *Trois épées ou trois flèches mises en pairle peuvent être* APPOINTÉES *en cœur.*

APPOINTEMENT s. m. (a-poin-te-man — rad. *appointer*). Salaire annuel attaché à un emploi, à une fonction, à un grade. En ce sens, il ne s'emploie qu'au pl. : *Recevoir, toucher des* APPOINTEMENTS, *ses* APPOINTEMENTS. *Attila recevait les* APPOINTEMENTS *de général des armées de Rome.* (Montesq.) *Je ne pouvais arracher un sou de mes* APPOINTEMENTS. (J.-J. Rouss.) *Nos* APPOINTEMENTS *ne sont pas réglés, nous ne savons sur quel pied nous sommes.* (Le Sage.) *Je vous prie, lui dis-je, de me donner trente pistoles à compte sur mes* APPOINTEMENTS. (Le Sage.) *C'était une pauvre cantatrice à trois ou quatre mille francs d'*APPOINTEMENTS *par saison.* (G. Sand.) *Il avait des* APPOINTEMENTS *qui le mettaient à l'abri du besoin.* (G. Sand.) *Le comte donna mille écus d'*APPOINTEMENTS *fixes à son régisseur.* (Balz.) *Un sous-préfet n'a pas de si beaux* APPOINTEMENTS. (Balz.)

— *Etre aux appointements,* Recevoir des appointements : *Il n'est aux* APPOINTEMENTS *que depuis six mois.*

— Fam. *Fournir aux appointements de quelqu'un,* Aider à sa dépense, à son entretien, à sa subsistance.

— Techn. Dans l'état de bourrelier, action de faire des appointures.

— Anc. prat. Jugement interlocutoire par lequel le juge demandait les conclusions et les productions des parties sur un point obscur du procès. ‖ Arrêt dressé entre les parties, de leur consentement, par l'avis de leurs avocats ou des avocats généraux, et qu'on présentait à la sanction des juges.

— *Appointement à mettre,* Règlement qui ordonnait l'examen, par l'un des conseillers, des diverses pièces dans une affaire de peu d'importance. On dit aujourd'hui DÉLIBÉRÉ. ‖ *Appointement en droit,* Ordre aux parties de produire par écrit. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui *instruction par écrit.*

— **Syn. Appointements, émolument, gages, honoraires, salaire, traitement.** Les *gages* sont la rétribution des domestiques ; le *salaire,* celle des artisans, des ouvriers ; *appointements,* celle des gens en place ; *honoraires,* celle des professeurs, des médecins, des avocats, des notaires, etc.; *traitement,* celle des hauts fonctionnaires, des officiers supérieurs. Les *émoluments* sont une espèce de casuel.

— **Encycl.** Jurispr. Les *appointements* payés par les particuliers sont saisissables en totalité. Ceux qui sont payés par l'Etat ne peuvent être saisis que jusqu'à concurrence d'un cinquième sur les premiers 1,000 fr., et sur toutes les sommes au-dessous ; du quart sur les 5,000 fr. suivants, et du tiers sur la portion qui excède 6,000 fr. La solde des militaires, inférieure à 600 fr., est insaisissable ; elle est saisissable, mais pour un cinquième seulement, lorsqu'elle excède 600 fr.

APPOINTER v. a. ou tr. (a-poin-té — du lat. *ad,* à ; *punctum,* point, terme). Donner des appointements : APPOINTER *un employé, un commis. On ne l'*A *pas suffisamment* APPOINTÉ. *Un protecteur inconnu l'avait fait promptement* APPOINTER. (Balz.) ‖ Fixer, désigner : *Je lui* APPOINTAI *l'hôtel des Ursins, à sept heures du soir.* (Montaig.) Vieux et inusit. en ce sens.

— Discipl. milit. *Appointer de corvée, de faction, de garde, d'exercice.* Se dit en parlant d'un militaire auquel on impose, par punition, une corvée, une faction, une garde hors de tour, ou que l'on astreint à l'exercice des recrues.

— Anc. jurispr. Régler par appointement en justice : APPOINTER *une cause, une affaire. L'arrêt donna gain de cause à M. de Luxembourg sur l'érection de* 1662, *et l'*APPOINTA *sur celle de* 1581. (St-Sim.) *Ils espéraient qu'on* APPOINTERAIT *leur cause dans l'affaire de leur banqueroute.* (Volt.)

Doucement, en riant, j'*appointai* nos procès.
RÉGNIER.

— Techn. Tailler en pointe : APPOINTER *un bâton, un crayon, un fil de fer. J'ai été obligé d'*APPOINTER *ce bois pour l'enfoncer. Pour* APPOINTER *mon crayon d'ardoise, je l'ai frotté sur du granit.* ‖ Coudre ensemble plusieurs pièces d'un vêtement. ‖ Coudre les bouts d'une pièce d'étoffe, pour qu'elle ne se déroule pas. ‖ Faire quelques points à un matelas plié en deux, pour qu'il ne se déploie pas. ‖ Prendre soin de bien marquer la pointe des feuillages d'une broderie. ‖ Chez les bourreliers, Enfoncer l'aiguille en perçant deux cuirs dont on veut joindre les bords par quelques points. ‖ Faire disparaître les plis d'un cuir en le roulant, avant de le mettre au suif.

S'appointer, v. pr. Etre appointé, taillé en pointe : *C'est à l'aiguiserie que* S'APPOINTENT *les aiguilles, les épingles, les pointes de Paris.* (Ch. Rénier.)

— **Antonymes.** Emousser, Epointer.

APPOINTEUR s. m. (a-poin-teur — rad. *appointer*). Autrefois, Juge chargé par un appointement de faire un rapport sur une affaire :

Puisqu'on plaide et qu'on meurt, il faut qu'on se [propose
D'avoir des *appointeurs* et d'autres gens aussi.
LA FONTAINE.

— Fam. *Appointeur de procès, de débats,* Celui qui aime à jouer le rôle d'arbitre, de conciliateur, de pacificateur :

De semblables discours rebutaient l'*appointeur.*
LA FONTAINE.

Ces propos n'étaient rien auprès de l'embarras
Où se trouva réduit l'*appointeur* de débats.
LA FONTAINE.

APPOINTI, IE (a-poin-ti) part. pass. du v. Appointir.

APPOINTIR v. a. ou tr. (a-poin-tir — rad. *pointe*). Techn. Rendre pointu, aiguiser : APPOINTIR *des aiguilles.* On dit mieux APPOINTER.

APPOINTON s. m. (a-poin-ton — rad. *pointe*). Nom donné à un ancien poignard. Vieux mot.

APPOINTURES s. f. pl. (a-poin-tu-re — rad. *appointer*). Techn. Chez les bourreliers, Les points résultant de l'appointement.

APPOMATOX, rivière des Etats-Unis d'Amérique, prend sa source dans la partie orientale des Alleghanys, coule dans l'Etat de Virginie et se jette à City-Point dans le James-River, après un cours de 160 kilom.

APPONDURE s. f. (a-pon-du-re — du lat. *ad,* à ; *pondus,* poids). Perche ajoutée au bout d'une autre, pour maintenir un train de bois.

APPONTEMENT s. m. (a-pon-te-man — du fr. *à,* et *pont*). Mar. Sorte de pont volant en planches, qu'on établit pour pouvoir communiquer facilement entre un quai et un navire dans le port.

APPONYI (le comte Antoine-Rodolphe D'), diplomate autrichien, né en 1782 d'une ancienne famille hongroise, entra jeune dans la diplomatie, remplit une mission d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à la cour de Toscane, puis reçut l'ambassade de Rome, qu'il conserva jusqu'en 1824. Nommé alors ambassadeur à Londres, il échangea presque aussitôt ce poste contre l'ambassade de Paris, qu'il occupa pendant plus de vingt ans, jusqu'en 1849. Dans cette longue mission, il a déployé la plus grande habileté. Doué d'un esprit fin, d'une facilité d'observation aussi profonde que spirituelle, il a exercé une notable influence sur les déterminations de son gouvernement, et a su imprimer à notre politique extérieure une direction favorable au maintien de ce système d'inertie et de *statu quo* dont il était l'un des agents les plus actifs, et dont M. de Metternich était l'âme. Il fut d'ailleurs admirablement secondé dans cette tâche par Mme d'Apponyi, femme infiniment spirituelle, dont les salons étaient recherchés de la plus élégante noblesse. C'est à l'ambassade du comte d'Apponyi que se rattache un des plus piquants souvenirs de cette époque. Dans les premiers moments de son arrivée, sous la Restauration, M. d'Apponyi crut pouvoir, sans le moindre inconvénient, supprimer quelques titres créés par l'empire, titres purement honorifiques, il est vrai, puisque les dotations qui y avaient été d'abord attachées avaient fait retour, depuis 1815, à leurs antiques possesseurs, mais qui n'en froissaient pas moins singulièrement l'amour-propre autrichien. A une fête à laquelle plusieurs maréchaux avaient été invités, le duc de Dalmatie fut très-étonné de s'entendre appeler le maréchal Soult ; mais ne voyant là que l'erreur d'un valet, il entra dans les salons. Quelques instants après se présente le duc de Raguse, et l'on annonce M. le maréchal Marmont. Il n'y avait plus à s'y tromper : c'était un malentendu prémédité, et les illustres visiteurs quittèrent à l'instant l'hôtel. Les journaux commentèrent avec passion le procédé de l'ambassadeur, qu'une réponse foudroyante vint bientôt faire repentir de sa maladroite impertinence : c'était l'*Ode à la Colonne,* de V. Hugo, qui alors n'avait plus qu'un pied hésitant sur le terrain de la légitimité.

APPORT s. m. (a-por — rad. *apporter*). Marché, lieu où l'on apporte les denrées, où l'on conduit les bestiaux à vendre : *Aller à l'*APPORT. *L'*APPORT *de ce village se tient le mardi et le vendredi.* ‖ Dans quelques départem., Fête patronale d'une commune, parce qu'elle est toujours accompagnée d'une foire ou grand marché. ‖ *L'Apport-Paris,* Nom donné autrefois à la place du Châtelet, à Paris, sur laquelle se tenait un marché.

— Jurispr. Ce que chacun des époux apporte en mariage. S'applique plus spécialement aux biens mis en communauté : *Prélever, reprendre son* APPORT. *On fixe d'habitude, dans le contrat de mariage, la valeur des* APPORTS *de chaque époux.* (Sirey.) *Que de mariages se concluent sans que, de part et d'autre, l'on sache exactement à quoi s'en tenir sur la réalité d'*APPORTS *ou d'espérances réciproquement exagérés.* (E. de Gir.)

— Prat. Se dit des pièces d'un procès dont on fait le dépôt au greffe ou chez un fonctionnaire public : *Le tribunal a ordonné qu'il serait fait au greffe un* APPORT *de toutes les pièces.* ‖ *Acte d'apport,* Reçu de ces pièces, délivré par celui chez qui elles sont déposées.

— Anc. droit, S'entendait, dans la coutume de Nantes : 1° des droits de noces que la femme recevait, avant la célébration du mariage, de son époux et de ses parents ; 2° de tous les biens qui lui étaient échus depuis son mariage.

— Comm. Ce que chacun des associés apporte à la société : *Retirer, perdre son* APPORT. *Les bénéfices sont en proportion de l'*APPORT *social.*

APPORTAGE s. m. (a-por-ta-je — rad. *apporter*). Action d'apporter une charge, un fardeau. ‖ Peine, salaire de celui qui apporte un fardeau. Vieux mot.

APPORTANT (a-por-tan) part. prés. du v. Apporter : *Les enfants* APPORTANT *au monde l'excellente constitution de leur père, et la fortifiant par les mêmes exercices, acquièrent ainsi toute la vigueur dont l'espèce humaine est capable.* (J.-J. Rouss.)

APPORTÉ, ÉE (a-por-té) part. pass. du v. Apporter. Porté d'un lieu à un autre ; introduit, transplanté : *L'argent* APPORTÉ *ici a été distribué aux pauvres. L'unité de collége doit être le premier perfectionnement* APPORTÉ *au suffrage universel.* (E. de Gir.) *Les anémones furent* APPORTÉES *en France des Indes orientales.* (A. Karr.)

Vainement d'un breuvage, à deux mains *apporté,*
Gilotin avant tout le veut voir humecté.
BOILEAU.

On dit qu'avant la boîte *apportée* à Pandore,
Nous étions tous égaux : Nous le sommes encore.
VOLTAIRE.

APPORTER v. a. ou tr. (a-por-té — lat. *apportare;* formé de *ad,* à ; *portare,* porter). Porter d'un lieu quelconque au lieu où est la personne qui parle, ou dont on parle : APPORTER *avec soi.* APPORTER *de loin, du dehors.* APPORTER *des denrées, des marchandises, des matériaux.* APPORTEZ-*moi ce livre. On m'*A APPORTÉ *une copie manuscrite de la censure.* (Pasc.) *Je vous prie tous deux de ne vous point en aller qu'on ne m'*AIT APPORTÉ *mon habit.* (Mol.) *Un de nos plus fameux financiers avait des courriers qui lui* APPORTAIENT *chaque jour à Paris pour cent écus de marée.* (Volt.) *Quand un enfant désire quelque chose qu'il voit ou qu'on veut lui donner, il vaut mieux porter l'enfant à l'objet que d'*APPORTER *l'objet à l'enfant.* (J.-J. Rouss.) *Il vint dans mon cachot un guichetier qui m'*APPORTAIT *un pain et une cruche d'eau pour ma journée.* (Le Sage.) *J'arrivai à Barcelone avec le reste des richesses que j'*APPORTAIS *d'Alger.* (Le Sage.)

Sur le soir, on *apporte* herbe fraîche et fourrage.
LA FONTAINE.

Ordonnez le festin, *apportez*-moi ma lyre.
J.-B. ROUSSEAU.

Si quelques beaux bergers *apportent* une fleur,
Je sais qu'en me l'offrant ils regardent ma sœur.
A. CHÉNIER.

Si la fortune frappe, ouvre à l'instant ta porte,
Et prends vite ce qu'elle *apporte.*
MOLLEVAUT.

‖ Absol. : *Je mange chez moi ; on m'*APPORTE *de chez un restaurateur assez passable.* (P.-L. Cour.)

— Par ext. : *Ce fleuve, qui l'arrose par ses débordements réglés, lui* APPORTE *les pluies et les neiges des autres pays.* (Boss.) *Autrefois, la mer t'*APPORTAIT *le tribut de tous les peuples de la terre.* (Fén.) *Nos flottes nous* APPORTAIENT *tous les ans les richesses du nouveau monde.* (Mass.)

Le flot qui l'*apporta* recule épouvanté.
RACINE.

‖ Fournir, faire apport : APPORTER *en mariage.* APPORTER *à la communauté, dans la communauté. Chaque associé est débiteur envers la société de tout ce qu'il a promis d'y* APPORTER. (Code civ.) *Comment ! c'est une fille qui vous* APPORTERA *douze mille livres de rentes.* (Mol.) *Encore n'épouse-t-on point une fille sans qu'elle* APPORTE *quelque chose.* (Mol.) *Agnès Sorel* APPORTA *tout naïvement au roi Charles VII sa fortune, et le roi la prit.* (Balz.)

— Métaphoriquem. : *Le soir de la vie* APPORTE *avec soi sa lampe.* (Joubert.) *Je ne connais qu'une manière de dissiper les ténèbres, c'est d'*APPORTER *de la lumière.* (A. de Gasp.) *De quelque point de l'horizon que le vent souffle, il nous* APPORTE *un présent de la Providence.* (Chateaub.)

Chaque flot t'*apportait* une brillante image
Que tu suivais longtemps des yeux,
LAMARTINE.

Depuis trois ans je vous conjure
De m'*apporter* un souvenir
Du vallon où ma vie obscure
Se berçait d'un doux avenir.
BÉRANGER.

‖ Communiquer, transmettre : APPORTER *de bonnes, de mauvaises nouvelles. Une heure après, on* APPORTA *la nouvelle d'une grande bataille gagnée.* (Boss.) *Je reviendrai ici à la même heure, pour lever le scellé et vous* APPORTER *des ordres.* (Le Sage.) *Jehan, on m'*APPORTE *tous les jours des doléances de vous.* (V. Hugo.) ‖ Alléguer, citer : APPORTER *de bonnes, de mauvaises raisons. Quel prétexte* APPORTE-*t-il pour se justifier?* APPORTER *l'autorité d'un écrivain, un passage de l'Ecriture. Saint Cyprien en* APPORTE *la raison.* (Bourd.) ‖ En parlant d'un texte, on dit plus ordinairement CITER. ‖ Causer, produire, amener : APPORTER *de l'utilité, du profit, du dommage. Cet éclaircissement* APPORTERAIT *plus d'utilité que d'instruction.* (Pasc.) *La rigueur de la saison, qui détruisit les biens de la terre,* APPORTA *la famine.* (Volt.) *Voilà un échantillon des malheurs qu'*APPORTENT *les dissensions de famille.* (J.-J. Rouss.) *L'homme ne se dispense guère de faire ce qui lui* APPORTE *plaisir et profit.* (J. de Maistre.) *La satisfaction de soi-même* APPORTE *une récompense immédiate.* (J. Janin.) *La liberté n'est jamais venue sans* APPORTER *quelque bienfait.* (A. Blanqui.) *Il faut prendre à chaque jour ce qu'il* APPORTE *de bonheur et de plaisir.* (A. Karr.)

— Se dit en parlant des qualités morales, des dispositions de l'âme, de l'esprit : *Il nous* APPORTE *son ennui. Il* APPORTE *dans la société un esprit de conciliation qui le fait généralement aimer.* (Acad.) *Il vient* APPORTER *la paix, la justice, la vérité aux hommes.* (Mass.) *Telle femme, avec une riche dot,* APPORTE *des dispositions à la consommer.* (La Bruy.) *Il* APPORTA *ce même esprit dans le conseil.* (Boss.) *Il y* APPORTA *des dispositions naturelles et un*

goût décidé pour l'étude. (St-Réal.) *Burke* APPORTA *au milieu du Parlement britannique une sorte d'imagination enthousiaste.* (Villem.) *L'homme* APPORTE *en naissant des instincts élevés qui le forcent d'accomplir sa destinée providentielle.* (Lamenn.) *Nul, en venant au monde, n'*APPORTE *avec soi le droit de commander.* (Lamenn.) *L'homme, en venant au monde, n'*APPORTE *que la faculté de sentir.* (Giraud.)

> *Apportez*-vous ici la haine ou l'amitié?
> CORNEILLE.

> Une morale nue *apporte* de l'ennui;
> Le conte fait passer le précepte avec lui.
> LA FONTAINE.

‖ Mettre, employer : APPORTER *des soins, de l'attention, du zèle à tout ce que l'on fait. Quelque soin qu'on* APPORTE *à être concis, ils vous trouvent diffus.* (La Bruy.) *La cour* APPORTA *plus d'attention à connaître les Européens.* (Volt.) *Cela m'a fait* APPORTER *tant de soins, tant de secret dans mes entreprises, que jamais aucune n'a réussi.* (J.-J. Rouss.) *Partout où l'homme* APPORTE *ses soins, la nature* APPORTE *ses fruits.* (L. Noël.) *C'est le goût qu'on* APPORTE *au travail qui en fait disparaître la fatigue.* (Mme de Montmarson.) *Il ne faut pas* APPORTER *moins de discernement à donner qu'à recevoir.* (S. Dubay.)

> Depuis plus de quatre ans, vous voyez quelle adresse
> J'*apporte* à rejeter l'hymen de la princesse.
> CORNEILLE.

‖ On dit de même dans ce dernier sens : APPORTER *des tempéraments, des adoucissements, des ménagements. Leur caractère leur laissait la liberté de prendre toutes les mesures et d'*APPORTER *tous les tempéraments propres à faire réussir les affaires.* (Roll.)

— Faire naître, susciter, en parlant d'affaires, de négociations : APPORTER *des facilités.* APPORTER *des obstacles, des difficultés, des empêchements.* APPORTER *des retards. Quelle facilité n'*APPORTAIT *pas à la navigation et au commerce cette merveilleuse réunion de tous les peuples du monde sous un seul empire!* (Boss.) *Il les avait assurés qu'il n'*APPORTERAIT *aucun obstacle à leur assemblée.* (Roll.) *Marguerite était loin d'*APPORTER *des obstacles à une félicité qui seule pouvait soulager ses maux.* (Flor.)

> Partez, à vos honneurs j'*apporte* trop d'obstacles.
> RACINE.

— *Apporte! Apporte!* Cri par lequel le maître d'un chien l'excite à saisir un objet et à le lui apporter.

— Prov. et fam. *Bien venu qui apporte,* Celui qui donne, celui qui paye est toujours bien reçu.

— **Syn. Apporter, emporter, porter, transporter.** *Porter* marque seulement qu'on est chargé d'un fardeau : *L'éléphant devait sur son dos* PORTER *l'attirail nécessaire.* (La Font.) *Apporter* renferme l'idée du fardeau et celle du lieu où on le porte : *Cependant on* APPORTE *le potage.* (Boil.) *Transporter* a rapport non-seulement au fardeau et au lieu où on doit le porter, mais encore à l'endroit d'où on le prend : *La mécanique fait jouer les ressorts et* TRANSPORTER *aisément les corps pesants.* (Boss.) *Emporter* ajoute à toutes ces idées celle de propriété à l'égard de la chose dont on se charge : *Chactas reprit le chemin de son pays,* EMPORTANT *ces précieux restes.* (Chateaub.)

APPORTEUR s. m. (a-por-teur — rad. *apporter*). Celui qui apporte. Néol. : *Un* APPORTEUR *de bonnes, de mauvaises nouvelles. A un second coup d'œil, je démêle mon ancienne providence trimestrielle, mon banquier ou* APPORTEUR *d'argent.* (Balz.)

APPORTIONNANT (a-por-si-o-nan) part. prés. du v. Apportionner.

APPORTIONNÉ, ÉE (a-por-si-o-né) part. pass. du v. Apportionner.

APPORTIONNEMENT s. m. (a-por-si-o-ne-man — rad. *apportionner*). Prat. Action d'apportionner, et résultat de cette action.

— Anc. jurispr. Sorte de légitime assurée par la coutume de Lorraine aux gentilshommes de cette province. ‖ Portion que l'aîné ou l'aînée donnait, selon la coutume d'Aix, à ses frères et sœurs, dans les biens nobles de la succession de ses père et mère. ‖ Déclaration par laquelle le survivant des père et mère, d'après la coutume de La Rochelle, assignait à ses enfants une somme fixe pour tous droits qu'ils pouvaient prétendre du chef du premier mourant.

APPORTIONNER v. a. ou tr. (a-por-si-o-né — rad. *portion*). Prat. Donner une portion à chacun : APPORTIONNER *des héritiers, des copartageants.*

APPOSABLE adj. (a-po-za-ble — rad. *apposer*). Néol. Qui peut être apposé, appliqué sur : *Les affiches non timbrées ne sont pas* APPOSABLES. (Instr. minist.)

APPOSANT (a-po-zan) part. prés. du v. Apposer : *Il faut examiner les articles,* APPOSANT *à chacun les qualifications convenables.* (Boss.)

APPOSÉ, ÉE (a-po-zé) part. pass. du v. Apposer. Appliqué sur : *Le cachet* APPOSÉ *sur cette lettre m'indique quel est celui qui l'a écrite. Une adjudication serait nulle si on n'*AVAIT APPOSÉ *des affiches aux lieux nécessaires.* (Trév.) *Une maison est à louer présentement, dans le temps même que l'écriteau est* APPOSÉ. (Roubaud.) *Cours chez le juge de paix, dis-je au vieil invalide, afin que les scellés soient promptement* APPOSÉS *ici.* (Balz.)

— Bot. Se dit des loges de l'anthère, quand la déhiscence a lieu par la même face sur les deux loges, et des ovules, quand, dans une loge d'ovaire, il y en a deux qui naissent du même point et à la même hauteur.

APPOSER v. a. ou tr. (a-po-zé — rad. *poser*). Appliquer, imprimer, poser : APPOSER *son cachet sur une lettre.* APPOSER *des affiches. On dit que c'est l'usage d'y* APPOSER *le sceau de vos armes. On a vu des chanceliers aimer mieux rendre les sceaux que de les* APPOSER *à des actes évidemment illégitimes.* (Dupin.) ‖ *Apposer sa signature,* Signer : APPOSER SA SIGNATURE *sur un écrit, sur un acte. Eh quoi! la cérémonie est déjà terminée? — Mon Dieu, oui, le temps d'*APPOSER SA SIGNATURE *au bas de ce grand registre.* (Scribe.)

— Fig. et poétiquement, Placer, mettre :

> Mais veux-tu, plus hardi, d'une main téméraire,
> *Apposer* sur son front la couronne d'Homère?
> LAMARTINE.

— Jurispr. *Apposer les scellés,* Appliquer le sceau de l'officier de justice sur la serrure d'une porte d'appartement ou de meuble, afin qu'on ne puisse soustraire aucun des objets qui y sont renfermés : *Les communes venaient d'apprendre que les gens du roi* APPOSAIENT *partout* LES SCELLÉS. (Guizot.) *Nous aurons fini d'*APPOSER LES SCELLÉS *dans une heure.* (Balz.) ‖ *Apposer une clause, une condition à un acte,* etc., L'y insérer.

— **Syn. Apposer, appliquer.** V. APPLIQUER.

APPOSITIF s. m. (a-po-zi-tif). Gramm. Même sens que *apposition.* ‖ S'empl. aussi comme adj.

APPOSITION s. f. (a-po-zi-si-on — rad. *apposer*). Action d'apposer : *L'*APPOSITION *d'un sceau, d'une signature. Il sera pourvu à la sûreté de ces effets, de ces titres, de ces papiers, par* APPOSITION *de scellés.* (Acad.) *Il ne s'agit pas d'aller dîner, mais de procéder à l'*APPOSITION *des scellés pour la conservation de tous les intérêts.* (Balz.)

— Phys. Se dit de la jonction de certains corps à d'autres corps de même espèce, de leur simple rapprochement.

— Gramm. Figure de rhétorique par laquelle on joint deux substantifs l'un à l'autre, de manière que le second serve comme d'épithète au premier : *L'*APPOSITION *est une des ressources de la rhétorique.*

— **Encycl.** L'*apposition* sert à éviter l'emploi des particules conjonctives; elle donne de l'énergie, de l'expression et sert à animer la phrase. Elle est surtout du domaine de la poésie. Nous allons en donner quelques exemples :

> Hippolyte lui seul, *digne fils d'un héros*...
> RACINE.

> Un rat, *hôte d'un champ, rat de peu de cervelle.*
> LA FONTAINE.

> Ils virent à l'écart une pauvre cabane,
> *Demeure hospitalière, humble et chaste maison.*
> LA FONTAINE.

> Ces végétaux puissants qu'en Perse on voit éclore,
> *Bienfaits nés dans son sein de l'astre qu'elle adore.*
> VOLTAIRE.

> Sur un lièvre flanqué de six poulets étiques,
> S'élèvent trois lapins, *animaux domestiques.*
> BOILEAU.

> C'est dans un faible corps, *imperceptible ouvrage,*
> Que l'art de l'ouvrier me frappe davantage.
> LOUIS RACINE.

> La vile oisiveté, *fille de la misère,*
> A ton ombre en tous lieux se traînait lentement.
> A. DE MUSSET.

> Homme heureux, jeune encor, tu récoltes la gloire,
> *Cette plante tardive, amante des tombeaux.*
> A. DE MUSSET.

Elle se produit aussi en prose : Des titres, des inscriptions, *vaine marque de ce qui n'est plus.* (Bossuet.) La sainte Église romaine, *la mère, la nourrice et la maîtresse de toutes les Eglises.* (Bossuet.) La Paix, *compagne inséparable de la Justice.* (D'Aguesseau.) Un Dioclétien, *le maître du monde,* veut anéantir la foi. (Bourdal.)

Quelquefois l'*appositif* est représenté par un substantif n'ayant aucune espèce de complément, et formant avec le premier nom une sorte de mot composé. La Fontaine a usé très-souvent de cette forme particulière de l'*apposition,* et l'on pourrait même dire abusé, s'il ne l'avait toujours fait avec un bonheur et une naïveté dont il a emporté le secret. En voici quelques exemples que tout le monde connaît, mais qu'on lira encore avec plaisir : *Capitaine renard. Margot la pie. Grippeminaud le bon apôtre. Martin bâton. Ronge-maille le rat. Jean lapin. Carpillon fretin. Le médecin Tant-pis et son confrère Tant-mieux. Ma commère la carpe avec le brochet, son compère. Le chat grippe-fromage. Robin mouton. Caquet bon bec.*

— Anat. gén. *Génération par apposition,* Production, à la surface de tissus déjà formés, d'éléments anatomiques différents de ceux qui constituent ces tissus. Il faut remarquer que les éléments ainsi produits ne s'interposent pas à ceux des tissus préexistants, mais constituent un tissu nouveau appliqué sur celui qui fournit les matériaux à l'aide desquels ils se forment. La *génération par apposition* s'observe à la surface de la peau, des séreuses, de toutes les surfaces glandulaires et des muqueuses. On a donné le nom de *produits* aux tissus composés d'éléments qui naissent de la sorte, par exemple à l'épiderme et aux divers épithéliums, afin de les distinguer des autres tissus qui ont reçu le nom de *constituants.* Cette distinction des deux espèces de tissus est de la plus grande importance en anatomie générale. On a quelquefois rapproché des sécrétions la *génération par apposition,* appelée encore *génération sécrementitielle* ou *génération par sécrémentition.*

APPRÉBENDEMENT s. m. (a-pré-ban-de-man — rad. *prébende*). Hist. relig. Se disait, chez les chanoinesses de Remiremont, de la réception d'une religieuse, qui lui donnait le droit de toucher sa prébende.

APPRÉBENDER v. a. ou tr. (a-pré-ban-dé — rad. *prébende*). Hist. relig. Dans le chapitre de Remiremont, Recevoir une chanoinesse et lui donner droit à toucher la prébende.

APPRÉCIABILITÉ s. f. (a-pré-si-a-bi-li-té — rad. *apprécier*). Qualité de ce qui est appréciable.

APPRÉCIABLE adj. (a-pré-si-a-ble — rad. *apprécier*). Qui peut être apprécié, évalué, au moyen de nos sens, d'instruments ou de procédés physiques : *Quantité* APPRÉCIABLE. *Grandeur* APPRÉCIABLE. *La différence qu'il y a entre ces deux épaisseurs n'est pas* APPRÉCIABLE. *Toutes ces causes réunies ne changeraient pas d'une quantité* APPRÉCIABLE *le niveau de la mer.* (G. Cuv.) *Depuis deux mille ans, les distances relatives des étoiles n'ont pas offert de changements* APPRÉCIABLES; *aussi les a-t-on appelées avec raison étoiles fixes.* (Arago.)

— Fig. : *J'ai eu beau chercher comment les délices de la famille pouvaient être* APPRÉCIABLES *à un homme de vingt ans, je ne l'ai pas trouvé.* (G. Sand.) *A mesure que les vagues inquiétudes de la jeunesse se dirigeaient vers un but* APPRÉCIABLE *à l'esprit, sa tristesse augmentait.* (G. Sand.) *L'effet relatif de l'acte, la volonté* APPRÉCIABLE *de l'agent, lui servent à qualifier les délits et à y proportionner les peines.* (Mignet.)

— Acoust. Dont on peut trouver l'unisson et calculer les intervalles : *Le son est* APPRÉCIABLE, *le bruit jamais. Selon Euler, les sons* APPRÉCIABLES *à notre oreille comprennent huit octaves.* (Encycl.) *Les sons d'une voix qui crie cessent d'être* APPRÉCIABLES. (J.-J. Rouss.)

— s. m. Ce qui peut être apprécié : *L'*APPRÉCIABLE *n'est qu'une image flottant à la surface de l'inappréciable.* (Rev. Indép.)

— **Antonyme.** Inappréciable.

APPRÉCIANT (a-pré-si-an) part. prés. du v. Apprécier.

APPRÉCIATEUR, TRICE s. (a-pré-si-a-teur, tri-se — rad. *apprécier*). Celui, celle qui apprécie : *Un bon* APPRÉCIATEUR. *Un mauvais* APPRÉCIATEUR. *Il est rare de trouver un écrivain qui soit le juste* APPRÉCIATEUR *du mérite de ses confrères. Le diplomate est fin* APPRÉCIATEUR *d'un bon dîner.* (Carême.) *Des bienfaits si nombreux ont trouvé des* APPRÉCIATEURS *équitables.* (G. Cuv.) *M. Duménil était jugé par ses élèves comme le plus inepte, le plus grossier des* APPRÉCIATEURS *des choses de l'esprit.* (L. Ulbach.) *Il n'y a de juste* APPRÉCIATEUR *que celui qui a longtemps comparé.* (Lemonnier.) ‖ Se dit aussi en parlant des choses : *L'œil de l'homme est un régulateur, un* APPRÉCIATEUR *qu'il peut employer pour mesurer, pour vérifier des distances, des dimensions, des contours, des formes de toute figure.* (Ch. Dupin.) *L'imagination est pour nous l'*APPRÉCIATRICE *de tous les êtres; elle les surfait ou les déprise à son gré.* (Boiste.)

— Nom donné aux commissaires-priseurs attachés aux monts-de-piété, et aux douaniers chargés d'estimer la valeur approximative des marchandises qui doivent acquitter *ad valorem* les droits d'entrée ou de sortie.

— Anc. prat. Expert chargé de mettre à prix les objets que le juge avait ordonné d'évaluer.

— S'empl. adjectiv. : *Heureux qui possède cette philosophie* APPRÉCIATRICE *de toutes choses!* (Mercier.) *Tels sont le goût intellectuel et le sentiment* APPRÉCIATEUR *des productions de la nature et de l'art.* (Descuret.)

APPRÉCIATIF, IVE adj. (a-pré-si-a-tif, i-ve — rad. *apprécier*). Qui marque, indique l'appréciation : *L'état* APPRÉCIATIF *d'un mobilier. Note* APPRÉCIATIVE *des marchandises d'un magasin.* ‖ Qui est propre à apprécier : *Les lèvres sont, ainsi que le palais, douées d'une portion de facultés* APPRÉCIATIVES. (Brill.-Sav.)

APPRÉCIATION s. f. (a-pré-si-a-si-on — — rad. *apprécier*). Evaluation donnée à une chose, indication approximative de sa valeur, de son prix vénal : *Faire l'*APPRÉCIATION *de marchandises, de denrées, d'objets mobiliers. L'*APPRÉCIATION *des dommages-intérêts sera faite par le tribunal.*

— Par anal., Action de déterminer par le jugement la valeur, la portée morale d'une chose, et résultat de cette action : APPRÉCIATION *juste, raisonnée. Napoléon ne pouvait pas porter des sentiments vulgaires dans l'*APPRÉCIATION *des choses humaines.* (Damas-Hinard.) *Ces documents renferment des* APPRÉCIATIONS *remarquables de certains hommes.* (Chateaub.) *La juste* APPRÉCIATION *de toute supériorité est bien plus facile aux générations qui suivent qu'à celles qui vivent contemporaines.* (A. Guiraud.) *En graduant la valeur des prix, l'Académie a fait une juste* APPRÉCIATION *des mérites.* (Viennet.) *Ce n'est pas des hommes que j'attends l'*APPRÉCIATION *de ma conduite, c'est de ma conscience.* (E. Suc.) *Ce qui manque à nos jugements d'aujourd'hui, c'est l'*APPRÉCIATION *exacte du passé.* (Alex. Dum.) *La raison et le sentiment religieux de l'homme sont devenus la règle et le juge de l'*APPRÉCIATION *en matière de foi.* (Ed. Scherer.)

APPRÉCIE s. f. (a-pré-sî — rad. *apprécier*). Comm. Prix moyen des grains, dégagé de la comparaison de leur valeur vénale dans différents marchés.

APPRÉCIÉ, ÉE (a-pré-si-é) part. pass. du v. Apprécier. Estimé, évalué : *Tableau* APPRÉCIÉ *à mille francs. Cette diminution de valeur peut être facilement* APPRÉCIÉE *avec des chiffres.* (J.-B. Say.) APPRÉCIÉE *en nombre rond, la perte fut de dix mille hommes.* (De Norvins.) ‖ Prisé, considéré : *Racine ne fut pas* APPRÉCIÉ *par son siècle; il n'y a pas longtemps qu'il l'est par le nôtre.* (La Harpe.) Britannicus *est un de ces ouvrages dont les beautés ne sont* APPRÉCIÉES *qu'avec le temps.* (La Harpe.) *Madame de Maintenon va être de plus en plus connue,* APPRÉCIÉE *de tous, estimée et admirée.* (Ste-Beuve.) *Nul ne doit être* APPRÉCIÉ *que dans la situation qui lui est faite par le temps, par les événements, les circonstances au milieu desquels il est placé par une force de choses indépendante de lui.* (Lamart.)

> Prudhon et Géricault ont eu ce même sort
> De n'être *appréciés* tous deux qu'après la mort.
> PONSARD.

— **Antonyme.** Inapprécié.

APPRÉCIER v. a. ou tr. (a-pré-si-é — du lat. *appretiare;* formé de *ad,* à; *pretium,* prix; prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du pl. de l'imparf. de l'indic. et du prés. du subjonct. : *Nous appréciions; que vous appréciiez*). Déterminer approximativement la valeur vénale d'une chose : APPRÉCIER *des marchandises, des meubles.* APPRÉCIER *un tableau, une statue. Un commissaire-priseur qui* AURAIT *volontairement* APPRÉCIÉ *un objet au-dessous de sa valeur, dans une vente publique, encourrait la destitution.* (Encycl.) *On me donnerait un Boucher pour un Rubens ou un Raphaël, et j'*APPRÉCIERAIS *mille écus une croûte de six francs!* (Dider.) *Les Etats croulent pour ne pas savoir* APPRÉCIER *et diriger les millions.* (Mme Campan.)

> C'est son sang qu'à Sylla tu prétends que je vende :
> Pour acheter sa tête, il faut l'*apprécier.*
> ARNAULT.

‖ Absol. : *Les hommes savent compter, très-peu savent* APPRÉCIER. (Turgot.)

— Déterminer, fixer, au moyen des sens, ou à l'aide de procédés physiques, le poids, la grandeur, l'intensité, etc. : *Cette quantité est si minime qu'on ne peut l'*APPRÉCIER. *Il est impossible d'*APPRÉCIER *au coup d'œil la différence qu'il y a entre cette boule et cette autre. On appelle thermomètres des instruments qui servent à mesurer les températures et à* APPRÉCIER *leurs variations.* (Ganot.) *Le goût est celui de nos sens qui nous met en relation avec les corps sapides au moyen de la sensation qu'ils causent dans l'organe destiné à les* APPRÉCIER. (Brill.-Sav.)

— Par ext. Soumettre à un jugement critique : APPRÉCIER *un orateur, un écrivain, un poëte.* APPRÉCIER *une tragédie, un roman. Il est aisé de critiquer un auteur, mais il est difficile de l'*APPRÉCIER. (Vauven.) *Des hommes nient que Dieu ait mis en nous une loi de justice pour* APPRÉCIER *les actes humains.* (De Barante.) *Quand il s'expose au danger d'*APPRÉCIER *les auteurs vivants, Thomas montre plus d'affection et de complaisance que de franchise et de discernement.* (Maury.) *C'est déjà louer un livre que de l'*APPRÉCIER *sévèrement.* (Ch. Renouvier.) ‖ Absol. : *L'amitié est plus sûre alors qu'elle part d'un cœur droit et fort, qui juge et* APPRÉCIE. (Mme Romieu.) APPRÉCIER, *c'est revendiquer le droit de rejeter aussi bien que d'accepter.* (E. Scherer.)

— Estimer, faire cas de : APPRÉCIER *l'homme sage, la femme vertueuse.* APPRÉCIER *le mérite, la conduite de quelqu'un. J'*APPRÉCIE *vos avis, et je saurai en faire usage.* (Acad.) *C'est cette même impulsion qui nous fait* APPRÉCIER *les avantages d'un bon gouvernement.* (Alibert.) *Vous êtes fait pour vous* APPRÉCIER *et pour vous aimer.* (La Harpe.) *Il m'importe qu'on* APPRÉCIE *cet homme à sa juste valeur.* (P.-L. Cour.) *Il faut avoir été victime de l'injustice pour sentir et* APPRÉCIER *l'équité.* (Bautain.) *On* APPRÉCIE *bientôt le mérite de chaque chose, avec la simplicité de goûts que l'on contracte à la campagne.* (Mat. de Domb.)

— Acoust. Trouver l'unisson et calculer les intervalles des sons : *On ne saurait* APPRÉCIER *le son d'une grosse cloche dans le clocher même.* (Millin.)

S'apprécier, v. pr. Etre apprécié, susceptible d'être apprécié : *C'est un ouvrage qui ne peut* S'APPRÉCIER *que lorsqu'on se place à un point particulier.* (Encycl.) *Il y a aussi un degré de force au delà duquel le son ne peut* S'APPRÉCIER. (Millin.) ‖ Se juger, déterminer sa propre valeur : *Soit vanité, soit aveuglement, soit modestie, on ne* S'APPRÉCIE *jamais bien soi-même.* (Boiste.)

— v. récipr. : *Il est rare que les auteurs contemporains* S'APPRÉCIENT *bien entre eux. Les hommes d'un vrai mérite savent* S'APPRÉCIER. (Boiste.) *Il n'y a que les bons cœurs qui sachent* S'APPRÉCIER *et s'entendre.* (Bonnin.)

— **Syn. Apprécier, estimer, évaluer, priser.** *Apprécier* et *évaluer* signifient déterminer le prix, la valeur; mais l'*appréciation* se tire surtout de l'examen des objets en eux-mêmes,

et l'*évaluation* des circonstances extérieures. *Estimer*, c'est donner son opinion sur la valeur des choses d'après la première impression, et sans viser à une grande exactitude. *Priser* a la même signification, mais il y ajoute l'idée d'une fonction spéciale, telle que celle du commissaire-priseur. Au figuré, *évaluer* ne s'emploie presque jamais; on *estime* ce qui a une valeur intrinsèque et principalement une valeur morale; on *apprécie* ou on *prise* ce qui a une valeur d'opinion ou de circonstance, mais *apprécier* suppose qu'on attache aux objets plus d'importance réelle, et *priser* a quelque chose de plus familier.

APPRÉHENDANT (a-pré-an-dan) part. prés. du v. Appréhender.

APPRÉHENDÉ, ÉE (a-pré-an-dé) part. pass. du v. Appréhender. Arrêté, saisi : *Il fut* APPRÉHENDÉ *au corps sans qu'on prît garde à sa qualité. Nous voilà comme deux brigands, craignant d'être* APPRÉHENDÉS *au collet par les gendarmes.* (G. Sand.) *Je fus* APPRÉHENDÉ *par deux escogriffes.* (E. Sue.)

— Prévu, craint, redouté : *Événement* APPRÉHENDÉ. *Malheurs que la singularité rend plus terribles, et pourtant moins* APPRÉHENDÉS. (Mass.)

— Anc. jurispr. *Si pris et appréhendé peut être*, Formule que l'on employait dans les arrêts par contumace.

APPRÉHENDER v. a. ou tr. (a-pré-an-dé — lat. *apprehendere*, même sens). Arrêter, saisir : APPRÉHENDER *un accusé, un prévenu.* APPRÉHENDER *au corps un débiteur insolvable. Quand vous plaît-il que je fasse* APPRÉHENDER *la petite magicienne?* (V. Hugo.)

— Craindre, redouter : APPRÉHENDER *quelqu'un, la rencontre de quelqu'un.* APPRÉHENDER *le chaud, le froid.* APPRÉHENDER *l'orage.* APPRÉHENDER *la misère.* APPRÉHENDER *la colère, le ressentiment d'une personne. Il est de la nature de la vertu d'*APPRÉHENDER *les louanges.* (Boss.) *Il est plus dur d'*APPRÉHENDER *la mort que de la souffrir.* (La Bruy.)

Et n'*appréhende* point Rome ni sa vengeance.
CORNEILLE.

Qui n'*appréhende* rien présume trop de soi.
CORNEILLE.

Que l'homme connaît peu la mort, qu'il *appréhende* !
Mme DESHOULIÈRES.

Quand on voit éclairer et tonner sur sa tête,
On doit *appréhender* l'orage et la tempête.
CHILLAC.

— Suivi d'un infinitif, prend la préposit. *de*: *On* APPRÉHENDE *moins* D'*offenser celui qui se fait aimer que celui qui se fait craindre.* (Machiavel.) *Quand je songe à ce que je fais, monsieur le chevalier, j'*APPRÉHENDE *fort* DE *perdre votre estime.* (Campistr.) *Il manque à quelques-uns des aliments; ils redoutent l'hiver, ils* APPRÉHENDENT DE *vivre.* (Fléch.) *N'*APPRÉHENDEZ *pas* DE *perdre la faveur des grands.* (Fléch.) *J'ai sujet d'*APPRÉHENDER DE *me voir supplanté par un tel rival.* (Mol.) *Il* APPRÉHENDAIT DE *revoir ce qu'il avait de plus cher au monde.* (Fén.) *Nous souhaitons moins vivement d'être heureux que nous n'*APPRÉHENDONS D'*être misérables.* (Chamf.) *Plus on souhaite ardemment une chose, plus on* APPRÉHENDE DE *ne pas l'obtenir.* (Girard.) ‖ Se construit aussi avec *que*, et, dans ce cas, veut la proposition subordonnée au subjonctif : *On* APPRÉHENDE QUE *la fièvre ne revienne.* (Acad.) *On* APPRÉHENDA QU'*elle n'eût le sort des choses avancées.* (Boss.) J'APPRÉHENDE *un peu* QU'*il ne vous retienne.* (Boil.) *Elle* APPRÉHENDAIT QUE *Psyché ne la détrônât.* (La Font.) *Il ne doit pas* APPRÉHENDER QUE *je le loue.* (La Bruy.) *La même justesse d'esprit qui nous fait écrire de bonnes choses nous fait* APPRÉHENDER QU'*elles ne le soient pas assez pour mériter d'être lues.* (La Bruy.) *Il* APPRÉHENDAIT QUE *quelque secret ennemi de son repos n'attentât à son honneur.* (Le Sage.) *Déçu par deux révolutions, le peuple a acquis le droit d'être défiant et d'*APPRÉHENDER QU'*on ne le prive des légitimes résultats de sa troisième victoire.* (E. de Gir.)

Mais n'*appréhende* pas *qu*'un autre ainsi m'obtienne.
MOLIÈRE.

N'*appréhendez*-vous point *que* tous vos domestiques
Ne soient déjà gagnés par mes sourdes pratiques?
MOLIÈRE.

— Jurispr. Action de saisir, d'arrêter un accusé, un débiteur. ‖ *Appréhender une succession*, En prendre possession.

— **Gramm.** Pour l'emploi de la négation après *appréhender que*, V. CRAINDRE.

— **Syn. Appréhender, craindre, avoir peur, redouter.** On *craint* un danger probable : *L'esclave* CRAINT *l'arrivée d'un maître fâcheux.* (Boss.) On *appréhende* un danger possible : *Il doit* APPRÉHENDER *que cette occasion ne lui échappe.* (La Bruy.) On *redoute* une chose à laquelle on ne peut avantageusement résister : *Les grands ne font pas assez de cas des hommes pour* REDOUTER *leur censure.* (Mass.) On *a peur* d'un danger que l'on croit présent et pressant : *Les enfants chantent la nuit quand ils* ONT PEUR. (J.-J. Rouss.)

APPRÉHENSIBILITÉ s. f. (a-pré-an-si-bi-li-té — rad. *appréhensible*). Qualité, état de ce qui peut être saisi par l'esprit.

APPRÉHENSIBLE adj. (a-pré-an-si-ble — rad. *appréhension*). Qui peut être saisi par l'esprit.

APPRÉHENSIF, IVE adj. (a-pré-an-sif, i-ve — rad. *appréhension*). Timide, craintif: *Caractère* APPRÉHENSIF. ‖ Peu usité.

APPRÉHENSION s. f. (a-pré-an-si-on — lat. *apprehensio*; formé de *apprehendere*, prendre, saisir). Sentiment de crainte, mêlée d'une certaine anxiété : *Eprouver, avoir de l'*APPRÉHENSION. *Être dans l'*APPRÉHENSION, *dans de continuelles* APPRÉHENSIONS. *Il portait au fond de son cœur une vive et continuelle* APPRÉHENSION *de déplaire à Dieu.* (Boss.) *Il était plus touché du désir de conserver son autorité que de l'*APPRÉHENSION *de perdre son âme.* (Fléch.) *Dans l'*APPRÉHENSION *d'être découvert, je mène une vie errante, déguisé tantôt en prêtre ou en moine, tantôt en cavalier ou en paysan.* (Le Sage.) *À dire vrai, je n'ai pas été sans* APPRÉHENSION. (Destouches.) *On ne voulut ni tenir compte des temps, ni distinguer les nuances, ni rassurer les* APPRÉHENSIONS. (B. Const.) *Ils tressaillirent, agités d'une angoisse causée par l'*APPRÉHENSION *du mystère qui devait s'accomplir.* (Balz.) *L'instabilité de la législation sur un point qui intéresse toutes les fortunes, cause une* APPRÉHENSION *générale.* (Mérimée.) *Il savait mieux que personne combien mes* APPRÉHENSIONS *étaient fondées.* (Arago.) *Nous eûmes là une de ces fortes* APPRÉHENSIONS *qui arrachent un cri de détresse.* (A. Jal.) *Cette entrevue calmera les* APPRÉHENSIONS *de l'opinion publique.* (A. Carle.) *Jamais, dans ces sinistres* APPRÉHENSIONS, *de telles scènes ne s'étaient offertes à sa pensée.* (Guizot.)

J'en prends, quoi qu'il en soit, peu d'*appréhension*.
CORNEILLE.

— A signifié Faculté de concevoir : *J'ai l'esprit tardif, l'*APPRÉHENSION *lente et embrouillée.* (Montaig.) *J'ai l'*APPRÉHENSION *naturellement dure, et l'encrouste et épaissis tous les jours par discours.* (Montaig.) *Le czar Pierre se fit admirer par son extrême curiosité, ainsi que par la justesse et la vive* APPRÉHENSION *de son esprit.* (St-Sim.)

— Log. Perception, conception : *La simple* APPRÉHENSION *est la première opération de l'esprit.* (Boss.) *Entendre les termes, par exemple, entendre que Dieu veut dire la première cause, qu'homme veut dire animal raisonnable, c'est ce qui s'appelle conception, simple* APPRÉHENSION. (Boss.) ‖ *Appréhension empirique*, Se disait de la perception des phénomènes sensibles. ‖ *Appréhension rationnelle*, Se disait de la conception des idées de rapport.

— Chir. Sorte de bandage propre à maintenir une partie.

— **Gramm.** Pour l'emploi de la négation après *l'appréhension que*, V. CRAINTE.

— **Syn. Appréhension, crainte, peur.** La *crainte* est produite par l'apparence du mal : *Suivant que la* CRAINTE *ou l'espérance prévalait...* (Boss.) L'*appréhension* vient de l'idée vague d'un danger : L'APPRÉHENSION *qu'elle avait de déplaire à Dieu...* (Fléch.) La *peur* est le résultat d'une erreur des sens : *Souvent la* PEUR *d'un mal nous conduit dans un pire.* (Boil.) *On a l'*APPRÉHENSION *de ce que l'on connaît, la* CRAINTE *de ce qu'on prévoit, la* PEUR *de ce qu'on imagine.*

APPRENANT (a-pre-nan) part. prés. du v. Apprendre : *Héli tomba à la renverse et se brisa la tête en* APPRENANT *la mort de ses fils. En* APPRENANT *à connaître les maux de la nature, on méprise la mort; en* APPRENANT *à connaître ceux de la société, on méprise la vie.* (Chamf.) *Vous serez heureuse et fière en* APPRENANT *les succès de votre fils.* (Scribe.) *L'homme n'apprend jamais mieux à commander qu'en* APPRENANT *à obéir.* (P. Félix.) *Tu frémiras en* APPRENANT *quels dangers j'ai courus.* (J.-J. Rouss.) *Lord Chatham pleurait de joie en* APPRENANT *les progrès extraordinaires de son fils.* (Villem.)

APPRENDRE v. a. ou tr. (a-pran-dre — lat. *apprehendere*, formé de *ad*, à; *prehendere*, saisir par l'esprit : *J'apprends, tu apprends, il apprend, nous apprenons, vous apprenez, ils apprennent. J'apprenais, nous apprenions. J'appris, nous apprîmes. J'apprendrai, nous apprendrons. J'apprendrais, nous apprendrions. Apprends, apprenons, apprenez. Que j'apprenne, que nous apprenions. Que j'apprisse, que nous apprissions. Apprenant. Appris*). Arriver, par soi-même ou par le fait des autres, à la connaissance des choses qu'on ignorait, comme art, science, métier, etc. : APPRENDRE *l'histoire, la géographie, la musique.* APPRENDRE *l'usage du monde. Que sait-on qu'on n'*AIT *point* APPRIS? (St-Sim.) *Il* APPRIT *l'art de la guerre en simple soldat.* (Fléch.) *J'ai écrit l'histoire ecclésiastique, il ne me reste plus qu'à l'*APPRENDRE. (Abbé de Choisy.) *Le vieillard savait beaucoup, le jeune homme voulait beaucoup* APPRENDRE. (Volt.) *Tout le monde veut enseigner à bien faire, et personne ne veut l'*APPRENDRE. (J.-J. Rouss.) *On* APPREND *la mort pour la première fois quand elle tombe sur ce qu'on aime.* (Mme de Staël.) *Madame Geoffrin, qui de sa vie n'*AVAIT *rien lu ni rien* APPRIS *qu'à la volée, se trouvant au milieu des artistes et des gens de lettres, ne leur était point étrangère.* (Marmontel.) *J'*APPRENDS *la chimie, la pharmacie, la chirurgie, et tout le crédit d'un grand seigneur peut à peine me mettre à la main une lancette de vétérinaire.* (Beaumarch.) *L'animal sait tout ce qu'il doit savoir; l'homme doit tout* APPRENDRE. (Ballanche.) *Il* A *beaucoup* APPRIS, *parce qu'il a beaucoup souffert.* (De Broglie.) *La vie de Franklin est un modèle à suivre; chacun y peut* APPRENDRE *quelque chose.* (Mignet.) *Mon époux arrive avec sept cents francs qu'il a demandés à sa famille, sous le prétexte d'*APPRENDRE *la basse, le cornet à piston et le porte-voix.* (E. Sue.) *Mes parents me font* APPRENDRE *la musique, et j'ai déjà quelque talent.* (G. Sand.) *L'homme n'*APPREND *pas seulement ce qu'il veut* APPRENDRE, *il apprend sans cesse malgré lui.* (E. Scherer.) *On a trouvé singulier que Caton s'avisât d'*APPRENDRE *le grec dans un âge avancé.* (A. Karr.) *Interrogez cette momie de trois mille ans, et* APPRENEZ-*moi ce qu'est un homme jeté au milieu de l'éternité.* (Virey.)

Un prince dans un livre *apprend* mal son devoir.
CORNEILLE.

Si j'*apprenais* l'hébreu, les sciences, l'histoire?
Tout cela, c'est la mer à boire.
LA FONTAINE.

Une hirondelle en ses voyages
Avait beaucoup *appris*. Quiconque a beaucoup vu
Peut avoir beaucoup retenu.
LA FONTAINE.

Que l'oreille des rois s'accoutume à t'entendre,
C'est à toi d'annoncer ce qu'ils doivent *apprendre*.
VOLTAIRE.

Que votre fils revienne, il *apprendra* sous moi
Les leçons de la gloire, et l'art de vivre en roi.
VOLTAIRE.

J'*appris* pourquoi les mers, bravant la pesanteur,
Vont deux fois en un jour du pôle à l'équateur.
SAINT-LAMBERT.

‖ Absol. : *On* APPREND *à tout âge. C'est un homme qui* APPREND *continuellement.* (Pasc.) *Je me donne bien de la peine pour en épargner à nos Français, qui, généralement parlant, voudraient* APPRENDRE *sans avoir étudié.* (Volt.) *L'enfance est toujours apte à* APPRENDRE. (J.-J. Rouss.) *Il n'y a personne de moins curieux d'*APPRENDRE *que les personnes qui ne savent rien.* (Suard.) *Avant de savoir, il faut* APPRENDRE. (G. Sand.) *Enseigner, c'est* APPRENDRE *deux fois.* (Joubert.) *Écouter est, de toutes les manières d'*APPRENDRE, *celle qui donne le moins de peine.* (Andrieux.) *Ce qui plaît à* APPRENDRE *est toujours ce qu'il y a de plus facile à enseigner.* (E. de Gir.)

— Dans le même sens, mais suivi de la prép. *à* comme explétif : APPRENDRE À *lire*, À *écrire*, À *danser*, À *jouer du violon. Cette mésaventure lui* APPRENDRA À *être circonspect.* (Acad.) *Les enfants* APPRENAIENT *dès le berceau* À *regarder la patrie comme une mère commune.* (Boss.) APPRENEZ À *tout quitter quand la vertu l'ordonne.* (J.-J. Rouss.) *Clodion, accoutumé aux armes dès l'enfance,* AVAIT APPRIS À *combattre auprès de Pharamond.* (Florian.) APPRENONS À *mépriser les préjugés de la naissance et des richesses.* (Chateaub.) *Du latin, au* XIXe *siècle, pour* APPRENDRE À *construire des navires de guerre ou des places fortes; du latin pour* APPRENDRE À *lancer des boulets ou pour appliquer dans les arts les sciences chimiques et mécaniques!* (Napol. III.) *Il* APPRIT *de bonne heure* À *réfléchir et* À *se régler.* (Mignet.)

Apprends sur mon exemple *à* te vaincre toi-même.
CORNEILLE.

Quand d'Horace j'*apprends à* vivre,
Sénèque m'apprend à mourir. SAURIN.

Mes parents, reprit-il, ne m'ont pas fait instruire;
Ils sont pauvres, et n'ont qu'un trou pour tout avoir;
Ceux du loup, gros messieurs, l'ont fait *apprendre à* [lire.
LA FONTAINE.

‖ Dans tous ces exemples, *apprendre* n'est absolu qu'en apparence, car il a toujours un compl. direct sous-entendu; quelques grammairiens lui donnent même pour complément l'infinitif avec *à*.

— Avec une proposition pour complément direct : *Antonin lui* AVAIT APPRIS *qu'il vaut mieux sauver un seul citoyen que de défaire mille ennemis.* (Boss.) *La philosophie nous* APPREND *que l'esprit et la sagesse sont de tout sexe.* (Fléch.) *Tu* APPRENDRAS, *mais trop tard, que les gens qui, par modération, aiment la paix, sont les plus redoutables dans la guerre.* (Fén.) *Carthage n'avait pu* APPRENDRE, *par tant de révoltes, qu'il n'y a rien de si malheureux qu'un État qui ne se soutient que par des étrangers.* (Montesq.) *J'*AVAIS APPRIS *de l'histoire et de la religion elle-même que Dieu laisse tomber les empires vieillis.* (Villem.)

Apprenez que tout flatteur
Vit aux dépens de celui qui l'écoute.
LA FONTAINE.

Apprends que la seule sagesse
Peut faire les héros parfaits.
J.-B. ROUSSEAU.

— Les différents cas qui viennent de se présenter, et où le sujet est actif, se reproduisent dans les cas suivants, où ce sujet devient passif :

Enseigner, démontrer : *On lui* APPREND *le latin, les sciences, la musique, le dessin. On lui* AVAIT APPRIS *un bon métier. On n'*APPREND *pas aux hommes à être honnêtes gens, on leur* APPREND *tout le reste.* (Pasc.) *Les géomètres* APPRENNENT *la véritable méthode de conduire la raison.* (Pasc.) *Que voulez-vous que je vous* APPRENNE? — APPRENEZ-*moi l'orthographe.* (Mol.) *Il y a de petites règles, des devoirs, des bienséances, que l'usage* APPREND *sans nulle peine.* (La Bruy.) *La religion nous* APPREND *à aimer tous les hommes comme nous-mêmes.* (Mass.) *On leur* APPRIT *à connaître Dieu, à l'aimer et à le craindre.* (Mass.) *Il n'y a guère d'ignorant qui ne puisse* APPRENDRE *quelque chose au plus savant homme du monde.* (Fonten.) *Je vois de toute part des établissements immenses où l'on élève à grands frais la jeunesse, pour lui* APPRENDRE *tout, excepté ses devoirs.* (J.-J. Rouss.) *Vous nous* APPRENEZ *des choses grandes et utiles.* (Volt.) APPRENEZ *de bonne heure aux jeunes gens à soumettre leurs passions à la raison.* (B. de St-P.) *Le maître d'école lui* A APPRIS *à lire, à écrire, à compter.* (Dider.) *Dix pages de Tacite* APPRENNENT *plus à connaître les hommes que les trois quarts des histoires modernes ensemble.* (Thomas.) *Voltaire nous* AVAIT APPRIS *à connaître le mérite de Shakspeare.* (Condill.) APPRENEZ-*leur à régner, ou craignez le sort de Denys de Syracuse.* (Rivarol.) *Les Grecs n'*ONT-*ils pas tout* APPRIS *aux Romains?* (La Harpe.) *L'expérience n'a plus rien à nous* APPRENDRE : *l'homme sait et sent ce qu'il est.* (Portalis.) *Il y a beaucoup d'écoles où l'on* APPREND *aux enfants à tremper des plumes d'oie dans du poison.* (G. Sand.)

La comédie *apprit* à rire sans aigreur.
BOILEAU.

Mes exemples un jour ayant fait place aux vôtres,
Ce que je vous *apprends*, vous l'*apprendrez* à d'autres.
CORNEILLE.

Chose étrange, on apprend la tempérance aux chiens,
Et l'on ne peut l'*apprendre* aux hommes.
LA FONTAINE.

J'adore le Seigneur, on m'explique sa loi,
Dans son livre divin on m'*apprend* à la lire.
RACINE.

— Être instruit, informé, avisé d'une chose qu'on ignorait, sujet passif : *J'*AI APPRIS *la mort de votre père. J'en* AI APPRIS *de belles sur votre compte! J'*AI APPRIS *hier cet événement. J'*AI APPRIS *cela par votre lettre. J'*APPRENDS *que vous devez partir ce soir.* (Acad.) *Ah! ah! j'*APPRENDS *ici de jolies choses, et j'ai un serviteur fort fidèle, vraiment!* (Mol.) *Il* APPRIT *que le sénat l'avait condamné.* (Boss.) *D'où* AVEZ-*vous* APPRIS *que le Seigneur vous avertira de loin?* (Mass.) *La princesse de Babylone* APPRIT *avec joie ce jugement et ce discours.* (Volt.) *On* AVAIT APPRIS *que, sous prétexte de quartiers d'hiver, il devait faire passer des troupes dans leur province.* (Vertot.) *Mon père, lui dis-je, pourriez-vous m'*APPRENDRE *à qui ont appartenu ces deux cabanes?* (B. de St-P.) *Je ne cours pas risque d'oublier que Napoléon était un despote, car je n'ai point eu à l'*APPRENDRE : *je le savais quand il était là.* (Guizot.)

Auguste *a* tout *appris*, et veut tout oublier.
CORNEILLE.

Vous *apprendrez* son sort, j'en instruirai l'armée.
RACINE.

. *Apprenez, apprenez*
La valeur de ce fils qu'à tort vous condamnez.
CORNEILLE.

Apprenez que, suivi d'un nom si glorieux,
Partout de l'univers j'attacherais les yeux.
RACINE.

Il *apprend* qu'un héros, conduit par la victoire,
A de ces bords fameux flétri l'antique gloire.
RACINE.

Eh quoi! j'*apprends* que l'on critique
Le DE qui précède mon nom! BÉRANGER.

‖ Faire savoir, informer, sujet actif : *Il nous* A APPRIS *de grandes nouvelles.* (Acad.) *J'*APPRENDRAI *à tout le monde la fausseté de ce bruit scandaleux.* (Pasc.) *Daignez m'*APPRENDRE *si tout ce qu'on dit est vrai.* (Fén.) *Strabon nous* APPREND *que les Ibères faisaient la guerre en combattant çà et là, par petites bandes, à la manière des brigands.* (J.-J. Ampère.)

Elle vit, et c'est vous qui venez me l'*apprendre*!
RACINE.

Il s'est remis sur moi du soin de vous *apprendre*
Qu'au peuple impatient il veut montrer son gendre.
C. DELAVIGNE.

‖ Par reproche ou par menace, dans ces deux sens : *Je lui* APPRENDRAI *à vivre, je lui* APPRENDRAI *son devoir.* APPRENEZ *à qui vous parlez!* APPRENEZ *que je ne suis pas homme à me laisser insulter! Je lui* APPRENDRAI *à parler.* (Acad.) *Voilà qui vous* APPRENDRA *à vous oser jouer à moi!* (Mol.) *Crève! crève! cela t'*APPRENDRA *une autre fois à te jouer de la faculté.* (Mol.) *De La Vauguyon dit à madame Pelot qu'il ne savait ce qui le tenait qu'il ne lui mît la tête en compote, pour lui* APPRENDRE *à l'appeler poltron.* (St-Sim.) *Si je ne te puis fléchir,* APPRENDS *que j'ai résolu de me donner la mort en ta présence.* (Vertot.)

Vous *apprendrez*, maroufle, à rire à nos dépens.
MOLIÈRE.

Ah! je vous *apprendrai* de me traiter ainsi.
MOLIÈRE.

— Contracter une disposition, une habitude : APPRENDRE *à se taire.* APPRENDRE *à obéir, à supporter le malheur. Le peuple* APPREND *dans leurs exemples à obéir à leurs lois.* (Mass.) APPRENEZ *à vous énoncer moins vulgairement.* (Mol.) *C'est pour* APPRENDRE *à me passer de ces faux biens que je suis venu de si loin.* (Fén.) APPRENONS *à mépriser les préjugés de la naissance et des richesses.* (Chateaub.) *On* APPREND *à voir par la conscience, comme on* APPREND *à voir par le sens de la vue.* (Alibert.) *L'homme n'*APPREND *jamais mieux à commander qu'en* APPRENANT *à obéir.* (Le P. Félix.)

Qu'en vous aimant vos fils *apprennent* à vous craindre.
PIRON.

N'*apprendras*-tu jamais, âme basse et grossière,
A voir par d'autres yeux que les yeux du vulgaire?
CORNEILLE.

L'ingrate, qui mettait son cœur à si haut prix,
Apprend donc à son tour à souffrir des mépris.
RACINE.

‖ Poétiquem., En parlant des choses :

Les stances avec grâce *apprirent* à tomber.
BOILEAU.

L'organe languissant *apprend* à se mouvoir.
DELILLE.

C'est donc trop peu, dit-il, que l'Escaut, en deux mois,
Ait appris à couler sous de nouvelles lois!
BOILEAU.

— Faire entrer dans sa mémoire pour l'y retenir : APPRENDRE *un compliment, une pièce de vers.* APPRENDRE *un rôle. Il faut, avant tout, que vous* APPRENIEZ *votre leçon. On cite des personnes d'une mémoire si heureuse, qu'elles* ONT APPRIS *par cœur l'*Enéide *tout entière.* (Encycl.) *Il semble que vous* AYEZ APPRIS *cela par cœur.* (Mol.) ‖ Faire entrer dans la mémoire d'un autre : APPRENDRE *une fable à un enfant.*

— Prov. *Apprendre à sa mère, à son père, à faire des enfants*, Se dit, par raillerie, de celui qui s'avise de donner des leçons à plus savant que lui. ‖ On dit dans le même sens, mais plus plaisam. : *Ce n'est pas à un vieux singe qu'on apprend à faire des grimaces.* ‖ *Ce qu'on apprend au ber dure jusqu'au ver*, On se souvient jusqu'à la mort des enseignements reçus dans l'enfance.

S'apprendre, v. pr. Etre appris : *Les vers* S'APPRENNENT *plus facilement que la prose.* (Acad.) *Une langue étrangère ne* S'APPREND *bien que dans la jeunesse.* (Volt.) *La vertu n'est pas une science qui* S'APPRENNE *avec tant d'appareil.* (J.-J. Rouss.) *La bonne prononciation* S'APPREND *dans le commerce oral des personnes bien élevées, qui parlent bien.* (Ch. Nod.) *Tout* S'APPREND, *même la vertu.* (J. Joubert.) *Toutes les règles ne sont pas écrites, et ne peuvent* S'APPRENDRE *que dans l'intimité des grands écrivains.* (Maury.) *Le métier de tisseur* S'APPREND *en six mois.* (J. Sim.) *Les mauvaises nouvelles* S'APPRENNENT *toujours assez vite.* (Scribe.)

Rien ne *s'apprend* sitôt que ce qu'on veut cacher.
DESFORGES.

‖ S'informer réciproquement de quelque chose : *Nous* NOUS APPRÎMES *mutuellement ce que nous avions fait.* (Le Sage.)

— **Syn. Apprendre, étudier, instruire.** *Etudier*, c'est travailler à devenir savant; *apprendre* et *s'instruire*, c'est le devenir effectivement : *Sans avoir le plaisir d'*APPRENDRE, *j'aurai celui d'*ÉTUDIER. (J.-J. Rouss.) On travaille, on *étudie* pour *s'instruire;* pour *apprendre*, il n'est pas toujours besoin d'effort : *On sait d'une manière moins analytique, moins détaillée, et on oublie plus tôt les choses qu'on* A APPRISES *que celles dont on s'est donné la peine de* S'INSTRUIRE. (Lafaye.)

— **Syn. Apprendre, enseigner, faire savoir, informer, instruire.** *Apprendre*, c'est initier à quelque connaissance : *J'ignorais ce que tu viens de m'*APPRENDRE. (Le Sage.) *Enseigner*, c'est donner des leçons : *L'expérience nous apprend beaucoup de choses que de son côté la foi nous* ENSEIGNE. (Bourd.) *Instruire*, c'est dresser quelqu'un, et le mettre en état d'agir : *Il* INSTRUIRA *mon fils dans l'art de commander.* (Rac.) *Faire savoir*, c'est transmettre quelque chose par lettre ou par message : *Ils lui demandèrent s'il ne voulait rien* FAIRE SAVOIR *au roi Ptolémée.* (Fén.) *Informer*, c'est adresser un rapport fidèle à quelqu'un que la chose intéresse beaucoup : *La reine d'Angleterre* INFORMAIT *le roi des démarches qu'elle avait faites auprès des états généraux.* (Condill.)

— **Antonymes.** Désapprendre, oublier.

— **Allus. hist. Ils n'ont rien appris, rien oublié**, Allusion à la phrase fameuse au moyen de laquelle on a caractérisé l'incroyable aveuglement des émigrés, se refusant après 1815 à reconnaître les changements accomplis en France à la suite de 89.

Pendant les vingt-cinq années qui séparent 1789 de la Restauration, les idées, les mœurs, les institutions, s'étaient profondément modifiées en France; les derniers vestiges de la féodalité avaient disparu dans la tourmente révolutionnaire, et le règne de la légalité avait succédé aux privilèges de l'ancien régime. Les émigrés, rentrant en France à la suite de Louis XVIII, se refusaient à comprendre une transformation si complète, et revenaient avec toutes les illusions que des traditions séculaires avaient perpétuées au sein de la noblesse. Aussi les a-t-on comparés à des Epiménides qui avaient dormi pendant un quart de siècle.

En novembre 1816, notre Béranger chansonnait ce sommeil, ou plutôt ce réveil, dans le *Marquis de Carabas :*

Voyez ce vieux marquis,
Nous traiter en peuple conquis;
Son coursier décharné
De loin vers nous l'a ramené.
Vers son vieux castel
Ce noble mortel,
Marche en brandissant
Un sabre innocent.
Chapeau bas! chapeau bas!
Gloire au marquis de Carabas!

.
.

Vivons donc en repos,
Mais l'on m'ose parler d'impôts!
A l'Etat, pour son bien,
Un gentilhomme ne doit rien.
Grâce à mes créneaux,
A mes arsenaux,
Je puis au préfet
Dire un peu son fait.
Chapeau bas! chapeau bas!
Gloire au marquis de Carabas!

Prêtres que nous vengeons,
Levez la dîme et partageons;
Et toi, peuple animal,
Porte encor le bât féodal.
Seuls nous chasserons,
Et tous vos tendrons
Subiront l'honneur
Du droit du seigneur.
Chapeau bas! chapeau bas!
Gloire au marquis de Carabas!

Curé, fais ton devoir,
Remplis pour moi ton encensoir
Vous, pages et varlets,
Guerre aux vilains, et rossez-les!
Que de mes aïeux,
Ces droits glorieux,
Passent tout entiers
A mes héritiers.
Chapeau bas! chapeau bas!
Gloire au marquis de Carabas!

Mais le mot qui caractérise le mieux cette négation des changements accomplis est celui-ci : *Ils n'ont rien appris, rien oublié.* Cette phrase se retrouve presque textuellement dans une lettre du chevalier de Panat à Mallet du Pan, à la date de janvier 1796 : « Vous nous parlez souvent de la folie de Vérone. Hélas! mon cher ami, cette folie est générale et incurable. Combien vous vous trompez en croyant qu'il y a un peu de raison dans la cour du frère (le comte de Provence)! Nous voyons tout cela de près et nous gémissons; personne n'est corrigé; *personne n'a su ni rien oublier, ni rien apprendre!* »

Toutefois, ce mot attendait en quelque sorte sa consécration, la forme simple et piquante qui devait le rendre proverbial; et c'est à M. de Talleyrand, au spirituel diplomate, qu'on attribue généralement cette phrase originale et caractéristique, telle qu'elle est appliquée aujourd'hui.

L'anecdote suivante, rapportée par La Fayette dans ses *Mémoires*, prouve que l'empereur Alexandre jugeait les Bourbons de la Restauration comme le chevalier de Panat et M. de Talleyrand :

« A une soirée chez Mme de Staël, dit-il, l'empereur Alexandre m'emmena dans une embrasure, baissant la voix et prêtant l'oreille pour m'entendre, parce qu'il est un peu sourd. Il se plaignit d'abord de ce que ses bonnes intentions pour notre liberté avaient si mal tourné; de ce qu'il n'avait trouvé en France ni patriotisme ni appui; de ce que les Bourbons n'avaient que des préjugés d'ancien régime; et comme je me bornais à répondre que le malheur devait les avoir en partie corrigés : « Corrigés! me dit-il; ils sont *incorrigés* et « *incorrigibles!* Il n'y en a qu'un, le duc d'Or- « léans, qui ait des idées libérales; mais, pour « les autres, n'en espérez jamais rien. »

L'application de cette phrase se fait dans des circonstances à peu près semblables à celles où elle a été prononcée :

« Les La Rochelandier ne me pardonneront jamais d'avoir, en me ralliant au trône de Juillet, pacifié la Vendée et ruiné dans l'Ouest les dernières espérances de la légitimité aux abois. Ils représentent en Bretagne cette noblesse incorrigible qui *n'a rien appris ni rien oublié.* »
JULES SANDEAU.

« Nous aussi nous sommes asservis à des préjugés séculaires; *nous avons beaucoup à apprendre, beaucoup à oublier surtout.* A moins d'être aussi bêtes que les barbares, il faudrait nous défaire de cette infatuation qui nous porte à croire que nous leur sommes supérieurs en tout. La guerre que viennent de nous faire les Européens est d'un grand enseignement. »
AUGUSTE VILLEMOT.

« Les coureurs de places ne sont remarquables que par leur air grotesquement suranné et par leur ton ridiculement prétentieux; ils se présentent en vainqueurs, quoiqu'ils n'aient rien vaincu; ils trouvent du danger dans tout ce qui sort du cercle étroit de leurs petites idées, parce qu'*ils n'ont rien appris ni rien oublié.* »
Galerie de littérature.

« Eh! ventre-saint-gris! s'écria le marquis en se levant et en marchant à grands pas dans la chambre, voilà assez longtemps qu'on nous représente aux yeux du pays comme une caste incorrigible, repoussant de son sein tout ce qui n'est pas elle, infatuée de ses titres, *n'ayant rien appris ni rien oublié*, remplie de morgue et d'insolence, ennemie de l'égalité. »
JULES SANDEAU.

APPRENTI, IE s. (a-pran-ti — rad. *apprendre*). Celui, celle qui apprend un métier, une profession sous un maître : *Un* APPRENTI *relieur. Un* APPRENTI *menuisier. Les* APPRENTIES *d'une lingère, d'une couturière. Un* APPRENTI *est docile, il écoute son maître, il profite de ses leçons et devient maître à son tour.* (La Bruy.) *Il exerçait sans ménagement l'autorité que la règle et l'usage donnaient au maître sur son* APPRENTI. (Mignet.) *L'usage de Prague était alors qu'on ne pût exercer la profession sans avoir été* APPRENTI *chez un peintre passé maître, n'eût-ce été qu'un barbouilleur.* (Bailly.) *Il faisait pour eux la traite des* APPRENTIS *et des* APPRENTIES *dans Provins.* (Balz.) *Les* APPRENTIS *ne sont reçus que trop facilement.* (Michelet.) *Il faut rétablir la confiance et l'affection entre tous les genres de travailleurs, depuis le plus grand manufacturier jusqu'au dernier compagnon, jusqu'au moindre* APPRENTI. (Ch. Dupin.) *L'*APPRENTI *devrait être dispensé de travailler le dimanche.* (J. Etienne.)

— Par ext. et fam. Personne peu exercée, peu habile dans les choses dont elle se mêle : *C'est un* APPRENTI *en affaires. Cet homme n'est qu'un* APPRENTI *à la guerre.* (Acad.) *Vous n'êtes qu'un* APPRENTI *dans l'art de dissimuler.* (Le Sage.) *Ma foi, messieurs, si vous n'en savez pas davantage, vous n'êtes encore que des* APPRENTIS *dans votre métier.* (Le Sage.) *Je ne suis pas encore mousquetaire, dit d'Artagnan à ses nouveaux amis, au moins me voilà reçu* APPRENTI. (Alex. Dum.)

C'est un pauvre *apprenti* qui singe le docteur.
DESTOUCHES.

Apprenti tout au plus du célèbre Molière,
Tu devrais copier son noble caractère.
PRADON.

Nos *apprentis* rimeurs ont pris pour du génie
L'art de dessiner tout sans imaginer rien.
LA HARPE.

La république de Platon
Ne serait rien que l'*apprentie*
De cette famille amphibie.
LA FONTAINE.

— Au XVIIe siècle et même au commencement du XVIIIe, on écrivait encore *apprentif* au masc., *apprentive*, au fém.

De livres et d'écrits bourgeois admirateur
Vais-je épouser ici quelque *apprentive* auteur,
BOILEAU.

Me voir traiter ainsi par un fat, un Damon,
D'une franche novice *apprentif* Céladon!
DESMAHIS.

. . . Je commence assez bien, ce me semble,
Et, pour être *apprentif* au métier que je fais,
J'y suis grec, et rompu quasi comme au palais.
CAMPISTRON.

— Prov. *Apprenti n'est pas maître*, Il ne faut pas attendre d'un débutant la perfection d'un maître.

— Mar. *Apprenti marin*, Dans la marine militaire, Celui qui a le rang intermédiaire entre le matelot et le mousse.

— Techn. Dans les papeteries, *Apprenti de cuve*, Ouvrier qui, dans la fabrication à la main, sert d'aide au leveur, et qui est chargé de détacher les feutres de la porse, de brasser la cuve et de surveiller l'affleurage. On l'appelle aussi *leveur de feutres*, *vireur*, ou *tourneur.*

— Franc-maçonn. Celui qui est reçu au premier grade de la franc-maçonnerie : *Le grade d'*APPRENTI, *de compagnon et de maître sont les trois degrés de l'initiation maçonnique.*

— **Epithètes.** Jeune, adroit, intelligent, souple, docile, neuf, brut, ignorant, simple; niais, rude, grossier, ignare, inhabile.

— **Antonymes.** Bourgeois, maître, patron. — Ouvrier. — Compagnon.

— **Encycl.** *Grade d'apprenti dans la franc-maçonnerie.* Le grade d'*apprenti* est le premier degré de l'initiation maçonnique. D'après les lois traditionnelles de la franc-maçonnerie, il ne doit être conféré qu'au *profane majeur, de condition libre, de mœurs honnêtes, de bonne réputation et sain de corps et d'esprit.* L'admission d'un profane au grade d'*apprenti* est soumise au vote des membres de la *loge* à laquelle il est présenté (chaque groupe maçonnique s'appelle *loge*); trois boules noires suffisent pour repousser le postulant. Après l'admission vient l'initiation. Amené au local de la loge, le profane admis est placé dans une chambre tapissée de noir où sont dessinés des emblèmes funéraires. On lit sur les murs des inscriptions dans le genre de celles-ci : *Si une vaine curiosité t'a conduit ici, va-t'en. — Si tu es capable de dissimuler, tremble : on te pénétrera. — Si tu tiens aux distinctions humaines, sors : on n'en connaît point ici.* Cette chambre est ce qu'on appelle le *cabinet des réflexions.* Le candidat doit y rédiger son testament et répondre par écrit à ces trois questions : « *Quels sont les devoirs de l'homme envers Dieu? — Envers ses semblables? — Envers lui-même?* » L'écrit qui contient testament et réponses est ensuite apporté au *vénérable*, ou président, qui en donne connaissance à la loge. S'il ne s'y trouve aucune proposition contraire aux principes de la franc-maçonnerie, le récipiendaire est amené, les yeux bandés, dans le temple, pour y subir les épreuves orales et physiques. Les épreuves orales consistent en questions diverses de philosophie morale, auxquelles le candidat doit répondre. Les épreuves physiques ont un caractère symbolique; elles expriment une série de purifications : par la terre, par l'eau, par l'air et par le feu. Après avoir subi ces épreuves qui, à l'origine, devaient servir à donner la mesure de son courage, le profane est conduit à l'autel où il prête serment à la franc-maçonnerie. On lui ôte ensuite le bandeau qui couvre ses yeux, et le vénérable, lui plaçant la pointe d'une épée sur la tête, lui dit : « Au nom du grand Architecte de l'univers, et en vertu des pouvoirs qui m'ont été confiés, je vous crée et constitue *apprenti* maçon et membre de cette respectable loge. » Le nouvel initié reçoit un tablier blanc, emblème du travail; des gants blancs, symbole de la pureté de mœurs prescrite aux maçons; des gants de femme, qu'il doit offrir à celle *qu'il estime le plus;* après quoi le vénérable lui révèle les mystères particuliers au grade d'*apprenti* et lui donne le triple baiser fraternel.

APPRENTISSAGE s. m. (a-pran-ti-sa-je — rad. *apprenti*). Etat, occupation d'apprenti, d'apprentie : *Long, pénible* APPRENTISSAGE. *Etre en* APPRENTISSAGE. *Sortir d'*APPRENTISSAGE. *Mettre son fils, sa fille en* APPRENTISSAGE. *Il n'y a aucun métier qui n'ait son* APPRENTISSAGE. *Les arts mécaniques les plus simples demandent un long* APPRENTISSAGE. (La Bruy.) *Nous nous mettrons tous deux en* APPRENTISSAGE. (J.-J. Rouss.) *Son père voulut le faire coutelier, mais la somme exigée pour son* APPRENTISSAGE *ayant paru trop forte, il fallut renoncer à ce projet.* (Mignet.) *L'*APPRENTISSAGE *des jeunes gens des deux sexes devrait être l'objet d'une sollicitude toute particulière.* (J. Etienne.) ‖ Temps que l'on passe à apprendre un métier : *L'*APPRENTISSAGE *s'écoule vite quand on a le cœur au métier. Son* APPRENTISSAGE *est p[illegible] d'à moitié fait.* (J.-J. Rouss.) *Aujourd'hui, l'*APPREN[illegible]SAGE *est moins long, sinon moins dur.* (Michelet.)

— Par ext. Essai, première expérience : *Je ne veux pas que ce médecin, ce chirurgien, fasse son* APPRENTISSAGE *sur moi. Il lui fit faire son* APPRENTISSAGE *par une guerre contre les Arabes.* (Boss.) *Ces rechutes, ces agonies fréquentes ne lui servaient-elles pas d'*APPRENTISSAGE *à bien mourir?* (Fléch.) *Diantre! on voit bien que tu n'en es pas à ton* APPRENTISSAGE. (Campistr.) *Il faisait, dans ce complot, son* APPRENTISSAGE *de conspiration.* (Volt.) *Chez les Gaulois et les Germains, la chasse était un* APPRENTISSAGE *de la guerre.* (Bouill.) *Comme je n'ai qu'un fils, et que c'est la première fois que je songe à le marier, j'en suis encore à mon* APPRENTISSAGE. (Alex. Dum.)

. Le métier du soldat
Si courageux qu'on soit, veut quelque *apprentissage.*
C. DELAVIGNE.

Je vais donc m'enfoncer dans cette solitude,
Et là, gesticulant et bâillant tout mon soûl,
Faire un *apprentissage* en vérité bien fou.
PIRON.

Un poëme excellent, où tout marche et se suit,
N'est point de ces travaux qu'un caprice produit :
Il veut du temps, des soins; et ce pénible ouvrage
Jamais d'un écolier ne fut l'*apprentissage.*
BOILEAU.

— Dans un sens moral : *La familiarité est l'*APPRENTISSAGE *des esprits.* (Vauven.) *La cruauté qu'on exerce envers les animaux n'en est que l'*APPRENTISSAGE *envers les hommes.* (B. de St-P.) *Le malheur est l'*APPRENTISSAGE *du bonheur et de la vertu.* (B. de St-P.) *Ce n'est guère qu'à trente ans que l'on sait que l'art est long, la vie courte et l'*APPRENTISSAGE *difficile.* (Ch. Nod.) *Le malheur est pour la jeunesse un* APPRENTISSAGE. (St-Marc-Gir.) *Qu'est-ce que l'éducation? L'*APPRENTISSAGE *de la vie.* (V. Cousin.) *La vie de l'homme, n'est-ce pas un perpétuel* APPRENTISSAGE? (Proudh.) *L'expérience prouve que la liberté demande un long* APPRENTISSAGE. (A. Peyrat.) *L'éducation est l'*APPRENTISSAGE *de la vertu, l'instruction, l'*APPRENTISSAGE *de la science.* (Mme de Montmarson.) *L'éducation est l'*APPRENTISSAGE *de la vie sociale.* (P. Félix.)

— *Faire l'apprentissage de quelque chose.* S'y habituer, s'y fortifier : FAIRE L'APPRENTISSAGE *de la guerre.* FAIRE L'APPRENTISSAGE *du mensonge, de la perfidie. Des milliers de marins* FONT *le rude* APPRENTISSAGE *de la mer dans les bateaux employés à la navigation du cabotage.* (Encycl.) *Il* FAIT *son* APPRENTISSAGE *de cette pauvreté généreuse à laquelle son maître l'appelle.* (Boss.) *C'est sous ce grand homme qu'il* FIT, *pour ainsi dire, l'*APPRENTISSAGE *de l'art de gouverner.* (St-Réal.) *C'est avec leurs poupées que les jeunes filles font l'*APPRENTISSAGE *de la vie.* (Maquel.)

Des vertus avec lui j'ai *fait l'apprentissage.*
VOLTAIRE.

Et qui sur son époux *fit* son *apprentissage*,
A bien pu sur un fils achever son ouvrage.
CORNEILLE.

. Voudrait-il qu'à mon âge
Je *fisse* de l'amour le vil *apprentissage?*
RACINE.

Oui, la cour de Palès est l'asile du sage;
C'est là que de son âme il *fait l'apprentissage.*
LEBRUN.

— **Epithètes.** Long, pénible, difficile, dur, triste, rebutant, fatal, funeste, vil, grossier, court, facile, rapide, agréable, honorable, noble, sublime.

Encycl. I. — L'APPRENTISSAGE SOUS L'ANCIEN RÉGIME. Sous le régime des *jurandes* et *maîtrises*, l'*apprentissage* était une condition obligatoire pour l'exercice de la plupart des professions manuelles. La durée et les conditions en étaient réglées sur les propositions de chaque corporation de métiers par des actes de l'autorité locale et du pouvoir central. « La durée de l'*apprentissage* dans la plupart des corps de métiers, dit Adam Smith, paraît avoir été anciennement fixée, dans toute l'Europe, au terme ordinaire de sept ans..... Le statut de la cinquième année d'Elisabeth, appelé communément le *Statut des apprentis*, décidait que nul ne pourrait, à l'avenir, exercer aucun métier, profession ou art, pratiqué alors en Angleterre, à moins d'y avoir fait préalablement un *apprentissage* de sept ans au moins. » En France, la durée de l'*apprentissage* variait dans les différentes villes et suivant les métiers; elle était généralement de cinq ans à Paris. Le nombre des apprentis que

chaque maître pouvait avoir était fixé. L'âge où l'enfant pouvait entrer en *apprentissage*, le temps qu'il devait y rester, soit pour se perfectionner dans la pratique de son état, soit pour s'acquitter envers son maître, étaient précisés. L'*apprentissage* terminé, l'ouvrier passait au grade de *compagnon;* il devait travailler un certain nombre d'années sous ce titre avant de pouvoir exercer comme maître. L'admission au compagnonnage et à la maîtrise était d'ailleurs subordonnée à des examens, à des épreuves, à la production d'un *chef-d'œuvre* dont les maîtres en exercice étaient seuls juges, et qui devait leur donner la mesure du talent acquis par l'apprenti ou le compagnon. Il est facile de voir que toutes ces dispositions de l'ancienne organisation industrielle, obligation de l'*apprentissage*, limitation du nombre des apprentis, appréciation du chef-d'œuvre laissée aux maîtres, avaient pour but et pour effet de restreindre la concurrence dans les plus étroites limites, et de faire de chaque profession un monopole, un privilége. Les économistes ont très-bien fait ressortir ce caractère de l'*apprentissage* obligatoire. « Il y a des métiers, dit Rossi, pour lesquels l'*apprentissage* est l'affaire de quelques jours. On exigeait cependant un temps assez long, parce qu'il est dans la nature de tout corps privilégié de retarder du moins l'entrée de ceux qu'il ne peut pas ne pas recevoir. C'était un véritable impôt que les maîtres levaient sans cause aucune, impôt aussi odieux qu'absurde. On exigeait l'*apprentissage* d'un boulanger, on ne l'exigeait pas d'un agriculteur dont l'art est bien autrement difficile. Qu'était, du reste, cet *apprentissage?* Etait-ce une école que l'Etat, comme tuteur commun, mettait à la portée de tout le monde? Un enseignement théorique qui préparait les esprits à une pratique éclairée et progressive? Une instruction donnée par des hommes choisis et n'ayant aucun intérêt à retarder les progrès de leurs élèves, à couper les ailes aux plus éveillés, à favoriser la médiocrité? L'*apprentissage* ne se faisait que dans les ateliers, chez des hommes dépourvus la plupart de toute connaissance théorique, n'ayant ni l'envie, ni le loisir de cultiver leur esprit, d'étendre leurs connaissances. Le maître le plus habile, comme le plus ignare, ne pouvait avoir que le même nombre d'apprentis. Point de libre choix pour les élèves; il fallait entrer non chez le plus capable, mais chez l'homme où se trouvaient encore des places vacantes. L'*apprentissage* n'était point établi en faveur des élèves, mais tout en faveur des maîtres : c'était une sorte de servitude temporaire. Le maître voulait en tirer le plus d'avantages qu'il pouvait; il n'avait certes aucune envie de se préparer dans son élève un compétiteur, un rival redoutable. »

II. — L'APPRENTISSAGE DEPUIS 1789. Les principes d'égalité et de liberté que les économistes et les philosophes du XVIIIe siècle avaient répandus dans les esprits, et dont la Révolution amena le triomphe, étaient incompatibles avec le système de monopole industriel auquel se trouvait liée l'obligation de l'*apprentissage*. La loi du 2 mars 1791 rompit le faisceau qui unissait entre eux les maîtres, les compagnons et les apprentis, et substitua le régime d'une liberté absolue à celui des corporations privilégiées.

Mais la liberté économique pouvait-elle s'appliquer sans restriction à l'*apprentissage?* La question de l'*apprentissage* est-elle une question purement économique? N'est-elle pas de celles qui intéressent directement l'avenir de la société, et qui, à ce titre, ne sauraient être complétement abandonnées à la clairvoyance et au libre mouvement des intérêts privés. Il ne faut pas oublier que, dans le contrat d'*apprentissage*, les contractants, c'est-à-dire les parents d'un côté, le maître de l'autre, stipulent sur le sort d'un tiers incapable de contracter lui-même. Il ne s'agit pas tout à fait ici de la liberté de prendre tels engagements que l'on veut, de la liberté de vendre et d'acheter. Il s'agit d'autorité; le contrat porte sur la transmission de l'autorité et de la responsabilité familiales. Il s'agit d'éducation; chaque atelier est une véritable école où l'apprenti reçoit non-seulement l'éducation professionnelle, mais en grande partie l'éducation morale qui doit influer sur le reste de sa vie. L'enfant n'est pas une chose, c'est une personne; l'autorité des parents n'a rien de commun avec le droit de propriété, même avec la propriété du travail; aussi est-il naturel que l'autorité des parents trouve dans son exercice des limites particulières que ne connaît pas le droit de propriété. A plus forte raison conçoit-on que l'Etat fixe des limites, impose des conditions à l'autorité déléguée par les parents, exercée en l'absence des parents. Les mêmes motifs qui justifient l'intervention de l'Etat dans l'instruction tant primaire que secondaire, peuvent être invoqués en matière d'*apprentissage*. L'Etat est le tuteur commun de tous les mineurs; il doit, au besoin, les défendre contre les tuteurs particuliers; à l'atelier comme à l'école, il doit stipuler des garanties pour leur santé et leur moralité; à l'atelier comme à l'école, il doit veiller à ce que l'autorité qui s'exerce au nom du père de famille soit toujours vraiment paternelle.

A ces considérations, le libéralisme économique répond que l'intérêt social et l'intérêt des apprentis sont suffisamment représentés par les parents dans le contrat d'*apprentissage;* que toute restriction, toute entrave à la liberté des contrats d'*apprentissage*, tend à réduire, dans un temps donné, le nombre des apprentis, des ouvriers et des maîtres, et à augmenter l'encombrement des professions inférieures, c'est-à-dire de celles où les travaux sont assez simples pour ne pas demander d'*apprentissage;* qu'accroître la responsabilité de l'Etat en ce qui concerne les apprentis, c'est diminuer le sentiment que la famille doit avoir de sa propre responsabilité; que l'Etat vend toujours trop cher ce qu'on croit qu'il donne; que son action est toujours aveugle dans son uniformité; que le progrès consiste à réduire autant que possible les droits et l'ingérence, en matière économique, de cette puissance que l'on voit toujours prête à entreprendre sur les droits et les intérêts particuliers.

Ainsi, deux points de vue différents, point de vue moral ou socialiste, point de vue économique ou libéral, divisent les esprits depuis 1789 sur la question de l'*apprentissage* comme sur bien d'autres questions : d'une part, l'esprit libéral tend à restreindre le plus possible en toutes matières le rôle de l'Etat; il n'est pas éloigné de voir dans l'Etat un mal, et d'espérer que ce mal ne sera pas toujours nécessaire; de l'autre, l'esprit socialiste tend à en appeler sans cesse de la justice commutative, c'est-à-dire de la justice telle qu'elle résulte des conventions particulières, à une justice supérieure, déterminée par la force collective, par l'Etat; il n'est pas éloigné de voir dans un grand nombre de contrats des faits d'ordre fatal, et en quelque sorte mécaniques, résultant non de l'accord de deux volontés également libres, mais de la lutte entre une force supérieure et une force inférieure.

Quoi qu'il en soit, l'*apprentissage* resta en France sans réglementation, c'est-à-dire fut abandonné à la liberté absolue des parties contractantes depuis 1791 jusqu'en 1803. A cette époque, l'attention du législateur fut appelée sur les abus de l'*apprentissage* libre; et la loi du 22 germinal an XI (12 avril 1803) s'efforça d'y porter remède. Elle donna au juge la faculté de briser en certains cas le contrat d'*apprentissage*, elle frappa de nullité toute stipulation ayant pour objet de prolonger, dans l'intérêt du maître, la durée de l'*apprentissage* au delà du terme d'usage. Elle protégea la liberté de l'apprenti contre des exigences tyranniques, et la probité du maître contre la mauvaise foi de l'apprenti. Sous la seconde République, la loi de 1803 parut insuffisante et fut remplacée par la loi du 22 février 1851, qui aujourd'hui régit la matière.

III. — LOI DU 22 FÉVRIER 1851 SUR L'APPRENTISSAGE. La loi du 22 février 1851 définit le contrat d'*apprentissage* « celui par lequel un fabricant, un chef d'atelier ou un ouvrier s'oblige à enseigner la pratique de sa profession à une autre personne, qui s'oblige en retour à travailler pour lui; le tout à des conditions et pendant un temps convenu. » Ce contrat peut être fait par acte public ou sous seing privé. Il peut même être fait verbalement; dans ce cas, la preuve testimoniale n'en est reçue que conformément aux dispositions du Code civil. L'acte d'*apprentissage* peut être reçu par les notaires, les secrétaires des conseils de prud'hommes et les greffiers de justice de paix. Il est soumis pour l'enregistrement au droit fixe de 1 fr.; les honoraires dus aux officiers publics sont fixés à 2 fr. Il doit contenir l'objet de l'enseignement du maître, la date et la durée de l'obligation, les conditions de logement, de nourriture, de rétribution, etc., arrêtées entre les parties. Le maître doit être majeur. Les jeunes filles mineures ne peuvent, pendant le temps de leur *apprentissage*, être logées chez leur maître, si celui-ci est veuf ou célibataire. Dans le projet du gouvernement, le veuvage était seulement considéré comme une faculté de résiliation du contrat. Les commentateurs ont fait remarquer que la loi a omis de statuer sur le cas où le mari vivrait séparé de sa femme. Les individus condamnés pour crime, attentat aux mœurs, et à plus de trois mois d'emprisonnement pour vol, escroquerie, abus des besoins, des faiblesses ou des passions d'un mineur, abus de blanc-seing, détournements, abus de confiance, et de tromperie sur la qualité, la nature et la quantité des marchandises vendues, ne peuvent avoir d'apprentis mineurs. Le préfet, sur l'avis du maire, et à Paris le préfet de police, peuvent lever cette incapacité lorsque le condamné, après l'expiration de sa peine, a résidé trois ans dans la même commune. Ces incapacités et la faculté de les lever n'existaient pas dans le projet du gouvernement; elles y furent introduites sur la proposition de la commission. Le maître doit se conduire en vrai père de famille, surveiller la conduite et les mœurs de son apprenti, tant au dedans qu'au dehors de sa maison, et avertir les parents ou leurs représentants des fautes graves qu'il pourrait commettre, ou des penchants vicieux qu'il pourrait manifester. Les parents doivent aussi être informés sans retard des cas de maladie et d'absence, ainsi que de tous faits de nature à motiver leur intervention.

L'apprenti ne peut être employé qu'aux travaux et services se rattachant à l'exercice de sa profession, sauf dispositions contraires. Il ne doit jamais être employé à des travaux insalubres ou au-dessus de ses forces. La durée du travail est limitée à dix heures par jour pour les apprentis âgés de moins de quatorze ans, à douze heures pour l'âge de quatorze à seize ans. Aucun travail de nuit, c'est-à-dire fait entre neuf heures du soir et cinq heures du matin, ne peut être imposé aux apprentis âgés de moins de seize ans. Le projet avait dit treize ans. Il peut cependant être dérogé à ces dispositions par arrêtés des préfets. Le dimanche et les jours de fêtes légales, l'apprenti n'est tenu à aucun travail, sauf celui de ranger l'atelier, lequel travail ne doit pas se prolonger au delà de dix heures du matin. L'apprenti âgé de moins de seize ans qui ne sait ni lire ni écrire, ou qui n'a pas encore terminé sa première éducation religieuse, peut prendre deux heures par jour sur sa journée de travail pour compléter son instruction. Il doit à son maître fidélité, obéissance et respect, et doit l'aider dans la mesure de son aptitude et de ses forces. Il doit tenir compte, à la fin de son *apprentissage*, du temps qu'il n'a pu employer par suite de maladie ou d'absence ayant duré plus de quinze jours.

L'*apprentissage* achevé, le maître délivre un certificat constatant l'exécution du contrat. Pendant les deux premiers mois, l'*apprentissage* peut être annulé par la seule volonté de l'une des deux parties. En ce cas, aucune indemnité n'est due, à moins de conventions expresses. Le contrat est annulé de plein droit pour le maître comme pour l'apprenti par la mort, l'appel au service militaire ou une condamnation de l'une des parties à l'une des peines emportant incapacité d'employer des apprentis. Pour les jeunes filles mineures, le décès de l'épouse du maître ou de la femme de la famille qui dirigeait la maison à l'époque du contrat, est aussi une cause absolue de résolution. L'inexécution des stipulations du contrat, les infractions graves ou habituelles aux prescriptions de la loi, la condamnation de l'une des parties à plus d'un mois de prison, l'inconduite habituelle de l'apprenti, son mariage et le transport de la résidence du maître dans une autre commune peuvent être aussi des causes de demandes en résolution du contrat.

Les demandes à fin d'exécution ou de résolution de contrat sont jugées par les prud'hommes ou, à leur défaut, par le juge de paix. Les infractions relatives aux incapacités et aux dispositions de la loi sur la durée du travail à imposer aux apprentis sont passibles d'une amende de 5 à 15 francs, et d'un emprisonnement d'un à cinq jours. En cas de récidive, ces faits sont déférés aux tribunaux correctionnels, et passibles d'un emprisonnement de quinze jours à trois mois, et d'une amende de 50 à 300 francs.

Il n'est pas sans intérêt de savoir que l'Assemblée constituante avait préparé sur l'*apprentissage* un projet de loi qui différait notablement de la loi dont on vient de lire les dispositions. Dans ce projet de loi, un âge était fixé au-dessous duquel aucun enfant ne pouvait être mis en *apprentissage*. En outre, le nombre des apprentis que pouvait former chaque maître était limité. Ces deux dispositions furent écartées de la loi du 22 février 1851. « Nous n'avons pas cru devoir, en premier lieu, dit le rapporteur, M. Callet, fixer un âge pour l'*apprentissage*. Il nous a paru que cette limitation offrait de graves inconvénients et qu'elle n'avait aucun avantage. On nous dit qu'un enfant âgé de moins de douze ans n'est pas un véritable apprenti... Si vous empêchez un enfant de devenir apprenti, qu'en ferez-vous jusque-là? Vous chargerez-vous de le loger, de le vêtir, de le nourrir? Ce sont les familles nombreuses et indigentes pour qui l'enfant est presque une charge, et les familles sans mœurs pour qui il est un objet de spéculation; ce sont elles qui n'attendent pas la maturité de l'enfant pour le mettre en apprentissage. Serait-ce par hasard protéger cet enfant que de dire aux parents pauvres : vous ne pouvez ni le vêtir, ni l'envoyer à l'école; n'importe, vous le garderez nu, souffrant, ignorant, jusqu'à ce qu'il ait atteint sa douzième année; et que de dire aux autres : voici un enfant que vous n'aimez guère et qui ne reçoit chez vous que de mauvais exemples; n'importe, vous le garderez; je vous défends de le mettre en *apprentissage*. Vous l'élèverez, si cela vous plaît, dans l'oisiveté et dans la misère; il mendiera plutôt que d'apprendre un métier?.... Nous n'avons pas non plus voulu limiter le nombre des apprentis que pourrait former ensemble un même maître. Tout en reconnaissant qu'il est difficile à un maître de donner des leçons profitables à des apprentis trop nombreux, on ne peut nier cependant qu'un ouvrier intelligent, ayant la main prompte et le coup d'œil sûr, formera aisément trois ou quatre apprentis dans le même temps qu'un ouvrier moins habile réussira à peine à en façonner un seul. Faut-il donc, par une règle inflexible, empêcher ce bon ouvrier de faire de bons apprentis? Qu'est-ce que l'industrie y gagnera?.... Limiter le nombre des apprentis, n'est-ce pas interdire à une foule de personnes l'accès des professions industrielles? Ce système conduit au rétablissement des corporations que nos pères ont abolies. On veut que ce soit un privilége de devenir ouvrier; mais on ne se demande pas ce que deviendra cette multitude, tous les jours grossissante, qu'on aura réduite à l'impuissance de travailler. L'Etat procurera-t-il un abri et du pain à tous ces enfants qui l'on parle d'ôter la liberté qu'ils ont de se choisir, à leurs risques et périls, un maître et une carrière? »

Dans le cours de la discussion de la loi du 22 février 1851, un amendement fut proposé par la gauche, et éloquemment soutenu par M. Madier de Montjau, qui conférait aux conseils des prud'hommes le pouvoir d'arrêter les bases réglementaires auxquelles les conditions de tout contrat d'*apprentissage* devraient se conformer. Cet amendement fut repoussé comme établissant une réglementation analogue à celle des anciennes jurandes, et comme réduisant l'espace laissé à la liberté des parties, au point de supprimer la notion même du contrat d'*apprentissage*.

En 1850, un an avant le vote de cette loi, l'enquête industrielle faite par la Chambre de commerce de Paris constatait dans les diverses industries de Paris, alors borné à douze arrondissements, l'existence de 19,114 apprentis, dont 4,077 seulement étaient liés par des contrats. La loi a été sans influence sur le nombre des contrats. D'après la statistique des industries parisiennes, dressée en 1860 par la même autorité, le nombre des apprentis recensés dans les vingt arrondissements était de 19,742. Sur ce nombre, il y avait seulement 4,523 contrats écrits.

La durée de l'*apprentissage* varie d'un à cinq ans.

Depuis 1857, les comptes rendus de la justice civile font connaître le nombre de contestations que les conseils de prud'hommes sont appelés à juger. La moyenne annuelle en est de 3,200. Paris figure dans ce chiffre pour la moitié. Lyon, Saint-Etienne et Mulhouse y sont compris pour un tiers.

APPRESSÉ, ÉE adj. (a-prè-sé — rad. *pressé*). Bot. Se dit des branches, des rameaux et même des feuilles, lorsqu'ils sont rapprochés de la tige, et, en quelque sorte, appliqués contre elle. ‖ On dit aussi APPRIMÉ.

APPRÊT s. m. (a-prè — du lat. *ad*, à; *paratus*, préparée). Action d'apprêter, préparatifs, dispositions. En ce sens, il ne s'emploie guère qu'au pl. : *Les* APPRÊTS *de la noce. Les* APPRÊTS *du départ. Faire de grands* APPRÊTS *pour recevoir quelqu'un. Il ne faut pas tant d'*APPRÊTS, *nous ne voulons manger qu'un morceau.* (Acad.) *Ne diriez-vous pas qu'il fait lui-même les* APPRÊTS *de son apothéose?* (Masc.) *Pendant vingt jours que durèrent les* APPRÊTS, *elle sut tromper avec habileté le désœuvrement de son mari.* (Balz.) *Il assista aux* APPRÊTS *du repas.* (Mignet.) *Les Thébains étaient occupés de ces lugubres* APPRÊTS, *lorsque deux héros se présentèrent.* (Ballanche.) *Les Gaulois se présentaient au combat sans autres* APPRÊTS *que leur courage.* (J.-J. Ampère.) *Je suis vraiment confus : pour me recevoir il ne fallait pas tant d'*APPRÊTS. (A. Karr.) *Après avoir terminé les* APPRÊTS *du souper, la cuisinière de la ferme alla sonner la cloche.* (E. Sue.)

Le régal fut petit et sans beaucoup d'*apprêts*.
LA FONTAINE.

A qui réserve-t-on ces *apprêts* meurtriers?
C. DELAVIGNE.

Dans l'Orient troublé, plus d'un prince infidèle,
Au bruit de nos *apprêts*, s'épouvante et chancelle.
C. DELAVIGNE.

. La duègne, quelque part,
S'occupe gravement des *apprêts* du départ.
C. BONJOUR.

On allait, on venait; mère, sœur, à l'écart,
Préparaient à genoux les *apprêts* d'un départ.
LAMARTINE.

Ou reposer dans des grottes tranquilles,
Sur le duvet de la mousse et des fleurs,
Lits sans *apprêts*, véritables asiles
Du doux sommeil et des songes flatteurs.
MALFILATRE.

— Préparation, assaisonnement des mets : *Tenons les enfants dans le goût des choses simples, qu'il ne faille pas de grands* APPRÊTS *de viande pour les nourrir.* (Fén.) *Les* APPRÊTS *et la distribution des viandes ont nécessité le rassemblement de la famille.* (Brill.-Sav.)

Propreté toucha seule aux *apprêts* du régal.
LA FONTAINE.

L'homme se nourrissait sans art et sans *apprêts*.
BERCHOUX.

— Par ext. Affectation, recherche : *Il y a trop d'*APPRÊT *dans sa conversation, dans son style, dans ses manières.* (Acad.) *Personne ne racontait avec plus de grâce et moins d'*APPRÊT. (D'Alemb.) *Dans Bossuet, pas la moindre apparence d'efforts ni d'*APPRÊT, *rien qui vous fasse songer à l'auteur.* (La Harpe.) *Ce livre manque de naturel et de grâce, il y a trop d'*APPRÊT. (Ste-Beuve.)

— *Sans apprêt*, loc. adv. Sans prétention, sans fard, naturellement : *Les vices des paysans sont* SANS APPRÊT, *et, dans toute leur grossièreté, sont plus propres à rebuter qu'à séduire.* (J.-J. Rouss.) *D'ingénieuses reparties, des railleries excellentes, pétillaient et se pressaient* SANS APPRÊT. (Balz.)

— Peint. Couche de couleur que l'on étend sur les toiles, le bois, le plâtre, avant de commencer quelque ouvrage de peinture. ‖ *Apprêt des couleurs, peinture d'apprêt*, La peinture sur verre. Ces expressions ne sont plus en usage.

— Techn. Nom générique des opérations que l'on fait subir à certains objets, soit pour les préparer à des manipulations ultérieures, soit pour leur donner un éclat et un coup d'œil favorables à la vente, soit aussi pour

les plier et les disposer de manière à pouvoir les conserver et les transporter plus facilement. Ce terme est surtout en usage dans l'industrie du drapier, du chapelier, du bonnetier; dans la lingerie, la blanchisserie, etc. ‖ La matière, la substance même qui sert à apprêter : *Toile sans* APPRÊT. *Cette chemise se froisse, elle manque d'*APPRÊT. *Bas, chapeau où l'on a mis trop d'*APPRÊT. *L'*APPRÊT *cache souvent les défauts, et communique aux étoffes une apparence trompeuse qui séduit les acheteurs.* (Fourcr.)

— **Syn. Apprêt, appareil, préparatifs.** V. APPAREIL.

— **Homonyme.** Après.

— **Encycl.** *Apprêt des draperies.* Lustrer et amincir les étoffes de drap, tel est l'objet des *apprêts* qu'on leur donne. L'opération consiste dans une pression plus ou moins forte combinée ou non avec l'action de la chaleur; de là deux sortes d'*apprêts :* le *cati à chaud* et le *cati à froid*. Pour donner le cati à chaud, on presse les pièces de drap pliées, après avoir inséré dans chaque pli des cartons très-lisses ou glacés, et de dix en dix plis des plaques de fonte très-chaudes. Le cati à froid ne diffère du précédent que par l'absence de plaques chaudes. Le cati à chaud donne à l'étoffe un lustre très-vif, très-éclatant, mais que les plus légères taches d'eau font disparaître; le lustre que donne le cati à froid a moins d'éclat, mais il est plus durable. Pour le consommateur qui aime par-dessus tout le brillant, le cati à chaud; pour celui qui, plus sage, s'attache au solide, le cati à froid. Notons que le cati à chaud n'est pas applicable aux couleurs claires (écarlate, rose, etc.), qu'il altérerait infailliblement. Le drap noir ne doit recevoir aucune espèce de cati, c'est-à-dire doit être pressé sans plaques ni cartons; un beau noir doit être obscur et mat; un lustre trop vif le ferait grisailler.

— *Apprêt des étoffes rases.* Ici le pressage (cati à chaud ou cati à froid) doit être précédé du grillage, opération consistant à enlever à l'étoffe le poil ou duvet que présente sa surface. Le grillage se pratique au moyen d'un fourneau surmonté d'une plaque courbée en forme de demi-cylindre, et sur laquelle on promène l'étoffe avec une rapidité uniforme, ou bien à l'aide d'une petite auge remplie d'esprit-de-vin que l'on fait brûler très-près d'un cylindre mobile sur lequel passe l'étoffe sans s'y enrouler.

— *Apprêt des étoffes de lin ou de chanvre.* Dès que les toiles de lin ou de chanvre sont blanchies, on les passe au bleu pour leur faire perdre leur couleur roussâtre; on les fait sécher, puis on leur donne un nouvel *apprêt* qui consiste en un mélange d'amidon et d'azur, et dont la dose doit être réglée suivant l'état des toiles. On les déplisse ensuite, on les calandre, et enfin on les met à la presse.

— *Apprêt des étoffes légères et à jour. L'apprêt* des linons, batistes, gazes, marlis, tulles et dentelles, exige des précautions particulières, en raison de la délicatesse de ces tissus. C'est surtout une opération difficile de leur enlever, sans les endommager, le duvet qui les hérisse. Jusqu'ici on avait pratiqué ce grillage à l'aide de la lampe à huile ou à esprit-de-vin; mais M. Hall y a appliqué le gaz hydrogène, dont la flamme très-pure ne noircit pas les tissus soumis à son action.

— *Apprêt des cotonnades. L'apprêt* des toiles de coton se donne avec de l'eau pure ou contenant de l'amidon bien épuré. On fait ensuite passer ces étoffes entre deux cylindres chauffés continuellement, qu'un ouvrier fait mouvoir tandis que deux autres dirigent la pièce en la tenant par les lisières et la développant de manière qu'il ne s'y forme aucun pli. L'emploi des deux cylindres chauffés a pour but de donner l'*apprêt* en même temps à l'endroit et à l'envers.

APPRÉTADOR s. m. (a-pré-tà-dor — mot esp. qui signif. *serre-tête*). Ornement composé de perles, que les dames françaises portaient autrefois autour de la tête.

APPRÊTAGE s. m. (a-prê-ta-je — rad. *apprêter*). Techn. Main-d'œuvre, emploi de l'apprêt, surtout en parlant des étoffes; manière d'apprêter : *Le même composé chimique peut aussi s'appliquer aux opérations de l'*APPRÊTAGE *et de la peinture.* (L. Figuier.) *C'est à Thomas Barret qu'on doit l'*APPRÊTAGE *du papier au moyen de cylindres lisseurs.* (A.-F. Didot.)

APPRÊTANT (a-prê-tan) part. prés. du v. Apprêter : *Je le trouvai* APPRÊTANT *son dîner.*

APPRÊTE s. f. (a-prê-te — rad. *apprêter*). Petite tranche de pain longue et étroite taillée d'avance pour être trempée dans un œuf à la coque. ‖ Vieux. On ne dit plus que MOUILLETTE.

— Mar. V. APPRÊTÉE.

APPRÊTÉ, ÉE (a-prê-té) part. pass. du v. Apprêter. Préparé, rendu prêt : *Salon* APPRÊTÉ *pour le bal. Armes* APPRÊTÉES *pour le combat.*

— Accommodé, en parlant des mets : *Un dîner bien* APPRÊTÉ. *Des légumes fort mal* APPRÊTÉS. *On nous mena dans une salle où il y avait une table couverte de toutes sortes de mets bien* APPRÊTÉS. (Le Sage.) ‖ Dans un sens fig. : *Le moyen de n'être pas sensible à cette louange si bien* APPRÊTÉE. (Mme de Sév.)

— Par anal. Affecté, dépourvu de naturel : *Style, langage* APPRÊTÉ. *Des manières* APPRÊTÉES. *Des grâces* APPRÊTÉES. *Il n'y avait en lui rien d'*APPRÊTÉ, *rien de factice.* (Marmontel.) *Ce n'est pas un auteur ordinaire, mais un auteur* APPRÊTÉ. (Grimm.) *Pourquoi notre style oratoire et académique est-il si* APPRÊTÉ? (Sieyès.)

— Jeu. *Cartes apprêtées*, Cartes disposées, biseautées, marquées pour tromper au jeu. ‖ Se dit aussi de cartes disposées à l'avance pour faire des tours d'adresse.

— Techn. Qui a reçu l'apprêt : *Cuir* APPRÊTÉ. *Du calicot, du tulle* APPRÊTÉ.

— **Syn. Apprêté, affecté, compassé, composé, étudié, guindé, maniéré, recherché.** V. AFFECTÉ.

APPRÊTÉE s. f. (a-prê-té — rad. *apprêt*). Mar. Paquet de vingt-cinq gargousses disposées pour le combat : *Faire l'*APPRÊTÉE. *Visiter l'*APPRÊTÉE. *Augmenter l'*APPRÊTÉE. ‖ On dit aussi APPRÊTE.

APPRÊTER v. a. ou tr. (a-prê-té — rad. *apprêt*). Préparer, disposer : APPRÊTER *des hardes.* APPRÊTER *ses armes.* APPRÊTER *ce qu'il faut pour un voyage, une réception, une fête. Déjà on* APPRÊTAIT *le supplice.* APPRÊTEZ-*moi tout ce dont j'ai besoin pour sortir.* (Acad.)

Ta mort est résolue on la jure, on l'*apprête.*
CORNEILLE.

Revêtons-nous d'habillements
Conformes à l'horrible fête
Que l'impie Aman nous *apprête.*
RACINE.

— Accommoder, assaisonner des mets : *La frugalité des Persans n'exclut pas une grande recherche dans la manière d'*APPRÊTER *leur nourriture.* (M.-Brun.) *Un mari pouvait répudier sa femme pour* AVOIR *mal* APPRÊTÉ *les mets qu'elle lui avait servis.* (Portalis.) *Madame de Genlis se vante, dans ses mémoires, d'avoir appris, d'une Allemande qui l'avait bien reçue, la manière d'*APPRÊTER *jusqu'à six plats.* (Brill.-Sav.) *La chair du castor ne vaut rien, de quelque manière qu'on l'*APPRÊTE. (Chateaub.) *L'homme cultive la terre,* APPRÊTE *ses aliments, échange ce qu'il a produit avec ce qu'a produit un autre homme.* (Thiers.)

— Neutral. *Apprêter à manger.* Se dit dans le même sens : *Elles font le pain,* APPRÊTENT À MANGER. (Fén.) *Une femme de quarante-cinq à cinquante ans, qui gouvernait la maison, nous* APPRÊTAIT À MANGER. (Le Sage.) ‖ Absol. *Ce cuisinier* APPRÊTE *bien.* (Acad.)

— Dans un sens moral : *Le Fils de Dieu ne nous déguise pas la vérité, mais il l'*APPRÊTE, *il l'assaisonne, il la rend plus douce.* (Boss.) *Aujourd'hui, on n'*APPRÊTE *pas si bien la louange qu'autrefois.* (Fonten.) *Il y a mille manières d'*APPRÊTER *et d'assaisonner la parole.* (Joubert.)

— Réserver, destiner : *Dieu* APPRÊTE *à ses élus la récompense promise à leurs œuvres.* (Trév.) *C'est un insigne honneur que vous m'*APPRÊTEZ, *monsieur.* (A. Karr.)

Que de biens le Seigneur m'*apprête!*
LAMARTINE.

Voilà sans doute un bel emploi
Que le grand Jupiter m'*apprête.*
MOLIÈRE.

Du sépulcre sanglant qu'un bourreau nous *apprête*
La porte est basse, et nul n'y passe avec sa tête.
V. HUGO.

— *Apprêter à rire*, Donner occasion de rire à ses dépens : *Si vous faites cela, vous* APPRÊTEREZ À RIRE *à tout le monde.* (Acad.) *N'*APPRÊTEZ *point* À RIRE *à ceux qui vous entendent parler.* (Mol.)

N'*apprêtez* point *à rire* aux hommes
En nous disant nos vérités. MOLIÈRE.

‖ Cette locution est très-ancienne dans notre langue : *Nous ne voulons point entremesler nos mémoires de quelques contes pour vous* APPRESTER À RIRE. (Sully.) *Au lieu d'*APPRESTER À RIRE, *elle pensa préparer des larmes éternelles à la France.* (Sully.) APPRESTER À RIRE *à ses compaignons.* (Montaign.) ‖ On dit plutôt aujourd'hui PRÊTER À RIRE.

— Jeu. *Apprêter des cartes*, Les disposer, les biseauter, les marquer, pour tromper au jeu ou pour faire des tours d'adresse.

— Hortic. *Apprêter la figue*, Toucher l'œil de la figue avec une plume trempée dans l'huile d'olive, pour en hâter la maturité.

— Peint. Etendre l'apprêt sur une toile.

— Techn. Donner l'apprêt, faire subir certaines préparations à un cuir, à une étoffe, etc., pour les rendre plus durables ou leur donner du lustre : APPRÊTER *une peau, un cuir.* APPRÊTER *du drap, de la toile, du mérinos.* ‖ Chez les potiers d'étain, Limer la pièce pour la rendre plus facile à tourner.

— Fonder. Donner la dernière façon aux caractères d'imprimerie.

S'apprêter, v. pr. Etre apprêté, préparé : *Un orage* S'APPRÊTE. *Le festin* S'APPRÊTAIT.

Je l'ai vu dans le temple où son hymen *s'apprête.*
RACINE.

Cependant tout *s'apprête*, et l'heure est arrivée
Qu'au fatal dénoûment la reine a réservée.
VOLTAIRE.

‖ Se disposer, se mettre en état de faire une chose : S'APPRÊTER *à la résistance, au combat.* S'APPRÊTER *à partir.* APPRÊTONS-NOUS *à mourir avec courage.* APPRÊTEZ-VOUS *bien, messieurs, à me tourmenter de nouveau.* (Beaumarch.) *Les impériaux* S'APPRÊTAIENT *à une vigoureuse résistance.* (Sismondi.)

Ce grand pouvoir lui pèse, il *s'apprête* à le rendre.
CORNEILLE.

A suivre ce grand chef l'un et l'autre *s'apprête.*
BOILEAU.

A combien de chagrins il faut que je *m'apprête!*
RACINE.

Dieu *s'apprête* à te joindre à la race parjure.
RACINE.

. Bientôt il *s'apprête*
A mériter son trône en marchant à leur tête.
VOLTAIRE.

La moisson est prochaine, on *s'apprête* aux travaux,
Le villageois aiguise et la serpe et la faux.
LEMIERRE.

— Absol. Faire des préparatifs de toilette : *Que de temps les femmes ne passent-elles pas à* S'APPRÊTER!

Il veut partir à jeun, il se peigne, il *s'apprête.*
BOILEAU.

— Se préparer pour l'avenir : S'APPRÊTER *des ennuis, des peines, des soucis.* S'APPRÊTER *des désagréments, des chagrins.*

Je sais trop quels tourments je *m'apprête* moi-même!
RACINE.

Je frémis des ennuis que vous *vous apprêtez.*
Mme DESHOULIÈRES.

Moi-même je frémis de ce que tu *t'apprêtes*
Avec ces imprudents propos. MOLIÈRE.

— **Syn. Apprêter, disposer, préparer.** *Apprêter*, c'est mettre une chose en état de servir immédiatement : *Elles font le pain,* APPRÊTENT *à manger.* (Fén.) *Préparer*, c'est travailler d'avance à mettre en état les choses nécessaires : *Nous remettons toujours de nous* PRÉPARER *à la mort, à laquelle nous devrions être toujours prêts.* (Roub.) *Disposer*, c'est arranger d'une manière convenable les choses dont on a besoin : *Tout se* DISPOSE *pour recevoir M. le duc.* (Mme de Sév.)

APPRÊTEUR, EUSE s. (a-prê-teur, eu-ze — rad. *apprêt.*) Techn. Ouvrier, ouvrière chargé d'apprêter, de donner l'apprêt.

— s. m. Autref., Peintre sur verre.

— s. f. Chez les modistes, Ouvrière qui ne fait que les accessoires ou ornements du chapeau, comme le bavolet, les nœuds, torsades, etc.

APPRÊTOIR s. m. (a-prê-toir — rad. *apprêter*). Techn. Selle de bois à quatre pieds, que les potiers fixent pour y apprêter l'étain.

APPRIMÉ, ÉE adj. (a-pri-mé — du lat. *ad*, à; *premere*, presser). Bot. V. APPRESSÉ.

APPRIS, ISE (a-pri, i-ze) part. pass. du v. Apprendre. Etudié, retenu par cœur : *Rôle* APPRIS. *Leçon* APPRISE. *Les gens qui s'intéressent à vous vous ont d'abord fait l'honneur de prendre ces mots pour de l'esprit* APPRIS. (H. Beyle.) ‖ Connu, dont on est informé : *Nouvelle* APPRISE *dès le premier jour.*

— *Bien appris*, Bien élevé, qui a de l'usage : *Il y a en France des bourgeois* BIEN APPRIS *qui votent l'impôt en faisant semblant de parlementer.* (Proudh.) *Le valet de chambre, en homme* BIEN APPRIS, *ferma discrètement sur son maître la porte du boudoir.* (E. Sue.) ‖ Dans le sens contraire : *Un homme mal appris*, Un homme sans éducation, grossier, un malotru :

Allez, langue maudite, et des plus *mal apprises.*
MOLIÈRE.

‖ On dit aussi substantiv. *Un mal appris : Votre fils n'est qu'un* MAL APPRIS.

APPRISE s. f. (a-pri-ze — rad. *appris*). Anc. jurispr. Ordonnance d'un juge supérieur prescrivant à son subalterne la forme de la sentence que celui-ci devait prononcer.

APPRIVOISABLE adj. (a-pri-voi-za-ble — rad. *apprivoiser*). Que l'on peut apprivoiser.

— **Antonyme.** Inapprivoisable.

APPRIVOISANT (a-pri-voi-zan) part. prés. du v. Apprivoiser :

Qu'on ne me vante plus le chantre de la Thrace,
Des tigres, des lions *apprivoisant* l'audace.
DÉLILLE.

APPRIVOISÉ, ÉE (a-pri-voi-zé) part. pass. du v. Apprivoiser : *Moineau* APPRIVOISÉ. *Les enfants gâtés sont, au fond et dans le vrai; comme les animaux* APPRIVOISÉS; *ils ne sont sensibles qu'à l'appât des moyens qui les apprivoisèrent.* (Dupanl.)

— Par anal., en parlant des personnes, Rendu plus traitable, plus sociable : *Notre misanthrope est maintenant* APPRIVOISÉ.

Ce tigre, que jamais je n'abordai sans crainte,
Soumis, *apprivoisé*, reconnaît un vainqueur :
Aricie a trouvé le chemin de son cœur.
RACINE.

— Fig. Rendu apte : *Nos facultés ne sont que des forces naturelles* APPRIVOISÉES *à notre service.* (Joubert.)

— **Syn. Apprivoisé, domestique, privé.** Les trois mots s'emploient par opposit. à *farouche, sauvage*. L'animal est *apprivoisé, privé*, lorsqu'il s'attache à l'homme et subit docilement sa domination; il est *domestique* lorsqu'il se reproduit, se multiplie, fait race à l'état privé. Entre *apprivoisé* et *privé* la différence est extrêmement légère. Cependant *privé* marque un état ancien et devenu si naturel à l'animal qu'on oublie l'action dont il est le résultat. *Apprivoisé* éveille toujours l'idée du temps où l'animal était sauvage et de l'action qui l'a conduit à se plier à des habitudes de soumission. En outre *privé* dit plus qu'*apprivoisé;* on dira, par exemple, d'un animal qu'il est *privé* lorsqu'il est devenu familier et même affectueux, qu'il est *apprivoisé* lorsqu'il a cessé d'être dangereux.

— **Antonymes.** Effarouché, farouche, inapprivoisé, sauvage.

APPRIVOISEMENT s. m. (a-pri-voi-ze-man — rad. *apprivoiser*). Action d'apprivoiser; résultat de cette action : *L'*APPRIVOISEMENT *d'un animal commence le jour où son maître peut cesser d'enchaîner son corps, parce qu'il a enchaîné sa volonté.* (Geoff. St-Hil.) *Les araignées sont susceptibles d'un certain degré d'*APPRIVOISEMENT. (Cocteau.)

— **Encycl.** Il y a trois degrés de possession des animaux par l'homme : la *captivité*, l'*apprivoisement* et la *domesticité*. La captivité est le degré inférieur, la domesticité le degré supérieur, l'*apprivoisement* tient le milieu. Un grand nombre d'animaux qui peuvent être captifs ne sauraient être apprivoisés; un grand nombre d'animaux susceptibles d'*apprivoisement* ne sauraient passer à l'état domestique. La captivité et l'*apprivoisement* ont cela de commun qu'ils n'ont lieu que par rapport à des individus isolés. L'*apprivoisement* et la *domesticité* ont cela de commun que, dans l'un et l'autre état, l'animal s'est pour ainsi dire donné lui-même, a volontairement accepté le joug. La possession de l'animal captif est purement négative; elle n'existe à vrai dire que dans le moment présent; car il faut sans cesse tenir à la chaîne ce prisonnier arraché violemment à ses habitudes, et prêt à reprendre sa liberté à la première occasion favorable. La possession de l'animal apprivoisé n'a pas besoin de s'affirmer de nouveau à chaque instant; elle est complète, paisible et sûre de l'avenir, parce qu'elle est consentie. L'animal apprivoisé peut être comparé à un esclave qui, réduit en servitude dès son enfance ou depuis de longues années, vit paisiblement, sans espoir et même sans désir de liberté, sous un joug que l'habitude lui a rendu léger. La domesticité n'est plus seulement la possession de l'individu, c'est la possession de la race. Tant que la possession de l'animal se borne à l'*apprivoisement*, les résultats qu'elle donne sont nécessairement passagers, parce qu'ils sont individuels. La domesticité, au contraire, une fois obtenue, l'est pour toujours. Ici la conquête porte sur la fonction de reproduction comme sur les fonctions de relation. L'animal domestique peut être comparé à un esclave qui transmet à toute sa postérité la servitude à laquelle il est réduit et les habitudes de soumission qu'il a contractées. L'œuvre de l'*apprivoisement* est fatalement détruite par la mort de l'individu apprivoisé; elle est sans cesse à recommencer. La domesticité est un des faits généraux et permanents de la domination de l'homme sur le reste de la création. La captivité n'étant autre chose qu'un état purement passif, tous les animaux, à l'exception de ceux que leur excessive petitesse ou quelques conditions spéciales d'existence dérobent à l'action de l'homme, peuvent être captifs. L'*apprivoisement* suppose la possibilité de se plier à de nouvelles habitudes, la connaissance du maître, et, par conséquent, un certain degré d'intelligence. Outre l'intelligence, la domesticité paraît exiger des habitudes de sociabilité.

APPRIVOISER v. a. ou tr. (a-pri-voi-zé — du lat. *ad*, à; *privus*, privé). Rendre traitable, moins farouche, rendre privé : APPRIVOISER *un ours.* APPRIVOISER *un moineau. Les Carthaginois envoyèrent en exil Hannon, pour avoir eu l'industrie d'*APPRIVOISER *un lion.* (Trév.) *C'est ainsi qu'avec une lyre il* APPRIVOISAIT *les bêtes farouches.* (Fén.) *On dompte la panthère plutôt qu'on ne l'*APPRIVOISE. (Buff.) *Quoique presque solitaires, les coucous sont capables d'une sorte d'éducation; plusieurs personnes de ma connaissance en ont élevé et* APPRIVOISÉ. (Buff.) *Le pigeon est fort timide et difficile à* APPRIVOISER. (J.-J. Rouss.) *On n'a jamais pu* APPRIVOISER *l'hirondelle.* (B. de St-P.)

— Par anal. Rendre plus traitable, plus sociable, plus doux dans les relations, en parlant des personnes : *C'était un homme peu sociable, on a eu bien de la peine à l'*APPRIVOISER. (Acad.) *Il y a des hommes superbes que l'élévation de leurs rivaux humilie et* APPRIVOISE. (La Bruy.) *Fénelon avait* APPRIVOISÉ, *dans les Pays-Bas, jusqu'aux armées ennemies, qui avaient autant et même plus de soin de conserver ses biens que les nôtres.* (St-Sim.) *La philosophie m'*A APPRIVOISÉ *avec le monarque, et je n'ai vu en lui qu'un grand homme bon et sociable.* (Volt.) *Dumouriez comprit Danton du premier coup d'œil, et Danton se laissa approcher et* APPRIVOISER *par Dumouriez.* (Lamart.)

L'*apprivoiser*, monsieur! vous perdrez votre temps,
Et prendriez plutôt la lune avec les dents.
REGNARD.

— Fam. *Apprivoiser une femme*, L'accoutumer à souffrir qu'on lui parle d'amour :

Tout doucement il vous l'*apprivoisa.*
LA FONTAINE.

Je veux l'*apprivoiser;* elle est un peu sauvage.
BOISSY.

— Moral. Rendu moins tyrannique : *On peut quelquefois terrasser l'envie, mais on ne l'*APPRIVOISE *jamais.* (La Harpe.) *Cela choqua d'abord le public, mais le public s'accoutume à tout, et le temps sait* APPRIVOISER *la bienséance et même la morale.* (Hamilt.) *Que faire pour* APPRIVOISER *une impertinente vertu?* (Hamilt.) *L'extrême civi-*

lisation APPRIVOISE *les passions ; en les rendant peut-être plus abjectes et plus corruptives, elle leur ôte des mains cette féroce impétuosité qui distingue la barbarie.* (J. de Maistre.) *L'orgueil se laisse* APPRIVOISER *par la docilité.* (J. de Maistre.) *Laissons sous sa couronne pure une figure unique, la plus savante des vierges dans l'art de dompter et d'*APPRIVOISER *les cœurs.* (Ste-Beuve.)

Mais la chanson du pâtre assis dans la prairie
Apprivoisa du moins sa farouche douleur.
LA HARPE.

Il parle, il adoucit la superbe Carthage,
De sa puissante reine *apprivoise* l'orgueil.
DELILLE.

S'apprivoiser, v. pr. Devenir moins farouche : *L'ours finit par* S'APPRIVOISER. *Le sanglier, le castor, la chauve-souris, l'hirondelle, ne* S'APPRIVOISENT *jamais.* (Trév.) *Les bêtes farouches mêmes* S'APPRIVOISENT, *ou du moins craignent l'homme.* (Fén.) *L'once* S'APPRIVOISE *aisément.* (Buff.) *Les aigles ne* S'APPRIVOISENT *point comme des alouettes.* (G. Sand.)

— Dans le sens moral : *La perfidie* S'APPRIVOISE *par les bienfaits.* (Vaugel.) *La colère* S'APPRIVOISE *par la douceur.* (A. Karr.)

— Fig. S'accoutumer, se familiariser : S'APPRIVOISER *avec le monde, avec la société.* S'APPRIVOISER *avec le danger.* S'APPRIVOISER *avec le vice. Cet enfant était bien farouche, il* S'EST APPRIVOISÉ *peu à peu avec nous.* (Acad.) *Ces hommes sauvages et durs, qui ne pouvaient* S'APPRIVOISER *avec la cour, ont fini par la trouver belle.* (Boss.) *Les grandes choses étonnent, les petites rebutent ; nous* NOUS APPRIVOISONS *avec les unes et les autres par l'habitude.* (La Bruy.) *Se livrer à la volupté, c'est se dégrader; le plus sûr serait de ne pas* S'APPRIVOISER *avec elle.* (Mme de Lambert.) *Voilà un beau montagnard qui* S'APPRIVOISE *avec les filles de la plaine.* (Lamart.)

Ce qui nous paraissait terrible et singulier
S'apprivoise avec notre vue
Quand ce vient à la continue.
LA FONTAINE.

— **Antonyme.** Effaroucher.

APPROBAMUS s. m. (a-pro-ba-muss — du lat. *approbamus*, nous approuvons). Droit can. Visa que donne l'ordinaire à un rescrit qui est *in forma dignum.* ‖ Quelques-uns traduisent ce mot par APPROBAME, qui est un barbarisme.

APPROBANT, ANTE adj. (a-pro-ban, an-te — du lat. *approbans*, part. prés. du v. *approbare*, approuver). Néol. Qui approuve, approbateur : *Un homme immobile près de nous, les bras croisés, le regard* APPROBANT, *semblait bénévolement prêter l'oreille.* (X. Saintine.)

APPROBATEUR, TRICE s. et adj. (a-pro-ba-teur, tri-se — lat. *approbator ;* formé de *approbare*, approuver). Celui, celle qui approuve quelqu'un ou quelque chose. S'emploie surtout au masc.: APPROBATEUR *sincère.* APPROBATEUR *trop complaisant. C'est faire injure à l'Eglise romaine que de la faire* APPROBATRICE *de cette doctrine.* (Boss.) *L'*APPROBATEUR *d'un médisant devient son complice.* (Fléch.) *Quelle surprise agréable pour les pécheurs, de trouver le mauvais prêtre non-seulement spectateur tranquille, mais* APPROBATEUR *public et complice par ses mœurs de leurs discordes!* (Mass.) *Je ne compte pas sur un grand nombre d'*APPROBATEURS. (Montesq.) *Les rois ne trouvent pas toujours des* APPROBATEURS *de leurs déréglements.* (Roll.) *Une division hostile allait éclater entre les siffleurs et les* APPROBATEURS. (E. Sue.)

Le plus mauvais plaisant eut des *approbateurs.*
BOILEAU.

Ces froids *approbateurs*, muets dans nos débats,
Qui, même en admirant, n'approuvent que tout bas.
C. DELAVIGNE.

— Autref., Censeur qui avait officiellement donné son approbation à un livre, à un ouvrage, avant qu'il fût publié.

— Se dit adjectiv. des choses : *Un sourire* APPROBATEUR. *Un murmure* APPROBATEUR. (Acad.)

— **Antonymes.** Censeur, critique, dénigreur, dépréciateur, désapprobateur, détracteur, épilogueur, improbateur, objurgateur, réprobateur.

APPROBATIF, IVE adj. (a-pro-ba-tif, i-ve — rad. *approbation*). Qui marque, qui exprime l'approbation : *Silence* APPROBATIF. *Geste* APPROBATIF. (Acad.) *Comme il continuait sa pantomime* APPROBATIVE, *le ministre poursuivit.* (Balz.) *Frappés de la justesse de cette argumentation, les héritiers firent entendre des murmures* APPROBATIFS. (Balz.) *Les maîtres de maison, les dames avaient besoin de sa petite grimace* APPROBATIVE. (Balz.)

— **Antonymes.** Critique, improbatif, répréhensif, satirique.

APPROBATION s. f. (a-pro-ba-si-on — lat. *approbatio ;* formé de *approbare*, approuver). Agrément, consentement que l'on donne à quelque chose : *Je ne signerai pas sans votre* APPROBATION. (Acad.) *L'*APPROBATION *des père et mère est indispensable aux époux.* (Duverg.)

— Jugement favorable qu'on porte sur quelqu'un, sur quelque chose, témoignage d'estime qu'on lui rend : *Cet homme a l'*APPROBATION *de tous ses concitoyens. La conduite de cette femme a l'*APPROBATION *générale. Cette musique, ce tableau a l'*APPROBATION *des connaisseurs.* (Acad.) *Notre âme est si languissante et si faible, qu'elle ne saurait se soutenir si elle n'est comme portée par l'*APPROBATION *et l'amour des hommes.* (Nicole.) *L'*APPROBATION *affermit et fortifie les hommes dans l'idée qu'ils ont de leur propre excellence.* (Nicole.) *Ils recherchèrent l'*APPROBATION *des Egyptiens.* (Boss.) *Prenez-y garde, vos louanges et vos* APPROBATIONS *sont dangereuses.* (Mme de Sév.) *Il est vrai que j'ai l'avantage de ne me point faire d'ennemis, et que tous mes ouvrages ont l'*APPROBATION *des savants.* (Mol.) *On est sensible aux* APPROBATIONS *sincères et désintéressées.* (Fléch.) *Je tiens à votre* APPROBATION, *car c'est surtout à mes amis que je cherche à plaire.* (J.-J. Rouss.) *C'est de la haute folie d'attendre sa félicité de l'*APPROBATION *des hommes.* (J. Droz.) *C'est un noble lien social que le besoin mutuel de l'*APPROBATION. (Mme Guizot.) *Ces travaux paisibles leur méritaient à coup sûr l'*APPROBATION *et le respect.* (G. Cuv.) *Un murmure d'*APPROBATION *et d'applaudissement involontaire circula de rang en rang dans l'assemblée.* (Dussault.) *Montaigne fait le conte de je ne sais quel grand qui, fatigué de la complaisance et de l'éternelle* APPROBATION *de son confident, lui dit un jour : Pour Dieu, contestez-moi quelque chose, afin que nous soyons deux!* (P.-L. Cour.)

— Sous l'anc. régime, Acte par lequel le censeur chargé d'examiner un livre déclarait l'avoir lu, et n'y avoir rien trouvé qui fût de nature à en empêcher l'impression : *Autrefois les livres ne pouvaient être publiés qu'avec l'*APPROBATION *des censeurs royaux.* (Acad.) *Si l'on ôte de beaucoup d'ouvrages de morale l'épître dédicatoire, la préface, la table, les* APPROBATIONS, *il reste à peine assez de pages pour mériter le nom de livre.* (La Bruy.) *J'ai un respect infini pour ses anciennes* APPROBATIONS. (Mme de Sév.)

— Théol. Acte par lequel l'évêque diocésain ou son délégué donne à un prêtre le pouvoir de confesser et d'absoudre.

— Jurispr. comm. *Approbation d'écriture*, Déclaration d'assentiment, inscrite de la main de l'intéressé, sur un acte qui n'a pas été écrit par lui-même.

— **Syn. Approbation, acquiescement, adhésion,** etc. V. ACQUIESCEMENT.

— **Antonymes.** Blâme, censure, condamnation, critique, décréditement, décri, dénigrement, dépréciation, désapprobation, exprobration, improbation, objurgation, répréhension, vitupère.

— **Encycl.** Théol. *Approbation pour absoudre.* C'est le concile de Trente qui paraît avoir, le premier, interdit aux prêtres d'absoudre sans *approbation ad hoc.* Voici en quels termes est formulé le décret disciplinaire qui contient cette interdiction : « Quoique les prêtres reçoivent dans leur ordination le pouvoir d'absoudre les péchés, cependant le saint synode décrète qu'aucun, même régulier, ne peut entendre la confession des séculiers et même des prêtres, ni être réputé *idoine* à cette fonction, à moins qu'il n'ait un bénéfice paroissial, ou qu'il ne soit jugé *idoine* après examen, et qu'il ne reçoive l'*approbation*, qui se donne gratis ; et cela nonobstant privilége et coutume quelconque même immémoriale. »

Le but de ce décret était de marquer expressément que le pouvoir d'absoudre n'est pas le simple attribut de la prêtrise, mais une délégation de l'autorité épiscopale.

— Jurispr. *Approbation d'écriture.* Dans tout acte dont le résultat est de constituer un engagement unilatéral, le signataire doit écrire de sa main, à défaut de l'engagement entier, un *bon* ou *approuvé* portant en toutes lettres la somme ou la quantité de la chose qu'il s'agit de payer. Le *bon* ou *approuvé* est nécessaire en matière de billet, cautionnement et dépôt. Il y a exception à cette règle pour les marchands, artisans, laboureurs, vignerons, gens de journée et de service, lorsqu'ils souscrivent un engagement. Il y a encore exception en général pour les lettres de change, les effets de commerce et les divers contrats du commerce maritime négociables par voie d'endossement.

— Administr. *Approbation des livres.* En France, avant la Révolution, aucun ouvrage ne pouvait être imprimé sans que le manuscrit eût été soumis à l'autorité civile, qui en permettait ou en défendait l'impression. Il existait un comité de censure placé dans les attributions du chancelier de France. Le censeur examinait le manuscrit, et s'il n'y avait rien trouvé qui fût de nature à en empêcher l'impression, il délivrait un passeport rédigé le plus souvent en style grotesque et commençant invariablement par ces mots : « J'ai, par ordre de monseigneur le chancelier... » C'est sur cet acte signé que l'imprimeur consentait à livrer ses presses à l'auteur. Toute modification nécessitait une *approbation* nouvelle. Les écrivains les plus célèbres furent aux prises avec l'*approbation :* Descartes, Arnaud, Charron, Montesquieu, Buffon lui-même, et surtout les auteurs de l'*Encyclopédie.* Un grand nombre d'ouvrages qui savaient d'avance le sort que leur réservait la censure s'en allaient à l'étranger, principalement en Hollande, et rentraient en France par fraude, brochés ou reliés en veau, sûrs de recevoir dans le pays où ils étaient nés l'accueil que l'on réserve toujours au fruit défendu. V. CENSURE. Pour l'approbation des livres classiques, V. AUTORISATION.

APPROBATIVEMENT adv. (a-pro-ba-ti-ve-man — rad. *approbatif*). D'une manière approbative. ‖ Peu usité.

APPROBATIVITÉ s. f. (a-pro-ba-ti-vi-té — rad. *approbatif*). Phrén. Penchant à l'approbation, à la louange, à la gloire : *L'*APPROBATIVITÉ *développée allonge la tête en arrière et en haut.* (E. Thoré.)

APPROCHABLE adj. (a-pro-cha-ble — rad. *approcher*). Qu'on peut approcher, accessible. Ne s'emploie guère qu'avec la négative : *Il est de mauvaise humeur aujourd'hui, il n'est pas* APPROCHABLE.

APPROCHANT (a-pro-chan) part. prés. du v. Approcher : *Les coups semblent perdre de leur force en l'*APPROCHANT. (Boss.) *J'ai déjà dit que les connaissances purement spéculatives ne convenaient guère aux enfants, même* APPROCHANT *de l'adolescence.* (J.-J. Rouss.)

Les insectes nourris sur le figuier sauvage,
Du figuier domestique *approchant* le feuillage,
Faisaient pleuvoir sur lui ces globules féconds.
DELILLE.

Par elle, Bajazet, en m'*approchant* de lui,
Me va contre lui-même assurer un appui.
RACINE.

— Sorte de préposition, et, dans certains cas, adverbe, qui signifie Environ, à peu près, et ne doit pas se construire avec *de : Il est* APPROCHANT *neuf heures*, ou : *Il est neuf heures* APPROCHANT. *Il paraît donc indubitable qu'il faut en placer le commencement vers la fin de la 76e olympiade, et* APPROCHANT *l'année* 290 *de Rome.* (Boss.) *Il y avait* APPROCHANT *une année qu'on se divertissait ainsi.* (G. Sand.) *Je l'ai revu, il y a* APPROCHANT *un mois.* (Balz.) *Madame, dit-il,* APPROCHANT *deux heures, il sera chez vous.* (Balz.)

APPROCHANT, ANTE adj. (a-pro-chan, an-te — rad. *approcher*). Qui approche, qui a de la ressemblance, du rapport : *Les Juifs apprirent la langue chaldaïque, fort* APPROCHANTE *de la leur.* (Boss.) *Le public doit admirer ce qu'il y a d'*APPROCHANT *des anciens modèles.* (Fén.) *J'en avais toujours quelque idée assez tendre et assez* APPROCHANTE *d'une inclination.* (Rac.) *Je vous dirai qu'il n'y a point de femme à la cour de France qui écrive en allemand* APPROCHANT *de ce que vous écrivez en français.* (Bussy-Rab.) *Entre les tyrans et les bons rois sont les conquérants, mais plus* APPROCHANTS *des premiers.* (Volt.) *Au nom de Tamerlan, on s'imagine un barbare* APPROCHANT *de la brute.* (Volt.) *Le singe a une espèce de visage, des traits* APPROCHANTS *de ceux de l'homme.* (Buff.) *Je me trompe fort si ce galant n'est pas un nouveau Guzman d'Alfarache, ou quelque chose d'*APPROCHANT. (Le Sage.) *Il y a peu de pensées synonymes, mais beaucoup d'*APPROCHANTES. (Vauven.)

Jamais rien d'*approchant* ne se fit en ces lieux.
CORNEILLE.

— Approximatif : *Les calculs astronomiques, qui ne roulent que sur des à peu près, quoique extrêmement* APPROCHANTS, *il les voulait amener à des calculs algébriques, exempts de tout tâtonnement.* (Fonten.)

APPROCHE s. f. (a-pro-che — rad. *approcher*). Action d'approcher, de s'approcher : *S'enfuir à l'*APPROCHE, *aux* APPROCHES *de l'ennemi. A votre* APPROCHE *il parut interdit.* (Acad.) *Le roi cherchait la solitude, et paraissait craindre l'*APPROCHE *de sa famille.* (Boss.) *Le mouton est saisi d'horreur aux* APPROCHES *du loup.* (Fén.) *Un animal sent du plaisir à l'*APPROCHE *d'un animal de son espèce.* (Montesq.) *Les bêtes féroces, qui cherchent leur proie au milieu des ténèbres ou dans l'obscurité des forêts, préviennent de leurs* APPROCHES *par des rugissements ou des cris lamentables.* (B. de St-P.) *Le chien frémit à l'*APPROCHE *de la bête féroce qui flaire sa proie.* (F. Soulié.) *Il avait été convenu que les troupes autrichiennes se retireraient à l'*APPROCHE *des troupes françaises.* (Thiers.)

. . . . De son cœur le trop juste reproche
Lui fait peut-être, hélas! éviter cette *approche.*
RACINE.

Je ne m'étonne plus de cet ordre cruel
Qui m'aurait interdit l'*approche* de l'autel.
RACINE.

L'homme ennuyé n'est jamais qu'ennuyeux,
Aussi, dès qu'il paraît, tremblant à son *approche*,
La gaîté fuit, l'ennui gagne de proche en proche.
DELILLE.

— Accès : *Un prince, un ministre doit toujours être d'une* APPROCHE *facile.*

Ma foi, pour te servir j'ai diablement couru,
Ces notaires sont gens d'*approche* difficile.
REGNARD.

‖ Aujourd'hui, on dit plus généralement ACCÈS.

— Par ext. Se dit de ce qui paraît s'approcher, s'avancer : *L'*APPROCHE *du danger. L'*APPROCHE *de l'hiver. L'*APPROCHE *de la nuit lui fit doubler le pas.* (Acad.) *Elle regarda sans se troubler les* APPROCHES *de la mort.* (Boss.) *On pensait à changer de vie aux* APPROCHES *de la Pâque.* (Mass.) *Elle sent, aux* APPROCHES *de la mort, un redoublement d'ardeur et de force.* (Fléch.) *Lorsque les marmottes sentent les premières* APPROCHES *de l'hiver, elles se cachent.* (Buff.) *Certains liquides se contractent fortement à l'*APPROCHE *de la congélation.* (G. Cuv.) *La convalescence exige presque les mêmes soins, la même prudence, que les* APPROCHES *de la maladie.* (Guizot.) *Les* APPROCHES *de la mort ramènent d'ordinaire les individus à la dévotion.* (B. Const.) *Aux* APPROCHES *du printemps, la poule d'eau se retire à des sources écartées.* (Chateaub.) *La mort, qui l'atteignit tard et en entier, lui épargna non-seulement ses* APPROCHES, *mais ses douleurs.* (Mignet.) *Rarement l'*APPROCHE *de la mort cause de l'irritation.* (Duc de Raguse.) *On dirait qu'à l'*APPROCHE *du lourd sommeil de l'hiver, chaque être et chaque chose s'arrangent furtivement pour jouir d'un reste de vie et d'animation, avant l'engourdissement fatal de la gelée.* (G. Sand.)

. Tous, tant que nous sommes,
Nous nous laissons tenter à l'*approche* des biens.
LA FONTAINE.

— Proximité, voisinage : *Aux* APPROCHES *des régions boréales, il vous semble gravir un plateau de glaces.* (De Custine.) *Je n'ai rencontré, aux* APPROCHES *d'aucune grande ville, rien d'aussi triste que les bords de la Néva.* (De Custine.) *Rien n'est triste comme la nature aux* APPROCHES *de Saint-Pétersbourg.* (De Custine.) *L'*APPROCHE *et la vue de Rome lui causèrent de l'enthousiasme.* (Ste-Beuve.)

Et quelle force il faut aux objets mis en place,
Que l'*approche* distingue et le lointain efface!
MOLIÈRE.

— En parlant des animaux, accouplement : *La femelle refuse constamment l'*APPROCHE *du mâle.* (J.-J. Rouss.) *La brebis n'a qu'autant d'instinct qu'il en faut pour ne pas refuser les* APPROCHES *du mâle.* (Buff.) *Chez les poissons, la femelle est féconde sans les* APPROCHES *du mâle.* (G. Cuv.)

— Art milit. Abord, accès d'une place, d'un camp, d'un poste : *Ville, citadelle de difficile* APPROCHE. *Il fut chargé de défendre les* APPROCHES *du camp.* (Acad.) *Le château de Joux défend les* APPROCHES *de Pontarlier.* (Chateaub.) ‖ Travaux de terrassement, tels que cheminements, parallèles, logements, galeries, etc., au moyen desquels l'assiégeant s'avance sur les ouvrages de la place qu'il attaque : *Faire les* APPROCHES *d'une ville. Les ennemis firent plusieurs sorties pour retarder les* APPROCHES. (Acad.) *Il nous laissa faire les* APPROCHES *de la place.* (Hamilt.) ‖ *Lignes d'approches*, Nom sous lequel on désigne quelquefois les tranchées. ‖ *Contenir les approches*, Retarder les efforts des assiégeants. ‖ *Nettoyer les approches*, Repousser les assiégeants et détruire leurs travaux.

— Opt. *Lunette d'approche*, Lunette grossissante, à travers laquelle l'angle visuel agrandi fait paraître plus proches les objets observés.

— Typogr. Distance naturelle qui existe entre les lettres, et le blanc nécessaire que porte chacune d'elles : *Toutes les lettres d'un même caractère doivent avoir une* APPROCHE *uniforme ; sans cela, il en résulterait un effet choquant pour la vue, et gênant pour le lecteur.* (H. Fournier.) ‖ Séparation vicieuse de deux lettres, laquelle est due, tantôt à la présence d'un corps étranger, tantôt à une partie saillante de matière que le fondeur a oublié ou négligé de faire disparaître. ‖ Signe typographique servant à indiquer le rapprochement de mots ou de lettres trop éloignés les uns des autres. Ce signe est une parenthèse horizontale ⊂, que le correcteur marque sur l'épreuve.

— Hortic. Contact de deux branches ou rameaux pour déterminer une soudure : *Greffe en* APPROCHE ou *greffe par* APPROCHE.

— **Encycl.** Géom. *Courbe aux approches égales* (*Curva accessus æquabilis*, de Leibnitz). Ligne célèbre dans l'histoire des joutes mathématiques du XVIIe siècle. Elle fut décrite et analysée complétement par Maupertuis.

On sait qu'un corps, sollicité par la pesanteur, parcourt, soit sur la verticale, soit sur un plan incliné, des espaces d'autant plus grands, pendant des intervalles de temps égaux, qu'il s'éloigne davantage de son point de départ. Mais la rapidité de la chute, pour un temps déterminé, est d'autant moindre que la ligne suivant laquelle elle s'effectue forme un plus grand angle avec la verticale ; en sorte qu'elle peut passer par tous les états de grandeur décroissants, compris entre la rapidité de la chute suivant la verticale de la chute et celle suivant une ligne horizontale où elle serait nulle. Il doit donc exister, entre la direction verticale et la direction horizontale, une courbe intermédiaire tellement disposée que, si l'on mène, dans le plan de la courbe, des droites parallèles à l'horizon et équidistantes, elles détermineront sur cette courbe des segments qui seront parcourus en temps égaux par un mobile obligé à la suivre sous l'action de la pesanteur. Cette courbe existe en effet ; son équation est celle d'une parabole à branches très-ouvertes.

APPROCHÉ, ÉE (a-pro-ché) part. pass. du v. Approcher. ‖ Abordé : *Les prétendus grands ne sont pas facilement* APPROCHÉS. (E. Sue.)

— Fig. : *Si l'égalité ne peut être atteinte, il ne s'ensuit pas qu'elle ne puisse être* APPROCHÉE. (Proudh.) ‖ Approximatif : *Cette variété de mesure est la seule qui puisse nous donner une connaissance* APPROCHÉE *de la véritable grandeur du casoar.* (Buff.) *Nous croirons avoir rempli notre tâche si nous avons seulement réussi à donner une idée* APPROCHÉE *des grands progrès accomplis.* (A. Barrault.)

— Bot. Se dit des feuilles qui suivent la direction de la tige dans leur longueur, et s'en approchent.

— Manuf. *Drap approché*, Drap tondu fort ras.

APPROCHEMENT s. m. (a-pro-che-man — rad. *approcher*). Action d'approcher ; état de ce qui est approché : *Ce petit* APPROCHEMENT

du soleil rétablit le dérangement que les planètes opèrent. (Volt.) ‖ Peu usité.

APPROCHER v. a. ou tr. (a-pro-ché — rad. *proche*). Mettre proche, avancer auprès : APPROCHER *une chaise d'une autre.* APPROCHER *un verre de ses lèvres.* APPROCHEZ *la table.* APPROCHEZ *cet enfant de moi.* (Acad.) *Le vent* APPROCHAIT *les branches du pommier.* (Fén.) *Nous aperçûmes de loin la terre, et le vent nous en* APPROCHAIT. (Fén.) *Toutes les fois qu'on* APPROCHE *un aimant d'une torpille, elle s'y attache, s'agite et meurt, quand l'action de l'aimant sur elle a été prolongée.* (***)

> *Approchons* cette table, et vous mettez dessous.
> MOLIÈRE.

‖ Se placer auprès : *L'homme, devenu criminel et féroce, était peu propre à apprivoiser les animaux, il a fallu du temps pour les* APPROCHER, *pour les reconnaître, pour les dompter.* (Buff.) *Si vous m'*APPROCHEZ, *je m'enfuis de cette maison.* (Beaumarch.)

> Aucun d'eux du tyran n'*approche* la personne.
> CORNEILLE.

> Arrête, a-t-elle dit, et ne m'*approche* pas.
> RACINE.

‖ Se tenir, demeurer auprès d'une personne, être admis dans sa familiarité : *Il fait le bonheur de tous ceux qui l'*APPROCHENT. (Acad.) *Tout ce qui nous* APPROCHE *n'est attentif qu'à s'accommoder à nos désirs.* (Mass.) *Ce qui est nécessaire à tout homme en place, c'est de se rendre agréable à tous ceux qui l'*APPROCHENT. (Volt.) *Louis XIV avait exilé plusieurs de ceux qui le servaient et qui l'*APPROCHAIENT. (Volt.) *Le juste ne tire pas son contentement de ceux qui l'*APPROCHENT, *il le leur communique.* (J.-J. Rouss.) *Savez-vous que mon mari va à la cour, et qu'il* APPROCHE *le roi?* (Danc.) *Il y a une espèce d'insensibilité cruelle à sacrifier sans nécessité les animaux qui nous* APPROCHENT, *qui vivent avec nous.* (Buff.) *Les caractères doux et paisibles répandent de l'onction sur tout ce qui les* APPROCHE. (Mme Lambert.) *Louis XIV ne voulait rien que de subalterne dans ce qui l'*APPROCHAIT, *même dans ses fils.* (Lamart.)

> Indigne de vous voir et de vous *approcher*,
> Je ne dois désormais songer qu'à me cacher.
> RACINE.

— *Approcher quelqu'un de soi.* Se dit d'un prince, d'un haut dignitaire, qui donne à quelqu'un un emploi près de sa personne : *Dans cette vue, on* APPROCHA *d'elle tout ce que l'Espagne a de plus vertueux.* (Fléch.) *Dieu voulut* APPROCHER *des rois une tête aussi capable de les servir.* (Fléch.) ‖ *Homme difficile à approcher*, Homme roide, hautain, qu'on n'aborde pas aisément.

— Par ext. : *Ses jours défaillants et ses infirmités mortelles l'*APPROCHAIENT *du tombeau.* (Boss.) *Nos pensées s'embellissent mutuellement, aucune n'est par elle-même ce qu'elle est avec le secours de celles qui la précèdent et qui la suivent : chacune doit à celles qui l'*APPROCHENT *et qui la suivent tout le charme du coloris.* (Condillac.) *Elle est belle, cette religion, elle* APPROCHE *le cœur de la justice.* (Chateaub.)

> Le frère rarement laisse jouir ses frères
> De l'honneur dangereux d'être sortis d'un sang
> Qui les *a* de trop près *approchés* de son rang.
> RACINE.

— En parlant des animaux, se dit du mâle qui s'accouple avec la femelle : *Ce taureau* AVAIT APPROCHÉ *déjà plusieurs vaches.*

— Manég. *Approcher les talons, les éperons*, Les appliquer légèrement sur les flancs du cheval, afin de l'avertir.

— Techn. *Approcher un drap*, Le tondre fort ras.

— v. n. ou intr. Se mettre près de, avancer, être voisin de : APPROCHER *de quelqu'un. Nous* APPROCHIONS *de la ville. Quand nous voulons prendre quelque chose, ou nous étendons les mains pour nous en saisir, ou nous remuons les pieds et les jambes, et par elles tout le corps, pour nous en* APPROCHER. (Boss.) *J'*APPROCHAI *de ces vieillards, que l'âge rendait vénérables sans leur ôter la vigueur de l'esprit.* (Fén.) *Sitôt que j'*APPROCHE *d'elle, sa vue apaise mon trouble, ses regards épurent mon cœur.* (J.-J. Rouss.) *La couleur des nègres devient plus foncée à mesure qu'ils* APPROCHENT *de l'équateur.* (Raynal.) *On* APPROCHAIT *du rivage.* (A. Karr.)

> De ce temple profane osez-vous *approcher ?*
> RACINE.

> Là-dessus, maître rat, plein de belle espérance,
> *Approche* de l'écaille, allonge un peu le cou.
> LA FONTAINE.

> J'*approchai* par degrés de l'oreille des rois,
> Et bientôt en oracle on érigea ma voix.
> RACINE.

— Par ext. : *Jamais le soupçon n'*APPROCHAIT *de cette âme douce.* (Fléch.) *Plus on* APPROCHE *de Dieu, plus on est humble.* (Fléch.) *Les noirs soucis, l'ennui, la tristesse, n'*APPROCHENT *pas plus d'ici que le vice et le remords, dont ils sont le fruit.* (J.-J. Rouss.) *Nous* APPROCHONS *de l'état de crise et du siècle des révolutions.* (J.-J. Rouss.) *La mort est un spectre qui nous épouvante à une certaine distance, et qui disparaît lorsqu'on vient à en* APPROCHER *de près.* (Buff.) *Les limites des sciences sont comme l'horizon : plus on en* APPROCHE, *plus elles reculent.* (Mme Necker.) *Vous* APPROCHEZ *de la vérité; mon ami.* (A. Karr.)

> Le marchand, vois-tu bien, c'est la pierre de touche,
> Jamais le compliment n'*approche* de sa bouche.
> PONSARD.

> Cet asile est fait pour les sages,
> Les soucis n'en *approchent* pas.
> BÉRANGER.

— Avoir du rapport, de la ressemblance : *Ces deux couleurs* APPROCHENT *beaucoup l'une de l'autre.* (Acad.) *Rien n'*APPROCHE *de la grandeur, de la magnificence de ce prince.* (Acad.) *La machine arithmétique fait des effets qui* APPROCHENT *plus de la pensée que tout ce que font les animaux.* (Pasc.) *Ce qu'on appelle une oraison funèbre n'est aujourd'hui bien reçu qu'à mesure qu'il* APPROCHE *le plus près d'un éloge profane.* (La Bruy.) *L'esprit de singularité, s'il pouvait avoir des bornes et ne pas aller trop loin,* APPROCHERAIT *fort de la droite raison.* (La Bruy.) *Où aller pour trouver, je ne dis pas rien de meilleur, mais quelque chose qui* APPROCHE *de notre religion?* (La Bruy.) *Jamais Homère n'*A APPROCHÉ *de la sublimité de Moïse dans ses cantiques.* (Fén.) *Nulle de ses sœurs n'*APPROCHE *de sa beauté.* (Mme de Sév.) *Le chacal est de tous les animaux celui dont l'espèce nous paraît le plus* APPROCHER *de l'espèce du chien.* (Buff.) *L'éléphant* APPROCHE *de l'homme par l'intelligence, autant que la matière peut* APPROCHER *de l'esprit.* (Buff.) *L'écureuil* APPROCHE *des oiseaux par sa légèreté.* (Buff.) *Plus une aristocratie* APPROCHERA *de la démocratie, plus elle sera parfaite.* (Montesq.) *Il me copiait si bien qu'on pouvait dire que la copie* APPROCHAIT *fort de l'original.* (Le Sage.) *Dans les dernières années de Charles XII, le maintien de son autorité* APPROCHAIT *de la tyrannie.* (Volt.) *Molière a laissé des modèles attrayants même pour le génie, et dont l'esprit et le simple talent n'*APPROCHERONT *jamais.* (Marmontel.) *Une bonne action remplit l'âme d'une joie délicieuse, dont n'*APPROCHE *aucune volupté terrestre.* (Bruchet.)

> Jamais tous vos malheurs ne sauraient *approcher*
> Des maux que j'ai soufferts.
> RACINE.

— Absol. dans le sens propre : APPROCHEZ, *que je vous parle.* (Acad.) *Il* APPROCHE, *et la frayeur marche devant lui.* (Boss.) *Il grossit sa voix à mesure qu'il* APPROCHE. (La Bruy.)

> *Approche*, cher appui du trône de ton maître.
> RACINE.

> Guillot, le sycophante, *approche* doucement.
> LA FONTAINE.

> L'onde *approche*, se brise, et vomit à nos yeux,
> Parmi des flots d'écume, un monstre furieux.
> RACINE.

> Une grenouille *approche*, et lui dit en sa langue :
> Venez me voir chez moi, je vous ferai festin.
> LA FONTAINE.

> Grippeminaud leur dit : Mes enfants, *approchez*,
> *Approchez*, je suis sourd, les ans en sont la cause.
> LA FONTAINE.

— Absol. dans le sens par ext. Etre proche, imminent : *L'automne* APPROCHE. *La vieillesse* APPROCHE. *La nuit* APPROCHAIT. *Elle viendra, cette dernière heure, elle* APPROCHE, *nous y touchons.* (Boss.) *Le monde s'enfuit et l'éternité* APPROCHE. (Mass.) *Les plus fermes ne voient point* APPROCHER *la mort avec indifférence.* (La Rochef.) *Je vois* APPROCHER *ma dernière heure.* (Le Sage.) *Le moment* APPROCHE *où la propriété ne sera plus bientôt que l'ombre d'elle-même.* (Proudh.) *Sa santé s'affaiblissait de plus en plus, et il sentait sa fin* APPROCHER. (De Barante.)

> Tremble, ton jour *approche*, et ton règne est passé.
> RACINE.

— *Approcher du but*, Mettre près du but visé, et fig., Etre sur le point d'atteindre à un résultat. ‖ *Approcher des sacrements*, Se confesser et communier : *L'humble princesse ne crut pas qu'il lui fût permis d'*APPROCHER *des sacrements.* (Boss.)

— Sculpt. Amener peu à peu un ouvrage à fin, après l'avoir dégrossi : APPROCHER *à la pointe, à la double pointe, au ciseau.*

— Mar. Se dit du vent, lorsqu'il devient moins favorable, lorsqu'il n'adonne pas.

S'approcher, v. pr. S'avancer, se mettre auprès de quelqu'un ou de quelque chose : S'APPROCHER *d'un passant.* APPROCHEZ-VOUS *du feu. Le soleil* S'APPROCHE *pendant six mois d'un pôle, et, au bout de six mois, revient avec la même diligence sur ses pas pour visiter l'autre.* (Fén.) *Les animaux ont ce qu'on nomme un instinct pour* S'APPROCHER *des objets utiles, et pour fuir ceux qui peuvent leur nuire.* (Fén.) *Cependant, l'archiduc* S'APPROCHAIT *de la place.* (Anquet.) *Les pyramides semblent s'éloigner à mesure qu'on* S'EN APPROCHE. (Volney.) *En parlant ainsi, il* S'APPROCHAIT *de l'Egyptienne.* (V. Hugo.)

> Une mouche survient, qui des chevaux *s'approche*.
> LA FONTAINE.

> Il *s'approche* du roi, couché dans la poussière.
> RACINE.

> On ne la vit jamais *s'approcher* du saint lieu.
> LAMARTINE.

‖ Absol. : *La déesse* S'APPROCHE, *environnée d'un nuage.* (Fén.) *Comme l'ennemi* S'APPROCHAIT, *tout le monde courut aux armes.* (Sismondi.)

> *Approchez-vous*, Néron, et prenez votre place.
> RACINE.

> En homme secourable, aussitôt je *m'approche*.
> REGNARD.

> Un importun *s'approche*, évitons sa présence.
> C. DELAVIGNE.

> Glacés d'effroi, la sœur, les pâtres *s'approchèrent*.
> C. DELAVIGNE.

— Par ext. : *La nuit* S'APPROCHE. *L'heure* S'APPROCHE. *La vieillesse commençait à* S'APPROCHER. *Je crois que le bonheur enfin va* S'APPROCHER *de moi.* (Ducis.) *Lorsque la mort* S'APPROCHE, *la pensée se joue encore du cerveau, comme une vapeur légère prête à se dissoudre.* (J. Joubert.) *Il est vrai qu'alors je croyais voir* S'APPROCHER *l'accomplissement de mes prophéties.* (Bérang.)

> Mon printemps *s'approchait* à peine,
> Et mon hiver *s'est approché.* MILLEVOIE.

> Son automne *s'approche*, et Lisette a la rage
> De couvrir d'un contrat les péchés du bel âge.
> C. DELAVIGNE.

‖ Avoir du rapport, de la parité : *L'intérêt du roman ne se soutient qu'autant qu'il* S'APPROCHE *de la réalité.* (Proudh.) *La jalousie, quant aux malheurs qu'elle peut entraîner,* S'APPROCHE *des passions les plus détestables.* (Lachaud.) *L'ambition* S'APPROCHE *de l'orgueil.* (A. Karr.)

> C'est un chef-d'œuvre où l'art *s'approche* du génie.
> PALISSOT.

‖ Se mettre en relation, en rapport : *Le monde ne pardonne pas à qui ne* S'APPROCHE *de lui que pour l'observer.* (De Custine.) *Le plus sûr pour les hommes est de* S'APPROCHER *les uns les autres.* (Fonten.) ‖ S'entendre, se mettre d'accord : *Pourvu que ce que l'on dit ici soit vrai, qu'il n'y a plus rien entre le roi et la reine sa mère qui les empêche de* S'APPROCHER. (P.-L. Balz.) *Les hommes ont tant de peine à* S'APPROCHER *sur les affaires, sont si épineux sur les moindres intérêts, si hérissés de difficultés, veulent si fort tromper et si peu être trompés, que j'avoue que je ne sais par où et comment se peuvent conclure les mariages, les contrats, les acquisitions, la paix, la trêve, les traités, les alliances.* (La Bruy.) ‖ Cette dernière acception a vieilli.

— **Syn. Approcher, aborder, avoir accès.** V. ABORDER.

— **Antonymes.** Ecarter, éloigner.

APPROCHEUR s. m. (-apro-cheur — rad. *proche*). Techn. Ouvrier qui amène le bois dans une brouette à l'endroit où l'on construit un train.

APPROFONDI, IE (a-pro-fon-di) part. pass. du v. Approfondir. *Puits* APPROFONDI. *Carrière, cave* APPROFONDIE.

— Fig. Examiné à fond, pesé, envisagé sous toutes ses faces : *Question* APPROFONDIE. *Affaire* APPROFONDIE. *C'est un esprit éblouissant qui impose, et que l'on n'estime que parce qu'il n'est pas* APPROFONDI. (La Bruy.) *Le monde, un peu* APPROFONDI, *n'est plus rien.* (Mass.) *L'étude* APPROFONDIE *d'une langue, si cette étude est dirigée par le goût, est une des occupations les plus propres à former le jugement.* (Fontanes.) *Une connaissance plus* APPROFONDIE *de l'homme et de la nature détruira beaucoup d'erreurs.* (Boiste.) *C'est dans les deux mémoires qu'il présenta alors à D.-L. de Velasco, qu'on remarque pour la première fois une discussion scientifique et* APPROFONDIE *sur cette grande question.* (M.-Brun.) *La théorie des nationalités n'a jamais été* APPROFONDIE, *et demanderait à elle seule un volume.* (Proudh.)

> Son disciple hardi,
> Ayant tout parcouru, crut tout *approfondi.*
> L. RACINE.

> Des riens, *approfondis* dans un long répertoire,
> Sans éclairer l'esprit, surchargent la mémoire.
> VOLTAIRE.

APPROFONDIR v. a. ou tr. (a-pro-fon-dir — rad. *profond*), Rendre plus profond, creuser plus avant : APPROFONDIR *un canal, un puits qui n'a pas assez d'eau.* (Acad.) *Les eaux, qui s'étaient retirées, obligèrent d'*APPROFONDIR *tous les puits de la contrée.* (Buff.) APPROFONDISSEZ *la vallée en aval, et vous aurez des chutes en amont.* (Dupin.) *Nous rencontrâmes des ravins que la pioche* AVAIT APPROFONDIS *davantage.* (Lamart.)

— Poétiquem. :

> Et la gloire qui suit vos plus nobles travaux
> Ne fait qu'*approfondir* l'abîme de leurs maux.
> CORNEILLE.

> Ce malheureux combat ne fit qu'*approfondir*
> L'abîme dont Valois voulait en vain sortir.
> VOLTAIRE.

— Fig. Pénétrer autant que possible dans la connaissance d'une chose : APPROFONDIR *une science.* APPROFONDIR *une matière, une question. Il ne faut pas vouloir* APPROFONDIR *les mystères.* (Acad.) *Il y a des gens qui ne font qu'effleurer les matières, et qui s'y promènent comme des mouches sur du lait : ils n'*APPROFONDISSENT *rien.* (Nicole.) *Il ne faut pas juger des hommes comme d'un tableau ou d'une figure, sur une seule et première vue; il y a un intérieur et un cœur qu'il faut* APPROFONDIR. (La Bruy.) *On a beau étudier les hommes et les* APPROFONDIR, *on s'y trompe toujours.* (Fén.) *Plus on* APPROFONDIT *l'homme, plus on y découvre de misère et de grandeur.* (Mass.) *Ils trouvent plus court de juger sur ce qu'on leur dit, que de l'*APPROFONDIR *et de s'en convaincre.* (Mass.) *Notre cœur devient un abîme que nous ne pouvons plus* APPROFONDIR. (Mass.) *L'esprit éclairé qui règne dans les principales nations de l'Europe demande qu'on* APPROFONDISSE *ce que les historiens effleuraient autrefois à peine.* (Volt.) *On n'*APPROFONDIT *rien dans la vie.* (Volt.) *Tâchez d'*APPROFONDIR *cette affaire, quand ce ne serait que pour vous amuser.* (Volt.) *Vos soupçons peuvent être faux, peut-être aussi ne sont-ils que trop véritables; quoi qu'il en soit, n'*APPROFONDISSONS *point tout cela.* (Le Sage.) *Les objets les plus simples en apparence ne sont pas toujours ceux qu'on* APPROFONDIT *le plus facilement.* (***) *Il y a des erreurs que la prudence ne veut pas qu'on* APPROFONDISSE. (Vauven.) *Nous* APPROFONDIRONS *ce point dans la dernière partie de cet essai.* (Dider.) *Le chevalier de Boufflers trouvait que l'abbé Cerutti n'*APPROFONDISSAIT *pas assez les questions : c'est, disait-il, un jardinier fleuriste qui ne travaille qu'avec le râteau.* (Mme Necker.) *L'homme que l'on* APPROFONDIT *est rarement l'homme que l'on choisit.* (Mme Riccoboni.) *Pourquoi ne pas se retirer bien vite, sans* APPROFONDIR *la situation?* (Alex. Dum.) *L'instruction donnée aux jeunes filles effleure tout sans rien* APPROFONDIR. (Mme Romieu.) *Dans la société, on parle de ce qu'on effleure, mais dans l'intimité, on ne parle guère que de ce qu'on* APPROFONDIT. (Joubert.)

> Jamais les jeunes gens n'*approfondissent* rien.
> COLLÉ.

> N'*approfondis* rien dans la vie
> Et glisse-moi sur la superficie. VOLTAIRE.

> On n'osa trop *approfondir*
> Du tigre, ni de l'ours, ni des autres puissances
> Les moins pardonnables offenses.
> LA FONTAINE.

— Absol. : *Mieux vaut croire que chercher à trop* APPROFONDIR. (Bourd.) *Peut-être le roi, sans* APPROFONDIR *davantage, vous laissera partir.* (Fén.) *Les hommes aiment mieux admirer qu'*APPROFONDIR. (Buff.) *Il y a du danger à trop* APPROFONDIR; *il faut le plus souvent s'en tenir aux surfaces.* (Mme du Deffant.) *Il n'y a pas de contradictions dont les hommes ne soient capables dès qu'ils veulent* APPROFONDIR. (Vauven.) *On n'enseigne pas assez aux jeunes filles à* APPROFONDIR *et à penser.* (Mme Romieu.)

S'approfondir, v. pr. Etre approfondi, creusé plus avant : *Le lit de ce ruisseau s'exhausse, tandis qu'autrefois il* S'APPROFONDISSAIT. (A. Karr.)

— Fig. S'examiner à fond : *Je n'ai qu'une seule affaire, qui est de m'étudier, de* M'APPROFONDIR, *et surtout de me vaincre.* (Fén.) *Que l'homme s'examine, s'analyse et* S'APPROFONDISSE, *il reconnaîtra bientôt la noblesse de son être.* (Buff.) *Les hommes n'aiment pas à* S'APPROFONDIR, *ils vivent au jour la journée avec leur conscience.* (Rivarol.) ‖ Etre approfondi : *Il y a des choses qui ne* S'APPROFONDISSENT *jamais.*

— **Syn. Approfondir, creuser.** *Creuser*, c'est faire un trou : CREUSER *un puits. Approfondir*, c'est creuser de nouveau et plus avant : *On a été obligé d'*APPROFONDIR *ce fossé.* Au fig., *creuser* marque la progression lente du travail : *Pour trouver la vérité, il ne faut pas* CREUSER *dans les abîmes.* (Mass.) *Approfondir* marque mieux le terme, le succès : *Rien ne fait mieux voir combien Corneille* AVAIT APPROFONDI *tous les secrets de son art.* (Volt.)

APPROFONDISSANT (a-pro-fon-di-san) part. prés. du v. Approfondir : *En* APPROFONDISSANT *cette idée, nous allons trouver aux végétaux et aux animaux un rapport avec les minéraux que nous ne soupçonnions pas.* (Buff.)

APPROFONDISSEMENT s. m. (a-pro-fon-di-se-man — rad. *approfondir*). Action de rendre plus profond; résultat de cette action : L'APPROFONDISSEMENT *d'un bassin, d'un puits, d'un chenal. Un* APPROFONDISSEMENT *exagéré du lit normal du ruisseau, ou du fossé de dégorgement, soulève des difficultés de la part des riverains.* (Hernoux.) *La mobilité des sables vers l'embouchure de la Seine rend l'*APPROFONDISSEMENT *du chenal de l'usine extrêmement variable.* (Dupin.) *L'*APPROFONDISSEMENT *des raies avec la bêche, le nettoiement du sol, l'écrotement, etc., exigent une grande attention, des soins, de l'exercice.* (Thaër.)

— Fig. Etat de ce qui est examiné, étudié à fond, mieux connu : *Saint Bernard ne chercha pas à éblouir les esprits par de nouvelles découvertes, ni à se faire honneur de certains* APPROFONDISSEMENTS *qui flattent par leur singularité, mais à réformer les cœurs et à rétablir la foi de ses pères sur la ruine des nouveautés profanes.* (Mass.) *La femme veut l'*APPROFONDISSEMENT *de l'amour.* (Michelet.)

— A été employé dans le sens d'abaissement : *Ce fut une très-grande irritation de douleur, par l'*APPROFONDISSEMENT *où cette distinction plongeait M. le duc du Maine.* (St-Sim.)

APPROFONDISSEUR s. m. (a-pro-fon-di-seur — rad. *approfondir*). Celui qui a la prétention, la manie de vouloir tout expliquer, tout approfondir : *C'est un* APPROFONDISSEUR *de mystères.*

APPROPRIABILITÉ s. f. (a-pro-pri-a-bi-li-té — rad. *appropriable*). Qualité de ce qui est appropriable.

APPROPRIABLE adj. (a-prò-pri-a-ble — rad. *approprier*). Qu'on peut s'approprier : *Les économistes nous enseignent que certains objets, l'eau, l'air, la lumière, ne sont pas* APPROPRIABLES. (Proudh.)

APPROPRIANCE s. f. (a-pro-pri-an-se — rad. *approprier*). Anc. jurispr. Se disait, dans la coutume de Bretagne, de certains moyens pratiqués pour s'assurer la propriété d'un bien, et de la prise de possession d'un droit, d'une propriété quelconque. ‖ On dit aussi APPROPRIEMENT.

APPROPRIATION s. f. (a-pro-pri-a-si-on — rad. *approprier*). Action d'approprier, de rendre propre, net : *L'*APPROPRIATION *de mon*

cabinet ne m'a pas demandé moins de deux heures. ‖ Peu usité dans ce sens.

— Action de s'approprier une chose : *L'*APPROPRIATION *d'un terrain, d'une maison, d'un héritage. Le gibier tombe frappé par le plomb du chasseur : l'*APPROPRIATION *en est sur-le-champ consommée.* (Troplong.) *Le travail n'a par lui-même, sur les choses de la nature, aucune puissance d'*APPROPRIATION. (Proudh.) *Sous le régime d'*APPROPRIATION *individuelle, celui qui n'a ni travail ni revenu n'a plus qu'à sortir de la vie par le suicide, s'il ne préfère s'en voir chassé par la famine.* (Proudh.) ‖ Action de rendre propre à un usage, à une destination : *L'*APPROPRIATION *du sol à la culture. L'*APPROPRIATION *d'un local à une fabrique, au service d'un hôpital.*

— Théol. Sorte de fiction par laquelle on attribue certaine opération à une Personne de la sainte Trinité plutôt qu'à telle autre, quoique cette opération soit commune à chacune des trois Personnes : *La création est attribuée au Père par* APPROPRIATION.

— Méd. Action naturelle par laquelle les sucs nutritifs se transforment et passent dans l'économie animale.

— Anc. chim. Action par laquelle deux corps qui, par eux-mêmes, ne peuvent se combiner, sont rendus propres à la combinaison par un troisième.

— **Antonyme.** Désappropriation.

APPROPRIÉ, ÉE (a-pro-pri-é) part. pass. du v. Approprier. Mis en état de propreté : *Maison* APPROPRIÉE. *Appartement, logement* APPROPRIÉ. ‖ Rendu propre à, adapté à : *Palais* APPROPRIÉ *à l'habitation du souverain. Style* APPROPRIÉ *au sujet. Langage* APPROPRIÉ *à la circonstance. Des remèdes* APPROPRIÉS *aux qualités des corps.* (A. Paré.) *Les vêtements doivent être* APPROPRIÉS *à la forme de notre corps, et ne gêner aucune fonction.* (Maquel.) *Le temps est une sorte d'éternité* APPROPRIÉE *aux choses mortelles.* (Chateaub.) *Combien sont rares les livres* APPROPRIÉS *à la première jeunesse!* (Villem.) *A un ordre abusif, la Révolution en a substitué un plus conforme à la justice et plus* APPROPRIÉ *à nos temps.* (Mignet.)

— Dr. can. *Bénéfice approprié*, Revenu attaché à quelque dignité ou à une communauté religieuse desservie par un vicaire.

APPROPRIEMENT s. m. (a-pro-prî-man). Anc. jurispr. Syn. de *appropriance.*

APPROPRIER v. a. ou tr. (a-pro-pri-é — du lat. *appropriare;* formé de *ad*, à; *proprius*, propre, convenable; prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2e personne du pl. de l'imparf. de l'indic., et du prés. du subj. : *Nous appropriions; que vous appropriiez*). Nettoyer, mettre en état de propreté : APPROPRIER *un appartement, un logement.* APPROPRIER *une chambre, un cabinet. Confiez-lui le soin de cette maison, il l'*AURA *bientôt* APPROPRIÉE. (Acad.) *J'ai grand'peine à croire que la loutre ait l'habitude d'*APPROPRIER *son domicile.* (Buff.) *Notre vieille portière montait à une heure fixe pour* APPROPRIER *la chambre.* (Balz.) *Il n'y a qu'une femme pour savoir* APPROPRIER *ainsi un ménage.* (Balz.)

— Adapter, rendre propre à une destination. S'empl. dans le sens physique et dans le sens moral : APPROPRIER *les remèdes, les médicaments, au tempérament, à la constitution des malades. Il faut* APPROPRIER *les lois aux mœurs, aux opinions, aux temps, au climat.* (Boiste.) *Il sera difficile d'*APPROPRIER *ce que j'ai à dire au tribunal où je comparus.* (J.-J. Rouss.) *Le premier mérite d'un écrivain est d'*APPROPRIER *ses pensées et son style à la matière qu'il aborde.* (La Harpe.) *Les lettres* APPROPRIENT *toute la nature à notre usage.* (B. de St-P.) *Le chanvre, le lin seraient des végétaux sans valeur, si l'art ne savait les* APPROPRIER *à nos goûts.* (J. Droz.) *Au* XIIIe *siècle, l'Eglise romaine, si habile dans l'art d'*APPROPRIER *sa domination au mouvement des esprits, semble les pousser vers l'étude et la science.* (Villem.)

S'approprier, v. pr. Se rendre propre une chose, en faire sa propriété, se l'attribuer : S'APPROPRIER *le travail d'un autre. Peu à peu, il* S'APPROPRIA *les biens dont il n'avait que la simple administration.* (Acad.) *On ne* S'APPROPRIE *les choses qu'on possède que par leur emploi.* (J.-J. Rouss.) *Ils veulent* S'APPROPRIER *les richesses qui appartiennent au roi.* (Le Sage.) *Une contrée déserte et inhabitée est la seule qu'on puisse* S'APPROPRIER. (Rayn.) *Les mauvaises herbes* S'APPROPRIENT *une partie de la nourriture des plantes utiles, et en hâtent le dépérissement.* (Chaptal.) *Les spéculateurs et les fabricants* S'APPROPRIAIENT *avec jalousie le temps des ouvriers.* (Portalis.) *C'est pour traverser la vaste étendue des mers que l'homme* S'EST APPROPRIÉ *l'usage de la boussole.* (Alib.) *Bonaparte s'occupa de maintenir les relations avec les contrées voisines, afin de conserver et de* S'APPROPRIER *le riche commerce de l'Egypte.* (Thiers.) *Le penchant de l'homme le porte à* S'APPROPRIER *le poisson qu'il a pêché, l'oiseau qu'il a abattu, ou le fruit qu'il a fait naître.* (Thiers.) *L'Angleterre* S'EST APPROPRIÉ *perpétuellement des procédés qui ont trouvé sur son territoire plusieurs applications.* (Becquey.) *Le sol appartient à celui qui* SE L'APPROPRIE *par le travail.* (L. Faucher.)

— Fig. : *Je* M'APPROPRIE *de telle sorte vos joies et vos déplaisirs, que ce sont les bonnes et les mauvaises nouvelles que je reçois de vous qui me font mes bons et mes mauvais jours.* (P.-L. Balz.) *Ils prennent de la cour ce qu'elle a de pire; ils* S'EN APPROPRIENT *la vanité, la mollesse, l'intempérance et le libertinage.* (La Bruy.) *Il est un art de* S'APPROPRIER *les pensées d'autrui, de les rendre siennes par la manière dont on les exploite.* (La Bruy.) *Louis XIV* S'APPROPRIAIT *tout avec une facilité et une complaisance admirables.* (St-Sim.) *C'est l'esprit des grands maîtres qu'il faut tâcher de* S'APPROPRIER. (D'Aguess.) *Notre grande étude est celle de connaître les faiblesses des grands, pour* NOUS *les* APPROPRIER. (Mass.) *C'est le caractère des hommes de* S'APPROPRIER *peu à peu les grâces qu'ils obtiennent.* (Vauven.) *Si je n'ai pas hésité à* M'APPROPRIER *plusieurs des inspirations d'un poëte que j'admire, plus souvent aussi je me suis mis en opposition avec lui, pour rester moi-même.* (C. Delav.) *Le mérite qui distingue la philosophie est celui de* S'APPROPRIER *la vérité, en s'en rendant compte.* (V. Cousin.) *Il est des plaisirs qu'il n'est pas donné à la fortune de* S'APPROPRIER, *de monopoliser pour elle seule.* (Lamart.) *Nous nous arrêtâmes pour mieux nous* APPROPRIER *du regard ce magique horizon.* (Lamart.)

— Se conformer à, se mettre à la portée de : S'APPROPRIER *à ses auditeurs, à ses lecteurs. La Bruyère songe plus que Pascal et La Rochefoucauld à* S'APPROPRIER *au public.* (D. Nisard.) *Jamais savant ne sut rendre la science plus lucide; jamais professeur ne sut mieux* S'APPROPRIER *à son auditoire.* (De Mirec.) *Il faut savoir s'entendre avec ses voisins, et* S'APPROPRIER *aux circonstances.* (A. Karr.) ‖ S'adapter, convenir : *La campagne, ainsi abandonnée, avait un caractère de grandeur sauvage qui* S'APPROPRIAIT *à notre situation.* (Vital.) *Ce discours* S'APPROPRIE *exactement à la situation.* (Guéroult.) *Méditez bien là-dessus, et vous verrez que l'axiome* S'APPROPRIE *à la difficulté qui vous effraye.* (P. Leroux.)

APPROUAGE, nom d'un quartier et d'une rivière de la Guyane française. V. GUIZAMBOURG.

APPROUVABLE adj. (a-prou-va-ble — rad. *approuver*). Qui peut, qui doit être approuvé : *Ce plan est* APPROUVABLE. *Sa conduite est* APPROUVABLE.

APPROUVANT (a-prou-van) part. prés. du v. Approuver : *On gâte les enfants en* APPROUVANT *tout ce qu'ils disent, et même leurs sottises.*

APPROUVÉ, ÉE (a-prou-vé) part. pass. du v. Approuver. Qui est jugé bon, louable, digne d'estime : *Il prétend ainsi se couvrir de la doctrine des docteurs* APPROUVÉS. (Boss.) *Ce sont des maximes universellement reçues,* APPROUVÉES, *autorisées.* (Mass.) *Il regardait, non pas ce qui serait le plus* APPROUVÉ, *mais ce qu'il croyait le plus équitable.* (Fléch.)

. Et, pour être *approuvés*,
De semblables projets veulent être achevés.
RACINE.

‖ Reconnu, recommandé comme bon par une autorité supérieure : *Méthode d'enseignement* APPROUVÉE *par la commission d'examen des livres.*

— Elliptiq. *Approuvé*, Formule que l'on emploie au bas d'un acte, d'un compte : *Lu et* APPROUVÉ. APPROUVÉ *l'écriture ci-dessus.* ‖ Dans ce sens, est toujours invariable. ‖ Substantiv. L'*approuvé*, La formule même d'approbation : *L'acte est dressé, mais il y manque l'*APPROUVÉ. *L'engagement de payer une somme ou une chose appréciable doit être suivi d'un bon ou* APPROUVÉ. (Ch. Vergé.) *Le bon ou* APPROUVÉ *est nécessaire en matière de billet, cautionnement et dépôt.* (Ch. Vergé.)

APPROUVER v. a. ou tr. (a-prou-vé — lat. *approbare;* formé de *ad*, à; *probare*, prouver). Agréer une chose, y consentir : *Refuser d'*APPROUVER *un engagement, un mariage. Il leur dit qu'il ne pouvait* APPROUVER *une distinction si odieuse.* (La Bruy.) *Idoménée* APPROUVERA *tout ce que vous jugerez à propos de faire.* (Fén.) *Les deux parties intéressées* APPROUVÈRENT *les conditions proposées.* (Le Sage.)

— Juger, trouver bon, louable, digne d'estime : *J'*APPROUVE *son style, mais non pas ses idées.* (Acad.) APPROUVEZ-VOUS *une conduite si étrange?* (Acad.) *Nous* APPROUVONS *des plaisirs que notre conscience condamne.* (Mass.) *Je gage que tout le monde* APPROUVERA *mon choix.* (Mol.) *Lorsqu'on attaque une pièce qui a eu du succès, n'est-ce pas attaquer plutôt le jugement de ceux qui l'*ONT APPROUVÉE, *que l'art de celui qui l'a faite?* (Mol.) *Qu'est-ce qu'un public bizarre, qui* APPROUVE *et qui condamne tout de travers?* (Volt.) *Quand je te rends compte de mes observations et de mes jugements, c'est pour que tu les corriges et non que tu les* APPROUVES. (J.-J. Rouss.) *La nuit suivante, je vis avec joie qu'elle* AVAIT APPROUVÉ *mon hommage.* (B. de St-P.) *Les vices que la société* APPROUVE *s'ennoblissent par le nombre et l'autorité des coupables.* (Giraud.) *Masséna n'*APPROUVA *pas le coup d'Etat du 18 brumaire.* (L.-J. Larcher.)

J'écoute vos conseils, j'ose les *approuver*.
RACINE.

Approuvez le respect qui me ferme la bouche.
RACINE.

Chacun semble des yeux *approuver* mon courroux.
RACINE.

Le singe *approuva* fort cette sévérité.
LA FONTAINE.

Je veux que le devoir puisse *approuver* ma flamme,
Je ne veux aimer qu'une fois.
LAMARTINE.

‖ Se dit en parlant des personnes : *Dieu* APPROUVE *ceux qu'il remplit de son esprit.* (Pasc.) *Pour la plupart des gens, j'aime mieux les* APPROUVER *que de les écouter.* (Montesq.)

Ce n'est pas que j'*approuve*, en un sujet chrétien,
Un auteur follement idolâtre et païen.
BOILEAU.

— Peut avoir une proposition pour complément direct : *Je n'*APPROUVE *pas que vous fassiez cette démarche. On n'*APPROUVA *pas qu'il voulût ensuite commencer le combat.* (Volt.)

— Autoriser par acte authentique : *L'université vient d'*APPROUVER *cet ouvrage. La faculté de médecine n'a pas voulu* APPROUVER *ce remède. Plusieurs conciles* ONT APPROUVÉ *cette doctrine.* (Boss.)

S'approuver, v. pr. Etre approuvé : *Ces choses-là* S'APPROUVENT *tout bas, mais ne se défendent pas au grand jour.* (A. Karr.)

. Ne pense plus qu'au moment où je t'aime;
Innocente à mes yeux, je *m'approuve* moi-même.
RACINE.

‖ Se trouver récipr. louables, dignes d'estime : *Les hommes ne se goûtent qu'à peine les uns les autres, et n'ont qu'une faible pente à* S'APPROUVER *réciproquement.* (La Bruy.)

— **Syn. Approuver, applaudir, goûter.** V. APPLAUDIR.

— **Antonymes.** Blâmer, censurer, condamner, critiquer, décréditer, décrier, dénigrer, déprécier, désapprouver, discréditer, fronder, improuver, redarguer (vieux), réprouver, vitupérer (vieux).

APPROVANDEMENT s. m. (a-pro-van-de-man — du vieux mot *approvander*, fournir des provisions, des vivres). Anc. jurispr. Somme allouée à un blessé pour subvenir à ses besoins. ‖ On écrit aussi APROVANDEMENT, APROVENDEMENT et APPROVENDEMENT.

APPROVANDER v. a. ou tr. (a-pro-van-dé — rad. *provande* ou *provende*). Vieux mot. Fournir de provisions. ‖ On écrit aussi, APROVANDER, APROVENDER et APPROVENDER.

APPROVISIONNANT (a-pro-vi-zi-o-nan) part. prés. du v. Approvisionner.

APPROVISIONNÉ, ÉE (a-pro-vi-zi-o-né) part. pass. du v. Approvisionner : *Ville, citadelle bien* APPROVISIONNÉE.

APPROVISIONNEMENT s. m. (a-pro-vi-zi-o-ne-man — rad. *approvisionner*). Action d'approvisionner une ville, une armée, une flotte, etc. : *De riches moissons servent à l'*APPROVISIONNEMENT *d'Athènes.* (Barthél.) ‖ Provisions, choses rassemblées : *Cette place a un* APPROVISIONNEMENT *suffisant pour six mois.*

— **Encycl.** I. — APPROVISIONNEMENTS PUBLICS DE GRAINS OU DE FARINES. La rareté ou l'abondance des produits agricoles dépend non-seulement des forces productives employées, mais d'éventualités qui varient d'une année à l'autre; en agriculture, le travail est dans une certaine mesure subordonné à des forces dont il ignore les lois et dont il ne peut prévoir les effets; de là, la nécessité de faire des réserves dans les années d'abondance pour combler le déficit des récoltes trop faibles, ou de tirer de l'extérieur, lorsqu'il y a insuffisance dans la production des pays, le complément nécessaire. Le soin de faire ces réserves a toujours été laissé à la prévoyance et à l'activité individuelles pour la population des campagnes, des villages et des petites villes. Mais on a cru longtemps que, pour les grandes villes, l'*approvisionnement* par l'Etat, par l'autorité offrait des garanties, une sécurité que ne présentait pas l'*approvisionnement* par le commerce, par la liberté : de là le soin qui incombait aux gouvernements ou aux administrations locales d'entretenir des réserves permanentes, des *greniers d'abondance*, ou de former ces réserves chaque fois que l'état des récoltes leur faisait prévoir une époque de disette ou de cherté excessive.

Les économistes ont très-bien montré les inconvénients qui résultent de ces opérations. « En premier lieu, dit M. A. Clément, les informations d'après lesquelles l'administration se détermine à faire procéder à des achats pour former les réserves, ne sauraient jamais avoir un degré suffisant de certitude : aucun maire de village ne pourrait savoir exactement ce que sa commune produit année par année..... En second lieu, le public, qui ne sait pas combien ces renseignements ont peu de valeur, se persuade qu'il y a certitude acquise sur l'insuffisance de la récolte, lorsqu'il voit l'administration se préoccuper de réserves à faire pour les grands centres de population; en conséquence, l'alarme se répand, tous ceux qui n'ont pas à compter sur la prévoyance administrative s'empressent de faire ou de grossir leurs *approvisionnements* particuliers, et la demande s'accroît spontanément sur tous les marchés; d'un autre côté, les fermiers, les meuniers et tous les détenteurs de grains partageant la croyance générale et craignant de se trouver au dépourvu pour les fournitures auxquelles ils se trouvent toujours plus ou moins engagés d'avance envers les marchands, les boulangers, etc., ralentissent leurs ventes le plus possible; en sorte que l'offre se restreint en même temps que la demande s'étend, d'où résulte nécessairement la rapide élévation des prix. En troisième lieu, enfin, l'intervention de l'administration publique dans les achats de grains a pour effet inévitable d'arrêter les opérations du commerce libre; car aucun spéculateur doué de la moindre prudence ne peut vouloir soutenir la concurrence d'administrateurs qui n'agissent pas pour leur compte, et n'opèrent pas à leurs propres risques, qui, en conséquence, ne visent nullement à faire des bénéfices, et qui même, le plus souvent, s'attendent à vendre à plus bas prix qu'ils n'auront acheté. »

Ainsi, d'après les principes de l'économie politique, l'*approvisionnement* par voie d'autorité va contre le but même qu'il se propose; d'une part, il est impuissant à atteindre ce but; de l'autre, il paralyse la force qui peut seule l'atteindre, c'est-à-dire le libre mouvement des intérêts. En un mot, l'action de l'Etat en matière d'*approvisionnement* ne peut marcher de concert avec celle du commerce; il faut que l'une ou l'autre se charge de tout; il faut, ou se reposer complétement sur la prévoyance et la responsabilité de l'Etat, ou ne rien attendre que de la fatalité économique.

L'histoire a confirmé pleinement les enseignements de l'économie politique en ce qui concerne les mesures prises accidentellement par l'autorité pour garantir le public d'une disette attendue. En 1789, le ministre Necker, jugeant, d'après les renseignements qu'il avait recueillis, que la récolte était insuffisante, fit acheter à l'étranger 1,400,000 quintaux de blé; puis il annonça à l'Assemblée nationale que 800,000 quintaux étaient déjà arrivés; il comptait sans doute que cette déclaration ferait baisser le prix du blé; elle le fit au contraire monter aussitôt dans tous les marchés, et cependant un observateur exact et très-digne de foi, qui parcourait la France dans cette même année 1789, affirme que partout on lui dit que la récolte avait été ordinaire, et que rien, avant l'annonce de M. Necker, ne semblait devoir faire hausser le prix. En 1811, l'administration crut qu'il y avait dans la récolte un déficit de 20 millions d'hectolitres. Dès le mois d'août elle créa un *conseil des subsistances*, et accapara une grande quantité de grains qu'elle fit moudre elle-même et vendre à Paris. L'effet de ces mesures fut de répandre l'alarme dans toute la France et de faire hausser partout le prix du blé; à Paris, le sac de farine monta rapidement de 72 à 80 fr., puis à 84, à 92, à 100, et atteignit, le 14 avril 1812, le chiffre de 140 fr. Cependant la volonté de l'Etat (elle s'appelait alors Napoléon) redoublait d'efforts pour garantir l'*approvisionnement* de Paris, sans se douter que ces malencontreux efforts n'aboutissaient qu'à augmenter la hausse. Et cependant le déficit n'était pas aussi grand qu'on se l'était imaginé, car l'importation de 1811 et 1812 ne dépassa pas 1 million d'hectolitres, c'est-à-dire la consommation d'environ sept ou huit jours pour toute la France. Lors de la disette de 1846 et 1847, l'intervention administrative eut une influence en sens contraire de celle qu'elle avait exercée en 1811 et 1812. Vers les derniers mois de 1846, le ministre, fort de ses tableaux officiels, crut devoir annoncer que les inquiétudes qui commençaient à se répandre sur l'insuffisance de la dernière récolte n'étaient en rien fondées; cette annonce, qui devait être démentie par les faits (il fallut importer plus de 13 millions d'hectolitres de blé), eut l'inconvénient de retarder ou d'amoindrir les achats que le commerce aurait pu faire à l'extérieur en temps plus opportun.

Quant aux *approvisionnements* permanents par voie d'autorité, ils n'appartiennent plus aujourd'hui qu'à l'histoire. Ç'a été un des triomphes de l'esprit économique ou individualiste sur l'esprit socialiste, et un de ses triomphes les plus dignes d'attention, que d'avoir complétement supprimé le rôle traditionnel de l'Etat dans cette matière. La légende de Joseph vendu par ses frères et devenu ministre d'un Pharaon en Egypte, nous offre le premier exemple des *greniers d'abondance.* A Athènes, nous voyons des *agoranomes* commissaires généraux des vivres, des *sitones* qui allaient acheter du blé à l'étranger, des *empimélites* qui tenaient l'état des denrées arrivées et en faisaient payer le prix aux marchands, des *sitophylaces*, gardiens des greniers, des *sitométrarques*, mesureurs de grains, des *epsanomes*, chargés de tout ce qui était relatif aux viandes et qui réprimaient le luxe des festins, des *mnamones*, préposés à la distribution du vin, et condamnant à l'amende ceux qui en buvaient trop. Dans l'ancienne Rome, on pourvut aux *approvisionnements* par l'*annone* et par la *frumentation* (V. ces mots). Au moyen âge, on voulut aussi assurer l'*approvisionnement* des grandes villes. En 1170, des marchands constitués en corporation sous le nom de *matelots parisiens* (*nautæ parisiaci*), furent chargés d'approvisionner Paris par la Seine et ses affluents. Jusqu'en 1791, le commerce d'*approvisionnement* fut réglementé comme l'industrie; à cette époque tombèrent les monopoles et les priviléges; plus tard, un décret consulaire nous rendit ceux des boulangers et des bouchers, en leur imposant des réserves et des dépôts de farine pour garantir l'*approvisionnement* des villes. Chaque boulanger dut déposer sous la garde de la ville 15 sacs de farine de première qualité du poids de 325 livres, et conserver en outre chez lui un *approvisionnement* de 60, 30 ou 15 sacs, selon l'importance de sa maison. Une ordonnance royale du 21 octobre 1818 éleva le dépôt de garantie à 24 sacs, et l'*approvisionnement* chez le boulanger à 140, 110, 80 ou 30 sacs, selon l'importance de la boulangerie.

Une autre ordonnance du 19 juillet 1836 augmenta des trois cinquièmes par catégorie l'*approvisionnement* à domicile, et porta le dépôt à 30 sacs. On a fait remarquer avec raison que la sécurité résultant de cet *approvisionnement* était à peu près insignifiante; car, d'après les calculs, la réserve imposée à la boulangerie eût à peine suffi pour garantir la consommation de Paris pendant cinq ou six jours. Le gouvernement impérial a pris, le 1er septembre 1863, le parti de s'en remettre complétement à la liberté du soin des *approvisionnements*.

II. — APPROVISIONNEMENT D'EAU DANS LES VILLES. L'*approvisionnement* d'eau est pour les centres populeux un besoin collectif de premier ordre. Il faut suffire à la consommation des nombreux ménages agglomérés, à l'alimentation des lavoirs et des bains, à l'arrosage et au nettoiement des rues et des égouts. C'est la première condition de l'hygiène. Les causes d'insalubrité qui naissent de l'entassement de la population dans les grandes villes ne peuvent être combattues qu'au moyen d'une grande abondance d'eau. Une ville riche en monuments, mais insuffisamment pourvue d'eau, ressemble à une femme magnifiquement parée mais anémique. L'*approvisionnement* d'eau dans les villes diffère des autres genres d'*approvisionnement*, en ce qu'il ne peut se faire que par voie d'autorité; on ne voit pas qu'il soit matériellement possible de laisser à la libre concurrence le soin d'établir des fontaines, et de poser sous le sol des rues des tuyaux distributeurs. L'autorité est donc obligée d'intervenir; elle le fait, soit directement, en faisant exécuter les travaux par ses agents et par voie de régie, soit indirectement, en concédant, sous de certaines conditions, le privilége de la fourniture des eaux à des compagnies particulières, lesquelles s'entendent ensuite avec ceux des habitants qui consentent à payer l'eau au prix du tarif arrêté. En France, le mode direct a prévalu : ce sont les municipalités qui se chargent elles-mêmes de faire exécuter les travaux nécessaires pour amener l'eau et la distribuer; dans plusieurs villes d'Angleterre, notamment à Londres, ces travaux ont été concédés à des compagnies. Nous devons dire que le service de l'*approvisionnement* d'eau, ainsi monopolisé, paraît, d'après certaines enquêtes, se concilier difficilement avec les besoins de toutes les classes de la population. « Les classes pauvres, dit M. A. Clément, ne peuvent être bien pourvues d'eau que dans les villes où l'administration accepte d'en régler la distribution. »

III. — APPROVISIONNEMENT DES ARMÉES ET DES PLACES DE GUERRE. L'*approvisionnement* des armées et des places de guerre comprend l'*approvisionnement d'artillerie* et l'*approvisionnement en subsistances*.

— *Approvisionnement d'artillerie*. On appelle *approvisionnement d'artillerie* la réunion dans une armée, une forteresse, un arsenal, de tout ce qui est employé dans le service de l'artillerie. Fournir aux bouches à feu et autres armes tout ce qu'elles consomment, soit dans le combat, soit naturellement par l'usure, soit par accident, tel est l'objet de l'*approvisionnement d'artillerie*. Une forteresse est bien approvisionnée quand elle possède tous les objets nécessaires à sa défense en projectiles, poudre, munitions de guerre, bois, fer, outils, etc. Il faut distinguer l'armement de l'*approvisionnement*. Les bouches à feu, les armes à feu portatives, les armes de main ne sont pas des objets d'*approvisionnement*. Ce sont elles que l'on approvisionne de tout ce qui est directement ou indirectement utile à leur travail. Ainsi, l'on dit, par exemple, qu'une place est armée de cent bouches à feu, et que chaque bouche à feu est approvisionnée à mille coups. Les *approvisionnements* des armées et des places doivent varier suivant les circonstances et les situations; c'est l'expérience qu'il faut consulter à cet égard; c'est elle qui a fait déterminer l'*approvisionnement* de chaque bouche à feu à huit cents ou mille coups dans les forteresses, à deux cents coups dans la guerre de campagne. Les *approvisionnements de l'artillerie* sont un élément essentiel de la force publique, et, à ce titre, méritent d'attirer d'une façon toute particulière l'attention de ceux qui sont à la tête d'un pays. « Il n'en est pas, fait avec raison remarquer le général Alix, des *approvisionnements de l'aatillerie* comme des *approvisionnements* en subsistances. Ceux-ci peuvent et doivent être ajournés jusqu'au moment du besoin, parce qu'on les trouve partout et en tous temps, et que d'ailleurs ils s'avarient. Au contraire, les *approvisionnements de l'artillerie* ne s'avarient point, et ils exigent une infinité de travaux préliminaires pour être rendus propres au service; ces travaux emploient un temps considérable, et si les *approvisionnements* n'étaient pas faits à l'avance, un Etat attaqué se trouverait aussitôt sans moyens de défense. » Ajoutons avec le même auteur que la sûreté de ces *approvisionnements* et des lieux qui les contiennent n'est pas moins essentielle que les *approvisionnements* eux-mêmes.

— *Approvisionnement en subsistances*. Les anciens mettaient un grand soin à approvisionner les places fortes. Les moyens d'attaque et de défense alors en usage laissaient aux villes assiégées bien plus de chances, bien plus d'espoir de résister à l'ennemi que de nos jours. Elles pouvaient se croire inexpugnables lorsqu'elles avaient pu réunir dans leur enceinte des amas considérables de vivres de toute espèce. L'invention de la poudre, l'emploi de l'artillerie, en faisant prévaloir l'attaque sur la défense, rendit les *approvisionnements* moins importants. A partir du xve siècle, on voit les villes succomber avant que la famine ait eu raison de leur résistance. Approvisionner une place de première ligne dans des proportions considérables devient une imprudence, parce que c'est préparer à l'ennemi une conquête précieuse. C'est plutôt dans les places de seconde et de troisième ligne que l'on sent la nécessité de rassembler une grande quantité de provisions, parce que ces places sont considérées comme des magasins dans lesquels les armées d'opérations trouvent des ressources lorsque les leurs sont épuisées, et que le pays plat ne peut plus en offrir.

L'*approvisionnement* des places fortes se compose de viande salée et de viande fraîche, c'est-à-dire de bœufs que l'on abat au fur et à mesure qu'on en fait entrer d'autres; de fourrage pour nourrir ces bestiaux; de légumes secs, de graisse, de sel, d'eau-de-vie, de vin, d'eau en abondance, que l'on conserve dans des réservoirs, et que l'on renouvelle tous les jours si c'est possible; de combustibles pour cuire les aliments, de farines pour faire du pain et surtout du biscuit; cette dernière provision est surtout en usage, parce qu'elle est très-facile à manutentionner et surtout à conserver; mais c'est aussi la moins agréable au soldat.

Les provisions destinées à nourrir les armées en campagne sont désignées sous le nom de *subsistances militaires*. Chez les anciens, les envahisseurs se fournissaient de tout sur le pays ennemi, et le moyen le plus sûr, comme le plus ordinaire de la défense, était de ravager le territoire pour arrêter la marche des armées par la famine. Dans les temps modernes, on fit souvent usage de la *réquisition* (V. ce mot) pour subvenir au besoin des troupes. En France, au temps de Louis XIV, l'intendant de la province la plus voisine de la guerre était chargé des *approvisionnements* de l'armée; il y avait un *général des vivres* pour la manutention. On a pourvu aussi aux besoins des armées par l'entremise des fournisseurs, ce qui a souvent donné lieu à des marchés scandaleux dont parfois les généraux en chef tiraient profit aux dépens des troupes. Aujourd'hui les *approvisionnements* militaires, relativement aux vivres-pain, sont faits directement par le ministère de la guerre, qui achète des blés ou des farines qu'il fait convertir en pain dans des manutentions à lui, tenues par des agents comptables. M. Joseph Garnier fait remarquer qu'en pays ennemi les armées dont les soldats respectent la propriété et payent ce dont ils ont besoin, sont toujours bien mieux approvisionnées que celles qui pillent sur leur passage. « Lord Wellington, dit-il, a raconté que son armée était beaucoup mieux approvisionnée que l'armée française, uniquement parce que le paysan et le marchand espagnols savaient qu'il payait convenablement les produits et les services dont il avait besoin. »

IV. — APPROVISIONNEMENTS DU MÉNAGE. La question des *approvisionnements* du ménage pose celle du rôle des intermédiaires du commerce. On s'est demandé si la nécessité où se trouvent les pauvres, les ouvriers, d'acheter, en quelque sorte parcelle par parcelle, ce dont ils ont besoin, et dans le moment même où ils ont besoin, parce que l'absence d'avances ne leur permet pas de gros *approvisionnements*, n'avait pas pour résultat d'augmenter pour eux le prix de toutes choses, si le bénéfice du détaillant ne pouvait pas être considéré comme une sorte d'impôt levé sur la misère de leur condition, s'il n'était pas possible de leur assurer ce bénéfice par l'association, et de rendre ainsi à la production les forces qu'absorbe le petit commerce.

A ces vues socialistes, les économistes répondent en montrant les inconvénients des gros *approvisionnements;* ils justifient le rôle des intermédiaires du commerce par le principe de la division du travail. En calculant rigoureusement, disent-ils, on voit qu'il est rare de retirer des gros *approvisionnements* l'avantage qu'on s'en était promis : parce qu'il faut un local spécial pour une marchandise qu'on a fait venir en provision et qui ne peut être consommée qu'au bout d'un certain temps; parce que l'avance du prix coûte en général un intérêt qui est une augmentation de dépense; parce que l'on consomme quelquefois d'une marchandise dont on a provision un peu plus qu'on n'aurait fait si l'on eût toujours attendu que le besoin eût forcé d'acheter; parce que l'on ne compte pas les faux frais et les risques, toutes choses qui, pour n'avoir pas été rigoureusement appréciées dans le calcul économique qu'on a cru faire, ont néanmoins une valeur qui renchérit ce qu'on s'est imaginé acquérir à meilleur compte; enfin, parce qu'on a souvent négligé, pour faire cette opération, des affaires bien autrement essentielles. Ils ajoutent que les *approvisionnements* sont la fonction du commerce, qu'il faut la lui laisser si l'on veut qu'elle soit remplie dans les meilleures conditions et au meilleur marché possible, et qu'en voulant s'en charger soi-même on imite ceux qui, exerçant plusieurs métiers, n'en font pas un convenablement. « Partout où l'on peut facilement se procurer en tout temps les choses dont on a besoin, dit J.-B. Say, il ne convient pas de faire de gros *approvisionnements;* ils occupent de la place, se détériorent, et sont exposés à devenir la proie des animaux et des voleurs; enfin ce sont des valeurs mortes, des capitaux oisifs qui pourraient rapporter un revenu. Les meilleures provisions, *celles qui coûtent le moins* à garder, et que l'on court le moins de risque de perdre, se trouvent chez le marchand. »

APPROVISIONNER v. a. ou tr. (a-pro-vi-zi-o-né — rad. *provision*). Garnir, fournir de provisions : APPROVISIONNER *une ville, une citadelle, un camp*. APPROVISIONNER *de blé, de fourrage*. APPROVISIONNER *de vin*. APPROVISIONNER *de bois, de charbon. On ne saurait employer trop de moyens pour nous* APPROVISIONNER. (Napol. Ier.) *La France, l'Europe, la terre entière* APPROVISIONNENT *Paris*. (Chateaub.) *La foudre tua plusieurs de ces hommes et de ces femmes qui viennent la nuit* APPROVISIONNER *Paris*. (Lamart.) *C'est l'Angleterre qui nous* APPROVISIONNE *de houille*. (E. de Gir.)

S'approvisionner, v. pr. Se munir de provisions : S'APPROVISIONNER *de légumes secs, de farine*. S'APPROVISIONNER *de bois pour tout l'hiver*. ‖ Absol. Faire ses provisions : *Indépendamment du marché au blé, il y a une halle aux toiles, où le commerce vient* S'APPROVISIONNER *en toute confiance*. (Dict. du comm.)

— Fig. : *Il faut que l'homme* S'APPROVISIONNE *de vertus et de bonnes œuvres pour accomplir sa destination*. (Portalis.)

— Dans notre vieille langue, on disait *approvander*.

— **Antonymes**. Démunir, dénantir.

APPROVISIONNEUR, EUSE s. (a-pro-vi-zi-o-neur, eu-ze — rad. *approvisionner*). Néol. Celui, celle qui approvisionne : *Dès onze heures du soir, une foule de maraîchers et d'*APPROVISIONNEURS *venus de tous les points de l'horizon encombrent les abords du quartier des Innocents*. (A. Karr.)

APPROXIMANT (a-pro-ksi-man) part. prés. du v. Approximer.

APPROXIMATIF, IVE adj. (a-pro-ksi-ma-tif, i-ve — rad. *approximation*). Qui est fait par approximation : *Calcul* APPROXIMATIF. *Estimation, évaluation* APPROXIMATIVE.

— **Antonymes**. Exact, géométrique, juste, mathématique, précis, rigoureux, scrupuleux, strict.

APPROXIMATION s. f. (a-pro-ksi-ma-si-on — du lat. *approximatio;* formé de *approximare*, approcher). Estimation, évaluation par à peu près, qui ne donne qu'une idée plus ou moins exacte de la somme, du total que l'on veut connaître : *Voyez par* APPROXIMATION *ce que cela peut coûter*. (Acad.) *On résout certains problèmes par* APPROXIMATION, *en négligeant de petites quantités*. (D'Alemb.) *En mathématiques, on est souvent forcé de trouver l'inconnue par* APPROXIMATION. (Francœur.) *On ne peut savoir, même par* APPROXIMATION, *le revenu brut d'un pays*. (Proudh.) *Les calculs par* APPROXIMATION, *faute de mieux, sont acceptables*. (A. Karr.)

— Par ext., Se dit de tout ce qui n'offre pas une exactitude rigoureuse : *Je ne vous demande qu'une* APPROXIMATION, *une simple* APPROXIMATION. (Acad.) *En agriculture, les usages sont fondés sur des expériences continuellement répétées, dont les résultats sont des espèces d'*APPROXIMATIONS *du vrai*. (Buff.) *Les hommes n'ont besoin que d'une certaine* APPROXIMATION *dans le langage, pour satisfaire aux devoirs de la société*. (Barthél.) *Les meilleures traductions ne sont que des* APPROXIMATIONS. (Boiste.) *Nous prétendons posséder la vérité, et nous la connaissons tout au plus par* APPROXIMATION. (A. Karr.)

— **Antonymes**. Exactitude, précision, rigueur.

— **Encycl**. Mathém. *Théorie des approximations*. — Il est rare que les nombres par lesquels sont représentées les grandeurs calculables soient exacts. Tantôt ils sont irrationnels, c'est-à-dire incommensurables avec l'unité, comme $\sqrt{2}$, log. 3, π.... tantôt ils forment des fractions irréductibles comme $\frac{2}{3}$, $\frac{5}{7}$, etc..... tantôt enfin ils sont le résultat de mesures obtenues par des procédés et avec des instruments nécessairement imparfaits : telle est la distance de la terre au soleil, sur laquelle il reste une incertitude de plus de 500,000 lieues. Puisque nous opérons sur des nombres si souvent fautifs, il est au moins nécessaire de savoir à quelle distance ils *s'approchent* des valeurs exactes, ou, en d'autres termes, il est nécessaire de déterminer quelle est l'erreur commise ou à commettre. La théorie des *approximations* se propose donc d'exposer une méthode pour résoudre les deux problèmes suivants : 1° *Etant donnés, pour un calcul, plusieurs nombres, chacun avec un certain degré d'approximation, déterminer quel sera le degré d'approximation du résultat;* 2° *Déterminer le degré d'approximation avec lequel il convient d'évaluer chacun des nombres qui entrent dans un calcul, pour que le résultat soit obtenu avec tel degré d'approximation voulu*. Dans la pratique, le nombre exact est presque toujours inconnu; par conséquent, l'erreur, qui est la différence entre ce nombre et sa valeur approchée, est pareillement inconnue. On la désigne alors par une quantité connue, un peu plus grande, qui en est la *limite*. Considérons, par exemple, le nombre $\pi=3,1415926535....$ Conservons les trois premiers chiffres, nous aurons 3,14. La partie négligée (0,0015926535....) qui est l'erreur, mais que nous ne connaissons pas dans toute son étendue, est évidemment moindre que 0,01; elle est même moindre que 0,005. La fraction 0,01, ou la fraction 0,005, sera la *limite* de l'erreur admise; et l'on peut dire que 3,14 représente π évalué à 1 centième ou à 1/2 centième près *par défaut*. A présent, considérons les 5 premières figures du nombre π, nous aurons 3,1415. L'erreur commise (0,0000926....) est moindre qu'un dix-millième, mais non moindre qu'un demi-dix-millième, dont la valeur serait 0,00005. Mais si, au lieu de 3,1415, nous écrivons, en forçant le dernier chiffre conservé, 3,1416...., nous aurons un nombre approché par *excès*, mais avec une erreur (3,1416....—3,1415926....), moindre qu'un demi-dix-millième. Ainsi, *pour que l'erreur admise sur un nombre adopté soit moindre qu'une demi-unité du dernier ordre conservé, il faut que le premier chiffre négligé soit plus petit que* 5; *ou, dans le cas contraire, il faut augmenter d'une unité le dernier chiffre conservé*.

Veut-on avoir $\sqrt{10}$ à un demi-dix-millième? On poussera l'extraction jusqu'au chiffre des cent-millièmes pour s'assurer s'il est supérieur ou inférieur à 5. $\sqrt{10} = 3,16227....$ La valeur demandée est donc $\sqrt{10} = 3,1623$ à un demi-dix-millième par excès.

II. — L'erreur que l'on introduit, en substituant à un nombre une valeur approchée, peut être considérée en elle-même, ou relativement au nombre négligé. Considérée en elle-même, elle est la différence entre la valeur exacte et la valeur approchée, et s'appelle *erreur absolue;* considérée relativement au nombre négligé, elle est le rapport de l'erreur absolue à ce nombre, et elle prend le nom d'*erreur relative*. Si nous remplaçons A par A', $A - A'$ est l'erreur absolue; $\frac{A-A'}{A}$ est l'erreur relative. Il résulte de ces définitions que : 1° *En divisant l'erreur absolue par le nombre vrai, on obtient l'erreur relative;* 2° *en multipliant l'erreur relative par le nombre vrai, on obtient l'erreur absolue*.

III. — C'est l'erreur relative qui caractérise nettement le degré d'*approximation* obtenu. Qu'une erreur absolue de 1,000 mètres ait été commise dans le mesurage d'une longueur, cette erreur aura une gravité toute différente, selon que la longueur mesurée sera la circonférence de la terre ou le tour de Paris, qui est de 34 kilomètres. Car, dans le premier cas, l'erreur relative serait $\frac{1}{40000}$, et, dans le second, $\frac{1}{34}$. Dans les énoncés de valeurs approchées, il faut sous-entendre le mot *limite*, qui est ordinairement supprimé. La facilité avec laquelle on passe de l'erreur absolue à l'erreur relative fait qu'en exposant la théorie de l'une on donne en même temps la théorie de l'autre. Dans ce qui va suivre, nous nous attacherons donc particulièrement à la considération des erreurs relatives, et nous supposerons que les valeurs numériques sur lesquelles nous aurons à opérer sont approchées *par défaut*, ce qui n'offre aucune difficulté, puisqu'on peut passer d'une valeur par défaut à une valeur par excès en ajoutant à la première la fraction qui marque la limite de l'erreur absolue.

IV. — THÉORÈME. *Si, dans un nombre* a, *dont le premier chiffre significatif à gauche est* k, *on conserve* n *chiffres, l'erreur relative commise en négligeant les autres est moindre que* $\frac{1}{k\,10^{n-1}}$. Prenons, pour simplifier la démonstration, le nombre π (3,1415926...) avec 6 chiffres. D'après l'énoncé du théorème, l'erreur relative devra être moindre que

$$\frac{1}{3 \times 10^5} = \frac{1}{300000}.$$

En effet, soit α l'erreur absolue, on a

$$\alpha = 3,1415926... - 3,14159 < 0,00001.$$

Par suite

$$\frac{\alpha}{\pi} < \frac{0,00001}{\pi} < \frac{0,00001}{3,14159} = \frac{1}{314150} < \frac{1}{300000}.\ \text{c.q.f.d.}$$

V. — La réciproque de ce théorème n'est pas toujours vraie, c'est-à-dire que, si l'erreur relative d'un nombre est moindre que $\frac{1}{k\,10^{n-1}}$, il ne s'ensuit pas que les *n* premiers chiffres de ce nombre soient exacts, même avec une erreur absolue moindre qu'une unité de l'ordre du *n*e chiffre. Mais comme, dans la pratique, le dénominateur de la fraction, qui exprime la limite de l'erreur, est toujours une puissance de

$$10\left(\frac{1}{10^{n-1}} \text{ au lieu de } \frac{1}{k\,10^{n-1}}\right),$$

on peut se fier à la règle suivante : *Si l'erreur relative d'un nombre approché par défaut est moindre que* $\frac{1}{10^n}$, *on peut toujours compter sur les* n *premiers chiffres de ce nombre*. Exemple : Un nombre est égal à 36,51432... avec une erreur relative moindre que

$$0,0001 \text{ ou } \frac{1}{10^4}.$$

D'après la règle, les quatre premiers chiffres de ce nombre sont exacts. En effet, l'erreur absolue que l'on commet en prenant 36,51 est moindre que 0,01 ; partant, l'erreur relative est moindre que $\frac{1}{3651}$; et elle l'est en effet, puisqu'elle est inférieure à $\frac{1}{10000}$ qui est plus petit que $\frac{1}{3651}$.

— Nous allons maintenant appliquer ces considérations générales aux diverses opérations de l'arithmétique.

VI. — ADDITION. On démontre que l'*erreur relative d'une somme est moindre que la plus grande des erreurs relatives des termes qui la composent*. Mais ce théorème sert peu dans la pratique, parce que la limite qu'il assigne à l'erreur relative de la somme est quelquefois trop élevée, et n'en donne pas une idée suffisamment nette. Il est plus simple ici de considérer les erreurs absolues. *L'erreur absolue d'une somme ne dépasse jamais la somme des erreurs absolues des nombres qu'on ajoute.* On peut donc, en se basant sur ce principe, qui est assez clair pour se passer de démonstration, *prendre pour limite de l'erreur absolue d'une somme la somme des limites des erreurs des nombres à ajouter*. Exemple I. Soit à faire la somme des trois logarithmes suivants :

$$\begin{array}{l} \text{Log. } 3=0,4771213 \\ \text{Log. } 11=1,0413927 \\ \text{Log. } 13=1,1139434 \\ \hline \text{Log. } 429=2,6324574 \end{array}$$

On sait que les logarithmes sont inscrits dans la table avec une erreur moindre qu'une demi-unité du dernier ordre conservé. La somme des erreurs commises est donc ici moindre que 3 demi-dix-millionièmes, et, *à fortiori*, moindre que 3 dix-millionièmes. Telle est aussi la limite de l'erreur de la somme ; on ne peut donc pas répondre de l'exactitude de la 7e décimale, et l'on écrira : Log. 429=2,632457 à un millionième près. Si, parmi les nombres à ajouter, il s'en trouvait un qui ne fût connu, par exemple, qu'à un millième près, il serait inutile de rechercher les dix-millièmes de la somme.

Exemple II. Soit à calculer la somme

$$\sqrt{3}+\sqrt{45}+\sqrt{167}$$

à 0,01 près : avec quelle *approximation* chaque racine doit-elle être calculée ? Soit α la limite de l'erreur à commettre sur chacune de ces trois racines. On doit avoir tout au plus

$$3\alpha=0,01,$$

d'où

$$\alpha=\frac{0,01}{3}=\frac{1}{300}.$$

Il suffit donc que l'erreur de chaque nombre soit égale à l'erreur du total divisée par le nombre des termes à ajouter. On calculera donc chaque racine à 0,001 près (l'erreur sera alors à plus forte raison moindre que $\frac{1}{300}$).

$$\begin{array}{r} \sqrt{3}=1,732... \\ \sqrt{45}=6,708... \\ \sqrt{167}=12,922... \\ \hline \text{Total}=21,362... \end{array}$$

Le résultat voulu est 21,36.

VII. — SOUSTRACTION. Le principe suivant permet de résoudre toutes les questions dans lesquelles on a à chercher une différence approchée : *L'erreur absolue de la différence de deux nombres ne surpasse jamais la somme de leurs deux erreurs absolues.* Exemple I. Trouver la différence de deux nombres dont les valeurs, approchées à une unité près de leur dernier chiffre, sont 3,14159 et 0,167. L'erreur du résultat sera moindre que

$$0,00001+0,001=0,00101,$$

et, par conséquent, moindre que 0,002. C'est donc tout au plus si l'on pourra compter sur le chiffre des millièmes. On aura donc

$$3,14159-0,167=2,974...$$

à 2 millièmes près, et sûrement 2,97 à 1 centième. — Exemple II. Calculer à 0,01 près la différence $\pi-\sqrt{2}$. Quelle doit être l'erreur absolue de chaque terme ? *Il suffit évidemment qu'elle soit inférieure à la moitié de l'erreur de la différence*, c'est-à-dire inférieure à $\frac{0,01}{2}$.

On prendra donc, pour plus de précaution, chaque terme avec une erreur de 0,001, c'est-à-dire avec 3 décimales, mais on n'en conservera que 2 à la différence.

$$\begin{array}{r} \pi=3,141... \\ \sqrt{2}=1,414... \\ \hline \pi-\sqrt{2}=1,727... \end{array}$$

ou 1,73 à 1/2 centième près.

VIII. — MULTIPLICATION. *L'erreur relative d'un produit approché par défaut est moindre que la somme des erreurs relatives des facteurs de ce produit.* Soient A, B deux facteurs exacts ; A', B' les facteurs approchés, de telle sorte que

$$A=A'+\alpha, B=B'+\beta.$$

AB sera le produit exact ; A'B' le produit approché par défaut ; AB—A'B' l'erreur absolue du produit ;

$$\frac{AB-A'B'}{AB}$$

son erreur relative ;

$$\frac{A-A'}{A}, \frac{B-B'}{B}$$

les erreurs relatives des facteurs. Il s'agit de prouver que

$$\frac{AB-A'B'}{AB}<\frac{A-A'}{A}+\frac{B-B'}{B}.$$

Nous avons

$$A=A'+\alpha, \quad B=B'+\beta ;$$

d'où, en multipliant,

$$AB=A'B'+\alpha B'+\beta A'+\alpha\beta.$$

ou

$$AB-A'B'=\alpha B'+\beta A'+\alpha\beta.$$

Remplaçant α et β par leurs valeurs, il vient

$$AB-A'B'=(A-A')B'+(B-B')A'+(A-A')(B-B').$$

Mettant A—A' en facteur commun...

$$AB-A'B'=(A-A')B+(B-B')A'.$$

Si nous remplaçons le facteur A' par A dans (B—B') A, le second membre de la dernière égalité deviendra plus grand que le premier, car A>A', et il viendra :

$$AB-A'B'<(A-A')B+(B-B')A$$

Divisons par AB,

$$\frac{AB-A'B'}{AB}<\frac{A-A'}{A}+\frac{B-B'}{B}, \text{ c.q.f.d.}$$

Si l'on change tous les signes de cette inégalité, elle devient

$$\frac{A'B'-AB}{AB}>\frac{A'-A}{A}+\frac{B'-B}{B}.$$

Donc : *L'erreur relative d'un produit approché par excès est plus grande que la somme des erreurs relatives des deux facteurs de ce produit.* Si A=A', on voit pareillement que l'*erreur relative d'un produit, dont un facteur est exact, est égale à celle du facteur approché.* Dans la pratique, il n'y a pas d'inconvénient à considérer l'erreur relative d'un produit comme *égale* à la somme des erreurs relatives des facteurs. Ces propositions sont vraies, quel que soit le nombre des facteurs employés. Exemple I. Déterminer les chiffres exacts du produit de 123,5407... par 201,67389... On voit d'abord aisément que le produit sera compris entre 10000 et 100000, et comprendra par conséquent cinq chiffres à la partie entière. Cela posé, la somme des erreurs relatives des facteurs est moindre que

$$0,00011<0,0002.$$

Cette limite étant aussi celle de l'erreur du produit, ce produit ne comprendra pas plus de quatre chiffres exacts (V), ce qui veut dire qu'on ne pourra pas compter sur le chiffre des unités. On peut au reste préciser la limite plus nettement. En effet, le produit sera évidemment inférieur à 30000. Appelons-le P, et soit α l'erreur absolue de ce produit. On a

$$\frac{\alpha}{P}<0,0002,$$

d'où

$$\alpha<P\times0,0002,$$

et à plus forte raison,

$$\alpha<30000\times0,0002=6.$$

Le produit comporte donc une erreur de près de six unités ; c'est pourquoi on ne peut compter sur le 5e chiffre. De là l'utilité de la *multiplication abrégée* (V. ce mot) pour limiter l'opération à la recherche des seuls chiffres exacts. — Exemple II. Calculer, à moins de 1 centimètre, le produit $\pi\sqrt{2}$, qui exprime la longueur de la circonférence circonscrite au carré d'un mètre de côté. *Il suffit que l'erreur relative de chaque facteur soit moindre que celle du produit divisée par le nombre des facteurs.* L'erreur absolue du produit devant être inférieure à 0,01, l'erreur relative sera moindre que

$$\frac{0,01}{\pi\sqrt{2}},$$

condition qui sera évidemment remplie si cette erreur est moindre que

$$\frac{0,01}{10}, \text{ ou } 0,001.$$

On prendra donc chaque facteur avec une erreur relative de

$$\frac{0,001}{2}=\frac{1}{2000},$$

ou avec une erreur absolue de 0,0001, c'est-à-dire avec quatre décimales. Le produit effectué par la méthode abrégée donnera 4m,44.

IX. — DIVISION. *L'erreur relative d'un quotient approché par défaut est moindre que la somme des erreurs relatives des deux termes.* Soient D le dividence exact, d le diviseur exact, α et β les erreurs commises, de telle sorte que le dividende approché par défaut soit D—α, et que le diviseur approché par excès (ce qui doit rendre immanquablement le quotient approché par défaut) soit $d+\beta$. Le quotient exact est $\frac{D}{d}$; le quotient approché est $\frac{D-\alpha}{d+\beta}$. On a :

$$\frac{D}{d}-\frac{D-\alpha}{d+\beta}=\frac{Dd+D\beta-Dd+d\alpha}{d(d+\beta)}=\frac{D\beta+d\alpha}{d(d+\beta)}<\frac{D\beta+d\alpha}{d^2}.$$

Cette quantité est la limite de l'erreur absolue. En la divisant par le quotient $\frac{D}{d}$, on a la limite de l'erreur relative qui se trouve, par conséquent, inférieure à

$$\frac{(D\beta+d\alpha)d}{Dd^2}=\frac{D\beta+d\alpha}{Dd}=\frac{\beta}{d}+\frac{\alpha}{D}; \text{ c.q.f.d.}$$

Inversement, *les erreurs relatives du dividende et du diviseur sont chacune moindres que la moitié de l'erreur relative du quotient.* Appliquons ces deux principes. Exemple I. Soit à trouver le quotient de 1219,253... par 98,76... L'erreur relative du quotient sera

$$\frac{1}{1000000}+\frac{1}{9000}=\frac{1000}{9000000}<\frac{1}{1000}.$$

Il y aura donc au moins (V) 3 chiffres exacts au quotient, qui sera ainsi 12,3. — Exemple II. Calculer à 0,001 près le quotient $\frac{\sqrt{3}}{2\pi}$. On voit aisément que le quotient sera moindre que 1 ; l'erreur relative sera par conséquent moindre que 0,001. On prendra donc pour limite de l'erreur relative de chaque nombre $\frac{0,001}{2}$, ce qui sera largement obtenu si chacun d'eux est calculé avec 4 chiffres.

$$\frac{\sqrt{3}}{2\pi}=\frac{1,732..}{6,283..}=0,276.$$

Le dernier chiffre a été forcé d'une unité (1) pour donner au quotient une valeur exacte à moins d'un demi-millième. (V. au mot *division* le procédé de la *division abrégée.*)

X. — Les principes que nous venons d'établir s'appliquent avec la plus grande facilité à l'élévation aux puissances, et à la recherche des racines. Ils peuvent se formuler ainsi : 1o *L'erreur relative d'une puissance d'un nombre est moindre que le produit de l'erreur relative de ce nombre multipliée par l'exposant de la puissance ;* 2o *L'erreur relative de la racine d'un nombre est moindre que l'erreur relative de ce nombre divisée par l'indice de la racine.* On trouvera au mot *racine* un procédé abrégé pour extraire, dans certains cas, la racine carrée. Au reste, l'emploi des logarithmes dans le calcul des puissances et dans la recherche des racines dispense presque toujours avantageusement de recourir aux méthodes d'approximation. Nous avons évité les discussions méticuleuses des formules, discussions très-inutiles dans la pratique, et dont le seul effet est de prévenir l'esprit des élèves contre l'usage des approximations. L'expérience des calculs est le meilleur guide des cas où l'emploi des erreurs absolues est préférable à celui des erreurs relatives, et révèle plus sûrement que tous les théorèmes le degré d'exactitude d'un résultat trouvé. Les personnes curieuses de ces sortes de discussions consulteront avec fruit la *Théorie générale des approximations numériques*, par M. Vieille, ouvrage complet, dont nous nous sommes inspiré en plus d'un endroit.

XI. — FORMULE GÉNÉRALE DE L'APPROXIMATION. *Si* F (x) *est une fonction telle que sa dérivée* f (x) *reste finie et continue pour toute valeur de* x *comprise entre* a *et* a+h, *on a*

$$F(a+h)-F(a)=hf(a+kh),$$

k *étant compris entre* 0 *et* 1, *de façon que* a+k h *soit une valeur intermédiaire entre* a *et* a+h. Supposons d'abord h positif : x croissant d'une manière continue depuis a jusqu'à $a+h$, la dérivée $f(x)$ passera par une série de valeurs dont nous appellerons la plus petite m et la plus grande M. On aura d'abord

$$m-f(x)<0.$$

Mais $m-f(x)$ est la dérivée de la fonction

$$F(a+h)-F(x)-(a+h-x)m, \ldots\ldots. (1)$$

fonction qui est décroissante, à cause de la nature négative de sa dérivée, et, puisqu'elle est annulée par $x=a+h$, la valeur $x=a$ la rend positive, auquel cas elle devient

$$F(a+h)-F(a)-hm>0$$

ou

$$F(a+h)-F(a)>hm.$$

D'autre part, on a $M-f(x)>0$, condition qui, cette fois, rend croissante la fonction (1). Comme cette fonction s'annule pour $x=a+h$, elle devient négative pour $x=a$, et l'on a

$$F(a+h)-F(a)-hm<0$$

ou

$$F(a+h)-F(a)<hm.$$

La différence $F(a+h)-F(a)$ est donc comprise entre hm et hM, c'est-à-dire qu'elle est égale au produit de h par une grandeur intermédiaire entre m et M ; c.q.f.d. — Si h est négatif, les deux inégalités précédentes changent de sens, mais la conclusion reste la même. Cette formule embrasse, dans sa généralité, toutes les opérations de calculs, et même les opérations transcendantes, telles que calculs de logarithmes, de lignes trigonométriques, etc.

XII. — APPROXIMATION DES RACINES DES ÉQUATIONS. L'impossibilité où l'on est encore d'obtenir les racines exactes des équations de degrés supérieurs, et même, dans beaucoup de cas, celles des équations du 3e et du 4e degré, a provoqué la recherche et amené la découverte d'un certain nombre de procédés d'approximation. Nous nous bornerons à exposer le plus connu, celui de Newton, dont presque tous les autres procèdent. Soit l'équation générale suivante :

$$x^m+Ax^{m-1}+Bx^{m-2}+\ldots.+Kx+M=0 \quad (1)$$

et soit a une valeur approchée d'une des racines de cette équation, valeur qu'il est toujours possible de trouver au moins à 0,1 près, et que nous supposerons différer de la vraie racine d'une quantité α moindre, par conséquent, que 0,01. On a donc

$$x=a+\alpha \quad (2)$$

Substituant $a+\alpha$ à la place de x dans l'équation proposée, elle devient :

$$(a+\alpha)^m+A(a+\alpha)^{m-1}+B(a+\alpha)^{m-2}+\ldots.+K(a+\alpha)+M=0 \quad (3)$$

équation dans laquelle l'inconnue est α. Développant les puissances des binômes (V. BINOME DE NEWTON), et ordonnant par rapport à α, il vient une équation qui, toutes réductions faites, prend la forme :

$$\alpha^m+A'\alpha^{m-1}+B'\alpha^{m-2}+\ldots..K'\alpha+M'=0$$

ou

$$M'+K'\alpha+\ldots..+B'\alpha^{m-2}+A'\alpha^{m-1}+\alpha^m=0 \quad (4)$$

Mais α étant moindre que 0,1 les puissances $\alpha^2, \alpha^3 \ldots \alpha^m$ sont des fractions de plus en plus petites. Newton néglige les termes qui les contiennent, en sorte qu'il reste

$$M'+K'\alpha=0, \text{ d'où } \alpha=-\frac{M'}{K'},$$

valeur qui, substituée dans l'expression (2) donne

$$x=a-\frac{M'}{K'}.$$

Pour abréger, désignons par p cette première valeur approchée de x, et par α' la quantité, cette fois plus petite que 0,01, dont elle en diffère, en sorte que

$$x=p+\alpha' \quad (5)$$

Mettant $p+\alpha'$ à la place de x dans l'équation générale (1), et résolvant comme ci-dessus par rapport à α', on obtient pour cette inconnue une valeur

$$\alpha'=-\frac{M''}{K''}.$$

D'où

$$x=p-\frac{M''}{K''}=a-\frac{M'}{K'}-\frac{M''}{K''}$$

seconde valeur approchée. En continuant ainsi, on obtiendrait de la même manière une 3e valeur approchée de x, puis une 4e, etc.... et toujours avec une approximation croissante.

Si l'ensemble des termes négligés dans l'équation (4) forme une valeur plus petite que que 0,01, il est évident que la valeur obtenue pour α, savoir

$$\alpha=-\frac{M'}{K'},$$

est exacte à moins de 0,01. On poussera donc la division de $-M'$ par K' jusqu'aux centièmes, et, en ajoutant le quotient trouvé à la première valeur a, on aura la valeur de x approchée à 0,01. Pareillement α' étant plus petit que 0,01, les puissances supérieures de α' ($\alpha'^2, \alpha'^3, \ldots \alpha'^m$) seront moindres que 0,0001 ; et, en admettant qu'il en soit de même de la partie négligée, α' serait approché à 0,0001. C'est pourquoi l'on portera jusqu'à la 4e décimale l'évaluation du quotient de $-M''$ par K'', et ce quotient ajouté à la valeur trouvée p la rendra exacte à moins d'une unité décimale du 4e ordre. On a donc ainsi deux décimales exactes à la première correction, 4 après la deuxième, 8 après la troisième, etc..., mais toujours pourvu que la partie négligée à chaque transformation soit moindre qu'une unité de l'ordre double de celui de la dernière décimale précédemment trouvée. Mais si, ce qui arrive fréquemment, l'ensemble des termes négligés ne forme pas, à chaque correction, une valeur inférieure aux limites que nous avons supposées, il faut vérifier patiemment, après chaque nouvelle valeur obtenue, si l'on n'a pas dépassé l'erreur présumée, ou recourir au procédé plus rapide de la construction géométrique des racines. C'est à cette incertitude des approximations successives que Lagrange a remédié par une méthode plus pénible mais très-sûre, qui consiste à exprimer chaque racine en fraction continue. Par une série de substitutions, telles que

$$x=a+\frac{1}{\alpha}, \alpha=b+\frac{1}{\beta}, \beta=c+\frac{1}{\gamma}, \text{ etc...}$$

il arrive à cette expression de la racine

$$x=a+\cfrac{1}{b+\cfrac{1}{c+\ldots}}$$

qu'on pourra calculer aussi approchée qu'on voudra.

APPROXIMATIVEMENT adv. (a-pro-ksi-ma-ti-ve-man — rad. *approximatif*). D'une manière approximative, par approximation : *Estimer une dépense* APPROXIMATIVEMENT. *Ah ! bonjour, monsieur le comte, j'étais occupé à supputer* APPROXIMATIVEMENT *la courbe de la petite Ourse.* (E. Sue.)

— **Antonymes.** Exactement, géométriquement, mathématiquement, avec précision, rigoureusement, scrupuleusement, strictement.

APPROXIMÉ, ÉE (a-pro-ksi-mé) part. pass. du v. Approximer. Évalué approximativement : *Tout ceci posé, on conçoit qu'à un moment donné, la proportion des valeurs formant la richesse d'un pays puisse être déterminée ou du moins* APPROXIMÉE *empiriquement.* (Proudh.)

APPROXIMER v. a. ou tr. (a-pro-ksi-mé — du lat. *approximare ;* formé de *ad*, vers ; *proximare*, approcher). Néol. Evaluer approximativement : *Il est impossible de donner une mesure exactement commune entre un cercle et un carré, mais il est facile de l'*APPROXIMER. ‖ Peu usité.

APPUI s. m. (a-pui — du lat. *ad*, à ; et *podium*, tertre, base, piédestal, tiré lui-même du gr. *pous*, *podos*, pied ; *podium* nous a donné notre vieux franç. *poi*, *pui*, *puy*, signi-

fiant colline, lieu élevé, hauteur, sommet; du primitif *pui*, la vieille langue tira *puiot*, soutien, et *puier*, gravir, monter. *Appui* signifia donc primitivement, soutien au moyen d'un *pui*, c'est-à-dire de quelque chose d'élevé. Les formes successives de ce mot ont été *pui*, *poi*, *puail*, et enfin, par prosthèse, *appui*). Tout ce qui sert à supporter, à soutenir : *Mettre un* APPUI *à un arbre, à un mur. Vieillard, malade qui ne peut marcher sans un* APPUI.

Un *appui* de roseau soulageait leurs vieux ans.
LA FONTAINE.

A mon âge, le corps a besoin d'un *appui*.
VOLTAIRE.

J'ai besoin qu'un *appui* me guide et me soulage.
C. DELAVIGNE.

— *Mur d'appui*, *pilier d'appui*, Mur, pilier qui sert de soutien : *Il veut faire un* MUR D'APPUI *dans son parterre.* (Mme de Sév.) *Les bras ne sont pas donnés à l'homme pour servir de* PILIER D'APPUI *à la masse de son corps.* (Buff.) *Ces* MURS D'APPUI *soutiennent des terrasses où les vignes et les arbres s'entrelacent.* (Lamart.) ‖ *L'appui d'un balcon, d'une fenêtre*, La partie transversale sur laquelle on peut s'accouder, s'appuyer : *L'*APPUI *de la fenêtre me servait de table à écrire.* (Lamart.) *Il mit des pots de réséda sur l'*APPUI *de la fenêtre.* (Balz.) *Là se présentent des* APPUIS *de fenêtre usés, noircis, dont les délicates sculptures se voient à peine.* (Balz.) *La mousse veloutait les toits et les* APPUIS. (Balz.) ‖ *A hauteur d'appui*, A la hauteur ordinaire du coude d'une personne qui se penche : *Balustrade* À HAUTEUR D'APPUI. *Les palissades sont* À HAUTEUR D'APPUI. (Mme de Sév.) *On passe dans plusieurs grandes pièces décorées jusqu'*À HAUTEUR D'APPUI. (Lamart.)

— Par anal. Assistance, secours, protection, faveur : *Avoir de l'*APPUI *dans le monde. C'est un jeune homme resté sans* APPUI. *Il ne faut jamais compter sur l'*APPUI *des étrangers. Donnez-lui votre* APPUI. (Acad.) *Elle le laisse seul, sans force, sans* APPUI. (Mass.) *Il n'y a rien sur la terre où nous mettions notre* APPUI, *qui, non-seulement ne puisse manquer, mais encore nous être tourné en amertume infinie.* (Boss.) *L'enfance demande des secours pour s'avancer à la perfection; la vieillesse cherche des* APPUIS *pour soutenir sa défaillance.* (Boss.) *C'est un malheureux qui ne doit plus compter sur mon* APPUI. (Le Sage.) *Les femmes ont besoin d'*APPUI, *et rien ne les refroidit comme la nécessité d'en donner.* (Mme de Staël.)

La vertu trouve *appui* contre la tyrannie.
CORNEILLE.

Le talent a besoin d'un généreux *appui*.
MOLIÈRE.

J'ai su de mon Hector lui procurer l'*appui*.
RACINE.

Ah! je le prends déjà, seigneur, sous mon *appui*.
RACINE.

Monsieur, je suis perdu si je n'ai votre *appui*.
BOURSAULT.

A ses plans financiers on prête un ferme *appui*.
ANCELOT.

J'ai cherché vainement un *appui* chez les hommes.
C. DELAVIGNE.

Renonçons au stérile *appui*
Des grands qu'on implore aujourd'hui.
J.-B. ROUSSEAU.

Tout le monde ici-bas a besoin d'un *appui* :
Jamais le plus puissant n'est fort que par autrui.
MOREL-VINDÉ.

Le jour approche où le Dieu des armées
Va de son bras puissant faire éclater l'*appui*;
Et le cri de son peuple est monté jusqu'à lui.
RACINE.

Mais qu'un arbuste, un branchage, une plante
Prête à sa tige un tutélaire *appui*,
Moins triste alors, la fleur convalescente
Et se soulève, et s'étend jusqu'à lui.
CAMPENON.

— Se dit dans le même sens en parlant des personnes : *Vous êtes mon seul* APPUI. *Mon fils sera l'*APPUI *de ma vieillesse. Ce grand homme était regardé comme le plus ferme* APPUI *de l'Etat.* (Acad.) *Le prince dont le pouvoir n'a pour* APPUIS *que des troupes mercenaires ne sera jamais ni assuré, ni tranquille.* (Machiavel.) *Tandis que Dieu daignera être mon* APPUI, *je ne craindrai pas les piéges de mes ennemis.* (Arnaud.) *Que de têtes augustes frappées! que d'*APPUIS *du trône renversés!* (Mass.) *Louis XIV vit tomber autour de lui tous les princes, les* APPUIS *de son trône.* (Mass.) *Il enveloppa le jeune roi, âgé de treize ans, de tous les* APPUIS *qui pouvaient affermir sa minorité.* (Lamart.) *Il fait plus; il épouse sa protégée pour qu'elle ait désormais un porte-respect, un* APPUI *légitime.* (Th. Gaut.)

Je ne veux voir en vous que mon unique *appui*.
CORNEILLE.

Approche, heureux *appui* du trône de ton maître.
RACINE.

Mais quelle erreur! Non, Dieu n'est point colère;
S'il créa tout, à tout il sert d'*appui*.
BÉRANGER.

Sois mon *appui*, mon guide, et souffre qu'en tous lieux
De tes pas adorés je baise la poussière.
LAMARTINE.

— Se dit aussi en parlant des choses : *Ce mariage a été l'*APPUI *de toute la famille.* (Acad.) *Un citoyen obscur qui fait de la vertu tout son* APPUI *est au-dessus du conquérant du monde.* (Pasc.) *Les vaisseaux sont aujourd'hui les* APPUIS *des trônes.* (Thomas.) *Les institutions qui servent de base au pouvoir lui servent en même temps d'*APPUI. (B. Const.) *La science est le seul* APPUI *de la religion scientifique.* (Colins.) *La prière est le dernier refuge des malheureux; c'est un dernier* APPUI *quand tous les* APPUIS *sont brisés.* (A. Karr.) *La religion est le plus ferme* APPUI *de la morale.* (Massias.)

La raison est de l'homme et le guide et l'*appui*.
VOLTAIRE.

Il a brisé la lance et l'épée homicide
Sur qui l'impiété fondait son ferme *appui*.
J.-B. ROUSSEAU.

L'impiété marche à front découvert :
Rien ne l'étonne, et le crime rebelle
N'a point d'*appui* plus intrépide qu'elle.
J.-B. ROUSSEAU.

— *Mettre son appui sur un roseau*, Mettre sa confiance en une personne qui n'a pas la force, l'autorité, le crédit nécessaires pour soutenir.

Sur quel roseau fragile a-t-il mis son *appui?*
RACINE.

— *A l'appui de*, loc. préposit. Pour appuyer, prouver, soutenir : *Voici les pièces* À L'APPUI DE *ma demande. Un fait vient* À L'APPUI DE *mon assertion.* (Acad.) *De nouvelles lois vinrent* À L'APPUI DE *ces dispositions.* (Barthél.) *Les exemples viennent* À L'APPUI DES *principes.* (Chateaub.) *La force vient toujours* À L'APPUI DE *la nécessité.* (B. Const.)

— Au jeu de boules, *Aller à l'appui de la boule*, Jeter sa boule de manière qu'elle pousse et rapproche du but celle du joueur avec qui l'on est de moitié. ‖ Fig. et fam. Seconder quelqu'un dans une entreprise, appuyer une proposition qu'il a faite : *Faites la proposition, j'irai* À L'APPUI DE LA BOULE. (Acad.) *Sous les ailes de madame de Maintenon se réunissait la première coterie : Hardouin en était le pilote; Pont-Chartrain, de loin, était* À L'APPUI DE LA BOULE. (St-Sim.)

— Gramm. *Appui de la voix sur une syllabe*, Elévation plus ou moins sensible et soutenue de la voix sur une syllabe : *L'accent tonique marque un* APPUI DE LA VOIX *sur la voyelle qui le porte.* (Acad.)

— Mécan. et statiq. *L'appui*, ou le *point d'appui d'un levier*, Le point fixe, ou considéré comme fixe, autour duquel la puissance et la résistance tendent à se mettre en équilibre : *Dans une balance ordinaire à bras égaux, la charge du* POINT D'APPUI *est égale à la somme des poids qui sont dans les plateaux.*

— Fig. Dans le même sens : *Nous autres femmes, nous n'avons dans l'âme aucun* POINT D'APPUI *contre nos douleurs.* (Balz.) *La propriété est le* POINT D'APPUI *de la stabilité sociale.* (Le P. Félix.) *L'imprimerie est, pour les peuples modernes, un levier moral qui a trouvé un* POINT D'APPUI. (L.-J. Larcher.)

L'amour de mes sujets sera mon *point d'appui*.
VOLTAIRE.

— Manég. Temps pendant lequel, dans sa marche, le pied du cheval pèse sur le sol; dans ce sens, on dit aussi *foulée*. ‖ Sensation produite sur la main du cavalier par l'action de la bride; pression du mors sur les barres : *Les chevaux qui ont la bouche fine ont l'*APPUI *léger; ceux dont la bouche est dure ont trop d'*APPUI. (Lecoq.) ‖ *Donner un point d'appui à un cheval*, Le laisser s'appesantir sur la main, pousser dessus en quelque sorte, tout en le portant énergiquement en avant, afin de favoriser les allures dans la course au trot. ‖ *Appui du collier*, Point d'union de l'encolure avec les épaules, ou cette espèce de talus que ces parties présentent en avant.

— Archit. *Appui allégé*, Celui qui a une moindre épaisseur que les pieds-droits entre lesquels il est placé. ‖ *Appui rampant*, Appui en pente d'un escalier. ‖ *Appui continu*, Appui qui règne sur toute la largeur d'une façade, et tient lieu tout à la fois de soubassement, dans un ordre d'architecture, et de soutien dans les entre-colonnements, ou entre les arcades de cet ordre. ‖ *Appui évidé*, Celui qui se compose de balustres façonnés à jour. ‖ *Appui en piédestal*, Celui, quel qu'il soit, qui a une base et une corniche.

— Constr. Corbeau en saillie d'un mur, pour soutenir une poutre.

— Métall. *Appuis de fourchettes*, Traverses qui supportent les fourchettes des équipages de fonderie.

— Techn. Pièce du banc des tourneurs.

— **Syn. Appui, soutien, support.** L'*appui* se place auprès d'une chose qui penche, pour l'empêcher de tomber : *Si on ne donne un* APPUI *à cet arbre, le vent l'abattra.* (Acad.) Le *soutien* se met sous un objet pour l'empêcher de s'écrouler : *Les Lapons, pour dresser leurs tentes, élèvent quatre perches qui font le* SOUTIEN *de leur bâtiment.* (Regnard.) Le *support* aide à porter une forte charge, sous laquelle il est placé : *Si vous ôtez cette colonne, la voûte tombera, car elle n'aura plus de* SUPPORT. (Acad.) Au fig., l'*appui* a plus de rapport à la force et à l'autorité : *Etant seul, comme je suis, sans force et sans* APPUI *humain contre un si grand corps...* (Pasc.) Le *soutien*, en empêchant de faiblir ou de défaillir, assure la persévérance et le succès : *Un ouvrage, dont le titre souvent est l'unique* SOUTIEN. (Boil.) Le *support* empêche de succomber : *Heureux si je puis étayer de mon faible* SUPPORT *son édifice merveilleux, ébranlé aujourd'hui de toutes parts.* (B. de St-P.)

— **Syn. Appui, aide, assistance, secours.** V. AIDE.

— **Homonymes. Appuie, appuies et appuient (du verb. *appuyer*).**

— **Epithètes.** Ferme, inébranlable, solide, fragile, faible, frêle, passager, éphémère, précieux, seul, unique, illustre, tutélaire, protecteur, salutaire, secourable, favorable, formidable, redouté, redoutable, timide, vain, inutile, superflu, stérile, mercenaire, dangereux, douteux, mensonger, trompeur, faux.

APPUI-MAIN s. m. (a-pui-main). Baguette dont les peintres se servent pour soutenir la main qui tient le pinceau : *Pourquoi peignez-vous sans* APPUI-MAIN? *Il faut avoir ce qu'il faut. Allez chercher votre* APPUI-MAIN. (A. Karr.) ‖ Pl. des APPUIS-MAIN.

APPUI-TÊTE s. m. (a-pui-tê-te). Petit appareil destiné à soutenir immobile la tête des personnes dont on fait le portrait par un procédé photographique. ‖ Pl. des APPUIS-TÊTE.

APPULEIA GENS. V. APULEIA.

APPULSE s. f. (a-pul-se — du lat. *appulsus*, voisinage). Astron. Rapprochement de deux astres qui, sans aller jusqu'à l'éclipse, est assez grand pour permettre un moment de les voir dans le même champ d'une lunette. ‖ Ce terme, autrefois employé, mais abandonné aujourd'hui, manquait de précision, parce que le champ d'une lunette étant variable, la définition donnée laissait dans l'incertitude sur le degré de rapprochement nécessaire pour constituer une appulse.

— Adj. *Eclipse appulse*, Eclipse dans laquelle une planète ou un satellite ne fait qu'effleurer le disque du soleil.

APPUYANT (a-pui-ian) part. prés. du v. Appuyer : *Il avait des amis* APPUYANT *son opinion. Coulons légèrement sur ces objets, de peur d'enfoncer en* APPUYANT. (Pasc.)

APPUYÉ, ÉE (a-pui-ié) part. pass. du v. Appuyer. Qui pèse, qui repose sur : *Etre* APPUYÉ *contre la muraille, contre un poteau, contre un parapet. Bayard mourut le dos* APPUYÉ *contre un arbre. Je m'assis sur le tronc d'une colonne, et, le coude* APPUYÉ *sur le genou, je m'abandonnai à une rêverie profonde.* (Volney.) APPUYÉ *sur un coude, il semblait fermer les yeux.* (Guirault.) *Tu vois Achille* APPUYÉ *sur sa lance.* (Fén.) *On m'assit au soleil, le dos* APPUYÉ *contre un mur.* (Chateaub.) *Un pauvre arbre difforme,* APPUYÉ *sur une fourche, servait de cheval aux petits garçons du village.* (V. Hugo.) *J'étais* APPUYÉ *à la fenêtre de ma cellule.* (V. Hugo.)

Sur un coude *appuyé*, je me lève à demi.
LAMARTINE.

Le Rhin, tranquille et fier du progrès de ses eaux,
Appuyé d'une main sur son urne penchante,
Dormait au bruit flatteur de son onde naissante.
BOILEAU.

— Fig. : *L'autorité est belle et te voilà bien* APPUYÉ! (Mol.) *Le trône d'un roi est bien* APPUYÉ *sur la clémence et la justice.* (Fr. Bacon.) *Le trône ne peut être* APPUYÉ *de nos jours que sur le pouvoir de la loi.* (Mme de Staël.) *Les institutions doivent être* APPUYÉES *sur l'esprit général.* (Bignon.) *Marchant* APPUYÉ *sur Isaïe et sur Jérémie, il élève ses lamentations prophétiques à travers la poudre et les débris du genre humain.* (Chateaub.) *Par la religion, l'esprit est* APPUYÉ *fortement sur son principe de foi, et ne va pas se heurter à toutes les incertitudes humaines.* (Dupanl.) *Les braves durent être* APPUYÉS *d'autres braves.* (Michelet.)

APPUYER v. a. ou tr. (a-pui-ié — rad. *appui*; change l'*y* en *i* simple devant un *e* muet; *j'appuie, qu'ils appuient;* prend un *y* et un *i* de suite aux deux premières personnes du pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous appuyions, que vous appuyiez*). Soutenir par le moyen d'un appui : APPUYER *une église par des arcs-boutants.* APPUYER *une muraille par des piliers, par des contre-fiches de charpente.* (Acad.)

— Avec la prép. *contre*, Appliquer : APPUYER *une échelle* CONTRE *un mur.* (Acad.) ‖ Adosser : APPUYER *un mur* CONTRE *un autre. La maison était garantie des vents du nord par la colline* CONTRE *laquelle on l'*AVAIT APPUYÉE. (Volt.) ‖ Appliquer contre une chose qui sert de point d'appui : *Pour s'élancer, le serpent n'*APPUIE CONTRE *terre que sa queue, qu'il recourbe en replis.* (Lacép.)

— Avec la prép. *sur*, Poser sur ce qui peut soutenir : APPUYER *ses bras, ses coudes* SUR *la table. Elle* APPUIE *les deux mains* SUR *les épaules du jeune homme.* (V. Hugo.) *Quand nous rencontrions un fleuve, Atala* APPUYAIT *une de ses mains* SUR *mes épaules, et, comme deux cygnes voyageurs, nous traversions ses ondes solitaires.* (Chateaub.) ‖ Faire peser une chose sur une autre, appliquer avec plus ou moins de force : APPUYER *trop la plume* SUR *le papier. Il lui* APPUYA *le genou* SUR *la poitrine. Pour avoir une bonne empreinte, il faut* APPUYER *le cachet* SUR *la cire. Il lui* APPUYA *le bout d'un pistolet, la pointe d'un poignard* SUR *la gorge.* (Acad.) Dans ce dernier exemple, le v. *appuyer* s'empl. également bien quand même l'arme ne fait qu'effleurer le corps ou s'en approche à une très-courte distance.

— Fig. Soutenir, fortifier une chose par une autre : APPUYER *ce qu'on dit, ce qu'on avance, sur des exemples, sur des preuves. Il* APPUIE *son sentiment du témoignage des anciens.* (Acad.) *Peut-on* APPUYER *quelque grand dessein sur ce débris inévitable des choses humaines?* (Boss.) *Rien n'est moins selon Dieu et selon le monde que d'*APPUYER *tout ce qu'on dit par de longs et fastidieux serments.* (La Bruy.) *Il lui donnait des leçons qu'il* APPUYAIT *de divers exemples.* (Fén.) *C'est bâtir sur la boue que d'*APPUYER *les fondements de sa fortune sur l'affection passagère d'une vile populace.* (Vertot.) *Plus une vérité est importante, plus on doit avoir soin de ne l'*APPUYER *que sur de solides raisons.* (Condill.)

Sur ce propos, d'un conte il me souvient....
Je ne dis rien que je n'*appuie*
De quelque exemple.....
LA FONTAINE.

‖ Fonder : *Vous n'*APPUYEZ *votre bonheur que sur le mensonge.* (Pasc.)

Un père est toujours père, et sur cette assurance
J'ose *appuyer* encore un reste d'espérance.
CORNEILLE.

‖ Tenir tendu, fixé, appliqué, en parlant de l'esprit : *Je n'ose* APPUYER *ma pensée sur ce malheur.* (Mme de Sév.)

— Soutenir, aider, encourager : APPUYER *une proposition. On suppose du mérite à tout ce que vous* APPUYEZ *de votre crédit.* (Fléch.) *Vous daignerez* APPUYER *sa demande.* (Mol.) *Un homme savant* APPUYA *ce que disait la marquise.* (Volt.) *Chacun dit son avis, et l'*APPUIE *en peu de mots.* (J.-J. Rouss.) *Où le siècle tombe, il faut l'*APPUYER. (Joubert.) *Alors l'autel* APPUYA *le trône, et le sacerdoce fortifia l'empire.* (Virey.) *Si peu que la femme l'*APPUIE, *le travailleur vaut comme deux.* (Proudh.)

Honorez son grand zèle, *appuyez* ses projets.
CORNEILLE.

Vous-même en expirant *appuyez* ses discours.
RACINE.

La sultane, à ce bruit, feignant de s'effrayer,
Par des cris douloureux eut soin de l'*appuyer*.
RACINE.

‖ Absol. : *Personne à la cour ne veut entamer; on s'offre d'*APPUYER, *parce que, jugeant des autres par soi-même, on espère que nul n'entamera, et qu'on sera ainsi dispensé d'*APPUYER. (La Bruy.)

— Art milit. Placer, disposer près de quelque chose qui serve de protection, de défense : APPUYER *un corps d'armée à un fleuve, à une forêt, à une montagne.* APPUYER *la gauche d'une armée à un bois, à un marais.* (Acad.) ‖ Flanquer, soutenir : *Si on néglige d'*APPUYER *les ailes, on compromet ses flancs. Plus l'infanterie est bonne, plus il faut la ménager et l'*APPUYER *par de bonnes batteries.* (Napol. Ier.)

— Mar. Assujettir, caler. ‖ *Appuyer les vergues*, Les soutenir contre un vent qui souffle grand frais. ‖ *Appuyer une chasse à un bâtiment*, Le poursuivre obstinément, sans relâche.

— Chass. *Appuyer les chiens*, Les animer du cor et de la voix. ‖ Absol. : *Suivre et encourager le travail des chiens, c'est* APPUYER. (E. Chapus.)

— Escr. *Appuyer la botte*, Appuyer le fleuret sur le corps de son adversaire après l'avoir touché, et fig. Presser, embarrasser quelqu'un, en insistant sur une question, sur un argument.

— Manég. *Appuyer l'éperon à un cheval*, Lui appliquer fortement de l'éperon. ‖ *Appuyer des deux*, Piquer des deux éperons à la fois.

— v. n. ou intr. Reposer, être porté sur : *Voûte qui* APPUIE *sur des pilastres. Cette muraille* APPUIE *sur un arc-boutant.* (Trév.) *Un moyen d'édifier avec sécurité sur des terrains mouvants, c'est que la base* APPUIE *sur des arceaux renversés.* (Encycl.) ‖ Peser sur, avec plus ou moins de force : APPUYER *sur un cachet.* APPUYER *trop en dessinant. Pour bien écrire, il faut* APPUYER *faiblement sur la plume.*

— Par ext. *Appuyer sur un mot, sur une syllabe*, etc., Les prononcer avec une élévation de voix qui les fasse distinguer ou ressortir : *J'*APPUYAI *sur les derniers mots pour qu'il les comprit mieux.* (Acad.) *Vous n'*AVEZ *jamais assez* APPUYÉ *sur le dernier vers.* (Volt.) *Les Malais* APPUIENT *sur l'antépénultième des mots.* (Dulaurier.)

— Fig. Insister fortement : APPUYER *sur un argument, sur une raison. Il ne fallait donc pas tant* APPUYER *sur les défauts personnels.* (Boss.) *Je trouve que vous* APPUYEZ *un peu trop sur l'argent.* (Mol.) *Je sens tous les jours ce que vous me dites une fois, qu'il ne fallait point* APPUYER *sur les pensées.* (Mme de Sév.) *Il* AVAIT *un peu trop* APPUYÉ *sur ce dernier article.* (Hamilt.)

Sur les éloges que l'envie
Doit avouer qui vous sont dus,
Vous ne voulez pas qu'on *appuie*.
LA FONTAINE.

‖ Absol. : *Crainte de nous tromper en approfondissant, n'*APPUYONS *pas trop.* (A. Karr.)

— Prendre une direction : *Appuyer sur la droite, sur la gauche*, etc., Se porter vers la droite, la gauche, etc.

— Mus. *Appuyer sur une note*, Y demeurer un certain temps, pour lui donner plus de force.

— Manég. *Ce cheval appuie sur le mors*, Il porte la tête basse et fatigue la main du cavalier. ‖ *Appuyer à droite, à gauche*, Diriger le cheval vers la droite ou vers la gauche en le faisant marcher de côté.

S'appuyer, v. pr. S'aider comme d'un appui, d'un soutien : S'APPUYER *sur une canne.* S'APPUYER *sur le bras, sur l'épaule de quelqu'un.* S'APPUYER *contre la muraille.* S'APPUYER *sur un balcon. Elle* S'ÉTAIT APPUYÉE *gracieusement sur le coude.* S'ÉTANT APPUYÉ *contre un arbre,*

il expira. (Vaugel.) *Calypso fut contrainte de* S'APPUYER *sur les nymphes qui l'environnaient.* (Fén.) *Les grands n'ont que la tête plus élevée que nous; leurs pieds* S'APPUIENT *sur la même terre.* (Boiste.) *Le bœuf fatigué du labeur* S'APPUIE *sur son joug.* (A. Karr.)

Son bras paralysé *s'appuyait* sur le mien.
LAMARTINE.

Son coude *s'appuyait* sur la rampe dorée.
LAMARTINE.

Sur le tronc mousseux des ormeaux
La vigne avec grâce *s'appuie.*
LAMARTINE.

— Fig. Faire fond sur quelqu'un, sur quelque chose : S'APPUYER *sur quelqu'un, sur l'autorité, le crédit de quelqu'un. Pour* S'APPUYER *contre Galérius, il donna à Constantin sa fille Fausta.* (Boss.) *L'homme, comme homme,* S'APPUIE *sur la raison, le chrétien sur la foi.* (Boss.) *Ne vous* APPUYEZ *que sur celui que rien ne peut ébranler, qui est Dieu.* (Gonnelieu.) *Il est étrange comment les hommes peuvent* S'APPUYER *sur leur vie comme sur quelque chose de solide.* (Nicole.) *Il leur demande sur quels principes ils* S'APPUIENT. (Pasc.) *Un prince qui* S'APPUIE *entièrement sur la fortune tombe à mesure qu'elle varie.* (Machiavel.) *Il y a peu d'hommes parmi nous qui puissent* S'APPUYER *de l'expérience.* (Duclos.) *Les méchants* S'APPUIENT *les uns sur les autres plus souvent que les bons.* (Boiste.) *Le principe est une proposition admise comme vraie, sur laquelle on* S'APPUIE *pour raisonner.* (Pinel.) *L'homme le plus fort est celui qui ne* S'APPUIE *sur personne.* (Beauchêne.) APPUYEZ-VOUS *donc sur ce qui ne doit jamais périr.* (Auger.) *La famille* S'APPUIE *sur l'amour, et la société sur la famille.* (Michelet.) *L'autorité chrétienne* S'APPUIE *sur le droit de Dieu.* (Le P. Félix.) *Le beau a besoin de* S'APPUYER *sur le vrai.* (De Gérando.) *Bonaparte se plaignant un jour au Tribunat des résistances qu'il rencontrait souvent dans cette assemblée: Citoyen premier consul, lui répondit ingénieusement Andrieux, puisque vous êtes de l'Institut, vous devez savoir qu'on ne* S'APPUIE *que sur ce qui résiste.*

Sur qui, dans son malheur, voulez-vous qu'il *s'appuie ?*
RACINE.

Tout bien compté, mieux vaut, en bonne foi,
S'abandonner à quelque puissant roi
Que *s'appuyer* de plusieurs petits princes.
LA FONTAINE.

‖ *S'appuyer sur un roseau,* Se confier, mettre son espérance en quelqu'un ou en quelque chose qui ne peut être d'aucun secours.

— Art milit. Etre placé, disposé auprès d'une chose dans un but de défense, de protection : *La gauche de l'armée* S'APPUYAIT *à un marais.*

— **Syn. Appuyer, accoter.** V. ACCOTER.

— **Allus. littér. Glissez, mortels, n'appuyez pas.** Allusion à un charmant quatrain écrit par la poëte Roy au bas d'une gravure de Larmessin, représentant des *patineurs :*

Sur un mince cristal l'hiver conduit leurs pas,
Le précipice est sous la glace.
Telle est de vos plaisirs la légère surface.
Glissez, mortels, n'appuyez pas !

Ces vers, qui unissent la grâce à une pensée philosophique, rentrent tout à fait dans la manière de Voltaire ; aussi lui sont-ils souvent attribués.

Dans l'application, ce dernier vers :

Glissez, mortels, *n'apppuyez* pas,

n'est jamais employé que dans le sens figuré ; c'est un conseil à l'adresse des imprudents qui abusent du plaisir, de leur jeunesse, de leurs qualités, etc. :

« Or, Plombagène n'était, hélas ! ni absent, ni invisible, ni nul : il était ennuyeux, et d'un genre d'ennui particulièrement antipathique à l'esprit parisien, qui a pris pour devise le *Glissez, mortels, n'appuyez pas!* de ce diable de Voltaire. » A. DE PONTMARTIN.

« Voilà des historiettes très-joliment racontées, avec beaucoup de finesse et de relief, de bon goût et de mesure. Le maréchal de Saint-Arnaud aurait pu en remontrer, la plume à la main, à plus d'un fantaisiste de profession, dans cet art si difficile de la causerie légère, où madame de Sévigné et Voltaire sont maîtres...

Glissez, mortels, *n'appuyez* pas! »
CUVILLIER-FLEURY.

« Dans notre belle patrie, l'eau rougie est plus en honneur que le vin; trois pages bien vagues vous font plus de réputation qu'un mot bien net. Nous sommes tout amour pour ce qui est plomb et tout haine pour ce qui est plume. Si Voltaire revenait au monde, il serait forcé d'estropier son fameux vers et de dire :

Appuyez, mortels, ne *glissez* pas. »
X. AUBRYET.

APPUYOIR s. m. (a-pui-ouoir — rad. *appui*). Techn. Morceau de bois plat et triangulaire qui sert au ferblantier à presser les pièces qu'il veut souder ensemble.

APRAXINE (Fœdor Matveïevitch), amiral russe, né en 1671, mort en 1728. Il seconda Pierre le Grand dans l'accomplissement de ses vastes projets, surtout dans la création d'une marine, et se distingua dans les guerres contre la Suède et la Perse. ‖ Son frère, Pierre Matveïevitch APRAXINE, servit aussi avec quelque éclat dans les armées de Pierre le Grand, et mourut en 1720.

APRAXINE (Etienne Fœdorovitch, comte), feld-maréchal russe, petit-fils du grand amiral, entraîna l'impératrice Elisabeth à prendre parti contre Frédéric II dans la guerre de Sept Ans, remporta de brillants avantages en Prusse en 1757, mais fut accusé, faussement sans doute, de trahison, et mourut à Saint-Pétersbourg, en 1760, avant la fin de son procès.

ÂPRE adj. (â-pre — du lat. *asper*, même sens; autref. on écrivait *aspre*). Rempli d'aspérités, très-accidenté, en parlant d'un pays : *L'Auvergne, le Dauphiné, sont des pays très-*ÂPRES. *De* 1620 *à* 1682, *les presbytériens fondèrent un grand nombre de colonies sur les côtes* ÂPRES *et désertes de l'Amérique septentrionale.* (Mignet.) ‖ Pierreux, rude, escarpé, en parlant d'un chemin : *Il nous mena par un sentier* ÂPRE *et raboteux.* (Acad.) *Un chemin* ÂPRE *et difficile conduit au sommet de la montagne.* (Mass.) *L'*ÂPRE *sentier qui conduit du château de Laufen à l'abîme traverse un jardin.* (V. Hugo.) ‖ Fig. dans ce dernier sens : *Ne compte jamais sur le présent, mais soutiens-toi dans le sentier rude et* ÂPRE *de la vertu, par la vue de l'avenir.* (Fén.)

Il suit dès sa jeunesse
L'*âpre* sentier de la sagesse. TRÉVOUX.

— Se dit, par ext., de tout ce qui fait sur nos organes, sur nos sens, une impression très-désagréable : *Vin* ÂPRE. *Poires très-*ÂPRES. *Les pommes à cidre, les nèfles, sont fort* ÂPRES *au goût. La peau du squale est épaisse, forte, tuberculeuse, et* ÂPRE *au toucher.* (Lacép.) *Les voix y sont rudes et sans douceur, les inflexions* ÂPRES *et fortes.* (J.-J. Rouss.)

C'est l'*âpre* craquement de la branche flétrie,
Qui sous les lourds glaçons se tord, éclate et crie.
LAMARTINE.

— Par anal., Se dit en parlant de la chaleur, du froid, du vent, de la bise : *Le froid est encore plus* ÂPRE *aujourd'hui qu'hier. Un vent* ÂPRE *nous empêchait d'avancer. Le soleil était extrêmement* ÂPRE *sur le midi, et la chaleur insupportable.* (Montesq.)

Tout annonce l'hiver et son *âpre* froidure.
LEMIERRE.

Pour se couvrir pendant l'*âpre* saison,
Il fallut aux brebis dérober leur toison.
BOILEAU.

Veux-tu d'un astre perfide
Risquer les *âpres* chaleurs ?
J.-B. ROUSSEAU.

— Fig. Sévère, violent, dur, pénible : *Caractère* ÂPRE. *Réprimandes très-*ÂPRES. *Le combat avait été* ÂPRE. *Les peuples sont plus* ÂPRES *dans leurs vengeances lorsqu'ils ont recouvré leur liberté, que quand ils ne l'ont jamais perdue.* (Machiavel.) *La haine des persécuteurs devenait plus* ÂPRE. (Boss.) *Ses yeux creux sont pleins d'un feu* ÂPRE *et farouche.* (Fén.) *On n'est pas méchant pour être* ÂPRE *aux méchants.* (Morellet.) *Vous êtes bien* ÂPRE *pour le pauvre monde.* (Danc.) *L'athéisme des anciens était moins* ÂPRE *et moins triste que l'athéisme moderne.* (Volney.) *Dans quelques jours, vous rencontrerez des misères plus* ÂPRES *que celle-ci* (Balz.) *Il fallait que la tyrannie de Napoléon fût bien* ÂPRE, *pour que le retour de l'ancien régime parût rendre le souffle et la liberté à l'âme.* (Lamart.) *J'étais alors dans l'ébullition de mes plus vertes et plus* ÂPRES *années.* (Lamart.) *C'est la jeunesse, ce sont les ignorances naturelles et les préoccupations passionnées qui nous rendent exclusifs et* ÂPRES *dans nos jugements sur autrui.* (Guizot.) *Lorsque la force règne, les passions les plus violentes et les intérêts les plus* ÂPRES *sont aux prises.* (Ch. de Rémusat.) *Des goûts solitaires ont rendu ses vertus* ÂPRES *et chagrines.* (Nép. Lemercier.) *C'est un* ÂPRE *attachement à la loi sévère du devoir.* (V. Cous.) *Ils étaient naturellement bons, sous des formes* ÂPRES *et violentes.* (Michelet.) *La bataille de la vie est ici plus* ÂPRE *et plus obstinée qu'ailleurs.* (H. Taine.)

Aux plus *âpres* tourments un chrétien est en butte.
CORNEILLE.

Que sert une sagesse *âpre* et contrariante?
LA CHAUSSÉE.

La vie en ces déserts était *âpre*, importune.
A. CHÉNIER.

Et je garde, au milieu de tant d'*âpres* rigueurs,
Mes larmes aux vaincus et ma haine aux vainqueurs.
CORNEILLE.

Et cet *âpre* courroux, quoi qu'elle en puisse dire,
Ne s'obstinera point au refus d'un empire.
RACINE.

Leur *âpre* austérité, que rien ne peut gagner,
N'est dans ces cœurs hautains que la soif de régner.
VOLTAIRE.

Plus la nuit s'épaissit sous un ciel bas et terne,
Plus dans ces sifflements, ces terreurs du dehors,
Nous trouvons d'*âpre* joie et d'intimes transports.
LAMARTINE.

— Avide, cupide : *Un homme* ÂPRE *à l'argent,* ÂPRE *au gain,* ÂPRE *au jeu,* ou absol., *Un homme âpre : Mais il n'était pas* ÂPRE *à l'argent.* (De Retz.) *Infiniment souple, il était fin, discret, doux, et* ÂPRE *selon le besoin.* (St-Sim.) *Jugez s'il est* ÂPRE *à l'argent, il est médecin et Gascon.* (Brueys.) *Le père de famille est plus* ÂPRE *au gain que le célibataire.* (Proudh.)

— Chass. *Chien âpre à la curée*, ou absol., *Chien âpre*; Chien très-vorace. ‖ Fig. Personne très-avide de gain, de profits, d'emplois : *Je n'ai jamais connu d'homme plus* ÂPRE À LA CURÉE. (Acad.) *Parbleu, me dit-il, il me semble que vous devenez bien* ÂPRE À LA CURÉE. (Le Sage.) *Charles devint dur,* ÂPRE À LA CURÉE. (Balz.)

— Anat. *Ligne âpre du fémur*, Bord postérieur du fémur. Ce bord, très-aigu (d'où le nom de *ligne âpre*), est destiné à l'insertion de muscles nombreux. Il se bifurque en haut et en bas. Les branches de la bifurcation supérieure se dirigent l'une vers le grand trochanter, l'autre vers le petit trochanter; celles de la bifurcation inférieure se terminent, l'une à la tubérosité du condyle externe, l'autre à la tubérosité du condyle interne.

— Bot. *Tige* ou *plante âpre*, Celle dont la surface rugueuse, dure et rude au toucher, est hérissée de poils très-forts.

— Techn. *Chaux âpre*, Chaux qui a été faite pendant les froids.

— Gramm. Dans la langue grecque, *Esprit âpre*, L'esprit rude. V. ESPRIT.

— **Syn. Âpre, austère, rude.** *Rude* qualifie les choses qui passent avec peine, et *âpre*, celles qui raclent la bouche, comme certains fruits sauvages. Au fig., l'homme *rude* a l'abord choquant; l'homme *âpre* est inabordable. *Austère* exprime, au fig., un genre de vie rigoureux.

ÂPREMENT adv. (â-pre-man — rad. *âpre*). Avec âpreté : *Le froid commence bien* ÂPREMENT. (Acad.) ‖ Avidement : *Se jeter* ÂPREMENT *sur un mets. Courir* ÂPREMENT *après les honneurs.* (Fléch.)

— Fig. Avec rudesse, violence, animosité : *Réprimander quelqu'un* ÂPREMENT.

Je voyais de la tour le choc des deux armées,
L'une et l'autre au combat *âprement* animées.
ROTROU.

APREMONT, village du dép. de l'Oise, arrond. de Senlis; 600 hab. Fabriques de passementerie et principalement de boutons, qui occupent plus de 500 ouvriers. Aux environs, restes de tombeaux romains. ‖ Plusieurs autres villages de France portent ce même nom, dans la Haute-Saône, dans la Vendée, dans les Ardennes, dans l'Aisne, dans le Cher, dans la Meuse, dans les Alpes-Maritimes et dans le départ. de la Savoie; le territoire de ce dernier village est planté de vignobles qui produisent un vin estimé.

APRÈS prép. (a-prè — de *à*, et *près*). Sert à marquer la postériorité, sous le rapport du temps : *Tibère fut empereur* APRÈS *Auguste. Il est arrivé* APRÈS *l'heure indiquée.* (Acad.) *Quelle gloire pour un roi de régner encore,* APRÈS *sa mort, sur le cœur de ses sujets!* (Mass.) *Il faut que le mal soit puni et le bien récompensé* APRÈS *cette vie.* (Fén.) *Certaines désinences heureuses laissent dans l'oreille un son qui subsiste encore* APRÈS *le mot prononcé.* (Volt.) *Les préceptes sont venus* APRÈS *l'art.* (Volt.) *Les femmes ne perdent le sentiment de la honte que longtemps* APRÈS *celui de la vertu.* (M[me] d'Epinay.) *Un peu de café* APRÈS *le repas fait qu'on s'estime.* (Vauven.) *Luther naquit cent ans* APRÈS *la mort de Wiclef.* (De Bonald.) APRÈS *des temps de malheur et de gloire, un peuple est enclin au repos.* (Chateaub.) *Beaucoup de femmes aiment mieux leurs maris* APRÈS *leur mort que pendant leur vie.* (De Ségur.) *Reposez-vous une demi-heure* APRÈS *chaque repas.* (Raspail.) *La justice,* APRÈS *une révolution, est l'arc-en-ciel* APRÈS *l'orage* (De Bonald.) *Les plus grands poëtes du monde sont venus* APRÈS *de grandes calamités publiques.* (V. Hugo.)

Que produira l'auteur *après* tous ces grands cris?
BOILEAU.

Après bien du travail, le coche arrive en haut.
LA FONTAINE.

Après son action, qui n'eut jamais d'égale,
Le commerce entre nous porterait du scandale.
MOLIÈRE.

Défions-nous du sort, et prenons garde à nous
Après le gain d'une bataille.
LA FONTAINE.

. Esope seul trouva
Qu'*après* bien du temps et des peines,
Les gens avaient pris justement
Le contre-pied du testament.
LA FONTAINE.

— S'emploie dans le même sens avant un verbe à l'infinitif, pour exprimer une action faite ensuite d'une autre : APRÈS *avoir fait reposer un peu nos montures, nous continuâmes notre route. Ils meurent,* APRÈS *avoir causé autant de maux qu'ils en ont soufferts.* (La Bruy.) *Il s'assied, il souffle,* APRÈS *avoir débité sa nouvelle.* (La Bruy.) APRÈS *avoir traversé une campagne sauvage, couverte, comme les environs de Delhi, des ruines de la grandeur mongole, nous sommes descendus à l'entrée d'une oasis délicieuse.* (V. Jacq.) *Il devint prieur de Sermois,* APRÈS *avoir été, du temps de Rabelais, simple moine de Seuilli.* (B. Jacobs.)

Après t'être couvert de leur sang et du mien,
Tu te verras forcé de répandre le tien.
RACINE.

— Sert à exprimer un rapport de rang, d'ordre : *Les conseillers sont* APRÈS *les présidents.* (Acad.) APRÈS *l'or et le platine, l'argent est le plus cher des métaux.* (Acad.) APRÈS *Dieu, il faut aimer son prochain.* (Trév.) *Il prétendait que son rang le plaçait immédiatement* APRÈS *les ducs.* (St-Sim.) APRÈS *le mérite personnel, ce sont les éminentes dignités et les grands titres dont les hommes tirent le plus de distinction.* (La Bruy.) *La gloire ne devrait venir qu'*APRÈS *la vertu.* (J.-J. Rouss.) *Je ne veux être* APRÈS *personne.* (V. Hugo.) ‖ Marque un rapport de lieu, de situation : APRÈS *le vestibule est un magnifique salon. Dans la procession qui a lieu chaque année à Beauvais le jour anniversaire de la levée du siége de cette ville, les hommes marchent* APRÈS *les femmes.* APRÈS *le parterre est un boulingrin, et* APRÈS *le boulingrin une grande pièce d'eau.* (Acad.) APRÈS *cette salle, nous en trouvâmes trois ou quatre plus petites.* (St-Sim.)

Et les portes d'airain, se fermant *après* moi,
M'ont vomi loin du temple et m'ont poussé vers toi.
CORNEILLE.

Il laisse *après* lui dans la plaine
Du sang, des débris et des morts.
C. DELAVIGNE.

‖ Par ext., dans ce dernier sens : *Marcher après quelqu'un*, Etre son émule, chercher à l'imiter : *Ils ne craignent pas de marcher* APRÈS *vous, et ils trouvent même beau de marcher sur vos traces.*

Je mets toute ma gloire à marcher *après* eux.
RACINE.

— Contre : *Les chiens aboient* APRÈS *les passants. Il crie toujours* APRÈS *quelqu'un ou* APRÈS *quelque chose. Qu'avez-vous donc* APRÈS *moi? Il est remarquable que les débiteurs crient toujours* APRÈS *les créanciers.* (Portal.) *Il est de bon ton, quand on a vendu son fonds d'épicerie, de crier un peu* APRÈS *le gouvernement.* (A. Karr.)

— Sert à exprimer l'action d'une personne qui veut rejoindre quelqu'un, l'atteindre, ou simplem., qui ne demande qu'à s'en rapprocher : *Courir* APRÈS *un passant. Courir* APRÈS *un voleur,* APRÈS *un mauvais débiteur. Un chien qui court* APRÈS *les mendiants,* APRÈS *le gibier. Voulant entrer dans la seconde antichambre, des garçons vinrent* APRÈS *moi, me dire qu'on n'y passait pas.* (St-Sim.) *Ils étaient une douzaine de possédés* APRÈS *nos chausses.* (Mol.) *Nous sommes de malheureux braconniers poursuivis par les gardes; mêmement, les gendarmes sont* APRÈS *nous.* (G. Sand.) *Le devoir des femmes est d'assister les héroïsmes en détresse, il ne leur est permis de courir qu'*APRÈS *les persécutés.* (M[me] E. de Gir.)

. . . On voit courir *après* l'ombre
Tant de sots qu'on n'en sait pas
La plupart du temps le nombre.
LA FONTAINE.

— Se dit dans le même sens, en parlant des choses que l'on voudrait obtenir : *Courir* APRÈS *une succession,* APRÈS *les honneurs. Nous courons* APRÈS *un bonheur que nous ne pouvons trouver.* (Mass.) *Quand on court* APRÈS *l'esprit, on attrape la sottise.* (Montesq.) *Hélas! tous ces bonheurs* APRÈS *lesquels nous soupirons, sont tout simplement le contraire fictif de nos malheurs réels dans la vie.* (A. Karr.)

Qui ne court *après* la fortune! LA FONTAINE.

‖ Quelquefois on sous-entend le complément : *Les uns attendent la fortune, les autres courent* APRÈS. (Mass.) *La diligence est partie depuis une heure, me dit-il, inutile de courir* APRÈS. (Balz.) *Mais elle ne mérite pas que vous vous occupiez d'elle. Cela me fend le cœur de vous voir soupirer* APRÈS. (Fr. Soulié.)

— Nonobstant, malgré : *Se pourrait-il qu'elle s'oubliât de la sorte,* APRÈS *le sage exemple que je lui ai donné?* (Mol.)

Après ce que j'ai dit, vous en êtes le maître.
CORNEILLE.

Après tant de serments, Titus, m'abandonner!
RACINE.

— Par, au moyen de : *Il ne comprit ce problème qu'*APRÈS *de longues réflexions. Archimède ne découvrit la mesure de la pyramide qu'*APRÈS *des efforts inouïs.* (Méry.) ‖ Avec, à la suite de : *On ne doit regarder une chose comme vraie qu'*APRÈS *des preuves préalables.* (L. Pinel.) *Ma pensée ne vous quittait pas, mon cœur était* APRÈS *vous.* (G. Sand.) *La musique doit monter au ciel en emportant notre âme* APRÈS *elle.* (A. Karr.)

— En dehors de, excepté : APRÈS *Turenne et Duguesclin, nul grand capitaine n'eut cette gloire.* (Anquet.) APRÈS *cette morale, il n'y a plus que perturbations, et les peuples s'affaissent dans la barbarie.* (Joubert.) APRÈS *les défauts des autres, il n'est rien que nous connaissions mieux que leurs devoirs.* (S. Dubay.) APRÈS *le catholicisme, il n'y a plus de religion possible.* (Proudh.)

— *Après à*, suivi d'un infinitif. Etre occupé à : *Il est occupé* APRÈS *à bâtir sa maison.* (Acad.) *Je suis* APRÈS *à m'équiper.* (Mol.)

Leurs filles sont *après* à garnir vos deux vestes.
LA CHAUSSÉE.

‖ Cette loc. a vieilli.

— Expression interrogative dont on se sert pour engager quelqu'un à continuer ou à terminer promptement son récit : *Vous m'avez dit cela;* APRÈS? *Il vous rencontre; vous le reconnaissez... Eh bien!* APRÈS? *Il vous a dit qu'il me connaissait;* APRÈS! (Acad.) *Vous désirez que je fasse ceci, que je fasse cela...* APRÈS? (A. Karr.) ‖ Marque aussi la menace : *Vous n'êtes pas content de ce que j'ai dit; eh bien!* APRÈS? ‖ *Après? on y met les chiens*, Réponse familière et triviale faite par impatience à un interrogateur trop curieux.

— *Etre après quelqu'un.* S'en occuper sans cesse : *Cette mère est toujours* APRÈS *ses enfants.* (Acad.)

Que Marinette est sotte *après* son Gros-René!
MOLIÈRE.

‖ *Etre, se mettre après quelqu'un*, signifie aussi Le molester, le harceler : *Cet homme est toujours* APRÈS *ses domestiques.* (Acad.) *Pourquoi toujours railler, pourquoi toujours se mettre* APRÈS *un homme inoffensif?* (Alex. Dum.) *Que me voulez-vous à la fin? vous êtes toujours* APRÈS *moi.* (Balz.) *Cabrion était toujours* APRÈS *lui, c'était sa bête noire.* (E. Sue.) ‖ *Etre après quelque chose*, S'en occuper actuellement : *J'ai trouvé que mon avocat était* APRÈS *mon affaire.* (Acad.) *Je n'ai pu venir plus tôt, et j'ai mis vingt garçons* APRÈS *votre habit.* (Mol.) ‖ Absolum. : *Vous occupez-vous de mon affaire? Je suis* APRÈS.

— Entre dans plusieurs locutions, le plus souvent elliptiques : *Après vous*, Expression dont on se sert, par politesse, pour engager quelqu'un à faire une chose le premier : APRÈS VOUS, *s'il en reste.* APRÈS VOUS, *messieurs les Anglais.* ‖ *Après cela*, Les choses étant ainsi, du reste : *Voilà, ma fille, comme il a répondu à mes soins :* APRÈS CELA, *fiez-vous aux protestations.* (Mme de Sév.) *Faisons* APRÈS CELA *des projets de fortune!* (Mass.) *J'ai cru devoir vous donner ce conseil; je pense que vous ferez bien de le suivre;* APRÈS CELA, *faites comme vous voudrez.* (Alex. Dum.) ‖ *Après quoi*, Ensuite de quoi : *Il se laissa d'abord aller à la colère,* APRÈS QUOI *il s'adoucit peu à peu. Nous allons déjeuner,* APRÈS QUOI *nous nous mettrons en route.* (Acad.) ‖ *Ci-après*, Un peu après, un peu plus loin : CI-APRÈS, *vous trouverez ce dont je vous ai parlé.* ‖ *L'un après l'autre*, Successivement : *Il semble que le ciel les amène* L'UN APRÈS L'AUTRE *dans mes filets.* (Mol.) *Les civilisateurs de l'Inde, de la Chaldée, de la Perse, de l'Assyrie, de l'Egypte, ont disparu* L'UN APRÈS L'AUTRE. (V. Hugo.) ‖ *Attendre après quelqu'un*, Attendre que quelqu'un vienne : *Depuis une heure on* ATTENDAIT APRÈS LUI. (Acad.) ‖ On dit dans le même sens : *Faire attendre après soi*, Se faire attendre. ‖ *Attendre après quelqu'un, après quelque chose*, Désirer vivement une personne, une chose, qui tarde à venir et dont on a grand besoin : ATTENDRE APRÈS *un héritage. Il* ATTEND *impatiemment* APRÈS *un protecteur.*

— Entre également dans un certain nombre de proverbes : *Après la pluie, le beau temps*, La joie succède à la tristesse, les succès aux revers de fortune. ‖ *Après la panse vient la danse*, Quand on a fait bonne chère, on ne songe qu'à se divertir. ‖ *Jeter le manche après la cognée*, Abandonner totalement une affaire, un travail, par découragement, dégoût, dépit, chagrin, etc., allusion à l'apologue du bûcheron qui, ayant laissé tomber dans un gouffre le fer de sa cognée, y jeta aussi de colère le manche, dont il pouvait encore faire usage. ‖ *Après lui, il faut tirer l'échelle.* Se dit auj. d'un homme qui a si bien fait en quelque chose, que personne ne peut faire mieux, allusion à l'échelle patibulaire sur laquelle on faisait monter les condamnés pour les accrocher à la potence. L'usage où l'on était, lorsqu'il y avait plusieurs complices, de pendre le plus coupable le dernier, et par conséquent de *retirer l'échelle après lui*, puisqu'il ne restait personne à exécuter, donna lieu à cette expression, qui s'est singulièrement améliorée par l'usage, contrairement à cet autre proverbe :

Rarement à courir le monde
On devient plus homme de bien.

— *D'après*, loc. prép. A l'imitation, à la manière : *Ce tableau est* D'APRÈS *Raphaël.* (Acad.) *Tout devient louable,* D'APRÈS *de grands modèles.* (Mass.) *Dans ses excellents* Caractères de Théophraste, *La Bruyère disait que Dangeau n'était pas un seigneur, mais* D'APRÈS *un seigneur.* (St-Sim.) *Thiriot a tout lu, tout retenu : au lieu de dire* D'APRÈS *lui, il cite toujours, ce qui fatigue et déplaît.* (Dider.) *Les œuvres les plus durables sont celles qui sont faites* D'APRÈS *nature.* (Chateaub.) *Ce n'est point pour que son portrait fût flatté qu'il a voulu être peint* D'APRÈS *lui-même.* (G. Cuv.) ‖ Signifie aussi conformément à; en conséquence, suivant : D'APRÈS *cela, je n'ai plus qu'à me taire.* (Acad.) *Cette même pièce reparut corrigée, moins* D'APRÈS *le sentiment de l'auteur que sur les jugements des critiques.* (Condorcet.) *Linné avait rangé les quadrupèdes* D'APRÈS *les dents, et les plantes* D'APRÈS *les étamines.* (G. Cuv.) *Ne jugez point les hommes sur ce qu'ils ont dit, mais* D'APRÈS *ce qu'ils ont fait.* (Chateaub.) *L'homme agit plus souvent* D'APRÈS *ses habitudes que* D'APRÈS *ses opinions.* (Guizot.) D'APRÈS *ce que disent les journaux, une foule de phénomènes éclatent en ce moment.* (A. Karr.)

— Adverbialem. Ensuite : *Un jour, une semaine, un mois* APRÈS. *Vous irez devant, et lui* APRÈS. (Acad.) *Partez, et revenez* APRÈS. (Acad.) *Donnez toujours, nous verrons* APRÈS. (Mol.) *J'entre dans la vie pour en sortir bientôt; je viens me montrer comme les autres,* APRÈS, *il faudra disparaître.* (Boss.) *Lorsque les peuples souffrent, la résignation est leur première pensée; la révolte ne vient qu'*APRÈS. (L. Faucher.) *Oh! délivrer ma mère, la venger, la consoler, quel bonheur! Je penserai à l'amour* APRÈS. (V. Hugo.) *Messieurs les astronomes n'ayant pas été prophètes avant l'apparition de la comète, s'empressent de le devenir* APRÈS. (L. Ulbach.)

Viens signer avec nous, tu danseras *après.*
CORNEILLE.

D'abord sois citoyen, tu seras fils *après.*
C. DELAVIGNE.

Eh, mon ami, tire-moi du danger,
Tu feras *après* ta harangue. LA FONTAINE.

Ainsi donc aujourd'hui, demain, *après* encore,
Il faudra voir sans toi naître et mourir l'aurore;
Sans toi, sans ton sourire et ton regard joyeux.
V. HUGO.

‖ Dans le même sens : *Le jour, la semaine* D'APRÈS. *Le mois, l'année* D'APRÈS. *La proposition fut renvoyée à la séance* D'APRÈS. *Dix magistrats absolus, qu'on créa l'année* D'APRÈS *sous le nom de décemvirs, rédigèrent les lois des Douze Tables.* (Boss.) *Tout enfant aime à donner, fût-ce pour reprendre l'instant* D'APRÈS. (Mme Guizot.) *Qui n'a vu de hauts personnages revenir l'instant* D'APRÈS *avec l'embarras d'un démenti?* (Bérang.)

— Au jeu, *Le coup d'après*, Le coup suivant : *Je céderai la place le* COUP D'APRÈS. (Acad.)

— *Après coup*, loc. adv. Trop tard, après qu'une chose est faite : *Vous voulez produire des pièces quand les débats sont clos et le procès jugé? c'est venir* APRÈS COUP. *Un bon mot perd toute sa valeur quand il est dit* APRÈS COUP. ‖ *Par après*, Ensuite :

J'ai peur, si le logis du roi fait ma demeure,
De me trouver si bien dès le premier quart d'heure,
Que j'aye peine aussi d'en sortir *par après.*
MOLIÈRE.

‖ *Après tout*, Au surplus, quoi qu'il en soit : APRÈS TOUT, *quel mal y a-t-il à cela?* (Acad.) *Mais* APRÈS TOUT, *que leur reste-t-il, à ces rois, des applaudissements du monde?* (Fléch.) *Qu'importe,* APRÈS TOUT, *que l'image d'un pauvre diable qui sera bientôt poussière soit ressemblante ou non?* (Volt.) APRÈS TOUT, *la nature a des beautés nocturnes.* (B. de St-P.) APRÈS TOUT, *il ne lui agréait nullement de comparaître en personne dans le procès.* (V. Hugo.)

Et que fais-je, *après tout?* Ce que bien d'autres font.
C. DELAVIGNE.

Et peut-être, *après tout*, dans l'état où je suis,
La mort avancera la fin de mes ennuis. RACINE.

Que m'importe, *après tout*, que Néron, plus fidèle,
D'une longue vertu laisse un jour le modèle?
RACINE.

— *Après que*, loc. conj. Après le moment que : APRÈS QUE *vous eûtes parlé, il se retira.* (Acad.) *Supposons que notre langue pût avoir un jour le sort de la grecque et de la latine, serait-on pédant, quelques siècles* APRÈS QU'*on ne les parlerait plus, pour lire Molière ou La Fontaine?* (La Bruy.) *Ce n'est point dans la lice que les vainqueurs sont couronnés, c'est* APRÈS QU'*ils l'ont parcourue.* (J.-J. Rouss.)

Il faut bonne mémoire *après qu'*on a menti.
CORNEILLE.

— **Gramm.** L'usage a consacré la locution familière *après boire;* mais, sauf ce cas particulier, *après* ne peut être suivi d'un infinitif qu'autant que celui-ci est mis au passé : *Après avoir mangé; après avoir réfléchi.* On dit bien *après déjeuner, après dîner;* mais *déjeuner* et *dîner* sont ici de véritables substantifs.

Après ne doit jamais être employé pour exprimer un rapport de position ou de jonction; on doit dire : *La clef est* À *la porte*, et non *est* APRÈS *la porte.*

— **Syn. Après, ensuite.** *Après* exprime un temps postérieur, une situation postérieure, mais en laissant subsister entre les deux choses l'idée d'un intervalle susceptible de plus ou de moins : *Monsieur le président ira en tête; vous ne passerez qu'*APRÈS *lui, et bien d'autres encore seront avant vous.* (Guizot.) *Cela n'arriva pas immédiatement, mais longtemps* APRÈS. (Guizot.) *Ensuite* marque la même idée, mais sans admettre d'intervalle, car la suite d'une chose s'y trouve naturellement adhérente : *On vient* ENSUITE. *Cela se fait* ENSUITE.

— **Homonyme.** Apprêt.

— **Antonymes.** Avant, devant.

— **Prov. hist. Après moi le déluge!** Maxime égoïste familière à Louis XV.

Vers la fin du règne de ce prince, l'esprit d'examen avait ébranlé jusque dans ses fondements l'édifice de la vieille société. Le besoin de tout connaître et de tout expliquer livrait à toutes les hardiesses du raisonnement les croyances qui en avaient fait la base. D'un autre côté, des lâchetés sans exemple, des dilapidations effrontées avilissaient le pouvoir; les désordres, à peu près publics, de Louis XV ternissaient le prestige de la royauté.

Lui-même travaillait avec connaissance de cause à la désorganisation sociale; il sentait les vieux ressorts de la monarchie craquer sous de continuelles secousses. L'insouciance, qui tenait à sa nature, et l'égoïsme, fruit d'une mauvaise éducation, avaient étouffé à la longue ses meilleurs instincts. Les remontrances des parlements, les réclamations du clergé, les idées nouvelles émises par la philosophie, tout ce bruit le dérangeait dans ses plaisirs, et moitié impatienté, moitié effrayé, il dit un jour à madame de Pompadour : « Ces grandes robes me désolent par leurs querelles... ils finiront par perdre l'État : ce sont des assemblées de républicains! »

La conclusion, ajoute M. Henri Martin, fut caractéristique et digne du personnage : « Au reste, les choses comme elles sont dureront bien autant que moi! Berry (le dauphin) s'en tirera comme il pourra! — *Après moi le déluge!* » Le roi et le père, continue l'éminent historien, se valaient dans Louis XV.

Ce mot égoïste n'avait pas même le triste mérite de la nouveauté. C'était déjà un proverbe chez les Latins, qui disaient : « Que le monde brûle quand je serai mort! »

Ces sentiments de froide indifférence ne règnent pas dans l'âme de tous les princes : « Pour moi, écrivait le grand Frédéric à Voltaire, quelques jours avant la bataille de Rosbach, alors qu'il se voyait dans une situation presque désespérée,

Pour moi, menacé du naufrage,
Je dois, en affrontant l'orage,
Penser, vivre et mourir en roi. »

La triste devise de Louis XV est devenue celle de l'insouciance, de ceux qui vivent au jour le jour :

« La duchesse avait tout engagé sous les yeux du vieux duc, qui regardait partir une à une toutes les pièces de son mobilier, et leur souhaitait gaiement un bon voyage. Cet incompréhensible vieillard vivait dans sa maison comme Louis XV dans son royaume, sans souci de l'avenir, et disant : *Après moi le déluge!* EDMOND ABOUT.

« Les femmes ne vivent pas dans l'avenir, leur règne est au jour le jour, car c'est le règne de la beauté, qui ne peut que perdre en avançant. Les femmes de génie qui ont voulu gouverner le monde n'ont jamais contemplé les nuages d'un lointain horizon; elles ont su voir autour d'elles, mais elles n'ont pu voir loin d'elles. Madame de Pompadour disait comme Louis XV : *Après moi le déluge!* »
ARSÈNE HOUSSAYE, *le Roi Voltaire.*

« La plume de M. de Chateaubriand ressemble à l'épée de Roland, d'où jaillit l'éclair; mais ici, sur ces choses de 1830, c'est l'épée de Roland furieux, qui frappe à tort et à travers dans le délire de sa vanité, dans sa rage de n'avoir pas été tout sous le régime bourbonnien, de sentir qu'il ne peut, qu'il ne doit rien être par honneur sous le règne nouveau, dans son désir que ce monde, dont il n'est plus, ne soit plus rien qui vaille après lui. *Après moi le déluge!* telle est son inspiration habituelle. »
SAINTE-BEUVE.

« Le jeune amoureux, qui avait lu dans les *Commentaires* de César que les équipages de route sont des empêchements, ne s'était pas muni, à l'exemple de sa compagne, des provisions les plus variées. Il avait prêté une oreille attentive aux conseils que le diable lui avait soufflés la nuit passée. — Il faut partir, disait le tentateur, et *après nous le déluge!* tu n'as guère d'expérience, à quoi bon l'expérience? elle te viendra juste au moment où tu ne sauras plus qu'en faire. » J. JANIN.

« Il n'y a, à Rio-Janeiro, que le *statu quo* de possible. L'empereur, qui est sincèrement épris des théories constitutionnelles de Benjamin Constant, est très-convaincu de cela, et il gouverne en conséquence. Il vit au jour le jour; il dit comme l'autre : *Après moi le déluge!* » V. JACQUEMONT.

APRÈS-BOIRE s. m. Etat d'une personne qui a trop bu : *Vous avez trahi ce secret dans un de ces* APRÈS-BOIRE *où la vérité nous échappe sans que nous en ayons conscience.* (G. Sand.)

— S'emploie adverbialem. : *Ce sont de ces histoires qui ne se racontent qu'*APRÈS BOIRE. *Certains hommes ne sont gais, causeurs et conteurs qu'au champagne, c'est-à-dire* APRÈS BOIRE.

APRÈS-DÉJEUNER s. m. Temps qui suit presque immédiatement le déjeuner : *La lumière favorise les bonnes mœurs : presque toujours les* APRÈS-DÉJEUNERS *sont exempts de tempêtes; on n'en peut dire autant des après-soupers.* (A. Karr.)

APRÈS-DEMAIN adv. de temps. Le second jour après celui où l'on est : *Ne venez pas aujourd'hui ni demain; venez* APRÈS-DEMAIN. *L'affaire est remise à* APRÈS-DEMAIN. (Acad.)

— S'empl. quelquefois substantiv. : APRÈS-DEMAIN *passé, il ne sera plus reçu à faire ses offres.* (Acad.)

— **Antonyme.** Avant-hier.

APRÈS DE MANNEVILLETTE (J-B. Nic. Denis D'), marin et hydrographe, né au Havre en 1707, mort en 1780. Il corrigea toutes les cartes de l'Inde et publia, en 1743, le résultat de son immense travail, sous le titre de *Neptune oriental.* On y trouve des indications précieuses pour les navigateurs sur les côtes de Malabar et de Coromandel, sur le golfe du Bengale, les détroits de Malacca et de la Sonde, etc.

APRÈS-DÎNÉE s. f. Le temps qui suit le dîner : *On vous prie de passer l'*APRÈS-DÎNÉE *dans cette maison.* (Acad.) *L'*APRÈS-DÎNÉE *m'a semblé fort longue.* (Mol.) *Que fait-il de sa matinée? il n'en sait rien; le dîner est venu; l'*APRÈS-DÎNÉE *se passera comme le matin, et toute la vie comme cette journée.* (Fén.) *J'ai destiné une partie de cette* APRÈS-DÎNÉE *à vous écrire.* (Mme de Sév.) *Le roi se porte toujours de mieux en mieux; il s'est fait lire dans les dernières* APRÈS-DÎNÉES *l'histoire que font Racine et Despréaux et en paraît fort content.* (Dangeau.) *Pour les gens qui dînent à six heures du soir, il n'y a plus d'*APRÈS-DÎNÉES, *mais des soirées.* (Lav.) *Je passai mon* APRÈS-DÎNÉE, *couché mollement sur le dos, en fumant mon cigare.* (E. Sue.) ‖ L'Académie permet aussi d'écrire *après-dîné* et *après-dîner*, subst. masc.

— **Antonymes.** Matin, matinée.

Après-dîner (LES) de Teniers. On a donné ce surnom aux tableaux que le maître flamand, pressé par les commandes, peignait avec une facilité prodigieuse entre son repas du soir et son sommeil. On conserve un nombre considérable de ces peintures qui, malgré la rapidité avec laquelle elles ont été exécutées, se distinguent par la netteté spirituelle de la touche et le charme de la composition. Teniers disait lui-même : « Pour loger tous mes tableaux, il faudrait deux lieues de galeries. » Peu d'artistes ont été plus occupés, plus recherchés que lui. Les particuliers et les princes se disputaient ses ouvrages. L'anecdote suivante, rapportée par M. Arsène Houssaye, est relative à un *après-dîner* qu'il peignit pour don Juan d'Autriche, fils naturel de Philippe IV, gouverneur des Pays-Bas espagnols. « Un jour, il conduit don Juan à une fête de village. Don Juan revient charmé, parlant sans cesse des scènes divertissantes qui l'ont égayé, parlant surtout d'une certaine cabaretière des plus piquantes et des plus fraîches. Après souper, don Juan va se coucher en homme fatigué; pour se remettre de sa fatigue, Teniers reprend son pinceau. Le lendemain, au réveil, quelle fut la surprise de don Juan quand il vit sous ses yeux la fête de la veille, peinte avec une vérité frappante! La cabaretière n'était pas oubliée; elle souriait au héros avec des dents blanches et des lèvres roses dignes de sourire ailleurs qu'au cabaret. » Nous ne certifions pas que l'anecdote soit historique; mais elle n'a rien qui doive nous surprendre. M. Bürger appelle des *Déjeuners de Teniers* ces peintures lestes et spirituelles que le maître exécutait comme en se jouant, pour se délasser de travaux plus sérieux.

À PRÉSENT, loc. adv. Dans le moment présent. V. PRÉSENT.

APRÈS-MIDI s. f. Partie de la journée comprise entre midi et le soir : *J'irai chez vous dans l'*APRÈS-MIDI. *Je mettais sur mon agenda les bons mots que je donnais l'*APRÈS-MIDI *pour des impromptus.* (Le Sage.) *Comment jugerai-je un homme que je n'ai vu qu'une* APRÈS-MIDI? (J.-J. Rouss.) *Je me hâtai de dîner pour échapper aux importuns et me ménager une plus longue* APRÈS-MIDI. (J.-J. Rouss.) *Je viens de voir cette* APRÈS-MIDI *une cérémonie de famille.* (Chamf.) ‖ Pl. des APRÈS-MIDI : *Il passait toutes les* APRÈS-MIDI *auprès d'elle.* (Ars. Houss.) ‖ Quelques-uns font ce mot masculin.

— **Antonymes.** Matin, matinée.

APRÈS-SOUPÉE s. f. Temps qui s'écoule depuis le souper jusqu'au moment où l'on se couche : *Nous ferons une partie d'échecs dans l'*APRÈS-SOUPÉE. *Il passe ses* APRÈS-SOUPÉES *en bonne compagnie.* (Acad.) *On a résolu que Madame de Roquelaure ne serait pas des* APRÈS-SOUPÉES. (Mme de Sév.) *On y allait passer les* APRÈS-SOUPÉES. (Abbé de Choisy.) *On ne nous rendra jamais ces bonnes* APRÈS-SOUPÉES *d'autrefois.* (Dider.)

Si je ne vous croyais l'âme trop occupée,
J'irais parfois chez vous passer l'*après-soupée.*
MOLIÈRE.

‖ L'Académie permet aussi d'écrire *après-soupé* et *après-souper*, subst. masc.

ÂPRETÉ s. f. (â-pre-té — rad. *âpre;* autref. on écrivait *aspreté*). Etat de ce qui est âpre, inégal, raboteux : *L'*ÂPRETÉ *de certains pays en empêche le commerce.* (Trév.) *L'*ÂPRETÉ *des chemins rend les communications difficiles.* (Acad.) *Vous rétablirez ce chemin, que sa hauteur et son* ÂPRETÉ *rendront toujours assez difficile.* (Boss.) *L'*ÂPRETÉ *des bois et des montagnes était affreuse.* (V. Hugo.)

— Par ext. Se dit de tout ce qui affecte nos organes d'une manière désagréable : *L'*ÂPRETÉ *des fruits s'amoindrit à mesure que les arbres vieillissent.* (Buff.) *C'est par la greffe que l'on a trouvé le secret d'adoucir l'amertume et l'*ÂPRETÉ *des fruits.* (Barthél.) *Quoiqu'on retrouve dans plusieurs des vers de Lucrèce l'*ÂPRETÉ *des sons étrusques, ne fait-il pas entendre souvent une harmonie digne de Virgile lui-même?* (Fontanes.) *L'*ÂPRETÉ *du son est toujours adoucie dans une salle pleine.* (J. Janin.)

— Se dit, par analogie, en parlant de la température : *L'*ÂPRETÉ *d'un soleil trop ardent. L'*ÂPRETÉ *du froid. L'*ÂPRETÉ *du vent, de la bise. L'*ÂPRETÉ, *la rigueur des hivers ne l'arrête point.* (Patru.) *L'*ÂPRETÉ *du froid nous empêchait de sortir. Les vents du nord soufflent en général avec une grande* ÂPRETÉ *dans la partie sud de notre zone tempérée.* (Maury.)

— Fig. Sévérité, rudesse, violence : *L'*ÂPRETÉ *du caractère. L'*ÂPRETÉ *de son humeur, de son esprit, le rend insociable.* (Acad.) *Les anciens ont blâmé l'*ÂPRETÉ *des mœurs de Caton et sa trop grande sévérité.* (Trév.) *Cette* ÂPRETÉ *naturelle, qui ne se rendait jamais aux difficultés, établit mieux la puissance de Rome qu'une humeur douce et raisonnable.* (St-Evrem.) *L'*ÂPRETÉ *de ses anciennes opinions sortait de son cœur.* (Volt.) *Ce qui m'a donné le plus d'éloignement pour les dévots de profession,*

c'est cette ÂPRETÉ *de mœurs qui les rend insensibles à l'humanité.* (J.-J. Rouss.) *Deux ans passés au village adoucirent un peu mon* ÂPRETÉ, *et me ramenèrent à l'état d'enfant.* (J.-J. Rouss.) *Cette âme, née pour le bonheur, accoutumée aux sensations mobiles du talent et de la poésie, s'étonnait de l'*ÂPRETÉ *et de la fixité de la douleur.* (Mme de Staël.) *L'*ÂPRETÉ *de caractère ne se rencontre que chez la femme dont la raison seule a contrarié les penchants.* (Mme de Rémusat.) *Je fus frappé de l'*ÂPRETÉ *de ces dernières paroles.* (G. Sand.) *L'*ÂPRETÉ *du caractère ne s'adoucit guère qu'avec l'âge.* (Balz.) *Cette* ÂPRETÉ *inflexible, qui doit faire le caractère essentiel de l'homme d'action, Calvin l'eut mieux que personne.* (Renan.)

— Avidité, cupidité : *Il a une grande* ÂPRETÉ *au gain, à l'argent.* (Acad.) *Les créanciers sont d'une* ÂPRETÉ *qui désespère.* (Dider.) *Cette* ÂPRETÉ *au gain me paraît ignoble.* (E. Sue.)

. Je voudrais que ce fils
Eût pour mes biens un peu moins d'*âpreté.*
VOLTAIRE.

Vois-tu pas, dit-il, que la faim
Va rendre une autre troupe encor plus importune?
Celle-ci, déjà soûle, aura moins d'*âpreté.*
LA FONTAINE.

— B.-arts. Rudesse : *Il a cette violence et cette* ÂPRETÉ *de style qui caractérisent Michel-Ange.* (Th. Gaut.)

APRIÈS, roi d'Egypte de 593 à 569 av. J.-C., fut renversé par Amasis, qui le fit mettre à mort. C'est le pharaon *Hophra* de l'Ecriture.

APRILE (Joseph), musicien italien, né à Naples vers 1746, mort en 1798. Il obtint de brillants succès sur les théâtres d'Italie et d'Allemagne. Il a laissé une *Méthode italienne de chant*, où se trouvent de bons exercices de solfége.

APRION s. m. (a-pri-on — du gr. *a* priv. ; *prión*, scie). Ichth. Division du grand genre squale, renfermant trois espèces dont les dents n'ont pas de dentelures sur leur bord, et qui vivent, l'une dans la mer Rouge, l'autre sur les côtes de Java, et la troisième sur celles de l'Amérique du Nord.

— Entom. Genre d'insectes orthoptères, voisin des locustes ou sauterelles, et renfermant deux espèces, qui vivent à Java.

A PRIORI (a-pri-o-ri — mots lat. qui signif., de ce qui est avant). Log. Se dit des vérités, des idées, des jugements, qui découlent de principes généraux, puisés dans la raison pure et non dans l'expérience : *Les preuves ontologiques de l'existence de Dieu sont des preuves* A PRIORI. (Brisbarre.)

— Se dit aussi de l'action de juger, de raisonner, en devançant l'expérience : *Raisonner* A PRIORI, *c'est baser son raisonnement sur des hypothèses, sur des systèmes créés par l'imagination, et non sur des faits positifs et déjà démontrés. Les systèmes démontrés* A PRIORI *soutiennent difficilement l'examen.* (Acad.) *Les lois ne se formèrent nulle part* A PRIORI; *partout elles découlèrent des besoins de la société.* (Ramsay.) *Chercher* A PRIORI *à se faire une idée des attributs de Dieu, c'est une méthode de philosopher qui ne peut conduire à aucune véritable connaissance.* (Condorc.) *Les gouvernements sans base, les gouvernements créés* A PRIORI *sont éphémères : leur emblème est une pyramide posée sur sa pointe.* (J. Droz.) *En toute chose, il faut rechercher la fin. Mais comment?* A PRIORI, *et par une sorte d'anticipation dépourvue d'expérience? Evidemment non; ce serait la préjuger, mais non la déterminer régulièrement.* (Damiron.) *Il y a un grand danger à vouloir rédiger des constitutions* A PRIORI, *et les philosophes sont plus impropres que d'autres à cette besogne, parce qu'ils ont des idées systématiques et une espèce d'idéalisme politique auxquels ils veulent plier les réalités vivantes.* (A. Nettement.) *Les sciences physiques ne se peuvent construire* A PRIORI, *sur des notions pures, mais requièrent l'observation des faits.* (Proudh.)

— Se met en opposition avec *a posteriori*, car ces deux expressions ayant entre elles un rapport intime, rapport de contraste, comme *antécédent* et *conséquent*, *cause* et *effet*, etc., se trouvent souvent dans la même phrase : *Je me suis aperçu que la différence dans la manière d'argumenter nous éloignait le plus dans les systèmes que nous soutenons : vous argumentez* A POSTERIORI *et moi* A PRIORI. (Frédéric II.) *On peut très-bien par l'observation s'élever jusqu'à l'absolu, et voici, me dit M. Van Heusde, comment je pose le problème de la philosophie : trouver* A POSTERIORI *ce qui est en soi-même.* (V. Cousin.) *En tout sujet, il y a deux sortes de preuves : les unes* A PRIORI, *les autres* A POSTERIORI *et de fait.* (Taine.) *Entre l'histoire telle que la conçoit M. Guizot et l'histoire telle qu'elle se manifeste par les événements, il y a la même différence qu'entre la mécanique rationnelle et la mécanique appliquée à un genre déterminé de corps. Mais les formules de la mécanique rationnelle permettent de résoudre tous les problèmes de la mécanique appliquée, tandis que l'histoire* A PRIORI *de M. Guizot est souvent muette pour l'explication de l'histoire* A POSTERIORI, *c'est-à-dire de la véritable histoire.* (Gust. Planche.)

— **Encycl.** La locution *a priori* et son antonyme *a posteriori* présentent un sens philosophique très-clair ; mais on ne saisit peut-être pas tout d'abord le lien qui rattache ce sens à l'étymologie. Ouvrez le dictionnaire de l'Académie, vous trouverez : — *A posteriori, de ce qui suit, de ce qui est postérieur. — A priori, d'un principe antérieur;* voilà qui est trop littéral, trop court pour être intelligible. *Postérieur* à quoi ? *Antérieur* à quoi ? Tous les autres dictionnaires, vrais moutons de Panurge, se contentent de répéter l'oracle... sans l'interpréter. Quand je raisonne *a posteriori*, je pars d'idées particulières puisées dans l'expérience et qui me conduisent à des synthèses auxquelles on donne quelquefois le nom de principes. Evidemment, on ne peut dire que ces idées particulières soient dans mon esprit *postérieures* à ces principes. Elles sont tout simplement *postérieures* à l'expérience qui me les a fournies. Quand je raisonne *a priori*, en philosophie, en politique, dans les sciences, je pars d'idées générales puisées dans la raison, et dont je déduis les conséquences en dehors des données de l'expérience et sans attendre ces données. Ainsi *juger, raisonner a priori*, c'est juger, raisonner en devançant l'expérience; *juger, raisonner a posteriori*, c'est juger, raisonner en suivant l'expérience, c'est-à-dire en prenant pour point de départ et pour base les données fournies par l'expérience.

— *Caractères des jugements a priori et des jugements a posteriori.* Il est impossible de réduire tout, dans l'esprit humain, soit à des jugements *a posteriori*, comme l'a tenté le sensualisme, soit à des jugements *a priori*, comme l'a tenté l'idéalisme. Il faut se résoudre à faire la part aux deux espèces de jugements. Mais quels sont les caractères auxquels nous pouvons reconnaître qu'un jugement *a priori* appartient légitimement à l'esprit humain. Ces caractères sont la nécessité et l'universalité. *Les corps sont pesants :* voilà un jugement *a posteriori*, parce que la connexion entre l'idée de pesanteur et celle de corps ne nous apparaît pas comme nécessaire; c'est l'expérience seule qui nous en atteste la réalité. *Tout changement a une cause :* voilà un jugement *a priori*, parce que la connexion entre l'idée de changement et celle de cause nous apparaît comme nécessaire; c'est la raison seule qui nous en atteste la réalité. En effet, l'expérience ne montre que des faits qui se succèdent et jamais un rapport nécessaire, tel que celui de causalité. Remarquez que les idées générales dues à l'expérience et à l'induction n'auraient qu'une généralité incomplète, c'est-à-dire n'atteindraient pas l'universalité, si un élément *a priori*, le principe de la stabilité des lois de la nature, ne venait leur donner ce dernier caractère. Il ne faut pas confondre avec la distinction des jugements *a priori* et des jugements *a posteriori*, celle des jugements *analytiques* et des jugements *synthétiques*. Le jugement analytique est celui dans lequel l'idée exprimée par l'attribut est logiquement renfermée dans l'idée exprimée par le sujet; le jugement synthétique, celui dans lequel la notion de l'attribut se lie rationnellement ou empiriquement à celle du sujet, mais sans y être renfermée logiquement. Tous les jugements analytiques sont des jugements *a priori*, parce que la réalité de la connexion qu'ils expriment n'est pas donnée par l'expérience, mais repose sur le principe de contradiction ou d'identité qui affirme que le même est le même. Quant aux jugements synthétiques, les uns sont *a priori*, les autres *a posteriori*. Des deux jugements cités plus haut : *les corps sont pesants; tout changement a une cause;* le premier est un jugement synthétique à *posteriori*, le second un jugement synthétique *a priori*. Kant a divisé les sciences en deux classes : celles qui sont fondées sur des jugements synthétiques *a posteriori* ou sciences *empiriques*, et celles qui sont fondées sur des jugements synthétiques *a priori* ou sciences *théorétiques*. Les premières sont les sciences d'observation et d'expérience, par exemple, l'histoire naturelle des animaux, des plantes et des minéraux, une partie de la physique, etc. Les sciences théorétiques sont les mathématiques, la haute physique et la métaphysique. Kant établit que cette dernière classe de sciences tout entière a pour base des jugements synthétiques *a priori*.

— *Méthodes à priori et à posteriori.* La méthode *a priori*, c'est-à-dire la méthode qui ne fait usage que de conceptions et de raisonnements *a priori*, a été appliquée avec éclat, sinon avec succès, à l'ensemble des connaissances humaines, par Descartes au XVIIe siècle, par Schelling et Hegel au commencement du XIXe; mais on peut dire que la méthode *a posteriori*, la méthode expérimentale, tend aujourd'hui à prévaloir définitivement, aussi bien dans les sciences morales et politiques, que dans la philosophie naturelle. La première, après avoir surexcité les ambitions et les espérances de l'esprit humain, n'a pas tardé à le laisser retomber des hauteurs où elle l'avait élevé; elle a créé des systèmes, brillantes, mais fragiles constructions, qu'on a vues successivement s'écrouler les unes sur les autres. La seconde, cheminant sur un terrain solide, n'a cessé de faire des conquêtes nouvelles et les a toujours gardées. Du reste, en dépit des prétentions contraires de l'idéalisme et du sensualisme, si l'on examine dans les grands systèmes la mise en œuvre de la méthode *a priori*, et dans l'édifice de nos sciences, celle de la méthode *a posteriori*, on peut s'assurer que là des matériaux ont été empruntés à l'expérience, bien que la provenance en paraisse déguisée, qu'ici, au contraire, il y a des éléments qui dépassent l'expérience pure, éléments sans lesquels l'expérience ne serait jamais de la science.

Henri Saint-Simon avait cru remarquer que l'esprit humain, dans son mouvement, suit alternativement la route *a priori* et la route *a posteriori*, et que le caractère des grandes découvertes scientifiques était de faire passer d'une route à l'autre, en un mot, de changer, selon son expression, *la direction des travaux de l'atelier scientifique.* Il expliquait de cette façon les longs intervalles qui séparent ces découvertes de premier ordre, et qu'on peut appeler *révolutionnaires.* Il ajoutait que les conceptions *a priori* étant simples, demandant l'unité de combinaison, ne peuvent être le résultat des efforts de plusieurs; qu'il faut, au contraire, trop de temps et de détails pour qu'un seul homme puisse envisager l'ensemble des choses *a posteriori :* de là cette autre loi du progrès scientifique, posée également par Saint-Simon, que les grandes découvertes sont faites alternativement par une seule et par plusieurs personnes.

APRIORIQUE adj. (a-pri-o-ri-ke — de la loc. *a priori*). Néol. Qui juge, qui a l'habitude de juger *a priori*, c'est-à-dire sans s'appuyer sur un principe démontré : *En philosophie, la démocratie s'est faite transcendantale, éclectique,* APRIORIQUE, *fantaisiste, bavarde et bohème.* (Proudh.)

APRISE s. f. (a-pri-ze — rad. *prix*). Anc. jurispr. Description et estimation d'un héritage, qui était faite par le juge, pour en déterminer l'état et la valeur.

APROCTIE s. f. (a-pro-kti — du gr. *a* priv. ; *prôktos*, anus). Térat. Absence d'anus, imperforation de l'anus : *L'*APROCTIE *entraîne presque toujours la mort dans les huit jours qui suivent la naissance.* (Nysten.) ‖ On dit aussi APROCTOSE. V. IMPERFORATION.

APROCTOME s. m. (a-pro-kto-me — du gr. *a* priv. ; *prôktos*, anus). Annél. Genre de vers peu connu, et qu'on ne sait encore à quel groupe rattacher.

APRON s. m. (a-pron — du lat. *asper*, rude). Ichth. Genre de poissons acanthoptérygiens, voisin des perches.

— **Encycl.** Les *aprons* se distinguent des perches par leur museau saillant, plus avancé que la bouche, et par la séparation qui existe entre leurs deux nageoires dorsales ; ils ont la tête déprimée, le corps allongé, les nageoires ventrales éloignées, les mâchoires et les os palatins garnis de dents en velours. Les deux seules espèces qui se rapportent au genre *apron* habitent les eaux douces de l'Europe. L'une, l'*apron commun*, habite le Rhône et ses affluents ; on le trouve aussi dans le Danube, et, à ce qu'il paraît, dans le Rhin ; les pêcheurs du Rhône le désignent par le nom de *sorcier*. L'*apron commun* a le corps allongé, arrondi, les deux ouvertures nasales presque contiguës, le préopercule hérissé de fines dentelures, huit rayons à la première dorsale, tous épineux, la caudale en croissant, quarante-deux vertèbres, parmi lesquelles vingt-cinq à la queue ; il atteint à peine 0,20 ; sa chair est blanche, légère et d'un goût agréable. L'autre espèce, l'*apron cingle*, ne se trouve que dans le Danube et dans ses affluents ; il arrive à une taille plus considérable que le précédent, puisqu'on en pêche des individus qui ont de 0,40 à 0,50 centim. ; son corps, au lieu d'être arrondi est triangulaire ; sa chair est plus ferme et aussi plus délicate que celle de l'*apron commun*. Pendant la plus grande partie de l'année, il demeure au fond des eaux ; mais vers les mois de mai et d'avril, il s'approche du rivage pour satisfaire au besoin de la reproduction.

APRONIUS (Lucius), consul romain l'an 8 de l'ère chrétienne, accompagna Drusus dans la Pannonie pour apaiser la révolte des légions, obtint le triomphe pour ses exploits en Germanie, puis le proconsulat d'Afrique, mais plus tard se fit battre par les Frisons révoltés. Son fils *Lucius* remporta des avantages sur les Numides, et fut élu consul avec Caligula (39 de l'ère chrétienne). *Apronia*, sœur de celui-ci, fut jetée par la fenêtre par son époux, Plautius Silvanus. Plusieurs autres membres de la famille *Apronia* exercèrent des commandements et jouèrent un rôle plus ou moins important.

À PROPOS s. m. V. PROPOS.

APROSIO (Angelico), religieux augustin, littérateur, né à Vintimille (Ligurie) en 1607, mort en 1681. Il était ordinairement désigné sous le nom de *Père Vintimille*, du nom de son pays natal. Il a produit un grand nombre d'écrits, la plupart de critique littéraire et de polémique, publiés sous divers pseudonymes, et qui ont conservé quelque intérêt pour l'histoire littéraire de l'Italie.

APROSOPE s. m. (a-pro-zo-pe — du gr. *a* priv., et *prosôpon*, face). Entom. Genre de coléoptères longicornes, voisin des lamies, et renfermant une seule espèce, qui vit au Brésil.

APROSOPIE s. f. (a-pro-zo-pî — du gr. *a* priv. ; *prosôpon*, face). Térat. Monstruosité qui consiste en l'absence de la face.

APROSTATOPHIE s. f. (a-pro-sta-to-fî — du gr. *a* priv. ; *prostatês*, placé devant, et *trophê*, nourriture). Pathol. Atrophie de la prostate.

APROSTERNE s. m. (a-pro-stèr-ne — du gr. *a* priv. ; *pro*, devant, et *sternon*, poitrine). Entom. Genre de coléoptères pentamères lamellicornes, renfermant une espèce, qui vit en Chine.

APROSTOCÈTE s. m. (a-pro-sto-sè-te — du gr. *a* priv. ; *pro*, devant, et *tokeus*, père). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des chalcidiens, renfermant un petit nombre d'espèces, toutes indigènes de la Chine et de très-petite taille.

APROSTOME s. m. (a-pro-sto-me — du gr. *a* priv. ; *pro*, devant, et *stoma*, bouche). Entom. Genre de coléoptères tétramères, renfermant une seule espèce, qui vit à Madagascar.

APROVANDEMENT s. m. V. APPROVANDEMENT.

APS, village du dép. de l'Ardèche, arrond. de Privas ; 1,438 hab. C'était autrefois la capitale des Helviens et le siége d'un évêché qui a été transporté à Viviers. On a trouvé dans les environs plusieurs restes d'antiquités, des débris de vastes monuments, d'aqueducs, de thermes, des quartiers de mosaïques, des colonnes de marbre, des frises, etc. C'est l'ancienne *Alba Helviorum*.

APSARA, dans la mythol. indienne, nom donné à des nymphes sorties de la mer, et destinées à embellir par leurs danses voluptueuses le paradis d'Indra.

APSEUDE s. m. (a-p-seu-de — du gr. *apseudês*, sans détour, sans tromperie). Crust. Genre de crustacés isopodes.

APSEUDÉSIE s. f. (a-pseu-dé-zî — du gr. *apseudês*, sans tromperie). Polyp. Genre de polypiers fossiles, dont la structure est trop peu connue pour qu'on puisse la classer avec certitude. On en a trouvé dans les terrains jurassiques de la Normandie.

APSICHET s. m. (a-psi-chè). Techn. Rebord saillant qui sert à maintenir les glaces des voitures.

APSIDE s. f. (ap-si-de — du gr. *apsis*, voûte, cintre). Archit. V. ABSIDE.

— Astron. Extrémités du grand axe de l'ellipse décrite par une planète. L'*apside* la plus éloignée du soleil se nomme *aphélie* ou *apside supérieure ;* la plus rapprochée est l'*apside inférieure*, ou le *périhélie*. (V. APHÉLIE et APOGÉE.) Le grand axe de l'orbite se nomme aussi *ligne des apsides*. Le phénomène de la précession des équinoxes fait varier constamment, quoique avec lenteur, les *apsides* de la terre, et produit de cette manière un déplacement insensible dans les époques des saisons. ‖ Contrairement à l'usage et à tous les traités d'astronomie, l'Académie fait ce mot masculin.

— Entom. Génre de coléoptères hétéromères taxicornes, renfermant deux espèces, qui vivent l'une à Cayenne, l'autre à Carthagène.

APSYCHIE s. f. (a-psi-chî — du gr. *a* priv. ; *psuchê*, âme). Méd. Défaillance, syncope.

APSYCHISME s. m. (a-psi-chi-sme — du gr. *a* priv. ; *psuchê*, âme, intelligence). Méd. Idiotisme, absence complète d'intelligence.

APT, ville de France (Vaucluse), ch.-lieu d'arrond., à 45 kil. S.-E. d'Avignon, et à 732 kil. de Paris, sur le Calavon ; pop. aggl. 4,304 hab. ; — pop. tot. 5,785 hab. L'arrond. a 5 cantons, 50 communes et 55,720 hab. Tribunal de première instance, collége ; fabriques de faïence, bougies, confiseries ; commerce de truffes et fruits du Midi, cire, miel, vins et eaux-de-vie. On y remarque la vieille cathédrale, édifice qui offre le rare assemblage de trois styles réunis : gothique, roman et renaissance, un pont romain sur le Calavon, à 4 kil. de la ville. Apt est une des plus anciennes villes de la Gaule ; elle était la capitale des *Vulgientes*, et portait le nom de Hat, quand César s'en empara. Elle fut agrandie et embellie par les Romains, qui l'appelèrent *Apta Julia ;* dévastée par les Lombards et les Sarrasins, et vainement assiégée, en 1562, par le terrible baron des Adrets.

L'ÉGLISE D'APT, ancienne cathédrale, est un de ces nombreux édifices religieux dont les restaurations et les agrandissements successifs se sont accomplis sous l'influence du style régnant, et qui offre par suite les plus étranges disparates : monuments intéressants à étudier en ce qu'ils permettent de lire, pour ainsi dire, sur la même page, toute l'histoire des révolutions architecturales. Au XIe siècle, Alphant, évêque d'Apt, fit construire deux nefs romanes égales, mais inégalement terminées, sur une ancienne crypte pratiquée elle-même au-dessus d'une grotte où, d'apres la tradition, saint Auspice, premier évêque de la ville, avait déposé les reliques de sainte Anne, l'aïeule du Christ. Ces reliques avaient été retrouvées en 776, pendant un court séjour que Charlemagne aurait fait à Apt, dans une de ses expéditions contre les Sarrasins. Cette légende, que ne confirment point les faits historiques, attira, durant le moyen âge, un nombreux concours de pèlerins dans la cathédrale d'Apt. Au commencement du XIVe siècle, l'évêque Hugues de Bot ajouta une troisième nef ogivale (celle de *gauche*), éclairée par des fenêtres à vitraux de couleur, que l'on boucha plus tard pour y faire des chapelles. Au XVIe siècle, l'évêque Hugues de Trivulce fit remplir les arcs de la nef centrale, trop faibles pour soutenir la voûte, qui menaçait ruine ; on

construisit en même temps le grand portail correspondant à cette nef, morceau d'architecture grecque dégénérée. En 1660, Anne d'Autriche se rendit à Apt pour remercier sa patronne d'avoir mis fin à sa stérilité; elle fit de riches présents à la cathédrale, et, par son ordre, le célèbre Mansard dessina une chapelle avec coupole, semblable à celle du Val-de-Grâce, qui fut achevée en 1664, et où l'on transféra les reliques de la sainte. Enfin, au commencement du XVIII[e] siècle, sous l'épiscopat de monseigneur de Foresta, la grande nef fut restaurée; on reconstruisit la voûte en style romano-ogival et on lui donna plus d'élévation; on respecta toutefois le dôme roman, à quatre pendentifs, qui domine le sanctuaire et qu'Alphant avait fait construire pour servir d'appui au clocher. Cette dernière construction, de forme pyramidale, frappe les regards par ses proportions imposantes. La tour de l'horloge, élevée en 1570, et la coupole de Mansard, contribuent à donner à l'édifice un aspect plus pittoresque qu'harmonieux. Les murs de la cathédrale, à l'exception de la façade, sont masqués extérieurement par des constructions parasites.

APTA JULIA, ville de la Gaule, dans la Narbonnaise; cap. des Vulgientes, auj. *Apt*.

APTE adj. (a-pte — lat. *aptus*, propre à). Qui a des dispositions à, qui est propre à : *Il est* APTE *à commander. L'enfance est* APTE *à apprendre.* (J.-J. Rouss.) *On n'est point* APTE *à régner sur des Français sans avoir entendu siffler le boulet.* (Chateaub.)

— Jurispr. Qui a les qualités requises pour : APTE *à posséder, à hériter.*

— **Antonymes.** Impropre, inapte, incapable, incompétent, inhabile, insuffisant.

— **Homonyme.** Apt.

APTÈNE s. m. (a-ptè-ne — du gr. *aptèn*, sans ailes). Entom. Genre de coléoptères pentamères carabiques, voisin des brachines, et renfermant une vingtaine d'espèces, qui vivent pour la plupart en Europe et en Afrique.

APTÉNIDÉS s. m. pl. (du gr. *aptên*, qui ne vole pas). Famille d'oiseaux de l'ordre des palmipèdes, sous-ordre des plongeurs. Cette famille comprend les genres *sphénisque*, *gorfou* et *apténodyte* ou *manchot*, tous propres aux mers de l'hémisphère austral, et remarquables par leurs ailes entièrement transformées en rames natatoires.

APTÉNODYTE adj. (a-pté-no-di-te — du gr. *aptên*, *aptênos*, qui ne vole pas; *dutês*, plongeur). Ornith. Se dit des oiseaux dont les ailes sont courtes, dépourvues de plumes, et par conséquent impropres au vol. ‖ On dit aussi APTÉRODYTE.

— s. m. pl. Genre d'oiseaux de l'ordre des palmipèdes, sous-ordre des plongeurs. ‖ Ils sont connus vulgairement sous le nom de *manchots*.

APTÉNOTHRIPS s. m. (a-pté-no-trips — du gr. *aptênos*, sans aile; *thrips*, ver qui ronge le bois). Entom. Genre d'insectes hémiptères homoptères, voisin des thrips. ‖ Quelques naturalistes écrivent APTINOTHRIPS.

APTÉRANTHE s. f. (a-pté-ran-te — du gr. *apteros*, sans ailes; *anthos*, fleur). Bot. Genre de plantes de la famille des asclépiadées.

APTÈRE adj. (a-ptè-re — du gr. *a* priv.; *pteron*, aile). Zool. Qui est dépourvu d'ailes, ou qui n'a que des rudiments d'ailes.

— s. m. pl. Entom. Ordre d'insectes dépourvus d'ailes, renfermant les poux, les ricins, les puces, etc. Cet ordre, fondé sur un caractère négatif, est peu naturel, et les genres qui le composaient ont été répartis avec plus de raison dans d'autres groupes.

— **Antonymes.** Diptère, triptère, tétraptère, hyménoptère, etc.

— **Encycl.** Le mot *aptère* présente un sens plus ou moins étendu, suivant les différentes classifications zoologiques qui l'ont employé. Les *aptères* de Linné comprenaient non-seulement les véritables insectes *aptères*, c'est-à-dire les hexapodes privés d'ailes, mais encore les autres animaux articulés condylopodes, et par conséquent les myriapodes, les arachnides et les crustacés. On voit que les *aptères* formaient alors un groupe fort disparate. On les divisait en trois catégories : 1° les *aptères* pourvus de six pattes et à tête distincte du thorax (hexapodes *aptères*); 2° les *aptères* possédant de huit à quatorze pattes et à tête réunie au thorax (arachnides et crustacés); 3° les *aptères* à pattes très-nombreuses et à tête distincte du thorax (myriapodes). Cuvier fit des *aptères* une des deux grandes coupes de sa classe des insectes; il les divisa en quatre ordres : les *myriapodes*, les *thysanoures*, les *parasites* et les *suceurs*. Les arachnides et les crustacés furent définitivement séparés du monde des insectes. Restaient les myriapodes; ils se sont à leur tour, depuis Cuvier, élevés à la hauteur d'une classe distincte, de sorte que le nom d'*aptères* ne s'applique aujourd'hui qu'aux *thysanoures* (lépismes et podurelles), aux parasites (poux et ricins) et aux *suceurs* (puces). La classification de MM. Paul Gervais et Van Beneden ne fait pas figurer le nom d'*aptère* parmi les dénominations des divers ordres de la classe des insectes. D'après ces naturalistes, les *aptères* forment une série parallèle à celle des insectes ailés : ainsi aux orthoptères et névroptères de la série ailée correspondent les lépismes et les ricins de la série *aptère;* aux hémiptères les poux et les podures; aux diptères les puces et les nyctéribies.

APTÉRICHTHE s. m. (a-pté-ri-kte — du gr. *apteros*, sans aile; *ichthus*, poisson). Ichth. Genre de poissons osseux, dépourvus de nageoires.

APTÉRINE s. f. (a-pté-ri-ne — du gr. *a* priv.; *pteron*, aile). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des diptères, tribu des muscides, dont on ne connaît qu'une seule espèce, dans les environs de Lille.

APTÉRISTE s. m. (a-pté-ri-ste — rad. *aptère*). Entom. Naturaliste qui s'occupe spécialement de l'étude des insectes aptères : *Le nombre des* APTÉRISTES *est aujourd'hui assez grand.* (Walken.) ‖ On dit plus souvent APTÉROLOGUE.

APTÉRODICÈRE adj. (a-pté-ro-di-sè-re — du gr. *apteros*, sans ailes; *dikeros*, qui a deux cornes). Entom. Se dit des insectes dépourvus d'ailes, et munis de deux antennes.

— s. m. pl. Nom donné par Latreille à un groupe de sa classe des insectes, composé des hexapodes aptères, qui ont deux antennes et qui ne subissent point de métamorphoses. Les *aptérodicères* de Latreille comprennent les *thysanoures* et les *parasites*.

APTÉRODYTE adj. (a-pté-ro-di-te — du gr. *apteros*, sans aile; *dutês*, nageur). Ornith. V. APTÉNODYTE.

APTÉROGYNE s. f. (a-pté-ro-ji-ne — du gr. *apteros*, sans ailes; *gunê*, femme, femelle). Entom. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, de la famille des mutilliens, dans lequel les mâles seulement ont des ailes. Il renferme un petit nombre d'espèces, qui habitent les pays chauds.

APTÉROLOGIE s. f. (a-pté-ro-lo-jî — de *aptère*, et du gr. *logos*, discours). Entom. Traité des insectes aptères.

APTÉROLOGIQUE adj. (a-pté-ro-lo-ji-ke — rad. *aptérologie*). Entom. Qui appartient, qui a rapport à l'aptérologie : *Mémoire* APTÉROLOGIQUE.

APTÉROLOGUE s. m. (a-pté-ro-lo-ghe — rad. *aptérologie*). Entom. Naturaliste qui s'adonne particulièrement à l'aptérologie, à l'étude des insectes aptères.

APTÉRONOTE s. m. (a-pté-ro-no-te — du gr. *apteros*, sans ailes; *nôtos*, dos). Ichth. Genre de poissons malacoptérygiens apodes, voisin des gymnotes, et renfermant une seule espèce, qui vit en Amérique.

— **Encycl.** Le genre *aptéronote*, qui doit son nom à l'absence de nageoire dorsale (*aptéronote* veut dire *dos sans nageoire*), a été établi par Lacépède d'après une seule espèce, l'*aptéronote à front blanc*. Cuvier le place dans sa famille des anguilliformes. L'*aptéronote à front blanc* a la tête comprimée, le corps aplati latéralement, la queue pointue, la bouche grande, la mâchoire supérieure munie d'une lèvre épaisse et pendante sous laquelle l'inférieure se trouve en grande partie cachée, des dents en velours d'une finesse extrême sur les deux maxillaires. La plus grande partie de ce poisson est d'un brun noirâtre, mais son museau et le dessus du crâne offrent une belle couleur blanche qui règne tout le long de l'épine du dos et s'observe aussi sur la queue. C'est cette couleur blanche qui lui a fait donner son nom spécifique. Un caractère remarquable de l'*aptéronote à front blanc*, c'est la présence sur le dernier tiers supérieur du corps d'un appendice filamenteux placé dans une sorte de gouttière où il est retenu de distance en distance par de petits filets qui ne lui permettent que très-peu de mouvement. Ce filament, dont on ignore l'usage, est grêle, noir, convexe en dessus, cannelé inférieurement; il va s'amincissant à mesure qu'il s'approche de la queue; la peau qui l'enveloppe ressemble à celle qui tapisse le sillon dans lequel il est reçu.

APTÉROPÈDE s. m. (ap-té-ro-pè-de — du gr. *apteros*, sans ailes, et *pêdaô*, je saute). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des chrysomélines, formé aux dépens des altises, et renfermant trois espèces, qui sont privées d'ailes et vivent en Europe.

APTÉROPHASMIEN s. m. (a-pté-ro-fa-smi-ain — du gr. *apteros*, sans ailes; *phasma*, image, simulacre). Entom. Nom proposé pour des insectes de la famille des phasmiens, privés d'ailes. On s'est convaincu plus tard que ces prétendus phasmiens aptères étaient ou des larves, ou des femelles appartenant à des espèces dont les mâles sont ailés. Ce groupe peu naturel n'a pas été adopté.

ÁPTÉROS (qui est sans ailes), surnom donné à la Victoire par les Athéniens, dans le désir de la fixer chez eux.

APTÉRURE s. m. (a-pté-ru-re — du gr. *apteros*, sans nageoires; *oura*, queue). Ichth. Syn. de *céphaloptère*.

— s. m. pl. Crust. Famille de crustacés décapodes anomoures, caractérisée par l'absence d'appendices vers l'extrémité de l'abdomen, et qui se divise en quatre tribus : les dromiens, les homoliens, les raniniens et les pactoles.

APTÉRYGIDE s. f. (a-pté-ri-ji-de — du gr. *apterugos*, dépourvu d'ailes). Entom. Genre d'insectes orthoptères, famille des forficuliens, répandu dans une grande partie de l'Europe.

APTÉRYGIENS s. m. pl. (a-pté-ri-ji-ain — du gr. *apterugos*, sans ailes). Moll. Terme proposé pour désigner les mollusques dépourvus d'organes locomoteurs, et qui n'a pas été adopté.

APTÉRYGINÉS s. m. pl. (a-pté-ri-ji-né — du gr. *apterugos*, sans ailes). Ornith. Famille d'oiseaux échassiers, ayant pour type et pour unique genre l'aptéryx. ‖ On dit aussi APTÉRYGIDÉS.

APTÉRYX s. m. (a-pté-riks — du gr. *a* priv.; *pterux*, aile). Ornith. Genre d'oiseaux échassiers dont les ailes sont rudimentaires et impropres au vol.

— **Encycl.** L'*aptéryx* constitue un type des plus remarquables parmi les échassiers; il a le bec d'un courlis, les pattes d'un gallinacé et des ailes rudimentaires, ainsi que la queue. Le genre autruche est celui dont il se rapproche le plus par l'ensemble de son organisation. On n'en connaît qu'une espèce, l'*aptéryx austral*, qui habite la Nouvelle-Zélande : sa taille est celle d'une poule, et son plumage d'un brun ferrugineux. Cet oiseau, appelé *kiwi* par les naturels, habite les forêts épaisses et humides. Pendant le jour, il se cache sous les touffes des grandes herbes marécageuses, ou dans les cavités que présentent les racines des métrosidéros. Il a les yeux fort petits et probablement l'odorat très-fin. A la nuit tombante, il sort pour aller chercher sa nourriture, qui se compose exclusivement de vers. Le cri qu'il pousse alors ressemble à un coup de sifflet, et il présente dans les deux sexes une différence sensible. Quand il est inquiété, il se sauve avec une agilité incroyable vers sa retraite, et ses jambes sont pour lui une arme défensive lorsqu'il est atteint. Les naturels qui veulent le prendre imitent son cri, et commencent toujours par s'emparer de la femelle, sûrs de prendre ainsi le mâle, qui ne manque pas d'accourir pour protéger sa compagne. On rencontre rarement l'*aptéryx* en troupes, mais presque toujours par couples, mâle et femelle. Les lieux où il établit sa retraite sont aussi ceux où il fait son nid. Il y pond un seul œuf, à peu près de la grosseur d'un œuf de cane. Sa chair est comestible, et ses plumes servent à la fabrication et à l'ornement des nattes. Les naturels, dans la chasse qu'ils lui font, sont aidés par des chiens dressés pour cela. Cette chasse était autrefois si active, que l'espèce était sur le point de disparaître; elle a bien diminué depuis l'arrivée des Européens. On trouve dans les forêts de la baie des îles des *aptéryx* plus grands et plus forts, qui pourraient bien appartenir à une espèce distincte.

APTÉSIEN, ENNE s. et adj. (a-pté-zi-ain, è-ne — rad: *Apt*). Géogr. Habitant d'Apt; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Elle a pour mari un* APTÉSIEN. *C'était une coutume* APTÉSIENNE. ‖ On dit aussi APTOIS.

APTINE s. m. (a-pti-ne — du gr. *aptên*, sans ailes). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, famille des carabiques, dont les nombreuses espèces sont répandues en Europe, en Afrique et en Amérique.

— **Encycl.** Les *aptines* ont le dernier article des palpes un peu plus gros que les précédents, les antennes filiformes; leur abdomen, assez épais, renferme les organes sécréteurs d'un liquide caustique qui sort par l'anus avec explosion en se vaporisant, et répand une odeur pénétrante; ce caractère leur est commun avec les *brachisies*, dont ils se distinguent par l'absence d'ailes. Les principales espèces sont : l'*aptine tirailleur*, long de 0,012 à 0,015, noir, et à corselet fauve; l'*aptine des Pyrénées*, long de 0,008 à 0,009, noir foncé, à palpes et antennes fauves, à pattes d'un jaune roussâtre.

APTINOTHRIPS. V. APTÉNOTHRIPS.

APTITUDE s. f. (a-pti-tu-de — rad. *apte*). Disposition naturelle à quelque chose : *Il n'a guère d'*APTITUDE *aux mathématiques, pour les mathématiques.* (Acad.) *Le génie n'est guère qu'une grande* APTITUDE *à la patience.* (Buff.) *La capacité pourrait se définir une* APTITUDE *à profiter des occasions pour parler ou pour agir.* (Vauven.) *Il n'y a nulle part plus d'esprit et plus d'*APTITUDE *à tout que chez les Français.* (M[me] de Staël.) *Mon* APTITUDE *au travail était remarquable.* (Chateaub.) *Qu'un enfant soit gai ou triste, silencieux ou bruyant, qu'il montre ou ne montre pas des* APTITUDES *au travail, nul augure à en tirer.* (Chateaub.) *Toutes les âmes n'ont pas une égale* APTITUDE *au bonheur, comme toutes les terres ne portent pas également des moissons.* (Chateaub.) *Son* APTITUDE *à tous les arts l'avait conduit à la fortune et à la renommée.* (Scribe.) *Il me fit étudier les éléments de plusieurs sciences, afin de voir pour laquelle je me sentais le plus d'*APTITUDE. (G. Sand.) *L'*APTITUDE *aux mathématiques est beaucoup moins spéciale qu'on ne le croit généralement.* (Proudh.) ‖ S'emploie absol., et surtout au pl. : *L'inégalité des facultés parmi les hommes consiste en certaines* APTITUDES *du corps et de l'esprit.* (Thiers.) *Il faut étudier le naturel de chaque enfant, ses goûts et ses* APTITUDES *diverses.* (Dupanl.) *Le meilleur parti à prendre, c'est celui que nos* APTITUDES *indiquent.* (G. Sand.) *L'homme est né pour travailler toujours, mais conformément à ses* APTITUDES. (G. Sand.) *Chaque homme a des* APTITUDES *que nul autre ne peut mesurer exactement.* (G. Sand.) *Il n'est pas nécessaire qu'il y ait harmonie entre les* APTITUDES *et les délassements; on n'est pas forcé d'assortir les plaisirs à ses travaux.* (M[me] E. de Gir.) *Le genre de vie que mène une population développe plusieurs* APTITUDES *au détriment d'autres.* (Maury.) *Il n'avait point dans le talent des ressources infinies; il avait une variété d'*APTITUDES. (Ste-Beuve.) *Gil Blas est un esprit sain et fin, facile, actif, essentiellement éducable, ayant en lui toutes les* APTITUDES. (Ste-Beuve.) *L'*APTITUDE *de La Bruyère se révéla par l'étude qu'il fit de Théophraste.* (Nisard.) *Il pourrait se faire qu'à force d'exercice, on donnât à l'esprit d'un enfant plus d'étendue et d'*APTITUDE *que sa nature ne le comporte, mais on ne gagnerait à ce jeu qu'une vaine apparence.* (Joubert.) *Le talent se compose d'*APTITUDES *qui se développent par la vue des chefs-d'œuvre et par la pratique.* (E. Scherer.)

Tel, que vous prétendez être un franc paresseux,
Bientôt vous le verrez adroit, laborieux;
Mais il faut le classer selon son *aptitude*.
LACHAMBEAUDIE.

— Jurispr. Capacité, habilité à posséder un emploi, à recevoir un don, un legs, etc.

— Zootechn. Disposition organique et fonctionnelle, en vertu de laquelle l'animal qui en est doué est plus propre à tel emploi, à telle destination, à telle nature de services ou de produits qu'à telle autre.

— **Syn. Aptitude, capacité, génie, goût, talent.** *Aptitude* est un mot savant, il ne s'emploie guère que dans le style didactique et toujours avec un rapport, exprimé ou sous-entendu, à un art déterminé, à certaines actions spéciales : *La présence d'esprit se pourrait définir une* APTITUDE *à profiter des occasions.* (Vauv.) *Capacité* est beaucoup plus général; on pourrait presque dire qu'il signifie *aptitude* à tout ou au moins *aptitude* à faire beaucoup de choses difficiles. *Génie*, dans l'acception qui le rapproche des quatre autres mots, désigne une aptitude à produire, à créer; avoir le *génie* de la peinture, c'est avoir les qualités d'imagination nécessaires pour concevoir de beaux sujets de tableaux et en tracer le plan. Le *goût* n'est que l'aptitude à juger les travaux des autres, ou à faire un choix sage entre ses propres idées. De plus, le *génie* est donné directement par la nature, tandis que le *goût* se fortifie, se perfectionne par la connaissance et l'étude des œuvres remarquables. Le *talent* est plus pratique que le *génie*, c'est une aptitude développée, mise en œuvre, et considérée surtout dans ses résultats visibles. Le *génie*, sans le *talent*, peut rester stérile, parce que les plus beaux plans n'acquièrent de valeur réelle que par l'exécution; mais le *talent* sans le *génie* ne produit que des œuvres incomplètes, parce qu'il y manque toujours l'originalité, l'inspiration.

— **Antonymes.** Impéritie, impuissance, inaptitude, incapacité, incompétence, inhabileté, inhabilité, insuffisance.

— **Encycl.** Zootechn. Chez les animaux domestiques, les *aptitudes* s'acquièrent et se fixent par voie d'hérédité, avec l'aide du régime et de ce qu'on nomme l'éducation. C'est dans ce cas que l'influence de l'homme est toute-puissante sur l'organisme animal, qui change ou se modifie profondément au gré du maître. Les améliorations sont plus ou moins faciles à produire, selon les espèces animales, les individus et l'âge. On observe aussi de grandes différences à ce sujet, selon les tissus et les parties du corps que l'on examine. Les espèces monogames offrent, à l'état de nature, moins de variétés que les espèces polygames, dont les femelles changent continuellement de mâles. Mais l'homme, en mettant en rapport des mâles et des femelles qui ne se seraient jamais rencontrés, produit en partie l'effet que la polygamie détermine dans les espèces sauvages. Les espèces unipares, peu fécondes et qui vivent longtemps, changent peu et très-lentement; tandis que celles dont la vie est courte, qui engendrent plusieurs fois par an, éprouvent des variations rapides. Ainsi, sous ce rapport, les années sont, pour le chien, beaucoup plus que les siècles pour l'éléphant. La facilité qu'ont les animaux de se multiplier, à l'état de domesticité, exerce une grande influence sur la formation des races nouvelles; ainsi, les espèces qui, comme celles de l'éléphant, ne peuvent point se propager après avoir été privées de leur liberté, ont très-peu changé. Les modifications qu'ont éprouvées les animaux ne deviennent héréditaires que lorsqu'on emploie à la reproduction des individus qui les possèdent. Si, après tant de siècles de domesticité, le taureau est encore féroce, cela tient à ce qu'on le fait reproduire trop jeune, avant que la nature ait développé en lui et que l'éducation ait réprimé les instincts sauvages de son espèce. « La nourriture qu'il reçoit pendant les premiers temps de la vie, dit M. Magne, a modifié sa taille, son volume, ses forces; mais rien n'a changé son caractère, son naturel, qui ne sont pas même développés quand nous le privons de la faculté de se reproduire; il se propage toujours avec tous les attributs du bœuf sauvage, très-légèrement corrigés par l'influence de la mère qui les possède à peine, et il transmet à ses descendants son *aptitude* à devenir féroce. L'espèce aurait été plus profondément modifiée si l'on n'eût employé à la reproduction que des mâles dressés. » Les espèces qui nous sont à peine soumises n'ont éprouvé que peu ou point de modifications sous notre influence. Ainsi les insectes domestiques ne diffèrent pas de leurs

congénères sauvages, ni les poissons de nos étangs de ceux des rivières; les lapins, le chat, bien qu'un peu plus domestiques que les insectes et les poissons, ressemblent presque à leurs types sauvages; au contraire, le cheval, le bœuf, le chien, présentent une infinité de races et diffèrent complétement des espèces sauvages dont ils proviennent. Les êtres dont l'organisation est peu compliquée sont entièrement soumis à l'influence des agents extérieurs, et peuvent non-seulement se modifier dans leur ensemble, mais encore rompre le rapport qui existe entre leurs diverses parties. Ainsi, dans les plantes dont le volume est subordonné à la fécondité de la terre où elles vivent, nous pouvons, par l'action de la culture, des engrais, produire presque à volonté des monstres et transformer complétement les organes. Cette influence des agents extérieurs est presque aussi marquée sur les zoophytes que sur les plantes. Il en est presque de même pour les abeilles, dont le développement est complétement subordonné à la nourriture qu'elles reçoivent, au point que, si les larves sont bien logées et bien nourries, elles se transforment en reines, tandis que dans le cas contraire elles ne forment que des neutres. Mais les animaux à sang chaud sont moins facilement modifiés par les aliments, le calorique et la lumière, que les êtres inférieurs. Cependant, en comparant les différentes races des espèces domestiques, nous voyons qu'elles sont susceptibles d'éprouver de profonds changements; mais pour leur faire subir de grandes transformations, il faut agir sur elles dans le jeune âge. Et cette action de l'homme exercera une influence plus grande sur les parties les plus simples, celles qui ont le moins de vitalité, les pieds, la corne, l'épiderme, le tissu cellulaire, que sur les parties qui ont une organisation plus compliquée; mais aussi ces améliorations qui se produisent facilement s'effacent de même. Ainsi la couleur de la robe, la finesse ou l'épaisseur de la peau, le volume de la corne, la grosseur des poils, l'*aptitude* à devenir gras, disparaissent dès que les animaux ne sont plus soumis aux influences qui avaient produit ces modifications, tandis que la forme du squelette, la disposition des organes des sens, conservent presque indéfiniment les modifications qu'elles éprouvent si difficilement. Ainsi la tête de certaines de nos races chevalines a encore le caractère de l'étalon oriental employé il y a plusieurs siècles. On sait aussi combien il faut de temps et de persévérance pour effacer le chanfrein busqué que des chevaux danois ont importé en Normandie, sous le règne de Louis XV.

APTOIS adj. et s. (a-ptoi). Habitant d'Apt. Syn. d'*Aptésien*.

APTOPE s. m. (a-pto-pe — du gr. *aptôs*, stable; *pous*, pied). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, famille des sternoxes, auquel se rapportent plusieurs espèces du Mexique et du Brésil.

APTOSIME s. m. (a-pto-zi-me — du gr. *a* priv.; *ptôsimos*, caduc, parce que le fruit persiste après la déhiscence). Bot. Genre de plantes de la famille des scrofularinées, originaire du cap de Bonne-Espérance.

APTUMISME s. m. (a-ptu-mi-sme — du lat. *aptus*, propre à). Etat d'une personne qui est propre à tout.

APTUMISTE s. m. (a-ptu-mi-ste — du lat. *aptus*, apte, habile à). Néol. Celui qui est propre à tout, qui possède un grand nombre de talents.

APTYALIE s. f. (a-pti-a-lî — du gr. *a* priv.; *ptualon*, salive). Méd. Manque momentané ou morbide de la salive.

APTYCHE s. m. (a-pti-che — du gr. *a* priv.; *ptuchos*, chose mise en double). Foss. Syn. de *trigonellite*.

APUA, ancienne ville de la Ligurie, au S. et près des confins de l'Etrurie, sur la Mégra. Auj. *Pontrémoli*.

APUANS s. m. pl. (a-pu-an — du lat. *Apuani*). Géogr. anc. Peuple de la Ligurie, qui avait Apua pour capitale. Les Romains soumirent les Apuans, et les envoyèrent dans le Samnium, 180 av. J.-C.

APUCARANNA, chaîne de montagnes du Brésil, dans la province de Saint-Paul; s'étend de l'O. à l'E., depuis l'Iguassu jusque dans les plaines de la Guarapuaba.

APULÉE ou **APPULÉE** (Lucius), écrivain latin, né vers 114, en Afrique, où son père était duumvir, mort vers la fin du règne de Marc-Aurèle, étudia successivement à Carthage, à Athènes et à Rome. Il dissipa entièrement son patrimoine dans des voyages entrepris pour perfectionner ses connaissances dans les langues, la philosophie et les mystères. Un riche mariage, contracté dans sa patrie avec une veuve, releva sa fortune. Les héritiers de sa femme, voyant ainsi s'évanouir leurs espérances, intentèrent un procès à Apulée, l'accusant de s'être servi de la magie pour se faire aimer. Dans une éloquente *Apologie* (V. ce mot) qui nous a été conservée, il retourna contre ses ennemis le reproche de cupidité qu'ils lui avaient adressé, et sortit vainqueur de la lutte. Depuis, il se consacra entièrement à la composition de ses ouvrages et à la philosophie, s'attachant de préférence à la doctrine de Platon. Mais la moitié peut-être de ses ouvrages ne nous est point parvenue. Parmi ceux que le temps a respectés, le plus connu est la *Métamorphose* ou l'*Ane d'or*, ingénieuse fiction, qui renferme en même temps un tableau piquant des mœurs de cette époque, et où se trouve le délicieux épisode de Psyché, si admirablement imité par La Fontaine. V. ANE D'OR et AMOUR ET PSYCHÉ (l').

Il est évident qu'Apulée a emprunté son sujet à Lucius de Patras, auquel appartiennent le titre, la fiction et quelques scènes fort originales. (V. LUCIUS.) Mais cette fiction, le romancier latin l'a tellement étendue et embellie, qu'il serait injuste de lui opposer le romancier grec, qui n'a tracé qu'une esquisse, et dont le style est dépourvu de tout agrément.

APULÉE, naturaliste latin, surnommé *Platonicus*, vivait au IVe siècle de l'ère chrétienne. Il est auteur d'une description des plantes intitulée *Herbarium*, plusieurs fois réimprimée dans les temps modernes, et qu'on a quelquefois attribuée à l'auteur de l'*Ane d'or*.

APULEIA GENS, famille ou *gens* romaine de l'ordre plébéien, qui a formé les trois branches des Pansa, des Decius et des Saturninus.

APULÉJA s. m. (a-pu-lé-ja). Bot. Genre de la famille des légumineuses et de la tribu des cassiées, renfermant une seule espèce, qui croît au Brésil.

APULIE (*Apulia*), contrée de l'Italie ancienne; elle s'étendait dans le S.-E. le long de l'Adriatique, entre le Samnium et la Lucanie à l'O., et le golfe de Tarente au S. Elle comprenait la *Daunie*, la *Peucétie*, la *Messapie* et l'*Iapygie*, et faisait partie de la grande Grèce. Parmi ses villes principales se trouvaient: Venusia, Barium, Arpi, Canusium, etc. L'Apulie ou *Pouille* (en italien Puglia), forme aujourd'hui la Capitanate, la Terre de Bari et la Terre d'Otrante.

APULIEN, IENNE s. et adj. (a-pu-li-ain, i-è-ne). Géogr. Habitant de l'Apulie, qui appartient à l'Apulie ou à ses habitants.

— Linguist. L'*apulien*, Le dialecte italien que l'on parle dans la Pouille, et qui est incorrect et grossier.

APURANT (a-pu-ran) part. prés. du v. Apurer.

APURE, rivière de l'Amérique du Sud, dans la république de Vénézuela; prend sa source dans la Sierra-de-Mérida, à 75 kilom. N.-O. de Varinas, arrose San-Antonio, San-Fernando et se jette dans l'Orénoque, après avoir reçu un grand nombre de rivières et après un cours de 600 kilom. Les bords de l'Apure sont infestés de crocodiles. ‖ Province de Vénézuela, entre les rivières Méta et Apure.

APURÉ, ÉE (a-pu-ré) part. pass. du v. Apurer: *Des comptes soigneusement* APURÉS.

— Fig.: *Le passé nous semble* APURÉ *d'une manière satisfaisante*. (Lamart.)

APUREMENT s. m. (a-pu-re-man — rad. *pur*). Financ. Vérification, reddition de comptes, après laquelle le comptable est reconnu quitte: *On s'occupe activement de l'*APUREMENT *de ses comptes*.

— Fig.: *Pour l'*APUREMENT *de tant d'intérêts mêlés, il a bien fallu qu'il se formât entre nous des virements de parties*. (Beaumarch.)

— **Encycl.** L'*apurement* est l'action de clore et de solder définitivement un compte ou une gestion, de manière que le comptable en soit entièrement déchargé et ne puisse plus être recherché à ce sujet. L'*apurement* d'un compte peut se faire par jugement ou par une transaction particulière, qu'on appelle communément *quittance*. C'est la cour des comptes qui est chargée de l'*apurement* des comptes des personnes qui ont le maniement des deniers de l'Etat, des communes et des établissements publics reconnus par la loi. L'acte de libération que cette cour délivre à ces agents s'appelle un arrêt de *quitus*.

APURER v. a. ou tr. (a-pu-ré — rad. *pur*). Financ. S'assurer, par une révision attentive, que les différentes parties d'un compte sont exactes, et que le comptable peut être déclaré quitte: *Il faudra d'abord* APURER *les comptes du gérant. Comment* APURER *des comptes si embrouillés? Ce comptable aura bien de la peine à faire* APURER *ses comptes*. (Acad.)

— Fig. et fam.: *Nous allons apurer ce compte-là*, Nous allons lever cette difficulté, mettre fin à ce débat.

— Techn. Purifier, purger un corps de parties étrangères, le ramener à son état de pureté chimique: *Pour* APURER *de l'or, après avoir amalgamé ce métal avec du mercure, on le réduit en poudre et on le lave à plusieurs eaux*. (Encycl.)

APURIMAC, rivière de l'Amérique du Sud, prend sa source à la jonction des Andes du Pérou et des Andes du Chili, au nord de l'Aréquipa, et, réunie au Pari, forme l'Ucayalé; 900 kilom. de cours.

APUS s. m. (a-puss — du gr. *a* priv.; *pous*, pied). Crust. Syn. de *ape*.

— Bot. Mot syn. de *sessile*, qui s'applique aux champignons dont le chapeau, ou la partie qui supporte les organes de la fructification, adhère par un point ou par un bord seulement aux corps sur lesquels ils se sont développés.

— Astron. et Ornith. Syn. de *apous*.

APYCNOS adj. m. (a-pi-knoss — du gr. *a* priv.; *puknos*, serré). Mus. anc. Se disait, chez les Grecs, des sons appelés *stables*.

APYIQUE adj. (a-pi-i-ke — du gr. *a* priv.; *puon*, pus). Méd. Qui est sans suppuration.

APYRE adj. (a-pi-re — du gr. *a* priv.; *pur*, feu). Se dit des substances inaltérables au feu, et surtout infusibles: *Le cristal de roche et l'amiante sont* APYRES. *Il y a très-peu de corps qui soient* APYRES.

— s. m. Minéral connu maintenant sous le nom d'*andalousite*.

APYRÈNE adj. (a-pi-rè-ne — du gr. *a* priv.; *purèn*, noyau). Bot. Se dit des fruits qui sont dépourvus de noyau, de pepins.

APYRÉNOMÈLE s. f. (a-pi-ré-no-mè-le — du gr. *a* priv.; *purèn*, noyau, et *mêlé*, sonde). Chir. Sonde qui n'a pas de bouton. ‖ Quelques-uns disent APYROMÈLE.

APYRÉTIQUE adj. (a-pi-ré-ti-ke — du gr. *a* priv.; *puretos*, fièvre). Méd. Qui n'est pas accompagné de fièvre.

APYREXIE s. f. (a-pi-rè-ksî — du gr. *a* priv.; *purexis*, accès de fièvre). Méd. Cessation de la fièvre. ‖ Intermission, temps qui s'écoule entre deux accès de fièvre intermittante.

— **Encycl.** La durée de l'*apyrexie* varie suivant le type des fièvres intermittantes. Elle s'accompagne ordinairement de faiblesse, de courbature, d'inappétence, d'amertume de la bouche. Plus rarement la fièvre, en disparaissant momentanément, emporte avec elle toute espèce de malaise. Il importe de connaître d'une manière précise le moment où s'établit l'*apyrexie*, afin de pouvoir, si elle est courte, administrer à temps les antipériodiques.

APYREXIQUE adj. (a-pi-rè-ksi-ke — rad. *apyrexie*). Méd. Qui tient de l'apyrexie.

APYRINE s. f. (a-pi-ri-ne — du gr. *a* priv.; *pur*, *puros*, feu). Chim. Sorte de poudre blanche, analogue à l'amidon, que l'on tire des noyaux d'une espèce de cocotier, et qui est infusible à la chaleur.

APYRITE s. f. (a-pi-ri-te — du gr. *a* priv.; *pur*, feu). Minér. Tourmaline rouge qui se distingue des autres espèces par une plus grande résistance à la fusion.

APYROTYPE adj. (a-pi-ro-ti-pe — du gr. *a* priv.; *pur*, *puros*, feu, et *tupos*, type). Techn. Se dit de caractères d'imprimerie fabriqués à froid, par un procédé mécanique.

AQUACÉLÉRIFÈRE s. m. (a-koua-sé-lé-ri-fè-re — du lat. *aqua*, eau; *celer*, rapide, et *ferre*, porter). Sorte de mécanisme appliqué aux bateaux, pour en accélérer la marche.

AQUÆ, géogr. Mot latin qui signifie *eaux*, et qu'on fait entrer en latin dans la dénomination d'un grand nombre de villes où se trouvaient des eaux thermales. Nous allons en donner une liste avec les noms modernes:

AQUÆ-BIGERRONUM, Bagnères-de-Bigorre; — AQUÆ-BORBONIS, Bourbonne-les-Bains; — AQUÆ-CALENTES, Chaudesaigues; — AQUÆ-CALIDÆ, Vichy, Bagnoles; — AQUÆ-GRANI, Aix-la-Chapelle; — AQUÆ-GRATIANÆ, Aix-les-Bains; — AQUÆ-MATTIACÆ, Wiesbaden; — AQUÆ-MORTUÆ, Aigues-Mortes; — AQUÆ-NISENEÆ, Bourbon-Lanci; — AQUÆ-ONESIORUM, Baréges; — AQUÆ-PLUMBARIÆ, Plombières; — AQUÆ-SEGESTE, Fontainebleau; — AQUÆ-SEXTIÆ, Aix (Provence); — AQUÆ-SPADANÆ, Spa; — AQUÆ-SPARSÆ, Aigueperse; — AQUÆ-SOLIS, Bath (Angleterre); — AQUÆ-TARBELLICÆ, Dax; — AQUENSIS (Colonia-Aurelia), Bade.

AQUA-FORTISTE s. m. (a-koua-for-ti-ste — de l'ital. *aqua-forte*, eau-forte). Graveur à l'eau-forte: *Un habile* AQUA-FORTISTE. *Les* AQUA-FORTISTES *triomphent ordinairement dans les contrastes heurtés, dans les oppositions violentes*. (L.-J. Larcher.)

— *Société des Aqua-fortistes*. Cette société a été fondée à Paris, en 1862, par plusieurs artistes en renom, peintres, dessinateurs et graveurs, justement alarmés de la concurrence que les produits peu coûteux de la photographie font aux œuvres de la peinture et surtout à celles de la gravure. Les sociétaires ont pris l'engagement de fournir chaque année un certain nombre d'eaux-fortes destinées à être vendues au profit de l'association. Du reste, comme l'a dit Théophile Gautier dans la préface du recueil publié par les Aqua-fortistes, cette société n'a d'autre code que l'individualisme. Chacun doit inventer et graver lui-même le sujet qu'il apporte à l'œuvre collective. Aucun genre ne prévaut, aucune manière n'est recommandée: on est libre de montrer toute l'originalité qu'on a, et personne ne s'en fait faute.

La société des Aqua-fortistes s'est fondée avec le concours de deux éditeurs intelligents, MM. Cadart et Chevalier, qui sont devenus les gérants de l'entreprise et les directeurs de la publication. Chaque année, soixante eaux-fortes sont offertes au public: plusieurs de celles qui ont paru ont été exposées aux Salons de 1863 et de 1864, et ont obtenu le plus légitime succès. Il nous suffira de citer parmi les artistes dont les œuvres figurent dans le recueil publié par la société: MM. Abraham (Tancrède), Allard-Cambray, Adolphe Appian, de Balleroy, Bonvin, de Boret, Bracquemond, Brendel, Chauvel, F. Chifflart, Aug. Constantin, Corot, F. Chaigneau, Chaplin, Cham, Francisque Coué, Charles Cuisin, Xavier Dananche, Dujarric, Dansaert, Darjou, Daubigny, Léop. Desbrosses, Léo Drouyn, Feyen-Perrin, Grassies, Léon Gaucherel, S. Haden, Hervier, Léon Jacque, J. Jacquemart, Jongkind, Maxime Lalanne, Jules Laurens, Augustin Laurens, Legros, Vicomte Lepic, Leconte de Roujou, L. Lombard, Longuevalle; Mlle Mathieu; MM. A. Martial, Millet, E. Moyse, Jules Michelin, Manet, Noterman; Mme O'Connell; MM. A. Queyroy, Ribot, Jules Soumy, Alexandre Segé, E. Vernier, H. Valentin, L. Villevieille, J. Veyrassat, A. Vollon, A. Von Heyden, baron de Wismes, Otto Weber, etc.

AQUAMABOU ou **AQUAMBOÉ**, territoire de la Guinée supérieure, formant autrefois un petit Etat, et appartenant aujourd'hui au Dahomey.

AQUA-MOTEUR s. m. (a-kou-a-mo-teur — du lat. *aqua*, eau, et *moteur*). Mécan. Nom donné à des bateaux qui effectuent la remorque en mettant à profit la vitesse du courant.

— **Encycl.** Les *aqua-moteurs* ont été imaginés, en 1825, par l'ingénieur Bourdon. Le système consistait en une grande roue à aubes placée entre deux bateaux parallèles et très-allongés, reliés entre eux par des arcs-boutants et des tirants transversaux. Ces bateaux portaient deux treuils, sur lesquels s'enroulaient deux chaînes fixées au rivage. Sous l'action du courant, la roue entraînait les treuils, les chaînes de ces derniers faisaient remonter l'*aqua-moteur*, et, avec lui, les bateaux chargés qui y étaient amarrés. L'invention de l'ingénieur Bourdon fut appliquée sur le Rhône; mais l'expérience lui fut si défavorable qu'on dut l'abandonner.

AQUAPIM, un des nombreux petits royaumes nègres qui se trouvent sur la Côte d'Or, dans l'Afrique occidentale (Guinée), tributaire de l'empire des Achantis.

AQUARELLE s. f. (a-koua-rè-le — de l'ital. *acquarella*; formé de *acqua*, eau). Peinture sur carton, sur papier, pour laquelle on emploie des couleurs transparentes délayées dans de l'eau: *Une jolie* AQUARELLE. *Paysage à l'*AQUARELLE. *Collection d'*AQUARELLES. *Peindre à l'*AQUARELLE. *Les personnes qui cultivent la peinture comme objet de fantaisie préfèrent ordinairement l'*AQUARELLE. (Encycl. des gens du m.) *Je peignais l'*AQUARELLE *avec une netteté et une fraîcheur admirables*. (G. Sand.) *Ces deux* AQUARELLES *sont des études très-finement rendues, et saupoudrées d'un grain d'humour britannique*. (Th. Gaut.) *Son style a un tel relief qu'il donne aux descriptions de l'écrivain la valeur d'une* AQUARELLE *ou d'une eau-forte*. (Ed. Texier.)

De qui ces *aquarelles*?
Comme cet horizon fait bien dans ce fond clair!
PONSARD.

— **Encycl.** Dans le principe, les miniaturistes du moyen âge se servirent de couleurs délayées à l'eau pure, qu'ils appliquaient à plat sur des dessins faits à la plume: ce fut l'enfance de l'*aquarelle*. Par la suite, on mélangea de la gomme aux couleurs pour leur donner plus de vivacité, et on les posa par couches successives, comme dans la peinture à l'huile. Les enluminures exécutées de cette manière reçurent le nom de *gouaches*. (V. ce mot.) Toutefois, le procédé primitif ne fut pas abandonné; seulement, au lieu de laver les dessins à plusieurs teintes, on se borna généralement à l'emploi d'une seule couleur; les plus grands artistes des siècles qui suivirent la Renaissance ont eu recours, pour faire les esquisses de leurs tableaux, à ce genre de peinture que l'on a appelé *lavis*. Nous ne possédons, au contraire, qu'un très-petit nombre de dessins à plusieurs teintes, ou *aquarelles*, qui puissent être attribués avec quelque certitude aux anciens maîtres. Vers la fin du XVIIIe siècle, Fragonard, Taunay, Moreau le jeune et quelques autres, essayèrent de remettre ce genre à la mode. Sous l'Empire et pendant les premières années de la Restauration, le nombre des aquarellistes s'accrut; mais si l'on en excepte quelques peintres de fleurs, tels que Redouté, Van Spaendonck, et quelques peintres d'histoire naturelle, les artistes qui employèrent ce procédé se firent peu remarquer: leurs ouvrages, exécutés d'après une méthode uniforme, n'étaient que de pâles et insignifiantes enluminures. « Il était si bien convenu, dit M. Delécluze, que l'*aquarelle* devait être incolore jusqu'à la fadeur, que, si quelque peintre téméraire s'avisait d'y ajouter des couleurs gommées, et par cela même plus vives, on le traitait comme un homme qui triche au jeu. » Les Anglais, qui, en fait d'art, ne suivent que leur fantaisie, sont les premiers qui ont eu l'idée, non-seulement de donner plus d'éclat et plus de vivacité à l'*aquarelle*, mais encore de la faire rivaliser avec la peinture à l'huile. Les ouvrages exécutés dans ce dernier genre étant seuls admis aux expositions annuelles de Somerset-House, les aquarellistes se décidèrent à organiser des exhibitions spéciales de leurs œuvres, et se constituèrent à cet effet en association (*Society of painters in water colours*). Cette société, fondée en 1804, consentit d'abord à admettre à ses expositions les ouvrages des peintres à l'huile, mais, devenue forte et vivace, elle fit construire, en 1823, la galerie de Pall-Mall, qui fut réservée à des exhibitions d'*aquarelles*. A cette époque, les artistes anglais qui se distinguaient le plus dans ce genre étaient Pront, Dewint, Stephanoff, Cristall,

Copley Filding, T.-M. Wright, etc. Déjà la peinture à l'eau était assez avancée pour qu'on l'employât à la représentation de sujets historiques de grandes dimensions. Depuis, la Société des peintres *in water colours* a fait d'immenses progrès; ses expositions annuelles sont très-suivies, et nous ne craignons pas de dire que ses productions sont celles qui, de nos jours, font le plus d'honneur à l'art britannique. Il est même à remarquer que tous les peintres anglais subissent plus ou moins l'influence de ce genre de peinture : alors même qu'ils tiennent la palette de bois et la brosse, ils procèdent d'après le même système et font une application de teinte neutre qu'ils colorent après coup, si bien que leurs tableaux font l'effet de vigoureuses *aquarelles* ou de gravures adroitement enluminées. Il est juste d'ajouter que, grâce aux perfectionnements considérables réalisés, tant dans la préparation matérielle des couleurs que dans leur combinaison artistique, les aquarellistes anglais sont parvenus à donner à leurs œuvres un éclat, une richesse de tons vraiment extraordinaires. Aussi en voit-on plusieurs aborder hardiment de vastes compositions historiques, et y déployer, avec une grande sûreté de main, cette pratique minutieuse qui est le propre de l'école anglaise contemporaine. Au nombre des plus habiles il faut citer : MM. G. Cattermole, E.-H. Corbould, W. Hunt, E.-H. Wehnert, H. Warren, M.-A. Hayes, J.-F. Lewis, qui peignent des sujets d'histoire et de genre; MM. E. Duncan, G. Fripp, T.-M. Richardson, F. Taylor, W. Callow, T.-S. Robins, qui cultivent la marine et le paysage; MM. L. Haghe et Joseph Nash, peintres d'architecture; MM. R. Thorburn, W. Ross, A.-E. Chalon, dont les portraits valent des peintures à l'huile pour la fermeté du modelé et la vérité de l'expression.

L'Anglais Bonnington et notre célèbre Géricault, qui eut l'occasion d'étudier à Londres les productions des peintres *in water colours*, popularisèrent l'*aquarelle* en France sous la Restauration. Depuis, la plupart de nos grands artistes ont cultivé avec succès ce genre, sinon comme une spécialité, du moins comme un délassement à des travaux plus sérieux. Paul Delaroche, Devéria, Alfred et Tony Johannot, Charlet, Eugène Delacroix, Meissonnier, Decamps, ont exécuté des peintures à l'eau que les amateurs ont achetées au prix des plus beaux tableaux d'histoire. Pour ne citer qu'une des *aquarelles* de Decamps, celle qui représente des *Cavaliers turcs traversant un gué* a été payée 16,900 fr. à la vente de Mme la comtesse Lehon. Aujourd'hui, les aquarellistes français dont les productions se font le plus remarquer sont : MM. Bellangé, Eugène Lami, Victor Pollet, Valerio, Lalaisse, Pils, J. Tourny, Aug. Delacroix, etc., pour les figures; MM. Laurent Pelletier, Hubert, de Curzon, Ziem, Justin Ouvrié, Herst, Harpignies, Courdouan, Théodore Jung, A. Crapelet, etc., pour le paysage et la marine; MM. Hip. Sebron, Guillaumot, de Pignerolle, pour l'architecture. A ces noms nous pourrions joindre ceux de plusieurs artistes qui se servent avec habileté de l'aquarelle pour peindre les fleurs, les fruits, les insectes. Mme la princesse Mathilde exécute, à l'aide du même procédé, des portraits de grandeur naturelle, qui ont le relief et la chaleur des portraits à l'huile.

En Belgique, où une société d'aquarellistes s'est constituée, il y a quelques années, sur le modèle de la société anglaise, les maîtres les plus estimés dans ce genre sont : MM. Madou, Leys, Francia, Van Moer, de Brackeleer, Ten Kate, Hamman, etc. En Hollande, nous citerons : MM. Weissenbruck et Boosboom, qui excellent dans les vues de villes. En Suisse, le célèbre paysagiste Calame. En Allemagne, MM. Guillaume Scheuchzer, Joseph Ostermayer, Henri Schramm, Krüger; en Autriche, MM. Fr. Steinle, Rodolphe Alt, etc.

Considérée comme branche spéciale de l'art, l'*aquarelle* ne saurait être mise sérieusement en parallèle avec la peinture à l'huile. Quel que soit le degré de perfection auquel on ait amené les procédés dont ce genre dispose, on ne peut nier qu'ils ne soient impuissants à produire certains effets. « L'*aquarelle* a des ressources très-bornées, a dit M. de Calonne; elle vit de subterfuges et de compromis. Les reliefs gouachés que les aquarellistes introduisent souvent dans leur travail, lui communiquent une plus grande dureté, sans lui donner une plus grande vigueur. L'effet manque toujours d'énergie, la perspective de transparence, les premiers plans de solidité, les derniers plans de moelleux, et le coup de soleil, si cher aux paysagistes, y devient presque impossible. Les couleurs à l'eau ne supportent pas toutes le mélange; elles se dérobent pour la plupart à ces alliages heureux qui, dans la peinture à l'huile, amènent ces tons transparents et lumineux dont Ruysdael et Hobbema avaient le secret; elles ne peuvent être que difficilement reprises et ramenées au diapason de l'harmonie générale. Ce qui leur manque en vigueur et en brillant, les aquarellistes y suppléent par des tons forcés; pour atteindre à un certain effet, ils sont obligés d'exagérer l'intensité de la couleur et de monter la gamme à l'aigu. De là ce reproche très-fondé que l'on adresse au coloris des aquarellistes, d'être faux et tout à fait conventionnel. » Mais s'il est vrai que l'*aquarelle* présente les graves inconvénients qui viennent d'être énumérés, nous devons reconnaître aussi qu'elle est, dans bien des cas, une précieuse ressource pour les artistes, et qu'elle leur permet d'exécuter certains travaux impossibles avec les autres procédés. La nécessité qu'elle impose à ceux qui l'emploient de produire d'un seul jet, la fraîcheur et la franchise de ton auxquelles elle parvient, la rendent particulièrement précieuse pour faire des études d'après nature, pour saisir une impression fugitive, un effet passager, et encore pour esquisser une composition et jeter sur le papier une première pensée.

AQUARELLISTE s. m. (a-koua-rèl-li-ste — rad. *aquarelle*). Peintre à l'aquarelle : *En courant au hasard, je rencontre des coins de rue charmants, qui feraient le bonheur d'un* AQUARELLISTE. (Th. Gaut.) *Cette couleur argentée et lumineuse qui distingue les marines de Bonington, il l'a prise des* AQUARELLISTES *anglais, en la transportant dans la peinture à l'huile.* (Th. Gaut.) *Même quand ils peignent à l'huile, les Anglais sont* AQUARELLISTES. (Th. Gaut.)

AQUARIEN s. m. (a-koua-ri-ain — du lat. *aqua*, eau). Hist. ecclés. Membre d'une secte chrétienne qui parut au IIIe siècle, et qui n'employait que de l'eau dans le sacrifice de la messe.

— Antiq. rom. Forme francisée d'*aquarius*.

AQUARIUM s. m. (a-koua-ri-omm — mot lat. formé de *aqua*, eau). Réservoir ou vase dans lequel on entretient des plantes et des animaux d'eau douce ou d'eau salée : *Les amateurs de pisciculture peuvent prendre pour modèle l'*AQUARIUM *marin construit au Collége de France.* (Encycl.) *Le fond de l'*AQUARIUM *est occupé par des algues, des varechs et d'autres plantes marines.* (Encycl.) *Cet* AQUARIUM *est une image, une miniature naturelle des profondeurs de l'océan.* (L'Illustr.) *La transparence des parois de l'*AQUARIUM *permet d'observer, d'étudier la croissance, le développement des plantes et des animaux, et surtout les mœurs si peu connues de ces derniers.* (L'Illustr.) *Seule dans l'*AQUARIUM, *une épinoche ne se livrait pas à la gaieté commune.* (H. Berthoud.) ‖ Pl. des AQUARIUMS.

— **Encycl.** Le premier qui eut l'idée d'établir un réservoir d'eau artificiel destiné à renfermer des plantes ou des animaux qui vivent dans cet élément, fut l'inventeur de l'*aquarium*. Pour le connaître, il faudrait donc remonter bien haut; le nom seul d'*aquarium* est moderne; l'objet qu'il désigne a été connu de toute antiquité. Toutefois, ce qui caractérise nos *aquariums* actuels, c'est la disposition des appareils principaux ou accessoires, résultat de perfectionnements successifs, qui permettent d'entretenir dans les meilleures conditions possibles les êtres animés qui habitent les eaux, et de faciliter l'étude de leur développement et de leurs mœurs.

Les dispositions varient, en effet, suivant que l'on veut élever des végétaux ou des animaux, des êtres vivant dans les eaux douces ou dans les eaux salées, sous les climats tempérés ou dans les régions chaudes. Les dimensions de l'*aquarium* peuvent également varier depuis le petit vase en verre destiné à orner un appartement, jusqu'à ces vastes édifices dont on peut voir des modèles au Muséum d'histoire naturelle et au Jardin d'acclimatation du bois de Boulogne. Le local dans lequel on élève des cyprins dorés, ou poissons rouges de la Chine, représente l'*aquarium* d'appartement sous sa forme la plus simple. A l'aide de certaines dispositions, on est arrivé à établir dans l'eau qu'il renferme un courant léger, mais suffisant pour la renouveler et la maintenir pure. Un moyen qui aide beaucoup à obtenir ce résultat consiste à élever simultanément dans le même vase des plantes et des animaux aquatiques convenablement choisis. Pour tirer de cet *aquarium* tout le parti possible, on a modifié sa forme, en lui donnant celle d'un parallélipipède dont les parois latérales sont formées de glaces épaisses et transparentes; le fond est ordinairement en ardoise. On comprend que cet appareil peut recevoir d'assez grandes dimensions, sans dépasser toutefois les limites au delà desquelles les glaces ne pourraient plus résister à la pression de la masse liquide. On peut élever dans un *aquarium* de ce genre des plantes assez nombreuses, les unes complétement inondées (potamogeton, vallisnérie), les autres flottantes (nymphéa, hydrocharis, villarsie, aponogéton), les autres enfin émergées, c'est-à-dire dont la partie inférieure seule plonge dans l'eau (butome, sagittaire; linaigrette). Quant aux animaux, on peut y mettre tous ceux qui habitent nos eaux douces, à l'exception toutefois des poissons de grande taille; encore même ceux-ci peuvent-ils y être conservés jusqu'à un certain âge. La faune de ces eaux est assez variée pour offrir un cadre étendu d'études et d'observations intéressantes. Aux poissons d'eau douce, dont les plus curieux sont l'épinoche, le véron, la truite, le saumon, l'ablette, le cyprin doré, etc., il faut ajouter des reptiles (salamandres ou tritons, grenouilles, tortues d'eau douce); des insectes (ditisques, notonectes, ranâtres); des crustacés (écrevisses, cypris); des annélides (sangsues); des mollusques (lymnées, planorbes, paludines, mulettes, anodontes); enfin des polypes (plumatelles, spongilles, etc.).

L'*aquarium* d'eau douce peut devenir un véritable bassin, et être situé soit en plein air, pour les plantes de climats analogues au nôtre, soit dans une serre plus ou moins chauffée, pour les végétaux des régions équatoriales : dans ce cas, le nom d'*aquarium* est donné par extension à la serre même. Il existe aujourd'hui des serres de ce genre dans tous les grands jardins botaniques de l'Europe, et même dans quelques établissements privés. Celle qu'on a récemment construite au Muséum d'histoire naturelle de Paris a 18 mètres de longueur sur 10 de largeur, et près de 4 mètres dans sa plus grande hauteur. Le bassin, dont la forme est celle d'un rectangle à angles coupés, mesure environ 13 mètres de longueur sur 7 de largeur. La profondeur de l'eau, au centre, est de près de 1 mètre; deux gradins, qui règnent dans tout son pourtour, permettent d'avoir des profondeurs diverses, selon les exigences des diverses classes de végétaux aquatiques. Ce bassin est construit en ardoises d'Angers, taillées en dalles d'environ 3 centimètres d'épaisseur, reliées entre elles par des bandes de cuivre, et reposant sur une base maçonnée. Un espace assez large a été réservé tout autour, pour la circulation.

L'atmosphère de l'*aquarium* doit être constamment chaude et humide, et l'eau elle-même doit être chauffée de 25 à 30 degrés centigrades. Pour obtenir ces conditions, un tuyau de chaleur circule sous le fond même du bassin; un autre conduit, élevé au-dessus du sol, règne dans l'intérieur. La base seule des murs est en pierre; tout le reste, ainsi que le toit, est en verre transparent, maintenu par une légère charpente en fer : ce genre de construction permet à la lumière de pénétrer librement de tous les côtés. L'eau pluviale et la terre franche ont été préférées pour garnir le bassin; au-dessous de cette dernière, une couche de charbon de bois absorbe les matières organiques en décomposition.

Le genre d'*aquarium* dont nous venons de parler peut servir à cultiver toutes les plantes indiquées ci-dessus, et de plus, celles qui, par leur tempérament ou leurs dimensions, ne pouvaient être conservées en plein air ou dans les petits bassins renfermés dans les serres : telles sont, entre autres, de grandes aroïdées, comme les *caladium*, et surtout ces gigantesques nymphéacées, comme la *victoria regia* ou l'*euryale feron*, dont les fleurs atteignent 1 mètre, et les feuilles 5 à 6 mètres de circonférence, sur des pétioles ou des pédoncules proportionnés. Nous ne nous sommes occupés jusqu'à présent que de l'*aquarium* d'eau douce; parlons maintenant des *aquariums* marins. Ceux-ci, bien que l'idée en paraisse d'abord toute naturelle, sont d'invention assez récente. C'est au jardin zoologique de Londres que, à notre connaissance, ils ont été établis pour la première fois. M. Coste s'est empressé de les introduire au Collége de France, et M. Schram au Jardin botanique de Bruxelles. L'appareil est le même que celui que nous avons décrit plus haut pour les plantes et les animaux d'eau douce; il n'en diffère que par son contenu. L'*aquarium* étant établi, il s'agit de le remplir d'eau salée. Le moyen qui pour cela se présente naturellement à l'esprit consiste à transporter de l'eau de mer, prise sur un point du littoral; mais ce procédé ne peut être employé avantageusement que dans le voisinage de la mer. On a imaginé, pour les localités qui en sont éloignées, une eau de mer concentrée, qu'il suffit d'étendre pour l'amener au degré voulu de salure et de densité. On peut aussi produire de l'eau salée artificielle, en faisant dissoudre dans l'eau pure les quantités convenables des différents sels qu'une analyse chimique rigoureuse détermine dans l'eau de mer. Cette eau peut se conserver plus d'un an sans être renouvelée, mais à la condition qu'on en maintienne le niveau constant par l'addition successive d'un peu d'eau douce, destinée à remplacer celle qui s'évapore; sans cela, le liquide de l'*aquarium* se concentrerait et deviendrait de plus en plus salé. Il faut aussi l'agiter de temps en temps. L'*aquarium* du Jardin zoologique du bois de Boulogne reproduit les dispositions précédentes, avec certaines modifications nécessitées par les vastes dimensions de l'appareil. Un bâtiment d'un style sévère renferme, sur un de ses côtés, quatorze réservoirs contigus; les cloisons qui les séparent, ainsi que la paroi extérieure, sont en ardoises d'Angers; l'intérieure est formée par une glace de Saint-Gobain. La lumière arrive sous un angle tel que le fond est réfléchi, produisant ainsi l'aspect d'une grotte sous-marine, où les animaux sont dans leur station naturelle. Grâce à un appareil ingénieux, l'eau est constamment renouvelée. D'autres précautions sont prises pour empêcher l'action d'une lumière et d'une chaleur solaire trop vives. Le fond du bassin est garni de fragments de roche, formant des cavités où les êtres aquatiques trouvent l'ombre et la fraîcheur; il reçoit aussi une couche de sable dans lequel certaines espèces aiment à s'enfoncer. Les plantes mises dans l'*aquarium* concourent à assainir l'eau, en même temps qu'elles servent de retraite et souvent de nourriture aux animaux marins. On choisit de préférence les ulves, les conferves, les corallines, les zonaires, les cerramium, etc. On rejette au contraire les algues charnues, épaisses, ou sécrétant une matière visqueuse, telles que la plupart des fucus, qui finiraient par vicier complétement le liquide. Quatre des compartiments de cet *aquarium* sont destinés aux poissons et aux autres animaux d'eau douce; les dix autres, aux êtres organisés marins. On y trouve un certain nombre de poissons de mer; des crustacés, dont le plus singulier est le bernard-l'ermite; des annélides, telles que serpules, amphitrites, arénicoles, dont la tête est entourée de filaments rayonnés qui souvent brillent du coloris le plus vif. La classe des mollusques est représentée par des buccins, des littorines, des pholades, et par un banc d'huîtres; celles des échinodermes et des polypes, par des oursins et des coraux attachés aux rochers. Mais les plus beaux ornements de l'*aquarium* sont les actinies, vulgairement appelées *anémones de mer*, et qui sont comme les fleurs de l'océan; leurs formes et leurs couleurs sont très-variées. Quand les vagues sont agitées, l'actinie se retire, se contracte sur elle-même, et présente à peu près l'aspect d'un champignon; mais dès que le calme renaît, on voit toutes ces fleurs vivantes s'épanouir, en se détachant sur le vert brillant des ulves, et transformer ainsi les rochers sous-marins en un parterre animé et paré des plus riches couleurs.

AQUARIUS. Nom latin du *Verseau*.

AQUARIUS s. m. (a-koua-ri-uss — mot lat. formé de *aqua*, eau). Antiq. rom. Porteur ou marchand d'eau, chez les Romains. ‖ Esclave employé aux bains, qui apportait l'eau, la versait sur le baigneur et remplissait le *labrum*. ‖ Officier attaché au service des aqueducs : il devait veiller à ce qu'il ne fût pas pris une quantité d'eau plus grande que celle qui était concédée par la loi à chaque individu ou à chaque établissement public. ‖ On dit quelquefois aussi AQUARIEN.

AQUARTIE s. f. ou **AQUART** s. m. (a-kouar-tî). Bot. Syn. de *solanum* ou morelle.

AQUATEUR s. m. (a-koua-teur — du lat. *aqua*, eau). Antiq. rom. Nom sous lequel on désignait les valets d'armée chargés de distribuer l'eau aux soldats.

AQUATILE adj. (a-koua-ti-le — du lat. *aquatilis*; formé de *aqua*, eau). Bot. Se dit des plantes qui naissent dans le lit des rivières ou au fond des amas d'eau, comme les fucus, et qui restent toujours submergées. ‖ On le dit aussi des plantes dont les fleurs flottent et s'étendent à la surface des eaux, telles que le lotus, le nénufar, etc.

— **Syn. Aquatile, aquatique.** La plante *aquatile* est celle qui naît, se développe, exécute ses différentes fonctions au fond de l'eau et ne se montre qu'accidentellement à la surface; *aquatique* a un sens beaucoup plus étendu, et se dit des plantes qui vivent dans l'eau, sur le bord des ruisseaux, des rivières, ou simplement dans les lieux humides et inondés. Cette dernière dénomination s'applique aussi à tous les animaux qui vivent dans l'eau ou sur ses bords.

— **Antonymes.** Aérien, géophile, terrestre, terricole.

AQUA-TINTA s. f. (a-koua-tain-ta — du lat. *aqua*, eau, et de l'ital. *tinta*, teinte). Espèce de gravure qui imite les dessins au lavis faits à l'encre de Chine, au bistre ou à la sépia : *La salle à manger était ornée de gravures à l'*AQUA-TINTA *dans des cadres dorés.* (Balz.) *Les dessins de Goya sont exécutés à l'*AQUA-TINTA, *ravivés d'eau-forte.* (Th. Gaut.) *Des ombres mates, des demi-teintes pâteuses, des lumières fulgurantes qui vous papillotent aux yeux, de l'éblouissement, de la fantasmagorie partout, tel est l'aspect ordinaire d'une* AQUA-TINTA. (Deriége.) ‖ Pl. des AQUA-TINTA. On dit aussi AQUA-TINTE, et au pl. AQUA-TINTES.

— **Encycl.** Il existe pour l'*aqua-tinte* plusieurs procédés différents et qu'il serait beaucoup trop long de décrire. Le plus usité consiste à recouvrir d'un léger vernis une planche de cuivre sur laquelle on lave ensuite au pinceau avec une encre composée d'huile d'olive, d'essence de térébenthine et de noir de fumée. Cette encre dissout le vernis, que l'on enlève avec un linge fin; les parties de la planche ainsi mises à nu sont saupoudrées de colophane que l'on fait adhérer, en exposant le métal à une chaleur suffisante; puis on répand de l'acide nitrique, qui s'insinue dans les interstices de l'endroit résineux et mord la planche à l'endroit voulu. On recommence cette opération plusieurs fois de suite, jusqu'à ce qu'on soit arrivé à produire les ombres les plus fortes. Les estampes gravées par ce procédé offrent à peu près les mêmes effets que les gravures à la manière noire. Elles n'ont de mérite qu'autant qu'elles sont l'ouvrage d'un bon peintre ou d'un bon dessinateur, car, exécutées pour ainsi dire d'un seul jet, elles ont toute la liberté, toute la franchise des dessins originaux. L'invention de ce genre de gravure a été attribuée par les uns à Hercule Zeghers (1660), par les autres à Fr.-Phil. Charpentier, graveur de Paris (1762), ou à Jean-Baptiste Le Prince. Ce dernier, s'il ne fut pas l'inventeur du procédé, le poussa du moins à un haut degré de perfection; quelques-unes de ses nombreuses estampes imitent le lavis de manière à faire illusion. Longtemps avant Le Prince, le peintre génois Castiglione avait imaginé un genre de gravure qui offre beaucoup d'analogie avec l'*aqua-tinta*. On ne sait pas au juste quel procédé il employait. Suivant Bartsch, dont l'opinion fait autorité en pareille matière, Castiglione chargeait grassement de couleur à l'huile une planche de cuivre polie, et enlevait ensuite cette couleur au moyen d'un style de bois, à proportion des demi-teintes et des clairs que son dessin exigeait. La planche

ainsi préparée, il la faisait imprimer sur papier de la manière usitée. Des épreuves obtenues à l'aide de ce procédé devaient naturellement être uniques, car la couleur noire dont la planche avait été couverte était entièrement enlevée par un premier tirage. Il en est de ces pièces de Castiglione comme des épreuves chargées de noir que l'on trouve quelquefois dans l'œuvre gravé de Rembrandt. Le riche cabinet de la Bibliothèque impériale possède cinq estampes de l'artiste génois, exécutées dans cette manière originale. V. GRAVURE.

AQUATINTISTE s. (a-koua-tain-ti-ste — rad. *aqua-tinta*). Celui, celle qui grave à l'aqua-tinta.

AQUATIQUE adj. (a-koua-ti-ke — du lat. *aquaticus;* formé de *aqua*, eau). Plein d'eau, marécageux : *Terrain* AQUATIQUE. *Lieux* AQUATIQUES. *Ces bois* AQUATIQUES *sont remplis d'animaux.* (Lacép.)

— Qui croît, qui vit dans l'eau ou sur ses bords : *Animaux* AQUATIQUES. *Plantes* AQUATIQUES. *Oiseaux* AQUATIQUES. *Les oiseaux* AQUATIQUES *ont aux pattes de grandes peaux qui s'étendent et qui font des raquettes à leurs pieds, pour les empêcher d'enfoncer dans les bords marécageux des rivières.* (Fén.) *Les plantes* AQUATIQUES, *au lieu d'avoir leurs feuilles creusées en gouttière, les ont unies et lisses.* (B. de St-P.) *La plupart des oiseaux* AQUATIQUES *ont une grande véhémence d'appétit.* (Buff.) *La tourbe se forme journellement par l'accumulation de plantes* AQUATIQUES. (Maury.) *Des myriades d'insectes* AQUATIQUES *s'agitaient sous les flaques jaunes et visqueuses des conferves.* (X. Marm.)

— En poésie, *Le peuple aquatique, la république aquatique*, Les poissons, grenouilles, écrevisses, etc. :

... Le *peuple aquatique*
L'un après l'autre fut porté
Sous ce rocher peu fréquenté.
LA FONTAINE.

Un jour, il conterait à ses petits enfants
Les beautés de ces lieux, les mœurs des habitants,
Et le gouvernement de la chose publique
Aquatique. LA FONTAINE.

— Qui a besoin d'eau, qui en fait usage : *Commerce, industrie* AQUATIQUE. *Naturellement, les brasseries, les blanchisseries, tous les commerces* AQUATIQUES, *restèrent à la portée de la Charente.* (Dict. du Commerce.) ‖ Peu usité dans ce sens.

— Par plaisanterie, Qui ne boit presque que de l'eau :

Qu'un auteur *aquatique*
Soir et matin critique
Les amis du tonneau. ARM. GOUFFÉ.

— Peint. *Vert aquatique*, Couleur verte qui a la nuance de l'eau : *Quelle fraîcheur humide, quels verts* AQUATIQUES *et glauques! quel bleu noir d'eau profonde sous les arbres penchés!* (Th. Gaut.)

— Hist. relig. Nom donné à ceux qui croyaient que l'eau est un principe coéternel avec Dieu.

— **Syn. Aquatique, aquatile.** V. AQUATILE.

— **Encycl.** On désigne sous le nom d'*aquatiques* les animaux et les végétaux qui vivent soit constamment, soit temporairement, dans les eaux. Ce genre de vie entraîne souvent, chez ces êtres, des modifications profondes dans l'organisme. Presque toutes les classes des deux règnes organisés présentent des espèces qui vivent dans l'eau, et plusieurs de ces classes sont exclusivement affectées à cet élément. On peut citer comme *aquatiques*, parmi les mammifères, plusieurs carnassiers, tels que la loutre, et surtout les amphibies (phoques, morses); des rongeurs, comme le castor et les rats d'eau; enfin les cétacés. Parmi les oiseaux, plusieurs palmipèdes. Les trois ordres de reptiles (tortues, serpents, lézards) comptent un grand nombre de représentants dans ce groupe; cette observation est encore plus vraie pour les batraciens. On sait que la classe tout entière des poissons appartient aux eaux. On trouve peu d'espèces *aquatiques* chez les insectes et les arachnides; mais, en revanche, on a presque la totalité des crustacés et des annélides. Sauf un petit nombre de genres (limace, hélice, cyclostome), tous les mollusques, ainsi que tous les zoophytes, vivent dans les eaux douces ou salées. La flore des eaux renferme des espèces appartenant à des familles très-diverses du règne végétal, et aussi des familles entières, nymphéacées, saururées, naïadées, alismacées, typhacées, hydrocharidées, marsiléacées, characées, et la majeure partie de l'immense groupe des algues.

AQUATIQUEMENT adv. (a-koua-ti-ke-man — rad. *aquatique*). D'une manière aquatique; par le moyen de l'eau : *Les seigneurs du canton le voyaient mal, parce qu'il dérogeait fort souvent; mais il avait pour lui le curé, l'ayant* AQUATIQUEMENT *et bachiquement guéri d'une dyspepsie, sans en savoir le nom.* (Aug. Luchet.)

— A la manière des oiseaux aquatiques :

Quantité d'oiseaux aquatiques,
Sur ces rivages pacifiques,
Volaient, nageaient joyeusement
Et chantaient *aquatiquement.*
SCARRON.

AQUA-TOFFANA ou **ACQUA-TOFFANA** s. f. (a-kou-a-to-fa-na — du lat. *aqua*, eau, ou de l'ital. *acqua*, même sens, et de *Toffana* n. de femme). Poison célèbre que l'on nommait aussi *acquetta* (diminut. de *acqua*), inventé vers le milieu du XVII^e siècle par une Italienne appelée *Toffana*. Cette femme, qui habita Palerme, puis Naples, faisait partie de ces fameux *empoisonneurs secrets*, lesquels passaient pour avoir le pouvoir de donner la mort en administrant leur fluide. Au XVI^e et même au XVII^e siècle, on ne parlait de cette association criminelle qu'avec une terreur extraordinaire. En 1659, sous le pontificat d'Alexandre VII, on fit à Rome l'observation que beaucoup de jeunes femmes devenaient subitement veuves, et qu'une foule de maris, soupçonnés de n'être pas en bonne intelligence avec leurs femmes, mouraient inopinément. Les soupçons du gouvernement s'arrêtèrent enfin sur une société de jeunes veuves, présidée par une vieille femme qui avait la réputation de prédire l'avenir, et qui avait annoncé exactement la mort de plusieurs personnes. Grâce à la ruse d'une courtisane, qui joua le rôle d'une grande dame désireuse de se débarrasser d'un époux importun, le mystère fut dévoilé. Toute la bande fut arrêtée et mise à la question. La vieille mégère, du nom de Spara, et quatre autres empoisonneuses, subirent publiquement la peine capitale. Il paraît que la Spara, Sicilienne d'origine, tenait son secret de la Toffana, qu'elle avait connue à Palerme, où le poison était vendu dans de petites fioles de verre portant cette étiquette : *Manna di S. Nicolas di Bari*, ornées de l'image de ce saint. La Toffana vivait alors dans un monastère, d'où elle fut retirée pour subir la torture. Elle avoua que son poison avait donné la mort à six cents personnes, parmi lesquelles on compte les papes Pie III et Clément XIV. La dose de cet ingrédient fatal était de quatre à six gouttes. C'était un liquide transparent, inodore, qui agissait lentement. On n'en a jamais bien connu la composition, et l'on soupçonne seulement que c'était une solution très-étendue d'acide arsénieux, mêlée à d'autres substances.

AQUAVIVA (Claude). V. ACQUAVIVA.

AQUE s. m. (a-ke). Navig. Sorte de bateau plat à bord relevé et rentrant, en usage sur le Rhin et en Hollande, qui a l'étrave et l'étambot d'une grande dimension.

AQUEDUC s. m. (a-ke-duk. Si l'on en croit l'Académie, quelques-uns écrivent *aquéduc* et prononcent a-ké-duk; mais c'est en opposition flagrante avec l'usage — du lat. *aquæductus;* formé de *aqua*, eau; *ductus*, conduit). Canal en pierre, en briques, en maçonnerie, construit sur un terrain inégal, pour conduire l'eau d'un lieu dans un autre : AQUEDUC *apparent.* AQUEDUC *souterrain. Les Romains ont bâti un grand nombre d'*AQUEDUCS. (Acad.) *Les* AQUEDUCS *ont été inconnus aux Grecs.* (Millin.) *On voit encore, à Arcueil, quelques restes de l'ancien* AQUEDUC *bâti par les Romains.* (Millin.) *L'*AQUEDUC *de Ségovie est un des plus grands ouvrages des Romains.* (Chateaub.) *On a vu des* AQUEDUCS *former de véritables ponts, et servir ainsi à un double usage.* (Ratier.) *La longueur totale des* AQUEDUCS *antiques élevés pour fournir de l'eau à la ville de Rome est évaluée à quatre-vingt-quatorze lieues.* (Debret.) *On trouve encore près de la voie Appienne des restes d'*AQUEDUCS. (Michelet.) *Les* AQUEDUCS *peuvent être rangés parmi les monuments les plus admirables que nous aient laissés les Romains.* (Batissier.)

— Anat. Nom donné, par analogie, à certains canaux qui existent dans les os ou les parties molles : *Aqueduc de Fallope*, Conduit qui appartient à l'oreille interne, s'étend du conduit auditif interne au trou stylo-mastoïdien, et donne passage au nerf facial. ‖ *Aqueduc du vestibule*, Conduit dirigé du vestibule à la face postérieure du rocher ‖ *Aqueduc du limaçon*, Conduit qui va de la rampe du limaçon au bord postérieur du rocher. ‖ *Aqueduc de Sylvius*, Conduit qui établit la communication entre le ventricule moyen du cerveau et celui du cervelet.

— Bot. Sorte de canal que forment naturellement les tiges ou les feuilles entières de certaines plantes, qui croissent dans les lieux fort chauds et fort arides : *L'*AQUEDUC *de l'aloès est horizontal, et celui du cierge est perpendiculaire.* (B. de St-P.) *Cet* AQUEDUC *est tracé sur le pédicule des plus petits feuillages des plantes de montagnes; c'est par son moyen que la nature a rendu les formes mêmes des plantes aquatiques susceptibles de végéter dans les lieux les plus arides.* (B. de St-P.)

— **Encycl.** Conformément à son étymologie, le mot *aqueduc* devrait s'appliquer à tout conduit destiné à diriger les eaux courantes d'un lieu dans un autre; mais on l'emploie exclusivement pour désigner les canaux construits en maçonnerie ou creusés dans le sol pour conduire les eaux, avec pente réglée, sur un terrain plus ou moins accidenté. Ces ouvrages sont tantôt *souterrains*, tantôt *apparents*, mais, en général, les deux systèmes se trouvent réunis dans tout *aqueduc* de grande étendue. Les *aqueducs* souterrains sont ordinairement pratiqués dans des montagnes, et, toutes les fois que l'état des lieux le permet, on établit, de distance en distance, des ouvertures appelées *regards*, afin d'aérer les conduits et d'en faciliter la visite et les réparations. Les canaux apparents sont à ciel ouvert. Ils franchissent souvent des vallées plus ou moins profondes, au moyen de ponts quelquefois formés de plusieurs rangs d'arches superposés. La partie de la construction où l'eau coule se nomme *cuvette;* les parois sont d'ordinaire enduits de ciment, pour empêcher les infiltrations.

Le moteur de l'eau dans les *aqueducs* est la pesanteur. C'est une force constante dont le mouvement tend à s'accélérer et ne devient uniforme que parce qu'il a à lutter contre une cause retardatrice également constante, le frottement des parois. Le problème à résoudre dans la construction d'un *aqueduc* est d'établir le rapport qui convient entre la longueur, la section et la pente, en tenant compte de la nature des matériaux. Si la pente est insuffisante relativement à la longueur et à la section, une partie seulement du volume d'eau sur lequel on comptait arrivera à sa destination. Au contraire, une pente disproportionnée donnera à l'eau un excès de vitesse qui pourra détériorer rapidement les parois du canal. Le calcul montre que la pente doit être d'autant plus forte que le périmètre mouillé à plus d'étendue. Il suit de là que la figure la plus convenable théoriquement pour la section du canal sera celle qui pour le même périmètre présentera la plus grande surface, c'est-à-dire le demi-cercle. Après le demi-cercle viennent les demi-polygones réguliers, ceux qui ont le plus grand nombre de côtés passant en première ligne. Malheureusement, comme le fait très-bien observer M. Rénier, ces figures ne peuvent être admises pour la section des canaux à ouvrir dans les terres; leurs berges s'ébouleraient; leur construction offrirait d'ailleurs trop de difficulté. Quand il s'agit de conduites en pierre, on prend pour l'aire de leur section un rectangle dont la base est le double de la hauteur. Quant aux canaux ouverts dans les terres, leur section doit être un trapèze dont la petite base est le fond et les côtés les berges, lesquelles doivent être inclinées à cinquante degrés à l'horizon.

A l'exception des Grecs, que la configuration particulière de leur pays dispensa de ces travaux coûteux, tous les peuples civilisés de l'antiquité établirent des *aqueducs* destinés à approvisionner les grandes villes d'eau potable; mais ce fut surtout chez les Romains que ce genre de constructions prit un développement vraiment extraordinaire. Les *aqueducs* qui furent successivement construits pour alimenter les fontaines publiques, les thermes et les naumachies de la capitale, faisaient l'étonnement des anciens eux-mêmes. Pline déclare qu'il ne connaît rien de plus admirable dans l'univers entier. Des montagnes percées d'outre en outre, des vallons comblés, des ponts à plusieurs rangs d'arches franchissant des vallées profondes, tous ces travaux qui semblent n'être que des jeux pour nos ingénieurs modernes, ont été accomplis avec une remarquable audace par un art moins avancé que le nôtre, et surtout incomparablement moins favorisé quant aux moyens mécaniques. Mais ce qui mérite la plus complète admiration, c'est la solidité et l'élégante hardiesse des constructions romaines qui, sous ce rapport, ont été et resteront nos modèles; plusieurs de ces ouvrages ont résisté aux injures des siècles et sont encore appropriés à leur destination primitive. La campagne de Rome offre çà et là de longues files d'arcades, la plupart en briques ou en maçonnerie de blocaille, quelques-unes en grosses pierres appareillées. Ces arcades sont soutenues par des pieds-droits quelquefois très-élevés. L'*aqueduc* proprement dit, le canal, a cinq ou six pieds de haut, sur deux ou trois de large. La cuvette est enduite sur ses trois faces d'un ciment très-dur; elle est ordinairement voûtée par de larges dalles. Dans les endroits où l'eau coule à peu d'élévation au-dessus du sol, le canal est simplement établi sur un remblai ou sur une maçonnerie pleine. On a cru généralement que les sinuosités décrites par les *aqueducs* romains avaient été ménagées pour modérer la trop grande impétuosité des eaux. M. Batissier pense que les anciens recouraient à cet artifice de construction pour obtenir les hauteurs nécessaires. La pente moyenne était à peu près d'un pied sur cent. Le long de leur parcours, les eaux déposaient leur limon dans des piscines couvertes, composées quelquefois de deux bassins superposés où s'opérait une filtration complète. Les piscines destinées à l'épuration des eaux qu'amenaient les *aqueducs* de la rive gauche du Tibre, étaient situées à 10 kilom. de Rome : au sortir de ces bassins, trois des cours d'eau étaient reçus dans un même *aqueduc*, qui les conduisait dans trois canaux superposés, et qui, arrivé devant les murs de Rome, traversait la voie publique en formant un bel arc de triomphe. Chaque *aqueduc* aboutissait et se déversait dans un réservoir, appelé château (*castellum*), d'où l'eau se distribuait dans la ville au moyen de tuyaux en plomb, en terre cuite, ou même en bois, de formes et de diamètres différents.

Ce furent les censeurs Appius Claudius et C. Plautius, qui conçurent les premiers le projet de conduire à Rome les eaux d'une source qui en était éloignée de plus de 16 kilom. L'*aqueduc* qu'ils firent construire à cet effet ne coûta pas moins de 8,400,000 sesterces (3,423,420 fr.); il reçut le nom d'Appius, qui s'était fait proroger ses fonctions de censeur jusqu'à l'achèvement des travaux. Du temps d'Auguste, les *aqueducs* de Rome étaient au nombre de sept; sous Nerva, on en comptait neuf, qui offraient un développement total d'environ 535 kilom., et qui fournissaient, d'après Frontin, 787,000 mètres cubes d'eau par vingt-quatre heures, quantité qui paraît avoir été doublée plus tard. L'administration des *aqueducs* fut d'abord confiée aux censeurs ou aux édiles curules; mais, après que M. V. Agrippa, pendant son édilité, eut fait réparer à ses frais les anciens *aqueducs* qui tombaient en ruine, et en eut construit deux nouveaux, dont l'un, l'*aqueduc* Julia, alimentait les quartiers les plus élevés de Rome, Auguste créa, en faveur de ce généreux citoyen, la charge de *curateur des eaux* (curator aquarum). Agrippa exerça jusqu'à sa mort cette magistrature, qui devint une des plus importantes de l'Etat. Il organisa l'administration d'une façon admirable : il fit tenir un compte rigoureux de la distribution des eaux, tant aux ouvrages publics que dans les propriétés particulières, et il établit une nombreuse troupe d'esclaves chargés des travaux d'entretien des *aqueducs*.

Des quatorze *aqueducs* que Procope nous apprend avoir existé de son temps pour les besoins de Rome, trois seulement ont été réparés et entretenus par les papes : ils suffisent actuellement à la cité pontificale. A l'époque de leur puissance, les Romains établirent des ouvrages de ce genre dans les diverses provinces de leur empire. Parmi ceux qu'ils élevèrent dans les Gaules, quelques-uns offrent encore d'intéressants vestiges; il nous suffira de citer :

L'*aqueduc* qui conduisait à Nîmes les eaux des fontaines d'Eure et d'Airan; sa longueur était de plus de 40 kilom.; sa partie la plus remarquable et la mieux conservée est le célèbre *Pont du Gard* (V. ce nom), qui traverse la vallée profonde où coule le Gardon;

Les *aqueducs* de Lyon, construits en maçonnerie réticulée, et dont l'un (celui qui tirait ses eaux du Janon et du Giers) présentait sur son parcours des conduites disposées en forme de siphon renversé;

L'*aqueduc de Jouy*, à Metz, construit en pierres de taille par les légions de Drusus, et qui formait sur la Moselle un pont dont il reste d'imposants débris;

L'*aqueduc d'Arcueil*, qui amenait aux Thermes les eaux de la source de Rungis, située à quatre lieues de Paris; il fut rétabli au XVII^e siècle par Jacques Debrosse;

Enfin les *aqueducs* de Fréjus, de Vienne, de Néris, de Luynes, de Saintes, de Coutances, etc.

En Portugal, l'*aqueduc d'Evora*, un des mieux conservés qui existent; et en Espagne, l'*aqueduc de Ségovie*, dont il reste cent dix-neuf arcades, bâties en pierres de grand appareil, sont encore des monuments romains.

Les Arabes ont construit un grand nombre d'*aqueducs* dans les différents pays où s'est étendue leur domination, principalement dans la péninsule espagnole. L'*aqueduc* mauresque d'Elvas, en Portugal, offre quatre étages d'arcades solidement construites.

Les *aqueducs* souterrains que la ville de Sienne fit établir, au moyen âge, méritent d'être cités. Côme III les trouvait dignes des Romains, et Charles-Quint, après les avoir visités, déclara que Sienne était encore plus admirable dessous que dessus. L'*aqueduc* construit par le célèbre architecte Van Vitelli, pour l'alimentation du palais de Caserte, est aussi fort remarquable : plusieurs des galeries souterraines ont été taillées dans le roc vif, et, dans la partie *apparente*, on admire un pont composé de trois rangs d'arcades, de 540 m. de longueur sur 60 m. d'élévation.

Parmi les *aqueducs* modernes, les plus dignes d'être mentionnés sont ceux de Montpellier, de Bucq, près de Versailles; celui de Maintenon, qui, après avoir coûté près de 9 millions et avoir occasionné la mort d'un nombre considérable de travailleurs, fut abandonné; celui de Lucques, en Italie, commencé par M. Nottolini, sous l'administration française, et achevé en 1823. Mais aucun de ces ouvrages ne peut soutenir la comparaison avec le *canal de Marseille*, exécuté de 1839 à 1847, par l'ingénieur Frantz de Montricher. Ce canal amène à Marseille les eaux de la Durance, après un trajet de 92 kilom., dont plus de 16 en souterrain; il franchit plusieurs vallées profondes sur des ponts aqueducs, dont le plus considérable, situé à Roquefavour (V. ce nom), laisse bien loin derrière lui le pont du Gard, si longtemps considéré comme le modèle du genre.

AQUERESSE s. f. (a-ke-rè-se — du lat. *aqua*, eau). Pêch. Personne qui répare les lignes, les filets, etc., qui met l'appât aux hameçons.

AQUETTE s. f. (a-kè-te — de l'ital. *acquetta*, formé de *acqua*, eau). Liqueur spiritueuse très-aromatique, dont on fait usage en Italie.

AQUEUX, EUSE adj. (a-keu, eu-ze — du lat. *aquosus;* formé de *aqua*, eau). Qui est de la nature de l'eau : *L'humeur* AQUEUSE *de l'œil. La partie* AQUEUSE *du sang. Les eaux pluviales paraissent en forme de sources, de fontaines, qui toutes doivent leur origine et leur entretien aux vapeurs* AQUEUSES *transportées par les vents.* (Buff.) *La partie* AQUEUSE *du sang se dissipe beaucoup par la transpiration.* (Montesq.) *Dans quelques endroits, les nues* AQUEUSES *rampaient sur le flanc des montagnes.* (Chateaub.)

— Qui contient de l'eau : *Fruit* AQUEUX. *Ces*

fruits n'ont pas de goût, ils sont trop AQUEUX. (Acad.) *Sans la lumière, les plantes restent blanches et* AQUEUSES. (H. Cuv.) *Un ciel gris et* AQUEUX *semble la peste à Venise.* (Chateaub.) *Il faut boire beaucoup plus avec les aliments secs qu'avec les aliments* AQUEUX. (Maquel.) ‖ Qui consiste dans l'usage de l'eau comme boisson : *Le régime* AQUEUX *auquel me condamne la nécessité me donne parfois des envies de femme grosse pour une bouteille de vin léger.* (V. Jacquemont.)

— *Le fluide aqueux*, L'eau elle-même : *Le* FLUIDE AQUEUX *ne s'élève pas à une grande hauteur dans l'atmosphère.* (Chaptal.)

— Anat. *Humeur aqueuse de l'œil*, Celle qui remplit la chambre antérieure et la chambre postérieure de l'œil ; c'est un liquide composé d'eau tenant en dissolution un peu d'albumine et une petite quantité de sels que l'on rencontre dans toutes les sécrétions de l'économie animale. L'*humeur aqueuse de l'œil* est fournie par une membrane placée derrière l'iris, et qui présente un grand nombre de plis rayonnants nommés *procès ciliaires.*

— Chim. *Fusions aqueuses*, Celles qu'éprouvent les sels hydratés en fondant dans leur eau de cristallisation : tels sont le nitre, l'alun, etc. ‖ *Acides aqueux*, Qui contiennent de l'eau comme base.

— Géol. *Dépôts aqueux*, Dépôts, roches qui ont été évidemment formés par les eaux. Les roches peuvent être divisées en trois grands groupes : 1° celles de formation aqueuse, ou déposées par les eaux, comme argiles, calcaires terreux, sables et grès ; 2° celles de formation ignée, telles que le granit, le gneiss et les porphyres, résultant du refroidissement des matières qui constituaient la surface du globe au moment où il a commencé à se solidifier, ou provenant de l'injection des matières intérieures plus ou moins fluides au travers des fentes de l'écorce terrestre ; 3° dépôts comprenant les roches qui, formées d'abord par les eaux, mais altérées depuis chimiquement ou autrement, ont pris le facies des roches ignées, tels sont les schistes cristallisés, micacés ou talqueux. Ces dernières roches ont, comme on le voit, une origine partie aqueuse et partie ignée.

— Météor. *Météores aqueux*, Météores dépendant de la vapeur d'eau qui se trouve en plus ou moins grande quantité dans l'air. Les brouillards, les nuages, la pluie, la rosée, la neige, etc., sont des météores aqueux.

— **Antonymes.** Anhydre, aride, desséché, sec, terreux.

À QUIA (a-kui-ia — fr. *à*, et lat. *quia*, parce que). Locution empruntée à la langue scolastique. Dans les discussions de l'école, si l'un des argumentateurs en était réduit à chercher péniblement des raisons pour combattre son adversaire ; si, par exemple, il s'arrêtait à ce mot *quia... quia... quia...*, sans trouver la raison dont il avait besoin à l'appui de son sentiment, il était *à quia*, il était réduit *à quia*, il était mis *à quia*.

« Orfila fit ses premières études à Minorque sous la tutelle d'un cordelier français qui lui apprit la logique scolastique. Il fit tant de progrès, que, presque encore enfant, il soutint dans l'église Saint-Jean une thèse de philosophie, et mit, comme on disait alors, *à quia* par la vigueur de ses syllogismes tous les opposants. »

L. PEISSE.

« Guy-Patin, qui haïssait fort les apothicaires, qu'il appelait des *friponniers* et des *fricasseurs de drogues*, prônait, pour les mieux ruiner, l'introduction dans les familles de l'arme grotesque des matassins de *Monsieur de Pourceaugnac ;* cela lui paraissait un moyen infaillible de réduire *à quia* des messieurs qui n'ont point accoutumé de *parler à des visages.* »

GABRIEL MONTIGNY.

Comment, tu peux demeurer coi,
Lorsqu'en ta personne on indique
Un sot, un fat, un hérétique,
Un polisson mis *à quia ?*
Peut-être est-on peu véridique :
Mais qui se tait consent. Réplique
A *Monsignor Akakia.*

(*Akakia* est le nom sous lequel Voltaire a persiflé Maupertuis, dans un pamphlet intitulé : *Diatribe du docteur Akakia.*)

Monsieur l'abbé comme un ange parla,
Emerveilla son nombreux auditoire,
Habilement expliqua, démontra,
Subtilement divisa, distingua,
Bref (trait bien rare et qu'on ne pourra croire),
Il mit aussi les docteurs *à quia.*

CHARLEMAGNE.

AQUICALOR s. m. (a-kui-ka-lor — du lat. *aqua*, eau ; *calor*, chaleur). Néol. Réchaud de table à triple fond et à double courant d'air, chauffé au moyen d'une petite mèche de coton alimentée par de l'esprit-de-vin.

AQUICULTEUR s. m. (a-kui-kul-teur — du lat. *aqua*, eau ; *colere*, *cultum*, cultiver). Néol. Celui qui tire parti de l'eau, par la culture, comme l'agriculteur tire parti de la terre : *Les procédés de cet illustre* AQUICULTEUR *ne s'étaient pas perdus.* (De Quatrefages.)

AQUICULTURE s. f. (a-kui-kul-tu-re — du lat. *aqua*, eau ; *colere*, *cultum*, cultiver). Néol. Culture de l'eau. Terme proposé par MM. O'Ryan de Acuna et de Quatrefages, par opposition ou plutôt comme pendant au mot *agriculture*, culture de la terre : *La notion de l'*AQUICULTURE *se fait jour au milieu de nos préoccupations.* (De Quatrefages.)

— Syn. de *pisciculture*.

AQUIFÈRE adj. (a-kui-fè-re — du lat. *aqua*, eau ; *ferre*, porter). Géol. Qui porte, qui contient de l'eau : *Le sondage atteignit la couche* AQUIFÈRE. *Ce puits doit être descendu de vingt-cinq mètres au moins dans la couche géologique* AQUIFÈRE *dite des grès verts.* (L. Figuier.) *Les sables ferrugineux qui descendent des collines du pays de Bray et des hauteurs de la Champagne, et qui plongent sous les couches du sol de Paris, constituent la couche* AQUIFÈRE, *perméable à la nappe d'eau qui alimente les puits artésiens de Grenelle et de Passy.* (Jeanneton.)

AQUIFOLIACÉ, ÉE adj. (a-kui-fo-li-a-sé — du lat. *aquifolium*, le houx). Bot. Qui ressemble au houx.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le houx. Syn. d'*ilicinées*.

— **Encycl.** La famille des *aquifoliacées* ou *ilicinées* appartient à la grande division des végétaux dicotylédones, où elle paraît former le passage des polypétales aux monopétales. Elle renferme des arbustes et des arbrisseaux à feuilles coriaces, glabres, persistantes. Les fleurs sont solitaires ou groupées diversement à l'aisselle des feuilles ; elles présentent un calice de quatre à six sépales petits, imbriqués ; une corolle ayant un même nombre de pétales libres ou plus ou moins soudés entre eux ; des étamines en nombre égal aux pétales ; un ovaire libre, épais, tronqué, offrant deux à six loges uniovulées, surmonté d'un stigmate sessile et lobé. Le fruit est charnu, bacciforme, et contient deux à six petits noyaux fibreux ou ligneux. L'embryon est petit, droit, et placé à la base d'un albumen charnu.

Cette famille, longtemps confondue avec celle des rhamnées, renferme un assez grand nombre d'espèces, qui sont à peu près uniformément réparties dans les régions chaudes et tempérées du globe. Elles sont en général amères, toniques, astringentes, et leurs fruits possèdent une action purgative assez intense. On doit citer particulièrement les genres *houx* (*ilex*) et *prinos*. V. ces mots.

AQUIFOLIUM s. m. (a-kui-fo-li-omm — mot lat.) Bot. Nom scientifique du houx.

AQUIGÈNE adj. (a-kui-jè-ne — du lat. *aqua*, eau ; *genus*, origine). Bot. Qui naît, croît dans l'eau.

AQUIGER v. a. ou tr. (a-ki-jé). T. d'argot. Prendre, battre, blesser.

AQUILA, ville du royaume d'Italie, ch.-lieu de l'Abruzze ultérieure 2e, à 190 kilom. de Naples ; évêché ; place forte ; 8,000 hab. Commerce important de safran. Patrie de l'historien Salluste. Cette ville possède une cathédrale, vingt-quatre églises et plusieurs couvents.

AQUILA, prosélyte juif, né à Sinope, parent de l'empereur Adrien, qui le chargea de réédifier le temple de Jérusalem. Il se convertit au christianisme, puis retourna au judaïsme, et donna, au commencement du IIe siècle, une traduction grecque de la Bible, qui eut en son temps plus d'autorité que la version des Septante, surtout parmi les Juifs. Elle est servilement littérale. Il n'en reste que des fragments.

AQUILA (Pietro), peintre et graveur italien, né à Palerme vers la fin du XVIe siècle, ou selon quelques auteurs à Rome en 1624, a gravé, conjointement avec Fantetti, les *Loges du Vatican*, d'après Raphaël, en cinquante-deux pièces. On lui doit encore la gravure de la *Bataille de Constantin*, en quatre feuilles ; le *Pape saint Pie V en extase*, d'après Luigi Scaramuccia, avec la date de 1674 ; diverses estampes d'après Annibal Carrache, Carle Maratte, Ciro-Ferri, Pierre de Cortone, et quelques gravures à l'eau-forte. Ces ouvrages sont pour la plupart d'une exécution très-savante. — Francesco-Faraonio AQUILA, frère aîné de Pietro, fut aussi un habile aqua-fortiste. Il grava notamment les peintures de Raphaël au Vatican, en dix-neuf pièces.

AQUILA, nom latinisé du théologien allemand *Adler*, né à Augsbourg en 1488, mort en 1560. Il fut un des premiers à embrasser les doctrines de Luther, subit quelques persécutions, devint professeur d'hébreu à Wittemberg, fut proscrit par Charles-Quint pour son opposition à l'*Interim*, et reparut après le traité de Passau. Il a aidé Luther dans la traduction de l'Ancien Testament, et publié beaucoup de sermons, d'écrits de controverse et de théologie.

AQUILA-ALBA s. m. (a-ku-i-la-al-ba). Anc. chim. Nom donné autrefois à des sublimés blancs, surtout au protochlorure de mercure.

AQUILAIN. V. AQUILANT.

AQUILAIRE s. f. (a-kui-lè-re — du lat. *aquilaria ;* formé de *aquila*, aigle). Bot. Genre type de la famille des aquilarinées, renfermant quatre espèces, qui habitent l'Asie équatoriale, et dont la plus remarquable et la mieux connue est celle qui fournit l'agalloche ou bois d'aloès.

AQUILANO (Séraphin), poëte italien, né en 1466 à Aquila (Abruzzes), d'où son nom d'*Aquilano*, mort en 1500. Il fut attaché successivement au comte de Potenza, à Ferdinand II, duc de Calabre ; à François de Gonzague, à César Borgia, etc. Il improvisait avec beaucoup de charme et d'esprit des poésies qu'il chantait sur des airs de sa composition. Sa vogue fut telle, qu'on alla jusqu'à le mettre au-dessus de Pétrarque. L'éclat de sa renommée a bien pâli depuis, et son nom n'est plus en quelque sorte qu'un souvenir. Ses poésies, sonnets, églogues, épîtres, etc., ont été plusieurs fois réimprimés.

AQUILA NON CAPIT MUSCAS, phrase latine qui signif. *Un aigle ne s'amuse pas à prendre des mouches.* Expression figurée pour faire entendre qu'un homme supérieur ne s'occupe pas de choses au-dessous de son intelligence. Une Eminence présidait à un examen de théologie et adressait à un jeune diacre, trop plein de lui-même, une question assez simple : *Aquila non capit muscas*, répondit le candidat sur un ton de suffisance et de vanité blessée ; *Nec Ecclesia superbos* (ni l'Eglise les orgueilleux), repartit aussitôt Son Eminence, et l'*aiglon* fut mis *a remotis.*

Christine de Suède, qui affectait de se montrer ennemie des petits détails, avait souvent cet adage à la bouche.

Les Latins disaient encore, dans le même sens, *De minimis non curat prætor* (le préteur ne s'occupe pas des petites choses), parce que le préteur ne jugeait que les causes importantes.

AQUILANT ou **AQUILAIN** adj. m. (a-ki-lan, a-ki-lain — du lat. *aquilus*, brun). Qui est de couleur fauve ou brune, à peu près semblable à celle de l'aigle ; se dit en parlant du cheval : *Il joignit le destrier* AQUILANT. (Ducange).

— s. m. : *Le chevalier jurait par sa durandal et son* AQUILAIN, *sa fidèle épée et son coursier rapide.* (Chateaub.)

AQUILARINÉ, ÉE adj. (a-kui-la-ri-né — rad. *aquilaire*). Bot. Qui ressemble à l'aquilaire. ‖ On dit aussi AQUILARIACÉ.

— s. f. pl. Famille de végétaux dicotylédones, ayant pour type le genre aquilaire. Les espèces très-peu nombreuses qu'elle renferme sont des arbres ou des arbrisseaux qui habitent l'Inde ou la Chine.

— **Encycl.** La famille des *aquilarinées* renferme des arbres et des arbrisseaux dicotylédones et apétales, à feuilles alternes et entières. Les fleurs, groupées en ombelles ou en petits fascicules sessiles, axillaires et terminaux, ont un périanthe unique ou calice à cinq divisions, dont le tube plus ou moins allongé, cylindrique ou en forme de coupe, présente à son ouverture cinq petites écailles. Elles sont dépourvues de corolle. Les étamines, au nombre de cinq à dix, sont périgynes et ont des filets courts. L'ovaire est libre, comprimé, à une seule loge renfermant au sommet deux ovules suspendus ; le stigmate, simple, en tête, est tantôt sessile, tantôt porté sur un style filiforme. Le fruit est une capsule, qui s'ouvre à la maturité en deux valves, et renferme une ou deux graines, suspendues à l'extrémité d'un long funicule. L'embryon, qui présente deux cotylédons charnus, est dépourvu d'albumen.

Cette petite famille, voisine de celles des protéacées et des santalacées, renferme un certain nombre d'espèces propres à l'Asie équatoriale. Le genre principal est l'aquilaire (*aquilaria*), dont une espèce fournit le bois appelé *agalloche* ou *calambac*.

AQUILÉE (a-ki-lé), ville autrefois très-importante, port au fond de l'Adriatique, était regardée comme la clef de l'Italie et appelée seconde Rome ; 130,000 hab. au temps d'Auguste ; aujourd'hui, ville des États autrichiens, petit port de pêcheurs, 1,500 hab. Cette ville fut assiégée l'an 238 par l'empereur Maximin, qui fut massacré sous ses murs par les prétoriens révoltés ; en 361, elle se rendit à Jovin, général de Julien l'Apostat ; Attila la prit d'assaut et la détruisit en 452. Aquilée renferme plusieurs beaux monuments. L'église de Saint-Bernardin est un édifice remarquable dans le style de la Renaissance. La façade a été construite de 1525 à 1542, par Filotesio Cola, architecte, peintre et sculpteur, né à Amatrice, près d'Aquilée. Le portail principal est décoré de belles colonnes d'ordre corinthien et de bas-reliefs représentant la Madone entourée de saints agenouillés. Girolanio da Norcia passe pour avoir construit les deux portes latérales. Dans l'intérieur de l'église, on remarque le tombeau de saint Bernardin et celui de la comtesse Maria Pereyta Noronia di Montorio, aïeule de Paul IV ; ces deux mausolées ont été sculptés par Silvestro, d'Aquilée, et par Salvator d'Arischia, habiles artistes du XVIe siècle.

Un des monuments les plus curieux d'Aquilée est la fontaine publique, appelée la *Rivera* : quatre-vingt-dix-neuf mascarons, dont pas un ne ressemble à l'autre, vomissent l'eau par la bouche. Une inscription latine, citée par Milizia, donne la date de la construction : 1272, et le nom de l'architecte : *Tancredi di Pentoma.* On voit encore aux environs d'Aquilée des restes considérables d'aqueducs antiques et les ruines de quelques autres édifices de l'époque romaine.

AQUILÉGE s. m. (a-ku-i-lé-je — du lat. *aqua*, eau ; *lego*, j'observe, j'examine). Antiq. rom. Nom que l'on donnait à ceux qui faisaient métier de découvrir les sources.

AQUILIA, famille patricienne de Rome, dont l'origine remonte aux premiers temps de la République, et qui faisait partie des maisons appelées *minores gentes.* Son nom vient de *aquilus*, noir, Dans les premiers siècles de la République, on trouve quelques Aquilins surnommés *Sabinus ;* plus tard, une branche du nom de *Gallus* se distingua. De cette branche était celui que Mithridate fit périr en lui versant dans la bouche de l'or fondu, et le jurisconsulte qui fut préteur avec Cicéron.

AQUILICE s. m. (a-ki-li-se). Bot. Arbrisseau de la famille des méliacées, qui croît à Java et dans l'île de France, et qui a l'aspect du sureau.

AQUILICIENS s. m. pl. (a-kui-li-si-ain — rad. *aquilicies*). Antiq. rom. Prêtres qui présidaient aux aquilicies.

AQUILICIES s. f. pl. (a-kui-li-sî — du lat. *aquilicia ;* formé de *aqua*, eau ; *elicere*, attirer, faire sortir). Antiq. rom. Sacrifices offerts à Jupiter, pour en obtenir de la pluie.

AQUILIEN, ENNE adj. (a-kui-li-ain, è-ne — du lat. *aquila*, aigle). Ornith. Qui a du rapport avec l'aigle.

— s. m. pl. Famille d'oiseaux qui a pour type le genre aigle.

AQUILIENNE adj. f. (a-kui-li-è-ne). *Loi aquilienne*, Loi proposée par le tribun Aquilius, l'an 572 de Rome, et qui réglait les indemnités dues à des particuliers pour les dommages causés à leurs esclaves ou à leur bétail.

AQUILIFÈRE s. m. (a-kui-li-fè-re — du lat. *aquilifer ;* formé de *aquila*, aigle ; *ferre*, porter). Antiq. rom. Principal enseigne d'une légion romaine, qui portait l'aigle : *Il n'y avait qu'un* AQUILIFÈRE *pour chaque légion, quoiqu'il y eut plusieurs porte-enseignes.*

AQUILIN, INE adj. (a-ki-lain, i-ne — du lat. *aquilinus ;* de *aquila*, aigle). Recourbé en bec d'aigle : *Je serais fort empêché de dire comment j'ai le nez fait, car il n'est ni camus ni* AQUILIN. (La Rochef.) *Un grand nez* AQUILIN *lui descendait sur la bouche.* (Le Sage.) *Il le reconnut à sa taille courte, ses sourcils joints et son nez* AQUILIN. (Volt.) *Alexandre avait les traits réguliers, le teint beau et vermeil, le nez* AQUILIN, *les yeux grands, pleins de feu, les cheveux blonds et bouclés.* (Barthél.) *Ce nez, d'un contour* AQUILIN, *mince, avait je ne sais quoi de royal qui rappelait l'origine de cette noble fille.* (Balz.) *Le nez n'a pas cette courbe* AQUILINE *du type turc.* (Th. Gaut.)

— s. m. Le nez aquilin, la forme aquiline du nez : *Roger de Rabutin avait les yeux grands et doux, la bouche bien faite, le nez grand tirant sur l'*AQUILIN, *le front avancé.* (Bussy-Rab.) *Au moyen de cette ornementation, vous possédez l'*AQUILIN *le plus fin, le roxelane le plus gracieux.* (L. Desnoyers.)

— **Antonymes.** Aplati, camard, camus, écrasé, épaté, gros, plat, retroussé.

AQUILINÉES s. f. pl. (a-kui-li-né — du lat. *aquila*, aigle). Ornith. Section de la famille des falconidées, renfermant les genres aigle, circaète, balbusard, bateleur, pygargue, rosthrame, etc.

AQUILIUS GALLUS, jurisconsulte romain du dernier siècle av. l'ère chrétienne, fut tribun sous le consulat de Pompée, et partagea ensuite la questure avec Cicéron, dont il était l'ami. Quelques auteurs pensent qu'on doit lui attribuer la loi *Aquilia.* Ce fut lui qui régla les droits des petits enfants posthumes, et qui introduisit dans la jurisprudence la célèbre formule *De dolo malo*, que Cicéron regardait comme un excellent moyen pour déjouer la fraude. Voici ce qui suggéra à Aquilius l'idée de cette loi. Un homme en danger de mort s'était reconnu, par complaisance, débiteur de sa maîtresse ; il revint à la santé, mais la prétendue créancière n'en exigea pas moins la somme stipulée.

AQUILIUS NEPOS (Manius), consul romain, qui eut Marius pour collègue, triompha des esclaves de Sicile révoltés. Convaincu de concussions, il allait être condamné, lorsque son défenseur, Antoine l'orateur, découvrit la poitrine de son client et montra aux juges émus les blessures qu'il avait reçues. Proconsul en Asie Mineure, il tomba au pouvoir de Mithridate, qui, après lui avoir fait subir mille outrages, le condamna à une mort horrible, et lui fit verser de l'or fondu dans la bouche, pour symboliser et punir l'âpre avidité des Romains.

AQUILIUS SABINUS, jurisconsulte romain, du IIIe siècle de notre ère. Sa sagesse et ses connaissances lui firent décerner le surnom de *Caton.* Il fut deux fois consul, en l'an 214 et en l'an 216. Aucun de ses ouvrages n'est parvenu jusqu'à nous.

AQUILON s. m. (a-ki-lon — du lat. *aquilo ;* formé de *aquila*, aigle, à cause de l'impétuosité de ce vent). Vent du nord, violent et impétueux : *Le fougueux* AQUILON. *Les ravages causés par le terrible* AQUILON. *L'*AQUILON *fait gémir les troncs des vieux arbres, et en agite toutes les branches.* (Fén.) *Jamais ni le souffle empesté du midi, qui sèche et qui brûle tout, ni les rigoureux* AQUILONS, *n'ont osé effacer les vives couleurs qui ornent ce jardin.* (Fén.)

— Est surtout un mot de la langue poétique :

Tout vous est *aquilon*, tout me semble zéphyr.

LA FONTAINE.

L'*aquilon* en fureur gronda sur les montagnes.

BOILEAU.

D'un souffle l'*aquilon* écarte les nuages,
Et chasse au loin la foudre et les orages.
RACINE.

Les *aquilons*, messagers des hivers,
Ramènent la froidure et sifflent dans les airs.
VOLTAIRE.

Les fougueux *aquilons*, déchaînés sur nos têtes,
Sous un ciel sans clarté promènent les tempêtes.
SAINT-LAMBERT.

L'*aquilon* siffle, et la feuille des bois
A flots bruyants dans les airs tourbillonne.
MILLEVOYE.

L'air s'est calmé, le fougueux *aquilon*
N'agite plus les palmiers des campagnes.
MILLEVOYE.

Là, jamais d'*aquilons*, d'hivers ni de nuages :
Un printemps éternel règne dans ces bocages.
VIENNET.

. L'*aquilon*, qui gronde,
Sans cesse fait partir de son tronc orageux
Et le givre piquant et les flocons neigeux.
DELILLE.

Les tristes *aquilons* y sifflent alentour,
Et le souffle malsain de leur aride haleine,
Y porte aux environs la fièvre et la migraine.
VOLTAIRE.

— Poétiquem. Le nord, la partie de l'horizon qui s'étend au nord :

. Portant ma vue
Du sud à l'*aquilon*, de l'aurore au couchant.
LAMARTINE.

— Blas. Têtes d'enfants joufflues, qui paraissent souffler avec violence.

— **Antonymes**. Africus, Auster, Autan, Notus.

— **Épithètes**. Boréal, hyperboréen, fougueux, bruyant, terrible, orageux, redoutable, rapide, cruel, furieux, fier, noir, triste, affreux, froid, glacé, âpre, rigoureux, impétueux, irrésistible, pluvieux, neigeux.

AQUILONNAIRE adj. (a-ki-lo-nè-re — rad. *aquilon*). Dans le style poétique, Qui appartient à l'aquilon. Syn. de *boréal*.

AQUILONIA, ancienne ville de l'Apulie. L'an 293 av. J.-C., le consul Papirius Cursor y défit une armée de Samnites.

AQUIMINAIRE s. m. (a-kui-mi-nè-re — du lat. *aquiminarium;* formé de *aqua*, eau; *manus*, main). Antiq. rom. Aiguière, bassin dans lequel on se lavait les mains avant le repas. ‖ On dit aussi AQUIMINALE.

AQUIN ou **AQUINO**, ville de l'Italie méridionale, province de la Terre de Labour, à 5 kilom. N.-E. de Ponte-Corvo. Evêché; 800 hab. Patrie de Juvénal et de saint Thomas d'Aquin, dévastée par les Lombards au VIe siècle; ruines romaines.

AQUIN (saint Thomas D'). V. THOMAS.

AQUIN (Philippe D'), savant rabbin, né à Carpentras vers 1578, mort à Paris en 1650, se convertit au christianisme, fut pensionnaire du clergé, et nommé par Louis XIII professeur d'hébreu au Collége de France. Ses ouvrages les plus importants sont : *Dictionnaire hébreu-chaldéen-thalmud-rabbinique*, Paris, 1629, in-fol.; *Racines de la langue sainte*, etc. ‖ Son fils, Louis d'Aquin, fut aussi un bon orientaliste; il a traduit en latin le *Commentaire* de Lévi Ben Gerson *sur Job*, et le *Commentaire sur Esther*, enrichi de notes. ‖ Antoine d'Aquin, son petit-fils, mort en 1696, premier médecin de Louis XIV, fut le père de Louis d'Aquin, évêque de Fréjus.

AQUIN (Louis-Claude D'), organiste célèbre, né à Paris en 1694, mort en 1772. A six ans, il toucha du clavecin devant Louis XIV; à douze ans, il fut nommé organiste d'une paroisse de Paris. Le célèbre Hændel fit exprès le voyage de Paris pour l'entendre. Ses compositions musicales, parmi lesquelles est la cantate de *Circé*, de J.-B. Rousseau, sont restées manuscrites, à l'exception d'un livre de pièces de clavecin, d'un livre de noëls et de diverses autres productions. ‖ Son fils, surnommé *de Château-Lyon*, fut un écrivain très-fécond, qui composa, entre autres ouvrages : *Lettres sur les hommes célèbres dans les sciences et les arts sous Louis XIV* (1753), la *Pléiade française* (1754), l'*Eloge de Molière* (1775), et autres écrits qui n'ont eu que peu de succès.

AQUINO (Carlo D'), jésuite italien, fils du prince de Caramanico, né à Naples en 1654, mort à Rome en 1737, professa longtemps la rhétorique dans cette dernière ville. Il a composé des *Pensées*, des *Discours*, un *Lexique militaire*, des vocabulaires sur l'architecture, l'agriculture, des mélanges historiques de la guerre de Hongrie sous Léopold, etc.

AQUIPARES s. m. pl. (a-kui-pa-re — du lat. *aqua*, eau; *parere*, enfanter). Erpét. Nom donné à un groupe de reptiles comprenant la plus grande partie des batraciens anoures, tous ceux qui, comme les grenouilles, les crapauds, etc., déposent leurs œufs dans l'eau pour les y faire éclore.

AQUIRAS, ville du Brésil, province de Ceara, sur la rive droite de la rivière Ceara, et près d'un petit lac qui porte le même nom.

AQUITAIN, AINE s. et adj. (a-ki-tain, è-ne). Géogr. Habitant de l'Aquitaine; qui appartient, qui est propre à ce pays ou à ses habitants : *Les* AQUITAINS *ont été l'un des peuples de la Gaule qui ont fait payer le plus chèrement aux Romains la conquête de leur territoire.* (Lainé.)

AQUITAINE, c'est-à-dire Pays des eaux. Ce nom, qui paraît pour la première fois dans les *Commentaires* de César, désigne une des trois grandes divisions de la Gaule à l'époque de la conquête romaine. Elle occupait le midi de la Gaule, était comprise entre la Garonne, les Pyrénées et l'Océan, et renfermait un grand nombre de peuples, Ibères d'origine. Conquise par Crassus, lieutenant de César, elle fut reculée par Auguste jusqu'à la Loire, et divisée elle-même en trois parties, sous les noms de 1re, 2e et 3e Aquitaine. La 1re comprenait le Berry, une partie du Nivernais, le Bourbonnais, la Marche, le Limousin, l'Auvergne, le Quercy, l'Albigeois, le Gévaudan, le Rouergue et le Velai; métropole, *Avaricum* ou Bituriges (Bourges); la 2e Aquitaine comprenait le Poitou, la Saintonge, l'Aunis, le Périgord, l'Agenois, l'Angoumois et le Bordelais; métropole, *Burdigala* (Bordeaux); la 3e Aquitaine, appelée aussi *Novempopulanie*, c'est-à-dire neuf peuples, comprenait la Gascogne, le Condomois, la Lomagne, l'Armagnac, le Comminge, le Bigorre, une partie du comté de Foix, le Béarn et les Landes; métropole, *Elusa*, auj. Eause, petite ville du dép. du Gers.

Cette division persista jusqu'à la conquête par les Visigoths en 419; en 507, Clovis, vainqueur d'Alaric II à Vouillé, réunit l'Aquitaine à la France; en 628, Dagobert l'érigea en royaume en faveur de son frère Caribert; en 631, l'Aquitaine devint un duché pour Boggis, deuxième fils de Caribert; ce duché dura jusqu'en 769, époque où Charlemagne s'empara de cette province, et en fit un royaume en faveur de son fils Louis le Débonnaire. Charles le Chauve enleva ce royaume à Pépin II, et se fit couronner roi d'Aquitaine en 848. Enfin ce pays, après avoir été, dans le moyen âge, tour à tour royaume et duché, et avoir quitté son nom pour celui de Guyenne, fut réuni à la couronne en 1137, par le mariage de Louis VII avec Eléonore, fille de Guillaume X, duc de Guyenne. Quelques années après, Eléonore, en divorçant d'avec Louis VII et en épousant Henri II, roi d'Angleterre, apporta à celui-ci l'Aquitaine en dot. Reprise par Philippe-Auguste en 1200, puis restituée par Louis IX en 1259, cette province ne fut définitivement acquise à la France qu'en 1453, sous Charles VII, après la bataille de Castillon, qui en avait chassé les Anglais. L'ancienne Aquitaine forme auj. les dép. de la Haute-Garonne, des Hautes et Basses-Pyrénées, du Gers, de Lot-et-Garonne, des Landes, de la Gironde, de la Dordogne, du Lot et de l'Aveyron.

AQUITANIQUE adj. (a-ki-ta-ni-ke — rad. *Aquitaine*). Qui appartient, qui est propre à l'Aquitaine : *La longue suite d'étangs que présentent les landes* AQUITANIQUES. (Bouillet.) *Le golfe de Gascogne a été appelé parfois l'Océan* AQUITANIQUE. (Legoarant.)

— B.-Arts. *Ecole aquitanique*, Ecole architecturale remarquable par l'élégance et la pureté de ses sculptures, et qui conserva jusqu'au XIVe siècle le style romano-byzantin : *L'*ECOLE AQUITANIQUE *préférait les lignes arrondies et flexueuses aux chevrons brisés, aux méandres, aux échiquiers, aux losanges et à toutes les montures anguleuses.* (Bachelet.)

AQUITECTOR s. m. (a-kui-tè-ktor — mot lat. formé de *aqua*, eau; *tector*, celui qui enduit, qui crépit les murs). Antiq. rom. Celui qui travaillait à l'entretien, à la réparation des aqueducs.

A QUO (a-ko — mots lat. qui signif. *duquel*). Jurispr. S'emploie pour désigner le jour à partir duquel on commence à compter les délais.

A quoi rêvent les jeunes filles? poëme par Alfred de Musset. V. SPECTACLE DANS UN FAUTEUIL.

AQUO-CAPSULITE s. f. (a-ko-ka-psu-li-te — du lat. *aqua*, eau; du fr. *capsule*, et de *ite*, terminaison qui, dans la nomenclature pathologique, marque l'inflammation). Pathol. Inflammation de la membrane de l'humeur aqueuse.

—**Encycl.** L'*aquo-capsulite* est l'inflammation de la membrane qui tapisse la face interne de la cornée et la partie antérieure de l'iris. Dans cette affection, l'œil semble plus volumineux, et la cornée, vue de face, présente une sorte de nuage parsemé d'un ou de plusieurs points blancs, ce qui lui donne un aspect marbré. Lorsque la maladie est intense, l'iris peut contracter des adhérences avec la cornée ou avec la capsule cristalline. Photophobie, larmoiement, sentiment de plénitude et de distension dans l'œil, douleurs rapportées aux parties antérieures de l'œil, au front, à la tempe : tels sont les symptômes physiologiques de l'*aquo-capsulite*. Cette maladie est le plus souvent chronique; il n'est pas rare de la voir durer plusieurs mois sans offrir d'amélioration notable. Elle peut amener l'oblitération de la pupille, et par suite la perte de la vue. Lorsque la terminaison doit être heureuse, on voit les symptômes douloureux diminuer peu à peu d'intensité, et le nuage que présente la cornée se rétrécir de plus en plus. On doit opposer à l'*aquo-capsulite* aiguë un traitement antiphlogistique énergique. Les révulsifs (vésicatoires autour de l'orbite, séton, etc.) conviennent surtout à l'état chronique. Si la maladie paraît dépendre d'une constitution scrofuleuse, on prescrira le fer, le vin de quinquina, etc.

AQUOSITÉ s. f. (a-kô-zi-té — du lat. *aquosus*, aqueux). Qualité de ce qui est aqueux.

A. R., lettres initiales et formule abréviative des mots *Altesse Royale*.

AR, préfixe formé de la prép. lat. *ad*. V. AD.

ARA s. m. (a-ra — abrév. d'*araraca*, n. de cet oiseau, dans l'idiome guarani). Ornith. Genre de perroquets remarquables par la beauté de leur plumage : *De tous les* ARAS, *celui qui s'acclimate le mieux en France est l'*ARA *de Buffon. Le jeune Edouard arracha, pour en faire une aigrette à son chapeau, les plumes de la queue d'un magnifique* ARA, *qui criait de douleur sur son perchoir doré.* (Alex. Dum.) *Les* ARAS *réjouis débitent leur répertoire.* (Th. Gaut.)

— **Encycl.** Les *aras* habitent l'Amérique méridionale. Longtemps confondus avec les perroquets, ils s'en distinguent par les caractères suivants : leur bec, dont la mandibule supérieure est mobile, est fort crochu, et sert à l'animal pour grimper; la langue est épaisse et charnue; les joues et les tempes, entièrement dépourvues de plumes, sont recouvertes d'une membrane généralement blanche, prolongée sur la base de la mandibule inférieure, ce qui donne à la physionomie de ces oiseaux un air dédaigneux et désagréable; leur queue est aiguë, étagée et plus longue que le corps. Les *aras*, dont le plumage est varié des couleurs les plus vives et les plus brillantes, l'emportent en taille et en beauté sur tous les autres genres de la famille des psittacidés. L'*ara macao* est surtout remarquable sous ce rapport; il a environ 1 mètre de longueur depuis le bec jusqu'au bout de la queue; l'*ara aracanga* est regardé par Buffon comme une simple variété du précédent, dont il diffère par sa taille plus petite et sa couleur d'un rouge moins foncé; l'*ara tricolore* est encore un peu plus petit, mais son plumage est des plus éclatants; l'*ara bleu* ou *ararauna*, qui atteint presque la taille du premier, a la tête, le dos, le derrière du cou, les ailes et le dessus de la queue d'un beau bleu d'azur; la poitrine et tout le dessous du corps d'un jaune éclatant; les joues rosées, avec trois lignes horizontales de petites plumes noires; la gorge entourée d'un collier verdâtre. C'est une des espèces les plus connues en France.

Dans leur pays natal, les *aras* volent ordinairement par troupes; la longueur de leurs ailes et surtout de leur queue rendant leur marche embarrassée, ils se posent rarement à terre. Le plus souvent, ils perchent sur les arbres élevés, et se nourrissent de fruits et de graines. Les palmiers, les caféiers, sont les végétaux les plus exposés à leurs atteintes. La femelle pond, dans les trous des vieux arbres, deux œufs blancs, qu'elle couve alternativement avec le mâle. Pris jeunes, les *aras* s'apprivoisent facilement; ils vivent assez bien en Europe, à la condition d'être garantis du froid. On peut même leur apprendre à prononcer quelques paroles; mais leur éducation, sous ce rapport, est beaucoup plus lente et plus difficile que celle des perroquets. Le mot *arra*, d'où vient leur nom, est celui qu'ils répètent le plus volontiers. L'*ara* bleu se reproduit en captivité, sous nos climats. On prétend que ces oiseaux sont très-sujets au mal caduc. La chair des *aras* est d'un usage assez fréquent à la Guyane; celle des vieux est dure, mais on en fait d'assez bon bouillon; celle des jeunes est assez grasse et de bon goût, surtout dans certaines saisons : du reste, la saveur de cette chair varie suivant le régime alimentaire des sujets. Quand ils mangent des fruits d'acajou, elle sent l'ail; elle contracte au contraire un goût de girofle et de cannelle, s'ils se sont nourris de piment. Les cachimans et les goyaves les engraissent beaucoup. On assure que la graine de coton les enivre à un tel point qu'ils se laissent alors prendre aisément. Dans nos climats d'Europe, on les nourrit ordinairement de chènevis. Les plumes des *aras* sont très-recherchées par les sauvages, qui en font des tours de tête, des colliers et d'autres ornements.

ARA s. m. (a-ra — mot lat. qui signif. *autel*). Astron. Nom scientifique de la constellation vulgairem. appelée *Autel*.

— Ichth. Nom donné quelquefois à un poisson du genre scombre.

ARA, surnommé le *Beau*, prince arménien qui fut aimé de Sémiramis, dont il dédaigna la main. On croit qu'il a donné son nom à la montagne d'Ararat.

ARA, hérétique des premiers siècles de l'Eglise, qui prétendait que Jésus-Christ était né avec le péché originel.

ARABA s. m. (a-ra-ba — mot ar.) Sorte de voiture en usage dans la Turquie et la Russie d'Europe, pour le transport des personnes, des vivres, etc. : *Les dames turques se promènent ordinairement dans des* ARABAS *richement ornés. En Crimée, on transportait les munitions sur des* ARABAS. *Le nombre des malades est devenu si considérable que les cacolets, les litières et les* ARABAS *ne peuvent suffire.* (De Bazancourt.) *Les* ARABAS *sont traînés par des bœufs.* (Gér. de Norval.) *De ces* ARABAS *dorés et peints, et recouverts d'une toile ajustée sur des cerceaux, partent des éclats de voix et des rires joyeux.* (Th. Gaut.) *C'était un* ARABA *transportant sous escorte le sérail d'un pacha, un bivouac installé avec toute l'insouciance orientale.* (Th. Gaut.)

ARABAH s. m. pl. (a-ra-ba). Géogr. Tribu riveraine de l'océan Indien, dans le Béloutchistan, près des frontières de l'Indoustan.

ARABATA s. m. (a-ra-ba-ta — nom indigène). Mamm. Nom donné à une espèce de singe de l'Orénoque, du genre alouate, appelé aussi *grand sapajou rouge.* ‖ On dit aussi ARABATE.

ARABE s. (a-ra-be — du lat. *arabus*). Habitant de l'Arabie, ou qui en est originaire : *Sous la tente de l'*ARABE, *la foi donnée ne peut pas se violer.* (H. Beyle.) *Même réunis, les* ARABES *parlent peu.* (H. Beyle.) *Les anciens* ARABES *adoraient les astres, qu'ils se glorifiaient de bien connaître.* (Encycl.) *Les* ARABES *ont imprimé un caractère national à leurs créations religieuses, à leur poésie, à leur architecture, à leurs sectes théologiques.* (Renan.)

Le Jourdain ne voit plus l'*Arabe* vagabond,
Comme au temps de vos rois, désoler ces rivages.
RACINE.

— Familièrem. Homme dur, avare, qui prête à gros intérêts, qui vend à un prix excessif ses marchandises, ses services : *Comment diable! quel juif, quel* ARABE *est-ce là!* (Mol.) *Si le libraire hollandais est un* ARABE, *à son ordinaire, je le plante là, et je viens imprimer à Paris.* (Volt.) *Malgré les dix francs que je demande, vous verrez bien que je ne suis point un* ARABE. (Balz.) *Il ne compte pas les blancs, l'*ARABE, *et il les compte à son associé dans le prix de sa rédaction en masse.* (Balz.) *Tous ces gens de comptoir sont des* ARABES. (E. Scribe.)

De tout le parlement c'est le plus grand *arabe*,
Pour piller le plaideur lui seul en vaut un cent.
BOURSAULT.

— Adjectiv. Qui appartient, qui a rapport à l'Arabie, à ses habitants : *Religion* ARABE. *Poésie* ARABE. *Caractères* ARABES. *Coutumes* ARABES. *Avant Mahomet, la philosophie* ARABE *était nulle.* (Encycl.) *C'est sous le portique de la Kaaba que se sont policées les mœurs* ARABES. (H. Beyle.)

— Familièrem. Cruel, impitoyable :

. Pour en agir ainsi
Il faut avoir le cœur bien dur et bien *arabe*.
DESTOUCHES.

— *La liqueur arabe*, Le café : *Monte-Cristo et Haydée prenaient la liqueur* ARABE *à la manière des Arabes, c'est-à-dire sans sucre.* (Alex. Dum.)

— Se dit des chevaux d'Arabie, qui appartiennent à la race la plus belle et la plus estimée que l'on connaisse : *Monter un cheval* ARABE. *Les chevaux* ARABES *sont essentiellement de pur sang; en eux réside la source de toute distinction, de toute amélioration.* (Ach. de Vaulab.) *Ils s'élancèrent sur les faibles sentiers tracés le long de la montagne avec la rapidité dont est doué le cheval* ARABE, *cet oiseau du désert.* (Balz.) ‖ Substantiv. *Un arabe*, pour Un cheval arabe : *Et pourtant ce coureur, ce n'est pas un* ARABE, *un anglais de pur sang.* (Th. Gaut.)

— Linguist. *La langue arabe*, et substantiv. *l'arabe*, L'idiome des peuples arabes, appartenant à la famille des langues sémitiques : *L'*ARABE *est trop savant pour l'usage vulgaire d'un peuple illettré.* (Renan.) *Les désinences finales sont une particularité antique de l'*ARABE. (Renan.) *Il n'y a plus dans l'Orient musulman qu'un seul dictionnaire composé d'*ARABE, *de turc et de persan.* (Renan.) ‖ *Arabe ancien*, Langue autrefois parlée en Arabie, et qui se divisait en deux dialectes principaux, l'himyarite et le koréisch. ‖ *Arabe littéral*, Nom donné au koréisch perfectionné par Mahomet et ses successeurs : c'est la langue sacrée et savante de tous les peuples de l'Asie occidentale et de la plus grande partie de l'Afrique. ‖ *Arabe vulgaire*, L'arabe parlé dans l'Asie Mineure, dans une partie de la Perse, quelques endroits des côtes de l'Inde, presque toute l'Afrique septentrionale et une partie de l'Afrique centrale. Les dialectes de l'arabe vulgaire n'offrent guère de différence entre eux que celle de la prononciation.

— Adjectiv. Qui est écrit, imprimé en caractères arabes : *Manuscrit* ARABE. *Dictionnaire* ARABE. *Grammaire* ARABE. *Il y a un fort grand nombre de manuscrits* ARABES *à Paris.* (H. Beyle.)

— Arithm. *Chiffres arabes*, Les dix signes de numération dont on se sert pour les opérations de l'arithmétique, et qui sont : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 0. C'est à tort qu'on les appelle ainsi, puisque les Arabes eux-mêmes les appellent *chiffres indiens*.

— **Encycl.** I. LANGUE ARABE. L'*arabe* est un des dialectes sémitiques et constitue, avec l'éthiopien, le groupe méridional de cette famille. Le berceau de cette langue est la péninsule arabique. L'époque de la formation de la *langue arabe* doit remonter à une haute antiquité. Avant Mahomet, on n'a pour document que quelques vagues traditions nationales. Les Arabes considèrent comme le créateur de leur idiome Yarab ben Kahtan, qu'ils nomment aussi Aboul Yemen. Avant Mahomet, il existait deux dialectes principaux : l'un parlé au sud, l'*himyarite;* l'autre au nord-ouest, le *koréischite*. Le dialecte himyarite, peu connu aujourd'hui, devait beaucoup se rapprocher de l'éthiopien. Le dialecte koréischite (*lissan arabi moubin*, langue arabe *claire*), grâce à Mahomet, qui l'employa dans le Koran et qui l'imposa l'épée à la main au reste de la péninsule arabique, ne tarda pas à supplanter le koréischite et d'autres dialectes intermédiaires qui tombèrent en désuétude, et à être adopté

comme langue nationale. L'*arabe* devint un des idiomes les plus répandus du monde entier, et fut parlé par tous les peuples soumis à l'islamisme, depuis le Maroc jusqu'au fond de l'Inde, en Espagne, le long de la côte africaine jusqu'au pays des *Cafres*, ou infidèles, etc. Les Persans, les Tartares, plusieurs nations indiennes l'adoptèrent comme langue littéraire. « Apprenez l'*arabe*, dit le Prophète, car c'est la langue dans laquelle le Seigneur parlera à ses serviteurs au jour du jugement dernier. » Le Koran, qui est encore considéré comme un modèle inimitable, donne à la langue sa forme définitive.

L'*arabe* possède une grammaire très-compliquée. Il a un alphabet de vingt-huit lettres, toutes consonnes, à l'exception des trois voyelles longues *élif* (*a*), *waw* (*ou*), *ié* (*i*). Parmi ces lettres, les plus remarquables sont le *kha*, qui se prononce comme le *ch* allemand ; l'*aïn*, articulation sans équivalent dans nos langues ; le *ghaïn*, espèce de *r* fortement grasseyé ; le *tsé*, analogue au *th* anglais, etc. Les voyelles brèves se marquent, dans les ouvrages élémentaires, ou les éditions du Koran, par trois signes : *fatha* (*a* ou *e*), *kesra* (*i* ou *é*), *dhamma* (*o* ou *ou*). Mais, dans l'usage ordinaire, ces voyelles brèves sont supprimées, et on supplée à leur absence dans la lecture de l'*arabe* littéral. L'*arabe* vulgaire, actuellement parlé, ne tient pas compte généralement de ces voyelles brèves, qui sont la plupart du temps nécessitées par les règles grammaticales de l'*arabe* littéral. Les grammairiens arabes font dériver du verbe toutes les autres parties du discours ; le radical d'un mot est pour eux la troisième personne du singulier masculin du prétérit ; cette racine est quelquefois quadrilitère, mais le plus souvent elle est trilitère. La langue arabe admet deux temps seulement : le prétérit et l'aoriste (comprenant le présent ou le futur) ; toutes nos nuances de temps s'expriment par ces deux temps uniques, précisés et déterminés soit par la construction, soit par le sens général de la phrase. L'impératif forme un mode spécial ; les modes indicatif, subjonctif, conditionnel et un autre particulier à l'*arabe* et nommé *énergique*, s'expriment au moyen de certaines modifications dans la terminaison du temps aoriste. La conjugaison s'opère en faisant suivre ou précéder le radical de lettres caractéristiques des nombres et des personnes. Le type radical adopté par les grammairiens arabes est le verbe faire, *fa'ala*. Les verbes peuvent recevoir plusieurs *formes* qui leur donnent des sens dérivés : la deuxième forme, par exemple, a un sens factitif, *fa''ala*, faire faire ; la sixième un sens de réciprocité et d'émulation, *taqâtala*, combattre l'un contre l'autre ; la neuvième désigne les couleurs, *isfarra*, être jaune ; la onzième, l'intensité de ces couleurs, *isfârra*, être très-jaune ; la dixième, le désir, *istaghfara*, demander pardon, etc. L'*arabe* n'a pas de verbes irréguliers proprement dits, mais des conjugaisons spéciales pour certaines classes de verbes : verbes sourds, défectueux, assimilés, concaves, etc. Les substantifs ou noms d'action (*masdar*) dérivent de la racine verbale, soit par le simple changement virtuel des voyelles brèves, soit par l'insertion des voyelles longues, soit par l'addition de quelques-unes des consonnes *serviles n*, *m*, *s*, *t*. Voici quelques exemples : *ahsanou*, la meilleure chose, de *hasana*, être bon ; *tafarroudjoun*, l'action de se promener, de *farradja*, se promener ; *mamlakat*, royaume, de *malaka*, posséder, etc. Les substantifs ont trois cas : le nominatif, caractérisé par la désinence *ou*, *oun* ; le génitif et le datif par *i*, *in* ; l'accusatif par *a*, *an*. Le pluriel, outre le procédé régulier qui est le moins usité, a un mode de formation (pluriels brisés) dont on ne retrouve pas l'analogue dans nos langues indo-européennes, le plus souvent le mot singulier, en passant au pluriel, subit une transformation profonde, qui varie beaucoup suivant les mots, et n'est basée que sur des règles extrêmement vagues ; ainsi *qantaroun*, pont, fait au pluriel *qanâtiroun ; qaliboun*, moule, *qoualiboun*, etc. Le procédé de dérivation méthodique des substantifs a permis aux Arabes de faire des noms d'instruments, d'unité, de métiers, de lieux, etc. L'*arabe* connaît deux genres, le masculin et le féminin ; trois nombres, le singulier, le duel et le pluriel. Les adjectifs dérivent également du verbe et sont classés en noms passifs ou actifs, suivant qu'ils dérivent d'un verbe subjectif ou objectif. Ils prennent les deux genres et les trois nombres. Il y a un article indéclinable et invariable, *el*. Les pronoms sont déclinables, et de plus ils possèdent une forme particulière au féminin à la deuxième personne ; lorsqu'ils sont régimes, ils s'accolent aux verbes sous forme de suffixes. Les prépositions, les adverbes, les conjonctions, les interjections sont, comme partout, des particules indéclinables.

La construction *arabe* est peu compliquée. Elle est directe dans cette phrase : *kana iouhibbou-sch-schira*, il aimait la poésie ; inverse dans celle-ci : *rakaba Djafaroun illa-s-saidi*, monta à cheval Djafar pour aller à la chasse, au lieu de Djafar monta, etc. ; explétive dans cette autre : *er-risalatou éllèti qaratouha*, la lettre laquelle j'ai lu elle, au lieu de Que j'ai lue. Généralement, elle est analytique, parce qu'elle sépare soigneusement les différentes propositions par des conjonctions telles que *oué*, et ; *lè*, certes, etc. ; elle est cependant extrêmement concise, surtout dans la poésie.

On connaît la richesse proverbiale du lexique arabe. On peut évaluer à environ six mille le nombre des racines verbales, et à soixante mille le nombre de leurs transformations dans les différentes parties du discours. Hamsa el Isfahani rapporte qu'un grammairien portait le nombre total des formes à douze millions trois cent cinq mille cinquante-deux. Il faut alors entendre par formes toutes les modifications de temps, de nombres, de personnes, etc. Plusieurs grammairiens ont eu la patience de recueillir toutes les expressions qui pouvaient s'appliquer à un objet donné. On est ainsi arrivé à trouver cinq cents mots pour le lion, deux cents pour le serpent, quatre cents pour le malheur, mille pour l'épée, etc. Ce nombre prodigieux de mots ne doit nullement étonner, car chacun d'eux ajoute une idée secondaire à l'objet qu'il détermine, et doit être considéré comme une véritable épithète prise substantivement.

Beaucoup d'expressions grecques sont passées dans la langue arabe, à cause des nombreuses traductions faites d'après les originaux antiques. Ce sont, pour la plupart, des mots techniques. Réciproquement, les Arabes ont donné aux Occidentaux beaucoup de mots, surtout dans les mathématiques, l'astronomie, la chimie, etc. Ainsi : *alcali*, *azimut*, *algèbre*, *nadir*, etc. L'espagnol surtout s'est assimilé en assez notable quantité l'élément arabe : *Guadalquivir*, de *ouad al kebir*, la grande vallée ; *alcoba*, alcôve, de *alcobba*. Nos mots français *magasin*, *coton*, *atlas*, etc., ont également une origine arabe. L'idiome actuellement parlé par les Arabes diffère beaucoup, grammaticalement surtout, de la langue savante dont on vient de voir le système général. L'arabe vulgaire a considérablement simplifié les règles compliquées de l'arabe littéral. Les terminaisons caractéristiques des cas n'existent plus ; les voyelles purement grammaticales ont en général disparu, ou du moins sont presque inappréciables à cause de la manière rapide dont on les prononce. Ainsi le mot *moubarikoun*, béni, deviendra successivement *moubarik*, *moubarek*, *mbarek*, et enfin *embarek*. L'emploi du duel dans le passif est fort rare. Le génitif et les pronoms possessifs se rendent plus ordinairement par des périphrases : au lieu de *kitabi*, mon livre, on dira *kitab' mtaï*, le livre de ma possession. La première personne du pluriel remplace assez souvent la première personne du singulier à l'aoriste : *nakoul*, nous mangeons, au lieu de *akoulou*, je mange, etc. Il ne sera pas inutile de jeter un coup d'œil sur plusieurs des dialectes arabes les plus importants. Le dialecte maure et le dialecte marocain ont subi d'assez grandes modifications à cause du contact des Espagnols, auxquels ils ont emprunté beaucoup de mots. Le maltais a reçu de l'italien une influence analogue, et même plus marquée. Cette alliance produit souvent un effet bizarre, comme dans les expressions suivantes : *siggia*, chaise ; *missier*, monsieur, père ; *libera-na*, délivre-nous (suffixe arabe) ; *jerninnah*, il détruira (préfixe arabe) ; *i signuria tighaq* (pour *mtak*), votre seigneurie. Il y a encore le dialecte égyptien, qui prononce le *dj* comme *g* dur ; le dialecte syrien, les dialectes de Mésopotamie, de Nubie, des États barbaresques, du Darfour ; le maronite, le druse, le mapoule (côte de Malabar), le chaliate (Coromandel), le théhama, le bédouin, le mozarabe, idiome né de la fusion de l'hébreu et de l'*arabe*, et qui était encore parlé au XV^e^ siècle dans quelques localités de l'Andalousie, etc.

En résumé, l'*arabe* est non-seulement le plus riche des idiomes sémitiques, mais encore une des langues les plus complètes du monde, à tous les points de vue. La connaissance de l'*arabe* présente de nombreux avantages aux Européens ; elle les initie à une littérature embrassant les genres les plus variés ; elle est indispensable pour savoir à fond le turc et le persan, dont le lexique contient au moins un tiers de mots arabes ; elle est précieuse pour l'interprétation des dialectes sémitiques morts ou vivants, spécialement pour l'hébreu, comme l'ont prouvé les beaux travaux d'Albert Schültens ; enfin elle est d'une grande ressource pour toutes les relations politiques et commerciales avec les nations musulmanes.

L'*arabe* a été une des premières langues orientales étudiées en Europe. Au moyen âge, les savants allaient puiser dans les manuscrits arabes les sciences empruntées au grec. En 1587, Henri III fonda la première chaire d'*arabe*, au Collége de France.

— II. Écriture arabe. Le dialecte himyarite fut de bonne heure fixé par l'écriture. L'alphabet himyarite est appelé par les arabes *elmousnad*, le soutenu. Scetzen prétend en avoir découvert des inscriptions, qui se composeraient de caractères séparés, présentant quelque ressemblance avec l'alphabet éthiopien. On a voulu aussi y retrouver quelque similitude avec le système graphique égyptien (hiéroglyphes) et indien (devanagari). L'Arabie septentrionale, quelque temps avant l'apparition de Mahomet, avait adopté un alphabet dérivé de l'ancien alphabet syriaque, l'*estranghelo*. On dit que ce fut Morar ben Morra, natif d'Anbar, qui l'apporta. Il reçut le nom de *koufique*, parce que l'on fit plus tard avec cet alphabet de nombreuses copies du Koran dans la ville de Koufa. Cet alphabet, propagé partout par le Koran, fut en usage pendant environ trois cents ans dans les inscriptions numismatiques et tumulaires. Aujourd'hui encore, les Africains s'en servent pour les titres de livres (à peu près comme on se sert chez nous des caractères gothiques comme ornementation). Cet alphabet était grossier et primitif : les points diacritiques n'étaient pas marqués ; les voyelles étaient désignées par des points de différentes couleurs.

L'alphabet koufique, comme l'alphabet hébraïque et l'alphabet *estranghelo*, se composait de vingt-deux lettres. L'écriture carmatique est la même que l'écriture koufique ; seulement, les traits sont plus fins : c'est dans ce caractère que sont les inscriptions arabes du Dauphiné et de la Sicile. Vers le IV^e^ siècle de l'hégire, Ibn Mocla de Bagdad imagina l'écriture cursive, usitée aujourd'hui dans les manuscrits et les livres arabes ; elle fut perfectionnée par Ibn Bawwab. Cette nouvelle écriture fut nommée *neskhi* (du verbe *nasakha*, copier), parce qu'elle servait aux transcriptions des manuscrits. On employait comme instrument le roseau ou *qalem* (calamus) taillé, à la place du qalem non taillé usité pour le koufique. On changea aussi à cette époque l'ordre des lettres de l'alphabet, en rapprochant celles qui se ressemblaient. La calligraphie était, et est encore aujourd'hui, un des arts les plus estimés par les Arabes. L'écriture *neskhi* a donné naissance à plusieurs variétés : le caractère *mogrebin*, ou *maure ;* le caractère *diwani*, qui sert à écrire les pièces officielles et les diplômes impériaux ; le caractère *iaqouti* ou *rihani*, employé dans les talismans ; le *soulousi* (triple), espèce de *ronde*, trois fois aussi grosse que le *neskhi ;* le *taliq* (suspendu), écriture gracieuse employée par les Persans, principalement dans leurs poésies ; le *schikesté* (brisé), caractère excessivement cursif et assez difficile à déchiffrer, également usité chez les Persans ; la *siaqa*, sorte d'écriture secrète dont on se sert en Turquie pour les comptes, les documents statistiques, etc. Le caractère *arabe* joue le même rôle chez les nations musulmanes que le caractère latin chez les nations chrétiennes ; il a été adopté en Turquie et en Perse ; il est souvent employé pour l'indoustani et quelques dialectes indiens, pour le malais et quelques autres idiomes peu connus.

— III. Littérature arabe. L'histoire de la littérature arabe commence quelques générations seulement avant Mahomet. Cependant, même avant Jésus-Christ, les Arabes jouissaient d'une certaine réputation chez les Hébreux, car dans le *Livre des Rois*, la sagesse de Salomon est comparée à celle des Egyptiens et des Arabes. L'épisode de la visite de la reine de Saba montre également que les Arabes avaient acquis un certain degré d'instruction et de culture littéraire. C'est cependant sans fondement sérieux que quelques auteurs ont admis l'existence d'une littérature arabe de beaucoup antérieure à Mahomet, et anéantie par les musulmans. Les Arabes désignent sous le nom de *djahilya* (période d'ignorance), l'espace de temps qui s'écoula avant l'arrivée du Prophète ; mais il faut donner à cette expression un sens plutôt religieux que littéraire. Environ cinquante ans avant Mahomet, les Arabes étaient une nation indépendante et brave, aimant les combats, respectant les droits sacrés de l'hospitalité, et pleine d'enthousiasme pour ses poëtes, qui chantaient cette vie aventureuse et primitive. Chaque année, avait lieu la grande foire d'Ohâz, qui, comme les jeux Olympiques en Grèce, était le rendez-vous de tous les poëtes arabes. On attachait aussi un grand prix aux généalogies, aux traditions de famille, à l'astrologie et à l'interprétation des songes. Quand Mahomet apporta la nouvelle religion, la poésie entra dans une autre phase. Le Koran devint un modèle inimitable, que personne ne pouvait surpasser, et le triomphe de Mahomet fut complet lorsque le célèbre poëte Lébid, son ancien ennemi, proclama comme divin un fragment de la deuxième sourate et se convertit à l'islamisme. Les califes de la maison du Prophète, aussi bien que les Ommiades, exagérèrent encore ce culte aveugle pour le livre saint, qui était à leurs yeux le fondement de toute sagesse et de toute science. Cependant, dans maint passage du Koran, Mahomet fait l'éloge de la poésie et du savoir ; ainsi c'était bien mal interpréter les paroles du Prophète que de brûler, comme Amrou, la bibliothèque d'Alexandrie, ou de jeter à l'eau, comme le fit Saad, sur l'ordre d'Omar, d'immenses collections de livres persans.

Voici un rapide résumé de l'histoire de la littérature arabe.

La poésie est, sans contredit, le genre que les Arabes ont cultivé avec le plus de succès et d'originalité. Les poëmes antérieurs à l'apparition de Mahomet sont pleins de caractère et portent bien l'empreinte de la vie active des peuples du désert. On y chante la valeur, l'hospitalité, la victoire, l'amour. Les poëtes étaient en même temps guerriers. Tout Arabe de noble race devait savoir manier aussi habilement le vers que l'épée. Tout événement remarquable, un combat, une vengeance, un péril vaincu, étaient autant de sujets sur lesquels s'exerçait l'inspiration des chantres du désert. L'improvisation surtout, comme aujourd'hui encore, était tenue en grande estime. La plupart de ces poëmes ne dépassent pas vingt ou trente vers et ne traitent qu'un seul sujet ; d'autres en contiennent de trente à cent, et roulent souvent sur l'amour ; ce sont les *Qacidas*. Abou Temam en a réuni un certain nombre en forme d'anthologie : il y a des éloges de guerriers célèbres, des élégies, des satires, des chants d'amour, des descriptions, des épigrammes. Il existe une autre collection, nommée le *Petit Hamasa*, formée au IX^e^ siècle par Aboul Oualid ibn Obeid Bokhtari. A la même époque appartiennent les sept fameuses *Moallaqas* (ainsi nommées parce qu'elles avaient été *suspendues* au temple de la *Kaaba*), appelées aussi *Mouzahabât* (les dorées). Le plus ancien de ces poëtes est Tarafa, qui périt à vingt-six ans, victime de sa verve satirique. On cite encore Nabegha ; le prince Amrou ben Kelthum, qui soutint avec Hareth ben Helsa un combat poétique devant le roi de Hira ; Antar, encore populaire chez les nations arabes ; Soheir ; Amroulkaïs, l'ennemi de Mahomet ; Lébid. Le morceau principal de la *Moallaqa* est celui dans lequel le poëte célèbre les charmes d'une femme qu'il n'a jamais vue (Nasiba). L'amour était donc alors, comme chez les troubadours, un simple thème de convention. C'est ainsi que le calife Moavia, montrant quelque mécontentement parce que Abderrahman ben Hassan avait trop souvent répété les louanges de sa fille, le poëte lui répondit : « Si j'avais trouvé une femme plus belle, je l'aurais chantée de préférence. » Pour l'ordinaire, dans les *Moallaqas*, le poëte suppose sa bien-aimée loin de lui, et déplore les peines de l'absence. Dans les poésies moins anciennes, les louanges de Dieu, du Prophète, des nobles et des princes protecteurs du poëte jouent un très-grand rôle. Souvent aussi les Arabes ont écrit de sanglantes satires (*hidja*), qui ont quelquefois attiré à leur auteur de cruelles vengeances. Le caractère de la poésie arabe est donc de présenter réunis dans une seule pièce le genre lyrico-héroïque, élégiaque, érotique et satirique. Ces compositions retracent avec une extrême fidélité la vie un peu monotone de ces peuples aux mœurs patriarcales. Parmi les auteurs d'anciennes poésies présentant une étendue assez considérable (de vingt à cent vers), il faut citer : Schanfara, célèbre par sa rapidité à la course ; Nabegha Zobyan ; Motalammès, Férasdak, Zoul Remma ; Ascha ; le panégyriste de Mahomet, Cab ben Zoheïr, et le satirique Djérir. Il ne faut pas oublier le célèbre héros Tabatha-Charran, fameux par ses aventures guerrières. Voici comment l'iman Hasali caractérise quelques-uns de ces chantres : « Amroulkaïs est poëte quand il est à cheval, Tarafa quand il salue, Nabegha quand il montre son orgueil, Zoheïr quand il désire. » La tribu de Houdeil a produit plusieurs générations d'excellents poëtes, qui rivalisent avec les Koreïschites, dont ils étaient les ennemis acharnés. Leurs œuvres réunies sont contenues dans le divan des Houdeïlites.

Sous les successeurs de Mahomet et les Ommiades, l'élan poétique se ralentit sensiblement. Avec les Abbassides commence une véritable renaissance pour les lettres. La poésie entre dans une phase nouvelle. La recherche et le fini précieux deviennent en vogue ; cette période a le cachet artistique qui caractérise toutes les époques de régénération intellectuelle. Les poëtes sont des puristes, qui connaissent à fond et manient savamment la langue, des flatteurs qui chantent avec grâce les louanges de leurs nobles protecteurs. Le style large et mouvementé des anciennes *Moallaqas* fait place à une manière réfléchie, posée, et soigneuse de la forme. Les poëtes étaient royalement récompensés : ainsi Abou Temam reçut d'un prince arabe, auquel il avait adressé quelques vers élogieux, 50,000 dirhems ; dans une occasion semblable, Taher en donna 300,000 à Abou Nawwas, pour un tercet. Les noms les plus célèbres de cette époque sont ceux d'Ebn Doreïd, du vaniteux Motanabbi, du poëte aveugle et indépendant, Abou Lola, d'Omar ibn al Faredh, etc. A ce moment apparaissent les compositions didactiques, ou poëmes techniques sans aucun mérite, concernant la grammaire, la prosodie, l'astronomie, la jurisprudence, etc. La poésie dramatique et exclusivement épique est inconnue aux Arabes. La poésie arabe n'aime pas les œuvres complexes et de longue haleine ; ses sujets préférés sont les sentences concises, ou les pièces d'une faible étendue. Les Arabes possèdent de nombreuses anthologies poétiques. L'œuvre complète d'un poëte porte le nom de *Diwan*. Après la chute de la dynastie abbasside, la poésie tombe en décadence, et n'est plus représentée que par un assez grand nombre d'auteurs médiocres.

Les Arabes possèdent des recueils de rhétorique (mahadirâh), qui contiennent leurs plus beaux morceaux oratoires. Ils ont aussi des choix de proverbes rangés alphabétiquement (celui du grammairien al Meidani, par exemple, qui contient environ six mille proverbes). Ils affectionnent beaucoup les fables, les apologues, tels que nous en voyons dans la Bible. Les deux plus célèbres ouvrages de ce genre sont le livre de Calila et Dimna, traduit du persan et ayant une origine indienne, et les fables de Lokman, qui ont servi de type à celles d'Esope et de Phèdre. Ils sont également grands amateurs d'énigmes, de jeux de mots. Le maître en ce genre est Mohammed el Kasim Hariri, dont les cinquante *makamat* traitent d'une foule de choses curieuses et jouissent d'une grande réputation en Orient. Il ne faut pas oublier de mentionner, parmi les ouvrages en prose, le livre des *Mille et une Nuits* (*Elf leïla ou leïla*), aussi populaire en

Europe que chez les Arabes ; le *Roman d'Antar* ou *Antara*, et d'autres moins connus.

La littérature historique a une origine moins ancienne que la littérature poétique. Au commencement, elle consistait uniquement en traditions orales qui se transmettaient fidèlement de génération en génération, jusqu'à ce qu'un homme prît la peine de les rédiger et de les écrire. Le soir, aux clartés de la lune, les familles de la tribu se rassemblaient devant les tentes, au désert, ou devant les portes des maisons, dans les villes, et l'on racontait les actions des ancêtres. Ces entretiens nocturnes (*semer*) étaient entremêlés de vers. Les plus anciennes traditions roulaient sur les rois de Hira, l'invasion des Ethiopiens dans l'Yémen, les guerres de tribus, etc. La généalogie y jouait un grand rôle. Les premières tentatives de rédaction de ces traditions remontent au commencement du ixe siècle. Le plus ancien historien connu est Hescham (826), qui écrivit des généalogies. Abou Obeida, grammairien estimé, rédigea les éphémérides guerrières des Arabes ; Ibn Koteiba a laissé de précieux renseignements sur les origines et la formation des différentes tribus. Bientôt la vie, les luttes et la mort de Mahomet furent le sujet d'histoires spéciales (Mohammed ben Omar al Wakedi et Ibn Hescham). Ces anciens historiens ont été mis souvent à contribution par les modernes, qui nous ont ainsi fait connaître leurs noms, mais ne nous ont pas toujours conservé leurs ouvrages. Hadji Khalfa a composé une liste de mille trois cents livres d'histoire. La manière dont les Arabes écrivent l'histoire offre beaucoup d'analogie avec nos chroniques du moyen âge et les livres historiques de la Bible. Ces ouvrages sont appelés *tarikh* (chronique et chronologie).

Les historiens arabes citent souvent textuellement les sources auxquelles ils puisent, en écrivant cette formule : « Un tel dit que... » Ils aiment les petits détails historiques, les anecdotes, les portraits, et négligent souvent les choses plus importantes. Le style est généralement simple, souvent même négligé. Quelques auteurs cependant se sont servis de la prose poétique et rimée (*sadjaà*) ; entre autres : Amad ed Din, le biographe de Saladin ; Ibn Arabschah, le biographe de Timour, et Otbi, le biographe de Mahmoud. Le premier qui composa une histoire universelle fut Abou Djafar Attabari (vulgairement Taberita, 922). Au xe siècle florissait aussi Massoudi, l'auteur des *Prairies d'Or* (*Mouroudj ez-zèhèb*). De la même époque date l'histoire du patriarche chrétien d'Alexandrie, Said Ibn Batrik (Eutychius Patricides). Au xiie siècle appartiennent les biographes de Saladin, Bohaeddin et Amadeddin. Au xiiie siècle nous trouvons Aboulfaradj, connu aussi comme écrivain syriaque sous le nom de Barhebrœus ; Ibn al Amid ; Ibn al Atsir; Mohammed Hamavi ; Abou Sakharia, auteur d'un dictionnaire historique ; Ibn Khalican, qu'on a appelé le Bayle et le d'Herbelot des Arabes. Au xive siècle ce sont : Aboulféda al Makrisi, qui a composé de nombreuses monographies historiques ; Nuweiri, etc. Au xve siècle appartiennent Ahmed ibn Arabschah, le biographe éloquent, mais quelquefois ampoulé, de Timour ; Ibn Asschouhna, l'abréviateur et le continuateur d'Aboulféda ; Djemal Eddin, historien de l'Egypte. En tête des historiens les plus remarquables du xvie siècle, il faut citer Moustafa ben Hosseïn, auteur d'une histoire du califat des dynasties tatares, turques et indiennes. Au xviie siècle, Aboul Abbas Ahmed ed-Dimaschki écrivit une histoire universelle, et Hadji Khalfa un ouvrage célèbre sur les écrivains arabes, turcs et persans. On connaît peu en Europe Ibn Khaledoun, que M. de Hammer nomme le Montesquieu des Arabes, et chez lequel on trouve des intentions de philosophie historique. On voit, d'après ce rapide résumé, que le bilan historique de la littérature arabe est assez respectable. Plusieurs des ouvrages énumérés ci-dessus ont été publiés en Europe, mais il en reste encore beaucoup à faire connaître.

Les Arabes avaient également de grandes aptitudes pour la géographie. Leurs conquêtes leur inspirèrent le désir de connaître plus à fond les pays par lesquels ils passaient, et les premiers califes firent faire dans ce but des recherches utiles. Sous les Abbassides, l'extension du commerce vint encore donner aux recherches une nouvelle impulsion. Pour les faciliter et les rendre plus exactes, les Arabes se servirent des sciences mathématiques qu'ils tenaient des Grecs, et apprirent à déterminer, d'après le système de Ptolémée, la longitude et la latitude d'un lieu. Ils empruntèrent aux Grecs jusqu'au nom de cette science nouvelle (*djagrafia*). Les anciens géographes arabes faisaient passer, comme les Grecs, le premier méridien par les îles Fortunées ; ensuite on le changea. On partageait le monde connu en sept climats (*aqâlim*). Les zones étaient basées sur la longueur des jours et des nuits, et avaient été portées au nombre de sept, par analogie avec les sept cieux. Les plus anciens voyageurs musulmans que l'on connaisse sont Ibn Onahab et Abou Saïd el Hassan, qui allèrent en Chine au iiie siècle de l'hégire. Une des relations de voyage les plus intéressantes est celle d'Ibn Batouta, Maure qui parcourut au xive siècle l'intérieur de l'Afrique, des Indes, de Java, les côtes d'Espagne, l'empire grec, et une partie de la Russie. Ibn Haukal a le premier écrit un traité de géographie universelle (xe siècle), dans lequel a puisé Aboulfeda. En 1153, Schérif el Edrisi écrivit, à la cour de Roger II, en Sicile, sa *Géographie nubienne*. Abdallatif a composé une description de l'Egypte, et Iaqouth, un dictionnaire géographique. On trouve encore d'excellents détails géographiques dans les ouvrages encyclopédiques de Nouweiri, Kazouini, Ibn al Ouardi, etc. Généralement, les traités arabes de géographie sont pauvres et ne contiennent que de sèches descriptions ou de monotones énumérations concernant les mœurs, les peuples, les langues, les produits. A plusieurs de ces ouvrages sont jointes des cartes grossièrement dessinées. Quelques superstitions traditionnelles des Hébreux ont persisté avec une ténacité singulière chez les géographes arabes ; c'est ainsi qu'ils parlent sérieusement des peuples de Gog et de Magog (*Jagoug* et *Magoug*), etc.

Les Arabes ont également emprunté les mathématiques (*ilm erriadiy*) aux Grecs, dont ils traduisirent les principaux ouvrages sur cette matière. Euclide (*Aqlids*), Archimède (*Arschimeds*), etc., leur devinrent familiers. Comme le nom de l'algèbre est d'origine arabe, on a attribué un peu légèrement aux Arabes l'honneur d'avoir créé cette science ; mais eux-mêmes ils reconnaissent la tenir de l'Alexandrin Diophante. Ils appellent la règle de trois *hasb elkhataiyn*, ou numération chinoise. La géométrie, la trigonométrie, la mécanique reçurent, il est vrai, de nombreux perfectionnements. Mais la science la plus estimée était l'astronomie ; elle était pour ainsi dire nationale chez les Arabes, qui la pratiquaient instinctivement pendant leur vie nomade, ainsi que le prouvent la plupart des noms donnés aux constellations (le chameau, l'autruche, la tente, le seau, etc.). Les travaux des Grecs furent acceptés avec empressement par les Arabes, qui traduisirent la plupart de leurs ouvrages astronomiques, et particulièrement la *Megalè Suntaxis* de Ptolémée. Le calife El Mamoun réunit autour de lui un nombre considérable d'astronomes, prit part lui-même à leurs observations, et fit perfectionner les instruments. Un des astronomes les plus célèbres de cette époque est Alfergani. Au xe siècle florissaient Albatani et Ibn Iounas, qui composa les tables d'Hakem. Abderrahman écrivit une introduction à la connaissance des étoiles. Au xiiie siècle vivait Nasir Eddin, le meilleur traducteur d'Euclide. Mohammed ibn Mouwaied el Ardi a construit une sphère céleste, avec des légendes en caractères koufiques. Le prince mogol Ouloug Bey a composé en persan les tables royales. Abou Sahl, Almansour, Maschalla, Thabet ben Korrah, Djeber ben Afla, doivent être encore mentionnés parmi les astronomes arabes distingués. La plupart du temps, les Arabes ne firent servir leurs connaissances astronomiques qu'aux superstitions de l'astrologie, fort en honneur chez les Chaldéens et les Juifs.

Les premières études médicales des Arabes remontent aux écoles nestoriennes des bords de l'Euphrate, et dont Djondisapor était la plus célèbre. Hareth, contemporain de Mohammed, s'était déjà fait un nom comme médecin. A la fin du viie siècle, deux médecins grecs, Theodokos et Theodunos, formèrent dans l'Irak plusieurs élèves arabes. Les nombreux voyages des Arabes les mirent à même de connaître les divers médicaments usités dans les différents pays qu'ils parcouraient. Des préjugés religieux les empêchèrent de cultiver l'anatomie, et l'on peut juger combien leurs connaissances étaient peu avancées dans cette science, en lisant dans Aboulcasis la description des veines. Abd el Melek Abou Merwan ibn Zohr, Averroës de Cordoue, Avicenne, Abou Kasi el Zahravi, Abou Yahia, etc., ont laissé des ouvrages sur la médecine, la botanique, la physiologie, etc.

La théologie (*ilm el kelam*) fut, avec la jurisprudence (*el fiqh*), une des sciences les plus cultivées par les Arabes. Toutes deux ont leur origine dans le Koran, et sont solidaires l'une de l'autre. Omar al Nasafi, Scheikh Ibrahim, Sidi Khalil, etc., sont les auteurs les plus connus qui aient écrit sur cette matière.

Les Arabes possèdent aussi de nombreux ouvrages grammaticaux. Leurs grammairiens les plus renommés sont Aboul Asouad al Douli, élève d'Ali ben abi Taleb, Alkhalil ibn Ahmed, auteur du *Kitab el aïn*, ou *Livre de l'œil*, Saibouya, Abou Obeïda, Ibn Doreïd, Hariri, Meidani, Samakhschari, etc. Parmi les lexicographes, on cite Abou Nasr Ismaël ebn Hamad el Djauhari, auteur du dictionnaire *As-Sihah*, la pureté ; Ad-Darir, auteur du *Mohkem* ; Firuzabadi, qui a composé le *Lami* ou l'*Eclairant*, en soixante volumes, et l'a abrégé en en faisant le *Qamous* ou *Océan*, qui contient plus de soixante mille mots, et passe encore aujourd'hui, en Orient comme en Occident, pour le dictionnaire le plus complet de la langue arabe.

En résumé, les Arabes se montrent originaux dans la poésie ; secs, quoique prolixes, mais cependant assez exacts dans l'histoire ; traducteurs ou imitateurs des Grecs dans la plupart des sciences mathématiques ; physiques et naturelles.

— IV. Prosodie arabe. Les principes de la versification arabe reposent à la fois sur la quantité prosodique des syllabes et sur la rime. L'art de la versification porte le nom de *ilm el aroud*. Les syllabes se distinguent en syllabes longues et en syllabes brèves. Toute syllabe simple, comme *ta*, *ra*, *mo*, est brève (quand la voyelle est une lettre de prolongation, la syllabe est longue) ; toute syllabe composée, comme *mak*, *fer*, *lam*, est longue. Les affixes pronominaux, tels que *houm*, *koum*, etc., sont *ad libitum*. Les Arabes comptent huit sortes de pieds, qu'ils nomment pieds primitifs ; ils emploient pour les désigner le paradigme *fa*, *ala*, qui leur sert également de modèle pour les formes grammaticales.

Les Arabes appellent un vers *beït*, c'est-à-dire une maison, une tente, et la plupart des termes techniques de leur prosodie sont empruntés des parties et des pièces qui constituent la demeure des Arabes (*ouètèd*, pieu ; *sèbèb*, corde, etc.).

Les diverses combinaisons des pieds qui viennent d'être énumérés plus haut forment un certain nombre de mètres ou *bouhour* (mers), dont voici les noms : *el thauil*, l'allongé ; *elmedid*, l'étendu ; *el basith*, le *stratus* ; *elouafir*, le nombreux ; *el kamil*, le parfait ; *el hedjez*, le récité à voix basse ; *erredjez*, le tremblant ; *essari*, le rapide ; *el mountarih*, le dépouillé ; *el khafif*, le léger ; *el moudhari*, le semblable ; *el mouktadhab*, le coupé ou l'improvisé ; *el moudjtass*, l'arraché ; *el moutcqarib*, le rapproché ; *el moutedarik*, le suivant. Chacun de ces mètres primitifs donne naissance, par des altérations de certains pieds, à de nombreux mètres secondaires.

Le *beït*, ou *vers*, se décompose en deux hémistiches nommés *misra*, battant de porte, ou *chathr*, moitié. La rime porte le nom de *qafia*, et est de différentes sortes selon le nombre et la nature des lettres qui la constituent. Il existe des poëmes arabes entièrement monorimes. Dans les anciennes *qacidas*, tous les vers, sans exception, doivent se terminer par la même rime. Dans la poésie moderne, on trouve souvent de véritables stances ou quatrains avec différentes combinaisons de rimes et souvent de véritables refrains. Dans les longs poëmes didactiques ou historiques, on emploie souvent le distique comme dans les vers français à rimes plates, et la rime change à chaque distique. C'est ce qu'on appelle des vers *mousdaouidj*, assemblés, ou *mesnévi*, attachés deux par deux.

La connaissance exacte des règles de la prosodie arabe est indispensable pour arriver à comprendre et à expliquer avec facilité les vers arabes. Les Turcs et les Persans ont adopté la prosodie arabe, dont ils ont conservé les règles générales, en y apportant quelques légères modifications exigées par leur prononciation et la nature même de leur langue.

— V. Peinture arabe. Une tradition défend aux musulmans de représenter les êtres animés ; mais le Koran est muet sur cette défense : aussi voyons-nous les Arabes posséder des artistes distingués et en nombre suffisant pour que Makrisi ait écrit leur histoire. S'il faut en croire Mouradja-d'Ohsson, les portes de la mosquée d'Abd-el-Melek, à Jérusalem, étaient décorées de l'image de Mahomet, et l'intérieur de l'édifice orné de peintures représentant l'enfer et le paradis. Ces fresques étaient sans doute l'ouvrage de peintres byzantins ; mais les Arabes imitèrent à leur tour ces derniers, et ne crurent pas désobéir à leur loi en reproduisant les images du Prophète, des personnages de la Bible, des califes, des généraux et des poëtes illustres. Les fabriques de Kalmoun, de Damas, de Dabik et de Behnessa, s'empressèrent de copier ces figures sur les étoffes précieuses qu'elles confectionnaient, et l'on y représenta même des cérémonies, des fêtes et des chasses. Le xe siècle nous offre les noms de plusieurs peintres célèbres à cette époque : Ibn-Aziz, de Bassora ; Kasir, originaire de l'Irak ; Abou-Bekr-Mohammed, fils d'Hassan ; Ahmed-ben-Youcouf ; Mohammed-ben-Mohammed, etc., etc. A cette époque également, des artistes arabes enluminaient les manuscrits avec un talent qui ne le cédait point à celui des *imaigiers* des Flandres. On cite même un musée de peinture formé à Samarkand par les soins de Tamerlan lui-même, et dont les meilleures œuvres étaient d'Abdalhy, peintre de Bagdad. Chardin, dans son curieux *Voyage en Perse*, dit avoir vu des portraits auxquels les puritains persans se sont contentés d'ôter un œil, pensant éluder la loi en enlevant à l'œuvre une partie de sa réalité. Il paraît, suivant le même voyageur, qu'à Ispahan, les murs de la plupart des édifices publics étaient peints à fresque, et l'on cite Abd-el-Rizan comme un des plus habiles miniaturistes de la Perse. Les échantillons orientaux de l'art de peindre sur les manuscrits sont très-rares : la Bibliothèque impériale en possède un fort beau, que l'on croit du xiiie siècle, et qui contient les *Séances* de Hariri. Rappelons, pour terminer, les curieuses peintures qui ornent la salle du Jugement, à l'Alhambra.

— VI. Architecture arabe. L'architecture arabe, qu'on appelle aussi musulmane, sarrasine, et moresque ou mauresque en Espagne, est postérieure à l'hégire ; encore ne brille-t-elle d'aucun éclat jusqu'au règne d'Abdérame, calife de Cordoue, qui fit venir de Constantinople des architectes distingués, et auquel l'empereur Constantin IX envoya cent quarante colonnes des marbres les plus rares pour le palais de Zahra, célèbre favorite du calife. Selon M. Girault de Prangey, on doit distinguer pour l'Espagne trois époques successives. La première va du viiie siècle au xe, et accuse une imitation presque servile des édifices romains. Les artistes de Syrie, d'Egypte et de Mésopotamie, qui étaient restés fidèles à la cause des Ommiades, vinrent s'établir dans la péninsule, où l'esprit arabe était alors dans toute sa force, et « leur plus grande joie, dit M. Reinaud, fut de multiplier la reproduction des objets qui avaient frappé leurs regards dans leur première patrie. » Enfin Abdérame, qui traça lui-même le plan de la mosquée de Cordoue, voulut qu'elle fût semblable à celle que sa famille avait élevée à Damas, et qu'elle l'emportât en magnificence sur celle que les Abbassides faisaient, au même moment, construire à Bagdad. On ne peut douter que les églises décrites par Eusèbe de Césarée dans sa *Vie de Constantin*, avec des cours, des portiques, des fontaines et des logements pour les prêtres, n'aient servi de modèle aux mosquées de la Syrie, de la Palestine et de l'Egypte. On trouve dans ces mosquées beaucoup de mosaïques des artistes byzantins. Mais déjà, en 965, l'ornementation grecque, si somptueuse, semble insuffisante ; on recherche les décorations éclatantes ; on multiplie les détails ; la forme des arcs se complique de festons et de courbes variées, comme on le voit, à Cordoue, par la chapelle Villaviciosa, construite sous le califat de Hakem (965). A la chute du califat de Cordoue, l'Espagne musulmane, soumise à l'influence des Africains, vit s'affaiblir peu à peu l'esprit arabe, et c'est alors que se développa dans les arts un nouveau caractère, auquel M. Girault de Prangey donne le nom de maure, ou mauresque, ou moresque. A côté de l'arc pesant et simple de la Grèce, s'élève l'arc ogival plus ou moins élancé ; à l'ornementation byzantine régulière succèdent les broderies et les ornements les plus capricieux, auxquels on a donné le nom d'arabesques ; aux mosaïques en verre et en marbre sont substituées des pièces de faïence aux couleurs éclatantes, qu'un art nouveau dispose géométriquement. On remarque aussi, sur les parois des édifices, des ornements coulés en stuc, et qui, mariés avec les autres parties de la décoration, produisent le plus bel effet. Cette époque, la plus brillante de cette phase de l'art, se place dans la dernière moitié du xiie siècle, sous la dynastie des princes Almohades, qui régnaient également sur l'Espagne et sur la partie nord-ouest de l'Afrique.

Les échantillons les plus brillants se trouvent à Séville, alors siége de la puissance des Almohades. Ce sont la Giralda, les débris de la mosquée qui a été remplacée par la cathédrale actuelle, et certaines portions de l'Alcazar. Ces différentes constructions furent élevées sous le règne d'Almansour. Une circonstance qui contribua à donner à cette période un caractère nouveau, c'est l'importance qu'acquirent les inscriptions, employées comme branche d'ornementation. On a déjà vu plus haut que les musulmans s'interdisent toute représentation de ce qui a vie, aussi ont-ils été obligés, pour varier leurs ornements, de s'attacher à des détails qui, pour nous, ne sont que très-secondaires. Bientôt cette période de transition ne tarda pas à subir une nouvelle transformation, et, malheureusement, si ce fut la plus belle, ce fut aussi la dernière. Grenade en fut le siége, et les plus beaux échantillons de l'art mauresque à cette époque existent à l'Alhambra. « Si les monuments, dit M. Reinaud, sont faits pour refléter les mœurs, les usages et la civilisation du peuple qui les éleva, nul édifice, mieux que l'Alhambra, ne révèle le caractère d'une nation oisive, galante, ingénieuse, comme l'étaient les Maures à cette époque. L'extérieur des édifices mauresques, simple, presque sans décoration, et à peine percé de quelques fenêtres, fermées par des treillages ou *moucharabys*, rappelle la vie sédentaire et purement intérieure que commandaient au Maure sa religion et ses habitudes. Aussi, à Grenade, il n'y avait guère, en fait d'édifices publics, que des mosquées, des colléges et des bains, et là encore, comme dans les habitations privées, tout l'éclat des décors, toutes les recherches du luxe étaient pour l'intérieur. Les maisons particulières des Maures d'Espagne ressemblent à celles qu'on voit encore sur les côtes d'Afrique : elles ont à l'entrée, sur la rue, un vestibule, véritable *atrium*, lequel aboutit à un *patio* offrant sa fontaine jaillissante entourée d'orangers, ainsi que ses galeries à colonnettes, servant d'entrée aux salles, disposées tout autour de la cour. Si, d'autre part, nous étudions l'architecture arabe dans les pays tels que la Syrie et l'Egypte, où elle n'a subi d'autre transformation que des progrès de l'art, nous remarquerons quelques différences avec celle des Arabes et des Maures de l'Occident. Les mosquées égyptiennes prouvent, en effet, une connaissance plus avancée de la statique et un choix mieux entendu des matériaux ; mais dans l'ornementation et l'emploi des inscriptions décoratives, le Caire semble n'offrir aucun monument qui surpasse ou égale même l'Alhambra.

En Orient, l'influence de la Perse se fit plus sentir encore sur l'art musulman que celle de l'Empire grec. Les formes capricieuses de l'architecture persane donnèrent naissance à un style original, où le byzantin s'alliait au persan ; les mosquées se couvrirent de ces dômes ovoïdo-coniques particuliers aux monuments antiques de la Perse et de l'Inde, et que l'art moscovite a empruntés à l'Orient ; les minarets s'embelliront de terrasses crénelées portant

des merlons à redans, comme il en existe encore dans les anciennes constructions de la Perse; les arcs des baies s'allongèrent en cintre outrepassé, s'élancèrent en ogives aiguës, et s'ornèrent de découpures et d'une incroyable profusion d'ornements, parmi lesquels il faut distinguer ces séries de petites coupoles en pendentifs, appelées en Espagne *medias naranjas*, moitiés d'orange. Les Arabes se sont parfois servis, dans leurs constructions, de pierres de taille et de moellons, ou bien de couches alternées de pierres et de béton. Mais ils employaient plus habituellement le *tapia*, espèce de mortier mêlé de petites pierres, qu'ils versaient entre des planches au milieu desquelles se trouvait l'épaisseur du mur qu'il s'agissait de bâtir; et, lorsqu'il était durci, on le recouvrait d'un enduit hydrofuge très-fin. Rarement les Arabes élevèrent des constructions de forme circulaire; leurs tours sont carrées, comme on peut le voir aux arènes d'Arles, et quelquefois octogones. On trouve des échantillons de l'art arabe en Espagne, en Afrique, en Syrie, en Sicile, et même dans le midi de la France.

VII. — MÉDECINE ARABE. Les maîtres de la science et de la médecine au moyen âge furent les Arabes. Les mots *alcali*, *alchimie*, *alcool*, *algèbre*, *almanach*, restés dans nos langues européennes, témoignent de la part prépondérante qu'ils prirent, à cette époque, au progrès scientifique. C'est par les Arabes que l'esprit humain commença à sortir de la nuit que la destruction des deux empires d'Orient et d'Occident avait faite, et que la longue anarchie des royaumes chrétiens menaçait d'éterniser. Grâce à eux, la civilisation, un moment retardée par les invasions des Barbares et le fanatisme musulman, reprit sa marche progressive jusqu'à la brillante époque de la Renaissance. Une fois la domination arabe consolidée en Egypte, en Syrie, en Judée et dans l'Orient, en Afrique et en Espagne, les institutions littéraires et les écoles se rouvrirent partout, des académies se fondèrent, et celle de Bagdad devint la plus célèbre du moyen âge. Les plus grands sacrifices furent faits pour retrouver les écrits des philosophes et des savants de l'antiquité; on les faisait traduire en arabe et on multipliait les manuscrits de tout genre, pour refaire ce qui avait été détruit. « Dans le cataclysme subi par la civilisation romaine, dit M. le docteur Bouchut, la médecine était tombée au degré le plus bas du mysticisme théurgique et démonique, de la magie, de la sorcellerie et de l'empirisme. Les grands principes de la science qui ont fait la gloire d'Hippocrate et de Galien étaient étouffés par l'ignorance et la superstition; mais avec les Arabes, la médecine, comme toutes les autres parties de la science, reprit son essor vers une destinée meilleure. Avec les débris du passé grec et romain se fit une médecine arabe, qui, en apportant son faible contingent de choses nouvelles, nous a transmis la galénisme tel que nous le connaissons aujourd'hui. »

Pour tout ce qui regarde l'anatomie et la pathologie générale, les Arabes ne s'écartèrent pas de la voie tracée par le médecin de Pergame; on ne leur doit aucune découverte anatomique, aucune théorie médicale nouvelle. Dans leurs ouvrages, une large place est accordée aux hypothèses galéniques sur les causes des maladies et aux divers moyens de traitement. La description des symptômes et des lésions, la détermination et la classification des unités morbides est complétement sacrifiée au point de vue étiologique et thérapeutique. Rhazès, le premier médecin considérable qui soit fourni par l'époque arabique, ne fait aucune mention, dans son *Traité de la petite vérole*, du développement des pustules varioliques; mais il nous apprend quels sont les moyens de se préserver de la petite vérole avant son apparition, et ceux d'en diminuer la violence après qu'elle s'est manifestée; comment il faut s'y prendre pour faciliter l'éruption; quelle précaution il faut mettre en usage pour préserver les yeux, les paupières, les oreilles, les narines, le gosier et les articulations des accidents qui pourraient leur arriver; comment on peut accélérer la maturité des boutons; comment on accélère le dessèchement des croûtes; de quelle manière on peut faciliter la chute des écailles de la petite vérole, et des croûtes qui se forment sur l'œil ou sur le reste du corps; par quels moyens on enlève les traces de la petite vérole; quel est le régime alimentaire qui convient à ceux qui sont attaqués de la petite vérole; de quelle manière le ventre doit être entretenu pendant le cours de la maladie. C'est, comme on le voit, un exposé complet de la thérapeutique des varioles.

Un écrit du même Rhazès, relatif aux qualités du médecin, montre le caractère purement traditionaliste de la médecine arabe. « On pourra, dit-il, concevoir une bonne opinion du médecin, si l'on est certain qu'il a lu et examiné les livres des anciens médecins, et s'il a eu grand soin de comparer leurs ouvrages les uns avec les autres... La pratique personnelle est une qualité secondaire, qui doit passer après la connaissance de ce qu'ont écrit les anciens; car un homme qui est bien versé dans leurs ouvrages et qui les a bien étudiés et bien digérés peut aisément parvenir, avec l'aide d'un peu de pratique, où d'autres qui ignorent absolument ce genre de littérature ne parviendront jamais... Il est impossible qu'un homme, quand même il vivrait longtemps, arrive jamais à la perfection dans une science comme est la médecine, aussi difficile qu'elle est importante, à moins qu'il ne marche constamment sur les pas des anciens, tant l'étendue de cette science passe de loin les bornes de la vie humaine... Les auteurs qui ont perfectionné la médecine ne sont pas en si petit nombre qu'on puisse bien les étudier et les entendre en peu d'années. Mille peut-être y ont travaillé pendant mille ans. Un homme qui les étudie avec soin et application fera par leur moyen autant de découvertes dans la courte période de sa vie que s'il avait vécu mille ans à l'étude de la médecine. Mais si l'on vient une fois à négliger la lecture ou l'étude des anciens auteurs, que peut une personne seule espérer de faire? Quels que soient ses talents, quelle proportion peut-il y avoir entre les résultats de ses efforts personnels et ces trésors immenses que nous avons dans les anciens? » On voit par ce passage que l'autorité scientifique n'était pas pour les Arabes ce qu'elle est pour nous, qu'ils n'éprouvaient nullement le besoin de lui donner pour base l'appel incessant au contrôle de l'expérience; que dans ce dépôt de la science antique qu'ils avaient entre les mains, ils ne songeaient même pas à soupçonner quelques points faibles; en un mot, que la foi scientifique n'avait pas encore pris à cette époque les caractères qui la distinguent de l'autre foi. Qu'eût pensé Rhazès de Bichat se vantant d'avoir interrogé la nature plus sur le cadavre que dans les livres anatomiques, plus dans les organes des animaux vivants que dans les livres physiologiques, plus au lit des malades et dans les ouvertures cadavériques que dans les livres de médecine?

Il faut reconnaître cependant que les Arabes ont fait des additions qui ne sont pas sans importance à la médecine et à la chirurgie grecques. On doit à Rhazès le premier livre qui ait été fait sur les maladies des enfants, la connaissance du *ver de Médine* et du *spina-ventosa*, celle de la petite vérole, qui n'avait été que mentionnée par Galien; à Albucasis, l'usage de la pierre infernale, l'emploi de la cautérisation dans un grand nombre de maladies externes, des indications très-nettes sur les instruments de chirurgie qu'il convient d'employer dans chaque opération, sur les dangers auxquels on est exposé en operant; à Avenzoar, l'étude anatomo-pathologique de l'hydropisie du péricarde, des abcès du médiastin, des concrétions cardiaques fibrineuses, etc., des remarques intéressantes sur le traitement de la dysphagie, sur la sensibilité des os et des dents, sur la phthisie produite par l'ulcération de l'estomac, sur l'angine causée par la paralysie de l'œsophage, sur l'aphonie en rapport avec l'engorgement squirrheux de la langue, sur la bronchotomie, sur le trépan, sur les calculs urinaires, etc. A côté de ces noms, nous ne pouvons omettre de placer ceux d'Avicenne, qui fut, avec Galien, l'oracle de la science médicale au moyen âge, et dont les médecins arabes et européens se bornèrent pendant des siècles à commenter le fameux *Canon* (V. ce mot), bien que cet ouvrage ne montre guère d'originalité que dans la partie qui traite de la composition et de la préparation des remèdes, et d'Averroès, plus célèbre comme philosophe que comme médecin, et dont l'*Abrégé de médecine*, reproduction des livres de ses prédécesseurs, n'offre rien autre chose que l'anatomie de Galien et la pathologie de Rhazès et d'Avicenne, surchargée d'une polypharmacie qui est arrivée jusqu'au XVIIIe siècle.

Il est juste de dire en terminant que, grâce aux préoccupations thérapeutiques et pharmaceutiques des médecins arabes, la matière médicale s'enrichit de médicaments vraiment précieux inconnus des Grecs. Les Arabes nous ont donné des purgatifs végétaux beaucoup plus doux que ceux dont se servaient les anciens : la casse, les tamarins, les myrobolans, la manne, le séné. Ils rendirent très-commun l'usage du sucre, avec lequel ils faisaient des sirops, des juleps, des électuaires, etc. Ils employèrent les premiers le musc, le nitre, le mercure, plusieurs espèces d'aromates, comme la noix muscade, le macis, le clou de girofle.

Arabes (LES) ou **Gli Arabi**, opéra de Pacini, joué pour la première fois à Milan en 1827, et à Paris en février 1855. A l'occasion de cette reprise, le compositeur ajouta à son œuvre primitive quelques nouveaux morceaux; mais le style portait trop le cachet de l'ancienne école pour que l'ouvrage, ainsi retouché, pût paraître une nouveauté. Cet opéra passe cependant, à bon droit, pour un de ses meilleurs. Le sujet est tiré du roman de M. d'Arlincourt, le *Renégat*; mais le drame lyrique est encore plus sombre que le roman. Pacini a brodé sur ce thème une musique leste et gracieuse, dont les allures frivoles ne nous satisfont plus complétement aujourd'hui : nous sommes habitués à mettre partout une couleur locale et une force expressive, que Rossini et son école cherchent plus dans la mélodie que dans l'harmonie. Il y a d'excellents passages dans cette partition. L'exécution de *Gli Arabi*, en 1855, fut généralement remarquable; Mme Bosio fit circuler le souffle de la passion jusque dans les plus fines vocalises de l'école rossinienne.

ARABEBBAH s. m. (a-ra-bèb-bâ). Relat. Instrument de musique, formé d'une corde appuyée sur une vessie, et dont se servent les nègres du nord de l'Afrique.

ARABÈDE s. f. (a-ra-bè-de). Bot. Syn. d'*arabide* et d'*arabette*.

ARABÉRI s. m. (a-ra-bé-ri). Ichth. Nom donné à une espèce de clupée, voisine de la sardine.

ARABESQUE adj. (a-ra-bè-ske — rad. *arabe*). Qui est dans le goût des Arabes, qui est fait à la manière des Arabes, qui leur est propre : *Genre* ARABESQUE. *Style* ARABESQUE. *Architecture* ARABESQUE. *En Egypte, le sphinx et les colonnes du vieux style égyptien s'élèvent auprès de l'élégante colonne corinthienne; un morceau d'ordre toscan s'unit à une tour* ARABESQUE. (Chateaub.) *Les encorbellements transversaux sont brodés de sculptures* ARABESQUES *au dehors et au dedans.* (Balz.)

— Dans un sens de dénigrement : *On n'entendait que le bruit sourd et confus de la dialectique péripatéticienne, dégradée par les petites inventions du bel esprit* ARABESQUE *et de la subtilité monastique.* (V. Cousin.)

— s. m. L'*arabesque*, Le style, le genre arabesque : *L'*ARABESQUE *se soutint à Rome malgré les censures de Vitruve et de Pline.* (Millin.) *La ruine de l'empire romain fit disparaître l'*ARABESQUE *de l'Occident.* (Millin.) *En rhétorique, comme en architecture, l'*ARABESQUE *est le procédé favori des Arabes.* (Renan.)

— s. f. pl. Ornements de sculpture, de peinture et d'architecture, à la mode chez les Arabes; ils sont formés de feuillages et de fruits, de draperies et de rubans, etc., contrastés, groupés ou enlacés avec art, de manière à produire un effet agréable : *Les* ARABESQUES *de Raphaël. Salon orné de jolies* ARABESQUES. *Rien n'égale la finesse et la variété des* ARABESQUES *de l'Alhambra.* (Chateaub.) *Chaque croisée offrait des* ARABESQUES *de personnages ou d'animaux fantastiques couchés dans des feuillages d'invention.* (Balz.) *Le vieux pont mauresque, coloré d'une teinte vermeille, déroulait alors les sculptures délicates de ses merveilleuses* ARABESQUES. (E. Sue.) *Les parois de ce salon étaient tendues de mousseline blanche, sur laquelle on avait tracé une quantité d'*ARABESQUES *d'un goût exquis, au moyen de grosses ailes de mouches cantharides.* (E. Sue.) *Le plafond était comme brodé d'or, par la multitude d'*ARABESQUES *qui s'y croisaient en tout sens.* (E. Sue.) ‖ S'empl. quelquefois au sing. dans ce sens :

L'*arabesque* fantasque, après les colonnettes
Enlace ses rameaux et suspend ses clochettes,
Comme après l'escalier fait une vigne en fleur.
TH. GAUTIER.

‖ S'applique, par ext., aux ornements qui rappellent plus ou moins la disposition, les dessins des arabesques : *Je remarquai un homme vêtu d'une longue robe de soie vert pâle, brodée de larges* ARABESQUES *d'or et d'argent.* (G. Sand.)

— Par anal. : *Le prince prit un nouveau cigare, et contempla les* ARABESQUES *de sa fumée livrée aux vents.* (Balz.) ‖ Evolutions capricieuses : *Décrire les* ARABESQUES *de leur danse est chose impossible au langage vulgaire.* (M. Alhoy.) ‖ Se dit, au fig. et dans la critique littéraire, des caprices de l'imagination et du style : *Jules Janin, un faux bonhomme qui cache son érudition sous les* ARABESQUES *de son esprit, et qui connaît l'antiquité aussi bien que le jardin du Luxembourg.* (Ed. Texier.) *Le thème prêtait aux* ARABESQUES *et aux fioritures sombres.* (Ad. Paul.) *Quand ils avaient passé leur journée à broder leur avenir de ces folles et brillantes* ARABESQUES, *ils se séparaient.* (Alex. Dum.)

— Chorég. s. f. Série de pas et de figures représentant des sujets qui se trouvent sur des vases antiques.

— **Encycl.** Les Arabes, auxquels les prescriptions du Koran interdisaient la représentation des êtres animés, imaginèrent de décorer leurs édifices d'ornements tantôt peints, tantôt sculptés, assez souvent même sculptés et peints à la fois, représentant un capricieux assemblage de fleurs, de fruits, de feuillages et de rinceaux. Ils mêlèrent à ces objets, traités avec la plus gracieuse fantaisie, des devises écrites avec les caractères élégamment contournés de leur alphabet. Les autres peuples donnèrent le nom d'*arabesques* ou de *mauresques* à ce genre d'ornements, dont les plus beaux modèles se trouvent dans les mosquées et les palais construits en Espagne sous la domination des Maures.

Plus tard, on a reconnu que les Arabes n'avaient pas eu la priorité de l'invention. Hérodote, Strabon, Arrien et d'autres auteurs anciens nous apprennent, en effet, que dès les temps les plus reculés, les Indiens fabriquaient des toiles sur lesquelles étaient peintes, au moyen de couleurs d'une fraîcheur inaltérable, des fleurs, des animaux, des ornements variés. Ces étoffes se vendaient en Egypte et en Grèce, longtemps avant que la conquête d'Alexandre eût procuré quelques notions sur l'art de les fabriquer. Les Ptolémées établirent à Alexandrie des manufactures, où des ouvriers adroits, guidés par des artistes grecs, firent, à l'imitation des Indiens, des tissus représentant, suivant les termes de Claudien, « des monstres de toute espèce, des tortues volantes, des vautours armés de cornes, des figures humaines mariées à des coquilles de limaçons. » Les Egyptiens empruntèrent en même temps aux Persans et aux Babyloniens l'art de fabriquer ces tapis ras et veloutés, qui étaient très-estimés en Grèce du temps d'Aristote, et qui, au dire de cet écrivain, étaient aussi remarquables par l'éclat de leurs couleurs que par la richesse et la singularité de leurs dessins.

Nous ne savons si ce fut la vue des étoffes orientales qui inspira aux Grecs les *arabesques*, les rinceaux, les enroulements, les feuillages dont ils décorèrent quelques-uns de leurs édifices, entre autres le couronnement de l'édicule connu sous le nom de *Lanterne de Démosthène*; mais il n'est pas douteux que ce ne soit par l'Egypte qu'ait été apporté chez les Romains le goût de ce genre d'ornementation, qui atteignit chez eux un développement excessif. Vitruve en parle comme d'une nouveauté qui lui paraît contraire aux vrais principes et au but moral de l'art : « Maintenant, de mauvaises coutumes portent à abandonner la vérité, qui servait de guide à nos ancêtres. On peint sur les murs des êtres difformes plutôt que des êtres réels. On fait supporter par des candélabres de petits édifices d'où sortent plusieurs tiges délicates qui semblent y avoir pris racine, et qui forment des volutes où, contrairement à la raison, sont assises de petites figures; ailleurs ces branches aboutissent à des fleurs dont on fait sortir des demi-figures, les unes avec des têtes d'hommes, les autres avec des têtes d'animaux. Mais ces choses n'existent pas, ne peuvent pas exister, n'ont jamais existé!... On en reconnaît la fausseté, mais on ne les blâme pas; on s'en amuse, sans se demander si elles peuvent exister... Quant à moi, je n'approuve que les peintures conformes à la vérité. » Horace avait sans doute en vue les mêmes bizarreries, lorsqu'il commençait son *Art poétique* par ces vers devenus célèbres :

Humano capiti cervicem pictor equinam
Jungere si velit, etc.

Malgré les protestations des gens d'un goût sévère, les Romains continuèrent à décorer l'intérieur de leurs habitations particulières, leurs monuments publics, et leurs tombeaux même, de peintures et de sculptures représentant des vues d'édifices imaginaires, des perspectives ornées de plantes de fantaisie et d'animaux monstrueux, des Amours jouant avec des griffons ou d'autres bêtes fabuleuses, des groupes de fruits ou de gibier, des fleurs, des instruments, des festons, des guirlandes, etc. La plupart des sujets décelaient clairement l'imitation de l'Orient : les plantes et les animaux sacrés de l'Egypte et de l'Inde y figuraient auprès d'édifices d'architecture persane ou babylonienne; mais le sens symbolique que les Orientaux attachaient aux divers objets employés par eux comme ornements n'existait plus pour les Romains, qui faisaient alors du *genre égyptien* comme il nous arrive aujourd'hui de faire du *genre chinois*, sans chercher à pénétrer la signification des emblèmes, sans discuter la vraisemblance du sujet.

Les fouilles faites à Pompéi et à Herculanum nous ont révélé une quantité innombrable de peintures et de sculptures décoratives, dont les motifs sont extrêmement variés. Les sculptures sont ordinairement en stuc et peintes de couleurs plus ou moins vives. Les panneaux des murailles sont toujours revêtus d'une teinte plate, noire, rouge, jaune, bleue ou verte, qui a été appliquée à fresque : c'est le fond destiné à faire ressortir les sujets décoratifs aux couleurs vives et tranchantes. Quelquefois ces sujets sont de simples enroulements, des rinceaux, des feuillages, des guirlandes de fleurs; mais le plus souvent ils représentent des figures d'animaux réels ou fantastiques, et même des figures humaines, des Génies, des Amours, diversement groupés. Ces sortes de compositions se distinguent ainsi des *arabesques*, avec lesquelles on a l'habitude de les confondre. Les premières qui furent découvertes dans les thermes ou grottes de Titus, à l'époque de la Renaissance, reçurent le nom de *grottesques* (en italien, *grottesche*, qui a rapport aux grottes), dont nous avons fait, par corruption, celui de *grotesques*. L'admiration qu'excitèrent ces peintures en provoqua l'imitation. Bientôt les plus grands maîtres de l'Italie s'exercèrent à produire des œuvres semblables. Si nous en croyons Vasari, Morto de Feltre donna l'exemple, et Jean d'Udine porta le genre à sa perfection. Ce dernier, qui n'avait pas son pareil pour peindre les animaux et surtout les oiseaux, retrouva le procédé dont se servaient les anciens pour faire les stucs; il dut à son habileté d'être employé par Raphaël à la décoration des loges du Vatican. Mais Raphaël lui-même déploya un talent hors ligne dans la peinture des *arabesques* et des grotesques. Non content de rivaliser avec les anciens pour la variété et la délicatesse des détails, l'élégance et la hardiesse de l'exécution, il trouva l'art de faire parler à l'esprit un genre qui semblait n'être fait que pour s'adresser aux yeux : « Rien de plus ingénieux, dit M. Quatremère de Quincy, que la manière avec laquelle il sut vivifier ses compositions, par les attributs des sciences et des arts, et, par toutes ces allusions poétiques, faire de l'*arabesque* un nouveau langage figuré, dont les hiéroglyphes, connus de tout le monde, donnent encore au spectateur le plaisir de les avoir devinés. L'espèce de bizarrerie apparente de ce goût et ce que son agencement offre d'extraordinaire se trouvent ainsi corrigés par le sens moral qui en fait le sujet et la

motif. » Nous n'insisterons pas davantage ici sur la transformation que Raphaël fit subir à l'*arabesque* antique; nous aurons occasion d'y revenir en parlant des *grotesques* exécutés par lui et par ses disciples. Nous renvoyons au même article ce que nous avons à dire des décorations plus ou moins capricieuses, échappées au ciseau des sculpteurs du moyen âge.

L'*arabesque* proprement dite n'a pas cessé d'être cultivée jusqu'à nos jours; mais elle ne l'est plus guère depuis longtemps que par les peintres qui sont décorateurs de leur métier, ou encore par les dessinateurs d'étoffes et de papiers peints. L'art industriel est arrivé, sans doute, à produire des ouvrages fort gracieux et très-dignes d'encouragement; mais de là aux compositions dont nous avons parlé précédemment, il y a une grande distance.

ARABESSE adj. et s. f. (a-ra-besse). Femme arabe, ou qui habite ce pays. Fam. et peu usité; on dit mieux ARABE.

ARABETTE s. f. (a-ra-bè-te — du gr. *arabeô*, je fais du bruit). Entom. Genre d'insectes diptères, dont l'espèce la plus remarquable est l'arabette à tête blanche. Ces insectes vivent aux dépens des hyménoptères fouisseurs, en s'emparant de la proie que ceux-ci ont préparée pour leur progéniture.

— Bot. Genre de crucifères siliqueuses, très-nombreux en espèces, et dont l'habitation varie beaucoup suivant les divers auteurs : *La plupart des* ARABETTES *croissent en Europe ou dans les régions extra-tropicales de l'Asie. Là s'échappaient, du milieu des marches rompues, les cylindres veloutés du verbascum, les cloches bleues des campanules, des bouquets d'*ARABETTE *et des touffes d'éclaire dorée.* (Ch. Nod.) ‖ On dit aussi ARABÈDE et ARABIDE.

— **Encycl.** Le genre *arabette* se distingue parmi les crucifères siliqueuses par les caractères suivants : silique déhiscente, linéaire, comprimée; graines unisériées, aplaties, ovales ou orbiculaires, entourées d'un rebord membraneux plus ou moins marqué; fleurs en grappes terminales. La principale espèce est l'*arabette à feuilles sagittées*, décrite aussi sous le nom de *tourette hérissée* (bien qu'elle n'appartienne pas au genre *tourette*), plante bisannuelle hérissée de poils, à tige dressée, à fleurs blanches, petites, nombreuses, à silique longue, grêle, dressée, qui croît dans tous les lieux pierreux, les bois sablonneux, les coteaux arides, et qui fleurit de mai à juillet.

ARABI s. m. (a-ra-bi). Ichth. Nom vulgaire donné à plusieurs espèces de muges.

Arabian Godolphin, *histoire d'un cheval*, par Eugène Sue. Ce petit roman est un de ces délicieux tableaux de chevalet qu'Eugène Sue excellait à peindre, et qui le délassaient de ses grands travaux. C'est l'histoire d'un des chevaux barbes envoyés en présent à Louis XIV par le bey de Tunis. Le grand roi dédaigna ces farouches coursiers, au poil soyeux et rare, à la jambe sèche et nerveuse, à l'œil de feu. On préférait alors aux fils du désert les massifs destriers mecklembourgeois, dont Van der Meulen nous a laissé l'image assez exacte dans ses batailles. Sous le coup de cette disgrace, la noble bête descendit rapidement les degrés de l'échelle sociale des chevaux, et nous le trouvons bientôt attelé à une lourde charrette dans les rues fangeuses de l'ancien Paris. Ému des mauvais traitements qu'il lui voit infliger par son brutal conducteur, un quaker achète le barbe et prend à son service un Nubien, qui, venu en France avec l'animal, avait, de loin, suivi les diverses péripéties de sa fortune. Les deux amis, l'homme et le cheval, partent pour l'Angleterre à la suite de leur nouveau maître, et, au bout de quelque temps, passent au service de lord Godolphin, le premier en qualité de palefrenier, le second pour servir de *boute-en-train* aux étalons du gentilhomme. Mais, dès le premier essai, le noble sang qui court dans les veines de l'Arabe se révolte à l'idée de l'infâme métier qu'on lui a réservé; aidé de son Nubien, il rompt ses entraves, se jette sur son rival, et, facilement vainqueur, reçoit de Rowena les faveurs destinées à l'étalon anglais. Une pareille témérité est sévèrement punie : le pauvre barbe est condamné à porter les légumes au marché, et Rowena, la jument coupable, comme ces jeunes filles qu'une faute grave oblige à se tenir éloignées du monde, est enfermée dans une boxe éloignée, jusqu'à ce qu'elle ait mis au monde le fruit de ses déplorables amours. Bientôt, en effet, elle donne le jour à un petit poulain grêle, nerveux, disgracieusement sauvage, auquel les employés du haras n'accordent qu'une dédaigneuse attention. Les mois, les années se passent; le poulain grandit, se mêle aux jeux de ses compagnons, dont il triomphe à la course et qu'il surpasse en beauté. Le bruit de ses exploits arrive jusqu'à lord Godolphin, qui veut essayer dans une course la vitesse du fils de Rowena; le jeune cheval se montre digne de sa noble origine et triomphe de tous ses concurrents. Le secret du croisement des races chevalines était trouvé. Le noble lord rappela de leur exil la pauvre Rowena et le vieux barbe, auquel il voulut donner son nom. *Arabian Godolphin*, c'est ainsi qu'on l'appela depuis ce jour mémorable, mourut de vieillesse, après avoir été la souche de cette vaillante race de chevaux pur sang qui dévorent aujourd'hui l'arène poudreuse des hippodromes de l'Europe civilisée. Cette charmante histoire, dans laquelle l'auteur a su vivement intéresser aux vicissitudes d'une existence chevaline, est, comme style surtout, une des meilleurs productions du fécond romancier.

ARABIDE s. f. (a-ra-bi-de). Bot. Syn. d'*arabette* et d'*arabède*.

ARABIDÉ, ÉE adj. (a-ra-bi-dé — rad. *arabide*). Bot. Qui a du rapport avec l'arabide.

— s. f. pl. Tribu de la famille des crucifères, ayant pour type le genre *arabette* ou *arabide*.

ARABIDIE s. f. (a-ra-bi-dî). Bot. Genre de la famille des saxifragées, formé aux dépens des saxifrages, et ayant pour type la saxifrage étoilée.

ARABIDION s. m. (a-ra-bi-di-on — rad. *arabide*). Bot. Genre de crucifères siliqueuses, formé aux dépens des arabettes, et ayant pour type l'arabette des Alpes, que l'on cultive dans les jardins comme plante d'ornement. ‖ On dit aussi ARABIDIUM (a-ra-bi-di-omm), invariable : *Les* ARABIDIUM *sont des plantes d'ornement, précieuses à cause de leur floraison précoce.* (Béraud.)

ARABIDOPSIS s. m. (a-ra-bi-do-psiss — de *arabide*, et du gr. *opsis*, aspect). Section du genre sisymbre, de la famille des crucifères, qui paraît intermédiaire entre ce genre et les arabettes.

ARABIE, vaste presqu'île à l'O. de l'Asie, limitée par la mer Rouge, la mer d'Oman, le golfe Persique, l'Euphrate, les montagnes de Syrie et l'isthme de Suez. C'est un vaste plateau parcouru par des chaînes de montagnes dont l'ordre et la direction sont inconnus; coupé par de vastes déserts de sable, sans vallées profondes, sans eaux; habité par des tribus indépendantes, les unes nomades, les autres sédentaires. Intermédiaire entre l'Asie et l'Afrique, jonction de la Méditerranée et de l'Océan indien, cette région était la route obligée du commerce des Indes avant la découverte du cap de Bonne-Espérance, et elle a exercé une immense influence sur les destinées de l'Orient, non-seulement par sa position, mais encore par le caractère de ses habitants, énergiques, spirituels, ardents. C'est de là qu'est sortie la religion conquérante de Mahomet. Sa surface est évaluée à 2,850,000 kilom. carrés; sa plus grande longueur est de 2,700 kilom.; et sa largeur, du détroit de Bab-el-Mandeb à l'Euphrate, de 2,240 kilom. La popul. actuelle est de 12 à 14 millions d'hab. Les anciens divisaient l'Arabie en trois parties qui n'ont jamais été bien délimitées : l'Arabie Pétrée, l'Arabie Déserte et l'Arabie Heureuse. Auj. on peut la considérer comme divisée en six parties principales : 1° le Lahsa, sur le golfe Persique, pays très-chaud, stérile et mal connu, traversé par l'Aftan, sur lequel se trouve Lahsa, princip. ville du pays; 2° l'Oman, également sur le golfe Persique, et presque entièrement sous la dépendance de l'iman de Mascate, petit souverain qui a une marine respectable; c'est le pays le plus commerçant de toute l'Arabie : la ville princip. est Mascate, port très-florissant; 3° l'Hadramaout, sur le golfe d'Oman, pays peu connu, stérile, qui ne fait guère qu'un commerce d'encens. Le principal port est Kesel; 4° l'Yémen, sur la mer Rouge, gouverné despotiquement par un iman. C'est un pays fertile, assez peuplé, dont la capitale est Sana, ville grande et forte; les ports principaux de l'Yémen sont Moka, ville forte et florissante, et Aden, position maritime de premier ordre, ville importante par ses fortifications, son port et son commerce; les Anglais s'en sont emparés, et commandent ainsi l'entrée de la mer Rouge; 5° l'Hedjaz, sur la mer Rouge, cap. La Mecque, ville défendue par trois citadelles et célèbre par la naissance de Mahomet. Les autres villes sont : Djeddah, le meilleur port de la mer Rouge; Médine, ou la ville du Prophète, qui a pour port Yambo, ville fortifiée; Akaba, village situé sur les ruines d'Asiongaber, d'où les Phéniciens et les Hébreux faisaient commerce avec l'Afrique et l'Inde; Eldjy, sur les ruines de Petra, au nord de laquelle étaient Karack et Montréal, célèbres au temps des croisades; 6° le Nedjed, dans l'intérieur, partagé entre des tribus indépendantes et ne renfermant aucun lieu remarquable; ses déserts sont parcourus par des Bédouins, brigands nomades et pasteurs : c'est là que les Wahabites, guerriers qui essayèrent de réformer l'islamisme, avaient étendu leur domination. Leur capitale était Deriah, assiégée et prise en 1818 par Ibrahim-Pacha, aujourd'hui déserte.

Les côtes de l'Arabie sont très-fertiles, ainsi que quelques petites vallées intérieures; mais en général le climat est brûlant, et le sol ne donne que peu de produits; on n'y connaît aucun cours d'eau considérable; les torrents qui se jettent dans la mer sont presque toujours à sec hors de la saison des pluies; les autres se perdent dans les sables. On n'y compte que deux saisons : la saison sèche qui, sur quelques points du littoral les plus éloignés des montagnes, se prolonge toute l'année; la saison des pluies, qui dure dans l'Yémen de juin à septembre, et dans l'Oman, de novembre à février. Les chaleurs sont excessives partout ailleurs que dans les montagnes; le *semoun* ou *samiel*, vent brûlant du désert, souffle dans toutes les directions de l'intérieur vers les côtes. On trouve dans les montagnes le porphyre, le basalte, le marbre, l'albâtre et quelques pierres précieuses; et dans d'autres endroits du gypse, du salpêtre, du natron, du soufre, du sel gemme et de l'asphalte. Il existe sur quelques points des mines d'argent, de cuivre, de plomb et de fer. Quelques vallées, particulièrement dans l'Yémen et l'Hadramaout, l'Arabie Heureuse des anciens, offrent de véritables oasis parées de la végétation la plus variée et la plus riche. Le dattier, l'arbre qui fournit à l'Arabe nomade sa nourriture habituelle, croît dans les régions les plus arides. Les autres plantes sont le caféier, originaire de cette contrée, où il est resté le plus renommé du monde pour l'excellence de son fruit; la canne à sucre, le cotonnier, l'indigotier, le tabac, le pavot à opium, le bananier, le cocotier, l'arbre à manne, le grenadier, le figuier, l'olivier, l'oranger, l'abricotier; de nombreuses plantes tinctoriales et médicinales, le séné, l'aloès, le tamarin, l'acacia à gomme, le bois de sandal, et les arbres qui produisent les aromates les plus précieux, le baume, la myrrhe, l'encens, le benjoin. Les céréales sont le maïs, le froment, une espèce d'orge appelée dhourra et le millet. Parmi les animaux de l'Arabie, l'espèce la plus célèbre est le cheval, le compagnon et l'ami de l'Arabe. La race des chevaux arabes est unique et sans égale. On y voit aussi le bœuf, le dromadaire, le chameau, ce *vaisseau du désert*; le mouton, la chèvre, l'âne et le mulet. Parmi les animaux sauvages, on rencontre la panthère, le chacal, l'hyène, le sanglier, le loup, le renard et l'antilope; l'autruche est commune dans les déserts. Parmi les insectes venimeux ou destructeurs, la sauterelle est le plus redoutable. Des bancs de corail hérissent les côtes de la mer Rouge; celles du golfe Persique sont célèbres par leurs riches bancs d'huîtres à perles.

L'Arabie ne fut soumise ni par les Grecs ni par les Romains. Au VIIe siècle, les Arabes, convertis à la religion de Mahomet, se répandirent sur une grande partie de l'Asie, en Egypte, au nord de l'Afrique et en Espagne; ils fondèrent des Etats, qui se rendirent bientôt indépendants. Dès le XIe siècle, les deux califats d'Orient et d'Occident furent à leur tour démembrés, en Espagne par les Maures, en Asie par les Turcs et les Mongols. A partir de cette époque, les Arabes se retirent peu à peu de la scène, et cessent d'être les propagateurs armés de l'islamisme. Au moyen âge, les Arabes ne se sont pas rendus moins célèbres par leurs lumières et leurs progrès dans les arts et les sciences que par leurs conquêtes. Leur littérature a surtout jeté un grand éclat sous le règne d'Haroun-al-Raschild, contemporain de Charlemagne. Dans le Xe siècle, ils cultivaient à la fois et avec un égal succès la philosophie et la médecine, la géographie et l'histoire, et surtout la physique, les mathématiques et l'astronomie. Le poëme d'*Antar* et les *Mille et une Nuits* suffisent pour donner la plus haute idée de leur imagination brillante et de leur goût pour la poésie. Leur architecture n'atteste pas moins leur aptitude pour les arts. Les Arabes se divisent en deux classes : les Arabes cultivateurs à demeures fixes, et les Arabes ou Bédouins qui vivent sous les tentes et errent avec leurs troupeaux. L'état social et moral de ces peuples est resté, à peu de chose près, le même qu'à l'époque où les livres sacrés nous les représentent comme étant toujours en guerre avec leurs voisins ou avec eux-mêmes. Leur régime est toujours le régime patriarcal. Le cheik concentre en lui toute l'autorité de chef de famille, de chef militaire et de pontife. Dans l'Yémen existe une aristocratie féodale, dont l'organisation, les mœurs, les demeures, rappellent assez le moyen âge européen. C'est à l'extrémité de l'Yémen que se trouve la ville d'Aden, qui, en vingt-cinq ans de domination anglaise, a vu sa population monter de 1,000 à plus de 80,000 habitants. Le littoral de la mer Rouge, autrement dit l'Hedjaz, où se trouvent les villes saintes, a plus ou moins reconnu l'autorité du sultan. Au sud de l'Hedjaz se trouvent encore des tribus qui, conservant les anciennes superstitions, n'ont pu jusqu'ici être converties à l'islamisme.

L'industrie des Arabes est à peu près nulle. Elle se borne à fabriquer quelques tissus de soie et de laine. Le commerce des villes saintes est fort déchu de ce qu'il était autrefois. Les caravanes de 12,000 chameaux, qu'il n'était pas rare d'y voir arriver à l'époque des pèlerinages, se réduisent aujourd'hui à des caravanes de 1,000 et même de 500 chameaux.

ARABINE s. f. (a-ra-bi-ne — rad. *Arabie*). Chim. Nom donné au principe immédiat qui constitue presque entièrement la gomme arabique : *L'*ARABINE *se dissout dans l'eau froide, et presque en toute proportion dans l'eau bouillante.* (Orfila.)

— **Encycl.** L'*arabine* ne peut être obtenue à l'état cristallisé. Elle est incolore, insipide, inodore, transparente. Elle se dissout en toutes proportions dans l'eau, et plus promptement à chaud qu'à froid. La consistance mucilagineuse, visqueuse de la dissolution empêche des corps très-divisés de se précipiter; c'est pour cela qu'on ajoute de la gomme à l'encre pour y tenir le gallate de fer en suspension. L'*arabine* est insoluble dans l'alcool et dans l'éther. Desséchée à 100°, elle offre la même composition que le sucre de canne ($C^{12}H^{11}O^{11}$); desséchée à 130°, elle perd un équivalent d'eau, et présente la composition de l'amidon ($C^{12}H^{10}O^{10}$). La solution aqueuse de l'*arabine* possède à un haut degré la propriété de faire dévier à gauche les rayons de la lumière polarisée; bouillie pendant longtemps avec de l'acide sulfurique étendu, elle se transforme d'abord en dextrine, qui exerce la déviation à droite, et finalement en glucose.

Arabi nelle Gallie (Gli), opéra de Pacini, et son meilleur ouvrage, représenté à Turin le 25 décembre 1828. On chante encore en France un beau duo tiré de cette partition : *Va, menzogner* (va, trompeur). Le 24 janvier 1855, cet opéra fut représenté au Théâtre-Italien de Paris, avec le concours de deux excellentes cantatrices, Mmes Bosio et Borghi-Mamo.

ARABIQUE adj. (a-ra-bi-ke — rad. *Arabie*). Qui appartient, qui est propre à l'Arabie. S'emploie souvent comme syn. de *Arabe*.

— *Gomme arabique*, Produit de la séve de plusieurs espèces d'acacias communs en Arabie, en Egypte et sur les côtes d'Afrique. Des fentes que l'on pratique près du tronc et aux branches de l'arbre, il découle une liqueur visqueuse qui s'épaissit et se solidifie avec le temps. On en fait un sirop très-usité en pharmacie, et connu sous le nom de *sirop de gomme : La* GOMME ARABIQUE *est souvent employée en médecine, dans l'art du confiseur, par les fabricants de couleurs, et pour donner le lustre aux étoffes.* (Sandras.) *Vous avez reconnu comme moi que la* GOMME ARABIQUE, *le sucre et l'amidon, mis en poudre, donnent une substance absolument semblable.* (Balz.)

— Poétiq. *La fève arabique*, Le café, qui nous est venu d'Arabie.

— Astron. *Année arabique*, Année du calendrier arabe. L'année arabique est lunaire, et se compose de douze mois, qui sont alternativement de trente et de vingt-neuf jours. ‖ *Tables arabiques*, Tables astronomiques dressées par les Arabes.

— Linguist. *Langues arabiques*, Branche des langues sémitiques, qui se compose de l'arabe ancien, de l'arabe littéral et de l'arabe vulgaire.

— s. m. pl. Hist. relig. Nom donné à des sectaires qui parurent au IIIe siècle en Arabie, et furent ramenés dans le sein de l'Eglise catholique par Origène. Ils prétendaient que l'âme mourait avec le corps, pour ressusciter avec elle au jugement dernier.

ARABIQUE (GOLFE). V. ROUGE (mer).

ARABIQUEMENT adv. (a-ra-bi-ke-man — rad. *arabique*). Néol. A la manière des Arabes.

ARABIS ou **ARBIS**, fleuve de l'ancienne Gédrosie, qui versait ses eaux dans la mer Erythrée, et séparait les Arabites des *Orites*.

ARABISANT (a-ra-bi-zan) part. prés. du v. Arabiser.

— s. m. Philol. Celui qui possède la langue arabe, qui en a fait une étude spéciale : *Un savant* ARABISANT. ‖ On dit aussi ARABISTE.

ARABISÉ, ÉE (a-ra-bi-zé) part. pass. du v. Arabiser.

ARABISÉE s. f. (a-ra-bi-zé — du lat. *arabis*, l'arabide). Bot. Syn. peu employé d'*arabidée*.

ARABISER v. n. ou intr. (a-ra-bi-zé — rad. *arabe*). Philol. S'occuper de la langue arabe d'une manière spéciale. ‖ Imiter la pompe un peu emphatique du style oriental.

— activ. *Arabiser un mot*, Lui donner une forme, une désinence arabe.

ARABISME s. m. (a-ra-bi-sme — rad. *arabe*). Philol. Locution arabe; tournure, construction propre à la langue arabe.

ARABISTE s. m. (a-ra-bi-ste — rad. *arabisme*). Nom donné aux médecins occidentaux qui adoptèrent les principes de l'école arabe, au XIe siècle de l'ère chrétienne : *Les* ARABISTES *disparurent à la Renaissance, époque où la médecine grecque, puisée aux sources, remplaça la médecine arabe.*

— Philol. Syn. de *arabisant*, auquel il est préférable, à cause de son analogie avec *helléniste*, *latiniste*, *orientaliste*, etc.

ARABITÆ ou **ARABITES**, nom d'une ancienne tribu de la Gédrosie, qui habitait la contrée maritime située entre l'Indus et l'Arabus. Ce pays forme aujourd'hui une petite province du Beloutchistan.

ARABLE adj. (a-ra-ble — du lat. *arabilis*; formé de *arare*, labourer). Qui est propre à être labouré : *Terres* ARABLES. *Les sols* ARABLES *sont presque tous le produit de la décomposition des roches qui forment la base de notre globe.* (Chaptal.) *Le sol* ARABLE *est celui qui est susceptible de produire par la culture.* (Raspail.)

— **Antonymes.** Illabourable, inexploitable, indéfrichable.

ARABOUTAN s. m. (a-ra-bou-tan). Bot. Grand arbre du Brésil, qui fournit le bois connu sous le nom de *bois du Brésil*.

ARABUS, fleuve de la Gédrosie, à l'ouest de l'Indus, séparait les Arabitæ et les Oritæ. Il s'appelle aujourd'hui *Arabah*, et plus souvent *Pouraly*; il se jette dans l'Océan indien, près de Soumiany.

ARAC s. m. V. ARACK.

ARAÇA, rivière du Brésil, dans la province de Rio-Grande du Sud.

ARACACHA s. m. Bot. Syn. de *aracatcha*.

ARACACHIBA, île du Brésil, dans la province de Rio de Janeiro.

ARACAHY, rivière du Brésil, dans la province de Bahia.

ARACA-MIRI s. m. (a-ra-ka-mi-ri). Bot. Arbrisseau du Brésil, connu par ses propriétés astringentes : *On fait, avec les feuilles et les boutons de fleurs de l'*ARACA-MIRI, *un bain salutaire pour toutes les affections du corps où l'on peut employer les astringents.* (Valmont de Bomare.)

ARACAN s. et adj. m. (a-ra-kan). Linguist. Langue appelée aussi *rukheng-barma*, et parlée dans l'empire Birman, au sud du royaume d'Ava et au sud-ouest du Bengale. Cet empire est appelé par ses habitants *Yih-Kein*, par les Hindous du Bengale *Rossann*, par les Mongols et les Persans *Rechan*. Les Birmans se donnent à eux-mêmes le nom de *Maramas;* ils sont connus par les Européens sous celui de *Mugs* ou *Mogs*. La langue aracan est considérée comme dérivant de la langue parlée dans le Bomma; elle se subdivise en quatre dialectes principaux, en usage chez quatre races différentes : 1º le *rukheng* ou *aracan* proprement dit, parlé par les *Maramas* ou *Marummas*, habitants autochthones ayant subi la conquête d'autres peuples belliqueux. La langue des Ma-rummas offre de grandes analogies avec le *bali* ou *pali;* elle possède un alphabet calqué sur l'alphabet dévanagari, sinon pour la forme, du moins pour la valeur phonétique et la disposition des caractères; 2º le *barma* ou *birman*, parlé par les Birmans, la race conquérante et guerrière, qui provient du royaume d'Ava, et fait sentir son influence dans l'Indo-Chine tout entière. Le *barma* possède un alphabet dont l'ordre ressemble à celui de l'alphabet bali, et dont les caractères ne sont que l'imitation ou la simplification des caractères *cingalais*, *canara* et *telinga;* 3º le *yo* et le *ro*, parlé par un petit groupe de populations résidant dans les montagnes, paraît être intermédiaire entre les deux dialectes précédemment cités; 4º le *tanengsari*, parlé par les *Dawayza* et les *Byeitza*, paraît être le plus ancien de ces quatre dialectes.

Nous remarquerons, comme caractères généraux de la langue *aracan*, qu'elle appartient au groupe monosyllabique, dont elle a tous les traits caractéristiques. Tous les mots y sont complétement invariables, comme en chinois; comme en chinois aussi, les tons suivant lesquels un monosyllabe peut être prononcé, doivent être considérés comme la seule et véritable variation de la langue. On observe cependant quelques traces d'agglutinations rudimentaires, quelques efforts pour agglomérer ensemble deux ou trois sons en les identifiant en un seul. La construction a pour base la rigueur la plus absolue, comme dans tous les idiomes monosyllabiques. Les différences de dialectes, outre les mots totalement étrangers, reposent encore sur des permutations de lettres dans les mots qui leur sont communs. Ainsi l'*y* et l'*r* se remplacent mutuellement d'un dialecte à l'autre.

L'*aracan* possède une littérature qui, quoique moderne, ne laisse pas que d'avoir son intérêt. Il existe dans cette langue des traductions du bali, des ouvrages d'histoire, de géographie, de piété; des poésies, et quelques livres modernes, publiés par les soins des missionnaires.

ARACAN, contrée de l'Inde anglaise transgangétique, présidence de Calcutta, sur la côte E. du golfe du Bengale, et à l'O. de l'empire des Birmans. Pop. 500,000 hab.; superficie 120,000 kilom. carrés. Pays montagneux, très-boisé, et coupé de tant de rivières, de lagunes et de bras de mer, qu'il forme comme une chaîne d'îles, de presqu'îles et d'isthmes qui interrompent très-souvent les communications; sol fertile en riz. L'Aracan fut jadis un royaume indépendant, souvent ravagé par les Mongols, conquis par les Birmans en 1783 et par les Anglais en 1826. Grand commerce avec l'Europe. ‖ Ville de l'Inde transgangétique, dans la province du même nom, au S.-E. de Calcutta, sur l'Aracan, petit affluent du golfe du Bengale. Pop. 10,000 hab. Formée de cabanes de bambou, et jadis capitale de tout l'Aracan.

ARACAN (ARCHIPEL D'), groupe d'îles dans le golfe du Bengale, sur la côte du pays d'Aracan. Les deux principales, Ramri et Tchedoba présentent la même organisation géologique que les côtes dont elles ont été détachées, et renferment des volcans vaseux.

ARACANGA s. m. (a-ra-kan-ga). Ornith. Espèce d'ara.

ARACANIS s. m. (a-ra-ka-niss). Géogr. Habitant de l'Aracan.

ARACANTHE s. m. (a-ra-kan-te — du gr. *ara*, qui exprime le doute; *akantha*, épine). Entom. Genre de coléoptères tétramères, voisin des charançons, et dont le type, l'*aracanthe pâle*, vit dans l'Amérique du Nord. Ce nom lui vient de ce que sa nature n'est pas encore exactement déterminée.

ARACARI, rivière du Brésil, dans la province de Sainte-Catherine; se jette dans le canal de San-Francisco.

ARACARI s. m. (a-ra-ka-ri). Ornith. Genre d'oiseaux grimpeurs, voisin des toucans, renfermant plusieurs espèces qui vivent dans l'Amérique du Sud : *Les* ARACARIS *ne sont que des oiseaux de passage.* (Buff.)

ARACATCHA s. f. (a-ra-ka-tcha — nom indigène). Bot. Genre de plantes de la famille des ombellifères, tribu des amminées, renfermant deux espèces qui croissent dans l'Amérique du Sud. L'*aracatcha* comestible a des racines tubéreuses, qui tiennent une large place dans l'alimentation des Péruviens. Les essais de culture de cette plante, faits en Europe, n'ont pas donné jusqu'à ce jour de résultats satisfaisants. ‖ On écrit aussi ARACACHA et ARRACACHA.

ARACATY, ville du Brésil, province et à 75 kilom. S.-E. de Ceara, sur la rive droite du Yaguaribe, près de son embouchure, dans l'Atlantique. Pop. 9,900 hab. Port et commerce actif en cotons et en cuivre. ‖ Nom d'une grande montagne de la province de Ceara.

ARACÉ, ÉE adj. (a-ra-sé — du lat. *arum*, le gouet). Syn. de *aroïdé*. V. ce mot.

ARACHIDATE s. m. (a-ra-chi-da-te — rad. *arachidique*). Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide arachidique avec une base.

ARACHIDE s. f. (a-ra-chi-de — du gr. *arachidna*, sorte de gesse). Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses, tribu des hédysarées, renfermant une seule espèce, connue sous le nom vulgaire de *pistache de terre*. On ignore la vraie patrie de cette plante, qui est cultivée en Chine, dans les régions méridionales de l'Europe et des Etats-Unis, etc. ‖ On dit aussi ARACHIDNÉE et ARACHIS.

— **Encycl.** Le genre *arachide* est polygame, c'est-à-dire possède des fleurs mâles, des fleurs femelles et des fleurs hermaphrodites : les fleurs hermaphrodites et les fleurs mâles ont une corolle papilionacée et dix étamines monodelphes; les fleurs femelles sont apétales et présentent au fond du calice un ovaire stipité qui devient un fruit indéhiscent renfermant de une à quatre graines. La seule espèce connue est l'*arachide souterraine*, désignée vulgairement sous le nom de *pistache de terre*, plante annuelle fleurissant en été, à feuilles stipulées, à fleurs petites, jaunes, axillaires, à fruit oblong, pointu, blanchâtre, souvent étranglé au milieu, à graines ovoïdes, huileuses, d'une saveur agréable, de la grosseur d'une petite noisette. L'*arachide souterraine* offre, au moment de la fructification, un phénomène bien remarquable. Après la fécondation, l'ovaire, devenu un jeune fruit, est peu à peu soulevé par son support, qui d'abord court, s'allonge insensiblement, parvient à dépasser le tube calicinal, puis se recourbe vers la terre, s'y enfonce et y accomplit son développement à huit ou dix centimètres. L'amande de l'*arachide* ressemble par le goût, fraîche et crue, à la noisette; cuite, à la pistache : de là le nom de *noisette* ou *pistache de terre*, qui lui est donné. Les Espagnols font un grand usage de ces amandes comme aliment. Elles entrent dans différentes friandises, notamment dans les dragées. Torréfiées, puis écrasées et pilées, elles servent à préparer une pâte analogue au chocolat pour la couleur et le goût. Mais leur principale valeur réside dans l'huile que l'on en tire. Sur les tables, elle remplace l'huile d'olive, et les parfumeurs, les savonniers l'emploient avantageusement.

ARACHIDIQUE adj. (a-ra-chi-di-ke — rad. *arachide*). Chim. Se dit d'un acide gras que l'on extrait de l'huile d'arachide saponifiée par la soude : *L'acide* ARACHIDIQUE *cristallise en très-petites paillettes brillantes, qui fondent à 75º. Il est très-soluble dans l'alcool absolu et bouillant, ainsi que dans l'éther.* ‖ Se dit d'un éther que l'on obtient en faisant passer du gaz acide chlorhydrique dans la solution alcoolique de l'acide *arachidique : L'éther* ARACHIDIQUE *se présente sous la forme d'une masse cristalline fondant à* 52º. ‖ Se dit encore d'une amide qui s'obtient en abandonnant pendant quelques semaines l'huile d'arachide avec de l'ammoniaque.

ARACHIDNÉE s. f. (a-ra-chi-dné — du gr. *arachidna*, arachide). Bot. Syn. de *arachide*.

ARACHINE s. f. (a-ra-chi-ne — rad. *arachide*). Chim. Matière grasse, brillante, que l'on obtient en maintenant à 210º dans un tube fermé, parties égales d'acide arachidique et de glycérine sirupeuse : *L'*ARACHINE *est soluble dans l'alcool absolu et dans l'éther.*

ARACHIS s. f. (a-ra-chiss). Bot. Syn. de *arachide*.

ARACHNÉ (en gr. *araignée*), jeune Lydienne qui osa défier Minerve, et la surpassa dans l'art de la tapisserie. La déesse irritée mit en pièces le travail de sa rivale, qui représentait les amours des dieux, et la frappa elle-même de sa navette. Arachné se pendit de désespoir, et fut métamorphosée en araignée.

En littérature, on fait souvent allusion à la métamorphose d'Arachné, et surtout à son adresse dans la tapisserie :

« Nous montrons toujours l'orthographe à la cousine issue de germain de Polyeucte et de Cinna. Si celle-là fait jamais une tragédie, je serai bien attrapé. En revanche, elle fait de la tapisserie comme *Arachné*. »

VOLTAIRE, *à Mme de Fontaine, sa nièce.*

« Dans les maisons religieuses, l'éducation se bornait à quelques principes de grammaire et d'arithmétique, à la connaissance de l'histoire sacrée, et aux éléments de l'histoire profane. Les talents agréables étaient plus négligés encore que les études sérieuses; mais en revanche, les jeunes personnes, au sortir du couvent, auraient pu, comme *Arachné*, défier Minerve elle-même dans tous les ouvrages à l'aiguille. »

DE JOUY.

ARACHNÉ (MONT), montagne de la Morée, non loin de la route de Nauplie à Epidaure. Au pied du mont, on voit les restes d'une pyramide de construction cyclopéenne, curieux monument de l'âge héroïque de la Grèce, empreint de l'influence égyptienne.

ARACHNÉEN, ENNE adj. (a-ra-kné-ain, è-ne — du gr. *arachnê*, araignée). Néol. Qui est couvert de toiles d'araignée : *Son sourire disait assez, ainsi que la patine* ARACHNÉENNE *de la bouteille, qu'il faut, aux jours d'allégresse, des vins âgés de soixante ans.* (Guillermé.)

ARACHNÉIDE adj. (a-ra-kné-i-de). Syn. de *arachnide*.

ARACHNÉOLITHE s. m. (a-ra-kné-o-li-te — du gr. *arachnê*, araignée; *lithos*, pierre). Moll. Espèce de crustacé fossile, analogue à celui que l'on nomme vulgairement *araignée de mer*.

ARACHNIDE adj. (a-ra-kni-de — du gr. *arachnê*, araignée). Entom. Qui ressemble à l'araignée. ‖ On dit aussi ARACHNÉIDE.

— s. f. pl. Classe d'animaux articulés ayant pour type l'araignée.

— **Encycl.** Les divers animaux qui sont, comme les araignées, privés d'antennes et d'ailes, mais pourvus de pattes au nombre de huit, étaient confondus par Linné avec les insectes aptères. C'est Lamarck qui les en a le premier séparés en leur donnant le nom d'*arachnides*. Les *arachnides* sont, pour la plupart, des animaux de petite taille, dont le corps est généralement court et arrondi. Elles ont un abdomen et un thorax, mais ce dernier n'est pas séparé de la tête. La portion antérieure ou céphalo-thoracique du corps est globuleuse, ovoïde ou carrée, et présente d'ordinaire en haut et en avant des points luisants, qui sont les yeux. La bouche n'a pour appendices que deux paires de pattes-mâchoires, dont la première est souvent désignée par le nom de mandibules, et la seconde par celui de palpes. Les pattes, très-longues et terminées par deux crochets, sont articulées sur les côtés du thorax. L'abdomen est en général mou, globuleux, fixé au thorax par une espèce de pédicule, et dépourvu d'appendices locomoteurs. A la partie inférieure, on voit plusieurs ouvertures servant à la respiration, et appelées *stigmates* ou *spiracules*. L'anus est placé à la partie postérieure. La peau des *arachnides* est en général plutôt coriace que cornée; chez certaines espèces, elle présente une assez grande dureté. Ces articulés ont un système nerveux ganglionaire longitudinal. Leurs yeux varient de deux à huit; mais les autres organes des sens sont beaucoup moins connus. La plupart des *arachnides* sont carnivores; les unes sont parasites et ont la bouche organisée en une sorte de suçoir; les autres sont errantes et ont cette ouverture entourée d'organes de mastication. Chez la plupart des espèces, il existe un système circulatoire complet et bien distinct. Le cœur est situé dans l'abdomen, et l'on peut quelquefois distinguer ses pulsations à travers les téguments. Les organes respiratoires sont tantôt des trachées, tantôt des sacs pulmonaires. Les *arachnides* sont ovipares; les sexes sont toujours séparés chez ces animaux, et l'accouplement est nécessaire à la fécondation. Il n'y a pas de métamorphoses véritables chez ces animaux; ils ont, en naissant, la même forme qu'à l'état adulte. Cependant les espèces du groupe des acarides n'ont que trois paires de pattes au moment de leur éclosion, et la quatrième ne leur pousse que plus tard. On divise ordinairement les *arachnides* en deux groupes : les *pulmonaires* (araignées, mygales, clubiones, épeires, lycoses, tarentules, scorpions, etc.), et les *trachéennes* (galéodes, faucheurs, cirons, acares, faux scorpions, etc.). MM. Paul Gervais et Van Beneden les partagent en cinq ordres : les *scorpionides*, les *aranéides*, les *galéodides*, les *phalangides* et les *acarides*.

ARACHNIMORPHE s. f. (a-ra-kni-mor-fe — du gr. *arachnê*, araignée; *morphê*, forme). Entom. Genre de coléoptères pentamères lamellicornes, voisin des hannetons.

— Bot. Syn. de *rondelétie*.

ARACHNIODE s. m. (a-ra-kni-o-de — du gr. *arachnê*, araignée; *eidos*, ressemblance). Bot. Genre de fougères, renfermant une seule espèce, qui croît à Java.

ARACHNION s. m. (a-ra-kni-on — mot gr. qui signif. *toile d'araignée*). Bot. Genre de champignons, ainsi nommé parce qu'il ressemble au petit sac dans lequel les araignées renferment leurs œufs : *L'*ARACHNION *blanc croît dans la Caroline.*

ARACHNIS s. f. (a-ra-kniss — du gr. *arachnê*, araignée). Bot. Genre de plantes de la famille des orchidées, réuni au genre renanthère. V. ce mot.

ARACHNITIS s. f. (a-ra-kni-tiss). Pathol. V. ARACHNOÏDITE.

ARACHNODERMAIRE adj. (a-ra-kno-der-mè-re — du gr. *arachnê*, araignée; *derma*, peau). Entom. Se dit d'insectes dont la peau a la finesse d'une toile d'araignée.

— s. m. pl. Classe d'animaux rayonnés, formée aux dépens des acalèphes, et dont les genres principaux sont les méduses et les porpites.

ARACHNOGÈNE adj. (a-ra-kno-jè-ne — du gr. *arachnê*, araignée; *genos*, naissance). Méd. Qui provient de la piqûre d'une araignée.

ARÀCHNOGÉNOSE s. f. (a-ra-kno-jé-no-ze — rad. *arachnogène*). Méd. Nom collectif donné aux maladies produites par la présence ou la piqûre d'une araignée.

ARACHNOÏDE s. f. (a-ra-kno-i-de — du gr. *arachnê*, araignée; *eidos*, ressemblance). Anat. Nom donné, à cause de sa ténuité, à l'une des trois membranes qui servent d'enveloppe à l'encéphale : *Intermédiaire à la dure-mère et à la pie-mère, l'*ARACHNOÏDE *appartient à la classe des séreuses.* (Nysten.)

— *Arachnoïde crânienne*, Partie de l'arachnoïde qui enveloppe l'encéphale. ‖ *Arachnoïde vertébrale*, Partie de l'arachnoïde qui enveloppe la moelle épinière. ‖ *Arachnoïde intérieure*, Nom donné par Bichat à une prétendue partie de l'arachnoïde qu'il supposait tapisser les ventricules. ‖ Bichat appelait *arachnoïde extérieure* la partie qui revêt l'encéphale et la moelle épinière, c'est-à-dire l'arachnoïde réelle.

— Bot. Nom donné à plusieurs végétaux, ou à certains organes couverts de fils très-déliés et présentant la texture d'une toile d'araignée.

— Entom. Espèce d'arachnide, du genre galéode et de la famille des faux scorpions.

— Mamm. Espèce de singe américain, appartenant au genre atèle.

— Moll. Nom donné à quelques espèces de coquilles (des genres cône, spondyle, etc.), hérissées d'épines ou marquées de stries colorées très-fines, qui les font ressembler à un réseau d'araignée.

— Polyp. Espèce de polypier, du genre astrée, dont la texture présente l'aspect d'une toile d'araignée.

— **Encycl.** Anat. L'*arachnoïde* est une des trois enveloppes de l'axe cérébro-spinal; elle est placée entre la *dure-mère*, qui est appliquée sur la paroi interne du crâne et du canal vertébral, et la *pie-mère*, qui recouvre immédiatement la surface de l'encéphale et de la moelle épinière. C'est une membrane séreuse, c'est-à-dire un sac sans ouverture, étalé à la surface des centres nerveux qu'il entoure, sans les contenir dans sa cavité. Comme toutes les membranes séreuses, l'*arachnoïde* présente un *feuillet viscéral* et un *feuillet pariétal*.

Le *feuillet viscéral* de l'*arachnoïde* n'adhère pas intimement, comme les feuillets analogues des autres séreuses (plèvre, péricarde, etc.), aux viscères qu'il enveloppe; il est uni à la pie-mère, et médiatement aux centres nerveux par un tissu cellulaire lâche, dont l'insufflation distend facilement les mailles, et sur quelques points par des filaments cellulo-fibreux assez résistants. A la face supérieure du cerveau, il recouvre le sommet des circonvolutions, appliqué sur la pie-mère; mais il se sépare de cette dernière enveloppe au niveau des sillons anfractueux qui séparent les circonvolutions; au lieu de s'y enfoncer avec elle, il passe comme une sorte de pont au-dessus de ces sillons, qu'il transforme ainsi en autant de canaux prismatiques triangulaires, dans lesquels serpente le liquide *céphalo-rachidien*. Il en est de même à la face interne de chaque hémisphère cérébral et sur les circonvolutions de leur face inférieure. En passant du lobe antérieur au lobe postérieur du cerveau, il ferme la scissure de Sylvius, dont il fait un grand conduit, où aboutissent ceux qui sont formés par les circonvolutions de la face supérieure. Puis, sur la ligne médiane, à un centimètre en avant de l'entre-croisement des nerfs optiques, il se porte d'un hémisphère à l'autre, en laissant entre la pie-mère et lui un espace assez considérable, circonscrit en arrière par les nerfs optiques, en haut par l'extrémité antérieure du corps calleux; cet espace a été appelé par Magendie *confluent antérieur* du liquide céphalo-rachidien. Plus en arrière, il ferme pareillement une autre excavation circonscrite en avant par les nerfs optiques et le pédicule du corps pituitaire, en arrière par la protubérance annulaire, en haut par l'extrémité antérieure du corps calleux; c'est le *confluent inférieur* qui communique d'une part avec l'*antérieur*, de l'autre avec les conduits des deux scissures de Sylvius. Plus en arrière encore, il tapisse la protubérance et descend le long du bulbe rachidien. Si nous le reprenons en haut à la face postérieure du cerveau, il gagne le cervelet, qu'il enveloppe, le quitte pour rejoindre le bulbe rachidien, mais dans ce trajet reste tendu d'un organe à l'autre, et circonscrit ainsi en arrière et en dehors un espace limité, en haut par la scissure médiane du cervelet, en bas par le bulbe lui-même; c'est le *confluent postérieur* qui communique à la fois avec le *confluent antérieur* et avec la cavité des ventricules. De là enfin il descend sur la moelle épinière; dans cette dernière partie de son trajet, il se trouve constamment à une certaine distance de l'organe qu'il revêt, de telle sorte qu'entre la surface de cet organe et la sienne existe un espace assez considérable; ce long espace sous-arachnoïdien se renfle vers son extrémité inférieure pour former autour des nerfs de la queue de cheval, une sorte de réservoir où le liquide céphalo-rachidien s'accumule en plus grande quantité. Ajoutons que le feuillet viscéral de l'*arachnoïde* fournit des gaînes aux veines et nerfs qu'il rencontre sur son passage (veines qui se rendent dans le sinus longitudinal supérieur,

veines de Galien, nerfs olfactif, optique, moteur oculaire commun, pathétique, trifacial, moteur oculaire externe, facial, auditif, glosso-pharyngien, pneumo-gastrique, spinal, l'hypoglosse, racines des nerfs rachidiens). En se réfléchissant des vaisseaux et nerfs qu'elles entourent sur la dure-mère, ces gaînes donnent naissance au *feuillet pariétal.*

Le *feuillet pariétal* de l'*arachnoïde* adhère extrêmement à la dure-mère, qui lui doit l'état humide et l'aspect miroitant de sa surface interne; il ne peut en être séparé ni par la dissection si habile qu'elle soit, ni par voie d'arrachement. On établit son existence : 1° par l'examen microscopique qui démontre sur la surface interne de la dure-mère un épithélium pavimenteux semblable à celui qu'on observe sur les parois de toute cavité séreuse; 2° par la continuité manifeste des deux feuillets au niveau de toutes les gaînes arachnoïdiennes.

La texture de l'*arachnoïde* est celle de toutes les séreuses, un tissu cellulaire condensé, et sur ce tissu une couche épithéliale : tels sont les deux éléments qui la composent. On n'a pas encore constaté dans son épaisseur la présence de ramuscules artériels, veineux, lymphatiques et nerveux. L'*arachnoïde* a pour usages : 1° d'isoler l'encéphale et la moelle épinière de leurs enveloppes fibreuse et osseuse, et de leur assurer ainsi une indépendance favorable à l'exercice de leurs fonctions; 2° de maintenir à leur surface le liquide céphalo-rachidien dans lequel ils sont plongés, suivant l'expression de M. Cruveilhier, comme le fœtus dans les eaux de l'amnios.

Il importe de noter les différences essentielles qui existent entre l'*arachnoïde* et les autres séreuses. Elle ne possède pas de feuillet celluleux externe qui puisse être isolé de la dure-mère; elle est extrêmement mince et ne s'épaissit jamais, en sorte que lorsqu'elle paraît opaque, il suffit de racler avec le scalpel l'exsudation qui la recouvre pour lui rendre sa transparence; elle n'adhère pas aux viscères qu'elle enveloppe; enfin elle a deux surfaces de sécrétion, la surface séreuse proprement dite, et la surface qui regarde la pie-mère; de là deux cavités séparées, la cavité arachnoïdienne contenant la *sérosité arachnoïdienne*, et la cavité sous-arachnoïdienne, située entre l'*arachnoïde* et la pie-mère, contenant le *liquide arachnoïdien* ou *céphalo-rachidien.* Pendant longtemps on n'admit qu'une seule cavité, la cavité arachnoïdienne; qu'un seul liquide, lequel était sécrété dans cette cavité : de là de graves erreurs sur la nature de l'hydrocéphale, de l'hydrorachis, sur l'origine de la sérosité trouvée dans le crâne, etc. La distinction des deux cavités avait échappé à Bichat, qui étendait la cavité arachnoïdienne dans les ventricules de l'encéphale, en y faisant pénétrer par une ouverture étroite placée vers l'origine de la toile choroïdienne un prolongement particulier de l'*arachnoïde*, qu'il appelait *arachnoïde intérieure*, par opposition à celle que nous avons decrite, et à laquelle il donnait le nom d'*arachnoïde extérieure.* Aujourd'hui, les anatomistes n'admettent plus cette *arachnoïde intérieure*, qui continue cependant de figurer dans le dictionnaire de Nysten comme appartenant à la science. Le *Dictionnaire général des sciences* persiste, de son côté, à confondre les deux cavités et les deux liquides comme le faisait Bichat; on est surpris d'y lire que le liquide céphalo-rachidien sépare les deux feuillets de l'*arachnoïde.*

ARACHNOÏDIEN, IENNE adj. (a-ra-kno-i-di-ain, è-ne — rad. *arachnoïde*). Qui a la finesse d'une toile d'araignée.

— Anat. Qui a rapport à l'arachnoïde. ‖ *Cavité arachnoïdienne*, Cavité formée par les deux feuillets de l'arachnoïde; se dit par opposition à la cavité sous-arachnoïdienne, qui est située entre le feuillet viscéral de l'arachnoïde et la pie-mère. ‖ *Gaînes arachnoïdiennes*, Gaînes fournies par l'arachnoïde aux vaisseaux et aux nerfs qu'elle rencontre dans son trajet. ‖ *Sérosité arachnoïdienne*, Sérosité contenue dans la cavité arachnoïdienne. ‖ *Liquide arachnoïdien*, Nom quelquefois donné, mais improprement, au liquide contenu dans la cavité sous-arachnoïdienne. Ce liquide doit être désigné sous le nom de *sous-arachnoïdien*, ou de *céphalo-rachidien.*

ARACHNOÏDITE s. f. (a-ra-kno-i-di-te — rad. *arachnoïde*). Méd. Inflammation de l'arachnoïde. On dit aussi ARACHNITIS. V. MÉNINGITE.

ARACHNOLOGIE s. f. (a-ra-kno-lo-jî — du gr. *arachnê*, araignée; *logos*, discours). Entom. Branche de la science entomologique, qui traite des araignées. ‖ Traité sur les araignées.

ARACHNOLOGIQUE adj. (a-ra-kno-lo-ji-ke — rad. *arachnologie*). Qui a rapport à l'arachnologie : *M. Quatremère-Disjonval, emprisonné au commencement de la Révolution, employa les huit mois que dura sa captivité à faire des observations* ARACHNOLOGIQUES. (***)

ARACHNOLOGUE s. m. (a-ra-kno-lo-ghe — rad. *arachnologie*). Celui qui s'occupe d'arachnologie, qui écrit sur les araignées.

ARACHNOPE s. m. (a-ra-kno-pe — du gr. *arachnê*, araignée; *pous*, pied). Entom. Genre de coléoptères tétramères, voisin des charançons, renfermant deux espèces qui vivent à la Nouvelle-Guinée.

— Bot. Se dit d'un champignon qui croît sur le corps des araignées mortes.

ARACHNOPHILE adj. et s. (a-ra-kno-fi-le — du gr. *arachnê*, araignée; *philos*, ami). Qui aime les araignées : *Pellisson était un véritable* ARACHNOPHILE; *Lalande était plutôt ce qu'on pourrait appeler un* arachnophage.

ARACHNOTHÈRE s. m. (a-ra-kno-tè-re — du gr. *arachnê*, araignée; *thèraô*, je chasse). Orinth. Genre d'oiseaux, de l'ordre des passereaux, qui habitent l'archipel des Indes et ne vivent que d'araignées.

ARACHOSIE, nom d'une province de l'ancien empire de Perse, entre la Drangione à l'O. et l'Inde à l'E.; elle est comprise aujourd'hui dans le Kaboul. Elle avait pour capitale *Arachotos*, fondée, dit-on, par Sémiramis.

ARACHOSIEN, IENNE s. et adj. (a-ra-ko-zi-ain, ène). Géogr. anc. Habitant de l'Arachosie; qui appartient à l'Arachosie ou à ses habitants.

ARACHTHUS, fleuve de l'anc. Epire, nommé *Aretho* par Tite-Live et Polybe; aujourd. l'*Arta.* V. ce mot.

ARACION s. m. (a-ra-si-on — du gr. *arakion*, fiole, bouteille). Bot. Genre de la famille des composées, tribu des chicoracées, formé aux dépens des épervières.

ARACK, ARAC ou **ARAK** s. m. (a-rak — mot malais qui signifie *liqueur spiritueuse*). Chim. Nom de diverses liqueurs fermentées en usage en Asie, en Afrique, en Amérique et dans l'Océanie : *Les Juifs s'enivràient d'eau-de-vie et d'*ARACK. (Gér. de Nerval.) *C'est la surabondance de l'*ARACK, *ou eau-de-vie de l'endroit, dont je me soupçonne d'avoir extrêmement abusé.* (E. Sue.) *Ceux qui ont pris goût à l'*ARACK *en conçoivent une soif insatiable; il paraît que cette liqueur perfide a dans sa composition quelque chose qui stimule la soif sans l'étancher.* (Pallegoix.) *En distillant l'*ARACK *avec des semences d'anis étoilé, les Chinois font une anisette très-forte, agréable, et qui n'a pas les inconvénients de l'eau-de-vie de riz toute seule.* (Pallegoix.)

— On écrit aussi, suivant les pays, ARAKA, ARAKI, ARACH, ARIKI, ARKI, ARZA et par abrév. RACH :

Du vin, du rhum, du *rack*,
Ça fait du bien à l'estomac.
Opéra com. du *Chalet.*

— Par ext. Nom donné dans les Antilles à l'alcool retiré, par la distillation, du vesou fermenté, produit généralement connu sous le nom de *tafia* dans le reste de l'Amérique.

— **Encycl.** Dans l'Indoustan, on appelle *arach* ou *rack*, tantôt le suc de canne aromatisé, tantôt une liqueur alcoolique obtenue par la distillation du riz fermenté, et à laquelle on ajoute des fruits et une petite quantité d'écorce de palmier arec. On donne le même nom, dans le Turkestan, à l'eau-de-vie d'orge et de fruits; dans l'Amérique du Sud, à la séve fermentée du cacaoyer; en Perse, à l'eau-de-vie de dattes et de raisins secs; en Egypte, à la séve fermentée de certains palmiers, etc.

ARACONCHINI s. m. (a-ra-kon-chi-ni). Bot. Nom donné, à Cayenne, à une espèce d'iciquier qui, selon quelques auteurs, fournit une résine employée en pharmacie.

ARACUYAS s. m. pl. (a-ra-kui-iass). Géogr. Habitants de la province de Fernambuco (Brésil).

ARAD, nom commun à un comitat et à une ville de Hongrie; le comitat compte 256,000 hab., et la ville environ 20,000. Autref. très-forte, elle fut célèbre dans les guerres avec les Turcs, ainsi que dans les troubles qui agitèrent l'Italie au XVII^e siècle. Commerce actif en tabac, peaux, laines, vins et miel; sa farine, dite *royale*, est fort recherchée dans tout l'empire d'Autriche, et commence à devenir l'objet d'une forte exportation à l'étranger. Grâce à sa situation, Arad est l'objet d'un transit important entre la Hongrie et la Transylvanie. Elle est divisée en deux parties par le Maros; l'*Alt-Arad* ou Vieil-Arad sur la rive droite, et *Neu-Arad* ou Neuf-Arad sur la rive gauche. ‖ Nom d'une ville de l'ancienne Palestine, dans la tribu de Juda, à 56 kilom. S. de Jérusalem.

ARAD s. m. (a-radd). Synonyme de ERD.

ARADA, nom de la vingt et unième station des Israélites dans le désert, dans le pays des Amalécites.

ARADAH adj. et s. (a-ra-da). Linguist. Ancien idiome de l'Afrique.

ARADE s. m. (a-ra-de). Entom. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, voisin des punaises, et renfermant une dizaine d'espèces, dont la plupart habitent l'Europe, où elles vivent sous l'écorce des arbres.

ARADECH s. m. (a-ra-dèk). Bot. Nom sous lequel on désigne vulgairement l'airelle dans le midi de la France.

ARADIEN, ENNE s. et adj. (a-ra-di-ain, è-ne). Géogr. Habitant d'Arad; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* ARADIENS *avaient la réputation d'être bons soldats et bons matelots.*

— Nom d'un peuple que Assar-Haddon établit en deçà de l'Euphrate, et qui se nommait aussi Bacriens.

ARADIEN, ENNE adj. (a-ra-di-ain, è-ne — rad. *arade*). Entom. Qui ressemble à un arade.

— s. m. pl. Famille d'insectes hémiptères hétéroptères, ayant pour type le genre arade : *Les* ARADIENS *sont généralement de petite taille.* (Blanchard.)

ARADITES s. m. pl. (a-ra-di-te). Entom. Famille d'insectes hémiptères, appartenant au genre arade.

ARADUS, l'*Arvad* ou l'*Arvadite* des Hébreux, île et ville de l'ancienne Phénicie, unie par un pont au continent, en face d'Antaradus, qui lui servait de port. Cette ville, très-florissante sous les Séleucides, fut ruinée par les Arabes sous Mohaviah. Aujourd'hui *Rouad.* ‖ Ancien nom d'une île du golfe Persique; elle porte auj. le nom de *Arak;* c'est la plus petite des îles Bahreïn.

ARÆ FLAVIÆ, ville de l'ancienne Germanie supérieure.

ARÆ GENUÆ, nom latin d'Argentan.

ARÆOCÈRE s. m. (a-ré-o-sè-re — du gr. *araios*, mince; *keras*, antenne). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, voisin des charançons, et renfermant un petit nombre d'espèces, qui vivent en général dans les régions chaudes du globe. ‖ On donne aussi ce nom à un genre de coléoptères pentamères brachélytres, voisin des staphylins, et renfermant une seule espèce, qui se trouve à Montevideo.

ARÆOPE s. m. (a-ré-o-pe — du gr. *araios*, mince, grêle; *pous*, pied). Entom. Genre d'insectes hémiptères homoptères, voisin des fulgores, et renfermant une seule espèce.

ARÆOXÈNE s. m. (a-ré-o-ksè-ne — du gr. *araios*, rare; *xenos*, étranger). Minér. Mélange de vanadate et d'arséniate de plomb et de zinc, découvert à Dahn (palatinat rhénan), et ainsi appelé par le docteur Franz de Kobell, parce qu'il considérait d'abord ce mélange comme une espèce distincte du vanadate de plomb, appelé déchénite. Aujourd'hui, ces deux espèces sont réunies en une seule sous ce dernier nom.

ARAF s. m. (a-raf — de l'arab. *erf*, au plur., *araf*). Purgatoire des mahométans, lieu placé entre le paradis et l'enfer.

ARAFAT, montagne d'Arabie, à 25 kil. S.-E. de La Mecque; est le but d'un célèbre pèlerinage musulman, le jour anniversaire de celui où Mahomet, chassé une dernière fois de La Mecque, se retira à Médine. Sur le sommet se trouve une chapelle que les Orientaux prétendent avoir été bâtie par Adam, amené en cet endroit par l'ange Gabriel, qui lui apprit comment il fallait prier Dieu.

ARAFAT s. m. (a-ra-fa). Hist. relig. Neuvième jour du mois de zoulhidjet, époque à laquelle les pèlerins de La Mecque vont visiter la montagne du même nom, au sommet de laquelle on prétend qu'eut lieu le sacrifice d'Abraham.

ARAGALE s. m. (a-ra-ga-le). Bot. Plante de la famille des légumineuses; se dit quelquefois pour *astragale.*

ARAGE ou **ARRAGE** s. m. (a-ra-je — rad. *arer*). Vieux mot. Action d'arer, de labourer.

— Féod. Droit que payait le possesseur d'une terre arable.

— **Encycl.** Le droit d'*arage* avait été maintenu, comme beaucoup d'autres semblables, au début de la Révolution. Le décret du 15 mars 1790, titre III, art. 2, le mit au nombre de ceux qui furent déclarés rachetables et payables jusqu'au rachat. Il fut définitivement aboli sans indemnité par la loi du 25 août 1792 (art. 5).

ARAGNE s. f. (a-ra-gne; *gn* mll.). Même sens que *araignée*, dont ce mot n'est qu'une forme archaïque : *Comme l'abeille, mouche à miel, tourne à douceur tout ce qu'elle amasse; au contraire, l'*ARAGNE *tourne à poison ce qu'elle cueille.* (Mém. de Condé.) *Ils descendent assurément de ces* ARAGNES *carnassières.* (Volt.)

Il n'est rien, dit l'*aragne*, aux cases qui me plaise.
LA FONTAINE.

L'*aragne* cependant se campe en un lambris,
Comme si de ces lieux elle eût fait bail à vie.
LA FONTAINE.

La pauvre *aragne* n'ayant plus
Que la tête et les pieds, artisans superflus,
Se vit elle-même enlevée.
LA FONTAINE.

ARAGO (Dominique-François), l'un des plus illustres savants du XIX^e siècle, naquit le 26 février 1786 à Estagel (Pyrénées-Orientales). Son père occupait, à Perpignan, l'emploi de caissier de la Monnaie. C'est par erreur qu'on a prétendu qu'à quatorze ans le jeune Arago ne savait pas encore lire : il fit ses études au collége de Perpignan, et les termina de très-bonne heure, puisqu'à l'âge de dix-sept ans il fut admis, après un examen des plus brillants, à l'Ecole polytechnique, où il fut le premier élève qui donna un vote négatif pour le consulat à vie. Au sortir de cette école, il fut attaché en qualité de secrétaire au bureau des longitudes; en 1806 il fut recommandé par le célèbre Monge à l'empereur, qui l'adjoignit à M. Biot, chargé, avec deux commissaires espagnols, MM. Chaix et Rodriguez, d'achever la mesure de l'arc du méridien terrestre. Cette opération géodésique, qui a servi de base au système métrique, avait été commencée par Delambre et Méchain, et fut continuée jusqu'aux îles Baléares par les deux jeunes savants. Mais elle fut pour eux, pour Arago surtout, une longue odyssée de fatigues, de dangers et de vicissitudes. Au mois d'août 1807, les plus importantes opérations étant terminées, M. Biot repartit pour Paris, laissant à son jeune associé le soin d'achever les travaux qui restaient à faire, lorsque la guerre éclata entre la France et l'Espagne.

Poursuivi par les Majorquains, qui le prenaient pour un espion, Arago se déguisa en paysan, parvint à préserver ses instruments et ses précieux papiers, fut accueilli sur un navire espagnol, dont le capitaine le sauva de la fureur populaire en l'enfermant dans la citadelle de Belver (Palma), où il continua tranquillement ses calculs, obtint enfin de se rendre à Alger, mais fut pris à son retour par un corsaire espagnol, enfermé au fort de Rosas et sur les pontons de Palamos, et ne put regagner la France qu'après une nouvelle série d'aventures et d'infortunes. De nobles sympathies l'accueillirent à son retour. L'Académie des sciences, contrairement à ses règlements, le reçut dans son sein, à l'âge de vingt-trois ans, et l'empereur le nomma professeur d'analyse et de géodésie à l'Ecole polytechnique, fonctions qu'il exerça pendant vingt ans, tout en continuant dans sa retraite des études fécondes pour la science et qui fondèrent la popularité de son nom. L'empereur lui témoigna toujours la plus honorable estime. Lorsqu'il songeait, après le désastre de Waterloo, à se rendre aux Etats-Unis pour finir paisiblement ses jours dans l'étude des sciences, il eut un moment l'intention de choisir Arago pour compagnon d'exil et de travail. Quoique déjà professeur à l'Ecole polytechnique, Arago était devenu directeur de l'Observatoire, où il fit des cours d'astronomie, restés célèbres par leur admirable clarté, et qui avaient pour auditeurs assidus les savants les plus distingués, Français et étrangers, en même temps que des personnes étrangères aux sciences, car on sait qu'Arago avait frappé l'Europe d'étonnement en parvenant à démontrer l'astronomie à des auditeurs n'ayant aucune notion des mathématiques. Cette puissance de vulgarisation scientifique, que personne n'a possédée à un plus haut degré, est, après ses découvertes, un de ses plus beaux titres de gloire. C'était un rare mérite, en effet, de démocratiser la science, à une époque où les savants officiels n'étaient que trop disposés à l'envelopper de nuages pour la dérober au vulgaire.

En 1830, Arago remplaça Fourier comme secrétaire perpétuel de l'Académie pour les sciences mathématiques; depuis lors, jusqu'à la fin de sa carrière, il prononça, en cette qualité, au sein de l'Académie, des éloges de savants, tels que Bailly, Condorcet, Fourier, Ampère, etc., et ces éloges sont presque tous des chefs-d'œuvre de style et d'exposition scientifique. Sa réputation s'était répandue dans toute l'Europe savante; il appartenait à toutes les académies, et était lié d'amitié avec les Humboldt, les Melloni, les Faraday, les Brewster, etc.

Décoré de tous les ordres, il n'en portait aucun, autant par simplicité que par dédain démocratique. Après 1830, il entra à la chambre comme député des Pyrénées-Orientales. Il siégea à l'extrême gauche, et rendit de grands services par les lumières qu'il répandit dans les discussions sur les questions de marine, de canaux, d'instruction publique, de chemins de fer, etc. Républicain convaincu, il soutint constamment la cause des libertés publiques, la réforme électorale et les opinions les plus radicales. Les adversaires de ces idées, et ceux qui veulent enfermer le savant dans ses formules, sans lui permettre d'être en même temps un citoyen, blâmaient l'illustre astronome pour les services mêmes qu'il rendait au pays comme homme politique, et prétendaient que c'était un astre brillant égaré hors de son orbite. Mais la France n'en jugeait pas ainsi, et lorsque le trône de Juillet s'écroula, en février 1848, Arago fut porté par l'acclamation populaire au gouvernement provisoire, qui le chargea en outre de diriger les ministères de la marine et de la guerre. Il prit part à tous les événements de cette grande époque, siégea parmi les membres modérés du gouvernement, combattu, mais toujours respecté par les républicains les plus ardents, fit partie de la commission exécutive nommée par l'Assemblée constituante, et marcha à la tête des troupes dans les sanglantes journées de Juin. Cependant, tant de luttes et de secousses avaient brisé son énergie physique et morale, et il siégea muet et abattu sur les bancs de l'Assemblée législative. En 1852, il crut devoir à ses opinions et à ses antécédents de ne pas prêter serment au gouvernement nouveau, et le gouvernement honora la science et s'honora lui-même en exemptant l'illustre savant de cette formalité pénible. Arago mourut l'année suivante, le 2 octobre 1853.

Comme savant, Arago a fait un assez grand nombre de découvertes, utiles et ingénieuses, mais qui n'auraient cependant pas suffi à établir et à répandre la popularité vraiment rare attachée à son nom, sans le remarquable talent qu'il avait d'exposer la science avec clarté et attrait, et sans l'ardeur qu'il mettait à la vulgariser. L'optique, dont la connaissance sert de base à toutes les observations astronomiques, fut l'étude de prédilection d'Arago. Il

adopta et propagea la *Théorie des ondulations*, théorie qui compare les phénomènes lumineux à ceux du son, et qui les explique par la transmission, à travers l'éther, des mouvements vibratoires dont seraient animées les molécules des corps doués de lumière. Il construisit un *photomètre* qui permet de mesurer les intensités lumineuses des astres, et donne des résultats photométriques plus certains que ceux tirés des lumières artificielles. A l'aide de ce bel appareil, dont Arago dut, à cause de l'affaiblissement de sa vue, confier l'emploi à des mains étrangères, MM. Laugier et Petit purent vérifier ce principe de Fresnel, que : *la lumière polarisée réfractée est complémentaire de la lumière réfléchie*. La réfraction atmosphérique joue un rôle important dans l'observation des globes célestes. Depuis Tycho-Brahé, bien des tentatives avaient été faites pour en corriger les effets, mais toujours avec un succès médiocre. Il fallait mesurer l'*indice de réfraction* de l'air; c'est ce que firent Arago et Biot, au moyen du prisme de Borda. Ils trouvèrent pour cet indice, à la température de 0°, et à la pression de $0^{m},76$, le nombre 1,000294. Ils opérèrent de même sur plusieurs autres gaz. — Les résultats déduits des magnifiques calculs de Fresnel sur la polarisation furent pour la plupart vérifiés par Arago, à l'aide de son ingénieux *polariscope*, qui lui fit découvrir que la lumière renvoyée par l'atmosphère, quand le temps est serein, est fortement polarisée. Ayant, un jour (1811), regardé à travers un spath d'Islande, une lame de mica exposée à un ciel très-pur, il distingua deux images de la lame, toutes deux colorées de nuances différentes. Il entreprit aussitôt de nombreuses expériences sur les rayons polarisés directement, et découvrit ainsi les phénomènes fondamentaux de la *polarisation chromatique*, dont Fresnel a donné la théorie complète. — C'est à Arago qu'est due l'explication la plus généralement admise de la *scintillation des étoiles*, tirée du principe des interférences, découvert par Young. — En astronomie, il parvint à déterminer avec une plus grande exactitude le diamètre des planètes, en détruisant l'effet de l'irradiation. — La science de l'*électro-magnétisme*, née en 1819 d'une observation d'Œrsted, est en partie redevable à Arago de la rapidité de ses progrès. Ayant fait osciller une aiguille aimantée, d'abord sur une plaque de cuivre, puis sur des plaques de différentes substances, il remarqua que l'amplitude des oscillations décroissait très-rapidement sur la plaque de cuivre, et plus rapidement sur les plaques métalliques que sur les autres. Si donc une plaque métallique en repos finit par arrêter les oscillations d'un aimant, ne doit-elle pas l'entraîner et le faire tourner, étant mise elle-même en mouvement? Les nombreuses expériences d'Arago répondirent affirmativement à cette question, et donnèrent naissance au *magnétisme de rotation*, belle découverte qui valut à son auteur la médaille d'or de Copley, décernée par la Société royale de Londres. — Enfin, de concert avec Dulong, Arago entreprit, sur les tensions de la vapeur d'eau, une série d'expériences qui le conduisirent à soumettre à une vérification complète la loi dite *de Mariotte* sur la compression des gaz. Cette loi fut trouvée exacte, pour l'air, jusqu'à une pression de 27 atmosphères. Les deux savants allaient l'éprouver sur d'autres gaz, quand l'administration des bâtiments leur retira la jouissance du local (la tour du Lycée Napoléon) dans lequel ils avaient installé leurs appareils.

Les œuvres complètes d'Arago, disséminées dans les *Mémoires de l'Académie des sciences*, dans les *Mémoires de la Société d'Arcueil*, dans les *Annales de physique et de chimie*, dont il fut un des fondateurs, et dans l'*Annuaire du bureau des longitudes*, ont été réunies en 1856-57 par M. Barral. Elles forment 14 volumes, dont la partie principale est l'*Astronomie populaire*.

ARAGO (Jean), général au service du Mexique, frère du précédent, né à Estagel (Pyrénées-Orientales) en 1788, mort à Mexico en 1836. Il était, en 1815, caissier de la Monnaie de Perpignan, lorsqu'une dénonciation calomnieuse le fit révoquer. Il s'embarqua alors, sans but arrêté, pour les Etats-Unis, au commencement de 1817, et se trouva presque sans ressources à la Nouvelle-Orléans. Le hasard le mit en relation avec Mina, qui était alors dans cette dernière ville, achevant les préparatifs de son expédition au Mexique. Il accepta la proposition de se joindre à lui, et eut un commandement dans cette petite armée, qui devait se signaler par tant d'exploits. L'ancien caissier de la Monnaie de Perpignan rendit d'importants services à Mina, obtint le grade de lieutenant-colonel, et eut le bonheur d'être au nombre des treize braves qui survécurent à toute l'expédition. Après la mort de son chef, il resta au Mexique à défendre la cause de l'indépendance. Poursuivi, traqué, il lutta sans cesse contre les Espagnols, avec des alternatives de revers et de succès. Après la proclamation de l'indépendance, il reçut en retour de ses services le grade de général, et resta attaché à l'armée mexicaine. Caractère intègre, tour à tour ami et compagnon d'armes des hommes qui ont gouverné le Mexique, il ne chercha jamais à s'élever par l'intrigue et la faveur. Sa bourse fut toujours ouverte à ses compatriotes, et plus d'une fois sa protection préserva du pillage le quartier des négociants français. Il servit utilement Santa-Anna, pour lequel il professait une amitié sincère. En 1836, bravant les symptômes d'hydropisie, Arago voulut suivre l'expédition du Texas; mais, dans les derniers jours de juin, il rentra à Mexico, où il mourut quelques jours après; et cet homme, qui avait gouverné les provinces où sont les plus riches mines du Mexique, ne laissa pas à sa mort la somme nécessaire aux frais de sa sépulture.

ARAGO (Jacques), littérateur français, frère des deux précédents, né à Estagel en 1790, mort en 1855. Romancier, auteur dramatique et voyageur, il fit partie, en 1817, de l'expédition du vaisseau l'*Uranie*, qui exécutait un voyage de circumnavigation. A son retour, il publia son *Voyage autour du monde*, ouvrage qui eut un grand succès d'humour et d'esprit. Sur la fin de sa vie, il fut frappé d'une cécité complète, ce qui ne tarit en aucune manière la source de ses calembours et de ses bons mots. Il a fait représenter diverses pièces de théâtre, le *Noviciat diplomatique*, le *Cadet de Gascogne*, etc. Ses autres ouvrages sont: *Promenades historiques, philosophiques et pittoresques dans le département de la Gironde*, et les *Souvenirs d'un Aveugle*.

ARAGO (Etienne), littérateur et homme politique, né à Estagel (Pyrénées-Orientales) en 1803, est aujourd'hui (décembre 1864) le dernier frère survivant de l'illustre astronome. Il s'occupa un instant de chimie, mais abandonna bientôt la science pour la littérature, et fit représenter sur les scènes de genre une centaine de pièces écrites, soit seul, soit le plus souvent en collaboration avec Anicet-Bourgeois, B. Antier, Bayard, de Comberousse, Dumanoir, Théaulon et autres. Un grand nombre de ces pièces, vaudevilles ou comédies-vaudevilles, ont eu une vogue brillante et ont été fréquemment reprises. Nous citerons: *Un Jour d'Embarras* (1824); l'*Anneau de Gygès* (1825); l'*Amour et la Guerre* (1825); *C'est demain le* 13, *ou le Sentiment et l'Almanach* (1826); l'*Avocat*, mélodrame (1827); la *Fleuriste* (1827); le *Cousin Frédéric, ou la Correspondance* (1829); la *Vie de Molière* (1832); les *Malheurs d'un joli garçon* (1834); les *Pages de Bassompierre* (1835); *Paris dans la Comète* (1835); le *Cabaret de Lustucru* (1838); *Casanova au fort Saint-André* (1836); le *Démon de la Nuit* (1836); les *Mémoires du Diable* (1842); les *Maris vengés* (1839); *Brelan de troupiers* (1843); *Une Invasion de Grisettes* (1844), etc.; enfin, une comédie en cinq actes et en vers, représentée au Théâtre-Français en 1847, et qui lui appartient tout entière, les *Aristocraties*, où les idées républicaines se faisaient jour par de spirituelles saillies. M. Etienne Arago fut aussi directeur du Vaudeville de 1830 à 1840, écrivit dans divers journaux politiques et littéraires, et contribua à la fondation et à la rédaction du journal la *Réform*. Comme homme politique, il a pris une part très-active à toutes les luttes depuis la Restauration : il figura parmi les sommités du parti républicain sous le règne de Louis-Philippe, combattit en juillet 1830 et en février 1848, et reçut à cette dernière époque la direction des postes, qu'il conserva jusqu'à l'élection du 10 décembre. Représentant à la Constituante, il siégea à la Montagne, et fut un des adversaires les plus ardents du président Louis Bonaparte. Au 13 juin 1849, il protesta contre l'expédition de Rome, en se mettant comme chef de bataillon à la tête des gardes nationaux et du peuple. A la suite de cette journée, si désastreuse pour le parti démocratique, il fut obligé de se réfugier en Belgique, pendant que la haute cour de Versailles le condamnait par contumace à la déportation. Il séjourna depuis successivement à Bruxelles, en Angleterre, en Hollande, en Suisse, et ne rentra en France qu'après l'amnistie de 1859. Dans l'intervalle, il a publié des poésies et divers écrits. M. Etienne Arago a honoré le nom illustre qu'il porte, aussi bien par son caractère que par ses talents, et il a conquis l'estime de ses adversaires eux-mêmes par sa noble fidélité à ses convictions, par les qualités de son cœur autant que par les grâces athéniennes de son esprit. Il faut citer encore parmi ses œuvres, les *Bleus et les Blancs*, roman plein d'intérêt sur les guerres de la Vendée, des nouvelles publiées dans le *Siècle* sous le pseudonyme de Jules Ferney, un poëme des *Eaux de Spa* et divers autres écrits.

ARAGO (Emmanuel), homme politique, fils de l'illustre astronome, né à Paris en 1812. Avocat brillant, il avait acquis une réputation honorable dans la défense des causes démocratiques, lorsqu'il fut nommé, en 1848, commissaire de la République pour le département du Rhône. Il montra dans ce poste autant d'intelligence que d'énergie, et c'est avec la plus insigne mauvaise foi que son administration a été attaquée à propos d'une somme de 500,000 fr. consacrée au payement des ouvriers des ateliers nationaux, de l'aveu et sous la surveillance de toutes les autorités du département, et qui peut-être préserva Lyon d'une sanglante insurrection de la faim. Au reste, ces accusations calomnieuses s'évanouirent devant un vote de l'Assemblée constituante du 15 février 1849. Emmanuel Arago représenta ensuite le département des Pyrénées-Orientales à la Constituante et à l'Assemblée législative, et siégea constamment à la nouvelle Montagne. Ministre plénipotentiaire à Berlin en 1848, il avait donné sa démission à la première nouvelle de l'élection de Louis-Napoléon à la présidence de la République. Il protesta contre le coup d'Etat du 2 décembre, mais ne quitta point la France. Homme politique honorable, par l'ardeur et la sincérité de ses convictions, orateur chaleureux et abondant, avocat de premier ordre, M. Emmanuel Arago s'est essayé aussi dans la littérature. Il a publié quelques poésies, et on lui attribue une collaboration active à divers vaudevilles spirituels, qui ont eu un succès populaire dans les dix premières années du règne de Louis-Philippe, et qu'il signait de son prénom, *Emmanuel*.

ARAGO (Alfred), frère du précédent, 2e fils de l'astronome, a étudié la peinture sous Paul Delaroche et a exposé, de 1841 à 1852, diverses compositions du genre historique, entre autres: *Charles-Quint au couvent de Saint-Just* (1841); *Récréation de Louis XI* (1846), tableau qui obtint une médaille de 3e classe; *Pétrarque au tombeau de Virgile* (1847); *Abraham*, voyant de loin une fumée semblable à celle d'une fournaise s'élever au-dessus de Sodome et de Gomorrhe (1852). Attaché, en 1852, comme inspecteur général des beaux-arts au ministère d'Etat, M. Alfred Arago a fait partie du comité d'organisation de l'Exposition universelle de 1855.

ARAGOA s. f. (a-ra-go-a — de l'astronome *Arago*, auquel ce genre a été dédié). Bot. Genre de plantes de la famille des personnées.

ARAGOACÉE ou **ARAGOÉE** s. f. (a-ra-go-a-sé — de *Arago*, n. pr.). Bot. Qui ressemble à l'aragoa.

— s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre aragoa, réunie aujourd'hui aux personnées.

ARAGON, rivière d'Espagne, qui sort des Pyrénées et qui se jette dans l'Ebre, après un cours de 180 kilom.

ARAGON (CANAL D'), appelé aussi *Canal impérial*, parce qu'il fut commencé sous Charles-Quint en 1528; devait faire communiquer la Navarre avec la Méditerranée par l'Ebre, mais n'est pas encore terminé.

ARAGON (Tullie D'), femme poëte, née à Naples vers 1510, morte en 1565. Elle ne fut pas moins célèbre par sa beauté que par ses talents poétiques. Outre des *Rimes* pleines de grâce et de délicatesse, elle a laissé un poëme chevaleresque, *Il Meschino o il Guerino*, dont le sujet est emprunté à un roman espagnol.

ARAGON (Jeanne D'), illustre Italienne du XVIe siècle. Epouse d'Ascagne Colonne, prince de Tagliacozzo, elle prit une part des plus actives dans les longues querelles que les Colonne eurent avec le pape Paul IV. Les auteurs contemporains s'accordent à vanter ses grâces, ses vertus, son mâle courage et son intelligence des questions politiques. Les vers composés à sa louange ont été recueillis et publiés en 1558 à Venise, sous le titre de *Tiempo alla divina signora Aragona*. Cette sorte de *guirlande*, qui n'offre plus aujourd'hui aucun intérêt, n'en est pas moins un témoignage flatteur de la haute considération dont jouissait la femme qui avait su inspirer tant de pensées délicates et ingénieuses, à des poëtes disséminés dans toutes les parties de l'Italie.

Les historiens rapportent que le pape, irrité du puissant appui que cette princesse prêtait à ses ennemis, avait jeté une sorte d'interdit sur sa famille, particulièrement sur ses filles, auxquelles il avait expressément défendu de se marier sans la permission du Vatican, déclarant nulle toute union contractée en dehors de ce consentement.

ARAGON, d'abord royaume indépendant, puis division politique de l'Espagne; capitale Saragosse; formant actuellement les provinces de Saragosse, Huesca et Teruel; borné au N. par les Pyrénées, qui le séparent de la France, à l'E. par la Catalogne, au S. par la Catalogne et la Nouvelle-Castille, à l'O. par la Vieille-Castille et la Navarre. Superficie, 36,960 kilom. carrés; population à la fin du siècle dernier: 657,376 hab.; en 1857, 918,139 h. Le sol est hérissé de montagnes au nord et au midi : les montagnes du nord sont des ramifications des Pyrénées; parmi celles du sud, qui passent pour les plus élevées de l'Espagne, nous citerons la Sierra-Molina, la Sierra-Gader, la Sierra-Albaracin. Entre ces parties montagneuses s'étendent des plaines fertiles, arrosées par de nombreux cours d'eau qui descendent des chaînes voisines: l'Ebre, qui traverse l'Aragon du N.-O. au S.-E. et le divise en deux parties presque égales; l'Aragon, rivière qui donne son nom à toute la contrée; le Callego, la Cinça, la Ségre et la Guadalupe; le Tage et le Guadalaviar y prennent leur source. Le climat de l'Aragon est froid dans les montagnes et très-chaud dans la plaine; il en résulte une grande richesse dans les produits du sol, qui se prête admirablement à la culture du froment, du riz, du chanvre, du lin, des arbres à fruits, de l'olivier et de la vigne. Les pâturages plantureux des vallées nourrissent deux millions de bêtes à laine, et un grand nombre de mulets et de bœufs. Le règne minéral offre du cuivre, plomb, fer, sel, alun, houille; mais ces richesses sont mal exploitées. L'industrie et le commerce, dont les centres principaux sont Saragosse et Caspé, ne consistent guère que dans la fabrication de quelques toiles et draps communs, et dans l'exportation des produits du sol.

— Hist. L'Aragon, habité dans les temps les plus reculés par les Celtibères, fut compris par les Romains dans la Tarraconaise, l'une des trois grandes divisions de la péninsule Ibérique. Vers 470, les Visigoths y établirent leur domination, qui fut remplacée par celle des Maures en 714, après les victoires de Tarik. Enlevé à ces envahisseurs par les rois de Navarre, l'Aragon devint un royaume séparé que Sanche le Grand donna à Ramire, son quatrième fils. Ce prince fut la souche de la dynastie d'Aragon, qui compte vingt rois, divisés en trois branches, et qui se confondit avec la maison royale de Castille, dans la personne de Ferdinand le Catholique.

Le règne des premiers rois d'Aragon s'écoula dans des luttes perpétuelles avec les Maures. Pierre Ier, le troisième roi, tua, disent les chroniqueurs, quatre mahométans dans un combat; ce fut là l'origine des quatre têtes noires qui figurent dans les armes d'Aragon. Son successeur, Alphonse Ier le Batailleur, prit aux musulmans Saragosse, dont il fit la capitale de ses Etats. Le cinquième roi, Ramire II, prêtre et évêque de Tarragone, maria sa fille Pétronilla au comte de Barcelone, Béranger, qui fut la souche de la branche barcelonaise, et qui agrandit son royaume des terres situées sur la rive droite de l'Ebre et du comté de Barcelone, en 1137. Alphonse II y joignit une partie de la Provence (1167), le Roussillon (1172), et plusieurs villes qu'il enleva aux musulmans. Pierre II se fit couronner à Rome, en 1204, soumit ses Etats à un tribut envers le saint-siége, et épousa une comtesse de Montpellier. Jayme Ier ou Jacques le Conquérant, enleva aux musulmans (1229) l'île de Majorque et tout le royaume de Valence (1239), grâce à une croisade chrétienne; de plus, un traité avec le roi de France lui garantit la possession du Roussillon et de ses autres fiefs au nord des Pyrénées. Pierre III épousa Constance, héritière de Sicile, et, malgré l'opposition du pape, s'empara de cette île après les Vêpres siciliennes (1282). Jacques II fit la conquête de la Sardaigne en 1326. Pierre IV créa son fils duc d'*Epronne*, titre affecté dans la suite aux fils aînés des rois d'Aragon, et substitua dans son royaume l'ère de la naissance de Jésus-Christ à l'ère de Jules César, pour la supputation des années. Avec Martin, second fils de Pierre IV, s'éteignit la postérité masculine de la branche barcelonaise; il s'ensuivit une guerre civile et une anarchie de deux ans, qui se termina par l'avénement de Ferdinand Ier le Juste, prince de Castille, petit-fils, par sa mère, de Pierre IV, et tige de la troisième branche aragonaise. L'Aragon et la Navarre se trouvèrent réunis en 1458 dans la personne de Jean II, père de Ferdinand le Catholique, qui réunit à l'Aragon la Castille et le Léon, qu'il tenait du chef de sa femme Isabelle. L'Aragon ne fut plus dès lors qu'une province de la grande monarchie espagnole. Néanmoins, les Aragonais conservèrent longtemps leurs priviléges ou *fueros*, et leur esprit de résistance est passé en proverbe : Donnez un clou à l'Aragonais, il l'enfoncera avec sa tête mieux qu'avec un marteau. C'est sous le règne de leurs princes nationaux, c'est-à-dire avant que l'Aragon appartînt à la couronne d'Espagne, que s'établit cette constitution célèbre d'Aragon, la plus remarquable de toutes celles que présente le moyen âge. L'autorité royale était limitée par celle des barons, par celle des comtes et celle d'un magistrat spécial, appelé justicier. On connaît la fameuse formule dont se servait le justicier en déférant la couronne au nouveau roi : « Nous qui, séparément, sommes autant que toi, et qui, réunis, pouvons davantage, nous te faisons roi, à condition que tu garderas nos priviléges; *sinon, non.* » V. ces mots.

ROIS D'ARAGON.

Branche de Navarre.

Ramire Ier	1034
Sanche-Ramirez	1063
Pierre Ier	1094
Alphonse Ier, le Batailleur	1104
Ramire II, le Moine	1134

Branche barcelonaise.

Raymond Béranger	1137
Alphonse II	1162
Pierre II	1196
Jayme ou Jacques Ier	1213
Pierre III	1276
Alphonse III, le Magnifique	1285
Jayme II	1291
Alphonse IV, le Débonnaire	1327
Pierre IV	1336
Jean Ier	1387
Martin	1395
Interrègne	1410

Branche de Castille.

Ferdinand Ier	1412
Alphonse V, le Magnanime	1416
Jean II	1458
Ferdinand le Catholique	1479

ARAGONA, ville de Sicile, à 10 kilom. N. de Girgenti, sur une colline; 6,700 hab. Aux environs est le volcan vaseux de Maccaluba; vieux château, où l'on admire une magnifique galerie de tableaux et de nombreuses antiquités; riche récolte d'amandes.

ARAGONAIS, AISE s. et adj. (a-ra-go-nè, è-ze). *Géogr.* Habitant de l'Aragon, qui est né dans l'Aragon; qui concerne l'Aragon ou

ses habitants : *Les* ARAGONAIS *sont froids et sérieux, souvent brusques dans leur ton comme dans leurs manières. La littérature* ARAGONAISE *était très-florissante sous Charles-Quint.*

— Linguist. L'*aragonais*, Dialecte espagnol, fortement mêlé d'expressions originaires de Catalogne et de France. Cette influence française s'explique par plusieurs motifs : d'abord la proximité des provinces où l'on parlait français, puis l'avénement des comtes de Barcelone sur le trône, et surtout les fréquentes incursions des chevaliers et des troubadours du sud de la France, qui s'en allaient en Espagne guerroyer pour la chrétienté et combattre les mécréants. Accueillis avec empressement dans les armées aragonaises, ces hardis aventuriers, en retour de leurs services, reçurent l'investiture de différents fiefs (comme, par exemple, Gaston de Béarn, après la prise de Saragosse en 1119). A cause de ces éléments étrangers, l'aragonais s'éloigna du castillan et forma longtemps une langue à part. Jusque sous Charles-Quint il eut ses écrivains particuliers; mais à partir de cette époque, le dialecte devint patois, et fit place pour la littérature au castillan. Ce patois s'est conservé jusqu'à nos jours, et est encore parlé par les paysans de l'Aragon.

ARAGONESE (Luca-Sebastiano), artiste italien, né à Brescia, florissait vers 1567. Lanzi ne cite qu'un tableau de lui, un *Christ entre deux saints*, dont la composition est commune, mais dont « les formes, les couleurs, les mouvements, méritent les plus grands éloges. » Sebastiano Aragonese parait avoir été surtout un habile dessinateur. Effrayé des difficultés de la peinture, il renonça à cet art pour se consacrer entièrement au dessin à la plume, genre dans lequel on lui doit une multitude de petits chefs-d'œuvre de délicatesse et de précision. Il a reproduit ainsi les médailles, les antiquités et les monuments de Brescia. Son œuvre comprend des milliers de pièces, dont beaucoup ont été gravées.

ARAGONITE s. f. (a-ra-go-ni-te — rad. *Aragon*). Minér. Substance minérale carbonatée, découverte dans l'Aragon en 1775.

— **Encycl.** Minér. L'*aragonite* est une variété minéralogique de la chaux carbonatée; mais elle cristallise dans le système du prisme droit à base rectangle, tandis que le spath d'Islande, malgré l'identité de composition chimique, appartient au système du rhomboèdre. On trouve quelquefois l'*aragonite* en cristaux réguliers à base rhombe, mais le plus ordinairement en prismes diversement modifiés, groupés, et disposés quelquefois en arborisation coralloïde, enfin en masses fibreuses compactes, ou d'aspect terreux. Ce minéral est assez dur; il raye le calcaire ordinaire et présente une cassure brillante. On trouve cette variété de carbonate de chaux plus particulièrement dans les gîtes des minerais de fer et dans les tufs calcaires résultant des dépôts formés par les eaux salines; les concrétions calcaires de Vichy et de Carlsbad sont dans ce cas.

L'*aragonite* se rencontre dans un trop grand nombre de localités pour qu'on puisse les mentionner toutes. L'Aragon, Molina et Valencia, près de Mingranilla, donnent de beaux groupes de cristaux empâtés avec du gypse et du quartz dans une argile ferrugineuse qui accompagne les gypses anormaux de ces contrées. Des formations gypseuses analogues renferment aussi des cristaux d'*aragonite* en Sicile, ainsi qu'à Bastènes, près de Dax, dans les Landes. Les filons, ou amas métallifères, sont quelquefois assez riches en *aragonite*, comme ceux de Saxe et de Hongrie. On trouve encore des gisements d'*aragonite* dans les roches serpentineuses de la vallée de Saint-Nicolas, près du mont Rose, dans les fentes des tufs basaltiques de l'Auvergne et de la Haute-Loire, et enfin dans les vacuoles des roches éruptives amygdalaires de Lützelberg. Une partie des concrétions formées par les eaux de Carlsbad est aussi à l'état d'*aragonite*.

— Chim. On obtient chimiquement la variété prismatique du carbonate de chaux en versant une dissolution chaude d'un sel de chaux dans une dissolution chaude de carbonate d'ammoniaque. La poudre dense qui se précipite présente au microscope la forme prismatique de l'*aragonite*, tandis qu'à froid, cette même opération aurait donné des rhomboèdres. (V. SPATH D'ISLANDE.) Cette expérience fait voir en outre que les phénomènes de dimorphisme dépendent de la température à laquelle les corps ont pris naissance : si on fait chauffer des cristaux prismatiques d'*aragonite*, sans toutefois décomposer la substance, on voit ces cristaux tomber en poussière, et les grains de cette poussière, examinés au microscope, apparaissent sous forme de rhomboèdres. V. CARBONATE DE CHAUX, DIMORPHISME.

ARAGUAGÉE s. f. (a-ra-goua-jé). Ichth. Nom donné à une scie des côtes du Brésil.

ARAGUAY ou **ARAGUAYA**, fleuve du Brésil, limitrophe des deux provinces de Goyaz et de Matto-Grosso, prend sa source dans la Sierra-Secada, et se jette dans le fleuve du Tocantins, à San-Jao, après un cours de 1,500 kilom. En se bifurquant vers le milieu de son cours, il forme l'île de Sainte-Anne, longue de plus de 350 kilom.

ARAIGNE s. f. (a-rè-gne; *gn* mll.). Form archaïque de *araignée : Gardez-vous de faire comme l'*ARAIGNE, *qui convertit toutes les bonnes viandes en venin.* (Marguerite.)

Et l'*araigne* pendante, à bien filer experte.
RONSARD.

Mes armes au crochet se couvriront d'*araignes*,
Mes soldats par les champs voguèrent sans enseignes.
GARNIER.

Puisque la seule *araigne* instruit chacun de nous
Et du soin de l'espouse et du soin de l'espoux.
DUBARTAS.

— Techn. Syn. de *araignée*, filet.

ARAIGNÉE s. f. (a-rè-gné; *gn* mll. — du lat. *aranea ;* tiré du gr. *arachnê*, même sens; a revêtu successivement dans notre langue les formes suivantes : *aragne*, *araigne*, *aragnée*, *iraigne*, *iragnée*, *iraignée*, *airignée* et enfin *araignée*). Entom. Insecte sans ailes, qui, à l'aide d'une substance tirée de son corps, forme une espèce de tissu fort mince, au moyen duquel il prend d'autres insectes, dont il fait sa nourriture : ARAIGNÉE *de chambre.* ARAIGNÉE *de cave.* ARAIGNÉE *de jardin. L'*ARAIGNÉE *commune s'introduit dans les habitations, et y suspend ses filets pour y prendre des mouches.* (Acad.) *L'*ARAIGNÉE *file sa toile dans le palais des empereurs, et la chouette entonne son chant noturne sur les tours d'Ephrasiab.* (Prov. persan.) *Les* ARAIGNÉES *sont très-susceptibles de s'apprivoiser.* (***) *Les hirondelles vont disputer aux* ARAIGNÉES *leur proie jusqu'au milieu de leurs toiles.* (Buff.) *Le fait des* ARAIGNÉES *qui descendent de leur toile et se tiennent suspendues tant que le son des instruments continue, et qui remontent ensuite à leur place, ne peut guère être révoqué en doute.* (Buff.) *Les* ARAIGNÉES *ne subissent point de métamorphose.* (Dumér.) *Pellisson est célèbre pour avoir élevé une* ARAIGNÉE. (Chateaub.) *D'*ARAIGNÉES, *vous n'en trouverez pas une, le froid les a endormies ou tuées.* (G. Sand.) *Je verrais une* ARAIGNÉE *sur le collet de votre habit que je vous l'ôterais, et je l'écraserais sans vous en demander la permission.* (E. Sue.) *L'*ARAIGNÉE *femelle est beaucoup plus grosse que le mâle, ainsi que cela est à peu près général chez les insectes.* (A. Karr.)

... Ces réseaux mourants, ces fils inaperçus
Que sous les toits déserts l'*araignée* a tissus.
BAOUR-LORMIAN.

Vois ourdir l'*araignée ;* elle vit à la fois
Dans tous les fils tremblants qu'entrelacent ses doigts.
DE FONTANES.

Ainsi, d'un discours insolent,
Se plaignait l'*araignée*, autrefois tapissière,
Et qui lors était filandière. LA FONTAINE.

Un monstre cent fois plus laid,
Monstre femelle, aux bras longs et livides,
Au ventre énorme, au noir corset,
Dame *araignée*, en ces lieux tapissait.
DE GUERLE.

— La forme hideuse et repoussante de cet insecte l'a fait prendre pour terme de comparaison, un peu triviale, mais très-énergique, quand on veut qualifier une personne laide, sèche et surtout méchante : *J'en ai peur, j'en ai horreur comme d'une* ARAIGNÉE. *Combien encore il avait résolu de nous laisser dégoûter et salir par cette* ARAIGNÉE *venimeuse* (Pontchartrain) *que chacun souhaitait dehors.* (St-Sim.) *Qu'a-t-elle donc dans l'esprit ou dans les manières de si séduisant, cette* ARAIGNÉE-*là?* (Balz.)

— *Pattes d'araignée*, Doigts longs, maigres et effilés : *Elle agitait sur le clavier ses* PATTES D'ARAIGNÉE. (Balz.) ‖ Dans le même sens : *Les sorcières joignent leurs* MAINS D'ARAIGNÉE. (V. Hugo.)

— *Pattes d'araignée*, Se dit aussi d'une écriture maigre et allongée : *Je ne puis lire cette écriture, ce sont de véritables* PATTES D'ARAIGNÉE.

— *Toile d'araignée*, Le filet que tisse l'araignée : *Les* TOILES D'ARAIGNÉE *sont destinées à prendre, comme dans des filets, les mouches dont l'animal se nourrit. Demain, tu m'ôteras toute cette poussière et ces* TOILES D'ARAIGNÉE; *j'aime la propreté, moi.* (G. Sand.) ‖ Elliptiq. : *Oter les* ARAIGNÉES *d'une chambre. Balayer les* ARAIGNÉES.

— L'expression *toile d'araignée*, à cause de la ténuité, du peu de consistance et de l'enchevêtrement des fils qui composent ce tissu léger, a donné lieu à d'ingénieuses comparaisons, à des métaphores pittoresques : *Ce taffetas n'est qu'une* TOILE D'ARAIGNÉE. *Voltaire disait des éplucheurs de mots : ce sont des hommes qui pèsent gravement des œufs de mouche dans des balances de* TOILES D'ARAIGNÉES. *Le philosophe Ariston comparait les syllogismes des logiciens aux* TOILES D'ARAIGNÉES, *qui nous sont inutiles, quoique tissues avec beaucoup d'art.* TOILES D'ARAIGNÉES *qui laissent passer les grosses mouches et qui ne retiennent que les petites.* (Anacharsis.) *Vous avez passé des temps infinis à former des projets qui étaient des* TOILES D'ARAIGNÉE, *un souffle de vent les dissipe.* (Fén.) *Bayle a brodé des* TOILES D'ARAIGNÉES *comme un autre.* (Volt.) ARAIGNÉES *de la civilisation, qui tendent leurs* TOILES *pour y prendre des dupes.* (Alex. Dum.)

La vie est proche de la mort,
Lorsqu'on la croit plus éloignée.
C'est une *toile d'araignée*,
Qui se file avec peine et se rompt sans effort.

— Fig. et pop. *Avoir une araignée dans le plafond*, Se dit d'un homme dont les facultés mentales sont un peu dérangées : *Bon! dit Mariette en hochant la tête, est-ce que par hasard mademoiselle* AURAIT UNE ARAIGNÉE AU PLAFOND? (Ad. Paul.)

— Bot. Dans certaines localités, Nom vulgaire de la nigelle de Damas.

— Min. Branches ou rayons de galeries, conduits de mine et chemins sous terre, sortant d'un puits commun, et qui, par une ouverture d'un mètre de largeur environ, s'avancent sous le terrain des ouvrages où l'on veut diriger les mines.

— Conchyl. *Araignée de mer*, Nom marchand donné à diverses espèces du genre ptérocère, à cause des appendices digités dont est munie leur lèvre antérieure.

— Art milit. Mine qui ne se pousse pas directement, mais se compose de rameaux divergents, terminés par autant de fourneaux destinés à prendre feu simultanément.

— Mar. Patte-d'oie à un grand nombre de branches en menu filin, qu'on installe quelquefois sur l'avant des hunes, pour empêcher les huniers de se frotter ou de s'engager contre leur rebord en cette partie ou au-dessous. ‖ *Araignée de hamac*, Réseau de petites lignes placées à chaque bout du hamac, et qui lui donne, quand il est suspendu, la forme propre à recevoir un homme couché.

— Méd. vét. Nom vulgaire d'une maladie des mamelles, qui consiste dans une simple inflammation de la peau de ces organes.

— Astron. Cercle de l'astrolabe, percé à jour et portant des bras, dont les extrémités indiquent la position des étoiles.

— Topogr. Intersection de deux versants d'une chaîne de montagnes.

— Séric. Dans le midi de la France, Ensemble des fils entrelacés que le ver à soie file d'abord, pour soutenir son cocon.

— Chass. Petit filet que l'on tend d'un arbre à l'autre au moyen de piquets, et qui s'abat aussitôt qu'un oiseau le touche : *L'*ARAIGNÉE *est employée avec succès pour prendre les grives et les merles.* ‖ Ce filet s'appelle aussi *araigne*.

— Techn. Crochet de fer à plusieurs branches, pour retirer les seaux d'un puits.

—**Epithètes.** (*Araignée.*) Agile, subtile, vive, prompte, rapide, adroite, habile, industrieuse, ingénieuse, savante, laborieuse, vigilante, patiente, suspendue, fileuse, filandière, tisseuse, ménagère, ventrue, laide, difforme, affreuse, sale, repoussante, venimeuse, vorace, carnassière. ‖ (*Toile d'araignée.*) Subtile, fine, ténue, mince, déliée, délicate, ingénieuse, admirable, flexible, fragile, mouvante, tremblante, tendre, suspendue, perfide, traîtresse, funeste, fatale, mortelle.

— **Encycl.** Pris dans son sens le plus général, le mot *araignée* s'applique assez souvent à tous les animaux qui forment, sous le nom d'aranéides, un ordre de la classe des arachnides. Walckenaer l'emploie pour désigner une famille de cet ordre. Enfin, dans un sens encore plus restreint, il a été appliqué à un seul genre de cette famille, dont le type le plus connu est offert par l'*araignée* domestique, si commune dans nos maisons. Le genre *araignée* présente les caractères suivants : les yeux sont au nombre de huit, rangés par quatre de chaque côté, sur le bord antérieur du céphalothorax, suivant une ligne courbe d'avant en arrière; la première et la dernière paire de pattes sont plus longues que les deux autres paires; les deux filières supérieures sont fortement saillantes et dépassent les quatre autres. Le mâle est plus petit que la femelle. On connaît dans ce genre deux espèces principales : l'*araignée domestique*, commune dans les appartements inhabités ou négligés, dans les étables et les greniers, et l'*araignée labyrinthique*, qui vit sur les haies, les buissons, les arbrisseaux touffus. Ces arachnides tendent de grandes toiles, munies d'un tube dans lequel l'*araignée* se tient à l'affût pour saisir les insectes qui viennent se prendre dans son réseau. Ce sont surtout les mouches qui forment leur nourriture, tandis qu'elles-mêmes deviennent la proie des guêpes ou d'autres insectes. Elles rendent donc en réalité des services en détruisant les mouches et autres diptères nuisibles.

— Jusqu'ici, on n'a tiré aucun parti de la toile d'*araignée ;* cependant Bon de Saint-Hilaire, savant et magistrat, trouva le moyen de filer la soie de cet insecte, et il fabriqua de cette manière des bas qu'il envoya à l'Académie des sciences, et une paire de gants pour l'impératrice, femme de Charles VI, qui la lui avait demandée par curiosité. Depuis on a appris, par le voyageur don Felix d'Azara, que les sauvages du Paraguay pratiquent cette singulière industrie, qui bien certainement ne ruinera jamais les bonnetiers et les fabricants de soieries. Réaumur s'est occupé du procédé de Bon de Saint-Hilaire dans son *Mémoire sur la soie de l'araignée* (Recueil de l'Académie des sciences, 1710, p. 386).

La toile d'*araignée* est employée en chirurgie et en médecine. Chaque jour on s'en sert pour arrêter les petites hémorragies, et quelques médecins l'ont vantée comme fébrifuge. En Espagne, on en fait usage depuis longtemps à ce titre; mais ce médicament paraît avoir l'inconvénient d'exalter l'activité du gros intestin, notamment du rectum, ce qui oblige à ne l'employer qu'avec prudence, et seulement dans les fièvres intermittentes rebelles au quinquina.

ARAIGNEUX, EUSE adj. (a-rè-gneu, eu-ze; *gn* mll. — rad. *araignée*). Qui ressemble à une toile d'araignée : *La semence du saule est enveloppée d'une bourre* ARAIGNEUSE, *que les vents transportent au loin, et qui surnage dans l'eau sans se mouiller.* (B. de St-P.)

ARAIGNON (Jean-Louis), avocat au parlement et poëte dramatique, né à Paris, vivait à la fin du XVIIIe siècle. Ses œuvres les plus connues sont : *Le Siége de Beauvais* ou *Jeanne Lainé*, tragédie, et le *Vrai philosophe*, comédie en prose.

ARAIN s. m. (a-rain). Comm. Taffetas rayé ou à carreaux, fabriqué principalement dans les Indes.

ARAINE s. f. (a-rè-ne). Sorte de trompette ancienne.

ARAINÉES s. f. pl. (a-rè-né — rad. *ara*). Ornith. Sous-famille de perroquets à longue queue conique, qui appartient au genre ara et habitent le nouveau monde.

ARAIRE s. m. (a-rè-re — du lat. *arare*, labourer). Agric. Charrue simple, sans avant-train et sans roues, dans laquelle la puissance motrice est immédiatement appliquée au régulateur : *L'*ARAIRE *le plus perfectionné et le plus répandu en France est sans contredit l'*ARAIRE *de M. de Dombasle.* (Laboulaye.) *La forme de l'*ARAIRE *varie beaucoup suivant les pays où il est employé.* (Richard du Cantal.)

— Anc. cout. Nom générique sous lequel on comprenait tous les instruments aratoires.

ARAJA (François), compositeur de musique, né à Naples en 1700. Fixé à Saint-Pétersbourg depuis 1835, il composa pour la troupe italienne de la cour plusieurs opéras dont le plus remarquable est *Céphale et Procris*, écrit en russe et qu'on regarde comme le premier grand opéra exécuté dans cette langue. Comblé des bienfaits de l'impératrice, il revint achever ses jours en Italie.

ARAJANO, rivière aurifère née de la cordillière de Castanas, l'un des principaux affluents du Nepo, rive droite, près de la petite ville de Aquano.

ARAK s. m. V. ARACK.

ARAKAN s. m. (a-ra-kan). Un des dialectes principaux de la langue birmane.

ARAL (LAC OU MER), grand lac ou plutôt mer intérieure de l'Asie occidentale, situé au milieu des steppes du pays des Kirghiz et du Turkestan, entre 43° 30′ et 47° lat. N., et entre 56° et 59° long. E., à 250 kilom. E. de la mer Caspienne; longueur du S.-O. au N.-E., 450 kilom., et 220 kilom. de large de l'E. à l'O. Côtes basses, eaux peu profondes, nombreuses îles, surtout dans la partie méridionale, reçoit les eaux de trois grands fleuves, le *Syr*, l'*Amou* et l'*Oudjany*. La Russie y entretient quelques bateaux à vapeur, à l'aide desquels elle espère mener à bonne fin les entreprises futures contre Khèra et Boukhara. Quelques géographes ont pensé que, dans des temps très-reculés, le lac Aral faisait partie de la mer Caspienne. La différence de niveau de ces deux mers (l'Aral est à 40 m. au-dessus de la mer Caspienne), l'élévation (175 m.) des terres qui les séparent, l'énorme dépression de ce vaste plateau dont le point le plus bas est *Astrakan*, sur la côte N. de la mer Caspienne, font regarder cette opinion comme très-improbable.

ARALDI (Michel), physiologiste et mathématicien italien, né à Modène en 1740, mort en 1813. Professeur de physiologie, d'anatomie et de pathologie à l'Université de Modène, il s'occupa aussi avec succès de mathématiques et fut un des premiers membres de l'Institut national d'Italie. L'un de ses travaux les plus importants a pour titre : *De l'usage des anastomoses dans les vaisseaux des machines animales, et particulièrement dans le système de la circulation du sang ;* il le traduisit lui-même en français.

ARALDI (Alessandro), peintre italien, né à Parme, mort vers 1528. Elève de Giovanni Bellini. Il fit plusieurs tableaux d'autel pour les églises de sa ville natale. L'*Annonciation*, qu'on voit de lui au musée de Parme, est d'une exécution un peu sèche : le fond est orné d'une arcade et d'un paysage.

ARALES, peuple nomade du Turkestan, sur les rives méridionales de l'Aral et celles de l'Amou-Dérya; tributaire du khan de Khiva; parle turc, suit la religion du Coran, et s'adonne à la culture du coton et des céréales, mais surtout à l'élève du bétail.

ARALIA s. m. (a-ra-li-a). Bot. Genre type de la famille des araliacées, renfermant une douzaine d'espèces, qui croissent en général dans les régions extra-tropicales de l'ancien continent, et quelques-unes dans l'Amérique du Nord : *Les feuilles de l'*ARALIA *épineux ont une odeur analogue à celle de la carotte.* (Hoëfer.) *Partout où finit la région des forêts, fleurissent par larges bandes des plantes qui vivent par groupes, de petits* ARALIAS, *les thibaudes et les andromèdes à feuilles de myrte.* (Trad. de Humboldt.) ‖ On dit aussi ARALIE.

ARALIACÉ, ÉE adj. (a-ra-li-a-sé — rad. *aralia*). Bot. Qui ressemble à l'aralia. ‖ On dit aussi ARALIÉ.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones polypétales, ayant pour type le genre aralia.

— **Encycl.** Les *araliacées* sont des plantes ligneuses ou herbacées, à feuilles entières ou très-découpées, dont le pétiole est dilaté ou membraneux à la base. Leurs fleurs, petites

et peu apparentes, sont groupées en ombelles simples ou composées, souvent réunies en panicules, entourées à leur base d'un involucre formé de plusieurs folioles. Elles présentent un calice adhérent, à limbe entier ou denté; une corolle à cinq (rarement quatre ou six) pétales égaux, insérés au pourtour du sommet de l'ovaire; des étamines en nombre égal à celui des pétales, plus rarement en nombre double; un ovaire à loges (dont le nombre varie de deux à douze) uniovulées, surmonté de styles et de stigmates en nombre égal à celui des loges. Le fruit est une petite baie, à plusieurs loges monospermes, couronnée par le calice persistant. Les graines ont un embryon droit, entouré d'un albumen corné.

Les *araliacées* ont de grandes affinités avec les ombellifères; on remarque la même analogie dans leurs propriétés. Plusieurs espèces laissent suinter un suc résineux, et leurs racines ont généralement une saveur douce et aromatique.

Les *araliacées*, dont un très-petit nombre se trouve en France, habitent surtout les régions tropicales et extra-tropicales des divers continents. Elles sont plus répandues en Amérique. Les principaux genres sont : *adoxa*, *lierre*, *aralia*, *panax* ou *ginseng*, *cussonie*, *gastonie*, *aucuba* et peut-être aussi *cornouiller*.

ARALIE s. f. (a-ra-lî). V. ARALIA.

ARALIÉ, ÉE adj. (a-ra-li-é). Bot. V. ARALIACÉ.

ARALTOUBÉ, volcan situé dans l'Asie centrale.

ARA LUGDUNENSIS (c'est-à-dire *Autel de Lyon*), autel consacré à Auguste par le concours de soixante cités de la Gaule, dix ans avant l'ère chrétienne, sur la pointe de terre formée par le confluent du Rhône et de la Saône, appelée aujourd'hui *Perrache*.

ARAM, cinquième fils de Sem. Ses descendants, les *Araméens*, peuplèrent la Syrie et la Mésopotamie.

ARAM (Eugène), savant anglais, né dans le comté d'York, fils d'un jardinier. Il étudia seul et enseigna les langues savantes à Londres; il travaillait à la composition d'un dictionnaire comparé des langues celtique, anglaise, latine, grecque et hébraïque, lorsqu'il fut arrêté, condamné et pendu à York en 1759, comme coupable d'un assassinat commis, il y avait quatorze ans, sur la personne d'un cordonnier, et qui avait été inspiré par la jalousie. Bulwer a fait de cet événement le sujet de son roman intitulé *Eugène Aram*.

ARAM, nom donné par la Genèse à la Syrie et à la Mésopotamie, peuplées par les descendants d'Aram, cinquième fils de Sem. On a conservé au syriaque et au chaldéen le nom de langues araméennes.

Aram (Eugène), roman anglais de Bulwer. Ce récit est tiré des causes célèbres d'Angleterre et parut en 1831. Bulwer, dans sa préface, nous apprend qu'il termine la première série de ses travaux littéraires, et que son héros a réellement vécu dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. L'auteur à dédié son livre à sir Walter Scott, pour témoigner du soin qu'il avait mis à le composer, et il obtint, en effet, le plus grand succès en Angleterre. L'analyse en est fort simple, car tout l'intérêt du roman réside dans l'étude approfondie des caractères. Seul, inaccessible, farouche, profondément absorbé par ses travaux sur la philologie, la métaphysique ou les sciences naturelles, Eugène Aram mène, au fond d'une vallée déserte, une existence mystérieuse et problématique. Il est sombre, inquiet, tourmenté, malgré les distractions que lui fournit l'étude. Que nourrit-il dans sa pensée? des regrets ou des remords? On l'ignore. Un homme le sait pourtant, et cet homme est Houseman, voleur par goût, vagabond par nécessité, et complice autrefois d'Eugène Aram dans un meurtre. Un jour, poussé par la misère, méprisé de tous, se sentant né pour la gloire, et voyant le spectre de la faim se dresser devant lui avec toutes ses horreurs et ses angoisses; tremblant pour les trésors d'érudition qu'il a amassés à grand'peine, qu'il veut transmettre à la postérité, et qui seront à jamais perdus s'il meurt de misère, Aram assassine un riche débauché inutile à ses semblables; avec la fortune de cet homme, il fera, lui, des heureux et des prosélytes à la science. Trois jours après le meurtre, il fait un héritage inespéré, qui, s'il l'avait attendu, lui eût épargné ses propres remords et les rigueurs de la justice. En effet, une révélation de son complice le fait arrêter, jeter en prison, et, malgré sa défense éloquente, condamner par les juges; mais Aram se tue pour échapper au supplice. Voilà le fond du drame, auquel l'auteur a su rattacher des détails épisodiques du plus grand intérêt : Aram aime d'un amour partagé Madeleine, qui, à son tour, est aimée de son cousin Walter, fils de la victime. C'est donc tout à la fois son propre rival et le meurtrier de son père que Walter poursuit dans Aram. Parmi les passages les plus remarquables, il faut citer : l'entretien d'Aram avec son complice, la découverte des ossements de l'homme assassiné, l'arrestation, le procès, et surtout la confession du meurtrier au fils de la victime. L'entrevue de Walter avec Madeleine, dans laquelle il se jette à ses genoux et la supplie de lui pardonner sa trop juste vengeance et la mort de son amant, touche aux dernières limites du pathétique. C'est à l'admirable gradation de l'intérêt qu'il faut attribuer l'émotion profonde qui s'empare du lecteur et ne le quitte qu'à la dernière page. Les caractères sont savamment étudiés, et celui d'Aram est idéalisé par l'imagination du romancier, au point qu'on oublie son crime pour s'intéresser à lui, et qu'on n'aperçoit pas d'abord l'évidente fausseté des théories du moraliste, lesquelles ne tendraient à rien moins qu'à donner au savant et à l'homme de génie le droit de vie et de mort sur ses semblables. Un sentiment outré de la justice et de l'inégalité des conditions de fortune, a seul pu conduire l'auteur à formuler des idées aussi fausses qu'admirablement exprimées.

ARAMA, ville de l'ancienne Palestine, tribu d'Aser, dans la partie méridionale du pays de Chanaan. David, après sa victoire sur les Amalécites, envoya aux habitants d'Arama une partie du butin pris aux ennemis.

ARAMAÏQUE s. et adj. (a-ra-ma-i-ke). Linguist. Idiome sémitique ayant de grands rapports avec l'araméen : *L'*ARAMAÏQUE *se compose de vingt-deux lettres, et est parlé dans le pays de Bagdad et de Bassora.* (Bachelet.)

ARAMAÏSME s. m. (a-ra-ma-i-sme — rad. *Aram*). Linguist. Tour, expression particulière au dialecte aramaïque ou araméen : *Les noms propres les plus anciens des histoires hébraïques offrent beaucoup d'*ARAMAÏSMES. (Renan.)

ARAMAQUE s. f. (a-ra-ma-ke). Ichth. Nom donné à un pleuronecte des côtes du Brésil.

ARAMBAGE s. f. (a-ran-ba-je — rad. *aramber*). Anc. mar. Action d'aramber.

ARAMBÉ, ÉE (a-ran-bé) part. pass. du v. Aramber.

ARAMBER v. a. ou tr. (a-ran-bé). Anc. mar. Jeter les grappins sur un bâtiment, afin de pouvoir l'aborder : ARAMBER *un vaisseau, une chaloupe.*

ARAMBOSSA s. m. (a-ran-boss-sa). Hist. Titre que portait le chef des pandours.

ARAME s. m. (a-ra-me). Relat. Palais des rois perses, mot qui correspond à celui de sérail chez les Turcs.

ARAMÉ, ÉE (a-ra-mé) part. pass. du v. Aramer : *Drap* ARAMÉ.

ARAMECH s. m. (a-ra-mèk). Astron. Nom sous lequel on désigne quelquefois l'étoile Arcturus, située dans la constellation du Bouvier.

ARAMÉEN, ENNE s. et adj. (a-ra-mé-ain, è-ne). Géogr. Habitant de l'Aram; qui appartient à l'Aram ou à ses habitants.

— Linguist. *Langue araméenne*, *dialecte araméen*, ou substantiv. l'*araméen*, Langue parlée dans le pays d'Aram : *On peut distinguer dans les langues dites sémitiques deux branches principales, l'*ARAMÉENNE *ou syro-chaldéenne et l'arabe.* (Munk.) *Le langage que parlaient les Juifs du temps de Jésus-Christ était un dialecte* ARAMÉEN. (Munk.) *L'*ARAMÉEN *était la langue des hauts fonctionnaires de la cour d'Assyrie.* (Renan.) *L'arabe ressemble plus à l'*ARAMÉEN *qu'à l'hébreu.* (Renan.)

— **Encycl.** LANGUES ARAMÉENNES. On désigne sous ce nom un rameau de la branche sémitique, qui se divise en deux dialectes, le *chaldaïque* et le *syriaque*. Grammaticalement, l'*araméen* s'éloigne de l'hébreu et de l'arabe par le moins grand nombre de voyelles dans la formation des mots. Ainsi l'hébreu dit *qatal*, il a tué; l'arabe *qatala*, et l'araméen *qtal*. Les formes des noms sont aussi beaucoup moins nombreuses, ainsi que les formes des conjugaisons. L'article, au lieu de se placer à la tête du mot, comme en hébreu et en arabe, s'accole à la fin sous la forme d'un *alef*, qui est en même temps la lettre caractéristique du féminin. Le duel est assez rarement employé, en syriaque du moins; le pronom personnel de la deuxième personne n'a qu'une forme pour les deux genres. Le lexique *araméen* est également plus pauvre que le lexique hébreu; et dans la Bible, là où l'hébreu emploie quatre ou cinq synonymes, le traducteur chaldéen ou syriaque est obligé de répéter autant de fois le même mot. Pour de plus amples détails, voir les articles CHALDÉEN et SYRIAQUE.

ARAMER v. a. ou tr. (a-ra-mé). Manuf. Mettre du drap sur un rouleau pour l'allonger par l'étirage.

ARAMICHOS s. m. pl. (a-ra-mi-koss). Géogr. Peuplade indienne de la tribu des Caraïbes, occupant une partie de la Guyane française.

ARAMITS, ch.-lieu de canton (Basses-Pyrénées), arrond. d'Oloron; pop. aggl. 485 hab. — pop. tot. 1,150 hab. On y voit plusieurs maisons anciennes fort curieuses, entre autres la maison dite de la *Vallée*, d'origine sarrasine.

ARAMON, ch.-lieu de canton (Gard), arrond. de Nîmes; pop. aggl. 2,419 hab. — pop. tot. 2,746 hab. Cette jolie petite ville, bâtie sur la rive droite du Rhône, dans une contrée délicieuse, abonde en toutes sortes de fruits et surtout en excellentes olives. Aux environs, eaux minérales.

ARAMONT (Gabriel de Luetz, baron d'), né probablement à Nîmes, fut ambassadeur de France à Constantinople de 1546 à 1553. Il ramena Soliman II dans les intérêts de la France, et fit conclure avec la Porte cette alliance dont Charles-Quint affecta de se scandaliser, mais dont l'idée avait été inspirée par le pape Paul III. D'Aramont suivit Soliman dans diverses expéditions. Son secrétaire Chesneau a rédigé la relation de ses voyages. C'est une des pièces les plus curieuses du XVIe siècle. Un Allemand, le comte de Roquendolf, que d'Aramont avait fait sortir du château des Sept-Tours, lui fit don des îles d'Hyères, que lui-même avait reçues du roi.

ARAN, petite rivière de France, dans les Basses-Pyrénées, prend sa source au-dessus de la Bastide-de-Clarence et se jette dans l'Adour, près d'Urt, après un cours de 24 kilom.

ARAN (VAL D'), vallée d'Espagne (Catalogne), sur la frontière de France; sites pittoresques; trois bourgs, Viella, Salardu et Bosost, vingt-sept villages et deux hameaux sont dispersés dans le val d'Aran, dont la pop. est d'environ 15,000 hab. En temps de guerre avec l'Espagne, c'est une position militaire que ne tardent pas à occuper les troupes françaises. La Garonne y prend sa source. Les habitants se livrent principalement à la contrebande entre l'Espagne et la France.

ARANAIS, AISE s. et adj. (a-ra-nè, è-ze). Géogr. Habitant de la vallée d'Aran, dans la Catalogne : *Les* ARANAIS *sont pâtres, bûcherons ou contrebandiers.*

ARANÇADA s. f. (a-ran-sa-da). Métrol. Mesure agraire, usitée dans la péninsule Ibérique, équivalant à un peu plus de 38 ares.

ARANDA (Emmanuel D'), voyageur espagnol, né en 1602, mort après 1671. Flamand d'origine, il se rendait d'Espagne dans sa patrie, quand il fut pris par des corsaires algériens; il resta deux ans captif. A son retour en Brabant, il composa un ouvrage sur les misères qu'enduraient les esclaves en Algérie. Cette relation, très-rare aujourd'hui, eut une grande vogue et de nombreuses éditions. Elle a été traduite en français en 1657 et en 1665.

ARANDA (don Pedro Pablo *Abarca de Bolea*, comte D'), diplomate et ministre espagnol, né à Saragosse vers 1718, d'une illustre famille aragonaise, mort en 1799. Il suivit quelque temps la carrière des armes, fut ensuite pendant sept ans ambassadeur en Pologne auprès d'Auguste III, puis capitaine général de la province de Valence, et enfin président du conseil de Castille (1765). Imbu des idées de la philosophie française, il eut la plus grande part à l'expulsion des jésuites (1767), à la restriction des pouvoirs exorbitants de l'inquisition, ainsi qu'à d'importantes réformes dans le gouvernement et dans l'administration. Mais bien qu'il fût soutenu par Charles III, dont il secondait puissamment les efforts pour relever l'Espagne de sa décadence, il fut renversé par une coterie rétrograde en 1773, et reçut l'ambassade de France comme une sorte de dédommagement. Pendant son long séjour à Paris, il se concilia la faveur générale par son esprit éclairé et ses sympathies pour notre pays. Cette situation lui permit de servir utilement son gouvernement près de la cour de Versailles, et de jouer un rôle assez important dans la conclusion du traité de Paris, qui reconnaissait l'indépendance des Etats-Unis (1783). L'année suivante, il fut rappelé à Madrid et reçut le titre de conseiller d'Etat. Nommé de nouveau ministre en 1792, il désapprouva la guerre contre la France et fut bientôt remplacé par le fameux don Manuel Godoï. Exilé même dans ses terres d'Aragon, il ne tarda pas à y terminer ses jours.

ARANDA, petite ville d'Espagne (Vieille-Castille), dans la prov. et à 97 kilom. S. de Burgos, sur la rive droite du Duero; 4,200 hab.

ARANÉA s. m. (a-ra-né-a). Gnom. Cadran solaire décrit sur un plan, et qui devait son nom (*araignée*) à la multitude de lignes qui y étaient tracées : *On attribue l'invention de l'*ARANÉA *à Eudoxe, disciple de Platon.*

ARANÉEN, ENNE ou **ARANÉ, ÉE** adj. (a-ra-né-ain, è-ne — du lat. *aranea*, araignée). Entom. Qui ressemble à une araignée.

— Méd. Se dit du pouls lorsqu'il est presque imperceptible.

— s. m. pl. Entom. Groupe d'arachnides, ayant pour type le genre araignée.

ARANÉEUX, EUSE adj. (a-ra-né-eu, eu-ze — du lat. *araneosus;* formé de *aranea*, araignée). Qui imite l'araignée ou la toile de l'araignée : *Tissu* ARANÉEUX.

— Bot. Se dit de poils fins et longs, entrecroisés lâchement, et dont l'ensemble simule plus ou moins des toiles d'araignée.

ARANÉIDE adj. (a-ra-né-i-de — du lat. *aranea*, araignée, et du gr. *eidos*, ressemblance). Qui a du rapport avec l'araignée, qui lui ressemble. ‖ On dit aussi ARANÉOÏDE, qui est préférable.

— Par ext. Se dit pour exprimer la ténuité, l'extrême finesse d'une chose : *Ce fut une pèlerine en guipure d'une finesse* ARANÉIDE. (Balz.)

— s. f. pl. Entom. Famille d'arachnides, qui correspond au grand genre araignée, de Linné, et aux arachnides fileuses de Cuvier et Latreille.

— **Encycl.** Les *aranéides* forment la première famille des arachnides pulmonaires dans la classification de Cuvier, et, dans celle de MM. Paul Gervais et Van Beneden, un des cinq ordres de la classe des arachnides. Ce groupe renferme les espèces que nous connaissons vulgairement sous le nom d'*araignées*, et qui vivent dans nos champs, dans nos bois, dans les vieux murs, les caves, les greniers, les appartements, etc. Les *aranéides* se reconnaissent aux caractères suivants : un céphalo-thorax portant en général six ou huit yeux sessiles; une paire de mandibules monodactyles, dont la piqûre est venimeuse; une seconde paire d'appendices buccaux nommés *palpes;* quatre paires de pattes ambulatoires; un abdomen attaché au céphalo-thorax par un pédoncule court et grêle, et présentant une ou deux paires d'orifices respiratoires; l'ouverture des organes mâles et femelles, l'anus et des filières destinées à la sécrétion de la soie. Le mode de fécondation de ces animaux présente une particularité très-curieuse. Il n'y a pas d'appendices copulateurs à l'abdomen, mais les palpes des mâles ont leur extrémité très-compliquée et disposée de manière à servir d'organe excitateur. Ces palpes recueillent le sperme et l'appliquent contre la vulve de la femelle pendant le rapprochement sexuel. La disposition des filières mérite également de fixer l'attention : c'est au moyen de ces organes que les *aranéides* sécrètent la soie dont elles font varier les formes et les usages avec une si merveilleuse industrie. Avec cette soie, que le travail spontané et fatal de leur organisation leur fournit, le travail de leur intelligence, ou, si l'on veut, de leur instinct, sait faire des cellules où elles trouvent un abri; les piéges qu'elles tendent à leur proie, l'enveloppe protectrice de leurs œufs, les fils à l'aide desquels elles se tiennent suspendues en l'air, suppléant ainsi dans une certaine mesure aux ailes que la nature leur a refusées, ceux qui leur servent de ponts et leur permettent de passer horizontalement d'un lieu dans un autre sans toucher le sol. C'est à des genres de l'ordre des *aranéides* (épeire, thomise) que sont dus les filaments soyeux appelés fils de la Vierge. La plupart des *aranéides* sont plus ou moins venimeuses; il y a même dans les pays chauds de grandes espèces dont la piqûre peut occasionner à l'homme de graves accidents. Les *aranéides* de nos climats ne sont meurtrières que pour les petits animaux, tels que les mouches.

Les *aranéides* ont été divisées par Cuvier en deux groupes : 1° les tétrapneumones, qui ont quatre sacs pulmonaires et autant de stigmates (genres principaux : *mygale*, *atype*, *eriodon*, *dysdère*, *filistate*); 2° les dipneumones, qui ont deux sacs pulmonaires et deux stigmates (genres principaux : *clothos*, *clubione*, *araignée*, *théridion*, *épeire*, *thomise*, *ctène*, *lycose*, *érèse*, etc.).

Walckenaer établit dans l'ordre des *aranéides* deux divisions principales : les *théraphoses* et les *araignées*. Les théraphoses ont les mandibules articulées horizontalement et à mouvement vertical; leurs yeux sont au nombre de huit; elles se tiennent habituellement cachées dans des trous ou dans des fentes; de là le nom de *latébricoles* qui leur est aussi donné. La famille des théraphoses renferme les genres *mygale*, *olétère*, *calommate*, *acanthodon*, etc.

Les araignées ont les mandibules articulées sur un plan incliné ou vertical et à mouvement latéral; leurs yeux sont au nombre de huit, de six, ou, par exception, de deux; de là trois tribus dans la famille des araignées : 1° les *binoculées* ou araignées à deux yeux, renfermant le seul genre *nops;* ces araignées sont dites *crypticoles*, parce qu'elles se cachent sous les pierres et dans les interstices obscurs des roches ou des murailles; 2° les *sénoculées* ou araignées à six yeux, formant deux groupes; les *tubicoles*, qui se construisent des tubes de soie et s'y renferment (genres *dysdère*, *ségestrie*, etc.), et les *cellulicoles*, qui se fabriquent de petites cellules (genres *uptiote*, *scythode*, etc.); 3° enfin les *octoculées*, ou araignées à huit yeux. Les octoculées comprennent dix groupes : les *coureuses* ou *voltigeuses*, qui courent avec agilité pour atteindre leur proie (genres *lycose*, *dolomède*, *myrmécie*, *érèse*, etc.); les *marcheuses*, qui marchent de côté et en arrière, et tendent occasionnellement des fils pour attraper leur proie (genres *délène*, *éripe*, *monaste*, *philodrome*, *olios*, etc.); les *nidìtèles*, qui errent autour des nids qu'elles ont construits, et s'en font une toile où aboutissent des fils destinés à arrêter la proie dont elles se nourrissent (genres *clubione*, *clotho*, etc.); les *filitèles*, également errantes, qui tendent de longs fils de soie (genre *pholque*, etc.); les *tapitèles*, qui fabriquent de grandes toiles à tissus serrés, disposés en hamac, où elles se placent en embuscade (genres *agélène*, *lachésis*, etc.); les *orbitèles*, qui tendent des toiles à mailles ouvertes et régulières, en cercles ou en spirales (genres *épeire*, *plectane*, etc.); les *napitèles* ou *rétitèles*, qui font des toiles étendues en nappes (genres *théridion*, *argus*, etc.); les *aquitèles* ou *nageuses*, araignées aquatiques qui habitent au milieu de l'eau dans une cellule remplie d'air, et qui y tendent des filets pour attraper leur proie (genre *argyronète*).

ARANÉIDIFORME adj. V. ARANÉIFORME.

ARANÉIFÈRE adj. (a-ra-né-i-fè-re — du lat. *aranea*, araignée; *fero*, je porte). Se dit des objets où l'on remarque des araignées, des toiles d'araignées.

ARANÉIFORME adj. (a-ra-né-i-for-me —

du lat. *aranea*, araignée; *forma*, forme). Qui a la forme d'une araignée. ‖ On dit aussi quelquefois ARANÉIDIFORME.

ARANELLE s. f. (a-ra-nè-le). Moll. Sorte de coquille du genre came.

ARANÉOGRAPHE s. m. (a-ra-né-o-gra-fe — du lat. *aranea*, araignée, et du gr. *graphô*, j'écris). V. ARANÉOLOGUE.

ARANÉOGRAPHIE s. f. (a-ra-né-o-gra-fi — rad. *aranéographe*). V. ARANÉOLOGIE.

ARANÉOÏDE adj. V. ARANÉIDE.

ARANÉOLE s. f. (a-ra-né-o-le — du lat. *araneola*, dim. de *aranea*, araignée). Ichth. Nom donné sur nos côtes à la petite vive et à la vive commune, quand elle est jeune.

ARANÉOLOGIE s. f. (a-ra-né-o-lo-jî — du lat. *aranea*, araignée, et du gr. *logos*, discours). Entom. Branche de la science entomologique, qui traite des araignées. ‖ On dit aussi ARANÉOGRAPHIE.

ARANÉOLOGIQUE adj. (a-ra-né-o-lo-ji-ke — rad. *aranéologie*). Qui appartient, qui a rapport à l'aranéologie.

ARANÉOLOGUE s. m. (a-ra-né-o-lo-ghe — rad. *aranéologie*). Entom. Celui qui s'occupe particulièrement de l'aranéologie.

ARANG s. m. (a-ran). Impr. Se dit d'un ouvrier lent, paresseux, qui fait peu de besogne.

ARANJUEZ, ville d'Espagne, province et à 35 kilom. N.-E. de Tolède, à 49 kilom. S. de Madrid, sur la rive gauche du Tage; 4,000 hab. Le 12 avril 1772, un traité d'alliance fut conclu à Aranjuez entre la France et l'Espagne contre l'Angleterre; le 18 mars 1808, cette ville fut le théâtre d'une insurrection provoquée par la conduite équivoque du prince de la Paix : la garde royale fit cause commune avec le peuple, et Charles IV abdiqua en faveur du prince des Asturies, son fils, qui fut proclamé roi d'Espagne sous le nom de Ferdinand VII.

Cette ville doit la place qu'elle occupe dans l'histoire à son beau château, ancienne résidence d'été de la cour d'Espagne. Charles-Quint, frappé de la beauté des sites que présente Aranjuez, avait manifesté l'intention d'y faire construire un château de plaisance. Philippe II réalisa ce projet; le palais qu'il fit élever fut successivement agrandi et embelli par Ferdinand VI, Charles III et Charles IV. L'enthousiasme facile des écrivains espagnols a beaucoup exagéré la beauté de cette résidence royale, presque complétement abandonnée depuis la mort de Ferdinand VII. La façade de ce château, construite en briques à coins de pierres, vue à distance, sous le ciel pur d'Espagne, présente des tons criards; ses grands toits d'ardoises, ses pavillons un peu lourds, ses nombreuses girouettes rappellent le genre de construction en usage sous Henri IV et Louis XIII. L'intérieur ressemble à celui des autres palais : de beaux escaliers en marbre conduisent à de somptueux appartements, ornés de grandes glaces de Saint-Hildefonse, et décorés d'un grand nombre de tableaux de prix. Ce qui attire surtout l'attention, c'est une admirable mosaïque représentant une tempête, de belles porcelaines de Chine, qui revêtent les murs d'un cabinet, et un boudoir arabe où sont reproduites les peintures de l'Albambra. Ses jardins, situés en partie sur une île du Tage, laissent à désirer sous le double rapport de la distribution et des ornements, qui sont d'un goût douteux et suranné; le parc, vaste et bien planté, présente une symétrie un peu monotone : douze avenues d'ormes partent d'un rond-point, se prolongent jusqu'aux extrémités du parc, et sont reliées entre elles par huit allées latérales plantées d'arbres, et décrivant autant de lignes circulaires. Dans ce parc, on voit la *Casa del Labrador* (Maison du Laboureur), ferme qu'affectionnait Charles IV, et que ce royal cultivateur exploitait avec des instruments faits en bois et en métaux précieux; quatre tableaux de Girodet représentant les saisons; quelques boiseries et de belles glaces ornent les communs de cette ferme sans pareille. Enfin, pour égayer le paysage, en face du château, on avait élargi le Tage, et creusé un port à côté duquel se trouvaient des chantiers de construction.

ARANTELLE s. f. (a-ran-tè-le — du lat. *aranea*, araignée; *tela*, toile). Nom donné, dans quelques départements de la France, à la toile d'araignée.

— Vén. Au pl. Filandres qui s'entre-croisent comme une toile d'araignée sur les pieds du cerf.

ARANY (Janos), poëte hongrois, né en 1819, fit ses études au collége de Debreczin, et s'enrôla à dix-sept ans dans une troupe de comédiens nomades. Professeur à l'école réformée de sa ville natale, puis notaire (1840), il dut à une société académique la révélation d'un talent poétique au-dessus duquel ses compatriotes n'élèvent que celui de Petœfi, le soldat poëte. Son poëme comique et satirique, la *Constitution perdue*, obtint le prix du concours (1843), et le même honneur fut réservé à son second poëme *Toldi* (1847), imprimé aux frais de l'académie et traduit en allemand par Kertbeny (Leipsig, 1851). Il a donné encore d'autres poëmes, la *Conquête de Murany* (Pesth, 1848), et *Catherine* (Pesth, 1850), ainsi qu'un grand nombre de morceaux poétiques insérés dans les revues maggyares.

ARANYOS, rivière de Transylvanie, affluent de la rive droite du Maros, 160 kilom. de cours. Elle roule des paillettes d'or, ce qui lui a fait donner son nom, dérivé du mot hongrois *arany*, or.

ARANYOS-MAROTH, ville de Hongrie, ch.-lieu du comitat de Bars, au N.-O. de Bude; 2,000 hab. Fabrication de draps.

ARANZI, **ARANZIO** ou **ARANTIUS** (Jules-César), anatomiste, né à Bologne en 1530, mort en 1589. Il a fait connaître la structure du fœtus et du placenta, décrit les ventricules du cerveau ainsi que les masses fibreuses qui surmontent les valvules de l'aorte et de l'artère pulmonaires, et qui ont retenu son nom. Il était élève d'André Vésale. Ses ouvrages, peu nombreux, sont d'un haut intérêt pour l'histoire des progrès de la science anatomique.

ARAOAN, V. AROAN.

ARAPÈDE s. m. (a-ra-pè-de). Moll. Nom donné aux patelles, sur les côtes de Provence.

ARAPILES, village d'Espagne, près de Salamanque, où Marmont fut battu par Wellington, le 22 juillet 1812. V. ci-après.

ARAPILES (BATAILLE DES) ou de *Salamanque*. Au printemps de 1812, une partie de la Vieille-Castille, le royaume de Léon et la province de Salamanque étaient occupés par l'armée française, dite de Portugal, que commandait le maréchal Marmont. Elle avait surtout pour mission de tenir tête à l'armée anglo-portugaise, commandée par Wellington, et de s'opposer résolûment à la marche de ce capitaine s'il essayait de se jeter dans la Vieille-Castille et de couper notre ligne de communication. Mais comme il n'était pas facile de tenir tête au général anglais, l'armée d'Andalousie, que commandait le maréchal Soult, avait ordre de se porter au secours de Marmont dans le cas où les opérations de l'ennemi menaceraient évidemment ce dernier, qui n'avait que 42,000 soldats à opposer aux 60,000 hommes de Wellington. Le général Dorsenne, qui commandait l'armée du Nord, avait reçu des instructions dans le même sens. Malheureusement ces chefs si vaillants, qui n'étaient plus placés directement sous la main puissante et la volonté dominatrice de Napoléon, n'obéissaient plus qu'au sentiment de rivalité qui les divisait entre eux, au risque de se faire écraser plutôt que de concourir à la victoire d'un autre. Dès les premiers jours de mai, Marmont, voyant les projets de Wellington se dessiner de plus en plus, se hâta de prévenir le roi Joseph que les Anglais marchaient sur lui, et demanda instamment du renfort. Joseph et le maréchal Jourdan, son chef d'état-major, s'empressèrent de signaler le danger au maréchal Soult et au général Caffarelli, successeur du général Dorsenne, en leur enjoignant d'envoyer des troupes dans la direction de Salamanque, qui servait de point d'appui à Marmont. Caffarelli ne fit que des promesses évasives; quant au maréchal Soult, s'aveuglant volontairement sur les desseins de Wellington, il refusa d'obéir, prétendant qu'il était menacé directement lui-même par le général anglais, et que Marmont ne courait aucun danger. Cependant la situation devenait de plus en plus grave pour l'armée de Portugal, et une tentative hardie, peu conforme au caractère réservé de Wellington, vint bientôt dissiper tous les doutes. Les 18 et 19 mai, le général Hill, son lieutenant, surprit et emporta les ouvrages fortifiés élevés autour du pont d'Almaraz, qui reliait les communications de Marmont d'une rive du Tage à l'autre. Dans les premiers jours de juin, Wellington passa l'Aguéda et marcha sur Salamanque, dont il s'empara presque sans difficulté. Marmont avait opéré sagement sa retraite, d'abord sur la Tormès, puis sur le Douro. Après avoir concentré les huit divisions qui formaient son armée, il put espérer de faire face aux Anglais. Néanmoins, si on eût calculé sagement la somme des probabilités acquise à chaque parti, on eût été profondément inquiet en voyant le chef de l'armée française, jeune et plein de vanité, malgré des talents incontestables, devant un général calme, solide, d'une prudence consommée, et dont le bonheur, soit caprice du sort, soit habileté, ne s'était jamais démenti. Toutefois le plan de Marmont était sage; il consistait à manœuvrer autour de Wellington pour le forcer à rentrer en Portugal, mais sans livrer de bataille; il repassa donc le Douro dans la nuit du 16 au 17 juillet, et se trouva alors dans une position assez favorable pour inspirer de sérieuses inquiétudes à l'armée britannique.

Lord Wellington n'avait, pas plus que le maréchal Marmont, le désir de livrer bataille; il s'empressa donc de lever son camp et de rétrograder vers Salamanque. Dans la nuit du 19 au 20 juillet, Marmont franchit la Guarena et se trouva tout à coup en face des Anglais, qui ne tardèrent pas à battre en retraite. Ils marchaient en masses serrées le long d'un plateau assez étendu, tandis que notre armée, se tenant à la même hauteur, s'avançait sur un plateau parallèle. Les deux positions se rejoignaient à un village où nos troupes eurent l'avantage d'arriver les premières; le 21, elles franchirent de nouveau la Tormès à une lieue et demie au-dessus de Salamanque, et s'établirent en face des hauteurs dites des *Arapiles*, sur lesquelles les Anglais avaient assis solidement leur camp. Marmont, connaissant le danger qu'il y avait à les assaillir dans des positions où leur manière de combattre les rendait invincibles, était fermement résolu à ne pas commettre l'imprudence de les aborder. Le 22 juillet au matin, tout était en repos dans les deux armées, qui se trouvaient séparées par une sorte de vallée assez large, mais peu profonde, allant aboutir à la Tormès près de Salamanque. De plus, entre les Anglais et nous, s'élevaient deux mamelons restés tristement célèbres dans notre histoire militaire, et appelés les Arapiles. Le maréchal Marmont fit enlever le plus rapproché de nous, qui était en même temps le plus élevé, tandis que l'ennemi occupait le petit Arapile; en même temps, Marmont fit exécuter à son armée divers mouvements dirigés évidemment contre les communications de Wellington. Celui-ci ordonna aussitôt une manœuvre semblable à ses troupes, de manière à rester toujours le maître de sa marche, sans être exposé à nous trouver sur son chemin; puis il renforça sa gauche, et porta son centre, formant une masse de 20,000 hommes d'infanterie, vis-à-vis du nôtre, entre le petit Arapile et le village dit des Arapiles. Il était midi; rien n'annonçait un engagement que les deux généraux en chef semblaient éviter avec une égale attention, lorsque Marmont, cédant à une fatale impatience, non pas de combattre, mais de fournir à ses troupes l'occasion de déployer leurs talents pour la manœuvre, voulut enlever l'arrière-garde de son adversaire et porta son centre et sa gauche en avant. Un de ses lieutenants, le général Maucune, aggrava encore cette faute en prévenant les ordres de son chef et en s'engageant contre les divisions anglaises du centre, croyant l'ennemi déjà en pleine retraite. Wellington, qui consentait à se retirer, mais à son heure et non en vaincu, prit aussitôt ses mesures pour la bataille qu'on semblait le forcer à accepter, et fit donner à son centre l'ordre de recevoir et de repousser l'attaque du nôtre. Bientôt on fut aux prises sur le front entier des deux armées, sans qu'aucun des deux généraux en chef l'eût voulu. Le maréchal Marmont voyant avec sa lunette, du haut du grand Arapile, la faute qui venait d'être commise, s'élança à cheval pour aller contenir l'impatience de ses lieutenants; mais il était à peine en selle qu'un obus lui fracassait le bras et lui labourait le flanc. Il tomba noyé dans son sang et ne put que désigner le général Bonnet pour le remplacer dans le commandement. Cependant la bataille se continuait avec fureur. Les généraux Maucune et Sarrut, après avoir acculé les Anglais au village des Arapiles, se virent bientôt forcés de plier devant des forces triples des leurs et les feux d'une formidable artillerie. Le général Clausel réussit à refouler les Anglais; mais lui-même fut pris en flanc par le maréchal Beresford, tandis que Wellington faisait attaquer le grand Arapile par les Portugais, et lançait sur la division Thomières, vers sa droite, l'infanterie de la division Picton et toute la masse de sa cavalerie. La lutte devint sanglante, acharnée, telle qu'elle devait être entre des soldats ardents et impétueux, et des troupes d'une solidité inébranlable. On combattait de si près, que de toutes parts les généraux furent blessés. De notre côté, le général Bonnet fut atteint gravement, et le général Thomières resta sur le champ de bataille; du côté des Anglais, le maréchal Beresford, les généraux Cole et Leith, reçurent aussi des blessures plus ou moins dangereuses. Le général Clausel, quoique atteint à son tour, put néanmoins se maintenir à la tête de ses troupes, et fut investi du commandement en chef par le général Bonnet. Jugeant alors qu'en s'opiniâtrant davantage c'était appeler un désastre complet, il ordonna la retraite et la dirigea avec une rare habileté vers ce plateau que nous n'eussions pas dû abandonner; puis il ramena successivement à lui toutes les divisions engagées. Les Anglais essayèrent à leur tour de gravir les hauteurs sur lesquelles l'armée française venait de se replier; mais tous leurs efforts se brisèrent devant les divisions Sarrut et Ferey. Ils voulurent alors nous inquiéter dans notre mouvement rétrograde; la division Foy, qui, n'ayant pas encore combattu, était chargée de couvrir la retraite, reçut en carré les masses de leur cavalerie, joncha en un instant le sol de leurs cadavres et se retira dans le plus grand ordre. Cette involontaire et funeste bataille, qui procurait aux Anglais une victoire inespérée, commença la ruine de nos affaires en Espagne. Les pertes matérielles étaient à peu près égales de part et d'autre, cinq à six mille hommes hors de combat; mais nous étions forcés de revenir en arrière, en laissant toute la Castille ouverte aux entreprises de Wellington.

ARAPONGA s. m. (a-ra-pon-ga). Ornith. Espèce de cotinga. Syn. d'*averano*.

ARAR ou **ARARIS**, nom latin de la Saône.

ARARA, **ARARACA** s. m. (a-ra-ra, ka — mots formés par onomatopée, et reproduisant le cri guttural de cet oiseau). Noms donnés à l'ara par les naturels du Guarini.

ARARABA, grand lac du Brésil, province des Amazones, près du confluent du Rio-Negro avec le fleuve des Amazones et sur la rive droite de ce fleuve.

ARARAPIRA, rivière du Brésil, province de Saint-Paul, part des montagnes Cubaton, et se jette dans l'océan Atlantique. ‖ Ville du Brésil, province de Saint-Paul, dans la baie de Cananée.

ARARAQUARA, chaîne de montagnes du Brésil, province de Saint-Paul, située entre les rivières Pardo et Pipira. ‖ Nom d'une ville dans la même province. ‖ Nom d'une rivière du Brésil, province Saint-Paul, se jette dans le Pardo, affluent du Parana.

ARARAT, montagne d'Arménie où, suivant la tradition, s'arrêta l'arche de Noé. C'est la plus haute montagne du plateau arménien; 5,350 m. d'élévation; neiges éternelles. Cette montagne, révérée par les Arméniens, est chez eux l'objet de nombreuses légendes.

— Par compar. : *M. de Chateaubriand est resté, par conscience et par choix, au terme de l'ancien monde, comme la pyramide dans les sables de l'Egypte, comme l'arche du déluge sur le sommet de l'*ARARAT, *comme les colonnes d'Hercule sur les rivages des mers inconnues.* (Ch. Nod.)

ARARATHIEN s. m. (a-ra-ra-ti-ain). Linguist. Ancien dialecte arménien : *L'*ARARATHIEN *fut toujours le plus agréable et le plus élégant des anciens dialectes.* (Encycl.)

— Adjectiv. : *Le dialecte* ARARATHIEN.

ARARIPE, ville du Brésil, province de Fernambuco. ‖ Grande chaîne de montagnes du Brésil, servant de limite aux provinces de Fernambuco, Ceara, Piauhi et Parahybo.

ARARUAMA, lac du Brésil, province de Rio-Janeiro, près du cap Frio; 30 kilom. sur 16.

ARAS, rivière d'Asie, arrose une portion de la région caucasienne de l'empire russe; environ 700 kilom. de cours. C'est l'Araxes des anciens, sur lequel Xerxès et Alexandre firent jeter des ponts qui ne purent résister à la violence de ses eaux. On pense que c'est le Géhon de l'Ecriture, qui sortait du jardin d'Eden.

ARASANT (a-ra-zan) part. prés. du v. Araser.

ARASE s. f. T. de maçonn. V. ARASES.

ARASÉ, ÉE (a-ra-zé) part. pass. du v. Araser : *Des pierres parfaitement* ARASÉES.

ARASEMENT s. m. (a-ra-ze-man — rad. *araser*). Constr. Action d'araser, de mettre de niveau les assises d'une construction. ‖ Résultat de cette action, de ce travail : *L'*ARASEMENT *des murs est terminé.* ‖ Nom donné également à la dernière assise d'un mur, arrivé à la hauteur qu'on veut lui donner.

— Peint. *Mesure d'arasement*, Mesure de l'intérieur d'un cadre, d'une bordure.

— Menuis. Extrémité d'une traverse, à la naissance du tenon, rejoignant le battant au point d'assemblage.

ARASER v. a. ou tr. (a-ra-zé — rad. *ras*). Constr. Mettre, conduire jusqu'à un niveau commun et déterminé les diverses assises d'une construction : *Il faut* ARASER *un mur avant de placer la corniche et le larmier qui servent à son couronnement.*

— Menuis. Couper à une certaine épaisseur, avec une scie faite pour cet usage, le bas des planches où l'on veut mettre des emboîtures, et conserver assez de bois pour faire les tenons.

S'araser, v. pr. Etre arasé, mis de niveau.

ARASES s. f. pl. (a-ra-ze — rad. *araser*). Constr. Pierres de bas appareil qui servent à araser un cours d'assises à la hauteur des planchers ou des plinthes d'un bâtiment. ‖ On dit aussi PIERRES D'ARASE.

ARASSADE s. f. (a-rass-sa-de). Erpét. Nom vulgaire des salamandres.

ARASSUAHY, rivière du Brésil, dans la province de Minas-Geraes.

ARAT s. m. (a-ra). Ornith. Nom d'un oiseau peu connu, et qu'on sait seulement être de la taille du héron et couvert d'un plumage rouge. Il est très-vénéré des peuples indigènes de l'Afrique. On pense que c'est le flamant.

ARATINGA s. m. (a-ra-tain-ga). Ornith. Section du genre ara.

ARATOIRE adj. (a-ra-toi-re — du lat. *aratorius*; formé de *arator*, laboureur). Qui appartient au labourage, à l'agriculture : *Instruments* ARATOIRES. *Travaux* ARATOIRES. *Les machines* ARATOIRES *défoncent le terrain en le déchirant par de longs sillons.* (Raspail.)

ARATOR, poëte latin, né en Ligurie vers 490, mort vers 556. Il fut secrétaire et intendant d'Athalaric, puis sous-diacre de l'Eglise de Rome. Il mit en vers latins les *Actes des Apôtres*, et présenta ce poëme en 544 au pape Vigile, qui ordonna d'en faire des lectures publiques dans l'église de Saint-Pierre aux Liens. Cette œuvre a été souvent réimprimée, notamment dans les recueils intitulés : *Bibliothèque des Pères*.

ARATRIFORME adj. (a-ra-tri-for-me — du lat. *aratrum*, *aratri*, charrue; *forma*, forme). Qui a la forme d'une charrue.

ARATUS, Grec illustre, chef de la ligue Achéenne, né à Sicyone vers 272 av. J.-C., mort en 213. A vingt ans, il affranchit sa cité du tyran Nicoclès, y établit une démocratie tempérée et l'agrégea à la ligue Achéenne, fédération obscure et faible jusqu'alors, et dont il s'efforça de faire un centre de force et le point d'appui de l'indépendance hellénique, contre le patronage despotique de la Macédoine. Elu stratége de la ligue en 250 av. J.-C., et seize fois réélu pendant le cours de sa longue carrière, il entraîna la confédération dans la voie qu'il s'était tracée, et où il marcha

pendant près de trente ans avec une mâle constance et une infinie variété de ressources, au travers d'obstacles sans cesse renaissants. Il poursuivit sans relâche l'extinction des tyrannies dans les villes du Péloponèse, agrégea à la ligue Mégalopolis, Mantinée, Argos, Trézène, Corinthe, Epidaure, etc., combattit les Etoliens, ébranla la domination des Macédoniens dans toute la Grèce, et étendit l'influence de la confédération sur le plus grand nombre des Etats helléniques; mais en 224, battu par Cléomène, roi de Sparte, il ne craignit point d'appeler au secours de la ligue ces ennemis contre lesquels il avait lutté pendant trente ans, et fit nommer Antigone Doson, roi de Macédoine, généralissime de la confédération. Sans doute qu'à ce moment il redoutait de voir retomber le Péloponèse sous le joug de Sparte, dont le despotisme et la cruauté avaient laissé de si amers souvenirs, et que la suprématie macédonienne, qui s'exerçait de plus loin, lui sembla moins humiliante et moins dure; mais il n'en prépara pas moins ainsi la ruine de la ligue Achéenne. Aratus mourut empoisonné par Philippe III, successeur d'Antigone. Il avait écrit une *Histoire de la ligue Achéenne*, que Polybe cite avec éloge et que Plutarque a pu consulter.

ARATUS, poëte et astronome grec, né à Soli ou à Tarse en Cilicie, florissait vers le milieu du IIIe siècle av. J.-C. Il vécut à la cour d'Alexandrie, auprès de Ptolémée Philadelphe, puis fut appelé en Macédoine par Antigone Gonathas, qui le prit en grande amitié. Aratus tient la première place parmi ces versificateurs de l'école alexandrine qui s'étaient donné pour mission de vulgariser la science par la poésie, de la fixer dans la mémoire par le rhythme et l'harmonie. Son poëme astronomique intitulé les *Phénomènes* présente le tableau des notions qu'on possédait de son temps sur la terre, les corps célestes, les pronostics ou signes précurseurs des changements de temps, etc. Ce poëme, purement didactique, se recommande par une disposition régulière et méthodique, des épisodes heureux et une versification élégante et soignée. Il était fort admiré des Grecs et des Romains. Eratosthène et Hipparque l'ont commenté. Cicéron, César, Ovide, l'ont traduit ou imité en vers latins. Enfin il eut une foule de scoliastes et de commentateurs jusque dans le VIe siècle de l'ère chrétienne. Il en existe un grand nombre d'éditions et de traductions. L'abbé Halma en a donné une traduction française en 1823.

ARAU. V. AARAU.

ARAUCAN s. m. (a-rô-kan). Linguist. Idiome des habitants de l'Araucanie, contrée de l'Amérique méridionale.

— **Encycl.** L'*araucan* est la langue des Molouches ou *Araucans*, qui habitent le Chili, l'Araucanie et la Patagonie. Les Molouches forment une population compacte qui se subdivise en plusieurs tribus, dont les principales sont : les *Picunche*, les *Puelche*, les *Huilliche*, etc. Les Araucans, qui ont longtemps lutté avec succès pour leur indépendance, sont, comparativement aux autres habitants de l'Amérique du Sud, dans un état de civilisation relative. Le nom de *Molouche* signifie proprement homme de guerre (de *moloun*, guerre, et de *che*, gens). La langue molouche, comme la plupart des langues américaines, appartient à la souche agglutinante. Elle rejette certains sons de nos langues et en adopte d'autres qui leur sont inconnus. Les sifflantes *s* et *z* sont rares, principalement à la fin des mots, qui sont généralement terminés par une voyelle ou par une des consonnes : *b*, *d*, *f*, *g*, *l*, *m*, *r* ou *v*. Les substantifs dérivent des verbes au moyen de terminaisons uniformes. Le genre n'existe pas, à proprement parler, et quand on veut spécifier le sexe d'un être vivant, on fait suivre le mot de *alca*, homme, ou de *domo*, femme. Les diminutifs sont rarement employés. Le duel et le pluriel se retrouvent dans les substantifs et dans les verbes. La déclinaison s'opère au moyen de particules postposées. Les adjectifs sont primitifs ou dérivés et ont des terminaisons spéciales pour marquer les degrés de comparaison. Les pronoms sont déclinables. Les verbes se conjuguent d'une manière uniforme et compliquée qui rappelle les conjugaisons complexes des langues agglutinantes en général et du turc en particulier. Les compléments directs et indirects s'accolent aux verbes dans des proportions indéfinies, de manière à former des mots démesurément longs. Nous citerons par exemple ce mot, qui cependant n'est pas des plus longs : *induamclolavin*, je ne veux pas manger avec lui. L'*araucan* possède à la fois des postpositions et des prépositions. Les adverbes dérivent directement des adjectifs ou des verbes par l'adjonction de la syllabe *geti*.

L'*araucan* se subdivise en un assez grand nombre de dialectes, dont les plus grandes divergences consistent la plupart du temps dans des différences persistantes de prononciation et des prédominances de certaines articulations. En résumé, l'*araucan* est une des langues les plus riches et les plus sonores de l'Amérique du Sud. Il est parlé encore aujourd'hui avec une grande pureté, à cause de la fière indépendance des Araucans, qui veillent avec un soin jaloux à ne pas y introduire de mots espagnols. Quoique les Araucans ne connaissent pas l'usage de l'écriture, ils possèdent cependant une littérature très-originale. Ils ont un goût marqué pour l'éloquence et la poésie. Leurs vers, sans obéir à des règles invariables de prosodie, ne manquent pas d'harmonie, grâce à quelques assonances et consonnances qui viennent çà et là donner à l'oreille la satisfaction qu'elle réclame. Leurs vers sont généralement de huit ou de onze syllabes, et leurs poésies sont destinées à perpétuer la mémoire des exploits de leurs guerriers célèbres. La langue des Araucans a même eu les honneurs de l'impression, et l'on a publié non-seulement des grammaires et des dictionnaires, mais même une épopée tout entière.

Araucana (L'), poëme épique, en trente-sept chants, d'Alonzo de Ercilla. Ce poëme a pour sujet l'expédition qu'entreprit Philippe II contre les Araucans, un des peuples du Chili qui résistèrent aux Espagnols avec le plus de courage et d'opiniâtreté. Ercilla, qui avait pris part à cette expédition, alors qu'il n'avait que vingt et un ans, employa les intervalles de loisir que la guerre lui laissait, à en chanter les événements. Faute de papier, il écrivit la première partie de son ouvrage sur de petits morceaux de cuir qu'il eut ensuite beaucoup de peine à coordonner. C'est sur le théâtre même de ses exploits qu'il imagina d'immortaliser le peuple brave et intelligent qu'il combattait, et ses vers empruntent à sa profession une sorte de candeur militaire et de simplicité martiale qui en fait le plus grand charme. Le poëme de l'*Araucana* est aussi sauvage que la nation qui en est le sujet. C'est moins une épopée qu'une relation en vers, qu'un bulletin poétique. De là vient un défaut sensible, c'est qu'il n'y a point d'Achille, de Renaud, de Vasco de Gama, c'est-à-dire aucune personnification d'un parti ou d'un intérêt national : aussi, l'attention se partageant entre trop d'objets divers, l'intérêt, qui ne repose sur aucun personnage particulier, s'affaiblit en se divisant. Les Espagnols vainqueurs sont nécessairement les héros du poëme; c'est en leur honneur qu'il est composé ; et cependant toute la gloire, comme tout l'intérêt, demeure aux Indiens vaincus; ils ont pour eux l'éclat d'une bonne cause et toutes les vertus d'un peuple libre qui défend ses foyers, ses dieux, les os de ses pères et les berceaux de ses enfants. Aussi, dans ce poëme, ce qu'il y a de grand, de noble, de généreux, de touchant, leur est accordé sans partage. Malgré les imperfections que nous avons signalées, le poëme de l'*Araucana* mérite non-seulement la célébrité dont il jouit en Espagne, mais encore une place parmi les grandes œuvres de l'esprit humain.

Ercilla commença la seconde partie de son poëme sur le vaisseau qui le ramenait en Europe. Arrivé à Madrid, il présenta son manuscrit à Philippe II, qui ne tint aucun compte du mérite de l'auteur, ni comme poëte, ni comme soldat, ni comme navigateur. Cette sorte de disgrâce n'arrêta pas le poëte, qui acheva la seconde partie de son œuvre et en composa une troisième, où, par des fictions sans valeur, il fait intervenir Bellone, qui lui annonce la bataille de Saint-Quentin gagnée par Philippe sur les Français, et même la victoire de Lépante, qu'il entrevoit dans la caverne de l'enchanteur Viton; mais toutes ces flatteries intempestives sont sans valeur poétique, et le feu sacré s'est éteint aux dernières lignes de la première partie, que l'enthousiasme avait dictée à la muse du soldat-poëte.

Ercilla étant mort sans avoir pu achever son œuvre, ce fut Santistéban y Osorio qui la compléta par une suite de trente-trois chants, dont la dernière édition a été publiée à Madrid en 1733, in-fol.

Ce fut Voltaire qui, le premier, fit connaître à l'Europe le poëme d'Ercilla. « L'auteur de la *Henriade*, dit M. Louis Viardot, avait déjà reconnu qu'en certains endroits Ercilla surpassait Homère, et que, par exemple, le vieux Colocolo apaisant la querelle des caciques, était supérieur à Nestor au milieu des chefs grecs. Il aurait pu reconnaître aussi que, deux fois encore, le même vieillard est obligé de calmer des irritations rivales, et que, sans se répéter, il montre à trois reprises une égale éloquence. Il aurait pu reconnaître que, dans ses paroles comme dans ses actions, le cacique des caciques Caupolican est plus grand que le *roi des rois* Agamemnon, qui conseille toujours le parti le plus timide, et ne se risque jamais dans les mêlées. Il aurait pu reconnaître enfin qu'Ercilla peut revendiquer la même gloire pour tous les *discours* que renferme son poëme, et que, dans certaines parties dramatiques, personne, sans excepter Homère, ne l'a surpassé. »

La critique a beaucoup varié sur le mérite de cette œuvre : les uns en parlent comme d'un ouvrage ennuyeux et prosaïque ; un écrivain anglais place Ercilla sur la même ligne qu'Homère et l'Arioste pour le talent de la narration ; Raynouard, tout en reconnaissant qu'Ercilla a marché sur les traces de l'Arioste, lui reproche de longues digressions et des épisodes qu'il n'a pas eu l'art de rattacher à son sujet. Cervantes prétendait que l'*Araucana* pouvait être comparée aux meilleurs poëmes épiques de l'Italie. Un critique allemand, fort sévère pour ce poëme, lui accorde cependant un style correct, des images vraies, de belles descriptions, un intérêt qui va toujours croissant, une certaine unité d'action, et un esprit d'héroïsme répandu dans tout l'ouvrage. D'autres écrivains, plaçant l'*Araucana* bien au-dessous de la *Jérusalem délivrée*, considèrent ce poëme, sous différents rapports, comme très-supérieur à la *Henriade*, et lui assignent un rang qui le met sur la même ligne que les *Lusiades*.

L'*Araucana* a été traduite en français et abrégée par M. Gilibert de Merlhiac (Paris, 1824).

ARAUCANIE, contrée de l'Amérique du Sud, habitée par des Indiens indépendants, située au sud du Chili, entre les Andes à l'E., et l'océan Pacifique à l'O., par 37° et 40° lat. S., sur une longueur de 480 kilom., et une largeur moyenne de 200.

L'ancienne limite des Araucans, au nord, était la rivière Biobio. Maintenant, la frontière de la république chilienne a été portée quinze lieues plus loin, mais seulement du côté de la mer. A l'est, les possessions des Araucans s'avancent jusqu'à la rivière. Trois petits bourgs fortifiés, el Nacimiento, Tucapel et Santa-Barbara servent d'avant-postes sur le territoire même des Indiens, borné au sud par la rivière de Valdivia, qui sort du lac Guanègue, et coule parallèlement au Biobio. A l'orient, on aperçoit sur les Andes une masse conique, blanche à sa base, noire à son sommet; elle est baignée par un lac où prend sa source la rivière de la Laza, et le cratère qui vomit des flammes à son centre s'appelle le volcan d'Antuco. Les montagnes se prolongent vers le sud, et l'on voit fuir les ondulations des collines, des vallées, des bois et des fleurs, dans l'insaisissable lointain d'un immense horizon. D'épaisses forêts, des plantes variées, selon la température des différentes élévations, couvrent les monts araucans. A côté des neiges perpétuelles croissent les hêtres et les cyprès. Plus bas et sur la chaîne de la côte, où le climat est plus tempéré, on observe une grande variété et même de grands contrastes dans la végétation. Partout le sol se couvre de graminées; partout les arbres séculaires prêtent leurs branches aux plantes grimpantes, avides d'air et de lumière, qui croissent en désordre et forment à leur sommet un enchevêtrement inextricable que ne peuvent percer les rayons du soleil. Les arbres les plus remarquables sont le chêne, le *rauli*, le noisetier; dans les vallées, la plante appelée *copigue*; dans les marais, le cannellier. Toutes ces familles et une infinité d'autres, telles que le buis, les roseaux longs, forts et flexibles, que l'Araucan emploie pour fabriquer ses lances et construire ses cabanes, constituent une des principales beautés du paysage. Des montagnes descendent des cours d'eau nombreux qui fertilisent les vallées. Parmi ces rivières, le Biobio, le *Cauten*, l'*Impérial*, qui reçoivent un grand nombre d'affluents, sont navigables pour de petites embarcations. Le lac situé le plus au nord est celui de Villarica. Il a trente-quatre lieues de circonférence. Les autres sont le lac de Guanègue, et ceux de Rinilme, de Pivilmeico et de Lajara; ce dernier se trouve à la base du volcan du même nom. Ces nappes d'eau communiquent entre elles, et, depuis peu, avec celle de Rauco; celle-ci, la plus grande de toutes, renferme cinq îles, et donne naissance au Rio-Bueno. L'Araucanie est le lieu le plus beau, le plus fertile et le mieux arrosé du territoire chilien; les céréales y sont cultivées avec un succès surprenant; mais la principale richesse du pays consiste en troupeaux de bœufs, de vigognes et de chevaux de race andalouse d'une beauté et d'une force remarquables. L'ornithologie y montre ses variétés les plus belles, surtout dans le voisinage des lacs peuplés de plusieurs espèces de poissons d'eau douce.

Le printemps commence en septembre, l'été en décembre, l'automne en mars, et l'hiver en juin. Le climat varie dans une même latitude, selon l'élévation des vallées ou le voisinage de la mer. Près des Andes, la température est plus froide; mais sur les côtes, les brises de mer attiédissent l'atmosphère. Les nuits d'hiver sont froides, mais pendant le jour la transparence de l'air laisse pénétrer sans obstacle les rayons du soleil. Les pluies sont fréquentes dans l'Araucanie; les gelées et la neige y sont très-rares. Des brises maritimes et d'abondantes rosées rafraîchissent les soirées et les nuits de l'été. Les vents dominants sont en été ceux du sud-ouest; en hiver ceux du nord. Les épidémies y sont inconnues, et, chose plus extraordinaire, on n'y rencontre pas d'animaux venimeux.

L'Araucanie est divisée en quatre tétrarchies parallèles, d'étendue presque égale, et distinguées, en langage araucanien, par des noms indiquant la position sur le littoral, dans l'intérieur, sur les hauts plateaux, etc. Chaque tétrarchie se subdivise en cinq provinces, et chaque province en neuf districts. Politiquement, les Araucans sont partagés en plusieurs tribus comprises dans les quatre tétrarchies. La principale, celle des Araucans, tire son nom du mot *auca*, qui signifie libre. Le gouvernement est aristocratique et se compose de trois ordres : les toquis, les ulmens et les caciques. Les toquis sont quatre chefs indépendants qui commandent aux quatre tétrarchies; nonobstant leur indépendance réciproque, ils forment une confédération pour le bien commun. Les ulmens ont le commandement des provinces sous leur toqui respectif, et les caciques administrent les districts. Les toquis possèdent à peine une ombre de souveraineté; le pouvoir réel réside dans le *vutacoyag* ou aucacoyag, le grand conseil. Les affaires importantes, telles que la division du territoire, la nomination des chefs suprêmes, les déclarations de guerre, les traités, les alliances, etc., se décident dans l'assemblée générale, à la majorité des voix. Tout Araucan a le droit de voter. Il y a des hiérarchies établies par la valeur, par la descendance masculine et par la richesse.

Les sujets ne sont tenus envers leur chef à aucun service personnel, excepté en temps de guerre. Les lois sont la coutume et la tradition. La réunion de celles-ci s'appelle *admapu*. Les crimes que l'on regarde comme méritant la peine capitale sont la félonie, l'homicide volontaire, l'adultère, le vol d'un objet important et la magie. La peine du talion est la plus usitée. Il n'y a pas de prisons; le criminel est aussitôt exécuté. La polygamie existe chez eux, mais ils limitent ordinairement à quatre le nombre de leurs femmes. Une seule est épouse légitime, les autres sont concubines. La femme vit dans l'entière dépendance du mari, qui a droit de vie et de mort sur elle et sur ses enfants. Chacune des épouses est obligée de faire un dîner pour le mari. Il y a donc, dans la même maison, autant de foyers qu'il y a de femmes. Elles accouchent au bord de la rivière. Le père prend l'enfant, se jette avec lui à la nage, et puis tous s'en retournent à la maison comme si rien de nouveau n'était survenu. Quand les forces de l'enfant le permettent, le père lui apprend le maniement des armes, l'emmène dans ses courses, et l'habitue de bonne heure à la vue du sang.

Malgré quelques variations dans le type produites par le sang européen, on peut dire que la physionomie des Araucans est à peu près uniforme. La tête est grosse; les lèvres sont moins charnues que celles des autres tribus américaines. La figure offre une ellipse plus prononcée. Le front est assez proéminent, et le nez, légèrement aplati, a des narines très-ouvertes. Les yeux sont noirs, et ils les tiennent en général immobiles. Les os du visage sont forts, saillants, mais ne paraissent tels qu'après un certain développement de l'individu. La barbe est courte, peu abondante, et ils ont l'habitude de l'arracher à mesure qu'elle pousse. Les cils sont noirs, minces et recourbés. Les cheveux forts, noirs et lisses, ne tombent pas dans la vieillesse. Les dents sont verticales et très-fortes. Les formes du corps offrent un aspect massif. Les Indiens se tiennent droits, mais leur démarche est disgracieuse, parce qu'ils ont les jambes arquées et les pieds en dedans.

L'habillement des Araucans est fabriqué par eux-mêmes et par leurs femmes. La laine de la vigogne et du *chilihuèque* leur sert à tisser les *ponchos*, espèce de manteaux carrés avec une ouverture au centre pour laisser passer la tête. Ils ne portent pas de chapeau, mais bien un bandeau sur le front pour retenir les cheveux. En fait de chaussures, ils se servent de la *hojota*, espèce de sandale. Quelques-uns portent des bottes en cuir pour monter à cheval. On ne voit jamais ces soldats de l'indépendance sans l'éperon fixé au talon.

L'habitation est proportionnée au nombre des femmes. Elle est construite en bois et en paille, et située près de quelque rivière, ou adossée à une colline ou à une forêt. Les Araucans ne construisent pas de bourgs, parce qu'ils les regardent comme le tombeau de la liberté. L'Araucan vit seul; il est roi : le pouvoir de l'Etat s'arrête au seuil de sa porte.

La langue des Araucans, appelée *chili-dugu*, est euphonique, abondante en voyelles, et d'une structure fort simple. On dirait qu'une géométrie inflexible a présidé à la formation des mots et à celle de la syntaxe de cet idiome. De presque chaque substantif on peut former un verbe, et cette particularité imprime à la langue un mouvement et une énergie extrêmes.

Depuis trois siècles les principales forces des Araucans consistent dans la cavalerie. Les hommes sont armés de lances souples et très-longues, que nous ne pourrions manier qu'avec difficulté. Ils ont conservé l'usage des *laques*, arme terrible, qui se compose de trois pierres ou grosses balles de plomb réunies par trois cordes. Ils prennent une des balles dans leur main, et ils font décrire un cercle aux deux autres par dessus leur tête. Ce mouvement communique une grande force d'impulsion au projectile qu'ils lancent, et qui s'enroule autour du corps qu'ils veulent blesser ou saisir. Quand l'ennemi est en fuite, ils visent aux jambes de son cheval, et aussitôt on voit rouler à terre la monture et le cavalier. Ils ne sont pas cruels comme les Indiens du nord. On ne les voit pas brûler vifs leurs prisonniers, ni scalper les vaincus; tous sont admis à rançon, et il s'en rachète un nombre considérable.

Les Araucans croient à la transmigration des âmes dans d'autres régions, où elles mènent une existence analogue, quoique plus immatérielle. La mort d'un Araucan ne cause aucune tristesse. On prépare les funérailles, mais ces apprêts durent quelquefois trois mois, tandis que le cadavre demeure sans sépulture. On achète les vêtements de deuil, et l'on s'approvisionne de maïs, de viande et de breuvages pour trois cents personnes. Au jour fixé, on place le cadavre dans un canot, et on l'emporte au lieu de la sépulture. Ce n'est que sur le bord de la tombe que commencent les cris, les longues oraisons funèbres et les libations prolongées. Les parents sacrifient des animaux, leur arrachent le cœur, et en expriment le sang sur le corps du défunt. Les Araucans, pleins d'animation, courent à cheval à droite,

à gauche et tout autour, en feignant de livrer bataille aux esprits du mal. On dépose dans la tombe toutes les armes du guerrier, et on immole les dernières victimes. Les Araucans enlèvent à la pointe de leur lance les cœurs dégouttants de sang, et se remettent à courir à cheval, en décrivant de grands cercles. Le dernier moment arrive. Tout le monde se tait, tout mouvement cesse, on se concentre dans sa pensée. Le devin prononce quelques paroles, on élève un monument funéraire, et les assistants se dispersent.

L'histoire de l'Araucanie se dérobe à nos regards jusqu'au moment de la conquête espagnole. Nous savons cependant qu'avant cette époque les Incas en avaient tenté vainement la conquête. Mais à partir de l'apparition des Européens dans le nouveau monde, cette histoire devient l'une des plus sanglantes qui ait jamais été écrite. Les historiens espagnols ont eux-mêmes rendu justice au peuple indomptable de l'Araucanie, et le seul poëte épique de l'Espagne, Ercilla, lui a dû son inspiration. Lorsque le Chili se souleva, en 1810, contre sa métropole, les Araucaniens, excités par le fameux Benavidès, prirent parti pour les troupes royales, et commirent d'horribles dévastations. Aujourd'hui, leurs rapports avec le gouvernement chilien sont à peu près les mêmes que ceux des Indiens des Pampas avec celui de Buenos-Ayres. Bédouins de l'Amérique, ils pillent de temps en temps les métairies et les fermes à bétail dispersées dans les campagnes; puis quand on a marché contre eux et qu'on est parvenu à les vaincre, ils demandent la paix, pour la rompre de nouveau à la première occasion. Dans ces derniers temps, un Français a régné un moment sur les Araucaniens, sous le nom d'Orélie Ier.

Araucanie domptée (L'), pièce historique de Lope de Véga. C'est une assez froide apologie de Garcie de Mendoce, commandant général de l'expédition, au fils duquel est dédiée cette pièce. Les deux principaux personnages sont Mendoce, général au service du roi d'Espagne, et Caupolican, chef des Araucaniens. Comme les Gaulois au temps de César, tous les Araucaniens sont unanimes pour la résistance; mais, comme eux aussi, ses principaux chefs, Caupolican, Tucapel, Frésie, Gualène et Engol, ne tardent pas à se diviser. Tucapel seul tient tête aux Espagnols; mais les bontés de don Garcie le décident à la soumission, et cette dernière résistance vaincue justifie le titre d'*Araucanie domptée*. Lope de Véga voulait, comme nous l'avons dit, faire une apologie de Mendoce; mais entraîné par la force de la vérité, il a peint les Araucaniens sous des traits qui leur font honneur. Dans son épître dédicatoire au fils de son héros, il dit qu'il a représenté « ce sujet immense dans un tableau resserré, qui fît pour les oreilles ce que la peinture fait pour les yeux; mais qu'il a peint quelques personnages dans le lointain et non de grandeur naturelle, parce que, ajoute-t-il, si je ne les avais réduits aux lois de la perspective il m'eût été impossible de les représenter. » « Dans cette pièce, dit La Baumelle, les caractères sont peints avec une vérité frappante. Don Garcie seul est un peu flatté; mais on est fâché que Lope n'ait pas profité de cette occasion pour nous donner un portrait dramatique du poëte Ercilla. Il n'a représenté l'auteur de l'*Araucana* que sous le rapport militaire. » En effet, l'œuvre du poëte est loin de valoir l'épopée d'Ercilla, qui joua dans cette guerre un des pricipaux rôles, et qui saisissait la plume de la même main qui venait de manier l'épée. Ercilla faisait de l'histoire en ennemi qui sait honorer le vaincu; Lope de Véga voulait avant tout plaire à un puissant protecteur. La pièce est divisée en trois journées; elle est écrite en vers.

ARAUCANIEN, ENNE s. et adj. (a-rô-ka-ni-ain, è-ne). Géogr. Habitant de l'Araucanie; qui appartient à cette contrée ou à ses habitants : *De tous les peuples de l'Amérique, les* ARAUCANIENS *sont les seuls qui aient résisté avec succès aux attaques des Européens. Les femmes* ARAUCANIENNES *sont généralement petites, mal faites et très-laides.*

ARAUCANS. Syn. de *Araucaniens.*

ARAUCARIE s. f. (a-rô-ka-rî — de l'esp. *Araucos*, les Araucaniens). Bot. Genre de conifères, de la tribu des abiétinées. Il renferme de grands arbres qui croissent au Brésil et au Chili, et quelques auteurs y rapportent aussi les araucaries de l'Australie et de l'île Norfolk, qui, mieux étudiées, ont formé le genre *eutassa : L'*ARAUCARIE *du Chili est aujourd'hui cultivée dans les régions centrales et méridionales de l'Europe.*

ARAUCARIÉ, ÉE adj. (a-rô-ka-ri-é — rad. *araucarie*). Bot. Qui ressemble à l'araucarie.

— s. f. pl. Groupe de conifères, ayant pour type le genre araucarie.

ARAUCARITES s. m. pl. (a-rô-ka-ri-te — rad. *araucarie*). Bois fossiles dont la structure essentielle est celle des conifères du genre araucarie : *Les* ARAUCARITES *présentent quelque chose d'étrange dans la réunion de leurs fascicules vasculaires.* (Humboldt.)

ARAUCO, nom d'une vallée de l'Araucanie, habitée par la tribu des Araucos. ‖ Ville et port du Chili, près de l'embouchure du Tucapel, à l'entrée de la vallée du même nom, et à 40 kilom. S. de l'île de la Conception, destinée à former une barrière contre les incursions des Araucans; 1,700 hab.

ARAUJIE s. f. (a-rô-jî — du portugais *Araujo*, nom d'homme). Bot. Genre de la famille des asclépiadées, renfermant des plantes volubiles, originaires du Brésil. L'araujie blanchâtre est cultivée dans nos jardins.

ARAUJO DE AZEVEDO (Antoine DE), *comte de Barca*, homme d'Etat portugais, né en 1784, mort en 1817. Il représenta le Portugal à La Haye et à Berlin, fut chargé de quelques négociations auprès de la République française, et appelé au ministère en 1804. Lors de l'invasion française, ce fut lui qui conseilla à Jean VI de transporter au Brésil le siége de la monarchie portugaise. Il dirigea encore à plusieurs reprises les affaires, mais sans grand éclat. C'est sous son administration que fut fondée l'école des Beaux-Arts de Rio-Janeiro, et que la culture du thé fut introduite au Brésil. Il cultivait les sciences et la littérature.

ARAUNA s. m. (a-rô-na). Ichth. Poisson indien du genre chétodon.

ARAURIS, fleuve de la Gaule Narbonaise, auj. l'*Hérault.*

ARAUSIO, ville de l'ancienne Gaule, chez les Cavares. Auj. *Orange.*

ARAVACOURTCHI, ville de l'Indoustan anglais, présidence de Madras, à 80 kilom. O. de Tanjore, sur la route de cette ville à Calicut; prise par les Anglais vers la fin du siècle dernier, sur le père de Tippoo-Saëb; 11,000 hab.

ARAVAQUE s. m. (a-ra-va-ke). Un des dialectes de la langue caraïbe, parlé dans la Guyane anglaise et la Guyane hollandaise, sur les rives du Berbice et du Surinam.

ARAWAKS, peuple indien qui habite dans le voisinage de Surinam. Les Caraïbes les regardent comme une tribu étrangère qui a émigré dans ces parages, et leur font une guerre acharnée. Beaucoup d'Arawaks ont embrassé le christianisme et vivent tranquillement du produit de l'agriculture ou de la chasse. Ils sont généralement considérés comme plus doux et plus industrieux que les peuplades farouches qui les entourent. Les caractères principaux de la langue parlée par les Arawaks sont l'absence des articulations *c* et *f*, et la confusion presque perpétuelle de *r* et de *l*. Les substantifs sont généralement soutenus par l'emploi de différents affixes possessifs ou plus exactement pronominaux. Ces substantifs sont soumis à une déclinaison rudimentaire dont les deux cas principaux, datif et ablatif, sont exprimés au moyen de l'adjonction des syllabes *oumun* et *ouria*. Le pluriel se forme en ajoutant la terminaison *nouti*, *enouti* ou *ati*. Les pronoms personnels sont analogues à ceux des Caraïbes insulaires. Il y a une forme spéciale pour le passif, le réfléchi et le négatif. Les prépositions ont l'air, d'après l'analyse que l'on a faite des quelques rares textes imprimés dans cette langue, d'être remplacées par des postpositions comme dans les idiomes agglutinants. Il existe dans cette langue une traduction de la Bible.

ARAWEREROA s. m. (a-ra-oué-ré-ro-a). Ornith. Nom donné à une espèce de coucou brun.

ARAXES, rivière de la région caucasienne. (V. ARAS). ‖ Rivière de l'ancienne Perse, passait non loin de Persépolis, et se jetait dans le Médus, affluent du golfe Persique.

Arazzi (LES), célèbres tapisseries du Vatican, exécutées à Arras (d'où elles ont tiré leur nom) d'après des cartons que Raphaël peignit à la demande de Léon X, et qui furent reproduits sur le canevas par Van Orley et Michel Coxie, tous deux élèves du divin Sanzio. Ces tapisseries, dont les sujets étaient empruntés au Nouveau Testament et aux Actes des Apôtres, sont au nombre de vingt-deux; elles occupent au Musée pontifical une galerie particulière désignée sous le nom de *galerie des Arazzi*. Celles qu'on admire le plus sont la *Pêche miraculeuse*, le *Massacre des Innocents* (en trois compositions), la *Guérison d'un boiteux par saint Pierre*, le *Faux Prophète Elymas*, *Saint Paul à l'Aréopage*, l'*Adoration des Mages*, l'*Ascension*, *Saint Paul et saint Barnabé dans la ville de Lystre*, *Jésus-Christ nommant saint Pierre son vicaire*, et la *Mort d'Ananias*. Les autres représentent *Saint Paul délivré de prison*, la *Résurrection*, la *Descente du Saint-Esprit*, l'*Apparition à la Madeleine*, le *Repas à Emmaüs*, la *Conversion de saint Paul*, la *Présentation au temple*, l'*Adoration des bergers*, la *Mort de saint Etienne* et les *Vertus* (la Religion, la Justice et la Charité, avec deux lions soutenant les armes de l'Eglise).

Admirables au point de vue de la composition, du style des figures et de l'élévation du sujet, les Arazzi doivent être considérés aussi comme des chefs-d'œuvre de l'art du tisseur; sous ce rapport, ils font le plus grand honneur et à l'ancienne fabrique d'Arras qui les a produits, et aux artistes flamands sous la direction desquels ils ont été exécutés. Non-seulement les moindres détails de costumes et d'accessoires sont rendus avec une merveilleuse perfection; mais l'expression des figures, le modelé des parties nues du corps, la dégradation et l'harmonie des teintes ne laissent rien à désirer. — Peu s'en est fallu que l'on n'ait eu à déplorer la perte de ces précieux morceaux. Enlevés, une première fois, par les bandes du connétable de Bourbon, au moment du sac de Rome, sous Clément VII, ils furent rendus par les soins du connétable de Montmorency. Plus tard, en 1798, le gouvernement pontifical, pressé par le besoin d'argent, les vendit à des Juifs qui se disposaient, assure-t-on, à les détruire, après en avoir enlevé les fils d'or, lorsque le cardinal Braschi parvint à en obtenir la restitution. Depuis cette époque, les Arazzi n'ont pas quitté le Vatican, et Pie VII, jaloux de leur conservation, décida qu'on ne les emploierait plus, comme par le passé, à décorer les portiques de ce palais, le jour de la solennité du *Corpus Domini*. Les cartons de Raphaël ont eu un sort moins heureux. Abandonnés dans quelque recoin d'une fabrique d'Arras, après l'achèvement des Arazzi, ils furent achetés, d'après les conseils de Rubens, par Charles Ier, roi d'Angleterre, qui chargea un certain Clean de les reproduire par la tapisserie. Puis, on les relégua de nouveau dans l'obscurité. Les recherches ordonnées par le roi Guillaume pour les découvrir ne furent qu'en partie couronnées de succès. Sept cartons seulement furent trouvés dans un coffre, mais ils étaient tellement détériorés qu'une restauration parut indispensable. Ce travail délicat fut confié au peintre anglais Kook, qui s'en acquitta avec talent. Tels qu'ils sont aujourd'hui, ces sept cartons sont un des plus beaux ornements de la galerie d'Hampton-Court; ce sont ceux qui représentent la *Pêche miraculeuse*, *Jésus instituant Pierre vicaire de son Eglise*, la *Mort d'Ananias*, *Saint Paul à Lystre*, le *Faux Prophète Elymas*, *Saint Paul à l'Aréopage* et la *Guérison du boiteux*.

Les Arazzi du Vatican ne furent pas les seuls qui furent exécutés d'après les cartons de Raphaël. Le musée de Berlin en possède neuf, dont sept sont les copies des cartons d'Hampton-Court; les deux autres retracent le *Martyre de saint Etienne* et la *Conversion de saint Paul*. Entourées de riches encadrements et abritées par de somptueux rideaux, ces neuf tapisseries garnissent les parois de la vaste rotonde qui sépare le vestibule des salles de tableaux. — La galerie de Dresde possède six Arazzi, sur sept qui furent envoyés à l'électeur Frédéric le Sage : ces six tapisseries, reproduisant les cartons d'Hampton-Court (la septième, qui manque, représentait la *Mort d'Ananias*), ont été retrouvées en 1790, par le baron de Racknitz.

On dit au singulier : un *Arazzo.*

ARBA, petite ville d'Algérie, province et à 28 kilom. S.-E. d'Alger, dans la plaine de la Métidja; territoire fertile et bien cultivé; 1,200 hab.; fondée en 1849.

ARBA ou **ARBE**, V. ISOLA-GROSSA.

ARBACE ou **ARBACÈS**, capitaine mède, était gouverneur de la Médie pour Sardanapale, lorsqu'il se ligua avec Bélésis, gouverneur de Babylone, pour renverser le monarque assyrien, devenu un objet de mépris pour les scandales et les excès de sa vie. Vaincus dans plusieurs combats, les révoltés contraignirent enfin Sardanapale à s'enfermer dans Ninive, qu'ils assiégèrent pendant deux ans. Un débordement du Tigre, qui renversa une partie des murailles, leur livra la ville et l'empire. Dans le partage qui suivit la destruction de la monarchie assyrienne, Arbace eut la Médie avec le titre de roi. Il régna vingt-huit ans, et transmit la couronne à son fils Mandocès.

ARBACIE s. f. (ar-ba-sî). Zooph. Genre de la classe des échinodermes, famille des oursins ou échinides, caractérisé par un corps déprimé et des ambulacres minces et droits. L'espèce type est l'arbacie-pustuleuse.

ARBAÏN ou **ARBAÏNAT** s. m. (ar-ba-ïnn, ar-ba-ï-na — de l'ar. *arbaïn*, quarante). Hist. relig. Se dit des quarante traditions pour l'enseignement desquelles Mahomet promet une place éminente dans son paradis.

ARBALESTÉE s. f. (ar-ba-lè-sté — du v. fr. *arbaleste*). Art milit. La portée d'une arbalète. On dit aussi ARBALESTRÉE.

ARBALESTRES s. f. pl. (ar-ba-lè-stre — du v. fr. *arbalestre*). Techn. Cordelettes servant à monter les métiers des fabricants de gaze, de soie, etc.

ARBALESTRILLE s. m. (ar-ba-lè-stri-lle, *ll* mll. — du v. fr. *arbalestre*). Mar. Instrument dont on faisait usage en mer autrefois, pour prendre la hauteur du soleil et des astres. Il a aussi porté les noms de *radiomètre*, *rayon astronomique*, *bâton de Jacob* et *verge d'or.*

ARBALÈTE s. f. (ar-ba-lè-te — du lat. *arcubalista;* formé de *arcus*, arc; *balista*, baliste; on a dit aussi *arbalestre* et *arbaleste*). Arme de jet dont on se servait avant l'invention des armes à feu, et qui était composée d'un arc d'acier monté sur un fût et se bandant avec un ressort : *L'arc, la corde, le fût, la noix d'une* ARBALÈTE. ARBALÈTE *de cavalerie.* ARBALÈTE *d'infanterie. En France, il y avait dans toutes les communes une milice bourgeoise constamment exercée au tir de l'*ARBALÈTE. (D'Hautpoul.) *Les Lapons n'ont point d'autre arme pour aller à la chasse que l'arc et l'*ARBALÈTE (Regnard.) *Il enfonça les éperons qu'on venait d'attacher à ses bottes dans le ventre du cheval, qui partit comme un trait d'*ARBALÈTE. (Alex. Dum.)

> Ce croquant, par hasard, avait une *arbalète*.
> LA FONTAINE.

— Techn. Instrument employé par certains ouvriers en métaux pour rendre moins fatigant le travail à la lime. Il se compose de deux lames d'acier élastiques, courbées en arc, allant toutes deux en diminuant, appliquées par le gros bout de l'inférieure contre l'extrémité mince de la supérieure, et retenues l'une sur l'autre dans cet état par deux espèces de viroles carrées, de la même forme que les lames.

— Manuf. Corde qui sert à attacher les poignées du battant d'un métier.

— Astron. Nom donné quelquefois à l'instrument, appelé le plus souvent *arbalestrille*, au moyen duquel les marins du moyen âge prenaient la hauteur du soleil et des autres astres.

— *Cheval en arbalète*, Cheval attelé seul devant les deux chevaux du timon d'une voiture : *J'ai trouvé un pareil cheval, et ma jument ira crânement en* ARBALÈTE. (Balz.) ‖ Par compar. :

> J'entends monsieur Bernard avec toute sa fête;
> Partez, si vous voulez, ensemble, en *arbalète*.
> C. DOUCET.

— Chass. Nom d'un piége usité pour prendre les animaux nuisibles. Il se compose d'un arc de bois ou d'acier, qui est disposé de manière à se détendre aussitôt que l'animal touche l'appât. Quand cela a lieu, la corde tire violemment une pièce mobile, armée de dents, qui tient l'animal pressé contre une autre pièce également dentée, qui s'emboîte avec elle. On se sert aussi quelquefois de l'arbalète pour la chasse de certains oiseaux.

— *Jeu de l'arbalète*, Jeu d'adresse qui consiste à lancer, avec l'arbalète, des flèches ou des balles contre un but quelconque.

— Mar. Sorte de grappin ou de porte-amarre.

— Blas. L'arbalète est figurée en pal et la corde détendue.

— **Encycl.** L'*arbalète* se composait d'un arc, ordinairement d'acier, qui était fixé par son milieu sur un fût de bois nommé *arbrier*. Ce fût était muni, vers son milieu, d'un disque d'os ou d'ivoire, appelé *noix*, dont le contour portait deux encoches, l'une pour recevoir la corde de l'arc, quand elle était tendue; l'autre pour arrêter l'extrémité d'un ressort de détente. On tendait l'arc, tantôt avec la main, tantôt avec un levier articulé dit *pied de biche* ou *pied de chèvre;* d'autres fois, avec un crochet, avec une vis de rappel, avec un cric à manivelle, etc. Il y avait des *arbalètes* portatives, pour la chasse et pour l'usage des troupes d'infanterie et de cavalerie; et des *arbalètes* de campagne et de place, qui étaient montées sur des affûts fixes ou mobiles, et marchaient à la suite des armées ou étaient placées sur les remparts des forteresses. Les *arbalètes* de guerre lançaient le plus souvent des traits gros et courts, nommés *matras* ou *carreaux*, et avec une si grande force qu'ils brisaient les armures. Celles de chasse lançaient aussi des projectiles de même genre; mais quelques-unes, appelées *arquebuses à jalet*, lançaient simplement de petits cailloux et des balles de plomb ou d'argile. L'origine de l'*arbalète* n'est pas bien connue. Toutefois, il est certain qu'elle n'a commencé à être employée comme arme de guerre que dans le courant du XIe siècle. Proscrite, en 1139, comme trop meurtrière, par le concile de Latran, elle fut abandonnée en France; mais les Anglais la conservèrent, et ce fut un de leurs rois, Richard Cœur de Lion, qui la réintroduisit dans notre pays, sous le règne de Philippe-Auguste. A partir de ce moment, l'*arbalète* figura dans toutes les armées européennes jusqu'au XVIe siècle, où l'extension que prirent alors les armes à feu la fit définitivement mettre de côté. Toutefois, elle a continué à être employée à la chasse, et, dans les fêtes, pour des exercices de tir.

ARBALÉTÉE s. f. V. ARBALESTÉE.

ARBALÉTIÈRE s. f. V. ARBALÉTRIÈRE.

ARBALÈTRE s. f. (ar-ba-lè-tre). Ornith. Nom vulgaire donné dans le Midi au *martinet noir.* ‖ On dit aussi ARBALÉTRIER.

ARBALÉTRÉ, ÉE (ar-ba-lé-tré) part. pass. du v. Arbalétrer.

ARBALÉTRER v. a. ou tr. (a-ba-lé-tré — du v. fr. *arbalestre*, arbalète; change l'*é* fermé en *è* ouvert devant une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel présent, où il conserve l'accent aigu). Constr. Poser sur l'arbalétrier : ARBALÉTRER *une charpente.*

ARBALÉTRIER s. m. (ar-ba-lé-tri-é — du v. fr. *arbalestre*). Soldat armé d'une arbalète : *Philippe-Auguste créa des compagnies d'*ARBALÉTRIERS. (Encycl.) *Il existait sous François* Ier *un corps d'*ARBALÉTRIERS; *ce n'est qu'à la fin du* XVIe *siècle qu'il fut définitivement supprimé.* (Encycl.) *Jean de Cardoune, capitaine espagnol, ayant ouvert la visière de son armet pour respirer, l'*ARBALÉTRIER *tira sa flèche avec tant de justesse qu'il lui donna dans le visage et le tua.* (Brantôme.) ‖ Celui qui s'exerce à tirer de l'arbalète pour son plaisir : *Il y a encore dans plusieurs villes de France des compagnies d'*ARBALÉTRIERS.

— **Constr.** Nom donné à des pièces de bois posées obliquement sur le comble d'un bâtiment et dont la rencontre forme ordinairement un angle droit; elles servent à soutenir la toiture : *Prenez garde que les* ARBALÉTRIERS *ne soient trop faibles pour soutenir des pannes aussi fortes.* (Raym.)

— Hist. *Grand maître des arbalétriers*, Le premier officier de l'armée, après le connétable. Il fut remplacé par le grand maître de l'artillerie : *J'ai beau être le neveu du grand maître des* ARBALÉTRIERS, *je n'entrerai pas ce soir au Plessis.* (Balz.)

— **Encycl.** C'est sous le règne de Louis le Gros, vers 1130, que l'on vit pour la première fois des *arbalétriers* figurer dans les armées françaises. Mais nos soldats ne s'accoutumèrent à cette arme qu'avec une certaine répugnance : ils l'appelaient perfide. « Avec l'arbalète, disaient-il, un poltron à couvert pourrait tuer impunément le plus brave des guerriers. » Le concile de Latran, considérant cette arme comme *déloyale* et *traitresse*, l'anathématisa en l'appelant *artem mortiferam et Deo odibilem*, mais avec cette restriction peu ou plutôt trop catholique qu'il permettait de l'employer contre les hérétiques. Toutefois les *arbalétriers* ne tardèrent pas à prendre faveur. Richard Cœur de Lion en conduisit en terre sainte, et une compagnie d'*arbalétriers* français rendit de grands services à Bouvines; à la bataille de Crécy, Philippe de Valois avait près de 10,000 *arbalétriers* génois, et 4,000 *arbalétriers*, dont l'impétuosité française dédaigna de tirer aucun parti, assistèrent à la funeste journée d'Azincourt. Il y avait des compagnies d'*arbalétriers* à pied et à cheval; elles étaient organisées sous le commandement général d'un grand maître, qui jouissait de priviléges très-enviés. Mathieu de Beaume était grand maître sous saint Louis, et le dernier qui ait été investi de cette dignité est Aymar de Brie, mort en 1534. Le grade de grand maître des *arbalétriers* fut alors changé en celui de grand maître de l'artillerie. La plupart de nos villes de France, Paris, Rouen, Laon, Beauvais, Compiègne, Béthune, etc., avaient leurs compagnies d'*arbalétriers*. Duguesclin appartenait à la compagnie des *arbalétriers* de Rennes. On tenait à grand honneur d'entrer dans cette milice, et l'on disait alors : Je suis *arbalétrier*, avec la même fierté qu'on dit aujourd'hui : Je suis garde national ou pompier. Mais l'usage des armes à feu devait porter un coup mortel aux *arbalétriers*. Cependant ils ne disparurent pas complétement. A Marignan, François Ier avait une compagnie de 200 *arbalétriers*, qui, dit-on, fit merveille. Aujourd'hui on montre encore à l'arsenal de Zurich une arbalète qu'on dit avoir été celle de Guillaume Tell.

ARBALÉTRIER s. m. (ar-ba-lé-tri-é). Ornith. Syn. d'*arbalètre*.

ARBALÉTRIÈRE s. f. (ar-ba-lé-tri-è-re — rad. *arbalète*). Art milit. Ouverture étroite pratiquée dans les maçonneries des châteaux du moyen âge, et qui se composait de deux fortes croisées, l'une longue et l'autre courte, avec les extrémités en forme de coin : *Les* ARBALÉTRIÈRES *ont été ainsi nommées parce qu'on suppose qu'elles ont servi au tir de l'arbalète, mais le fait est loin d'être prouvé.* (Mérimée.) ‖ On disait aussi ARBALÉTIÈRE.

— Anc. mar. Place où les soldats d'une galère se tenaient à tribord et bâbord pour combattre.

ARBAN s. m. (ar-ban). Anc. cout. Nom donné, dans quelques provinces de France, à une prestation forcée de charrois sous le régime féodal. Comme l'*arban* n'apportait aucun profit à celui qui avait la peine, on a dit proverbialem. : *Faire un arban*, pour Perdre son temps.

ARBAN (Jean-Baptiste), musicien français, né à Lyon, le 28 février 1825, se livra dès l'âge de dix ans aux études musicales, au collége de Montluel; il se trouvait déjà apte à se faire entendre sur le cornet à piston, instrument sur lequel il devait fonder plus tard toute une nouvelle école, lorsqu'il vint à Paris vers sa quatorzième année. Admis au Conservatoire, il en sortit avec le premier prix de trompette, en 1845, et fut ensuite nommé professeur de saxhorn au Gymnase musical militaire, à la suite d'un brillant concours. Il lui fut permis, par exception, de se faire entendre sur le cornet à piston, en 1848, aux concerts du Conservatoire, alors dirigés par M. Habeneck. Puis il se rendit à Londres, et, pendant un séjour de cinq années qu'il y fit, conquit une grande renommée. Revenu en France en 1853, on l'appela à prendre part à la nouvelle organisation des musiques militaires; il resta pendant deux ans attaché à celle des guides et contribua beaucoup à la réputation qu'elle s'acquit alors. Il quitta les guides pour aller diriger, en qualité de chef d'orchestre, les concerts de l'hôtel d'Osmond. En 1857, il a été nommé professeur de saxhorn au Conservatoire, et, depuis lors, grâce à sa grande expérience de l'enseignement, le concours de saxhorn est chaque année un des plus remarquables de cet établissement. M. Arban, qui se fait applaudir tous les soirs aux concerts du Casino, dont il dirige l'orchestre, se distingue autant par le brillant de son jeu que par la pureté de son style. On lui doit une grande quantité de solos pour ses instruments de prédilection, et plus de deux cents morceaux d'orchestre qui révèlent un virtuose accompli. Il se fait particulièrement remarquer par les arrangements dont il emprunte les motifs aux opéras, et possède un talent tout exceptionnel pour ce genre de composition. Son instrumentation est d'une merveilleuse sonorité. Comme chef d'orchestre, on peut dire de lui qu'il possède au plus haut degré le sentiment du rhythme. Il a l'autorité qui convient et le feu sacré. M. Arban a résumé les connaissances qu'il a acquises au moyen d'une longue carrière, comme professeur et exécutant, dans un ouvrage publié en 1864, et qui a pour titre : *Grande Méthode complète de cornet à piston et de saxhorn.* Il y a ingénieusement analysé et heureusement résolu les différents genres d'articulations, les coups de langue, les notes d'agrément, les *staccati;* il y a traité en outre toutes les autres questions musicales dans une suite d'études et d'exercices de tout genre. Cet ouvrage important a été l'objet d'un rapport spécial du comité des études musicales du Conservatoire, qui l'a adopté pour l'enseignement dans cet établissement; il a été, par ordonnance de M. le ministre de la guerre, adopté également pour l'enseignement dans les musiques de l'armée française.

ARBAN, village de l'Assyrie, situé sur le Khabour, au S.-O. de Massoul. D'intéressantes sculptures, représentant des taureaux ailés à tête humaine, ont été découvertes en cet endroit par le savant explorateur anglais, M. Layard. Le style archaïque de ces sculptures a fait supposer à cet archéologue que Arban pourrait être l'emplacement d'une ville, dont l'existence serait antérieure à la fondation de Ninive.

ARBANÈRE (Etienne Gabriel), littérateur, né à Cette (Hérault) en 1784, Il a été maire de Tonneins de 1827 à 1831. Ses travaux les plus importants sont les suivants : *Tableau des Pyrénées françaises* (1828); *Analyse de l'histoire asiatique et de l'histoire grecque* (1835), imprimé aux frais du gouvernement; *Analyse de l'histoire romaine* (1840); *Etudes sur le moyen âge et les temps modernes* (1846); divers recueils de poésies, etc. Il a été nommé, en 1836, correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques.

ARBASIO (Cesare), peintre piémontais, né à Saluces, florissait vers la fin du XVIe siècle. Il vécut quelque temps à Rome, où il paraît avoir subi l'influence de Federigo Zuccaro, et où il enseigna dans l'académie de Saint-Luc. Il passa en Espagne, y fit, entre autres ouvrages, un tableau de l'*Incarnation* pour la cathédrale de Malaga et les peintures à fresque d'une chapelle dans celle de Cordoue; puis il revint dans son pays natal, où il fut chargé de divers travaux pour des églises et des palais, et finit par obtenir une pension de la cour de Savoie.

ARBATH ou **NOUVEAU-SALÉ**, V. RABATH.

ARBAUD DE PORCHÈRES (François D'), poëte, né à Saint-Maximin (Provence), mort en 1640, fut un des premiers membres de l'Académie française. Ami et disciple de Malherbe, il l'a quelquefois imité heureusement. Il a composé une *Paraphrase des Psaumes*, des *Poésies sur divers sujets*, deux odes, l'une adressée à Louis XIII, l'autre au cardinal de Richelieu, un poëme de *la Madeleine*, qui est perdu, etc. C'est par erreur qu'on lui a attribué le fameux sonnet *sur les yeux de Gabrielle d'Estrées*, qui est en réalité de Laugier de Porchères. On sait que cette rapsodie valut 1,400 livres de pension à son auteur. Son frère Jean a publié diverses traductions et des sonnets.

ARBELAGE s. m. (ar-be-la-ge). Techn. Lame de fer aplatie, ayant 38 centim. environ sur 9 de large, et servant à la fabrication de la tôle.

ARBELLES, ville de l'ancienne Assyrie, où, selon plusieurs historiens, Alexandre le Grand vainquit Darius en 331 av. J.-C. D'autres disent que cette victoire eut lieu à Gaugamèle, village distant de 110 kilom. C'est aujourd'hui Arbil ou Erbil, ville de la Turquie d'Asie; 5,000 hab.

ARBELLES (BATAILLE D'). Après la prise de Tyr et la conquête de l'Égypte, Alexandre s'avança à la rencontre de Darius et l'atteignit près des bords du Tigre, dans les vastes plaines de Gaugamèle, à vingt lieues de la ville d'Arbelles; qui allait donner son nom à la bataille où devait se décider le sort de l'Asie. Darius lui envoya alors des ambassadeurs chargés de lui demander la paix pour la troisième fois, avec l'offre séduisante d'une de ses filles en mariage, de tout le pays compris entre l'Euphrate et l'Hellespont, et de trente mille talents d'or pour la rançon des illustres prisonnières de la bataille d'Issus. Lorsqu'on débattit ces propositions brillantes dans le conseil du roi : « J'accepterais, dit Parménion, si j'étais Alexandre. — Et moi aussi, répliqua le héros, si j'étais Parménion, » et il répondit aux ambassadeurs que leur maître eût à se préparer à combattre. Il n'avait cependant que cinquante mille Macédoniens à opposer aux cent cinquante mille cavaliers et aux six cent mille hommes d'infanterie de Darius; mais cette immense armée n'était qu'une multitude sans âme; l'autre avait pour elle l'invincible courage des soldats et le génie d'un grand capitaine. D'ailleurs, la foule des nations diverses qui s'agitaient dans le camp de Darius y rendait le commandement difficile et l'ensemble des mouvements impossible; et ce sont là, cependant, les premiers éléments de la victoire. Les Macédoniens étant arrivés sur une hauteur d'où l'on découvrait tout le champ de bataille, furent d'abord étourdis du bruit confus de tant de milliers d'hommes; Alexandre lui-même, en face du péril qu'il avait bravé, se sentit ébranlé : les cris retentissants des chefs donnant des ordres ou animant les soldats, le tumulte produit par cette multitude énorme d'hommes et de chevaux, le bruit éclatant des trompettes, la lueur des armes étincelant au soleil, tout ce gigantesque appareil le frappa, et il assembla son conseil pour délibérer sur le meilleur parti à suivre. Parménion, le plus expérimenté de tous ses généraux, préférait une surprise de nuit à une bataille ouverte dans cette plaine immense où l'on serait infailliblement enveloppé de toutes parts, et voulait que l'on fondit sur le camp des Perses pendant leur sommeil. Cet avis, partagé par les autres chefs, révolta la fierté d'Alexandre : « J'aime mieux, dit-il, avoir à me plaindre de ma fortune qu'à rougir de ma victoire, » et il ordonna que chacun se préparât à la bataille pour le lendemain; puis il alla se reposer dans sa tente et s'y endormit profondément. Le lendemain matin, les généraux, étonnés du silence extraordinaire qui régnait autour de sa tente, tandis que tout était déjà en mouvement dans l'armée des Perses, pénétrèrent enfin jusqu'à lui, et le trouvèrent plongé dans un sommeil si tranquille, que Parménion fut obligé de le pousser pour le réveiller. C'est à ce sommeil héroïque que Bossuet a fait une si éloquente allusion dans l'oraison funèbre du prince de Condé. Alexandre se couvrit alors de ses armes, ce qu'il ne faisait que dans de rares occasions, et se montra à ses soldats impatients. Jamais son visage n'avait reflété tant de joie et d'audace inspirée, et ils en tirèrent le plus favorable augure pour la bataille. Alexandre, ayant ordonné qu'on abattît les retranchements, fit sortir ses troupes et assigna à chaque corps son ordre de combat. Il disposa son armée de telle sorte que les derniers rangs tournassent le dos aux premiers, et qu'il ne pût être surpris d'aucun côté; puis il ordonna que chaque ligne de bataille s'ouvrît et se séparât pour laisser passer les chariots armés de faux que les Perses tenaient prêts à être lancés. Devant le front de sa première ligne, il disposa habilement ses frondeurs, ses archers et ses gens de trait, afin d'épouvanter les chevaux et les énormes éléphants de Darius par une grêle de pierres et de flèches. Lui-même prit le commandement de l'aile droite, et Parménion celui de l'aile gauche, comme il en avait l'habitude. Quant à Darius, placé au centre de sa première ligne et environné de l'élite de ses soldats, il s'était de plus fortifié de l'infanterie grecque qu'il avait à sa solde, la jugeant seule capable de résister à la phalange macédonienne.

Ce furent les chariots armés de faux qui engagèrent la bataille; ils jetèrent d'abord du désordre dans l'aile gauche, et Mazée, le plus habile des généraux de Darius, en profita pour s'emparer des bagages et délivrer les prisonniers. Parménion envoya aussitôt prévenir Alexandre et lui demander le parti qu'il devait suivre en un danger si pressant. « Dites-lui, répondit Alexandre en grand capitaine, que si nous remportons la victoire, nous ne recouvrerons pas seulement ce qui nous appartient, mais que tous les trésors de l'ennemi tomberont en notre pouvoir. Qu'il laisse donc les bagages et ne songe qu'à combattre comme il le doit pour la gloire d'Alexandre et de Philippe. » Les chariots armés de faux pénétrèrent jusqu'à la phalange macédonienne, au sein de laquelle ils s'engouffrèrent, grâce à la recommandation d'Alexandre; mais bientôt les rangs se refermèrent; les soldats percèrent les chevaux de leurs longues piques, et tirant à terre les combattants montés sur les chariots, ils en firent un effroyable carnage. Pendant ce temps-là, Alexandre s'apercevant que l'aile gauche des Perses avait été dégarnie pour jeter les Bactriens à l'attaque des bagages, se précipite sur ses bataillons éclaircis et y sème le désordre et la mort. Les deux rois se trouvaient presque en présence : Darius sur un chariot, Alexandre à cheval, tous deux environnés de leurs guerriers d'élite, dont chacun voulait s'immortaliser par la mort de l'un de ces illustres ennemis. Autour d'eux se mêlent hommes, chevaux, dans un affreux tourbillon, et si les Macédoniens n'avaient pas su opposer le sang-froid de l'expérience à l'aveugle fureur des Perses, c'en était fait d'Alexandre. La résistance devint si opiniâtre et le danger si terrible, que ce conquérant, pour ranimer ses soldats, dut recourir à la superstition. Par son ordre, le devin Aristandre s'avança au milieu des troupes, revêtu d'une robe blanche, et s'écria qu'il voyait l'aigle de Jupiter voltiger au-dessus de la tête d'Alexandre. Les Macédoniens se précipitèrent alors dans la bataille avec une nouvelle ardeur; le conducteur du chariot de Darius tomba percé d'une javeline, et ce prince, pressé de toutes parts, tira son cimeterre et se demanda s'il ne devait pas éviter une fuite ignominieuse par une mort honorable. Voyant alors de tous côtés les Perses céder à l'irrésistible impétuosité des Macédoniens, il étouffa les inspirations du désespoir, et, espérant se dérober à la mort pour des jours meilleurs, il s'arracha au massacre qui se faisait autour de lui, pour songer à sa sûreté. Quant à Alexandre, après avoir été obligé plusieurs fois de changer de cheval dans cette effroyable mêlée, il pressait lui-même par des coups terribles le carnage auquel se livraient ses Macédoniens emportés par la chaleur du combat, tandis que Darius fuyait rapidement ce champ de bataille ensanglanté. Mais à l'aile gauche, où commandait Parménion, les péripéties du combat devenaient menaçantes pour les Macédoniens. Mazée les avait pris en flanc, en chargeant résolûment à la tête de toute sa cavalerie. Enveloppé de toutes parts, Parménion résistait avec une héroïque opiniâtreté aux efforts de tant d'ennemis; cependant un désastre devenait inévitable pour lui, s'il ne recevait pas bientôt du renfort. Dans ce danger pressant, il envoya prévenir Alexandre de sa situation désespérée, et lui fit dire que, s'il n'était pas bientôt secouru, il allait infailliblement être écrasé par le nombre. Alexandre était déjà lancé à la poursuite de Darius, qu'il espérait atteindre dans sa fuite. Frémissant de rage de se voir ainsi arracher des mains le plus noble trophée de sa victoire, il s'arrêta néanmoins pour voler au secours de son lieutenant. Mais Mazée avait appris la défaite de Darius, et il ralentissait visiblement la vigueur de ses attaques, craignant de voir bientôt toute une armée victorieuse se précipiter sur lui. Parménion ne sut d'abord à quoi attribuer l'indécision soudaine des ennemis; mais, en homme supérieur, il pressentit qu'elle ne pouvait être occasionnée que par les événements de la bataille, dont il ignorait encore l'issue. Ce qui n'était qu'un espoir, il le donna comme une nouvelle certaine à ses soldats, et ranima ainsi leur vertu guerrière. Ils fondirent en masse serrée sur les Perses, qui commencèrent à reculer, et finirent par prendre ouvertement la fuite. Toutefois, Parménion, ne voyant point encore paraître Alexandre, n'osa les poursuivre vivement, et Mazée put traverser le Tigre avec les débris de ses troupes, et se retirer à Babylone. Cependant Darius continuait sa fuite rapide; il arriva à Arbelles vers minuit, tandis que son armée, dispersée sur tous les chemins, qu'elle laissait couverts de ses malades et de ses blessés, cherchait elle-même, dans un désordre épouvantable, à se soustraire aux coups d'un ennemi victorieux. Alexandre, recevant l'avis de Parménion, arrêta ses Macédoniens dans l'ardeur de leur poursuite. Toutefois, à peine avait-il fait volte-face, que des cavaliers de Parménion lui vinrent annoncer la victoire que leur général avait remportée de son côté. Ce fut en ce moment qu'Alexandre courut le plus terrible des dangers qui l'assaillirent dans cette journée célèbre. Comme il ramenait ses troupes au camp, dans le désordre de la joie et de la victoire, il se heurta contre une masse de cavalerie qui, en voyant le petit nombre des Macédoniens, les chargea avec fureur. Confiant dans cette fortune qui venait de lui prodiguer des marques de faveur si éclatantes, Alexandre lança son cheval à la rencontre du chef de cette troupe, le perça de son javelot, et tua successivement plusieurs de ses officiers. Animés par un tel exemple, les Macédoniens se jetèrent impétueusement au milieu des cavaliers et y semèrent l'épouvante et le désordre. La nuit commençait à envelopper le champ de bataille de ses ténèbres, et les Perses en profitèrent pour assurer leur fuite. Ce fut le dernier épisode de cette bataille, dont le héros macédonien dut le succès bien plus à son génie qu'à sa fortune, car il n'avait rien négligé de ce qu'une profonde connaissance de l'art de la guerre prescrit aux généraux qui comptent plus sur la sagesse de leurs dispositions et la discipline de leurs troupes, que sur les chances du hasard et l'aveugle fureur de leurs soldats. — Quinte-Curce porte à quatre cent mille le nombre des Perses qui périrent dans cette journée fameuse, et à moins de trois cents celui des Macédoniens. Arrien, plus exact dans ses appréciations, dit trois cent mille Perses et douze cents Macédoniens. Mais quelque chiffre que doive adopter l'historien, la Grèce n'en était pas moins glorieusement vengée des invasions de Xerxès.

Arbelles (BATAILLE D'), tableau d'Altdorfer; musée de Munich. Cette composition représente divers épisodes de la victoire d'Alexandre le Grand sur Darius. Les personnages sont en costumes du temps de l'artiste (commencement du XVIe siècle), et le sujet est traité comme une description de roman de chevalerie : paladins revêtus de cottes de maille, de surcots brodés d'or; chevaux avec des chanfreins; lances et étriers étincelant au soleil; armes de toute espèce formant un ensemble d'une richesse indescriptible. « Ce tableau, dit le professeur Waagen, est la vive image d'une bataille comme en livraient, à la fin du moyen âge, Charles le Téméraire ou Maximilien Ier. Au centre de la composition se détachent les héros de l'action : Alexandre, la lance en arrêt, fond sur son adversaire, qui regarde autour de lui et qui déjà commence à faiblir; tous deux sont couverts de brillantes armures d'or. Le paysage occupe une place très-importante dans cette page : des montagnes rocheuses et la mer couverte de vaisseaux forment à l'horizon la plaine immense; le soleil levant, la lune qui blanchit dans le ciel, offrent comme un présage du destin de cette journée. En outre, l'exécution des détails, la vivacité et l'expression d'une foule de figurines dépassent tout ce qu'on en pourrait dire. » Cette immense mêlée s'agite dans un étroit espace de 4 pieds 11 pouces de haut sur 3 pieds 8 pouces et demi de large. C'est l'œuvre capitale d'Altdorfer.

Arbelles (BATAILLE D'), une des cinq grandes compositions de Ch. Lebrun, si connues sous le titre de *Batailles d'Alexandre* (V. ALEXANDRE). Au premier plan, à gauche, on voit une partie des chariots de Darius renversés, brisés;

les soldats qui les conduisaient roulent dans la poussière et périssent sous les coups des cavaliers macédoniens. Au second plan, Alexandre, à cheval, suivi de son invincible phalange, se précipite, l'épée haute, à la rencontre de Darius, dont une faible distance le sépare. Celui-ci, assis sur un char fait en forme de trône, tient de la main droite un arc avec lequel il vient sans doute de décocher une flèche contre son ennemi. D'intrépides guerriers se pressent autour de son char; ses chevaux, rendus furieux par les blessures qu'ils ont reçues, se cabrent et trahissent l'adresse et la force des cochers. De chaque côté du roi des Perses s'avancent des éléphants, portant des tours dont les galeries sont remplies de soldats qui font pleuvoir d'énormes pierres sur les Macédoniens. A droite, sur le devant de la scène, des cavaliers protégés, ainsi que leurs montures, par des cuirasses formées d'écailles de fer, lancent, en fuyant, des flèches contre les soldats d'Alexandre. Mais toute résistance de la part des Perses va devenir inutile : le devin Aristandre, revêtu d'une robe blanche et tenant à la main une branche de laurier, montre aux Macédoniens un aigle, celui de Jupiter, planant au-dessus d'Alexandre et semblant le diriger par son vol audacieux.

Telle est cette belle et vaste composition, dans laquelle Lebrun a déployé toute l'élévation et toute la fécondité de son génie. On ne peut s'empêcher d'admirer l'habileté et l'entente qui ont présidé à l'agencement de cette multitude de figures, la variété et la justesse d'expression des physionomies et des attitudes, le mouvement et l'animation de l'ensemble. « Mais, comme l'a dit Filhol, à côté de ces rares qualités qui ont acquis à Lebrun une si haute réputation, on remarque aussi les défauts que la critique lui reprocha plus d'une fois, c'est-à-dire un coloris souvent factice, peu de pureté de style, de la lourdeur dans quelques parties, de l'exagération dans quelques poses. » La *Bataille d'Arbelles*, comme les autres scènes de l'histoire d'Alexandre peintes par Lebrun, a été rendue à jamais célèbre par l'admirable gravure qu'en a faite Girard Audran. Elle a été gravée aussi par Benoît Audran, mais dans des dimensions plus restreintes. La petite gravure qu'en a donnée le *Musée Filhol* a été exécutée à l'eau-forte par D. Bertaux et terminée au burin par Niquet.

Arbelles (BATAILLE D'), tableau de Jean Breughel, Musée du Louvre. La scène se passe dans une immense vallée, bornée à droite par de hautes montagnes, et sur le penchant d'un coteau où s'élèvent de grands arbres. Les combattants, en nombre presque incalculable, sont couverts d'armures et de costumes flamands de la fin du XVIe siècle, époque où vivait le peintre. Tous ces petits personnages sont traités avec une perfection inouïe; les attitudes sont très-variées et très-expressives, et la composition, comme celle d'Altdorfer, avec laquelle elle a beaucoup de rapport, offre une multitude d'épisodes intéressants. On remarque à droite, sur le deuxième plan, la famille de Darius prisonnière et la femme de ce monarque agenouillée devant Alexandre, à cheval, entouré de soldats. Le tableau de Breughel, un peu plus petit que celui d'Altdorfer, ne mesure pas plus de 86 centimètres de haut et de 1 m. 35 de large.

ARBENNE s. f. (ar-bè-ne). Ornith. Nom vulgaire du lagopède dans quelques cantons des Alpes, où cet oiseau est aussi appelé communément *perdrix blanche*.

ARBIS, village du dép. de la Gironde, arrond. de La Réole. On y remarque les ruines imposantes de l'ancien château de Benauge. L'église paroissiale d'Arbis est digne d'être classée au nombre des monuments historiques; 316 hab. Fontaine intermittente.

ARBIS. V. ARABIS.

ARBITES s. m. pl. (ar-bi-te). Géogr. V. ARABITES.

ARBITRABLE adj. (ar-bi-tra-ble — rad. *arbitrer*). Se dit de toute contestation qui peut être mise en arbitrage.

ARBITRAGE s. m. (ar-bi-tra-je — rad. *arbitre*). Droit. Juridiction conférée à de simples particuliers nommés *arbitres* par la volonté des parties ou par la loi, pour juger les différends sur lesquels il n'est pas interdit de compromettre : *Demander, refuser l'*ARBITRAGE. *Se soumettre à l'*ARBITRAGE. *S'en tenir à l'*ARBITRAGE. *Mettre une affaire en* ARBITRAGE. *L'*ARBITRAGE *est aussi ancien que la société. Aucun législateur ne se résoudrait à abolir l'*ARBITRAGE. *Les plaideurs se sont mis en* ARBITRAGE. (Trév.) *L'*ARBITRAGE *fut accueilli avec entraînement par l'assemblée constituante.* (Dalloz.)

Voulez-vous de l'affaire accepter l'*arbitrage?*
C. DELAVIGNE.

‖ Jugement rendu par les arbitres : *Je me suis soumis d'avance à l'*ARBITRAGE *de MM. X. Y et Z. Accepter un* ARBITRAGE. *Appeler d'un* ARBITRAGE. *Exécuter un* ARBITRAGE.

— Par ext. Toute décision rendue par un tiers dans un débat qui n'a aucun rapport avec les affaires litigieuses : *La détermination doit être soumise à l'*ARBITRAGE *des gens doctes.* (Boss.)

— Terme de bourse. *Arbitrage sur effets publics*, Opération consistant à échanger une valeur contre une autre valeur pour tirer un bénéfice des différences plus ou moins fortes que subissent leurs cours. On distingue deux sortes d'*arbitrages:* l'un en hausse, l'autre en baisse. Dans un *arbitrage à la hausse*, on achète une valeur qui paraît devoir monter, et l'on vend une même quantité d'une autre valeur que l'on suppose devoir rester stationnaire ou ne prendre que très-peu de part à la hausse, et qui, cependant, en cas de baisse, suivrait le mouvement général et diminuerait, ou du moins compenserait la perte que l'on éprouverait sur la première. Dans un *arbitrage à la baisse*, on vend une valeur sujette à baisser, et l'on achète une même quantité d'une valeur peu variable, qui cependant suivrait un mouvement général à la hausse, et contre-balancerait en tout ou en partie la perte éprouvée sur la première. Voici un exemple d'*arbitrage*, que nous empruntons au *Manuel de la Bourse* de Duchêne : « Je suis possesseur de 1,500 fr. de rente 3 p. 0/0. Le 3 monte à 85, tandis que le 4 1/2 reste à 105. Je vends à 85, et je réalise en capital 42,500 fr.; avec cette somme, je rachète en 4 1/2, à 105, une inscription de 1,818 fr. de rente au prix de 42,420 fr. Si je borne là mon opération, ma rente s'est accrue de 318 fr., et il me reste 80 fr. sur mon capital. Mais si j'ai voulu faire une spéculation, j'ai été conduit à changer mon placement dans l'espoir de voir monter le 4 1/2 et baisser le 3. Je ne suis donc qu'à moitié de l'opération. Supposons que ma prévision se réalise : le 4 1/2 est à 107, et le 3 à 80; je vends à 107 mes 1,818 fr. de 4 1/2, soit 43,218 fr. Je rachète 1,500 fr. de rente 3 p. 0/0 au prix de 80, soit 40,000 fr. Différence à mon profit, 3,228 fr., plus les 80 fr. de la première opération. Bénéfice total 3,308 fr. Ainsi, je me trouve, comme auparavant possesseur de 1,500 fr. de rentes 3 0/0, et j'ai gagné 3,308 fr. » Les *arbitrages* ont lieu non-seulement sur des valeurs négociées à la même bourse, mais encore sur celles qui se négocient simultanément dans des bourses différentes. Toutefois, ceux de ce dernier genre ne sont réellement possibles qu'aux spéculateurs qui ont des relations sûres et habituelles avec les places sur lesquelles ils opèrent.

— Banque. Comparaison de plusieurs changes pour connaître quelle place est la plus avantageuse, soit pour tirer, soit pour remettre. ‖ Echange de valeurs entre deux banquiers sur diverses villes, au prix et au cours du change.

— Polit. Moyen d'éviter la guerre, en terminant à l'amiable les contestations entre gouvernements. Grotius a développé cette idée dans son ouvrage sur le *Droit de la guerre et de la paix*, et M. E. de Girardin l'a reprise en sous-œuvre il y a quelques années : *L'Autriche ne consentira jamais à se soumettre à l'*ARBITRAGE *d'une assemblée européenne.* (Journ.)

— **Encycl.** Il n'est pas de société ou de législation, si haut qu'on remonte dans l'histoire, où l'on ne trouve l'*arbitrage*. Il a été sans doute la première des juridictions, et même après l'institution des tribunaux réguliers, il a été conservé précieusement comme le meilleur mode de juger et d'accorder les différends. Chez les Hébreux, les Indous et les Grecs, et notamment chez ces deux derniers peuples, le jugement par arbitres était soumis déjà à des règles qui rappellent celles que nos codes ont consacrées. A Rome, l'*arbitrage* fut l'objet de dispositions nombreuses. A l'époque de Justinien, on reconnaissait sept espèces d'arbitres : les uns étaient choisis par les parties (*compromissarius, juratus, ex nudo pacto*), d'autres par le préteur (*sententiâ judicum constitutus, arbiter in causis bonæ fidei*); ils avaient pour mission ou de donner leur avis ou de rendre une décision exécutoire dans des conditions déterminées par l'acte de leur nomination ; d'ailleurs, les parties en général n'étaient pas tenues d'obéir à la sentence arbitrale, mais si elles ne l'exécutaient pas, elles devaient payer, à titre d'amende ou de contrainte pécuniaire, une somme fixée dans le compromis.

En France, l'*arbitrage* fut pratiqué probablement dès les premiers temps de la monarchie ; mais les monuments les plus anciens qui attestent cet usage ne remontent pas au delà de 1204, date de la confirmation par Pierre II, roi d'Aragon, des statuts de Montpellier. Pierre de Fontaines, dans son *Conseil*, reproduit, en les traduisant et les adaptant à nos mœurs, les principaux textes du Digeste et du Code sur la juridiction arbitrale. L'histoire du XIIIe siècle mentionne des sentences rendues par Louis IX entre le roi d'Angleterre et ses barons (1263 et 1268). L'ordonnance de 1363 est le premier document législatif contenant des règles spéciales sur l'*arbitrage*, que les ordonnances de 1560, 1673 et 1681, rendirent obligatoire dans le cas de contestations entre marchands et associés commerciaux, et pour les demandes en partage et en compte de tutelle.

L'Assemblée constituante et celles qui lui succédèrent étendirent cette juridiction, déclarée en dernier ressort, à tous les procès entre parents, aux instances en partage de biens communaux et à d'autres matières encore. En 1793, on créa même des arbitres publics, élus chaque année par les assemblées électorales; leurs fonctions consistaient à connaître des contestations que les arbitres privés ou les juges de paix n'avaient pu terminer. Plus tard, une réaction s'opéra : l'*arbitrage*, de forcé devint facultatif, sauf en matière de commerce, et les sentences arbitrales ne furent plus sans appel. On voulut même abolir cette juridiction ; mais elle résista aux attaques passionnées dont elle fut l'objet, et vint prendre place dans le Code de Procédure civile (art. 1003 à 1028).

L'*arbitrage* volontaire (notre législation n'en reconnaît plus d'autre) a pour base la faculté de compromettre, qui ne peut s'exercer que sur les droits dont on a la libre disposition ; par suite, les mineurs, les interdits, les femmes mariées, etc., ne peuvent être soustraits à la justice ordinaire, et l'on ne peut soumettre les litiges où ils sont parties à la décision d'arbitres. Les arbitres sont saisis de la contestation dont le jugement leur est déféré par un acte dit *compromis*, qui peut être fait par procès-verbal devant les arbitres, sous seing-privé ou devant notaire. Cet acte désigne l'objet en litige, fixe, s'il y a lieu, le délai de l'*arbitrage*, et contient, outre les noms des arbitres, les conditions auxquelles les parties déclarent se soumettre. Si aucun délai n'est fixé, la mission des arbitres ne dure que trois mois (art. 1007, C. Pr. civ.); quinze jours au moins avant l'expiration du délai légal, ou de celui dont les parties sont convenues, celles-ci sont tenues de déposer leurs pièces et de faire valoir leurs moyens de défense. Le jugement doit être signé, et, sur le fond et dans la forme, se conformer aux règles de droit; toutefois cette obligation n'a d'effet que si les arbitres ne sont pas autorisés par le compromis à statuer comme *amiables compositeurs*.

Lorsqu'il y a partage, les arbitres désignent ou font désigner par le président du tribunal un *tiers arbitre* ou *sur-arbitre*, qui doit, dans le mois qui suit son acceptation, juger le différend, après en avoir conféré avec les arbitres, en se conformant à l'avis de l'un d'eux.

Les jugements arbitraux ne peuvent être exécutés qu'après avoir été déposés en minute au greffe du tribunal civil, et revêtus d'une ordonnance *d'exéquatur* délivrée par le président. Ils sont toujours rendus en premier ressort, à moins que, dans ou depuis le compromis, les parties ne se soient interdit d'appeler, ou que les jugements ne soient intervenus sur appel ; l'appel est porté devant les tribunaux de première instance ou les cours impériales, selon que la matière eût été en premier ou en dernier ressort de la compétence du juge de paix ou des tribunaux civils. On peut aussi, dans les formes ordinaires, se pourvoir contre la sentence par la voie de la requête civile, s'il y a ouverture. Mais, si cette sentence a été rendue sans compromis, ou hors des termes et après les délais fixés par le compromis, ou sans les formes prescrites par la loi, il suffit, pour en obtenir l'annulation, de se pourvoir devant le tribunal, par opposition à l'ordonnance d'*exéquatur*.

Les mineurs, les femmes mariées, les interdits, les domestiques à gages, ceux qui ont été frappés de certaines condamnations, les proches parents des parties, ceux qui ont intérêt à la contestation, ne peuvent être nommés *arbitres juges*. Les femmes mariées n'ont pas toujours été privées du droit de juger. Cette faculté leur était reconnue autrefois; mais cela changea à partir de 1602 : le parlement de Paris refusa de rendre exécutoire une sentence arbitrale rendue à cette époque par la maréchale de Lavardin, une autre dame et un gentilhomme.

Les arbitres peuvent refuser la mission qui leur est confiée, ou même, avant le commencement des opérations, se *déporter*, c'est-à-dire se retirer ; mais cette faculté cesse pour eux dès que leurs opérations sont commencées : les parties sont toujours libres de les révoquer, pourvu que ce soit d'un consentement unanime.

Les jugements arbitraux ont, quant à leurs effets, la même force que s'ils émanaient des tribunaux réguliers, notamment en ce qui touche le droit, pour la partie qui obtient une condamnation, de prendre une hypothèque générale sur les biens de la partie condamnée. Ils sont aussi passibles des mêmes droits d'enregistrement.

Le Code de Commerce, maintenant en cela l'ordonnance de 1673, rendit obligatoire l'*arbitrage* pour les contestations entre associés (art. 51 et suiv.). Il a paru depuis que l'on pouvait sans inconvénient rentrer dans le droit commun et l'*arbitrage forcé* a été aboli par l'article 1er de la loi du 17 juillet 1856. La commission du Corps législatif, en conservant aux associés le droit de se faire juger par des arbitres, leur a refusé la faculté de se soumettre d'avance à l'*arbitrage* par une *clause compromissoire* de l'acte constitutif de la société.

L'*arbitrage* est une des matières importantes de nos codes ; il a été l'objet de travaux intéressants : nous citerons, outre Dalloz, l'ouvrage de MM. Jay et Le Hir (Paris, 1843, in-18), Goubot de La Billonnerie (Paris, 1832, 2 vol. in-8o), Bellot des Minières (Paris, 1838, 3 vol. in-8o).

Un avocat connu par d'estimables travaux, M. Caumont, a proposé de remplacer l'*arbitrage* volontaire par l'amiable composition : il espère arriver ainsi à l'extinction des procès. (V. son ouvrage publié en 1859, in-8o.)

— Droit intern. L'*arbitrage* n'est pas seulement usité en matière de droit privé, il l'est aussi en matière de droit public. Quand les souverains ne peuvent s'entendre sur leurs prétentions, et qu'ils doivent cependant maintenir ou rétablir la paix, ils confient quelquefois le jugement de leurs différends à des arbitres choisis d'un commun accord. Les exemples de semblables *arbitrages* ne sont pas rares dans l'histoire. En 1244, l'empereur Frédéric II prit le Parlement de Paris pour arbitre entre lui et le pape Innocent IV. En 1264, saint Louis fut choisi pour arbitre entre Henri III, roi d'Angleterre, et les barons anglais révoltés. En 1298, Philippe le Bel, roi de France, et Edouard Ier, roi d'Angleterre, soumirent leurs différends au pape Boniface VIII. En 1319, Philippe le Long et les Flamands s'en remirent à l'*arbitrage* du pape Jean XXII. On trouve dans les actes de Rymer un compromis du 1er juin 1546, par lequel les rois de France et d'Angleterre s'en rapportèrent à la décision de quatre avocats, au sujet d'une contestation de 512,000 écus, somme considérable dans ce temps. En 1570, le roi d'Espagne et les Suisses prirent des arbitres pour terminer leurs différends au sujet des limites de la Franche-Comté. En 1613, l'archiduc d'Autriche et le duc de Wurtemberg soumirent à l'*arbitrage* du parlement de Grenoble leurs prétentions sur le comté de Montbéliard. Au commencement du XIXe siècle, Charles IV et Ferdinand VII prirent Napoléon pour arbitre : cet *arbitrage*, qui rappelle une fable bien connue de La Fontaine, ne saurait être jugé trop sévèrement par l'histoire. De nos jours, le roi constitutionnel d'un petit pays (Léopold) est devenu l'arbitre universellement désigné par l'opinion dans tous les conflits secondaires des Etats civilisés.

Il ne faut pas confondre l'*arbitrage* avec la médiation ; comme l'*arbitrage*, la médiation a pour but de concilier les différends des nations ; mais elle en diffère en ce que dans la médiation les parties intéressées conservent la faculté d'accepter ou de ne pas accepter les arrangements proposés, tandis que l'idée d'*arbitrage* implique celle d'un compromis qui lie les parties, et les oblige de se soumettre à la sentence arbitrale, à moins que les arbitres n'aient rendu un jugement manifestement injuste et contraire à la raison. « Dès que le compromis est lié, dit Vattel, les parties doivent se soumettre à la sentence des arbitres : elles s'y sont engagées, et la foi des traités doit être gardée. Cependant, si, par une sentence manifestement injuste et contraire à la raison, les arbitres s'étaient eux-mêmes dépouillés de leur qualité, leur jugement ne mériterait aucune attention. Supposez que des arbitres, pour réparation de quelque offense, condamnent un Etat souverain à se rendre sujet de l'offensé, aucun homme sensé dira-t-il que cet Etat doit se soumettre? Si l'injustice est de petite conséquence, il faut la souffrir pour le bien de la paix, et si elle n'est pas absolument évidente, on doit la supporter comme un mal auquel on a bien voulu s'exposer. Car s'il fallait être convaincu de la justice d'une sentence pour s'y soumettre, il serait fort inutile de prendre des arbitres. »

En accordant aux parties le droit de ne pas se soumettre à une décision manifestement injuste, on ne rend pas l'*arbitrage* inutile; car il est évident que le mandat, le pouvoir des arbitres est limité par la nature des choses. Toutefois, il importe, pour éviter toute difficulté, pour ôter tout prétexte à la mauvaise foi, de déterminer explicitement ce pouvoir, ce mandat, en fixant d'une manière précise dans le compromis le sujet de la contestation, les prétentions respectives et opposées, les demandes de l'un et les oppositions de l'autre. Une sentence arbitrale qui se renferme dans ces bornes ne peut être considérée comme manifestement injuste, puisqu'elle prononce sur une question que le dissentiment des parties rendait douteuse, et qui a été soumise comme telle à l'*arbitrage*. Pour se soustraire à une pareille sentence, il faudrait prouver, par des faits indubitables, qu'elle est l'ouvrage de la corruption.

On doit regarder l'*arbitrage* comme un moyen très-raisonnable de terminer tout différend qui n'intéresse pas directement le salut de la nation. Si le bon droit peut être méconnu des arbitres, il est plus à craindre qu'il ne succombe par le sort des armes.

ARBITRAIRE adj. (ar-bi-trè-re — du lat. *arbitrarius;* formé de *arbiter*, arbitre). Qui est produit par la seule volonté de l'homme, ou par son caprice : *La plupart des noms donnés aux choses sont des signes purement* ARBITRAIRES. (Acad.) *Il semble que le salut soit une chose* ARBITRAIRE. (Mass.) *L'ardeur de leurs disputes insensées et leur religion* ARBITRAIRE *est devenue la plus dangereuse de leurs maladies.* (Boss.) *La grâce est naturelle ; l'agrément est* ARBITRAIRE. (Boiste.) *L'abbé de Pons n'admet pas que les langues soient autre chose que des systèmes de signes* ARBITRAIRES *établis pour le commerce mutuel des pensées.* (Ste-Beuve.) *La loi de Dieu n'est point* ARBITRAIRE *et sans correspondance avec notre nature.* (Vinet.) ‖ Qui est abandonné à la volonté, à une appréciation non raisonnée :

Soyez juste, il suffit; le reste est *arbitraire.*
VOLTAIRE.

Ce qui touche à l'honneur ne peut être *arbitraire.*
C. DELAVIGNE.

— Particul. Se dit de ce qu'il est permis au juge de prononcer suivant sa volonté : *Peine* ARBITRAIRE. *Les amendes mêmes ne devraient*

pas être ARBITRAIRES. *Ne parlons pas des corruptions qu'on a honte d'avouer, parlons de la lâcheté ou de la licence d'une justice* ARBITRAIRE. (Boss.)

— Substantiv. : *Nous devons comparer la nature à elle-même, pour détruire les préjugés et séparer l'*ARBITRAIRE *du réel de la science.* (Flourens.) *L'écriture, c'est l'*ARBITRAIRE; *l'esprit, c'est la réalité et la substance.* (E. Scherer.)

— Despotique, qui n'a d'autre règle que la volonté du prince ou de ses agents : *Autorité* ARBITRAIRE. *Des ordres* ARBITRAIRES. *Il avait fui l'autorité quand l'exercice pouvait en être* ARBITRAIRE. (Fontanes.) *Il ne faut pas charger ceux qui profitent des mesures* ARBITRAIRES *de réprimer les mesures* ARBITRAIRES. (B. Const.) *Un acte* ARBITRAIRE *et tyrannique appelle un code de proscription.* (A. Peyrat.) ‖ Substantiv. Dans le même sens : *Réprimer l'*ARBITRAIRE. *Donner, tomber dans l'*ARBITRAIRE. *L'*ARBITRAIRE, *sous toutes les formes, a toujours été dans les habitudes, les mœurs et les lois de la France.* (Mme de Staël.) *Les Bourbons ont tenu après l'Empire, parce qu'ils succédaient à l'*ARBITRAIRE. (Chateaub.) *L'*ARBITRAIRE *répugne au cœur d'un honnête homme.* (Gén. Foy.) *L'*ARBITRAIRE *sape dans sa base toute institution politique.* (B. Const.) *L'*ARBITRAIRE *est l'ennemi de toutes les transactions qui fondent la prospérité des peuples.* (B. Const.) *L'*ARBITRAIRE, *c'est le bon plaisir de la violence.* (E. de Gir.) *La tyrannie n'est autre chose que l'*ARBITRAIRE *en permanence.* (R. Collard.) *Le hasard et l'*ARBITRAIRE *ont disparu des associations humaines.* (De Pradt.) *A mesure que l'*ARBITRAIRE *augmente dans les gouvernements, les mœurs se dépravent.* (Virey.) *Un gouvernement n'est fort que par la loi; on l'ébranle par l'*ARBITRAIRE. (Dupin.) *L'*ARBITRAIRE *est un danger pour tout gouvernement et pour le pays lui-même.* (J. Sim.) *Rien n'est simple, coulant, aisé à comprendre et à suivre comme l'*ARBITRAIRE; *rien au contraire de plus difficile à apprendre, à atteindre, que la justice et la vérité.* (Proudh.) *L'usage de l'*ARBITRAIRE *augmente sans relâche le besoin de l'*ARBITRAIRE. (Lemontey.) *La dictature n'étouffe l'anarchie qu'en accroissant l'*ARBITRAIRE. (A. Billiard.) *Je suis profondément affligé de voir que non-seulement il existe de l'*ARBITRAIRE *en France, mais que l'*ARBITRAIRE *y trouve de la faveur.* (J. Sim.)

— Jurispr. *Arbitraire légal*, Faculté d'appréciation laissée par le législateur à la conscience du juge.

— Techn. *Arbitraire*, Nom donné à des outils qui peuvent faire la même moulure, bien que disposés en sens contraire l'un de l'autre.

— **Antonymes.** Légal. — Equitable, juste, légitime, raisonnable.

— **Encycl.** Le mot *arbitraire* a plusieurs sens qu'il importe de bien préciser. Dans un sens général il s'oppose à *finalité*, *raison*, *ordre*, comme le mot *contingent* à *nécessité*. C'est ainsi qu'on appelle *arbitraires*, une volonté, des déterminations, des actes, des choix auxquels on ne saurait assigner de motifs présentant quelque consistance. Le principal caractère de l'*arbitraire* ainsi compris, c'est la variabilité : volontés *arbitraires* et caprices sont termes synonymes. On voit tout de suite pourquoi *arbitraire* est presque toujours pris en mauvaise part : ce qui varie dans l'homme, ce sont les mouvements de la sensibilité, ce qui est constant, c'est la raison et la conscience.

Quelquefois le mot *arbitraire* présente un sens qui n'est nullement défavorable; par exemple, dans la procédure il faut des limites légales de temps pour certains délais; ces limites sont dites *arbitraires*, *arbitrairement* posées, en ce sens qu'elles n'étaient pas indiquées par la nature des choses, et que le législateur aurait pu tout aussi bien les arrêter ici que là.

Dans la langue politique, le mot *arbitraire* éveille, avec l'idée de caprice, celle de violence, de despotisme. Un pouvoir *arbitraire* est un pouvoir qui non-seulement ne connaît aucune limite, aucune loi extérieure, mais qui s'affranchit lui-même de toute limite, de toute loi intérieure. Bossuet et Domat ont distingué le pouvoir absolu du pouvoir arbitraire; « mais, dit spirituellement Voltaire, ce sont deux frères qui ont tant de ressemblance, qu'on les prend souvent l'un pour l'autre. » La plénitude du pouvoir est, on peut le dire, inséparable des abus et des excès. A ce point de vue, l'idée que renferme le mot *arbitraire* a trouvé son expression dans ces paroles célèbres : « L'Etat, c'est moi. » L'enseignement de l'histoire et le spectacle présent des affaires humaines nous montrent que, partout où les gouvernements peuvent tout ce qu'ils veulent, ils arrivent presque toujours à vouloir plus qu'ils ne doivent. L'infaillibilité n'est l'apanage d'aucun pouvoir humain. L'absolue souveraineté ne saurait appartenir qu'à la raison et à la justice absolues, qui ne sont pas de ce monde. C'est en s'appuyant sur ces deux forces, en essayant de les réaliser, que les pouvoirs justifient leur existence. Aussi, à ce titre, un contrôle, un contre-poids, des limites, leur sont-ils nécessaires.

La modération est la loi suprême des pouvoirs comme des individus. Mais la nature humaine est trop faible pour qu'on s'en rapporte à elle-même du soin d'être volontairement modérée; il faut venir à son secours, et la soutenir du côté où elle penche. Aussi, dans les sociétés bien ordonnées, les pouvoirs de l'Etat ont-ils été combinés de façon à ce qu'aucun d'eux ne soit tenté de se permettre des abus sans se trouver sur-le-champ en contact avec un autre pouvoir qui lui serve de frein. « Tout pouvoir, dit Locke, est institué en vue d'une fin. Lorsque les dépositaires de ce pouvoir s'écartent de cette fin ou la négligent, l'*arbitraire* commence. » Selon le même philosophe, l'*arbitraire* n'est pas dans la nature, qui n'a établi aucune distinction spécifique entre un homme et un autre homme. L'*arbitraire* ne peut pas davantage être l'objet d'une convention, l'individu n'ayant sur lui-même aucun pouvoir semblable, ne peut céder ce pouvoir à autrui. Selon la même autorité, l'*arbitraire* ne se justifie que par l'état de guerre, lorsque, sous le rapport de la vie et des biens, on a couru de grands dangers de la part de ceux qu'on a vaincus. Sur ce point, le sentiment moderne est encore plus délicat. L'exercice de l'*arbitraire* n'est justifié que pendant le combat. Une fois la lutte terminée, l'humanité, la justice, la raison, reprennent leurs droits. Si, dans les guerres internationales ou civiles, il se trouve encore des vainqueurs qui se permettent tout ce qu'ils veulent envers les vaincus, le XIXe siècle ne voit plus là le résultat naturel des lois de la guerre et des droits de la victoire, mais tout simplement des abus de la force.

L'*arbitraire* ne se rencontre pas seulement dans les gouvernements despotiques, obligés d'imposer par la force à tous leurs sujets un joug détesté; dans les régimes constitutionnels en possession d'une assez large somme de libertés publiques, il n'est pas rare de rencontrer des administrations qui tiennent fort peu de compte de la loi, qui en faussent l'esprit, qui l'interprètent au gré de leurs caprices, de leurs intérêts et même de leurs passions du moment. Il est encore moins rare de voir les agents secondaires du pouvoir aller au delà ou rester en deçà de ce qui leur est prescrit. Plus d'une fois aussi, il arrive que les ministres décident ce que la loi seule devrait décider, et se soustraient au contrôle des pouvoirs intermédiaires établis pour prévenir ou réparer de tels abus. Quelques écrivains politiques se sont avisés d'imputer la responsabilité de ces abus aux citoyens mêmes qui en sont victimes. Pourquoi, leur a-t-on dit, ne résistez-vous pas par la force, n'invoquez-vous pas la justice, ou n'en appelez-vous pas à l'opinion publique? Chacun de ces remèdes est beaucoup plus facile à indiquer qu'à suivre. La résistance par la force, quand elle n'est pas impossible, est une cause de péril pour celui qui l'exerce. Que de troubles et de dangers pour la société! Quant à l'opinion publique, ses organes et ses instruments ne sont pas toujours à la disposition de ceux qui ont intérêt à s'en servir. Reste la voie des tribunaux. Mais là se trouve encore plus d'un obstacle. Dans presque tous les Etats du continent, et en France particulièrement, avant de demander à un tribunal réparation des préjudices causés par un agent du gouvernement dans l'exercice de ses fonctions, il faut l'autorisation du gouvernement. A toutes les époques et sous tous les régimes, on a considéré cette autorisation comme une arche sainte à laquelle il fallait bien se garder de toucher. Ces excès de précautions ne se comprennent pas plus qu'ils ne se justifient. Avec notre organisation judiciaire, la garantie que les simples citoyens trouvent dans la législation contre les actions et les poursuites téméraires suffiraient parfaitement à la sécurité des fonctionnaires. Le maintien de cette faculté d'*arbitraire* est d'un avantage fort contestable. La force du pouvoir tient beaucoup plus à la conscience que les citoyens ont de son utilité, qu'à la crainte qu'il leur inspire. C'est ce que tous les gouvernements renversés ont compris... *trop tard* — ce mot est historique.

De toutes les sortes d'*arbitraires*, le plus pernicieux pour la morale publique, c'est assurément celui qui, sous les gouvernements en désaccord avec les sentiments et les intérêts généraux d'un pays, parvient à s'infiltrer dans les lois mêmes, et à faire de la justice une menace pour la sécurité des honnêtes gens. C'est là qu'abondent les lois aux dispositions vagues, sans commandements précis, laissant une large place à l'interprétation. La première condition pour qu'une loi soit bonne, c'est qu'il y ait certitude dans ce qu'elle intime; des lois vagues naissent les arrêts de complaisance. « Si la trompette ne rend qu'un son incertain, a dit Bacon, qui est-ce qui se préparera à la guerre? De même, si la loi n'a qu'une voix incertaine, qui est-ce qui se disposera à obéir? Il faut donc qu'elle avertisse clairement avant de frapper, et c'est avec raison qu'on établit en principe que la meilleure loi est celle qui laisse le moins à la disposition du juge. C'est cruauté de donner la torture aux lois pour la donner aux hommes (*torquere leges ut torqueant homines*). » Dans les pays qui ont un sentiment profond des conditions de la liberté, le danger des lois élastiques est très-bien compris. En Angleterre, par exemple, le prétexte que les lois ne sauraient tout prévoir n'égare personne. Aussi les lois y sont-elles rédigées de façon à laisser le moins de choses possibles à la discrétion du juge. Avant d'en arriver là, on a eu fort à lutter. Dans la première partie du XVIIe siècle, l'*arbitraire* gouvernemental eut de nombreux partisans en Angleterre; mais, fort heureusement, cette opinion avait des adversaires. A côté d'un Strafford qui soutenait que, dans un Etat bien réglé, il *devait y avoir plus de force dans le petit doigt du roi que dans les reins de la loi*, il se trouvait un parlement qui inscrivait ces paroles dans une accusation de haute trahison. A côté de théologiens qui, en toute espèce de circonstances, condamnaient la résistance, il se trouva des écrivains qui affirmèrent que tout peuple peut défendre ses droits, même contre des gouvernants dont l'autorité n'est circonscrite par aucune loi, du moment que, se dépouillant des sentiments qui conviennent à des citoyens, les gouvernants essayent de tourner tout au profit de leurs passions ou de leurs intérêts personnels.

Ces doctrines si nouvelles et si hardies alors, un révolutionnaire célèbre devait leur donner une formule énergique dans cette phrase fameuse : « L'insurrection est le plus saint des devoirs. » Un siècle plus tard, en résumant l'histoire de ces grandes luttes où les partis ne s'étaient pas moins servis de l'épée et de la hache du bourreau que de la plume, David Hume, qui ressentait plus de sympathies personnelles pour les vaincus que pour les vainqueurs, admettait qu'il y a des circonstances où les gouvernements peuvent se croire autorisés à mettre de côté les règles de la justice; néanmoins, il livrait au mépris de la postérité les casuistes qui faisaient leur principale étude de dénaturer les circonstances, de raffiner sur ces matières et d'employer leur talent et leur éloquence à la justification de l'*arbitraire*; et un procès célèbre, qui est encore pendant à l'heure où nous écrivons, montre en ce moment que la race des David Hume, de ces hommes au courage généreux, n'est pas encore tout à fait éteinte.

ARBITRAIREMENT adv. (ar-bi-trè-re-man — rad. *arbitraire*). D'une manière despotique : *Gouverner, agir* ARBITRAIREMENT. *Toutes les parties connues de l'Afrique sont gouvernées* ARBITRAIREMENT. (Rayn.) *Le despote agit* ARBITRAIREMENT *et selon son caprice.* (H. Beyle.) *Jusqu'au* XVIe *siècle, l'Europe entière fut gouvernée* ARBITRAIREMENT *et sans principes.* (La Harpe.) ‖ Sans motifs raisonnables, d'une manière arbitraire : *Imposer sa volonté* ARBITRAIREMENT. *Un juge ne peut expliquer les lois* ARBITRAIREMENT *ni rendre un arrêt qui ne soit motivé.* (Volt.) *Mirabeau, pour des égarements de jeunesse, fut* ARBITRAIREMENT *jeté de prison en prison.* (Villem.) *Chaque chose a sa destination, qui ne peut être* ARBITRAIREMENT *changée.* (Merrim.)

ARBITRAL, ALE adj. (ar-bi-tral — rad. *arbitre*). Qui est prononcé par des arbitres : *Sentence* ARBITRALE. *Des jugements* ARBITRAUX. *Le pape embrassa ce dernier parti, que consacra sa sentence* ARBITRALE. (St-Sim.)

Aucun n'était content; la sentence *arbitrale*
A nul des deux ne convenait.
Jamais le juge ne tenait
A leur gré la balance égale.
LA FONTAINE.

— Qui appartient aux arbitres, qui leur est propre : *Juridiction* ARBITRALE.

ARBITRALEMENT adv. (ar-bi-tra-le-man — rad. *arbitral*). Par l'intermédiaire d'arbitres : *L'avocat serait ruiné si chaque démêlé s'accommodait* ARBITRALEMENT. (Fourier.)

ARBITRANT (ar-bi-tran) part. prés. du v. Arbitrer.

ARBITRATEUR s. m. (ar-bi-tra-teur — lat. *arbitrator*, même sens). Anc. droit. Arbitre dispensé de suivre les formes et les règles du droit : *L'*ARBITRATEUR *était autrefois ce qu'on appelle aujourd'hui amiable compositeur : les anciens auteurs opposaient l'un à l'autre l'arbitre* (arbiter) *et l'*ARBITRATEUR (arbitrator).

ARBITRATION s. f. (ar-bi-tra-si-on — du lat. *arbitratio*). Jurispr. Estimation faite en bloc. Vieux.

ARBITRATOR (souverain, maître absolu). Myth. Un des surnoms de Jupiter. Il y avait à Rome un portique à cinq colonnes, consacré à ce dieu sous ce nom.

ARBITRE s. m. (ar-bi-tre — lat. *arbiter*, même sens; formé de *arbitrari*, estimer, juger). Celui qui est nommé par un tribunal ou agréé par des parties intéressées, pour donner son avis sur une contestation ou pour la terminer : *Nommer des* ARBITRES. *S'en rapporter à des* ARBITRES. *Renvoyer une affaire devant des* ARBITRES. *Demander un* ARBITRE, *des* ARBITRES. *On ne peut choisir pour* ARBITRES *que des personnes majeures et capables de contracter.* (Encycl.) *L'*ARBITRE *choisi est un médiateur amiable, et non un juge de rigueur.* (Fen.) *Si Onuphre est nommé* ARBITRE *dans une querelle de parents ou dans un procès de famille, il est pour les plus forts.* (La Bruy.) *Sa délicatesse chevaleresque était si bien connue, qu'en plusieurs circonstances il fut pris par des plaideurs pour unique* ARBITRE. (Balz.) ‖ Par compar. : *L'auteur, en* ARBITRE *et presque en syndic désigné, dresse le bilan de la fortune littéraire de la France.* (Ste-Beuve.)

— Par ext. Celui qui est choisi par plusieurs personnes pour mettre fin à un débat, à une querelle : *Il vaut mieux être pris pour* ARBITRE *par ses ennemis que par ses amis.* (J.-L. Balz.) *Si vous n'en voulez pas demeurer d'accord, prenons un* ARBITRE *que vous ne puissiez récuser.* (Boss.) *César nous montre les druides* ARBITRES *de tous les différends publics et privés chez les Gaulois.* (J.-J. Amp.) *C'est bien, monsieur, je consens à être* ARBITRE *de ce grand débat.* (Scribe.)

Des *arbitres*, dis-tu, pourront nous accorder.
BOILEAU.

Je vous fais notre *arbitre*, et vous nous jugerez.
RACINE.

Il cherche les grands mots, il vient ici se faire,
Au lieu d'*arbitre*, accusateur.
LA FONTAINE.

— Maître souverain, suprême, absolu; se dit surtout de Dieu : *Le Seigneur est l'*ARBITRE *du monde. Dieu est l'*ARBITRE *de nos destinées.* (Frayss.) *Je me figure le plus grand roi de la terre à ses pieds, l'honorant comme l'*ARBITRE *de sa vie et de sa mort.* (Mass.) *Chaque homme a, au milieu du cœur, un tribunal où il commence par se juger soi-même, en attendant que l'*ARBITRE *souverain confirme la sentence.* (Chateaub.) ‖ Dans le style élevé, se dit quelquefois, en ce sens, des personnes et des choses : *Entendez, grands de la terre; instruisez-vous,* ARBITRES *du monde!* (Boss.) *La liberté est le grand juge et le souverain* ARBITRE *des destinées humaines.* (Proudh.) ‖ Dans ce sens, il a été employé au fém. : *Le droit ne relève pas de la force, mais de la justice,* ARBITRE *souveraine des intérêts.* (Royer-Collard.)

Il vous fait de son sort *arbitre* souveraine.
RACINE.

— Se dit aussi de ceux qui sont maîtres d'eux-mêmes, et qui ont un empire raisonnable sur leur propre personne et sur tout ce qui leur appartient : *Être libre, c'est être seul* ARBITRE *de ce que l'on fera et de ce que l'on ne fera point.* (La Bruy.) *Chacun s'est fait à soi-même un tribunal où il s'est rendu l'*ARBITRE *de sa croyance.* (Boss.) *L'homme est, sous plus d'un rapport, l'*ARBITRE *de sa destinée.* (Portalis.) *Son mari, seul* ARBITRE *du sort de la famille, était le maître d'en régler à son gré la destinée, dont il ne devait compte qu'à Dieu.* (Balz.) ‖ Celui qui exerce une grande autorité, qui a une grande influence : *Sa probité, sa bonne foi, sa modestie, le rendent l'*ARBITRE *de tous les Etats qui environnent le sien.* (Fén.) *Votre ville naissante fleurirait dans une heureuse paix, et vous seriez l'*ARBITRE *de toutes les nations de l'Hespérie.* (Fén.) *Ils s'érigeaient en* ARBITRES *de la paix et de la guerre.* (Fén.) *Dans la grande cause dont je me voyais le chef et l'*ARBITRE, *deux systèmes se présentaient à suivre.* (Napol. Ier.)

Floridor est du goût un infaillible *arbitre*.
C. DELAVIGNE.

Du bonheur des humains il est beau d'être *arbitre*,
Quand on a les vertus que réclame ce titre.
MARMONTEL.

— En parlant des choses, Règle, modèle, régulateur : *Louis XIV a su plus d'une fois faire céder sa puissance aux lois, et les prendre pour* ARBITRES *entre lui et ses sujets.* (Mass.) *Le goût est l'*ARBITRE *et la règle des bienséances et des mœurs comme de l'éloquence.* (Mass.)

Prenons la raison pour *arbitre*.
J.-B. ROUSSEAU.

— Jurispr. rom. Délégué du préteur urbain, auquel étaient renvoyées les causes dites de bonne foi, qui pouvaient se décider d'après l'équité naturelle. Les arbitres tenaient leurs audiences en public, sur des bancs et non sur un tribunal. En prenant séance, ils juraient de juger conformément à la justice et de s'acquitter consciencieusement de leur devoir.

— Jurispr. *Tiers arbitre, sur-arbitre*, Celui qui est désigné par le président du tribunal ou par les arbitres déjà nommés s'ils en ont le droit, lorsqu'ils ne peuvent tomber d'accord sur l'arbitrage : *Le* TIERS ARBITRE *juge dans le mois de son acceptation, après avoir conféré avec les* ARBITRES. ‖ *Arbitres rapporteurs*, Ceux qui sont chargés de procéder comme experts, et de donner leur avis au tribunal compétent.

— Droit comm. Personne désignée par le tribunal de commerce ou par les parties en cause pour concilier ces dernières, si faire se peut, examiner les pièces, livres de comptabilité et autres documents produits, et donner leur avis : *Le tribunal a commis des* ARBITRES. *L'*ARBITRE *a fait son rapport. J'ai été condamné sur le rapport d'un* ARBITRE.

— Hist. *Arbitre public*, Magistrat nommé, sous la République française, par les assemblées électorales, pour décider sans appel, dans les cas dont ne pouvaient connaître les juges de paix ni les arbitres ordinaires.

— Métaph. *Libre arbitre* ou *franc arbitre*, Faculté qu'a la volonté de prendre tel parti plutôt que tel autre : *Il est impossible d'admettre que notre* LIBRE ARBITRE *se réduit à rien, et que tout ici-bas a un cours fatal.* (Machiavel.) *Je dis que la liberté ou le* LIBRE ARBITRE *est certainement en nous, et que cette liberté est évidente.* (Boss.) *La dispute s'était échauffée sur le* FRANC ARBITRE, *entre Erasme et Luther.* (Boss.) *La grâce efficace meut le* LIBRE ARBITRE. (Pasc.) *Le* LIBRE ARBITRE *est incontestable.* (Fén.) *Comment Dieu jugerait-il les hommes, si les hommes n'avaient pas de* LIBRE ARBITRE? (Mme de Sév.) *Deux siècles ont été employés par les opposants au pouvoir, pour établir la douteuse doctrine du* LIBRE ARBITRE. (Balz.) *Le* LIBRE ARBITRE *est l'illusion inévitable d'un être qui a conscience de soi-même.* (E. Scherer.) ‖ Dans le langage ordinaire, Volonté qui n'est pas contrainte : *Pour Dieu! laissez-moi mon* FRANC ARBITRE; *encore faut-il bien que j'aie mon avis.* (Volt.) *Quoique résolu à user de mon* LIBRE ARBITRE, *je n'essayai point de résistance*

ouvertement, je me bornai à demander du temps. (J. Sandeau.)

— *Serf arbitre*, Déterminisme, fatalisme, se dit par opposition à libre arbitre : *Contradiction bizarre! La Réforme a affranchi l'esprit humain en défendant le* SERF ARBITRE.

— Pour le développement encyclopédique, V. LIBRE ARBITRE.

— **Epithètes.** Amiable, désintéressé, impartial, habile, expert, infaillible, juste, équitable, sévère, dernier, définitif, absolu, puissant, tout-puissant, redoutable, sacré, souverain, suprême, partial, vendu, ignorant, aveugle.

— **Encycl.** La loi distingue deux classes bien tranchées d'*arbitres* : outre les *arbitres juges*, chargés de décider eux-mêmes le point en litige, il y a, dans les causes commerciales, des *arbitres rapporteurs* ou *donneurs d'avis*, dont la mission est d'entendre les parties et de les concilier si cela est possible, et, dans le cas contraire, de faire connaître leur opinion sur l'affaire, après examen des livres de comptabilité et autres pièces produites.

Les *arbitres rapporteurs* doivent connaître à fond la tenue des livres et la comptabilité commerciale : aussi, dans les grands centres de commerce, les tribunaux consulaires ont-ils pris l'habitude de n'accorder leur confiance qu'à un certain nombre de praticiens exercés, ce qui a créé, au profit de ceux-ci, une sorte de monopole et de privilége. Les *arbitres de commerce* à Paris, à Nantes, à Lyon, à Marseille, etc., ont une situation presque égale à celle des officiers ministériels : ils sont même exclusivement chargés, dans certains siéges, des fonctions de syndics des faillites et d'agréés près le tribunal; à Paris, l'importance et le grand nombre des affaires leur permettent de se renfermer dans la mission qui leur est attribuée par l'art. 429 du code de procédure civile et d'y trouver une occupation lucrative.

ARBITRÉ, ÉE (ar-bi-tré) part. pass. du v. Arbitrer : *Procès* ARBITRÉ. *Dommagés* ARBITRÉS. *Les réparations ont été* ARBITRÉES.

ARBITRER v. a. ou tr. (ar-bi-tré — rad. *arbitre*). Décider, régler, estimer, en qualité de juge ou d'arbitre : *J'ai payé ce que le juge* AVAIT ARBITRÉ. *Ils lui* ONT ARBITRÉ *tant pour ses frais et dépens.* (Acad.) *Je m'en remets à ce que le juge en* ARBITRERA. (Acad.) *L'évêque* ARBITRAIT *les différends entre les villes.* (Chateaub.)

— Fig. : *La conscience peut* ARBITRER *un fait moral; elle ne peut juger d'un fait intellectuel.* (Chateaub.)

S'arbitrer, v. pr. Etre arbitré : *Ces dommages peuvent* S'ARBITRER.

ARBLAY (Francisca *Burney*, mistress D'), femme de lettres anglaise, née dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, fille de Charles Burney, compositeur et musicographe. En 1793, elle épousa un officier français dont elle garda le nom, et avec qui elle séjourna à Paris de 1802 à 1812. Ses principaux romans sont les suivants : *Evelina* ou l'*Entrée d'une jeune orpheline dans le monde; Camille* ou la *Peinture de la jeunesse;* la *Femme errante;* le *Jeune Cleveland* ou *Trait de nature;* le *Voisin de campagne* ou le *Secret*, etc. La plupart de ces productions ont été traduites en français. Mme d'Arblay s'est aussi essayée dans la littérature dramatique, mais sans aucun succès. Elle a en outre rédigé les mémoires de son père, d'après les manuscrits qu'il avait laissés.

ARBOGA, ville de Suède, bailliage et à 50 kilom. S.-O. de *Westeras*, sur l'Arboga; 3,000 hab. Commerce de bois, quincaillerie, menuiserie renommée, navigation active; lycée célèbre, cathédrale remarquable; dans les environs, sources minérales, forges et fonderies de fer. ‖ Canal de Suède, passe par la ville d'Arboga, qui lui donne son nom, et fait communiquer le lac Mælar au lac Hielmar.

ARBOGAST (Louis-François-Antoine), mathématicien, né à Muntzig (Alsace) en 1759, mort en 1803. Professeur à l'école d'artillerie de Strasbourg et à l'école centrale du Bas-Rhin, il fut député successivement à l'Assemblée législative et à la Convention. Parmi ses ouvrages, on distingue : *Rapport sur l'uniformité et le système général des poids et mesures; Du calcul des dérivations; Essai sur de nouveaux principes de calcul différentiel et intégral*, etc.

ARBOGASTE, Gaulois, un des principaux officiers de Théodose, lorsque ce prince passa en Italie pour défendre Valentinien II contre Maxime (388). Il contribua aux succès contre l'usurpateur, et fut placé par Théodose auprès de Valentinien pour l'aider de ses conseils et de ses services. Mais bientôt l'énergique barbare régna de fait sous le nom du faible empereur d'Occident, qui, lassé de son despotisme, voulut, mais trop tard, le dépouiller de ses charges. Arbogaste le fit étrangler par des eunuques, à Vienne en Dauphiné, et proclama ensuite un fantôme d'empereur, le rhéteur Eugène. Mais Théodose marcha contre les révoltés, qu'il écrasa sur les bords du Frigidus (394). Eugène fut décapité; Arbogaste, poursuivi dans les montagnes, se tua de deux coups d'épée.

Arbogaste, tragédie en cinq actes, représentée au Théâtre-Français en 1841. Mise à l'étude par autorité de justice, cette tragédie, qui ne fut jouée qu'une seule fois, était déjà connue à son apparition depuis plus de vingt ans par les récits piquants et les plaisanteries mordantes de la petite presse. Restée fameuse, même après sa chute, elle défraye encore aujourd'hui de temps en temps la critique railleuse des journaux épigrammatiques. *Arbogaste* ne méritait à vrai dire « ni cet excès d'honneur ni cette indignité. » Son auteur, classique convaincu et pourtant homme d'esprit, ne devait pas se méprendre sur la destinée de sa tragédie, qui, dans les conditions nouvelles où le théâtre était placé par l'invasion du romantisme, ne pouvait remporter la victoire. La valeur littéraire de cette pièce n'a pu désarmer la critique, qui n'a pas eu assez d'éclats de rire pour saluer M. Viennet; elle aurait pu en définitive tenir compte à l'auteur du talent et surtout du courage dont il avait fait preuve en cette occasion. Il y a quelques années on a essayé de faire revivre *Arbogaste;* il a paru, en 1859, découpé en feuilleton dans la *Chronique parisienne.* La tentative a eu peu de succès. N'était-ce pas le cas de répéter ce vers fameux : « Puisque *Arbogaste* est mort, laissons en paix sa cendre. » Toutefois, ne désespérons pas. Pourquoi *Arbogaste* n'aurait-il pas un de ces succès posthumes que la bizarrerie réserve aux productions les plus excentriques? Le *Tremblement de Lisbonne*, par le perruquier André, n'a-t-il pas eu plus de cent représentations.

ARBOIE s. f. (ar-boî). Lieu planté d'arbres. Vieux mot. ‖ On dit aussi ARBROIE.

ARBOIS s. m. (ar-boi). Bot. Cytise des Alpes.

ARBOIS, ch.-lieu de canton (Jura), arr. de Poligny; pop. aggl. 6,200 hab.; — pop. tot. 6,672 hab. Vins renommés; patrie de Pichegru. Fut assiégé et pris en 1595 par Biron.

ARBOIS DE JUBAINVILLE (Marie-Henri D'), érudit, paléographe, né à Nancy en 1827. Elève de l'Ecole des chartes, il est archiviste du département de l'Aube. Il a publié des travaux estimés : les *Armoiries des comtes de Champagne; Voyage paléographique dans le département de l'Aube; Essai sur les sceaux des comtes de Champagne*, etc.

ARBOISE s. f. (ar-boi-ze). V. ARBOUSIER.

ARBOLADE s. f. (ar-bo-la-de). Sorte de flan auquel on ajoute du jus de poire.

ARBON, ville de la confédération suisse, cant. de Turgovie, sur le lac de Constance; ruines romaines; 950 hab. C'est l'ancienne *Arbor felix*, forteresse construite par Tibère et détruite par les Alemanni.

ARBORADURE s. f. (ar-bo-ra-du-re — rad. *arborer*). Mar. Sorte de manœuvre pour élever une chèvre.

ARBORANT part. prés. du v. Arborer.

ARBORÉ, ÉE (ar-bo-ré) part. pass. du v. Arborer : *Le croissant* ARBORÉ, *où la croix de Jésus-Christ était adorée.* (Fléch.)

ARBORÉ, ÉE adj. (ar-bo-ré — du lat. *arbor*, arbre). Bot. Se dit d'une tige ligneuse et dépourvue de feuilles. Ce terme est peu employé; on se sert ordinairement du mot *tronc*.

ARBORER v. a. ou tr. (ar-bo-ré — du lat. *arbor*, arbre). Planter, élever quelque chose droit comme un arbre : ARBORER *un drapeau.* ARBORER *des enseignes.* ARBORER *la croix. Quand un prince prend possession d'une province, il fait* ARBORER *ses armes.* (Lav.) *Ils* ARBORÈRENT *sur la brèche un drapeau noir.* (Volt.) *Les Français* ONT ARBORÉ *leur drapeau dans toutes les capitales de l'Europe.* (Raimb.)

— Par anal. Fixer, attacher : ARBORER *un signe de ralliement.* ARBORER *les couleurs nationales à son chapeau, à sa boutonnière. Ils voudraient* ARBORER *les couleurs nouvelles de l'égalité, qu'ils aiment et qu'ils pratiquent.* (G. Sand.)

— Fig. Embrasser ouvertement une doctrine, un parti : ARBORER *le catholicisme. Il* ARBORA *le pyrrhonisme.* (Acad.) ‖ Moralem. : *Quand l'hypocrisie a perdu le masque de la honte, elle* ARBORE *le panache de l'orgueil.* (Buff.) ‖ *Arborer l'étendard de la révolte*, Se révolter ouvertement.

— Se dit quelquefois familièrem. en parlant des chapeaux, bonnets, etc., parce qu'ils se trouvent sur la partie la plus élevée du corps : *Croyez-vous, monsieur, que je n'entre pas en fureur depuis que vous* ARBOREZ *ce grand chapeau?* (Dest.) *Tout à coup le chevalier avisa madame Granson, qui* AVAIT ARBORÉ *son chapeau vert à bouquet d'oreilles d'ours, et dont la figure petillait.* (Balz.) *La vieille dame* AVAIT ARBORÉ *un bonnet encore plus lardé de nœuds roses et blancs que celui du matin.* (F. Soulié.) ‖ Par ext. : *Il* ARBORA *sur son vénérable nez une majestueuse paire de lunettes.* (Th. Gaut.)

— Mar. Hisser, déployer : ARBORER *un pavillon, une flamme.* ‖ *Arborer un mât*, Le dresser. On le dit surtout dans la Méditerranée. ‖ Fig. et fam. *Arborer ses pavillons*, Se montrer avec tous ses avantages : *Elle mit très-bravement toutes voiles dehors,* ARBORA TOUS SES PAVILLONS, *se posa comme la reine de la ville.* (Balz.)

S'arborer, v. pr. Etre arboré : *Le drapeau noir* S'ARBORE *surtout en temps de peste.*

ARBORESCENCE s. f. (ar-bo-rèss-san-se — rad. *arborescent*). Bot. Qualité, état d'un végétal arborescent; forme arborescente.

— Fig. : *Sa peau blanche laissait voir çà et là les* ARBORESCENCES *azurées des veines.* (V. Hugo.)

ARBORESCENT, ENTE adj. (ar-bo-rèss-san, an-te — du lat. *arborescere*, devenir arbre). Bot. Qui a presque la forme, le caractère, le port d'un arbre : *Il est des végétaux dont les uns sont* ARBORESCENTS, *tandis que les autres sont herbacés.* (B. de St-P.)

ARBORIBONZE s. m. (ar-bo-ri-bon-ze). Bonze errant, au Japon.

ARBORICOLE adj. (ar-bo-ri-ko-le — du lat. *arbor*, arbre; *colere*, habiter). Entom. Qui vit sur les arbres : *La tégénaire* ARBORICOLE *est une aranéide de Géorgie qui ressemble à l'araignée domestique; elle se trouve dans les bois, en octobre, sur les vieux arbres.* (Walcken.)

— Zool. Se dit également des animaux qui vivent sur les arbres.

— Bot. Se dit des végétaux parasites, qui vivent sur les arbres, tels que le gui, les lichens, les mousses, etc.

ARBORICULTEUR s. m. (ar-bo-ri-kul-teur — du lat. *arbor*, arbre; *cultor*, qui cultive). Celui qui s'adonne à la culture des arbres : *Un habile et modeste* ARBORICULTEUR.

ARBORICULTURE s. f. (ar-bo-ri-kul-tu-re — du lat. *arbor*, arbre; *cultura*, culture). Partie de l'agriculture qui concerne la culture des arbres fruitiers ou d'ornement.

— **Encycl.** « Les diverses espèces ligneuses abandonnées à elles-mêmes, dit M. Dubreuil, donneraient une partie des produits qui les font rechercher; mais ceux-ci ne seraient ni aussi abondants, ni d'aussi bonne qualité que si l'on appliquait aux arbres certaines opérations qui, en aidant la nature, augmentent la quantité et la qualité de ces produits : ce sont ces diverses opérations qui constituent l'*arboriculture.* » L'*arboriculture* est fondée sur les principes de la physiologie végétale; elle comprend deux parties : les soins à donner au développement des individus, les soins à donner à leur multiplication, soit naturelle (semis), soit artificielle (greffe, marcottage, bouturage). Elle peut être divisée en *arboriculture forestière* ou *sylviculture, arboriculture d'ornement, arboriculture économique* et *arboriculture fruitière.*

L'*arboriculture forestière* s'occupe : 1o des *bois* et *forêts*, c'est-à-dire des arbres répartis sans ordre sur une surface plus ou moins considérable, et qui sont reproduits après leur exploitation, soit à l'aide de nouvelles tiges qui naissent sur les anciennes souches, soit au moyen d'ensemencements naturels ou artificiels; 2o des *plantations d'alignement*, c'est-à-dire des arbres régulièrement plantés en lignes parallèles, plus ou moins nombreuses, auxquels on laisse acquérir tout leur développement avant de les abattre, et qui sont renouvelés seulement à l'aide de nouvelles plantations; 3o enfin, des *haies vives*, c'est-à-dire des arbres maintenus à une faible hauteur et disposés de manière à servir de clôture. Les travaux relatifs à la culture des bois et forêts comprennent les semis et plantations, les travaux d'assainissement, de clôture, d'abris, de nettoiement, d'éclaircie et d'élagage, enfin l'aménagement et l'exploitation proprement dite. En ce qui concerne les plantations d'alignement, l'*arboriculture* traite du choix des espèces d'arbres les plus convenables pour chaque localité, de la préparation du terrain par la confection de trous ou par l'ouverture de tranchées, de la forme à donner aux plantations, de la distance à mettre entre les arbres, de la déplantation, de la préparation ou habillage des arbres que l'on plante, de la mise en terre, de l'élagage et de l'exploitation des plantations. En ce qui concerne les haies vives, l'*arboriculture* s'occupe du choix des espèces les plus propres à croître en lignes serrées, telles que aubépine, houx, prunier de Sainte-Lucie, etc.; de la préparation du sol qui doit les recevoir, des tontes et élagages des haies, de la forme et de la disposition qu'il convient de leur donner.

L'*arboriculture d'ornement* est l'art de cultiver les espèces d'arbres et d'arbrisseaux que l'éclat, l'odeur, la singularité de leurs fleurs ou de leurs fruits, l'élégance de leur feuillage, ont fait choisir pour la décoration des parcs et des jardins. Elle comprend le dessin des parcs et des jardins, la préparation du sol, et la distribution des diverses espèces. Pour cette distribution, l'arboriculteur doit prendre en considération la hauteur habituelle de chaque espèce, la nature du sol qu'elle exige, le climat qui lui est nécessaire, l'exposition qu'elle préfère, le parti qu'on en peut tirer pour l'ornement.

L'*arboriculture économique* est la culture de toutes les espèces ligneuses non comprises dans les autres divisions, telles que le mûrier, le chêne-liége, le sumac, le câprier, les arbrisseaux à parfums, etc.

L'*arboriculture fruitière* se subdivise en *viticulture* et *arboriculture fruitière* proprement dite. Les soins qu'exige la *viticulture* ou culture de la vigne sont incessants. Elle comprend le choix du terrain et du cépage, la reproduction par semis, boutures, marcottages et greffe; la préparation du terrain, les clôtures, la forme à donner à la plantation, la distance à mettre entre les ceps, le mode de plantation, la taille, le provignage, l'engrais et amendement, les labours successifs (déchaussement, rabotage, binage), l'échalassement, l'ébourgeonnement, l'accolage, le rognage des bourgeons, l'épamprement.

L'*arboriculture fruitière proprement dite* comprend la culture des arbres à fruits propres au cidre, tels que le pommier et le poirier; celle des arbres et arbrisseaux à fruits de table, tels que le poirier, le pommier, le cognassier, l'épine-vinette, l'oranger, le citronnier, le grenadier, le prunier, le cerisier, l'abricotier, le groseillier, le framboisier, le figuier, le noisetier, le noyer, le châtaignier, le néflier, etc.; enfin, celle des arbres à fruits oléagineux, tels que l'olivier, le noyer, l'amandier, le hêtre, le noisetier. La culture des arbres à fruits de table, qui croissent dans les vergers, rentre à peu près dans celle des arbres à fruits à cidre; celle des arbres en espalier, en pyramide, etc., qui croissent dans les jardins fruitiers, exige des soins particuliers, mode de clôture, mode de palissade, exposition des diverses espèces d'arbres, taille d'hiver, comprenant le dépalissage, la coupe des rameaux, le cassement, l'éborgnage, le rapprochement, le recepage, les incisions, les entailles et le palissage d'hiver; taille d'été, comprenant l'ébourgeonnement, le pincement, la torsion, la taille en vert, le palissage d'été, la suppression des fruits trop nombreux et l'effeuillement.

ARBORIFORME adj. (ar-bo-ri-for-me — du lat. *arbor*, arbre; *forma*, forme). Qui a la forme d'un arbre.

ARBORIO-BIAMINO (Pierre), né à Verceil en 1767, d'une branche collatérale de la famille d'Arborio de Gattinara, mort en 1811. Il servit dans le régiment d'Aoste, et fut dans la suite nommé par Napoléon maire de Verceil, sous-préfet de Lille, puis de Douai, préfet de la Stura, enfin préfet de la Lys en 1810. Il a écrit des *Instructions d'économie publique*, qui ont été imprimées à Coni.

ARBORIO DE GATTINARA (Mercurin), jurisconsulte, chancelier de Charles-Quint, né à Verceil en 1465, mort à Inspruck en 1530. Il fut d'abord conseiller du duc de Savoie, puis président du parlement de Bourgogne. Maximilien et Charles-Quint l'employèrent ensuite dans les négociations les plus importantes. Clément VII le créa cardinal en 1529. Dans la même année, il conclut à Bologne, pour la défense de l'Italie, un traité cité par Granvelle comme un chef-d'œuvre de politique. Il a laissé quelques écrits où il plaide les droits de la maison d'Autriche sur le duché de Bourgogne.

ARBORIO DE GATTINARA (Ange-Antoine), archevêque de Turin, né à Pavie en 1658, mort en 1743; descendait de la même famille que le précédent. Elevé au siége de Turin en 1724, il s'opposa avec énergie à ce que Victor-Amédée II reprît la couronne qu'il avait abdiquée en faveur de son fils Charles-Emmanuel III. Il opina même dans le conseil pour l'arrestation du vieux roi, qui fut en effet décidée. On a de ce prélat des homélies et des sermons.

ARBORIO DE GATTINARA (Jean-Mercurin), frère du précédent, né à Lucques en 1685, mort en 1743. Il entra dans l'ordre des Barnabites, et devint en 1722 évêque d'Alexandrie en Piémont. Ce fut lui qui fut chargé de la tâche difficile de prononcer l'oraison funèbre de Victor-Amédée II. Outre ses oraisons funèbres, il a laissé quelques opuscules en latin et en italien.

ARBORISATION s. f. (ar-bo-ri-za-si-on — rad. *arboriser*). Minér. Dessin naturel représentant des branches d'arbre, et qu'on remarque soit à la surface des corps minéraux, soit à leur intérieur, et principalement dans les agates : *Les* ARBORISATIONS *sont dues à des cristallisations de manganèse ou de fer; les agates, certains calcaires et des marbres y sont sujets.* (Landrin.) ‖ Se dit aussi des ramifications qui se forment sur certains cristaux chimiques et sur les vitres, lorsqu'il gèle : *Il assimile ce produit marin aux* ARBORISATIONS *que les chimistes obtiennent par la cristallisation des métaux.* (M. Edw.)

— **Encycl.** Il n'est pas rare, en hiver, de voir des *arborisations* de glace recouvrir les carreaux des fenêtres dans les appartements. L'humidité qui existe dans l'air des pièces habitées vient se condenser sur les vitres, et s'y congèle quand la température de ces vitres est suffisamment refroidie au contact de l'air extérieur. Comme cette vapeur se dépose lentement, elle cristallise, et les très-petits cristaux qui se forment, se groupent les uns à la suite des autres en files ramifiées. Si la température de l'air extérieur s'élève, la glace fond, s'évapore, et tout disparaît. Mais beaucoup de substances, qui ne se liquéfient qu'à de hautes températures, et qui restent solides aux températures naturelles les plus élevées, se rencontrent en cristaux groupés à la façon de ceux de la glace. Par exemple, les métaux natifs, comme l'or, l'argent, le cuivre, ont souvent formé en se solidifiant des groupes de cristaux, dont l'aspect rappelle aussi celui d'un *arbre*. Un grand nombre d'oxydes et même de sulfures métalliques se présentent en *arborisations* dans les fissures des rochers de toutes sortes; ce sont principalement la pyrite blanche et les oxydes de manganèse. Les grès, la pierre à plâtre, les marnes, la pierre à bâtir des environs de Paris, renferment souvent des oxydes de manganèse et de cobalt déposés sous la forme d'*arborisations* sur les parois des fissures où ils se sont infiltrés. Ces *arborisations*, qui s'arrêtent à la surface des roches, sont appelées *superficielles*. On nomme *arborisations profondes* celles qui pénètrent dans la masse même d'une autre substance. Les agates contiennent parfois des groupes à forme arborisée d'oxydes de fer, et

sont alors recherchées dans la bijouterie. Les *arborisations profondes* peuvent être dues à l'empâtement de leur matière par la substance qui les enveloppe, ou à l'infiltration de cette matière au travers de la substance minérale enveloppante.

ARBORISÉ, ÉE (ar-bo-ri-zé) part. pass. du v. Arboriser. Qui présente des arborisations : *Agate* ARBORISÉE.

ARBORISER v. n. ou intr. (ar-bo-ri-zé — du lat. *arbor*, arbre). Cultiver des arbres.

— v. a. ou tr. Donner la forme arborescente.

S'arboriser, v. pr. Imiter la forme d'un arbre.

ARBORISTE s. m. (ar-bo-ri-ste — du lat. *arbor*, arbre). Syn. peu usité de *pépiniériste* et d'*arboriculteur*.

— La Fontaine l'a employé abusivem. pour *herboriste :*

> Tu veux faire ici l'*arboriste*,
> Et ne fus jamais que boucher.
> LA FONTAINE.

ARBORIUS (Emilius-Magnus), rhéteur et jurisconsulte gaulois, né dans l'Aquitaine vers 270, mort vers 335. Telles sont du moins les dates données par les bénédictins (*Hist. littér. de la France*). Ausone, qui était neveu d'Arborius, dit qu'il ne vécut que trente ans. Quoi qu'il en soit, il enseigna avec beaucoup d'éclat la jurisprudence et les belles-lettres à Toulouse et à Narbonne, en même temps qu'il acquit dans la carrière du barreau la renommée de l'un des hommes les plus éloquents de son siècle. Constantin le Grand l'appela à Constantinople pour lui confier l'éducation de l'un de ses fils. On lui attribue un poëme élégiaque intitulé *Ad nympham nimis cultam*, d'une versification élégante, et qui a été traduit en français par M. Cabaret Dupaty dans la deuxième série de la *Bibliothèque latine-française* de Panckoucke. Ausone a consacré deux pièces de vers à la mémoire d'Arborius.

ARBOUSE s. f. (ar-bou-ze — lat. *arbutum*, même sens ; selon d'autres, du celt. *ar*, âpre, et *boise*, buisson). Bot. Fruit de l'arbousier. ‖ On donne aussi ce nom à une espèce de cucurbitacée, peu connue, mais qui paraît voisine de la pastèque ou melon d'eau. On la cultive en Russie. Sa chair, fondante et d'une saveur agréable, renferme des graines noires. Elle est employée en médecine, comme rafraîchissante. ‖ On dit aussi ARBOUSSE et ARBOUSTE.

ARBOUSIER s. m. (ar-bou-zi-é — rad. *arbouse*). Arbrisseau du midi de l'Europe, qui porte des fruits assez semblables à la fraise, mais d'une saveur aigrelette et même un peu âpre : *Une haie d'*ARBOUSIERS. *L'abeille va se poser sur les fleurs blanches de l'*ARBOUSIER, *ce bel arbre toujours vert dont les fleurs ressemblent à celles du muguet, et dont les fruits sont des fraises.* (A. Karr.) *Les* ARBOUSIERS *sont des arbustes ou des arbrisseaux répandus dans l'Europe australe, les îles Canaries, l'Amérique boréale, le Mexique et le Chili.* (C. Lemaire.)

> Le sauvage *arbousier* pompeusement étale
> Sur ses bras reverdis la pompe orientale.
> BOUCHER.

— *Arbousier des Alpes*, *arbousier raisin d'ours*, La busserolle.

— **Encycl.** Le genre *arbousier* renferme un assez grand nombre d'espèces, qui habitent en général les diverses régions de l'hémisphère nord. La plus connue et la plus intéressante est l'*arbousier commun* (*arbutus uva ursi*), arbrisseau qui, d'ordinaire, ne dépasse guère trois à quatre mètres, mais qui, dans certaines circonstances atteint, dit-on, une hauteur de dix mètres. Il croît abondamment dans les forêts des régions tempérées et méridionales de l'Europe. On le reconnaît de loin à sa tige et à ses rameaux d'un rouge assez intense, à ses feuilles persistantes, d'un beau vert foncé et luisant, à ses fleurs blanc rosé en grelots, et à ses fruits d'un rouge vif, dont la ressemblance avec les fraises a fait donner à cette espèce les noms vulgaires d'*arbre aux fraises* et de *fraisier en arbre*. Mais cette analogie s'arrête à l'aspect extérieur ; l'*arbouse* (c'est le nom du fruit), quoique assez sucrée, est d'une saveur un peu âpre et astringente, qui devient plus tard vineuse. On en extrait du sucre et de l'alcool ; l'*arbousier à panicules* ou *andrachné* est originaire de la Grèce ; l'*arbousier des Alpes* (*arbutus Alpina*) croît sur les montagnes élevées de l'Europe et produit des fruits noirs d'une saveur agréable, qui constituent une grande ressource pour les habitants des régions arctiques ; la *bousserole* ou *raisin d'ours* (*arbutus uva ursi*) se trouve dans les mêmes localités ; c'est un arbuste traînant, dont les feuilles rappellent celles du buis ; ses fruits rouges, en grappes, ont une saveur peu agréable ; mais les ours en font leurs délices. Toutes ces espèces, et quelques autres, renferment une grande quantité de tannin et d'acide gallique, ce qui les fait employer dans le tannage des cuirs. On leur a aussi attribué des propriétés médicales (entre autres celle de guérir la gravelle) qui sont très-contestables.

ARBRE s. m. (ar-bre — lat. *arbor*, même sens). Végétal ligneux, dont la tige épaisse, élevée, nue à la base, est chargée de branches et de feuilles au sommet : ARBRE *indigène*. ARBRE *exotique*. ARBRE *chargé de fleurs, chargé de fruits. Planter, transplanter, abattre des* ARBRES. *Un plant d'*ARBRES. *Avenue, allée d'*ARBRES. *Celui qui rend le bien pour le mal ressemble à l'*ARBRE, *qui donne des fruits à ceux qui lui jettent des pierres.* (Prov.) *L'homme qui n'a plus ni parents ni enfants ressemble à un tronc d'*ARBRE *qui n'a plus ni branches ni racines.* (Prov.) *J'ai planté des* ARBRES, *et je veux mourir si je sais comment ils croissent.* (Volt.) *J'étais assis à l'ombre d'un bel* ARBRE ; *des fruits d'une couleur vermeille descendaient en forme de grappe à la portée de ma main.* (Buff.) *Les* ARBRES, *les arbrisseaux, les plantes, sont la parure et le vêtement de la terre.* (J.-J. Rouss.) *Le cours annuel du soleil ajoute chaque année un cercle au tronc des* ARBRES. (B. de St-P.) *Le baobab est le plus grand* ARBRE *du monde.* (A. Karr.) *Assis sur une souche, au milieu d'un abattis de grands* ARBRES, *je prenais mon repas avec appétit.* (G. Sand.) *Danton, dans sa prison, s'écriait : Ah! si seulement je pouvais voir un* ARBRE ! (A. Karr.) *Lorsqu'un* ARBRE *porte trop de fruits, il n'en amène aucun à une complète maturité.* (Cl. Tillier.) *Les* ARBRES *ne sont réellement beaux que lorsqu'ils croissent en toute liberté.* (Thénot.) *La forêt est peuplée d'*ARBRES *que l'homme est allé prendre au delà des mers.* (Ed. About.) *Il n'y a point d'*ARBRE *qui n'ait besoin d'être cultivé et émondé, selon les climats et les saisons, pour porter toujours de bons fruits.* (Guizot.)

> L'aigle avait ses petits au haut d'un *arbre* creux.
> LA FONTAINE.

> Image des humains, l'*arbre* vit et respire.
> ROSSET.

> L'*arbre* est de nos jardins le plus bel ornement.
> DELILLE.

> Maître corbeau, sur un *arbre* perché,
> Tenait en son bec un fromage.
> LA FONTAINE.

> L'*arbre* qu'on a planté rit plus à notre vue
> Que le parc de Versaille et sa vaste étendue.
> VOLTAIRE.

> Les *arbres* étendaient, sous un ciel attristé,
> De leurs rameaux ternis la triste nudité.
> LA HARPE.

> J'ai planté mon jardin, ô mort, avec tes *arbres :*
> L'if, le buis, le cyprès y croisent sur les marbres
> Leurs rameaux d'un vert brun.
> TH. GAUTIER.

> *Arbres* dépouillés de verdure,
> Malheureux cadavres des bois,
> Que devient aujourd'hui cette riche parure,
> Dont je fus charmé tant de fois?
> J.-B. ROUSSEAU.

— Fig. et moralem. Se dit de ce qui peut se comparer à un arbre relativement à ses racines, à sa fructification, à l'étendue de ses rameaux, comme le commerce, l'industrie, le progrès, etc. : *L'ordre social, cet* ARBRE *immense qui couvre de son ombre le monde civilisé, a sa racine dans le ciel.* (Portalis.) *On peut trouver dans l'histoire la date de ces grandes vérités qui ont commencé par n'être qu'une semence invisible et qui ont fini par former un* ARBRE *immense.* (E. Scherer.) *La prostitution est un fruit nécessaire de l'*ARBRE *social tel qu'il est planté, la tête en bas, les racines en l'air.* (Ed. About.) ‖ Se dit aussi d'une famille nombreuse, d'une maison puissante : *Voyez s'il s'en est fallu beaucoup qu'il n'ait renversé ce grand* ARBRE *de la maison d'Autriche.* (Voiture.) *La reine de Pologne n'a plus de retraite ; elle a quitté son royaume ; le roi est contraint de la suivre : réfugiés dans la Silésie, où ils manquent des choses les plus nécessaires, il ne leur reste plus qu'à considérer de quel côté allait tomber ce grand* ARBRE *ébranlé par tant de mains, et frappé de tant de coups à sa racine, ou qui en enlèverait les rameaux épars.* (Boss.) ‖ Se dit encore, dans le style parabolique et mystique, en parlant de l'homme, par allusion à ses actions bonnes ou mauvaises considérées comme de bons ou de mauvais fruits : ARBRE *qui porte de bons, de mauvais fruits. Tout* ARBRE *qui ne porte pas de bons fruits sera coupé et jeté au feu.* (Evang.) *Frappez l'*ARBRE *infructueux qui n'est plus bon que pour le feu.* (Boss.)

— *Arbres fruitiers* ou *arbres à fruit*, Arbres cultivés pour leurs fruits propres à servir d'aliment, tels que les pommiers, les poiriers, les cerisiers, les pruniers, les abricotiers, les pêchers, les amandiers, etc. : ARBRES FRUITIERS *à noyaux.* ARBRES FRUITIERS *à pepins. Jardin planté d'*ARBRES FRUITIERS *en plein rapport. Les* ARBRES FRUITIERS, *agités violemment, semaient sur moi leurs fleurs embaumées.* (G. Sand.) *Les* ARBRES FRUITIERS, *en penchant leurs rameaux vers la terre, semblent offrir leurs fruits à l'homme.* (Fén.) *Quelques* ARBRES FRUITIERS *sauvages penchaient leurs têtes sur les nôtres.* (J.-J. Rouss.) *Les Grecs et les Romains ont tiré de l'Asie la plupart des* ARBRES À FRUIT *que nous cultivons aujourd'hui.* (B. de St-P.) ‖ *Arbres forestiers*, Arbres qu'on trouve ordinairement dans les forêts, tels que le chêne, le sapin, le hêtre, l'orme, l'érable, le tilleul, le peuplier, le bouleau, etc. ‖ *Arbres verts*, Ceux qui conservent leur feuillage pendant l'hiver, comme le laurier, le chêne vert, le houx, le buis, etc. Parmi les arbres verts, on distingue ceux dont la séve épaissie produit la résine, tels que les pins, les sapins, le cèdre, le mélèze, le cyprès, l'if, etc., et que l'on nomme particulièrement *arbres résineux : Ensuite les bois seront formés presque exclusivement d'*ARBRES VERTS. (Ad. de Juss.) ‖ *Arbres d'ornement*, Ceux qui entrent dans la composition des jardins d'agrément, pour former des lignes, des massifs, des arcades de verdure. ‖ *Arbres économiques*, Cultivés pour d'autres avantages que ceux que l'on peut retirer de leurs fleurs ou de leurs fruits, tels que le chêne-liége, le mûrier, le sumac, etc. ‖ *Arbre nain*, Arbre d'espèce naturellement petite, comparativement à d'autres du même genre qui sont plus grandes.

— Le mot *arbre* est souvent suivi d'un substantif ou d'un adjectif qui en détermine la nature, et donne lieu à une dénomination vulgaire rarement acceptée par les savants. Voici, par ordre alphabétique, la liste de ces différentes sortes d'arbres :

Arbre à l'ail. Se dit de plusieurs arbres, appartenant à différents genres, et dont les feuilles ou les fleurs exhalent l'odeur de l'ail. Tel est, entre autres, le cerdane du Pérou ;

Arbre d'amour, Le gaînier ;

Arbre aux anémones, Nom donné au calycanthe de la Floride, à cause de ses belles fleurs, qui rappellent les anémones ;

Arbre d'argent, Espèce de protée, appelé aussi *protée argenté ;*

Arbre aveuglant, Agalloche des Indes orientales, donc le suc âcre et laiteux cause des inflammations dangereuses quand il tombe sur les yeux ;

Arbre des Banians, Le célèbre figuier du Bengale, qui est de la part des Indiens l'objet d'une grande vénération ;

Arbre à baume. Se dit de plusieurs arbres qui fournissent une gomme balsamique ;

Arbre à beurre, Sapotillier qui croît dans l'Inde, et dont les graines renferment une substance analogue au beurre, qui durcit promptement. V. BASSIE ;

Arbre à bourre, L'arec chevelu, dont le fruit est un drupe à chair fibreuse ;

Arbre à brai, Arbre indigène de Manille, qui donne une résine employée dans la marine ;

Arbre du Brésil, Le brésillet des Indes, dont le bois tinctorial rouge est très-répandu dans le commerce ;

Arbre à calebasses, Le calebassier ;

Arbre de Caroni, Le galipier, qui donne l'angusture vraie ;

Arbre du castor, Le magnolier glauque de l'Amérique septentrionale ;

Arbre à chandelles, Syn. de *muscadier*, de *porte-suif ;* V. plus bas ARBRE À SUIF ;

Arbre à chapelets, V. plus bas ARBRE SAINT ;

Arbre à cire. Se dit de plusieurs arbres qui laissent suinter une matière analogue à la cire des abeilles, et propre aux mêmes usages ;

Arbre des conseils, Le figuier religieux, cultivé dans l'Inde auprès des pagodes, et sous lequel les habitants ont coutume de s'assembler ;

Arbre de corail, Espèce d'érythrine, ainsi nommée à cause de ses grappes de fleurs d'un rouge éclatant ;

Arbre à cordes, Le figuier de l'île Bourbon, parce que son écorce sert à fabriquer des cordes, ou des liens très-solides ;

Arbre de cypre, Le cyprès chauve, et quelques espèces du genre pin ;

Arbre de Cythère, Le spondias des îles de France et de Bourbon ;

Arbre du diable ou *Pet du diable*, Le sablier d'Amérique, dont le fruit desséché se fend avec éclat, et lance au loin les graines ;

Arbre de Dieu, Le figuier religieux ;

Arbre de dragon, Le dragonnier ;

Arbre à encens. Se dit de plusieurs espèces du genre amaryde et du genre icique, qui fournissent une gomme-résine qui peut suppléer à l'encens ;

Arbre à enivrer, La piscidie, employée quelquefois pour enivrer le poisson ;

Arbre à éponges, Espèce d'acacia ;

Arbre de fer, Le mésua, dans l'Inde, et le stadmannia, à l'île de France ;

Arbre à fraises, L'arbousier ;

Arbre à franges, Espèce de chionanthe, remarquable par ses belles fleurs blanches disposées en grappes pendantes ;

Arbre à la gale, Nom donné au sumac vénéneux, dont les feuilles donnent un suc qui cause sur la peau des démangeaisons violentes ;

Arbre à la glu, Le houx ;

Arbre à la gomme. Se dit de plusieurs espèces d'acacias, qui donnent la gomme arabique et la gomme du Sénégal ;

Arbre à grives, Le sorbier des oiseaux ;

Arbre impudique ou *indécent.* Se dit de plusieurs espèces de vaquois, à cause de la forme de leurs racines, charnues et pendantes ;

Arbre de Judas ou *de Judée*, Le cercis, originaire des Antilles, et dont les fleurs purpurines sont d'un bel effet ;

Arbre à lait. Se dit de plusieurs espèces d'apocynées et d'euphorbiacées, qui sont remplies d'un suc blanc et laiteux, et que quelques naturalistes confondent avec l'*arbre à la vache*.

Arbre au lis, Le tulipier, à cause de ses grandes et belles fleurs semblables à celles du lis ;

Arbre de mai ou *de la saint-Jean*, Millepertuis qui fleurit en mai ou en juin ;

Arbre à la main, Le chéirostémon, dont les étamines sont groupées comme les doigts de la main rapprochés ;

Arbre à la migraine, Le premne ;

Arbre de mille ans, Le boabab ;

Arbre de Moïse, Le pyracanthe, à cause de la couleur rouge de ses fruits. On le désigne aussi sous le nom de BUISSON ARDENT ;

Arbre de neige, Nom que l'on donne souvent à la viorne boule de neige et au chionanthe de Virginie ;

Arbre ordéal ou *à épreuves*, Arbre vénéneux du Congo, parce qu'on fait boire aux accusés une décoction de ses feuilles, comme une sorte de jugement de Dieu ;

Arbre à pain, L'artocarpe, dont le fruit bouilli ou grillé a une saveur qui rappelle celle du pain ;

Arbre à papier, Sorte de mûrier, nommé de même *mûrier à papier*, dont les couches corticales bouillies donnent une pâte propre à faire du papier ;

Arbre à perruque, Espèce de sumac, ainsi nommé à cause de ses panicules de fleurs dont les pédoncules s'allongent après la floraison, et forment des panaches légers semblables à une chevelure mêlée ;

Arbre à la pistache, Syn. de *staphylier ;*

Arbre au poivre, Espèce de gattilier d'Espagne et de Sicile, qui n'a rien de commun avec le poivrier, mais dont les fruits ont une saveur aromatique poivrée ;

Arbre puant, Fétidier, ainsi nommé à cause de la mauvaise odeur répandue par son bois ;

Arbre aux quarante écus, Le ginko, arbre originaire du Japon, ainsi nommé parce qu'à l'époque de son introduction en Europe, les pépiniéristes le vendaient quarante écus ; on l'appelle aussi *arbre de Gordon*, du nom de celui qui le fit connaître en Europe ;

Arbre saint, Azédarach, dont les noyaux servent à faire des chapelets ;

Arbre de saint Thomas, Nom donné au bauhinier par les chrétiens de l'Inde, qui croyaient que les fleurs pourpres de cet arbre avaient été teintes du sang de saint Thomas ;

Arbre de Sainte-Lucie, Nom donné à une sorte de prunier qui croît en abondance à Sainte-Lucie, près de Commercy ;

Arbre aux savonnettes, Le savonnier ;

Arbre de seringue ou *à seringue*, L'hévé de la Guyane, d'où découle un suc qui forme du caoutchouc avec lequel, aux Antilles, on fabrique les seringues ;

Arbre à soie. Se dit de plusieurs apocynées dont les étamines donnent des filaments longs et soyeux ;

Arbre à suif ou *porte-suif*, Espèce de croton originaire de la Chine, dont les semences sont couvertes d'une substance grasse qu'on utilise pour la fabrication des chandelles ;

Arbre triste, Le nyctanthe, dont les fleurs se ferment au coucher du soleil et ne se rouvrent qu'à son lever ;

Arbre aux tulipes, Le tulipier ;

Arbre à la vache, Le galactodendron, qui fournit une liqueur blanche et douce comparable au lait ;

Arbre à velours, Nom donné au veloutier, à cause du duvet blanc, soyeux et très-épais, qui recouvre cet arbrisseau ;

Arbre au vermillon, Nom vulgaire du chêne sur lequel se développe l'espèce de cochenille connue sous le nom de *kermès végétal ;*

Arbre au vernis, Le terminalier, qui produit une gomme-résine employée en médecine et en parfumerie ;

Arbre de vie, Le thuya, ainsi nommé à cause de sa verdure perpétuelle ;

Arbre du voyageur, L'uranie, dont les feuilles en godet renferment une certaine quantité d'eau qui peut être utile au voyageur, à Madagascar.

— Hortic. *Arbre de tige*, Arbre qui a de 2 à 3 m. 30 cent. de hauteur sous les branches. ‖ *Arbre de demi-tige* ou *de demi-vent*, Celui qui se ramifie à 1 m. ou à 1 m. 70 cent. ‖ *Arbre en pleint vent*, Arbre qui s'élève et végète sans abri, qui s'étend en liberté, bien qu'il soit soumis à la taille. ‖ *Arbre en espalier*, Celui qui est planté contre un mur, avec ou sans treillage, et dont les branches sont régulièrement palissées à droite et à gauche contre ce mur. ‖ *Arbre en contre-espalier*, Celui qui est placé vis-à-vis des espaliers, dont il n'est séparé que par la plate-bande qui longe le mur. ‖ *Arbre en éventail*, Celui qui affecte la forme d'un éventail et qui, placé le long des carrés du jardin, n'est séparé des contre-espaliers que par l'allée située entre la plate-bande et les carrés. ‖ *Arbre en quenouille*, *arbre en buisson*, Arbre annuellement taillé en cône ou en pyramide, et garni de branches d'un bout à l'autre de sa tige. ‖ *Arbre franc de pied*, Arbre obtenu de semis, de bouture ou par marcotte, et qui n'a pas été greffé. ‖ *Arbre sur franc*, Celui qui a été greffé sur un sujet venu de semence appartenant à la même espèce ou variété. ‖ *Arbre franc sur franc*, Arbre qui a été greffé sur un sujet déjà greffé de la même espèce, opération qui a pour but d'améliorer les fruits.

— Sylvic. *Arbre de première, de deuxième, de troisième, de quatrième grandeur*, Arbre qui s'élève au-dessus de 33 m. ; de 20 à 33 m. ; de 10 à 20 m. ; très-petit arbre, arbrisseau. ‖ *Arbre de haute, de moyenne, de basse tige*, Arbre dont les branches commencent à une distance plus ou moins considérable du sol. ‖ *Arbre de haute futaie*, Celui qui, comme

le chêne, le hêtre, le châtaignier, le pin, le sapin, etc., est abandonné à lui-même dans les forêts, où il atteint des dimensions considérables et parvient à un grand âge. ‖ *Arbre pied cornier*, Celui qui est laissé aux angles des ventes. ‖ *Arbre coupier*, Arbre que l'on a coutume de couper. ‖ *Arbre retenu*, Celui qui est marqué pour être réservé dans une coupe. ‖ *Arbre de lisière*, Celui qu'on laisse entre deux pieds corniers, pour marquer la limite de la forêt. ‖ *Arbre moderne*, Baliveau jeune laissé dans la dernière coupe. ‖ *Arbre en état*, Arbre encore sur pied. ‖ *Arbre de brin*, Celui dont la tige est haute et droite. ‖ *Arbre couronné*, Celui dont les branches se dessèchent à son sommet. ‖ *Arbre éhoupé*, *ébranché* ou *déshonoré*, Celui dont on a coupé la cime ou une partie des branches. ‖ *Arbre chablis*, Celui qui a été déraciné, renversé par les vents. ‖ *Arbre encroué*, Celui qui se renverse sur un autre dans sa chute. ‖ *Arbre de délit*, Celui qui a été coupé ou enlevé contrairement aux règlements. ‖ *Arbre charmé*, Celui que l'on a entamé pour le faire périr. ‖ *Arbre arsin*, Celui auquel on a mis le feu. ‖ *Arbre d'assiette*, Celui qui indique l'endroit de l'assiette d'une vente. ‖ *Arbre de paroi*. Se dit de ceux qui séparent les coupes vendues des coupes contiguës. ‖ *Arbre de lumière*, Arbre situé au milieu des brisées, et qui doit servir à l'arpenteur pour la facilité de ses opérations. ‖ *Arbre surnuméraire*, Celui qui est à couper après le balivage. ‖ *Arbre à laye* ou *arbre de repeuplée*, Jeune arbre destiné à repeupler les taillis.

— Prov. et fig. *Quand l'arbre est tombé, chacun court aux branches*, Lorsqu'un homme est disgracié, tout le monde accourt pour l'accabler, le dépouiller. ‖ *L'arbre ne tombe pas du premier coup*, Il faut du temps, des soins, des efforts pour réussir dans une affaire. ‖ *S'en tenir au gros de l'arbre*, Demeurer attaché à ce qui est le plus anciennement, le plus généralement établi : *Je m'en rapporte à ce que l'Eglise en a décidé, je* ME TIENS AU GROS DE L'ARBRE. (Acad.) ‖ *Entre l'arbre et l'écorce il ne faut pas mettre le doigt*, Il ne faut point intervenir dans une dispute passionnée ou dans une discussion délicate, et surtout dans les débats de famille. C'est le conseil que donne Sganarelle au trop officieux voisin qui s'interpose dans sa querelle avec sa femme Martine : *Apprenez qu'*ENTRE L'ARBRE ET L'ÉCORCE IL NE FAUT PAS Y METTRE LE DOIGT. (Mol.) ‖ *On ne jette des pierres qu'à l'arbre chargé de fruits*, Il n'y a que l'homme distingué qui soit en butte aux traits envenimés de la critique; les détracteurs attaquent le mérite et laissent en paix la médiocrité. ‖ *Couper l'arbre pour avoir le fruit*, Phrase donnée par Montesquieu (*Esprit des lois*, liv. V, ch. XIII) comme la devise d'un gouvernement despotique, qui ruine un pays en épuisant d'un seul coup ses ressources : « Quand les sauvages de la Louisiane veulent avoir du fruit, ils coupent l'arbre au pied et cueillent le fruit. Voilà l'image du gouvernement despotique. » Cette métaphore célèbre a été inspirée à l'illustre écrivain par un récit des *Lettres édifiantes*. Un publiciste espagnol a rendu la même idée en disant : « Le laboureur, quand il a besoin de bois, coupe une branche, et non pas le pied de l'ARBRE. » *Trop activer le développement intellectuel des enfants au moyen de méthodes de serre-chaude, pour obtenir des bacheliers à quinze ans, c'est* COUPER L'ARBRE POUR AVOIR LE FRUIT.

— Dans l'Ecriture, *L'arbre de la science du bien et du mal*, ou simplem., *l'arbre de la science*, ou encore *arbre adamique*, Arbre qui se trouvait dans le paradis terrestre, et dont Dieu avait défendu à nos premiers parents de manger les fruits. ‖ Par allusion : *L'*ARBRE DE LA SCIENCE *porte encore le fruit défendu*. (De Lévis.) *Le mariage est l'*ARBRE DE LA SCIENCE DU BIEN ET DU MAL. (S. Dubay.)

L'*arbre de la science* à tous offre son fruit;
Pour être heureux, le peuple a besoin d'être instruit.
FRÉVILLE.

‖ *Arbre de vie*, Autre arbre du paradis terrestre, dont les fruits avaient la vertu de conserver la vie à l'homme s'il eût gardé son innocence. ‖ *L'arbre de la croix*, La croix où Jésus-Christ fut attaché : *S'abriter sous l'*ARBRE DE LA CROIX.

— Versif. *Arbre fourchu*, Ancienne poésie française ainsi nommée parce que de très-petits vers y étaient entremêlés à de plus grands, de manière à figurer à peu près à l'œil un tronc et des branches. Ex :

La grandeur humaine
Est une ombre vaine
Qui fuit;
Une âme mondaine,
A perte d'haleine,
La suit,
Et pour cette reine
Trop souvent se gêne
Sans fruit.

— Bibliogr. *Arbre de la croix*, Titre d'un poëme allégorique, écrit en patois provençal, dont le sujet roule sur trois graines célestes, emblème de la sainte Trinité, lesquelles semées en terre depuis l'origine des choses, produisent l'*arbre de la croix*, signe de la rédemption du monde.

— *Arbre encyclopédique*, Tableau idéal de l'enchaînement logique, de la connexion des sciences entre elles. Les arbres encyclopédiques publiés jusqu'à ce jour ne répondent pas précisément à cette définition, car ils offrent au contraire un enchaînement systématique qui dépend entièrement du point de vue auquel s'est placé l'auteur.

Les anciens avaient entrevu la possibilité d'un *arbre encyclopédique* des sciences, et cette idée a occupé chez les modernes les plus puissants esprits. Le chancelier Bacon, Diderot, d'Alembert, et, tout récemment M. Ampère, ont fait des travaux, émis des idées à ce sujet. Mais nous croyons que rien n'est plus difficile à faire que ce travail de dissection. Il ne s'agit rien moins que de construire de toutes pièces le squelette d'un individu hypothétique, sorte de Protée qui se transforme à chaque instant. L'*arbre encyclopédique* des connaissances humaines est un tronc éternel qui poussera toujours de nouvelles branches, auxquelles nul jardinier n'est capable d'assigner d'avance leur point de départ et leur degré de développement. Autant vaudrait tenter de photographier l'éclair fugitif ou les flots de la mer en mouvement. Le bilan des connaissances humaines ne doit être qu'un bilan définitif, et ces sortes d'inventaires ne sauraient se dresser de choses qui sont de nature à durer, à se transformer, à se mouvoir toujours.

— *Arbre de Noël*, Arbre vert que l'on garnit de joujous, de friandises destinés aux enfants, la nuit qui précède Noël.

— Blas. Se dit de tout arbre dont on ne peut déterminer l'espèce. En armoiries, les arbres sont ordinairement de sinople. Il y en a cependant de quelque autre émail, mais c'est l'exception. ‖ *Arbre généalogique* ou *héraldique*, Figure en forme d'arbre, d'où l'on voit sortir, comme d'un tronc, les diverses branches de consanguinité d'une famille : *Le marquis était de plus en plus satisfait du respect dont le jeune marquis faisait preuve pour l'*ARBRE GÉNÉALOGIQUE *de sa famille*. (H. Beyle.) V. plus loin Iconogr. ARBRE DE JESSÉ.

— Typogr. Dans la presse en bois, on appelle *arbre* une pièce de fer qui descend perpendiculairement du milieu du sommet supérieur sur le sommet de la platine, et qui, dans son mouvement de haut en bas, force cette dernière à opérer l'impression de la forme sur le papier. Dans la presse Stanhope, l'*arbre* est une espèce de fourche en fer qui soutient les bandes à l'extrémité vers laquelle le train se déroule.

— Météor. *Arbre d'Abraham*. Nom donné, dans certains départements, à une bizarre disposition de nuages : *L'*ARBRE D'ABRAHAM *promet tempête et n'a jamais menti*. (H. Castille.)

— Anat. *Arbre de vie*, Substance blanche du cervelet, dont la disposition arborisée est facilement visible, après une section faite d'avant en arrière au milieu des hémisphères cérébelleux. D'un noyau central partent, dans toutes les directions, des branches de même couleur qui se rendent aux lobes; des ramifications secondaires se rendent aux lames du cervelet; enfin des ramifications de troisième ordre se rendent aux lamelles. La substance blanche ainsi ramifiée semble porter la vie aux différents points de l'organe, ce qui lui a valu son nom : elle est partout entourée d'une lamelle très-mince de substance jaune autour de laquelle s'étend la substance grise, qui forme la couche corticale du cervelet. V. LYRE.

— Chim. *Arbre de Diane*, Amalgame d'argent et de mercure (Diane est l'ancien nom de l'argent) sous forme d'arborisation. On obtient cette élégante cristallisation en mélangeant trois parties d'une dissolution saturée d'argent dans l'acide azotique avec deux parties d'une dissolution de mercure dans le même acide, et en ajoutant au liquide sept parties de mercure alliées à une partie d'argent; les cristaux se forment au bout de vingt-quatre à quarante-huit heures, et s'étendent jusqu'à la surface du liquide. ‖ *Arbre de Jupiter*, Précipité d'étain (Jupiter est l'ancien nom de l'étain) cristallisé en paillettes, d'un gris blanchâtre, qui se dépose sur une lame de zinc trempée dans la dissolution d'un sel d'étain. ‖ *Arbre de Mars*, Matière d'un gris blanchâtre, composée de silicate de fer et de carbonate de potasse (Mars est l'ancien nom du fer), qu'on obtient en plongeant un cristal de sulfate de fer dans la liqueur des cailloux (mélange de silicate et de carbonate de potasse). ‖ *Arbre des philosophes*. Se disait du mercure, et quelquefois même de la pierre philosophale. ‖ *Arbre de Saturne*, Végétation cristalline de plomb (Saturne est l'ancien nom du plomb), qui se forme dans une solution d'acétate de ce métal, autour d'une lame de zinc plongée dans le liquide. Pour obtenir une belle cristallisation, la solution doit contenir une partie d'acétate neutre de plomb, pour trente parties d'eau, avec addition d'un peu d'acide acétique.

— Mécan. Pièce longitudinale de bois, de fer ou de fonte, qui supporte les roues des machines, les lames des bocards, les ailes des moulins à vent, etc., et tourne avec elles. On l'appelle quelquefois *arbre tournant*, mais c'est une redondance, attendu que son caractère distinctif est de tourner. Suivant la disposition qu'il occupe, un arbre est dit vertical, horizontal ou incliné. La partie comprise entre les points d'appui est le *corps de l'arbre*. Les points par lesquels l'arbre repose sur les supports sont les *collets*. Quand ces collets sont situés aux extrémités de l'arbre et qu'ils ne sont point munis de saillies qui les empêchent de sortir par le bout, ils se nomment *tourillons*. Enfin, dans les arbres verticaux, le collet inférieur s'appelle *pivot*. Dans les machines à vapeur et dans les autres machines motrices, on distingue deux espèces d'*arbres* : 1° les *arbres moteurs*, ou *arbres de couche*, qui reçoivent directement l'action de la puissance et la transmettent aux autres parties du système; 2° les *arbres de transmission de mouvement*, ou simplement *arbres de transmission*, qui supportent les roues d'engrenage et autres de la machine et leur communiquent la portion convenable de la puissance du moteur. ‖ *Arbre de trompe*, Partie principale de la machine soufflante appelée *trompe*, l'arbre creux, le canal qui reçoit l'eau. ‖ *Arbre de parallélogramme*, Dans les machines à balanciers latéraux, Arbre horizontal qui joint les deux parallélogrammes

— Mar. Nom donné au mât dans les bâtiments à voiles latines de la Méditerranée. C'est du mot *arbre*, pris dans ce sens, qu'est dérivé le mot *arborer*. ‖ *Arbre de mestre*, Le grand mât d'un bâtiment à voiles latines. ‖ *Arbre de trinquet*, Le mât de misaine.

— Navig. à vap. Tige inflexible en bois, en fonte ou en fer forgé, tournant autour d'un axe invariable et servant à transmettre, sur toute sa longueur, le mouvement de rotation continu ou alternatif qu'elle reçoit de la puissance motrice sur un de ses points. ‖ *Arbre de couche* ou *à manivelles*, Pièce qui reçoit directement le mouvement de rotation par les coudes des manivelles, qui sont venues de forge ou qui sont clavettées sur elle. ‖ *Arbre des roues*, Arbre portant les roues à palettes qui font marcher le navire, le bateau. ‖ *Arbre d'hélice*, Arbre qui porte et entraîne l'hélice par le mouvement qu'il reçoit de la ligne d'arbres établie depuis la machine jusqu'à lui. ‖ *Arbre du navire* ou *d'entraînement*, Le dernier arbre, en fer ou en acier, qui donne le mouvement à l'hélice. ‖ *Arbre intermédiaire*. Se dit de longs cylindres en fer creux, qui transmettent le mouvement de la machine à l'hélice sur une longueur souvent égale à près de la moitié de celle du navire. ‖ *Arbre du tiroir*, Axe qui reçoit le mouvement de l'excentrique et sert à le transmettre au tiroir par des mécanismes très-variés.

— Horlog. Pièce ronde ou carrée, qui a des pivots et sur laquelle est ordinairem. adaptée une roue. ‖ Essieu qui est au milieu du barillet d'une montre ou d'une pendule. ‖ Outil qui sert à monter des roues ou d'autres pièces, de manière à pouvoir les tourner entre deux pointes. ‖ Outil qui est armé d'un crochet, et qui sert à mettre les ressorts dans les barillets et à les en ôter.

— Techn. Nom donné, dans différents métiers, à des axes ou pièces du même genre. ‖ Chez les cartonniers, Principale pièce du moulin à broyer la pâte. C'est un cylindre perpendiculaire tournant sur une crapaudine au fond de la cuve. ‖ Chez les cardeurs, Partie du rouet à laquelle est suspendue la roue. ‖ Chez les fileurs d'or, Bouton en fer qui, traversant la grande roue, donne, en la faisant tourner, le mouvement à toutes les autres. ‖ Verge de fer à laquelle est suspendu le fléau d'une balance. ‖ Pièce qui se trouve entre la vis et le pivot d'une presse d'imprimerie.

— Constr. Pièce la plus forte de la machine servant à élever les pierres, les poutres.

— Iconograph. *Arbre de Jessé*, Arbre généalogique de Jésus-Christ. Il a été très-souvent représenté par la peinture et la sculpture, depuis le XII^e siècle jusqu'au XVI^e. Le patriarche Jessé est figuré couché à terre et endormi. Tantôt de sa poitrine, tantôt de sa bouche ou de son cerveau, s'élance un tronc vigoureux qui se ramifie de plus en plus à mesure qu'il s'élève, et chaque ramification porte à l'extrémité un des ancêtres du Sauveur. Enfin, la branche la plus haute se termine par une fleur épanouie, qui sert de trône à la Vierge, quelquefois seule, d'autres fois tenant l'Enfant Jésus entre ses bras. L'arbre est souvent plus compliqué. On voit entre chaque branche un prophète avec un phylactère portant la prophétie dont il est l'auteur, et qui se rapporte toujours à la venue du Christ : il regarde le sommet de l'arbre et montre du doigt celui sur lequel l'Esprit-Saint doit se reposer. En Orient, on ne se contente même pas d'intercaler ainsi les prophètes au milieu des arbres : on y place aussi le devin Balaam et les anciens Sages de la Grèce.

L'*arbre de Jessé*, comme nous l'avons dit plus haut, a été représenté dans les monuments de l'art français au moyen âge, entre autres dans une verrière de l'église de Chartres et dans une verrière de la Sainte-Chapelle, à Paris; celle-ci se trouve reproduite en miniature dans le *Psautier de saint Louis*, qui appartient à la bibliothèque de l'Arsenal. Tout le tympan du portail septentrional de la cathédrale de Beauvais est rempli par un immense *arbre de Jessé*, sculpté au XVI^e siècle : la tempête révolutionnaire a détruit les rois et les prophètes qui montaient de branche en branche jusqu'à la Vierge, tenant dans ses bras l'Enfant Jésus; mais l'arbre est intact, et, suivant l'opinion du savant Didron, c'est une sculpture d'une incomparable beauté. — Une planche de la *Descrizione del tempio di Santa-Maria-Nuova*, par de Giudice, représente l'abre généalogique sortant du corps de Jessé et servant de croix à Jésus-Christ; les têtes des rois de Juda sont suspendues aux branches, et la Vierge est placée au sommet. M. Waagen cite, parmi les œuvres les plus remarquables du vieux peintre flamand Horebout, un tableau dans lequel l'arbre généalogique est peint sur fond d'or; au-dessous, sainte Anne, assise sur un trône et entourée d'anges jouant de divers instruments; à ses pieds, la Vierge et l'Enfant; d'un côté, le donateur avec Aaron; de l'autre, la femme du donateur avec le roi David. Ce tableau, dont il existe une vieille gravure, décrite par Bartsch sous le monogramme n° 328, faisait naguère partie de la collection d'un amateur anglais, sir Culling-Eardley.

— Anc. philos. *Arbre de Porphyre*. Se disait, en logique, de l'échelle des cinq prédicaments ou catégories auxquelles Aristote prétend que se rapportent tous les objets de nos pensées.

— *Arbre de Cracovie*, Nom donné au siècle dernier, lors des premières tentatives de la Russie pour subjuguer la Pologne, à un des magnifiques marronniers qui ombrageaient le jardin du Palais-Royal, et qu'avait plantés le cardinal de Richelieu. L'opulente ramure de cet arbre le faisait remarquer et surtout rechercher des promeneurs pendant les chaleurs de l'été; l'opinion publique s'étant passionnée pour les Polonais, on se réunissait autour de son tronc plus que séculaire pour entendre la lecture du *Courrier de l'Europe* et de la *Gazette de Leyde*, qui étaient les journaux les plus répandus de l'époque. Mais les événements politiques ayant perdu leur intérêt, les oisifs n'en continuèrent pas moins à se réunir sous l'*arbre de Cracovie*, et quand les nouvelles faisaient défaut, on en inventait; d'où ces locutions, pour qualifier des faits controuvés : *Il a entendu cela sous l'arbre de Cracovie*. Enfin, le vocabulaire de l'argot ne tarda pas à s'emparer de cette locution, sans doute à cause de l'initiale de ce mot (*crac*), et, en argot, le mot de *cracovie* est resté le synonyme de *mensonge*. Se tenir constamment à Cracovie, sous l'arbre de Cracovie, signifie nier obstinément une chose : *Le tribunal n'a pas pu condamner le prévenu, qui est toujours resté sous l'*ARBRE DE CRACOVIE. Lors des nouvelles appropriations dont le jardin du Palais-Royal fut l'objet, l'*arbre de Cracovie* disparut.

— Périphr. L'*arbre aux pommes d'or*, l'oranger; l'*arbre de Pallas, de Minerve*, l'olivier; l'*arbre de Vénus*, l'*arbre cher à Vénus*, le myrte; l'*arbre de Cybèle*, le pin; l'*arbre d'Apollon*, le laurier; l'*arbre de Pluton*, le cyprès; l'*arbre de Bacchus*, la vigne, etc.

— **Epithètes.** Epais, touffu, feuillu, rameux, antique, chenu, creux, desséché, chevelu, vert, verdoyant, fleuri, tendre, délicat, frêle, mince, élancé, robuste, vigoureux, magnifique, orgueilleux, fier, superbe, fécond, fertile, domestique, greffé, cultivé, sauvage, agreste, inculte, stérile, noueux, épineux, hospitalier, propice, protecteur, étranger, exotique, indigène, naturalisé, acclimaté, géant, gigantesque, énorme, nain.

— **Encycl.** Bot. Les végétaux ligneux sont généralement distingués en *arbres*, *arbrisseaux*, *arbustes* et *sous-arbrisseaux*. Les *sous-arbrisseaux* ont une tige demi-ligneuse, c'est-à-dire dont la base seule est dure et persiste hors de terre un grand nombre d'années, tandis que les rameaux et les extrémités des branches périssent et se renouvellent tous les ans : tels sont le thym, la rue, la sauge. Les autres végétaux ligneux, au contraire, le sont dans toute la longueur de leur tige, si ce n'est à son sommet extrême. Les *arbustes* se ramifient dès leur base, et ne portent pas de bourgeons. Les *arbrisseaux* sont ramifiés à leur base, et ne portent pas de bourgeons. Enfin, les *arbres* ne se divisent en branches qu'à la partie supérieure de leur tronc, et par conséquent s'élèvent généralement plus que tous les autres végétaux. Ainsi, la distinction des plantes arborescentes et des herbes repose sur leur degré relatif de dureté et de durée, et les divisions établies entre les premières dépendent principalement de leur grandeur. Pour les usages habituels, ces classements populaires sont commodes et suffisants; mais quoiqu'ils semblent très-naturels au premier coup d'œil, ils n'ont aucune précision, parce qu'ils ne tiennent pas compte de la structure anatomique. Aussi, après avoir servi de base aux classifications des anciens botanistes, jusqu'à Tournefort, qui admettait encore pour catégories fondamentales de sa méthode les *arbres* et les herbes, ils ne sont plus maintenant d'usage dans la classification. Il existe des familles très-naturelles, par exemple, les légumineuses et les rosacées, dans lesquelles de grands arbres sont réunis avec de chétives herbes, et dans un grand nombre d'autres, les espèces frutescentes coexistent avec les espèces herbacées. V. VÉGÉTAL.

La hauteur des *arbres* est très-variable; il en est qui n'atteignent que trois ou quatre fois la taille de l'homme, tandis que d'autres dépassent souvent cent mètres. On voit donc que la distinction entre les grands arbres et les petits ne peut être nettement tranchée, à cause des nombreux intermédiaires qui unissent les deux extrêmes. Il y a plus : une même espèce peut, suivant le climat, le sol, l'exposition, le mode de culture, offrir dans son développement des différences très-consi-

dérables. L'épaisseur de la tige n'est pas moins variable; élancée et grêle dans quelques espèces, elle atteint quelquefois jusqu'à douze mètres de diamètre. Cette tige se compose de deux parties principales : le bois et l'écorce. Chacune de ces deux parties a une structure différente. Le bois renferme à l'intérieur la moelle, contenue dans le canal médullaire; puis viennent les couches ligneuses, dont le nombre correspond en général à celui des années qui forment l'âge de l'*arbre;* elles sont coupées transversalement par les rayons médullaires, qui font communiquer la moelle avec l'écorce. On divise le bois en bois parfait, bois de cœur ou duramen, qui se distingue par sa position centrale, sa formation antérieure, son tissu plus dense et plus dur, sa couleur en général plus foncée, comme on peut le voir dans l'ébène, l'acajou, l'orme, etc.; en aubier, qui se compose des couches les plus récentes, et présente un tissu plus mou et une couleur plus claire, souvent blanche, d'où vient son nom d'aubier (*albus*, blanc). Avec l'âge, l'aubier se transforme en bois parfait dans les arbres dits *à bois dur*, tels que le chêne, l'orme, etc. Il ne change jamais dans les *arbres à bois blanc* ou *mou*, comme le peuplier, le saule, etc. L'écorce présente à l'intérieur le *liber*, ainsi appelé parce que ses couches sont superposées comme les feuillets d'un livre; puis vient l'enveloppe herbacée, et enfin l'enveloppe subéreuse, qui atteint dans le chêne-liége un développement extraordinaire. Dans les premières années, le tour est recouvert par l'épiderme, qui ne tarde pas à disparaître avec l'âge. Ces particularités s'appliquent surtout aux *arbres* de nos climats, qui appartiennent au grand embranchement des dicotylédones. Mais dans les monocotylédones, tels que les palmiers, les faisceaux ligneux, au lieu de former des couches concentriques, sont dispersés sans ordre dans la moelle. Les fougères arborescentes présentent aussi une structure particulière, qu'il serait trop long de décrire ici. Les *arbres* dicotylédones présentent ordinairement un *tronc* nu, qui, à une certaine hauteur, se divise en branches et en rameaux. Les monocotylédones ont pour tige un stipe nu aussi, mais simple, non ramifié, et terminé par un bouquet de feuilles. Sous le rapport de leur utilité et de leur emploi, on distingue les arbres *fruitiers* (pommier, poirier, pêcher); *forestiers* (chêne, hêtre, bouleau); *industriels* (chêne-liége, sumac, saules, osiers); d'*ornement* (magnolias, tulipiers, marronniers, etc.).

— Droit. Les *arbres*, même lorsqu'ils font partie d'un bois taillis ou d'une futaie et sont destinés à être coupés, sont immeubles de leur nature, tant qu'ils n'ont pas été coupés ou arrachés : dès lors ils deviennent meubles et susceptibles d'être saisis-exécutés. Les *arbres* d'une pépinière sont considérés comme immeubles, bien qu'ils ne soient plantés que provisoirement dans le sol où on les a mis. Ils sont présumés appartenir au propriétaire du fonds, jusqu'à preuve du contraire : l'usufruitier est tenu de les respecter; toutefois il peut se servir, pour les réparations auxquelles il est obligé, des *arbres* abattus ou arrachés par accident, et même en abattre, si cela est nécessaire, pourvu que cette nécessité soit constatée par le nu-propriétaire. Ceux qui meurent deviennent sa propriété, à la charge de les remplacer par d'autres. (C. Nap., art. 591 et s.)

Il est interdit de planter des *arbres* de haute tige à moins de 2 m. de la ligne séparative des héritages voisins et de 0 m. 50 cent. pour les autres *arbres* et les haies vives : le voisin peut exiger que tout ce qui est planté à une distance moindre soit arraché. (C. Nap., art. 671 et s.) On ne peut non plus planter d'*arbres* sur les terrains riverains des cours d'eau navigables ou flottables sans observer les distances prescrites par les règlements spéciaux. Les *arbres* plantés sur les routes impériales appartiennent à l'Etat, à moins qu'ils n'aient été plantés par des particuliers en vertu d'anciens règlements : en tous cas, ils ne peuvent être abattus ou élagués qu'avec l'autorisation du gouvernement. (Loi du 12 mars 1825.) Lorsque les plantations d'*arbres* ne sont pas faites sur les routes mêmes par l'Etat, les propriétaires riverains peuvent être tenus d'en faire à leurs frais sur leurs propriétés dans des conditions que l'administration a le droit de fixer. Des lettres patentes du 19 janvier 1552 enjoignirent aux seigneurs et habitants des villes, villages et paroisses, de planter des ormes sur le bord des grandes routes, afin d'assurer à l'artillerie une provision de bois pour ainsi dire inépuisable. Des arrêts du conseil et des ordonnances en 1720, 1776, 1787, renouvelant des actes plus anciens, prescrivirent ces plantations et défendirent, sous des peines sévères, d'abattre ou de couper ces *arbres*. Ces dispositions entrèrent dans le décret du 16 décembre 1811 qui régit aujourd'hui la matière : les contraventions punies d'amendes sont déférées au conseil de préfecture. V. DOMAINE PUBLIC, CHEMINS, VOIRIE.

Les *arbres*, en tant qu'ils font partie de bois ou de forêts régies par le Code forestier, sont l'objet d'une réglementation minutieuse, et défendus contre tous dommages et dégâts par des pénalités, graduées selon l'âge, l'essence, la hauteur et le diamètre de l'*arbre* endommagé ou coupé.

Le Code pénal punit d'un emprisonnement de six jours à six mois par chaque *arbre* abattu ou détruit celui qui a abattu ou fait périr des *arbres* qu'il savait appartenir à autrui, sans que la peine au total puisse excéder cinq ans. Le minimum de cette peine est de vingt jours si les *arbres* étaient plantés sur les routes, places, chemins, rues ou voies publiques, vicinales ou de traverse (art. 445, 446 et 448). La destruction de greffes est punie, par chaque greffe, d'un emprisonnement de six jours à deux mois, sans que le total puisse excéder deux ans (art. 447). Le législateur, sous la dénomination d'*arbres*, n'a pas compris les *arbustes* ou *arbrisseaux* dont la destruction, à moins qu'elle ne puisse être caractérisée de *dévastation de plants* (art. 444, C. pén.), ne peut donner lieu qu'à des condamnations civiles. La loi du 28 septembre 1791 sur la *police rurale* (art. 18), punit d'une amende égale à deux journées de travail, par tête d'animal, les propriétaires des chèvres qu'ils ont laissées errer et qui ont endommagé des arbres fruitiers ou autres.

— Hist. Les premiers peuples eurent les *arbres* en grande vénération, et les forêts, ces temples primitifs, leur parurent le séjour favori de leurs divinités; aussi était-ce dans ces solitudes ombreuses qu'ils se plaisaient à célébrer les cérémonies du culte qu'ils leur rendaient. Rien n'était aussi propre, en effet, à inspirer une religieuse terreur, que le profond silence de ces mystérieuses forêts, à peine interrompu par le bruissement des feuilles ou par le murmure des ruisseaux se frayant un passage ignoré à travers les fougères arborescentes et ces herbes vigoureuses qui croissaient en liberté sur une terre vierge encore. Bientôt à ce sentiment vague et indéterminé se joignirent des préjugés divers, et c'est ainsi qu'on en vint à attribuer à chaque divinité une prédilection pour un *arbre* quelconque, et que l'on consacra le chêne à Jupiter et à Cybèle, à Bacchus et à Pan le pin maritime, à Minerve l'olivier, à Apollon le laurier, à Vénus le myrte, à Mars le frêne, dont on faisait le bois des lances; le peuplier à Hercule, le cèdre aux Euménides, le palmier aux Muses, l'érable aux Génies, etc.; mais derrière ces superstitieuses croyances se cachait un symbole d'origine purement humaine : Cybèle, déesse de la fécondité, présidant aux productions de la terre, protégeait le chêne, dont les glands furent la nourriture des premiers hommes; Minerve préféra l'olivier, source d'une pacifique richesse pour les habitants de l'Attique, et ainsi de suite. On alla plus loin encore, et l'on attacha des emblèmes du même genre aux constellations et aux signes du zodiaque. Plusieurs peuples du nord de l'Europe ont eu également le culte des *arbres :* les druides révéraient particulièrement le chêne et surtout le gui, plante parasite de cet arbre, qu'ils recueillaient avec un cérémonial particulier. Les Germains rendaient un culte au chêne, au pin et au tilleul, et les anciens habitants de la Hesse honoraient par des sacrifices le grand *Chêne au Tonnerre*, que saint Boniface fit abattre sous Charles-Martel. Le christianisme, en substituant aux superstitions du paganisme une religion purement morale, enleva aux *arbres* cette signification religieuse, que la disparition presque complète des forêts acheva de plonger dans l'oubli; mais les peuples modernes continuèrent à considérer les *arbres*, sinon comme un objet de culte, au moins comme des monuments dignes de transmettre à la postérité le souvenir d'un événement mémorable. Tels furent les *arbres de la liberté*, connus dès les temps les plus anciens de la Grèce et de Rome. La coutume s'en répandit en Europe et fut importée par les Anglais dans leurs colonies américaines sous le nom de *May-poles*. Après l'émancipation de la Nouvelle-Angleterre, cet emblème revint en France, où les premiers *arbres* de la liberté furent plantés en 1790. V. ci-dessous ARBRES DE LA LIBERTÉ.

Certains *arbres*, soit à cause de leur antiquité, soit à cause de leur énorme développement, soit surtout par les souvenirs qui y sont restés attachés, ont conquis pour ainsi dire une existence historique. Nous allons citer les principaux :

Les Arbres-Mammouths de la Californie. Ces végétaux, inconnus jusque dans ces derniers temps, furent découverts par le naturaliste Lobb, sur la Sierra-Névada, vers les sources des fleuves Stanislas et Saint-Antoine. Ils appartiennent à la famille des conifères, et atteignent l'incroyable hauteur de 130 m. L'écorce, d'une épaisseur énorme, est de couleur cannelle; le bois rougeâtre, mou et léger. L'âge de l'un de ces arbres, abattu, s'élevait, d'après ses anneaux concentriques, à plus de 3,000 ans. Par un acte de vandalisme, on a évidé à une hauteur de 21 pieds, et exposé à San-Francisco, l'écorce de la partie inférieure d'un de ces géants. Elle formait une chambre que l'on avait garnie de tapis. On se fera facilement une idée de sa dimension quand on saura, qu'outre un piano, il fut possible d'y établir des siéges pour 40 personnes, et qu'une autre fois 140 enfants y trouvèrent suffisamment de la place. Un de ces troncs est aujourd'hui au palais de Sydenham, et une des merveilles de ce palais merveilleux. Ces arbres, auxquels on a donné le nom botanique de *Wellingtonia gigantea*, se trouvent au nombre de 90 à 100 sur un espace très-resserré. Ils sont groupés par deux ou trois sur un sol fertile et noir, arrosé par un ruisseau. Les chercheurs d'or eux-mêmes leur ont accordé quelque attention et leur ont attaché des qualifications bizarres. Ainsi, l'un de ces arbres porte chez eux le nom de *Miner's cabin*, et possède une tige de 100 m. de hauteur, dans laquelle s'est creusée une large excavation. Les *Trois-Sœurs* sont trois arbres issus d'une seule et même racine. Le *Vieux célibataire*, déchevelé par les ouragans, croît loin des autres, et mène une existence solitaire. La *Famille* se compose d'un couple d'ancêtres et de 24 enfants. Enfin, l'*Ecole d'équitation* est un gros tronc renversé et creusé par le temps; dans sa cavité on peut entrer à cheval jusqu'à une distance de 20 m.

Le Boabab de Grand-Galargues. Cet arbre de la Sénégambie paraît être le plus antique monument végétal du monde entier. On lui attribue l'âge prodigieux de 5 à 6,000 ans. La tige s'élève à peine à la hauteur de 4 m.; mais, en revanche, elle en a 30 de circonférence, et il ne lui faut rien moins que cette énorme base pour supporter son gigantesque dôme de feuillage. La branche centrale s'élève perpendiculairement jusqu'à la hauteur de 20 m., tandis que les branches latérales s'éloignent d'autant, ce qui forme une coupole dont le diamètre dépasse 50 m. Les nègres ont orné de sculptures l'entrée de la cavité qui s'est creusée dans la tige de cet arbre extraordinaire, et ils tiennent dans l'intérieur, qu'ils ont transformé en salle de conseil, leurs assemblées générales.

Les Cèdres du Liban. Ces patriarches du monde végétal, dont quelques-uns passent pour être contemporains de Salomon, s'élèvent au lieu dit *El Herzé*, sur un étroit plateau du mont Liban, auprès d'un village appelé Bécharray, non loin de Tripoli de Syrie et de Djebaïl. Les cèdres les plus gros sont au nombre de sept, entourés d'un petit bois formé par leurs rejetons; ils s'élèvent de 20 à 30 m. de hauteur, et le plus gros, qui n'a pas moins de 4 m. de diamètre, couvre une circonférence d'environ 40 m. « Un peuple florissant se propagera, dit l'Ecriture, comme un cèdre du Liban. » Les branches toujours vertes, même lorsqu'elles sont couvertes de neige, ce qui a lieu une grande partie de l'année, sont plates, touffues et horizontales; quand elles sont balancées par le vent, on croit voir des nuages épais chassés par son souffle. Les moines maronites, chargés de la garde des cèdres, confectionnent avec le bois de ceux qui sont abattus par la faux du temps ou le vent de nord-ouest, des coffrets fort recherchés des voyageurs. Pendant la belle saison, les environs se peuplent, dit-on, d'une foule de pèlerins druses et maronites. Au pied des arbres les plus gros, on dresse des autels sur lesquels on célèbre la messe. De tous côtés on accourt à cette fête religieuse, car les cèdres ont leurs dévots comme le temple de Jérusalem. L'office achevé, on tire des coups de fusil en signe de réjouissance, et chacun reprend le chemin de son village, emportant une branche de cèdre pour en orner le devant de sa maison. Il y a aussi des cèdres dans un autre endroit du Liban appelé *Radhêl*, mais ils sont loin d'avoir acquis le même développement que ceux d'*El Herzé*. Le cèdre du Liban, nommé en hébreu *cretz* (mot qui signif. *pin*, en général), est certainement l'arbre dont il est le plus fréquemment fait mention dans la Bible. Nous citerons les passages suivants : Liv. des Juges, ch. IX, v. 15. — 1er liv. des Rois, ch. IV, v. 33; ch. V, verset 6; 2e liv. *id.*, ch. XIV, v. 9. — Liv. d'Esther, ch. III, v. 7. — Psaume 104, v. 16. — Liv. d'Ezéchiel, ch. XXVII, v. 5. — Liv. de Zacharie, ch. II, v. 1, etc. Le bois de cèdre était employé par les Hébreux pour la construction des maisons des riches, des palais (2e liv. de Samuel, ch. VII, v. 2. — Liv. de Jérémie, ch. XXII, v. 15); on en faisait aussi des idoles et des mats de navires (liv. d'Ezéchiel, ch. XXVII, v. 5). Tout l'intérieur du temple de Jérusalem était lambrissé de cèdre recouvert de lames d'or.

Le Châtaignier de l'Etna. Cet arbre gigantesque, qui n'a pas moins de 53 m. de circonférence, est certainement le végétal le plus volumineux qui soit sur le globe. On croit généralement que son énorme tronc est un assemblage naturel de cinq arbres qui, pressés l'un contre l'autre à mesure qu'ils ont grossi, ont fini par se souder et se trouver réunis sous une même écorce; cependant Brydone, qui vit cet arbre en 1770, rapporte que ses guides, interprètes des traditions locales, disaient que jadis une écorce continue et très-saine couvrait encore ce tronc, dont on ne voit plus aujourd'hui que les vénérables ruines. Dans une énorme ouverture naturelle, par laquelle deux voitures peuvent passer de front, une cabane a été construite. Cet arbre est appelé le *châtaignier des cent chevaux* (castagno de cento cavalli), depuis que la reine Jeanne d'Aragon, surprise sur l'Etna par un orage effroyable, trouva un abri sous cet arbre avec cent personnes de sa suite. Dans son *Voyage pittoresque aux îles de la Sicile*, en 1784, Houel a donné un dessin du *châtaignier de l'Etna*.

Les Châtaigniers de Robinson, arbres énormes situés dans les campagnes voisines de Sceaux et surtout de Chatenay, près Paris; les plus gros sont au lieu dit *Robinson*, ainsi nommé à cause de son isolement au milieu des bois. En 1848, il s'y installa une sorte de restaurant dont le fondateur eut l'idée de placer des solives sur les grosses branches de quelques châtaigniers, afin d'y établir des salles à manger aériennes auxquelles on arrivât au moyen d'escaliers tournant autour du tronc. Ce restaurant pittoresque obtint bientôt la vogue; on se précipita chaque dimanche vers les ombrages de Chatenay, et les arbres de Robinson devinrent une véritable curiosité des environs de Paris.

Les Chênes de la forêt de Dodone. Dans cette forêt se trouvait, comme on sait, l'oracle le plus ancien de la Grèce. Il y avait principalement un hêtre ou un chêne, car on n'est pas d'accord sur la nature de cet arbre, d'où sortait la voix même de Jupiter. « L'oracle, dit Hésiode, habite le creux du hêtre. » Naïveté, ironique peut-être, qui nous montre le prêtre caché dans le creux du vieil arbre. Il est certain, en effet, que les prêtres se tenaient cachés dans le creux de ces arbres vénérés pour faire entendre la réponse de l'oracle, et comme le respect tenait les consultants à une certaine distance, ils ne pouvaient s'apercevoir de cette supercherie. Les croyants affluaient de tous les points de la Grèce pour venir soulever un coin du voile de l'avenir, et leur affluence fit la richesse de la ville de Dodone, dont l'opulence cessa en même temps que le crédit de ses oracles, ruiné par les Aristophane, les Zénon et les Lucien, ces Fontenelles de la Grèce ancienne.

Le Chêne de Salcey, Chêne qui jouit d'une grande célébrité en Angleterre, et dont le major Rookes a donné une description. A dix milles de Northampton, la forêt de Salcey, respectée par la hache depuis un nombre d'années impossible à supputer, possède des arbres dont un grand nombre sont parvenus à un degré merveilleux de développement. Le plus remarquable est un énorme chêne, auquel on a donné le nom de *grand chêne de Salcey* (the great Salcey oak). A la base, il a à peu près 40 m. 60 cent. de diamètre, et à plus de 3 m. de terre, sa circonférence est encore considérable.

Le Chêne du roi Etienne, dans la province de Southampton, ainsi nommé par la tradition, qui voulait que ce prince eût tué un cerf gigantesque près de ce chêne, était un arbre vraiment prodigieux. Chaque année, le peuple des environs faisait une procession autour du tronc, et tous les enfants chétifs ou atteints de graves maladies étaient enfermés pendant une heure dans son immense cavité, et les bons parents s'en retournaient rassurés sur l'avenir de leur géniture. Ce chêne tomba de vétusté, et sa mort fut plus regrettée que ne l'avait jamais été celle du plus illustre médecin de l'Angleterre.

Le Chêne de la Cuve, chêne situé dans la forêt de Brotonne, dans un lieu dit *Val-aux-Louvetiers*, commune de Guerbaville (Seine-Infér.). La souche, qui offre un périmètre de 6 m., se divise, à 1 m. 20 du sol, en quatre tiges, qui s'élèvent à une hauteur de 30 m. Avant 1832, la bifurcation était de cinq tiges. A cette époque, des maraudeurs, voulant se venger de la surveillance trop active du garde-chasse de la conservation de cette partie de la forêt, mutilèrent ce bel arbre en coupant à sa naissance la plus forte de ces tiges. Une chose digne de remarque, c'est qu'à la naissance des quatre tiges on observe un vide régulier, profond et en forme de bassin, dans lequel l'eau séjourne, même pendant les plus grandes chaleurs de l'été. Cette cavité, qui présente une profondeur de 0m 90, est l'origine du nom attaché à cet arbre. La renommée dont jouit dans la contrée le *chêne de la Cuve* ne paraît pas due seulement à son grand développement et à la particularité qu'il présente; l'eau retenue constamment dans cette sorte de cuve passe pour avoir la propriété de guérir certaines maladies de la peau; ce qui peut s'expliquer sans l'intervention d'un miracle, puisque cette eau contient une quantité notable de tannin.

Le Chêne de Guernica. Un des arbres historiques les plus célèbres en Espagne est celui de Guernica, dans la Biscaye. L'assemblée générale du gouvernement de cette province se réunissait tous les deux ans sous ce chêne pour voter. C'est aussi là que se faisait la vérification de l'élection et que se tenait la première séance. C'est là encore que siégeaient les juges qui exerçaient des poursuites pour cause de félonie. En 1476, Ferdinand et Isabelle jurèrent sous son feuillage le maintien des lois biscayennes : *los fueros*.

Le Chêne des partisans. La forêt de Parey-Saint-Ouen, canton de Brugnéville (Vosges), renferme un arbre nommé le *Chêne des partisans*, qui a 13 m. de circonférence au-dessus du collet, et, à la naissance des principales branches, 5 m. 70 c.; son élévation est de 33 m. et son envergure de 25. Il a près de six cent quatre-vingts ans d'existence, et paraît dater du temps où les bandes des Cottereaux, Carriers ou Routiers, dévastaient la France, sous le règne de Philippe-Auguste. D'autres prétendent que cet arbre reçut le nom de *chêne des partisans*, parce que les Vosgiens, qui à Neufchâteau voulaient défendre leur pays, s'y donnèrent rendez-vous en 1437.

Le Chêne de Wallace, magnifique arbre d'Ecosse, à l'ombre duquel Wallace avait

dormi avant la bataille de Falkirk (22 juillet 1298), ou dans la cavité duquel, suivant d'autres, il s'était caché après sa défaite. En 1800, sir Walter Scott vit encore les restes de cet arbre mémorable, dont il ne reste plus aujourd'hui que quelques vestiges.

Le Chêne d'Owen Glendower. Cet arbre est l'objet de la plus grande vénération. Une tradition rapporte que le descendant des anciens souverains du pays de Galles monta sur ce chêne pendant la bataille qu'il livra avec Henry Percy à Henry IV, roi d'Angleterre, le 20 juillet 1403.

Le Chêne de la reine Blanche, dans la forêt de Fontainebleau. Ce bel arbre, que tous les paysagistes modernes ont dessiné, s'élevait au lieu dit le Bas-Bréau. Une tradition non justifiée veut que la mère de saint Louis se soit souvent reposée sous cet arbre séculaire. Plus tard, il fut incendié par des imprudents qui avaient allumé du feu dans l'intérieur de son tronc, creusé par les ans.

Le Chêne de Vincennes. Vers 1270, saint Louis s'était fait construire, dans le bois de Vincennes, une maison de plaisance qui reçut le nom de manoir royal. C'est dans cette résidence que le pieux roi venait se délasser; c'était aussi pendant ses fréquents séjours en cet endroit qu'il allait, après la messe, se promener au bois, et, s'asseyant au pied d'un chêne, entouré de sa suite, donnait audience à tous ceux qui avaient à lui parler, « et, dit la chronique, il n'y en avait aucun qui ne se retournât content. » La tradition a désigné longtemps parmi les plus gros de ces arbres celui où saint Louis avait coutume de s'arrêter.

Le Chêne Baûblis en Lithuanie. Au temps du paganisme, les trois divinités principales des Lithuaniens étaient *Perkunas*, dieu de la foudre; *Patrympus*, dieu de la patrie, et *Patello*. Un chêne énorme leur servait de temple, et c'était sous ses branches qu'on élevait des autels à ces divinités. Après l'introduction du christianisme, ces arbres furent abattus. Par un heureux hasard, un de ces chênes séculaires s'est conservé intact jusqu'aujourd'hui. Ce géant des forêts est appelé par le peuple *Baûblis*; il est creux à l'intérieur depuis sa base jusqu'à la hauteur de trois mètres environ. Le propriétaire du champ où il se trouve a fait de cette excavation un cabinet d'antiquités lithuaniennes, que plusieurs personnes peuvent visiter à la fois.

Le Chêne d'Allouville. C'est dans le cimetière d'Allouville, à une lieue d'Yvetot (Seine-Inférieure), que l'on voit cet arbre, une des merveilles végétales de la France. Il a, près de terre, 10 m. de circonférence, et 8 à hauteur d'homme; ses branches énormes s'étendent au loin et fournissent un vaste ombrage. D'après les recherches des antiquaires de Normandie, cet arbre ne compte pas moins de neuf cents ans d'existence. A son sommet, un petit clocher que surmonte une croix en fer couvre une petite chambre d'anachorète, munie d'une sorte de lit taillé dans le bois et s'élève d'une manière pittoresque au milieu du feuillage. Le bas du tronc a été converti en une chapelle dédiée à Notre-Dame de la Paix par l'abbé du Détroit, curé d'Allouville, en 1696. Pendant la Révolution française on tenta d'incendier ce bel arbre; mais les habitants s'opposèrent à cet acte de vandalisme, et le vieux chêne fut sauvé.

Le Chêne des Ardennes. Mais voici évidemment le patriarche, le Mathusalem des chênes. En 1824, un bûcheron des Ardennes abattit un vieux chêne dans le tronc duquel il trouva des débris de vases à sacrifices et des médailles samnites. Un journal de la localité en conclut immédiatement que l'origine du chêne remontait à l'an 276 avant la fondation de Rome, et en donnant à l'arbre au moment du dépôt 60 à 80 ans, ce qui était modeste, il en conclut que le chêne devait avoir 3,600 ans. Survint un esprit contrariant, comme il s'en trouve toujours parmi les abonnés, qui fit observer à ce journaliste que des médailles peuvent être enfouies longtemps après avoir été frappées, et après vingt-trois attaques et répliques, la question en est restée là. M. de Candolle se mêla à la dispute, et, secondé par un antiquaire de ses amis, il démontra — ce qui rajeunissait le chêne de 12 siècles et en faisait un jeune baliveau de la catégorie Flourens — que les médailles dataient de l'invasion des Barbares.

Le Dragonnier d'Orotava. Cet arbre, qui a 72 pieds de hauteur, et dont dix hommes suffisent à peine pour embrasser la circonférence, est situé dans un jardin de l'île de Ténériffe. En 1496, à l'époque de la conquête de l'île, il était déjà l'objet de la vénération de tous les Canariens; il était aussi fort et aussi évidé qu'on le voit aujourd'hui. On suppose cet arbre antérieur aux temps historiques, et on lui donne au moins 6,000 ans. Il a été mesuré par Humboldt et Berthelot, qui ont constaté une circonférence de 15 m.

L'Erable de Matibo. C'est à Matibo, près Savigliano, en Piémont, que se trouve ce bel érable, un des plus curieux spécimens de la docilité de la nature végétale à la volonté humaine. Cet arbre paraît avoir près d'un siècle. Il y a environ cinquante ans, on eut l'idée de lui donner la forme d'un petit temple, et, à force d'adresse et de patience, la métamorphose s'est accomplie. L'élégant et champêtre édifice a deux étages. Chacune des salles est éclairée par huit fenêtres et peut contenir aisément vingt personnes. Le plancher, très-solide, est fait de rameaux tressés avec art; leurs feuilles en sont le tapis naturel, et la verdure a formé d'épaisses murailles où les oiseaux sont venus fixer leur séjour.

L'Erable de Trons, dans les Grisons. Cet érable a 8 m. de circonférence; mais la vénération dont il jouit dans toute la Suisse tient moins à son volume qu'aux souvenirs patriotiques qui s'y rattachent. On assure que c'est sous son tronc, en 1424, que les premiers confédérés suisses jurèrent de donner la liberté à leur pays. Si l'on suppose que cet érable était âgé de 100 ans à l'époque du serment solennel, il en aurait aujourd'hui 541.

Le Marronnier du 20 *mars*, Arbre célèbre, qu'on voit à Paris dans le jardin des Tuileries, et ainsi nommé parce que tous les ans, à cette date, et alors que les autres marronniers du jardin ne donnent encore aucun signe de végétation, il est entièrement couvert de feuilles. Mais au printemps de 1811, cette précocité se transforma en courtisanerie; dès le 15 mars, chaque feuille était sortie de son bourgeon, et le 20, jour de la naissance du roi de Rome, l'arbre courtisan s'était revêtu de sa blanche parure. Allons donc! va s'écrier quelque démagogue sceptique. — Eh pourquoi pas? répondrons-nous; ne voyons-nous pas chaque jour sur nos places publiques et nos champs de foire des ânes diplomates et des lapins patriotes? Voici qui est plus fort encore : le 1er mars 1815, jour du débarquement à Cannes, on vit l'arbre se couvrir tout à la fois de feuilles et de fleurs. Ce phénomène ne surprit personne : depuis quatre ans le marronnier était rangé dans la classe des plus renforcés courtisans. Notre marronnier du 20 mars est très-populaire en Angleterre, et, si l'on en croit les *nouvelles à la main* de la petite presse, chaque année, le matin du 20 mars, un grand nombre de gentlemen qui ont quitté les bords brumeux de la Tamise, se tiennent en extase devant l'arbre phénoménal.

Le Noyer de Saint-Nicolas (Lorraine). Noyer autrefois célèbre, qui n'est devenu ni dieu ni cuvette, mais dont une seule planche a servi à fabriquer une table d'un seul morceau, qui a 8 m. 12 cent. de largeur, et une longueur proportionnelle. En 1479, l'empereur Frédéric III donna un splendide repas sur ce monstrueux bloc végétal. L'arbre qui avait fourni ce beau meuble devait avoir environ 9 siècles.

Les Oliviers de Gethsémani. A trente pas au-dessus du tombeau de Sitti Mériem (Notre-Dame Marie), en descendant vers le sud et sur le côté gauche de la vallée de Josaphat, se trouve l'enclos de Gethsémani, le jardin des Oliviers où le Christ se retira avec ses disciples le soir de la trahison. Ce carré de terrain, bien cultivé par les Pères de la Terre sainte, renferme huit oliviers d'un aspect vénérable et qui sont restés célèbres dans l'histoire du christianisme. Il est peu probable que ces arbres aient abrité Jésus-Christ durant sa dernière nuit et assisté à ses angoisses, mais peut-être ont-ils donné naissance à de nouvelles souches, après que Titus eut fait couper tous les arbres aux environs de Jérusalem. On fait aujourd'hui avec les noyaux de leurs fruits des chapelets, qui sont pour les bons religieux la source d'un revenu assez considérable. Les oliviers de Gethsémani ont été chantés par l'auteur du *Voyage en Orient*.

L'Orme de Hatfield. Dans la résidence princière du marquis de Salisbury, à Hatfield, comté de Hertford, en Angleterre, on admire un arbre aussi remarquable par ses proportions prodigieuses que par les souvenirs historiques qu'il rappelle : le parc qui environne *Hatfield House*, ancienne résidence du roi Edouard IV, de la reine Elisabeth, et prison du malheureux Charles Ier, est orné d'un orme qui mesure 9 m. de circonférence au niveau du sol, et qui déploie ses branches sur une étendue de 40 m.

Le Palmier d'Abdérame. Le calife de Cordoue, digne émule de Charlemagne, avait près de la terrasse de son palais le premier palmier qu'on eût, dit-on, vu en Espagne, et qu'il avait fait planter en souvenir de Damas, sa patrie, d'où la haine des Abbassides l'avait forcé de fuir bien jeune encore. Parmi ses nombreuses poésies, il en est une fort touchante adressée à ce palmier.

Le Peuplier de Dijon. Parmi les nombreuses et belles promenades que possède la ville de Dijon, il en est une, l'*Arquebuse*, voisine de la gare du chemin de fer, et réunie actuellement au Jardin des Plantes, qui offre à la curiosité des touristes un arbre remarquable : c'est un peuplier de Bourgogne, de 15 m. de circonférence au niveau du sol, et âgé de plus de quatre cents ans.

Les Pins laryx de la Corse. Les belles forêts de la Corse, peuplées de chênes, de hêtres et surtout de pins laryx, présentent de nombreux exemples de végétation extraordinaire. En 1812 et dans les années suivantes, les pins laryx des forêts d'Aitone et de Rospa ont fourni des bois de mâture de 30 m. de longueur sur 0 m. 762 de diamètre au gros bout, et 0 m. 430 au petit bout. La forêt de Valdoniello, à Sagone, renferme plusieurs de ces géants du règne végétal; un d'entre eux, à 1 m. au-dessus du sol, mesure 8 m. de circonférence, et s'élève à 50 m. de hauteur; les branches, qui n'existent qu'à la cime la plus élevée et qui se déploient en éventail, mesurent un cercle de plus de 100 m. de circonférence.

Le Platane de la Lycie, nom donné par Pline à un platane célèbre qui existait de son temps dans cette province. Le tronc, creux, formait une sorte de grotte de 27 m. de tour. La cime branchue ressemblait à une petite forêt; les branches qui la composaient couvraient de leur ombre une étendue de terrain immense. L'intérieur de l'excavation du tronc était tapissé de mousse, ce qui lui donnait encore davantage l'aspect d'une grotte naturelle. Licinius Mutianus, gouverneur de la Lycie, donna dans cette grotte un festin à vingt et un convives, et tous ensuite y passèrent commodément la nuit.

Le Platane de Bujukdéré, appelé aussi *Platane de Godefroy de Bouillon*. Ce platane, célèbre dans tout l'Orient, est situé dans une délicieuse vallée, à 12 kilom. de Constantinople. Il est formé de onze rejetons partant d'une même souche, et couvre de son ombrage un immense espace, sous lequel on a eu depuis peu l'ingénieuse idée d'établir un de ces petits cafés si agréables à rencontrer dans un lieu exposé à des chaleurs dévorantes. Cet arbre est presque un monument historique; c'est, dit-on, sous son ombrage qu'était dressée la tente de Godefroy de Bouillon, et ce bel arbre porte encore, parmi les Européens, le nom du pieux roi de Jérusalem. Il est vrai qu'Anne Comnène dément la légende; mais elle-même est-elle une autorité? « Du reste, dit M. T. Gautier, rien n'est plus majestueusement pittoresque que cette monstrueuse masse de feuillage sur laquelle les siècles ont glissé comme des gouttes de pluie, et qui a vu se dresser à son ombre les tentes des héros chantés par le Tasse. L'arbre millénaire est là toujours debout, plein de nids et de rayons de soleil, voyant les années tomber à ses pieds comme des feuilles, de siècle en siècle plus colossal et plus robuste. »

Le Platane de Xerxès. Le grand roi marchant contre les Grecs, rencontra, en traversant la Lydie, un platane d'une si merveilleuse beauté, que, dit Elien, « il s'arrêta un jour entier dans cet endroit désert, autour du platane, y suspendit des ornements précieux, et décora toutes ses branches de colliers et de bracelets d'or. En s'éloignant, il en confia la garde à l'un des immortels... C'était assurément, ajoute l'écrivain grec, une chose bien ridicule dans ce prince, qui ne respectait le pouvoir des dieux ni sur terre ni sur mer, et qui osait se frayer de nouvelles routes et tenter des navigations inconnues, d'être, en quelque sorte, l'esclave et l'admirateur d'un arbre. » Il y a pourtant, ce semble, un enseignement à tirer de cette passion inspirée par un chef-d'œuvre de la nature au roi des rois, dont le cœur était blasé sur toutes les jouissances que peuvent procurer le pouvoir et la richesse.

Le Sapin des Alpes, surnommé le *Vétéran des Alpes*, et connu des habitants sous le nom d'*écurie aux chamois*, parce qu'il sert d'abri à ces animaux pendant l'hiver, a 8 m. de circonférence au-dessus du collet. Il est situé sur la montagne de Béqué. Le célèbre Berthelot donne à cet arbre 1,200 ans.

Le Tilleul de Villars-en-Choing (Suisse). Son tronc mesure près de 12 m. de circonférence; il se sépare en deux grosses branches subdivisées elles-mêmes en cinq autres bien touffues et très-saines. Cet arbre, qui, en 1476, était déjà célèbre par sa grosseur et sa vétusté, fut mutilé, au milieu de troubles politiques, par des tanneurs qui en enlevèrent l'écorce dans l'intention de l'employer. On donne à ce tilleul 1,250 ans; mais de Candolle a contesté ce chiffre.

Le Tilleul de Neustadt (royaume de Wurtemberg). Le couronnement de cet arbre décrit une circonférence de 133 m.; ses branches sont soutenues par 106 colonnes de pierre. Ce tilleul était déjà très-âgé en 1229, car la ville de Neustadt, bâtie à cette époque, reçut le nom de *Neustadt près du gros tilleul*. On put lire longtemps sur plusieurs des branches de cet arbre géant, des inscriptions qui remontaient à l'an 1550. Ce tilleul se divise, à son sommet, en deux grosses branches, dont l'une atteint une longueur de 34 m., et l'autre, qui a été brisée par le vent en 1773, 16 m. Des calculs donnent à ce tilleul 1,154 ans.

Le Tilleul de Fribourg. Suivant une vieille tradition, cet arbre, que l'on voit devant la maison de ville, à Fribourg, fut planté le jour même de la bataille de Moret. Un jeune Fribourgeois qui avait contribué à la victoire, désirant en apporter la nouvelle à ses concitoyens, courut, dit-on, tout d'une traite depuis Moret jusqu'à Fribourg. Il arriva sur la place publique encore tout couvert de sang, et tellement épuisé de fatigue, qu'il tomba à terre, et, avant d'expirer, n'eut que le temps de crier : *Victoire!* (On remarque l'analogie de cette situation avec celle du soldat de Marathon.) Une branche de tilleul qu'il tenait à la main fut immédiatement placée à côté du cadavre, et devint l'arbre aujourd'hui épuisé de vieillesse, et dont les branches, couvertes de feuilles chétives, sont en partie soutenues par des piliers de pierre. Pendant le XVIe siècle, chaque samedi, il se tenait sous cet arbre une cour de justice. Aujourd'hui, c'est là que le juge casse la verge sur les condamnés agenouillés que l'on mène au supplice. Un médecin célèbre disait aux Fribourgeois : « Quand votre arbre se déshabille, habillez-vous, et quand il s'habille, déshabillez-vous. »

ARBRES HISTORIQUES.

Le Cèdre dit *du Jardin des Plantes*. C'est un des plus beaux et des plus anciens cèdres que nous ayons en France. Il est situé à l'extrémité sud du jardin, sur le versant du *labyrinthe*. Sa flèche ayant été brisée, il a cessé de s'élever, et ne s'étend plus qu'horizontalement. L'origine de ce cèdre est touchante; elle a été racontée bien des fois sous son ombrage. Suivant la légende, Bernard de Jussieu l'aurait apporté, dans son chapeau, d'une contrée lointaine, et, dans la traversée, se serait privé de sa ration d'eau pour l'en arroser. Suivant l'histoire, cet illustre naturaliste l'importa tout simplement d'Angleterre, en 1734. C'était un présent de son ami, le médecin anglais Collinson.

La poésie a illustré un dévouement à peu près semblable d'un jeune lieutenant de vaisseau, M. Declieu, qui s'était imposé les mêmes privations, dans des circonstances analogues, pour conserver un pied de cafier. On lit dans le poëme de la *Navigation*, d'Esménard :

Rappelez-vous Declieu : sur son léger vaisseau
Voyageait de Moka le timide arbrisseau;
Le flot tombe soudain, Zéphyr n'a plus d'haleines;
Sous les feux du Cancer, l'eau pure des fontaines
S'épuise, et du besoin l'inexorable loi,
Du peu qui reste encore a mesuré l'emploi.
Chacun craint d'éprouver les tourments de Tantale;
Declieu seul les défie, et, d'une soif fatale
Etouffant tous les jours la délirante ardeur,
Tandis qu'un ciel d'airain s'enflamme de splendeur,
De l'humide aliment, qu'il refuse à sa vie,
Goutte à goutte il nourrit une plante chérie;
L'aspect de son arbuste adoucit tous ses maux;
Declieu rêve déjà l'ombre de ses rameaux,
Et croit, en caressant la tige ranimée,
Respirer en liqueur sa graine parfumée.

L'Oranger de Versailles, connu sous le nom de *Grand Bourbon* ou de *François Ier*. Il avait été acquis à la vente des biens du connétable de Bourbon, en 1523, à cause de sa beauté. Il y a de cela plus de 300 ans, et cet arbre fait encore l'ornement de la célèbre orangerie de Versailles.

Le Laurier de Virgile. On sait que le tombeau du poëte de Mantoue avait été, selon ses désirs, élevé sur le chemin de Pouzzole, près de ce mont Pausilippe où il avait une villa, et où il avait écrit ses églogues et ses géorgiques. Ce tombeau existait encore, dit-on, au XIIIe siècle, portant l'inscription dictée par le poëte mourant :

Mantua me genuit; Calabri rapuere; tenet nunc
Parthenope : cecini pascua, rura, duces.

On rapporte que Pétrarque, conduit par Robert d'Anjou devant ce tombeau, y planta de ses mains un laurier; mais l'hommage du poëte italien périt pendant les guerres du commencement de ce siècle. Il a été remplacé par un nouveau laurier que l'auteur des *Messéniennes* voulut planter lui-même, et qui subsiste encore.

Le Mûrier de Shakspeare. Le tombeau de Shakspeare, à Stratford-sur-Avon, est encore aujourd'hui, en Angleterre, l'objet d'un pèlerinage presque religieux, et pendant longtemps, l'arbre appelé le *mûrier de Shakspeare*, celui sous lequel il reposait, a partagé la même vénération. Au milieu du XVIIIe siècle, un certain Castrell, ministre protestant, acheta *New place* : c'était le nom de la maison du poëte, qui avait déjà passé dans plusieurs mains, et qui même avait été rebâtie. Toutefois, le mûrier avait été soigneusement respecté. Le nouveau propriétaire, fatigué de la foule qui venait visiter l'arbre vénéré, ne vit d'autre moyen que de le faire abattre pour échapper à ces obsessions, ce qui causa une émeute parmi les habitants de Stratford; mais le mûrier fut sauvé par un habitant de la ville, qui fit sa fortune à en fabriquer des tabatières, des boîtes à cure-dents, etc.

Le Mûrier de Milton. Le souvenir de Milton, persécuté durant sa vie, devint cher à sa patrie, qui, soixante-trois ans après sa mort, lui éleva un monument parmi ceux de ces rois dont il avait été le courageux adversaire. Un mûrier qu'il avait planté lui-même devant sa maison devint un objet de vénération, et c'est de cet arbre que Delille a dit :

Le mûrier de Milton, debout jusqu'aujourd'hui,
Vieux comme son poëte, est sacré comme lui.

L'Arbre de Pope, près de Binfield. C'est un pauvre hêtre presque sans feuilles et sans rameaux, épuisé de vieillesse et mutilé par la

foudre, qui s'élève dans une petite clairière à sept milles de Windsor, près du village de Binfield. Entouré du respect universel, il est couvert d'un grand nombre d'inscriptions, parmi lesquelles celle d'une femme, lady Gower, qui a tracé ces simples mots : *Here Pope sung* (ici Pope a chanté). Pope était encore enfant lorsqu'il habitait Binfield. Les richesses de son père, ancien marchand de Londres, lui donnaient de nombreux loisirs. Faible de corps, et même contrefait, il aimait et cherchait la solitude, qui favorisait chez lui l'essor du génie poétique. Dès l'âge de douze ans, il avait composé l'*Ode à la solitude*, sous l'ombre de ce hêtre où il aimait à se reposer, et qu'il devait bientôt quitter pour briller parmi les premiers écrivains de l'Angleterre.

Le Pommier de Newton, Pommier resté célèbre, parce que la tradition rapporte que c'est, couché sous son ombrage et en voyant une pomme se détacher d'une branche, que Newton conçut la première idée de la gravitation universelle. Ce pommier devint pour les Anglais l'objet de la plus grande vénération ; on y va en pèlerinage, et le gentleman est le plus heureux des hommes quand il peut rapporter de Woolstrop une branche de l'illustre pommier, dont il se fait une canne. On en fabrique aussi des tabatières qui s'élèvent à un prix exorbitant ; il faut être un lord à plusieurs millions pour porter la gravitation dans sa poche, et

Ce tabac est divin, il n'est rien qui l'égale.

Le Noyer de J.-J. Rousseau. Jean-Jacques parle dans ses *Confessions* d'un noyer qu'il avait aidé à planter sur l'esplanade du presbytère de Bossey, village où il avait passé quelques années de son enfance chez un pasteur. Avec les années, ce noyer prit des proportions magnifiques, et, depuis la mort de l'auteur d'*Emile*, il devint pour les touristes l'objet d'une sorte de pèlerinage. Aujourd'hui ce noyer n'existe plus : sans respect pour son origine, ou parce qu'il l'ignorait, un paysan l'abattit en 1792.

Le *Laurier d'Isola Bella*, Arbre magnifique qui se trouve dans une des îles Borromées (lac Majeur). Cet arbre a 20 mètres de hauteur, et, ce qui est excessivement rare pour cette espèce, le tronc est de la grosseur d'un homme. Un glorieux souvenir historique se rattache à ce laurier. Trois jours avant la bataille de Marengo, un jeune homme à la figure maigre, mais très-expressive, dînait sous son feuillage. Dans l'intervalle du premier au deuxième service, il écrivit sur l'écorce du laurier, contre lequel il était appuyé, le mot italien *battaglia*, (bataille). Ce jeune homme aurait pu écrire *victoire*, car il s'appelait Bonaparte.

Le Saule de Sainte-Hélène. La mort n'avait pas mis fin à l'exil de Napoléon ; ses exécuteurs testamentaires ne purent obtenir que ses restes furent transportés en Europe, et il fallut se résigner à l'enterrer dans sa *cage anglaise*. A Hut's Gate, plongeant du regard dans la belle vallée du Géranion, il avait dit un jour au grand maréchal : « Si je dois mourir sur ce rocher, que l'on m'enterre au-dessous de ces saules, près du ruisseau. » Ses compagnons obtinrent ce dernier asile pour sa dépouille mortelle, et la cérémonie funèbre eut lieu le 9 mai 1821. Vingt ans après, en 1840, un Français, le prince de Joinville, alors capitaine de vaisseau, allait reprendre à la terre d'exil les restes de l'empereur, pour les rapporter à Paris et les déposer aux Invalides, sous la garde des vieux compagnons de sa gloire, et « sur les bords de la Seine, au milieu de ce peuple français qu'il avait tant aimé. » En 1830, de nombreuses pétitions avaient été adressées à ce sujet aux Chambres, qui les laissèrent d'abord sans réponse. C'est à ce dédaigneux silence que Victor Hugo fait allusion dans son admirable *Ode à la colonne* :

Hélas! hélas! garde ta tombe,
Garde ton rocher écumant,
Où, t'abattant comme la bombe,
Tu vins tomber tiède et fumant.
Garde ton âpre Sainte-Hélène,
Où de ta fortune hautaine
L'œil ébloui voit le revers ;
Garde l'ombre où tu te recueilles,
Ton saule sacré dont les feuilles
S'éparpillent dans l'univers.

Le Saule d'Alfred de Musset, saule pleureur qui a été planté, dans la grande nécropole de Paris, sur la tombe de ce poëte charmant. C'était la réalisation d'un désir que l'Anacréon français avait formulé dans ces vers d'une poésie simple et touchante :

Mes chers amis, quand je mourrai,
Plantez un saule au cimetière ;
J'aime son feuillage éploré ;
La pâleur m'en est douce et chère,
Et son ombre sera légère
A la terre où je dormirai.

La poésie a des échos qui se répondent à toutes les extrémités du monde. Un barde américain ayant lu ce vœu touchant, eût l'idée de répondre à l'appel du barde français. Il alla prendre sur les bords du Rio de la Plata un jeune saule avec lequel il s'embarqua, lui prodigua, aux yeux de l'équipage ému, tous les soins d'une sollicitude maternelle, débarqua en France au milieu d'une acclamation générale, et aujourd'hui, dans la sombre enceinte du cimetière du Père-Lachaise, le saule du poëte français a un frère.

Arbre de Noël, branche d'arbre vert, houx, pin ou sapin, qui joue le principal rôle dans les divertissements de la jeunesse et de l'enfance la veille de la fête de Noël. Cette fête se célèbre principalement chez les peuples du Nord d'origine scandinave et germanique, qui aspirent le plus vivement au retour de la belle saison. C'est un jour de joie et d'allégresse pour l'enfance, cet emblème vivant de la saison printanière. Le printemps est loin encore ; mais l'homme prend si facilement l'espérance pour la réalité. Les païens avaient leurs saturnales ; nous avons la Noël et Carnaval. La chose change de nom, mais c'est toujours la même chose. Pourquoi en serait-il autrement? Ces fêtes sont les fêtes de la nature, et la nature est immuable ; elle était au temps d'Adam et de Constantin ce qu'elle est au XIX^e siècle. C'est en Norvége surtout qu'il faut observer dans ses détails la joyeuse cérémonie annoncée et représentée par l'arbre de *Yule* ; ni l'Allemagne, ni l'Angleterre, qui ont accepté les usages des peuples du Nord, ne les ont conservés fidèlement. Voici, à ce sujet, quelques particularités extraites du *Voyage en Norvége* de M. Louis Enault.

« L'hiver joyeux est inauguré par les fêtes d'Yule, qui commencent la nuit de Noël et qui se prolongent jusqu'au dimanche des Rois. C'est une quinzaine de jours qui se passent en parties de plaisir, en dîners et en visites. On se prépare longtemps à l'avance à ces fêtes d'Yule... Est-ce un lointain souvenir des saturnales du vieux monde?

» Les fêtes d'Yule remontent à une période anté-historique. On les trouve en Norvége longtemps avant l'introduction du christianisme. Le roi Olof les proscrivit comme des vestiges impies du paganisme. Plus tard, et sous la domination dès lors incontestée du christianisme, elles furent rétablies. Leur coïncidence avec les fêtes de Noël, si chères à tout le nord de l'Europe, les préserva désormais de la persécution. On crut les célébrer en l'honneur du Christ, bien que leur nom d'Yule, ou Jule, qu'elles ont conservé, dérivât de Jolner, un des surnoms d'Odin....

» Le matin de Noël, on prend la plus belle *gerbe* dans les greniers, on la fiche au bout d'une perche, on plante la perche sur le toit de la principale habitation du Gaard, à côté de la *cloche de commandement*, dont la voix de bronze transmet les ordres du père de famille... Ainsi veut-on qu'à l'exemple de l'homme, les oiseaux puissent aussi fêter *Yule*. »

Ce nom se retrouve chez tous les peuples septentrionaux : les Irlandais, les Danois, les Suédois disent *Jul*, *Jeul*, *Jol* ; les Anglais et les Scots, *Joule*, *Jeole*, *Yule*, *Yu* ; les Anglo-Saxons, *Jehal*, *Geol*, *Gehuil* ; les Finnois et les Ethoniens, *Joulon*, *Joulo* ; les Celtes, *Gevyl*, *Gevell* ; les Lapons, *Jouls*.

Yule est tout simplement le symbole du soltstice d'hiver, et l'arbre, la branche, l'arbuste, la gerbe, qui le représentent, figurent la renaissance d'une année pleine de promesses.

La fête de *Jul*, dans la Scandinavie, fut entourée des plus grands priviléges ; elle eut celui de protéger les criminels contre la justice. Cette trêve, appelée le *Julfred* ou la paix de *Jul*, commençait à la nuit de Noël.

En ce jour, si impatiemment attendu de toute la famille, parents et enfants, maîtres et serviteurs, voisins et amis, la première chose qui frappe dans le salon, ou dans la chambre de l'hospitalité chez les paysans, c'est l'arbre enchanté, beau sapin fraîchement coupé, aux branches chargées de lumières, de fleurs, de fruits, de dentelles, de jouets, de friandises, de dorures. On en voit dont la seule ornementation revient à plusieurs milliers de francs. C'est un souvenir du chêne *Yadrasil*, cet arbre du monde célébré dans l'*Edda*, dont la couronne était caressée par un nuage brillant, source de la rosée, et qui s'élevait toujours vert, au-dessus de la fontaine d'Urda.

Le Norvégien, qui a suspendu une gerbe de blé sur son toit rustique, a parsemé le parquet ciré de sa demeure de petites branches de sapin, aux fraîches odeurs. Les guirlandes vertes festonnent les murs. Sur les meubles frottés et polis, des flocons de laine blanche s'entremêlent aux fleurs artificielles. On attend les parents et les convives, amenés en traîneau.

L'Allemagne reste éveillée pendant toute cette nuit, la *Weihnacht*. La fête appelle à elle les petits enfants. Dès la veille, un arbre, chargé de petits cierges, de bonbons, de joujoux, a été dressé dans un lieu secret, une fausse armoire, qu'on ouvre à l'instant où chacun s'y attend le moins pour donner aux enfants le plaisir de la surprise. Goethe, dans son roman de *Werther*, fait allusion au bonheur domestique de cette charmante veillée ; Charlotte, qu'entourent ses petits frères et ses petites sœurs, dissimule son inquiétude sous un sourire grondeur, et leur dit : « Vous aurez, si vous êtes sages, une bougie roulée, et encore quelque chose avec. » L'heure venue, la porte de la maison s'ouvre à l'éclat des lumières, pour étaler les merveilles, les présents, admirés de tous. Le *Christbaum* est salué des cris d'une joie bruyante. Heureux arbre, qui est remplacé en France par une *bûche* prosaïque, qu'on bénissait, dit un vieux chroniqueur, en versant du vin dessus, et en disant : *Au nom du Père!*

Pour l'Angleterre, la Noël et le jour de l'an s'annoncent au cri de *Christmas!* (Messe, fête du Christ). Ne parlons pas des monceaux de victuailles préparés pour la circonstance. *Merry Christmas and happy new-year!* Joyeuse Noël et heureuse année! Cherchons l'arbre! où est-il? — Cet arbre est le *mistletoc*, branche de gui ou de houx, enlacée de lierre, suspendue dans le salon, et portant, comme en Allemagne, des jouets, des friandises, des cadeaux, etc. C'est aussi la branche de sapin portée de ferme en ferme, de chaumière en chaumière, par les *waits*, ou chanteurs ambulants, qui parcourent les campagnes, en redisant les vieux *Carols* ou Noëls des anciens âges. Si un gentleman a l'adresse d'attirer une femme ou une jeune fille sous le feuillage suspendu dans la salle de réunion, il a le droit de l'embrasser. Le mistletoc est l'arbre sous lequel on ne peut refuser un baiser : tel est l'arbre de la réalité. Mais en Angleterre, la Noël est encore plus célébrée en imagination qu'au naturel. Il existe à cette époque de l'année une littérature spéciale, illustrée d'images faites pour la circonstance, qui font succéder un monde fantastique, vaporeux, au monde réel et connu. Conteurs et dessinateurs cherchent à fasciner l'esprit et les sens par des scènes, des tableaux, des apparitions, moitié chrétiennes, moitié païennes, qui associent dans un pêle-mêle étrange les deux éléments jadis hostiles qui se sont disputé la foi des races scandinaves et saxonnes.

Dans le midi de l'Europe, l'*arbre de Noël* est inconnu, à moins qu'on ne veuille en retrouver en Provence une image touchante dans la *Rose de Jéricho*, tige rameuse desséchée qui, mise dans un vase d'eau, se gonfle peu à peu d'humidité, s'étend et se dilate au grand ébahissement des convives qui entonnent les vieux noëls.

Dans les pays catholiques et principalement dans les grands pays du Nord, où domine la religion protestante, en Allemagne et en Angleterre, un sentiment plus développé des joies de la famille fit donner à ces petites fêtes une importance de plus en plus grande ; aux rubans on ajouta des jouets, des bonbons, et la fête de Noël devint, en souvenir de Jésus naissant, la fête par excellence des petits enfants. C'est en effet dans les pays du Nord et de l'Est que l'on observe surtout cet usage d'orner un arbre vert le jour de Noël, usage complétement inconnu dans l'ouest de la France et dans les contrées méridionales.

En Allemagne principalement, ce jour est l'occasion des plus charmantes fêtes d'intérieur. Tous les parents se rassemblent dans la demeure du chef de famille, et les amis sont invités à ces cordiales réunions. Sur une table dressée dans la plus grande salle de la maison, on élève de petits sapins chargés de bougies, et la maîtresse de la maison dispose les présents destinés à chacun de ceux qui assistent à cette fête. Tout cela se fait en grand secret, car on veut laisser à chacun le plaisir de la surprise. Le soir, les petites bougies du *Christbaum* sont allumées et éclairent les richesses répandues sur la table. La salle magique s'ouvre, les enfants s'y précipitent avec des cris de joie ; chacun court à la part de largesse maternelle qui lui est réservée, et alors ce sont des acclamations de bonheur, des transports qui ravissent le cœur de celle qui a si bien su deviner les goûts de ses petits convives.

En Angleterre, l'*arbre de Noël* se généralise. Il se fait à Londres une énorme consommation de branches de houx. Il se consomme moins de buis en France le jour des Rameaux, que de houx à Londres la veille de Noël. « Ce jour-là, dit le *Magasin pittoresque*, les boutiques rivalisent de coquetterie pour attirer les chalands. Toutes celles où se débitent des comestibles ou des boissons se parent de leur mieux, soit avec leurs marchandises les plus attrayantes, soit avec des ornements étrangers, et parmi ces ornements, le plus généralement employé est la branche de houx. Les bouchers, les charcutiers, les pâtissiers, les épiciers en tapissent l'intérieur et l'extérieur de leurs établissements. Mais c'est principalement dans les cuisines que les vendeurs de houx sont sûrs de placer avantageusement leur marchandise, car toutes les cuisinières de Londres sont convaincues que si elles n'avaient pas suspendu à la Noël une branche de houx contre les vitres de leur fenêtre, elles n'obtiendraient pas un regard tendre ou affamé du moindre policeman. »

Terminons par cette ballade charmante, l'ARBRE DE NOËL, *chant d'une mère*, composée par le poëte Hebel :

« Il dort, il dort ; il est là comme un petit prince. Cher ange, je t'en prie, ne t'éveille pas. Dieu, prends soin de mon enfant dans son sommeil!

» Ne t'éveille pas, ne t'éveille pas. Ta mère s'en va tout doucement, ta mère s'en va avec amour chercher un petit arbre dans la chambre.

» Qu'y a-t-il aux branches de cet arbre? Un beau gâteau, une chèvre, un petit bœuf, des fleurs roses, et jaunes et blanches ; tout cela en sucre fin.

» C'est assez, tendre mère! trop de douceur peut faire mal. Donne avec mesure, comme le bon Dieu qui a fait ceci.

» Qu'y a-t-il encore sur cet arbre? Un beau mouchoir rouge et blanc. O mon enfant! Que Dieu te garde ; que Dieu te garde des larmes amères!

» Qu'y a-t-il encore? Un joli petit livre, enfant, un livre avec des images de saints et de bonnes prières.

» A présent, va, réjouis-toi, il ne manque plus rien de bon. Que vois-je? une verge! La voilà.

» Elle ne te fait pas plaisir. Mais une mère a le cœur tendre ; elle enveloppe cette verge de soie et de rubans.

» Tout est disposé avec soin. Le petit arbre est beau comme un arbre de mai, et le Noël des enfants dure jusqu'au jour.

» Mais voilà que le garde de nuit annonce la onzième heure. Comme le temps passe!

» Que le Seigneur te protége et te donne une autre fête! le Christ aime les petits enfants et il leur sourit. Tâche d'être sage comme lui. »

Ce chant, dont une traduction ne saurait reproduire la touchante simplicité, est très-populaire en Allemagne.

Arbres de la Liberté. L'usage des arbres symboliques, des arbres sacrés, remonte à la plus haute antiquité. Il suffit de rappeler le myrte et le tilleul consacrés à Vénus, le laurier à Apollon, le chêne à Jupiter, le cèdre aux Euménides, etc. Des forêts entières étaient même consacrées à certaines divinités. On sait aussi combien les Gaulois avaient en vénération le chêne et la plante parasite qui s'y attache, le *gui*.

De tout temps on a, chez nous, planté des *mai* en signe de réjouissance publique. Le *mai* ou *arbre de mai* était d'ailleurs planté par beaucoup de peuples, le premier jour du mois de ce nom, sans doute pour célébrer le retour du printemps. Les clercs de la basoche, à Paris, plantaient leur mai en juillet, dans la grande cour du Palais de Justice, qui s'appelle encore *Cour du mai*. Partout ces arbres étaient sans racines.

A l'époque de la Révolution, l'enthousiasme public transforma les *mai* en *arbres de la Liberté*, qui devaient grandir avec les institutions nouvelles.

Le premier qui planta un arbre de cette nature paraît avoir été Norbert Pressac de la Chassagnaie, curé de Saint-Gaudens, près de Civray, département de la Vienne. En mai 1790, dans l'enivrement des grandes fédérations, qui resteront comme une des pages les plus sublimes de notre histoire moderne, le pasteur patriote eut l'idée de célébrer ainsi l'installation de la municipalité constitutionnelle. Il fit planter un jeune chêne sur la place du village ; et, en présence de tous les habitants, prononça à la louange de la Révolution une harangue dont le passage suivant nous a été transmis :

« Au pied de cet arbre, vous vous souviendrez que vous êtes Français ; et dans votre vieillesse, vous rappellerez à vos enfants l'époque mémorable à laquelle vous l'avez planté. »

A la suite de cette cérémonie, tous les citoyens qui avaient des procès les terminent d'enthousiasme par simples décisions d'arbitres, et les plus vieux ennemis, les hommes de religions différentes, les riches et les pauvres, s'embrassent au milieu de l'allégresse universelle. Cet épisode, mentionné dans l'*Histoire des arbres de la Liberté*, de Grégoire, et dans une lettre insérée au *Moniteur* du 25 mai 1790, se reproduisit des milliers de fois dans toutes les communes de France. On sait quelle était l'ivresse de la nation dans cette première phase du drame révolutionnaire ; âge de candeur, d'espoir immense, de bienveillance et de fraternité universelles. Cette flamme d'enthousiasme et d'amour, cette vie nouvelle qui palpitait dans les veines du peuple s'épanchait au dehors en manifestations symboliques, qui étaient de véritables actes de foi, et qui font sourire aujourd'hui des générations desséchées de scepticisme. Les plantations d'*arbres de la Liberté* étaient donc en réalité l'un des rites de la religion nouvelle, qui avait pour dogmes la Patrie, la Liberté, l'Égalité. Cet emblème charmant, orné de fleurs et de rubans *à la nation* (c'est-à-dire tricolores), devint pour le peuple le signe de ralliement, le labarum du civisme, aussi sacré pour le citoyen que le drapeau l'est pour le soldat. En mai 1792, on en comptait plus de soixante mille en France. Paris en avait déjà alors un grand nombre. L'ex-marquis de Villette, adepte chaleureux des idées nouvelles, écrit à cette époque : « On voit s'élever dans Paris deux cents arbres de la Liberté, tous chargés de guirlandes, de rubans et de fleurs. » (*Chronique de Paris.*) Cet ornement gracieux, indépendamment de l'idée qu'il symbolisait, avait en outre l'avantage d'inaugurer dans les étroites et noires cités de la vieille France un embellissement naturel qui ne demandait qu'à être généralisé, et d'y introduire une chose aussi nouvelle que la liberté : la verdure et le chant des oiseaux. Grégoire avait-il l'intuition des idées de notre temps sur l'édilité, lorsqu'il écrivit à ce sujet : « Peut-être sentira-t-on qu'il est possible et que dès lors il est nécessaire, dans les rues infectes de diverses communes, de faire des plantations qui seront quelquefois un principe de salubrité, et toujours une source d'agrément. » (*Hist. des arbres de la Liberté.*)

Au 20 juin 1792, jour de l'envahissement des Tuileries, l'un des détails du programme de la journée était d'aller planter l'arbre de la liberté sur la terrasse des Feuillants, en com-

mémoration de la grande séance du Jeu de Paume. L'arbre (c'était un peuplier) fut amené du faubourg Saint-Antoine, sur un char escorté par le bataillon dont Santerre était commandant, par les canons de la section et les piques des sans-culottes mêlées aux fusils de la garde nationale. Mais la foule était si grande autour des Tuileries et du Manége (où siégeait l'Assemblée), qu'une partie de ceux qui escortaient le peuplier, refoulés dans le jardin d'un ancien couvent de capucins qui touchait à la cour des Feuillants, et ne sachant que faire en attendant le défilé, plantèrent l'arbre de la Liberté..... dans l'ancien potager des capucins!

Il y en avait eu un, cependant, d'élevé dans le jardin des Tuileries, et Louis XVI avait présidé à la cérémonie. Mais, sous la République, on jugea que cet arbre avait été *souillé par la main impure de Capet*, et la Convention (3 pluviôse an II) autorisa les orphelins de la patrie à le renverser, pour lui en substituer un autre.

On planta aussi des arbres de la fraternité. Des citoyens français et génevois, réunis dans une fête, décidèrent qu'un arbre de la fraternité serait élevé sur la limite des deux Etats, comme signe de l'union des peuples. Il en fut également planté un en grande pompe sur la place du Carrousel, le 28 janvier 1793. C'était un chêne de la forêt de Vincennes. (On employait tantôt le chêne et tantôt le peuplier, ce dernier à cause de son nom (*populus*, peuple).

Ces plantations donnaient toujours lieu à une fête populaire, qui ne manquait ni d'originalité ni d'éclat, d'autant plus que ce culte des symboles révolutionnaires ne comptait pour ainsi dire alors que des croyants. La cérémonie se terminait ordinairement par ces immenses et interminables farandoles qui se déroulaient au chant des grandes ballades révolutionnaires, le *Ça ira* et la *Carmagnole*, emportant dans leur ronde peuple, magistrats, généraux, représentants du peuple, évêques et curés constitutionnels, etc. A la plantation de l'arbre de la fraternité, au Carrousel, le maire de Paris et tous les municipaux en écharpe dansèrent ainsi la farandole patriotique pêle-mêle avec des fédérés, des savoyards portant sellette, et des sans-culottes de toutes les professions. Il en était ainsi partout, et les historiens qui trouvent cela extraordinaire et qui voient là des saturnales, montrent qu'ils ne connaissent point les mœurs de ce temps et le grand cœur de cette génération. Sans doute qu'aujourd'hui, le peuple même ne dansant plus sur les places, il est impossible de s'imaginer le préfet de la Seine, le général commandant la division, le président de la cour de cassation, des députés ou des sénateurs, se mêlant au peuple les jours de fête publique et dansant des rondes autour d'un mât de cocagne. Mais à cette époque, la réaction contre l'esprit aristocratique, les périls publics, qui rapprochaient les classes, non moins que les entraînements de parti, les chaudes sympathies en faveur des humbles et des petits, que la Révolution avait relevés de leur abjection, des mœurs plus simples et plus naïves, une bourgeoisie nourrie d'idées philosophiques et dont l'industrialisme n'avait pas encore desséché le cœur, enfin le vieil usage des danses publiques (qui s'est conservé en quelques contrées); tout cela explique ces excentricités patriotiques qui scandalisent si fort une société glacée par le fétichisme des convenances et la morgue anglaise, et qui rougit comme d'un ridicule de la vieille bonhomie nationale et des traits les plus charmants du caractère de l'ancienne race. On pourrait citer, parmi les acteurs de ces rondes fameuses, bien des hommes devenus des personnages fort graves et fort imposants, et dont fils et petits-fils, souche plébéienne greffée de patriciat, seraient fort humiliés de l'évocation de ces souvenirs de famille. Pourquoi, après tout? David a bien dansé devant l'arche. En 1791, 1792, et jusqu'en l'an VII, personne n'était choqué de ces entraînements de l'enthousiasme. Un général pouvait danser avec ses soldats devant l'arche du camp (on en dressait partout), sans que la gravité du commandement fût compromise. Les représentants en mission, dans les solennités locales, s'associaient aux rondes populaires autour des *tiges républicaines*, devant l'autel de la patrie, les montagnes symboliques et autres emblèmes, sans diminuer le prestige de leur caractère de législateurs, sans affaiblir leur autorité proconsulaire.

L'arbre de la Liberté, comme la cocarde, fit le tour du monde; nos soldats les *arboraient partout* en même temps que le drapeau national; et même il en fut dressé en certains pays où ne pénétrèrent point les armes de la république (en Pologne, par exemple), et qui s'étaient éveillés à la vie nouvelle, au rayonnement des idées françaises.

Nos colonies suivirent l'exemple. Au Sénégal, notamment, la colonie française communia avec la mère-patrie en dressant l'emblème de la Révolution sous les flammes du soleil d'Afrique. Une députation envoyée par elle disait à la barre de la Convention, le 22 thermidor an II : « Toute la colonie s'est empressée de se réunir et d'élever l'arbre de la Liberté dans l'endroit même où se tenait l'infâme marché de la servitude. »

Le désir de se procurer des tiges élevées avait empêché la reprise d'un très-grand nombre d'arbres, qui étaient ainsi sans racines, comme les anciens mai. Pour prévenir le dessèchement inévitable de ces emblèmes vénérés, la Convention décréta que : « Dans toutes les communes de la République où l'arbre de la Liberté aurait péri, il en sera planté un d'ici au premier germinal. Elle confie cette plantation et son entretien aux soins des bons citoyens, afin que dans chaque commune l'arbre de la Liberté fleurisse sous l'égide de la liberté française. » (Décret du 3 pluviôse an II.)

On replanta donc des arbres avec racines. Mais dans la suite il en périt encore, et l'on dut, à diverses reprises, faire de nouvelles plantations. Nous avons sous les yeux des pièces officielles de l'an VI, de l'an VII et de l'an VIII, émanant de l'administration centrale de la Seine ou des municipalités de Paris, et prescrivant les mesures à prendre pour que ces plantations aient lieu avec solennité le jour correspondant au 21 janvier, *jour anniversaire de la juste punition du dernier roi des Français*. Nous retrouvons encore en l'an X, en plein Consulat, deux lettres signées du préfet Frochot et du commandant de la place de Paris, datées des 7 et 10 brumaire, et relatives au même objet.

Nous avons dit que les arbres de la Liberté étaient entretenus avec un soin religieux par les populations locales, et ornés de rubans, de fleurs, d'inscriptions en vers et en prose. On s'y rassemblait pour prêter le serment civique et pour d'autres actes importants. Dans les solennités, ils servaient de *stations*, pour parler le langage du temps, autrement dit de reposoirs. Ils avaient, en un mot, la même importance que l'autel de la patrie; c'étaient des monuments publics dont les lois protégeaient la conservation. Aussi les royalistes se donnaient-ils la satisfaction de les mutiler pendant la nuit, de les scier, de les arroser de vitriol, enfin de les détruire par tous les moyens possibles. Ces tentatives puériles augmentaient naturellement la haine, déjà si vivace, contre les partisans de l'ancien régime, et le peuple en éprouvait presque la même horreur que le catholique qui serait témoin de la profanation du saint sacrement. Le 5 septembre 93, neuf personnes (sur vingt et un accusés) furent condamnées à mort pour avoir excité des mouvements séditieux à Rouen, arboré la cocarde blanche, et (comble d'horreur!) scié l'arbre de la liberté. En frimaire an II, un arbre est scié pendant la nuit à Amiens. André Dumont, alors en mission dans le département, écrit à la Convention pour lui dénoncer le *crime affreux*. Quelques jours plus tard, il annonce qu'une fête a été célébrée à Amiens pour la plantation d'un nouvel arbre. Le tronc de l'ancien, couvert d'un drap noir, fut transporté à la commune, escorté de milliers d'hommes sous les armes et d'une musique funèbre. Un nouvel arbre, pavoisé des couleurs nationales et orné de cette inscription : *Les citoyens d'Amiens me défendront jusqu'à la mort;* ce nouvel arbre est transporté en grande pompe pour être planté devant le *temple de la Raison*. La garde nationale, les autorités, les sociétés populaires, invitent les représentants en mission à jeter la première poignée de terre sur les racines. Bref, les Amiénois n'oublièrent rien de ce qui pouvait donner à la cérémonie le plus grand éclat et purifier leur cité du *crime horrible* dont elle avait été le théâtre.

Mais si les royalistes coupaient les arbres, c'étaient là des actes isolés, accomplis nuitamment, honteusement, et par quelque main mercenaire. De nombreux faits prouvent que le culte de ce symbole était accepté par la masse de la population, qu'il était entré dans les mœurs. Nous n'en citerons qu'un exemple, qui se rapporte précisément à la même époque. Des mouvements contre-révolutionnaires avaient eu lieu dans les communes autour de Coulommiers, de la Ferté-Gaucher, etc.; cette dernière localité fut envahie par des bandes de paysans qui, après avoir écrasé les patriotes et commis quelques excès, voulurent célébrer leur triomphe en chantant un *Te Deum*. L'idée de chanter un *Te Deum* en frimaire an II, alors que le culte de la Raison s'établissait de toutes parts et que les prêtres abjuraient par milliers, cette idée seule les classait au niveau des Vendéens, aux régions les plus basses de la contre-révolution. Eh bien! ces contre-révolutionnaires, ces *rebelles*, comme on disait alors, ne songèrent pas un instant à rouvrir l'église pour y célébrer leur victoire sur les républicains; ils allèrent spontanément chanter leur *Te Deum*... au pied de l'arbre de la Liberté. N'est-ce pas caractéristique?

Nous avons vu qu'en l'an X, sous le Consulat, les arbres étaient encore entretenus. Mais il est à croire que l'autorité y mit peu de zèle. Le symbole de la liberté était d'ailleurs un anachronisme sous un tel régime. Il n'est pas à notre connaissance que, sous l'Empire, on ait pris des mesures ostensibles et donné des ordres formels pour les abattre. Mais comme tout ce qui rappelait la République choquait particulièrement le maître, il est probable qu'on en détruisit beaucoup, outre ceux qui périrent naturellement et ceux que les nombreux travaux d'édilité firent disparaître. Déjà, pendant la réaction thermidorienne et sous le Directoire, un grand nombre avaient été clandestinement détruits, malgré les peines sévères édictées à ce sujet. Il en existait cependant encore en de nombreux endroits à l'époque de la Restauration. Le gouvernement des Bourbons les fit rechercher avec soin et donna des ordres pour qu'ils fussent arrachés. Quelques-uns échappèrent à cette chasse royale. Après 1830, on en montrait encore un à Linas, devant l'église, un autre à Pantin, deux à Marseille, qui existaient encore en 1848. C'étaient deux chênes magnifiques qui, pavoisés de nouveau, apparaissaient comme des patriarches au milieu des jeunes arbres de Février. Sans doute aussi qu'en d'autres endroits quelques-uns encore avaient été oubliés.

A la révolution de Juillet, on vit reparaître un moment les arbres de la Liberté. Mais c'est surtout après Février 1848 qu'ils se multiplièrent dans toute la France avec une profusion véritablement fatigante. On en eût mis volontiers devant chaque maison. C'était à cette époque, il faut bien le dire, une vogue, une imitation, plus qu'un acte de foi. Il est évident que nous n'avons plus le même enthousiasme naïf et profond pour les symboles. Quelque respectables qu'ils soient par les souvenirs qu'ils rappellent, nous n'y voyons plus guère qu'une question d'archéologie. Chacun sait aussi que, tandis que le peuple dépensait sa passion et son activité en ces bruyantes solennités, les adversaires de la Révolution ne perdaient point leur temps, et qu'ils reformaient habilement leurs rangs sous les plis du nouveau drapeau.

On choisissait alors presque exclusivement le peuplier, pour en orner, et parfois pour en encombrer nos places. Tous ces arbres avaient reçu, au moment de leur plantation, les bénédictions du clergé.

Ces bénédictions ne les préservèrent point de la pioche de M. Léon Faucher, ministre de l'intérieur, qui, en 1849, on ne sait trop sous quel prétexte, ordonna de les arracher. Cette mesure ultra-radicale fut accomplie avec des formes qui firent accuser le ministre de provocation. Il y eut quelques troubles; mais enfin les arbres furent arrachés. M. Léon Faucher put se donner la satisfaction de lier en fagots ces effrayants symboles de l'anarchie, et s'imaginer qu'il avait sauvé la patrie et la civilisation.

— **Iconogr. Arbre de la science du bien et du mal.** La Genèse ne fournit aucune indication sur l'essence de l'*arbre du bien et du mal*. La représentation que les artistes ont faite de cet arbre a varié suivant les époques, et surtout suivant les pays. En général, on a choisi dans chaque pays l'arbre produisant les fruits les plus savoureux, les plus séduisants. D'après le manuscrit d'un moine grec du moyen âge (*Guide de la peinture*), publié par Didron, voici comment l'art byzantin avait coutume de représenter la chute de nos premiers parents : « Adam et Eve, debout et nus près d'un grand arbre semblable à un figuier et couvert de feuilles; un serpent entortillé autour de cet arbre, avec la tête tournée du côté d'Eve. D'une main, Eve cueille du fruit, et, de l'autre, elle en offre à Adam, qui accepte. » L'Italie adopta tantôt le figuier, comme avait fait la Grèce, tantôt l'oranger. C'est le premier de ces arbres qu'on voit dans le *Speculum humanæ salvationis*, manuscrit latin de la Bibliothèque impériale, exécuté en Italie au XIVe siècle; c'est un oranger que représente une miniature de la *Biblia sacra*; manuscrit de la même collection. En Bourgogne et en Champagne, l'arbre de la tentation est la vigne; en Normandie, c'est un pommier chargé de fruits abondants et vermeils; en Picardie et dans l'Ile-de-France, c'est quelquefois un cerisier : telles sont, du moins, les représentations que les iconographes signalent dans un assez grand nombre de productions des miniaturistes et des maîtres de pierre qui ont travaillé dans ces diverses provinces. Le diable qui a séduit Eve n'est pas toujours figuré de la même façon : le plus souvent, c'est un serpent réel enroulé autour de l'arbre; quelquefois ce serpent a un visage de jeune fille, comme dans la *Biblia sacra* dont il vient d'être question; d'autres fois il a deux têtes, l'une de jeune fille, l'autre de jeune homme : la première regarde Adam, la seconde est tournée vers Eve; cette dernière façon de figurer le tentateur nous est offerte par un manuscrit italien de la Bibliothèque impériale. Une ancienne sculpture du Vatican, gravée dans les *Monumenta cryptarum Vaticani*, d'A. de Gabrielis, représente derrière l'*arbre de la science* un vase d'où sortent quatre branches de lis, allusion à la conception immaculée de la Vierge, dont le divin fruit doit délivrer l'humanité de la tache originelle.

— **Allus. hist. et littér. Arbre de la science du bien et du mal.** Allusion à cet arbre du paradis terrestre, dont le fruit avait été interdit à nos premiers parents. Les citations suivantes indiqueront suffisamment le sens que les écrivains donnent à cette phrase dans l'application :

« La Vallière, toute belle qu'elle était, n'eut pas les prémices de l'amour de Louis XIV; ce fut une femme de chambre de la reine mère qui secoua pour lui l'*arbre de la science;* Henriette Berlier, femme de Pierre de Beauvais, âgée de quarante-cinq ans, et borgne, si l'on en croit la princesse Palatine. »

Revue de l'Instruction publique.

« Mon ami, la plupart des femmes, à ce que je crois, passent leur vie à dépouiller de ses fruits mûrs ou verts le vieil *arbre* dont Eve eut la primeur; et tel est l'attrait du *fruit maudit*, que les honnêtes femmes mêmes ne peuvent se résigner à mourir sans y avoir donné un coup de dent. »

OCTAVE FEUILLET.

« La femme, Eve, c'est la Révolution, qui force le bon Adam à chanter avec elle la *Marseillaise* de l'Eden, qui l'entraîne avec elle à l'assaut de l'*arbre de la science*, comme le peuple a poussé les bourgeois de Paris à l'assaut de la Bastille, qui enlève bravement la pomme, et qui, de ses pepins tombés sur la terre de France, fait éclore les principes de 1789 au soleil de la liberté. »

HIPPOLYTE RIGAULT.

« Voltaire est un arbre dont tous les fruits ne sont pas bons : « N'allez jamais vous » asseoir sous son ombre, » a dit le poëte. J'ai passé trois mois sous cet *arbre du bien et du mal*. » ARSÈNE HOUSSAYE.

« Si le Révélateur suprême se refuse à m'instruire, je m'instruirai moi-même; je descendrai au plus profond de mon âme, je mangerai, comme mon père, le *fruit sacré de la science;* et quand, d'infortune, je me tromperais, j'aurais du moins le mérite de mon audace, tandis que *Lui* n'aurait pas l'excuse de son silence. »

P.-J. PROUDHON.

ARBRESLE (L'), ch.-lieu de canton (Rhône), arr. de Lyon, au confluent de la Brévanne et de la Tardine; pop. aggl. 2,387 hab.; — pop. tot. 2,700 hab. Cette ville est dominée par les ruines pittoresques d'un ancien château.

ARBRET ou **ARBROT** s. m. V. ARBROT.

ARBRETANT (ar-bre-tan) part. prés. du v. Arbreter.

ARBRETÉ (ar-bre-té) part. pass. du v. Arbreter.

ARBRETER v. n. ou intr. (ar-bre-té — rad. *arbret;* on double le *t* devant l'*e* muet : *J'arbrette; j'arbretterai; nous arbretterions*). Chass. Préparer des arbrets, engluer des branches d'arbre pour prendre des oiseaux.

ARBREUX, EUSE adj. (ar-breu, eu-ze — rad. *arbre*). Néol. Planté d'arbres, couvert d'arbres : *Pays* ARBREUX. *Des terres* ARBREUSES.

ARBRIER s. m. (ar-bri-ié — rad. *arbre*). Bois de l'arbalète. ‖ On disait aussi FÛT.

ARBRISSEAU s. m. (ar-bri-sô — dimin. de *arbre*). Petit arbre : *Jeune* ARBRISSEAU. *Tendre* ARBRISSEAU. *Lieu planté d'*ARBRISSEAUX. *Un massif d'*ARBRISSEAUX. ARBRISSEAU *que les passants font bientôt périr, en le heurtant et le pliant dans tous les sens.* (J.-J. Rouss.)

L'*arbrisseau* le plus sain a besoin de culture.
FABRE D'ÉGLANTINE.

Hâtez-vous de venir, avec l'osier pliant,
Attacher à nos murs l'*arbrisseau* chancelant.
CASTEL.

. Plantez en abondance
Ces souples *arbrisseaux* et ces arbres mouvants
Dont la tête obéit à l'haleine des vents.
DELILLE.

— Fig. Être faible sous le rapport du physique ou du moral : *Vous voulez passer pour un* ARBRISSEAU, *vous qui êtes un cèdre du Liban.* (Volt.)

— Bot. Végétal ligneux, qui ne s'élève guère qu'à une hauteur de 5 mètres, et dont la tige est ramifiée dès la base : *L'aubépine, le lilas, le myrte, sont des* ARBRISSEAUX. *La limite entre les arbres et les* ARBRISSEAUX *est loin d'être rigoureusement tracée; on voit fréquemment des* ARBRISSEAUX *prendre le caractère des arbres.* (D'Orb.) ‖ *Sous-arbrisseau*, Végétal ligneux, qui tient en quelque sorte le milieu entre l'arbuste et la tige herbacée. La rue officinale, la vigne-vierge, la clématite, sont des sous-arbrisseaux.

— **Epithètes.** Tendre, jeune, faible, frêle, débile, flexible, pliant, ondulant, fragile, vert, verdoyant, fleuri, élégant, charmant, riant, gracieux, fructueux.

ARBRISSEL (Robert D'). V. ROBERT.

ARBROATH, ville de l'Ecosse, comté de Forfar ou Angus, petit port de mer à 96 kilom. N. d'Edimbourg; 15,000 hab. On y voit les ruines d'une belle abbaye fondée en l'honneur de Thomas Becket. A 18 kilom. en mer, le rocher et le beau phare de Bell-Rock.

ARBROT ou **ARBRET** s. m. (ar-bro, brè — rad. *arbre*). Chass. Branche d'arbre appointée par le bas, afin de pouvoir être plantée dans le sol et dont chacun des menus rameaux est muni d'un morceau de sureau, appelé *dé*, dans la moelle duquel on enfonce un ou plusieurs gluaux : *On attire les oiseaux à l'*ARBROT *avec des appelants et des moquettes, et en pipant et frouant.*

ARBUE s. f. (ar-bû). Métall. Syn. d'*erbue* ou *herbue*. V. ERBUE.

ARBUS, bourg de l'île de Sardaigne, gouvernement et à 50 kilom. N.-O. de Cagliari; 2,500 hab. Exploitation de mines de plomb argentifère.

ARBUSCULAIRE adj. (ar-bu-sku-lè-re — rad. *arbuscule*). Hist. nat. Qui est ramifié comme un petit arbre, un arbrisseau, en parlant des appendices de certains animaux.

ARBUSCULE s. m. (ar-bu-sku-le — du lat.

arbuscula, même sens). Bot. Petit arbre ou arbrisseau.

ARBUSTE s. m. (ar-bu-ste — lat. *arbustum*, même sens). Petit arbrisseau : *Çà et là des* ARBUSTES *chétifs croissent péniblement sur cette terre privée de vie.* (Chateaub.) *Ce pavillon semblait caché au milieu d'une touffe de magnolias, tandis qu'une foule d'*ARBUSTES *odoriférants entouraient la base de cet élégant édifice.* (E. Sue.)

L'herbe des champs renaît, l'*arbuste* reverdit.
RAYNOUARD.

Dans nos bois aujourd'hui n'est-il que des *arbustes* ?
PIIS.

Votre compassion, lui répondit l'*arbuste*,
Part d'un bon naturel; mais quittez ce souci.
LA FONTAINE.

— Bot. Végétal ligneux, à tige ramifiée dès sa base, mais qui s'élève peu et dépasse rarement un mètre : *Le rosier, le chèvrefeuille, les bruyères, sont des* ARBUSTES.

ARBUSTIF, IVE adj. (ar-bu-stif, i-ve — rad. *arbuste*). Qui appartient à l'arbuste, qui se compose d'arbustes : *La culture des jardins et des plantations* ARBUSTIVES *dites des coteaux s'appelle horticulture proprement dite et champêtre.* (Leclerc et Thouin.)

— *Vigne arbustive.* Nom donné aux vignes que l'on plante quelquefois au pied des arbres isolés, dans la seule intention d'en récolter la feuille pour la nourriture des bestiaux.

ARBUTHNOT (Alexandre), jurisconsulte écossais, né en 1538, mort en 1583, étudia le droit à Bourges sous Cujas, et devint en 1569 régent du collége royal d'Aberdeen. Propagateur zélé de la Réforme, il joua un rôle assez actif dans les affaires ecclésiastiques de son temps, encourut le ressentiment de Jacques VI par la publication de l'*Histoire d'Ecosse*, de Buchanan. Précurseur de Legouvé, il a composé un petit poëme sur les vertus des femmes. Son ouvrage principal a pour titre : *Orationes de origine et dignitate juris.*

ARBUTHNOT (Jean), médecin et littérateur, né en Ecosse en 1658, mort à Londres en 1735. Joignant à de profondes connaissances en littérature et en mathématiques des connaissances non moins étendues en médecine, il devint l'un des médecins de la reine Anne. Il a laissé plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Essai sur l'utilité de l'étude des mathématiques; Tables des monnaies, poids et mesures des anciens;* l'*Art de mentir en politique*, et le *Procès sans fin* ou *Histoire de John Bull*, critique amère des mœurs et des hommes de son temps. On sait que l'usage s'est conservé depuis de désigner le peuple anglais sous ce nom de *John Bull* que lui avait donné le docteur Arbuthnot. Ce roman, très-estimé en Angleterre, parut d'abord sous le nom de Swift. Il a été trad. en fr. par l'abbé Velly, 1753.

ARBUTHNOTT (sir Alexander Dundas Young), amiral anglais, fils d'un colonel, et petit-fils par sa mère du général James Murray, entra dans la marine en 1803. Il servit à Trafalgar, accompagna en Espagne la légion auxiliaire anglaise en qualité de colonel d'état-major, et parvint au rang de vice-amiral en 1858; il a été anobli en 1859.

ARBUTINE s. f. (ar-bu-ti-ne — du lat. *arbutus*, arbousier). Chim. Substance que l'on extrait de l'infusion aqueuse des feuilles de l'arbousier *uva ursi*. L'arbutine forme des aiguilles groupées en faisceaux, incolores et amères. Elle est soluble dans l'eau, dans l'alcool et l'éther.

ARC s. m. (ark — du lat. *arcus*, même sens; formé de *arceo*, j'éloigne, je repousse). Arme de trait, qui se compose d'une verge de bois ou de métal, tenue courbée au moyen d'une corde tendue avec effort, et qui sert à lancer des flèches : *Bander, tendre un* ARC. *Débander, détendre un* ARC. *Tirer de l'*ARC. *L'*ARC *et la fronde sont de toute antiquité, on les a trouvés chez les peuples les plus sauvages.* (Encycl.) *Tous les* ARCS *étaient tendus.* (Boss.) *La cavalerie des Romains était très-exercée à tirer de l'*ARC. (Montesq.) *Louis XI commença, en* 1481, *à abolir en France l'usage de l'*ARC *et de la flèche.* (Général Bard.)

De son *arc* cependant il bande les ressorts.
LA FONTAINE.

Mon *arc*, mes javelots, mon char, tout m'importune.
RACINE.

Cependant le guerrier, courbant son *arc* immense,
Des bouts avec effort rapproche la distance.
AIGNAN.

Mille soldats partout, bandits aux yeux ardents,
Veillent, l'*arc* et la lance au poing, l'épée aux dents.
V. HUGO.

Amour fit une gambade,
Et le petit scélérat
Me dit : Pauvre camarade,
Mon *arc* est en bon état,
Mais ton cœur est bien malade.
LA FONTAINE.

— Par compar. : *Ils voudroient que je bandasse l'*ARC *de mes affaires à la corde de leurs passions.* (Henri IV.)

— Art milit. *Arc à jalet*, Ancienne arbalete propre à lancer des balles.

— Proverbialem. *Avoir deux cordes, trois cordes à son arc, plusieurs cordes, plus d'une corde à son arc*, Exercer plusieurs métiers à la fois; avoir plusieurs moyens de réussir, de gagner de l'argent : *Ceux de Guise furent avertis par d'Escars, qui voulait* AVOIR DEUX CORDES À SON ARC. (Régnier de la Planche.) J'AVAIS TROIS CORDES À MON ARC *j'étais à la fois sommelier, chef d'office et maître d'hôtel.* (Le Sage.) *Peste! je vous croyais bien un peu Corse, beaucoup contrebandier, fort habile intendant, mais je crois que* VOUS AVEZ *encore d'*AUTRES CORDES À VOTRE ARC. (Alex. Dum.) ‖ *Détendre, débander l'arc*, Donner quelque relâche à l'esprit. Cette heureuse comparaison remonte à Esope. Il fut surpris un jour jouant avec des enfants. Comme on s'étonnait de cette apparente puérilité de la part d'un philosophe, il répondit : L'esprit de l'homme ressemble à un *arc*, qui ne doit pas rester continuellement tendu. On rapporte que saint Jean l'Evangéliste, après avoir rempli les fonctions pénibles de son apostolat, s'amusait à apprivoiser une perdrix, et que, quelqu'un lui ayant témoigné sa surprise, il lui répondit que, comme un *arc ne pouvait pas toujours rester bandé*, ainsi l'esprit de l'homme ne pouvait pas toujours vaquer au travail. ‖ *Tendre trop l'arc*, Montrer une trop grande sévérité, surtout en parlant d'un professeur, d'un père de famille, dans le système qu'on suit pour l'éducation de ses élèves, de ses enfants. ‖ *Tendez trop l'arc, la flèche dévie*, On manque le but que l'on veut atteindre lorsque l'on se sert de moyens excessifs. ‖ *Débander l'arc ne guérit pas la plaie*, Renoncer à faire du mal ne répare pas celui qu'on a fait. Lorsque le roi René perdit Isabelle de Lorraine, sa première femme, qu'il aimait beaucoup, il prit pour devise un arc dont la corde est rompue, avec ces mots italiens : *Arco per lentare, piaga non sana*, dont notre proverbe est la traduction.

— Archit. Courbe que décrit une voûte en pierre taillée. ‖ *Arc plein cintre* ou *arc roman*, Celui qui comprend exactement un demi-cercle, c'est-à-dire dont la hauteur est précisément égale à la moitié de la largeur, ou au rayon. ‖ *Arc surhaussé*, ou *exhaussé*, ou *surmonté*, Celui dont la hauteur est plus grande que celle du plein cintre. ‖ *Arc surbaissé*, Celui dont la hauteur est moindre que celle du plein cintre. C'est l'arc appelé encore *elliptique* et *en anse de panier*. ‖ *Arc linteau*, Nom que l'on donne à l'arc surbaissé lorsqu'il est déprimé au point de former une ligne horizontale droite comme un linteau et recourbée aux deux bouts. ‖ *Arc en fer à cheval*, Celui dont le cintre excède le demi-cercle, avec enflure aux deux côtés. On le nomme encore *arc byzantin*, parce qu'on en attribue l'invention aux Byzantins, ou *moresque*, parce qu'il était surtout en usage dans l'architecture moresque, arabe. ‖ *Arc en ogive*, *arc pointu*, *arc gothique*, ou simplement *ogive*, Arc formé par deux segments de courbes qui se coupent en faisant un angle à la partie supérieure de la construction. ‖ *Arc Tudor*, Arc ogival fortement déprimé. Il a pris naissance en Angleterre, sous le règne d'Henri VII, de la famille des Tudors. ‖ *Arc équilatéral* ou *en tiers-point*, Quand il est élevé sur un triangle équilatéral. C'est une sorte d'*arc en ogive*. ‖ *Arc aigu* ou *en lancette*, Quand il est élevé sur un triangle dont l'angle supérieur est plus aigu que les deux autres. ‖ *Arc outre-passé* ou *lancéolé*, Quand, étant déjà aigu, il va en se rétrécissant au-dessous de son plus grand diamètre. ‖ *Arc obtus*, Quand il est décrit par un rayon plus court que son ouverture. On le range encore parmi les ogives. ‖ *Arc en accolade*, ou *arc en talon*, Arc très-infléchi, qui est décrit de quatre centres, deux en dehors et deux en dedans, et qui est alternativement convexe et concave. ‖ *Arc en doucine*, Qui est formé de la même manière, mais en sens inverse. ‖ *Arc biais*, Arc dont les pieds-droits ne sont pas d'équerre sur leur plan. ‖ *Arc trilobé*, Celui qui est formé par la réunion de trois lobes plus ou moins resserrés ou épanouis; comme le nombre des lobes est variable, on dit aussi *quintilobé*, *polylobé*, etc. ‖ *Arc en décharge*, Arc pratiqué en plein mur au-dessus des vides, des linteaux des portes, des baies de fenêtres, pour reporter la charge de la maçonnerie supérieure sur des points d'appui solides. ‖ *Arc renversé*, Arc établi dans les fondations d'un édifice, la convexité appuyant sur le sol, afin de contre-bouter des points d'appui isolés en reportant leurs efforts sur une plus grande surface de terrain. ‖ *Arc de cloître*, Voûte composée de portions de berceaux se rencontrant en angle rentrant dans leur concavité. ‖ *Arc angulaire* ou *brisé*, Arc formé de deux parties droites, inclinées comme les côtés obliques d'un triangle isocèle. On le nomme aussi *arc en fronton* et *arc en mitre*. ‖ *Arc aplati*, Arc à quatre centres, déterminés par un carré abaissé de la corde de l'arc, et dont les côtés sont égaux au tiers de cette corde. ‖ *Arc bombé* ou *en segment de cercle*, Arc qui a son centre au-dessous de sa naissance. ‖ *Arc déprimé*, Plate-bande raccordée avec ses pieds-droits par deux quarts de cercle d'un rayon assez grand. ‖ *Arc en talus*, Arc qui se voit principalement aux portes fortifiées, dont les parois extérieures, se profilant sur les murs, ont un talus fortement prononcé. ‖ *Arc extradossé*, Arc dont tous les voussoirs sont d'égale longueur, de manière que l'intrados et l'extrados soient des courbes concentriques. ‖ *Arc flamboyant* ou *contourné*, Arc imitant une flamme, tantôt droite, tantôt renversée, et dont la partie supérieure se termine par deux talons renversés et adossés. ‖ *Arc serpentaire*, Arc qui prend deux centres de plus que l'*arc en doucine*, et qui représente deux serpents qui se touchent par la tête. ‖ *Arc zigzagué*, Arc dont l'extrados est découpé en zigzags. ‖ *Arc-boutant, arc-doubleau, arc rampant, arc de triomphe.* V. ces mots à leur ordre alphabétique. ‖ On a dit *arc de verdure*, pour, Arc de triomphe fait de verdure : *Le roi rentra par le faubourg Saint-Jacques, sous des* ARCS DE VERDURE. (Alex. Dum.)

— Sculpt. *Arcs en arceaux*, Ornements composés de filets contournés en façon de trèfles.

— Géom. Portion quelconque d'un cercle, d'une ellipse ou de toute autre espèce de courbe.

— Par anal. *L'arc des sourcils*, La courbe formée par les sourcils : *Il roidissait l'*ARC DE SES SOURCILS *pour montrer aux belles dames un œil brillant comme l'escarboucle.* (G. Sand.) ‖ Absolum. et poét., dans le même sens :

Sur un front blanc comme l'ivoire,
Deux petits *arcs* de couleur noire
Étaient mignardement montés. VOITURE

Un *arc* demi-courbé, qui s'abaisse sur l'œil,
Donne encore au regard plus d'audace et d'orgueil.
COLARDEAU.

— Par ext. Se dit de tout ce qui rappelle cette forme : *Le port du Pirée décrit un* ARC *dont les deux pointes ne laissent qu'un étroit passage.* (Chateaub.)

— *En arc*, loc. adv. En forme d'arc : *Se former, s'arrondir* EN ARC.

Déjà d'Iris le ruban vaporeux
Se courbe *en arc* sous la voûte des cieux.
CAMPENON.

— *Arc de cercle*, Portion de la circonférence comprenant un plus ou moins grand nombre de degrés. ‖ *Arcs concentriques*, Ceux qui ont un centre commun. ‖ *Arcs égaux*, Ceux qui ont le même nombre de degrés d'un même cercle. ‖ *Arcs semblables*, Ceux qui ont le même nombre de degrés de cercles inégaux.

— Astron. Nom donné à des portions de circonférence de la sphère apparente du ciel. ‖ *Arc diurne*, Demi-circonférence que le soleil paraît décrire au-dessus de l'horizon, entre son lever et son coucher. ‖ *Arc nocturne*, La route du soleil, entre son coucher et son lever, au-dessous de l'horizon. ‖ *Arc de progression* ou *de direction*, et *arc de rétrogradation*, Ceux qu'une planète semble décrire, le premier par son mouvement direct, le second par son mouvement rétrograde. ‖ *Arc d'émersion*, ou de *vision*, Quantité dont le soleil doit être abaissé au-dessous de l'horizon, pour qu'un astre soit visible à l'œil nu. Cette quantité, exprimée en degrés comptés sur l'écliptique, varie pour chaque planète, et quelquefois pour une même planète. C'est ainsi qu'à de certaines époques Vénus est visible en plein jour, tandis qu'habituellement elle ne peut être distinguée que si le soleil fait un *angle d'émersion* d'au moins 5 degrés. ‖ *Arc entre les centres*, Arc qui, dans les éclipses solaires, est tiré perpendiculairement du centre de la terre au soleil, et celui qui, dans les éclipses lunaires, est tiré du centre de l'ombre de la terre sur l'orbite de la lune. ‖ *Arc de station première*, Arc qui détermine le mouvement d'une planète stationnaire dans le premier demi-cercle de son épicycle. ‖ *Arc de station seconde*, Arc qui détermine le mouvement de cette même planète dans l'autre moitié de son épicycle. ‖ *Arc d'élévation du pôle*, Arc qui contient les degrés compris entre le pôle et l'horizon. ‖ *Arc de l'équateur*, Partie de cercle comprise entre les méridiens de deux endroits.

— Phys. Dans les expériences sur le galvanisme : *Arc animal* se dit de la suite des parties d'un animal comprises entre les deux extrémités de la pile, et *arc excitateur*, de celui qui est formé par les métaux ou autres substances qui en tiennent lieu. ‖ *Arc voltaïque*, Bande lumineuse un peu ovale, qui se produit quand on laisse une solution de continuité dans les fils qui réunissent les deux pôles d'une pile composée d'un grand nombre de couples, et dont l'éclat et la température dépassent tout ce qu'on peut obtenir par les moyens connus.

— Météorol. *Arc-en-ciel*, *arc-en-terre*. V. ces mots à leur ordre alphabétique.

— Astrol. *Arc de position*, Arc de l'équateur compris entre le méridien et le cercle horaire, ou cercle de déclinaison qui passe par le pôle et par l'astre dont on s'occupe. C'est ce que les astronomes appellent aujourd'hui *angle horaire*.

— Mar. Courbure que prend la quille et qui produit un changement de forme dans toutes les parties d'un vaisseau. ‖ *Arc de l'éperon*, La longueur du bout de l'éperon à l'avant du vaisseau, par-dessus l'éperon.

— Mécan. *Arc conducteur*, Arc employé dans les cylindres oscillants, pour conduire le tiroir. Il forme une coulisse d'un rayon égal à la distance du tourillon, et il est conduit dans des rainures parallèles à la position moyenne du cylindre, par la tige d'excentrique.

— Anat. *Arc du côlon*, Partie moyenne ou transversale du côlon. ‖ On l'appelle généralement *côlon transverse*.

— Méd. *Arc sénile*, Altération de la cornée qui paraît résulter d'un dépôt de granulations graisseuses, et qui se développe toujours également sur les deux yeux.

— Techn. Ressort au moyen duquel on communique à certains outils un mouvement de rotation alternatif : *Dans beaucoup d'ateliers de tourneurs, l'*ARC *remplace la perche. L'*ARC *des armuriers, des couteliers*, etc., *se nomme ordinairement* archet *ou* arçon. ‖ Grand râteau de charbonnier. ‖ *Arc de carrosse*, Arc formé par deux pièces de fer qui joignent le bout de la flèche à l'essieu des roues de l'avant-train.

— **Epithètes** (dans le sens de *arme*). Bandé, tendu, courbé, recourbé, flexible, lâché, détendu, bruyant, sonore, retentissant, guerrier, menaçant, meurtrier, homicide, pesant, léger, habile, adroit, inévitable.

— **Homonymes.** Arques; arque, arques, arquent (du v. *arquer*).

— **Encycl. I.** Art milit. *L'arc* est l'arme de jet la plus anciennement connue; il a dû succéder au tomahawk et au casse-tête du sauvage obligé pour se nourrir d'aller à la chasse des oiseaux, et pour se défendre d'attaquer de loin son ennemi. Les Ecritures saintes mentionnent l'*arc*; c'était l'arme favorite d'Esaü. Dans la mythologie des Grecs, l'*arc* était l'arme d'Apollon, à qui ils en attribuent l'invention. Diane chasseresse, entourée de ses nymphes, porte le carquois sur son dos; c'est avec l'*arc* que Cupidon perce et enflamme les cœurs; les oiseaux du lac Stymphale tombent sous les flèches empoisonnées d'Hercule, et c'est avec l'*arc* du grand Alcide que Philoctète, abandonné dans l'île de Lemnos, pourvoit aux besoins de sa nourriture. Les Egyptiens, les Assyriens, les Ethiopiens, les Lyciens, les Mèdes, les Perses, les Scythes, les Thraces, les Huns, les Parthes, faisaient un usage habituel de l'*arc*; la flèche que le Parthe décochait en fuyant est devenue proverbiale. Mais de tous les peuples de l'antiquité, les Crétois surtout étaient renommés pour être les plus habiles à manier l'*arc*. Certains archers avaient atteint un degré de précision qui tenait du prodige. On connaît l'histoire de cet Aster d'Amphipolis, dont Philippe de Macédoine avait dédaigné les services; s'étant enfermé dans Méthone, ville assiégée par ce prince, il le frappa d'une flèche sur laquelle il avait écrit : *A l'œil droit de Philippe*. Ce fait est rapporté par Suidas. Zozime parle d'un archer grec nommé Ménélas, qui, au moyen d'un *arc* de son invention, lançait trois flèches à la fois, qui allaient frapper trois buts différents. Si ces trois buts étaient visés, il faut en conclure que Ménélas était plus que louche. Un Capitulaire de Charlemagne prouve que les Francs se servaient de l'*arc*. Au moyen âge, les archers faisaient partie de la milice des communes. Vers cette époque, les archers anglais et écossais avaient une grande réputation d'adresse, et ce sont eux qui assurèrent en partie le succès des batailles de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt. Du côté des Français, les régiments d'archers se composaient presque tous de Génois, pour lesquels la chevalerie professait le plus profond mépris. Mais les progrès de l'artillerie rendirent bientôt les archers inutiles. Cependant les Turcs s'en servaient encore à la bataille de Lépante (1571), où ils tuèrent plus de chrétiens avec leurs flèches que ceux-ci ne tuèrent de Turcs avec leurs armes. Aujourd'hui, l'*arc* n'est plus guère en usage que parmi quelques peuplades à demi sauvages, en Asie, en Amérique, en Océanie, sur la côte occidentale de l'Afrique, et dans le nord de l'Europe : chez les Hurons, les Algonquins, les Mexicains, les Brésiliens, les Patagons, les Kamtchadales, les Samoyèdes, les Lapons, les Groënlandais, les Esquimaux, les Hottentots et les Cafres.

L'*arc* a affecté les formes les plus variées; généralement il se compose d'une verge ou baguette flexible et élastique, aux deux extrémités de laquelle se trouve fixée une corde tendue; une flèche est placée sur la corde, qui, fortement tirée puis abandonnée à elle-même, lance au loin le projectile. Ces armes étaient fabriquées en bois dur, en corne ou en acier; la flèche était ordinairement garnie de fer. Souvent l'usage de ces armes exigeait une grande vigueur. Homère nous apprend qu'Ulysse avait un *arc* que lui seul pouvait tendre. Bien manié, l'*arc* était un engin terrible. Végèce assure que certains archers de l'antiquité lançaient leurs flèches à une distance de 547 pieds; à 300 pas, les archers mexicains perçaient un homme de part en part; dans l'*Alexiade*, Anne Comnène rapporte que les flèches lancées par les croisés traversaient les meilleures armes défensives et s'enfonçaient tout entières dans les murailles des villes. Pour bander leurs *arcs*, ils se couchaient sur le dos, appuyaient leurs pieds sur la courbure intérieure de l'*arc*, et amenaient la corde jusque vers la tête en la tirant avec les deux mains. A certaines époques, on suppléait à la force humaine en fixant l'*arc* sur une tige et en tendant la corde au moyen d'une manivelle, en sorte que les *arcs* devenaient des espèces de balistes; mais quelques grains de poudre devaient remplacer tout cela. Aujourd'hui, la tactique militaire consiste à tuer le plus d'ennemis que l'on peut en se donnant le moins de mal possible, et, dans ces derniers temps, un ingénieux inventeur assurait avoir trouvé le moyen d'asphyxier toute une armée en moins de temps qu'on n'en mettrait pour écraser sous le pied une chenille ou un ver de terre.

— Géom. Toute portion de courbe est un *arc* de cette courbe. Les propriétés des *arcs* ne sont que des cas particuliers des propriétés générales des courbes auxquelles ils appartiennent; c'est ce qui va ressortir de la consi-

dération de l'*arc de cercle*, ou portion de circonférence, qui est le plus simple et le plus communément employé.

— *Arc de cercle.* La *corde* de l'*arc* est la droite qui joint ses deux extrémités. A la même corde correspondent toujours deux *arcs* inégaux ; c'est habituellement du plus petit que l'on veut parler, c'est-à-dire de celui qui est moindre qu'une demi-circonférence. Dans un même cercle, ou dans des cercles égaux, les *arcs* égaux sont sous-tendus par des cordes égales ; et réciproquement, les cordes égales sous-tendent des *arcs* égaux. Dans un même cercle, ou dans des cercles égaux, au plus grand *arc* répond la plus grande corde ; et réciproquement, à la plus grande corde répond le plus grand *arc*. La perpendiculaire élevée sur le milieu d'une corde passe par le milieu de l'*arc* et par le centre de la circonférence dont cet *arc* fait partie. Cette propriété permet de partager un *arc* en 2, 4, 8, 16... parties égales, en élevant une perpendiculaire sur le milieu de sa corde ; puis une perpendiculaire sur le milieu de chacune des cordes de la moitié de l'*arc*, et ainsi de suite. L'intersection de deux quelconques de ces perpendiculaires détermine le centre du cercle, et par suite de l'*arc*. Les *arcs* compris entre deux parallèles qui coupent une circonférence sont égaux. Nous avons vu, au mot *angle*, que dans un même cercle ou dans des cercles égaux, à des *arcs* égaux répondent des angles au centre égaux, et que le rapport des *arcs* est égal à celui des angles au centre qui leur correspondent : relation fondamentale, en vertu de laquelle on a pu substituer la mesure des *arcs* à celle des angles.

— *Mesure des arcs de cercle.* La circonférence ayant été divisée en 360°, chaque degré en 60′, et chaque minute en 60″, dont les subdivisions suivent la progression décimale, on évalue un *arc* donné par son rapport avec la circonférence, ou, ce qui est la même chose, par le nombre de degrés, minutes, secondes, etc..., compris entre ses deux extrémités. On dira donc qu'un arc est la cinquième partie de la circonférence, ou qu'il est de

$$\frac{360}{5}=72^{\circ}.$$

La graduation de l'*arc* se lit, comme celle de l'angle, sur un instrument appelé *vernier*. De ce que deux *arcs* comprennent le même nombre de degrés, il ne faudrait pas toujours conclure qu'ils sont égaux ; ils ne sont alors que *semblables*, c'est-à-dire qu'ils correspondent à des angles au centre égaux. Pour que deux *arcs* soient égaux, il faut qu'ils contiennent le même nombre d'unités de longueur, et ils ne peuvent coïncider que s'ils appartiennent à des circonférences égales. Les *arcs semblables* sont entre eux comme leurs rayons. L'*arc* de 90°, qui est le quart de la circonférence, porte le nom de *quadrant*. Deux *arcs* sont dits *compléments l'un de l'autre*, ou *complémentaires*, lorsque leur somme est égale à 90°. Ils sont dits *suppléments l'un de l'autre*, ou *supplémentaires*, lorsque leur somme est égale à 180°.

— *Longueur de l'arc.* Soit un *arc* A, comprenant n degrés, et appartenant à une circonférence dont le rayon est R. On a évidemment :

$$\frac{A}{2\pi R}=\frac{n}{360},\ \text{d'où}\ A=\frac{\pi R n}{180}.$$

Il ne faut pas oublier, dans les applications de cette formule, que le dénominateur 180° doit être converti, s'il est nécessaire, en unités de même espèce que n, c'est-à-dire que si n représente par exemple des secondes, il faut remplacer le nombre 180° par son équivalent 648000″.

Exemple I. *Quelle est, sur une circonférence de 46 centimètres de rayon, la longueur d'un arc de* 18° 26′ ? Ici $n=18^{\circ}26'=1106'$. On convertira donc 180° en minutes, soit $180^{\circ}=10800'$, et l'on pourra écrire immédiatement

$$A=\frac{3{,}14159..\times 46\times 1106}{10800}=147\ \text{millimèt.},9.$$

Exemple II. *Quelle est la graduation de l'arc égal au rayon?* Ici n devient l'inconnue, que nous remplacerons par x, et A = R. La formule devient donc

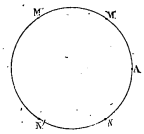
$$R=\frac{\pi R x}{180},$$

d'où

$$x=\frac{180}{\pi}=\frac{180}{3{,}14159}=57^{\circ}\,17'\,44''.$$

Ce dernier nombre est bon à retenir, parce qu'il permet d'évaluer un *arc* exprimé en parties du rayon. Si, en effet, dans une circonférence dont le rayon vaut 1 mètre, on veut connaître la graduation de l'*arc* qui a 0m,372 de long, il suffit de multiplier 0,372 par 57° 17′44″, ou par son équivalent 206264″, pour obtenir la graduation demandée ; elle est de 21° 18′ 50″.

— *Signe des arcs.* Si, à partir d'une origine fixe A, située sur une circonférence, on considère différents *arcs*, tels que AM, AM′... d'un côté, et AN, AN′... de l'autre, on voit que les premiers ne se mesurent pas dans le même sens que les seconds, bien qu'ils puissent leur être égaux en valeur absolue. Cette opposition de sens, par rapport à un point fixe, dans la considération des *arcs*, s'exprime, dans les calculs numériques, par des différences de signes. On est *convenu* de regarder comme *positifs*, et, par conséquent d'affecter du signe +, les *arcs* comptés dans le sens AMM′, et de regarder comme *négatifs* les *arcs* comptés dans le sens opposé ANN′, auxquels on donne le signe —.



— *Généralisation de l'arc de cercle.* La géométrie élémentaire n'a jamais à spéculer sur des *arcs* plus grands qu'une circonférence. Cependant concevons qu'un point mobile parte du point A (fig. ci-dessus), pour se mouvoir sur la circonférence dans le sens AMM′. Les *arcs* positifs ainsi décrits, étant tous comptés du point A, vont toujours en croissant. Revenu au point de départ, le mobile aura parcouru la circonférence entière ; mais s'il continue son mouvement, les *arcs* décrits deviennent alors plus grands que la circonférence, et comptent, par conséquent, plus de 360°. On est donc conduit à admettre des *arcs* de toutes les grandeurs possibles, depuis *zéro* jusqu'à l'*infini positif* ; et, pareillement, depuis *zéro* jusqu'à l'*infini négatif*, si le mobile a marché dans le sens ANN′. Pour embrasser tous les *arcs* possibles dans une seule expression, on est convenu de prendre le rayon d'une circonférence pour l'unité de longueur des différents *arcs* qui peuvent être comptés sur cette circonférence, en sorte que le rapport constant $\frac{C}{2R}$, de la circonférence au diamètre se réduit à $\frac{C}{2}$, ce qui donne

$$\frac{C}{2}=\pi,\ \text{ou}\ 180^{\circ}=\pi.$$

Un *arc* quelconque est donc moindre que π, ou égal soit à un multiple exact de π, soit à un multiple de π augmenté d'une quantité moindre que π : trois cas que représente la formule $K\pi+a$, K désignant un nombre quelconque, positif, ou négatif, ou nul, avec la supposition constante $a<\pi$.

L'importance des considérations qui précèdent est capitale en *trigonométrie*, science qui remplace l'addition, la soustraction, la multiplication et la division des *arcs* par des opérations analogues à effectuer sur des droites. V. TRIGONOMÉTRIE, TRISECTION, RECTIFICATION, ainsi que, les différents noms des lignes trigonométriques, SINUS, TANGENTE, etc.

— Phys. *Arc voltaïque.* Si l'on approche jusqu'au contact les extrémités des conducteurs interpolaires d'une pile électrique, on obtient une étincelle ; si, après les avoir amenés au contact, on les éloigne graduellement, on voit se produire entre eux, lorsque l'espace qui les sépare n'est pas trop considérable, un jet lumineux qui remplit constamment cet espace. Cette bande lumineuse, qui est surtout éblouissante lorsqu'on la fait jaillir entre deux pointes d'un charbon conducteur, a reçu le nom d'*arc voltaïque*, parce qu'elle présente la forme d'un arc. L'*arc voltaïque* a été observé pour la première fois par Davy et étudié par lui avec le plus grand soin, au moyen de la pile à auges de deux mille couples qui a servi à ses expériences sur les effets chimiques de l'électricité. L'expérience de Davy peut être aujourd'hui facilement répétée, et c'est ainsi qu'on produit la *lumière électrique* dont les applications prennent chaque jour une extension nouvelle. Cette lumière est difficile à entretenir avec les cônes de charbon de bois calciné dont se servait Davy, par la raison très-simple que la combustion du charbon tend à augmenter rapidement l'espace interpolaire. On emploie aujourd'hui des baguettes de plombagine artificielle, qui ne brûlent qu'avec lenteur ; toutefois, même avec cette substance, il faut avoir soin de rapprocher de temps en temps les baguettes, si l'on ne veut pas que le courant soit interrompu. On doit à M. Foucault un appareil régulateur, par lequel ce rapprochement s'effectue de lui-même et maintient l'intervalle des charbons sensiblement constant.

L'étude des phénomènes qui se produisent entre les deux surfaces polaires que réunit l'*arc voltaïque* fournit plusieurs résultats assez remarquables : 1° Quand ces surfaces sont formées par des baguettes de charbon, la baguette fixée au pôle positif se creuse à son extrémité d'une manière continue ; des particules de charbon en sont arrachées, qui sont transportées sur la baguette fixée au pôle négatif, où elles s'accumulent. 2° Le transport des particules a encore lieu, et dans le même sens, quand on remplace les charbons par des substances métalliques ; mais l'éclat et la longueur de l'arc dépendent de la nature des substances employées. M. Grove range les métaux dans l'ordre suivant, en commençant par ceux qui donnent l'arc le plus long et le plus brillant : potassium, sodium, zinc, mercure, fer, étain, plomb, antimoine, bismuth, cuivre, argent, or, platine. 3° L'arc est d'autant plus long que la substance des électrodes est moins tenace ou plus friable ; le charbon, à cause de sa friabilité, donne l'arc le plus long. 4° Si les électrodes sont de substances différentes, la longueur de l'arc dépend du sens du courant. M. Grove a constaté qu'en général l'arc est d'autant plus long et plus brillant, que l'électrode positif est plus facile à volatiliser et plus oxydable. 5° Le transport des particules s'effectue aussi de l'électrode négatif à l'électrode positif ; mais il est bien moins abondant dans ce sens que dans le sens opposé. 6° Toutes choses égales d'ailleurs, l'arc est d'autant plus long que l'air ambiant est plus raréfié. De tous ces faits, on a conclu que l'*arc voltaïque* est produit par le passage continu du courant à travers les particules matérielles qui sont transportées d'un électrode à l'autre ; ces particules peuvent être considérées comme formant une sorte de conducteur intermédiaire, ce qui permet d'éloigner un peu les pointes, sans que le courant cesse de passer, une fois qu'il a été établi.

— *Lumière de l'arc voltaïque.* L'*arc voltaïque* répand une lumière tellement vive, que l'œil ne peut en supporter l'éclat. Les flammes des lampes placées dans le voisinage ressemblent à des corps rouges, et projettent des ombres comme le feraient des corps opaques. La lumière de l'arc voltaïque présente de remarquables analogies avec celle du soleil. Comme cette dernière, elle provoque la combinaison du chlore avec l'hydrogène, colore le chlorure d'argent, agit sur la couche sensible des plaques daguerriennes. Pas plus que ceux du soleil, ses rayons ne possèdent la *polarisation optique*.

La lumière voltaïque a reçu une foule d'applications : on s'en est servi pour embellir les fêtes publiques, et pour produire, dans les théâtres, différents effets qu'on n'obtient jamais avec d'autres lumières artificielles. Certains photographes y recourent pour éclairer les objets qu'ils veulent reproduire avec une grande vivacité de tons, en l'absence du soleil. On l'a appliquée à l'éclairage des travaux de nuit, ce qui a permis de continuer sans interruption et d'achever rapidement la construction de certains monuments. Deux appareils ont suffi, aux docks Napoléon, pour éclairer pendant plusieurs mois huit cents ouvriers, à une distance de plus de 100 mètres. On a proposé de mettre à profit ce mode d'éclairage, dans l'art de la guerre, pour faire des signaux, démasquer les travaux nocturnes de l'ennemi, etc. ; dans la navigation, pour donner aux vaisseaux la sécurité que la vapeur leur a enlevée en leur donnant la vitesse. Il est probable que la lumière électrique remplacera un jour l'éclairage au gaz dans nos rues, dans nos places publiques, etc. Décidément la nuit est vaincue, elle a cessé d'être un obstacle ; il n'est plus nécessaire, quand on a besoin de prolonger le jour, de scandaliser les astronomes en arrêtant le soleil.

— *Température de l'arc voltaïque.* Davy avait déjà constaté, dans ses expériences, que la température de l'*arc voltaïque* est extrêmement élevée, qu'elle est capable d'opérer rapidement la fusion des substances les plus réfractaires, telles que le platine, le quartz, le manganèse, la chaux ; que des fragments de plombagine ou de diamant placés au milieu de l'arc y brûlent instantanément, même dans l'air raréfié par la machine pneumatique. Mais c'est surtout M. Despretz qui nous a révélé la puissance calorifique de l'*arc voltaïque*. Opérant tantôt dans le vide, tantôt dans l'azote comprimé à deux ou trois atmosphères, avec une pile de cinq ou six cents couples disposés en cinq ou six séries parallèles, il est parvenu à fondre et à volatiliser le charbon et le diamant ; il a vu que des fragments de charbon sont ramollis et peuvent être courbés et soudés entre eux ; que le diamant se transforme en une espèce de graphite, laissant, quand on le frotte sur le papier, une trace noirâtre. En procédant, non par fusion ou volatilisation brusque, mais par volatilisation lente à l'aide de la *bobine de Ruhmkorff*, il a pu obtenir des octaèdres microscopiques de diamant artificiel.

— **Allus. mythol. L'Arc d'Ulysse,** Allusion à l'arc immense que ce héros seul pouvait tendre. Après avoir été éloigné d'Ithaque pendant vingt ans, Ulysse rentre enfin dans sa patrie sous les haillons d'un mendiant. Ni sa femme, ni son fils, ni aucun de ses serviteurs ne le reconnaissent. Assis au coin du foyer, comme un misérable, il voit les prétendants de Pénélope se livrer à la joie dans les festins et insulter à son souvenir. Cependant Pénélope, forcée enfin de faire un choix parmi ces prétendants, déclare qu'elle est prête à épouser celui qui parviendra à tendre l'arc d'Ulysse et à atteindre le but. Tous l'essayent inutilement. Alors l'étranger saisit l'arc au milieu des rires insultants de toute l'assemblée, le tend d'une main vigoureuse, frappe le but ; puis dirige ses traits contre chacun des princes ; qu'il immole tous successivement, aidé de son fils Télémaque.

Dans l'application, l'*arc d'Ulysse* est en quelque sorte un talent, une force intellectuelle ou morale, qui est l'apanage d'une organisation privilégiée, d'un homme supérieur, et dont personne ne peut recueillir l'héritage :

« Quant au talent, la balance reste égale entre George Canning et Casimir Périer. Seulement le premier accomplissait les choses les plus difficiles avec une certaine aisance, semblable à *Ulysse qui tendait l'arc rebelle* avec autant de facilité qu'il aurait fait des cordes d'une lyre ; tandis que Périer, quand il veut toucher les cordes les plus délicates, gesticule avec autant d'efforts que s'il tendait l'*arc d'Ulysse*. » HENRI HEINE.

« Le sceptre de Charlemagne était l'*arc d'Ulysse*, qu'aucun autre bras ne pouvait tendre. Les institutions de ce prince n'amenèrent point, pendant le règne de ses successeurs, si inférieurs à lui sous tous les rapports, les résultats qu'on était en droit d'espérer. »

A. BARON.

« Le champ de la satire est long à défricher ;
Je remets mon carquois aux mains d'un autre archer.
Qu'un heureux successeur descende dans ma lice ;
L'*arc* que j'ai déposé n'est pas celui d'*Ulysse* :
Tout jeune homme au doigt fort, qui sent sa puberté,
Comme moi peut le tendre au cri de liberté. »

BARTHÉLEMY, *la Némésis*, épilogue.

ARC (Jeanne D'). V. DARC (Jeanne), la seule orthographe admise aujourd'hui par nos meilleurs historiens, après les plus minutieuses recherches. Cette rectification n'est puérile qu'en apparence, car rien de ce qui se rattache à la plus grande figure de notre histoire nationale ne doit nous rester indifférent.

ARC (Philippe-Auguste de Sainte-Foix, chevalier D'), littérateur, fils naturel du comte de Toulouse, mort en 1779 à Tulle, où il était exilé. Il a composé de nombreux écrits : la *Noblesse militaire ou le Patriote français opposé à la noblesse commerçante ; Histoire générale des guerres ; Histoire du commerce et de la navigation des anciens et des modernes* (les premiers volumes seulement de ces trois ouvrages ont été publiés) ; *Mes Loisirs* ; le *Roman du jour* ; *Lettres d'Osman*, etc.

ARC ou **HAR**, ancienne *Laris*, rivière du dép. des Bouches-du-Rhône, se jette dans l'étang de Berre après un cours de 60 kilom. ‖ Rivière du dép. de la Savoie, baigne Saint-Jean de Maurienne, Aiguebelle, et se jette dans l'Isère après un cours torrentueux de 120 kilom.

ARC (PONT D'), pont naturel, l'une des curiosités les plus remarquables de France, dans le dép. de l'Ardèche. Il s'élève sur la rivière de l'Ardèche, et a 30 m. de hauteur sur 60 m. d'une culée à l'autre. Près de ce pont on remarque quelques cavernes remplies de stalactites et de coquillages, et qui ont servi de retraite aux religionnaires pendant les guerres civiles.

ARCACÉ, ÉE adj. (ar-ka-sé — du lat. *arca*, arche). Moll. Dont la forme rappelle celle d'une arche.

— s. f. pl. Famille de mollusques formée du grand genre *arche* de Linné, et qui comprend les nucules, les pétoncles, les arches, les cucullées et les trigonies.

ARCACHON (BASSIN D'), baie d'environ 50 kilom. de circuit formée par l'Océan au S.-O. du dép. de la Gironde. La Teste de Buch, port, est sur la rive S. du bassin, sur les bords duquel on voit un grand nombre de villages. Dans ces derniers temps, Arcachon a été mis singulièrement à la mode, et c'est aujourd'hui, pendant toute la saison des bains, un des lieux les plus fréquentés par la société parisienne. De charmantes constructions s'y sont élevées comme par enchantement.

ARCACITE s. f. (ar-ka-si-te — rad. *arcacé*). Foss. Arche fossile.

ARCADE s. f. (ar-ka-de — du bas lat. *arcata*, tiré du lat. *arcus*, arc). Ouverture en forme d'arc pratiquée dans un ouvrage d'architecture : *Les* ARCADES *d'une galerie, d'un amphithéâtre. Les* ARCADES *de la rue de Rivoli, à Paris. Un aqueduc porté sur des* ARCADES. *Un peu au-dessus de cette grotte, nous trouvâmes une citerne composée de douze* ARCADES. (Chateaub.) *Je m'assis, en proie à ce sentiment qui nous saisit presque malgré nous, sous les sombres* ARCADES *d'une église.* (Balz.) *Ils entrèrent sous les* ARCADES *du cloître, d'où l'on découvrait la campagne.* (G. Sand.) *On admire à Paris les* ARCADES *de la cour des Invalides, bâties par Bruant.* (Millin.) ‖ *Arcade feinte*, Celle qui n'est qu'indiquée ou figurée sur un mur, pour établir une symétrie avec une arcade réelle.

— Se dit, par anal., de ce qui a la forme d'une arcade : *Une* ARCADE *de verdure. Des* ARCADES *de tilleuls, de marronniers. Je vois encore d'ici la terrasse, couverte de ses* ARCADES *de vigne, la source dans le jardin, sous deux saules pleureurs que ma mère venait de planter, et dont, sans doute, quelque rejeton s'effeuille maintenant sur sa tombe.* (Lamart.) *Le ciel ressemble à une* ARCADE *de lapis-lazuli.* (H. Taine.) ‖ Arrondi, voûté :

Cou de travers, omoplate en *arcade*,
Un dos cintré, propre à la bastonnade.

VOLTAIRE.

— *En arcade*, loc. adv. En forme d'arcade : *Un portail, une porte* EN ARCADE.

— Anat. Courbe décrite par certaines parties osseuses, aponévrotiques et artérielles. ‖ *Arcades alvéolaires*, Bords dentaires des deux maxillaires supérieur et inférieur ; ces bords sont creusés de cavités ou alvéoles dans lesquelles sont implantées les dents. Il y a une arcade alvéolaire supérieure et une arcade

alvéolaire inférieure. ‖ *Arcades dentaires*, Arcades formées par les dents juxtaposées, et qui reproduisent fidèlement la forme des bords alvéolaires correspondants. Il y a deux arcades dentaires, l'arcade dentaire supérieure et l'arcade dentaire inférieure. ‖ *Arcades sourcilières*, Saillies que présente de chaque côté l'os frontal ou coronal et qui répondent aux sourcils. Chaque arcade sourcilière est plus saillante en dedans, où elle donne attache au muscle sourcilier. ‖ *Arcades orbitaires*, Bords supérieurs des orbites. Les deux arcades orbitaires sont formées par le bord inférieur antérieur de l'os frontal ou coronal; elles sont demi-circulaires, articulées en dedans avec l'unguis et en dehors avec le malaire. ‖ *Arcade zygomatique*, Arcade formée par l'union de l'angle postérieur de l'os malaire avec l'apophyse zygomatique du temporal. ‖ *Arcade crurale*, Repli formé par l'aponévrose abdominale à sa partie inférieure, fixé d'une part à l'épine iliaque antérieure, de l'autre au pubis. ‖ *Arcades palmaires*, Courbes à concavité supérieure décrites dans la paume de la main par les terminaisons des artères cubitale et radiale. Il y a deux arcades palmaires, l'*arcade palmaire profonde* qui termine l'artère radiale, et l'*arcade palmaire superficielle*, qui termine l'artère cubitale. ‖ *Arcade plantaire*, Courbe à convexité antérieure, décrite par la terminaison de l'artère plantaire externe.

— L'expression *arcade sourcilière* a été particulièrement employée par les écrivains, en parlant de la courbure que forment les sourcils : *Ses yeux caves roulaient sous ses* ARCADES SOURCILIÈRES *comme deux globes ardents.* (Balz.) *Il tint son lorgnon dans une de ses* ARCADES SOURCILIÈRES, *et toisa impertinemment la plus jolie duchesse.* (Balz.) *Jupiter ébranlait l'Olympe par le seul froncement de son* ARCADE SOURCILIÈRE. (G. Sand.) *Il incrusta un lorgnon d'écaille dans l'*ARCADE SOURCILIÈRE *de son œil droit.* (Montépin.) ‖ Absolum., et dans le même sens : *La beauté de son front prophétique provenait surtout de la coupe extrêmement pure des deux* ARCADES *sous lesquelles brillait son œil noir.* (Balz.) *Les yeux n'avaient plus de cils, et à peine voyait-on quelques traces de sourcils au-dessus de leurs* ARCADES *saillantes.* (Balz.)

— Mécan. Se dit d'un demi-cercle en fonte qui sert à lier les colonnes de deux machines à balancier.

— En T. de travaux publics, on donne quelquefois ce nom aux arches qui soutiennent un viaduc, une galerie. Dans le langage habituel, le mot *arche* est plus particulièrement réservé aux ponts placés sur les cours d'eau.

— Techn. Partie de la châsse d'une lunette qui embrasse le nez. ‖ Dessous d'un talon de bois coupé en arc. ‖ Partie d'un balcon ou d'une rampe d'escalier disposé en fer à cheval. ‖ *Arcade de la selle*, Partie cintrée qui se trouve devant et derrière à l'arçon.

— Hist. littér. *Académie des arcades*, ou plutôt *des arcadiens*. V. ACADÉMIE.

— **Encycl.** Archit. En architecture, on appelle *arcade* toute ouverture pratiquée dans un mur et couronnée par un arc quelconque, dont elle emprunte le nom. Ainsi il y a des arcades *en plein cintre*, *en fer à cheval*, *en ogive*, etc. L'arc de toute *arcade* repose sur des points d'appui qui sont des colonnes, des pilastres ou des pieds-droits, et il est formé de pierres coniques, appelées, d'une manière générale, *claveaux* ou *voussoirs*, mais qui reçoivent des dénominations particulières, *clef*, *contre-clef*, *sommiers* ou *coussinets*, suivant la place qu'elles occupent. La surface concave formée par le dessous des voussoirs se nomme *intrados*, et la surface convexe formée par leur partie supérieure s'appelle *extrados*. On dit qu'une *arcade* est *réelle* ou *praticable* quand elle forme véritablement une ouverture, et qu'elle est *aveugle* ou *feinte*, quand elle n'est que simulée. Dans ce dernier cas, elle est uniquement destinée à servir d'ornement, et on l'exécute souvent par les procédés de la peinture. Quelquefois on inscrit deux *arcades* dans une plus grande : on dit alors qu'elles sont *géminées*. La question de l'origine de l'*arcade* a donné lieu à des opinions contradictoires. Quoi qu'il en soit, il est généralement admis que ce sont les Romains qui ont fait connaître ce genre de construction aux modernes.

— Anat. *Arcades dentaires*. Les dents forment deux *arcades* inégales entre elles, l'une *supérieure* et l'autre *inférieure*. L'*arcade* dentaire supérieure représente la grosse extrémité d'un ovale, l'inférieure la petite extrémité du même ovale, de telle sorte que dans l'état de rapprochement les deux *arcades* se superposent exactement dans le fond de la bouche, tandis qu'en avant l'*arcade* dentaire supérieure dépasse ou entoure l'inférieure. Il résulte de cette disposition que la partie postérieure ou superposée des *arcades* dentaires divise par broiement, tandis que leur partie antérieure divise à la façon des ciseaux, par incision.

Chaque *arcade* dentaire présente une face antérieure convexe, une face postérieure concave, un bord adhérent implanté dans les alvéoles, un bord libre, mince et tranchant en avant, épais et tuberculeux sur les côtés.

Arcade crurale. L'*arcade crurale* ou *fémorale*, appelée aussi *ligament de Fallope*, *ligament de Poupart*, est une bandelette fibreuse obliquement étendue de l'épine iliaque antérieure et supérieure à l'épine du pubis et à la crête pectinéale. Elle présente une portion directe et une portion réfléchie. La portion directe a la forme d'un ruban très-étroit, dont les bords regardent l'un en avant, l'autre en arrière, et les faces, l'une en haut et l'autre en bas. La face supérieure est du côté interne en rapport avec le cordon des vaisseaux spermatiques chez l'homme, avec le ligament rond chez la femme. La face inférieure forme du côté interne la base d'un orifice triangulaire destiné aux passages des vaisseaux cruraux, et qui a reçu le nom d'*anneau crural*. La portion réfléchie, appelée aussi *ligament de Gimbernat*, est de forme triangulaire; elle est constituée par des fibres dépendant de l'aponévrose du grand oblique. Ces fibres contournent la portion directe en se réfléchissant autour d'elle, et vont s'insérer à la crête pectinéale.

ARCADÉ, ÉE adj. (ar-ka-dé — rad. *arcade*). Qui a la forme d'une arcade, qui a des arcades : *Un viaduc* ARCADÉ.

— s. m. pl. Famille de mollusques lamellibranches, ayant pour type le genre *arche*. ‖ On dit aussi ARCACÉES.

ARCADELT (Jacques), savant musicien, né dans les Pays-Bas, vivait dans le XVIe siècle. Il fut attaché à la chapelle pontificale, puis entra au service du cardinal de Lorraine. Il a composé plusieurs messes à trois, quatre, cinq et sept voix, des madrigaux, et un nombre assez considérable de *chansons françaises*.

ARCADES AMBO, mots latins qui signif. *Arcadiens tous deux*. Virgile (égl. VII) représente deux bergers, Thyrsis et Corydon, se préparant au combat de la flûte.

Ambo florentes ætatibus, Arcades ambo...
« Tous deux jeunes, Arcadiens tous deux... »

Comme l'Arcadie n'était pas moins célèbre par ses ânes (roussin d'Arcadie), on dit quelquefois d'un couple de sots : *Arcades ambo*, et, en général, de tout couple qui, dans une circonstance donnée, prête à la malice, à la plaisanterie. Ces mots se rappellent indifféremment en latin ou en français :

« Similor était plus éclatant, plus audacieux, plus romantique; Echalot avait plus de sens pratique, plus d'aménité, plus de charme; mais, en somme, ils étaient *Arcadiens tous deux*, et Virgile aux écoutes eût traduit leurs dialogues en concerts. » PAUL FÉVAL.

Cependant ces mots peuvent se prendre en bonne part, en parlant de deux hommes de mêmes goûts, de même caractère, et se trouvant ensemble dans une situation analogue :

« M. Capefigue vint à Paris vers 1821, c'est-à-dire à l'époque où y arrivaient MM. Thiers et Mignet, accourus d'Aix en Provence pour chercher fortune, comme tant d'autres, dans la grande ville. Tandis que ces deux rivaux, *Arcades ambo*, mettaient leur talent naissant au service de la cause libérale, M. Capefigue se faisait recevoir élève à l'école des Chartes. »
Dictionnaire de la Conversation.

ARCADIA, ville de l'ancienne Crète, alliée de Gnosse. ‖ Ville de Morée. V. CYPARISSE.

ARCADIE, contrée de l'ancien Péloponèse, habitée par un peuple de pasteurs, et dont les fictions des poëtes antiques avaient fait le séjour de l'innocence et du bonheur; située entre l'Achaïe au N., l'Elide à l'O., la Messénie et la Laconie au S., la Laconie et l'Argolide à l'E. Elle était divisée en plusieurs cantons ou républiques, qui tiraient leurs noms de leurs chefs-lieux; les villes principales étaient Orchomène, Mantinée, Tégée, Caphies et Mégalopolis. C'est un pays élevé, froid, couvert de montagnes qui forment quelques belles et fertiles vallées, et dont les cimes culminantes portaient le nom de *Ménole* et *Lycée;* ses forêts épaisses étaient peuplées d'une grande variété de gibier; elle nourrissait en outre, à cause de l'abondance des glands, une grande quantité de porcs et d'autres bestiaux; les ânes de cette contrée, appelés plaisamment *rossignols d'Arcadie*, étaient renommés pour leur force et leur taille.

Les Arcadiens, appelés originairement Pélasges, se répandirent à une époque très-reculée en différentes contrées, notamment en Italie, sous la conduite d'Ænotrus et d'Evandre. Pendant les guerres de Messénie, vers 671 av. J.-C., ils lapidèrent Aristocratès, leur roi, qui avait trahi les Messéniens, abolirent la royauté, et s'érigèrent en république. Vers l'an 232, l'Arcadie entra dans la ligue achéenne, à laquelle elle donna Philopœmen, son plus illustre chef. Plus tard elle suivit le sort de la Grèce, réduite en province romaine. C'est aujourd'hui une province du royaume de Grèce, dont le chef-lieu est Tripolitza. ‖ La moyenne Egypte, au Ve siècle après J.-C., fut appelée Arcadie, en l'honneur de l'empereur Arcadius.

— En poésie, Pays imaginaire des bergers purs dans leurs mœurs, fidèles dans leurs amours, séjour du prétendu bonheur pastoral :

Allez, mon pauvre Edgard, je vous ai bien aimé.
— Vous m'avez bien aimé!... Donc, l'amour, cela passe.
— Eh! dans quelle *Arcadie* avez-vous donc vécu?
Mme É. DE GIRARDIN.

‖ Se dit aussi quelquefois d'une époque où a dominé le goût de la pastorale : *Les pastorales du* XVIIIe *siècle, cette* ARCADIE *en perruque et en tonnelet, amusent par leurs galanteries surannées et leur poésie à la Benserade, d'une gauche recherche.* (Th. Gaut.)

Arcadie (L'), poëme pastoral de Sannazar, une des œuvres capitales de la littérature italienne au XVIe siècle. La première édition parut à Venise en 1502, sans l'aveu de l'auteur. Mais le succès fut de nature à consoler le poëte de l'indiscrétion dont son œuvre avait été l'objet. Toutes les classes de la société s'empressèrent de lire cette élégante production, à laquelle on ne trouvait rien à comparer dans la littérature moderne. Soixante éditions parurent en moins d'un siècle. Gonzalve de Cordoue, insatiable de gloire, mit tout en usage pour se rapprocher d'un si beau génie, et faire du poëte l'Homère de ses exploits. Mais la muse de Sannazar, toute à l'Italie, était plus difficile à emporter qu'une place, et le *grand capitaine* échoua dans cette entreprise.

L'*Arcadie* est un mélange gracieux de prose et de vers. L'auteur chante avec transport les amours des bergers et les occupations des pêcheurs napolitains étendant leurs filets sur le rivage ou se balançant sur les vagues d'une mer argentée. La fable offre de l'intérêt, et un charme agréable se fait sentir dans toutes les pages. Les descriptions sont des plus vives, surtout celles du mont *Parthenio*, de la fête *di Pale*, et la peinture des jeunes attraits de la pastourelle Amarante.

Arcadie (L'), roman pastoral et rustique de Philippe Sidney, l'un des seigneurs les plus accomplis de la cour brillante d'Elisabeth. Ce poëme, qui est regardé aujourd'hui comme le plus grand titre de l'auteur à la renommée littéraire, ne fut publié qu'après sa mort, en 1591, par les soins de sa sœur. Il fut tellement lu et admiré dès son apparition, qu'on en fit huit éditions en moins de quarante années. Dans la suite cependant, cette œuvre tomba dans un oubli dont, au dernier siècle, les dédaigneuses paroles d'Horace Walpole n'étaient guère propres à la faire sortir. Cet écrivain qualifie ainsi l'*Arcadie :* « Fiction pastorale ennuyeuse, lamentable, pédantesque, qui lasserait même aujourd'hui la patience d'une jeune vierge amoureuse. » Les jugements plus récents du docteur Drake et de M. Hazlitt sont également défavorables à l'œuvre de Sidney. Mais l'auteur de l'*Arcadie* trouve un fervent admirateur dans un autre écrivain moderne, qui exalte les mérites de ce poëme au second volume de la *Revue rétrospective*. Le juste milieu semble être tenu par le docteur Zouch, qui, dans ses mémoires sur Sidney, publiés en 1808, insinue que la différence des goûts, des mœurs, des opinions, a rendu l'*Arcadie* une lecture insipide pour les lecteurs modernes, tout en maintenant qu'il y a dans cette œuvre des passages d'une exquise beauté et remplis d'observations ingénieuses, des peintures de caractères aussi nombreuses que variées, et des sentiments élevés rendus dans un langage noble et toujours parfaitement approprié; enfin, qu'on y rencontre des descriptions qui égalent en beauté tout ce qu'ont pu produire les anciens et les modernes, de sages leçons de morale et de judicieuses réflexions sur le gouvernement des peuples et la politique en général.

Nous nous rangeons à cette dernière appréciation; et, tout en reconnaissant avec Cowper que, par l'emphase et la boursouflure un peu pédantesque de son style, Sidney peut être appelé un *chanteur de prose poétique*, il est impossible de nier que cet auteur n'ait contribué pour beaucoup à fixer la prose anglaise, et à former ce style vigoureux et coloré qui caractérise le commencement et le milieu du XVIIe siècle.

Suivant Drake, Sidney s'est inspiré, pour la composition de son œuvre, de l'*Histoire éthiopique* d'Héliodore, évêque de Tricca, en Thessalie, et d'un poëme plus récent, l'*Arcadie* de Sannazar. Il composa ce roman pour l'amusement de sa sœur, la comtesse de Pembroke, à laquelle il en envoyait les feuilles à mesure qu'il les écrivait. Quelques biographes affirment que Sidney avait ordonné que son poëme fût brûlé, et qu'il ne fut pas plus obéi que Virgile condamnant l'*Enéide* aux flammes; mais cette assertion n'est pas prouvée.

Arcadie (L'), titre sous lequel on désigne fréquemment le tableau de Poussin : *les Bergers d'Arcadie*. V. BERGERS, et ET IN ARCADIA EGO.

ARCADIEN, ENNE s. et adj. (ar-ka-di-ain, è-ne). Géogr. anc. Qui est habitant, originaire de l'Arcadie; qui appartient, qui a rapport à l'Arcadie ou à ses habitants : *Un* ARCADIEN. *Une* ARCADIENNE. *Les bergers* ARCADIENS. *Les traditions* ARCADIENNES. *Les occupations favorites des* ARCADIENS *étaient l'éducation des bestiaux et l'agriculture, ce qui donna aux poëtes l'idée de faire de l'*ARCADIE *la scène des idylles et un séjour enchanté.* (Encycl.)

— Par anal. Champêtre, pittoresque : *Paysage* ARCADIEN. *De là on domine la vallée vraiment* ARCADIENNE *de Chambéry et de son lac.* (Lamart.)

— Linguist. s. m. Une des branches du dialecte éolien.

— Hist. littér. Membre de l'Académie des arcades, ou plutôt des arcadiens, fondée à Rome dans le XVIIe siècle. V. ACADÉMIE.

— B.-Arts. **Paysages arcadiens**, ou simplement BERGERS D'ARCADIE, Nom donné à de nombreuses compositions où Le Poussin a associé, avec un art incomparable, les scènes de la mythologie à des sites d'une grandeur imposante. Ces productions ont été préconisées par toutes les Académies de peinture comme des modèles du genre paysage. A force de s'attacher à reproduire les beautés de ces chefs-d'œuvre, les artistes du XVIIIe siècle et du commencement du XIXe finirent par oublier la nature; de là la monotonie, la fausse noblesse et l'absence complète de vérité, qui caractérisent les paysages de cette époque. L'école naturaliste, issue de la révolution romantique, nous a ramenés à la réalité. Le paysage *arcadien*, cultivé encore par quelques hommes de talent (MM. Aligny, Flandrin, Desgoffe, etc.), ne trouvera bientôt plus d'admirateurs, si, comme nous l'espérons, la récente réforme dont l'enseignement artistique a été l'objet en France vient à bout de supprimer les ponsifs académiques. « Pourquoi peindre des *Arcadies* mythiques et mystiques, disait dernièrement M. W. Bürger (*Salon de* 1864), quand chacun peut aller peindre la vraie nature du Péloponèse? Pourquoi rêver les vieilles allégories de civilisations perdues, quand on peut en saisir le sens sur les lieux mêmes et le restituer sur des témoignages qui en conservent l'empreinte? » V. PAYSAGES, CLASSIQUES et ROMANTIQUES.

ARCADIO (Jean-François et Alexandre), nom de deux médecins piémontais qui vivaient, le premier vers la fin du XVIe siècle, le second dans le XVIIe. Jean-François eut de vives discussions avec plusieurs de ses confrères au sujet de la saignée, qu'il préconisait comme seul moyen efficace dans certaines maladies. La bibliothèque de Turin a de lui deux ouvrages manuscrits; Alexandre a publié un grand nombre d'opuscules, qui n'ont eu qu'un médiocre succès.

ARCADIOPOLIS, ville de l'ancienne Thrace, au S.-E. d'Adrianopolis; elle tirait son nom d'Arcadius, qui la fit reconstruire.

ARCADIQUE adj. (ar-ka-di-ke). Syn. peu usité de *Arcadien*.

— Par allus. aux mœurs que l'on attribue aux Arcadiens : *Il ne me manque qu'un toit de tuiles rouges pour être le garçon le plus* ARCADIQUE *et le plus sentimental du monde.* (Th. Gaut.)

ARCADIQUE adj. (ar-ka-di-ke — rad. *Arcadius*, n. pr.). Hist. anc. Se dit d'un corps d'élite que l'empereur Arcadius avait créé pour sa garde personnelle.

ARCADIUS, grammairien grec, né à Antioche, vivait, suivant quelques conjectures, dans le IIIe siècle av. J.-C. Il est auteur d'un abrégé du *Traité des accents*, d'Hérodien, dont Villoison a donné des extraits, et qui existe en manuscrit à la Bibliothèque impériale.

ARCADIUS, empereur d'Orient, fils aîné de Théodose le Grand, né en Espagne en 383, mort en 408. A la mort de son père (395), il eut en partage l'Orient, pendant que son frère Honorius était mis en possession de l'empire d'Occident. C'était un prince faible et inepte, qui fut successivement le jouet de deux ministres ambitieux, Rufin et Eutrope, et de son épouse Eudoxie. Déçu dans ses projets de faire épouser sa fille au jeune empereur, Rufin appela les Goths en Asie et en Grèce, et, après sa fin tragique, fut remplacé par Eutrope, qui ne fit que contribuer à l'avilissement de l'empire, et qui fut sacrifié à son tour. L'influence passa alors à Eudoxie, qui persécuta saint Chrysostome et provoqua son exil, fit dominer l'arianisme, et laissa dévaster l'empire par Alaric, les Huns et les Goths. Arcadius resta complètement étranger à tout ce qui s'accomplissait en son nom. Ce prince imbécile et lâche était cependant attaché à l'orthodoxie, et, au milieu de la ruine de l'Etat, se montrait surtout préoccupé des édits contre les hérétiques.

ARCÆUS (François), célèbre chirurgien espagnol, surnommé l'Ambroise Paré de l'Espagne, né en 1494, mort vers 1575, publia, à près de quatre-vingts ans, un traité de chirurgie qui fut traduit en plusieurs langues et a été souvent réimprimé. Il pressentit plusieurs moyens chirurgicaux qui ont été démontrés utiles dans la suite et qui ont été consacrés de nos jours. Il blâmait l'usage des sutures, défendait le tamponnement des plaies, et se bornait à l'emploi d'un emplâtre, qui porte encore aujourd'hui le nom de *baume d'Arcæus*.

ARCANE s. m. (ar-ka-ne — du lat. *arcanus*, secret; formé de *arca*, coffre). Opération mystérieuse des alchimistes, remède qu'ils préconisaient comme universel et infaillible, et dont ils faisaient un secret.

— S'empl. encore quelquefois, mais ironiq. et en mauvaise part, pour désigner un remède secret, exploité par le charlatanisme : *Des ouvrages anonymes publiaient à chaque instant quelques secrets et des guérisons obtenues par des paroles, des* ARCANES *et des moyens plus ou moins extraordinaires.* (Brouss.)

— Par ext., Mystère, secret : *Ce lien mystérieux entre les moindres parcelles de la matière et les cieux constitue ce que Swedenborg appelle un* ARCANE *céleste.* (Balz.) *Cette sainte est un chef-d'œuvre pour tout le monde, et les initiés aux plus profonds* ARCANES *de l'art peuvent seuls découvrir en quoi elle pèche.* (Balz.) *Quand on a une intelligence si profonde des plus intimes* ARCANES *de l'art, il est impos-*

sible que le geste ne suive pas la voix. (Th. Gaut.)

— Anc. chim. Nom donné à divers oxydes métalliques et à des sels. ‖ *Arcane corallin*, Oxyde rouge de mercure. ‖ *Arcane double*, Le sulfate de potasse, produit de la décomposition du nitre par l'acide sulfurique. C'est ce que les chimistes appellent aujourd'hui l'*arcanite*.

— Techn. Composition métallique qu'on emploie pour l'étamage des métaux, et qui est ainsi désignée parce que les ouvriers en faisaient une sorte de secret.

— Adjectiv. Profond, caché : *La parole est un miroir qui nous présente naïvement les secrets les plus* ARCANES *de nos individus.* (Mol.) ‖ Aujourd'hui inusité.

ARCANETTE s. f. (ar-ka-nè-te). Ornith. Nom vulgaire, en Lorraine, de la sarcelle d'été : *Les eaux dormantes sont souvent effleurées par le vol circulaire des courlis, des* ARCANETTES *ou des martins-pêcheurs.* (E. Sue.)

ARCANGELET s. m. (ar-kan-je-lè). Art milit. Sorte de petite arquebuse, par corruption d'*arc à jalet*. V. ARC.

ARCANIE s. f. (ar-ka-nî — du lat. *arca*, coffret). Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, renfermant une seule espèce, l'arcanie hérisson.

ARCANITE s. m. (ar-ka-ni-te — rad. *arcane*). Minér. Nom donné par M. Haidinger au sulfate de potasse minéral ou naturel, qui n'a été rencontré jusqu'ici qu'en solution dans les eaux, et en petites masses mamelonnées dans les laves.

— **Encycl.** L'*arcanite* est soluble, non efflorescent; les variétés de cette espèce qu'on recueille sublimées dans les fissures des laves, par exemple au Vésuve, ont l'aspect d'enduits assez minces composés de petits prismes à six faces, terminés par des pyramides hexagonales, dont la section est un hexagone à deux sortes d'angles, dérivant d'un losange. Les cristaux sont parfois colorés superficiellement en bleu ou en vert par des sels de cuivre.

ARCANNE s. f. (ar-ka-ne). Craie rouge délayée avec de l'eau, dans laquelle les charpentiers trempent une ficelle qu'ils destinent à tracer une ligne sur une pièce de bois. Pour obtenir cette ligne, ils tendent la ficelle aux deux extrémités de la pièce, puis la soulèvent vers le milieu et la lâchent brusquement. ‖ On dit aussi ARCAUX.

ARCANO (Giovanni Mauro D'), poëte italien, l'un des plus renommés dans le genre burlesque, né dans le Frioul vers 1490, mort en 1536. Il était ami du Berni, et ses poésies sont ordinairement réunies à celles de ce poëte. Elles consistent en *Capitoli* satiriques, où il n'épargne ni les poëtes, ni les femmes, ni les moines, ni même la cour de Rome; mais souvent il manque de goût et se livre à des plaisanteries équivoques. Il eut le courage de s'attaquer à l'Arétin avec une grande vivacité; toutefois, ses traits les plus acérés sont dirigés contre les femmes, qu'il accuse de mensonge en se demandant ce que ferait le sexe sans ce péché. Cette théorie l'amène à faire l'histoire du mensonge chez tous les peuples et dans tous les temps. Cette excursion philosophico-burlesque le conduit à Rome : « Là, dit-il, la terre, le ciel et l'eau, les murs, les pierres, tout retentit de mensonges... C'est par là qu'on gagne ses procès, qu'on parvient aux honneurs et à la fortune. Tel est mainteant noble, qui était, il y a peu de temps, charcutier, aubergiste, ou qui criait dans les rues le bouilli ou le rôti chaud. Je vois habillé de drap ou de riches étoffes qui n'habillait autrefois que les mules... »

ARCANSEUR s. m. (ar-kan-seur — rad. *arc*). Mécan. Appareil de renfort pour faire avancer ou reculer un véhicule lourdement chargé.

ARCANSON s. m. (ar-kan-son). Chim. Résidu solide jaunâtre que l'on obtient lorsque l'on distille la térébenthine. L'arcanson, appelé le plus souvent *colophane*, est une matière fusible, inflammable, à cassure vitreuse; il est insoluble dans l'eau, et se combine avec les alcalis pour former ce que l'on appelle improprement le *savon de résine*. Sa composition est représentée par la formule $C^{40} H^{30} O^4$. On peut le considérer comme de l'essence de térébenthine oxydée : *Derrière la scène, les éclairs se forment avec un peu d'*ARCANSON. (Volt.)

ARCAS, fils de Jupiter et de Callisto, roi et civilisateur de la contrée qui, de son nom, fut nommée Arcadie. Sa mère ayant été métamorphosée en ourse, il faillit la tuer à la chasse. Jupiter lui fit subir la même métamorphose, et les transporta tous deux au ciel, où ils forment les constellations de la grande et de la petite Ourse.

ARCAS s. m. (ar-kâss). Entom. Genre de lépidoptères diurnes, voisin des lycènes.

ARCASINEUR, EUSE s. (ar-ka-zi-neur, euze — rad. *arcat*). Argot. Celui, celle qui escroque de l'argent au moyen de fables qu'il invente pour apitoyer sur son sort, ou de faux certificats qu'il produit, ou de lettres qu'il écrit quand il ne veut pas se présenter lui-même et que les adeptes nomment *lettres de Jérusalem*. Les arcasineurs se présentent, suivant la personne à laquelle ils s'adressent, tantôt comme des patriotes persécutés ou des réfugiés politiques, tantôt comme d'anciens négociants ruinés par la mauvaise foi de créanciers cupides, ou comme de pauvres ouvriers sans travail, etc. « Le grand art de l'arcasineur est de déjouer la défiance du concierge et des domestiques chargés de l'empêcher d'arriver au maître. Il sait que, s'il lui parle de vive voix, il ne partira pas les mains vides. Si les certificats ne suffisent pas pour l'émouvoir, il a toujours des larmes toutes prêtes. » ‖ On dit aussi ARCASIEN, ENNE.

ARCASIO (Jean-François), jurisconsulte italien, né en 1712, mort en 1791, fut avocat et professeur de droit civil à Turin. Ses *Commentaires* sur le droit civil offrent un cours de droit romain très-estimé. Porté naturellement au recueillement et à la méditation, Arcasio recherchait la solitude, et, sur le déclin de sa vie, il se retirait tous les ans, pendant un mois, dans un couvent de camaldules.

ARCASSE s. f. (ar-ka-se — du lat. *arca*, coffre). Mar. Assemblage de toutes les pièces constituant la charpente horizontale qui relie à l'étambot les estains, partie fort ornée dans les navires de guerre ou les grands paquebots. ‖ Poulie ou pièce de bois qui renferme le rouet.

ARCAT s. m. (ar-ka). Argot. *Faire un arcat*, Escroquer de l'argent à quelqu'un au moyen d'une lettre de Jérusalem. V. ARCASINEUR.

ARCATE. V. ARCOT.

ARCATURE s. f. (ar-ka-tu-re — rad. *arc*). Archit. Genre de décoration surtout employé par les architectes du moyen âge, et consistant en une suite de petites arcades, tantôt réelles, tantôt simplement simulées, portées par des colonnettes ou des consoles, ou bien par des colonnettes et des consoles alternées : *Il existe des* ARCATURES *qui imitent des mâchicoulis, et qui même, dans certaines églises anciennes, étaient véritablement destinées à en servir.* (Schmidt.) *Le débarcadère est très-beau. Ses* ARCATURES, *relevées de quelques sobres ornements en couleur, lui donnent l'apparence d'une basilique de l'industrie.* (Th. Gaut.) *Déjà employées dans les siècles précédents, les* ARCATURES *à plein cintre furent principalement en honneur au* XI^e *et au* XII^e *siècle, époque à laquelle les modillons en empruntèrent quelquefois la forme.* (J. Peyré.) ‖ *Arcatures à claire-voie*, Arcatures qui sont entièrement détachées du mur, devant lequel elles forment une espèce d'écran à jour.

— **Encycl.** L'*arcature* ne répond pas à une nécessité de la construction; c'est un motif de décoration destiné à rompre l'uniformité des grandes surfaces de murs. Les architectes du Bas-Empire et ceux de l'époque carlovingienne l'ont employée dans ce but avec discernement. Les constructeurs romans, particulièrement ceux de la Normandie et de l'Angleterre, en ont souvent abusé au point de superposer, de la base au faîte de quelques-uns de leurs édifices, des étages d'*arcatures* égales en hauteur et en largeur. Le style ogival fit usage aussi de ce genre de décoration, dans lequel il déploya une grande richesse de détails.

M. Viollet-Leduc distingue trois sortes d'*arcatures* : les *arcatures basses* ou *de rez-de-chaussée*, les *arcatures de couronnement* et les *arcatures-ornements*.

Les *arcatures de rez-de-chaussée* sont celles qui, dans l'architecture française, sont placées à l'intérieur, sous les appuis des fenêtres basses. Elles se composent d'une suite de petites arcades aveugles, peu saillantes, portées par des pilastres ou des colonnettes détachées qui reposent sur un socle de pierre continu. A partir du XII^e siècle, les *arcatures* sont décorées avec plus d'élégance : les archivoltes sont enrichies de moulures, les colonnettes deviennent plus sveltes, les tailloirs des chapiteaux sont finement travaillés. Les édifices du style normand présentent parfois, à cette époque, des *arcatures* formées d'une série de petits arcs plein cintre qui s'entre-croisent et portent soit sur un rang de colonnettes, soit sur des colonnettes et des corbeaux alternés. Dans l'étage inférieur de la tour Saint-Romain de la cathédrale de Rouen, les colonnettes sont accouplées et supportent de petits arcs en tiers-point. Quelques esprits plus ingénieux qu'éclairés, dit M. Viollet-Leduc, ont voulu voir dans ce genre de décoration l'origine de l'ogive; il est à remarquer, au contraire, que le plein cintre a persisté longtemps dans ces membres accessoires de l'architecture, et on le rencontre, en Bourgogne notamment, allié à une ornementation qui n'a plus rien de roman. L'arc trilobé servit de transition entre le plein cintre et l'arc en tiers-point. Celui-ci, définitivement adopté vers le milieu du XIII^e siècle, fut d'abord décoré par de simples moulures largement profilées, et, un peu plus tard, par des redans. A mesure que le style ogival parvint à son apogée, les *arcatures* prirent plus d'importance : leurs tympans furent ornés de bas-reliefs; le nu des murs, dans les entre-colonnements, fut couvert de peintures, d'applications de gaufrures ou de verres colorés et dorés. La Sainte-Chapelle, à Paris, nous offre le plus bel exemple qu'on puisse donner d'une série d'*arcatures* ainsi traitées. Vers la fin du XIII^e siècle, les *arcatures* basses perdent ce luxe d'ornementation et deviennent de simples placages, qui continuent jusqu'au ras du sol les moulures et les meneaux des fenêtres. Elles disparaissent tout à coup vers le milieu du XV^e siècle, par suite de l'usage alors adopté de garnir de boiseries les soubassements des chapelles.

Les *arcatures de couronnement* sont tantôt à jour, tantôt aveugles. Des *arcatures* à jour, formant des galeries basses sous les corniches, ont été pratiquées dans quelques églises romanes, particulièrement dans celles des bords du Rhin, pour éclairer les charpentes au-dessus des voûtes en berceau. Cette disposition devint un simple motif de décoration dans quelques édifices religieux de la France. Une *arcature* aveugle décore la partie supérieure des murs de la nef de plusieurs églises bourguignonnes, notamment de la cathédrale d'Autun. D'autres monuments offrent, à l'extérieur des absides, des *arcatures* alternativement aveugles ou percées de fenêtres. L'adoption du style ogival fit naturellement disparaître les *arcatures* hautes des nefs et des absides, les archivoltes des fenêtres s'élevant, dès lors, jusque sous les corniches supérieures. Les tours centrales et les clochers des façades sont souvent décorées, à l'intérieur ou à l'extérieur, d'*arcatures* aveugles, pendant les époques romanes ou de transition.

Les *arcatures-ornements* sont celles que les portails des églises offrent dans les soubassements de leurs ébrasements. Elles sont la plupart du temps évidées dans des blocs de pierre et sont décorées, dans leur entre-colonnement, de sculptures en ronde bosse ou d'arabesques gravées en creux. Les portails des cathédrales de Paris, d'Amiens, d'Auxerre, etc., sont pourvues d'*arcatures* que l'on peut regarder comme les plus beaux spécimens du genre. — Les tombeaux, les parements d'autel, les retables présentent souvent des *arcatures*, ornées de sculptures et de peintures plus ou moins délicatement travaillées.

ARCAUX. V. ARCANNE.

ARC-BOUTANT s. m. (ark-bou-tan — rad. *arc-bouter*). Construction en forme de demi-arc élevée à l'extérieur d'un édifice pour soutenir les murailles contre la poussée des voûtes : *Pour que la partie horizontale d'une construction soit soutenue le plus solidement possible, il faut que l'*ARC-BOUTANT *fasse avec elle un angle de 45°.* (Nicolle.) *Au centre de la place se voyait la grande cathédrale gothique, avec ses solides* ARCS-BOUTANTS, *si frêles à l'œil.* (V. Hugo.)

— Par compar. : *Je contemple d'un œil humide cette petite maison carrée dont un immense lierre planté par ma mère arrondit et verdit les angles, comme des* ARCS-BOUTANTS *naturels sortis de la terre pour empêcher nos vieux murs de s'écrouler.* (Lamart.)

— Fig. Appui, principal défenseur d'une doctrine, d'une cause, d'un parti : *Les Pères de l'Eglise ont été les* ARCS-BOUTANTS *de la religion.* (Trév.) *Nous avons ici un de nos magistrats bien malade, qui est M. Fouquet, procureur général et surintendant des finances. Oh! la belle chape-chute, si cette âme moutonnière se laissait mourir! Mais cela n'arrivera point, car il est encore jeune; il a les dents et les ongles fort bons. Il est un des grands* ARCS-BOUTANTS *de la tyrannie du siècle.* (Gui Patin.) *Jésus apprend à ses disciples que ceux contre lesquels ils doivent être le plus préparés sont les faux zélés, qui, entêtés du besoin que la religion, dont ils se croient les* ARCS-BOUTANTS, *a de leur soutien, croient rendre service à Dieu en persécutant ses enfants, dès qu'ils les croient leurs ennemis.* (Boss.) *C'est l'*ARC-BOUTANT *de son parti.* (Carpentier.) *Ce député est un des* ARCS-BOUTANTS *du centre de la Chambre.* (Balz.)

Prenez pour points d'appui ces hommes hors de doute,
Ces patriotes forts, éprouvés dès longtemps,
. Civiques *arcs-boutants*.
BARTHÉLEMY.

‖ Se dit de même en parlant des choses : *Le travail, c'est l'*ARC-BOUTANT *de l'ordre.* (E. de Gir.) *L'*ARC-BOUTANT *de l'ordre, c'est la communauté d'idées sur le droit.* (Colins.)

— Gymnast. *Lutte debout à l'arc-boutant*, Lutte dans laquelle les deux adversaires essayent mutuellement de se faire reculer au moyen d'un bâton qui porte un petit arc à chacune de ses extrémités.

— Constr. Pièces de charpente qui servent de soutiens, de contre-forts. On les appelle aussi CONTRE-FICHES.

— Mar. Pièce de bois placée horizontalement dans les hunes pour maintenir l'écartement des galhaubans. ‖ Morceau de bois court que l'on place entre les baux d'un navire pour les maintenir dans leur position réciproque. ‖ Pièce de bois disposée verticalement sous le beaupré, pour soutenir les martingales. ‖ Petit mât ferré servant à repousser l'abordage. ‖ *Arcs-boutants affourchés*, Pièces dont les extrémités sont fendues en forme de fourche. ‖ *Arcs-boutants de coittes*, Pièces de bois qui s'appliquent entre les coittes et les semelles du ber d'un bâtiment, pour consolider le système de ce ber. ‖ *Arcs-boutants ronds*, Ceux dont la forme est arrondie.

— Techn. Barreau de fer droit ou chantourné destiné à bouter une grille, un balcon. ‖ Barre d'une porte cochère, dite aussi PIED-DE-BICHE. ‖ Branches de métal qui supportent les baleines d'un parapluie, quand il est ouvert. ‖ *Arcs-boutants d'un carrosse*, Verges qui servent à tenir en état les moutons.

— **Syn. Arc-boutant, pivot.** L'*arc-boutant* soutient un mur, une voûte : *Un des* ARCS-BOUTANTS *est tombé, et la voûte s'est entr'ouverte.* (Acad.) Le *pivot*, en même temps qu'il soutient, sert à faire tourner : *Le soleil tournant sur lui-même, mais en même temps immobile au milieu de tout, sert en même temps de flambeau, de foyer, de* PIVOT, *à toutes les parties de la machine du monde.* (Buff.) Au figuré, l'*arc-boutant* est l'appui ou le soutien d'une entreprise ou d'un parti : *Don Quichotte était le grand* ARC-BOUTANT *de la chevalerie errante.* (Le Sage.) Pour *pivot*, l'idée de mouvement autour du soutien existe toujours au figuré : *C'est l'intérêt de ces deux amants qui doit être le* PIVOT *de la pièce.* (Volt.)

ARC-BOUTANT (ark-bou-tan) part. prés. du v. Arc-bouter : *S'*ARC-BOUTANT *alors sur ses pieds et courbant les épaules, il s'épuisa en efforts inouïs contre la porte.* (E. Sue.) *La panthère, s'*ARC-BOUTANT *sur ses jambes de derrière, serra puissamment sa victime contre la porte.* (E. Sue.)

— **Encycl.** L'*arc-boutant* est une invention de l'architecture ogivale : vivement critiqué par les partisans de l'antiquité, il a été l'objet des plus grand éloges de la part des admirateurs de l'architecture du moyen âge. « Il n'y a qu'une chose à dire sur ce système de construction, selon la remarque judicieuse de M. Viollet-Leduc, c'est qu'il est l'expression la plus franche et la plus énergique du mode adopté par les constructeurs du moyen âge. Jusqu'à l'application des *arcs-boutants* dans les églises gothiques, tout est tâtonnement; du moment qu'ils sont nettement accusés dans les constructions, la structure des églises se développe dans son véritable sens; elle suit hardiment la voie nouvelle. Demander une église gothique sans *arcs-boutants*, c'est demander un navire sans quille... Le problème que les architectes de l'époque romane s'étaient donné à résoudre était celui-ci : élever des voûtes sur la basilique antique... La basilique antique était couverte par des charpentes; l'abside seule était voûtée; or, dans notre climat, les charpentes ne préservent pas complétement de la neige et du vent; elles se pourrissent assez rapidement; elles sont exposées à être brûlées. Jusqu'au X^e et au XI^e siècle, il n'est question, dans les documents écrits de notre histoire, que d'incendies d'églises, qui nécessitent des reconstructions totales. La grande préoccupation du clergé et des architectes qui élevaient des églises était, dès le X^e siècle, de voûter les nefs des basiliques. Mais les murs des basiliques, portés par des colonnes grêles, ne pouvaient présenter une résistance suffisante à la poussée des voûtes hautes ou basses. Dans le centre de la France, les constructeurs, vers le XI^e siècle, avaient pris le parti de renoncer à ouvrir des jours au sommet des murs des nefs hautes, et ils contre-boutaient les voûtes en berceau de ces nefs hautes, soit par des demi-berceaux, soit par de petites voûtes d'arêtes élevées sur les bas-côtés. Les nefs alors ne pouvaient être élevées que par les fenêtres de ces bas-côtés... Les murs intérieurs, épais et renforcés de contre-forts, maintenaient les poussées combinées des grandes et petites voûtes. Mais, dans le nord de la France, ce système ne pouvait prévaloir; de grands centres de population exigeaient de vastes églises; on avait besoin de lumière; il fallait prendre des jours directs dans les murs des nefs, et renoncer par conséquent à contre-bouter les voûtes hautes par des demi-berceaux continus élevés sur les bas-côtés... Il fallut deux siècles de tâtonnements, d'essais souvent malheureux, pour arriver à la solution de ce problème si simple par l'emploi des *arcs-boutants*...; mais aussi, dès que cette voie nouvelle fut ouverte, elle fut parcourue avec une rapidité prodigieuse, et l'*arc-boutant*, qui naît à peine au XII^e siècle, est arrivé à l'abus au XIV^e. » Parmi les plus anciens *arcs-boutants*, il faut citer ceux du chœur de l'église Saint-Remi, à Reims, dont la construction remonte à la dernière moitié du XII^e siècle : ici, l'*arc-boutant* est simple et contre-boute les voûtes au point de leur poussée. Les voûtes hautes du chœur de la cathédrale de Soissons, construites vers le commencement du XIII^e siècle, sont contre-boutées par des *arcs-boutants* doubles, dont les têtes viennent s'appuyer contre des piles portées par des colonnes engagées. Au XIII^e siècle, les architectes, pour augmenter la force de résistance des *arcs-boutants* doubles, eurent l'idée de les rendre solidaires en les réunissant par une suite de rayons, comme on peut le voir à la cathédrale de Chartres. Peu à peu, la construction des grandes nefs se réduisit à des piles minces, consolidées par la charge, et maintenues par l'équilibre entre la poussée des voûtes et la résistance des *arcs-boutants*. Vers la fin du XIII^e siècle, on remplaça les *arcs-boutants* supérieurs par une construction à claire-voie, véritable aqueduc incliné servant à conduire les eaux des chéneaux des grands combles.

ARC-BOUTÉ, ÉE (ark-bou-té) part. pass. du v. Arc-bouter : *Mur* ARC-BOUTÉ. *Voûte* ARC-BOUTÉE. *Deux siéges faits de roseaux du Nil, et dont le dossier se renversait* ARC-BOUTÉ *par des supports, complétaient cet ameublement.* (Th. Gaut.)

— Par ext. Appuyé contre : *Il se tourna ensuite vers un prêtre qu'on avait fait venir, se confessa, et fut pendu à une échelle* ARC-BOUTÉE *contre une poutre.* (Anquet.) ‖ S'applique aussi aux personnes : *Le maître d'école se mit en défense, les deux mains en avant, le haut du corps en arrière, bien campé sur ses robustes*

reins, et, pour ainsi dire, ARC-BOUTÉ *sur une de ses jambes énormes.* (E. Sue.)

— Fig. : *Le gouvernement n'étant plus* ARC-BOUTÉ *ni par la société qui se retire, ni par la division de ses partis, perd bientôt l'équilibre et tombe.* (Proudh.)

ARC-BOUTER v. a. ou tr. (ark-bou-té — de *arc*, et *bouter*). Fortifier au moyen d'un arc-boutant, servir de soutien : ARC-BOUTER *une voûte, un mur. Ce pilier, ce massif* ARC-BOUTE *la construction. Des arcades et des poutrelles* ARC-BOUTENT *le rebord du toit.* (Th. Gaut.)

— Par ext. Appuyer avec force en se roidissant : *Enveloppé d'un manteau, le dos appuyé aux bastingages, il* ARC-BOUTAIT *ses pieds sur une des pièces de bois de la drome.* (E. Sue.)

S'arc-bouter, v. pr. Etre arc-bouté : *L'œil se perd dans ce dédale de poutres qui se croisent et* S'ARC-BOUTENT *en tout sens.* (Th. Gaut.)

— Par ext. En parlant des personnes, S'appuyer, se roidir en pesant sur les pieds, pour exercer un effort de résistance plus puissant : *Le Chourineur* S'ARC-BOUTA *sur ses jambes.* (E. Sue.) *Lord Evandale et le docteur Rumphius se retenaient des ongles et* S'ARC-BOUTAIENT *des pieds aux rugosités du rocher.* (Th. Gaut.)

ARC DE TRIOMPHE ou **ARC TRIOMPHAL** s. m. Monument formant un grand portique cintré, et orné de bas-reliefs, d'inscriptions, pour consacrer le souvenir d'un fait mémorable, la gloire d'un vainqueur, etc. : *Elever, ériger un* ARC DE TRIOMPHE, *des* ARCS TRIOMPHAUX. *Tout ce qui frappe nos regards dans les cités nous parle des hommes, de leurs injustices, de leurs crimes, de leurs misères ; leurs palais sont l'asile de la bassesse, et leurs* ARCS DE TRIOMPHE *des souvenirs glorieux de leurs forfaits.* (H. Martin.) *On marche à la ruine, à l'esclavage par une route couverte d'*ARCS DE TRIOMPHE. (Sismondi.) *Les bas-reliefs des* ARCS DE TRIOMPHE *élevés dans la Gaule étaient souvent exécutés par des Grecs.* (J.-J. Ampère.)

> *Arc triomphal*, la foudre en terrassant ton maître
> Semblait avoir frappé ton front encore à naître.
> V. HUGO.

— **Encycl.** L'origine des *arcs de triomphe* remonte à la coutume qu'avaient les Romains d'en dresser sur le passage de leurs triomphateurs. Ils furent d'abord temporaires, mais on ne tarda pas à les construire d'une manière plus durable. Les premiers monuments de ce genre paraissent avoir été élevés par Stertinius, Scipion l'Africain et Fabius Maximus ; il ne nous en reste aucun débris. Les plus remarquables sont ceux qui furent érigés sous les empereurs : l'*Arc de Drusus*, construit en l'honneur de Claudius Drusus, l'an 745 de Rome, après ses victoires sur les Germains ; l'*Arc de Titus*, élevé sous Domitien en mémoire de la conquête de la Judée ; l'*Arc de Septime Sévère*, dont celui du *Carrousel*, à Paris, est une imitation ; l'*Arc de Gallien*, bâti en l'honneur de ce prince aux frais d'un simple particulier ; l'*Arc de Constantin*, le plus grand de tous et le plus magnifiquement décoré, élevé à la gloire de cet empereur après sa victoire sur le tyran Maxence, etc. La plupart de ces édifices sont encore aujourd'hui dans un excellent état de conservation.

Rome ne fut pas seule à ériger des *arcs de triomphe ;* plusieurs villes de province se montrèrent jalouses de décerner aux vainqueurs l'honneur de pareils monuments. Les *arcs d'Ancône* et de *Bénévent*, élevés à la mémoire de Trajan, ne le cèdent guère pour la beauté de la décoration à ceux de la capitale. En France, les *arcs de Saint-Remi* (près d'Arles) et de *Carpentras*, tous deux consacrés à Marc-Aurèle, vainqueur des Germains, sont dignes d'attention. Mais le plus beau monument de ce genre que nous possédions est l'*arc d'Orange*, qui ne mesure pas moins de vingt-deux mètres en hauteur, sur une largeur de vingt et un et une épaisseur de six. On a cru pendant longtemps que cet édifice avait été érigé à l'occasion de la victoire de Marius sur les Cimbres et les Teutons, mais les trophées maritimes qui couronnent l'attique ne permettent guère d'admettre cette hypothèse, tandis que, selon la remarque de M. Mérimée, l'élégance un peu maniérée du style semble autoriser à placer sous les Césars la date de sa construction. L'*arc d'Orange* a été restauré et consolidé, il y a quelques années, par les soins intelligents de MM. Caristie et Renaud, architectes.

Les peuples modernes ont emprunté aux Romains l'usage d'élever des *arcs de triomphe.* On peut citer l'entrée du palais royal à Berlin, l'*arc* du roi Alphonse d'Aragon à Naples, celui que Palladio construisit à Vicence, etc. Mais c'est en France que se trouvent les plus beaux monuments de ce genre. Sous Louis XIV, la ville de Paris édifia à la gloire de ce prince les *arcs* auxquels on a donné depuis les noms de Porte Saint-Denis et de Porte Saint-Martin. (V. ces mots.) Sous Napoléon, les *arcs* du *Carrousel* et de l'*Etoile* furent dédiés à la grande armée, et, sous la Restauration, on commença à Marseille la construction d'un *arc* destiné à perpétuer le souvenir de la prise du Trocadero. Ce dernier édifice, dont l'architecte Penchaud donna le plan et dont Ramey et David (d'Angers) exécutèrent les principales sculptures, fut achevé sous le gouvernement de Juillet et consacré par lui aux gloires militaires de la République et de l'Empire.

L'Arc de triomphe de l'Etoile, le monument le plus considérable qu'on ait construit en ce genre, s'élève sur une éminence qui termine la magnifique promenade des Champs-Elysées, au milieu d'une place circulaire d'où rayonnent douze larges avenues. Son érection fut décrétée par Napoléon, après la bataille d'Austerlitz, le 18 février 1806. A la suite d'un concours où furent présentés divers projets, le gouvernement n'ayant pu fixer son choix, chargea Chalgrin et Raymond, membres de l'Institut, de faire de nouvelles études. Ces architectes, pressés par le désir qu'on avait de voir l'œuvre mise rapidement à exécution, ne prirent pas le temps de dresser des plans complets ; ils ordonnèrent d'un commun accord les travaux à faire en fondation, se basant sur l'ensemble de leurs études préparatoires. La première pierre fut posée le 15 août 1806, jour anniversaire de la naissance de l'empereur. Bientôt les discussions les plus vives éclatèrent entre les architectes, chacun d'eux s'efforçant de faire prévaloir ses idées : Chalgrin voulait que les faces du monument fussent ornées de trophées ; Raymond proposait une décoration de colonnes isolées. Le premier l'emporta et fut nommé seul architecte, le 31 octobre 1808 ; mais il n'eut pas la satisfaction d'achever son œuvre : il mourut le 20 janvier 1811, alors que le monument ne s'élevait encore qu'à 5 mètres 40 centimètres au-dessus du sol. On lui donna pour successeur Goust, son élève, qui se fit un devoir de suivre exactement ses dessins. La construction était arrivée à la hauteur de l'assise destinée à recevoir l'imposte du grand arc et les petits arcs venaient d'être bandés, lorsque les événements de 1814 interrompirent les travaux. La rumeur publique attribua aux Bourbons l'intention de démolir les constructions commencées ; mais on se borna à détruire l'échafaudage. Plus tard, le 9 octobre 1823, Louis XVIII décréta que l'arc serait achevé et qu'il serait consacré aux souvenirs de la guerre d'Espagne. Goust fut appelé à reprendre les travaux, mais on lui adjoignit l'architecte Huyot pour la direction de la partie décorative. Celui-ci, entraîné par le désir d'imprimer au monument son cachet personnel, émit une série de projets destinés à modifier le plan primitif. Le gouvernement s'opposa à ce qu'il en poursuivît l'exécution, le destitua et le remplaça par une commission composée de MM. Fontaine, Percier, Debret, Labarre et Guy de Gisors. Cette commission donna son approbation complète à l'ensemble du projet de Chalgrin, et fit maintenir Goust à la tête des travaux ; elle apporta toutefois quelques changements à la décoration de la grande voûte et de l'entablement. Réintégré en 1828, Huyot s'engagea à respecter les constructions existantes, mais la retraite de Goust en 1830 le laissa libre de suivre ses propres inspirations. Il continua seul la construction de l'entablement ; il en exécuta les ornements ainsi que ceux des clefs et des archivoltes du grand arc ; et il fit faire les modèles d'une frise représentant *Charles X recevant les corps d'armée, et le duc d'Angoulême recevant les autorités de la ville.* Aussitôt après son avénement, Louis-Philippe décida que le monument serait rendu à sa destination première et consacré à la gloire des armées de la République et de l'Empire. Huyot venait d'élever le socle de l'attique, lorsque M. Blouet fut appelé à le remplacer (1832). Le nouvel architecte eut l'honneur de terminer le colossal édifice, qui fut inauguré le 29 juillet 1836. Les dépenses de la construction s'étaient élevées à 9,051,115 fr.

L'Arc de triomphe de l'Etoile, construit en pierre de Château-Landon et de Chérencé, a $49^m,55$ de hauteur, $44^m,82$ de largeur et $22^m,10$ d'épaisseur, dimensions bien supérieures à celles des plus grands arcs de l'antiquité. Il est établi sur des fondations en pierre de $18^m,50$ de profondeur. Sa face principale est percée d'un grand arc en renfoncement, haut de $29^m,42$ et large de $14^m,62$; l'archivolte qui le décore porte console à sa clef et repose sur une imposte qui pourtourne le monument. L'entablement, d'un grand style, est composé de modillons et enrichi d'ornements courants ; l'attique comprend douze pilastres ornés d'épées et de palmettes entremêlées de boucliers sur lesquels sont gravés les noms des principales victoires de l'Empire. Cet attique, surmonté d'une corniche à denticules, se termine par une galerie qui forme garde-corps, composée de têtes de Méduse reliées entre elles par un ornement courant. L'élévation latérale du monument est percée d'un arc qui a $18^m,75$ de haut sur $8^m,44$ de large, et qui vient couper le grand arc en dessous de son imposte ; l'archivolte qui le décore repose sur une corniche qui parcourt les sinuosités des murs des petites voûtes ; l'entablement et l'attique offrent les mêmes dispositions et les mêmes ornements que ceux des grandes faces.

Pradier a sculpté, dans les quatre tympans du grand arc, des figures de Renommées (deux sonnant de la trompette et deux tenant des couronnes de laurier), auxquelles on a reproché de manquer de style et de tournure, mais où l'on retrouve la souplesse d'exécution de ce maître.

Au milieu de chaque pied-droit s'élève un piédestal avec base, se prolongeant sur les faces latérales et sous le grand arc jusqu'au renfoncement des petits arcs. Les deux piédestaux qui sont du côté de Paris sont surmontés de groupes allégoriques dont l'un (celui de droite) représente le *Départ* (1792) et l'autre le *Triomphe* (1810).

Le *Départ*, sculpté par Rude, est le morceau le plus admiré dans la décoration de l'arc : le génie de la Guerre, tenant un glaive d'une main et de l'autre montrant le drapeau national, appelle les Français aux armes ; cette figure, qu'on pourrait prendre pour la personnification de la *Marseillaise*, est superbe de colère et de fougue ; ses yeux ont une expression terrible ; sa bouche grande ouverte pousse le cri d'alarme ; ses ailes sont déployées et tout son corps se porte en avant par un mouvement violent, mais juste. Des guerriers de tout âge ont entendu sa voix : celui qui occupe le milieu du groupe a une attitude fière et énergique ; il agite son casque pour entraîner à sa suite les défenseurs de la patrie ; un adolescent se presse contre lui et semble vouloir s'inspirer de sa valeur. A droite, un homme plus âgé, coiffé d'un casque et tenant un bouclier, a déjà tiré l'épée ; un vieillard l'excite au combat. A gauche, en avant du groupe, un guerrier se penche pour tendre son arc ; un autre, couvert d'une cotte de mailles, sonne du clairon ; un troisième retient par la bride un cheval qui se cabre. Ces personnages, de proportions colossales, sont costumés à l'antique ; quelques-uns ont le torse découvert ; l'adolescent est complétement nu.

Le *Triomphe*, par M. Cortot, représente Napoléon vêtu d'une chlamyde, tenant dans la main gauche une petite épée rentrée au fourreau et étendant la droite sur la tête d'une Ville vaincue, agenouillée devant lui. Debout, à son côté, la Victoire le couronne ; près d'elle est accroupi un vieux captif, coiffé du bonnet phrygien. Du côté droit, l'Histoire écrit sur une tablette les mots Pyramides, Marengo, Austerlitz. La Renommée, sonnant de la trompette, plane au-dessus du groupe. Cette apothéose, conçue suivant les plus pures traditions du style académique et exécutée correctement, mais froidement, est tout à fait écrasée par le voisinage de l'œuvre magistrale de Rude.

Au-dessus de ces deux grandes compositions, entre l'imposte et l'entablement, sont deux bas-reliefs avec cadre ; celui de droite, sculpté par M. Lemaire, représente les *Funérailles de Marceau ;* l'autre, par M. Seurre aîné, a pour sujet la *Bataille d'Aboukir.*

La frise du grand entablement qui décore cette face et la moitié des deux faces latérales, représente la *Distribution des drapeaux* et le *Départ des armées en* 1792 ; le milieu de ce bas-relief continu est de M. Brun, la droite de M. Laitié, la gauche de M. Jacquot.

La décoration de la façade qui regarde Neuilly correspond exactement à celle de la façade que nous venons de décrire. Les groupes qui surmontent les deux piédestaux sont dus à M. Etex. Celui de droite représente la *Résistance* (1814) : un jeune guerrier, le glaive à la main, s'apprête à repousser les envahisseurs ; son vieux père blessé embrasse ses genoux ; sa femme, tenant dans ses bras son enfant tué, cherche à l'arrêter. Derrière, un cavalier mortellement frappé tombe de cheval. Le génie de l'Avenir domine ce groupe et semble encourager le jeune soldat. L'autre groupe est l'allégorie de la *Paix* (1815) : un guerrier, placé au centre de la composition, remet son épée dans le fourreau ; à droite, un laboureur ajuste un soc de charrue ; à gauche, une femme assise tient sur ses genoux son enfant qui lui sourit, et près d'elle se tient un petit garçon occupé à lire. Au fond, un homme dompte un taureau. Le groupe est dominé par la figure de Minerve, placée entre un laurier et un chêne. Ces deux compositions sont bien entendues et l'exécution en est large et vigoureuse.

Les bas-reliefs qu'on voit au-dessus, entre l'imposte et l'entablement, représentent, celui de gauche, la *Prise d'Alexandrie*, par M. Chaponnière, et celui de droite, le *Passage du Pont d'Arcole*, par M. Feuchères ; ces deux ouvrages sont très-remarquables l'un et l'autre et comptent, à juste titre, parmi les meilleures productions des artistes que nous venons de nommer. La frise du grand entablement, qui se déroule sur cette face et sur les deux autres moitiés des faces latérales, a pour sujet le *Retour des Armées et la Distribution des couronnes* (1810) ; M. Caillouette a sculpté la partie du milieu de cette frise ; M. Seurre aîné, la droite, et Rude, la gauche.

Deux grands bas-reliefs, entourés d'un cadre et placés au-dessus de l'imposte, décorent les façades latérales ; celui de la façade qui regarde le Roule représente la *Bataille d'Austerlitz*, par M. Getcher ; celui de l'autre façade (côté de Passy), la *Bataille de Jemmapes*, par M. Marochetti.

Dans les tympans du petit arc sont figurés les quatre principaux corps de l'armée : l'*Infanterie* (un grenadier et un chasseur), par M. Bra ; la *Cavalerie* (un carabinier et un lancier), par M. Valois ; l'*Artillerie*, par M. de Bay ; la *Marine*, par M. Emile Seurre.

Les voûtes du grand arc et celles du petit arc sont décorées de caissons avec rosaces à feuilles d'acanthe. La grande voûte se termine par des arcs-doubleaux composés d'entrelacs à triples rubans avec culots à feuilles d'acanthe. Sur les avant-corps de ces arcs sont gravés en creux les noms des batailles, des combats et des siéges les plus mémorables ; ces noms sont entremêlés de coqs, d'aigles et de couronnes de laurier. Sur les murs des petites arcades, entre les avant-corps des arcs-doubleaux, sont placés quatre bas-reliefs allégoriques qui représentent les Victoires du Nord, de l'Est, du Sud et de l'Ouest, et qui sont dus à MM. Bosio neveu, Valcher, Gérard et Espercieux. Au-dessous de ces bas-reliefs on a inscrit les noms de 386 généraux qui ont figuré dans les guerres de la République et de l'Empire. Ces inscriptions nominatives ont excité bien des mécontentements. On s'est plaint, non sans raison, que les noms de plusieurs braves généraux avaient été omis, tandis qu'on voit figurer des noms que ne relèveront certainement pas les annales de nos victoires et conquêtes.

Des portes, placées sous les petites voûtes, servent d'entrée aux escaliers qui conduisent aux différentes salles dont se compose l'intérieur du monument et à la plate-forme, d'où l'on jouit d'une vue splendide de Paris et des environs. Au milieu de cette plate-forme s'élève un acrotère destiné à recevoir un couronnement, qui n'a encore existé jusqu'ici qu'en projet, et sans lequel cependant l'édifice ne saurait être regardé comme achevé. M. Huyot avait proposé de placer au-dessus de l'attique des figures isolées représentant les principales villes de France. M. Seurre aîné voulait représenter la France victorieuse portée sur un char attelé de six chevaux, et arrêtant sa marche triomphale pour recevoir la charte constitutionnelle. Ce projet fut exécuté en peinture pour la décoration de l'arc pendant les fêtes de juillet 1838. En 1840, à l'occasion de la translation des cendres de Napoléon, M. Blouet figura, en peinture, l'empereur debout sur un trophée d'armes et entouré des attributs de la victoire. Rude proposa de placer sur une calotte sphérique la figure colossale de la France, tenant d'une main le flambeau civilisateur, appuyée de l'autre sur son épée victorieuse, et assise sur un lion, emblème de la force populaire. Aux quatre angles de l'attique on aurait vu les quatre grandes puissances européennes : l'Angleterre, la Russie, la Prusse et l'Autriche agenouillées et soumises. Ce projet était insensé, et l'idée peu digne d'un grand artiste. Les monuments qu'une nation élève à sa gloire ne doivent pas être des trophées de vengeance et d'humiliation. Le seul couronnement qui convienne à l'*Arc de triomphe* est l'aigle colossal en bronze, aux ailes déployées, proposé par MM. Barye et Préault ; c'est l'aigle de Marengo, de Wagram et d'Austerlitz. L'*Arc de triomphe* est un gigantesque amas de pierres élevé à la gloire, pour jamais immortelle, de la dynastie napoléonienne, à cette gloire qui rayonne certainement d'un éclat incomparable ; mais qui n'est pas, à proprement dire, la gloire de la France. Quand un peuple veut élever un monument vraiment, excellemment, foncièrement national, il choisit un héros national et non un héros conquérant. Ici, le héros défenseur doit l'emporter sur le héros agrandisseur. Dans cet ordre d'idées, Alexandre, César, Napoléon s'effacent devant Witikind, Schamyl, Abd-el-Kader.

Et si, un jour, on doit contempler à Paris un monument élevé aux gloires pures et véritablement françaises de la France, on verra sur le sommet des buttes de Montmartre la statue gigantesque de Jeanne, fille de Jacques Bonhomme, ayant à son côté celle d'un héroïque frère d'armes, Vercingétorix, et alors ce nouveau calvaire sera doublement la montagne des *Martyrs.*

L'arc de triomphe de l'Etoile n'est pas un chef-d'œuvre d'architecture ; son style manque d'unité : l'ensemble a le caractère de l'art romain ; les ornements sont empruntés à l'art grec. La partie supérieure, beaucoup trop délicatement ornée, contraste avec la base, dont la simplicité, la sévérité et la noblesse sont dignes des plus belles époques de l'art. Mais si le goût est choqué par ces imperfections, l'étonnement, l'admiration dont on est frappé lorsqu'on voit pour la première fois ce colossal édifice, sont des impressions qui ne s'effacent jamais.

L'Arc de triomphe du Carrousel, qui s'élève sur la place de ce nom, en face du pavillon central des Tuileries, a été commencé en 1806, à peu près en même temps que l'arc de l'Etoile, sur les dessins de MM. Fontaine et Percier. Comme l'arc de Septime Sévère, dont il n'est qu'une copie réduite, ce monument offre trois arcades sur sa face principale ; celle du milieu a $8^m,62$ de haut sur $4^m,55$ de large ; les deux autres ont une hauteur de $5^m,20$ et une largeur de $2^m,76$. Ces trois ouvertures sont coupées par une arcade transversale dont les dimensions sont les mêmes que celles des petits arcs de la façade principale. La hauteur totale du monument est de $14^m,63$; sa largeur de $17^m,88$; son épaisseur de $6^m,54$. Quatre colonnes corinthiennes, en marbre rouge du Languedoc, avec bases et chapiteaux en bronze, supportent, sur chacune des deux grandes faces, un entablement en ressaut dont la frise est en marbre griotte d'Italie. A l'aplomb des colonnes, au-devant de l'attique, sont placées des statues en marbre représentant les différents corps d'armée qui se trouvaient à la bataille d'Austerlitz : un *Cuirassier*, par Launay ; un *Dragon*, par Corbet ; un *Chasseur à cheval*, par Foucou ; un *Carabinier de la ligne*, par Chinard ; un *Canonnier de la ligne*, par Bridan ; un *Sapeur*, par Dumont père ; un *Grenadier*, par Dardel ; un *Carabinier de la garde*, par Montony.

Les *Renommées* placées dans les tympans du grand arc sont de Dupasquier et de Taunay. Les tympans des autres ouvertures sont occu-

pées par des trophées, dont les principaux ont été sculptés par Félix Fortin.

Les quatre faces du monument sont décorées de bas-reliefs en marbre. La façade qui regarde le Carrousel offre, à droite, la *Bataille d'Austerlitz*, par Espercieux; à gauche, la *Capitulation d'Ulm*, par Cartellier. Ramey père a sculpté sur la face qui regarde les Tuileries, à droite, l'*Entrevue de Tilsitt;* Clodion a représenté, à gauche, l'*Entrée de l'armée française à Munich.* Le bas-relief de la face latérale, du côté de la Seine, a pour sujet la *Paix de Presbourg*, par Lesueur; celui de l'autre face latérale, représente l'*Entrée à Vienne*, par Deseinne. Remplacés sous la Restauration par des sujets tirés de la guerre d'Espagne, ces dix bas-reliefs ont été rendus par le gouvernement de Juillet à leur destination primitive.

Du temps de l'Empire, les fameux chevaux de bronze de Saint-Marc, chef-d'œuvre de l'art antique, servaient de couronnement à l'arc du Carrousel. On les rendit à Venise après les désastres de 1815, et depuis on les a remplacés par un autre groupe en bronze, œuvre médiocre de Bosio, représentant une figure allégorique de la Restauration debout sur un char triomphal traîné par quatre chevaux.

L'arc de triomphe du Carrousel, dont la construction n'a coûté que 1,400,000 francs, pèche par l'exiguïté des proportions. Il paraît écrasé au milieu des monuments grandioses qui l'entourent; mais on peut louer sans réserve l'élégance de l'ornementation, la richesse et le bon goût des détails, le caractère vraiment antique de l'ensemble.

ARC-DOUBLEAU s. m. (ark-dou-blô — de *arc*, et *double*). Archit. Arc en saillie sur le nu d'une voûte pour la renforcer : *Les* ARCS-DOUBLEAUX *des voûtes gothiques se nomment nervures.* (Acad.) V. DOUBLEAU.

ARCE (José DE), sculpteur espagnol, né à Séville, mort dans la même ville en 1666, à l'âge de soixante-trois ans. L'abbé de Fontenai, qui le nomme Joseph de Arfe, dit qu'après avoir fait un long séjour à Rome pour se perfectionner dans son art, il retourna dans sa ville natale où il exécuta pour le tabernacle de la cathédrale des statues en argent, remarquables par le bon goût du dessin et l'élégance des draperies. Il fit pour la même église huit statues colossales en marbre, représentant les évangélistes et les docteurs.

ARCE (Don Caledonio DE), sculpteur espagnol, né à Burgos en 1739, mort en 1795. Elève de Greg. Barambio. Il devint membre de l'académie de San-Fernando et fut nommé, en 1788, sculpteur de la chambre du roi Charles IV, dont il exécuta une statue en marbre. Il publia sur son art un ouvrage intitulé : *Conversaciones sobre la escultura.*

ARCÉ, sœur d'Iris, embrassa le parti des Titans et fut privée de ses ailes par Jupiter.

ARCEAU s. m. (ar-sô — du lat. *arculus*, petit arc). Archit. Partie cintrée d'une voûte, d'une porte, d'une fenêtre; elle ne comprend qu'une partie du cercle, un quart au plus : *Les* ARCEAUX *du manoir annonçaient qu'il avait été jadis consacré au culte religieux.* (Chateaub.) *Le petit monument de marbre qui couvre le saint sépulcre a la forme d'un catafalque orné d'*ARCEAUX *demi-gothiques.* (Chateaub.)

Et ton peuple fidèle, autour des noirs *arceaux*,
Se courbe en murmurant sous le vent des cantiques
Comme au souffle du nord un peuple de roseaux.
A. DE MUSSET.

— Se dit quelquefois pour *arche*, en parlant d'un pont : *C'est un riche village; la jolie rivière de Guadatita le traverse et roule ses flots d'argent sous les noirs et gothiques* ARCEAUX *d'un pont autrefois bâti par les Maures.* (E. Sue.)

— Par anal. Tout ce qui a la forme d'un arceau, qui offre la courbure d'un arceau : *Une de ces petites voitures de paysan romain, formée de deux* ARCEAUX *de bois recourbé, les attendait dans la cour.* (Lamart.)

— Sculpt. Ornement affectant la forme d'un trèfle.

— Zool. Parties extérieures des anneaux du corps des animaux articulés.

— Chir. Demi-cercle en bois que l'on place sous les couvertures d'un malade, pour préserver de leur contact un membre fracturé.

— Mar. Se dit des pièces de sapin qui s'insèrent par un bout dans la flèche, et dont l'autre porte sur les bandinets.

— Métall. Dans les fabriques d'acier, Petits arcs sur lesquels s'appuient les caisses de cémentation.

— Pêch. Anse de cordage qui passe à travers une câblière en pierre destinée à faire descendre les filets au fond de l'eau.

ARCELLE s. f. (ar-sè-le — du lat. *arcella*, petite arche). Infus. Genre d'infusoires, voisin des difflugies, et dont les espèces vivent dans le nord de l'Europe.

ARCELLE s. f. (ar-sè-le — du lat. *arca*, coffre). Nom donné autrefois à une sorte de nécessaire.

ARCELLIN, INE adj. (ar-sèll-lain, i-ne — rad. *arcelle*). Infus. Qui ressemble à l'arcelle.

ARC-EN-BARROIS, petite ville de France (Haute-Marne), arrond. et à 25 kilom. S.-O. de Chaumont, ch.-lieu de canton, sur la rive droite de l'Aujon. Pop. aggl. 1,127 hab. — pop. tot. 1,349 hab. Scierie mécanique, hauts fourneaux, tanneries, bonneteries. Ville ancienne, entourée de murailles flanquées de tours, et renfermant les ruines d'un ancien château qui appartenait à la famille d'Orléans; aux environs, restes de constructions gallo-romaines et pierres tumulaires.

ARC-EN-CIEL s. m. (ark-an-sièl). Météore en forme d'arc, présentant les sept couleurs primitives, et résultant de la réfraction et de la réflexion des rayons du soleil dans les nuages : *Depuis le déluge, l'*ARC-EN-CIEL *a été regardé comme un signe de la clémence de Dieu.* (Boss.) *C'est en pleine mer que se montrent les plus beaux* ARCS-EN-CIEL. (Encycl.) *Les parhélies, ainsi que les* ARCS-EN-CIEL, *n'ont lieu que lorsque le soleil est peu élevé sur l'horizon.* (B. de St-P.) *La nuée s'envolait lentement vers l'est, et l'*ARC-EN-CIEL, *répété dans la Loire, élevait un pont sublime de l'onde au firmament.* (G. Sand.)

Seigneur, votre *arc-en-ciel* brille sur les nuages.
. .
Vous avez dit jadis : C'est mon arc d'alliance,
Je l'étendrai sur vous en signe de pardon.
MAX. DU CAMP.

Père, secourez-nous, nous sommes en souffrance,
Nous prions, nous pleurons et nous crions vers vous.
Rafraîchissez nos cœurs d'un souffle d'espérance,
Votre *arc* est dans le *ciel*, Seigneur, pensez à nous.
MAX. DU CAMP.

‖ Phénomène analogue que l'on observe dans l'espèce de pluie artificielle produite par les cascades ou les jets d'eau, lorsqu'elle est frappée par le soleil : *Pour jouir des* ARCS-EN-CIEL *et des rejaillissements de la cascade, il faut se placer sur le pont.* (Chateaub.) *L'écume du torrent qui remonte, et que le vent souffle çà et là, couvre d'*ARCS-EN-CIEL *flottants la cime des larges pins qui bordent la chute.* (Lamart.)

— Par anal. Se dit d'une réunion de couleurs variées, nuancées comme les couleurs de l'arc-en-ciel : *Allez dans la prairie, et vous pourrez admirer à la fois mille* ARCS-EN-CIEL *peints sur chaque goutte de rosée.* (A. Mart.)

Est-ce à toi d'envier la voix du rossignol,
Toi que l'on voit porter à l'entour de ton col
Un *arc-en-ciel* nué de cent sortes de soie?
LA FONTAINE.

— Fig. Par allusion à ce météore qui apparut après le déluge en signe de paix, d'espoir, d'alliance, etc., ou qui semble ramener le calme après l'orage : *Il me semble qu'elle est votre Iris, et que c'est comme un* ARC-EN-CIEL *qui brille après l'orage.* (Volt.) *Je n'étais pas à Paris dans les premiers moments de la révolution, et je ne la vis d'abord que de loin, dans l'*ARC-EN-CIEL *des promesses.* (A. Martin.) *Il y a de l'*ARC-EN-CIEL *dans la femme, le monde ne périra pas.* (A. d'Houdetot.) *Je n'ai pu prononcer ce beau nom de Mathieu de Montmorency, sans saluer au moins d'une larme et d'un respect cette vertu qui brilla, dans nos jours d'orage, comme un* ARC-EN-CIEL *de réconciliation et de paix.* (Lamart.)

Et la colonne, avec fierté,
Fait briller à travers la nue
L'*arc-en-ciel* de la liberté.
C. DELAVIGNE.

. Levez un peu les yeux...
Oui, l'orage se calme en effet; je vois luire
Entre les derniers pleurs l'*arc-en-ciel* du sourire.
E. AUGIER.

— En poésie, le mot *arc-en-ciel* est le plus souvent remplacé par celui de *Iris*, ou par une périphrase : L'*arc céleste; l'arc des cieux;* l'*arc aux sept couleurs;* l'*arc lumineux;* l'*arc d'Iris;* l'*écharpe d'Iris;* la *ceinture d'Iris;* la *messagère des dieux, de Junon*, etc.

Toi qui dans l'*arc des cieux* suspendis ton emblème.
LEMIERRE.

Ce grand *arc lumineux* que le saphir colore.
DESAINTANGE.

Cet *arc aux sept couleurs* qui brille après l'orage.
FLINS.

Déjà d'*Iris le ruban vaporeux*
Se courbe en arc sous la voûte des cieux.
CAMPENON.

Lorsque d'*Iris l'écharpe* colorée
S'arrondira sous la voûte des cieux. PARNY.

Et l'élégante *Iris*, qui retrace à mes yeux
Dans sa variété l'*arc* humide *des cieux*.
ROUCHER.

. Ce brillant météore,
Cet *arc majestueux* dont le ciel se décore
Quand les urnes des airs cessent de s'épancher.
DULARD.

Iris a revêtu sa robe de saphirs,
Et glissant dans les airs sur l'aile des zéphyrs,
Son *arc aux sept couleurs* a dessiné sa route.
DESAINTANGE.

Voyez-vous l'*écharpe d'Iris*
De mille couleurs nuancée?
La déesse voyage, et sa course, tracée
En demi-cercle, aboutit chez Thétis.
DEMOUSTIER.

Quand loin des cieux par la foudre ébranlés
De la tempête a fui le char funeste,
Les sept couleurs de l'*écharpe céleste*
Semblent sourire aux mortels consolés.
MILLEVOYE.

. . . *De Junon l'habile messagère*
Glisse dans l'air sur une aile légère;
De ses couleurs le mélange éclatant
Brille à sa suite; il peint, dans un instant,
L'immensité des célestes campagnes.
MALFILATRE.

‖ Quelquefois même les poëtes se contentent d'une simple allusion :

. . . Ce rayon qui, traversant les cieux,
Frappe de ses éclairs le berceau des orages,
De leurs franges d'argent entoure les nuages,
Se brise en sept couleurs dans le prisme des airs,
Et court en flèches d'or sur le cristal des mers.
CHÊNEDOLLÉ.

— Blas. Figure imitant la forme et les couleurs de l'arc-en-ciel, et se détachant sur un champ d'azur.

— **Epithètes**. Coloré, pourpré, azuré, varié, diapré, brillant, éclatant, resplendissant, céleste, majestueux, splendide, courbé, humide, pluvieux, vaporeux, nébuleux, lumineux.

— **Encycl**. Opt. L'*arc-en-ciel* est un météore lumineux en forme d'*arc* de diverses couleurs, qui se produit lorsque le soleil est au-dessus de l'horizon, en même temps qu'un nuage se résout en pluie. Pour que le phénomène soit visible, l'observateur doit être placé entre le nuage et le soleil, le dos tourné à cet astre. Il aperçoit alors un *arc* d'apparence circulaire, formé de bandes qui présentent les couleurs du spectre, et dans le même ordre, à compter du dedans au dehors : violet, indigo, bleu, vert, jaune, orangé, rouge.

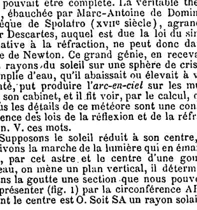
Autour de ce premier *arc*, on en voit souvent un second, concentrique, appelé *arc-en-ciel extérieur* ou *secondaire*, pour le distinguer de celui qu'il renferme, et qu'on nomme *arc-en-ciel intérieur*, ou *principal*. Les couleurs de l'*arc* secondaire sont moins vives que celles de l'*arc* principal, et se succèdent dans un ordre opposé, savoir, en comptant toujours du dedans au dehors : rouge, orangé, jaune, vert, bleu, indigo, violet. L'*arc-en-ciel* que l'on aperçoit est toujours, d'après la théorie, accompagné d'une infinité d'autres *arcs;* mais comme leur éclat va toujours en diminuant à partir du premier, ces *arcs* sont rarement visibles au delà du troisième. Nous allons nous occuper d'abord et surtout de l'*arc* intérieur. Son diamètre apparent, c'est-à-dire l'angle sous lequel on voit ce diamètre, est une quantité constante, dont la valeur est d'environ 41°. Son centre se trouve sur la droite qui passe par l'œil de l'observateur et le soleil; il en résulte que le point culminant de l'*arc* est d'autant plus élevé que le soleil est plus bas sur l'horizon.

L'*arc-en-ciel* peut s'obtenir artificiellement. Il suffit pour cela de tourner le dos au soleil, et de lancer en l'air de l'eau pulvérisée, au moyen d'un appareil spécial, ou simplement de la bouche. Tout le monde sait que les gouttelettes des cascades et des jets d'eau présentent le spectacle d'*arcs* irisés à l'observateur qui les regarde en tournant le dos au soleil.

On aperçoit quelquefois, la nuit, des *arcs-en-ciel* qui sont produits par les rayons de la lune, et que, pour cette raison, on a qualifiés de *lunaires*. Ils ont la même forme et s'expliquent de la même manière que les *arcs-en-ciel* solaires; seulement leurs couleurs sont moins brillantes, ce qui fait presque toujours manquer l'*arc* extérieur.

L'*arc-en-ciel*, par la symétrie de sa forme, par la richesse et la variété de ses nuances, enfin par la rapidité de son apparition et la brièveté de sa durée, forme un spectacle étonnant, qui était bien propre à exalter l'imagination des hommes primitifs. Ils y ont tous vu une manifestation directe de la Divinité. Pour l'Hébreu, grave et sévère, tremblant encore des souvenirs du déluge, l'*arc-en-ciel* était un symbole de miséricorde, la garantie de l'alliance que Dieu avait faite avec l'homme. Pour les Grecs, nourris de pensées moins austères, c'était tout simplement l'écharpe de la déesse chargée des messages de l'Olympe. Mais des explications venues de si haut, quoique spontanées, ne contentèrent point les philosophes. Ils observèrent les circonstances du phénomène; comme il se montre presque toujours à l'opposé du soleil, et pendant le jour, c'est au jeu de la lumière qu'ils en attribuèrent la cause. Aristote supposait que les rayons solaires se réfléchissent sur la surface extérieure des gouttes d'eau du nuage, et que l'ombre de ce dernier, mêlée aux rayons, produit les couleurs de l'*arc*. Posidonius et Sénèque donnaient une explication différente, fondée sur l'hypothèse que le nuage agit comme ferait un miroir concave. Mais, avant la connaissance de la composition de la lumière, aucune théorie ne pouvait être complète. La véritable théorie, ébauchée par Marc-Antoine de Dominis, évêque de Spolatro (XVII^e siècle), agrandie par Descartes, auquel est due la loi du sinus relative à la réfraction, ne peut donc dater que de Newton. Ce grand génie, en recevant les rayons du soleil sur une sphère de cristal remplie d'eau, qu'il abaissait ou élevait à volonté, put produire l'*arc-en-ciel* sur les murs de son cabinet, et il fit voir, par le calcul, que tous les détails de ce météore sont une conséquence des lois de la réflexion et de la réfraction. V. ces mots.

Supposons le soleil réduit à son centre, et suivons la marche de la lumière qui en émane. Si, par cet astre et le centre d'une goutte d'eau, on mène un plan vertical, il détermine dans la goutte une section que nous pouvons représenter (fig. 1) par la circonférence ABC, dont le centre est O. Soit SA un rayon solaire.



A son incidence en A, il se divise en deux parties : l'une qui, étant réfléchie, s'éloigne de la goutte d'eau; l'autre qui pénètre dans l'intérieur, mais en se réfractant, c'est-à-dire qu'au lieu de continuer sa route sur le prolongement de SA, elle se rapproche du rayon AO mené au point d'incidence, de façon à prendre une direction intermédiaire AC. En C, le rayon se sépare pour la seconde fois en deux parties : l'une sort; l'autre se réfléchit en faisant un angle de réflexion OCB égal à l'angle d'incidence ACO, et va rencontrer, en B, la surface de la goutte. Là s'opère une troisième séparation, avec réfraction au dehors et réflexion à l'intérieur, et ainsi de suite, indéfiniment. Mais restons au point B. Nous venons de voir que le rayon solaire, venant du point C, s'y est divisé. La partie réfractée prend la direction BE. Or cette direction BE forme, avec la direction du rayon incident SA, un angle SDE qu'on appelle l'*angle de déviation*, ou simplement la *déviation* du rayon incident. La grandeur de cette déviation dépend évidemment de la position du point d'incidence A sur la section de la goutte, et, par conséquent, de la grandeur de l'angle d'incidence SAN. Suivant que le point A est plus ou moins éloigné du diamètre A''G, parallèle au rayon incident, l'angle SAN est plus grand ou plus petit. Si nous supposons, en effet, que le rayon SA se déplace parallèlement à lui-même, lorsqu'il est dans la position S'A', l'angle d'incidence est droit; lorsqu'il est dans la position S''A'', l'angle d'incidence est nul. Entre ces deux limites, l'angle d'incidence décroît d'une manière continue, et prend tous les états de grandeur depuis 90° jusqu'à zéro. Eh bien, pendant ce temps, la déviation augmente d'abord, atteint une valeur maximum, puis décroît jusqu'à devenir nulle. Aux environs du maximum, elle reste à peu près stationnaire, car c'est un principe général et constant que toute quantité, qui atteint une valeur maximum, se conserve sensiblement la même un peu avant d'arriver à cette limite, et un peu après qu'elle a commencé à s'en écarter. Si donc nous supposons, ce qui est d'ailleurs la réalité, un faisceau de rayons solaires, au lieu d'un rayon unique, pénétrant ensemble dans la gouttelette, ces rayons, à l'incidence, pourront être considérés comme parallèles entre eux, à cause de l'énorme distance du soleil; mais, comme ils se réfractent inégalement, ils ne seront plus parallèles à la sortie; ils se dirigeront individuellement dans tous les sens, et, par suite, ne produiront aucun effet régulier sur la rétine. Ils seront *inefficaces*, suivant l'expression de Newton. (V. VISION.) Cependant, d'après ce que nous avons dit, les rayons voisins de celui pour lequel la déviation est maximum possèdent sensiblement la même déviation. A l'émergence, ils seront à peu près parallèles; ils formeront donc un faisceau, et seront, par conséquent, *efficaces*. En un mot, l'œil placé sur la ligne d'émergence d'un faisceau lumineux percevra l'image de ce faisceau dans tous les cas où la déviation de la ligne incidente sera maximum.

Le calcul va nous permettre de déterminer cette déviation maximum, ainsi que l'angle d'incidence qui lui correspond. Soient, pour cela, δ, l'angle de déviation SDE; i, l'angle d'incidence SAN; et γ, l'angle de réfraction OAC. On a, d'après les premiers théorèmes de la géométrie :

$$AOH = OAC + ACO = 2\gamma;$$

et $$AOH = i + \frac{\delta}{2}$$

donc $$2\gamma = i + \frac{\delta}{2},$$

d'où $$\delta = 4\gamma - 2i \ldots\ldots (1)$$

Egalant la différentielle à zéro (V. MAXIMUM), il vient :

$$d\delta = 0, \text{ ou } 2d\gamma - di = 0 \ldots\ldots (2)$$

Désignons maintenant par n l'indice de réfraction du rayon simple quelconque reçu en A. On a

$$\sin i = n.\sin\gamma \ldots\ldots\ldots (3)$$

ou, en différentiant,

$$di.\cos i = n\,d\gamma\cos\gamma,$$

d'où $$d\gamma = \frac{di.\cos i}{n.\cos\gamma}$$

Substituant cette valeur dans l'équation (2), cette équation devient

$$\frac{2\,di.\cos i}{n.\cos\gamma} - di = 0$$

ou $$\frac{2.\cos i}{n.\cos\gamma} - 1 = 0$$

d'où $$\cos i = \frac{n.\cos\gamma}{2} \ldots\ldots (4)$$

Mais

$$\cos\gamma = \sqrt{1 - \sin^2\gamma};$$

et, comme d'après la relation (3),

$$\sin^2\gamma = \frac{\sin^2 i}{n^2},$$

il vient

$$\cos\gamma = \sqrt{1 - \frac{\sin^2 i}{n^2}}$$

ou $$\cos\gamma = \sqrt{1 - \frac{1 - \cos^2 i}{n^2}}$$

Substituant cette dernière valeur de cos γ dans l'équation (4), il vient, après toutes réductions :

$$\cos i = \sqrt{\frac{n^2-1}{3}} \ldots\ldots (5)$$

Restent les opérations numériques. On remplace n par sa valeur (V. INDICE); on calcule l'angle i à l'aide des tables trigonométriques, et on le substitue dans l'équation (1), d'où l'on tire enfin la valeur de δ, valeur qui se trouve être ainsi celle de la déviation maximum.

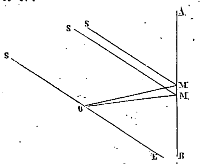
Or, les rayons de différentes couleurs ne se réfractent pas également. Pour le rayon violet, par exemple, l'indice de réfraction n est égal à $\frac{109}{81}$, tandis que, pour le rouge, il est de $\frac{108}{81}$. En portant ces valeurs dans la formule (5), il vient, pour les angles d'incidence :

angle d'incidence du violet = 58° 40′
— — rouge = 59° 23′ 30″ ;

et pour les déviations maximum correspondantes :

déviation maximum du violet = 40° 17′
— — rouge = 42° 1′ 40″

Ce qui précède suffit pour expliquer toutes les circonstances de la production et de la disposition des couleurs de l'*arc-en-ciel* principal. Soient (fig. 2) S le soleil, O l'observateur. Considérons un quelconque des plans en nombre infini que l'on peut faire passer par les points O et S, et désignons par AB la ligne suivant laquelle il coupe un nuage. Menons la droite OM, de telle sorte que l'angle MOE soit de 40° 17′. Les gouttelettes qui tombent vont se succéder en M à des intervalles assez rapprochés pour que nous puissions les remplacer par une gouttelette unique, immobile en ce point. Cette gouttelette reçoit du soleil un faisceau de rayons parallèles entre eux et à SE. Les angles SMO, MOE étant égaux, les rayons efficaces du rayon SM, qui auront une déviation maximum de 40° 17′, c'est-à-dire les rayons violets, émergeront dans la direction MO, et l'observateur verra en M un point violet. Le plan de la figure n'est assujetti qu'à passer par les points S et O; nous pouvons donc supposer qu'il tourne autour de SO comme autour d'une charnière, et le raisonnement précédent subsiste pour une quelconque de ses positions. Alors, l'œil de l'observateur O, se trouvant au sommet d'un cône décrit par la révolution du rayon visuel OM, et recevant des impressions dans le sens de toute la surface conique, verra comme un *arc* de couleur violette, formé par la trace qu'aurait laissée sur le nuage l'extrémité M de la droite OM, cette droite tournant autour de l'axe OE, et faisant avec lui un angle constant de 40° 17′.



Si nous menons de la même manière la droite OM′, faisant avec OE un angle de 42° 1′ 40″, nous verrons cette fois qu'il arrivera de la lumière rouge dans la direction OM′, et que, par conséquent, l'observateur apercevra un *arc* rouge, concentrique à l'*arc* violet. Entre ces deux *arcs* extrêmes se placeront les *arcs* de toutes les nuances du spectre, puisque les déviations maximum qui leur correspondent sont comprises entre celles du violet et du rouge. Ces *arcs* sont, en définitive, les intersections, par le plan du nuage, de cônes ayant l'axe SE, le sommet O, et un angle au sommet égal à 40° 17′ pour le violet, et à 42° 1′ 40″ pour le rouge. Ces *arcs* sont donc des sections coniques. Or, l'intersection d'un cône par un plan peut être, suivant l'inclinaison du plan sur l'axe du cône, une ellipse, un cercle, une parabole ou une hyperbole. Elle n'est un cercle que dans le cas très-particulier où l'axe du cône est perpendiculaire au plan du nuage. L'*arc-en-ciel* sera donc rarement circulaire; il sera le plus souvent elliptique. Cependant, il peut prendre la forme de la parabole et de l'hyperbole. C'est ce qui peut arriver, par exemple, le matin, sur la surface d'une vaste prairie couverte de gouttelettes de rosée, formant comme un nuage horizontal. Au lever du soleil, le cône a son axe très-incliné sur le plan de la prairie; il est alors coupé suivant une hyperbole. Bientôt, le soleil s'élevant, l'hyperbole se transforme en parabole, puis en ellipse, pourvu toutefois que la rosée dure assez longtemps. Dans le cas ordinaire, lorsque le nuage pluvieux forme comme un rideau vertical, la partie visible de l'*arc* ne reste pas la même. Si le soleil est bas sur l'horizon, l'axe du cône, formé par les rayons efficaces, est perpendiculaire au plan du nuage, et l'*arc* est un cercle dont la moitié inférieure est cachée. A mesure que le soleil se lève, l'axe pivote en quelque sorte dans l'œil de l'observateur, et s'infléchit du côté du nuage; par suite, l'*arc* s'abaisse de plus en plus, et finit par disparaître, lorsque la hauteur du soleil atteint 42°.

Nous avons, jusqu'à présent, supposé le soleil réduit à son centre. En réalité, il a l'aspect d'un disque dont le diamètre se voit sous un angle de 30′. Chacun des points de ce disque est une source lumineuse qui produit un *arc;* mais l'*arc* provenant du bord supérieur est de 30′ au-dessous de celui qui provient du bord inférieur. L'*arc-en-ciel* que nous voyons est donc formé d'une infinité d'*arcs-en-ciel* qui, dans un espace de 30′, empiètent les uns sur les autres, et dont les couleurs sont pour cela un peu confuses, sauf sur les bords, où n'a pas lieu la superposition. La largeur totale de l'*arc* s'obtient en retranchant 40° 17′ de 42° 1′ 40″, et ajoutant 30′, ce qui donne 2° 14′ 40″, ainsi que Newton l'a trouvé par des mesures directes.

L'*arc* extérieur s'explique à l'aide des mêmes principes. Reportons-nous à la figure 1, et rappelons que le rayon solaire, parvenu en B, s'y partage, une portion émergeant, tandis que l'autre se réfléchit dans l'intérieur de la goutte. C'est cette partie, ayant subi deux réflexions, qui va sortir en un autre point, et qui produira l'*arc* extérieur. Un calcul analogue à celui que nous avons développé plus haut indique ici, non plus un maximum de déviation, mais un minimum. La largeur de l'*arc* extérieur est de 3° 40′ 30″; sa distance au premier est de 12° 7′ 40″.

Après 3, 4, 5... réflexions dans une goutte d'eau, un faisceau lumineux peut donner des rayons efficaces auxquels correspondent des *arcs-en-ciel*, de 3e, 4e, 5e... ordre. En suivant la marche de ces rayons, on voit que ceux qui produisent le 3e sortent du côté opposé à l'incidence, de sorte que, pour le voir, il faut que la pluie tombe entre le soleil et l'observateur tourné vers cet astre. Il en est de même du 4e. Le 5e se trouverait du même côté que les deux premiers. Toutefois, comme il y a partage à chaque réflexion, la lumière est de plus en plus faible, et les *arcs* de moins en moins visibles. M. Babinet, se trouvant sur le mont Dore, dans des circonstances très-favorables, n'a pu distinguer même le 3e *arc;* mais de belles expériences lui donnèrent bien au delà de ce que la nature lui avait refusé. En recevant les rayons du soleil, ou ceux d'une lampe, sur des cylindres de verre, il put produire des segments d'une suite d'arcs colorés allant jusqu'au 14e inclusivement. Puis, remplaçant le verre par des veines liquides, il mesura directement les déviations maximum, ce qui lui fournit un moyen ingénieux autant qu'original pour mesurer les indices de réfraction qui entrent dans la formule. Ce savant a, de plus, vérifié que le diamètre du faisceau efficace augmente avec la grosseur des gouttelettes. Cela explique pourquoi tous les nuages ne produisent pas d'*arc-en-ciel :* c'est que les globules liquides qui les constituent sont trop petits.

L'*arc-en-ciel* se présente quelquefois dans une circonstance qui doit être signalée. Lorsque le soleil se réfléchit sur la surface d'une eau tranquille, celle d'un lac, d'une rivière, ou de l'océan, son image se forme en un point symétrique, en d'autres termes, à une distance au-dessous de la nappe liquide égale à celle qu'il possède au-dessus. Or, pour un observateur qui tourne le dos au soleil et au lac, cette image peut produire sur un nuage pluvieux un ou deux *arcs-en-ciel* qui couperont les premiers. Dans ce cas, l'axe de cône passant par l'image du soleil se relèvera de la même quantité que s'abaisse l'axe de cône venant du soleil même. Le nouvel *arc* sera donc plus élevé. Il pourra même présenter une courbe fermée, et si la partie supérieure manque, on aura le phénomène d'un *arc-en-ciel* renversé. Monge cite un cas où les quatre *arcs* ont été parfaitement visibles. Le grand astronome Édouard Halley fut témoin, le 6 août 1698, d'un phénomène de ce genre. Il vit très-nettement deux *arcs* directs, et en même temps un troisième *arc-en-ciel* produit par la réflexion d'une rivière qui coulait à ses pieds. Ce dernier *arc* coupa d'abord l'*arc* extérieur direct en trois parties à peu près égales; puis le soleil s'abaissant en même temps que montait son image, les points d'intersection des *arcs* se rapprochèrent, et les sommets finirent par se superposer. Les couleurs, étant inverses, se compensèrent, de sorte que la partie commune était complétement blanche. Les marins sont assez souvent spectateurs de ces *arcs-en-ciel* remarquables.

Pour reproduire les riches couleurs de l'*arc-en-ciel*, on remplit d'eau un bocal de cristal, on le suspend à une hauteur de 5 ou 6 mètres, et l'on s'éloigne en tournant le dos au soleil; dès que le bocal se trouvera sous un angle de 40°, on verra s'y peindre toutes les couleurs du prisme ou de l'*arc-en-ciel*, dans le même ordre qu'on l'observe dans ce phénomène météorologique. Si l'on suspendait un grand nombre de ces globes de cristal dans le même plan, on verrait se dessiner un arc de cercle dont le soleil occuperait le centre; les myriades de gouttelettes qui, dans un nuage, un jet d'eau, ou une cascade, décomposent et réfléchissent les couleurs des rayons solaires, ne sont que de très-petits globes, en tout semblables, pour la forme et la propriété, à ce bocal de cristal suspendu.

Arc-en-ciel (L'). On connaît sous ce titre trois magnifiques paysages de Rubens. Le plus célèbre appartient au duc de Hertford. Il représente une plaine entrecoupée de bouquets d'arbres et de buissons et animée par divers groupes de paysans. Au premier plan, sur un chemin vivement éclairé, un vieux paysan conduit une charrette à deux chevaux et cause avec des moissonneuses qui portent des gerbes sur leurs têtes. A droite, des vaches paissent au bord d'un étang. Une averse vient d'avoir lieu, comme l'indique l'arc-en-ciel qui s'arrondit dans les nuages : les gazons, les feuillages sont tout humides, et une fraîcheur délicieuse circule dans l'air. Un splendide coucher de soleil ajoute encore à l'effet poétique de la composition. Ce tableau qui, pendant longtemps, a fait partie de la collection Orford, a été acquis, en 1856, par le marquis de Hertford, au prix de 113,750 fr. On dit que George IV en avait offert autrefois 150,000 fr. — L'*Arc-en-ciel*, du Louvre (no 465), provient de la collection de Louis XIV, et l'on suppose qu'il aura été peint pour Marie de Médicis. Comme dans le tableau précédent, la composition est à peu près partagée par l'effet lumineux : une moitié se dessine en pleine lumière; l'autre est dans l'ombre projetée par les nuages qui voilent un coin du ciel. Un vieux pâtre, tenant en main une double flûte et paraissant chanter, est assis au pied d'un chêne, tandis que ses moutons se reposent autour de lui. Des paysans et des paysannes l'écoutent. Dans le fond, quelques fabriques s'élèvent au bord d'une rivière, et des montagnes bornent la perspective. — Plus petit que les deux précédents, l'*Arc-en-ciel* de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg, ne leur cède point pour la beauté et la vérité de l'effet, et le docteur Waagen assure qu'il l'emporte sur eux par l'égalité de l'exécution. L'*Arc-en-ciel* a été gravé par Bolswert, d'après un dessin original de Rubens.

ARCÉNICITE. V. ARSÉNICITE.

ARC-EN-QUEUE s. m. Ornith. Nom vulgaire d'un troupiale.

ARC-EN-TERRE s. m. (ar-kan-tè-re). Phys. Phénomène analogue à celui de l'arc-en-ciel, et qui est produit sur la terre par la pluie ou la rosée.

ARCENUM, nom latin de Bracciano.

ARCÈRE (Louis-Etienne), oratorien, né à Marseille en 1698, mort en 1782. Il est connu par de savants mémoires, et par une excellente *Histoire de La Rochelle et du pays d'Aunis* (1756), qu'il écrivit en collaboration avec le P. Jaillot. Cette histoire, la meilleure qu'on ait encore vue en ce genre, est un livre remarquable par des recherches curieuses, l'exactitude des faits, la sagesse des vues et la profondeur des réflexions. Elle valut à son auteur une pension et le titre de correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Ce savant respectable mourut à La Rochelle, supérieur de la maison de sa congrégation.

ARCÉSILAS, philosophe grec, né vers 316 av. J.-C., mort en 229. Il fut le fondateur de la seconde académie, modifia la doctrine platonicienne, s'abstenait de toute affirmation, et se contentait pour tout critérium de la *vraisemblance rationnelle*, ce qui le distinguait d'ailleurs des sceptiques purs. Adversaire du dogmatisme des stoïciens, il soutenait contre eux qu'il n'existe pas de signe certain de la vérité; d'où il suit qu'il ne faut trancher aucune question et qu'on doit retenir son approbation, afin de conserver une parfaite tranquillité d'âme. C'est de cette doctrine qu'on a déduit la fameuse maxime : *Nil admirari.*

L'histoire cite encore quatre autres personnages de ce nom : ARCÉSILAS, sculpteur grec qui vivait au commencement du VIe siècle avant l'ère chrétienne. Il était auteur d'une statue de Diane, au bas de laquelle Simonide écrivit des vers. ‖ ARCÉSILAS de Paros, peintre grec de la première moitié du Ve siècle avant l'ère chrétienne. On le cite comme ayant fait l'un des premiers usage de l'encaustique. ‖ ARCÉSILAS, sculpteur romain de la première moitié du IIe siècle avant l'ère chrétienne. Il est auteur d'une Vénus *genitrix*, et d'un groupe en marbre d'un seul morceau, représentant des Cupidons ailés jouant avec une lionne. Ses œuvres étaient très-recherchées de son temps : lorsqu'il mourut, il travaillait à une *Félicité* que Lucullus lui avait demandée, et qui devait lui être payée six millions de sesterces. On lui attribue encore un groupe cité par Pline, et représentant des *Nymphes enlevées par des Centaures.*

ARCESTHIDE s. f. (ar-sè-sti-de — du gr. *arkeuthis*, baie du genévrier). Bot. Nom donné à un fruit sphérique composé d'écailles charnues, restant closes à l'époque de la maturité. ‖ On dit aussi ARCEUTHIDE.

ARCETRI, colline voisine de Florence, renommée pour l'excellent vin blanc qu'elle produit. C'est dans ce lieu que Galilée vint se fixer, après sa condamnation par la cour de Rome, et qu'il mourut, le 8 janvier 1642. La petite maison qu'il habita pendant dix ans subsiste encore. On y voit sa chambre, tapissée d'une espèce de cuir commun et garnie de siéges modestes, ainsi qu'une terrasse, sur laquelle il passait des heures entières.

ARCEUTHIDE s. f. V. ARCESTHIDE.

ARCEUTHOBION s. m. (ar-seu-to-bi-on — du gr. *arkeuthos*, genévrier; *bios*, vie). Bot. Genre de plantes de la famille des loranthacées, renfermant de petits arbustes parasites qui croissent sur les genévriers, et habitant l'Europe méridionale et l'Amérique septentrionale.

ARCEUTHOLOGIE s. f. (ar-seu-to-lo-jî — du gr. *arkeuthos*, genévrier; *logos*, discours). Bot. Traité sur le genévrier.

ARCH s. m. (ar-che). Le premier des deux trônes que les musulmans attribuent à Dieu.

ARCH. V. ARCO.

ARCHAGÈTE s. m. (ar-ka-jè-te — du gr. *archègetès*, chef de race, de famille). Nom que portaient les rois de Sparte, qui prétendaient descendre d'Hercule.

ARCHAÏOLOGIE s. f. (ar-ka-io-lo-jî — du gr. *archaios*, ancien; *logos*, discours). Didact. Science, étude du vieux langage.

ARCHAÏOLOGIQUE adj. (ar-ka-io-lo-ji-ke — du rad. *archaïologie*). Didact. Qui a rapport, qui appartient au vieux langage.

ARCHAÏOLOGUE s. m. (ar-ka-io-lo-ghe — rad. *archaïologie*). Celui qui s'occupe de l'archaïologie.

ARCHAÏQUE adj. (ar-ka-i-ke — du gr. *archaios*, ancien). Qui appartient à l'archaïsme : *Les mots qui sont devenus* ARCHAÏQUES *doivent être inscrits dans un dictionnaire pour que, rencontrés, on puisse en trouver quelque part l'indication.* (Littré.) *Une ligne de démarcation sépare les aramaïsmes des morceaux* ARCHAÏQUES, *tels que le cantique de Débora.* (Renan.)

— B.-arts. Qui a rapport à la haute antiquité : *Le style* ARCHAÏQUE *de ce monument paraît appartenir aux temps qui ont précédé Phidias.* (Littré.) *On n'arrive pas à un résultat si parfait avec des imitations, des pastiches et des recherches* ARCHAÏQUES. (Th. Gaut.)

ARCHAÏSME s. m. (ar-ka-i-sme — du gr. *archaismos;* formé de *archaios*, ancien). Expression, tournure de phrase qui a vieilli : *Le néologisme, maladie de notre époque, est le contraire de l'*ARCHAÏSME, *et est moins justifiable que ce dernier.* (Encycl.) *Le néologisme sera un jour de l'*ARCHAÏSME. (Littré.) *Racine repousse tout* ARCHAÏSME, *et dans le style, et dans la forme.* (Th. Gaut.) *La versification de M. Emile Augier est nette et ferme, à part quelques* ARCHAÏSMES *et quelques négligences voulues.* (Th. Gaut.) ‖ Affectation à se servir de mots anciens : *Salluste paraît avoir affecté l'*ARCHAÏSME *dans ses histoires.* (Beauzée.) *Quand la jeune école actuelle a voulu rompre ouvertement avec le passé classique, elle s'est précipitée, à corps perdu, dans l'*ARCHAÏSME, *et c'est ce qu'elle a fait de mieux.* (Ch. Nod.) *Le français qui se parle au Canada présente de nos jours un certain air d'*ARCHAÏSME. (Renan.)

— Dans les arts, Imitation de la manière des anciens maîtres : *L'*ARCHAÏSME, *appliqué aux arts du dessin, n'est pas moins puéril que dans les compositions littéraires.* (G. Planche.) *Ce peintre a cherché et trouvé la simplicité croyante des anciens maîtres, sans pousser cependant jusqu'à l'*ARCHAÏSME *du dessin et de la couleur.* (Th. Gaut.)

— **Antonyme.** Néologisme.

— **Encycl.** On peut distinguer trois sortes d'*archaïsmes :* les *archaïsmes* de mots, les *archaïsmes* de forme ou de tournure, et les *archaïsmes* grammaticaux ou de syntaxe. S'il est permis d'user de l'*archaïsme*, ce n'est qu'avec beaucoup d'art; c'est un condiment qui ne convient pas à tous les mets, c'est-à-dire à tous les genres de littérature; la fable, l'épître badine, et même la chanson s'en accommodent volontiers, pourvu que l'*archaïsme* y ajoute une saveur particulière; le difficile est donc de l'enchâsser avec adresse et de faire que l'expression tirée du langage antique s'harmonise heureusement avec la langue moderne. Autrement l'usage de l'*archaïsme* mène à l'affectation. En effet, il ne saurait en être de l'*archaïsme* comme de la mode : celle-ci n'est assujettie à aucune règle; elle est la fille du caprice et de la fantaisie; la meilleure est toujours la dernière venue. La coiffure d'Isabeau de Bavière, le pourpoint du bonhomme Chrysale, le gilet de Robespierre, n'étaient certainement pas inférieurs aux chapeaux, aux habits et aux gilets d'aujourd'hui. Qu'un habit soit rond, carré ou en queue de morue, c'est toujours un habit; la logique et le bon sens n'ont rien à voir ici; c'est le tailleur et Longchamp qui décident. Il ne saurait en être ainsi d'un idiome; il a son enfance, son âge mûr et sa décrépitude, et l'on ne retourne pas dans le sentier de la vie.

Jamais un idiome, à moins d'être passé à l'état de langue morte, purement littéraire, n'affecte une forme stable et déterminée; il est, au contraire, incessamment en travail et passe par une série d'évolutions successives, par des phases diverses, qui constituent son existence propre. Tout effort tendant à arrêter ce mouvement progressif amène des perturbations graves dans la nature de la langue; les époques où les langues ont pris une forme définitive ne sont nullement des temps d'arrêt, mais des points culminants. On peut parfaitement assimiler sous ce rapport l'idiome à une plante, à un animal; il est soumis à des lois analogues à celles qui régissent ces deux règnes, il remplit les mêmes fonctions organiques. Comme la plante, la langue nous présente des phénomènes de nutrition, d'élimination et de génération; comme l'animal, elle est douée du pou-

voir de locomotion; mille faits acquis à la science philologique sont là pour justifier cette assertion; il est peu de langues en effet qui se soient suffi à elles-mêmes, et il est assez difficile, pour ne pas dire impossible, de se représenter un idiome indépendamment de ses caractères de relation. Les principaux phénomènes constituant la vie organique se retrouvent, avons-nous dit, dans la langue. L'idiome s'assimile souvent des éléments étrangers, absorbe un autre idiome : phénomène de nutrition, non pas périodique, il est vrai, comme chez les corps organiques, mais accidentel, et cependant incontestable. L'idiome donne naissance à des idiomes nouveaux, qui, à leur tour, en produisent d'autres : phénomène de génération; cette analogie est tellement complète, que la génération linguistique, comme la génération organique, a la plupart du temps besoin, pour se produire, de deux ou plusieurs termes, on dirait presque de deux ou plusieurs individus générateurs; dans le cas contraire, la génération a lieu pour ainsi dire par voie de décomposition spontanée; mais ce cas est rare et peut même être contesté. Ce fait de génération est si bien admis par tout le monde qu'il est devenu banal, et que la filiation linguistique a emprunté le plus grand nombre de ses termes techniques à la classe des mots désignant tous les degrés de parenté : il y a des langues mères, des langues filles, des langues collatérales, des langues consanguines, etc. L'idiome se meut, comme l'animal, dans le cercle des phases successives qui constituent la vie organique : il y a des langues jeunes, des langues mûres, des langues vieilles, des langues mortes. Il existe même, on peut le dire sans exagération, des langues momifiées, embaumées, indécomposables, imputrescibles; c'est, il est vrai, un fait accidentel et anormal, mais ce fait s'est produit quelquefois dans un certain concours de circonstances; ainsi le *pali* est dans ce cas; cet antique idiome a été brusquement arrêté, tué en quelque sorte, dans la plénitude de sa vigueur et de sa jeunesse, par l'expulsion du bouddhisme, qui l'a transporté dans des contrées où il s'est conservé jusqu'à nos jours intact et pur, mais desséché et concentré dans quelques livres sacrés. Enfin, parmi ces fonctions organiques des langues, il en est une sur laquelle nous voulons insister tout particulièrement, parce qu'elle nous ramène au mot *archaïsme*, point de départ de cette digression. C'est la fonction d'élimination, corollaire naturel, inévitable, de la fonction de nutrition. Nous retrouvons en linguistique l'équivalent de véritables actes excrémentitiels; un idiome, dans ses phases d'évolutions successives, rejette certains mots au dehors, par la raison qu'il s'en assimile de nouveaux; il y a en effet un minimum et un maximum de plénitude qu'il ne doit pas dépasser. Ce mouvement de va-et-vient, d'entrée et de sortie, ce *circulus*, constitue précisément la vie de la langue; prétendre l'immobiliser en le supprimant serait aussi absurde que de s'opposer, chez un animal, à l'acte de la nutrition et à l'acte multiple et complexe de l'élimination, sous prétexte qu'il serait beaucoup plus rationnel de maintenir cet animal dans un état d'intégrité absolue. Poursuivons jusqu'au bout cette comparaison empruntée aux sciences naturelles, et dont l'exactitude nous sera démontrée par la justesse même de ses conclusions. On ne s'explique la prodigieuse exubérance de ces immenses forêts qui couvraient autrefois l'Europe, et qu'on retrouve encore dans certaines contrées vierges, qu'en admettant que les feuilles, les branches, les troncs entiers tombés à terre, formaient sur le sol un revêtement organique qui, par sa décomposition, donnait naissance à une couche d'*humus*, de terre végétale, où la forêt venait directement puiser une séve nouvelle pour s'accroître proportionnellement. Partout, en effet, la vie se nourrit de la mort, l'être vivant du cadavre; les détritus organiques mêlés aux excréments des animaux donnent naissance à la plante, cette viande végétale, comme l'appelle pittoresquement M. Boussingault, qui, assimilée par l'animal, deviendra viande véritable. Cette loi préside aussi au développement des langues. Les mots nouveaux, les néologismes représentent la matière nutritive; les mots éliminés, les vieux mots représentent la matière excrémentitielle; cette dernière catégorie de mots, dont nous avons à nous occuper plus spécialement, prend le nom d'*archaïsmes* lorsqu'elle est replacée dans la circulation vitale de la langue. De tout ceci, il faut tirer cette conclusion générale que le néologisme et l'*archaïsme*, étant considérés comme le résultat de deux fonctions naturelles et opposées de la vie du langage, comme l'expression du double mouvement qui caractérise cette vie, doivent se retrouver aussi bien l'un que l'autre à toutes les époques de l'histoire d'une langue. Ajoutons que l'*archaïsme* représente la tradition, tandis que le néologisme représente le progrès. On peut remarquer que les sciences d'autorité qui s'appliquent à des croyances, à des coutumes depuis longtemps fixées, et qui n'ont pas d'autre objet que de conserver ces croyances, ces coutumes dans la mémoire en les interprétant, par exemple, la théologie et la jurisprudence, ont une langue immobile et faite, pour ainsi dire, tout entière d'*archaïsmes;* ce sont, au contraire, les sciences d'observation, d'expérience et de raisonnement, qui sont pour la langue générale une source incessamment féconde de néologismes.

Si maintenant nous considérons l'*archaïsme* comme tendance littéraire, nous voyons qu'il occupe une assez grande place dans les préoccupations de plusieurs de nos auteurs. Balzac, dans ses *Contes drôlatiques*, a parlé une langue fréquemment antérieure à celle de Rabelais; Chateaubriand s'est souvent servi d'expressions archaïques; celles de La Fontaine sont connues de tout le monde, et on en trouvera dans cet article une étude consciencieuse; Rabelais était évidemment un grand amateur de ces curiosités philologiques; Montaigne également, etc. Plus on remonte, plus l'*archaïsme* est difficile à dégager du style d'un auteur, à cause de la rareté ou même du défaut total d'éléments de comparaison, de l'indécision de plus en plus croissante de la langue, de l'éloignement qui crée des effets de perspective trompeurs; cependant on peut parfaitement admettre, par induction analogique, que nos auteurs les plus anciens se sont servis d'*archaïsmes*, réputés tels même à leur époque. Mais ce n'est pas dans notre langue seulement et à toutes les phases de son développement qu'on doit retrouver l'*archaïsme;* c'est dans tous les idiomes constitués normalement. En effet, le chinois, par exemple, pousse l'amour de l'*archaïsme* à un très-haut degré; non-seulement l'*archaïsme* s'y présente accidentellement à l'état de mot, d'expression, mais aussi de langue complète, de langue à part, systématique, exclusivement réservée aux lettrés; la littérature sanscrite nous fournirait des exemples analogues; en arabe, nous avons l'ouvrage si curieux intitulé les *Séances de Hariri*, qui n'est au fond qu'un véritable tour de force archaïque; toutes les langues modernes de l'Europe usent perpétuellement d'*archaïsmes;* les *archaïsmes* jouent en allemand, en anglais, en italien, en espagnol, etc., le même rôle qu'en français. On pourrait grossir indéfiniment cette énumération et l'appuyer d'exemples nombreux, qui seraient trop longs à citer ici, et qu'on retrouvera à leur place dans les articles spéciaux consacrés aux littératures des différentes langues et à certaines questions de linguistique générale.

Une page empruntée au très-savant ouvrage de M. Chevalet, *Origine et formation de la langue française*, trouvera ici naturellement sa place : « Tout change, tout se transforme, tout se renouvelle, les mœurs, les usages, les lois, les institutions, tout ce que l'homme transmet à l'homme à travers la succession des âges et les vicissitudes des empires. Le langage, expression fidèle de la pensée mobile et variable de l'humanité, ne saurait échapper à la nécessité de suivre les évolutions de cette pensée, et d'arriver, de changements en changements, à une rénovation plus ou moins complète. La langue des Romains, celle des Gaulois et celle des Francs nous ont fourni les éléments qui sont entrés dans la composition de la nôtre; mais ces éléments ne nous sont point parvenus dans leur état primitif : ils furent originairement latins, celtiques ou germaniques; ils sont actuellement français, et constituent la substance propre de l'idiome élégant et poli que nous parlons aujourd'hui. Quelques auteurs ont prétendu que les altérations apportées au langage doivent être imputées aux personnes appartenant aux classes élevées, et non point aux gens qui occupent les rangs inférieurs de la société. D'autres auteurs, en plus grand nombre, ont soutenu l'opinion contraire. L'homme du peuple, disent les premiers, parle comme il a entendu parler son père; il n'a aucune raison de rien ajouter, de rien retrancher ni de rien innover dans le langage qu'il apprit dès son enfance. Cette observation, considérée d'une manière générale et absolue, est plus spécieuse qu'elle n'est exacte; toutefois, elle ne manque, à certains égards, ni de justesse ni de vérité; il ne s'agit que de s'entendre. — Le peuple retient en effet le langage qu'on lui a transmis, en cela qu'il en conserve les mots eux-mêmes; mais il faut reconnaître aussi qu'il en altère plus ou moins le son, la signification, les formes lexicographiques et grammaticales, qu'enfin il viole assez fréquemment la plupart des règles de la syntaxe. Il en est de sa langue comme de ses vêtements; il garde longtemps le costume de ses pères, mais il en dénature diversement la forme primitive. Dans telle ou telle de nos provinces, qui autrefois adoptèrent la même manière de se vêtir, les gens des classes inférieures nous présentent encore, au bout de plusieurs siècles, le même costume, mais il varie de village à village, et se trouve transformé en divers accoutrements qui sont bien souvent aussi disgracieux que bizarres. A Paris, le peuple a retenu beaucoup d'expressions de notre ancienne langue; on peut citer, entre autres, les suivantes : *endèver*, enrager, impatienter; *quémander*, mendier, gueuser; *truand*, mendiant, vagabond, vaurien; *gas*, *gars*, petit garçon; *cétui-ci*, celui-ci; *tribouiller*, agiter, troubler, émouvoir; *cotte*, jupon, sorte de grand pantalon de toile à l'usage des ouvriers; *sabouler*, battre, frapper, houspiller; *safre*, avide, goulu, glouton.

» La classe qui constitue l'élite de la société respecte bien davantage la prononciation reçue et la signification adoptée; elle conserve mieux les formes lexicographiques et grammaticales consacrées, ainsi que les procédés syntaxiques établis par l'usage; mais elle agit assez souvent à l'égard de certains mots comme à l'égard de toutes ses modes : elle proscrit telles et telles expressions après s'en être quelque temps servie, et en adopte d'autres inconnues précédemment ou depuis longtemps tombées en désuétude. Une fausse délicatesse, l'amour du changement, les caprices de la fantaisie et le désir de plaire par l'attrait de la nouveauté lui font parfois rejeter des termes trouvés excellents par les générations précédentes. Ces termes sont remplacés par d'autres qui jouissent d'abord d'une certaine faveur, mais qui finissent aussi par vieillir, et qui, rejetés à leur tour dans les âges suivants, font place à de nouveaux mots également destinés à subir les mêmes vicissitudes. C'est ce qui fait dire à Horace, d'une façon si gracieuse et si poétique :

Ut silvæ foliis pronos mutantur in annos,
Prima cadunt; ita verborum vetus interit ætas,
Et juvenum ritu florent modo nata, vigentque...
Multa renascentur quæ jam cecidere, cadentque
Quæ nunc sunt in honore vocabula, si volet usus,
Quem penes arbitrium est, et jus et norma loquendi.

» Mais le renouvellement perpétuel des expressions du genre de celles dont il s'agit ne saurait produire la corruption qui donne naissance à un idiome nouveau; car les changements qui en résultent ne portent point sur le fond même de la langue, ils n'atteignent pas les termes essentiels et ne touchent ni à leurs éléments phoniques ni aux préceptes grammaticaux chargés d'établir les rapports des mots entre eux. Les altérations populaires, au contraire, s'attaquent à l'essence même du langage; elles s'exercent principalement sur les mots les plus usuels, sur ceux qui sont les plus nécessaires, les plus indispensables; elles dénaturent diversement leurs sons, leurs significations, leurs formes et les procédés syntaxiques usités dans la langue. Or, c'est à ces différents genres d'altérations qu'on doit attribuer la corruption et la transformation d'un idiome.

» Ces altérations peuvent se produire plus ou moins rapidement et en plus ou moins grand nombre, sous l'influence de telles ou telles circonstances; mais, en général, elles ne sont point des faits accidentels dus à des causes occasionnelles et passagères qui cessent complétement d'agir dans un temps donné; elles constituent, au contraire, des effets permanents nécessités par des causes constantes. »

Quelques-uns de nos auteurs ont fait un usage assez fréquent de l'*archaïsme*. Regnard, Mme de La Fayette, Mme de Sévigné, Scarron, Bossuet, Racine (dans les *Plaideurs*), Nodier, Balzac; MM. Jules Janin, Th. de Banville, Th. Gautier, Sainte-Beuve, Villemain, de Barante, en offrent de fréquents exemples; la *Satire Ménippée*, Montaigne, Régnier, ont des *archaïsmes* à chaque page, nous pourrions dire à chaque ligne. Ici, toutefois, ce qui nous semble aujourd'hui un *archaïsme* pouvait n'être qu'un terme usité à cette époque de formation de la langue. Mais les auteurs chez lesquels on en rencontre le plus sont Corneille, Molière et La Fontaine. Quelques écrivains ont même affecté l'*archaïsme :* J.-B. Rousseau, dans ses pièces en style marotique; G. Naudé, dans plusieurs ouvrages écrits en style du XVIe siècle; Vanderbourg, dans ses *Poésies de Clotilde de Surville;* Balzac, dans ses *Contes drôlatiques;* le bibliophile Jacob, dans la plupart de ses ouvrages; P.-L. Courier, dans sa traduction du premier livre d'Hérodote et dans l'édition du roman grec de *Daphnis et Chloé*.

Le comte Hamilton a accumulé les *archaïsmes* dans sa lettre à J.-B. Rousseau, et il faudrait un dictionnaire du vieux langage pour bien entendre toutes les expressions qu'il emploie dans son épître, dont voici les premiers vers :

A gentil clerc qui se clame Roussel,
Ores chantant ès marches de Solure,
Où, de cantons parpaillots n'ayant cure,
Prêtres de Dieu baisent encor missel,
De l'Evangile en parfinant lecture;
Illec qui va dans moult noble écriture,
(Digne trop plus de loz sempiternel)
Mettant planté de cet antique sel
Qu'en virelais mettoit parfois Voiture,
A cil Roussel ma rime, ainçoit obscure,
Mande salut dans ce chiétif chartel.

Terminons cet article par quelques phrases archaïques tirées de la *Satire Ménippée*, de Régnier, Malherbe, Pascal, Scarron, La Bruyère, Racine, Mme de Sévigné, Mme de La Fayette, J.-B. Rousseau, Regnard, P.-L. Courier, et surtout de Corneille, Molière et La Fontaine, qui sont, dans notre littérature, les trois champions les plus illustres de l'*archaïsme*.

Satire Ménippée. — Paris est une *spelunque* (caverne; du lat. *spelunca*) de bêtes farouches. — Examinons les *déportements* du roi d'Espagne envers nous. — Nos priviléges et franchises anciennes *vont à vau-l'eau*. — Tu as canonisé l'*assassinateur*. — Tu l'as à ton *dam* (dépens, dommage) déjà expérimenté. — Où sont nos chambres tant garnies et tant *diaprées?* — Il prit Calais pour *se revancher*. — Nous voyons maintenant *ardre* (brûler) et *consommer* toute la France. — Sur l'espérance du *support* (appui, soutien) d'un si grand prince. — Il sut *dextrement* jouer son rôle. — On ne faisait plus de nouveaux huguenots, les vieux se *froidissant* et s'ennuyant à la longue. — Vous avez appris que la *pescherie* est meilleure quand l'eau est troublé. — Il le fit non tant par clémence et douceur que par ruse et *cautelle*. — Ce ne furent plus que finesse, dissimulation et *feintises*. — *Pour ce qu*'ils ont de l'argent en leur bourse, on les empoigne. — Ce fut à vous de vous retirer en diligence par des chemins *égarés*. — Sa petite housse jusqu'au bas lui *devallait* (tombait, descendait). — Mon âme aux douleurs est ouverte, *si que* (tant, tellement que) pour n'avoir plus d'ennui il faut que je meure après lui.

Régnier. — Qu'elle ait séché la chair, le corps *amenuisé*. — La pauvreté comme moi les *affole*. — Les gueux en *gueusant* trouvent maintes délices. — N'ayant d'autre intérêt de dix ans *jà* passés. — Elle peut être sage, *voire avecque* raison inconstante et volage. — Et durant quelques jours j'en demeure *opilé*. — Ils font journellement *carrousse* avec les dieux. — Pourvu qu'on soit *morgant*, qu'on *bride* sa moustache. — C'est *s'affiner* le goût de connaître et de voir. — Un loup que la faim *époinçonne*. — Le loup, qui l'*avise*, d'un langage flatteur lui parle. — Par quelle *prescience* il eut de nos desseins si claire connaissance. — Mon temps en cent caquets sottement je *consomme*. — De la *liqueur rosoyante* (rosée) du ciel. — L'homme ne se plaît pas d'être toujours *fraisé*. — La même vertu..., le rend *dariolet*. — Tous ces vaillants... *morguent* la destinée. — Elle lui mit au sein la ruse et la *fallace*. — Si l'une a plus d'éclat, l'autre est plus *sadinette*. — Voyant une beauté follement *accorte*. — J'*oyais* un de ces jours la messe. — Dansant tout ainsi qu'un barbe *encastelé*. — Encore *derechef* me la fallut-il boire. — Ils ont l'esprit si bon et l'*intellect* si haut. — *Encore qu*'elle n'ait sur soi rien qui soit d'elle. — Son teint *fait la nique* à la perfection. — Un homme par la main *hazardément* me prit. — Que son cœur *convoiteux* d'ambition ne crève. — Sans *gloser* plus avant. — Sa bouche est grosse et *torte* et ses lèvres *décloses*. — Les destins à mon *dam* trop constants.

Malherbe. — Cazeaux a mis le pied dans la fosse que lui *cavaient* (creusaient) les destins. — *A ce coup* iront en fumée les vœux que formaient nos mutins. — Le sceptre lui met le respect *en* la face. — *Quantes fois*, lorsque sur les ondes ce nouveau miracle flottait. — Oh combien *lors* aura de veuves la *gent* qui porte le turban. — L'Espagne a mis l'*ire* et les armes bas. — Oh que nos fortunes prospères ont un *change* bien apparent! — Elle produit ce que l'Afrique aurait *vergogne* d'avouer. — Tu reculas, et d'un *émerveillable* change te couchas aux rives du Gange. — Ce qu'il *treuve*, il le ravage. — *Où que* tes bannières aillent. — Nommer en son *parentage* une longue suite d'aïeux. — Achille était haut de *corsage*. — Allez à la *male heure*, allez, âmes tragiques, qui prenez votre joie aux misères publiques.

Pascal. — L'âme ne se connaît *non plus* que le reste. — L'unique *fort* des dogmatistes, c'est qu'on ne peut douter des principes naturels. — Il faut avoir une pensée *de derrière*, et juger du tout par là. — Comme la mode fait l'agrément, *aussi* fait-elle la justice. — Pour le bien des hommes, il faut souvent les *piper*. — Toute notre dignité consiste dans la pensée. C'est de là qu'il faut nous *relever*, non de l'espace et de la durée. — Les occupations *tumultuaires* des hommes. — La raison n'est pas *instruisante*. — La *superbe* de la raison est froissée. — Il y en a des *foisons*.

Scarron. — Mon père estoit des premiers et des plus *accomodez* de son village. — On va le *dauber*, lui et toutes ses comédies. — Il en a *davantage que* lui. — On a trouvé l'*enclouure*. — Les femmes s'attrapent et leurs *escoffions* volent. — *Où* aurai-je *fiance*. — Racontons nos *vaillantises*.

La Bruyère. — Il *passe* (va au delà du) le vrai dans la nature. — N'est-il point dans la nature de s'attendrir sur le *pitoyable?* — On entend s'élever un *ris* universel. — Verser *un pleur*. — Je rirais d'un homme qui voudrait *parler mon ton* de voix. — Où trouverez-vous un jeune homme qui fasse mieux la *capriole?* — Le *capital* pour une femme n'est pas d'avoir un directeur, mais de vivre si *uniment* qu'elle s'en puisse passer. — Une belle arme est d'une *polissure* admirable. — Les douleurs muettes et *stupides* sont hors d'usage. — Quand la jeunesse saurait autant qu'elle peut, elle ne serait pas plus *décisive*. — Semblable à cette femme qui *prenait le temps* de demander son masque, lorsqu'elle l'avait sur son visage. — Il trouve qu'on lui donne trop de vin, il en *flaque* la moitié au visage de son voisin. — Elle se plaint qu'elle est lasse et *recrue* de fatigue. — Ne dites-vous pas du *savantasse*, il est bel esprit? — L'homme de bien est celui qui *s'est peiné* à n'avoir que de la vertu.

Racine (*les Plaideurs*). — Ma porte était *close*. — Tous les jours le premier aux *plaids*. — *Tout franc*, vous vous levez tous les jours trop matin. — Présente ta requête *comme* tu veux dormir. — Vous n'avez *tantôt* plus que la peau sur les os. — Monsieur, que je vous *die*... — Au travers d'un *mien pré*, certain ânon passa. — *Foin* de moi. — Témoin trois procureurs dont *icelui* Citron a déchiré la robe.

Mme de Sévigné. — Mon fils est allé *en* Candie. — C'est *quasiment* sur le public qu'on se règle. — Le maréchal de la Ferté dit des choses *non-pareilles*. — Je voulus aller dans les rues pour *béer* comme les autres. — Une autre fois ne serez-vous point un peu moins *hazardeuse?* — Il lui fit entendre qu'il devrait *quitter* sa place à un homme de la maison de

Clermont. — Il y a un *brin* de dispute entre l'abbé et moi. — Tout ce qui est dans cette lettre n'est que *radoterie*. — Vous êtes allée à Marseille pour me fuir ; et moi, pour le *renvier* sur vous, je m'en vais à Vitré. — Je m'étonne *un petit* que vous ayez réussi.

Mme de La Fayette. — Mme de Chartres était extrêmement *glorieuse*. — Il parut *quasi* résolu de se démarier. — Je lui fis ma cour avec plus d'assiduité que je n'*avais accoutumé*. — Elle pensa qu'elle enverrait *quérir* M. de Nemours. — Il tira, et *donna d'une balle* au travers du corps du chevalier. — Il lui raconta *par le menu* ce qui s'était passé. — Elle se mit à trembler à *ses approches*.

J.-B. Rousseau. — Tout ce que leur globe *enserre*. — Peuples heureux des nations *hyperborées*. — Je ne vis *onc* mémoire si féconde. — De son *ire* éteindre le salpêtre. — C'est le froid seul qui fit *choir* l'un et l'autre. — *Tant* ne suis sot : tiens voilà ta quittance. — Dans le chemin de la *sapience*.

Regnard. — Lui, c'est un homme d'ordre et qui vit *congrûment*. — Un petit *brelandier*. — Je me ris de tes coups, j'*incague* ta fureur. — Il vous plaira toujours d'être *mémoratif* d'un papier. — Vous pourriez bien ici, vous, la belle, attraper quelque *gourmade* aussi. — Ne l'écoutez *mie*. — C'est le plus *ladre vert* qu'on ait vu de la vie. — Pas plus haut que ma jambe et de taille *sommaire*. — Ses grâces *départies* doivent me *racquitter* de son avare humeur. — Ce que je puis dire en vous *accusant vrai*. — Moi seul j'ai fait *bouquer* toute la faculté. — Touchez là, *derechef*. — Il veut mettre le feu *céans*.

P.-L. Courier. — En ne faisant rien, je pouvais parvenir à tout, et *singulièrement* à être de l'Académie. — De raisons, je n'en ai point pour *plâtrer* cette sottise. — Le *pédant* (précepteur) de Charles-Quint devint pape. — *Quoi disant*, ils ne disent pas vrai. — Il arriva qu'*un sien* convive passa. — Cambyse n'ayant pas cru devoir user de contrainte à l'égard des Phéniciens, *à cause* qu'ils étaient eux-mêmes donnés aux Perses. — Il dit que la plupart allaient à *six vingts* ans. — Lui, sur-le-champ, *mû* de colère, voulut marcher en Ethiopie. — Pareillement leur *faillirent* les bêtes de somme. — Ce que firent *aucuns* est horrible à conter. — Garde que les Perses un jour ne *se bandent* contre toi. — Ne le pouvant *darder* de ses flèches. — *Oncques* je n'ouïs parler d'aucuns qui n'aient eu triste fin. — Il tint à grand *heur* cette invitation. — Ainsi l'*avisait* Périandre. — La cuisse fut *tantôt* pourrie, et le mal emporta Cambyse. — Vous mourrez tous de *malemort*. — Il y fit *engraver* des lettres. — Nymphes de l'Opéra, vous auriez encore part à la *mense* abbatiale. — Un château de plus ne l'*aidera de* rien. — Ce trait met son auteur hors du *gros* des flatteurs. — Que dirait ce *parangon* de l'orgueil monarchique? — Les demeures de nos pères ne nous conviennent *non plus* que leurs lois. — Encore ne sait-elle ni *boulanger* ni traire. — Vieille et *coutumière* querelle.

P. Corneille. — Ce rare et cher objet... du soldat insolent est l'indigne *butin* (proie). — La bruine à son choix *s'épart* (se répand) sur les humains comme *s'épartirait* la cendre. — Et Pompée est vengé *ce qu'il* (autant qu'il) peut l'être ici. — Que son dédain *accort* (subtil, adroit) rejette avec prudence du plus adroit flatteur l'hommage empoisonné. — Vous me jouez, mon frère, assez *accortement* (subtilement). — Une seconde fois, le triple chien Cerbère vomira l'*aconit* (le poison) en voyant la lumière. — Quelque fin que tu sois, tiens-toi pour *affiné* (qui a trouvé plus fin que soi). — N'appelle point amour un *change* (changement) inévitable. — L'infâme couteau qui fait *choir* (tomber) les méchants sous la main du bourreau. — Vous laissez *choir* ainsi ce glorieux courage. — Ne *te colère point* contre mon insolence. — Modère ces *bouillons* (bouillonnements) d'une âme *colérée*. — Dieux! ce *comble* manquait à mon affliction. — Vous en prendrez *autant comme* (autant que) vous en verrez. — Qu'il fasse autant pour soi *comme* (que) je fais pour lui. — De sorte qu'à présent deux corps *désanimés* termineront l'exploit de tant de gens armés. — Rome est *dessous* vos lois par le droit de la guerre. — Il trouve occasion, *dessous* cette couleur, de venger le mépris qu'on fait de sa valeur. — J'irai *dessus* ses pas aux deux bouts de la terre. — Et pour donner couleur à vos *détractions* (calomnies), vous lisez fort avant dans mes intentions. — N'éloigne point de moi ta *dextre* (main) secourable. — Tu *te sieds* (t'assieds) à sa *dextre* à côté de ton fils. — Prenez soin d'apaiser les *discords* (discordes) de mes fils. — Fuyez un tyran dont le *forcènement* joindrait votre supplice à mon bannissement. — *Avant qu'* (avant d') offrir des vœux je reçois des refus. — *Avant qu'*en décider, pensez-y bien, madame. — Un frère pour régner se baigne *au* sang d'un frère. — Le Bourguignon d'ailleurs sépare leurs provinces et servirait pour nous de *barre* (barrière) à ces deux princes. — Contre nous, de pied ferme, ils tirent leurs *alfanges* (sabre, coutelas, cimeterre). — Il suffit qu'*ayez* fait une faute *amétrique* (excessive, immodérée ; du gr. *ametros*, sans mesure) sans que j'en fasse une autre à vous répondre. — Je serais coupable autant *comme* indiscret d'*attenter* (essayer) à comprendre un si profond secret. — *Aucuns* ordres ni soins n'ont pu le secourir. — Vous me fûtes promise *auparavant qu'*à lui. — Il est *saison* (temps) pour vous de voir votre lingère. — Elevons avec joie et nos cœurs et nos voix au vrai Dieu, notre *salutaire* (sauveur). — *Soudain qu'*elle (aussitôt que) m'a vu, ces mots ont éclaté d'un transport imprévu. — Avec l'humble innocence elle est plus compatible, qu'avec le pouvoir *sourcilleux* (hautain, arrogant). — Pardonnez, dans dans un sort si contraire, à la *stupidité* (stupéfaction) qui me force à me taire. — Notre *submission* (soumission) à l'orgueil la prépare. — Abattons sa *superbe* (orgueil) avec sa liberté. — Ton bras est *invaincu*, mais non pas invincible. — Mais ta muse du moins s'en *lairra* (laissera) suborner. — Laisse-toi vaincre enfin *à* (par) de si fortes armes. — Couvert ou de *louange* (*laus*, gloire) ou d'opprobre éternel. — Je saurai conserver à l'époux sans *macule* (tache) une épouse *impollue* (non souillée. — Après un si haut privilége dont il plaît au Seigneur de me gratifier, je me dois tout entière à le *magnifier* (exalter). — Que je vous croyais bien d'un jugement plus *meur* (mûr)! — *Pour* grands (quelque grands) que soient les rois, ils sont ce que nous sommes. — Ecoute quatre mots *à quartier* (à part). — *Repasse* (rappelle-toi) mes bontés et tes ingratitudes. — *Oyez* (entendez) ce que les dieux vous font dire par moi. — L'éclat de mes hauts faits fut mon seul *partisan* (protection). — Qui se venge à demi court lui-même à sa *peine* (perte). — Que la foi des amants est un gage *pipeur* (trompeur)! — Et j'estime si peu ces nouvelles amours que je te *plége* (garantis) encor son retour dans deux jours. — *Où que* (en quelque endroit que) soit Rosidor, il le suivra de près. — Encore *un peu plus outre* (quelque temps encore), et ton heure est venue. — Adieu, sors, et surtout *garde* bien (prends garde), qu'on te voie. — *C'est gloire de* (il est glorieux de) se perdre en servant ce qu'on aime. — Vous avez *habitude* avec ce cavalier (liaison, commerce habituel)? — Tant que par la douceur d'une longue *hantise* (fréquentation), comme insensiblement elle se trouve prise. — C'est à moi d'obéir, puisque vous commandez ; mais voyez les périls où vous me *hasardez* (exposez). — Le sang a peu de droits dans le sexe *imbécile* (faible). — Ah! mes yeux, si vous n'êtes *faussaires* (faux), vous êtes de mon *heur* (bonheur) les cruels adversaires. — Euphorbe vous a *feint* (dit mensongèrement) que je m'étais noyé. — Ciel à qui désormais voulez-vous que je *fie* (confie) les secrets de mon âme et le soin de ma vie? — Je l'ai vu tout sanglant au milieu des batailles se faire un beau rempart de mille *funérailles* (morts). — Ils ont vu tout cela *de sur* (du haut de) une éminence. — Si telle est ma faiblesse et ma *tépidité* (tiédeur), au milieu d'un secours de puissance infinie...

Molière. — Lorsqu'on ne dort pas *sa réfection* (assez pour se refaire), il arrive que... — C'est à vous, *possible* (peut-être), qu'est réservé l'honneur de la rendre sensible. — Puisque vous avez la faculté de *ratiociner* (raisonner) et de parler tout ensemble, à quoi tient-il que vous ne vous serviez de la parole pour me faire entendre votre pensée? — Pour Dieu! ne prenez point de vilaine figure ; j'ai *prou* (assez, trop) de ma frayeur en cette conjoncture. — Il nous va faire encor quelque nouveau *bicêtre* (malheur). — Est-ce un coup bien sûr que votre seigneurie soit *désenamourée* (guérie de son amour)? — Ce qu'a fait Valère, en voyant cet écrit, marque bien leur concert, et que c'est une *baie* (ruse, tromperie) qui sert, sans doute, aux feux dont l'ingrate le paye — Ne *ramentevons* (rappelons) rien, et réparons l'offense par la solennité d'une heureuse alliance. — A-t-on jamais vu, dites-moi, deux *pecques* (sottes, impertinentes) provinciales faire plus les renchéries que celles-là? — Ah! *truande* (gueuse)! as-tu bien le courage de m'avoir fait cocu dans la fleur de mon âge? — Isabelle pourrait perdre dans ces *hantises* (fréquentations) les semences d'honneur qu'avec nous elle a prises. — Il a le *repart* (repartie) brusque et l'accueil loup-garou. — Eh quoi! toujours ma flamme *divertie* (contrariée)! — J'*avise* (j'aperçois) un homme ici qui n'est pas ignorant. — Si j'y retombe plus, je veux bien qu'on m'*affronte* (fasse affront). — Ce n'est pas merveille qu'on se puisse, entre amis, servir *à la pareille* (à charge de revanche). — Lorsque dans un haut rang on a l'*heur* (le bonheur) de paraître... — Laisse *à* mon devoir (laisse mon devoir) s'acquitter de ses soins. — C'est trop être *éludés* (trompés) par un fourbe exécrable. — Jour de Dieu! je l'étranglerais de ma propre main, s'il fallait qu'elle *forlignât* (déviât, dégénérât) de l'honnêteté de sa mère. — Adieu, beauté *rudânière* (qui rudoie). — J'ai découvert sous main qu'elles ne sont pas fort *accommodées* (riches, dans l'aisance). — Voilà de mes damoiseaux *flouets* (fluets, délicats), qui n'ont non plus de vigueur que des poules. — C'est un gentilhomme qui est noble, doux, posé, sage et fort *accommodé* (riche, dans l'aisance). — Cet époux prétendu doit aujourd'hui *régaler* (donner le plaisir) sa maîtresse d'une promenade sur mer. — L'amour que je sens pour cette jeune veuve ne ferme point mes yeux aux défauts qu'on lui *treuve* (trouve). — Par quel sort votre Clitandre a l'*heur* (le bonheur) de vous plaire si fort. — Elle *grouille* (remue) aussi peu qu'une pièce de bois. — Du *bon* (du meilleur) de mon cœur à cela je m'engage. — Autant qu'il vous plaira vous pouvez *arrêter* (vous arrêter, rester). — Ne vous enflez donc point d'une si grande gloire pour les petits *brillants* (lueurs, éclat) d'une faible victoire. — Que votre esprit un peu tâche à se *rappeler* (se retrouver, se remettre). — C'est à ces actions que la *gloire* (vanité) les porte. — Je me veux mettre un peu *sur l'homme* (sur le ton de l'homme) d'importance. — *Si* (cependant) faut-il bien, pourtant, trouver quelque moyen.... — Je souffrirai, moi, qu'un cagot de critique vienne usurper *céans* (ici) un pouvoir tyrannique! — Mon fils à l'aimer vous devrait tous *induire* (porter, engager). — Pourquoi, surtout depuis un certain temps, ne saurait-il souffrir qu'aucun *hante céans* (vienne ici habituellement)? — T'*ai-je* pas (ne t'ai-je pas) là-dessus ouvert cent fois mon cœur? — Voyons ce qui pourra de ceci *réussir* (arriver). — Mon Dieu! l'on ne doit point croire *trop de léger* (sur de trop légers motifs). — *Non ferai* (je ne le ferai point), de par tous les diables! — *Rengrégement* (accroissement) de mal! surcroît de désespoir! — Votre père se moque-t-il de vouloir vous *anger* (vexer, fatiguer) de son avocat de Limoges! — Par la douceur *exhilarante* (qui excite la joie) de l'harmonie, adoucissons, lénifions, et *accoisons* (apaisons) l'aigreur de ses esprits. — Je n'ai point connu qu'elle ait dans l'âme aucun *ressentiment* (souvenir) de mon ardeur. — *Fuyez-vous-en* (enfuyez-vous), le voici. — Au diable le fâcheux qui toujours nous *éclaire* (espionne). — Que dit-elle de moi, cette *gente* (gentille, aimable) assassine? — La fourbe sera fine, s'il faut qu'elle *succède* (réussisse ; nous avons conservé *succès*). — Monsieur, au nom de Dieu, lui *fais*-je (dis-je ; archaïsme qui remonte au XIe siècle) assez souvent. — Et quand ses déplaisirs prendront quelque *allégeance* (soulagement). — Je jette encore un œil *pitoyable* (de pitié) sur vous. — Quand je veux, j'ai l'*imaginative* (faculté active d'imaginer) aussi bonne, en effet, que personne qui vive. — Le porteur m'a dit que, sans ce trait *falot* (gai, bizarre), un homme l'emmenait. — Que deviendra *lors* cette publique estime? — *Tirez, tirez* (fuyez, fuyez), vous dis-je, ou bien je vous assomme. — Toutes mes volontés ne *butent* (n'ont pour but) qu'à vous plaire. — Vous n'avez pas été sans doute la première, et vous ne serez pas, *que* (à ce que) je crois, la dernière. — Mais, si mon cœur encore *revoulait* sa prison ; si, tout fâché qu'il est, il demandait pardon. — *Ardez* (regardez) le beau museau, pour nous donner envie encore de sa peau. — Il faut parler *chrétien* (comme un chrétien, comme un homme civilisé) si vous voulez que je vous entende. — Mon congé cent fois me fût-il *hoc* (certain, assuré), la poule ne doit point chanter devant le coq. — De tout temps elle a été *aheurtée* (fortement attachée) à cela. — Ah! ah! petite *masque* (dissimulée, menteuse), vous ne me dites pas que vous avez vu un homme dans la chambre de votre sœur! — Monsieur, souffrez que je lui montre son *bec-jaune* (sa niaiserie), et le tire d'erreur. — Ah! Frasine, la joie où vous m'*acheminez* (que vous me préparez). — Mon Dieu! qu'à tes appas je suis *acoquiné* (attaché, retenu par l'habitude). — J'*admire de* le voir au point où le voilà. — Courons donc le chercher ce pendard qui m'*affronte* (fait affront). — Tout ceci n'est fait que pour nous *ajuster* (nous prêter) aux visions de votre mari. — Sa puissante *attache* (attachement) aux choses éternelles. — Me tiendrez-vous, au moins, la parole *avancée* (promise, jurée)? — Voilà nos *carognes*. — *Cependant que* chacun, après cette tempête, songe à cacher aux yeux la honte de sa tête. — L'engagement ne *compatit* (est d'accord) point avec mon humeur. — Et si dans quelque chose ils vous ont outragé, je puis vous assurer que c'est sans mon *congé* (aveu, autorisation) — Peste! madame la nourrice, comme vous *dégoisez* (babillez)! — Donnez-lui le temps de se *désattrister*. — Je vois qu'il a, le traître, *empaumé* (séduit) son esprit. — Il n'a pas aperçu Jeannette, ma *fillole*. — Que les saignées soient fréquentes et *plantureuses* (abondantes). — Vous grondez, ce me semble, *un petit* (un peu).

La Fontaine. — Je vous payerai, lui dit-elle, avant l'*août*, foi d'animal. — Car, quoi! rien d'assuré! point de franche *lippée*. — Un *quart* (quatrième) voleur survient, qui les accorde net. — *Cependant que* mon front, au Caucase pareil. — Chapitres, non de rats, mais chapitres de moines, *voire* chapitres de chanoines. — Penses-tu, lui dit-il, que ton titre de roi me fasse peur ni me *soucie*? — Un astrologue un jour se laissa *choir* au fond d'un puits. — Le peuple s'étonna *comme* il se pouvait faire... — Si je suivais mon goût, je saurais *où buter* (choisir mon but). — Le meunier n'en a *cure* (souci). — Le bon sire le souffre et se tient toujours *coi*. — Notre mort ne tardera, *possible* guères. — A l'endroit où la laie était en *gésine*. — A son réveil il *treuve* l'attirail de la mort à l'entour de son corps. — Il n'est rien, dit l'*aragne*, aux cases qui me plaise. — Un loup donc étant de *frairie*. — Certain renard... vit au haut d'une treille des raisins, mûrs *apparemment*. — Le lion, terreur des forêts, chargé d'ans, et pleurant son antique *prouesse*. — Là, vivant à discrétion, la galande fit chère *lie* (joyeuse). — Est-ce un sujet *pourquoi* vous fassiez sonner vos mérites? — Cependant on fricasse, on se *rue* (*se ruer*, faire une chose avec empressement, avec excès) en cuisine. — Chaque époux, s'attachant auprès de sa moitié, vécut en grand *soulas* (soulagement, contentement). — Enfin, il ne lui manquait rien, *fors que* d'avoir un ami digne d'elle — *Onc* (jamais) il ne fut une plus forte dupe que ce vieillard. — Je vois qu'en vos repas vous humectez volontiers le *lampas* (palais, gosier). — Son innocence et sa naïveté en quelque sorte apaisèrent la *noise*. — Le loup, *de fortune* (par hasard), passe. — Il avait dans la terre une somme enfouie, son cœur avec, n'ayant d'autre *déduit* (plaisir) que d'y ruminer jour et nuit. — On l'emporte, on la sale, on en fait maint repas, dont maint voisin *s'esjouit* d'être. — Son hôte n'eut pas la peine de le *semondre* (inviter) deux fois. — L'un jura foi de roi, l'autre foi de hibou, qu'ils ne se goberaient leurs petits *peu ni prou*. — Phèdre était si succinct qu'*aucuns* l'en ont blâmé. — *Avant que* partir de ces lieux. — ... Voulut sortir, et ne put ouvrir l'*huis*. — L'âne d'un jardinier se plaignait au Destin de ce qu'on le faisait lever *devant* l'aurore. — Aux noces d'un tyran tout le peuple en *liesse* noyait son souci dans les pots. — Sans considérer quel sera le *loyer* (récompense) d'une action de ce mérite. — Autrement il mourrait *devant qu'*être à la ville. — De nos *reliefs* (restes, du lat. *reliquiæ*) vous le ferez souper. — Du plaisir ne me *chaut* (il ne m'importe), à moins qu'il soit mêlé d'un peu de peine. — Deux jours après, la commère ne *faut* de mettre un fil. — *Il s'en va temps* que je reprenne un peu de forces et d'haleine. — L'hypocrite de son cornet fit *bruire* (retentir) la maison. — Homme *ribaud* (paillard) et vigoureux. — Eh! qui connaît *que vous* (si ce n'est vous) les beautés et les grâces? — Un loup quelque peu *clerc* (instruit, savant). — Comment ranger cette *chevance* (ces biens)? — Que j'ai toujours haï les *pensers* du vulgaire! — *Que bien, que mal* (tant bien que mal) elle arriva sans autre aventure fâcheuse. — Il sait danser, *baller* (se divertir, sauter), faire des tours de toute sorte. — *Jà* (maintenant, déjà) ne plaise à votre seigneurie de me prendre en cet état-là. — En *cettui* (ce) lieu beaux pères fréquentaient... — *De prime face* (d'abord) elle crut qu'on riait. — C'étaient messieurs les Borées, qui portaient par les contrées ses mandats *souventesfois*. — De tous les animaux, l'homme a le plus de pente à se porter *dedans* l'excès. — La faim... genre de mort qui ne *duit* (plaît) pas à gens peu curieux de goûter le trépas. — Je ne me pendrai pas! Et vraiment *si ferai*, ou de corde je manquerai. — L'avare a le moins de part au trésor qu'il *enserre*. — Puis, malgré quelques *heurts* (chocs) et quelques mauvais pas, l'autre le traîna par la queue. — Parmi de certains coqs, incivils, peu galants, toujours en *noise* et turbulents, une perdrix était nourrie. — On vit presque détruit l'*ost* (camp, armée ; du lat. *hostis*, ennemi) des Grecs. — Ecoutez un bon mot, *oyez* une merveille. — Tous renonçaient au *lôs* (louange) des belles actions. — Il m'est mort un *mien* frère ; allons prendre sa peau, tu t'en revêtiras. — Il y viendra, le drôle! Il y vint, à son *dam* (dommage, perte). — Du céleste courroux tous furent les *hosties* (victimes ; du lat. *hostia*, même sens). — C'est que Camille, en caressant la belle, des dons d'amour lui fit goûter l'essai. L'essai? je *faux* (je me trompe) : Constance en était-elle aux éléments? — Il est homme, que je pense, à passer la chose au gros *sas* (tamis). — On mène au *moutier* (église) notre galande encor pucelle. — Tout l'univers ne vaut pas la *chevance* (richesse, bien, trésor) que je rencontre ici. — Notre malade avait la face blême, tout justement comme un saint de carême ; bonne d'ailleurs, et *gente* (gentille, jolie) à cela près. — Dindenaut dans sa *nef* (barque, vaisseau) menait force moutons. — Penseriez-vous qu'on pût venir à *chef* (à bout) d'assez priser ni vendre telle *aumaille* (troupeau)? — Près de Rouen, pays de *sapience* (sagesse), deux villageois avaient, chacun chez soi, fortes femelles et d'assez bon aloi. — Blanc, poli, bien formé, de taille haute et *drète* (droite). — La fillette était *drue* (gaillarde, éveillée). — Il va trouver le manant qui riait avec sa femme et se *solacioit* (se consolait, se réjouissait). — Dans mille ans *d'hui*, complets et bien comptés. — Cette maîtresse, un *tantet bise* (un peu brune), rit à mes yeux. — Les sœurs sont jeunes et *pitoyables* (faciles à apitoyer). — Voilà mon mal : Dieu me *doint* (donne) patience! — *Si* (néanmoins, encore) faudra-t-il qu'elle y vienne, pourtant. — Tout *duit* (plaît, convient) aux gens heureux. — Il sort plein d'*ire* (colère ; du lat. *ira*, même sens), il descend tout d'un saut. — Plus d'une fille a *forligné* (forfait à son honneur). — Les *si*, les *car*, les contrats, sont la porte par où la *noise* entra dans l'univers. — Il fut contraint d'*enfiler la venelle* (s'enfuir).

Mots que quelques antinéologistes, ceux qui ne lisent plus, mais qui relisent, regrettent quelquefois de voir tomber en désuétude :

Abéliser	*Charmer, enchanter.*
Acertainer. . .	*Donner comme certain.*
Acesmer. . . .	*Parer.*
Acesmes. . . .	*Atours.*
Adamagier. . .	*Avarier.*
Adextre	*Adroit.*
Adoler	*Chagriner, affliger.*
Affronter. . . .	*Faire affront.*
Agonir.	*Accabler de sottises*
Aloser	*Louer.*
An'hui	*Aujourd'hui.*
Antan	*Oncle.*
Ante	*Tante.*
Appiétrir (s'). .	*Devenir*
Ardre.	*Brûler.*

Arer	*Labourer.*
Bancelle	*Petit banc.*
Ber	*Berceau.*
Besson	*Jumeau.*
Borde	*Petite maison de campagne.*
Bouter	*Mettre.*
Brandevin	*Eau-de-vie.*
Bringue	*Fille de mauvaise vie.*
Buer du linge	*Le passer à la lessive.*
Cautèle	*Astuce.*
Caver	*Creuser.*
Céans	*Ici-dedans, dans cette maison.*
Cependant que	*Pendant que.*
Chaloir	*Importer :* peu m'en *chaut*, peu m'*importe*.
Charpir	*Déchirer, mettre en charpie.*
Chevance	*Richesse.*
Clamer	*Crier.*
Condouloir (se)	*Compatir.*
Congrûment	*Comme il faut.*
Dégueniller	*Déchirer la réputation.*
Dépiteux	*Qui se dépite aisément.*
Driller	*Marcher beaucoup, s'enfuir très-vite.*
Duire	*Convenir, plaire.*
Eberluer	*Donner la berlue.*
Eduquer	*Donner de l'éducation.*
Embout	*Virole au bout d'un bâton.*
Emerveillable	*Qui doit émerveiller.*
Emmurer	*Fermer de murs.*
Empaumer	*Saisir.*
Enaser	*Couper le nez.*
Encaume	*Marque de brûlure.*
Enclouure	*Blessure faite en enclouant,* et fig., *Cause secrète d'un malaise, d'un embarras.*
Engrosser	*Rendre enceinte.*
Ennolier	*Donner les saintes huiles.*
Enquêter de rien (ne s')	*Ne s'inquiéter, ne s'informer de rien.*
Esseulé	*Resté seul, abandonné.*
Etriver	*Lutter.*
Eveux	*Qui contient de l'eau.*
Exile	*Petit et faible.*
Exilité	*Faiblesse et petitesse.*
Fade ou Fane	*Fée.*
Faîtard	*Fainéant, lâche.*
Fallace	*Tromperie.*
Faséole ou Phaséole	*Haricot flageolet.*
Febvre ou Fèvre	*Ouvrier se servant du marteau.*
Fénérateur	*Usurier.*
Fénératoire	*Usuraire.*
Fiance	*Confiance.*
Fieu	*Fils.*
Foarre ou Foerre	*Paille.*
Fondique	*Dépôt de marchandises, halle.*
Forconseiller	*Donner de mauvais conseils.*
Forjuger	*Rendre une sentence injuste.*
Frisque	*Vif, joli et mignon.*
Frissement	*Sifflement.*
Galifre	*Gourmand.*
Gargamelle	*Gosier.*
Gaudir (se)	*Réjouir (se).*
Gent	*Gentil.*
Ginguet	*Etriqué, qui manque d'ampleur.*
Gnome	*Maxime, sentence.*
Goguelu	*Fier de sa richesse.*
Grevance	*Chose qui tourmente.*
Grief	*Grave, dangereux.*
Haireux	*Froid et humide.*
Hargnerie	*Dispute entre gens hargneux.*
Heur	*Bonheur.*
Hideur	Ce vieux mot, qui vient d'être ressuscité par MM. Proudhon et Lamartine, n'a point d'équivalent.
Huis	*Porte.*
Incaguer	*Braver.*
Inglorieux	*Qui est sans gloire.*
Ire	*Colère.*
Jeunet	*Tout jeune.*
Jober	*Railler.*
Lie	*Joyeux.*
Liesse	*Joie et plaisir.*
Longis	*Lambin, lent.*
Los, loz	*Louange.*
Mâche-dru	*Grand mangeur.*
Malengin	*Maléfice, embûche.*
Martel	*Marteau.*
Mauclerc	*Ignorant.*
Méchef ou meschief	*Malheur.*
Mémarchure	*Foulure.*
Ménil	*Maison, habitation.*
Mien (un)	*A moi, mon.*
Moult	*Beaucoup.*
Moutier	*Eglise, monastère.*
Nau, nauf, navée, nef	*Navire* ou *bateau.*
Navrer	*Faire une grande plaie.*
Nonante	*Quatre-vingt-dix.*
Nonpareil	*Admirable.*
Nutriment	*Nourriture.*
Occursir	*Aller au-devant.*
Octante	*Quatre-vingts.*
Onc, oncques	*Jamais.*
Ouïr	*Entendre.*
Parpayer	*Achever de payer.*
Pécune	*Argent.*
Penader	*Se traîner avec peine.*
Pennade	*Coup de pied.*
Penser (un)	*Pensée.*
Perdurable	*Qui dure longtemps.*
Pérégrinité	*Etat d'étranger.*
Piolé	*De plusieurs couleurs, comme la pie.*
Plâtrer	*Cacher le mal sous de fausses apparences.*
Pleige	*Caution.*
Pleiger	*Se porter garant.*
Pleur (un)	*Larme.*
Pollu	*Souillé.*
Ponant	*Occident.*
Prou	*Beaucoup.*
Prud'homie	*Probité et sagesse.*
Quasi	*Presque.*
Quérémonieux	*Qui se plaint toujours.*
Quoi qu'on die	*Quoi qu'on dise.*
Quoquart	*Glorieux sans sujet.*
Rédarguer	*Réprimander.*
Renâcler	*Renifler.*
Riflart	*Sergent, recors.*
Sadinette	*Gentille, douce.*
Sainturier	*Celui qui expose les reliques.*
Sapience	*Sagesse.*
Seconde (à nulle autre)	*Sans pareille.*
Séder	*Apaiser.*
Septante	*Soixante-dix.*
Sogredame	*Belle-mère.*
Sommier	*Bête de somme.*
Souloir	*Avoir coutume.*
Souvenance	*Souvenir.*
Souventes fois	*Bien des fois.*
Superbe (la)	*Orgueil.*
Tédieux	*Ennuyeux.*
Témulence	*Délire de l'ivresse.*
Tièble	*Ruche* ou *Rucher.*
Titubant	*Chancelant.*
Tollir	*Oter.*
Trémeur	*Frayeur.*
Tressaut	*Tressaillement.*
Vêpre (le)	*Soir.*
Verdelet	*Jeune.*
Verdoyer	*Verdir.*
Vergogne	*Honte.*
Vespéral	*Du soir.*
Vespérie	*Réprimande.*
Vespériser	*Réprimander.*
Veule	*Faible et mou.*
Voire	*Même.*

Notre La Bruyère a déploré ces pertes dans les termes suivants :

Ains a péri ; la voyelle qui le commence n'a pu le sauver. — *Moult* avait quelque mérite.— *Cil* a été dans ses beaux jours le plus joli mot de la langue française. — *Heur* se plaçait où *bonheur* ne pouvait entrer.—*Issue* prospère, et vient d'*issir*, qui est aboli. — *Verd* ne fait plus *verdoyer*, ni *fête*, *fêtoyer* ; ni *deuil*, *se douloir*, *se condouloir* ; ni *joie*, *s'éjouir*.—On a dit *gent* ; ce mot si facile est tombé (*gentil* est resté).— On dit *diffamé*, qui dérive de *fame*, qui ne s'entend plus.—On dit *curieux*, dérivé de *cure*, qui est hors d'usage. — Il y avait à gagner à dire *si que* pour *de sorte que*.— L'usage a préféré, dans les verbes, *travailler* à *ouvrer*, *être accoutumé* à *souloir*, *convenir* à *duire*, *faire du bruit* à *bruire*, *injurier* à *vilainer*, *piquer* à *poindre*, *faire ressouvenir* à *ramentevoir* ; et, dans les noms, *pensées* à *pensers*, un si beau mot ! *grandes actions* à *prouesses*, *louanges* à *loz*, *méchanceté* à *mauvaisetié*, *porte* à *huis*, *navire* à *nef*, *armée* à *ost*, *monastère* à *moustier*, tous mots qui pouvaient durer ensemble d'une égale beauté. L'usage a altéré les terminaisons anciennes : de *scel*, il a fait *sceau* ; de *mantel*, *manteau* ; de *chapel*, *chapeau* ; de *coutel*, *couteau* ; de *hamel*, *hameau* ; de *damoisel*, *damoiseau* ; de *jouvencel*, *jouvenceau* ; et cela sans qu'on voie guère ce que la langue française gagne à ces différences et à ces changements.

ARCHAÏSTE s. m. (ar-ka-i-ste — rad. *archaïsme*). Celui qui affecte de se servir d'archaïsmes, de tours qui ont vieilli, d'expressions surannées : *Il est facile de livrer les* ARCHAÏSTES *au mépris, en citant les ravaudeurs ignorants du vieux langage.* (Ph. Chasles.)

ARCHAL s. m. (ar-chal — du lat. *aurichalcum*, cuivre jaune, laiton. — C'est par erreur que quelques lexicographes font venir ce mot du nom d'un ouvrier anglais, Richard *Archal*, qui aurait, le premier, trouvé le moyen de fabriquer ce fil). Ne s'emploie qu'avec le mot *fil* : *Fil d'archal*, Fil de laiton passé à la filière, et, par anal., Fil de fer : *Treillis en* FIL D'ARCHAL. *Lier un objet avec un* FIL D'ARCHAL. *Certains baladins dansent sur un* FIL D'ARCHAL. *Les Russes se servaient, pour leurs calculs, de petites boules enfilées dans des* FILS D'ARCHAL. (Volt.) *Je me suis amusé, pour donner carrière à la vigueur de mes muscles, à faire des tours de force et à me risquer sur un* FIL D'ARCHAL. (G. Sand.)

ARCHANGE s. m. (ar-kan-je — du gr. *archaggelos* ; formé de *archô*, je commande ; *aggelos*, ange). Ange d'un ordre supérieur, l'avant-dernier dans la classification des neuf chœurs des purs esprits chargés d'annoncer les volontés de Dieu. L'Ecriture dit qu'il y a sept archanges, mais elle n'en nomme que trois : Gabriel, Michel et Raphaël : *Nous peignons les* ARCHANGES *sous la figure de jeunes gens ayant deux ailes au dos.* (Volt.) *Un* ARCHANGE *chargé de lire dans leurs cœurs n'y aurait pas découvert une seule pensée de personnalité.* (Balz.)

Le clairon de l'*archange* entr'ouvrira la nue.
V. Hugo.

Il choisit dans les rangs des célestes phalanges
Gabriel, en pouvoir le second des *archanges*.
Baour-Lormian.

ARCHANGEL s. m. (ar-kan-jèl — rad. *archange*). Bot. Syn. de *angélique* ou *archangélique*.

ARCHANGÉLIQUE adj. (ar-kan-jé-li-ke — rad. *archange*). Qui a rapport à l'archange.

— Par ext. Qui approche de la nature, de la perfection de l'archange : *Je garantis la pureté de cette âme* ARCHANGÉLIQUE. (Balz.) *Et tu magnétiseras avec une candeur* ARCHANGÉLIQUE, *reprit Léon, après avoir sonné.* (Ars. Houss.)

ARCHANGÉLIQUE s. f. (ar-kan-jé-li-ke). Bot. Plante de la famille des ombellifères, appartenant au genre *angélique*, et dont quelques botanistes ont fait un genre particulier.

— **Encycl.** L'*archangélique* est souvent décrite sous le nom d'*angélique cultivée*, *angélique officinale*, *angélique archangélique*. Elle se plaît dans les localités humides de la Norvége et de la Laponie. Les Lapons mangent crues ses jeunes tiges, puis dessèchent celles qui arrivent à maturité pour les faire cuire dans du lait de renne. Les Norvégiens mêlent à leur pain la racine d'*archangélique*. Chez nous, on confit au sucre les tiges de cette ombellifère qui, à cause de son arome et de ses propriétés stimulantes, entre dans un grand nombre de médicaments.

ARCHASTRE s. m. (ar-ka-stre — du gr. *archê*, force ; *astêr*, étoile). Genre d'astéries, pourvu d'anus central et de deux rangs de tentacules à la face inférieure.

ARCHE s. f. (ar-che — rad. *arc*). Voûte entre les piles d'un pont, pratiquée pour l'écoulement de l'eau : *Pont de cinq* ARCHES, *de douze* ARCHES. *Au fond de la vallée, on découvre un pont d'une seule* ARCHE, *jeté sur la ravine du torrent de Cédron.* (Chateaub.) *Encore deux jours de pluie, et l'eau dépassera les* ARCHES *du pont.* (E. Sue.)

— Se dit de tout ce qui forme voûte, comme les arches d'un pont :

J'avance en frissonnant sous l'*arche* des cascades.
Lamartine.

— *En arche*, loc. adv. S'est dit pour *En arc* :

Ses sourcils noirs, faits *en arche* d'ébène,
De l'arc d'amour la forme et le portrait,
D'un beau croissant contre-imitoient le trait.
Ronsard.

— Archit. *Arche elliptique*, Celle dont le trait forme une demi-ellipse. ‖ *Arche extradossée*, Celle dont les pierres ont toutes la même longueur, et ne forment point liaison entre elles, ni avec celle des reins de la voûte. ‖ *Maîtresse arche*. Dans les anciens ponts, Arche du milieu, qui est ordinairement plus large et plus élevée que les autres.

— Constr. *Arche d'assemblage*, Cintre de charpentes faisant partie d'un toit bombé.

— Hist. *Cour des arches*, Ancien tribunal supérieur en Angleterre, ainsi appelé parce qu'il siégeait dans la tour voûtée de l'église de Sainte-Marie : *Le doyen de la* COUR DES ARCHES *possédait une juridiction particulière sur treize paroisses de Londres.*

— Techn. Nom générique donné, dans les verreries, à plusieurs fours accessoires que l'on construit à côté du four principal, ou four de fusion, avec lequel ils communiquent au moyen d'ouvertures appelées *lunettes*. Ces fours ou fourneaux secondaires sont chauffés ordinairement par la chaleur perdue du four de fusion. ‖ On donne à ces fours des dénominations particulières, suivant l'emploi qu'on en fait : *arches à pots*, qui servent à faire sécher et recuire les creusets ou pots ; *arches à matières*, *arches cendrières*, *arches à fritter* ou *arches à calciner*, qui sont destinées au frittage des constituants du verre ; *arches à recuire* ou *arches de recuisson*, qui sont employées pour opérer le recuit des pièces fabriquées.

ARCHE s. f. (ar-che — du lat. *arca*, coffre). Sorte de grand vaisseau que, par ordre de Dieu, Noé construisit pour échapper au déluge. Il s'y réfugia avec sa famille et deux couples de tous les animaux existants, et n'en sortit que lorsqu'une colombe, en rapportant dans son bec un rameau d'olivier, eut annoncé ainsi que les eaux s'étaient retirées : *L'*ARCHE *s'arrêta sur le mont Ararat, en Arménie, dont le sommet est aujourd'hui inaccessible, à cause des neiges dont il est couvert.* (Encycl.) *L'*ARCHE *où se sauvèrent les restes du genre humain a été de tout temps célèbre en Orient.* (Boss.)

Vous êtes parmi nous la colombe de l'*arche*.
V. Hugo.

Une *arche* est encor le refuge
Des mortels que l'onde poursuit.
Béranger.

— Dans un sens mystique, l'Eglise, la communion des fidèles : *Etre hors de l'*ARCHE.

— Par compar. *Arche de Noé*, ou absolum. *Arche*, Lieu de refuge : *La maison de Saint-Lazare était, selon l'expression de saint Vincent de Paul lui-même, une* ARCHE DE NOÉ *où toutes les créatures du Seigneur étaient bienvenues et également précieuses.* (Cl. Robert.)

Viens me voir en mon faubourg
Où, vrai patriarche,
Contre les flots de la cour
J'ai bâti mon *arche*. Colletet.

— *C'est l'arche de Noé*. Se dit, par plaisanterie, d'une maison où logent toutes sortes de gens.

— Argot. *Arche de Noé*, L'Académie.

— *Arche*, Nom donné, dans les campagnes, au pétrin, qui est une sorte de fourre-tout comme l'arche de Noé, d'où probablement son nom.

— Archéol. *Arche sépulcrale*, Sorte de cercueil en forme de coffre quadrangulaire, et ordinairement en marbre ou en terre cuite. Le couvercle est souvent orné de sculptures.

— Anc. prat. *Arches d'aman*. Nom que l'on donnait aux archives des notaires.

— Mar. Boîte en charpente qui sert à couvrir la pompe, afin qu'elle ne soit pas détériorée.

— Moll. Genre de mollusques acéphales, type de la famille des arcacées, à coquille bivalve de forme naviculaire, épaisse, allongée et plus ou moins oblique. Il renferme un grand nombre d'espèces vivantes ou fossiles. La plus connue est l'*arche de Noé* : *Les animaux des* ARCHES *se fixent quelquefois par l'adhérence de leur pied, et plus souvent par le moyen d'un byssus.* (S. Rang.)

— *Arche d'alliance*, *arche du Seigneur*, *arche sainte*, ou absol., *arche*, Sorte de coffre dans lequel les Israélites renfermaient les tables de la loi données à Moïse sur le mont Sinaï, et qui était placé dans le tabernacle : *Ce nom d'*ARCHE D'ALLIANCE *vient de ce que les objets qui s'y trouvaient déposés étaient comme les signes visibles de l'alliance que le Seigneur avait contractée avec le peuple hébreu.* (Encycl. cathol.) *Dans une occasion plus lugubre, lorsqu'en punition de son péché, David fuyait devant Absalon, nous avons vu qu'on lui apporta l'*ARCHE *comme la seule chose qui lui pouvait donner de la consolation.* (Boss.)

L'*arche sainte* est muette et ne rend plus d'oracles.
Racine.

L'*arche*, qui fit tomber tant de superbes tours...
Racine.

— Nom donné encore aujourd'hui par les juifs à l'armoire où ils enferment le *Pentateuque*, écrit sur vélin, en mémoire de l'antique arche d'alliance.

— **Encycl.** I. Arche de Noé. Noé employa cent ans à la construction de ce vaisseau, qui avait 300 coudées de long sur 50 de large, 30 de haut, et qui renfermait, outre le patriarche et sa famille, deux couples d'animaux impurs et sept couples d'animaux purs.

A cause de la multitude des êtres que ce vaisseau renfermait, le nom d'*arche de Noé* a passé dans la langue et sert à désigner l'agglomération d'objets nombreux et disparates :

« C'était un charivari, comme si trente-six joueurs de cornemuse enivrés d'eau-de-vie eussent commencé leur bastringue. C'était un tohu-bohu comme si, dans l'*arche de Noé*, tous les animaux à l'unisson eussent entonné la *Marseillaise* du déluge. » Henri Heine.

« Le fameux bahut que sa tante Angélique avait décoré du nom de pupitre était devenu, grâce à son ampleur et aux nombreux compartiments dont Pitou avait enrichi son intérieur, une espèce d'*arche de Noé* contenant une paire de toutes sortes de bêtes grimpantes, rampantes ou volantes ; il y avait des lézards, des couleuvres, des formica-léo, des scarabées et des grenouilles. » Alex. Dumas.

— II. Arche d'alliance (l'). Cette arche, qui avait été travaillée avec soin par les ordres de Moïse, avait deux coudées et demie de long sur une et demie de haut et de large. Les côtés étaient doublés de lames d'or en dehors et en dedans. La garde en était confiée aux lévites, qui, seuls, avaient le droit de la toucher, et qui, pour la transporter, passaient deux bâtons dorés dans les anneaux d'or fixés aux extrémités. Le couvercle, appelé *propitiatoire*, formait tout alentour une espèce de couronne d'or pur, et supportait deux chérubins en or battu, qui le couvraient de leurs ailes. L'arche d'alliance était placée dans la partie la plus retirée du tabernacle, et enfermait les deux tables de la loi, la verge d'Aaron et un vase plein de la manne dont le peuple s'était nourri dans le désert. C'était du haut du propitiatoire que Dieu avait promis de se manifester et de rendre ses oracles.

Les Hébreux avaient pour l'arche la plus grande vénération, et ils la portaient dans leurs expéditions militaires, comme gage de la protection divine. Sous le gouvernement du grand prêtre Héli, Dieu permit qu'elle tombât entre les mains des Philistins, qui la placèrent dans le temple de Dagon. Rendue bientôt aux Israélites, ceux-ci la déposèrent à Cariathaïm, dans la maison du lévite Abinadab, où elle demeura soixante-dix ans ; après quoi David résolut de la transporter en grande pompe dans son palais. Elle fut placée sur un chariot tout neuf, traîné par des bœufs que conduisait Osa, fils d'Abinadab. David l'accompagnait, suivi de trente mille soldats et de tout le peuple jouant de la harpe, du tambour, des sistres et des timbales. Mais les bœufs ayant regimbé le long du chemin et fait pencher l'arche, Osa y porta la main pour la retenir ; à l'instant même il tomba frappé de mort.

Ce respect que les Hébreux avaient pour l'arche et la crainte religieuse qu'elle leur inspirait reviennent souvent, à titre d'allusions, sous la plume des écrivains :

« Ce point de discussion était vraiment pour moi l'*arche du Seigneur*, je n'osais y toucher. »
Beaumarchais.

« *Arche d'alliance* entre la terre et le ciel, la prière vous donne la clef du ciel. »

BALZAC.

« Qu'est-ce que la presse, au temps moderne, sinon l'*arche sainte?* » MICHELET.

« Pour des gens de province, des biens de famille, c'est l'*arche sainte*. »

TH. LECLERQ.

« Michel-Ange est le Moïse du catholicisme; il a fait l'*arche* impérissable des temps futurs, le Panthéon de la raison divinisée. »

LAMARTINE.

« Les partisans de la bulle imaginèrent les billets de confession, et de là le refus des sacrements. Le parlement de Paris lança des arrêts contre les délinquants; d'autre part, le roi (Louis XV) faisait sommer par des commissaires l'assemblée du clergé de verser au trésor le dixième de ses revenus : c'était toucher à l'*arche sainte*. »

Mémoires inédits de Grimm.

« Toutes mes biographies sont dictées par le sentiment le plus consciencieux; la vôtre surtout, la plus délicate, sans contredit, a été l'objet d'un soin particulier. Pourtant, vous le voyez, madame, avec tout le désir possible de vous être agréable, je n'ai réussi qu'à m'attirer vos reproches. Dois-je en conclure que l'histoire contemporaine est une *arche sainte* sur laquelle il ne faut jamais porter la main? Non, vraiment, et je vous affirme qu'on peut en approcher sans être frappé de mort. »

EUGÈNE DE MIRECOURT,
à madame George Sand.

« Je ne parle pas des auteurs, race éminemment irritable, comme on le sait. L'un regarde son livre comme une *arche sainte* à laquelle il est interdit de toucher, même du bout du doigt; l'autre, insatiable d'encens, se trouve maltraité si l'on n'épuise pas pour lui les formules les plus hyperboliques de l'éloge; un autre crie à l'injustice parce qu'on l'a laissé dans la foule des inconnus, où il mérite de rester confondu. »

VICTOR CHAUVIN.

« Fidèle à la haine qu'elle avait vouée à la magistrature, l'opposition s'était proposé, par divers amendements, de faire opérer de fortes réductions sur les traitements des fonctionnaires de l'ordre judiciaire, déjà si peu rétribués. Toucher aux traitements militaires, à Dieu ne plaise! C'était l'*arche sainte* pour ceux qui, ne cessant de flatter l'armée, espéraient s'y faire des partisans; mais pour l'ordre civil, ils en faisaient bon marché. » DUPIN AÎNÉ.

« Oh! que le roi s'est montré sage, lorsqu'en disant aux Français : « Que leur antique et sage constitution était pour lui l'*arche sainte*, et qu'il lui était défendu d'y porter une main téméraire; » il ajoute cependant : « Qu'il veut lui rendre toute sa pureté que le temps avait corrompue, et toute sa vigueur que le temps avait affaiblie. » JOSEPH DE MAISTRE.

— B.-arts. **Arche de Noé** (L'). L'entrée des animaux dans l'arche a été peinte d'une façon remarquable par plusieurs artistes de l'Italie et de la Flandre, entre autres par le Bassan, Castiglione et Snyders. Le premier de ces maîtres a représenté, dans un tableau que l'on voit au Louvre, deux lions gravissant une planche qui conduit à l'arche; au-dessous une femme accroupie près de divers ustensiles de ménage, et, sur la droite, un homme conduisant un mouton, une chèvre, un bœuf et un âne. Malgré tout son mérite, cette peinture est loin de valoir celle du même artiste qui est au Museo del Rey, à Madrid : cette composition magnifique, que le Titien jugea digne d'être envoyée à Charles-Quint, offre une variété innombrable d'animaux s'avançant par couples vers la demeure flottante de Noé. Ce sujet s'accommodait merveilleusement avec l'irrésistible habitude qu'avait le Bassan de placer partout des animaux, de mettre la basse-cour dans le salon et jusque dans le temple. Ici les animaux deviennent les principaux acteurs de la scène : toutes les espèces vivantes de la terre, de l'air et des eaux s'avancent par couples vers l'arche comme une véritable armée. Castiglione a traité plusieurs fois le même sujet, notamment dans quatre tableaux, dont deux sont au musée de Vienne, le troisième à la galerie de Dresde, le quatrième à la galerie Spinola, à Gênes, et dans deux gravures à l'eau-forte, dont une fort belle représente les animaux entrant dans l'eau pour gagner l'arche que les flots ont déjà soulevée. Le grand tableau de Snyders, que possède le Louvre, est de la meilleure manière de ce maître habile : parmi les animaux, réunis par couples au premier plan, on remarque des béliers, des renards, des chats, des chiens, des ânes, des lions, des moutons, des lézards, une vache et un taureau, diverses espèces de volailles, et, sur un arbre, quatre perroquets et d'autres oiseaux; Noé, accompagné de plusieurs personnes, conduit d'autres animaux encore vers l'arche, qui est placée, dans le fond, sur une colline.

Un petit tableau du Bassan, représentant la *Sortie de l'arche*, se trouve au Museo del Rey. Le même sujet a été gravé par Giulio Bonasone, d'après un dessin de Raphaël, et par Jacob Frey, d'après un dessin du Génois Domenico Parodi, etc.

ARCHÉAL, ALE adj. (ar-ché-al — rad. *archée*). Anc. physiol. Qui appartient, qui a rapport à l'archée.

ARCHÉBULIQUE adj. (ar-ché-bu-li-ke — de *Archébule*, poëte grec du IIIe siècle av. J.-C., auquel on attribue l'invention de ce vers). Prosod. Se dit d'une sorte de vers anapestique composé de quatre anapestes et d'un bacchius final. Ce rhythme a été souvent employé par Simonide et par Pindare.

ARCHÉE s. f. (ar-ché — du gr. *arché*, primauté). Anc. physiol. Principe immatériel, différent de l'intelligence, qui, selon quelques anciens auteurs, déterminait l'organisation matérielle des corps : *Il y a autant d'*ARCHÉES *que d'organes.* (Bachelet.) *L'*ARCHÉE, *d'après Van Helmont et ses sectateurs, serait une force intelligente et motrice qui, s'associant à la matière, produit les modifications que nous voyons, par la digestion, la nutrition*, etc. (J.-J. Virey.) *Dans son écrit sur les révolutions de la médecine, Cabanis se montra juste envers les* ARCHÉES *ingénieuses de Van Helmont.* (Mignet.) *Avant Bordeu, ce qui régnait dans l'école, c'était l'*ARCHÉE *ou les* ARCHÉES *de Van Helmont.* (Flourens.) ‖ Quelques-uns, dit l'Académie, font ce mot masculin.

— Alchim. Nom que les adeptes de la science hermétique donnaient à la matière ignée, qu'ils plaçaient au centre de la terre.

— **Encycl.** I. — Le mot *archée*, inventé, selon les uns, par Basile Valentin, selon d'autres par Paracelse, fut adopté par Van Helmont, qui en étendit la signification. Pour Van Helmont, l'*archée* est le principe immatériel de la spécificité. Chaque animal, comme chaque végétal, comme chaque minéral, « a un *ouvrier*, un *Vulcain*, un *architecte* intérieur, une *aura* cachée, principe recteur qui constitue le *noyau spirituel* de l'objet, et dont les éléments extérieurs ne sont que l'*écorce* et la *gousse*. » C'est l'*archée* qui opère dans la matière séminale le travail générateur, qui se revêt d'un vêtement corporel, qui règle les formes, les proportions, les instincts du nouvel être, et qui transforme tout dans le corps d'après son type ou son image. Il n'y a, en réalité, dans la nature, que deux causes, la *matière* et l'*archée*; ces deux causes ne peuvent agir l'une sans l'autre, et toutes deux ensemble forment l'être concret. La matière est absolument passive; c'est à l'*archée* qu'appartient l'activité dont elle semble jouir. Tout corps pondérable est formé d'une matière élémentaire unique, l'eau, et d'une espèce particulière d'*archée* qui imprime à l'eau à laquelle elle est conjointe certaines propriétés spécifiques d'où résulte ce corps. C'est la diversité des *archées* opérant sur un élément corporel unique qui fait la diversité des espèces de matières. La preuve que l'eau est cet élément incorporel, et que de ses métamorphoses résultent météores, terres, plantes, animaux, Van Helmont la trouve dans le fait de l'évaporation spontanée de l'eau, qui est la source de la pluie, de la neige, de la grêle, dans les solutions où se forment et se déposent les cristaux, enfin dans l'expérience suivante : une branche de saule du poids de 5 liv., plantée dans un vase contenant 200 liv. de terre, et arrosée seulement d'eau distillée, pesa au bout de cinq ans 169 liv.; la terre n'avait perdu que deux onces de son poids, l'eau s'était donc convertie en 164 liv. de bois. On voit que la théorie des *archées* embrasse tous les êtres et toutes les propriétés, les corps que nous appelons bruts aussi bien que les êtres vivants, les propriétés physiques et chimiques aussi bien que les propriétés vitales. Examinons maintenant la physiologie, la pathologie et la thérapeutique que Van Helmont tire de cette théorie.

II. — L'*archée* est l'âme vitale qui, comme une lumière, s'allume au moment de la conception, préside au développement du corps, dure autant que la vie, et s'éteint avec elle. Notre corps est un logement qu'elle organise; quand le logis est suffisamment préparé, l'âme ou l'esprit immortel, qu'il faut bien distinguer de l'âme vitale, vient l'habiter en s'unissant à celle-ci. Au-dessous de l'*archée*, qui ordonne et coordonne, il y a le *ferment*, qui sert de moyen d'action. Un ferment est ce qui convertit quelque chose en sa propre forme par une vertu séminale. C'est ainsi qu'un peu de levûre imprime son type à toute une masse de farine d'orge. Les ferments ne donnent pas la vie; mais en s'emparant d'une substance morte, en détruisant sa première forme, en la désagrégeant, la subtilisant, la transformant, ils la mettent sur le chemin d'une vie nouvelle, la disposent à recevoir une nouvelle *archée*. Les anciens se sont trompés en prenant pour causes de la vie la corruption et la chaleur, qui ne sont que des moyens. La seule cause est l'architecte séminal, qui organise l'individu selon le type de son espèce. Le père lui-même n'est pas le générateur de l'enfant; il ne fournit que le ferment séminal, il n'est que l'occasion de sa génération. « Le véritable générateur du nouvel être, c'est un *Vulcain* intérieur, créé de Dieu, immédiatement efficient dans l'embryon, et persistant avec lui jusqu'à la mort. Sans cet architecte caché, le ferment séminal, livré à lui-même, tomberait en putréfaction. »

Il faut remarquer que la théorie des *archées* s'éloigne et du dynamisme unique et simple de Stahl, et du double dynamisme de l'école de Montpellier; c'est un dynamisme multiple; l'unité de la vie est, aux yeux de Van Helmont, le résultat d'une association de forces et de propriétés différentes, qui ont chacune leur finalité propre; chaque organe, chaque tissu, est doué d'une activité particulière, d'une sorte d'indépendance vitale. Ces forces et ces propriétés des organes et des tissus, Van Helmont les substantialise, les personnifie en des *archées* secondaires, soumises, dit-il, à l'*archée* principale, à l'*archée* maîtresse, laquelle est chargée de faire converger toutes les énergies, toutes les fins particulières vers la fin générale de l'être vivant. Si l'on écarte ces entités animiques, on trouve que la doctrine de Van Helmont se rapproche singulièrement du vitalisme analytique de Bordeu; de Bichat et des physiologistes contemporains. « Une glande, a dit M. C. Bernard, est une espèce d'être parasite qui vit du sang, et qui crée des matières spéciales. » Quel est le siége de l'*archée* principale? L'estomac. Ce viscère exerce sur tout le reste du corps une influence souveraine; c'est là que retentissent les contre-coups des passions, des troubles des autres organes, des miasmes et des poisons. Les *archées* secondaires ne sont que des serviteurs de l'*archée* principale, c'est-à-dire de celle qui siége dans l'estomac. Ce qu'on appelle *sympathies* s'explique, non par la conformation et la structure des parties, mais par les rapports des *archées* secondaires entre elles ou avec l'*archée* principale. L'ensemble de ces rapports constitue ce que Van-Helmont appelle *actio regiminis* (action de gouvernement). « Sans qu'il soit toujours besoin, dit-il, de connexions et de canaux, nos organes font chacun ce qu'il doit faire; ils sont entre eux dans une dépendance mutuelle et nécessaire..... J'admets assurément l'importance des canaux, des conduits, des actions corporelles; il y aurait de la folie à nier cela; mais il ne faut point perdre de vue l'*actio regiminis* qui s'exerce dans le corps humain. La barbe vient des testicules, puisque les castrats la perdent. Cependant entre les testicules et le menton, il n'y a ni canaux particuliers ni fibres, non plus qu'entre les plumes du coq ou les cornes du taureau et les testicules de ces animaux. Mais ces organes, de même que l'utérus, agissent sur le corps par une action sympathique. »

III. — La pathologie et la thérapeutique de Van Helmont dérivent de cette physiologie idéaliste. Pour Van Helmont, la maladie est autre chose qu'une simple lésion anatomique ou fonctionnelle : c'est une modification de la vie elle-même dans l'intimité de l'*archée*. C'est de l'*archée* que dépend immédiatement tout mouvement vers la maladie ou vers la santé; c'est l'*archée* qui produit les lésions et qui les guérit; c'est l'*archée* qui, excitée par une cause occasionnelle, trouble les fonctions et désorganise la matière selon une idée et des fins arrêtées. Quand un anatomo-pathologiste trouve une lésion des solides, il dit : Voici un viscère qui pourrissait depuis longtemps, et qui est la cause de la mort. Non pas, dit Van Helmont, la vraie cause n'est pas cette altération que l'on voit, mais bien le principe qui l'a produite. Donc il faut distinguer une maladie d'avec ses produits. Pour guérir un calculeux, il ne suffit pas d'extraire la pierre de la vessie, il faut détruire la disposition lapidifique des reins, qui peut la reproduire; car c'est l'*archée* rénale qui engendre le calcul par un égarement de sa fonction. D'un autre côté, la maladie première peut avoir disparu tandis que ses produits persistent, et les effets à leur tour deviennent cause de maladie. Ainsi le calcul vésical, à titre de corps étranger, peut déchirer l'organe, produire des hémorragies et la mort; la sanie d'un ulcère peut corroder des parties saines, et l'eau de l'hydropique, qui n'est qu'un simple effet, erreur de l'*archée* des reins, peut, en s'amassant, suffoquer le malade. Quelles sont les causes occasionnelles qui viennent irriter l'*archée*, troubler la lumière vitale? Ce sont les virus, les venins, les poisons. De même que le ferment digestif, selon son espèce, convertit l'aliment en homme, en chat, en poule, ainsi il y a autant de genres d'altérations qu'il y a de virus différents. Une épine dans le doigt y attire le sang et l'inflammation; ainsi toute phlegmasie interne (pleurésie, pneumonie, etc.) provient d'un acidulé, d'un venin, d'un *stimulus* qui joue le rôle d'épine, souille l'*archée*, et mortifie la chair. Poisons et virus agissent sur l'*archée* en vertu de leur vie propre. « En logeant leur vie en nous, ils oppriment la nôtre, ou bien, par une connexion qu'ils contractent avec elle, ils l'entraînent dans leur sphère d'action, ils l'imprègnent de leur image, et ne faisant avec elle, pour ainsi dire, qu'une seule unité, tantôt ils font prédominer l'*idée canine* (hydrophobie), tantôt ils lui font produire des cancers; quelquefois ils excitent de vives idées de fureur. »

Comme les virus et les poisons, les remèdes agissent sur l'*archée*, en d'autres termes, exercent une action dynamique et non matérielle. Ils n'ont pas toujours besoin d'être digérés et absorbés, ni de pénétrer jusque dans l'intérieur des viscères. Il suffit que leur présence dans l'estomac fasse impression sur le principe recteur de la vie. Celui-ci, averti par la sensation du remède, modifie ses actes, et produit la médication dans les parties du corps les plus reculées. Plus un remède est subtilisé en atomes, mieux l'estomac en tire parti; plus une nature est spirituelle, plus elle est puissante. Il faut regarder à la qualité, non à la quantité; il n'en est pas en médecine comme en mathématiques : dix fois plus d'aliment ingéré ne fait pas dix fois plus de nutrition. « On s'étonne, ajoute Van-Helmont, qu'un remède puisse agir aussi subtilement sur la vie. Mais personne n'oserait s'appliquer sur la peau un plumasseau souillé du pus d'un pestiféré. Pourquoi un remède ne ferait-il pas en bien ce que ce virus fait en mal? Une piqûre venimeuse n'est presque rien quant à la quantité du venin, et, sèche ou humide, la dent de l'enragé n'en communique pas moins l'idée contagieuse. De même les antidotes agissent par une vertu séminale qui efface dans l'*archée* l'idée morbide que lui avait fait concevoir le venin. » Comme on le voit, Van Helmont, en thérapeutique, peut, sous plus d'un rapport, être considéré comme un des ancêtres de l'homéopathie.

ARCHÉE s. f. (ar-ché — rad. *arc*). Portée d'un arc. Vieux mot.

ARCHEGAYE s. f. (ar-che-ga-lle; *ll m.*). Antiq. gaul. Ancienne lance gauloise dont se servaient les hommes à cheval, et qui se composait d'une hampe légère terminée par un fer aigu. ‖ On la nommait aussi LANCEGAYE et ARZEGAIE.

ARCHÉGONE s. m. (ar-ké-go-ne — du gr. *arché*, principe; *gonos*, rejeton). Bot. Organe qui, dans les mousses et les hépatiques, correspond au pistil des phanérogames.

ARCHÉGOSAURE s. m. (ar-ké-go-so-re — du gr. *archégos*, premier; *sauros*, lézard). Foss. Animal fossile antédiluvien, ainsi nommé parce que l'on suppose que ce reptile est un des premiers qui aient apparu sur le globe.

— **Encycl.** En prévision des découvertes futures, il est sage de considérer ces animaux comme les plus anciens des reptiles dont on ait pu jusqu'ici retrouver les restes dans les roches sédimentaires qui enveloppent notre globe. Le premier connu de ces animaux fut découvert en 1844, dans la houillère de Münster-Appel (Bavière rhénane). Le naturaliste Hermann de Meyer, lui trouvant de l'analogie avec les salamandres, et le considérant comme une sorte de transition entre les batraciens et les sauriens, lui donna d'abord le nom d'*apateon pedestris*. Goldfuss, qui étudia quelques années plus tard plusieurs de ces êtres curieux, les réunit en un genre, qu'il appela *archégosaurus*, et qu'il classa dans le groupe des sauriens. On a oublié le premier nom, bien qu'on préfère aujourd'hui l'opinion de Hermann de Meyer à celle de Goldfuss, et on a adopté la dénomination de Goldfuss, qui sera fausse le jour où l'on trouvera des sauriens dans des couches plus anciennes que la houille. Il est bon de rappeler que les dépouilles de ces animaux sont renfermées au centre de ces nodules de fer carbonaté terreux qui forment souvent des lits dans la houille, et qui sont si riches en débris fossiles d'animaux. Au milieu des ossements des *archégosaurus*, l'on a pu recueillir quelques fragments de leur peau parfaitement conservés.

ARCHÉION s. m. (ar-ké-ion — du gr. *archeion*, sanctuaire). Antiq. gr. Endroit du sanctuaire des temples, où l'on gardait les trésors des dieux, et souvent aussi ceux des particuliers.

ARCHÉISME s. m. (ar-ké-i-sme — rad. *archée*). Anc. physiol. Doctrine de Van Helmont sur l'archée.

ARCHELAÏS, ville de l'ancienne Asie Mineure, dans la partie S.-O. de la Cappadoce, aujourd'hui Ak-Seraï. Macrin y fut tué en 218 par ses propres soldats, d'après l'ordre d'Héliogabale. ‖ Nom d'un bourg de l'ancienne Palestine, dans la tribu d'Ephraïm, à l'occident du Jourdain, et qui avait été bâti par Archélaüs, fils d'Hérode le Grand.

ARCHÉLAÜS, nom de plusieurs personnages des temps héroïques : Un des cinquante fils d'Egyptus, époux de la Danaïde Anaxibia. ‖ Un des fils d'Electryon, tué dans le combat contre les fils de Ptérélaüs. ‖ Fils de Téménus et descendant d'Hercule. Chassé par ses frères, il alla chercher un asile auprès du roi de Macédoine, qu'il fit périr pour se venger du refus de la main de sa fille, à laquelle il avait été fiancé après une grande victoire remportée sur les ennemis de ce roi.

ARCHÉLAÜS de Milet, philosophe de l'école ionienne, disciple d'Anaxagore et maître de Socrate, florissait à Athènes vers l'an 440 av. J.-C. Il fut surnommé le *physicien*, parce que, à l'exemple de son école, il s'occupa plus particulièrement de l'étude de la nature. Il adopta l'*air* d'Anaxagore pour principe universel. Au reste, sa doctrine ne fut pas exclusivement physique, mais sa morale était fondée sur ce principe matérialiste que le juste et l'injuste ne sont rien par la nature, et qu'ils n'existent que par la loi.

ARCHÉLAÜS, dernier représentant de cette grande école ionienne fondée par Thalès cent cinquante ans auparavant, fut un philosophe de transition. Ses opinions participèrent à la

fois de celles de son école, de son maître, de son illustre disciple et des sophistes, ses contemporains. L'antiquité ne nous a transmis aucune circonstance sur sa vie; mais on trouve dans les anciens auteurs divers traits touchant les opinions qui lui sont attribuées. Toutefois, ces traditions sont trop décousues et trop peu certaines pour qu'elles puissent servir à restaurer l'ensemble de sa philosophie.

ARCHÉLAÜS, roi de Macédoine (413-400 av. J.-C.), arriva au trône par le meurtre de plusieurs membres de sa famille, mais développa la force et la prospérité de la Macédoine, et fit des efforts pour la faire participer à la brillante civilisation de la Grèce, en appelant à sa cour des artistes et des poëtes, Zeuxis, Euripide, Agathon, etc. Il périt assassiné par son favori Cratère.

ARCHÉLAÜS, l'un des plus habiles généraux de Mithridate, s'attacha à la fortune de ce prince, souleva toute la Grèce en sa faveur; mais vaincu par Sylla à Chéronée et à Orchomène, il fut chargé de traiter de la paix avec le général romain. Devenu suspect au roi de Pont, dont il redoutait la vengeance, il s'enfuit à Rome, où le sénat le traita avec les plus grands égards.

ARCHÉLAÜS Ier, fils du précédent, épousa Bérénice, reine d'Egypte, mais ne put se maintenir contre les Romains et fut tué dans un combat contre le consul Gabinius (57 av. J.-C.).

ARCHÉLAÜS II, fils du précédent, grand prêtre de Comana, vivait dans la seconde moitié du Ier siècle av. J.-C. Il souleva des troubles en Cappadoce, fut obligé d'abandonner cette province, par Cicéron, alors proconsul de Cilicie, et fut dépouillé par César de ses fonctions de grand prêtre.

ARCHÉLAÜS III, fils du précédent, obtint la couronne de Cappadoce par la faveur de Marc-Antoine et sut se maintenir sous Auguste. Mais Tibère l'ayant attiré à Rome, le fit jeter dans une prison, où il mourut l'an 16 de J.-C.

ARCHÉLAÜS, roi de Judée, fils d'Hérode le Grand, auquel il succéda l'an 3 de J.-C. Auguste, sur les plaintes qu'on lui adressa de sa cruauté, l'exila à Vienne, dans les Gaules. Il mourut dans cette ville l'an 6 de J.-C.

ARCHÉLAUS, sculpteur grec, fils d'Apollonius, naquit à Priène. Il ne nous est connu que par l'*Apothéose d'Homère* (V. APOTHÉOSE), bas-relief de petite proportion, au bas duquel son nom est inscrit. On suppose qu'il travailla à Rome sous l'empereur Claude, parce que l'ouvrage dont nous venons de parler a été trouvé sur la voie Appienne, près de l'endroit où ce prince avait sa villa.

ARCHÉLAUS, nom commun à plusieurs autres personnages de l'antiquité : Poëte grec du IVe siècle av. J.-C. Il composa plusieurs épigrammes, et un ouvrage intitulé *Traité des choses*. L'*Anthologie grecque* offre quelques fragments de ce poëte ‖ Géographe grec contemporain du précédent. Il est mentionné par Diogène Laërce comme ayant donné une description des pays conquis par Alexandre le Grand. ‖ Evêque de Mésopotamie, dans la seconde moitié du IIIe siècle de J.-C. Il soutint une vive controverse avec Manès, et écrivit en syriaque le récit de cette dispute mémorable. ‖ Poëte grec et alchimiste qui paraît avoir vécu au Ve siècle de notre ère. Il composa en vers ïambiques un poëme sur l'*Art sacré*, ouvrage qui se trouve en manuscrit dans plusieurs bibliothèques de l'Europe.

ARCHELET (ar-che-lè — dimin. de *archet*). Techn. Petit archet dont se servent les horlogers. ‖ Se dit aussi d'un bout de fil de fer courbé, du moule à fondre les caractères typographiques, et d'un outil de maçon.

— Pêch. Branche d'osier courbée en cercle, et qui sert à tenir ouvert le verveux. ‖ Se dit aussi des deux bâtons recourbés et mis en croix, aux quatre extrémités desquels on suspend le filet employé pour prendre toute espèce de poisson, et particulièrement du goujon.

ARCHÉLOGIE s. f. (ar-ké-lo-jî — du gr. *arché*, principe; *logos*, discours). Didact. Traité dogmatique des principes fondamentaux de la science de l'homme.

ARCHÉLOGIQUE adj. (ar-ké-lo-ji-ke — rad. *archélogie*). Didact. Qui appartient, qui a rapport à l'archélogie.

ARCHÉMORE s. f. (ar-ké-mo-re — n. myth.). Bot. Genre de la famille des ombellifères, renfermant quatre espèces, qui croissent dans l'Amérique du Nord et sont très-vénéneuses.

ARCHENA, ville d'Espagne, province et à 22 kilom. N.-O. de Murcie, sur la Ségura; 3,275 hab. Eaux thermales sulfureuses, d'une température de 52°, 5; elles émergent par deux sources sortant de puits peu profonds, et alimentent des établissements de bains très-fréquentés. Ces eaux sont renommées pour les affections du système cérébro-spinal, celles du canal digestif et des organes génitaux, provenant de débilité, et pour les affections de la peau et des reins. Elles étaient connues, à l'époque romaine, sous le nom d'*Aquæ calidæ*. Ruines de thermes et débris de constructions antiques.

ARCHENDA s. m. (ar-kain-da). Poudre faite avec les feuilles du henné, dont les femmes d'Egypte se servent pour donner à leurs mains et à leurs pieds une couleur dorée.

ARCHENHOLZ (Jean-Guillaume), historien et littérateur allemand, né à Dantzick en 1745, mort en 1812. Il servit sous le grand Frédéric dans la guerre de Sept ans, fit de longs voyages en Europe et finit par se fixer à Hambourg. Ecrivain fécond et laborieux, il fonda la *Minerve allemande* (1792), important recueil politique et historique; le *Lycée anglais; Littérature et Statistique des nations*, et publia en outre de nombreux ouvrages dont les principaux sont : *Histoire d'Elisabeth; Histoire de la guerre de Sept ans*, ouvrage plein de détails qu'on chercherait vainement ailleurs; *Histoire des Boucaniers; Histoire de Gustave Wasa; Voyage en Angleterre*, où les ressorts secrets de l'administration et les nuances délicates du caractère national sont fidèlement observés, etc. Archenholz était un écrivain aussi distingué par son savoir que par son patriotisme. En 1793, il éleva courageusement la voix, dans son journal la *Minerve*, contre l'emprisonnement illégal de La Fayette et les vengeances acharnées de la coalition.

ARCHÉNOR, un des fils de Niobé et d'Amphion, tué par Apollon.

ARCHÉOGRAPHE s. m. (ar-ké-o-gra-fe — rad. *archéographie*). Celui qui décrit les monuments de l'antiquité, qui s'occupe d'archéographie. ‖ On dit mieux aujourd'hui ARCHÉOLOGUE.

ARCHÉOGRAPHIE s. f. (ar-ké-o-gra-fî — du gr. *arkaïos*, ancien; *graphô*, je décris). Antiq. Science qui a pour objet la description des anciens monuments. Aujourd'hui on dit plutôt ARCHÉOLOGIE. ‖ Se dit aussi quelquefois de l'art de peindre, graver, dessiner, reproduire aux yeux l'image des productions artistiques des anciens.

ARCHÉOGRAPHIQUE adj. (ar-ké-o-gra-fi-ke — rad. *archéographie*). Qui tient, qui a rapport à l'archéographie.

ARCHÉOLOGIE s. f. (ar-ké-o-lo-jî — du gr. *archaios*, ancien; *logos*, discours). Science qui s'occupe de tout ce qui est relatif aux anciens, spécialement de leurs arts et de leurs monuments : ARCHÉOLOGIE *égyptienne, grecque, romaine*. ARCHÉOLOGIE *sacrée*. ARCHÉOLOGIE *militaire*. ARCHÉOLOGIE *nationale*. *Etude de l'*ARCHÉOLOGIE. *Cours d'*ARCHÉOLOGIE. *L'*ARCHÉOLOGIE *est redevenue en quelque sorte ce qu'elle était du temps de Denys d'Halicarnasse, la science des origines*. (Ch. Lenorm.) *L'*ARCHÉOLOGIE *se propose de tracer le tableau de l'état social ancien par les monuments*. (Champoll.-Figeac.) *L'*ARCHÉOLOGIE *doit enseigner le style de chaque peuple, et les époques même de chaque style*. (Champoll.-Figeac.) *Il ne s'occupait plus que d'*ARCHÉOLOGIE, *une passion, ou, pour parler plus correctement, une de ces manies qui aident les vieillards à se croire vivants*. (Balz.) *L'*ARCHÉOLOGIE *est à la nature sociale ce que l'anatomie comparée est à la nature organisée*. (Balz.) *On étudia longtemps l'*ARCHÉOLOGIE *d'une manière trop spéculative*. (Vitet.)

— Par compar. : *La religion, pour nous, c'est l'*ARCHÉOLOGIE *de la raison*. (Proudh.)

— **Encycl.** I. — OBJET ET DIVISIONS DE L'ARCHÉOLOGIE. Le mot *archéologie*, dans la généralité de son acception et selon son étymologie, comprend l'étude de l'antiquité tout entière par les monuments et par les auteurs; mais, dans le sens restreint qui est consacré par l'usage, ce mot s'applique uniquement à l'étude et à l'interprétation de tout ce que les anciens peuples ont transmis à la postérité en œuvres matérielles; l'étude des langues, et celle des littératures anciennes forment, sous les noms de *linguistique* et de *philologie*, deux sciences distinctes. Il est juste de dire que l'*archéologie*, la *linguistique* et la *philologie* se prêtent un mutuel appui, et que les études archéologiques, linguistiques et philologiques ne peuvent se séparer. Sans la connaissance approfondie des langues anciennes, l'archéologie littéraire (paléographie, épigraphie) est impossible; d'un autre côté, le véritable archéologue ne peut se passer du secours des auteurs anciens pour expliquer les monuments, et, à leur tour, les monuments éclaircissent un grand nombre de difficultés, insolubles sans eux, dans les textes des écrivains anciens.

Les objets qu'embrasse l'*archéologie* se groupent naturellement en deux classes : 1° les monuments d'architecture, de sculpture et de peinture; 2° les pierres gravées, les inscriptions, les médailles, les ustensiles et instruments sacrés, funéraires, civils ou militaires. De là deux grandes divisions : l'*archéologie proprement dite*, qui s'occupe des objets de la première classe, et la *numismatique*, qui embrasse tous ceux de la seconde. On admet plus généralement trois divisions principales : 1° l'*archéologie littéraire;* 2° l'*archéologie de l'art;* 3° l'*archéologie des usages et ustensiles*.

L'*archéologie littéraire* comprend la *paléographie*, qui déchiffre les écritures anciennes; la *diplomatique*, qui constate l'authenticité des manuscrits et des documents; et l'*épigraphie*, qui recueille et interprète les inscriptions. — L'*archéologie de l'art* a pour objet l'étude de l'*antiquité figurée*, c'est-à-dire de toutes les œuvres matérielles qui ont un caractère monumental ou artistique. Elle décrit les édifices antiques et nous révèle leur destination; elle caractérise leur style et nous apprend l'époque où ils ont été élevés. Elle nous fait connaître les œuvres d'art, peinture ou sculpture, qui les décorent. Elle comprend, avec l'étude des monuments d'architecture, de peinture et de sculpture, celle des monnaies et médailles ou *numismatique*, celle des portraits des personnages historiques ou *iconographie*, celle des pierres gravées ou *glyptographie*. — L'*archéologie des usages et ustensiles* étudie les armes, telles que poignards, épées, casques, boucliers, etc.; les ustensiles, tels que vases et poteries de toutes sortes, clefs, couteaux, lampes, patères, etc.; les objets de toilette, tels que bagues, colliers, bracelets, boucles d'oreilles, etc.

II. — IMPORTANCE DE L'ARCHÉOLOGIE. Nier l'importance de l'*archéologie*, c'est nier celle de l'histoire, dont l'*archéologie* contribue singulièrement à étendre et à éclairer le domaine. L'*archéologie*, en effet, prolonge l'histoire de chaque nation au delà des temps que font connaître les témoignages écrits, et même les traditions orales plus ou moins revêtues de poésie, et fait ainsi reculer la nuit qui recouvre les origines; elle fait entrer dans l'histoire générale, des nations qui ont presque ignoré la différence du symbole et de la vérité historique, et qui n'ont pu parvenir à sortir de la mythologie et à se connaître elles-mêmes; tandis que les historiens nous racontent les faits généraux de la politique, de la guerre, des révolutions, s'attachent aux événements remarquables qui dessinent en grand les figures des peuples, en un mot au côté dramatique et extérieur de la vie des sociétés, l'*archéologie* nous fait pénétrer dans l'intérieur, dans le fond de cette vie; elle nous apprend les mœurs, les usages, les coutumes, les croyances des anciens, nous les rend visibles en transportant notre imagination au milieu de l'antiquité; enfin elle imprime un cachet scientifique à l'histoire en y portant la méthode des sciences naturelles, et en nous apprenant à contrôler par le témoignage muet des monuments celui des historiens qui peut toujours pécher par défaut de mémoire ou par excès d'imagination, souvent par infidélité volontaire. « L'étude approfondie des relations historiques, dit très-bien Champollion-Figeac, y découvre parfois des traces de quelques influences qui montrèrent à l'écrivain la vérité là où elle n'était pas, ou bien un peu autrement qu'elle ne fut en réalité, et Thucydide est un excellent Athénien dans l'histoire des guerres civiles de toute la Grèce. Les monuments ne sont d'aucun parti; les faits qu'ils énoncent portent avec eux une naïve certitude, et s'ils contredisent l'historien, ils le condamnent comme coupable d'erreur ou de mensonge. L'histoire ancienne s'éclaire et s'agrandit par leurs témoignages; pour les hommes célèbres, elle trouve leurs noms véritables, leur origine et leurs portraits; pour les peuples, leurs opinions et leurs préjugés, leurs religions et leurs cultes, leur science civile, politique, économique, administrative, leurs progrès dans les connaissances utiles à la civilisation; pour les lieux, des documents authentiques d'où la géographie tire des notions importantes qui lui manqueraient sans leur secours; et pour les temps, des époques certaines, qui, comme des jalons lumineux, dissipent une partie des ténèbres dont la succession des siècles enveloppa les vieilles annales de l'esprit humain, et nous signalent ses progrès. »

La critique archéologique apprend à reconnaître l'âge et la nationalité de telle statue, de tel tableau, de telle médaille, et à ne pas confondre avec de véritables antiques des imitations faites par des faussaires plus ou moins habiles. Le défaut de connaissances archéologiques a donné lieu à bien des erreurs de cette nature. Il en est d'assez singulières et qui méritent d'être citées ici. Les mêmes objets qui avaient été des dieux pour la piété païenne sont, dans plus d'un endroit, devenus des saints pour la dévotion chrétienne. On a vu Baronius prendre une Isis pour la Vierge Marie; une vierge de l'église du Puy-de-Dôme n'était autre chose qu'une Isis tenant son fils Horus sur ses genoux. La plupart des *vierges noires* étaient des Isis apportées en France ou par les Sarrasins, ou après les croisades. On prenait pour un saint Louis un Valentinien qui ornait le bâton cantoral de la Sainte-Chapelle. L'apothéose de Germanicus passait, aux yeux des dévots, pour un enlèvement de saint Jean-Baptiste dans le ciel; le beau camée, appelé l'*agate de Tibère*, représentant les triomphes de ce prince et l'apothéose d'Auguste, était regardé comme la marche triomphale de Joseph. Neptune et Minerve, donnant aux hommes le cheval et l'olivier, étaient transformés en Adam et Eve mangeant le fruit défendu. On voit que l'*archéologie* n'était pas inutile pour préserver le culte chrétien de ces quiproquo compromettants.

L'importance scientifique de l'*archéologie* s'est révélée de nos jours avec éclat. On l'a vue reconstruire de vieilles civilisations dont les vestiges avaient jusqu'alors été des énigmes, à peu près dans le même temps où Cuvier reconstruisait les créations primitives de la terre. Plus récemment, elle s'est rencontrée avec la paléontologie en face du problème des origines de l'humanité; elle nous a montré, chez les habitants primitifs de notre Europe, par delà l'histoire et la tradition, une succession chronologique de périodes, l'âge de pierre, l'âge de bronze, l'âge de fer, ainsi nommés d'après les matières qui, chacune à son tour, ont servi à la fabrication des instruments; et par delà ces âges écoulés, sur les terrains actuels, sur les alluvions modernes, une humanité des terrains diluviens, contemporaine des grands mammifères éteints, elephas primigenus, rhinoceros tichorinus, etc. V. ANTHROPOLITHE.

L'importance artistique de l'*archéologie* n'est pas moins incontestable que son importance scientifique. Née de recherches sur l'art des anciens, et longtemps confondue avec l'histoire de l'art, elle a ouvert les sources du beau dans leur simplicité primitive, et formé le goût des modernes. C'est dans l'observation des anciens monuments que l'on a puisé les principes de l'architecture et des arts qui l'embellissent, tels que la plastique et la toreutique, ou l'art de modeler et de ciseler; ceux de la belle sculpture, de la gravure des monnaies, des médailles et des pierres fines. Ce fut lorsque les débris de l'antiquité sortirent des entrailles de la terre que naquit l'art de la Renaissance. La littérature ne doit pas moins que l'art à l'*archéologie :* sans connaissances archéologiques, pas de couleur locale dans les ouvrages dont les sujets sont tirés d'événements anciens. Un brillant roman contemporain, *Salammbô*, est sorti d'une imagination qui a pris à tâche de se soumettre à la vérité archéologique.

III. — MÉTHODES SUIVIES DANS L'ENSEIGNEMENT DE L'ARCHÉOLOGIE. Deux méthodes peuvent être suivies dans l'enseignement de l'*archéologie*, l'une *chronologique*, l'autre *analytique*. La méthode chronologique consiste à traiter des monuments de chaque nation en particulier, selon l'ordre de priorité que l'histoire lui assigne. On peut observer que cette méthode commode présente de graves inconvénients; elle nous donne l'*archéologie* égyptienne, puis l'*archéologie* grecque, puis l'*archéologie* romaine, c'est-à-dire une suite de monographies, non la science archéologique elle-même; elle met obstacle à ce travail de l'esprit qui, en rapprochant les objets de même nature, recherche et saisit les origines dans les analogies. La méthode analytique, en traitant de chaque objet en particulier, relativement à tous les peuples à la fois, introduit dans l'étude de l'*archéologie* cet esprit de comparaison qui seul constitue vraiment les sciences. Toutefois, elle doit conserver, pour chaque objet examiné, chez les divers peuples, l'ordre chronologique, c'est-à-dire l'ordre des origines et des modifications, de manière à faire distinguer les instituteurs premiers de leurs élèves, et l'invention de l'imitation plus ou moins complète. Elle se complète en classant les objets divers de l'*archéologie :* 1° d'après l'art qui les a produits ou auquel ils se rattachent plus particulièrement; 2° d'après leur destination spéciale. Le tableau suivant, emprunté au résumé d'*archéologie* de Champollion-Figeac, présente une esquisse de cette classification :

I. ARCHITECTURE.	Monuments religieux, civils, militaires, etc.	Murs, maisons, temples, obélisques, pyramides, théâtres, tombeaux, voies publiques, etc.
II. SCULPTURE.	Idem.	Statues, bustes, bas-reliefs, etc.
III. PEINTURE.	Idem.	Fresques, sculptures peintes, tableaux sur pierre, bois, toile et papyrus; vases peints; mosaïques, etc.
IV. GRAVURE.	Sur pierres fines	Pierres gravées en creux et en relief.
	Inscriptions { gravées. tracées.	Matière; alphabets, langues, abréviations; cachets, tessères, etc.
	Médailles.	Epoques; matière; alphabets, langues; monnaies ou médailles orientales, grecques, italiotes, romaines, gauloises; abréviations, etc.

V. Meubles et ustensiles religieux, domestiques, militaires, funéraires, etc.

IV. — HISTOIRE DE L'ARCHÉOLOGIE. L'*archéologie* est une science toute moderne : ni les Grecs ni les Romains ne s'occupèrent de la recherche et de l'étude des antiquités; ils attachaient même au mot *archéologie* un sens assez différent de celui que nous lui attribuons : c'est ainsi que Denys d'Halicarnasse et Flavius Josèphe ont pu donner le nom d'*archéologie*, le premier à son livre relatif à l'origine et aux commencements de Rome, le second à son histoire de la nation juive. Rome ne vit que du butin dans les objets d'art qu'elle emporta de la Grèce, que des trophées dans les obélisques dont elle dépouilla l'Egypte. On pourrait considérer Pausanias comme amateur; il décrit

soigneusement les monuments grecs; mais il n'en systématise point l'étude, et la science archéologique est encore à naître après lui.

Elle ne date que de la renaissance des lettres en Europe. Le Dante et Pétrarque, en cherchant les vieux manuscrits, recueillent de vieilles inscriptions; le dernier s'occupe également des médailles; des restes de la peinture antique sont découverts à l'époque même où l'on commence à raisonner sur la théorie de cet art; le Laocoon apparaît; Raphaël et Michel-Ange étudient la sculpture antique, les pierres gravées, les grandes ruines de l'architecture grecque et romaine; les Médicis fondent à Florence le premier enseignement public de l'*archéologie*. C'est la première période de cette science, celle des *artistes*, des grands maîtres italiens. La seconde période est celle des *antiquaires;* elle comprend le XVII[e] siècle et la première moitié du XVIII[e]; Louis XIV fonde l'Académie des inscriptions et belles-lettres; les voyageurs commencent à exhumer les monuments de la Grèce; c'est l'époque des Spon, des Wheler, des Ernesti, des Montfaucon; c'est alors que se publient les immenses recueils de Grœvius, de Gronovius, de Sallengre, etc., vastes dépôts de dissertations sur toutes les parties de l'*archéologie*, mais principalement sur les antiquités grecques et romaines. Enfin, la troisième période, période vraiment scientifique, est inaugurée par les travaux de Winckelmann, dont le génie scelle l'alliance des arts avec l'*archéologie*. Celle-ci a désormais pris conscience de son but, qui est de suivre sous tous les aspects le développement de la civilisation dans les siècles passés; en même temps, elle est mise en possession de la méthode qui lui permet d'atteindre ce but. Les conjectures téméraires, les explications puériles sont décréditées; le grand nombre des monuments, la fondation des musées, le goût des collections particulières multiplient les moyens d'étude; de Caylus soumet à l'ordre chronologique les monuments des différents âges, et pénètre le secret de la plupart des arts qui les ont produits; Morcelli propose un système régulier pour la classification des inscriptions, selon leur sujet, et pour leur étude selon leur style; Eckhel coordonne méthodiquement la science des médailles; Rasche la rédige selon l'ordre alphabétique; Passeri et Dempster expliquent à Lanzi les idiomes et les monuments de l'Italie antérieurs à la fondation de Rome; Herculanum et Pompéi sont découverts; l'abbé Barthélemy réédifie la Grèce de Périclès; Zoëga déblaye les avenues de l'antique Egypte. Nous arrivons à la conquête de l'Égypte par les armes françaises, conquête qui ouvre à l'*archéologie* de nouvelles voies et lui prépare de magnifiques découvertes. Elle n'a cessé de gagner du terrain; voilà qu'après avoir longtemps vécu à l'ombre des écoles et des académies, elle monte tout à coup au rang des grandes préoccupations de l'esprit. Champollion a trouvé l'alphabet des hiéroglyphes, et restitué à l'histoire des siècles qu'elle avait oubliés. A côté de ce nom universellement connu, se placent un grand nombre d'autres noms : Mongez, Millin, qui le premier a professé l'*archéologie* en France (1799); Taylor, Quatremère de Quincy, Letronne, Lenoir, Raoul-Rochette, de Saulcy, Lenormant, Du Sommerard, de Caumont, Beulé, Le Bas, Heuzey, Waddington, etc., en France; en Italie, Carcani, Fea, Testa, Vermiglioli, Orioli, Micali, Cattaneo, Nibby, Rosellini, Malespine, Peyron, Napione, Borghesi, Marini, Angelo Maï, de Rossi, etc.; en Allemagne, Ottfried Muller, Bœttiger, Mommsen; en Angleterre, Young, Bœck, Milner, Britton, Cotman, Kosegarten, etc.

V. — Bibliographie archéologique. Parmi les nombreux ouvrages qui traitent des divers objets qu'embrassent les études archéologiques, nous citerons :

Archæologia litteraria, par Ernesti (1790).

Histoire de l'art chez les anciens, par Winckelmann (1802, 3 vol.).

Introduction à l'étude des monuments, des pierres gravées et des médailles, par Millin (1826).

Leçons élémentaires d'archéologie, par Vermiglioli (1822 et 1823).

Résumé d'archéologie, par Champollion-Figeac (1826).

Eléments d'archéologie nationale, par Batissier (1843).

Manuel d'archéologie, par Ottfried Muller (1845, 3 vol.).

Archéologie ou *Traités relatifs à l'antiquité*, publiés par la Société des antiquaires de Londres (1770 à 1857, 57 vol.).

Archéologie de l'Empire russe, publiée par ordre supérieur (de l'empereur Nicolas), magnifique ouvrage en six tomes, contenant :

Tome I, saints, croix et ornements d'église; 114 planches;

Tome II, costumes des tsars; 102 pl.;

Tome III, armes, armures, voitures, sellerie; 148 pl.;

Tome IV, costumes et portraits des tsars, boyards, etc.; 38 pl.;

Tome V, coupes, aiguières et objets d'orfèvrerie; 73 pl.;

Tome VI, monuments civils, religieux et meubles; 40 pl.;

Thesaurus antiquitatum græcarum et romanarum, par Grœvius et Gronovius (1697 et années suivantes, 39 vol. y compris les suppléments de Polenus et Sallengre, et les ouvrages de Pisticus et Gruter).

L'Antiquité expliquée, par de Montfaucon (1519, 15 vol.).

Recueil d'antiquités, par le comte de Caylus (1750 à 1767, 7 vol.).

Monuments antiques inédits ou nouvellement expliqués, par Millin (1802 et suivantes, 2 vol.).

Panthéon égyptien, par Champollion le jeune et Dubois (1824 et suivantes).

Antiquités d'Athènes, par Stuart (1761, 3 vol.).

De pictura veterum, par Junius (1674).

Recueil de peintures antiques, par Bartoli (1757).

Vases antiques peints de la collection de W. Hamilton, par Tischbein (1791, 4 vol.).

Peintures de vases grecs avec les explications, par Millin (1807, 2 vol.).

Sculptures de la villa Borghèse, par Lamberti.

Bas-reliefs antiques de Rome, par Zoega (1783).

Traité des pierres gravées, par Mariette (1750).

Pierres antiques gravées, par Rossi (1707, 4 vol.).

Description des pierres gravées du baron de Stoch, par Winckelmann (1760).

Choix de pierres gravées du cabinet impérial, par Eckehl (1788).

Pierres gravées inédites tirées des plus célèbres cabinets de l'Europe, par Millin (1817 et années suivantes).

De præstantia et usu numismatum, par Spanheim (1706).

La science des médailles, par Jobert (1760).

Lexicon universæ rei numariæ veterum, par Tasche (1785, 13 vol.).

Doctrina nummorum veterum, par Eckehl (1792, 8 vol.).

Description des médailles antiques grecques et romaines, par Mionnet (1803 et années suivantes, 6 vol.).

De stylo inscriptionum latinarum, par Morelli (1780).

Inscriptiones antiquæ totius orbis romani, par Gruler (1707, 4 vol.).

Deux lettres sur l'authenticité des inscriptions de Fourmont, par Raoul Rochette (1818).

Recherches pour servir à l'histoire de l'Egypte, tirées des inscriptions grecques et latines, par Letronne (1823).

Corpus inscriptionum latinarum, immense recueil entrepris par l'académie de Berlin, et dont le premier volume, rédigé par M. Mommsen, parut en 1863.

Recueil des inscriptions chrétiennes, par M. de Rossi (le premier volume a paru en 1863).

Inscriptions recueillies à Delphes, par Wescher et Foucart (1863).

ARCHÉOLOGIQUE adj. (ar-ké-o-lo-ji-ke — rad. *archéologie*). Qui appartient, qui a rapport à l'archéologie : *La science* ARCHÉOLOGIQUE. *Travaux* ARCHÉOLOGIQUES. *Découvertes* ARCHÉOLOGIQUES. *Pour notre antiquaire, Vérone avait bien d'autres joyaux* ARCHÉOLOGIQUES. (Ad. Paul.)

ARCHÉOLOGUE s. m. (ar-ké-o-lo-ghe — — rad. *archéologie*). Celui qui s'occupe d'archéologie, qui est versé dans cette science : *Le véritable* ARCHÉOLOGUE *ne peut se passer du secours des auteurs classiques pour expliquer les monuments.* (Champoll.-Figeac.) *Là où les monuments nous manquent, que pourra dire l'*ARCHÉOLOGUE? (Champoll.-Figeac.) *Amaury Duval, membre de l'Institut, était un savant* ARCHÉOLOGUE. (Ab. Hugo.)

— Par ext. : *Qui voudrait voyager en* ARCHÉOLOGUE *moral, et observer les hommes au lieu d'observer les pierres, pourrait retrouver une image du siècle de Louis XV dans quelques villages de la Provence.* (Balz.)

— Adjectiv. ; *Le concierge* ARCHÉOLOGUE *fut quelque temps avant de pouvoir lui répondre.* (V. Hugo.)

ARCHER s. m. (ar-ché — rad. *arc*). Soldat armé d'un arc et de flèches : ARCHER *à pied.* ARCHER *à cheval. Chez les anciens, les Thraces, les Parthes, les Scythes et les Crétois, passaient pour d'excellents* ARCHERS. (Rathery.) *La souveraine chose du monde pour les batailles sont les* ARCHERS. (Commines.) *A portée du trait, les* ARCHERS *commencèrent à lancer leurs flèches.* (Aug. Thierry.) *A l'assaut de Jérusalem, Godefroy se montrait sur le haut d'une tour, non comme un fantassin, mais comme un* ARCHER. *Le Seigneur dirigeait sa main dans le combat, et toutes les flèches qu'elle lançait perçaient de part en part.* (Chateaub.) *La herse est baissée, le pont-levis ramené; l'*ARCHER *veille à son poste.* (Th. Gaut.)

— Se dit aussi de tout homme qui tire de l'arc :

Cependant un sanglier, monstre énorme et superbe,
Tente encor notre *archer*, friand de tels morceaux.
La Fontaine.

. Tel qu'on voit un *archer*,
De son arc détendu quand la flèche s'envole,
Suivre de l'œil le trait qu'il vient de décocher.
Delille.

‖ On s'en est servi autref. en poésie, pour désigner l'Amour ou Cupidon, qu'on représente avec un arc et des flèches :

. Va, ma colère cesse,
Et ce petit *archer*, qui dompte tous les dieux,
Vient de chasser la mort qui régnait dans mes yeux.
Corneille.

— Nom donné à des officiers subalternes de justice et de police, qui ont été successivement armés d'arcs, de hallebardes et de fusils, et qui étaient chargés de veiller à la sûreté et à la tranquillité publiques, de faire exécuter les ordres des magistrats. A la Révolution, les archers furent remplacés par les gendarmes : *Je croyais voir sans cesse des* ARCHERS *qui venaient fondre sur moi.* (Le Sage.) *Voilà dans quelles misères il m'a fallu travailler; dans les transes d'un homme qui voit les* ARCHERS *à ses trousses.* (P.-L. Cour.) *C'était une bourrade d'un* ARCHER *ou le cheval d'un sergent de la prévôté qui ruait pour rétablir l'ordre.* (V. Hugo.) *A la voix de leur chef, les* ARCHERS *lancèrent leurs montures vers l'entrée de la rue.* (Balz.)

J'ai des *archers* de nuit vu briller les rapières.
V. Hugo.

— Hist. *Francs-archers*, Milice créée par Charles VII en 1448, après l'institution de la cavalerie royale. Chaque paroisse devait avoir un *archer* exempt de la taille et s'exerçant tous les dimanches à tirer de l'arc. L'uniforme et l'équipement consistaient en un casque, un justaucorps en cuir rembourré de laine, une dague, un arc et une épée. Ces soldats paysans, formant un corps de 16,000 hommes divisés en *archers*, arbalétriers et piquiers, ne rendirent point les services qu'on en attendait, et ils furent dissous par Louis XI en 1480. ‖ *Archers de la garde* ou *du corps*, Gardes du corps armés d'un arc ou d'une arbalète : *Ce capitaine, qui avait un commandement dans les* ARCHERS DE LA GARDE, *y triait, depuis quelques jours, les hommes attachés exclusivement au roi.* (Balz.) ‖ *Archer d'ordonnance*, Archer à cheval des anciennes compagnies de gendarmerie : *C'était un capitaine des* ARCHERS D'ORDONNANCE *du roi, armé de pied en cap et l'espadon à la main.* (V. Hugo.) ‖ *Archer d'armes*, Nom donné à des huissiers du palais qui étaient armés d'un arc. ‖ *Archers des pauvres*, Officiers subalternes de police qui étaient spécialement chargés d'arrêter les mendiants et les vagabonds. On les appelait par dérision *chasse-coquins.* ‖ *Archers nobles*, En Autriche, Soldats ayant rang d'officier, et faisant partie de la maison militaire de l'empereur.

— Ichth. Genre de poissons de la famille des squammipennes, dont on ne connaît qu'une seule espèce qui habite les eaux saumâtres ou salées de l'archipel des Indes. Quelques naturalistes attribuent à ce poisson l'habitude fort singulière de lancer de l'eau à la hauteur de plus d'un mètre, pour abattre les insectes qui volent au-dessus et en faire sa nourriture, ce qui lui a valu l'épithète de *jaculator.*

— Numism. Monnaie du premier empire des Perses. Syn. de *darique*,

— **Homonymes.** Archée, archet.

— **Encycl.** Ichth. L'*archer* doit son nom à la curieuse faculté qu'il possède de lancer avec sa bouche, à plus de 1 mètre de distance, des gouttes d'eau qu'il sait adroitement diriger contre les insectes qui se tiennent sur les plantes aquatiques, ou même sur celles qui bordent le rivage. Atteints par ces projectiles d'une espèce particulière, qui, paraît-il, manquent rarement leur but, les insectes tombent à l'eau et deviennent la proie du poisson.

Dorsale très-reculée sur le dos, à épines très-fortes; sept rayons à la membrane des branchies; fine dentelure au sous-orbitaire et sur le bord inférieur du préopercule; enfin dents en velours garnissant les mâchoires, l'extrémité du vomer, les palatins, les ptérygoïdiens et la langue : tels sont les principaux caractères de l'*archer*. Sa forme représente un ovale peu régulier; le corps est fortement comprimé en arrière, la tête terminée brusquement en un museau court et pointu, la surface du crâne parfaitement plane, la bouche fendue obliquement, les yeux grands et à fleur de tête, les deux ouvertures nasales presque contiguës et inégales. La longueur de l'*archer* est de 0,12 à 0,15 c.

A Java, où les poissons de cette espèce sont très-communs, leur industrie les fait rechercher comme objets de curiosité et d'amusement. Afin de les voir exercer leurs manœuvres on les conserve dans des vases, au-dessus desquels on suspend des fils ou de petits bâtons pour y placer les mouches et les fourmis destinées à leur nourriture.

ARCHER, ÈRE adj. (ar-ché, è-re). S'est dit autrefois d'une certaine partie de la noblesse, dont l'origine remontait aux francs-archers : *Noblesse* ARCHÈRE.

ARCHER (Thomas), architecte anglais, mort en 1743. Il adopta le style de Vanbrugh et construisit, entre autres édifices, l'église de Saint-Jean, à Westminster, qui lui a valu les railleries de son compatriote H. Walpole. Ce monument n'en est pas moins un des plus remarquables qui aient été élevés dans le même temps, en Angleterre. Thomas Archer bâtit un assez grand nombre de résidences seigneuriales : le château de Cliefden, dans le comté de Buckingham, est une de ses productions les plus capricieuses, les plus originales; le classique Milizia en qualifie le style d'extravagant.

ARCHERIE s. f. (ar-che-rî — rad. *archer*). Art milit. Usage de l'arc : *Ce fut à l'efficacité de l'*ARCHERIE *que l'infanterie, méprisée durant le moyen âge, dut de reconquérir son importance.* (Martenet.) *Les prouesses en* ARCHERIE *attribuées à Domitien sont plus dignes de foi.* (Martenet.) ‖ Troupes armées de l'arc : *Dans son ouvrage :* le Passé et l'Avenir de l'Artillerie, *l'empereur Napoléon III a exposé clairement et à un point de vue philosophique l'influence de l'*ARCHERIE *anglaise sur l'organisation militaire de l'Europe.* (Martenet.)

ARCHEROT s. m. (ar-che-ro — dimin. de *archer*). Petit archer; nom sous lequel nos vieux poëtes ont désigné quelquefois l'Amour, ou Cupidon :

Mais de cent traits qu'un *archerot* vainqueur,
Par une voie en mes yeux recélée,
Sans y penser, me ficha dans le cœur.
Ronsard.

ARCHES, bourg de France (Vosges), arrond. et à 12 kilom. S.-E. d'Epinal, sur la rive gauche de la Moselle; 1,428 hab. Papeteries très-renommées; ruines d'un vieux château des ducs de Lorraine.

ARCHESTRATE, poëte grec épicurien, qui vivait vers le milieu du IV[e] siècle av. J.-C. Il voyagea pour s'enquérir des moyens qu'avaient les autres peuples de multiplier les délices de la table, et écrivit un poëme sur le grand art de la gastronomie; c'est le précurseur de Berchoux. Barthélemy le mentionne dans son *Anacharsis.* ‖ Plutarque fait mention d'un autre Archestrate, poëte tragique grec dont plusieurs pièces furent représentées pendant la guerre du Péloponèse.

ARCHET s. m. (ar-chè — dimin. de *arc*). Baguette tendue par des crins, qui sert à jouer de certains instruments à cordes : ARCHET *de violon, de violoncelle, de contre-basse. Tenir, conduire son* ARCHET *avec grâce. Le crin de l'*ARCHET *n'aurait aucune action sur les cordes de l'instrument, s'il n'était enduit d'une composition connue sous le nom de colophane.* (Elwart.) *De l'art de tenir et de gouverner l'*ARCHET *dépendent le talent du violoniste, du violoncelliste, et les effets presque magiques que l'on tire des instruments à cordes.* (Millin.) *Decamps a dans son pinceau ce que Paganini avait dans son* ARCHET, *une puissance magnétiquement communicative.* (Balz.) *Tous nos orchestres sont maintenant dirigés avec l'*ARCHET, *que le chef promène dans l'espace pour marquer les temps de la mesure.* (Castil-Blaze.)

Sous le mobile *archet* la corde a retenti.
Vigée.

Jamais sceptre n'a fait sur terre
Autant de bien que mon *archet.*
Béranger.

Tout reprend son âme,
L'enfant son hochet,
Le foyer sa flamme,
Le luth son *archet.* V. Hugo.

— Par ext. Se prend pour Violon : *Conrad fit résonner l'*ARCHET, *joua une valse, et les valseurs partirent.* (A. Karr.)

L'*archet* rustique part, chacun choisit sa belle,
On s'enlace, on s'enlève, on retombe avec elle.
Delille.

J'entends au loin l'*archet* de la folie,
O mes amis, prolongez d'heureux jours.
Béranger.

— Par compar. : *Tous les mots de cette vivifiante lecture résonnaient sur mon cœur comme l'*ARCHET *sur un instrument.* (St-Sim.) *La langue est un* ARCHET *qui, battant sur les dents et sur le palais, en tire des sons exquis.* (Boss.) *Les gosiers des insectes ne sont pas résonnants comme ceux des oiseaux, mais leurs corselets le sont; et leurs ailes, ainsi que des* ARCHETS, *frappent l'air et en tirent des murmures agréables.* (B. de St-P.) *Les paroles sont l'*ARCHET *avec lequel nous jouons sur l'instrument sensitif-intellectuel, le cerveau.* (Boiste.)

— Ironiq. *Messieurs de l'archet*, Ceux qui jouent du violon, les musiciens : *Eh!* MESSIEURS DE L'ARCHET *en* ut, *égayez donc un peu sa courtoisie.* (A. de Musset.)

— *Coup d'archet.* Se dit de la manière dont on attaque la corde avec l'archet : *Avoir un bon* COUP D'ARCHET, *un* COUP D'ARCHET *brillant. Son* COUP D'ARCHET *manque de vigueur, de justesse.* ‖ Par compar. : *Toute notre artillerie donne un* COUP D'ARCHET *terrible.* (Prince de Ligne.) ‖ Evénement extraordinaire et imprévu : *Il y a, dans chaque siècle, des temps marqués, des* COUPS D'ARCHET, *ou, si l'on veut, des coups de tonnerre.* (Ste-Beuve.) *Rœderer n'admet pas ces* COUPS D'ARCHET *en toute chose, qu'il faut de temps en temps en France.* (Ste-Beuve.)

— Techn. *Archet* se dit, dans plusieurs arts mécaniques, d'un arc d'acier ou de baleine tendu au moyen d'une corde fixée aux deux extrémités, et dont l'ouvrier se sert pour faire tourner les pièces sur le tour, pour percer les métaux avec le foret, etc. ‖ Fil de fer plié en arc, attaché au-dessous des moules dans lesquels on fond les caractères d'imprimerie. On dit aussi ARCHELET. ‖ Instrument en fil de fer avec lequel les briquetiers coupent la terre. ‖ Scie en fil de laiton dont font usage les ouvriers en mosaïque pour découper le marbre, les lapidaires pour couper les pierres précieuses à l'aide de l'eau et de l'émeri. ‖ Châssis en cerceau que l'on met

au-dessus du berceau des enfants : *L'*ARCHET *est trop bas, l'enfant n'a pas assez d'air.* (Acad.)

— Chir. Instrument dont on fait usage en lithotritie pour mettre la tige du trilabe en action, quand on est obligé de recourir à la perforation du calcul. ‖ Méd. Autrefois, *Passer par l'archet*, Passer par le grand remède ou le mercure.

— Pêch. Baguette souple que l'on plie, et aux extrémités de laquelle sont attachées les empiles garnies d'hameçons.

— **Homonymes.** Archée, archer.

— **Epithètes.** Habile, docte, savant, léger, doux, gracieux, tendre, suave, harmonieux, mélodieux, divin, émouvant, ravissant, frémissant, vibrant, retentissant, dur, aigre, discordant.

— **Encycl.** Acoust. Un faisceau de crins tendus le long d'une baguette, sans la toucher, et enduits de colophane, constitue l'instrument appelé *archet*. La colophane est une sorte de résine qui, dans cette circonstance, sert à communiquer aux crins la propriété d'adhérer faiblement aux corps sur lesquels on les frotte. Lors donc que l'*archet* passe sur une corde tendue, il la saisit, l'entraîne dans le sens de son mouvement, et la fait dévier pour un instant de sa direction normale. Mais aussitôt, grâce au développement de son élasticité, la corde abandonne l'*archet* et tend à revenir, en oscillant à sa position primitive; c'est alors qu'elle vibre et rend un son. L'intensité du son produit dépend de la pression de l'*archet* sur la corde, et du point de cette corde sur lequel il frotte.

— Mus. L'*archet* sert à faire résonner les cordes de plusieurs instruments de musique, tels que la pochette, le violon, la viole d'amour, l'alto ou quinte, le violoncelle ou basse et la contre-basse. La baguette de l'*archet* est fabriquée en bois dur (ordinairement de Fernambouc); sa longueur est calculée sur l'étendue que peut parcourir dans son mouvement de va-et-vient l'avant-bras de l'exécutant, lorsqu'il promène l'*archet* sur les cordes de son instrument. Elle est terminée par deux parties saillantes : l'une, immobile, qui s'appelle *tête;* l'autre, mobile au moyen d'une vis à écrou, qui porte le nom de *hausse*. La vis qui fait mouvoir la hausse sert à tendre à volonté le faisceau de crins attaché et fixé aux deux extrémités de la baguette. Les instruments à cordes et à *archet* doivent être placés au premier rang parmi les instruments de musique; ils ont en quelque sorte plus d'âme que les autres; leur puissance d'expression, qui les rapproche de la voix humaine, tient à ce qu'ils ont, comme elle, la faculté de renforcer, de diminuer, d'adoucir et surtout de prolonger les sons.

L'exécution, dans les instruments à *archet*, se compose de deux parties distinctes : le *doigté* et le *maniement de l'archet*. Le doigté est l'art d'assurer la justesse des intonations et la pureté des vibrations, par la pression des doigts de la main gauche sur les cordes contre la partie supérieure du manche, qu'on nomme la *touche*. Cette pression, qui raccourcit plus ou moins la partie vibrante de la corde, ne peut produire de sons purs qu'autant qu'elle est très-énergique; car une corde ne vibre d'une manière satisfaisante que lorsqu'elle est fixée très-solidement sur ses points d'attache. De plus, il faut que les doigts placés sur les cordes présentent l'écartement nécessaire pour former des intonations justes. Cet écartement des doigts sera proportionnel à la longueur des cordes, c'est-à-dire aux dimensions de l'instrument.

Les autres qualités des sons, douceur, force, dureté, tiennent uniquement au maniement de l'*archet* par la main droite. « Ce maniement, dit M. Fétis, qui, en apparence, se borne à tirer et pousser alternativement la frêle machine sur les cordes, est d'une difficulté excessive. D'abord, l'expérience a démontré qu'on ne peut mettre dans un ensemble parfait les mouvements de l'*archet* et ceux des doigts, qu'en affaiblissant autant que possible l'action du bras qui dirige cet *archet*, de manière que le poignet agisse librement et sans roideur. Si l'on examine les mouvements d'un violoniste habile, rien ne paraît plus facile que cette indépendance du poignet; mais il faut plusieurs années d'études pour l'acquérir. Ce n'est pas tout : le *tiré* et le *poussé* de l'*archet* sont susceptibles d'une multitude de combinaisons qui ont aussi leurs difficultés. Quelquefois plusieurs sons se coulent par le même coup d'*archet*, ce qui exige beaucoup de ménagement dans le développement du bras; en d'autres occasions, toutes les notes se font dans un mouvement rapide, par un nombre de coups d'*archet* égal à celui des notes, ce qui demande beaucoup d'ensemble entre les mouvements des doigts de la main gauche et ceux de la droite; d'autres combinaisons offrent des suites de sons alternativement coulés et détachés; enfin, il est des successions de notes qu'on détache d'un mouvement rapide, par un seul coup d'archet tiré ou poussé. »

Les divers modes de maniement de l'*archet* ont reçu des noms particuliers. On distingue : le *grand détaché*, qui est le maniement droit et régulier de l'*archet*, et dans lequel on attaque la première note en tirant, la seconde en poussant, et en laissant entre elles un petit intervalle; — le *petit détaché*, dit aussi *perlé* ou *sautillé*, qui se fait, non de toute la longueur de l'*archet* comme le précédent, mais du milieu, et qui présente un sautillement de l'*archet* produit par le premier doigt posé sur la baguette; — le *détaché traîné* ou *appuyé*, qui se fait du milieu ou de la pointe de l'*archet* qu'on laisse appuyé sur la corde, de manière qu'il n'y ait pas de séparation entre les notes; — le *lié*, qui consiste à prendre d'un seul coup d'*archet* une suite de notes; — le *staccato*, qui se fait en piquant avec égalité plusieurs notes qu'on tire ou pousse du même coup d'*archet*; — le *staccato à ricochet* ou *jeté et rebondissant*, qui consiste à lancer l'*archet* sur la corde, de manière à lui faire piquer plusieurs notes par l'effet de ses rebondissements (c'était le coup d'*archet* dans lequel Paganini excellait); — le *piqué* ou *martelé*, par lequel on attaque les notes à la pointe de l'*archet*, brusquement et d'une manière très-détachée; — le *trémolo*, qui se fait très-rapidement du milieu de l'*archet*, deux notes en tirant, deux notes en poussant. Lier d'un seul coup de l'*archet* une série de notes sur plusieurs cordes constitue ce qu'on appelle le *bariolage;* — appuyer par degrés, d'abord de plus en plus, puis de moins en moins, l'*archet* sur la corde, et répéter ce mouvement alternatif avec plus ou moins de vitesse et de fréquence, s'appelle *ondulation*.

On croyait autrefois ne pouvoir obtenir une bonne exécution qu'au moyen d'un *archet* très-rigide. Pour obtenir cette rigidité, on lui avait donné une forme à peu près semblable à celle d'un arc dont le crin formait la corde : de là lui vint son nom. Plus tard, on s'aperçut qu'un *archet* flexible est plus propre à produire des sons moelleux et purs qu'un *archet* roide et tendu; la baguette fut d'abord remise en ligne droite et finit par prendre la courbe légèrement concave qu'on lui voit aujourd'hui.

ARCHÉTYPE s. m. (ar-ké-ti-pe — du gr. *arché*, principe; *tupos*, type). Modèle sur lequel un ouvrage est fait : *Les mystères chrétiens sont l'*ARCHÉTYPE *du système de l'homme et du monde.* (Chateaub.) *Cet hôtel est, dans son genre, un* ARCHÉTYPE *des maisons bourgeoises d'une grande partie de la France.* (Balz.) *De même que l'*ARCHÉTYPE *de l'homme n'est qu'une abstraction, de même l'*ARCHÉTYPE *de l'être n'est qu'une abstraction.* (Paul Janet.)

— Scolast. Idée primordiale d'après laquelle le monde a été créé : *L'*ARCHÉTYPE *du monde, de l'univers. La Trinité est l'*ARCHÉTYPE *de l'univers, ou, si l'on veut, sa divine charpente.* (Chateaub.) *Dieu jette dans l'insondable creuset la substance matérielle harmonieuse, toute marquée dans sa nature de l'empreinte des caractères dont l'*ARCHÉTYPE *est en lui.* (Sardou et Pradel.)

— B.-arts. Plâtres moulés sur des bas-reliefs de pierre ou de bronze.

— Métrol. Etalon des poids et mesures. Vieux. On ne dit plus que ÉTALON.

— Adjectiv. Dans la philosophie de Platon, *Idées archétypes*, Idées mères : *Ce monde, suivant Platon, était composé d'*IDÉES ARCHÉTYPES *qui demeuraient toujours au fond du cerveau.* (Volt.) *Les* IDÉES ARCHÉTYPES *de Platon, idées, formes, modèles qui étaient de toute éternité dans le sein de Dieu, ont déterminé toutes les conditions de l'univers.* (Volt.)

— **Encycl.** Philos. Le mot *archétype* signifie littéralement image, modèle, type primitif. C'est le nom qui, dans la philosophie platonicienne, s'applique aux idées. Pour Platon, l'idée possède une existence objective; ce n'est pas une abstraction de notre esprit, une forme de notre entendement que nous appliquons aux choses; c'est l'essence des objets individuels saisie directement par la vue de l'âme, et que la sensation ne peut jamais ni donner ni embrasser. Voici des êtres et des phénomènes de même espèce : l'idée est le principe des caractères communs, des caractères constants que présentent ces êtres et ces phénomènes. Si tous les *cercles* se ressemblent, si tous les *bœufs* se ressemblent, c'est qu'il y a le *cercle en soi*, le *bœuf en soi;* en d'autres termes, l'idée du *cercle*, l'idée du *bœuf*, que tous les *cercles*, que tous les *bœufs* imitent ou dont ils participent. Il y a deux mondes : le monde des choses sensibles, des faits individuels et instables; le monde des *archétypes* intelligibles, des idées; les idées sont des exemplaires dont les choses reproduisent une certaine ressemblance; pour connaître les choses, il faut nécessairement connaître les idées dont les choses dérivent comme autant de copies. Dieu est le créateur par nature, le générateur (*phutourgos*) des idées ou essences; celles-ci n'ont été conçues d'après aucun modèle, et servent de modèles à tous les artisans et à tous les imitateurs. Dieu est le créateur par art, l'artisan (*dêmiourgos*) des choses sensibles; il a organisé et disposé la matière sur le modèle des idées; par les idées, il a mis l'ordre et la beauté dans le chaos des éléments. On peut remarquer le rapport que les idées *archétypes* établissent entre la théorie platonicienne de la connaissance et celle de la création. Si l'on veut que le monde ait été fait par une intelligence préexistante, c'est-à-dire par un Dieu, il faut bien admettre que la connaissance des choses a précédé leur existence, c'est-à-dire qu'il y a eu une idée, un exemplaire de l'univers avant que l'univers fût créé; aussi, la psychologie péripatéticienne et épicurienne, qui n'assigne d'autre source à la connaissance que la sensation, conduit-elle à repousser en même temps *archétypes*, création et démiurge. « Pour faire le monde et les hommes, dit Lucrèce, d'où les dieux ont-ils tiré le *modèle* et l'*idée* même de l'homme, sans laquelle ils ne pouvaient concevoir clairement le projet qu'ils voulaient exécuter? Qui aurait pu leur faire connaître les qualités des atomes et ce que peuvent leurs différentes combinaisons, sinon la marche même de la nature?

Exemplum porro gignundis rebus, et ipsa
Notities hominum, divis unde insita primum,
Quid vellent facere ut scirent animoque viderent?
Quove modo est unquam vis cognita principiorum?
Quidnam inter sese permutato ordine possent
Si non ipsa dedit *specimen* natura creandi? »

Locke a donné au mot *archétype* un sens tout différent de celui que le platonisme a consacré. Dans son *Essai sur l'entendement humain*, il nomme *archétypes* « des collections d'idées simples que l'esprit assemble lui-même, et dont chacune contient précisément tout ce qu'il a dessein qu'elle renferme. »

— Anat. philos. La question des idées platoniques, transportée sur le terrain de l'histoire naturelle, devient celle des types d'organisation. Y a-t-il dans les idées quelque chose d'antérieur et de supérieur à la sensation? se demandent les philosophes. Y a-t-il dans les formes organiques quelque chose d'antérieur et de supérieur aux influences des milieux et même aux conditions d'harmonie fonctionnelle? se demandent les naturalistes. Même division chez les uns et chez les autres. L'histoire naturelle, comme la philosophie, a ses platoniciens, ses aristotéliciens et ses épicuriens. Gœthe, Oken, Carus, E. Geoffroy-Saint-Hilaire sont platoniciens; Cuvier et de Blainville sont aristotéliciens; Lamarck est épicurien. Il semble que le génie grec ait autrefois planté toutes les bannières sous lesquelles puissent se ranger les combattants dans les grandes luttes d'idées. Il est facile de remarquer, avec les naturalistes que nous avons nommés platoniciens, qu'entre les êtres organisés il y a deux espèces de ressemblances, celles qui tiennent à l'analogie des fonctions, et celles qui tiennent à la dérivation d'un même type organique. Quelques mammifères volent, et quelques oiseaux ne volent pas : il n'y en a pas moins, entre tous les mammifères d'une part, entre tous les oiseaux de l'autre, des ressemblances typiques d'un ordre bien supérieur à celles que l'on observe entre les oiseaux qui volent et les mammifères qui volent également. Le mammifère qui ne vole pas, et dont les fonctions comme le type sont si distincts des fonctions et du type de l'oiseau, se rattache pourtant, comme l'oiseau, au type plus général des vertébrés, et a par là avec l'oiseau des ressemblances bien plus intimes et bien plus fondamentales que celles que l'identité du milieu d'habitation et l'analogie des fonctions peuvent établir entre l'oiseau et les myriades d'insectes que la nature a pareillement formés pour le vol. C'est l'idée d'un *archétype*, d'un type primitif pour une portion considérable du règne organique; par exemple pour toute la série des animaux vertébrés, qui a fondé l'anatomie philosophique. (V. ANALOGUE, ANATOMIE, ARRÊT DE DÉVELOPPEMENT, etc.) Gœthe a, le premier, compris la fécondité de cette idée, et s'est appliqué à créer une méthode pour la recherche et la détermination de l'*archétype* vertébral. « L'analogie des animaux entre eux, a-t-il écrit, celle des animaux supérieurs en particulier, est tellement évidente que personne ne saurait la méconnaître. Voilà pourquoi, à la simple inspection de l'aspect extérieur, on avait réuni tous les quadrupèdes dans la même classe... » Nous pouvons affirmer que les êtres organisés les plus parfaits, comme les poissons, les amphibiens, les oiseaux, les mammifères, l'homme lui-même, qui occupe le premier rang, sont tous modelés sur un type primitif... Puisque nous avons reconnu que la puissance créatrice a produit et développé les organismes les plus parfaits d'après un plan général, il sera possible de donner de ce type, sinon une image sensible, du moins une idée; alors, il deviendra la règle de nos descriptions; nous pourrons lui rapporter les différentes formes animales dont il est l'expression la plus générale. Si l'on a bien compris l'idée du type, on en conclura qu'aucune espèce ne peut être prise isolément pour ce type. Aucune partie, en effet, ne saurait servir de modèle à l'ensemble. Les classes, les genres, les espèces, les individus sont des cas particuliers de la loi générale; ils sont contenus dans cette loi; ils n'en sont pas le principe et le point de départ. Par sa haute perfection organique, et en raison même de cette supériorité, l'homme est moins capable de servir de type que les animaux imparfaits... La raison nous indique que nous pourrons arriver à la détermination de l'*archétype* de la manière suivante : l'observation nous apprendra à connaître les parties communes à tous les animaux, et les différences de ces parties suivant les espèces; nous pourrons alors, à l'aide de l'abstraction, coordonner les faits et en déduire une image générale.

Un anatomiste anglais contemporain, M. Owen, voit dans l'anatomie philosophique la confirmation des idées *archétypes* de Platon et la réfutation de l'athéisme matérialiste. L'organisation des animaux vertébrés, dit-il, en nous apparaissant fondée sur un exemplaire idéal, prouve que la connaissance d'un être tel que l'homme a existé avant que l'homme fît son apparition : « car l'intelligence divine, en formant l'*archétype*, avait la prescience de toutes ses modifications à la surface de notre planète longtemps avant l'existence des espèces animales chez lesquelles nous la voyons aujourd'hui développée. Sous quelles lois naturelles ou causes secondaires la succession des espèces vient-elle se ranger? Voilà une question dont nous n'avons point encore trouvé la solution. Mais si nous pouvons concevoir de telles causes, comme les ministres de la toute-puissance divine, et les personnifier sous le terme *nature*, l'histoire du passé de notre globe nous enseigne qu'elle a avancé à pas lents et majestueux, guidée par la lumière de l'*archétype*, au milieu des ruines des mondes antérieurs, depuis l'époque où l'*idée vertébrale* s'est manifestée sous sa vieille dépouille ichthyique, jusqu'au moment où elle s'est montrée sous le vêtement glorieux de la forme humaine. »

ARCHEURE s. f. (ar-chu-re). L'encolure d'un cheval. Vieux mot.

ARCHEVÊCHÉ s. m. (ar-che-vê-ché — rad. *archevêque*). Territoire placé sous la juridiction spirituelle d'un archevêque, diocèse d'un archevêque : *L'*ARCHEVÊCHÉ *de Paris, de Lyon, de Bordeaux, de Rouen.* ‖ Revenus temporels qui y sont attachés : *L'*ARCHEVÊCHÉ *de Tolède est un des plus riches bénéfices de l'Eglise.* (Acad.) ‖ Dignité d'archevêque. On dit plus ordinairem., ARCHIÉPISCOPAT.

— Demeure d'un archevêque : *Aller à l'*ARCHEVÊCHÉ. *Le sac de l'*ARCHEVÊCHÉ *de Paris fut un des incidents les plus regrettables de l'insurrection de* 1832. *On vient de démolir l'*ARCHEVÊCHÉ, *édifice d'un pauvre goût; le mal n'est pas grand.* (V. Hugo.)

ARCHEVÊQUE s. m. (ar-che-vê-ke — du gr. *arché*, primauté, et *évêque*). Prélat qui est à la fois évêque d'un diocèse et chef d'une province ecclésiastique dont les autres évêques sont suffragants : *La dignité d'*ARCHEVÊQUE *est d'institution apostolique. L'*ARCHEVÊQUE *de Lyon était primat des Gaules. On s'est piqué à l'envi, dans quelques dictionnaires nouveaux, de décrier les vers de Molière en faveur de sa prose, sur la parole de l'*ARCHEVÊQUE *de Cambrai.* (Volt.) *Je crois, disait Thomas de Cantorbéry, que, si je devenais* ARCHEVÊQUE, *nous ne serions bientôt plus amis. Le roi reçut cette réponse comme un simple badinage.* (Aug. Thierry.)

— Hist. ecclés. *Archevêque du sacré palais*, Titre de l'archichapelain des rois de France et des empereurs. ‖ *Filles de l'archevêque*, Dénomination par laquelle on désignait les communautés de Saint-Germain-l'Auxerrois, de Saint-Marcel, de Saint-Honoré, parce qu'elles accompagnaient l'archevêque dans certaines processions.

— Hortic. *Archevêque*, Nom donné à une variété d'œillet d'un beau violet.

— **Encycl.** Le titre d'*archevêque* ne paraît pas remonter au delà du IVe siècle; il était inconnu à la primitive Eglise, à cette époque où les pasteurs n'ambitionnaient d'autre distinction que celle que donnent les vertus. En Orient, nous trouvons ce titre cité pour la première fois dans saint Athanase, évêque d'Alexandrie en Egypte, qui l'applique à Alexandre, son prédécesseur; en Occident, saint Isidore de Séville, qui mourut en 636, est le premier qui en fasse mention. Avant 1789, l'*archevêque* avait une juridiction médiate sur tous les diocèses des évêques ses suffragants. A lui ressortissaient les appels de la justice des officialités, non-seulement dans son diocèse, mais dans tous ceux de sa province ecclésiastique. Aussi avait-il souvent deux officialités, dont l'une s'occupait exclusivement des affaires générales.

C'était l'*archevêque* qui confirmait l'élection des évêques suffragants et les consacrait, soit par lui-même, soit par ses délégués. Il devait veiller à l'observation des canons de l'Eglise et des statuts de la province. Il convoquait, avec l'agrément du roi, et présidait les synodes et les conseils provinciaux, ainsi que les assemblées provinciales pour la nomination des députés aux assemblées générales du clergé. Il avait le droit et le devoir de pourvoir d'office aux bénéfices vacants, par la négligence des évêques, au delà du terme fixé par les canons.

Aujourd'hui, l'autorité de l'*archevêque* sur l'évêque son suffragant n'est que de pure juridiction, et ne s'atteste extérieurement que par quelques insignes ou distinctions honorifiques. Il a le droit de visite dans les diocèses de ses suffragants; il peut y officier pontificalement et y donner la bénédiction, y revêtir le *pallium*, faire porter devant lui la croix archiépiscopale, c'est-à-dire à double traverse; mais il n'a aucune autorité directe sur les fidèles de ces diocèses. Il n'intervient pas en première instance dans les affaires dont la décision appartient aux évêques; mais il peut casser les jugements épiscopaux lorsqu'on en appelle devant lui. Toutefois, c'est l'*archevêque* qui notifie à ses suffragants les bulles du souverain pontife, qui veille à ce qu'ils observent les canons et les constitutions synodales de la province. Ils ne peuvent entreprendre aucune affaire importante sans l'avoir consulté; mais, de son côté, l'*archevêque* ne doit rien faire qui

intéresse toute la province, sans avoir pris l'avis de ses suffragants, et il n'est au-dessus d'eux que dans l'ordre de la hiérarchie ecclésiastique. Son traitement annuel est de 20,000 fr.

Parmi les *archevêques*, plusieurs se qualifient de *primats ;* c'est un titre purement honorifique aujourd'hui, et dont il est difficile de préciser l'origine. *L'archevêque* de Lyon s'intitule encore *primat des Gaules ;* celui de Sens, *primat des Gaules et de Germanie;* celui de Reims, *primat de la Gaule Belgique;* celui de Bourges, *primat d'Aquitaine;* celui de Rouen, *primat de Normandie.* Avant la Révolution, ces différents *archevêques* jouissaient d'une plus grande prééminence que celui de la capitale; c'est le contraire aujourd'hui, sans, toutefois, que *l'archevêque* de Paris ait plus d'autorité.

Parmi les *archevêques* étrangers, ce sont les archevêques anglicans de Cantorbéry et d'York, en Angleterre, qui sont investis des priviléges les plus remarquables. Ils ont le droit, dans leur province respective, de valider les testaments, de conférer l'administration des successions, de donner des grades, de tenir certaines cours de justice. *L'archevêque* de Cantorbéry sacre le souverain et marche immédiatement après la famille royale, avant tous les ducs et grands officiers du royaume; il est le premier pair d'Angleterre; celui d'York a le pas sur tous les ducs non issus du sang royal et sur tous les grands dignitaires de l'Etat, excepté le lord chancelier.

En 1789, il y avait en France dix-huit archevêchés ou provinces ecclésiastiques, qui avaient généralement conservé l'ancienne circonscription des provinces romaines de la Gaule. Ces archevêchés avaient leur siége à Aire, Aix, Albi, Arles, Auch, Besançon, Bordeaux, Bourges, Cambrai, Embrun, Lyon, Narbonne, Reims, Rouen, Sens, Toulouse, Tours et Vienne. En 1791, l'Assemblée constituante supprima les archevêchés. En 1801, le concordat rétablit dix archevêchés, ayant leur siége à Paris, Rouen, Besançon, Lyon, Aix, Toulouse, Bordeaux, Bourges, Tours et Malines (Belgique). Le concordat de 1817 modifia cette division et la remplaça par une organisation nouvelle, comprenant dix-sept archevêchés, et qui, sauf quelques changements peu importants, existe encore aujourd'hui. Voici le tableau de ces dix-sept archevêchés et des siéges des évêques qui sont leurs suffragants : Aix (Marseille, Fréjus, Digne, Gap, Ajaccio, Alger, Nice); Albi (Rodez, Cahors, Mende, Perpignan); Auch (Aire, Tarbes, Bayonne); Avignon (Nîmes, Valence, Viviers, Montpellier); Besançon (Strasbourg, Metz, Verdun, Belley, Saint-Dié, Nancy); Bordeaux (Agen, Angoulême, Poitiers, Périgueux, La Rochelle, Luçon, la Guadeloupe, la Réunion, la Martinique); Bourges (Clermont, Limoges, Le Puy, Tulle, Saint-Flour); Chambéry (Moutiers en Tarentaise, Saint-Jean de Maurienne, Annecy); Lyon (Autun, Langres, Dijon, Saint-Claude, Grenoble); Paris (Chartres, Meaux, Orléans, Blois, Versailles); Reims (Soissons, Châlons-sur-Marne, Beauvais, Amiens); Rennes (Quimper, Vannes, Saint-Brieuc); Rouen (Bayeux, Evreux, Séez, Coutances); Sens (Troyes, Nevers, Moulins); Toulouse (Montauban, Pamiers, Carcassonne); Tours (Le Mans, Laval, Angers, Nantes).

Archevêque de Grenade (L'). Gil Blas chez l'archevêque de Grenade forme une des scènes de mœurs les plus spirituelles et les plus vraies de toute la littérature. Un poëte avait déjà montré

> Qu'il ne faut jamais dire aux grands
> De vérité qui leur déplaise.

Le Sage a prouvé que cette franchise n'est pas moins dangereuse à l'égard des auteurs. Gil Blas entre chez l'archevêque de Grenade en qualité de secrétaire. Dans un moment d'effusion, le prélat dit à son confident : « Le Seigneur bénit mes homélies; elles touchent les pécheurs, les font rentrer en eux-mêmes et recourir à la pénitence..... Ces conversions, qui sont fréquentes, devraient toutes seules m'exciter au travail. Néanmoins, je t'avouerai ma faiblesse; je me propose encore un autre prix, un prix que la délicatesse de ma vertu me reproche inutilement : c'est l'estime que le monde a pour les écrits fins et limés. L'honneur de passer pour un parfait orateur a des charmes pour moi. On trouve mes ouvrages également forts et délicats; mais je voudrais bien éviter le défaut des bons auteurs qui écrivent trop longtemps, et me sauver avec toute ma réputation. Ainsi, mon cher Gil Blas, continua le prélat, j'exige une chose de ton zèle : quand tu t'apercevras que ma plume sentira la vieillesse, lorsque tu me verras baisser, ne manque pas de m'en avertir. Je ne me fie point à moi là-dessus; mon amour-propre pourrait me séduire. Cette remarque demande un esprit désintéressé. Je fais choix du tien, que je connais bon; je m'en rapporterai à ton jugement. — Grâces au ciel, lui dis-je, monseigneur, vous êtes encore fort éloigné de ce temps-là. De plus, un esprit de la trempe de celui de Votre Grandeur se conservera beaucoup mieux qu'un autre, ou, pour parler plus juste, sera toujours le même. Je vous regarde comme un autre cardinal Ximénès, dont le génie supérieur, au lieu de s'affaiblir par les années, semblait en recevoir de nouvelles forces. — Point de flatteries, interrompit-il, mon ami! Je sais que je puis tomber tout d'un coup. A mon âge on commence à sentir les infirmités, et les infirmités du corps altèrent l'esprit. Je te le répète, Gil Blas, dès que tu jugeras que ma tête faiblira, donne-m'en aussitôt avis. Ne crains pas d'être franc et sincère; je recevrai cet avertissement comme une marque d'affection pour moi. D'ailleurs, il y va de ton intérêt : si, par malheur pour toi, il me revenait qu'on dît dans la ville que mes discours n'ont plus leur force ordinaire, et que je devrais me reposer, je te le déclare tout net, tu perdrais, avec mon amitié, la fortune que je t'ai promise. Tel serait le prix de ta sotte discrétion.

. »

... Deux mois après que ce cavalier fut parti, dans le temps de ma plus grande faveur, nous eûmes une chaude alarme au palais épiscopal : l'archevêque tomba en apoplexie. On le secourut si promptement et on lui donna de si bons remèdes, que quelques jours après il n'y paraissait plus. Mais son esprit en reçut une rude atteinte. Je le remarquai bien dès la première homélie qu'il composa. Je ne trouvai pas toutefois la différence qu'il y avait de celle-là aux autres assez sensible pour conclure que l'orateur commençait à baisser. J'attendis encore une homélie pour mieux savoir à quoi m'en tenir. Oh! pour celle-là, elle fut décisive. Tantôt le bon prélat se rebattait, tantôt il s'élevait trop haut ou descendait trop bas. C'était un discours diffus, une rhétorique de régent usé, une capucinade.

Je ne fus pas le seul qui y prit garde. La plupart des auditeurs, comme s'ils eussent été aussi gagés pour l'examiner, se disaient tout bas les uns aux autres : Voilà un sermon qui sent l'apoplexie. Allons, monsieur l'arbitre des homélies, me dis-je alors à moi-même, préparez-vous à faire votre office. Vous voyez que monseigneur tombe; vous devez l'en avertir, non-seulement comme dépositaire de ses pensées, mais encore de peur que quelqu'un de ses amis ne fût assez franc pour vous prévenir. En ce cas-là, vous savez ce qu'il en arriverait; vous seriez biffé de son testament, où il y aura sans doute pour vous un meilleur legs que la bibliothèque du licencié Sédillo.

Après ces réflexions, j'en faisais d'autres toutes contraires : l'avertissement dont il s'agissait me paraissait délicat à donner. Je jugeais qu'un auteur, entêté de ses ouvrages, pourrait le recevoir mal; mais, rejetant cette pensée, je me représentais qu'il était impossible qu'il le prît en mauvaise part, après l'avoir exigé de moi d'une manière si pressante. Ajoutons à cela que je comptais bien de lui parler avec adresse et de lui faire avaler la pilule tout doucement. Enfin, trouvant que je risquais davantage à garder le silence qu'à le rompre, je me déterminai à parler.

Je n'étais plus embarrassé que d'une chose; je ne savais de quelle façon entamer la parole. Heureusement l'orateur lui-même me tira de cet embarras en me demandant ce qu'on disait de lui dans le monde, et si l'on était satisfait de son dernier discours. Je répondis qu'on admirait toujours ses homélies, mais qu'il semblait que la dernière n'avait pas si bien que les autres affecté l'auditoire. « Comment donc, mon ami, répliqua-t-il avec étonnement, aurait-elle trouvé quelque Aristarque? — Non, monseigneur, lui repartis-je, non. Ce ne sont pas des ouvrages tels que les vôtres que l'on ose critiquer : il n'y a personne qui n'en soit charmé. Néanmoins, puisque vous m'avez recommandé d'être franc et sincère, je prendrai la liberté de vous dire que votre dernier discours ne me paraît pas tout à fait de la force des précédents. Ne pensez-vous pas cela comme moi? »

Ces paroles firent pâlir mon maître, qui me dit avec un souris forcé : « Monsieur Gil Blas, cette pièce n'est donc pas de votre goût? — Je ne dis pas cela, monseigneur, interrompis-je tout déconcerté. Je la trouve excellente, quoique un peu au-dessous de vos autres ouvrages. — Je vous entends, répliqua-t-il. Je vous parais baisser, n'est-ce pas? Tranchez le mot. Vous croyez qu'il est temps que je songe à la retraite? — Je n'aurais pas été assez hardi, lui dis-je, pour vous parler si librement, si Votre Grandeur ne me l'eût ordonné. Je ne fais donc que lui obéir, et je la supplie très-humblement de ne me point savoir mauvais gré de ma hardiesse. — A Dieu ne plaise, interrompit-il avec précipitation, à Dieu ne plaise que je vous la reproche! Il faudrait que je fusse bien injuste. Je ne trouve point du tout mauvais que vous me disiez votre sentiment. C'est votre sentiment seul que je trouve mauvais. J'ai été furieusement la dupe de votre intelligence bornée. »

Quoique démonté, je voulus chercher quelque modification pour rajuster les choses; mais le moyen d'apaiser un auteur irrité, et, de plus, un auteur accoutumé à s'entendre louer! « N'en parlons plus, dit-il, mon enfant. Vous êtes encore trop jeune pour démêler le vrai du faux. Apprenez que je n'ai jamais composé de meilleure homélie que celle qui a le malheur de n'avoir pas votre approbation. Mon esprit, grâces au ciel, n'a rien encore perdu de sa vigueur. Désormais, je choisirai mieux mes confidents; j'en veux de plus capables que vous de décider. Allez, poursuivit-il en me poussant par les épaules hors de son cabinet, allez dire à mon trésorier qu'il vous compte cent ducats, et que le ciel vous conduise avec cette somme! Adieu, monsieur Gil Blas, je vous souhaite toutes sortes de prospérités avec un peu plus de goût. »

Nous avons cru faire plaisir à nos lecteurs en leur remettant sous les yeux ce passage tout entier, qui est un des chefs-d'œuvre de notre langue, chef-d'œuvre d'esprit, de style, de fine et profonde observation. Les écrivains font souvent allusion à cette scène inimitable, qui ne manque jamais de se reproduire quand on attaque avec trop de franchise chez une personne un défaut pour lequel elle a une grande faiblesse :

« La chute de mes deux pièces m'avertit qu'on me jugeait ainsi que je me jugeais moi-même. Je me rappelai *l'archevêque de Grenade*, et je crus entendre Gil-Blas m'annonçant la baisse de mes homélies. On ne chasse pas le public comme un secrétaire; d'ailleurs, je me rendais une trop sévère justice pour décliner l'opinion des autres. »

Ch. de Bernard.

ARCHEVESQUE (Hue), trouvère normand du XIIIe siècle, auteur de trois compositions intitulées : *Dit de la Dent; Dit de la mort Largesse; Dit de la puissance d'Amour*. Dans les deux premiers, qui ont été publiés par M. Méon et Ach. Jubinal, il attaque l'avarice des grands envers les trouvères et les jongleurs. Le dernier est une fade allégorie dans le goût du temps.

ARCHI (*archi* ou *arki* — du gr. *archè*, primauté). Préfixe qui sert à désigner la prééminence dans tous les mots dont on le fait précéder. Ainsi *archichancelier*, *archiduc*, etc., indiquent un dignitaire au-dessus du chancelier, du duc, etc. Dans le style familier, il se joint à certains qualificatifs, qui deviennent alors de simples superlatifs. *Archifou*, *archifripon*, *archiparesseux*, etc., signifient très-fou, très-fripon, très-paresseux, etc.

ARCHIABBÉ s. m. (ar-chi-a-bé). Hist. ecclés. Titre que portait l'abbé de Cluny, l'une des communautés les plus importantes de la chrétienté.

ARCHIAC (Etienne-Jules-Adolphe Desmier de Saint-Simon, vicomte d'), géologue, né à Reims en 1802. Il était officier de cavalerie, donna sa démission après la révolution de 1830, et se consacra entièrement à l'étude des sciences et particulièrement à la géologie. Ses nombreux travaux sont répandus dans les recueils scientifiques. On cite surtout ses mémoires *Sur les sables et grès moyens tertiaires;* sur la *Description géologique du département de l'Aisne ;* et ses *Études sur la formation crétacée des versants sud-ouest, nord et nord-ouest du plateau central de la France.* On a aussi de lui une *Histoire des progrès de la géologie de 1834 à 1851*, ouvrage important dont la publication n'est pas achevée et qui doit former huit volumes.

ARCHIAC, ch.-lieu de cant. (Charente-Infér.), arrond. de Jonzac; pop. aggl. 773 hab. — pop. tot. 1,263 hab.

ARCHIACOLYTE s. m. (ar-chi-a-ko-li-te). Hist. ecclés. Chef des acolytes, dans les églises cathédrales.

ARCHIAS, descendant de Témenos, prince d'Argos, conduisit en Sicile une colonie de Doriens et fonda Syracuse, vers 733 av. J.-C.

ARCHIAS, tyran de Thèbes, en 478 av. J.-C., lorsque Sparte se fut emparée de la citadelle de Thèbes par trahison. Archias avait banni de la ville les principaux citoyens, parmi lesquels se trouvait Pélopidas. Ces derniers, réfugiés à Athènes, résolurent de délivrer leur patrie, et se concertèrent avec un de leurs compatriotes, ennemi secret du tyran, qui leur offrit de les recevoir dans sa maison. Au jour fixé pour l'exécution du complot, les conjurés pénétrèrent à Thèbes à la faveur d'un déguisement. Ce jour-là même, Archias fut invité à souper chez un riche citoyen thébain, qui faisait également partie de la conspiration. Tout était prêt, et les conjurés n'attendaient qu'une heure plus avancée pour mettre leur projet à exécution, quand un courrier, envoyé d'Athènes, vint apporter à Archias une lettre renfermant tous les détails du complot. Introduit près du tyran, il lui remit la dépêche en l'invitant à la lire sans délai, parce qu'il y était question d'*affaires sérieuses*. Archias, déjà accablé par l'ivresse, mit nonchalamment la lettre sous son coussin, en s'écriant : « *A demain les affaires sérieuses!* » Quelques instants après, Pélopidas et les autres conjurés pénétrèrent dans la salle du festin, et massacrèrent le tyran.

Cet événement, qui amena l'affranchissement de Thèbes, obtint une grande célébrité dans la Grèce, et la phrase : *A demain les affaires sérieuses*, devint un proverbe que les insouciants et les amis de la joie affectent de prendre pour devise, et qu'ils feraient mieux de prendre pour leçon. V. Demain.

ARCHIAS, architecte grec, né à Corinthe, fut appelé en Sicile par le roi Hiéron, qui le chargea de plusieurs travaux importants. Les anciens vantent son habileté dans l'art des constructions navales : on croit pouvoir, par suite, lui attribuer quelques-unes de ces fameuses galères siciliennes dont l'histoire a enregistré les succès.

ARCHIAS (Aulus-Licinius), poëte grec, né à Antioche vers 120 av. J.-C., vint tout jeune à Rome, où il enseigna la littérature grecque. Il eut Cicéron pour élève. Il accompagna Lucullus dans toutes ses expéditions. De retour à Rome, il y obtint le droit de cité. Ce titre lui ayant été contesté par le censeur Gratius, il fut défendu par Cicéron, qui prononça, à cette occasion, la fameuse harangue *pro Archia*, qui a immortalisé le poëte plus que son poëme sur la guerre des Cimbres et les trente-cinq épigrammes qui nous sont restées de lui.

Archias (Discours pour), plaidoyer prononcé par Cicéron, l'an 693 de Rome, en faveur du poëte A. Licinius Archias, alors âgé de soixante ans. On trouve dans cette harangue, dit un traducteur de Cicéron, tout ce que le talent peut répandre de fleurs sur un sujet aride. M. Victor Leclerc, excellent juge dans cette matière, renchérit sur cet éloge : « Il n'y avait peut-être que l'auteur de la *Nature des dieux* et des *Tusculanes* qui pût donner au plus simple débat judiciaire la magnificence et les grâces du style de Platon. » Archias avait obtenu le droit de cité romaine par le crédit de Lucullus, son protecteur, dont il avait chanté en vers grecs la victoire sur Mithridate. Il jouissait de ce droit depuis vingt-huit ans. Un de ses ennemis le lui contesta; l'affaire fut portée devant le préteur. Cicéron la défendit et la gagna, selon toute probabilité. Au premier aperçu, cette cause paraît peu digne d'un orateur consulaire qui, pendant sa magistrature, s'était signalé par des triomphes éclatants, qui furent aussi des victoires politiques. Ce procès demandait tout au plus quelques paroles : il suffisait à l'avocat de démontrer que son client n'avait point usurpé la qualité de citoyen romain, et qu'il en avait été légalement investi. La preuve testimoniale coupait court aux débats. Mais la décision du tribunal était de la plus grande importance pour l'accusé : être citoyen romain, c'était alors le comble de la dignité civile et même sociale. La reconnaissance faisait à Cicéron un devoir de conserver ce privilége, garant de tant d'autres, à son ancien maître, qui l'avait admis encore enfant à son cours de belles-lettres dans la maison de Lucullus. Dans son exorde, Cicéron établit les motifs personnels qui l'ont déterminé à se charger de la défense d'Archias; il invoque l'indulgence des juges, si, dans le cours de son plaidoyer, il se laisse quelquefois entraîner loin de sa cause par sa reconnaissance pour l'homme et par son amour pour les lettres. Entrant en matière, il divise ainsi son argumentation : 1° Archias est citoyen romain; 2° il ne le serait pas, qu'il mériterait de l'être. L'orateur présente ensuite le tableau animé de la vie d'Archias. Il résulte de cet exposé rapide que le poëte Archias s'était fait recevoir citoyen de la ville d'Héraclée, admise au droit de cité romaine, et qu'il avait au surplus satisfait aux deux clauses de la loi Plautia Papiria. D'autres points secondaires de l'accusation sont réfutés. Cicéron pouvait s'en tenir là; la cause était gagnée; mais il voulait encore démontrer que son client méritait d'être fait citoyen romain. Un poëte qui chante les gloires nationales a droit au titre de citoyen. Il cite des exemples illustres. Ni Marius, ni Sylla, ni Lucullus n'auraient refusé cette qualité à un homme qui avait fait honneur à la patrie. Dans sa péroraison, l'orateur revient sur l'éloge des lettres, dont il vante les charmes et les bienfaits. Ce discours est un brillant éloge de la poésie et de la gloire, où l'auteur s'est peint tout entier.

ARCHIÂTRE s. m. (ar-chi-â-tre — du gr. *archos*,, chef; *iatros*, médecin). Nom donné autrefois au premier médecin d'un souverain : *Il prit fantaisie un jour à Néron d'ériger son médecin en* ARCHIÂTRE. (Raspail.) *Largement rétribués par l'empereur, les* ARCHIÂTRES *devaient soigner gratuitement les courtisans et les esclaves.* (Raspail.) *Le célèbre Corvisart a publié son traité des maladies du cœur, qu'il avait eu tant d'occasions d'observer au temps de Napoléon, dont il était l'*ARCHIÂTRE. (Virey.) ‖ Ce dernier exemple ne peut faire autorité. On ne se sert plus qu'exceptionnellement du mot *archiâtre*. Depuis Louis XV, à la cour, les médecins portent les titres de *premiers médecins*, *médecins ordinaires* et *médecins par quartier*.

— Hist. *Archiâtres populaires*. A Rome et à Constantinople, Médecins qui soignaient le peuple aux frais de l'Etat. ‖ *Archiâtre palatin*, Titre des médecins attachés au palais, sous Constantin.

— **Encycl**. On n'est pas d'accord sur la signification originaire du mot *archiâtre*, qui, depuis longtemps, est tombé en désuétude. Veut-il dire le premier, le prince des médecins, ou le médecin du prince? Mercuriali pense qu'il signifie médecin du roi, d'un prince, d'un empereur, etc.; Hoffmann l'applique à tout médecin qui, par sa position, se trouve élevé au-dessus de tous ses collègues, comme par exemple, un doyen. Toutefois la première opinion a prévalu; c'est ainsi que, sous Néron, Andromaque portait le titre d'*archiâtre;* il en avait été ainsi d'Antonius Musa, médecin d'Auguste, auquel le sénat, flatteur obséquieux du maître, avait fait élever une statue en face de celle d'Esculape, pour avoir guéri l'empereur d'une maladie grave. Les médecins étaient moins bien traités à la cour de Tibère. Chariclès, *archiâtre* de ce prince, lui ayant un jour pris la main pour la baiser, celui-ci, qu'effrayait même l'ombre d'une indisposition, s'imagina que son *archiâtre* voulait lui tâter le pouls,

et il lui intima durement l'orare de se tenir tranquille.

Le titre d'*archiâtre* passa de la cour des empereurs romains à celle des rois de France; voici ceux dont l'histoire nous a conservé les noms : Tranquillinus, médecin de Clovis; le juif Sédécias, médecin de Charles le Chauve; Adam Fumée, médecin de Charles VII; le fameux Jacques Coictier, médecin de Louis XI; François Miron, médecin de Charles VIII; Vidus Vidius, de François Ier; Jean Fernel, de Henri II; Charles Bouvard, de Louis XIII; Fagon, de Louis XIV; Lemonnier, de Louis XVI; Corvisart, de Napoléon Ier.

A côté des *archiâtres* du palais, qui étaient particulièrement attachés à la cour et à la personne des empereurs, il y avait à Rome, à Constantinople et dans d'autres grandes villes, des *archiâtres populaires*, qui étaient salariés par le trésor public, et qui visitaient indifféremment tous les malades, et surtout les pauvres, sans exiger d'eux aucune rétribution.

ARCHIÂTRIE s. f. (ar-chi-â-trî — rad. *archiâtre*). Dignité de l'archiâtre.

ARCHIBAN s. m. Mot qui désignait autrefois une sorte de ban d'honneur.

ARCHIBÂTARD, ARDE s. (ar-chi-bâ-târ, ar-de). Titre de noblesse, dans la hiérarchie phalanstérienne.

ARCHIBÂTÉ, ÉE adj. (ar-chi-bâ-té). Très-ignorant : *Mathieu était sorti des mains du digne prêtre avec la réputation d'un âne bâté et* ARCHIBÂTÉ. (Alex. Dum.) Il est fam.

ARCHICAMÉRIER s. m. (ar-chi-ka-mé-ri-é). Hist. Dignitaire de l'ancien empire d'Allemagne. Ce titre d'honneur fut transporté d'Allemagne en Espagne sous Charles-Quint, et plus tard à la cour de Rome : *L'électeur de Brandebourg était* ARCHICAMÉRIER *né de l'empire.* ‖ Syn. de *archichambellan*.

ARCHICEMBALO s. m. (ar-chi-sain-ba-lo). Mus. Sorte de clavecin inventé au XVIe siècle par Niccolo dit Vincentino, et qui avait des cordes et des touches particulières pour les sons enharmoniques.

ARCHICHAMBELLAN s. m. (ar-chi-chan-bè-lan). Hist. Officier de cour, premier valet de chambre de l'empereur d'Allemagne : *Le marquis de Brandebourg tenait à l'insigne honneur d'être* ARCHICHAMBELLAN *de l'empire d'Allemagne.* (V. Hugo.) ‖ Syn. de *archicamérier*.

ARCHICHANCELIER s. m. (ar-chi-chan-se-li-é). Hist. Grand chancelier.

— *Archichancelier de l'empire*, Haut dignitaire de l'empire d'Allemagne. Trois fonctionnaires portaient ce titre : l'électeur de Mayence pour l'Allemagne, l'électeur de Cologne pour l'Italie, et l'électeur de Trèves pour les Gaules. ‖ *Archichancelier de l'empire français*, ou simplement *archichancelier*, Titre de deux grands dignitaires de la couronne institués par Napoléon Ier : l'archichancelier de l'empire et l'archichancelier d'Etat. Le premier présidait la haute cour impériale et les sections réunies du conseil d'État, promulguait les sénatus-consultes organiques et les lois, signait les nominations dans l'ordre judiciaire et les actes de l'état civil de la maison impériale; il était le deuxième des grands dignitaires de l'empire; le second, qui prenait rang immédiatement après lui, promulguait les déclarations de guerre, ainsi que les traités de paix et d'alliance. La première de ces charges s'est personnifiée dans Cambacérès. ‖ *Archichancelier de l'impératrice*, Titre porté par les abbés de Fulde, du XIVe au XVIIIe siècle. ‖ *Archichancelier du saint-siége*, Titre du grand chancelier de la cour de Rome.

ARCHICHANTRE s. m. (ar-chi-chan-tre). Liturg. Le premier chantre dans une église cathédrale. Peu usité. ‖ On disait aussi PRÉCHANTRE.

ARCHICHAPELAIN s. m. (ar-chi-cha-pe-lain). Hist. Titre donné, dans les premiers siècles du moyen âge, au dignitaire de la maison des souverains et des princes, tant laïques qu'ecclésiastiques, qui avait la haute administration de leur chapelle. A la cour des rois de France, la dignité de l'*archichapelain* répondait à ce qu'on appela plus tard le grand aumônier. Ce titre d'*archichapelain* a disparu en France depuis Henri Ier.

ARCHICŒUR s. m. (ar-chi-keur). Homme grand, généreux, dont le cœur est excellent, qui est tout cœur.

ARCHICOMBLE adj. (ar-chi-kon-ble). Néol. Qui est plein jusqu'au comble, qui est plus que comble : *La salle était* ARCHICOMBLE *le jour de la première représentation.* (Journ.) Il est fam.

ARCHICONFRÉRIE s. f. (ar-chi-kon-fré-ri). Hist. relig. Confrérie par excellence. Titre que prennent certaines communautés, certaines associations pieuses d'Italie : *L'*ARCHICONFRÉRIE *du Gonfalon. L'*ARCHICONFRÉRIE *du Crucifix. L'*ARCHICONFRÉRIE *des Stigmates. L'*ARCHICONFRÉRIE *de la Mort. L'*ARCHICONFRÉRIE *de la Doctrine chrétienne.*

— Absol., en France : *L'archiconfrérie*, Confrérie célèbre établie à Paris, vers 1841, par M. le curé Desgenettes, dans l'église Notre-Dame-des-Victoires, et qui existe maintenant dans plusieurs autres paroisses. Elle a pour but la conversion des pécheurs, et honore particulièrement le cœur de Marie.

ARCHICONSUL s. m. (ar-chi-kon-sul). Hist. Titre du président de la célèbre académie florentine de la Crusca.

ARCHICUISINIER, IÈRE s. (ar-chi-kui-zi-nié, iè-re). Premier cuisinier, première cuisinière; titre de noblesse dans les phalanges industrielles de Ch. Fourier.

ARCHIDAMIE, femme lacédémonienne qui s'opposa, selon Plutarque, au renvoi des femmes en Crète pendant le siége de la ville par Pyrrhus.

ARCHIDAMUS, nom commun à plusieurs rois de Sparte de la dynastie des Proclides : ARCHIDAMUS Ier monta sur le trône en 620 av. J.-C., et régna six années; — ARCHIDAMUS II régna de 476 à 428 av. J.-C. Il soumit les Ilotes révoltés, et les Messéniens qui s'étaient fortifiés sur le mont Ithôme. Cette guerre, qui dura dix ans (465-55), est appelée la troisième guerre de Messénie. Il prit part à la guerre du Péloponèse, s'empara de Platée, et envahit trois fois l'Attique; — ARCHIDAMUS III (361-338), dans la guerre Sacrée, prit parti pour les Phocidiens et s'honora par son humanité envers les Delphiens vaincus. Il périt en secourant les Tarentins contre les Romains; — ARCHIDAMUS IV (296-261) fut vaincu aux portes de Sparte l'an 293 av. J.-C. par Démétrius, fils d'Antigone.

ARCHIDAPIFER s. m. (ar-chi-da-pi-fèr — du gr. *archos*, chef, commandant, et du lat. *dapes*, les mets; *ferre*, porter). Hist. Titre d'un des grands officiers de l'empire d'Allemagne. Il répondait à celui d'*archiécuyer tranchant*.

ARCHIDIACONAL, ALE adj. (ar-chi-di-a-ko-nal, a-le). Qui appartient, qui a rapport à l'archidiaconat : *Prérogative* ARCHIDIACONALE. *Droits* ARCHIDIACONAUX.

ARCHIDIACONAT s. m. (ar-chi-di-a-ko-na). Dignité d'archidiacre.

ARCHIDIACONÉ s. m. (ar-chi-di-a-ko-né). Partie d'un diocèse soumise à la juridiction d'un archidiacre.

ARCHIDIACRE s. m. (ar-chi-di-a-kre). Hist. ecclés. Primitivement, le premier, le plus ancien des diacres, qui secondait l'évêque dans les fonctions extérieures, et particulièrement dans l'administration du temporel. ‖ Aujourd'hui, Ecclésiastique investi par l'évêque de certains pouvoirs, et du droit de visite sur les curés du diocèse. Les archidiacres sont ordinairement des vicaires généraux : ARCHIDIACRE *de Notre-Dame de Paris.* ARCHIDIACRE *de Rouen*.

— Prov. et fam. *Crotté en archidiacre*, Très-crotté, parce que les archidiacres faisaient leurs visites à pied.

— **Encycl.** A l'origine, les *archidiacres*, nommés par l'évêque, avaient les diacres sous leur autorité; d'abord, ils n'avaient d'autres pouvoirs que ceux que leur conférait le chef du diocèse; mais comme leurs fonctions étaient essentiellement actives, ils parvinrent à réunir dans leurs mains toutes les attributions qui avaient appartenu primitivement au corps entier des diocèses. Cet accroissement de fonctions, et, par suite, d'influence, fit de l'archidiaconat la première dignité du diocèse, après l'épiscopat. L'*archidiacre* était l'intendant de l'évêque et son premier ministre dans les affaires temporelles. Il administrait, au nom du diocésain, les biens de l'Eglise, distribuait aux clercs ce qui leur était dû pour leur subsistance, prenait soin des pauvres et veillait au maintien des bonnes mœurs. Ces diverses fonctions lui acquirent en peu de temps une telle influence, qu'on surnomma l'*archidiacre* l'œil et la main de l'évêque. Il était, en effet, dans le diocèse, le premier après lui, et son autorité s'étendait même sur les prêtres et les archiprêtres. Sa juridiction était d'abord déléguée; mais dès le Xe siècle on la considéra comme ordinaire, et il put lui-même déléguer d'autres juges. On trouve dans le *Traité de la dépouille des cures* des exemples curieux de ces usurpations, qui n'avaient d'autre fondement que l'avarice. « Les *archidiacres*, en France, lèvent..... un droit sur l'héritage de chaque curé mort dans toute l'étendue de leur archidiaconé; ce droit, ils l'appellent *droit de dépouilles* ou *de funérailles*. C'est un nommé Nicolas Fraillon, *archidiacre* de Paris, qui s'avisa le premier de se constituer héritier des curés. Celui de Fontenai étant mort, il demanda son lit, ses draps, sa couverture, ses surplis et son aumusse, ou la valeur de ces meubles en argent. Les parents du curé, surpris de cette exigence, portèrent l'affaire au tribunal des requêtes du Palais, qui adjugea à l'*archidiacre* la somme de soixante sols parisis. Telle est l'origine de ce droit, qui, dans la suite, devint considérable. Quarante-sept ans après, François Hallé, *archidiacre* de Paris, se fit adjuger par une sentence du même tribunal, non-seulement le lit, les draps, la couverture et les surplis et l'aumusse du curé de Belloi, mais encore son bréviaire, sa ceinture d'argent et son oreiller. En 1623, les *archidiacres* ajoutèrent encore à leurs prétentions, et voulurent se faire donner la robe, le bonnet carré et le mulet du défunt. Vingt et un ans après, Antoine de Verthamon, *archidiacre* de Paris, enchérit de nouveau sur ses prédécesseurs, et prétendit avoir des droits à la possession du cheval, de la ceinture d'or, de la soutane et de tous les meubles appartenant au défunt. »

De telles prétentions finirent par porter ombrage aux évêques, qui, pour les restreindre, et secondés par les conciles, les divisèrent en nommant plusieurs *archidiacres* dans un même diocèse. Les *archidiacres* se virent ainsi dépouillés de la plupart de leurs prérogatives, et principalement des fonctions judiciaires qu'ils s'étaient arrogées. Au temps où l'*archidiacre* avait une autorité réelle, ses émoluments étaient considérables; mais depuis 1789 ce n'est guère, dans la plupart des diocèses, qu'un titre honorifique conféré par l'évêque à ceux qu'il investit de sa confiance, qu'il révoque à son gré, et auxquels il n'attribue que les pouvoirs qu'il juge utiles. Les *archidiacres* portent le titre de l'église à laquelle ils sont attachés; ainsi l'on dit : l'*archidiacre* de Notre-Dame, de Sainte-Geneviève, de Saint-Denis, etc.

Autrefois, l'*archidiacre* devait visiter tous les lieux soumis à sa juridiction, pour connaître particulièrement des affaires peu importantes et urgentes. Il y avait un *archidiacre de l'Eglise romaine*, mais le pape Grégoire VII supprima cet office. Il y a encore des *archidiacres*-cardinaux, c'est-à-dire principaux, selon la signification du mot latin *cardinalis*, mais ils n'ont nullement le titre de cardinal.

ARCHIDIOCÉSAIN, AINE adj. (ar-chi-di-o-sé-zain, è-ne). Qui fait partie d'un archevêché, qui en dépend.

— Hist. ecclés. *Président archidiocésain*, Fonctionnaire de la congrégation des barthélemistes, chargé d'administrer le diocèse.

ARCHIDION s. m. (ar-ki-di-on — du gr. *arché*, origine). Bot. Genre monotype de la famille des mousses, qui n'a encore été trouvé que dans les terrains argileux ou les marais desséchés du centre de l'Europe et en Sardaigne, où cette mousse forme une sorte de gazon.

ARCHIDONA, ville d'Espagne, dans la prov. de Malaga; 6,000 hab. ‖ Ville de la république de l'Equateur, à 200 kilom. S.-E. de Quito, sur un affluent du Napo; 2,200 hab.

ARCHIDOTER v. a. ou tr. (ar-chi-do-té — de *archi* et *doter*). Néol. Accorder de nombreuses dotations à un roi, à un prince, etc. : *Un autre, avec les yeux au ciel, parlera de son douloureux sacrifice, tirera trois longs gémissements du fond de sa poitrine, et se laissera* ARCHIDOTER. (Corm.)

ARCHIDRUIDE s. m. (ar-chi-dru-i-de). Hist. Le chef des druides : *Les druides avaient à leur tête un chef électif, l'*ARCHIDRUIDE. (J.-J. Ampère.)

ARCHIDUC s. m. (ar-chi-duk). Hist. Titre qui a été donné, pendant le moyen âge, à plusieurs grands personnages, mais qui n'est plus usité aujourd'hui qu'en parlant des princes de la maison d'Autriche. Bruno, archevêque de Cologne, était ARCHIDUC *de Lorraine* en 959. D'après André de Vigne, Charles VIII, roi de France, créa le comte de Montpensier ARCHIDUC *de Cessa*, au royaume de Naples. C'est l'empereur Frédéric III qui a donné, en 1453, le titre d'ARCHIDUC aux princes de la maison d'Autriche.

ARCHIDUCAL, ALE adj. (ar-chi-du-kal). Qui appartient, qui a rapport à l'archiduc : *Le palais* ARCHIDUCAL. *La couronne* ARCHIDUCALE. *Il se donna des airs princiers,* ARCHIDUCAUX, *dans sa royauté de Milan.* (Journ.)

ARCHIDUCHÉ s. m. (ar-chi-du-ché). Hist. Territoire soumis à un archiduc : *L'Autriche a été longtemps un* ARCHIDUCHÉ. *Au sommet des souverainetés héréditaires du Saint-Empire se posaient un* ARCHIDUCHÉ, *l'Autriche; un royaume, la Bohême.* (V. Hugo.)

ARCHIDUCHESSE s. f. (ar-chi-du-chè-se). Hist. Femme d'un archiduc, ou princesse à laquelle sa naissance donne droit à ce titre. Telles sont les filles et les sœurs de l'empereur d'Autriche : *Napoléon épousa l'*ARCHIDUCHESSE *Marie-Louise d'Autriche.*

ARCHIÉCHANSON s. m. (ar-chi-é-chan-son). Hist. Grand échanson à la cour des empereurs d'Allemagne : *Le roi de Bohême était* ARCHIÉCHANSON *de l'empire d'Allemagne.* (V. Hugo.) *L'*ARCHIÉCHANSON *remplissait de vin et d'eau le bocal de vermeil.* (V. Hugo.)

ARCHIÉPISCOPAL, ALE adj. (ar-ki-é-pi-sko-pal). Qui appartient à l'archevêque : *Dignité, juridiction* ARCHIÉPISCOPALE. *Palais* ARCHIÉPISCOPAL. *Il y a en France dix-sept siéges* ARCHIÉPISCOPAUX. *Je me rendis en diligence au palais* ARCHIÉPISCOPAL, *et j'exposai ma commission au prélat.* (Le Sage.)

ARCHIÉPISCOPAT s. m. (ar-ki-é-pi-sko-pa). Dignité d'archevêque : *Arriver, parvenir à l'*ARCHIÉPISCOPAT. ‖ Temps pendant lequel un archevêque a occupé son siége : *L'archevêque de Noailles mourut après trente-quatre ans d'*ARCHIÉPISCOPAT.

ARCHIER s. m. (ar-chi-é — rad. *arc*). Celui qui fabriquait des arcs.

ARCHIÉRARQUE s. m. (ar-ki-é-rar-ke — de *archi*, et du gr. *ieros*, sacré; *archos*, chef). Nom donné autrefois au pape comme chef de toute la hiérarchie ecclésiastique.

ARCHIÈRE s. f. (ar-chi-è-re — rad. *archer*). Art milit. Ouverture longue et étroite, que l'on pratiquait, pendant le moyen âge, dans les maçonneries des tours et des courtines, ainsi que dans les parois des palissades, des bretèches et des barbacanes, pour envoyer des flèches aux assaillants. Quelquefois les *archières* se composaient de deux fentes, dont l'une longue et verticale, et l'autre courte et coupant horizontalement la première. Beaucoup d'ouvertures qualifiées *archières* paraissent n'avoir été construites que pour donner du jour. ‖ On disait aussi ARCHÈRE.

ARCHIEUNUQUE s. m. (ar-chi-eu-nu-ke). Chef des eunuques à Constantinople.

ARCHIFAUX, AUSSE (ar-chi-fô, fô-se). Qui est complétement faux : *Principe* ARCHIFAUX. *Des raisons* ARCHIFAUSSES. *Sous le point de vue du goût, je ne saurais trop le redire, tout ce pathos est faux, faux,* ARCHIFAUX. (Corm.) Fam.

ARCHIFOU, FOLLE adj. (ar-chi-fou, fo-le). Qui est tout à fait fou : *Il est fou,* ARCHIFOU, *c'est moi qui l'ai guéri une première fois.* (Fr. Soulié.) *Et cet enfant, n'est-elle pas pour te dire que tu es folle,* ARCHIFOLLE? (J. Lacroix.) Fam.

ARCHIFOURCHU, UE adj. (ar-chi-four-chu). Qui est très-fourchu : *Tu veux donc aller au fond des enfers, être lardé à coups de fourche par des démons aux pieds fourchus,* ARCHIFOURCHUS? (E. Sue.)

ARCHIGÉRONTE s. m. (ar-chi-jé-ron-te — de *archi*, et du gr. *gerôn*, *gerontos*, vieillard). Le plus ancien, le chef des gérontes, à Sparte.

ARCHIGYMNASE s. m. (ar-chi-ji-mna-ze). Gymnase principal : *Morgos avait paru à Presbourg, qui possède un* ARCHIGYMNASE, *où l'on professe la science.* (Fr. Soulié.)

ARCHIFRIPON, ONNE adj. et s. (ar-chi-fri-pon, o-ne). Fripon, friponne insigne : *C'est un* ARCHIFRIPON. *Défiez-vous de ces* ARCHIFRIPONNES. Fam.

ARCHI-GRAND-ONCLE s. m. (ar-chi-gran-ton-kle). Se dit d'un parent à un degré très-éloigné et fort âgé : *Je me souviens d'avoir vu quelquefois cette folle chez feu Minoret, mon* ARCHI-GRAND-ONCLE. (Balz.) ‖ Au pl. des ARCHI-GRANDS-ONCLES.

ARCHIGRELIN s. m. (ar-chi-gre-lain). Anc. mar. Cordage composé de plusieurs grelins.

ARCHIIMPRIMEUR s. m. (ar-chi-ain-pri-meur). Titre que Philippe II donna à Christophe Plantin, célèbre imprimeur à Anvers.

ARCHILÉVITE s. m. (ar-chi-lé-vi-te). Chef des lévites chez les Hébreux. ‖ Dans la religion catholique, syn. de *archidiacre*.

ARCHILOQUE, poëte grec, né à Paros, l'une des Cyclades, florissait dans le VIIe siècle av. J.-C. Les Grecs le regardaient comme le premier de leurs lyriques, et le plaçaient au-dessus de Pindare et à côté d'Homère. Il inventa, dit-on, la satire et le vers ïambique, qui devint sous sa plume une arme terrible; *l'arme de la rage*, dit Horace :

Archilochum proprio rabies armavit iambo.

Lycambe lui ayant promis sa fille en mariage et ayant ensuite rétracté sa promesse, le poëte se vengea par des vers si sanglants, que le père et ses trois filles se pendirent de désespoir. Un sculpteur célèbre ayant eu la hardiesse de le représenter sous des traits ridicules éprouva le même sort.

Ce côté satirique de son génie laissa des traces si profondes dans la mémoire des anciens, que, six siècles plus tard, on donnait à Rome le nom d'*Archilochia edicta* aux placards affichés contre César.

Toutefois, sa plume était beaucoup plus redoutable que son épée. Il avait porté les armes dans sa jeunesse, et il nous apprend lui-même qu'il prit la fuite dans un combat, et que, pour être plus léger à la course, il jeta son bouclier sur le champ de bataille.

Mais en poursuivant tout le monde de sa verve mordante, Archiloque irrita des ennemis qui préférèrent la vengeance au désespoir, et l'obligèrent à quitter Paros, où il ne rentra qu'après avoir obtenu un triomphe éclatant aux jeux Olympiques, par son *Hymne à Hercule*. Il y rapporta son funeste génie satirique et périt, dit-on, de la main d'une de ses victimes. Ses compatriotes, qui l'avaient redouté vivant, lui rendirent de grands honneurs après sa mort.

Aujourd'hui, il ne nous est guère possible d'apprécier le talent d'Archiloque que sur l'opinion qu'en avaient les anciens. Ils vantaient l'énergie de son style, la vivacité des images, une précision pleine de sens, des sentiments élevés et une satire vigoureuse; mais ils lui reprochaient aussi des traits licencieux, qui firent interdire, à Sparte, la lecture de ses poésies, de même que la méchanceté de l'auteur l'avait fait bannir de plusieurs villes de la Grèce. Il ne nous reste de ce poëte que quelques fragments, recueillis par Brunck dans ses *Analecta*.

ARCHILOQUIEN adj. et s. m. (ar-chi-lo-ki-ain — rad. *Archiloque*, n. pr.). Versif. Se dit de deux sortes de vers métriques inventés par le poëte Archiloque, qui sont usités dans la versification latine et dans la versification grecque. On distingue l'*archiloquien* proprement dit, et le *grand archiloquien*. L'un a trois pieds, et se compose de deux dactyles et d'une syllabe. Ex. :

Pulvis et umbra sumus; HORACE.

l'autre a sept pieds. Les trois premiers sont des dactyles ou des spondées, le quatrième est un dactyle, et les trois derniers sont des

trochées. En outre, il y a toujours un repos après le quatrième pied. Ex. :

Pallida Mors æquo pulsat pede pauperum tabernas.
HORACE.

— Dans le langage ordinaire, se dit de tout ce qui rappelle l'âpreté, la verve mordante du poëte Archiloque : *Style* ARCHILOQUIEN. *Satire* ARCHILOQUIENNE. ‖ Chez les anciens, *Aigreur archiloquienne, Vers de Paros* (par allusion à la patrie du poëte) étaient des locutions proverbiales.

ARCHILUTH s. m. (ar-chi-lutt). Mus. Instrument dont les Italiens se servaient pour faire la basse continue. Il était beaucoup plus grand que le luth, et muni d'un plus grand nombre de cordes.

ARCHIMAGE s. m. (ar-chi-ma-je). Chef des mages ou prêtres de la religion établie par Zoroastre, titre que ce sage prit lui-même lorsqu'il eut établi sa réforme dans la Perse.

ARCHIMAGIE s. f. (ar-chi-ma-jî). Alchim. Partie de l'alchimie qui enseignait l'art de faire de l'or.

ARCHIMAGIRE s. m. (ar-chi-ma-ji-re — du gr. *archimageiros*, chef de cuisine). Esclave préposé à la direction des cuisines et chargé d'ordonner les festins.

ARCHIMANDRITAT s. m. (ar-chi-man-dri-ta — rad. *archimandrite*). Dignité d'archimandrite. ‖ Bénéfice, revenus d'un archimandrite.

ARCHIMANDRITE s. m. (ar-chi-man-dri-te — du gr. *archos*, chef; *mandra*, enclos, et par suite cloître). Autrefois, Supérieur ecclésiastique, évêque ou archevêque : *Un de ses enfants avait été fait par le roi d'Espagne* ARCHIMANDRITE *de Messine.* (St-Sim.) ‖ Anciennement, Dignitaire qui, en l'absence de l'évêque, le remplaçait dans toutes ses fonctions. ‖ Un des titres que portait l'archichapelain, à la cour des rois de la première et de la seconde race.

— Aujourd'hui, il ne se dit plus que dans l'Eglise grecque, où il est devenu le titre des supérieurs de certains couvents : *Il prend terre à la vue des archontes, précédés de leurs protopapas et des* ARCHIMANDRITES. (Fouquev.) *L'*ARCHIMANDRITE, *avec sa couronne de forme impériale, semblait fier comme Charlemagne.* (Ed. About.)

— **Encycl.** L'*archimandrite* était autrefois le supérieur d'un monastère; cette dignité correspondait à peu près à celle d'*abbé régulier.* Suivant quelques auteurs, ce mot signifiait *guide d'un troupeau*, comme l'indique en effet son étymologie grecque; c'est ce qui explique pourquoi des historiens ont donné ce titre à des archevêques, même dans l'Eglise latine, et quelquefois à tous les supérieurs ecclésiastiques dans l'Eglise grecque. Aujourd'hui, dans les Eglises d'Orient, l'*archimandrite* est le supérieur d'un couvent d'hommes ou de simples caloyers. Cependant, on emploie plus particulièrement ce mot pour désigner un prieur de première classe ou le supérieur d'un monastère de premier ordre, comme celui du mont Athos ou de Saint-Sauveur, à Messine. Dans l'exercice des fonctions sacrées, l'*archimandrite* porte sur sa robe une tunique sans manches, appelée *phélonion;* sa tête est couverte d'un bonnet en velours ou en soie, orné quelquefois de perles et de pierres précieuses, comme le *phélonion;* un morceau carré d'une étoffe très-riche, que l'on nomme *épigonalion*, se rattache à sa ceinture du côté droit. L'*archimandrite* met ces ornements dans le sanctuaire, en présence du peuple, et la face tournée vers l'Orient. Son costume ordinaire est une robe noire, très-ample, appelée *mandyas;* une croix d'or est suspendue à son cou, et il porte à la main un rosaire et un bâton incrusté d'or et d'ivoire. En Russie, il y a des prieurs de différents degrés : les uns portent le nom d'*archimandrites;* d'autres, ceux de *igoumen* ou de *stroitel*.

ARCHIMARÉCHAL s. m. (ar-chi-ma-ré-chal). Hist. Grand maréchal, une des dignités de l'empire d'Allemagne : *Au milieu des acclamations et des fanfares, l'*ARCHIMARÉCHAL, *à cheval, montait dans le tas d'avoine jusqu'à la sangle de la selle et y remplissait une mesure d'argent.* (V. Hugo.) ‖ Pl. des ARCHIMARÉCHAUX.

ARCHIMÈDE, le plus grand géomètre de l'antiquité, et l'un de ceux dont les découvertes ont fait le plus d'honneur à la science dans tous les temps, né à Syracuse l'an 287 av. J.-C., mort en 212. Quoique parent du roi Hiéron, il ne paraît avoir rempli aucune charge publique. Jeune encore, il se rendit à Alexandrie pour y suivre les leçons d'Euclide, et il est vraisemblable qu'à cette école célèbre il se mit au courant de toutes les découvertes antérieures. De retour dans sa patrie, il se livra exclusivement à ses études et à ses expériences scientifiques. Plutarque nous le montre constamment plongé dans les préoccupations de la science : « Il étoit fort si épris et ravi de la douceur et des attraits de cette belle sirène, laquelle étoit, par manière de dire, logée chez lui, qu'il en oublioit le boire et le manger et le reste du traitement de sa personne, de sorte que bien souvent ses serviteurs le traînoient par force au bain pour le laver, oindre et estuver, là où encore dedans les cendres du foyer il traçoit quelques figures géométriques. » Ce grand homme a enrichi la science d'une foule de découvertes et d'inventions précieuses. C'est lui qui, le premier, a déterminé le rapport approché du diamètre à la circonférence, le rapport de la sphère au cercle circonscrit, la quadrature de la parabole, les propriétés des spirales, etc. On lui attribue la *vis sans fin;* la *vis creuse*, dans laquelle l'eau monte par son propre poids, et dont il se servit dans un voyage en Egypte pour dessécher des terres noyées par le Nil; les *moufles;* les *roues dentées;* la *sphère mouvante;* la théorie du *levier*, dont il sentait tellement la puissance, qu'il ne demandait, dit-on, qu'*un point d'appui pour soulever le monde* (V. POINT); la *poulie mobile;* la création de l'*hydrostatique*, dont il résolut un des problèmes fondamentaux dans les circonstances suivantes : Hiéron, roi de Syracuse, soupçonnait un orfévre, qui lui avait fabriqué une couronne d'or, d'avoir falsifié le métal en y mêlant une certaine quantité d'argent. Il consulta Archimède, son parent, sur les moyens de découvrir la fraude dont il croyait avoir à se plaindre. L'illustre mathématicien réfléchissait profondément à la solution possible de ce problème, quand, un jour qu'il était au bain, il s'aperçut que ses membres, plongés dans l'eau, perdaient considérablement de leur poids; que, par exemple, il pouvait soulever une de ses jambes avec une extrême facilité. Son génie entrevit aussitôt les éléments de ce grand principe d'hydrostatique, qu'il détermina ensuite rigoureusement. Tout corps plongé dans l'eau perd de son poids le poids du volume d'eau qu'il déplace. Cette découverte lui donnait la solution du problème. Dans l'enthousiasme qu'elle lui causa, il sortit du bain et s'élança dans la rue, en criant : « *J'ai trouvé! j'ai trouvé! Euréka! Euréka!* » En effet, il avait trouvé le moyen de déterminer la pesanteur spécifique de tous les corps, en prenant le poids de l'eau pour unité. Il se procura donc deux masses, l'une d'or et l'autre d'argent, dont chacune avait un poids égal à la couronne : il les plongea successivement dans un vase rempli d'eau, en observant avec soin la quantité de liquide déplacé par l'immersion de chacune d'elles. Il soumit à la même épreuve la couronne elle-même, et trouva ainsi un moyen certain d'apprécier la quantité d'or et d'argent dont elle était composée. V. TROUVER.

Lorsque les Romains tournèrent leurs armes contre Syracuse, Archimède en dirigea la défense, et Polybe, Tite-Live, ainsi que Plutarque, nous donnent la description des moyens que son génie lui suggéra dans cette circonstance, pour porter le ravage sur les vaisseaux ennemis. Pendant trois ans, la science d'un seul homme tint en échec l'armée de Marcellus. Il fit construire des machines propres à lancer des traits, des pierres à des distances considérables; il y en avait qui saisissaient les galères des Romains au moyen d'un croc, les soulevaient, et, en les laissant retomber, les abîmaient dans les flots ou les brisaient contre les rochers. On rapporte aussi qu'il enflammait les vaisseaux des assiégeants, à une certaine distance, au moyen de miroirs ardents.

Beaucoup d'historiens, s'autorisant du silence de Polybe, de Tite-Live et de Plutarque à cet égard, ont révoqué en doute cette dernière circonstance. Mais en 1747, une expérience de Buffon en démontra victorieusement la possibilité. Quoi qu'il en soit, ce n'en était pas moins un grand spectacle que celui d'un vieillard arrêtant, par le seul pouvoir de la science uni à l'amour de la patrie, tout l'effort des armes romaines. Marcellus fut obligé de convertir le siége en blocus. « Ne voulons-nous point, disait-il à ses ouvriers et ingénieurs, cesser de faire la guerre à ce Briarée géomètre, qui, en se jouant, a plongé et enfoncé nos navires en la mer... et a surpassé tous les géants à cent mains, dont les fables des poëtes font mention, tant il nous a deslaché de traicts, de pierres et de flèches tout à un coup! » Cependant le génie d'Archimède ne parvint pas à sauver sa patrie; les Romains réussirent à entrer dans Syracuse par surprise. Archimède était alors si absorbé dans la recherche d'un problème de géométrie, qu'il n'eut aucune connaissance de ce qui se passait. Un soldat s'introduisit chez lui et le somma de le suivre. Archimède l'ayant prié d'attendre qu'il eût terminé son opération, le soldat, impatienté, le perça de son épée, l'an 212 av. J.-C. Marcellus éprouva le plus vif regret de la mort de ce grand homme; il traita ses parents avec distinction, et lui fit élever un tombeau sur lequel, d'après le vœu d'Archimède lui-même, on plaça une sphère inscrite dans un cylindre, avec les nombres qui expriment le rapport de ces deux solides. Cicéron, pendant sa questure en Sicile, retrouva ce monument caché parmi les broussailles. Archimède est un des plus illustres mathématiciens de tous les temps, un de ceux dont le nom est resté le plus légitimement populaire. « De tous les grands hommes de l'antiquité, dit d'Alembert, Archimède est celui qui mérite le plus d'être placé à côté d'Homère. — Ceux qui sont en état de comprendre Archimède, disait Leibnitz, admirent moins les découvertes des plus grands hommes modernes. » Ses ouvrages nous sont presque tous parvenus; les principaux sont les traités *De la sphère et du cylindre, des sphéroïdes et des conoïdes, de la mesure du cercle, des spirales, sur les centres de gravité des lignes et des plans, sur l'équilibre des corps plongés dans un fluide*, etc. Ses œuvres ont été trad. en franç. par Peyrard, Paris, 1807-1808.

Archimède (PRINCIPE D'). Si un corps est plongé dans un fluide quelconque (gaz, vapeur ou liquide), chaque point de la surface de ce corps supporte des pressions dont la résultante est d'autant plus grande que le point est plus éloigné du niveau du fluide. La partie inférieure de la surface étant donc plus pressée que les autres, le corps tend à s'échapper du côté des plus faibles pressions; il est par conséquent soulevé, et semble moins lourd que s'il était dans le vide. L'observation de ce phénomène n'était pas nouvelle quand Archimède en trouva la loi; mais on n'avait pas, avant lui, évalué la pression qui tend à soulever un corps immergé, en d'autres termes, la perte de poids éprouvée par ce corps.

Pour mesurer cette perte, concevons, dans une masse d'eau, par exemple, un volume déterminé d'eau, V, de forme quelconque, maintenu en équilibre. Les pressions horizontales, étant égales et contraires, se détruisent. Restent les pressions verticales, de *haut en bas* et de *bas en haut*. Mais, puisque le volume d'eau V ne tombe pas, il faut que la résultante de ces pressions soit égale à son poids, et dirigée de bas en haut; en sorte que, par leur effet, le poids de l'eau se trouve être annulé. Maintenant, imaginons que le volume V, au lieu d'être de l'eau, soit exactement rempli par une autre substance, par exemple un corps solide. Il est évident que ce corps supportera les mêmes pressions que supportait l'eau dont il tient la place; et que, par suite, son poids sera diminué de la résultante de ces pressions, c'est-à-dire du poids même de l'eau déplacée. Donc, et tel est l'énoncé du *principe d'Archimède : Un corps plongé dans un fluide y perd une partie de son poids égale au poids du fluide qu'il déplace.*

La force qui soulève un corps plongé dans un fluide se nomme *force de poussée*, ou simplement *poussée;* elle a son point d'application au centre de gravité du fluide déplacé, dont elle représente le poids.

Nommons V le volume d'un corps et D sa densité; v le volume du fluide déplacé, et d la densité de ce fluide. Les poids respectifs des volumes V et v seront VDg et vdg, g représentant l'intensité de la pesanteur. (V. DENSITÉ et POIDS.) Le corps étant placé dans le fluide, la perte de poids qu'il éprouve sera représentée par la différence $VDg-vdg$, différence qui peut être négative, nulle ou positive. Examinons ces trois hypothèses, pour le cas $V=v$, qui est celui où le corps est entièrement plongé dans le fluide qui l'environne de toutes parts. Alors la perte de poids devient $Vg(D-d)$.

1° Si l'on a $Vg(D-d)<0$, il en résulte $D<d$, c'est-à-dire que la densité du corps est inférieure à celle du fluide; le corps remonte avec une force égale à $Vg(d-D)$, et il émerge au-dessus du fluide jusqu'à ce que le volume déplacé ne pèse qu'autant que lui. C'est ce qui a lieu pour le liége dans l'eau, pour le fer dans le mercure, etc.

2° Si l'on a $Vg(D-d)=0$, il en résulte $D=d$. La densité du fluide est égale à celle du corps, et ce dernier reste en équilibre dans l'endroit où il se trouve : tels sont les poissons dans l'eau.

3° Enfin, si l'on a $Vg(D-d)>0$, on en tire $D>d$. La densité du corps est supérieure à celle du fluide, et le force par conséquent à descendre au fond.

Les trois hypothèses peuvent se présenter à l'égard d'un même corps dont on fait varier le volume sans altérer la masse. Si l'on a dans l'eau une boule de fer pleine, c'est le cas de $VDg-Vdg>0$, ou $VDg>Vdg$. Mais que l'on transforme cette boule en une sphère de plus en plus grosse, sans augmenter la quantité du métal, à mesure que le volume croîtra, la densité décroîtra proportionnellement, de manière que les poids VDg, $V'D'g$, $V''D''g$, etc., resteront les mêmes. Mais il n'en sera pas de même pour l'eau déplacée, dont le poids croîtra avec le volume. On voit donc que, selon la densité qu'on lui communique, une même masse de fer peut rester en suspension dans l'eau ou flotter à la surface.

ARCHIMÈRE s. m. (ar-chi-mè-re — du gr. *arché*, domination; *méros*, cuisse). Entom. Genre d'insectes de la famille des coréens et de l'ordre des hémiptères, dont on ne connaît que quelques espèces appartenant à l'Amérique.

ARCHIMILLIONNAIRE s. m. (ar-chi-mi-li-o-nè-re). Puissamment riche : ARCHIMILLIONNAIRE *et comte, il ne rêva pas d'autre avenir, d'autre félicité possible pour son fils.* (E. Sue.) *A cinquante ans, avec tes seuls gages ainsi capitalisés, tu seras* ARCHIMILLIONNAIRE. (E. Sue.)

ARCHIMIME s. m. (ar-chi-mi-me). Antiq. Chez les Romains, Acteur qui remplissait les premiers rôles dans les drames mimiques. Les archimimes étaient aussi employés dans les funérailles. Ils étaient chargés d'imiter, de reproduire la démarche, les gestes du défunt.

— S'applique, de nos jours, à ceux qui excellent dans l'art mimique, l'art de jouer la pantomime : *Lorsque la pantomime était en honneur, ce petit théâtre des Funambules a possédé deux véritables* ARCHIMIMES : *Sirot, qui tenait les rôles sérieux; Deburau, qui jouait les pierrots.*

— **Encycl.** A Rome, les *archimimes* commencèrent par être un des éléments comiques du théâtre, où ce mot était le synonyme d'*archibouffon;* ils contrefaisaient, sur la scène, les manières, les gestes, la voix de personnages importants ou simplement ridicules; c'était de la critique en action, comme on a pu en voir à Paris, au Palais-Royal, dans la personne de MM. Levassor et Brasseur. Plus tard, l'*archimime* fut appelé aux festins; mais c'est surtout dans les funérailles des grands personnages qu'il joua un véritable rôle. Comme il y avait des pleureurs, il y avait le bouffon à gage. Celui-ci suivait le cercueil, ayant le visage couvert d'un masque qui représentait les traits du défunt. Ainsi travesti, et tandis que le cortége funèbre s'avançait aux sons d'une musique lugubre, l'*archimime*, par une pantomime expressive, s'efforçait de rendre la démarche, les attitudes, les gestes du défunt, rappelant même souvent au moyen de la parole certains actes qui avaient marqué dans sa vie. Cette liberté, nous pourrions dire cette licence, est un des traits les plus caractéristiques des mœurs de l'époque. Dans l'*Amphitryon*, de Plaute, Sosie fait une allusion à ce rôle joué par l'*archimime*. A la vue de Mercure, qui l'imite si parfaitement et qui a emprunté son costume et sa figure : « En voilà un, s'écria-t-il, qui fait pour moi vivant ce qu'on ne fera pas si bien pour moi mort. »

Ces cérémonies étaient quelquefois l'occasion d'épigrammes qui n'épargnaient ni l'empereur mort ni l'empereur vivant. Suétone rapporte qu'aux obsèques de Vespasien, l'*archimime* Favon, qui le contrefaisait, demanda à ceux qui présidaient à la cérémonie combien elle coûterait : « Cent mille sesterces, » lui fut-il répondu. « Eh bien, ajouta Favon, qu'on me les donne et qu'on me jette dans le Tibre. » C'était une allusion piquante à l'avarice bien connue de l'empereur défunt.

Ce fut aussi un *archimime* qui, sous Tibère, chargea un mort qu'il accompagnait au bûcher de dire à Auguste, en arrivant aux Champs-Elysées, que son successeur n'avait pas encore payé les legs qu'il avait faits au peuple. Mais ce successeur s'appelait Tibère, et Tibère n'aimait pas les allusions. Après la cérémonie, il fit appeler le pauvre bouffon, lui compta exactement sa part du legs impérial, et l'envoya au supplice en l'invitant à rassurer les mânes du divin Auguste, qui serait sans doute heureux d'apprendre de sa bouche qu'on avait exécuté ici-bas le payement de ses dispositions testamentaires en faveur du peuple.

ARCHIMONASTÈRE s. m. (ar-chi-mo-na-stè-re). Hist. ecclés. Monastère chef d'ordre ou de congrégation : *Cluny et Savigny étaient des* ARCHIMONASTÈRES.

ARCHIMORT, ORTE adj. (ar-chi-mor, or-te). Qui est bien mort, ou qui est mort depuis longtemps : *Le pauvre homme est mort et* ARCHIMORT.

— Par anal. : *Les savants pour rire sont d'abord les professeurs titulaires de langues* ARCHIMORTES. (Alhoy.)

ARCHINE s. f. (ar-chi-ne — dimin. de *arche*). Techn. Arc cintré formé dans la charpente qui soutient le ciel d'une carrière.

— Métrol. Mesure de longueur et d'aunage employée dans toute la Russie, où elle est légale depuis 1826; elle répond à 0,711420 mètre. ‖ Dans ce dernier sens, on écrit aussi ARSCHIN.

ARCHINOBLE adj. (ar-chi-no-ble). Se dit ironiquem. de celui qui est très-noble, ou plutôt de celui qui est très-fier, très-infatué de sa noblesse : *Sache, mon ami, que les comédiennes sont nobles,* ARCHINOBLES, *par les alliances qu'elles contractent avec les grands seigneurs.* (Le Sage.) ‖ Fam. et ironiquem.

ARCHINOTAIRE s. m. (ar-chi-no-tè-re). Chef des notaires; nom donné quelquefois dans de vieilles chartes au grand chancelier de France.

ARCHINTO, célèbre famille milanaise qui descendait, dit-on, des rois lombards. Ses principaux membres furent : Philippe ARCHINTO, archevêque de Milan, né en 1500, mort en 1558. Il fut chargé des plus importantes négociations par l'empereur et le saint-siége. Il a publié divers écrits de théologie; — Alexandre ARCHINTO, théologien, mort en 1567, fut employé par Charles-Quint à de nombreuses missions dans le Milanais. Ses ouvrages de théologie se trouvent en manuscrit à la bibliothèque Ambrosienne de Milan; — le comte Philippe ARCHINTO, jurisconsulte, né à Milan en 1649, fut envoyé par Charles II, roi d'Espagne, auprès de l'empereur Léopold, adjoint à Alexandre Farnèse pour administrer les Flandres, et gouverna Crémone en qualité de podestat, de 1692 à 1694; — Joseph ARCHINTO, cardinal et archevêque de Milan, né en 1651, mort en 1712. Il fut nonce apostolique et remplit les missions les plus délicates. Il a laissé divers écrits; — Charles, comte ARCHINTO, fils du précédent, né à Milan en 1669, mort en 1732, fut un protecteur éclairé des sciences et des lettres, et fonda la *Société Palatine*, qui publia, entre autres ouvrages importants, la grande collection de Muratori, *Scriptores rerum Italicæ*. Il a lui-même laissé quelques ouvrages inédits.

ARCHINUS, Athénien, un de ceux qui, avec Thrasybule et Anytus, chassèrent les trente tyrans. Il eut aussi la plus grande part à la proclamation de la fameuse amnistie qui suivit le rétablissement de la démocratie. Vers 403, il fit adopter une importante modification dans la manière d'écrire les documents publics, pour lesquels on employa dès lors vingt-quatre lettres au lieu de seize.

ARCHIPAGE, GESSE s. (ar-chi-pa-je, jè-se). Titre de noblesse dans les phalanges industrielles de Ch. Fourier.

ARCHIPARAPHONISTE s. m. (ar-chi-pa-ra-fo-ni-ste — du gr. *archos*, chef; *paraphonéo*, je chante). Syn. de *préchantre*.

ARCHIPATELIN, INE adj. et s. (ar-chi-pa-te-lain, i-ne). Qui est excessivement patelin, c'est-à-dire, fin, rusé, adroit et doucereux : *Il est honnête homme; oui, mais il est trop* ARCHIPATELIN.

Le chat et le renard, comme beaux petits saints,
S'en allaient en pèlerinage :
C'étaient deux vrais tartufs, deux *archipatelins*.
LA FONTAINE.

‖ Nous devons faire observer que c'est la mesure qui a forcé La Fontaine à écrire ici *tartufs* au lieu de *tartufes*.

ARCHIPAUVRE s. et adj. (ar-chi-pô-vre). Celui, celle qui est très-pauvre : *Lui aussi a été dans l'opulence; maintenant c'est un* ARCHIPAUVRE. *Elle est orpheline*, ARCHIPAUVRE, *et honnête*. (X. de Montépin.)

ARCHIPAYSAN, ANNE s. (ar-chi-pé-i-zan, a-ne). Tout à fait paysan, paysanne, dans le sens de rustre, grossier : *Il n'en reste pas moins toute sa vie paysan, crasseux et* ARCHIPAYSAN, *âpre au gain, ignare, entêté, jaloux, bas, matois, sournois, madré et fesse-mathieu.* (Nadar.)

ARCHIPÉDANT, ANTE adj. et s. (ar-chi-pé-dan, an-te). Qui est pédant au suprême degré : *Les* ARCHIPÉDANTES *de Molière.*

ARCHIPEL (du grec *arché pelagos*, mer principale), la mer Égée des anciens, formée par la Méditerranée, entre la Grèce à l'O., la Turquie d'Europe au N. et la Turquie d'Asie à l'E. Superficie, 1,647 myriam. carrés. On y compte 48 îles principales, dont plusieurs ont joué un grand rôle dans l'histoire. Les plus connues sont Négrepont (anc. Eubée), Naxos (Naxia), Andro (Andros), Scyra (Scyros), Engia (Egine), Stalimène (Lemnos), Métclin (Lesbos), Chio (Chios), Samos, Pathmo (Pathmos), Staneo (Cos), Rhodes, Candie (Crète), Cérigo, Paros, Délos, etc. Ces îles se divisaient en Sporades, ainsi nommées parce qu'elles étaient pour ainsi dire *dispersées* sur la surface de la mer, et en Cyclades, à cause de la position circulaire de ces dernières autour de Délos. L'Archipel est d'une navigation difficile à cause de la quantité d'îles dont il est parsemé; Horace nous apprend que de son temps les accidents y étaient fréquents. Ces îles, dont la plupart font partie du royaume actuel de Grèce, sont fertiles en vins, huile, soie, miel, figues; quelques-unes recèlent de beaux marbres.

La possession de ces îles a été une cause de longues luttes entre les diverses puissances qui, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, se sont disputé la domination de cette mer. Lors de la constitution du royaume de Grèce, les îles de Thasos, Lemnos, Samothrace, Imbros, Lesbos, Nicaria, Rhodes, Chios et Samos sont restées à la Turquie. Négrepont et les Cyclades ont été attribuées à la Grèce, dont elles forment deux départements. La population des îles turques qui forment l'eyalet de Djezaïr s'élevait, d'après le recensement de 1860, à 420,000 hab.; celle des îles grecques à 210,000 hab.

Placé entre l'Europe et l'Asie, aux portes de l'Orient, l'*Archipel* jouit d'un climat délicieux. L'air, toujours pur et transparent, y laisse les objets se détacher admirablement sous un ciel brillamment éclairé par le soleil du midi. La température, douce en hiver, est rafraîchie en été par les brises de mer. La beauté des jardins y est incomparable, et cette richesse pourrait encore être augmentée par la culture des végétaux des tropiques. Toutefois, pour être vrai, nous devons ajouter que les orages sont fréquents dans l'*Archipel*, surtout en hiver; aussi ne peut-on guère s'aventurer sur cette mer sans pilote. Dès qu'un orage s'élève, on est obligé de gagner à la hâte un port, ou de se mettre à l'abri d'un coup de vent, dans une anse, derrière quelque île. Dans ce cas, il faut qu'une longue expérience ait appris les passages que l'on peut tenter, les dangers que l'on doit éviter, et que l'on connaisse tous les mouillages où l'on peut jeter l'ancre sans danger d'être lancé et fracassé sur une côte rocailleuse.

Nous nous étendons peu sur l'*Archipel*, et nous nous en tenons aux notions générales, attendu que nous consacrerons une notice spéciale à chacune des îles dont il se compose. Il en sera ainsi de tous les articles qui expriment une idée collective, comme *Amérique*, *Physique*, *Architecture*, *Fortification*, etc. Un dictionnaire, quoi qu'on fasse, ne saurait tenir lieu de traités spéciaux; une telle prétention serait irréalisable, et prouverait chez l'auteur l'absence absolue de toute méthode. Et puis, pour faciliter les recherches — car un dictionnaire est plus encore un livre de *recherches* qu'un livre d'*études* — il faudrait une table alphabétique au bout de chaque article important. Cette conséquence plaisante montre la puérilité des prémisses. De cette manière, nous évitons l'usage abusif des renvois, cette pierre d'achoppement de presque tous les dictionnaires. A ce propos, voici une petite anecdote, et c'est par elle que nous terminerons l'article ARCHIPEL, qui ne s'en doutait guère. La scène se passe au théâtre du Palais-Royal, dans le boudoir de deux jeunes mariés. La jeune femme est plongée dans la lecture d'un roman; le mari chantonne un motif du dernier opéra. Il a l'air d'un homme heureux. Tout à coup la jolie lectrice lève la tête : « Mon ami, qu'est-ce qu'un sylphe? — Le mari (c'est Hyacinthe)... courte pose. — Ma bonne amie, j'ai un gros dictionnaire en deux volumes dans ma bibliothèque; je vole et reviens. » Retour du mari; il plie sous le faix. « Ah, voyons! *silfe*, *silfe*, *sil*... Tiens! le mot n'y est pas. — Mais, mon ami, c'est un *y* grec. — Au fait, je m'en doutais. *Sylfe*, *sylfe*... *fe*, *fe*. Tiens, pas plus de *sylfe* que... — Mais, mon ami, c'est par *ph;* que tu es simple! — Simple, je le veux bien, mais avoue que notre orthographe ne me ressemble pas; *i* ne serait-il pas plus simple que *y*, et *f* que *ph?* Ah! voilà! *sylphe*, subst. masc. Voyez GNOME!! » Désappointement général. « Je vole chercher le tome premier... Ah! voyons. *Gnome*. Allons! le tome premier finit à *f*. Sont-ils bêtes, ces dictionnaires; ils ne savent pas seulement couper une poire en deux. Je revole... » Le mari revient tout essoufflé, ouvre le volume et lit : « GNOME, voyez SYLPHE... » Le mari et la femme se regardent ébahis... Il faut avouer que nous en aurions tous fait autant. Depuis cet événement, Hyacinthe a juré haine implacable aux dictionnaires criblés de renvois.

ARCHIPEL s. m. (ar-chi-pèl — du gr. *arché*, qui exprime priorité, suprématie, et *pelagos*, mer; nom que les Grecs avaient donné à la mer située à l'E., et qui joue dans leur histoire un rôle important. Comme cette mer renferme un grand nombre d'îles, le mot *archipel* a perdu tout à fait son sens étymologique, et a passé dans la langue comme syn. de *groupe d'îles*). Appellation générique de tout système d'îles disposées en groupes sur une portion de mer plus ou moins étendue : *Petit* ARCHIPEL. *Grand* ARCHIPEL. *Presque tous les* ARCHIPELS *de l'Océanie orientale sont dirigés du nord au sud.* (Malte-Br.)

— Par ext. Se dit de tout ce qui est composé de parties de même nature, présentant une sorte d'agglomération et rappelant la forme d'un archipel : *On se figure difficilement cette grande île de bois, cheminant de Nameny à Dordrecht, et traînant tortueusement son* ARCHIPEL *d'îlots à travers les coudes, les entonnoirs, les chutes, les tourbillons et les serpentines du Rhin.* (V. Hugo.) *Ces montagnes désunies par le vent formaient comme un* ARCHIPEL *au milieu duquel il y avait un canal libre et à peu près dégagé de glaçons, qui se prolongeait très-loin.* (E. Sue.) *Je redescendis, décidé à pénétrer dans cet* ARCHIPEL *de pierres de taille et de feuillages.* (C. Monselet.)

— Par allusion aux dangers que présentent les archipels : *Au lieu de réfléchir à ce que les plus habiles pilotes de l'*ARCHIPEL *parisien lui disaient de sensé, Savinien n'y vit que des plaisanteries.* (Balz.)

— Géol. Groupes de continents plus ou moins resserrés, que les mers des différentes époques géologiques, en se déplaçant à la surface du globe terrestre, entouraient sans les submerger, après les avoir recouverts de leurs dépôts successifs.

ARCHIPÉLAGIEN, ENNE s. et adj. (ar-chi-pé-la-ji-ain, è-ne). Habitant de l'Archipel; qui appartient à l'Archipel ou à ses habitants : *Climat* ARCHIPÉLAGIEN. *Mœurs* ARCHIPÉLAGIENNES. ‖ On dit aussi ARCHIPÉLAGIQUE.

ARCHIPÉRACITE s. m. (ar-chi-pé-ra-si-te — du gr. *arché*, indiquant primauté, et d'une racine chaldéenne qui signif. résoudre). Nom donné chez les Juifs au président d'une académie. ‖ On dit aussi ARCHIPHÉRÉCITE.

ARCHIPIRATE s. m. (ar-chi-pi-ra-te). Chef des pirates. ‖ Par abus, Usurier, prêteur impitoyable.

ARCHIPLEIN, EINE, adj. (ar-chi-plain, è-ne). Mot du langage familier, qui signif. Plein au point de ne pouvoir plus rien contenir : *Le bassin est* ARCHIPLEIN, *il va déborder. La salle était pleine*, ARCHIPLEINE, *quoiqu'on eût doublé le prix des places pour cette solennité.* (Journ.) *Il n'y a plus rien à louer dans la galerie, et nos caves sont* ARCHIPLEINES. (C. Monselet.)

ARCHIPOËTE s. m. (ar-chi-po-è-te). Se dit fam. et par antiphrase d'un mauvais faiseur de vers, d'un rimailleur.

ARCHIPOMPE s. f. (ar-chi-pon-pe — de *arche*, dans le sens de *coffre*, et de *pompe*). Mar. Enceinte de planches dont on entoure le corps des pompes placées dans la cale, au pied du grand mât, afin de les garantir de tout choc et de pouvoir les visiter au besoin. L'archipompe s'élève jusqu'au faux pont.

ARCHIPOPE s. m. (ar-chi-po-pe). Dans l'Eglise grecque, Le principal pope, celui qui a sur les autres popes une sorte de juridiction : *Il allait être pendu pour avoir forcé la caisse de l'*ARCHIPOPE *de la ville.* (Fr. Soulié.)

ARCHIPPE, poëte comique athénien, vivait dans le v[e] siècle avant l'ère chrétienne. Il ne reste que des fragments de ses comédies, qui, suivant le scoliaste d'Aristophane, ne se distinguaient que par la grossièreté du langage. Il eut cependant une certaine renommée dans l'antiquité.

ARCHIPRESBYTÉRAL ALE adj. (ar-chi-prè-sbi-té-ral). Hist. Qui appartient à l'archipresbytérat, à l'archiprêtre : *Dignité* ARCHIPRESBYTÉRALE. *Dans ces temps-là, les curés de chaque arrondissement* ARCHIPRESBYTÉRAL *avaient coutume de se réunir une fois par mois chez chacun d'entre eux à son tour, pour conférer sur les matières ecclésiastiques.* (Brill.-Sav.) ‖ Pl. m. ARCHIPRESBYTÉRAUX.

ARCHIPRESBYTÉRAT s. m. (ar-chi-prè-sbi-té-rat — du gr. *arché*, commandement; *presbuteros*, prêtre). Hist. Dignité, juridiction de l'archiprêtre.

ARCHIPRÊTRE s. m. (ar-chi-prê-tre). Titre de dignité ecclésiastique qui donne aux curés de certaines églises une prééminence purement honorifique sur les autres curés : *Alexis Petrovitz s'était accusé à l'*ARCHIPRÊTRE *d'avoir souhaité la mort de son père.* (Volt.)

— Hist. Dignitaire qui, en l'absence de l'évêque, le remplaçait dans toutes ses fonctions. ‖ Un des titres que portait l'archichapelain, à la cour des rois de la première race. ‖ Titre que le pape conféra, en 1598, au prêtre qu'il chargea d'administrer l'Eglise catholique d'Angleterre.

ARCHIPRÊTRÉ s. m. (ar-chi-prê-tré — rad. *archiprêtre*). ‖ Juridiction spirituelle de l'archiprêtre. ‖ Demeure de l'archiprêtre : *Aller à l'*ARCHIPRÊTRÉ.

ARCHIPRIEUR s. m. (ar-chi-pri-eur). Hist. relig. Titre que portait autrefois le grand maître de l'ordre des Templiers.

ARCHIPRIEURE s. f. (ar-chi-pri-eu-re). Hist. relig. Titre que portait la supérieure des religieuses de Lancharre, en Bourgogne.

ARCHIPRIEURÉ s. m. (ar-chi-pri-eu-ré). Hist. relig. Dignité d'archiprieur. ‖ Syn. de *archidiaconé*.

ARCHIPRINCE s. m. (ar-chi-prain-se). Hist. Un des titres de dignité de l'ancien empire d'Allemagne : *L'*ARCHIPRINCE *de Mayence.*

ARCHIQUE adj. (ar-chi-ke — du gr. *arché*, principe). Primitif.

— *Hypostase archique*, Nom des trois divinités primitives reconnues par les néoplatoniciens. Les trois *hypostases archiques* forment la triade archique. Selon quelques commentateurs, les hypostases sont de la création de Platon; selon d'autres, ce système appartient entièrement aux néoplatoniciens.

ARCHIRABBIN s. m. (ar-chi-ra-bain). Chef des rabbins.

ARCHIROUILLÉ, ÉE adj. (ar-chi-rou-llé, *ll* mll.). Qui est entièrement couvert de rouille.

ARCHISCRIBE s. m. (ar-chi-skri-be). Au moyen âge, Le premier secrétaire d'un prince.

ARCHISCRINIAIRE s. m. (ar-chi-skri-ni-è-re). Hist. Dignitaire de la cour des papes. ‖ Selon Ducange, Le trésorier d'une église.

ARCHISÉNÉCHAL s. m. (ar-chi-sé-né-chal). Hist. Grand sénéchal. Titre que les dauphins portaient anciennement.

ARCHI-SOUS-DIACRE s. m. (ar-chi-sou-di-a-kre). Dans la primitive Eglise, Le premier des sous-diacres.

ARCHISTRATÉGE s. m. (ar-chi-stra-té-je — du gr. *archistratêgos*, même sens). Hist. anc. Le premier des stratéges, c'est-à-dire le général en chef, le généralissime.

ARCHISUPPÔT s. m. (ar-chi-su-pô). Titre que prenaient les principaux officiers du roi des truands : *Certes, en ce beau moment, cagoux et malingreux*, ARCHISUPPÔTS *et rifodés, songeaient beaucoup moins à la délivrance de l'Egyptienne qu'au pillage de Notre-Dame.* (V. Hugo.) ‖ On les appelait aussi CAGOUX.

— **Encycl.** Les *archisuppôts* étaient, pour la plupart, des écoliers chassés des colléges, des prêtres débauchés, des moines qui avaient jeté le froc aux orties. Ils étaient chargés, chacun dans la circonscription qui lui avait été assignée, d'enseigner aux débutants la langue de l'argot, l'art de voler les marchands et de couper les bourses, le secret de préparer des onguents propres à se procurer des plaies factices, la manière d'en imposer au public par des plaintes simulées ou des tours de souplesse, etc.

ARCHISYNAGOGUE s. m. (ar-chi-si-na-go-ghe — du gr. *archisunagôgê*, même sens). Chef de la synagogue, chez les anciens Juifs.

ARCHITECTE s. m. (ar-chi-tè-kte — du lat. *architectus;* tiré du gr. *archos*, chef; *tektôn*, ouvrier, et particul., ouvrier charpentier). Celui qui dirige des constructions suivant les règles de l'art de bâtir, qui en dessine les plans, en dresse les devis : *Bon, savant, habile* ARCHITECTE. ARCHITECTE *médiocre, inhabile. Celui qui taille des colonnes ou qui élève un côté de bâtiment n'est qu'un maçon, mais celui qui a pensé tout l'édifice, et qui en a toutes les proportions dans la tête est le seul* ARCHITECTE. (Fén.) *Ma folie, à moi, est d'être laboureur et* ARCHITECTE. (Volt.) *François Mansard fut l'un des plus grands* ARCHITECTES *qu'ait eus la France.* (Volt.) *Les* ARCHITECTES *ont ruiné Louis XIV.* (Volt.) *Les* ARCHITECTES *des cathédrales gothiques étaient des barbares sublimes.* (Lamart.) *Les* ARCHITECTES *à demi mauresques de l'Orient, peu soucieux de la grande pensée catholique, donnaient quatre feuilles au trèfle, tandis que les* ARCHITECTES *chrétiens demeurèrent fidèles à la trinité.* (Balz.) *Boileau se présentait un jour au Trésor pour toucher un quartier de sa pension. Le brevet portait : « Pour le plaisir que nous ont fait éprouver ses ouvrages. » De quelle nature sont vos ouvrages? demanda l'employé. — De maçonnerie, répondit le poëte; je suis* ARCHITECTE.

Oui, sous les Pharaons, *architectes* précoces,
L'Egypte édifia de merveilleux colosses.
BARTHÉLEMY.

Notre assassin renonce à son art inhumain,
Et désormais, la règle et l'équerre à la main,
Laissant de Galien la science suspecte,
De méchant médecin devient bon *architecte*.
BOILEAU.

Oui, j'ai dit dans mes vers qu'un célèbre assassin,
Laissant de Galien la science infertile,
De mauvais médecin devint maçon habile;
Mais de parler de vous je n'eus jamais dessein,
Perrault, ma muse est trop correcte;
Vous êtes, je l'avoue, ignorant médecin,
Mais non pas habile *architecte*. BOILEAU.

— Se dit par anal. de certains animaux industrieux : *Le castor est un habile* ARCHITECTE.

Viens me développer ce nid qu'avec tant d'art,
Au même ordre toujours *architecte* fidèle,
A l'aide de son bec maçonne l'hirondelle.
L. RACINE.

— Fig. : *Montesquieu fut l'*ARCHITECTE *qui mit ces matériaux épars en œuvre, en les faisant entrer dans l'édifice de la science sociale.* (Bonnin.) *L'amour est un magique* ARCHITECTE, *qui bâtit son palais sur toutes les ruines.* (A. Houss.)

. L'harmonie, *architecte* du monde,
Développant, dans cette nuit profonde,
Les éléments pêle-mêle diffus,
Vint débrouiller leur mélange confus.
J.-B. ROUSSEAU.

— A été employé au féminin : *Si l'on veut s'expliquer par quelle manœuvre habile l'argyronète parvient à se former une habitation aérienne au milieu de l'eau, il faut suivre la gracieuse* ARCHITECTE *dans ses diverses évolutions.* (A. de Fravrière.)

— Se dit particul., en parlant de Dieu : *Le grand, le suprême, le divin* ARCHITECTE. *L'*ARCHITECTE *éternel. L'*ARCHITECTE *du monde, de l'univers. Saint-Pierre, c'est le christianisme philosophe, d'où l'*ARCHITECTE *divin chasse les ténèbres, et où il fait entrer l'espace, la beauté, la symétrie, la lumière, à flots intarissables.* (Lamart.) *Le divin* ARCHITECTE *des mondes, qui a couvert ses desseins d'une si profonde nuit, n'a pas interdit à la science humaine d'en pénétrer quelques-uns.* (Ph. Busoni.)

Vous, que de l'univers l'*architecte suprême*
Eût pu charger du soin de l'éclairer lui-même,
Dites-moi.
L. RACINE.

Pope en ses vers savants ne m'a-t-il pas appris
Que, du même regard, l'*éternel architecte*
Envisageait la mort d'un monde ou d'un insecte?
DE FONTANES.

‖ Les francs-maçons appellent aussi Dieu l'*architecte*, et mieux le *grand architecte de l'univers : Que le grand* ARCHITECTE *de l'univers bénisse nos travaux!*

— Fam. *Un architecte en tromperie, en fourberie*, Un trompeur, un fourbe émérite, qui sait dresser habilement des embûches.

— Art milit. *Architecte* s'est dit absol. des ingénieurs militaires.

— Adjectiv. : *Le sauvage qui courba des branches pour se faire un abri ne fut point* ARCHITECTE. (Riv.) *Le rayon du jour qui pénétrait par cette ouverture traversait une ronde toile d'araignée, qui inscrivait avec goût sa rosace délicate dans l'ogive de la lucarne, et au centre de laquelle l'insecte* ARCHITECTE *se tenait immobile comme le moyeu de cette roue de dentelle.* (V. Hugo.)

— **Epithètes.** Grand, habile, adroit, ingénieux, savant, expert, expérimenté, célèbre, illustre, fameux, immortel, hardi, audacieux, imprudent, timide, grossier, ignare, ignorant, suprême, céleste, divin.

— **Encycl.** L'*architecte*, comme l'étymologie du mot l'indique, était, chez les anciens, le chef, le directeur de tous les ouvriers employés à la construction d'un édifice; ce qui supposait, dit Quatremère de Quincy, une réunion de qualités rares et de connaissances très-étendues. Aussi, l'architecture a-t-elle été placée par Platon et par Cicéron au nombre des sciences les plus importantes, sur le même rang que la philosophie et la médecine. Peu s'en faut que Vitruve n'impose à l'*architecte* l'obligation de tout savoir : non-seulement il exige de lui qu'il ait étudié à fond le dessin, la géométrie, l'optique, l'arithmétique, la physique, sciences qui ont avec l'architecture des rapports étroits; il veut encore qu'il connaisse : l'astronomie, qui lui servira pour la construction des cadrans solaires; la médecine, qui le guidera dans le choix de l'empla-

cement sur lequel il pourra bâtir dans des conditions hygiéniques; l'histoire, qui lui fournira des indications précieuses pour la partie décorative; la musique, qui lui apprendra à disposer un théâtre suivant les lois de l'acoustique; la jurisprudence, qui le mettra à même de construire les murs mitoyens, les conduits des toits et des cloaques, en se conformant à la législation du pays qu'il habite; la littérature, qui lui servira à rédiger ses mémoires et à exposer clairement ses plans; la philosophie, enfin, qui le prémunira contre les spéculations sordides, indignes d'une profession aussi honorable que la sienne, et lui donnera la grandeur d'âme, l'esprit d'équité et de désintéressement, toutes les vertus, en un mot, propres à lui mériter la confiance et l'estime de ses concitoyens.

Une lettre de l'empereur Théodoric à Symmaque, qui nous a été transmise par Cassiodore, nous apprend que, longtemps après la chute de la civilisation romaine, à une époque de décadence complète de l'art, la profession d'*architecte* exigeait encore une très-grande variété de connaissances. Voici les principaux passages de cette lettre remarquable, qui peut donner une idée de la considération dont jouissaient alors les *architectes :* « C'est un très-grand plaisir pour un prince qui est connaisseur, d'habiter un palais réunissant toutes les perfections de l'art, et de s'y délasser du soin des affaires publiques par le charme que lui procurent les merveilles de ses bâtiments... D'après cela, nous vous notifions que votre intelligence et vos talents nous ont déterminé à vous confier le soin de notre palais. Notre intention est que vous soyez attentif à entretenir dans son ancienne splendeur tout ce qui est antique, et que ce que vous y ajouterez soit construit dans le même goût... C'est en lisant souvent Euclide, et en gravant dans votre esprit l'étonnante variété de figures dont il a enrichi ses livres de géométrie, que vous vous rendrez capable de remplir nos intentions, et que vous trouverez sur-le-champ, par l'étude que vous en aurez faite, de quoi répondre à nos demandes. Ayez aussi sans cesse sous les yeux les leçons du profond Archimède et de Métrobe, afin de vous mettre en état de produire de nouveaux chefs-d'œuvre. Ce n'est pas un emploi de peu de conséquence qu'on vous confie, puisqu'il vous oblige de remplir, par le ministère de votre art, le désir ardent que nous avons d'illustrer notre règne par des édifices nouveaux. Car, soit que nous voulions réparer une ville ou fonder de nouvelles forteresses, soit que nous nous laissions aller au plaisir flatteur de bâtir un prétoire, vous serez obligé de donner une existence sensible aux projets que nous aurons imaginés. Quel emploi plus honorable, quelle fonction plus glorieuse que celle qui vous met à même de transmettre aux âges les plus lointains des monuments qui vous assureront l'admiration et les louanges de la postérité! Car c'est à vous qu'il appartient de diriger le maçon, le sculpteur en marbre, le fondeur en bronze, les modeleurs en stuc et en plâtre, et le peintre en mosaïque. Vous êtes tenu de leur apprendre ce qu'ils ignorent et de résoudre les difficultés que vous propose cette armée de gens qui travaille sous votre conduite, et qui doit avoir recours aux lumières de votre jugement. Voyez donc combien de connaissances doit avoir celui qui a tant de monde à instruire : mais aussi vous recueillerez le fruit de leurs travaux, et le succès de leurs ouvrages, que vous aurez bien dirigés, fera votre éloge et deviendra votre récompense la plus flatteuse... Remarquez encore quelles sont les distinctions dont vous êtes décoré : vous marchez immédiatement devant notre personne, au milieu d'un nombreux cortége, ayant la verge d'or à la main, prérogative qui, en vous rapprochant si près de nous, annonce que c'est à vous que nous avons confié l'exécution de notre palais. »

C'est parce qu'ils possédèrent cette réunion de connaissances diverses, que les *architectes* de l'antiquité, du moyen âge et de la renaissance, ont su imprimer à leurs constructions ce caractère de grandeur et d'harmonie dont nous sommes frappés. Il n'était pas rare, chez les Grecs, que le même artiste excellât à la fois dans l'architecture, dans la peinture et dans la sculpture; Polyclète, Scopas, construisirent des monuments dont le mérite fut égal à celui des statues créées par leur ciseau magistral. Au moyen âge, une même dénomination (*latomi*) désignait l'*architecte* et le sculpteur, et c'était à bon droit, car le plus souvent celui qui donnait les plans d'un édifice prenait part aux travaux décoratifs. Mais ce fut surtout à l'époque de la renaissance que l'on vit des maîtres réunir, à un degré plus ou moins éminent, la connaissance pratique des trois branches de l'art : Vasari allait, alors, jusqu'à dire qu'il était impossible d'atteindre à la perfection en architecture, sans s'être sérieusement exercé à la peinture et à la sculpture.

Aujourd'hui, nos *architectes* sont bien loin de s'adonner à des études aussi compliquées. La plupart possèdent une véritable science, comme constructeurs géomètres; ils connaissent à fond les règles mathématiques et les détails technologiques de l'art de bâtir, mais ils sont moins versés dans la connaissance des effets architecturaux. Ceux qui ont été assez heureux pour obtenir un prix à l'Académie des Beaux-Arts ou qui ont eu assez de fortune pour aller étudier, dans les divers pays, les chefs-d'œuvre des siècles passés, se distinguent par une érudition solide; aussi excellent-ils dans la restauration et dans la reproduction des anciens monuments; à dire vrai, ils ne savent pas toujours approprier aux besoins modernes les formes qu'ils copient, et beaucoup se laissent entraîner à faire parade de leurs connaissances archéologiques en surchargeant leurs constructions de détails empruntés à des monuments d'époques différentes et quelquefois même de styles opposés.

Aux deux catégories d'*architectes* que nous venons d'indiquer, — celle des géomètres qui se recrute en grande partie dans le corps des ingénieurs sortis de l'École polytechnique, et celle des archéologues que fournit l'école des Beaux-Arts, — nous pourrions ajouter la classe beaucoup plus nombreuse des maçons ignorants qui s'affublent effrontément du titre d'*architecte*, et bâtissent sans souci des principes élevés de l'art, auxquels ils sont d'ailleurs complétement étrangers.

— Hist. L'étude des monuments des divers peuples de l'antiquité fait connaître qu'à l'origine l'architecture fit partie de la science hiératique : les premiers édifices furent des autels, des temples élevés à la divinité; les premiers *architectes* furent des prêtres. Les forteresses, les remparts, construits dans les temps primitifs, furent encore l'ouvrage de la caste sacerdotale, qui avait en main le gouvernement des hommes. Thèbes, This, Eléphantine, les villes les plus anciennes de l'Egypte, furent bâties par les prêtres qui régnaient dans cette contrée. Plus tard, lorsque les peuples furent entrés dans la vie civile, l'architecture s'éloigna peu à peu des formes hiératiques et varia le style des édifices en raison de leur destination. L'histoire n'a pas conservé les noms des *architectes* par qui furent élevés les monuments gigantesques des diverses contrées de l'Orient : tout l'honneur de ces constructions merveilleuses appartient aux souverains qui les ordonnèrent. En Egypte, c'est Menès, le premier des Pharaons, qui jette les fondements de Memphis; c'est Mœris qui creuse le réservoir immense qui porte son nom; c'est par Osymandias qu'est bâtie cette bibliothèque sur la porte de laquelle étaient gravés ces mots : « Remèdes de l'âme; » le grand Sésostris fonde des villes, élève des chaussées pour faciliter les communications pendant le débordement du Nil, construit le Ramesséum à Thèbes, les temples, les colosses et les obélisques de Louqsor et de Karnac; Séthos bâtit à son tour une foule de monuments, entre autres le magnifique palais de Médinet-Abou, à Thèbes; sous Psammétique, qui construisit les propylées du temple de Vulcain à Memphis, les arts de la Grèce s'introduisent en Egypte. Chez les Assyriens, Ninus fonda ou reconstruisit Nivive, qu'il entoura de remparts auxquels les historiens assignent des dimensions presque fabuleuses; sa femme, l'illustre Sémiramis, exécuta des travaux non moins merveilleux à Babylone; les ruines de ces deux immenses cités attestent encore aujourd'hui les prodigieux efforts des *architectes* assyriens. Ecbatane, la capitale des Mèdes, la ville aux sept enceintes, fut bâtie par Déjocès, l'ancêtre de Cyrus; les monuments grandioses de Persépolis et les palais récemment découverts à Suse, portent des inscriptions où on lit les noms de Darius, d'Artaxerxès, de Xerxès. L'*architecte* du temple de Jérusalem fut Salomon : c'est lui, du moins, que le Livre des Rois désigne comme ayant donné les plans de cet édifice célèbre et comme ayant dirigé les innombrables travailleurs chargés de l'exécution. Le seul artiste qui soit nommé comme ayant concouru à cette œuvre immense est Hiram ou Houram, habile fondeur en bronze, fils d'un Tyrien et d'une femme de la tribu de Nephtali; il ne faut pas le confondre avec Hiram, roi de Tyr, qui fournit à Salomon des ouvriers expérimentés et les matériaux nécessaires à la construction du temple. Notons, en passant, que c'est à Salomon lui-même que la tradition attribue l'institution de la franc-maçonnerie. V. ce mot.

L'ordre dorique, le plus ancien des trois ordres usités dans l'architecture grecque, fut imaginé, si l'on en croit Vitruve, par Dorus, fils d'Hellen, qui régnait sur l'Achaïe et le Péloponèse; mais le fait n'est rien moins que certain.

Trophonius et Agamèdes, qui florissaient quatorze cents ans environ avant notre ère, sont les plus anciens *architectes* grecs dont les historiens fassent mention : on leur attribuait, entre autres monuments, le fameux temple d'Apollon à Delphes; mais on ne sait rien de positif sur leurs travaux, non plus que sur ceux de Dédale, le constructeur du labyrinthe de Crète. Ce n'est guère qu'à partir du VIIe siècle av. J.-C. que la lumière commence à se faire dans l'histoire de l'art grec; nous n'avons pas l'intention de retracer ici cette brillante histoire; il nous suffira de citer, parmi les plus illustres *architectes* antérieurs au siècle de Périclès : Hermogènes d'Alabanda, qui construisit à Teos un temple octostyle, consacré à Bacchus; Rhœcus et Theodorus, auteurs d'un temple de Junon, à Samos; Chersiphron ou Ctésiphon et son fils Métagènes, qui bâtirent le fameux temple de Diane à Ephèse; Callimaque, auquel on attribue l'invention du chapiteau corinthien. Sous Périclès, Athènes se distingua entre toutes les villes de la Grèce par la magnificence des monuments qu'elle fit construire. Ce fut alors qu'Ictinus éleva le Parthénon, et Mnésiclès, les Propylées; Périclès lui-même s'occupa d'architecture et donna, dit-on, le plan de l'Odéon. Les *architectes* de cette époque et ceux de la période précédente avaient pris l'habitude de faire la description des édifices qu'ils construisaient, et de donner les raisons des combinaisons architectoniques qu'ils avaient cru devoir employer : beaucoup de ces descriptions, regardées comme de véritables traités d'architecture, excellents guides d'ailleurs pour ceux qui voulaient se former à cet art, existaient encore au temps de Vitruve (V. plus loin : Traité d'ARCHITECTURE). Parmi les noms illustres que l'histoire de l'architecture grecque nous offre après le siècle de Périclès, il faut citer ceux de Polyclète de Sicyone, qui bâtit le théâtre d'Epidaure; de Satyrus et de Pitheus, qui élevèrent le célèbre tombeau de Mausole à Halycarnasse; de Philon, qui fut chargé par Démétrius de Phalère d'agrandir le port et l'arsenal du Pirée, et qui construisit le théâtre d'Athènes. L'*architecte* le plus fameux du règne d'Alexandre le Grand fut Dinocrate, qui construisit Alexandrie en Egypte. Cette dernière contrée se couvrit, sous les Ptolémées, d'une foule d'édifices d'architecture grecque : Sostrate, l'ami de Ptolémée Philadelphe, s'immortalisa par la construction du phare d'Alexandrie.

Lorsque les arts de la Grèce furent introduits à Rome, cette ville possédait quelques constructions importantes, mais les noms des *architectes* par qui elles avaient été élevées sont tombés dans l'oubli. Il en est de même, d'ailleurs, de ceux de la plupart des artistes qui, sous Auguste et ses successeurs, construisirent à Rome et dans les autres grandes villes de l'empire, une multitude de monuments remarquables par leur magnificence. Nous ne connaîtrions pas l'existence de Vitruve, s'il n'avait pas écrit son *Traité d'architecture;* la basilique de Fano, dont il fut l'*architecte* et dont il nous a donné lui-même la description, a disparu depuis longtemps. Les *architectes* les plus connus de l'époque des Césars sont : Celer et Severus, qui bâtirent le palais doré de Néron; Rabirius, qui construisit, entre autres monuments, le palais de Domitien sur le mont Palatin; Apollodore de Damas, qui fut employé par Trajan à de nombreux travaux d'art, dont les plus importants furent la construction d'un pont sur le Danube et celle des édifices qui ornaient à Rome la place où fut élevée la fameuse colonne Trajane; Detrianus, l'*architecte* favori d'Adrien, l'auteur du Môle ou tombeau de cet empereur, et du pont Ælius (pont Saint-Ange).

On ne sait rien des artistes que Constantin employa à la construction de sa capitale. Les seuls noms célèbres que nous offre l'histoire de l'architecture byzantine sont ceux d'Anthemius et d'Isidore de Milet, qui construisirent l'église de Sainte-Sophie, sous le règne de Justinien. Ce prince, qui fit élever dans toute l'étendue de son empire un nombre considérable de monuments, avait la manie d'être lui-même architecte et se flattait de recevoir ses plans des mains des anges. En Italie et dans les autres contrées de l'Occident, les évêques, les supérieurs des monastères, furent les guides naturels des constructeurs appelés à bâtir les édifices nécessaires à l'exercice du nouveau culte. Saint Martin dirigea la construction du premier monastère des Gaules, à Ligugé, et plus tard celui de Marmoutier, près de Tours. Saint Germain, sous Childebert, conduisit les travaux de l'abbaye de Saint-Vincent, depuis Saint-Germain des Prés, à Paris. Saint Avit, évêque de Clermont; saint Ferréol, évêque de Limoges; saint Dalmatius, évêque de Rodez; saint Agricola, évêque de Châlons; saint Virgile, archevêque d'Arles; saint Grégoire de Tours, et beaucoup d'autres prélats, se distinguèrent par leur zèle à doter leurs diocèses d'édifices sacrés dont ils donnèrent eux-mêmes les plans. Après que saint Benoît eut établi dans sa règle que les diverses branches de l'art devaient être étudiées dans les monastères, l'architecture, science réputée sainte et sacrée, ne fut plus pratiquée jusqu'au XIIe et au XIIIe siècle que par des religieux. Les plus anciens plans qui nous restent, ceux des abbayes de Saint-Gall et de Cantorbéry, ont été tracés, l'un par l'abbé Eginhard, selon l'opinion de Mabillon; l'autre par le moine Eadwin. Charlemagne stimula le zèle du clergé de ses Etats en faisant lui-même construire de nombreux édifices. Le Xe siècle produisit beaucoup d'églises remarquables : Anstée, abbé de Saint-Arnould de Metz, qui mourut en 960, excellait dans l'architecture; difficilement, dit son historien, eût-on trouvé quelque maître plus habile que lui dans cet art et capable de lui en remontrer (*nec facile cujusquam argui posset judicio*). Mais ce fut au XIe et au XIIe siècle que l'architecture religieuse déploya la plus grande activité : toute la chrétienté se couvrit, à cette époque, de monuments admirables dus à l'art et à l'industrie des moines. On a conservé les noms de plusieurs abbés et prélats qui dirigèrent quelques-unes des constructions élevées à cette époque; mais le plus souvent les chroniques nous laissent dans une ignorance absolue sur les auteurs des monuments dont elles rapportent la fondation. A dire vrai, des communautés tout entières se livraient avec une noble émulation à l'édification des églises : « Les moines, dit M. de Montalembert (*Introduction à la vie de saint Bernard*), travaillaient en chantant des psaumes et ne quittaient leurs outils que pour aller à l'autel ou au chœur; ils entreprenaient les tâches les plus dures et les plus prolongées, et s'exposaient à tous les dangers et à toutes les fatigues du métier de maçon. Les supérieurs aussi ne se bornaient pas à tracer les plans et à surveiller les travaux; ils donnaient personnellement l'exemple du courage et de l'humilité, et ne reculaient devant aucune corvée. Tandis que de simples moines étaient souvent les *architectes* en chef des constructions, les abbés se réduisaient volontiers au rôle d'ouvriers. »

Au XIIIe siècle, lorsque le style ogival eut remplacé celui des âges antérieurs, l'architecture sacrée passa aux mains des laïques; les confréries maçonniques se substituèrent aux associations monacales. « Cet affranchissement de l'art, a dit M. Albert Lenoir, fut un grand bienfait pour la société en général, parce qu'il développa singulièrement l'industrie, et nous lui devons les nombreux et remarquables monuments qui furent produits pendant la période ogivale; mais aussi les moines, en renonçant à leurs études d'architecture si bien commencées, ne préparèrent-ils pas de longue main la décadence de l'art catholique, qu'eux seuls, par leur position exceptionnelle, par leur foi toujours entretenue, par leur science individuelle ou collective, auraient pu soutenir longtemps encore? Sans doute, les premiers artistes laïques appelés à les remplacer présentaient avec eux peu de différence, quant à la foi et au savoir; mais, de génération en génération, ces qualités indispensables ne purent que décroître dans la vie séculière, et la chute de l'art sacré en fut la conséquence. » Les *architectes* de l'ère ogivale ne nous sont pas mieux connus que ceux des périodes antérieures; parmi le petit nombre de ceux dont les noms sont parvenus jusqu'à nous, citons : Pierre de Montereau, qui construisit le réfectoire de Saint-Germain-des-Prés et la Sainte-Chapelle, son chef-d'œuvre; Robert de Luzarches, qui commença la cathédrale d'Amiens, et eut pour continuateurs Thomas et Renault Cormon; Robert de Coucy, qui donna les plans de la cathédrale de Reims; Eudes de Montreuil, qui accompagna saint Louis en Palestine, y éleva les fortifications de Jaffa, et, à son retour (1254), bâtit plusieurs églises à Paris; Jean de Chelles, qui construisit les deux pignons du transept, et les premières chapelles du chœur de Notre-Dame de Paris; Villard de Honnecourt et son ami Pierre de Corbie, par qui furent élevées plusieurs églises de la Picardie; Erwin de Steinbach, qui dirigea pendant vingt-huit ans les travaux de la cathédrale de Strasbourg, et mourut (1335) avant d'avoir achevé la flèche colossale de cette église; Jehan Ravy, « qui fut maçon de Notre-Dame de Paris, par l'espace de vingt-six ans, » ainsi que le rapportait une inscription dont Dubreuil nous a conservé une copie.

A l'architecture latine, qui régna en Italie pendant les dix premiers siècles de l'ère chrétienne, succéda l'architecture byzantine, ou pour mieux dire, un mélange des arts grec et romain dégénérés, auquel les archéologues ont donné le nom de style romano-byzantin. Ce fut dans ce style que Buschetto, Grec d'origine, construisit au XIe siècle le dôme de Pise, et que Diotisalvi éleva, au siècle suivant, le baptistère de la même ville. Au XIIIe et au XIVe siècle, tandis que l'art ogival s'épanouissait en France, en Angleterre, en Allemagne, en Suède, en Espagne même, les *architectes* italiens cherchaient à ressaisir les traditions de l'art antique : Jacopo et Arnolfo di Lapo, Nicolas, Jean et Andrea de Pise, Margaritone d'Arezzo, Agostino et Agnolo de Sienne, Giotto, Taddeo Gaddi, Andrea Orcagna, qui ont attaché leurs noms aux monuments les plus remarquables élevés en Italie pendant cette période, peuvent être considérés comme les précurseurs de la *Renaissance*.

Cette révolution considérable, qui ramena définitivement l'architecture et les autres arts aux principes de l'antiquité, s'étendit promptement aux diverses contrées de l'Europe occidentale, et y fut propagée par d'éminents artistes. Il faut nommer en premier lieu ceux qui furent en Italie les promoteurs du nouveau style : Brunelleschi, Alberti, B. Rosellini, Michelozzo Michelozzi, Bramante, L. de Vinci, Michel-Ange, G. di Sangallo, Andrea Contucci, Raphaël, Baccio d'Agnolo, Baldassare Peruzzi, Pietro et Martino Lombardi, Girolamo et Bartolomeo Genga, Sanmicheli, Jules Romain, le Sansovino, Galeazzo Alessi, Vignole, Palladio, Vasari, Ammanato, Pellegrino Tibaldi, D. Fontana, Scamozzi, tous *architectes* illustres du XVe et du XVIe siècle. Après eux, l'Italie compta encore plus d'un maître habile : Carlo Maderno, le Dominiquin, le Cortone, l'Algarde, Borromini, le Bernin, au XVIIe siècle; Carlo Fontana, Filippo Ivara, Nic. Salvi, Servandoni, Vanvitelli, au XVIIIe siècle. Les *architectes* les plus célèbres que la France ait produits depuis la Renaissance jusqu'à la fin du XVIIIe siècle sont : Pierre Lescot, Jean Goujon, Philibert Delorme, Androuet du Cerceau, Jacques de Brosse, Fr. Mansard, Jules-Hardouin Mansard, Ch. Errard, Pierre Muet, Le Vau, Claude Perrault, Pierre Puget, J. Le Mercier, Fr. Blondel, D'Aviler, Jacques Gabriel, Le Blond, Boffrand, Th. Germain, J.-F. Blondel, J.-D. Antoine, etc. Pendant la même période, l'Angleterre cite : Inigo Jones, Wren, Talman, Gibbs, Vanbrugh, Archer, etc.; l'Espagne : Juan de Olotzaga, P. Gumiel, Alonso

de Cobarrubias, Alonso Berruguete, Juan-Battista de Tolède, Ph. Sanchez, etc.; les Pays-Bas : P. de Witt, Cornelis Danckers, Cornelis Vriendt, Van Campen, Balthazar Gerbier, etc. A ces noms nous pourrions joindre ceux des *architectes* les plus distingués de notre siècle; mais l'énumération en paraîtrait incomplète; nous préférons renvoyer aux renseignements que nous donnons sur l'histoire de l'architecture dans chaque pays.

— Droit. L'*architecte* est responsable des fautes qu'il commet et du préjudice qu'il cause dans l'exercice de sa profession; mais cette responsabilité s'exerce différemment selon que l'*architecte* a seulement fourni les plans et devis, ou qu'en outre il en a surveillé l'exécution, ou qu'enfin il s'est chargé lui-même de cette exécution. Dans le premier cas, il répond des constructions faites conformément à ses devis et plans, mais à la condition qu'ils aient été exactement suivis et qu'il n'y ait pas de faute imputable à l'entrepreneur. Dans le deuxième cas, la responsabilité est plus étendue : elle est même complète, si les malfaçons et vices de construction sont apparents et s'ils proviennent de ce que la surveillance de l'*architecte* à l'égard de l'entrepreneur a été insuffisante. Dans le troisième cas, le choix de l'entrepreneur et des ouvriers appartenant à l'*architecte*, celui-ci est absolument et complétement responsable vis-à-vis du propriétaire, à l'égard duquel il est lui-même entrepreneur. L'art 1792 du C. Napol. fixe la durée de cette responsabilité à dix ans, qui courent du jour de la réception des travaux.

Lorsque les *architectes ont* exécuté des travaux, ils conservent sur les bâtiments et autres ouvrages qu'ils ont construits, reconstruits ou réparés, un privilége pour garantir le payement de ce qui leur est dû (C. Napol., art. 2103, § 4); toutefois, ce privilége n'existe qu'à la condition de faire constater par deux expertises l'état de l'immeuble avant ou après les travaux, pour pouvoir évaluer la plus-value acquise, sur laquelle *seule d'ailleurs est assis le privilége.*

Les *architectes* sont fréquemment chargés de la vérification des mémoires des entrepreneurs et ouvriers : ce travail est rétribué généralement à raison de 2 p. °/o de la valeur totale des travaux. Lorsqu'ils reçoivent des missions de justice, les expertises auxquelles ils se livrent sont payées par vacation de trois heures sur le pied, en matière civile, de 8 fr. à Paris et dans le département de la Seine, et 6 fr. partout ailleurs. En *matière criminelle*, la rétribution est beaucoup moindre.

Architectes anciens et modernes (MÉMOIRES DES), *Memorie degli Architetti antichi e moderni*, ouvrage de l'Italien Francesco Milizia, publié pour la première fois à Rome en 1768, sous le titre de : *Vie des plus célèbres architectes* (*Vite de' piu celebri architetti*). Ce livre, a dit Milizia lui-même, n'a pas d'autre objet que l'histoire de l'architecture : c'est bien moins, en effet, un recueil de biographies que la description des monuments les plus célèbres de l'antiquité et des temps modernes. Comme introduction à ce travail, Milizia a écrit une étude sur l'origine et sur les principes de l'architecture. Il est du nombre de ceux qui regardent la cabane de bois comme le type primordial de l'art de bâtir; suivant lui, les Asiatiques, les Egyptiens, les Grecs, n'ont pas eu d'autre modèle; mais ces derniers ont surpassé tous les autres peuples par la *science* qu'ils ont déployée dans leurs compositions architectoniques, et c'est à eux, par conséquent, qu'il faut demander les règles de l'art. Ces règles, dont nous faisons connaître les plus importantes dans un article spécial sur les *Principes généraux de l'architecture* (V. ci-après), ont été commentées par Milizia : il les considère comme pouvant seules conduire l'art à son véritable but, qui est l'*imitation de la belle nature*, et il ajoute que chaque fois que l'architecture les a perdues de vue, elle n'a plus été qu'une mode, un caprice, une folie. Milizia a traité ce même sujet, avec beaucoup plus d'étendue, dans un ouvrage intitulé : *Principes de l'architecture civile* (*Principi di architettura civile*); il y propose comme modèles les monuments de la Grèce, et s'élève contre le style des architectes de la Renaissance, qui se sont bornés à l'imitation des monuments de l'art romain, tous empreints d'un commencement de décadence. « Depuis trois siècles, dit-il, on fait en Europe le plus grand cas de l'architecture grecque, et on se moque de l'architecture gothique; mais après avoir abandonné celle-ci, a-t-on suivi l'autre? En réalité, nous avons adopté un nouveau style aussi éloigné de la légèreté gothique que de la majesté et de l'élégance grecque : il a quelque chose de pesant, d'arbitraire et de désordonné. » L'art moderne ne peut se régénérer qu'à la condition de se retremper aux sources pures de l'art grec; l'art romain n'est qu'une copie pleine d'imperfections; l'original seul réunit la beauté, la commodité et la solidité, les trois qualités essentielles de toute composition architectonique. Telle, est en substance, la doctrine que Milizia développa dans ses *Principes d'architecture civile*, à l'époque où Winckelmann et Raphaël Mengs exaltaient par leurs écrits les beautés de la statuaire grecque, et exhortaient leurs contemporains à revenir aux admirables modèles de l'antiquité. (V. Peintures et sculptures d'après l'ANTIQUE). Les *Mémoires des Architectes anciens et modernes* contribuèrent puissamment à réveiller le goût de l'architecture des Grecs, et obtinrent le plus grand succès dès leur apparition; Pingeron en fit, en 1771, une traduction française, que Milizia regardait comme une seconde édition, corrigée et augmentée. Une nouvelle traduction a été publiée par Pommereul, en 1819, sous le titre de : *Essai sur l'histoire de l'Architecture, précédé d'observations sur le bon goût et les beaux-arts* (La Haye, 3 vol.). Malgré son enthousiasme pour l'art grec, Milizia a fait preuve d'une grande impartialité dans les jugements qu'il a portés sur les autres écoles d'architecture; il a su distinguer les beautés particulières à chaque style, et, s'il n'approuve que les compositions d'un classicisme pur, il ne dissimule pas, du moins, l'étonnement et l'admiration que lui causent les productions capricieuses, originales, des époques de barbarie.

ARCHITECTONIQUE adj. (ar-chi-tè-kto-ni-ke — du gr. *architektoneô*, je bâtis). Qui appartient, qui a rapport à l'architecture, qui est selon les règles de l'architecture : *Conception* ARCHITECTONIQUE. *Elévation* ARCHITECTONIQUE. *Il a été longtemps de mode en France de voir l'œuvre des Romains dans tous nos monuments* ARCHITECTONIQUES *et littéraires.* (A. Hugo.) *Nous ne produirons, comme type de notre époque, aucune de ces innovations* ARCHITECTONIQUES *qui caractérisent les grands siècles de l'art.* (Vitet.)

— Philos. *Esprit architectonique*, Faculté au moyen de laquelle on coordonne les diverses parties d'un système.

— Substantiv. et fém. *L'architectonique*, L'art de construire : *Enseigner l'*ARCHITECTONIQUE. *Etudier l'*ARCHITECTONIQUE.

— Art milit. Anciennement, Le génie militaire.

ARCHITECTONIQUEMENT adv. (ar-chi-tè-kto-ni-ke-man — rad. *architectonique*). D'une manière architectonique : *Cette maison n'est plus un amas de pierres superposées* ARCHITECTONIQUEMENT. (Balz.)

ARCHITECTONOGRAPHE s. m. (ar-chi-tè-kto-no-gra-fe — du gr. *architektonein*, bâtir; *graphein*, décrire). Celui qui s'occupe d'architectonographie. ‖ On disait autrefois HISTORIOGRAPHE DES BÂTIMENTS.

ARCHITECTONOGRAPHIE s. f. (ar-chi-tè-kto-no-gra-fî — rad. *architectonographe*). Description, histoire des grands édifices.

— Traité d'architecture.

ARCHITECTONOGRAPHIQUE adj. (ar-chi-tè-kto-no-gra-fi-ke — rad. *architectonographie*). Qui appartient, qui a rapport à l'architectonographie.

ARCHITECTURAL, ALE adj. (ar-chi-tè-ktu-ral — rad. *architecture*). Qui appartient, qui a rapport à l'architecture, qui en a le caractère : *De là vient sans doute le prodigieux intérêt qu'inspire une description* ARCHITECTURALE, *quand la fantaisie de l'écrivain n'en dénature point les éléments.* (Balz.) *Le goût des décorations* ARCHITECTURALES *a dû nécessairement suivre de près les progrès de l'architecture.* (Marlès.) *Fils du climat et des mœurs, les types* ARCHITECTURAUX *naissent lentement chez les peuples.* (J. Bard.) *Aucun monument, aucun édifice* ARCHITECTURAL *dans Sedan, où j'arrivai vers midi.* (V. Hugo.) *Aujourd'hui, le génie* ARCHITECTURAL *épuise tous ses styles à bâtir des casernes.* (Toussenel.)

ARCHITECTURANT (ar-chi-tè-ktu-ran) part. prés. du v. Architecturer.

ARCHITECTURE s. f. (ar-chi-tè-ktu-re — du lat. *architectura*; tiré du gr. *architektoneô*, je bâtis). Art de construire des édifices, dans des proportions et selon des règles déterminées : *Le bon goût des Egyptiens leur fit aimer dans l'*ARCHITECTURE *la solidité et la régularité toute nue.* (Boss.) *J'incline à croire que toute* ARCHITECTURE *est sortie de l'Egypte, même l'*ARCHITECTURE *gothique.* (Boss.) *L'*ARCHITECTURE *est une émanation directe de l'Egypte.* (E. Pelletan.) *L'art débute par l'*ARCHITECTURE, *base et cadre des autres arts, qui les porte et les abrite à la fois.* (E. Pelletan.) *L'*ARCHITECTURE *est la physionomie des nations.* (De Custine.) *L'*ARCHITECTURE *est, jusqu'à un certain point, l'expression de la civilisation d'un peuple.* (Balz.) *L'*ARCHITECTURE *n'est pas un art libéral, elle est assujettie à des règles.* (Mesnard.) *L'*ARCHITECTURE *est une poésie, la poésie du monde des corps, des formes inanimées.* (Lamenn.) *L'*ARCHITECTURE *et la sculpture se lient directement au monde extérieur, qui en forme le cadre; elles s'harmonisent avec les lieux, la lumière et l'air.* (Lamenn.) *Les Juifs, n'ayant pas d'*ARCHITECTURE *propre, n'ont jamais tenu à donner à leurs édifices un style original.* (Renan.) *L'*ARCHITECTURE *n'inspire à l'esprit que des idées de grandeur, de noblesse, d'austérité majestueuse.* (E. Montégut.) *Sur un terrain restreint, le miracle de cette fée parisienne appelée l'*ARCHITECTURE *est de rendre tout grand.* (Balz.)

— Par ext. Mode de construire, genre, caractère distinctif des ornements d'un édifice : *Il y a cinq ordres d'*ARCHITECTURE *principaux. Monument d'une belle* ARCHITECTURE. *Notre* ARCHITECTURE *n'a pas de belles proportions, tout y est bas et écrasé.* (Fén.) *Il y a quelque chose de grêle dans notre* ARCHITECTURE *quand nous visons à l'élégance, ou de pesant quand nous prétendons à la majesté.* (Chateaub.) *La terre est une vaste table, où la nature sert à ses convives plusieurs services dans des palais de différentes* ARCHITECTURES. (B. de St-P.)

— Se dit aussi d'un monument, d'un édifice ou d'une de ses parties : *L'église de la Madeleine, à Paris, est une belle* ARCHITECTURE. *Il faut avouer que plus une* ARCHITECTURE, *une joaillerie, une arme, datent d'une époque reculée, plus le goût en est parfait et le travail exquis.* (Th. Gaut.)

— Dans un sens tout à fait restreint, Moulures, ornements : *On décore l'entrée d'*ARCHITECTURES. (B. de St-P.) *Tout le fond, qui s'éclaire si brillamment avec ses* ARCHITECTURES *blanches et sa mer aux nuances d'aiguemarine, derrière le groupe sombre des croisés montés sur leurs lourds chevaux du Nord, a une magie de couleur que les Vénitiens n'ont pas dépassée et peut-être même n'ont pas atteinte.* (Th. Gaut.)

— Par compar. Structure : *Les os sont, dans l'*ARCHITECTURE *du corps humain, ce que sont les pièces de bois dans un bâtiment de charpente.* (Boss.) ‖ Arrangement harmonieux des parties de l'univers :

Je regarde en gros toute la nature,
J'en observe l'ordre et l'*architecture.*
RÉGNIER DESMARETS.

— *Jeu d'architecture*, Jouet d'enfant qui consiste en une collection de petits fragments de bois ou de carton, représentant les différentes parties d'un édifice et pouvant figurer, par leur assemblage, divers monuments dont le plan accompagne d'ordinaire cette collection : *Les indigènes font à peu près comme les enfants à qui l'on a donné pour étrennes un* JEU D'ARCHITECTURE, *avec lequel, au moyen d'un certain nombre de morceaux de bois taillés à angle droit, on peut bâtir toutes sortes d'édifices; ils ôtent leur toit, déplacent les pierres de leur maison, et avec les mêmes pierres en élèvent une tout à fait différente.* (Th. Gaut.)

— *Architecture polychrome.* V. POLYCHROME.

— Franc-maçonn. *Morceau d'architecture*, Nom donné aux discours prononcés dans les loges maçonniques.

— **Encycl.** I. — DIVISIONS DE L'ARCHITECTURE. On définit ordinairement l'*architecture* : « l'art de bâtir suivant des règles déterminées par la destination des édifices; » mais il est à remarquer que le mot *architecture*, employé seul, s'entend particulièrement des constructions ayant un caractère artistique, tandis que, sous le nom d'*art de bâtir*, on désigne d'une façon générale l'industrie qui consiste à élever toutes sortes de *bâtiments*, depuis la grange jusqu'au palais.

L'*architecture*, à laquelle on donne quelquefois le nom d'*art monumental*, se divise en quatre branches principales : l'*architecture religieuse*, l'*architecture civile*, l'*architecture militaire* et l'*architecture hydraulique*.

L'*architecture religieuse* a pour objet la construction de tous les édifices destinés au culte : temples, basiliques, églises, chapelles, oratoires, cryptes, etc. (V. ces mots.) A cette classe se rattache l'*architecture monastique*, qui s'occupe de la construction des établissements destinés à l'habitation des communautés religieuses. (V. MONASTÈRE, et ci-après l'article bibliographique intitulé : *Architecture monastique*, par A. Lenoir.) Les monuments funéraires (V. TOMBEAUX, CIMETIÈRES, CATACOMBES) peuvent encore être considérés comme rentrant dans cette catégorie.

L'*architecture civile* comprend tous les édifices appropriés aux besoins de la vie politique et privée : palais, châteaux, résidences officielles, maisons des particuliers, hôtels de ville, tribunaux, théâtres, cirques, prisons, hôpitaux, manufactures, halles, bains, fontaines publiques, et monuments purement décoratifs, tels que arcs de triomphe, colonnes triomphales, etc. (V. ces mots.) L'*architecture civile* prend le nom d'*architecture domestique* lorsqu'elle s'occupe des habitations ordinaires de l'homme, et celui d'*architecture rurale* lorsqu'elle a pour objet la construction des bâtiments destinés aux exploitations agricoles, tels que fermes, granges, écuries, étables, fruitiers, etc.

L'*architecture militaire* embrasse les différentes constructions nécessaires à la défense ou à l'attaque d'un territoire : forteresses, remparts, bastions, redoutes, ponts-levis, arsenaux, etc. (V. ces mots.)

L'*architecture hydraulique* est l'art de conduire et de retenir les eaux et d'élever des constructions dans leur sein. Les travaux de ce genre, tels que digues, jetées, ports, darces, canaux, aqueducs, ponts (V. ces mots), sont confiés aujourd'hui à des ingénieurs civils ou maritimes. Le génie militaire s'est substitué également aux architectes dans la direction des travaux de fortification. Aussi les mots *architecture militaire* et *architecture hydraulique* tendent-ils à disparaître. (V. GÉNIE et INGÉNIEUR.) Il en est de même de la dénomination d'*architecture navale*, que l'on a donnée autrefois à l'art de construire des navires de guerre ou de commerce : les principes de cette branche importante de l'industrie sont complétement distincts de ceux de l'*architecture* proprement dite. (V. CONSTRUCTIONS NAVALES.)

II. — PRINCIPES GÉNÉRAUX DE L'ARCHITECTURE. L'*architecture* a pour but, comme tous les beaux-arts, d'exprimer matériellement l'idée du *beau*; mais elle a cela de particulier qu'elle crée elle-même les formes par lesquelles elle traduit cette idée, qu'elle les combine et les développe suivant des proportions et des règles que le goût seul détermine. Aussi a-t-on pu dire avec raison qu'elle demande plus d'imagination que les autres arts, pour imprimer à ses productions un *caractère* dont elle ne trouve d'autre exemple dans la nature que l'ordre, l'intelligence et l'harmonie qui y règnent, tandis que la peinture et la sculpture y puisent non-seulement les modèles qu'elles représentent, mais encore l'expression des sentiments dont elles veulent animer leurs sujets.

Certains théoriciens veulent que l'*architecture* soit un art d'imitation au même degré que la peinture et la sculpture, et prétendent qu'elle s'est proposé pour types les grossières constructions que les premiers hommes ont élevées en vue de s'abriter, et sans avoir d'autre guide que leur instinct. Nous examinerons dans l'article suivant quelle est la valeur de cette théorie, au double point de vue de l'histoire de l'art et de l'étude comparée des monuments. L'*architecture* grecque, à laquelle on donne pour type primordial la cabane de bois, est sans contredit l'*architecture* la plus complète, la mieux raisonnée et la mieux réglée, celle qui se rapproche le plus des idées que nous nous sommes faites du beau. Aussi a-t-elle mérité de devenir classique; ses admirables productions ont été reconnues comme des chefs-d'œuvre de goût, et l'on en a déduit les principes suivants, d'après lesquels on a coutume de juger de la valeur de toute œuvre architecturale.

Il n'y a de monument parfait que celui qui possède à la fois la *beauté*, la *commodité* et la *solidité*.

Pour réaliser la beauté, la composition architectonique doit avoir égard à l'ornementation, à la symétrie, à l'harmonie ou eurhythmie, et à la convenance : 1° L'*ornementation* consiste à donner aux matériaux employés à la construction les formes les plus agréables. Les principaux élements de l'ornementation sont : les ordres (colonnes et entablement), les pilastres, les arcades, les frontons, les sculptures et les peintures décoratives; la composition de chacune de ces parties est assujettie à des règles que les théoriciens de l'architecture classique ont établies d'après les monuments de l'antiquité. 2° La *symétrie* résulte de l'exacte proportion des parties entre elles et des parties avec le tout. Il faut, par exemple, que le portail d'un édifice ait sa hauteur proportionnée à sa largeur, et que ses dimensions soient elles-mêmes proportionnées au reste de l'édifice. 3° L'*harmonie* ou *eurhythmie* est constituée par l'accord des parties correspondantes. Ainsi, le portail doit être placé de manière à couper la façade en deux parties égales, et à ce qu'il y ait de chaque côté un même nombre de fenêtres; ces fenêtres doivent être elles-mêmes d'égale grandeur, et présenter des ornements semblables. Si un monument se compose d'un avant-corps et de deux ailes, ces ailes devront avoir le même développement. L'eurhythmie exige en outre que l'*unité* la plus complète règne dans la construction, c'est-à-dire que tous les détails, tous les ornements, se rapportent à l'ensemble; l'unité n'exclut pas, d'ailleurs, la *variété*, à laquelle l'architecture emprunte même une grande partie de ses agréments; il faut prendre garde seulement que cette variété ne dégénère en confusion; quelques ornements combinés avec goût suffisent pour varier à l'infini la composition architectonique, de même qu'il suffit de sept notes, en musique, pour produire les chefs-d'œuvre les plus divers. 4° La *convenance* consiste à donner à l'édifice l'ornementation et les proportions les plus convenables à sa destination. Il importe, en effet, qu'un monument éveille tout d'abord, par son aspect, des idées analogues à son emploi : on ne pourrait s'empêcher de trouver ridicule un hôpital qui serait décoré avec autant d'élégance qu'un palais. Il n'est pas moins nécessaire, sous le rapport de la commodité, qu'il y ait convenance entre la construction d'un édifice et sa destination : il serait absurde de construire un temple comme un théâtre, une habitation rurale comme une maison de ville, une cathédrale comme une église de village, une gare de chemin de fer comme une salle de bal, une maison de simple détention comme une prison. On doit avoir égard aussi aux différences de climat, et, dans le même climat, aux différences d'exposition : c'est ainsi qu'un hôpital de Paris ou de Madrid ne saurait être pris pour modèle d'un hospice à construire sur le mont Saint-Bernard. A cet égard, toute théorie est insuffisante; le tact seul peut guider l'architecte.

La commodité d'un édifice quelconque dépend de sa *situation*, de sa *forme*, de la *distribution* de ses différentes parties. 1° Un édifice réunira toutes les conditions d'une bonne situation, s'il est bâti sur un terrain qui ne soit ni *sablonneux, ni argileux, ni marécageux; si* l'on y respire un air pur; s'il est bien exposé et abrité, par conséquent, contre les grands vents, contre les chaleurs et les froids excessifs; s'il est placé à proximité d'eaux saines et abondantes; *s'il jouit, enfin,* d'une vue agréable. 2° Sous le rapport de la forme, toutes les combinaisons architectoniques sont admissibles, pourvu qu'elles ne s'écartent pas des règles de convenance que nous avons indiquées plus haut. 3° Il faut également que la distribution soit en rapport avec la desti-

nation de l'édifice. Il serait aussi ridicule de distribuer le palais d'un souverain en une série de petits pavillons, que de construire une habitation composée d'une pièce unique pour toute une famille. Il est à peu près impossible, du reste, de tracer des règles générales pour tous les détails de l'aménagement intérieur; tout ce que l'on pourrait dire de l'étendue à donner à tel ou tel appartement, de la dimension des portes et des fenêtres, de la forme des escaliers, etc., ne s'appliquerait pas indifféremment à toutes sortes d'édifice.

Il serait superflu d'insister sur l'importance de la dernière des conditions que réclament les œuvres de l'*architecture :* sans la solidité, que deviendraient et la beauté et la commodité? Disons, toutefois, que la solidité ne dépend pas seulement du choix des matériaux et de l'emploi intelligent que l'architecte sait en faire : il faut encore que ce dernier ait une connaissance approfondie des lois de la statique, qu'il sache calculer exactement la force de pression des masses qu'il dispose : il y a des masses dont le poids agit verticalement; tels sont les murs qui s'élèvent perpendiculairement depuis leurs fondations; d'autres, comme les toits, pèsent à la fois verticalement et obliquement.

C'est pour avoir fidèlement observé les règles que nous venons d'indiquer que l'*architecture* grecque s'est élevée à un si haut degré de perfection; mais il va sans dire que ces règles ont été constamment subordonnées, chez les Grecs eux-mêmes, au génie et au goût particulier de chaque artiste; le génie seul, en effet, peut créer des combinaisons originales, agréables, que le goût épure, et qu'il coordonne avec les principes sévères de l'art.

III. — Histoire générale de l'architecture. S'il était permis de donner le nom d'*architecture* à l'industrie grossière que les peuplades les moins civilisées emploient pour se construire des habitations, on pourrait dire avec Lamennais que « l'*architecture* est née avec l'homme, car l'homme eut toujours besoin d'abri contre l'inclémence des saisons et les attaques des animaux. » Bien que nous n'ayons aucune donnée certaine sur la forme de ces habitations primitives et sur la nature des matériaux dont elles étaient composées, on peut croire que l'art fut complétement étranger à leur construction. Comment, de ces essais informes, en est-on venu à créer des ouvrages d'un caractère vraiment architectural? C'est là une question qui ne saurait aboutir qu'aux plus vagues conjectures, et nous passerions outre s'il ne s'était établi à ce sujet une théorie que nous devons faire connaître, parce qu'elle a été adoptée par la plupart de ceux qui ont écrit sur les origines de l'art de bâtir.

Parmi les premières peuplades, a-t-on dit, les unes menaient la vie pastorale, les autres vivaient des produits de la chasse ou de la pêche; d'autres s'étaient vouées à la culture de la terre. Les chasseurs et les ichthyophages trouvaient leur gîte, les premiers, dans les cavernes des montagnes; les seconds, dans les grottes du rivage : ils furent amenés dans la suite à élargir ces retraites naturelles et à s'en creuser de semblables, lorsque la population se fut accrue. Les pasteurs, obligés à aller de pâturage en pâturage, avaient besoin de demeures mobiles; ils inventèrent la tente. Quant aux laboureurs, attachés au sol de la plaine, ils se construisirent des cabanes en bois. La grotte, la tente, la cabane, tels sont les types primitifs de l'*architecture* chez les différents peuples : tout grossiers que sont ces premiers ouvrages, ils présentent certains caractères qui ne se perdront plus. La grotte a été le modèle des constructions souterraines si fréquentes en Egypte, en Nubie et dans l'Inde; c'est elle encore qui a donné l'idée des constructions cyclopéennes et celtiques, composées d'énormes blocs bizarrement entassés. La tente a engendré l'*architecture* des Chinois et des Japonais, si remarquable par son extrême légèreté, ses formes capricieuses, ses toits recourbés et terminés en pointe. La cabane, enfin, offrait tous les éléments de l'*architecture* grecque et romaine : les pieux plantés en terre pour déterminer l'enceinte ont fourni le type de la colonne; les plateaux placés à la base et au sommet de ces pieux, pour donner plus d'assiette à la construction et pour préserver les pieux eux-mêmes de l'humidité, ont suggéré l'idée des bases et des chapiteaux; la poutre posée horizontalement sur les pieux perpendiculaires est devenue l'architrave; les bouts des solives du plancher, appuyées sur l'architrave, ont été figurés par les triglyphes de l'ordre dorique, par les consoles de l'ordre composite; l'intervalle qui sépare les extrémités des solives ou les triglyphes, reçut le nom de *métope*, et on donna celui de *frise* à tout l'espace occupé au-dessus de l'architrave par les triglyphes et les métopes; de l'auvent formé par les solives inclinées du comble, naquit la corniche saillante, et le comble lui-même donna la forme du fronton triangulaire. Aux ornements rustiques de la cabane correspondent également certains détails de l'ornementation grecque : c'est ainsi que le feuillage laissé au sommet des arbres formant l'enceinte de la cabane, a donné l'idée du chapiteau corinthien...

Cette théorie est assurément très-ingénieuse; mais, quelle que soit l'autorité des savants qui l'ont émise, nous n'hésitons pas à la rejeter, car les hypothèses sur lesquelles elle s'appuie ne s'accordent pas complétement avec ce que nous savons de l'histoire des premières nations, et n'expliquent pas d'ailleurs les différences essentielles que les formes architecturales ont présentées chez les peuples ayant les mêmes mœurs et souvent la même origine. Que nous répondraient les partisans de cette théorie, si nous leur demandions pourquoi, de tous les peuples pasteurs, les Chinois sont les seuls qui ont modelé leur *architecture* sur la tente; pourquoi les anciens Grecs, adonnés à la chasse plutôt qu'à l'agriculture, ont choisi la cabane et non la grotte pour type de leurs constructions?... Ce que nous apprend une étude attentive des divers monuments, c'est que chaque peuple a laissé à son *architecture*, comme aux autres productions de son génie, l'empreinte de son caractère, de ses usages, de ses croyances, de sa civilisation, tout en se conformant, dans l'expression de sa pensée, aux lois de convenance que lui imposaient le climat sous lequel il vivait et la nature des matériaux dont il pouvait disposer. Il y a donc eu, pour ainsi dire, autant d'arts de bâtir que de peuples, que de civilisations.

Les monuments les plus anciens qui soient parvenus jusqu'à nous, ceux, du moins, chez lesquels la simplicité des formes et la rudesse du travail semblent dénoter l'art le plus élémentaire, sont les monuments celtiques et les constructions dites cyclopéennes. Les premiers, que l'on rencontre principalement dans l'ouest de la France, en Angleterre, en Suède, en Norvége, et jusque dans le Levant et dans l'Inde, se composent d'énormes pierres à peine dégrossies, tantôt isolées (*menhirs*), tantôt superposées de manière à former des tables ou des autels gigantesques (*dolmens*), tantôt disposées sur un plan elliptique ou circulaire (*cromlechs*), tantôt enfin rangées en lignes parallèles (*alignement de Carnac*). On ignore à quelle époque ont été élevés ces monuments étranges; les constructions pélasgiques ou cyclopéennes qui ont avec eux une étroite affinité, mais que certains savants croient antérieures, accusent un léger progrès : les grands blocs irréguliers dont elles se composent sont *appareillés*. Il existe des constructions de ce genre dans divers lieux de la Grèce, en Italie et en Asie. M. de Saulcy en a signalé quelques-unes fort remarquables dans l'ancien pays de Chanaan, notamment celles qui lui ont paru indiquer l'emplacement de Hazor, capitale d'Yabin, un des rois chananéens vaincus par Josué. Le même savant a reconnu sur le mont Garizim des autels de pierres brutes offrant la plus grande ressemblance avec les dolmens celtiques, et il y a tout lieu de croire que ces autels sont ceux que la Bible dit avoir été élevés par Josué.

L'architecture hébraïque, autant par le manque de renseignements précis que par le défaut de monuments authentiques, est très-peu connue. On peut cependant dire qu'elle n'est jamais devenue un art. Les maisons juives, comme les habitations des Arabes modernes, ne présentaient généralement aucun ornement extérieur. Les bâtiments somptueux dont il est parlé quelquefois dans la Bible, comme le palais de David, le temple de Salomon, étaient dus à des artistes étrangers, principalement phéniciens. Après le retour du grand exil, c'est à eux qu'on dut s'adresser de nouveau pour la reconstruction du temple. A partir de l'époque des Machabées, l'influence grecque commence à se faire sentir, et les Hérodes se signalèrent par un goût tout particulier pour l'*architecture;* sous eux, de nouvelles villes s'élevèrent en Palestine, avec des gymnases, des bains publics, des théâtres, des colonnades, des palais, etc. Cependant, le style phénicien, qui semble s'être considérablement rapproché du style égyptien, ne fut nullement abandonné pour cela, et la Mischna parle à chaque instant de fenêtres tyriennes, de vestibules tyriens. Si l'on en croit certains historiens, les Hébreux rapportèrent d'Egypte les connaissances architectoniques qu'ils déployèrent plus tard dans la construction de leur temple; mais il est bien certain que l'art judaïque avait des ressources que les Egyptiens eux-mêmes n'avaient pas : il les dut aux relations fréquentes du peuple juif avec l'Assyrie, pays où l'*architecture* enfanta de bonne heure les plus étonnantes merveilles. Les renseignements que les écrivains de l'antiquité nous ont transmis sur les monuments gigantesques de Ninive et de Babylone, attestent la puissance, l'audace, les conceptions grandioses des architectes assyriens, et les explorations récentes faites dans les ruines qui couvrent cette contrée ont prouvé la justesse de ces indications.

C'est aussi par leurs proportions colossales que se distinguent les anciens monuments de la Perse et de l'Inde. Quelques érudits pensent que l'on doit considérer l'*architecture* de ce dernier pays comme le prototype de toutes les autres, et qu'elle a fourni à l'Egypte, par exemple, le modèle des temples souterrains et des constructions de formes pyramidales. Mais l'opinion la plus accréditée place en Egypte même le berceau des arts de l'antiquité : l'histoire nous apprend, en effet, que dès les temps les plus reculés les Pharaons égyptiens attachèrent leur gloire à élever d'immenses édifices, et les inscriptions hiéroglyphiques, tracées sur plusieurs des monuments qui subsistent encore à Thèbes, à Karnac, en font remonter la fondation à dix-sept ou dix-huit siècles avant notre ère. Il est donc permis de croire que l'*architecture* s'est formée en Egypte, et que de là elle s'est répandue dans le reste de l'Orient, en se modifiant suivant le génie particulier et les mœurs de chaque race, suivant le climat et les productions de chaque contrée.

Quelque marquées que soient les différences qui séparent l'*architecture* égyptienne de l'*architecture* grecque, nous ne pensons pas qu'elles suffisent pour autoriser à considérer celle-ci comme une création essentiellement indigène à laquelle la cabane de bois aurait servi de modèle. Les historiens rapportent que, vers l'an 1500 av. J.-C., Cadmus introduisit en Grèce le culte des divinités égyptiennes, et apprit aux habitants l'art de tailler la pierre en même temps que celui de fondre et de travailler les métaux. Or, bien que nous n'ayons aucun renseignement précis au sujet des constructions qui furent élevées en Grèce à partir de cette époque, nous ne pouvons douter que l'influence de l'*architecture* égyptienne ne s'y fît sentir. Sans doute l'imagination des Grecs fit subir de profondes modifications au style importé par Cadmus, de même qu'elle avait su transformer, en les adoptant, Osiris, Anubis et les autres dieux des bords du Nil. Les descriptions qu'Homère nous a données de quelques palais, notamment de celui d'Alcinoüs, ne présentent que des indications très-vagues sur la forme et les proportions de ces édifices : elles insistent particulièrement sur la nature des matériaux employés. Toujours est-il que depuis bien longtemps les Grecs avaient renoncé aux constructions en bois, lorsque leur *architecture* en arriva, de modifications en modifications, à l'adoption des trois ordres devenus classiques. L'ordre dorique, qui est incontestablement le plus ancien des trois ordres, avait dans le principe des proportions courtes et massives : il rappelait l'aspect de certains monuments égyptiens, et en particulier les colonnes cannelées qui décorent les tombeaux de Beni-Hassan, situés sur la rive droite du Nil, au sud du Caire. Ces colonnes, qui n'ont pas de base et dont le chapiteau est un simple abaque, supportent une architrave unie qui est elle-même surmontée d'une corniche saillante : le temple de Jupiter Panhellenium, à Egine, l'un des plus anciens monuments d'ordre dorique qui soient restés debout, offre les mêmes dispositions. Le changement le plus notable que les Grecs aient fait subir au type architectural employé dans quelques monuments égyptiens, consiste dans l'adoption du fronton triangulaire. Il est probable qu'ils furent amenés à cette invention par les exigences de leur climat, et n'eurent d'autre but que de faciliter l'écoulement des eaux en donnant une double pente aux toits de leurs édifices : rien n'empêche, d'ailleurs, de croire qu'ils aient d'abord établi ce faîtage en charpente, et qu'ils aient ensuite remplacé le bois par la pierre, en conservant les mêmes formes architecturales.

Quels que soient les éléments qui aient contribué à la formation de l'*architecture* grecque, hâtons-nous de reconnaître combien cette *architecture* fut supérieure à celles des autres peuples de l'antiquité : les caractères d'élégance, de pureté, de force, de grandeur, dont ses productions sont empreintes, se développèrent sous la triple influence du sentiment exquis que les Grecs avaient des lois de l'harmonie, de leur goût inné du beau, de leurs mœurs simples et sévères.

Ce fut au temps de Périclès que l'*architecture* grecque produisit ses plus beaux chefs-d'œuvre : à cette époque, l'ordre dorique et l'ordre ionique avaient reçu toute leur perfection. Le chapiteau corinthien, dont on attribue l'invention à Callimaque, ne fut d'abord employé que comme un accessoire de luxe : l'ordre auquel il a donné son nom n'acquit son développement complet que beaucoup plus tard, lorsque l'art commença à perdre de sa noble simplicité et à tendre vers la décoration. Ce goût des ornements, qui présida à la construction de la plupart des édifices élevés sous Alexandre, devint excessif après la mort de ce prince et précipita bientôt l'*architecture* grecque vers sa décadence.

C'est aux Etrusques ou Toscans, dont le style architectural était dérivé de l'ordre dorique, qu'on attribue les principaux monuments construits à Rome, sous les rois, notamment les immenses cloaques de Tarquin, le Capitole et le temple de Jupiter Capitolin. Mais ce fut seulement après la conquête de la Grèce que les Romains commencèrent à prendre goût à l'art monumental. Auguste fit bâtir un grand nombre d'édifices remarquables. L'art grec, transplanté à Rome sous cet empereur, était alors bien éloigné des principes sévères qui avaient fait jadis sa force : le goût particulier des Romains pour la richesse de l'ornementation accéléra la décadence du style et donna naissance à l'ordre composite, ordre bâtard, participant à la fois de l'ordre ionique et de l'ordre corinthien, auxquels il a emprunté leurs détails les plus élégants et les plus compliqués. Sous les successeurs d'Auguste, l'*architecture* romaine produisit une quantité prodigieuse d'édifices dans toutes les parties de l'empire : Néron, Vespasien, Titus, Domitien, Nerva, Trajan, Adrien, Alexandre-Sévère, Aurélien, Dioclétien, se signalèrent particulièrement par la magnificence des palais, des temples, des arcs de triomphe, des théâtres, des thermes, qu'ils firent construire.

Après la translation du siége de l'empire à Byzance, Constantin, qui voulait que sa nouvelle capitale fît oublier la majesté de l'ancienne, y fit élever un nombre considérable de palais, d'églises, de portiques; mais ces édifices, surchargés d'ornements et construits en partie avec les débris des temples du paganisme, ne présentaient pas de caractère architectural bien défini; les traditions de l'art antique y étaient du moins complétement dénaturées. Un style nouveau se dégagea peu à peu de cette confusion : la magnifique église de Sainte-Sophie, élevée sous le règne de Justinien par les architectes Anthemius de Tralles et Isidore de Milet, fut le premier modèle des monuments à coupoles.

En Occident, l'*architecture* religieuse reste d'abord fidèle au type de l'art romain dégénéré : les premières églises furent construites sur le modèle des basiliques païennes. Ce style primordial, auquel les archéologues ont donné le nom de style roman ou de style latin, passa de bonne heure d'Italie en France, en Angleterre et en Espagne; mais il fut assujetti dans chacun de ces pays à des altérations et à des vicissitudes diverses. L'*architecture* néo-grecque ou byzantine pénétra en Italie au XIe siècle, et y produisit quelques édifices très-remarquables, entre autres Saint-Marc de Venise, San-Miniato de Florence, le Dôme de Pise. D'un autre côté, l'influence de ce style sur l'*architecture* romane amena la création du style romano-byzantin, qui se répandit sur les bords du Rhin, dans le centre et dans le midi de la France.

Il était réservé aux architectes du nord de la France de faire subir à l'*architecture* chrétienne une transformation radicale, consistant principalement à faire disparaître l'aspect massif des murailles en élargissant les ouvertures et en cherchant des points d'appui extérieurs, à développer l'organisme des voûtes, à donner aux colonnes et aux piliers le plus grand élancement possible, à conduire en un mot dans les airs l'ensemble de l'édifice. Ce style, caractérisé en outre par l'emploi systématique de l'ogive, a été désigné improprement sous le nom de *gothique* : les Goths, en effet, sont complétement étrangers à sa création; à l'époque de leur domination en Italie, notamment sous le règne de Théodoric, ils se montrèrent pleins de zèle pour la conservation des monuments de l'antiquité, et ils élevèrent eux-mêmes d'assez nombreuses constructions; mais ils s'en tinrent à la manière latine, et tout le mérite qui pourrait leur être attribué serait d'avoir substitué l'emploi de la pierre à celui du bois, qui avait été généralement adopté pendant les premiers siècles. L'*architecture* ogivale est véritablement née dans l'Ile-de-France, au XIIe siècle, et ses premiers chefs-d'œuvre ont été l'église de Saint-Denis et Notre-Dame de Paris. De là, elle se répandit successivement dans les autres provinces françaises, en Allemagne, en Angleterre, en Espagne. Introduite assez tard dans ce dernier pays, elle y développa un caractère particulier sous l'influence des mœurs locales et de l'orientalisme mahométan. Les Arabes, que quelques auteurs ont regardés bien à tort comme les inventeurs de l'ogive, se conformèrent primitivement aux types byzantins, et leur firent subir, dans la suite, des modifications plus ou moins profondes, suivant les pays où ils établirent leur domination. En général, l'*architecture* arabe se distingue par la légèreté et la hardiesse de ses proportions, la délicatesse et la profusion de ses ornements, l'absence complète de symétrie : l'arc en fer à cheval ou cintre outre-passé, qui la caractérise essentiellement, a été remplacé par l'ogive assez longtemps après que celle-ci eut été adoptée en France.

Au moment où l'*architecture* ogivale était dans tout son épanouissement en deçà des Alpes, une révolution profonde s'accomplissait en Italie : la passion de l'antiquité, surexcitée au plus haut point par la découverte des chefs-d'œuvre littéraires de la Grèce et de Rome, gagna les artistes qui, à leur tour, se mirent à étudier les monuments anciens. Brunelleschi, Alberti, Bramante, Michel-Ange, Palladio, Ammanato, remirent en honneur ces beaux modèles, mais ils ne les imitèrent pas servilement; ils déployèrent une grande richesse d'imagination dans l'emploi des divers ordres, et varièrent à l'infini les détails de l'ornementation. La France, l'Allemagne, l'Angleterre, adoptèrent avec empressement le style de la Renaissance italienne : mais peu à peu les pures traditions de l'antique furent mises dans l'oubli, et il se produisit dans l'art monumental, comme dans la peinture et la sculpture, les plus étranges aberrations de goût. L'*architecture* ne cessa pas, du reste, d'être l'expression fidèle des mœurs contemporaines : au style Pompadour, créé à une époque de corruption effrénée, succéda le style rigide, austère, des néo-classiques, pastiche de l'antiquité romaine, que fit éclore la Révolution française. Le mouvement romantique, en reportant les idées vers le moyen âge, enfanta à son tour le pastiche gothique et le pastiche renaissance. De la collision, ou pour mieux dire de la promiscuité de tant de principes divers, est née l'*architecture* contemporaine qui, non contente de copier tous les styles, les combine, les amalgame, le plus souvent sans discernement et sans goût.

Telles ont été les phases les plus remarquables de l'art monumental chez les différents

peuples rattachés entre eux par la communauté des races ou des intérêts. On trouvera, au nom des principales contrées de l'ancien et du nouveau monde, l'histoire particulière de leur *architecture*.

— **Peintres d'architecture.** Les peintres d'architecture, qu'un de nos plus savants critiques d'art, M. W. Burger (Thoré), propose d'appeler les *architecturistes*, comme on dit les *paysagistes*, les *portraitistes*, les *miniaturistes*, sont ceux qui prennent pour sujet de leurs tableaux la vue extérieure ou intérieure d'un édifice, la vue perspective d'une rue, d'un quai ou même d'une ville entière. Avant de devenir une branche spéciale de la peinture, cette représentation des lignes architecturales a occupé, comme elle occupe encore aujourd'hui, une place plus ou moins large dans les œuvres des divers maîtres; elle a suivi, du reste, les progrès de la peinture de paysage, dont elle n'est, à bien prendre, qu'une subdivision.

Les fonds de paysage et d'architecture que les artistes de la Renaissance substituèrent aux ciels d'or, dans lesquels les Byzantins emprisonnaient leurs figures, nous étonnent par leur excessive naïveté. Mais si l'on songe que les Grecs et les Romains, si supérieurs aux modernes dans plusieurs parties de l'art, ne triomphèrent qu'imparfaitement des difficultés de la perspective aérienne, on n'a plus que de l'admiration pour ces vaillants artistes du XIVe et du XVe siècle, qui abordèrent hardiment ces mêmes difficultés et en préparèrent la solution. « C'est un mérite qui appartient à Giotto, dit Lanzi, que d'avoir ennobli ses tableaux d'histoire, en plaçant dans les fonds des édifices coloriés de rouge, de bleu, de jaune, selon l'usage où l'on était alors de peindre l'extérieur des maisons : quelques-uns de ces édifices étaient peints d'un blanc éclatant, semblable à celui du marbre de Paros. » Le *Saint François d'Assise recevant les stigmates*, peinture capitale de Giotto, que possède le Louvre, peut donner une idée de la manière dont cet illustre maître traitait l'architecture : on y voit deux maisonnettes peintes en jaune, assez semblables à celles que vendent les marchands de jouets; le saint, qui est en extase tout auprès, pourrait facilement les enjamber. Parmi les successeurs de Giotto, Stefano, son petit-fils, qui mérita d'être appelé « le singe de la nature », fit faire de notables progrès à la perspective des lignes architecturales. Vittore Pisanello, de Vérone; Paolo Uccello, Fra Filippo Lippi, Pesellino, les Bellini, Andrea Mantegna, améliorèrent successivement cette partie importante de l'art de peindre : les derniers s'appliquèrent avec succès à la représentation des édifices antiques et l'employèrent à orner leurs paysages et les fonds de leurs compositions historiques.

Les artistes des écoles du Nord ne restèrent pas en arrière des maîtres italiens; dès le commencement du XIVe siècle, leurs peintures, principalement celles qui ornent les manuscrits, offrent des fonds de paysages, où la représentation des édifices est traitée aussi habilement, pour le moins, que dans les tableaux de Giotto. On peut consulter comme spécimen un manuscrit français de la Bibliothèque impériale (no 8392), qui contient les *Relations* de plusieurs voyageurs célèbres, notamment celle de Marco-Polo, et qui a été exécuté à l'époque dont nous venons de parler, par un moine de l'abbaye de Saint-Bertin, frère Jehan Lelonc, *dit et né d'Yppre*, en Flandre; quelques-unes des nombreuses miniatures de ce manuscrit représentent des vues de villes, très-compliquées : les maisons, peintes de couleurs très-éclatantes, s'étagent sur la pente des coteaux ou bordent des rivières; la perspective est bien loin d'être irréprochable : on sent que l'artiste en a deviné plutôt qu'il n'en a résolu les difficultés. Au XVe siècle, les peintres néerlandais ne manquent presque jamais de placer et pour ainsi dire d'encadrer les scènes religieuses dans des constructions gothiques ou romanes, ou bien de leur donner pour fond des paysages immenses parsemés d'édifices. Jan Van Eyck, et, après lui, Rogier Van der Weyden et Memling atteignirent en ce genre à une perfection vraiment extraordinaire. Quoi de plus merveilleux que le fond du seul tableau (*la Vierge au donateur*) que le Louvre possède du premier de ces maîtres? Une ville tout entière dont les maisons bordent les eaux transparentes d'un fleuve, et dans les rues de laquelle s'agitent des centaines de figurines microscopiques. Une vue photographique ne serait pas plus exacte; mais ce qu'elle ne donnerait pas et ce qui fait surtout le mérite de l'œuvre de Van Eyck, c'est la limpidité de l'atmosphère, l'inappréciable justesse du coloris. Rogier van der Weyden, dans son tableau de l'*Adoration des rois* du musée de Munich, a placé au premier plan des ruines romaines, et, au fond, une ville dont tous les détails sont admirablement peints. Mais, malgré tout son mérite, cet ouvrage est encore surpassé par le petit tableau de Memling qui se voit dans la même galerie et qui représente les *Sept Joies de la Vierge* : d'innombrables édifices ornent les divers plans du paysage où l'artiste a placé les épisodes de son sujet.

Les maîtres que nous venons de nommer durent à leur sentiment exquis de la réalité et à l'habileté avec laquelle ils savaient dégrader la couleur, de rendre, mieux que les Italiens primitifs, l'espace et les lointains; mais ils restèrent presque aussi étrangers qu'eux à la science du dessin linéaire. Cette branche essentielle de l'art ne fut sérieusement étudiée que vers la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe. Léonard de Vinci, Raphaël, Le Titien, Fra Bartolomeo, en Italie; Albert Dürer, en Allemagne, fixèrent enfin les règles de la perspective et en firent une application éclatante. Nous ne citons là que les chefs d'école; d'autres artistes plus modestes contribuèrent à opérer cette grande révolution de l'art. A partir de cette époque, la représentation des édifices est traitée avec une sorte de prédilection par les artistes de l'Italie qui, en l'associant à leurs compositions historiques, obtiennent les effets les plus pittoresques. On sait tout le parti que Paul Véronèse a tiré de cette sorte d'effets : les portiques, les colonnades, les galeries qu'il a placés dans la plupart de ses tableaux frappent les regards par la beauté des lignes, la richesse des détails, la profondeur de la perspective. A son tour, notre Poussin saura atteindre au dernier degré de l'art, en peignant les admirables monuments de l'antique Rome, en embellissant par des ruines pittoresques les paysages qui servent de fond à ses scènes bibliques. Nombreuse est la lignée des paysagistes qui suivirent la méthode de ce grand maître; elle s'est recrutée dans toutes les écoles : en France, le Lorrain, Séb. Bourdon, La Hire, Hubert Robert, De Machy, Michallon, Victor Bertin et les autres paysagistes académiques du XIXe siècle; en Italie, le Guaspre, Pannini; en Hollande, Asselyn, Gérard de Lairesse, Polydor Glauber, Berghem, Weenix, Lingelbach, Moucheron; en Flandre, Abr. Genoels, François Millet, Van Bloemen, etc. Ces divers artistes, à l'exemple du Poussin, se sont bornés à associer la peinture des édifices à celle du paysage. Le Vénitien Antonio da Canal, plus connu sous le nom de Canaletti, s'adonna spécialement à la représentation des monuments de sa ville natale, et s'en acquitta avec une habileté extraordinaire. Sous son pinceau délicat, les détails de l'architecture prirent une fermeté merveilleuse et se revêtirent d'une couleur chaude, harmonieuse, admirablement nuancée suivant les accidents de la perspective et la distribution de la lumière et des ombres. La vue de l'église de la *Madona della Salute*, qu'on voit de lui au Louvre, est une des pages les plus éblouissantes de son œuvre. Il eut un grand nombre de disciples et d'imitateurs, parmi lesquels se distingue Francesco Guardi, dont notre musée possède également plusieurs toiles importantes.

La peinture architecturale se développa de bonne heure en Flandre. Hans Fredeman de Vries, né à Leeuwarden en 1527, acquit dans cette branche de l'art une supériorité peu commune. Les figures de ses avant-plans, dit M. Waagen, fournissent les titres de ses tableaux, quoique la riche architecture qui les entoure, et dans laquelle les lois de la perspective aérienne et linéaire sont fidèlement observées, forme le sujet principal. Le ton de ses formes architecturales est généralement transparent et délicat, mais froid. Hendrick van Steenwick le vieux, son élève, perfectionna le genre; il peignit surtout des intérieurs d'églises gothiques, et fut le premier à rendre l'effet des torches et des cierges sur les détails de l'architecture. Son fils Hendrick van Steenwick le jeune, dont le Louvre a plusieurs intérieurs d'église, le dépassa par la finesse de l'exécution; mais, parmi les Flamands, son meilleur élève fut, sans contredit, Pieter Neefs le vieux, que l'on peut regarder comme le maître du genre, tant à cause de sa science de la perspective que de l'ampleur de sa touche et de la puissance de son coloris : le Louvre ne possède pas moins de neuf tableaux de cet artiste, dans les œuvres duquel Frans Francken le jeune, Jan Brueghel et David Teniers le père ont souvent peint des figures. Barthélemy van Bassen, qui florissait à la même époque, peignit des intérieurs d'églises catholiques et de palais de la Renaissance, avec une grande exactitude de détails, mais dans des tons un peu crus.

L'école hollandaise compta aussi de très-habiles peintres d'architecture, parmi lesquels nous citerons en première ligne Pieter Saenredam, qui semble avoir appliqué à ce genre la puissante manière de Rembrandt : ses tableaux, extrêmement rares en dehors de la Hollande, unissent à la fermeté des lignes qu'on remarque dans les œuvres de Pieter Neefs une vigueur de tons extraordinaire. Son chef-d'œuvre est une *Vue de l'ancien hôtel de ville d'Amsterdam*, qui se trouve dans la maison de ville actuelle. « On dirait, selon M. Waagen, que la lumière de cet admirable tableau a été peinte avec de la lumière. » Dirk van Delen, élève de Frans Hals, peignit avec moins de largeur, mais dans des tons d'une exquise délicatesse et d'une grande clarté, des intérieurs et des extérieurs d'édifices dans le goût de la Renaissance. Emmanuel de Witte fut encore supérieur aux deux peintres que nous venons de nommer : une entente profonde du clair-obscur; une touche ample et ferme, une connaissance parfaite de la perspective, une grande habileté dans la composition placent cet artiste au rang des maîtres qui font le plus d'honneur à la Hollande. Il représenta ordinairement des intérieurs d'édifices d'architecture italienne. Hendrick van der Vliet paraît avoir subi son influence et s'en rapprocha surtout par la manière intelligente de distribuer la lumière. Jan van der Heyden, dans les tableaux duquel Adrien van de Velde plaça de délicieuses figurines, peignit, avec une touche d'une grande finesse et dans une couleur chaude et transparente, des vues de palais, d'églises, des quais bordés d'édifices. Gerit Berckheyden et son frère Job représentèrent divers monuments d'Amsterdam : le premier peignit en outre des constructions italiennes, entre autres la *Vue de la colonne Trajane*, que possède le Louvre. Ce fut aussi en Italie et principalement à Rome que Jacques van der Ulft, Berstraaten, Lingelbach, allèrent chercher les motifs de leurs tableaux d'architecture.

Les monuments de la ville éternelle et surtout les intérieurs de couvents ont trouvé dans l'école française, au commencement de ce siècle, un peintre d'une originalité peu commune. Nous avons nommé Marius Granet, dont les tableaux ont obtenu, sous l'Empire et sous la Restauration, un si légitime succès. Gustave Planche a pu dire avec raison, en parlant de cet artiste : « Nul ne connaît, comme lui, l'art de saisir et de reproduire la physionomie d'une église ou d'un cloître. Sous son pinceau ingénieux et simple, les pierres de tous les âges, les monuments de tous les siècles, reprennent le caractère qui leur appartient..... Les personnages qu'il place dans ses tableaux sont tellement reliés avec la nature inanimée, en font si bien partie, qu'ils n'ont pas à proprement parler d'existence distincte. » Granet eut de nombreux imitateurs, parmi lesquels nous citerons : le comte de Forbin, son ami, et Clérian, son élève. Un peu plus tard, Jules Joyant se montrait l'émule du Canaletti, dans ses *Vues de Venise*, et il était imité lui-même par MM. William Wyld et Félix Ziem. Ce dernier s'est tourné ensuite vers l'Orient et nous a donné d'éblouissantes *Vues de Constantinople*. L'architecture de tous les pays compte du reste, dans notre école contemporaine, des peintres d'un très-grand mérite. Il nous suffira de citer, parmi les tableaux de ce genre les plus remarqués au Salon de 1864 : la *Galerie d'Apollon*, de M. Victor Navlet; une *Salle du musée de Cluny*, de M. Ch. Giraud; le *Tombeau de Napoléon*, de M. Ph. Benoist; la *Vue de l'Elysée*, de M. Desjobert; la *Galerie des armures au château royal de Turin*, de M. Joseph Castiglione; un *Intérieur d'église à Lisbonne*, de M. Dauzats; le *Château d'Anet* et le *Château de Villepinte*, de M. Justin Ouvrié; la *Chartreuse de Miraflorès*, de M. H. Sebron; le *Palais de Frédéric IV* (Heidelberg), de M. Stroobant; la *Vue de Cannes*, de M. Adolphe Viollet-Le-Duc; la *Vue de Marseille*, de M. Leconte de Roujou; les *Vues d'Italie*, de MM. O. Achenbach, Lanoue, Anastasi, H. Leroux, F. Thomas, Arm. Leleux; les *Vues d'Orient*, de MM. Dauzats, Fabius Brest, Th. Frère, Tesson, Al. de Bar, Berchère, etc.

— ARCHITECTURE FEINTE. On donne ce nom à des peintures décoratives qui, par le moyen de la perspective linéaire et des couleurs, reproduisent tous les détails de l'architecture réelle, en font paraître les saillies, les vides, et contrefont les différents matériaux employés dans les bâtiments.

Cette sorte de peintures était fort employée autrefois, surtout en Italie, pour la décoration des façades et des intérieurs de palais. Les plus grands artistes ne dédaignèrent pas d'exécuter des ouvrages de ce genre, dont les vues architecturales peintes par les Romains dans les thermes de Dioclétien (V. ARABESQUES, GROTESQUES) fournirent les premiers modèles. On voit encore à Rome, à Bologne, à Venise, à Gênes, de somptueux édifices ornés extérieurement de fresques qui imitent, de manière à faire illusion, une perspective architecturale. Il n'est pas rare d'y voir de véritables morceaux d'architecture ajouter à l'illusion de l'ensemble, et la dorure se mêler à l'éclat et à la variété de marbres réels ou factices.

Aujourd'hui, l'*architecture feinte* n'est plus guère employée à la décoration des édifices; mais on en fait un fréquent usage pour les décors des théâtres, et pour ceux des fêtes et des réjouissances publiques. V. PEINTURE DÉCORATIVE.

— ACADÉMIE D'ARCHITECTURE. De 1671 à 1793, la France a possédé une académie spéciale d'*architecture*. Fondée par Colbert, cette académie eut pour premiers membres Blondel, Levau, Bruant, Gittard, Lepautre, Mignard, d'Orbay et Félibien. Pendant quarante-six ans elle se recruta par la nomination royale. En 1717, elle fut confirmée par lettres patentes, reçut des statuts et règlements, et obtint le droit de choisir elle-même ses membres, dont le nombre fut porté de 8 à 24. Supprimée momentanément en 1767, pour avoir protesté contre la nomination illégale de De Wailly, elle fut réorganisée par nouvelles lettres patentes en 1775, et composée : 1o de 32 architectes divisés en deux classes; 2o de 16 membres honoraires ou associés libres; 3o de 12 correspondants ou associés étrangers. L'académie d'*architecture* disparut en 1793. Il n'y a plus aujourd'hui qu'une section d'*architecture* dans l'académie des Beaux-Arts.

— Bibliogr. Voici la liste des ouvrages latins, italiens, allemands, anglais et français, les plus importants qui ont trait aux règles de l'architecture et à son histoire générale :

COURS, TRAITÉS.

Traité d'architecture (*De architectura libri X*), par Vitruve. V. l'analyse ci-après.

Traité de l'art de bâtir (*De re ædificatoria opus*), par L.-B. Alberti (Florence, in-fol., 1485). V. ART DE BÂTIR.

Traité d'architecture (*I quattri libri dell' architettura*), par A. Palladio. V. l'analyse ci-après.

Traité d'architecture (*Libri cinque d'architettura*), par Séb. Serlio (Venise, in-fol., 1551).

Règles des cinq ordres d'architecture, par Vignole. V. l'analyse ci-après.

Idée de l'architecture universelle (*Idea dell' architettura universale*), par Scamozzi (Venise, in-fol., 1590).

Livre d'architecture, de Jacq. Androuet du Cerceau (Paris, in-fol., 1559).

Œuvres d'architecture, de Philibert Delorme. V. l'analyse ci-après.

Cours d'architecture, par Fr. Blondel (Paris, 1675, 5 vol. in-fol.).

Ordonnance des cinq espèces de colonnes, par Cl. Perrault (Paris, in-fol., 1683).

Traité d'architecture, par Séb. Le Clerc (Paris, 2 vol. in-4o, 1714).

Livre d'architecture (*Book of architecture*), par Gibbs (Londres, in-fol., 1739).

Traité d'architecture civile (*a Treatise on civil architecture*), par W. Chambers (Londres, in-fol., 1768).

Cours d'architecture, par J.-Fr. Blondel (Paris, 9 vol. in-8o, 1771).

Principes de l'architecture civile (*Principj d'architettura civile*), par Milizia. V. Mémoires des ARCHITECTES.

Dictionnaire d'architecture, par d'Aviler (Paris, in-4o, 1755). V. DICTIONNAIRE.

Dictionnaire d'architecture (*Architectural dictionary*), par Nicholson (Londres, 2 vol. in-4o, 1819).

Architecture civile, par C.-F. de Wiebeking (Munich, 7 vol. in-4o et atlas, 1827-31).

Traité de l'art de bâtir, par Rondelet (Paris, 5 vol. gr. in-4o, 1831). V. ART DE BÂTIR.

Etudes relatives à l'art des constructions, par Bruyère (Paris, in-fol., 1822).

Revue de l'architecture, par C. Daly.

Bulletin monumental, par M. de Caumont.

Constructions rurales et communales, par Roux aîné (Paris, in-fol., 1844).

Traité d'architecture, par L. Raynaud (2 vol. in-4o, 1851-58).

HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE.

Histoire de l'architecture (*an History of the architecture*), par Th. Hope, trad. en français par A. Baron (2 vol. in-8o, 1839).

Histoire sommaire de l'architecture religieuse, militaire et civile au moyen âge, par M. de Caumont (Caen, in-8o, 1837).

Les Trois Ages de l'architecture gothique, par Popp et Th. Bouleau (Paris, in-fol., 1840).

Histoire de l'architecture depuis les temps les plus reculés jusqu'à notre époque (*Geschichte der bankunst*, etc.), par Stieglitz (Nuremberg, in-8o, 1827).

Essai sur l'architecture des Arabes et des Mores..., par Girault de Prangey (Paris, in-8o, 1841).

Mémoires des architectes anciens et modernes, par Milizia. V. l'analyse au mot ARCHITECTE.

Histoire de la vie et des ouvrages des plus célèbres architectes du XIe siècle jusqu'à la fin du XVIIe siècle, par Quatremère de Quincy (Paris, 2 vol. gr. in-8o, 1830).

Dictionnaire historique d'architecture, par le même (Paris, 2 vol. in-4o, 1833). V. DICTIONNAIRE.

Monuments anciens et modernes, par Gailhabaud. V. MONUMENTS.

L'architecture du Ve au XVIe siècle..., par Gailhabaud. V. l'analyse ci-après.

Dictionnaire de l'architecture du XIe au XVIe siècle, par Viollet-Le-Duc. V. l'analyse au mot DICTIONNAIRE.

Histoire générale de l'architecture, par Daniel Ramée (Paris, 2 vol. in-8o, 1860).

Dictionnaire de l'architecture du moyen âge, par Berty (Paris, in-8o, 1845).

Architecture civile et domestique au moyen âge et à la Renaissance, par Aymar Verdier et Cattois (Paris, 1852).

Histoire de l'art monumental dans l'antiquité et au moyen âge, par Bâtissier (Paris, in-8o, 1845 et 1860).

Architecture (TRAITÉ D'), par Vitruve. Cet ouvrage, que l'auteur écrivit dans un âge avancé, et qu'il dédia à Octave après que celui-ci eut pris le nom d'Auguste (27 ans av. J.-C.), est intitulé en latin : *De architectura*. Il se compose de dix livres. Le 1er livre traite de l'architecture en général, des qualités nécessaires à cet art, des parties dont il se compose, du choix des lieux pour bâtir une ville, etc. — Le 2e livre examine les premières constructions des hommes, les matériaux propres à la bâtisse, l'extraction des pierres, la coupe des bois de construction. — Il est question, dans le 3e livre, des différentes espèces de temples, des quatre ordres d'architecture en général, et particulièrement de l'ionique. — Le 4e livre est consacré à l'étude de l'ordre ionique, du corinthien et du toscan, de la distribution et de l'ornementation des temples, etc. — Dans le 5e livre, Vitruve s'occupe du forum, et passe en revue les diverses sortes d'édifices

publics : basiliques, trésor public, prison, hôtel de ville, théâtre, promenoirs couverts, bains, palestres, xystes, ports et constructions hydrauliques. — Le 6e livre est relatif aux maisons de la ville et de la campagne, aux proportions qu'elles doivent avoir suivant la nature des lieux, à la distribution de leurs différentes parties et à leur aménagement. — Le 7e livre traite des ornements et de la décoration des édifices privés.—Les trois autres livres roulent sur des matières qui ne se rattachent qu'indirectement à l'architecture : le 8e est consacré à l'hydraulique ; le 9e, à la gnomonique ; le 10e, à la mécanique.

Tel est le vaste cadre dans lequel Vitruve a cherché à faire entrer tout ce qui se rapporte à la science de l'architecte : on lui a reproché, avec raison, de ne pas s'en être toujours tiré d'une façon heureuse, d'avoir passé sous silence beaucoup de choses qui sont du ressort de l'architecture, d'avoir donné à d'autres une importance exagérée, de s'être complu notamment dans l'étude de certaines questions de philosophie et de physique, sur lesquelles il n'avait, d'ailleurs, que des connaissances peu approfondies. Trop souvent aussi, il se laisse aller à faire des récits merveilleux, auxquels il est, du reste, le premier à ajouter foi. L'origine qu'il donne à l'architecture est une fiction poétique qu'il a puisée dans Lucrèce. Selon lui, l'ordre dorique fut fait à l'imitation du corps de l'homme, dont il représente la simplicité nue et négligée, et l'ordre ionique, de son côté, reproduit la délicatesse et la parure de la femme. Poussant le rapprochement jusqu'au bout, il trouve de la similitude entre la colonne sans base de l'ordre dorique et le pied nu de l'homme, entre la base ornée de l'ionique et l'élégante chaussure de la femme... Ce qu'il dit des premières constructions élevées par la main des hommes est plus vraisemblable : « Ils plantèrent, dit-il, des perches fourchues qu'ils entrelacèrent de branches, et dont ils remplirent les vides avec de la terre grasse, pour en faire des murs. D'autres firent sécher des mottes d'argile, en construisirent des murs, sur lesquels ils posèrent en travers des pièces de bois, et les recouvrirent de roseaux et de feuilles ; ils se mirent dessous à l'abri de la pluie et du soleil. Plus tard, comme dans les mauvais temps d'hiver les toits ne résistaient pas aux pluies, ils firent des combles qu'ils recouvrirent de terre grasse, et, donnant de l'inclinaison aux couvertures, ils établirent des larmiers pour l'écoulement des eaux. »

S'il est vrai que Vitruve n'ait pas toujours su se défendre d'aborder longuement des questions à peu près étrangères à l'architecture, et qu'il se soit montré, au contraire, bref jusqu'à l'obscurité en parlant de quelques parties importantes de cet art, il est juste aussi de reconnaître qu'il possède une érudition des plus variées, qu'il apporte la plus grande sagacité dans l'étude des monuments, et que, dans tout ce qui a trait à l'objet principal de son ouvrage, il fait preuve d'une élévation d'idées et d'une pureté de goût peu communes. Ecrivant à l'époque où l'art grec fut transplanté à Rome, il ne se borna pas à établir ses règles d'après les monuments qu'il avait sous les yeux, il consulta avec soin et prit pour guides les nombreux traités que les architectes de la Grèce avaient publiés avant lui. Il s'est, du reste, rendu cette justice qu'il n'a point fait disparaître les noms des auteurs où il a puisé, pour les remplacer par le sien : « Dans l'ouvrage que nous publions, dit-il, il ne nous est point venu à l'esprit de déprécier les inventions d'autrui pour faire valoir les nôtres ; nous rendons, au contraire, mille actions de grâces à tous les auteurs, de ce que, ayant de tout temps recueilli les pensées ingénieuses des hommes de talent, ils nous ont préparé, chacun dans son genre, une ample moisson ; c'est là que, puisant, comme à une source féconde, des idées que nous approprions à notre travail, nous nous sentons plein d'abondance et de facilité pour écrire ; c'est, éclairé de leurs lumières, que nous avons osé entreprendre un nouveau traité. » Vitruve cite parmi les auteurs grecs auxquels il a fait des emprunts : Agatharque, Démocrite et Anaxagore, qui avaient écrit sur la construction des théâtres ; Silenus, Theodorus et Carpion, sur les proportions de l'ordre dorique ; Chersiphron, Métagène, Phileos, Hermogène, sur l'ordre ionique ; Argelius, sur l'ionique et le corinthien ; Philon, sur les proportions des temples et sur l'arsenal qu'il avait bâti au Pirée ; Theodorus de Phocée, sur le temple en forme de coupole (*de tholo*) qui existait à Delphes ; Satyrus et Phythéus, sur le tombeau de Mausole, leur chef-d'œuvre ; etc., etc. Les seuls auteurs romains nommés par Vitruve sont Fussitius, Terentius Varron et Publius Septimius. Les ouvrages de ces divers écrivains ne sont pas parvenus jusqu'à nous. Celui de Vitruve peut nous consoler de leur perte, car nous devons croire, d'après les paroles mêmes que nous avons citées plus haut, qu'il contient toutes les notions essentielles publiées antérieurement sur le même sujet.

Sous le rapport du style, Vitruve est loin d'avoir la même élégance, la même pureté que les autres écrivains du siècle d'Auguste. Il a prié lui-même ceux qui le liront de ne chercher dans son travail ni la profondeur du philosophe, ni l'habileté du rhéteur, ni la correction du grammairien, et de ne le juger que comme un architecte ayant des belles-lettres la teinture qu'exige son art (*sed ut architectus his litteris imbutus*). C'est à tort, du reste, qu'on lui a reproché d'avoir emprunté quelques mots à la Grèce, lui qui appuie ses préceptes sur l'autorité des monuments et des écrivains de ce pays. Il n'est pas moins excusable de s'être servi d'un certain nombre d'expressions latines particulières à son art, et qu'on ne retrouve dans aucun auteur. Les nombreuses obscurités qu'on rencontre dans son livre ne sont pas dues seulement à l'emploi des termes techniques ; elles doivent être attribuées, en grande partie, à l'ignorance des copistes, qui ont altéré l'original en transposant les périodes, en introduisant dans le texte les notes marginales. On doit regretter aussi, pour l'intelligence de certains détails, que les figures explicatives dont l'auteur avait accompagné son ouvrage se soient perdues. D'ailleurs, Vitruve ne manque pas de nerf dans son style ; il atteint même parfois à une certaine éloquence, principalement dans les introductions qui précèdent chacun de ses dix livres, et dans les récits historiques qu'il a semés dans le courant de son ouvrage pour délasser le lecteur de l'aridité de la matière. La concision est la seule qualité littéraire à laquelle il vise : « Les affaires, tant particulières que publiques, dit-il, dont je vois tous les citoyens accablés, me déterminent à abréger mon ouvrage, afin que ceux à qui leurs instants de loisir permettront de le lire puissent promptement en saisir l'ensemble. »

Le *Traité d'architecture* de Vitruve a été fort estimé non-seulement chez les anciens, mais même dans les siècles les plus barbares, comme le témoignent les nombreux manuscrits du moyen âge conservés dans les bibliothèques célèbres. L'édition princeps a été publiée en 1486, par Jo. Sulpitius. Les éditions latines les plus remarquables ont été données ensuite : à Florence, en 1496 ; à Venise, en 1497 et en 1511 ; à Strasbourg, en 1543, par Georgius Machœropiæus ; à Lyon, en 1552, par Guill. Philander (figures assez exactes, commentaire et index) ; à Amsterdam, chez les Elzevier, en 1649, par Jean de Laet ; à Udine, en 1825-1830, par J. Poleni. Cette dernière édition, la plus complète et la plus belle qui existe, se compose de 8 vol. in-4°, avec 141 planches, dont 100 gravées sur acier. Vitruve a été traduit dans la plupart des langues de l'Europe. Parmi les traductions françaises, nous citerons celle de J. Martin, en 1547 ; de Cl. Perrault, en 1684 ; de de Bioul, en 1816 ; de Maufras, en 1847 (collect. Panckoucke). Citons aussi la traduction italienne publiée en 1758, par le marquis Galiani : c'est la plus estimée au delà des monts.

Architecture (RÈGLES DES CINQ ORDRES D'), ouvrage de Jacopo Barozzio, plus connu sous le nom de *Vignole*. Cet habile architecte, profondément épris de l'art antique, éloigné d'ailleurs de tout système et ne recherchant que le beau, entreprit, dans les dernières années de sa vie, de réduire les principes de l'architecture en règles d'une application facile. Ayant remarqué que, dans les monuments antiques, des rapports simples et peu compliqués rendaient les plus petites parties dépendantes des plus grandes, il crut pouvoir déterminer d'une façon mathématique les proportions qui doivent exister entre ces différentes parties, et il les établit, pour chacun des ordres, d'après les monuments les plus estimés de l'Italie. Par exemple, il a fixé les proportions essentielles de l'ordre dorique, en prenant pour type l'ordre du théâtre de Marcellus, qui lui parut être le plus universellement approuvé ; mais lorsqu'il a trouvé que quelques membres plus petits s'éloignaient de la division numérique prescrite par l'ordonnance générale, au lieu de renoncer à la base fondamentale qu'il s'était donnée, il a cherché à rétablir la proportion de ces petites parties d'après d'autres monuments doriques de l'antiquité. Il fit donc constamment choix des ordres antiques, et n'apporta, de sa part, que la distribution des proportions fondées sur des nombres simples, sans se servir de brasses, de pieds et de palmes d'aucun pays, mais seulement d'une mesure arbitraire, tirée de l'ordre lui-même et appelée *module*. Cette mesure est le demi-diamètre de la colonne partagée en douze parties égales pour le toscan et le dorique, et en dix-huit pour l'ionique, le corinthien et le composite. Vignole ne s'est jamais écarté des grandes proportions, comme du double, du tiers, du quart ; c'est ce qui rend ses ordres si faciles à exécuter. Quelques auteurs, Milizia entre autres, lui ont reproché d'avoir altéré parfois les plus belles proportions de l'antique, en vue de rendre ses règles plus générales et plus simples ; on trouve, par exemple, que la hauteur de ses piédestaux et celle de ses corniches rendent ses colonnes trop courtes. Milizia va jusqu'à dire que le livre de Vignole a fait plus de mal que de bien à l'architecture ; mais cette opinion ne prend sa source que dans un excès de vénération pour l'antique ; si Vignole s'est écarté quelquefois des originaux de l'antiquité, il ne l'a fait qu'avec une extrême réserve. Par la clarté et la facilité des règles qu'il a établies, son livre a obtenu et obtiendra longtemps encore le plus grand succès. Outre l'édition italienne qui se renouvelle sans cesse, il a été publié des traductions de cet ouvrage dans toutes les langues de l'Europe. C'est le premier traité d'architecture que l'on mette entre les mains des élèves, et bien des architectes n'en consultent pas d'autre pendant toute leur carrière : il est particulièrement estimé des ouvriers qui, dans leurs travaux, ont occasion de faire usage des ordres, et qui, n'ayant ni la commodité ni le loisir de se livrer à de longues études, sont bien aises de trouver des règles simples et faciles à mettre en pratique. Parmi les nombreuses traductions françaises qui ont été faites de l'ouvrage de Vignole, celle de d'Aviler, publiée avec un commentaire au XVIIIe siècle, a joui pendant longtemps d'une réputation méritée. La traduction que Ch. Normand a donnée en 1827, sous ce titre : le *Vignole des architectes*, est généralement préférée aujourd'hui : indépendamment de son exactitude et des judicieuses remarques qui l'accompagnent, elle se distingue par la netteté des planches, et elle est complétée par des observations relatives à l'ornementation des ordres, partie essentielle de l'art, remplie de difficultés même pour les architectes expérimentés. Une publication plus importante encore de Ch. Normand est celle qu'il a intitulée le *Vignole des ouvriers ;* après avoir indiqué une méthode facile pour le tracé des cinq ordres, il a réuni tous les enseignements dont peut avoir besoin l'ouvrier en bâtiment pour donner à chaque objet une forme, une proportion, un style en rapport avec l'édifice qu'il bâtit, et pour suivre les différents détails d'une construction, depuis la coupe des pierres, la maçonnerie, la charpente, la menuiserie, la serrurerie et la couverture, jusqu'à la distribution et la décoration intérieures. Ce dernier ouvrage, qui a été imprimé pour la première fois en 1821, a déjà eu un grand nombre d'éditions. V. VIGNOLE.

Architecture (TRAITÉ D'), *Trattati di architettura*, ouvrage dans lequel Andrea Palladio, un des plus célèbres architectes du XVIe siècle, a établi les règles de son art, en prenant pour modèles les monuments de l'antiquité romaine. « Un goût naturel, dit-il dans son introduction, me porta dès ma jeunesse vers l'étude de l'architecture. Persuadé dès lors que les anciens Romains avaient été dans cet art, comme dans tant d'autres choses, bien supérieurs à tous les peuples qui les ont suivis, je pris Vitruve pour modèle et pour guide, comme le seul auteur ancien qui traite de cette matière, et me livrai à l'examen des restes des édifices antiques échappés au temps et aux barbares... Ayant eu sujet de remarquer combien la manière actuelle de bâtir s'éloigne de celle dont j'ai trouvé les exemples dans les anciens monuments et les préceptes dans Vitruve, il m'a paru digne d'un homme qui ne se croit pas né pour lui seul, mais qui veut être utile à ses semblables, de mettre au jour les dessins que j'ai recueillis avec tant de soins, de temps et de périls, et de décrire succinctement ce qui me semble digne d'attention, en y joignant les règles que j'ai déduites de cet examen et que j'ai constamment suivies dans mes propres ouvrages... Peut-être contribuerai-je à faire rejeter désormais les abus étranges, les inventions barbares et les dépenses superflues qui déshonorent tant d'édifices, et, ce qui est plus important encore, à prévenir les ruines prématurées, les écroulements soudains, qui, de nos jours, sont devenus si fréquents. » L'influence que Palladio a exercée sur l'architecture au XVIe et au XVIIe siècle a été considérable : les édifices qu'il a élevés ont été réputés comme des chefs-d'œuvre de goût, et ses écrits et ses plans ont guidé pendant longtemps les architectes de l'Italie et des autres pays de l'Europe occidentale. Aujourd'hui encore, son *Traité d'architecture* jouit en Angleterre de la plus grande estime ; il y est devenu classique, comme celui de Vignole en France. Cet ouvrage est divisé en quatre livres. Le premier livre traite de la préparation des matériaux et de la manière de les mettre en œuvre, depuis les fondements jusqu'à la toiture : le progrès des sciences a fait vieillir les explications que l'auteur donne sur les diverses espèces de matériaux, mais on peut consulter avec fruit les chapitres où il s'est occupé des cinq ordres d'architecture en usage chez les Romains, du renflement et de la diminution des colonnes, des piédestaux, des galeries, des planchers et plafonds, des différentes sortes de voûtes, des dimensions et des ornements des portes et fenêtres, des cheminées, des escaliers, etc. Palladio a consacré un chapitre spécial à la critique de certains abus qui, de son temps, s'étaient introduits dans l'architecture ; il blâme vivement les architectes qui ont perdu de vue la cabane de bois, qu'il regarde comme le modèle naturel de l'art de bâtir. — Dans le deuxième livre, il étudie la construction des édifices privés, maisons de ville et maisons de campagne, et indique tout ce qui est nécessaire pour les rendre complets : l'antiquité ayant laissé peu de modèles en rapport avec nos usages, pour ce genre d'architecture, Palladio a fait suivre cette partie de son travail de descriptions et de dessins d'un assez grand nombre de monuments exécutés par lui, tant au dedans qu'au dehors de Vicence. — Dans le troisième livre, il s'occupe des routes, de la distribution des rues dans les villes, des places publiques et des édifices qui les entourent, de la construction des ponts de bois et des ponts de pierre, des basiliques antiques, des palestres et des xystes des Grecs, etc. — Le quatrième livre est consacré à l'architecture religieuse : il y est question de l'emplacement que l'on doit choisir pour élever les édifices sacrés ; des formes et des décorations qu'on doit leur donner, et de leur distribution intérieure. Passant ensuite à l'étude des temples de l'antiquité, qu'il classe, d'après Vitruve, en cinq catégories, suivant l'intervalle qui sépare entre elles les colonnes des portiques, Palladio décrit les principaux édifices de ce genre qui existaient de son temps en Italie et dans le midi de la France, notamment : les temples de la Paix, de Mars vengeur, de Nerva Trajan, d'Antonin et de Faustine, du Soleil et de la Lune, de Jupiter, de la Fortune virile, de Vesta, de Mars, de Jupiter Stator, de Jupiter Tonnant, de la Concorde, de Neptune, à Rome ; le Panthéon et le *Galluce*, les deux plus vastes constructions circulaires de la même ville ; le temple de Bacchus sur la voie Appienne ; celui de Vesta, à Tivoli ; celui de Castor et de Pollux, à Naples ; celui de Vesta et la Maison-Carrée, à Nîmes. Les seuls édifices chrétiens dont se soit occupé Palladio sont le Baptistère de Constantin et l'église de Saint-Pierre-in-Montorio, construite par Bramante. Des dessins sont joints à ces diverses descriptions.

Le *Traité d'architecture* a été publié, pour la première fois, à Venise en 1570, dix ans avant la mort de l'auteur ; le succès fut tel qu'on en fit six éditions en Italie dans l'espace de soixante-douze ans. Les planches qui les accompagnent sont des gravures sur bois d'une exécution grossière et d'un dessin peu correct : on remarque de fréquentes contradictions entre le texte et les cotes ; l'exiguïté de l'échelle rend, d'ailleurs, les plans diffus. Ces mêmes planches ont été reproduites dans l'édition française de Fréart du Chambray, publiée en 1650. L'édition de Jacques Leoni, imprimée à Londres en 1715, traduite en français par Dubois et imprimée à La Haye en 1726, se distingue par la belle exécution des planches. Une édition, avec deux cent cinquante gravures, a paru à Livourne en 1828. Une publication vraiment hors ligne est celle dans laquelle MM. Chappuy, A. Corréard et Albert Lenoir ont réuni les *Œuvres complètes de Palladio*, avec les planches du grand ouvrage de Scamozzi et le Traité des thermes, « le tout rectifié et complété d'après des notes et des documents fournis par les premiers architectes de l'école française. » (In-fol. 1825-1842.)

Architecture (LIVRES SUR L'), par Philibert Delorme, l'un des plus célèbres architectes du XVIe siècle. Les neuf premiers livres, formant un *Traité d'architecture* complet, furent publiés en 1568 ; les deux autres avaient paru en 1561 sous le titre de : *Nouvelle Invention pour bien bâtir à petits frais*. Les onze livres furent réunis en un même corps d'ouvrage publié en 1626 et intitulé : « *Architecture de Philibert De l'Orme*, conseiller et aumosnier du roy et abbé de Saint-Serge-lez-Angers, œuvre entière très-utile pour tous architectes et maistres au dit art usans de la règle et compas. » Dans une dédicace à Charles IX, Philibert Delorme nous apprend que ce fut à la demande de Henri II qu'il composa ce traité « afin que chacun pust entendre les façons et moyens de procéder en l'art d'architecture. » Il paraît qu'en ce temps-là, comme de nos jours, une foule d'ignorants prenaient le titre d'architectes : des maîtres maçons, des charpentiers, des peintres, des notaires même se mêlaient de donner des plans et d'en diriger l'exécution. Ph. Delorme s'indigne contre les gens qui entreprennent de bâtir sans prendre l'avis des doctes architectes. Or, selon lui, pour arriver à être un docte architecte, il faut avoir étudié : les mathématiques, l'arithmétique, la géométrie, la philosophie naturelle (physique), l'histoire, l'astrologie, la musique « pour savoir représenter l'écho et faire résonner et ouïr la parole, aussi bien de loin que de près, » ce qui est chose requise dans les églises où l'on prêche et où l'on chante, dans les tribunaux où l'on plaide, dans les théâtres où l'on débite des comédies et des tragédies (l'opéra n'était pas encore inventé du temps de notre auteur). Ph. Delorme s'accorde avec Vitruve pour exiger de l'architecte les diverses connaissances que nous venons d'énumérer ; mais, contrairement à l'opinion de l'écrivain romain, il pense que l'architecte n'a que faire de la médecine, de la jurisprudence, de la rhétorique : « il lui vaut beaucoup mieux de bien faire, dit-il, que de bien parler. » Au reste, l'architecte doit être un homme plein de probité, de délicatesse, de franchise : « il ne doit être ni fol, ni glorieux, ni fier, ni présomptueux. » Il doit refuser d'être comptable des deniers du seigneur qui l'emploie, se bornant à diriger les dépenses et à veiller à ce que le seigneur ne soit pas trompé par celui qui aura le maniement des fonds. Il ne recevra jamais de présent des ouvriers qu'il aura sous ses ordres, afin de conserver la liberté de les tancer et chasser au besoin. Ceux qui font bâtir doivent, de leur côté, laisser tout pouvoir à l'architecte de choisir les ouvriers qu'il veut employer : il importe aussi qu'il ne soit ni importuné dans ses travaux, ni détourné dans ses projets, par les parents et les domestiques du seigneur ; ces gens-là, dit Delorme, en veulent à l'architecte « parce qu'ils ont peur que la marmite se diminue et que l'on ne fasse si grande chère qu'on a accoustumé, » à cause des dépenses faites dans la construction. Notre auteur recommande d'ailleurs expressément à chacun « d'examiner sa bourse et ses facultés devant que bastir. » Nous avons cru devoir

insister sur ces observations pleines de franchise et de bonhomie, que Ph. Delorme a placées en tête de son ouvrage, car tandis que la plupart des indications qu'il nous a données sur les diverses parties de son art ont vieilli, nos architectes contemporains pourraient tirer profit de ses conseils purement philosophiques. — Voici, du reste, l'exposé sommaire des matières développées dans les onze livres. Le premier livre traite de l'emplacement et de l'orientation des édifices; des devis, plans et modèles; de l'extraction des pierres, des marbres; de la fabrication de la chaux; des bois de charpente et de menuiserie, des carreaux, tuiles et ferrures, etc. — Le second livre indique quels sont les moyens géométriques et les instruments dont on doit se servir pour les mesures des plans, des montées et des façades, et traite des fondations. — Le troisième livre a pour objet la disposition des étages souterrains, caves, cuisines, celliers, buanderies, salles de bain, égouts. — Le quatrième livre expose la manière de construire les différentes sortes de voûtes. — Le cinquième livre comprend les notions relatives aux ordres toscan, dorique et ionique; — Le sixième, celles relatives à l'ordre corinthien; — Le septième, celles qui ont rapport à l'ordre composite. — Dans le huitième livre, il est question de la décoration des arcs, portes et ouvertures des bâtiments. — Le neuvième renferme une théorie assez complète sur les cheminées, leur forme, leur construction, leur décoration et les moyens de remédier aux inconvénients de la fumée. — Les deux derniers livres sont consacrés à la description d'un système de charpente imaginé par Ph. Delorme et consistant à substituer, aux poutres et aux chévrons qui les séparent, des courbes composées de deux planches de bois quelconque, longues de trois ou quatre pieds, larges environ d'un pied et ayant un pouce d'épaisseur, assemblées en coupe et en liaison suivant l'épure de la courbe. — Des dessins d'une très-médiocre exécution accompagnent les diverses démonstrations contenues dans les onze livres.

Architecture monastique, ouvrage d'Albert Lenoir, faisant partie de la *Collection des documents inédits sur l'histoire de France*. Des grottes creusées par la nature ou par la main des hommes, de misérables cabanes construites avec des branches d'arbres ou des pierres sèches, telles furent les retraites où les premiers moines se réfugièrent loin des tentations et des scandales du siècle, pour se livrer librement aux pratiques religieuses. La vie monastique ou érémitique prit naissance en Orient : saint Antoine abbé en est regardé comme le fondateur, au IVe siècle. L'Occident eut bientôt ses solitaires, qui y vécurent dans des grottes isolées. En France, à la fin du IVe siècle, saint Honorat se retira dans une caverne voisine de Fréjus, et transforma ensuite l'île de Lérins en une seconde Thébaïde. En Italie, saint Benoît choisit pour demeure une des cavernes du mont Thalasus, près de Subiaco. Par la suite, quelques ermites, cédant aux instincts de la sociabilité humaine, choisirent pour retraites des grottes voisines les unes des autres, ou se bâtirent dans un même lieu des cellules (*cellæ*, *cellulæ*) en bois et en pierre, selon les matériaux offerts par la contrée : ce fut l'origine du *cœnobium*, lieu disposé pour la vie commune. « Cette vie, inconnue des anciens, basée sur des idées nouvelles, conduisit naturellement les hommes qui s'y livrèrent à créer autour d'eux tout ce qui était nécessaire à sa réalisation : l'architecture fut un de leurs plus pressants besoins, ainsi qu'un moyen sûr d'attirer à eux de nouveaux disciples, en leur offrant un abri contre les misères de cette époque de destruction et de guerres continuelles, de dispersion des fortunes et de ruine des positions sociales. Les édifices variés qui entrèrent dans la construction des monastères et de leurs nombreuses dépendances offrirent une physionomie particulière, des distributions neuves qui ne pouvaient être admises ailleurs, puisqu'elles naissaient de besoins et de services inconnus jusque-là; ce fut donc un art spécial que les moines créèrent, et auquel nous pouvons conséquemment donner le nom d'*architecture monastique*. » M. Albert Lenoir, auquel nous empruntons les lignes qui précèdent, a retracé avec une profonde érudition les différentes phases du développement et de la décadence de l'*architecture monastique*. Cet art ne date réellement que du VIe siècle, époque où la règle établie par saint Benoît détermina la direction qu'on devait suivre dans la vie en commun. A partir de ce moment, les plans généraux des monastères furent tracés avec ordre : l'église, placée convenablement, domina l'ensemble des bâtiments; toutes les dépendances de la maison religieuse se groupèrent autour de ce centre de manière à faciliter les divers services, à ne pas nuire à la circulation générale, à rapprocher entre elles les constructions qui s'élevaient dans un but analogue. Ces dispositions varièrent, du reste, suivant les lieux, suivant les besoins ou les ressources des religieux et des fondateurs. Il y eut des monastères de plusieurs degrés : abbayes, prieurés, commanderies, obédiences; l'étendue des constructions varia en raison de l'importance plus ou moins grande du monastère. Les innombrables moines qui, en Afrique d'abord, puis en Asie et en Europe, s'établirent en présence de la civilisation antique dégénérée, lui empruntèrent plus d'une forme architecturale; ils approprièrent même souvent à leur usage des temples païens, témoins les temples de Talmis, de Dekké, de Tefah, d'Essaboua, en Abyssinie, d'Ibsamboul, en Nubie; le temple de l'île de Philæ, dans la Haute-Egypte; les temples de Mars, de Romulus et de Rémus, les thermes de Dioclétien et beaucoup d'autres monuments à Rome. En France, le célèbre temple de Nîmes, la Maison-Carrée, fut transformée en église par une communauté de moines augustins. Mais, le plus souvent, les moines durent créer des édifices nouveaux. Ils se bornèrent d'abord à les construire en bois et en matériaux peu durables; ils employèrent ensuite la pierre. L'architecture monastique passa, d'ailleurs, par toutes les variations de formes qui caractérisent les cinq grandes divisions de l'art chrétien : style latin, style byzantin, style roman, style ogival et style classique ou de la Renaissance. La période romane et la période ogivale furent particulièrement favorables au développement de l'architecture monastique en France. A la première se rattachent la plupart des constructions élevées par les ordres puissants de Cîteaux et de Cluny : les belles églises de Jumiéges, de l'Abbaye-aux-Hommes, de l'Abbaye-aux-Dames, à Caen, de Cluny, de Saint-Vanne, de Fleury, de Tournus, de Paray-le-Monial, etc. Sous la période ogivale, les églises des monastères luttèrent par leur étendue, leur élévation, le luxe de la structure et de la décoration, avec plus d'une cathédrale : les abbayes de Corbie, de Fontenelle, de Saint-Ouen de Rouen, de Saint-Jean-des-Vignes à Soissons, de Saint-Bertin à Saint-Omer, et tant d'autres, ont laissé d'assez belles ruines pour qu'on puisse juger encore de leur importance passée. Au XVIe siècle, la réforme arrêta, dans quelques contrées de l'Europe, les grandes constructions monastiques; mais l'Espagne, l'Italie et d'autres pays, préservés de son influence, virent encore s'élever de vastes maisons religieuses : il suffit de citer la Chartreuse de Pavie et l'Escurial. On ne rencontre qu'un petit nombre d'édifices monastiques construits dans le style de la renaissance; plus tard, les jésuites devenus puissants élevèrent, dans un style qui leur est propre, une foule de maisons remarquables par la richesse et l'étendue. Ce fut un dernier jet qui se prolongea jusqu'à ce qu'en France la Révolution de 1789 eût anéanti l'institution monastique.

Après l'étude du plan général des monastères, M. Albert Lenoir a passé en revue les transformations successives survenues dans la construction des églises, chapelles et oratoires, pendant les différentes périodes que nous venons d'indiquer : une grande partie de son livre est consacrée à cette division importante de l'architecture monastique. Il a examiné ensuite les dispositions diverses données aux autres parties des établissements religieux : sacristies, cloîtres décorés de puits et de fontaines, salle du chapitre, parloir, réfectoire d'été, réfectoire d'hiver, cuisines, celliers, chauffoir, dortoirs, vestiaires, bains, bibliothèque, archives et chartiers, salle pour copier les manuscrits (*scriptorium*), écoles destinées aux laïcs, maison abbatiale avec jardin, infirmerie, maison de médecins laïcs, salle pour les opérations, pharmacie, maison des novices, maison des hôtes de distinction, maison des pèlerins et des pauvres, aumônerie pour distribuer des vivres et de l'argent, boulangerie générale avec magasin de farine, moulins, brasserie, pressoir, brûloir pour préparer les viandes sèches, magasin des viandes sèches (*lardarium*), greniers pour conserver les fruits et les céréales, réservoir pour distribuer les eaux, étables et écuries, basse-cour avec volières, colombier, jardins avec habitation pour les jardiniers, promenades renfermant des piscines et des viviers, ateliers pour toutes sortes d'industrie, officialité (tribunal de l'abbaye), prisons, pilori, échelle et poteau de justice, asile pour les coupables, salle des morts, cimetière avec ou sans charnier, etc. Il va sans dire que ces nombreuses distributions se trouvaient rarement réunies dans un même monastère. On ne doit pas oublier, d'ailleurs, qu'au moyen âge beaucoup d'abbés joignaient à leur autorité religieuse une puissance temporelle quelquefois très-étendue; comme les autres seigneurs féodaux, ils avaient de nombreux serviteurs attachés à leur maison et les logeaient dans les dépendances de leur abbaye.

De nombreux dessins, exécutés d'après des monuments authentiques, complètent les renseignements intéressants que M. Lenoir a donnés sur les constructions qui entraient dans l'ensemble des maisons religieuses. L'ouvrage se termine par un aperçu archéologique sur les monastères des religieuses, sur les monastères des clercs (habitations des chanoines), sur les palais épiscopaux et sur les résidences des papes.

L'Architecture du Ve au XVIe siècle et les arts qui en dépendent, par M. Jules Gailhabaud. Cette belle publication, qui se compose de 4 vol. in-4o, ornés de plus de 300 planches, ne présente pas, comme le titre semble l'indiquer, une histoire chronologique de l'architecture moderne; elle comprend une série de monographies consacrées à quelques monuments remarquables du moyen âge et de la Renaissance, et fournit des renseignements très-intéressants sur les différents arts qui se rattachent à l'architecture, notamment sur la gravure monumentale dans la pierre, le marbre ou le métal, sur la peinture murale, la peinture sur verre, la mosaïque, la peinture en matières vitrifiables (émaux), la marqueterie, le moulage d'enduits en applique, le modelage des corps métalliques, la sculpture de la pierre et du bois, la fonte des métaux, la ferronnerie, la menuiserie, etc. Dans le premier volume sont décrits, en tout ou en partie, quelques édifices sacrés, entre autres la cathédrale de Reims et la chapelle de l'archevêché dans la même ville, la cathédrale et la Sainte-Chapelle de Paris, la cathédrale de Chartres, celle de Meaux, celle de Pistoja (Italie), l'église de Saint-Generoux, l'église de Saint-Georges à Cologne, et celle de Saint-Millan à Ségovie. Le deuxième volume donne la description de plusieurs vantaux en bronze, en bois sculpté, en bois avec ferrures et en fer à claire-voie, de carrelages, de vitraux, de peintures murales, de fontaines dites miraculeuses, de cloîtres, etc. Le troisième volume, consacré à l'architecture civile et à l'architecture domestique, offre différentes notices sur des habitations seigneuriales de Pavie, de Ferrare, de Ségovie, sur des maisons en pierre de Cluny, de Saint-Yrieix, sur des maisons en bois de Caen, de Rouen, d'Yville, sur la salle du *Middle-Temple*, à Londres, la halle à la viande d'Ypres, l'hôpital de Grenade, les bains arabes de Girone, sur quelques puits publics ou particuliers en Italie et en France, sur des chapelles funéraires, des tombeaux et des dalles tumulaires dans les mêmes pays. Dans le quatrième volume, il est question du mobilier et des ustensiles ayant une destination ecclésiastique, tels que autels, retables, piscines, tabernacles, appareils de sonnerie, candélabres, lutrins, chaires à prêcher, orgues, horloges, clôtures des chapelles, cuves baptismales, etc. Les planches qui sont jointes au texte donnent une grande valeur à cet ouvrage; elles ont été exécutées par des artistes distingués, au nombre desquels nous citerons : MM. Leblan, Roguet, Ad. Berty, A. Reimbeau, J. Bouchet, Th. Vacquer, E. Prisse d'Avennes, G. Toudouze, Léon Gaucherel, Emile Ollivier, Adam, A. Durand, Manguin, A. Darcel, H. Legrand, E. Laval, Hoffmann, G. Franco, Mitjana, dessinateurs; Sulpis, A. Guillaumot, Ribault, Huguenet, Sellier, E. Ollivier, Durond, Ch. Oury, Pfnor, J. Bury, graveurs; Giniez et Kellerhoven, chromo-lithographes.

ARCHITECTURÉ, ÉE (ar-chi-tè-ktu-ré) part. pass. du v. Architecturer.

ARCHITECTURER v. a. ou tr. (ar-chi-tè-ktu-ré — rad. *architecture*). Construire. Vieux. Il n'appartient plus qu'au style burlesque.

ARCHITECTURISTE s. m. (ar-chi-tè-ktu-ri-ste — rad. *architecture*). Néol. Peintre d'architecture : *Les autres* ARCHITECTURISTES, *au musée Van der Hoop, sont : le vieux Pieter Saenredam, Emmanuel de Witte, Van der Heyden*, etc. (W. Bürger.)

ARCHITHÉORE s. m. (ar-chi-té-o-re — du gr. *archos*, chef, et de *théore*). Antiq. gr. Nom donné par les Grecs au chef de toute députation solennelle qu'ils envoyaient dans un lieu quelconque, soit pour consulter un oracle, soit simplement pour assister à des jeux publics ou à toute autre fête nationale : *Toutes les cérémonies qu'accomplissent les théores, toutes les aventures auxquelles ils prennent part deviennent dans la langue religieuse l'histoire d'un homme, d'un prêtre, d'un saint privilégié; il y a plus, on finit par absorber dans une même idée la théorie et l'*ARCHITHÉORE. (Val. Parisot.)

ARCHITHÉORIE s. f. (ar-chi-té-o-rî — rad. *archithéore*). Dignité d'archithéore; fonctions d'archithéore.

ARCHITONNERRE s. m. (ar-chi-to-nè-re). Phys. Sorte de machine en cuivre au moyen de laquelle on lançait des projectiles en fer avec beaucoup de bruit, et dont quelques-uns attribuent l'invention à Archimède.

ARCHITRANCHANT s. m. (ar-chi-tran-chan). Hist. Grand écuyer tranchant, un des dignitaires de l'ancien empire d'Allemagne : *L'*ARCHITRANCHANT *coupait un morceau de bœuf rôti.* (V. Hugo.) *L'archimaréchal du Saint-Empire, l'archichancelier, l'architrésorier et l'*ARCHITRANCHANT *entraient en cortége dans la place.* (V. Hugo.)

ARCHITRAVE s. f. (ar-chi-tra-ve — du gr. *archos*, principal, et du lat. *trabes*, poutre). Archit. Partie de l'entablement qui porte immédiatement sur les chapiteaux des colonnes, au-dessous de la frise : *L'entablement est composé de trois parties, de l'*ARCHITRAVE, *de la frise et de la corniche.* (Millin.) *Au-dessus de l'*ARCHITRAVE *et de la frise, sont à chaque face de grands frontons.* (Fén.) *On voit la marque circulaire que les boucliers ont imprimée sur l'*ARCHITRAVE. (Chateaub.)

— *Architrave mutilée*, Celle dont les plates-bandes ont été arasées ou supprimées pour recevoir une inscription qui aurait dû être placée sur la frise. ‖ *Architrave coupée*, Celle qui est interrompue dans l'espace d'un entre-pilastre, afin de laisser monter une croisée jusqu'à la frise.

— Mar. Maîtresse poutre sur laquelle reposent certaines parties du bâtiment.

— Techn. Partie unie, en contre-bas d'une corniche, et terminée par une moulure quelconque.

— **Encycl.** L'*architrave* est la partie de l'entablement qui porte immédiatement sur les colonnes; de là le nom d'*épistyle* (gr. *épi*, sur; *stulos*, colonne), qu'on lui donnait quelquefois dans l'antiquité. Sa dénomination actuelle vient de ce qu'elle représente la maîtresse poutre qui, dans les constructions primitives en bois, était couchée horizontalement sur les piliers pour les joindre les uns aux autres. Dans les monuments antiques, l'*architrave* est presque toujours formée de longues pierres qui règnent de l'axe d'une colonne à l'axe de la colonne voisine. Dans les monuments modernes, on la compose souvent, par raison d'économie, de claveaux cunéiformes appareillés avec soin, et qui se soutiennent mutuellement par leur coupe. Telles sont, à Paris, les *architraves* du Val-de-Grâce, des Invalides, du Panthéon et de la colonnade du Louvre. Enfin, elle présente toujours des plates-bandes lisses, dont le nombre varie de une à trois, suivant les ordres, et qui sont séparées, dans quelques-uns d'entre eux, par de petites moulures ornementées.

ARCHITRAVÉ, ÉE adj. (ar-chi-tra-vé — rad. *architrave*). Archit. *Corniche architravée*, Corniche qui se lie directement à l'architrave, la frise étant supprimée.

— Substantiv., dans le même sens : *Une* ARCHITRAVÉE.

ARCHITRÉSORIER s. m. (ar-chi-tré-zo-rié). Hist. Grand trésorier, dignitaire de l'ancien empire d'Allemagne, qui appartenait ordinairement à la maison palatine : *Ne riez pas, je jure par la tête de mon* ARCHITRÉSORIER *que je le rattraperai.* (E. Sue.)

— *Architrésorier de l'Empire*, Un des six grands dignitaires de l'empire français, créés par le sénatus-consulte du 28 floréal an XIII. Il était principalement chargé d'assister au travail annuel dans lequel le ministre des finances rendait compte à l'empereur des recettes et des dépenses de l'Etat.

ARCHITRICLIN s. m. (ar-chi-tri-klain — lat. *architriclinus*, même sens; formé du gr. *archos*, chef, et *triklinos*, salle à manger). Antiq. Celui qui, chez les anciens, présidait à la bonne ordonnance d'un festin.

— Se dit aujourd'hui, fam. et par plaisanterie, de celui qui ordonne, dirige un repas : *L'*ARCHITRICLIN *avait fort mal rédigé le menu du banquet. L'élégant et docte gastronome est l'*ARCHITRICLIN *des deipnosophistes.* (Franç. Michel.)

L'hôtesse en est toujours aimable,
Et le nom
De notre cher *architriclin*
Rime au bon vin. CHAULIEU.

. Sachez que je faufile
Avec ducs, archiducs, princes, seigneurs, marquis,
Et tout ce que la cour offre de plus exquis.
Je m'érige aux repas en maître *architriclin;*
Je suis le chansonnier et l'âme du festin.
REGNARD.

ARCHITRÔNE s. m. (ar-chi-trô-ne). Hist. Mot par lequel on a traduit le mot hybride *archisolium*, qui désignait, au moyen âge, la résidence royale et la capitale d'un Etat : *Sous Charlemagne, Aix-la-Chapelle était l'*ARCHITRÔNE *de l'empire d'Occident.*

ARCHIVAIRE s. m. (ar-chi-vè-re — rad. *archives*). Syn. inusité d'*archiviste*.

ARCHIVES s. f. pl. (ar-chi-ve — du lat. *archivum;* on suppose généralement que le mot lat. est tiré du gr. *archeion*, lequel est assez souvent employé par Flavius Josèphe, pour désigner des registres publics. Dans sa première signification, *archeion* signifie une chambre d'Etat ou un corps de fonctionnaires publics comme les éphores à Sparte. D'autres font dériver *archive* de *arca*, coffre). Collection de documents manuscrits ou imprimés concernant l'histoire d'un Etat, d'une ville, d'une administration, d'une communauté, d'une famille : *Dépôt des* ARCHIVES. *Gardien des* ARCHIVES. *Les* ARCHIVES *de l'Empire. Les* ARCHIVES *de la préfecture. Les* ARCHIVES *d'une abbaye. Les anciens conservaient leurs* ARCHIVES *dans les temples. Il est des lois qui n'ont pas besoin d'être conservées dans des* ARCHIVES *périssables, mais dans le domaine de la conscience.* (Lainé.) *Les* ARCHIVES *de l'Assemblée nationale ont été le premier noyau du vaste dépôt connu successivement sous les noms de* ARCHIVES *nationales,* ARCHIVES *de l'empire, du royaume.* (D'Audiffret.) *A la vue des papiers de toute sorte, titres, contrats, parchemins, qu'on gardait dans les* ARCHIVES *de la famille, je me mis à mon tour à compulser ces liasses formidables.* (Alex. Dum.) *Il me serait impossible de résider ou même de voyager avec goût dans un pays où il n'y aurait ni* ARCHIVES *ni antiquités.* (Renan.)

— Par anal. : *Les bibliothèques sont les* ARCHIVES *du savoir.* (Encycl.) *Les journaux sont les* ARCHIVES *des bagatelles.* (Volt.) *Dans l'histoire naturelle, il faut fouiller les* ARCHIVES *du monde.* (Buff.) *Les chants de Pindare forment, avec les ouvrages d'Homère, les brillantes* ARCHIVES *de la Grèce.* (Chateaub.) *Sans doute, il faut bien que les* ARCHIVES *du temps périssent.* (Rivar.) *Les écritures asiatiques sont les* ARCHIVES *du monde englouti.* (Balz.) *On ne garde point la mémoire de leurs noms dans les* ARCHIVES *célestes.* (Chateaub.)

D'Alembert, Diderot et cent plumes actives
Ont de l'esprit humain rassemblé les *archives*.
VIENNET.

— Poétiq., en parlant de l'histoire d'une nation :

Tandis qu'entre des mains à sa gloire attentives
La France confira de ses saintes *archives*
Le dépôt solennel..... J.-B. ROUSSEAU.

— Lieu où les archives sont déposées : *Aller aux* ARCHIVES. *Demeurer près des* ARCHIVES. *Déposer une pièce aux* ARCHIVES. *On a ajouté de nouvelles constructions aux* ARCHIVES. (Littré.)

— Hist. Nom sous lequel on a désigné le trésor des reliques d'une église. ‖ Dans le Bas-Empire, *Archives* se disait des divers bureaux de l'administration impériale.

— Rem. Autrefois ce mot était masculin et pouvait s'employer au singulier : *Les curieux font de leur mémoire un* ARCHIVE *et registre fort mal-plaisant, et de fort mauvaise grâce.* (Amyot.)

— **Syn. Archives, annales, chroniques,** etc. V. ANNALES.

— **Encycl.** Admin. et hist. I.—DES ARCHIVES CHEZ LES ANCIENS. « Dès que l'on eut découvert et mis en usage le moyen de constater par l'écriture les événements remarquables et les transactions intervenues entre les peuples et les particuliers, on dut chercher à en perpétuer le témoignage par la conservation de documents écrits. Ce besoin dut donner naissance à des dépôts de ces actes, et conduire à la formation des premières *archives* publiques et particulières. En même temps que la civilisation, le commerce et l'industrie se développèrent, l'emploi de l'écriture devint plus commun, les actes écrits plus fréquents, les titres à conserver plus nombreux, et les *archives* plus considérables et plus importantes. En effet, sans la constatation matérielle et permanente des diverses conventions, on ne peut concevoir l'existence régulière d'un gouvernement et même d'une société vraiment digne de ce nom. » (*Encyclopédie nouvelle.*)

Dès les temps les plus reculés, les Egyptiens possédèrent des *archives* publiques, que la classe des prêtres conservait avec le plus grand soin dans les temples, et qui furent, à diverses époques, consultées par les historiens et les philosophes. Les *archives* des Hébreux furent d'abord placées dans l'arche d'alliance; puis, plus tard, dans le temple de Jérusalem : on sait qu'elles furent incendiées lors de la prise de cette ville par Titus. Les rois de Perse avaient dans leurs palais des *archives* où l'on conservait avec soin le recueil de leurs édits, les rôles des revenus publics, les mémoires importants et les annales de l'empire. Le livre d'Esdras parle des *archives* de Babylone, Tertullien mentionne celles des Phéniciens, Josèphe celles des Tyriens. En Grèce, chaque ville renfermait ses *archives* avec son trésor sacré dans les temples de ses dieux; la sainteté du lieu devait garantir la sûreté du dépôt; on y réunissait non-seulement les originaux des lois et les actes d'un intérêt général, mais les titres des diverses familles de citoyens, et même les ouvrages des poëtes qui honoraient la patrie par leurs productions. Les temples qui possédaient les dépôts les plus considérables étaient ceux de Délos, de Delphes, et celui de Minerve, à Athènes. Nous voyons dans Tacite que l'on conservait encore, dans le Péloponèse, sous le règne de Tibère, les originaux du traité de partage fait entre les descendants d'Hercule, lorsqu'ils s'en emparèrent un siècle après la guerre de Troie.

A Rome, les *archives* étaient réparties dans les temples. Les traités de paix et d'alliance se conservaient dans le temple de Jupiter Capitolin, les annales des pontifes dans le temple de Junon la Conseillère; les actes du peuple et du Sénat, les lois, les jugements, les contrats des particuliers, les testaments, dans le temple de la Liberté; le rôle des censeurs, contenant le nom, l'âge, la famille de chaque citoyen, dans le temple des Nymphes; les registres des naissances, dans le temple de Saturne; le dénombrement des jeunes citoyens qui prenaient la robe virile, dans le temple de la Jeunesse, et les registres mortuaires, dans celui de la déesse Libitine.

Les empereurs romains eurent naturellement leurs *archives;* on les désignait sous le nom d'*archives du palais*, d'*archives sacrées* (*scrinia palatii*, *sacra scrinia*); elles se divisaient en deux catégories : les *archives ambulantes* (*viatoria*), qu'on transportait à la suite de l'empereur dans ses voyages, et les *archives permanentes* (*stataria*), qui restaient constamment dans le palais. Antonin le Pieux voulut qu'à l'exemple de Rome, des *archives* fussent formées dans les différentes provinces romaines, et Justinien ordonna d'en établir dans chaque ville. Un texte du jurisconsulte Paul nous apprend que les particuliers avaient aussi chez eux un lieu auquel on donnait le nom d'*archives*, et qui renfermait les actes, les titres et les papiers concernant leurs intérêts et ceux de leurs familles.

II. — DES ARCHIVES EN FRANCE AVANT 1789. Les rois de nos deux premières races établirent, à l'exemple des empereurs romains, des *archives* dans leurs palais; on y renfermait les lois des princes, les règlements des conciles, les capitulaires, les rôles des impôts, les états des revenus du fisc et des redevances des vassaux, etc. Malheureusement, l'usage, emprunté aux empereurs romains, de porter ces *archives* à la suite du prince, les exposait aux hasards de la guerre et devait en amener la perte. En 1194, Philippe-Auguste, surpris dans une marche, à Fréteval, par Richard, roi d'Angleterre, perdit avec ses bagages le sceau royal et ses *archives*. On songea alors à fonder un établissement public où restât déposé le *trésor des chartes*. Garin, religieux de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, évêque de Senlis, et plus tard chancelier, fut chargé de recueillir toutes les chartes émanées du roi depuis l'an 1195, de les distribuer sous différents titres, par ordre de matières, et de les faire transcrire sur des registres par son clerc, Etienne du Gault. Ce fut, à ce qu'il paraît, le Temple qui reçut d'abord les originaux des chartes que l'on put réunir. En 1246, le précieux dépôt fut, par ordre de saint Louis, transféré à la Sainte-Chapelle, où il demeura jusqu'à la Révolution. Il s'accrut constamment sous les divers rois de France, notamment sous François Ier; souvent, il était prescrit dans les ordonnances royales elles-mêmes de garder ces pièces en original au *Trésor des chartes.* La garde et la surveillance de ces collections étaient confiées à un fonctionnaire qui prenait le titre de *trésorier des chartes de France*. En 1582, le procureur général, lassé des formalités qu'il fallait remplir pour obtenir communication des pièces qui lui étaient nécessaires, fit supprimer cette charge, et la fit réunir à celle de procureur général, dont elle ne fut plus séparée.

Chaque établissement civil ou ecclésiastique s'occupait, de son côté, de recueillir et de mettre en ordre les documents qui l'intéressaient. Evêchés, chapitres et monastères, avaient depuis longtemps leurs *archives* particulières, qu'ils conservaient et continuaient avec le plus grand soin. Colbert conçut le projet de réunir et de mettre en sûreté toutes ces richesses disséminées. Envoyé par lui, le chancelier Doat visita toutes les *archives* du midi de la France, et fit faire toutes les copies, tous les extraits, tous les dessins qu'il jugea utiles. En 1763, le gouvernement français ordonna l'examen de tous les dépôts publics et particuliers; des bénédictins et d'autres hommes instruits en furent chargés; ils devaient prendre connaissance de chaque pièce; et si elle n'avait pas été imprimée, en adresser à Paris une copie certifiée, avec le dessin des sceaux, s'il y en avait, et un *fac-simile* de l'écriture. Ces recherches produisirent la copie de 50,000 pièces. Les investigations ne se bornèrent pas aux collections françaises : Brequigny fut envoyé à Londres et y forma un recueil de 120 volumes in-folio, composé de pièces historiques tirées de diverses *archives* d'Angleterre; Laporte du Theil se rendit à Rome et y réunit, en 50 volumes, les lettres des papes relatives à l'histoire de France. L'examen des *archives* des Pays-Bas produisit un autre recueil de 220 volumes. Toutes ces collections subsistent encore et peuvent être consultées. En 1782, l'ordre fut donné dans les diverses provinces de dresser une liste générale des *archives* ou dépôts de titres existant dans chaque généralité, subdélégation, ville, commune, corporation et château; cet état en porta le nombre au chiffre de 1225.

III. — DES ARCHIVES EN FRANCE DEPUIS 1789. — *Archives de l'Empire.* Une loi du 12 septembre 1790 traça l'organisation des *archives* de l'Assemblée nationale; aux termes de cette loi, ces *archives* étaient le dépôt de tous les actes qui établissaient la constitution du royaume, son droit public, ses lois et sa division en départements; un archiviste et quatre secrétaires-commis y furent attachés; trois jours par semaine elles devaient être ouvertes au public. Le 12 brumaire an II (2 novembre 1793), la Convention fit des *archives*, placées auprès de la Représentation nationale, un dépôt central pour toute la France. Bientôt la suppression des anciennes corporations civiles et religieuses vint faire de la centralisation des *archives* une nécessité. Une commission fut nommée pour aviser au parti qu'il fallait prendre à l'égard de la masse de papiers, tombés entre les mains de la nation. Malheureusement un certain nombre de ces papiers, qui auraient aujourd'hui pour nous un intérêt historique, se présentaient à cette époque comme l'expression et la consécration de droits odieux et méprisables, radicalement niés par la Révolution. Des titres féodaux pouvaient difficilement trouver grâce devant le grand mouvement qui avait abouti à la déclaration des droits de l'homme. Ces titres, qu'on le remarque bien, étaient loin d'être alors d'inoffensifs parchemins; ils excitaient chez les amis comme chez les ennemis de la Révolution d'autres passions que la curiosité; ils représentaient des obstacles, des résistances à l'établissement du nouvel état de choses, des prétentions et des espérances pleines de menaces pour l'avenir; ils représentaient l'insurrection, l'émigration, l'invasion. Il y a d'ailleurs une opposition facile à comprendre entre l'esprit révolutionnaire, dédaigneux du passé et de la tradition, constamment appliqué à construire l'édifice social d'après un type rationnel, et l'esprit historique et archéologique, soigneux de conserver tous les souvenirs, toujours prêt à interroger l'expérience, et qui finit par aimer et par respecter les vieilles coutumes, les vieilles lois et les vieilles institutions, à force de les étudier et de les comprendre. « Le premier mouvement dont on se sent animé, dit Baudin des Ardennes, rapporteur de la commission chargée de l'examen des titres, chartes et manuscrits, est de livrer tous les titres aux flammes et de faire disparaître jusqu'aux moindres vestiges d'un régime abhorré. L'intérêt public peut et doit seul mettre des bornes à ce zèle estimable que votre commission partage, loin de songer à le refroidir. C'est pour mieux proscrire ce qui nous est justement odieux que nous provoquons un examen sévère. » En conséquence, on proposa de ne rien laisser subsister de ce qui portait l'empreinte de la servitude, mais de conserver les titres de propriété publique ou privée, et ceux qui pouvaient servir à l'instruction, c'est-à-dire qui concernaient l'histoire, les sciences et les arts. Ces derniers devaient être déposés dans les bibliothèques des districts et à la Bibliothèque nationale. On laissa aux départements la garde provisoire des dépôts conservés dans leur ressort. A Paris, une *agence temporaire des titres*, et, dans les départements, des *préposés au triage*, furent chargés de choisir parmi les papiers confisqués ce qu'on devait proscrire et ce qu'on devait conserver.

En 1808, les *archives* nationales furent, sous le nom d'*archives centrales de l'Empire français*, établies dans l'ancien hôtel de Soubise, où elles sont encore aujourd'hui. Bientôt Rome, le Piémont, une partie de l'Allemagne, l'Espagne, conquis par les armes de Napoléon, se virent dépouillés de leurs *archives*, qui furent réunies aux nôtres. Le local devenait insuffisant pour un trésor grossi de tant de butin. Un décret impérial du 21 mars 1812 ordonna la construction sur la rive gauche de la Seine, près le pont d'Iéna, d'un palais des *archives*. Les revers de la fin de l'Empire ne permirent pas de mettre ce projet à exécution, et amenèrent la restitution aux pays conquis des *archives* que la force leur avait enlevées. A ces restitutions involontaires, il faut joindre celles que la Restauration se plut à faire aux maisons d'Artois, d'Orléans, de Condé, à MM. d'Hozier.

Les *archives nationales* s'augmentent chaque jour des documents dont les ministres et les administrations qui en dépendent n'ont plus besoin pour leurs affaires courantes. Elles renferment en ce moment plusieurs millions de titres, répartis dans environ trois cent mille cartons, liasses, registres et portefeuilles. Ces documents sont divisés en quatre sections : la section du secrétariat, la section historique, la section administrative et la section judiciaire.

La section du secrétariat contient les documents provenant de l'ancienne secrétairerie d'Etat, et qui concernent l'histoire du premier empire, et ceux qui sont déposés dans l'*armoire de fer*. Parmi les pièces de l'armoire de fer, nous citerons : le traité de Bâle (1795); les livres rouges ou carnets de dépenses de la cour ordonnancées par Louis XV et Louis XVI (1750-89); le testament olographe de Louis XVI; la dernière lettre de Marie-Antoinette; la correspondance de cette reine avec Léopold II, son frère; les pièces relatives à la sépulture et à l'exhumation des restes de Louis XVI et de Marie-Antoinette; les pièces du procès de Louis XVI, etc. La section du secrétariat reçoit les versements du ministère d'Etat.

La section historique conserve les documents qui se rapportent à l'histoire politique, militaire et religieuse de la France, depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789. Diplômes mérovingiens et carlovingiens, trésor des chartes, bullaire, titres généalogiques, forment les richesses de la section historique.

La section administrative conserve les documents spécialement relatifs à l'administration domaniale, financière et contentieuse de l'ancienne France, tels que ordonnances, lettres patentes, bons et brevets du roi, actes émanés de l'ancien conseil d'Etat et de l'ancienne chambre des comptes, etc. Elle reçoit les versements des ministres de l'intérieur, de la guerre, de l'instruction publique et des cultes, de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

La section législative et judiciaire conserve les lois et actes émanés des assemblées législatives, depuis 1789 jusqu'à nos jours, et les documents des corps judiciaires de l'ancienne monarchie; elle reçoit les versements du ministère de la justice.

Les *archives*, qu'un décret du 14 février 1853 rattacha momentanément au ministère d'Etat, relevaient auparavant du ministère de l'intérieur, auquel elles ont fait retour. Tout le service est confié à un directeur général, nommé par le chef de l'Etat, et qui doit résider dans le local des *archives*. A la tête de chaque section, il y a un chef qui règle les travaux sous l'autorité du directeur général et en surveille l'exécution. Les chefs de section sont nommés par le ministre auquel ils ressortissent; ils sont pris parmi les membres de l'Institut, les commis archivistes et les anciens élèves de l'Ecole des chartes ayant leur brevet d'archiviste.

Les dépôts des *archives* ne sont point ouverts au public. Toutefois, le directeur général peut accorder l'autorisation de les visiter, le jeudi, de midi à trois heures. Les demandes de renseignements, de communications et d'expéditions doivent être faites ou par lettres adressées au directeur général, ou directement au secrétariat des *archives*. Les expéditions, les recherches que les expéditions ont occasionnées et les épreuves de sceaux sont soumises à des droits fixés par un décret impérial du 22 mars 1856. Une salle, dite *salle du public*, est ouverte au palais des *archives* chaque jour, dimanches et fêtes exceptés, de dix heures à trois heures, pour les communications de documents sans déplacement. Nul papier ne sort des *archives* que par autorisation ou ordre du ministre. Il est interdit à tous les membres du personnel des *archives :* 1° de faire collection particulière d'autographes ou de pièces d'*archives*, ou d'en acquérir pour autrui; 2° de faire des recherches dans les dépôts moyennant rétribution. Le directeur général des *archives* est aujourd'hui M. le comte de Laborde, membre de l'Institut. Il a eu pour prédécesseurs MM. de Chabrier (1848-57); Letronne (1840-48), Daunou (1830-40), de La Rue (1816-30), Daunou (1804-16), Camus (1789-1804).

— *Archives spéciales des ministères.* Les ministères de la guerre, de la marine, des affaires étrangères et la préfecture de police, possèdent des *archives* spéciales renfermant des documents du plus haut intérêt.

Les *archives* de la préfecture de police comprennent quatre séries : 1° pièces relatives à l'administration des lieutenants généraux de police de 1667 à 1789; 2° pièces relatives à l'administration de la police pendant la Révolution, de 1789 à 1800; 3° pièces relatives à l'administration de la police sous l'Empire et au commencement de la Restauration, de 1800 à 1820; 4° collection des livres d'écrou des prisons du département de la Seine.

Les *archives* du ministère de la marine comprennent les papiers de l'ancienne administration de la marine, depuis Colbert jusqu'à la Révolution; les pièces relatives à l'administration de la marine, depuis 1789 jusqu'en 1836; la correspondance des ministres, des officiers civils et militaires chargés du gouvernement des colonies, depuis Colbert, etc.

Les *archives* du ministère des affaires étrangères ont été établies par Louis XIV. On y trouve, entre autres documents importants, les ambassades de Hurault de Maisse à Venise (1582-1588), et en Angleterre (1597); celles de Bassompierre en Espagne (1611), et en Angleterre (1626); divers volumes d'instructions aux ambassadeurs (1535-1616); les procès-verbaux des conférences tenues en 1544 pour la délimitation des frontières de la Flandre et de la Bourgogne; le manuscrit original des mémoires du duc de Saint-Simon, avec un grand nombre de notes, mémoires et pièces provenant de cet historien; les mémoires du marquis de Dangeau, avec notes de la main de Saint-Simon.

Les *archives* du ministère de la guerre contiennent des minutes ou des lettres originales écrites par les rois de France, par leurs ministres, par les maréchaux, par les généraux ou autres officiers, par les intendants d'armées et de provinces, par les ambassadeurs, etc. On y trouve notamment les négociations de la paix de Vervins (1598), la correspondance militaire relative à la guerre de Trente Ans (1634-1637); la correspondance militaire de Napoléon, formant une collection qui commence à l'époque du siége de Toulon et se poursuit jusqu'en 1815.

— *Archives départementales.* Les *archives départementales* doivent leur naissance à une loi du 5 brumaire an V, qui ordonna d'urgence la réunion dans les chefs-lieux de départements de tous les titres et papiers acquis à la République. Elles contiennent, outre les papiers de l'administration départementale, ceux des anciennes administrations des communautés civiles et religieuses supprimées. Le principe de la conservation et de la garde des *archives* départementales est fixé par la loi du 10 mai 1838, qui déclare dépenses ordinaires du département celles qui concernent ces dépôts. Une circulaire du ministre de l'intérieur, du 8 août 1839, indiqua les pièces et documents qui devaient être conservés aux archives, prescrivit la rédaction d'un inventaire par l'archiviste, l'envoi d'une copie de cet inventaire pour les *archives* générales du royaume, la visite annuelle des *archives*, etc. Une autre instruction, du 24 avril 1841, établit l'utilité d'un mode de classement uniforme, divisa les *archives* par époques, posa les principes et le but du classement, et traça les règles à suivre. Ces règles consistent à rassembler les différents documents par *fonds*, c'est-à-dire à former collection de tous les titres qui proviennent d'un corps, d'un établissement, d'une famille ou d'un individu, et à disposer d'après un certain ordre les différents fonds; à classer dans chaque fonds les documents suivant les matières, en assignant à chacun un rang particulier; enfin à coordonner les matières, selon les cas, d'après l'ordre chronologique, topographique ou simplement alphabétique.

Conformément à cette instruction, les *archives départementales* sont distinguées en *archives* antérieures à 1790, et en *archives* postérieures à cette date, et forment vingt-quatre séries, composées ainsi qu'il suit :

ARCHIVES ANTÉRIEURES A 1790.

Archives civiles.
- A — Actes du pouvoir souverain et du domaine public.
- B — Cours et juridictions.
- C — Administrations provinciales.
- D — Instruction publique, sciences et arts.
- E — Féodalité, communes, bourgeoisie et familles.
- F — Fonds divers se rattachant aux archives sociales.

Archives ecclésiastiques.
G — Clergé séculier.
H — Clergé régulier.
I — Fonds divers se rattachant aux archives ecclésiastiques.

ARCHIVES POSTÉRIEURES A 1790.

K — Lois, ordonnances et arrêtés.
L — Documents spécialement relatifs aux administrations de département, de district et de canton, depuis la division de la France en départements jusqu'à l'institution des préfectures en l'an VIII.
M — Personnel et administration générale.
N — Administration et comptabilité départementale.
O — Administration et comptabilité communale.
P — Finances.
Q — Domaine.
R — Guerre et affaires militaires.
S — Travaux publics.
T — Instruction publique, sciences et arts.
U — Justice.
V — Cultes.
X — Etablissements de bienfaisance.
Y — Etablissements de répression.
Z — Affaires diverses ne rentrant pas dans les séries précédentes.

Les départements qui renferment les *archives* les plus intéressantes au point de vue historique sont ceux du Nord, du Pas-de-Calais, de la Seine-Inférieure, de la Loire-Inférieure, de Maine-et-Loire, de la Vienne, de la Côte-d'Or, de l'Yonne, du Rhône, des Bouches-du-Rhône et de la Haute-Garonne. Une circulaire du 20 mai 1854 a prescrit la confection d'un inventaire des *archives* départementales antérieures à 1790.

D'après le décret du 4 février 1850, les préfets nomment aux emplois d'archivistes départementaux; mais ils ne peuvent appeler à ces fonctions que d'anciens élèves de l'Ecole des chartes munis du diplôme d'archiviste-paléographe, ou des candidats ayant subi, devant la commission centrale des *archives*, à Paris, un examen spécial constatant leur capacité.

— *Archives communales*. Les titres et papiers de l'administration municipale forment entre les mains du maire un dépôt qu'il doit remettre intégralement à son successeur. D'après une circulaire du 20 octobre 1850, les préfets doivent exiger des maires entrant en fonctions un procès-verbal de récolement des papiers et autres objets mobiliers de la mairie. L'instruction du 16 juin 1842 a donné des règles pour la conservation et la mise en ordre des *archives* des communes. Celle du 25 août 1857 a prescrit l'inventaire sommaire des *archives* communales antérieures à 1790. Elle les divise en neuf séries : 1° actes constitutifs et politiques de la commune; 2° administration communale; 3° impôts et comptabilité; 4° propriétés communales, eaux et forêts, mines, édifices, travaux publics, ponts et chaussées, voirie; 5° affaires militaires, marine; 6° justice, procédure, police; 7° cultes, instruction, assistance publique; 8° agriculture, industrie, commerce; 9° documents divers, etc. On peut citer, comme renfermant dans leurs *archives* des documents historiques intéressants, les communes d'Amiens, Angers, Angoulême, Béziers, Bordeaux, Châlons-sur-Marne, Chartres, Dieppe, Lyon, Grenoble, Marseille, Montpellier, Nîmes, Orange, Paris, Périgueux, Rennes, Rouen, Saint-Omer, Saint-Quentin, Saumur, Toulouse, Troyes.

— *Archives hospitalières*. Les *archives* des établissements de bienfaisance présentent en général un grand intérêt historique. Une circulaire du 10 juin 1854 a prescrit des mesures pour le classement et l'inventaire sommaire des documents qui, dans ces *archives*, sont antérieurs à 1790. Elle les divise en huit séries distinctes.

— *Archives des cours et tribunaux*. Les *archives* judiciaires sont placées sous la direction du greffier. La loi du 21 ventôse an VII (11 mars 1799) a réglé les droits à percevoir pour l'expédition des jugements et arrêtés.

— Droit pén. Toute destruction, suppression, soustraction ou détournement de pièces d'*archives* par un juge, un administrateur, un fonctionnaire ou officier public, un agent préposé ou commis, est passible des travaux forcés à temps (art. 173 du Code pénal). La peine de la réclusion est appliquée à ces mêmes crimes, lorsqu'ils sont commis par d'autres que les dépositaires (art. 255). La simple négligence des dépositaires peut être frappée d'une amende de 100 à 300 fr. (art. 254).

— Archit. L'édifice destiné à recevoir des *archives* doit, pour être garanti des dangers de l'incendie, être entièrement voûté en pierre ou en poterie, au moyen d'armatures en fer avec couvertures de métal. Le *Recueil* des lois et circulaires qui régissent la matière en France contient les instructions suivantes : « Le local des *archives* doit être autant que possible isolé, sec, propre, bien exposé aux influences solaires et préservé de la foudre par un paratonnerre. On garnira les fenêtres de barreaux de fer. Il est essentiel que le bureau de l'archiviste, dans lequel il pourra être allumé du feu, soit entièrement séparé du reste du local; les ouvertures doivent être disposées de manière à ménager des courants d'air. Il faut aussi que l'air puisse circuler facilement entre les murs et les cartons, registres ou liasses. »

— Bibliogr. La science des *archives* a été créée par Mabillon : elle forme, sous le nom de *diplomatique*, une branche importante de l'*archéologie*. (V. ce mot.) Parmi les ouvrages qui traitent des *archives* et de la diplomatique, nous citerons :

— *Capitularia regum francorum* (Capitulaires des rois de France); Paris, 1692, 2 vol. in-fol., ouvrage traduit deux fois en français, par l'Escalopier de Nourart et par Chiniac de la Bastide.

— *De re diplomatica* (de la diplomatique), par Mabillon. La première édition est de 1681, en 1 vol. in-fol.; mais la meilleure est celle de 1709, donnée par Ruinart, qui l'a augmentée de nouveaux titres en 2 vol. in-fol.

— *De veteribus regum francorum diplomatibus* (Des vieux diplômes des rois de France), par Germon; 1703-1707, en 3 vol. in-12.

— *Histoire des contestations sur la diplomatique*, par Raguenel; Paris, 1708, in-12.

— *Annales du monastère de Godwic*; 1732, 2 vol. in-fol.

— *Lexicon diplomaticum, abreviationes syllabarum et vocum in diplomatibus et codicibus a seculo* VIII *ad* XVI (Lexique diplomatique, abréviations des syllabes et de mots usités du VIIIe au XVIe siècle), par Walther; Gœttingue, 1741, un vol. in-fol.

— *Nouveau traité de diplomatique*, par deux religieux bénédictins de Saint-Maur, dom Toustain et dom Tassin; Paris 1750 et années suivantes, 6 vol. in-4°.

— *L'art de connaître les chartes latines et italiennes*, par Trombelli; Bologne 1756-78, in-4°.

— *Diplomatique pratique* ou *Traité de l'arrangement des archives et trésors de chartes*, etc., par Lemoine; Metz 1765, un vol. in-fol. Cet ouvrage donne un plan d'arrangement des archives, consistant à diviser et à subdiviser les titres, à les dater et déplier, à les extraire, à en former des inventaires, à terminer ces inventaires par des tables commodes. Il traite en outre des qualités qui constituent l'archiviste; des précautions qu'il doit prendre pour conserver sa santé au milieu de l'air corrompu qu'il respire; de la conservation des titres; de la construction des armoires; des commencements des diverses années, des différentes espèces d'anciennes chartes; de l'analyse des anciens cartulaires, etc.

— *Dictionnaire raisonné de diplomatique*, contenant les règles principales et essentielles pour servir à déchiffrer les anciens titres, diplômes et monuments, ainsi qu'à justifier de leur date et de leur authenticité, par dom de Vaines; Paris, 1774, 2 vol. in-8°.

— *Commentaire diplomatique sur la méthode à suivre pour déterminer l'âge des titres*, par Gatterer; Gœttingue, 1768 et 1785.

— L'*Archiviste français*, ou méthode sûre pour apprendre à arranger les archives et déchiffrer les anciennes écritures, par Batteney, 1775, in-4°.

— *Tables chronologiques des diplômes, chartes et actes imprimés concernant l'histoire de France jusqu'en* 1779, par de Brequigny; Paris, 1783, 3 vol. in-fol.

— *Notice et plan d'un voyage pour former une collection complète des archives de l'Espagne*, par Manoel Abella; Madrid, 1795, in-4°.

— *Voyage littéraire dans les églises d'Espagne, avec observations*, par Lorenzo Villanueva; Madrid et Valence, 1803-23, 10 vol. in-8°.

— *Notes sur la diplomatique*, rassemblées par l'abbé Marini; Rome, 1805.

— *Grande charte*, signée par le roi Jean, le 15 juin de la dix-septième année de son règne, l'an 1215; Londres, 1816, in-fol., imprimé en caractères d'or, sur un très-beau papier.

— *Monuments diplomatiques* de la Suède, par Schröder; Upsal, 1822.

— *Notice de deux anciens cartulaires*, par Depping; Paris, 1831, in-8°.

— *Recherches sur plusieurs collections inédites de décrétales du moyen âge*, par Augustin Thainer; Paris, 1832, in-8°.

— *Charte latine sur papyrus d'Egypte, de l'année* 876, publiée par l'École des chartes; Paris, 1835.

— *Notice sur les registres manuscrits du parlement de Paris*, par Taillandier; 1835, in-8°.

— *Recherches sur les principaux actes rédigés en français*, par Leglay; Lille, 1837, in-8°.

— *Diplômes et chartes de l'époque mérovingienne*, publiés par Letronne; Paris, 1845. Ce recueil devait avoir quatre livres; le premier seul a paru.

— *Archives historiques italiennes*, ou recueil de documents encore inédits ou devenus très-rares, relatifs à l'histoire d'Italie; Florence, 1842-51, 17 vol. in-8°.

— *Archives de la commission des monuments historiques*, publiées sous les auspices du ministre d'Etat; Paris, 1856 et années suivantes, in-fol. Cet ouvrage se compose de deux cent quarante planches gravées sur acier, accompagnées d'un texte rédigé par les membres de la commission; il se publie par livraisons de deux placards, avec quatre pages de texte.

Archives historiques de l'Italie, publication périodique fondée à Florence vers 1847, par M. Vieusseux, l'un des savants les plus laborieux de la Péninsule. Ce recueil était d'abord destiné presque exclusivement à la publication d'anciens documents inédits, relatifs à l'Italie, et les quarante premiers volumes de la première série ont, en effet, donné un très-grand nombre de vieilles chroniques et d'actes de toute sorte qui sont du plus haut intérêt pour l'histoire. Dans les volumes de la nouvelle série, M. Vieusseux et ses collaborateurs ont relégué au second plan les pièces inédites; la plus grande place est maintenant occupée par des articles historiques et des notices critiques sur les publications italiennes ou étrangères qui ont rapport à l'histoire de leur pays. Les rédacteurs des *Archives*, dans leur antipathie fort louable pour cette déclamation cicéronienne dont abusent leurs compatriotes, sont tombés peut-être dans un excès contraire. Les articles contenus dans leur précieux recueil sont conçus sur un plan systématique, où l'esprit de détails règne aux dépens de l'ensemble. Sous prétexte de ne pas s'égarer dans des généralités vagues, ils s'attachent à exposer successivement et isolément une foule de faits secondaires, qui devraient être liés à des faits capitaux, ou rattachés à une idée politique ou morale qu'ils serviraient à démontrer. L'un de ces écrivains, M. Tabarrini, a signalé l'écueil : « Plus on avance, dit-il, dans ce grand travail d'analyse, dans cette collection de documents amassés pêle-mêle, plus devient impérieux, selon moi, le besoin de commencer à mettre la main à des travaux synthétiques, afin que tout cet amas de détails prenne sa place dans le plan général d'une histoire nationale. »

Archives parlementaires, recueil complet des débats législatifs et politiques des chambres françaises, de 1800 à 1860. Avec la réimpression de l'ancien *Moniteur*, et les *Annales du Sénat et du Corps législatif*, publiées depuis 1860 par l'administration du *Moniteur universel*, les *Archives parlementaires* de 1800 à 1860 formeront la bibliothèque indispensable au publiciste, à l'orateur, à l'homme d'État; elles constitueront l'une des grandes assises du monument que la tribune française a élevé, au XIXe siècle, à la gloire de la littérature nationale. Cette période se divise en deux époques : l'époque législative (1800-1814), et l'époque oratoire ou représentative (1814-1851). Les dix années comprises dans l'intervalle, pour rejoindre l'année 1860, appartiennent au règne actuel, et devraient être comprises logiquement dans les *Annales du Sénat et du Corps législatif*. La première époque, correspondant au Consulat et au premier Empire, est celle qui réclame le plus impérieusement l'impression de ses documents législatifs. D'abord, cette époque est la moins connue du public et même des hommes d'État; en second lieu, les travaux à huis clos des assemblées se rapportent aux principes et aux règles du droit civil qui nous régit. Il ne suffit pas de connaître le texte des codes; il est encore utile d'apprécier les motifs de la loi écrite, et de comparer ou de distinguer les opinions émises par des législateurs qui furent des légistes réunis en consultation, plutôt que des théoriciens ou des fondateurs de doctrine. Dans les discussions remontant à cette première époque, on voit se produire les noms célèbres ou marquants des Portalis, Siméon, Berlier, Andrieux, Boissy d'Anglas, Curée, Chénier, Benjamin Constant, Malherbe, Grenier, Thibaudeau, Lucien Bonaparte, Daru, Fourcroy, Girardin, etc. Le *Moniteur impérial* avait refusé ou dédaigné de reproduire *in extenso* leurs opinions; pour la plupart, il se bornait à une analyse sommaire. Les *Archives parlementaires* rapportent intégralement ces discours, et beaucoup resteront comme des modèles de sagesse, d'éloquence et de raisonnement.

ARCHIVILAIN, AINNE s. et adj. (ar-chi-vi-lain, è-ne). Très-laid, très-roturier.

ARCHIVIOLE s. f. (ar-chi-vi-o-le). Mus. Ancien instrument de musique, qui était composé d'un clavecin auquel on avait adapté un jeu de viole, qui fonctionnait au moyen d'une roue tournante et d'une manivelle pareille à celle des vielles.

— *Archiviole de lyre*, Instrument qui ressemble à la basse de viole, mais dont le manche, plus large, reçoit une plus grande quantité de cordes.

ARCHIVISTE s. m. (ar-chi-vi-ste — rad. *archives*). Celui qui est préposé à la garde des archives : *Le savant Daunou a été longtemps* ARCHIVISTE *de l'empire. Les préfets trouvent leur compte à faire figurer comme* ARCHIVISTE, *pour trois ou quatre mille francs, dans les frais de bureau qui leur sont alloués, un commis illettré; ou même un gardien ignorant, auquel ils donnent mille à douze cents francs.* (D'Audiffr.)

— Par ext. Celui qui compulse, qui étudie des archives. ‖ S'est dit particulièrem. de ceux qui s'occupent de recherches biographiques : *O savants biographes, illustres* ARCHIVISTES *de l'état civil des renommées, patients vérificateurs de quelques gloires légitimes, industrieux fabricateurs de gloires frauduleuses.* (Ch. Nod.)

— *Archiviste paléographe*, Elève de l'Ecole des chartes, qui, après examen, a droit à un emploi d'archiviste ou de bibliothécaire.

— Adjectiv. : *Il y avait en outre deux procureurs généraux syndics et un secrétaire* ARCHIVISTE. (A. Hugo.)

— Hist. *Notaire archiviste*, Notaire chargé particulièrement d'écrire les bulles des papes.

— **Encycl.** La profession d'*archiviste* exige des connaissances très-étendues : il doit se familiariser avec l'écriture propre à chaque siècle, connaître les caractères, les abréviations et les styles employés dans différents temps, de manière à fixer l'époque d'un titre dès le premier coup d'œil à vingt ou trente ans près. Le style des notaires et les diverses conventions qui font la matière des actes ne doivent point lui être étrangers : c'est le moyen de déchiffrer plus facilement les titres de cette nature, qui, ordinairement, abondent dans les chartriers. Il faut aussi qu'il prenne une teinture du droit civil des différents âges, des anciennes formalités judiciaires, etc. La difficulté que l'on éprouve d'abord à lire les anciennes écritures ne doit point rebuter; peu à peu l'on s'habitue aux abréviations, aux caractères effacés, aux expressions surannées. Il ne faut point s'obstiner à vouloir lire un livre tout entier à la première inspection; le seul moyen de réussir, c'est de se borner à déchiffrer quelques mots par ligne la première fois, puis d'y revenir une seconde, une troisième et une quatrième fois, toujours en découvrant de nouveaux mots. Quand on a une certaine quantité de mots on les copie, en laissant entre eux des intervalles pour ceux que l'on n'a pu déchiffrer; peu à peu on remplit ces lacunes; le titre entier se trouve copié d'une manière intelligible, et il donne la clef pour toutes les écritures du même temps.

Voici le programme officiel de l'examen à subir par les candidats aux fonctions d'*archivistes* départementaux :

Divisions politiques et circonscriptions religieuses de la France avant et après 1789, *et principalement de la province à laquelle appartenait le département pour lequel le candidat se présente. — Etats généraux et provinciaux. — Constitutions diverses depuis* 1789, *en ce qui concerne l'organisation administrative. — Origine et formation des archives départementales. — Eléments dont elles se composent. — Législation qui les régit. — Circulaires et instructions qui s'y rapportent. — Règles de classement. — Divisions principales. — Système du numérotage. — Nomenclature adoptée par l'instruction du* 24 *avril* 1841. *— Questions sur le cadre annexé à cette instruction. — Explications sur les établissements et les affaires qui sont comprises dans chaque fonds des archives du département pour lequel le candidat se présente. — Nomenclature diplomatique. — Cartulaires. — Terriers. — Pouillés. — Rouleaux. — Pancartes — Diplômes. — Chartes et lettres. — Bulles et brefs des papes. — Vidimus. — Dates du temps. — Indiction. — Comput. — Cycle solaire, éléments qui s'y rattachent. — Usage du calendrier perpétuel. — Diverses manières de commencer l'année. — Réforme du calendrier Julien. — Calendrier républicain. — Transcription et traduction écrite d'une charte latine. — Lecture et explication orale d'une charte française du* XIIIe *siècle.*

ARCHIVOLEUR s. m. (ar-chi-vo-leur). Voleur effronté, fieffé voleur : *Vous devez remarquer que tout procède par archi dans ce pays-là, c'est l'archipape, l'archigymnase, et Morgos pouvait passer à juste titre pour l'*ARCHIVOLEUR *du comtat.* (Fr. Soulié.)

ARCHIVOLTE s. f. (ar-chi-vol-te — du bas lat. *archivoltum*; formé du lat. *arcus*, arc; *volutus*, roulé). Archit. Moulure qui règne sur la tête des voussoirs d'une arcade, dont elle suit et orne le contour d'une imposte à l'autre : *Les moulures des* ARCHIVOLTES *imitent celles des architraves.* (Quatrem.) *L'*ARCHIVOLTE *byzantine, si austère, l'*ARCHIVOLTE *néoromaine, si élégante, s'accostent et s'accouplent sans se heurter.* (V. Hugo.) *Les demi-coupoles et les* ARCHIVOLTES *recouvertes d'un fond d'or représentent, par leur éclat et par leur hauteur, comme la région céleste de la composition.* (Th. Gaut.) *La plupart des arcs antiques nous offrent de beaux modèles d'*ARCHIVOLTE. (Jeandel.) ‖ Les anciens auteurs faisaient *archivolte* masc.

— *Archivolte retournée*, Celle dont la moulure, au lieu de s'arrêter sur l'imposte, fait un retour pour aller rejoindre l'imposte de l'arcade voisine : *L'*ARCHIVOLTE RETOURNÉE *est lourde et ne convient qu'à une ordonnance rustique.* (Millin.) ‖ *Archivolte rustique*, Celle qui n'a que des moulures très-simples, qu'interrompent des barrages unis et vermiculés.

— **Encycl.** Dans l'architecture gréco-romaine, l'*archivolte* offre à peu près les mêmes ornements et les mêmes détails de moulures que l'architrave : ses faces ou bandes se multiplient ou se diminuent en raison de la richesse ou de la simplicité des ordres. D'après Vignole, l'*archivolte toscane* n'a qu'une seule bande; le dorique en admet deux; l'ionique et le corinthien en comprennent trois. L'*archivolte antique* est ordinairement décorée d'une agrafe ou console dont le caractère et la forme dépendent aussi de l'ordre auquel appartient l'édifice. L'*archivolte retournée* est celle dont le bandeau, au lieu de se terminer à l'imposte, se continue par un autre bandeau; l'*archivolte*

rustique, celle dont les moulures sont interrompues par une clef et des bossages dépourvus d'ornements : ces deux espèces d'*archivoltes* ne conviennent qu'aux constructions rustiques. Dans l'architecture chrétienne, la forme des *archivoltes* subit les mêmes modifications que celle des autres arcs; elles sont généralement composées d'un ou deux rangs de claveaux simples sans moulures; quelquefois le second rang est orné de bâtons rompus, de méandres ou d'un simple boudin. Au XII[e] siècle, les rangs de claveaux arrivent jusqu'à trois; la décoration se complique et présente, entre autres ornements, des dents de scie, des billettes, des pointes de diamant, des rosaces, des besants, et, dans les contrées où subsistent encore les traditions de l'art antique, des oves, des rinceaux, des denticules. L'intrados de l'arc intérieur, qui est toujours lisse jusqu'au XIII[e] siècle, commence, à partir de cette époque, à se couvrir de moulures très-accentuées, et les profils s'évident de plus en plus à mesure qu'on approche du XV[e] siècle. Les *archivoltes* des portails des églises offrent des complications particulières, à raison de l'épaisseur des murs des façades : elles présentent jusqu'à quatre ou cinq rangs de claveaux dans les édifices romans, jusqu'à huit dans les monuments de la période ogivale. Ces arcs concentriques, qui forment les voussoirs, sont décorés avec plus ou moins de luxe suivant l'époque et suivant l'importance de l'édifice. V. VOUSSOIR.

ARCHON s. m. (ar-chon — du gr. *archôn*, chef). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, fondé sur une seule espèce, appelée par les auteurs *archon émarginé*.

ARCHON (Louis), historien, né à Riom en 1645, mort en 1717. Il fut chapelain de Louis XIV et abbé de Saint-Gilbert-Neuf-Fontaine, dans le diocèse de Clermont. Il a donné une *Histoire ecclésiastique de la chapelle des rois de France* (1704-1711), dont il n'a paru que deux volumes et qui s'arrête à la fin du règne de Louis XIII.

ARCHONTAT s. m. (ar-kon-ta — rad. *archonte*). Hist. Dignité d'archonte. ‖ Temps pendant lequel l'archonte était en charge.

ARCHONTE s. m. (ar-kon-te — du gr. *archôn*, chef). Hist. Nom qui fut donné en Grèce, et principalement à Athènes, à des magistrats qui dirigèrent la république après la mort de Codrus, et qui étaient les chefs du pouvoir exécutif : *A la place des rois, les Athéniens avaient créé des magistrats sous le nom d'*ARCHONTES. (Rollin.) *Tout le monde sait que Sophocle a fait de belles tragédies; mais on ignore communément qu'il commanda les armées et fut élevé à la dignité d'*ARCHONTE. (La Harpe.) *Les trois premiers* ARCHONTES *ont chacun un tribunal où ils siégent, accompagnés de deux assesseurs qu'ils ont choisis eux-mêmes.* (Barthél.) *Les* ARCHONTES *étaient surtout chargés de l'administration civile.* (Bouill.) *Les charges nécessaires pour faire partie de l'aréopage, c'étaient celles d'*ARCHONTE, *de thesmothète et de polémarque.* (P.-L. Cour.)

Le traître, l'an passé, m'empêcha d'être *archonte;*
Je prendrai ma revanche, et j'y cours de ce pas.
ANDRIEUX.

— Dans le Bas-Empire, Titre des grands officiers de la cour de Constantinople. Le plus élevé en dignité s'appelait le *grand archonte*. ‖ *Archonte des archontes*, Gouverneur ou intendant général des provinces. ‖ *Archonte de l'alage*, Commandant de la garde de l'empereur et du palais. ‖ *Archonte des murs*, Officier chargé de l'entretien des murailles de Constantinople. ‖ *Archonte du tulde*, Intendant chargé de tout ce qui concernait les bagages de l'armée. ‖ *Archonte de l'orfévrerie*, Officier chargé de la garde de l'orfévrerie du palais.

— Hist. ecclés. *Archonte des antimeuses*, Officier ecclésiastique chargé, dans l'Eglise grecque, de faire approcher de la sainte table ceux qui devaient communier. ‖ *Archonte des églises*, Ecclésiastique qui avait l'intendance générale des églises. ‖ *Archonte de l'Evangile*, Ecclésiastique chargé spécialement de la garde du livre des Evangiles. ‖ *Archonte des contaces*, Officier ecclésiastique chargé de garder les contaces. ‖ *Archonte des lumières*, Ecclésiastique qui avait soin de ceux qui devaient se présenter au baptême.

— pl. *Archontes*, Nom donné par les archontiques aux êtres surnaturels qu'ils croyaient avoir présidé à la création du monde.

— Moll. Sorte de coquille très-peu connue, et qui paraît avoir les caractères des hyales.

— **Encycl.** L'archontat fut d'abord une transformation de la royauté. Après le dévouement de *Codrus*, les Athéniens, prétendant que nul n'était digne de succéder à un tel prince, changèrent la royauté en une magistrature à vie (1045 av. J.-C.), en laissant toutefois ce pouvoir affaibli à Médon, fils de Codrus, et à douze de ses descendants. En 752, l'archontat ne fut plus donné que pour dix ans. Enfin, en 683, il devint annuel et fut divisé entre neuf *archontes*, dont les trois premiers se partageaient les anciennes prérogatives de la royauté. L'*archonte éponyme* donnait son nom à l'année; il était le protecteur légal des veuves et des orphelins, le gardien des droits des familles. L'*archonte roi* était chargé des fonctions religieuses et jugeait les crimes d'impiété et d'homicide. L'*archonte polémarque* commandait l'armée et jugeait les différends entre les citoyens et les étrangers. Les six derniers, nommés *archontes thesmothètes*, connaissaient des causes nombreuses qui n'étaient pas du ressort de leurs collègues. Chacun des neufs *archontes* avait le droit de publier des édits. Tous étaient primitivement choisis parmi les eupatrides ou nobles. Mais la constitution de Solon rendit l'archontat également accessible aux riches, en en faisant le privilége de la première classe de citoyens, qui comprenait tous ceux dont le revenu était le plus considérable, eupatrides ou non. Après les guerres médiques, Aristide fit passer un décret qui rendait toutes les charges publiques, même celles d'*archonte*, accessibles à tous les citoyens. La personne des *archontes* était sacrée tant qu'ils étaient en fonction. A leur sortie de charge, ils rendaient compte de leur administration devant l'assemblée du peuple, à qui étaient réservés le contrôle suprême et l'élection, et entraient alors de droit à l'aréopage, s'ils n'étaient l'objet d'aucune accusation. Les *archontes* subsistèrent jusqu'à la prise d'Athènes, par Démétrius Poliorcète (296 av. J.-C.).

ARCHONTIQUE s. m. (ar-kon-ti-ke — rad. *archonte*). Hist. ecclés. Membre d'une secte du II[e] siècle, issue de celle des valentiniens. Les archontiques prétendaient que le monde avait été créé par des esprits célestes qu'ils nommaient *archontes* (chefs); ils rejetaient les sacrements, niaient la résurrection des morts, et avaient en horreur les femmes, qu'ils regardaient comme une invention du diable.

ARCHOPTOSE s. f. (ar-ko-ptô-ze — du gr. *archos*, le rectum; *ptôsis*, chute). Chir. Chute du rectum.

ARCHORRHAGIE s. f. (ar-kor-ra-jî — du gr. *archos*, le rectum, l'anus; *rhagein*, rompre). Chir. Fissure à l'anus.

ARCHORRHAGIQUE adj. (ar-kor-ra-ji-ke — rad. *archorrhagie*). Chir. Qui appartient à l'archorrhagie.

ARCHORRHÉE s. f. (ar-kor-ré — du gr. *archos*, l'anus; *rheô*, je coule). Méd. Hémorragie à l'anus.

ARCHORRHÉIQUE adj. (ar-kor-ré-i-ke — rad. *archorrhée*). Méd. Qui appartient à l'archorrhée.

ARCHOSYRINX s. f. (ar-ko-si-rainkss — du gr. *arkos*, l'anus; *surinx*, tuyau). Chir. Fistule à l'anus.

ARCHURE s. m. (ar-chu-re — du lat. *arca*, coffre). Techn. Espèce de tambour circulaire qui entoure les meules d'un moulin à farine.

ARCHYLE s. m. (ar-chi-le — du gr. *arché*, principe; *ulé*, matière). Philos. Nom donné par Ritgen à la matière primitive, à l'essence de la matière.

Archy-Moore ou l'Esclave blanc, par Richard Hildreth, roman abolitionniste, composé au retour d'un voyage que fit l'auteur dans les Etats du Sud, et durant lequel il avait pu apprécier la condition des esclaves dans ce pays. L'ouvrage parut d'abord en 1837, sous le simple titre d'*Archy-Moore*, et obtint quelque succès; réimprimé en 1852, après avoir subi divers remaniements, il fut, cette fois, publié sous le titre de l'*Esclave blanc*, et devint bientôt populaire, malgré le grand bruit qui se faisait alors autour du fameux roman de mistress H. Beecher-Stowe. *Archy-Moore* est l'autobiographie d'un esclave de ce nom, fils d'une négresse et du propriétaire de l'habitation, mais qui, par un caprice du sort, semble avoir hérité seulement de la couleur et de la vivacité de la race blanche. La scène se passe en 1812, à l'époque de la guerre des Etats-Unis avec l'Angleterre. Après de nombreux revers, Archy-Moore, séparé de sa famille, est embarqué avec d'autres compagnons d'esclavage pour un des ports du Sud; mais le navire est pris par l'ennemi et tous les esclaves rendus à la liberté. Archy, devenu maître de ses destinées, se fait matelot, arrive en Angleterre, où, à force de travail et d'intelligence, il devient un riche négociant. Il retourne alors en Virginie, où, après de nombreuses vicissitudes, il retrouve et affranchit sa femme et ses enfants qu'il avait laissés dans l'esclavage, et dont il était séparé depuis vingt-trois ans.

ARCHYTAS de Tarente, philosophe pythagoricien, né à Tarente vers l'an 440 av. J.-C., mort vers l'an 360, était contemporain et ami de Platon. Ce philosophe fut à la fois mathématicien, astronome, homme d'Etat et général. Il jouit au plus haut degré de l'estime de ses concitoyens, qui le placèrent sept fois à la tête de leur gouvernement. Il périt dans un naufrage sur les côtes de la Pouille. On le croit l'inventeur de la *vis*, de la *poulie*, de la *crécelle*, ainsi que plusieurs découvertes en géométrie. La célèbre *colombe volante*, dont l'antiquité lui attribuait la construction, était sans doute une sorte d'automate analogue à ceux de Vaucanson. Archytas avait composé un grand nombre d'ouvrages, dont il ne nous est parvenu que des fragments. Il reste cependant sous son nom un traité sur les *Universaux*. On connaît la belle ode qu'Horace a consacrée au souvenir de sa mort :

Te maris et terræ numeroque carentis arenæ
Mensorem cohibent, Archyta, etc.
Pulveris exigui prope littus parva Matinum, etc.

ARCHYTÉE s. f. (ar-chi-té). Bot. Genre de la famille des théacées ou camelliées, renfermant une seule espèce, qui croît au Brésil.

ARCIDOSSO, ville du roy. d'Italie, dans la préfecture et à 50 kilom. N.-E. de Grosseto (ancien duché de Toscane); 3,200 hab.

ARCIFÈRE adj. (ar-si-fè-re — du lat. *arcus*, arc; *ferre*, porter). Myth. lat. Qui porte un arc. Surnom de plusieurs divinités, telles que Cupidon, Diane, Apollon.

— Astron. Substantiv. *L'arcifère*, Le Sagittaire, un des douze signes du zodiaque.

ARCIFORME adj. (ar-si-for-me — du lat. *arcus*, arc; *forma*, forme). Qui a la forme d'un arc.

— Anat. *Fibres arciformes*, Fibres qui partent de la ligne blanche, dépendent de l'aponévrose du grand oblique du côté opposé, s'entre-croisent avec celles du côté correspondant, et viennent renforcer l'angle de séparation des deux piliers de l'anneau inguinal externe.

ARCIGÈRE adj. (ar-ci-jè-re — du lat. *arcus*, arc; *gerere*, porter). Myth. lat. Syn. de *arcifère*.

— Entom. Se dit d'une espèce du genre atte : *L'atte* ARCIGÈRE *est une aranéide du midi de la France, ainsi nommée parce qu'elle a sur l'abdomen un arc de cercle blanc qui entoure sa partie antérieure.* (Walken.)

ARCILIÈRES s. f. pl. (ar-si-li-è-re — rad. *arc*). Techn. Pièces de bois cintrées et tournant sur place, qui entrent dans la construction d'un bateau foncet.

ARCIMBALDE s. f. (ar-sain-bal-de). Bot. Syn. de *menziézie*.

ARCIMBOLDI, célèbre famille milanaise originaire de Parme, qui donna plusieurs archevêques à la capitale de la Lombardie.

ARCIMBOLDI (Giuseppe), peintre milanais, né vers 1533, mort en 1593. Il fut choisi, à cause de son talent de portraitiste, pour être peintre de la cour de l'empereur Maximilien, emploi qu'il conserva sous Rodolphe. Selon Lanzi, il excellait à peindre certaines figures qui, vues à distance, semblaient représenter un homme ou une femme, et qui, de près, offraient un mélange de fruits, de fleurs, de feuillages ou de tous autres objets. C'est ainsi qu'il peignit une figure de l'*Agriculture*, composée de manches de charrues, de cribles, de faux et d'autres instruments aratoires. Un peintre de Crémone, Giovanni da Monte, qui vivait dans le même temps, produisit des fantaisies analogues : il personnifia la *Cuisine*, en formant la tête et les membres avec des marmites, des chaudrons et d'autres ustensiles. Des compositions de ce genre, peintes par Arcimboldi, se voient au musée de Vienne.

ARCINELLE s. f. (ar-si-nè-le — du lat. *arcinella*, dimin. de *arca*, arche). Moll. Nom donné à diverses coquilles, appartenant, les unes au genre came, les autres au genre cardite.

ARCIS-SUR-AUBE, ch.-lieu d'arrond. (Aube), sur la rive gauche de l'Aube, à 27 kilom. de Troyes et 157 kilom. de Paris; pop. aggl. 2,771 hab. — pop. tot. 2,815 hab. L'arrond. a 4 cant., 93 comm., 35,764 hab. Fabrication de bonneterie, filatures de coton, commerce de fils d'archal et d'ouvrages en fer, tanneries, carrières de meules pour les couteliers. Patrie de Danton. Dans un château des environs, naquit Villehardouin, historien de la quatrième croisade. Sanglante bataille livrée dans la campagne de 1814. V. ci-après.

ARCIS-SUR-AUBE (BATAILLE D'). Après les brillants succès qui signalèrent l'admirable campagne de 1814, Napoléon, réduit par ses victoires mêmes à une poignée de combattants, tandis que la masse écrasante des alliés n'en paraissait nullement affaiblie, conçut le plan d'une audacieuse manœuvre qui allait doubler, tripler peut-être le nombre de ses invincibles soldats : c'était de se porter sur les derrières de l'ennemi, de marcher sur les places fortes de l'Etat, d'en concentrer sous sa main toutes les garnisons, puis de revenir rapidement avec ces troupes nombreuses et aguerries prendre les alliés à revers et jeter le plus effroyable bouleversement dans leurs colonnes. Toutefois, avant de mettre ce hardi projet à exécution, il comprit la nécessité de faire subir à l'une des deux armées envahissantes un échec capable de ralentir sa marche sur la capitale. Celle de Bohême, que commandait le prince de Schwarzenberg, avait pris position à Nogent et lui prêtait le flanc : c'est elle qui allait se trouver exposée aux coups redoutables du vainqueur de Champaubert et de Montmirail. Le 19 mars (1814), Napoléon se dirigea sur Provins, où il espérait tomber au milieu des colonnes très-peu concentrées du prince de Schwarzenberg, dont il ne connaissait pas les derniers mouvements, mais qui, inquiet de se trouver si près de son terrible adversaire, avait rappelé autour de lui, dans la journée du 18, ses corps trop dispersés. Napoléon, avec sa prodigieuse justesse de coup d'œil, s'était bien vite rendu compte de cette prudente manœuvre; mais sachant par expérience qu'en se jetant résolûment au milieu de troupes en mouvement, on n'a qu'une faible résistance à vaincre, il avait traversé l'Aube sur le pont de Plancy et s'était porté vers la Seine. Il ordonna aux maréchaux Oudinot et Macdonald et au général Gérard de remonter vers lui par Provins, Villenauxe, Anglure, Plancy, et de le rejoindre à Arcis par la rive droite de l'Aube; Ney devait parvenir au même point dans la journée avec la jeune garde, et Friant avec la vieille; pendant ce temps-là, lui-même y arriverait le lendemain matin 20, avec la cavalerie de la garde, en remontant l'Aube par la rive gauche. Le lendemain, en effet, Napoléon fut rendu vers le milieu du jour à Arcis, où il trouva le général Sébastiani et le maréchal Ney fort soucieux des mouvements qu'ils avaient observés sur leur route : tous deux croyaient avoir aperçu l'armée entière de Bohême concentrée entre Arcis et Troyes. S'il en était ainsi, nous n'avions pas de temps à perdre pour repasser l'Aube et mettre cette rivière entre nous et les ennemis; car, avec moins de 20,000 hommes, il nous était impossible de tenir tête aux 90,000 combattants du prince de Schwarzenberg. Mais Napoléon, qui avait vu ces troupes échelonnées les jours précédents, ne pouvait se résigner à croire qu'elles se fussent subitement concentrées pour une bataille; néanmoins, il n'y avait plus à en douter : Schwarzenberg, ferme quoique peu téméraire, avait fini par trouver honteux de reculer toujours devant un ennemi épuisé et si inférieur en forces; il était d'ailleurs fatigué des propos des Prussiens, de leurs forfanteries continuelles, et il avait résolu d'affronter le choc que sa dignité militaire ne lui permettait plus d'éviter. Vers deux heures, il se trouvait donc en face d'Arcis, ayant ses différentes masses de troupes reliées autour de lui.

Le général Sébastiani, piqué de certaines paroles de Napoléon, qui avait refusé de prendre ses craintes au sérieux, s'était lancé sur la route de Troyes avec quelques escadrons pour observer une seconde fois ce qu'il croyait d'ailleurs avoir déjà bien vu. Il ne tarda pas à apercevoir, derrière quelques ondulations de terrain, la cavalerie bavaroise et la cavalerie autrichienne qui s'avançaient en masse, et il revint à toute bride rendre compte à Napoléon de cette reconnaissance. On fit aussitôt monter à cheval les divisions Colbert et Exelmans pour les opposer au torrent de la cavalerie ennemie; mais elles furent aussitôt culbutées l'une sur l'autre, et l'empereur, qui accourait sur ce point, n'eut que le temps de se réfugier au sein d'un bataillon polonais, qui se forma aussitôt en carré pour protéger le précieux dépôt abrité par ses baïonnettes. Les Polonais résistèrent héroïquement à une pluie d'obus et aux assauts répétés d'innombrables escadrons. Dès que le premier choc de cette cavalerie se fut amorti, Napoléon s'élança vers Arcis, arrêta, rallia ses cavaliers en fuite; puis, mettant l'épée à la main : « Soldats, s'écria-t-il, n'êtes-vous plus les vainqueurs de Champaubert et de Montmirail! » et reformant lui-même leurs rangs rompus par ce choc inattendu, il leur fit exécuter des charges furieuses sur l'ennemi, dont ils parvinrent à contenir les masses sans pouvoir toutefois les repousser entièrement. De son côté, Ney, établi dans le Grand-Torcy, s'apprêtait à résister à tous les efforts de l'armée de Bohême. En attendant que 6,000 soldats de la vieille garde, dont on apercevait les têtes de colonnes sur l'autre rive de l'Aube, arrivassent à son secours, il n'avait que 10,000 jeunes soldats à opposer à toutes les réserves russes, prussiennes, autrichiennes, qui marchaient à cette attaque, c'est-à-dire à plus de 40,000 hommes d'infanterie, sans compter des flots de cavalerie. Il défendit le Grand-Torcy avec une invincible énergie, et arrêta par un feu épouvantable les masses de l'infanterie autrichienne. Accablé un moment sous le nombre et rejeté hors de cette position, il y rentra aussitôt par une charge furieuse à la baïonnette exécutée par quelques-uns de ses bataillons, et résista comme un mur de fer à tous les assauts. Pendant ce temps-là, Napoléon, courant sans cesse d'Arcis à Torcy pour électriser les troupes par sa présence, faillit voir son étonnante destinée terminée d'un seul coup. Un obus tombe devant les rangs d'un jeune bataillon, peu familiarisé encore avec ce genre de spectacle. A l'aspect du projectile fumant, les hommes les plus rapprochés reculent d'un pas. Napoléon pousse aussitôt son cheval sur l'obus, pour leur enseigner le mépris du danger; mais alors l'obus éclate et le couvre de feu et de fumée, en blessant seulement son cheval. Napoléon sort sain et sauf du nuage enflammé : « *Ne craignez rien, mes amis*, dit-il en riant à ses jeunes soldats effrayés; *le boulet qui me tuera n'est pas encore fondu;* » puis il se jette sur un autre cheval, au milieu de leurs cris d'enthousiasme.

Grâce à ces actes d'héroïque témérité, nous conservons notre position. Enfin, la vieille garde, conduite par l'intrépide Friant, débouche par le pont d'Arcis. Napoléon en détache aussitôt deux bataillons au secours de Ney, tandis qu'il range lui-même le reste en avant d'Arcis. Au même moment, le général Lefebvre-Desnouettes arrivait de Paris avec 2,000 cavaliers; le général Sébastiani, mettant aussitôt à profit ce renfort inespéré, se déploya dans la plaine d'Arcis, et culbuta à son tour les escadrons ennemis. Mais on luttait contre une supériorité de forces trop écrasante pour oser prétendre à une véritable victoire : toute l'ambition de Napoléon et de ses généraux était de se maintenir jusqu'à la nuit, afin d'échapper à un désastre auquel notre indomptable énergie fut seule capable de nous soustraire. Nous avions en effet combattu d'abord avec 14,000 hommes contre 40,000, puis avec 20,000

contre 60,000, et enfin avec 22 ou 23,000 contre 90,000. C'était un véritable miracle si une armée numériquement si disproportionnée n'avait pas été broyée par la masse d'hommes accumulés contre elle. On gagna ainsi la nuit en combattant, et Napoléon en profita pour faire repasser l'Aube à ses troupes, puis il rompit les ponts, afin que l'ennemi ne pût se mettre à sa poursuite. Le prince de Schwarzenberg, qui avait perdu 8 à 9,000 hommes, tandis que nous n'en avions pas perdu plus de 3,000, fut cruellement déçu, lorsque le jour lui montra l'armée française opérant tranquillement sa retraite et qu'il vit lui échapper cette proie magnifique qui semblait si assurée. C'était la dernière bataille que Napoléon devait livrer dans cette immortelle campagne de France.

ARCIS (Marc), sculpteur français, élève de J.-P. Rivals, né à Toulouse, mort vers 1741, dans un âge avancé. Il devint en 1684 membre de l'Académie royale. Il exécuta pour le palais de Versailles plusieurs figures et des vases « assez bien travaillés, au dire de Mariette, mais qui ne font pourtant voir qu'un sculpteur de second ordre. » Il fut ensuite appelé à Pau pour y exécuter une statue en bronze de Louis XIV, et alla finir ses jours à Toulouse, où il fit, entre autres ouvrages, un bas-relief en stuc de trente pieds de long pour la salle de l'Académie de musique.

ARCIUT s. m. (ar-si-u). Anc. jurispr. Droit que les abbés laïques, et les ecclésiastiques qui avaient acquis des dîmes, payaient aux évêques.

ARCKENHOLTZ (Jean), publiciste suédois, né en Finlande en 1695, mort en 1777. Il voyagea dans les principaux Etats de l'Europe, et vint à Paris, où il rédigea des notes politiques sous le titre de *Considérations sur les rapports de la France avec la Suède*, ouvrage qui lui attira des désagréments à son retour à Stockholm. Après un séjour de plusieurs mois dans une forteresse, il fut nommé secrétaire de la chambre des comptes, puis garde du cabinet des curiosités à Cassel. Il a laissé des *Lettres*, un *Recueil des sentiments et des propos de Gustave Adolphe*, ouvrages tous écrits en français dans un style lourd et diffus.

ARC-LES-GRAY, commune du départ. de la Haute-Saône, arrond. de Gray; pop. aggl. 1,856 hab. — pop. tot. 2,166 hab. Forges, commerce de laines et d'aiguilles.

ARCO s. m. (ar-ko — mot ital. qui signifie *archet*). Mus. Mot qui, sur une partie, indique qu'il faut reprendre l'archet qu'on avait quitté pour exécuter un pizzicato. ‖ On dit aussi CON L'ARCO, avec l'archet.

— Mar. Nom sous lequel les Phéniciens désignaient leurs vaisseaux de guerre.

— Techn. V. ARCOT.

ARCO ou **ARCH** (en allemand), ville de l'empire autrichien dans le Tyrol, gouvernement d'Inspruck, à 12 kilom. O. de Roveredo; 2,120 hab. Belles carrières de marbre; huile, soie et fruits renommés.

ARCO (Nicolas, comte D'), poëte latin moderne, né à Arco (Tyrol) en 1479, mort en 1546. Fils d'un conseiller de l'empereur Maximilien Ier, il fut d'abord page de Frédéric III, suivit ensuite la carrière des armes, et devint enfin chambellan et conseiller impérial. Il a laissé des poésies latines remarquables par l'élégance et la pureté, et qui ont été publiées l'année même de sa mort, et plusieurs fois réimprimées depuis.

ARCO (Jean-Baptiste-Gérard D'), publiciste italien, né à Arco (Tyrol) en 1739, mort en 1791. Il a été intendant impérial à Mantoue, qui lui dut une école d'agriculture et plusieurs établissements utiles. Outre divers travaux d'érudition et de littérature, il a écrit de nombreux mémoires d'économie politique, où l'on rencontre des idées extrêmement remarquables pour le temps, telles que l'abolition du droit d'aînesse, la tolérance religieuse, le libre échange, etc.

ARCOLE s. f. (ar-ko-le — rad. *arc*). Nom donné dans quelques provinces de France à la *bricole* des sabots découverts.

ARCOLE, l'un des héros de notre révolution de 1830, et sur la naissance et la vie duquel nous ne possédons aucun renseignement. Le 28 juillet 1830, au moment où une colonne de citoyens s'élançait, au milieu d'une grêle de balles et de mitraille, sur le pont suspendu qui conduisait à la place de Grève, un jeune homme, qui portait le drapeau, s'écria « Mes amis, si je meurs, souvenez-vous que je me nomme Arcole. » Il tomba mort en effet, et le pont, théâtre de son héroïsme, reçut son nom après la victoire. Cet épisode présente une singulière coïncidence avec le souvenir de Bonaparte à Arcole.

ARCOLE (PONT D'). V. PARIS, t. XII, p. 245.

ARCOLE, bourg de la Vénétie, à 25 kilom. de Vérone. Victoire des Français commandés par Bonaparte en novembre 1796. V. l'article suivant.

ARCOLE (BATAILLE D'), livrée les 15, 16 et 17 novembre 1796. Bonaparte était à Vérone, avec une armée réduite à 14 ou 15,000 combattants, tandis qu'Alvinzy, retranché sur les hauteurs de Caldiero, le menaçait à la tête d'une armée de 40,000 Autrichiens, et n'attendait plus que l'arrivée de son lieutenant, Davidovich, pour envelopper complétement le vainqueur de l'Italie. Jamais l'armée française n'avait vu accumulés autour d'elle des périls plus redoutables. C'est alors que Bonaparte prit une de ces résolutions que le désespoir seul peut inspirer au génie. Il sort silencieusement de Vérone pendant la nuit, et, après quatre heures de marche, arrive à Ronco, au milieu de vastes marais traversés par deux chaussées, dont l'une conduisait à Vérone en remontant l'Adige, et l'autre allait rejoindre la route de cette ville vers Villa-Nova, en passant sur une petite rivière qu'on appelle l'Alpon, au village d'Arcole. Bonaparte se trouvait ainsi ramené sur les flancs, et presque sur les derrières des Autrichiens. Il avait calculé habilement qu'au milieu de ces marais l'avantage du nombre était tout à fait annulé, puisqu'on ne pouvait se déployer que sur les chaussées, où le courage des têtes de colonnes devait décider de la victoire. Cette combinaison si audacieuse et si profonde frappa l'armée, qui en devina aussitôt l'intention et en fut remplie d'espérance.

Le jour commençait à poindre (15 nov. 1796), lorsque Augereau s'avança pour franchir le pont d'Arcole, tandis que Masséna manœuvrait pour prendre l'ennemi en queue, s'il marchait sur Vérone. L'avant-garde d'Augereau fut accueillie par une fusillade meurtrière, qui la contraignit à se replier. Au bruit du canon, Alvinzy, étonné et croyant encore Bonaparte dans Vérone, envoie cependant deux divisions qui sont aussitôt refoulées avec de grandes pertes par Masséna et Augereau. Celui-ci veut profiter de ce succès pour renouveler sa tentative de passage; lui-même saisit un drapeau et s'élance sur le pont d'Arcole; mais d'épouvantables décharges portent le ravage et la confusion dans les rangs de ses soldats; les généraux Lannes, Verne, Bon, Verdier, sont blessés, et la colonne est forcée une seconde fois de se rejeter en arrière. Bonaparte arrive en ce moment; il sait que le sort de l'Italie dépend de la bataille, et, cédant à l'instinct impétueux qui porte les plus grands capitaines à payer de leur personne dans les circonstances solennelles et décisives, il descend de cheval, demande aux soldats s'ils sont encore les vainqueurs de Lodi, les ranime par ses paroles; puis, saisissant un drapeau, il leur crie : « Suivez votre général ! » Bonaparte s'avance au milieu d'une grêle de balles et de mitraille; le jeune Muiron, son aide de camp, veut le couvrir de son corps et tombe mort à ses pieds. Alors les soldats saisissent leur général et l'emportent à travers le feu et la fumée; mais une colonne autrichienne débouche sur eux et les pousse en désordre dans les marais. Bonaparte y tombe et y enfonce jusqu'au milieu du corps. Les soldats s'aperçoivent de son danger : « En avant ! s'écrient-ils, pour sauver le général. » Tous se précipitent et réussissent à le retirer sain et sauf du milieu de la fange. Tant d'héroïsme et de génie restaient donc stériles ! Néanmoins, un résultat important avait été obtenu : Alvinzy avait quitté sa redoutable position de Caldiero; il ne menaçait plus Vérone, et les deux chaussées étaient devenues le seul champ de bataille intermédiaire entre les deux armées, ce qui enlevait l'avantage au nombre et l'assurait à la bravoure. La journée du 16 novembre commence; les deux armées se rencontrent sur les digues. A leur tour, les Français chargent les Autrichiens et en poussent un grand nombre dans les marais; ils font des prisonniers, prennent des drapeaux et du canon; mais Bonaparte ne tente aucun effort décisif pour franchir l'Alpon; il se contente d'épuiser l'ennemi et d'ébranler la confiance que lui inspire la supériorité de ses forces. Enfin, le soleil se lève pour la troisième fois sur cet épouvantable théâtre de carnage (17 nov.). Bonaparte calcule que l'ennemi doit avoir perdu près d'un tiers de son armée; il le juge harassé, découragé, et il voit ses soldats pleins d'enthousiasme. Il reprend alors l'offensive : pendant qu'Augereau va passer l'Alpon près de son embouchure dans l'Adige, Masséna balaye les digues; il éprouve d'abord une vive résistance, mais il met son chapeau à la pointe de son épée et s'avance ainsi, à la tête de ses soldats, contre les Autrichiens qui sont culbutés de toutes parts. Arcole est évacué, et Bonaparte porte toute son armée en plaine devant celle d'Alvinzy. Il donne le signal à Augereau et à Masséna, qui se précipitent sur la ligne autrichienne. Découragés, accablés de fatigue, les ennemis reculent et se retirent enfin; après soixante-douze heures d'un épouvantable combat, ils cèdent la victoire à l'héroïsme de quelques mille braves et au génie d'un grand capitaine. Les Autrichiens avaient perdu 5,000 prisonniers et 8 ou 10,000 morts ou blessés. Quand les Véronais virent rentrer en vainqueurs dans leurs murs une poignée de soldats sortis en fugitifs quelques jours auparavant, ils furent frappés de surprise et d'admiration. Cette victoire causa en Italie et en France une joie extraordinaire. On célébrait surtout l'héroïsme déployé au pont d'Arcole, et ce fait d'armes est resté l'un des plus populaires de l'immortel vainqueur de l'Italie; partout on représentait le jeune général, un drapeau à la main, au milieu du feu et de la fumée. Le conseil des Anciens et celui des Cinq-Cents, en déclarant que l'armée avait encore bien mérité de la patrie, décidèrent de plus qu'on ferait don à Bonaparte et à Augereau, pour être conservés dans leurs familles, des drapeaux qu'ils avaient portés sur le pont d'Arcole : belle et noble récompense, digne d'un âge héroïque, et bien plus glorieuse que le diadème qui sera décerné plus tard par la faiblesse au génie tout-puissant.

ARCOLER v. a. ou tr. (ar-ko-lé — rad. *arc*). Mettre une arcole, une bricole à un sabot.

ARÇON s. m. (ar-son — du lat. *arcus*, arc). Chacune des deux pièces de bois qui servent à faire le corps de la selle d'un cheval : ARÇON *de devant*. ARÇON *de derrière*. *Les* ARÇONS *sont les parties relevées en avant et en arrière de la selle, dont les Orientaux ont conservé la forme et le vaste développement.* (L. de Laborde.)

Et ma hache est pendue à l'*arçon* de ma selle.
V. HUGO.

— *Etre ferme dans ses arçons, sur ses arçons*, Se tenir bien en selle. ‖ Fig. et fam. Etre ferme dans ses principes, dans ses opinions, les soutenir avec vigueur : *En vain les examinateurs essayèrent-ils de l'embarrasser par leurs questions, il demeura constamment* FERME SUR SES ARÇONS.

— *Perdre, vider les arçons*, Tomber de cheval : *Dom Ruis de Martanza fit* PERDRE LES ARÇONS *à son adversaire.* (Volt.)

Le ménestrel consacrait ses chansons
A ce vainqueur dont la terrible lance
Aux plus vaillants fait *vider les arçons.*
MILLEVOYE.

‖ Fig. et fam. Demeurer embarrassé, déconcerté, interdit : *La force de cet argument lui fit immédiatement* PERDRE LES ARÇONS.

— *Se remettre dans ses arçons, sur ses arçons*, Remonter à cheval. ‖ Fig. et fam. Se rétablir après une maladie, une perte, un accident : *Sans cette dernière aventure, notre pauvre ami se fût encore remis dans ses* ARÇONS. (Mme de Sév.)

— Se prend quelquefois pour le pommeau de la selle : *Il n'était point encore tombé, mais il était penché le nez sur l'*ARÇON. (Mme de Sév.)

Pourquoi comme un fuyard sur l'*arçon* te courber?
A. DE MUSSET.

— On le dit aussi des fontes de la selle : *Ils arrivaient à cheval, pistolets aux* ARÇONS, *couteau de chasse au côté.* (Chateaub.) *Je pris ma cravache entre mes dents, et plongeai la main dans un de mes* ARÇONS, *pour saisir un pistolet.* (J. Sandeau.)

— *Pistolets d'arçon*, Pistolets destinés à être mis dans chacune des deux fontes : *Une paire de* PISTOLETS D'ARÇON. *Deux longs* PISTOLETS D'ARÇON, *passés dans une étroite ceinture, relevaient sa veste d'une manière grotesque.* (Chateaub.) *Il portait un mauvais pantalon garance, des savates, un bourgeron bleu presque en lambeaux, et était armé d'un* PISTOLET D'ARÇON. (E. Sue.)

— Techn. Instrument en forme d'archet, qui sert aux artisans qui travaillent le poil, la laine, le coton, pour diviser les matières et en séparer les parties étrangères : *Les matières que l'on travaille avec l'*ARÇON *sont les bourres végétales et animales, propres à la filature et au feutrage.* ‖ Sorte d'archet dont se servent les marbriers et les ouvriers stucateurs.

— Agric. Sarment de vigne que l'on courbe en cercle pour lui faire produire plus de fruit.

— Argot. *Faire l'arçon*, Faire le signal qui sert aux voleurs de profession, plus particulièrement aux assassins de profession, pour se reconnaître entre eux. On *fait* aussi *l'arçon* pour avertir celui qui se dispose à voler de se méfier, de se tenir sur ses gardes, attendu qu'il est observé ou en danger d'être saisi : « Ce signal se fait en imitant le bruit d'un crachement et en simulant un C sur la joue droite et près du menton, avec le pouce de la main droite. » (Vidocq.)

ARÇON (Jean-Claude-Eléonore Le Michaud D'), officier général du génie, né à Pontarlier en 1733, mort en 1800. Il a rendu son nom populaire par l'invention de batteries flottantes, insubmersibles et incombustibles, destinées à l'attaque de Gibraltar en 1782. Elles ne produisirent pas l'effet que leur auteur en attendait, mais ce fut par suite de la jalousie et du mauvais vouloir des autres officiers, qui manœuvrèrent obstinément de manière à faire manquer l'entreprise. Le commandant anglais de Gibraltar, Elliot, rendit publiquement justice à la belle invention et aux combinaisons savantes de l'ingénieur français. D'Arçon rendit de grands services pendant les guerres de la Révolution, et fut souvent consulté par le comité de salut public et par le Directoire. On lui doit plusieurs ouvrages estimés sur diverses parties du génie militaire.

ARCONA, promontoire de l'île de Rügen, province de Poméranie, en Prusse; sur la côte ouest se trouvait l'ancien temple des Wendes, défendu par une forteresse qui fut prise par Valdemar Ier, roi de Danemark, en 1168. Phare construit sur ce lieu en 1827.

ARÇONNAGE s. m. (ar-so-na-je — rad. *arçonner*). Techn. Action d'arçonner; résultat de cette action : *L'*ARÇONNAGE *du poil pour le feutrage, du coton pour la filature.*

— Agric. Opération qui consiste à courber en arc un sarment de vigne pour le rendre plus productif.

ARÇONNANT (ar-so-nan) part. prés. du v. Arçonner.

ARÇONNÉ, ÉE (ar-so-né) part. pass. du v. Arçonner : *Du coton* ARÇONNÉ. *De la laine* ARÇONNÉE.

ARÇONNER v. a. ou tr. (ar-so-né — rad. *arçon*). Techn. Battre, nettoyer avec l'arçon : ARÇONNER *le poil, la laine, le coton. On* ARÇONNE *souvent les matelas au lieu de les carder.*

— Agric. Faire à la vigne l'opération nommée *arçonnage*.

ARÇONNEUR s. m. (ar-so-neur — rad. *arçonner*). Techn. Celui qui travaille le poil, la laine, le coton, avec l'arçon : *Les* ARÇONNEURS *sont exposés aux émanations dangereuses du mercure et des acides que laisse échapper le poil* ARÇONNÉ. (Lenorm.)

ARÇONNIER s. m. (ar-so-nié — rad. *arçon*). Techn. Fabricant d'arçons. ‖ On dit ordinairem. SELLIER.

ARÇONS (César D'), avocat au parlement de Bordeaux, mort en 1681. Il s'appliqua à la physique et à la théologie plutôt qu'au droit. On a de lui des ouvrages sur des matières fort diverses : *du Flux et du Reflux de la mer et des Longitudes*, 1655; divers traités de physique, 1668, où il cherche à mettre d'accord Aristote et Descartes; trois dissertations publiées à Bruxelles en 1680, où il discute sur saint Pierre et saint Paul et sur la généalogie du Christ. Mais ce qu'il a fait de plus curieux est son *Eschantillon*, ou *le Premier des trois tomes d'un ouvrage qui fera voir dans l'Apocalypse les traditions apostoliques ou les mystères de l'Eglise, passés, présents et à venir, dédiés au Sacrement de l'autel.* Heureusement la publication s'arrêta à ce premier volume, et le public en fut quitte pour la peur.

ARCONSAT, commune du dép. du Puy-de-Dôme, arrond. de Thiers; pop. aggl. 256 hab. — pop. tot. 2,020.

ARCONVILLE (Marie-Geneviève-Charlotte, née D'ARLUS), femme de lettres, née en 1720, morte en 1805. Elle a écrit un très-grand nombre d'ouvrages sur les sujets les plus divers, en même temps qu'elle cultivait avec passion toutes les sciences. On connaît principalement de cette dame : un traité *de la Putréfaction*; *Vie du cardinal d'Ossat*, 1771; *Vie de Marie de Médicis*, 1774; *Histoire de François II*, etc. Elle avait épousé Tiroux d'Arconville, conseiller au parlement.

ARCOPAGE s. m. (ar-ko-pa-je — du gr. *arkos* pour *arktos*, ours; *pagos*, hauteur). Entom. Genre d'insectes coléoptères trimères, voisin des psélaphes.

ARCORE, bourg du royaume d'Italie, à 18 kilom. N.-E. de Milan, district de Vimercate, sur le penchant d'une colline; 2,095 hab. Ruines d'un temple consacré à Hercule.

ARCOS (don Rodrigue Pons de Léon, duc D'), vice-roi de Naples pour l'Espagne (1646), écrasa le peuple d'impôts exigés par le gouvernement espagnol pour soutenir ses nombreuses guerres avec la France et le Portugal. Ses commissaires ne cessaient de parcourir les provinces pour y percevoir les contributions royales. Ils s'acquittaient impitoyablement de leur mission, et le duc d'Arcos fermait l'oreille aux plaintes des malheureuses victimes de ces exactions. Un de ces collecteurs répondit un jour à des contribuables qui se plaignaient de n'avoir plus de quoi s'acheter un lit : « Eh bien, faites argent de vos femmes et de vos filles. » Une telle administration provoqua enfin la fameuse insurrection dont le pêcheur Mazaniello fut le chef (1647). Contraint de céder aux exigences du peuple, le duc accorda tout ce que l'on demandait : droits égaux pour le peuple et pour la noblesse; faculté laissée aux Napolitains de garder leurs armes jusqu'à la sanction du traité par le roi; enfin, abolition de tous les impôts établis depuis le privilége de Charles V. On sait quelles furent les suites de la soudaine élévation de Mazaniello. Porté tout à coup des derniers rangs du peuple au rôle de dictateur, le pauvre pêcheur eut le vertige. Une réaction habilement préparée par le duc se déclara, et la tête de Mazaniello fut portée au palais du vice-roi au milieu des applaudissements de cette même populace dont il avait d'abord été l'idole. La situation du duc à Naples n'en resta pas moins fort critique, et il fut remplacé par don Juan d'Autriche en 1648. Depuis cette disgrâce, il ne reparut plus sur la scène politique.

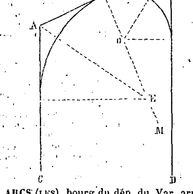
ARCOS DE LA FRONTERA, ville d'Espagne, en Andalousie; 10,000 hab.; située au milieu d'un territoire fertile, sur un rocher d'un accès très-difficile. Elève de beaux chevaux; tanneries et mégisseries.

ARCOT ou **ARCATE**, ville de l'Indoustan anglais, dans la présidence de Madras, à 110 kilom. S.-O. de cette ville; 40,000 hab. Prise par les Français en 1751, elle tomba, en 1760, au pouvoir des Anglais, qui, cependant, ne la possèdent définitivement que depuis 1821. On y remarque une belle mosquée, la citadelle et les ruines du palais des nababs. ‖ Nom de deux districts de l'Indoustan anglais, sur les bords du golfe du Bengale. Les villes principales sont Arcot, Vellore et Tripety; sur les côtes : Gondelour et Pondichéry.

ARCOT ou **ARCO** s. m. (ar-ko). Techn. Chez les fondeurs, Parties de métal tombées dans les cendres, d'où on les retire en criblant ces mêmes cendres.

ARC-RAMPANT s. m. Archit. Courbe métallique destinée à soutenir une rampe, et composée de deux arcs de cercle raccordés ordinairement de la manière suivante : soient AC

et BD les droites qui limitent les pieds-droits de l'arcade, et AB la partie de la rampe qui doit reposer sur la courbe que nous voulons construire. Au point I, milieu de AB, élevons la perpendiculaire IM; puis divisons en deux parties égales les angles A et B par les bissectrices AE, BO. Les points E et O, ainsi déterminés, seront les centres des deux arcs, dont le premier a pour rayon EI, et le second OI.



ARCS (LES), bourg du dép. du Var, arrond. de Draguignan; pop. aggl. 1,865 hab. — pop. tot. 2,758 hab. Aux environs, fontaine d'eau minérale ferrugineuse.

ARC-SUR-TILLE, village du dép. de la Côte-d'Or, arrond. de Dijon, situé dans une plaine marécageuse; 1,147 hab. Carrières de marbre susceptible d'un beau poli; grains, fourrages, bestiaux.

ARCTATION s. f. (ar-kta-si-on — du lat. *arctatio;* formé de *arctus*, étroit). Méd. Rétrécissement d'un orifice naturel ou d'un canal.

ARCTICOLE adj. (ar-kti-ko-le — du lat. *arcticus*, arctique; *colo*, j'habite). Entom. Se dit des insectes qui habitent de préférence le pôle nord ou arctique.

— s. m. pl. Section du genre satyre (dans les lépidoptères diurnes), renfermant les espèces qui vivent de préférence dans les régions voisines du pôle arctique.

ARCTIE s. f. (ar-ktî — du gr. *arktos*, ours). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, dont les chenilles sont très-velues, et qui comprend un grand nombre d'espèces communes aux environs de Paris.

— **Encycl.** Les *arcties* ont reçu ce nom de Schrank, parce que, dans plusieurs espèces, la chenille est noire et velue comme un ours. Elles font partie du grand genre *phalène* de Linné; Cuvier les nomme *faux bombyx;* Geoffroy leur donne le nom d'*écailles*, et Godard celui de *chélonies*. Elles diffèrent des *bombyx* par la présence d'une trompe, et des *callimorphes* par leurs antennes, qui sont pectinées dans les mâles avec leurs filets courts et ordinairement disjoints; les ailes sont en toit, les palpes inférieurs très-velus et la trompe courte; les chenilles ont seize pattes.

Les principales espèces sont: l'*arctie chrysorrhée*, appelée aussi *écaille queue d'or*, *phalène à cul brun*, longue de 2 millim., qui se reconnaît à ses ailes blanches, et dont la chenille est appelée *commune* parce qu'elle l'est beaucoup trop dans nos bois, dans nos jardins, où elle dépouille les arbres de leurs feuilles; — l'*arctie cul doré* ou *phalène blanche à cul jaune*, dont la chenille ronge les boutons des arbres fruitiers; — l'*arctie caja*, qui a les ailes supérieures brunes, les ailes inférieures et le dessous de l'abdomen rouges, et dont la chenille, appelée quelquefois *hérissonne*, *ours*, *lièvre*, vit sur l'ortie et la laitue.

ARCTIER s. m. (ar-kti-é — rad. *arc*). Techn. Fabricant d'arcs et de flèches; celui qui vend ces objets. ‖ On dit plutôt ARCHIER.

ARCTINUS de Milet, poëte grec, vivait environ 770 ans av. J.-C. Il avait composé deux épopées, l'*Ethiopide*, et la *Destruction de Troie*, dont il ne reste que de courts fragments. Quelques savants l'ont considéré comme élève d'Homère.

ARCTIONE s. f. (ar-kti-o-ne — du gr. *arktos*, ours, à cause des poils nombreux qui recouvrent les fruits des plantes qui composent ce genre). Bot. Genre de plantes vivaces et sans tige, renfermant deux espèces dont l'une habite l'Europe, et l'autre les montagnes de la Perse. Les ouvrages spéciaux écrivent *arctium*.

ARCTIQUE adj. (ar-kti-ke — du gr. *arktikos;* formé de *arktos*, l'Ourse, constell.). Septentrional: *Le harle habite les contrées* ARCTIQUES *des deux mondes*. (Bouill.) ‖ Se dit particulièrement du cercle du pôle, des terres qui sont situées dans la partie septentrionale de l'hémisphère nord.

— **Antonymes.** Antarctique, austral, méridional.

ARCTIQUES (RÉGIONS), dénomination dérivée du mot grec *arctos* (ourse), et donnée à la portion du globe terrestre comprise dans le cercle polaire boréal. L'amplitude de ce cercle embrasse, il est vrai, quelques parties de l'ancien et du nouveau continent, mais ces terres seront décrites dans l'étude géographique des contrées dont elles dépendent; nous ne nous occuperons ici que de l'immense espace de terre et de mer renfermé entre le pôle nord et les côtes des deux continents. Ces côtes, dont les plus éloignées du pôle ne descendent pas au-dessous du 70e parallèle, et dont quelques-unes s'élèvent jusqu'au 80e, enferment l'*océan Glacial arctique* dans une enceinte qui ne présente que deux solutions de continuité: le détroit de Behring et le large canal que laissent entre eux le Groënland et la Laponie, et qui enserre les îles du Spitzberg et de l'Islande. L'océan Glacial arctique forme la *mer de Baffin*, au N.-E. du nouveau continent, la *mer Blanche* et la *mer de Kara*, sur les côtes septentrionales de la Russie d'Europe et de la Russie d'Asie. Ce qui caractérise ces mers polaires, c'est l'accumulation des glaces, qui semblent naître vers les pôles à mesure que la salure de la mer diminue et que la rotation de chaque point du globe devient moins rapide. On ne rencontre en effet de glaçons flottants que vers le 40e degré de latitude; vers le 50e, les bords de la mer se couvrent ordinairement de glaces; par 65 degrés, les glaces flottantes sont très-nombreuses et de dimensions colossales; enfin, par 75 degrés commencent les *champs fermes* de glaces. Ajoutons que le charriement annuel des glaces arctiques qui descendent des régions polaires s'opère de l'est à l'ouest, résultat des deux courants généraux qui vont l'un du nord au sud, l'autre de l'est à l'ouest.

En parcourant ces régions boréales de l'orient à l'occident, à partir du détroit de Behring, on rencontre d'abord l'archipel de la *Nouvelle-Sibérie* ou de *Liakhoff*, composé de quatre îles: *Kototnoï*, *Kamen-Kirriliackh*, *Fadiewewskoï* et la *Nouvelle-Sibérie*, qui donne son nom à tout le groupe; plus loin, vers l'ouest, on trouve la *Nouvelle-Zemble*, partagée en deux parties inégales par le détroit de Matochkin, et dont la région la plus septentrionale, couverte de neiges éternelles, porte le *Sarytcheff*, montagne ignivome, la plus boréale de tout le globe. Entre cette terre et le continent, on rencontre les îles de *Waigats* et de *Kalgouef;* puis sur les côtes boréales de la Norvége les îles *Loffoden*. A 1,800 kilomètres nord-ouest de ces dernières, se trouve le groupe du *Spitzberg*, composé de trois îles principales: la *Nouvelle-Frieselande*, ou Spitzberg proprement dit, visité chaque année par les négociants d'Arkangel; l'*île d'Elgen*, et la *Terre du Nord-Est*. Au sud-ouest du Spitzberg et à 200 kilom. des côtes orientales du Groënland, s'étend la petite île de *Jean de Mayen*. En continuant notre marche vers l'ouest, nous rencontrons le *Groënland*, terre immense dont les parties les plus septentrionales sont encore inconnues, et dont la partie occidentale forme l'une des côtes du détroit de *Davis* et de la mer de *Baffin*, jusqu'au détroit de Lancastre et de Barrow; puis viennent, au nord du nouveau continent, le *Devon septentrional*, les îles *Cornwallis*, *Bathurst*, *Melville*, *Parry*, la *Terre de Banks*, et une foule d'autres îles découpées par plusieurs *passes*, *entrées* et détroits jusqu'ici bien incomplétement décrits. Terminons cette rapide nomenclature en citant l'île de *Southampton*, à l'entrée de la mer d'*Hudson*, et l'île de *Cockburn*, au nord de la terre de *Melville*. (V. pour de plus amples détails les articles consacrés à chacun de ces noms propres.)

— *Climat; règne minéral, végétal et animal.* Le climat et le cours des saisons présentent, dans les régions hyperboréennes, des caractères particuliers qui modifient singulièrement l'aspect de la nature entière. L'été commence au mois de juillet et finit au mois d'août; pendant ces quelques semaines, un soleil brûlant liquéfie les amas de neiges et de glaces qui couvraient la surface du sol, et l'océan se dégage à son tour de son enveloppe solide, qui craque avec des bruits épouvantables. Les vastes champs de glaces, ainsi mis en liberté, sont brisés et dispersés par les vents et les courants. Mais cette effrayante débâcle n'est pas de longue durée; bientôt le froid reprend son empire accoutumé. La neige commence à tomber dès la fin du mois d'août, et vers la fin d'octobre la terre en est couverte à plus d'un mètre de hauteur. L'humidité contenue dans l'air se condense sous la forme d'un brouillard épais, qui se convertit bientôt en aiguilles de glaces flottant dans l'atmosphère. L'hiver sévit alors dans toute sa rigueur; le thermomètre descend jusqu'à 45° au-dessous de zéro. Un calme et un silence solennels, interrompus seulement de temps à autre par le craquement sinistre des glaces qui s'amoncellent et les bruyantes explosions des rochers qui se brisent, règnent sur cette terre de désolation plongée pendant six mois dans les horreurs de la nuit. L'obscurité de cette saison est atténuée cependant par quelques lueurs crépusculaires et par de fréquentes aurores boréales. Vers le mois de mai, le soleil reparaît pour six mois sur l'horizon; la gelée cesse de faire des progrès; de lourds brouillards planent encore sur ces tristes contrées: c'est le signe précurseur d'un nouvel été.

Les rigueurs du climat, le manteau de neige et de glace qui couvre la plus grande partie du sol, présentent de sérieux obstacles aux investigations de la science; néanmoins, les naturalistes ont fait sur ces contrées des recherches que nous allons résumer en peu de mots. La composition géologique des terres arctiques présente de grandes variétés. Les îles de la *Nouvelle-Sibérie* sont composées d'argiles et de sables contenant une quantité considérable d'ossements fossiles d'éléphants, dont l'ivoire est très-recherché dans le commerce. La partie orientale du Spitzberg a pour base une roche trapéenne grossière sur laquelle reposent le calcaire siliceux et coquillier, des schistes et des argiles contenant de rares fragments granitiques. La partie occidentale et la chaîne de montagnes qui la couvre sont occupées par des roches primitives où domine le schiste micacé disposé en couches verticales, et alternant avec des grès, des gneiss, des roches quartzeuses, etc. On y trouve aussi du gypse et des dépôts de lignite et de houille d'une exploitation facile. Sur la côte occidentale du Groënland apparaissent des roches cristallines où dominent le gneiss, le schiste micacé et le granit; les côtes du *Devon septentrional* sont presque entièrement composées de roches calcaires, avec des dépôts de minerai de fer, de houille, et une grande quantité de débris de coquilles fossiles. Dans le groupe des îles Parry, les roches cristallines et stratifiées dominent alternativement par places, et l'on n'a point observé jusqu'ici de formation tertiaire ni volcanique. Les roches stratifiées sont ordinairement des calcaires de transition avec fossiles; on y a trouvé des madrépores, des trilobites et des coquilles des genres *orthocères*, *nautilus*, *trochus*, qui caractérisent partout les formations de cette époque. Dans aucune de ces îles on n'a rencontré de dépôts alluvionnaires, mais quelques-unes sont couvertes de mornes isolés, composés de blocs roulés de gneiss, de granit et de quartz.

Le règne végétal, pauvre et chétif, ne présente qu'un petit nombre de plantes et d'arbrisseaux rabougris. Dans la partie méridionale du Groënland et des îles du groupe Parry, on rencontre quelques pins, mélèzes et bouleaux, qui atteignent à peine quelques pieds de hauteur. Dans l'île de Melville, un saule nain fournit seul aux Esquimaux le bois nécessaire pour la confection de leurs armes et de quelques autres objets analogues. Pendant le court été qui règne dans les terres arctiques, quelques plantes phanérogames se développent avec une rapidité surprenante, et brillent au milieu de la neige et des glaces: ce sont des renoncules, des anémones, des saxifrages, un pavot à corolle jaune, le précieux cochléaria, et diverses espèces d'oseilles. En revanche, les cryptogames abondent: des *fucus* gigantesques forment de vastes forêts au fond de la mer; les *mousses* et les *lichens* tapissent partout les rochers; les champignons et les fougères, plus élevés que les lichens, croissent partout en abondance, et les eaux douces se remplissent de conferves aussitôt après le dégel. Une de ces cryptogames, la plus précieuse de toutes, le *lichenus rangiferus*, sert de nourriture aux rennes et aux Esquimaux, qui le font bouillir et le convertissent en une espèce de pain grossier.

La faune de ces tristes régions est plus riche et plus variée. En tête se présente le redoutable *ours blanc*, qui rôde toute l'année en quête de sa proie; des bandes de loups affamés cherchent à surprendre les chiens réduits en domesticité par les Esquimaux. L'*isatis* ou renard bleu, le renard argenté, se montrent pendant l'hiver, tandis qu'à son approche les *rennes*, les *daims* et les *bœufs musqués* émigrent vers le sud. Si les oiseaux entomophages et granivores sont très-rares dans les régions polaires, on peut dire que l'air est quelquefois obscurci par d'innombrables oiseaux de mer, tels que goëlands, mouettes, pétrels, labbes, etc. Chaque année, des légions de canards, d'oies, d'eiders, de pluviers, de combattants, de lagopèdes, etc., viennent s'abattre sur les rivages, sont l'objet d'une chasse lucrative, et s'en retournent aux approches du froid. Les mers qui baignent ces parages sont admirablement peuplées: les zoophytes y sont répandus avec profusion; les crustacés, tels que *crabe*, *chevrette* et *palémon*, abondent sur toutes les côtes; les *seiches*, les *actinies*, les *biphores*, etc., servent de proie à de nombreux cétacés, parmi lesquels nous devons mentionner la *baleine*, le *cachalot*, le *gibbar*, le *narval* et le *dauphin*. Parmi les autres habitants des mers arctiques, il faut placer plusieurs espèces de *phoques*, des poissons de toutes sortes, et surtout ces innombrables légions de harengs qui, après s'être répandus sur toutes les côtes des deux continents, reviennent sous les glaces réparer les pertes que l'homme et d'autres ennemis leur ont fait éprouver.

Deux races d'hommes, distinctes dans leur origine, les Groënlandais et les Esquimaux, se sont partagé ces affreuses solitudes.

— *Explorations des régions arctiques.* Vers le milieu du XVIe siècle, le goût des entreprises lointaines et les besoins du commerce poussèrent de hardis navigateurs vers les régions arctiques; pendant trois siècles, on chercha à travers ces régions un passage entre l'océan Atlantique et le grand Océan; ce passage important a été découvert en 1853 par le capitaine Mac-Clure. Parmi les tentatives infructueuses qui furent faites, nous citerons: les trois expéditions de Barentz, en 1594, 1595 et 1597; ce navigateur hollandais n'obtint point, il est vrai, le résultat qu'il cherchait, mais il découvrit le Spitzberg; les voyages de *Hudson*, si profitables pour la science, en 1608 et 1610; les expéditions de Davis, de Munk, 1619; de Middleton, en 1741; de Young, en 1777; de Baffin, etc. Toutes ces recherches, inutiles pour la découverte que l'on poursuivait, mais très-fructueuses pour la géographie, avaient produit un long découragement. Cependant la défiance et l'incrédulité publique, au sujet du passage si longtemps cherché, s'effacèrent peu à peu, et dès 1818 commença une nouvelle série de voyages d'exploration. L'Anglais *John Ross* rouvrit le chemin des mers polaires, si longtemps abandonné; *Parry* fut mis, l'année suivante, à la tête d'une nouvelle expédition; il visita les détroits de Lancastre et de Barrow, découvrit la *Passe du Prince régent*, l'île de *Bathurst*, l'île de *Melville*, et visita la *Terre de Banks*. De 1820 à 1824, Parry fit trois autres voyages, reconnut plusieurs *passes*, *entrées*, îles, mais ne parvint point au but désiré. En 1829, le capitaine Ross rentra dans la carrière; il arma, à ses frais, le bateau à vapeur le *Victory*, suivit les traces de *Parry*, et après quatre ans d'efforts inutiles, d'espérances toujours déçues, rentra en Angleterre. D'un autre côté, le capitaine John Franklin, parti du lac de l'*Esclave*, descendit, jusqu'à la mer polaire, la rivière de *Coppermine*, côtoya pendant un mois les rivages du continent américain, reconnut un grand nombre d'îles, et revint sur ses pas sans plus de succès que ses prédécesseurs. Les nouvelles tentatives de l'illustre capitaine anglais fixèrent la position exacte de certains points, déterminèrent le cours des rivières Coppermine et Makensie, et posèrent les jalons qui devaient guider les explorateurs futurs. L'élan était donné, il fut bravement suivi. L'intervalle de 260 kilom. qui s'étend entre la pointe Barrow et le point le plus éloigné qu'ait atteint le capitaine Franklin, fut relevé par M. Thomas Simpson et les employés de la compagnie de la baie d'Hudson. Ces derniers avaient, avec un louable empressement, prêté leur utile secours pour compléter la géographie de cette région, et M. Simpson s'était dévoué avec enthousiasme au même but. Dans l'été de 1837, lui et un officier plus âgé, M. Dease, partirent du grand lac de l'Esclave, suivant les traces de Franklin jusqu'au point appelé les colonnes d'Hercule de Franklin, d'où ils tracèrent un relevé des côtes jusqu'à l'ouest de la pointe de Barrow, par lesquels ils complétèrent la connaissance que l'on avait de cette côte et de toute la route à l'ouest de la rivière Coppermine, jusqu'au détroit de Behring. Après avoir hiverné au nord-est du grand lac de l'Ours, une partie descendit la rivière Coppermine et suivit la côte orientale jusqu'à l'embouchure du fleuve des Poissons, découverte par Buck en 1834.

En 1845, l'amirauté anglaise équipa deux vaisseaux, l'*Erèbe* et la *Terreur*, pour continuer les essais relatifs à la découverte d'un passage au nord-ouest. L'expédition fut confiée à l'expérience et au talent de John Franklin, le capitaine Crozier commandant en second. Ces intrépides navigateurs furent rencontrés dans le détroit de Davis, et l'on découvrit plus tard que, de 1845 à 1846, ils avaient hiverné entre le cap Riley et l'île Beechey. Trois années s'écoulèrent sans aucune nouvelle des voyageurs, et l'amirauté anglaise organisa des expéditions de recherche par terre et par mer, sur lesquelles on a publié plusieurs ouvrages remarquables. Lady Franklin, de son côté, équipa un navire pour aller à la recherche de son mari; ce fut sur ce vaisseau que s'embarqua notre brave et généreux compatriote, le lieutenant Bellot, qui périt lui-même au milieu des glaces en 1852. Mais si tout fut inutile pour confirmer les soupçons trop fondés qu'on avait sur le sort de Franklin, le chef d'une de ces missions, le capitaine *Mac-Clure*, fut assez heureux pour découvrir le fameux passage qui avait demandé trois siècles d'efforts, occasionné des dépenses incalculables, et coûté la vie à plusieurs hommes.

En 1857, lady Franklin organisa une autre expédition de recherche, et le capitaine Mac-Clintock s'embarqua avec 34 hommes d'équipage sur le yacht *Fox*. Ils passèrent au milieu des glaces l'hiver de 1857-1858. Au printemps, ils reprirent leurs opérations, et atteignirent en août la baie de Brentford, près de laquelle on quitta le vaisseau pour prendre les quartiers d'hiver. Au printemps de 1859, le capitaine Mac-Clintock et le lieutenant Hobson entreprirent des expéditions en traîneaux pour reconnaître les côtes. A la pointe Victoria, sur la côte nord-ouest de l'île du roi Guillaume, le lieutenant Hobson trouva un registre daté du 25 avril 1848, signé des capitaines Crozier et Fitzjames, constatant que l'*Erèbe* et la *Terreur* avaient été abandonnés le 22 avril 1848 dans les glaces, et que les hommes survivants, au nombre de 105, sous la conduite du capitaine Crozier, se dirigeaient vers le fleuve des Poissons. Sir John Franklin était mort le 11 juin 1847. La troupe infortunée avait espéré arriver à pied aux établissements les plus septentrionaux de la compagnie de la baie d'Hudson. On trouva plus tard ses traces. Une grande chaloupe montée sur un traîneau, avec des habits, des provisions de thé, de tabac, etc.; cinq montres, des couteaux d'argent, deux canons et des munitions, furent aussi découverts, mais nulle trace de journal ou de carnet. Les malheureux, affaiblis par trois années de résidence forcée sous cette latitude, par le désespoir et la souffrance, succombèrent sans doute au froid et à la fatigue, tombant les uns

après les autres sur la route, où ils trouvèrent, à ce que rapportèrent les Esquimaux au docteur Rac, un éternel tombeau dans les neiges éternelles.

ARCTIQUE s. m. (ar-kti-ke). Ichth. Nom spécifique de plusieurs poissons, appartenant aux genres chimère, saumon, etc.

ARCTISCON s. m. (ar-kti-skon). Zool. Nom donné à un genre d'arachnides, ordre des acarides, famille des arctisconidés.

ARCTISCONIDÉS s. m. pl. (ar-kti-sko-ni-dé — rad. *arctiscon*). Zool. Nom donné par MM. Paul Gervais et Van Beneden à une famille de petits animaux qui, suivant ces naturalistes, appartiennent à la classe des arachnides et à l'ordre des acarides, mais qui, sous le nom de *tardigrades*, sont rapportés par M. Dujardin et par M. Doyère à la classe des rotateurs ou systolides.

— **Encycl.** Les *arctisconidés* ou *tardigrades* vivent dans la poussière des toits ou sous les mousses. Leur corps, comparable à celui d'une petite larve, est divisé en trois ou quatre articulations bien distinctes, et présente en avant une sorte de rostre, et quelquefois deux points oculaires. Ils possèdent quatre paires de petites pattes courtes articulées et pourvues chacune de plusieurs ongles ayant la forme de griffes. Ils sont célèbres par la curieuse propriété qu'ils partagent avec les rotifères et les anguillules de perdre et de recouvrer alternativement les mouvements de la vie organique, selon qu'on les dessèche ou qu'on leur rend l'eau nécessaire aux manifestations de la vie. Ils ont été l'objet d'un excellent travail monographique de M. Doyère.

ARCTITUDE s. f. (ar-kti-tu-de — du lat. *arctitudo;* formé de *arctus*, étroit). Rétrécissement.

— Méd. Rétrécissement, resserrement contre nature, particulièrement en parlant des parties génitales d'une jeune fille nubile.

ARCTIZITE s. f. (ar-kti-zi-te). Minér. Un des noms donnés à la paranthine.

ARCTOCÉPHALE s. m. (ar-kto-sé-fa-le — du gr. *arktos*, ours; *kephalê*, tête). Mamm. Syn. de *phoque*.

ARCTOCORIS s. m. (ar-kto-ko-riss — du gr. *arktos*, ours; *koris*, punaise). Entom. Genre d'insectes hémiptères, voisin des punaises.

ARCTODION s. m. (ar-kto-di-on — du gr. *arktos*, ours). Entom. Genre de coléoptères pentamères lamellicornes, voisin des scarabées, et renfermant une seule espèce, qui vit au Chili.

ARCTOGÉRON s. m. (ar-kto-jé-ron — du gr. *arktos*, ours; *gerôn*, vieillard). Bot. Genre de la famille des composées, voisin des *erigeron* ou *vergerettes*, et renfermant une seule espèce, qui croît dans les sables de la Sibérie.

ARCTOMYDE s. f. (ar-kto-mi-de — du gr. *arktos*, ours; *mus*, rat). Mamm. Syn. de *marmotte*. ‖ On dit aussi ARCTOMYS.

ARCTOMYDÉ, ÉE adj. (ark-to-mi-dé — rad. *arctomyde*). Mamm. Qui ressemble à l'arctomyde.

— s. m. pl. Famille de mammifères rongeurs, ayant pour type le genre arctomyde ou marmotte. ‖ On dit aussi ARCTOMYSINS.

ARCTONYX s. m. (ar-kto-nikss — du gr. *arktos*, ours; *onux*, ongle). Mamm. Nom donné par quelques auteurs au blaireau.

ARCTOPE s. m. (ar-kto-pe — du gr. *arktos*, ours; *pous*, pied). Bot. Genre de la famille des ombellifères, tribu des smyrniées, renfermant une seule espèce, qui croît au Cap de Bonne-Espérance.

ARCTOPHYLAX s. m. (ar-kto-fi-lakss — du gr. *arktos*, ours; *phulax*, gardien). Astron. Constellation septentrionale placée près de la grande et de la petite Ourse. On la nomme vulgairement le *Bouvier*.

ARCTOPITHÈQUE s. m. (ar-kto-pi-tè-ke — du gr. *arktos*, ours; *pithêkos*, singe). Mamm. Nom scientifique du mammifère appelé généralement *paresseux*.

ARCTOSTAPHYLE s. m. (ar-kto-sta-fi-le — du gr. *arktos*, l'Ourse, constell.; *staphulê*, raisin). Bot. Genre de plantes de la famille des éricacées, comprenant cinq ou six espèces, dont quelques-unes sont cultivées dans nos jardins.

— **Encycl.** Le genre *arctotasphyle* est souvent réuni au genre *arbousier* dans les descriptions. Il s'en distingue par son fruit, qui est une drupe à cinq petits noyaux monospermes, tandis que le fruit de l'arbousier est une baie à cinq loges renfermant chacune quatre ou cinq graines. La principale espèce d'*arctostaphyle*, l'*arctostaphyle officinal*, est généralement décrite sous le nom d'*arbousier raisin d'ours*, d'*arbousier traînant* ou de *busserole*. V. ARBOUSIER.

ARCTOTÉES s. f. pl. (ar-kto-té — du gr. *arktos*, ours). Bot. Syn. de *arctotidées*.

ARCTOTHÈQUE s. f. (ar-kto-tè-ke — du gr. *arktos*, ours, à cause de ses fruits velus; *thêkê*, boîte). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, tribu des calendulacées, sous-tribu des arctotidées. Les *arctothèques* sont des plantes herbacées, à feuilles pétiolées, à fleurs jaunes ou d'une teinte verdâtre. Elles sont originaires du Cap et cultivées dans nos serres comme plantes d'ornement. La principale espèce est l'*arctothèque acaule* ou *tricolore*, qui fleurit en juin et dont les fleurs radiées ont le disque pourpre foncé, les demi-fleurons de la circonférence couleur de soufre, pâles en dedans, rouge sanguin en dehors.

ARCTOTIDE s. f. (ar-kto-ti-de — du gr. *arktos*, ours, et *ous*, *ôtos*, oreille, à cause de la forme velue du fruit). Bot. Syn. de *arctothèque*.

ARCTOTIDÉ, ÉE adj. (ar-kto-ti-dé — rad. *arctotide*). Bot. Qui ressemble à l'arctotide.

— s. f. pl. Sous-tribu de plantes, de la famille des composées, tribu des calendulacées, ayant pour type le genre arctothèque ou arctotide. ‖ On dit aussi ARCTOTÉES.

ARCTURE s. f. (ar-ktu-re — du lat. *arctus*, étroit). Chir. Etat d'un ongle recourbé et rentrant dans les chairs.

— Crust. Genre de crustacés isopodes, voisin des idatées.

ARCTURUS ou **ARCTURE** s. m. (ar-ktu-russ — du gr. *arktouros;* formé de *arktos*, l'Ourse constell., et *oura*, queue. Ce mot n'est autre que le latin *arcturus*, qui n'est lui-même autre chose que la transcription littérale du grec *arctouros*. Cette dernière forme nous révèle, à première inspection, un mot composé de *arctos* et de *ouros*. Le mot *arctos* signifie ours; les Grecs, qui se contentaient de fausses étymologies pourvu qu'elles satisfissent aux apparences, prétendaient donner à *arctos* le verbe *arkein*, suffire, pour racine, parce que, disaient-ils, l'ours est un animal qui se suffit à lui-même, en ce sens qu'il peut se passer de nourriture pendant une grande partie de l'hiver. Mais la science moderne, qui exige des données précises et cherche des résultats exacts, a fait justice de cette étymologie puérile. Elle a montré que le grec *arctos* dérivait en droite ligne du mot sanscrit *arksha*, qui a également le sens d'ours. De cette forme sanscrite est venu le latin *ursus*, et, par conséquent, le français *ours*. A cette forme, on doit encore rattacher le persan *khars*, l'arménien *ardsh*, l'ossète *ars*, et peut-être aussi le basque *artza*, mots qui tous signifient *ours*. D'après une loi euphonique qui se constate perpétuellement en sanscrit, le son *ar* se convertit en *ri;* en vertu de ce principe, *arksha* s'est transformé en *rigsha*, et c'est sous ce nouvel état qu'il a donné naissance au *lokis* du lithuanien (*ri* est toujours remplacé par *l* en lithuanien), et aux *lazis* du letton. Si maintenant nous cherchons le sens primitif du mot *arksha* ou *rigsha*, nous trouvons qu'il vient lui-même du verbe sanscrit *arc*, briller. Quelle analogie peut-il exister entre l'idée de briller et celle d'ours? Est-ce à cause des yeux étincelants de cet animal féroce, ou de son poil lustré? On ne sait au juste; mais *arksha* dérive positivement de *arc*, et du reste, c'est probablement par suite d'un retour instinctif vers la signification de la racine primitive qu'on a appliqué le nom de l'Ourse à une constellation. La racine *arc*, tranformée en *ric* et en *rig*, en vertu de la règle d'équivalent mentionnée plus haut, est entrée dans la composition d'un mot sanscrit devenu presque populaire parmi nous : le *Rig-Veda*, le livre des hymnes; *Rig* a, en effet, le sens de chant, d'hymne sacré. Si maintenant nous passons à l'analyse étymologique du second terme *ouros*, nous nous trouvons encore en face d'une explication d'origine grecque, non moins fantastique que la première. *Arctouros*, disaient les Grecs, est pour *arctoura*, et signifie par conséquent la queue de l'ours. En réalité, le mot *ouros* veut dire gardien, et on le trouve employé dans ce sens chez les poëtes; *arctouros* équivaut donc à *arctophylax*, et signifie le gardien de l'ours; de l'aveu même des Grecs, qui cette fois sont d'accord avec la science philologique, *ouros* dérive du verbe *oraô*, *orômai*, je vois. Or, en remarquant qu'il y a un esprit rude sur *oraô* et *ouros*, nous conclurons à la présence d'un digamma éolique *f*, dont l'influence s'est encore fait sentir dans la formation du parfait anomal *eôraca*. Ce digamma éolique, qui tient toujours la place d'une lettre radicale importante, a disparu du grec classique, et, au commencement des mots seulement, a été remplacé par une aspiration répondant à *h* rude; c'est cette suppression systématique du digamma éolique qui est la cause de la difficulté qu'ont à vaincre les étymologistes pour établir l'identité d'un mot grec. *Ouros*, ou *houros*, était donc primitivement écrit *fouros;* sous cette nouvelle forme, il nous ouvre immédiatement toute une série de mots. Etant admis, en effet, que le *f* est une labiale, nous savons, et nous sommes en droit d'affirmer *à priori*, qu'il peut se permuter avec les autres labiales *b*, *v*, *p*, *w*. Ce qui nous permet de rapprocher *fouros*, *gardien*, de la racine germanique *var*, qu'on retrouve dans l'allemand *wahren*, garder, *warte*, garde, etc.; dans l'anglais *ward*, garde; *warren*, garenne; *warrant*, garant. Nous savons d'autre part que, dans les échanges qui se sont faits entre les langues germaniques et les langues néo-latines, le *w* se transforme toujours en *g* dur. Cette règle est presque sans exception; comme exemple, nous citerons, parce qu'ils sont connus de tout le monde, les mots suivants : *Wilhelm* et *William*, *Guillaume; Weise*, guise; *Varulf*, garou; *Wehr*, guerre, etc. On la retrouve même dans d'autres langues indo-européennes : ainsi le persan *garm*, chaud, est évidemment le même mot que l'allemand et que l'anglais *warm*. Nous sommes donc autorisés à admettre que toute notre famille de mots français, tels que *garde*, *gardien*, *gare*, *garenne*, *garant*, et autres analogues, ne sont autre chose que la transcription des mots allemands et anglais que nous venons d'énumérer, et, par conséquent, les descendants indirects, les petits-neveux pour ainsi dire, du grec *oraô*, regarder, *ouros*, gardien, que nous avons analysé à titre de racine ayant servi à la formation du mot *arcturus*). Astron. Etoile fixe de première grandeur, située dans la constellation du Bouvier, sur le prolongement de la queue de la grande Ourse. Elle possède un mouvement propre, du nord au midi, de 3′ 53″ par siècle, mouvement très-lent vu de la terre, mais en réalité énorme. Si, comme tout porte à le croire, les étoiles fixes sont des soleils analogues au nôtre, centres, comme lui, d'une population planétaire, *Arcturus* nous offre le plus frappant exemple que l'astronomie ait jusqu'ici constaté, d'un monde entier cheminant dans la même direction à travers le ciel, dont il parcourra complétement la voûte apparente dans l'espace de 556,200 ans!

— En poésie, sert quelquefois à désigner la grande Ourse elle-même, et même le Bootès ou Bouvier :

> Propice à nos moissons, le rayonnant *arcture*
> De son éclat fécond réjouit la nature.
> LUCE DE LANCIVAL.

— Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, voisin des bombyx, et renfermant une seule espèce, dont la vraie patrie n'est pas bien connue.

— Bot. Genre de la famille des personnées, formé aux dépens des celsies.

ARCTUVINE s. f. (ar-ktu-vi-ne — du gr. *arktos*, ours, et du lat. *uva*, raisin). Chim. Substance qui se produit par l'action de l'émulsine sur une solution d'arbutine. L'*arctuvine* forme de longs prismes amers, fusibles, et pouvant être sublimés si on les chauffe avec précaution.

ARCTYLE s. f. (ar-kti-le — du gr. *arktulos*, ourson). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des mélasomes.

ARCUATION s. f. (ar-ku-a-si-on — du lat. *arcus*, arc). Méd. Courbure des os chez les enfants qui deviennent rachitiques.

ARCUBALISTE s. m. (ar-ku-ba-li-ste — lat. *arcuballista*). Art milit. Un des anciens noms de l'arbalète.

ARCUBES s. m. pl. (ar-ku-be — lat. *arcubii*, même sens; formé d'*arx*, citadelle). Antiq. rom. Gardes de la forteresse du Capitole.

ARCUDI (Alexandre-Thomas), religieux dominicain et écrivain satirique italien, a composé un recueil de quarante-quatre articles biographiques de savants de sa patrie, et une vie de saint Athanase, dans laquelle il se compare lui-même aux grands confesseurs, pour les persécutions qu'il eut à endurer.

ARCUDIUS (Pierre), savant écrivain ecclésiastique, né à Corfou, mort en 1634 à Rome, où il avait été élevé. Clément VIII l'envoya en Russie pour y pacifier des querelles religieuses qu'il apaisa habilement. Il avait conçu la plus forte prévention à l'égard des luthériens et des calvinistes, contre lesquels il composa son traité de la *Concorde des Eglises d'Orient et d'Occident dans l'administration des sacrements*, ouvrage dans lequel il s'abandonne à de vives invectives, mais qui est encore estimé pour les documents que l'auteur y a recueillis avec beaucoup de soin et d'exactitude.

ARCUEIL, commune de l'arrond. de Sceaux (Seine), sur la Bièvre; pop. aggl. 3,329 hab. — pop. tot. 4,078 hab. Ce village doit son nom au bel aqueduc construit par Constance Chlore, et destiné à conduire les eaux de Rungis aux Thermes de Julien, à Paris. Il fut considérablement dégradé par les Normands. La reine Marie de Médicis n'ayant pu, à cause de cet état de dégradation, l'utiliser pour amener ses eaux au Luxembourg, en fit construire un second par le célèbre architecte Jacques Debrosses, de 1613 à 1624. Cet aqueduc a 3,500 mètres de long; il est souterrain, sauf sur 400 mètres dans le val de la Bièvre, où il a vingt-quatre arcades, dont huit à jour, d'une hauteur de 24 mètres.

L'église d'Arcueil, bâtie au XIIIe siècle, est une des plus jolies des environs de Paris. Près de la porte, un pèlerin a fait graver le diamètre de la grande cloche de Saint-Jacques de Compostelle. Laplace et Berthollet, ainsi que le trop fameux marquis de Sade, ont habité cette localité. Les savants que Berthollet réunissait dans sa maison ont publié les *Mémoires de la Société d'Arcueil*. Fabriques de colle forte, imprimeries d'indiennes, pépinières, nombreuses blanchisseries; carrières de pierres à bâtir. L'ancien domaine de Berthollet et son parc servent aujourd'hui de résidence aux dominicains.

ARCULFE, évêque français du VIIe siècle, n'est connu que par un voyage en Terre sainte, au retour duquel il fit, dit-on, naufrage sur les côtes de l'île de Hi (Irlande). Il fut recueilli par Adamnan, abbé d'un monastère de l'île, qui écrivit sous sa dictée la relation de ses voyages. Mabillon a inséré ce curieux récit dans ses *Actes des saints de l'ordre de Saint-Benoît*.

ARCULUS s. m. (ar-ku-luss — diminut. lat. de *arcus*, arc). Antiq. lat. Sorte de bourrelet, de coussinet, que l'on mettait sur la tête pour porter les vases dont on se servait dans les sacrifices.

ARCULUS, divinité qui, chez les Romains, présidait aux coffres-forts.

ARCURE s. f. (ar-ku-re — rad. *arc*). Hortic. Opération qui consiste à courber les branches d'arbre qu'une végétation trop vigoureuse empêche de donner du fruit : *Le système de l'*ARCURE, *préconisé il y a un demi-siècle, a eu pour conséquence de détériorer dans les jardins nombre de pyramides qui en feraient aujourd'hui l'ornement.* (Journ.) ‖ On écrit aussi ARQÛRE.

— **Encycl.** L'*arcure des branches* repose sur deux faits de physiologie végétale : 1° les branches poussent d'autant plus vigoureusement qu'elles sont plus rapprochées de la ligne verticale; 2° elles portent un nombre d'autant moins grand de boutons à fleurs qu'elles poussent plus vigoureusement. En arquant les branches, on diminue leur vigueur et l'on donne à la floraison ce que l'on ôte à la végétation. Quelques jardiniers ont cherché à remplacer la taille par l'*arcure*. Ils n'ont pas tardé à reconnaître qu'en forçant ainsi la main à la fructification, on sacrifiait à la quantité la qualité des fruits et en même temps la santé et la longévité des arbres.

ARCUSSIA (Charles D'), né vers 1547 au château d'Esparron (Provence), mort en 1617. Il est connu par un traité sur la chasse au faucon, intitulé la *Fauconnerie*, dont la meilleure édition est celle de Rouen, 1647, in-4°, et qui a été traduit en allemand et en italien.

ARCY (Patrice D'), ingénieur et physicien, né en Irlande en 1725, mort en 1779. Il servit dans l'armée française et parvint au grade de maréchal de camp. On a de lui : *Essai sur l'artillerie; Réflexions sur la théorie de la lune; Observations sur la théorie et la pratique de l'artillerie; Essai d'une nouvelle théorie d'artillerie*, etc. Il était membre de l'Académie des sciences.

ARCYPHYLLE s. m. (ar-ci-fi-le — du gr. *arkus*, réseau; *phullon*, feuille). Bot. Syn. de *rhynchosie*.

ARCYPTÈRE s. m. (ar-si-ptè-re — du gr. *arkus*, réseau; *pteron*, aile). Entom. Genre ou sous-genre d'insectes orthoptères, voisin des grillons et des sauterelles, et dont plusieurs espèces vivent dans le midi de l'Europe.

ARCYRIE s. f. (ar-si-rî — du gr. *arkus*, réseau). Bot. Genre de champignons appelé aussi clathroïde, et dont l'espèce la plus commune est l'*arcyrie* écarlate, qui croît sur le vieux bois.

ARCY-SUR-CURE, village de France (Yonne), arrond. et à 27 kilom. S.-E. d'Auxerre, canton de Vermenton, sur la petite rivière de la Cure; 1,554 hab. Excellents vins, carrières de pierres de taille. Château moderne entouré d'un beau parc.

Ce village est remarquable par ses grottes profondes, composées de plusieurs salles, et creusées dans une roche calcaire stratifiée d'environ 30 mètres de hauteur, et dont les couches sont horizontales. Les eaux pluviales pénètrent cette roche, entraînent les sels calcaires et couvrent, par leurs infiltrations, les parois de ces grottes de concrétions variées, qui produisent à la lumière un effet admirable. L'entrée de ces souterrains est sur le bord de la rivière, à 9 mètres au-dessus du lit de la Cure; elle s'enfonce en ligne presque droite sur une longueur de 450 mètres, et se termine par un éboulement qui cache la sortie du côté opposé de la montagne. On rencontre plusieurs salles dont les bizarres stalactites ont motivé les noms qu'elles portent : salle des buffets d'orgue, de la Vierge, des statues, etc. Une des plus remarquables est celle qui se trouve la troisième à gauche; elle a une longueur de 80 mètres, et 6 mètres d'élévation; la voûte, un peu cintrée, paraît triple et supportée par un grand nombre de colonnes. Sur la droite, on voit une entrée qui conduit par un passage très-resserré dans une autre salle très-spacieuse, où se voit une stalactite représentant la Vierge; puis, tout à côté, d'autres concrétions figurant une forteresse composée de quatre tours. On parvient ensuite, au milieu de colonnes variées, dans une autre salle de 13 mètres de largeur, 300 de longueur, dont la voûte a 28 mètres de hauteur; là, tout surprend, tout éblouit : piliers énormes, dômes élégants, cuvettes de différentes formes et grandeurs, dessins fantastiques et échos sonores. Les dimensions des grottes d'Arcy sont très-vastes, mais elles diminuent tous les jours par l'augmentation progressive des concrétions, et Buffon, qui les a visitées, a calculé qu'en deux siècles le travail des eaux convertirait ces beaux souterrains en riches carrières d'albâtre. Terminons en disant que les fouilles exécutées dans les grottes d'Arcy ont été très-fructueuses pour la science : les nombreux fossiles, les animaux antédiluviens qu'on y a découverts ont produit une vive sensation dans le monde savant.

ARCYTHOPHYLLE s. m. (ar-si-to-fi-le — du gr. *arkeuthos*, genévrier; *phullon*, feuille). Bot. Syn. de *hédyotide*.

ARCYTHOPHYTE s. m. (ar-si-to-fi-te — du gr. *arkeuthos*, genévrier ; *phuton*, plante). Bot. Nom donné aux plantes qui portent des fruits semblables à ceux du genévrier.

ARDA, rivière de la Turquie d'Europe, se jette dans la Maritza, près d'Andrinople, après un cours d'environ 180 kilom.

ARDABURIUS, général de Théodose II, Alain d'origine, combattit les Perses en 421, défendit en Italie (425) la cause de Valentinien III et de Placidie contre l'usurpateur Jean le Tyran, qu'il fit prisonnier, après avoir été lui-même enfermé par lui dans le port de Ravenne.

ARDAGH, ville épiscopale d'Irlande, comté et à 8 kilom. S.-E. de Longford ; 5,000 hab. ‖ Nom de plusieurs paroisses d'Irlande, l'une dans le comté de Limerick, une autre dans le comté de Mayo, et une troisième, comté de Cork.

ARDALIDES, surnom des Muses emprunté à Ardalus.

ARDALUS, fils de Vulcain et d'Aglaé, une des trois Grâces. Il passait pour avoir bâti la grotte des Muses, qu'on voyait chez les Tréréniens. On lui attribue aussi l'invention de la flûte.

ARDASCHÈS ou **ARTAXERCE Ier**, roi d'Arménie de 114 à 90 av. J.-C. Suivant le récit de l'historien arménien Moïse de Khoren, il conquit la Perse, l'Asie Mineure et pénétra jusqu'au cœur de la Grèce. Il mourut au milieu de sa gloire et de ses conquêtes.

ARDASCHÈS ou **ARTAXERCE II**, roi d'Arménie de 88 à 128 de l'ère chrétienne. C'est un des grands princes de l'Arménie. Il affranchit son pays du vasselage des Romains, battit même les troupes de Domitien, mais dut se soumettre à Trajan et lui payer tribut. Il restaura des villes, traça des routes, et donna un grand développement au commerce, à l'agriculture et à la prospérité de l'Arménie.

ARDASCHIR, dernier roi arménien de la dynastie des Arsacides, régna de 413 à 428 de l'ère chrétienne. Il fut détrôné par Vram, roi des Perses.

ARDASSE s. f. (ar-da-se). Comm. La plus grossière des soies qu'on tire de la Perse.

— On dit aussi adjectiv. : *Soie ardasse.*

ARDASSINE s. f. (ar-da-si-ne). Comm. Soie de Perse, la plus estimée et la plus fine. On la nomme aussi ABLAQUE.

ARDATOF, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 152 kilom. S.-O. de Ni-Novogorod, sur le Lemet, ch.-lieu du district du même nom ; 5,000 hab. Fonderies et forges de fer. ‖ Nom d'une autre ville de la Russie, gouvernement et à 145 kilom. N.-O. de Simbirsk, sur l'Alatyr ; 2,000 hab.

ARDAVALIS ou **HARDAVALIS** s. m. (ar-da-va-liss). Instrument de musique dont se servaient les Hébreux, et qu'on suppose avoir été une sorte d'orgue hydraulique.

ARDAVAN ou **ARDEVAN**, roi de Perse de la troisième dynastie. Plusieurs rois persans ont porté ce nom, qui est probablement le même que celui que nous retrouvons chez les Grecs, sous la forme d'*Artaban*, attribué à différents princes persans.

ARDÉ, ÉE (ar-dé) part. pass. de l'ancien v. Ardre ou Arder.

ARDEA s. f. (ar-dé-a — mot lat.). Ornith. Nom scientifique du héron.

ARDEA, nom latin de Ardée.

ARDÉATE s. et adj. (ar-dé-a-te). Géogr. anc. Habitant d'Ardée ; qui concerne cette ville ou ses habitants : *Un* ARDÉATE. *Les coutumes des* ARDÉATES *étaient celles des autres habitants du Latium.*

ARDEB s. m. (ar-dèbb). Métrol. Mesure de capacité très-usitée en Egypte et sur les côtes de la mer Rouge. La contenance de l'ardeb est très-variable : à Alexandrie, il vaut 271 litres ; à Rosette, 284 litres ; à Gondar, 4 litres 404 ; à Massouah, 10 litres 569 : *Songe, dit le vieillard, que ces malheureux payent la farine dix sequins l'*ARDEB. (G. de Nerval.) ‖ On dit aussi ARDEP.

ARDEBYL, ville de Perse, dans l'Aderbaïdjan ; entrepôt des marchandises qui vont de Tiflis à Ispahan. Plusieurs musulmans célèbres y ont leur tombeau ; 4,000 hab. Cette ville est surnommée *séjour de félicité*, à cause de la fertilité de son territoire, de l'abondance de ses eaux et de la salubrité de son climat.

ARDÈCHE, rivière de France, qui donne son nom à un département. Elle prend sa source au lieu dit *Cap d'Ardèche*, canton de Thueyts, dans les Cévennes, passe à Mayres, Aubenas, près de Vallon, sous le pont d'Arc, et se jette dans le Rhône à 2 kilom. au-dessus du Pont-Saint-Esprit, après un cours torrentueux de 108 kilom. Contrairement au dire des géographes, il n'y a ni flottage ni navigation possibles sur cette rivière, dont les eaux, d'ailleurs peu profondes, présentent des chutes nombreuses et dangereuses.

ARDÈCHE (DÉP. DE L'), ainsi nommé de la rivière de l'Ardèche qui y prend sa source et le traverse de l'O. à l'E. ; il est séparé à l'E. par le Rhône des départ. de l'Isère et de la Drôme, borné au N. par le départ. de la Loire, à l'O. par la Haute-Loire et la Lozère, et au S. par le Gard. Sa plus grande largeur du N. au S. est de 96 kilom., et sa plus grande longueur de l'E. à l'O. de 73 kilom. Superficie 552,665 hect. Il comprend trois arrond. (Privas, ch.-lieu, Tournon, Largentière), 31 cantons, 339 communes, 388,529 hab. Evêché à Viviers, cour impériale de Nîmes, académie de Grenoble, 8me division militaire. Ce département est traversé à l'O. par la chaîne des Cévennes, dont les ramifications le sillonnent de l'O. à l'E. jusqu'au Rhône ; les points culminants sont : le *Mézenc*, 1,774 mètres ; le *Gerbier des Joncs*, 1,562 mètres, et le plateau de Tamargue, 1,528 mètres. Il est arrosé par la Cance, l'Erieux, l'Ouvèze, la Volane, l'Ardèche et le Rhône. Terrain houiller primitif, formé de granit et de gneiss, bouleversé dans des temps très-reculés par de nombreuses éruptions volcaniques, dont plusieurs points portent encore les traces : la chaîne du Coiron, les chaussées basaltiques de l'Ardèche et de la Volane, les cratères d'Antraygues, de Jaujac, etc. Boisé au N. et à l'O., présentant au centre et à l'E. des montagnes nues et stériles, le sol, très-varié, est couvert dans les parties basses de riches plantations de mûriers, de belles prairies, de nombreux vergers et de vignes industrieusement échelonnées sur le penchant des coteaux. Les vins de Saint-Péray, de Cornas prouvent que la vigne y prospère, et les *marrons* dits *de Lyon* sont fournis par les coteaux du centre et de l'O. de ce département. L'engrais des porcs et des dindons, l'élève des chèvres pour le commerce des peaux, l'éducation des abeilles et des vers à soie sont les branches importantes de l'industrie agricole. L'industrie manufacturière comprend les fabrications de la soie, du papier, la préparation des peaux de chevreau pour la ganterie ; toiles, filoselle, exploitation de nombreuses mines de houille, de fer, de plomb et d'antimoine. Sources thermales et minérales à Saint-Laurent, Neyrac et Vals. Le département de l'Ardèche, moins le canton de Pradelles, a été formé de l'ancien Vivarais, dépendance du Languedoc.

ARDÉCHIR ou **ARDSCHIR**, nom porté par trois rois persans. Ce nom patronymique a été transcrit de différentes manières, dans plusieurs occasions, par les historiens grecs, si peu scrupuleux sur le respect dû à la prononciation et à l'orthographe des mots étrangers. Ainsi Ardéchir est devenu successivement *Artaxercès*, *Oxyarès*, et probablement même *Ahasvérus*, *Assuérus*, etc. Le nom d'Ardéchir signifie en persan *farine* et *lait*. Voici quelques détails sur les trois principaux rois qui l'ont porté : 1o ARDÉCHIR BAHAMAN (le juste, le bienfaisant), surnommé *Diraz Dest*, longue main, n'est autre que l'Artaxercès Longue-Main des Grecs. Il envahit les Etats de Roustem pour venger la mort de son père tué par celui-ci, et le fit mettre à mort. Après avoir détruit la famille de Roustem, il s'avança dans la Mésopotamie et la Syrie, enleva à Balthazar, fils de Nabuchodonozor, le gouvernement de Babylone et mit à sa place *Kirech*, que les Hébreux appellent *Korech* (Cyrus). *Kirech* permit aux Juifs, race à laquelle il appartenait par sa mère, de revenir en Judée et de rebâtir le temple de Jérusalem. Il paraîtrait même, toujours d'après les historiens orientaux, qu'Ardéchir avait pour mère une Juive de la race de Saül, et pour femme une descendante de Salomon. Ardéchir, après avoir déshérité son fils *Sassan*, qui devait fonder plus tard la dynastie des Sassanides, laissa le trône à sa fille *Homai*, de laquelle il aurait eu Darab ou Darius, après des rapports incestueux. Les historiens persans disent que ce prince régna cent douze ans, et eut pour contemporains Hippocrate et Démocrite. — 2o ARDÉCHIR BABÉGAN, fils ou petit-fils de Sassan, élevé à la cour du roi persan *Ardavan ;* il ne tarda pas à se révolter et à faire périr le roi Ardéchir, fonda alors la quatrième dynastie persane, dite des Sassanides, et prit le titre de *Chahinchah* (roi des rois, empereur) après avoir poursuivi le cours de ses conquêtes en Orient. Ce prince est un des plus vantés par les historiens persans pour son intelligence, son énergie, ses réformes, ses créations, etc. Il avait l'habitude de tenir un *karnamé* ou journal (livre de *faits*), dans lequel il consignait jusqu'aux moindres actions de sa vie. On dit même qu'il est l'auteur d'un ouvrage intitulé *Adeb elaïch*, préceptes d'éducation, dans lequel il donne de sages conseils sur l'art de régner. Il partagea d'une manière définitive sa nation en classes, en corporations, etc. Sa sagesse, ses reparties, ses réflexions, étaient devenues proverbiales.

En voici quelques-unes : « Un monarque injuste est plus à craindre qu'un lion dévorant. — Il ne faut pas recourir au glaive quand le bâton suffit. — Le plus méchant de tous les princes est celui que les gens de bien craignent, et en qui les méchants espèrent. — Telle la conduite des princes, tel le destin des peuples. — Il n'y a pas de véritable puissance dans un Etat sans armée, pas d'armée sans argent, pas d'argent sans agriculture, pas d'agriculture sans justice. » Ardéchir avait épousé une fille d'Ardavan, son rival, et il en eut un fils appelé Chahpour (*sapor*, fils de roi ; *chah*, roi ; *pour*, *puer*, enfant). Ebn Batrik nous apprend qu'Ardéchir était contemporain de l'empereur Commode, et qu'il conquit l'Assyrie et la Mésopotamie. — 3o ARDÉCHIR, fils de *Chirovieh* ou *Siroès*, fut proclamé roi de Perse à sept ans. Mais *Scheheriar* ou *Schahriar*, général qui commandait l'armée persane et soutenait la guerre contre Héraclius, marcha aussitôt sur la ville de Medaïn ou Madaïn, s'en empara, fit périr le jeune roi et régna à sa place.

Ebn Batrik fait mention d'un quatrième *Ardéchir*, fils de Chahpour (Artaxercès, fils de Sapor), qui aurait été contemporain du fils de l'empereur Constantin. Mais les historiens musulmans ne parlent que de trois Ardéchirs.

ARDÉE, ville des Rutules, résidence de Turnus, dans la partie marécageuse du Latium. Enée la détruisit après sa victoire sur Turnus. Cependant elle se releva de ses ruines, et elle était la plus opulente du Latium au temps de Tarquin le Superbe. Ce prince l'assiégeait lorsqu'il apprit la tragique aventure de Lucrèce, qui amena la ruine de sa famille.

ARDÉE, ville d'Irlande, dans le comté de Louth, sur la Dee ; 6,151 hab. Ancien château fort ; jadis place de guerre importante.

ARDÉIDÉ, ÉE adj. (ar-dé-i-dé — du lat. *ardea*, héron, et du gr. *eidos*, forme). Ornith. Qui ressemble au héron.

— s. m. pl. Famille d'oiseaux de l'ordre des échassiers, sous-ordre des hérodiens, ayant pour type le genre héron (*ardea*). ‖ On emploie aussi le féminin *ardéidées.*

— **Encycl.** La famille des ardéidés est nombreuse ; on y place les *hérons* de toute sorte, tels que les *hérons ordinaires*, les *crabiers*, les *aigrettes* aux jolies plumes, servant, comme leur nom l'indique, pour faire des aigrettes, les *butors*, les *bihoreaux*, etc. Certains *ardéidés* diffèrent des autres par la forme de leur bec : tels sont les *savacous* de l'Amérique et les *balœniceps* de l'Afrique centrale. Ces derniers, qui sont un peu plus grands que les savacous, ont le bec plus large proportionnellement.

ARDÉINÉES s. f. pl. (ar-dé-i-né — rad. *ardée*). Ornith. Division des ardéidés ou ardéidées, renfermant les genres héron et savacou.

ARDÉLION s. m. (ar-dé-li-on — lat. *ardelio*, même sens). Homme qui fait l'empressé, l'officieux, qui se mêle de tout : *On ne doit jamais compter sur les* ARDÉLIONS.

Grands prometteurs de soins et de services,
Ardélions sous le masque d'amis,
Sachez de moi que les meilleurs offices
Sont toujours ceux que l'on a moins promis.
J.-B. ROUSSEAU.

De ces *ardélions* la peinture parlante,
Après dix-huit cents ans est encor ressemblante,
Et le sera toujours. On verra de tout temps
Des sots qui pour des riens se croiront importants.
FR. DE NEUFCHATEAU.

ARDELL (Jean-Marc), un des meilleurs graveurs à la manière noire qu'ait produits l'Angleterre. Né en Irlande, il passa la plus grande partie de sa vie à Londres, où il mourut jeune, en 1765. Ses estampes sont du plus beau ton et d'un moelleux parfait. Il s'est surtout attaché aux sujets de Rembrandt, que son genre d'harmonie lui permettait de reproduire avec une grande perfection. On remarque, parmi ses nombreux ouvrages, les portraits de Rembrandt et de sa femme, un *Moïse sur le Nil*, d'après Van Dyck ; le *Temps coupant les ailes à l'Amour*, d'après le même ; la *Mère de Rembrandt occupée à lire ;* la *Vierge en sa gloire*, d'après Murillo, et un grand nombre de portraits de personnages contemporains, d'après Hogarth, Reynolds, Hudson, Ramsay, etc.

ARDELLE s. f. (ar-dè-le). Liqueur spiritueuse extraite du girofle.

ARDEMANO (Teodoro), architecte, peintre et sculpteur, né à Madrid en 1664, mort en 1726. Il apprit la peinture sous Claudio Coello et se livra ensuite à l'étude des mathématiques et de l'architecture. Il acquit dans cette dernière branche de l'art une telle habileté qu'on lui confia les travaux de construction de la cathédrale de Grenade. Comblé de faveurs par Philippe IV, et employé à plusieurs ouvrages importants, il devint premier architecte de la ville de Madrid. Il commença en 1719 le palais de Saint-Ildefonse, et construisit le beau maître-autel de la chapelle. Ses meilleures sculptures sont celles des tombeaux du dauphin de France et de la reine de Savoie. Parmi ses peintures, on ne cite guère que les fresques de l'église Saint-François, à Madrid. Il fit en outre quelques gravures, et écrivit l'éloge de Palomino.

ARDEMMENT adv. (ar-da-man — rad. *ardent*). D'une manière ardente : *Non-seulement la villa était* ARDEMMENT *illuminée, mais des milliers de lanternes de couleurs étaient suspendues aux arbres du jardin.* (Alex. Dum.)

— Fig. Avec chaleur, avec passion : *Aimer* ARDEMMENT. *Vouloir une chose* ARDEMMENT. *Discuter* ARDEMMENT. *Le roi souhaite* ARDEMMENT *son retour.* (Boss.) *On perd la charité en voulant trop* ARDEMMENT *soutenir la foi.* (Clément XIV.) *La ténacité de volonté des femmes pour tout ce qu'elles désirent* ARDEMMENT *a passé en proverbe.* (Mme de Genlis.) *Il est des passions* ARDEMMENT *conçues, qui restent ardentes, comme l'était celle de cette femme pour son mari.* (Balz.)

Je l'avoûrai, mon cœur ne veut rien qu'*ardemment ;*
Je me croirais haï d'être aimé faiblement.
VOLTAIRE.

Mais ce n'est pas assez d'entreprendre *ardemment*,
L'honneur de l'entreprise est dans l'événement.
ROTROU.

ARDEN (Richard), jurisconsulte anglais, né en 1745, fut nommé solliciteur général en 1782, et, l'année suivante, membre du Parlement, où il prit une grande part à l'opposition que souleva le bill de Fox relatif aux Indes orientales, et enfin fut élevé à la pairie en 1802, avec le titre de baron d'Alvanley. Il jouissait de l'amitié de Pitt et de lord Byron.

Arden de Feversham, tragédie anglaise attribuée à Shakspeare. A tort ou à raison, l'on pense que le grand tragique anglais a mis la main à ce drame bourgeois, dont quelques parties sont en effet dignes d'un maître, et qui est presque aussi connu par la belle traduction allemande de Tieck que par le texte anglais. On voit poindre, en effet, dans cette pièce, quelques-unes des qualités de la vraie tragédie, un intérêt soutenu, de véritables études de caractère, et une langue poétique. Un meurtre commis sous Edouard VI fait le sujet de cette tragédie domestique. Un gentilhomme, Arden de Feversham, est assassiné par Alice, sa femme, qui a pour complice Mosbie, son amant. L'art du poëte consiste à nous présenter les péripéties du crime, et à montrer de quelle manière la pensée de l'assassinat germe dans l'âme des deux coupables, et comment, de la pensée, ils en viennent à l'exécution. Arden a failli être assassiné plusieurs fois. On lui a servi du poison dans ses aliments, mais une amertume inaccoutumée les lui a fait rejeter. A Londres, deux assassins allaient le frapper dans une ruelle ; un volet s'échappe de ses gonds, tombe sur le bras du meurtrier et le désarme. Une autre fois, il avait été convenu qu'un domestique laisserait ouverte la porte d'une auberge où se trouvait Arden, et que les assassins y pénétreraient pendant la nuit ; mais un remords du domestique sauve Arden de nouveau. Dans une autre occasion, il allait être infailliblement tué sur une route, quand un de ses amis survient par hasard, l'accompagne et lui sauve la vie. Le poëte ne nous fait grâce d'aucune de ces tentatives, non plus que des détails qui s'y rattachent. Il en résulte que le dénoûment produit moins d'effet. L'émotion, au lieu de se concentrer sur quelques scènes essentielles, se dissémine en chemin sur trop de points secondaires, pour rester entière quand le drame arrive à son terme. On a si souvent tremblé pour la vie d'Arden, qu'on s'est accoutumé peu à peu à la pensée de le voir assassiner. « Le véritable mérite de cette œuvre, dit M. Mézières, c'est la vérité des caractères, non pas de tous, car je suis loin de partager l'admiration enthousiaste de Tieck et de Lamb pour cette pièce, mais de deux au moins, ceux d'Alice et de Mosbie, son complice. Quant au caractère de la victime, il manque de consistance, et même, à certains égards, de vraisemblance ; c'est un composé de noblesse, de dignité, et en même temps de sottise et de faiblesse, qui ne s'accordent guère... Si Shakspeare a travaillé à *Arden de Feversham*, comme je le crois, sans cependant écrire la pièce entière, c'est dans le rôle de Mosbie, et plus encore dans celui de la femme adultère, que se révèle son génie... Avec *Arden de Feversham*, la tragédie a fait deux progrès importants, qui mettent cette pièce bien au-dessus de tous les drames artificiels de l'école classique du temps. D'une part, elle a trouvé dans le monde moderne, en dehors de la mythologie et des sujets rebattus de l'antiquité, une situation et des caractères dramatiques qui ouvraient le champ le plus vaste aux dramaturges futurs ; de l'autre, elle a appliqué au drame la langue riche et variée de la poésie lyrique... Tous les personnages, même les assassins, parlent en poëtes, et mêlent à l'expression des passions tantôt les rêveries vagues qu'inspire le sentiment de la nature, tantôt les effusions, en quelque sorte involontaires, d'une imagination exubérante. C'est l'avénement du lyrisme dans le drame anglais, auquel il va s'associer intimement, et d'où il ne sortira plus tant que le drame restera original et populaire. » Entre autres scènes touchantes, on en signale surtout une entre Alice et son amant, scène de récriminations mutuelles, de remords et de tendresse.

ARDÈNE (Esprit-Jean de Rome D'), poëte français, né à Marseille en 1684, mort en 1748. Il consacra aux lettres toute une vie exempte d'ambition. Son caractère était porté à la mélancolie, et il vivait au milieu d'une simplicité si pastorale, qu'il écrivait, dit-on, ses vers sur l'écorce d'un arbre. On a de lui une comédie, le *Nouvelliste*, un *Recueil de fables nouvelles*, des odes, des épigrammes, des épîtres en vers et en prose, des discours académiques. Ses œuvres posthumes ont été publiées par son frère Jean-Paul. Il était lié d'amitié avec Fontenelle et Danchet.

ARDÈNE (Jean-Paul de Rome D'), oratorien, frère du précédent, né à Marseille en 1689, fut supérieur du collége de sa congrégation, et se retira au château d'Ardène, où il mourut en 1769. Il composa de nombreux ouvrages sur la botanique : *Traité des renoncules ; Traité des tulipes ; Traité des œillets ; Traité des jacinthes ; Année champêtre.*

ARDENNAIS, AISE s. et adj. (ar-dè-nè, è-ze). Géogr. Habitant des Ardennes ; qui appartient aux Ardennes ou à leurs habitants : *Un* ARDENNAIS. *Une belle* ARDENNAISE. *Les* ARDENNAIS *sont laborieux. La race bovine* ARDENNAISE *est fort estimée. Tous ces chiens anglais, barbaresques, norvégiens*, ARDENNAIS *et indous, hurlaient épouvantablement.* (V. Hugo.) ‖ On écrit aussi ARDENNOIS.

— **Encycl.** Zootechn. La race bovine *ardennaise* se trouve entre la Meuse et l'Aisne. Son

corps est long, sa poitrine étroite, son encolure mince, ses cornes petites, ses jambes fines; son poil est pie, blanc et noir; sa peau est assez fine. Elle est bonne laitière, mais médiocre pour la boucherie. Le département de la Meuse fournit des vaches dites *lorraines*, dont les unes sont propres à cette contrée, mais dont les autres proviennent plus ou moins directement de la Franche-Comté ou de la Suisse. Les bêtes à cornes travaillent rarement dans les Ardennes. On les nourrit très-économiquement, avec de la drèche et du son, mêlés à de menue paille. Cette race peut encore être améliorée pour la lactation, au moyen de reproducteurs choisis dans les familles appartenant aux meilleures laitières. On pourrait aussi la croiser avec la race flamande et la race hollandaise.

— *Chevaux ardennais.* Les Ardennes produisent des chevaux d'attelage, des diligenciers et de petits bidets. Le cheval *ardennais* proprement dit a la tête très-expressive, l'encolure large, fortement garnie de crins, les extrémités sèches, les hanches saillantes, mais la croupe trop avalée. Lorsqu'il a la taille voulue, ce cheval convient très-bien pour l'artillerie et la cavalerie de ligne. Dans les parties moins fertiles, on élève des chevaux plus petits, minces, à membres faibles dans les régions supérieures, mais bien d'aplomb. La plupart de ces animaux sont amenés à Paris pour le service des petites voitures, et proviennent surtout des environs de Chimay. Les chevaux *ardennais* sont forts, rustiques, résistent aux intempéries et aux privations, mais sont moins remarquables quant à la régularité de leurs formes. C'est par la nourriture et les bons appareillements qu'il faut chercher à améliorer cette race; et, si l'on veut en hâter la transformation par le croisement, on doit rechercher des étalons qui s'en rapprochent beaucoup sous le rapport de la taille.

ARDENNE, ville de Belgique, province et à 12 kilom. S. de Namur, sur la Meuse; 3,500 hab. Fabriques de porcelaines et poterie.

ARDENNES (DÉP. DES), ainsi nommé d'une vaste forêt, dont les restes couvrent encore sa partie septentrionale; situé entre la Belgique au N., le département de la Marne au S., celui de la Meuse à l'E., et celui de l'Aisne à l'O.; plus grande longueur, 105 kilom.; plus grande largeur, 102 kilom.; superficie, 523,289 hect. Il comprend 5 arrond. (Mézières, ch.-lieu, Sedan, Vouziers, Rethel, Rocroi), 31 cant., 478 comm.; 329,115 hab. Diocèse de Reims, cour impériale de Metz, académie de Douai, 4e division militaire.

Les rameaux peu élevés que les monts Faucilles envoient dans ce département, entre la Meuse et l'Aisne, y forment un vaste plateau qui se rattache à la chaîne des Vosges, et qui est connu sous le nom de plateau de l'Argonne. Il est arrosé par la Meuse, qui le traverse dans toute sa longueur, du S. au N.; l'Aisne, le Chiers, la Bar, la Vence, l'Aire, etc. Le sol, jurassique dans la partie du milieu, calcaire marneux dans les montagnes qui le traversent, contient du fer, du plomb, de la houille, du marbre, des ardoises, dont l'exploitation se fait en grand, de l'argile à creuset, du sable à verre, etc. On y récolte très-abondamment les céréales, mais peu de vin; l'industrie manufacturière est très-importante: draps de Sedan, casimirs, cuirs laine, châles-cachemires, flanelles, mérinos; hauts fourneaux, fonderies de cuivre et de zinc, tréfileries, laminoirs, etc. Ce département, dont le climat est très-variable (hivers longs et pluvieux et étés très-chauds), a été formé d'une partie de la haute Champagne et du Hainaut français.

ARDENNES (CANAL DES), un des canaux de France, achevé en 1835; réunit la Meuse à l'Aisne, et par suite la Seine au Rhin. Il a son origine sur la Meuse, à Pont-à-Bar, petit village situé entre Donchéry et Flize, et se termine à Neufchâtel, sur l'Aisne, après un parcours de 105 kilom., tout entier dans le département des Ardennes.

ARDENNES (FORÊT DES — *Arduenna Sylva*), la plus vaste et la plus célèbre forêt de la Gaule. Au temps de César, elle s'étendait des bords du Rhin jusqu'au pays des Nerviens; aujourd'hui, cette forêt n'occupe plus qu'une étendue de 156,000 hect. On la divise en Ardennes orientales et en Ardennes occidentales; elle a donné son nom au dép. des Ardennes. Cette antique forêt était autrefois un des principaux séjours des druides; jusque vers la fin du moyen âge, elle fut l'objet de nombreuses légendes, et elle a conservé longtemps son prestige poétique. C'est dans ses silencieuses profondeurs que les paysans croyaient entendre résonner parfois le cor d'un chasseur nocturne, du grand saint Hubert; les poëtes du XIIe siècle en ont fait le théâtre des exploits des quatre fils Aymon: Renaud, Alard, Quichard et Richard; Pétrarque en parle dans un de ses sonnets; et, deux cents ans plus tard, Shakspeare place dans la forêt des Ardennes une scène fantastique, où il fait intervenir des lions et des magiciens.

ARDENNES (LE SANGLIER DES), nom sous lequel on désigne quelquefois le fameux comte de la Marck.

ARDENT, E adj. (ar-dan, an-te — lat. *ardens;* formé de *ardere*, brûler). Qui est en feu, qui est enflammé: *Brasier* ARDENT. *Tison, charbon* ARDENT. *Fournaise* ARDENTE. *Aux îles Philippines, il y a plusieurs montagnes* ARDENTES. (Buff.) *Il regardait l'édifice élevé par ses pincettes avec des charbons* ARDENTS. (Balz.) ‖ Qui chauffe, qui brûle, qui consume: *Etre sous un soleil* ARDENT. *L'homme brave les* ARDENTES *fureurs de l'été et la sombre rigueur des hivers.* (Rivar.)

— Par ext. Se dit de ce qui brûle en rongeant, en cautérisant: *Je vous ai parlé d'un* ARDENT *corrosif que les Indiens emploient pour se tracer sur le corps des marques ineffaçables.* (E. Sue.) ‖ Qui cause une ardeur, une chaleur interne excessive: *Fièvre* ARDENTE. *Soif* ARDENTE. *Son sang s'était allumé, une fièvre* ARDENTE *s'était déclarée.* (Volt.)

— Fig., en parlant des personnes, Fougueux, qui se porte avec ardeur à quelque chose: *Un jeune homme trop* ARDENT. *Un ami* ARDENT. *Un* ARDENT *adversaire. Femme* ARDENTE *dès qu'il s'agit de venir au secours des malheureux. Etre* ARDENT *au combat,* ARDENT *à l'étude, au travail. Ne voyons-nous pas que les plus imparfaits et les plus vicieux sont les plus* ARDENTS *à se pourvoir?* (Bourdal.) *Les plus riches familles étaient les plus* ARDENTES *pour la liberté.* (Volt.) *C'est un ami* ARDENT *pour qui lui a rendu le plus léger service.* (B. de St-P.) *Il fallait voir M. Joubert,* ARDENT *à la poursuite de M. Thiers.* (Cormen.) *C'est le maître* ARDENT *à enseigner qui fait les élèves* ARDENTS *à travailler.* (Maquel.)

Vous le verrez toujours *ardent* à vous complaire.
RACINE.

Depuis six mois entiers j'ai cru que, nuit et jour,
Ardente, elle veillait au soin de mon amour.
RACINE.

Pour être serviable, il faut être prudent,
On est bien dangereux quand on est trop *ardent*.
LA CHAUSSÉE.

‖ On disait aussi autrefois *ardent après:*

Mais le grand Mérovée est un roi magnanime,
Amoureux de la gloire, *ardent après* l'estime.
CORNEILLE.

— En parlant des choses, Vif, violent, véhément: *Amour* ARDENT. *Dévotion* ARDENTE. *Haine* ARDENTE. *Tempérament* ARDENT. *Des désirs, des vœux* ARDENTS. *L'émulation ne saurait être ni plus vive, ni plus* ARDENTE. (La Bruy.) *Ses expressions* ARDENTES *agitent vivement l'assemblée.* (Villem.) *L'amour est un* ARDENT *oubli du reste.* (V. Hugo.) *Une des raisons qui engagent les patriotes à écrire, c'est le désir* ARDENT *d'améliorer la condition des peuples.* (L.-N. Bonap.) *Une haine* ARDENTE *s'était tout à coup allumée dans leurs cœurs.* (Thiers.) *Les esprits* ARDENTS *ont quelque chose d'un peu fou, et les esprits froids quelque chose d'un peu stupide.* (Joubert.)

. Une *ardente* vengeance
A souvent confondu le crime et l'innocence.
VOLTAIRE.

— Dans un sens particulier, Porté aux plaisirs de l'amour: *Un jeune homme très-*ARDENT. ‖ On le dit de même des animaux: *Un étalon* ARDENT. *Les coqs sont fort* ARDENTS. ‖ Signif. aussi simplem., Difficile à maîtriser, à retenir: *Cheval* ARDENT. *Chien trop* ARDENT.

— Qui approche du roux, en parlant des couleurs: *Cheveux d'un blond* ARDENT. *Cheval d'un poil* ARDENT. ‖ *Roux ardent*, Roux qui approche de la couleur du feu: *Il avait des sourcils épais, d'énormes favoris d'un roux* ARDENT. (E. Sue.)

— *Chapelle ardente*, Appareil funèbre, composé surtout d'un grand nombre de cierges allumés, et qui entoure soit un cercueil, soit un catafalque, dans une église, une chapelle et même un appartement.

— Peint. Vif, éclatant: *Le peintre adoucit quelques tons trop crus, et éteignit des parties trop* ARDENTES *chez son modèle.* (Balz.)

— Phys. *Miroir ardent*, Miroir très-poli, disposé de manière à faire converger les rayons solaires, par réflexion, sur un même point, qu'on appelle *foyer*. ‖ *Verre ardent*, Simple verre convexe ou lentille qui, exposée au soleil, en réfracte les rayons pour les faire converger vers le même foyer brûlant.

— Anc. chim. *Esprits ardents*, Nom que l'on donnait aux produits alcooliques obtenus par la distillation des liqueurs fermentées, tels que l'eau-de-vie, l'esprit-de-vin, etc.

— Art milit. *Flèches ardentes*, Flèches dont on se servait autrefois pour incendier des machines ou des édifices.

— Mar. *Vaisseau ardent*, Vaisseau qui a de la disposition à venir au vent, contre le gouvernail et l'effort des voiles d'avant. ‖ Se dit aussi des barils qu'on remplit de matières inflammables, pour être employés sur les brûlots.

— Canotage. S'emploie pour exprimer la qualité d'un bateau qui tient bien le vent en marchant au plus près.

— Techn. En termes de meunerie, Meule *ardente*, qui est formée d'une pierre très-dure: *Le gisant doit être moins* ARDENT *que le courant.*

— Blas. Se dit quelquefois, au lieu d'allumé, du charbon et des flambeaux, quand de ces pièces sortent des flammes d'un émail particulier. Famille *De Sandras de Metz*: d'argent, à trois charbons de sable *ardents* de gueules.

— Hist. *Chambre ardente.* V. CHAMBRE

— **Antonymes.** Eteint, froid, glacé. — Endormi, engourdi, indolent, inerte, langoureux, languissant, mou, terne, tiède.

ARDENT s. m. (ar-dan — même étym. que l'adjectif). Se dit d'exhalaisons enflammées qui, pendant les chaleurs de l'été, paraissent sur le sol, principalement le long des eaux stagnantes: *Je les voyais comme deux* ARDENTS *qui marchaient toujours devant moi et qui m'éclairaient en me perdant.* (Volt.)

— Hist. Malade atteint d'une espèce de charbon pestilentiel nommé *mal des ardents* ou *feu sacré*, qui fut un des fléaux du moyen âge. Ce fléau ravagea, en effet, à diverses reprises, l'Allemagne et la France, notamment en 945, où il enleva près du tiers de la population de Paris, et en 1130. La châsse de sainte Geneviève ayant passé pour opérer des guérisons miraculeuses fut alors apportée à Notre-Dame de Paris; on bâtit plus tard, pour la recevoir, une chapelle dite *de Sainte-Geneviève-des-Ardents*, et Innocent II institua en l'honneur de la sainte la *fête de sainte Geneviève-des-Ardents*, qui se célèbre le 26 novembre.

— *Académie des Ardents*, ou *Ardenti*, Société savante fondée à Viterbe, en Italie, sous le patronage de sainte Rose. Son nom lui vient de ce qu'elle avait adopté pour emblème un creuset rougi sur des charbons ardents. Il y a eu aussi à Naples une *Académie des Ardents*, dont l'emblème était un taureau placé sur un autel pour y être brûlé.

— En argot, *ardent* signifie Chandelle, et, ce qui paraîtra singulier, cette expression faisait également partie du langage des précieuses, tant ridiculisé par Molière. Pour dire: *Laquais, mouchez la chandelle*, on disait: *Laquais, ôtez le superflu de cet* ARDENT.

— **Encycl.** Méd. *Mal des ardents.* Le *mal des ardents*, appelé encore *feu sacré, feu Saint-Antoine*, a sévi à plusieurs reprises sous la forme épidémique dans certaines provinces de France, en Espagne et en Sicile, du Xe au XIIe siècle. Les descriptions qu'en donnent les auteurs présentent en général une grande analogie. « Quantité de monde, dit Sauval, tant à Paris qu'aux environs, périrent d'une maladie appelée *feu sacré* ou *mal des ardents*. Ce mal brûlait petit à petit et consumait sans qu'on y pût remédier. » — « C'était, dit Raoul Glaber, un feu caché qui, dès qu'il avait atteint quelque membre, le détachait du corps, après l'avoir brûlé. Souvent l'espace d'une nuit suffisait au mal pour produire un pareil effet. Quelques-uns restèrent privés d'une partie de leurs membres. » Suivant Adhémar de Chabanais, le mal débutait brusquement et brûlait les entrailles ou quelque autre partie du corps qui tombait en pièces; quelquefois on en était quitte pour la perte d'un bras ou d'une jambe. Sigebert de Gemblours nous montre les gens qui en étaient atteints perdant leurs membres, qui devenaient noirs comme du charbon et se détachaient du corps. D'après le récit que fait Mézeray des épidémies de 1128 et de 1130, le mal présentait les caractères suivants: frissons suivis de chaleur, délire, prostration des forces, douleurs violentes à la tête et aux reins, indurations et abcès des glandes axillaires et inguinales, gangrène des extrémités. Suivant Hugues de Fleury, le mal brûlait les membres ou le corps avec d'affreuses douleurs; il causait d'abord un froid glacial, bientôt suivi d'une chaleur ardente.

A tous ces traits, la plupart des pathologistes reconnaissent l'*ergotisme gangréneux*. (V. ERGOTISME.) Quelques-uns, Tessier, Paulet, Saillant, considèrent le *mal des ardents* et le *feu Saint-Antoine* comme deux maladies distinctes; ils rapportent le dernier seulement à l'ergotisme, et font du *mal des ardents* une sorte de peste avec bubons, charbons et pétéchies. Ce qui paraît certain, c'est que ces terribles épidémies, dans lesquelles l'homme du moyen âge ne manquait pas de voir des faits surnaturels, des fléaux déchaînés par la volonté divine, étaient dues à la condition et à l'alimentation misérables des populations.

ARDENTE (Alessandro), peintre italien, né à Faenza, ou, selon quelques auteurs, à Pise ou à Lucques. On voit dans les églises de cette dernière ville plusieurs tableaux de lui, entre autres, dans l'église de San-Giovanni, un *Baptême du Christ*, que Lanzi vante pour l'originalité de la composition. Il travailla longtemps dans le Piémont, principalement à Turin, où l'on conserve quelques-uns de ses ouvrages. Il fut chargé de peindre le portrait de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, au service duquel on croit qu'il passa les dernières années de sa vie. Il mourut en 1595.

ARDENTES, ch.-lieu de cant. (Indre), arrond. de Châteauroux; pop. aggl. 635 hab. — pop. tot. 2,561 hab. Forges considérables, fabriques de faux.

ARDER ou **ARDRE** v. n. ou intr. (ar-dé, ar-dre — lat. *ardere*, même sens). Brûler: *Hélas! en serait-il donc de l'amour comme des religions, n'*ARDERAIT*-il jamais plus vif et plus fervent que lorsque la Divinité reste mystérieuse et voilée?* (E. Sue.) *Si son foie* ARDAIT, *pour employer une vieille expression, son cœur ne brûlait pas moins.* (Balz.)

Bref, il en fut à grand'peine au douzième,
Que s'écriant: Haro, la gorge m'*ard!*
LA FONTAINE.

— Mais ce mot appartient à la vieille langue, et ne s'est guère conservé aujourd'hui que dans cette imprécation populaire: *Que le feu Saint-Antoine vous arde!* à peu près analogue à cette autre locution triviale: *Que le diable vous brûle!* Ce verbe, très-usité au moyen âge, revêtait des formes diverses: *Mal se chauffe qui tant se* ARDE. (Anc. prov.) *Le papillon à la lumière s'*ARDE *et occit.* (XIIIe siècle.) *La chandelle* ARDIT *tant que le feu se prist dans la touaille.* (Joinville.) *Il oublia d'éteindre les lampes qui* ARDOIENT *la nuit dans sa chambre.* (Amyot.) *Il* ARDOIT *et brusloit de desir qu'il avoit de s'en aller vistement à la guerre.* (Amyot.) *Le feu du ciel eust* ARS *toute l'abbaye.* (Rabelais.)

Car cil qui plus en vont beuvant,
Ardent plus de soif que de vent.
Roman de la Rose.

ARDERELLE s. f. (ar-de-rè-le). Ornith. Un des noms vulgaires de la mésange charbonnière ‖ On dit aussi ARDEROLLE et ARDEZELLE.

ARDERN (John), l'un des pères de la chirurgie, en Angleterre, vivait dans la dernière moitié du XIVe siècle; c'était un opérateur habile, auquel la chirurgie doit plusieurs instruments. Son principal ouvrage est un *Traité de la fistule à l'anus.*

ARDES, ch.-lieu de cant. (Puy-de-Dôme), arrond. d'Issoire, sur la Couze; pop. aggl. 1,164 hab.; — pop. tot. 1,408 hab. Commerce de moutons et de cuirs. Belle église gothique du XIIe siècle; ruines de l'ancien château de Mercœur.

ARDEUR s. f. (ar-deur — du lat. *ardor*, formé de *ardere*, brûler). Chaleur excessive: *L'*ARDEUR *du feu. L'*ARDEUR *d'un brasier. L'*ARDEUR *du soleil y est toujours tempérée par des zéphyrs rafraîchissants.* (Fén.) *Là jamais on ne ressentit les* ARDEURS *de la canicule.* (Fén.) *Des vapeurs épaisses modèrent les* ARDEURS *du soleil.* (Raynal.)

Contre l'*ardeur* du jour prends un masque léger.
C. DELAVIGNE.

‖ Sentiment d'une chaleur très-vive, que l'on éprouve dans certaines maladies: *L'*ARDEUR *de la fièvre.* ARDEUR *à la gorge. Des* ARDEURS *d'entrailles.*

Une invincible *ardeur* en mes veines s'allume,
Qui d'un secret effort jusqu'aux os me consume.
ROTROU.

— Fig. Désir très-violent: *L'*ARDEUR *du gain. L'*ARDEUR *de s'enrichir, de briller dans le monde. Cette suspension d'un jour, que ma reconnaissance lui demande, ne fera qu'augmenter l'*ARDEUR *que j'ai de le satisfaire.* (Mol.) *J'avais toutes les* ARDEURS *du monde d'entrer dans votre alliance.* (Mol.) *Faute d'aliment solide, leur curiosité se tourne toute en* ARDEUR *vers les objets vains et dangereux.* (Fén.)

L'*ardeur* de s'enrichir chasse la bonne foi.
BOILEAU.

L'*ardeur* de nous venger nous rend tout légitime.
CRÉBILLON.

De l'*ardeur* d'obéir son âme est dévorée.
VOLTAIRE.

Non que l'*ardeur* du gain et la soif des richesses
Me fissent ressentir leurs indignes faiblesses.
REGNARD.

. . Quoi! l'*ardeur* de régner en sa place
Rend déjà Xipharès l'ennemi de Pharnace!
RACINE.

Est-on riche, on envie un sort plus opulent.
L'*ardeur* d'accumuler vient en accumulant.
FRÉVILLE.

— Vivacité, fougue, véhémence avec laquelle on se porte à quelque chose: *L'*ARDEUR *de la jeunesse. L'*ARDEUR *du zèle, de la dévotion. L'*ARDEUR *du combat, de la dispute. Etre plein, être dévoré d'*ARDEUR. *Se livrer à l'étude, aux plaisirs avec* ARDEUR. *Exciter, réprimer l'*ARDEUR *de quelqu'un. L'*ARDEUR *des saints à rechercher ou à pratiquer le bien.* (Pasc.) *Vous vous êtes un peu corrigé, mais il y a encore trop d'*ARDEUR. (Boss.) *Ils étaient pleins d'une noble* ARDEUR *pour lui plaire et pour réussir.* (Fén.) *Nous désirerions peu de chose avec* ARDEUR, *si nous savions ce que nous désirons.* (La Rochef.) *C'est un homme que Jésus-Christ a choisi lui-même pour répandre dans le monde la lumière de ses vérités naissantes et les premières* ARDEURS *de l'amour divin qu'il y venait établir.* (Fléch.) *Le maréchal de Tallard avait dans le courage toute l'*ARDEUR *et la vivacité française.* (Volt.) *Ce prince nourrissait une* ARDEUR *d'ambition et de gloire qui éclata toujours dans sa conduite.* (Volt.) *Il portait l'*ARDEUR *de vingt-cinq ans dans les réflexions mélancoliques de la vieillesse.* (Mme de Staël.) *Il faut que l'homme puisse transmettre son héritage à ses enfants, car autrement il ne serait animé que d'une demi-*ARDEUR *pour le travail.* (Thiers.) *Les hommes aspirent avec* ARDEUR *à la fixité.* (Bastiat.) *Mallet cherchait une voie à ses goûts et à ses* ARDEURS *d'étude et de polémique.* (Ste-Beuve.)

Ecoutez un peu moins ces *ardeurs* généreuses.
CORNEILLE.

Une héroïque *ardeur* brillait sur son visage.
RACINE.

Par l'*ardeur* de ses sens le jeune homme emporté
Dévore le présent avec avidité. DELILLE.

Son front cicatrisé rend son air furieux,
Et l'*ardeur* du combat étincelle en ses yeux.
BOILEAU.

O vous donc qui, brûlant d'une *ardeur* périlleuse,
Courez du bel esprit la carrière épineuse....
BOILEAU.

Que l'amour du plaisir jamais ne nous emporte :
Que l'*ardeur* du travail chez nous soit la plus forte.
FRÉVILLE.

Vous les verriez (nos étendards) plantés jusque sur
[vos tranchées,
Et de sang et de morts vos campagnes jonchées,
Si ce héros, couvert de tant d'autres lauriers,
N'eût lui-même arrêté l'*ardeur* de nos guerriers.
RACINE.

— Amour, passion amoureuse : *Une première* ARDEUR. *Il lui cachait son* ARDEUR, *ses* ARDEURS. *Je n'imiterai point ceux qui ne témoignent de l'*ARDEUR *pour leurs maîtresses que durant les fiançailles.* (Pelliss.)

Il n'est plus temps, il sait mes *ardeurs* insensées.
De l'austère pudeur les bornes sont passées.
RACINE.

Eh quoi! vous me jurez une *ardeur* éternelle,
Et vous me la jurez avec cette froideur!
RACINE.

Si toujours Antiope à l'amour opposée,
D'une pudique *ardeur* n'eût brûlé pour Thésée.
RACINE.

Par un baiser ravi sur les lèvres d'Iris,
De ma fidèle *ardeur* j'ai dérobé le prix.
J.-B. ROUSSEAU.

Bientôt le masque tombe, ainsi que la pudeur,
La femme ne craint pas de montrer son *ardeur*.
A. BARBIER.

Ah! qu'il eût mieux valu, plus sage et plus heureux,
Et repoussant les traits d'un amour dangereux,
Ne pas laisser remplir d'*ardeurs* empoisonnées
Un cœur déjà glacé par le froid des années.
RACINE.

‖ Abus des plaisirs de l'amour : ARDEUR *du tempérament. Dans les premiers temps du mariage, la plupart des époux montrent tant d'*ARDEUR *qu'ils semblent en vouloir finir sur-le-champ avec l'amour.* (Latena.) ‖ Dans un sens particulier, Aspiration passionnée vers Dieu : *Cependant les* ARDEURS *de sainte Thérèse s'augmentent, et ce feu si vif et si agissant ne peut plus être retenu sous la cendre d'une chair mortelle.* (Boss.) *Parmi tant de séraphins, de trônes, d'*ARDEURS, *nul ne se sentit assez de force pour s'offrir en sacrifice.* (Chateaub.)

— Excès d'activité, de vivacité, en parlant des animaux : *Ce cheval, ce chien a trop d'*ARDEUR. (Acad.) *Leurs coursiers, dont ils pouvaient à peine modérer l'*ARDEUR, *attiraient tous les regards par leur beauté.* (Barthél.)

— Méd. *Ardeur d'urine*, Sensation de chaleur que l'on éprouve, dans certaines maladies, au canal de l'urètre, lors de l'émission de l'urine. ‖ *Ardeur d'estomac*, Sensation brûlante qui remonte de l'estomac jusqu'à la gorge, et est toujours accompagnée d'une excrétion abondante de salive limpide : *Les* ARDEURS DE L'ESTOMAC *affectent surtout les personnes qui se nourrissent d'aliments gras, de fritures, de salaisons et de toute autre substance irritante.* (Nysten.) ‖ Le nom scientifique de cette affection est PYROSIS.

— Relig. cathol. Au pl., Se dit en parlant des peines de l'enfer : *Je ne dis rien des* ARDEURS *éternelles qui lui sont destinées.* (Mass.) *L'impie va trouver des* ARDEURS *dévorantes, un supplice sans fin et sans mesure.* (Mass.)

— **Antonymes.** Fraîcheur, frais, froid, froidure, tiédeur. — Engourdissement, inaction, indifférence, indolence, inertie, langueur, mollesse, relâchement.

— **Epithètes.** Apre, violente, cuisante, dévorante, insupportable, douce, tempérée, graduée, modérée, rallumée, vivifiée, redoublée, ralentie, refroidie, assoupie, vive, pénétrante, féconde, vivifiante. — Contenue, refrénée, prompte, pressante, impatiente, désordonnée, bouillante, véhémente, impétueuse, indomptable, fiévreuse, inquiète, irritée, fervente, pétulante, insensée, furieuse, forcenée, martiale, guerrière, belliqueuse, périlleuse, généreuse, noble, sublime. — Amoureuse, tendre, sincère, fidèle, constante, éternelle, inconstante, légère, passagère, éphémère, mutuelle, partagée, légitime, naturelle, divine, aveugle, féroce, folle, indiscrète, impudique, lascive, coupable, criminelle, feinte, imaginaire, trompeuse, timide, pudique, touchante, naissante, amortie, éteinte.

— **Allus. littér. Les restes d'une voix qui tombe et d'une ardeur qui s'éteint**, Allusion à une phrase de Bossuet. V. VOIX.

ARDEZ (ar-dé). Mot qui est une apocope de *arregardez, agardez*, qui se sont dits pour *regardez :* ARDEZ, *messieurs, il y a quarante ans que j'ai une grande et fâcheuse migraine en la tête.* (D'Aubigné.)

. *Ardez* le beau museau,
Pour nous donner envie encore de sa peau.
MOLIÈRE.

‖ Il est encore usité dans les départements qui forment et entourent l'ancienne province du Berry.

ARDFERT, ville d'Irlande, comté de Kerry, à 6 kilom. N.-O. de Tralee; 2,500 hab. Siége d'un évêché anglican, belle église épiscopale.

ARDICÈS de Corinthe, cultiva l'un des premiers la peinture, conjointement avec Téléphane de Sicyone. Ses premières ébauches consistaient en une peinture monochrome où l'on traçait quelques lignes pour faire ressortir les ombres et les lumières; aussi Ardicès avait-il soin d'écrire le nom du personnage au bas du portrait, précaution dont sait se passer le réalisme de M. Courbet.

ARDIER s. m. (ar-dié). Techn. Corde qui, dans le métier du tisserand, se passe autour de l'ensouple, et forme une anse dans laquelle on passe un levier, sur lequel on agit avec force pour faire tourner l'ensouple.

ARDILLA, rivière de la Péninsule hispanique, prend sa source en Espagne, dans la prov. de Badajoz, entre en Portugal, dans la prov. d'Alentejo, et se jette dans la Guadiana, au-dessus de Moura, après un cours de 88 kilom.

ARDILLON s. m. (ar-di-llon; *ll* mll. — Etym. douteuse : suivant quelques-uns, du gr. *ardis*, pointe; mais on sait que peu de nos mots vulgaires ont cette origine savante, et, dans l'espèce, il faudrait supposer que ce mot est entré dans notre langue par les colonies phocéennes du Midi, supposition plus que douteuse; suivant Ménage, de notre mot français *dard*, par l'intermédiaire de *dardillon*, dont l'origine est italienne. Mais ce mot vient plutôt d'un primitif celtique, *ari*, *ere; aricin*, *crea*, signifiant lien, attache; lier, attacher; il a évidemment la même origine que *hart*, lien d'osier pour lier les fagots; *hardée*, charge, paquet, fardeau; *hardes*, effets propres à l'habillement, que l'on peut mettre en paquet, en trousseau, au moyen d'un *lien*). Pointe de métal servant à arrêter dans la boucle la courroie que l'on y passe : *L'*ARDILLON *d'une boucle. Rompre l'*ARDILLON. *Ce jeune homme paraissait surtout occupé à fourbir avec son gant de peau de daim l'*ARDILLON *de son ceinturon.* (V. Hugo.) *Elle saisit la boucle avec tant de vivacité qu'elle se piqua le doigt à l'*ARDILLON. (H. Berthoud.)

— Prov. *Il n'y manque pas un ardillon*, Il n'y manque absolument rien.

— Techn. Dans l'imprimerie, Chacune des deux petites pointes qui servent à fixer sur le tympan la feuille à imprimer.

ARDISIACÉ, ÉE adj. (ar-di-zi-a-sé — rad. *ardisie*). Bot. Qui ressemble à l'ardisie.

— s. f. pl. Tribu de la famille des myrsinacées ou myrsinées, ayant pour type le genre ardisie.

ARDISIE s. f. (ar-di-zî — lat. *ardisia;* tiré du gr. *ardis*, pointe, dard). Bot. Genre de plantes de la famille des myrsinacées, tribu des ardisiacées, renfermant des arbres, des arbrisseaux et des sous-arbrisseaux originaires des régions tropicales, et dont un grand nombre sont cultivés dans les serres de l'Europe.

— **Encycl.** Les *ardisies* se distinguent par leurs feuilles ponctuées, entières ou dentelées, à pétiole court; leurs fleurs sont blanches ou rosées, groupées en panicules ou en grappes. La principale espèce est l'*ardisie crispée*, arbrisseau de deux mètres, originaire de la Chine, à petites fleurs blanches tachées de pourpre, à fruits drupacés d'un beau rouge.

ARDITO adv. (ar-di-to — mot ital. qui signif. *avec ardeur*). Mus. S'emploie pour marquer l'éclat et l'énergie dans l'exécution.

ARDIZON (Jacques), jurisconsulte italien qui vivait à Vérone dans le XIVe siècle. L'Italie le met au nombre de ses juristes distingués, et son ouvrage intitulé *Summa in usus feudorum* a joui pendant longtemps d'une grande estime.

ARDJICH, ville des principautés Moldo-Valaques, à 130 kilom. N.-O. de Bucharest, sur l'Ardjich, affluent du Danube. ‖ Rivière de Valachie, prend sa source au mont Vistaman, se jette dans le Danube, au-dessous de Turtukai, après un cours de 240 kilom.

ARDJICH-DAGH, nom moderne de l'ancienne montagne Argée, en Asie Mineure.

ARDMORE, ville d'Irlande, comté de Waterford, à 11 kilom. S.-O. de Dungarvan, près du cap et sur la baie de son nom, dans le canal de Saint-Georges; 5,800 hab.

ARDNAMURCHAN, paroisse et village d'Ecosse, comté d'Argyle, sur une presqu'île qui forme la pointe la plus occidentale de la Grande-Bretagne; 5,660 hab. Pêche abondante, mines de plomb à Strontiane.

ARDOCH, petite ville d'Ecosse; comté de Perth, à 12 kilom. N. de Dumblane; belles ruines d'un camp romain d'Agricola, qui pouvait contenir 40,000 hommes.

ARDOISANT (ar-doi-zan) part. prés. du v. Ardoiser.

ARDOISE s. f. (ar-doi-ze — Etym. très-contestée : suivant Roquefort, du lat. *ardere*, brûler, parce que cette pierre est noire comme si elle avait passé par le feu; suivant M. Littré, de *ardenne*, un des noms normands du bluet; selon Vergy, de la ville d'*Ardes*, pays d'Irlande d'où les premières ardoises auraient été tirées; suivant Ménage, du lat. *argilla*, argile, par suite des transformations suivantes : *argillus*, *argillidus*, *argildus*, *argildensis*, *ardensis*, *ardese* — le chemin est long, mais on arrive; — suivant Le Duchat, et avec beaucoup de probabilité, du mot *Ardennes*, pays dont une certaine roche appelée *ardoise* forme en grande partie la masse; *pierre ardoise* serait la contraction de *pierre ardennoise*, pierre des Ardennes). Sorte de pierre schisteuse, ordinairement d'un gris bleuâtre, facile à diviser en feuillets minces, dont on se sert pour couvrir les édifices : *Bloc, lit d'*ARDOISE. *Extraire l'*ARDOISE. *Fendre, tailler l'*ARDOISE. *Clocher, pavillon couvert en* ARDOISE. *La triste* ARDOISE. (J.-J. Rouss.) *Les carrières d'*ARDOISE *se rencontrent souvent dans les plaines, recouvertes seulement d'une couche de terre végétale.* (Lenorm.) *Des débris de tuiles et d'*ARDOISES *amoncelés à terre, et des toits dégradés annonçaient une complète incurie.* (Balz.) *Les maisons des marchands sont petites et basses, à façades couvertes en* ARDOISES *clouées.* (Balz.) *Des clochers de pierre grise ou d'*ARDOISE *élancent çà et là leurs flèches aiguës du fond de la vallée.* (G. Sand.) *La mer a la couleur d'une* ARDOISE *pâle, et les navires, ouvrant leur voilure, avancent patiemment dans la vapeur.* (H. Taine.)

Et l'*ardoise* azurée, au loin frappant les yeux,
Court en sommet aigu se perdre dans les cieux.
DELILLE.

— Feuille d'ardoise, encadrée ou non, sur laquelle on écrit ou on dessine avec de la craie : *Prendre des notes sur une* ARDOISE. *Faire un compte sur l'*ARDOISE. *Comme le Giotto, le petit pâtre dessinait sur ses* ARDOISES *ses brebis, les arbres, les maisons.* (Alex. Dum.) *On remarque au moyen âge des* ARDOISES *encadrées dans des ais d'argent, pour servir, comme les tablettes de cire, à écrire des annotations.* (De Laborde.)

— *Toit d'ardoise*, Toit couvert avec des ardoises : *Aucun grand fleuve ne sillonne ces campagnes où le soleil ne se mire dans aucun* TOIT D'ARDOISE. (G. Sand.)

— Techn. Dans la peinture en bâtiment, Couleur composée avec du blanc et du noir.

— Mar. *En ardoise*, loc. adv. Se dit des mantelets des sabords, lorsqu'ils ne sont ouverts ou relevés qu'à moitié. On cache ainsi l'intérieur de la batterie à l'ennemi, sans se priver totalement du jour, et l'on se garantit, au besoin, de la pluie ou du vent.

— **Encycl.** L'*ardoise* provient du schiste ardoisier. Ce schiste est formé d'une argile impure, peu perméable à l'eau, de structure feuilletée, de couleur gris bleuâtre, verdâtre ou violacée, rougeâtre quand il y a du fer, noirâtre s'il y a du carbone. Ce schiste est assez riche en débris organiques.

Les schistes argileux de plusieurs terrains secondaires peuvent offrir le caractère de fissilité de l'*ardoise;* mais les véritables *ardoises* proviennent des couches inférieures des terrains primaires, et surtout du terrain silurien. A ce dernier terrain appartiennent en France les ardoisières d'Angers, de Charleville, et en général celles des Ardennes. D'autres localités sont exploitées ou peuvent l'être en France pour l'extraction des *ardoises :* Saint-Lô, Cherbourg, les environs de Grenoble, de Brives, de Blamont, près Lunéville; de Redon (Ille-et-Vilaine); les vallées des Alpes et des Pyrénées. A l'étranger, l'on peut citer les exploitations de la côte de Gênes, du Platsberg, en Suisse; d'Eisleben, en Saxe; des montagnes de Harz, dans le Hanovre; de la Hollande et des Pays-Bas; du comté de Caernarvan, principauté de Galles; de plusieurs îles de la côte occidentale d'Ecosse.

L'exploitation de l'*ardoise* a lieu dans des carrières à ciel ouvert, appelées *perrières*, comme aux environs d'Angers, ou par des galeries souterraines, comme dans les Ardennes. A Angers, on refend les blocs sur place, et comme ils n'ont pas encore perdu leur eau de carrière, ils sont d'un débit plus facile. Dans les Ardennes, la pierre s'extrait en blocs de 100 kilogr., qu'on transporte à dos d'homme jusqu'à l'atelier. On taille les feuillets en se servant d'un petit marteau, et en les appliquant sur des supports taillés en couteaux.

Les environs d'Angers fournissent annuellement de soixante-cinq à quatre-vingt millions d'*ardoises*, huit à neuf millions pour Paris et la France, le reste pour l'exportation.

Les *ardoises* sont livrées au commerce sous forme de tablettes rectangulaires, d'épaisseur et de couleur variables. Une *ardoise* de bonne qualité doit être dure, sonore, pesante, et peu perméable à l'eau. Les *ardoises* anglaises présentent ces caractères au plus haut degré, et, à égalité d'épaisseur, jouissent d'une plus grande solidité. Les diverses espèces commerciales françaises sont variables de qualité, et se désignent, suivant leur ordre de mérite, par les dénominations suivantes : la *carrée fine*, le *gros noir*, le *poil noir*, le *poil taché*, le *poil roux*, la *carte*, l'*héridelle*, la *coffine* et l'*écaille*.

En raison de son peu de perméabilité à l'eau, de sa résistance, qui croît rapidement avec son épaisseur, de son inaltérabilité à l'air, l'*ardoise* est éminemment propre à servir de couverture pour les édifices. Susceptible de recevoir un certain poli, elle peut aussi être employée à la décoration des appartements, à la confection des tablettes de cheminée, des poêles, des lavabos, des tables de billards. On en fait aussi des tablettes à écrire pour les écoles, sur lesquelles, à l'aide d'un crayon de schiste mou, on trace des caractères effaçables au moyen d'un linge ou d'une éponge.

On fait des *ardoises cuites*, douées d'une plus grande solidité; des *ardoises artificielles*, connues en Allemagne sous le nom d'*ardoises élastiques;* enfin, des *ardoises émaillées*, qui, à proprement parler, ne sont que vernissées, mais qui imitent par leurs brillantes couleurs les différents marbres, porphyres, malachites, griottes, etc., et servent à la décoration des habitations. L'industrie de ces sortes d'*ardoises*, avec lesquelles on fait des tables, des vases, des autels, etc., d'une grande beauté et d'une solidité inaltérable, a été imaginée par M. Magnus, de Londres.

L'usage des *ardoises* pour la couverture des édifices n'était point connu des anciens, qui n'employaient que la tuile. On ignore l'époque précise à laquelle ces utiles matériaux ont commencé à être usités chez les modernes. Dès le XIe siècle, on s'en servait dans l'Europe occidentale concurremment avec la tuile. Une charte de cette époque, déposée dans les archives de Fumay, nous apprend qu'il y avait alors dans cette ville une confrérie d'ardoisiers : ce qui fait supposer une exploitation datant déjà d'un temps assez long. Comme l'*ardoise* a des reflets différents, suivant qu'on présente sa surface au soleil dans un sens ou dans un autre, les architectes du XIIIe siècle formèrent avec elle sur leurs combles des mosaïques à deux tons. Ils la taillèrent aussi de diverses manières, en écailles, en quinconce, en épis, etc. Les *ardoises* du XIIe et du XIIIe siècle ont 10 à 15 millim. d'épaisseur, celles du XVe siècle, 5 à 8 millim.

ARDOISÉ, ÉE (ar-doi-zé) part. pass. du v. Ardoiser. Recouvert d'ardoises : *Toit* ARDOISÉ. *Ces deux villages, s'échelonnant sur la colline, laissaient entrevoir coquettement, à travers un léger rideau de sapins et d'érables, les campaniles* ARDOISÉS *de leurs églises gothiques.* (X. Saintine.) *Je ne sais quel air de jovialité gloutonne est empreint sur ces façades bizarrement* ARDOISÉES *et sculptées.* (V. Hugo.)

— Qui tire sur la couleur de l'ardoise : *Ton* ARDOISÉ. *Teinte* ARDOISÉE. *Ce faucon a le dos et les ailes d'un noir* ARDOISÉ. (G. Cuv.) *La tête du casoar est de différentes couleurs, bleue sur les côtés, d'un violet* ARDOISÉ *sous la gorge et rouge par derrière.* (Buff.) *Les œufs du bouvreuil sont* ARDOISÉS *comme la chape de son dos.* (Chateaub.) *La vague rougeâtre, frisée par un souffle contraire, jetait au visage son écume, et le remous prenait des teintes* ARDOISÉES *en peignant les reflets du ciel.* (G. de Nerv.) *Il le fit monter dans un des carrosses du gouverneur, attelé de quatre chevaux barbes, aux croupes* ARDOISÉES, *aux longues crinières, douces comme la soie, blanches comme l'argent.* (L. Enault.)

ARDOISER v. a. ou tr. (ar-doi-zé — rad. *ardoise*). Couvrir d'ardoises : ARDOISER *un toit, un édifice.*

— Peint. Donner la couleur de l'ardoise.

ARDOISERIE s. f. (ar-doi-ze-rî — rad. *ardoise*). Commerce d'ardoises : *L'*ARDOISERIE *est un commerce florissant dans le département de Maine-et-Loire.*

ARDOISEUX, EUSE adj. (ar-doi-zeu, eu-ze). Syn. très-peu usité de *ardoisier.*

ARDOISIER s. m. (ar-doi-zié — rad. *ardoise*). Celui qui exploite une carrière d'ardoises, qui fait le commerce des ardoises. ‖ Ouvrier employé à exploiter l'ardoise, à la fendre, la tailler, etc.

ARDOISIER, IÈRE adj. (ar-doi-zié, iè-re — rad. *ardoise*). De la nature de l'ardoise, qui en contient : *Schiste* ARDOISIER. *Terrain* ARDOISIER. *Des bancs* ARDOISIERS. *Couche* ARDOISIÈRE. ‖ Qui a de la tendance à se partager en feuillets, comme l'ardoise.

ARDOISIÈRE s. f. (ar-doi-ziè-re — rad. *ardoise*). Carrière d'ardoises : *Les* ARDOISIÈRES *les plus abondantes en France, et même en Europe, sont celles d'Angers.* (Lenorm.)

ARDOISIN, INE adj. (ar-doi-zain, i-ne — rad. *ardoise*). Qui imite l'ardoise.

ARDOPTÈRE s. m. (ar-do-ptè-re — du gr. *ardô*, j'arrose; *pteron*, aile). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, dont l'espèce type habite en Europe, dans les bois.

ARDOUS, nom sous lequel les Orientaux désignent Aridée, frère d'Alexandre le Grand, dont ils prétendent même qu'il était le fils. D'après les traditions musulmanes, *Ardous*, entièrement adonné à l'étude de la philosophie et des sciences, sous la direction d'Aristote, aurait refusé de prendre part au partage de l'empire d'Alexandre, pour ne pas abandonner ses travaux favoris.

ARDRAH ou AZEM, ville d'Afrique, dans la Guinée supérieure, royaume de Dahomey; 20,000 hab. Comptoir anglais. Jadis capitale d'un petit Etat qui portait le même nom, et qui a été conquis par le roi de Dahomey.

ARDRAH, nom donné à un groupe de langues de la Nigritie maritime, parlées depuis le *Rio-Volta* jusqu'au *Bance*, par des peuplades africaines. La langue *ardrah* se subdivise en plusieurs dialectes, dont le plus important est celui d'*ardrah-iudah*. Le peuple qui parlait ce dialecte passe pour avoir joui autrefois d'une grande puissance, et avoir eu une écriture élémentaire qui lui appartenait en propre. La connaissance de l'ardrah-iudah est d'une grande importance, parce qu'il est la langue courante du célèbre royaume de Dahomey. Voici comment s'exprime Norris à ce sujet : « La langue usitée dans le royaume de Dahomey est un dialecte de la langue ardrah. » Nous ajouterons qu'elle renferme un certain nombre de mots incontestablement arabes; qu'elle possède peu de sons gutturaux et nasaux, et qu'elle n'est pas désagréable à entendre. On a publié dans cette langue un petit vocabulaire et une petite grammaire destinés spécialement à ceux qui s'occupaient de la traite des noirs. Les autres dialectes sont parlés par les *Watjés*, les *Sokkos*, les *Aminas*, les *Kassentis*, les *Atjés*. Oldendorp dit que l'idiome usité chez les *Papaas* est un dialecte collatéral du *watjé*. On rattache également à

la même souche les idiomes parlés dans le royaume de *Benin* ou *Adoo*, qui s'étend le long d'une partie de la côte des *Esclaves*. Nous terminerons en donnant la traduction comparative de quelques noms de choses usuelles dans quelques-uns de ces dialectes, pour en montrer les différences et les ressemblances : pied, en *ardrah-iudah*, *affo ;* en *papaa*, *afo ;* en *watjé*, *afo*. Main, en *ardrah-iudah*, *alo ;* en *papaa*, *allo ;* en *watjé*, *achi*. Père, en *papaa*, *tai ;* en *watjé*, *ta*. Mère, en *papaa*, *nay ;* en *watjé*, *naye*. Deux, en *ardrah-iudah*, *dè ;* en *papaa*, *depoo ;* en *watjé*, *dé*.

ARDRE v. a. ou tr. (ar-dre). V. ARDER.

ARDRES, ville forte de France (Pas-de-Calais), ch.-l. de canton, arrond. et à 24 kilom. N.-E. de Saint-Omer, sur le canal de même nom ; pop. aggl. 1,099 hab.—pop. tot. 2,277 hab. Raffineries de sel. Pendant la guerre de Cent-Ans, Ardres soutint plusieurs assauts, et fut, en 1520, le théâtre de la fameuse entrevue de François Ier et de Henri VIII, connue sous le nom de *Camp du drap d'or*. ‖ ARDRES (canal d'), canal de France, qui commence à Ardres et va rejoindre le canal de Calais à Saint-Omer ; longueur, 5 kilom. ; il fut construit en 1714.

ARDROSSAN, ville d'Ecosse, comté d'Ayr, sur le golfe de la Clyde ; 3,600 hab. Bon port et bains de mer fréquentés ; mines de houille considérables.

ARDS ou **ARS**, **ARSE** (ar, ar-se) part. pass. du v. Ardoir, une des formes du vieux verbe *arder* ou *ardre*, brûler.

> Quant à cet amas de sornettes,
> Par votre main *ars* il sera. CHAULIEU.

Ce mot se reproduit presque à chaque page dans le procès de la grande héroïne française : *Vous serez hérétique et* ARSE *par sentence d'autres juges*. (Cauchon.) *Tu abjureras présentement ou tu seras* ARSE. (Erard.)

ARDU, **UE** adj. (ar-du — du lat. *arduus*, même sens). Roide, escarpé, d'accès difficile : *Chemin, sentier* ARDU. *Pente* ARDUE. *Il n'est pas facile de traverser sans guide cette région* ARDUE. *Les pentes* ARDUES *de cette côte sombre et funèbre*. (Lamenn.)

— Fig. Rude, pénible, difficile à saisir, à comprendre : *Travail* ARDU. *Question* ARDUE. *Cette matière est très-*ARDUE. *Les matières sont tant* ARDUES, *que les paroles humaines ne seraient suffisantes à les expliquer à mon plaisir*. (Rabelais.) *Se conduire bien mesurément en autorité, c'est une des plus* ARDUES *besognes que je sache*. (Montaig.) *En affaire tant* ARDUE, *vous auriez besoin d'une plus grande suffisance que la mienne*. (Sully.) *C'est une des plus* ARDUES *questions que j'aie ouï faire*. (Volt.) *Les professions les plus* ARDUES *devraient être les plus glorifiées*. (Mme E. de Gir.) *Je cherchais à user ma vie dans quelque entreprise* ARDUE. (Balz.) *Ne dérangez rien dans l'œuvre* ARDUE *que je vais entreprendre*. (Balz.) *Elle abordait avec une excessive hardiesse les questions les plus* ARDUES. (Balz.) *Tu t'es astreint, malgré ton jeune âge, à des travaux* ARDUS. (G. Sand.)

> La matière est *ardue*, et je range ce cas
> Entre les plus subtils et les plus délicats.
> V. HUGO.

— **Antonymes**. Abordable, accessible, aisé, doux, facile.

ARDUENNA SYLVA, nom latin de la forêt des Ardennes.

ARDUIN, marquis d'Ivrée, élu roi d'Italie en 1002. Attaqué par l'empereur Henri II, qui prétendait succéder en Italie à tous les droits des Othon, abandonné par une partie des seigneurs italiens, Arduin, impuissant dans son marquisat d'Ivrée, et n'ayant pu mettre obstacle à deux invasions de son rival, finit par se retirer dans un couvent, où il mourut en 1015.

ARDUINI (Louis), agronome italien, né à Padoue en 1759, mort en 1833. Il succéda à son père comme professeur d'économie rurale à l'université de sa ville natale, et publia un grand nombre de dissertations remarquables sur la culture des plantes tinctoriales, sur l'éducation des abeilles, sur les maladies des blés, enfin sur toutes les parties de l'agronomie. En 1810, lorsque Napoléon proposa un prix pour remplacer le sucre de canne, Arduini publia un écrit de son aïeul Jacques Arduini sur l'*Extraction du sucre de la plante nommée* holcus cafer. C'est un sorgho qui donna aux essais un sucre bien cristallisé. M. Deyeux fit un rapport favorable à l'Institut. Et l'on sait aujourd'hui que toutes les plantes de cette famille contiennent un sucre cristallisable. Arduini mourut directeur du Jardin d'agriculture de Padoue.

ARDUINNA, déesse de la chasse chez les Gaulois. On la représentait armée d'une cuirasse, un arc à la main et un chien à côté d'elle.

ARDUITÉ s. f. (ar-du-i-té — du lat. *arduitas*, hauteur escarpée). Qualité de ce qui est ardu, difficile : *L'*ARDUITÉ *d'une entreprise. L'*ARDUITÉ *d'un problème, d'une question. L'empereur considéra l'*ARDUITÉ *de son entreprise dès son arrivée en France*. (Du Bellay.) ‖ On dit aussi ARDUOSITÉ ; mais *arduité*, formé plus régulièrement, est préférable : *Ceux qui croiraient l'esprit de la nation française incompatible avec les* ARDUOSITÉS *de la plus subtile dialectique auraient contre eux l'histoire de la philosophie pendant les cinq siècles qui suivirent le dixième*. (Villers.)

ARDWICH, ville d'Angleterre, comté de Lancastre, au S.-E. de Manchester, dont elle n'est séparée que par une magnifique pelouse, qui longe le bord d'un canal ; 9,800 hab.

ARDWROCH, château d'Ecosse, dans le comté de Perth, près d'Inver ; prison du marquis de Montrose en 1650. Il fut détruit par la foudre en 1795.

ARDYENS, peuple de l'ancienne Dalmatie, habitait vis-à-vis de l'île de Pharos, près du fleuve Titus ; il subit, le premier parmi les Dalmates, le joug des Romains.

ARDYES, peuple de la Gaule, dans les Alpes Pennines, le long du cours supérieur du Rhône, sur la rive gauche. Le bourg actuel d'Ardon, dans le Valais, à 8 kilom. de Sion, a conservé le nom de ce peuple.

ARDYS, roi de Lydie, fils et successeur de Gygès, régna de 680 à 631 av. J.-C., et mourut après un long règne en laissant la couronne à son fils Sadyatte. Il combattit les Ioniens, s'empara de la ville de Priène, et entreprit plusieurs expéditions heureuses contre les Milésiens ; mais ses Etats furent un moment envahis par les Cimmériens, qui fuyaient devant les Scythes nomades des bords du Bosphore. Sardes, sa capitale, fut prise, à l'exception de la citadelle.

ARE s. m. (a-re — du lat. *area*, surface). Dans notre système métrique, Unité adoptée pour les mesures agraires : *Un* ARE *de terre labourable. Un* ARE *de pré. Acheter dix* ARES *de vignes*.

— **Encycl.** L'*are* est un carré dont le côté a 10 mètres de longueur, qui présente par conséquent 100 mètres de superficie. Le seul multiple de l'are qui soit employé est l'*hectare* (100 ares), carré dont le côté a 100 mètres de longueur. On ne peut se servir du *décare*, parce que serait une surface de 1,000 mètres carrés, et que la racine carrée de 1,000 ne pouvant être obtenue exactement, un carré présentant exactement 1,000 mètres carrés de superficie est tout simplement impossible. La même observation s'applique au *kiliare*, et parmi les sous-multiples, au *déciare* et au *milliare ;* aussi de ces sous-multiples n'emploie-t-on que le *centiare* ou mètre carré. L'*are* équivaut à 26 toises carrées, 3244.....

— **Homonymes**. Arrhes, ars, art, hard, hart.

ARÉ, ÉE (a-ré) part. pass. du v. Arer.

AREA s. f. (a-ré-a — mot lat. qui signifie toute place ouverte et libre). Archit. Cour sacrée, généralement plantée d'arbres, au milieu de laquelle furent construites les premières églises de l'Orient : c'était, suivant M. Albert Lenoir, un souvenir du *temenos* ou sol sacré dont étaient environnés de toutes parts le temple de Salomon, ceux de l'Egypte et de la Grèce. Quelquefois cette cour était entourée de portiques ou de galeries soutenues par des colonnes, comme on le voit par la description qu'Eusèbe a donnée de la basilique des Saints-Apôtres, élevée à Byzance par Constantin, et de l'église de Tyr, construite par l'évêque Paulin. Des habitations pour les prêtres et pour les gardiens des temples étaient adossées à ces portiques ou à ces galeries : l'area devint ainsi un véritable cloître. Plusieurs églises grecques ont conservé leur enceinte sacrée ; les mosquées d'Achmet, de Soliman, à Constantinople, et beaucoup d'autres, imitées servilement des édifices byzantins, s'élèvent également au milieu d'une area.

L'area du temple de Paphos, à laquelle une médaille antique qui représente ce monument donne une forme semi-circulaire, était fameuse, dit Pline, parce qu'il n'y pleuvait jamais.

Dans la castramétration romaine, on désignait sous le nom d'*area* un terrain large de 120 pieds romains et long de 180, destiné au campement d'une légion.

AREA s. f. (a-ré-a — mot lat.). Anc. méd. Maladie qui fait tomber les cheveux. On dit aujourd. ALOPÉCIE.

ARÉAGE s. m. (a-ré-a-je — rad. *are*). Mesurage des terres par ares.

ARÉALU s. m. (a-ré-a-lu). Bot. Espèce de figuier du Malabar, regardé comme sacré par les adorateurs de Vichnou, parce que, selon eux, ce dieu est né sous un *aréalu*.

AREAS, ville du Brésil, près des montagnes Bocaina, province de Saint-Paul. ‖ Nom d'une autre ville du Brésil, sur le Paramahyba, province de Maranhaô. ‖ Nom de deux rivières du Brésil, l'une dans la province Sainte-Catherine, l'autre dans la province de Goyaz.

AREB s. m. (a-rèbb). Monnaie du Mogol.

AREBO, ville du royaume de Benin, dans la Guinée supérieure, Afrique occidentale, sur le Rio-Formoso (bras du Niger), à 48 kilom. de son embouchure. Comptoirs français, anglais et hollandais, avant l'abolition de la traite ; aujourd. ville déchue.

AREC s. m. (a-rèk). Bot. Genre de palmiers, à tige élancée, répandus dans les régions chaudes de l'ancien continent. ‖ On dit aussi ARÈQUE et ARÉQUIER. ‖ Fruit de l'arec de l'Inde, qui a la forme et presque la grosseur d'un œuf de poule. Son amande entre dans la composition du bétel.

— **Encycl.** Le genre *arec* comprend des arbres généralement assez élevés. Il présente les caractères suivants : feuilles pennées à pinnules étalées, formant une touffe au sommet du stipe ; fleurs monoïques, sessiles, accompagnées de bractées ; fruit drupacé à chair fibreuse, à noyau mince. La principale espèce est l'*arec cachou*, ainsi nommé par Linné, qui croyait à tort que le cachou provenait de cet arbre (le cachou est dû à un *mimosa*). Le fruit de l'*arec cachou*, appelé *noix d'arec* ou *arec*, est l'objet d'un grand commerce, à cause des propriétés astringentes que possède l'albumen de sa graine. Coupé par tranches, saupoudré de chaux et enfermé dans une feuille de poivre bétel, cet albumen compose un masticatoire fort employé par les Indiens et les Malais. (V. BÉTEL.)

On classait autrefois parmi les *arecs*, sous le nom d'*arec d'Amérique*, d'*areca oleracea*, l'espèce connue vulgairement sous le nom de *chou-palmiste*, et dont le stipe est terminé par un bourgeon central très-recherché à cause de sa saveur, analogue à celle de notre artichaut. Ce palmier américain fait maintenant partie du genre *oreodoxa*.

ARECA, rivière du Brésil, près du Rio-Grande du Sud.

ARECHAVALETA, bourg d'Espagne, prov. de Guipuscoa, à 50 kilom. S.-O. de Saint-Sébastien ; 1,000 hab. Eaux thermales sulfureuses, exploitées depuis 1842 ; elles émergent par neuf sources réparties dans la vallée de Leniz ; leur température est de 17° 5.

ARÉCINE s. f. (a-ré-si-ne — rad. *arec*). Chim. Matière colorante jaune que l'on extrait des fruits de l'arec.

ARÉCINÉ, ÉE adj. (a-ré-si-né — rad. *arécine*). Bot. Qui ressemble à l'arec.

— s. f. pl. Tribu de la famille des palmiers, ayant pour type le genre arec.

ARECOMICI, ancien peuple de la Gaule, faisait partie des Volces, dans la Narbonaise 1re, occupait le pays entre l'Hérault et le Rhône, et avait pour ville principale *Nemousus* (Nîmes).

ARED (EL-), chaîne de montagnes de l'Arabie centrale, à l'est de La Mecque, direction du sud-ouest au nord-est, sur une longueur de 640 kilom. ‖ Nom d'un district de l'Arabie, dans la prov. du *Nedjed*.

AREDIUS (SANCTUS), nom latin de Saint-Yrieix.

AREDOUN, rivière de la Russie d'Europe, dans la Circassie, prend sa source dans le Caucase, sur le versant septentrional, arrose le pays des Ossètes, coule du S.-O. au N.-E., et, après un cours de 100 kilom., se jette dans le Terek, affluent de la mer Caspienne.

ARÉDULE s. f. (a-ré-du-le). Ornith. L'hirondelle de cheminée.

ARÉFACTION s. f. (a-ré-fa-ksi-on — du lat. *arefacio*, je dessèche). Action de sécher, de dessécher.

— Pharm. Dessiccation que l'on fait subir aux médicaments destinés à être mis en poudre.

ARE-FRODE, c'est-à-dire Are le *savant*, le plus ancien des chroniqueurs islandais, né en 1068, mort en 1148. Il ne reste de son grand ouvrage historique sur les peuples scandinaves que des fragments, publiés en 1688 par l'évêque Thorlacius. Snorre Sturleson a profité de ses recherches.

AREGIO (Pablo D'), peintre espagnol qui vivait dans la première moitié du XVIe siècle, étudia en Italie sous Léonard de Vinci, dont il rappelle la manière par la noblesse du caractère, la vigueur du dessin et la pureté des formes. Parmi ses œuvres les plus remarquables, on cite les panneaux du grand autel de la cathédrale de Valence, qu'il peignit avec Francesco Neapoli, et qui forment six tableaux dont les sujets sont empruntés à l'histoire de la Vierge.

AREGME s. m. (a-règ-me — du gr. *a* priv. ; *rhegma*, rupture). Bot. Syn. de *phragmidion*.

ARÉGON s. m. (a-ré-gon). Onguent pour la paralysie.

ARÉIEN, ENNE adj. (a-ré-i-ain — rad. *Arès*). Myth. Qui appartient à Arès, ou Mars ; qui concerne ce dieu.

— Antiq. *Jeux aréiens*, Fêtes que célébraient les Scythes en l'honneur d'Arès ou Mars, une de leurs principales divinités.

AREIGNOL s. m. (a-rè-gnol ; *gn* mll.). Pêch. Filet que l'on nomme plus ordinairem. *bastude*.

ARELATE ou **ARELAS**, nom latin d'Arles.

ARÉLINE s. f. (a-ré-li-ne). Bot. Syn. de *stobée*.

ARELLANO, peintre espagnol, né à Torcas, près Tolède, en 1607, mort à Madrid en 1670. Elève de Juan de Solis, il se livra d'abord à la peinture d'histoire, puis à celle des fleurs, qui lui valut sa réputation.

ARELLIUS, peintre de l'antiquité, digne de célébrité, dit Pline, s'il n'eût pas souillé l'art par l'habitude sacrilége de donner aux déesses qu'il peignait les traits des diverses maîtresses qui se succédaient sans interruption dans son amour. Cet Arellius florissait à Rome peu de temps avant Auguste.

AREMBERG. V. ARENBERG.

AREMETIS adv. (a-re-mé-tiss). Vieux mot qui signifiait autrefois *tout de suite, sur-le-champ*, et qui paraît être une corruption de ces mots latins, *horamet ipsa*.

ARÉMONE s. f. (a-ré-mo-ne — corruption de *aigremoine*). Bot. Genre de plantes de la famille des rosacées, tribu des dryadées, formé aux dépens des aigremoines, et renfermant une seule espèce, qui croît en Italie.

A REMOTIS, mots latins qui signifient *à l'écart : Mettre un objet* A REMOTIS.

— Fig. : *Mettre un ancien ami* A REMOTIS, L'oublier, cesser de le voir.

ARENA (Jacques D'), jurisconsulte italien, né à Parme vers le milieu du XIVe siècle ; il professa le droit successivement à Padoue, à Bologne, à Reggio, à Sienne et à Toulouse, et laissa sur le *Code* et le *Digeste* des notes d'une grande érudition, que l'on consulte encore avec fruit. Son nom occupe une place honorable parmi les criminalistes.

ARENA (Antoine D'), poëte macaronique français, né aux environs de Toulon, mort en 1544. On cite de lui une sorte d'épopée burlesque intitulée *Meygra entreprisa Catholique Imperatores*, etc., dans laquelle il donne sur l'expédition de Charles-Quint en Provence des détails curieux qu'on chercherait vainement ailleurs. Il composa dans le même style d'autres ouvrages moins sérieux encore, comme son *Art de danser*, ce qui ne l'empêcha pas de mourir juge de Saint-Rémy, près d'Arles ; mais c'était à une époque où certaines petites faiblesses naturelles à l'homme n'étaient pas obligées de se cacher sous la robe du magistrat, dans un siècle où l'on pouvait écrire *Pantagruel* et être un excellent curé de Meudon.

ARENA (Joseph), conspirateur, né en Corse, exécuté en 1801. D'abord chef de l'un des bataillons corses de la première réquisition, puis adjudant général, il prit une part honorable à la campagne d'Italie et au siége de Toulon, et fut nommé, en 1796, député de son département au conseil des Cinq-Cents. Après le 18 brumaire, il protesta contre le coup d'Etat par la démission de son grade de chef de brigade de gendarmerie, et figura dès lors au nombre des ennemis les plus ardents du premier consul. On sait que son frère Barthélemy fut accusé, à tort ou à raison, d'avoir voulu poignarder Bonaparte dans la fameuse séance du 18 brumaire (V. l'article suivant). Lui-même, emporté par ses opinions républicaines, et peut-être aussi par quelque vendetta corse, par quelque haine héréditaire contre la famille Bonaparte, ourdit, avec le statuaire Ceracchi, Topino-Lebrun, Demerville et autres, un complot qui avait, dit-on, pour but le meurtre du premier consul. Les conjurés furent arrêtés à l'Opéra le 18 vendémiaire an IX (10 octobre 1800). On ne trouva aucune arme sur eux. Mais ils n'en furent pas moins accusés d'avoir voulu, dans cette soirée même, poignarder Bonaparte. Leur dénonciateur était un officier nommé Harel. L'instruction de l'affaire traîna en longueur. Mais l'explosion de la machine infernale (tentative entièrement royaliste, comme on le sait) précipita le dénoûment. La police consulaire, déjouée par cet événement, rechercha de tous côtés des coupables et des victimes pour apaiser la colère du maître. Une liste de cent trente républicains fut dressée, et pendant qu'on préparait la déportation de ces malheureux, dont l'innocence était évidente, Aréna et ses coaccusés furent condamnés à mort, les uns par le tribunal criminel de la Seine, les autres par une commission militaire. Ils furent exécutés le 30 janvier 1801.

ARÉNA (Barthélemy), homme politique, frère du précédent, né en Corse vers 1775, mort à Livourne en 1829. Il se déclara avec enthousiasme pour les principes de la Révolution, fut nommé député suppléant aux Etats généraux, puis député à l'Assemblée législative, où il devint un des membres les plus actifs et les plus ardents de l'extrême gauche. Après la session, il revint en Corse et prit part à la lutte entre le parti patriote et Paoli. Ce dernier ayant livré l'île aux Anglais, Aréna dut s'exiler et revenir à Paris, où il fréquenta assidûment la société des Jacobins. Le départ des Anglais lui permit de rentrer en Corse, où il fut nommé, en 1798, député au conseil des Cinq-Cents. Il soutint avec une grande énergie les institutions républicaines, et lorsqu'au 18 brumaire Bonaparte se présenta en maître dans l'assemblée, il fut un des représentants qui résistèrent courageusement jusqu'au dernier moment. On rapporte même qu'il tenta de saisir le nouveau dictateur au collet pour l'expulser de l'assemblée. C'est ce mouvement bien légitime qui donna, dit-on, naissance à la légende du prétendu coup de poignard que des écrivains serviles répandaient dans le public pour appeler l'intérêt sur le premier consul. Aréna, qui resta jusqu'à sa mort fidèle à ses opinions démocratiques, a toujours repoussé cette accusation, et même après la chute de l'empire, en mai 1815, il a fait insérer dans les journaux d'Italie une déclaration formelle à ce sujet. Il est constant, d'ailleurs, qu'aucun poignard n'a été dirigé contre Bonaparte au 18 brumaire. Désigné pour la déportation, Aréna échappa à la police consulaire et se retira à Livourne, où il acheva obscurément ses jours.

ARÉNACÉ, ÉE adj. (a-ré-na-sé — du lat.

arena, sable). Géol. Se dit de matières sans cohérence, composées de petits grains siliceux se désagrégeant facilement.

— **Encycl.** Une roche *arénacée* est une roche formée d'éléments isolés ou faiblement agrégés, quelle que soit leur nature. Les sables, quand ils sont réunis en assez grande abondance pour que leur ensemble mérite le nom de roche *arénacée*, renferment surtout des grains de quartz ou d'autres variétés de silice au nombre de leurs éléments; mais souvent des matières métalliques s'y associent. Un carbonate de chaux et de magnésie forme à peu près exclusivement une roche *arénacée* dans les Alpes du Saint-Gothard.

ARENÆ OLONENSES, nom latin des Sables-d'Olonne.

ARÉNAIRE adj. (a-ré-nè-re — du lat. *arena*, sable). Qui habite, qui vit dans le sable : *La haute Egypte récolte les cannes à sucre dans le mois de juin; c'est l'époque où les plantes* ARÉNAIRES *commencent à pousser.* (M.-Brun.)

— s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des caryophyllées, tribu des alsinées, renfermant plusieurs espèces qui croissent dans les régions extratropicales de l'hémisphère septentrional : *L'*ARÉNAIRE *est appelée vulgairement* sabline.

— **Encycl.** Les principaux caractères du genre *arénaire* ou *sabline* sont : calice à cinq sépales cohérents par la base et à bords scarieux; corolle à cinq pétales entiers; dix étamines, quelquefois moins, par avortement; trois styles; fruit capsulaire à trois ou à six valves. Les *arénaires* sont des plantes annuelles; elles doivent leur nom d'*arénaire* et celui de *sabline* aux terrains sablonneux qu'elles affectionnent.

Les principales espèces sont : l'*arénaire* ou *sabline à fleurs rouges*, décrite aussi sous le nom d'*alsine rouge*, fleurissant d'avril à août, à feuilles linéaires très-étroites, stipulées, à fleurs d'un rouge violet, en cymes terminales sur des pédoncules capillaires; l'*arénaire* ou *sabline à feuilles menues*, fleurissant de mai à septembre, à feuilles allongées, pointues, sans stipules, à sépales lancéolés dépassant les pétales, à petites fleurs blanches; l'*arénaire* ou *sabline à feuilles de serpolet*, fleurissant de mai à août, à feuilles ovales sans pétiole, à fleurs blanches éparses en panicule lâche, à sépales velus, lancéolés, plus longs que les pétales et plus courts que l'ovaire; l'*arénaire* ou *sabline à feuilles trinerviées*, fleurissant d'avril à juillet, commune dans les lieux frais et ombragés, à feuilles d'un vert gai, glabres ou presque glabres, ovales, atténuées en pétiole, munies de trois nervures, à fleurs petites, blanches, en cyme terminale sur de longs pédoncules filiformes, à pétales beaucoup plus courts que le calice.

ARÉNAIRE s. m. (a-ré-nè-re — du lat. *arenarius;* formé de *arena*, arène). Ant. rom. Gladiateur qui combattait dans l'arène.

— Nom donné aux cimetières par les anciens écrivains ecclésiastiques.

— Adj. Qui a rapport à l'arène du cirque où luttaient les gladiateurs, et à l'arène du champ de Mars où les Romains se réunissaient pour se livrer aux amusements et aux exercices du corps.

— *Gladiateur arénaire*, Celui qui combattait dans l'arène. ‖ *Balle arénaire*, Balle que deux personnes se lançaient en la faisant tour à tour bondir sur le sable, sur l'*arène*.

Arénaire, titre d'un opuscule d'Archimède, dans lequel le géomètre de Syracuse recherche et donne le moyen d'écrire un nombre capable d'exprimer la quantité des grains de sable qui seraient contenus dans le volume d'une sphère dont le rayon s'étendrait de la terre aux étoiles. Cette quantité, qu'il était fort difficile d'écrire dans la numération des Grecs, se composerait, dans la nôtre, du nombre 64 suivi de 61 zéros. Ce nombre est encore beaucoup trop petit, parce qu'Archimède ne plaçait les étoiles qu'à une distance bien inférieure à leur distance réelle.

ARENALES (Jozé), géographe hispano-américain, lieutenant-colonel d'artillerie, né à Buenos-Ayres vers 1790, fut chargé, en 1833, de l'étude topographique du département de Buenos-Ayres, et parcourut une grande partie de l'Amérique du Sud. Il fit paraître, en 1833, avec fig. et carte, un ouvrage digne d'être plus connu qu'il ne l'est en Europe : *Renseignements historiques et descriptifs sur le grand pays du Chaco et de Rio-Bermejo, suivis d'observations concernant un plan de navigation et de colonisation.*

ARÉNARION s. m. (a-ré-na-ri-on — rad. *arénaire*). Bot. Genre de plantes de la famille des caryophyllées, syn. du genre *lépigone*.

ARENAS (dom Pedro), prédicateur espagnol, né à Ciudad-Réal en 1811, mort à Chambéri (Espagne) en 1864. Il était regardé comme le premier sermonnaire contemporain de l'Espagne, et sa perte a été un deuil public dans la capitale même, où sa parole était populaire. Il était devenu aumônier et prédicateur de la reine, secrétaire du chapitre métropolitain et ministre honoraire du tribunal suprême de l'*Excusado*. Plusieurs de ses sermons, dont l'impression est annoncée par le journal *El Gobierno* (15 avril 1864), sont restés dans la mémoire du public; ils furent, du reste, prononcés dans des circonstances solennelles, pendant ou après les événements de la guerre civile.

ARÉNATION s. f. (a-ré-na-si-on — lat. *arenatio;* formé de *arena*, sable). Action de couvrir de sable un corps ou une surface.

— Méd. Opération qui consiste à couvrir de sable chaud une partie du corps ou tout le corps d'un malade.

— **Encycl.** Dioscoride et Galien ont autrefois préconisé l'*arénation* contre l'hydropisie; d'autres l'ont opposée à l'asthme humide et à la goutte. Elle n'est plus guère employée aujourd'hui que dans les cas de ligature d'artère, pour entretenir la chaleur et la vie dans un membre. On en a fait usage aussi dans le choléra pour réchauffer les malades.

ARENBERG, illustre famille allemande qui tire son nom d'un domaine entre Cologne et Juliers, et qui fut érigé en principauté en 1576. Cette famille a fourni plusieurs personnages remarquables.

ARENBERG (Léopold-Philippe DE LIGNE, duc D'), né en 1690, mort en 1754. Général au service de l'Autriche, il fit avec distinction, sous le prince Eugène, les campagnes de Hongrie contre les Turcs et en Flandre. Ami des lettres, il protégea J.-B. Rousseau exilé, et fut longtemps en correspondance avec Voltaire. Il était en dernier lieu gouverneur du Hainaut. Son fils, *Charles-Léopold*, feld-maréchal au service de l'Autriche, joua un rôle assez brillant dans la guerre de Sept-Ans.

ARENBERG (Louis-Engilbert, duc et prince D'), né à Bruxelles en 1750, mort en 1820. Un accident de chasse le priva de la vue à l'âge de vingt-quatre ans. Il perdit ses possessions sur la rive gauche du Rhin, par suite du traité de Lunéville, mais fut dédommagé par des domaines en Westphalie. Napoléon le nomma en outre sénateur. Sa fille Pauline, épouse du prince de Schwarzenberg, périt en 1810 dans l'incendie qui éclata le 1er juillet 1810, au bal donné à l'ambassade d'Autriche à l'occasion du mariage de Napoléon et de Marie-Louise. Retiré en Belgique après les événements de 1815, il montra autant d'aversion pour les partisans de Napoléon exilé qu'il avait montré d'enthousiasme pour Napoléon conquérant et bienfaiteur.

ARENBERG (Auguste-Marie-Raymond, prince D'), plus connu sous le nom de *comte de la Marck*, frère puîné de Louis-Engilbert, né à Bruxelles en 1753, mort dans la même ville en 1833. Propriétaire du régiment de la Marck, au service de la France, il combattit les Anglais en Amérique (1780-82), s'unit un moment aux insurgés des Pays-Bas (1789) et se fit nommer peu après député de la noblesse aux états généraux de la France, comme possesseur de biens considérables dans la Flandre française. Il se déclara d'abord en faveur du tiers état, mais se rapprocha bientôt de la cour, se lia étroitement avec Mirabeau et devint l'intermédiaire de ses relations avec la famille royale. Ce fut lui qui parvint à vaincre les répugnances de la reine, qui indiqua au roi les sommes à faire passer au tribun pour prix de ses complaisances, et qui recevait les notes que ce dernier rédigeait pour le roi. Mirabeau mourut entre ses bras et le nomma son exécuteur testamentaire. Leur correspondance, et d'autres pièces importantes qu'il gardait en dépôt, n'ont été publiées qu'en 1851. Le comte de la Marck quitta la France en 1793, renonça à sa qualité de Français et entra au service de l'Autriche avec le grade de général. Après la chute de Napoléon, il revint en Belgique et fut nommé lieutenant général par le nouveau roi des Pays-Bas. Comme le duc, son frère, il supportait avec peine dans les autres les opinions qu'il n'avait plus, et quand parut ce vers fameux, qui formulait la devise du caméléon politique :

> L'homme absurde est celui qui ne change jamais,

il eut tous les droits à se décerner le brevet de logique le mieux mérité.

ARENBERG (Louis-Prosper, duc D'), fils aîné du précédent, né à Bruxelles en 1785, mort dans la même ville en 1861. En 1803, il succéda à son père comme chef de la maison d'Arenberg, qui fut dépouillée de sa souveraineté au milieu des guerres de la Révolution et de l'Empire, mais qui reçut de larges compensations en Hanovre et en Prusse. En 1806, le duc d'Arenberg mit au service de Napoléon un régiment de chevau-légers belges, qui fut le vingt-septième régiment de chasseurs à cheval. Il fit les campagnes de Prusse et d'Espagne, reçut une blessure au combat d'Arrazo-Molinos et tomba au pouvoir de l'ennemi. La paix de 1814 le rendit à la liberté. En 1824, il devint membre héréditaire du collége des princes à la diète principale de la Westphalie prussienne; en 1840, membre de la première chambre du royaume de Hanovre; et en 1847, membre héréditaire de l'ordre des seigneurs de la diète réunie de Prusse. Son frère, le prince *Pierre*, ancien officier d'ordonnance de Napoléon Ier, se fit naturaliser Français sous la Restauration et fut créé duc et pair de France en 1828 par ordonnance de Charles X. Un oncle du duc d'Arenberg, mort en 1857, a publié deux ouvrages sur l'*Art de la Fortification*.

ARENBERG, bourg de Prusse, province Rhénane, régence de Coblentz, sur l'Arh, à 10 kilom. N.-E. d'Adenou; château, résidence des princes d'Arenberg-Meppen.

ARENBERG-MEPPEN, duché de Hanovre, compris dans la principauté d'Osnabrüch, cercle de Meppen; superficie, 300,000 hect.; 90,000 hab.

ARENDAL s. m. (a-rain-dal). Nom donné aux steppes de la Nouvelle-Castille, en Espagne.

ARENDAL, ville maritime de Norvége, préfecture de Nedenas, à 50 kilom. N.-E. de Christiansand, sur les rochers et les lagunes du Skager-Rack; 3,600 hab. Manufactures de tabac, distilleries, chantiers de constructions navales; dans les environs, mines de fer qui alimentent de nombreuses forges.

ARENDALITE s. m. (a-rain-da-li-te — de *Arendal*, pays de la Norvége). Variété d'épidote, souvent bacillaire, que l'on a distinguée d'abord des autres variétés de cette espèce, mais qui ne paraît plus mériter un nom particulier.

ARENDATEUR s. m. (a-rain-da-teur). Fermier ou cultivateur dans les colonies.

ARENDATION s. f. (a-rain-da-si-on). Bail à ferme dans les colonies.

ARENDIOVANE s. m. (a-rain-di-o-va-ne). Sorcier iroquois.

ARENDONCK, ville de Belgique, province et à 50 kilom. E. d'Anvers, ch.-lieu de canton; 3,500 hab. Fabrication importante de bonneterie de laine.

ARENDOULO s. m. (a-rain-dou-lo). Ichth. Nom vulgaire sous lequel l'exocet sauveur est connu à Nice.

ARENDS (Thomas), poëte hollandais, né à Amsterdam en 1652, mort en 1700; composa des tragédies et des comédies, dans lesquelles on lui reprocha d'avoir imité trop servilement le génie français. Un recueil de poésies mêlées, publié en 1724, sous le titre de *Mengelpoezij*, montre que cet auteur n'était pas dépourvu de verve poétique. On cite aussi du même nom (Rodolphe Arends) un autre poëte hollandais qui mourut à Dordrecht, dans un état voisin de l'indigence.

ARENDSEE, ville de Prusse, régence et à 40 kilom. N.-O. de Magdebourg, sur le lac de ce nom; 2,100 hab. Elève de bestiaux et pêche. ‖ Petit lac de Prusse au N. de la ville d'Arendsee, d'une étendue de 562 hect., très-poissonneux.

ARENDT (Martin-Frédéric), savant antiquaire danois, célèbre par ses voyages scientifiques dans une grande partie de l'Europe, né à Altona (Holstein) en 1769, mort en 1824; s'adonna avec passion à l'étude de la langue, de la mythologie et de l'histoire scandinaves. Il possédait une immense érudition. Sans fortune, il trouva le secret de parcourir presque toute l'Europe, logeant chez les paysans ou chez les pasteurs. A Naples, ses allures originales et l'apparente conformité de son nom avec Arndt, auteur de l'*Esprit du temps*, le firent soupçonner de carbonarisme et jeter en prison. Ces persécutions abrégèrent son existence, et il mourut d'apoplexie quelque temps après aux environs de Venise. Une partie de ses manuscrits, qui se rapportent presque tous à l'archéologie du Nord, avaient été déposés par lui à la bibliothèque de Copenhague. Il a aussi donné, dans le *Magasin encyclopédique* de Millin pour 1808, un précis de ses voyages et de ses travaux.

ARÈNE s. f. (a-rè-ne — lat. *arena*, même sens). Sable fin et menu qui couvre les rivages de la mer, des fleuves, ou qui se trouve au sein de la terre : ARÈNE *maritime.* ARÈNE *fluviatile.* ARÈNE *fossile. Je vis un fleuve jaune que j'avais peine à distinguer de l'*ARÈNE *de ses deux rives.* (Chateaub.) *Le sol est une* ARÈNE *fine, blanche et rouge, et qui paraît, quoique sablonneuse, d'une extrême fertilité.* (Chateaub.) *A un signe du maître, les tricliniarques répandirent de nouveau et en grande abondance de cette* ARÈNE *colorée dont on avait couvert le pavé dès le commencement du festin.* (Marzois.) ‖ Dans cette acception, est surtout usité en poésie :

> Les blés naîtront au sein des stériles *arènes*.
> J.-B. ROUSSEAU.

> On compterait plutôt les *arènes* menues
> Que baigne l'Océan de ses vagues chenues.
> GODEAU.

> On verra l'*arène* inféconde
> Sous ses pieds de fleurs s'émailler.
> V. HUGO.

> J'aime mieux un ruisseau qui, sur la molle *arène*,
> Dans un pré plein de fleurs lentement se promène,
> Qu'un torrent débordé.
> BOILEAU.

> La mer vient déposer
> Sur les fleurs du rivage un lumineux baiser,
> Et s'endort mollement sur cette blonde *arène*.
> ALEX. SOUMET.

— Par ext. Désert de sable : *Les* ARÈNES *de la Libye. Des nopals épineux couvrent une petite partie de l'*ARÈNE *sans bornes.* (Chateaub.)

— On dit vulgairement *bâtir, écrire sur le sable*, pour Former des projets chimériques, prendre des engagements qu'on ne veut pas tenir, et ces proverbes sont excellents, car la simplicité de l'expression est en rapport avec le naturel de l'idée. Un lexicographe a cru devoir ennoblir ces adages, en substituant au mot *sable* son synonyme poétique *arène*, et a dit : *bâtir, écrire sur l'*ARÈNE; ce sont tout simplement des non-sens; c'est affubler de dentelle d'Angleterre une bergère de M. de Florian. En suivant cette méthode, que le lexicographe n'a pu appuyer d'aucun exemple, on en arriverait à ces formes ultra-excentriques :

Tirer le diable par l'*appendice caudal;*
Saisir l'occasion par les *tuyaux capillaires;*
Avoir la *gibbosité* de la malice;
Atrophié comme un coucou;
Arriver en trois *nefs;*
A *dextrier* donné on ne regarde pas à la dent;
Faire *expectorer* quelqu'un au bassinet;
Regarder quelqu'un dans la *sclérotique*,
On *s'oxyde* à ne rien faire;
Payer en monnaie de *quadrumane;*
Ce n'est pas *Amphitrite* à boire, etc., etc.

C'est bien le lexicographe en question, plutôt qu'Alceste, qui devrait s'écrier :

> Par la sambleu! messieurs, je ne croyais pas être
> Si plaisant que je suis.

— Espace circulaire, sablé, au centre des amphithéâtres des anciens, où s'exécutaient les combats de gladiateurs et de bêtes féroces. Ce mot s'étendit ensuite aux centres sablés des cirques modernes, des champs clos, etc. : *Descendre dans l'*ARÈNE, *sur l'*ARÈNE. *Je le poussai avec tant de violence que ses reins plièrent. Il tomba sur l'*ARÈNE *et m'entraîna avec lui.* (Fén.) *Le jeune inconnu, touché du péril d'un si brave prince, se jette dans l'*ARÈNE, *plus prompt que l'éclair.* (Volt.) *L'animal blessé bondit dans l'*ARÈNE. (Flor.) *Un chrétien déjà affaibli par la torture paraît dans l'*ARÈNE. (Lamenn.)

— Par allus. aux combats qui avaient lieu dans les amphithéâtres, Champ de bataille : *L'*ARÈNE *sanglante de Mars. Périr glorieusement sur l'*ARÈNE.

> Qu'ils inondent nos bords, qu'ils changent cette terre
> En une *arène* ouverte où renaisse la guerre.
> C. DELAVIGNE.

‖ *Descendre, venir, entrer dans l'arène*, Se présenter au combat, accepter un défi.

— Fig. Se dit en parlant d'une lutte intellectuelle, politique, etc., à laquelle prennent part les hommes, les partis d'opinions opposées : *L'*ARÈNE *politique. L'*ARÈNE *littéraire. Le journalisme est une* ARÈNE. *Les assemblées législatives ne sont plus qu'une* ARÈNE *où les passions effrénées combattent à outrance.* (Boiste.) *Il n'est point d'*ARÈNE *où la vanité se montre sous des formes plus variées que dans la conversation.* (Mme de Staël.) *Démosthène est l'athlète de la raison; il la défend de toutes les forces de son âme et de son génie, et la tribune où il parle est une* ARÈNE. (Maury.) *Notre vie est une lutte constante, et le monde est une* ARÈNE *remplie de débris.* (La Rochef.-Doud.) *Dans l'*ARÈNE *constitutionnelle, toutes les opinions, toutes les ambitions, toutes les passions sont appelées à se mesurer.* (Ch. de Rémus.) *C'est une* ARÈNE *froide et stérile, où j'ai combattu pour les autres toujours, pour moi, jamais.* (Alex. Dum.) *Il est difficile de parvenir à quoi que ce soit à Paris, cette* ARÈNE *où tant de champions se donnent rendez-vous.* (Balz.) *L'art était une* ARÈNE *où l'on échangeait des défis avant d'en venir aux mains.* (L. Reyb.) *Il était descendu dans l'*ARÈNE *politique pour soutenir les premières luttes de la liberté.* (Méry.) *Chacune de nos branches d'industrie est une* ARÈNE *d'ardents conflits.* (Toussenel.) *La Convention fut pour ses propres membres une* ARÈNE *sanglante, où tour à tour les vainqueurs immolèrent les vaincus.* (Mignet.)

> De quel droit viens-tu dans l'*arène*
> Juger sans avoir combattu? V. HUGO.

— Au pl. Anciens amphithéâtres des Romains, dont les restes subsistent encore dans différents lieux : *Les* ARÈNES *d'Arles, de Nîmes, de Périgueux.* (V. aux noms de ces différentes villes.)

> Je m'ennuie au forum, je m'ennuie aux *Arènes*.
> V. HUGO.

— Techn. Dans les mines, Canal qui sert à l'écoulement des eaux.

— Constr. Nom donné à des sables formés sur place par la décomposition des roches anciennes, et qui, mélangés avec la chaux grasse, produisent des mortiers hydrauliques. Les *arènes* sont très-abondantes à la limite des terrains anciens et des terrains secondaires; elles occupent ordinairement le sommet des collines arrondies et peu élevées. L'ingénieur de Caudenberg a reconnu qu'elles doivent leurs propriétés à l'argile qu'elles contiennent en plus ou moins grande quantité.

ARÉNÉ, ÉE (a-ré-né) part. pass. du v. Aréner.

ARENENBERG, petit village de Suisse, canton de Turgovie, à 15 kilom. N.-E. de Frauenfeld sur le Rhin; château royal devenu célèbre par la résidence et la mort de la comtesse de Saint-Leu, ex-reine de Hollande, et par le séjour de son fils, le prince Louis-Napoléon, aujourd'hui empereur des Français.

ARÉNER v. n. ou intr. (a-ré-né — rad. *arène* — Change l'é fermé en è ouvert devant une syllabe muette, excepté au futur et au cond. prés., où l'accent aigu est maintenu). Constr. S'affaisser dans le sable, en parlant d'un bâtiment construit sur un fond peu solide.

— Par ext. Baisser : *Plancher, poutre qui* ARÈNE.

S'aréner, v. pr. S'emploie dans le même sens : *Le clocher avait fini par* S'ARÉNER.

ARÉNEUX, EUSE adj. (a-ré-neu, eu-ze — lat. *arenosus;* formé de *arena*, sable). Couvert de sable, syn. de *sablonneux : Terrain* ARÉNEUX. ‖ Vieux mot.

ARENG s. m. (a-ran). Bot. Genre de palmiers, renfermant une seule espèce, qui croît à Java.

ARÉNICAL, ALE adj. (a-ré-ni-kal, a-le — rad. *arène*). Qui est mélangé de sable.

ARÉNICOLE adj. (a-ré-ni-ko-le — du lat. *arena*, sable; *colo*, j'habite). Zool. Qui vit dans le sable, dans les terres sablonneuses.

— s. f. pl. Genre d'annélides errantes, renfermant plusieurs espèces, qui vivent dans les sables des bords de la mer, et dont la plus remarquable est l'*arénicole des pêcheurs*, ainsi appelée parce qu'elle sert d'appât pour la pêche des poissons de mer.

— s. t. pl. Syn. de *arénicoliens*.

— Entom. s. m. pl. Nom donné par Cuvier et Latreille à la deuxième section de la tribu des scarabéides, famille des lamellicornes, ordre des coléoptères pentamères. Les *arénicoles* se distinguent par un labre coriace débordant le chaperon, par des mandibules cornées, ordinairement saillantes et arquées, par des antennes composées de dix ou onze articles. Leur nom d'*arénicoles* vient de ce qu'ils se creusent des trous profonds dans la terre; ils vivent d'excréments, ne volent guère que le soir et se tiennent immobiles, font les morts lorsqu'on les touche.

— **Encycl.** Les *arénicoles* appartiennent à la classe des annélides, ordre des chétopodes, sous-ordre des dorsibranches. Elles doivent leur nom à Lamarck; Linné les désignait sous le nom de *lombrics marins*. Un corps long, mou, cylindrique, nu postérieurement, garni dans sa partie moyenne et antérieure de deux rangs de faisceaux de soies; des branchies au nombre de treize, qui sont souvent colorées d'un beau rouge, lorsque le sang y arrive; une bouche placée à l'extrémité antérieure du corps, garnie de petites papilles, sans yeux, ni mâchoires, ni antennes; un anus percé à l'extrémité postérieure; un canal intestinal droit; deux poches membraneuses à l'œsophage; un estomac oblong et dilaté transversalement, plus épais que le reste de l'intestin; cinq petites bourses de couleur noirâtre, situées à la partie antérieure, et qu'on croit être des testicules; les œufs semblables à des grains jaunâtres répandus dans l'intérieur du corps : tels sont les caractères que présentent les *arénicoles*. Elles habitent les rivages sablonneux de toutes les mers de l'Europe. La seule espèce qui soit bien connue est l'*arénicole des pêcheurs*, longue de 0, 33, d'une couleur cendrée, rougeâtre, avec les soies d'un brun doré éclatant. Elle se creuse dans le sable des tubes perpendiculaires de deux ou trois pieds de profondeur, dans lesquels elle peut monter et descendre à volonté. Les poissons font une rude guerre à ces annélides, et si quelque imprudente abandonne ses retraites souterraines, il est rare qu'elle échappe à la dent meurtrière des merlans, des congres, des soles, des plies. On assure que ces dernières savent très-bien les déterrer en fouillant dans le sable.

ARÉNICOLIEN, ENNE adj. (a-ré-ni-ko-li-ain, è-ne — rad. *arénicole*). Annél. Qui ressemble à une arénicole.

— s. m. pl. Famille d'annélides errantes, ayant pour type le genre *arénicole*.

ARÉNIÈRE s. f. (a-ré-ni-è-re — du lat. *arenaria;* formé de *arena*, sable). Lieu d'où l'on tire du sable, et ordinairement appelé *sablière* ou *sablonnière*.

ARÉNIFÈRE adj. (a-ré-ni-fè-re — du lat. *arena*, sable; *ferre*, porter). Qui contient du sable : *Roche* ARÉNIFÈRE.

ARÉNIFORME adj. (a-ré-ni-for-me — du lat. *arena*, sable; *forma*, forme). Qui ressemble à du sable.

ARÉNOCORIDE s. m. (a-ré-no-ko-ri-de — du lat. *arena*, sable, et du gr. *koris*, punaise). Entom. Genre d'insectes hémiptères, formé aux dépens des punaises. ‖ On dit aussi ARÉNOCORE.

ARENS (François-Joseph, baron D'), magistrat allemand, né le 7 juin 1779, à Arnsberg, en Westphalie, mort à Darmstadt en 1855. Reçu docteur en droit à l'Université de Giessen en 1803, il y fut chargé d'une chaire en 1806. En 1815, il perdit les sympathies de la jeunesse allemande en appuyant les mesures rétrogrades des gouvernements, qui récompensèrent son zèle en l'accablant de dignités. Conseiller supérieur à la cour d'appel (1817), chancelier, commissaire du gouvernement, président du tribunal de Giessen (1821), premier président de la cour d'appel et de cassation de Darmstadt (1833), il fut ensuite nommé conseiller intime et créé baron par le grand-duc de Hesse, tandis que les autres souverains de l'Allemagne le décoraient de leurs ordres.

ARENSBECK (Pierre Diederich), helléniste suédois, mort en 1673. Il fut d'abord professeur de langues orientales, puis pasteur à Stockholm. La reine Christine lui fournit les moyens de visiter les universités étrangères. Il travailla à une traduction de la Bible en suédois, traduction encore estimée aujourd'hui.

ARENSBERG ou **ARNSBERG**, ville de Prusse, dans la Westphalie; 4,553 hab.; ruines du château des anciens comtes d'Arensberg. On donne aussi ce nom à une division administrative de la Prusse, en Westphalie; elle est partagée en quatorze cercles, a une superficie de 770,600 hect., et compte 500,000 hab. Ses principaux produits sont le fer, la houille, le cuivre, le plomb, le marbre et l'ardoise.

ARENSBOURG, ville maritime de la Russie d'Europe, gouvernement de Livonie, sur la côte méridionale de l'île d'Œsel, dans la Baltique. Port commode, mais peu profond; nombreux articles d'exportation : grains, bois de construction, goudron, chanvre, bétail, beurre salé, fourrages, suifs, peaux, salaisons, toiles à voiles, cordages, etc.; pop. 3,600 hab. Ruines de l'ancien château des évêques de Riga.

ARENSHARDE, district du Schleswig, bailliage de Gottorp; remarquable par le *Dannevirke*, c'est-à-dire le rempart érigé au IX^e siècle par Godefroi, roi de Danemark, contre les invasions des Saxons; cette ligne de fortifications a été franchie et en partie détruite en janvier 1864, par les troupes austro-prussiennes.

ARÉNULACÉ, ÉE adj. (a-ré-nu-la-sé — du lat. *arenula*, diminut. de *arena*, sable). Qui ressemble à de petits grains de sable.

ARÉNULEUX, EUSE adj. (a-ré-nu-leu, eu-ze — du lat. *arenula*, diminut. de *arena*, sable). Qui est plein de menu sable.

ARENYS-DE-MAR, ville maritime d'Espagne, province et à 38 kilom. N.-E. de Barcelone, sur la Méditerranée; 5,400 hab. Petit port et chantier de construction pour les navires d'un faible tonnage.

ARÉOCNÈME s. m. (a-ré-o-knè-me — du gr. *araios*, mince; *knêmê*, jambe). Entom. Genre de coléoptères pentamères brachélytres, formé aux dépens des staphylins.

ARÉODE s. m. (a-ré-o-de). Entom. Genre de coléoptères pentamères lamellicornes, voisin des scarabées, et renfermant six espèces, dont la plupart habitent le Brésil.

ARÉOLAIRE adj. (a-ré-o-lè-re — du lat. *areola*, aréole). Qui se rapporte à l'aréole : *Partie* ARÉOLAIRE *de la mamelle*. ‖ Qui présente des aréoles : *Disposition* ARÉOLAIRE *d'un tissu*.

ARÉOLATION s. f. (a-ré-o-la-si-on — du lat. *areola*, aréole). Disposition aréolaire d'un tissu quelconque.

ARÉOLE s. f. (a-ré-o-le — du lat. *areola*, dimin. de *area*, aire).

— Anat. Petite cavité, petit espace laissé entre les faisceaux des fibres, les lamelles, les mailles d'un tissu. Les *aréoles* peuvent être remplies soit par des substances solides, soit par des liquides; les *aréoles* du tissu spongieux des os sont remplies par la moelle; celles du tissu cellulaire œdématié par de la sérosité. ‖ Cercle de couleur plus foncée qui entoure le mamelon, et qui, pendant la grossesse, revêt une couleur brune prononcée. L'*aréole* doit cette couleur brune à une couche de cellules pigmentaires. La peau de l'*aréole* est mince, délicate; elle ne repose pas sur un coussinet graisseux comme celle du reste de la mamelle, mais sur le tissu même de la glande, dont la partie centrale est par conséquent moins bien protégée contre les chocs et les pressions que la partie périphérique.

— Méd. Zone circulaire, ordinairement rouge, qui entoure et circonscrit un point inflammatoire, un bouton, une plaie gangréneuse : *L'*ARÉOLE *ou cercle inflammatoire sert de limite, dans la gangrène, entre les parties vivantes et les parties mortifiées ou escarre qui doivent tomber*. ‖ *Aréole vaccinale*, Cercle qui entoure le bouton du vaccin.

— Zool. Nom donné aux plaques écailleuses qui couvrent l'enveloppe osseuse des chéloniens.

— Entom. Nom sous lequel on désigne les espaces que laissent entre elles les nervures des ailes des insectes diptères.

— Bot. Mailles dont est composé le réseau des feuilles des mousses et des hépatiques.

— Phys. Cercle irisé qui entoure la lune.

— Rem. Comme on le voit par ce qui précède, le mot *aréole* a deux sens très-distincts et entre lesquels on ne voit aucun lien, aucune transition : il signifie *interstice* et *cercle coloré*. Le premier sens est le seul qui s'accorde avec l'étymologie; le second provient, selon toute apparence, de l'analogie de son qui existe entre *aréole* et *auréole;* aussi l'anatomiste Chaussier le trouvait-il impropre : on devait dire, suivant lui : *auréole vaccinale*, *auréole inflammatoire*, *auréole du mamelon*.

ARÉOLÉ, ÉE adj. (a-ré-o-lé — rad. *aréole*). Qui présente des aréoles.

— Bot. Se dit d'une partie qui est marquée d'inégalités ou de rides peu sensibles.

ARÉOMÈTRE s. m. (a-ré-o-mè-tre — du gr. *araios*, peu dense; *metron*, mesure). Instrument destiné à déterminer, à faire connaître la densité, la pesanteur relative des liquides : *C'est sur le principe d'Archimède qu'est fondée la construction des* ARÉOMÈTRES *ou pèse-liqueurs*. (Gault. de Claubry.)

— **Encycl.** On appelle *aréomètres* des instruments propres à faire connaître les densités des liquides, et, dans quelques cas, des solides; et *aréométrie*, l'art d'évaluer ces densités.

I. *Aréomètres à poids constant*. Concevons deux liquides de densités différentes, et un cylindre de bois, du poids de 1 kilogr., flottant dans chacun d'eux en s'enfonçant plus dans l'un que dans l'autre. Dans chaque liquide, le cylindre perd de son poids une partie égale au poids du liquide déplacé; et, dans le cas présent, où il flotte, il perd 1 kilogr. Par conséquent, les volumes V et v des liquides déplacés pèsent chacun un kilogr. Or, à poids égaux, les densités sont en raison inverse des volumes. On aura donc, en désignant par D la densité du premier liquide, et par d la densité du second,

$$\frac{D}{d}=\frac{v}{V}.$$

Si nous supposons que d représente la densité de l'eau distillée à la température de 4°, densité adoptée pour unité de mesure à l'égard des densités de tous les liquides, il vient, en faisant $d=1$,

$$D=\frac{v}{V},$$

valeur qu'on désigne sous le nom de *poids spécifique*.

Admettons à présent que le même cylindre ait été plongé de la même manière dans tous les liquides connus, et qu'une graduation convenablement tracée sur sa surface permette de lire les volumes déplacés V', V'', V'''.....; en effectuant les divisions

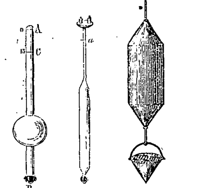
$$\frac{v}{V'}, \frac{v}{V''}, \frac{v}{V'''}, \text{ etc.},$$

et en inscrivant les résultats sur le cylindre de bois, au niveau de la ligne de flottaison déterminée par chaque liquide, on aura un *aréomètre à poids constant*, donnant aussitôt, sans calcul, la pesanteur spécifique du liquide dans lequel il aura été plongé.

Comme la température, en faisant varier le volume d'un corps, en fait aussi varier la densité, il importe de préciser, à l'aide d'un thermomètre plongé dans le liquide, quel en est le degré de chaleur au moment de l'expérience, et de ramener par le calcul le volume d'eau déplacé à ce qu'il serait si l'expérience avait lieu à la température où l'*aréomètre* a été gradué. V. COEFFICIENT DE DILATATION et VOLUME.

Les principes qui précèdent suffisent à donner une idée de ce que doivent être la construction et la graduation d'un *aréomètre à poids constant*. L'invention de cet instrument est attribuée par le plus grand nombre des auteurs à Archimède, le fondateur de l'hydrostatique, et par quelques-uns à la célèbre et infortunée Hypathie d'Alexandrie.

— *Aréomètre de Baumé*. Le pharmacien Baumé a construit un *aréomètre* qui est devenu le type de tous ceux que le commerce emploie sous les noms de *pèse-sels*, *pèse-acides*, *pèse-sirops*, *pèse-lait* ou *galactomètre*, *pèse-vin* ou *œnomètre*, etc. C'est un tube de verre (fig. 1), renflé au milieu, terminé en bas par une boule creuse B contenant du mercure, et en haut par une tige cylindrique graduée. Le



mercure sert, par son poids, à maintenir l'*aréomètre* dans une position verticale. Quant à la graduation, elle diffère selon que les liquides auxquels l'instrument est destiné sont plus denses ou moins denses que l'eau.

1° Quand l'*aréomètre* est destiné aux liquides plus denses que l'eau, on met du mercure dans la boule inférieure en quantité suffisante pour produire une immersion presque complète de l'instrument dans l'eau distillée, et l'on marque zéro au point d'affleurement A. On prépare ensuite une dissolution contenant 85 parties d'eau pure et 15 parties de sel marin bien sec. On y plonge l'instrument qui s'enfonce jusqu'en un point C, situé au-dessous du point A. On partage l'intervalle AC en 15 parties égales, et l'on continue les divisions, qui forment ainsi les degrés de l'*aréomètre*. Une pareille graduation ne tient, comme on voit, aucun compte des principes que nous avons exposés plus haut; aussi donne-t-elle, non la densité d'un liquide, mais la simple indication qu'un liquide est un peu plus, ou beaucoup plus dense que l'eau, selon la proportion des éléments dont il est composé. Pour les besoins du commerce, il suffit que l'échelle descende jusqu'à 68°.

2° Quand l'*aréomètre* est destiné aux liquides moins pesants que l'eau, on le leste de manière que le point d'affleurement dans l'eau pure, qui doit être le zéro, soit à peu de distance de l'origine inférieure de la tige cylindrique. On fait ensuite une dissolution de 90 parties d'eau pure et de 10 de sel marin; on y plonge l'instrument, et l'on marque 10 au point d'affleurement qui doit être encore sur la tige, au-dessous du zéro. L'intervalle est partagé en 10 parties égales, et la division continuée, mais au-dessus du zéro. Les degrés fournis par ce procédé de graduation ne sont pas de même longueur que ceux de la graduation précédente. Pour les usages du commerce, il suffit que l'échelle monte jusqu'à 50°. V. ALCOOMÈTRE, DENSIMÈTRE, VOLUMÈTRE.

II. *Aréomètres à poids variable*. Rappelons que les densités de deux corps sont proportionnelles à leurs poids, lorsque leurs volumes sont égaux; en sorte que, désignant par P le poids d'un certain volume d'un corps dont la densité est D; par p le poids d'un égal volume d'un autre corps dont la densité est d, il vient

$$\frac{D}{d}=\frac{P}{p}$$

Et si d représente, comme tout à l'heure, la *densité-unité*, qui est celle de l'eau à 4°, il reste

$$D=\frac{P}{p}.$$

Ainsi, on peut obtenir la densité d'un corps en divisant son poids par le poids d'un égal volume d'eau. Cela posé, le but de l'*aréomètre à poids variable* est de déterminer le poids d'un même volume de différents liquides.

— *Aréomètre de Fahrenheit*. Voici d'abord la construction de Fahrenheit (fig. 2). Un cylindre creux en verre est terminé, en bas, par une boule lestée de mercure, et en haut, par un plateau destiné à recevoir des poids. Un petit bouton a placé sur la tige indique le point d'affleurement que devront atteindre tous les liquides dans lesquels l'instrument sera plongé. Soient : P le poids total d'un tel *aréomètre;* p le poids additionnel qu'il faut placer sur le plateau pour produire l'affleurement dans un liquide quelconque, et p' le poids additionnel qui détermine l'affleurement dans l'eau pure. Le volume du liquide déplacé pèse $P+p$; celui de l'eau pure déplacée pèse $P+p'$. La densité cherchée est donc égale à

$$\frac{P+p}{P+p'}.$$

L'*aréomètre* de Fahrenheit, n'étant pas gradué, est sans usage dans le commerce.

— *Aréomètre de Nicholson*. Jusqu'ici les *aréomètres* n'ont servi qu'à comparer les densités des liquides à celle de l'eau. Le chimiste anglais Nicholson en a fabriqué un qui est propre à faire connaître les densités des solides. C'est un cylindre creux (fig. 3), surmonté, comme l'*aréomètre* de Fahrenheit, d'un plateau destiné à recevoir des poids, et terminé en bas par une cuvette de forme conique; il y a aussi un point d'affleurement a. Le solide, dont on veut trouver la densité, étant posé sur le plateau, on détermine l'affleurement en ajoutant des poids. Ensuite, on enlève le corps, et on le remplace par des poids pour maintenir l'affleurement. Ces derniers poids ajoutés représentent évidemment le poids du corps; nommons-le P. Reste à trouver le poids d'un volume d'eau égal au volume du corps. Pour cela, on retire les poids qui avaient été mis à la place du corps, et on place ce dernier dans la cuvette inférieure. Comme il est alors dans l'eau, il est moins pesant, l'affleurement n'a plus lieu, et les poids, qu'il faut mettre sur le plateau supérieur pour le rétablir, représentent la perte du poids du corps, c'est-à-dire le poids d'un volume d'eau égal au sien. Soit p le nombre qui représente les poids récemment ajoutés; la densité cherchée est donc $\frac{P}{p}$. Si l'eau n'est pas à 4°, il faut ramener son poids à ce qu'il serait à cette température. Quand le corps est moins dense que l'eau, on le retient dans la cuvette à l'aide d'un petit couvercle en forme de treillis. Dans tous les cas, on doit avoir soin qu'il ne retienne aucune bulle d'air adhérente à sa surface.

ARÉOMÉTRIE s. f. (a-ré-o-mé-trî — rad. *aréomètre*). Phys. Art, action de déterminer la densité, la pesanteur des liquides au moyen de l'aréomètre : *L'*ARÉOMÉTRIE *a été traitée d'une manière très-développée par Meissner*. (Hoefer.)

ARÉOMÉTRIQUE adj. (a-ré-o-mé-tri-ke — rad. *aréomètre*). Phys. Qui appartient, qui a rapport à l'aréométrie, à l'aréomètre : *Pour l'usage pratique, on exige souvent que les échelles* ARÉOMÉTRIQUES *donnent par centièmes les parties d'une substance renfermée dans un mélange*. (Hoefer.)

ARÉOPAGE s. m. (a-ré-o-pa-je — du gr. *areiopagos;* formé de *Arês*, Mars; *pagos*, éminence). Célèbre tribunal d'Athènes, qui jugeait les affaires criminelles, et siégeait primitivement dans un lieu consacré au dieu Mars : *Quel plus grave tribunal y eut-il jamais que celui de l'*ARÉOPAGE, *si révéré dans toute la Grèce! On disait que les dieux mêmes y avaient comparu*. (Boss.) *Dans l'*ARÉOPAGE, *saint Paul annonça aux sages du monde le Dieu inconnu*. (Fén.) *Ce fut en abaissant l'*ARÉOPAGE

que Périclès perdit Athènes. (Marmontel.) *L'*ARÉOPAGE *fut le premier tribunal d'Athènes qui prononça la peine de mort.* (Choppin d'Arnouville.)

> Je crains plus de mon cœur le sanglant témoignage
> Que la sévérité de tout l'*aréopage*.
>
> L. RACINE.

‖ Lieu où l'aréopage tenait ses séances : *On voit encore à Athènes les restes de l'*ARÉOPAGE, *au midi du temple de Thésée, qui était au milieu de la ville, et qui est aujourd'hui hors des murs.* (Encycl.)

— Par anal. Assemblée de sages, d'hommes d'Etat, de magistrats, de savants, réunis pour examiner, juger une question : *Illustre* ARÉOPAGE. *Je ne me présente qu'en tremblant devant cet* ARÉOPAGE. (Acad.) *Plus nombreux est l'*ARÉOPAGE, *plus infaillibles sont les jugements.* (Rigault.) *Certains journaux ne voudraient pas que l'Angleterre prît part au congrès ; d'autres, au contraire, engagent très-fort le gouvernement britannique à siéger dans cet* ARÉOPAGE *européen.* (Journ.)

> C'est à vous de donner le prix,
> Vous êtes mon *aréopage*. VOLTAIRE.

‖ S'empl. quelquef. ironiq. : *Ridicule* ARÉOPAGE. *Quel plaisant, quel grotesque* ARÉOPAGE ! *Cet* ARÉOPAGE *de province ne put résister à l'appât de l'or, et porta un jugement aussi injuste que ridicule.* (Volt.) *L'*ARÉOPAGE *des femmes de quarante ans décida à l'unanimité qu'elle avait une petite figure assez gentille.* (E. About.)

> Vous feriez-vous le protecteur
> De ces plaisants *aréopages*
> Où préside toujours une femme docteur?
>
> DESMAHIS.

— Florian a donné ce nom à des oiseaux réunis pour décerner le prix du chant :

> Pour le rossignol aussitôt
> L'*aréopage* ailé tout d'une voix s'explique.
>
> *Fables.*

— **Encycl.** Les historiens font remonter l'origine de l'*aréopage* jusqu'aux temps mythologiques; mais il ne fut véritablement constitué que par Solon, l'an 594 av. J.-C. On n'est pas d'accord sur le nombre des juges dont ce tribunal était composé, nombre qui variait, au reste, chaque année. Les archontes sortis de charge, et dont l'administration n'avait pas été attaquée, en faisaient partie de droit. L'*aréopage* était spécialement chargé de juger les affaires criminelles, de récompenser la vertu et de punir le blasphème, le mépris de la religion, et quelquefois même de reviser les jugements du peuple dans les causes d'assassinat. Il siégeait en plein air, sur la colline de Mars, parce que la loi ne permettait pas que l'assassin parût sous le même toit que la victime, ou ceux qu'elle chargeait de la venger; le jugement avait lieu la nuit, afin que les juges ne fussent émus ni par la vue de l'accusateur ni par celle de l'accusé. Les avocats, quand il en fut admis, ne pouvaient avoir recours à aucun artifice oratoire propre à séduire l'esprit ou à toucher le cœur. Pour voter, les aréopagites déposaient un caillou dans l'urne de la Pitié, qui était d'airain, ou dans celle de la Mort, qui était de bois. En cas de partage des votes, le hérant jetait un caillou de plus dans l'urne de la Pitié. Cela comptait pour le suffrage de Minerve, qui avait sauvé Oreste de cette manière.

Les décisions sans appel de ce tribunal redoutable avaient dans l'antiquité une haute renommée de justice et d'impartialité, et l'on vit souvent d'autres Etats lui soumettre leurs différends. Toutefois, sa constitution était essentiellement aristocratique. Il représentait, comme le sénat de Sparte, l'aristocratie d'âge et d'honneurs, l'expérience des affaires, sans doute, mais aussi l'esprit de conservation poussé jusqu'à l'immobilisme. Ses formes mystérieuses et en quelque sorte sacrées, cette procédure qui ressemble à des rites religieux, comme on le remarque dans les tribunaux de l'Egypte ancienne, cette infatuation d'infaillibilité, cet absolutisme judiciaire, n'ont aucun rapport, il faut en convenir, avec l'idée que nous nous faisons de la justice. Il en faut dire autant de ces restrictions apportées aux droits sacrés de la défense, sous le prétexte de se prémunir contre les dangers de l'éloquence, restrictions exaltées par les rhéteurs, qui ont cependant si fort abusé de la parole, mais jugées peut-être avec moins d'enthousiasme par les jurisconsultes.

Ces graves magistrats n'étaient pas tous aussi sévères et se laissaient parfois gagner par les plus étranges mouvements oratoires, témoin Hypéride obtenant l'acquittement de Phryné en la montrant toute nue devant le tribunal des héliastes, magistrats aussi renommés que les aéropagites. S'il est vrai que l'*aréopage* ait condamné un enfant à mort pour le punir d'avoir crevé les yeux à une caille, il faut avouer aussi que la peine était hors de proportion avec le délit, surtout quand il s'agit d'un coupable que son âge rendait, jusqu'à un certain point, irresponsable de ses actions.

Pendant des siècles, l'*aréopage* ne fut composé que d'*eupatrides* ou nobles, qui formaient alors une caste fort oppressive, et qui naturellement ne durent rien négliger pour augmenter le prestige de cette espèce de royauté judiciaire. Déjà modifiée par la constitution de Solon, cette assemblée le fut davantage encore lorsque le décret d'Aristide eut rendu la dignité d'archonte accessible à tous les citoyens, et surtout lorsque, sous l'inspiration de Périclès, l'orateur Ephialte eut fait passer un décret qui dépouillait l'*areopage* de ses attributions les plus importantes pour les transférer à l'assemblée du peuple (461 av. J.-C.).

Ce fut en vain que le poëte Eschyle, qui appartenait au parti des nobles, plaida pour l'antique tribunal en en attribuant la fondation à Minerve, dans sa tragédie des *Eumenides* : le décret fut voté. Cette réforme importante est évidemment un de ces progrès politiques qualifiés si amèrement de *corruption* des institutions anciennes par l'école qui prenait l'immutabilité comme l'idéal de la perfection. On ajoute que les Athéniens indignés tuèrent dans la suite Ephialte pour le punir de cette profanation. Comment les Athéniens auraient-ils été indignés d'une mesure qu'ils avaient librement votée dans leur assemblée publique? Ce qui est vrai, c'est que le courageux orateur fut assassiné par la faction de l'aristocratie. Mais ses réformes restèrent dans la constitution athénienne. Toutefois, l'*aréopage*, malgré la diminution de son pouvoir, conserva longtemps encore un grand prestige de sagesse et d'équité. On voit des peuples étrangers, les Romains notamment, renvoyer à sa décision la solution de questions difficiles ou ambiguës ; et son nom est demeuré pour caractériser une assemblée d'hommes recommandables par les lumières et l'impartialité.

Areopagetica (L'), célèbre plaidoyer de Milton en faveur de la liberté de la presse. Le despotisme soupçonneux des Tudors, secondé par un parlement servile, avait, à l'instar des gouvernements de France et d'Italie, mis des entraves nombreuses à la presse, dont il redoutait la puissance. Mais un décret du Long Parlement, brisant ces entraves, avait rendu à la presse la liberté d'imprimer sans permis préalable, et, cette digue rompue, une inondation de pamphlets, de brochures, de libelles, d'écrits satiriques, n'avait pas tardé à couvrir cette terre profondement remuée par le souffle des révolutions. Une foule de gazettes sortirent des presses comme par enchantement, prenant parti, les unes pour la cause libérale, les autres pour la royauté. Les partisans de Cromwell, qui acceptaient volontiers le décret lorsqu'il favorisait leurs projets, ne voyaient pas sans dépit leurs adversaires user de cette liberté.

A leur instigation, et sur une prétendue réclamation de quelques libraires de Londres, le Long Parlement rapporta la mesure et rendit un arrêt qui rivait l'imprimerie à ses chaînes d'autrefois. Ce fut alors (novembre 1644) qu'indigné de l'égoïsme et de la mauvaise foi de son parti (car il était révolutionnaire), Milton écrivit cet éloquent plaidoyer qu'illumine d'un bout à l'autre la flamme toujours pure d'un cœur brûlant de patriotisme et défenseur jaloux de la dignité publique. Le discours fut intitulé *Areopagetica*, titre emprunté d'Isocrate, comme si l'écrivain, qui s'adressait au Parlement, eût voulu, par la majesté du titre, appeler toute l'attention de l'assemblée sur un pareil sujet. L'exorde n'est, suivant les règles de l'école, qu'une exposition de l'ouvrage : Milton supplie le gouvernement de revenir sur sa décision, et dévoile les manœuvres du parti presbytérien. Néanmoins, il reconnaît qu'on peut, au besoin, réprimer la liberté de la presse lorsqu'elle dégénère en une licence blâmable; mais en même temps il recommande la plus grande circonspection dans l'exercice de cette délicate répression. Le Parlement doit, suivant lui, considérer la censure comme un outrage fait à l'esprit humain, une invention dangereuse et plus souvent nuisible qu'utile. Viennent ensuite des *citations à l'appui*, témoignages des civilisations antiques les plus fameuses, contre toute entrave à la liberté de penser. Ce discours renferme les idées les plus profondes exprimées dans un langage admirable, auquel, dans des circonstances analogues, Mirabeau et Camille Desmoulins ont fait d'intelligents emprunts. Enfin le plaidoyer se termine par la demande formelle au Parlement de rétablir son décret du 13 juin 1643, portant qu'il était permis d'imprimer un ouvrage, quel qu'il fût, à la condition d'enregistrer le nom de l'auteur et celui de l'imprimeur, ou tout au moins de ce dernier. Ceux qui paraîtraient sans cette garantie, et qui seraient reconnus subversifs ou calomnieux, pourraient être brûlés par la main du bourreau. Le retentissement de ce pamphlet fut immense, et l'on raconte qu'après son apparition, un certain Mabot, censeur royal, renonça spontanément à son titre, et, ce qui est bien plus extraordinaire, à sa pension; sorte de succès qui semble jusqu'ici n'avoir été réservé qu'à cet écrit.

Voici un des passages les plus remarquables de ce plaidoyer : « Tuer un homme, c'est tuer une créature raisonnable; tuer un livre, c'est tuer la raison, c'est tuer l'immortalité plutôt que la vie. Les révolutions des âges souvent ne retrouvent pas une vérité rejetée, et faute de laquelle des nations entières souffrent éternellement.

« Le peuple vous conjure de ne pas rétrograder, d'entrer dans le chemin de la vérité et de la vertu.... Supprimerez-vous cette moisson fleurie de connaissances et de lumières nouvelles qui ont grandi et qui grandissent encore journellement dans cette cité? Etablirez-vous une oligarchie de vingt monopoleurs pour affamer nos esprits? N'aurons-nous rien au delà de la nourriture qui sera mesurée par leur boisseau? Croyez-moi, Lords et Communes, je me suis assis parmi les savants étrangers; ils me félicitaient d'être né sur une terre de liberté philosophique, tandis qu'ils gémissaient de la servile condition où le savoir était réduit dans leur pays. J'ai visité le fameux Galilée devenu vieux, prisonnier de l'Inquisition pour avoir pensé, en astronomie, autrement qu'un censeur franciscain ou dominicain. La liberté est la nourrice de tous les grands esprits : c'est elle qui éclaire nos pensées comme la lumière du ciel. »

A cet énergique langage, dit Chateaubriand, on reconnaît l'auteur du *Paradis perdu*. Milton est un aussi grand écrivain en prose qu'en vers. Les révolutions l'ont rapproché de nous; ses idées politiques en font un homme de notre époque; il se plaint, dans ses vers, d'être venu un siècle trop tard; il aurait pu se plaindre, dans sa prose, d'être venu un siècle trop tôt. La liberté de la presse doit tenir à grand honneur d'avoir un tel patron. Où irions-nous aujourd'hui, ajoute l'auteur de *René*, si nous tenions un pareil langage? Et il cite ces vers de Musset :

> Regardez, regardez, peuples du nouveau monde!
> N'apercevez-vous rien sur votre mer profonde?
> Ne vient-il pas à vous du fond de l'horizon
> Un cétacée informe au triple pavillon?
> Vous ne devinez pas ce qui se meut sur l'onde :
> C'est la première fois qu'on lance une prison.

L'*Areopagetica* ne se trouve que dans les œuvres complètes de Milton. Cet éloquent plaidoyer sur l'impérieux besoin que l'idée a de la liberté parut en 1644 : il y a donc de cela plus de deux siècles. Si Milton revenait aujourd'hui, et en d'autres pays que la libre Angleterre, sa grande âme républicaine ne s'indignerait-elle pas en voyant qu'après ces deux siècles d'efforts avortés et de sanglantes révolutions, les mêmes entraves enchaînent la pensée, et que son plaidoyer aurait aujourd'hui la même opportunité?

De nos jours, un des écrivains les plus brillants de la démocratie a poussé ce cri en deux cents pages : *le Monde marche!* Dans une prochaine édition, nous conseillons à l'auteur de compléter son titre en y ajoutant ces deux mots.... *A reculons!*

ARÉOPAGITE s. m. (a-ré-o-pa-ji-te — rad. *aréopage*). Membre de l'aréopage, à Athènes.

— Surnom de saint Denis, premier évêque d'Athènes. Il était membre de l'aréopage lorsque saint Paul y prêcha l'Evangile; il embrassa alors le christianisme et reçut ensuite les ordres sacrés.

ARÉOPAGITIQUE adj. (a-ré-o-pa-ji-ti-ke — rad. *aréopagite*). Qui appartient, qui a rapport à l'aréopage, ou aux aréopagites.

— Bibliogr. Titre d'une harangue d'Isocrate, prononcée par cet orateur devant l'aréopage l'an 348 av. J.-C. Le but de cette harangue était d'engager les Athéniens à revenir à leur ancienne forme de gouvernement, telle qu'elle avait été établie par Solon. ‖ Titre d'un ouvrage d'Hilduin, abbé de Saint-Denis, hagiographe français. Dans cet ouvrage, composé par ordre de Louis le Débonnaire, le bon abbé raconte avec beaucoup de détails la vie de saint Denis, l'apôtre des Gaules, qu'il déclare être le même que saint Denis l'aréopagite. Cette erreur, regardée comme un article de foi pendant tout le moyen âge, ne fut définitivement réfutée qu'au XVII^e siècle.

ARÉOSTYLE s. m. (a-ré-o-sti-le — du gr. *araïos*, peu serré; *stulos*, colonne). Archit. Système d'entre-colonnement dans lequel l'intervalle qui sépare les colonnes est de sept modules ou trois diamètres et demi. La colonnade du Garde-Meuble, à Paris, en offre un bel exemple.

ARÉOSYSTYLE s. m. (a-ré-o-si-sti-le — du gr. *araïos*, peu serré; *sun*, avec; *stulos*, colonne). Archit. Système d'entre-colonnement, imaginé par Claude Perrault, et dans lequel les colonnes sont accouplées deux à deux, de telle sorte que l'intervalle entre deux couples est de trois diamètres et demi, tandis que celui qui sépare les colonnes du même couple n'est que d'un demi-diamètre. La colonnade du Louvre en montre le plus bel exemple qui existe : *L'*ARÉOSYSTYLE *était surtout employé dans l'ordre toscan, et pour les édifices où devait se réunir un grand concours de peuple.* (Encycl.)

ARÉOTECTONIQUE s. f. (a-ré-o-tè-kto-ni-ke — du gr. *areios*, belliqueux; *tektonikê*, art de bâtir). Partie de l'architecture militaire qui concerne l'art de fortifier, de défendre, d'attaquer les places.

ARÉOTIQUE adj. (a-ré-o-ti-ke — du gr. *araios*, rare, peu dense). Méd. Se disait, dans le système des humoristes, des médicaments auxquels ils attribuaient la propriété de raréfier les humeurs.

ARÉPABAS, tribu d'Indiens de l'Amérique du Nord, au nombre d'environ 3,500, dans le territoire de Missouri. Ils vivaient autrefois sur les rives du *Marias-River*, près des fourches du Missouri; mais, pour fuir la civilisation américaine qui les envahit de toutes parts, ils se sont, depuis plusieurs années, éloignés vers l'ouest. L'arc et la flèche sont les armes dont ils se servent à la guerre et à la chasse. Quelques-uns d'entre eux possèdent des armes à feu qu'ils échangent avec les marchands américains contre des pelleteries. Courageux et bons cavaliers, ils s'élancent au galop au milieu d'un troupeau de bisons et tuent ces animaux à coups de flèches.

AREPENNIS s. f. (a-re-pènn-niss). Ancienne mesure agraire en usage chez les Gaulois, et que l'on croit avoir été l'origine de notre mot *arpent*.

ARÉQUIER s. m. (a-ré-kié). Bot. Genre de plantes de la famille des palmiers.

AREQUIPA, ville du Pérou, ch.-lieu du dép. de ce nom, évêché, consulat anglais. Tremblements de terre fréquents. Elle fut fondée par Pizarre en 1536. Fabrication de tissus d'or, d'argent, de laine, de coton; 35,000 hab. ‖ Le dép. d'Arequipa, un des sept de la république du Pérou, compte 170,000 hab.; son territoire, arrosé par le Lona, l'Arequipa et le Tambo, est très-fertile, et mesure 740 kilom. de long sur 120 kilom. de large. ‖ Nom d'une montagne volcanique du Pérou, dans le dép. de ce nom; altitude 5,600 m.

ARER v. a. ou tr. (a-ré — lat. *arare*, même sens). Labourer. Vieux mot.

— Mar. Se dit de l'ancre lorsque, jetée sur un mauvais fond, elle ne prend pas ou lâche prise, et traîne alors en labourant le sable.

ARÈS, nom grec du dieu Mars.

ARESCLE s. m. (a-rè-skle). Anc. techn. milit. Cercle d'une caisse de tambour.

ARESCUEL s. m. (a-rè-sku-èl). Anc. techn. milit. Sorte de lance.

ARESE (X...., comte), né en Lombardie en 1805, se lia avec les jeunes fils de la reine Hortense après les événements de 1831, et fut mêlé aux projets et aux tentatives du prince Louis-Napoléon. Dans ses lettres, la reine Hortense recommande son fils au *bon Arese*. Sa participation aux mouvements insurrectionnels de 1848-49 lui valut un exil en Piémont, où il fut fait sénateur. La paix imprévue de Villafranca ayant éloigné momentanément M. de Cavour des affaires, le comte Arese, soutenu peut-être par l'influence de l'empereur Napoléon III, reçut du roi la présidence du conseil (13 juillet 1859). Son ministère fut de courte durée; le génie libérateur de l'Italie reprit la direction du gouvernement. Dans les conflits diplomatiques, ou dans les circonstances graves, le comte Arese est officieusement envoyé, en messager conciliateur, auprès de la cour des Tuileries, où les liens d'une vieille amitié lui préparent toujours le plus gracieux accueil.

ARESI (Paul), théologien et prédicateur italien, né à Crémone en 1574, mort en 1664. Il entra dans l'ordre des Théatins, enseigna la théologie et la philosophie à Naples et à Rome, se fit une grande renommée comme prédicateur, et devint confesseur d'Isabelle de Savoie, et évêque de Tortone en 1620. On a de lui de nombreux écrits, entre autres un *Art du prédicateur* (Venise, 1611, Milan 1622), des discours, des panégyriques, des œuvres de théologie et de philosophie, etc.

ARESON (Jean), prélat et poëte islandais, né en 1484, mort en 1550. Nommé évêque d'Holum, il passa une partie de sa vie dans les querelles religieuses, s'opposa à main armée à l'introduction du protestantisme en Islande, lutta contre les troupes du roi de Danemark, Frédéric III, mais fut fait prisonnier et condamné à mort. C'est lui qui introduisit l'imprimerie dans sa patrie. Il a composé divers poëmes, dont le plus connu a pour titre *Lamentation sur la Passion*.

ARESQUE s. m. (a-rè-ske — du gr. *areskos*, agréable). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, voisin des hispes, et renfermant quatre espèces, qui vivent dans l'Amérique du Sud.

ARESTEUL s. m. (a-rè-steul). Manche, poignée d'une lance. Vieux mot.

ARÉTALOGIE s. f. (a-ré-ta-lo-jî — du gr. *aretê*, vertu; *logos*, discours). Chez les anciens, Discours ou plutôt déclamation philosophique sur le bien et le mal; bavardage philosophique. ‖ On dit aussi ARÉTOLOGIE.

ARÉTALOGIQUE adj. (a-ré-ta-lo-ji-ke — rad. *arétalogie*). Qui a rapport à l'arétalogie. ‖ On dit aussi ARÉTOLOGIQUE.

ARÉTALOGUE s. m. (a-ré-ta-lo-ghe — rad. *arétalogie*). Antiq. rom. Sorte de bouffon philosophe qui amusait les convives pendant le repas. ‖ On dit aussi ARÉTOLOGUE.

ARÉTAS, nom commun à plusieurs rois de l'Arabie Pétrée, dont le plus connu est Arétas II, qui s'empara de la Cœlésyrie vers 84 av. J.-C., prit le titre de roi de Damas, alla au secours d'Hyrcan contre Aristobule, et menaça même Jérusalem. Un lieutenant de Pompée arrêta ses succès; mais Arétas put garder Damas moyennant un tribut. Saint Paul parle d'un Arétas, roi de Damas, qui voulut le faire arrêter en 33 de l'ère chrétienne. Peut-être est-ce un descendant de celui-ci.

ARÊTE f. s. (a-rê-te — du lat. *arista*, épi, à cause de l'analogie qui existe entre l'épi et une arête de poisson). Os plus ou moins long, mince et pointu, qui se trouve dans la chair de presque tous les poissons : *Avoir une* ARÊTE *dans le gosier. Le hareng, la carpe, ont beaucoup d'*ARÊTES. *Plus d'une fois, une* ARÊTE *avalée a causé l'étranglement.* (Encycl.) *Ne dirait-on pas que la nature s'est plu à dessiner*

par d'ineffaçables hiéroglyphes le symbole de la vie norvégienne, en donnant à ses côtes la configuration des ARÊTES *d'un immense poisson?* (Balz.) *Voilà le* Mercure de France *qui dit de bien belles choses de vous. — Bah! des sottises, articula l'astronome, en rongeant une* ARÊTE *de poisson.* (E. Sue.)

— Par ext., Le squelette entier d'un poisson : *L'*ARÊTE *d'une sole, d'une carpe.* (Acad.)

— On distingue dans un poisson : la *grande arête*, c'est la colonne vertébrale armée de longues apophyses épineuses; et les *arêtes proprement dites*, ce sont les côtes nombreuses soudées avec les apophyses transverses.

— Toute saillie naturelle présentant des formes anguleuses : *A l'*ARÊTE *d'un rocher était resté le bonnet phrygien d'un des matelots naufragés.* (Alex. Dum.) *La ville que j'habite est ramassée sur le flanc d'une colline dont l'*ARÊTE *aplanie forme une large terrasse.* (Ed. Scherer.) *Les tableaux, les images sculptées ou peintes, les voiles, les rideaux du couvent avaient été arrachés; la basilique, écorchée, ne présentait plus aux yeux que ses ossements et ses* ARÊTES. (Chateaub.)

— Géogr. Ligne courbe qui sépare ordinairement les versants principaux d'une chaîne de montagnes, où se trouvent les pics les plus élevés : *Gênes est située au pied d'un contre-fort de l'Apennin qui se partage en deux* ARÊTES, *l'une dirigée au levant, l'autre au couchant.* (Thiers.) *Nous voyons surgir à l'extrémité de l'horizon les neiges rosées et ombrées du mont Blanc, dont on distingue les ossements gigantesques, les* ARÊTES *vives et les angles rentrants ou sortants.* (Lamart.) *Un plateau assez bas constitue l'*ARÊTE *de partage des eaux qui se rendent dans le bassin du Mississipi et de celles qui se versent dans l'océan Arctique.* (Maury.)

— Archit. Angle saillant que forment deux faces droites ou courbes d'une pierre, d'une pièce de bois, etc.: *Cette tablette de marbre a les* ARÊTES *écornées.* (Acad.) *Ce plafond magnifique avait été doré sur ses* ARÊTES, *mais la dorure se voyait à peine.* (Balz.) *Au midi, on apercevait Saint-Renan avec son aiguille gothique et ses clochers de pierre grise à* ARÊTES *dentelées.* (E. Sue.) *L'obélisque est aussi frais d'*ARÊTES *que s'il venait d'être taillé dans le granit.* (Th. Gaut.) ‖ *Arête d'une voûte*, Angle qu'elle forme avec un mur ou une autre voûte. ‖ *Voûte d'arête*, Celle qui, formée par le concours de portions de voûte, est comme le produit de la rencontre de voûtes qui se confondraient l'une dans l'autre. ‖ *Vive arête*, Angle bien marqué : *La charmante tourelle, déjà ensevelie sous l'ignoble badigeonnage qui empâte les* VIVES ARÊTES *de ses sculptures, aura bientôt disparu peut-être, submergée par cette crue de maisons neuves qui dévore si rapidement toutes les vieilles façades de Paris.* (V. Hugo.) ‖ *A vive arête.* Se dit de même en parlant de toute pièce bien équarrie : *Poutre, solive* A VIVE ARÊTE. *Pièce taillée* A VIVE ARÊTE. *Devant moi se dressait sur l'autre rive le sombre Pilate, montagne sèche,* A VIVES ARÊTES, *taillées au rasoir.* (Michelet.) ‖ Fig. *On ne peut pas dire que M. Thiers procède par saillies* A VIVE ARÊTE *comme M. Dupin.* (Cormen.)

— Anat. Elévation oblongue que la bandelette demi-circulaire forme près de l'ouverture de Monro dans le cerveau.

— Méd. vét. Maladie qui consiste en croûtes dures, écailleuses, qui viennent aux jambes des chevaux et des ânes, depuis le jarret jusqu'au boulet, et qui sont quelquefois accompagnées d'un écoulement de matières purulentes. ‖ Nom donné quelquefois à la queue d'un cheval dégarnie de crins. ‖ Cette expression et celle de *queue de rat*, employée dans le même sens, sont tombées en désuétude.

— Géom. Ligne d'intersection des deux plans qui forment un angle dièdre. ‖ En général le nom d'*arête* s'applique spécialement, dans un prisme, aux intersections des faces latérales entre elles; dans une pyramide, aux lignes qui joignent le sommet de la pyramide aux angles du polygone de la base.

— Bot. Filet sec, grêle, roide, qui termine souvent les glumes et les glumelles des plantes de la famille des graminées. ‖ On dit vulgairement *barbe.* ‖ *Arête apicilaire*, Celle qui termine le sommet de la glume ou glumelle. ‖ *Arête dorsale*, Celle qui prend naissance sur le dos de la glume ou glumelle, comme dans l'avoine. ‖ *Arête basilaire*, Celle qui naît à la base de la glume ou glumelle, comme dans le polypodium vaginatum.

— Minér. Ligne formée par la réunion de deux surfaces inclinées l'une sur l'autre, dans un cristal.

— Fortif. Rencontre de deux angles de glacis qui se joignent à l'angle d'un chemin couvert.

— Techn. Chacun des angles que forment les faces d'un diamant : *Caderousse prit la bague et la regarda de près, pour examiner si les* ARÊTES *de la coupe étaient bien vives.* (Alex. Dum.) ‖ Elévation angulaire qui règne tout le long d'une lame d'épée. ‖ Carre d'une lame de baïonnette. ‖ Bord de l'enclume. ‖ Extrémité du bord d'un plat, d'une assiette, du côté du fond. ‖ L'extrémité du chapeau, où l'on coud le bord.

— **Homonymes.** Arrête, arrêtes et arrêtent (du verbe *arrêter*).

ARÉTÉ, fille d'Aristippe de Cyrène, qui l'éleva avec soin et lui enseigna sa philosophie. Elle se rendit très-célèbre, systématisa la doctrine de son père, et fit elle-même l'éducation de son fils, qui se nommait également Aristippe.

ARÉTÉE de Cappadoce, célèbre médecin grec, né en Cappadoce; il paraît avoir vécu vers la fin du premier siècle de l'ère chrétienne et au commencement du second. Il nous reste de lui quatre traités, écrits en dialecte ionien et divisés chacun en deux livres. En voici les titres : 1° *Des causes et des signes des maladies aiguës;* 2° *Des causes et des signes des maladies chroniques;* 3° *De la cure des maladies aiguës;* 4° *De la cure des maladies chroniques.* Ces écrits ne sont parvenus jusqu'à nous qu'avec beaucoup de lacunes, quelques chapitres même manquent entièrement. L'édition qui passe pour la meilleure est celle de Boerhaave (1731), avec traduction latine en regard du texte original, et avec notes et commentaires.

Arétée a donné l'histoire méthodique de presque toutes les maladies, non en compilateur, mais en observateur éminent. Boerhaave l'estimait à l'égal d'Hippocrate; Haller le mettait au-dessus. Comme il a donné, dans ses écrits, une grande place à la description des symptômes et de la marche des maladies, une très-petite aux spéculations, aux hypothèses sur leurs causes, il est encore lu aujourd'hui avec plaisir et avec fruit. Ses phrases, tout à la fois concises et pittoresques, sont un excellent modèle du style descriptif qui convient à la science. Il a un chapitre sur la phthisie, qui est un véritable chef-d'œuvre en ce genre. Sa thérapeutique est moins expectante que celle d'Hippocrate; elle ne se borne pas à suivre la nature, elle ose souvent lui tracer le chemin. Comme théoricien, Arétée paraît avoir appartenu à la secte *pneumatique*, ainsi nommée parce qu'elle admettait, comme cinquième élément de la nature, un *esprit* (*pneuma*) ou fluide subtil, aux modifications duquel elle attribuait toutes les maladies.

ARÊTEUX, EUSE adj. (a-rè-teu, eu-ze — rad. *arête*). Qui est rempli d'arêtes.

— Fig. Embarrassant, difficultueux : *Question* ARÊTEUSE.

ARETHO, fleuve de l'ancienne Epire, aujourd'hui *Arta.*

ARÉTHUSE s. f. (a-ré-tu-ze — n. mythol.). Bot. Genre de plantes de la famille des orchidées, type de la tribu des aréthusées, renfermant une seule espèce, qui croît dans l'Amérique septentrionale.

— Moll. Nom donné à une espèce de foraminifère mal déterminée.

ARÉTHUSE, fontaine célèbre de Sicile, dans l'île d'Ortygie, à l'entrée du grand port de Syracuse; elle sort d'un rocher entouré par la mer, et donne cependant un volume considérable d'eau douce.

ARÉTHUSE, nymphe qui, se baignant dans les eaux de l'Alphée, en Grèce, fut poursuivie par le dieu du fleuve jusque dans l'île d'Ortygie, en Sicile. Elle implora alors le secours de Diane, qui la métamorphosa en fontaine. Les anciens, voyant le fleuve Alphée disparaître sous terre par des voies souterraines avant de se jeter dans la mer, supposaient qu'il allait rejoindre la fontaine Aréthuse, qu'il alimentait de ses eaux, et comme il traversait les flots salés de la mer Adriatique pour ne verser dans le sein d'Aréthuse que des eaux douces et bienfaisantes, ils ont attribué à l'Aréthuse elle-même cette propriété merveilleuse de conserver toute sa pureté à travers des eaux amères et corrompues. Ce mythe poétique a enrichi notre langue d'une de ses métaphores les plus aimables, les plus gracieuses et les plus justes, pour faire entendre que certaines organisations privilégiées peuvent traverser des milieux corrompus ou antipathiques à leur nature sans en subir l'influence :

« On rencontre ainsi quelques êtres privilégiés : pareils à la *fontaine d'Aréthuse*, ils se mêlent aux flots bourbeux du monde sans altérer le cristal de leur âme. »

JULES SANDEAU.

« A la vue du désordre de Paris, votre âme se fortifiera dans la vertu. Elle traversera cette fange sans en être souillée, et elle méritera qu'on lui applique la charmante fable de la *fontaine d'Aréthuse*, qui, s'avançant au milieu des flots amers de la Sicile, ne laissait pas de conserver la douceur et la limpidité de son onde. »

KÉRATRY.

« Semblable à l'antique *source d'Aréthuse*, qui conservait sa douceur primitive, même après avoir traversé les eaux amères de l'Océan, le cœur de Rossini a conservé son aménité et sa douceur mélodieuses, bien qu'il ait goûté à satiété de tous les calices d'absinthe de ce monde. »

HENRI HEINE.

« L'Anglais a la passion des voyages; mais ce cosmopolitisme n'a aucune influence sur ses mœurs et son caractère : qu'il soit à Bade, en Chine ou à Tombouctou, il reste toujours Anglais; il passe à travers les peuples comme la *fontaine Aréthuse* au milieu de la mer, sans s'en imprégner. »

Journal.

Aréthuse, opéra-ballet à trois entrées avec un prologue, paroles de Danchet, musique de Campa, représenté à l'Académie royale de musique le 14 juillet 1701. Cet opéra eut peu de succès, et comme les auteurs, qui le voyaient sur le point de tomber, se creusaient la tête à chercher divers moyens pour le soutenir : « Je n'en sais qu'un, dit un homme d'esprit qui prenait leur embarras en pitié, c'est d'allonger les danses et de raccourcir les jupes. » Ce mot spirituel est la seule chose qui nous reste aujourd'hui de l'opéra d'*Aréthuse.*

ARÉTHUSÉ, ÉE adj. (a-ré-tu-zé — rad. *aréthuse*). Bot. Qui ressemble à une aréthuse.

— s. f. pl. Tribu de la famille des orchidées, ayant pour type le genre aréthuse.

ARÉTIE s. f. (a-ré-tî — de *Aretius*, n. d'un bot. suisse). Bot. Section du genre androsace, de la famille des primulacées.

ARÊTIER s. m. (a-rè-tié — rad. *arête*). Archit. Pièce de charpente inclinée qui forme l'encoignure d'un comble, et sur laquelle s'assemblent les empanons.

— Plomb. Lame de plomb qui, maintenue par des pattes et ornée quelquefois d'un boudin, de crochets et d'objets saillants, sert à couvrir les angles d'un comble en pavillon ou ceux d'une flèche.

ARÊTIÈRE s. f. (a-rè-tiè-re — rad. *arêtier*). Archit. Nom des tuiles qui recouvrent l'angle des couvertures en terre cuite sur l'arêtier. ‖ Couche de plâtre ou de mortier qu'on met à l'arêtière ou aux angles saillants d'un toit.

ARÉTIN (Pierre), fameux poëte satirique italien, né en 1492 à Arezzo (d'où son nom d'*Arétin*), mort en 1556. Chassé de sa patrie à l'occasion d'un sonnet contre les indulgences, il se rendit à Pérouse et ensuite à Rome, où il parvint à entrer au service de Léon X, puis de Clément VII. Seize sonnets licencieux, composés pour autant de figures dessinées par Jules Romain et gravées par Marc-Antoine Raimondi, le firent encore chasser de cette ville. Jean de Médicis, chef des *bandes noires*, lui offrit un asile à Milan; mais après la mort de ce seigneur, en 1527, il alla s'établir à Venise. Il s'y abandonna à tous les excès de sa verve satirique et mordante, flagellant impitoyablement les grands, avec une impudence et un cynisme qui le firent surnommer le *fléau des princes.* Malheur à celui d'entre eux qui s'attirait la colère de l'Arétin, en n'achetant pas ses louanges! Sa muse le poursuivait d'ironies amères et de sarcasmes sanglants. Charles-Quint et François Ier ne durent qu'à leurs libéralités d'en être respectés, et encore ils n'y parvinrent pas toujours. Après sa malheureuse expédition d'Afrique, Charles-Quint se hâta d'envoyer au poëte, pour l'engager à se taire, une chaîne d'or de la valeur de 100 ducats : *Voilà*, dit l'Arétin, *un bien petit présent pour une si grande sottise.*

Au reste, ses diatribes lui attirèrent plusieurs fois des châtiments dégradants, qu'il avait la lâcheté de supporter avec résignation, après avoir eu l'infamie de les mériter. C'est ainsi qu'un ambassadeur d'Angleterre, qu'il avait accusé de l'avoir frustré d'une somme de 100 écus, que lui avait envoyée le roi d'Angleterre pour la dédicace d'un livre, ne se contenta pas de l'effrayer, et peu s'en fallut qu'il ne le fît mourir sous le bâton. Un autre jour, pour se venger, l'amant d'une cuisinière qu'il avait outragée lui porta cinq coups de poignard. Dans d'autres occasions, il en fut quitte pour la peur; mais elle était si forte, qu'il n'en perdit jamais le souvenir. Le célèbre capitaine ou *condottiere* Pierre Strozzi, s'étant mis au service de la France, avait enlevé à l'empereur la forteresse de Marano; l'Arétin s'avisa de le plaisanter dans une de ses satires. Strozzi, qui n'était pas plaisant, lui fit dire de changer de ton, ou qu'il le ferait poignarder jusque dans son lit. L'Arétin, qui le connaissait capable de lui tenir parole, fut si épouvanté qu'il se tint enfermé chez lui, n'y laissa plus pénétrer personne, et mena jour et nuit la vie la plus misérable, jusqu'au moment où le capitaine quitta les Etats de Venise. Les deux grands peintres, le Tintoret et le Titien, s'étaient brouillés : l'Arétin prit parti pour le Titien, et ne manqua pas, selon sa coutume, de se déchaîner contre le Tintoret. Celui-ci, le rencontrant un jour près de sa maison, feint de tout ignorer, lui dit qu'il désire depuis longtemps faire son portrait, l'invite à entrer chez lui, le place, et tout à coup, se saisissant d'un pistolet, vient à lui d'un air menaçant. « Eh! s'écria le poëte, pâle de frayeur, que voulez-vous donc faire? » — « Prendre votre mesure, » répondit gravement le peintre; et l'ayant, en effet, mesuré, il ajouta du même ton : « Vous avez quatre et demi de mes pistolets de haut. » A ces mots, il renvoya l'Arétin, qui ne se le fit pas dire deux fois. Ecrivain licencieux et méchant, mais vénal par-dessus tout, il avait l'impudeur d'avouer lui-même qu'il lui suffisait d'une bouteille d'encre et d'une main de papier pour gagner 3,000 écus d'or par an (somme énorme pour le temps). On peut le considérer comme le patron, comme l'inventeur du chantage littéraire, et aujourd'hui les plus fins industriels de ce genre productif ne lui vont qu'à la cheville. Il distribuait la louange ou la satire, sans autre motif que le profit qu'il en tirait; et, de la même main qui avait écrit les trop fameux sonnets, il composait des panégyriques, des comédies, et jusqu'à des ouvrages de dévotion. Ce dernier genre d'écrits était destiné à le réconcilier avec la cour de Rome, et il atteignit, en effet, ce but. On assure même que le poëte poussa l'effronterie de l'orgueil jusqu'à solliciter le chapeau de cardinal. Il se donnait à lui-même le titre de *divin*, et il ajoutait cette qualification à sa signature. C'est sans doute la seule louange qui ne lui ait pas été payée. Il mourut d'une façon singulière. En écoutant le récit des galanteries d'une de ses sœurs, il se renversa sur sa chaise dans les accès d'un fou rire, tomba et se tua dans sa chute. Son nom, doublement infâme, est resté synonyme de poëte vénal et d'écrivain licencieux. Il ne manque ni de verve, ni d'imagination; mais beaucoup de ses productions sont au-dessous du médiocre. Ses principaux ouvrages, du moins ceux qu'on peut citer, sont les suivants : *les Sept Psaumes de la Pénitence*, paraphrase qui a été traduite en français, et qui passe pour un de ses meilleurs écrits; *la Cortigiana, il Marescallo, l'Hipocrato, il Filosofo*, et *la Talanta*, comédies que l'Académie de la Crusca a rangées parmi les œuvres classiques; de nombreux ouvrages de piété, des *Lettres* curieuses où éclatent la cupidité, la bassesse et la jactance de l'auteur; des sonnets, des dialogues, des poésies licencieuses et satiriques; une épopée inachevée, *Marfisa*, etc.

Les traductions de ses œuvres complètes sont très-rares; elles sont, du reste, remplies d'obscénités telles, qu'on pourrait difficilement les mettre sous les yeux des lecteurs les moins scrupuleux.

ARÉTIN (Jean-Adam-Christophe-Joseph, baron D'), diplomate et littérateur allemand, né à Ingolstadt en 1769, mort en 1822. Il a représenté la Bavière auprès de la diète germanique. Amateur éclairé des beaux-arts, il a formé une précieuse collection de gravures et publié divers écrits théoriques sur les arts du dessin, et un *Manuel d'une philosophie de la vie humaine.*

ARÉTIN (Jean-Georges, baron D'), frère du précédent, né à Ingolstadt en 1771, remplit diverses fonctions publiques et se fit connaître par des travaux estimables sur l'agriculture et l'économie rurale. On cite surtout de lui : *Génie de la Bavière sous Maximilien IV*, Munich, 1802.

ARÉTIN (Jean-Christophe, baron D'), frère des précédents, né à Ingolstadt en 1773, mort en 1824. Membre des états de Bavière, il a en outre rempli de nombreuses fonctions publiques et joué un rôle politique assez important. Publiciste, littérateur, érudit, il a publié beaucoup d'écrits sur les sujets les plus divers, des brochures politiques, des dissertations sur Charlemagne, les troubadours, les cours d'amour; une *Histoire des Juifs en Bavière;* un *Essai sur l'histoire de la baguette divinatoire;* un *Enseignement de la mnémonique;* des *Matériaux pour l'histoire de la Bavière*, etc.

ARÉTIN (Karl-Maria, vicomte D'), historien allemand, né à Munich en 1796. Conseiller de légation au ministère de l'extérieur en 1834, et secrétaire de légation près l'ambassade de Bavière à Berlin en 1847, il fut, dans l'intervalle, conservateur des archives du royaume de Bavière, position qu'il mit à profit pour étudier les documents historiques placés sous sa surveillance. Il est actuellement chambellan et conseiller intime du roi de Bavière, Louis II. Outre une excellente *Dissertation sur Wallenstein*, il a publié un *Tableau des relations extérieures de la Bavière* (1839); *Histoire de l'électeur Maximilien Ier* (1842); *Antiquités et monuments d'art de la maison régnante de Bavière* (1854-56).

ARÉTIN. V. ACCOLTI.

ARÉTIN. V. GUI.

ARÉTIN (Léonard). V. BRUNI.

ARÉTIN, INE s. et adj. (a-ré-tain, i-ne — du lat. *Aretium*, n. d'une ville de l'Etrurie, auj. *Arezzo*). Géogr. Habitant d'Aretium ou d'Arezzo; qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

ARETINO (Spinello). V. SPINELLO.

ARETIUS (Benedict), théologien et botaniste suisse, né à Berne vers 1505, mort en 1574, fut en correspondance avec la plupart des savants et des botanistes de son temps. Il était étroitement lié avec Conrad Gesner, surnommé le *Pline de l'Allemagne.* Il s'est surtout occupé des plantes des Alpes, dont il a fait connaître environ quarante espèces, qui sont d'une grande rareté. Conrad Gesner a appelé de son nom, *aretia*, l'une de ces plantes, et Haller, ainsi que Linné, lui ont maintenu cet honneur. Comme théologien, il a publié un *Examen de théologie*, qui a eu de nombreuses éditions, des sermons, etc.

ARETIUS ou **AREZZO** (Claude-Marie). V. AREZZO.

ARÉTOLOGIE, ARÉTOLOGIQUE, ARÉTOLOGUE. V. ARÉTALOGIE, etc.

ARÉTRIGONALE s. f. (a-ré-tri-go-na-le). Minér. Variété de calcaire.

ARETTE, commune du départ. des Basses-Pyrén., arrond. d'Oloron; pop. aggl. 1,090 hab. — pop. tot. 2,113 hab. Mines de plomb et carrières de marbre.

ARETUSI (Degli), surnom porté par plusieurs peintres modernes nommés MUNARI. V. ce mot.

AREUR s. m. (a-reur — rad. *arer*). Laboureur. Vieux mot.

ARÉUS, philosophe pythagoricien, né à Alexandrie, fut un des maîtres d'Auguste, qui, après sa victoire sur Antoine, pardonna en sa faveur à la capitale de l'Egypte. Sénèque vante l'éloquence persuasive d'Aréus, qui sut adoucir la douleur de Livie après la mort de son époux.

AREVA, petite rivière de l'Espagne ancienne, dans la Tarraconaise ; elle descendait du versant méridional de la Sierra de Avila, coulait d'abord de l'O. à l'E., puis tournait au N., baignait le pays des *Arevaces* et se jetait dans le *Durius* (Douro). C'est aujourd'hui l'*Adaja*.

AREVACES, peuple de l'Espagne ancienne, dans la Tarraconaise, sur les bords de la petite rivière *Areva*. Le territoire des Arevaces fait actuellement partie du district d'Arevalo, dans la province d'Avila (Vieille-Castille).

AREVALO, ville d'Espagne, province et à 50 kilom. N.-E. d'Avila, dans la Vieille-Castille. On y remarque plusieurs belles églises ; 5,000 hab.

AREZZO (Guittone D'), célèbre poëte italien, né en Toscane dans la première moitié du XIIIe siècle, mort en 1294, appartenait à l'ordre religieux et militaire des *Cavalieri gaudenti* (Chevaliers joyeux), où la dévotion se mariait à merveille avec la galanterie ; aussi ses poésies sont-elles empreintes de ce double reflet. On a de lui quarante et un sonnets, deux ballades et trois canzones, estimés de Dante et de Pétrarque. Il a aussi laissé environ quarante lettres sur des sujets de morale, formant un curieux monument primitif de la prose italienne.

AREZZO (Claude-Marie), en latin *Aretius*, historiographe de Charles-Quint, né à Syracuse, florissait vers la moitié du XVIe siècle. Ses travaux d'histoire et d'érudition ne l'empêchèrent point de servir dans les armées de l'empereur son maître et d'acquérir une brillante renommée militaire. Il a laissé des travaux assez importants : *Dialogus in quo pro Cæsare jura Mediolani*, *Burgundiæ ac Neapolis leguntur, clades ad Ticinum et rex liberatus; Sicutorum Hispanorumque Tumultus...; Chorographia, sive de sita Siciliæ libellus*, etc.

AREZZO (Thomas), cardinal italien, petit-fils de Claude-Marie, né à Orbitello (Toscane) en 1756, mort à Rome en 1833, exerça les fonctions de nonce du saint-siége à Pétersbourg, où il devait négocier la réunion de l'Eglise grecque à l'Eglise romaine. La mort de Paul Ier fit échouer sa mission. Il fut ensuite chargé par Napoléon de concilier les différends qui s'étaient élevés entre la France et la cour de Rome; mais il agit exclusivement dans l'intérêt du pape, qui le nomma vice-gouverneur de sa capitale. Il fut alors arrêté et emprisonné à Florence, puis transféré en Corse, d'où il s'échappa déguisé en marin. Créé cardinal par Pie VII, après 1815, il devint son légat à Ferrare, et, en 1830, vice-chancelier de l'Eglise.

AREZZO, en lat. *Aretium*, ville forte du royaume d'Italie, en Toscane, dans la belle vallée de Chiana; évêché; 10,500 hab. Cette ville, qui fut, selon Tite-Live, une des trois principales cités étrusques, offre d'assez nombreux vestiges de l'antiquité : on remarque surtout, dans le jardin du couvent des Bernardins, les ruines d'une construction romaine que l'on croit avoir été un amphithéâtre.

La CATHÉDRALE, monument gothique du XIIIe siècle, domine la colline sur le versant de laquelle la ville est bâtie : elle renferme plusieurs œuvres d'art du plus grand prix. Les peintures de la voûte de la nef centrale ont été exécutées, au commencement du XVIe siècle, par le Florentin Nofelli, et par le dominicain français Guillaume de Marseille. Ce dernier, qui fut prieur à Arezzo, est aussi l'auteur de plusieurs vitraux, dont Vasari a fait le plus pompeux éloge. Un *Christ en croix*, de Spinello, une *Madeleine*, de Pietro della Francesca, les peintures de la chapelle de Saint-Mathieu, par Franciabigio, et un *Martyre de saint Donat*, peint au commencement de ce siècle par Benvenuti d'Arezzo, sont des morceaux dignes d'attention. Jean de Pise est l'auteur des bas-reliefs et des petites statues qui décorent le maître-autel. Le tombeau de Grégoire X, exécuté vers 1277 par Margaritone, se distingue par la simplicité de l'ensemble et le bon goût des draperies. Celui de Guido Tarlati, évêque d'Arezzo, est regardé comme une des productions les plus remarquables de la Renaissance : Agnolo et Agostino de Sienne, par qui ce tombeau fut élevé de 1327 à 1370, ont représenté en seize compartiments les principaux épisodes de la vie du prélat; ils ont déployé dans l'exécution un sentiment de la réalité et une élégance si extraordinaires pour l'époque, qu'on a cru qu'ils s'étaient aidés pour cet ouvrage des dessins, ou tout au moins des conseils de Giotto, leur ami.

L'église DELLA PIEVE, la plus ancienne de la ville, a été rebâtie en 1216, sur l'emplacement et avec les débris d'un ancien temple païen : elle offre d'intéressantes sculptures, attribuées à Marchione, d'Arezzo, artiste du XIIIe siècle. Vasari, qui voulut être enterré dans cette église, en a refait l'intérieur, qu'il a décoré de plusieurs peintures, dont la plus importante est un *Saint Georges*, placé derrière le maître-autel. Le *Festin d'Assuérus*, vaste composition où le même artiste s'est représenté, dit-on, sous les traits d'un vieillard à longue barbe, orne le réfectoire de l'ancien cloître du couvent de la Badia de Santa-Flora; c'est dans cette salle que se tiennent aujourd'hui les séances de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arezzo, qui a pris le nom de *Petrarca*.

Le palais de la *Fraternità*, construit au XIVe siècle par Nicolas d'Arezzo, a une façade d'un caractère imposant; il renferme un musée d'antiquités et d'histoire naturelle. Parmi les galeries privées, celle qui a été fondée par le chevalier Bacci jouit d'une certaine célébrité : on y distingue une très-belle collection de vases rouges, dont la fabrique, établie dès la plus haute antiquité à Arezzo, était, sous les Romains, la plus estimée de l'Etrurie. Enfin, on y remarque le palais des grands-ducs, construit sur les dessins de Vasari.

Arezzo a donné le jour à un grand nombre d'hommes célèbres, parmi lesquels nous citerons : Mécène, l'ami d'Auguste; Pétrarque; Pierre l'Arétin; le frère Guittone ou Guido, l'inventeur du solfége; un autre Guittone, poëte du XIIIe siècle que Dante a placé dans son *Purgatoire* ; le chancelier Leonardo Bruni, auteur d'une histoire de Florence; le poëte Bernardo Accolti, que ses contemporains surnommèrent l'Unique (*unico Aretino*); les jurisconsultes Albergotti, Marsuppini et Antonio Roselli, botaniste et médecin, qui avait pressenti, avant Harvey, la circulation du sang; Francesco Redi, qui fut à la fois un poëte distingué et l'un des plus grands médecins de l'école de Florence; le trop fameux maréchal d'Ancre; Spinello Margaritone, Marchione, Nicolas Selli, Vasari, artistes du plus grand mérite. Des inscriptions indiquent les maisons où sont nés quelques-uns de ces hommes illustres.

ARFAKIS, tribu de la Nouvelle-Guinée, dans le fond du havre de Dori, visitée par Dumont-d'Urville en 1822; culture du maïs, des bananiers, des taros. ‖ Chaîne de montagnes de la Nouvelle-Guinée ou Papouasie; point culminant, 4,500 m.

ARFE ou **ARPHE** (Henrique DE), ciseleur, originaire d'Allemagne, florissait en Espagne au commencement du XVIe siècle (1506-1524). Il exécuta, pour les cathédrales de Léon, de Tolède et de Cordoue, et pour plusieurs autres églises de la péninsule, des tabernacles en argent, modelés sur les édifices d'architecture allemande, et enrichis de sculptures délicatement travaillées. Celui de Tolède avait une forme hexagonale et était orné de deux cent soixante statuettes. ‖ Antonio DE ARFE, fils de Henrique, fut aussi un habile ciseleur; au lieu du style gothique suivi par son père, il adopta le style gréco-romain de la Renaissance; le tabernacle de Santiago, qu'il fit en 1544, était regardé comme son meilleur ouvrage. ‖ Son fils, Juan DE ARFE Y VILLAFANO, né à Léon en 1535, mort à Madrid en 1595, exécuta à son tour plusieurs tabernacles, notamment ceux des cathédrales d'Avila, de Séville, de Burgos, d'Osmas, vantés comme des chefs-d'œuvre de délicatesse et de goût. Nommé par Philippe II essayeur de la monnaie de Ségovie, il écrivit un curieux traité, intitulé : l'*Essayeur de l'or, de l'argent et des pierres précieuses* (*Quilatador de oro*, etc., 1572). Il publia encore divers ouvrages sur les arts, entre autres un livre sur les *Différentes mesures pour la sculpture et l'architecture* (*Varia commensuracion*, etc., 1585). On lui doit aussi quelques gravures.

Plusieurs biographes ont cru pouvoir rattacher à la même famille le sculpteur Jose DE ARFE, que d'autres nomment DE ARCE (V. ce nom); mais cette parenté n'est établie par aucun document authentique.

ARFEUILLES, commune du dép. de l'Allier, arrond. de La Palisse; pop. aggl. 691 hab. — pop. tot. 3,135 hab. Tanneries.

ARFVEDSONITE s. f. (arf-vè-dso-ni-te — rad. *Arfvedson*, n. pr.). Minér. Minéral dédié par Brooke, minéralogiste anglais, au chimiste suédois Arfvedson. C'est une amphibole qui renferme parmi ses bases de la soude et de l'oxydule de fer.

ARGA, rivière d'Espagne, prend sa source dans les Pyrénées, arrose le territoire de Pampelune et se jette dans l'Aragon, vis-à-vis de Villafranca, après un cours de 120 kilom.

ARGAIL, un des héros du *Roland furieux* de l'Arioste. Il était frère de la belle Angélique, et possédait cette fameuse lance d'or qui avait la vertu de renverser tous ceux qu'elle touchait. V. LANCE.

ARGAIZ (Grégoire DE), bénédictin espagnol, vivait dans le XVIIe siècle, écrivit dans un monastère de la Vieille-Castille une *Histoire ecclésiastique de l'Espagne*, publiée à Madrid en 1667-1669, et qu'il prétendit avoir tirée des écrits de saint Grégoire, évêque de Grenade, et de la chronique du bénédictin Haubert. Mais il fut bientôt convaincu d'avoir puisé dans son imagination les documents dont il disait s'être servi.

ARGALA s. f. (ar-ga-la). Ornith. Espèce de grande cigogne, à col nu. Elle appartient au genre marabout.

ARGALI s. m. (ar-ga-li — mot mongol dérivé de *arga*, crête de montagne). Mamm. Nom donné par les Mongols à un mouton sauvage, qui habite les montagnes de la partie méridionale de la Sibérie.

— **Encycl.** L'*argali* a des cornes d'une dimension considérable, à base triangulaire, aplaties en avant, striées en travers; le poil d'été ras, gris fauve; le poil d'hiver épais, gris rougeâtre ; il présente, comme le cerf, un espace jaunâtre autour de la queue; sa taille atteint celle du daim; les habitants du pays où il vit prisent fort sa chair et surtout sa graisse.

ARGALOU s. m. (ar-ga-lou). Bot. Nom vulgaire du paliure, dans le midi de la France.

ARGAMASSE s. f. (ar-ga-ma-se). Constr. Plate-forme placée au-dessus d'un édifice.

ARGAMASSÉ (ar-ga-ma-sé) part. pass. du v. Argamasser.

ARGAMASSER v. a. ou tr. (ar-ga-ma-sé — rad. *argamasse*). Constr. Etablir une plate-forme au haut d'un édifice.

ARGAN s. m. (ar-gan). Bot. Nom d'une espèce de sidéroxyle.

ARGAND (Aimé), physicien et chimiste, né à Genève, mort en 1803. Il est le véritable inventeur des lampes auxquelles le pharmacien *Quinquet* a laissé son nom. C'est en Angleterre, vers 1782, qu'il fabriqua sa première lampe à courant d'air, à cheminée de verre et à mèche tissue en forme de cylindre creux, système qui supprimait la fumée en convertissant en lumière la matière qui la produisait. Un distillateur français du nom de Lange, ayant eu connaissance de ces travaux, perfectionna l'invention en rétrécissant la cheminée, et obtint ainsi une flamme plus intense et plus éclatante. Argand s'étant rendu à Paris eut d'abord quelques contestations avec Lange, mais finit par s'associer avec lui pour l'exploitation des lampes nouvelles, dont l'usage devint bientôt universel. Des rapports de l'Académie des sciences constatèrent l'invention, et des lettres patentes, en date de 1787, concédèrent aux associés le privilége exclusif de fabrication. La Révolution ayant supprimé tous les priviléges, Quinquet apporta quelques modifications aux lampes d'Argand et leur donna son nom. C'est par erreur qu'on a répété qu'il avait eu l'idée de la cheminée de verre; les rapports de l'Académie et les lettres patentes en constatent formellement l'existence dans les appareils d'Argand. Il est positif que l'heureux Quinquet n'est auteur que de quelques perfectionnements dans la forme. Victime de cette nouvelle application du *sic vos non vobis*, Argand, à qui on doit en outre divers procédés pour la conservation des vins, devint mélancolique et visionnaire, se livra à l'alchimie et aux prétendues sciences occultes, et acheva ses jours dans l'indigence et l'obscurité.

ARGANEAU s. m. (ar-ga-nô — de l'ital. *argano;* tiré du bas lat. *arganum*, grue, engin). Mar. Gros anneau de fer placé à l'extrémité de l'ancre, et par lequel on fait passer le câble, dont l'extrémité se trouve sur le vaisseau. Cet engin est appelé vulgairement *cigale*.

— Anneau qui joint les chaînes de deux forçats liés l'un à l'autre par mesure de précaution.

— L'Académie et presque tous les dictionnaires renvoient à *organeau*, auquel, d'après l'étymologie et l'usage, *arganeau* paraît cependant préférable.

ARGANÈTE s. f. (ar-ga-nè-te — du bas lat. *arganum*). Art milit. Sorte de baliste destinée à lancer des matières enflammées.

ARGANT s. m. (ar-gan). Vieux mot qui désignait une sorte d'habit long.

ARGANTE s. m. (ar-gan-te — de *Argante*, n. pr.). Entom. Syn. de *dicerque*.

ARGAS s. m. (ar-gâss). Zool. Genre d'arachnides de l'ordre des acarides, famille des gamasidés.

— **Encycl.** Les *argas* forment un genre voisin des *ixodes*, dont ils se distinguent par la situation inférieure de leur bouche, par leurs palpes, qui n'engainent pas le suçoir, par leur corps, qui est granuleux et comme chagriné. Leur goût pour le sang des animaux les rapproche des punaises. Les principales espèces sont : l'*argas bordé*, au corps jaunâtre, avec des lignes couleur de sang foncé, et qui se trouve souvent sur les pigeons; l'*argas de Perse*, très-commun à Miana, ville de Perse, connu sous le nom de *punaise de Miana*, d'un rouge sanguin clair, avec des points blanchâtres sur le dos, et qui passe pour venimeux; l'*argas chinche*, que l'on a observé en Colombie, et qui, comme l'*argas* de Perse et les punaises, tourmente l'espèce humaine.

ARGÉ s. f. (ar-jé — n. myth.). Entom. Genre de lépidoptères diurnes, formé aux dépens des satyres, renfermant une dizaine d'espèces qui vivent en Europe. La plus connue est l'*argé galathée*, vulgairement appelée *demi-deuil*.

ARGÉ, nymphe chasseresse qui se vantait d'être plus agile à la course que le Soleil. Elle fut changée en biche par ce dieu.

ARGÉE (MONT) *Argæus mons*, aujourd'hui *Ardjich-Dagh*, montagne du S. de l'Asie Mineure, formée par une ramification du Taurus, à 15 kilom. S. de Césarée; du haut de son sommet (3,841 mèt.) couvert de neiges éternelles, on peut, dit-on, découvrir la Méditerranée et la mer Noire.

ARGÉENS adj. m. pl. (ar-jé-ain — rad. *Argées*). Nom donné à des jeux qui se célébraient à Rome pendant les fêtes nommées Argées.

ARGÉES s. f. pl. (ar-jé — du lat. *argei;* formé du gr. *Argeioi*, les Argiens, et, par ext., tous les Grecs). Antiq. rom. Fêtes que l'on célébrait à Rome aux ides de mai, et qui avaient été instituées par Evandre l'Arcadien, l'ennemi juré des Grecs. ‖ s. m. pl. Mannequins en jonc ou en osier, qui tous les ans, aux fêtes appelées *argées*, étaient jetés du pont Sublicius dans le Tibre par la main des pontifes ou des vestales, en commémoration des sacrifices humains qui avaient lieu dans les temps reculés.

ARGELANDER (Frédéric-Guillaume-Auguste), astronome allemand, né à Memel (Prusse), le 21 mars 1799. Il obtint en 1823 la direction du nouvel observatoire d'Abo, en Finlande, qui fut détruit en 1827 par un incendie. Des observations sur le déplacement des étoiles fixes lui méritèrent de l'académie de Saint-Pétersbourg le prix Demidoff. La capitale de la Finlande ayant été fixée à Helsingfors, il y suivit l'université d'Abo, et présida lui-même à la construction de l'observatoire, qui fut achevé en deux ans (1832-1834). M. Argelander en devint directeur; mais, en 1837, il accepta une chaire d'astronomie à Bonn. Les travaux astronomiques de ce savant sont nombreux et importants. On lui doit notamment de très-belles cartes célestes, ainsi qu'un atlas de toutes les étoiles visibles à l'œil nu, avec l'appréciation mathématique de leurs grandeurs apparentes (*Uranometria nova*, Berlin, 1843). Continuateur de son maître Bessel, il a enregistré et déterminé les positions relatives de vingt-deux mille étoiles dans ses *Observations de l'Observatoire de Bonn* (1846). Il prépare en outre un travail considérable sur les variations de l'éclat et de la grandeur apparente des étoiles.

ARGELÈS, ch.-lieu d'arrond. (Hautes-Pyrénées), à 31 kilom. de Tarbes et 781 kilom. de Paris; sur le gave d'Azun; pop. aggl. 1,532 hab. — pop. tot. 1,698 hab. L'arrond. a 5 cant., 91 comm., 41,500 hab. Les maisons y sont encadrées de massifs de verdure d'un effet pittoresque.

ARGELÈS-SUR-MER, ch.-lieu de cant. (Pyrénées-Orientales); arrond. de Céret; pop. aggl. 1,927 hab. — pop. tot. 2,456 hab. Plusieurs fois assiégé par les Espagnols; restes de fortifications. Aux environs, ruines de l'abbaye de Valbonne, près desquelles se dresse la vieille tour romaine de la Massane.

Argélie, reine de Thessalie, tragédie de l'abbé Abeille, en cinq actes et en vers, jouée en 1673. Cette tragédie n'eut qu'une seule représentation, et tomba même, dès la première scène, sous les éclats de rire du parterre. Comme les extrêmes se touchent, c'est à ce succès de bouffonnerie qu'*Argélie* doit de figurer ici. Au lever du rideau, deux princesses entrent en scène. La première, s'adressant à l'autre, lui disait :

Vous souvient-il, ma sœur, du feu roi notre père?

Ma sœur, légèrement intimidée par l'auditoire, resta court sans trouver un hémistiche à répondre. Un plaisant du parterre vint charitablement à son secours, en répliquant par ce vers déjà connu :

Ma foi, s'il m'en souvient, il ne m'en souvient guère.

Il fut impossible aux comédiens de continuer. Le bon abbé se garda bien de les imiter, et il donna successivement *Coriolan*, *César*, *Caton*, prouvant par là que s'il était plaisant dans ses vers, il savait être très-sérieux dans ses titres.

ARGELIUS, architecte grec, florissait au VIe siècle av. J.-C. Il composa un traité d'architecture où il donna les règles de l'ordre corinthien, et où il décrivit un temple d'ordre ionique élevé en l'honneur d'Esculape, près de Tralle, dans l'Asie Mineure, monument dont on croit qu'il fut lui-même l'architecte.

ARGELLATI (Philippe), savant littérateur italien, né à Bologne en 1685, mort à Milan en 1755. Il travailla avec Muratori à la magnifique collection des historiens italiens (*Scriptores rerum italicarum*). Dans la décadence où était tombée l'imprimerie en Italie, il était impossible de faire exécuter une entreprise typographique aussi considérable. Argellati, par la protection du comte Archinto, fonda à Milan la *Société palatine*, qui l'aida à monter une vaste imprimerie, et put ainsi mettre au jour ce volumineux recueil, en même temps qu'il donnait de remarquables éditions d'anciens écrivains italiens, et qu'il composait lui-même un grand nombre d'opuscules et de dissertations. On lui doit aussi la *Bibliotheca scriptorum mediolanensium*, 1745.

ARGELLATI (François), érudit et littérateur, fils du précédent, né à Bologne en 1712, mort en 1754. Il fut associé aux travaux de son père, et publia, outre quelques ouvrages d'érudition, un recueil de cent nouvelles à l'imitation du *Décaméron* de Bocace, où les mœurs sont toujours respectées, et qui ne manquent ni de verve ni d'imagination, mais qui sont bien loin de leur modèle.

ARGÉMON s. m. (ar-jé-mon — du gr. *argemon;* formé de *argos*, blanc). Méd. Petit ulcère superficiel de la cornée. On dit aussi ARGÉMA.

ARGÉMONE s. f. (ar-jé-mo-ne — du gr. *argemônê*, plante que l'on croyait propre à guérir l'argémon). Bot. Genre de plantes de la famille des papavéracées, renfermant un petit nombre d'espèces qui croissent dans les régions équatoriales de l'Asie et en Amérique, et qui sont remarquables par leur suc laiteux, jaunâtre et caustique : *On cultive dans nos jardins comme plante d'ornement l'*ARGÉMONE *commune.* (Spach.)

— **Encycl.** Le genre *argémone* présente les caractères suivants : feuilles glauques, glabres, penninerviées; calice à trois sépales; pétales au nombre de quatre ou six; étamines nombreuses; fruit capsulaire s'ouvrant par le sommet; graines sphériques attachées sur des placentas linéaires. La principale espèce est l'*argémone du Mexique*, souvent désignée sous le nom de *pavot épineux*, à fleurs jaunes, à feuilles et à fruit épineux, et dont les graines, très-narcotiques, sont administrées contre la dyssenterie.

ARGÉMONÉES s. f. pl. (ar-jé-mo-né — rad. *argémone*). Bot. Groupe de plantes de la famille des papavéracées, et dont l'argémone est le type.

Argenis (L'), roman de Barclay, écrivain anglais du XVIIe siècle, fils de celui qui défendit l'autorité royale contre les théories républicaines. Ce roman, publié à Rome en 1622, est écrit en latin et d'un style un peu diffus. La plupart des personnages mis en scène par Barclay sont ses propres contemporains; il n'avait donc pas eu le dessein de composer une allégorie rigoureusement historique des événements du siècle précédent. Cependant, l'*Argenis* a toujours été considéré comme une allégorie politique. On ne saurait douter que l'état de la France dans les dernières années de Henri III n'y soit retracé en partie. La fiction s'y mêle si étroitement à l'histoire, qu'il serait impossible de donner une clef de tout l'ouvrage. Le but de l'auteur paraît avoir été de discuter, sous forme de dialogue, des questions politiques. Colleridge a fait un éloge hyperbolique de ce roman, dont, cependant, les incidents sont assez bien imaginés.

ARGENS (Jean-Baptiste de BOYER, marquis D'), littérateur, né à Aix (Provence) en 1704, fils du procureur général au parlement de cette ville, mort en 1771. Destiné par son père à la magistrature, il préféra la carrière des armes, qu'il quitta et reprit plusieurs fois. Une chute de cheval le mit enfin dans la nécessité de renoncer au service. Déshérité par son père, que les écarts d'une jeunesse trop légère avaient mécontenté, il chercha une ressource dans sa plume, et se retira en Hollande afin de pouvoir écrire plus librement. Ce fut là qu'il publia ses *Lettres juives*, *chinoises* et *cabalistiques*, formant trois ouvrages différents. Frédéric II l'attira en Prusse, le fit son chambellan et le nomma directeur de l'académie. Après une intimité de vingt-cinq ans, les relations de ce prince avec le marquis d'Argens prirent un caractère de froideur qui engagea celui-ci à revenir en Provence. L'un de ses frères lui abandonna, dans les environs de Toulon, une petite propriété où il acheva ses jours. Outre les ouvrages déjà cités, on a de lui : *Philosophie du bon sens*, *Mémoires secrets de la république des lettres*, *Mémoires du marquis d'Argens*, etc. Tous ces écrits sont inspirés par la philosophie sceptique du siècle.

ARGENS, rivière de France, dans le départ. du Var, se jette dans la Méditerranée, à 4 kil. de Fréjus. Ce petit fleuve doit son nom à la limpidité de ses eaux.

ARGENSOLA, nom de deux poëtes espagnols, deux frères, que l'enthousiasme de leurs compatriotes a décorés des noms un peu pompeux d'*Horaces de l'Espagne* et de *Jumeaux d'Apollon*. Voici leurs notices respectives et leurs œuvres : ARGENSOLA (Lupercio Leonardo D'), né en Aragon vers 1565, mort à Naples en 1613. Il fut secrétaire de Marie d'Autriche, historiographe d'Aragon, enfin secrétaire d'Etat à Naples, sous la vice-royauté du comte de Lémos. Il fonda dans ce pays l'académie littéraire des *Oisifs*. Outre des poésies diverses qu'on joint ordinairement à celles de son frère, il a donné trois tragédies : *Isabelle*, *Philis*, et *Alexandre*. ‖ ARGENSOLA (Barthélemi Leonardo D'), né en 1566, mort en 1631. Il fut successivement chanoine à Saragosse, chapelain de Marie de Médicis, et historiographe d'Aragon après la mort de son frère. Ses poésies, épîtres, satires, etc., ont été recueillies avec celles de Lupercio Leonardo. Il a composé en outre une *Histoire de la conquête des Moluques*, et des *Annales d'Aragon* qui sont une des continuations de celles de Zurita.

ARGENSON (VOYER D'), nom d'une ancienne famille de la Touraine, qui a produit plusieurs hommes d'Etat distingués, dont les principaux sont :

ARGENSON (René VOYER, comte D'), diplomate, fut chargé par Richelieu et Mazarin de plusieurs négociations importantes, et mourut ambassadeur à Venise en 1651. Il a composé un traité de la *Sagesse chrétienne*, qui a été traduit en plusieurs langues. Son fils lui succéda comme ambassadeur à Venise, et mourut dans ses terres en 1700.

ARGENSON (Marc-René VOYER D'), fils du précédent, né en 1652, mort en 1721, fut lieutenant général de police, et inventa, dit-on, les lettres de cachet. En 1718, il devint président du conseil des finances et garde des sceaux; mais l'inutilité de son opposition au système de Law le détermina à donner sa démission deux ans plus tard. Il était membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences.

ARGENSON (René-Louis, marquis D'), né en 1694, mort en 1757, fils du précédent, fut intendant du Hainaut, conseiller d'Etat et ministre des affaires étrangères. En 1747, il donna sa démission, et se voua dès lors à la culture des lettres et de la philosophie. On a de lui, entre autres écrits : *Considérations sur le gouvernement de la France*, ouvrage cité avec éloge par Rousseau dans le *Contrat social*, et qui contient des idées très-remarquables et très-hardies pour le temps. Voltaire disait de l'auteur qu'il eût été digne d'être secrétaire d'Etat dans la république de Platon. Ses *Mémoires* ont été plusieurs fois réimprimés. Ils portaient pour titre primitif : *Essais ou Loisirs d'un ministre d'Etat*. C'est un recueil intéressant d'anecdotes et de caractères. Cet homme, d'un esprit si distingué, avait été surnommé par d'ineptes courtisans d'*Argenson la Bête*, à cause de sa bonhomie un peu vulgaire et de son maintien embarrassé.

ARGENSON (Marc-Pierre, comte D'), frère du précédent, né en 1696, mort en 1764, fut lieutenant de police, intendant de Touraine, conseiller d'Etat et ministre de la guerre. Ce fut pendant son ministère que furent livrées les batailles de Fontenoy et de Lawfeld. On lui doit la fondation de l'école militaire (1751). Il passa les six dernières années de sa vie dans l'exil, grâce aux intrigues de la marquise de Pompadour. Comme son frère, il fut l'ami de Voltaire et des philosophes : Diderot lui dédia l'*Encyclopédie*. Il était membre de l'Académie française et de celle des inscriptions.

ARGENSON (Antoine-René VOYER, marquis de PAULMY D'), fils de René-Louis, né en 1722, mort en 1787, fut ministre de la guerre, ambassadeur en Suisse, en Pologne et à Venise. Après sa retraite des affaires, il s'occupa exclusivement d'études littéraires et historiques. Sa bibliothèque, l'une des plus riches qu'aucun particulier ait jamais formées, fut acquise en 1785 par le comte d'Artois. Elle appartient aujourd'hui à l'Etat; c'est la *Bibliothèque de l'Arsenal*. Le marquis de Paulny conçut le plan de la *Bibliothèque universelle des romans*, et publia seul les *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque*, 65 vol. Il était membre de l'Académie française.

ARGENSON (Marc-René, marquis de VOYER D'), fils de Marc-Pierre, né en 1722, mort en 1782. Il se distingua à Fontenoy, et devint directeur général des haras, gouverneur de Vincennes, et commandant militaire en Saintonge, Poitou et Aunis. C'est en cette dernière qualité qu'il présida aux travaux de fortification de l'île d'Aix et à l'assainissement des marais de Rochefort. Son zèle même lui devint fatal. Il contracta, dans l'exercice de ce pénible service, le germe d'une fièvre maligne qui le conduisit au tombeau.

ARGENSON (Marc-René de VOYER, marquis D'), homme politique, fils du précédent, né à Paris en 1771, mort en 1842, fit ses études à Strasbourg, et les terminait à peine lorsque la Révolution éclata. Il en embrassa les principes, entra au service en 1791, alors que la France était menacée d'une invasion, fut aide de camp de Wittgenstein, puis de La Fayette, mais refusa d'accompagner le général dans sa fuite au delà de la frontière. Retiré dans ses terres du Poitou, occupé d'exploitations agricoles, il se fit chérir des habitants de la contrée, en livrant ses grains à un taux toujours inférieur au cours ordinaire; aussi traversa-t-il sans être inquiété tous les orages de la Révolution. Appelé, en 1809, à la préfecture des Deux-Nèthes (Anvers), il s'en démit en 1813, refusant de sanctionner un acte de criante illégalité. Le département du Haut-Rhin, où il avait d'importantes propriétés, l'envoya, en 1815, à la Chambre des représentants : il fit partie de cette minorité courageuse qui signa la protestation contre la fermeture de la Chambre par les alliés, maîtres de Paris. Membre, la même année, de la fameuse *Chambre introuvable*, il osa seul dénoncer le massacre des protestants de Nîmes, et combattre directement le projet de loi pour l'établissement des cours prévôtales. Depuis cette époque jusqu'à sa mort, il siégea presque sans interruption dans nos assemblées législatives, luttant avec autant de constance que d'énergie pour la cause des libertés publiques. Après la révolution de 1830, on le trouva au premier rang dans la minorité républicaine. Le 3 novembre il prêta le serment exigé, *sauf les progrès de la raison publique*, restriction qui lui valut des interpellations fort vives. Il prit part ensuite à toutes les luttes légales du parti républicain. Maintes fois il paya les amendes des journaux de l'opposition, notamment celles du *National*. Il avait recueilli dans sa maison le vieux Buonarotti, l'un des acteurs de la conspiration de Babeuf, dont les convictions n'avaient point faibli après trente ans de proscription, et dont il partageait les idées égalitaires. Cette communauté d'opinions entre l'énergique sectaire de l'an V et le descendant de tant de nobles personnages n'était pas, les contemporains s'en souviennent, une des singularités les moins piquantes du monde politique de ce temps. M. Voyer d'Argenson avait épousé la veuve du prince Victor de Broglie, dont il éleva les enfants avec le plus tendre dévouement. Il passa ses dernières années occupé d'améliorations agricoles et d'œuvres philanthropiques.

Argenson (*Mémoires et Journal inédit du marquis d'*), publiés et annotés par le marquis d'Argenson; 5 vol., Paris, 1857-58 (Bibliothèque elzevirienne). Une partie du premier volume avait été imprimée sous la Restauration par les soins du même éditeur, qui a mis à profit les nombreux manuscrits conservés à la Bibliothèque du Louvre et ses propres papiers de famille. De l'avis de tous, ce travail forme l'un des livres les plus curieux à lire et à consulter pour l'histoire du XVIIIe siècle. Le marquis d'Argenson était ministre des affaires étrangères sous Louis XV; on trouve nécessairement dans ses *Mémoires* des faits et des aperçus précieux sur la politique et l'administration. De plus, et c'est ici le côté piquant de son journal, on y rencontre çà et là des biographies et des portraits, des anecdotes et des réflexions, une foule de pages piquantes écrites avec esprit et entrain, des détails très-finement touchés. Avant cette publication, on ne possédait guère sur la chronique de la cour que les renseignements fournis par Saint-Simon et Bachaumont. L'avocat Barbier, si bien renseigné sur les affaires de la magistrature, du Palais, de Paris en général, n'est guère au courant des intrigues de haut parage et du mouvement des idées nouvelles. D'Argenson le complète sous ce rapport, et il a raconté tout au long beaucoup d'anecdotes scandaleuses mais très-intéressantes et d'une authenticité incontestable. Le quatrième volume contient le commencement de la correspondance du célèbre marquis, d'après les originaux en la possession de l'éditeur; on y trouve des lettres de Voltaire, de Madame du Châtelet, du cardinal de Fleury, de Saint-Simon, de la reine Marie Leczinska, du président Hénault, du comte d'Argenson, etc. Le tome cinquième, que termine une table alphabétique de soixante-six pages, contient la fin de la correspondance, des jugements sur divers auteurs, des pensées, des maximes, des traits, que l'on attribuerait volontiers à La Bruyère, à Vauvenargues ou à Rivarol. Un choix de ces réflexions morales ou autres, intitulé l'*Esprit d'Argenson*, formerait un petit livre charmant, où l'ennui n'aurait pas le temps de se glisser. Philosophe et homme d'Etat, le ministre de Louis XV est, sur beaucoup de points, plus avancé que son siècle. L'originalité de son style ne le cède en rien à celle de ses idées.

ARGENT s. m. (ar-jan — étymologie savante dès qu'on ne s'en tient pas au grec et au latin : si, sans sortir des langues classiques, nous remontons la série naturelle des diverses transformations qu'a subies ce mot, nous trouvons le lat. *argentum* et le gr. *arguros*. Si nous voulons pousser plus loin nos recherches, nous constatons que le mot *arguros* dérive très-probablement lui-même de ces deux autres mots grecs : *argos*, blanc; *argès*, éclatant de blancheur. Mais arrivés à ce point, le grec ne nous fournit plus rien, et nous sommes alors obligés de nous adresser au sanscrit. Le sanscrit a, pour désigner l'*argent*, une foule de termes empruntés à la couleur, au son, à l'éclat et à une multitude d'autres caractères de ce métal; il l'appelle *lôharâdjaka*, à l'éclat métallique; *târâ*, perle, étoile (comparez *târâ* avec l'anglais *star*, l'allemand *stern*, le latin *stella*); *wimala*, sans tache; *cubhra*, pur; *tchandralauchâ* (métal de la lune); *raupia* ou *roupia* (comparez le tsigane *rup* et le mot francisé *roupie*); *radjaranga*, étain royal, etc. Mais le mot le plus souvent employé est celui de *radjata*, qui a formé l'adjectif *ardjuna*, blanc, souvent employé isolément pour désigner l'argent. *Ardjuna* est évidemment le même mot que *argos*, et surtout que *argentum*, le latin étant souvent beaucoup plus près du sanscrit que le grec. Le mot arménien *ardzat*, argent, est incontestablement de la même famille. *Radjata* et *ardjuna* proviennent d'une racine commune, *radj*, briller, qui a donné naissance à une autre lignée parallèle et collatérale de dérivés : *randj*, teindre; en persan, *reng*, couleur; en grec, *regos* et *règos*, étoffe teinte; *ergewan*, arbre aux fleurs rouges, *syringa persica; rakta*, rouge, d'où vraisemblablement l'allemand *roth* et l'anglais *read;* il est assez curieux de remarquer qu'en partant d'une même signification primitive, *briller*, on arrive à deux sens spéciaux radicalement opposés, *blanc* et *rouge*. Il faut encore rattacher à la même racine le mot *radja*, roi, devenu le *rex* latin et le *reiks* gothique, qui a exactement la même valeur que *princeps*. Faisons aussi observer que très-probablement *arguros* est une forme de comparatif anomal ou archaïque de l'adjectif *argos*, blanc. C'est ainsi qu'en sanscrit le mot *khardjdjura*, qui signifie *argent*, est le comparatif de l'adjectif *kharu*, blanc). Métal blanc, brillant et très-ductile, un peu plus élastique et plus sonore que l'or : *Mine d'*ARGENT. *Barre, lingot d'*ARGENT. *De l'*ARGENT *en barre, en lingot. Travailler l'*ARGENT. *Après l'or et le platine, l'*ARGENT *est le plus précieux des métaux.* (Encycl.) *La pesanteur de l'*ARGENT *lui fait tenir le quatrième rang parmi les métaux; il vient immédiatement après le platine, l'or et le mercure.* (Fourc.) *Selon quelques voyageurs, on a découvert dans certaines mines d'*ARGENT *des blocs pesant au delà de deux cents kilogrammes.* (H. Dezé.) *On a trouvé chez tous les peuples et dans tous les temps des traces d'exploitation de mines d'*ARGENT. (Maigne.) *L'*ARGENT *peut s'allier à un grand nombre de métaux.* (Focillon.) *L'*ARGENT *existe dans la nature sous un assez grand nombre de formes.* (Bouill.) ‖ Peut s'employer au plur. lorsqu'il s'agit de fragments, d'échantillons appartenant au produit de différentes mines : *De tous ces* ARGENTS, *celui-ci me semble le plus pur.*

— Ce métal, lorsqu'il est travaillé et mêlé à une certaine quantité de cuivre, pour certains usages de la vie ou pour la fabrication d'objets précieux : *Statue d'*ARGENT. *Vaisselle d'*ARGENT. *Des flambeaux d'*ARGENT *massif. Des jetons, des médailles d'*ARGENT. *Passements, galons d'*ARGENT. *On n'y voyait que colonnes de marbre, que pyramides, que statues colossales, que meubles d'or et d'*ARGENT *massifs.* (Fén.) *Le trône de Dagobert est d'*ARGENT *doré et repose sur des pieds de lion.* (***) *Deux petits coqs d'*ARGENT, *tout chargés d'émeraudes, chantaient les quatre quarts sur des airs de Lulli.* (E. Sue.) ‖ S'empl. dans le même sens comme adjectif, mais il est invariable : *Les arcades étaient ornées de cinq cents girandoles vertes et* ARGENT. (Volt.) *La foule se pressait aux abords de l'église de la Madeleine, dont la façade disparaissait sous d'immenses draperies noir et* ARGENT. (E. Sue.)

— Par catachrèse, *Cheval ferré d'argent*, Cheval dont la sole est garnie d'une plaque d'argent : *Il fit son entrée dans Stockholm sur un* CHEVAL *alezan*, FERRÉ D'ARGENT. (Volt.)

— Toute monnaie fabriquée de ce métal; se dit par opposition aux monnaies d'or et aux monnaies de cuivre : *Voulez-vous être payé en or ou en* ARGENT? (Acad.) *La monnaie d'*ARGENT *commença à paraître à Rome vers l'an* 483 *de sa fondation, si l'on en croit Eutrope, et vers l'an* 484 *ou* 485, *si l'on s'en rapporte à Pline.* (Peignot.) ‖ *Argent blanc.* S'emploie dans le même sens : *Tout son remboursement lui a été fait en* ARGENT BLANC. (Acad.) *Le comte d'Evreux encourut l'indignation des valets de la chambre : il paya en* ARGENT BLANC; *ils s'offensèrent et dirent qu'ils ne recevaient qu'en or.* (St-Sim.)

— Dans son sens le plus général, syn. de numéraire, de valeurs quelconques : or, actions, obligations, billets de banque, etc. : *L'*ARGENT *du Trésor, de la Banque. Avoir de l'*ARGENT *chez soi, de l'*ARGENT *en caisse, de l'*ARGENT *placé. Recevoir, toucher de l'*ARGENT. *Avancer, prêter de l'*ARGENT. *Attendre après son* ARGENT. *Dépenser, prodiguer son* ARGENT. *Il a perdu de l'*ARGENT *dans cette affaire. C'est un homme qui ne fait rien que pour de l'*ARGENT. *Il faut toujours avoir l'*ARGENT *à la main avec les ouvriers.* (Acad.) *Trois choses sont nécessaires pour bien faire la guerre : la première, de l'*ARGENT; *la seconde, de l'*ARGENT; *la troisième, de l'*ARGENT. (Le maréch. de Trivulce.) *Tous les mauvais désirs naissent dans un cœur qui croit avoir dans l'*ARGENT *les moyens de les satisfaire.* (Boss.) *Si l'on m'apporte de l'*ARGENT, *que l'on me vienne quérir vite chez le seigneur Géronimo; et si l'on veut m'en demander, qu'on dise que je suis sorti, et que je ne dois revenir de toute la journée.* (Mol.) *Ma chère enfant, si vous saviez l'*ARGENT *qui lui passe par les mains, vous en seriez surprise.* (Mme de Sév.) *Les affaires qui roulent sur l'*ARGENT *ont toujours quelque chose de sale.* (Mme de Maint.) *Faute d'*ARGENT, *on n'est qu'un sot dans ce maudit siècle de fer.* (Scarron.) *Je pleurai la perte de mon* ARGENT *comme on pleure la mort d'un fils unique.* (Le Sage.) *L'*ARGENT *qu'on possède est l'instrument de la liberté; celui qu'on pourchasse est celui de la servitude.* (J.-J. Rouss.) *Il ne peut point y avoir de mœurs partout où c'est l'*ARGENT, *et non le talent, qui conduit aux grandes places.* (Dumarsais.) *L'*ARGENT *est comme le temps; n'en perdez pas, vous en aurez assez.* (De Lévis.) *Si vous voulez connaître le prix de l'*ARGENT, *cherchez à en emprunter.* (Franklin.) *La caste des solliciteurs ne sait vivre que de l'*ARGENT *de l'Etat.* (Mme de Staël.) *Quand on fait pour de l'*ARGENT *un métier peu noble, c'est l'*ARGENT *qu'on veut mériter.* (B. Const.) *Mon oncle, très-peu pourvu d'*ARGENT, *commençait à se sentir mal à l'aise avec sa famille.* (Chateaub.) *Quand on n'a point d'*ARGENT, *on est dans la dépendance de toutes choses et de tout le monde.* (Chateaub.) *Il y a, en général, une prévention défavorable contre ceux qui manient l'*ARGENT. (Napol. Ier.) *J'aime l'*ARGENT : *il m'en faut, non pour thésauriser, mais pour semer.* (Scribe.) *L'*ARGENT *est la marchandise qui sert aux échanges.* (Proudh.) *L'*ARGENT *conduit à tout : tel homme d'Etat n'a dû son élévation et son habileté qu'à ses millions.* (Empis.) *L'*ARGENT *est au fond de tous les rêves; l'*ARGENT *est au bout de toutes les carrières; l'*ARGENT *est au bout de tous les honneurs.* (Le P. Félix.) *On n'a jamais pour ami celui à qui on prête son* ARGENT. (Ars. Houss.)

L'*argent* vaut moins que l'or, l'or moins que la vertu.

La vertu sans *argent* n'est qu'une maladie.
RACINE.

Que l'*argent* qu'on a pris fait de la peine à rendre!
BOURSAULT.

Dieu, qu'on est orphelin quand on n'a point d'*argent*!
C. DELAVIGNE.

Quelle affaire ne fait point
Ce bienheureux métal, l'*argent*, maître du monde?
LA FONTAINE.

. Enfin, je vous raccroche,
Mon *argent* bien-aimé! Rentrez dedans ma poche.
MOLIÈRE.

Secrétaire, greffier, procureur ni sergent
N'ont jamais pu, dit-on, tenir contre l'*argent*.
CAMPISTRON.

Le plus ou moins d'*argent* nous fait ce que nous [sommes,
Et c'est par sa valeur que l'on compte les hommes.
BOISSY.

Pudeur, sagesse, lois, principes et vertus,
A l'aspect de l'*argent*, qu'êtes-vous devenus?
FRÉVILLE.

Le compère aussitôt va remettre en sa place
L'*argent* volé, prétendant bien
Tout reprendre à la fois, sans qu'il y manquât rien.
LA FONTAINE.

... Les gens mal famés ne sont pas très-mal vus,
Si d'*argent* et de langue ils sont d'ailleurs pourvus;
On les craint, on les choie, on touche leur main sale.
E. AUGIER.

L'*argent*, mon Olivier, l'*argent!* il nous dispense
De beauté, de vertu, de talent, de naissance :
Avec lui, l'homme est tout; sans lui, l'homme n'est [rien.
SERRET.

L'*argent*, l'*argent*, dit-on, sans lui, tout est stérile;
La vertu sans *argent* est un meuble inutile;
L'*argent* seul au palais peut faire un magistrat;
L'*argent* en honnête homme érige un scélérat.
BOILEAU.

— Le mot *argent*, d'un usage si fréquent, si général dans toutes les langues, entre comme terme caractéristique dans un grand nombre de nos locutions familières, proverbiales, etc. : *Argent comptant*, Argent qu'on verse, qu'on offre de verser, qu'on peut fournir immédiatement : *Payer* ARGENT COMPTANT. *C'est une personne riche de cent mille écus en* ARGENT COMPTANT. (Mol.) *Le chagrin et l'*ARGENT COMPTANT *ne doivent point loger en même maison.* (Dancourt.)

Quelqu'un avait prêté une certaine somme qu'il considérait depuis longtemps comme de l'*argent* placé à fonds perdu. Le débiteur opéra cependant le remboursement, contre une quittance que le créancier termina par ces deux mots : Reçu *content*. Le débiteur, charmé de pouvoir montrer au Crésus qu'il avait plus d'*argent* que d'orthographe, lui fit observer qu'il confondait deux homonymes très-distincts : Nullement, répondit le créancier; quand je reçois de l'*argent* que je croyais perdu, j'en exprime ma satisfaction par le mot *content*. ‖ On dit dans le même sens : *Argent bas, argent sec, argent sur table :*

Quarante mille francs d'*argent sec* et liquide!
REGNARD.

‖ *Argent comptant porte médecine*, L'argent comptant est d'un grand secours, guérit tous les maux, et remédie à tout dans les affaires. ‖ *Argent comptant fait plaider avocats*, Prov. dont Quintilien faisait déjà l'application à un orateur de son temps, habile à parler sur toutes sortes de sujets, pourvu qu'il eût l'argent à la main. On dit aussi quelquefois dans le même sens : *Il n'y a rien de plus éloquent que l'argent comptant.* ‖ Fig. et fam. : *Prendre quelque chose pour argent comptant, pour de bon argent*, Croire à une chose trop légèrement, s'en rapporter sans examen à ce que les autres disent : *Là-dessus, je lui débitais des fables qu'elle* PRENAIT POUR ARGENT COMPTANT. (Le Sage.) *Quoi! tu* PRENDS POUR DE BON ARGENT *ce que je viens de dire, et tu crois que ma bouche est d'accord avec mon cœur?* (Mol.)

— *Argent de banque*, Argent qui est en dépôt dans les banques : *L'*ARGENT DE BANQUE *est quelquefois plus cher que l'argent courant.* ‖ *Argent courant*, Toutes les monnaies qui ont cours dans chaque pays, pour une valeur déterminée.

— *Argent mignon*, Argent qu'on réserve à des dépenses de fantaisie : *Il n'eût pas convenu, tandis qu'elle était aux expédients, qu'elle eût su que j'avais de l'*ARGENT MIGNON. (J.-J. Rouss.)

— *Bourreau d'argent*, Homme d'une prodigalité excessive : *C'est un vrai* BOURREAU D'ARGENT. (Acad.) *Aussitôt que mon pied a touché le maudit pavé de Paris, je deviens prodigue*, BOURREAU D'ARGENT. (Th. Leclerq.) ‖ *L'argent lui fond dans les mains*, Il dépense follement, sans compter. ‖ *Jeter l'argent par les fenêtres*, Dépenser, prodiguer follement son argent : *Ces gens-là, lui dit-il à l'oreille*, JETTENT L'ARGENT PAR LES FENÊTRES. (Balz.) ‖ *Manger de l'argent*, En dépenser beaucoup dans une entreprise de peu ou point de résultat : *Il* A MANGÉ *énormément* D'ARGENT *dans cette mauvaise affaire.* ‖ *Mangeur d'argent*, Prodigue, dépensier, dissipateur : *Ne lui donnez pas votre fille, c'est un* MANGEUR D'ARGENT. ‖ *Il a mangé de l'argent plus gros que lui.* Se dit d'un homme dépensier et prodigue, dont la jeunesse a été fort déréglée.

— *Pour son argent*, c'est-à-dire en proportion de l'argent qu'on a déboursé, de la peine que l'on a prise : *Les acteurs sont très-médiocres, mais enfin, on en a* POUR SON ARGENT. *Je me veux réjouir* POUR MON ARGENT. (Mme de Sév.) *Parlez, monsieur, je suis sûr que vous nous en donnerez* POUR NOTRE ARGENT. (Scribe.)

— *Faire argent, faire de l'argent d'une chose*, Vendre une chose pour avoir de l'argent : *Il m'a fait présent d'un billet au porteur de dix mille écus, il faut en* FAIRE DE L'ARGENT. (Le Sage.) ‖ *Faire argent d'une chose*, signifie aussi S'en servir pour gagner de l'argent : *On* FAIT ARGENT *de sa tête quand on a de l'esprit, de ses bras, s'il le faut; l'un est noble, l'autre n'est pas moins digne.* (L. Laya.) ‖ *Faire argent de tout*, User de toutes ses ressources pour se procurer de l'argent dans des circonstances difficiles : *Eh! quel expédient trouver? nous* AVONS FAIT ARGENT DE TOUT; *les revenus sont touchés d'avance.* (Regnard.)

. Le rustre en paix chez soi
Vous *fait argent de tout*, convertit en monnaie
Ses chapons, sa poulaille. LA FONTAINE.

‖ Signifie encore Savoir tirer bénéfice de tout, mettre toutes les circonstances à profit : *C'est un habile homme, qui sait* FAIRE ARGENT DE TOUT. ‖ Fig. : *La vanité* FAIT ARGENT DE TOUT. (Chateaub.)

— *C'est de l'argent en barre*, C'est une marchandise d'un débit sûr et facile, une valeur qu'on peut réaliser sur-le-champ. On dit plus souvent : *C'est de l'or en barre.*

— *Etre en argent*, Etre bien muni, bien pourvu d'argent :

J'ai bien ici quelqu'un, un riche commerçant.
— René! ces messieurs-là sont toujours *en argent*.
ALEX. DUVAL.

‖ *L'argent est court chez lui*, Il n'a plus d'argent, sa bourse est vide :

Tu diras qu'aux coffres du roi
L'*argent est court*, comme chez moi.
BOISROBERT.

‖ On dit mieux *Etre à court d'argent.* ‖ *Avoir de l'argent à gogo, être cousu d'argent*, Avoir de l'argent à souhait, en abondance. ‖ *Je n'ai pas encore vu la couleur de son argent*, Je n'ai encore reçu aucun argent de lui. ‖ *Ne faire que changer son argent*, Vendre sans bénéfice, dicton très-familier aux marchands pour persuader à leurs clients qu'ils ne gagnent rien sur ce qu'ils leur vendent.

— *Jouer bon jeu bon argent*, Jouer sérieusement, de bonne foi, avec l'intention de payer sur-le-champ. ‖ Fig. *Y aller bon jeu bon argent*, Agir avec franchise, sans hésitation, sans détours : *Je vois qu'il* Y VA BON JEU BON ARGENT. (Scribe.)

— *Puisque l'argent est rond, c'est pour rouler*, Maxime du prodigue, qui cherche à justifier ses dépenses folles. ‖ *Si l'argent est plat, c'est pour s'amasser*, Maxime de l'avare qui cherche à justifier sa manie de thésauriser.

— *Semer l'argent*, Le répandre à profusion. Cette locution peut se prendre en bonne part : *Semer bien son argent* signifie Savoir dépenser son argent à propos, faire des sacrifices utiles, imiter le laboureur intelligent qui confie à la terre un grain de blé pour en récolter vingt. ‖ *Le terme vaut l'argent*, Quand on a du temps pour payer, on trouve aisément le moyen de s'acquitter. ‖ *Mettre de bon argent contre du mauvais*, Faire des avances, des frais dans une affaire qui ne doit donner aucun profit. ‖ *Argent frais*, Argent qu'on vient de recevoir : *Il vint demeurer dans mon hôtellerie deux jeunes seigneurs qui avaient de l'*ARGENT FRAIS. (Le Sage.) ‖ *Argent des cartes*, Argent payé pour les cartes que l'on fournit aux joueurs. ‖ *Argent mort, argent qui dort*, Argent qui ne produit aucun intérêt, aucun profit. ‖ *Avoir le temps et l'argent*, Avoir toutes choses à souhait. ‖ *Avoir le drap et l'argent*, Avoir la marchandise et le prix, locution tirée de la farce de l'*Avocat Patelin.* V. AVOCAT PATELIN. ‖ *Qui a de l'argent a des pirouettes*, Celui qui a de l'argent saute et danse volontiers, et a de quoi se réjouir. ‖ *Qui a de l'argent a des coquilles*, Avec de l'argent, on peut s'acheter, se procurer tout ce que l'on désire, tout ce qui plaît. ‖ *Jouer argent sous corde*, Jouer argent comptant, allusion à l'habitude qu'on avait au jeu de paume de déposer l'argent sous la corde qui séparait les deux parties du jeu.

— Prov. et loc. prov. *Point d'argent, point de Suisse*, Rien pour rien, point de service sans rétribution. Se dit par allusion aux troupes suisses que quelques gouvernements avaient à leur solde, et qui refusaient de servir dès que cette solde était en retard. Leur réclamation était toujours exprimée d'une manière aussi laconique que significative : Argent ou congé. ‖ Dans sa pièce des *Plaideurs*, Racine a joué très-agréablement sur ce proverbe :

On n'entrait point chez nous sans graisser le marteau :
Point d'argent, point de suisse, et ma porte était close.
RACINE.

— *L'argent n'a point de maître*, L'argent n'a rien qui puisse le faire reconnaître; il appartient à celui qui l'a. ‖ *L'argent est un bon serviteur et un mauvais maître*, L'argent contribue au bonheur de celui qui sait l'employer, et fait le malheur de celui qui en mésuse, ou qui se laisse dominer par l'avarice ou la cupidité.

— *Plaie d'argent n'est pas mortelle*, Les pertes d'argent peuvent toujours se réparer.

— Argent frais et nouveau
Ruine le jouvenceau,

Un jeune homme nouvellement enrichi est en danger de perdre sa fortune et sa santé.

— *Argent d'autrui nul n'enrichit.* Se dit dans le même sens que *Le bien volé ne profite jamais.*

— *Etre chargé d'argent comme un crapaud de plumes*, Manière pittoresque d'exprimer que quelqu'un est tout à fait sans argent, qu'il n'a pas le sou.

— *Argent prêté ne doit être redemandé*, Il est rare qu'on n'éprouve point quelque désagrément lorsqu'on réclame l'argent qu'on a prêté. ‖ *L'argent prêté veut être racheté*, Celui qui a prêté de l'argent a autant de peine à le recouvrer qu'il en aurait à le gagner; presque toujours la main qui l'a reçu refuse de le rendre.

— *Argent fait perdre et pendre gent*, L'argent cause souvent la perte de celui qui le possède. Les Italiens disent d'une manière plus piquante : *Qui veut s'enrichir dans un an se fait pendre dans six mois.*

— *Qui n'a point d'argent en bourse ait au moins miel en bouche*, Quand on ne peut payer, il faut au moins user de paroles polies, douces, conciliantes.

— En poésie, *d'argent* se dit : 1° de ce qui a la blancheur, l'éclat de l'argent : *La lune jetait un voile* D'ARGENT *sur la campagne.* (Littré.) *L'abbé de Solis était un vieillard octogénaire, à chevelure* D'ARGENT. (Balz.)

Il roule une eau *d'argent* sur les sables dorés.
DELILLE.

Le char s'est arrêté près des murs de Pergame,
Aux bords où le Scamandre épand ses flots *d'argent*.
AIGNAN.

Le temps, qui toujours marche, avait pendant deux [nuits
Echancré, selon l'ordinaire,
De l'astre au front *d'argent* la face circulaire.
LA FONTAINE.

‖ 2° De ce qui a le son clair de l'argent :

Sa voix a-t-elle encor ce doux timbre *d'argent*
D'où notre nom tombait et résonnait si tendre?
LAMARTINE.

‖ Absol. Onde, eau pure et limpide :

Elles conduisent leur *argent*
Sur un lit d'arènes dorées. GODEAU.

Plus heureux s'il rencontre une rustique source
Qui, libre dans son cours,
Aime à lui prodiguer tout son liquide *argent*.
LEBRUN.

— Administr. *Articles d'argent*, Sommes versées aux caisses des postes, pour être payées, sur mandats, dans tous les bureaux de l'empire.

— Blas. Le second des métaux. Quand les armoiries ne sont pas coloriées, il se représente tout blanc, sans hachures ni pointillé. Dans la symbolique du blason, il signifie Pureté, innocence et chasteté.

— Hist. *Argent jeté au peuple.* L'usage de jeter de l'argent au peuple dans certaines cérémonies publiques s'est conservé chez nous jusque dans le XVIIe siècle. Ainsi Henri IV en fit jeter en 1598, après la conclusion de la paix de Vervins, et Louis XIV lors de son entrée à Lille, en 1667.

— Myth. *Age d'argent*. V. AGE.

— Minér. *Argent vierge* ou *natif*, Argent à l'état de pureté. ‖ *Argent amalgamé*, Alliage de mercure et d'argent; on dit aussi *mercure argental.* ‖ *Argent antimonial*, Alliage d'argent et d'antimoine; cette espèce minérale est souvent désignée sous le nom de *discrase.* ‖ *Argent sulfuré* ou *argent vitreux*, Sulfure d'argent : on lui donne aussi le nom d'*argyrose.* ‖ *Argent noir*, Variété de sulfure d'argent. ‖ *Argent antimonié sulfuré* ou *argent rouge*, Sulfure double d'antimoine et d'argent; on lui donne aussi le nom d'*argyrithrose.* ‖ *Argent aigre*, Variété de sulfure double d'antimoine et d'argent; on lui donne aussi le nom de *psaturose.* ‖ *Argent arsenical* ou *arsénié*, Combinaison d'argent et d'arsenic. ‖ *Argent sélénié*, Combinaison d'argent et de sélénium. ‖ *Argent telluré*, Combinaison d'argent et de tellure. ‖ *Argent ioduré*, Combinaison d'iode et d'argent. ‖ *Argent bromuré* ou *argent vert*, Minéral vert composé de brome et d'argent. ‖ *Argent chloruré* ou *argent corné*, Combinaison de chlore et d'argent; on lui donne aussi le nom de *kérargyre* ou *kérargyrite.* ‖ *Argent carbonaté*, Sel formé par la combinaison de l'acide carbonique avec l'oxyde d'argent. ‖ *Argent blanc*, Minerai de plomb argentifère. ‖ *Argent de chat*, Un des noms vulgaires du mica. ‖ *Argent vif* ou *vif-argent*, Le mercure.

— Chim. *Argent fulminant*, Azoture d'argent; il doit son nom à la propriété qu'il a de détoner par le plus léger choc.

— Techn. et comm. *Argent fin*, Celui qui a le moins d'alliage. ‖ *Argent allié*, Celui qui contient quelques métaux étrangers, mais dans de faibles proportions. ‖ *Argent anglais*, Alliage analogue au maillechort. ‖ *Argent chinois*, Variété de maillechort argenté. ‖ *Argent doré*, Vermeil. ‖ *Argent de coupelle*, Argent pur. ‖ *Argent ardent*, Argent métallique obtenu en décomposant de l'azotate d'argent sur un charbon ardent. ‖ *Argent en feuilles*, Argent que les batteurs ont réduit en feuilles très-minces pour servir à argenter. ‖ *Argent en lames*, Celui qui a été aplati entre deux rouleaux. ‖ *Argent trait*, Celui qui a été tiré en fils très-fins à la filière. ‖ *Argent filé*, Celui qui a déjà été appliqué sur la soie. ‖ *Argent en coquilles*, Argent réduit en poudre, broyé avec du miel et de la gomme arabique, et étendu dans des coquilles pour l'usage des enlumineurs. ‖ *Argent mat*, Celui qui n'est ni poli ni bruni. ‖ *Argent fin fumé*, Argent auquel on a donné la couleur de l'or en l'exposant à la fumée. ‖ *Argent battu*, Argent qui a passé sous le marteau. ‖ *Argent en pâte*, Celui qu'on a préparé pour le mettre au creuset. ‖ *Argent en bain*, Argent qui est en fusion. ‖ *Argent de cendrée*, Poudre d'argent qu'on retire des liquides qui ont servi à l'affinage de l'or. ‖ *Argent faux*, Cuivre rouge argenté. ‖ *Argent monnayé*, Celui qui a été converti en monnaie. ‖ *Argent-le-roi*, Se disait autrefois de celui qui était au titre légal pour l'orfévrerie et la monnaie. ‖ *Argent bas*, Celui qui est inférieur au titre requis. ‖ *Argent tenant or*, Or allié à l'argent dans une certaine proportion. ‖ *Argent à tricher*, Somme que, dans les transactions des Européens, en Afrique, l'agent indigène dont ils se servent prélève pour sa peine à l'insu du marchand.

— **Encycl.** Chim. L'*argent* est un corps simple appartenant à la grande division des métaux, et, dans cette division, à la septième classe, c'est-à-dire à la classe des métaux qui ne se combinent avec l'oxygène de l'air à aucune température, ne décomposent jamais l'eau et dont les oxydes sont réductibles par la chaleur. La classification proposée par M. Naquet, classification naturelle et rationnelle qui groupe les métaux d'après leur atomicité, place l'*argent* à côté du potassium et du sodium, dans la classe des métaux monoatomiques. V. ATOMICITÉ, MÉTAL.

I. — PROPRIÉTÉS PHYSIQUES DE L'ARGENT. L'*argent* est solide à la température ordinaire; c'est le plus blanc de tous les métaux, et il ne le cède guère qu'à l'acier pour l'éclat de son poli. Après l'or, c'est le métal le plus malléable et le plus ductile. Un gramme d'argent peut donner un fil de 2,400 mèt. de longueur. Il est doué d'un faible pouvoir rayonnant pour la chaleur et pour la lumière, ce qui justifie son emploi pour les objets de vaisselle; sa densité est de 10,4743; comme l'eau, il est plus dense à l'état liquide qu'à l'état solide : aussi un morceau d'*argent* surnage-t-il dans un bain du même métal. L'*argent* occupe le quatrième rang parmi les métaux tenaces : il faut un poids de 85 kilogr. pour rompre un fil d'*argent* de 2 millimèt. d'épaisseur. Il est naturellement mou; il faut l'allier au cuivre pour lui donner une dureté qui permette de le travailler commodément. L'*argent* fond à la chaleur blanche vers 32° du pyromètre de Wedgwood, environ 1022° centigrades. Lorsqu'après l'avoir fondu on le laisse refroidir lentement, il cristallise en octaèdres volumineux. On peut le distiller avec le chalumeau à gaz oxygène et hydrogène; ses vapeurs affectent la couleur verte. L'*argent* fondu présente la curieuse propriété d'absorber jusqu'à vingt-deux fois son volume d'oxygène, qu'il abandonne en se refroidissant; c'est là une simple dissolution de l'oxygène dans l'*argent* liquide, et nullement une combinaison. Cette absorption d'oxygène, jointe à la différence de densité entre l'*argent* liquide et l'*argent* solide, explique pourquoi l'*argent roche*, c'est-à-dire pourquoi, au moment où il passe de l'état liquide à l'état solide, on observe souvent une sorte de projection de métal encore liquide. Ce phénomène tient à l'oxygène, qui, en se dégageant, vient boursoufler et déchirer la couche corticale déjà solidifiée, provoquant de petites éruptions, des coulées de métal fondu au sommet de petits cratères, en un mot figurant tous les phénomènes volcaniques. Le *rochage* ne se produit qu'autant que l'*argent* est pur de tout alliage; un métal étranger, même en petite quantité, empêche la production de ce phénomène, en empêchant l'absorption d'oxygène.

II. — PROPRIÉTÉS CHIMIQUES DE L'ARGENT. L'*argent* a pour symbole chimique Ag. Il se rapporte au type hydrogène, et, d'après la théorie unitaire, doit se noter $\left.\begin{matrix}Ag\\Ag\end{matrix}\right\}$. L'*argent* ne s'oxyde à l'air, ni à chaud, ni à froid; mais il s'oxyde en présence de l'oxygène ozonisé. Il ne s'altère pas sous l'influence des alcalis et de la chaleur, ce qui explique son emploi sous la forme de creuset.

L'acide sulfhydrique noircit instantanément l'*argent*; il se produit dans ce cas du sulfure d'*argent*, qui recouvre la surface du métal. La teinte noire que prend l'argenterie des ménages et celle des magasins éclairés au gaz mal purifié doit être attribuée à cette cause; en effet, dans l'intérieur des maisons, il y a souvent des exhalaisons d'acide sulfhydrique, et le gaz impur en renferme aussi des traces.

Voici l'équation chimique qui rend compte de cette réaction :

Formules dualistiques :

Argent — Acide sulfhyd. — Hydrog. — Sulfure d'argent

$$Ag + HS = H + AgS$$

Formules unitaires :

Argent — Acide sulfhyd. — Hydrog. — Sulfure d'argent

$$\left.\begin{matrix}Ag\\Ag\end{matrix}\right\} + \left.\begin{matrix}H\\H\end{matrix}\right\}S = \left.\begin{matrix}H\\H\end{matrix}\right\} + \left.\begin{matrix}Ag\\Ag\end{matrix}\right\}S$$

L'acide sulfurique n'attaque l'*argent* que s'il est concentré et bouillant; il se produit alors de l'acide sulfureux et du sulfate d'argent.

Formules dualistiques :

Acide sulfurique — Argent — Sulfate d'argent — Eau — Acide sulfureux

$$2SO^3,HO + Ag = AgO,SO^3 + 2HO + SO^2$$

Formules unitaires :

Acide sulfurique — Argent — Sulfate d'argent — Eau — Acide sulfureux

$$2\left(\left.\begin{matrix}SO^{2''}\\H^2\end{matrix}\right\}O^2\right) + \left.\begin{matrix}Ag\\Ag\end{matrix}\right\} = \left.\begin{matrix}SO^{2''}\\Ag^2\end{matrix}\right\}O^2 + 2\left(\left.\begin{matrix}H\\H\end{matrix}\right\}O + SO^2\right)$$

L'acide azotique attaque l'*argent* à froid et surtout à chaud, avec production d'azotate d'*argent* et de bioxyde d'azote.

Formules dualistiques :

$$\underset{\text{Acide azotique}}{8\,AzO^5,HO} + \underset{\text{Argent}}{6Ag} = \underset{\text{Azotate d'argent}}{6AgO,AzO^5} + \underset{\text{Eau}}{8\,HO} + \underset{\text{Bioxyde d'argent}}{2\,AzO^2}$$

Formules unitaires :

$$\underset{\text{Acide azotique}}{8\left(\begin{matrix}AzO^2\\H\end{matrix}\right\}O\Big)} + \underset{\text{Argent}}{3\left(\begin{matrix}Ag\\Ag\end{matrix}\right\}\Big)} = \underset{\text{Azotate d'argent}}{6\left(\begin{matrix}AzO^2\\Ag\end{matrix}\right\}O\Big)} + \underset{\text{Eau}}{4\left(\begin{matrix}H\\H\end{matrix}\right)O} + \underset{\text{Bioxyde d'argent}}{2\,AzO}$$

Au rouge, l'*argent* décompose l'acide chlorhydrique en formant du chlorure d'*argent*, et mettant de l'hydrogène en liberté.

Formules dualistiques :

$$\underset{\text{Argent}}{Ag} + \underset{\text{Acide chlorhydr.}}{HCl} = \underset{\text{Hydr.}}{H} + \underset{\text{Chlorure d'argent}}{AgCl}$$

Formules unitaires :

$$\underset{\text{Argent}}{\left.\begin{matrix}Ag\\Ag\end{matrix}\right\}} + \underset{\text{Acide chlorhydr.}}{2\left(\left.\begin{matrix}H\\Cl\end{matrix}\right\}\right)} = \underset{\text{Hydr.}}{\left.\begin{matrix}H\\H\end{matrix}\right\}} + \underset{\text{Chlorure d'argent}}{2\left(\left.\begin{matrix}Ag\\Cl\end{matrix}\right\}\right)}$$

Le contact prolongé de l'*argent* avec une dissolution de chlorure de sodium donne naissance à une certaine quantité de chlorure double d'*argent* et de sodium, qui se dissout, et la liqueur devient alcaline. Le brome et l'iode se combinent à froid avec l'*argent*, et forment du bromure et de l'iodure d'*argent* qui se rapportent au type acide chlorhydrique, et qui, d'après la théorie unitaire, se notent

$$\left.\begin{matrix}Ag\\Br\end{matrix}\right\}\ \left.\begin{matrix}Ag\\I\end{matrix}\right\}.$$

III. — COMPOSÉS FORMÉS PAR L'ARGENT. — *Oxydes d'argent.* L'*argent* peut donner naissance à trois oxydes : le protoxyde d'*argent* AgO (Ag^2O, suivant les unitaires), le sous-oxyde d'*argent*, Ag^2O (Ag^4O, suivant les unitaires), et le bioxyde d'*argent*, AgO^2 (Ag^2O^2, suivant les unitaires), qui correspond à l'eau oxygénée. La notation unitaire de ces oxydes d'*argent* s'explique par celle du type eau, auquel se rapporte le protoxyde d'*argent*

$$\left(\text{eau } \left.\begin{matrix}H\\H\end{matrix}\right\}O,\ \text{protoxyde d'}argent\ \left.\begin{matrix}Ag\\Ag\end{matrix}\right\}O\right).$$

Le *protoxyde d'argent* se précipite à l'état anhydre, lorsqu'on ajoute de la potasse à une solution d'azotate d'*argent*. Le précipité, convenablement lavé, se présente sous la forme d'un dépôt floconneux brun olive. Le protoxyde d'*argent* est une combinaison très-instable ; il se décompose très-facilement par la chaleur, lentement sous l'action de la lumière. Il est réduit par l'hydrogène au-dessous de 100°. Mis en contact pendant quelque temps avec du mercure, il abandonne son oxygène pour former un amalgame. Malgré son instabilité, il constitue une base très-énergique, car les sels qu'il forme avec des acides puissants n'ont aucune réaction. La facilité avec laquelle il se réduit explique pourquoi on n'en trouve pas dans la nature.

Le *sous-oxyde d'argent*, peu connu, s'obtient en chauffant le tartrate ou le citrate d'*argent* à 100° dans un courant d'hydrogène, dissolvant le produit dans l'eau et traitant la solution brune par la potasse caustique. C'est une poudre noire.

Le *bioxyde* ou *péroxyde d'argent* s'obtient sous forme de petits cristaux noirs par l'électrolyse d'une solution étendue d'azotate d'*argent*. Il se forme aussi par l'action de l'ozone sur l'*argent* métallique.

— *Argent fulminant.* Lorsqu'on fait digérer du protoxyde d'*argent* avec de l'ammoniaque, on obtient une poudre noire, très-explosive, connue sous le nom d'*argent fulminant*. On peut aussi l'obtenir en ajoutant de l'ammoniaque à une solution d'azotate d'*argent* et en précipitant la liqueur par la potasse caustique. Ce composé, lorsqu'il est sec, détone avec une grande violence par le plus léger frottement. Il fait même explosion sous l'eau chauffée à 100°. Sa composition n'est pas bien connue. Quelques chimistes l'envisagent comme une combinaison d'ammoniaque avec le protoxyde d'*argent ;* d'autres, comme un amidure d'*argent ;* d'autres ; enfin, comme un azoture d'*argent*.

— *Sulfure d'argent.* Le *sulfure d'argent* a pour formule $AgS \left(\left.\begin{matrix}Ag\\Ag\end{matrix}\right\}S\right.$, selon les unitaires).

Il se trouve dans la nature sous forme d'octaèdres réguliers, ordinairement modifiés par des facettes. Il est d'un gris noir, et possède un certain éclat. Sa densité est de 7,2. Il est un peu malléable et assez mou pour pouvoir être rayé avec l'ongle. Il est isomorphe avec le sulfure de cuivre. On le prépare en faisant fondre ensemble de l'*argent* et du soufre. L'excès de soufre distille, et il reste une masse cristalline de sulfure d'*argent*. On l'obtient aussi, sous forme d'une poudre noire amorphe, en dirigeant un courant d'acide sulfhydrique dans la solution d'un sel d'*argent*. Soumis au grillage, le sulfure d'*argent* se décompose en ses éléments ; le métal reste et le soufre se dégage sous forme d'acide sulfureux. Grillé avec du sel marin, il passe à l'état de chlorure d'*argent ;* il subit le même changement à froid, si on le laisse pendant longtemps en contact avec du bichlorure de cuivre. Il est attaqué par l'acide chlorhydrique bouillant, avec formation de chlorure d'*argent* et d'acide sulfhydrique. Il se dissout dans l'acide azotique concentré, avec dépôt de soufre. Il est facilement attaqué par l'acide sulfurique chaud, et se transforme en sulfate.

— *Chlorure d'argent.* Le *chlorure d'argent* a pour formule $AgCl \left(\left.\begin{matrix}Ag\\Cl\end{matrix}\right\}\right.$ selon les unitaires).

Il se rencontre dans la nature, cristallisé en octaèdres, et a reçu des minéralogistes le nom d'*argent corné*. Il se forme directement lorsqu'on chauffe l'argent dans du chlore sec. On l'obtient aussi toutes les fois qu'une dissolution d'un sel d'*argent* est mise en contact avec un chlorure ou de l'acide chlorhydrique. Comme le chlorure d'*argent* est insoluble, il se sépare sous forme d'une masse blanche caillebotée. On peut lui faire prendre la forme octaédrique, c'est-à-dire la forme cristallisée qu'il présente dans la nature, en abandonnant à une évaporation spontanée sa dissolution ammoniacale ou chlorhydrique. Le chlorure d'*argent* fond vers 260°, et se fige, par le refroidissement, en prenant l'aspect d'une matière cornée grise, qu'on peut couper au couteau. A une température très-élevée, il répand des vapeurs sans se décomposer. Le fer et le zinc réduisent avec la plus grande facilité le chlorure d'*argent* humide. Cette réduction s'accomplit plus facilement encore en présence de l'acide chlorhydrique ou de l'acide sulfurique. Il est aussi réduit, mais avec lenteur, par le plomb, le cuivre, le bismuth, le mercure. Le chlorure d'*argent* est insoluble dans l'eau et dans l'acide azotique froid ou bouillant, soluble dans l'eau salée, dans l'acide chlorhydrique, dans l'ammoniaque, dans les hyposulfites alcalins. Une solution d'acide iodhydrique le décompose avec dégagement de chaleur et formation d'acide chlorhydrique et d'iodure d'*argent*. Les sulfures métalliques et le chlorure d'*argent*, abandonnés à un contact prolongé, échangent leurs éléments, de telle sorte que l'on obtient du sulfure d'*argent* et des chlorures métalliques. Enfin, le chlorure d'*argent* est très-sensible à l'action de la lumière, ce qui explique son emploi dans l'art de la photographie. Lorsqu'on l'expose aux rayons solaires, il devient immédiatement violet ; à la lumière diffuse, la coloration se manifeste avec plus de lenteur. Ce changement de couleur est le résultat d'une décomposition partielle. Le chlorure violet ne se dissout plus entièrement dans l'ammoniaque, et laisse un faible résidu d'*argent* métallique.

— *Bromure d'argent.* Le *bromure d'argent* a pour formule $AgBr$ (notation unitaire, $\left.\begin{matrix}Ag\\Br\end{matrix}\right\}$).

On le prépare par double décomposition, en mélangeant des solutions d'azotate d'*argent* et de bromure de potassium. Il constitue un précipité blanc qui jaunit à la lumière. Comme le chlorure d'*argent*, il est soluble dans l'ammoniaque et dans les hyposulfites alcalins.

— *Iodure d'argent.* L'*iodure d'argent* a pour formule AgI (notation unitaire, $\left.\begin{matrix}Ag\\I\end{matrix}\right\}$). On l'obtient ordinairement par décomposition, en mélangeant des solutions d'iodure de potassium et d'azotate d'*argent*. Il se présente alors sous la forme d'une masse caillebotée jaune qui noircit à la lumière. Il se forme aussi par l'action d'une solution concentrée d'acide iodhydrique sur l'*argent* métallique, et, dans ce cas, cristallise en petits prismes hexagonaux. L'iodure d'*argent* est très-peu soluble dans l'ammoniaque, qui fait passer sa couleur du jaune au blanc. Il se dissout sensiblement dans les solutions d'iodure de potassium et des chlorures alcalins.

— *Sels d'argent.* On reconnaît les *sels d'argent* aux caractères suivants : 1° ils sont incolores quand les acides dont les éléments entrent dans leur composition ne sont pas colorés ; 2° ils noircissent généralement à la lumière ; 3° L'acide chlorhydrique et les chlorures solubles produisent dans leurs dissolutions un précipité blanc caillebоté (chlorure d'*argent*), qui n'est point attaqué par les acides, mais qui se dissout avec la plus grande facilité dans l'ammoniaque, le cyanure de potassium et l'hyposulfite de soude ; 4° les arsénites et les phosphates solubles y déterminent la formation d'un précipité jaune clair de phosphate ou d'arsénite d'*argent* solubles dans l'ammoniaque et les liqueurs acides ; 5° les arséniates y produisent un précipité rouge brique d'arséniate d'*argent ;* 6° l'acide sulfhydrique y fait naître un précipité noir de sulfure d'*argent* insoluble dans le sufhydrate d'ammoniaque, mais que l'acide azotique transforme facilement en azotate d'*argent ;* 7° les alcalis fixes donnent, en présence des sels d'*argent*, un précipité brun olive d'oxyde d'*argent ;* ce précipité, mis en contact avec l'ammoniaque, devient noir et acquiert des propriétés explosives ; 8° les iodures solubles forment, dans les solutions des sels d'*argent*, un précipité jaunâtre (iodure d'*argent*) presque insoluble dans l'ammoniaque.

— *Azotate d'argent.* Parmi tous les sels à base d'oxyde d'*argent*, l'*azotate* ou *nitrate* est le seul dont nous parlerons ici. L'*azotate d'argent* a pour formule AgO, AzO^5 (notation unitaire, $\left.\begin{matrix}AzO^2\\Ag\end{matrix}\right\}O$). Pour préparer ce sel, qui est d'un usage fréquent en médecine (V. plus loin) et qui constitue un des réactifs les plus employés dans les laboratoires, il suffit de dissoudre l'*argent* pur dans l'acide azotique à 33°, et de laisser refroidir la solution ; on obtient ainsi des lames rhomboïdales incolores d'azotate d'*argent*. L'*azotate d'argent* est anhydre. Il fond avant la chaleur rouge en un liquide incolore ou légèrement jaunâtre qui se prend, par le refroidissement, en une masse cristalline blanche. Au rouge, il se décompose et laisse de l'*argent* métallique pour résidu. L'*azotate d'argent* pur, que l'on fait fondre dans une capsule de porcelaine et que l'on coule dans une lingotière préalablement chauffée et enduite d'une légère couche de suif, donne la *pierre infernale*, qui est employée comme caustique superficiel. La pierre infernale forme des bâtons incolores, lorsqu'ils sont récemment préparés ; mais ils sont ordinairement colorés en gris par une petite portion d'*argent* réduit qui recouvre la surface. La cassure de ces bâtons est cristalline et rayonnée. Il arrive quelquefois que la pierre infernale renferme du sous-azotate de cuivre ; car il est très-commode, quand on veut de l'*azotate d'argent*, de dissoudre une pièce de monnaie dans de l'eau-forte (acide azotique). Comme la monnaie d'*argent* contient toujours du cuivre, l'azotate qui en provient est nécessairement impur. Le procédé dont on se sert pour purifier l'azotate d'*argent*, ainsi mélangé d'azotate de cuivre, est fondé sur l'énergie basique plus grande chez l'oxyde d'*argent* que chez l'oxyde de cuivre. On précipite un quart de la dissolution d'*azotate d'argent* impur par la potasse caustique ; le précipité, qui est formé d'oxyde d'*argent* et d'oxyde de cuivre, est ensuite ajouté aux trois autres quarts de la dissolution. Si l'on fait bouillir le mélange ou bien si on le laisse en un lieu tiède pendant plusieurs heures, tout l'oxyde de cuivre qui est dissous se précipite et cède ainsi sa place à une quantité équivalente d'oxyde d'*argent*, et l'on obtient une solution incolore qu'il suffit de filtrer et d'évaporer pour avoir de l'*azotate d'argent* cristallisé. L'*azotate d'argent* se dissout dans son poids d'eau froide, et dans la moitié de son poids d'eau bouillante. Il se dissout aussi dans quatre parties d'alcool. La solution aqueuse est neutre. Exposée au contact de l'air, elle noircit comme les cristaux et le sel fondu par suite d'une réduction partielle due à l'action des matières organiques suspendues dans l'air. C'est pour cela que l'*azotate d'argent* noircit la peau et sert comme encre pour marquer le linge. L'hydrogène réduit lentement la solution d'*azotate d'argent*, avec dépôt d'*argent* métallique.

IV. — PRÉPARATION DE L'ARGENT. Dans les laboratoires, on prépare l'*argent* en le retirant des monnaies et des pièces d'orfévrerie qui contiennent ce métal allié à une petite quantité de cuivre. On dissout l'alliage dans l'acide azotique. A l'aide du chlorure de sodium, on précipite l'*argent* à l'état de chlorure ; enfin, le précipité recueilli est traité par la chaleur rouge dans un creuset, en présence d'une quantité déterminée de craie et de charbon : le chlorure décomposé abandonne l'*argent*, qui se dépose au fond du creuset sous forme de culot.

Dans l'industrie, on prépare l'*argent* en grand, pour la fabrication des monnaies et des pièces d'orfévrerie, en le retirant des minéraux qui le contiennent, par l'emploi de procédés divers qui rentrent dans deux méthodes générales, la *coupellation* ou *fusion*, et la *chloruration*.

Le plomb est l'intermédiaire nécessaire dans la coupellation, c'est-à-dire qu'avant de coupeller, il faut commencer par convertir en alliage de plomb et d'*argent* le minerai argentifère qu'il s'agit de traiter. Cette opération préliminaire, inutile si l'on a affaire à des alliages natifs, varie nécessairement suivant la composition du minerai. L'alliage obtenu, nommé *plomb d'œuvre*, est ensuite placé dans une coupelle et soumis à l'action d'une forte chaleur. Le plomb ne tarde pas à s'oxyder et à entrer en fusion, l'oxyde de plomb surnage dans la coupelle et s'écoule par une petite rigole ; il ne reste que l'*argent*. En un mot, pour séparer le plomb de l'*argent*, on met à profit la différence qui existe entre les deux métaux sous le rapport de l'oxydabilité et de la fusibilité.

Par la méthode de chloruration, on fait passer l'*argent* des minerais à l'état de chlorure en le traitant par le sel et le magistral (pyrite calcinée), puis à l'état d'amalgame en ajoutant du mercure ; enfin on le sépare du mercure par la distillation. La méthode de chloruration comprend deux procédés différents, le procédé *saxon* et le procédé *américain*. Dans le procédé saxon, ainsi nommé parce qu'il est surtout appliqué à Freyberg, en Saxe, la chloruration est pratiquée sous l'influence de la chaleur, et elle est toujours séparée de l'amalgamation. Dans le procédé américain, les deux opérations, chloruration et amalgamation, s'exécutent simultanément et toujours à froid. Ce dernier procédé est beaucoup plus long et consomme une quantité de mercure bien plus considérable, mais il est seul applicable dans les mines du nouveau monde, en raison de la rareté du combustible. Il y a un troisième procédé, encore peu répandu, dans lequel n'intervient pas le mercure, et qui consiste, la chloruration accomplie, à dissoudre le chlorure d'*argent* dans le sel marin, et à précipiter l'*argent* métallique par le fer.

— Techn. Les usages de l'*argent* sont aussi variés et aussi nombreux que ceux de l'or. Allié au cuivre, il est employé avec avantage pour la fabrication de la monnaie, des médailles, des bijoux et de l'orfévrerie de table. La composition des alliages d'*argent* et de cuivre est fixée par la loi ; elle est exprimée par les chiffres suivants :

	Argent.	Cuivre.	Titre.	Tolérance.
Monnaies d'argent de France. . . .	900	100	$\frac{900}{1000}$	$\frac{3}{1000}$
Médailles	950	50	$\frac{950}{1000}$	$\frac{3}{1000}$
Orfévrerie et argenterie.	950	50	$\frac{950}{1000}$	$\frac{5}{1000}$
Petite bijouterie. .	850	150	$\frac{850}{1000}$	$\frac{5}{1000}$

Allié au palladium, l'*argent* sert pour faire des échelles de thermomètre et certains instruments de marine ; c'est sur une lame de cet alliage qu'on a tracé la division du grand cercle de l'Observatoire de Paris. L'amalgame d'*argent* est mis en usage pour argenter. L'alliage de l'or et de l'*argent* est plus dur, plus élastique, plus fusible que chacun de ces deux métaux pris séparément ; aussi est-il très-souvent employé en orfévrerie. C'est en variant les proportions de cet alliage qu'on obtient l'or jaune, l'or pâle et l'or vert, dont on se sert dans la fabrication des bijoux. Un alliage d'*argent*, de platine et de cuivre est employé en horlogerie ; il remplace avantageusement les rubis dont on fait usage pour les montres. Allié à l'acier, l'*argent* donne un métal plus dur que le meilleur acier fondu, et qui ne se gerce ni sous le marteau ni à la trempe. Un alliage d'*argent*, de cuivre et d'or forme le *doré*. V. ce mot.

— Les alliages sont sujets à être essayés, c'est-à-dire que, dans certaines circonstances, il est nécessaire de s'assurer exactement du titre de certains échantillons d'orfévrerie ou de monnaies. L'essai des matières d'*argent* se fait par deux procédés : 1° la coupellation, par laquelle on mesure la quantité d'*argent* que contient un alliage en le soumettant à l'action de la chaleur dans un fourneau de coupelle, en présence d'une certaine quantité de plomb ; le cuivre s'oxyde par l'action de l'air, et l'oxydule de cuivre s'unit facilement au plomb, qui s'absorbe dans les parois poreuses de la coupelle. Il reste un bouton de métal pur, dont le poids exprime la quantité d'*argent* contenue dans la portion essayée ; 2° l'essai par voie humide : pour opérer cet essai, on dissout une quantité déterminée de l'alliage dans l'acide azotique, et on détermine la quantité d'*argent* pur en précipitant ce métal par une dissolution titrée de chlorure de sodium. Si cette liqueur titrée est telle qu'un volume donné, un centimètre cube, par exemple, précipite exactement un gramme d'*argent*, c'est à la quantité du réactif employé qu'on saura mesurer la quantité d'*argent* contenue dans l'alliage.

On se sert de l'*argent* pour l'ornementation des temples, des maisons et des vêtements. La quantité d'*argent* mise en œuvre par les arts et les usages de la vie domestique est assez difficile à évaluer. M. Michel Chevalier, en 1851, en portait le chiffre à 24 milliards pour l'Europe et l'Amérique. La malléabilité de l'*argent*, la faculté qu'il a, étant étendu en feuilles très-minces, de pouvoir être appliqué exactement sur les surfaces des autres métaux, et son inaltérabilité, ont fait imaginer de donner aux métaux précieux et oxydables les avantages de l'*argent*. Grâce au *plaqué* (V. ce mot), les petites fortunes peuvent avoir leur argenterie.

Malheureusement, l'*argent* ne présente pas encore toute l'inaltérabilité désirable ; il est attaqué par l'acide sulfhydrique, qui en ternit et en noircit la surface. Pour obvier à cet inconvénient, le luxe a imaginé de donner à l'*argent* une enveloppe généralement inattaquable, celle de l'or. Le résultat de cette opération se nomme *vermeil ;* dans le vermeil, l'or est à l'*argent* ce que, dans le plaqué, l'*argent* est au cuivre.

— Minér. L'*argent* est assez répandu dans l'écorce terrestre, à l'état métallique ou combiné avec d'autres corps ; mais il est, en général, peu abondant dans ses divers gisements.

L'*argent* métallique minéral est nommé *argent natif*. Il se présente souvent en cristaux, où l'on peut reconnaître une ou plusieurs des formes du système cubique ; en rameaux, en plaques formées par l'enchevêtrement d'un grand nombre de cristaux très-petits ; enfin, en petites masses de forme tout à fait irrégulière, appelées *pépites*. Quelquefois, l'*argent* se montre en filaments, ténus comme des cheveux ; ce sont les variétés filiformes et capillaires, qui semblent sortir des masses d'*argent* sulfuré, comme si une partie de ces masses avait perdu du soufre, et avait pénétré en même temps à l'état pâteux dans les fentes où elle s'est figée et où elle a reçu cette forme.

Les principales espèces minérales qui nous offrent l'*argent*, combiné avec d'autres sub-

stances, sont : l'*argent antimonial*, l'*argent sulfuré*, l'*argent antimonié sulfuré*, l'*argent carbonaté* et l'*argent muriaté* ou *corné*.

L'*argent antimonial* ou *discrase* (argent 76, antimoine 24) est plus cassant que l'*argent* natif; il cristallise en prismes réguliers à six faces, et en prismes striés qui approchent de la forme cylindrique ; sa contexture est lamelleuse, et sa pesanteur spécifique est de 9,44. L'*argent* antimonial se rencontre particulièrement en Saxe, en Souabe, en Norvége, en France et en Espagne. Une des variétés de l'*argent antimonial*, l'*argent* ferro-arsénifère, autrement dit *argent arsenical*, ou *arséniure d'argent*, a une pesanteur spécifique de 8,11. L'*argent* pur entre dans sa composition pour 13,25 ; l'antimoine pour 4,25 ; le fer pour 46,10 ; l'arsenic pour 36,40.

L'*argent sulfuré* ou *argyrose* (argent 87,1, soufre 12,9) est, de tous les minerais d'*argent*, le plus important et le plus répandu ; il se trouve en Sibérie, en Norvége, en Bohême, en Hongrie, en Saxe, en France, au Mexique, au Pérou, aux Etats-Unis. Il cristallise en cubes, en octaèdres, en dodécaèdres ; il est malléable ; en petits fragments, il se fond facilement à la flamme d'une bougie. Sa pesanteur spécifique est de 6,90. Autrefois, on l'employait spécialement à la confection des médailles.

L'*argent antimonié sulfuré* ou *argyrythrose* (argent 58,949 ; antimoine 22,846 ; soufre 16,609) se rencontre toujours dans les mêmes gisements que l'*argent* sulfuré. Il cristallise en rhomboïdes obtus ; on le trouve aussi en prismes à six pans provenant du rhomboïde. Il est très-cassant, quelquefois transparent, et fond, comme le précédent, à la flamme d'une bougie. Sa pesanteur spécifique est de 5,68.

L'*argent* sulfuré et l'*argent* antimonié sulfuré sont souvent désignés, le premier sous le nom d'*argent noir ;* le second, d'*argent rouge*, à cause de la couleur de leur poussière. Mais il faut noter que les termes *argent noir*, *argent rouge* sont génériques : il y a plusieurs *argents* noirs et plusieurs *argents* rouges. Les *argents* noirs comprennent, outre l'argyrose, la *psaturose* ou *argent noir proprement dit*, minerai que l'on trouve dans les mines d'Allemagne, de Saxe et du Mexique, et qui est composé d'*argent*, de soufre, d'antimoine et de cuivre (argent 68,54 ; soufre 16,42 ; antimoine 14,68 ; cuivre 0,64) ; la *polybasite*, le plus complexe des sulfures argentifères (argent 64,29 ; soufre 17,04 ; cuivre 9,93 ; antimoine 5,09 ; arsenic 3,74 ; fer 0,06). Les *argents* rouges comprennent, outre l'*argent* antimonié sulfuré ou *argyrythrose :* la *proustite*, *argent* arsénio-sulfuré, à poussière d'un rouge de carmin (argent 61,67, arsenic 15,09 ; soufre 19,51 ; antimoine 0,69) ; la *miargyrite* (argent 36,40 ; antimoine 39,14 ; soufre, 21,95 ; cuivre 1,06 ; fer 0,62). Ces sulfures doubles d'*argent* et d'antimoine, d'arsenic, de fer ou de plomb, se retrouvent en général dans presque toutes les mines d'*argent*, seuls ou associés à d'autres minerais.

L'*argent carbonaté* ne présente aucun indice de cristallisation. Il fait effervescence dans l'acide azotique ; sa pesanteur spécifique n'a pas encore été déterminée d'une façon rigoureuse. Cette espèce est très-rare.

L'*argent muriaté* ou *corné* (argent 75,3 ; chlore 24,7) est très-tendre, se coupe avec un couteau et donne des copeaux ayant l'aspect de la corne. Il fond à la flamme d'une bougie ; sa pesanteur spécifique est de 4,74. Les gisements d'*argent* corné se rencontrent en assez grande abondance au Pérou, au Mexique, en Bohême, en Sibérie, en Saxe, en Hongrie, et même en Angleterre. Dans ce minerai, le brome et l'iode peuvent remplacer le chlore en tout ou en partie.

L'*argent* sulfuré, l'*argent* antimonié sulfuré et l'*argent* corné présentent des variétés que l'on désigne sous le nom de *lamelliformes* et de *granuliformes*, selon qu'elles offrent une réunion de petites lames ou de grains.

Après les espèces précédentes, il convient de citer les minerais qui nous offrent l'*argent* allié au mercure, tels que l'*arquérite* (argent 86,5 ; mercure 13,5), qui se trouve dans les mines d'Arqueros, près de Coquimbo, dans le Chili ; le *mercure argental*, composé de 64,93 mercure et de 35,07 d'argent, quelquefois de 73,53 de mercure et de 26,47 d'argent, et qui se trouve en Hongrie, en Espagne, au Chili, etc. ; ceux dans lesquels l'*argent* est allié à l'or et au tellure (*tellure graphique* de Transylvanie) ; à l'or seul (*or argental* recueilli dans les mines de Colombie, du Brésil ou de l'Oural) ; au tellure seul (*argent telluré* des monts Altaï) ; à l'or et au mercure (*or amalgamé* des mines de la Colombie).

L'*argent* est une substance disséminée dans un grand nombre de régions ; mais, si quelques gisements privilégiés ont mérité d'audacieuses recherches, le plus souvent le minerai se rencontre en moindre abondance, engagé dans une gangue dure et compacte, et ne contenant qu'une faible proportion du métal précieux. Dans les contrées riches, les terrains d'alluvion renferment des pépites d'*argent* d'une exploitation souvent avantageuse à cause de leur volume ou de leur situation. Les mines de Potosi (Bolivie) et de Kongsberg (Norvége) ont fourni des pépites de 40,60 et 100 kilog. En 1834, on a trouvé, dans la mine de Kongsberg, une pépite de 7 quintaux 1/2 ; on a cité des blocs beaucoup plus volumineux encore. La France possédait des mines d'*argent* dans l'Isère, à Allemont, et dans les Vosges, à la Croix et à Sainte-Marie-aux-Mines : le premier gisement est à peu près épuisé ; le dernier est abandonné. Mais notre pays, pauvre en vraies mines de métaux précieux, n'en retire pas moins des galènes argentifères une quantité d'*argent* qui va croissant chaque année. Ce sont ces derniers minerais, où l'*argent* n'est qu'un accessoire, qui en fournissent aussi à l'Angleterre. Ces filons de galène sont d'âges assez différents, mais compris en général entre la partie supérieure des terrains primaires et la partie inférieure du terrain jurassique. En Russie, l'*argent* allié au tellure, de l'Altaï, forme des amas stratifiés entre les couches métamorphiques et les porphyres. La Russie exploite aussi l'or argentifère des sables de l'Oural. La Suède et la Norvége possèdent d'importants filons ; mais leur produit ne dépasse pas annuellement 10,000 kilog. L'Autriche est la région argentifère la plus riche de l'Europe ; en Hongrie et dans le Tyrol, le gisement des minerais d'*argent* est confondu avec celui des minerais d'or. Les nombreux filons de Schemnitz (Hongrie) sont encaissés dans des diorites que recouvrent des trachytes. A Nagybanga (Hongrie), des filons argentifères et aurifères traversent même les trachytes. C'est sur le versant occidental de montagnes formées, elles aussi, de roches dioritiques, porphyroïdes, que se trouve Nagyag, gisement célèbre du tellure auro-argentifère. Ces diorites traversent les grès carpathiques, assimilés en grande partie au terrain crétacé. Dans le Tyrol, les filons de galène argentifère abondent dans les roches cristallines, et l'on en peut exploiter jusque dans les roches de l'époque jurassique. Les roches cristallines de Tabor, de Joachimsthal (Bohême), les grauwackes de Przibram (Bohême) sont percées en tous sens par des filons argentifères. En Prusse, la couche de schistes bitumineux cuprifères, qui s'étend sur toute la Thuringe, ne fournit plus que 1,700 kilog. d'*argent*. Ce sont les Amériques que l'on peut appeler la vraie patrie de ce métal. Elles fournissent à peu près les 11/14 de ce qui en apparaît chaque année dans le monde entier. A 40 ou 50 kilom. des côtes du Chili, on peut suivre deux lignes d'exploitation de filons, intercalés entre les calcaires crétacés et des porphyres qui ont relevé ces calcaires sur le flanc des Cordillières des Andes, au sommet desquelles planent des roches volcaniques. Au Mexique, au Pérou, l'on a pu suivre des gisements analogues le long de cette chaîne. Dans la grande plaine qui s'étend aux pieds de la Nevada d'Amérique, à l'E. de cette chaîne, les filons des mines de l'Utah prolongent vers le N.-O. le faisceau des filons argentifères, qui dès l'extrémité méridionale accompagne la Cordillière des Andes dans tout son cours. Au Pérou, le district de Santa Rosa offre pour minerai une masse aplatie d'un poudingue formé de cailloux de quartz pyritifère, dont la pyrite décomposée, passée à l'état de limonite, cimente à peine les fragments du quartz désagrégé. La pyrite argentifère laisse, après sa décomposition, apparaître les paillettes d'*argent* natif qu'elle empâtait. Ces minerais terreux, dont l'apparence masque souvent la valeur, nommés *pacos* au Pérou et au Chili, *colorados* au Mexique, *terres rouges* en Bretagne, sont assez recherchés à cause de leur facile exploitation. On ne peut parler de ces régions célèbres pour la richesse de leurs mines, sans rappeler qu'au Mexique il y a plus de trois mille exploitations ; que le filon de Guanaxuato, connu sous le nom de Veta Madre, est travaillé sur 12 kilom. de longueur et sur une épaisseur qui, dans certains points, atteint 60 mètres.

— Méd. Les *préparations d'argent* appartiennent à la classe des médicaments *altérants*. Elles se rapprochent de celles de cuivre et de zinc, sous le point de vue de leurs actions physiologiques et de leurs usages thérapeutiques. « Les unes et les autres, dit M. Bouchardat, peuvent être considérées comme des poisons généraux. Les sels solubles d'*argent* agissent avec le plus de puissance ; les sels de cuivre ne s'en éloignent pas beaucoup ; ceux de zinc sont moins énergiques. » Le même thérapeutiste ajoute que les *préparations d'argent*, administrées pendant un temps considérable, peuvent, dans certains cas de maladie du système nerveux, modifier heureusement l'économie et amener du soulagement ou même conduire à la guérison. On emploie en médecine l'azotate, le chlorure, l'iodure et l'oxyde d'*argent*.

L'*azotate d'argent* est peut-être l'agent le plus précieux de la thérapeutique chirurgicale. Il agit assez lentement sur la peau, mais très-rapidement sur les chairs vives ; l'irritation qu'il produit est ordinairement de peu de durée ; il n'est point absorbé et donne une eschare sèche, grisâtre, légère. On s'en sert sous forme de pierre infernale pour réprimer les chairs fongueuses, pour cautériser les plaies de mauvaise nature, les trajets fistuleux anciens, les ulcères rebelles, les chancres indolents, etc. ; sous forme de solution plus ou moins concentrée, pour combattre un grand nombre d'affections cutanées chroniques et rebelles, les phlegmasies chroniques des membranes muqueuses, conjonctivite, pharyngite, stomatite, vaginite, métrite du col, uréthrite, cystite, certaines inflammations aiguës, comme l'angine couenneuse, le croup, l'angine catarrhale, la blennorrhagie aiguë, l'ophthalmie blennorrhagique, la dyssenterie ; sous forme de pommade, contre la blépharite, l'érysipèle et les engorgements scrofuleux.

Administré à l'intérieur à dose élevée, l'azotate d'*argent* est un poison corrosif très-actif ; à doses altérantes, il occasionne de la chaleur à l'épigastre, des coliques, des vertiges. Le grand inconvénient que ce médicament présente est de donner à la peau, au bout d'un certain temps, une teinte ardoisée indélébile. L'azotate d'*argent* a été employé à l'intérieur, et quelquefois avec succès, comme anti-épileptique. Il paraît être plus efficace encore contre l'hystérie, la chorée. Enfin, on l'a conseillé dans l'angine de poitrine, la gastrite chronique, la gastralgie, ainsi que dans des cas d'entérite rebelle, de choléra, d'ictère.

Le *chlorure* et l'*iodure d'argent* ont été employés à l'intérieur dans les conditions diverses où l'on conseille l'azotate d'*argent ;* MM. Perri, Sicard, Serres, etc., les ont, en outre, prescrits comme antisyphilitiques et antiscrofuleux.

L'*oxyde d'argent* donné à l'intérieur peut rendre des services dans les métrorrhagies, surtout dans celles qui dépendent d'une excitation anormale de l'utérus, sans accompagnement d'inflammation.

— Econ. polit. Au point de vue économique, l'*argent* peut être considéré comme instrument d'échange, de circulation, et comme marchandise ordinaire. Il faut bien comprendre que l'usage de l'*argent*-monnaie dans les transactions n'est pas autre chose qu'un des emplois (le plus important sans doute) de la marchandise *argent*. Nous dirons ici quelques mots de la production de l'*argent*, sans aborder les questions qui se rattachent au rôle monétaire de l'*argent*, et pour lesquelles nous renvoyons au mot MONNAIE.

Nous empruntons au *Dictionnaire général des sciences* le tableau suivant de la production annuelle moyenne de l'*argent* dans les divers pays du globe, en faisant remarquer que les nombres donnés par ce tableau sont déjà anciens :

AMÉRIQUE.	Mexique (1840) . . .	491,000 kilog.
	Buénos-Ayres (rép. de).	300,000 —
	Pérou et Bolivie . .	167,500 —
	Chili.	41,250 —
	Etats-Unis.	103,325 —
ASIE. . . .	Russie d'Asie	22,500 —
EUROPE. .	Espagne (1840). . .	40,000 —
	Hongrie, Transylvanie, Banat et Bukowine.	21,000 —
	Saxe (1841).	16,560 —
	Hartz (1838).	11,830 —
	Norvége (Kongsberg, Sala, etc.). .	7,900 —
	Bohême (1842). . . .	5,965 —
	Prusse (1841)	5,864 —
	Angleterre (1835) .	5,325 —
	Bords du Rhin (Alzan, Ems, Holzappel, etc.).	2,000 —
	France (1846). . . .	3,027 —
	Suède	1,700 —
	Piémont et Savoie.	600 —
	Saltzbourg.	200 —
	Divers.	200 —
	Total général.	1,247,746 kilog.

Valeur, 277,000,000 de francs environ.

Les lieux de production expédient le plus ordinairement l'*argent* en barres. Dans ces conditions, l'*argent* porte quatre marques, qui sont celles du poids, du titre, de l'année et de la douane. Le poids des barres d'*argent* varie suivant leur titre. Les barres de onze deniers dix-neuf grains pèsent 50 kilog. et plus ; les autres, d'un titre au-dessous, ne pèsent que de 25 à 37 kilog.

Bien que l'Angleterre soit l'un des pays où l'*argent* tient le moins de place dans les transactions, ce pays n'en est pas moins le principal marché. De même que tous les autres métaux précieux, l'*argent* se dirige d'abord en Angleterre, pour être de là réparti entre les autres Etats de l'Europe, suivant la mesure de leurs besoins. Cette préférence pour le marché anglais est déterminée par la certitude qu'ont les expéditeurs d'un débouché immédiat, la Banque, la Monnaie, les établissements de crédit étant toujours prêts à acheter à un prix convenable tout ce qui se présente, et aussi parce que la plupart des mines d'*argent* d'Amérique sont entre des mains anglaises. La libéralité avec laquelle se font les assurances maritimes contribue également à assurer ce marché à l'Angleterre.

Assez abondant en Europe dans l'antiquité, et notamment pendant la période romaine, l'*argent* y était à la longue devenu très-rare. Une grande partie avait été absorbée par le solde des échanges avec l'Asie. Les empereurs avaient, à diverses reprises, tenté d'arrêter cette exportation ; mais leurs efforts avaient été complétement inutiles. Au commencement du XVe siècle, l'*argent* était si cher que quinze grammes suffisaient pour payer un hectolitre de blé. L'exploitation des mines d'Europe produisait à peine quelques millions. Plus tard, la découverte des mines du Pérou et du Mexique, et notamment de celles du Potose en 1545, amena une dépréciation considérable de l'*argent*. Vers la fin du XVIe siècle, l'*argent* était déjà réduit au tiers de sa valeur.

D'après M. Michel Chevalier, la masse d'*argent* fournie par l'Amérique espagnole depuis le commencement de l'exploitation jusqu'à la fin de 1847, s'est élevée à plus de 122 millions de kilogrammes. Pendant cette période, l'exploitation de toutes les mines d'Europe n'a été que de 10,485,000 kilogrammes. Si l'Europe avait conservé tout ce métal, son capital *argent* représenterait aujourd'hui une somme de plus de trente milliards. Mais le mouvement qui a de tout temps entraîné les espèces métalliques vers l'extrême ouest n'a fait que s'accroître depuis le commencement du siècle. Depuis une quinzaine d'années, l'Inde reçoit à elle seule plus d'*argent* que n'en produisent toutes les mines en exploitation du monde entier. Un document statistique, publié en février 1863 dans la *Revue d'économie politique* de M. Julien Faucher, constate que de 1852 à 1862 ces exportations de tous les pays d'Europe aux Indes Orientales se sont élevées à 2,822 millions de francs, soit en moyenne à 282 millions par an. Pendant cette même période, les pays producteurs n'ont envoyé que 1,247 millions de francs. Les derniers événements d'Amérique, qui ont déplacé en faveur des Indes le marché d'approvisionnements des cotons, ont encore ajouté à cette puissance d'absorption, qui, selon Humboldt, s'élevait déjà, au commencement du siècle, à 137 millions de francs.

A aucune époque, la puissance d'absorption de l'*argent* européen par l'Inde n'avait été aussi forte qu'elle l'est aujourd'hui, parce qu'à aucune autre époque le commerce de l'Inde n'avait pris d'aussi vastes développements. En 1863, d'après un document transmis au Parlement anglais, l'excédant des exportations dans l'Inde a dépassé de 484 millions de francs les importations. La monnaie d'*argent*, frappée dans l'Inde depuis le commencement du siècle, dépasse 5 milliards de francs. La plus grande partie de cette somme a été ou enfouie ou convertie en bijoux et joyaux.

Les tableaux publiés par les divers gouvernements sur le mouvement de ces importations et exportations laissent fort à désirer. Les unes et les autres y sont seulement indiquées en bloc, sans distinction entre les lingots et les espèces monnayées. L'année dernière, les tableaux des douanes françaises ont commencé à établir cette distinction ; mais cet exemple n'a pas encore été imité pour les autres pays.

Au commencement du siècle, la production des mines du Mexique et du Pérou était évaluée à 800,000 kilog. par an, ou à environ 180 millions de francs par an. De 1810 à 1825, il y eut un grand ralentissement dans la production, qui tombe à 703,000 kilog. Depuis, cette production s'est un peu relevée, mais sans dépasser de beaucoup le maximum du commencement du siècle. Au Pérou, sur beaucoup de points, les exploitations des mines ont cessé. Au Mexique, les entreprises de mines nouvelles n'ont pas été très-heureuses. Dans le cours de la discussion de l'adresse, en 1864, M. Thiers a constaté que ces entreprises avaient absorbé sans profits plus de 300 millions de francs. Si, au Mexique, les gisements argentifères sont considérables, le mercure nécessaire pour l'exploitation ne se rencontre pas, comme en Californie, dans le voisinage. Il faut aller le chercher en Europe ou en Californie, circonstance qui ajoute aux frais d'exploitation. Tous les spéculateurs d'Europe, qui étaient prêts à se rendre au Mexique à la suite de l'empereur Maximilien pour entreprendre l'exploitation de ces mines, en ont été détournés par les renseignements que leur ont donnés les maisons les plus respectables de Mexico. D'après ces documents, rien ne serait plus hasardeux aujourd'hui que l'exploitation des mines d'*argent* mexicaines.

La production des mines de Russie, de Sibérie et de Turquie est évaluée à environ 150,000 kilog. On ne sait rien de bien précis sur celles des autres parties de l'Asie, et notamment de la Chine. M. Chevalier ne croit pas devoir l'évaluer au-dessus de 150,000 kilog. En France, cette production a pris depuis douze ans une certaine importance. En 1853, elle s'élevait à 8,920 kilog. En 1856, le chiffre en avait plus que triplé. La moyenne des trois années suivantes a été de 47,000 kilog. Les rapports des ingénieurs des mines sur la période triennale de 1860 à 1862 n'étant pas encore publiés au moment où nous écrivons (janvier 1865), nous ne savons pas à quel chiffre s'est élevée cette production. Selon toute probabilité, elle a dû s'accroître. En nous reportant au *Bulletin des lois*, nous avons constaté que pendant cette période le gouvernement avait autorisé l'exploitation d'un certain nombre de terrains argentifères. Les principaux gisements français se trouvent dans les Bouches-du-Rhône, la Lozère, le Puy-de-Dôme, le Pas-de-Calais, l'Isère, le Finistère, le Gard et la Moselle. Les plus productifs de ces gisements sont ceux des Bouches-du-Rhône, dont le rendement s'est élevé, de 5,000 kilog. (1853), à 41,000 kilog. (1859).

— **Allus. hist. L'argent n'a pas d'odeur,** mot de Vespasien. Lorsque cet empereur succéda à Vitellius, les finances de l'empire étaient dans un tel état de désordre, que tous les moyens parurent bons au nouveau César pour remplir le trésor public, dilapidé par Néron et ses successeurs. D'ailleurs, Ves-

pasien apportait dans ses affaires personnelles une si grande économie, qu'on l'accusa d'avarice, et que les Alexandrins l'avaient surnommé *Six oboles*. Il avait contracté dès son jeune âge les habitudes d'une vie simple et frugale, et dans les jours de réception, il ne se servait pas d'autre coupe que d'une petite tasse qu'il tenait de son aïeule maternelle. Parmi les impôts dus à son administration, il y en avait un sur les urines, et c'est même du nom de ce prince qu'on a appelé *vespasiennes* les urinoirs publics établis dans les grandes villes. Titus lui ayant rapporté que les Romains s'égayaient au sujet de l'argent qui provenait d'une telle source, ce prince lui donna à sentir une pièce de monnaie en disant : « *L'argent n'a pas d'odeur.* »

Cette réponse caractéristique a passé dans la langue, et, dans l'application, elle signifie que l'on n'éprouve aucune honte des moyens singuliers, même vils, employés pour gagner de l'argent, pour s'enrichir :

« Est-ce que l'on gagne la richesse par le travail? Allons donc! Par l'usure, comme le patron, à la bonne heure! Car j'en ai acquis la preuve; cet homme estimé, salué, fêté, envié, a commencé par réaliser de nombreux bénéfices qui... — La jolie raison! *L'argent n'a pas d'odeur...* » PIERRE VÉRON.

« L'avarice que tu reproches à Falconet arrondit chaque jour la dot de sa fille; est-ce à toi de t'en plaindre?

— Je ne puis vous exprimer combien me semble peu honorable une fortune sortie d'une pareille source.

— Fadaises! *l'or ne sent jamais mauvais*, disait l'empereur romain. »

CHARLES DE BERNARD.

« En feuilletant Avicenne, j'ai bien trouvé autre chose, ma foi! Si j'osais, je vous le dirais; mais bah! la science doit avoir ses priviléges. Si des mots doivent être inodores, ce sont ceux de son vocabulaire. L'*or* perçu par Vespasien, grâce à un certain impôt, l'*était bien!* J'oserai donc, et je vous dirai que le très-fameux *clysoir* a été décrit par Avicenne, neuf siècles environ avant d'avoir été inventé en France. » EDOUARD FOURNIER.

« A Paris! dans nul pays l'*axiome de Vespasien* n'est mieux compris; là, les écus tachés de sang ou de boue ne trahissent rien et représentent tout. Pourvu que la société sache le chiffre de votre fortune, personne ne demande à voir vos parchemins. » BALZAC.

« La voracité du porc est insatiable comme la cupidité de l'avare. Il ne craint pas de se vautrer dans la fange; il s'engraisse des plus immondes substances; tout fait ventre pour lui. De même de l'avare, du juif, qui n'a pas honte de se vautrer dans la bassesse et dans l'usure pour augmenter son trésor, et qui ne trouve pas de spéculation infime dès qu'il y a du profit à y faire, qui dit que l'*argent n'a pas d'odeur*, comme disait l'empereur Vespasien au sujet d'un impôt. » TOUSSENEL.

« Aux termes de la loi, la ville de Paris *doit* une sépulture quinquennale à tout inhumé, riche ou pauvre. Ce court délai forme pourtant la base de concessions dites *temporaires*, à raison desquelles on exige des familles une rétribution assez élevée et abusive. La ville n'en est pas à dépendre de ce profit illégitime. Le fût-elle, il faudrait encore y renoncer et se hâter. Il y a de l'argent qu'il n'est pas bon de toucher. Le *mot de Vespasien*, le grand fermier des boues et des immondices de Rome, n'était ni juste ni honnête. Cet avide César n'eût cependant jamais osé frapper d'un octroi frauduleux l'entrée du dernier asile. »

FÉLIX MORNAND.

— **Prov. Le temps, c'est de l'argent**, Traduction d'un adage anglais. V. TIMES IS MONEY.

Argent impitoyable (L'), roman anglais, par Charles Reade. Ce roman qui, lors de son apparition, causa une si grande émotion chez nos voisins d'outre-Manche, est, à coup sûr, une des œuvres les plus remarquables et les plus passionnées de ces derniers temps. L'auteur y poursuit un double but. Le principal, ainsi que l'indique le titre, est de faire ressortir la fatale influence de l'argent chez un peuple trop porté vers les intérêts mercantiles; l'accessoire est de fronder les règlements actuellement en vigueur en Angleterre touchant les établissements d'aliénés; mais, par un hasard de la composition, ou plutôt par un entraînement du sujet, c'est l'accessoire qui est devenu le principal, et c'est surtout là qu'il faut chercher le saisissant intérêt d'un roman écrit sous une fiévreuse inspiration, où l'auteur a su faire preuve d'une science aussi variée que profonde, et déployer d'éminentes qualités de style. Dodd est un capitaine au long cours, qui, durant vingt années de voyages maritimes, est parvenu à amasser pour sa femme et ses deux enfants une fortune de 14,000 livres sterling. Cet argent est déposé chez un banquier dont on craint la faillite, et Dodd, à son retour d'un voyage, s'empresse de retirer son trésor, et prend le parti de le porter constamment sur lui. Mais c'est alors que de nouvelles anxiétés viennent l'assaillir : les naufrages, les accidents imprévus et de toute nature viennent fondre sur lui; il perd et retrouve deux ou trois fois son argent, et, enfin guéri de sa manie de l'emporter avec lui, il le place chez le plus solide banquier de Londres, M. Hardie, lequel se trouve n'être en réalité qu'un fripon, qui nie ensuite effrontément ce dépôt, dans la certitude qu'aucune pièce ne reste entre les mains du prêteur. Cependant un concours de circonstances trop longues à énumérer a fait connaître au fils de M. Hardie la fille de sa victime, dont il devient éperdument amoureux. Le jeune homme apprend le crime de son père et le supplie de rendre leur fortune aux enfants du malheureux Dodd, qui a perdu la raison. Le père refuse obstinément; le jeune homme, exaspéré, sort en maudissant l'auteur de ses jours, et va immédiatement demander la main de Julia Dodd. Il est sur le point de l'épouser, lorsque son père le fait enlever et conduire successivement dans trois asiles d'aliénés pour dérober ses traces. Mais le hasard veut que l'une de ces maisons soit aussi l'abri du capitaine Dodd : un incendie dévore l'établissement où ils sont renfermés; cet accident rend la raison au capitaine; les deux prisonniers profitent du tumulte pour s'évader, et reviennent dans la famille de Dodd, après avoir couru mille dangers. On intente un procès au banquier; le reçu des 14,000 livres est retrouvé par hasard, et le misérable se voit obligé de restituer l'argent, cause de tant de malheurs. Tel est, en abrégé, l'analyse de ce drame.

« Dans ce roman, dit M. Forgues, l'auteur fulmine un réquisitoire passionné contre les établissements publics ou particuliers destinés au traitement des maladies mentales. Nous voyons ainsi défiler devant nous une série de tableaux trop horribles pour qu'on puisse les croire fidèles; trop précis, en revanche, trop minutieusement détaillés, tracés d'une main trop sûre et trop ferme, pour qu'on en méconnaisse le caractère anecdotique, l'authenticité partielle. Il y a, comme il arrive presque toujours lorsque le roman touche à une question d'économie sociale, un manque absolu de proportions entre les abus dénoncés et le relief que leur prête l'imagination échauffée de l'écrivain. Charles Dickens, lorsqu'il dénonçait les misères de Dotheboys-Hall; Mme Beecher-Stowe, lorsqu'elle accumulait sur la tête de l'oncle Tom toutes les douleurs de l'esclavage, ne procédaient pas autrement que M. Reade alors qu'il décrit les différents asiles où le malheureux Alfred Hardie est enfermé tour à tour, et comme il a déployé dans cette peinture un talent égal au leur, comme il s'est livré à des études qui paraissent aussi consciencieuses, nous ne voyons pas pourquoi on lui refuserait l'approbation et les applaudissements prodigués naguère à ses émules. Silverton-Grove et Drayton-House (deux asiles d'aliénés) resteront dans la mémoire de nos contemporains au même titre que l'école où Nicholas Nickleby subissait la tyrannie de l'abominable Squeers, au même titre que cette plantation de la rivière Rouge, où l'affreux Legree donnait carrière à ses passions brutales. L'inflexible romancier met tout son art pour rendre presque probable une combinaison de manœuvres criminelles et d'effroyables souffrances que la froide raison révoque en doute au premier abord, et qui trouvent un démenti instinctif dans l'expérience la plus restreinte. » Cette question de la réforme des asiles des aliénés est trop importante et touche à trop de problèmes divers pour qu'il convienne de la traiter incidemment à propos des dramatiques épisodes de ce roman. Cependant nous ajouterons que l'effervescence produite en Angleterre par un scandaleux procès (1861) semble donner raison à M. Reade, et démontrer que, malgré les enquêtes ordonnées par les assemblées législatives tant en Angleterre qu'en France, une réforme est à introduire aussi bien dans la loi qui régit les maisons d'aliénés que dans la manière dont elles sont dirigées.

ARGENT, ch.-lieu de canton (Cher), arrond. de Sancerre, sur la Sauldre; pop. aggl. 771 hab. — pop. tot. 1,364 hab. Belle église surmontée d'un élégant clocher à flèche.

ARGENTAGE s. m. (ar-jan-ta-je — rad. *argent*). Techn. Action d'argenter; résultat de cette action. ‖ On dit plus ordinairement ARGENTURE.

ARGENTAIRE s. m. (ar-jan-tè-re — du lat. *argentarius;* formé de *argentum*, argent). Antiq. rom. Se disait des orfévres, des changeurs et des usuriers.

ARGENTAL, ALE adj. (ar-jan-tal — rad. *argent*). Minér. Qui contient de l'argent métallique. ‖ Ne se dit guère que du mercure et de l'or. ‖ *Mercure argental*, Amalgame d'argent qui se trouve dans la nature. ‖ *Or argental*, Alliage d'argent et d'or qui se trouve dans la nature.

ARGENTAL (Ch.-Augustin de Ferriol, comte D'), conseiller au parlement de Paris, né à Paris en 1700, mort en 1788. Il est connu surtout par son amitié enthousiaste pour Voltaire, qui le consultait souvent sur ses ouvrages. Quelques personnes l'ont désigné comme le véritable auteur du *Comte de Comminges*, que Mme de Tencin, sa tante, publia comme son œuvre.

ARGENTAN ou **ARGENTON** s. m. (ar-jen-tan, ton — rad. *argent*). Techn. Nom donné, à cause de sa blancheur et de son éclat, à un alliage de cuivre, de nickel, de zinc, d'étain et de fer, dont on se sert pour faire des couverts et une foule d'autres objets.

ARGENTAN, ch.-lieu d'arr. (Orne), à 43 kil. d'Alençon et 200 kil. de Paris, sur l'Orne; pop. aggl. 4,752 hab. — pop. tot. 5,638 hab. A 12 kil. de cette ville se trouve l'important *Haras du Pin* (V. PIN). L'arr. a 11 cant., 175 comm., 99,276 hab. Fabrique de dentelles communes dites *point d'Argentan;* commerce de cuirs très-estimés. Ancien château d'Argentan, transformé en tribunal et en prison; église Saint-Germain, d'une remarquable architecture; église Saint-Martin, monument du XVe siècle; hôtel de ville d'un aspect monumental.

ARGENTANT (ar-jan-tan) part. prés. du v. Argenter.

La lune, de la nuit *argentant* les rideaux,
De ses pâles clartés peint les tranquilles eaux.
CHÊNEDOLLÉ.

ARGENTAT, ch.-lieu de canton (Corrèze), sur la Dordogne, arr. de Tulle; pop. aggl. 2,198 hab. — pop. tot. 3,435 hab. Situation charmante dans une riante vallée qu'arrose la Dordogne, traversée en cet endroit par un beau pont suspendu; église gothique remarquable.

ARGENTATE s. m. (ar-jan-ta-te — rad. *argent*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'oxyde d'argent avec une base salifiable.

ARGENTCOURT (marquis D'), dénomination plaisante, mais nullement injurieuse, que l'on applique quelquefois à un homme ordinairement privé d'argent. Ce nom paraît avoir pris naissance au théâtre et avoir été popularisé par un pitre qui, sous l'empire, courait Paris vêtu en marquis ridicule et râpé, caricature de l'ancien émigré.

ARGENTÉ, ÉE (ar-jan-té) part. pass. du v. Argenter. Recouvert de feuilles d'argent ou d'une solution d'argent : *Vaisselle* ARGENTÉE. *Couverts, flambeaux* ARGENTÉS. *L'usure des pièces* ARGENTÉES *se répare aisément et en peu de temps.* (Lenorm.) *Les cavaliers étincelaient sous leurs armes* ARGENTÉES. (Lamart.)

— Par anal., Qui a la couleur blanche de l'argent, qui en a l'apparence, l'éclat : *Le plumage* ARGENTÉ *du cygne. L'onde* ARGENTÉE. *Les flots* ARGENTÉS *d'un fleuve. La chevelure* ARGENTÉE *d'un vieillard. Le disque* ARGENTÉ *de la lune. Je fis mettre le canot à la mer pour aller en reconnaissance; en peu de minutes, une belle lame plane et* ARGENTÉE *me jeta sur le sable.* (Lamart.) *Des nuages gris, mais légèrement* ARGENTÉS *vers les bords, sont répandus également sur toute la surface du ciel.* (M. de Guérin.) *Impatient, le cheval hennit, il se cabre, fouille le sol, mâche son mors et le blanchit d'une écume* ARGENTÉE. (E. Sue.)

. Cette onde *argentée*
Loge en son moite sein la blanche Galatée.
LA FONTAINE.

La génisse apporta son nectar *argenté*,
Aliment pur et doux, source de la santé.
SAINT-LAMBERT.

Je n'ai ni lourd bâton, ni lance redoutée,
Point de longs cheveux noirs ni de barbe *argentée*.
V. HUGO.

Là le cygne *argenté*, tout fier de sa parure,
Des nymphes, dans ses jeux, caressait les pieds nus.
C. DELAVIGNE.

‖ S'emploie de même avec un complément : *Quoiqu'on fût au milieu du mois de juin et qu'il fît assez chaud, le sommet de la montagne était* ARGENTÉ *de lames de neige.* (Th. Gaut.) *Tout cela était* ARGENTÉ *par une lumière blanche où flottait, comme une gaze transparente, la fumée des bateaux à vapeur.* (Th. Gaut.) *Je vois les fées toutes blanches, couronnées de saule et de lilas, qui dansent là-bas sur la mousse* ARGENTÉE *de rosée.* (G. Sand.)

— *Gris argenté*, Couleur grise mêlée de blanc, ce qui lui donne de l'éclat : *Cheveux, barbe d'un* GRIS ARGENTÉ.

— Bot. Se dit des feuilles couvertes d'un duvet blanc et soyeux.

ARGENTEA REGIO (pays d'argent), nom que les anciens donnaient à une contrée de l'Inde transgangétique, sur la côte occidentale, et qui se rapporte à l'Aracan actuel. Au delà de l'Argentea regio se trouvait le *pays des Sines* (la Chine).

ARGENTELLE (Louis-Marc-Antoine Robillard D'), naturaliste, né à Pont-l'Evêque en 1777, mort en 1828. Il fit sous Bonaparte les premières campagnes d'Italie, parvint au grade de capitaine, et accompagna en 1801 le général Decaen aux Indes Orientales. La passion de la botanique le fixa à l'Ile de France, où il séjourna jusqu'en 1826. Il rapporta dans sa patrie une collection de cent douze plantes et fruits exécutés en une espèce de cire colorée, qui avait résisté à l'épreuve des chaleurs tropicales. Une commission de l'Académie des sciences reconnut qu'on n'avait rien fait encore d'aussi parfait en ce genre, et jugea cette collection digne de figurer au muséum. Mais d'Argentelle mourut au milieu de son succès, emportant avec lui le secret de ses compositions.

ARGENTEMENT s. m. (ar-jan-te-man — rad. *argent*). Techn. Syn. de *argentage* et de *argenture*.

ARGENTER v. a. ou tr. (ar-jan-té — rad. *argent*). Couvrir d'une mince feuille d'argent, ou d'une solution d'argent, des ouvrages d'autre matière pour leur donner l'apparence de l'argent : ARGENTER *un calice, une coupe, un vase.* ARGENTER *de la vaisselle.* ARGENTER *des flambeaux. On* ARGENTE *maintenant une foule d'objets par le procédé électro-chimique.*

Je suis un sou de bon aloi,
Mais en secret *argentez*-moi,
Et me voilà fausse monnoie.
BÉRANGER.

‖ Absol. : ARGENTER *sur bois.* ARGENTER *sur métaux. On* ARGENTE *sur cuivre en couvrant ce métal d'un vernis à l'esprit-de-vin, et en y appliquant les feuilles d'argent par pression.* (Encycl.)

— Par anal., Donner la blancheur, l'éclat de l'argent : *Il faisait nuit close, mais à onze heures la lune se leva du milieu de la mer, dont elle* ARGENTA *chaque frémissement.* (Alex. Dum.) *Un beau clair de lune* ARGENTAIT *le pavé des rues lavées à grande eau et ne conservant plus trace de boue.* (Balz.) *La lune jetait une nappe de clarté resplendissante sur l'océan Indien, et* ARGENTAIT *les voiles blanches de ces immenses vaisseaux.* (E. Sue.) *Une assez forte gelée blanche* ARGENTAIT *sur les prairies la pointe des herbes naissantes.* (L. Viardot.)

. . . Sur son char, Diane, ouvrant les cieux,
Argente mollement les flots silencieux.
LEBRUN.

Ce large front et cette barbe épaisse
Que tous les jours *argente* la vieillesse.
MALFILATRE.

Ainsi plaît un Nestor de qui Saturne *argente*
La rare chevelure et la barbe ondoyante.
BÉRANGER.

Une blanche vapeur, comme un léger manteau,
Flotte sur la campagne, *argente* le coteau.
H. CANTEL.

— Pharm. *Argenter des pilules*, Les rouler dans des feuilles d'argent, pour épargner à l'organe du goût la saveur souvent désagréable des drogues dont elles sont composées.

S'argenter, v. pr. Etre argenté : *Certains métaux ne peuvent* S'ARGENTER *que par des procédés particuliers.*

— Par anal. Devenir blanc : *Ma barbe* S'ARGENTE. *Sa chevelure* S'ARGENTAIT *de nombreux fils blancs.* (L.-J. Larcher.)

— **Antonyme.** Désargenter.

ARGENTERA, cap de l'île de Sardaigne, sur la côte occidentale, à 29 kilom. O. de Sassari.

ARGENTERIE s. f. (ar-jan-te-rî — rad. *argent*). Meubles, ustensiles d'argent. Se dit particulièrement de la vaisselle et des ustensiles de table : *Avoir beaucoup d'*ARGENTERIE. *Manger dans de l'*ARGENTERIE. *Etre servi en* ARGENTERIE. *Constance était doux, juste, tolérant envers les chrétiens, et si dénué de richesses qu'il était obligé d'emprunter de l'*ARGENTERIE *lorsqu'il donnait un festin.* (Chateaub.) *Le souper, servi dans une* ARGENTERIE *neuve, dans une porcelaine de Sèvres, sur du linge damassé, respirait une magnificence cossue.* (Balz.) *Lucien dîna très-bien, servi dans une* ARGENTERIE *sculptée, dans des assiettes peintes, à un louis la pièce.* (Balz.) *Un des valets avança un fauteuil, et l'autre découvrit une soupière en vieille* ARGENTERIE. (Th. Gaut.)

— Collectiv. Croix, chandeliers, vases d'argent, qui servent aux cérémonies du culte catholique : *La riche* ARGENTERIE *de nos églises a toujours été un appât pour les voleurs. Il faut payer pour être enterré avec l'*ARGENTERIE *de la paroisse.* (Trév.)

— Anciennement, Lieu où l'on versait les deniers publics. ‖ Chez le roi, Fonds qui s'établissait tous les ans pour certaines dépenses extraordinaires.

ARGENTEUIL s. m. Nom donné au petit vin récolté à Argenteuil et dans ses environs : *L'*ARGENTEUIL *ne se boit guère que dans la banlieue de Paris.*

O champagne, es-tu mort? as-tu pris pour cercueil
Un tonneau défoncé de brie ou d'*argenteuil?*
TH. GAUTIER.

‖ Ce mot est devenu, principalement à Paris, syn. de *vin très-médiocre.*

ARGENTEUIL, ch.-lieu de cant., arrond. de Versailles (Seine-et-Oise), sur la rive droite de la Seine; pop. aggl. 6,517 hab. — pop. tot. 7,268 hab. Vignobles produisant dans les années moyennes 40,000 pièces de vin; carrières de plâtre. Au VIIe siècle on y fonda un monastère de filles où se retira Héloïse, l'amante d'Abailard, fuyant le ressentiment de son oncle. En 1129, Suger, le célèbre abbé de Saint-Denis, en fit sortir les religieuses et les remplaça par des religieux. L'église de ce prieuré possédait la tunique sans couture de Jésus-Christ, qui, après avoir disparu pendant un intervalle de six siècles, aurait été retrouvée à Constantinople en 632, donnée à Charlemagne par l'impératrice Irène, et qui, égarée de nouveau vers le milieu du IXe siècle, aurait été retrouvée en 1156 par un religieux qui reçut d'un ange la révélation du lieu où elle était cachée. Mais cette relique devint en 1567 la proie des huguenots, qui s'emparèrent d'Argenteuil; elle ne fut rendue que sous Henri III à la vénération des fidèles. Pendant la Révolution, la tunique fut cachée dans le jardin du presbytère par un prêtre, qui en distribua plusieurs morceaux aux habitants de la localité; en 1804, ces lambeaux furent rapportés

à l'église et placés dans une nouvelle châsse. Sa Sainteté le pape Pie IX possède un des morceaux de cette tunique, qui fut (20 mai 1856) l'objet d'une vive controverse entre l'*Univers religieux* et le *Journal des Débats*. L'église d'Argenteuil, dont on fait remonter l'origine à Clovis, n'offre aujourd'hui que des constructions qui ne remontent pas au delà du XVe siècle.

ARGENTEUR s. m. (ar-jan-teur — rad. *argenter*). Ouvrier dont le travail consiste à argenter les métaux, etc. : *C'est principalement sur le cuivre que l'*ARGENTEUR *exerce son art.* (Encycl.)

— Se dit adjectiv. de ce qui sert à argenter : *Le cyanure double est le sel* ARGENTEUR *par excellence.*

ARGENTEUX, EUSE adj. (ar-jan-teu, eu-ze — rad. *argent*). Qui a beaucoup d'argent : *Vieillard* ARGENTEUX. Pop.

ARGENTI (Augustin), jurisconsulte et poëte italien, né à Ferrare au commencement du XVIe siècle, mort en 1576. Il est un des premiers qui aient écrit des pièces de théâtre dans le genre pastoral. ‖ Son frère, ARGENTI Borso, fut successivement jurisconsulte, archiprêtre de la cathédrale de Ferrare et poëte. On lui doit une comédie en prose, la *Prigione*, qui est regardée comme une des meilleures du temps.

ARGENTICO (ar-jan-ti-ko — du bas lat. *argenticus*, d'argent). Chim. Mot employé dans des adjectifs composés, servant à désigner des combinaisons chimiques dans lesquelles entre un sel argentique : ARGENTICO-*ammonique*, ARGENTICO-*calcique*, ARGENTICO-*plombique*, ARGENTICO-*potassique*, ARGENTICO-*sodique*, ARGENTICO-*strontique*, etc.

ARGENTIER s. m. (ar-jan-tié — rad. *argent*). Nom donné anciennement à tous ceux qui faisaient le commerce de l'argent, tels que les banquiers, les changeurs, etc. ‖ Se disait aussi de ceux qui fabriquaient des objets d'argent, des orfévres. ‖ Percepteur et distributeur des biens d'une église.

— Fam. et en mauvaise part, Prêteur d'argent.

— Officier qui, à la cour et dans les maisons princières, était chargé de contrôler les dépenses pour meubles, habillements et menus plaisirs, et qui fut, à certaines époques, un véritable surintendant des finances : *Jacques Cœur portait le titre d'*ARGENTIER *de Charles VII. A mon retour chez moi, je trouvai l'*ARGENTIER *de la reine.* (Cardinal de Retz.) *Philippe III anoblit Raoult, son* ARGENTIER. (Volt.) *L'*ARGENTIER *de Louis XI ressemblait à ce monarque; il en avait pris même certains gestes, comme il arrive à ceux qui vivent ensemble dans une sorte d'intimité.* (Balz.)

— Antiq. rom. Agent de perception, entre les mains duquel tout adjudicataire, dans une enchère publique, venait verser le prix de son acquisition. ‖ On appelait encore ainsi à Rome les banquiers, les changeurs.

ARGENTIER (Jean), médecin italien, né à Castel-Nuovo (Piémont) en 1513, mort en 1572. Il enseigna à Naples, à Pise et à Turin, et acquit une réputation qu'il dut surtout à ses vastes connaissances dans l'histoire des innombrables théories médicales qui se sont succédé. Il se fit remarquer aussi par ses injustes préventions contre Galien, qu'il attaque sans cesse dans ses nombreux écrits. L'édition la plus complète de ses œuvres est celle de Hanovre, 1610. Il y faut joindre un traité assez curieux *de Erroribus veterum medicorum*, Florence, 1553.

ARGENTIÈRE (L'), ch.-lieu de cant. (Hautes-Alpes), arrond. de Briançon; pop. aggl. 27 hab. — pop. tot. 1,250 hab. Ce bourg doit son nom aux nombreuses mines de plomb argentifère qui se trouvent dans ses environs. ‖ Ch.-lieu d'arrond du départ. de l'Ardèche. V. LARGENTIÈRE.

ARGENTIFÈRE adj. (ar-jan-ti-fè-re — du lat. *argentum*, argent; *fero*, je porte). Qui contient de l'argent : *Des minéraux* ARGENTIFÈRES. *Il existe dans le département de l'Hérault des indices de mines d'or, de mines de plomb* ARGENTIFÈRE, *des mines de fer, de cuivre, de mercure et de houille.* (A. Hugo.)

ARGENTIFIQUE adj. (ar-jan-ti-fi-ke — du lat. *argentum*, argent; *fieri*, devenir). Alchim. Qui a la vertu de faire de l'argent, de se changer en argent.

— *Le sel argentifique*, La pierre philosophale.

ARGENTIN, INE adj. (ar-jan-tain, ine — rad. *argent*). Se dit du son même de l'argent : *Eh! eh! dit Bonacieux, en frappant sur un sac à la panse arrondie et qui rendit un son* ARGENTIN, *que dites-vous de ceci, madame la prêcheuse?* (Alex. Dum.)

— Par ext. Qui a un son clair analogue à celui de l'argent. S'emploie surtout en poésie :

Les cloches, dans les airs, de leurs voix *argentines*
Appelaient à grand bruit les chantres à matines.
BOILEAU.

N'ai-je pas entendu la clochette *argentine*
De la chèvre errant au hasard?
MILLEVOYE.

Qu'à midi, tous les jours, une cloche *argentine*
Vous appelle au banquet que Comus vous destine.
BERCHOUX.

— Qui a la blancheur, l'éclat de l'argent : *Plumage* ARGENTIN. *Flots* ARGENTINS.

D'un soleil en courroux il fuyait les chaleurs,
Et cherchait ces ruisseaux, ces sources *argentines*
En cascades tombant du sommet des collines.
BAOUR-LORMIAN.

Là notre humble ruisseau sans nom
Déroule sa nappe *argentine*.
LAMARTINE.

Les habitants nombreux des célestes vallons
Font mollement jouer sous leurs doigts vagabonds
Ou la flûte *argentine* ou la harpe éclatante.
GILBERT.

— Peint. *Ton argentin*, Effet de couleur qui imite le blanc de l'argent.

ARGENTINE s. f. (ar-jan-ti-ne — du lat. *argentum*, argent). Bot. Nom donné à plusieurs espèces du genre potentille, à feuilles blanches en dessous, et ayant des propriétés vulnéraires très-actives.

— Ichth. Nom d'un poisson de la famille des salmonoïdes, qui habite la Méditerranée.

— Minér. Variété de chaux carbonatée minérale (calcaire), qui présente un éclat nacré, assez brillant pour être rapproché de celui de l'argent.

ARGENTINE (CONFÉDÉRATION) ou **ÉTATS-UNIS DE RIO-DE-LA-PLATA**, république fédérative de l'Amérique méridionale, sur l'océan Atlantique. Cap. Parana. Située entre 22° et 41° lat. S.; 59° et 72° long. O.; bornée au N. par la Bolivie, à l'E. par le Paraguay, le Brésil, l'Uraguay et l'océan Atlantique; au S. par les déserts de la Patagonie, et à l'O. par le Chili. Bien que les limites méridionales n'aient pas encore été fixées d'une manière précise, on évalue la longueur de ce pays du N. au S. à 2,450 kilom., et sa largeur de l'E. à l'O. à 1,750 kilom. Superficie, 2,366,000 kilom. carrés; 2,025,000 hab., dont 1,200,000 créoles; 800 Indiens soumis et 25,000 nègres.

— *Orographie et Hydrographie.* La plus grande partie de cette contrée se compose de vastes plaines, les unes à l'état de *pampas* et servant de pâturages à de nombreux troupeaux de bêtes à cornes; les autres, et c'est le plus grand nombre, susceptibles d'être mises en culture. C'est surtout dans la partie centrale et vers le S. que se déroulent ces plaines à perte de vue; à l'O., le territoire de la République est longé par la chaîne des Andes, qui le sépare du Chili. De nombreuses Cordillières, les unes parallèles à la chaîne principale; d'autres, telles que les Sierras de *Salta*, de *Tucuman*, de *Cordova*, s'étendant au loin de l'O. à l'E. jusqu'aux rives de la Plata, couvrent, avec les rameaux que les montagnes du Brésil y envoient, les parties septentrionales, mais n'atteignent nulle part l'altitude moyenne des Andes. Le bassin du Rio-de-la-Plata est le seul que l'on puisse citer dans toute la République. Il comprend les cours d'eau les plus considérables de ce pays : le Paraguay, le Parana, l'Uraguay, qui viennent des montagnes du Brésil; le Picomayo, le Vermejo, le Salado, le Dulce, qui descendent des plateaux élevés formés par les Andes ou leurs nombreux contre-forts. Le Rio-de-la-Plata, vaste estuaire de 300 kilom. de long, est le réceptacle de tous les fleuves de la confédération, à l'exception du Colorado, au S., qui se jette dans l'Atlantique, et de quelques rivières du S.-O., telles que le *Rio-del-Diamante* et le *Rio-de-Mendoza*, qui se perdent dans de petits lacs. Ce pays renferme, en effet, un assez grand nombre de lacs peu importants, parmi lesquels nous citerons le Bérédero, le Silvério, dans l'Etat de San-Luis, et le Guanacche, dans l'Etat de San-Juan; plusieurs autres moins considérables sont dus au débordement des fleuves; quelques-uns enfin sont alimentés au milieu des *pampas* par des pluies abondantes; mais généralement ces derniers présentent une particularité remarquable : leurs eaux participent de la nature salée du terrain où ils se trouvent, et lorsque l'évaporation les met presque à sec, en été, ils laissent à découvert un sel préféré à celui d'Europe.

— *Climat.* Les nombreux cours d'eau de la République argentine sont sujets aux *pamperos*, vents du S.-O., qui ont pris leur nom des *pampas* qu'ils traversent sans obstacles, et qui soulèvent les eaux des fleuves avec violence et forcent les navires à chercher un abri. Ce qui caractérise en général les plaines de cette région, c'est une humidité très-sensible qui pénètre partout, et qui, jointe à une chaleur presque constante, fait croître sur les murs et les toits des maisons une mousse et une herbe dont on se débarrasse assez difficilement. Quant aux parties montagneuses, elles sont sujettes aux variations de température que l'on remarque dans les Andes : froid excessif dans les plateaux élevés, chaleur souvent intolérable en été, dans les plaines septentrionales; néanmoins, on peut dire que le climat de ce pays est généralement salubre et même fort agréable dans plusieurs localités.

— *Productions minérales et agricoles.* Sous le rapport minéralogique, la partie N. de ce vaste territoire est composée de granit, gneiss et ardoise; dans les régions du S. et dans les *pampas*, on ne rencontre que du sable d'alluvion parsemé de nombreux coquillages. Le sel est le minéral le plus précieux de la République; il existe non-seulement à l'état de dépôt dans les lacs, mais encore à celui de roches. La Confédération possède aussi des mines d'or, d'argent, de cuivre, de plomb, de fer, de zinc, de nickel, d'antimoine, de bismuth, d'étain, de mercure, d'arsenic, de soufre, de salpêtre et d'alun. On y trouve également des carrières de granit, de porphyre, des grès, des calcaires de toute espèce, de l'anthracite, de la houille, du bitume et de l'asphalte. Mais toutes ces richesses minérales ne sont que peu ou point exploitées; l'absence de voies de communication, le manque de bras, les troubles civils qui ont si longtemps agité ce malheureux pays, ont retardé jusqu'à ce jour l'exploitation sérieuse de ces mines, qu'attend un si brillant avenir.

Parmi les productions du sol qui croissent pour ainsi dire sans culture dans la Confédération argentine, il faut comprendre presque toutes les plantes de l'Europe et des tropiques : maïs, blé, orge, vin, olives, cacao, canne à sucre, coton, indigo, palmier, bananier, aloès, etc. Les fruits, tels que pêches, figues, noix, oranges, pommes, viennent admirablement dans quelques-unes des provinces du S. Les forêts renferment presque tous les arbres de la famille des mimosas, parmi lesquels il faut citer l'arbre dit *incombustible*. Mais la principale source de la richesse de la République est dans les innombrables troupeaux de bêtes à cornes qui errent dans les *pampas*. L'Etat de Buénos-Ayres seul compte près de quatre millions de têtes de bétail; dans l'Etat d'Entre-Rios, l'un des plus petits de la Confédération, on trouve jusqu'à quinze mille chevaux. Du reste, les bœufs et les chevaux sont tellement nombreux dans ces contrées, que les rivières et les lacs débordant noient des milliers de ces animaux, sans que le marché en soit sensiblement affecté. Les forêts qui couvrent le versant des montagnes recèlent quelques animaux féroces : *jaguar*, *couguar* et *puma*; on y rencontre aussi des tapirs, plusieurs espèces de renards, des daims et des troupeaux de chiens sauvages. L'ornithologie y est représentée par de nombreuses variétés, dont la plus remarquable est le nandou, espèce d'autruche qui fréquente les *pampas*. Les rivières et les côtes abondent en poissons; mais les tortues sont très-rares dans ces parages.

L'instabilité des institutions politiques de ce pays, sa population peu nombreuse, éparse sur un vaste territoire, et d'autres causes d'un ordre plus secondaire, se sont opposées jusqu'ici au développement de son industrie, qui est à peu près nulle. Elle se borne à la fabrique de quelques grossiers tissus et objets de vannerie. Presque toutes les matières ouvrées et denrées nécessaires au confort de la vie viennent d'Europe. La France et l'Angleterre figurent chacune dans ces importations pour une moyenne de 35 millions de francs. Les exportations de chacun des deux pays s'élèvent à peu près au même chiffre. Les laines, les suifs, les cuirs, les débris d'animaux en composent la plus grande partie.

— *Divisions politiques.* En 1852, Buénos-Ayres s'étant séparé de la Confédération, la République argentine ne compta plus que treize Etats; mais, depuis 1859, elle en forme quatorze par la rentrée de Buénos-Ayres; le siége du gouvernement était autrefois dans cette dernière ville; mais, en 1853, il a été transporté à Parana, devenue ainsi capitale de la Confédération.

ÉTATS.	CAPITALES.
Entre-Rios.	Parana.
Corrientes	Corrientes.
Santa-Fé.	Santa-Fé.
Cordova	Cordova.
Santiago del Estero.	Santiago del Estero.
Tucuman.	Tucuman.
Salta.	Salta ou San-Felipe.
Jujuy.	Jujuy.
Catamarca	Catamarca.
Rioja.	Rioja.
San-Juan.	San-Juan.
San-Luis.	San-Luis.
Mendoza.	Mendoza.
Buénos-Ayres. . . .	Buénos-Ayres.

— Hist. Le nom de *Confédération argentine* désigne aujourd'hui la plus grande partie des provinces de l'Amérique du Sud, qui, sous la domination espagnole, composaient la vice-royauté de la Plata. De ces provinces, les unes furent découvertes et conquises à la suite d'expéditions envoyées directement d'Espagne; d'autres à la suite d'expéditions organisées au Chili et au Pérou par le vice-roi de Lima. La période de découverte et de conquête, ainsi que la fondation des premières villes, s'étend depuis 1515, date de la première apparition des Espagnols dans les eaux de la Plata et de l'Uraguay, jusqu'à la soumission générale des Indiens, en 1664. Le principal intérêt que présente cette période, c'est de fixer la date de la fondation des principales villes. Les chefs militaires chargés de ces découvertes et de ces conquêtes s'entendirent assez mal entre eux; leur autorité fut plus d'une fois méconnue par leurs troupes; enfin, la cruauté des conquérants envers les Indiens amena de nombreux soulèvements et la destruction d'un grand nombre de villes. Malgré ces guerres intestines et ces bouleversements, au commencement du XVIIe siècle, les villes capitales et principales des divers États dont se compose aujourd'hui la Confédération étaient toutes fondées. En 1620, la métropole procéda à une première organisation politique et administrative. Cette organisation fut complétée par la cédule royale du 11 février 1825, qui, en constituant séparément les gouvernements de Rio-de-la Plata et du Paraguay, les soumit à l'autorité du vice-roi du Pérou. Cet état de choses dura jusqu'en 1776. Le 8 août de cette même année fut constituée la vice-royauté de la Plata, formée du gouvernement de la Plata, lequel comprenait à cette époque les territoires composant aujourd'hui les Etats d'Uruguay, du Tucuman et des territoires chiliens situés à l'est des Andes du Paraguay et de la Bolivie actuelle. De 1776 à 1782, la vice-royauté fut divisée en huit intendances, dont les chefs, ayant le titre de gouverneur, étaient soumis à l'autorité du vice-roi, mais nommés par le roi. Cette division politique subsista jusqu'en 1810. Dans les provinces de la Plata, comme dans le reste de l'Amérique espagnole, la vraie cause qui amena la séparation de la métropole fut le régime colonial de l'Espagne. Cependant cette séparation fut d'abord motivée par le refus de reconnaître les événements qui avaient transporté la couronne des Bourbons d'Espagne sur la tête de Joseph Bonaparte. Buénos-Ayres, qui avait pris l'initiative et s'était placé à la tête du mouvement, afficha dès cette époque la prétention de remplacer l'Espagne dans ses prérogatives de métropole. Le règlement constitutionnel du 22 novembre 1811 déclara que la souveraineté devait être une et indivisible, en plaça le siége à Buénos-Ayres, et investit la junte chargée du pouvoir exécutif d'un droit que n'avait pas eu le vice-roi, celui de nommer les gouverneurs. Cette prétention eut d'abord pour résultat d'amener la séparation du Paraguay, qui refusa d'admettre les chefs politiques nommés par Buénos-Ayres, et vainquit les troupes envoyées pour les lui imposer. L'Uruguay et la Bolivie devaient plus tard imiter cet exemple. En 1815, l'assemblée générale des provinces, réunie à Tucuman, édictait une charte provisoire, en vertu de laquelle chaque province élisait son gouverneur. L'année suivante eut lieu, dans la même ville de Tucuman, la proclamation définitive de l'indépendance des provinces unies de la Plata. Le congrès de cette ville, s'étant ensuite transporté à Buénos-Ayres, y vota, le 3 décembre 1817, un règlement constitutionnel, en vertu duquel la nomination des gouverneurs était de nouveau dévolue à Buénos-Ayres. Il s'ensuivit une nouvelle guerre civile, terminée en 1820 par le traité de la Capella del Pilar, qui reconnut l'égalité de toutes les provinces, et le droit qu'elles avaient de concourir à la formation du gouvernement national. La Constitution du 24 décembre 1826, qui fit revivre, mais en la mitigeant, la prétention de Buénos-Ayres de nommer les gouverneurs, ralluma la guerre civile. La concession faite aux provinces de présenter trois candidats ne les satisfit pas. Le président Rivadavia fut obligé de donner sa démission. La guerre civile se prolongea jusqu'en 1829, époque où Rosas, chef du parti fédéral, après avoir écrasé le parti unitaire, se fit nommer gouverneur de Buénos-Ayres. Le traité du 4 janvier 1831, conclu d'abord entre les Etats de Buénos-Ayres, de Santa-Fé, d'Entre-Rios et Corrantes, auquel adhérèrent les autres parties du pays, déclara que la forme définitive du gouvernement des anciennes provinces unies serait la fédération. Chaque province conservait la liberté de procéder comme elle l'entendrait à son organisation intérieure. La seule délégation consentie fut celle des affaires extérieures. Le gouverneur de Buénos-Ayres fut chargé de représenter la Confédération dans ses rapports avec l'étranger. Un congrès devait être convoqué pour procéder à la rédaction d'une nouvelle constitution et au règlement des questions de navigation extérieure, de douanes et de finances. Le régime créé par Rosas a duré vingt ans. La cause de sa chute tient beaucoup moins aux moyens tyranniques par lesquels le chef guacho maintint sa domination, qu'à la part du lion que ce dictateur fut obligé, par la force des choses, de faire à la province de Buénos-Ayres, dans la répartition du produit des douanes. Là était la cause la plus forte et la plus vivace des tentatives de soulèvement qui eurent lieu dans les provinces, de 1831 à 1851, contre l'autorité du dictateur de Buénos-Ayres. On le vit bien en 1851 : sous prétexte d'ouvrir les grandes artères fluviales au commerce du monde entier, les provinces soulevées par Urquiza visèrent à établir dans leurs ports des droits de douanes à leur profit exclusif. L'intervention du Brésil, en facilitant la défaite de Rosas à Monte-Caseros (1852), ayant amené le triomphe des provinces, celles-ci pensèrent tout d'abord à s'approprier la plus grande partie des revenus douaniers de Buénos-Ayres. Cette ville, n'ayant pas voulu se soumettre à cet arrangement, et l'interposition des puissances européennes n'ayant pas permis de la lui imposer, les provinces furent obligées, pour justifier l'établissement des droits de douane dans leurs ports, d'adopter une combinaison qui laissait à Buénos-Ayres son indépendance. Cette combinaison d'Urquiza n'a guère survécu à son pouvoir. Les efforts tentés par son successeur, M. Santiago-Derqui, pour maintenir la séparation n'ont pas abouti. Aujourd'hui, Buénos-Ayres a effectué sa réunion avec les autres provinces. Son gouverneur, M. Barthélemi Mitre, est devenu le président de la Confédération, et la prépondérance de la capitale, bien qu'acceptée plus ou moins franchement par les provinces, est restée le fait dominant de la situation.

En vertu des dispositions de la Constitution du 1er mai 1853, la nation argentine a adopté la forme représentative fédérale. Elle reconnaît le culte catholique comme celui de l'Etat;

chaque province a le droit de se donner une Constitution; mais, avant leur promulgation, les Constitutions provinciales doivent être revisées par le Congrès. En cas de sédition, le gouvernement fédéral a le droit d'intervenir dans les provinces; le tarif des douanes doit être unique; aucun droit de transit ne peut être établi de province à province; aucune province ne peut se fractionner ou se réunir à une autre sans l'autorisation du Congrès. Tout citoyen a le droit de publier sa pensée sans censure préalable; tous les citoyens sont égaux.

La propriété est inviolable; l'expropriation pour cause d'utilité publique est déterminée par la loi; la peine de mort est abolie en matière politique; tous les droits civils des citoyens argentins sont assurés aux étrangers; ceux-ci peuvent en outre exercer librement leur culte, et sont exempts de contributions extraordinaires; après deux ans de résidence, ils peuvent réclamer le droit de naturalisation. En cas de commotion intérieure ou d'attaque extérieure mettant en danger l'exercice de la Constitution, l'état de siége peut être proclamé. Le gouvernement s'engage à encourager l'émigration.

La navigation des fleuves intérieurs est libre pour tous les pavillons. L'abus fait par Rosas de la *somme du pouvoir public* qui lui fut déléguée en 1835 par une législature trop docile, a fait interdire toute délégation en vertu de laquelle la vie, l'honneur, la fortune des citoyens pourraient se trouver mises à la merci du gouvernement. Au bout de dix ans, la Constitution peut être réformée, en vertu d'un vote rendu à la majorité des deux tiers des voix. En ce cas, c'est à une convention spéciale qu'appartient le droit de révision.

Le pouvoir législatif est dévolu à un Congrès composé de deux chambres. La Chambre des députés est élue directement par le peuple; il y a un député par chaque vingt mille habitants. Tout député doit avoir vingt-cinq ans accomplis et quatre ans d'exercice des droits de citoyen; la durée du mandat est de quatre ans; les députés sont rééligibles. A la Chambre des députés appartient exclusivement l'initiative des lois de finance et de recrutement, ainsi que le droit de mise en accusation devant le Sénat des membres du gouvernement et des deux Chambres; les mises en accusation ne peuvent être déclarées qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

Le Sénat se compose de deux sénateurs de chaque province, élus par les législatures; les sénateurs doivent avoir trente ans, avoir été six ans citoyens de la Confédération et justifier d'un revenu de 2,000 piastres fortes (10,000 fr.); la durée de leurs fonctions est de neuf ans; ils sont rééligibles; mais le Sénat doit se renouveler par tiers tous les trois ans. Le vice-président de la Confédération est président du Sénat. Il n'a voix délibérative qu'en cas de partage; les jugements de condamnation rendus par le Sénat, sur une mise en accusation par la Chambre des députés, doivent l'être à la majorité des deux tiers des voix. Le Sénat peut prendre l'initiative de la réforme de la Constitution.

Les Chambres sont juges de la validité des élections de leurs membres; elles ont sur eux droit de réprimande et même d'expulsion; mais ce droit ne peut être exercé qu'à la majorité des deux tiers des voix. Il faut la même majorité pour valider une demande en autorisation de poursuites. Avant d'entrer en fonctions, les membres des deux Chambres prêtent serment; ils ne peuvent accepter d'emploi ou d'avancement de la part du pouvoir exécutif sans le consentement préalable de leur Chambre; les fonctions législatives sont incompatibles avec le caractère de membre du clergé régulier.

Le Congrès a toutes les attributions ordinaires des corps législatifs; quelques-unes méritent d'être citées. Le Congrès a le droit d'accorder des subsides sur le trésor national aux provinces dont le revenu ne couvre pas les dépenses ordinaires; de pourvoir aux mesures destinées à encourager la conversion des Indiens au catholicisme; il approuve ou rejette les traités internationaux et les concordats conclus avec le saint-siége; il statue sur l'admission des ordres religieux; il a droit de provoquer la révision des Constitutions provinciales. Le pouvoir exécutif a la faculté de rejeter totalement ou partiellement un projet de loi. En pareil cas, le projet ne peut devenir loi qu'après avoir de nouveau été discuté et voté à la majorité des deux tiers des voix dans chacune des deux Chambres.

Le chef du pouvoir exécutif a le titre de président de la Confédération; il est assisté d'un vice-président, chargé de le remplacer en cas de mort ou de mise en accusation. Le président et le vice-président doivent être nés citoyens argentins, appartenir à la religion catholique et posséder les qualités requises pour être sénateur. Ils sont élus pour six ans. Les formes et les conditions de leur élection sont les mêmes que celles prescrites par la Constitution des Etats-Unis. En dehors des pouvoirs exercés par le président des Etats-Unis, le président de la Confédération argentine exerce le droit de patronage dans la présentation des évêques, sur une liste de trois membres proposée par le Sénat; il retient les bulles, décrets, brefs et rescrits émanés de la cour de Rome, ou leur concède passage, après avoir obtenu l'assentiment de la cour suprême. L'administration est divisée en cinq ministères, savoir: intérieur, affaires étrangères, finances, justice, culte et instruction publique. Les ministres assistent aux débats des Chambres, mais n'ont pas le droit de vote. La justice est administrée par une cour suprême et des tribunaux inférieurs, dont les membres peuvent conserver leurs fonctions tant que leur conduite reste irréprochable. Les membres de la cour suprême doivent avoir exercé la profession d'avocat pendant huit ans, et posséder les qualités requises pour être sénateur. Les matières criminelles sont soumises au jury. Les provinces elles-mêmes règlent leurs institutions locales, et élisent leurs gouverneurs et leurs magistrats sans l'intervention du gouvernement fédéral. Les changements qu'elles jugent à propos d'apporter dans leur législation civile, commerciale, minière, industrielle et financière, doivent être approuvés par le Congrès. Il leur est interdit de légiférer sur les questions de naturalisation et de monnaie, d'établir des droits de tonnage, de faire la guerre, d'ouvrir des relations internationales et d'admettre de nouveaux ordres religieux. Les différends qui peuvent surgir de province à province doivent être portés devant la cour suprême.

ARGENTIQUE adj. (ar-jan-ti-ke — du bas lat. *argenticus;* tiré de *argentum*, argent). Chim. Se dit d'un oxyde et des sels qui ont pour base l'argent.

ARGENTOMAGUS, nom latin d'Argenton-sur-Creuse.

ARGENTON s. m. (ar-jan-ton — du lat. *argentum*, argent). Chim. Syn. de *argentan*. V. ce mot.

ARGENTON, rivière de France (Deux-Sèvres), prend sa source à 2 kilom. N. de Bressuire, sous le nom de Ton, baigne Bressuire, reçoit l'Argent, petite rivière qui lui a fait donner son nom d'*Argenton*, arrose Argenton-Château, se grossit de l'*Ouère* et de la Madoire, passe à Argenton-l'*Eglise*, et, sur les limites des départements des Deux-Sèvres et de Maine-et-Loire, se jette dans le Thouet, après un cours de 65 kilom.

ARGENTON-CHÂTEAU, ch.-lieu de cant. (Deux-Sèvres), arr. de Bressuire; pop. aggl. 992 hab.; — pop. tot. 1,024 hab. Presque entièrement détruit pendant les guerres de la Vendée, ainsi que l'antique château dont il tire son nom, et qui avait été bâti par Philippe de Commines.

ARGENTON-SUR-CREUSE, l'*Argentomagus* des Romains, ville de France (Indre), ch.-lieu de cant., arrond. et à 28 kilom. S.-O. de Châteauroux, sur la Creuse que l'on traverse au moyen d'un beau pont en pierres de taille. Pop. aggl. 4,189 hab. — pop. tot. 4,765 hab. Vestiges d'un ancien cirque; nombreuses antiquités découvertes dans ces derniers temps en creusant les tranchées du chemin de fer; sur la rive gauche de la Creuse, restes d'une ancienne voie romaine, et ruines d'un château fort construit sur un rocher qui domine la ville. Ce château, assiégé et pris par Henri IV, fut détruit sous Louis XIV.

ARGENTORATUM, nom latin de Strasbourg. C'est sous les murs d'Argentoratum que Julien remporta sur les Germains une grande victoire en 357.

ARGENTOVARIA ou **ARGENTARIA**, ville de la Gaule, détruite par Attila, remarquable dans l'histoire par la victoire de l'empereur Gratien sur les Germains au nombre de 30,000, l'an 378 de notre ère. On croit que la ville de Colmar s'est élevée sur les débris d'Argentovaria.

ARGENTRÉ (Bertrand D'), savant jurisconsulte, né à Vitré, en 1519, mort en 1590. Il est auteur d'un *Commentaire sur la coutume de Bretagne*, où il se montre l'inflexible partisan du droit féodal et coutumier, contre Dumoulin, qui aspirait à l'unité de législation, et qui s'appuyait sur le droit romain. D'Argentré était d'ailleurs un esprit vigoureux et original. Il a écrit aussi une *Histoire de Bretagne* dépourvue de toute critique et peu estimée.

ARGENTRÉ (Charles Duplessis D'), évêque de Tulle, né près de Vitré en 1673, mort en 1740. Il a publié beaucoup d'écrits théologiques, un recueil important, *Collectio judiciorum de novis erroribus* (1725, 1733 et 1736), des oraisons funèbres, des sermons, des instructions pastorales, etc.

ARGENTRÉ, ch.-lieu de cant. (Mayenne), arr. de Laval; pop. aggl. 656 hab. — pop. tot. 1,745 hab.; près la rivière de Jouanne, traversée par un beau pont d'une seule arche. Carrière de marbre; belle église.

ARGENTRÉ, bourg de France (Ille-et-Vilaine); ch.-lieu de cant., arrond. et à 9 kilom. S.-E. de Vitré. Pop. aggl. 480 hab. — pop. tot. 2,246 hab. Carrière de marbre noir, blanchisseries et tanneries. Belle église, remarquable par la régularité de son architecture. Aux environs on trouve le château des Rochers, célèbre par le séjour de Mme de Sévigné, et où l'on admire encore, dans le cabinet où la spirituelle marquise écrivait ses lettres, modèles de style mais non de sensibilité vraie, plusieurs portraits de personnages du XVIIe siècle, entre autres celui de Mme de Sévigné elle-même, peint par Mignard.

ARGENTURE s. f. (ar-jan-tu-re — rad. *argenter*). Art, action d'argenter, de recouvrir les objets de feuilles d'argent ou d'une solution d'argent, pour leur donner l'apparence de ce métal: *Apprendre l'*ARGENTURE. ARGENTURE *sur cuivre, sur bois, sur papier.*

— **Encycl.** L'application de l'argent sur un autre métal ou sur le bois se fait par différents procédés dont nous indiquerons les principaux: 1° *Argenture en feuilles*, qui se fait sur cuivre, laiton ou maillechort. Après avoir émorfilé et décapé avec soin la pièce à argenter, après y avoir fait naître de petites aspérités destinées à retenir l'argent, on applique le métal en feuilles, avec l'aide d'une chaleur suffisante et d'un brunissoir en acier. L'épaisseur de la couche emploie de trente à soixante feuilles. Ce procédé donne une *argenture* dispendieuse et peu solide, qu'il faut renouveler en totalité dès qu'une partie a subi l'usure; 2° *Argenture au ponce*, qui consiste à appliquer, avec le doigt recouvert d'un linge, une pâte contenant le métal précipité d'une solution saline. A ce système d'*argenture* se rapportent le *procédé de Mellawitz* (savant allemand du XVIIIe siècle), qui consiste dans l'application au pinceau de plusieurs couches d'une pâte contenant de l'argent précipité et du chlorure, et l'*argenture par l'amalgame d'argent*, qui consiste à recouvrir la pièce à argenter d'un amalgame convenablement préparé, puis à volatiliser le mercure par la chaleur. Ces procédés sont peu dispendieux et permettent ordinairement de réparer l'*argenture* dans les endroits qui ont subi l'usure; 3° *Argenture galvanique*, qui a détrôné presque définitivement les anciens modes d'*argenture*. Ce procédé s'applique particulièrement aux couverts et aux pièces d'orfévrerie de table fabriqués en maillechort, alfénide, etc.; il est fondé sur les propriétés des bains galvanoplastiques, et consiste à suspendre les pièces à argenter, préalablement décapées, dans un bain convenablement préparé. Les pièces sont fixées à des crochets qui émanent de l'extrémité du fil positif de la pile; des feuilles d'argent sont placées au fil négatif. Le bain d'argent contient: pour 100 gr. d'eau distillée, 10 gr. de cyanure de potassium et 1 gr. de cyanure d'argent; il est maintenu à 15° ou 20° centigrades, et, par l'action du courant électrique, l'argent se dépose sur les pièces métalliques. On emploie habituellement 60 gr. d'argent pour 12 couverts. Après l'*argenture* au bain, il faut polir les pièces au brunissoir, les plonger dans une solution de borax, les chauffer au rouge sombre, les immerger dans une solution faible d'acide sulfurique, enfin les sécher. Ce procédé est de l'invention de M. Elkington, qui le fit connaître en 1840. (V. GALVANOPLASTIE.); 4° *Argenture au plaqué*, procédé peu recherché aujourd'hui. (V. PLAQUÉ.); 5° *Argenture par précipitation*, qui s'applique aux glaces. Ce procédé nouveau, inventé par Liebig (1835), appliqué en Angleterre sous le nom de *procédé Drayton* (1844) et perfectionné par M. Petitjean en 1857, consiste à remplacer le tain des glaces par une couche d'argent. Si une glace est recouverte d'une dissolution d'azotate d'argent additionnée d'alcool et d'une huile essentielle, ou, mieux encore, d'acide tartrique et d'ammoniaque, l'argent réduit se dépose sur la glace, et cette couche déposée est à la fois adhérente et brillante. (V. GLACES.) Par ce même procédé on a pu argenter des fils de différentes substances. Ces fils sont trempés dans une dissolution d'acide gallique, puis dans l'azotate d'argent; le métal réduit argente ces fils, dont on peut fabriquer des étoffes d'argent. L'*argenture sur bois* s'applique par un procédé analogue à celui de la dorure.

ARGENVILLE (Dezallier D'), écrivain et amateur d'arts. V. DEZALLIER D'ARGENVILLE.

ARGENVILLE (D'), pseudonyme sous lequel Papillon de La Ferté a publié un *Abrégé de la vie des peintres français* (1796).

ARGER (Pierre), conspirateur, né en Flandre, fit diverses tentatives pour assassiner Henri IV, fut enfin découvert et rompu vif avec un complice italien du nom de Ricodivi (1599). L'Estoile, dans son *Journal*, et Dupleix, *Histoire générale de France*, font seuls mention de ces tentatives, qui, n'ayant pas abouti, ont peu attiré l'attention des historiens. Le complot fut dénoncé par un capucin de Milan.

ARGÈS, nom des Cyclopes qui forgèrent la foudre dont Jupiter frappa les Titans.

ARGESTÈS, nom d'un des vents, fils de l'Aurore et d'Astrée. Il figure dans la *Théogonie* d'Hésiode. Les anciens mythographes désignaient sous ce nom le vent qui vient du point où le soleil se couche dans les jours les plus longs.

ARGHANA, ville de la Turquie d'Asie, dans l'Aldgesirèh, pachalik et à 50 kilom. N.-O. de Diarbekir; 4,000 hab. Riches vignobles aux environs. ‖ A quelques kilom. au N. se trouve la petite ville d'Arghana-Maden, sur la rive gauche du Tigre; riches mines de cuivre; 3,500 hab.

ARGHEVAN s. m. Nom persan de l'arbre de Judée.

ARGHOUN, empereur mogol, fils d'Houlagou, et quatrième des rois persans de la race de Gengis-Kan. Il succéda à son oncle Nikudar, et signala les commencements de son règne en montrant la plus grande tolérance pour ses sujets de différentes religions, juifs, chrétiens, etc. Il vengea la mort de son père sur un ministre ambitieux et cruel, mais se laissa gouverner par son favori Bouca, qui fut lui-même assassiné, et auquel succéda Saad-ed-Daulah, médecin juif, dont l'administration fut sage et modérée. Chéri des peuples, mais détesté des grands, Saad fut tué en 1290. Arghoun, désespéré de cette perte, lui survécut peu, et mourut après un règne de six ans et demi.

ARGIA ou **ARGIE**, nom donné à plusieurs personnages mythologiques.

ARGICÉRAUNOS (*Tonnant*), un des surnoms de Jupiter.

ARGIE, fille d'Adraste et femme de Polynice, auquel elle rendit les honneurs funèbres, conjointement avec Antigone, et malgré la défense de Créon. Elle fut mise à mort, et les dieux la changèrent en fontaine; suivant d'autres mythologues, elle évita la mort par la fuite.

ARGIEN, IENNE s. et adj. (ar-ji-ain, è-ne — lat. *argius*, même sens). Géogr. anc. Habitant d'Argos; qui appartient à cette ville ou à ses habitants: *Un* ARGIEN. *Une* ARGIENNE. *Les* ARGIENS *étaient prépondérants dans la Grèce, à tel point, que leur nom servait à désigner les populations de la péninsule hellénique. Nous n'avons pas une foi bien vive à l'existence d'un roi* ARGIEN *du nom d'Abas.* (Val. Parisot.) *Etienne de Byzance se prononce pour l'origine* ARGIENNE *du peuple eubéen.* (Val. Parisot.)

— *Jeux argiens*, Jeux que l'on célébrait à Argos. ‖ *Fêtes argiennes*, Fêtes célébrées particulièrement en l'honneur de Junon, désignée quelquefois sous le nom d'*Argienne*, c'est-à-dire protectrice d'Argos, lieu de sa naissance, où elle était l'objet d'un culte spécial.

— s. m. pl. Le peuple qui habitait Argos et l'Argolide.

ARGILACÉ, ÉE adj. (ar-ji-la-sé — rad. *argile*). Géol. Qui a la couleur de l'argile.

— Zool. Qui vit sur l'argile. Syn. de *argicole*.

ARGILE s. f. (ar-ji-le — du lat. *argilla;* en gr. *argillos;* formé de *argos*, blanc, à cause de la couleur la plus ordinaire de cette substance). Terre molle et grasse dont on fait des vases de toute sorte, des modèles pour la sculpture, etc.: ARGILE *blanche.* ARGILE *verte.* ARGILE *fine.* ARGILE *grossière. Les coquilles les plus pesantes sont dans les* ARGILES *et dans les pierres.* (Buff.) *L'*ARGILE *étant pétrie, on a soin de la cuire.* (Fr. de Neufchât.) *Comme cet ancien philosophe ne permettait d'aller chercher de l'eau chez son voisin qu'après avoir fouillé sa terre jusqu'à l'*ARGILE, *un esprit ne doit s'adonner à expliquer les autres que lorsqu'il se reconnaît incapable de produire quelque chose de lui-même.* (Godeau.)

> La fortune, ô mortels, c'est le verre ou l'*argile*,
> Car plus elle est brillante et plus elle est fragile.
>
> MOLLEVAUT.

> Un pied lui reste à faire,
> L'*argile* manque, il ne peut achever.
>
> ANDRIEUX.

> Au regard des héros le rivage est tranquille.
> Ils descendent, Hylas prend un vase d'*argile*.
>
> A. CHÉNIER.

> Saluez ces pénates d'*argile*,
> Jamais le ciel ne fut aux humains plus facile
> Que quand Jupiter même était de simple bois.
>
> LA FONTAINE.

> Ma douce pauvreté me fait d'heureux loisirs,
> Content, sous mes foyers, de voir la flamme agile
> Egayer vers le soir mes pénates d'*argile*.
>
> LEBRUN.

— Par ext. Vase fait d'argile:

> Cette *argile* où sa main préparait ses repas...
>
> THOMAS.

— Par allusion à la terre avec laquelle, selon la Bible, le premier homme a été formé: *Dieu, montre-toi à moi comme tu t'y montreras lorsque, dégagée de mon* ARGILE, *mon âme abordera aux rivages d'un Orient éternel.* (B. de St-P.) *Tous les enfants des hommes sont pétris de la même* ARGILE, *animés du souffle de l'Eternel, et au même titre héritiers de ses promesses.* (Portalis.) *Mais Dieu n'avait pas mêlé une imperfection à l'*ARGILE *dont il avait pétri cette enfant des jours avancés de notre père.* (Lamart.) *Saint Augustin, sentant son* ARGILE *tomber, disait à Dieu: Servez de tabernacle à mon âme.* (Chateaub.) *Le paganisme, qui pétrit toutes ses créations de la même* ARGILE, *rapetisse la divinité et grandit l'homme.* (V. Hugo.)

> Le doute égare aussi ces sublimes esprits,
> Et de la même *argile* ils ont été pétris.
>
> LAMARTINE.

> L'âme est-elle en effet un souffle du grand Etre,
> Et ce rayon divin, dans l'*argile* enfermé,
> Sera-t-il par la mort éteint ou rallumé?
>
> LAMARTINE.

> Adorateurs d'un bien fragile,
> Dupes d'un cœur ambitieux,
> Jusques à quand un peu d'*argile*
> Charmera-t-il vos faibles yeux.
>
> LE P. CLÉRICANT.

— Se dit aussi, par allus. à la nature molle et flexible de cette matière, de la facilité avec laquelle l'homme reçoit les impressions morales: *L'enfant est une* ARGILE *que l'éducation pétrit à sa volonté. L'homme façonne incessamment son* ARGILE, *et est à lui-même son Prométhée.* (Michelet.)

L'homme est crédule, et, dans son faible cœur,
Tout est reçu : c'est une molle *argile*.
VOLTAIRE.

— Par allus. au peu de consistance, à la fragilité de cette matière : *La réputation qui est fondée sur le vrai mérite est de granit; celle qui ne s'appuie que sur la coterie et l'intrigue est d'*ARGILE. *C'est à l'autre extrémité du continent, c'est en Espagne que se fit entendre le premier craquement, et qu'on s'aperçut tout à coup que la statue colossale avait un pied d'*ARGILE. (Ste-Beuve.) *La tête du colosse paraît d'or, mais les pieds sont d'*ARGILE. (Virey.)

— Chez les poëtes et chez quelques prosateurs, on trouve quelquefois *argile* avec le genre masculin : *L'histoire de cet homme était écrite par les passions dans ce noble* ARGILE *devenu boueux.* (Balz.)

L'*argile* par mes mains autrefois façonné
A produit sur mon front l'or qui l'a couronné.
VOLTAIRE.

Ce corps, vil composé des éléments divers,
Ne sera plus pour moi qu'une vague des mers,
Qu'une feuille des bois que l'aquilon promène,
Qu'un *argile* pétri sous une forme humaine.
LAMARTINE.

— Minér. et techn. *Argile plastique* ou *terre à potier*, Argile qui devient très-dure par la cuisson, et qui sert à la fabrication des poteries réfractaires. ‖ *Argile à faïence* ou *terre de pipe*, Variété blanche d'argile plastique, employée pour la fabrication de la faïence et des pipes. ‖ *Argile commune, argile figuline* ou *terre glaise*, Argile employée pour la fabrication de la poterie grossière, des briques, des tuiles, etc. ‖ *Argile feuilletée* ou *schiste à potier*, Variété feuilletée d'argile figuline. ‖ *Argile smectique* ou *terre à foulon*, Argile employée pour le dégraissage ou le foulage du drap. ‖ *Argile cymolithe* ou *terre cymolée*, Argile smectique de l'île de Cymolis (archipel grec). ‖ *Argile kaolinique, kaolin*, ou *terre à porcelaine*, Argile très-pure, d'une belle couleur blanche, servant à la fabrication de la porcelaine. ‖ *Argile légère*, Argile sèche au toucher, dont la poussière, très-dure, sert à polir, et qui devient, par la cuisson, assez légère pour surnager dans l'eau; on en fait des briques légères. ‖ *Argile collyrite*, Silicate d'alumine hydratifère, dépourvu de propriétés plastiques. ‖ *Argile schisteuse* ou *argilolithe*, Argile endurcie par un ciment siliceux. ‖ *Argile calcarifère* ou *argile marneuse*, Argile contenant une certaine proportion de carbonate de chaux. ‖ *Argile martiale, argile ocreuse, argile ferrugineuse* ou *ocre*, Argile colorée en rouge par de l'oxyde de fer anhydre, ou en jaune par de l'oxyde de fer hydraté. ‖ *Argile magnésienne*, Argile mélangée à une certaine quantité de magnésie. ‖ *Argile muriatifère*, Argile pénétrée de sel gemme. ‖ *Argile plombagine*, Argile bitumineuse très-réfractaire. ‖ *Argile inflammable*, Argile qui contient une forte proportion de matières organiques, et qui brûle avec facilité en répandant une odeur fétide.

— Géol. *Argile de Barton*, Couche d'argile qu'offre, en Angleterre, l'étage éocène moyen du terrain tertiaire. ‖ *Argile de Londres*, Couche d'argile que présente, en Angleterre, l'étage éocène inférieur du terrain tertiaire. ‖ *Argile à lignites du Soissonnais*, Formation d'argile que l'on observe, dans le Soissonnais, entre les sables de Cuise et les sables de Bracheux (étage éocène inférieur du terrain tertiaire). ‖ *Argile plastique de Meudon*, Couche d'argile que l'on trouve à Meudon dans l'étage éocène inférieur du terrain tertiaire, au-dessous du calcaire grossier, et qui correspond à la partie inférieure de l'argile à lignites du Soissonnais. ‖ *Argile à ostrea aquila*, Couche d'argile que l'on trouve dans la Haute-Marne, au-dessous du Gault (partie supérieure du terrain crétacé inférieur). ‖ *Argile wealdienne* ou *weald-clay*, Formation d'argile que l'on observe, en Angleterre, au-dessous du grès vert inférieur (partie inférieure du terrain crétacé inférieur). ‖ *Argile à ostrea virgula, argile de Kimmeridge*, Formation d'argile qui se trouve au-dessous des calcaires portlandiens, dans le terrain jurassique supérieur. ‖ *Argile de Dives, argile d'Oxford*, Grande formation d'argile qui se trouve au-dessous des calcaires coralliens, au-dessus de la grande oolithe, à la base du terrain jurassique supérieur.

— **Epithètes.** Grasse, molle, pure, tendre, fragile, frêle, souple, obéissante, utile, précieuse, commune, grossière, simple, humble, modeste, vile.

— **Encycl.** Minér. et Chim. I. — PROPRIÉTÉS GÉNÉRALES DES ARGILES. Les composés désignés sous le nom générique d'*argiles* sont des silicates d'alumine hydratés, rarement purs, ordinairement mélangés, en proportions variables, avec des substances étrangères, telles que carbonate de chaux, oxyde de fer, etc. Blanches, quand elles sont pures, les *argiles* sont le plus souvent colorées en gris, en jaune ou en rouge; il en est de bleuâtres, de verdâtres; quelques-unes, par exemple celle qui se vend à Paris sous le nom de *pierre à détacher*, sont veinées ou tachetées de brun sur un fond gris. A l'état sec, les argiles présentent peu de consistance et se réduisent aisément en une matière pulvérulente. La propriété qui les caractérise le mieux est de se désagréger par le contact de l'eau et de former avec ce liquide une pâte glutineuse. Cette pâte, à un certain degré de dessiccation, a beaucoup de ténacité et de consistance, et dans cet état prend et conserve très-aisément toutes les formes qu'on veut lui donner. Par une dessiccation plus complète, elle se fendille et reprend son état primitif, que le contact de l'eau peut de nouveau lui faire perdre. Soumise à une température élevée, elle subit un changement complet dans ses propriétés; tout en conservant la forme qu'on lui avait donnée, elle devient anhydre, inattaquable par l'eau, sonore et tellement dure, qu'elle fait feu au briquet. Infusible lorsqu'elle est pure, elle se contracte graduellement par l'action de la chaleur, diminue de volume et éprouve ce qu'on appelle le *retrait* : le *pyromètre de Wedgwood* est fondé sur cette faculté de contraction.

L'*argile* sèche absorbe l'eau avec avidité; appliquée sur la langue, elle y adhère fortement, parce qu'elle lui enlève le liquide qui l'humecte; on exprime cette propriété en disant que l'argile *happe à la langue*. Le souffle de l'haleine lui fait repandre une odeur dite *argileuse*, qu'on retrouve d'ailleurs dans d'autres matières peu cohérentes, et qui paraît due à l'action toute mécanique sur la membrane pituitaire de fines parcelles d'argile détachées par le souffle et aspirées par les narines. Les *argiles* sont en général douces, onctueuses au toucher, assez tendres pour qu'on puisse aisément les polir, les rayer par l'ongle et les entamer avec le couteau. Certaines *argiles* absorbent l'huile comme elles absorbent l'eau; de là l'usage qu'on en fait pour le dégraissage ou foulage des draps.

Les *argiles* sont attaquées par les acides puissants et par les dissolutions alcalines concentrées. Les premiers leur enlèvent de l'alumine; les secondes de la silice. Lorsqu'elles ont été légèrement calcinées, elles se laissent attaquer avec plus de facilité par ces mêmes agents, tandis qu'elles résistent à leur action quand elles ont préalablement été exposées à une température très-élevée.

II. — ORIGINE DES ARGILES. « Les roches primordiales formées par cristallisation ignée, dit très-bien M. Leplay, telles que les gneiss, les micaschistes et les granites, sont dans toutes les contrées la base des terrains qui composent l'écorce solide du globe. C'est avec les éléments de ces roches et de celles qui, à diverses époques ont été injectées de l'intérieur, que se sont formés et que se forment encore de nos jours la plupart des dépôts de sédiment. La plupart des minéraux qui constituent les roches primitives, le feldspath, le mica, l'amphibole, etc., sont essentiellement composés de silicates d'alumine unis à un ou plusieurs autres silicates, notamment à ceux de potasse, de chaux, de magnésie et de protoxyde de fer. Ces silicates multiples ont la propriété de se décomposer sous diverses influences, de telle sorte que le silicate alcalin se trouve entraîné. Le silicate d'alumine se combinant avec une certaine quantité d'eau donne l'*argile*, laquelle reste mélangée avec ceux des éléments de la roche qui n'ont pas été entraînés avec le silicate alcalin. » Les formules chimiques établissent d'une façon très-nette le rapport de filiation qui existe entre l'*argile* la plus pure ou kaolin, et le feldspath. Soit le feldspath orthose : c'est un silicate double d'alumine et de potasse, dont la formule est :

$$KO, SiO^3, Al^2O^3, 3SiO^2.$$

La composition du kaolin est représentée par $Al^2O^3, SiO^3 + 2Ho$. Retranchés de l'orthose, les éléments du kaolin laissent un trisilicate de potasse : $KO, 3SiO^3$; ce trisilicate, étant insoluble, devrait se rencontrer avec le kaolin, mais Forchkamer a montré que l'eau le dédouble en silicate soluble et en silice; aussi tous les kaolins sont-ils mélangés avec de la silice, que les réactifs enlèvent sans toucher à la véritable *argile*. Ce rapprochement entre le feldspath et le kaolin résulte non-seulement de la comparaison des formules, mais encore de l'observation des faits. On trouve constamment, en effet, les kaolins à côté des feldspaths, et, de plus, on peut, sur un grand nombre de ces minéraux, suivre pas à pas les altérations successives qui établissent le passage du feldspath au koalin. Presque toutes les collections de minéralogie renferment des échantillons qui nous montrent, en quelque sorte, l'*argile* en voie de formation.

Les *argiles* peuvent se diviser, sous le rapport de leur origine, en deux grandes classes : 1° celles qui, n'ayant subi aucun transport, sont encore au contact des roches qui leur ont donné naissance; tels sont les kaolins, dont nous venons de parler; 2° celles qui, ayant été remaniées par les eaux, ont été déposées en masses stratifiées dans les divers étages des terrains sédimentaires; la composition de ces dernières dépend non-seulement de la nature des roches aux dépens desquelles elles se sont formées, mais encore des mélanges qui se sont produits pendant le transport des matières, et surtout des circonstances de leur dépôt. Il est inutile de faire remarquer que, dans la succession des époques géologiques, les roches de sédiment déjà existantes ont contribué à former la matière des dépôts postérieurs, et que les caractères des nouvelles roches ont dû, par suite, s'écarter de plus en plus de ceux des roches primordiales qui leur ont donné naissance.

III. — ESSAI DES ARGILES. Les *argiles* sont souvent mélangées avec des matières étrangères : grains de quartz, de mica ou de feldspath, provenant de l'incomplète décomposition de la roche primitive; oxydes, sulfures, carbonates et silicates de fer qui colorent l'*argile*, soit à l'état naturel, soit après la cuisson, et qui la rendent moins réfractaire; carbonate de chaux qui la rend effervescente avec les acides; alcalis (potasse, chaux, soude, magnésie), qui lui permettent de subir la fusion; matières organiques bitumineuses, qui la rendent, au contraire, très-réfractaire.

Le fabricant qui emploie les *argiles* doit procéder à l'essai de la matière première, essai qui a pour but de déterminer la quantité de matières étrangères qui entre dans sa composition. Un petit nombre de réactions permettent d'atteindre ce résultat : 1° par calcination, on dégage l'eau de combinaison dont on apprécie la quantité par la différence des poids; 2° la quantité de fer peut être déterminée approximativement par la teinte que prend la matière calcinée, ou dosée par l'acide oxalique; 3° l'effervescence indiquera la présence du carbonate de chaux; 4° enfin, on séparera les grains de sable et le quartz, en divisant dans l'eau l'*argile* impure et en décantant à plusieurs reprises.

IV. — DES DIVERSES ESPÈCES D'ARGILES. On distingue, d'après leurs propriétés, quatre espèces d'*argiles* : 1° les *argiles infusibles;* 2° les *argiles fusibles;* 3° les *argiles effervescentes;* 4° les *argiles ocreuses*.

Les *argiles infusibles* sont de deux sortes : les *kaolins* et les *argiles plastiques*. Le kaolin, silicate d'alumine, combiné avec deux équivalents d'eau, provenant, comme nous l'avons dit, de la décomposition des feldspaths, se trouve en abondance dans les pegmatites de Saint-Yrieix, aux environs de Limoges, et dans les roches analogues du Cornouailles (Angleterre) et de la Chine; ce dernier gisement a été signalé pour la première fois dans les relations d'un jésuite, le père d'Entrecolles. Le kaolin existe aussi en assez grande quantité dans les granites des environs de Fribourg, et dans les porphyres des environs de Hall (Saxe). Il est ordinairement blanc, friable, maigre au toucher; il se délaye difficilement, mais il est très-réfractaire et éminemment propre à la fabrication des porcelaines. L'*argile* plastique, qui est douce et onctueuse au toucher, forme une pâte liante et longue, très-réfractaire. Elle est employée pour la fabrication des poteries, carreaux, briques réfractaires, creusets, faïences, pots de verrerie, cazettes pour la porcelaine. Elle constitue la terre à potier, la terre de pipe d'Alsace, et la terre dite *anglaise de Montereau*. Elle est exploitée en France à Gournay, Dreux, Montereau, Forges-les-Eaux; à Vollendar, près Coblentz; à Stourbridge, dans le Cornouailles et le Devonshire (Angleterre); à Andennes (Belgique); à Gross-Almérode (Allemagne), où se fabriquent les creusets de Hesse, etc.

Les *argiles* fusibles sont moins pures, moins tenaces que les *argiles* infusibles. Elles sont de deux sortes : les *argiles* dites *figulines*, et les *argiles smectiques*. Les *argiles* figulines sont plus ou moins solubles dans les acides, et contiennent de cinq à six pour cent de chaux. Elles servent à la fabrication des faïences communes, des briques, des carreaux, des tuiles, au modelage en sculpture; l'on en glaise le fond et les parois des bassins, afin d'y retenir l'eau; c'est de là que vient le nom de *terre glaise*. Soumises à l'action du feu, ces *argiles* se colorent, parce que les matières ferrugineuses qu'elles renferment forment des oxydes différemment colorés. Vanves, Arcueil et Vaugirard fournissent des quantités considérables d'*argiles* figulines.

Les *argiles* smectiques contiennent une proportion d'eau qui peut s'élever jusqu'à quarante pour cent. Comme elles absorbent bien l'huile, on les emploie au dégraissage des draps; dans l'eau, elles se délitent en une poudre fine; aussi quittent-elles facilement les étoffes, tout en leur enlevant leurs matières grasses : ces *argiles* comprennent parmi leurs bases de la chaux et de la magnésie; elles ne fondent qu'à un feu violent; on les rencontre surtout à la base de la grande oolite, en Angleterre et en Alsace. A Montmartre, dans les marnes qui alternent avec les bancs de pierre à plâtre, on voit quelques lits d'une de ces *argiles* que l'on vend sur les quais de Paris, sous les noms de *savon de soldat*, de *pierre à détacher*. La pierre de savon du Cornouailles est aussi une *argile* magnésifère.

Les *argiles* effervescentes doivent ce nom à la propriété qu'elles possèdent de faire effervescence avec les acides; cette propriété dépend de l'acide carbonique qui, sous forme de carbonate de chaux, est engagé dans leur composition, et qui se dégage par l'action d'un acide plus puissant, l'acide azotique par exemple; elle se montre d'autant plus marquée que la proportion de carbonate de chaux est plus grande. Les *argiles* effervescentes sont fusibles et donnent une pâte sans liant; elles prennent le nom de *marnes* quand elles contiennent de 5 à 20 0/0 de calcaire.

Les *argiles* ocreuses sont des *argiles* siliceuses, maigres, très-faibles, et d'un grain extrêmement fin, contenant toujours une proportion notable d'oxyde de fer qui les colore en jaune s'il est anhydre, en rouge s'il est hydraté. La cuisson modifie leur coloration et la rend ordinairement plus foncée. Les *argiles* ocreuses sont toutes préparées et employées pour la peinture. Les variétés en sont très-nombreuses. On les désigne souvent dans le commerce et dans les arts sous les noms d'*ocres*, de *bols* ou *terre bolaire*. Les principales sont : les *ocres jaunes, rouges* et *brunes*, la *sanguine commune*, le *bol d'Arménie* ou *terre sigillée*, la *terre d'Ombre*, la *terre de Sienne*, la *terre de Bucaros*, l'*almagre*, etc.—Les ocres jaunes de bonne qualité se trouvent en Normandie, dans le Berry, la Guyenne, la Bretagne, en Bourgogne, près de Toucy (à Sauilly, découverte et exploitation récente). Les ocres rouges sont assez rares dans la nature, mais on en obtient assez facilement en calcinant fortement l'ocre jaune. — La sanguine commune est une *argile* ocreuse analogue à l'ocre rouge; on en fait les crayons rouges des dessinateurs; on s'en sert aussi pour la peinture en bâtiments, soit à l'huile, soit à la détrempe. — Le bol d'Arménie est aussi une ocre rouge qui s'extrait, par le lavage, de certains sables très-abondants dans l'île de Lemnos. Les prêtres de Diane en faisaient autrefois une sorte de pastilles marquées d'une empreinte à l'effigie de la déesse : de là le nom de terre *sigillée* (du lat. *sigillum*, cachet), donné à cette *argile*. Considérée autrefois comme un médicament d'une merveilleuse efficacité, elle n'est plus employée maintenant que comme matière colorante. — La terre d'Ombre contient des oxydes de fer et de manganèse qui lui donnent une couleur *bistre* ou brun foncé; elle est employée dans la peinture sur porcelaine; on la tire d'Italie. — La *terre de Sienne* est d'un beau jaune brun ou rougeâtre, qui se change, par la calcination, en rouge foncé, et qui prend alors le nom de *terre de Sienne brûlée*. Elle est très-employée pour la peinture d'art; les peintres décorateurs s'en servent pour imiter la teinte et les veines du bois d'acajou. Elle se trouve aux environs de Sienne, en Italie. — La terre de Bucaros se trouve en Portugal, aux environs d'Estremos; on en fait les alcarazas, vases poreux dans lesquels on met l'eau pour la conserver fraîche. L'almagre se trouve en Espagne, où elle est employée pour polir les glaces.

— Techn. Trois qualités ont fait de l'*argile* la base des arts céramiques, dont l'établissement marque ce qu'on peut appeler le premier degré de la civilisation industrielle : elle est répandue avec profusion à la surface du globe; elle forme, délayée avec l'eau, une pâte flexible qui peut recevoir toutes les formes que l'art veut lui donner; elle acquiert par la cuisson une résistance et une inaltérabilité comparables à celles des minéraux les plus durs. Abondance, plasticité, dureté facile à acquérir, toutes les conditions se trouvaient réunies pour que l'*argile* fût une des premières matières travaillées par l'homme. « L'industrie qui a pour objet la fabrication des poteries, des briques, dit M. Leplay, est tellement liée à l'existence de l'homme dans un certain état de société, qu'elle en peut être regardée comme une des marques distinctives; et les débris d'*argiles* calcinées dans les alluvions ne sont guère moins caractéristiques aux yeux du géologue pour attester l'existence de l'homme que les débris d'ossements pour celle des animaux. » Le progrès de toutes les industries n'a fait que multiplier les usages de l'*argile*.

La distinction des *argiles* en infusibles et en fusibles donne celle des poteries : les porcelaines, grès, faïences fines, sont réfractaires; les faïences ordinaires et terres cuites ne le sont pas. Sans entrer dans les détails relatifs à la fabrication de ces diverses poteries, détails qui trouveront mieux leur place ailleurs (V. FAÏENCE, PORCELAINE, etc.), nous devons dire qu'elles ne se composent pas d'*argile* seulement. Une *argile*, qui ne contiendrait aucune matière étrangère, formerait une pâte très-facile à mouler et à travailler, mais qui se gercerait certainement à la cuisson, à cause de son grand retrait. On évite cet inconvénient en ajoutant à l'*argile* quelque matière qui, par la cuisson, ne se contracte pas, et qui, avec l'eau, ne fait point de pâte, par exemple le sable, la craie, le feldspath, etc. Le but est d'obtenir le degré de plasticité qui permettra à la pâte de prendre toutes les formes, sans que la cuisson la contracte au delà de certaines limites. Si, pour la confection de certaines espèces de poteries, on n'emploie que de l'*argile*, c'est que les matières étrangères dont cette *argile* est accompagnée suffisent pour lui communiquer les qualités qu'elle doit avoir. Ainsi, toute pâte céramique doit être essentiellement composée d'un élément *plastique* et d'un élément *antiplastique* ou *dégraissant*. Les pâtes cuites se divisent en deux grandes classes : les *pâtes poreuses* et les *pâtes demi-vitrifiées*. A la première appartiennent les faïences et les terres cuites; à la seconde, les porcelaines et les grès. Les pâtes poreuses se laissent pénétrer par l'eau; les pâtes demi-vitrifiées ont la surface rugueuse et sont, par conséquent, salissables. On recouvre les unes et les autres d'un enduit ou vernis, les premières pour leur donner l'imperméabilité qu'elles n'ont pas par elles-mêmes, les secondes, pour rendre leur surface polie, et par là les empêcher de se salir.

Une des applications les plus importantes de l'*argile* est celle qu'on en fait à la fabrication des matériaux hydrauliques. Si l'on mêle à la chaux grasse une certaine quantité d'*argile* calcinée, on obtient un mortier qui a la propriété de durcir sous l'eau. Ce durcisse-

ment du mélange ne peut s'expliquer que par une action chimique. Voici comment on se rend compte de cette action : en dissociant les principes constitutifs de l'*argile*, la calcination rend libre une certaine quantité d'acide silicique, laquelle s'unit à la chaux et forme un silicate de chaux. Silicate de chaux, silicate d'alumine et chaux, voilà les trois principes que nous offre le mélange d'*argile* calcinée et de chaux grasse. Le dernier de ces trois principes réagit à la faveur de l'eau sur les deux autres, se combine avec eux, devient insoluble et forme un tout solidaire doué d'une forte cohésion. Les matériaux hydrauliques présentent d'autant plus d'hydraulicité qu'ils renferment une plus grande proportion d'*argile*. Ils prennent le nom de *ciments* lorsqu'ils durcissent après quelques instants d'immersion et qu'ils peuvent être gâchés et appliqués seuls comme du plâtre ; la quantité d'éléments argileux que les ciments renferment n'est jamais moindre de 59 centièmes, ni jamais supérieure à 73. On leur donne le nom de *chaux hydrauliques* lorsqu'ils durcissent avec plus de lenteur que les ciments et qu'on les emploie mêlés avec du sable; sur 100 parties, les chaux hydrauliques ne renferment jamais moins de 18 centièmes, ni plus de 35 d'éléments argileux.

— Agric. L'*argile* est un des éléments essentiels d'un sol arable; mais un sol trop argileux, trop gras, a l'inconvénient de maintenir les racines dans un milieu trop humide pendant la saison pluvieuse; de se fendiller, au contraire, pendant la saison sèche, et de ne pas conserver l'humidité nécessaire à la dissolution des sels que les racines puisent dans le sol. Le sable mêlé à l'*argile* corrige beaucoup ces inconvénients, parce qu'il la rend plus poreuse et plus perméable. L'on peut aussi répandre de la chaux sur les terrains trop argileux. La chaux, en s'humectant, divise les mottes de terre glaise. Le calcaire, l'*argile* et le sable concourent à former la couche superficielle des terrains les plus fertiles, qui doivent telle qualité particulière à celui des trois éléments qui prédomine dans sa composition. Les terrains argileux sont ordinairement riches en beaux pâturages, comme l'on peut le constater en parcourant les belles prairies du pays de Bray, du Nivernais, de la Haute-Saône, du Jura, et surtout les belles vallées des environs de Honfleur, ces plaines du Calvados à terres fortes qui soutiennent une végétation vigoureuse, et nourrissent les bestiaux auxquels on doit le beurre si renommé d'Isigny.

— Géol. L'*argile* arrête les eaux que les couches supérieures du sol plus meubles et plus perméables ont laissées s'infiltrer plus ou moins vite. Elle sert de lit aux nappes d'eau souterraines. Si les *argiles*, les calcaires et les grès sont propres à constituer par leur mélange un sol fertile, les mêmes matières minérales, étendues en couches qui alternent les unes avec les autres, forment ces roches déposées par les eaux, que l'on nomme sédimentaires, et que la géologie a pu classer suivant l'ordre de leur formation. Lorsqu'une contrée a été submergée pendant une période géologique, la mer a déposé généralement dans cette contrée l'*argile*, après y avoir amené déjà les grès ou dépôts de transport, et avant de la recouvrir de calcaires ou dépôts chimiques qu'elle renfermait en dissolution dans ses eaux. Les *argiles* proprement dites appartiennent aux terrains secondaires et tertiaires; lorsque, redressées par les mouvements du sol, elles ont reçu la pression et le choc de cours d'eau torrentiels, leurs masses trop meubles, impropres à servir de digues naturelles, ont été emportées. Beaucoup de vallées à sol argileux n'ont pas d'autre origine. Il suffit de jeter un coup d'œil sur le relief de cette région que l'on appelle bassin de Paris pour voir dans tous les sens des collines calcaires qui s'élèvent les unes derrière les autres, entourant Paris de ceintures concentriques séparées par des vallées argileuses, lesquelles ont été produites sans aucun doute par l'action érosive des eaux. Mais si les eaux peuvent ainsi démolir des roches argileuses et en emporter les débris, elles vont les déposer ailleurs. Un même courant d'eau pouvant recevoir de ses divers affluents des détritus de différentes natures, on s'explique très-bien la formation de ce mélange d'*argile* de sable et d'autres matières que l'on appelle limon.

Nous ne nous arrêterons pas ici à la description des assises d'*argile* qui, par leur importance, constituent des individualités géologiques telles que l'*argile de Londres*, l'*argile de Meudon*, l'*argile Wealdienne*, etc. Nous renvoyons pour cette description aux noms des terrains qui comprennent ces assises. V. CRÉTACÉ, JURASSIQUE, TERTIAIRE.

— **Allus. hist. Statue à la tête d'or et aux pieds d'argile**, allusion à la statue que Nabuchodonosor vit en songe. V. STATUE.

ARGILÈTE s. m. (ar-ji-lè-te — du lat. *Argiletum ;* formé de *argilla*, argile). Antiq. rom. Quartier de Rome situé au bas de l'extrémité sud-est du mont Capitolin.

ARGILETTE s. f. (ar-ji-lè-te — du lat. *argilla*, argile). Bot. Nom donné par un naturaliste à un genre de mousses qui croît dans les terres argileuses. Syn. du genre *phasque*.

ARGILEUX, EUSE adj. (ar-ji-leu, eu-ze — rad. *argile*). Qui est de la nature de l'argile, qui en contient : *Terrain* ARGILEUX, *couche* ARGILEUSE. *Non-seulement les terres noires et fertiles, mais les* ARGILEUSES *et les graveleuses récompensent l'homme de ses peines.* (Fén.) *Les cailloux les plus durs se convertissent en terre* ARGILEUSE *par la longue impression de l'humidité de l'air.* (Buff.) *Le sol* ARGILEUX *est peu favorable au labourage.* (Chaptal.) *Les sols* ARGILEUX *sont les seuls dont l'ameublissement présente de véritables difficultés.* (Mat. de Domb.)

— **Encycl.** On donne, avant tout, le nom de matières *argileuses* aux argiles proprement dites ; mais l'on y réunit un grand nombre de substances qui ont une composition chimique voisine de celles des argiles, sans en avoir toutes les propriétés. Ce sont des silicates d'alumine hydratés, souvent ferrifères, dont les noms diffèrent quelquefois plus que la nature et rappellent soit une de leurs propriétés distinctives (agalmatolite, allophane, gougylite, kollyrite, malthacite, neurolite, onkosine, parophite, plinthite, pyrophyllite, rhodalite, smélite, talcite), soit la localité où elles ont été découvertes (dillnite, montmorillonite, scarbroïte, sévérite), soit enfin les noms des personnes auxquelles les a dédiés l'auteur qui les a fait connaître (catlinite, ehrenbergite, halloysite, lenzinite, miloschin, razoumoffskin).

— *Roches argileuses.* Toutes les substances du groupe des argiles sont nommées *roches argileuses* par les géologues, losqu'elles forment des masses suffisamment étendues et puissantes pour être considérées comme jouant un rôle dans la constitution de l'écorce terrestre.

— *Schistes argileux.* Les argiles des terrains primaires ont le plus souvent une structure que l'on appelle schisteuse, en l'opposant à celle que présentent ordinairement les argiles des terrains plus récents. Les premières forment des couches superposées et distinctes les unes des autres. Les argiles moins anciennes forment plutôt des masses de structure souvent homogène. Les schistes *argileux* atteignent d'énormes développements dans les terrains primaires de l'ancien royaume des Silures (Angleterre), du plateau de l'Ardenne, des Vosges, des Pyrénées, de la Bohême, etc. Dans les Alpes, plusieurs dépôts *argileux* plus récents ont aussi la structure schisteuse.

ARGILICOLE adj. (ar-ji-li-ko-le — de *argile*, et du lat. *colo*, j'habite). Zool. Qui vit sur ou dans l'argile.

ARGILIFÈRE adj. (ar-ji-li-fè-re — de *argile*, et du lat. *fero*, je porte). Géol. Qui contient, qui présente de l'argile : *Calcaire* ARGILIFÈRE.

ARGILIFORME adj. (ar-ji-li-for-me — de *argile*, et *forme*). Qui ressemble à l'argile : *Trass* ARGILIFORME

ARGILO (ar-ji-lo — de *argile*). Chim. Mot entrant dans la composition de quelques adjectifs et servant à désigner des combinaisons de l'argile avec d'autres substances : *argilo-calcaire*, qui contient de l'argile et de la chaux ; *argilo-ferrugineux*, qui contient de l'argile et du fer; *argilo-gypseux*, qui contient de l'argile et du gypse; *argilo-sablonneux*, qui est formé d'argile et de sable; *argilo-siliceux*, qui est formé d'argile et de sable très-fin; *argilo-tourbeux*, qui est formé d'argile et de tourbe, etc., etc.

ARGILOÏDE adj. (ar-ji-lo-i-de — de *argile*, et du gr. *eidos*, forme, ressemblance). Qui ressemble à l'argile.

ARGILOLITE ou **ARGILOLITHE** s. f. (ar-gi-lo-li-te — de *argile*, et du gr. *lithos*, pierre ; c'est-à-dire pierre d'argile). Minér. Roche dure ressemblant au pétrosilex, à la chaux carbonatée ou au grès, composée de grès et d'argile. Ses couleurs sont variées et ternes et disposées en macules ou zones. Sa cassure est compacte ou écailleuse; elle est translucide sur ses bords amincis. On la rencontre dans les terrains de cristallisation, ordinairement à la base des porphyres : c'est une roche métamorphique, l'*argile endurcie* de Werner, à laquelle Saussure a donné le nom d'*argilolite*.

ARGILOPHYRE s. m. (ar-ji-lo-fi-re). Minér. Roche formée d'argilolite et de feldspath. C'est le porphyre terreux ou argileux de Daubuisson, ainsi nommé par M. Brongniart. Dans une pâte d'*argilolite* sont enclavés des cristaux de feldspath, compactes, ternes ou vitreux : la roche est grise, rose ou vert pâle. On rencontre cette roche à Schemnitz en Hongrie, dans le Cantal et à la montagne d'Esterel, près de Fréjus, en France.

ARGINUSES, groupe de cinq petites îles de la mer Egée, célèbres par la grande victoire navale que Conon, à la tête des Athéniens, remporta l'an 406 av. J.-C. sur la flotte de Sparte, commandée par Callicratidas.

ARGIPPÉEN, ENNE s. et adj. (ar-jipp-pé-ain, è-ne). Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Sarmatie. Selon Hérodote, les Argippéens ne vivaient que de fruits et jouissaient d'une grande réputation de sagesse. Ils étaient aussi regardés comme les meilleurs conducteurs de chars.

ARGIS (Boucher D'). V. BOUCHER D'ARGIS.

ARGO s. m. (ar-go — du nom du navire *Argo*). Astron. Nom que l'on donne quelquefois à la constellation du Navire.

— **Homonyme.** Argot.

ARGO, navire célèbre dans l'antiquité, construit par Jason, et qui servit à transporter les Argonautes dans la Colchide, à la conquête de la Toison d'Or. Il tirait son nom soit de son constructeur Argus, soit de la ville d'Argos, où il aurait été construit, soit enfin de l'adjectif grec *argos*, qui signifie rapide. Minerve avait enchâssé à l'arrière un morceau de chêne prophétique de Dodone. Au retour, le navire Argo fut consacré à Neptune et à Minerve, conservé comme une relique; on l'entretenait soigneusement; mais il arriva qu'à force de réparations successives, il ne resta pas une seule pièce du navire primitif, ce qui n'affaiblit en rien la vénération dont *Argo* était l'objet. De là ce proverbe chez les Grecs : *C'est le navire Argo*, en parlant d'une chose réputée toujours la même, quoiqu'elle eût subi des changements qui ne lui avaient rien laissé de ses éléments primitifs. Le proverbe athénien est arrivé jusqu'à nous, mais avec une notable variante, et c'est le couteau de saint Hubert qui a recueilli cet héritage, ce fameux couteau, dont on avait renouvelé tantôt la lame et tantôt le manche; et qui n'en passait pas moins pour le couteau authentique et vénéré dont le patron des chasseurs avait fait usage. Cette variante en a même subi une nouvelle : *Le couteau de Jeannot*, locution employée pour désigner une chose qui a subi diverses réparations successives sans changer de nom. De là ces façons de parler : *C'est le navire Argo, c'est le couteau de saint Hubert, c'est le couteau de Jeannot*, employées dans le sens qui vient d'être expliqué.

On fait souvent aussi allusion au fameux navire *Argo* sans y ajouter d'autre idée que celle qui rappelle l'expédition des Argonautes :

« Quelques chasseurs privilégiés ont le bonheur ineffable de voir de près et de toucher de plus près encore le million, ce phénix qui, contrairement à l'autre, ne renaît pas de ses cendres. Ils partent en sabots, se cadenassent la conscience et vont à la conquête de cette Toison d'Or, à l'aide de l'*Argo* de la Bourse. »

Le Figaro.

« L'onde, nous faisant engloutir aux abismes qu'elle creuse dans son sein, comme elle void nostre vaisseau tout proche de se casser contre un écueil, elle se jette vistement dessous et nous relève, et nous porte si haut entre les astres, que Jason peut penser que c'est le navire *Argo* qui commence un second voyage. »

CYRANO DE BERGERAC.

« Qu'on cède donc enfin à des vœux légitimes !
Ennoblissons encor nos fastes maritimes.
Qu'un navire *argonaute*, au mois de messidor,
Parte pour conquérir une autre toison d'or !
Dites au *Marengo* de tourner sa poulaine
Vers le saule français qui pleure à Sainte-Hélène ;
Sans carte, sans boussole, et sans compas marin,
Il saura bien trouver son glorieux parrain.

BARTHÉLEMY.

ARGOB, pays de l'ancienne Palestine, situé au delà du Jourdain, près du lac de Génézareth, dans la demi-tribu de Manassé. Cette contrée fertile faisait partie du royaume de Basan, lorsque les Israélites s'emparèrent des possessions du roi Og.

ARGO-BUCCIN s. m. (ar-go-bu-ksain). Moll. Nom donné par Klein à la ranelle argus.

ARGODERME s. m. (ar-go-dèr-me — du gr. *argos*, argus; *derma*, peau). Moll. Nom donné par Poli à l'animal qui habite les coquilles des peignes et des spondyles.

ARGŒUS (MONS), nom latin du mont Argée.

ARGOL s. m. (ar-gol). Excréments desséchés d'animaux domestiques, que l'on emploie comme combustibles dans certains pays privés de bois : *Dans quelques villages des Alpes, on brûle des* ARGOLS. *Dans le Thibet, privé en beaucoup de cantons de végétaux boiseux, on brûle les excréments desséchés du bétail, ou* ARGOLS. (Huc.)

ARGOLASIE s. f. (ar-go-la-zî). Bot. Genre de plantes, voisin de la famille des iridées, et qui croît au Cap de Bonne-Espérance. Syn. de *lanaire*.

ARGOLI (Jean), poëte italien, né à Tagliacozzo (Abruzzes) vers 1609, mort vers 1660. A dix-sept ans, il publia un poëme en douze chants, *Endymion*, qui eut un grand succès, et qu'il avait composé en sept mois, enfermé dans une chambre où l'on n'entrait que pour lui apporter sa nourriture. Il a en outre donné d'autres poésies latines ou italiennes, des ouvrages sur l'archéologie, la philologie, etc. ‖ Son père, André, né en 1570, mort en 1653, était un mathématicien distingué.

ARGOLICUM MARE ou **ARGOLICUS SINUS**, nom latin de l'ancien golfe d'Argos, aujourd'hui golfe de Nauplie.

ARGOLIDE adj. (ar-go-li-de). Se dit d'un genre de crustacé qui ressemble à un argus.

— s. f. pl. Famille d'entomostracés, ayant pour type le genre argus.

ARGOLIDE, contrée de l'ancien Péloponèse, dont les villes principales étaient Argos, Mycènes, Trézène, Epidaure, etc. Peuplée d'abord par les Pelasges, l'Argolide obéit successivement à différentes dynasties et forma plus tard plusieurs petits royaumes; conquise au IVe siècle av. J.-C. par Sparte, elle fit partie en 233 de la ligue achéenne et fut soumise avec le reste de la Grèce par les Romains, en 146. Dans la suite, elle obéit aux empereurs grecs, aux princes croisés, aux Vénitiens, aux Turcs. Aujourd'hui l'Argolide forme une province du royaume de Grèce et renferme Pithavra, village sur les ruines d'Epidaure; Damala, ancienne Trézène, bourg célèbre par le congrès de 1827; Nauplie, ville très-commerçante, défendue par deux citadelles, dont l'une, bâtie sur le rocher de Palamède, est regardée comme le Gibraltar de l'Archipel; Argos, petite ville défendue par un vieux château sur les ruines de l'ancienne cité de Danaüs; Karvathy, village sur les ruines de Mycènes. L'Argolide, jointe à la Corinthie, renferme une population d'environ 130,000 hab. C'est dans l'ancienne Argolide que se trouvait le fameux marais de Lerne.

ARGOLIQUE adj. (ar-go-li-ke — rad. *Argolide*). Géogr. anc. Qui appartient, qui a rapport à l'Argolide, à la ville d'Argos ou à leurs habitants : *Nous nous éloignons de l'idée de ceux qui voient dans Abas un roi guerrier, inventeur du bouclier* ARGOLIQUE. (Val. Parisot.)

ARGON s. m. (ar-gon). Bâton ou morceau de bois courbé en arc dont on se sert pour prendre des oiseaux.

ARGONAUTACÉ, ÉE adj. (ar-go-nô-ta-sé — rad. *argonaute*). Moll. Qui ressemble à l'argonaute.

— s. f. pl. Famille de céphalopodes, ayant pour type l'argonaute.

ARGONAUTE s. m. (ar-go-nô-te — du gr. *argonautès;* formé de *Argo*, le navire *Argo*, *nautès*, nautonier). Myth. Nom donné quelquefois plaisamment, et par allusion aux anciens argonautes, à ceux qui font quelque excursion sur mer, sur un fleuve, une rivière, etc. V. l'article suivant.

— Moll. Genre de mollusques céphalopodes, appelé autrefois *nautile*, et qui est devenu célèbre comme étant l'emblème de la navigation.

— Entom. Nom donné à un genre de lépidoptères diurnes, regardé aujourd'hui comme une simple division du genre nymphale.

— Hist. *Argonautes de Saint-Nicolas* ou *Argonautes de Naples.* Nom d'un ordre militaire institué par Charles III, roi de Naples, vers la fin du XVe siècle.

— **Encycl.** Moll. L'*argonaute* est un mollusque céphalopode; on peut avoir une idée de son organisation par celle des poulpes et des seiches. Sa tête présente deux yeux très-développés et assez analogues à ceux des animaux supérieurs; une bouche armée de deux mandibules cornées, noires, semblables à un bec de perroquet. Le corps, oblong, ovoïde, un peu recourbé, est entouré de huit bras ou tentacules, dont les deux intermédiaires supérieurs sont élargis en formes d'ailes ou de voiles membraneuses. La coquille, mince, transparente, fragile, comme vitrée, a la forme d'une nacelle dont la carène présente deux rangées de tubercules. Le genre *argonaute* renferme cinq ou six espèces, qui toutes vivent dans la mer; la plupart ne se trouvent que dans les régions chaudes du globe. L'*argonaute* papyracé ou *argo* se rencontre aussi très-souvent dans l'Océan et la Méditerranée ; aussi est-ce l'espèce la plus connue. C'est surtout par les temps calmes que l'*argonaute* se montre à la surface de l'eau. Il nage à reculons, en foulant l'eau au moyen de son tube locomoteur. Ses tentacules ordinaires pendent alors autour de sa coquille, et il en est souvent de même des bras ailés, qui semblent l'envelopper et la protéger ; quelquefois cependant ces bras sont relevés comme des voiles. On rencontre plus rarement l'*argonaute* en pleine mer, pendant les orages. Lorsqu'il veut descendre au fond, il rentre tous ses bras dans sa coquille, puis il retourne celle-ci. Il peut ramper au fond de l'eau à l'aide de ses tentacules, la carène étant alors tournée en haut. On ne voit guère l'*argonaute* venir près des côtes ; mais il y est assez souvent jeté par les flots. Une question, qui peut dès l'abord paraître bizarre, a vivement préoccupé et divisé les naturalistes : l'animal ou le *poulpe* de l'*argonaute* est-il bien l'auteur de la coquille qui le renferme; en d'autres termes, est-il le légitime propriétaire de la maison qu'il habite? C'est une opinion assez généralement reçue aujourd'hui, et que M. d'Orbigny paraît avoir démontrée d'une façon péremptoire. Toutefois, de nombreux zoologistes anciens et modernes, se basant sur ce fait que l'animal n'est pas fixé à sa coquille par des attaches musculaires, ont prétendu que l'*argonaute* est un parasite, un vrai poulpe nu qui s'introduit dans le test après en avoir tué le propriétaire, comme le bernard-l'ermite, qui s'établit dans les coquilles et change d'habitation à mesure que son corps augmente de volume. L'histoire de l'*argonaute*, on le voit, serait fort simple, si elle se réduisait aux faits réels. Mais la singulière organisation de ce céphalopode a dû de très-bonne heure attirer l'attention des hommes les plus étrangers à l'étude de la nature. Aussi a-t-il donné lieu à un de ces romans scientifiques que les poëtes et les naturalistes de toutes les époques ont embelli à l'envi. Les anciens lui donnaient le nom de *nautile*, qui a été attribué plus tard à un autre genre de céphalopodes. On lui assignait une origine mythologique. Apollon avait donné cette forme au nautonier Pompile, pour le punir d'avoir soustrait à ses poursuites la nymphe Ocythoé. Aristote, Athénée, Oppien, Pline et d'autres, en ont fait l'emblème de la naviga-

tion, et ont décrit ses mœurs et son industrie sous les couleurs les plus poétiques. Pline va jusqu'à dire que l'*argonaute* peut quitter sa coquille pour venir paître à terre. De nos jours encore, dans l'Inde, on attache un très-grand prix à la coquille de l'*argonaute*, dont les danseuses aiment à se parer. En Europe, cette coquille n'est qu'un objet de simple curiosité, et on ne la trouve guère que dans les cabinets d'histoire naturelle. Quant à la chair de l'animal, elle n'est pas utilisée, et on lui attribue même dans certains pays des propriétés malfaisantes.

ARGONAUTES, héros grecs qui, sous la conduite de Jason, s'embarquèrent pour aller en Colchide à la conquête de la *Toison d'Or*, environ un demi-siècle avant le siége de Troie. Ils montaient le navire *Argo*, d'où leur nom d'*argonautes*, marins du navire *Argo*. Les plus illustres étaient Hercule, Castor, Pollux, Nélée, Admète, Méléagre, Télamon, Orphée, Lyncée, dont les yeux perçants découvraient les abîmes cachés au plus profond des eaux, etc. Ils traversèrent la mer Egée, l'Hellespont, la Propontide, le Bosphore de Thrace, le Pont-Euxin, d'où ils arrivèrent en Colchide; puis ils revinrent en Grèce, rapportant avec eux la fameuse Toison d'Or que Jason, secondé par Médée, fille du roi de Colchide, était parvenu à enlever. V. ARGO, JASON, MÉDÉE, TOISON D'OR, etc.

Aujourd'hui, le mot *argonaute* sert à désigner des esprits novateurs, hardis et aventureux, qui entreprennent, le plus souvent en commun, de se frayer une route nouvelle, ou qui poursuivent un but difficile à atteindre, dans quelque ordre d'idées que ce soit :

« Colomb avait ouvert à sa patrie d'adoption la porte de la richesse; l'Espagne accourut sur ses traces. Lorsque Dieu veut attirer la civilisation vers une contrée, il y enfouit un trésor. L'éternel *argonaute* du progrès franchit l'abîme pour conquérir la mystérieuse *Toison*. » EUG. PELLETAN.

« *Argonautes* sans vaisseau, qui s'aventurent à pied dans les montagnes, et qui, à la place de la *Toison d'Or*, vont à la recherche d'une peau d'ours; ah! nous ne sommes que de pauvres diables, des héros taillés à la moderne, et nul poëte classique ne nous célébrera dans ses épopées. »

HENRI HEINE.

« Familiarisé dès longtemps avec la langue d'Homère, en connaissant tous les secrets, fils de la Grèce par l'élégance du langage, par la fine raillerie, par le choix des images, qui pouvait, mieux que M. Villemain, prouver aux nouveaux *argonautes* qu'ils faisaient fausse route et ne marchaient pas à la conquête de la *Toison d'Or?* » GUST. PLANCHE.

« L'emprisonnement de M. Enfantin fut le signal de la dispersion de la famille saint-simonienne. Les uns rentrèrent dans le monde, avec la pensée d'y continuer une propagande sourde et inaperçue; les autres se vouèrent plus ostensiblement à des travaux évangéliques, et s'embarquèrent, nouveaux *argonautes*, à la recherche de la femme si vivement attendue. » LOUIS REYBAUD.

ARGONAUTES (ACADÉMIE DES), savante société, instituée à Venise vers la fin du XVIIe siècle, par Marc-Vincent Coronelli, pour le progrès des sciences géographiques. Elle avait adopté cette ambitieuse devise : *Plus ultra*. Cette société a servi de modèle à trois autres académies des Argonautes : l'une, instituée en Hongrie par Fr. Moreau, provincial des minorites; l'autre, établie rue Payenne, à Paris, par un abbé nommé Laurence; la troisième, formée à Rome par le P. Baldigiani, professeur de mathématiques.

ARGONAUTIQUE adj. (ar-go-nô-ti-ke — rad. *argonaute*). Qui a rapport aux argonautes ou à leur expédition.

Argonautiques (LES) ou **Conquête de la Toison d'Or**, poëme épique, en grec et en quatre chants, d'Apollonius de Rhodes, auteur contemporain de Ptolémée Philadelphe. L'expédition des argonautes est, après le siége de Troie, l'événement le plus fameux des temps héroïques, et les poëtes les plus célèbres ont chanté quelques-uns de ses héros, dont les noms et les exploits avaient retenti jusque chez les Perses. Apollonius trouva donc tous les éléments de son poëme dans les traditions légendaires des Grecs. Les deux premiers chants renferment l'explication des motifs qui décidèrent l'expédition, l'élection de Jason comme chef des argonautes, les préparatifs du départ, le récit des divers incidents qui signalèrent la traversée et le débarquement en Colchide. Ces deux premiers chants n'offrent aucun épisode remarquable, aucune peinture de caractère. Le troisième chant raconte la conquête de la Toison d'Or, et le *commencement des amours de Médée et de* Jason. Le poëte a bien su exprimer la naissance et le développement de la passion dans Médée; ses hésitations, ses combats intérieurs sont rendus avec une force et un naturel dont Virgile s'est évidemment inspiré dans l'admirable peinture de la passion de Didon.

Le quatrième chant nous montre Médée quittant son père pour suivre Jason, les aventures que les argonautes traversent pendant leur retour, et les dangers de toute espèce qu'ils sont obligés d'affronter pour arriver enfin au port d'où ils étaient partis. Ces incidents variés ont permis au poëte de mettre en scène de brillantes fictions mythologiques, telles que celle du jardin des Hespérides.

Ce poëme, dont le cadre était tracé d'avance et où l'invention n'était possible que dans les détails, n'est qu'une sorte de chronique versifiée, mais spirituellement et avec une pureté élégante. Quintilien recommande les *Argonautiques* comme une œuvre toujours égale et soutenue dans le genre tempéré; le jugement de Longin est peut-être encore plus flatteur : ce critique place, il est vrai, Apollonius bien au-dessous d'Homère; mais une telle comparaison ne fait-elle pas à elle seule le plus grand honneur au poëte? Macrobe et Servius avaient remarqué depuis longtemps que le quatrième livre de l'*Enéide* était presque tout entier tiré du poëme des *Argonautes*. Une autre preuve de l'estime qu'avaient pour Apollonius les auteurs du siècle d'Auguste, c'est la traduction que Térentius Varron fit de son ouvrage. Ce poëte célèbre, ami de Properce, d'Horace et d'Ovide, dut principalement sa réputation à cette traduction. On peut encore regarder comme un public hommage l'imitation du poëme tentée par Valérius Flaccus. (V. ci-après.) Il paraît que le texte grec nous est parvenu avec de nombreuses fautes de copistes, qui ont rendu plus sévères les critiques modernes; mais ces erreurs diminuent chaque jour, grâce aux recherches des érudits. Caussin a donné une traduction fidèle des *Argonautiques*. Depuis que l'ouvrage d'Apollonius est mieux connu, surtout en Allemagne et en Angleterre, plusieurs auteurs, à l'exemple de Varron et de Flaccus, en ont fait des traductions, ou plutôt des imitations en vers; il en existe aussi en italien.

Argonautiques (LES) ou **Conquête de la Toison d'Or**, poëme épique de Valérius Flaccus, en huit livres. Ce poëme, qui est resté inachevé, n'est qu'une fade imitation d'Apollonius pour le plan, et de Virgile pour le style; c'est une amplification, où le principal est continuellement sacrifié à l'accessoire. Valérius Flaccus déroule la même série d'épisodes que son devancier, le même enchaînement de faits traditionnels : on retrouve dans son ouvrage les mêmes héros, les mêmes caractères, les mêmes types. Cette œuvre est donc nulle sous le rapport de l'originalité et de l'invention. L'auteur est loin cependant de se montrer dépourvu de talent et d'esprit, et on doit lui savoir gré d'avoir cherché à réagir contre le mauvais goût de son époque, et à restaurer la langue et l'art de Virgile, gravement compromis par les poëtes rhéteurs et les Espagnols emphatiques de la période précédente. La Harpe s'est montré très-sévère envers les *Argonautiques*, où il ne trouve de poésie d'aucune espèce. Pour lui, Valérius Flaccus est aussi loin d'Apollonius que celui-ci de Virgile. Mais tous les critiques n'ont pas partagé cette opinion, et Amar va jusqu'à dire que « Valérius Flaccus a surpassé de beaucoup son modèle pour la richesse et la variété du plan, et qu'il l'emporte même quelquefois sur lui par la beauté des détails. » On voit que les savants sont peu d'accord sur la valeur de l'ouvrage. Mais il est difficile de considérer comme dépourvu de tout mérite un poëte dont la mort a fait dire à Quintilien : « Nous avons beaucoup perdu naguère en Valérius Flaccus; *multum in Valerio Flacco nuper amisimus.* »

On cite encore, sous le titre d'*Argonautiques*, un poëme d'environ quatorze cents vers, froide description de voyages entremêlés d'épisodes mythologiques. Cette œuvre, qui a été faussement attribuée à Orphée, paraît être postérieure à l'ère chrétienne. — Enfin, la quatrième *Pythique* de Pindare renferme un brillant épisode sur l'expédition des Argonautes, qui pourrait être intitulé *Argonautiques*.

ARGONAUTOGRAPHE s. m. (ar-go-nô-to-gra-fe — du gr. *argonautês*, argonaute; *graphô*, je décris). Auteur qui a décrit l'expédition des argonautes, qui s'est occupé de leur histoire.

ARGONNE (Noël, dit BONAVENTURE D'), avocat, puis chartreux, né à Paris vers 1634, mort en 1704. On a de lui un *Traité de la lecture des Pères*, dont Mabillon fait l'éloge, et des *Mélanges d'histoire et de littérature recueillis par Vigneul-Marville*, où se trouvent de curieuses anecdotes. Voltaire a dit de lui qu'il était le seul chartreux qui eût cultivé la littérature. Il a encore publié quelques autres écrits, soit sous le nom de *Vigneul de Marville*, soit sous celui de *Moncade*.

ARGONNE, contrée de l'est de la France, sur un plateau formé par les monts Faucilles, comprise dans les départements de la Meuse et des Ardennes; Sainte-Menehould en était la capitale; elle était couverte de vastes forêts dont une partie existe encore aujourd'hui. Cette contrée est célèbre dans nos fastes militaires depuis la fameuse campagne de Dumouriez, en 1792. V. ci-après.

ARGONNE (CAMPAGNE DE L'), campagne immortelle qui sauva la France et la Révolution en 1792. Aux cent trente-huit mille soldats de la coalition, qui s'avançaient en masses compactes pour envahir le territoire français par les Ardennes, et se porter sur Paris par Châlons, nous n'avions à opposer que cent vingt mille hommes disséminés sur une frontière immense, mal organisés, privés de leurs officiers, et n'ayant confiance ni en eux-mêmes, ni dans leurs généraux. Ils formaient trois armées, qu'on appelait l'armée du Nord, l'armée du Centre et l'armée d'Alsace. La première, sous les généraux Beurnonville, Moreton et Duval, comptait trente mille hommes en trois camps séparés, à Maulde, Maubeuge et Lille; la seconde, désorganisée par le départ de La Fayette, son général, campait à Sedan, forte de vingt-trois mille hommes; Dumouriez venait d'en prendre le commandement. La troisième, qui occupait Metz, se composait d'environ vingt mille soldats; elle avait vu également son chef, le vieux Luckner, se retirer devant un nouveau général, le brave Kellermann. Les soldats de la coalition marchaient à l'invasion du territoire français si animés par la certitude de la victoire, que les deux souverains de Prusse et d'Autriche s'étaient avancés jusqu'à Mayence. Soixante mille Prussiens, héritiers de la gloire et des traditions du grand Frédéric, se dirigeaient sur notre centre par Luxembourg, en une seule colonne; ils étaient conduits par le duc de Brunswick, l'auteur du fameux manifeste, qui passait pour le plus habile général de son temps. Vingt mille Autrichiens, sous le général Clerfayt, marchaient sur Stenay et les appuyaient à droite, tandis qu'ils étaient flanqués à gauche par seize mille autres Autrichiens et dix mille Hessois.

Dumouriez n'eut pas plus tôt pris en main le commandement, qu'il s'occupa de relever le moral des soldats, de ranimer leur activité, en leur donnant lui-même l'exemple de l'énergie et de la confiance dans le succès. Sa contenance ferme et tranquille, l'influence d'un commandement plus vigoureux, eurent bientôt produit les plus heureux résultats; mais le général français n'en restait pas moins avec vingt-trois mille hommes devant quatre-vingt mille ennemis parfaitement disciplinés, qui, après s'être emparés de Longwy, avaient bloqué Thionville et marchaient sur Verdun avec l'assurance de la victoire. Déjà, dans leurs insultants calculs, ils ne divisaient plus que par journées d'étape la distance qui les séparait de Paris, ne supposant pas même la possibilité d'une résistance.

Arrivé à Sedan, Dumouriez assembla un conseil de guerre où il exposa nettement la situation. Tous ses généraux furent d'avis de ne point attendre les Prussiens, mais de se retirer rapidement derrière la Marne, et de s'y retrancher solidement jusqu'à ce qu'on fût rejoint par les deux autres armées, afin de couvrir la capitale. Dumouriez écouta en silence ces conseils dictés par la médiocrité, sans faire d'objection, sans que sa figure impassible trahît en rien le secret de sa pensée. C'est que sa résolution était irrévocablement arrêtée, et il faut reconnaître que c'était une véritable illumination de génie. Le soir, seul avec le colonel Thouvenot, son chef d'état-major, officier doué d'une rare intelligence des choses de la guerre, il parcourait attentivement la carte de la Champagne. Tout à coup, montrant à Thouvenot les défilés de l'Argonne : « Voici les Thermopyles de la France, lui dit-il; si je puis y être avant les Prussiens, tout est sauvé. » Cette forêt de l'Argonne, dont le nom restera à jamais fameux dans nos annales, couvre un espace de près de quinze lieues, et s'étend de Sedan à Passavant, ayant quelquefois une demi-lieue, quelquefois trois ou quatre lieues d'épaisseur. Sur son sol glaiseux et frappé de stérilité s'élèvent à peine quelques pauvres villages, et les montagnes, les rivières, les étangs, les ruisseaux dont il est sillonné le rendent impraticable pour une armée, excepté dans quelques passages principaux. L'Argonne formait donc une barrière infranchissable, se dressant devant l'armée prussienne. Elle devait nécessairement la percer pour se porter sur Paris, ou la tourner par ses extrémités en remontant par Sedan ou en descendant jusqu'à Sainte-Menehould. Mais, dans ces deux derniers cas, les coalisés se trouvaient obligés à un détour si considérable, que leur marche était manquée et la campagne perdue pour eux, car on approchait du mois de septembre, et, à cette époque, on faisait encore hiverner les armées. L'armée ennemie devait donc franchir l'Argonne, sous peine de n'avoir fait, aux yeux de l'Europe, qu'une ridicule promenade militaire. C'était cette situation que Dumouriez avait embrassée d'un coup d'œil aussi juste que rapide. C'était dans l'Argonne même, au milieu des gorges, des bois, des montagnes et des précipices qui forment sa nature sauvage, derniers débris de l'antique et sombre forêt Hercynie, qu'il voulait disputer le passage aux Prussiens. Mais il fallait les prévenir; il fallait s'emparer de cinq défilés, seules trouées par lesquelles on pût se frayer un chemin dans l'Argonne, et cela en présence même des bataillons ennemis, rangés le long de la forêt. Ces défilés, longs, étroits, profonds, d'un accès presque aussi difficile que les autres points de la forêt, sont ceux du Chêne-Populeux, de la Croix-aux-Bois, de Grand-Pré, de la Chalade et des Islettes. Les plus importants, ceux de Grand-Pré et des Islettes, étaient malheureusement les plus éloignés de Sedan et les plus rapprochés des Prussiens. Deux routes s'offraient à Dumouriez pour s'y rendre : l'une, passant derrière la forêt, plus sûre, mais beaucoup plus longue; l'autre, plus courte, mais en face de l'ennemi, dont nous n'étions séparés que par la Meuse. Elle exposait notre marche aux coups d'une armée formidable, et néanmoins ce fut celle que préféra Dumouriez, espérant que, par la rapidité de sa manœuvre, il mettrait en défaut la science méthodique des généraux de la coalition. Le 30 août (1792) commença cette campagne mémorable qui fait époque dans les annales militaires de l'Europe, par la savante hardiesse de ses manœuvres et la grandeur de ses résultats, qui décidèrent en quelques jours des destinées de la France. Ce jour-là même, le général Dillon commença la marche en se dirigeant sur Stenay, rencontra Clerfayt qui occupait les deux bords de la Meuse avec vingt-cinq mille Autrichiens, et le força à repasser cette rivière. Pendant qu'il poursuit résolûment sa route avec huit mille hommes, Dumouriez le suit avec les quinze mille qui composaient son corps de bataille, et tous deux, passant fièrement devant l'ennemi qui assistait, pour ainsi dire, l'arme au bras, à cette marche incroyable, arrivent à temps pour occuper les Islettes, la Chalade et le Grand-Pré (3 et 4 septembre). Cette dernière position était formidable; des hauteurs, rangées en amphithéâtre, forment le terrain sur lequel se trouvait l'armée; à leur pied s'étendaient de vastes prairies devant lesquelles la rivière de l'Aire coulait en formant la tête du camp. Deux ponts y furent jetés, que l'ennemi ne pouvait franchir que sous le feu de cinquante pièces d'artillerie disposées sur les hauteurs. C'était une position inexpugnable. Le général Dubouquet avait en même temps occupé le Chêne-Populeux avec six mille hommes, et la garde de la Croix-aux-Bois, le passage jugé le moins important, avait été confiée à un colonel n'ayant avec lui que deux bataillons. Dumouriez, sentant que l'Argonne allait devenir le théâtre de la guerre, avait appelé vers lui toutes les troupes devenues inutiles dans les camps de la Flandre. Les généraux Beurnonville, Lanoue et Duval, venant de Maulde, d'Avesnes et de Pont-sur-Sambre, lui amenèrent environ quinze mille hommes, tandis que d'autres renforts accouraient de toutes les parties de la France vers le camp de Grand-Pré, et que des approvisionnements s'amoncelaient à Reims, Châlons, Réthel et Sainte-Menehould. Le général français pourvoyait à tout, tandis que le roi de Prusse, arrêté à Verdun, qui avait ouvert ses portes, consumait son temps dans de frivoles réjouissances. Lorsque ce prince arriva sur la limite de l'Argonne, et que, accompagné du duc de Brunswick, il voulut se rendre compte de la position, tous deux frémirent de colère en voyant qu'ils avaient été si bien prévenus.

Tandis que Kellermann partait du camp de Frescati, près de Metz, pour rejoindre Dumouriez avec ses vingt mille hommes, les Prussiens établissaient leur quartier général à Raucourt. Ils parcoururent tous nos postes, escarmouchèrent sur le front de tous nos retranchements et se virent partout repoussés. Dumouriez avait pratiqué de secrètes communications dans l'intérieur de la forêt, au moyen desquelles il portait rapidement des forces inattendues sur tous les points menacés. L'ennemi trouvait ainsi, partout où il se présentait, des forces supérieures aux siennes, et il ne pouvait croire qu'il n'y eût que vingt-trois mille hommes dans cette position. Quelques jours auparavant, Dumouriez avait appris la reddition de Verdun; il l'annonça lui-même en ces termes au ministre de la guerre : *Verdun est pris; j'attends les Prussiens. Le camp de Grand-Pré et celui des Islettes sont les Thermopyles; mais je serai plus heureux que Léonidas.* Les événements commençaient à justifier cette fière, mais légitime confiance, et le succès était bien dû à l'héroïque fermeté que déploya Dumouriez dans ces circonstances mémorables. Les officiers supérieurs, rebutés par la disette, le malaise et les maladies qui venaient les assiéger dans ces lieux couverts et arides, le fatiguaient de leurs conseils et parlaient d'une retraite derrière la Marne. Dumouriez leur imposait silence en disant que, lorsqu'il voudrait des avis, il convoquerait un conseil de guerre. Accusé par les uns, en butte aux rivalités des autres, il se comparait à Phocion répétant aux Athéniens : *Vous êtes bien heureux d'avoir un capitaine qui vous connaît.* Il fut alors supérieur à lui-même; il eut trois mois de la vie d'un grand homme. Et cependant une simple négligence de sa part, un oubli peut-être, remit tout en question et faillit entraîner la perte d'une campagne si admirablement combinée. Accablé de soins immenses, Dumouriez n'avait pu juger par ses propres yeux de l'importance du passage de la Croix-aux-Bois, gardé par des forces insuffisantes, comme nous l'avons dit plus haut. Un espion à la solde des Prussiens vint tout à coup leur apprendre qu'un des cinq défilés était à peine occupé. Aussitôt la Croix-aux-Bois fut attaquée par des Autrichiens et des émigrés que commandait le prince de Ligne, et le passage fut conquis sans résistance. A cette fatale nouvelle, Dumouriez s'empressa d'envoyer le général Chazot avec deux brigades, six escadrons et quatre pièces de huit pour occuper de nouveau le passage et en chasser les Autrichiens. Le 15 septembre, au matin, Chazot

aborda l'ennemi avec un irrésistible élan et le chassa du défilé, en lui faisant perdre son général, le prince de Ligne; mais, attaqué deux heures après lui-même par des forces dix fois supérieures, il fut forcé de se replier. En même temps le général Dubouquet, qui commandait au Chêne-Populeux, d'où il avait déjà repoussé le prince de Condé, décampait en toute hâte, en apprenant que le poste de la Croix-aux-Bois avait été forcé et que l'ennemi allait déboucher en masse dans la forêt.

Ainsi, le fruit de tant d'audace, de combinaisons heureuses et de génie était perdu; Dumouriez se trouvait coupé avec ses quinze mille hommes au camp de Grand-Pré, car le passage de la Croix-aux-Bois formant le milieu entre les cinq défilés, les Prussiens étaient libres de se porter successivement sur les différents corps de l'armée française sans qu'on pût se réunir contre eux. Ils pouvaient enfermer Dumouriez entre soixante-cinq mille hommes, deux cours d'eau et la forêt de l'Argonne, et le forcer à déposer les armes ou à faire tuer, en pure perte, jusqu'au dernier de ses soldats. Mais Dumouriez n'était pas homme à attendre les fourches caudines. Sans rien perdre de son sang-froid, il résolut de se laisser déborder plutôt que d'abandonner ses défilés de l'Argonne, certain que les Prussiens n'oseraient jamais pénétrer en France en laissant derrière eux des forces aussi considérables, sans avoir remporté une victoire décisive. Aussitôt il ordonna aux généraux Beurnonville, Chazot et Dubouquet de se rendre à Sainte-Menehould, et il manda de nouveau à Kellermann de continuer sa marche, craignant que ce général ne voulût revenir sur Metz en apprenant la perte des défilés. Il prit ensuite ses dispositions pour quitter le Grand-Pré, qui n'était plus tenable pour lui, mais déguisa avec une incroyable habileté ses préparatifs de retraite. Dans la soirée même du 15 septembre, le prince de Hohenlohe se présenta aux avant-postes et demanda une entrevue à Dumouriez. Il fut reçu par le général Duval, et admira l'ordre qui régnait dans le camp, la tenue martiale des soldats, s'étonnant surtout de voir tant d'officiers décorés de la croix de Saint-Louis dans une armée que les émigrés avaient représentée aux ennemis comme uniquement composée de la lie des artisans. Dumouriez fit lever le camp à minuit et marcher en silence vers les deux points qui servaient d'issues au camp de Grand-Pré. Un ciel sombre et orageux favorisait la retraite des Français. Le lendemain 16, à huit heures du matin, les troupes avaient achevé de franchir l'Aisne, et Dumouriez s'arrêtait en bataille sur les hauteurs d'Autry, à quatre lieues de Grand-Pré. Il s'avança ensuite à Dammartin-sur-Hans, et croyait avoir échappé à tous les dangers, lorsqu'un incident malheureux faillit changer cette belle retraite en une déroute complète. La dernière division de l'armée, voyant subitement s'élancer sur ses traces un corps de quinze cents hussards prussiens et quelques pièces d'artillerie légère, se précipita à travers les colonnes en marche et y porta le désordre, criant que l'armée était trahie, et que Dumouriez, ainsi que les autres généraux, avaient passé à l'ennemi. Quinze cents cavaliers prussiens jetèrent dix mille hommes dans l'épouvante et la confusion. Aussitôt Dumouriez accourt à l'arrière-garde; il parle aux soldats, et bientôt, secondé par la fermeté des généraux Duval, Stengel et du Péruvien Miranda, il parvient à rétablir l'ordre et à faire renaître la confiance. C'est à cette occasion qu'il écrivit à l'Assemblée : « J'ai été obligé d'abandonner le camp de Grand-Pré. La retraite était faite, lorsqu'une terreur panique s'est mise dans l'armée; dix mille hommes ont fui devant quinze cents hussards prussiens. La perte ne monte pas à plus de cinquante hommes et quelques bagages. *Tout est réparé et je réponds de tout*, » lettre admirable, si l'on se reporte aux circonstances.

Cependant les ordres de Dumouriez s'exécutaient : Dubouquet, Dillon, Chazot, puis Beurnonville, opéraient leur jonction avec lui près de Sainte-Menehould; il eut alors trente-cinq mille hommes sous ses ordres, et, grâce à sa fermeté et à sa présence d'esprit, il se trouvait replacé dans une position redoutable. Sa droite était appuyée à l'Aisne, qui descend de Sainte-Menehould, et sa gauche couverte par un étang et des prairies marécageuses. Une vallée étroite séparait son camp des hauteurs de l'Hyron, de la Lune et de Gisaucourt. Ces dernières sont les plus élevées; au-dessous, sur un plateau inférieur, se trouve le moulin de Valmy. Le quartier général de Dumouriez, établi à Sainte-Menehould, se trouvait à une égale distance de l'armée et des Islettes, où commandait Dillon. Les deux armées françaises, dans cette position extraordinaire, se trouvaient adossées et faisaient face à l'ennemi, qui lui-même avait derrière lui le pays qu'il voulait envahir, tandis qu'il voyait l'armée de Dumouriez, qu'il avait débordée, faire face à la France. Cependant Kellermann n'avançait que lentement; malgré son impétueuse bravoure sur le champ de bataille, il était, hors de là, prudent et irrésolu, et il avait réglé sa marche sur celle des Prussiens; le 17 encore, en apprenant la perte des défilés, il avait opéré un mouvement en arrière. Néanmoins, le 19 au soir, il ne se trouvait plus qu'à deux lieues de Sainte-Menehould, et il fit prévenir Dumouriez de son arrivée. Celui-ci lui assigna comme position les hauteurs de Gisaucourt, et lui manda en même temps que, dans le cas d'une bataille, il pourrait descendre jusqu'à Valmy, position moins élevée, et d'où il pourrait, par conséquent, faire plus de mal à l'ennemi. Mais Kellermann se trompa : il se porta directement au moulin de Valmy, qu'il ne devait occuper que par suite d'un engagement général, et négligea les hauteurs de Gisaucourt, placées à la gauche du camp de Sainte-Menehould, et qui commandaient celles de la Lune, où arrivaient les Prussiens, de sorte qu'au lieu de dominer l'ennemi, comme le portait le plan de Dumouriez, il était dominé lui-même par une position supérieure. Il ne fallut pas moins que l'admirable sang-froid et l'impétuosité qu'il déploya dans l'action pour réparer cette faute, qui faillit tout compromettre. Il ne tarda pas à s'apercevoir des conséquences de cette fausse manœuvre, et il s'empressa de demander des instructions à Dumouriez; mais alors le roi de Prusse, remarquant un grand mouvement dans cette partie de l'armée française, ordonna aussitôt l'attaque, croyant que le projet des généraux était d'achever leur jonction pour se porter sur Châlons. Des hauteurs de la Lune, une violente canonnade s'engagea avec le moulin de Valmy, et notre artillerie riposta vivement à celle des Prussiens. La bataille commençait vers midi (20 sept. 1792). La position de Kellermann était critique : les Prussiens, établis sur les hauteurs de la Lune et de Gisaucourt, qu'il avait négligées, le foudroyaient au milieu d'un brouillard épais qui, heureusement, nuisait à la sûreté de leur tir. Mais Kellermann n'en était pas moins menacé d'être rejeté dans les marécages de l'Auve, placés derrière le moulin de Valmy, et écrasé dans le fond de cet amphithéâtre avant d'avoir été rejoint par Dumouriez. Celui-ci se hâta de détacher les généraux Stengel, Beurnonville et Chazot, pour le flanquer à droite et à gauche; ces renforts auraient pu lui permettre de se soutenir au moulin de Valmy; malheureusement un obus, tombant sur un caisson, le fit sauter, et jeta le désordre dans l'infanterie. La première ligne commença à plier; mais aussitôt Kellermann s'élance dans les rangs, les rallie et les ramène dans leur position. En ce moment le brouillard se dissipa, et les deux armées purent s'apercevoir distinctement; nos jeunes soldats virent alors les Prussiens s'avancer sur trois colonnes, avec la calme assurance de troupes accoutumées au feu. C'était le moment décisif : nos soldats, conscrits ou volontaires, sans expérience de la guerre, commencent à se regarder avec inquiétude. Mais déjà Kellermann s'est jeté impétueusement au milieu d'eux; il les excite, les électrise, leur rappelle que le salut de la République dépend de leur courage; puis il les dispose par colonnes et leur commande, lorsque les Prussiens seront arrivés à une certaine distance, de se précipiter sur eux à la baïonnette. Mettant alors son chapeau à la pointe de son épée et l'élevant en l'air, il s'écrie : *Vive la nation!* Ce cri patriotique trouve aussitôt vingt mille échos : *Vive la nation!* répètent avec enthousiasme nos jeunes soldats, et nos colonnes, jusque-là immobiles et silencieuses, s'élancent sur les Prussiens dans un choc irrésistible. Ces soldats, jusque-là si vantés, du grand Frédéric, reculent en désordre devant des conscrits, des volontaires enrôlés aux accents de la *Marseillaise*, et qui connaissaient à peine le maniement des armes; ils fuient devant ceux qu'ils accablaient tout à l'heure encore de leurs mépris, et que les émigrés leur avaient représentés comme le rebut des *tailleurs* et des *savetiers* de la capitale. Brunswick, surpris, presque effrayé de cet élan terrible d'énergie, arrête ses colonnes, fait suspendre l'attaque. Mais l'épreuve avait été décisive; nos soldats avaient acquis la conscience de leur force, de leur valeur, et les Prussiens avaient appris à les connaître. A quatre heures, Brunswick fit renouveler l'attaque. Inutiles efforts! devant l'intrépide assurance de nos troupes, il dut s'avouer sa défaite et replier une seconde fois ses colonnes. Il ne restait plus qu'un parti à prendre, c'était celui de la retraite.

Telle fut cette fameuse bataille de Valmy, gagnée par Kellermann, mais préparée par les hardies et savantes manœuvres de Dumouriez. Plus de vingt mille coups de canon furent tirés dans cette journée célèbre, qui a été appelée pendant quelque temps *canonnade de Valmy*. La perte fut à peu près égale, et s'éleva à huit ou neuf cents hommes seulement pour chaque armée. Mais la confiance et la gaieté régnaient dans le camp français, tandis qu'au quartier général prussien les regrets et les reproches éclataient avec amertume. On assure que, le soir même, le roi de Prusse s'emporta vivement contre les émigrés, dont les rapports, pleins d'un ridicule et sot mépris pour les Français, avaient imprudemment exalté les espérances de la coalition. Des pourparlers ne tardèrent pas à s'ouvrir, où le duc de Brunswick, quoique vaincu, crut devoir conserver le ton d'insolente fierté qui règne dans son manifeste. « *Apparemment*, dit froidement Dumouriez en recevant ses propositions, *le duc de Brunswick me prend pour un bourgmestre d'Anvers*, » et il rompit sur-le-champ les négociations. L'orgueilleux Prussien, menacé de mourir de faim dans son camp, se vit bientôt forcé de les reprendre, et il commença enfin une humble retraite dont chaque étape avait été fixée d'avance.

La journée de Valmy occupe une place immortelle dans nos annales : elle fut le couronnement d'une série d'admirables dispositions militaires; elle sauva de l'invasion le sol sacré de la patrie; elle fut en quelque sorte le glorieux baptême de sang de la Révolution, où le patriotisme inaugurait par des prodiges cette période héroïque que l'ambition devait clore par des revers si éclatants.

ARGOPE s. m. (ar-go-pe — du gr. *argos*, inactif; *pous*, pied). Entom. Genre de coléoptères tétramères, intermédiaire entre les altises et les chrysomèles, et renfermant une vingtaine d'espèces, dont deux habitent la France.

ARGOPHYLLE s. m. (ar-go-fi-le — du gr. *argos*, blanc; *phullon*, feuille). Bot. Genre peu connu, et rapporté avec doute à la famille des vacciniées. Il renferme une seule espèce, trouvée à la Nouvelle-Ecosse.

ARGOPHYLLÉ, ÉE adj. (ar-go-fil-lé). Bot. Qui ressemble à l'argophylle.

— s. f. pl. Groupe de plantes ayant pour type le genre argophylle.

ARGOS, ville de la Grèce, dans le Péloponèse (Morée), au fond du golfe argolique ou golfe de Nauplie, sur une petite rivière appelée Inachus par les anciens, et Planitza par les modernes, à 8 kilom. nord-ouest de Nauplie; 6,000 hab. Cette ville, regardée comme la plus ancienne de la Grèce, a joué un grand rôle dans les temps héroïques et dans les temps anciens; l'époque de sa fondation, que l'on fait remonter au XVIIIe siècle av. J.-C., et les premières périodes de son histoire, se mêlent aux récits fabuleux et légendaires; mais après l'invasion dorienne et le retour des Héraclides en 1190 av. J.-C., l'histoire d'Argos devient plus positive. Nous voyons les Argiens à la tête d'une confédération de plusieurs villes doriennes : Sicyone, Epidaure, Trézène, etc.; vers 770, sous le tyran Phidon, Argos arrive à l'apogée de sa gloire et soumet à ses lois la plus grande partie du Péloponèse; mais bientôt Sparte, sa rivale, se place au premier rang; la prépondérance d'Argos décline, et, après le combat de Cynurie (547), sans le courage de Télésilla, qui se mit à la tête des femmes argiennes et parvint à repousser l'ennemi, la ville aurait été prise et détruite par les Spartiates. Cependant, plus tard, Argos se releva, abolit la royauté et adopta la forme républicaine. Elle se ligua avec Mantinée, Corinthe et Athènes, contre Lacédémone; mais la fortune favorisa les Spartiates, qui écrasèrent les confédérés dans la plaine de Mantinée. A partir de ce moment et malgré plusieurs efforts pour se débattre contre Sparte, Argos n'a plus d'histoire qui lui soit propre. Elle fut assiégée en vain par Pyrrhus, qui trouva la mort sous ses murs; un peu plus tard, elle se joignit à la ligue achéenne, dont elle fit partie jusqu'à la conquête romaine. En 1205, quand les Français entrèrent en Morée, Argos échut à Guillaume de Villehardouin, devenu prince d'Achaïe, qui la céda à titre de fief au baron Guy de La Roche, depuis duc d'Athènes. Cette baronie d'Argos passa de la famille de Brienne aux mains des Vénitiens, qui, dépossédés par Bajazet, la reprirent en 1686 pour la perdre de nouveau en 1715. Les Turcs la gardèrent jusqu'en 1825, époque où la Grèce reconquit son indépendance.

— ANCIENS MONUMENTS D'ARGOS. Ce fut à Argos, si l'on en croit Vitruve, que Dorus, fils d'Hellen et de la nymphe Orséide, fit bâtir, dans un lieu consacré à Junon, un temple qui se trouva, par hasard, être dans le genre qu'on appela depuis dorique; modèle qui fut suivi dans les autres villes d'Achaïe, à une époque où l'architecture n'était pas encore une science. Bien qu'elle eût perdu depuis longtemps la splendeur dont elle avait brillé sous ses anciens rois, Argos était encore, au moment où Pausanias écrivit son livre sur la Grèce, l'une des plus belles villes du Péloponèse, la plus riche en monuments et en statues. Le plus célèbre de ses temples était celui d'Apollon Lycien, que Danaüs avait fait bâtir après avoir été nommé roi par les Argiens, et où il avait placé une statue en bois de ce dieu, sculptée par l'Athénien Attale. On voyait encore dans cet édifice : le trône même de Danaüs; les statues de Biton portant un taureau sur les épaules; de Ladas, le plus agile coureur de son temps; de Mercure faisant une lyre d'une carapace de tortue; les statues en bois de Mercure et de Vénus Victorieuse (*Nicephoré*), l'une, ouvrage d'Epeus; l'autre, présent d'Hypermnestre, la seule des cinquante filles de Danaüs qui épargna son mari; le tombeau du poëte Linus; la statue d'Apollon Conducteur (*Agyœus*), et l'autel de Jupiter Pluvieux, sur lequel les chefs qui s'étaient engagés à rétablir Polynice sur le trône de Thèbes avaient juré de mourir, s'ils ne parvenaient pas à s'emparer de cette ville. Les autres temples les plus remarquables d'Argos, au dire de Pausanias, étaient : le temple de Jupiter Néméen, avec une statue en bronze de ce dieu, par Lysippe; le temple antique de la Fortune, où Palamède avait, disait-on, fait l'offrande des dés dont il était l'inventeur; le temple de Diane Persuasive (*Peithô*), qu'Hypermnestre fit construire après avoir été acquittée par le tribunal devant lequel son père l'avait traduite; le temple où les femmes argiennes allaient pleurer la mort d'Adonis; le temple de Minerve Salpinx, élevé par Hégéléon, qui enseigna aux Doriens l'usage de la trompette (en grec *salpinx*), inventée par son père Tyrsénus; le temple de Latone, avec une statue de cette déesse, par Praxitèle; le temple de Cérès Pélasgide, élevé par Pélasgus; le temple de Castor et de Pollux, avec leurs statues en bois d'ébène, par Scyllis et Dipœnus; le temple de Lucine, consacré par Hélène; le temple d'Hécate, avec une statue de cette déesse, par Scopas; le temple d'Apollon Diradiotès (de *Diras*, nom du quartier d'Argos où ce temple était bâti), le premier monument qui eût été élevé, prétendait-on, en l'honneur du fils de Latone; le temple de Minerve *aux bons yeux*, où l'on voyait une statue de Jupiter qui avait trois yeux, et qui avait été rapportée de Troie par Sthénélus; enfin les temples de Jupiter Larissæus, de Jupiter Sauveur, de Junon Acréa, de Junon Anthéia, de Neptune Prosclitius, du fleuve Céphise, d'Esculape, de Vénus Uranie, de Bacchus Crésius, d'Amphiaraüs, des Saisons. Un grand nombre de statues ornaient les principaux quartiers de la ville; on remarquait, entre autres, celles de Jupiter Milichius, par Polyclète; de Creugas, vainqueur au pugilat; de Polynice et des chefs qui furent tués devant Thèbes; d'Esculape et de la déesse Hygie; de Diane Phéréenne, etc. Les tombeaux d'une foule de personnages célèbres dans l'histoire d'Argos attiraient encore l'attention : c'étaient particulièrement ceux de Phoronée; des fils d'Egyptus; de la Gorgone; de Gorgophone, fille de Persée; d'Hypermnestre, mère d'Amphiaraüs; d'Hypermnestre, fille de Danaüs, et de son mari Lyncée; du devin Epiménide; de la Ménade Choria, qui avait combattu contre Argos, sous les ordres de Bacchus; de Cerdo, femme de Phoronée; d'Argus; de Crotopus; d'Eriphile; de Sthénélus; de Sacadas, l'inventeur de la flûte pythique; le tombeau en bronze de Tantale et celui de Prométhée. — Les autres monuments les plus remarquables d'Argos, dont parle Pausanias, étaient : le théâtre; le stade, où l'on célébrait les jeux en l'honneur de Jupiter Néméen et de Junon; le trophée en marbre, élevé à la gloire de Pyrrhus, roi d'Epire; la maison d'Adraste; un palais souterrain, où l'on voyait une espèce de cage ou de chambre d'airain qu'Acrisius, disait-on, avait fait faire pour y garder sa fille, et qui fut brisée par le tyran Périlas; un cippe sur lequel était représentée Télésille, femme poëte, qui, à la tête des autres Argiennes, avait défendu la ville contre les Lacédémoniens; la citadelle ou acropole, nommée Larissa, bâtie sur un rocher au N.-E. de la ville.

Argos a subi tant de révolutions, a été si souvent pillée et détruite, qu'il reste bien peu de débris de cette ville antique, qui renfermait tant de monuments remarquables. Quelques fragments de marbre, quelques tronçons de colonnes enchâssés dans les murs de l'Argos moderne, soixante-sept gradins assez bien conservés, sur l'emplacement de l'ancien théâtre taillé dans le flanc de la colline de Larisse, le *château franc*, construit sur la colline de l'antique Acropole, dont on voit encore des vestiges cyclopéens et pélasgiques, tels sont à peu près les derniers restes de la cité de Danaüs. Dès le temps de l'empereur Julien, Argos était tellement déchue de sa gloire qu'elle ne pouvait suffire à l'entretien de ses édifices publics et aux frais des jeux isthmiques. Selon M. de Chateaubriand, les Vénitiens ont surtout contribué à la dégradation des monuments de cette ville, en employant ses débris à bâtir le château de Palamède.

ARGOS AMPHILOCHICUM, ville de l'ancienne Grèce, située sur les bords du golfe Ambracique. Elle fut fondée, selon les uns, par une colonie d'Argiens conduits par Alcméon, fils d'Amphiaraüs, ou, si l'on en croit Thucydide, par Amphilochus, fils du même Amphiaraüs, après la prise de Troie. M. Pouqueville a cru pouvoir fixer l'emplacement de cette antique cité en un lieu que les habitants du pays nomment *Philochio* ou *Philo-Castron*, et où se trouvent des ruines considérables entièrement recouvertes par les eaux de la mer. « On reconnaît dans les temps calmes, dit ce savant, les murailles d'Argos Amphilochicum formées en masses cyclopéennes. On distingue ses édifices; enfin on la revoit dans l'état où elle fut surprise, comme Pompéi, non par une pluie de cendres, mais par une crue subite qui la submergea. Quelle plus belle mine d'antiquités reste ainsi à exploiter? Les pêcheurs, dans la saison où le golfe se resserre entre ses plages, closent avec des roseaux les brèches des remparts pour renfermer le poisson qu'ils pêchent en voguant avec leurs esquifs dans l'enceinte d'Argos-Amphilochicum. Ils y exercent leur industrie comme au milieu d'un réservoir tranquille. » M. Pouqueville attribue la submersion de cette ville à la rupture des digues des bords du golfe Ambracique par les barbares qui ruinèrent Nicopolis. V. ce nom.

ARGOS HIPPIUM, ville de l'ancienne Italie, dans l'Apulie, au N.-E. de Lucérie, construite par Diomède, nommée plus tard Argyripa, et ensuite *Arpi*.

ARGOSTEMME s. f. (ar-go-stè-me — du gr. *argos*, blanc; *stemma*, couronne). Bot. Genre de la famille des rubiacées, et de la tribu des rondelétiées, renfermant une dizaine

d'espèces, qui croissent dans les régions équatoriales de l'Asie.

ARGOSTOLI, ch.-lieu de l'île de Céphalonie, dans les îles Ioniennes ; 5,000 hab. Bon port sur la côte S.-O., avec chantiers de construction.

ARGOT s. m. (ar-go). Hortic. Partie de bois qui est au-dessus de l'œil. ‖ On dit mieux ERGOT.

ARGOT s. m. (ar-go — une des étym. les plus disputées. Suivant Furetière, du nom de la ville d'*Argos*, parce que l'*argot* renferme un certain nombre de mots grecs. Cette étymologie ne saurait être prise au sérieux. Le Duchat fait dériver *argot* de *Ragot*, fameux bélitre du temps de Louis XII. Cette explication n'est pas plus plausible que la précédente. Le mot familier *ragot*, bavardage, n'a aucun rapport de sens avec *argot*, langage mystérieux à l'usage d'une certaine classe d'individus. Il est encore moins admissible de prétendre, comme on l'a fait, que *argot* vient du latin *ergo* (donc), mot qui n'était guère connu hors des écoles, non plus que de *ergoterie*, qui se disait *argoterie*, et dont, suivant M. Cousin, nous avons fait *argutie*. Vient-il, comme le hasarde M. Francisque Michel, de *Argus*, symbole de cette vigilance que tous les malfaiteurs tendent à mettre en défaut ? Toutes ces étymologies n'ont rien de solide. La suivante, que propose M. Génin, nous paraît la plus rationnelle, car elle s'adapte d'une manière complète au sens même du mot *argot*, preuve la plus sûre d'une bonne étymologie. *Argot* ne serait autre chose, suivant lui, qu'une altération du mot *jargon* (en italien *gergo*), qui a la même signification. *Gergo* serait lui-même un dérivé du grec *ièros* (sacré). *Argot*, le même que *gergo*, serait donc de fait et littéralement une langue sacrée, connue des seuls initiés et inintelligible aux profanes). Langage particulier aux malfaiteurs et à tous les individus qui ont intérêt à se communiquer leurs pensées sans être compris de ceux qu'ils redoutent : ARGOT *français*. ARGOT *allemand, italien, espagnol. Terme d'*ARGOT. *Connaître l'*ARGOT. *Parler* ARGOT. *L'*ARGOT *n'est autre chose qu'un vestiaire, où la langue, ayant quelque mauvaise action à faire, se déguise.* (V. Hugo.) *L'*ARGOT, *c'est le verbe devenu forçat ; chaque syllabe y a l'air marquée. Les mots de la langue vulgaire y apparaissent comme racornis sous le fer rouge du bourreau ; quelques-uns semblent fumer encore.* (V. Hugo.) *Avant tout, un mot sur la langue des filous, des voleurs et des assassins, nommée l'*ARGOT, *et que la littérature a, dans ces derniers temps, employée avec tant de succès.* (Balz.) *Remarquons d'ailleurs la haute antiquité de l'*ARGOT : *il contient un dixième de mots de la langue romane, un autre dixième de la vieille langue gauloise de Rabelais.* (Balz.) *On a recueilli quelques chansons d'*ARGOT *du* XVI^e^ *et du* XVII^e^ *siècle, qui offrent plus d'un genre d'intérêt.* (Moreau-Christophe.) *Le lieutenant avait compris l'*ARGOT *de ces bandits.* (G. Sand.) *Maintenant, tout est bien changé : on parle* ARGOT ; *c'est plus facile et cela demande moins d'étude.* (Privat d'Anglem.) *L'*ARGOT *n'est pas aussi arbitraire dans sa formation qu'il le paraît au premier coup d'œil.* (Renan.)

Mais, à propos d'*argot*, dit alors Limousin,
Ne m'apprendrez-vous pas, vous qui parlez latin,
D'où cette belle langue a pris son origine ?
GRANDVAL.

— Par ext. Se dit des termes particuliers qu'adoptent entre eux les gens d'une même profession : *L'*ARGOT *des coulisses. L'*ARGOT *de la chicane. L'*ARGOT *des maquignon. Chaque pays a son* ARGOT ; *autant de professions en France, autant d'*ARGOTS. (Balz.) *Il devint homme d'affaires et s'engagea dans une de ces affaires nommées véreuses en* ARGOT *de palais.* (Balz.) *Elle lui rendit ses outrages et ses mépris en* ARGOT *des halles, qu'il parlait aussi à l'occasion très-couramment.* (Balz.) *Les formules scientifiques exigent l'habitude d'une certaine terminologie, ou, si l'on veut, d'un* ARGOT *plus ou moins solennel dont tout le monde n'a pas la clef.* (Ch. Nod.) *L'*ARGOT *de la Bourse est aujourd'hui dans la bouche de tout le monde, car la passion pour les jeux de Bourse est devenue universelle.* (Prodhomme.) *De tous les* ARGOTS, *le plus barbare, le plus grotesque est le cacophoniqme baragouin en usage dans les courses de chevaux : ce n'est ni du français, ni de l'anglais, c'est un je ne sais quoi qui n'est pas compris même par la plupart de ceux qui le parlent.* (Prodhomme.)

— Par anal. : *Il n'y a pas un paysan qui ne dise que Bonaparte vit et qu'il reviendra : c'est entre eux une espèce d'*ARGOT, *de mot convenu pour narguer le gouvernement.* (P.-L. Cour.)

— Fig. *Il sait tout, il entend l'argot.* Se dit d'un homme intelligent, mais quelque peu fripon.

— **Syn. Argot, baragouin, jargon, patois.** Le *patois* est un mauvais dialecte parlé par le peuple d'une province. Le *jargon* est le langage d'une personne qui emploie des expressions recherchées, qui arrange les mots d'une façon bizarre, qui affecte des locutions ou des tours extraordinaire : *Le mystérieux* JARGON *de la médecine.* (La Bruy.) Le *baragouin* est un jargon qui tient à la manière de prononcer : *J'avais appris une trentaine de mots anglais à Londres, que j'ai tous oubliés, tant leur terrible* BARAGOUIN *est indéchiffrable à mon oreille.* (J.-J. Rouss.) L'*argot* est le langage des gueux et des voleurs : *Les petits voleurs ont entre eux un dictionnaire qu'ils appellent* ARGOT. (Volt.) *Argot* se dit, par extension, de divers langages dont on fait peu de cas : *Les jansénistes appellent leur union l'ordre, c'est leur* ARGOT ; *chaque communauté, chaque société a le sien.* (Volt.)

— **Homonyme.** Argo.

— **Encycl.** L'*argot* est-il une langue ? C'est notre grand écrivain, c'est Victor Hugo qui va répondre à cette question. « Qu'on y consente ou non, l'*argot* a sa syntaxe et sa poésie. C'est une langue. Si, à la difformité de certains vocables, on reconnaît qu'elle a été mâchée par Mandrin, à la splendeur de certaines métonymies on reconnaît que Villon l'a parlée. C'est toute une langue dans la langue, une sorte d'excroissance maladive, une greffe malsaine qui a produit une végétation, un parasite qui a ses racines dans le vieux tronc gaulois, et dont le feuillage sinistre rampe sur tout un côté de la langue. Selon qu'on y creuse plus ou moins avant, on trouve dans l'*argot*, au-dessous du vieux français populaire, le provençal, l'espagnol, l'italien, l'anglais, l'allemand, du roman, du latin, enfin du basque et du celte..... Formation profonde et bizarre, édifice souterrain bâti en commun par tous les misérables ; chaque race maudite a déposé sa couche, chaque souffrance a laissé tomber sa pierre, chaque cœur a donné son caillou. Une foule d'âmes mauvaises, belles ou irritées, qui ont traversé la vie et sont allées s'évanouir dans l'éternité, sont là presque entières et en quelque sorte visibles encore, sous la forme d'un mot monstrueux. »

L'origine de l'*argot* remonte à la formation même des sociétés, à l'époque où l'on a établi la distinction de la propriété, et où *le tien* et *le mien* ont fait leur entrée dans le monde. *Propriétaire* et *voleur* sont deux termes malheureusement, fatalement corrélatifs. L'un acquiert par le travail, l'autre veut jouir sans travailler. Dès que les voleurs se furent organisés en corporations, ces corporations eurent nécessairement un langage à elles ; toutefois, nous n'avons que de vagues renseignements sur cet *argot* primitif.

Notre *argot* français paraît dater du XIV^e^ ou du XV^e^ siècle, époque où des associations de vagabonds et de gens de mauvaise vie infestaient Paris et trouvaient un refuge assuré dans les ruelles sombres et étroites nommées *Cours des Miracles*. Quelques auteurs prétendent qu'on ne peut rien découvrir relativement à l'*argot* avant l'année 1427, époque de la première apparition des bohémiens à Paris, et ils en concluent que ce sont eux qui en ont fourni les premiers éléments. Sauvage assure que c'est à des écoliers et à des élèves débauchés que l'on doit la fondation du langage argotique. D'autres prétendent que ce langage était le même que celui dont convinrent entre eux les marchands colporteurs qui couraient les foires du Poitou, mais qu'il ne tarda pas à être enrichi et perfectionné par les voleurs et les filous. Quoique son origine ne soit pas parfaitement constatée, il est cependant prouvé que primitivement l'*argot* était plutôt en usage parmi les mendiants que parmi les voleurs. Ces derniers ne commencèrent guère à en faire usage que vers le milieu du XVII^e^ siècle. La langue argotique s'enrichit beaucoup dès qu'ils l'eurent adoptée ; car, ayant de nouveaux besoins, ils furent obligés de créer un grand nombre de mots. Formé par des hommes vivant en état de révolte ouverte contre les lois et les mœurs, mais doués d'intelligence, d'esprit et d'une grande force de caractère, l'*argot* brille généralement par le pittoresque et l'énergie de l'expression, souvent par la profondeur de la pensée. « Mais comme les extrêmes se touchent, dit le *Journal encyclopédique*, à côté de certaines expressions effrayantes d'énergie, on en trouve d'autres charmantes de douceur et de grâce : c'est le carnaval de la pensée. Ces hommes habitués à mépriser la mort, à laquelle ils s'exposent sans cesse, en font l'objet continuel de leurs railleries. Ainsi, autrefois, la potence était appelée *sans feuille, chanterelle, jambe en l'air*, la *veuve* (être pendu, c'était *épouser la veuve*), de même que, de nos jours, la guillotine est nommée l'*abbaye de Monte-à-regret*, expression qui avait déjà été employée pour désigner la potence. La mort est la *camarde*, la *carline* ; un mort, un *refroidi* ; le sang, du *raisiné* ; tuer quelqu'un, c'est le *refroidir*. L'habitude du crime a étouffé en eux le remords, aussi appellent-ils la conscience la *muette* ; mais, par un caprice inexplicable, la cour d'assises, leur ennemie naturelle, est nommée la *juste*. Cependant, pour l'ordinaire, les personnes ou les choses qui peuvent leur nuire dans l'exercice de leur profession sont l'objet de leur mépris : par exemple, la lune est la *moucharde*, la *cafarde* ; l'avocat général, le ministère public, est le *grand bêcheur*, un argousin, *rien*. Mais ce qui étonne de la part de gens de cette espèce, c'est la création d'expressions qui supposent des pensées plus profondes que celles qui les occupent ordinairement ; en voici quelques exemples : la tête, le siége de la pensée, tant qu'elle est sur les épaules, s'appelle la *sorbonne*, mais dès qu'elle est séparée du corps, ce n'est plus qu'une *tronche*, qu'un corps inerte comme un tronc d'arbre. Les argotiers appellent les savates des *philosophes*, et la misère, la *philosophie*. La satire perce souvent aussi dans leurs discours : *menteuse* est un des noms de la langue en *argot* ; *tour de Babel* désigne la Chambre des députés. Est-il quelque chose de plus expressif que ce mot *suce-larbin* (*larbin* signifie domestique), employé pour désigner les directeurs de bureaux de placement, qui enlèvent jusqu'au dernier sou des domestiques forcés de s'adresser à eux pour trouver de l'occupation ? Le mot *ogre* n'est-il pas aussi admirablement choisi pour désigner un agent de remplacement, un usurier, un escompteur ? On en peut dire autant du mot *ogresse*, dont se servent les filles publiques pour désigner les revendeuses qui leur louent la pièce qui manque à leur toilette, ou même tout leur habillement. Mais ce qui abonde surtout dans ce langage, c'est le sens figuré. La poche, c'est la *profonde* ; les dents sont des *dominos* ; un matelas, une *galette* ; le juge d'instruction, un *curieux* ; les épingles, des *piquantes* ou des *têtues* ; le cœur, le *palpitant* ou le *battant* ; la clef, une *tournante* ; les bottes, des *tuyaux de poêle* ; les jambes, des *fils de fer*, des *quilles*, des *fumerons*, des *flageolets* ; la paille, de la *plume de Beauce* ; la plume, une *brodeuse* ou une *babillarde* ; la montre, une *toquante* ou une *bogue* ; une plaie, un *abreuvoir à mouches* ; le mélange de toutes sortes de mets, un *arlequin*. Pauvre dans l'expression du langage ordinaire, l'*argot* est riche quand il s'agit d'exprimer des crimes, de mauvaises actions, comme tuer, voler, etc. ; alors les synonymes abondent ; il a même des mots pour exprimer des crimes contre nature, dont on a de la peine à supposer la possibilité. Mais s'agit-il de parler de vertu, d'action honorable, il manque de tout, ou il n'en parle qu'avec mépris ; ainsi, *goupiner, goupineur*, c'est travailler honnêtement, c'est l'ouvrier honnête ; mais le véritable travail pour l'argotier, c'est le vol, c'est l'assassinat ; voilà ce qu'il appelle *travail, travailler*. Veut-il, par hasard, désigner quelques cérémonies religieuses, il est obligé de recourir à des périphrases, et encore ne réussit-il pas toujours : le baptême, c'est le *truc de la morgane et de la lance*, c'est-à-dire la cérémonie du sel et de l'eau. Pour tous les mots qui n'existent pas en *argot*, on est obligé de recourir à la langue française. La syntaxe de ce singulier langage ne diffère pas de celle du français ; ainsi cette phrase : l'inspecteur général des prisons de Paris est entré dans ma chambre, doit se traduire ainsi : *Le grand Condé des colléges de Pantin est enquillé dans ma tolle.* Cette autre phrase : la guillotine m'attend, qu'on me coupe le cou ; j'ai assassiné sur le grand chemin, s'exprimerait par les mots suivants : *L'abbaye de Monte-à-regret m'attend, qu'on me fauche le colas ; j'ai fait-suer le chêne sur le grand trimar.* »

Aux expressions déjà citées ajoutons la liste des principaux mots usités dans le langage argotique français, tels que nous les avons extraits des nomenclatures officielles de Villon et de Vidocq, élucidées par MM. Francisque Michel et Moreau-Christophe :

Académie	*Arche de Noé.*
Académicien	*Quarantier.*
Accord entre escrocs	*Banque.*
Accusation capitale	*Fièvre cérébrale.*
Accusé	*Ecorné.*
Agent de police	*Cabestan.*
Agent provocateur (tentateur)	*Diable.*
Agoniser, tomber, mourir	*Caner.*
Aller, marcher	*Trimer.*
Ame	*Affe.*
Amour	*Dardant.*
Ane	*Oreillard.*
Anus	*Savonnette.*
Apothicaire	*Insinuant.*
Argent	*Onguent, beurre.*
Argent (pièce d')	*Mousseline.*
Argenterie	*Blanquette.*
Arrêter	*Embâter.*
Arrosoir	*Mille-pertuis.*
Assassin	*Escarpe.*
Assassiner	*Escarper.*
Assises (la cour d')	*La juste.*
Auberge	*Tapis franc.*
Aubergiste	*Tapissier.*
Avocat	*Médecin.*
Avoué	*Eponge d'or.*
Avouer	*Tortiller.*
Bagne	*Pré, séminaire.*
Bancal, boiteux	*Tortillard.*
Banquier	*Boursier.*
Barreaux	*Harpes, balançoirs.*
Bas	*Tirants.*
Bossu	*Boule au dos.*
Bourreau	*Faucheur, Charlot.*
Bourse	*Filoche, fouilleuse.*
Bousculer	*Sabouler.*
Bras	*Aile, demi-aune.*
Brûler	*Riffauder.*
Butin	*Chopin.*
Cadenas	*Crapaud.*
Café	*Bocard.*
Canne	*Soutenante.*
Canon (le)	*Brutal (le).*
Chaire à prêcher	*Egrugeoir.*
Chapeau	*Cambrien, boîte à cornes.*
Chemise	*Limace.*
Chien de garde	*Alarmiste.*
Chiffonnier	*Cupidon (avec son carquois).*
Ciseaux	*Fauchants.*
Comète	*Vagabond, passant.*
Commissaire	*Curieux, quart d'œil.*
Condamnation	*Gerbement.*
Condamné (être)	*Cuit (être).*
Confesseur	*Babillard.*
Criminel ramené au bagne	*Cheval de retour.*
Correction, châtiment, réprimande	*Sauce.*
Corrompre, apprendre à quelqu'un le métier de voleur	*Affranchir.*
Corrompu, qui a cessé d'être honnête	*Affranchi.*
Cou	*Colas.*
Couper	*Faucher.*
Cureurs d'égouts	*Grosse cavalerie.*
Dame	*Faraude, rupine.*
Décapiter	*Raccourcir.*
Derrière (le)	*Ballon (le).*
Diable (le)	*Boulanger (le), raboin*
Diamants	*Râpes d'Orient.*
Diarrhée	*Dégel.*
Dieu	*Mec des mecs.*
Discours	*Dévidage.*
Divulguer, révéler	*Brûler.*
Doigts	*Arpions.*
Domestique	*Larbin.*
Dormir	*Roupiller, pioncer.*
Eau	*Pousse-moulin.*
Eau-de-vie	*Eau-d'affe.*
Eau-de-vie (mauvaise)	*Casse-poitrine.*
Echelle	*Montante.*
Ecrire	*Graillonner, maquiller la mince* (le papier), *broder, brodancher.*
Effraction	*Fricfrac.*
Embrasser, pour tromper	*Judasser, judaïser.*
Emprisonner	*Emballer.*
Enceinte (femme)	*Omelette soufflée, guimbarde, couleuvre, chausson, potiron.*
Enfant	*Môme, gosselin.*
Enfuir (s'), se sauver	*Se cavaler, décaniller, tirer le chausson, valser, vanner, décarrer, défourailler, s'esbigner.*
Enjoler, marier	*Antiffer.*
Etre pris de vin	*Etre dans les brindezingues, dans les brouillards.*
Fausse clef	*Caroube.*
Femme jolie et aimable	*Girofle.*
Femme de mauvaise vie	*Largue, pouffiasse,* etc.
Femme de moyenne vertu	*Beurre demi-sel.*
Femme entretenue	*Calége.*
Femme honnête	*Gonzesse.*
Fenêtre	*Venterne.*
Fesses	*Jumelles, cuvettes.*
Fille publique	*Goualeuse, ponante, omnibus, rouscailleuse, giberne* (pour les soldats).
Gendarme	*Marchand de lacets.*
Geôlier	*Duc de Guiche.*
Girouette	*Vol-au-vent, tête et queue.*
Gonorrhée	*Chaude-lance.*
Grands airs	*Esbrouffe.*
Grille, barreau de fer	*Harpe.*
Guillotine	*Butte, abbaye de Monte-à-regret, la veuve.*
Haricot	*Bourre-coquin.*
Homme bien mis	*Rupin.*
Homme (honnête)	*Sinve, pante, mézière.*
Hotte de chiffonnier	*Cachemire d'osier.*
Interrogatoire	*Messe du diable.*
Ivrogne	*Marquant, soiffeur, pictonneur, soulographe.*
Lâche, fainéant, homme sans énergie	*Andouille.*
Langue	*Menteuse, chiffon rouge.*
Lier	*Tourtouser.*
Lime, scie	*Mordante.*
Livre	*Babillard.*
Main	*Battoir.*
Maison	*Tolle, piolle, boîte, turne, volière, pigeonnier.*
Maison de filles	*Boccard, bouis, laure.*
Maître, roi	*Mec.*
Maîtresse	*Franche largue, marque, calége.*
Manger	*Tortiller, jouer des dominos.*
Manier le couteau	*Chouriner.*
Manteau	*Pelure.*
Marchand d'arlequins	*Bijoutier.*
Marqué au fer rouge	*Rôti.*
Melon	*Boulet à queue.*
Membre viril	*Gibre, goupillon, rouleau de centimes.*
Menottes	*Tartouffes.*
Mer	*La grande tasse.*
Ministère public	*Crosse, crosseur.*
Miroir	*Rembroquant, miradou.*
Mitraille	*Pruneaux.*
Misère	*Rafale.*
Mulâtre	*Fumeron.*
Nègre	*Mal blanchi.*
Nuit	*Sorgue.*

Œil, yeux	*Châsse, châssis, mirette, quinquet, reluit.*
Omnibus	*Four banal, face à face.*
Oreille	*Estourne, hoche.*
Outil	*Agobille.*
Ouvrir	*Déboucler.*
Pain	*Arton.*
Pain blanc	*Artòn savonné, mousseline.*
Palais de Justice	*Cigogne.*
Papier	*Fafliat, le mince.*
Paquet	*Baluchon.*
Paradis	*Paradouze.*
Parler	*Cracher, dévider, balancer le chiffon rouge.*
Parler argot	*Rouscailler bigorne.*
Partager un vol	*Fader.*
Partir, sortir	*Décarrer.*
Patrouille	*Patraque.*
Pédéraste ou sodomiste	*Emproseur, rouspont, jésus, frégate, bat-contre* (le patient).
Père, mère	*Daron, daronne.*
Perruque	*Gazon.*
Peur	*Taffetas.*
Peur (avoir)	*Avoir la vesse.*
Pièces d'argent	*Billes.*
Pipe	*Bouffarde.*
Pistolet, fusil	*Crucifix à ressort, bagafe.*
Plaidoyer	*Lessive, médecine.*
Plaindre (se) à la justice	*Péter.*
Pleuvoir, pleurer	*Lansquiner.*
Plomb	*Gras-double.*
Pluie	*Bouillon de chien.*
Police (préfecture de)	*Cuisine, la Judée.*
Police (la)	*Rousse (la).*
Poltron, onne	*Frileux, euse.*
Porte	*Lourde.*
Pot de chambre	*Grosses-lèvres, thomas, reçoit-tout.*
Président, juge d'instruction	*Curieux.*
Prêtre	*Ratichon, rochet, emblémeur, sanglier, taupe.*
Prison	*Collége, lycée, hôpital, abbaye de sots.*
Puce	*Sauterelle.*
Pucelage	*Primeur, coquillage, conscrit, imberbe, mort-né.*
Redingote	*Pelure.*
Regarder (sans en en avoir l'air)	*Mouchailler* (comme les mouches).
Réponse	*Salade.*
Révéler	*Manger le morceau.*
Réverbère	*Incommode.*
Rougir	*Farguer.*
Route, chemin	*Trimart.*
Sac	*Flacul, fusil de toile.*
Sage-femme	*Tire-monde, tire-môme, mômeuse, débâcleuse.*
Saigner, tuer	*Faire suer le chêne.*
Scie	*Mordante.*
Seins, mamelles	*Rondelets, rondins, bossoirs, reposoirs, minets, gardes-côtes, blagues à tabac, pendants.*
Sentinelle	*Gaffe, Gaffeur.*
Serrure	*Ferrante, carouble.*
Serrurier	*Tape-dur.*
Servante	*Larbine.*
Sœur	*Frangine.*
Sortie; sortir, s'en aller	*Décarrade; décarrer.*
Soulier	*Passif, paffe.*
Souliers mauvais	*Philosophes.*
Souliers ressemelés	*Dix-huit* (deux fois 9).
Soupe	*Bouillante.*
Subir le dernier supplice	*Epouser la veuve.*
Tailleur	*Pique-pou.*
Tambour	*Bruyant.*
Tête, en général	*Balle, coloquinte.*
Tête vivante	*Sorbonne.*
Tête coupée	*Tronche.*
Travailler	*Goupiner.*
Tromper	*Affurer* ou *affuter.*
Tuer	*Etourdir, endormir, refroidir, mettre à l'ombre, faire suer le chêne, escarper, connir, rebâtir.*
Usurier	*Ogre, carcaquio.*
Vagabond	*Goipeur, escargot.*
Vagabonder	*Goiper.*
Vendre	*Fourailler, bloquir, laver, solir.*
Vénérien (mal)	*Aristoffe, plomb, laziloffe, malheur, miche.*
Venir	*Abouler.*
Vermicelle	*Asticots.*
Vieux	*Vioque.*
Vin	*Picton, pivois.*
Virginité	*Fleur-de-mai.*
Voiture	*Roulante, roulotte.*
Vol	*Ouvrage, affaire.*
Voler	*Travailler, grinchir, bouliner, nettoyer.*
Voleur	*Pègre, grinche.*

A cette liste, il faut ajouter les périphrases suivantes : *Accordeur de flûtes* ou *de vielles*, Juge de paix ; *Faucher le grand pré*, Etre aux galères ; *Faucher le colas*, Guillotiner ; *Marcher à l'escarpe*, Voler avec violence ; *Travailler sur les marquants*, Voler les ivrognes ; *Donner une prébende dans l'abbaye de Vatan*, Chasser, renvoyer ; *Cribler à la grive*, Crier à la garde ; *Plumer l'oie, plumer l'oie du marche*, Tricher au jeu, dépouiller un homme ; *Aller à la chasse avec un fusil de toile*, Mendier ; *Jouer du violon*, Scier ses fers ; *Avaler sa gaffe, avaler sa cuiller, se laisser glisser, casser sa pipe, éteindre son brûle-gueule, dévisser son billard, sauter le pas, manger des pissenlits par la racine*, Mourir ; *Vendanger à l'échelle, faire un saut sur rien, danser sous la corde, se signer des orteils, donner la bénédiction avec les pieds, croître d'un demi-pied, faire la longue lettre, tomber de haut mal, approcher du ciel à reculons, faire le guet au clair de la lune, jouer du hautbois*, Etre pendu. A l'époque de la Révolution, cette périphrase se modifia sous l'empire des circonstances : *Danser la carmagnole en l'air, regarder par la petite fenêtre.*

Avec ce vocabulaire, on comprend qu'il est facile aux maîtres ès-argot de dédaigner jusqu'à un certain point la langue de Racine et de Voltaire dans leur prose, leur correspondance, leur poésie et même leurs lettres amoureuses. Nous allons en donner quelques exemples :

Lettre d'un assassin à des complices : Un suage est à maquiller la sorgue dans la tolle du ratichon du pacquelin ; on peut enquiller par la venterne de la cambriolle de la larbine, qui n'y pionce quelpoique ; on peut pésigner et tourtouser le ratichon et sa larbine en leur bonnissant qu'ils seront escarpés s'il y a du criblage ; on peut aussi leur faire remoucher les bayafes : alors le taffetas les fera dévider et tortiller la planque où est le carle. Le vioque a des flaculs pleins de billes ; s'il va à Niort, il faut lui riffauder les paturons.

Traduction : Un coup est à faire dans la maison du curé du pays ; on peut entrer par la fenêtre de la chambre de la servante, qui n'y couche jamais ; on peut saisir et lier le curé et la bonne en leur disant qu'ils seront assassinés s'il y a des cris ; on peut aussi leur montrer les pistolets : alors la peur les fera parler et indiquer le lieu où est l'argent. Le vieux a des sacs pleins d'argent ; s'il le nie, il faut lui brûler les pieds.

Réponse : Nous voulons bien maquiller le suage de ton rochet, l'ouvrage nous paraît bon ; mais nous ne pouvons le maquiller qu'à la condition de tout connir : il n'y a que les refroidis qui ne rapliquent nibergue. Il sera donc impossible d'être jamais marron, si tu consens à nous laisser rebâtir le ratichon et sa larbine. Nous irons pioncer dans le sabri du rupin de ton villois, à cinquante paturons de la chique de la daronne du mec des mecs ; nous ne voulons enquiller chez aucun tapissier, c'est se mettre sur les fonts du baptême ; voilà notre dernier mot. Nous attendons ta salade.

Traduction : Nous voulons bien faire le chauffage de ton prêtre, l'affaire nous paraît bonne ; mais nous ne pouvons l'entreprendre qu'à la condition de tout tuer : il n'y a que les morts qui ne parlent pas. Il sera donc impossible de jamais être pris en flagrant délit, si tu consens à nous laisser tuer le prêtre et sa servante. Nous irons coucher dans le bois du seigneur de ton village, à cinquante pas de l'église de la mère du roi des rois ; nous ne voulons entrer dans aucune auberge, c'est se mettre dans l'embarras ; voilà notre dernier mot. Nous attendons ta réponse.

Poésie argotique de Lacenaire, tirée de ses MÉMOIRES

DANS LA LUNETTE.

(A la pègre.)

Argot.

Pègres traqueurs, qui voulez tous du fade,
Prêtez l'esgourne à mon dur boniment,
Vous commencez par tirer en valade,
Puis au grand truc vous marchez en taffant.
Le pantre aboule,
On perd la boule,
Puis de la tolle on se crampe en rompant.
On vous roussine,
Et puis la tine
Vient remoucher la butte en rigolant.

Traduction.

Voleurs poltrons qui voulez tous part au butin,
Prêtez l'oreille à mes dernières paroles :
Pour commencer, vous fouillez dans les poches ;
Puis, quand vous vous mêlez de tuer, vous tremblez.
La victime arrive,
On perd la tête,
Et on se sauve de la maison tant qu'on peut.
On vous dénonce,
Et puis le peuple
Vient vous voir guillotiner en riant.

DÉCLARATION D'AMOUR D'UN VOLEUR A UNE FEMME QU'IL AIME.

Argot.

Girofle largue,

Depuis le reluit où j'ai gambillé avec tézigue et remouché tes châsses et ta frime d'altèque, le dardant a coqué le rifle dans mon palpitant, qui n'aquige plus que pour tézigue ; je ne roupille que poitou ; je paumerai la sorbonne si ton palpitant ne fade pas les sentiments du mien.

Le reluit et la sorgue, je ne rembroque que tézigue, et si tu ne me prends à la bonne, tu me verras bientôt mourir.

Traduction.

Aimable femme,

Depuis le jour où j'ai dansé avec toi et vu tes yeux et ta mine piquante, l'amour a mis le feu dans mon cœur, qui ne bat plus que pour toi ; je ne dors plus ; je perdrai la tête si ton cœur ne partage pas les sentiments du mien.

Le jour et la nuit, je ne vois que toi, et si tu ne m'aimes, tu me verras bientôt mourir.

PARODIE DES COMMANDEMENTS DE DIEU,

Trouvée dans les papiers d'un voleur célèbre.

Argot.

Un seul sentiment t'animera ;
Celui de grinchir gourdement.

Jorne et sorgue tu poisseras
Boucart et baisse chenûment.

Le morceau tu ne mangeras,
De peur de tomber au plan.

Chenâtre fourgat litreras,
Afin de sollir sûrement.

Du grand pré tu te cramperas,
Pour rabattre à Pantin lestement.

Cambriolle tu maquilleras
Par carouble et esquintement.

La raille, marron, te serviras
Pour un deuxième gerbement.

Dans le nez toujours tu auras
Macarons et cabestans.

Pour grinchir, tu préféreras
Les fêtes aux turbinements.

Jamais tu ne rengracieras ;
Plutôt caner en goupinant.

Traduction.

Un seul sentiment t'animera ;
Celui de voler beaucoup.

Jour et nuit tu voleras
Boutique et chambre adroitement.

Tu n'avoueras rien,
De peur d'être mis en prison.

Bon receleur tu choisiras,
Afin de vendre sûrement.

Du bagne tu te sauveras,
Pour revenir à Paris lestement.

Chambre tu voleras
Par fausses clefs et enfoncement.

Le mouchard, en flagrant délit, te serviras
Pour un second jugement.

Tu détesteras toujours
Dénonciateurs et officiers de police.

Pour voler tu préféreras
Les fêtes aux jours de travail.

Jamais tu ne quitteras le métier de voleur ;
Plutôt mourir en volant.

PARODIE DES COMMANDEMENTS DE L'ÉGLISE.

Argot.

Les fêtes tu t'empoivreras,
Avec ta largue, au tapis-franc.

Les dimanches tu grinchiras,
Dans les tolles, bogues et ployants.

Paumé, point ne mangeras,
Dans le taffe du gerbement.

Mercure seul tu adoreras,
Comme dabe de l'entrollement.

En bachasse tu pegrenneras,
Jusqu'au jour du décarement.

Tous les luis tu poisseras,
Pour vivre et picter chenûment.

Traduction.

Les fêtes tu t'enivreras,
Avec ta femme, au cabaret des voleurs.

Les dimanches tu voleras,
Dans les maisons, montres et portefeuilles.

Arrêté, tu n'avoueras rien,
Dans la peur d'un jugement.

Mercure seul tu adoreras,
Comme Dieu du vol.

Aux galères tu mourras de faim,
Jusqu'au jour de l'évasion.

Tous les jours tu voleras,
Pour vivre et boire bien.

Il n'y a pas à douter que les voleurs des anciens temps n'eussent leur *argot* comme ceux de nos jours. Les mêmes nécessités engendrent les mêmes moyens d'y parer. Mais l'histoire et la poésie anciennes ne nous ont rien laissé des exploits et du langage des Cartouches et des Mandrins d'Athènes et de Rome, rien des grands hommes inconnus, *quos fama obscura recondit*, comme dit Virgile.

L'histoire et la poésie du moyen âge se sont montrées moins puristes, chez nous, car les écrits de ce temps sont émaillés de mots argotiques, et, depuis, l'*argot* est allé toujours en se perfectionnant, en s'enrichissant, en se généralisant, à tel point qu'il n'y a, à présent, dit un auteur du XVe siècle, « si chestive cambrouse qui ne rouscaille le jargon (si misérable chambrière qui ne parle *argot*). » « Aussi est-il certain, dit Henri Estienne, que le jargon, par le moyen duquel les larrons s'entretiennent et leurs bandes s'entre-correspondent, ne fut jamais en si grande perfection. »

L'*argot* s'était même élevé, au XVe siècle, jusqu'au ton de la littérature, témoin les *Deux Testaments*, du fameux poëte de ce temps-là, François Villon, voleur de profession, ainsi que son *Jargon* et ses *Repues franches*, poésies écrites en *argot*, lesquelles avaient obtenu l'admiration du célèbre Clément Marot, comme on peut le voir dans la préface mise en tête de son édition des œuvres de cet argotier fameux. La *Légende de maître Pierre Faifeu*, par l'argotier Bourdigné, n'est pas moins curieuse en ce genre. On peut consulter aussi la *Vie généreuse des matois, gueux, bohémiens et cagoux*, contenant *leurs façons de vivre, subtilités et jargon*, par Péchon de Ruby ; le *Jargon* ou *langage de l'argot réformé, comme il est en usage à présent, composé par un pilier de boutanche, qui maquille en molache en la vergne de Tours*, publié à Troyes, chez Yves Girardon, 1660, et enfin les curieux *Mémoires de Canler*, publiés dernièrement, et dont la vente a été aussitôt défendue. Montaigne disait, à propos de cette littérature argotière, « qu'il aimoit mieux que son fils apprinst à parler aux tavernes qu'aux escholes de la parlerie. »

Quoi d'étonnant, d'après cela, que MM. Royer et Aug. Barbier, dans les *Mauvais garçons*, Balzac, dans *Splendeur et misère des courtisanes* et la *Dernière incarnation de Vautrin*, Eugène Sue, dans les *Mystères de Paris*, Victor Hugo, dans le *Dernier jour d'un Condamné* et dans les *Misérables*, Moreau-Christophe, dans son *Monde des Coquins*, etc., nous aient initiés à la connaissance de l'*argot*, et qu'un savant, correspondant de l'Institut, M. Francisque Michel, en ait fait une étude spéciale, approfondie, couronnée par l'Académie, en un gros vol. in-4o, sous ce titre : *Etude de Philologie comparée sur l'argot*, Paris, 1856 ; imprim. F. Didot.

En parlant de l'*argot*, Charles Nodier dit « qu'il est généralement composé avec esprit, parce qu'il l'a été par une classe d'hommes qui n'en manque pas. » Mais il y a autre chose que de l'esprit dans l'*argot*. Nous en avons, plus haut, fourni plusieurs exemples ; en voici quelques autres : Le bandit a deux têtes : l'une qui raisonne, l'autre qu'il a simplement sur ses épaules. La tête qui lui conseille le crime, il l'appelle la *sorbonne*, et celle qui l'expie, la *tronche ;* avant de tomber c'est tout bonnement la *coloquinte*. — Qu'est-ce que le *bagne?* Un brasier de damnation, un enfer ; le forçat l'appelle le *fagot*. Pour qui s'y complaît et le préfère à la prison fermée, et le nombre en est grand, c'est le *pré ;* tandis que, pour tous, l'échafaud est l'*abbaye de Monte-à-regret*. — Quel nom les malfaiteurs donnent-ils à la *prison?* Le *collége*, le *lycée*. « Tout un système pénitentiaire peut sortir de ce mot, » dit avec un sens profond Victor Hugo. « Pour mon compte, tout ce que j'ai écrit sur la réforme des prisons se résume, en effet, dans ce mot-là, » dit avec non moins de sagacité M. Moreau-Christophe.

« L'*argot* étant l'idiome de la corruption, il se corrompt vite lui-même. En outre, comme il cherche toujours à se dérober, sitôt qu'il se sent compris, il se transforme. Aussi l'*argot* va-t-il se décomposant et se recomposant sans cesse. Cartouche parlerait hébreu pour Lacenaire. Tous les mots de cette langue sont perpétuellement en fuite, comme les hommes qui les prononcent. Cependant, de temps en temps, et à cause de ce mouvement même, l'ancien *argot* reparaît et redevient nouveau, enrichi d'expressions toujours pittoresques, souples, énergiques, ingénieuses.

» L'*argot* vivant sur la langue, il en use à sa fantaisie ; il y puise au hasard, et il se borne souvent, quand le besoin surgit, à la dénaturer sommairement et grossièrement. N'étant pas assez riche, quelque riche qu'il soit, pour traduire chaque mot de la langue mère par un mot correspondant, il se borne à ajouter, dans ce cas, au mot français, une « sorte de queue ignoble », une terminaison en *aille*, en *orgue*, en *iergue* ou en *uche*. Exemple : *Vouziergue trouvaille bonorgue ce gigotmuche?* Trouvez-vous bon ce gigot? Phrase adressée par Cartouche à un guichetier, afin de savoir si la somme offerte pour son évasion lui convenait. La terminaison en *mare* est aujourd'hui fort usitée. Ignore-t-on, par exemple, le mot *argot* correspondant à *perruquier*, on dira *perruquemare*, etc. »

Les prépositions, les articles et les adverbes sont les mêmes, en *argot*, que dans le langage ordinaire ; il en est ainsi de la syntaxe. Seulement, les mots dont les phrases argotiques se composent sont pris dans un sens qui diffère plus ou moins de la signification usuellement reçue, et, pour la plus grande partie, dans un sens allégorique. L'allégorie et la métaphore semblent former, en effet, l'élément principal de ce langage. C'est que le propre d'une langue qui veut tout dire et tout cacher, est d'abonder en figures.

L'*argot* pullule de mots-figures de ce genre, « mots immédiats, créés de toute pièce, on ne sait où ni par qui ; sans étymologie, sans analogies, sans dérivés ; mots solitaires, barbares, quelquefois hideux, qui ont une singulière puissance d'expression. Idiome abject, qui ruisselle de fange ; vocabulaire pustuleux, dont chaque mot semble un anneau immonde d'un monstre de la vase et des ténèbres. Il semble, en effet, que ce soit une sorte d'horrible bête faite pour la nuit, qu'on vient d'arracher de son cloaque. On croit voir une affreuse brous-

saille vivante et hérissée, qui tressaille, se meut, s'agite, redemande l'ombre, menace et regarde. Tel mot ressemble à une griffe, tel autre à un œil éteint et sanglant; telle phrase semble remuer comme une pince de crabe. Tout cela vit de cette vitalité immonde des choses qui se sont organisées dans la désorganisation... » (V. Hugo.)

Oui, sans doute; mais, « examinez, scrutez, interrogez bien chaque mot, et vous verrez quel sens terrible ou profond il recèle sous son enveloppe grotesque ou hideuse. » (Moreau-Cristophe.)

En outre de l'*argot* proprement dit, c'est-à-dire du langage des malfaiteurs, nous avons l'*argot* du demi-monde, l'*argot* des ateliers, l'*argot* des faubourgs, l'*argot* des théâtres, appelé plus communément *argot* des coulisses, l'*argot* des commis en nouveautés, l'*argot* des colléges, l'*argot* des chiffonniers, et enfin, *horresco referens*, l'*argot* de l'Ecole polytechnique. Nous allons donner un échantillon de quelques-uns de ces *argots :*

La scène se passe en police correctionnelle, où un ouvrier est appelé à déposer comme témoin : « Mon président, le temps était beau; j'étais à la campagne, où je me *promenais en menuisier.* — LE PRÉSIDENT : Que voulez-vous dire? — LE TÉMOIN : Que je me promenais avec ma *scie* sous le bras. — LE PRÉSIDENT, d'un air étonné : Mais vous êtes fondeur en cuivre. — LE TÉMOIN : Avec ma scie sous le bras, c'est-à-dire avec ma femme. » (Rires étouffés dans l'auditoire.)

Nous sommes dans un ménage d'ouvriers, à la barrière Fontainebleau. Le mari, un manœuvre, rentre au logis : « Sais-tu? lui dit sa femme en l'apercevant, je crois avoir un *polichinelle dans le tiroir.* » Le mari comprend : sa femme est dans une *position intéressante.*

Voici une conversation entre une mère et sa fille, Mlle Paméla Malassis, rue de Bréda. Mme veuve Malassis, ancienne portière au Gros-Caillou, prétend que le mariage de Paméla avec le vicomte Hector de Pontavoine doit se faire dans le plus bref délai. La jeune personne, que l'on a oublié de faire élever au Sacré-Cœur, répond : « Ma mère, j'aime Alexandre; je n'épouserai pas Pontavoine, et il est inutile de me *la faire à l'estragon.* » C'est là une des mille locutions argotiques du jargon interlope, dont la signification est : « Il est inutile de m'ennuyer. » L'expression varie quelquefois, et l'on dit aussi *la faire à l'oseille;* mais *la faire à l'estragon* a plus de piquant, plus de montant; cela réveille, cela émoustille, et nul doute que le mot ne fasse fortune.

Au même étage, Mlle Léopolda envoie sa maman au marché. « Tiens, lui dit-elle, voici vingt francs; achète-moi du *rupinoche*, et surtout ne me *carotte* pas. »

M. Arthur arrive à son rayon de soieries une heure en retard, mais brossé, pommadé et surtout frisé, comme s'il sortait d'un tuyau de pipe : « Tiens, tiens, exclament en même temps tous les chevaliers de l'aune, voilà Arthur qui vient de *se faire bosseler le tube.* » Mentionnerons-nous aussi l'*argot* incroyable que parlent, à la quatrième page des journaux, les patrons de ces messieurs? Un échantillon de ce français cochinchinois suffira : « A partir d'aujourd'hui, le COIN DE RUE met en vente *trois immenses affaires de taffetas quadrillé...* » Sous la domination romaine, des concours publics de poésie avaient lieu à *Lugdunum*; cette Athènes de la Gaule, et tous ceux qui avaient employé du latin de Padoue étaient précipités dans le Rhône. Si de pareilles luttes étaient établies entre les riches directeurs des grands magasins de nouveautés à Paris, je conseillerais à ces messieurs de prendre au plus vite des leçons de natation.

Passons du doux au grave, du plaisant au sévère. Nous sommes dans le 3e bureau de la 2e division d'un ministère quelconque : Le papa Loustalou, — 27 ans de service, 1,500 fr. d'appointements; gratifications, 0, — vient reprendre sa place après avoir été mandé par un de ses supérieurs, *marchand* de savons. Chacun de ses compagnons de chaîne dira le soir à sa femme : « Aujourd'hui, le père Loustalou *a brossé son habit;* » ce qui signifie qu'il a reçu un *suif pommé.*

C'est aujourd'hui samedi, jour de paye; montons à la barrière. Un buveur dit à ses camarades : « On a beau être solide, quatorze chopines, ça ne s'avale pas sans laisser un petit *casque* sur la tête du plus *roublard.* » C'est que notre homme *a étouffé onze perroquets, étranglé trente-huit chardonnerets;* enfin, c'est qu'il *a mis son plumet.* C'est-à-dire qu'*il a bu onze verres d'absinthe, vidé trente-huit canons*, et qu'il est *ivre.*

Nous rentrons à Paris par le faubourg Saint-Jacques, et nous voilà en pleine Ecole polytechnique. Les futurs maréchaux de France sont à l'étude; un grand flandrin, placé à l'extrémité d'une table, a l'air tout pensif et *pique l'étrangère* (baye aux corneilles); un autre plonge sa plume dans la *noire-fontaine* (nom du colonel qui fit placer à chaque table des encriers fixes); un troisième *pique un chien* (dort); ce jeune homme au front élevé, c'est un *sublimeur* (de *sublimer*, travailler clandestinement pendant la nuit, pour ne pas rester *fruit-sec*); c'est le Cicéron du style; il excelle à *piquer un laïus* (le roi Laïus ayant été le sujet de la première composition donnée par Andrieux, professeur de littérature à l'Ecole polytechnique, *piquer un laïus* est devenu synonyme de faire un discours), et on ne le voit jamais s'approcher du *tosto* (mot tiré du nom du général Rostolan, et qui sert à désigner un bec de gaz placé dans un coin de la cour de l'école à l'usage des fumeurs). L'épée qui flanque le côté de ces futurs ingénieurs aux jours de sortie, c'est la *tangente.* Et ici l'argot a plus de logique que le réglement.

Nous traversons le Luxembourg, et nous voilà au théâtre, à l'orchestre de Bobino : « *A Chaillot! à Chaillot! mon bon,* » dit le trombone à la grosse caisse, c'est-à-dire : Vous m'ennuyez, allez vous promener. Et la grosse caisse, qui veut avoir le dernier mot, riposte par cette interrogation perfide : « *Et votre sœur?* »

Il est tard; minuit sonne à l'église Saint-Etienne-du-Mont. Voici la place Maubert, cette moderne *Cour des Miracles.* Mais l'auteur du *Grand Dictionnaire* n'a pas peur; c'est un homme à précaution, qui se ménage pour ses souscripteurs : il a endossé la blouse et la casquette de Rodolphe, et, par amour de l'art, il peut entrer impunément et s'attabler au *Tapis-franc.* Quels cris, quel mouvement! Ici, toutes les ordures de Babylone, morales et physiques, semblent s'être donné rendez-vous. Un jeune apprenti de la hotte apostrophe une vieille chiffonnière titubante,

. Affreuse compagnonne
Dont le menton fleurit et dont le nez trognonne.

« Oh! hé! la *rentière;* ouvre donc le *quinquet*, et *tricote* mieux que ça des *abattis;* le petit bleu de Paul Niquet t'a mise dans les *brindezingues.* » Et la chiffonnière de riposter gracieusement : « C'est toi, mon petit *chou cabus* (qu'as bu). » Plus loin, tableau touchant, c'est la fille et la mère qui *dévident* du *chiffon rouge.* Sur un mot irrévérencieux de la fille, « Tu ne sais donc pas, petite *chenille*, s'écrie la mère, que je t'ai portée neuf mois dans ma *soupente?* » Vous croyez peut-être, lectrice candide, que mademoiselle Chiffon fut atterée par cette pile de Volta. « De quoi! de quoi! répond l'ingénue; monte dans mon *cachemire d'osier*, j'te port'rai pendant eune an, et tu me devras un terme. » J'avais la fleur des pois de l'*argot;* je rentrai en hâte dans ma rue Saint-André-des-Arts.

Quant à l'*argot des comédiens*, dont nous avons parlé plus haut, il demande de plus amples développements. Il ne faut pas que le *Grand Dictionnaire* mesure la place aux rois et aux reines de la rampe. Au chapitre III de la suite du *Roman comique*, Ragotin, admis à faire partie de la troupe nomade, reçoit, avec *les cérémonies accoutumées* et après avoir prêté le serment de fidélité, *le mot auquel tous les comédiens se reconnaissent.* Il existait donc entre les acteurs, caste à part et souvent méprisée, une sorte de franc-maçonnerie. De là à l'*argot*, il n'y a pas loin. On sait, du reste, que les corporations, les corps isolés, les ateliers, ont une tendance naturelle à se faire une langue à leur usage. L'*argot* des comédiens semble avoir formé une langue complète, si l'on s'en rapporte aux témoignages de Mlle Dumesnil : « A cette époque, écrit-elle dans ses *Mémoires* en parlant de la jeunesse de Mlle Clairon, les comédiens en avaient encore un (*un argot*) comme les voleurs. Pour demander : Combien paye-t-on pour entrer à la comédie? On disait : *Combien rafile-t-on de logagnes pour allumer la boulevétade?* La troupe s'appelait la *banque.* Cette question : Celui qui est à côté de vous est-il un comédien? était formulée ainsi : *Le gonze qui est à votre ordre est-il de la banque?* Si l'interrogé voulait répondre négativement, il disait : *Non, il est lof comme le raboin;* ce qui signifiait : Il est profane comme le diable. Cet idiome comprenait à peu près tout ce qui se dit en français. Préville le connaissait à fond; il avait joué dans les troupes ambulantes de la province, qui conservèrent longtemps les usages de leurs devanciers, et c'était là, sans doute, qu'il l'avait appris. Du reste, de son temps vivait encore un vieil acteur contemporain de Ragotin, le héros du *Roman comique*, lequel avait transmis aux camarades de ses dernières années, au nombre desquels se trouvait Préville, les traditions du XVIIe et du XVIIIe siècle. Aujourd'hui, les comédiens n'ont plus pour se reconnaître ni mots de passe ni signes de ralliement; toutefois, ils ont encore et ils auront toujours l'*argot* de la profession, qui a besoin d'être expliqué aux profanes pour que ceux-ci en saisissent le sens exact. Un petit livre, publié en 1826 sous le titre de *Manuel des coulisses*, ou *Guide de l'amateur*, contient sur les mœurs et les habitudes du théâtre de curieux détails, ainsi que l'explication des termes qui appartiennent à l'*argot* des comédiens. Le *Figaro* du 4 avril 1858 a publié sur le même sujet un travail de M. J. Duflot, intitulé *Dictionnaire des coulisses.* Enfin, M. Victor Fournel a joint une technologie théâtrale à son ouvrage intitulé *Curiosités théâtrales anciennes et modernes, françaises et étrangères* (Paris, Ad. Delahays, 1 vol. in-16, 1859). On trouvera à leur ordre alphabétique, dans ce dictionnaire, les mots et les phrases qui appartiennent à la langue des comédiens.

Outre cet *argot* du petit et du grand monde, il y a aussi des langages de convention employés dans certaines réunions dont les membres ne veulent pas être compris. Ainsi, il y avait dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, au café Procope, un cénacle composé surtout de gens de lettres et de philosophes, parmi lesquels Piron, Voltaire, Diderot, Lamotte, Boindin, Marmontel, Naigeon, etc. On causait littérature, politique, et surtout philosophie et religion. Aussi les habitués étaient-ils convenus, pour parler plus librement, de désigner l'*âme* sous le nom de *Margot*, la *religion* sous celui de *Javotte*, *Dieu* sous celui de *M. de l'Etre*, etc. Un jour que Diderot tenait depuis deux heures tous les habitués sous le charme de sa parole, un homme qu'ils soupçonnaient fort d'être de la police s'approcha et leur dit : « Messieurs, quel est donc ce M. de l'Etre, dont vous dites tant de mal? — C'est un agent de police, » répond Diderot en le regardant fixement.

Jetons, pour terminer, un coup d'œil rapide sur l'*argot* de quelques nations étrangères.

Argot anglais. Chez les Anglais, l'*argot* s'appelle *slang* ou *cant.* « Le *cant*, dit Byron, est ce jargon hypocrite à l'usage des pseudo-croyants ou des pseudo-moralistes. » *Addison* (*Spectateur*, no 147) fait dériver ce mot du nom d'un prédicateur écossais, Andrew Cant, dont le fanatisme s'abritait, paraît-il, derrière des formules intelligibles seulement pour les personnes qui faisaient partie de sa congrégation. En un mot, le *cant* est un idiome de formation ancienne, la langue secrète des classes dangereuses, le voile de leurs desseins pervers. Suivant quelques auteurs, le *slang* est tout autre chose que le *cant.* « C'est, dit M. Forgues, l'idiome changeant et capricieux des familiarités à la mode; on le fait, on le défait tous les jours et partout. Les mots dont il se compose jaillissent, on ne sait comment, d'une source ignorée, pour répondre à un vague besoin d'innovation. Ils naissent tantôt en haut, tantôt en bas, d'un empereur ou d'un pitre... Ce phénomène explique l'existence de certaines modes absurdes en fait de langage, et ces modes constituent précisément le jargon changeant et mobile auquel nos voisins les Anglais avaient autrefois donné le nom de *flash*, et qu'ils désignent maintenant sous celui de *slang*, mot d'origine bohémienne, que les gypsies ou zingari anglais emploient comme synonyme de *rommany*, langue bohême. » Une autre étymologie très-contestée fait venir ce mot de *slangs*, vocable qui sert à désigner les fers dont certains prisonniers sont chargés et dont ils allégent le poids au moyen d'une ficelle, *sling.* Dans l'origine, les Anglais ne se servaient ni de l'un ni de l'autre de ces mots; ils appelaient *sargot*, *le français des colporteurs* (*pedlars' french*, dit Harrison dans sa description de l'Angleterre). Ils l'ont appelé également *grec de Saint-Gilles* (une paroisse de Londres), *gibberish* (baragouin), et *latin des voleurs.* Les vocabulaires d'*argot* abondent en Angleterre. Nous citerons : l'*Académie de Cant*, de Richard Head, 1674; le *Blackguardiana* (*polissoniana*), de James Caulfield, 1795; le *Lexicon balatronicum et macaronicum*, de John Badcock, etc.; le *Dictionnaire classique de la langue vulgaire*, excellent ouvrage publié en 1785, et qui, malgré les licences extraordinaires dont usait l'auteur, a été réédité trois fois; le *Dictionnaire du slang, du cant et du language vulgaire*, par un antiquaire de Londres. La plupart des romans de Dickens; les comédies de Beaumont; celles de Fletcher, surtout celle des *Gueux*, qui est à elle seule un véritable répertoire de l'*argot* sous Charles II; Shakspeare, dans la seconde partie de *Henri IV;* W. Scott, dans l'*Antiquaire* et les *Aventures de Nigel;* et enfin Samuel Butler, dans *Hudibras*, ont usé du langage argotique.

Voici quelques expressions argotiques empruntées à ces auteurs : charbon de terre se dit diamants noirs (*black diamonds*); récompense pour une capture de voleurs, prix du sang (*blood-money*); panier au pain, estomac (*bread-basket*); homme gras, qui a beaucoup de mie (*crummy*); yeux, vitriers (*glaciers*); dent, broyeuse (*grinder*); cirer, ordonner un ecclésiastique (*japan*); fille publique, mouton en dentelle (*laced-mutton*); ramoneur, blanc de lis (*lily-white*); voler un enfant, prendre un chevreau (*nab a kid*); la lune, Olivier (*Oliver*); la lune est cachée, Olivier est endormi (*Oliver is sleepy*); viande, picotin (*peck*); quartier de Londres crapuleux, couvée choisie (*picked-hatch*); un nègre, boule de neige (*snow-ball*); liqueur forte, chatouille-cervelle (*tickle-brain*); gibet, filou dominant les autres (*topping cheat*); estomac, garde-manger (*victualling office*); la conscience, ver (*worm*).

— *Argot allemand. Argot*, en allemand, se dit *rothwelsch*, mot qui vient, dit-on, de *roth*, expression argotique qui signifie mendiant, et *welsch*, étranger. Une grammaire argotique a été composée, chez cette nation, pour les magistrats, qui sont obligés par leurs fonctions, comme les juges d'instruction en France, d'être souvent en contact avec les malfaiteurs et de comprendre leur jargon. Dès l'an 1661, on avait publié un vocabulaire d'*argot* allemand; en 1755, on en publia un beaucoup plus complet à Francfort-sur-le-Mein; plus récemment encore, en 1791, 1812 et 1814, de nouveaux ouvrages ont été publiés, et aujourd'hui le *rothwelsch* est assez bien connu dans les pays d'outre-Rhin. En Allemagne, les voleurs ont donné à l'*argot* le nom de *kokamloschen* (langue adroite), de l'hébreu *loschen*, langue, et *hanam*, sage, adroit. C'est un mélange de haut allemand vulgaire et d'allemand judaïque, et surtout d'expressions et de tournures de phrases empruntées à l'hébreu tel que le parlent les juifs illettrés, ce qui démontre d'une manière à peu près certaine que les juifs en sont les auteurs... Il résulte du rapprochement et de la combinaison des différents termes d'*argot*, qu'il y a en Allemagne un *argot* du Nord et un *argot* du Midi.

Dans l'*argot* allemand, nous trouvons les expressions suivantes : douanier, celui qui fouille dans tout (*auskœtscher*); avocat, finassier (*diftler*); or, renard (*fuchs* — allusion à la couleur fauve de cet animal); épée, volte-face (*kehrum*); tête, marché aux lentes (*lansemarkt*); la nuit, la noire (*schwarz*); prêtre, teinturier en noir (*schwarzfœrber*), etc.

— *Argot italien* ou *fourbesque.* Ce langage, dont on a fait des vocabulaires dès le XVIe siècle, a fourni à l'*argot* français un assez grand nombre de mots. Le mot *fourbesque* est dérivé de l'italien *furbo*, fourbe, coquin, filou. Cet *argot* s'appelle aussi *gergo* (jargon).

Dans l'*argot* italien nous remarquons : argent, blanc d'œuf (*albume*); être pendu, allonger la vie (*allungar la vita*); pierre, pain de terre (*artone di calcosa*), palais de justice, école du diable (*balzo di rabuino*); neige, petite blanche (*bianchina*); barbe, bois du visage (*bosco di berlo*); prostituée, cruche (*brocca*); enfer, maison chaude (*calda casa*); oreille, cloche (*campana*); bouche, caverne (*caverna*); ciel, couverture (*copertore*); vache, cornue (*cornuta*); langue, dommageable (*dannosa*); genoux, dévots (*devoti*); ventre, coffre à fèves (*fagiana*); nez, flûte (*fiauto, flauto*); balance, juste (*giusta*); clef, ingénieuse (*ingegnosa*); corrompre les gens de justice, huiler les mains (*oleccare le cere*); écuelle, fille publique (*scanfarda*); robe, écorce (*scorza*); langue, serpentine (*serpentina*), ou radoteuse (*zavarina*), etc.

— *Argot espagnol* ou *germania.* Cet *argot*, dont on ne trouve guère de traces avant le XVIe siècle, tire son nom du mot *germania*, dérivé du latin *germanus*, frère, associé, à cause des associations de voleurs qui en faisaient usage. On a publié en Espagne d'assez nombreux morceaux de prose et de vers dans ce langage. On en trouve dans les œuvres de Cervantes et dans celles de Quevedo.

L'espagnol nous donne : la mort, la certaine (*cierta*); langue, sans os (*desosada*); voleur de grand chemin, ermite de chemin (*ermitano de camino*); soupçon, épine (*espina*); larme, perle (*perla*); pendu, grappe de raisin (*racimo*), etc.

— *Argot portugais* ou *calao.* Comme aucun auteur n'a recueilli les mots qui forment ce langage, on n'en trouve que quelques expressions éparses dans un assez grand nombre d'ouvrages. Cet *argot* ne manque pas non plus d'énergie : la serrure, obstacle qui arrête souvent les voleurs dans leurs tentatives, c'est le mâle (*maxa*); veulent-ils faire entendre qu'aucun témoin ne peut les dénoncer, ils disent : Aucune chèvre ne pourra me bêler (*nenhum cabra me podera berar*); la sentinelle a déjà donné l'alarme, se dit : Le stupéfait a déjà crié (*o pasma ja ugou*).

— *Argot albanais* La plupart des expressions dont se servent les empiriques de Zagou, en Albanie, sont empruntées à la langue grecque; mais elles ont pris dans leur bouche une signification différente, qui n'est jamais sans quelque analogie avec le sens ordinaire. On trouve aussi dans ce jargon des mots valaques, italiens et latins; enfin, il en est d'autres qui paraissent arbitrairement fabriqués, sans doute parce qu'on n'en connaît pas l'origine. Les autres *argots*, en usage dans ce pays parmi les boulangers, les maçons, les menuisiers, s'en rapprochent beaucoup.

— *Argot jutlandais.* Cet argot a beaucoup de ressemblance avec celui des Allemands; on y reconnaît des mots orientaux et d'autres empruntés aux langues européennes; on y trouve aussi quelques mots grecs, latins, etc.

— *Argot bohémien* ou *rommany.* Cet *argot* est d'origine indienne, et ne ressemble en rien aux langues qui ont cours en Europe; mais beaucoup de bohémiens, étant des voleurs de premier ordre, s'associent souvent avec les voleurs des diverses contrées, et, s'il faut en croire M. Borrow, le célèbre romancier anglais, jamais ils n'ont abandonné ni oublié leur langue maternelle, qu'ils ont conservée dans un état de pureté plus ou moins grand. Cependant M. Francisque Michel fait observer que les bohémiens répandus dans les Pyrénées basques s'expriment généralement dans le langage du pays, mais qu'ils ont quelques débris de leur ancien idiome, et que ces débris sont peu nombreux. Si l'assertion de M. Borrow est exacte en ce qui concerne les bohémiens anglais, espagnols, russes, hongrois et turcs, elle ne saurait l'être pour les romanitchels du centre et du nord de la France, qui ont des résidences fixes.

— *Argot russe.* Cet *argot* est peu connu, ainsi que tout ce qui se rapporte à la Russie. Les voleurs russes emploient différents *argots.* Comme dans tous les langages de cette espèce, les mots y ont un sens très-figuré. Les différentes sectes religieuses dissidentes de Russie ont, pour la plupart, des *argots* en usage parmi leurs sectaires. Ces *argots* sont plus ou moins connus, suivant l'intérêt qu'a le gouvernement de surveiller les actions des membres de ces sectes et celui qu'elles ont de les cacher.

— *Argot indien* ou *balaïbalan.* Le seul *argot* que l'on connaisse en Asie est le *balaïbalan*, langue artificielle qui participe de l'arabe, du persan et du turc, et de l'*argot* des *thugs* ou *thangs*, association d'étrangleurs de l'Inde.

Les différents argots que nous venons de

passer en revue se font remarquer, on a pu s'en convaincre, par l'originalité du tour, le piquant des constrastes ou des rapprochements, l'énergie de l'expression, la vivacité et l'éclat des métaphores, la hardiesse des images et l'imprévu des analogies. Il nous reste à dire quelques mots d'une langue qui ne possède aucune de ces brillantes qualités, et qui, cependant, s'impose tyranniquement jusque dans les colonnes du *Grand Dictionnaire*, où elle occupe une large place, grâce à de puissantes protections : nous voulons parler de l'*argot des savants*, « qui ont trouvé l'art de discourir sans être entendus. » Nous en demandons bien humblement pardon à messieurs de l'Institut; mais le mot n'est pas de nous, il est de Ch. Nodier. On n'est jamais trahi que par les siens. Ne nous hâtons pas trop, cependant, de jeter la pierre au spirituel académicien; peut-être serons-nous de son avis après ces quelques lignes, dont nous empruntons exclusivement la matière à la partie déjà publiée de cet ouvrage. Ces termes, glanés au hasard, et qui se pavanent hardiment à côté des plus poétiques expressions, produisent l'effet d'un chardon au milieu d'un riant parterre, ou plutôt ils ressemblent au paysan du Danube qui se promènerait

Avec sayon de poil de chèvre
Et ceinture de joncs marins,

au beau milieu du boulevard des Italiens.

Nos lecteurs pourront se reporter aux chiffres ci-dessous pour trouver l'explication de chaque mot hétéroclite, disons mieux, la clef de chaque énigme.

Si nous avions voulu donner à cette dernière phrase un tour plus savant, nous nous serions exprimé ainsi : Nos lecteurs pourront se reporter aux chiffres ci-dessous pour opérer l'*accariation* (1) de chaque terme scientifique avec son explication. En cela, nous n'aurions point commis une *acyrologie* (2); car, sans professer une *adiacritolâtrie* (3) exagérée pour la justesse de l'expression, nous ne voudrions point, cependant, nous faire taxer d'*allotriologie* (4), encore moins d'*alogie* (5). Nous préférerions devenir *ampharistère* (6) ou rester éternellement *apotaphe* (7). Nous demandons pardon à nos lecteurs d'employer de telles expressions, qui leur font sans doute éprouver une *acatapose* (8), et qui seraient capables de les jeter dans un *agrypnocome* (9) incurable, ou, si vous le préférez, de les rendre *agrypnodes* (10); mais nous prenons les dieux à témoin que nos paroles sont textuellement empruntées à une véritable *aléthologie* (11); il faudrait être affligé d'une *akératodiaphanie* (12) pour ne point en convenir. Quelques *allophyles* (13) dépités de notre jargon, qui est cependant muni d'excellents papiers, souhaiteront peut-être de nous voir parti pour l'*anabibazon* (14), ou précipité au fond de l'*abomasum* (15) d'un dromadaire, sous prétexte que ce n'est pas ici le lieu de colliger toutes ces locutions, bonnes à vous jeter dans l'*agriothymie* (16), résultat d'un imprudent *anatopisme* (17). Mais puissent ces critiques être condamnés à rester *abstèmes* (18) toute leur vie! Nous ne voulons pas dire *apotes* (19) assurément; ce serait une *antiptose* (20); mais puissent-ils, en face d'un vieux cru de Champagne ou de Bordeaux, ressentir une *adipsie* (21) complète, ou ne trouver aucune vertu aux plus savoureux *adipsons* (22)! Peut-être feront-ils dire qu'ils sont affectés d'une *ageustie* (23), et même qu'ils sont *aglosses* (24). Mais que serait-ce, si on les croyait atteints d'une *acariasis* (25)? Le plus fort *apothermon* (26) ne pouvait faire perdre le souvenir d'une pareille infirmité. A quoi peuvent servir, en ce cas, l'*acanthobole* (27) et même l'*ancylotome* (28) de tous les disciples de l'*anthropiatrie* (29)? Quand ces savants, doués d'une profonde *acognosie* (30), me vanteraient une *anaclisie* (31) étudiée, aujourd'hui l'*anidrose* (32), demain une *apocatharsie* (33) énergique, un autre jour une *ammochosie* (34) brûlante; je n'en éprouverais pas moins un véritable sentiment d'*apopnixie* (35); non pas que je les soupçonne d'*apédeutisme* (36), je suis, à cet égard, dans une complète *abulie* (37), dans un *abnégantisme* (38) total; plutôt que de me brouiller avec la médecine, je préférerais tomber sous les ongles crochus d'un *accipitre* (39), d'un *ancistropode* (40), d'un *adéphage* (41) quelconque, mais non pas, cependant, sous les durs sabots d'un *acantophage* (42). Ah! heureux l'*agromène* (43) ou l'*ampélographe* (44), qui savoure ses plaisirs champêtres, mollement étendu à l'ombre d'un *amygdalophore* (45), ou sur l'*anacamptodon* (46) et l'*actinostachyde* (47) des forêts! Aucun de ses jours n'est *apophrade* (48), et, quoique vêtu de simple *abouchouchou* (49), il n'en est pas moins sûr d'arriver à une vénérable *agérasie* (50), à condition, toutefois, qu'il évitera toute *acrasie* (51). Dans ses promenades solitaires, il ne rencontre que d'innocents *abléphares* (52) ou d'inoffensifs *agathopholidophides* (53). S'il se déchire à quelque *acanthophore* (54), il s'en console par le spectacle d'un gracieux *abecquement* (55) ou de ces charmants *acinodendrons* (56), qui peuplent les bois. Que lui importe les histoires du temps passé, les hauts faits des héros les plus habiles dans l'*acontismologie* (57)? Il vit sans inquiétude, seul et tranquille, au risque de se faire considérer comme atteint d'*androphobie* (58) ou d'*anthropophobie* (58); il n'a jamais éprouvé les frayeurs, les angoisses d'un *andrapodocapèle* (59).

Arrêtons-nous sur ce dernier mot, pour ne point nous exposer à faire tomber quelques-uns de nos lecteurs en épilepsie. Que celui qui aura traduit couramment en français ce morceau d'éloquence nous le dise, la main sur la conscience : nous lui promettons un *acacahoactli* (60).

Et cependant nous en passons, et des meilleurs. Quelques-uns de ces mots sont d'une longueur si démesurée, que le *Thesaurochrysonichochrysides* de Plaute n'est qu'un pygmée auprès d'eux. Après avoir parcouru cette liste, n'est-on pas tenté de s'écrier, comme dans les *Plaideurs* :

Si j'en connais pas un, je veux être étranglé?

Explication des mots soulignés. (1) Confrontation. — (2) Impropriété de mots, de termes. — (3) Fétichisme grossier, stupide. — (4) Action d'introduire dans un sujet des idées qui ne s'y rapportent pas suffisamment. — (5) Absurdité, sottise. — (6) Qui est maladroit des deux mains. — (7) Privé de sépulture. — (8) Difficulté d'avaler. — (9) Insomnie. — (10) Qui est privé de sommeil. — (11) Traité sur la vérité, ensemble de choses vraies. — (12) Taie sur l'œil. — (13) Etranger. — (14) Nom d'une étoile de la constellation du Dragon. — (15) Le quatrième estomac des ruminants. — (16) Tendance à commettre des actes de folie furieuse. — (17) Erreur de lieu. — (18) Qui s'abstient de boire du vin. — (19) Qui n'a pas soif. — (20) Emploi d'un cas pour un autre. — (21) Absence de soif. — (22) Remède propre à étancher la soif. (23) Absence de goût, de la faculté de distinguer les saveurs. — (24) Qui n'a pas de langue. — (25) La gale. — (26) Boisson excitante. — (27) Instrument de chirurgie. — (28) Sorte de bistouri recourbé. — (29) Art de guérir les hommes, la médecine humaine. — (30) Connaissance des moyens thérapeutiques, médicaux et chirurgicaux. — (31) Position couchée, horizontale, d'un malade. — (32) Absence de sueur. — (33) Purgation. — (34) Bain de sable. — (35) Sentiment de suffocation. — (36) Ignorance. — (37) Absence de volonté. — (38) Esprit d'abnégation. — (39) Oiseau de proie. — (40) Oiseau de proie aux ongles longs et crochus. — (41) Vorace. — (42) Qui se nourrit de chardons. — (43) Qui passe sa vie à la campagne. — (44) Celui qui s'occupe de la vigne, qui écrit sur la vigne. — (45) L'amandier. — (46) Genre de mousses. — (47) Sorte de fougère. — (48) Se disait des jours néfastes chez les Grecs. — (49) Sorte de drap du midi. — (50) Vieillesse verte et vigoureuse. — (51) Intempérance quelconque. — (52) Reptile sans paupières. — (53) Reptile sans crochets à venin. — (54) Qui est garni d'épines. — (55) Action de donner la becquée à de petits oiseaux. — (56) Dont les fruits sont disposés en grappe. — (57) Art de tirer de l'arc. — (58) Syn. exagéré de misanthropie, c'est-à-dire horreur de l'homme, de la société de l'homme. — (59) Marchand d'esclaves chez les anciens. — (60) Oiseau du Mexique, sorte de martin-pêcheur.

Mais parmi cet argot, ce patois, ce jargon scientifique, il en est un qui a encore trouvé le moyen de se distinguer, c'est l'argot des botanistes, ce *je ne sais quoi qui n'a de nom dans aucune langue.* Nous en avons déjà donné quelques échantillons dans les lignes qui précèdent. Toutefois, pour édifier complétement le lecteur à ce sujet, nous ne saurions mieux faire que de lui mettre sous les yeux cette délicieuse page d'Alphonse Karr, le spirituel jardinier de Nice. Sa railleuse catilinaire fait pâlir le fameux *Quousque tandem* de l'orateur romain : « Ils (les botanistes) ont commencé par former, pour ces gracieuses choses qu'on appelle les fleurs, trois langues barbares, qu'ils ont ensuite mélangées pour en faire une plus barbare; puis, chaque savant y a apporté sa petite part de barbarismes nouveaux, comme on faisait, chez les anciens, à ces tas de pierres placés sur les routes, auxquels chaque voyageur devait ajouter un caillou. Je vais écrire ici pêle-mêle ceux des mots de cette langue, faite par ces messieurs, que je me rappellerai au hasard. Vous me direz ensuite s'il n'est pas triste de voir ainsi traiter les fleurs, cette *fête de la vue*, comme disaient les Grecs. Ecoutez bien, et remarquez que je n'en invente pas un, et que ceux que je me rappelle ne sont qu'une très-petite partie de ceux usités entre ces messieurs : Jumariées, mésocarpes, hile, péritrope, embriotige, omphalade, vasiducte, micropyle, exorhize, homotrope, coléoptile, hypoblaste, olygosperme, cariopse, akène, malvacées, trophosperme, cistées, chalaze, rutacées, piléole, cupule, lomentacée, péponide, strobile, soroze, infundibuliforme, monoclynes, ennéandrie, angiospermie, tiliacées, géraniées, quinqueloculaire, monœcie, trijugué, hermaniées, carcerule, gynobasique, pluriloculaire, sycône, aréolaire, apicifixe, globuline, supérovariées, ophylle, squammiflore, hypostaminie, didyme, méliacées, coléorhize, hispéridées, balauste, dispérianthée, hypocorollie, rhizoma, ancipitée, augule, géniculée, dichotome, stolonifère, ovée, guttifère, pentasperme, hypéricées, arille, pomacées, épicarpe, fulcracé, turion, basinerve, ligule, humifuse, aciculé, falqué, monopériginie, tubérifère, monocotylédonée, sanguisorbées, lunulé, panduriforme, pinnatifide, quadripartite, roncinée, érodée, sores, thérébintacées, antitrope, polyandrie, rhamnydes, rétuse, péricarpoïde, spathe, raptile, glume, lépicène, triquètre, amentacées, subéreux, épiblaste, conifères, atomogynie, paléole, glumellé, lodicule, spadice, calathide, anthodium, ploranthe, capparidées, polakène, symphisandrie, péristaminée, collure, obcordé, acéridées, bipartite, bilobé, sexfide, pertuse, cancellée, scabre, cilicée, ensiforme, sapindées, ribesioïdes, crassulées, portulacées, apocynées, anomalœcie, monopérianthée, digitinerve, pandurée, lyrée, monosépale, turbiné, triptère, hypocratériforme, urcéolé, scutellé.

En voulez-vous encore?

Verbénacées, scarieuse, lithrées, quinquefide, onagrées, papavéracées, obovées, conoïdale, incane, pettie, claviforme, canaliculé, basilaire, semiluné, pénicelliforme, penninerve, polémoniacées, éricoïdes, diospyrée, endocarpe, spinescente, cirrhe, pétioléen, texaphylle, unipaléacée, dodécandrie, trichotome, plombaginées, polysperme, daphnoïdes, décidue, quinquefoliolé, unijugué, paripenné, épiphylle, magnoliées, mélostomées, sarcocarpe, diakène, atriplicées, podosperme, anonées, galéiforme, pentandre, didyname, exerte, décombante, basifixe.

En avez-vous assez? Vous auriez tort de vous gêner; il y en a encore. D'ailleurs, les savants en inventent tous les jours... L'un de ces messieurs regarde cette plante charmante que nous appelons *réséda*, et vous dit : « C'est un câprier de la famille des capparidées, sans stipules. Les pétales de la corolle alternent avec les sépales du calice; les filaments sont hypogynes; le pistil est stipilé, et formé de la réunion de trois carpelles, les ovales attachés à trois trophospermes; ses graines sont souvent réniformes et ont un endosperme. »

ARGOTANT (ar-go-tan) part. prés. du v. Argoter.

ARGOTE DE MOLINA (don Gonçalo), écrivain espagnol, né à Séville en 1549, mort vers 1590. Il prit part aux guerres de Philippe II contre les Maures révoltés et contre les pirates des mers d'Afrique, et remplit ensuite un commandement militaire dans sa ville natale. Son ouvrage le plus important a pour titre : la *Noblesse de l'Andalousie* (1588). C'est un travail qui contient de curieuses recherches et des documents intéressants.

ARGOTÉ, ÉE (ar-go-té) part. pass. du v. Argoter : *Branche* ARGOTÉE.

ARGOTER v. a. ou tr. (ar-go-té — rad. *argot*). Hortic. Couper la partie morte d'une branche.

ARGOTIER, ÈRE s. (ar-go-tié, è-re — rad. *argot*). Se disait autrefois de celui, de celle qui hantait la cour des Miracles et autres lieux semblables, où se réunissaient les vagabonds, les gueux, les filous, etc. : *Mes amis, écoutez-moi, je suis truand au fond du cœur, je suis* ARGOTIER *dans l'âme, je suis né cagou.* (V. Hugo.) *Il jeta un coup d'œil mélancolique sur les pauvres* ARGOTIERS *morts.* (V. Hugo.) *Les* ARGOTIERS *de la capitale tenaient leurs états généraux et procédaient à leurs initiations et à leurs mystères dans la cour des Miracles, au cours Ragot, ou dans la forêt du Bourget.* (Moreau-Christophe.)

— Aujourd'hui, Celui, celle qui connaît l'argot, qui le parle.

ARGOTIQUE adj. (ar-go-ti-ke — rad. *argot*). Qui appartient à l'argot, qui concerne l'argot : *Depuis Villon, la langue* ARGOTIQUE *n'a subi en France que peu de variations.* (Moreau-Christophe.) *Un glossaire du langage* ARGOTIQUE *serait aussi utile que curieux pour la police.* (Moreau-Christophe.)

ARGOTISANT (ar-go-ti-zan) part. prés. du v. Argotiser.

ARGOTISER v. n. ou intr. (ar-go-ti-zé — rad. *argot*). Parler argot. Peu usité.

ARGOTISME s. m. (ar-go-ti-sme — rad. *argot*). Néol. Manière de parler qui tient de l'argot : *Fauchet avait abjuré depuis près d'un an l'*ARGOTISME *puéril des sociétés secrètes.* (Ch. Nod.)

ARGOU (Gabriel), célèbre avocat au parlement de Paris, né dans le Vivarais, mort au commencement du XVIIIe siècle, s'est assuré un rang distingué entre les jurisconsultes par son livre intitulé : *Institution au droit français*, ouvrage qui favorisa le mouvement vers l'unité et la fusion des divers éléments qui composaient l'ancien droit français. Les meilleures éditions de ce livre sont dues à Boucher d'Argis, qui en a donné plusieurs enrichies de précieuses augmentations.

ARGOULET s. m. (ar-gou-lè — selon Ménage, de *articulus*, petit arc, mais cette étymologie est plus que douteuse, *articulus* étant le diminutif de *artus*, et non de *arcus*; suivant d'autres, de *Argolide*, parce que les premières compagnies de ces soldats étaient composées de Grecs venus de ce pays). Art milit. Corps de cavalerie légère, composé d'étrangers, qui servaient dans l'armée française au XVIe siècle. On les appelait aussi *stradiots* ou *estradiots* : *Les* ARGOULETS *servaient d'éclaireurs en temps de guerre; on en vit encore à la bataille de Dreux, sous Charles IX.* (Encycl.) ‖ A signifié autrefois *carabin*, *frater*.

— Fig. et ironiq., Homme de rien, homme méprisable : *Ce n'est qu'un* ARGOULET, *un pauvre* ARGOULET. ‖ Il a vieilli.

— **Encycl.** Les *argoulets* composaient une sorte de cavalerie légère; c'était une milice étrangère; ils avaient des manches et des gants de mailles, une cotte d'armes autour du buste et la masse à l'arçon gauche de la selle. Leur arquebuse était longue d'un mètre à peine, et, afin de coucher plus facilement en joue, ils portaient sur la tête un cabasset au lieu d'une salade à visière. Ils remplissaient dans l'armée le rôle de fourrageurs et d'éclaireurs. C'étaient, en général, de mauvais soldats, indisciplinés, plus propres au pillage qu'au combat, et complétement étrangers à ce que l'on appelle l'honneur militaire. Leur âpreté au pillage les avait fait surnommer *croque-moutons*. L'armée les regardait avec mépris, et le nom d'*argoulet* devint dans la suite une injure.

ARGOUN, rivière de l'Asie orientale, prend sa source dans le pays des Khalkas, à l'ouest de la Mandchourie, et se joint au Chilka pour former l'*Amour*.

ARGOUS, nom sous lequel les historiens musulmans désignent un des successeurs d'Alexandre. On pense que cet *Argous* n'est autre que *Lagus* ou Ptolémée, fils de *Lagus*, d'autant plus que les Arabes lui donnent souvent le surnom de *Bathalmious*, qui n'est qu'une corruption du nom grec *Ptolémée*. (Le *p* s'est changé en *b*, et comme les Arabes ne peuvent pas prononcer deux consonnes initiales de suite, ils ont intercalé la voyelle *a*.)

ARGOUSIER s. m. (ar-gou-zié). Bot. Genre d'arbrisseaux épineux de la famille des éléagnées.

— **Encycl.** Le genre *argousier* (*hippophae*) appartient à la famille des éléagnées. L'espèce la plus intéressante est l'*argousier* faux nerprun (*H. rhamnoïdes*), vulgairement appelé *griset*. C'est un arbrisseau buissonneux et touffu, qui ne dépasse guère la hauteur de deux mètres dans les circonstances ordinaires, mais qui arrive quelquefois à une taille plus élevée, et affecte alors la forme d'un arbre de moyenne grandeur. Il croît abondamment dans les vallées des Alpes et sur les plages maritimes; il préfère les sols sablonneux et humides, où il pousse très-rapidement. Comme ses rameaux sont armés de fortes épines, il serait éminemment propre à faire des haies défensives, si ses jeunes pousses (non épineuses) n'étaient pas attaquées par les bestiaux, les chèvres et les moutons surtout, qui en sont très-friands. On l'emploie avec avantage pour retenir les terres sur les pentes rapides des montagnes et pour fixer les sables mouvants des dunes; la disposition traçante de ses racines le rend très-précieux pour cet usage. Il pousse et trace d'autant mieux qu'il est plus souvent coupé; mais on a bien soin de ne jamais l'arracher.

L'*argousier* est quelquefois cultivé dans les jardins d'agrément. Ses feuilles persistantes, couvertes d'écailles blanc roussâtre à reflets argentés, et ses fruits jaune orangé, produisent en hiver un charmant effet; il vient d'ailleurs très-bien en pleine terre jusque dans le nord de l'Europe. Son bois, très-dur, presque incorruptible, est excellent pour l'ébénisterie; mais il est rare d'en trouver des échantillons d'un volume assez fort pour cet usage. Les fruits, qui sont acides et astringents, et que les habitants de la campagne mangent volontiers, servent à faire un assaisonnement pour les viandes et le poisson.

ARGOUSIN s. m. (ar-gou-zain — corrupt. de l'esp. *alguazil*; suivant quelques-uns, mais avec moins de probabilité, du celt. *arghin*, surveillant). Sous-officier chargé, dans les bagnes, de la garde des forçats : *Les uns chantent d'ignobles chansons, les autres blasphèment ou se tordent sous le bâton des* ARGOUSINS. (E. Sue.) *Au bagne? non! Ton corps de fer défie les labeurs de la chiourme et le bâton des* ARGOUSINS. (E. Sue.) *Le métier d'*ARGOUSIN *ne me ragoûte pas.* (Th. Gaut.)

— Par dénigrem., Agent de police :

J'ai toujours dédaigné de battre un *argousin*.
V. Hugo.

— Fam. et en plaisantant, Homme de peine, portefaix : *Ce qui est plus drôle, ce sont des espèces d'*ARGOUSINS *apostés en vedette par les maîtres des hôtels, pour happer le voyageur au passage.* (Th. Gaut.) ‖ Pop. Homme grossier, goujat, sorte d'iroquois, de lourdaud, de brute : *Quel* ARGOUSIN!

ARGOUT (Antoine-Maurice-Apollinaire, comte D'), homme politique et financier, né en 1782 au château de Veyssillieu (Isère), mort en 1858. Il fut successivement receveur des contributions à Anvers (1806), inspecteur général (1811), directeur général de la navigation du Rhin (1812-1814), préfet des Basses-Pyrénées pendant les Cent-Jours, préfet du Gard en 1817, conseiller d'Etat et pair de France. Il soutint le ministère Martignac, et déplora les fameuses ordonnances de juillet 1830. C'est lui qui obtint de Charles X, à Saint-Cloud, le retrait des ordonnances, et qui accompagna M. de Sussy à l'Hôtel de ville, quand La Fayette fit entendre le mot fameux « *Il est trop tard.* » (V. TARD.) A partir de 1830, il entra dans la composition d'un grand nombre de ministères, et fut gouverneur de la Banque jusqu'à sa mort. Après le coup d'Etat du 2 décembre, il conserva ses fonctions et fut compris, en 1852, dans la première promotion des sénateurs. C'était un politique habile, un esprit conciliant et un excellent administrateur.

En France, où l'on rit de tout, le nom de M. d'Argout était, sous le gouvernement de

Louis-Philippe, devenu proverbial, à cause de la dimension vraiment remarquable de son nez. Ce malheureux nez, criblé pendant quinze ans de toutes les flèches de l'esprit des petits journaux, reproduit avec un développement colossal par des milliers de caricatures, avait acquis une notoriété historique. On disait : *un nez à la d'Argout.* On appliquait à son possesseur trop bien partagé le verset du Cantique des Cantiques : *Ton nez est comme la tour du Liban, qui regarde vers Damas;* et mille autres saillies burlesques. Il existe des collections complètes de caricatures sur ce nez fameux, aussi populaire à cette époque que la *Poire* (V. ce mot), symbole grotesque de la tête du roi Louis-Philippe.

ARGOVIE, un des vingt-deux cantons de la confédération suisse; cap. Aarau. Pop. 199,852 hab., dont 107,194 réformés, 91,096 catholiques, et 1,562 israélites; superficie, 1,400 kilom. Il est limité au N. par le Rhin, qui le sépare du grand-duché de Bade; à l'E. par le canton de Zurich, au S. par celui de Lucerne, et à l'O. par ceux de Soleure et de Bâle. Le Rhin, l'Aar, la Reuss et la Limmat arrosent ce pays, sillonné par les chaînons du Jura; le sol, montagneux, est très-boisé, riche en pâturages, fertile en céréales, et produit aussi des vins estimés; nombreuses sources d'eaux minérales et thermales; exploitation de calcaires, gypse, albâtre et grès; élève de bétail pour la boucherie. Industrie active; fabrication de tissus de coton, de soie et de fil, chapeaux de paille, etc. Ce canton, qui n'a été formé qu'en 1798, se trouvait auparavant compris dans ceux de Berne et de Zurich; il forme une république avec gouvernement représentatif. Par la constitution de 1831, les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire sont séparés; aucune fonction n'est conférée à vie; le pouvoir est confié au grand conseil, composé de deux cents membres, moitié catholiques, moitié protestants; le pouvoir exécutif est entre les mains du conseil de régence, composé de huit membres et du président ou landamman. Le canton d'Argovie, le seizième par son ordre d'admission et le quatrième par sa population, doit fournir à la confédération un contingent de 2,410 hommes et de 69,616 fr.

ARGOWTINSKI-DOLGOROUKI (Moïse-Zacharie, prince), descendant de la maison arménienne des Bagratides, fut élevé à Tiflis; mais, inféodé au système russe et à la politique des czars, il fit à Schamyl une guerre opiniâtre, en qualité de général russe. Il avait déjà servi dans la guerre soutenue contre la Perse, et avait eu le gouvernement du Daghestan. L'empereur Nicolas le prit pour aide de camp et lui conféra tous ses ordres.

ARGU, Ë adj. (ar-gu — lat. *argutus*, même sens). Fin, subtil, rusé. ‖ Vieux mot.

ARGUANT (ar-gu-an) part. prés. du v. Arguer, dans le sens de Tirer une conséquence.

ARGUANT (ar-gan) part. prés. du v. Arguer, dans le sens de Dégrossir à la filière.

ARGUATION s. f. (ar-gu-a-si-on — rad. *arguer*). Prat. Action d'arguer une pièce de faux.

ARGUE s. f. (ar-ghe — du gr. *organon*, engin, machine; selon d'autres, de *ergon*, ouvrage). Techn. Machine dont font usage les orfévres et les tireurs d'or pour dégrossir les lingots d'or, d'argent et de cuivre, en les faisant passer à travers certaines filières dont les trous vont toujours en diminuant de grandeur.

— *Bureaux de l'argue*, Bureaux publics établis dans certaines villes de France, à Paris, à Lyon, à Trévoux, etc., où les orfévres et les tireurs d'or allaient faire dégrossir leurs lingots.

ARGUÉ, ÉE (ar-gu-é) part. pass. du v. Arguer. Accusé de. Il ne s'emploie guère que dans la locution *argué de faux*, c'est-à-dire que l'on soupçonne d'être faux : *Pièce* ARGUÉE *de faux. M. le comte est en mesure de présenter un reçu de la somme tirée par lui, antérieur à l'effet* ARGUÉ *de faux.* (Balz.) *Savait-il que l'argent de l'effet* ARGUÉ *de faux était déposé chez lui?* (Balz.)

ARGUÉ, ÉE (ar-ghé) part. pass. du v. Arguer. Qui a passé par l'argue : *De l'or, de l'argent* ARGUÉ.

ARGUEIL, ch.-lieu de cant. (Seine-Infér.), arrond. de Neufchâtel; pop. aggl. 341 hab. — pop. tot. 500 hab.

ARGUEL s. m. (ar-ghel). Bot. Espèce du genre cynanque, de la famille des asclépiadées. C'est un arbrisseau qui croît en Egypte et en Abyssinie. Ses feuilles sont purgatives, et mélangées quelquefois par les Arabes avec celles du séné.

ARGUELLES (Augustin), homme d'Etat espagnol, né en 1775 à Ribadasella (Asturies), mort en 1844, fut élu député aux Cortès de 1812 à 1814, après avoir rempli des missions diplomatiques en Portugal et à Londres. Son éloquence parlementaire excita parmi les libéraux une admiration telle, qu'ils lui décernèrent les surnoms de *divin* et de *Cicéron espagnol.* Au retour de Ferdinand VI (1814), il fut l'une des victimes de la réaction, et déporté à Ceuta, puis dans l'île de Cabrera. Rendu à la liberté par la révolution de 1820, Arguelles reçut cette même année le portefeuille de l'intérieur; mais un an après il donna sa démission, se réfugia en Angleterre après le renversement de la Constitution, et y resta jusqu'à ce que l'amnistie de 1832 lui eût rouvert les portes de l'Espagne. Nommé de nouveau député, il se montra le constant défenseur des idées libérales, mais sans exagération. Il disputa à Espartero la haute dignité de régent, et fut investi de la tutelle de la jeune reine Isabelle et de sa sœur, poste qu'il occupa jusqu'à la révolution de 1843.

ARGUER v. a. ou tr. (ar-gu-é — du lat. *arguere*, prouver; l'*e* muet et l'*i* qui suivent le radical doivent prendre le tréma : *J'arguë, tu arguës, il arguë. Nous arguïons, vous arguïez*). Reprendre, contredire. ‖ Vieux et inusité en ce sens.

— Prat. Accuser, soupçonner de : ARGUER *de faux une pièce, un acte.* ‖ Absol. :

> Je suis ce juge intègre
> Qui toujours parle, *argue* et contredit.
> VOLTAIRE.

— v. n. ou intr. Déduire une conséquence d'un fait, d'un principe : *Vous* ARGUEZ *mal à propos de ce fait que... Touché de tant de délicatesse, il* ARGUË *de ce procédé pour vaincre l'obstination de sa mère.* (Balz.)

ARGUER v. a. ou tr. (ar-ghé — rad. *argue*). Techn. Passer par les trous de l'argue l'or, l'argent, le cuivre : *Il est défendu aux orfévres d'*ARGUER *chez eux leurs métaux.* (Bouillet.)

ARGUEUX, EUSE adj. (ar-gu-eu, eu-ze — rad. *arguer*). Qui tient du reproche, du blâme : *Paroles* ARGUEUSES.

ARGUIN, petite île de l'océan Atlantique, près de la côte du Sahara, en Afrique, par 20° 37′ lat. N., et 18° 57′ long. O., découverte par les Portugais en 1452. Elle est entourée de récifs très-dangereux, près desquels se trouve le *banc d'Arguin*, que le naufrage de la *Méduse* (2 juillet 1816) a rendu si tristement célèbre.

ARGULE s. f. (ar-gu-le). Crust. Genre de crustacés suceurs, de la famille des siphonostomes : *L'*ARGULE *foliacée est un petit parasite qu'on trouve sur le corps des têtards de grenouille et des épinoches.* (Milne-Edwards.)

ARGULIDE adj. (ar-gu-li-de — de *argule*, et du gr. *eidos*, forme). Crust. Qui ressemble à une argule.

— s. m. pl. Groupe de crustacés suceurs, ayant pour type le genre argule.

ARGUMENT s. m. (ar-gu-man — du lat. *argumentum;* de *arguere*, démontrer). Tout raisonnement apporté à l'appui d'une affirmation : ARGUMENT *concluant.* ARGUMENT *ridicule.* ARGUMENT *irrésistible. Je me moque de ces* ARGUMENTS. (Beaumarch.) *Je vais vous proposer un petit* ARGUMENT *à l'anglaise, qui n'en aura pas moins de force, quoiqu'il n'ait pas tout le clinquant de votre logique française.* (Beaumarch.) *La négation est l'*ARGUMENT *favori de l'ignorance.* (Boiste.) *Le premier consul réfutait succinctement les systèmes erronés qu'on lui proposait, et le faisait par des* ARGUMENTS *précis, nets, décisifs.* (Thiers). *Les* ARGUMENTS *généraux qui ne reposent pas sur l'analyse des faits particuliers n'ont qu'une valeur hypothétique.* (E. Scherer.)

> Chrysippe s'arrêtait de moment en moment,
> Et d'un verre de vin trempait chaque *argument.*
> ANDRIEUX.

> Mais toi, raisonneur faux, dont la triste imprudence
> Dans le chemin du crime ose les rassurer,
> De tes beaux *arguments* quel fruit peux-tu tirer?
> VOLTAIRE.

> J'ai vu nos citoyens s'égorger avec zèle,
> Et, la flamme à la main, courir dans les combats,
> Pour de vains *arguments* qu'ils ne comprenaient pas.
> VOLTAIRE.

— Signifie aussi simplement Indice, preuve pour ou contre : *Jamais le meurtre ne sera à mes yeux un* ARGUMENT *de liberté.* (Chateaub.) *J'allais en Russie pour y chercher des* ARGUMENTS *contre le gouvernement représentatif; j'en revins partisan des constitutions.* (De Custine.) *Les faits sont toujours le meilleur* ARGUMENT *et abrégent la discussion.* (Dupanl.)

— *L'argument irrésistible*, L'argent, parce que rien ne lui résiste : *Comment, Basile, vous avez signé?..... — Que voulez-vous? ce diable d'homme a toujours ses poches pleines d'*ARGUMENTS IRRÉSISTIBLES. (Beaumarch.) ‖ Le poëte Vigée a fait ressortir spirituellement en vers la force que les arguments de ce genre peuvent avoir sur les dames d'un certain monde :

> « Vivre sans aimer est bien triste,
> Et vivre en aimant est bien doux!
> Voulez-vous faire un heureux? voulez-vous?
> — Non. — Mot cruel! Et néanmoins j'insiste.
> Je suis né bon, complaisant. Voulez-vous?
> — Non. — Encor non! N'importe, je persiste.
> De ce moment c'est pour vous que j'existe.
> Je serai votre amant, votre ami. Voulez-vous?
> — Non. — Toujours non!... Je suis capitaliste.
> Cent louis. Voulez-vous?
> — Quelle obstination! C'est affreux. — Voulez-vous?
> — Eh! le moyen, monsieur, qu'on vous résiste! »

— Log. Dans son sens le plus rigoureux, le plus exact, Raisonnement par lequel on tire une conséquence d'une ou de plusieurs propositions : ARGUMENT *clair, solide, concluant.* ARGUMENT *victorieux, invincible.* ARGUMENT *captieux. Pousser, développer un* ARGUMENT. *Rétorquer un* ARGUMENT. *Eluder un* ARGUMENT. *Ah! je vous vois venir, vous recourez à ce vieil* ARGUMENT *si rebattu.* (Volt.) *Ces hommes ayant des têtes si diversement organisées ne sauraient être affectés tous également des mêmes* ARGUMENTS. (J.-J. Rouss.) *Un homme qui avait fait à Rome un* ARGUMENT *contre les poulets sacrés se regardait peut-être comme un philosophe.* (Vauven.) *La haute logique n'a pas besoin d'*ARGUMENTS. (Joubert.)

> O le bel *argument*, digne de leur école!
> BOILEAU.

> Jamais docteur, armé d'un *argument* frivole,
> Ne s'enroua chez eux sur les bancs de l'école.
> BOILEAU.

‖ *Argument naturel* ou *extrinsèque*, Argument que l'on trouve tout fait, parce qu'il consiste dans un texte de loi, dans un acte authentique, etc. ‖ *Argument artificiel*, Celui que l'on tire de circonstances fortuites. ‖ *Argument en forme*, Celui qui est conforme aux règles de la logique : *Un autre préparait un* ARGUMENT EN FORME. (Hamilt.) ‖ *Argument dialectique*, Argument qui, n'étant pas fondé sur des preuves irrésistibles, ne peut déterminer la conviction. ‖ *Argument ad hominem* ou *argument personnel*, Celui qui oppose à l'opinion d'un homme ses paroles ou ses actions antérieures : *Les* ARGUMENTS PERSONNELS *sont le propre de l'ignorance.* (Colins.) ‖ *Argument cornu*, Dans l'ancienne logique, Nom donné au dilemme, parce que c'est un raisonnement composé de deux propositions contradictoires dont on peut également tirer une conséquence contraire à l'adversaire, quelle que soit l'hypothèse qu'il choisisse. ‖ *Argument a priori*, Dont la raison a seule fourni les éléments. ‖ *Argument a posteriori*, Qui est déduit de l'expérience.

— Littér. Sorte de prologue contenant l'exposition sommaire d'une pièce de théâtre : *L'*ARGUMENT *était en usage chez les anciens, et on le retrouve chez nos auteurs dramatiques jusqu'au commencement du* XVII^e^ *siècle.* ‖ Dans un sens plus particulier, Sommaire d'une narration, d'une composition d'élève : *Les* ARGUMENTS *ne doivent pas être trop développés, afin de laisser quelque chose à faire à l'imagination et à l'intelligence.*

— Astron. Quantité déterminée de laquelle dépend une équation, une égalité, en un mot, une circonstance mathématique quelconque du mouvement d'une planète. Ainsi, *l'argument de latitude* ou *d'inclinaison* est la distance d'une planète à l'un de ses nœuds, parce que la latitude en dépend. *L'argument annuel* est la distance du soleil à l'apogée de la lune. Il faut avoir quatorze *arguments* pour calculer le lieu de la lune, parce qu'il y a quatorze équations dans le calcul des inégalités du mouvement de cet astre.

— **Encycl.** Log. et rhét. Tout *argument* a pour objet de forcer l'esprit à admettre comme vrai ce qui n'était pas connu comme tel. Or, il est évident que, si l'on ne partait pas d'abord de quelque principe certain, il y aurait impossibilité absolue de produire la certitude : aucun *argument* n'était possible avec les pyrrhoniens, qui doutaient de tout. Après qu'on a posé un principe certain, il faut faire voir que la chose dont on veut prouver la vérité rentre dans ce principe, n'en est qu'une application particulière; puis il ne reste plus qu'à tirer la conséquence. Mais s'il est impossible de concevoir un *argument* en dehors de ce procédé général, on voit que la philosophie scolastique avait raison de prétendre que tous les *arguments*, quand on les réduit à leurs éléments les plus simples, ne sont et ne peuvent être que des syllogismes plus ou moins modifiés dans la forme : tous ont une *majeure*, qui pose un principe; une *mineure*, qui fait rentrer le cas particulier dans ce principe, et une *conclusion*, qui met en évidence la vérité dont on veut faire la preuve. L'une des prémisses peut être omise, mais il faut nécessairement qu'elle soit saisie par l'esprit, bien qu'elle ne soit pas exprimée. La conséquence elle-même peut n'être pas formellement déduite par celui qui argumente, mais il faut qu'elle ressorte des expressions, des gestes, des circonstances, et c'est comme si elle était exprimée. Certains *arguments*, comme l'induction, le sorite, etc., peuvent aussi renfermer une suite plus ou moins longue de propositions qui se déduisent les unes des autres; c'est qu'alors ces *arguments* se composent d'une série de syllogismes plus ou moins déguisés dans la forme. Il serait inutile d'insister ici plus longtemps sur ce point, qui sera traité avec plus de développement au mot *syllogisme.*

La philosophie moderne s'est livrée à de profondes recherches sur les facultés de l'intelligence humaine, et c'est en creusant de plus en plus ce sujet difficile qu'elle espère découvrir le véritable criterium de la certitude; malheureusement, les découvertes qu'on a faites en explorant ainsi les parties les plus intimes de notre être semblent, jusqu'aujourd'hui, plus favorables au scepticisme qu'à tout autre système de philosophie. Mais il n'en était pas ainsi quand l'Ecole régnait en maîtresse absolue sur la théologie comme sur toutes les autres sciences; elle regardait l'*argumentation* comme le seul moyen de découvrir la vérité, et elle faisait consister presque toute la logique à distinguer un très-grand nombre d'*arguments*, à rechercher les conditions nécessaires pour que ces *arguments* fussent réellement démonstratifs. Le *syllogisme*, comme nous l'avons déjà dit, était le premier, le plus important, le plus solide de tous; après lui venait l'*enthymème*, qui n'était qu'un syllogisme réduit à deux propositions; puis le *dilemme* ou *argument cornu*, l'*épichérème*, l'*induction*, le *sorite*, et beaucoup d'autres sur lesquels on trouvera tous les détails nécessaires en cherchant chacun de ces mots à son ordre alphabétique. Comme on était devenu très-habile à manier tous les *arguments*, on ne manquait pas d'en trouver pour défendre l'erreur aussi bien que pour soutenir la vérité. Il y avait donc des *arguments* vicieux, et dans les disputes journalières de l'école on entendait chacun des champions donner ce nom aux *arguments* de son adversaire. Mais les mauvais *arguments* se divisaient en deux espèces principales : les *paralogismes*, qui provenaient de l'ignorance et qui étaient faits de bonne foi, et les *sophismes*, que la mauvaise foi seule employait pour jeter la confusion dans l'esprit et faire triompher l'erreur. Il va sans dire que les argumentateurs, animés par le feu de la dispute, voyaient plus souvent des *sophismes* que des *paralogismes* dans les *arguments* qu'ils avaient à combattre.

La rhétorique emploie les mêmes *arguments* que la logique, mais elle les revêt de tous les ornements du style, et le *syllogisme*, dont les formes ont quelque chose de sec et de roide, est celui dont elle se sert le moins. Dans les distinctions qu'elle établit entre les divers genres d'*arguments*, elle s'appuie moins sur la forme que sur la source où l'orateur va les puiser, et elle appelle *lieux communs* les sources qu'elle considère comme les plus fécondes. Locke, qui, quoique philosophe, a traité ce sujet au point de vue de la rhétorique, distinguait quatre genres principaux d'*arguments :* si l'orateur invoque à l'appui de sa thèse l'opinion des anciens, des grands, des hommes vertueux, c'est l'*argument ad verecundiam* ou du respect; s'il met son adversaire au défi de prouver sa propre thèse par de bonnes raisons, c'est l'*argument ad ignorantiam; l'argument ad hominem* vient ensuite, et consiste à retourner contre celui que l'on combat les paroles ou les actions qu'il a dites ou faites lui-même; enfin, Locke cite l'*argument ad judicium*, c'est-à-dire celui qui cherche à convaincre réellement l'esprit par des raisons tirées de l'expérience ou des connaissances scientifiques.

Il y a encore un autre *argument*, le plus puissant de tous peut-être, bien que Locke ne l'ait pas nommé, et qui d'ailleurs n'est point à l'usage particulier des orateurs, mais de tous ceux qui, dans le monde, veulent dominer leurs semblables : c'est l'*argument baculinum* ou *a baculo*, l'*argument* du bâton, c'est-à-dire celui du plus fort. Pourquoi faut-il que presque toujours il ne soit bon qu'à défendre les méchants et les mauvaises causes?

Argument contre l'abolition du Christianisme, pamphlet fameux de J. Swift, publié en 1708, sous ce titre : *An Argument against the abolition of Christianity.* Cet écrit ingénieux, qui caractérise on ne peut mieux l'esprit de l'auteur et la satire politique en Angleterre, fut dirigé contre le parti whig, favorable aux libres penseurs. Il ne faut demander à Swift ni l'ironie spirituelle de Voltaire, ni la gaieté tapageuse de Beaumarchais, ni la phrase artistement ciselée de Courier, dont la finesse se voile sous une fausse bonhomie. Mais il possède une ironie âcre et terrible, un raisonnement froid et tranchant, et surtout un flegme dédaigneux, qui lui permet de calculer ses coups et de les porter avec une dextérité qui ne manque jamais le but. Sa force se contient, son ressentiment brûle sans éclair de colère extérieure. Il sourit toutefois, mais ce sourire exprime une haine concentrée. Il se dompte lui-même, mais pour écraser l'adversaire plus sûrement. Dans ses divers pamphlets, Swift ne s'adresse point à une raison générale, commune à tous les temps et à tous les lieux. Il s'appuie sur les intérêts positifs. Son mobile est toujours une ambition insatiable, un grief à venger, et parfois un caprice à satisfaire. L'*Argument contre l'abolition du Christianisme* renferme ces éléments caractéristiques. Il tend à démontrer que la ruine du christianisme en Angleterre, dans l'état présent des choses, peut amener de graves inconvénients et ne pas produire les bons effets que les réformateurs se proposent. Citons quelques passages : « Il n'est peut-être ni sûr ni prudent d'argumenter contre la suppression du christianisme en une occurrence où tous les partis paraissent si unanimes et si décidés sur ce point... Cependant, soit excès de singularité, soit perversité de la nature humaine, je ne sais comment il se fait que je sois assez malheureux pour ne pouvoir être entièrement de cette opinion. Bien plus, quand même je serais sûr qu'une poursuite immédiate me serait intentée par le procureur général, je confesserais encore que dans l'état présent de nos affaires, à l'intérieur ou à l'extérieur, je ne puis découvrir la nécessité absolue d'extirper la religion chrétienne de ce pays. Ceci pourra peut-être sembler un paradoxe trop fort, même à ce siècle judicieux et paradoxal; c'est pourquoi je procéderai avec toute la modération possible et avec une extrême déférence pour cette grande et savante majorité qui est d'un autre sentiment... J'espère qu'aucun lecteur ne me suppose assez simple pour prendre la défense de ce christianisme, qui, dans les temps primitifs (si nous devons en croire les écrivains de cette époque), avait quelque influence sur la croyance et les actions des hommes. Tenter cette entreprise, quelle chimère! Ce serait faire table rase, et détruire du même coup tout l'esprit et la moitié de la science du

royaume... » Il conclut ainsi : « Mais voici la plus forte des raisons; celle-là est invincible de tout point. Il est à craindre que, six mois après l'acte du Parlement pour l'extirpation de l'Évangile, les fonds de la Banque et des Indes orientales ne tombent au moins de un pour cent. Et puisque c'est cinquante fois plus que la sagesse de notre âge n'a jamais jugé à propos d'aventurer pour le salut du christianisme, il n'y a nulle raison de s'exposer à une si grande perte pour le seul plaisir de le détruire. » Comme on le voit, l'ironie perce à chaque ligne; toutes les fois que Swift fait une objection, il l'affaiblit en apparence pour lui donner plus de force en réalité. Vous savez, semble-t-il dire à son adversaire, que mon esprit n'est nullement subtil à saisir les choses; ne faites donc aucune attention aux très-dures vérités que je m'en vais vous dire.

ARGUMENTABOR (ar-gu-main-ta-bor). Mot lat. qui signif. *Je démontrerai, je prouverai*, et qui, dans les disputes scolastiques, commençait ordinairement les thèses qu'on se proposait de soutenir.

ARGUMENTANT (ar-gu-man-tan) part. prés. du v. Argumenter : *Cuvier*, ARGUMENTANT *des formes des animaux actuels, détermine les conditions générales des animaux fossiles.* (Littré.)

ARGUMENTANT s. m. (ar-gu-man-tan — rad. *argumenter*). Celui qui, dans les discussions de l'école, argumente contre le répondant : *L'empereur chinois ne paya jamais des* ARGUMENTANTS. (Volt.) *Les carmes prouvèrent contre tout* ARGUMENTANT *que Pythagore était un moine de leur ordre.* (Volt.)

ARGUMENTATEUR, TRICE s. (ar-gu-manta-teur, tri-se — rad. *argumenter*). Celui, celle qui aime à argumenter. Il se prend ordinairement en mauvaise part : *Un insupportable* ARGUMENTATEUR. *Quel fléau qu'une* ARGUMENTATRICE! *Je n'ai jamais vu de dispute dans laquelle les* ARGUMENTATEURS *sussent bien positivement de quoi il s'agissait.* (Volt.) *Savez-vous, dit-elle, monsieur le comte, que vous êtes un terrible* ARGUMENTATEUR! (Alex. Dum.)

— S'emploie adjectiv. : *Le caractère des habitants de l'Angleterre, qui avait toujours été grave et réfléchi, était devenu austère et* ARGUMENTATEUR. (De Tocquev.) *Franklin était moins* ARGUMENTATEUR *et plus persuasif.* (Mignet.) *L'Eglise catholique n'est point* ARGUMENTATRICE *de sa nature, elle croit sans disputer.* (J. de Maistre.)

ARGUMENTATION s. f. (ar-gu-man-ta-si-on — du lat. *argumentatio;* formé de *argumentari*, démontrer, prouver). Art, action d'argumenter : *Les règles de l'*ARGUMENTATION. *Briller dans l'*ARGUMENTATION. *Il faut fuir toutes contentions et* ARGUMENTATIONS *dialectiques.* (Montaig.) *Son esprit curieux se porta sur la religion, et il fit servir sa subtile* ARGUMENTATION *à en contester les véritables fondements.* (Mignet.) *Certes, l'*ARGUMENTATION *de saint Thomas est sans réplique, quand il défend contre les averroïstes la personnalité humaine.* (Renan.)

ARGUMENTÉ, ÉE (ar-gu-man-té) part. pass. du v. Argumenter.

ARGUMENTER v. n. ou intr. (ar-gu-manté — rad. *argument*). Faire des arguments, prouver par arguments : ARGUMENTER *selon les règles.* ARGUMENTER *en forme.* ARGUMENTER *à faux. Permis à chacun d'*ARGUMENTER *là-dessus tout à son aise, et de prouver doctement que cela n'est point vrai.* (J.-J. Rouss.) *Toute puissance qui* ARGUMENTE *et soutient qu'elle existe prononce qu'elle a cessé d'être.* (A. Thierry.) *Il est aussi inutile d'*ARGUMENTER *avec un fanatique, que de contester à un amant les perfections de sa maîtresse.* (Volt.) *Je ne sais de quelle maladie est affligé le docteur qui* ARGUMENTE *si amèrement contre moi, mais il prend le change en tout, et principalement sur l'état de la question.* (Volt.) *Les Français plus que d'autres sont dans l'usage d'*ARGUMENTER *sur des exceptions envisagées comme règles.* (Fourier.)

Le bonnet de docteur couvre mes cheveux blancs,
Et, pour *argumenter*, je monte sur les bancs.
C. DELAVIGNE.

Chrysippe s'arrêtait de moment en moment,
Et d'un verre de vin trempait chaque argument;
Tant il *argumenta* qu'à la fin il fut ivre.
ANDRIEUX.

— Tirer une conséquence, conclure de : ARGUMENTER *de la possibilité à l'effet.* (Acad.) *On peut toujours* ARGUMENTER *de l'acte à la puissance, mais non de la puissance à l'acte.* (Acad.)

— Est aussi v. a. *Argumenter quelqu'un*, Lui adresser des arguments : *Vous nous* ARGUMENTEZ *dans cinquante-quatre mortelles pages.* (Beaum.)

S'argumenter, v. pr. Se raisonner, se faire une raison : *Il n'y a qu'à mettre ses mains sur ses oreilles et* S'ARGUMENTER *un peu.* (J.-J. Rouss.)

ARGUMENTEUR s. m. (ar-gu-man-teur — rad. *argumenter*). Celui qui argumente : ARGUMENTEUR *trop subtil. Il allait souvent disputer à des thèses dans les classes de philosophie, et il brillait fort par sa qualité de bon* ARGUMENTEUR. (Fonten.)

ARGUS s. m. (ar-guss — rad. *Argus*, n. pr.). Surveillant, espion; se prend ordinairement en mauvaise part : *La femme du ministre était environnée d'*ARGUS *qui l'observaient.* (Le Sage.) *Il ne cessait de rêver aux moyens de tromper l'*ARGUS *qui gardait son Io.* (Le Sage.) *Le bruit des gens d'une maison fastueuse trouble incessamment le repos du maître, il ne peut rien cacher à tant d'*ARGUS. (J.-J. Rouss.) *Qu'ai-je maintenant à faire? L'oisif, pour dérouter ces* ARGUS. (Nep. Lemerc.) *Qu'en dites-vous, et quel parti faut-il prendre pour échapper à la malignité de ces* ARGUS? (Scribe.) *Les propos ne furent sanctionnés par aucun de ces scandales qui révèlent en province ces passions si difficiles à cacher aux* ARGUS *de petite ville.* (Balz.)

. . . J'ai des *argus* aux coteaux d'alentour,
Qui feront leur devoir d'y veiller nuit et jour.
ROTROU.

— Par anal. Homme clairvoyant, qu'on ne peut abuser ni surprendre : *C'est un* ARGUS. *Madame de Sévigné fut-elle jamais en péril d'avoir un moment d'oubli avec son cousin Bussy, comme M. Walckenaer, cet* ARGUS *attentif, inclinerait à le croire?* (Ste-Beuve.)

— **Epithètes.** Inséparable, jaloux, attentif, vigilant, infatigable, ombrageux, sévère, intraitable, barbare, farouche, incorruptible, sourd, inflexible, trompé, dupé, en défaut, endormi.

ARGUS s. m. (ar-guss — de *Argus*, n. pr.). Ornith. Genre de l'ordre des gallinacés, voisin des faisans, renfermant une seule espèce, l'argus gigantesque, qui habite les forêts obscures et sauvages de l'Inde, de Malacca, de Java et de Sumatra : *L'*ARGUS *est très-farouche.* (Lafresnaye.) *Les ailes de l'*ARGUS, *excessivement allongées et élargies, sont couvertes sur toute leur longueur de taches en forme d'yeux, qui donnent à l'animal un aspect extraordinaire.* (Focillon.)

— Erpét. Nom donné à deux espèces de reptiles, qui appartiennent, l'une aux lézards, l'autre aux couleuvres.

— Ichth. Nom donné à plusieurs poissons, et particulièrement à un pleuronecte et à un chétodon, à cause des taches ocellées répandues sur leur corps.

— Entom. Nom spécifique d'une espèce de lépidoptère diurne, du genre polyommate, étendu, dans le langage vulgaire, à la plupart des espèces, à cause des points nombreux répandus sur la face inférieure des ailes, et que l'on a comparés à des yeux.

— Arachn. Genre d'aranéides sédentaires.

— Conchyl. Genre de mollusques, proposé par Poli, et qui renferme les deux genres peigne et spondyle. On a donné aussi le nom d'*argus* à une coquille du genre porcelaine, qui est recouverte de taches semblables à des yeux.

ARGUS, surnommé **Panoptès** (qui voit tout), prince argien, avait cent yeux, dont cinquante restaient toujours ouverts. Junon le chargea de la garde d'Io. Mercure, envoyé par Jupiter, l'endormit au son de sa flûte et lui coupa la tête. Junon sema ses yeux sur la queue du paon, qui fut dès lors consacré à cette déesse. Le nom d'Argus a passé dans la langue et est devenu le synonyme d'homme très-clairvoyant, et, plus généralement, de surveillant incommode :

« Dès que l'amour devient jaloux, il a cent yeux comme *Argus;* mais de ces cent yeux, il n'y en a pas deux qui voient juste. »
W. MULLER.

« Ce bouillon, qui a plus d'yeux qu'*Argus*, a sans doute été fait dans la marmite du diable avec un volcan pour fourneau, car il dépasse de plusieurs degrés la chaleur du plomb fondu, et bout encore dans l'assiette. »
TH. GAUTIER.

« Les poëtes comiques puisent dans la société les couleurs et le ton de leur style. Le monde est pour eux un tableau vivant. Tel homme, né plaisant et ridicule, fait un geste, dit un mot, ou se place dans une situation que le poëte comique sait mettre à profit. Enfin pour lui, dans bien des cas, l'exacte imitation fait son mérite. Ses tablettes sont toujours ouvertes, et le temps et l'occasion lui donnent sans cesse de quoi les remplir. Un Molière est un *Argus*, il a cent yeux et cent oreilles. »
RIVAROL.

Le sieur *Argus* avait cent yeux;
Leur secours lui fut inutile;
L'Amour en voit plus avec deux
Que la Jalousie avec mille. »
DEMOUSTIER.

ARGUS, nom du chien d'Ulysse, immortalisé par Homère. Il fut le seul être vivant qui reconnut le héros, quand il revint à Ithaque, après vingt ans d'absence, sous les haillons d'un mendiant. Il expira aussitôt après ce souvenir touchant donné à son maître. Cet épisode forme un des plus beaux morceaux du XVIIe chant de l'Odysée. Homère nous montre Ulysse de retour à Ithaque, mais encore inconnu de tous. Au moment où le héros passe avec Eumée, le gardeur des troupeaux, Argus reconnaît son maître, et agite la queue et les oreilles en signe de joie. Ulysse, touché de cette longue fidélité, laisse échapper quelques larmes, pendant qu'Eumée lui dit : « C'est le chien d'un héros mort dans des terres lointaines. Ah! que n'est-il encore, pour le courage et la beauté, ce qu'il était autrefois, quand Ulysse partit pour les champs troyens! Maintenant il languit sur le fumier; depuis qu'Ulysse a péri loin de sa patrie, les femmes de ce palais, négligentes et paresseuses, n'en ont plus aucun soin. »

Le nom d'Argus a survécu et sert aujourd'hui à caractériser la fidélité chez les individus de cette espèce.

ARGUTEUR s. m. (ar-gu-teur). Entom. Genre de coléoptères pentamères carabiques, formé aux dépens des pœciles, et réuni plus tard aux féronies.

ARGUTIE s. f. (ar-gu-sî — du lat. *argutia;* de *argutus*, fin, délié). Raisonnement pointilleux, subtilité de langage : *Vaine* ARGUTIE. *De misérables* ARGUTIES. *Tout cela ne sont que des* ARGUTIES *et des subtilités métaphysiques qui ne sont d'aucun poids auprès des principes fondamentaux adoptés par ma raison.* (J.-J. Rouss.) *Les Normands traitèrent la distinction d'*ARGUTIE, *et firent des mouvements d'impatience.* (Aug. Thierry.) *On oppose des* ARGUTIES *aux principes comme on jette des pierres contre une montagne.* (De Bonald.) *Il s'est jeté dans un dédale d'*ARGUTIES *capable peut-être d'embarrasser un homme étranger aux rubriques commerciales.* (Proudh.)

... Si je comprends où tend votre *argutie*,
Il faut de mes affronts que je vous remercie.
AUGIER.

ARGUTIEUSEMENT adv. (ar-gu-si-eu-zeman — rad. *argutieux*). D'une manière argutieuse.

ARGUTIEUX, EUSE adj. (ar-gu-si-eu, eu-ze — rad. *argutie*). Néol. Qui n'a que des arguties à opposer : *Orateur* ARGUTIEUX. *Ils sont vains, subtils, rogues, secs, humoristes,* ARGUTIEUX, *dogmatiques.* (Cormen.) ‖ Qui se compose d'arguties : *Discours* ARGUTIEUX, *trop* ARGUTIEUX.

ARGYE s. m. (ar-ji). Ornith. Genre de passereaux, formé aux dépens des merles, et renfermant deux espèces, qui vivent en Afrique.

ARGYLE (Archibald, comte D'), seigneur écossais, de la famille Campbell, contribua à la condamnation de Charles Ier, et périt sur l'échafaud en 1661, après le rétablissement de Charles II. ‖ ARCHIBALD, son fils, chef de l'insurrection des covenantaires écossais, sous Jacques II, fut fait prisonnier et condamné à mort en 1685. Ses fils John et Charles furent graciés.

ARGYLE (George John Douglas CAMPBELL, duc D'), pair d'Angleterre, né en 1823, mort en 1863. Il porta d'abord le titre de marquis de Lorne, et prit une part active aux controverses qui agitaient l'Eglise presbytérienne d'Ecosse au sujet du *patronage* ou de la collation des bénéfices ecclésiastiques; aussi le Dr Chalmers le considérait-il comme un second des plus utiles. En 1842, il publia sur ce sujet plusieurs brochures dont il développa les conclusions dans un ouvrage plus volumineux : *Essai sur l'Histoire ecclésiastique d'Ecosse depuis la Réforme* (1848). La mort de son père (1847) l'ayant appelé à siéger à la chambre des lords, il intervint fréquemment dans les débats politiques, et se fit une certaine réputation d'orateur. A l'avénement de lord Aberdeen aux affaires en 1852, il fut nommé *lord of the privy seal*, et garda son poste lors de l'entrée au pouvoir de lord Palmerston. En novembre 1855, il échangea ses fonctions contre celles de maître général des postes. Protecteur éclairé des sciences et des arts, il a pris part aux travaux de l'Association britannique, qu'il présida en 1855, à Glasgow. L'université de Saint-Andrews l'élut chancelier en 1851, et celle de Glasgow le proclama lord recteur en 1854.

ARGYLE, comté d'Ecosse, situé à l'O. entre celui d'Inverness au N., celui de Perth à l'E., de Dumbarton au S., et l'océan Atlantique à l'O. La population de ce comté va toujours en déclinant : en 1852, elle était de 97,371 hab.; le recensement de 1861 n'en constate que 71,859. Superf. 940,000 hect., en y comprenant les îles Mull, Islay, Jura, Tirey, Coll, etc.; ch.-lieu Inverary. Les côtes sont très-sinueuses et offrent un grand nombre de baies profondes, de criques et de golfes où les habitants se livrent à une pêche productive; le terrain est rocheux, couvert de hautes montagnes de formation secondaire et tertiaire, où le plomb, le cuivre, le charbon et l'ardoise donnent lieu à d'importantes exploitations. Abondante récolte de pommes de terre, grande quantité de céréales, belle race noire indigène de bêtes à cornes. C'est dans ce comté qu'était le clan des Campbell. Les familles qui portent ce nom sont encore aujourd'hui très-nombreuses. Elles considèrent le duc d'Argyle comme leur seigneur. Le chef de la maison d'Argyle, qui siége à la chambre des pairs d'Angleterre, a joui pendant longtemps dans ce comté de certains priviléges et droits de juridiction qui le rendaient trop puissant pour un sujet. Aujourd'hui, en dehors de l'influence que lui donne sa grande fortune territoriale, les dignités dont est revêtu ce grand personnage sont purement honorifiques. Ainsi, il est amiral des îles Occidentales, grand maître de la maison du roi en Ecosse, grand maître de Denon-Castle. Le comté est représenté par un membre à la chambre des communes.

ARGYLE (CHÂTEAU D'), principale résidence de la puissante famille d'Argyle, à Inverary. Cet édifice consiste en une grande et imposante construction de forme gothique, qui ne date cependant que du siècle dernier. Le principal corps de bâtiment est flanqué, aux quatre angles, de grosses tours construites, comme le reste de l'édifice, avec une pierre ollaire d'un bleu d'ardoise; la couleur sombre de cette pierre donne à l'édifice un aspect sévère qui s'harmonise parfaitement avec le paysage qui l'environne. L'intérieur du château répond aussi à son extérieur : les vastes salles, revêtues de boiseries armoiriées, sont ornées d'attributs militaires et de trophées disposés avec goût; une magnifique galerie conduit, des salles d'armes, où l'on voit les armures complètes que portaient les Campbell à la bataille de *Culloden*, aux appartements décorés avec une magnificence toute royale. Parmi les nombreux portraits de famille qui décorent cette galerie, on remarque ceux du comte d'Argyle, qui eut la tête tranchée sous Charles II, et de l'infortuné duc qui périt sous Jacques II du supplice de la *maiden* (guillotine). Les tapisseries qui revêtent les murailles du salon principal sont aussi des œuvres d'art d'un grand prix. Enfin, les parcs et les terres du château, comprenant un espace de 45 kil., ne le cèdent en rien aux parcs de Windsor et de Warwick, réputés les plus beaux de l'Angleterre.

ARGYLIE s. m. (ar-ji-lî — du duc d'*Argyle*, à qui ce genre fut dédié, n. pr.). Bot. Genre de la famille des bignoniacées, type de la tribu des argyliées, renfermant un petit nombre d'espèces, qui croissent au Chili.

ARGYLIÉ, ÉE adj. (ar-ji-li-é — rad. *argyle*). Bot. Qui ressemble à une argylie.

— s. f. pl. Tribu de la famille des bignoniacées, ayant pour type le genre argylie.

ARGYNNE s. m. (ar-ji-ne — lat. *argynnus*, nom d'un jeune favori d'Agamemnon). Entom. Genre de lépidoptères diurnes, type de la tribu des argynnides, renfermant un certain nombre d'espèces, dont la plupart vivent en Europe. Les argynnes se font remarquer par les taches nacrées ou argentées qui ornent la face inférieure de leurs ailes. Deux des espèces les plus communes sont appelées le grand et le petit nacré.

— **Encycl.** Les *argynnes* sont des papillons diurnes, qui vivent dans les régions tempérées de l'ancien et du nouveau continent. Presque toutes présentent en dessus une couleur fauve brunâtre parsemée de taches noires; la face inférieure des ailes est bien plus remarquable, car elle porte des plaques nacrées ou argentées en forme de miroir. Ces papillons ont un vol rapide, et se laissent difficilement approcher. Leurs chenilles, qui sont épineuses, vivent en général sur les violettes. Parmi les espèces, au nombre de cent environ, qui composent ce genre, et dont vingt-cinq vivent en France, on remarque l'*argynne aglaé* ou *nacré*, l'*a. adippe* ou *grand nacré*, l'*a. lathone* ou *petit nacré*, l'*a. paphie* ou *tabac d'Espagne*, l'*a. dia* ou *petite violette*, l'*a. euphrosine* ou *collier argenté*, etc. Plusieurs auteurs réunissent à ce genre les mélitées, dont on a fait aussi un genre distinct, et qui se distinguent des *argynnes* proprement dites par l'absence de plaques argentées sous les ailes. A ce groupe appartiennent, entre autres, l'*a. artémis*, l'*a. damier*, l'*a. athalie*, et l'*a. dictynne*. Ces papillons se trouvent dans les bois.

ARGYNNIDE adj. (ar-jinn-ni-de — de *argynne*, et du gr. *eidos*, forme). Qui ressemble à l'argynne. ‖ On dit aussi ARGYNNÉ.

— s. f. pl. Tribu de lépidoptères diurnes, ayant pour type le genre argynne.

ARGYOPE adj. (ar-ji-o-pe — du gr. *argos*, blanc; *ops*, œil). Entom. Qui a les yeux blancs.

— s. f. pl. Genre d'aranéides, regardé par plusieurs auteurs comme une simple division des épeires, et renfermant un assez grand nombre d'espèces, remarquables par leurs teintes dorées ou argentées.

ARGYRANTHÈME adj. (ar-ji-ran-tè-me — du gr. *arguros*, argent; *anthêma*, fleur). Bot. Qui a des fleurs d'un blanc éclatant.

ARGYRASPIDE s. m. (ar-ji-ra-spi-de — du gr. *arguros*, argent; *aspis*, bouclier). Hist. anc. Nom d'un corps de fantassins qui faisait partie de la garde d'Alexandre. Ils étaient armés de petits boucliers d'argent, et d'une sarisse ou longue lance. Les *argyraspides* étaient des troupes d'élite, les plus estimées de toute l'armée macédonienne. Après la mort d'Alexandre, ils s'attachèrent à sa famille. Ils furent dissous par Antigone. ‖ Soldat d'un corps de vétérans créé par Alexandre Sévère.

ARGYRE adj. (ar-ji-re — du gr. *arguros*, argent). Entom. Qui a le corps couvert d'un épais duvet d'un blanc argenté.

— s. f. pl. Genre d'insectes diptères brachocères, formé aux dépens des porphyros, et renfermant une dizaine d'espèces, les unes d'un vert métallique, les autres couvertes d'un épais duvet argenté. La plupart vivent en Europe.

— s. m. Numism. Monnaie romaine qui eut cours sous le règne de Constantin et de ses successeurs.

ARGYRE, fils de Mélo, puissant citoyen de Bari, se rendit maître de cette ville en 1042, prit le titre de duc d'Italie et reçut celui de patrice de Constantin Monomaque. Il combattit souvent les Normands et finit par tomber

dans la disgrâce de l'empereur, qui l'exila en 1058.

ARGYRE, nymphe qui présidait à une fontaine de ce nom en Achaïe. Elle s'éprit éperdument de Sélemnus, jeune berger d'une rare beauté, et passait tous les jours la mer à la nage pour lui prodiguer ses faveurs. Mais la beauté de Sélemnus s'étant fanée, la nymphe cessa de se montrer. Le berger en dépérissait de chagrin. Vénus, touchée de pitié, le métamorphosa en un fleuve qui, comme Alphée à l'égard d'Aréthuse, allait chercher la fontaine où présidait cette nymphe inconstante. Enfin, le berger vint à bout d'oublier l'ingrate, et, depuis, ses eaux acquirent la vertu de faire perdre tout souvenir de leur amour à ceux qui en buvaient ou qui s'y baignaient. Pausanias traite tout ce mythe de fable; car, ajoute-t-il, si le fleuve avait joui de cette propriété merveilleuse, ses eaux auraient été d'un prix incomparable. Un poëte a composé sur cette fable le joli madrigal suivant :

D'amour et de mélancolie
Sélemnus enfin consumé
En fontaine fut transformé;
Et qui boit de ses eaux oublie
Jusqu'au nom de l'objet aimé
Pour mieux oublier Egérie,
Hier j'y courus vainement :
A force de changer d'amant,
L'infidèle l'avait tarie.

ARGYRÉE s. f. (ar-ji-ré — du gr. *argureios*, d'argent). Bot. Genre de la famille des convolvulacées, tribu des convolvulées, renfermant une vingtaine d'espèces, qui croissent dans les régions tropicales de l'Asie.

— Entom. Genre d'insectes lépidoptères, famille des diurnes, appartenant au grand genre des papillons : *Le genre* ARGYRÉE *est caractérisé par ses ailes ornées de bandes dorées ou argentées, avec des taches ou des points en forme d'yeux.* (Focillon.)

ARGYRÉIOSE s. m. (ar-ji-ré-i-ô-ze — du gr. *argureios*, d'argent). Ichth. Genre de poissons, renfermant une seule espèce, l'argyréiose vomer, connue sous le nom vulgaire d'*abacatuia*.

ARGYRIDES s. m. pl. (ar-ji-ri-de — du gr. *arguros*, argent). Minér. Famille de minéraux ayant pour type l'argent.

ARGYRITE s. f. Minér. Syn. de *argyrolithe*.

ARGYRITE adj. (ar-ji-ri-te — du gr. *argurités*; formé de *arguros*, argent). Antiq. gr. Se disait des combats ou jeux des anciens, dans lesquels le vainqueur recevait une couronne ou tout autre objet en argent.

ARGYRO-CASTRO ou **ERGIR-KASTRI**, ville de la Turquie d'Europe, Albanie, pachalik et à 60 kilom. N.-O. de Janina, sur la petite rivière qui porte le même nom; 12,000 hab. Ville naguère très-florissante, défendue par une forte citadelle.

ARGYROCÉPHALE adj. (ar-ji-ro-sé-fa-le — du gr. *arguros*, argent; *kephalê*, tête). Zool. Qui a la tête d'un blanc argentin.

ARGYROCHÈTE s. f. (ar-ji-ro-kè-te — du gr. *arguros*, argent; *chaitê*, soie ou chevelure). Bot. Section du genre parthénion, de la famille des composées.

ARGYROCOME adj. (ar-ji-ro-ko-me — du gr. *arguros*, argent; *komê*, chevelure). Astron. Se dit d'une comète dont la couleur est argentine et très-brillante.

— s. m. Bot. Nom donné à un genre de la famille des composées, qui forme aujourd'hui une simple section du genre héliptère, voisin des immortelles.

ARGYROCRATIE s. f. (ar-ji-ro-kra-sî — du gr. *arguros*, argent; *kratos*, pouvoir). Néol. Puissance de l'argent, aristocratie de la richesse.

ARGYRODAMAS s. m. (ar-ji-ro-da-mass — du gr. *arguros*, argent; *adamas*, invincible). Sorte de talc qui a la couleur de l'argent et qui résiste au feu le plus violent.

ARGYROGONIE s. f. (ar-ji-ro-go-nî — du gr. *arguros*, argent; *gonos*, origine). Alchim. Le sel argentifique ou pierre philosophale.

ARGYROLÉPIE s. f. (ar-ji-ro-lé-pî — du gr. *arguros*, argent; *lepis*, écaille). Entom. Genre de petits lépidoptères nocturnes, formé aux dépens des pyrales ou tordeuses, et renfermant une douzaine d'espèces, dont la plupart habitent le midi de l'Europe : *Toutes les* ARGYROLÉPIES *sont remarquables par les raies et les taches argentées qui diaprent leurs ailes.* (Focillon.)

— Bot. Section du genre hélianthème, de la famille des cistinées. ‖ On dit aussi ARGYROLÉPIDE.

ARGYROLITHE s. f. (ar-gi-ro-li-te — du gr. *arguros*, argent; *lithos*, pierre; pierre d'argent ou qui ressemble à l'argent). Minér. Pierre précieuse décrite par les anciens, et dont on ne peut aujourd'hui préciser la nature. C'est peut-être l'argentine spath schisteux blanchâtre, le girasol chatoyant ou une gemme : plus probablement c'est une aventurine d'Orient à pâte blanche, avec paillettes d'argent. ‖ On dit aussi ARGYRITE.

ARGYROLOBE s. m. (ar-ji-ro-lo-be — du gr. *arguros*, argent; *lobion*, cosse). Bot. Genre de la famille des légumineuses, tribu des lotées, renfermant une vingtaine d'espèces, qui croissent dans l'Afrique australe.

ARGYROMÉGE s. m. (ar-ji-ro-mé-je — du gr. *arguromigês*, mêlé d'argent). Entom. Genre de petits lépidoptères nocturnes, voisin des teignes.

ARGYRONÈTE s. f. (ar-ji-ro-nè-te — du gr. *arguros*, argent; *nêtos*, filé). Arachn. Genre d'aranéides, renfermant une seule espèce, l'argyronète aquatique, qui vit dans le nord de l'Europe : *Lorsque l'*ARGYRONÈTE *veut construire son nid, elle nage vers la superficie de l'eau, la tête en bas.* (Walcken.) *Quand on compare l'industrie de l'*ARGYRONÈTE *à celle de l'araignée voyageuse, on est forcé de reconnaître une grande supériorité dans le premier de ces insectes.* (De Frarière.) *C'est dans l'eau que vit, que chasse et que file l'*ARGYRONÈTE, *et cependant elle respire l'air en nature au moyen de poumons.* (Focillon.)

— **Encycl.** L'*argyronète*, appelée aussi araignée aquatique, est une arachnide pulmonaire, de la famille des fileuses. Elle vit ordinairement dans l'eau; mais elle peut aussi en sortir à volonté, dans le but de poursuivre les insectes, qu'elle emporte dans son élément favori pour les dévorer à son aise. La conformation générale de cette arachnide est semblable à celle des araignées terrestres ; elle a, comme celles-ci, à la partie postérieure de l'abdomen, des filières qui servent au même usage. L'*argyronète* nage sur le dos; elle monte et descend dans le liquide avec beaucoup d'agilité. Son corps paraît alors recouvert d'un enduit argenté très-brillant (d'où le nom d'*argyronète*); cela tient à une couche d'air qui s'interpose entre l'animal et l'eau. L'*argyronète* peut se construire au sein de l'élément liquide une demeure aérienne de la plus grande délicatesse. Pour cela, elle commence par tendre des fils entre quelques brins d'herbes aquatiques; puis elle monte, le ventre en l'air, jusqu'à la surface du liquide et même un peu au-dessus; en replongeant vivement, elle entraîne une bulle d'air, qu'elle vient déposer au-dessous des fils qu'elle a tendus. Elle recommence ce manége plusieurs fois, jusqu'à ce que l'espèce de cloche qu'elle construit ainsi soit du volume d'une noisette et assez grande pour la contenir. Puis elle recouvre l'intérieur de cette cloche d'une sorte de matière vitrée, qu'elle renforce par ses fils. L'accouplement de ces arachnides a lieu au printemps, et le mâle se construit alors une bulle à côté de celle de la femelle; puis il établit une galerie qui communique de l'une à l'autre. La femelle dépose ses œufs dans un petit cocon soyeux et blanchâtre, qu'elle fixe dans sa loge par quelques fils; les œufs éclosent au bout de quelques jours, et, à peine nées, les jeunes *argyronètes* commencent à se construire une cloche. L'araignée aquatique se trouve en France et jusque dans le nord de l'Europe. Elle est quelquefois très-abondante dans certaines localités. M. Blanchard dit qu'on la trouvait autrefois communément à la Glacière, près de Paris, dans les environs de Charenton, mais que depuis un grand nombre d'années elle semble en avoir entièrement disparu. Les *argyronètes* sont très-voraces, et vivent d'insectes ou de petits animaux qu'elles saisissent à l'aide de fils tendus dans l'eau aux alentours de la cloche. Elles se dévorent même entre elles; aussi les trouve-t-on toujours très-éloignées les unes des autres. L'auteur que nous avons cité ajoute que, lorsqu'on place dans un vase plusieurs *argyronètes*, la plupart sont tuées, et que souvent il n'en reste plus qu'une seule.

ARGYROPÉE s. f. (ar-ji-ro-pé — du gr. *arguros*, argent; *poieô*, je fais). Nom sous lequel, autrefois, on désignait aussi l'alchimie. On disait de même quelquefois *chrysopée* (du gr. *chrusos*, or).

ARGYROPHTHALME adj. (ar-ji-rof-tal-me — du gr. *arguros*, argent; *ophthalmos*, œil). Zool. Qui a les yeux d'un blanc d'argent.

ARGYROPHYLLE adj. (ar-ji-ro-fi-le — du gr. *arguros*, argent; *phullon*, feuille). Bot. Qui a les feuilles d'un blanc d'argent.

ARGYROPOULO (Périclès), jurisconsulte et homme d'Etat grec, né à Constantinople vers 1810. Professeur de droit constitutionnel à Athènes, il a figuré depuis 1843 dans toutes les législatures, où il siége parmi les membres de l'opposition libérale. En 1854, il a été chargé du portefeuille des affaires étrangères. Son travail le plus important est un ouvrage sur les institutions municipales, publié à Athènes en 1843.

ARGYROPRATE s. m. (ar-ji-ro-pra-te — du gr. *arguros*, argent; *pratês*, vendeur). Antiq. gr. Banquier, changeur.

ARGYROPTÈRE adj. (ar-ji-ro-ptè-re — du gr. *arguros*, argent; *pteron*, aile). Ornith. et entom. Qui a les ailes argentées, ou ornées de taches d'un blanc d'argent.

— s. m. Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, caractérisé par des plaques nacrées, encadrées d'or, répandues sur les ailes.

ARGYROPULO (Jean), un des savants grecs qui contribuèrent à la renaissance des lettres en Occident, né à Constantinople; vint, après la prise de cette ville par les Turcs, enseigner les lettres et la philosophie grecques à Florence, où il eut Politien et Laurent de Médicis pour élèves; puis à Rome, où il mourut en 1473. Ses principaux ouvrages sont des traductions latines d'Aristote, qui furent alors accueillies avec le plus grand enthousiasme.

ARGYROPYGE adj. (ar-ji-ro-pi-je — du gr. *arguros*, argent; *pugê*, fesse). Zool. Qui a l'extrémité de l'abdomen blanc.

ARGYROSE s. f. (ar-ji-rô-ze — du gr. *arguros*, argent). Minér. Sulfure d'argent, dont les cristaux appartiennent au système cubique.

— **Encycl.** Le sulfure d'argent minéral, nommé *argyrose* par Beudant, argent éclatant par plusieurs auteurs, à cause de l'éclat de sa raclure fraîche, est souvent terne extérieurement. Il se laisse couper au couteau. Il présente les formes les plus simples du système cubique, avec des traces de clivage. La couleur de la substance est noire en masse comme en poussière. La densité est d'environ 7; la dureté très-faible. Au chalumeau, l'*argyrose* fond, perd son soufre, qui se dégage avec boursouflement de la matière, et laisse sur le charbon un petit culot d'argent. Cette matière, qui renferme environ 77,6 pour 100 d'argent, se rencontre avec les autres minerais de ce métal en Europe et dans le nouveau monde, c'est-à-dire dans les mêmes gîtes que l'argent natif, soit libre, soit uni à d'autres sulfures. L'*argyrose* est assez ductile pour que l'on ait réussi à y fixer des empreintes.

ARGYROSÉTIE s. f. (ar-ji-ro-sé-tî — du gr. *arguros*, argent; *sês*, *sêtos*, teigne). Entom. Genre de petits lépidoptères nocturnes, voisin des teignes et des œcophores.

ARGYROSTIGMÉ, ÉE adj. (ar-ji-ro-sti-gmé — du gr. *arguros*, argent; *stigma*, tache). Zool. Qui a des taches blanches.

ARGYROSTOME adj. (ar-ji-ro-sto-me — du gr. *arguros*, argent; *stoma*, bouche). Zool. Qui a la bouche d'un blanc d'argent.

ARGYROTOXE s. m. (ar-ji-ro-to-xe — du gr. *arguros*, argent; *toxon*, arc). Entom. Genre de petits lépidoptères nocturnes, formé aux dépens des pyrales ou tordeuses.

ARGYROXIPHION s. m. (ar-ji-ro-ksi-fi-on — du gr. *arguros*, argent; *xiphion*, épée). Bot. Genre de la famille des composées, renfermant une seule espèce, qui croît aux îles Sandwich.

ARGYRYTHROSE s. m. (ar-ji-ri-trô-ze — du gr. *arguros*, argent; *eruthros*, rouge). Minér. Nom donné par Beudant au minéral désigné vulgairement sous les noms d'*argent rouge* et d'*argent antimonié sulfuré* : *L'*ARGYRYTHROSE *accompagne le sulfate d'argent dans les mines de l'Amérique méridionale.* (Focillon.)

— **Encycl.** — L'*argyrythrose* est un minerai d'argent qui contient jusqu'à 60 0/0 d'argent. Il est d'un rouge presque noir, opaque, cristallisé en prismes hexaèdres, en scalénoèdres ou en dodécaèdres à triangles isocèles. Il affecte la forme de dendrites ou se montre en masses amorphes. Dans les gîtes d'Europe, il se trouve mêlé à l'argyrose dans le Hartz, la Bohême, la Saxe, la Norvége, la Hongrie. En Amérique, on le rencontre en dépôts isolés.

ARGYTHAMNE s. m. (ar-ji-ta-mne — du gr. *argos*, blanc; *thamnos*, rejeton). Bot. Genre de la famille des euphorbiacées, renfermant une seule espèce, qui croît aux Antilles. C'est un arbrisseau couvert de poils d'un blanc argenté.

ARHEUMATIQUE adj. (a-reu-ma-ti-ke — du gr. *a* priv.; *rheuma*, fluxion). Pathol. Se dit d'un sujet qui n'a pas été atteint de fluxion, ou qui est sans rhumatismes.

ARHINE s. m. (a-ri-ne — du gr. *rhin*, *rhinos*, nez). Entom. Genre de coléoptères tétramères, voisin des charançons, renfermant une seule espèce, qui vit au Bengale.

ARHIZE adj. (a-rî-ze — du gr. *a* priv.; *rhiza*, racine). Bot. Qui n'a point de racine ou de radicule.

— s. f. pl. Nom donné par Richard au grand embranchement des végétaux appelés par d'autres auteurs acotylédones, inembryonés, cryptogames, etc.

ARHIZOBLASTE adj. (a-ri-zo-bla-ste — du gr. *a* priv.; *rhiza*, racine, et *blastê*, bourgeon). Bot. Qui ne produit pas de radicules en germant. Il est l'opposé de *rhizoblaste*.

ARHOPALE s. m. (a-ro-pa-le — du gr. *a* priv.; *rhopalon*, massue). Entom. Genre de lépidoptères diurnes, voisin des lycènes, renfermant un petit nombre d'espèces, qui habitent les diverses régions de l'Océanie et de l'archipel Indien.

ARHYTHME adj. (a-ri-tme — du gr. *a* priv.; *rhuthmos*, mesure). Méd. Se dit du pouls dont le mouvement est irrégulier.

ARIA s. m. (a-ri-a — du pat. bourguign. *harier*, tourmenter). Embarras : *Quel* ARIA! *Cela m'a donné bien de l'*ARIA, *beaucoup d'*ARIA. *Que d'*ARIAS! *L'*ARIA *d'un déménagement.* Popul.

ARIA s. f. (a-ri-a). Mus. Mot italien par lequel les dilettanti désignaient le grand air d'un opéra, le morceau capital, impatiemment attendu des amateurs, et qui ne les satisfaisant pas toujours, leur causait de l'ennui. Vient peut-être de notre vieux français *arroi*, qui signifiait Equipage, attirail, dont nous avons conservé le composé *désarroi*, qui signifie Déroute, désastre, désordre.

ARIA, nom d'une dame romaine, femme de Pœtus, célèbre dans l'histoire par sa mort héroïque. V. PŒTE, NON DOLET.

Aria et Pœtus, tragédie de Mlle Anne-Marie Barbier, représentée avec quelque succès en 1702. Mlle Marie-Anne était très-jalouse de la gloire de son sexe. Elevée à Orléans, elle avait passé une partie de sa jeunesse à contempler la statue de Jeanne Darc, et avait pris dès lors la résolution de ne mettre en scène que des héroïnes. *Tomyris* et *Cornélie* succédèrent à sa première tragédie. Chacune de ces pièces eut du succès; mais il planait sur Mlle Barbier un soupçon injurieux. Le public s'acharnait à attribuer toutes ses productions à l'abbé Pellegrin, qu'on savait être dans son intimité. En vain, elle ajoutait à ses tragédies une comédie et trois opéras : plus elle donnait de preuves de fécondité, plus on s'opiniâtrait à la croire stérile. Il est vrai que l'abbé Pellegrin était pauvre, et qu'à cette époque, où les pièces les plus vantées rapportaient à peine 100 écus à leur auteur, il avait plus besoin d'argent que de gloire. Toutefois, la paternité de ces tragédies ne peut être contestée à Mlle Barbier; car, si l'on en croit quelques anecdotes du temps, elle n'était ni assez riche pour les payer, ni assez belle pour les obtenir à titre d'épingles.

ARIADNE s. f. (a-ri-ad-ne — du lat. *Ariadna*, Ariane, n. myth.). Arachn. Genre d'aranéides, rapporté aujourd'hui, comme simple section, au genre dysdère.

ARIADNE, impératrice de Constantinople, était fille de l'empereur Léon Ier, et épousa Zénon l'Isaurien, en 468. Elle fut d'un grand secours à son mari pour dompter la révolte de Basilisque, et sut ensuite adoucir la cruauté de Zénon dans le châtiment des rebelles. Dégoûtée de son époux, elle entretenait, suivant plusieurs historiens, des relations criminelles avec Anastase le Silentiaire, et résolut de faire périr Zénon. Un jour que celui-ci était en proie à un violent accès d'épilepsie, fruit de ses débauches, Ariadne répandit le bruit de sa mort parmi les officiers du palais, le fit envelopper d'un suaire et porter secrètement au tombeau des empereurs, où ce malheureux prince mourut de rage et de faim en se rongeant les bras avec les dents. Quarante jours après, l'impératrice épousait Anastase, qu'elle avait fait élire empereur. Elle mourut en 515, sans laisser de postérité.

ARIADNÉES s. f. pl. (a-ri-ad-né — du lat. *Ariadna*, Ariane). Antiq. gr. Fêtes célébrées dans l'île de Naxos, en l'honneur d'Ariane, fille de Minos.

— Bot. *Couronne d'Ariane*, Nom donné à une plante de la famille des apocynées, remarquable par la beauté de sa fleur.

ARIANE s. f. (a-ri-a-ne — nom mythol.). Astron. Nom donné à une des étoiles de la constellation appelée Couronne.

ARIANE, ou plutôt **ARIADNE**, fille de Minos, roi de Crète, et de Pasiphaé, et sœur de Phèdre, s'éprit de Thésée et lui donna le fil (V. ci-après) au moyen duquel il sortit du labyrinthe, après avoir vaincu le Minotaure. Thésée l'enleva, puis l'abandonna dans l'île de Naxos. De désespoir, Ariane se précipita dans la mer. Selon d'autres traditions, Bacchus, ayant abordé à Naxos avec sa suite, trouva Ariane endormie, s'éprit d'amour pour elle et l'épousa. Cette poétique histoire peint trop bien l'ingratitude habituelle à l'homme et l'inconstance naturelle à la femme; elle se reproduit trop fréquemment sous toutes les formes, pour ne pas avoir fourni aux écrivains une source inépuisable d'allusions et de rapprochements :

« Le maréchal des logis vit Denise et lui fit la cour. Qui n'a pas eu dans sa vie une heure de faiblesse et d'oubli! Denise succomba. Le régiment de hussards fut envoyé en garnison dans un autre département, et, comme *Thésée*, l'infidèle maréchal des logis *abandonna son Ariane*. » JULES SANDEAU.

« Un personnage demande contre sa femme la séparation pour cause d'adultère; pendant que les avocats remuent ces ordures, la femme, par un coup du sort, hérite de cinq cent mille francs. Le personnage court se jeter aux pieds de son *Ariane* et sollicite une réconciliation avec larmes. » LOUIS VEUILLOT.

— « Madame, lui dit Adolphe d'une voix qu'elle ne lui avait jamais vu prendre, vous êtes une sotte! »

« Le soir même, il était sur la route de Paris.

« Ce que pensa sa moderne *Ariane* en se voyant ainsi délaissée, nul ne le sait. En tout cas, il est probable que le *Bacchus* qui devait la consoler et guérir la cruelle blessure faite à son amour-propre, ne se fit pas attendre. » HECTOR BERLIOZ.

« Ingrat, reprit Rosette en essuyant sur sa joue mutine une larme absente, étais-je donc faite pour jouer le rôle d'*Ariane* dans mon boudoir?

— « Les dieux propices t'enverront un *Bacchus* moderne; console-toi, dit Williams. » AMÉDÉE ACHARD.

— **Allus. littér. Ariane** (FIL D'), façon de parler empruntée à la mythologie grecque (V. ci-dessus ARIANE), pour désigner le moyen qui nous sert de guide, le flambeau qui éclaire notre intelligence au milieu des difficultés

d'une entreprise, ou des obscurités d'un système, d'une doctrine, d'un raisonnement. Le *fil d'Ariane* est une des métaphores les plus expressives qui se rencontrent sous la plume des écrivains :

« La philosophie de Montaigne est un *labyrinthe* charmant où le monde aime à s'égarer, mais dont un penseur seul tient le *fil*, et dont un penseur seul peut pénétrer le véritable plan. » GRIMM.

« Aujourd'hui que la langue française est devenue un *labyrinthe* où la pensée ne tient pas toujours le *fil d'Ariane*, le style de Voltaire nous frappe et nous séduit comme un beau rayon de lumière. Rien n'est plus franc, rien n'est plus simple, rien n'est plus beau ; jamais l'esprit et la raison n'ont si bien marché du même pas. » ARSÈNE HOUSSAYE.

« Nous vivons dans une période héroïque. L'autre jour, un illustre virtuose a célébré ses fiançailles. Il a, comme Thésée, trouvé une belle *Ariane* qui doit le guider à travers le labyrinthe de cette vie ; elle ne sera pas en peine d'un peloton de *fil*, car elle est couturière. » HENRI HEINE.

« Par quel *fil d'Ariane* me retrouver, moi ignorant, dans les défilés de la grâce et du libre arbitre, dans ces bulles, dans ces ordonnances, dans ces fantômes? » J. JANIN.

« Les œuvres de la nature et celles des hommes de génie se distinguent par la sobriété, par la simplicité des moyens ; l'épicier Lacour chercha donc un moyen qui pût lui rendre à la fois les deux services dont il avait besoin. A tout *labyrinthe* il y a une issue, il s'agit d'avoir le *fil d'Ariane;* notre épicier avait le *fil*. Pardon de ce jeu de mots, ô lecteurs! mais il est venu tout seul, il sort des entrailles du sujet. » ALPH. KARR.

« S'il fallait marquer le caractère du poëme de l'Arioste, vainement voudrait-on suivre un à un tous les pas de ce génie capricieux. A peine entré dans le *labyrinthe* enchanté, on perdrait le *fil*, qui échappe souvent au poëte lui-même. » QUINET.

« Véritable éclectique, comme on dirait aujourd'hui, Pierre Gringoire était de ces esprits élevés et fermes, modérés et calmes, qui savent toujours se tenir au milieu de tout. Race précieuse de philosophes auxquels la sagesse, comme une autre *Ariane*, semble avoir donné une *pelote de fil* qu'ils s'en vont dévidant depuis le commencement du monde à travers le *labyrinthe* des choses humaines. On les retrouve dans tous les temps, toujours les mêmes, c'est-à-dire selon tous les temps. » V. HUGO.

Ariane, tragédie de Thomas Corneille, et son chef-d'œuvre. Le ressort principal de cette pièce, c'est la pitié. La situation d'Ariane est très-touchante. Aussi, l'intérêt y est-il plus soutenu que dans le *Comte d'Essex*, du même auteur. L'action repose sur une tradition historique, qui se confond avec les légendes de la mythologie grecque. Les personnages sont Thésée et le roi de Naxos, qui jouent un triste rôle ; Phèdre et Pirithoüs, dont l'intervention est toute secondaire ; enfin, Ariane, qui remplit presque toute la pièce. La beauté de son rôle supplée à la faiblesse de tous les autres. Phèdre est sa rivale, et cette rivalité est conduite avec art. La marche du drame est simple et claire. L'auteur n'a eu recours à aucun incident extraordinaire ou bizarre. Ariane aime de l'amour le plus sincère, et elle est victime de la plus odieuse ingratitude. La compassion qu'elle inspire est profonde. Thésée n'a rien qui puisse faire excuser son abandon. Titus, dans *Bérénice*, Enée, dans *Didon*, s'abritent du moins derrière des raisons spécieuses. Toutes ces diverses circonstances provoquent une forte impression de douleur ; elles rendent le rôle d'Ariane, tel que l'auteur l'a conçu, aussi parfait que possible. La vérité de sentiment et d'expression y crée l'éloquence tragique, et l'auteur y atteint le but de toute œuvre d'art : l'émotion, qui fait jouer l'un des ressorts les plus propres à frapper le cœur humain, et à en faire jaillir la pitié. Le style n'est pas sans beautés. Les sentiments sont presque toujours vrais ; l'expression a du naturel. Quelques endroits sont dignes de la plume de Racine.

Ariane fut vivement attaquée, le siècle suivant, par Palissot (*Journal de Paris*). Le critique parla de l'ouvrage avec un grand mépris. Voltaire a réhabilité cette pièce estimable, qui fait partie des richesses littéraires de la France. Voici comment il l'apprécie : « Une femme qui a tout fait pour Thésée, qui l'a tiré du plus grand péril, qui s'est sacrifiée pour lui, qui se croit aimée, qui mérite de l'être, qui se voit trompée par sa sœur et abandonnée par son amant, est un des plus heureux sujets de l'antiquité. Il est bien plus intéressant que la Didon de Virgile ; car Didon a bien moins fait pour Enée, et n'est point trahie par sa sœur. » Quant à la tragédie, elle ne doit la vie qu'à un petit nombre de passages très-naturels et très-touchants, et dont quelques-uns même sont fort bien écrits. « Le rôle d'Ariane, dit M. Hippolyte Lucas, composé de morceaux empruntés à Catulle, à Ovide, à la Didon de Virgile, et dans lequel se personnifie assez bien le sentiment de ces amantes délaissées que l'antiquité affectionnait ; ce rôle a des parties touchantes et fortes qui font oublier, par leur vérité, les défauts de l'ensemble. La tragédie d'*Ariane* possède aussi quelques vers heureux, que Racine, qui donnait alors *Bajazet*, n'aurait pas désavoués ; on y rencontre même une scène de génie entre les deux sœurs, Phèdre et Ariane, scène que l'auteur aurait rendue plus belle encore en tirant meilleur parti de l'arrivée et de l'embarras de Thésée. La crédulité d'Ariane, sa confiance dans Phèdre au moment où elle est trahie par elle, sont des traits de maître, dont le bon Thomas Corneille n'était pas prodigue. Peut-être est-ce son frère Pierre qui, dans l'intimité de travaux où ils vivaient, lui aura soufflé cette scène à travers la célèbre trappe qui donnait de la chambre de l'un dans celle de l'autre, et livrait passage à des hémistiches ou à des rimes rebelles. »

Boileau avait été beaucoup moins indulgent. Quand Thésée, résolu d'abandonner Ariane, propose à Phèdre de l'enlever, celle-ci, après une faible résistance, lui remontre cependant que son enlèvement va plonger le poignard dans le cœur d'une sœur chérie, et s'exprime en ces termes :

Je la tue, et c'est vous qui me le faites faire.

Ce vers fait dresser les cheveux de la perruque blonde du critique, et il s'écrie : « Voilà qui donne beau jeu à tous les plaisants du parterre. Ah ! pauvre Thomas ! tes vers comparés avec ceux de ton frère aîné, font bien voir que tu n'es qu'un cadet de Normandie ! »

Le rôle d'Ariane a été joué successivement par la Champmeslé, Mlle Duclos et Mlle Clairon, et des anecdotes de théâtre se rattachent au jeu de chacune de ces grandes actrices : « La Champmeslé, écrit Mme de Sévigné, est quelquefois si extraordinaire, qu'en votre vie vous n'avez rien vu de pareil. C'est la comédienne que l'on cherche, et non la comédie. J'ai vu *Ariane*. »

Un soir que le rôle d'*Ariane* devait être joué par Mlle Duclos, qui y excellait, celle-ci, chargée déjà depuis plusieurs mois d'un fardeau qu'elle n'avait pas reçu de l'hymen, et qui touchait au terme prescrit par la nature, pria Dancourt, un de ses camarades, d'annoncer au public qu'une indisposition l'empêcherait de jouer pendant quelques jours. « Mais, ajouta-t-elle, avec précaution, avec ménagement, pour ne pas prêter à rire à ce malin parterre ; je vais rester là dans la coulisse, et pas un mot de ton discours ne m'échappera. » Dancourt s'avance gravement sur la scène, fait les trois saluts d'usage, se répand en excuses et en compliments, parle en termes vagues d'une indisposition de Mlle Duclos, et par un geste muet, mais très-expressif, il désigna le siége du mal. A l'instant, l'actrice soupçonneuse, qui l'observait à son insu, s'élance rapidement des coulisses, vole sur la scène, applique un vigoureux soufflet sur la joue de l'orateur, et, se retournant vers le parterre avec le même feu, elle dit: « *Messieurs, à demain*, Ariane. »

Mlle Clairon, qui excellait également dans ce rôle, reçut un jour un éloge bien flatteur ; et ce fut la sensibilité elle-même qui l'applaudit. Cette actrice jouait, sur le théâtre d'une de nos provinces méridionales, le rôle d'Ariane, Dans la scène où cette princesse cherche, avec sa confidente, quelle peut être sa rivale, à ce vers :

Est-ce Mégiste, Eglé, qui le rend infidèle?

l'actrice vit un jeune homme qui, les yeux en pleurs, se penchait vers elle, et lui criait d'une voix étouffée : « *C'est Phèdre, c'est Phèdre.* »

Thomas Corneille écrivit cette tragédie en dix-sept jours, selon les uns; en quarante, selon d'autres, et l'on assure qu'il n'avait pas moins de facilité à retenir ses vers qu'à les composer. Tous ceux qui l'ont connu particulièrement ont été témoins que, quand il était prié de lire ses pièces dans quelque compagnie, ce qui était autrefois en usage, il les récitait mieux qu'aucun comédien n'aurait pu le faire, et il était si sûr de sa mémoire que souvent il ne portait point le manuscrit sur lui.

Ariane à Naxos, drame lyrique de Rinuccini, composé en 1608 pour les noces de François de Gonzague, prince de Mantoue, et de l'infante Marguerite de Savoie. Ce poëme parut supérieur aux premières compositions de l'auteur, et fut mis en musique par Claudio Monteverde, qui suivit avec docilité les intentions et les inspirations du poëte. Rinuccini porta son *Ariane* à Venise, et l'on croit que c'est le premier opéra sérieux qui y ait été représenté. Ce drame lyrique passa longtemps pour le vrai modèle du genre ; encore un siècle après, le monologue d'Ariane abandonnée était cité comme un chef-d'œuvre. Ce morceau est écrit avec beaucoup de sentiment, de naturel et d'abandon ; la chute des vers, la coupe des phrases, le retour des mêmes expressions de tendresse, étaient propres à faire naître les formes symétriques et régulières du chant, en même temps qu'ils peignaient le désordre et l'agitation de l'âme d'Ariane. Dans son ensemble, ce long passage semble modelé sur les scènes pathétiques des tragiques anciens, et surtout d'Euripide. Il paraît à son tour avoir servi de modèle à ces monologues passionnés qui ont fourni depuis de si beaux sujets au génie de la musique théâtrale ; et l'éloquent Métastase s'en est souvenu dans un air célèbre.

Ariane, opéra en cinq actes, paroles de l'abbé Perrin, musique de Cambert, représenté à Nantes en 1687, après l'avoir été à Londres, où le compositeur s'était retiré.

Ariane et Bacchus, opéra en cinq actes, paroles de Saint-Jean, musique de Marais, représenté à l'Académie royale de musique le 8 mars 1696. Au milieu des représentations de cet opéra, l'acteur qui jouait le rôle de Bacchus étant tombé malade, on prit pour le remplacer un de ces chanteurs subalternes accoutumés à être sifflés quand ils veulent sortir de la modeste sphère où leur talent les a placés. Ce dieu postiche parut et fut sifflé effectivement. Mais la couronne de pampre dont son front était orné lui donna de l'assurance, et sans se déconcerter, il dit dédaigneusement au parterre : « Je ne vous conçois pas ; pensez-vous que pour six cents livres qu'on me paye par année, j'irais vous donner une voix de mille écus. » Ces paroles enivrèrent toute la salle, qui applaudit à outrance.

Ariane et Thésée, opéra en cinq actes, paroles de Lagrange-Chancel et Roy, musique de Mouret; représenté à l'Académie royale de musique le 6 avril 1717.

Ariane dans l'île de Naxos, opéra en un acte, paroles de Molène, musique d'Edelmann, représenté par l'Académie de musique le 24 septembre 1782. La célèbre cantatrice Mme Saint-Huberti interpréta avec beaucoup de succès le rôle d'Ariane.

Ariane (REPRÉSENTATIONS DIVERSES D'). *Ariane* a exercé fréquemment le pinceau et le ciseau des artistes de l'antiquité et des temps modernes. Elle figure dans une foule de peintures de Pompéi et d'Herculanum ; quelques-unes la représentent au moment où elle remet à Thésée le peloton qui doit le guider dans le labyrinthe ; d'autres, et c'est le plus grand nombre, nous la montrent endormie sur sa couche dans une attitude plus ou moins voluptueuse, tandis qu'un vaisseau, fendant au loin les flots, emporte son infidèle amant. Ce dernier sujet a été traité d'une manière remarquable dans une peinture qui a valu le nom de *Maison d'Ariane* à une habitation de Pompéi où on l'a découverte, mais qui malheureusement est aujourd'hui fort détériorée. Il existe deux variantes de la même composition dans la *Maison du poëte*. L'image de la belle abandonnée se reproduit encore dans la *Maison du Labyrinthe* et dans le *Grand Lupanar*, où elle est tracée de façon à provoquer des idées lascives. D'autres peintures représentent Bacchus découvrant Ariane endormie. Cet épisode des aventures de la fille du roi de Crète a été sculpté en relief, dans un très-beau style, sur un sarcophage antique trouvé, en 1723, lors des travaux de reconstruction de la cathédrale d'Orte, et qui se voit aujourd'hui au musée Pio-Clémentin. Le même musée possède une urne colossale sur laquelle les deux amants sont représentés côte à côte, et deux bustes d'Ariane, dont l'un, plus grand que nature, a une expression magnifique. Mais la plus belle figure antique qui nous soit parvenue de cette héroïne est sans contredit l'*Ariane endormie* du musée Pio-Clémentin, statue couchée plus grande que nature. Un serpent enroulé autour du bras droit l'avait fait prendre pour une *Cléopâtre venant de se donner la mort*. Le savant Visconti dissipa cette erreur. Il fit remarquer que cette figure s'éloignait complétement du type des monnaies de Cléopâtre, et qu'elle avait, au contraire, la plus grande ressemblance avec une *Ariane surprise par Bacchus*, élégant bas-relief découvert par Volpato à Lunghezza, propriété des ducs Strozzi. Quant au serpent que l'on avait cru être l'aspic, il fut aisé de prouver que ce n'était qu'un bracelet; il existe dans plusieurs collections des bijoux antiques de cette forme. D'ailleurs, il suffit d'examiner avec la plus légère attention cette admirable statue, pour reconnaître qu'elle représente une femme endormie et pleine de vie, et non une morte. Le bras droit qui semble vouloir retenir le volage Thésée, la jambe gauche posée d'une façon voluptueuse, le désordre des vêtements, l'expression mélancolique du visage, tout révèle l'amante abandonnée, telle qu'elle apparut aux yeux de Bacchus arrivant à Naxos. Jamais peut-être le ciseau antique n'a déployé plus de délicatesse et en même temps plus de force : la physionomie respire à la fois la passion et l'accablement; l'attitude est pleine de langueur et de coquetterie ; l'arrangement des draperies dénote à lui seul un art consommé. Ce chef-d'œuvre, découvert sous le règne de Jules II, et acquis par ce pontife, inspira aux poëtes du temps, entre autres au célèbre Baldassare Castiglione, des vers enthousiastes.

Les modernes se sont emparés à leur tour de la fable d'Ariane. Nous en retrouvons les principaux épisodes dans deux peintures italiennes du XVe siècle, que possède le musée Napoléon III. Dans l'une, on voit, sur la gauche, Thésée couvert de son armure et recevant des mains d'Ariane le fil à l'aide duquel il doit se diriger; à droite, le héros est placé au milieu du labyrinthe et combat le Minotaure. L'autre tableau représente Thésée, toujours armé, s'éloignant du lit où Ariane est endormie; une suivante fait de vains efforts pour le retenir; il a hâte de gagner son vaisseau qui se balance, non loin de là, sur les flots bleus. Mais voici le dieu consolateur qui arrive du côté opposé; il est monté sur un char que traînent des chevaux à tête de serpent, et, autour de lui, s'agite un nombreux cortége de satyres et de bacchantes, parmi lesquels on distingue le vieux Silène, juché sur son âne. Ces deux compositions ne sont pas seulement intéressantes pour la manière dont l'antiquité y est rendue ; elles sont exécutées d'une façon vraiment remarquable pour l'époque.

Parmi les tableaux d'une date plus récente, il nous suffira de citer le *Bacchus à Naxos* et le *Bacchus et Ariane*, peintures célèbres du Titien, dont l'une appartient au *Museo del Rey* et l'autre à la *National Gallery*. Nous renvoyons pour leur description à l'ordre alphabétique de ces titres, sous lesquels on les désigne généralement.

Le musée de Cluny possède une *Ariane abandonnée*, statue en marbre du XVIe siècle, dans laquelle on a cru reconnaître Diane de Poitiers. Cette figure a été trouvée, il y a quelques années, dans la Loire, en face du château de Chaumont, château que Catherine de Médicis avait obligé Diane de Poitiers à accepter en échange de celui de Chenonceaux, dont elle l'avait dépossédée.

Ariane sur la panthère, groupe en marbre de Dennecker, musée de Francfort. Cet ouvrage, daté de 1814, passe pour une des merveilles de la statuaire allemande. Il a été fréquemment reproduit en bronze, en plâtre, en ivoire, etc. Ariane est étendue sur la croupe d'une panthère. Sa pose est élégante et gracieuse, quoiqu'un peu contournée. Les jambes sont très-belles, d'un dessin charmant et d'un modelé délicat; le torse est puissant et suave. La tête, à laquelle l'artiste a prétendu donner le type grec, est, en réalité, la plus faible partie de l'œuvre.

Ariane, statue en marbre, de M. Aimé Millet, musée du Luxembourg. Abandonnée par Thésée, la fille de Minos s'est affaissée sur elle-même dans une attitude d'une grande vérité et d'une grâce exquise. Tout trahit en elle le désespoir et l'accablement; mais sa douleur même la rend plus séduisante. Accoudée sur un rocher et voilant à demi son visage avec sa main, elle pleure au souvenir de l'ingrat Thésée. Par une allusion heureuse à la prochaine arrivée de Bacchus, l'artiste a mêlé des raisins mûrs à la chevelure de la pauvre abandonnée. Cette statue, l'un des morceaux les plus remarquables du salon de 1857, a obtenu le plus légitime succès. Quelques critiques ont reproché au visage de rappeler un peu trop le type moderne; mais il est assez expressif et assez noble pour pouvoir se passer d'être antique. « Je voudrais en effacer, a dit M. Paul de Saint-Victor, la grosse larme inscrite sur la joue : cette ponctuation de la douleur ne convient pas à la statuaire, qui doit exprimer, mais non souligner. Effacez cette larme, et vous aurez une statue de femme accomplie, large de contours, fine d'attaches, et de ce précieux sans mollesse qui distingue les meilleurs ouvrages de Canova. Le dos et la poitrine peuvent passer pour morceaux de maître : c'est du marbre fait chair; cela palpite, cela vit. »

ARIANISER v. n. ou intr. (a-ri-a-ni-zé — *arien*). Donner dans l'arianisme : *Il ne prétend pas avoir fait* ARIANISER *ces saints docteurs.* (Boss.)

ARIANISME s. m. (a-ri-a-ni-sme — rad. *Arius*). Hist. ecclés. Hérésie d'Arius et de ses sectateurs : *Sous l'empereur Constance, l'*ARIANISME *était la doctrine de la cour, il avait sa liturgie propre.* (Encycl.) *L'Afrique eut beaucoup plus à souffrir du zèle des Vandales pour l'*ARIANISME, *que de leur avarice et de leur cruauté naturelles.* (Machiavel.) *Les ennemis des jésuites crièrent à l'*ARIANISME. (D'Alemb.) *L'*ARIANISME *s'est éclipsé devant la triple auréole d'un Dieu unique.* (Frayssin.)

— **Encycl.** I. — EXPOSÉ SOMMAIRE DE LA DOCTRINE ARIENNE. On sait que, d'après l'enseignement catholique, nous sommes *obligés* de *croire* qu'il existe en Dieu tout à la fois *unité de substance* et *trinité de personnes*, que ces personnes, bien que distinguées sous les noms de *première*, *seconde* et *troisième*, ou de *Père*, *Fils* et *Saint-Esprit*, sont *également* parfaites, éternelles et increées, en un mot absolument *égales* entre elles; que chacune d'elles possède la plénitude de la divinité ; enfin que le fondateur du christianisme n'est autre que la seconde de ces personnes, laquelle s'est *incarnée* dans le temps pour la *rédemption* du genre humain. Vainement la raison objecte-t-elle que *ce Dieu unique en trois personnes* ne saurait offrir à l'esprit une conception claire et consistante ; vainement parle-t-elle d'incompatibilité logique, de contradiction, on lui répond que cette obscurité est divine, on lui ferme la bouche avec un mot : *mystère*. L'évidence cartésienne n'a rien à faire ici. Inutile d'ailleurs de presser les termes orthodoxes, de chercher à en pénétrer le sens. Saint Augustin nous apprend qu'en disant *trois personnes*, on a parlé, non pour dire quelque chose, mais seulement pour ne pas rester muet. (Dictum est *tres personæ* non ut illud diceretur, sed ne taceretur.)

Pour montrer en quoi l'*arianisme* s'éloigne de la foi qui a prévalu dans l'Eglise, nous cite-

rons le passage suivant d'un ouvrage d'Arius, intitulé *Thalie :* « Dieu n'a pas toujours été Père; il y eut un temps où il était Dieu seulement et n'était pas encore Père, quoiqu'il le soit devenu ensuite. Le Fils n'a pas toujours été, car toutes choses ayant été faites du néant, le Verbe divin, qui est du nombre des créatures et des ouvrages, a aussi été fait du néant. Il y eut un temps où il n'était pas encore, et il n'était pas avant que d'avoir été fait, et il a commencé, il a été créé comme les autres. Car il y eut un temps où Dieu était seul, où le Verbe, la Sagesse n'existait pas encore. Mais ayant dessein de nous produire, Dieu a fait un être auquel il a donné le nom de Verbe, de Fils et de Sagesse, afin de s'en servir pour notre production. » Il est impossible de nier d'une façon plus formelle l'égalité du Père et du Fils, et par là même la divinité de ce dernier, au sens absolu du mot divinité. Voici une profession de foi également nette, adressée par Arius à Alexandre, évêque d'Alexandrie : « Nous reconnaissons un seul Dieu, seul non engendré, seul éternel, seul sans principe, seul véritable, seul immortel, seul sage, seul bon, seul puissant, seul juge de tous, qui conduit et gouverne tout; le Dieu de la loi, des prophètes et du Nouveau Testament; qui a engendré son Fils avant le temps et les siècles, par qui il a fait les siècles mêmes et toutes les autres créatures... Il lui a donné l'être par sa propre volonté... Ce Fils est la créature parfaite de Dieu, mais non comme une autre créature; il est sa progéniture, mais non comme une autre progéniture. La progéniture du Père n'est point une émission; elle n'est point une partie du Père; elle n'est point une lumière tirée d'une lumière, de manière à faire deux lampes avec une seule... Le Fils a reçu du Père la vie et l'être, et le Père, en le créant, l'a associé à sa gloire... Le Fils, engendré hors du temps par son Père, créé et fondé avant les siècles, n'était pas avant d'être engendré; mais il a été engendré hors du temps et avant toutes choses. Il n'a pas l'être en même temps que son Père, comme quelques-uns l'affirment, introduisant ainsi deux principes non engendrés... Si le Fils était une émission de la substance du Père, il s'ensuivrait que le Père est un être composé, divisible et muable. »

Le point de départ du raisonnement d'Arius et de ses partisans est ce fait irrécusable que, dans les trois premiers Evangiles et même dans le quatrième, le Fils est très-nettement subordonné au Père. Cette subordination, qui est fortement accentuée dans plus d'un passage, comment doit-on l'interpréter? L'enseignement orthodoxe la prend dans un sens relatif à la mission terrestre du Verbe; Arius lui donne un sens absolu qui détruit l'égalité des personnes de la Trinité. Si le Fils, dit-il, est subordonné au Père, il n'est pas absolument Dieu; par conséquent, il n'a pas tout ce que le Père a, ce qui revient à dire qu'il n'est pas égal au Père. Ne lui étant pas égal, il n'est pas de la même essence; car s'il possédait l'essence divine, cette essence étant parfaite, il devrait être parfait lui-même, et il y aurait deux Dieux égaux en tout, ce qui est polythéiste et absurde. D'autre part, la substance divine étant absolument simple, indivisible et immuable, Dieu ne peut *engendrer*, si l'on entend par ce mot produire, émettre, tirer de sa propre substance; par conséquent, génération et création sont ici synonymes; à côté de la substance incréée, il ne peut y avoir que des substances créées, et qui dit être créé dit un être qui a commencé, qui est né dans le temps. Donc le Fils n'est pas éternel, il est créature, il est ouvrage; la créature type, sans doute, mais enfin créature. *Monothéiste*, la logique d'Arius ne peut se reposer dans un juste milieu vide de sens, entre le trithéisme et l'unitarisme; *sémitique*, elle ne peut admettre une génération du Fils essentiellement distincte de la création; *platonicienne*, elle fait du *Verbe*, du *Logos*, l'idée archétype de Dieu réalisée pour servir à la production du monde.

II. — Antécédents de l'arianisme. Une des erreurs que l'on commet le plus habituellement, c'est d'appliquer à la primitive Eglise les idées qu'on s'est faites, qu'on a dû se faire plus tard de l'orthodoxie chrétienne. Il faut bien comprendre qu'à ces époques reculées la théologie n'est pas faite; elle se fait; elle n'a rien encore de la précision, de la rigidité qu'elle doit acquérir dans la suite; elle n'est pas encore passée, si l'on peut ainsi dire, de l'état fluide à l'état solide; c'est un organisme qui vit et qui croît; ce n'est pas encore un monument qui dure et qui ne change pas. Au sein de l'Eglise naissante, on voit se produire de grands courants d'idées qui ouvrent à son développement des voies diverses, qui apportent au dogme futur les matériaux entre lesquels il devra *choisir*, mais dont aucun ne présente le caractère de révolte contre un dogme fixé et depuis longtemps établi.

S'il est une conception qui, dans la doctrine chrétienne, mérite le nom de centrale, c'est l'idée qu'on doit se faire de la personne du Christ, des rapports de cette personne avec Dieu et avec l'humanité. Telle théorie du Christ, tel christianisme. Eh bien, il est facile de suivre les développements de la christologie depuis le Ier jusqu'au IVe siècle. On voit la figure du Christ s'élever, grandir de plus en plus dans les esprits et dans les cœurs. Au Ier siècle, le Christ se montre surtout avec des traits sémitiques : c'est le prophète par excellence, le Messie. L'Evangile de saint Marc, le plus ancien, ne voit « en Jésus de Nazareth qu'un prophète puissant en œuvres et en paroles, fait par Dieu Christ et Seigneur. » Il est difficile qu'une interprétation, affranchie de toute hypothèse dogmatique, accorde à l'expression *Fils de Dieu*, telle qu'elle est employée dans les trois premiers Evangiles, le sens transcendant, métaphysique, qu'elle présente dans le quatrième. Avec le quatrième Evangile (au IIe siècle, suivant la critique rationaliste), Jésus devient le Verbe incarné; l'hellénisme s'est en quelque sorte emparé du Christ sémitique, se l'est assimilé; la folie de la croix et la sagesse grecque se sont unies, et de cette union est née la théologie proprement dite. Deux sentiments également chrétiens sont alors en présence, le sentiment de l'unité divine, qui est la tradition de la religion nouvelle, son point de départ, et le sentiment de la glorification du Christ, qui est en quelque sorte le principe de sa vie et de son expansion. Elle fait effort, d'une part, pour ne pas laisser échapper le monothéisme, pour le retenir dans sa pureté, comme elle l'a reçu du judaïsme; d'autre part, elle tend à affirmer d'une manière de plus en plus absolue la divinité de son fondateur. Ce dernier sentiment ne cesse de gagner du terrain.

Toutefois, à la fin IIe siècle, le Fils, le Verbe, n'est pas encore devenu l'égal du Père; l'orthodoxie est alors véritablement arienne. « Il y eut un temps, dit Tertullien, où n'existaient ni le péché, ni le Fils, de sorte qu'alors Dieu n'était ni juge, ni Père (*fuit tempus cum et delictum et filius non fuit, quod judicem et qui patrem Dominum faceret*). C'est précisément la formule qui sera plus tard celle de *l'arianisme : ên pote ote ouk ên uios*, il fut un temps où le Fils n'existait pas. Tertullien ajoute que c'est au moment précis où Dieu prononça le *fiat lux* de la Genèse que le Verbe a procédé de Dieu. Il nous apprend que c'est le Verbe qui apparaissait aux patriarches de l'Ancien Testament, et qui inspirait les prophètes. Il lui répugne de prêter ces actes anthropomorphiques au Père, qui, à cause de sa spiritualité absolue, est pour ainsi dire *un Dieu de philosophes* (*ut ita dixerim, philosophorum deus*). Enfin, il applique indistinctement au Verbe les expressions de *fait*, de *créé*, d'*engendré*, qui, à ses yeux, ont le même sens. De son côté, Origène insiste sur l'infériorité du Fils, et nie qu'il soit de même essence que le Père; il est vrai qu'il fait le Verbe éternel, mais comme, dans sa théologie, les âmes sont éternelles aussi, cette éternité du Verbe ne le sépare pas spécifiquement des autres créatures. En un mot, le Christ d'Origène, si rapproché qu'il soit de Dieu, ne diffère guère, que par le degré de sa perfection spirituelle, des autres êtres raisonnables et moraux.

Nous arrivons au IIIe siècle. C'est l'époque où la lutte s'engage entre les deux sentiments dont nous avons parlé plus haut, sentiment de monothéisme, sentiment de la glorification du Christ, l'époque où de grands systèmes unitaires s'efforcent, pour ainsi dire, de barrer le chemin au mystère de la Trinité. Comme le fait remarquer M. A. Réville, cet unitarisme primitif revêtit deux formes bien distinctes, l'une tendant à supprimer la personnalité du Verbe pour n'en faire qu'un mode, une détermination de l'Etre divin se révélant en Jésus-Christ; l'autre cherchant, comme l'unitarisme moderne, à maintenir l'humanité réelle de Jésus, quitte à préciser ensuite comment, dans cet homme réel et semblable à nous, Dieu s'était manifesté aux autres hommes. L'unitarisme du premier genre trouva son épanouissement philosophique dans le système de Sabellius, presbytre de Ptolémaïs (250-260). Sabellius conserve l'idée du Verbe; mais le Verbe n'est plus chez lui l'intermédiaire entre Dieu et le monde, il fait plutôt l'office d'un principe intradivin, qui pousse l'unité à se déployer en triade. Dieu, par le moyen du Verbe, devient successivement Père, Fils et Saint-Esprit. Ces trois noms désignent, non pas des personnes, mais des attributs, des modes de la divinité; ils correspondent à autant de périodes de l'histoire du monde. Le Père répond à la période de la Loi, le Fils à celle de l'Evangile, l'Esprit à celle de l'Eglise. L'humanité du Christ ne peut être, à ce point de vue, qu'un simple accident de la vie divine.

Tout autre fut l'unitarisme de ceux qui partaient dans leur christologie, non de l'essence divine, mais de la réalité humaine du Christ. Théodote de Byzance et Artémon prêchèrent en pleine Eglise de Rome qu'il fallait s'en tenir au Christ des trois premiers Evangiles. A l'autre extrémité du monde chrétien, l'évêque Bérylle, de Bostra, en Arabie, nia la préexistence personnelle de Jésus, et fit consister son caractère divin dans sa soumission à l'influence de l'esprit de Dieu. Ce fut surtout Paul de Samosate, évêque d'Antioche, qui éleva cet unitarisme à la hauteur d'une théorie philosophique. D'après Paul de Samosate, le Christ est vraiment un homme, mais un homme devenu divin, divinisé (*theopoiêtheis*) par sa perfection religieuse et morale. Le Verbe divin est, en Dieu comme en l'homme, le principe interne de la pensée et de la conscience, et n'est pas une personne distincte. Il élève vers Dieu la raison et la volonté de tout homme, et c'est une action de même nature qu'il a exercée, mais d'une manière excellente, sur l'âme de Jésus de Nazareth. Sabellius et Paul de Samosate avaient ceci de commun, qu'ils anéantissaient la personnalité et l'incarnation du Verbe et faisaient ainsi bon marché du quatrième Evangile. Cet effort rationaliste pour arrêter le courant ascensionnel de l'idée chrétienne devait être impuissant. Le sabellianisme fut la première doctrine que condamna formellement un concile oriental réuni à Alexandrie (261). Paul de Samosate fut déposé par les évêques de Syrie, réunis en concile à Antioche (269). La théorie du Verbe, conçu comme personne distincte du Père et incarnée en Jésus, régna désormais sans partage. Ce fut précisément en partant de cette théorie, et en l'expliquant à sa manière, que l'*arianisme*, au IVe siècle, vint relever l'unitarisme et lui donner une forme et une vie nouvelles.

III. — Lutte de l'arianisme et de l'orthodoxie trinitaire. L'*arianisme* commença à éclater vers l'an 318, quelques années avant la victoire de Constantin sur Licinius. Arius, originaire de Libye, était alors presbytre d'une des églises d'Alexandrie. Entendant un jour son évêque, le patriarche Alexandre, exposer dans une conférence ecclésiastique le mystère de la Trinité, et enseigner que les trois personnes divines sont entre elles parfaitement unies et égales, il s'éleva hardiment contre cette doctrine. Soutenir l'égalité parfaite des personnes de la Trinité, c'était, disait-il, reproduire les erreurs de Sabellius, qui n'avait voulu voir dans ces différentes personnes que des noms divers et des attributs spéciaux du même être. Les égaler à ce point, c'était les confondre. Puis il posa ce raisonnement : si le Père a engendré le Fils, celui qui engendre existait avant celui qui est engendré; donc il y a eu un temps où le Fils n'existait pas. Alexandre reprocha à son tour à Arius de reproduire la doctrine de Paul de Samosate, condamnée par le concile d'Antioche en 269. La réunion se sépara dans un grand scandale. Mais l'argument d'Arius avait paru frappant à beaucoup de monde, et la nouvelle doctrine se répandit très-promptement. Alexandre, effrayé des progrès de son adversaire, et excité par le zèle de son secrétaire privé Athanase, alors diacre, crut devoir soumettre la question à l'autorité d'un concile. A cet effet, il convoqua les évêques de l'Egypte, de la Libye et de la Pentapole, qui, s'étant réunis à Alexandrie en l'année 320, frappèrent d'anathème la personne et la doctrine d'Arius. Mais cette mesure n'eut d'autre effet que d'étendre l'incendie qui venait de s'allumer. Arius envoya sa profession de foi à tous les évêques circonvoisins, les priant de l'éclairer au cas où il serait dans l'erreur, et demandant leur protection s'ils le jugeaient dans la bonne voie. A peu de temps de là, il se rendit lui-même en Palestine et en Bithynie, où il prêcha sa doctrine avec tant de succès, qu'il attira dans son parti un grand nombre d'évêques de ces provinces, notamment Eusèbe de Nicomédie et Eusèbe de Césarée, qui le reçurent à leur communion et écrivirent à tous les prêtres d'Orient pour les prier de faire cause commune avec les Ariens.

La lutte était désormais engagée, non plus seulement entre un prêtre et son évêque, mais entre évêques et évêques, entre conciles et conciles; elle divisait l'Eglise en deux camps, et comme à cette époque les affaires de l'Eglise occupaient la première place dans les esprits et paraissaient l'intérêt vital de la société, comme les passions religieuses étaient les grandes passions, et qu'elles entraînaient toutes les autres dans leur orbite en leur donnant leur couleur et leur énergie, cette division, qui pouvait affecter la paix publique et qui semblait contraire à l'unité de l'empire, ne tarda pas à devenir l'objet des préoccupations et des alarmes de Constantin, récemment converti au christianisme. Dans cette guerre civile spirituelle, il voulut prendre le rôle de conciliateur et écrivit la lettre suivante :

« Constantin, vainqueur, très-puissant et très-auguste, à Alexandre et à Arius... Dernièrement, lorsqu'une intolérable folie s'était emparée de toute l'Afrique, à cause de quelques téméraires qui avaient divisé la religion des peuples en plusieurs sectes, moi, voulant arrêter ce mal, je ne voyais pas de meilleur remède que de chercher quelques-uns de vous autres (évêques d'Orient) pour les charger de rétablir la concorde entre les dissidents. Car, puisque par le bienfait de Dieu les rayons de la vraie lumière et la règle de la véritable religion sont sortis comme du sein de l'Orient pour éclairer l'univers entier, je pensais que vous deviez demeurer les guides du salut de toutes les nations... Mais, ô bonté divine, quelle nouvelle a frappé mes oreilles, ou plutôt a blessé mon âme! J'apprends qu'il y a entre vous de beaucoup plus grands dissentiments que ceux qui divisent l'Afrique, de sorte que votre contrée, d'où j'attendais le secours, a plus besoin de remèdes qu'aucune autre. Et, en réfléchissant sur l'origine de cette division, je trouve que *la cause est légère et point du tout digne d'une telle contention des âmes*. C'est pourquoi je me vois réduit à vous adresser cette lettre, et, en invoquant le secours de la divine Providence, je m'offre pour l'*arbitre* et l'*intermédiaire* de votre différend... Or, voici comment j'apprends qu'a commencé votre controverse. Vous, Alexandre, vous avez cherché à savoir de vos prêtres ce qu'ils pensaient sur un point des choses écrites dans la loi, ou plutôt sur une *question de peu d'importance;* et vous, Arius, vous avez avancé sans prudence ce que vous deviez, ou ne jamais penser, ou, si vous le pensiez, enfermer dans le silence. De là la discorde étant née entre vous, la bonne harmonie a été rompue, le peuple saint divisé en deux partis *a perdu son unité*. Mais maintenant, que chacun d'entre vous, se pardonnant réciproquement, embrasse l'avis que votre frère dans le service de Dieu vous propose très-justement. De quoi s'agit-il, en effet? Il ne fallait, sur ce point, *ni interroger ni répondre*. Car ce sont là des questions qu'aucune nécessité légale ne prescrit d'agiter, mais qui sont mises en avant *pour amuser des loisirs ;* et, quoiqu'elles puissent servir à donner de l'exercice à l'esprit, cependant nous devons avoir soin de les contenir dans l'intérieur de notre pensée, de ne pas les apporter au hasard dans les réunions publiques, et *de n'en pas frapper, surtout sans discrétion, les oreilles des peuples*. Combien y a-t-il de gens, en effet, qui puissent comprendre exactement la *portée de si grandes et si difficiles matières*, et les exposer dignement? Et si quelqu'un pense pouvoir s'en acquitter, à combien de personnes dans le peuple pourra-t-il faire comprendre sa conviction? Qui peut, dans la délicatesse de pareilles questions, être sûr de se préserver du danger de glisser dans l'erreur? Il faut donc, sur tous ces sujets, réprimer sa langue, de peur, ou que la faiblesse de celui qui parle ne l'empêche de s'expliquer d'une façon suffisante, ou que la lenteur d'esprit de celui qui écoute ne lui fasse négliger une partie de ce qu'on dit, et que, soit pour un motif, soit pour un autre, le peuple ne tombe dans des blasphèmes et dans des schismes. L'interrogation a donc été imprudente, et la réponse indiscrète. *Car il ne s'agit pas entre vous d'un des points principaux de votre foi, et on ne vous introduit pas de dogme nouveau sur le culte de Dieu*. Vous avez au fond la même opinion, vous pouvez revenir aisément à la même communion... Voyez les philosophes d'une secte, comme ils professent les mêmes opinions, et cependant ils ont bien souvent des différences sur quelque point en particulier! Mais, quoiqu'ils diffèrent sur les points qui tiennent à la perfection de la science, pour ce qui fait le fond de la doctrine, ils restent toujours unis. Combien n'est-il pas plus convenable que vous, les serviteurs du Dieu très-haut, vous restiez unanimes dans la profession de la même religion... Retournez donc à votre mutuelle charité... Rendez-moi, à moi-même, mes jours tranquilles et mes nuits sans inquiétudes... »

Cette lettre de Constantin est curieuse à bien des égards. « On y trouve, dit un écrivain catholique, M. A. de Broglie, la hauteur du maître unie à la soumission du fidèle et au dédain de l'homme d'Etat. » M. Pierre Leroux fait remarquer le peu d'importance que Constantin y attache à la question de dogme : « C'est bien là, dit-il, la politique de l'homme du pouvoir, qui s'attache à l'immobilité du présent et ne comprend pas les nécessités de l'avenir, de l'homme d'action, qui, poussé par les idées, ne comprend rien aux idées. » Voltaire applaudit à cette politique de Constantin; il est ravi de cette façon cavalière de traiter la théologie. « L'empereur Constantin, dit-il, était un scélérat, je l'avoue, un parricide qui avait étouffé sa femme dans un bain, égorgé son fils, assassiné son beau-père, son beau-frère et son neveu, je ne le nie pas;... mais il avait *du bon sens*. On ne parvient point à l'empire, on ne subjugue pas tous ses rivaux sans avoir raisonné juste. Quand il vit la guerre civile des cervelles scolastiques allumée, il voulut mettre la paix entre les parties belligérantes. Vous êtes de grands fous, leur dit-il expressément dans une lettre, de vous quereller pour des choses que vous n'entendez pas. Il est indigne de la gravité de vos ministères de faire tant de bruit *sur un sujet si mince*. »

Ce qui frappe, dirons-nous, dans la lettre de Constantin, c'est le caractère politique, utilitaire, éminemment latin, de l'intervention impériale; rien de plus contraire à l'esprit grec. Il veut rétablir l'unité; mais l'unité qu'il demande et qui lui suffit est une unité tout extérieure, c'est l'unité dans le culte et dans la pratique de la loi, l'uniformité romaine étendue aux choses de la religion. Les efforts de la spéculation théologique, de l'idéologie chrétienne lui paraissent inutiles et dangereux. Là est pour lui la racine des diversités, des discussions et des disputes, toutes choses synonymes à ses yeux. Silence prudent sur les points difficiles qui peuvent diviser et sur lesquels même on n'est pas toujours sûr de se bien comprendre mutuellement, silence surtout devant le peuple qu'il ne faut pas émouvoir; et la paix avant tout : voilà son programme. *Il ne fallait sur ce point*, dit-il à Alexandre et à Arius, ni interroger, ni répondre. Constantin se heurtait naïvement à un obstacle que sa conversion, si elle n'eût pas été déterminée par la politique, aurait dû lui faire prévoir, nous voulons dire, à cette autorité intérieure de la conscience, dont la grande révolution chrétienne avait fait le centre de toute vie intellectuelle et morale. Dans la sphère des intérêts, tout s'arrange; dans celle des idées, des convictions, toute transaction, toute conciliation est repoussée

par la conscience. Constantin n'avait pas fait cette distinction; son christianisme, tout politique, était encore du paganisme. Des tribulations sans fin l'attendaient dans cette grosse affaire qu'il avait crue si simple, et dont son bon sens n'avait pu deviner la portée. Sa lettre, et l'envoi qu'il fit à Alexandrie d'un évêque d'Occident, Osius, pour juger la question, ne terminèrent rien. « Le mal, dit M. A. de Broglie, ne faisait que s'accroître de plus en plus; » il fallut aviser à des moyens plus efficaces. Ce fut alors que l'empereur résolut d'en appeler à une assemblée générale de l'Eglise. La ville de Nicée, en Bithynie, fut choisie pour le lieu de ce concile solennel, qui, à raison de son titre de premier concile *œcuménique*, et à cause de l'importance de la secte à laquelle il fut opposé, est demeuré si célèbre dans les fastes de l'Eglise.

Trois cent dix-huit évêques assistèrent, dit-on, à ce concile. Chacun d'eux s'y était fait accompagner des plus habiles de son clergé. Alexandre y amena son secrétaire et son conseiller Athanase, depuis, son successeur, qui, s'étant signalé dans cette circonstance par le zèle qu'il déploya contre les ariens, devint l'objet principal de leur inimitié. Cette assemblée commença ses travaux le 19 juin de l'année 325. Mandé devant elle, Arius soutint avec fermeté les propositions qu'il avait avancées. Il dit que le Verbe n'était ni éternel comme le Père, ni de même nature, ni de même substance; qu'il n'était pas Dieu, mais seulement participant de la divinité, au sens où l'Ecriture dit que tous les hommes le sont. Il ajouta qu'au commencement le Père était seul, et qu'il avait tiré le Fils du néant par un acte de sa volonté; enfin il termina en disant que le Père était invisible et incompréhensible même pour le Fils, car ce qui a commencé ne peut connaître ce qui est éternel. Après de longs débats, la doctrine d'Arius fut condamnée par plus de trois cents évêques. Dans le cours de la discussion, Eusèbe de Nicomédie avait démontré que, si l'on admettait que le Verbe fût incréé, il fallait reconnaître aussi qu'il était de la même substance que Dieu, c'est-à-dire *consubstantiel* à son père (en grec, *homoousios*, de *homos*, même, et *ousia* substance). Il présentait cela comme une objection, parce que le concile d'Antioche, en condamnant Paul de Samosate, avait rejeté ce terme, le tenant pour entaché de sabellianisme. Il arriva que ce terme fut, au contraire, adopté d'un commun accord par les Pères du concile de Nicée, et devint l'expression sacramentelle de la formule de foi qu'ils dressèrent alors. Cette formule, si connue depuis sous le nom de *Symbole de Nicée*, porta donc que *Jésus-Christ est né du Père avant tous les siècles, qu'il est Dieu de Dieu, lumière de lumière, engendré et non fait, consubstantiel à son Père*, etc. (V. SYMBOLE.) Au symbole était joint le canon suivant: *Quant à ceux qui disent qu'il y a eu un temps où le Fils n'était pas, ou qu'il n'était pas avant d'avoir été engendré, ou qu'il est d'une autre substance ou essence que Dieu, ou qu'il est muable et sujet à changement, ceux-là, la sainte Eglise catholique apostolique de Dieu les déclare anathèmes.* En condamnant l'*arianisme*, le concile eut soin, pour éviter que d'une extrémité les esprits ne se portassent vers une autre, d'anathématiser formellement le système de Sabellius, qui confondait en une seule les diverses personnes divines. Il avait contre Arius établi la thèse, l'unité de substance; il maintint, contre Sabellius, l'antithèse, la distinction des personnes, sans s'occuper de chercher la synthèse qui pouvait résoudre cette désespérante antinomie.

La sentence du concile fut rendue en présence de Constantin, qui la reçut avec joie, persuadé sans doute qu'elle allait finir le débat. Il déclara qu'il la ferait respecter, et menaça de l'exil tous ceux qui refuseraient d'y souscrire. Arius, ayant refusé, fut exilé en Galatie; dix-sept évêques firent d'abord le même refus; ensuite ils se réduisirent à cinq, et finalement à deux, Second de Ptolémaïde et Théonas de Marmarique, qui furent aussi exilés. En même temps, Constantin fit défense de lire les ouvrages d'Arius, et ordonna de les détruire, par un édit conçu en ces termes: « Tous les livres écrits par Arius devront être brûlés partout où ils se trouveront, afin que non-seulement son odieuse doctrine soit anéantie, mais que la mémoire n'en passe pas à la postérité. Si quelqu'un est surpris ayant caché un livre d'Arius et ne le brûle pas sur-le-champ, il subira la peine de mort. Le supplice capital suivra immédiatement la découverte de la faute. *Que Dieu vous conserve!* » Voilà l'intolérance et la persécution qui s'établissent du même coup que le dogme, et pour des siècles! Voilà l'union de l'*Eglise* et de l'*Etat*, de l'*anathème* et de la *peine temporelle*, qui fait son entrée dans l'histoire! Nous sommes loin de la liberté de conscience!

Condamné par le concile de Nicée et par Constantin, mais habilement soutenu par les évêques, qui n'avaient adhéré à la foi de Nicée que pour échapper à la persécution, l'*arianisme* concentra ses attaques sur le fameux mot *consubstantiel* (*homoousios*), qui était la formule par excellence et comme le drapeau de l'orthodoxie. Tout l'effort de la défense, représentée surtout par Athanase, devenu évêque d'Alexandrie à la mort d'Alexandre, se porta sur le même point. Le monde chrétien se partagea en *consubstantiels* et en *inconsubstantiels*. Ces derniers voulaient bien que le Verbe fût *de substance semblable* (*homoiousios*), mais non *de même substance* (*homoousios*). La différence entre les deux partis n'était pas même un mot, mais un *iota*. Il est vrai que cet *iota* était plus gros qu'il n'en avait l'air. L'*homoousie* était une manière d'affirmer, tout à la fois, l'unité divine et la divinité absolue du Verbe. Les *homoiousiens*, qui conservaient de l'*arianisme* primitif la négation de l'identité de substance, mais qui paraissaient abandonner la négation du Fils incréé et coéternel au Père, glissaient, qu'ils s'en rendissent compte ou non, de l'unitarisme au trithéisme. Chose curieuse! c'était l'orthodoxie qui, maintenant, semblait défendre le monothéisme: les rôles étaient changés. « Ceux qui rejetaient le mot *consubstantiel*, dit Socrate, croyaient que les autres introduisaient par là le sentiment de Sabellius, et les traitaient d'impies, comme niant l'existence du Fils de Dieu; au contraire, ceux qui s'attachaient au mot *consubstantiel*, croyant que les autres voulaient introduire la pluralité des dieux, en avaient autant d'horreur que si l'on avait voulu rétablir le paganisme. »

Cependant le zèle de Constantin pour les décisions des Pères de Nicée s'était insensiblement refroidi. Les habiles de l'*arianisme* s'étaient appliqués d'abord à désarmer cette *force séculière*, puis à s'en emparer, et à la diriger contre leurs adversaires. « Tout change bientôt à la cour, dit Voltaire; des femmes, des évêques *inconsubstantiels*, parlèrent pour Arius, et firent révoquer la sentence d'exil. » Arius, rappelé, parut rétracter ce qu'il avait autrefois soutenu, et accepter le symbole de Nicée. Il est vrai que sa nouvelle profession de foi ne contenait pas le mot *consubstantiel*, ce qui devait la rendre suspecte aux orthodoxes; mais la foi de Constantin n'était pas aussi intraitable que celle d'Athanase; Arius avait fait un pas vers la paix et l'unité, ne convenait-il pas de lui faire quelques concessions? Ne pouvait-on sacrifier un mot de création récente et qui ne se trouvait pas dans l'Ecriture? Ne devait-on pas s'empresser d'ouvrir la porte de l'Eglise à qui demandait à y rentrer? Faire de l'orthodoxie un chemin si étroit était-il un bon moyen pour y attirer les esprits? Arius put retourner à Alexandrie; mais comme sa présence y causait du trouble, l'empereur le fit venir à Constantinople, où, peu de temps après, il mourut d'une manière tragique et imprévue, dans le moment où Alexandre, évêque de cette ville, allait être forcé, par les ordres de l'empereur, de le recevoir à sa communion. Les passions violentes qui alors dominaient les esprits ne leur permettaient pas d'attribuer à des causes ordinaires un événement qui les intéressait si vivement; aussi, pendant que les *consubstantiels* criaient au miracle, les ariens criaient au meurtre. Constantin mourut lui-même un an après, sans être parvenu à établir, dans la religion qu'il avait embrassée, cette unité que sa politique n'avait cessé de poursuivre comme une condition de l'unité de l'empire.

Après la mort de Constantin, l'empire se trouva divisé en deux parties, et le christianisme eut deux centres: l'*arianisme* domina en Orient, et la foi nicéenne en Occident. Constant, qui régnait en Italie, y favorisait les partisans d'Athanase; Constance, empereur d'Orient, soutenait les ariens. Les deux empereurs s'écrivirent à plusieurs reprises pour faire cesser le schisme; une première tentative de rapprochement avait été faite à Milan, et n'avait abouti à rien. En 347, un grand concile fut convoqué à Sardique, en Illyrie. Le nombre des évêques présents fut de cent soixante-dix. Les évêques orientaux n'ayant pu s'entendre avec ceux d'Occident, se retirèrent à Philippopolis, en Thrace, où, au nombre de quatre-vingts, ils tinrent un concile à part. Des deux côtés on se prétendit orthodoxe, et l'on se renvoya l'accusation d'impiété. Tandis que le concile de Philippopolis excommuniait Athanase et tous les évêques d'Occident qui le soutenaient, ceux-ci, qui avaient continué de tenir leur session à Sardique, excommuniaient les évêques et les décrets du concile rival.

A la mort de Constant, son frère Constance régna sur tout l'empire. Il réussit à rétablir l'unité religieuse au profit de l'*arianisme* mitigé, en assemblant deux conciles, l'un, des évêques orientaux, à Séleucie, et l'autre, des évêques d'Occident, à Rimini. Le petit nombre d'ariens qui assistaient à ce dernier présentèrent une formule de foi dressée à Sirmium par tous les Orientaux, avant leur départ pour Séleucie; elle portait que le *Fils de Dieu est semblable à son Père en substance et en essence*, mais elle rejetait le mot *consubstantiel*. Le concile de Rimini refusa d'abord d'accepter cette formule; mais la pression de l'empereur, qui en avait fait sa cause, finit par vaincre la résistance des Pères; assiégés de menaces, ils se rendirent, *convinrent* que la formule de Sirmium *n'était point arienne*, qu'elle était orthodoxe, qu'il valait mieux pour la paix de l'Eglise mettre de côté le mot *consubstantiel*.

Quelque temps suspendue, sous les règnes de Julien, de Jovien et de Valentinien, qui avaient eu le bon sens de laisser la liberté aux deux partis et de ne pas intervenir entre eux, l'interminable lutte se ralluma sous Valens. Mais les ariens s'étaient divisés en plusieurs sectes. A côté du *semi-arianisme*, qui se bornait à rejeter le mot *consubstantiel*, s'était posé un *arianisme* radical, représenté surtout par Aétius d'Antioche et Eunomius de Cappadoce, et qui s'efforçait de ramener le monde chrétien à l'unitarisme de Paul de Samosate. Persécutés sous Constance et sous Valens, mais soutenus par l'infatigable persévérance de leurs chefs, Athanase, Hilaire, Basile, etc., les orthodoxes étaient restés unis. Sous Théodose, ils reprirent l'offensive, c'est-à-dire *la direction du bras séculier*. Traités en rebelles, les ariens se virent dépouillés de leurs églises, que la confiscation livrait à leurs ennemis, privés du droit de tenir des assemblées, réduits au silence. L'hérésie, frappée cruellement, semblait détruite, lorsque l'invasion des barbares, convertis par des missionnaires ariens, la ramena dans l'empire. Un moment l'*arianisme* régna en Italie avec Théodoric; dans la Gaule Narbonnaise, l'Aquitaine, l'Espagne, avec Alaric; dans la Gaule Lyonnaise avec les Burgundes; en Afrique avec les Vandales. Mais il disparut bientôt avec les premiers royaumes fondés par les barbares. L'orthodoxie nicéenne eut pour elle d'être la religion de la société civilisée et celle aussi des derniers envahisseurs, les Francs.

IV. — JUGEMENTS DIVERS SUR L'ARIANISME. Amoureuse de bon sens et de clarté, peu disposée à perdre terre, à s'élever vers le ciel, vers les nuages, vers les causes hyperphysiques, *peu tourmentée de l'infini et du divin*, la philosophie du XVIIIe siècle se tenait à trop grande distance de la métaphysique chrétienne pour admirer la puissance de l'esprit humain dans cette construction. Du point de vue où elle était placée, elle ne pouvait considérer les spéculations et les disputes théologiques que comme une maladie mentale introduite dans le monde par le christianisme, l'*arianisme* que comme une des nombreuses manifestations de cette diathèse. Voltaire enveloppe dans un égal mépris ariens et orthodoxes: « Toutes les grandes disputes théologiques, dit-il, ont été grecques. Qu'auraient dit Homère, Sophocle, Démosthène, Archimède, s'ils avaient été témoins de ces subtils ergotismes qui ont coûté tant de sang? Arius a l'honneur, encore aujourd'hui, de passer pour avoir inventé son opinion, comme Calvin passe pour être le fondateur du calvinisme. La vanité d'être chef de secte est la seconde de toutes les vanités de ce monde; car celle des conquérants est, dit-on, la première. Cependant ni Calvin, ni Arius n'ont certainement pas la gloire de l'invention. On se querellait depuis longtemps sur la Trinité, lorsqu'Arius se mêla de la querelle dans la disputeuse ville d'Alexandrie, où Euclide n'avait pu parvenir à rendre les esprits tranquilles et justes... Voici une question incompréhensible, qui a exercé la curiosité, la subtilité sophistique, l'aigreur, l'esprit de cabale, la fureur de dominer, la rage de persécuter, le fanatisme aveugle et sanguinaire, la crédulité barbare, et qui a produit plus d'horreurs que l'ambition des princes, qui pourtant en a produit beaucoup: Jésus est-il Verbe? S'il est Verbe, est-il émané de Dieu dans le temps ou avant le temps? S'il est émané de Dieu, est-il coéternel et consubstantiel avec lui, ou est-il d'une substance semblable? Est-il distinct de lui, ou ne l'est-il pas? Est-il fait ou engendré?... Ces questions, si au-dessus de la raison, *avaient certainement besoin d'être décidées par une Eglise infaillible.* On sophistiquait, on ergotait, on se haïssait, on s'excommuniait chez les chrétiens pour quelques-uns de ces dogmes inaccessibles à l'esprit humain, avant les temps d'Arius et d'Athanase. Les Grecs égyptiens étaient d'habiles gens; ils coupaient un cheveu en quatre; mais, cette fois-ci, ils ne le coupèrent qu'en trois. Alexandre, évêque d'Alexandrie, s'avise de prêcher que Dieu, étant nécessairement individuel, simple, une monade dans toute la rigueur du mot, cette monade est trine. Le prêtre Arius est tout scandalisé de la monade d'Alexandre; il explique la chose différemment... Alexandre assemble vite un petit concile de gens de son opinion, et excommunie son prêtre. Eusèbe, évêque de Nicomédie, prend le parti d'Arius: voilà toute l'Eglise en feu... Après la mort de Constantin, les troubles occasionnés par le seul mot *consubstantiel* agitèrent l'empire avec violence. Constance tint des conciles comme son père: ces conciles s'anathématisèrent réciproquement. Athanase courut l'Europe et l'Asie pour soutenir son parti. Les inconsubstantiels l'accablèrent..... L'empereur Julien, fatal ennemi de l'Eglise, fit ce qu'il put pour rendre la paix à l'Eglise, et n'en put venir à bout. Jovien, et après lui Valentinien, donnèrent une liberté entière de conscience; mais les deux partis ne la prirent que pour la liberté d'exercer leur haine et leur fureur. »

Plus respectueuse des efforts, même impuissants, de l'esprit humain, et des produits divers du sentiment religieux; plus juste envers le christianisme; appliquée, en dehors de toute préoccupation polémique, à étudier l'origine des croyances, à suivre le développement des dogmes, à saisir les rapports de ce développement avec le mouvement historique; portant dans cette étude des *superstitions* et des *fanatismes* un sérieux qui eût singulièrement étonné le grand, le redoutable pamphlétaire du siècle dernier, la raison du XIXe siècle a mieux compris l'importance philosophique et sociale des questions engagées dans la lutte de l'*arianisme* et de l'orthodoxie. Catholiques et libres penseurs se sont demandé en quoi le triomphe de l'*arianisme* eût affecté les destinées du monde et le progrès de la civilisation.

Les catholiques déclarent que l'unitarisme arien eût été impuissant à convertir et à transformer le monde païen: sans l'*incarnation* divine, disent-ils, le monothéisme restait à l'état d'idée philosophique, et ne pouvait avoir d'action efficace sur la majorité des esprits et des cœurs; sans la *trinité*, sans l'*homoousie*, l'incarnation amoindrie perdait toute sa valeur et en même temps devenait une porte ouverte au polythéisme; c'est grâce à la trinité que le monde gréco-romain a pu être conquis par le monothéisme. Ecoutez M. A. de Broglie:

« L'hérésie d'Arius touchait le christianisme à son point saillant. Elle l'atteignait directement dans ce qui le caractérisait aux yeux des peuples. Dans la grande révolution que le christianisme avait opérée par tout le monde, deux traits principaux frappaient tous les regards. C'était d'abord un dogme, l'unité de Dieu; c'était ensuite un symbole, la croix de Jésus-Christ. C'était la substitution d'une seule idée et d'une seule image aux fastes interminables et au musée bizarre des dieux du polythéisme. Comment s'accordaient ce dogme et ce symbole, cette idée et cette image? Dans quels rapports s'unissaient le Dieu des chrétiens, si jaloux de son unité, et l'homme souffrant et méprisé qu'ils ne craignaient pas de lui associer dans leur adoration? C'était ce mystère vital du christianisme, longtemps caché dans le sanctuaire, que l'hérésie d'Arius traînait au grand jour... Il n'est pas douteux que plus d'un des docteurs qui embrassèrent l'hérésie arienne y furent principalement portés par le désir de rendre le mystère de la trinité plus conforme à l'idée d'un Dieu unique. Dans un enthousiasme récent pour cette unité divine, il pouvait sembler à beaucoup d'esprits qu'il était plus digne de la majesté du Père des êtres de demeurer seul assis sur le trône de l'éternité, et surtout qu'il n'avait pu, sans s'abaisser, en descendre même un jour pour revêtir l'enveloppe misérable de l'humanité... C'étaient là les vues courtes d'une prudence humaine que l'événement aurait trompées. La difficulté n'était pas d'amener les hommes à la connaissance d'un Dieu unique, mais c'était de les y maintenir; c'était de leur faire supporter dans sa redoutable grandeur l'idée d'un être sans égal remplissant de son existence une éternité solitaire. Cette conception majestueuse, mais froide, n'avait jamais réussi ni à dompter les sens, ni à captiver les imaginations, ni à attendrir les cœurs. Quand les hommes l'avaient quelque temps contemplée, ils s'en détournaient pleins de lassitude et d'effroi pour se faire des dieux à leur portée et à leur taille. Ainsi s'opérait, dans toute l'antiquité païenne, un divorce profond et fatal entre la philosophie et la religion, entre la pensée des sages et la piété des simples; la philosophie poursuivant un Dieu abstrait qu'elle avait peine à concevoir et dont la grandeur l'écrasait; la religion empruntant à l'imagination souillée des peuples les traits informes des idoles. Le Dieu de la raison s'évanouissait dans une vapeur d'idéalisme, tandis que les divinités de la foule se plongeaient dans la fange de la matière. La double nature de Jésus-Christ avait résolu le problème de présenter aux hommes un Dieu à la fois intellectuel et sensible, digne de leur intelligence en même temps qu'accessible à leurs sens. Par la double nature de Jésus-Christ, le même Dieu qui attendrissait l'âme pieuse d'une pauvre femme ravissait la réflexion d'un docteur... Là résidait le secret de l'efficacité et de la propagation rapide du christianisme... L'*arianisme* essayait vainement d'expliquer le mystère et ne réussissait qu'à l'énerver. Si la doctrine arienne eût prévalu, Jésus-Christ n'eût été qu'un demi-dieu, élevé sur un autel, pareil à quelque Prométhée bienfaisant ou à quelque chaste image d'Osiris ou d'Hippolyte. A côté ou au-dessous de lui, la crédulité populaire n'aurait pas tardé à placer d'autres êtres surhumains pour établir quelques échelons entre le ciel et la terre. L'humanité reculait ainsi dans l'abîme de superstitions et de rêveries où elle s'était si longtemps souillée. Ce fut la grandeur des Pères de Nicée, de comprendre et le danger de l'attaque et le véritable siége de la défense. »

Avant M. de Broglie, un penseur qui n'admet ni l'autorité de l'Eglise, ni celle de l'Ecriture, M. Pierre Leroux, avait développé cette même opinion, que l'*arianisme*, en amoindrissant la seconde personne de la Trinité, le Verbe, rendait le monothéisme chrétien impuissant à renverser l'idolâtrie, à remplacer le polythéisme, à absorber la philosophie grecque, en un mot à convertir l'ancien monde. Suivant M. Pierre Leroux, le Dieu nouveau proposé par les chrétiens réunissait toutes les qualités et tous les avantages qui pouvaient lui donner la victoire. Il réalisait le Verbe de la philosophie grecque et de la théologie ésotérique; il lui donnait un corps, une histoire; il le rendait visible, accessible au vulgaire; il le faisait sortir du raisonnement pur, pour le faire entrer dans l'imagination et dans le sentiment. Les chrétiens disaient: Vos philosophes ont raison; le Verbe de Dieu vit; nous en sommes sûrs, nous l'avons vu dernièrement; en croyant à Jésus, nous reprenons au profit de notre foi tout ce qu'ils ont entrevu sur l'existence de ce Verbe divin; mais tout ce qui était obscur pour eux est clair pour nous. Ainsi, les chrétiens se servaient, d'une part, de la philosophie, pour démontrer au

peuple l'existence du Verbe; et d'autre part, de l'habitude où était le peuple de croire à des incarnations célestes, pour démontrer aux philosophes que ce Verbe, dont ils connaissaient et affirmaient l'existence, s'était véritablement incarné. Avec l'*arianisme*, on perdait cette forte position; le terrain manquait sous les pieds; le monde échappait à toutes les prises du christianisme. Le Dieu nouveau, devenant une simple créature, on était conduit naturellement au monothéisme rigide, au déisme. Or, le déisme, avec Jésus-Christ homme, ne pouvait absorber la croyance philosophique; il n'abordait en aucune façon le problème de la nature divine, et l'abandonnait par conséquent aux discussions des philosophes; il ne satisfaisait pas davantage l'autre donnée de la foi religieuse : car, comment, avec la parole d'un homme, faire disparaître le culte de tous ces êtres invisibles, à l'incarnation desquels on était habitué. L'*arianisme* donc était le dissolvant du christianisme; s'il eût triomphé, le christianisme ne se fût point constitué, n'eût point donné tous ses fruits. L'*arianisme* vainqueur, c'était l'évolution chrétienne qui s'arrêtait, c'était la religion du moyen âge qui devenait impossible. « L'idée du *Dieu-homme, vrai Dieu et vrai homme*, conclut M. Pierre Leroux, fut à la fois la base de toute la construction du christianisme, le centre de formation de tous ses autres dogmes, la source de ses symboles et de son culte, comme aussi la cause de sa propagation parmi les gentils et de sa victoire sur le polythéisme. C'est vraiment de ce dogme fondamental qu'il faut entendre la fameuse devise du labarum de Constantin : *in hoc signo vinces*. La croix dépouillée de l'homme-Dieu, la croix nue de l'*arianisme*, et ne présentant plus de Verbe de Dieu à adorer, était sans force et sans vertu pour changer le vieux monde. »

Aux jugements qu'on vient de lire, nous ajouterons quelques réflexions qui seront la conclusion de cet article. L'*arianisme* peut être considéré comme le protestantisme du IVe siècle, de même que le protestantisme s'est promptement révélé comme une renaissance de l'*arianisme*. Arrêté un moment dans l'unitarisme, le monde y est revenu, avec une conscience et une raison moins débiles, après avoir traversé douze siècles d'orthodoxie (V. SOCINIANISME, UNITARISME). C'est un exemple remarquable des *ricorsi* de Vico. L'*arianisme* est le protestantisme de la phase ascendante du christianisme, un protestantisme prématuré; il luttait contre le flot montant de la piété et de l'adoration, contre le développement du *surnaturel chrétien*, d'un *surnaturel* plein de jeunesse et de vigueur, dans un temps où la civilisation, dépourvue de base scientifique, ne pouvait se passer du surnaturel. Il dut succomber. « Ce qui le recommanderait de nos jours à notre estime, dit très-bien M. Réville, ne pouvait que le faire baisser dans l'opinion de la majorité d'alors. La multitude, qui ne comprenait rien aux débats des docteurs, comprenait fort bien qu'aux yeux des ariens Jésus était moindre qu'aux yeux des orthodoxes. Il lui semblait donc qu'on était meilleur chrétien de ce dernier côté. C'est de même qu'aujourd'hui la grande majorité des catholiques fervents s'est déclarée pour l'Immaculée Conception, sans bien savoir au juste ce dont il s'agissait, mais avant tout parce que la dévotion profonde à Marie trouve plus de satisfaction à affirmer ce dogme qu'à le nier. » Le protestantisme est l'*arianisme* de la phase descendante du christianisme; il est venu au moment où le catholicisme avait dit son dernier mot, où l'idée chrétienne était épuisée, où naissait une force, une *autorité spirituelle* d'un genre nouveau : la science, autorité, qui allait étendant chaque jour son empire, autorité rivale de celle qui rendait à Rome ses oracles, et dont le surnaturel était la base. Il put triompher.

En empêchant la Trinité de passer, l'*arianisme* réduisait nécessairement le rôle de Jésus-Christ, c'est-à-dire amoindrissait l'incarnation, la rédemption, la révélation. Une simplification en appelle une autre; il ne pouvait tarder à atteindre les sacrements, la discipline, l'Eglise. La victoire de l'*arianisme*, comme l'a très-bien vu M. Pierre Leroux, eût rendu impossible la formation d'une *autorité spirituelle* indépendante de l'Etat. La constitution de cette autorité, sa concentration dans la papauté, furent précisément la conséquence de la victoire de l'orthodoxie trinitaire. La marche du protestantisme fut inverse. Il s'attaqua d'abord à l'autorité spirituelle, aux sacrements, à la discipline, et finit par où l'*arianisme* avait commencé, c'est-à-dire par la réduction du rôle de Jésus-Christ, par la négation de la Trinité.

Arianisme (HISTOIRE DE L'), avec l'origine et le progrès de l'hérésie des sociniens, ouvrage du Père Maimbourg, de la compagnie de Jésus, publié en 1672. Il renferme douze livres. L'auteur, ainsi qu'il le déclare, n'a pas voulu faire un recueil de pièces diverses pour servir à l'histoire, en copiant les documents et les mémoires que l'on trouve dans les anciens compilateurs : il s'est proposé d'écrire l'histoire même du sujet qu'il a choisi et de l'écrire « selon le modèle que les maîtres de l'art en ont donné dans leurs ouvrages. » Il ajoute qu'il ne fait ni une critique, ni une dissertation, et on doit lui rendre cette justice, qu'il a presque réussi dans cette tâche difficile pour un Père de la compagnie de Jésus. Le tableau qu'il entreprend de dérouler ne manque pas de grandeur : la multitude et la diversité des sujets que renferme l'*Histoire de l'arianisme* la rattachent à tout ce qui s'est fait de plus mémorable dans le monde, à un bouleversement politique et social, précédé et suivi d'une révolution morale et religieuse. Son sujet embrasse plusieurs siècles; il emprunte même un nouvel à-propos de cette lutte philosophique que le libre examen soutient avec des vicissitudes diverses contre le dogmatisme des théocraties. Le P. Maimbourg ne pouvait pressentir que cette histoire de l'arianisme et du socinianisme, qui s'étaient emparés du monde barbare et du monde romain, fournirait peut-être un argument redoutable, celui de la légitimité historique, à des doctrines modernes qui diffèrent à peine, par le nom, des anciennes hérésies. Il compare lui-même l'arianisme à une étincelle inaperçue qui ne tarde pas à allumer un incendie. De la maison consumée par le feu, les flammes, secouées par le vent, gagnent tous les quartiers de la ville, et y causent un embrasement général. Ainsi, l'hérésie arienne n'ayant pu être éteinte dans son foyer, en Egypte, où elle commença à paraître, s'étendit peu de temps après dans la Palestine, d'où elle envahit les diverses provinces des deux empires d'Orient et d'Occident. Un seul homme forme un parti, qui, en peu d'années, se trouva fortifié « de toutes les puissances les plus augustes et les plus redoutables de la terre. Les empereurs, les impératrices, les favoris, les généraux d'armée, les ministres d'Etat, les politiques et tous les plus grands hommes de leur temps » employèrent pour le faire triompher les mêmes armes qui avaient servi à détruire les forces du paganisme. Ils y ajoutèrent « les surprises, les artifices et les intrigues de cour, les promesses et les menaces, les récompenses et les supplices, et la fureur des persécutions, plus cruelles même que celles des tyrans, dont ces nouveaux persécuteurs venaient de triompher. » Les chefs des peuples barbares adoptèrent la doctrine d'Arius; ils remplirent d'ariens les plus belles parties du monde, lorsqu'ils soumirent à leur puissance brutale la Germanie, les Gaules, l'Espagne, l'Afrique et l'Italie. Rome même, le siége de l'empire et de la religion, succomba plus d'une fois sous les efforts de la barbarie victorieuse; cette maîtresse de l'univers fut contrainte de subir la loi de ceux dont elle ne voulait faire auparavant que des esclaves. D'ailleurs, les puissances spirituelles qui devaient le plus s'opposer à ce débordement hérétique le soutinrent de toute leur autorité. Les patriarches, les métropolitains, les évêques, les prêtres, les religieux, les vierges consacrées à Dieu, se liguèrent, dit l'auteur, pour fortifier cette secte, et pour en composer un corps qui pût faire douter si ce n'était pas celui de l'Eglise. Il y eut assez de prélats dans ce parti pour constituer des conciles qui ont pris le titre d'œcuméniques.

Après tant de puissance, la grande hérésie tomba enfin et cacha quelque temps ses derniers restes dans un coin de la Transylvanie.

Le livre du P. Maimbourg est écrit d'un style qui ne manque ni de chaleur ni d'agrément. Il a eu le sort de presque tous les ouvrages du même auteur : on ne le lit plus aujourd'hui; mais le bruit qu'il a fait à son apparition ne permettait pas de le passer sous silence. Il n'est pas, d'ailleurs, sans mérite, quoique l'écrivain s'y montre souvent passionné et partial, surtout en parlant d'Arius, imitant en ceci l'exemple des catholiques en général, et en particulier de l'empereur Constantin lui-même, comme on peut le voir dans la lettre adressée à cet hérésiarque.

ARIANO, ville du royaume d'Italie, dans la Principauté Ultérieure, à 32 kilom. N.-E. d'Avellino, dans les Apennins; 12,000 hab. — Evêché, belle cathédrale et nombreuses églises paroissiales. ‖ Petite ville des Etats autrichiens, dans la Vénétie, à 14 kilom. S.-E. d'Adria; 2,700 hab. Grande exploitation de calcaire pour fabrication de la chaux.

ARIARATHE, nom commun à plusieurs rois de la Cappadoce, dont l'histoire, quelquefois incertaine, n'offre pas un grand intérêt. Les plus connus sont les suivants :

ARIARATHE Ier, roi de Cappadoce, vivait vers 330 av. J.-C. Il secourut les Perses dans leur guerre contre les Egyptiens.

ARIARATHE II, conserva la Cappadoce pendant l'expédition d'Alexandre le Grand; mais, après la mort du conquérant, il fut attaqué et vaincu par Perdiccas, qui le fit mettre en croix.

ARIARATHE III, fils du précédent, recouvra la Cappadoce pendant les guerres des capitaines d'Alexandre, vers 310 av. J.-C., après avoir vaincu Amyntas, général des Macédoniens.

ARIARATHE V, régna de 220 à 166 av. J.-C. Il prit le parti de son beau-père, Antiochus le Grand, dans ses guerres contre les Romains, mais partagea ses revers, et dut se soumettre à un tribut que lui imposa la puissante république. Sa femme Antiochis, craignant de rester stérile, avait supposé deux enfants, mais devint enceinte peu de temps après, et mit successivement au monde deux filles et un fils. Elle fut obligée alors de dévoiler sa supercherie à son époux. Ce prince soutint aussi quelques guerres malheureuses contre Pharnace, roi de Pont.

ARIARATHE VI, fils du précédent, surnommé *Philopator*, à cause de son amour pour son père. Il régna de 166 à 130 av. J.-C. Ce fut un préfet romain plutôt qu'un roi indépendant. C'était d'ailleurs un prince estimable et un homme éclairé. Nourri des lettres grecques, il développa l'hellénisme dans ses Etats.

ARIARATHE VIII, fut assassiné par Mithridate, qui plaça un moment un de ses fils sur le trône de Cappadoce (106 av. J.-C.).

ARIARATHE IX, régna de 42 à 36 av. J.-C. et fut deux fois détrôné par le triumvir Antoine, qui le fit mettre à mort.

ARIAS (le P. François), jésuite, écrivain ascétique, né à Séville en 1533, mort en 1605. Ses *Œuvres spirituelles*, dont saint François de Sales recommandait la lecture, ont été traduites en français par le P. Belon, Lyon, 1740.

ARIAS (José), sculpteur espagnol, né à Madrid en 1743, mort en 1782 à Mexico, où il avait été envoyé par le gouvernement pour diriger l'Académie des beaux-arts, fondée depuis peu dans cette ville.

ARIAS (Fernando-Antonio), peintre espagnol, mort en 1784. Elève de Pedro de las Cuevas, il eut un talent des plus précoces : à quatorze ans, il exécuta les peintures du maître-autel de l'église des Carmes, à Tolède. Dans la suite, il fut chargé par le duc d'Olivarès de peindre les portraits des rois d'Espagne, pour la salle dite de *Las Comedias*, au vieux palais. La faveur dont il paraît avoir joui ne l'empêcha pas d'aller mourir à l'hôpital. Bermudez vante la fraîcheur de son coloris, et M. Viardot cite avec éloges son tableau de *Jésus et les Pharisiens*, qu'on voit au *Museo del Rey*.

ARIAS (D. Francisco Gabino), voyageur, né près de Buénos-Ayres, mort vers 1808. Il était colonel, lorsqu'en 1774 il entreprit d'explorer les parties désertes du continent américain, désignées sous le nom de *Grand Chaco*. Dans les années suivantes, il accomplit une suite d'expéditions hardies et riches en résultats intéressants. Il en avait rédigé le récit, qui fut complété par son fils, mais qui est malheureusement resté inédit.

ARIAS DE BÉNAVIDÈS (Pierre), médecin espagnol du XVIe siècle, né à Toro, dans le royaume de Léon, a publié différentes observations sur la médecine et la chirurgie des Américains, sous le titre de *Secretos de chirurgia;* il décrit dans cet ouvrage la manière dont les Indiens se guérissent de leurs maladies et de leurs blessures. Valladolid, 1567, in-8°.

ARIAS MONTANUS, savant philosophe et théologien espagnol, né à Frexenal en 1527, mort à Séville en 1598, s'appliqua surtout à l'étude des langues orientales, et parut avec distinction au concile de Trente. Aussi modeste que savant, il refusa plusieurs évêchés que lui offrit Philippe II, et devint ensuite chapelain du roi. Il a laissé divers ouvrages, dont les plus estimés sont ses neuf livres des *Antiquités judaïques*, et une nouvelle édition de la *Bible polyglotte*, imprimée à Anvers par Christophe Plantin, 1572.

ARIAU s. m. (a-ri-o). Nom donné dans quelques parties de la France à la charrue et autres outillages de labour.

ARIBERT, roi d'Aquitaine, fils de Clotaire II et frère de Dagobert Ier. Il établit à Toulouse le siége de son gouvernement, mais il ne régna que deux ans et mourut en 630, laissant un fils qui le suivit de près dans la tombe.

ARIBERT Ier, roi des Lombards de 653 à 661. Il proscrivit l'arianisme et établit définitivement la religion catholique dans ses Etats. Il partagea le royaume entre ses deux fils, Pertharite et Gondebert.

ARIBERT II, roi des Lombards, fils de Ragimbert, duc de Turin, qui mourut peu de temps après avoir usurpé la couronne de Lombardie (700). Aribert fut détrôné par Ansprand, en 712, et périt en traversant le Tessin à la nage.

ARICA, ville maritime du Pérou, départ. d'Arequipa, sur l'océan Pacifique, ch.-lieu du district du même nom; 20,000 hab. Arica se trouve placée au milieu de cette longue lisière de terrain aride qui s'interpose comme un mur entre la Bolivie et l'Océan; le voisinage d'un ruisseau, dont les bords sont couverts d'une riche végétation, forme, près de la ville, une vallée extrêmement fertile, qui contraste singulièrement avec le désert de sable du littoral. Cette ville, qu'un tremblement de terre détruisit presque entièrement en 1605, était bien déchue; mais, depuis quelques années, elle s'agrandit et s'embellit; son commerce, qui était assez faible, prend de l'importance, surtout depuis que, par suite d'un traité, son port est devenu commun au Pérou et à la Bolivie, et qu'une grande voie de communication la relie à La Paz. Elle est ainsi devenue le centre des approvisionnements du Pérou méridional et de la République bolivienne. En 1859, il est entré dans le port d'Arica 209 navires de différentes nations, jaugeant 65,662 tonneaux. Les articles importés consistent en tissus de laine, tapis, indiennes, calicots, tissus de soie, vins, fer, acier, etc. Les principaux articles d'exportation du port d'Arica sont : l'argent, l'or, l'étain, le minerai de cuivre de *Corocoro*, et les quinquinas, les laines de la Bolivie et du Pérou, les peaux de vigogne et de chinchilla, le coton, le café, le salpêtre et l'herbe vulnéraire, appelée *matico*.

ARICCIA, *Aricie*, ville ancienne du Latium, à 23 kilom. S. de Rome, sur la voie Appienne. Elle avait été fondée par Hippolyte, qui lui donna le nom de sa femme Aricie, dans le fond d'une vallée, vis-à-vis d'une montagne sur laquelle on construisit une citadelle. Elle fut ruinée pendant les invasions des barbares. C'est dans l'enceinte de cette vieille forteresse que se trouve le bourg moderne de l'Ariccia.

ARICCIA (L'), ou **LARICCIA** ou **RICCIA (LA)**, gros bourg des Etats de l'Eglise, bâti dans la citadelle de l'ancienne Ariccia; 1,300 hab. On y remarque la belle église de l'Assomption, construite par Bernini, et le beau château des princes Chigi. Aux environs et sur l'emplacement de l'ancienne ville, on admire les ruines d'un célèbre temple de Diane, le grand mur de substruction que fit construire Appius pour soutenir la route qui, en cet endroit, commençait à gravir la montagne, et un viaduc monumental de construction récente. Ce viaduc, commencé en 1846, permet d'éviter la descente et la montée rapide, entre Albano et l'Ariccia du *Voyage à Brindes*, d'Horace :

Egressum magna me accepit Ariccia Roma,
Hospitio modico.

La plus grande hauteur de ce viaduc, à trois rangs d'arcades, prise du fond de la vallée, est de 60 m. 82 c.; sa longueur est de 304 m.; il est construit en pépérin, matière volcanique particulière aux monts Albans, et qui était la pierre la plus employée dans les monuments de Rome antique, avant l'introduction du travertin. Ce magnifique ouvrage est un des plus remarquables des temps modernes. On pourrait le comparer à l'aqueduc de Roquefavour, plus grand, peut-être, mais moins imposant par sa masse. Le viaduc d'Ariccia contient 118,240 m. car. de maçonnerie, et n'a coûté que 728,000 fr.

ARICH (EL-). V. ARISCH.

ARICI (César), poëte et jurisconsulte italien, né à Brescia en 1782. Juge, puis professeur d'histoire et de littérature, il publia, en 1808, un poëme didactique sur la *Culture de l'olive*, qui eut du succès, et que les Italiens placent au rang des meilleures productions de ce genre, et, en 1814, un autre poëme en quatre chants, la *Pastorizia*, sur l'art d'élever les moutons. On a encore de lui d'autres petits poëmes, l'*Origine delle Fonti, il Campo Santo*, etc.

ARICIE s. f. (a-ri-sî — n. mythol.) Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, formé aux dépens des mouches, et renfermant une trentaine d'espèces, qui vivent dans les lieux frais et humides, et dont la plupart se trouvent en Europe.

— Zool. Genre d'annélides sétigères marines, renfermant trois ou quatre espèces, qui vivent sur les côtes d'Europe.

ARICIE, princesse athénienne de la race des Pallantides, qui fut épousée par Hippolyte, lorsque ce prince eut été ressuscité par Esculape. Racine en a fait un type touchant dans sa tragédie de *Phèdre*. Reste d'une malheureuse famille vaincue et proscrite par Thésée, elle vivait obscurément dans la maison du vainqueur. Le *sauvage Hippolyte*, fils de Thésée, dédaignant la passion criminelle de Phèdre, sa belle-mère, aimait secrètement la timide Aricie, qui le payait de retour. C'est à cette Aricie, poétisée par Racine, que les littérateurs font souvent allusion :

« Cependant, Derizelles fils devenait de plus en plus indifférent à tous les plaisirs et à toutes les distractions de son âge. Il ne fréquentait ni le cabaret, ni le bal, et ce rustique Hippolyte, qui ne songeait à aucune *Aricie*, donnait tout son temps à la chasse ou aux occupations qu'elle entraîne. » HENRI MURGER.

« Sur ces entrefaites, on vit apparaître au bout d'une allée le museau du papa Noirel, qui, ne sachant à quel saint se vouer, et croyant François Paty absent de la cure, venait supplier la jeune fille de se joindre à lui, nouvelle *Aricie*, pour triompher des dédains et des résistances du nouvel Hippolyte. » JULES SANDEAU.

Aricie, opéra-ballet en cinq entrées, paroles de l'abbé Pic, musique de La Coste, donné à l'Académie royale de musique le 9 juin 1697. C'est à la représentation de cet opéra que se rapporte l'anecdote suivante, si souvent citée. Un chanteur, nommé Thévenard, remplissait le rôle principal. Cet artiste avait su gagner les faveurs du parterre, à l'exception d'un fat, qui affectait de chantonner assez haut aux endroits où l'acteur lançait ses roulades les plus applaudies. Un Gascon, impatienté de ce voisinage, se mit à dire tout haut : « Ah! le fat, ah! le bourreau, le bélître, le maudit, le chien de chanteur! et autres termes encore plus énergiques. — Monsieur, reprit le fâcheux, est-ce à moi que vous en avez? — Eh! non, répliqua le Gascon, j'en veux à ce drôle de Thévenard, qui m'empêche de vous entendre. »

ARICIEN, IENNE adj. (a-ri-si-ain, è-ne — rad. *aricie*). Zool. Qui ressemble à l'aricie.

— s. m. pl. Famille d'annélides sétigères errantes, ayant pour type le genre aricie.

ARICINE s. f. (a-ri-si-ne — de *Arica*, ville

du Pérou). Chim. Alcaloïde découvert par Pelletier et Corriol, dans un quinquina blanc venu d'Arica à Bordeaux.

— **Encycl.** — L'*aricine* a été décrite sous le nom de *cinchovatine* par M. Manzini, qui l'a extraite du quinquina blanc fibreux de Jaën (*cinchona ovata*). Elle s'obtient par le même procédé que la quinine. Elle se présente sous la forme de cristaux prismatiques plus allongés que les cristaux de cinchonine, blancs, inodores, d'une saveur amère. Elle se dissout très-bien dans l'alcool, surtout à chaud, mais faiblement dans l'eau et dans l'éther. La solution ramène au bleu le tournesol rougi, et verdit le sirop de violette. Elle fond, à 188°, en un liquide brunâtre. L'acide azotique concentré la dissout avec une teinte verte très-intense. Sa formule est $C^{46} H^{26} Az^2 O^8$.

Les sels d'*aricine* sont généralement fort solubles et cristallisables. On les obtient facilement en dissolvant l'*aricine* dans les acides étendus.

ARICINE, surnom de Diane, qui était honorée dans la forêt d'Aricie, où le reconnaissant Hippolyte, ressuscité par Esculape, lui avait élevé un temple et institué une fête. Le prêtre devait être un esclave fugitif, et n'arrivait au sacerdoce qu'en égorgeant son prédécesseur. Il tenait toujours une épée nue à la main, pour prévenir celui qui aurait voulu lui succéder aux mêmes conditions.

ARIDAS s. m. (a-ri-dass). Comm. Sorte de taffetas des Indes.

ARIDE adj. (a-ri-de — du lat. *aridus;* formé de *areo*, je suis, je deviens sec). Dépourvu d'humidité, sec, stérile : *Sol* ARIDE. *Terre* ARIDE. *Des rochers* ARIDES. *Des plaines* ARIDES. *L'eau désaltère les campagnes* ARIDES. (Fén.) *L'autruche confie son nid aux sables* ARIDES *des déserts.* (Buff.) *La côte ne présente qu'un amas de sable brûlant et* ARIDE. (Raynal.) *Le coursier, jadis si fier, languit auprès d'une herbe* ARIDE *et sans saveur.* (Chateaub.) *Nous partons, nous chassons devant nous le troupeau commun, dont la longue file suit à pas inégaux les sentiers tortueux et* ARIDES *des premières collines.* (Lamart.) *Versailles, c'est d'abord une pauvre demeure, un hameau chétif et obscur,* ARIDE, *brûlé, sans sources et sans ombrages.* (E. Sue.)

Tu fais d'un sable *aride* une terre fertile.
BOILEAU.

Seule, errant à pas lents sur l'*aride* rivage,
La corneille enrouée appelle aussi l'orage.
DELILLE.

Le soleil de midi, sur le sommet *aride*,
Répand à flots plombés sa lumière livide.
TH. GAUTIER.

— Par ext. Très-maigre, en parlant des personnes : *Son corps* ARIDE, *et exténué de mortifications et de souffrances, ne paraît plus se soutenir que par la grandeur de sa foi.* (Mass.)

Vois Harpagon, *aride* et presque diaphane,
Par les jeûnes cruels auxquels il se condamne.
REGNARD.

‖ Desséché : *Une larme humecta la paupière* ARIDE *du vieillard.* (Alex. Dum.)

— Fig. Qui manque de sensibilité, de tendresse : *Le cœur de Corneille fut* ARIDE; *le raisonnement prenait la place du sentiment.* (Grimm.) *C'est une femme commune, fatigante,* ARIDE. (Chateaub.) *Il y a des esprits qui se croient positifs et qui ne sont qu'*ARIDES. (V. Hugo.) *Son imagination sèche,* ARIDE *et froide, ne s'exaltait jamais jusqu'aux contemplations.* (Lamart.) *J'ai voulu peindre le mal que fait éprouver, même aux cœurs* ARIDES, *les souffrances qu'ils causent.* (B. Const.) ‖ Se dit, dans le même sens, des productions de l'esprit : *Les ouvrages des athées sont* ARIDES *et secs; ils étonnent quelquefois, jamais ils ne touchent.* (B. de St-P.) ‖ Qui produit peu et difficilement : *Imagination* ARIDE. *L'esprit de l'homme ne demande qu'à s'instruire; quoique* ARIDE *dans les commencements, il devient bientôt fécond par l'action des sens.* (Condill.) ‖ Qui n'offre que peu de ressource, peu d'agrément : *Sujet* ARIDE. *Matière* ARIDE. *Conversation* ARIDE.

Pour moi, de tels sujets sont *arides* et secs.
BERCHOUX.

D'*arides* vérités quelquefois trop épris,
J'espérais de Newton déchiffrer les écrits.
L. RACINE.

Je cherche en vain des yeux dans cette vie *aride:*
Le désert seul, hélas! m'entoure et me répond.
LAMARTINE.

‖ Infructueux, sans résultat : *Il n'est rien de plus* ARIDE *et de plus sec que ses bonnes grâces.* (Mol.)

A nous.
Tous les cahotements, tous les projets *arides*
Qui lézardent nos fronts de soucieuses rides.
BARTHÉLEMY.

‖ Anxieux, pénible : *Il vient des temps de sécheresse et de langueur où l'on fait d'*ARIDES *réflexions.* (St-Evrem.) *Mes nuits étaient* ARIDES *et pleines de fantômes, mes jours étaient stériles.* (Chateaub.) *Il y a quelque chose d'*ARIDE *dans la réalité.* (Mme de Staël.)

— Hist. nat. Se dit des feuilles des plantes et de toute autre partie, quand elles sont sèches et âpres au toucher : *Les feuilles de plusieurs espèces de bruyères sont* ARIDES.

— Ascét. *Ame aride*, Ame qui ne trouve ni attrait, ni consolation dans les exercices de piété : *Son* ÂME *est toujours* ARIDE *et altérée.* (Mass.)

— Céram. Se dit des matières qui possèdent la propriété de diminuer la plasticité des éléments de la pâte. Syn. *d'antiplastique.*

— **Syn. Aride, sec.** Ce qui est *aride* manque naturellement et habituellement d'humidité : *Tu fais d'un sable* ARIDE *une terre fertile.* (Boil.) Ce qui est *sec* manque accidentellement d'humidité : *Les nuées sont des espèces de mers destinées à arroser la terre quand elle est* SÈCHE. (Fén.) Au fig., un sujet est *aride* quand on n'en peut rien tirer : *Une matière* ARIDE *et infructueuse.* (La Bruy.) Ce qui est *sec* manque des idées qui pourraient ou devraient embellir un sujet : *Je vis bien que je ne rencontrerais pas de médiocres difficultés à mettre en vers un sujet si* SEC. (Boil.)

— **Antonymes.** Aqueux, humide, mouillé. — Fécond, fertile, plantureux, riche.

ARIDÉE, fils naturel de Philippe et frère d'Alexandre, auquel il succéda pendant quelques années sous la direction de Perdiccas. Bossuet en fait un prince imbécile. Il fut mis à mort par ordre d'Olympias.

ARIDIFOLIÉ, ÉE adj. (a-ri-di-fo-li-é — du lat. *aridus*, sec; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles sèches au toucher.

ARIDITÉ s. f. (a-ri-di-té — lat. *ariditas;* de *aridus*, sec). Etat de ce qui est aride, défaut d'humidité, stérilité : *L'*ARIDITÉ *d'un sol, d'un terrain. L'*ARIDITÉ *des champs, des prés. Madrid est, comme Rome, entouré d'une campagne déserte, d'une* ARIDITÉ, *d'une sécheresse et d'une désolation dont rien ne peut donner l'idée.* (Th. Gaut.)

— Fig. Insensibilité, froideur : *L'*ARIDITÉ *de l'âme. L'*ARIDITÉ *du cœur. Son âme est d'une* ARIDITÉ *qui le rend insensible à tout ce qui intéresse autrui.* (Acad.) *On soupçonne, malgré soi, quelque* ARIDITÉ *de nature dans les hommes qui ne font jamais une sottise.* (E. Scherer.) ‖ Manque de fécondité, d'abondance : *L'*ARIDITÉ *d'un écrivain, d'un orateur.* ‖ Absence d'attrait, de charme, de variété : *L'*ARIDITÉ *d'un sujet. L'*ARIDITÉ *du style. L'*ARIDITÉ *de certaines études. Il sentit lui-même l'*ARIDITÉ *fastidieuse de son travail.* (M.-Brun.) ‖ Dans un autre ordre d'idées : *La pitié d'une âme supérieure tombe d'en haut, comme la rosée, sur l'*ARIDITÉ *de la vie.* (Mme de Staël.)

— Ascét. Etat d'une âme devenue insensible aux consolations que donnent la religion, les exercices de piété : *Les plus grands saints ont eu leurs heures d'*ARIDITÉ. *Les spirituels, lorsque les consolations leur manquent, tombent dans ce qu'ils appellent* ARIDITÉ *et sécheresse.* (St-Evrem.) *L'*ARIDITÉ *dans les âmes regarde la privation de la grâce et de l'arrosement céleste, où l'âme tombe par son péché.* (Boss.) ‖ S'empl. surtout au pl. : *Les* ARIDITÉS *de la vertu trouvent mille ressources dans la vertu même.* (Mass.) *L'âme fidèle, au milieu de ses dégoûts et de ses* ARIDITÉS, *porte au moins une conscience qui ne lui reproche point de crime.* (Mass.) *Sans la prière, on ne peut rafraîchir les* ARIDITÉS *du cœur et de l'esprit.* (Fléch.)

— Méd. Sécheresse extrême, qui rend certaines parties âpres au toucher : *L'*ARIDITÉ *de la peau, de la langue.*

— **Antonymes.** Humidité. — Fécondité, fertilité, productivité, richesse.

Aridosio (L'), comédie de Pierre-François de Médicis, surnommé *Lorenzino*, à cause de sa petite taille, plus fameux dans l'histoire politique de Florence que dans celle des lettres. Il prouva son goût pour les lettres en composant une comédie qui passe pour une des meilleures productions de l'époque. Cette pièce, intitulée l'*Aridosio*, du nom de l'un des vieillards qui y remplissent les deux principaux rôles, est imitée des *Adelphes* de Térence, et de la *Mostellaria* de Plaute. Comme dans la première pièce, deux frères de caractère opposé élèvent deux jeunes gens, chacun d'une manière analogue à ses idées, et tirent de cette éducation contraire le double résultat que l'on connaît; comme dans la seconde, on fait croire au vieillard avare et défiant que des esprits se sont emparés de sa maison, et on l'empêche ainsi d'y rentrer. La pièce est en général bien conduite. Plusieurs scènes, qui appartiennent en propre à l'auteur, valent les scènes imitées. Le style est pur et tout à fait florentin. Cette comédie fut imprimée en 1548 (Bologne); elle prouve que les anciens étaient alors l'objet d'une étude assidue et d'une imitation constante.

ARIDURE s. f. (a-ri-du-re — du lat. *aridus*, desséché). Méd. Atrophie, maigreur, consomption du corps ou d'un membre.

ARIE ou **ARIA**, province de l'ancienne Asie, qui forme aujourd'hui le Khoraçan oriental et le Sedjistan. Ce pays dépendit successivement des Assyriens, des Mèdes, des Perses, d'Alexandre, des Séleucides et des Parthes. Alexandre fonda sur les bords du fleuve Arius, qui arrosait cette province, la ville d'Arie, aujourd'hui Hérat.

ARIÉGE (*Aurigera*), rivière de France, prend sa source dans les Pyrénées orientales, au N.-E. du pays d'Andorre, arrose Tarascon, Foix, Pamiers, Saverdun, Auterive, et se jette dans la Garonne, près de Pinsaguel, à 8 kilom S. de Toulouse, après un cours de 150 kilom. Les paillettes d'or qu'elle roule lui ont fait donner son nom; elle l'a transmis au département qu'elle arrose.

ARIÉGE (DÉP. DE L'), ainsi nommé de la rivière l'Ariége, qui le traverse du S. au N.; situé entre les Pyrénées au S., le département de la Haute-Garonne au N. et à l'O., celui de l'Aude à l'E., et celui des Pyrénées-Orientales au S.-E.; sa plus grande longueur, de l'E. à l'O., est de 96 kilom., sur 72 kilom. du N. au S.; superficie, 454,800 hect., divisée en trois arrond. (Foix, ch.-lieu, Saint-Girons et Pamiers); 20 cantons, 336 communes; 251,850 hab. Evêché à Pamiers, cour impériale et Académie de Toulouse, 11e division militaire. Appuyé au S. sur les Pyrénées, et limité dans une portion de sa frontière orientale par le rameau qui joint cette chaîne aux Cévennes méridionales, ce département est partagé en deux vallées profondes et montueuses, celle de la Salat et celle de l'Ariége, séparées par un contre-fort pyrénéen. Les points culminants sont, à l'O., le pic de Fontargente, le mont Rialp et le Port-Nègre, puis le Cuns, le mont Crabère et le mont *Pla-de-la-Serre*. Outre l'Ariége, le Salat, le Lers et l'Arize sont ses autres cours d'eau remarquables; après eux viennent de nombreux torrents, affluents de ces rivières; il y a aussi plusieurs étangs d'une assez grande étendue, et, dans la partie N., des marécages qui rendent l'air insalubre. La température est en général douce, malgré l'élévation du pays; mais elle est beaucoup plus agréable au nord qu'au midi, où la chaleur est étouffante en été, et le froid excessif en hiver.

Le sol, montagneux et boisé, renferme des richesses minérales abondantes : mines d'argent, de cuivre, de plomb, de zinc, d'alun, etc.; carrières d'ardoise, de marbre, tourbières, houillères, pierres à rasoir et pierres de touche; plusieurs sources d'eaux minérales et thermales, à Ax, Ussal et Audinac; source d'eau salée dans le village de Pamarade. L'exploitation de ces mines et la production du fer laminé constituent, avec les fabriques de drap et de papier, la principale industrie manufacturière du pays. Quant à l'industrie agricole, elle consiste surtout dans la culture de la vigne, des céréales, du chanvre et du lin; la partie élevée du département abonde en pâturages, et fournit beaucoup de bois de construction. Le beurre, le fromage, le miel, le liége et le bois y sont l'objet d'un commerce important, facilité par de nombreuses voies de communication. Le territoire compris aujourd'hui dans le département de l'Ariége formait autrefois le comté de Foix, augmenté du *Conserans* et de quelques communes du bas Languedoc.

ARIÉGEOIS, EOISE s. et adj. (a-ri-é-joi, oi-ze). Géogr. Habitant de l'Ariége; qui appartient au département de l'Ariége ou à ses habitants : *Un* ARIÉGEOIS. *Type* ARIÉGEOIS. *Les Pyrénées* ARIÉGEOISES.

— Se dit aussi de différentes races d'animaux : *Cheval* ARIÉGEOIS. (V. CHEVAL.) *Moutons* ARIÉGEOIS. V. MOUTON.

— **Encycl.** *Race bovine ariégeoise.* Cette race, élevée au fond de vallées peu fréquentées, est une des plus intéressantes du midi de la France par le nombre d'animaux qu'elle renferme. Elle a le corps trapu, les membres forts, les cornes bien plantées, la tête grosse, l'encolure forte; elle est sobre, très-propre au travail, s'engraisse facilement, mais fournit peu de lait. Son poil, brun, devient jaunâtre sur le dos et les côtes à mesure que les animaux vieillissent. Les taureaux élevés à Ax, à Merens, à l'Hospitalet, forment la *sous-race de Tarascon;* ceux des vallées du Tech, du côté de Céret, d'Arles, composent la *sous-race du Roussillon.* L'hiver, le bétail ariégeois est nourri dans les vallées, à la vacherie, ou sur des pâquis aux environs des fermes; mais au printemps il est conduit en immenses troupeaux sur les montagnes, où il reste jusqu'au mois d'octobre. On ne doit chercher à améliorer cette race qu'au point de vue de la lactation et des formes. Ces dernières qualités laissent beaucoup à désirer; mais, par des appareillements judicieux et par des soins bien entendus, on arriverait vite à de bons résultats. Pour augmenter les qualités laitières, il suffirait d'importer des taureaux de l'arrondissement de Saint-Girons pour le croisement de cette race.

ARIEL, personnage idéal créé par Shakspeare.

ARIEN, ENNE s. (a-ri-ain, è-ne — de *Arius*, n. pr.). Hist. ecclés. Nom donné aux sectateurs de l'hérésiarque Arius : *On ne peut nier que les* ARIENS *ne brouillassent d'une étrange sorte les idées de Créateur et de créature.* (Boss.) *Valens s'abandonna tellement aux* ARIENS, *qu'il opprima les catholiques.* (Fléch.) *La division qui se mit entre les* ARIENS *hâta la perte de leur influence et de leur considération dans l'empire romain.* (Encycl.) *Grégoire de Nazianze, nommé évêque orthodoxe de Constantinople, dont il ne fut d'abord que le missionnaire, eut à soutenir les outrages des* ARIENS. (Chateaub.)

— Adjectiv., Qui appartient, qui a rapport à l'hérésie d'Arius : *Prince* ARIEN. *Evêque* ARIEN. *Ecoutez le grand saint Basile, l'ornement de l'Eglise orientale, le rempart de la foi catholique contre la perfidie* ARIENNE. (Boss.) *Lorsque la religion chrétienne fut apportée aux barbares, la secte* ARIENNE *était en quelque façon dominante dans l'Empire.* (Montesq.)

— **Encycl.** V. ARIANISME.

ARIEN, ENNE s. et adj. (a-ri-ain, è-ne — du lat. *Arii*). Géogr. anc. Qui est né dans l'Arie ou dans la ville de ce nom; qui appartient à l'une ou à l'autre ou à leurs habitants.

— **Linguist.** *Langues ariennes.* Se dit des langues sœurs ou filles du sanscrit, par opposition à *langues sémitiques : Les* LANGUES ARIENNES, *comparées aux langues sémitiques, sont les langues de l'abstraction et de la métaphysique.* (Renan.) V. ARYEN.

ARIENS (*Arii*), habitants de l'Arie ou Aria. V. ARYENS.

ARIENZO, ville du royaume d'Italie, dans la Terre-de-Labour, sur le mont Tifati, à 12 kilom. N.-E. de Nola; 5,000 hab.

ARIÈS s. m. (a-ri-èss). Astr. Nom latin de la constellation du Bélier.

ARIETTE s. f. (a-ri-è-te — de l'ital. *arietta*, dimin. de *aria*, air). Mus. Air détaché, d'un mouvement vif et léger, qui tient le milieu entre la romance et la chanson : ARIETTE *à roulades. Les* ARIETTES *sont ordinairement en rondeaux. Les* ARIETTES *étaient fort en usage vers le milieu et la fin du* XVIIIe *siècle; elles sont maintenant presque entièrement passées de mode.* (B***.) *Les* ARIETTES *de Lulli furent très-faibles; c'étaient des barcarolles de Venise.* (Volt.)

— **Epithètes.** Agréable, jolie, charmante, délicieuse, légère, vive, gaie, joyeuse, enjouée, sémillante, sautillante, triste, tendre, touchante, attendrissante.

ARIF-HIKMET, bey, dignitaire ottoman, né en 1786. Après de longs voyages dans les pays musulmans, il entra dans le corps des ulémas, passa par tous les degrés de la hiérarchie sacerdotale, et fut promu, en 1846, à la haute dignité de cheikh-ul-islam (commandeur de la foi). Il ne chercha point à entraver les réformes du gouvernement; mais ses ménagements envers le fanatisme aveugle des ulémas amenèrent son remplacement en 1854. Entouré du respect général, il se renferma dans une retraite studieuse, au milieu d'une riche et précieuse bibliothèque qui ne renferme pas moins de douze mille manuscrits, et qu'il a léguée à la ville de La Mecque, visitée sept fois par lui dans ses divers voyages.

ARIGISE, nom de deux ducs lombards de Bénévent, dont le plus connu est *Arigise II* (758-787), qui lutta treize ans pour échapper à la suzeraineté de Charlemagne, et finit par lui payer tribut. Paul Diacre trouva un refuge à sa cour.

ARIGNÉE s. f. (a-ri-gné; *gn* mll.). Forme archaïque de *araignée ;* mot populaire encore en usage dans quelques contrées de l'Ouest :

. Trois vieilles rechignées
Vinrent à pas comptés comme des *arignées*.
RÉGNIER.

ARIGNOTE, femme philosophe grecque de l'école de Pythagore, que quelques historiens lui donnent pour père. Elle laissa quelques épigrammes et quelques écrits sur les mystères de Bacchus.

ARIGOT s. m. (a-ri-gô). Sorte d'ancien fifre, dont on ne tirait des sons qu'en soufflant avec force, qu'en s'échauffant; d'où, suivant quelques étymologistes, cette locution populaire : *Boire à tire l'arigot*, c'est-à-dire beaucoup, comme si l'on venait de s'essouffler en jouant de l'arigot.

ARIKARAS, tribu d'Indiens de l'Amérique du Nord, composée d'environ 3,000 individus. Ils habitaient jadis sur les bords du Missouri; mais chassés par les Sioux, ils vivent aujourd'hui à l'ouest du haut Mississipi. Ces Indiens, animés d'une haine profonde contre les blancs, passaient pour le peuple le plus sauvage de cette région de l'Amérique; mais la guerre acharnée qu'on leur a faite dans ces dernières années a réprimé leurs instincts de férocité; ils ont même demandé des concessions de terre au gouvernement des Etats-Unis, qui s'est empressé de faire droit à leur demande.

ARIKHA, nom sous lequel les Orientaux désignent la ville de Jéricho. D'après les légendes musulmanes, Jéricho aurait dû ses sept murs d'enceinte à sept rois différents. Les Arabes l'appellent souvent *Dar eldjabbarin*, la maison des géants, et *Medinet elbalasam*, la ville du baume, à cause de la grande quantité de ce produit fournie par les plantations environnant Jéricho.

ARILLAIRE adj. (a-rill-lè-re — rad. *arille*). Bot. Qui a le caractère, la forme d'un arille.

ARILLE s. m. (a-ri-lle; *ll* mll. — du bas lat. *arillus*, grain de raisin). Bot. Appendice charnu ou membraneux du trophosperme, qui recouvre la graine en partie ou en totalité. ‖ Membrane d'un rouge éclatant, qui enveloppe la graine du fusain commun. ‖ Dans les euphorbiacées, petit corps charnu à l'aide duquel la graine est adhérente au péricarpe.

ARILLÉ, ÉE adj. (a-rill-lé; *ll* mll. — rad. *arille*). Bot. Qui est pourvu d'un arille : *Graine* ARILLÉE. *La semence du fusain est* ARILLÉE.

ARIMANE. V. AHRIMAN.

ARIMANON s. m. (a-ri-ma-non). Ornith. Nom d'une espèce de perruche.

ARIMANT (a-ri-man) part. prés. du v. Arimer.

ARIMASPES, peuple de l'ancienne Asie, habitait, selon le récit de quelques écrivains, la Scythie, au delà de l'Imaüs, sur la côte orientale de la mer Caspienne. Suivant la Fable, les Arimaspes n'avaient qu'un seul œil et faisaient

une guerre perpétuelle aux griffons, qui leur disputaient les paillettes d'or roulées par l'*Arimaspius*, fleuve principal de leur pays. Ce qui a pu donner naissance à ces traditions, c'est que les Arimaspes faisaient usage de l'arc, et qu'ils avaient l'habitude de viser en fermant un œil. Leurs luttes avec les griffons rappellent la toison d'or et les pommes du jardin des Hespérides.

ARIMASPOMACHIE s. f. (a-ri-ma-spo-ma-kî — de *Arimaspes*, n. de peuple, et du gr. *maché*, combat). Myth. gr. Nom donné à la guerre que les Arimaspes faisaient aux griffons, pour s'emparer des trésors confiés à la garde de ces monstres : L'ARIMASPOMACHIE *se reproduit dans la guerre des Nifloungs, gardiens de l'or chez les Scandinaves.* (Val. Parisot.)

ARIMATHIE, appelée aussi **RAMA**, ville de l'ancienne Palestine, dans la tribu de Juda; patrie du prophète Samuel et du disciple Joseph, qui demanda à Pilate le corps du Sauveur pour l'ensevelir.

ARIMAZE, gouverneur d'une forteresse de la Sogdiane, bâtie sur un rocher très-élevé et réputé inaccessible. Sommé de se rendre par Alexandre, il fit demander au héros s'il avait des ailes. Pour toute réponse, celui-ci s'empara de la forteresse et fit pendre le présomptueux gouverneur.

ARIMÉ, ÉE (a-ri-mé) part. pass. du v. Arimer.

Arimène, pastorale en cinq actes, et en vers de dix syllabes, avec un prologue et des intermèdes, par Nicolas de Montreux, représentée au château de Nantes, le 25 février 1596. Cette pastorale, totalement oubliée, est une des curiosités de notre ancien théâtre; et c'est à ce titre seul qu'elle doit de figurer ici. Une mise en scène vraiment extraordinaire pour l'époque faisait présager dès lors ces machines merveilleuses que nous voyons figurer dans nos féeries modernes. Le fond du théâtre était occupé par quatre pentagones mus au moyen d'une vis de fer, qu'un seul homme, caché sous le théâtre, faisait tourner. Chacune des faces de ces pentagones était peinte d'une couleur particulière. A l'un des bouts était la grotte d'un sorcier, d'où sortaient des démons et des enchanteurs; à l'autre extrémité se trouvait un rocher, d'où une puissance magique tirait des feux, faisait jaillir des fontaines, des serpents monstrueux, etc. Des intermèdes mythologiques alternaient avec chacun des cinq actes. C'était alors que les jeux de scène frappaient le spectateur d'étonnement. On voyait paraître Jupiter, assis au milieu d'un globe tournant qui, s'ouvrant tout à coup, faisait voir ce dieu « assis sur l'arc du ciel, vestu d'une robe de couleur d'or. » Le dieu lançait sa foudre contre les géants, au milieu des éclairs et du fracas du tonnerre. Aussitôt, hommes et rochers étaient abîmés au fond des enfers, et les zigzags de la foudre parcouraient le théâtre. Le ciel se refermait, et, par une nouvelle rotation des pentagones, la scène offrait une décoration champêtre, pour la suite de la pastorale. Au second intermède, les spectateurs avaient en perspective la ville de Mycènes, avec ses portes, ses tours, ses donjons, ses palais, etc. La mer coulait majestueusement sur la scène, et l'on assistait à un véritable combat naval. Au troisième, on voyait, sur un rocher battu par les vagues d'une mer agitée, Andromède enchaînée, puis le monstre soulevant les flots pour la dévorer; enfin, Persée descendant des airs sur Pégase, et livrant au monstre un combat d'escrime dans toutes les règles. Telle était cette représentation merveilleuse. Toutefois, elle péchait par un point important. La couleur locale y était observée à peu près avec la même rigueur que dans les tragédies de Racine, où Néron et Joad portaient l'habit de cour et la perruque à marteaux : tous les personnages, depuis Jupiter jusqu'au monstre, étaient habillés en satin très-varié de couleurs.

ARIMER v. a. ou tr. (a-ri-mé). Techn. Chez les épingliers, ajuster le poinçon sur l'enclume.

ARIMINUM, nom latin de Rimini.

ARINE s. f. (a-ri-ne). Astron. *Coupole d'Arine.* Dans l'astronomie des Arabes, Endroit fixe auquel on rapportait le calcul des longitudes, et qui était pour eux ce qu'étaient les îles Fortunées pour les Grecs, ce qu'est aujourd'hui le méridien de Paris pour la France, et celui de Greenwich pour l'Angleterre.

ARINE s. f. (a-ri-ne). Entom. Genre d'insectes diptères, de la tribu des palomydes.

ARINGHI (Paul), oratorien, né à Rome, mort en 1676. Il est principalement connu par une traduction latine de la *Rome souterraine* de Bosio, qu'il augmenta de ses propres découvertes et de savants commentaires. On y trouve notamment de précieuses recherches sur les antiquités ecclésiastiques.

ARINTHOD, ch.-lieu de cant. (Jura), arr. de Lons-le-Saunier; pop. aggl. 1,022 hab. — pop. tot. 1,328 hab.

ARIOALD, roi des Lombards, s'empara du trône au préjudice de son beau-frère. Il était arien, et mourut sans laisser d'enfants.

ARIOBARZANE Ier, roi de Cappadoce, vivait dans le premier siècle avant l'ère chrétienne. Chassé plusieurs fois par Mithridate, il fut constamment rétabli par les Romains, dont il était l'humble client. Il abdiqua en faveur de son fils, l'an 66 av. J.-C.

ARIOBARZANE II, fils du précédent, régna de 66 à 52 av. J.-C. On voit, par une inscription trouvée à Athènes, qu'il entreprit de faire rebâtir l'Odéon, brûlé par Sylla.

ARIOBARZANE III, fils du précédent, et comme lui l'humble protégé des Romains, régna de 52 à 42 av. J.-C. Attaqué par un parti puissant, il fut affermi sur le trône par Cicéron, alors proconsul en Cilicie. Après la mort de César, il prit parti contre les meurtriers et fut tué par ordre de Cassius.

Ariodant, drame lyrique en trois actes, paroles d'Hoffmann, musique de Méhul, représenté pour la première fois sur le théâtre Favart, le 19 vendémiaire an VII (1798). Le sujet de cet opéra est emprunté à l'*Orlando* de l'Arioste, qui avait déjà inspiré l'auteur de *Montano et Stéphanie.* Le succès du chef-d'œuvre de Berton a pu nuire à celui de l'opéra de Méhul; mais plusieurs fragments d'*Ariodant* ont joui d'une popularité telle, qu'aucun des ouvrages estimables de Berton n'en a obtenu de semblable; il suffirait de citer la romance : *Femme sensible, entends-tu le ramage.* Le duo d'Ariodant et d'Ina : *Dissipons ce sombre nuage;* l'air de Dalinde : *Calmez, calmez cette colère*, ont été longtemps chantés dans les concerts et dans les exercices du Conservatoire. D'autres parties de l'ouvrage offrent des beautés dramatiques de premier ordre. *Ariodant* était l'opéra favori de Méhul.

ARION s. m. (a-ri-on). Zool. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés dioïques, appartenant à la famille des hélicides, formé aux dépens du genre limace, et dont le type est l'espèce connue sous le nom de *limace rouge.* Cette espèce, commune dans les bois et répandue dans toute l'Europe depuis la Norwége jusqu'en Espagne, se fait remarquer par sa taille, ainsi que par sa couleur, ordinairement rouge ou brune. Jadis, on recommandait le sirop de limace rouge pour la phthisie : de là le nom d'*arion des empiriques* (*arion empiricorum*) donné par les zoologistes à ce mollusque.

ARION, poëte lyrique grec, inventeur du dithyrambe, né dans l'île de Lesbos, florissait vers 620 av. J.-C. Il vécut à la cour de Périandre. Il ne reste de lui qu'un *Hymne à Neptune*, inséré dans les *Analecta* de Brunck. Hérodote rapporte que, jeté à la mer par des matelots qui voulaient s'emparer de ses richesses, il fut transporté jusqu'au cap de Ténare par un dauphin, que les accords de sa lyre avaient attiré auprès du vaisseau.

Cette merveilleuse histoire a laissé des traces dans la littérature :

« Je ne saurais, pour mon compte, exiger de preuve plus magnifique de l'amabilité du dauphin et de son goût passionné pour la musique, que cette histoire touchante du sauvetage d'*Arion*, exécuté par un de ces intelligents souffleurs, à la vue de tout un peuple rassemblé sur le rivage. » TOUSSENEL.

Arion, tragédie lyrique en cinq actes, paroles de Fuzelier, musique de Matho, représentée par l'Académie royale de musique, le 10 avril 1714. Matho, maître de musique des enfants de France, avait cinquante-quatre ans lorsqu'il fit représenter *Arion.* Cet exemple, joint à ceux de Rameau et de Salomon, doit encourager à la patience les compositeurs de notre temps.

ARIOSO adv. (a-ri-o-zo — de l'ital. *aria*, air). Mus. Mot italien qui sert à indiquer une manière de chanter soutenue et appropriée aux airs.

ARIOSTE (Louis), l'un des plus célèbres poëtes de l'Italie, né à Reggio d'une famille noble, en 1474, mort en 1533. Son père, membre de la cour de justice de Ferrare, le destinait à la jurisprudence. Mais après cinq ans d'étude de cette science, cinq ans de contrainte et d'efforts, il l'abandonna pour suivre sa vocation poétique, qui s'était révélée dès son adolescence. Quelques poésies élégantes, italiennes et latines, lui valurent la faveur du cardinal Hippolyte d'Este, qui le prit à son service en qualité de gentilhomme. Plus tard, il fut attaché à Alphonse d'Este, duc de Ferrare, auprès duquel il passa une partie de sa vie, quittant avec une égale facilité la poésie pour les affaires et les affaires pour la poésie. Ce fut à cette cour et au milieu des distractions de toute espèce, qu'il composa en dix ans le poëme qui l'a immortalisé : *Orlando furioso*, Roland furieux, dont la première édition parut en 1516; elle avait quarante chants, et l'Arioste en ajouta six dans la suite. Lorsqu'il en présenta un exemplaire au cardinal Hippolyte d'Este, celui-ci lui dit en riant le mot fameux qui faisait peu d'honneur à son jugement et qu'on ne peut traduire honnêtement en français que de la manière suivante : « Messire Louis, où diable avez-vous pris toutes ces sottises? »

L'Arioste a encore laissé cinq comédies, des satires, des sonnets, des ballades, des chansons et des madrigaux, où se retrouvent la grâce piquante, le charme, l'esprit et l'inépuisable imagination du poëte; mais son véritable titre de gloire est le *Roland*, ouvrage qui n'avait pas eu de modèle, et qui n'a point eu encore d'imitateurs heureux. Ce qu'on y admire le plus, c'est une richesse inépuisable d'invention, une imagination brillante, unie à la magie d'un style pompeux. Les épisodes, enchaînés et tissus avec un art admirable, sont entrecoupés à dessein de digressions charmantes dont le lecteur n'est jamais lassé. Ce qu'il y a de vraiment prodigieux, c'est d'avoir su exciter également l'intérêt pour tous ses héros et ses héroïnes, quoiqu'il y en ait dans son poëme un nombre infini; c'est d'avoir déroulé aux regards du lecteur cette longue suite de tableaux où tous les genres se confondent avec un art inimitable. Voyez, pour l'analyse de ce poëme, l'article ROLAND FURIEUX. Quoique vivant dans l'intimité et sous la protection des princes, l'Arioste, médiocrement récompensé, fut tourmenté, dans la plus grande partie de sa vie, par de continuels embarras d'argent. Vers 1521, le duc Alphonse le nomma gouverneur de la *Garfagnana*, l'un des districts de ses Etats, qu'il parvint à purger des bandits qui l'infestaient. C'est à cette époque de sa vie qu'on place l'anecdote si connue qui le fait tomber entre les mains des brigands, lesquels, en apprenant son nom, le traitèrent avec honneur et le reconduisirent jusqu'à la forteresse qui lui servait de résidence, en lui disant que la qualité de poëte leur faisait respecter dans sa personne le titre de gouverneur. Cette aventure, qui témoignerait de la culture littéraire des bandits italiens, et dont Garofalo a parlé le premier, est d'une authenticité douteuse, ou du moins elle a été singulièrement amplifiée dans ses détails par les biographes postérieurs.

Nous avons un grand nombre de traductions françaises en prose du *Roland furieux;* la plus récente est celle de M. Philipon de la Madeleine, 1843. Il est à peine besoin de mentionner les traductions en vers, celle de Creuzé de Lesser, de Duvau de Chavagne, etc.; aucune ne peut être mise en parallèle avec l'original.

ARIOSTI (Attilio), dominicain et musicien italien, né à Bologne vers 1660, mort vers 1740, imita avec peu de succès le style de Lulli, puis celui d'Alexandre Scarlatti, passa quelques années à Berlin et se rendit ensuite à Londres, où ses opéras de *Coriolan* et de *Lucius Verus* lui créèrent une réputation qui ne tarda pas à s'éclipser devant celle d'Hændel. A ses talents de compositeur, il joignait le mérite d'être bon violoncelliste et habile exécutant sur la viole d'amour.

ARIOSTO (Gabriel), l'un des frères du grand Arioste, montra quelque talent pour la poésie latine. Il était contrefait et vécut dans de continuelles souffrances. Les biographes varient sur l'époque précise de sa mort. On croit qu'elle arriva en 1552.

ARIOSTO (Horace), fils du précédent et neveu du grand poëte. Il avait entrepris un poëme intitulé l'*Alphée*, dont il composa seize chants qui n'ont jamais été imprimés. Dans la dispute qui s'éleva entre les partisans de son oncle et ceux du Tasse, il publia un ouvrage intitulé : *le Difese dell' Orlando furioso dell' Ariosto*, etc. Néanmoins, dans cette défense, il témoigna tant d'admiration pour le Tasse, que celui-ci, par modestie, lui en fit de publics reproches.

ARIOVISTE (en allemand *Ehrenvest*, c'est-à-dire fort en honneur), chef des Suèves dans la Germanie. Appelé par les Séquanes, opprimés par les Eduens, Arioviste franchit le Rhin, vainquit les Eduens et leur imposa un tribut; mais il traita plus mal encore ceux qu'il était venu secourir, et bientôt les deux peuples gaulois se virent réduits à solliciter l'intervention de César, qui avait déjà soumis une grande partie de la Gaule. César, comprenant le danger de laisser pénétrer les farouches Germains dans un pays qu'il voulait conquérir lui-même tout entier, envoya des députés à Arioviste pour lui demander une entrevue. « Si j'avais besoin de parler à César, répondit fièrement Arioviste, j'irais à lui; si César veut me dire quelque chose, qu'il vienne à moi. » César, irrité, résolut de combattre; mais ses soldats, qui avaient entendu dire des choses effrayantes sur la force merveilleuse et la férocité des Germains, montrèrent d'abord une telle frayeur, que beaucoup d'entre eux firent leur testament, se croyant presque assurés de périr dans la bataille. Cependant César parvint à rassurer ses troupes, et ayant appris que les matrones germaines, qui prédisaient l'avenir d'après les tourbillons des fleuves, avaient défendu de combattre avant la nouvelle lune, il résolut de tirer parti de la crainte superstitieuse que cet oracle devait inspirer aux guerriers suèves, et il donna l'ordre de les attaquer de plusieurs côtés à la fois. Après une résistance désespérée, les Suèves furent taillés en pièces; quatre-vingt mille restèrent sur le champ de bataille; Arioviste se sauva presque seul dans une petite barque; deux de ses femmes et une de ses sœurs avaient péri dans cet effroyable désastre. Cependant les Gaulois conservèrent longtemps encore le souvenir d'Arioviste, et son nom leur paraissait presque aussi redoutable que celui de César.

ARIPAS s. m. pl. (a-ri-pass). Géogr. Peuplade qui habite une partie des forêts de l'île de Luçon, dans l'archipel des Philippines.

ARIPHRON, poëte grec, né à Sicyone, florissait vers 550 av. J.-C. Athénée nous a conservé de lui une ode admirable *à la Santé*, qui était un des chants les plus populaires de la Grèce.

ARIQUINAS s. m. pl. (a-ri-kui-nass). Géogr. Tribu d'Indiens qui habite entre les fleuves de Putumajo et de Yupura, dans la république de l'Equateur.

ARISARÉ, ÉE adj. (a-ri-za-ré — rad. *arisaron*). Bot. Qui ressemble à l'arisaron.

— s. f. pl. Tribu de la famille des aroïdées, ayant pour type le genre arisaron.

ARISARON s. m. (a-ri-za-ron). Bot. Genre de la famille des aroïdées, tribu des arisarées, renfermant deux espèces, qui croissent dans les régions méridionales de l'Europe.

ARISBE s. m. (a-ri-sbe). Zool. Espèce de papillon.

ARISCH (EL-) ou **ARICH**, place forte de la basse Egypte, à l'entrée du désert de Syrie, au fond d'un golfe de la Méditerranée. Elle fut prise en 1799 par les Français, qui furent obligés d'y signer, en 1800, un traité par lequel ils étaient tenus d'évacuer l'Egypte.

ARISÈME s. m. (a-ri-zè-me). Bot. Genre de la famille des aroïdées, et de la tribu des arisarées, renfermant une douzaine d'espèces, qui habitent l'Asie ou l'Amérique du Nord.

ARISER ou **ARRISER**. V. ARRISER.

ARISH s. m. Métrol. Mesure itinéraire en Perse.

ARISI (François), jurisconsulte, littérateur et poëte italien, mort en 1743. On porte à soixante-quatorze le nombre de ses ouvrages.

ARISPE, ville du Mexique, autrefois capitale de la province de Sonora; 8,000 hab. Dans les environs, riches mines d'or.

ARISPH s. f. (a-risf). Belle étoile de la queue du Cygne.

ARISTAGORAS, tyran de Milet pour les Perses, souleva toutes les cités grecques de la côte d'Asie contre Darius (501 av. J.-C.), brûla Sardes, mais fut vaincu avec ses compatriotes et alla mourir en Thrace. Sa révolte et l'appui qu'il reçut des Athéniens furent la cause ou le prétexte de l'invasion de Darius en Grèce.

ARISTANDRE, devin grec, né en Lycie, accompagna Alexandre le Grand dans son expédition d'Asie et jouit auprès de lui d'une grande faveur. Après la mort du conquérant, il prédit que le pays où son corps aurait été brûlé serait favorisé d'une grande prospérité. C'est ce pronostic qui engagea Ptolémée à faire transporter le corps d'Alexandre en Egypte.

ARISTARCHÉEN s. m. (a-ri-star-ké-ain — du gr. *Aristarchos*, Aristarque). Membre d'une école fondée à Alexandrie par les disciples d'Aristarque. Cette école subsista pendant deux siècles.

ARISTARCHI (Nicolas), haut fonctionnaire ottoman, né à Constantinople en 1800. Dès l'âge de dix-huit ans, il fut appelé aux fonctions de muhurdar (garde des sceaux) du prince Alexandre Soutzo, hospodar de Valachie. Son père ayant été exilé dans une ville de l'Asie Mineure, où il ne tarda pas à être mis à mort par l'ordre du favori Khalet Effendi, il perdit sa charge; mais la faveur de Khosrew et d'Ahmed-Fethi-Pacha, qui avaient succédé dans les bonnes grâces du sultan au persécuteur de sa famille, le fit rentrer dans la carrière des honneurs et des grands emplois. Aujourd'hui, il est grand logothète du patriarcat grec à Constantinople. Depuis plus de trente ans, il a pris part à toutes les grandes affaires intérieures et extérieures de la Turquie.

Aristarchus, *sive de Arte Grammatica*, ouvrage de Vossius, publié en 1635. Ce traité est divisé en sept livres. Le premier considère la grammaire en général, et particulièrement l'alphabet; le second traite des syllabes, et sous ce titre l'auteur embrasse tout le domaine de la prosodie; le troisième passe en revue les mots en général, les genres, les nombres et les cas des noms; le quatrième livre continue le développement du même sujet; dans le cinquième, l'auteur examine les verbes; et dans le sixième, les autres parties du discours; le dernier livre est consacré à l'étude de la construction et de la syntaxe.

Cet important ouvrage est riche en observations de toute nature, rangées dans chaque chapitre suivant l'ordre alphabétique. Saumaise estimait cette grammaire au-dessus de tous les traités analogues publiés jusqu'alors. La préface de la *Méthode latine* de Port-Royal en parle avec éloge; toutefois, les auteurs ajoutent que « Vossius a suivi Sanctius et Scioppius presque en tout, et qu'il semble souvent n'avoir quasi fait que des copies. » Or, il est reconnu aujourd'hui que la grammaire de Scioppius ne parut qu'après la mort de Vossius. Un érudit, Daunou, juge ainsi les ouvrages de grammaire et de rhétorique de Vossius : « Ces livres se recommandent par l'exactitude, par la méthode, par une littérature très-étendue. Gibert en convient, mais il y trouve de la prolixité. D'autres pourraient n'y voir qu'une instruction sérieuse, souvent austère et presque toujours profitable. »

ARISTARQUE d'Athènes, contribua à l'établissement de la tyrannie des *Quatre Cents*, l'an 411 av. J.-C., et devint un des chefs du nouveau gouvernement. Quelques mois plus tard, lorsque les Athéniens indignés rétablirent la démocratie, il s'enfuit d'Athènes, et, pour se venger, livra par trahison la forteresse d'Œnoé aux Béotiens. Ce traître fut mis à mort vers 406 av. J.-C.

ARISTARQUE de Tégée, poëte tragique

grec, florissait à Athènes dans le v[e] siècle av. J.-C., et vécut, dit-on, plus de cent ans. Il introduisit le cothurne au théâtre et composa soixante tragédies, dont il ne reste que de courts fragments.

ARISTARQUE de Samos, célèbre astronome grec, né à Samos, florissait vers le milieu du III[e] siècle av. J.-C. L'un des premiers il soutint que la terre tourne sur son axe et autour du soleil, doctrine qui, au rapport de Plutarque, faillit lui devenir funeste, car le stoïcien Cléanthe voulait qu'on lui intentât une accusation d'impiété, pour avoir osé troubler le repos de Vesta. Aristarque avait aussi inventé une méthode ingénieuse de calculer les distances relatives de la terre au soleil et à la lune. Il reste de lui, à ce sujet, un traité qui a été traduit en français par M. de Fortia d'Urban, 1823.

ARISTARQUE, célèbre grammairien et critique alexandrin, né dans l'île de Samothrace, vers 160 av. J.-C., fut précepteur du fils de Ptolémée Philométor, et mourut dans l'île de Chypre, à l'âge de soixante-douze ans. Il avait revisé le texte de Pindare et d'autres poëtes grecs; mais il s'est surtout rendu célèbre par ses travaux critiques sur les poëmes d'Homère, où il rectifia les vers altérés par les copistes, rejeta ceux qui lui semblaient apocryphes, créa la division en vingt-quatre chants, pour l'*Iliade* et l'*Odyssée*, modifia, corrigea, etc. Un grand nombre d'auteurs anciens l'ont accusé de témérité; mais sa version n'en devint pas moins classique, et quelques savants ont pensé que c'est celle que nous possédons. Ses travaux de critique ne nous sont point parvenus.

Dans ces importantes révisions, Aristarque fit preuve d'une érudition si sage et si judicieuse, que son nom a servi depuis à désigner un censeur juste et éclairé. C'est ce que les Romains entendaient par un *Aristarque*, comme le prouve ce vers de l'*Art poétique* d'Horace :

Arguet ambigue dictum, notanda mutabit,
Fiet *Aristarchus*.

C'est aussi ce que nous entendons aujourd'hui nous-mêmes, mais quelquefois nous y attachons une idée particulière de sévérité :

« Le goût, le choix, la correction, ne sauraient se trouver dans cet ouvrage. Vivant seul, je n'ai pu le montrer à personne. J'avais un *Aristarque* sévère et judicieux, je ne l'ai plus, je n'en veux plus; mais je le regretterai sans cesse, et il manque bien plus encore à mon cœur qu'à mes écrits. »

J.-J. ROUSSEAU.

« Quand nous allons au jeu de boule, on nous tourne le dos de tous les côtés : « Voilà, » dit-on, les beaux esprits, les écrivains, les » gens de plume; regardez un peu ce M. Co» tonet qui écarte tout de travers au piquet, » et qui se mêle de littérature! ne sont-ce pas » de beaux *Aristarques?* etc., etc. » Tout cela est fort désagréable. Si nous avions prévu ce qui arrive, nous n'aurions certainement pas mis notre nom en toutes lettres. »

A. DE MUSSET.

« Le temps n'est plus où le journaliste n'était qu'un juge de comédie, qui prononçait si Vestris dansait mieux que Dauberval; ou un maître d'affiches, qui indiquait les maisons à vendre, les effets perdus; ou un *Aristarque* éternellement en guerre avec les talents et en paix avec les vices, arrêtant les livres et laissant passer les crimes, insultant au génie, et à genoux devant le despotisme. »

CAMILLE DESMOULINS.

Quelquefois on oppose Aristarque à Zoïle, le critique inepte et envieux :

« Clément de Dijon publia deux volumes d'observations, dans lesquels l'aigreur et l'amertume n'excluent pas la judicieuse sévérité du goût. Pendant que Saint-Lambert provoquait contre le critique, *Aristarque* et *Zoïle* tout ensemble, les rigueurs arbitraires du pouvoir, Delille, plus sage et mieux avisé, profitait des avis de son détracteur pour améliorer notablement plusieurs passages de sa traduction. »

GÉRUZEZ.

ARISTARQUE, n. pr. devenu commun, s'emploie par antonomase dans le sens de Censeur, critique éclairé, judicieux, mais un peu sévère : *On ne peut nier que je ne sois fondé à m'ériger en* ARISTARQUE, *en juge souverain des ouvrages nouveaux.* (J.-J. Rouss.) *Tous les* ARISTARQUES *qui ont parlé de cette comédie ne paraissent pas lui avoir rendu justice.* (Hipp. Lucas.) *L'auteur insiste sur ces idées, si évidentes qu'elles paraissent, parce qu'un certain nombre d'*ARISTARQUES *n'en est pas encore à les admettre pour telles.* (V. Hugo.)

— Ironiquem. : *Il fait l'*ARISTARQUE. *Censeurs rigoureux, graves* ARISTARQUES, *osez demander où est la puissance et le mérite de l'harmonie?* (Gresset.) *Il faut juger ces* ARISTARQUES *pétris de préjugés sur la faiblesse de l'homme.* (Fourier.)

Vous croyez être au moins notre *aristarque*.
J.-B. ROUSSEAU.

— **Antonyme.** Zoïle.

ARISTARQUE, disciple de saint Paul, juif converti, né à Thessalonique. Il suivit le grand apôtre dans ses missions, faillit périr avec lui dans la fameuse sédition des orfèvres d'Ephèse, et partagea, dit-on, son supplice à Rome.

ARISTARQUER v. n. ou intr. (a-ri-star-ké — rad. *Aristarque*). Faire l'aristarque, le critique sévère. Fam. et ne se dit guère qu'en mauvaise part.

ARISTE s. m. (a-ri-ste — du gr. *aristos*, courageux). Entom. Genre de coléoptères pentamères carabiques, formé aux dépens des ditomes, et renfermant cinq ou six espèces : *Les* ARISTES *se tiennent ordinairement cachés sous les pierres.* (Duponchel.)

Ariste et Eugène (ENTRETIENS D'), recueil de dialogues composés par le P. Bouhours. Le premier et le plus intéressant de ces dialogues, qui sont supposés avoir lieu entre deux amateurs de la littérature, roule sur la langue française. On y signale plusieurs néologismes tout récents : *Avoir des ménagements, avoir de la considération; tour de visage, tour d'esprit;* les mots *fonds, mesures, amitiés, compte* et beaucoup d'autres, employés dans de nouveaux sens; de même, ces locutions : *Je ne suis pas trop*, ou *je suis assez de votre avis.* L'auteur regarde la langue française comme la première de toutes les langues modernes : il reproche à l'espagnol sa pompe; à l'italien son afféterie. Les Français « ont trouvé le secret de joindre la brièveté, non-seulement avec la clarté, mais encore avec la pureté et la politesse. » Le grec et le latin deviennent obscurs lorsqu'ils sont concis. L'espagnol est toujours diffus. « L'espagnol ressemble à ces fleuves, dont les eaux sont toujours grosses et agitées; qui ne demeurent guères renfermez dans leur lict; qui se débordent souvent, et dont les débordements font un grand bruit et un grand fracas. L'italien est semblable à ces ruisseaux, qui gazouillent agréablement parmi les cailloux; qui serpentent dans des prairies pleines de fleurs; qui s'enflent néantmoins quelquefois, jusqu'à inonder toute la campagne. Mais la langue françoise est comme ces belles rivières, qui enrichissent tous les lieux par où elles passent; qui, sans estre ni lentes, ni rapides, roulent majestueusement leurs eaux, et ont un cours toujours égal..... La langue espagnole est une orgueilleuse qui le porte haut; qui se pique de grandeur; qui aime le faste et l'excès en toutes choses. La langue italienne est une coquette toujours parée et toujours fardée, qui ne cherche qu'à plaire, et qui ne se plaist qu'à la bagatelle. La langue françoise est une prude; mais une prude agréable, qui, toute sage et toute modeste qu'elle est, n'a rien de rude ni de farouche. » Le latin est la mère commune; mais, tandis que l'italien offre avec le latin cette sorte de ressemblance qu'un singe présente avec un homme, le français reproduit la dignité, la politesse, la pureté et le bon sens du siècle d'Auguste. Cette langue « ne peut supporter les métaphores trop hardies; et nous ne sommes plus au temps du zénith de la vertu et du solstice de l'honneur... » Suivent d'autres dissertations sur le style métaphorique que l'auteur condamne dans les vers aussi bien que dans la prose, et qui sont évidemment exagérées. Toute affectation et tout travail, ajoute-t-il, répugnent également à un bon style français. « Pour parler bien françois, il ne faut pas trop vouloir bien parler... La langue françoise hait encore tous les ornements excessifs; elle voudroit presque que ses paroles fussent toutes nues, pour s'exprimer plus simplement; elle ne se pare qu'autant que la nécessité et la bienséance le demandent. Cette simplicité qu'elle cherche lui fait haïr la composition des mots... Il y a longtemps que nous avons banni de notre prose et de nos vers tous les adjectifs formés de deux mots joints ensemble..... De toutes les prononciations, la nôtre est la plus naturelle et la plus unie. Les Chinois et presque tous les peuples de l'Asie chantent; les Allemands râlent; les Espagnols déclament; les Italiens soupirent; les Anglois sifflent. Il n'y a proprement que les François qui parlent, et cela vient en partie de ce que nous ne mettons point d'accents sur les syllabes qui précèdent la pénultième..... La langue françoise a un talent particulier pour exprimer les plus tendres sentiments du cœur : cela paroist jusque dans nos chansons, qui sont si passionnées et si touchantes; au lieu que la plupart des italiennes et des espagnoles sont pleines de galimatias et de phébus. Je dirois presque que notre langue est la langue du cœur; et que les autres sont plus propres à exprimer ce qui se passe dans l'imagination que ce qui se passe dans l'âme. Le cœur ne sent point ce qu'elles disent, et elles ne disent point ce que sent le cœur. » Ailleurs, Bouhours pose la question de savoir si un Allemand peut, par la nature des choses, avoir de l'esprit.

Ces observations sur la langue française, sorties d'une plume aussi compétente que celle du savant jésuite, de celui qui peut être considéré comme l'égal de Vaugelas, doivent être d'un grand prix pour tous ceux qui s'intéressent à cette belle langue, qu'il dépeint d'une manière si spirituelle.

Les *Entretiens d'Ariste et d'Eugène*, publiés en 1671 (Amsterdam, Elzévir, in-12), obtinrent un tel succès, qu'il s'en fit plusieurs éditions en moins d'une année. Une vive critique vint encore ajouter à cette vogue. Barbier d'Aucourt, dans ses *Sentiments de Cléanthe*, fit avec enjouement et beaucoup de goût une critique ingénieuse et piquante du bon jésuite, qui, suivant la mode du temps, avait affecté un ton également vif et poli. Il censure dans ses dialogues le clinquant du style, la recherche, la frivolité du ton général, et la faiblesse de certaines observations. Les lecteurs ne voulurent plus lire les *Entretiens d'Ariste* sans les *Sentiments de Cléanthe.* Le P. Bouhours tenta d'inutiles efforts pour faire supprimer la critique de son censeur : Colbert, le seul qui aurait pu le seconder dans cette petite vengeance, avait été également charmé des *Entretiens* et des *Sentiments.* Ajoutons, en terminant, qu'il y a dans les critiques du prétendu Cléanthe un certain levain de morosité qui en rend la lecture bien moins agréable que celle des dialogues.

ARISTÉ, ÉE adj. (a-ri-sté — du lat. *arista*, arête). Bot. Qui est muni d'un appendice en forme d'arête.

ARISTÉE s. f. (a-ri-sté — du lat. *arista*, barbe d'épi). Bot. Genre de la famille des iridées, formé aux dépens des ixia, et renfermant trois ou quatre espèces, qui croissent au cap de Bonne-Espérance.

— Astron. Nom de la constellation Ophiuchus, appelée aussi le *Serpentaire.*

ARISTÉE, fils d'Apollon et de la nymphe Cyrène, père d'Actéon, fut élevé par Chiron et instruit par les Muses dans l'art de la médecine et de la divination. Il apprit aux hommes à cultiver l'olivier et à élever les abeilles. Suivant Virgile (*Géorgiques*, liv. IV), il causa involontairement la mort d'Eurydice, dont il était épris, et les nymphes, compagnes de l'épouse d'Orphée, la vengèrent d'Aristée en faisant périr les abeilles de celui-ci. Il alla alors trouver Protée, par le conseil de sa mère Cyrène, et le devin lui ordonna d'immoler quatre taureaux et autant de génisses, pour apaiser les mânes irrités d'Eurydice. Aussitôt, des entrailles des victimes, s'échappèrent des abeilles qui consolèrent Aristée de la perte des premières.

Les écrivains font quelquefois allusion à cet événement mythologique, pour caractériser une naissance miraculeuse, qui se produit au sein de la mort et de la corruption :

« Tous les modernes ont triomphé de l'ignorance de Virgile et de sa fable d'*Aristée*, qui tire la vie de la mort et fait naître ses abeilles du flanc des taureaux immolés. Moi, je n'en avais jamais ri. Je sais, je sens que toute parole de ce grand poëte sacré a une valeur très-grave, une autorité que j'appellerais augurale et pontificale. »

MICHELET.

Aristée (REPRÉSENTATIONS DIVERSES D'). Parmi les statues antiques du musée Chiaramonti (Vatican), se trouve celle d'un berger tenant un agneau sur ses épaules. On pense qu'elle représente le fils d'Apollon et de Cyrène, que les Muses avaient préposé à la garde de leurs troupeaux et qui fut honoré à ce titre, sous le nom de *Nomios.* Aristée figure encore, dans un bas-relief antique de la collection du Louvre, à côté de Diane et d'Hercule; il est vêtu d'une tunique courte à larges manches, et tient à la main son *pedum.* Un autre bas-relief du même musée, provenant de la galerie Borghèse, le représente portant un mouton, figure qui a beaucoup de rapport avec celle du Vatican, et que l'on pourrait prendre pour l'image du Bon Pasteur; mais, comme l'a fait remarquer M. de Clarac, les caractères de l'exécution attestent que l'ouvrage appartient au II[e] siècle de notre ère, à une époque où le christianisme persécuté n'avait pas encore produit d'œuvres antiques de cette importance.

Le musée de Genève possède un bas-relief de Pradier, représentant *Aristée pleurant ses abeilles.* Le célèbre sculpteur exécuta cet ouvrage dans sa jeunesse, pendant le séjour qu'il fit à Rome.

Aristée, statue en marbre de Bosio, musée du Louvre. Aristée, entièrement nu, est debout; il s'appuie du bras gauche à un tronc d'arbre que recouvre en partie une peau d'agneau, et, dans sa main droite abaissée, il tient un long *pedum* (bâton de berger), qui descend jusqu'à la plinthe. Cette figure est remarquable par la simplicité et le naturel de la pose; le visage, d'une grande douceur, est empreint d'une expression mélancolique qui rappelle la douleur qu'éprouva le berger après la mort de ses abeilles.

ARISTÉE, historien et poëte grec de Proconnèse, île de la Propontide, vivait vers 565 av. J.-C. Il avait écrit un poëme sur les *Arimaspes* ou Scythes hyperboréens, dont une douzaine de vers seulement nous sont parvenus. Suidas parle aussi d'une théogonie en prose composée par le même personnage; mais il ne nous en est rien resté.

ARISTÉE, savant juif que Ptolémée Philadelphe, roi d'Egypte, chargea d'aller demander au grand prêtre Eléazar des interprètes capables de traduire les livres saints en grec (vers 280 av. J.-C.). Il ramena de Jérusalem soixante-douze docteurs juifs, qui donnèrent la traduction connue sous le nom de *Version des Septante.* On a sous son nom une *Histoire* de cette traduction, qui est généralement considérée comme apocryphe. On rapporte que ces soixante-douze interprètes avaient été placés dans l'île de Paros et enfermés dans des cellules particulières, afin d'être moins distraits dans leur travail. Chacun traduisit séparément la Bible en entier, et, quand on rapprocha ces soixante-douze versions, on les trouva exactement semblables. Il est inutile de faire aucune observation sur la valeur historique de ces merveilleux détails. Le fond même de l'histoire est fort douteux. Sans doute le désir du roi d'Egypte de posséder dans sa bibliothèque les livres saints des Juifs n'a rien d'invraisemblable. Mais la mission d'Aristée n'est attestée que par une lettre qu'il aurait écrite à son frère, et que les critiques sérieux n'ont jamais acceptée comme authentique. La version des Septante, suivant l'opinion générale, aurait été faite par parties, à différentes époques, peut-être dans le I[er] siècle av. J.-C., sauf le Pentateuque, qui est d'une date plus ancienne. Au reste, on composerait une bibliothèque de tous les ouvrages qui ont été écrits sur ce sujet. Quoi qu'il en soit, cette version, qui n'eut point l'approbation des Juifs de Palestine, est la première dont se soient servis les chrétiens. Elle a été, depuis l'invention de l'imprimerie, publiée une multitude de fois.

ARISTÉE ou **ARISTÉAS**, statuaire grec qui paraît avoir vécu vers l'an 130 de l'ère chrétienne. Il est connu par deux centaures de marbre trouvés à la villa d'Adrien, à Tivoli, en 1746, et qui sont aujourd'hui au musée du Capitole.

ARISTÉNÈTE, écrivain grec du IV[e] siècle de notre ère, né à Nicée, mort en 358 dans le tremblement de terre de Nicomédie, fut l'ami de Libanius. On le croit l'auteur de deux livres de *Lettres érotiques* ou *amoureuses*, qui ont été imprimées pour la première fois par les soins de Sambucus, Anvers, 1566. La meilleure édition est celle qu'en a donnée M. Boissonade, Paris, 1822. Ces *Lettres*, d'un style déclamatoire, manquent trop souvent de naturel et de goût; mais elles sont précieuses à cause de leur antiquité et des détails intéressants qu'elles nous donnent sur les mœurs de la Grèce ancienne.

ARISTÉNIE s. f. (a-ri-sté-nî — du lat. *arista*, barbe). Annél. Genre d'annélides, peu connu.

ARISTÈRE s. m. (a-ri-stè-re — du gr. *aristeros*, gauche, par antiphrase). Hist. ecclés. Nom que prenaient les novatiens, hérétiques du III[e] siècle.

ARISTÉROCARDIOTROPIE s. f. (a-ri-stè-ro-kar-di-o-tro-pî — du gr. *aristeros*, gauche; *kardia*, cœur, et *trepô*, je tourne). Méd. Déviation du cœur à gauche.

ARISTIAS, poëte valaque, né vers 1798, d'une famille grecque, reçut une éducation distinguée, et embrassa la cause de l'indépendance hellénique, en s'affiliant, en 1819, à l'hétaïrie (société secrète). Il s'enrôla dans le *bataillon sacré* d'Ypsilantis, qui essaya de soulever les principautés danubiennes. Dans l'affreux désastre où périt cette vaillante petite légion, il faillit également être massacré. Retiré en Valachie, il se fit professeur de langues. En 1848, il embrassa avec ardeur la cause de la révolution, remplit quelques fonctions publiques et fut persécuté lors de la réaction de 1849. Comme poëte, il a produit sur la scène divers chefs-d'œuvre du théâtre Italien et de la Comédie-Française. Mais il est surtout connu par sa traduction en vers de l'*Iliade*, si fidèlement reproduite, que les mots composés de l'original ont été reconstruits par une méthode analogue dans l'œuvre du consciencieux traducteur (Bucharest, 1835-1840). Parmi les œuvres dramatiques qu'il a transportées sur le théâtre roumain, on cite le *Saül d'Alfieri.*

ARISTIDE s. f. (a-ri-sti-de — du lat. *arista*, barbe d'épi). Bot. Genre de la famille des graminées, tribu des stipacées, renfermant environ quatre-vingts espèces, toutes étrangères à l'Europe.

ARISTIDE, illustre Athénien, que son équité et ses vertus publiques ont fait surnommer *le Juste*, était fils de Lysimaque et appartenait à l'une des plus nobles familles de la cité. Il vivait à la fin du V[e] siècle avant l'ère chrétienne, au milieu des événements les plus mémorables des annales de la Grèce. Lors de l'invasion de l'Attique par Darius, il fut nommé polémarque ou général de sa tribu. On sait que, selon l'usage, ces chefs devaient tour à tour exercer le commandement général de l'armée. Suivant une version, d'ailleurs peu certaine, Aristide, reconnaissant la supériorité de Miltiade, lui céda son tour de commandement et décida ainsi ses collègues à l'imiter. Quoi qu'il en soit, il combattit vaillamment dans cette journée de Marathon, où l'épée de quelques hommes libres fit refluer le torrent de la barbarie asiatique et sauva, avec l'indépendance hellénique, l'avenir de l'Europe et la civilisation du monde. Dans l'intervalle de la première à la seconde guerre médique, Athènes, placée par l'éclat de sa victoire au premier rang des nations de la Grèce, fut, comme on le sait, agitée par le conflit de deux ambitions rivales, expression des partis dont la lutte occupe une si grande place dans la vie de la Grèce. Deux hommes s'y disputaient l'influence et le crédit, Aristide et Thémisto-

cle, éminents tous les deux, le premier, par la beauté morale du caractère, le second, par l'éclat des talents. Plutarque, d'après des documents déjà anciens à son époque, explique l'antagonisme de ces deux brillantes personnalités par une rivalité de l'espèce la plus impure. Une telle assertion, qui n'a rien d'absolument invraisemblable, serait bien de nature à diminuer le prestige du Juste. Mais il n'est pas nécessaire, à ce qu'il semble, de descendre si bas dans les inexpiables souillures des mœurs grecques pour trouver la raison d'un tel dualisme, qu'on rencontre à toutes les époques de l'histoire, et qui s'explique suffisamment par l'ambition, la passion de la gloire et de la prééminence politique, et par les diversités de caractère et de génie. Aristide nous apparaît, dans la poésie des anciens récits, comme un modèle de probité austère, de désintéressement et d'équité. Investi de quelques charges de finances, il s'en acquitta avec une rigide exactitude et une intégrité qui sont l'honneur de cette sorte d'emplois. Un grand nombre de traits, en les supposant tous authentiques, et en les appréciant d'ailleurs avec les idées du temps, montrent qu'il avait réalisé en lui l'idéal de la vertu telle qu'on la concevait alors, telle du moins que la comprenaient une certaine classe et une certaine philosophie. Mais on ne voit point qu'il se soit élevé, au milieu des grands événements de son temps, à ces conceptions hardies qui sont le signe du génie, ni qu'il ait accompli aucune de ces actions éclatantes qui font les grands hommes et les héros. Homme de la tradition, admirateur de la constitution lacédémonienne, partisan de la prééminence des classes nobles, adversaire de la démocratie, il devint à Athènes le chef des eupatrides, et cette circonstance ne nuisit point sans doute au prestige de son nom. Nous savons du moins avec quelle habileté les aristocraties ont toujours su faire de leurs champions des types de perfection et de génie. Il était constamment en opposition avec Thémistocle, esprit d'une bien autre portée, mais caractère moins honorable et moins pur, et qui était le chef du parti populaire. Il résultait de cette rivalité des luttes continuelles, si ardentes et si vives, qu'Aristide s'écria un jour, en quittant l'assemblée du peuple, où il avait fait rejeter un projet avantageux présenté par son éternel adversaire, qu'il n'y aurait de tranquillité pour la république que quand on les aurait jetés tous deux au fond du *Barathre*, gouffre où l'on précipitait les criminels. Ces luttes auraient abouti peut-être à la guerre civile si les libres institutions d'Athènes n'eussent offert un moyen légal de les terminer en écartant l'un des deux adversaires par un exil honorable. Le peuple, fatigué peut-être de la prépondérance du Juste, qui exerçait dans la cité une véritable dictature d'opinion, éloigna Aristide par l'ostracisme, ou exil de dix ans, moins peut-être pour frapper un homme dont il estimait le caractère que pour affaiblir le parti de l'aristocratie en le privant de son chef. On rapporte que le jour où fut rendue cette décision, Aristide, invité dans l'assemblée à écrire son propre nom sur la coquille de vote d'un citoyen de la campagne qui ne savait pas écrire et qui s'était adressé à lui sans le connaître, demanda à cet homme si Aristide l'avait personnellement offensé. « Non, mais je suis las de l'entendre toujours nommer le *Juste*. »

Quel que soit le fondement de cette anecdote demeurée fameuse, peut-être doit-on la considérer comme l'expression du sentiment des classes populaires sur Aristide. Puisque, en définitive, le parti qui soutenait Thémistocle l'a emporté et qu'Aristide a été banni par la majorité de ses concitoyens, librement consultés, on doit croire que le peuple n'était pas fort éloigné de l'opinion de ce paysan tant maltraité par les rhéteurs de tous les âges, et qu'il avait des motifs légitimes, ou par lui jugés tels, pour se montrer fatigué de cette affectation à accoler constamment le titre de Juste à un nom dont la faction de l'aristocratie avait fait sa bannière, et dont l'éclat pouvait couvrir les entreprises des eupatrides contre la liberté. Cette mesure était d'ailleurs le seul moyen d'en finir, sans effusion de sang, avec les éternelles divisions qui déchiraient la cité. Il fallait nécessairement écarter l'un des deux adversaires. Le peuple, tout en estimant Aristide, préféra garder Thémistocle. Il avait sans doute ses raisons pour cela; et l'histoire nous montre qu'il avait bien choisi, et que la grandeur de la république fut loin de souffrir de cette décision. Il faut rappeler aussi que l'ostracisme, bien loin d'être une peine infamante, était, au contraire, comme un brevet de grandeur accordé à un citoyen, et qu'il préparait presque toujours un retour triomphal à celui qui en était frappé. V. OSTRACISME.

Quoi qu'il en soit, Aristide supporta cette disgrâce avec grandeur, et quitta la ville en priant les dieux qu'il n'arrivât rien à sa patrie qui pût le faire regretter. Ce vœu patriotique ne fut point exaucé. Quelques années plus tard, au milieu des terreurs de l'invasion de Xerxès (480 av. J.-C.), un décret public le rappela de son exil. Il se réconcilia avec Thémistocle au nom de la patrie en danger, combattit à la bataille de Salamine, commanda l'année suivante les Athéniens à la glorieuse bataille de Platée, et eut la plus grande part à cette victoire mémorable. Nommé archonte en 478, il s'associa à un progrès important dans la constitution d'Athènes, et présenta lui-même le décret qui rendit les charges publiques, même celle d'archonte, accessibles à tous les citoyens. Ces concessions à l'esprit démocratique lui paraissaient une récompense légitime de l'héroïsme avec lequel les Athéniens avaient combattu dans la guerre de l'indépendance. C'est aussi lui qui fit accepter aux États de la Grèce l'idée d'une ligue permanente contre la Perse. Il fut chargé de régler les stipulations de l'alliance, la quantité d'hommes, de vaisseaux, et le chiffre des contributions annuelles que devaient fournir les confédérés. Ainsi se forma le trésor hellénique, qui fut déposé dans l'île sacrée de Délos et dont l'administration fut confiée à Aristide. Il s'acquitta de cette mission avec l'inviolable probité qui a laissé tant d'éclat sur son nom. Après la trahison de Pausanias, il contribua par son équité et sa modération à faire donner par les alliés le commandement de toutes les forces helléniques aux Athéniens, et seconda Cimon dans ses victoires sur la côte d'Asie.

Bien qu'Aristide ait joué un rôle moins actif et moins brillant que Thémistocle et qu'il ait en réalité rendu moins de services à la république, il balançait son influence et son crédit. Si l'un était plus populaire, l'autre était plus estimé; l'un exerçait le prestige du génie, mais l'autre l'ascendant du caractère. La première fois que le théâtre retentit du beau vers d'Eschyle :

Un autre vise au nom de juste.... il vise à l'être.

tous les yeux se tournèrent à l'instant du côté d'Aristide. Après la guerre, Thémistocle ayant un jour annoncé dans l'assemblée qu'il avait conçu un projet avantageux pour la république, mais qui exigeait le secret, le peuple, tout d'une voix, nomma Aristide pour en prendre connaissance. Celui-ci dit qu'en effet rien n'était plus avantageux, mais que rien n'était en même temps plus injuste. Et le projet fut rejeté sur cette simple affirmation. Il s'agissait, dit-on, de mettre secrètement le feu à la flotte des alliés réunie dans le port de Pagase, ce qui eût fait d'Athènes la seule puissance maritime de la Grèce. Parmi les anecdotes recueillies par les anciens, toutes ne donnent pas d'ailleurs une aussi haute idée du caractère de l'illustre Athénien. En voici, notamment, une que nous trouvons dans Plutarque, et qui rappellerait plutôt la foi punique. Il s'agissait d'un traité conclu avec les alliés et sanctionné par les serments les plus sacrés, qu'Aristide avait prêtés au nom de ses concitoyens. Dans la suite, les Athéniens eussent trouvé leurs intérêts à violer le traité. Aristide leur conseilla de le faire, en rejetant le parjure sur lui-même. Ce trait peut d'ailleurs n'être pas authentique. Mais les autres, qui viennent des mêmes sources, le sont-ils tous également?

Quoi qu'il en soit, et lors même qu'il serait constant que la biographie d'Aristide serait devenue un sujet national enrichi par la piété patriotique des écrivains postérieurs, ce qui n'a rien d'absolument invraisemblable, il demeure avéré que ce noble citoyen fut un des caractères les plus probes et les plus purs de l'antiquité.

On a peu de détails sur ses derniers jours; on ne connaît avec certitude ni l'époque ni les circonstances de sa mort. Il était demeuré si pauvre, après avoir géré les finances de toute la Grèce, que la république fut obligée de faire les frais de ses funérailles et de doter ses filles. La reconnaissance publique lui érigea un tombeau qui existait encore au temps de Plutarque, et, pendant plusieurs générations, ses descendants reçurent une pension du Trésor.

Différentes particularités de la vie d'Aristide sont restées proverbiales : d'abord son nom, qui sert souvent à désigner un homme juste, intègre, particulièrement en politique; l'ostracisme dont il a été frappé; les vœux qu'il forma pour la grandeur de sa patrie en partant pour l'exil, et surtout le motif que l'ombrageux paysan donna de son vote à Aristide lui-même : « *Je suis las de l'entendre appeler le Juste.* » Les allusions à ce mot sont fréquentes. V. JUSTE.

ARISTIDE n. pr. devenu commun. Par antonomase, Homme juste, d'une intégrité à toute épreuve : *C'est un* ARISTIDE, *un véritable* ARISTIDE. *Il eût souri naïvement à tous les malheurs qui auraient pu l'atteindre; mais voir maltraiter son sublime Pâris, cet* ARISTIDE *inconnu, ce génie résigné, cette âme sans fiel!!* (Balz.)

Aristide (STATUE D'), marbre antique trouvé à Herculanum, musée de Naples. Le personnage représenté est debout, enveloppé d'un grand manteau que la main gauche ramène derrière le dos, tandis que la main droite entr'ouvre ce vêtement devant la poitrine et découvre ainsi le haut de la tunique. Les pieds ont des sandales. Sur la plinthe, à gauche, est une écritoire (*scrinium*) avec une courroie passée dans des anneaux. Les traits nobles et austères du visage ont fait désigner cette belle statue comme étant celle du *juste* Aristide; mais aucun monument iconographique certain ne confirme l'exactitude de cette désignation. M. de Clarac s'étonne, à bon droit, de ne voir aucun attribut militaire rappeler dans cet ouvrage qu'Aristide, le sage, fut aussi un habile général; il pense que le *scrinium* placé sur la plinthe fait allusion au talent d'écrivain du personnage représenté, et il croit que cette figure pourrait être celle d'un poëte tragique, de Sophocle, par exemple.

Canova, qui avait pour cette merveilleuse statue une sorte de culte, et qui venait l'admirer et l'étudier chaque fois qu'il entrait au musée *degli Studj*, a marqué sur le plancher les trois places d'où l'on peut le mieux en embrasser l'ensemble et en comprendre toutes les beautés.

ARISTIDE, peintre grec, né à Thèbes, florissait du temps d'Apelle. Ce fut, selon Pline, le premier peintre qui s'appliqua à donner de l'*expression* aux personnages, et chercha à rendre leurs sentiments, leurs passions, ce que les Grecs appelaient les *mœurs*. Son chef-d'œuvre représentait un *Enfant* qui se traîné vers le sein de sa mère blessée et mourante au milieu d'une ville saccagée; on comprend, dit Pline, que la mère n'a pas perdu tout sentiment et qu'elle craint que son fils ne suce du sang au lieu de lait. Alexandre acheta ce tableau et le fit transporter à Pella, sa ville natale. On cite encore parmi les ouvrages d'Aristide : une *Bataille contre les Perses*, composition de cent figures, qui lui fut payée cent mille drachmes (92,685 fr.) par Mnason, tyran d'Elatée; des *Quadriges courant;* un *Suppliant*, dont on croyait entendre la voix; des *Chasseurs;* un *Malade;* un *Vieillard apprenant à un enfant à jouer de la lyre*, etc. Jamais artiste ne tira de plus fortes sommes de ses œuvres. Pline cite de lui une *Iris*, tableau inachevé, qui se vendit un prix exorbitant. Lorsqu'on mit en vente, à Rome, les œuvres d'art et les autres objets précieux dont Mummius avait dépouillé les villes grecques, le roi Attale paya six cent mille sesterces (environ 114,000 fr.) un *Bacchus* peint par Aristide; mais le vainqueur, étonné du prix et supposant dans le tableau quelque vertu secrète, rompit le marché et plaça le tableau dans le temple de Cérès.

ARISTIDE de Milet, écrivain grec, vivait, à ce qu'on croit, dans le deuxième siècle av. J.-C. Il avait écrit des ouvrages historiques dont il reste quelques fragments. Mais il était surtout connu par ses *Milésiaques*, recueils de contes obscènes que Sisenna traduisit en latin et qui étaient très-répandus. Plutarque rapporte que le chef parthe Surena ayant trouvé un de ces recueils dans le bagage d'un officier de Crassus, railla amèrement les Romains de leur dissolution. Le titre resta pour désigner des productions licencieuses. On disait des contes *à la Milésiaque*.

ARISTIDE (saint), né à Athènes, auteur de la plus ancienne *Apologie* de la religion chrétienne. Il avait été philosophe, et il continua d'en porter l'habit. L'empereur Adrien se trouvant à Athènes en 125, il lui présenta son *Apologie pour les chrétiens*, qui contribua à faire rendre l'édit prescrivant de ne faire mourir personne qu'après une accusation et une conviction juridique de son crime. Le sort des chrétiens en fut notablement adouci. Cette pièce intéressante semble perdue. Il paraît cependant que les caloyers d'un monastère des environs d'Athènes se vantent de la posséder dans leur bibliothèque.

ARISTIDE (Ælius), rhéteur grec, né en Bithynie l'an 129 de J.-C., mort vers 189. Il reste de lui cinquante-cinq déclamations intéressantes pour l'histoire du temps, mais qui ne justifient qu'imparfaitement l'immense réputation qu'eut l'auteur de son vivant. Après de longs voyages, il se fixa à Smyrne, où, jusqu'à sa mort, il remplit les fonctions de prêtre d'Esculape. Cette ville ayant été détruite par un tremblement de terre, l'an 178, il s'adressa à Marc-Aurèle et en obtint le rétablissement. Les habitants lui témoignèrent leur reconnaissance par une statue de bronze. Plusieurs de ses discours sont curieux par la description qu'il donne des phénomènes connus aujourd'hui sous le nom de magnétisme animal.

ARISTIDE (Quintilien), musicien grec du IIe siècle de notre ère. Il reste de lui un *Traité de musique*, le plus important des ouvrages de cette nature que nous ait laissés l'antiquité. Il nous fait connaître les principes de la composition grecque et de la rhythmique des anciens. La meilleure édition est celle que Meibomius a donnée (en grec et en latin) dans son recueil des anciens musiciens, Amsterdam, 1652. Cet ouvrage plein d'intérêt n'a pas encore trouvé un traducteur français.

ARISTIFORME adj. (a-ri-sti-for-me — du lat. *arista*, arête, et *forme*). Bot. Qui est en forme d'arête.

ARISTION, philosophe péripatéticien du Ier siècle avant l'ère chrétienne. S'étant lié avec Mithridate, vers lequel il avait été envoyé comme ambassadeur, il décida ensuite les Athéniens à entrer dans l'alliance de ce prince, s'empara du pouvoir et fit peser sur Athènes la plus odieuse tyrannie. A l'approche de Sylla, qui allait combattre Mithridate en Asie, Aristion voulut résister. Mais la ville fut prise après un long siége et noyée dans le sang par le vainqueur, qui fit mettre à mort l'impuissant sophiste (86 av. J.-C.).

ARISTIPPE, philosophe grec, né à Cyrène vers 390 av. J.-C., disciple de Socrate et fondateur de la secte *cyrénaïque*. Il fut fidèle à l'enseignement de Socrate, en ce qu'il méprisa la métaphysique et les sciences et réduisit la vie à l'exercice et au développement de la personne morale. Mais il s'en écarta singulièrement dans ses mœurs et ses principes moraux. Considérer le plaisir comme la fin de toutes les actions humaines, rapporter tout à soi, se constituer centre et mesure de toutes choses, ne tenir au reste de l'univers que par l'intérêt personnel, fuir les sensations violentes et généralement tout ce qui peut causer de la souffrance, n'avoir enfin d'autre but que de se procurer le plaisir et d'éviter la douleur : tel était le fond de sa doctrine, et il y conformait sa vie. Maître en l'art de flatter les tyrans, il passa une partie de sa vie en Sicile, à la cour des deux Denys. Diogène l'appelait le *chien royal*. Il avait, au reste, un esprit très-brillant, et il se tirait de toutes les situations par des reparties. Il s'était jeté un jour aux pieds de Denys pour en obtenir une faveur; quelqu'un lui ayant reproché cette bassesse : « Est-ce ma faute, dit-il, si cet homme a les oreilles aux pieds? » Ce prince lui ayant demandé pourquoi les philosophes assiégeaient les portes des grands, tandis que ceux-ci n'allaient jamais chez les philosophes? « C'est que les médecins vont ordinairement chez les malades, répondit-il. » On lui reprochait sa liaison avec la courtisane Laïs : « Il est vrai que je la possède, dit-il, mais elle ne me possède pas. » Il savait au besoin s'abstenir du plaisir pour montrer qu'il était maître de lui-même. Denys lui ayant donné le choix entre trois belles courtisanes, il les emmena toutes trois, en disant que Pâris s'était mal trouvé d'avoir fait un choix. Puis, arrivé à la porte de sa maison, il les congédia toutes trois. Etant un jour à Corinthe, Diogène, qui lavait des herbes, lui dit : « Tu ne serais pas obligé de flatter les princes si tu savais te contenter de cela. — Et toi, reprend Aristippe, si tu savais flatter les princes, tu ne serais pas obligé de te contenter de cela. » Aristippe disait encore qu'il n'y avait rien en soi de juste ou d'injuste, d'honnête ou de malhonnête, que tout était relatif aux lois et aux coutumes, mais que le sage avait intérêt à se conformer à la coutume de chaque pays. Sa fille Arété et son petit-fils systématisèrent sa doctrine, qui finit dans la suite par se confondre avec celle d'Epicure, dont elle se distinguait cependant en ce qu'elle donnait la préférence aux plaisirs sensuels, et même n'admettait point les voluptés intellectuelles. Il ne reste rien de ses ouvrages. Les *lettres* qu'on a sous son nom sont apocryphes.

ARISTIPPE n. pr. devenu commun. Par antonomase, Homme raffiné dans ses goûts, délicat dans ses jouissances : *C'était un* ARISTIPPE. (Lamart.)

ARISTIPPE le Jeune, philosophe grec, petit-fils du précédent, vivait vers 364 av. J.-C. Il fut formé par sa mère, la célèbre Arété, et continua l'école cyrénaïque en développant la doctrine de son aïeul.

ARISTIPPE, tyran d'Argos, ombrageux et cruel. Il était devenu si défiant qu'il passait toutes ses nuits dans une chambre où l'on ne pouvait arriver que par une échelle qu'on enlevait aussitôt après lui. Aratus de Sycione forma le projet de délivrer Argos; il échoua une première fois et fut vaincu par Aristippe; mais il le battit et le tua dans une seconde rencontre (242 av. J.-C.)

ARISTIPPE (Aristippe BERNIER, dit), acteur tragique, né sur la fin du siècle dernier, mort à Paris en octobre 1864, s'honorait du titre d'élève de Talma, qu'il avait souvent accompagné dans ses représentations sur plusieurs théâtres des départements. Bien connu des vieux amateurs de tragédie, il avait eu, comme tant d'autres, ses moments de bruit et de succès dans les rôles de l'ancien répertoire, à la Comédie-Française et sur la scène de l'Odéon. Il n'en serait pas moins tout à fait oublié aujourd'hui si, homme instruit et profondément épris de la profession qu'il avait embrassée, il ne s'était très-sérieusement occupé de l'étude de son art et n'avait mis à profit l'expérience par lui acquise sous les yeux de son illustre maître. En effet, en même temps qu'il ouvrait des cours et donnait des leçons de déclamation, il publiait l'*Art du comédien, Principes généraux;* Paris, Raymond, 1819, in-plano d'une feuille; et plus tard *Théorie de l'art du comédien*, ou *Manuel théâtral;* Paris, Leroux, 1825, in-8°, ouvrages qui renferment d'excellentes choses et qui eurent plusieurs éditions. Devenu vieux, Aristippe, dont les tentatives ne furent malheureusement point couronnées d'un assez grand succès, tomba peu à peu dans le découragement et la misère. Les élèves lui manquèrent et les engagements aussi; les temps, d'ailleurs, étaient peu propices à la tragédie, dont il était un des plus anciens représentants. Ses dernières années se sont passées dans la gêne la plus affreuse; il vivait des secours que lui accordaient quelques personnes bienveillantes, lorsqu'on le trouva un jour expirant dans une pauvre chambre d'un hôtel garni de faubourg. Transporté à l'hospice Beaujon, il y mourut, et l'on peut dire que la mort fut un bienfait pour le malheureux artiste, qui était entré dans la carrière théâtrale avec les plus flatteuses espérances et qui les vit disparaître les unes après les autres sans cesser d'aimer passionnément un art auquel il avait voué sa vie. Depuis longtemps il avait perdu un œil et était menacé d'une cécité complète.

Aristippe ou la Cour, par Guez de Balzac. Ce traité sur les mœurs de la cour et la manière de concilier le devoir avec la politique, fut imprimé à Leyde en 1658 (Elzévier). Il est dédié à la reine Christine. Cet ouvrage est

généralement regardé comme le chef-d'œuvre de Balzac. C'était le sentiment de Perrault. « Le style, dit-il dans ses *Hommes illustres*, en est plus pur et plus châtié que celui de tous ses autres ouvrages, et il contient une infinité de préceptes de morale et de politique, qui, ayant toute la solidité qu'on trouve dans les livres qui n'ont que cela, ont encore un agrément singulier dans la diction et l'harmonie des paroles. » C'était aussi l'ouvrage de prédilection de l'auteur : « Mon *Aristippe*, écrivait-il, est mon bien-aimé ; il est les délices de mes yeux, et la consolation de ma vieillesse. Je l'ai fait et refait une douzaine de fois ; j'ai employé à le faire toute ma science, tout mon esprit, tout celui des autres. » Balzac assure que l'idée de ce livre lui était venue de conversations entre de grands personnages, au milieu desquels il s'était trouvé. Il est permis de ne pas le croire sur parole : il ne connaît rien des pratiques et des usages qui règnent dans les cours. Il disserte et spécule sur le caractère des bons et des mauvais ministres. « *Aristippe*, dit M. Nisard, qui d'ailleurs juge un peu sévèrement cet ouvrage, est une sorte de traité de la cour. Qu'est-ce que la cour, et de quoi se compose la vie de la cour? Les bons ministres et les mauvais ministres, leurs caractères, leurs vertus, leurs vices ; des portraits factices des gens de cour ; beaucoup d'érudition ancienne appliquée au sujet, si sujet il y a ; une sorte d'extrait et de quintessence de ce qu'on appelle la cour ! voilà le fond de cet étrange livre. Du reste, toutes les observations sont faites *a priori* sur le lieu commun *cour*, et comme par un homme qui n'aurait jamais vu la cour que dans les livres. C'est de la cour rêvée par un solitaire, et, disons-le à l'honneur de Balzac, par un homme trop honnête et trop indépendant pour avoir pu toucher de près les hommes et les choses dont il parle. »

Dans le *Prince*, ouvrage antérieur, Balzac avait pris pour idéal Louis XIII, dont il rappelait les actes à la fin de chaque chapitre, comme terme de comparaison ; dans *Aristippe*, l'idéal est Richelieu, et l'image épurée ou embellie du cardinal se dessine avec d'autant plus de relief que le peintre rehausse son portrait et sa physionomie par des ombres où sont esquissés tous les mauvais ministres, et tous les odieux et ridicules personnages de cour. Balzac ne s'oublie point dans *Aristippe*, pas plus que dans le *Prince*. En somme, c'est un rhéteur, aimant la vérité, mais amoureux de la réputation de son esprit. Il commet ses bons mots avec préméditation ; il est noble et sérieux, mais son allure est compassée et emphatique. Il écrit pour écrire, sans dessein général et surtout sans autre résultat pratique que de fournir une pâture aux conversations des *ruelles* du temps.

Aristippe, opéra en deux actes, paroles de Giraud et Leclerc, musique de Kreutzer, représenté à l'Académie impériale de musique le 24 mai 1808. Cette pièce ne réussit guère qu'en raison de la position tout exceptionnelle de Kreutzer, alors maître de la situation musicale, et de l'interprétation distinguée de Lays, Derivis, Nourrit et de Mlle Hymm.

ARISTO s. m. (a-ri-sto). Syn. familier et pop. du mot *aristocrate*, dont il est l'abréviation. Ne s'emploie que par dénigrement et par ironie : *En voilà un* ARISTO ! *Il a ri de vos mécomptes, il vous a confondu avec nous, Démophile ; oui, Dieu me pardonne, il vous a traité d'*ARISTO. (De Belloy.) *Le peuple s'ameutait, et déjà montrait le poing aux* ARISTOS *qui écrasent les fils de prolétaires.* (***)

— S'emploie aussi adjectivem. : *Ils sont bien par là un peu* ARISTOS, *depuis qu'ils ont quitté le faubourg Saint-Marceau.* (C. Lorédan.)

ARISTO, c'est-à-dire *la Meilleure*, Surnom de Diane chez les Athéniens.

ARISTOBULE, de Cassandrée, en Macédoine, vivait vers 320 av. J.-C. Il fut un des généraux d'Alexandre le Grand et en même temps l'un de ses historiens. Son histoire, aujourd'hui perdue, à l'exception de quelques courts fragments, a beaucoup servi à Arrien, qui en loue l'exactitude et la fidélité.

ARISTOBULE, juif hellénisant d'Alexandrie, philosophe péripatéticien, vivait, suivant les uns, vers 150 av. J.-C., et suivant d'autres, au commencement de l'ère chrétienne ou peu d'années auparavant. Il est regardé comme un des premiers juifs alexandrins qui inaugurèrent ce syncrétisme bizarre où se trouvaient amalgamés les doctrines hébraïques et les systèmes des philosophes grecs. D'après lui et d'après ses continuateurs, Orphée, Pythagore, Socrate, Platon, etc., n'étaient que d'humbles disciples, des copistes de Moïse et des prophètes, et ce qu'on trouvait de bon dans leurs ouvrages avait été puisé dans les Ecritures. Pour soutenir sa thèse, il fabriqua un grand nombre de pièces fausses, entre autres des vers d'Orphée, des passages de Sophocle, d'Euripide, etc. Des Pères de l'Eglise et des écrivains profanes des premiers siècles se laissèrent tromper par les falsifications de cet habile faussaire.

ARISTOBULE Ier, grand prêtre des Juifs, prit le titre de roi l'an 103 av. J.-C., imposa la religion juive aux Ituréens, après les avoir vaincus, et déshonora son règne d'un an par le meurtre de son frère Antigone.

ARISTOBULE II, fils d'Alexandre Jannée, chassa du trône son frère Hyrcan, et fut roi de Judée l'an 70 av. J.-C. Vaincu par Pompée, en 63, il fut conduit à Rome, s'évada quelques années plus tard, fut repris par Gabinius, mis en liberté par César (50) et empoisonné par les partisans de Pompée avant son arrivée en Judée.

ARISTOCLÈS, statuaire grec, né à Cydonie, en Crète, florissait dans le septième siècle av. J.-C. Il avait fait pour la ville d'Elis un *Hercule combattant contre l'amazone Antiope pour lui ravir sa ceinture.* ‖ Un autre ARISTOCLÈS, statuaire de Sicyone, et qui vivait vers 400 av. J.-C., avait exécuté à Elis un groupe de *Jupiter et Ganymède.*

ARISTOCLÈS de Messana, philosophe grec, vivait dans le IIe siècle de l'ère chrétienne, appartenait à l'école péripatéticienne. Il fut le précepteur de Septime Sévère. Outre divers traités, il avait écrit une histoire des philosophes et de leurs systèmes, dont Eusèbe nous a conservé de précieux fragments, dans le quatorzième et le quinzième livre de sa *Préparation évangélique.*

ARISTOCRATE s. et adj. (a-ri-sto-kra-te — de *aristocratie*). Membre d'une aristocratie, d'une classe privilégiée : *Un* ARISTOCRATE. *Une* ARISTOCRATE. *Dans tous les pays, dans tous les âges, les* ARISTOCRATES *ont implacablement poursuivi les amis du peuple.* (Mirab.)

— Partisan de l'aristocratie, d'un gouvernement aristocratique : *Brutus n'était qu'un* ARISTOCRATE ; *il ne tua César que parce que César voulait diminuer l'autorité du sénat pour accroître celle du peuple.* (Napoléon Ier.) *Madame de Staël était républicaine d'imagination,* ARISTOCRATE *de mœurs.* (Lamart.) *Il n'était que constitutionnel, mais peut-être eût-il été révolutionnaire complet s'il n'avait été* ARISTOCRATE *d'habitudes, comme La Fayette et Mirabeau.* (Lamart.) *Je ne suis ni* ARISTOCRATE *ni démocrate, ni pour les grands ni pour le peuple, mais pour l'humanité entière.* (Lamart.) *Nous disons que la démocratie déborde ; mais nous sommes restés* ARISTOCRATES *au fond du cœur.* (Ed. About.)

— S'emploie quelquefois adjectiv., comme syn. de *aristocratique : Les penchants de Bonaparte étaient* ARISTOCRATES *jusqu'à la petitesse.* (Mme de Staël.) *Adolphe est un fils de bonne maison, un cœur* ARISTOCRATE, *qui veut rentrer dans la voie des honneurs.* (Balz.) *Ah ! c'est que la langue française est grande dame, et* ARISTOCRATE ; *on n'est point reçu chez elle sans être de bonne maison.* (B. Jouvin.)

— Nom donné, pendant la Révolution française, non-seulement aux nobles, mais à tous ceux qui passaient pour ennemis de la République. Depuis, le peuple l'a encore souvent employé comme terme d'injure : *Te voilà content, vieil* ARISTOCRATE ! (J. Sandeau.) *Vous prononcez ce mot* ARISTOCRATE *comme si vous disiez goujat, et c'est tout le contraire.* (E. Sue.)

— **Antonymes**. Démagogue, démocrate, républicain.

— **Encycl**. Hist. Dans un pamphlet royaliste de 1790, intitulé *Synonymes nouveaux*, nous trouvons la définition suivante de l'*aristocrate :* « Citoyen qui possède une dignité, une distinction, une charge honorable ou lucrative, tout propriétaire opulent ou aisé qui ne veut pas se dépouiller de ce qu'il a en faveur de ceux qui n'ont rien. »

Ne semble-t-il pas, en lisant cette définition singulièrement naïve, qu'il s'agit ici d'une classe de citoyens injustement spoliés ou menacés de l'être? Il est inutile de rappeler que ces *victimes* formaient une caste dont l'existence n'avait été jusqu'alors basée que sur la spoliation et l'oppression de la presque totalité des citoyens ; qui, pendant des siècles, avait usé de la manière la plus cruelle de priviléges monstrueux, fondant sa grandeur sur l'abjection des autres classes, les exploitant et les couvrant de mépris, et se croyant d'un sang plus pur que ses victimes, parce que la constitution barbare de la société lui permettait de les écraser. Le jour où il fallut rentrer dans le droit commun, cette élite d'oppresseurs cria naturellement à l'oppression ; ils invoquèrent leurs prétendus *droits* contre le droit éternel, leurs priviléges contre la justice, l'anarchie de leur insolente domination contre le régime de l'ordre et de la liberté. Mais leurs résistances insensées, les calomnies et les violences de leurs pamphlétaires n'eurent d'autre effet que d'accélérer le mouvement de la Révolution, et bientôt on leur jeta comme une injure ce titre d'*aristocrates*, dont leur orgueil s'était paré jusqu'alors, de la même manière que les plébéiens affranchis se parèrent hardiment du surnom méprisant de *sans-culottes*, dont leurs ennemis avaient cru les flétrir.

Ce nom d'*aristocrate*, pris en mauvaise part, avait d'ailleurs été employé avant la Révolution. On le trouve dans Raynal, dans Diderot, dans le fameux pamphlet de Sieyès, ainsi que dans d'autres écrits des philosophes et des publicistes. Des nobles, partisans des réformes, s'en servirent au début de la Révolution, notamment Mirabeau. Dès le mois d'avril 1789, le marquis de Villette, repoussant toute solidarité avec la classe à laquelle il appartenait par sa naissance et ses richesses, écrivait : « Rangez-moi, s'il vous plaît, dans cette classe que l'on appelle si improprement le *tiers état*, et sans laquelle les deux autres états ne sont rien. Depuis le soc de la charrue jusqu'au premier diamant de la couronne, depuis l'alphabet jusqu'à la *Henriade*, depuis le chalumeau champêtre jusqu'à la lyre de Gluck, les vertus, les sciences, les arts, les talents, tout ce qui instruit, tout ce qui console et charme la vie, nous vient du tiers état. » Et quelques jours après la prise de la Bastille, en racontant avec quelle rapidité se rétablissait l'ordre, il écrivait encore : « Paris, cette ville immense, qui ne forme aujourd'hui qu'une famille de frères, en quarante-huit heures, a été approvisionnée pour six semaines, tandis que trois jours auparavant on y criait détresse et famine ; et nos *aristocrates* sont alimentés et nourris par ceux-là mêmes dont ils avaient juré de faire une Saint-Barthélemy. »

Plus loin, le noble philosophe se répand en railleries spirituelles contre ces *bandits de qualité* qui dataient de 1300, ces hommes titrés, chamarrés, enrubanés, *couverts de paillettes dorées et d'opprobres*, qui eussent pu fournir un chapitre à La Bruyère, et il conclut à l'abolition des titres, des cordons, des livrées, etc. « Quand je prononce, dit-il, les noms de Benjamin Franklin, William Adams, Georges Washington, je sens que ces grands noms seraient déshonorés par les sobriquets de *comte*, *duc*, ou *chevalier*, par des écussons ou des livrées. »

Il appelle les pamphlétaires royalistes des assassins littéraires, des *aristocrates soldés.* Il donne le même nom aux courtisans qui vivaient des *aumônes* royales : « Si le roi s'était avisé, il y a deux ans, de brûler le *livre rouge* et la liste des traitements et des pensions, ces *aristocrates soldés* auraient été ses premiers ennemis. Ils l'encensaient pour son argent. »

Ces citations, que nous pourrions multiplier, prouvent que l'épithète d'*aristocrate* fut de bonne heure une injure publique, une invective nationale, dont la signification devint de plus en plus injurieuse par suite de la découverte journalière de nouveaux complots du parti royaliste, ou plutôt du parti des ex-privilégiés, pour qui le roi était bien moins un principe que le drapeau de leurs intérêts. L'irritation populaire s'augmentait naturellement au choc de toutes les résistances ; l'émigration la porta à son comble, et les entreprises factieuses des princes et de leurs adhérents vinrent ajouter à l'horreur de l'ancien régime la crainte de l'invasion étrangère. C'est alors qu'éclata, comme une ballade de guerre et un chant de représailles, la fameuse ronde, commentaire irrité de la vaillante devise de 1789 :

Ah ! ça ira, ça ira, ça ira,
Les *aristocrate'* à la lanterne !
Ah ! ça ira, ça ira, ça ira,
Les *aristocrate'* on les pendra !

On n'en pendit point cependant ; on était loin déjà des exécutions sommaires qui avaient suivi la prise de la Bastille. Mais avant dix-huit mois, ces colères accumulées, avivées jusqu'à l'exaspération, jusqu'à la folie, feront explosion dans les vêpres sanglantes de septembre.

Il parut à cette époque un grand nombre d'écrits contre les *aristocrates : Horrible conspiration des aristocrates contre la nation ;* la *Rage des aristocrates ; Prières pour les aristocrates agonisants, avec l'office des morts et les litanies de la Lanterne* (1790) ; *Derniers soupirs de l'aristocratie ;* la *Mort civile des aristocrates ; Petit Carême de l'aristocratie ; Etrennes à la vérité*, ou *Almanach des aristocrates* (1790). Ce dernier recueil est royaliste. Il y eut aussi un *Almanach des aristocrates* en l'an III, un *Almanach des gens de bien*, dans le même esprit ; les *Lubies d'un aristocrate, almanach nouveau pour* 1792, etc.

Une feuille ultra-royaliste, le *Journal de la cour et de la ville*, avait imprimé, dans son numéro du 11 novembre 1790 : « Un jour viendra où le peuple prendra pour *aristocrates* bien des gens qui ne s'y attendent pas. »

C'est, en effet, ce qui arriva. Cette qualification s'étendit progressivement et ne désigna plus seulement la classe des ex-privilégiés, des *aristocrates* proprement dits, mais encore tous les contre-révolutionnaires ou présumés tels, tous les partisans de l'ancien régime, et parfois même de pauvres diables, des portefaix, des coiffeurs, accusés de bavardages ou de propos inciviques. Cette extension s'opéra tout naturellement, par la force des choses, au milieu des orages de la Révolution, et elle n'a pas plus lieu de surprendre au point de vue grammatical qu'au point de vue politique. Mirabeau, vendu secrètement, et très-justement soupçonné, lutte en furieux pour faire rétrograder la Révolution : *aristocrate !* Barnave, non vendu, mais séduit, passe au parti de la cour et commence sa palinodie en parlant contre l'émancipation des gens de couleur : *aristocrate !* Bailly préside à la malheureuse exécution du Champ de Mars : *aristocrate !* La Fayette, déjà dépopularisé, veut à son tour sauver la monarchie et arrêter la marche inexorable des événements ; il ose menacer la Révolution : *aristocrate !* Dumouriez veut jouer le rôle de Monk : *aristocrate !* Et ainsi de tous ceux qui s'obstinaient à la conservation des formes vieillies, enveloppes desséchées que la chrysalide révolutionnaire abandonnait pour s'élancer à une vie nouvelle.

Il faut reconnaître cependant qu'on poussa la chose un peu loin, et que l'épithète sacramentelle fut quelquefois bien singulièrement appliquée. Dans la séance de la commune de Paris du 23 septembre 1793, Hébert attaqua vivement une classe de citoyens qui ne paraît pas extrêmement dangereuse au point de vue politique... les *porteurs d'eau.* « Il y a, dit-il, beaucoup d'*aristocrates* parmi ces messieurs. » Sans doute parce que ces messieurs contribuaient peu, par état, à l'*ivresse* révolutionnaire, qui était à l'ordre du jour. L'habit était un aristocrate pour la redingote, la redingote pour la veste, la veste pour la blouse, la blouse aux yeux des sans-culottes, et ainsi de suite. Mais tous ces ridicules ne sont que les scories de choses excellentes.

Les théâtres étaient une arène où luttaient les partis. Au théâtre de la Nation, les *aristocrates* accueillaient par les plus enthousiastes manifestations cet hémistiche de *Didon :*

Si l'étranger l'emporte....

La *Chronique de Paris* écrivait, à propos de ces saturnales antinationales :

« Il y a des gens qui assurent que la contre-révolution est faite parce que des polissons payés *aristocratisent* les théâtres. Ils croient que la nation française est représentée par les secondes loges des Italiens. »

On fit aussi beaucoup de caricatures : les *Aristocrates à Lanternopolis ;* — l'*Assemblée des aristocrates*, ou l'*Harmonie des aristocruches*, avec Maury, qui préside une réunion de cruches noires, blanches, avec cordon bleu et crachat ; — le *Géant Iscariote aristocrate ;* — *Aristocrate moussant de rage*, c'est *Mirabeau-Tonneau* dans un tonneau de bière ; — les *Aristocrates en Suisse*, émigrés faisant danser des chiens pour vivre, etc.

Sous la terreur, on se servait plus communément des dénominations de *conspirateurs*, *contre-révolutionnaires*, *modérés*, *fédéralistes*, etc.

Terminons par quelques exemples et citations : Catherine de Russie, qui avait tant choyé les philosophes, ne s'en déclara pas moins contre la France nouvelle. « *Mon métier*, disait-elle, *est d'être aristocrate.* » On ne pouvait, en moins de mots, condamner plus radicalement son *métier* devant le droit moderne et la philosophie.

Au moment où se préparaient les élections aux états généraux, Mirabeau, repoussé par son ordre, se jette dans les bras du tiers état, et lance aux castes privilégiées cette foudroyante apostrophe :

« Dans tous les pays, dans tous les âges, les *aristocrates* ont implacablement poursuivi les amis du peuple ; et si, je ne sais par quelle combinaison de la fortune, il s'en est élevé quelqu'un dans leur sein, c'est celui-là surtout qu'ils ont frappé, avides qu'ils étaient d'inspirer la terreur par le choix de la victime. Ainsi périt le dernier des Gracques de la main des patriciens. Mais atteint du coup mortel, il lança de la poussière vers le ciel, en attestant les dieux vengeurs ; et de cette poussière naquit Marius : Marius, moins grand pour avoir exterminé les Cimbres que pour avoir abattu dans Rome l'*aristocratie* de la noblesse. »

Réponse aux Chambres du clergé et de la noblesse des Etats de Provence, janvier 1789.

Les *Actes des apôtres*, dont on connaît l'esprit plus que satirique et contre-révolutionnaire, publient (no 37) une lettre supposée, où une dame dénonce ironiquement, *avec une démagogique et fraternelle considération*, la *monstrueuse aristocratie* de l'homme sur la femme. Cette lettre est assez plaisante ; mais, comme la plupart des productions des spirituels pamphlétaires, elle contient des allusions diffamatoires et obscènes qui nous interdisent d'en reproduire aucun passage.

Un député à la Convention, en mission auprès des armées, mandait au général Pérignon de faire arrêter tel officier. « C'est un *aristocrate*, » disait-il dans sa lettre. Le général répond de suite : « L'officier que vous m'ordonnez de faire arrêter comme *aristocrate* a été tué hier en combattant pour la liberté. »

Si l'historiette n'est pas vraie, elle est bien trouvée. Elle appartient à la riche collection de platitudes dont les ennemis de la Révolution ont formé la légende de ces glorieux commissaires conventionnels, qui ont néanmoins tant contribué à sauver la France. L'aristocratie militaire ne pardonnait pas à ces républicains inflexibles leur ascendant sur les troupes et leur grandeur vraiment romaine. C'est toujours la vieille querelle de Mars et du pékin.

Le *Journal de la cour et de la ville*, plus communément nommé *Petit Gautier*, que nous avons cité plus haut, écrit ironiquement le 1er mai 1790 : « ... Nous n'avons plus à Paris ni foi, ni loi, ni pain, ni paix, et encore moins d'argent, disent les *aristocrates.* Nous ressemblons à ce sage de l'antiquité, qui jeta dans la mer tout ce qu'il possédait, et s'écria majestueusement : Je suis libre ! Nous serait-il permis de remarquer que les *aristocrates* ne sont pas juges compétents de la Révolution française? Ils n'en voient que les légers inconvénients et n'en sentent point les douceurs. Ils sont comme ce satrape persan qui ne comprenait pas les délices du brouet noir des Lacédémoniens. »

« Il y a de quoi frémir, écrit Marat en septembre 1789, de voir la composition de la garde nationale, soldée et non soldée ; c'est la voix publique que tous les anciens espions de la police y ont pris parti, et il est constant qu'on y compte des valets du maréchal de Broglie, des fils d'ex-ministres, des *aristocrates* gangrenés. » Et le 28 septembre 1789 : « Pressé par mon zèle pour le salut de la patrie, et désespéré de voir les *aristocrates*, qui dominent dans l'Assemblée nationale, se jouer du peuple..., j'ai cru qu'il était indigne d'un vrai citoyen de garder le silence. »

Le *Journal des halles*, feuille poissarde dirigée par des pamphlétaires royalistes, publie, dans son n° 3, un article assez habile où il essaye de détourner la colère du peuple sur les Jacobins ; en voici la première phrase : « Ce ne sont pas les *aristocrates* que j'avons à craindre, car ils ont reçu leur coup de grâce ; mais c'est une autre clique qui s'assemble aux Jacobins de la rue Saint-Honoré... »

« Camille avait promis d'abjurer les hérésies politiques, les propositions erronées, malsonnantes, qui couvrent toutes les pages du *Vieux Cordelier*. Camille, enflé par le débit prodigieux de ses numéros et les éloges perfides que les *aristocrates* lui prodiguent, n'a pas abandonné le sentier que l'erreur lui avait tracé. »

ROBESPIERRE *aux Jacobins*, 18 nivôse an II.

« Bravo, mes amis, bravo, Loustalot, Noël, Desmoulins, Mercier, Carra !... Continuez de poursuivre la cafarderie des prêtres et l'arrogance des nobles... Bravez les pistolets de Maury, l'épée flamboyante de Mirabeau-paillasse... Je m'enrôle sous vos drapeaux, et je déclare, sous le titre d'*Orateur du peuple*, guerre ouverte aux *aristocrates* de tout état, de tout sexe, de tout poil et de tout âge. »

FRÉRON.

« Quelle est donc cette justice municipale qui procède ainsi ! Il n'y a qu'un infâme *aristocrate*, bas valet des *aristocrates*, des ministres et du Châtelet, qui ait pu conspirer la perte de l'Orateur du peuple (Desmoulins avait été arrêté). Se serait-on flatté d'enchaîner sa plume et son courage?... Croyez-vous, citoyens, que votre orateur soit le seul écrivain qui ait excité la colère et la terreur des *aristocrates?* Non, tous ceux qui, comme lui, respirent l'amour de la liberté sont devenus l'objet de leur haine et de leur vengeance... La dénonciation de l'incorruptible Desmoulins faite à l'Assemblée nationale par l'*aristocratissime* Malouet... ; toute cette rage aveugle qui se tourne contre les royalistes patriotes, vous indique assez les vues des ennemis de la liberté... »

FRÉRON.

« Il n'est pas si fou qu'on s'imagine, le benêt Camille ; et si on le prend pour un niais, je dis, f..... ! que c'est un niais de Sologne, car il sait amadouer les *aristocrates*... Il a vendu plus de cent mille exemplaires de son *Vieux Cordelier* à vingt sous le numéro, et il me fait un crime d'avoir débité mes feuilles à deux sous la pièce pour les armées. »

HÉBERT, le *Père Duchêne*.

« Toi qui, un jour que tu te purgeais, nous as c..... en terre la noblesse et les rois, les *aristocrates* et les calottins, nous te remercions de nous avoir f..... sur le trône un monarque assez bon diable... »

Le *Père Duchêne*, mars 1791.

« Mirabeau, c'est le maître en variations... En lui, tous les principes contraires s'étaient donné rendez-vous..... Gentilhomme, *aristocrate* jusqu'au ridicule, M. le comte n'en avait pas moins par moment je ne sais quels réveils républicains des Riquetti de Marseille et de Florence. »

MICHELET.

On sait qu'en effet le grand orateur, quoique vendu à la cour et se faisant fort de sauver la royauté, disait parfois assez brutalement : « S'ils ne sont pas raisonnables, je les f... en république. » On sait aussi que, tout en tonnant contre les institutions *aristocratiques*, il était lui-même fort *aristocrate*, fort entiché de sa noblesse. Chaque fois qu'à la tribune il évoquait le souvenir sanglant de la Saint-Barthélemy, il amenait habilement le nom de Coligny, et à ce mot, il ajoutait invariablement : « Qui, par parenthèse, était mon cousin. » Malgré les décrets, il continuait à se faire appeler M. le comte. Mais c'était chez lui vanité d'enfant. Il était gracieux et familier, et n'avait nullement la morgue de l'*aristocrate*.

« Il faut que Paris soit devenu bien *aristocrate*, puisque sur 14,000 votes, 12,000 ont nommé M. Bailly (à la mairie), bien plus fait pour un fauteuil d'Académie que pour la chaise curule. »

CAMILLE DESMOULINS.

« Il est évident que Danton a été calomnié ; mais je déclare que je vois là un des fils les plus importants de la trame ourdie contre les patriotes. Je déclare aux *aristocrates* que bientôt nous les connaîtrons tous, et peut-être manquait-il ce dernier renseignement à nos découvertes. »

ROBESPIERRE.

« Enfin, les bons citoyens, les vétérans de la Révolution, ceux qui ont fait les cinq campagnes depuis 1789, ces vieux amis de la liberté qui, depuis le 12 juillet, ont marché entre les poignards et les poisons des *aristocrates* et des tyrans, les fondateurs de la République, en un mot, ont vaincu. »

CAMILLE DESMOULINS.

« Telle qu'elle s'est passée, la fête du 14 juillet (1790), qui tend à nous faire regarder sinon M. Capet comme notre égal, du moins tous les hommes et tous les peuples comme frères, les philosophes aimeront mieux une telle fête que les triomphes d'un peuple *aristocrate* (les Romains), qui ne cherchait qu'à abaisser toutes les autres nations... »

CAMILLE DESMOULINS.

Le jour de la grande fédération de 1790, il avait plu à torrents. Camille Desmoulins s'abandonne à ce sujet à sa verve habituelle, et parmi ses boutades, nous remarquons la suivante :

« ... Voyez la reconnaissance céleste des 80 millions annuels qu'on vient de décréter pour la sacristie ! Il est évident que le ciel est *aristocrate*... Que ne vote-t-on la réversibilité au Trésor des 80 millions?... »

« La section du Théâtre-Français déclare que, la patrie étant en danger, tous les hommes français sont de fait appelés à la défendre ; qu'il n'existe plus ce que les *aristocrates* appelaient les citoyens passifs ; que ceux qui portaient cette injuste dénomination sont appelés, tant dans le service de la garde nationale que dans les sections et les assemblées primaires, pour y délibérer. »

DANTON, *président*, 20 juillet 1792.

« ... Quant à la Belgique, tout en réclamo la réunion..... De cette réunion dépend le sort de la République..... Prononcez-la, et alors vous ferez exécuter les lois françaises, et alors les *aristocrates*, nobles et prêtres, purgeront la terre de la liberté. Cette purgation opérée, nous aurons des hommes, des armes de plus.

DANTON, *Moniteur*, 1er février 1793.

« Nous avons fait notre devoir (en Belgique), et j'appelle sur ma tête toutes les dénonciations, sûr que ma tête, loin de tomber, sera la tête de Méduse qui fera trembler tous les *aristocrates*. »

DANTON.

« ... Ralliez-vous, vous qui avez prononcé l'arrêt du tyran, contre les lâches qui ont voulu l'épargner ; serrez-vous ; appelez le peuple à se réunir en armes contre l'ennemi du dehors et à écraser celui du dedans, et confondez par la rigueur et l'immobilité de votre caractère tous les scélérats, tous les *aristocrates*, tous les modérés ; tous ceux qui vous ont calomniés dans les départements ! »

DANTON.

« Ils ont osé dire que Danton se frayait un chemin au trône, lui qui, dans son enthousiasme patriotique, a associé tant de désintéressement à un dévouement sublime ; Danton qui, lorsque les *aristocrates* furent vaincus et les ennemis repoussés, aima mieux se laisser traîner à l'échafaud que de combattre pour se défendre. »

Mémoires de Levasseur.

« Le décret que vous venez de rendre (l'exclusion des nobles des armées) annoncera à la nation et à l'univers entier quel est le grand moyen d'éterniser la République ; c'est d'appeler le peuple à sa défense. Vous allez avoir une armée de sans-culottes ; mais ce n'est pas assez ; il faut que, tandis que vous irez combattre les ennemis de l'extérieur, les *aristocrates* de l'intérieur soient mis sous la pique des sans-culottes. Je demande qu'il soit créé une garde du peuple, qui sera salariée par la nation. Nous serons bien défendus quand nous le serons par les sans-culottes. »

DANTON.

« On sait bien qu'il existe à Paris une multitude d'*aristocrates*, d'agents soudoyés par les puissances... »

DANTON.

« Depuis quelque temps, les patriotes sont opprimés dans les sections. Je connais l'insolence des ennemis du peuple ; ils ne jouiront pas longtemps de leur avantage ; bientôt les *aristocrates*, fidèles aux sentiments de fureur qui les animent, vexeraient tout ce qui a porté le caractère de la liberté ; mais le peuple détrompé les fera rentrer dans le néant ! Qu'avons-nous à faire, nous, législateurs, qui sommes au centre des événements ? Réprimons tous les audacieux ; mais tournons-nous d'abord vers l'*aristocrate*, car il ne changera pas. »

DANTON.

« Le peuple français, quelles que soient vos opinions, se sauvera lui-même, s'il le faut, puisque tous les jours il remporte des victoires sur les ennemis, malgré nos dissensions. Le masque arraché à ceux qui jouent le patriotisme et qui servent de rempart aux *aristocrates*, la France le lèvera et terrassera ses ennemis ! »

DANTON.

Il s'agit dans la citation précédente, des Girondins, renversés quelques jours plus tard.

« ... Je crois qu'il faut prendre des mesures générales pour tous les départements ; il faut qu'il soit accordé vingt-quatre heures aux administrateurs qui auraient pu être égarés, sans cependant donner une amnistie aux agitateurs. Il faut que, dans les départements où les communes patriotes luttent contre les administrateurs *aristocrates*, ces administrateurs soient destitués et remplacés par de vrais républicains. »

DANTON.

Il s'agit, encore ici des Girondins et de leurs adhérents, tombés dès lors au niveau des *aristocrates*. En temps de révolution, les partis vont vite, comme les morts de la ballade.

« Il y a plus de six mois que j'ai dit ici qu'il y a trop de signes représentatifs en circulation. Il faut que ceux qui possèdent immensément payent la dette nationale... Frappez ; que vous importent les clameurs des *aristocrates?* Lorsque le bien sort en masse de la mesure que vous prenez, vous obtenez la bénédiction nationale. »

DANTON.

« Il faut aujourd'hui que la Convention prononce entre les intérêts des accapareurs et ceux du peuple... La nature ne nous a pas abandonnés, n'abandonnons pas le peuple ; il se ferait justice lui-même, il tomberait sur les *aristocrates*, et leur arracherait de vive force ce que la loi aurait dû lui accorder. »

DANTON.

« Le peuple veut, et il a raison, que la terreur soit à l'ordre du jour. Mais il veut que la terreur soit reportée à son vrai but, c'est-à-dire contre les *aristocrates*, contre les égoïstes, contre les conspirateurs, contre les traîtres amis de l'étranger. Le peuple ne veut pas que celui qui n'a pas reçu de la nature une grande force d'énergie, mais qui sert la patrie de tous ses moyens, quelque faibles qu'ils soient, non, le peuple ne veut pas qu'il tremble. »

DANTON.

Comme on le voit, *aristocrate* était le mot à la mode pendant la Révolution ; Danton surtout, le tribun aux grands mouvements oratoires, en usait et en abusait. Cette appellation injurieuse, qui renferme deux fois la consonne la plus rude de notre alphabet, et deux fois la voyelle *a*, que sa voix mâle surmontait toujours de l'accent circonflexe, allait bien à ce visage couturé, que l'on a souvent comparé à la tête d'un bouledogue. A la révolution de 1848, révolution d'enfants, on disait *aristo*. Dans cette idée que le devoir d'une révolution est de toujours raccourcir quelque chose, on raccourcissait les mots. Il y a dans cet euphémisme une réponse victorieuse à l'adresse de ceux qui nient le progrès. Du reste, on se payait gracieusement de retour, et l'*aristo* ripostait par le mot *démoc-soc*. Il doit en être ainsi dans les révolutions pour rire.

ARISTOCRATE Ier, roi d'Arcadie vers 720 av. J.-C. viola une jeune prêtresse de Diane, nommée Hymnia, dans le temple même de la déesse, et fut lapidé par ses sujets.

ARISTOCRATE II, roi d'Arcadie, petit-fils du précédent. Pendant la deuxième guerre de Messénie, il se laissa corrompre à prix d'argent par les Spartiates, et trahit les Messéniens, ses alliés, au combat de la Grande-Fosse. Les Arcadiens indignés le lapidèrent et abolirent la royauté (vers 667 av. J.-C.).

ARISTOCRATIE s. f. (a-ri-sto-kra-sî — du gr. *aristos*, excellent ; *kratos*, pouvoir). Gouvernement politique où le pouvoir souverain est exercé par un certain nombre de personnes considérables : *La république de Venise était une* ARISTOCRATIE. (Acad.) *L'*ARISTOCRATIE *convient aux Etats médiocres en richesse, ainsi qu'en grandeur.* (J.-J. Rouss.) *Dans une* ARISTOCRATIE, *le corps des nobles donnant les suffrages, ces suffrages ne peuvent être trop secrets.* (Montesq.) *Ferdinand II fut près de changer l'*ARISTOCRATIE *allemande en une monarchie absolue.* (Volt.) *Les habitants de la montagne voulaient qu'on établît à Athènes une pure démocratie ; ceux de la plaine demandaient une* ARISTOCRATIE *rigoureuse.* (Mably.) *Les rois qui aspirent au despotisme détestent l'*ARISTOCRATIE. (Chateaub.) *L'*ARISTOCRATIE *est ce qu'il y a de plus opposé au despotisme d'un seul.* (De Custine.) *L'*ARISTOCRATIE *et la démocratie se renvoient mutuellement le reproche de faciliter la corruption.* (De Tocquev.) *L'*ARISTOCRATIE *est admirable partout où il s'agit de combattre.* (L. Enault.)

— Par ext., Classe des nobles, des privilégiés : *L'*ARISTOCRATIE *a trois âges successifs : l'âge des supériorités, l'âge des privilèges, l'âge des vanités.* (Chateaub.) *Toute* ARISTOCRATIE *véritable est une association d'égaux.* (Guizot.) *Louis XI terrassa l'*ARISTOCRATIE, *Richelieu la musela, Louis XIV lui mit le collier de la domesticité.* (Mich. Chev.) *L'*ARISTOCRATIE *est une caste, hors de cette caste elle n'a point de patrie.* (B. Const.) *L'*ARISTOCRATIE *n'est d'aucun pays, elle n'a de compatriotes que dans les autres* ARISTOCRATIES *de l'Europe.* (B. Const.) *Aujourd'hui, en France, l'*ARISTOCRATIE *héréditaire est anéantie, et elle ne se relèvera plus.* (Azaïs.) *La démocratie peut être furieuse, mais elle a des entrailles ; pour l'*ARISTOCRATIE, *elle demeure toujours froide, elle ne pardonne jamais.* (Napol. Ier.) *Après la chute de l'empire romain et l'invasion des barbares, l'*ARISTOCRATIE *conquérante prit possession de toutes choses, personnes et terres, peuples et pays.* (Guizot.) *La modestie de M. de Villèle lui conquérait le cœur de cette* ARISTOCRATIE *française qui voulait être bien inspirée, mais non subalternisée par un homme nouveau.* (Lamart.) *C'est à la terre que se prend l'*ARISTOCRATIE ; *c'est au sol qu'elle s'attache et qu'elle s'appuie.* (De Tocquev.) *En Espagne, tout ce qui n'appartient pas au roi appartient à l'Eglise ou à l'*ARISTOCRATIE. (V. Hugo.) *Tu peux prononcer les yeux fermés, sans crainte de te tromper, car tu as devant toi la fine fleur d'Athènes, toute son* ARISTOCRATIE *de naissance.* (F. Pyat.) *L'*ARISTOCRATIE *de naissance sans fortune est un levier sans poids.* (E. de Gir.) *L'*ARISTOCRATIE *française a toujours manqué de l'esprit politique qui eût pu assurer d'une manière durable son empire sur la nation.* (Duc de Noailles.) *Ce qui l'avait surtout séduite, c'était sa gravité sévère, et ce langage doux, sérieux et modéré, qui caractérise particulièrement les hommes distingués de l'*ARISTOCRATIE *anglaise.* (E. Sue.) *Il n'y a plus de noblesse, il n'y a que de l'*ARISTOCRATIE. (Balz.) *La France a-t-elle une* ARISTOCRATIE*? Non : tous les éléments des* ARISTOCRATIES *anciennes sont dispersés sur le sol et le jonchent de leurs débris.* (Lamart.) *Il faut rendre à l'ancienne* ARISTOCRATIE *française cette justice, qu'elle conserve toujours le sentiment du grand style.* (Renan.) *Remarquez qu'à l'inverse des autres* ARISTOCRATIES, *les gentlemen anglais sont instruits, libéraux, et marchent à la tête, non à la queue, dans la civilisation publique.* (H. Taine.)

— Par ext. Fraction de la société qui exerce ou tend à exercer une certaine influence sur les autres fractions par la position, le rang et surtout par la fortune : *L'*ARISTOCRATIE *de la richesse. L'*ARISTOCRATIE *de l'argent. L'*ARISTOCRATIE *de la banque, de l'industrie, du commerce. L'*ARISTOCRATIE *militaire est la plus funeste de toutes pour la liberté.* (Mme de Staël.) *Une* ARISTOCRATIE *chrysogène est prête à paraître avec l'amour des distinctions et la passion des titres.* (Chateaub.) *L'*ARISTOCRATIE *de fortune, sans le mérite, est un poids sans levier.* (E. de Gir.) *L'*ARISTOCRATIE *d'argent ne possède d'influence que lorsqu'elle est confondue avec l'une des deux autres.* (Mich. Chev.) *Les opinions de M. et de Mme Roland soulevèrent contre eux, dans le premier moment, toute l'*ARISTOCRATIE *commerciale de Lyon, ville probe et pure, mais ville d'argent.* (Lamart.) *C'est dans cette rue que réside l'*ARISTOCRATIE *commerciale.* (Gér. de Nerv.) *Vous voyez là les patrons et les patronnes huppés de la communauté : c'est l'*ARISTOCRATIE *du lieu.* (F. Mornand.) ‖ Se dit aussi de cette fraction qui domine les autres par l'esprit, le talent, l'intelligence, le génie : *Il n'y a plus d'autre* ARISTOCRATIE *en France que celle des lumières, de la probité, du génie.* (Lamart.) *En Allemagne, au contraire de nos habitudes littéraires, où tout est subordonné à l'*ARISTOCRATIE *de l'esprit, c'est la popularité qui consacre le succès.* (Ch. Nod.) *M. Pasquier était fidèle seulement aux élégances d'esprit et à l'*ARISTOCRATIE *des sentiments.* (Lamart.) *On n'y reconnaissait d'autre* ARISTOCRATIE *que celle de l'intelligence et du goût.* (Lamart.) *Le génie est le roi de la terre, le talent en est l'*ARISTOCRATIE. (Ch. Dollfus.) *La seule et véritable* ARISTOCRATIE *est celle du talent.* (Cormen.) *Sa bouche fine et sensuelle révèle une* ARISTOCRATIE *d'instincts qui l'aide à saisir la fortune si la fortune se présente.* (***) *Le peuple supporte plus difficilement encore l'*ARISTOCRATIE *de la raison que celle de la naissance et de la fortune.* (Renan.) *Tous, ou peu s'en faut, se piquent d'appartenir à l'*ARISTOCRATIE *de l'intelligence.* (E. About.) *La volonté publique, rassasiée de la ruine de toutes les* ARISTOCRATIES *qui dépérissent et succombent, incapables qu'elles sont de pousser leurs racines appauvries dans le sol nouveau qui vient de se former, reconnaîtra, acceptera et proclamera elle-même solennellement la seule* ARISTOCRATIE *possible aujourd'hui, en France au moins, celle du génie.* (G. Planche.) ‖ Se dit de même de toute espèce de supériorité : *Il est une* ARISTOCRATIE *naturelle, que le ciel a voulue, qui est celle du lion, du cheval, du lévrier, du chêne, de la rose, de la supériorité chez les hommes, de la grâce chez les femmes : celle-là brave toutes les révolutions.* (Buff.)

— *L'aristocratie féminine*, Les femmes de la haute société, du grand monde : *L'élégante, la spirituelle, la douce comtesse, se produisit elle-même avec les manières les plus exquises de l'*ARISTOCRATIE FÉMININE. (Balz.)

— Ironiq. *L'aristocratie du bagne*, Les scélérats, les voleurs émérites : *Appartenant à la haute* ARISTOCRATIE DU BAGNE, *ce condamné n'avait rien révélé sur ses complices.* (Balz.)

— **Antonymes**. Démagogie, démagogisme, démocratie, républicanisme. — Bourgeoisie, clergé, état militaire, prolétariat.

— **Encycl.** Polit. I. SENS DIVERS DU MOT ARISTOCRATIE. Le mot *aristocratie*, pris dans son sens étymologique, signifie *gouvernement des meilleurs*. « En ce sens, dit M. Baudrillart, tout le monde tombe aisément d'accord que l'*aristocratie* doit gouverner. Nul doute que si l'ignorance et les passions ne troublaient le jugement des hommes, ils n'appelassent toujours les plus vertueux et les plus capables à la tête de la société. C'est sans doute ce qui a déterminé les publicistes de l'antiquité à voir, en général, dans l'*aristocratie*, le gouvernement le plus parfait. » Aujourd'hui, le mot *aristocratie* présente diverses significations qu'il importe de distinguer. Dans son acception la plus générale, il s'applique à toutes les supériorités, quelles qu'elles soient, qu'elles résultent de la nature ou qu'elles soient le produit de la société : de là deux espèces d'*aristocraties*, l'*aristocratie naturelle*, qui est une influence, et l'*aristocratie sociale*, qui est une institution. La première est un fait d'ordre fatal, une donnée de la nature à laquelle ne peuvent rien les revendications de notre faculté juridique. Quelles sont les supériorités

créées par la nature et les circonstances? C'est d'abord la supériorité de la force, du courage, de la vaillance; puis la supériorité de l'âge, de l'expérience, de la sagesse, de la science. A côté des *forts*, des *courageux*, des *braves*, les *anciens*, les *sages*, les *savants*. A ces deux genres de supériorités naturelles, qui existent même chez les peuples sauvages, se joint, quand la société est devenue sédentaire et agricole, la supériorité de la richesse, laquelle résulte de l'établissement de la propriété, de la division du travail et de l'échange. La solidarité familiale crée un quatrième genre de supériorité naturelle, la supériorité de la naissance. On est porté, d'une part, à supposer la transmission au fils des qualités du père; de l'autre, à étendre au fils les sentiments qu'on éprouve pour le père, à le revêtir, en quelque sorte, de la gloire paternelle. En un mot, avant de constituer un droit social, la noblesse, l'*honneur attaché à la naissance*, au nom, crée une distinction qui a sa source dans la nature humaine.

Force et vaillance, *expérience et capacité*, *richesse*, *naissance* : tels sont les quatre principaux éléments de supériorité naturelle. Ces éléments peuvent se combiner l'un avec l'autre et acquérir ainsi plus de force; la société ne les crée pas, mais elle s'en empare, les consacre, ou plutôt ils *s'emparent* de la société, la façonnent, et, saisissant privilèges et pouvoirs, produisent les institutions aristocratiques. La supériorité de la *force*, de la vaillance, du courage, unie à celle de la naissance, devient l'origine des *aristocraties héroïques et militaires :* ce sont les *aristocraties* primitives, celles des tribus. La supériorité de l'âge, de la sagesse, de la science, donne naissance aux *gérontocraties*, aux *théocraties*, aux *mandarinats*, aux corps qui se recrutent eux-mêmes, en un mot, à toutes les *aristocraties intellectuelles*. La supériorité de la richesse donne la *timocratie* des anciennes républiques, la *ploutocratie* des Etats modernes, le règne des censitaires et des bourgeois. La supériorité de la naissance, jointe à celle de la richesse, donne l'*aristocratie seigneuriale* des pays à territoire étendu, et l'*aristocratie patricienne* des cités.

Nous avons pris le mot *aristocratie* dans son sens le plus large. Dans un sens plus restreint, il s'applique à toute classe privilégiée dont chaque membre doit ses privilèges au seul fait de sa naissance, de quelque nature que soient ces privilèges, qu'ils constituent une participation au gouvernement ou simplement une distinction sociale. Dans un sens plus restreint encore, l'*aristocratie* est constituée par l'hérédité du pouvoir et du rôle politique, et non plus seulement de privilèges honorifiques et pécuniaires. De là la distinction faite par les publicistes modernes entre les mots *noblesse* et *aristocratie*. Une noblesse qui n'est pas une classe dirigeante, une force politique; qui, désintéressée de la chose publique, n'a que des droits privés, des droits d'ordre civil et économique; qui n'est propre, en un mot, qu'à décorer une cour (par exemple, la noblesse française avant 1789), n'est pas une *aristocratie*. Droit héréditaire au pouvoir, à la direction de la société, partage de ce droit héréditaire entre un certain nombre, voilà ce qui, dans la langue politique, caractérise essentiellement l'*aristocratie* et mérite véritablement ce nom.

II. — De l'aristocratie proprement dite, considérée d'une manière générale. On peut considérer l'*aristocratie* proprement dite, c'est-à-dire caractérisée par l'hérédité des fonctions politiques, comme un système de classement des membres de la société, comme un résultat des rémunérations sociales, et enfin comme un produit de la conquête. Nous allons examiner l'institution aristocratique à ces trois points de vue.

1° « C'est dans le principe de l'hérédité, dit Jean Reynaud, que se trouve le plus ancien fondement de la hiérarchie sociale. Ce sévère principe, qui, soudant en quelque sorte dans une même vie les enfants et les pères, s'opposait à la loi naturelle du temps et de la variété, et semblait nier la mort en rendant inutile son action rénovatrice, ce principe n'est demeuré presque nulle part d'une application absolue. On s'est départi de la rigueur de ses conséquences pour toutes les fonctions jugées indifférentes en elles-mêmes (comme, par exemple, celles qui se rapportent à l'industrie), et on ne l'a conservé que pour la détermination des fonctions que l'appât naturel de l'ambition aurait porté tout le monde à vouloir occuper, celles qui donnent droit sur la conduite des autres : de là l'institution *aristocratique*. » Nous devons dire, avec Jean Reynaud, que cette méthode de l'hérédité était, dans l'origine, la moins imparfaite que l'humanité pût employer. Le classement qui en résultait était, après tout, bien supérieur aux résultats que pouvait donner, soit le choix du sort, soit le choix non moins chanceux d'un despote. Plusieurs raisons en expliquaient et paraissaient en justifier l'emploi. D'abord, il existe le plus souvent, entre les pères et les enfants, une certaine similitude qui constitue un lien réel entre les générations voisines. Outre ce lien essentiel à la nature humaine, qui donne un premier fondement à l'*aristocratie*, on trouve dans les circonstances de l'éducation un autre fondement qui possède également quelque solidité. Les enfants étant, le plus souvent, élevés sous la direction paternelle, leurs facultés sont surtout développées dans ce qu'elles ont de commun avec les facultés de leurs pères, et, dans l'âge mûr, leur caractère continue à demeurer sous l'influence des exemples qui ont le plus directement dominé leur jeunesse. De plus, le sentiment de l'honneur des familles portant chacun à se montrer digne du nom qui lui est confié, il arrive que les enfants s'efforcent d'imiter leurs aïeux et de surmonter les obstacles que leur nature peut opposer à l'émulation qui les anime.

Examinons les considérations qui, pour la raison et la conscience moderne, ruinent ces *fondements de l'aristocratie*. D'abord, les partisans de l'aristocratie partent de la supposition que la vie se transmet d'une génération à une autre par la voie masculine exclusivement, supposition à laquelle la physiologie donne le plus formel démenti. La source de la naissance, dans l'espèce humaine, n'étant pas unique, mais véritablement double, les similitudes du nouveau-né se rapportent indifféremment à l'un et à l'autre des deux êtres desquels il est issu. L'homme appartient à la famille de sa mère tout autant qu'à celle de son père. « Le groupement réel des ancêtres directs, dit très-bien Jean Reynaud, ne se forme point suivant une tige unique, mais suivant une tige à mille rameaux, qui se croisent et se soudent dans tous les sens avec les autres éléments du genre humain. Il en est des ascendants comme des descendants, dont le nombre augmente à l'infini à mesure que l'on s'éloigne de leur point de départ. L'unité et la stricte individualité de la famille n'existent que lorsqu'on en considère les membres immédiats et contemporains. Du reste, la famille se fond avec l'humanité par ses alliances passées, comme elle s'y fond insensiblement par ses alliances présentes, comme elle s'y fondra peu à peu par ses alliances futures. Ceux qui se succèdent l'un à l'autre peuvent porter le *même nom*, *mais ce n'est* que par une convention humaine; car, quelque prétention qu'ils puissent en avoir, ils ne procèdent pas d'une race *homogène*, *mais* d'un faisceau de races tour à tour rapprochées et unies. » Ainsi, c'est en vertu d'une *fiction* que l'on considère, dans les généalogies, la seule chaîne des paternités antérieures, et c'est sur cette *fiction* que repose le droit de l'*aristocratie*. Comme on le voit, la nature vient déposer elle-même contre la valeur du principe aristocratique. Ce principe, qui semble nier la maternité au point de vue de la génération, la supprime, autant qu'il est en lui, au point de vue de l'éducation. C'est, *en effet*, le caractère le plus authentique des *aristocraties*, de réduire le plus possible le rôle social de la mère, et de concentrer toute l'autorité familiale entre les mains du père, du *pater familias*. Rien de plus contraire à l'esprit aristocratique que les idées d'émancipation civile de la femme, d'égalité civile entre les deux sexes.

Autre fiction. D'après le principe aristocratique, le fils est l'*image du père*; c'est le père continué, le père qui se survit pour ainsi dire à lui-même. A ce titre, le fils doit remplacer *le père dans sa fonction*. Mais le père a plusieurs enfants : lequel doit succéder? L'aîné, répond le système. A l'inégalité des deux sexes *élevée à la plus haute* puissance, voici maintenant qu'il faut ajouter la différence de noblesse entre les enfants mâles du même père. Evidemment, la valeur de cette *distinction* est purement conventionnelle, uniquement relative à un ordre artificiel *créé par* la société. La nature n'établit en réalité aucune préséance pour la ligne systématique que l'on peut former par la série des aînés.

Si, au point de vue physiologique, le principe aristocratique n'est que fiction, au point de vue juridique, il conduit à la confusion de l'autorité et *de la* propriété. Pas n'est besoin de réfléchir longuement pour voir tout ce qu'il y a d'immoral dans cette confusion. La fin de la propriété se rapporte à l'individu; elle est pour l'individu une source de satisfactions et de jouissances; elle *constitue vraiment* pour le propriétaire un *droit divin*, en ce sens qu'il ne doit compte qu'à sa conscience de l'usage qu'il en fait. La *fin de l'autorité* se rapporte à la société; elle est pour l'individu une source de responsabilités et de devoirs; le *fonctionnaire* est un mandataire de la société, il doit compte à la société de l'accomplissement de son mandat. Appliquée aux fonctions comme aux propriétés, l'hérédité *tend* à faire oublier le but des premières, à les faire envisager comme des moyens de jouissances personnelles; elle éloigne l'idée et affaiblit le sentiment du mandat social, de la responsabilité, en ôtant toute sanction réelle à cette responsabilité; elle *fait* de l'autorité un *droit divin* semblable au droit de propriété, c'est-à-dire un droit *d'user et d'abuser* indépendant de tout contrôle extérieur. C'est la loi qui, au lieu de *soutenir* la conscience de l'individu, toujours si faible et si chancelante, vient elle-même *déposer au fond* de cette conscience un germe de corruption, et qui, se faisant tentatrice, semble dire au détenteur héréditaire du pouvoir : Ce pouvoir que tu exerces t'appartient comme ton champ, comme ta maison; c'est ta chose; ce n'est pas du peuple que tu l'as reçu, donc il *ne relève* pas du peuple; il ne relève pas du peuple, donc l'intérêt du peuple n'en est pas la fin, la raison d'être.

Un autre vice essentiel du principe aristocratique, c'est qu'il devient la négation du progrès de la société, en s'opposant au développement spontané, personnel des individus appelés aux fonctions, c'est qu'il fait de la tradition le principe unique de l'activité sociale. Par l'éducation, par l'honneur, l'aristocrate est plié, poussé à l'imitation des pères; *il* reproduit leur vie dans sa vie; il marche dans la voie où ils ont marché, et n'entend pas que ses descendants en prennent une autre; il est façonné sur un type traditionnel; il est l'anneau d'une chaîne; il n'est pas un individu; il appartient au passé et ne regarde que le passé. Le moyen qu'avec le poids du nom, des idées, des sentiments, des exemples dont il est l'héritier, il donne un libre essor à sa personnalité intellectuelle et morale? Rien de plus opposé à l'invention, à l'originalité, au génie que l'esprit aristocratique; rien de plus antiaristocratique que le génie. Si l'aristocrate est conservateur par une sorte de fidélité à son nom et à sa race, par ce que le philosophe américain Emerson appellerait *esprit de persistance et de conformité*, il faut ajouter que son intérêt lui fait tout naturellement juger parfait un état de choses dont il ne reçoit que jouissances, grâce au bénéfice de sa position. Innover d'une manière sérieuse, ce serait abdiquer, se suicider. Mobiles inférieurs et mobiles plus élevés se réunissent pour lui inspirer l'horreur du changement. Ainsi, les institutions aristocratiques représentent la loi inflexible de la stabilité, et par là même la résistance à la rénovation et au perfectionnement, au mouvement et à la vie de la société.

2° « Lorsqu'un individu, dit M. Baudrillart, a rendu à son pays des services éclatants, l'Etat n'est que l'organe de la reconnaissance publique en lui conférant certains avantages. Il n'est de même que l'interprète et l'instrument d'un sentiment naturel et général, en étendant tout ou partie de ces avantages à sa famille. » Là-dessus, M. Baudrillart nous montre dans l'*aristocratie* un produit de la justice rémunératrice de la société. Pour expliquer cette extension donnée à l'idée de récompense, il invoque la famille et la religion. Les enfants ne sont-ils pas fiers de leurs pères comme les pères le sont de leurs enfants? Ce sentiment ne s'étend-il pas à la honte comme à la gloire? La solidarité dans la chute et dans la rédemption, et la réversibilité des mérites ne sont-elles pas des dogmes enseignés par le christianisme?

Voyons quelle valeur on doit accorder à cette conception de l'*aristocratie*. Sans doute, l'opinion qui fait partager au fils la gloire ou la honte paternelle a sa source dans un instinct naturel dont nous ne prétendons nullement contester la puissance. Mais nous voyons aussi que les progrès de la raison et de la conscience publique se laissent en quelque sorte mesurer par l'affaiblissement de cet instinct. Un des caractères les plus authentiques de la civilisation morale est de restreindre peu à peu et de renfermer dans d'étroites limites ce sentiment de solidarité familiale qui appartient au domaine de la spontanéité, de la vie, mais que repousse le droit pur. Nulle place dans la justice sociale, telle que nous la concevons, pour *le mérite ou le péché d'origine. A chacun selon ses œuvres*, telle est la formule des sanctions rationnelles. La *récompense héréditaire* a pour corrélatif la *peine héréditaire*, et la peine héréditaire apparaît à notre conscience comme la caractéristique odieuse de la barbarie primitive.

Il y a une autre objection à faire à la théorie qui fait rentrer l'*aristocratie* dans le système général des récompenses et des peines, c'est que la société, fût-elle fondée à accorder des récompenses héréditaires, ne saurait l'être à distribuer fonctions et pouvoirs à titre de récompenses. Ici, nous rencontrons encore cette confusion immorale de l'autorité et de la propriété, dont nous avons parlé plus haut. Est-il besoin de répéter que le but de la récompense est la satisfaction de l'individu récompensé, et que le but de la fonction ne doit pas être la satisfaction du fonctionnaire?

3° En dernier lieu, nous pouvons considérer l'*aristocratie* comme un produit de la guerre et de la conquête, comme le résultat de la présence dans un même pays de deux races, dont l'une plus forte, mieux douée, et, comme dirait Darwin, *mieux armée pour la concurrence vitale*, s'est superposée à l'autre. Les exemples qui assignent à l'*aristocratie* cette origine ne sont pas rares dans l'histoire : c'est la domination des Spartiates à Lacédémone, celle des Francs dans la Gaule; c'est la conquête de l'Angleterre par les Normands, etc. Si l'*aristocratie* existe déjà chez le peuple vainqueur, elle puise dans la conquête une force qu'elle n'avait pas auparavant. Elle s'affermit par le partage et la possession des domaines conquis, qui passent héréditairement dans la famille des principaux d'entre les vainqueurs. Elle s'étend par l'accession de ceux qui ont pris à la guerre une part éclatante, et dont les services forment le titre récemment conquis. « Il est trop aisé de prévoir, dit avec raison M. Baudrillart, qu'une *aristocratie* ainsi fondée sur la violence n'hésitera pas à se perpétuer par d'injustes privilèges. Il est naturel que la force abuse, et ses abus s'étendent loin quand elle est sans contrepoids. Cette *aristocratie* conquérante et toujours guerrière pourra *rendre des services* encore, mais comment douter qu'elle les fasse payer chèrement? Que ne fera-t-elle pas pour s'assurer les richesses et les honneurs? Elle y emploiera les lois, dont elle se réserve la confection, non moins que l'arbitraire et la force. »

Envisagée à ce troisième point de vue, l'*aristocratie* perd tout caractère juridique, tout caractère moral. La domination égoïste d'une race sur une autre au nom de la force, de la conquête, est un fait d'histoire naturelle qui n'a rien de commun avec le droit, et contre lequel l'idée du droit, dès qu'elle s'éveille dans la conscience, ne cesse de réagir et de lutter. Nous ajouterons que, si cette *aristocratie conquérante rend des services* au peuple par des guerres ultérieures, c'est parfaitement à son insu; elle ne combat en réalité que pour la défense ou l'extension des richesses, privilèges et pouvoirs qu'une conquête antérieure a mis entre ses mains. Le serf, l'ilote est tout à fait désintéressé dans cette lutte; en changeant de maître, portera-t-il double bât?

III. — De l'aristocratie considérée comme forme de gouvernement ou comme simple élément de l'organisme politique. L'auteur de l'*Esprit des lois* a tracé les règles du gouvernement aristocratique. De même qu'il donne pour principe à la monarchie l'*honneur*, au despotisme la *crainte*, à la démocratie la *vertu*, il assigne pour principe à l'*aristocratie* la *modération*. La modération dont il s'agit ici consiste en ce que les nobles doivent se réprimer eux-mêmes et ne point tourner contre le peuple les lois dont ils sont les dépositaires et les organes. Mais laissons parler Montesquieu lui-même : « Comme il faut de la vertu dans le gouvernement populaire, il en faut aussi dans l'aristocratique. Il est vrai qu'elle n'y est pas si absolument requise. Le peuple, qui est à l'égard des nobles ce que les sujets sont à l'égard du monarque, est contenu par leurs lois. Il a donc moins besoin de vertu que le peuple de la démocratie. Mais comment les nobles seront-ils contenus? Ceux qui doivent faire exécuter les lois contre leurs collègues sentiront d'abord qu'ils agissent contre eux-mêmes. Il faut donc de la vertu dans ce corps par la nature de la constitution. Le gouvernement aristocratique a par lui-même une certaine force que la démocratie n'a pas. Les nobles y forment un corps qui, par sa prérogative et pour son intérêt particulier, réprime le peuple : il suffit qu'il y ait des lois pour qu'à cet égard elles soient exécutées. Mais, autant qu'il est aisé à ce corps de réprimer les autres, autant est-il difficile qu'il se réprime lui-même. Telle est la nature de cette constitution, qu'elle met les mêmes gens sous la puissance des lois et qu'elle les en retire... Les crimes publics y pourront être punis, parce que c'est l'affaire de tous; les crimes particuliers n'y seront pas punis, parce que l'affaire de tous est de ne pas les punir... Un corps pareil ne peut se réprimer que de deux manières, ou par une grande vertu, qui fait que les nobles se trouvent en quelque façon égaux à leur peuple; ou par une vertu moindre, une certaine *modération* qui les rend au moins égaux entre eux, ce qui fait leur conservation. La *modération* est donc l'âme des gouvernements aristocratiques... Il y a deux sources principales de désordres dans les Etats aristocratiques : l'inégalité extrême entre ceux qui gouvernent et ceux qui sont gouvernés; la même inégalité entre les différents membres du corps qui gouverne. De ces deux inégalités résultent des haines et des jalousies que les lois doivent prévenir ou arrêter. La première inégalité se trouve principalement lorsque les privilèges des principaux ne sont honorables que parce qu'ils sont honteux au peuple. Telle fut à Rome la loi qui défendait aux patriciens de s'unir par mariage aux plébéiens : ce qui n'avait d'autre effet que de rendre les patriciens plus superbes et en même temps plus odieux... Cette inégalité se trouvera encore si la condition des citoyens est différente par rapport aux subsides; ce qui arrive de quatre manières : lorsque les nobles se donnent le privilège de n'en pas payer; lorsqu'ils font des fraudes pour s'en exempter; lorsqu'ils les appellent à eux sous prétexte de rétributions ou d'appointements pour les emplois qu'ils exercent; enfin, quand ils rendent le peuple tributaire et se partagent les impôts qu'ils lèvent sur lui. Ce dernier cas est rare; une *aristocratie*, en pareil cas, est le plus dur des gouvernements... Il est essentiel, dans l'*aristocratie*, que les nobles ne lèvent pas les tributs... Une *aristocratie* peut montrer la force de son principe si les lois sont telles, qu'elles fassent plus sentir aux nobles les périls et les fatigues du commandement que ses délices... La plus imparfaite des *aristocraties* est celle où la partie du peuple qui obéit est dans l'esclavage civil de celle qui commande, comme l'*aristocratie* de Pologne, où les paysans sont esclaves de la noblesse. »

Il résulte de ces passages, qu'entre la *vertu démocratique* et la *modération aristocratique*, telles que Montesquieu les entend, la nuance est légère; que *vertu* et *modération* ne sont pas autre chose, à ses yeux, que le frein intérieur, et, si l'on peut ainsi parler, la *self-contrainte*, remplaçant et rendant inutile le frein extérieur, la sujétion passive, la discipline monarchique. L'idéal du gouvernement aristocratique, pour Montesquieu, est celui dans lequel l'égalité civile la plus complète règne entre les nobles et le peuple, égalité devant la justice civile et criminelle, égalité devant l'impôt; en un mot, c'est celui où les nobles ne se distinguent du peuple que par l'exercice laborieux des fonctions politiques.

On se rend facilement compte des conditions de perfection et de durée du gouvernement aristocratique, si l'on considère les vices inhé-

rents au principe de l'hérédité des fonctions. C'est d'abord, comme nous l'avons dit, la tendance naturelle à voir une propriété dans la fonction héréditaire, et, par conséquent, un moyen de développement individuel, de satisfaction artistique, de jouissance égoïste, un moyen de s'exempter des charges publiques et de se soustraire à la responsabilité de ses actes. Il est nécessaire que la *modération*, la *vertu* des nobles, lutte incessamment contre cette cause incessante de corruption, et qu'elle n'hésite pas devant l'application du seul remède efficace, l'égalité civile complète. Une *aristocratie* intelligente doit sacrifier tous les autres priviléges, afin de conserver celui du pouvoir; elle doit comprendre qu'elle compromettrait ce dernier en s'attachant aux autres. Un autre vice du principe de l'hérédité, c'est le préjugé du sang porté à l'excès, et la séparation qui en résulte entre la classe gouvernante et la classe gouvernée, séparation ethnique et séparation intellectuelle. Une *aristocratie* qui veut vivre doit prendre à tâche de garder la direction réelle du mouvement social, de rester une élite; elle doit éviter de devenir une caste immobile et fermée. Elle doit renouveler de temps en temps sa vie, son sang, en puisant dans la grande source, dans le sang de la nation; elle doit échapper à l'écueil de l'esprit traditionaliste et routinier, en appelant à elle les talents, les capacités, les mérites, toutes les gloires et toutes les forces qui se produisent en dehors de son sein; elle doit se plaire à associer, non à opposer, la supériorité de la naissance aux autres supériorités; elle doit se prêter avec souplesse à toutes les transformations de l'activité sociale, embrasser toutes les branches de cette activité, au lieu de s'attacher à une seule, réputée plus noble que les autres; elle doit enfin ignorer ces mots que l'esprit impolitique de la noblesse française a fait passer dans notre langue avec un sens défavorable : *mésalliance*, *parvenu*.

Si nous considérons maintenant l'*aristocratie*, non plus comme une forme pure de gouvernement, mais comme un simple élément de l'organisme politique, nous ferons remarquer que, dans les monarchies, elle constitue une force intermédiaire entre le roi et le peuple; qu'elle est, d'une part, un frein à l'arbitraire monarchique; de l'autre, un rempart pour le pouvoir royal vis-à-vis des agitations populaires. « Une monarchie où il n'y a pas de noblesse, a dit Bacon, est un pur despotisme, une tyrannie absolue; de ce genre est celle des Turcs. La noblesse tempère, délaye, pour ainsi dire, le pouvoir souverain. » De nos jours, certains publicistes ont appelé l'attention sur le caractère libéral des institutions aristocratiques; quelques-uns même se sont plu à montrer dans l'*aristocratie* la condition de la liberté, déclarée par eux incompatible avec l'égalité démocratique. Sans doute, la raison et la conscience moderne n'admettent pas cette séparation de la liberté et de l'égalité; il y a une autre égalité que celle qui règne dans les monarchies césariennes; il y a une autre liberté que celle qui repose uniquement sur l'indépendance et la dignité naturelle de quelques grandes familles. Toutefois, il faut reconnaître que cette indépendance et cette dignité peuvent initier un peuple aux habitudes pratiques de la liberté; qu'une *aristocratie*, en tant que minorité, s'attache tout naturellement aux garanties qui protégent le libre essor de l'individu contre l'omnipotence de l'Etat et les envahissements du pouvoir central; qu'elle est la négation du fonctionnarisme et du militarisme, qui se développent et fleurissent en raison directe de son affaiblissement.

Ajoutons que l'établissement et la conservation de la liberté est œuvre plus difficile et plus compliquée dans les sociétés démocratiques que dans les sociétés aristocratiques. De Tocqueville en donne la raison. « Quand les citoyens sont tous à peu près égaux, dit-il, il leur devient difficile de défendre leur indépendance contre les agressions du pouvoir. Aucun d'entre eux n'est alors assez fort pour lutter seul avec avantage; il n'y a que la combinaison des forces de tous qui puisse garantir la liberté. Or, une pareille combinaison ne se rencontre pas toujours. »

IV. — Décadence fatale des aristocraties. Nous avons vu que les institutions aristocratiques ne sauraient prétendre qu'à une légitimité relative, à une légitimité d'utilité, c'est-à-dire dépendante des besoins et du droit supérieur de la société; nous avons dit en quoi le rôle des *aristocraties* pouvait être libéral, et comment elles pouvaient, par la *modération* et la *vertu*, telles que Montesquieu les entend, se préserver, jusqu'à un certain point, des vices auxquelles les entraîne la nature de leur principe; il nous reste à signaler le caractère essentiellement transitoire de leur prépotence. « L'*aristocratie*, a dit Proudhon, est chez tous les peuples, comme la monarchie, de formation primordiale... Elle se retire lorsque la plèbe est parvenue à majorité. » Elle se retire, dirons-nous, et disparaît sans retour, bien différente en cela de la monarchie, qui peut appartenir à des phases très-diverses de la vie d'un peuple, à la phase d'enfance et à la phase de sénilité. Selon la remarque très-juste de Vico, l'*aristocratie* repose sur la puissance des traditions et des coutumes; or, cette puissance ne saurait avoir qu'un temps limité. Elle appartient à l'âge de l'action instinctive, de l'*inconscience*. L'âge de la réflexion venu, l'humanité franchit le cercle des institutions traditionnelles et coutumières; elle s'élève aux législations rationnelles, aux constitutions théoriques; elle a conçu le droit et s'efforce de le réaliser; heureuse lorsqu'elle ne trouve pas au bout de ses efforts, au lieu du règne démocratique des lois qu'elle a rêvé, l'arbitraire monarchique, le bon plaisir d'un maître (*nütus*, dit énergiquement Vico).

Trois changements principaux dans la société marquent, selon Jean Reynaud, la décadence inévitable des *aristocraties*. D'abord le sentiment de l'égalité, en se consolidant chez les hommes, les conduit à se juger mutuellement par leur valeur personnelle, et non par celle de leur race; ensuite les études sur la nature de l'homme et le but de la société disposent l'Etat, soit à supprimer les charges dévolues à l'*aristocratie*, soit à les remplacer par des charges plus avantageuses au bien public; enfin, le perfectionnement des moyens de communication intellectuels et physiques (langage, écriture, moyens de transport), rapproche les hommes, et, en resserrant leur communauté, rend de plus en plus inutile l'office d'une classe qui concentre en elle la vie politique de la nation.

Dans un passage remarquable de son beau livre sur la *Démocratie en Amérique*, de Tocqueville nous montre la France et l'Europe s'éloignant fatalement, et avec une vitesse croissante, des institutions aristocratiques, comme les eaux d'un fleuve s'éloignent de leur source. Ce passage, qui pourrait être intitulé : *Comment les aristocraties finissent*, vient tout naturellement se placer ici sous notre plume : « A mesure qu'il se découvre des routes nouvelles pour parvenir au pouvoir, on voit baisser la valeur de la naissance... Dès que les citoyens commencent à posséder la terre autrement que suivant la teneur féodale, et que la richesse mobilière étant connue peut, à son tour, créer l'influence et donner le pouvoir, on ne fait point de découvertes dans les arts, on n'introduit pas de perfectionnements dans le commerce et dans l'industrie, sans créer comme autant de nouveaux éléments d'égalité parmi les hommes. A partir de ce moment, tous les procédés qui se découvrent, tous les besoins qui viennent à naître, tous les désirs qui demandent à se satisfaire, sont des progrès vers le nivellement universel... Depuis que les travaux de l'intelligence furent devenus des sources de force et de richesse, on dut considérer chaque développement de la science, chaque connaissance nouvelle, chaque idée neuve comme un germe de puissance mis à la portée du peuple. La poésie, l'éloquence, les grâces de l'esprit, les feux de l'imagination, la profondeur de la pensée, tous ces dons que le ciel répartit au hasard, profitèrent à la démocratie, et lors même qu'ils se trouvèrent dans la possession de ses adversaires, ils servirent encore sa cause, en mettant en relief la grandeur naturelle de l'homme; ses conquêtes s'étendirent donc avec celles de la civilisation et des lumières... Lorsqu'on parcourt les pages de notre histoire, on ne rencontre pas, pour ainsi dire, de grands événements qui, depuis sept cents ans, n'aient tourné au profit de l'égalité. Les croisades et les guerres des Anglais déciment les nobles et divisent leurs terres; l'institution des communes introduit la liberté démocratique au sein de la monarchie féodale; la découverte des armes à feu égalise le vilain et le noble sur le champ de bataille; l'imprimerie offre d'égales ressources à leur intelligence; la poste vient déposer la lumière sur le seuil de la cabane du pauvre comme à la porte des palais; le protestantisme soutient que tous les hommes sont en état de trouver le chemin du ciel. L'Amérique, qui se découvre, présente à la fortune mille routes nouvelles, et délivre à d'obscurs aventuriers les richesses et le pouvoir. Si, à partir du XIe siècle, vous examinez ce qui se passe en France de cinquante en cinquante années, au bout de chacune de ces périodes vous ne manquerez pas d'apercevoir qu'une double révolution s'est opérée dans l'état de la société. Le noble aura baissé dans l'échelle sociale, le roturier s'y sera élevé; l'un descend, l'autre monte. Chaque demi-siècle les rapproche, et bientôt ils vont se toucher. Et ce mouvement n'est pas particulier à la France, il s'étend à toute l'Europe... »

— Hist. *Aristocratie en Grèce*. Dans la plus grande partie du Péloponèse, à Sparte, à Corinthe, dans la Laconie, l'Argolide, la Messénie et l'Elide, où dominait la race dorienne, l'organisation politique était militaire et aristocratique. Les populations primitives, qu'il n'avait pas été possible d'expulser, avaient été réduites en esclavage. La plus remarquable de ces *aristocraties* fut celle de Sparte. Tout le pouvoir politique et la propriété presque entière y étaient concentrés entre les mains d'une seule classe, composée, à l'origine, de moins de dix familles. Les droits politiques s'exerçaient au moyen d'une assemblée publique réunie une fois par mois. Cette assemblée votait, sans délibération, par *oui* ou par *non*, sur les questions qui lui étaient soumises par un sénat composé de vingt-huit vieillards élus à vie. Le mode d'élection de ce sénat était assez singulier. Les candidats défilaient devant le peuple, qui les saluait d'acclamations plus ou moins nombreuses, suivant leur mérite ou la sympathie qu'ils inspiraient; des vieillards, enfermés dans une maison voisine, notaient, sans les voir, ces manifestations, et celui qui avait obtenu le plus d'applaudissements était proclamé sénateur. La classe gouvernante, qui ne se recrutait pas parmi les Laconiens, encore moins parmi les Ilotes, maintint cependant, par suite de circonstances particulières, sa domination pendant près de neuf siècles; lorsqu'elle dut accepter le joug des étrangers, cette classe ne se composait plus que de sept cents citoyens.

A Athènes, la royauté des temps héroïques fit également place au régime aristocratique. L'oligarchie des *eupatrides*, issus des chefs des anciennes tribus pélasgiques et des conquérants éoliens et ioniens, resta maîtresse absolue de l'Etat et de la société pendant plusieurs siècles. Le peuple athénien ne se soumit pas aussi facilement au joug que les races du Péloponèse; il obligea successivement les eupatrides à rendre décennales, puis annuelles, les fonctions d'archonte, à les remettre entre les mains de neuf magistrats au lieu d'un seul, à consentir à la rédaction d'un code de lois écrites, à faire une part à la richesse. L'*aristocratie* ne se soumit pas de bon gré à ces modifications de l'ordre politique; elle appela l'étranger à son secours, et le résultat de la lutte fut d'assurer des droits égaux à tous les citoyens libres. Il est bon de dire que la démocratie qui succéda à cette *aristocratie* se composait de vingt mille familles, et qu'au-dessous de ces familles il y avait quatre cent mille esclaves.

Dans les autres parties de la Grèce, en Messalie, en Béotie, le régime aristocratique prédominait. La lutte de Sparte et d'Athènes, qui, après les guerres médiques, se disputèrent l'empire, eut pour effet de faire passer successivement les diverses cités grecques d'un régime à l'autre, la politique de chacun des deux peuples étant d'imposer sa forme de gouvernement à ses alliés et à ses sujets.

Le mot *aristoi*, qui, dans la langue d'Homère, d'Hésiode, et des premiers tragiques, signifiait seulement les *forts*, avait vu sa signification s'étendre avec les progrès de la civilisation.

Le siècle de Socrate et de Platon désignait par ce terme la classe de citoyens dans laquelle se trouvaient réunis, à un plus grand degré que dans les autres classes, les avantages de la naissance, de la richesse, de l'influence sociale, de l'éducation et de la vertu. De ce que les citoyens en possession de ces avantages étaient généralement plus aptes que les autres à la gestion des affaires publiques, s'ensuivait-il que le pouvoir politique dût être leur apanage exclusif? Aucun esprit sérieux ne l'a jamais pensé. Aristote, qui a résumé les opinions de ses devanciers sur ces matières, reconnaît lui-même, malgré ses tendances et ses prédilections pour l'*aristocratie*, que, dans son ensemble, la majorité des citoyens est toujours plus puissante, plus riche et meilleure que le petit nombre. Le gouvernement aristocratique, représenté par le prince de la philosophie comme le gouvernement parfait, n'avait pas encore été mieux réalisé de son temps qu'il ne l'a été depuis. Dans ce système politique, tous les citoyens prenaient part aux affaires publiques, tous étaient libres, tous participaient à l'élection des magistrats, et la bonne gestion de ceux-ci était garantie par une responsabilité sérieuse. Mais la possession d'un bien-fonds était l'indispensable condition de la qualité de citoyen. Les membres du corps politique devaient néanmoins être assez nombreux pour que tous les hommes chargés de la confection et de l'administration des lois, les guerriers et les prêtres, pussent être exclusivement tirés de leur sein. La profession des armes ne devait être exercée que pendant la première jeunesse, et ne pouvait être une carrière. La tendance des armées permanentes à se créer des intérêts à part du reste de la société n'avait pas échappé à la pénétration du Stagirite, et ce sont ces dangers qu'il avait en vue en écrivant que les citoyens armés étaient toujours maîtres de maintenir ou de renverser le gouvernement. Les fonctions pontificales et sacerdotales devaient être, pour les citoyens avancés en âge, la rémunération des services rendus. Les arts mécaniques, le commerce, l'agriculture même, étaient interdits aux citoyens comme étant de nature soit à les détourner de la vertu, soit à troubler le loisir qui leur était nécessaire pour s'occuper des affaires publiques. Malgré sa prétention à la perfection, ce système de gouvernement, qui excluait du partage des droits civiques cette nombreuse partie de la société pour laquelle le travail est une nécessité ou un besoin, ne se prêtait guère mieux que le communisme de Platon à une application pratique. Dans toutes les cités grecques où le régime aristocratique prévalut, le pouvoir fut beaucoup moins entre les mains des gens vertueux et habiles qu'entre celles des riches et des nobles. Une tendance commune à tous ces petits Etats était de se soutenir mutuellement contre la démocratie. Presque partout, mais particulièrement dans les Etats aristocratiques, les classes dominantes sympathisaient beaucoup plus avec les étrangers qui se rattachaient à elles par une communauté de sentiments et d'opinions, qu'avec ceux de leurs compatriotes qui désiraient une autre distribution des droits et des pouvoirs politiques. Xénophon avoue qu'il n'y avait pas une seule ville où l'*aristocratie* fût bien disposée pour le peuple.

Dans leur impuissance à s'entendre sur les vraies conditions d'une équitable et durable répartition du pouvoir et des charges publiques, les deux partis, dans chaque cité, invoquaient sans cesse l'intervention de chacun des deux Etats, Athènes et Lacédémone, où, par suite d'un enchaînement de circonstances, la démocratie et l'*aristocratie* avaient réussi à s'établir d'une manière durable. De là, la rivalité de ces deux Etats; partout Athènes établissait des gouvernements démocratiques, et Lacédémone l'*aristocratie*, ou, pour mieux dire, l'oligarchie. Ce régime fut un instant imposé à Athènes vaincue; mais l'armée, qui, lorsqu'elle n'est pas essentiellement obéissante, maintient ou renverse les gouvernements à son gré, ne tarda pas à rétablir l'ancien état de choses.

La soumission de la Grèce aux rois macédoniens, puis aux Romains, ne fut le triomphe ni de l'*aristocratie* ni de la démocratie. Chacune de ces deux dominations, tout en faisant descendre les diverses cités grecques du rang d'Etat indépendant à celui de municipalité, s'attacha à faire disparaître les oppressions d'une race par une autre, et les dissensions intestines entre citoyens d'une même ville ou d'une même contrée. On ne vit plus le spectacle d'un peuple travaillant exclusivement pour un autre peuple, comme les Messéniens pour les Lacédémoniens, ni, comme à Corcyre, ces alternatives d'exploitation des riches par les pauvres ou des pauvres par les riches. Le nouveau régime inauguré par les vainqueurs se rapprochait assez de celui qui, dans nos temps modernes, a reçu le nom de bourgeoisie. Tous les citoyens possédant une petite fortune furent admis à prendre part aux affaires locales. A Athènes, en vertu de la constitution d'Antipater, le droit de suffrage fut subordonné à la possession de deux mille drachmes. Montesquieu estime que c'était là établir la meilleure des *aristocraties*, parce que ce chiffre permettait à toutes les individualités respectables d'en faire partie.

— *Aristocratie à Rome*. Un peuple aristocratique, dit Aristote, est celui qui, naturellement, peut supporter, tout en restant libre, l'autorité des chefs que leur mérite appelle au pouvoir. Dans tous les pays et dans tous les temps, les peuples sont assez disposés à se soumettre au mérite. Sous ce rapport, le peuple romain avait assurément un caractère très-aristocratique. Cependant, les luttes contre son *aristocratie* remplirent, pendant la période républicaine, toute son histoire intérieure. En passant de la monarchie à la république, le peuple n'avait d'abord rien gagné. La division des citoyens par centuries, établie par Servius Tullius, qui ne donnait à la masse des citoyens qu'une participation illusoire à la chose publique, fut maintenue. Toutes les magistratures, toutes les fonctions militaires et sacerdotales, furent pendant longtemps réservées aux seules familles patriciennes. Les alliances entre les plébéiens et les patriciens furent déclarées déshonorantes et interdites par la loi. Si vives et si ardentes que fussent les animosités engendrées, parmi les plébéiens, par ces monopoles et ces insolentes démarcations sociales, elles le furent encore moins que celles dont la cause était l'extrême différence de conditions de fortune existant entre les deux classes, et surtout l'usage oppressif que les patriciens firent souvent de leurs richesses.

A Rome, comme en Grèce, la lutte entre l'*aristocratie* et la démocratie fut donc la lutte des pauvres contre les riches. Afin de détourner autant que possible des affaires intérieures l'attention des citoyens, l'*aristocratie*, représentée par un sénat qui délibérait à huis clos, suscitait guerre sur guerre. Une époque arriva où les guerres devinrent plus onéreuses que profitables. Ces guerres ne suffisaient plus d'ailleurs à absorber l'attention des citoyens. Les querelles qui avaient troublé les commencements de la république renaquirent donc plus vives et plus intenses que jamais. Par suite de l'admission des plébéiens aux magistratures, et de l'abolition des lois sur le mariage entre les deux ordres, l'ancien patriciat avait été, à la longue, presque absorbé par la noblesse, nom sous lequel on désignait les familles qui avaient exercé des magistratures donnant entrée au sénat. Cette nouvelle *aristocratie* était devenue aussi oppressive, aussi exclusive que celle qu'elle avait remplacée; de plus, elle était loin d'en avoir conservé les vertus et les qualités. Le patriciat portait toujours les plus dignes aux fonctions publiques. Il n'en fut pas de même de la nouvelle *aristocratie*. Les récriminations éloquentes dont Salluste s'est fait l'écho nous apprennent que, pour commander les armées, exercer les principales magistratures, gouverner les provinces, les nobles de son temps n'avaient pas toujours besoin de mérite; qu'il leur suffisait, comme plus tard à Almaviva, de s'être donné la peine de naître. Par son mode d'administration du domaine public, cette *aristocratie* maintenait systématiquement la masse des citoyens dans la misère. La faim, le besoin, étaient à ses yeux des moyens légitimes de gouvernement. Ce n'était que sous la pression d'un grand danger public ou d'une nécessité absolue, qu'elle laissait arriver aux magistratures des hommes nés hors de ses rangs. En pareil cas, sa vanité se vengeait de ces récompenses forcément accordées à leur mérite, en leur jetant l'épithète d'*homme nouveau*. Avec le temps, cette *aristocratie* en vint à n'être pas moins menacée dans son existence

par ceux de ses membres qui, faute d'avoir su conserver leur patrimoine, étaient tombés dans la misère, que par la plèbe affamée elle-même. L'incertitude où ces luttes intestines, ces incessantes conspirations mettaient toutes choses, fit naître l'idée d'une concentration des pouvoirs entre les mains d'un seul magistrat. A l'honneur de cette *aristocratie*, il faut dire qu'elle lutta très-énergiquement, près d'un demi-siècle, pour empêcher cette transformation du système politique; mais une fois cette transformation accomplie, elle en prit très-bien son parti. Ainsi que nous l'apprend Tacite, le seul règne d'Auguste suffit à la noblesse romaine pour l'amener à préférer la jouissance paisible de ses richesses à la liberté politique, du moment surtout que celle-ci ne pouvait être acquise et maintenue qu'au prix des plus laborieux efforts. En tant que corps, l'*aristocratie* ne fut jamais un danger, ni même un embarras pour le nouveau régime. De tout temps, les empereurs la trouvèrent très-docile; en retour, ce fut presque toujours dans son sein qu'ils prirent les consuls, les censeurs et les pontifes. Vers la fin de l'empire, lorsque la cour et le gouvernement central reçurent leur forme définitive, les rangs et les titres se multiplièrent. Ces rangs et ces titres conféraient d'assez importants priviléges à l'égard des autres citoyens, mais aucune force, aucune indépendance vis-à-vis du pouvoir central. Après sa défaite et son anéantissement comme principe de gouvernement, l'esprit aristocratique s'était maintenu dans les constitutions municipales. Dans chaque municipe, il y avait un sénat appelé *ordo* ou *curia*, qui constituait la cité proprement dite et administrait la ville. Cet *ordo* se composait d'un certain nombre de familles connues, dont les noms étaient inscrits sur un registre appelé *Album ordinis* ou *Album curiæ*. Les priviléges de ces familles étaient héréditaires. Elles seules décidaient des conditions d'admission dans leur sein. Telle fut notamment l'origine de l'*aristocratie* de Venise.

— *Aristocratie à Venise.* Instruits par l'expérience de l'histoire et celle des événements qui s'accomplissaient autour d'eux, les gouvernants de Venise, qui tenaient avant tout à ce que leur système politique vécût, s'attachèrent, par l'établissement du partage égal des successions, à ce qu'il ne s'élevât parmi la noblesse aucune individualité capable, par ses richesses, de devenir une puissance dans l'Etat. L'interdiction de faire le commerce fut en même temps un moyen très-efficace pour empêcher l'accroissement des richesses de l'*aristocratie*. Afin de maintenir la bonne harmonie ou tout au moins la paix sociale, les lois obligèrent les nobles à s'acquitter rigoureusement de leurs dettes; les lois leur imposèrent de plus une telle modestie dans leurs dépenses et dans leur genre de vie, que, pendant les deux derniers siècles de l'existence de la république, il n'y avait, disent tous les publicistes et tous les voyageurs, que les courtisanes qui pussent leur faire dépenser de l'argent. Individuellement, les nobles n'avaient aucune prérogative personnelle et particulière, distincte de celles de leur corps. Le maintien de ce régime, en dehors des considérations de politique internationale qui firent respecter l'indépendance de la république, exigea l'établissement d'une magistrature à laquelle fut attribué le pouvoir de rechercher et de punir en secret. Grâce à ses inquisiteurs d'Etat, l'*aristocratie* de Venise était le régime politique qui offrait le moins de liberté à ses sujets et même à ses nobles. De tous les pouvoirs que la Révolution française fit disparaître, ce fut un de ceux qui excitèrent le moins de regrets. Dans les aspirations de Venise actuelle pour l'indépendance et la liberté, le regret de l'ancienne forme de gouvernement ne tient assurément aucune place.

— *De l'aristocratie en Europe après la chute de l'empire romain et au moyen âge.* L'empire romain écroulé, l'*aristocratie* se composa des chefs des bandes envahissantes et des grands propriétaires romains qui avaient été assez heureux pour conserver leurs biens. Le régime connu plus tard sous le nom de *féodalité* avait existé en germe dans les Gaules avant la conquête romaine. A cette époque, où l'organisation sociale était encore à l'état de clan, la tendance des petits propriétaires était, comme plus tard en Ecosse et en Irlande, de se grouper autour d'un homme à la fois plus riche, plus puissant et plus influent que les autres. Vercingétorix était un chef de cette sorte. Cette forme de société, très-propre à enfanter de grands dévouements personnels, l'est beaucoup moins pour créer l'esprit national. Les hommes qui y sont engagés deviennent facilement, entre les mains de leurs chefs, les simples instruments de leurs intérêts particuliers et de leurs passions. Un autre danger de cet état de société, c'est d'enfanter des guerres privées. En remplaçant ces petites dominations par une administration dont les ressorts s'étendaient sur toutes les parties du territoire, et procuraient à tous les intérêts une protection égale et uniforme, la domination romaine, ainsi que le remarque M. Guizot, fut un véritable bienfait.

Bien avant la fin de cette domination, et alors qu'elle menaçait ruine, la tendance des races celtiques à se grouper en faisceaux isolés avait reparu. Pendant tout le moyen âge, l'*aristocratie* se composa des gens assez forts pour se protéger eux-mêmes et pour protéger les autres. Les désordres qui avaient troublé la société celtique se reproduisirent; les guerres privées reparurent; la sécurité sociale s'amoindrit; la justice s'effaça, et là même où cette justice parvint à subsister, ses formes bizarres et capricieuses ne servirent que trop souvent d'instruments entre les mains des forts. Le besoin d'ordre, de régularité, de sécurité, conditions nécessaires à toute société, fit naître la pensée de reconstituer quelque chose d'analogue à l'empire romain et à ses formes administratives.

— *Aristocratie en France.* En France, où la race capétienne devait reprendre avec tant de succès l'œuvre des Carlovingiens, l'*aristocratie*, tout en devenant à la longue sujette, n'en conserva pas moins de très-grands priviléges. Les redevances de services et d'argent qui, pendant la barbarie du moyen âge, avaient été le prix et la rémunération d'une protection sociale plus ou moins efficace, s'étaient conservées alors que cette protection avait été déplacée. Chefs de cette *aristocratie*, servis et entourés par ses membres, les rois, une fois assurés de son obéissance, lui avaient accordé de très-larges immunités et avantages. La noblesse était exempte d'impôts. Après la création des armées permanentes, les grades d'officiers étaient exclusivement devenus son partage; un très-grand nombre d'emplois civils et ecclésiastiques étaient également accordés à des nobles. Avec le temps, la noblesse et les priviléges qui y étaient attachés étaient devenus des moyens de finance. Les anoblis devenaient bientôt aussi attachés à leurs prérogatives que les nobles de vieille race. Les réformes les plus indispensables et les plus nécessaires, qu'exigeaient les progrès de l'ordre social, rencontraient toujours en eux de très-énergiques adversaires. Les associations des nobles contre saint Louis et Philippe le Bel, les révoltes de la noblesse sous Louis le Hutin, les guerres qu'eut à soutenir Louis XI, la Ligue, la Fronde et l'émigration ne sont, à vrai dire, que les diverses phases de cette résistance de l'*aristocratie* contre l'esprit d'égalité qui, de tout temps, s'est trouvé au fond des aspirations du peuple français. En établissant le principe de l'égalité devant la loi et devant l'impôt, et notamment en introduisant ce régime dans le partage des successions, la révolution de 1789 a détruit tous les germes possibles d'*aristocratie*.

En reprenant une nouvelle forme, la monarchie a cru qu'une *aristocratie* était pour elle un point d'appui nécessaire. Tour à tour on l'a vue reconnaître les vieux titres de noblesse, en créer de nouveaux, permettre de fonder des majorats, favoriser autant que possible les nobles, tant anciens que nouveaux, en leur laissant plus que leur part dans la distribution des hauts grades de l'armée et des fonctions diplomatiques, et même en remplissant avec eux l'une des deux parties de la représentation nationale. Au jour du péril et de la chute, l'histoire ne mentionne pas qu'aucune des fractions de cette *aristocratie* se soit spécialement exposée à des dangers personnels pour sauver la monarchie.

En France, du reste, l'esprit national se prononce contre les institutions qui cherchent leur appui dans une *aristocratie*. A tort ou à raison, le pays ne veut pas de substitution. Quant aux institutions de majorat, elles ont été des sources de discordes dans les familles où on les constituait. En 1831, au moment où se discutait la question de savoir si la pairie serait ou ne serait pas héréditaire, M. Lherbette faisait remarquer avec raison que le nom de la noblesse pouvait bien encore se trouver inscrit dans la loi, mais que la chose n'avait plus sa place dans la société, qu'elle y formait un contre-sens, et que tout ce qu'elle devait attendre du temps, ce n'était pas une force nouvelle, mais un anéantissement complet. Aux esprits qui ne sont que trop disposés à se laisser séduire par l'exemple de l'Angleterre, le sage Daunou répondait : « C'est dans ses propres mœurs, dans ses idées, dans son langage, dans la conscience de ses progrès, qu'une nation qui veut être libre doit puiser toutes ses institutions; elle se dégrade et ne se garantit point par des institutions serviles. Si on la voyait introduire péniblement chez elle les pratiques, les routines, et jusqu'au vocabulaire politique de ses voisins, réduire toutes les questions à savoir comment ils s'y prennent pour faire des lois, pour administrer, juger, on pourrait la croire menacée de redescendre. »

Depuis 1831, le pouvoir monarchique, en France, a continué de faire des nobles, de distribuer des titres; mais la pensée de créer, pour ces nobles et leurs descendants, des priviléges spéciaux, ne s'est jamais présentée à aucun esprit sérieux, et cette intention ne s'est pas davantage traduite en fait. Les avantages pécuniaires stipulés par quelques-unes de ces créations de nobles en faveur de certaines illustrations militaires, seraient peut-être, si la jouissance n'en était pas restreinte à un seul descendant, aussi mal supportées par les futures générations françaises que les dotations du vainqueur de Blenheim le sont aujourd'hui en Angleterre. En somme, aujourd'hui, en France, en dehors du relief tout fictif que les familles nobles retirent de leur position sociale, ni la loi ni les mœurs ne leur reconnaissent et ne leur accordent aucun privilége.

— *Aristocratie actuelle en Europe.* La révolution de 1848 a porté de nouveaux coups à l'*aristocratie*. En Autriche, dans un des pays où l'on pouvait croire cette *aristocratie* le plus solidement établie, les lois des 27 mars et 16 juin 1849 ont aboli les juridictions patrimoniales et féodales, et n'ont laissé à la grande propriété d'autre avantage que le cens qu'elle paye. Le principe de l'égalité devant l'impôt et devant la loi n'a pas aussi complétement réussi dans les autres parties de l'Allemagne; en Bavière, en Saxe, dans le Wurtemberg, en Hanovre, en Prusse, les nobles pris par la conscription ont droit d'être enrôlés comme cadets. Au point de vue fiscal, les biens nobles jouissent encore d'un certain nombre d'immunités. La constitution même du système représentatif sert à maintenir ces priviléges. La chambre haute, étant partout composée de représentants des anciennes familles princières, dont les Etats ont été médiatisés, de possesseurs de terres seigneuriales ou de biens nobles, est naturellement assez peu disposée à faire bon accueil aux innovations. En Prusse, cette opposition de la chambre des seigneurs à la confection de lois égales et uniformes pour tous, est allée jusqu'à rendre cette chambre un objet de haine pour le reste du pays. En Russie, la noblesse se divise en trois classes. Une partie de cette noblesse est exempte d'impôts, de service militaire et de peines corporelles. Dans chaque gouvernement, la noblesse forme une corporation ayant à sa tête un maréchal de la noblesse, et c'est sur des listes présentées par elle que sont choisis les principaux fonctionnaires chargés de l'administration et de la justice.

La Suède et le Portugal sont les deux seuls pays de l'Europe où les priviléges de l'ancienne *aristocratie* se soient maintenus dans presque toute leur intégrité. Dans chacun de ces deux pays, c'est l'ancienne noblesse qui remplit exclusivement la chambre haute. En Suède, il est vrai de dire que l'*aristocratie*, comme en Angleterre, a imposé à la royauté le système constitutionnel. Mais là, comme partout ailleurs, l'action du temps amène chaque jour le pouvoir entre les mains des classes moyennes.

En Angleterre même, malgré la grande et glorieuse histoire de l'*aristocratie*, malgré ses éclatants et mémorables services, et la part qu'au moyen âge elle prit pour assurer aux ouvriers des champs et aux bourgeois des villes les fruits légitimes de leur travail, malgré la résistance qu'au XVIIe siècle rencontrèrent dans ses rangs les tentatives des Stuarts contre les libertés nationales, malgré les nombreuses et nobles victimes qu'elle offrit en sacrifice à ces libertés sur le champ de bataille et sur l'échafaud, malgré l'intelligence qu'elle a déployée dans la gestion des affaires publiques tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, la sagesse et la modération qu'elle a montrées, soit en conservant ses cadres toujours ouverts aux classes moyennes, soit en acceptant à temps le partage de son influence politique, soit en se soumettant à des réformes économiques qui l'obligeaient à reviser tous ses arrangements domestiques, malgré tous ces glorieux souvenirs, cette *aristocratie* n'est plus que l'ombre d'un grand nom.

La réforme électorale de 1832, en élargissant les portes de la chambre des communes pour les classes moyennes, a, du même coup, assuré la prépondérance de ces classes. Depuis trente-trois ans, c'est à leur profit et à celui de la grande masse de la nation que le parlement légifère et gouverne. La partie de la législature où se trouve plus spécialement l'élément aristocratique, c'est-à-dire la chambre des lords, se borne plus que jamais à un simple travail de révision législative; et, de plus, reconnaît que c'est là son rôle. Il ne faut pas perdre de vue que les trois cinquièmes des membres de cette chambre tiennent par leur origine aux classes moyennes.

Aristocraties (LES), comédie en cinq actes, en vers, par M. Etienne Arago, représentée pour la première fois sur le Théâtre-Français, le 29 octobre 1847. Quatre genres d'aristocraties sont en présence dans cette comédie. La première est représentée par le comte de Torcy, dont la noblesse remonte à Charlemagne; la seconde, par le baron de Larrieul, titré par Napoléon Ier; la troisième, par Verdier, dont les titres nobiliaires consistent en énormes sacs d'écus; et la quatrième enfin par Valentin, qui est noble de par son travail et son génie. On devine aisément la lutte qui doit s'engager entre ces quatre personnages. Naturellement Verdier a une fille dont la beauté, déjà remarquable, est singulièrement rehaussée par une dot superbe. Le comte et le baron, gentilshommes ruinés qui se méprisent l'un l'autre, luttent à coups de parchemins, devant le bonhomme Verdier, à qui épousera de quoi redorer son blason. Mais Laurence n'entend nullement devenir baronne ou comtesse; elle connaît un certain jeune homme, pauvre il est vrai, mais qui l'a sauvée d'un grand danger, et c'est lui qu'elle veut appeler son mari. Le père ne renonce pas ainsi à l'espoir qu'il nourrit depuis bien longtemps de voir des armoiries sur la voiture de sa fille. Un incident lui ouvre bientôt les yeux sur la cupidité des prétendants à la main de Laurence, et il finit par penser qu'il ferait peut-être mieux de marier sa fille à un honnête travailleur. Justement Valentin devient, tout à fait à point, aussi riche que Crésus, et le jour même où il arrive pour annoncer son bonheur à M. Verdier, celui-ci est ruiné complétement par un incendie. C'est alors que Valentin prouve, en épousant Laurence devenue pauvre, qu'il possède l'aristocratie véritable, la seule noblesse et la seule richesse que rien ne peut donner, sinon le travail et le génie. « Le dialogue de cette comédie, dit M. Théophile Gautier, est vif, semé de traits brillants et concis, d'attaques contre les vices et les travers de l'époque, qui ne vont pas jusqu'à l'injure déclamatoire, mais qui ont de l'éloquence et de la chaleur. A force de traits, l'auteur a évité le prosaïsme où l'on retombe si aisément dans les sujets modernes; il eût été facile de colorer davantage les scènes d'amour de Valentin et de Laurence; mais, à notre époque, le balcon de Juliette est d'une escalade difficile, et l'alouette à Paris ne s'élance pas vers le soleil en secouant ses ailes emperlées par la rosée de la nuit. » — « Le vers de M. Etienne Arago, dit la *Revue indépendante*, est surtout remarquable par la clarté et la concision; il a de la vivacité, du relief et abonde en heureuses saillies, en traits piquants qui vont toujours droit au but et n'épargnent aucun ridicule, aucun vice. Les hautes pensées, les sentiments généreux, éclosent dans la pièce de M. Etienne Arago, pour ainsi dire à chaque vers, et y répandent comme un parfum de probité qui charme et réjouit le cœur. »

ARISTOCRATIQUE adj. (a-ri-sto-kra-ti-ke — rad. *aristocratie*). Qui appartient à l'aristocratie, en parlant des institutions, des personnes, des familles, etc. : *Gouvernement* ARISTOCRATIQUE. *Les familles* ARISTOCRATIQUES *doivent être peuple autant qu'il est possible.* (Montesq.) *La France est devenue républicaine et plébéienne, de royale et* ARISTOCRATIQUE *qu'elle était.* (Chateaub.) *Il ne peut exister de monarchie sans que la classe* ARISTOCRATIQUE *en fasse partie.* (Mme de Staël.) *L'Angleterre est réellement une république* ARISTOCRATIQUE. (Lamenn.) *Un sénat* ARISTOCRATIQUE *est le plus intraitable des maîtres.* (Guizot.) *Dans les Etats* ARISTOCRATIQUES, *on aspire à former de grandes propriétés, et on perpétue les fortunes dans les mêmes mains.* (Troplong.)

— Par ext. Se dit, surtout en parlant des choses, de ce qui tient à l'aristocratie, de ce qui en a la distinction, les allures, les grands airs, les manières, etc. : *Napoléon ne fut démocrate qu'un moment; ses penchants étaient* ARISTOCRATIQUES. (Chateaub.) *Bien qu'il eût les instincts constitutionnels et libéraux de* 1789 *dans l'âme, il avait gardé le costume extérieur et* ARISTOCRATIQUE *de l'ancien régime.* (Lamart.) *Sous le rapport de l'intelligence, la France est un pays essentiellement* ARISTOCRATIQUE. (Renan.) *Le porte-clefs ouvrit le guichet, surtout en apercevant ce chasseur emplumé dont le costume, vert et or, brillant comme celui d'un général russe, annonçait une visiteuse* ARISTOCRATIQUE. (Balz.) *Elle allait souvent se promener sous les ombrages* ARISTOCRATIQUES *des Tuileries.* (Balz.) *En remontant dans la Grande-Rue, je pense à déjeuner et j'entre à cet effet dans une auberge* ARISTOCRATIQUE *s'il en fut.* (G. de Nerv.) *Oh! oh! dit-il en se tournant vers moi, vous allez sans doute voir la belle créature de qui je vous ai parlé jadis, j'entends dans le corridor un pas* ARISTOCRATIQUE. (Balz.) *Vous avez la main très-*ARISTOCRATIQUE. (G. Sand.) *La peinture et la sculpture sont des arts essentiellement* ARISTOCRATIQUES. (E. Montégut.) *Un seigneur de la maison du Châtelet se fit creuser un tombeau sous un des piliers de l'église de Neufchâteau. « Je ne veux pas, dit-il, que les vilains me marchent sur le ventre. » C'était pousser bien loin les préjugés* ARISTOCRATIQUES.

— Un écrivain a dit, par une alliance de mots hardie : *Je m'aperçus que mon titre flattait extrêmement l'*ARISTOCRATIQUE DÉMOCRATIE *du fournisseur.* (E. Sue.)

— **Antonymes.** Démagogique, démocratique, populaire, républicain.

ARISTOCRATIQUEMENT adv. (a-ri-sto-kra-ti-ke-man — rad. *aristocrate*). D'une manière aristocratique : *Cet Etat est gouverné* ARISTOCRATIQUEMENT. (Acad.) *L'esprit d'association est le fait des sociétés* ARISTOCRATIQUEMENT *constituées.* (E. de Gir.)

— Par ext. Avec noblesse, avec grandeur : *Le buste en marbre de M. Alfred de Vigny reproduit d'une façon intelligente la physionomie* ARISTOCRATIQUEMENT *poétique du modèle.* (Th. Gaut.) *Tout le monde convenait qu'elle était la femme la plus* ARISTOCRATIQUEMENT *belle de tout Paris.* (Balz.)

— En mauvaise part, Avec fierté, avec hauteur : *Commander* ARISTOCRATIQUEMENT. *Traiter* ARISTOCRATIQUEMENT *ses subordonnés, ses inférieurs. Je ne vois pas ce que la duchesse la plus* ARISTOCRATIQUEMENT *dédaigneuse pourrait objecter à ce passe-temps.* (Th. Gaut.)

ARISTOCRATISÉ, ÉE (a-ri-sto-kra-ti-zé) part. pass. du v. Aristocratiser. Rendu aristocratique : *Gouvernement* ARISTOCRATISÉ.

— Fig. Elevé, tiré de la foule : *Pour elle, le Gilbert américain,* ARISTOCRATISÉ *par la science, par l'étude, était toujours le misérable petit Gilbert.* (Alex. Dum.)

ARISTOCRATISER v. a. (a-ri-sto-kra-ti-zé — rad. *aristocrate*). Néol. Rendre aristocratique : ARISTOCRATISER *un Etat.* ‖ Faire d'une chose le privilége de l'aristocratie : *Quand la Restauration voulut créer le double vote, pour* ARISTOCRATISER *tout à fait l'élection, elle fit plus, elle institua le vote au chef-lieu du département.* (Lamart.) *Créer, en matière de pétition comme en matière de presse un gérant responsable, c'est* ARISTOCRATISER *le droit de*

pétition, c'est l'interdire à quiconque n'exercera pas une certaine influence. (Mad. de Montjau.)

— Par ext. Donner les goûts, le ton, les manières aristocratiques : *J'aurai bien de la peine à l'*ARISTOCRATISER. (H. Murger.) *Ce fut alors qu'il tenta de devenir physiquement ce qu'il était moralement : il voulut* ARISTOCRATISER *sa personne comme son esprit.* (F. Soulié.)

S'aristocratiser, v. pr. Prendre le ton, les manières de l'aristocratie, du grand monde : *Il avait une assez plaisante tendance à* S'ARISTOCRATISER *rapidement.* (Ch. Rabou.)

ARISTOCRATISME s. m. (a-ri-sto-kra-ti-sme — rad. *aristocratie*). Néol. Aristocratie érigée en système.

ARISTODÈME, chef des héraclides qui s'emparèrent de la Laconie vers 1104 avant l'ère chrétienne. Il régna à Sparte et mourut frappé de la foudre. Ses fils Eurysthène et Proclès furent la tige des deux maisons royales de Sparte.

ARISTODÈME, surnommé **Malacus** (le *mou*), tyran de Cumes, était contemporain de Tarquin le Superbe, qui se réfugia à sa cour et y mourut, suivant le récit de Tite-Live. Pour s'emparer du pouvoir dans la ville de Cumes, gouvernée par l'aristocratie, Aristodème se mit à la tête du parti démocratique, et fit ensuite peser sur tous la plus odieuse tyrannie. Mais les nobles, dispersés par l'exil, se réunirent, parvinrent à rentrer dans Cumes et firent périr Aristodème et sa famille, vers l'an 490 av. J.-C.

ARISTODÈME, sculpteur grec, florissait 360 ans environ av. J.-C. Pline parle de lui en termes très-élogieux, et cite, parmi ses ouvrages, des chars à deux chevaux, des statues de lutteurs, de philosophes, de femmes célèbres, la statue du roi Séleucus, un *Doryphore* (guerrier armé d'une lance) d'une grande beauté, etc. Tatien lui attribue un buste d'Esope le fabuliste.

ARISTODÈME, roi de Messénie, combattit vingt ans les Spartiates pour l'indépendance de sa patrie. Un oracle ayant ordonné le sacrifice d'une vierge de sa race, il offrit sa fille; un jeune Messénien, qui aimait cette princesse, vint affirmer qu'elle était grosse, dans le but de la sauver. Aristodème indigné la tua et l'ouvrit de ses propres mains pour prouver la fausseté de cette allégation. Plus tard, désespéré de l'inutilité de sa résistance aux Lacédémoniens, il se tua sur le tombeau de sa fille (724 av. J.-C.).

ARISTODÈME, fameux acteur tragique, vivait à Athènes vers 340 av. J.-C., au temps de Philippe de Macédoine. Attaché au parti macédonien d'Athènes, il persuada à ses concitoyens de faire la paix avec Philippe, auprès de qui il fut envoyé comme ambassadeur. Il plut à ce prince, qui le combla de présents. Mais Démosthène voyant dans Aristodème un traître vendu, un Macédonien, le cribla de ses traits les plus acérés.

ARISTODÉMOCRATE s. m. (a-ri-sto-dé-mo-kra-te — de *aristocrate*, et *démocrate*). Néol. Partisan de l'aristodémocratie.

ARISTODÉMOCRATIE s. f. (a-ri-sto-dé-mo-kra-sì — de *aristodémocrate*). Néol. Gouvernement politique qui se compose d'aristocratie et de démocratie, où le pouvoir se partage entre les nobles et le peuple.

ARISTODÉMOCRATIQUE adj. (a-ri-sto-dé-mo-kra-ti-ke — de *aristodémocratie*). Néol. Qui appartient, qui a rapport à l'aristodémocratie.

ARISTOFFE s. f. (a-ri-sto-fe — de l'it. *arista*, épine). Argot. Maladie vénérienne.

ARISTOGITON, Athénien, conspira avec Harmodius la mort des tyrans Hippias et Hipparque. Ils choisirent pour l'exécution de leur projet la fête des grandes Panathénées, à laquelle ils se rendirent armés de poignards cachés sous des branches de myrte. Hipparque seul fut tué. Harmodius fut massacré sur-le-champ; Aristogiton, réservé pour les tortures, nomma comme ses complices tous les amis du tyran, qui furent mis à mort. Hippias lui ayant demandé s'il n'en restait pas d'autres : « Il n'y a plus que toi qui mérites la mort, » lui répondit-il. Cette circonstance, dont il n'est pas question dans Thucydide, a été révoquée en doute. Les Athéniens, rendus plus tard à la liberté, élevèrent des statues aux deux tyrannicides, et célébrèrent leur mémoire par des poésies qui se chantèrent pendant longtemps dans les repas. Le plus fameux de ces chants nous a été conservé. « Je porterai l'épée dans le rameau de myrte, comme firent Harmodius et Aristogiton quand ils tuèrent le tyran et qu'ils établirent dans Athènes l'égalité, etc. »

ARISTOLAÜS, peintre athénien, fils et élève du célèbre Pausias, vivait environ 325 av. J.-C. Il était surtout remarquable par la correction et la sévérité du style. Pline cite de lui un *Epaminondas*, un *Périclès*, une *Médée*, le *Sacrifice d'un bœuf*, et surtout son tableau du *Peuple athénien personnifié*, sujet qui tentait souvent le génie des peintres grecs.

ARISTOLOCHE s. f. (a-ri-sto-lo-che — du gr. *aristolochia*; formé de *aristos*, excellent; *locheia*, lochies, parce que, selon les anciens, cette plante favorisait l'écoulement des lochies). Bot. Genre de plantes de la famille des aristolochiées : *La terre se hérisse d'*ARISTOLOCHES *aux larges feuilles.* (Salvandy.) *Les* ARISTOLOCHES *et les capucines avaient disparu de la mansarde où autrefois la main du bonhomme les treillageait avec tant de soin.* (Alex. Dum.) *André plaça son œil sur la loupe et regarda les feuilles jaunies de l'*ARISTOLOCHE. (H. Berthoud.)

— **Encycl.** Le genre *aristoloche* se distingue par les caractères suivants : périanthe unique tubuleux, à tube long, ventru à sa base, se coupant circulairement au-dessus de l'ovaire après la floraison, à limbe évasé et prolongé en languette unilatérale; six étamines à filets presque nuls; anthères soudées à la colonne du style (ce qui constitue la gynandrie hexandrie de Linné); stigmate à six lobes; ovaire à six loges, formant un fruit capsulaire à déhiscence septicide, à graines disposées sur un seul rang dans chaque loge. Les *aristoloches* sont des plantes vivaces, la plupart herbacées, à souche quelquefois tubéreuse.

Les principales espèces sont : l'*aristoloche clématite*, l'*aristoloche à racine ronde*, l'*aristoloche à racine longue*, parmi les indigènes; l'*aristoloche serpentaire*, l'*aristoloche siphon*, parmi les exotiques.

L'*aristoloche clématite*, vulgairement nommée *poirier* et *sarrasine*, est une plante de trois à six décimètres, à tige dressée, anguleuse, sillonnée; à feuilles alternes pétiolées, glabres, cordiformes, d'un vert pâle; à fleurs d'un jaune pâle, réunies en fascicules à l'aisselle des feuilles; à capsule pendante, grosse et en forme de poire. Elle fleurit de mai à septembre; on la trouve dans les lieux incultes et pierreux, dans les bois, le long des haies, parmi les buissons et assez souvent dans les vignes, d'où l'on a beaucoup de peine à la faire disparaître. Sa racine a été vantée contre la goutte.

L'*aristoloche à racine ronde* se reconnaît à sa souche en forme de gros tubercule arrondi et charnu; à ses feuilles sessiles d'un vert obscur, sur la face inférieure desquelles se dessinent de fortes nervures; à ses fleurs grandes, solitaires à l'aisselle des feuilles, et dont le périanthe présente une languette ordinairement d'un rouge noirâtre. Elle fleurit d'avril à mai. Sa racine, douée d'une odeur aromatique peu agréable et d'une saveur âcre, est quelquefois employée comme excitante et tonique.

L'*aristoloche longue* ou *à racine longue* diffère de la précédente par sa souche épaisse, allongée, par ses feuilles pétiolées et par ses fleurs à languette de couleur moins foncée.

L'*aristoloche serpentaire* est appelée ordinairement *serpentaire de Virginie*, parce qu'elle est originaire de ce pays. Sa racine est rampante, composée d'un grand nombre de fibres grêles touffues, présentant une odeur forte, analogue à celle du camphre, et une saveur chaude et térébenthinée. Cette racine est considérée comme un médicament excitant et tonique très-actif; elle est administrée à la dose de cinq grammes pour un litre de décoction. On l'associe souvent au quinquina. Dans les fièvres graves, on conseille quelquefois la *teinture alcoolique de serpentaire* (serpentaire, 1; alcool, 4).

L'*aristoloche siphon* est originaire de l'Amérique septentrionale. C'est un arbrisseau sarmenteux, très-propre à orner les murs et les berceaux avec ses grandes feuilles cordiformes et ses bizarres fleurs d'un vert rougeâtre, qui sont recourbées en forme de siphon ou de pipe turque, et semblent coiffées d'un chapeau à trois cornes.

ARISTOLOCHIÉ, ÉE adj. (a-ri-sto-lo-chi-é — rad. *aristoloche*). Bot. Qui ressemble à l'aristoloche.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre aristoloche.

— **Encycl.** La famille des *aristolochiées* ou *asarinées* renferme des herbes ou des arbrisseaux, à tige souvent grimpante, munie de feuilles alternes, pétiolées, simples, quelquefois accompagnées de stipules. Les fleurs sont généralement grandes, solitaires ou fasciculées à l'aisselle des feuilles, ou bien encore réunies en grappes. Elles sont dépourvues de corolle, et présentent un calice monosépale, coloré, pétaloïde, souvent irrégulier, à tube adhérent à l'ovaire, à limbe variable de forme et de dimension, parfois déjeté en languette; six à douze étamines, libres ou soudées, insérées au sommet de l'ovaire, qui est ordinairement à six loges multiovulées, et surmonté d'un stigmate sessile à lobes rayonnants, en nombre égal à celui des loges. Le fruit est une capsule sèche, quelquefois charnue, divisée ordinairement en six loges qui renferment chacune plusieurs graines aplaties ou anguleuses. Les diverses espèces d'*aristolochiées* sont disséminées dans les régions chaudes et tempérées des deux continents. La plupart possèdent des propriétés médicales assez énergiques. Elles sont amères, stimulantes, drastiques, aromatiques, diurétiques, vermifuges et fébrifuges.

La famille des *aristolochiées* renfermait autrefois les trois genres aristoloche, asaret et cytinus. A. Richard en a distrait ce dernier, dont il a fait le type d'une nouvelle famille.

ARISTOLOCHINE s. f. (a-ri-sto-lo-chi-ne — rad. *aristoloche*). Chim. Matière amère de la racine d'aristoloche.

ARISTOLOCHIQUE adj. (a-ri-sto-lo-chi-ke — du gr. *aristos*, excellent; *locheia*, lochies). Méd. Se dit des remèdes propres à faire couler les lochies.

ARISTOMAQUE, philosophe péripatéticien, né à Soles, en Cilicie, vivait peut-être dans le IIIe siècle av. J.-C. Disciple de Lycon, il se livra à l'histoire naturelle et étudia pendant près de soixante ans les mœurs des abeilles. Il avait écrit aussi sur l'agriculture. Pline le cite fréquemment.

ARISTOMAQUE, tyran d'Argos, contemporain d'Aratus. Lorsque le chef de la ligue Achéenne fit sa tentative pour délivrer Argos, Aristomaque fit périr un grand nombre de citoyens qu'il soupçonnait complices du mouvement. Il finit cependant par être obligé de déposer son autorité, et devint, dans la suite, stratége des Achéens. Mais il les trahit et fut mis à mort. Plutarque compte deux tyrans d'Argos du même nom; mais leur histoire est assez incertaine.

ARISTOMÈNE, héros messénien, souleva ses concitoyens contre la domination des Spartiates et commença la deuxième guerre de Messénie (683 av. J.-C.). Salué roi après quelques succès brillants, il n'accepte que le titre de chef militaire, rattache à la cause de sa patrie d'anciens alliés, les Arcadiens, épouvante les Spartiates par les entreprises les plus audacieuses et les réduit à l'humiliation de demander un général aux Athéniens, qui, par dérision, leur envoient Tyrtée. Trahi par Aristocrate II, roi des Arcadiens, écrasé à la sanglante bataille de la Grande-Fosse, Aristomène se retranche sur le mont Ira et y prolonge, pendant onze ans encore, une résistance qui n'était plus que l'effort sublime, mais stérile, d'un héroïsme solitaire. Pendant cette période mémorable, il accomplit une suite de merveilleux exploits qui, peut-être, appartiennent plus à la poésie qu'à l'histoire, et que les derniers Messéniens chantaient encore mille ans après dans leurs montagnes, alors que la Grèce elle-même n'était plus qu'un nom. Trahi de nouveau par Aristocrate, abandonné par ses alliés, accablé par le nombre, il fut contraint à la fin de chercher un refuge en Arcadie (668 av. J.-C.), et alla mourir à Rhodes.

ARISTON s. m. (a-ri-ston — du gr. *aristos*, le meilleur). Nom que les Grecs donnaient à leur principal repas.

ARISTON, roi de Sparte, succéda vers 560 av. J.-C. à son père Agésiclès, et régna, dit-on, cinquante ans avec équité et modération. Sous son règne, les Lacédémoniens l'emportèrent enfin sur les Tégéates, après une guerre de soixante-quatorze ans. Ce prince est surtout connu par ses reparties piquantes.

ARISTON de Chio, philosophe grec, surnommé la *Sirène*, à cause de son éloquence persuasive, florissait vers 275 av. J.-C. Il fut d'abord disciple de Zénon le stoïcien, ouvrit une école à Athènes, et enseigna ensuite une doctrine dont la base était l'indifférence pour ce qui n'est ni vice ni vertu. Il proscrivait la logique et la science de la nature, la première comme inutile, la seconde comme excédant les bornes de notre intelligence. Sa morale était peu austère. Il ne reste rien de ses écrits. Il mourut des suites d'un coup de soleil.

ARISTON (Titus), jurisconsulte romain, contemporain de Trajan. Nous ne le connaissons que par les éloges que Pline le Jeune donne à ses talents et à ses vertus. Il ne nous est rien parvenu de ses écrits.

ARISTONIC, fils naturel d'Eumène II, roi de Pergame. Irrité de ce qu'Attale III avait légué en mourant ce royaume aux Romains, il leva des troupes pour s'en emparer et s'y maintenir. Après avoir obtenu d'abord plusieurs avantages, il fut vaincu et fait prisonnier par le consul Perpenna, qui le conduisit à Rome. Le sénat le fit étrangler dans sa prison (129 av. J.-C.).

ARISTONYME s. m. (a-ri-sto-ni-me — du gr. *aristos*, noble; *onuma*, nom). Titre de noblesse converti en nom propre.

ARISTOPHANE, le plus illustre des poëtes comiques grecs, né, suivant les uns, à Athènes; suivant d'autres, dans l'île de Rhodes ou dans celle d'Egine, vers 450 av. J.-C. On ne sait presque rien de sa vie. Vers 427 av. J.-C., il fit représenter les *Dœtaliens*, comédie qui ne nous est pas parvenue, non plus que les *Babyloniens*, où il attaquait la coutume de nommer les magistrats par la voie du sort. La plupart de ses pièces sont des pamphlets politiques, suivant l'esprit de l'*ancienne comédie*. Attaché au parti aristocratique, le poëte se servit largement des libertés que lui laissait l'état populaire, pour attaquer cette forme de gouvernement et les hommes politiques qu'elle mettait en évidence. Sous sa plume, la comédie devint une puissance, qu'on a comparée avec justesse à la presse politique des modernes. Il avait composé cinquante-quatre comédies; onze seulement nous sont parvenues en entier : *Plutus*, *Lysistrate*, les *Nuées*, les *Grenouilles*, les *Chevaliers*, les *Acharniens*, les *Guêpes*, les *Oiseaux*, la *Paix*, l'*Assemblée des femmes*, les *Thesmophories*. Dans les *Chevaliers*, il attaque avec une violence extrême le démagogue Cléon, contre lequel il avait d'ailleurs des griefs personnels. Il y tourne encore en ridicule le peuple athénien, le vieillard *Démos*, auquel il donne un caractère léger, irrésolu, et qu'il représente comme étant le jouet de ses orateurs, l'esclave de ses propres esclaves. Loin de s'irriter de la licence du poëte, les Athéniens lui décernèrent une couronne de l'olivier sacré, marque d'honneur la plus signalée que pût alors obtenir un citoyen d'Athènes.

On sait qu'aucun ouvrier n'ayant osé faire un masque à la ressemblance de Cléon, tout-puissant alors, et qu'aucun acteur n'ayant consenti à se charger du rôle, Aristophane dut le jouer lui-même.

Dans les *Oiseaux* et l'*Assemblée des femmes*, il se moque avec esprit des républiques imaginaires de Protagoras et de Platon. Les *Acharniens*, la *Paix* et *Lysistrate* ont pour but de rallier l'opinion à la paix. Les *Guêpes* (imitées par Racine dans les *Plaideurs*) sont une satire pleine de verve contre la passion des Athéniens pour les procès. Mais la plus remarquable, à cause du retentissement qui en fut la suite, est sa comédie des *Nuées*, où il attaqua Socrate avec autant d'esprit que de mauvaise foi. Dans cette pièce, Socrate est mis en scène et accusé de corrompre la jeunesse, de mépriser la religion nationale et d'introduire des dieux étrangers. On a remarqué que ce sont là précisément les accusations qui devaient se reproduire plus tard dans le procès du grand philosophe. Toutefois, il n'est guère admissible qu'Aristophane, comme l'a prétendu Elien, ait vendu sa plume à Anytus; car la représentation des *Nuées* eut lieu vingt-quatre ans avant cette inique condamnation.

« Il n'y a rien de commun, dit Camille Desmoulins dans son *Vieux Cordelier*, entre les *Nuées* d'Aristophane et la mort de Socrate, qui arriva vingt-quatre ans après la première représentation, et plus de vingt ans après la dernière. Les poëtes et les philosophes étaient depuis longtemps en guerre; Aristophane mit Socrate sur la scène, comme Socrate l'avait mis dans ses sermons : le théâtre se vengea de l'école... Ce qui a fait périr Socrate, ce ne sont donc point les plaisanteries d'Aristophane, qui ne tuaient personne, ce sont les calomnies d'Anytus et de Mélitus, qui soutenaient que Socrate était l'auteur de la disette, parce qu'ayant parlé des dieux avec irrévérence dans ses dialogues, Minerve et Cérès ne faisaient plus venir de beurre ni d'œufs au marché. »

Sous la domination des trente tyrans, la muse comique fut enchaînée comme la liberté publique, et un décret vint enfin, vers 388, lui enlever le privilége, dont elle avait un peu abusé, de placer sur la scène des personnages vivants, ce qui mit fin à ce qu'on appelle l'*ancienne comédie*, dont le caractère essentiel était la censure des mœurs publiques, et donna naissance à la *comédie moyenne* et à la *comédie nouvelle*, consacrées à la peinture des mœurs privées.

Aristophane donna encore l'exemple de ce genre dans sa pièce de *Cocalus*, et il y ouvrit la carrière dans laquelle se distingua Ménandre; il était alors fort vieux, et il paraît qu'il mourut peu de temps après.

Il faut être très-versé dans la connaissance des mœurs et de l'esprit de cette époque pour bien apprécier les qualités qui ont mérité à Aristophane sa brillante réputation. Aujourd'hui, les allusions, les personnalités, les jeux de mots dont ses pièces sont remplies, les rendent fort difficiles à entendre; mais on admirera toujours sa verve féconde, sa raillerie mordante, acérée, souvent injuste, son ingénieuse vivacité et cette force comique, unie à la grâce la plus exquise et à la finesse du plus pur atticisme. « Les Grâces, dit Platon, cherchant un sanctuaire indestructible, trouvèrent l'âme d'Aristophane. » Ajoutons que, si la pudeur est souvent choquée par la liberté des expressions, c'est moins au poëte qu'il faut s'en prendre qu'aux mœurs de son temps.

La meilleure traduction française d'Aristophane est celle de MM. Artaud et Destainville, dont la première traduction est de 1830. Une traduction en vers français de plusieurs fragments d'Aristophane a été publiée par M. Eugène Fallex, professeur à Paris, et le même auteur vient de terminer une édition classique de ce poëte, destinée aux élèves des lycées.

En littérature, le nom d'Aristophane est souvent cité par antonomase pour désigner un poëte, un écrivain qui attaque énergiquement, et avec l'arme du ridicule, les travers, les vices de ses contemporains. Souvent aussi ce nom est une expression de blâme à cause de la part, vraie ou fausse, que le grand comique a eue dans la condamnation de Socrate :

« Dans ses poëmes politiques, Henri Heine s'attache souvent à des personnalités pour en faire jaillir quelques idées justes et frappantes; il châtie en faisant rire. C'est un *Aristophane* philosophe, qui a le bonheur de s'attaquer à d'autres qu'à Socrate. »

GÉRARD DE NERVAL.

Aristophane (BUSTE D'), sculpture antique d'une belle conservation, trouvée dans les fouilles de la villa Adrien, à Tivoli, et placée depuis au musée Pio-Clémentin (Vatican).

ARISTOPHANE de Byzance, célèbre grammairien grec, né à Byzance, florissait vers 200 av. J.-C. Il dirigea la bibliothèque d'Alexandrie sous Ptolémée Evergète, et fut le maître du célèbre critique Aristarque. On lui attribue l'invention de l'accentuation et de la ponctuation grecques. Ses ouvrages sont perdus, à l'exception de quelques courts fragments.

ARISTOPHANESQUE adj. (a-ri-sto-fa-nè-

ske — rad. *Aristophane*). Qui a le caractère des comédies d'Aristophane, railleur, satirique, mordant : *Plaisanterie* ARISTOPHANESQUE. *Il se livre tout à son aise à la comédie* ARISTOPHANESQUE, *sans redouter nullement la censure.* (T. de Banville.) *Ils étaient chargés de trouver un cadre nouveau et original pour y enclaver une revue* ARISTOPHANESQUE. (A. Legendre.)

ARISTOPHANIE s. f. (a-ri-sto-fa-nî — rad. *Aristophane*). Néol. Pièce dans le genre de celle d'Aristophane : *La pièce de* Vautrin *est une* ARISTOPHANIE *qui, aujourd'hui, frapperait un Cléon tombé.* (Journ.)

ARISTOPHANIEN adj. m. (a-ri-sto-fa-ni-ain). Nom donné à une sorte de vers anapestique de sept pieds et demi, ainsi appelé à cause du grand usage qu'Aristophane en a fait dans ses comédies.

ARISTOPHANIQUE adj. (a-ri-sto-fa-ni-ke — rad. *Aristophane*). Syn. d'*aristophanesque* : *Bientôt, pour exhaler sa verve* ARISTOPHANIQUE, *Charles Gozzi créa un nouveau genre dramatique, approprié aux idées de ceux au milieu desquels il vivait.* (Rathery.) *Le* XVIII[e] *siècle s'ennuya bientôt de ses éternels marquis, types prévus par la comédie* ARISTOPHANIQUE *de Molière.* (Rog. de Beauv.) *Voici un vaudeville qui a la prétention d'être* ARISTOPHANIQUE, *et qui le justifie, au moins sous le rapport de la personnalité.* (Th. Gaut.) ‖ Mais ARISTOPHANESQUE est beaucoup plus usité.

ARISTOPHRON, orateur athénien, vivait dans le IV[e] siècle av. J.-C. Ce fut lui qui accusa Iphicrate et Timothée de trahison, et qui proposa la loi conférant le droit de cité à tout Athénien descendant de parents libres. Démosthène, contre qui il avait soutenu la loi leptine, en parle comme d'un grand orateur. Tous ses discours sont perdus.

ARISTOTE, le plus célèbre des philosophes grecs, surnommé le *Prince des philosophes*, fondateur de la secte des *Péripatéticiens*, né à Stagire, ville de Macédoine, l'an 384 av. J.-C., mort à Chalcis, en Eubée, en 322, âgé, par conséquent, de soixante-trois ans. Nicomaque, son père, médecin distingué et ami d'Amyntas II, roi de Macédoine, le destinait à la médecine. Resté orphelin avant d'avoir atteint sa dix-septième année, il fut élevé et comme adopté par une famille amie à laquelle il voua toujours la plus tendre reconnaissance.

Si l'on en croit trois historiens, Elien, Athénée et Eusèbe, il paraîtrait qu'après la mort de son bienfaiteur, Aristote ayant recueilli les biens qui lui venaient de ses parents et qui étaient considérables, s'abandonna tout à coup à une vie de plaisirs, dissipa en peu de temps son patrimoine, et fut obligé de se faire soldat; mais bientôt fatigué de la vie militaire, il se jeta dans les bras de la philosophie. Ces hypothèses qui, du reste, n'enlèveraient rien à la réputation du philosophe, ne sont rien moins que prouvées. Le témoignage de ces historiens ne s'appuie que sur une lettre apocryphe d'Epicure, et sur les railleries d'un certain Timée que l'on avait, non sans raison, surnommé le *Médisant.* Il faut d'autres documents pour convaincre de légèreté et de dissipation l'esprit le plus élevé, le philosophe le plus laborieux de toute l'antiquité. Ces accusations qui, pour nous, n'ont rien de sérieux, tourmentaient au moyen âge les admirateurs d'Aristote; ils n'étaient pas moins choqués d'admettre que, pour vivre, il ait pendant quelque temps pratiqué la médecine et exercé la pharmacie; il leur paraissait indigne du *maître* qu'il eût été soumis à de si vulgaires nécessités. Qu'Aristote ait exercé la médecine et la philosophie, il n'y a rien là d'invraisemblable ni qui soit de nature à affaiblir le respect que tous les siècles ont professé pour cette grande renommée. On sait, d'ailleurs, qu'il avait inspiré un goût très-vif à Alexandre pour cette science, que son père était médecin, et que lui-même composa un traité intitulé : *De la Santé et des Maladies.* Quoi qu'il en soit, bientôt Aristote vint se fixer à Athènes, alors dans toute sa splendeur et la capitale intellectuelle du monde hellénique, et il entra dans l'école de Platon, qui ne tarda pas à distinguer le jeune *Stagirite* dans la foule de ses auditeurs. Déjà apparaissaient en lui cette intelligence avide, cette activité prodigieuse, cette conception si vive, qui faisaient dire à son maître qu'il n'avait pas besoin de l'*éperon*, comme Xénocrate, mais du *frein.*

Après avoir suivi durant vingt années l'enseignement de Platon, Aristote s'en sépara tout à coup. Quelques historiens ont voulu voir une sorte de révolte pleine d'ingratitude dans cette séparation qui s'explique suffisamment par la puissante originalité d'Aristote, par la direction de sa pensée et par la nature de son génie si différent de celui de Platon. « Le *liseur*, l'*entendement* de l'école, dit M. Ch. Renouvier (car Platon donnait à Aristote ces deux noms), l'infatigable travailleur, toujours attaché aux faits et enclin à l'observation, devait avoir plus d'estime que de sympathie pour le beau, le grave, l'idéal et méditatif Platon, qui, à son tour, se plaignait peut-être de la froideur d'âme et de la direction de pensée de son indépendant disciple. De telles circonstances, si naturelles en elles-mêmes, ont pu servir de fondement aux calomnies que les ennemis d'Aristote répandirent sur son caractère et sur ses rapports avec son maître. » Il est certain qu'Aristote, dans tous les passages de ses écrits où il a parlé de Platon, n'en a parlé qu'avec respect. Tout le monde connaît la fameuse devise qu'il inscrivit pour ainsi dire sur sa bannière en se séparant de son maître : *Amicus Socrates, amicus Plato, magis amica veritas.* Dans le premier livre de l'*Ethique à Nicomaque*, au moment d'aborder la réfutation de la doctrine platonicienne sur les idées, il répète et applique cette belle maxime, en disant que, bien que des hommes qui lui sont chers comme des amis aient avancé cette doctrine, il se sent forcé de la combattre, parce qu'il faut préférer la vérité à ses amis.

Après la mort de Platon (348), Aristote s'éloigna d'Athènes, où les partisans de la Macédoine étaient mal vus, et se rendit à Atarné, en Mysie, auprès d'Hermias, son ami, qui d'esclave était devenu *tyran*, et dont il épousa la sœur Pythias. La fin tragique d'Hermias, livré aux Perses et mis à mort, obligea Aristote à se réfugier dans l'île de Lesbos. Il était encore dans cette île lorsqu'il fut appelé par Philippe de Macédoine pour faire l'éducation du jeune Alexandre, à la naissance duquel il avait, dit-on, reçu de Philippe la lettre si connue : « Je vous apprends que j'ai un fils. Je remercie les dieux non pas tant de me l'avoir donné que de l'avoir fait naître du temps d'Aristote. J'espère que vous en ferez un successeur digne de moi, et un roi digne de la Macédoine. » On sait, d'ailleurs, que cette lettre est d'une authenticité fort douteuse. Le philosophe se rendit à la cour de Macédoine, et consacra environ douze années à cette mémorable éducation. En 335, peu de temps après l'avénement de son élève, il revint se fixer à Athènes, et y fonda cette célèbre école du Lycée, nommée aussi *péripatéticienne* (du grec *peripatos*, promenade), parce que le maître donnait ses leçons en se promenant avec ses élèves. C'est pendant son séjour à Athènes qu'Aristote composa ou acheva de composer une partie de ses immortels ouvrages. Alexandre contribua avec un zèle généreux et intelligent à ses immenses recherches d'histoire naturelle, en chargeant des milliers d'hommes de recueillir, dans les contrées qu'il avait conquises, des plantes, des animaux, toutes les productions de l'Orient pour servir aux études de son maître, à qui il fit remettre en outre des sommes considérables (qu'Athénée porte à huit cents talents, près de quatre millions de francs) pour former une bibliothèque et faciliter ses recherches. Ces relations, comme on le sait, furent troublées par la fin tragique de Callisthène, dont Aristote fut doublement affligé, comme oncle de la victime et comme précepteur du meurtrier. Après la mort d'Alexandre (323), il y eut à Athènes une explosion de haine contre les hommes du parti macédonien, en même temps qu'un réveil de l'indépendance nationale. Aristote dut encore quitter Athènes dont le séjour ne lui offrait plus de sécurité. On produisit contre lui une accusation d'impiété fondée sur les honneurs qu'il avait rendus à la mémoire d'Hermias, son ami. Redoutant le sort de Socrate, il se retira dans l'île d'Eubée, à Chalcis, afin, dit-il, « d'épargner aux Athéniens un second attentat contre la philosophie. » L'aréopage le condamna à mort. Il ne survécut pas longtemps à ces odieuses persécutions et succomba au mois d'août de la même année (322 av. J.-C.). On a répandu sur sa mort les versions les plus contradictoires; quelques-uns sont même allés jusqu'à dire qu'il avait volontairement mis fin à ses jours, mais cela n'a jamais été prouvé. Plusieurs Pères de l'Eglise, s'appuyant sur on ne sait quelle autorité, ont prétendu qu'il s'était précipité dans l'Euripe, canal étroit qui sépare l'île d'Eubée du reste de la Grèce, par désespoir de n'avoir pu expliquer le phénomène des marées, très-sensible, par exception, sur ce point de la Méditerranée.

Aristote était, dit-on, de petite taille, chauve et bègue, comme on peut le conclure d'une *Epigramme* satirique qu'on trouve à la fin de sa *Vie*, par un ancien auteur anonyme. Diogène Laërce confirme à peu près ce récit, et ajoute qu'il avait les yeux petits. On dit encore qu'il avait les joues maigres et ridées et une santé délabrée, ou du moins une sorte de malaise continuel dans la région de l'estomac, en sorte qu'il y aurait lieu de s'étonner qu'un corps si faible, continuellement tourmenté par les efforts de la pensée, ait pu vivre pendant soixante-trois ans. Si l'on en croit une anecdote célèbre rapportée par Strabon et Plutarque, les ouvrages d'Aristote seraient demeurés longtemps perdus, et enfouis sous terre pendant plus d'un siècle. Si ce récit est vrai, il ne peut se rapporter qu'à certains manuscrits, non à tous ses ouvrages, dont un grand nombre avait paru de son vivant.

Diogène Laërce a écrit la vie d'Aristote, et il nous a conservé quelques-unes de ses maximes, qui méritent d'être rapportées : *Les sciences ont des racines amères, mais les fruits en sont doux... Il y a la même différence entre un savant et un ignorant, qu'entre un homme vivant et un cadavre... L'amitié est une âme dans deux corps... Il n'y a rien qui vieillisse sitôt qu'un bienfait... L'espérance est le songe d'un homme éveillé... Soyons amis de Socrate et de Platon, et encore plus de la vérité... Les lettres servent d'ornement dans la prospérité, et de consolation dans le malheur... Toute vertu est placée dans le milieu.*

Nous devons au même historien la connaissance du testament d'Aristote, ou plutôt un extrait de cette pièce non moins curieuse qu'importante, dont rien ne peut faire sérieusement soupçonner l'authenticité. Ces quelques lignes sont précieuses, en ce qu'elles jettent un peu de jour sur les relations privées et les vertus domestiques de l'illustre philosophe, c'est-à-dire sur la partie de cette grande individualité qui était le plus restée dans l'ombre.

« En cas que la mort me surprenne, Antipater (son ami) sera l'exécuteur général de mes dernières volontés; et jusqu'à ce que Nicanor (son ami) puisse gérer mes biens, Aristomène, Timarque, Hipparque (ses amis) en auront soin aussi bien que Théophraste (son ami), s'il veut bien, tant par rapport à mes enfants que par rapport à Herpylis (sa concubine après la mort de sa femme) et aux biens que je laisse. Lorsque ma fille sera nubile, on la donnera à Nicanor; si elle venait à mourir avant de se marier ou sans laisser d'enfants, Nicanor héritera de tous mes biens, et disposera de mes esclaves et de tout d'une manière convenable. Nicanor aura donc soin et de ma fille et de mon fils Nicomaque, de sorte qu'il ne leur manque rien, et il en agira envers eux comme leur père et leur frère. Si Nicanor venait à mourir avant d'avoir épousé ma fille, ou sans laisser d'enfants, ce qu'il réglera sera exécuté. Si Théophraste veut alors retirer ma fille chez lui, il entrera dans tous les droits que je donne à Nicanor; sinon les curateurs, prenant conseil avec Antipater, disposeront de ma fille et de mon fils, selon ce qu'ils jugeront à propos. Je recommande aux tuteurs et à Nicanor de se souvenir de moi et de l'affection qu'Herpylis m'a toujours portée; si, après ma mort, elle veut se marier, ils prendront garde qu'elle n'épouse personne au-dessous de ma condition; et en ce cas, outre les présents qu'elle a déjà reçus, il lui sera donné un talent d'argent, trois servantes; si elle veut, outre ce qu'elle a. Si elle veut demeurer à Chalcis, elle y occupera le logement contigu au jardin; et si elle choisit Stagire, elle habitera la maison de mes ancêtres... Je rends la liberté à Ambracis, et lui assigne pour dot, lorsqu'elle se mariera, cinq cents drachmes et une servante; mais à Thala, outre l'esclave achetée qu'elle a, je lègue une jeune esclave et mille drachmes... Tacho recouvrera sa liberté lorsque ma fille se mariera. On affranchira pareillement alors Philon et Olympias avec son fils.

» Les enfants de mes domestiques ne seront point vendus; mais ils passeront au service de mes héritiers jusqu'à l'âge adulte, pour être affranchis alors, s'ils l'ont mérité. On aura soin encore de faire achever et placer les statues que j'ai commandées à Gryllion... On mettra dans mon tombeau les os de Pythias (sa femme), comme elle l'a ordonné. On exécutera aussi le vœu que j'ai fait pour la conservation de Nicanor, en plaçant à Stagire les animaux de pierre que j'ai voués pour lui à Jupiter et à Minerve sauveurs. »

Aristote est une des intelligences les plus vastes qui aient jamais existé, un des génies les plus puissants qui aient éclairé le genre humain. Il paraît n'avoir rien ignoré de ce que les anciens avaient pu connaître, et il nous a transmis toute la science la plus positive de son époque, due, soit à ses devanciers et à ses contemporains, soit à ses propres travaux. Enfin, suivant la juste expression d'un savant, il fut l'*encyclopédie vivante de l'antiquité*, et, suivant les Arabes, le *précepteur de l'esprit humain.* Venu après deux siècles d'efforts faits par l'esprit grec pour pénétrer les secrets du monde, il rassembla tout en lui pour tout féconder. Il dressa l'inventaire des connaissances humaines, comblant les lacunes, créant des sciences nouvelles, et portant d'un seul coup quelques-unes à leur perfection. Ses ouvrages embrassèrent toutes les connaissances de son temps, et posèrent pendant des siècles les limites du savoir humain.

Un savant français, qui est en même temps un penseur éminent, a, selon nous, très-bien caractérisé le génie et le système philosophique d'Aristote. « Platon, dit-il, avait fondu à sa manière les doctrines pythagoriciennes et l'enseignement de Socrate, et son système porte la marque de son goût pour l'abstraction géométrique : Aristote, voulant faire autrement et mieux que lui, construisit le sien avec son génie de naturaliste, observateur et classificateur. En qualité d'observateur, il attache la plus grande importance à l'expérience sensible, il veut même qu'elle prévale sur tous les raisonnements abstraits et théoriques, et il s'explique à ce sujet en termes que Bacon n'aurait pas désavoués. Il distingue avec une netteté parfaite le raisonnement déductif et le raisonnement par induction; l'un qui va du général au particulier et qui est mieux approprié à la nature des choses; l'autre qui conclut du particulier au général et qui, partant immédiatement de la sensation, est mieux approprié à notre nature. On croirait entendre Locke ou Condillac lorsqu'il décrit comment la sensation engendre le souvenir, le souvenir l'expérience, la comparaison des expériences les idées communes ou générales qui sont les principes de l'art ou de la science... Mais malgré des tendances si marquées à ce que nous nommerions l'empirisme et le sensualisme, tendances qu'il devait sans doute à la direction positive de ses travaux dans les sciences naturelles et descriptives, Aristote a les mêmes idées que Platon sur la hiérarchie de nos connaissances. Pour lui comme pour Platon, la science par excellence est celle des premiers principes et de la raison des choses, et le syllogisme en est la forme propre... Il ne faut chercher dans la physique que la vraisemblance, et dès lors on doit la considérer comme étant du ressort de l'*opinion* et non de la *science;* car la *science* a exclusivement pour objet les choses qui sont nécessairement de telle manière et qui ne peuvent être autrement; tandis que le domaine de l'*opinion* comprend toutes les choses qui peuvent être tantôt d'une façon, tantôt d'une autre; de sorte qu'à leur égard nous ne pouvons raisonner que par probabilité et par conjecture... Ce qui fait le caractère distinctif du génie et du système d'Aristote, c'est la tendance à la classification. Les connaissances en histoire naturelle, quelque variées et profondes qu'elles fussent pour son époque, ne pouvaient pas aboutir à des classifications comme celles qu'ont trouvées les naturalistes modernes, mais il était tout simple qu'elles fixassent de préférence son attention sur les relations des individus à l'espèce, des espèces aux genres, et qu'elles lui suggérassent l'idée de pousser de plus en plus loin, par l'abstraction, cette progression hiérarchique des êtres, jusqu'au genre suprême, l'*être abstrait* (*to on*). De là deux inventions qui se correspondent : celle de la théorie du syllogisme, qui suffirait pour immortaliser le nom d'Aristote, et celle de l'ontologie, qui a tant contribué au décri du péripatétisme. Tout se tient dans la doctrine péripatéticienne : du principe de la classification dérivent les règles de la définition, et aux règles de la définition se lie la théorie du syllogisme. Quoique toutes nos connaissances nous viennent par les êtres individuels, qui seuls font impression sur nos sens, la catégorie suprême de l'être ou de la substance est le principe de tout axiome, de toute argumentation syllogistique, et par suite de toute connaissance scientifique ou rationnelle. Toute preuve logique repose en définitive sur le principe de contradiction, c'est-à-dire sur le principe qu'une chose ne peut à la fois être et n'être pas, ce qui revient aux principes de Condillac, que tous nos jugements ne sont qu'une suite d'identités... En s'exagérant les ressources du principe d'identité et de la déduction syllogistique, en voulant faire dépendre tous les principes ou axiomes d'un principe ou d'un axiome unique, Aristote méconnaît l'intervention active et continuelle des forces de l'intelligence dans le raisonnement inductif et analogique et dans ces jugements spéciaux qui ont reçu de Kant le nom de jugements *synthétiques à priori.* »

Nous n'ajouterons rien ici à ce jugement, nous réservant d'examiner ailleurs d'une manière plus complète l'ensemble des doctrines philosophiques d'Aristote, et en même temps de faire connaître et d'apprécier l'immense influence de ces doctrines dans l'antiquité et au moyen âge. V. PÉRIPATÉTISME.

L'admiration qu'on éprouve pour le savant et le philosophe ne doit pas faire oublier qu'Aristote fut un des types de l'amitié antique. Nous avons vu qu'il avait fait de la famille d'Hermias sa propre famille, qu'il avait conservé de lui un tel sentiment et rendu à sa mémoire un tel culte, que ce fut là le prétexte de l'accusation qui le força de fuir d'Athènes et d'aller mourir à Chalcis. Un rayon de l'âme, du grand cœur d'Aristote s'est conservé dans l'ode qu'il composa en faveur de son ami, et qu'il chantait, dit Athénée, tous les jours dans ses repas : [illegible]

« Vertu, source de labeur pour le genre humain! vertu, la plus belle récompense de la vie! Ce fut toujours l'heureux destin des Grecs de mourir pour toi et de souffrir pour toi les plus rudes travaux; car tu nous jettes au cœur un fruit immortel qui nous captive, un fruit meilleur que l'or, meilleur que la vue des parents, meilleur que le plus doux repos. Pour toi Hercule et le fils de Léda supportèrent mille maux, poursuivants obstinés de ta puissance à travers tout un monde ennemi. Epris de ton amour, Achille et Ajax descendirent volontairement dans la demeure des morts. C'est parce qu'il aimait ta beauté, ô vierge! que le fils d'Atarne a perdu la lumière du soleil. Voilà pourquoi il a mérité d'être loué pour sa vie, voilà pourquoi les Muses le célèbrent immortel, les Muses, filles de Mémoire, qui aiment à chanter la gloire de Jupiter hospitalier et l'honneur d'une amitié fidèle. »

Cette belle ode nous révèle non-seulement l'ami, mais le politique. Elle respire ce sentiment de la supériorité des Grecs sur les Barbares, et des grandes destinées de la Grèce unie qui fit Alexandre et sa conquête. Initier la Macédoine par son roi à la vie hellénique, et grouper toutes les forces helléniques sous un roi devenu grec par l'éducation, telle fut, à n'en point douter, la pensée politique d'Aristote; Macédonien, il ne pouvait comprendre la liberté, l'indépendance grecque à la façon d'un Démosthène. Au-dessus des traditions et des prétentions de chaque cité, il mettait l'idée de la Grèce; cette idée de la Grèce devait faire taire les rivalités, les jalousies des villes, les patriotismes locaux, et cet esprit particulariste qui avait produit la faiblesse de la patrie commune; en un mot, il voulait l'unification de la Grèce par la Macédoine, et pour la destruction de cet empire perse qui n'avait prolongé son odieuse existence que grâce aux divisions intestines des Grecs.

Les ouvrages qui nous restent d'Aristote ou qui portent son nom peuvent se diviser en plusieurs classes. A la tête se placent les

traités sur la logique et la dialectique compris sous le titre commun d'*Organon*. Viennent ensuite huit livres de la *Physique*, ouvrage auquel se rattachent plusieurs traités particuliers, tels que le traité du *Ciel*, celui des *Météores*, celui du *Monde*, qu'on croit n'être pas d'Aristote, celui de l'*Ame*, celui de la *Génération*, etc. Les ouvrages d'histoire naturelle comprennent d'abord le grand ouvrage en dix livres de l'*Histoire des animaux*, un traité des *Plantes* en deux livres, que l'on regarde comme apocryphe, et un traité des *Récits merveilleux*, compilation faite probablement d'après les écrits d'Aristote et ceux de plusieurs autres auteurs. Un recueil en trente-huit sections, intitulé *Problèmes*, renferme une foule de questions diverses, la plupart de physique, qu'Aristote semble s'être posées à lui-même pour en chercher la solution. Il y a aussi quelques petits traités sur la mécanique et la géométrie. Un des plus grands ouvrages d'Aristote est celui qui a donné son nom à la métaphysique, et qui paraît avoir reçu ce nom de *métaphysique* de la place arbitraire que lui avaient assignée les grammairiens à la suite des œuvres de physique. Les quatorze livres qui le composent semblent autant de traités originairement détachés. Les traités d'Aristote sur la morale sont au nombre de trois : ce sont les *Ethiques à Nicomaque* en dix livres, l'un des ouvrages les plus étendus et les plus soignés d'Aristote; les *Grandes éthiques*, qui, en contradiction avec leur titre, n'ont que deux livres assez courts; enfin les *Ethiques à Eudémus* en sept livres. Le traité de la *Politique* d'Aristote est indubitablement le monument le plus précieux de la science politique des anciens. Aristote avait, en outre, composé un recueil intitulé du *Gouvernement*, où il décrivait les constitutions de cent cinquante-huit Etats démocratiques, aristocratiques, oligarchiques ou tyranniques. Ce recueil est perdu, ainsi qu'un traité intitulé des *Lois*. Il reste, sous le titre d'*Economique*, deux livres sur l'administration publique ou privée, dont le premier paraît n'être qu'un extrait, par Théophraste, d'un ouvrage correspondant d'Aristote. Enfin la *Rhétorique* et la *Poétique* forment une dernière section. Le traité d'Aristote sur la rhétorique est en trois livres; mais on y réunit un autre ouvrage intitulé *Rhétorique à Alexandre*, qui n'est pas d'Aristote, et que l'on croit appartenir à Anaximène de Lampsaque, qui accompagna Alexandre dans son expédition. L'ouvrage sur la poétique, tel que nous le possédons, est seulement ou une ébauche ou un extrait incomplet d'un ouvrage plus considérable.

Nous nous bornons ici à mentionner ces ouvrages, qui, pour la plupart, seront, dans le *Grand Dictionnaire*, l'objet d'analyses plus ou moins étendues. V. ORGANON, PHYSIQUE, MÉTAPHYSIQUE, HISTOIRE DES ANIMAUX, ETHIQUES, POLITIQUE, RHÉTORIQUE, etc.

Les meilleures éditions des œuvres complètes d'Aristote sont celle de la collection Didot et celle de Berlin (1831-1836), en 4 vol. in-4°, contenant le texte grec avec variantes, publié par Becker, une traduction latine et un choix de commentaires grecs. La meilleure traduction française des œuvres d'Aristote est celle de M. Barthélemy Saint-Hilaire, qui sera un véritable monument, quand elle sera entièrement achevée.

— **Allus. littér.**

Quoi qu'en dise ARISTOTE *et sa docte cabale,*
Le tabac est divin, il n'est rien qui l'égale.

Allusion à deux vers de Thomas Corneille dans sa comédie du *Festin de Pierre*, acte Ier, scène 1re :

Quoi qu'en dise *Aristote* et sa docte cabale,
Le tabac est divin, il n'est rien qui l'égale;
Et par les fainéants, pour fuir l'oisiveté,
Jamais amusement ne fut mieux inventé.
.
C'est dans la médecine un remède nouveau :
Il purge, réjouit, conforte le cerveau;
De toute noire humeur promptement il délivre;
Et qui vit sans tabac n'est pas digne de vivre. .

Les allusions à ces deux vers sont d'autant plus fréquentes que la chose est d'un usage à peu près général, et que le mot *tabac* se prête, dans l'application, à de faciles variantes :

Le bifteck est divin... le rosbif est divin... le sommeil est divin, etc. :

« Mais, reprit le comte en riant à l'unisson, je citerai aussi Cicéron, à propos du tabac à fumer. N'a-t-on pas cité Aristote à propos du tabac à priser?

Quoi qu'en dise *Aristote* et sa docte cabale,
Le tabac est divin, et n'a rien qui l'égale. »

MÉRY.

ARISTOTE (FAIRE LE CHEVAL D'), expression usitée, dans certains jeux de société, pour désigner une pénitence qui consiste à prendre la posture d'un cheval, afin de recevoir sur son dos une dame qu'on doit promener dans le cercle, où elle est embrassée par chaque joueur. Voici l'origine que l'on assigne à cette locution :

Alexandre le Grand, épris d'une jeune et belle Indienne, semblait avoir perdu le sentiment de la gloire. Ses généraux en murmuraient; mais aucun n'osait se faire l'organe du mécontentement de l'armée. Aristote s'en chargea. Il représenta à son ancien disciple qu'il ne convenait pas à un conquérant de négliger ainsi le soin de ses brillantes entreprises pour s'abandonner aux plaisirs de l'amour, qui le ravalait au niveau de la brute. Alexandre parut frappé de ces observations, et il s'abstint de retourner chez la belle courtisane. Mais celle-ci accourut bientôt, tout éplorée, pour savoir la cause de son délaissement. Elle apprit alors ce qu'avait fait le philosophe : « Eh quoi! s'écria-t-elle, le seigneur Aristote condamne le sentiment le plus naturel et le plus doux! Il vous conseille d'exterminer par la guerre des gens qui ne vous ont fait aucun mal, et il vous blâme d'aimer qui vous aime! C'est une prétention intolérable; c'est une impertinence inouïe qui réclame une punition exemplaire; et, si vous voulez bien me le permettre, je me charge de la lui infliger. » Alexandre se prêta en riant au complot tramé contre son précepteur, complot perfide, véritable vengeance de femme. L'Indienne déploya toute sa coquetterie à séduire le philosophe. *Ce que veut une belle est écrit dans les cieux*, disent les Orientaux. Aristote l'apprit à ses dépens. Séduit par de traîtresses galanteries, il devint amoureux fou de la belle Indienne; il eut beau appeler à son aide la logique, la métaphysique et la morale, rien ne put le guérir de sa passion. Vainement il crut l'apaiser en recourant à l'étude et en se rappelant les leçons de Platon : une image charmante venait sans cesse s'offrir à ses yeux et chassait toutes les méditations auxquelles il se livrait. Il reconnut alors que le véritable moyen de guérir un penchant si impérieux était d'y succomber. Il se présenta donc auprès de la jeune Indienne, tomba à ses pieds et lui adressa une pathétique déclaration, à laquelle l'enchanteresse feignit de ne pas ajouter foi. Elle représenta au philosophe qu'elle ne pouvait croire à une passion si extraordinaire sans en recevoir les preuves les plus convaincantes. « Toute femme a son caprice, répondit-elle à Aristote; celui d'Omphale était de faire filer un héros, le mien est de chevaucher sur le dos d'un philosophe. Cette condition vous paraîtra peut-être une folie; mais la folie est à mes yeux la meilleure preuve d'amour. » Aristote eut beau se récrier, il fallut en passer par là. Le dieu malin qui change un âne en danseur, comme dit le proverbe, peut également métamorphoser un philosophe en quadrupède. Voilà Aristote sellé, bridé, et l'aimable jouvencelle à califourchon sur son dos. Elle le fait trotter de côté et d'autre, tandis qu'elle chante joyeusement un lai d'amour approprié à la circonstance. Enfin, quand il est essoufflé, hors d'haleine, elle le conduit vers un bosquet de verdure d'où Alexandre examinait cette scène réjouissante. « Ah! maître, dit le conquérant en riant aux éclats, est-ce bien vous que je vois dans ce grotesque équipage? Vous avez donc oublié les belles choses que vous m'avez dites sur les dangers de l'amour, et c'est vous qui vous ravalez au-dessous de la brute? » A cette raillerie, qui semblait sans réplique, Aristote répondit en homme d'esprit : « Oui, c'est moi, j'en conviens, que vous venez de voir dans cette posture ridicule. Jugez, seigneur, des excès auxquels pourrait vous emporter l'amour, puisqu'il a pu faire commettre une telle folie à un vieillard si renommé par sa sagesse. »

Voilà, certes, une piquante histoire; mais ce n'est qu'une malice faite à la mémoire de l'illustre philosophe, par quelque poëte rebuté des dix catégories. Nous voyons, en effet, que le *Lai d'Aristote* est attribué à Henri d'Andelys, trouvère du XIIIe siècle, qui l'a tiré de toutes pièces d'une nouvelle arabe intitulée : le *Vizir sellé et bridé*, nouvelle dont le titre seul indique assez la complète analogie avec le récit que nous venons de présenter.

ARISTOTE, nom que les biographes anciens donnent encore à quatre personnages : le premier, de Chalcide, qui avait écrit une histoire de l'île d'Eubée; le deuxième, de Cyrène, qui écrivit sur l'art poétique; le troisième, qui publia des harangues estimées; le quatrième, qui donna des *Commentaires* sur l'*Iliade*.

ARISTOTE ou **ARISTOTILE**, dit **Fioravanti**, architecte célèbre du XVe siècle, né à Bologne. Attiré en Russie par le tsar Ivan III, il répara le Kremlin et construisit à Moscou, entre autres édifices, la basilique de l'Assomption, qui fut consacrée le 12 août 1479, et que l'on admire encore aujourd'hui, comme un des plus beaux monuments de l'architecture greco-italienne que la Russie possède.

ARISTOTÈLE s. f. (a-ri-sto-tè-le. — du gr. *Aristotelês*, Aristote). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, consacré par Adanson à la mémoire d'Aristote.

ARISTOTÈLE (du gr. *Aristotelês*), Nom sous lequel on désigne quelquefois familièrement Aristote, surtout lorsqu'on fait allusion aux querelles philosophiques du moyen âge.

ARISTOTÉLICIEN, IENNE adj. (a-ri-sto-té-li-si-ain, i-è-ne — du gr. *Aristotelês*, Aristote). Conforme à la philosophie, à la doctrine d'Aristote.

— Substantiv. *Aristotélicien*, Partisan de la philosophie d'Aristote : *La bile de l'auteur était encore animée par quelques contestations particulières avec des* ARISTOTÉLICIENS. (Fonten.)

ARISTOTÉLIE s. f. (a-ri-sto-té-lî — du gr. *Aristotelês*, Aristote). Bot. Genre de plantes sur la classification duquel les botanistes ne sont pas d'accord, et qui se compose d'une seule espèce, l'*aristotélie maqui*, arbrisseau du Chili.

— Au pl. Antiq. gr. Fêtes instituées par les habitants de Stagire en l'honneur d'Aristote, leur compatriote.

ARISTOTÉLIQUE adj. (a-ri-sto-té-li-ke — du g. *Aristotelês*, Aristote). Qui appartient, qui a rapport à Aristote ou à sa philosophie : *Il se forma, vers la fin du* XIVe *siècle, deux camps ennemis, qui disputaient longuement sur les principes de la philosophie* ARISTOTÉLIQUE. (Virey.) *Il en aurait été de même chez tous les peuples soumis au joug des constitutions* ARISTOTÉLIQUES. (Ch. Nod.)

ARISTOTÉLISANT (a-ri-sto-té-li-zan) part. prés. du v. Aristotéliser.

ARISTOTÉLISÉ (a-ri-sto-té-li-zé) part. pass. du v. Aristotéliser.

ARISTOTÉLISER v. n. ou intr. (a-ri-sto-té-li-zé — du gr. *Aristotelês*, Aristote). Etre, se montrer partisan d'Aristote; soutenir, défendre sa doctrine. ‖ Raisonner d'après les principes d'Aristote, de son école.

— Par anal., Soutenir son opinion avec entêtement, allusion à l'opiniâtreté avec laquelle disputaient les partisans d'Aristote.

ARISTOTÉLISME s. m. (a-ri-sto-té-li-sme — du gr. *Aristotelês*, Aristote). Philosophie, doctrine d'Aristote : *Que de peine n'a-t-il pas fallu pour soustraire l'esprit humain à l'autorité de l'*ARISTOTÉLISME, *afin de le ramener à l'expérience, qu'il semblait avoir pour toujours abandonnée!* (Dumarsais.) *Dès le* XIe *siècle, l'*ARISTOTÉLISME *est fort accrédité chez les Juifs*. (Renan.) ‖ Syn. de *péripatétisme*. V. ce mot.

ARISTOTILE ou **BASTIANO DA SANGALLO**, artiste florentin, né en 1481, mort en 1551. Il fit diverses copies d'après Raphaël, des portraits, étudia la perspective sous le Bramante, et se distingua principalement dans la peinture décorative. Son chef-d'œuvre en ce genre, où sa renommée éclipsa celle de tous les artistes de son temps, est une décoration qu'il exécuta dans la grande cour du palais Médicis, pour les noces du duc Cosme, et qui représentait la ville de Pise avec tous ses monuments.

ARISTOTIME, tyran de l'Elide, vivait dans le IIIe siècle av. J.-C. Il s'empara du souverain pouvoir avec l'appui de la Macédoine, s'entoura d'une garde de mercenaires étrangers, et fit périr un grand nombre de citoyens. Il en avait banni huit cents, qui réclamèrent leurs femmes et leurs enfants. Feignant de consentir à ce départ, il indiqua un jour à ces malheureux, puis les fit ramener à coups de fouet par ses sicaires. A la suite d'un complot, il fut tué par Chylon, qu'il croyait son ami.

ARISTOXÈNE, philosophe et musicien grec, né à Tarente, florissait vers l'an 350 av. J.-C. Il fut l'un des plus célèbres disciples d'Aristote. Suidas prétend qu'il avait composé quatre cent cinquante-trois ouvrages; il ne nous reste que ses *Eléments harmoniques*, en trois livres, le plus ancien traité de musique connu, et un fragment *sur le Rhythme*.

Dans ses *Eléments*, Aristoxène développa une théorie radicalement opposée à celle de Pythagore, qui, dans la musique, avait partout donné la prédominance au calcul, au détriment du sentiment de l'art; il écrivit que « ceux qui veulent aider les sens par le raisonnement, en s'appuyant sur des proportions numériques et des rapports de vitesse comme sur les causes de la gravité ou de l'acuité des sons, non-seulement recourent à des éléments étrangers à la matière, mais, bien plus, arrivent à des résultats directement contraires à la réalité. » Ces principes étaient totalement erronés; mais ils furent accueillis avec faveur comme formant réaction contre ceux de Pythagore. L'école fondée par Aristoxène eut de l'éclat et du retentissement; ses disciples, qui laissaient une large part au sentiment et à l'expérience, s'appelèrent harmonistes par oreille; ceux de Pythagore, au contraire, qui basaient tous leurs principes sur les propriétés abstraites des nombres, furent désignés sous le nom d'harmonistes par calcul.

On n'a que très-peu de détails sur la vie et les opinions philosophiques d'Aristoxène, qui se rattachaient à celles de son maître. Irrité, dit-on, de ce qu'Aristote, en mourant, lui avait préféré Théophraste comme son successeur, il se vengea en répandant contre la mémoire de ce grand homme, ainsi que contre celles de Socrate et de Platon, les calomnies honteuses qui ont traversé l'antiquité. On peut consulter à ce sujet une savante dissertation de Mahne, intitulée : *Diatriba de Aristaxene, philosopho peripatetico*, Amsterdam, 1793, in-8°.

ARISTOXÉNIEN s. m. (a-ri-sto-ksé-ni-ain — de *Aristoxène*, n. pr.). Hist. anc. Partisan des doctrines d'Aristoxène de Tarente; disciple de ce philosophe : *Les* ARISTOXÉNIENS *prétendaient que l'âme n'est que l'harmonie du corps*.

ARISTULÉ, ÉE adj. (a-ri-stu-lé — du lat. *aristula*, dimin. de *arista*, arête, barbe). Bot. Se dit des organes végétaux munis d'une petite barbe.

ARISTUS, historien grec, né à Salamine, en Chypre. Il avait écrit une histoire d'Alexandre le Grand, que Strabon, Arrien et Athénée citent souvent. Cet ouvrage est perdu.

ARITHMANCIE s. f. Syn. de *arithmomancie*.

ARITHMAUREL s. m. (a-ri-tmo-rèl — du gr. *arithmos*, nombre, et *Maurel*, n. pr. d'homme). Mécan. Machine à calculer, inventée en 1839, par les Français Maurel et Jaget, et au moyen de laquelle on peut exécuter les opérations ordinaires de l'arithmétique avec une très-grande rapidité.

ARITHMÉTICIEN, IENNE s. (a-ri-tmé-ti-si-ain, i-è-ne — rad. *arithmétique*). Celui, celle qui connaît, qui pratique l'arithmétique : *Un bon* ARITHMÉTICIEN. *Cette institutrice, cette caissière est une excellente* ARITHMÉTICIENNE. *Il est à croire que les* ARITHMÉTICIENS *s'y opposèrent*. (Volt.)

ARITHMÉTICIENS (CONTRE LES), petit traité de Sextus l'Empirique, philosophe grec, dirigé contre Platon et les pythagoriciens (IIIe siècle de J.-C.). On sait que l'école de Pythagore et de Platon faisaient de l'*unité* et des *nombres* des choses en soi, presque des êtres. Sextus débute par une exposition rapide du système pythagoricien des nombres, et de la théorie platonicienne des idées; puis il soumet à une critique subtile, vraiment grecque, l'existence objective de l'unité et des nombres. Pas d'unité, dit-il, pas de nombre. Or, en soi, l'unité ne peut être pensée. Dire que certaines choses participent de l'*un*, c'est détruire l'unité de l'*un*, c'est tomber dans des contradictions. La composition du nombre n'est pas plus claire que l'existence de l'unité : placez l'*un* à côté de l'*un*, vous n'obtenez le *deux* ni en supposant qu'il constitue quelque chose de nouveau venant s'ajouter à ces deux unités, ni en supposant que quelque chose leur est enlevé : donc le *deux* n'est pas une chose en soi, c'est un mot, c'est une convention, une fiction de l'esprit. Le scepticisme nominaliste de Sextus triomphe sans peine du réalisme platonicien et pythagoricien, mais en confondant deux espèces d'abstractions très-différentes, l'abstraction *artificielle* ou *logique*, qui est une création purement artificielle de l'esprit, et l'abstraction *rationnelle* ou *naturelle*, qui a une valeur objective hors de l'esprit, comme contenant la raison des apparences physiques assorties aux modes de notre sensibilité. C'est à cette dernière espèce d'abstraction qu'appartiennent les idées d'unité et de nombre. Le petit traité *Contre les Arithméticiens* est réuni à d'autres traités du même genre (*contre les grammairiens et les rhéteurs, contre les géomètres, contre les astrologues, contre les musiciens*) dans l'ouvrage intitulé : *Contre les mathématiciens*, et qui a été traduit en latin par Gentien Gervet en 1569.

ARITHMÉTIQUE s. f. (a-ri-tmé-ti-ke — du lat. *arithmetica*, venant du gr. *arithmêtikê*, formé de *arithmos*, nombre). Science des nombres, art de calculer : *Traité d'*ARITHMÉTIQUE. *Presque toutes les nations ont été conduites à poser la même échelle numérique pour base de leur* ARITHMÉTIQUE. (Encycl.) *L'*ARITHMÉTIQUE *n'est autre chose que l'art de trouver d'une manière abrégée l'expression d'un rapport unique qui résulte de la comparaison de plusieurs autres*. (D'Alemb.) *Je ne doute point qu'il n'ait été chassé pour des fautes d'*ARITHMÉTIQUE *qu'il aura faites dans ses mémoires de dépense*. (Le Sage.) *L'*ARITHMÉTIQUE *est, pratiquement, indispensable aux femmes comme aux hommes*. (Mme de Monmarson.) *Il semblait un seigneur parfait toutes les fois qu'il ne parlait point et ne faisait point d'*ARITHMÉTIQUE. (Alex. Dum.) *Il ne connut jamais que l'addition et la soustraction pour toute* ARITHMÉTIQUE. (Balz.) *C'est une heureuse direction de l'*ARITHMÉTIQUE *qui fait le succès de nos armées*. (C. Dollfus.)

Je vais lui faire voir de mon *arithmétique*.

E. AUGIER.

— Se dit, par anal., de tout ce qui suppose un calcul quelconque : *La musique n'est pas une expression de pensée, mais plutôt une* ARITHMÉTIQUE *de tons*. (De Bonald.)

— Fig., Supputations, calculs de la pensée, de l'esprit, etc. : *Quant aux mouvements du cœur, vous ne savez pas cette* ARITHMÉTIQUE-*là aussi bien que moi*. (Mariv.) *Vous serez enlevé par ses manières chattes, et vous ne croirez jamais à la profonde et rapide* ARITHMÉTIQUE *de sa pensée intime*. (Balz.) *La morale est l'*ARITHMÉTIQUE *du bonheur*. (Vinet.)

— Livre qui contient les principes de l'arithmétique : *L'*ARITHMÉTIQUE *de Bezout. Acheter une* ARITHMÉTIQUE.

— *Arithmétique de position*, Nom donné au système de numération écrite qui donne aux chiffres, outre leur valeur absolue, une valeur de position : *Il est permis de penser aujourd'hui que les pythagoriciens connaissaient l'*ARITHMÉTIQUE DE POSITION. (Ch. Renouvier.)

— *Arithmétique décimale*, Nom donné au système de numération et de calcul basé sur l'échelle décimale, c'est-à-dire sur une progression géométrique dont la raison est dix : *L'*ARITHMÉTIQUE DÉCIMALE *a dû être précédée d'une arithmétique plus grossière*. (A. Laugel.)

— *Arithmétique binaire*, Nom donné au système de numération et de calcul basé sur l'échelle binaire, c'est-à-dire sur une progression géométrique dont la raison est deux : *Les avantages que Leibnitz a supposés à l'*ARITHMÉTIQUE BINAIRE *se réduisent à expliquer son énigme chinoise*. (Buff.)

— *Arithmétique duodécimale*, Nom donné au système de numération et de calcul basé sur l'échelle duodécimale : *L'*ARITHMÉTIQUE

DUODÉCIMALE *serait bien plus aisée à manier que notre arithmétique ordinaire.* (Buff.)

— *Arithmétique transcendante*, Nom donné quelquefois à l'étude des propriétés des nombres, abstraction faite de tout système particulier de numération.

— *Arithmétique politique*, Nom donné aux calculs et aux procédés arithmétiques au moyen desquels l'économie politique tire ses conclusions des résultats indiqués par la statistique : *Si l'on pouvait trouver directement par les enquêtes de la statistique le fait que l'on cherche, l'*ARITHMÉTIQUE POLITIQUE *serait inutile.* (Bachelet.) ‖ Quelques auteurs font de cette expression le syn. de *économie politique.*

— *Arithmétique palpable*, Système ingénieux imaginé par le célèbre aveugle Saunderson, et au moyen duquel il faisait avec facilité les opérations les plus compliquées.

— Iconogr. L'*Arithmétique* personnifiée est représentée par une belle femme, vêtue d'une robe sur la frange de laquelle on lit les mots : *Par, Impar* (pair, impair). Elle tient à la main un tableau chargé de chiffres. ‖ Une miniature de l'*Hortus deliciarum*, manuscrit célèbre (XIIe siècle) qui appartient à la bibliothèque de Strasbourg, représente l'Arithmétique sous la figure d'une femme tenant à la main un chapelet à grains ou olives enfilées deux fois dans leur épaisseur. Cette miniature a été gravée dans le dix-neuvième volume des *Annales de la philosophie chrétienne* (pl. 54). Une autre figure de l'Arithmétique fait partie d'une suite d'estampes de Frans Floris, représentant les *Sciences*. On peut en voir une troisième, reproduite d'après une peinture du Pinturicchio, dans la *Description du Vatican*, d'Erasme Pistolesi.

— Encycl. I. — IDÉE FONDAMENTALE DE L'ARITHMÉTIQUE ET DE L'ALGÈBRE. « Parmi les idées que la nature même des choses nous suggère et qui ne tiennent pas seulement à notre manière de les concevoir, dit M. Cournot, il n'y en a pas de plus simple, de plus claire, de plus générale que l'idée de *nombre*. *Mundum regunt numeri :* cet adage de la sagesse antique, que les découvertes du génie moderne ont confirmé d'une manière si éclatante, suffit pour montrer que les nombres ne sont point une création de l'esprit humain; car l'esprit humain ne saurait honnêtement prétendre à être le régulateur du monde. » L'idée de nombre, la plus vulgaire des conceptions abstraites, contient en germe la première et la plus parfaite des sciences, la science du calcul, c'est-à-dire l'*arithmétique* et l'*algèbre*. Qu'est-ce que le nombre? Le nombre est conçu comme une collection, un tout d'unités, d'individualités distinctes et semblables. On voit tout de suite que l'idée de nombre, telle qu'elle résulte de l'observation de la nature, est loin d'être simple; elle implique quatre notions, celle d'*individualité* ou d'*unité*, celle de *distinction* ou de *discontinuité*, celle de *similitude* ou de *genre*, celle de *collection* ou de *totalité*. En effet, quand nous disons qu'une fleur présente cinq pétales, nous reconnaissons implicitement : 1° que chaque pétale a son individualité propre; 2° qu'il y a séparation, discontinuité entre les cinq pétales, sans quoi l'individualité de chacun d'eux disparaîtrait; 3° que les cinq pétales sont des objets semblables et congénères; 4° enfin qu'ils forment dans la fleur une collection, un tout naturel. L'idée de *collection* donne l'idée de *grandeur;* car, entre la collection et les unités composantes, notre esprit établit nécessairement un rapport de *tout* et de *partie*, de *contenant* et de *contenu*, lequel est constamment lié au rapport de *grandeur*, de sorte que l'on ne peut se représenter le tout que comme *grand*, relativement à la partie. Les nombres sont des grandeurs, parce qu'ils sont des touts dont les unités sont les parties. Ces grandeurs sont dites *discrètes* ou *discontinues*, parce que l'addition ou le retranchement d'un des objets dont la collection se compose la fait passer brusquement d'un état à un autre, sans nuances intermédiaires et sans gradations insensibles.

Si la nature nous offre dans une foule d'objets ce caractère d'individualité et de discontinuité qui nous a donné primitivement l'idée de nombre et secondairement celle de grandeur, d'autres objets se montrent avec un caractère tout opposé; ils apportent tout d'abord à l'esprit l'idée de grandeur en même temps que celle de continuité, qui exclut le nombre. Voyez l'eau qui remplit ce vase : là, pas d'unités naturelles, pas d'individualités, rien à compter, nulle prise pour l'idée de nombre; et cependant cette masse d'eau est susceptible de croître ou de décroître : c'est une grandeur; mais, tandis que les nombres, les collections, les grandeurs discontinues varient nécessairement d'une manière brusque par l'addition ou le retranchement d'une ou de plusieurs unités, la grandeur dont l'eau de ce vase nous offre l'idée à la propriété de croître ou de décroître d'une manière insensible et continue; elle ne saurait passer d'un état à un autre, si voisin qu'on le suppose, sans avoir traversé une infinité d'états intermédiaires. A cette catégorie de grandeurs dites *continues* appartiennent les grandeurs géométriques, longueurs, aires, volumes, angles, et celles que l'on considère en mécanique, telles que la vitesse, la force, la résistance, etc.

Voilà deux mondes qui semblent n'avoir rien de commun : le monde des unités naturelles, des collections, des grandeurs discontinues, et le monde des grandeurs continues. L'esprit humain établit un lien entre ces deux mondes, en appliquant au second l'idée de nombre fournie par le premier. Après avoir compté, l'homme *mesura*. Mesurer, c'est déterminer, exprimer numériquement une grandeur continue au moyen d'une unité conventionnelle, c'est créer, par un procédé artificiel de l'esprit, des unités et des nombres là où il n'y en avait pas naturellement. Les grandeurs continues et leurs rapports sont dans la nature, mais l'expression numérique de ces rapports est le produit de notre activité intellectuelle, produit nécessaire, en ce que l'esprit humain a besoin de signes, et de signes discontinus, pour exprimer et connaître toutes choses. Ainsi, deux espèces de nombres : ceux que donne le dénombrement d'objets distincts et semblables, les *quotités*, et ceux qu'on obtient par la mesure des grandeurs continues, les *quantités*. Dans le monde de la discontinuité, nous passons de l'idée de quotité à l'idée de grandeur, et dans le monde de la continuité, de l'idée de grandeur à l'idée de quantité. Il y a des quotités dans la nature, comme le nombre des étoiles au firmament, celui des planètes de notre système solaire, celui des arbres d'une forêt, celui des étamines d'une fleur; mais il n'y a pas de quantités, toute quantité résultant de l'application d'une unité arbitraire à la mesure des grandeurs continues. Du reste, les deux espèces de nombres finissent par se confondre dans le langage, la même question *combien* s'applique aux uns et aux autres, et le mot *quantité* devient un terme général qui sert à les désigner indifféremment. Comme on le voit, grâce à la mesure, nous résolvons, en quelque sorte, le continu en discontinu, nous multiplions indéfiniment les espèces d'unités conventionnelles; nous livrons au calcul, jusque-là borné, réduit aux quotités, le domaine sans limites des quantités. En s'étendant, en soumettant à son empire toutes les grandeurs mesurables, l'idée de nombre se généralise, se dégage et s'abstrait des faits naturels auxquels elle doit son origine et qui lui servaient de support : elle est devenue vraiment objet de science.

Grandeurs discontinues et grandeurs continues sont également régies par l'idée de nombre, et peuvent être réunies sous le nom commun de grandeurs *mathématiques*. Mais toutes les grandeurs que nous offre la nature ne présentent pas ce caractère. A côté de la catégorie de *quantité* qui comprend toutes les grandeurs mathématiques, les métaphysiciens placent la catégorie de *qualité*, dans laquelle se rangent les propriétés diverses qui méritent, dans un sens général, le nom de *grandeurs*, parce qu'elles sont susceptibles d'augmentation et de diminution, mais dont les variations échappent à tout procédé direct de détermination, parce qu'on ne peut les concevoir divisées en parties exactement et précisément égales, division nécessaire pour y créer des unités et pour exprimer numériquement le rapport de grandeur. Il semble qu'il y ait là une limite infranchissable aux applications du calcul. Toutefois l'effort, l'ambition constante de l'esprit scientifique est de ramener à des grandeurs géométriques et mécaniques toutes les autres grandeurs, à des variations quantitatives toutes les variations dans les qualités des choses, et de faire ainsi tomber indirectement sous la loi du nombre ce qui n'y tombe pas directement. Les exemples suivants, empruntés à M. Cournot (*De l'enchaînement des idées fondamentales*), feront très-bien saisir cette tendance de la science et cette extension indirecte de l'idée de nombre sur laquelle se fondent les applications du calcul à l'étude de la nature, notamment aux sciences physiques.

L'*éclat* des étoiles est une qualité qui ne comporte pas de mesure directe; cependant l'éclat varie certainement avec la distance, et se trouve déjà par là dépendre d'une grandeur mesurable. Cette cause de variation d'éclat n'est pas la seule, et nous sommes bien sûrs que toutes les étoiles, vues de la même distance, n'auraient pas pour nous le même éclat; car ce sont autant de soleils qui ne sauraient avoir les mêmes dimensions, et qui, à dimensions égales, n'émettraient pas la lumière avec la même abondance, ni la même espèce de lumière. Or, l'abondance de la lumière, quand il s'agit de lumières homogènes, est quelque chose de mesurable en soi et de mesurable pour nous. Nous pouvons constater que la lumière d'une bougie équivaut pour l'éclat à celle de deux, trois, quatre bougies de même nature, et si nous cherchons à pénétrer dans les causes physiques du phénomène de la lumière, nous trouvons dans des raisons mathématiques, c'est-à-dire dans des rapports entre des grandeurs, une explication satisfaisante des variations d'éclat ou d'intensité. Il n'en est plus tout à fait de même quand il s'agit de comparer des lumières hétérogènes ou des rayons lumineux de couleurs différentes. Le rayon jaune, qui, dans le spectre solaire, se place entre le rayon vert et le rayon orangé, a plus d'éclat que l'un et l'autre : c'est une qualité qui dépend apparemment d'un certain rapport entre la constitution physique des rayons et le mode de sensibilité de notre rétine, et nous n'apercevons pas d'abord comment la mesure y interviendrait. Mais nous savons très-bien que la couleur du rayon est liée à sa réfrangibilité, ou à la grandeur de l'angle qui mesure sa déviation quand il traverse le prisme; et, de plus, une optique plus savante nous enseigne que la couleur est pareillement liée à ces nombres d'une prodigieuse petitesse, par lesquels on mesure les longueurs de ce que Newton a appelé dans son système les *accès* de la lumière, ou de ce que l'on appelle maintenant les *ondes lumineuses*. De toute manière donc la qualité des étoiles, qui consiste dans l'éclat, se trouvera liée à des grandeurs mesurables et pourra être assignée, déterminée, à l'aide des nombres qui les mesurent.

Rien de plus rebelle, assurément, à toute mesure directe que cette affection des êtres sensibles que l'on nomme la *douleur;* il serait fort ridicule de dire que la douleur causée par un accès de goutte est le double ou la moitié de la douleur causée par une rage de dents; toutefois, le physiologiste juge, d'après la grosseur des cordons nerveux et l'abondance de leurs ramifications, de la sensibilité de l'appareil où ces ramifications pénètrent, et de l'intensité de la douleur que cause le tiraillement des cordons. Il n'est pas éloigné de croire que l'explication des divers modes de la sensibilité serait donnée par les variations de structure des diverses parties de l'appareil nerveux, si nous pouvions y pénétrer assez intimement.

II. — DÉFINITION DE L'ARITHMÉTIQUE; SA NATURE, SON OBJET. Comme nous l'avons déjà dit (V. ALGÈBRE), les nombres peuvent être considérés d'une manière *abstraite et générale*, et d'une manière *particulière et déterminée*, c'est-à-dire sous le rapport de leurs *lois* et sous celui de leurs faits. Cette distinction partage la science des nombres en deux branches : l'*arithmétique*, qui traite des faits, et l'*algèbre*, qui traite des lois des nombres. L'algèbre analyse les fonctions ou relations des nombres en elles-mêmes, les conséquences qu'elles renferment, les lois de leurs transformations et de leurs combinaisons. L'*arithmétique* se propose la réalisation numérique des fonctions, dont les éléments sont eux-mêmes donnés numériquement.

Voici comment Auguste Comte formule la distinction de l'*arithmétique* et de l'algèbre : « La solution complète de toute question de calcul, depuis la plus élémentaire jusqu'à la plus transcendante, se compose nécessairement de deux parties successives, dont la nature est essentiellement distincte. Dans la première, on a pour objet de transformer les équations proposées, de façon à mettre en évidence le mode de formation des quantités inconnues par les quantités connues; c'est ce qui constitue la question algébrique. Dans la seconde, on a en vue d'évaluer les formules ainsi obtenues, c'est-à-dire de déterminer immédiatement la valeur des nombres cherchés, représentés déjà par certaines fonctions explicites des nombres donnés, telle est la question *arithmétique*... Supposons qu'une question fournisse, entre une grandeur inconnue x et deux grandeurs connues a et b, l'équation $x^3 + 3a = 2b$. On voit tout de suite que la dépendance entre x d'une part, a et b de l'autre, est complétement déterminée; mais tant que l'équation conserve sa forme primitive, on n'aperçoit nullement de quelle manière l'inconnue dérive des données. C'est cependant ce qu'il faut découvrir avant de penser à l'évaluer. Tel est l'objet de la partie algébrique de la solution. Lorsque, par une suite de transformations qui ont successivement rendu cette dérivation de plus en plus sensible, on est arrivé à présenter l'équation proposée sous la forme

$$x=\sqrt[3]{b+\sqrt{b^2+a^3}}+\sqrt[3]{b-\sqrt{b^2+a^3}},$$

le rôle de l'algèbre est terminé; et quand même on ne saurait point effectuer les opérations arithmétiques indiquées par cette formule, on n'en aurait pas moins obtenu une connaissance très-réelle et souvent importante. Le rôle de l'*arithmétique* consistera maintenant, en partant de cette formule, à faire trouver le nombre x quand les valeurs des nombres a et b auront été fixées..... On voit que l'algèbre peut se définir en général comme ayant pour objet la résolution des équations, c'est-à-dire la transformation des fonctions implicites en fonctions explicites équivalentes, et que l'*arithmétique* peut être définie comme destinée à l'évaluation des fonctions. En contractant les expressions au plus haut degré, on peut dire : l'algèbre est le *calcul des fonctions*, et l'*arithmétique* le *calcul des valeurs*. »

Le même philosophe fait remarquer qu'à un autre point de vue, le calcul des valeurs ou calcul arithmétique peut être conçu simplement comme un appendice, un cas particulier du calcul des fonctions ou calcul algébrique, toute évaluation ou réalisation numérique n'étant autre chose qu'une véritable transformation des fonctions à évaluer, laquelle ne diffère des transformations analytiques que parce qu'elle en est le terme et le but. En effet, un nombre inconnu, dont le mode de formation est donné, est, par le seul énoncé même de la question *arithmétique*, déjà défini et exprimé sous une certaine forme; en l'évaluant, on ne fait que mettre son expression sous une autre forme déterminée, laquelle est considérée comme définitive parce qu'elle le fait rentrer dans un système régulier et convenu de numération. L'évaluation consiste si bien dans une simple transformation, que lorsque l'expression primitive du nombre se trouve elle-même conforme à la numération régulière, il n'y a plus, à proprement parler, d'évaluation, ou plutôt on répond à la question par la question même. Qu'on demande, par exemple, d'ajouter les deux nombres *trente* et *sept*, on répondra en se bornant à répéter l'énoncé même de la question, et on croira néanmoins avoir évalué la somme, ce qui signifie que dans ce cas la première expression de la fonction n'a pas besoin d'être transformée, tandis qu'il n'en serait point ainsi pour ajouter *vingt-trois* à *quatorze*, car alors la somme ne serait pas immédiatement exprimée d'une manière conforme au rang qu'elle occupe dans l'échelle fixe et générale de la numération.

L'*arithmétique* peut se diviser en trois parties. La première s'occupe de la réalisation numérique, dans un système de numération donné, des trois couples de fonctions abstraites élémentaires, fonction *somme* et fonction *différence*, fonction *produit* et fonction *quotient*, fonction *puissance* et fonction *racine*,

$$\begin{cases}a+b=x\\a-b=x\end{cases}\quad\begin{cases}ab=x\\\dfrac{a}{b}=x\end{cases}\quad\begin{cases}a^b=x,\\\sqrt[b]{a}=x,\end{cases}$$

réalisation à laquelle se ramène celle de toutes les fonctions composées. La seconde traite de la comparaison des nombres faite au point de vue arithmétique, c'est-à-dire des *rapports*, *proportions* et *progressions*, considérés dans des nombres déterminés. La troisième partie, appelée *théorie des nombres*, et quelquefois *arithmétique transcendante*, a pour objet de découvrir les propriétés inhérentes aux différents nombres en vertu de leurs valeurs et abstraction faite de toute numération particulière.

III. — FORMATION DES NOMBRES. La première question qui se pose en *arithmétique* est celle-ci : Comment les nombres particuliers se déterminent-ils? Comment naissent-ils? Il y a trois modes de formation des nombres, ou, comme disent certains mathématiciens, trois *algorithmes* primitifs. Le premier est la *sommation*, qui présente deux opérations inverses : *addition* d'unités, *soustraction* d'unités. On peut partir d'une seule unité pour former, par agrégation, les divers nombres. *Une et une* unités jointes, séparées de toutes autres unités possibles, donnent le nombre *deux;* en réunissant *une* nouvelle unité à ce premier groupe, on a le nombre *trois*, et ainsi de suite indéfiniment. On peut descendre l'échelle des nombres au lieu de la monter, c'est-à-dire partir d'un nombre supérieur pour former, par désagrégation, tous les nombres inférieurs. Une unité retranchée du nombre *dix* donne le nombre *neuf*, une unité retranchée du nombre *neuf* donne le nombre *huit*, et ainsi de suite jusqu'à l'unité. Si l'on s'en tenait à cette première conception de la sommation, si l'on n'avait d'autres moyens de former les nombres que d'ajouter ou de retrancher successivement les unités une à une, les nombres ainsi formés ne tarderaient pas à devenir irreprésentables par l'impossibilité où la mémoire et l'imagination se trouveraient de distinguer ces groupes d'unités les uns des autres. Il n'y aurait pas d'*arithmétique*. Mais l'idée de sommation s'étend; elle s'élève pour ainsi dire d'un degré; l'addition et la soustraction ne portent plus sur des unités seulement, mais sur des nombres; en d'autres termes, les nombres construits par addition ou soustraction sont considérés à leur tour comme ajoutés ou comme soustraits les uns par rapport aux autres. Le jugement en vertu duquel se produit cette extension de la sommation peut être exprimé de la manière suivante : *Une somme à laquelle on ajoute ou de laquelle on retranche une autre somme est identique avec cette même somme à laquelle on ajoute ou de laquelle on retranche une à une les unités qui, réunies, composent l'autre :*

$$3+2=3+(1+1)=3+1+1;$$
$$5-3=5-(1+1+1)=5-1-1-1.$$

Ce jugement, qui est la base de l'*arithmétique*, est évidemment analytique, quoi qu'en ait dit Kant, car il dérive de celui-ci : *Une somme est identique avec les unités réunies qui la composent* ($3=1+1+1$), lequel est contenu dans la définition du nombre. « L'addition et la soustraction de nombres, dit très-bien Condillac, ne diffèrent de l'addition et de la soustraction d'unités que parce qu'elles font tout à coup ce que celles-ci ne font que successivement : c'est au fond la même opération, comme monter les degrés deux à deux et les monter un à un ne sont, au fond, que monter. »

Lorsqu'on veut former un nombre par l'addition de plusieurs autres, il peut arriver que ces autres nombres soient tous égaux entre eux : de là un nouveau mode de formation des nombres, un nouvel algorithme. Le nombre à construire ne dépend plus que de deux éléments, savoir : 1° le nombre qui est ainsi ajouté plusieurs fois à lui-même; 2° le nombre de fois que cette répétition a lieu. Ces deux éléments s'appellent *facteurs;* le nombre à construire est le produit de ces deux facteurs; enfin, le mode lui-même de formation s'appelle *multiplication*. La multiplication est un cas particulier de l'addition; c'est une addition qui, en raison de l'égalité des nombres à réunir, peut se faire en une seule fois, au lieu de se faire à plusieurs reprises. Une propriété remarquable de la multiplication, « propriété caractéristique, dit M. Transon, et qui suffirait bien pour prouver que la circonstance de plusieurs nombres égaux, réunis en un seul,

conduit véritablement à un mode de formation tout à fait distinct, » c'est que les deux facteurs, quoique se présentant avec des fonctions différentes qui leur ont fait donner des noms différents, *multiplicande, multiplicateur*, concourent cependant absolument de la même manière à la formation du produit, de telle sorte qu'on peut prendre indifféremment chacun d'eux pour multiplicande ou pour multiplicateur, sans rien changer au résultat de l'opération. Ainsi, par exemple, le nombre *trois* répété *quatre* fois donne le même produit que le nombre *quatre* répété *trois* fois. A la multiplication correspond la division, comme à l'addition la soustraction. La multiplication est la branche directe, et la division la branche inverse du second algorithme, comme l'addition est la branche directe, et la soustraction la branche inverse de la sommation. La division consiste, étant donnés deux nombres, dont l'un est considéré comme un produit et l'autre comme un des facteurs de ce produit, à déterminer un troisième nombre qui soit l'autre facteur. Celui des deux nombres qui représente ici un produit reçoit le nom de *dividende;* le facteur donné est le *diviseur*, et celui qu'on cherche est le *quotient*. Il faut remarquer que si un produit n'est au fond qu'une somme, un quotient n'est pas une différence; la division ne pourrait être considérée comme un cas particulier de la soustraction, comme une soustraction plus rapide, que si l'on envisageait uniquement le reste à obtenir en divisant un nombre par un autre. Le second algorithme, qui embrasse la multiplication et la division, a reçu le nom de *reproduction*.

La sommation nous a conduit à la reproduction; la reproduction nous conduit à un troisième algorithme qui a reçu le nom de *graduation*. En multipliant le produit de deux nombres par un troisième, nous avons le produit de trois facteurs. En multipliant ce produit par un quatrième nombre, nous avons le produit de quatre facteurs. Supposons ces facteurs égaux, et cette circonstance nous donne un nouveau mode de génération. Ici, comme dans la reproduction, le nombre à construire ne dépend plus que de deux éléments : 1° le nombre qui est employé plusieurs fois comme facteur; 2° le nombre de fois que cette sorte de répétition a lieu. Le résultat obtenu au moyen de ces deux éléments reçoit le nom de *puissance*, le facteur celui de *racine*, et l'autre nombre élémentaire est appelé *exposant*, parce qu'il indique le degré de la puissance. Le *produit* était une espèce particulière du genre *somme*, caractérisée par l'égalité des nombres ajoutés l'un à l'autre; la *puissance* est une espèce particulière du genre *produit*, caractérisée par l'égalité des nombres multipliés l'un par l'autre. Comme la sommation et la reproduction, la graduation a une branche directe et une branche inverse; la première s'appelle *élévation des puissances*, la seconde *extraction des racines*.

IV. — ORIGINE DES NOMBRES FRACTIONNAIRES ET IRRATIONNELS. Nous avons jusqu'ici considéré le nombre comme une collection, un agrégat d'unités; mais l'examen plus approfondi des deux derniers algorithmes, reproduction et graduation, nous conduit à une conception, à une définition du nombre, plus générale et plus abstraite. Avec les fonctions directes $ab=x$, $a^b=x$, nous restons dans l'*arithmétique* des nombres collections, des nombres donnés par la nature, dans l'*arithmétique* des quotités, parce que ces fonctions peuvent toujours se ramener à la première $a+b=x$, sont toujours numériquement réalisables. Il n'en est pas de même des fonctions inverses

$$a/b=x, \sqrt[b]{a}=x;$$

elles ne sont déterminables qu'en certains cas très-particuliers, si nous nous en tenons à la considération des nombres entiers ou naturels. En effet, lorsque le dividende ne contient pas un nombre exact de fois le diviseur, il est impossible de trouver pour quotient un nombre entier, puisque si un tel quotient existait, en répétant le diviseur un nombre exact de fois marqué par ce quotient, on reproduirait le dividende, ce qui est contre la supposition. On veut, par exemple, diviser *quinze* par *quatre;* d'abord le quotient ne saurait être ni *trois*, ni un nombre inférieur à *trois*, puisque le diviseur répété *trois fois* donne seulement *douze*, qui est inférieur au dividende; et ensuite, ce quotient ne saurait être *quatre* ni un nombre supérieur à *quatre*, puisque le diviseur répété *quatre fois* donne *seize*, qui surpasse le dividende. De sorte qu'évidemment le quotient de *quinze* divisé par *quatre* n'a pas de place dans la suite indéfinie des nombres tels que les donne la sommation. Ce quotient, qui est une chimère inintelligible, au point de vue de l'*arithmétique* des quotités, devient une réalité par l'intervention de la raison qui applique la fonction $\frac{a}{b}=x$ à la détermination des grandeurs continues. De l'*arithmétique* des nombres entiers, nous passons à l'*arithmétique* des nombres fractionnaires; à cette définition : *tout nombre est un agrégat d'unités*, nous substituons celle-ci, donnée par Newton : *tout nombre est le rapport d'une grandeur avec l'unité, c'est-à-dire la manière dont une grandeur est composée avec l'unité.*

Ce n'est pas tout : la fonction $\sqrt[b]{a}$ nous conduit à des quantités qui ne sont ni des nombres entiers, ni des nombres fractionnaires. Lorsqu'on veut connaître la racine déterminée d'un nombre qui n'est pas une puissance exacte du degré marqué par l'exposant donné, il est impossible de trouver un nombre entier qui soit la racine demandée. On demande, par exemple, la racine cubique ou troisième de *quarante-cinq;* cette racine n'est ni *trois*, ni un nombre inférieur à *trois*, attendu que *trois* élevé à la troisième puissance donne seulement *vingt-sept;* ce n'est pas non plus *quatre* ni un nombre supérieur à *quatre*, puisque déjà *quatre* élevé à la troisième puissance donne *soixante-quatre*. La racine troisième de *quarante-cinq* n'est donc pas dans la suite des nombres naturels. Mais il y a plus, une telle racine ne saurait être davantage un nombre fractionnaire, car on prouve qu'en poussant indéfiniment la subdivision de l'unité en parties égales, jamais ces parties ne seront de telle grandeur que la racine d'une puissance inexacte en contienne une quantité précise. Toujours, à la vérité, en s'arrêtant à une subdivision quelconque, on peut déterminer deux nombres fractionnaires consécutifs issus de cette subdivision, entre lesquels la racine cherchée est comprise; mais enfin elle ne peut jamais être évaluée en nombres entiers et fractionnaires que sous la réserve d'une différence qui, pour être indéfiniment réductible, n'en est pas moins réelle (V. APPROXIMATION). Ces sortes de quantités, qui ne peuvent avoir qu'une expression numérique inexacte, sont dites *irrationnelles*, parce qu'on ne saurait véritablement enseigner leur rapport avec l'unité; on les appelle aussi *incommensurables*, comme n'ayant point avec l'unité de commune mesure.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler que les nombres fractionnaires et les quantités irrationnelles formaient autrefois l'objet d'une branche distincte de la science des nombres, à laquelle on avait donné le nom de *logistique*, du mot *logos*, rapport. « Les anciens, dit Leibnitz, distinguaient l'*arithmétique* et la *logistique : l'arithmétique*, qui s'occupe des nombres entiers; la *logistique*, qui a pour objet les considérations relatives aux fractions et, en général, à toute espèce de rapports. »

V. — LANGUE DE L'ARITHMÉTIQUE OU NUMÉRATION. Le calcul arithmétique suppose un système de nomenclature des nombres qui leur donne une forme définitive pour l'esprit; il appelle un système de signes aussi simples que possible, qui permettent d'effectuer avec facilité et rapidité toutes les opérations. La nomenclature des nombres, c'est la *numération parlée;* le système des signes numériques, c'est la *numération écrite*.

— *Numération parlée*. « Pour peu que les nombres fussent composés, dit Condillac, ils ne s'offriraient à nous que sous une idée vague de multitude, si à chaque collection d'unités nous n'avions pas donné un nom pour la distinguer de la collection précédente qui a une unité de moins, et de la collection suivante qui a une unité de plus. Huit, par exemple, me représente un nombre que je distingue de sept et de neuf; de sept, parce que je me souviens que c'est un nom que j'ai donné à une collection qui est sept plus un; et de neuf, parce que je me souviens également que c'est un nom que j'ai donné à une collection qui est neuf moins un. » Il faut des noms pour exprimer les nombres; mais si chaque nombre devait être conçu comme un groupe simple et désigné par un nom particulier, distinct et indépendant de ceux des autres, il est clair que notre faculté de compter n'irait pas loin; des noms de nombres trop multipliés ne pourraient trouver place dans notre mémoire. Nous allons voir que les trois algorithmes primitifs, sommation, reproduction, graduation, fournissent le moyen de dénommer autant de nombres qu'il est nécessaire, à l'aide de signes vocaux très-peu nombreux. Nous commençons par donner des noms particuliers aux dix premiers nombres qui constituent pour notre esprit des groupes simples formés par addition successive d'unités :

Un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix.

Quant aux nombres supérieurs à dix jusqu'à vingt, nous les concevons en vertu du jugement de sommation, non plus comme des groupes simples, mais comme des groupes composés du groupe dix et des groupes inférieurs à dix, ce qui nous permet de les exprimer avec deux mots déjà connus, de sorte que nous avons :

dix-un (*undecim*, dont nous avons fait *onze*, n'a pas d'autre sens);
dix-deux (*duodecim*, douze);
dix-trois (*tredecim*, treize);
dix-quatre (*quatuordecim*, quatorze);
dix-cinq (*quindecim*, quinze);
dix-six (*sexdecim*, seize);
dix-sept;
dix-huit;
dix-neuf.

Nous arrivons à *vingt*, que nous concevons comme un groupe composé, non plus par sommation, mais par reproduction, c'est-à-dire comme un *produit*, le *produit de dix par deux*. En plaçant à côté de ce *groupe-produit* les neuf premiers nombres, nous obtenons une seconde série de *groupes-sommes* (*vingt et un*, *vingt-deux*, *vingt-trois*, *vingt-quatre*, *vingt-cinq*, *vingt-six*, *vingt-sept*, *vingt-huit*, *vingt-neuf*), qui nous conduit à un second produit, au *produit de dix par trois*. Sans passer par tous les nombres intermédiaires, nous pouvons former la série des *groupes-produits* (jusqu'à *cent*) :

Une fois dix.
Deux fois dix ou vingt (il faudrait *duante* pour la régularité de la série).
Trois fois dix ou trente.
Quatre fois dix ou quarante.
Cinq fois dix ou cinquante.
Six fois dix ou soixante.
Sept fois dix ou septante.
Huit fois dix ou octante.
Neuf fois dix ou nonante.

(Nous devons faire remarquer ici que notre langue n'a pas retenu la série régulière des groupes-produits telle que le latin nous la donne; nous disons *soixante-dix* au lieu de *septante*, *quatre-vingts* au lieu d'*octante*, et *quatre-vingt-dix* au lieu de *nonante*.)

Chacun des termes de l'échelle qui précède constitue un groupe dont nous avons une conception claire et distincte quoique médiate, parce que l'un des facteurs employés par la reproduction pour le former est le nombre dix, et l'autre facteur un nombre inférieur à dix. Il suffit maintenant de remplir l'intervalle entre deux termes quelconques de cette échelle, de la même façon que nous avons rempli l'intervalle entre *dix* et *vingt*, pour construire, à l'aide de la sommation et de la reproduction, tous les nombres qui existent depuis *un* jusqu'à *dix fois dix* ou *cent*.

Dix fois dix ou *cent* nous offre à l'esprit l'idée d'un groupe d'espèce nouvelle, d'un groupe formé par graduation : c'est la *seconde puissance de dix*. De nouveau, avec le nombre *cent* et à l'aide de la reproduction, nous formerons l'échelle suivante : *cent*, *deux cents*, *trois cents*, *quatre cents*....., jusqu'à un dernier terme *dix fois cent* ou *mille*, qui est la *troisième puissance de dix;* et nous remplirons sans peine l'intervalle entre les termes de cette nouvelle échelle, en plaçant à côté de chacun d'eux successivement tous les nombres compris entre *un* et *cent*. Ensuite, et toujours par l'algorithme de la reproduction, nous formerons l'échelle des *mille*, depuis *un mille* jusqu'à *neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille*, en prenant pour facteurs, *mille* d'une part, et de l'autre successivement tous les nombres déjà formés et inférieurs à *mille*. Nous arriverons ainsi à *mille mille* ou *mille fois mille*, qui est la *seconde puissance de mille*. Enfin, la graduation nous donne l'échelle des puissances de *mille :* mille, million, milliard ou billion, trillion, quatrillion, quintillion, sextillion, septillion, octillion, etc.

On voit comment, par la combinaison des trois modes simples de génération des nombres, des trois algorithmes primitifs, sommation, reproduction, graduation, on obtient un mode complexe de génération, un algorithme dérivé, algorithme sur lequel repose véritablement la possibilité de l'*arithmétique*. Cet algorithme dérivé prend le nom de *numération*. Tout système de numération est un système conventionnel de combinaison des trois algorithmes primitifs. « On doit noter, dit M. Transon, la faute des auteurs qui débutent dans l'exposition de l'*arithmétique* par la numération. Sans doute, du moment qu'on a adopté un système particulier de numération, l'application des algorithmes primitifs reçoit de la nature de ce système des règles spéciales, parce que désormais l'*arithmétique* a pour but de ramener à ce système particulier de numération, à cette loi déterminée de construction tous les nombres qui lui sont proposés. Mais il n'en demeure pas moins vrai que l'esprit humain ne peut former aucun système de numération, s'il ne connaît préalablement les modes élémentaires et primitifs de la génération des nombres. »

Si les algorithmes primitifs nous donnent les éléments de la numération, la forme régulière, systématique que reçoit la combinaison de ces éléments dans la nomenclature numérale est une application des lois qui régissent la comparaison des nombres. Une intelligence complète de la numération est impossible sans la connaissance des progressions. Nous y trouvons, en effet, progressions arithmétiques et progressions géométriques. La suite naturelle des nombres fournit un premier exemple de progression arithmétique dont la raison est l'*unité*. En voici d'autres exemples :

Dix, vingt, trente, quarante..... Raison *dix*.

Cent, deux cents, trois cents, quatre cents..... Raison *cent*.

Mille, deux mille, trois mille, quatre mille..... Raison *mille*, etc.

Ces diverses progressions arithmétiques se trouvent entre les termes de progressions géométriques. Celles-ci sont au nombre de deux : la première, dont la raison est *dix*, est, en quelque sorte, enveloppée par la seconde dont la raison est *mille :*

Un, dix, cent, mille, dix mille, cent mille, million..... Raison *dix*.

Un mille, million, billion, trillion..... Raison *mille*.

— *Numération écrite*. S'il fut nécessaire, dès l'origine, d'avoir des noms pour les nombres, il ne fut pas moins nécessaire de combiner ces nombres entre eux, ou, comme on le dit, de *calculer*. Ce sont les nécessités du calcul qui ont fait inventer une numération écrite, c'est-à-dire une écriture numérale distincte de l'écriture ordinaire. Le système de numération que nous venons d'exposer obtient, par l'emploi de signes *idéographiques*, c'est-à-dire représentant directement les nombres et non les mots qui servent à les dénommer, une perfection telle que le problème de la représentation numérique est résolu sans limites. Dix signes suffisent pour écrire tous les nombres possibles. D'abord on est convenu de donner aux neuf premiers nombres les caractères suivants :

1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9,

lesquels, évidemment, sont également propres à représenter les termes successifs de nos échelles de dizaines, centaines, mille, etc., pourvu qu'on ait soin de marquer d'une certaine façon l'échelle particulière dont on veut représenter un terme. A cet effet, on a inventé un dixième caractère, le caractère 0 (zéro), lequel n'a par lui-même aucune valeur, mais sert uniquement à marquer l'ordre, et par là même la grandeur convenue des unités exprimées par le chiffre qu'il accompagne. Ainsi, on a établi qu'un des neuf chiffres précédents, à la droite duquel un zéro serait placé, représenterait le terme correspondant de l'échelle des dizaines; qu'un chiffre avec deux zéros, représenterait des centaines; avec trois zéros, des mille, etc.; en un mot, qu'il représenterait des termes de dix en dix fois plus grands pour chaque nouveau zéro placé à sa droite. De cette façon, les neuf chiffres et le zéro suffisent pour écrire les termes de ces échelles successives, qui sont en quelque sorte la charpente de notre système de numération :

1er ordre.	2me ordre.	3me ordre.	4me ordre
1	10	100	1000
2	20	200	2000
3	30	300	3000
4	40	400	4000
5	50	500	5000
6	60	600	6000
7	70	700	7000
8	80	800	8000
9	90	900	9000, etc., etc.

Il ne nous reste plus qu'à savoir écrire les nombres qui remplissent les intervalles dans toutes ces échelles. Rien de plus simple : si le chiffre 5, dans 50, représente des dizaines, c'est qu'il est suivi d'un zéro, c'est qu'il occupe le second rang vers la gauche; mais il occuperait encore le second rang, et nous pourrions continuer de lui attribuer la même valeur relative, quand même le caractère qui le suit à droite ne serait pas un zéro. Par conséquent, on pourra substituer successivement au zéro qui est dans 50 les neuf signes caractéristiques des neuf premiers nombres, et on représentera de la sorte tous les nombres qui sont entre *cinquante* et *soixante*. Et comblant ainsi tous les intervalles de l'échelle des dizaines, on reconnaîtra que la représentation des nombres compris entre neuf et cent exige seulement *deux* signes. On reconnaîtra également que la représentation des nombres compris entre quatre-vingt-dix-neuf et mille exige seulement *trois* signes, etc., etc. En résumé, on pourra exprimer tous les nombres au moyen des neuf chiffres, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, pourvu qu'on attribue à ces caractères deux valeurs : l'une absolue, particulière à chacun d'eux; l'autre relative, déterminée par la place qu'ils occuperont, le zéro n'ayant d'ailleurs d'autre objet que de maintenir cette place. Tel est l'ingénieux système d'écriture arithmétique, dont Laplace a pu dire : « La méthode d'exprimer tous les nombres avec des caractères, en leur donnant à la fois une valeur absolue et une valeur de position, nous paraît maintenant si simple que nous en sentons à peine le mérite; mais cette simplicité même et l'extrême facilité qui en résulte pour les calculs, placent notre système d'*arithmétique* au premier rang des inventions utiles. »

D'après ce qui précède, si l'on veut écrire en chiffres un nombre tel, par exemple, que *six mille vingt-cinq*, on remarquera que ce nombre est composé de *cinq* unités, *deux* dizaines, *zéro* centaine et *six* mille; il sera donc exprimé par 6025. Réciproquement, pour énoncer un nombre qui est écrit en chiffres, il suffit de considérer que la numération écrite ne possède qu'une seule progression géométrique, dont la raison est *dix*, 1, 10, 100, 1000, 10000, etc., tandis que la numération parlée, comme nous l'avons dit plus haut, en a deux : *un, dix, cent, mille*, etc.; *un, mille, million*, etc.; en d'autres termes, qu'elle établit une série indéfinie de grandes *classes* d'unités qui sont de mille en mille fois plus grandes les unes que les autres, et dont chacune comprend trois *ordres* d'unités qui ne sont que de dix en dix fois plus grandes les unes que les autres. Pour cette raison, on partagera en tranches de trois chiffres (en allant de droite à gauche) le nombre écrit qu'il s'agit d'énoncer : la première tranche sera celle des *unités;* la seconde, celle des *mille;* la troisième, celle des *millions*, etc.; et alors, commençant par la gauche, on énoncera successivement chacune de ces tranches, en ayant soin d'ajouter au nombre d'unités qu'elle renferme son nom particulier.

— *Numération des fractions*. Toute fraction se compose de deux termes, de deux nombres, dont l'un exprime le *fractionnement* de l'unité, indique en combien de parties égales elle est divisée, et dont l'autre indique combien nous

prenons de ces parties. Celui-ci est appelé *numérateur*, parce qu'il *numère* certaines parties de l'unité, qu'il exprime une collection, une quantité de ces parties; celui-là est appelé *dénominateur*, parce qu'il spécifie de *quelles* parties il s'agit, parce qu'il *dénomme* ces parties en exprimant le rapport de l'unité avec chacune d'elles. Si nous divisons l'unité en *sept* parties égales et si nous prenons *trois* de ces parties, nous avons une fraction dont le dénominateur est *sept* et le numérateur *trois*. Pour écrire une fraction, on place le numérateur au-dessus du dénominateur, en séparant les deux termes par le signe de la division, c'est-à-dire par un trait horizontal, et on l'énonce en nommant d'abord le numérateur, puis le dénominateur, auquel on ajoute la désinence *ième*. Ainsi, la fraction que nous avons déjà prise pour exemple s'écrira 3/7 et s'énoncera *trois septièmes*. Il y a exception pour les fractions dont le dénominateur est *deux*, *trois* ou *quatre :* on dit alors *demi*, *tiers*, *quart*.

La numération des nombres entiers nous a offert des unités de différents ordres : unités du premier ordre ou *unités* proprement dites, unités du deuxième ordre ou *dizaines*, unités du troisième ordre ou *centaines*, etc. L'esprit fait un rapprochement tout naturel entre les unités d'ordre supérieur, dizaines, centaines, etc., et les fractions. Les unités du second ordre sont dix fois plus grandes que celles du premier, celles du troisième ordre cent fois plus grandes; on peut dire que celles-ci ont *cent* et celles-là *dix* pour dénominateur, parce que *dix* pour les unes et *cent* pour les autres exprime le rapport de chacune d'elles avec l'unité de premier ordre. Les fractions peuvent être considérées comme des unités d'ordre inférieur : ainsi 3/7 présente à l'esprit l'idée de *trois* unités *sept* fois moins grandes que les unités de premier ordre. Voici maintenant les différences. Tout nombre peut être le dénominateur d'une fraction; en d'autres termes, il peut y avoir autant d'espèces d'unités inférieures qu'il y a de nombres (demi, tiers, quart, cinquième, sixième, septième, huitième, etc.). La numération n'admet que certaines espèces d'unités supérieures qui sont de dix en dix fois plus grandes les unes que les autres, et dont les dénominateurs, formant une série régulière (dix, cent, mille, etc.), peuvent être sous-entendus, grâce à la double valeur que possède chaque chiffre, valeur de quantité d'une part, valeur ordinale et qualitative de l'autre.

Il résulte de la définition de la fraction, que changer le dénominateur d'une fraction c'est changer l'espèce d'unités inférieures exprimées par cette fraction; que ces unités deviennent plus grandes quand le dénominateur est diminué, plus petites quand le dénominateur est augmenté; qu'on multiplie une fraction en divisant son dénominateur, parce qu'ainsi les unités deviennent un certain nombre de fois plus grandes; qu'on divise une fraction en multipliant son dénominateur, parce qu'ainsi les unités deviennent un certain nombre de fois plus petites; qu'une fraction ne change pas de valeur lorsqu'on multiplie ou qu'on divise ses deux termes par le même nombre, parce que si, en multipliant ou en divisant le numérateur, on rend le nombre des unités un certain nombre de fois plus grand ou plus petit, en multipliant ou en divisant de la même façon le dénominateur, on rend les unités le même nombre de fois plus petites ou plus grandes; que, par conséquent, la même fraction peut s'exprimer d'une infinité de manières, ce qui permet, d'une part, de donner à une fraction l'expression la plus simple possible; d'autre part, de réduire tant de fractions que l'on veut, sans altérer leur valeur, au même dénominateur, c'est-à-dire à la même unité.

Quand une fraction a pour dénominateur *dix* ou une puissance de *dix*, elle prend le nom de fraction décimale : ainsi, 44/100 est une fraction décimale. Dans la numération des nombres entiers, la suite des unités de différents ordres est une progression décuple, 1, 10, 100, 1000, etc., et cette progression croissante a pour raison 10, c'est-à-dire est produite par la multiplication successive de chaque terme par 10. On aurait l'inverse de cette progression dans une progression décroissante où chaque terme, à partir de l'unité, serait successivement divisé par 10; cette progression décroissante serait formée de fractions décimales : 1, 1/10, 1/100, 1/1000, etc. Il est clair que ces deux progressions n'en font en réalité qu'une seule, laquelle est croissante en allant d'un côté, décroissante en allant de l'autre : c'est la même progression décuple prolongée au-dessous de l'unité :

Ex. : 100,000, 10,000, 1,000, 100, 10, 1, 1/10, 1/100, 1/1000, 1/10000, 1/100000, etc.

Rien de plus simple maintenant que de faire rentrer les fractions décimales dans le système général de la numération écrite. Comme ces fractions expriment nécessairement des *dixièmes*, des *centièmes*, des *millièmes*, c'est-à-dire des unités inférieures qui sont de dix en dix fois moins grandes les unes que les autres, et dont les dénominateurs forment une série régulière, on peut sous-entendre ces dénominateurs et se contenter d'écrire les numérateurs, en étendant la convention en vertu de laquelle tout chiffre placé à la droite d'un autre représente des unités dix fois plus petites que les unités représentées par cet autre chiffre. En conséquence, on admet qu'un chiffre placé à la droite du chiffre des unités simples représente des dixièmes, qu'un chiffre placé à la droite des dixièmes représente des centièmes, et ainsi de suite. Seulement, pour éviter toute confusion, on place une virgule entre le chiffre des unités et celui des dixièmes. Ainsi, le nombre 695 unités, plus 5 dixièmes, plus 8 centièmes, plus 3 millièmes, au lieu de s'écrire sous la forme ordinaire 695 + 5/10 + 8/100 + 3/1000, s'écrira plus simplement 695,583. En outre, des zéros doivent marquer la place des unités absentes, absolument comme dans les nombres entiers. Ainsi, la fraction décimale 2 centièmes et 3 dix-millièmes s'écrirait, puisque les unités simples, les dixièmes et les millièmes, font défaut : 0,0203. Pour énoncer ce nombre 0,0203, il serait trop long de dire 2 centièmes et 3 dix-millièmes. Mais comme le *centième* vaut dix *millièmes* et cent *dix-millièmes*, on réduit dans l'énoncé tout en dix-millièmes, et l'on dit 203 dix-millièmes. De même, le nombre 695,583 s'énoncera 695 *unités*, 583 *millièmes*.

De la notion même des fractions décimales et de leur numération, il résulte que la valeur d'un nombre décimal ne change pas quand on écrit à sa droite un ou plusieurs zéros; que le déplacement de la virgule de 1, 2, 3, etc., rangs vers la gauche ou vers la droite rend un nombre décimal 10, 100, 1000 fois plus petit ou plus grand; qu'ainsi ce simple déplacement de la virgule permet de multiplier ou de diviser un nombre par dix ou un multiple de dix; que pour réduire au même dénominateur deux fractions décimales, il suffit de les réduire à un même nombre de chiffres, en ajoutant des zéros à la droite de celle qui en a le moins; que la grandeur d'une fraction décimale dépend principalement du rang et de la grandeur de son premier chiffre significatif.

Une condition reste à remplir pour étendre le même système de notation arithmétique à toutes les fractions possibles, c'est de pouvoir convertir toutes les fractions en décimales, c'est-à-dire des *tiers*, des *quarts*, des *cinquièmes*, des *sixièmes*, etc., en *dixièmes*, *centièmes*, *millièmes*, etc. Cette conversion ne peut pas toujours s'effectuer d'une manière complétement exacte, mais il est toujours facile d'obtenir une approximation aussi grande que le calcul l'exige.

— *De la numération considérée d'une manière générale, ou des échelles arithmétiques.* On a pu voir que toute notre *arithmétique* roule sur le nombre *dix* et sur ses puissances, c'est-à-dire sur ce même nombre *dix* multiplié par lui-même; les autres nombres primitifs ne sont que les coefficients et les indices de ces puissances, en sorte que tout nombre est toujours un multiple ou une somme de multiples des puissances de *dix*. En effet, la progression géométrique 1, 10, 100, 1000, 10000, etc., n'est que la suite des puissances de dix $10^0, 10^1, 10^2, 10^3, 10^4$, etc.; un nombre quelconque, par exemple *huit mille six cent quarante-deux*, n'est autre chose que $8\times10^3+6\times10^2+4\times10^1+2\times10^0$, c'est-à-dire une suite de puissances de *dix* multipliées par différents coefficients. Dans notre numération écrite, la valeur des places de droite à gauche répond d'une manière exacte à cette série uniforme $10^0, 10^1, 10^2, 10^3, 10^4$, etc., ce qui a permis de se contenter des coefficients et de sous-entendre cette suite de 10 aussi bien que les signes +, qui, dans toute collection de choses déterminées et homogènes, peuvent être supprimés; en un mot, d'écrire simplement 8 642. Cette progression géométrique $10^0, 10^1, 10^2, 10^3, 10^4$, etc., par laquelle se règle la valeur relative des chiffres que nous employons, est ce qu'on appelle l'échelle de notre *arithmétique; dix* est la racine ou base de cette échelle : de là son nom d'*échelle décimale*. Mais ce choix du nombre *dix* pour racine de notre échelle *arithmétique* est tout à fait arbitraire, et l'on aurait pu tout aussi bien adopter une autre échelle pour former un système de numération capable comme le nôtre de donner la construction de tous les nombres. Il est évident que, comme on compte jusqu'à neuf, après quoi on recommence en joignant le deuxième caractère au premier, et ensuite le second au second, puis le deuxième au troisième, etc., on pourrait, au lieu d'aller jusqu'à *neuf*, n'aller que jusqu'à *huit*, et de là recommencer, ou jusqu'à *sept*, ou jusqu'à *quatre*, ou même n'aller qu'à *deux;* par la même raison on pourrait aller au delà de *dix* avant de recommencer, comme jusqu'à *onze*, jusqu'à *douze*, jusqu'à *soixante*, jusqu'à *cent*. Tous les nombres peuvent s'écrire dans ces diverses échelles aussi bien que dans l'échelle décimale, et suivant les mêmes principes. La progression géométrique change; elle peut avoir pour raison 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, etc., au lieu de 10; mais il y a toujours une progression géométrique; en un mot, le principe de la valeur de position des chiffres est indépendant de l'échelle adoptée, et peut s'accommoder de toute autre. Autant d'échelles, autant de systèmes de notation numérique différents. L'échelle décimale, qui a pour racine *dix*, où l'on emploie *dix* caractères différents, nous donne : $10^0, 10^1, 10^2, 10^3, 10^4$, etc. L'échelle *binaire*, qui a pour racine *deux*, où l'on n'emploie que *deux* caractères différents, nous donnera : $2^0, 2^1, 2^2, 2^3, 2^4$, etc.; l'échelle *quinaire* (racine *cinq*) : $5^0, 5^1, 5^2, 5^3, 5^4$, etc.; l'échelle *duodécimale* (racine *douze*) : $12^0, 12^1, 12^2, 12^3, 12^4$, etc. Dans l'*arithmétique* décimale, les chiffres significatifs ont une valeur de *dix* en *dix* fois plus grande, selon qu'ils occupent des places plus reculées à la gauche du chiffre des unités; dans l'*arithmétique* duodécimale, cette valeur sera de *douze* en *douze* fois plus grande, de *cinq* en *cinq* fois plus grande dans l'*arithmétique* quinaire, et seulement de *deux* en *deux* fois plus grande dans l'*arithmétique* binaire. Le même signe 10 se traduira différemment dans la numération parlée suivant le système de notation où il figure; dans l'*arithmétique* décimale, il signifiera *dix;* dans l'*arithmétique* duodécimale, *douze;* dans l'*arithmétique* quinaire, *cinq;* dans l'*arithmétique* binaire, *deux*. Le signe 100 signifiera, dans l'*arithmétique* décimale, *cent;* dans l'*arithmétique* duodécimale, *cent quarante-quatre;* dans l'*arithmétique* quinaire, *vingt-cinq;* dans l'*arithmétique* binaire, *quatre*.

L'échelle binaire est la plus simple; elle permet d'exprimer tous les nombres avec les deux seuls caractères 0 et 1; le signe 1 représente, suivant la place qu'il occupe, et l'unité simple et tous les groupes binaires $2^1, 2^2, 2^3, 2^4$, etc.; et le signe 0 marque la place des groupes absents, de sorte qu'on a :

Système binaire.		Système décimal.
1	correspondant à....	1
10	—	2
11	—	3
100	—	4
101	—	5
110	—	6
111	—	7
1000	—	8
1001	—	9
1010	—	10
1011	—	11
1100	—	12
1101	—	13
1110	—	14
1111	—	15
10000	—	16, etc.

L'*arithmétique* binaire offre cet avantage que les opérations les plus compliquées n'y présentent aucune difficulté, parce qu'on n'opère jamais que sur l'unité, et que par conséquent les multiplications et les divisions peuvent s'effectuer aussi facilement que les additions et les soustractions. Mais cet avantage est annihilé par l'inconvénient du grand nombre de figures qu'il faut employer pour exprimer des nombres, même très-petits (*mille*, par exemple, exige déjà dix figures : 1111100100).

Ce défaut d'une expression trop longue, trop étendue, occupant trop de place, existe dans toutes les échelles inférieures à l'échelle décimale. Pour exprimer le nombre *cent*, il faut quatre caractères dans l'échelle quartenaire, 1210; cinq dans l'échelle trinaire, 10201. Plus les échelles s'élèvent, c'est-à-dire plus on y emploie de caractères différents, moins les nombres tiennent de place; dans l'échelle centenaire, deux caractères (10) suffiraient pour exprimer le nombre *cent;* trois caractères (100) pour exprimer le nombre *dix mille*. L'inconvénient des longues échelles, c'est l'effort que demande à la mémoire l'emploi d'un trop grand nombre de caractères, et la difficulté qui en résulte pour la pratique du calcul, pour les additions et les soustractions, surtout pour les multiplications et les divisions. D'ailleurs une échelle arithmétique pouvant être considérée comme une mesure, on comprend que cette mesure doive être proportionnée à notre propre grandeur, à nos mouvements, aux distances que nous pouvons parcourir. Vouloir se servir d'un grand nombre pour racine de notre échelle d'usage, ce serait vouloir mesurer à la lieue la longueur d'un appartement.

De toutes les échelles arithmétiques, quelle est la plus commode, quelle est celle qu'on aurait dû préférer? C'est sans contredit l'échelle duodécimale ou duodénaire, en raison des avantages qu'elle offre pour la division. « Une *arithmétique*, dit Buffon dans son *Essai d'arithmétique morale*, dont l'échelle aurait eu le nombre douze pour racine, aurait été bien plus commode que notre *arithmétique* décimale; les grands nombres auraient occupé moins de place, et en même temps les fractions auraient été plus rondes. Les hommes ont si bien senti cette vérité, qu'après avoir adopté l'*arithmétique* dénaire, ils ne laissent pas que de se servir de l'échelle duodénaire; on compte souvent par douzaines, par douzaines de douzaines ou grosses; le pied est dans l'échelle duodénaire la troisième puissance de la ligne, le pouce la seconde puissance. L'année se divise en douze mois, le jour en douze heures, le sou en douze deniers; toutes les plus petites ou dernières mesures affectent le nombre douze, parce qu'on peut le diviser par *deux*, par *trois*, par *quatre* et par *six;* au lieu que dix ne peut se diviser que par *deux* et par *cinq*, ce qui fait une différence essentielle dans la pratique pour la facilité des calculs et des mesures. Il ne faudrait dans cette échelle que deux caractères de plus, l'un pour marquer *dix*, et l'autre pour marquer *onze;* au moyen de quoi l'on aurait une *arithmétique* bien plus aisée à manier que notre *arithmétique* ordinaire... Il serait fort à souhaiter qu'on voulût substituer cette échelle à l'échelle dénaire... De très-grands avantages résulteraient de ce changement; le toisé, l'arpentage et tous les arts de mesure, où le pied, le pouce et la ligne sont employés, deviendraient bien plus faciles, car ces mesures se trouveraient dans l'ordre des puissances de douze, et, par conséquent, feraient partie nécessaire de l'échelle, et partie qui sauterait aux yeux; tous les arts et métiers où le tiers, le quart et le demi-tiers se présentent souvent, trouveraient plus de facilité dans toutes leurs applications; ce qu'on gagnerait en *arithmétique* se pourrait compter au centuple de profit pour les autres sciences et pour les arts... Mais à moins d'une refonte générale dans les sciences, il n'est guère permis d'espérer qu'on change jamais notre *arithmétique*, parce que toutes les grandes pièces de calcul, les tables des tangentes, des sinus, des logarithmes, etc., sont faites sur l'échelle dénaire, et que l'habitude d'*arithmétique*, comme l'habitude de toutes les choses qui sont d'un usage universel et nécessaire, ne peut être réformée que par une loi qui abrogerait l'ancienne coutume et contraindrait les peuples à se servir d'une nouvelle méthode. » Le grand obstacle au changement dont parle Buffon est dans le rapport qui lie la numération écrite à la numération parlée; il est impossible d'introduire l'échelle duodécimale dans la notation des nombres en conservant l'échelle décimale dans la nomenclature; or, changer la nomenclature des nombres, c'est créer, en quelque sorte, pour toute une catégorie d'idées, et d'idées usuelles, primitives, un langage nouveau et complétement indépendant de toute tradition. Buffon a très-bien vu que le système de la numération, ou la marche de la mesure numérique, et le système des mesures concrètes, géométriques, devaient être en harmonie l'un avec l'autre; mais, s'il était théoriquement préférable de rendre la numération conforme au système des mesures, il parut pratiquement plus simple de rendre le système des mesures conforme à la numération.

Examinons maintenant comment on transporte un nombre d'une échelle arithmétique dans une autre. Tout nombre, dans une échelle donnée, peut être exprimé par une suite :

$$ax^n+bx^{n-1}+cx^{n-2}+dx^{n-3}+\text{etc.};$$

x représente la racine de l'échelle arithmétique; n la plus haute puissance de cette racine; a, b, c, d sont les coefficients ou les signes de la quotité. Par exemple, 1738 dans l'échelle décimale, donnera

$$x=10,\ n=3,\ a=1,\ b=7,\ c=3,\ d=8;$$

en sorte que

$$ax^n+bx^{n-1}+cx^{n-2}+dx^{n-3}$$

sera

$$1\times10^3=7\times10^2+3\times10^1+8\times10^0$$
$$1000+700+30+8=1738.$$

L'expression de ce même nombre, dans une autre échelle arithmétique, sera

$$m(x\pm y)^v+p(x\pm y)^{v-1}+q(x\pm y)^{v-2}$$
$$+r(x\pm y)^{v-3}+s(x\pm y)^{v-4}\ \text{etc.};$$

y représente la différence des racines des deux échelles; elle est donc donnée aussi bien que x. On déterminera la valeur de v en divisant le logarithme du nombre proposé $ax^n+bx^{n-1}+cx^{n-2}+dx^{n-3}$ par le logarithme de $x\pm y$. Pour déterminer les coefficients m, p, q, r, il n'y aura qu'à diviser le nombre proposé par $(x\pm y)^v$, et faire m égal au quotient en nombres entiers; ensuite diviser le reste par $(x\pm y)^{v-1}$, et faire p égal au quotient en nombres entiers; et de même diviser le reste par $(x\pm y)^{v-2}$, et faire q égal au quotient en nombres entiers, et ainsi de suite jusqu'au dernier terme.

Par exemple, si l'on demande l'expression, dans l'échelle arithmétique quinaire, du nombre 1738 de l'échelle décimale

$$x=10,\ y=-5,\ ax^n+bx^{n-1}+cx^{n-2}$$
$$+dx^{n-3}=1738,\ x=y-5;$$

d'où

$$v=\frac{\log.\ 1738}{\log.\ 5}=4\ \text{en nombres entiers.}$$

Je divise 1738 par 5^4 ou 625, le quotient en nombres entiers est $2=m$; puis je divise le reste 488 par 5^3 ou 125, le quotient en nombres entiers est $3=p$; ensuite, je divise le reste 113 par 5^2 ou 25, ce qui donne au quotient $4=q$; je divise de même le reste 13 par 5^1, le quotient est $2=r$; enfin, une dernière division, celle du reste 3 par 5^0 ou 1 donne $3=s$: aussi le nombre 1738 de l'échelle décimale, traduit dans l'échelle quinaire, aura pour expression 23423.

Si l'on demande l'expression du même nombre 1738 de l'échelle décimale dans l'échelle duodécimale, on aura

$$x=10,\ y=2,\ ax^n+bx^{n-1}+cx^{n-2}$$
$$+dx^{n-3}=1788,\ x+y=12;$$

d'où

$$v=\frac{\log.\ 1738}{\log.\ 12}=3\ \text{en nombres entiers.}$$

Je divise 1738 par 12^3 ou 1728, le quotient en nombres entiers est $1=m$; ensuite, je divise le reste 10 par 12^2, le quotient est $0=p$; de même, je divise ce reste 10 par 12^1, le quotient est encore $0=q$; enfin, je divise encore ce reste 10 par 12^0, le quotient est $10=r$; le nombre 1738 de l'échelle décimale sera donc 100K dans l'échelle duodécimale, en supposant que le caractère K exprime le nombre 10.

Si l'on demande l'expression de ce nombre 1738 dans l'échelle binaire, on aura $y=-8$,

$x-y=2$, $v=\frac{\log. 1738}{\log. 2}=10$ en nombres entiers. 1738 divisé par 2^{10} ou 1024 donne pour quotient $1=m$, et pour reste 714; ce reste 714 divisé par 2^9 ou 512, donne pour quotient $1=p$, et pour reste 202; ce reste 202 divisé par 2^8 ou 256 donne pour quotient $0=q$; le même reste 202, divisé par 2^7 ou 128, donne pour quotient $1=r$, et pour reste 74; ce reste 74, divisé par 2^6 ou 64, donne pour quotient $1=s$, et pour reste 10; ce reste 10, divisé par 2^5 ou 32, donne pour quotient $0=t$; le même reste 10 divisé par 2^4 ou 16 donne $0=u$; le même reste 10 divisé par 2^3 ou 8 donne pour quotient $1=w$, et pour reste 2; ce reste 2 divisé par 2^2 ou 4 donne $0=z$; le même reste 2 divisé par 2^1 donne $1=l$; enfin, le reste 0 divisé par 2^0 ou 1 donne $0=n$. Donc le nombre 1738 de l'échelle décimale sera 11011001010.

On voit que la formule $ax^n+bx^{n-1}+cx^{n-2}+dx^{n-3}$, etc. $=m\,(x\pm y)^v+p\,(x\pm y)^{v-1}+q\,(x\pm y)^{v-2}+r\,(x\pm y)^{v-3}+s\,(x\pm y)^{v-4}$, etc., permet de ramener une échelle arithmétique quelconque à telle autre échelle que l'on veut.

VI. — Histoire de l'arithmétique. Le fait primitif que nous offre l'histoire de l'*arithmétique* est l'emploi à peu près universel de l'échelle décimale dans la numération parlée. Ce fait avait déjà frappé l'attention d'Aristote. « Pourquoi, dit-il dans ses *Problèmes*, tous les hommes, tant barbares que Grecs, comptent-ils jusqu'à *dix* et non pas jusqu'à quelque autre nombre comme 2, 3, 4 ou 5, et pourquoi ne reprennent-ils pas alors la série des nombres en disant *un et cinq, deux et cinq*, comme ils disent *un et dix, deux et dix?* Et pourquoi, s'arrêtant au nombre *dix*, recommencent-ils à compter en reprenant la série au delà de ce nombre?... Ce n'est certainement pas par hasard, ajoute-t-il, que les hommes agissent ainsi, là comme en toutes choses; car ce qui se produit partout et toujours n'est point un effet du hasard, mais un fait naturel. » Puis viennent les hypothèses : « Est-ce parce que le nombre *dix* est un nombre parfait; car il contient tous les genres de nombres, le pair et l'impair, le carré et le cube, le linéaire et le superficiel, le premier et le composé? Est-ce parce que le nombre *dix* est le principe des nombres, puisque 1 plus 2, plus 3, plus 4, constituent la décade? Est-ce parce qu'il existe neuf corps mobiles?... N'est-ce pas plutôt parce que tous les hommes *possèdent naturellement dix doigts*, parce que, *possédant ainsi les signes d'un nombre qui leur est propre, ils y rapportent tous les autres?* » Au XVIIIe siècle, Buffon se pose la même question, dans son *Essai d'arithmétique morale*; il s'arrête à la dernière hypothèse d'Aristote : « Pourquoi, dit-il, a-t-on préféré le nombre *dix* comme racine de notre échelle arithmétique aux autres nombres, dont chacun pouvait être, aussi bien que le nombre *dix*, la racine d'une échelle arithmétique? On peut imaginer que c'est la conformation de la main qui a déterminé ce choix, plutôt qu'une connaissance de réflexion. L'homme a d'abord compté par ses doigts; le nombre *dix* a paru lui appartenir plus que les autres nombres, et s'est trouvé plus près de ses yeux. » Comme Buffon, Condillac met sur le compte de nos mains l'emploi de l'échelle décimale. « La nature, dit-il, en nous formant des mains, nous a donné les premières notions de calcul. Nous n'avons que *dix* doigts. C'est par cette raison qu'ayant porté la numération jusqu'à *dix*, nous recommençons en prenant *dix* pour une unité, et nous n'avons plus qu'à continuer pour former une suite qui pourra toujours croître. »

Des recherches faites par Alexandre de Humboldt, par M. Pott, etc., il résulte qu'en réalité il y a eu trois systèmes de numération primitifs: le système *quinaire*, le système *décimal* et le système *vigésimal*. Ces trois systèmes de numération, qui ont coexisté à l'origine, ont fini par se fondre plus ou moins complétement dans le système décimal, mais en laissant quelques vestiges de leur existence primitive. La langue française actuelle nous offre dans le terme *quatre-vingts* un débris de l'ancien système vigésimal; et ce débris, unique aujourd'hui, s'y accompagnait jadis de plusieurs autres, comme le prouvent les termes *six-vingts, huit-vingts, quinze-vingts*, aujourd'hui tombés en désuétude. Les Etrusques et les Romains avaient des signes particuliers V, L, D, pour indiquer les nombres *cinq, cinquante* et *cinq cents*; ce qui nous montre une combinaison particulière des systèmes quinaire et décimal. Ailleurs, le système vigésimal existe seul et sans être accompagné d'un système quinaire ou dénaire. Chez les Aztèques du Mexique, les unités sont représentées par des *clous*; une *plume* représente le nombre vingt; une *plume* dont le tuyau est rempli de *poudre d'or*, la deuxième puissance de 20 ou 400; un petit *sac* avec *huit mille amandes de cacao*, la troisième puissance de 20 ou 8000.

Ce choix primitif, nous ne dirons plus de l'échelle décimale, mais des trois échelles quinaire, décimale et vigésimale, n'a pu être, comme le dit très-bien Aristote, l'effet du hasard, le résultat d'une convention arbitraire; car le hasard aurait certainement produit une bien plus grande variété dans les systèmes primitifs de numération. C'est avec raison aussi que Buffon refuse d'y voir le produit d'une *connaissance de réflexion*; car la langue de l'*arithmétique* a nécessairement précédé l'étude des propriétés des nombres, et l'on peut croire que si des mathématiciens avaient fait cette langue, ils auraient préféré l'échelle duodécimale à toute autre. Donc ce choix a été spontané et naturel; la cause qui l'a déterminé doit être cherchée non dans le nombre abstrait, mais dans le nombre concret; cette cause ne peut être que l'organisation humaine. Les doigts de nos mains, de nos pieds, forment des quotités, des collections naturelles, des quotités, des collections *qui sont propres à l'homme, qu'il a constamment sous les yeux*, et auxquelles il est naturel qu'il compare toutes les autres quotités. Les travaux modernes sur l'origine des langues ont établi la réalité de cette cause et élevé à la hauteur d'un fait historique ce qui a été longtemps considéré comme une simple hypothèse. « Nous pouvons affirmer aujourd'hui, dit M. Dareste, que le corps de l'homme a été le point de départ des trois systèmes de numération qui ont constitué la numération parlée, de même qu'il a fourni les premières mesures. Les doigts, qui ont été les premiers instruments de l'*arithmétique*, ont réglé par leur nombre les intervalles qui ont séparé à des distances égales les divers termes de la suite des nombres; et c'est ainsi que sont nés les systèmes quinaire, décimal et vigésimal, parce que l'on a compté tantôt les doigts d'une seule main, tantôt ceux des deux mains, tantôt, enfin, ceux des deux mains et des deux pieds. » Ce qui prouve que la préférence accordée aux nombres *cinq, dix* et *vingt* n'a pas d'autre origine, ce sont les dénominations mêmes des nombres cinq et dix. Il existe encore aujourd'hui beaucoup de peuples chez lesquels *une main* veut dire cinq, et *deux mains* dix. Dans la langue persane, le même mot *pentcha* ou *pantcha* (évidemment parent du *penté* grec et du *quinque* latin) veut dire à la fois *cinq* et *main*. Dans la langue *chibcha*, que parlaient les Muyscas, les nombres onze, douze, etc., s'exprimaient par les mots *pied un, pied deux*, etc. (*quihicha ata, quihicha bosa*, etc.).

Ainsi, la linguistique nous révèle d'une manière positive l'origine de notre numération parlée; nous comptons par dix, parce que la nature nous a donné dix doigts; nous compterions par douze, si elle nous avait donné douze doigts; il est vraiment fâcheux que nous n'ayons pas trouvé dans notre conformation le type de ce dernier système, qui est plus parfait et plus digne de la science. — Il est fâcheux, répond Ch. Fourier, que les peuples, dans le choix d'une échelle arithmétique, n'aient pas su reconnaître et suivre les véritables indications de la nature; car s'ils ont fait fausse route, ce n'est pas à la nature qu'il faut s'en prendre; elle n'est pas, comme on le prétend, complice du système décimal; la vérité est, au contraire, que nos mains sont positivement et exclusivement conformées pour la numération par douze. L'homme primitif aurait dû voir que ses doigts ne sont pas des unités semblables, des unités de même *grade*; qu'il en a *quatre* composés de *trois* phalanges, et un cinquième, le pouce, doigt *opposé*, doigt *pivotal*, destiné, dans la numération digitale, aux fonctions de compteur ou numérateur; qu'il pouvait d'abord et très-simplement marquer sur les douze phalanges d'une main les douze premiers nombres; que l'autre main lui offrait les douze termes de l'échelle des douzaines; en un mot, qu'il pouvait, avec ses pouces, compter sur ses mains jusqu'à *treize* fois *douze*, ce qui fait, dans le système décimal, *cent cinquante-six*. Malheureusement, l'homme primitif n'a pas vu cela : il a compté ses doigts sans mettre à part le pouce; il les a comptés avant de compter ses phalanges, sans doute parce que ses doigts formaient, à ses yeux, des unités plus distinctes, et voilà pourquoi *dix* est la racine de notre échelle arithmétique.

On a vu que notre système de numération parlée tire son origine du calcul digital, qui fut le premier calcul, comme le langage d'action fut le premier langage. Mais il est facile de comprendre que ce premier calcul, qui s'est conservé chez un grand nombre de peuples, devait être d'un emploi fort restreint. D'autre part, le calcul avec les noms, le calcul mental, c'est-à-dire à l'aide de la seule mémoire, de la seule numération parlée, ne pouvait, à moins de facultés exceptionnelles, s'appliquer à des combinaisons de nombres un peu élevés. De là la nécessité, qui dut être sentie de très-bonne heure, de chercher, pour exprimer les nombres, des signes matériels plus nombreux et plus faciles à manier que les doigts, et qui, comme les doigts, parlant aux yeux au lieu de s'adresser aux oreilles, permissent d'embrasser simultanément les diverses combinaisons numériques, rendissent permanente la suite des calculs, et fissent toujours voir ce qu'on avait fait et ce qui restait à faire. C'est ainsi que les Péruviens appliquèrent à l'expression des nombres des nœuds pratiqués sur des rubans et appelés *quipos*. Ailleurs on se servit de grains de blé. Mais les objets que l'on employa le plus généralement furent des cailloux ou de petites pierres, et c'est même là l'origine des divers termes dont on se servit pour les opérations arithmétiques (*pséphos*, en grec; *calculus*, en latin). « Notre mémoire, dit Condillac, nous permet d'opérer facilement sur de petits nombres; mais comment, par exemple, multiplier *trois dizaines de mille, plus deux mille, plus huit cents, plus sept dizaines, plus cinq unités*, par *neuf mille, plus six cents, plus quatre dizaines, plus trois unités*. Les doigts ne seraient ici d'aucun secours, parce qu'il ne leur serait pas possible d'exprimer distinctement et à la fois deux nombres aussi composés; et cependant il faudrait que toutes les parties en fussent en même temps sous les yeux. Ce serait le seul moyen de soulager la mémoire, et tous les peuples l'ont senti. En conséquence, ils ont substitué aux doigts des signes plus commodes : tels sont les cailloux, d'où dérive le mot *calcul*. » Plus loin, l'auteur de la *Langue des calculs* expose comment il conçoit la manière d'employer les cailloux dans les opérations arithmétiques. « Traçons, dit-il, sur une table, une suite de lignes verticales et plaçons des cailloux sur chacune : sur la première, les cailloux signifieront des unités du premier ordre; sur la seconde, des unités du second ordre; sur la troisième, des unités du troisième ordre, etc. Et s'il y a des ordres d'unités qu'un nombre ne contienne pas, il y aura des rangs où l'on ne mettra point de cailloux. Par exemple, pour exprimer *cent deux*, on mettra deux cailloux sur la première ligne, un sur la troisième et point sur la seconde. Lorsque par ce moyen nous aurons exprimé plusieurs nombres, il sera facile d'en faire l'addition, puisque nous n'aurons qu'à faire un tas de tous les cailloux qui se trouveront dans des rangs correspondants. La soustraction ne sera pas plus difficile : il suffira d'ôter de chaque rang du plus grand nombre autant de cailloux qu'il y en aura dans chaque rang correspondant du plus petit. Enfin, on ne trouvera pas de grandes difficultés dans la multiplication et dans la division. »

Cette conception de Condillac a été réalisée dans plusieurs pays, et elle a conduit à la construction d'instruments particuliers, de véritables machines à calcul. Entre la numération parlée et la numération écrite se place l'emploi de ces instruments, le calcul au moyen d'unités matérielles, ce qu'on peut appeler avec Humboldt la *numération palpable*. Les populations de l'extrême Orient, comme les Chinois et les Tartares, possèdent, depuis un temps immémorial, une machine à calcul, le *souwan pan*, qui est encore aujourd'hui constamment employée pour les besoins du commerce et de l'administration. C'est un cadre oblong renfermant plusieurs rangées de boules mobiles sur des fils tendus dans l'intérieur du cadre et disposés perpendiculairement à sa longueur; cette machine, que les marchands chinois manœuvrent avec une merveilleuse rapidité, a été importée en Russie par les conquérants mongols vers la fin du moyen âge. Les Russes colorent diversement les boules qui représentent les unités, les dizaines, les centaines. Le général Poncelet, pendant sa captivité en Russie, apprit à connaître cette machine, nommée *tchotu*, et l'apporta en France. D'après les indications de M. Poncelet, on a, depuis, employé le *boulier* (c'est le nom français du *tchotu* russe, du *souwan pan* chinois) dans les salles d'asile pour familiariser les enfants avec les premiers éléments de l'*arithmétique*. La machine à calcul des Chinois a, de tout temps, été fondée sur le système décimal : une boule de la deuxième ligne vaut dix boules de la première, une boule de la troisième dix boules de la seconde.

Les anciens Etrusques avaient de leur côté imaginé une machine à calcul tout à fait semblable, quant à son principe, au *souwan pan* chinois. Cet instrument, désigné sous le nom d'*abax* ou d'*abacus*, n'était autre chose qu'une table divisée en un certain nombre de colonnes parallèles, dont la première était affectée aux unités, tandis que les suivantes étaient affectées aux dizaines, centaines, etc. Les calculs s'y faisaient ordinairement avec de petites pierres ou plus tard des jetons qui indiquaient les unités, et dont la valeur changeait d'après le numéro de la colonne dans laquelle elles étaient placées. Dans les abaques perfectionnés on pratiquait les calculs en faisant glisser des boutons dans une rainure. Pour chaque ordre d'unités il y avait cinq boutons, dont les quatre premiers valaient chacun une unité, tandis que le cinquième en valait cinq. Les rainures des unités décuples étaient marquées des lettres numérales de la numération romaine I, X, C, M. L'abaque fut transmis par les Etrusques aux Romains, qui l'employèrent dans toutes leurs opérations arithmétiques. A défaut d'abaque on se servait d'une table couverte de sable, sur laquelle on figurait des colonnes verticales parallèles, représentant les divisions de l'abaque, et l'on traçait sur le sable des caractères représentant les nombres. On employait aussi des jetons qui représentaient les unités et que l'on disposait sur une table en lignes parallèles figurant les colonnes verticales de l'abaque. Plusieurs exemplaires de l'abaque romain nous sont parvenus. Il en existe un au cabinet des antiques de la Bibliothèque impériale. L'abaque à rainures avec des boutons enfilés, la table couverte de poussière et l'emploi des jetons, qui n'étaient que des imitations de l'abaque, furent transmis par les Romains aux populations néo-latines, et se perpétuèrent jusqu'à une époque très-rapprochée de la nôtre. Pascal et Mme de Sévigné au XVIIe siècle, Buffon au XVIIIe, parlent du calcul au moyen de jetons comme d'un usage fort répandu. « Cette façon de compter (avec des jetons), lisons-nous dans l'*Arithmétique morale* de Buffon, est très-ancienne et elle ne laisse pas d'être utile; les femmes et tant d'autres gens qui ne savent ou ne veulent pas écrire aiment à manier des jetons. »

La numération parlée avait fourni l'expression orale de tous les nombres, grâce à la conception très-simple d'unités de différentes grandeurs régulièrement échelonnées; le caractère saillant de la numération palpable fut de marquer, de traduire aux yeux, au toucher cette différence de *grandeur* des unités, d'une manière, en quelque sorte, géométrique, c'est-à-dire par une différence de *position*. Il faut remarquer qu'en cette circonstance, on avait à choisir entre la différence de *position* et la différence de *forme*; mais le premier moyen était évidemment de beaucoup le plus simple; il se prêtait bien mieux aux besoins de tous et de tous les jours, parce qu'il permettait de s'accommoder indifféremment de toute espèce d'unités matérielles, et qu'il n'imposait à l'esprit, à la mémoire, qu'une seule convention. Longtemps employée pour tous les calculs arithmétiques que les nécessités de la vie imposent chaque jour, la numération palpable n'a pu être définitivement vaincue, détrônée que par un système de numération écrite qui, reposant sur le principe de la valeur de position des signes numériques, peut être considéré, suivant la remarque de Humboldt, comme la traduction graphique de l'abaque ou du *souwan pan*.

Passons à l'histoire de la numération écrite. Une question se présente tout d'abord : quelle est l'origine des signes numériques? « Les signes numériques, répond M. Dareste, nous présentent ce curieux caractère d'être les seuls débris persistants de ces anciennes écritures hiéroglyphiques dont nous avons tant de peine à retrouver le sens, et qui présentent aujourd'hui de si curieuses énigmes aux personnes qui s'occupent des premiers temps de l'histoire. Tandis que la plupart des hiéroglyphes disparaissaient complétement, ou peut-être se transformaient complétement en signes phonétiques ou alphabétiques, c'est-à-dire en lettres, les signes de nombres, au contraire, se sont partout conservés, et ils ont perpétué leur existence jusqu'à nos jours, sans que la nature propre, c'est-à-dire la signification, s'en soit aucunement modifiée. » M. Dareste développe très-bien les raisons qui expliquaient et nécessitaient la conservation des hiéroglyphes numériques. Pour exprimer un nombre peu élevé dans l'écriture hiéroglyphique, il suffisait d'un signe unique; tandis que pour obtenir le même résultat dans l'écriture phonétique, il fallait évidemment l'emploi de plusieurs signes. De plus, le signe qui exprime un nombre dans l'écriture hiéroglyphique est un signe spécial et qui ne peut pas être confondu avec d'autres, un signe qui ne représente que le nombre même et non les sons et les articulations qui le désignent dans le langage; tandis que dans l'écriture phonétique les divers signes qui constituent les représentations du nom de nombre ne sont que ceux qui entrent dans la figuration d'un mot quelconque. La pratique du calcul surtout exigeait impérieusement la conservation des signes hiéroglyphiques des nombres. Calculer, en effet, c'est combiner des nombres, c'est-à-dire des idées d'une nature spéciale. Pour combiner des idées, il était beaucoup plus facile de combiner des signes d'idées que de combiner les signes des mots qui traduisent ces idées.

Examinons maintenant les systèmes de numération écrite, c'est-à-dire de combinaisons d'hiéroglyphes employés par les différents peuples pour écrire les nombres. L'ancienne écriture hiéroglyphique des Egyptiens ne contenait qu'un petit nombre de signes numériques; il n'y en avait que pour chaque espèce d'unité. Un nombre quelconque étant formé par la réunion d'un certain nombre d'unités de diverses espèces, il fallait pour l'exprimer répéter le signe de chaque espèce d'unité autant de fois que ce nombre l'exigeait. Les unités simples étaient représentées par autant de *lignes verticales*; les dizaines l'étaient par des *cercles entr'ouverts*; le cent était figuré par un signe qui rappelle une *feuille de palmier enroulée*; mille était une *fleur de lotus*, dix mille un *doigt recourbé*. Ce système de notation numérique, dans lequel, comme Humboldt en fait la remarque, on ne lit point les unités, mais où on les compte, était très-simple, et l'on conçoit très-bien qu'il ait dû précéder les autres. Il se retrouve chez les Romains, qui répétaient, comme on sait, les signes des unités simples (I), des dizaines (X), des centaines (C), des mille (M), pour marquer le nombre de chacune de ces espèces d'unités, et qui n'avaient d'autres signes spéciaux que pour *cinq* (V), *cinquante* (L) et *cinq cents* (D).

Le principe de la répétition des unités pouvait convenir pour les inscriptions; mais il se prêtait beaucoup moins à une écriture rapide ou cursive, et par suite à la pratique des calculs. On devait donc être conduit à inventer des signes spéciaux pour chacun des neuf premiers nombres. La numération écrite de la langue pehlvi nous offre la transition de l'un à l'autre système. Les quatre premiers nombres y sont constitués par quatre signes dont la forme générale est analogue : c'est un trait recourbé, mais qui présente à sa partie supérieure un nombre de dentelures égal au nombre des unités qui entrent dans la composition du chiffre. Les autres nombres, de cinq à neuf,

n'ont pas de signe particulier, et sont représentés par la combinaison des quatre premiers nombres. Ainsi, dans ce système, on écrit 2+3 (5), 3+3 (6), 3+4 (7), 4+4 (8), 3+3+3 (9).

Chez certains peuples, les signes phonétiques de l'écriture, ou les lettres, ont été employés comme signes numériques; c'est le mode de notation des peuples sémitiques (Phéniciens, Hébreux). Ici, ce n'est pas l'écriture hiéroglyphique qui se conserve dans la numération; ce sont les caractères de l'écriture alphabétique qui deviennent de véritables hiéroglyphes. Les Hébreux représentaient les neuf premiers nombres par les neuf premières lettres, les neuf termes de l'échelle des dizaines par les neuf lettres suivantes, et les centaines d'abord par les quatre dernières lettres, et ensuite par cinq lettres déjà employées, mais qui subissaient quelques variations de forme. Pour exprimer les mille, les dizaines de mille et les centaines de mille, on reprenait toutes les mêmes lettres dans le même ordre, mais en les surmontant par des points.

Les Grecs ont également employé, comme signes numériques, les lettres de leur alphabet, et en cela ils ont copié les Hébreux ou plutôt les Phéniciens, dont l'écriture était semblable à celle des Hébreux. Ce qui constate bien l'imitation, c'est que dans quelques endroits où leur alphabet manquait de la lettre qui est dans l'alphabet hébreu, les Grecs, plutôt que de passer immédiatement au caractère suivant, ont préféré y intercaler quelque signe nouveau. Ainsi, n'ayant point de lettre correspondante au *vau*, qui est la sixième des Hébreux, ils ont placé là une des formes de leur *sigma*, à laquelle ils ont donné le nom de *digamma*, comme ayant une valeur double du *gamma*, qui vaut trois; par ce moyen, leur *zeta* valut sept, de même que le *zain*, qui lui correspond chez les Hébreux. Ils placèrent aussi après la lettre *pi* un signe appelé *kappa*, qui est le *coph* des Hébreux. Enfin, pour accomplir le nombre de vingt-sept lettres, nécessaire pour exprimer les unités, les dizaines et les centaines, ils durent encore ajouter après leur *oméga* un autre signe, qui était formé par la combinaison du *sigma* et du *pi*, et qu'ils appelaient *sanpi*. Après l'échelle des centaines, dont le dernier terme (neuf cents) était marqué par le *sanpi*, on formait l'échelle des mille avec les neuf premières lettres de l'alphabet, prises dans le même ordre que pour les neuf premiers nombres, mais distinguées par un trait placé audessous de la lettre. Les Grecs avaient d'ailleurs très-bien remarqué le rapport qui existe entre α (1), ι (10), ρ (100) et α' (1000), comme entre β (2), κ (20), σ (200) et β' (2000), et ils avaient des mots pour exprimer la relation de ces nombres. Les simples unités étaient appelées les *fonds* (*puthmenes*) des nombres de dizaines, de centaines, de mille, et ces derniers s'appelaient les *analogues* de ceux auxquels ils correspondaient parmi les unités. Dans certains cas, on opérait sur les *fonds* au lieu d'opérer sur les *analogues*, après quoi on ramenait le résultat du calcul à celui qu'on aurait trouvé en opérant sur les *analogues* eux-mêmes, suivant les règles ordinaires de l'*arithmétique*. Avec les quatre groupes de signes dont nous avons parlé,

α, β, etc.,
ι, κ, etc.,
ρ, σ, etc.,
α', β', etc.,

la numération grecque n'allait que jusqu'à dix mille. Il fallait de nouveaux signes pour exprimer de plus grands nombres. On adapta la lettre M., initiale de *murioi* (dix mille), à la numération écrite. De là divers essais que nous rencontrons dans les écrits des mathématiciens. Eutocius, dans ses *Commentaires sur Archimède*, écrit le nombre des myriades au-dessus de la lettre M, par exemple, $\overset{\alpha}{M}$ (10000), $\overset{\beta}{M}$ (20000), etc. Diophante et Pappus écrivent à la suite du nombre des myriades les initiales Mυ, par exemple, αMυ (10000), βMα (20000), etc., ou même ils remplacent Mυ par un simple point. Même par ces moyens, on ne pouvait s'élever que jusqu'à *dix mille fois dix mille*, et il paraît bien, en effet, que telle était la limite de l'*arithmétique* vulgaire chez les Grecs. Nous devons dire que cette étendue leur suffisait de reste pour les besoins ordinaires, parce que leurs unités de compte, telles que le talent, le stade, étaient plus fortes que nos unités ordinaires.

Archimède donna à la numération grecque une extension qui permettait d'écrire tous les nombres sans être arrêté par aucune limite. Il imagina de prendre la myriade carrée (10000^2) pour une unité nouvelle, une unité de *second ordre*, qui donne naissance à de nouveaux nombres, jusqu'à celui qui contient dix mille myriades de ces nouvelles unités (10000^4). Comme tous les nombres inférieurs à dix mille myriades d'unités simples ou de *premier ordre* exigent au plus *huit* figures (quatre pour la partie inférieure à dix mille, et *quatre* pour le nombre des myriades), il s'ensuit que les nombres formés avec les unités de second ordre pourront contenir aussi, mais au plus, *huit* figures. De là le nom d'*octades* donné par Archimède à ces périodes. Dans ce système, la myriade carrée est l'unité de second ordre, la myriade élevée à la quatrième puissance, l'unité de troisième ordre, la myriade élevée à la sixième puissance, l'unité de quatrième ordre, etc.; chaque octade est séparée des autres par une virgule ou un trait, et écrite à la gauche de celle qui contient les unités de l'ordre immédiatement inférieur.

Apollonius simplifia le système d'Archimède, en observant qu'on pouvait se borner en réalité à des périodes de *quatre* figures, puisqu'aucun des nombres inférieurs à la myriade n'en exigeait davantage, et qu'en outre on était déjà habitué à marquer les myriades par les mêmes lettres que les unités simples, sauf quelque signe caractéristique, l'initiale M ou le point. Ainsi, pour Apollonius, les myriades étaient les unités de second ordre, les myriades carrées les unités de troisième ordre, les myriades élevées à la troisième puissance les unités de quatrième ordre. On voit que pour arriver à notre système moderne, il n'y avait que quelques pas à faire, en suivant ces idées d'Archimède et d'Apollonius; car toute la différence est que nos périodes à nous sont d'*une* seule figure, puisque ce n'est pas à la myriade carrée, ni même à la myriade, mais déjà à la dizaine que nous recommençons d'employer les mêmes caractères que pour les unités simples. « Il semble, dit Delambre, qu'après avoir réduit les octades d'Archimède en tranches qui n'avaient que *quatre* chiffres, Apollonius aurait dû essayer les tranches de *trois* chiffres, qui lui auraient permis de supprimer les lettres particulières et pointées pour les mille. Il aurait trouvé un avantage encore plus sensible en réduisant les tranches à deux chiffres, qui lui auraient épargné les lettres qui désignent les centaines; enfin, en réduisant les tranches à un chiffre, il épargnait les lettres des dizaines, et arrivait nécessairement à notre *arithmétique*. Il paraît, au contraire, n'avoir réduit les tranches de huit chiffres que pour rentrer dans les limites de l'*arithmétique* des Grecs, et pour que chacune de ces tranches ne contînt que les chiffres communément admis. » La numération écrite des Grecs avait un vice originel dont elle ne put se guérir, malgré l'effort de deux hommes de génie, c'était le nombre trop considérable des signes de nombres, et ce vice tenait à l'origine même de ces signes, c'est-à-dire à l'idée qu'on avait eue d'adapter à la représentation des nombres les caractères inventés pour représenter les articulations et les sons, au lieu de créer des signes spéciaux dont le nombre et l'emploi fussent en rapport avec la nature des choses qu'il s'agissait d'exprimer, c'est-à-dire avec le système de la numération parlée.

Nous venons d'exposer deux systèmes de numération écrite, celui de la *répétition des unités*, employé à Rome et dans l'écriture hiéroglyphique des Egyptiens, et celui des *lettres numérales*, particulier aux peuples sémitiques, et dont la numération grecque offre le type le plus parfait. Un troisième système, qui est en usage en Chine, au Japon, chez les populations tamiles de l'Indoustan, etc., et qu'on peut appeler système des *coefficients*, consiste dans l'adoption de deux espèces de signes, les uns pour les termes de la progression décuple, les autres pour les neuf premiers nombres servant de coefficients. Dans ce système, l'expression écrite d'un nombre est la somme d'une suite d'éléments composés de deux signes, dont l'un indique le terme de la progression décuple, et dont l'autre est le coefficient du précédent. C'est la traduction fidèle de la numération parlée : en effet, quand j'énonce le nombre *trois mille deux cent soixante* (*soixante* n'est pas autre chose que *six dix*), j'exprime la somme des trois éléments *trois mille*, *deux cents*, *soixante;* chacun de ces éléments est composé d'un coefficient et d'un terme de la progression décuple; c'est comme si je disais : *trois* × *mille* + *deux* × *cent* + *six* × *dix*. Dans la numération tamile, le coefficient est placé à gauche du nombre qu'il doit multiplier; dans la numération chinoise, on le place au-dessus ou au-dessous. Supposons qu'on ait le nombre 3 852 à écrire dans le système des coefficients, et qu'on adopte les chiffres arabes pour les coefficients, les chiffres romains pour les unités décuples, on aura 3 M, 8 C, 5 X, 2 I dans la numération tamile, et $\overset{3}{M}, \overset{8}{C}, \overset{5}{X}, \overset{2}{I}$ dans la numération chinoise.

Le système des coefficients conduisait tout naturellement à un quatrième système, qui est celui de notre numération écrite. Il est évident que, dans l'exemple qui précède, on peut, sans le moindre inconvénient, sous-entendre les signes M, C, X, I, et se contenter d'écrire les coefficients 3, 8, 5, 2, leur position respective suffisant pour indiquer le terme de la progression décuple que chacun d'eux multiplie. Ainsi le système des coefficients, traduction de la numération parlée, pouvait être heureusement simplifié. Au lieu de conserver deux espèces de signes, il suffisait d'accorder aux mêmes signes deux valeurs, valeur absolue, valeur de forme, valeur de coefficients d'une part, et de l'autre, valeur relative, valeur de position, valeur d'unités décuples. Ce fut dans l'Inde que prit naissance ce système de la double valeur des chiffres, qui portait la numération écrite à sa perfection; c'est dans la langue sanscrite que nous le voyons apparaître pour la première fois.

Ici se présente une question intéressante, celle de l'origine de nos chiffres actuels, qui sont devenus les chiffres de tous les peuples civilisés. Une tradition depuis longtemps accréditée en attribue l'introduction en Europe aux Arabes pendant le moyen âge; de là le nom de *chiffres arabes* qui leur est donné. On savait aussi depuis longtemps que les Arabes n'avaient point inventé leurs chiffres, mais qu'ils les avaient empruntés aux Indiens après la fondation du mahométisme. Ainsi nos chiffres nous seraient venus de l'Inde par les Arabes. Ce qui semble prouver tout à la fois cette origine et cette voie de transmission, c'est, d'une part, la ressemblance de nos chiffres avec les chiffres actuellement employés par les Arabes, et d'autre part la ressemblance de ces derniers avec les chiffres sanscrits connus sous le nom de *dévanagaris;* c'est ensuite le nom arabe de zéro, *sifr* (vide) ou *sâhra sifr* (espace vide), qui n'est que la traduction de son nom sanscrit *sunya*, et qui nous donne l'étymologie de nos deux mots *chiffre* (sifr) et *zéro* (sâhra). Cependant déjà, au XVIIe siècle Vossius admettait, contrairement à l'opinion générale, que nos chiffres sont d'origine grecque et pythagoricienne. M. Vincent et M. Chasles, le savant géomètre, ont de nos jours repris l'examen de la question et la résolvent, comme Vossius, dans un sens différent de celui que nous étions habitués à considérer comme le seul qui fût donné par les faits. Le nœud du problème est l'existence de certains signes numériques nommés *apices*, que l'on trouve dans les manuscrits du célèbre ouvrage de Boëce sur la géométrie, signes qui, au dire de l'écrivain, auraient été usités dans l'école de Pythagore. Si nos chiffres européens, surtout dans leurs anciennes formes, présentent une grande analogie avec les chiffres employés par les Arabes, ils ressemblent davantage encore à ces *apices* de Boëce. Les travaux de M. Chasles ont d'ailleurs montré que l'arrangement de ces signes entre eux, ou ce qui constitue notre *arithmétique* de position, est parfaitement décrit dans l'ouvrage de Boëce. Ajoutons que d'autres témoignages viennent confirmer celui de Boëce. Porphyre rapporte qu'au dire du pythagoricien Moderatus, Pythagore employait, dans ses calculs et dans ses spéculations sur les propriétés des nombres, des signes spéciaux, une numération écrite tout à fait différente de celle des Grecs. Devons-nous voir dans les *apices* ces signes pythagoriciens restés enfouis dans les secrets de l'école, ou simplement, comme le pensent MM. Jomard et Pihan, des signes arabes que les copistes des manuscrits y auraient substitués? *Adhuc sub judice lis est.*

L'*arithmétique*, considérée comme art de calculer, étant tout entière dans sa langue, nous avons dû nous étendre longuement sur l'histoire de la numération. Il nous reste à dire que l'*arithmétique* scientifique (comparaison et théorie des nombres) fut créée par le génie de Pythagore. « Avant Pythagore, dit M. Laugel, il n'est nulle part question de l'*arithmétique* comme science : le calcul demeure chose banale, bonne seulement pour les marchands; après lui, la science des nombres envahit la musique et jusqu'à la métaphysique. » L'œuvre originale de Pythagore fut d'étendre et de féconder la science des nombres en l'appliquant, en l'unissant à la géométrie. Pythagore et son école distinguaient les *nombres premiers*, qu'ils nommaient *linéaires*, parce que n'ayant qu'un seul facteur, ils représentent géométriquement des longueurs; les *nombres-surfaces*, c'est-à-dire formés par le produit de deux facteurs; les *nombres corporels*, c'est-à-dire à trois dimensions, à trois facteurs. Ils connaissaient les nombres dits *quadratiques*, les nombres *triangulaires*, les nombres *pyramidaux*, etc. C'est par l'analyse des propriétés des nombres que Pythagore fut conduit à son fameux théorème géométrique du carré de l'hypoténuse. Remarquant que la somme de 9, carré de 3, et de 16, carré de 4, est égale à 25 carré de 5, il chercha l'interprétation géométrique de cette propriété sur le triangle rectangle dont les trois côtés sont égaux à 3, à 4 et à 5. Envisageant ensuite, par un procédé inverse, le théorème géométrique au point de vue arithmétique, il se trouva conduit aux racines des nombres qui ne sont point des carrés parfaits, c'est-à-dire aux quantités irrationnelles.

Après Pythagore et son école, l'histoire de l'*arithmétique* ne présente que deux faits importants : l'application de la numération décimale aux fractions, qui a donné à notre échelle arithmétique une partie qui lui manquait, et à nos calculs l'uniformité nécessaire pour les comparaisons immédiates, et l'invention des logarithmes, qui, en permettant de substituer des opérations simples et faciles à des opérations compliquées et quelquefois impraticables par leur longueur, a produit une véritable révolution dans le travail du calcul. Le système des fractions avait été conçu dans l'origine d'une façon tout indépendante du système même de la numération. Les fractions décimales ne furent imaginées que fort tard, suivant la plupart des auteurs, par l'astronome allemand Muller, plus connu sous le nom de Regiomontanus (XVe siècle); suivant M. Cournot, par le géomètre Stévin (XVIe siècle). D'après M. Biot, elles seraient dues, comme l'invention des logarithmes, à Néper (commencement du XVIIe siècle).

Arithmétique (SIX LIVRES D'), *Arithmeticarum rerum libri sex*, ouvrage de Diophante, mathématicien grec de l'école d'Alexandrie (350 de J.-C.). Cet ouvrage, auquel on fait généralement remonter l'origine de l'algèbre, était composé de treize livres, dont six seulement nous sont parvenus. Xylander en a publié une traduction latine médiocre et incomplète en 1575; en 1621, Bachet de Méziriac en donna une édition plus correcte, avec des commentaires qui sont estimés. Plus tard, le célèbre Fermat y ajouta de savantes notes, que son fils publia dans une édition nouvelle en 1670. Les six livres qui nous restent de Diophante traitent plutôt de ce que nous appelons aujourd'hui *théorie des nombres* que ce que nous appelons algèbre; ils contiennent une collection de questions difficiles sur les nombres carrés et cubes, et sur plusieurs autres propriétés des nombres. Dans une sorte d'introduction adressée à un Dionysius, pour lequel l'ouvrage paraît avoir été écrit, Diophante donne la nomenclature et la génération des puissances; il nomme les secondes puissances ou les carrés, *dynamis*; les troisièmes puissances, *cubus;* les quatrièmes puissances, *dynamo-dynamis;* les cinquièmes, *dynamo-cubus;* les sixièmes, *cubo-cubus*. Il exprimait une quantité inconnue par le mot *arithmos* (nombre), et la désignait dans la solution par la seule finale *os*. Dans ses recherches sur la multiplication, il observe que *moins* multiplié par *moins* produit *plus*, et que *moins* multiplié par *plus* produit *moins*. Le mérite principal de l'ouvrage de Diophante consiste dans l'habileté avec laquelle il résout les problèmes indéterminés, c'est-à-dire susceptibles d'une infinité de solutions, en évitant les valeurs irrationnelles.

Arithmétique (EXPOSITION DES RACINES DU CALCUL ET DE L'), ouvrage d'Avicenne. Le *Dictionnaire des sciences mathématiques* de Montferrier en donne un fragment curieux, qui nous apprend quelle idée les Arabes se faisaient de la science des nombres. Voici ce fragment qui sert d'introduction à l'ouvrage :

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux.

» Louange à Dieu qui a créé l'univers et tous les êtres, qui a réglé par *poids* et par *mesures* toutes ses créations. Il a créé à la fois et fait sortir du néant les *nombres* et les *choses*, le *temps* et l'*espace*, et les diverses influences des nombres qui modifient l'espace et le temps. Il a doté l'homme, fils d'Adam, de la science des *nombres*, afin que, par les *nombres*, il pût conquérir la puissance des choses, et qu'il dominât le *temps* et l'*espace*, ces deux abîmes sans limites, lui qui occupe sur cette petite terre un *espace* si borné, lui dont le *temps* d'apparition dans cette vie inférieure est resserré dans des limites si étroites, au milieu de la mer immense des siècles se roulant les uns sur les autres. Et que la bénédiction du Dieu très-haut, du Dieu dont le nombre est *un*, soit sur le prophète chéri, sur Mahomet, dont la mission n'a eu lieu qu'au temps préfixé déterminé irrévocablement par les calculs sublimes de la Providence *unique*, et dont le nom a clos le *nombre* des prophètes élus de Dieu. Or donc, comprenant qu'à l'insu de l'homme il existe une puissance surnaturelle et indéfinissable dans les *nombres*, j'ai voulu composer cet opuscule. Que Dieu fasse miséricorde au pauvre auteur de ce petit livre, comme à ceux qui le liront et en feront bon usage. »

On voit que les mathématiques, c'est-à-dire la science exacte et positive par excellence, ont eu leur mysticisme, comme l'astronomie et la chimie. Pour Avicenne, de même que pour Platon et les pythagoriciens, les nombres n'ont pas seulement une valeur objective comme rapports généraux des choses, comme conditions générales des phénomènes; ils ont une existence propre et indépendante des choses; ils sont créés, ils ont des propriétés merveilleuses, une puissance surnaturelle et indéfinissable.

Après le préambule qu'on vient de lire, Avicenne entre en matière : « Sache d'abord que tout nombre, quel qu'il soit, n'est autre chose que le nombre 9 ou son multiple plus un excédant; car les nombres n'ont que 9 caractères, plus le point (zéro), qui lui-même n'exprime aucun nombre. Si tu parviens à connaître cet excédant et le multiplicateur novénaire, le nombre entier te sera connu. Tout multiple novénaire, ajoute-t-il, si tu additionnes ensemble horizontalement les lignes qui le composent sans faire attention à leur valeur de position, te donnera nécessairement le nombre 9, soit seul, soit extrait du total par la même opération. Ainsi,

18 donne 1 + 8 = 9
27 2 + 7 = 9
36 3 + 6 = 9
45 4 + 5 = 9, etc.

Toutes les fois qu'additionnant ainsi les signes d'un nombre quelconque, tu trouveras 9 pour résultat de ton opération horizontale, sois assuré que c'est un multiple de 9; sinon, après avoir extrait ce nombre, il te restera un excédant variable de 1 à 8. Tout nombre composé de signes dissemblables change nécessairement de valeur si l'on change l'ordre des signes. Mais sache qu'entre le premier nombre et ceux qui résultent du changement de l'ordre des signes, il ne peut jamais y avoir pour différence que 9 ou un multiple de 9. Ainsi :

12 retourné fera . .	21	différ. 9
42	24 . .	18 = 2 × 9
85	58 . .	27 = 3 × 9
357	375 . .	18 = 2 × 9
	537 . .	180 = 20 × 9
	573 . .	216 = 24 × 9

De ces faits, qui dépendent du système de

la numération écrite et qui n'ont rien de merveilleux, Avicenne sait tirer parti pour vérifier, par la preuve dite par 9, l'exactitude des opérations arithmétiques, addition, soustraction, multiplication et division. Au reste que l'on obtient, lorsqu'on retranche d'un nombre quelconque 9 ou un multiple de 9, il donne le nom de *chiffre* ou de *nombre radical*. Ce nombre simple, d'une seule figure, « est caché dans les autres, comme le noyau de la datte au milieu du fruit; » il représente parfaitement dans toutes leurs fonctions les nombres, quels qu'ils soient, dont il est enveloppé. Par sa simplicité, il n'est plus susceptible d'erreur comme celui qu'il représente. Il mérite d'être nommé *radical*, parce qu'il est la racine réelle des autres et en rend maître, « comme on l'est d'un arbre, eût-il mille branches, quand on est maître de sa *racine*, comme aussi dans une maladie on maîtrise les symptômes les plus alarmants et les plus compliqués quand on a connu et attaqué avec succès la cause latente de la maladie, et qu'on en a extirpé la *racine*. » Veut-on vérifier l'exactitude d'une addition, il faut prendre le *chiffre radical* de chacun des nombres additionnés, faire la somme de ces chiffres radicaux, le chiffre radical de cette somme devra être égal au chiffre radical du total obtenu par l'addition, si cette opération a été bien faite. S'il s'agit d'une soustraction, il faut prendre le chiffre radical du petit nombre, celui de la différence, faire la somme de ces deux chiffres radicaux; le chiffre radical de cette somme devra être égal au chiffre radical du grand nombre, si la soustraction est exacte. S'agit-il d'une multiplication, on prendra le chiffre radical du multiplicande et celui du multiplicateur; on multipliera l'un par l'autre ces deux chiffres radicaux; le chiffre radical de ce dernier produit sera égal au chiffre radical du produit obtenu par l'opération que l'on vérifie, si cette opération est irréprochable. Enfin, pour faire la preuve d'une division, on extraira les chiffres radicaux du diviseur et du quotient, on multipliera ces deux chiffres radicaux l'un par l'autre, et le chiffre radical de ce produit sera égal au chiffre radical du dividende, si l'on n'a pas commis d'erreur dans la division.

Arithmétique logarithmique (*Arithmetica logarithmica*), ouvrage publié à Londres en 1624, par le mathématicien anglais Henri Brigss, et qui a servi de modèle à toutes les tables de logarithmes qui ont paru depuis cette époque. On y trouve les logarithmes des nombres naturels depuis 1 jusqu'à 20,000, et depuis 90,000 jusqu'à 100,000; ils y sont calculés avec quatorze décimales. Cette table est précédée d'une savante introduction, où la théorie et l'usage des logarithmes sont amplement développés. Vlacq, libraire hollandais, donna en 1628 une traduction française de l'*Arithmétique logarithmique*, après y avoir rempli la lacune laissée par Brigss, c'est-à-dire après avoir ajouté aux logarithmes que l'ouvrage contient, ceux des nombres compris entre 20,000 et 90,000.

Arithmétique universelle (*Arithmetica universalis*), ou *De la composition et de la décomposition arithmétique*, Titre d'un des principaux ouvrages de Newton. Dans cet ouvrage, qui comprend ce que l'on appelle aujourd'hui l'*arithmétique*, l'*algèbre* et l'*application de l'algèbre à la géométrie*, l'illustre géomètre expose la science du calcul telle qu'elle était alors connue, mais en l'enrichissant de méthodes qui lui sont propres. C'est ainsi qu'il réduit les tâtonnements qu'on faisait alors pour trouver les racines d'une équation. Il fait voir que, dans le nombre des racines imaginaires, il en est qui doivent être classées parmi les racines positives, et d'autres parmi les négatives : règle d'où est sorti plus tard le théorème de Mac-Laurin. Il trouve les limites des racines d'une équation quelconque, et il construit de la manière la plus élégante les équations du troisième et du quatrième degré par la combinaison de la conchoïde avec la ligne droite et le cercle, etc. L'*Arithmétique universelle* a été traduite du latin en français par Noël Beaudeux.

Arithmétique morale (Essai d'), ouvrage de Buffon, publié en 1777. L'auteur s'y propose pour objet de donner quelques règles « pour estimer les rapports de vraisemblance, les degrés de probabilité, le poids des témoignages, l'influence des hasards, l'inconvénient des risques, et juger en même temps de la valeur réelle de nos craintes et de nos espérances. » Il commence par distinguer les différents ordres de certitudes. Il y a d'abord l'*évidence* proprement dite, qui appartient aux sciences mathématiques et n'appartient qu'à elles, et qui consiste dans la comparaison d'idées identiques et dans la perception de leur identité. Dans les sciences physiques, l'évidence est remplacée par la *certitude;* l'évidence n'est pas susceptible de mesure, la certitude peut être mesurée. Buffon appelle *certitude physique* celle qui est produite par une suite constante d'observations qui font ce qu'on appelle l'expérience de tous les temps; cette certitude, qui est de toutes la plus certaine, n'est pourtant que la probabilité presque infinie qu'un effet, un événement qui n'a jamais manqué d'arriver, arrivera encore une fois; par exemple, puisque le soleil s'est toujours levé, il est dès lors physiquement certain qu'il se lèvera demain. La certitude physique s'estime, se mesure par le nombre des observations; « par exemple, si l'on veut réduire l'ancienneté de notre expérience à six mille ans, le soleil s'est levé pour nous 2 millions 190,000 fois, et comme à dater du second jour qu'il s'est levé, les probabilités pour qu'il se lève le lendemain augmentent comme la suite, 1, 2, 4, 8, 16, etc., ou 2^{n-1}, on aura, lorsque n sera devenu égal à 2190000, $2^{n-1} = 2^{2189999}$, ce qui est déjà un nombre si prodigieux que nous ne pouvons nous en former une idée, et c'est par cette raison qu'on doit regarder la certitude physique comme composée d'une somme immense de probabilités. »

A une très-grande distance de la certitude physique se place l'espèce de certitude qu'on peut déduire de la plupart des analogies; ce n'est qu'une probabilité plus ou moins grande, et souvent si petite qu'elle nous laisse dans la perplexité. La *certitude morale* est une certitude de cette espèce; elle semble tenir le milieu entre le doute et la certitude physique; et ce milieu n'est pas un point, mais une ligne très-étendue, et de laquelle il est bien difficile de déterminer les limites. Quel est le nombre de probabilités qui fait la certitude morale? Voici comment Buffon est conduit à fixer ce nombre à 10000. Il cherche quelle est réellement la probabilité qu'un homme qui se porte bien, et qui, par conséquent, n'a nulle crainte de la mort, meure néanmoins dans les vingt-quatre heures. Il constate, par les tables de mortalité, que cette probabilité est de 1 dix-millième. Comme, en fait, personne ne s'inquiète le matin s'il mourra ce jour-là, il conclut qu'un dix-millième de probabilité ne doit faire aucune impression dans l'esprit de l'homme, et par conséquent que ce dix-millième doit être regardé comme un rien absolu; qu'ainsi, dans tous les jeux, les paris, les risques, les hasards, dans tous les cas, en un mot, où la probabilité est plus petite que $\frac{1}{10000}$, elle doit être, et elle est en effet pour nous absolument nulle; et par la même raison que dans tous les cas où cette probabilité est égale à $\frac{9999}{10000}$, elle fait pour nous la certitude morale la plus complète.

Un passage curieux de l'*Arithmétique morale* est celui où Buffon démontre mathématiquement l'immoralité du jeu. « Un joueur, dit-il, dont la fortune, exposée chaque jour aux coups de hasard, se mine peu à peu et se trouve enfin nécessairement détruite, n'attribue ses pertes qu'à ce même hasard qu'il accuse d'injustice...; il n'imagine pas que cette aveugle puissance, la fortune du jeu, marche à la vérité d'un pas indifférent et incertain, mais qu'à chaque démarche, elle tend néanmoins à un but, et tire à un terme certain qui est la ruine de ceux qui la tentent; il ne voit pas que l'indifférence apparente qu'elle a pour le bien ou pour le mal produit avec le temps la nécessité du mal; qu'une longue suite de hasards est une chaîne fatale dont le prolongement amène le malheur...; il ne sent pas que le jeu, par sa nature, est un contrat vicieux jusque dans son principe, un contrat nuisible à chaque contractant en particulier et contraire au bien de toute société... Je dis que le jeu est un pacte mal entendu, un contrat désavantageux aux deux parties, dont l'effet est de rendre la perte toujours plus grande que le gain. » Pour démontrer cette proposition, l'auteur de l'*Arithmétique morale* suppose que deux hommes de fortune égale, ayant, par exemple, chacun cent mille livres de bien, jouent en un ou plusieurs coups de dés cinquante mille livres, c'est-à-dire la moitié de leur bien; il est facile de voir que celui qui gagne n'augmente son bien que d'un tiers, et que celui qui perd diminue le sien de moitié; chacun d'eux avait cent mille livres avant le jeu, mais après l'événement du jeu, l'un aura cent cinquante mille livres, c'est-à-dire un tiers de plus qu'il n'avait, et l'autre n'a plus que cinquante mille livres, c'est-à-dire moitié moins qu'il n'avait; donc la perte est d'une sixième partie plus grande que le gain, car telle est la différence entre le tiers et la moitié; donc la convention est nuisible à tous deux, et par conséquent essentiellement vicieuse. Une telle convention ressemble à celle que feraient les deux mêmes joueurs de jeter dans la mer chacun la douzième partie de son bien, car la perte étant nécessairement d'un sixième plus grande que le gain, ce sixième doit être regardé comme une perte réelle qui, pouvant tomber indifféremment sur l'un ou sur l'autre, doit par conséquent être partagée.

Un peu plus loin, Buffon montre que la valeur de la perte ou du gain n'est pas proportionnelle à la quantité numérique d'argent perdue ou gagnée, que l'argent est d'une bien plus grande valeur pour le pauvre, pour l'homme qui n'a que le nécessaire, que pour le riche, pour l'homme qui, dans son état, abonde en superflu. Il est ainsi amené à définir le *nécessaire* et le *superflu*. Le nécessaire, selon lui, est *la dépense qu'on est obligé de faire pour vivre comme l'on a toujours vécu;* le superflu est *la dépense qui peut nous procurer des plaisirs nouveaux*. La perte du nécessaire est une perte qui se fait ressentir infiniment, et lorsqu'on hasarde une partie considérable de ce nécessaire, le risque ne peut être compensé par aucune espérance, quelque grande qu'on la suppose; au contraire, la perte du superflu a des effets bornés; et si, dans le superflu même, on est encore plus sensible à la perte qu'au gain, c'est que le gain est toujours et nécessairement moins grand que la perte, et qu'on a, sans s'en rendre compte, le sentiment de la différence réelle qui existe entre l'un et l'autre. Comment peut-on estimer d'une manière précise la valeur morale de l'argent, c'est-à-dire la valeur de l'argent par rapport aux avantages qui en résultent? Suivant Buffon, la progression de la valeur numérique de l'argent étant :

$$1, 2, 4, 8, 16, 32, 64, \text{etc.}$$

la progression de sa valeur morale sera :

$$1,\ 9/5,\ \frac{81}{25},\ \frac{729}{125},\ \frac{6561}{625},\ \text{etc.};$$

d'où il suit que deux mille livres ne produisent pas le double d'avantages de mille livres, mais ne forment, au point de vue de l'arithmétique morale, que les 9/5 de deux mille livres, c'est-à-dire dix-huit cents livres.

Une partie très-intéressante de l'ouvrage est consacrée à l'examen des mesures arithmétiques et géométriques, et des principes qui doivent présider à l'établissement de ces mesures. L'auteur compare les diverses échelles arithmétiques, et montre les avantages qu'il y aurait à substituer à notre échelle décimale l'échelle duodécimale. Il déplore l'absence d'unité et de fixité dans les mesures géométriques. Il faudrait, selon lui, que les unités de mesures fussent quelque chose de constant et de commun à tous les peuples, et ce n'est que dans la nature qu'on pourrait trouver cette convenance générale. Buffon est ici le précurseur de la Révolution française. Il propose pour étalon universel des mesures géométriques la longueur du pendule qui bat les secondes sous l'équateur. « Cette mesure, une fois reçue, dit-il, fixe d'une manière invariable pour le présent, et détermine à jamais pour l'avenir la longueur de toutes les autres mesures. Pour peu qu'on se familiarise avec elle, l'incertitude et les embarras du commerce ne peuvent manquer de disparaître; on pourra l'appliquer aux surfaces et aux solides de la même façon qu'on y applique les mesures en usage; rien ne peut l'altérer, que des changements qu'il serait ridicule de prévoir; une diminution ou une augmentation dans la vitesse de la terre autour de son axe, une variation dans la figure du globe, son attraction diminuée par l'approche d'une comète, sont des causes trop éloignées pour qu'on doive en rien craindre, et sont cependant les seules qui pourraient altérer cette unité de la mesure universelle. La mesure des liquides n'embarrassera pas plus que celle des surfaces et des solides : la longueur du pendule sera la jauge universelle... Nous préférons avec raison la longueur du pendule sous l'équateur, à la longueur du pendule en France ou dans un autre climat. On prévient par ce choix la jalousie des nations, et on met la postérité plus en état de retrouver aisément cette mesure. »

Arithmétique indienne ou **Lilawati**, par Bhascara Acharya, traité traduit du sanscrit en anglais par John Taylor (Bombay, 1816). Cet ouvrage, rapproché du *Grand calcul*, du moine Planude, qui n'en est qu'une sorte de développement, donne un état exact des connaissances mathématiques des Indiens jusqu'au XIIe siècle de notre ère. Si l'on en croit l'assertion de plusieurs savants orientaux, ce titre original de *Lilawati* est le nom même de la fille de l'auteur. Le bon père aurait ainsi intitulé son livre pour la consoler de ce qu'il n'avait pu la marier, triste fiche de consolation qui dut faire soupirer souvent ces deux vers à la jeune fille :

> **Le moindre petit mari**
> **Ferait bien mieux mon affaire.**

La composition de cet ouvrage remonte entre l'an 1150 et 1160 de notre ère. Il fut traduit en persan, en langue murwar, et probablement en d'autres langues de l'Indoustan.

Ce traité, si l'on considère le temps où il a été écrit, présente un système d'arithmétique profond, régulier et bien lié. Il contient plusieurs propositions utiles de géométrie et de géodésie, et c'est le premier livre qu'étudient les astronomes ou plutôt les astrologues de l'Inde.

Les règles sont écrites en vers, d'un style concis et elliptique, dans lequel on trouve au plus haut degré cette obscurité qui est la marque caractéristique des ouvrages de science et de philosophie composés en sanscrit.

Les Indous opèrent sur un tableau de 33 centimètres de long sur 21 de large. Un fond blanc est formé avec une poussière crayeuse; on le recouvre d'un sable rouge; les chiffres sont tracés avec un style de bois qui, déplaçant le sable rouge, laisse voir le fond blanc. En passant le doigt sur le sable rouge, on efface ce qui est écrit.

On fait l'addition en commençant par la droite, comme dans notre système; mais des procédés assez simples sont indiqués, si l'on veut commencer par la gauche. Ils n'ignorent pas la preuve par 9.

La soustraction s'effectue de deux manières, qui sont exposées dans Planude.

Au chapitre de la multiplication, on ne trouve point la table qu'on dit avoir été rapportée de l'Inde par Pythagore; il est vrai que le livre n'était pas destiné aux enfants. Le texte donne cinq méthodes de multiplication, les commentaires en ajoutent deux autres.

On ne voit dans ce traité aucun signe pour indiquer la multiplication et l'addition. Un zéro placé au-dessus d'un nombre signifie qu'il faut le retrancher; un zéro placé auprès d'une somme signifie qu'elle a été payée, et que la ligne est annulée; c'est la manière des marchands marhattes. Point de barres pour séparer la somme d'avec les parties ajoutées, ou le reste d'avec la somme soustraite; dans les fractions mêmes, on se contente de placer le numérateur au-dessus du dénominateur, sans aucun trait qui les sépare.

Jusqu'au jour où l'on aura découvert dans l'Orient des livres d'une antiquité plus reculée que celle du *Lilawati*, il faudra laisser aux Indous l'honneur d'avoir trouvé la notation arithmétique la plus simple et la plus commode qu'on pût imaginer, et confesser qu'à l'aide de cette invention merveilleuse, ils ont fait dans la science du calcul, au moins depuis sept cents ans, des progrès bien supérieurs à ceux d'aucun autre peuple de l'Asie. Les savants d'Europe sont persuadés que les Indiens n'entendent plus rien aujourd'hui aux démonstrations des règles qu'ils suivent dans leurs calculs; on en conclut qu'ils n'en sont pas les inventeurs, ou que les mathématiques ont dégénéré chez eux, au point qu'ils n'ont plus aucune idée des principes fondamentaux de ces pratiques qu'ils ont reçues de leurs ancêtres.

Telle est la substance du discours préliminaire du traducteur. Le traité original commence par des tables de monnaies, des poids, des mesures de terre, des mesures de grains, de celles du temps, et des divisions du zodiaque. On trouve ensuite ce principe fondamental : Les nombres ont des valeurs croissant en proportion décuple, suivant la place qu'ils occupent. Après quoi, l'auteur donne les noms indiens des 17 premières puissances de 10. Aux articles de l'addition et de la soustraction, on ne voit rien qui ne soit beaucoup plus détaillé dans le *Traité* de Planude. A celui de la multiplication, on trouve quelques pratiques particulières; on y décompose le multiplicateur en plusieurs parties. Pour les méthodes réelles, ce sont celles de Planude, et conséquemment les nôtres. Pour la division, on réduit le dividende et le diviseur en les divisant par le facteur commun, quand ils en ont un. L'extraction de la racine carrée se fait par le procédé de Théon, qui est aussi le nôtre.

Nous ne pouvons pousser plus loin cette analyse, qui deviendrait à son tour un traité d'arithmétique. Ce que nous venons de dire de l'ouvrage publié par M. Taylor suffit à donner une idée de la science du calcul chez les Indous.

Arithmétique des Grecs, par Delambre, petit traité inséré dans l'*Histoire de l'astronomie* ancienne du même auteur (1817). On y trouve exposées avec une grande clarté, d'après les ouvrages que nous possédons d'Archimède, d'Eutocius, de Ptolémée, de Théon, de Pappus, la numération écrite des Grecs, et les méthodes suivant lesquelles ils exécutaient leurs opérations numériques, c'est-à-dire l'addition, la soustraction, la multiplication, la division et l'extraction de la racine carrée. Nous y apprenons que ces diverses opérations présentaient dans la numération grecque le même genre de difficultés que l'on rencontrait naguère dans le calcul des nombres complexes; que pour désigner les quantités des ordres supérieurs, les Grecs se servaient de traits et de points qu'ils plaçaient au-dessous de leurs chiffres, au lieu que nous plaçons ces signes caractéristiques à la droite et vers le haut des nôtres; qu'ils n'avaient pas besoin de ces signes, pour les unités, dizaines, centaines qui avaient des caractères propres (ἀ, β, γ, etc., pour les unités; ι, κ, λ, etc., pour les dizaines; ρ, σ, τ, etc., pour les centaines); que le plus souvent ils faisaient leurs additions et leurs soustractions de gauche à droite, ce qui les rendait nécessairement plus longues; qu'ils allaient également de gauche à droite dans leurs multiplications, écrivant sans ordre les produits partiels, myriades, mille, centaines, dizaines, unités, fractions, ce qui n'avait d'autre inconvénient que de rendre l'addition finale plus laborieuse; que leurs divisions, dans lesquelles ils procédaient, comme nous, de gauche à droite, exigeaient qu'on fît des opérations partielles et subsidiaires, et ne pouvaient être effectuées sans de longs tâtonnements et de fréquents essais de quotient; que leur manière d'extraire la racine carrée, ou, comme ils disaient, le *côté* d'un nombre carré, ne différait pas au fond de la nôtre, mais que les détails en étaient plus longs et plus incommodes. Ce qui est surtout curieux, et ce que Delambre fait bien saisir, c'est le développement que la numération grecque reçut d'Archimède et d'Apollonius, développement qui permettait de résoudre d'une manière complète, dans un système défectueux, le problème de la représentation numérique, et qui était un pas marqué vers notre arithmétique de position.

ARITHMÉTIQUE adj. (a-ri-tmé-ti-ke). Qui est fondé sur l'arithmétique, qui est relatif à l'arithmétique : *Opération* ARITHMÉTIQUE. *Je vous admire de donner tant de soin aux belles-lettres, au milieu de vos occupations* ARITHMÉTIQUES. (Volt.) *Aux Etats-Unis, on n'estime les choses que suivant leur valeur* ARITHMÉTIQUE. (G. de Beaum.)

— *Machine arithmétique*, Instrument avec lequel on peut exécuter mécaniquement les

principales règles de l'arithmétique : *Pascal, et d'autres après lui, ont inventé des* MACHINES ARITHMÉTIQUES. ‖ *Langage arithmétique*, Ecriture composée de chiffres. ‖ *Echelle arithmétique*, Progression géométrique par laquelle se règle la valeur relative des chiffres simples dans un système quelconque de numération. ‖ *Rapport arithmétique*, Différence entre deux quantités. ‖ *Proportion arithmétique*, Egalité de deux rapports arithmétiques ; ex. : 5 est à 3 comme 10 est à 8. ‖ *Progression arithmétique*, Celle où la différence entre deux termes consécutifs est constamment la même ; ex. : 2, 4, 6, 8, 10, etc.

— Gramm. Cadencé, calculé avec justesse et précision : *Période* ARITHMÉTIQUE. *Périphrase* ARITHMÉTIQUE. *L'antithèse* ARITHMÉTIQUE *a deux membres sonores*. (Ch. Nod.)

— Dans le plain-chant. *Division arithmétique*, Division de l'octave, dans laquelle la quarte est en bas et la quinte en haut.

ARITHMÉTIQUEMENT adv. (a-ri-tmé-ti-ke-man — rad. *arithmétique*). D'une manière arithmétique, selon les règles de l'arithmétique : *Etablir un compte* ARITHMÉTIQUEMENT. *Les plagiaires pourraient s'emparer de ma théorie, prouver que je l'ai à peine entrevue, que je n'ai pas même su en estimer* ARITHMÉTIQUEMENT *les résultats*. (Fourier.)

ARITHMÉTOGRAPHE s. m. (a-ri-tmé-to-gra-fe — du gr. *arithmos*, nombre ; *graphô*, j'écris). Mécan. Instrument à calculer, inventé en 1860, par l'ingénieur Dubois, et au moyen duquel on effectue les opérations ordinaires de l'arithmétique de la même manière qu'avec les *Bâtons de Néper*, dont il est une ingénieuse modification : *Les* Bâtons de Néper, *la* Machine arithmétique *de Pascal et l'*Echelle de Gunter, *qui, en se perfectionnant, est devenue la* Règle à calculs, *dont l'emploi s'enseigne dans nos classes, sont des espèces d'*ARITHMÉTOGRAPHES.

ARITHMOGRAPHE s. m. (a-ri-tmo-gra-fe — du gr. *arithmos*, nombre ; *graphô*, j'écris). Mécan. Nom donné par Gattey, en 1810, à un instrument à calculer, qui était une simple modification de la *Règle à calculs* de Gunter.

— *Arithmographe polychrome*, Machine à calculer à l'aide de laquelle on peut faire, sans contention d'esprit et avec une grande rapidité, toutes les opérations de l'arithmétique. Son nom lui vient de ce que chaque dizaine est caractérisée par une couleur particulière.

ARITHMOGRAPHIE s. f. (a-ri-tmo-gra-fî — rad. *arithmographe*). Nom donné par Ampère à l'art d'exprimer par des signes conventionnels les quantités dont la composition est connue : *La philosophie de l'histoire, ou recherche des lois de l'histoire, pourrait aussi bien se nommer historiologie, qui est à l'historiographie, description des faits de l'histoire, ce que l'anthropologie est à l'ethnographie, l'arithmologie à l'*ARITHMOGRAPHIE. (Proudh.)

— **Encycl.** Sous le nom d'*arithmographie*, Ampère réunit à l'arithmétique cette partie de l'algèbre qui diffère de l'arithmétique non par la nature des sujets de raisonnements, des opérations, mais uniquement par les signes employés. « Ce qu'on appelle algèbre, dit-il, comprend deux sortes de vérités essentiellement différentes. Les unes nous servent de guide dans les opérations toutes semblables à celles de l'arithmétique, et qui n'en diffèrent que parce qu'au lieu de représenter les nombres par des chiffres, on les représente par des lettres, circonstance tout à fait indépendante de la nature de ces vérités, et qui, par conséquent, ne saurait établir entre elles une distinction réelle. J'ai donc cru ne devoir faire de cette première partie de l'algèbre et de ce qu'on nomme ordinairement arithmétique qu'une seule science ; tandis que l'autre partie de l'algèbre, contenant les procédés par lesquels on remonte aux valeurs des quantités inconnues, en partant des conditions auxquelles elles doivent satisfaire, doit former, de son côté, une science bien distincte de la première. » Ainsi, selon Ampère, tout mode d'expression des nombres rentre dans l'*arithmographie*, laquelle emploie trois sortes de signes : 1° les dix caractères 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, qu'on appelle chiffres ; 2° les signes des opérations connues sous les noms d'addition, soustraction, multiplication, division, extraction ; 3° des lettres dont on se sert pour représenter les nombres, lorsque les opérations qu'on a à exécuter sur ces nombres doivent être indépendantes de toute valeur particulière qui leur serait assignée. Le même nombre peut être exprimé par des combinaisons diverses de chiffres, de signes ou de lettres, et l'objet de l'*arithmographie* est de transformer ces diverses expressions en expressions équivalentes, jusqu'à ce qu'on arrive à celle qui est la plus simple et la mieux appropriée à l'usage qu'on se propose d'en faire. C'est ainsi que 132/18 se transforme successivement en $7 + 6/18$, $7 + 3/9$, $7 + 1/3$, 7,333.

ARITHMOGRAPHIQUE adj. (a-ri-tmo-gra-fi-ke — rad. *arithmographie*). Qui a rapport à l'arithmographie.

ARITHMOLOGIE s. f. (a-ri-tmo-lo-jî — du gr. *arithmos*, nombre ; *logos*, discours, traité). Mathém. Nom donné par Ampère à la science générale des nombres, de la mesure des grandeurs quelles qu'elles soient.

— **Encycl.** Ampère n'admet, dans sa classification des sciences, ni l'arithmétique, ni l'algèbre, mais réunit l'une et l'autre sous le nom d'*arithmologie*. Il divise ensuite l'*arithmologie* en *arithmologie élémentaire* et *mégéthologie* (science des grandeurs). L'*arithmologie élémentaire* comprend l'*arithmographie* et l'*analyse mathématique*. L'arithmographie s'occupe des divers modes d'expression des quantités connues ; l'analyse mathématique, de la résolution des équations, de la détermination des quantités inconnues par les relations données, auxquelles ces inconnues doivent satisfaire ; transformer les expressions des nombres est l'objet de l'arithmographie ; transformer les équations, celui de l'analyse mathématique. Il y a cette différence entre l'arithmographie et l'analyse mathématique, que les transformations arithmographiques n'altèrent point la valeur des expressions, tandis que les transformations analytiques changent la valeur des deux membres de chaque équation, mais de manière à laisser subsister l'égalité de ces deux membres. La *mégéthologie* comprend la *théorie des fonctions* ou *calcul infinitésimal*, et la *théorie des probabilités*. La théorie des fonctions répond à ce double problème : connaissant les relations par lesquelles sont liées des quantités qui varient simultanément, trouver celles qui en résultent entre ces mêmes quantités et les limites des rapports de leurs accroissements respectifs ; et, quand on connaît au contraire ces dernières relations, remonter à celles des variables primitives. La théorie des probabilités repose sur cette idée, que toute probabilité peut être considérée comme une partie déterminée de la certitude, et, comme telle, représentée par une fraction dont la certitude est l'unité. Dans la classification d'Ampère, l'*arithmologie*, la géométrie, la mécanique et l'uranologie forment, sous le nom de sciences mathématiques, le premier embranchement des sciences.

ARITHMOLOGIQUE adj. (a-ri-tmo-lo-ji-ke — rad. *arithmologie*). Qui a rapport à l'arithmologie.

ARITHMOMANCIE s. f. (a-ri-tmo-man-sî — du gr. *arithmos*, nombre ; *manteia*, divination). Antiq. Divination qui se pratiquait au moyen des nombres. ‖ On dit aussi ARITHMANCIE.

— **Encycl.** L'*arithmomancie* paraît avoir été inventée par les Chaldéens, que leur goût pour l'astronomie et la science des nombres prédisposait aux calculs cabalistiques. Au moyen de la répétition de quelques lettres, ils partageaient leur alphabet en décades ; puis, changeant en lettres numérales les lettres des noms des personnes qui désiraient connaître l'avenir, ils rapportaient chaque nombre à quelque planète, de l'inspection de laquelle ils tiraient des présages. C'était donc dans la valeur numérale des lettres d'un nom qu'il fallait chercher la révélation des événements futurs. On sait que les Grecs eurent aussi un goût très-prononcé pour ces combinaisons mystiques, surtout les philosophes pythagoriciens. Ce goût se répandit chez les Orientaux, où il s'est conservé jusqu'à nos jours. Certains arrangements numériques y sont encore regardés comme possédant des vertus secrètes et des influences toutes-puissantes. Ainsi ces trois nombres

4	9	2
3	5	7
8	1	6

disposés en carré, dont chaque colonne donne 15 pour total, dans quelque sens qu'on l'additionne, ont le pouvoir d'opérer des charmes, de découvrir les trésors ou les choses cachées, d'éloigner l'incendie, de préserver de tous les accidents. Cette combinaison est également vénérable et précieuse aux yeux des Juifs, parce que les deux chiffres de 15 représentent les deux premières lettres du mot Jéhovah, nom de l'Etre suprême, à l'aide duquel se sont opérés, suivant eux, tous les miracles rapportés dans la Bible. L'*arithmomancie*, chez les Juifs modernes, forme la seconde partie de la cabale.

On trouve aussi, par l'*arithmomancie*, combien durera la vie d'un homme ; on prédit de même, en comparant les sommes données par l'addition des lettres numérales de deux noms, laquelle des deux personnes qui les portent survivra à l'autre ou triomphera d'elle dans un combat. On a cherché à découvrir, à l'aide de cette prétendue science, le nom de la bête de l'Apocalypse, que saint Jean désigne par le nombre 666. On est à peu près certain aujourd'hui qu'il s'agit de Néron ; mais quelques critiques ont cru retrouver ce nombre dans le nom de Napoléon et même dans le nom allemand du roi de Rome ; en revanche, d'autres y ont vu clairement écrit le nom du pape.

ARITHMOMANCIEN, IENNE s. (a-ri-tmo-man-si-ain, i-è-ne — rad. *arithmomancie*). Antiq. Celui, celle qui s'adonnait à l'arithmomancie.

ARITHMOMÈTRE s. m. (a-ri-tmo-mè-tre — du gr. *arithmos*, nombre ; *metron*, mesure). Mécan. Machine à calculer, inventée en 1819, par M. Thomas, de Colmar, et à l'aide de laquelle on effectue avec rapidité et exactitude les opérations ordinaires de l'arithmétique.

ARITHMOMÉTRIE s. f. (a-ri-tmo-mé-tri — rad. *arithmomètre*). Art de faire des calculs au moyen de l'arithmomètre.

ARITHMOMÉTRIQUE adj. (a-ri-tmo-mé-tri-ke — rad. *arithmométrie*). Qui appartient, qui a rapport à l'arithmométrie.

ARITHMONOMIE s. f. (a-ri-tmo-no-mî — du gr. *arithmos*, nombre ; *nomos*, loi). Loi des nombres, notions sur les nombres.

ARITHMOPLANIMÈTRE s. m. (a-ri-tmo-pla-ni-mè-tre — du gr. *arithmos*, nombre ; du lat. *planus*, plan, et du gr. *metron*, mesure). Mécan. Instrument à calculer, inventé en 1840, par l'ingénieur français Léon Lalanne. Avec l'arithmoplanimètre, on effectue très-facilement les opérations les plus compliquées de la géométrie et de la trigonométrie. Il donne surtout le moyen d'exécuter, avec une très-grande rapidité et une exactitude suffisante, les calculs, toujours si longs et si fastidieux, du mouvement des terres dans les projets de routes, de canaux et de chemins de fer.

ARIUS, fameux hérésiarque, né vers l'an 270, à Alexandrie, suivant les uns, selon d'autres, dans la Cyrénaïque. Après avoir été partisan de Meletius, évêque de Lycopolis, qui causa un schisme en Egypte, il parut se repentir, et fut ordonné prêtre par Achillas, patriarche d'Alexandrie. Il était alors dans un âge avancé, et en peu de temps sa science et ses talents l'élevèrent aux plus hautes dignités. Aussi, à la mort d'Achillas, espérait-il lui succéder ; mais l'événement trompa son attente, et Alexandre, prêtre recommandable par ses vertus, fut élu à sa place. Dès lors, sa jalousie ne lui laissa pas de repos qu'il n'eût trouvé un prétexte pour ruiner l'autorité de son rival. Tel aurait été, d'après les écrivains catholiques, le motif qui porta Arius à attaquer la doctrine de l'Eglise sur la divinité du *Verbe*.

Nous ne dirons rien ici ni de la doctrine arienne, ni des démêlés d'Arius avec son évêque Alexandre, ni du concile de Nicée qui condamna Arius et sa doctrine, ni du bannissement d'Arius, suivi quelque temps après de son rappel, ni, enfin, de sa mort subite dans laquelle les orthodoxes virent un châtiment du ciel. Nous renvoyons, pour tous ces détails, au mot ARIANISME.

Arius, d'après le portrait qu'en a laissé saint Epiphane, était doué d'une pénétration extraordinaire et d'une vaste intelligence, fortifiée par des études incessantes. Non-seulement la philosophie de Platon lui était familière, mais il n'ignorait aucun des secrets de la dialectique péripatéticienne.

Tous ses contemporains s'accordent à voir en lui un homme d'un grand talent et d'un savoir immense. Sa taille était élevée, son maintien grave et sérieux ; la vertu et l'austérité semblaient se peindre sur son visage. Malgré cet air de sévérité et de tristesse, que la méditation imprime au front de ceux qui se dévouent au tourment de la pensée, on se sentait attiré vers lui par sa conversation et ses manières pleines de grâce et d'aménité. Son habillement était modeste ; il consistait en une tunique sans manches et un manteau étroit, tel qu'en portaient alors les philosophes et les moines.

Nul homme ne fut moins épargné par ses ennemis. Obligés de rendre justice aux vertus qu'on voyait en lui, ils l'accusaient de ne s'en servir que pour tromper les fidèles et faire des dupes ; c'était, à leur avis, le plus fourbe des hommes, et un scélérat capable de tous les crimes. Nous n'avons pas besoin de dire que le caractère moral d'Arius ne saurait être jugé d'après ces accusations vagues. Il ne faut pas demander aux orthodoxes un jugement impartial sur leurs contemporains hérétiques. On sait qu'ils ne voient ni bonne foi, ni conscience, ni moralité hors de l'orthodoxie.

ARIZE, petite rivière de France, dans le département de l'Ariége, prend sa source dans les montagnes d'Esplas, arrond. de Saint-Girons, arrose Mas-d'Azil, Daumazan, Montesquieu, et se jette dans la Garonne, après un cours tortueux de 125 kilom.

ARIZONA, district des Etats-Unis, dans la partie méridionale du nouveau Mexique ; superficie 160,000 kilom. carrés ; pop. 10,000 hab. Ce district a été cédé aux Etats-Unis en 1854, par le traité de Gadsden.

ARJONA, ville d'Epagne, capitainerie générale d'Andalousie, province et à 30 kilom. N.-O. de Jaen, près du Salado ; 3,000 hab.

ARJONA (Manuel D'), poëte espagnol, né à Osuna en 1761, mort en 1820. Les plus remarquables de ses œuvres sont une *Ode à la noblesse*, où il déplore l'abaissement de cette classe, et une *Histoire de l'Eglise d'Andalousie*.

ARJONE s. f. (ar-jo-ne — du nom d'un botaniste espagnol). Bot. Genre de la famille des santalacées, renfermant une seule espèce, qui croît au Chili.

ARJUZANX, ch.-lieu de cant. (Landes), arrond. de Mont-de-Marsan ; pop. aggl. 200 hab. ; — pop. tot. 758 hab. Territoire fertile en vins estimés ; carrières de marne.

ARKALOUK s. m. (ar-ka-louk). Sorte de paletot à deux fins, comme habit et comme surtout, dont on fait usage en Russie.

ARKANA, port de mer de l'Inde septentrionale, dans la province du Bengale. Commerce de riz considérable. Pendant l'année 1854, il est sorti de ce port 200,000 tonneaux de riz, et 300,000 en 1855. Le district d'Arkana, qui ne comptait que 100,000 hab. en 1828, lors de son annexion aux possessions anglaises, en compte maintenant 210,000.

ARKANSAS, Etat de l'Union américaine, ainsi nommé du fleuve qui le traverse dans la direction de l'ouest au sud-est dans toute son étendue, en le coupant en deux parties presque égales. Cet Etat est borné au nord par celui de Missouri, à l'est par le Mississipi, qui le sépare des Etats de Mississipi et de Tennessée ; à l'ouest par le territoire indien, au sud et au sud-ouest par les Etats de la Louisiane et du Texas. L'étendue de l'Arkansas, du nord au sud, est de 380 kilom., et, de l'ouest à l'est, de 290 kilom. La superficie est de 120,000 kilom. carrés. Le sol est bas et marécageux à l'est, ondulé au centre, et montagneux à l'ouest. Le climat, salubre et tempéré à l'ouest, est humide et malsain à l'est et au sud. Les productions du sol sont très-variées. La partie montagneuse est riche en mines de fer, de houille, de cuivre, de sels, et en carrières. La région des forêts abonde en pins, chênes et sycomores. L'Arkansas est traversé par un grand nombre de cours d'eau, dont les plus considérables sont le Mississipi, l'Arkansas, la rivière Rouge, la rivière Blanche. L'Arkansas faisait primitivement partie de la Louisiane ; il en fut détaché en 1819, et admis dans l'Union à titre de territoire. Sa population était alors de 14,255 habitants, dont 1,617 esclaves. En 1840, quatre ans après l'admission dans l'Union à titre d'Etat, sa population était de 97,574 habitants, dont 19,385 esclaves. Le dernier recensement, opéré en 1860, a constaté une population de 435,450 habitants, dont 111,115 esclaves. L'Arkansas est, parmi les Etats à esclaves de l'Union américaine, un de ceux dont le développement matériel a été le plus considérable et le plus continu. Entre les deux recensements décennaires de 1850 et de 1860, la population a plus que doublé ; la superficie des terrains livrés à la culture s'est élevée de 10,514 à 38,620 kilom. car. ; la valeur des fermes de 15,265,245 à 91,673,403 dollars ; la valeur des instruments d'agriculture de 1,601,000 à 4,024,000 dollars ; l'étendue des routes postales de 8,795 à 18,970 kilom. ; l'étendue des chemins de fer de 61 à 1,133 kilom. Les voies d'eau sont, en outre, navigables sur une étendue de près de 1,932 kilom.

Aux termes de la constitution de 1836, tout citoyen natif des Etats-Unis jouit du droit de vote après une résidence de six mois.

La division des pouvoirs ressemble à celle de la plupart des Etats entrés dans l'Union postérieurement à sa formation, surtout en ce qui concerne le pouvoir judiciaire. Le pouvoir législatif est exercé par un sénat de vingt-cinq membres élus pour quatre ans, et une chambre des représentants de soixante-quinze membres élus pour deux ans. Le pouvoir exécutif est confié à un gouverneur élu par le peuple pour quatre ans. La législature ne se réunit que tous les deux ans. Le secrétaire d'Etat, le trésorier, l'*auditeur*, c'est-à-dire le contrôleur des comptes de finances, sont nommés par les deux chambres réunies en assemblée générale. Le pouvoir judiciaire est exercé par une cour suprême, des cours de circuit et des cours de comté. Les magistrats de la cour suprême, juges et attorney général, sont nommés pour huit ans par la législature ; les magistrats inférieurs le sont par le peuple pour quatre ans ; les attorney généraux ne sont élus que pour deux ans.

L'Arkansas est divisé en cinquante-cinq comtés. Les villes principales sont : Little-Rock ou Arkopolis, capitale de l'Etat, renfermant 6,000 habitants ; Post Arkansas, port fondé par les Français en 1685, l'un des plus anciens établissements européens, à l'ouest du Mississipi ; Gibson, qui est le principal poste de la contrée, et Napoléon, centre d'une petite colonie fondée en 1819 par des émigrés français, sur les bords de Big-Black, rivière de 240 kilom. de cours, qui va se jeter dans le Mississipi ; Fayetteville.

Lors de son entrée dans l'Union, en 1836, l'Arkansas ne fut d'abord représenté au congrès que par trois membres. Ce chiffre, qui s'est successivement élevé, était de treize par suite du dernier recensement, en vertu de la disposition de la constitution, qui porte que chaque Etat doit avoir un représentant à raison de 30,000 individus, les esclaves étant comptés dans la population pour les trois cinquièmes de leur nombre. L'Arkansas est au nombre des Etats séparés formant la confédération sud. L'acte par lequel il a adhéré à la sécession est du 6 mai 1861.

ARKANSAS, rivière des Etats-Unis d'Amérique, sort des montagnes Rocheuses par 39° de lat. N., non loin de la source du *Rio-Grande del Norte*, arrose le Kansas, le territoire indien, et l'Etat d'Arkansas, où elle se jette dans le Mississipi après un cours de 3,470 kilom. Cette rivière, navigable depuis le Mississipi jusqu'au fort Gibson, situé à quelque distance de la frontière occidentale de l'Etat d'Arkansas, reçoit du nord plusieurs petits cours d'eau, et, sur sa rive droite, la rivière *Canadienne*, son principal tributaire, dont le cours est de 1,609 kilom.

ARKANSAS ou **POST**, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de même nom, ch.-lieu du comté de ce nom, à 175 kilom. S.-E. de Little-Rock, sur la rive gauche de l'Arkansas ; 2,000 hab. Fondée en 1685 par une colonie française.

ARKANSAS, tribu indienne de l'Amérique septentrionale, sur la rivière du même nom. Les hommes de cette tribu sont d'une stature élevée, d'une constitution puissamment musculeuse, et passent pour les plus beaux sauvages du nouveau continent. Comme les Osages, leurs voisins, ils reconnaissent la protection des Etats-Unis, et sont gouvernés par une oligarchie républicaine.

ARKHANGEL (GOUVERNEMENT D'), province administrative de la Russie d'Europe, dont le ch.-lieu est Arkhangel. Ce gouvernement, un des plus étendus de l'empire des czars, est borné à l'E. par celui de Tobolsk, au S.-E. par celui de Wologda, au S.-O. par le gouvernement d'Olonez, à l'O. par la Finlande et la Norvége, au N. par la mer Blanche et l'océan Arctique, dans lequel est située la Nouvelle-Zemble, qui fait partie du gouvernement d'Arkhangel. Superficie, 900,000 kilom. carrés; 263,000 hab., Russes, Lapons et Samoyèdes.

La province d'Arkhangel est divisée en deux grandes parties par la mer Blanche. L'une et l'autre présentent l'aspect d'une immense plaine; elles sont comprises entre les dernières collines des monts Scandinaves à l'O., et les rameaux de l'Oural à l'E., arrosées par la Dwina, la Petchora, l'Onéga et quelques autres rivières. Un grand nombre de lacs couvrent le pays. En grande partie placé sous le cercle polaire, le sol est couvert de neige et de glace huit mois de l'année; néanmoins il abonde en riches pâturages, et produit quelques céréales dans les parties méridionales; mais on y trouve partout de vastes forêts de pins, dont les habitants tirent un bon parti pour les bois de construction et la fabrication du goudron et de la térébenthine. La pêche et la chasse, abondantes et lucratives, complètent les ressources que présentent ces régions hyperboréennes. Le gouvernement d'Arkhangel, qui fournit à l'empire russe d'importants revenus (1,500,000 roubles), est divisé en huit districts, compte neuf villes, quinze bourgs et une population de 53,000 hab.

ARKHANGEL, ville de la Russie d'Europe, ch.-lieu du gouvernement du même nom, sur la rive droite de la Dwina, à 35 kilom. de l'embouchure de ce fleuve dans la mer Blanche, à 737 kilom. N.-E. de Saint-Pétersbourg, et à 1,218 kilom. N. de Moscou, par 64° 32' de lat. N., et 18° 13' de long. E.; 25,000 habitants. Port militaire et de commerce, siége d'un archevêché, résidence des autorités civiles et militaires de la province; cour criminelle, cour civile, tribunal de commerce; séminaire théologique, gymnase, école d'ingénieurs et de navigation, chantiers de construction pour la marine militaire et la marine marchande; fabriques de toiles à voiles, câbles et cordages; tanneries, brasseries, fabrication de draps, toiles et sucre. Au point de vue commercial, Arkhangel peut être considérée comme la quatrième ville de l'empire russe, elle vient après Saint-Pétersbourg, Riga et Odessa; son port, bien qu'obstrué par les glaces pendant la plus grande partie de l'année, de septembre à juillet, est le centre d'un grand mouvement maritime et commercial. Sa position sur la Dwina, fleuve navigable relié par des canaux au Volga et à la Néva, la met en communication avec la mer Caspienne et la Baltique, et en fait l'entrepôt principal des échanges entre l'Europe et l'Asie. Les principaux articles d'exportation consistent en blé, suif, lin, étoupes, cuivre, pelleteries, bois de construction, graines de lin, fer, nattes, etc.; l'importation a pour objet : le sucre, le café, les épices, le sel, les laines, la quincaillerie, etc. La valeur totale annuelle des marchandises importées a été, dans ces derniers temps, de 10,252,000 fr.; celle des articles exportés s'est élevée à 20,851,000 fr. Ce mouvement s'est effectué par 739 navires et 89 caboteurs, jaugeant ensemble 32,927 tonneaux. Ajoutons que les négociants d'Arkhangel, dont les relations s'étendent jusqu'en Chine, prennent une part active aux grandes pêches de la baleine, de la morue et des harengs, que l'on fait dans les parages du Spitzberg et de la Nouvelle-Zemble.

La ville est entourée d'une muraille en pierres de taille, et le port est protégé par la forteresse Nova-Devinka, située sur l'île de la Solombola, que forme la Dwina; comme dans la plupart des villes russes, les maisons sont en bois; elles bordent des rues spacieuses et régulières, mais dépourvues d'édifices remarquables. Nous citerons cependant le marché, la cour des négociants entourée de six fortes tours, cinq églises et un couvent consacré à l'archange Michel, d'où est venu le nom d'Arkhangel, substitué à celui de Novo-Kholmagori que portait primitivement cette ville.

En 1553, Arkhangel n'était qu'un simple château du gouverneur de la province, lorsque le hasard fit aborder, sur cette côte déserte, le capitaine anglais Richard Chancellor, qui cherchait au N.-E. un passage pour la Chine et les Indes. L'aventureux navigateur se rendit à Moscou, sur l'invitation d'Ivan IV, qui avait compris toute l'utilité que les Russes pourraient tirer de cet événement; un traité de commerce fut signé entre la Russie et l'Angleterre, et, dans ce dernier pays, il se forma aussitôt une compagnie de la mer Blanche. C'était l'époque où les récentes découvertes des pays transatlantiques venaient d'opérer toute une révolution commerciale; l'esprit des entreprises lointaines et hardies soufflait partout; aussi toutes les nations vinrent-elles apporter au nouveau port les produits du midi et chercher ceux de la Russie, ainsi que la soie et le coton de la Perse. Cet entrepôt commercial, favorisé par de nombreux priviléges, demanda à être protégé contre tout danger, et c'est à cet effet que fut bâtie, en 1554, la ville d'Arkhangel. La prospérité de la nouvelle ville alla toujours croissant jusqu'au jour où Pierre le Grand, par la fondation de Saint-Pétersbourg, porta un rude coup au commerce d'Arkhangel. Le czar, voulant en effet attirer les commerçants dans sa nouvelle capitale, enleva à Arkhangel toutes ses franchises et priviléges, pour les accorder à Saint-Pétersbourg. Mais Catherine les lui rendit en 1762, et depuis lors le commerce d'Arkhangel se relève tous les ans.

ARKHANGEL (NOUVELLE-), ch.-lieu des possessions russes de l'Amérique du Nord, avec un bon port dans l'île et sur le détroit de Sitka; environ 1,000 hab. C'est le centre du commerce des pelleteries et des fourrures de la compagnie russe-américaine.

ARKIKO, ville et port d'Abyssinie, sur la mer Rouge, près de la frontière nubienne. C'est dans cette ville que se trouve la fameuse inscription connue des antiquaires sous le nom de *monument d'Adulis*.

La langue de ce pays, parlée dans les environs de Massona, sur la côte de l'Abyssinie, appartient à la branche sémitique et au rameau éthiopien ou abyssinien. Elle présente de grandes analogies, surtout de mots, avec l'arabe, le gheez et l'amharique. Nous citerons entre autres : *dab*, or (en arabe *zahb*); *foudda*, argent (en arabe *fidda*); *nas*, homme (en arabe *nas*, les hommes); *mi*, l'eau (en arabe *ma*); *tsai*, soleil (même mot en amharique).

ARKLOW, ville maritime, sur la côte E. d'Irlande, comté de Wicklow; 6,500 hab. Elle fournit d'huîtres les parcs d'Anglesey. Cette ville, jadis fortifiée, fut démantelée par Cromwell en 1649.

ARKOPOLIS. V. LITTLE-ROCK.

ARKOSE s. f. (ar-kô-ze). Minér. Roche de grès métamorphique, composée ordinairement de granits et de gneiss.

— **Encycl**. Ces grès, modifiés par le voisinage des terrains ignés, sont des éléments incohérents de la formation plutonienne. Dans une pâte désagrégée, puis agglutinée secondairement, se trouvent mélangés des grains de quartz, silice, feldspath, barytine, mica, talc, lithomarge, galène, fluorite, etc., substances qui ont été formées soit par infiltration d'eaux thermales, soit par trituration mécanique, soit même par une véritable sublimation. Il existe en Bourgogne, et on retrouve à Pontivy, dans le Morbihan, une variété nommée *arène*, espèce de sable granitique ou *arkose friable*, et des variétés plus dures ou granitoïdes dont on fait des cheminées, des hauts fourneaux, des meules de moulin, etc.

ARKWRIGHT (sir Richard), né à Preston, comté de Lancastre, en 1732, est l'inventeur d'une machine à filer le coton, connue sous le nom de *mull-Jenny*, qui a produit une révolution dans l'industrie cotonnière, par la prodigieuse extension qu'elle lui imprima. Arkwright était le treizième enfant d'une pauvre famille. Il commença par être barbier; mais ses goûts pour la mécanique, secondés des conseils et du concours d'un horloger nommé Kay, lui firent inventer, à trente ans, la machine qui fit sa gloire et sa fortune.

Arkwright mourut à Crumford, dans le Derbyshire, le 3 août 1792, comblé d'honneurs, et laissant une fortune que l'on a évaluée à plus de douze millions de francs. Le 22 décembre 1786, sur une adresse présentée par les notables de Wickworth, le roi d'Angleterre l'avait créé chevalier.

Avec la *mull-Jenny*, la mèche de coton, préalablement préparée, est enroulée sur la surface d'un cylindre cannelé, et y est maintenue par la pression d'un rouleau. En quittant ce cylindre, elle s'engage sur un autre tout semblable, dont un rouleau comprime aussi la surface; de là elle passe sur un troisième cylindre, et ainsi de suite; seulement le second cylindre se meut plus rapidement que le premier, et le troisième plus rapidement que le second... Par conséquent, la mèche s'étire constamment dans l'intervalle qui existe entre deux cylindres. Le nombre des cylindres est limité par la grosseur que l'on veut laisser à la mèche, qu'on amène à n'être plus qu'un fil. Celui-ci, en quittant le dernier cylindre, est reçu sur des broches à ailettes, animées d'un mouvement de rotation, et portées sur un chariot mobile qui s'éloigne et se rapproche des cylindres en tordant le fil et en l'envidant autour des broches.

Cette page sur Arkwright est, aux termes près, celle que l'on trouve dans la plupart des dictionnaires biographiques; mais des recherches récemment faites ont jeté quelques doutes sur la véritable origine de cette invention, et il y aurait ici un nouveau nom à ajouter au martyrologe des pauvres inventeurs. Le véritable père de la *mule-Jenny* serait un nommé Thomas Highs, fabricant de peignes à tisser; Jenny, fille de Highs, serait la marraine de l'industrieuse machine, qu'il appela *Spitting-Jenny* (Jeannette la Fileuse). La Jenny était tombée dans le domaine public, que Highs cherchait encore la somme nécessaire à l'établissement d'une fabrique. Or, un certain barbier-coiffeur, qui avait acquis quelque fortune dans son état, et qui possédait à un haut degré le génie commercial, alla prendre femme dans la ville même où Highs avait fait son invention, à Leigh, en Lancashire; il entendit parler de la *mule-Jenny*, en comprit immédiatement la portée industrielle, et trouva le moyen de dérober à Highs le secret des améliorations qu'il se proposait d'apporter à sa machine; il prit un brevet en 1768, et, malgré plusieurs procès qu'il perdit, il n'en acquit pas moins l'immense fortune dont nous avons parlé plus haut. Le *sic vos non vobis* est de tous les pays et de tous les temps.

On comprend que, dans une question aussi grave, aucun renseignement de détail ne doit être négligé, s'il est de nature à éclairer de quelque lumière ce problème resté obscur. Arkwright possédait à un haut degré l'esprit d'intrigue, le savoir-faire commercial; c'était, comme on dit vulgairement, un de ces hommes qui savent revêtir leurs marchandises d'un brillant vernis. Après avoir travaillé comme simple garçon chez un barbier, il n'hésita pas à établir une boutique à Manchester, dans une sorte de sous-sol, et il prit pour enseigne : *Au barbier souterrain, on rase pour un penny* (10 centimes). Cette nouveauté le mit en vogue. En présence de cette concurrence, les autres barbiers furent obligés à leur tour de diminuer leur prix. Mais Arkwright, qui voulait avoir le dernier mot dans cette concurrence, réduisit son tarif à un demi-penny. On rapporte qu'un savetier, à la barbe rude et extrêmement dure, s'étant présenté dans sa boutique, Arkwright lui représenta qu'il lui en coûterait un rasoir, perte dont un demi-penny ne pouvait le dédommager. Mais l'artisan, prenant l'enseigne au pied de la lettre, persista à ne payer que la taxe, et Arkwright le rasa pour rien. Ce trait se répandit dans la ville, et valut au barbier l'admiration générale. Cette anecdote n'a pas une importance décisive, nous n'éprouvons aucune peine à le reconnaître; mais, comme nous l'avons dit plus haut, le plus futile détail ne doit pas être négligé dans cette question encore aujourd'hui controversée.

ARKYDE s. f. (ar-ki-de — du gr. *arkus*, rets, filet). Entom. Genre d'aranéides marcheuses terrestres, renfermant une seule espèce, qui vit au Brésil.

ARLANC, ch.-lieu de cant. (Puy-de-Dôme), arrond. et à 15 kilom. S. d'Ambert; pop. aggl. 2,005 hab. — pop. tot. 3,960 hab. Aux environs, eaux minérales, froides, acidules et ferrugineuses, fréquentées annuellement par un grand nombre de malades. Commerce de cuirs; fabrique de blondes et dentelles.

ARLAND (Jacques-Antoine), célèbre miniaturiste, né à Genève en 1668, mort dans la même ville en 1743. Il vint, ayant à peine vingt ans, se fixer à Paris, « où, avec de la conduite, dit Mariette, un peu de charlatanerie et du talent, il trouva le moyen d'amasser du bien, plus de 40,000 écus. » Le duc d'Orléans se l'attacha et apprit de lui à peindre en miniature; ce prince disait : « Les miniaturistes n'ont fait jusqu'ici que des images; Arland leur a appris à faire des portraits : sa miniature s'exprime aussi fortement que la peinture à l'huile. » Le savant Mariette n'est pas moins élogieux : « La partie de M. Arland, dit-il, était l'intelligence. Il savait rompre ses couleurs à propos, et en cela il suivait le plus qu'il pouvait les principes du Titien et des autres bons coloristes. » Arland travailla principalement pour les étrangers qui venaient à Paris; il faisait pour eux de petits portraits qui lui étaient chèrement payés. Il peignit aussi une *Léda* que l'on regardait comme son œuvre capitale; il la vendit 12,000 livres au duc de la Force; mais le marché ayant dû être résilié par suite du dérangement des affaires de ce gentilhomme, il obtint 3,000 liv. en dédommagement. Etant passé ensuite en Angleterre, où il reçut un brillant accueil, il vendit fort cher au duc de Chandos une répétition de cette fameuse *Léda*. On assure qu'il coupa l'original en morceaux, et que la bibliothèque de Genève en a les mains. En 1729, Arland se retira dans sa ville natale, où il jouit de sa fortune dans une oisiveté à peu près complète. Il entretint jusqu'à sa mort une correspondance avec le peintre Rigaud et avec l'illustre Newton, qu'il avait connu en Angleterre. La bibliothèque de Genève hérita de sa collection de livres rares et de tableaux. Elle possède aussi le portrait que Largillière fit d'*Arland peignant la Léda*. ‖ Son frère, ARLAND (Benoît), s'établit en Angleterre, où il mourut en 1719. On estime son portrait de Shakspeare, gravé par Duchange. ‖ Louis ARLAND, neveu des deux précédents, se distingua dans la miniature.

ARLANDES (François-Laurent, marquis D'), né à Anneyron (Drôme) en 1742, mort en 1809. Il était major d'infanterie lorsqu'il fit avec Pilâtre des Rosiers la première ascension en ballon libre qui ait été tentée par des hommes. Cette ascension eut lieu le 21 novembre 1783, dans les jardins du château de la Muette. L'aérostat alla tomber sans accident de l'autre côté de Paris, au lieu dit la Butte-aux-Cailles. Le voyage avait duré vingt à vingt-cinq minutes. Dans l'état où en était l'aérostation, il présentait les plus graves dangers. Aussi excita-t-il un enthousiasme immense et fut-il célébré par des milliers de gravures, de poésies, etc. D'Arlandes en a laissé une relation dans une lettre insérée dans les gazettes du temps, notamment dans le *Journal de Paris* du 29 novembre 1783. Faujas de Saint-Fond l'a reproduite dans sa *Description des expériences de la machine aérostatique de MM. Montgolfier*, Paris, 1783-84, 2 vol. in-8° (pages 23-30 du t. II). Elle est précédée de l'histoire de cette ascension et du procès-verbal qui en fut dressé au château de la Muette.

ARLANZA, rivière d'Espagne, province de Burgos, prend sa source à la Sierra de la Umbria, arrose Lerma et se jette dans l'Arlanzon après un cours de 95 kilom.

ARLANZON, rivière d'Espagne, province de Burgos, prend sa source dans la Sierra d'Occa, passe à Burgos, et, après un cours de 90 kilom., afflue dans la Pisuerga, près de Torquemada. Elle reçoit à gauche l'Arlanza.

ARLAY, bourg de France (Jura), arrond. et à 11 kilom. de Lons-le-Saunier, près de la Seille; 1,626 hab. Site pittoresque, ruines d'un ancien château.

ARLBERG, chaîne secondaire de montagnes du Vorarlberg; elle s'étend entre le lac de Constance et le Tyrol.

ARLEMPDES, village de la Haute-Loire, arrond. de Le Puy; 544 hab. Ruines d'un château fort qui était l'un des plus considérables de la contrée; grottes remarquables.

ARLEQUIN s. m. (ar-le-kain — une des étym. les plus controversées : de l'allem. *erlenkoenig*, prononc. er-lèn-keu-nig, roi des Aunes, personnage légendaire, qui se plaisait surtout à faire des niches aux simples mortels; ou de *hoellenkind*, prononc. heu-lèn-kinnd, littéral. enfant infernal, enfant du diable, espèce d'objurgation dont on poursuit les polissons, les galopins de la rue. Au lieu d'*arlequin*, on disait autrefois *hellequin*, et on écrit encore *harlequin*. — Selon Court de Gébelin, Roquefort, etc., de l'ital. *il lecchino, al lecchino*, gourmand, lécheur de plats. — Selon Génin, du mot *Alichino*, dénomination sous laquelle les Italiens désignent une personnification diabolique, un personnage infernal qui hante les campagnes à grand bruit avec sa bande, et qui avait passé dans le langage familier, et était devenu un personnage de théâtre. Il est question du diable Alichino au chap. XXX de l'*Enfer* de Dante. Voici l'opinion de Ménage, qui nous paraît la plus probable : « Sous le règne de Henri III, il vint à Paris une troupe de comédiens italiens, parmi lesquels il y avoit un jeune homme fort dispos qui hantoit chez M. de *Harlay* de Chauvalon, d'où il fut appelé par ses compagnons *Harlequino* (petit Harlay), à la mode des Italiens, qui donnent souvent le nom des maîtres aux valets, et celui des patrons aux clients. Si l'on en croit Ménage, cette origine donna au facétieux Italien l'occasion d'équivoquer très-spirituellement, en disant un jour au magistrat : « Il y a parenté entre nous au cinquième degré : vous êtes Harlay premier, et je suis Harlay-quint. » — Après ces étymologies savantes, on nous pardonnera de rapporter ici celle que maître Arlequin se donne à lui-même. Dans une arlequinade, le seigneur Cinthio dit à Arlequin, son valet : « A propos, depuis que tu es à mon service, je n'ai pas encore songé à te demander ton nom? — Je m'appelle Arlechino Sbrufadelli. » A ce nom de Sbrufadelli, Cinthio éclate de rire. « Ne prétendez pas railler, lui dit Arlequin; mes ancêtres étaient gens de conséquence. Sbroufadel, premier du nom, était charcutier de son métier, mais si supérieur en sa profession, que Néron ne voulait manger que de ses saucisses... De Sbroufadel naquit Fricocola, grand capitaine; il épousa M[lle] Castagna (châtaigne), qui était d'un tempérament si vif qu'elle accoucha de moi deux jours après son mariage. Mon père en fut enchanté; mais sa joie fut de courte durée, à cause de certaines chicanes que lui cherchèrent les gens de justice. Lorsque mon père rencontrait de jour quelque honnête homme sur le grand chemin, il ne manquait jamais de lui ôter son chapeau, et si c'était de nuit, il lui ôtait son chapeau et son manteau. La justice trouva à redire à cet excès de civilité, et donna ordre de l'arrêter. Mon père ne l'attendit pas, il me prit dans mon maillot, et m'ayant mis dans un chaudron, et le reste de ses meubles dans un panier, il sortit de la ville en poussant devant lui l'âne qui portait sa maison et son héritier. Il frappait souvent le pauvre animal en lui criant : *Ar! ar!* qui, en langage asinique, signifie : Marche! marche! En allant ainsi, il aperçut derrière lui un homme qui le suivait. Cet homme, voyant que mon père le regardait avec attention, se cacha derrière un buisson où il s'accroupit (*se messe chin*); mon père, qui le prenait pour l'exempt chargé de l'arrêter, croyant qu'il se mettait en cette posture pour le mieux surprendre, frappa alors plus fortement l'âne, en disant : « *Ar lè chin*, » c'est-à-dire : « Marche! il est accroupi. » Mais il s'aperçut bientôt de son erreur; cet homme, qui lui avait fait si belle peur, était un simple paysan qui, pour avoir trop mangé de raisin, avait un cours de ventre. De sorte que, comme je n'avais pas encore de nom, mon père, se souvenant plus tard de la peur qu'il avait eue et des paroles qu'il avait si souvent répétées, *ar lè chin, ar lè chin*, m'appela Arlechino »). Personnage comique qui, de la scène italienne, a passé sur presque tous les théâtres de l'Europe. Il porte un habit composé de petits morceaux de drap triangulaires, de diverses couleurs, un masque noir, et, à la ceinture, un sabre de bois nommé *latte* ou

batte : *Rôle d'*ARLEQUIN, *habit d'*ARLEQUIN. *Se déguiser en* ARLEQUIN. *Le rôle d'*ARLEQUIN *est presque toujours improvisé. Sans un* ARLEQUIN, *une comédie italienne ne vaut pas le diable.* (Dancourt.) ARLEQUIN *a le vêtement bigarré de certains perroquets, le masque noir et lustré du grillon, et la tradition le fait borgne.* (Ch. Nod.) *En France, l'*ARLEQUIN *est un mélange d'ignorance, d'esprit et de naïveté, de ruse et de bêtise, de grâce et de bouffonnerie.* (Audiffr.) *Les* ARLEQUINS *de Florian se confondent à quelques égards avec les Lubins, tant ils ont de bonhomie et de sentiment.* (Ste-Beuve.) *On ne souffre pas un* ARLEQUIN *ennuyeux; il faut, dans ce personnage, un fonds inépuisable de saillies vives, de reparties piquantes, de traits incisifs, déguisés sous un air de bonhomie railleuse.* (La Châtre.)

Arlequin, nègre par son masque,
Serpent par ses mille couleurs,
Rosse d'une note fantasque
Cassandre, son souffre-douleurs.
TH. GAUTIER

— Par compar. Homme qui n'a point d'idées fixes, de principes arrêtés : *En politique, ce n'est qu'un* ARLEQUIN, *un véritable* ARLEQUIN. *Nos* ARLEQUINS *de toute sorte imitent le beau pour le dégrader, pour le rendre ridicule.* (J.-J. Rouss.) *Les* ARLEQUINS *de la vie politique finissent par envier le bonheur, quand ils sont désabusés sur les grandeurs sociales.* (Balz.)

— Pop. Restes de viande, de poisson, de pâtisserie, provenant de la desserte des tables de grandes maisons, qui se vendent à bas prix dans plusieurs marchés de Paris. Ce terme, qui rappelle les pièces diverses dont se compose l'habit d'arlequin, a passé de l'argot dans la langue populaire : *Continuons de descendre l'échelle culinaire, nous arrivons aux* ARLEQUINS *de la cité, aux ragoûts du quartier du Temple.* (F. Mornand.) *Je vois que tu as toujours une passion pour les* ARLEQUINS. (E. Sue.) *A côté des Frères-Provençaux, il faut les bouillons Duval; descendez plus bas, vous trouverez l'utilité des* ARLEQUINS. (Figaro.) ‖ Plaisamment, et par allusion, dans ce sens : *Le programme des socialistes n'est qu'un* ARLEQUIN *composé de tous les ragoûts servis dans les banquets socialistes.* (Journ.)

— Par anal. avec le costume de ce personnage, *Habit d'arlequin*, Tout ce qui est composé de pièces disparates : *Cet ouvrage n'est qu'un* HABIT D'ARLEQUIN. *Vous me représentez votre cabinet à peu près comme un* HABIT D'ARLEQUIN : *cette bigarrure n'est pas dans votre esprit.* (Mme de Sév.)

— Théât. *Manteau d'arlequin*, Nom donné dans les théâtres aux châssis de droite et de gauche de la scène, supportant une draperie qui descend au-dessus de l'avant-scène, derrière la toile, et qui n'est visible que lorsque celle-ci est levée : *Le* MANTEAU D'ARLEQUIN *doit son nom soit aux peintures bigarrées dont cette seconde toile est recouverte, soit à l'habitude qu'avait Arlequin de s'élancer sur la scène par l'un ou l'autre de ces châssis.*

— Prov. *Etre comme Arlequin, dire la vérité en riant*, Dire la vérité plaisamment, et avec une apparence de bonhomie : *Il paraît que, comme* ARLEQUIN, J'AI DIT LA VÉRITÉ EN RIANT. (Alex. Dum.)

— *Les trente-six raisons d'Arlequin*, Raisons oiseuses, superflues, inutiles. Dans une comédie, Arlequin excuse son maître de ce qu'il ne peut se rendre à une invitation pour trente-six raisons. « La première, dit Arlequin, c'est qu'il est mort. » L'interlocuteur dispense Arlequin des trente-cinq autres. Cette naïveté est une réminiscence évidente d'un trait de la vie de Henri IV, trop connu pour être rapporté ici.

— Chass. Sorte de bateau dont on se sert pour faire la chasse au gibier d'eau.

— Minér. Opale remarquable par la vivacité et la variété de ses couleurs.

— Ornith. Espèce de colibri, petit oiseau destructeur de mouches, qui a dans son plumage du bleu, du cendré, du brun et du jaune.

— Entom. *Grand arlequin de Cayenne*, Nom vulgaire d'un insecte du genre acrocine.

— Adjectiv. Qui est bigarré ou fait de différents morceaux, comme l'habit d'arlequin : *Au fond on aperçoit un lit recouvert d'une courte-pointe* ARLEQUIN. (E. Sue.) *L'hôtel de ville de Cologne, situé assez près du dôme, est un de ces ravissants édifices* ARLEQUIN, *faits de pièces de tous les temps et de morceaux de tous les styles.* (V. Hugo.) ‖ Ainsi employé, ce mot est invariable.

— **Encycl.** Quelques auteurs font remonter l'origine d'Arlequin à une haute antiquité. Ils y retrouvent le bouffon grec, le satyre barbu ou non barbu, vêtu d'une peau de bête fauve étroitement collée sur le corps, ayant à la main une baguette, sur le visage un masque à teinte brune, et sur la tête un petit chapeau noir ou blanc, et représentant le rustre athénien, l'aïeul de notre Normand d'aujourd'hui, fin et grossier, ridicule et moqueur. Ce bouffon grec passa à Rome, où il devint le *Macco* et le *Bucco* des *Atellanes*. Plusieurs écrivains de l'antiquité, qui ont pris soin de nous transmettre quelques-uns de ses faits et gestes, assurent qu'il n'y avait rien de si divertissant. Cicéron, émerveillé de son jeu, s'écrie : *Quid enim prodest tam ridiculum quam sanio esse, qui ore, vultu, imitandis moribus, voce, denique corpore ridetur ipso?* Plus tard il s'appela *Sannio* (de *sanna*, moquerie, raillerie, grimace), et parut sur la scène avec le visage barbouillé de suie, la tête rasée, et un vêtement composé de petites pièces de diverses couleurs. Tous ces traits caractéristiques se retrouvent tracés dans des portraits empreints sur des vases antiques sortis des fouilles d'Herculanum et de Pompéi; et l'on peut en conclure que jamais descendant de noble race n'a offert une ressemblance de famille aussi frappante que celle qui existe entre Arlequin et ses aïeux. L'Italie moderne n'eut donc qu'à recueillir ses propres traditions pour créer son Arlequin, qu'elle compléta avec le sabre de bois, le masque et le chapeau du bouffon grec. L'appellation antique de *Sannio* semble même s'être perpétuée dans celle de *Zanni*, nom que les Italiens donnent à leur Arlequin.

Mais l'origine suivante est accompagnée de détails à la fois trop naïfs et trop touchants pour que nous ne lui donnions pas, nous ne dirons pas la préférence, mais une place dans cette galerie dessinée en l'honneur du plus gai et du plus spirituel de nos héros de théâtre.

Dans une ville d'Italie appelée Bergame, vivait un jeune enfant qui se distinguait autant par l'excellence de son caractère que par la vivacité de son esprit. Arlequin (c'était le nom de l'aimable petit garçon) était l'orgueil de ses parents et l'idole de ses condisciples. Ceux-ci ne ressentaient aucune jalousie des progrès de leur petit camarade : car Arlequin était aussi modeste qu'instruit, et lui seul semblait ignorer la supériorité qu'il avait sur les autres élèves. Ce qui n'aurait pas manqué d'exciter l'envie contre un autre était précisément un nouveau sujet d'attachement envers un camarade toujours prêt à les obliger.

On était alors dans l'usage de donner tous les ans, à l'époque du carnaval, un habit neuf aux enfants. Les écoliers attendaient ce jour avec impatience; car leur petite vanité était flattée d'une parure nouvelle qu'ils avaient attendue toute l'année. Longtemps avant ce jour de fête, nos petits marmots s'entretenaient entre eux du costume qu'on leur préparait. L'étoffe, la couleur, la forme, tout était jugé, censuré, et cette grave critique remplissait toutes les récréations. Arlequin écoutait et ne disait mot. « Et toi, lui dit un de ses meilleurs amis, quelle sera la couleur de ton habit? — On ne m'en fait pas, répondit Arlequin; mes parents sont pauvres, et cela coûte trop cher. » Cette nouvelle affligea tous les élèves : Arlequin était si bon! Ce jour de fête pour eux allait donc être un jour de tristesse pour leur meilleur ami. A cette pensée, leurs jeunes cœurs s'émurent; ils se consultèrent et convinrent ensemble d'apporter chacun un morceau du drap dont on devait faire leur costume. Ils vinrent le lendemain, tout rayonnants de joie, présenter leur offrande à leur petit ami; mais ils demeurèrent confus de leur distraction à la vue de ces pièces de différentes couleurs. Dans leur vivacité d'enfants, ils n'avaient pas réfléchi à la bizarrerie de leur cadeau. Mais Arlequin, qui vit leur embarras, les rassura en leur disant que leur présent lui causait un véritable plaisir, et qu'il lui était d'autant plus précieux qu'il contenait plus de pièces, puisque chacune d'elles lui représentait un ami.

Le mardi gras arrivé, Arlequin endossa son habit, se couvrit le visage d'un masque noir, coiffa sa tête d'un feutre gris orné d'une queue de lapin, s'arma d'un sabre de bois, et parcourut toute la ville, sautant, dansant, disant mille gentillesses, mille saillies aimables.

Depuis lors, Arlequin est resté l'un des ornements les plus originaux de notre carnaval. Tous les ans, à la même époque, de grands enfants renouvellent l'innocente folie de l'écolier de Bergame; mais on a oublié depuis longtemps que c'est à l'amitié qu'elle doit son origine.

Quoi qu'il en soit de l'origine d'Arlequin, ce personnage paraît avoir été dans le principe la personnification des Bergamasques, comme il avait représenté autrefois le paysan à Athènes et l'esclave à Rome, comme à leur tour Pantalon et Scapin s'identifièrent avec les Vénitiens et les Napolitains. Après avoir fait les délices de l'Italie, le joyeux trio passa en France, où il trouva, Arlequin surtout, un excellent accueil; son genre d'esprit s'adaptait merveilleusement au nôtre, et sa bonhomie railleuse fit rapidement fortune. Il apporta chez nous son costume traditionnel : le masque noir, le chapeau gris, l'habit bigarré, fait de pièces de rapport, et la batte, qu'il maniait si dextrement qu'on eût dit un troisième bras. Mais il modifia son langage et ses mœurs : à Bergame, ville qui ne se composait guère, dit-on, que de fripons et de sots, Arlequin était un bouffon bas, impudent, gourmand et poltron, et c'est sous ces traits qu'il est devenu l'*Hanswurst* de la comédie allemande; en France, où, sous les auspices de Mazarin, il se montra d'abord devant une société brillante et polie, Arlequin revêtit une forme moins grossière, plus spirituelle et plus amusante. « Ce caractère, dit Marmontel, est un mélange d'ignorance, de naïveté, d'esprit, de bêtise et de grâce; c'est une espèce d'homme ébauché, un grand enfant qui a des lueurs de raison et d'intelligence, et dont toutes les méprises ou les maladresses ont quelque chose de piquant... Le vrai modèle de son jeu est la souplesse, l'agilité, la gentillesse d'un jeune chat, avec une écorce de grossièreté qui rend son action plus plaisante; son rôle est celui d'un valet patient, fidèle, crédule, gourmand, toujours amoureux, toujours dans l'embarras, ou pour son maître ou pour lui-même; qui s'afflige, qui se console avec la facilité d'un enfant, et dont la douleur est aussi amusante que la joie. »

Mais le caractère principal, le défaut, ou, si l'on veut, la qualité dominante de ce personsonnage a toujours été la gourmandise; c'est constamment avec ce défaut qu'il se montre dans sa patrie; il est vrai qu'il s'en est un peu corrigé en s'établissant en France. Ce qu'il y avait de trop sensuel et de trop grossier dans ses goûts a été modifié par l'heureuse influence de notre pays. Il s'est aussi amendé sur son penchant à la grotesque bouffonnerie, et il a su joindre à ses lazzis un esprit et une malice de meilleur ton, qui sont devenus les traits distinctifs de son caractère. Le vertueux Florian est peut-être le seul auteur de quelque mérite qui se soit avisé de lui attribuer des qualités contraires. Il lui a prêté de la timidité; il en a fait tour à tour un bon fils, un bon père, un bon époux. Mais une pareille tentative a été justement regardée comme une faute capitale; car il n'est jamais permis de dénaturer à ce point des mœurs consacrées au théâtre, et Arlequin a perdu beaucoup plus qu'il n'a gagné à cette conversion. Le sentiment fait un contraste bizarre avec son costume, et ne va nullement à sa figure de grillon et à sa joyeuse humeur :

Quiconque est loup agisse en loup;
C'est le plus certain de beaucoup.

Et c'est à Arlequin surtout qu'il faut, dans un autre ordre d'idées, appliquer ce proverbe rimé.

Parmi les Arlequins les plus célèbres, nous citerons ici : Locatelli, Dominique Biancolelli, Gherardi, Thomassin, et surtout le fameux Carlo Bertinazzi, si connu sous le nom de Carlin. (V. ces noms.) Tous furent des acteurs inimitables, des improvisateurs pleins de verve et petillants de malice.

Aujourd'hui, Arlequin a disparu de nos théâtres; son règne semble passé sans retour. C'est à peine si, dans nos travestissements du carnaval, il ose se glisser furtivement dans la foule des pierrots et des débardeurs; c'est que son rôle exige trop de malice, trop de gaieté, trop de grâce spirituelle, pour qu'un homme de bon sens ose affronter le parallèle avec de pareils souvenirs. Le costume actuel d'Arlequin est celui-ci : veste et pantalon collant à losanges verts, rouges, jaunes et bleus, souliers noirs, bas blancs, calotte, masque et mentonnière noirs, batte blanche, collerette à petits tuyaux, ceinture de cuir noir.

— Nos lecteurs ne seront pas fâchés de trouver ici quelques échantillons de l'esprit d'Arlequin, de cet esprit naïf avec finesse, niais avec esprit, bonhomme avec malice.

Dans une comédie, Arlequin veut vendre sa maison; il vient alors trouver Cassandre en scène, et afin, lui dit-il, qu'il n'achète pas chat en poche, il lui apporte un échantillon de la marchandise, et il tire gravement un gros pavé de dessous son casaquin.

Dans une autre scène, Arlequin est mendiant. Un acteur lui demande combien il a de pères : « Je n'en ai qu'un, répond Arlequin. — Mais pourquoi n'as-tu qu'un père? — Que voulez-vous? je suis un pauvre homme, je n'ai pas le moyen d'en avoir davantage. »

Mezzetin promet à Arlequin de lui faire épouser Colombine s'il veut le seconder dans une nouvelle fourberie. Pendant que Mezzetin songe à son projet, Arlequin compte les boutons de son justaucorps, et, à chaque bouton, dit : « J'aurai Colombine, je ne l'aurai pas; je l'aurai, je ne l'aurai pas; je l'aurai, je ne l'aurai pas; je l'aurai, je ne l'aurai pas (*il pleure*). Je ne l'aurai pas! — Qu'avez-vous? pourquoi pleurez-vous? — Je n'aurai pas Colombine! hi! hi! hi! — Qui vous a dit cela? — (*Arlequin montrant ses boutons*). C'est la boutonomancie. »

Dans une des pièces de l'ancien théâtre italien, qui étaient des canevas que l'acteur remplissait sur-le-champ, Arlequin (l'inimitable Carlin) entendit son maître faire la plus amère satire des hommes : « Et les femmes, monsieur, qu'en dites-vous? — Les femmes!.. ah! c'est encore pis! — Si bien donc, reprit Arlequin, que nous serions *parfaits* si nous n'étions ni hommes ni femmes. »

Arlequin étant condamné à mort, on vint lui annoncer que les juges, à cause de ses anciennes vertus, lui ont laissé la liberté de choisir le genre de mort qu'il préfère. Arlequin, après avoir réfléchi un instant, choisit de mourir... de vieillesse.

Arlequin, ayant bu un jour plus que de coutume, s'écriait de cette voix nasillarde que tout le monde lui connaît : « On dit qu'un verre de vin donne de la force; en voilà plus de quarante que je bois, et je ne peux pas me tenir sur mes jambes. »

Il fut un temps où les femmes de qualité portaient des panaches de deux et trois pieds de hauteur; Marie-Antoinette en donnait l'exemple. Carlin, jouant à la cour, devant cette princesse, une pièce italienne, se permit de mettre à son chapeau, au lieu de la queue de lapin qui en est l'ornement ordinaire, une plume de paon d'une excessive longueur. Cette aigrette bien droite, bien relevée, ne trouvait pas de porte assez haute, ce qui donnait à l'ingénieux Arlequin l'occasion de faire mille singeries. On voulait punir Carlin, mais on sut qu'il n'avait agi que par les ordres du roi.

Arlequin demandait un jour à Mezzetin quel était l'animal qui ressemblait le plus à un homme. Comme Mezzetin ne pouvait répondre, Arlequin ajouta : « C'est un Auvergnat. »

SCARAMOUCHE. Comme tu es triste, Arlequin.

ARLEQUIN. Parbleu! on veut me pendre.

SCARAMOUCHE. Et pourquoi donc, mon pauvre Arlequin?

ARLEQUIN. A cause de mon amour pour les belles-lettres.

SCARAMOUCHE. Tu plaisanteras donc toujours?

ARLEQUIN. Non, non, non. J'ai lancé dans la circulation de beaux louis d'or, après en avoir rogné toutes les lettres, et voilà que la justice me cherche querelle.

Léandre portait quelque chose soigneusement caché sous son manteau. Arlequin le rencontre : « Qu'as-tu là? — Un poignard, » dit Léandre. Arlequin s'aperçoit que c'est une bouteille, boit tout le vin, et rendant la bouteille à Léandre, « Tiens, dit-il, je te fais grâce du fourreau. »

Arlequin, pressé de raconter la mort de son père, répondit : « Hélas! dispensez-m'en; le pauvre homme mourut de chagrin de se voir pendre. »

Un jour, il n'y avait presque plus personne à la comédie italienne. Colombine voulait dire tout bas un secret à Arlequin. « Parlez haut, lui dit cet acteur, car personne ne nous entend. »

On défendit la musique aux Italiens. Un âne parut sur le théâtre et se mit à braire. « Taisez-vous, insolent, lui dit Arlequin; la musique nous est défendue. »

Un jour Cassandre, ayant mis la conversation sur la noblesse, se lamentait de ne pas avoir la moindre particule à accoler à son nom. « Que tu es bon! répondit Arlequin : si Adam s'était avisé d'acheter une charge de secrétaire du roi, nous serions tous gentilshommes. » Et il ajouta : « Autrefois les gens de qualité savaient tout sans avoir jamais rien appris; à présent, ils apprennent tout sans rien savoir. »

Boileau, qui se connaissait en bons mots, aimait beaucoup les arlequinades, et il a désigné sous le nom de *Grenier à sel* un recueil de ces facéties. En voici quelques-unes : Il n'y a dans le monde que trois sortes de gens : les trompeurs, les trompés et les trompettes. — Un financier est un homme qui a sauté du derrière de la voiture dans l'intérieur, en évitant la roue. — L'amour d'une femme est un sable mouvant sur lequel on ne peut bâtir que des châteaux en Espagne. — On ne fait pas l'amour à Paris, on l'achète tout fait.

Arlequin bouffon de cour, comédie italienne en trois actes, 1716.

Cette pièce fut accueillie avec une grande faveur. On en imprima le canevas, et l'on en fit des extraits pour les dames, qui voulurent toutes apprendre l'italien. Les maîtres de cette langue crurent qu'ils allaient faire fortune; et il était de mode d'en avoir un dans sa loge, pour se faire interpréter la pièce, à peu près comme les ciceroni que les voyageurs prennent en Italie pour se faire expliquer les antiquités du pays.

Tout cela était plus comique que la pièce elle-même. Les partisans de la poésie française sifflèrent, et dès le lendemain Arlequin s'exprimait dans la langue la plus pure de l'Académie. Nouveaux sifflets, concert dans lequel les professeurs d'italien firent la partie de soprano. Pour contenter tout le monde, Thomassin, le célèbre Arlequin d'alors, donna la représentation dans un dialecte italiano-français et franco-italien. Le public se crut joué à son tour, et les sifflets atteignirent un crescendo jusque-là sans exemple. Arlequin fit la sourde oreille jusqu'à la fin de la pièce. Revenant alors en scène, et s'adressant aux spectateurs en un jargon moitié italien, moitié français, qui faisait plaisir dans sa bouche, il dit : « Messieurs, je veux vous dire *una picciole fable* que j'ai lue ce matin : car il me prend quelquefois envie de *diventar* savant : mais *la dirò* en italien, et ceux qui l'*entenderanno* l'*expliqueranno* à ceux qui ne l'entendent pas. » Alors il se mit à raconter, de la manière la plus comique, la fable de La Fontaine le *Meunier, son Fils et l'Ane* : il accompagnait son récit de tous les gestes qui lui étaient familiers; il descendait de l'âne avec le meunier; il y montait avec le jeune homme, il trottait devant eux; il prenait tous les différents tons des épilogueurs et des épilogueuses; et après avoir fini ce récit comique, il ajouta en français : « Messieurs, venons à l'application. Je suis le bonhomme; je suis son fils; et je suis encore l'âne. Les uns me disent : Arlequin, il faut parler français; les dames ne vous entendent point, et bien des hommes ne

vous entendent guère. Lorsque je les ai remerciés de leur avis, je me tourne d'un autre côté; et des seigneurs me disent : Arlequin, vous ne devez pas parler français; vous perdrez votre feu, etc. Je suis embarrassé; parlerai-je italien, parlerai-je français? Je vous le demande, messieurs. » Alors quelqu'un du parterre, qui avait apparemment recueilli les voix, répondit : « Arlequin, parle comme il te plaira, tu nous feras toujours plaisir. » Ainsi finit la comédie.

Cette anecdote en rappelle une autre du même genre. Les acteurs de la Comédie-Française voulaient empêcher les comédiens italiens de jouer en français. Cette grave affaire fut portée devant Louis XIV; et Baron et Dominique furent les avocats des deux troupes. Lorsque Baron eut plaidé la cause de ses camarades, le roi fit signe à Dominique de parler à son tour. Cet acteur, après avoir fait quelques gestes dans son caractère, dit au roi : « Quelle langue Votre Majesté veut-elle que je parle? — Parle comme tu voudras, lui dit le roi. — Je n'en veux pas davantage, dit Dominique en remerciant le monarque; ma cause est gagnée. » Le roi rit de la surprise : « La parole est lâchée, dit-il; un roi ne revient jamais sur ce qu'il a dit. »

Arlequin-Deucalion, pièce de Piron, représentée à Paris en 1722. Ce fut son début littéraire. Cette pièce n'est presque qu'un monologue en trois actes. Arlequin a échappé au déluge, repeuple le monde à coups de pierre, selon le procédé mythologique; mais ce qu'il y a de remarquable dans cette arlequinade, c'est que l'on y trouve en germe la plupart des idées qui devaient faire une si terrible explosion après 89. Arlequin, qui, abstraction faite de la forme bouffonne, pourrait s'appeler ici Danton, Robespierre ou Marat, intervertit violemment, et de sa propre autorité, les rangs sociaux. Il place en tête le laboureur, puis l'artisan, ensuite l'homme d'épée, et enfin le robin, chacun dans le costume traditionnel de leur état, et tient à ces quatre personnages le discours suivant :

Au laboureur. Tu es l'aîné, toi, le premier de ces drôles-là, comme le plus nécessaire à tous...

A l'artisan. Marche après ton aîné, toi, comme le siècle d'argent suivit le siècle d'or. Il sera nécessaire, tu ne seras qu'utile...

Quant au militaire, qui tranche du matamore, Arlequin le rabaisse d'un cran, en lui jetant bas d'un revers de main le chapeau à plumet qu'il porte insolemment sur la tête :

« Chapeau bas devant ton père! Ne croit-il pas avoir été formé d'une pierre plus précieuse que les autres? Mon gentilhomme, un peu de modestie; tout ton talent sera de savoir tuer, pour tuer ceux qui voudront tuer tes frères et les troubler dans leurs respectables professions. »

Le robin, l'homme de loi ou le procureur, qui ne vient qu'en quatrième lieu, reçoit aussi sa leçon, et en termes très-durs. Il est le plus sacrifié de tous, et Arlequin veut qu'il tienne la balance de Thémis *comme un garçon de boutique.* Puis, promulguant la charte de ses futurs neveux, Arlequin ajoute :

« Ma suprématie aura soin de les égaliser : les cadets seront frères de leurs aînés, et, l'inégalité détruite, je réponds du bon ordre et de la félicité universelle. »

Ces boutades ne sont pas seulement l'expression d'un bon sens narquois; Piron est un railleur du vieux temps, un Gaulois qui ne prévoyait sans doute pas dans toutes les hardiesses d'*Arlequin-Deucalion* des réalités révolutionnaires. Mais on se tromperait en disant qu'il n'entendait pas malice, et que là-dessous ne se cachait aucune arrière-pensée philosophique.

Piron avait peut-être plus d'esprit que Beaumarchais, mais il lui manquait un puissant collaborateur, l'opinion publique, pour pouvoir mettre en scène l'aïeul de Figaro en la personne de son Arlequin.

La Harpe, le renégat de la philosophie, le converti par excellence, gourmande durement Piron de toutes ses hardiesses : « Les constructions baroques de ses phrases populaires, dit-il, se sont depuis trouvées mille fois dans les harangues révolutionnaires... C'est dans *Arlequin-Deucalion* qu'on trouve, dans toute sa pureté, le grand principe de l'égalité et de la liberté universelle, et de la régénération du genre humain... Comme ces fastueuses inepties ont été débitées pendant dix ans, et érigées en dogmes, il faudra bien une fois les examiner sérieusement; et l'on sera peut-être surpris de n'y voir que l'oubli le plus inconcevable des vérités les plus communes et les plus démontrées, et un prodige d'ignorance, d'insolence et de bêtise. »

Voilà en quels termes s'exprime le grand iconoclaste d'une révolution dont il avait salué l'aurore avec tant d'enthousiasme. Il ne manque qu'une sorte de légitimation à ces grandes colères, c'est la dignité, la sincérité et la conviction.

Arlequin poli par l'amour, comédie en un acte, de Marivaux, représentée par les comédiens italiens, en 1720. C'est la seconde pièce donnée par l'auteur à la comédie italienne : elle fut jouée le lendemain même du jour où l'on avait donné aux Français sa tragédie d'*Annibal*. Le drame noble et sérieux fut vaincu par la bouffonnerie. Eloignés de France en 1697, les acteurs italiens obtinrent de rentrer sous la Régence. Zélio, chef de la nouvelle troupe, et plus connu comme auteur sous le nom de Riccoboni, souscrivit volontiers à la clause imposée de renoncer au genre libre et fantasque à l'excès, qui avait motivé l'exclusion de ses devanciers. Marivaux fut l'un des jeunes gens qui fournirent à son théâtre des pièces d'un genre nouveau, où tout était français, sauf peut-être les noms des personnages.

La Harpe a analysé en ces termes le sujet d'*Arlequin poli par l'amour* : « Une fée qui aime Arlequin, qu'elle appelle un beau brunet; elle l'aime d'autant plus qu'il lui paraît plus simple et plus ignorant, et qu'elle serait plus flattée d'inspirer et d'apprendre l'amour à un jeune homme qui ne le connaît pas encore. On voit que l'idée n'est rien moins que neuve. Il arrive, comme de coutume, que c'est une autre femme qui, sans y penser, enseigne au jeune Arlequin ce que la fée ne peut lui faire entendre : c'est une bergère qui est rivale de cette fée, déjà engagée avec l'enchanteur Merlin, qu'elle trahit pour le beau brunet; et si ce Merlin eût joué un rôle dans la pièce, si la rivalité avait produit un autre dénoûment que de faire escamoter par Arlequin la baguette de féerie, qui passe avec toute sa puissance dans les mains de la bergère, et finit la pièce par des lazzis, il y avait de quoi faire un très-joli ouvrage. Tel qu'il est, je l'aimerais peut-être mieux que les autres productions dramatiques de l'auteur, où, malgré tout l'esprit qu'il y prodigue, j'ai toujours peine à supporter son babil métaphysique. Ici, du moins, tout est naturel, et le naturel a de la grâce. Les scènes d'Arlequin avec la fée et la bergère sont charmantes et originales; le mariage des deux amants se termine par les fureurs très-comiques et très-impuissantes de la fée, qu'un stratagème ingénieux a dépouillée de sa baguette, et par le pardon généreux d'Arlequin, qui veut qu'on danse, qu'on chante, et qui sort pour aller chercher quelque part un trône qu'il puisse partager avec Silvia. »

Jusqu'à Marivaux, le personnage idéal d'Arlequin n'avait su que faire rire; pour la première fois cet auteur le rendit intéressant en le rendant amoureux. La pièce manque d'intrigue et se dénoue mal, comme presque toutes celles du même auteur; mais il faut savoir gré à Marivaux d'avoir compris le premier que la simplicité d'Arlequin pouvait fort bien s'accorder avec le sentiment de l'amour vrai; qu'il en résultait un contraste nouveau et intéressant, celui de voir que l'amour, dès qu'il est bien senti, peut avoir son charme jusque dans le langage et dans les manières d'un Arlequin. D'une action fort simple, Marivaux a tiré un acte parfaitement rempli, et digne du succès brillant qu'il obtint dès son apparition. Ce succès se soutint longtemps à l'hôtel de Bourgogne, dont la scène était ainsi régénérée par une forme de comédie aussi supérieure par la délicatesse de son goût que par la langue aux vieux canevas du théâtre italien, ou aux pantomimes des Pierrots enfarinés de notre temps, obligés d'exporter en Amérique leur batte et leurs grelots. C'est donc avec raison que La Harpe fait l'éloge de la charmante bouffonnerie de Marivaux qui, en pleine Régence, introduisait sur la scène une décence bannie des mœurs.

Arlequin sauvage, comédie en trois actes et en prose, par Delisle, jouée aux Italiens, en 1721. Ce Delisle, un des auteurs les plus heureux du théâtre Italien, transforma tout à fait la physionomie d'Arlequin. Jusqu'à cet auteur, Arlequin n'avait guère été qu'une sorte de balourd. Il en fit un précepteur de morale, un censeur de la société et de ses lois. Cette espèce de caricature était piquante et en même temps facile, en ce que le faux de cette sagesse restait sur le compte du personnage, et le vrai à l'auteur. Delisle, qui avait de l'esprit sans grand talent dramatique, excita une grande surprise en créant ainsi une nouvelle espèce d'Arlequin. On ne l'avait jamais vu que bouffon sous toutes les formes qu'il prenait : ici, c'était un sage, un moraliste, un censeur universel, et ce qu'il pouvait avoir de raison et d'esprit devenait beaucoup plus saillant par le contraste même du personnage, dont on n'attendait que des quolibets et des lazzis. Cette invention avait quelque chose d'original, et les scènes qu'elle produisait, quoique très-susceptibles d'être censurées sous plus d'un rapport, avaient un avantage réel et incontestable, celui d'être ingénieuses et amusantes : elles le sont même à la lecture, ce qui, jusque-là, n'avait pu se dire d'aucune des pièces jouées aux Italiens, sans exception. Cet Arlequin sauvage avait été amené par un capitaine de vaisseau, et tout son rôle, comme on s'y attend bien, était une censure continuelle des mœurs européennes. Cette pièce est qualifiée d'excellente dans le *Dictionnaire historique*. La célébrité d'*Arlequin sauvage* avait été si grande et se soutint si longtemps que, quinze ans après, lorsque Voltaire annonça son *Alzire*, et le contraste des mœurs du nouveau monde avec celles de l'ancien, quelqu'un lui dit : « Je vois d'ici ce que c'est, c'est *Arlequin sauvage;* » mot que Voltaire n'oublia jamais — il l'a assuré lui-même — et dont il fut piqué comme d'une vérité, quoique ce ne fût qu'une impertinence. C'est La Harpe qui raconte cette anecdote.

Arlequin franc-maçon, pantomime représentée à Londres, au théâtre de Covent-Garden, en 1780.

L'opinion, adoptée par les francs-maçons (du moins la pièce le dit), que le prototype de l'architecture est tiré du grand édifice, qui est l'homme, a servi de point de départ à l'auteur. Dans la première scène, on voit trois francs-maçons travaillant à une figure qui représente l'homme, composée des différents ordres de l'architecture. La tête est *composite;* les bras, *corinthiens;* le tronc, *ionique;* les cuisses, *doriques;* et les pieds, *toscans.* A un signal donné, les maçons quittent leur ouvrage, et l'on voit paraître l'ombre d'Hiram Abiff, surintendant du palais de Salomon. De la figure dont il vient d'être question, Hiram produit Arlequin, lui donne un tablier de maçon, lui enseigne l'usage qu'il doit faire de ses outils, et lui remet une truelle qui, par sa vertu magique, doit lui faire opérer les plus grandes merveilles, et le tirer de tous les embarras où il pourra se trouver. Il le quitte aussitôt; et le premier objet qu'aperçoit Arlequin est la fille d'un Juif, appelée Colombine, laquelle Colombine est occupée à examiner, avec son père, les fondements d'une maison que celui-ci fait bâtir. A peine Arlequin et Colombine se sont-ils vus, qu'ils s'éprennent l'un de l'autre. Arlequin profite de l'occasion pour faire le premier essai de sa truelle; il en touche seulement les fondements de la maison, qui est, grâce à lui, achevée en un clin d'œil. Tandis que ceux qui se trouvent là sont pétrifiés d'étonnement à la vue du prodige, Arlequin enlève Colombine... Nous ne raconterons pas tous les détails de cette pièce extravagante, qui renferme, entre autres singularités, une scène où l'on voit passer en procession tous les grands maîtres de l'ordre maçonnique, qui se sont succédé depuis Hénoch, chacun précédé de sa bannière. Tout, dans cet ouvrage, est incohérent et bizarre. Cependant, tel qu'il est, on l'a représenté trente-sept fois de suite, ce qui, pour l'époque où il a paru, atteste un succès prodigieux; mais ce succès était dû, sans aucun doute, au décorateur et au machiniste, qui avaient réuni tous leurs efforts pour enchanter les yeux de la multitude.

Arlequin, toujours Arlequin, comédie en un acte et en prose, par Dominique, Romagnési et Lélio, jouée aux Italiens en 1726. Le sujet de la pièce a été très-souvent mis au théâtre. C'est l'histoire d'Abou-Hassan, roi pendant une nuit par la volonté du calife Haroun-al-Raschild, puis, le lendemain, Gros-Jean comme devant. Philippe le Bon, duc de Bourgogne, si l'on en croit le jésuite Ducerceau dans les *Inconvénients de la grandeur*, se paya aussi cette fantaisie envers un paysan de Bruges qu'il surprit, dans une promenade nocturne, dormant profondément sous le banc d'une place publique. Le même sujet a également été traité sur une de nos scènes lyriques avec ce titre : *Si j'étais roi!* Dominique, sous l'habit d'Arlequin, remplissait son rôle de roi à ravir. On assure qu'il distribuait à droite et à gauche des coups de batte avec une dextérité qui eût pu faire croire qu'il avait porté le sceptre toute sa vie.

Arlequin traitant, opéra-comique en trois actes et en prose, par d'Orneval, représenté à la foire Saint-Laurent, en 1716, et composé à l'occasion de la chambre de justice qui venait d'être établie pour faire rendre gorge aux plus fameux Turcarets de l'époque. Au deuxième acte, la scène se passait dans le Tartare, où Arlequin faisait défiler devant lui tous les grands criminels. Parmi ceux-ci s'était égaré un ancien poëte dramatique, transformé en Sisyphe, et qui roulait un rocher retombant sans cesse, en punition, disait Arlequin, de toutes les pièces tombées qu'il avait composées dans sa vie. Au milieu du parterre, figurait un comédien qu'Arlequin interpellait et montrait du doigt. Le faux spectateur entrait dans une grande colère, et ne tardait pas à reparaître sur la scène, où tout s'arrangeait, au grand étonnement de toute la salle. Comme on le voit, les *scandales* d'aujourd'hui ne sont pas une nouveauté sur notre théâtre.

Arlequin Atys, parodie de l'opéra de Quinault, par Ponceau, aux Italiens, 1726. On avait condamné l'endroit de l'opéra de Quinault où ce poëte introduit deux rivaux qui ne montrent pas assez de générosité dans leur conduite, et dont l'un achète ce qu'il croit pouvoir appeler son bonheur aux dépens de la vertu. L'auteur de la parodie a relevé ce défaut de mœurs, dans le couplet suivant :

AIR : *N'y a pas de mal à ça.*

Manquez de parole,
Soyez un ingrat,
Et jouez le rôle
D'un vrai scélérat :
N'y a pas de mal à ça,
N'y a pas de mal à ça.

Arlequin défenseur d'Homère, opéra-comique en un acte, par Fuzelier, joué à la foire Saint-Laurent, 1715. Ce petit opéra fut composé à l'occasion de la fameuse dispute qui agitait alors la république des lettres, divisée en deux camps, à la tête desquels étaient Mme Dacier pour les anciens, Lamotte pour les modernes. Arlequin tirait solennellement l'*Iliade* d'un coffre ayant forme de châsse; et par une allusion peu décente et peu respectueuse, il la faisait baiser avec force contorsions à tous les acteurs, en réparation des outrages faits au divin Homère.

Le mot *Arlequin* entre encore dans le titre d'un grand nombre de pièces, dont la plupart sont aujourd'hui oubliées; voici les principales :

Arlequin lingère du palais, comédie en trois actes et en prose, avec des scènes italiennes, par Fatouville, 1682.

Arlequin Protée, comédie en trois actes, par Fatouville, jouée aux Italiens en 1683. C'était une parodie de *Bérénice*, une des premières pièces de ce genre qui aient paru au théâtre.

Arlequin chevalier du soleil, comédie en trois actes, par Fatouville, aux Italiens, 1685.

Arlequin Esope, pièce en cinq actes et en vers, par Le Noble, jouée aux Italiens, 1691. C'était une parodie de l'*Esope à la ville*, de Boursault, représentée en 1690, et qui avait eu quarante-trois représentations consécutives.

Arlequin homme à bonnes fortunes, comédie en trois actes et en prose, par Renard, 1690. Cette pièce était une critique spirituelle de l'*Homme à bonnes fortunes*, de Baron.

Arlequin défenseur du beau sexe, comédie en trois actes et en prose, par Barante, aux Italiens, 1694.

Arlequin misanthrope, comédie en trois actes et en prose, avec prologue et des agréments de chant et de danse, par Brugière de Barante, jouée au théâtre Italien, 1696.

Arlequin à la guinguette, opéra-comique, composé par l'abbé Pellegrin, et donné à la foire Saint-Laurent, 1711.

Arlequin baron allemand, opéra-comique en trois actes, avec prologue, par Fuzelier, Le Sage et d'Orneval, joué à la foire Saint-Germain, 1712.

Arlequin et Mezzetin morts par amour, comédie en un acte, représentée à la foire Saint-Laurent, en 1712.

Arlequin fille malgré lui, comédie-vaudeville en trois actes, avec prologue, jouée à la foire Saint-Laurent, 1713.

Arlequin au sabot, opéra-comique en trois actes, par Romagnesi, représenté à la foire Saint-Germain, 1713.

Arlequin et Scapin, magiciens par hasard, comédie jouée aux Italiens en 1716. C'était à l'époque des feux d'artifice des frères Ruggieri.

Arlequin gentilhomme malgré lui, opéra-comique en trois actes, par d'Orneval, joué à la foire Saint-Germain, 1719.

Arlequin sultane favorite, opéra-comique en trois actes, par Letellier, représenté à la foire Saint-Germain, en 1719.

Arlequin Endymion, opéra-comique avec prologue, par Le Sage, joué à la foire Saint-Germain, en 1721. Endymion est, dans la pièce, d'une galanterie beaucoup moins raffinée que dans la mythologie. C'est au moyen de ce distique, orné des plus fines fleurs de la rhétorique, qu'il exprime à sa bien-aimée les ardeurs dont il est embrasé :

Loin de vous je n'en pouvais plus,
Et mon cœur cuisait dans son jus.
Et *flou, flou, flou*, et *zou, zou, zou*, et *gai, gai, gai!*

Arlequin en deuil de lui-même, comédie en un acte et en prose, par Saint-Jorry, jouée en 1721.

Arlequin camarade du diable, comédie en trois actes et en prose, avec divertissements, par Saint-Jorry, aux Italiens, 1721.

Arlequin et Pantalon cocus sans femmes, opéra-comique en trois actes, représenté en 1721.

Arlequin et Pierrot, favoris des dieux, comédie en un acte, par Dupuis, jouée à la foire Saint-Germain, en 1721.

Arlequin amoureux par enchantement, comédie en trois actes et en prose, avec divertissements, par Beauchamp, jouée aux Italiens, en 1722.

Arlequin astrologue, comédie en trois actes et en prose, par Delisle, jouée aux Italiens, en 1727.

Arlequin Bellérophon, parodie en un acte de l'opéra du même nom, par Dominique et Romagnesi, jouée aux Italiens en 1728. Philonoé, amante d'Arlequin, a pour rivale la reine Sténobée, qui, voyant qu'Arlequin lui préfère Philonoé, prie le magicien Amisodar de servir son courroux. Une troupe de sorciers arrive, qui font sortir trois monstres de l'enfer, un procureur, un médecin, un maltôtier; et des trois, on n'en fait qu'un, qui est la Chimère, contre laquelle Arlequin va combattre, monté sur un âne ailé. Il paraît d'abord armé d'une scie, ensuite d'une broche, et tue enfin le monstre d'un coup de fusil. Sténobée, furieuse de voir Arlequin vainqueur de l'art d'Amisodar, s'empoisonne; et le roi, en reconnaissance du service qu'Arlequin vient de lui rendre par son triomphe, lui accorde Philonoé.

Arlequin au Parnasse, parodie de *Zaïre* en un acte et en prose, mêlée de vers, avec divertissements, par l'abbé Nadal, aux Italiens, 1732.

Arlequin apprenti philosophe, comédie en vers libres, trois actes, avec divertissements, par Davesne, donnée aux Italiens en 1733.

Arlequin Grand Mogol, comédie en trois actes et en prose, avec divertissements, par Delisle, jouée aux Italiens en 1734.

Arlequin muet par crainte, de Riccoboni

père, pièce jouée le 10 avril 1741. C'est dans cette pièce que débuta, avec un succès jusque-là sans exemple, le fameux Arlequin Carlo Bertinazzi. Il était alors âgé de vingt-huit ans, et le public vit, dès les premières gambades, que Thomassin, mort depuis 1716, avait enfin un successeur.

Arlequin Thésée, parodie en un acte de l'opéra de *Thésée*, par Valois d'Orville, jouée aux Italiens, en 1745. Quelques couplets sont très-heureux, tels que celui-ci que chante le vieux roi d'Athènes, lorsqu'il reconnaît son fils par son épée :

Oui, je reconnais cette lame;
Voilà la marque, sur mon âme,
Que ce cher enfant doit avoir...
Quel bonheur imprévu, madame!
Ici, pour aider mon pouvoir,
J'avais un fils, grâce à ma femme,
Sans le savoir.

Arlequin au sérail, comédie en un acte et en prose, avec divertissements, par Sainte-Foix, jouée aux Italiens, 1747.

Arlequin roi par hasard, comédie représentée aux Italiens en 1749. Dans cette comédie, Arlequin, en roi généreux, distribue des gouvernements à tous ses courtisans. Spezzafer, acteur de la troupe, à qui Mme Spezzafer donnait de la tablature, se présente à son tour et demande le gouvernement d'une place frontière, ajoutant fièrement qu'il la gardera bien. « Qui, toi, lui répond Arlequin, tu la garderas bien, toi qui depuis vingt ans n'as jamais su gouverner ta femme! »

Arlequin empereur dans la lune, comédie en trois actes et en prose, par Fatouville, jouée aux Italiens, 1684. Favart remania cette comédie en 1752.

Arlequin afficheur, comédie-parade en un acte, de Piis, Desfontaines et Barré, représentée au théâtre du Vaudeville en 1792. Cette pièce, une des plus jolies productions échappées à la plume joyeuse de cette trinité d'auteurs, où le Saint-Esprit manquait quelquefois, eut un succès prodigieux en son temps. On jouait ordinairement ce petit ouvrage à la première représentation des pièces nouvelles, et toujours il avait le privilége d'amener la foule.

Arlequin tout seul, vaudeville en un acte, par Dupaty, représenté sur le théâtre du Vaudeville, en 1798.

Arlequin au village, opéra-comique en un acte, paroles de Leroy, musique de A. Piccini, représenté sur le théâtre des Jeunes-Artistes, le 31 mars 1801.

ARLEQUINADE s. f. (ar-le-ki-na-de — rad. *arlequin*). Nom général donné aux pièces de théâtre où Arlequin joue le principal rôle : *Le Sage, Piron, Delisle, Marivaux, Riccoboni, Palaprat, Florian, Piis, sont les auteurs de nos meilleurs* ARLEQUINADES. *Depuis* 1667, *on a joué sur nos théâtres plus de mille* ARLEQUINADES. *Carlin, Dominique, Thomassin et Laporte ont excellé dans les* ARLEQUINADES. *Les* ARLEQUINADES *étaient le plus souvent de simples canevas que l'acteur se chargeait de remplir.* (Marmontel.) *Florian ressuscita au théâtre italien le genre des* ARLEQUINADES, *qui semblait passé de mode.* (Ste-Beuve.) *L'abondance des* ARLEQUINADES *a amené la satiété de ce genre de pièces.* (Bachelet.)

— Par dénigrem. Toute composition ridicule : *Cette* ARLEQUINADE *a été écrite par Abdias.* (Volt.) *A une séance académique, on ne doit pas lire des* ARLEQUINADES. (Grimm.)

— Posture, geste, bouffonnerie d'arlequin : *Les enfants se plaisent généralement à faire des* ARLEQUINADES.

— Par ext. Action inconséquente, ridicule, discours inconvenant, vaines simagrées : *Sa rétractation n'est qu'une* ARLEQUINADE. *Aux discours les plus sérieux, il répond par des* ARLEQUINADES. *On peut reprocher à la France son ingratitude habituelle, de payer les grands hommes en* ARLEQUINADES *après leur mort, et en persécutions pendant leur vie.* (Fourier.) *Je ne m'attendais pas à une pareille* ARLEQUINADE. (Littré.)

— Adjectivem. *Pantomime arlequinade*, Pantomime où figurent Arlequin et quelques autres personnages du théâtre italien : *Dans les* PANTOMIMES ARLEQUINADES, *Gilles est toujours le rival d'Arlequin près de Colombine, et le plastron des deux amants.* (Bouill.)

ARLEQUINE s. f. (ar-le-ki-ne — rad. *arlequin*). Femme dont le travestissement consiste en un costume bigarré de la même manière que l'habit d'arlequin : *Elle était déguisée en* ARLEQUINE. *L'arlequin donnait le bras à son* ARLEQUINE.

— Danse de caractère propre au personnage d'arlequin. ‖ Air sur lequel s'exécute cette danse.

ARLEQUINE s. f. (ar-le-ki-ne). Zool. Nom vulgaire donné à un mollusque du genre porcelaine.

ARLEQUINÉ, ÉE adj. (ar-le-ki-né — rad. *arlequin*). Qui est orné de couleurs variées. ‖ Bigarré : *Je préfère mille fois à votre robe* ARLEQUINÉE *cette autre toilette aussi fraîche qu'un bouton de rose du Bengale.* (De Renneville.)

ARLES (*Arelate*), ville de France (Bouches-du-Rhône), ch.-lieu d'arrond., à 89 kilom. N. de Marseille et à 715 kilom. S.-E. de Paris, sur le Rhône, où elle a un petit port qui communique avec la Méditerranée par le canal d'Arles à Bouc; pop. aggl. 15,013 hab. — pop. tot. 25,543 hab. L'arrond. a 8 cant, 32 comm., et 93,085 hab. Tribunal de 1re instance, bibliothèque, musée, collége, école de navigation; chapellerie, filatures de soie, construction de navires; commerce considérable de blé, vins, huiles, olives, fruits, saucissons renommés, sel, laines, etc.; cabotage très-actif. Ville assez bien bâtie, Arles est très-intéressante par ses monuments et ses ruines antiques. L'étymologie du nom de cette ville présente deux versions également plausibles : une latine, *Ara lata* (vaste autel), l'autre celtique, *Ar lait* (près des eaux). L'époque de sa fondation est douteuse; toutefois un monument gaulois, nommé aujourd'hui *Trou aux fées*, confirme l'opinion qu'une ville gauloise aurait précédé la cité romaine sur le même emplacement. L'existence d'Arles comme colonie romaine remonte à l'expédition de Marius dans les Gaules; après la conquête de Jules César, sa prospérité toujours croissante la fit surnommer *Rome gauloise;* sous Honorius, elle fut le siége de la préfecture des Gaules, et, après les invasions des barbares, Euric, roi des Visigoths, en fit sa capitale. Saccagée par les Sarrasins au VIIIe siècle, elle fut comprise, au siècle suivant, dans le royaume de Bourgogne, qui devint au Xe siècle le royaume d'Arles. Après avoir été soumise pendant quelque temps au régime républicain, elle tomba en 1251 au pouvoir du comte de Provence, Charles d'Anjou, et depuis ce moment elle suivit les destinées de la Provence.

— Archéol. Des ruines imposantes attestent la splendeur à laquelle la ville d'Arles était parvenue sous la domination romaine.

L'AMPHITHÉÂTRE, désigné communément sous le nom d'*Arènes*, frappe les regards par la grandeur et la hardiesse de son architecture : son enceinte est formée de deux rangs de portiques superposés, le premier d'ordre dorique, le second d'ordre corinthien; les arcades cintrées à plein jour sont au nombre de soixante, à chaque étage. A l'intérieur, tout est en ruine : les dalles du podium ont été brisées; les zones des gradins et les *précinctions* ont disparu. La longueur de l'arène est de 69m,40; sa largeur de 39m,63. Au moyen âge, une petite ville s'était formée au milieu de ces ruines; elle existait encore il y a une cinquantaine d'années, habitée par la portion la plus misérable de la population arlésienne. Des nombreuses masures qui avaient envahi jusqu'aux galeries supérieures de l'amphithéâtre, une seule a été laissée debout « afin de perpétuer le souvenir de cette profanation et des vicissitudes que le monument a subies. » (Estrangin, *Etudes archéologiques sur Arles.*) On ne sait pas au juste à quelle époque fut construit l'amphithéâtre d'Arles; le savant que nous venons de citer le croit antérieur à celui de Nîmes, qui fut bâti par Titus. L'histoire nous apprend que divers empereurs y donnèrent des jeux : Gallus et Volusien en 251, Constance II en 353, Majorien en 461. En 538, Childebert, roi des Francs, prit possession d'Arles, répara l'amphithéâtre et y donna des combats de gladiateurs, mais après avoir expressément défendu aux acteurs de se faire le moindre mal. Vers la fin du VIIIe siècle, Ioussouf Ben Abd-el-Rhaman, vali arabe de Narbonne, s'empara d'Arles, transforma l'amphithéâtre en forteresse et le flanqua de quatre énormes tours d'observation. Deux de ces tours sont encore debout : de leur sommet la vue s'étend au loin sur la vallée du Rhône et embrasse le delta formé par ce fleuve.

Le THÉÂTRE antique, dont l'enceinte était formée de trois rangées d'arcades superposées, est loin d'être aussi bien conservé que les arènes; dès 446, au rapport des chroniqueurs, saint Hilaire, évêque d'Arles, commença la dévastation de ce monument; il en fit enlever les marbres pour la décoration de ses églises, donna l'ordre de briser ses statues et en fit enfouir les restes « afin d'ôter à l'idolâtrie tout prétexte de retour. » Les fouilles qui ont été faites à diverses époques dans les ruines du théâtre d'Arles ont amené la découverte de plusieurs beaux ouvrages de l'art antique. C'est là qu'on a trouvé, en 1621, la magnifique *Vénus d'Arles*, dont la ville a fait présent à Louis XIV, et, successivement, les fragments d'une statue d'*Auguste*, un bas-relief représentant le *Supplice de Marsyas*, une admirable tête de femme dont le nez est brisé, deux *Silènes*, trois *Danseuses*, des autels votifs, etc.

Le MUSÉE, qui s'est enrichi des trouvailles que nous venons de citer, possède en outre de très-remarquables tombeaux païens et chrétiens provenant des *Alyscamps* (V. ce mot), les Champs-Elysées (*Elysii*, et par corruption *Alysii-campi*) de l'antique ville d'Arles.

Parmi les monuments arlésiens dont la construction remonte encore à l'époque romaine, on remarque quelques vestiges d'aqueducs qui amenaient les eaux des montagnes de Saint-Remy, et un obélisque de granit qui, après avoir décoré la *spina* du cirque, est resté, pendant plusieurs siècles, enfoui dans la vase du Rhône, d'où on l'a retiré en 1676 pour l'ériger sur la place Royale; ce monolithe, dont la hauteur est de 15 mèt., n'est pas, comme quelques archéologues l'ont cru, un ouvrage égyptien; il ne porte aucun signe hiéroglyphique, et on pense que le granit dont il est formé provient des carrières de l'Estérel (Var) ou de celles de la Corse.

La ville d'Arles, évangélisée, selon la tradition, par saint Trophime, disciple de saint Paul, et devenue le siége du primat des Gaules, fut dotée au moyen âge de plusieurs églises remarquables. L'ancienne CATHÉDRALE, dédiée primitivement à saint Etienne, martyr, et plus tard (1152) à saint Trophime, est l'un des plus intéressants monuments religieux de la France. La fondation en est attribuée à saint Virgile, archevêque d'Arles, vers l'an 601. On sait positivement qu'elle existait en 813, et que Charlemagne y fit assembler un concile pour la réformation des églises. Bâtie d'abord sur le plan des primitives églises romanes, elle fut en partie reconstruite de 1421 à 1450, par le cardinal archevêque Alleman; c'est de cette époque que datent le chœur actuel et les chapelles contiguës. Les tombeaux de plusieurs archevêques, une statue de la Vierge, due au ciseau du Génois Léonard Mirano (1618), une *Lapidation de saint Etienne* et une *Adoration des Mages*, peintures énergiques de Finsonius, artiste belge, qui a passé la plus grande partie de sa vie en Provence; une grande fresque du Milanais Visconti (1768), représentant la *Prédication de saint Trophime;* un *Saint Christophe* colossal, sculpté par l'Arlésien Dedieu : telles sont les principales curiosités renfermées dans l'ancienne cathédrale d'Arles. Mais ce qui mérite avant tout l'attention, c'est le magnifique portail de cet édifice. « Dernier soupir du ciseau grec, ce portail, a dit Emeric David, reporte l'imagination vers les plus belles époques de l'art; on y retrouve encore dans les attitudes des personnages, du naturel; dans les draperies, de la simplicité; dans les têtes, de la vérité, de la dignité, de l'énergie, et quelquefois, sur les bas-reliefs, d'heureuses réminiscences des compositions antiques. » Le sujet de ce poëme de pierre est l'histoire du genre humain, depuis la *Création d'Adam et d'Eve* jusqu'au *Jugement dernier*, qui couronne la composition. Les divers bas-reliefs sont séparés par de petites colonnes de granit, auxquelles sont adossées les statues en pied des apôtres, et qui posent sur des animaux chimériques, des méandres, des vagues, emblèmes du péché. On croit que ce portail fut commencé en 1221, par Hugues Beroard, archevêque d'Arles, et terminé par Jean Beaussan, son successeur. Les deux petites portes carrées, placées de chaque côté, sont du milieu du XVIIe siècle. Un cloître gothique, attenant à la cathédrale, est décoré, avec une merveilleuse profusion, d'arabesques, de bas-reliefs, de statues, dont le style a beaucoup d'analogie avec celui du grand portail. Les quatre galeries de ce cloître, composées de cinquante arcades, n'ont pas toutes été construites à la même époque : les arcades du midi et celles du couchant sont ogivales; celles du levant et celles du nord sont à plein cintre. Les colonnettes et leurs chapiteaux sont de marbre blanc. A l'exception de feuilles d'acanthe du plus beau style, les sculptures sont généralement médiocres, mais extrêmement intéressantes par la variété des sujets qu'elles représentent. Ces sujets sont puisés dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament, et dans l'histoire ecclésiastique.

ARLES (ROYAUME D'), ancien royaume de la partie S.-E. de la France, formé par Boson, beau-frère de Charles le Chauve, en 879, de la Franche-Comté, du S. de la Bourgogne, du Dauphiné, de la Provence et du Vivarais. En 1033, après la mort de Rodolphe III, Conrad II, empereur d'Allemagne, ayant hérité du royaume d'Arles, de nombreux prétendants se disputèrent ce riche héritage, qui finit par se diviser en lambeaux, et forma ainsi une foule de seigneuries laïques ou ecclésiastiques.

ARLES (CANAL D'), canal du S.-E. de la France, d'un développement de 46 kilom., sur la rive gauche du Rhône; fait communiquer Arles avec le port de Bouc sur la Méditerranée, et évite ainsi les passages dangereux que présente le Rhône à son embouchure.

ARLES-SUR-TECH, ch.-lieu de cant. (Pyrénées-Orientales), arrond. et à 14 kilom. S.-O. de Céret, sur le Tech, au pied du Canigou; pop. aggl. 1,860 hab. — pop. tot. 2,497 hab. Belle église; aux environs, eaux minérales et bains chauds très-fréquentés; forges à la catalane.

ARLÉSIEN, ENNE s. et adj. (ar-lé-zi-ain, è-ne). Géogr. Qui habite la ville d'Arles : *Un* ARLÉSIEN. *Coutumes* ARLÉSIENNES. *Le costume des* ARLÉSIENNES *est très-pittoresque. Elle marchait de ce pas libre et franc dont marchent les* ARLÉSIENNES *et les Andalouses.* (Alex. Dum.) *L'*ARLÉSIENNE *joue en Provence le rôle que les femmes de Milet remplissaient à Athènes et à Rome : ce sont les plus belles et les plus nombreuses courtisanes du Midi.* (T. Delord.) *Nous espérons que, dans leur intérêt, les beautés* ARLÉSIENNES *et taraconaises conserveront longtemps leur costume de localité.* (A. Hugo.)

— **Encycl.** Econ. rur. *Moutons arlésiens.* Ces moutons sont élevés dans les départements de l'Hérault, du Gard, de Vaucluse, des Bouches-du-Rhône, dans l'île de la Camargue et sur les plaines de la Crau. La vaste plaine de la Crau est formée d'un amas de cailloux roulés d'une épaisseur considérable dans certains endroits. L'herbe y est rare, mais fine, sapide et très-nutritive. Les conditions ne sont pas les mêmes dans la Camargue. L'humidité du sol est abondante, les marécages y sont nombreux; mais le mistral et les vents du nord, qui se précipitent des Alpes avec impétuosité, amènent des masses d'air froid et sec qui modèrent l'influence de l'humidité, en desséchant le sol. Les vents chauds d'Afrique tendent aux mêmes résultats. Le sel, souvent abondant dans les plantes et dans certaines parties du terrain, prévient aussi les effets nuisibles de l'humidité. « Les mérinos arlésiens, dit M. Magne, qui ont remplacé les troupeaux précieux de la Crau, n'ont pas de caractères bien établis : cornes en spirale allongée, taille moyenne, garrot épais, bon poitrail, peu de fanon, oreilles petites, fines, chanfrein brusqué, laine d'une finesse qui varie beaucoup, mais qui est quelquefois très-grande; ces animaux forment de magnifiques troupeaux. » On trouve dans la Provence des conditions très-favorables à l'élève des bêtes à laine. Les plaines de ces provinces, abritées pendant l'hiver, sont très-propres à nourrir des troupeaux, tandis que le voisinage des Alpes exerce une influence bienfaisante, alors que les chaleurs de l'été dessèchent les contrées basses. L'émigration des troupeaux est largement pratiquée dans le midi de la France. Ce déplacement ne se fait pas en vertu d'une loi, mais par suite de conventions particulières entre les propriétaires des pâturages où ils se rendent et ceux des troupeaux, et ne présente pas pour notre agriculture les inconvénients que la transhumance a eue pour l'agriculture espagnole. Il est impossible de récolter beaucoup de fourrage sur les hautes montagnes, et, par conséquent, de nourrir de nombreux animaux pendant l'hiver; et les propriétaires de ces herbages auraient moins d'avantages à les faire consommer par des troupeaux leur appartenant, que par des troupeaux des contrées voisines; car ces propriétaires auraient à acheter des troupeaux au printemps et à les revendre en automne. Souvent alors des moutons se vendraient un prix moindre, pendant cette dernière saison, qu'ils n'auraient coûté au printemps. Les troupeaux partent d'Arles vers le 12 juin et arrivent à la Grande-Chartreuse (Isère) vers la fin du mois. Pour aller dans les départements de la Drôme et des Alpes, ils mettent moins de temps. L'estivage, tout compris, coûte par tête de 2 fr. à 2 fr. 50 cent. Le pâturage sur les Alpes est favorable à la santé des troupeaux.

ARLEUF, commune du dép. de la Nièvre, arrond. de Château-Chinon; pop. aggl. 443 hab. — pop. tot. 3,053 hab.

ARLEUX, ch.-lieu de cant. (Nord), sur la Sensée; arrond. de Douai; pop. aggl. 1,616 hab. — pop. tot. 1,660 hab. Patrie du jurisconsulte Merlin, dit *de Douai*. Pris par les Français, en 1645, et démantelé par le maréchal de Villars, en 1711. Château fort qui servit souvent de prison d'Etat, et où Charles le Mauvais fut détenu pendant deux ans.

ARLICOTER v. a. ou tr. (ar-li-ko-té). Marchander minutieusement, avec persistance; barguigner, chipoter : *Je vends bon marché; ainsi vous ne devez pas m'*ARLICOTER. ‖ Ce mot n'est en usage que dans quelques départements.

ARLICOTIER, IÈRE s. (ar-li-ko-tié, iè-re — rad. *arlicoter*). Celui, celle qui arlicote : *J'appréhende de travailler pour lui; c'est un* ARLICOTIER *pour qui rien n'est assez bien fait.*

ARLINCOURT (Ch.-Victor Prévot, vicomte D'), poëte et romancier, né en 1789, au château de Mérantres, près de Versailles, mort en 1856. Sa famille était ancienne et distinguée. Son père, fermier général, fut guillotiné pendant la Terreur. Le jeune d'Arlincourt, d'abord écuyer de Madame mère, sous l'Empire, puis auditeur au conseil d'Etat, attira l'attention du maître par un poëme allégorique et flatteur, une *Matinée de Charlemagne*, fragment de son grand poëme épique, la *Caroléide*, qui fut achevé sous la Restauration, mais dans un tout autre esprit. Il remplit aussi à la même époque les fonctions d'intendant au corps d'armée d'Aragon. Lors du retour des Bourbons, à peine échappé à la domesticité impériale, comme tant d'autres rejetons de la vieille aristocratie, il se rallia d'enthousiasme à la dynastie qu'avait servie sa famille, fut nommé maître des requêtes, mais oublié ou dédaigné après les Cent-Jours. Il se retira alors dans son château de Saint-Paër, en Normandie, et se livra entièrement à son goût pour la littérature. C'est dans cette résidence qu'il donna, en 1825, à la duchesse de Berry, une fête restée fameuse dans les annales de la courtisanerie, et dont on peut lire la description pompeuse dans les journaux du temps. Au milieu des bosquets du parc serpentait une rivière aux mille contours; une barque, élégamment pavoisée et ornée de fleurs, reçut la princesse, que les dames de Gisors et des Andelys, sous le costume de bergères, conduisirent avec des chaînes de fleurs vers une pelouse où s'élevait un temple grec, orné du buste de l'héroïne de la fête. Toute la jeunesse des villages environnants, travestie en bergers et en bergères, agitait des drapeaux blancs semés de fleurs de lis d'or, et chantait des romances pleines d'un royalisme poétique et chevaleresque. Il faut ajouter les divertissements de toutes sortes, les banquets, les illuminations, les bals, etc. Plus de mille personnes prirent

part à ces puérilités d'opéra-comique, qui ne sont pas sans analogie avec le fameux voyage de Catherine, et qui donnent une idée assez exacte de la manière littéraire de M. d'Arlincourt, et de la physionomie théâtrale et surannée de ses opinions. Ces opinions, d'ailleurs, étaient sincères, puisqu'elles ont résisté à l'épreuve de tous les changements et de toutes les révolutions. En 1818, il publia son grand poëme de la *Caroléide*, où le portrait de Charlemagne avait été légèrement retouché, de manière à ressembler un peu moins au vainqueur d'Austerlitz. Cette œuvre fit quelque bruit; elle méritait peut-être d'en faire davantage à cause de l'étrangeté de la conception et des excentricités d'un style qui n'était pas précisément épique. Mais le noble écrivain s'est principalement rendu fameux par ses romans. Qui ne connaît, au moins de réputation, l'*Etrangère*, le *Renégat*, *Ipsiboé*, et surtout le *Solitaire*, tant de fois réimprimé, traduit dans toutes les langues et arrangé pour toutes les scènes de l'Europe? Ces productions, dont la vogue est aujourd'hui un sujet d'étonnement, sont des modèles de bizarrerie, d'invraisemblance, d'enflure et de mauvais goût. Le style n'appartient qu'à l'auteur; jamais on n'avait écrit la langue française d'une manière aussi extraordinaire. Il y a des audaces grammaticales qui dépassent tout ce que les romantiques ont aventuré depuis, des inversions impossibles, incompréhensibles, un luxe d'adjectifs et d'épithètes à faire dresser les cheveux; enfin, des conceptions absurdes, des caractères faux et des sentiments outrés.

Mais ce qui tranche surtout parmi ce luxe de défauts, ce sont des phrases d'un mauvais goût remarquable. En voici deux exemples tirés de sa tragédie, le *Siége de Paris*, qui tomba à plat, en 1827, au Théâtre-Français, sous la risée du parterre :

J'habite la montagne, et *j'aime à la vallée.*

Et cet autre vers :

Mon père en ma prison seul *à manger m'apporte.*

Un spectateur, n'y pouvant plus tenir, s'écria :

Certe, il fallait qu'il eût la mâchoire bien forte!

Cependant, on ne saurait méconnaître dans ces œuvres étranges une certaine verve passionnée et une séve d'imagination qui expliquent jusqu'à un certain point l'engouement du public. On a prétendu méchamment que le vicomte d'Arlincourt aidait un peu lui-même à ses succès, en multipliant à grands frais les éditions et les traductions. Après la révolution de Juillet, l'intraitable légitimiste composa une série de romans soi-disant historiques, et qui n'étaient que des pamphlets pleins d'allusions contre le régime nouveau: les *Rebelles sous Charles V*, *Bannissement et Retour de Charles VII*, les *Ecorcheurs* ou l'*Usurpation et la Peste*, le *Brasseur roi*, le *Double Règne*, la *Tache de sang*, etc. Ni l'âge, ni le silence qui se faisaient autour de son nom, n'épuisèrent sa redoutable fertilité; jusqu'à son dernier jour, il inonda le public de romans qui ressemblaient aux modes de 1820, et qui défrayaient la gaieté des petits journaux quand la matière venait à leur manquer. Après février, il ambitionna la gloire du publiciste et fit paraître diverses brochures d'un lyrisme encore plus transcendant que le *Solitaire*, et où il réclamait la restauration de l'héritier légitime des lis: *Dieu le veut! Place au droit!* et autres pavés que son client, le comte de Chambord, recevait sans doute avec résignation, mais qui étaient accueillis avec une satistion bien vive par les amis de la vieille gaieté nationale.

ARLINGTON (comte D'). V. BENNET.

ARLON, ville de Belgique, ch.-lieu de la province du Luxembourg, sur la Semoy, à 170 kilom. S.-E. de Bruxelles; 5,550 hab. Grand commerce de fer. Les Français possédèrent cette ville de 1684 à 1697. Le 19 avril 1793, et le 15 du même mois 1794, victoires de Jourdan sur les Impériaux. Fabriques d'étoffes et de faïence; grand commerce de grains.

ARLOTTE DE FALAISE, maîtresse de Robert le Diable, duc de Normandie, et mère de Guillaume le Conquérant, dit le *Bâtard*.

ARLOTTI, nom commun à plusieurs Italiens remarquables du XVe et du XVIe siècle. Voici les principaux : ARLOTTI (Jérôme), commentateur qui vivait dans la seconde moitié du XVe siècle. ‖ ARLOTTI (Louis), poëte et théologien, qui vivait dans la première moitié du XVIe siècle; plusieurs de ses poëmes ont été réimprimés. ‖ ARLOTTI (Pompée), médecin, né dans la seconde moitié du XVIe siècle. Il a laissé un ouvrage sur les fièvres intermittentes. ‖ ARLOTTI (Rodolphe), poëte qui florissait en 1590, et dont les productions sont répandues dans tous les recueils de l'époque. Il fut lié avec le Tasse et Guarini, et se forma près de ces grands maîtres. On a de lui une tragédie ainsi qu'un poëme sur la conquête de Grenade, qu'il a laissé inachevé.

ARLOTTO MAINARDO, curé de Macivoli, près de Fiesole (Toscane), né à Florence en 1395, mort en 1483, est surtout connu comme homme d'esprit et de repartie, que l'on recherchait pour sa gaieté intarissable, ses saillies burlesques et l'imprévu de ses bons mots. Ce fut par ce moyen qu'il s'attira la faveur du roi d'Angleterre, Edouard V, d'Alphonse V, roi de Naples, de plusieurs autres souverains et de Lorenzo et Julien de Médicis. Il a laissé un recueil de ses plaisanteries, dont une traduction française a été publiée sous ce titre : *Patron de l'honnête raillerie, contenant les brocards, bons mots, agréables tours et plaisantes rencontres de Piovano* (curé) *Arlotto*, Paris, 1650. Ce Rabelais italien, moins le génie, accompagnait ses bouffonneries d'un remarquable bon sens; il ne se passait pas de jour qu'il ne circulât à Florence quelques-uns de ses bons mots. Quelque temps avant sa mort, il s'était fait creuser une grande fosse dans l'oratoire de Jésus pèlerin, avec cette inscription : *Le curé Arlotto a fait construire ce tombeau pour lui-même et pour tous ceux qui voudront s'y loger avec lui.*

Nous allons donner ici un spécimen de ses bons mots, qui suffira pour faire apprécier ceux dont se compose son recueil. L'archevêque de Florence lui ayant demandé un jour quel nom il avait reçu au baptême, il répondit : « *Arlotto.* — Quel singulier nom! reprit le prélat; comment votre père, qui était un homme d'esprit, a-t-il fait la sottise de vous le donner? — Ne vous en étonnez pas, monseigneur, il en a fait de bien plus grandes. — Quelles sont donc ces autres sottises? — Les voici : Quand il pouvait prêter à usure, il y empruntait. — Eh! ne savez-vous pas que prêter à usure l'aurait fait aller en enfer? — Fort bien; mais d'emprunter l'a fait aller en prison pour dettes, et il y est mort. »

ARLUNO (Bernardin), jurisconsulte et noble de Milan, vivait au XVIe siècle. Il a donné une *Histoire des guerres de Venise*, de 1500 à 1516, et une *Histoire de Malte*, dont l'impression, commencée à Bâle, n'a pas été terminée. Son frère, Pierre-Jean ARLUNO, médecin, obtint de grands succès dans la pratique de son art. Il a composé de nombreux ouvrages de médecine, dont quelques-uns sur les fièvres. La collection complète de ses œuvres a été publiée à Milan, 1615, in-fol.

ARMA (Jean-François), né en Piémont, était premier médecin d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, vers le milieu du XVIe siècle. Il a écrit en latin et en italien un grand nombre d'ouvrages de médecine, dont un des plus estimés est intitulé : *De vesicæ et renum affectibus liber*, Biella, 1550, in-8o. On lui doit aussi plusieurs dissertations sur différentes parties de son art, sur les poisons, etc., Turin, 1566-78.

ARMADA (mot qui, en espagnol, signifie *armée de mer*), formidable flotte de guerre, équipée par Philippe II, roi d'Espagne, pour envahir l'Angleterre, sous prétexte d'y rétablir le catholicisme et de tirer vengeance de l'exécution de Marie Stuart. L'*Invincible Armada*, comme les Espagnols l'appelaient orgueilleusement, avait coûté trente-six millions, qui valaient environ cent huit millions de notre monnaie. C'était la plus puissante flotte qu'on eût jamais vue dans le monde, et Philippe avait épuisé son trésor pour la former. Elle comptait près de cent cinquante voiles de différentes dimensions, et portait huit mille matelots, sans les rameurs, vingt mille soldats, avec deux mille six cents canons et des munitions innombrables. La noblesse espagnole s'était embarquée en foule, ainsi qu'un grand nombre de volontaires, et l'Eglise, pour qui l'on allait combattre, était représentée à bord par un vicaire général de l'Inquisition et tout un peuple de jésuites, de dominicains et autres moines, destinés à établir le saint-office en Angleterre, et à travailler à la conversion des hérétiques.

Les Anglais ont même assuré qu'on avait trouvé sur les vaisseaux espagnols des instruments de torture, qui devaient sans doute servir d'auxiliaires à l'éloquence des missionnaires.

L'*Armada*, commandée par le duc de Médina-Sidonia, sortit du port de Lisbonne le 29 mai 1588. L'Angleterre semblait devoir être écrasée par cette épouvantable machine de guerre, que devait en outre appuyer l'armée espagnole des Pays-Bas, la fleur militaire de l'Europe, que le duc de Parme, qui la commandait, avait ordre d'amener sur des bateaux plats. Mais la Hollande, qui depuis vingt ans soutenait de son sang la cause de l'Europe contre le despotisme espagnol, la Hollande, oubliant noblement le récent complot de Leicester, rendit à l'Angleterre le service inappréciable de bloquer cette armée redoutable sur les côtes de Flandre. Si elle eût passé, il est probable que tout eût été fini.

La reine de l'Océan fut encore protégée par les vents et les flots. Dès les premiers jours de juin, l'*Armada*, battue par la tempête, fut forcée de rentrer à La Corogne. Elle ne remit à la voile que le 21 juillet.

Jamais, d'ailleurs, l'Angleterre ne courut un si grand péril. La prudence d'Elisabeth avait été endormie par de faux semblants de négociations. Rien n'était préparé pour résister à un choc si terrible. Mais on mit rapidement à profit le délai si heureusement fourni par la tempête, en improvisant une armée de terre, en appelant toute la marine marchande autour de la faible marine royale. Les Anglais furent admirables de patriotisme et rivalisèrent de sacrifices et de dévouement. Londres fournit à lui seul cinquante bâtiments armés en guerre et dix mille combattants. Médina-Sidonia, grand seigneur sans expérience de la mer, paralysé d'ailleurs par l'ordre formel de ne rien tenter d'important avant de s'être réuni au duc de Parme, si bien gardé par les Hollandais, passa devant Plymouth, où était rassemblée la petite flotte anglaise, sans oser enfreindre ses instructions et livrer combat. Il reprit la direction de Calais. Cette manœuvre indécise et timide eut des suites incalculables. L'amiral anglais, Howard d'Effingham, secondé par les premiers marins du monde, les Drake, les Hawkins, les Forbisher, sortit hardiment de Plymouth, prit le dessus du vent et harcela sans relâche avec ses bâtiments légers les lourds colosses espagnols, qui couvraient l'Océan de leur masse et de l'ombre de leurs voiles. Un de ces vaisseaux, le *Calvados*, coupé de son escadre, vint se briser sur les rochers de la côte de Normandie, qui en ont conservé le nom. Cependant l'amiral espagnol, qui avait déjà fait des pertes sensibles dans cette multitude de petits combats, mouilla à la hauteur de Calais, attendant toujours les troupes de Flandre. Dans la nuit du 7 au 8 août, Drake emplit huit mauvais navires de poudre et de ferraille, et les précipita enflammés sur l'*Armada*. La terreur et le désordre furent épouvantables; les Espagnols, qui se souviennent avec effroi des machines infernales du siége d'Anvers, coupent les câbles, s'entre-heurtent dans les ténèbres et se dispersent en gagnant la haute mer. Cette petite action de si grande conséquence fut comme le Salamine de l'indépendance anglaise et de la liberté religieuse et politique de l'Europe.

Poussés par le vent, harcelés par les Anglais, les vaisseaux de l'*Armada* flottèrent épars vers le nord, tournèrent les îles Britanniques, furent assaillis par une nouvelle tempête entre les îles Orcades et les îles Feroë, brisés sur les côtes, engloutis, dispersés. De cette flotte immense qui avait épouvanté le monde, les ports de l'Espagne ne revirent que des épaves et des débris. Quatre-vingts vaisseaux et seize mille hommes avaient péri. Le reste était dans un état déplorable. Le protestantisme poussa un long cri d'allégresse; l'Europe se sentit délivrée du cauchemar de la monarchie universelle; la question de suprématie parut et était en effet décidée contre Philippe, contre le génie de l'Inquisition, comme elle l'avait été contre Charles-Quint.

En apprenant le désastre qui l'avait frappé, Philippe II ne pleura point ses vaisseaux, comme le Xerxès d'Eschyle; il refoula dans son âme les émotions terribles dont il était agité; il affecta le calme et l'impassibilité, et se contenta de répondre : « Je n'avais pas envoyé ma flotte lutter contre la tempête; je remercie Dieu de m'avoir fait assez puissant pour réparer cette perte. »

Illusions de l'orgueil! la grandeur maritime de l'Espagne avait fait naufrage avec l'*invincible Armada*, et il ne lui fut jamais donné depuis de pouvoir recommencer une aussi gigantesque et si folle entreprise.

L'*invincible Armada* n'en est pas moins demeurée célèbre, et les historiens désignent quelquefois sous ce nom de grandes expéditions maritimes :

« En s'alliant avec l'Angleterre, le roi d'Italie amène une *armada* britannique sur toutes ses côtes, dans tous ses ports, et fait, au premier signe, de l'Italie maritime entière, un avant-poste de l'Angleterre au midi de la France et de l'Autriche. Il n'y a plus de Méditerranée pour nous! Cela est plus vrai et plus certain que le mot : *Il n'y a plus de Pyrénées!* »

LAMARTINE.

ARMADILLE s. f. (ar-ma-di-lle; *ll* mll. — de l'esp. *armadilla*, dimin. de *armada*). Hist. Petite escadre espagnole qui gardait les côtes de la Nouvelle-Espagne et du Mexique pour empêcher les bâtiments étrangers d'y commercer.

— Mamm. Syn. de *tatou*.

— Crust. Genre de crustacés isopodes, formé aux dépens du genre cloporte, auquel il ressemble beaucoup.

ARMADILLIEN, IENNE adj. (ar-ma-dillain, iè-ne; *ll* mll. — rad. *armadille*). Crust. Qui ressemble à l'armadille.

— s. m. pl. Groupe de crustacés isopodes, ayant pour type le genre armadille.

ARMAGH (COMTÉ D'), un des trente-deux comtés du royaume d'Irlande, dans la prov. d'Ulster, situé entre ceux d'Antrim au N., de Tyrone et de Monaghan à l'O., de Louth au S., et de Down à l'E.; superficie 132,800 hect.; 242,393 hab. Pays généralement plat, montagneux au S.-O., et arrosé par les rivières Callan, Blackwater, Bann et le lac Neagh; sol assez fertile en pommes de terre, avoine, lin et chanvre; le comté forme huit baronnies, vingt paroisses, et envoie trois membres au parlement.

ARMAGH, ville d'Irlande, ch.-lieu du comté de ce nom, sur le Callan, à 110 kilom. N.-O. de Dublin. Saint Patrick y fonda un collége qui fut célèbre au commencement du moyen âge; elle est le siége archiépiscopal du primat anglican d'Irlande; 12,654 hab. Cette ville, une des plus importantes de l'Irlande au moyen âge, est la patrie de saint Malachie et du chronologiste Usserius. Marchés très-considérables pour les grains, les toiles et les fils.

ARMAGNAC, ancien pays de France compris dans le duché de Gascogne, avait pour ch.-lieu Lectoure. Il forme aujourd'hui la plus grande partie du département du Gers et une partie de ceux de Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne et Haute-Garonne. Erigé en comté au Xe siècle, l'Armagnac passa en 1525 à Henri d'Albret, roi de Navarre, qui avait épousé la veuve du dernier comte, mort sans postérité. Henri IV le réunit à la couronne en 1589.

ARMAGNAC s. m. (ar-ma-gnak; *gn* mll.). Nom donné par antonomase à une eau-de-vie fabriquée dans les départements qui formaient l'ancien Armagnac : *Un fût d'*ARMAGNAC. *J'ai demandé du cognac et non de l'*ARMAGNAC.

ARMAGNAC, ancienne famille souveraine de la seigneurie de ce nom, dans le duché de Gascogne. Ce grand fief fut détaché en 960 du comté de Fezensac, par le comte Guillaume Garcie, qui en forma l'apanage de son second fils, *Bernard*, dit *le Louche*. Celui-ci devint ainsi la souche de cette maison puissante, dont on voit souvent figurer les membres dans nos annales. Son fils *Géraud*, dit *Trancaléon*, lui succéda et eut pour fils :

ARMAGNAC (Bernard II, comte D'), fonda vers 1020 l'abbaye de Saint-Pé de Génerez, ainsi que beaucoup d'autres monastères. A la mort d'Eudes, comte de Poitiers (1039), il s'empara de la Gascogne et de Bordeaux, dont il fut dépouillé en 1052 par le duc d'Aquitaine. Il se retira vers 1060 à Cluny.

ARMAGNAC (Géraud II, comte D'), successeur du précédent (vers 1060). Il figura dans les guerres féodales du Midi et fut un des signataires de la trêve de Dieu, jurée en Gascogne en 1104.

ARMAGNAC (Bernard III, comte D'), fils de Géraud II, se fit recevoir chanoine honoraire de Sainte-Marie d'Auch, à laquelle il fit une donation en 1110.

ARMAGNAC (Géraud III, comte D'), hérita vers 1140 du comté de Fezensac, qui se trouva ainsi réuni à l'Armagnac. Il mourut vers 1160.

ARMAGNAC (Bernard IV, comte D'), fils et successeur du précédent, guerroya une partie de sa vie contre l'archevêque d'Auch, qui fut contraint de passer en Palestine en 1190.

ARMAGNAC (Géraud IV, comte D'), dit *Trancaléon*, fils et successeur du précédent, combattit à son exemple l'église d'Auch, reconnut Simon de Montfort comme suzerain, l'aida dans la guerre des Albigeois et le suivit au siége de Toulouse en 1217.

ARMAGNAC (Arnaud Bernard, comte D'), frère du précédent, à la mort duquel il s'empara du comté au détriment du fils de Géraud IV. Il mourut vers 1226.

ARMAGNAC (Pierre-Gérard, comte D'), frère puîné du précédent, et son successeur dans les deux comtés d'Armagnac et de Fezensac. On ignore l'époque de sa mort.

ARMAGNAC (Bernard V, comte D'), fils de Géraud IV, recouvra l'héritage paternel, et figura en 1241 dans la ligue des comtes de La Marche et de Toulouse contre saint Louis. Il mourut vers 1245.

ARMAGNAC (Mascarose Ire, comtesse D'), sœur du précédent, qui mourut sans postérité et dont elle réclama l'héritage, qui lui fut disputé par Géraud, arrière-petit-fils de Bernard IV. Elle mourut avant la fin de cette guerre de succession, vers 1249.

ARMAGNAC (Mascarose II, comtesse D'), fille de la précédente, continua la guerre contre Géraud et mourut en 1255, au moment où un arrangement venait d'être conclu.

ARMAGNAC (Géraud V, comte D'), fit hommage au roi d'Angleterre et fut longtemps en guerre avec Alphonse, comte de Toulouse, qu'il refusait de reconnaître pour suzerain, et avec divers autres seigneurs du Midi. En 1279, il fut fait prisonnier et ne recouvra la liberté qu'au bout de deux ans. Il mourut vers 1285.

ARMAGNAC (Bernard VI, comte D'), fils et successeur du précédent, fit hommage de ses comtés au roi d'Angleterre, en 1286. Il fut presque toute sa vie en guerre contre Roger-Bernard, comte de Foix, au sujet de la succession de la vicomté de Béarn, à laquelle il prétendait. Il mourut en 1319.

ARMAGNAC (Jean Ier, comte D'), fils et successeur du précédent (1319), seconda le comte d'Eu, connétable de France, dans la guerre contre les Anglais, fut nommé lieutenant du roi Jean en Languedoc, et refusa de passer sous la domination des Anglais après le traité de Brétigny, s'allia cependant plus tard avec Edouard, prince de Galles, et le suivit dans son expédition d'Espagne. Dans l'intervalle, il avait soutenu une guerre sanglante contre le comte de Foix, et avait été fait prisonnier en 1362 avec les barons de son parti. Il mourut en 1373.

ARMAGNAC (Jean II, comte D'), dit le *Bossu*, fils et successeur du précédent (1379), fit hommage au roi de France pour ses fiefs en Guienne, et termina la querelle de sa maison avec celle de Foix, en épousant la fille du comte de Foix.

ARMAGNAC (Jean III, comte D'), fils et successeur du précédent, guerroya en Italie contre Galéas Visconti, fut fait prisonnier en assiégeant Alexandrie la Paille, et mourut le lendemain des blessures qu'il avait reçues (1391).

ARMAGNAC (Bernard VII, comte D'), frère

du précédent, lui succéda en 1391. C'était un vaillant capitaine, mais un homme ambitieux, violent et bien digne de la célébrité orageuse qui l'attendait. Il avait débuté par dépouiller plusieurs de ses parents de leurs fiefs. Puis il les avait fait jeter dans une citerne après leur avoir fait crever les yeux. Gendre du duc de Berry, il gouverna pour lui le Languedoc, conquit un assez grand nombre de places sur les Anglais, en Guienne, et obligea Bordeaux à capituler. En 1410, il maria sa fille au jeune duc Charles d'Orléans, et devint dès lors l'âme de la faction d'Orléans contre la maison de Bourgogne. Ce fut lui qui empêcha le parti de se dissoudre et qui eut le triste honneur de lui donner son nom, nom sinistre, imprimé en lettres de sang dans nos annales. (V. ARMAGNACS.) Dans la guerre civile, il se signala par ses excès et sa cruauté, combattit d'abord contre la cour, fit sa paix en 1413, entra dans Paris avec ses sicaires du Midi et contribua à écraser le parti bourguignon. Il devint alors tout-puissant, se fit nommer connétable et placer à la tête de l'armée royale, qui prit ses couleurs. Charles VI lui-même porta sur ses armes la bande blanche d'Armagnac, comme ce malheureux prince, jouet des factions, avait porté la croix de Saint-André des Bourguignons. Bientôt le comte d'Armagnac concentra entre ses mains tous les pouvoirs, guerre, finances, administration, fit peser sur Paris et sur les provinces une tyrannie insupportable, écrasa le peuple d'impôts, et, sous le prétexte d'intelligences avec la faction de Bourgogne, exila ou livra au supplice un grand nombre de bourgeois, de gentilshommes, de prêtres, de docteurs, etc. Il en arriva, secondé par le prévôt Tannegui Duchâtel, à interdire, sous peine d'être *pendu par la gorge*, de se baigner dans la rivière, prescription qui avait pour but d'empêcher que les baigneurs ne découvrissent au fond de l'eau les cadavres qu'on y jetait la nuit une pierre au cou. Cependant la guerre civile continuait toujours, sans résultats décisifs, sur les bords de la Somme et de l'Oise. Mais c'était maintenant le duc de Bourgogne qui s'appuyait sur les Anglais. Armagnac, au contraire, agissait vigoureusement contre eux, sans pouvoir cependant leur arracher Harfleur. La reine Isabeau, qui l'avait soutenu jusqu'alors, mais dont il méditait la perte, et qui le soupçonnait avec quelque raison de la mort du dauphin, devint son ennemie implacable. Il révéla ses désordres au roi et la fit reléguer à Tours. Cette princesse se jeta alors avec furie dans le parti de Bourgogne, et souleva des mouvements de tous côtés. Armagnac remporta quelques avantages sur ses ennemis; mais la haine que le peuple portait à ce *diable sous une peau d'homme* rendit facile un nouveau triomphe de la faction contraire. Le 30 mai 1418, les Bourguignons rentrèrent triomphants dans Paris, dont Perrinet-le-Clerc leur avait ouvert une des portes. Le peuple et les bourgeois prirent les armes en leur faveur. Armagnac s'enfuit de son hôtel, se cacha chez un maçon, mais fut arrêté, enfermé à la Conciergerie, et massacré quelques jours après dans sa prison, victime, à son tour, des épouvantables représailles qui signalaient alternativement le triomphe de chacune des deux factions.

ARMAGNAC (Jean IV, comte D'), fils du précédent, né vers 1395. Il agrandit ses possessions par toutes les voies possibles, fit alliance avec les Anglais, entra follement en lutte avec la couronne, oubliant les services que ses ancêtres avaient reçus des rois de France, et protégea ouvertement un chef d'écorcheurs qui dévastait la Guienne, André de Ribes, auquel il permit même de se qualifier de *bâtard d'Armagnac*. La succession du comté de Comminges était depuis longtemps disputée entre les maisons de Foix et d'Armagnac: Charles VII mit d'accord les prétendants en se faisant léguer l'héritage par la vieille comtesse Marguerite, dernière descendante des comtes de Comminges, ce qui étendait le domaine de la couronne jusqu'au pied des Pyrénées. Puis il voulut soumettre les sujets du comte d'Armagnac à la taille royale et lui interdire à lui-même de s'intituler *comte par la grâce de Dieu*. Celui-ci en appela au parlement, au pape, et finalement se révolta, envahit les terres du roi, guerroya pendant quelque temps, mais fut vaincu et fait prisonnier par le dauphin (1444). Peu de temps après, Charles VII lui rendit la liberté et ses domaines, à l'exception du Rouergue, qu'il donna au dauphin. Le comte d'Armagnac mourut vers 1450.

ARMAGNAC (Jean V, comte D'), fils du précédent, lui succéda vers 1450. Il s'était distingué dans la guerre contre les Anglais, en Guienne. A son avénement, il scandalisa toute la chrétienté par son amour incestueux pour sa sœur Isabelle, dont il eut trois enfants. Il eut l'audace de demander au pape Calixte III une dispense pour l'épouser, fit fabriquer par un faussaire une bulle supposée, et se maria publiquement avec elle. Charles VII dirigea alors une expédition militaire contre lui, pendant que le parlement de Paris le condamnait au bannissement et à la confiscation de ses biens (1459). Armagnac obtint, dit-on, plus tard son absolution du pape. A son avénement, Louis XI, dont il avait secondé les complots, lui accorda une amnistie pleine et entière. Il ne se jeta pas moins dans la ligue du *Bien public*, et dans d'autres conspirations. Mais n'ayant pu résister aux troupes royales, il s'enfuit de nouveau en Aragon, et fut, cette fois, condamné à mort par le parlement (1470). Rétabli avec le secours du duc de Guienne, il guerroya contre les troupes royales, fut obligé de s'enfermer dans Lectoure et de capituler (1473); mais il n'en fut pas moins égorgé aux côtés de sa femme, Jeanne de Foix, qu'il avait épousée en 1468, et qui alors était grosse. On a prétendu que, quelques jours après, des affidés du roi la forcèrent de boire un breuvage qui la fit avorter. Ce fait est douteux. Mais ce qui est certain, c'est que Louis XI avait donné l'ordre formel de se défaire à tout prix du comte d'Armagnac, en qui s'éteignit la branche aînée de sa race. Le chef de la branche cadette, le duc de Nemours, était destiné à un sort non moins terrible. Le comté d'Armagnac fut réuni à la couronne.

ARMAGNAC (Charles D'), *vicomte de Fezensac*, frère du précédent, fut arrêté après la mort de son frère et resta quatorze ans prisonnier du roi à la Bastille, où il subit les traitements les plus rigoureux. Charles VIII lui rendit l'Armagnac et Rodez, qui, après sa mort, furent de nouveau réunis à la couronne (1497). *Charles II*, son neveu, qu'il avait institué son héritier, reçut de nouveau le comté des mains de François Ier, qui lui fit épouser sa sœur Marguerite. Il mourut sans enfants en 1525. Sa veuve épousa Henri d'Albret, roi de Navarre. Confondu dans le royaume de Navarre, le comté revint à la couronne avec Henri IV. En 1645, Louis XIV érigea un nouveau comté d'Armagnac en faveur de Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, dont la famille l'a possédé jusqu'à la Révolution.

ARMAGNAC (Jacques D'). V. NEMOURS.

ARMAGNAC (Louis D'). V. NEMOURS.

ARMAGNACS, l'une des deux grandes factions dont les luttes ensanglantèrent notre pays sous le règne de Charles VI. Elle était opposée à celle des *Bourguignons*. C'était le parti de la maison d'Orléans. Son nom lui vint de *Bernard VII, comte d'Armagnac* (V. plus haut), qui, en 1410, maria sa fille au jeune duc Charles d'Orléans, et devint lui-même le véritable chef du parti. Charles d'Orléans était le fils de ce duc d'Orléans que Jean sans Peur, par rivalité d'ambition et de crédit, fit assassiner au coin de la rue Barbette, en 1407. De là ces haines héréditaires entre les deux maisons, qui, sous un roi tombé en démence, se disputaient le pouvoir et les hautes charges; de là ces guerres civiles (qu'on a nommées *guerre des Armagnacs*), où les deux partis rivalisèrent de férocité. Le parti d'Orléans avait pour lui la reine Isabeau, les princes, les principaux habitants de Paris, moins le parlement, qui se tint à l'écart. Les Bourguignons étaient soutenus par l'université, par la plèbe de Paris, et par la puissante corporation des bouchers. Les premiers avaient pour signe de ralliement une bande ou écharpe blanche, qui était l'insigne même des gens d'Armagnac. Leurs ennemis portaient la croix de Saint-André. Quand Bernard d'Armagnac était venu se mettre à la tête du parti, il était entouré de ces bandes de sicaires du Midi, qui avaient dévasté déjà plusieurs provinces et qui se jetèrent dans la guerre civile avec une férocité inouïe. Le but de chacun des partis était de s'emparer de Paris et du roi, et de régner de fait au nom de cet infortuné prince. Les Anglais profitèrent naturellement de ces divisions pour recommencer la guerre, et favorisèrent tour à tour Armagnacs et Bourguignons, qui se disputaient alternativement la honte d'une telle alliance. Jean sans Peur, appuyé sur ses *cabochiens*, maître de Paris, que lui et ses partisans inondèrent de sang, dirigea l'armée royale contre les Armagnacs. En 1413, une partie de la population se souleva, les Bourguignons s'enfuirent, et Bernard entra à son tour dans Paris, qu'il livra aux mêmes horreurs, devint tout-puissant, connétable, ministre, etc., et fit servir à son tour l'armée contre la faction contraire. Pendant ce temps, de nombreux combats avaient lieu dans les provinces, mais sans résultats décisifs. La malheureuse France, déchirée par la guerre étrangère et la guerre civile, dévastée par des bandits de toute race et de tout pays, frappée par un nouveau désastre, Azincourt (1415), inondée de sang, écrasée, paraissait à ses derniers jours, et l'Anglais en jugea bien ainsi. Paris se souleva de nouveau au moment où les Bourguignons, introduits par Perrinet-le-Clerc, se répandaient dans la ville (1418); nouveaux massacres, réactions sanglantes, tyrannie nouvelle. Ce pauvre peuple croyait s'affranchir en changeant de bourreaux. Les Armagnacs écrasés, chassés de Paris, ayant vu leur chef massacré, n'étaient cependant pas anéantis. Ils s'étaient ralliés et tenaient la campagne, avec le dauphin Charles dans leurs rangs. A la faveur de ces troubles orageux, les Anglais gagnaient du terrain, soutenus par le duc de Bourgogne et la reine Isabeau (qui marchait alors avec Jean sans Peur), et déjà ils menaçaient Paris, lorsque Jean sans Peur alarmé songea à se rapprocher du dauphin. Une entrevue eut lieu sur le pont de Montereau. On sait que le duc de Bourgogne y fut assassiné (1419). Son fils Philippe le Bon se rejeta violemment dans le parti anglais, et, de concert avec Isabeau, fit signer au malheureux Charles VI le honteux traité de Troyes (1420), qui déshéritait le dauphin et donnait au roi d'Angleterre la régence du royaume avec les droits à la couronne après la mort de Charles VI, qui arriva deux ans plus tard. Tel est le fruit amer des guerres civiles. La France est maintenant anglaise, et le dauphin devra reconquérir à la fois sa couronne et la nationalité. V. CHARLES VII.

ARMAILLADE s. f. (ar-ma-lla-de; *ll* mll.). Pêch. Sorte de filet en forme de tramail, en usage dans le Languedoc. ‖ On le nomme aussi AMAIRADE.

ARMAILLIER s. m. (ar-ma-llié; *ll* mll. — du v. fr. *armailles*, bêtes à cornes). Nom donné, dans les Alpes et le Jura, à ceux qui gardent le gros bétail : *Je prêtai l'oreille et j'entendis le cornet des* ARMAILLIERS *qui rappelaient les bêtes à l'étable.* (Ch. Nod.) *C'étaient les* ARMAILLIERS *qui appelaient leurs vaches avec cette espèce de ranz helvétique.* (X. Marm.) ‖ Ce mot figure dans le fameux *Ranz des vaches* des bouviers suisses.

ARMAIRE s. f. (ar-mè-re). Ouverture creusée dans l'intérieur d'un mur, mais sans le traverser d'outre en outre : *Les* ARMAIRES, *dans la coutume de Bretagne, faisaient marque de non-mitoyenneté.* V. ce mot.

ARMAMAXE s. m. (ar-ma-ma-kse). Antiq. Nom donné aux chars de guerre de l'armée de Darius. ‖ Se disait, chez les Romains, des chariots chargés des dépouilles ennemies dans les pompes triomphales, et qui venaient après les images des dieux.

ARMAMENTAIRE s. m. (ar-ma-man-tè-re). Dépôt d'armes, dans le Bas-Empire. ‖ Officier préposé à la garde d'un dépôt de ce genre.

ARMAN (Jean-Lucien), constructeur de navires, né à Bordeaux, où il dirige de vastes chantiers. Déjà nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1852 pour l'importance de ses travaux, il a fixé sur lui l'attention à l'exposition universelle de 1855 par un nouveau système de navires en bois et en fer, qui lui a mérité une médaille de première classe. Il a publié une *Note* à ce sujet.

ARMANÇON, rivière de France, prend sa source près du village d'Essey (Côte-d'Or), passe à Semur, Nuits, Ancy-le-Franc, Tonnerre, Flogny, Saint-Florentin, Brinon, et se jette dans l'Yonne à La Roche. Cours, 180 kil.

ARMAND s. m. (ar-man). Art vétér. Sorte de bouillie que l'on faisait prendre aux chevaux dégoûtés et malades pour leur rendre l'appétit, et qui se composait de pain, de verjus, de miel rosat, de vinaigre, de sel, de cannelle en poudre, de clous de girofle, de muscades, de cassonnade, etc.

ARMAND (François HUGUET), comédien français, né à Richelieu en 1699, mort à Paris en 1765, débuta en 1723 au Théâtre-Français et y créa un grand nombre de rôles. Il remplit pendant plus de quarante ans les emplois des Scapin et des Crispin, qu'il jouait avec une inimitable perfection, et se fit remarquer surtout par une grande promptitude à saisir et à rendre les ridicules des divers personnages qu'il représentait. Lekain lui-même a fait l'éloge de cet acteur. Toutefois, dans cet éloge, il lui conseillait de ne pas « viser à la charge, d'être toujours vrai, de parler à son acteur et de ne jamais adresser de plaisanteries au public; usage de l'ancienne comédie, ajoutait le grand tragique, qu'il faut bien se garder de suivre. »

ARMAND (Armand ROUSSEL, dit), acteur français, né à Versailles. Il devait succéder à son père, qui était conseiller du roi et receveur des finances, lorsque les événements politiques vinrent contrarier les projets de sa famille. Alors il se rendit à Paris, s'essaya dans quelques rôles d'amoureux sur un théâtre particulier, et se fit remarquer surtout par la distinction de sa personne. Plusieurs comédiens du Théâtre-Français, parmi lesquels se trouvaient Molé, Fleury, Mlle Contat, avaient été séparés de leurs camarades et emprisonnés comme suspects de royalisme. Le 6 février 1795, ils transportèrent leur ancien répertoire au théâtre Feydeau, où ils jouèrent alternativement avec les acteurs de l'Opéra-Comique. Ayant eu connaissance des succès qu'obtenait Armand sur la scène étroite de ses débuts, Fleury et Mlle Contat l'allèrent étudier, et, satisfaits de son jeu, ils lui proposèrent de se joindre à eux par un engagement. Armand parut devant le vrai public dans le rôle de Germeuil des *Femmes*, trois actes en vers, de Demoustier, et tint bientôt avec succès l'emploi des *jeunes premiers*. Puis les comédiens de Feydeau s'étant réunis et formés en sociétaires avec leurs anciens camarades, au théâtre de la rue de Richelieu (16 fév. 1798), Armand fut admis à faire partie de cette troupe brillante, qui a laissé dans les fastes du théâtre un souvenir ineffaçable. Mlle Mars avait presque débuté avec Armand; les deux artistes ne se quittèrent plus dans le cours de leur longue et brillante carrière, et quand Mlle Mars mourut, c'est ce vieil ami qu'elle chargea d'être son exécuteur testamentaire. Armand donna sa représentation de retraite le 1er avril 1830, dans trois de ses rôles les plus brillants : *Edouard en Ecosse*, l'*Ecole des Bourgeois*, et les *Suites d'un Bal masqué*. Cependant, en 1833, il parcourut les départements de l'Est avec Mlle Mars, et tous deux obtinrent d'éclatants triomphes. Comédien de bonnes manières et d'une rare élégance, Armand, durant les trente-quatre années qu'il resta sociétaire de la Comédie-Française, conserva toujours une des premières places au milieu de ces grands talents qui illustraient alors notre théâtre.

ARMAND (Alfred), architecte, né à Paris en 1805. Il a dirigé les premiers travaux sérieux exécutés en France pour l'organisation des chemins de fer. On lui doit les gares de Saint-Lazare, de l'Ouest, de Saint-Cloud, de Saint-Germain, d'Arras, de Lille, d'Amiens, de Calais, de Saint-Quentin, de Douai, etc.

ARMANDE, personnage des *Femmes savantes*, comédie de Molière. V. PHILAMINTE.

ARMANDI (Pierre Damien), général, né en 1778 à Fusignano (Romagne). Il servit dans l'armée française pendant les guerres de la République et de l'Empire, fut, après la chute de Napoléon, précepteur des fils aînés de Louis et Jérôme Bonaparte, et prit depuis 1831 une part active aux agitations de l'Italie. C'est lui notamment qui, en 1849, organisa le service de l'artillerie pour la défense de Venise. Il a écrit, entre autres ouvrages, une *Histoire militaire des éléphants* (Paris, 1843), justement estimée, et où il expose tout ce que les anciens nous ont transmis sur l'emploi de ces animaux dans la guerre, depuis l'expédition d'Alexandre. Il conduisit ensuite son sujet jusqu'aux guerres des Anglais dans l'Inde. Réfugié en France après la chute de Venise, le général Armandi fut nommé par le président Louis Bonaparte bibliothécaire du château de Saint-Cloud. Il est mort dans ce poste en 1855.

ARMANIE s. f. (ar-ma-nî). Bot. Genre de la famille des composées, voisin des coréopsis, et renfermant une seule espèce, qui croît dans l'île Sainte-Marthe.

ARMANSPERG (Joseph-Louis, comte D'), ministre bavarois, né à Koetzing en 1789. Il servit dans la guerre de 1813, fut envoyé au congrès de Vienne, mais y plaida sans succès les intérêts de la Bavière. Membre des Etats, puis ministre du roi Louis en 1826, il conserva ce poste jusqu'en 1831, et signala son administration par des réformes utiles et un libéralisme intelligent. Nommé ensuite président du conseil de régence pour le nouveau roi de la Grèce (Othon Ier, encore mineur), il exerça cette fonction difficile avec prudence et fermeté (1833-35). Mais il commit la faute de choquer les Grecs par sa préférence pour les Bavarois.

ARMANT (ar-man) part. prés. du v. Armer :

Vieillards, en les *armant*, apprenez à vos fils
Les prouesses d'honneur que vous faisiez jadis.
C. DELAVIGNE.

S'*armant* d'affreux bûchers, de la torture atroce,
L'aveugle intolérance à la fin rend féroce.
MOLLEVAUT.

ARMARIER s. m. (ar-ma-rié — du lat. *armarium*, armoire). Hist. ecclés. Dans quelques abbayes, Celui qui était chargé de garder les livres d'église.

ARMARINTHE s. f. (ar-ma-rain-te). Bot. Genre de plantes de la famille des ombellifères, tribu des smyrnées, désigné aussi sous le nom de *cachryde*.

ARMATEUR s. m. (ar-ma-teur — rad. *armer*). Celui qui prend à son compte l'armement d'un navire, qu'il en soit ou non propriétaire : *Un riche* ARMATEUR. *Les* ARMATEURS *de Marseille, de Cherbourg, de Saint-Malo*, etc. *Quand on vise à être capitaine, c'est un tort de contrarier son* ARMATEUR. (Alex. Dum.)

. Toi, jadis *armateur*,
Du Havre, où tu naquis, constant adorateur,
Tu cesses de l'aimer!..... C. DELAVIGNE.

— Autrefois, Commandant d'un navire armé en course : *Presque tous nos célèbres marins du* XVIIe *siècle ont commencé leur carrière par être* ARMATEURS.

— Se disait aussi, par ext., d'un vaisseau armé pour la course : *Six* ARMATEURS *de Saint-Malo ont pris dix-sept vaisseaux d'une flotte marchande des ennemis.* (Rac. et Boil.)

— **Encycl**. Droit. Le Code de commerce a confondu sous la dénomination générale de *propriétaire*, tantôt celui à qui le navire appartient, tantôt l'*armateur*, qui peut en être seulement locataire. Dans ce cas, c'est à ce dernier que la loi donne le choix du capitaine, et c'est sur lui qu'elle fait peser la responsabilité des faits de celui-ci à l'égard des propriétaires des navires ou des tiers; il a toutes les charges comme aussi tous les profits de l'opération d'armement. Tout *armateur* est nécessairement négociant, et comme tel soumis à la patente et justiciable des tribunaux de commerce.

Avant la déclaration du 16 avril 1856, qui a aboli la course, les *armateurs* qui *armaient en guerre* étaient tenus de verser un cautionnement de 37,000 ou de 74,000 fr., selon que le navire portait moins ou plus de cent cinquante hommes : cette somme garantissait jusqu'à due concurrence les tiers qui pouvaient avoir à se plaindre de déprédations ou délits commis par l'équipage du navire (décret du 2 prairial an XI). Cette responsabilité n'était limitée que lorsque l'*armateur* ne prenait, à aucun titre, une part quelconque à ces actes.

ARMATI (Salvino-Degli), physicien, né à Florence, mort en 1317. Il passe pour le véritable inventeur des besicles, invention que d'autres ont attribuée à Alexandre Spina, de Pise, mort en 1313; d'autres à Roger Bacon, mort en 1294. On n'a aucun détail biographique sur l'auteur d'une découverte si utile à l'humanité et qui a dû être faite vers 1290. Toutefois, Ducange paraît avoir prouvé que ces sortes de lunettes existaient déjà en 1150. On sait aujourd'hui que les Chinois ont fait usage de cet instrument de temps immémorial.

ARMATOLE s. m. (ar-ma-to-le — de l'ital. *armato*, homme armé). Nom donné aux membres de certaines tribus chrétiennes, qui, depuis l'établissement de l'empire ottoman en Europe, se sont retirées dans les montagnes des provinces septentrionales de la Grèce, où elles ont conservé à main armée une indépendance plus ou moins complète. On les appelle aussi *Klephtes* (du gr. ancien *kleptês*, gr. moderne *klephtês*, voleur), ou plutôt c'était sous ce dernier nom seul qu'on les désignait jusqu'à ce que les Turcs, reconnaissant l'impossibilité de les dompter au milieu de leurs montagnes, se décidèrent à traiter avec eux et leur accordèrent, moyennant un léger tribut, le droit de porter des armes et de veiller eux-mêmes à la sûreté du pays qu'ils occupaient. Ce furent les Turcs qui nommèrent *Armatolis* ou *Armatoles* ceux d'entre les chefs klephtes qui acceptèrent cette demi-indépendance, non sans conserver le désir et la volonté de secouer entièrement le joug dès que les circonstances leur paraîtraient favorables. On vit souvent un Armatole, blessé dans sa fierté, dans son patriotisme, se mettre en rébellion ouverte contre les pachas et retourner à la vie aventureuse du klephte; c'est là sans doute ce qui explique la confusion par suite de laquelle on en est venu à considérer comme synonymes deux mots qui, dans le principe, avaient une signification très-distincte. En 1821, lors de l'insurrection générale de la Grèce contre les Turcs, douze mille Armatoles, maîtres des principales forteresses du pays, embrassèrent avec empressement la cause de l'indépendance, et c'est à leur bravoure indomptable que la Grèce doit aujourd'hui sa liberté, car sans eux il lui eût été impossible de tenir en échec ses oppresseurs jusqu'au jour où la France, l'Angleterre et la Russie, venues au secours de sa faiblesse, lui rendirent une existence politique assurée. Parmi les chefs *armatoles* qui jouèrent un rôle glorieux dans cette guerre de l'indépendance, on peut citer surtout Katzodémos, qui mourut glorieusement sous les murs de Missolonghi; Odysseus ou Odyssée, qui commanda après lui ses Palikares; Marcos Botzaris, qui commandait les Souliotes; Eustroto et Gogo, Georges Varnakiotis, Saphakas et Karaïskakis.

Les Armatoles ne formèrent jamais une milice régulière; mais c'étaient de rudes soldats, capables de résister à toutes les fatigues. Armé d'un long fusil à l'albanaise, de gros pistolets, d'un yatagan, d'un poignard, chacun d'eux portait en outre ses munitions de guerre et de bouche, et cette lourde charge ne nuisait en rien à leur agilité. Connaissant parfaitement tous les défilés des montagnes, ils savaient choisir une position qui leur permettait de lutter avec avantage contre des troupes beaucoup plus nombreuses, et, après avoir porté la mort dans les rangs de leurs ennemis, ils trouvaient facilement, au milieu des rochers, une retraite où il était impossible de les poursuivre. Quand la Grèce eut recouvré son indépendance, ces intrépides partisans devinrent, pour le gouvernement nouveau, une cause d'embarras réels, et il fallut prendre contre eux des mesures énergiques. Refoulés aujourd'hui dans les parties les plus reculées de leurs montagnes, ceux qui n'ont pas voulu accepter les formes régulières sous lesquelles il a fallu constituer l'armée nationale ne sont plus guère que d'obscurs rebelles, vivant de pillage, et quelquefois même détroussant les voyageurs; de sorte que le nom de klephtes, c'est-à-dire voleurs, est le seul qui désormais leur convienne.

ARMATOT s. m. (ar-ma-to). Anc. t. milit. Sorte de pied de chèvre au moyen duquel on armait une arbalète avec plus de vitesse.

ARMATURE s. f. (ar-ma-tu-re — du lat. *armare*, armer). Constr. Assemblage de liens de métal pour soutenir ou contenir les parties d'un ouvrage de maçonnerie, de charpente, de mécanique, d'une figure coulée en bronze, etc.: *Une balle bernoise a profondément troué l'*ARMATURE *de fer et s'est arrêtée au chêne.* (V. Hugo.) *L'*ARMATURE *en fer qui soutenait les vitraux du* XIIIe *siècle contribuait à leur donner un aspect grave et en harmonie avec les édifices, en encadrant les panneaux de verre dans des formes heureusement combinées avec celles des meneaux en pierre qui divisaient les fenêtres.* (Alb. Lenoir.) ‖ Charpente cintrée sur laquelle on établit les arcades, les arches, les voûtes.

— *Armature de pompe*, Ensemble des diverses pièces qui servent à faire monter l'eau. ‖ *Armature de poêle*, Les deux plaques de fonte qui forment le dessus et le dessous d'un poêle. ‖ Assemblage de barres de fer que les fondeurs établissent dans le moule d'une statue de bronze de grande dimension, pour en soutenir les différentes parties.

— Phys. Pièce de fer doux que l'on place au contact des aimants naturels ou artificiels, afin de conserver ou d'augmenter leur force magnétique. On dit aussi ARMURE. ‖ Pièce métallique des condensateurs électriques. ‖ *Armature extérieure*, Feuille d'étain qui revêt, à l'extérieur, la bouteille de Leyde. ‖ *Armature intérieure*, Feuilles d'or ou de clinquant de cuivre qui garnissent l'intérieur d'une bouteille de Leyde.

— Thérap. *Armature métallique*, Pièce métallique qu'on applique en différents endroits sur la peau, dans le but de guérir certaines maladies et plus particulièrement certaines affections nerveuses.

— Mus. Réunion des bémols et des dièses qui se trouvent à la clef, et qui sont affectés au ton et au mode dans lequel le morceau est écrit.

— Antiq. Nom générique et collectif que les Romains donnaient aux exercices militaires.

— **Encycl.** Archit. On distingue deux sortes d'*armatures:* 1° les *armatures* des maçonneries et des charpentes; 2° les *armatures* des vitraux.

Les anciens employaient rarement le bois, et plus rarement encore le fer, dans leurs constructions; leur architecture tirait toute sa solidité de la simplicité de ses combinaisons et de la disposition savante des blocs de pierre. (V. APPAREIL.) Des tenons en pierre ou en bois suffisaient pour relier les blocs adjacents. (V. QUEUE D'ARONDE.) Ce ne fut guère qu'au XIIe siècle, lorsque les constructeurs des églises ogivales eurent donné un élancement prodigieux aux colonnes et un excessif développement à l'organisme des voûtes, que l'on sentit le besoin de renforcer les maçonneries et de neutraliser la poussée des combles à l'aide de chaînes et de crampons de fer. A dire vrai, l'emploi de ce métal, dont on connaissait peu les fâcheux effets, hâta souvent la ruine des monuments, au lieu de la prévenir. On remarque d'ailleurs, dans quelques édifices de cette époque, des *armatures* métalliques qui y ont été placées par une précaution inutile; ainsi les arêtes de la voûte absidale de la Sainte-Chapelle sont éclissées chacune par deux courbes de fer de 5 centimètres de plat sur 15 centimètres d'épaisseur; ces courbes, posées de champ le long des parois et reliées entre elles par de gros rivets fixés dans la tête des claveaux, n'ajoutent rien à la solidité des arcs.—Pendant longtemps, les charpentes des hautes flèches gothiques ne furent composées que de bois: celle de la flèche de la cathédrale d'Amiens, construite au XVIe siècle, se soutient sans le secours d'un seul boulon. L'usage du fer pour les *armatures* des charpentes eut, du reste, de graves inconvénients, comme pour celles des maçonneries. Nous ne parlons pas ici des ferrures employées d'abord pour relier entre elles les différentes pièces dont se composaient les vantaux des grandes portes d'église, et devenues, par la suite, de véritables motifs de décoration. V. VANTAUX, FERRONNERIE.

Les *armatures* des vitraux sont aussi des créations de la période ogivale. Dans le principe, on se borna à consolider, à l'aide de traverses et de montants en fer, les panneaux de verre destinés à garnir les larges baies des églises gothiques. Par la suite, les compartiments prirent des formes plus ou moins compliquées, suivant le dessin des vitraux, et se divisèrent en une série de cercles, de quatre-feuilles, de carrés posés en pointe, de portions de cercles se pénétrant, de cercles inscrits dans des carrés ou des losanges, etc. L'église Notre-Dame de Dijon, construite au commencement du XIIIe siècle, offre un intéressant spécimen de ces *armatures* en fer: les deux grandes roses qui éclairent les deux pignons de la croisée sont soutenus par une *armature* composée de cercles et de portions de cercles ingénieusement combinés et assemblés à tenons et mortaises, sans rivets ni goupilles, de façon à pouvoir être facilement déboîtés et réparés. Plus tard, lorsque les fenêtres et les roses furent divisées par des meneaux en pierre, les *armatures* contournées perdirent de leur importance: on continua quelque temps à les employer entre les colonnettes des meneaux; mais les compositions des vitraux ayant pris certains développements, on revint aux traverses et aux montants.

— Phys. La force des aimants peut s'altérer avec le temps, soit par les chocs auxquels ils peuvent être soumis, soit par les changements de température, soit enfin par l'action terrestre. Pour leur conserver toute leur force, Knight a imaginé de les conserver par paires, dans une même boîte, en les plaçant parallèlement, à une certaine distance l'un de l'autre, de manière que les pôles opposés soient tournés du même côté. Aux extrémités sont adaptés de petits barreaux en fer doux, qui se nomment *armatures* ou *armures*. Ces *armatures* s'aimantent au contact et par l'influence des aimants, puis exercent à leur tour une influence qui conserve la force de ces mêmes aimants, en empêchant le fluide neutre de s'y recomposer. Grâce à l'emploi des *armatures*, on a pu non-seulement conserver, mais encore augmenter la force des aimants en utilisant en même temps les deux pôles opposés d'un système de barreaux aimantés, ou même d'un seul barreau recourbé en fer à cheval. L'*armature* sur laquelle portent ces deux pôles a reçu le nom de *portant*, parce qu'on y suspend la charge. Les aimants en fer à cheval portent beaucoup plus que le double de la charge que porterait un de leurs pôles; c'est qu'il se fait dans le portant, sous l'action des deux pôles réunis, une décomposition magnétique qui réagit ensuite pour augmenter la puissance de l'aimant. V. AIMANT.

— Thérap. L'emploi des *armatures métalliques* en médecine, c'est-à-dire l'application à la surface de la peau de rondelles, plaques, chaînes, etc., de tel ou tel métal, remonte à la plus haute antiquité. Cette pratique, dont l'efficacité est douteuse, se rattache à la méthode dite *métallothérapie*, fort différente de l'*électrothérapie*. On prétend que des affections nerveuses ou des accidents nerveux ont été calmés par ce moyen; c'est ainsi qu'on a proposé l'application d'une plaque de cuivre sur le front pour guérir la migraine. Des plaques de métal ont calmé, dit-on, la chorée et même présenté quelque efficacité dans des cas de choléra, de contracture douloureuse, etc.

ARMBRUSTER (Jean-Michel), journaliste allemand, né dans le Wurtemberg en 1761, fut pendant quelque temps secrétaire de Lavater et éditeur de la *Gazette de Zurich*. Il dirigea ensuite plusieurs journaux autrichiens, où il put librement donner cours à la haine qu'il ressentait contre la France. Il se tua en 1817 pour se soustraire à des embarras d'argent.

ARME s. f. (ar-me — du lat. *arma*, armes). Tout instrument ou appareil qui sert à attaquer ou à se défendre: ARME *dangereuse. Se saisir d'une* ARME. *Porter des* ARMES *sur soi. Se présenter sans* ARMES. *Donner, distribuer des* ARMES. *Les premières* ARMES *furent inventées contre les bêtes féroces.* (Boss.) *C'est une belle* ARME, *ciselée artistement, d'une polissure admirable et d'un travail recherché.* (La Bruy.) *La lance est, de toutes les* ARMES, *la plus ancienne après la pique.* (J. Janin.) *Les* ARMES *piquantes et tranchantes peuvent être employées de plusieurs manières, par la pointe, c'est-à-dire d'estoc; par le tranchant, c'est-à-dire de taille.* (Dupuytr.) *Il examina mes* ARMES, *me fit remarquer les siennes, et surtout une longue carabine qui portait, disait-il, fort loin.* (Chateaub.) *Dès que l'homme fut soumis à la nécessité de se défendre contre des animaux plus forts que lui, il dut sentir le besoin d'une* ARME *plus résistante que son bras.* (D'Hautpoul.) *Il faut savoir se ménager, et ne pas toujours présenter la pointe de ses* ARMES. (Alex. Dum.) *Les hunes regorgeaient d'*ARMES, *et les faisceaux de haches et de piques brillaient de loin en loin sur le pont.* (E. Sue.)

Eh bien, trouvez-moi donc quelque *arme*, quelque [épée.
RACINE.

. . . T'attaquer à moi! Qui t'a rendu si vain,
Toi qu'on n'a jamais vu les *armes* à la main?
CORNEILLE.

— Par ext. Tout objet qui, dans une circonstance critique et imprévue, sert à l'attaque ou à la défense: *Il se fit de sa canne une* ARME *redoutable. Pour toute* ARME, *je n'avais que mon parapluie. Le banquet eut un dénoûment inattendu: carafes, bouteilles, verres, assiettes, jusqu'aux débris du dessert, tout devint une* ARME *entre les mains des convives rendus furieux. Ne vous prenez jamais de querelle avec une repasseuse: ses* ARMES *sont toujours prêtes, et l'action devient chaude dès le début.* (***)

— Collectiv. Armure: *Endosser ses* ARMES. *Se couvrir de ses* ARMES. *Ses* ARMES *étaient polies comme une glace.* (Fén.)

— Guerre, entreprise militaire, combats, exploits: *Vider une querelle par les* ARMES. *Soutenir, affermir l'Etat par ses* ARMES. *Les* ARMES *sont sacrées, lorsqu'elles sont l'unique ressource des opprimés.* (Machiavel.) *Je sais que le droit des* ARMES *est nécessaire pour la conservation de la société.* (Fléch.) *Dieu a béni vos* ARMES. (Fléch.) *Le roi se jeta à genoux pour remercier Dieu du premier succès de ses* ARMES. (Volt.) *César joignit la gloire des lettres à celle des* ARMES. (La Harpe.) *L'enthousiasme qu'inspire la gloire des* ARMES *est le seul qui puisse devenir dangereux à la liberté.* (Mme de Staël.) *Les* ARMES *détruisent tous les arts.* (Lamenn.)

De mon heureux rival j'accompagnai les *armes*.
RACINE.

Il doit au sang d'Hector tout l'éclat de ses *armes*.
RACINE.

Le dieu de Mahomet, protecteur de nos *armes*.
VOLTAIRE.

— La force armée: *Les rois ne peuvent régner aujourd'hui que par la violence des* ARMES. (Chateaub.) *Ce sont les* ARMES *de la France qu'invoquent, dans leur martyre, toutes les patries opprimées.* (Ledru-Roll.)

Il bravait de vingt rois les *armes* épuisées.
V. HUGO.

‖ Ne s'emploie qu'au pluriel dans ces deux derniers sens.

— Poét. *Les armes célestes*, La foudre, la tempête, l'ouragan.

Tout avait dû tomber sous les *célestes armes*.
LA FONTAINE.

— Fig. Toutes les ressources qu'on puise dans son esprit, sa raison, sa mémoire, etc., pour attaquer ou pour se défendre: *Les* ARMES *de l'éloquence, de la raison. L'*ARME *de la calomnie. L'Hespérie n'a-t-elle point d'autres* ARMES *contre la perfidie que la perfidie?* (Fén.) *J'avais des* ARMES *contre vos menaces, je n'en ai pas contre vos larmes.* (J.-J. Rouss.) *Le ridicule est l'*ARME *favorite des Français.* (Raynal.) *Nous sommes habitués à regarder l'esprit comme une* ARME, *et nous mesurons sa force aux blessures qu'il fait.* (St-Marc Gir.) *Voltaire, précoce par l'audace comme par le talent, commençait à jouer avec ces* ARMES *de la pensée dont il devait faire plus tard un si redoutable usage.* (Lamart.) *La calomnie est toujours l'*ARME *des envieux.* (De Ségur.) *L'amour, cette chose frivole, est cependant la seule* ARME *avec laquelle on puisse frapper les âmes fortes.* (H. Beyle.) *La douceur et la soumission sont les plus fortes* ARMES *de la femme.* (Balz.) *Elles étaient sans* ARMES *contre le malheur, comme sans expérience pour apprécier le bonheur.* (Balz.) *La mort est l'*ARME *dernière du juste contre la tyrannie.* (Lacord.) *La violence et l'outrage sont les* ARMES *de l'imposture.* (E. Laboulaye.) *L'*ARME *la plus acérée, c'est la coquetterie.* (A. de Musset.) *Toutes les* ARMES *de l'ironie peuvent être employées au bien comme au mal.* (Prév. Paradol.)

Contre un pareil malheur ma constance est sans *armes*.
MOLIÈRE.

Prends garde! contre toi j'ai peut-être des *armes*.
ARM. BARTHET.

Je ne veux point encore, en lui manquant de foi,
Donner à sa vertu des *armes* contre moi.
RACINE.

Vous fiez-vous encore à de si faibles *armes?*
N'est-ce que par des pleurs que vous me secondez?
RACINE.

Faibles agneaux, livrés à des loups furieux,
Nos soupirs sont nos seules *armes*.
RACINE.

Dans ces jours destinés aux larmes,
Où mes ennemis en fureur
Aiguisaient contre moi les *armes*
De l'imposture et de l'erreur.....
J.-B. ROUSSEAU.

— Nom donné aux différentes espèces de troupes qu'un Etat entretient: *L'*ARME *de l'infanterie. L'*ARME *de la cavalerie. L'*ARME *du génie. L'*ARME *de l'artillerie. La connaissance de la géologie, de la mécanique et de leurs applications est importante dans l'*ARME *du génie militaire.* (Dureau de la Malle.) *Il est capitaine de génie, et des plus distingués de son* ARME. (E. Sue.) ‖ Se dit aussi des corps particuliers: *L'*ARME *des dragons, des lanciers*, etc.

— *La carrière, la voie, la profession des armes*, ou absol. *Les armes*, L'état militaire: *La* VOIE DES ARMES *n'est plus qu'une profession déclarée d'irréligion et de licence.* (Mass.) *Je me suis acquis dans les* ARMES *l'honneur de six ans de service.* (Mol.) *La* PROFESSION DES ARMES *a besoin d'être honorée par ceux qui l'exercent.* (Scribe.) *C'est un des côtés mauvais du* MÉTIER DES ARMES, *que cet excès de force où l'on prétend toujours guinder son caractère.* (A. de Vigny.)

— Le mot *arme* entre dans une foule de locutions plus ou moins usitées, dont voici la liste, que nous rangeons sous quatre groupes, suivant la forme qu'affectent ces locutions:

1° *Armes offensives*, Celles qui servent à l'attaque, par oppos. à *armes défensives*, celles qui servent à la défense: *Les* ARMES OFFENSIVES *sont l'instrument de la force ou de la violence, les* ARMES *défensives sont la protection du droit ou de la faiblesse.* Fig. Dans ces deux sens: Moyens d'agression ou de défense: *La moquerie est une* ARME OFFENSIVE *qu'on ne voit jamais dans les mains des hommes bien nés.* (S. Dubay.) *Les journaux sont l'*ARME OFFENSIVE *de la démocratie.* (De Bonald.) *Celui qui n'est soumis à aucune loi est privé de l'*ARME DÉFENSIVE *la plus salutaire.* (H. Heine.) ‖ *Armes blanches*, Nom que l'on donne aujourd'hui aux armes de main, ou mieux aux armes qui n'ont pas d'autre impulsion mécanique que celle que la main leur communique. ‖ *Armes naturelles*, Celles que la nature a mises à la disposition des divers êtres, pour attaquer ou se défendre: *En fait d'*ARMES NATURELLES, *le lion et le chat sont bien mieux partagés que l'homme. Les épines sont des* ARMES NATURELLES *fort nécessaires à certaines plantes. Il lui démontra mathématiquement le chausson, et lui expliqua* ex professo *la manière d'utiliser les* ARMES DE LA NATURE. (R. Perrin.) ‖ *Armes portatives*, Armes qu'un seul homme peut manœuvrer et déplacer. ‖ *Armes collectives*, Objets servant à protéger plusieurs personnes à la fois, comme les tortues employées par les anciens. On a quelquefois étendu cette dénomination aux ouvrages de défense, tels que remparts, bastions, etc. ‖ *Armes personnelles*, Armes défensives qui mettent à couvert une seule personne, et même, en général, une partie seulement de son corps. Tels sont le casque, le bouclier, la cuirasse, les gantelets, etc. ‖ *Armes boucanières*, Fusils dont le canon est plus long que celui des fusils ordinaires, et dont se servaient en Amérique les chasseurs de bœufs sauvages, particulièrement à Saint-Domingue. ‖ *Armes missiles*, Nom sous lequel les Romains désignaient les armes de jet. ‖ *Armes dardelles*, Armes qui se lançaient à la manière des dards, des traits et des flèches.

— 2° *Armes à feu*, Armes dans lesquelles les gaz produits par l'inflammation de la poudre servent de moteur, qu'elles soient portatives comme le pistolet, la carabine, etc., ou non portatives comme le canon, le mortier, l'obusier: *S'agit-il d'exercer Emile au bruit d'une* ARME À FEU, *je brûle d'abord une amorce dans un pistolet.* (J.-J. Rouss.) ‖ *Armes à percussion*, Celles dans lesquelles la poudre prend feu par l'intermédiaire d'une capsule fulminante, qu'enflamme le choc d'une espèce de marteau dit *percuteur;* c'est ce qu'on appelle vulgairement *armes à piston*. ‖ *Armes à vapeur*, Sorte de canons inventés par l'ingénieur américain Jacob Perkins, et où les boulets sont chassés par la force expansive de la vapeur, armes dont l'usage a été reconnu à peu près impossible pour la guerre de campagne, mais qui pourraient être fort utiles pour la défense des places. ‖ *Armes à vent*, Celles dans lesquelles l'air comprimé est le seul moteur dont

on fait usage pour lancer des balles. ‖ *Armes de jet* ou *armes de trait*, Qui agissent en lançant un projectile, comme la fronde, l'arc, l'arbalète, le fusil, la carabine et le pistolet : *L'homme éprouva bientôt le besoin d'atteindre sa proie de loin, et de frapper son ennemi sans en être approché; de là l'invention des* ARMES DE JET. (Maury.) ‖ *Armes de jet.* Se dit aussi des anciennes armes non portatives qui servaient à lancer des projectiles, telles que les catapultes, les balistes, les carcamuses, etc. ‖ *Armes de main* ou *d'escrime*, Armes dont on se sert en les tenant à la main soit pour assommer, soit pour trancher ou piquer. Telles sont la massue, l'épée, le sabre, le poignard, etc. ‖ *Armes de luxe*, Celles qui, fabriquées pour les particuliers, sont couvertes de ciselures, d'ornements et, par conséquent, sont d'un prix plus élevé que les armes de guerre. ‖ *Armes à outrance.* Se disait, au moyen âge, de certaines armes de combat très-dangereuses, et dont on faisait usage dans les combats à mort. ‖ *Armes de guerre*, Armes blanches et armes à feu destinées à l'usage des troupes, et fabriquées sous la direction d'entrepreneurs qui traitent avec le ministre de la guerre. ‖ *Armes de commerce.* Nom sous lequel on comprend les armes apparentes et non prohibées, qui n'ont pas le calibre de guerre, comme pistolet de poche, fusil de chasse, etc. : *Les* ARMES DE COMMERCE *peuvent être exportées sans autorisation spéciale.* ‖ *Armes de traite*, Armes d'une fabrication très-inférieure, destinées au commerce d'échange avec certaines contrées d'Afrique. ‖ *Armes d'hast*, Nom général donné anciennement à toutes les variétés d'armes offensives, composées d'un fer aigu ou tranchant fixé à l'extrémité d'une hampe, comme la haste, la pique, la lance, la sarisse, l'épieu, la falarique, le javelot, l'angon, la zagaye, la lancegaye, l'esponton, le fauchard, la pertuisane, la hallebarde, etc.

— 3° *Fait d'armes*, Action de bravoure dans un combat : *Votre sang-froid ne m'empêchera pas de soutenir que vous êtes le héros d'un des plus beaux* FAITS D'ARMES *de cette guerre.* (E. Sue.) ‖ *Trophée d'armes*, Réunion d'armes de diverses espèces, disposées symétriquement pour former décoration. ‖ *Faisceau d'armes*, Assemblage de fusils qui se soutiennent par l'engagement des baïonnettes les unes dans les autres, en formant une espèce de pyramide. On dit de même : *Mettre les armes en faisceau.* ‖ *Port d'armes*, Attitude du soldat qui porte les armes. ‖ *Salut des armes*, Sorte de salut militaire qui consiste en un certain mouvement de l'épée. ‖ *Prise d'armes*, Action de s'armer, en parlant d'une troupe, surtout à l'occasion d'une revue : *Il y aura dimanche une* PRISE D'ARMES *pour toute la garnison.* ‖ *Suspension d'armes*, Trêve, cessation momentanée des hostilités entre les parties belligérantes. Se dit par anal. d'une trêve dans une dispute, une discussion : *Assez de malices comme cela; je demande une* SUSPENSION D'ARMES. ‖ *Place d'armes*, Lieu où l'on exerce les troupes dans une ville de guerre, dans une citadelle; pop. et fam. *La place d'armes*, la poitrine : *J'ai conclu, d'après l'ordonnance du médecin, que la* PLACE D'ARMES *était attaquée.* ‖ *Salle d'armes*, Salle ou galerie qui renferme une collection d'armes : *Remontez à la* SALLE D'ARMES *et prenez les meilleures; aussi bien, elles seraient perdues.* (X. Marmier.) ‖ *Gens d'armes.* Se disait des hommes d'armes d'une compagnie d'ordonnance. Chacun d'eux avait sous ses ordres un certain nombre d'archers. ‖ *Hommes d'armes*, Nom donné en général à tous les soldats régulièrement armés qui servaient dans les guerres du moyen âge. ‖ *Héraut d'armes*, Officier d'un prince, d'un Etat souverain, qui était chargé de faire certaines publications solennelles, de s'acquitter de certains messages importants. Les hérauts d'armes figuraient aussi dans les cérémonies publiques. ‖ *Roi d'armes*, Chef des hérauts d'armes. ‖ *Poursuivant d'armes*, Gentilhomme qui s'attachait aux hérauts d'armes, et aspirait à leur charge. ‖ *Pas d'armes*, Combat qu'un seul ou plusieurs chevaliers entreprenaient pour défendre contre tout venant un pas ou passage fermé par une barrière. ‖ *Passe d'armes*, Rencontre entre les combattants dans une joute, un tournoi. ‖ *Veille des armes*, Cérémonie qui consistait en ce que celui qui devait être armé chevalier passait la nuit qui précédait sa réception dans une chapelle, en présence des armes dont il devait être revêtu ‖ *Fraternité d'armes*, Sorte d'association, d'alliance entre deux chevaliers qui s'étaient juré réciproquement de s'entr'aider envers et contre tous, en échangeant entre eux quelques armes. ‖ *La voie des armes*, L'emploi de la force armée, la guerre : *La* VOIE DES ARMES *est la dernière à laquelle un gouvernement doit avoir recours.* Signifie aussi Duel : *Vider une querelle par la* VOIE DES ARMES.

— 4° *Etre présent sous les armes*, Etre sous les drapeaux, être en activité de service : *La France a cinq cent mille hommes* SOUS LES ARMES. ‖ *Etre sous les armes*, *en armes*, *se mettre sous les armes*, Avoir pris les armes pour quelque expédition, quelque service : *Mettez vos peuples* SOUS LES ARMES. (Fén.)

> Le peuple est aux autels, vos soldats *sont en armes.*
> VOLTAIRE.

‖ Fig. Etre sur ses gardes, être préparé à quelque chose : *L'Apôtre nous exhorte à être toujours* SOUS LES ARMES. (Boss.) *Là où règne la tyrannie, la ruse est toujours* SOUS LES ARMES. (Mme S. Gay.) ‖ Se dit encore, en parlant des dames, dans le sens de Etre coquettement parée : *Le roi mena l'électeur de Bavière dans le salon, toutes les dames y* ÉTAIENT SOUS LES ARMES. (St-Sim.) *Les quatre sœurs* S'ÉTAIENT MISES SOUS LES ARMES; *des robes très-fraîches, des ceintures neuves, de jolis chapeaux, et une chaussure soignée, annonçaient qu'on avait fait quelques frais pour nous.* (Brill.-Sav.) *Le lendemain, Valérie* SE MIT SOUS LES ARMES, *en faisant une de ces toilettes que les Parisiennes inventent quand elles veulent jouir de tous leurs avantages.* (Balz.)

> ... Comment braver le sourire ou les larmes
> D'une solliciteuse aimable et *sous les armes!*
> PIRON.

‖ *Prendre les armes, courir aux armes*, S'armer pour l'attaque ou pour la défense : *Quand un voisin injuste l'attaquerait, tous les autres, intéressés à sa conservation,* PRENDRAIENT LES ARMES *pour le défendre.* (Fén.) *Les Egyptiens* COURURENT AUX ARMES. (Fén.) *On ne peut nous alléguer ici le caractère excessif de Tertullien, ni ces maximes outrées qui défendaient de* PRENDRE LES ARMES *pour quelque cause que ce fût.* (Boss.)

> A tous mes Tyriens faites *prendre les armes.*
> RACINE.

‖ On dit aussi *prendre les armes*, quand il ne s'agit que de faire l'exercice ou de rendre honneur à quelqu'un. ‖ *Passer par les armes*, Fusiller, exécuter militairement. Cette locution a donné lieu, à la cour de Louis XIV, à la plaisanterie suivante : L'esprit des Mortemart, comme on sait, était passé en proverbe. Celui de Mme de Montespan, naturellement méchante, et dont la hauteur et les caprices étaient extrêmes, la portait sans cesse au sarcasme et à l'épigramme. Personne, pas même le roi, n'était à l'abri des traits déchirants de sa satire, au point que les courtisans évitaient de passer sous ses fenêtres, surtout quand le roi y était. Ils disaient que c'était *passer par les armes*, et ce mot devint proverbe à la cour. ‖ *Faire ses premières armes*, Faire sa première campagne, aller à la guerre pour la première fois. Par anal., En être à ses débuts dans une carrière quelconque : *Ils* FAISAIENT *ainsi* LEURS PREMIÈRES ARMES : *leur apprentissage était un chef-d'œuvre.* (Balz.) *La plupart des représentants de la Montagne, jeunes et inconnus, en ont profité pour* FAIRE LEURS PREMIÈRES ARMES *à la tribune.* (Journ.) ‖ *Tourner ses armes contre quelqu'un*, Lui faire la guerre, après avoir vécu en paix avec lui : *Ce prince ingrat* TOURNA SES ARMES CONTRE *celui à qui il devait tout.* ‖ Se dit, par anal., en parlant de tout moyen d'attaque : *Le procureur* TOURNA SES ARMES CONTRE *les autres créanciers, et m'assura la possession de mon château.* (Le Sage.) ‖ *Donner, fournir des armes contre soi*, Fournir à son adversaire des moyens de se défendre ou d'attaquer : *Vous* DONNEZ DES ARMES *au démon* CONTRE VOUS. (Boss.)

> Je ne veux pas encore, en lui manquant de foi,
> *Donner* à sa vertu des *armes contre moi.*
> RACINE.

> C'est que vous appuyez vous-même son courroux,
> Et que vous lui *donnez des armes contre vous.*
> RACINE.

‖ Signifie aussi Fournir des motifs ou des prétextes de guerre :

> Des enfants de Japet toujours une moitié
> *Fournira des armes* à l'autre.
> LA FONTAINE.

‖ *Mettre les armes à la main*, Exciter, engager dans une lutte, dans une guerre : *Un conquérant ne cherche qu'un prétexte qui lui* METTE LES ARMES À LA MAIN. ‖ *Mettre bas les armes*, Cesser les hostilités :

> Je n'ai pas cru devoir *mettre les armes bas.*
> CORNEILLE.

‖ *Poser les armes*, Poser à terre la crosse du fusil qu'on manœuvre. Signifie aussi, Se rendre, faire la paix ou une trêve : *Il contraignit deux chefs expérimentés à* POSER LES ARMES. (Fén.) ‖ Dans un sens moral, Renoncer à la lutte : *Souvent, dans une discussion, on peut sans lâcheté* POSER LES ARMES. *Son mauvais caractère ne résiste plus; il a* POSÉ LES ARMES. *Le soldat de Jésus-Christ ne doit jamais* POSER LES ARMES. (Boss.) ‖ *Rendre les armes*, Remettre ses armes au vainqueur, se rendre à discrétion : *La garnison refusa de* RENDRE LES ARMES. ‖ Se dit, dans un sens figuré, pour S'avouer, se reconnaître vaincu; céder, se soumettre : *Après avoir soutenu pendant quelque temps mon opinion, j'ai été forcé enfin de* RENDRE LES ARMES. *Madame du Pui-du-Fou ne veut pas que je mène ma petite-fille; elle dit que c'est hasarder, et, là-dessus, je* RENDS LES ARMES. (Mme de Sév.) *Vous* RENDEZ LES ARMES *et vous demandez grâce.* (Mass.) *Il n'a* RENDU LES ARMES *de près ni de loin à cette puissance créatrice qui porte au premier rang un petit nombre d'hommes.* (Ste-Beuve.)

> Sitôt que je la vis, je lui *rendis les armes.*
> MALHERBE.

> A ses premiers regards les cœurs *rendent les armes!*
> MOLIÈRE.

> Et ses tendres propos me font *rendre les armes.*
> CORNEILLE.

> Et les gens du bel air ne *rendent pas les armes,*
> Si la célébrité n'est jointe avec les charmes.
> LA CHAUSSÉE.

> Au mont Ida l'heureux berger Pâris,
> De la beauté vous accordant le prix,
> Força Junon de vous *rendre les armes.*
> MALFILATRE.

‖ *Porter, présenter les armes*, Exécuter certains mouvements, certains maniements de l'arme qui sont commandés dans l'exercice militaire. *On porte, on présente aussi les armes pour saluer.* ‖ *Porter les armes* signifie aussi Faire la guerre : *Le plus grand crime est de* PORTER LES ARMES *contre sa patrie. Le duc de Bourbon fit oublier toutes ses grandes qualités en* PORTANT LES ARMES *contre sa patrie. Il n'*A *jamais* PORTÉ LES ARMES *contre les Troyens.* (Fén.) ‖ *Faire tomber les armes des mains de quelqu'un*, Le fléchir, l'apaiser le désarmer :

> Le flux de mes larmes,
> De leur main insolente *a fait tomber les armes.*
> MALHERBE.

> Peut-être elle n'attend qu'un espoir incertain
> Qui lui *fasse tomber les armes de la main.*
> RACINE.

‖ *Faire arme de tout*, Se servir, en guise d'armes, de toute sorte d'objets : *A défaut de fusils, les insurgés* FAISAIENT ARMES DE TOUT. ‖ Fig. Se servir de toute espèce de moyens pour l'emporter, pour réussir : *Eusèbe, qui* FAIT ARME DE TOUT, *eût cité ce passage avec emphase.* (Volt.) ‖ *Tirer les armes, faire des armes comme Saint-Georges*, Etre très-fort sur l'escrime, par allusion à l'adresse extraordinaire du chevalier de Saint-Georges : *Adroit à tous les exercices du corps, il tirait admirablement le pistolet*, FAISAIT DES ARMES COMME UN SAINT-GEORGES, *montait à cheval comme un paladin.* (Balz.) ‖ *Etre bien sous les armes*, Avoir bonne tournure, quand on est en uniforme et armé. ‖ *Echanger les armes*, autrefois, Procédé de courtoisie par lequel on cimentait une alliance, une amitié. On lit dans l'*Iliade* que Glaucus et Diomède, après avoir combattu l'un contre l'autre, se jurèrent amitié et changèrent de cuirasse; mais comme la cuirasse de Glaucus était d'or et que celle de Diomède n'était que d'airain, on appelait proverbialement *échange de Diomède* tout marché duquel on tirait de très-grands avantages; on disait, au contraire, de l'autre partie, qu'elle avait fait un *échange de Glaucus.*

— Le mot *armes* entre dans un certain nombre de locutions interjectives, qui font partie du vocabulaire militaire.

— *Présentez armes!* Commandement militaire pour faire porter l'arme en avant de la poitrine et la présenter à un supérieur en signe d'honneur. ‖ *Bas les armes!* Commandement de déposer ses armes et de ne plus en faire usage. ‖ *Reposez vos armes!* Commandement militaire pour faire mettre le fusil à terre. ‖ *Portez armes!* Commandement militaire de se mettre au port d'armes ‖ *Armes bras!* Commandement pour mettre le fusil au bras, posé horizontalement sur la poitrine. ‖ *Arme sur l'épaule droite... gauche!* Commandement militaire pour faire mettre l'arme au repos sur l'épaule droite ou sur l'épaule gauche. ‖ *Aux armes!* Cri poussé pour appeler les citoyens, les soldats à prendre les armes :

> *Aux armes!* les Génois sont dans l'Adriatique.
> C. DELAVIGNE.

> *Aux armes*, citoyens! formez vos bataillons.
> ROUGET DE LISLE.

> La trompette a jeté le signal des alarmes,
> *Aux armes!* Et l'écho répète au loin : *Aux armes!*
> LAMARTINE.

Est aussi le cri que fait entendre une sentinelle, un factionnaire, pour avertir les soldats d'un poste de prendre les armes, de se mettre en rang à l'approche d'un officier supérieur ou pour le passage d'un régiment, d'un bataillon, d'un détachement, etc.

— Loc. prov. *Les armes sont journalières*, Dans la guerre, on est sujet à éprouver la bonne et la mauvaise fortune, et, figurém., Selon le cours ordinaire des choses, tantôt on réussit, tantôt on échoue dans ses entreprises : *La pièce nouvelle n'a pas réussi;* LES ARMES SONT JOURNALIÈRES. *Je gagnai hier dix écus; j'en ai perdu quinze aujourd'hui :* LES ARMES SONT JOURNALIÈRES. Remarquons, toutefois, que, dans ces deux sens, cette locution s'emploie ordinairement comme expression de condoléance, pour consoler quelqu'un d'un échec. ‖ *Il n'est pas de plus belles armes que les armes de vilains.* Se disait autrefois des armoiries que les marchands, les roturiers figuraient sur leurs enseignes, et dans lesquelles, suivant Mézeray, ils plaçaient « des chiffres, des outils, des écus, des couronnes, des timbres, des cimiers, des supports, etc. » Ils choisissaient les pièces les plus illustres, et donnèrent ainsi naissance à cette locution. ‖ *S'escrimer des armes de Samson*, Jouer des mâchoires, manger de grand appétit. Allusion peu civile à la mâchoire d'âne dont Samson se fit une arme, dans son fameux combat contre les Philistins. Cette locution a donné lieu au dialogue suivant entre deux convives. 1er CONVIVE. J'ai mangé de ces petits poissons autant que Samson a tué de Philistins. 2e CONVIVE. Avec les mêmes *armes?* ‖ *Passer l'arme à gauche*, Mourir : *Toute la famille* A PASSÉ L'ARME À GAUCHE. (P. Lacroix.) ‖ *Le diable en prendrait les armes*, Manière plaisante et familière d'exprimer l'intensité d'une chose faite aux dépens de quelqu'un : *Elle sauta sur mon bambou, et me donna une volée, ah! mais, voyez-vous, que* LE DIABLE EN AURAIT PRIS LES ARMES. (Alex. Dum.) Dans cette façon énergique de parler, le mot *armes* n'a aucun sens logique; c'est un nouvel exemple de la facilité avec laquelle le peuple corrompt certaines expressions. La forme primitive de cette locution est : *Le diable en aurait pris son* ÂME, allusion au supplice à la suite duquel un patient roué de coups rendait son *âme*, qui devenait ainsi butin, proie, héritage du diable. Cette corruption est de la même nature que celle qui a fait *flageolet* (haricot) de *faseolus; Petit-Muse* (rue du), pour *pute y musse;* de *grand cœur*, pour de *gréant cœur; Ours* (rue aux), pour *Oës*, et plusieurs autres locutions déjà citées dans cet ouvrage. ‖ *Armes de Bourges, Il représente les armes de Bourges.* Se dit d'un ignorant, d'un homme mal élevé, qui, au mépris de toute bienséance, s'étale tout de son long dans un fauteuil, allusion aux armes de Bourges, qui représentaient un âne dans cette position. Voici l'origine assignée à ce proverbe : Asinius Pollio, lieutenant de César, s'était rendu maître de la ville de Bourges. Cette ville, assiégée ensuite par les Gaulois, fut vaillamment défendue par Asinius, qui, malade de la goutte, se fit porter sur les remparts, assis dans une litière. L'armée gauloise fut repoussée, et l'on vanta fort l'action du général romain, laquelle, représentée sur des armoiries, donna ainsi naissance aux armes de la ville. Suivant quelques étymologistes — et leur opinion donnerait plus de relief aux armes de la ville de Bourges — Asinius Pollio aurait été lui-même un général gaulois défendant la ville contre une attaque des Romains. On comprend comment Asinius devint *asinus* (en lat. *âne*), et comment la peinture, venant en aide à l'altération du texte, la figure d'un âne en vint à remplacer celle du général romain ou gaulois.

— Mar. *Capitaine d'armes*, Sous-officier de marine chargé de la garde des menues armes du vaisseau.

— Chass. *Armes de la barre*, Défenses du sanglier.

— Relig. *Armes spirituelles*, Les moyens dont se sert l'Eglise pour repousser les attaques dirigées contre elle, et qui privent des avantages de l'ordre spirituel, sans toucher à la personne ou aux biens du délinquant : *L'Eglise n'a que des* ARMES SPIRITUELLES. (Boss.)

— Hist. *Armes courtoises*, Armes dont on se servait le plus souvent dans les joutes, les tournois, et qui avaient été rendues aussi peu dangereuses que possible. C'étaient des lances sans fer, des épées sans taillant ni pointe, etc. ‖ *Armes d'honneur*, Chez les anciens, Armes particulières qu'on donnait aux guerriers qui s'étaient signalés par des actions d'éclat. Cette distinction fut aussi en usage sous nos rois. Mais c'est la République surtout qui a donné du relief à ces récompenses. Un arrêté des consuls du 4 ventôse an VIII institua, comme récompense militaire, le don de fusils, sabres, mousquetons, carabines, baguettes et trompettes d'honneur : ces objets, en argent ou garnis de ce métal, portaient une inscription indiquant le nom du militaire et la date de l'action dans laquelle il s'était signalé. La loi du 29 floréal an X accorda la décoration de la Légion d'honneur à tous ceux qui avaient obtenu des armes ou insignes dans les conditions ci-dessus relatées. Il fut décidé, en 1804, par le conseil d'Etat, que les armes d'honneur des militaires décédés doivent, s'ils n'en ont pas disposé par testament, être envoyées au maire de la commune de leur domicile, pour être remises solennellement à leurs héritiers. L'institution des armes d'honneur était un pas vers la création d'une décoration militaire et civile, qui désormais suffit à récompenser tous les services. ‖ *Armes assomptives*, Nom donné pendant le moyen âge, surtout en Angleterre, aux armes qu'un roturier avait conquises à la guerre sur un noble, et qu'il avait désormais droit de porter et de transmettre à ses descendants.

— Jurispr. Toute machine, instrument ou ustensile tranchant, perçant ou contondant, servant par sa nature ou ayant servi à exercer quelque violence : *Les couteaux et ciseaux de poche et les bâtons ne sont pas considérés comme des* ARMES *au point de vue pénal, si on n'en a pas fait usage.* ‖ *Arme de guerre*, Toute arme blanche ou à feu pouvant être à l'usage des troupes, telle que fusil, mousqueton, pistolet de calibre, sabre ou baïonnette : *Il est interdit de fabriquer, sans autorisation, des* ARMES DE GUERRE. ‖ *Arme prohibée*, Toute arme dont le port, la vente et la fabrication sont interdits par la loi ou par des règlements d'administration publique : *Les pistolets de poche sont des* ARMES PROHIBÉES. *On s'est alors avisé que la canne à épée sur laquelle s'est jeté ce pauvre homme, qui est mort, était une* ARME PROHIBÉE, *et que le meurtrier était au moins coupable de l'avoir eue en ses mains.* (L. Veuillot.) ‖ *Port d'armes*, Droit, faculté de porter sur soi des armes, que l'autorité accorde dans certains cas. Signifie aussi Permission de chasser. On dit aussi dans ce dernier sens *permis de chasse.*

— Escr. *Maître d'armes*, *Maître en fait d'armes*, Maître d'escrime, celui qui enseigne à manier le fleuret, l'épée, etc. ‖ *Salle d'armes*, Lieu où l'on enseigne publiquement l'escrime : *La* SALLE D'ARMES *enseigne aux fous la prudence et le courage.* (J. Janin.) ‖ *Faire*

des armes, tirer des armes, S'exercer à l'escrime : *Un homme qui ne sait pas* FAIRE DES ARMES *sera plus soigneux d'éviter la compagnie des bretteurs.* (J.-J. Rouss.) *Paul* FAISAIT *donc tous les matins* DES ARMES, *allait au manége et* TIRAIT *le pistolet.* (Balz.) ‖ *Tirer dans les armes*, Porter un coup d'épée entre les bras de son adversaire, ou, ce qui est la même chose, du côté gauche de son épée. ‖ *Tirer hors les armes*, Allonger un coup d'épée hors du bras de son adversaire, du côté droit de son épée. ‖ *Tirer sur les armes*, Porter un coup d'estocade. ‖ *Tirer sous les armes*, Porter un coup d'estocade à l'adversaire, dans les armes ou hors des armes, en faisant passer la lame de l'épée par-dessous son bras. ‖ *Se déployer sous les armes*, Poser son corps et ses membres en faisant de l'escrime : *A la manière dont il* SE DÉPLOYAIT SOUS LES ARMES, *le chevalier vit bien qu'il n'avait pas affaire à un novice.* (Brill.-Sav.) ‖ *Avoir les armes belles*, Faire des armes avec grâce. ‖ *Mettre les armes à la main à quelqu'un*, Etre le premier à lui apprendre l'escrime.

— Blas. Emblèmes, signes symboliques peints et figurés sur l'écu, et servant à distinguer une famille noble, une nation, une ville, une corporation : *Les* ARMES *des Montmorency. Les* ARMES *de France, d'Angleterre. Sceller du sceau de ses* ARMES. *Il hérita de tous les biens de cette maison, à condition d'en porter le nom et les* ARMES. (Acad.) *Les chevaliers portaient les* ARMES *de leurs maîtresses.* (Hamilt.) *On arrache ses* ARMES *des poteaux.* (Dider.) *On a l'habitude de faire peindre ses* ARMES *aux portières de son carrosse.* (Volt.) On dit aussi ARMOIRIES. ‖ *Armes parlantes*, Celles qui consistent en un ou plusieurs objets naturels, dont le nom rappelle celui de la personne. Ainsi, les armes de la maison de la Tour d'Auvergne portent une tour, celle des Mailly un maillet, etc. ‖ *Armes diffamées*, Celles dont on a retranché quelque pièce, en punition d'une faute, d'une forfaiture ; c'est ainsi que Jean d'Avesnes ayant manqué de respect à sa mère Marguerite, comtesse de Flandre, en présence du roi saint Louis, fut condamné à porter le lion de ses armes morné, c'est-à-dire sans ongles et sans langue. ‖ *Armes pleines*, Armes entières, d'une pièce et d'un tenant, sans brisures ni altérations. ‖ *Armes brisées*, Celles qui offrent des brisures, des bordures, pour distinguer les cadets de leur aîné, ou pour indiquer la bâtardise. ‖ *Armes chargées*, Celles auxquelles on a ajouté de nouvelles pièces. ‖ *Armes fausses* ou *Armes à enquerre*, Celles qui ne sont pas conformes aux règles du blason. ‖ *Juge d'armes*, Celui qui était établi pour juger des armoiries, des titres de noblesse.

— Techn. Feuillet de scie mince et large à l'usage des facteurs de pianos.

— **Syn. Arme, armure.** *Arme* désigne la chose elle-même, indépendamment de tout travail d'appropriation, et il se dit de ce qui sert à attaquer comme à se défendre : *Dans le danger, on se fait une* ARME *d'une pierre ou d'un bâton. Armure*, au contraire, emporte toujours l'idée d'un travail antérieur ; il se dit souvent de l'ensemble des armes défensives : *Godefroi de Bouillon menait dix mille cavaliers couverts d'une* ARMURE *complète.* (Volt.) Il se dit aussi, en particulier, de chacune des armes défensives servant à protéger quelque partie du corps : ARMURE *de tête*, ARMURE *de cuisse*.

— **Syn. Armes, armoiries.** *Armes* désigne les figures représentées sur l'écusson : *Les* ARMES *d'un prince sont représentées sur la porte de son palais.* (Mme de Sév.) *Armoiries* désigne les armes et tout ce qui y a rapport : *Un des souverains du Dauphiné avait mis un dauphin dans ses* ARMOIRIES. (Volt.) Le mot *armes* ne doit pas être employé dans le sens d'*armoiries*, toutes les fois qu'il formerait une équivoque. *Armoiries* est le mot propre de la science du blason ; *armes*, celui de l'usage commun.

— **Epithètes.** Offensives, défensives, polies, luisantes, brillantes, éclatantes, étincelantes, légères, lourdes, pesantes, retentissantes, sûres, fidèles, inutiles, faibles, fragiles, guerrières, belliqueuses, nobles, généreuses, victorieuses, triomphantes, précieuses, tranchantes, homicides, inhumaines, funestes, cruelles, meurtrières, sanglantes, ensanglantées, respectées, redoutées, redoutables, dédaignées, méprisées, parricides, sacriléges, impies, maudites, légitimes, protectrices, séditieuses, rebelles.

— **Encycl.** Hist. Si l'on en croit les Ecritures et la tradition chez tous les peuples, l'usage des *armes* est aussi ancien que le monde ; dès que deux hommes ont été en présence sur la terre, il y a eu rivalité, et les *armes* ont eu un rôle à jouer. On verra plus loin, par nos explications sur les *armes fossiles*, que l'homme n'a pas attendu la découverte du fer pour se fabriquer toutes sortes d'*armes* dangereuses. Il y a été conduit forcément, par une nécessité résultant de sa nature même. L'homme naît si faible en présence du reste de la nature animée, qu'on n'a vu en lui qu'un être dégradé et déchu d'une condition meilleure. Pour ne pas devenir la proie des milliers d'ennemis qui l'entourent, il a fallu qu'il appliquât son intelligence à suppléer à la vigueur qui lui manque ; ce n'est qu'à force de génie qu'il pouvait justifier le titre pompeux de *roi de la création* qu'il s'adjugeait. Réduit à ses forces naturelles, ce roi aurait été inévitablement dévoré par ses sujets ; aussi, l'invention des *armes* remonte-t-elle bien au delà des temps historiques. On conçoit, en effet, qu'un des premiers besoins de l'homme a dû être de se défendre contre certains animaux, d'en attaquer d'autres pour en tirer sa subsistance, et de faire la guerre à ses semblables pour acquérir ou conserver les objets nécessaires à ses besoins ou à ses passions.

On peut diviser l'histoire des *armes* que les hommes ont employées en deux époques, dont la première s'étend depuis les siècles les plus reculés jusqu'à l'invention de la poudre à canon et des armes à feu ; la seconde, depuis cette époque jusqu'à nos jours.

Première période. — Les premières *armes* que l'homme ait employées furent sans doute les plus naturelles, celles qui se trouvaient sous sa main, une pierre, un bâton ; de là l'invention de la massue, de la fronde, du javelot. Une circonstance fortuite amena probablement la découverte des métaux. Nous manquons à ce sujet de documents historiques bien précis ; cependant, on peut conjecturer que la marche indiquée ici est celle qui a été suivie, non-seulement parce qu'elle est la plus rationnelle, mais aussi parce qu'elle s'accorde avec les données de la géologie, la seule science qui puisse venir en aide aux investigations. On ignore l'époque à laquelle les métaux servirent à la confection des *armes ;* mais cette époque est assurément très-ancienne. La Genèse fait remonter jusqu'à Tubalcaïn, fils de Lamech, l'art de travailler les métaux. « Le premier il se servit du marteau, et fabriqua toutes sortes d'objets en fer et en airain. »

Dans la période qui suivit le grand cataclysme dont le souvenir est resté dans la tradition de tous les peuples, et à laquelle se rapporte la fondation des premiers empires, on trouve de nombreux témoignages d'une civilisation déjà avancée, et l'on remarque un progrès analogue dans l'art de fabriquer les *armes*. Les peuples qui bâtirent Ninive et Babylone, et qui taillèrent les granits de Thèbes et de Memphis, n'en étaient pas restés sur ce point à de simples essais. Les conquérants, les guerres et les excursions lointaines qui signalent cette époque, tout prouve que les *armes* avaient atteint déjà une certaine perfection. Les Grecs, civilisés plus tard, semblent moins avancés que les nations asiatiques. En effet, tandis que les grands empires d'Assyrie et d'Egypte atteignent l'apogée de leur puissance, la Grèce en est encore à son âge héroïque. Les races pélasgiques prennent possession du sol, qu'elles disputent pied à pied aux monstres des forêts. Tel est encore l'état de cette contrée, qu'on divinise ces hommes hardis et infatigables, ces nouveaux Nemrods, qui renouvellent, sur les bords de la Méditerranée, les exploits du grand chasseur assyrien. Ce n'est qu'à l'époque de la guerre de Troie que les Grecs acquièrent une certaine habileté dans la fabrication des *armes ;* encore sont-ils loin d'égaler leurs ennemis ; de là, sans doute, leurs revers pendant les premières années de ce siége fameux. Mais le génie grec doit triompher : Hector et ses guerriers, qui ont repoussé tant de fois les efforts de leurs adversaires, succomberont enfin, lorsque les Grecs auront appris d'eux à les vaincre. Parmi les détails de cette guerre, si l'on jette un coup d'œil d'ensemble sur les populations de l'Europe et de l'Asie rassemblées autour de la ville de Priam, on voit que, depuis cette époque, les *armes* ont peu varié dans leur classification générale. Elles se divisent naturellement en offensives et défensives, en *armes* de main et *armes* de jet, portatives ou non portatives.

La *massue*, la *fronde*, la *pique*, le *poignard*, l'*épée*, le *dard*, le *javelot*, l'*arc*, le *bélier*, la *baliste* et la *catapulte*, étaient les principales *armes* offensives ; le *casque*, la *cuirasse*, le *garde-cœur* ou plaque d'airain qui couvrait la poitrine, l'*ocrea* ou bottine garnie d'airain, enfin le *bouclier*, composaient le lourd arsenal des *armes* défensives. Tels furent les principaux instruments de mort avec lesquels se firent les guerres de l'antiquité grecque et romaine jusqu'à la période du moyen âge.

On en trouve d'autres, plus rarement employés, particuliers à des peuples barbares, ou prescrits quelquefois par les circonstances. Tel était le *lacet* ou *filet* du gladiateur romain nommé *rétiaire*, en usage, si l'on en croit Hérodote, chez les Sagarthes ou Nomades. On voit aussi les héros d'Homère se lancer des quartiers de rocs, et Hector porter la torche enflammée sur les vaisseaux des Grecs.

Parmi les peuples anciens, ceux qui perfectionnèrent le plus l'art de la guerre furent les Grecs et les Romains. Au courage naturel de leurs races, ils joignirent une grande habileté dans le maniement de leurs *armes*. Dès les temps héroïques, les flèches inévitables d'Hercule étaient renommées par toute la terre, et Ulysse n'était pas moins habile que le divin fils de Jupiter : Homère a magnifiquement décrit l'arc merveilleux d'Ulysse et l'adresse avec laquelle il s'en servit contre les prétendants. Personne n'ignore l'histoire de cet archer d'Amphipolis, qui se vengea avec tant d'adresse de Philippe, roi de Macédoine.

Cette habileté, les Grecs la durent particulièrement aux exercices corporels, qui furent toujours en honneur parmi eux ; chez les Romains, elle fut le résultat des guerres continuelles, qui forçaient les citoyens à s'appliquer toute leur vie au métier des *armes*. Nul doute que ce ne soit là une des principales causes de leurs succès militaires. En effet, les *armes* les plus meurtrières restent à peu près impuissantes entre des mains peu exercées. C'est ainsi que les *armes* à feu, cette invention qui devait tout bouleverser dans l'art de la guerre, ne produisirent d'abord que peu de résultats, par suite de l'inexpérience des soldats, ce qui faisait dire naïvement à Montaigne : « Les *armes* à feu sont de si peu d'effet, sauf l'étonnement des oreilles, qu'on en quittera l'usage. » Ce principe était rigoureusement pratiqué chez les Romains. Aussitôt qu'une défaite leur avait montré l'infériorité de leurs *armes* par rapport à celles de l'ennemi, leur premier soin était d'en inventer de plus avantageuses. Dans les guerres puniques, Rome fit des prodiges : marins novices, ses soldats réussirent à vaincre les flottes expérimentées de Carthage ; et il ne fallut rien moins que le génie du plus grand géomètre de l'antiquité pour arrêter quelque temps la flotte de Marcellus sous les murs de Syracuse. Tantôt Archimède brûlait les vaisseaux romains, tantôt il les fracassait, en lançant contre eux d'énormes quartiers de roches ; quelquefois même il les enlevait au moyen de puissants leviers. On voit par là combien étaient grandes les ressources de la balistique chez les anciens.

Les Grecs de l'empire byzantin, entourés d'ennemis, pressés d'un côté par les barbares du nord, de l'autre par les Turcs, ne leur résistèrent si longtemps que par la supériorité de leurs moyens de défense. Aux *armes* déjà connues, ils ajoutèrent le terrible feu grégeois, l'un des engins les plus meurtriers dont l'histoire fasse mention. Plus tard, les Turcs en découvrirent le secret, et s'en servirent pour combattre les croisés. L'invasion des barbares ne fit pas connaître d'*armes* nouvelles ; la plupart de celles qu'ils employaient étaient inférieures à celles des soldats de l'empire. Néanmoins, comme chez ces hordes la manière de combattre différait essentiellement de la tactique suivie jusqu'alors, la guerre changea de caractère. Aux savantes combinaisons des généraux romains, les envahisseurs opposèrent l'élan et la force corporelle. Les batailles devinrent ce qu'elles devaient rester pendant tout le moyen âge, une multitude de combats singuliers plutôt qu'une action d'ensemble ayant un but et une direction uniques. Cette méthode nouvelle développa la force individuelle des combattants, et donna naturellement la victoire aux bras les plus vigoureux. De là un perfectionnement inusité des *armes* de main, et, par suite, des *armes* défensives en général. L'institution de la chevalerie régularisa la situation, en mettant la force au service du droit. C'était la consécration religieuse d'un état de choses qui était la conséquence nécessaire d'une barbarie récente, et qui ne devait disparaître entièrement que bien longtemps après. Alors parut cette armure, ou plutôt cette prison de fer, qui enveloppa le guerrier depuis les pieds jusqu'à la tête, et qui le rendait à peu près invulnérable. Ces armures étaient arrivées à un degré de perfection telle, qu'il était presque impossible à l'assaillant de trouver le défaut de la cuirasse ou du haubert ; le moyen de tactique le plus sûr était de désarçonner le cavalier, et encore arrivait-il que celui-ci, gisant à terre et dans une impossibilité complète de se relever, le vainqueur ne découvrait parmi les mailles de l'armure aucun endroit par où il pût percer son ennemi, et qu'il était obligé de l'assommer. Un grand nombre de faits de cette nature sont rapportés par les chroniqueurs.

Le cheval lui-même était couvert d'un harnachement métallique complet, et il pouvait broyer impunément des bataillons entiers de fantassins armés à la légère.

Malgré ce lourd appareil, les batailles étaient sanglantes ; les lances, les haches d'*armes*, les fléaux, les épées même, lourdes masses de fer, broyaient, mettaient parfois en pièces l'écu, le casque et la cuirasse. Nous avons peine aujourd'hui à nous figurer ces combats de géants, et l'armure de François Ier nous semble presque avoir appartenu à une autre race que la nôtre.

Tandis que les nations de l'Europe luttaient péniblement contre leur barbarie native, une civilisation plus jeune avait paru tout à coup avec un éclat incomparable. L'islam avait envahi l'Asie et l'Afrique, et menaçait l'Europe ; l'Espagne même lui était soumise. Avec cette spontanéité d'intelligence particulière aux Orientaux, les Musulmans avaient pénétré bien avant dans tous les secrets de l'art ; quand nous en étions encore aux simples éléments, la fabrication des *armes* avait fait chez eux d'immenses progrès. Ils unissaient à la légèreté et à l'élégance une solidité remarquable. Les lames de Damas ont acquis une renommée que le temps a respectée jusqu'aujourd'hui. En Espagne, les manufactures de Tolède jouissent encore de cette célébrité et brillent de leur ancienne splendeur.

Walter Scott a caractérisé d'un seul coup les deux civilisations et les deux races, dans un trait que nous empruntons à son roman de *Richard*.

Le roi Richard et le grand Saladin ont conclu une trêve, et, avec une confiance chevaleresque, ils se rendent à une entrevue pacifique où chrétiens et musulmans se mêleront une fois sans se combattre. Les deux princes, jaloux de soutenir la gloire de leurs nations, veulent se donner l'un à l'autre une preuve de force ou d'adresse. L'épée de Richard partage un bloc de fer qu'un homme aurait soulevé avec peine ; le cimeterre du Sarrazin partage en deux un coussin rempli de plumes qu'on laisse mollement retomber sur son tranchant.

Les anciens Romains avaient cru l'arc et la flèche indignes de leur valeur ; les chevaliers du moyen âge poussèrent encore plus loin leur dédain. L'Angleterre fut presque la seule nation qui eut une milice d'archers. Les succès que ces soldats obtinrent constamment dans les guerres de France et d'Ecosse engagèrent enfin d'autres pays à suivre cet exemple. Instruit par les désastres de la guerre de Cent ans, Charles VII organisa à son tour la milice des *francs-archers*. Mais les chevaliers dédaignèrent toujours cette *arme*, qui resta abandonnée aux vilains. En Orient, au contraire, elle avait constamment été en honneur. On sait quelle était la réputation des Parthes pour leur habileté à lancer des flèches. Les musulmans continuèrent de s'en servir, et leur manière de les lancer rappelait un peu la tactique des anciens vainqueurs de Crassus.

Nous avons vu jusqu'ici les *armes* varier selon les institutions et l'état d'une société où quiconque était faible et sans défense devait infailliblement subir l'oppression ; nous allons les voir maintenant prendre un tout autre caractère et réagir à leur tour sur la société.

Deuxième période. — Une nouvelle civilisation va paraître ; la chevalerie a fait son temps et la féodalité touche à sa décadence. C'est alors que les *armes* à feu commencent à s'introduire dans les armées. Cette invention, qui doit contribuer si puissamment à la chute des institutions du moyen âge, est d'abord timidement adoptée, comme tout ce qui est étrange. Essayons de nous figurer la stupéfaction des peuples du Pérou et du Mexique, le jour où un vaisseau espagnol porta au milieu d'eux une troupe de hardis aventuriers, et lorsque, pour la première fois, la détonation du mousquet retentit à leurs oreilles. Tel dut être d'abord l'étonnement du fier baron, indigné de se voir frappé à distance, quand lui n'avait jamais refusé de rompre une lance avec un ennemi. Mais que sert de se révolter contre la nécessité ? Les indigènes américains durent courber la tête sous le joug de leurs vainqueurs ; avant eux, les nobles chevaliers s'étaient vus forcés de remettre leur épée au fourreau, et de jeter pièce à pièce leur pesante armure. La poudre avait parlé, et ils n'étaient déjà plus les maîtres sur les champs de bataille. C'en était fait de leur puissance, une balle de plomb lancée par la main d'un enfant renversait dans la poussière le corps le plus robuste. La mort fauchait, pêle-mêle, dans les combats, brisant d'un seul coup les plus solides cuirasses comme de faibles roseaux.

Toutefois, les anciennes *armes* ne disparurent pas d'un seul coup ; cette révolution fut même assez lente à s'accomplir. Le XVIe siècle vit paraître les cimiers les plus magnifiques, les casques et les cuirasses parés des plus riches ciselures ; on se plut à étaler un luxe inouï. Néanmoins, le coup était porté ; quelle que fût la lenteur du progrès, les *armes* à feu allaient devenir d'un usage général. La noblesse elle-même fut infidèle à ses traditions, et Louis XIII fut contraint d'ordonner à tous les gentilshommes de porter le haubert, sous peine de dégradation. Le casque et la cuirasse furent abandonnés à des corps spéciaux, comme les cuirassiers, les dragons, les carabiniers.

On pourrait être tenté de croire que des moyens de destruction aussi terribles rendent les batailles plus meurtrières : c'est une erreur ; une quantité de sang versé plus ou moins grande n'est pas aujourd'hui ce qui décide la victoire ou la défaite : le succès appartient moins à la force numérique qu'à la science et au génie. D'un autre côté, les combattants étant éloignés les uns des autres, il n'y a plus que rarement de ces mêlées sanglantes où la vue du sang et l'enivrement d'une lutte corps à corps se mêlaient au désir de vaincre, pour exalter le courage jusqu'à la fureur et rendre cruelles et impitoyables les natures même les plus timides. Par suite, les mœurs se sont adoucies, les nations ont appris à se mieux connaître et à ne plus se regarder comme les ennemies naturelles les unes des autres. Peut-être en arriverons-nous à cette fraternité universelle que rêvent les philosophes, qui ferait de tous les peuples une seule et grande famille, l'humanité.

Ajoutons, en terminant, qu'à aucune époque les *armes* n'ont atteint un degré de perfection aussi grand qu'aujourd'hui. Les *armes* à feu, surtout, sont d'une puissance et d'une précision incomparables. Déjà, à l'action de la poudre, on a tenté de substituer la force de l'air et de la vapeur. L'audace de l'homme a été plus loin encore : par amour de la science, des savants pratiquent chaque jour des essais dangereux, même pour ceux qui les tentent. Tout récemment, un inventeur proposa au ministre de la guerre de le faire assister à une expérience où, au moyen de l'électricité, il pouvait foudroyer 20,000 hommes en quelques secondes. Chacun des expérimentateurs devait être garanti par vingt-trois paratonnerres. Le ministre refusa net d'assister à cette épreuve curieuse : « Non, répondit-il au physicien, je craindrais trop de ne pas pouvoir revenir en conférer dans mes bureaux. »

— B.-arts. *Collections d'armes.* Les collections d'armes célèbres sont nombreuses; il nous suffira de citer, parmi les plus importantes : le Musée d'artillerie, à Paris (V. Artillerie); le *Armury House*, à Londres; la collection de Dresde, la plus riche peut-être en armes offensives; la collection d'Ambras, conservée aujourd'hui au palais du Belvédère, à Vienne, et qui se distingue par la beauté de ses armes défensives du xv^e siècle. Vienne compte deux autres collections, dont l'une fait partie de l'arsenal impérial, et l'autre de celui de la Bourgeoisie. En Russie, la collection dépendant du Trésor impérial de Moscou possède des armes orientales d'un grand prix et de formes très-curieuses, mais elle est pauvre en armures européennes; la collection particulière du czar, dans la résidence de Tzarskoe-Selo, est plus complète. Celle du roi d'Italie, à Turin, qui s'est enrichie des magnifiques armures de la famille Martinengo, de Brescia, renferme des casques et des boucliers, en métal repoussé et damasquiné, de la plus grande beauté. Il faut citer encore la collection du roi de Prusse, remarquable surtout par ses armes orientales, et la *Real Armeria*, de Madrid, dont les trésors, consistant principalement en produits des célèbres manufactures de Tolède, de Saragosse, de Séville, ont été décrits en partie par M. A. Jubinal. A Paris, le musée de Cluny, la collection Sauvageot et le musée des Souverains, renferment des armes qui méritent l'attention. La salle d'armes qui dépend de l'arsenal de Toulon offre quelques reliques historiques et d'intéressants spécimens des diverses sortes d'armes employées dans les combats sur mer. Nous ne dirons rien des nombreuses collections particulières qui existent tant en France qu'à l'étranger, et dont quelques-unes sont justement célèbres; nous rappellerons seulement que celle du prince Soltykoff, qui a été vendue il y a quelques années, possédait des pièces de la plus grande valeur, dont plusieurs ont été achetées pour notre musée d'artillerie.

— Blas. *Armes actuelles des principaux Etats.* ‖ *Armes des principales villes de France.* ‖ *Armes des anciennes provinces de France.* V. Armoiries.

— Droit. Les *armes*, quoique faisant, au point de vue de la distinction des biens, partie du patrimoine *mobilier* de la personne qui les possède, ne sont pas comprises dans l'expression générale de *meubles* employée sans autre désignation ou indication spéciale (Cod. Nap., art. 533). La loi et la jurisprudence ne les comprennent au nombre des objets insaisissables que lorsqu'elles appartiennent à un militaire, même retraité, et lui sont nécessaires pour s'équiper selon son grade, ce qui exclut les panoplies et *armes* de luxe.

Le danger qui peut exister, pour la sûreté de l'Etat et celle des citoyens, à laisser sans surveillance détenir, porter, colporter, fabriquer ou vendre des *armes* de guerre ou de commerce, a éveillé de bonne heure l'attention des législateurs; d'un autre côté, l'emploi d'armes offensives est dans la plupart des cas une circonstance aggravante de crimes ou de délits, en ce qu'il révèle une intention de nuire plus arrêtée, et entraîne des conséquences plus fâcheuses; de là le grand nombre de dispositions pénales ou réglementaires contenues dans notre législation. Nous examinerons successivement celles qui réglementent la détention, le port, la fabrication ou la vente des *armes*, et celles qui punissent de peines plus fortes les crimes et les délits aggravés par l'usage et le port d'*armes* apparentes ou cachées.

Les lois grecques et romaines prohibèrent le port public d'*armes*, sauf pour la chasse et en voyage. Charlemagne, voulant faire cesser l'usage où étaient les Francs de se rendre en *armes* aux assemblées, édicta des règlements prohibitifs. Les brigandages qui désolèrent la France à plusieurs époques, et notamment au xv^e siècle, expliquent la défense faite par Charles VIII (25 novembre 1487) à tous autres qu'aux nobles, aux officiers et soldats, et aux personnes qui habitaient le bord de la mer, de porter des épées, hallebardes, piques, dagues et autres *armes*. Ces dispositions, sanctionnées par des peines sévères, furent reproduites par des ordonnances postérieures. Les *armes* à feu furent l'objet, dès le xvi^e siècle, d'une réglementation rigoureuse : des édits de 1546, 1559, 1565, 1598, 1603 et 1609, prononcèrent la peine de l'emprisonnement, de l'amende et même de mort, contre tous porteurs, détenteurs ou fabricateurs d'*armes* à feu; les gentilshommes n'avaient d'autre privilége que de n'être soumis à la peine capitale qu'en cas de récidive. En 1660, il fut défendu de porter des *armes* à feu dans Paris, et le port de ces *armes* fut permis, hors de Paris, aux gentilshommes et aux officiers ainsi qu'aux gardes et sergents de justice. Ces divers individus furent aussi exceptés d'une prohibition générale de port d'*armes* édictée le 14 juillet 1716; mais la déclaration (encore en vigueur) du 23 mars 1728 sur la fabrication, la vente et le port d'*armes* prohibées, ne fit aucune exception en leur faveur.

La Révolution fit tomber ces règlements, qui furent remplacés par des dispositions en rapport avec l'état de choses actuel.

La fabrication et le commerce des *armes* de luxe et de chasse sont libres, à la charge pour les fabricants de se conformer au décret du 14 décembre 1810 et à l'ordonnance du 2 décembre 1833, qui assujettissent les *armes* de commerce à des épreuves proportionnées à leur calibre, qui ne doit jamais être le même que celui des *armes* de guerre; la contravention à ces dispositions entraîne la saisie des *armes* au profit de l'Etat. Aucune loi ne prohibe le port d'*armes* de commerce ou de luxe, sauf les réglements spéciaux sur la police de la chasse. V. Chasse.

La fabrication des *armes* de guerre se fait par l'Etat, ou par des particuliers qui ne peuvent s'y livrer et en faire commerce sans une autorisation du ministre de la guerre. Les fabricants et commerçants sont soumis à l'obligation d'inscrire jour par jour, sur un registre spécial coté, parafé et visé tous les mois par le maire, l'espèce et la quantité d'*armes* ou de pièces d'*armes* fabriquées, achetées ou vendues, avec indication de leur destination et des noms et domiciles des vendeurs et acheteurs. L'importation des *armes* de guerre est prohibée, sauf les cas où le ministre de la guerre croit devoir l'autoriser; l'exportation est soumise à des règlements particuliers. La loi du 14 juillet 1860, qui a posé les règles en cette matière, édicte des peines qui varient d'un mois à deux ans de prison, et de 16 à 1,000 fr. d'amende, contre les fabricants et commerçants qui contreviennent aux dispositions réglementaires ci-dessus indiquées.

Dès 1728, une déclaration du roi frappa de prohibition la fabrication, le commerce, le port et l'usage de certaines *armes* d'un emploi dangereux, telles que poignards, couteaux en forme de poignards, baïonnettes, pistolets de poche, cannes à épée, etc. Un décret du 2 nivôse an XIV y ajouta les fusils et pistolets à vent, et, en 1806, un autre décret publia de nouveau la déclaration de 1728. Le Code pénal de 1810 punit la fabrication, le débit et le port de toutes *armes prohibées*, de peines qui furent aggravées par la loi du 24 mai 1834, édictée à la suite de mouvements insurrectionnels. L'art. 1^er de cette loi prononce un emprisonnement d'un mois à un an, et une amende de 16 à 200 fr. contre les fabricants, débitants et distributeurs d'*armes prohibées;* le port de ces *armes* est puni de six jours à six mois de prison, et de 16 à 200 fr. d'amende; la même loi (art. 3) punit de prison et d'amende la détention d'*armes de guerre* ou d'un dépôt d'*armes* quelconque, et, dans son art. 4, prononce la confiscation des *armes* saisies. Le 23 février 1839, une ordonnance royale déclara expressément prohibés les pistolets de poche. Une disposition spéciale pour le port d'*armes* régit la Corse depuis la loi du 15 juin 1853 : il est interdit d'y fabriquer, vendre, débiter, distribuer ou porter des *armes* quelconques, sans autorisation du gouvernement, sous peine d'un emprisonnement d'un mois à deux ans, d'une amende de 16 à 1,000 fr., et de la confiscation des *armes* (art. 2, 3 et 4); cette prohibition est prorogée jusqu'au 10 juin 1868.

La loi précitée du 24 mai 1834 punit des travaux forcés à temps le pillage de boutiques, fabriques et dépôts d'*armes*, ainsi que le désarmement des agents de la force publique. Dans l'intérêt de la sûreté publique, il est interdit sous peine d'amende (art. 471, § 7, Cod. pén.) de laisser sur la voie publique ou dans les champs des *armes* dont les malfaiteurs pourraient s'emparer.

Indépendamment de toute prohibition, le port et l'usage d'*armes* licites ou défendues constituent une circonstance aggravante de certains crimes ou délits.

— Chirurg. *Blessures par les armes à feu.* Les plaies d'*armes* à feu ou coups de feu sont une des parties les plus importantes de la chirurgie, par l'étendue, la gravité et la multiplicité des désordres qu'elles produisent, et par le grand nombre d'hommes qu'elles peuvent atteindre sur un même lieu et dans un même temps. A la suite de quelques-unes de nos batailles, on a compté plus de vingt mille blessés, et la difficulté des secours, l'encombrement, le manque de soins, le grand nombre des opérés, etc., font alors ressortir sur des masses les dangers et les inconvénients des traitements chirurgicaux mal étudiés et mal connus, ou appliqués d'après des principes irrationnels. Avant que la chirurgie opératoire fût arrivée au degré de perfectionnement qu'elle a atteint de nos jours, la chirurgie militaire a été sujette à des erreurs étranges, dont le progrès a lentement fait justice. On a répété que les *plaies par armes à feu* ne saignaient pas : première erreur grave, car on a vu succomber un grand nombre de blessés à la suite d'hémorragies instantanées. On s'est fait bien d'autres idées fausses sur la nature de ces plaies : on les a crues empoisonnées, et l'on sait par quels barbares procédés de fer rouge et d'huile bouillante on s'efforçait autrefois de détruire l'action du prétendu poison. Ambroise Paré a raconté comment, en 1536, se trouvant à l'affaire du Pas-de-Suze, il ne put « dormir à son aise, » par inquiétude d'avoir manqué d'huile bouillante pour la cautérisation des plaies de certains blessés, qui lui apparurent néanmoins le lendemain en beaucoup meilleur état que les autres. Ce fut une révélation pour le jeune chirurgien, qui eut le génie et le courage de renoncer à une pratique usuelle préconisée par les plus grands maîtres de cette époque. On a indiqué les effets du vent du boulet pour expliquer les morts rapides et les désorganisations partielles produites par de violentes contusions, sans solution de continuité des téguments : on a constaté depuis mille exemples de militaires ayant eu l'épaulette, la giberne, les cheveux, le bout du nez, emportés par un boulet, et il est de toute certitude que le vent du projectile ne détermine aucun accident.

Toutes les fois qu'il n'existe à la surface du corps ou des membres qu'une seule plaie, nettement circonscrite et produite par une balle ou tout autre projectile, elle est en général compliquée de la présence du corps vulnérant, et la première indication consiste à s'assurer de l'existence de la balle, pour l'extraire ensuite par des moyens appropriés. Il ne peut y avoir ici l'ombre d'un doute, et si, dans quelques cas rares et heureux, il arrive que le projectile s'enkyste et peut, sans inconvénient, demeurer dans les tissus, la plupart du temps la balle produit consécutivement les effets les plus désastreux; elle peut entretenir une suppuration interminable qui empêche à jamais la cicatrisation, voyager par son poids dans les chairs, provoquer une suite d'accidents suppuratifs souvent très-graves, suivant la région, et occasionner une mort qu'on aurait pu éviter par l'emploi convenable de moyens appropriés au diagnostic. Dans ces derniers temps, la blessure du grand patriote italien a été un exemple fort remarquable des difficultés que rencontre parfois ce diagnostic; c'est pourquoi nous chercherons à donner en peu de mots une idée des divers éléments de cette question.

Une plaie d'*armes* à feu présente des bords contus, secs, noirâtres, ecchymosés, béants, et de diamètre assez variable, selon le volume et la forme des projectiles, l'obliquité du coup, la résistance des parties atteintes. Si la balle est sortie, il se présente en outre une seconde ouverture, d'issue quelquefois distincte de la première. L'ouverture d'entrée est déprimée, plus régulière, plus arrondie et plus large que celle de sortie; elle présente au pourtour un dépôt noirâtre métallique. (Docteur Michel.) L'ouverture de sortie est saillante, plus étroite, dépourvue de coloration anormale. Il s'en faut beaucoup que ces caractères puissent faire affirmer ou nier sans examen la présence de la balle. D'une part, il peut arriver que le projectile soit sorti par l'ouverture d'entrée, soit spontanément, soit d'une autre manière, au moment où le blessé a été déshabillé : la balle, ayant repoussé les vêtements dans la plaie, est, dans ce cas, ressortie au moment où le malade a été dépouillé. D'autre part, il est arrivé que la balle, se coupant sur un os, n'est ressortie qu'en partie; enfin, la balle extraite, il peut rester dans la plaie des esquilles osseuses, des débris de vêtements, de chaîne de montre, etc., qui donnent encore lieu à des accidents de nature à faire croire à l'existence de la balle. Le diagnostic repose cependant sur des données susceptibles d'une certaine précision, que le chirurgien doit mettre en œuvre dans le plus bref délai. Le *palper*, pratiqué au voisinage et même fort loin de la plaie, peut faire connaître au chirurgien la présence d'une tumeur dure, mobile, s'enfonçant dans les chairs, etc., et lui permettre de préciser la place qu'occupe le projectile. Mais on se ferait difficilement idée des voyages étranges et imprévus qu'accomplit une balle entrée dans le corps dans des circonstances diverses d'obliquité, de vitesse, de poids, de forme, etc. Les histoires les plus invraisemblables, et cependant les plus véridiques, ont été racontées à ce sujet; ce serait fatiguer le lecteur et étendre outre mesure notre article, que de narrer les périgrinations étranges de ces balles parcourant, souvent en ligne courbe, des espaces considérables. Le *sondage* de la plaie à l'aide du doigt, du stylet, des sondes, conduit souvent le chirurgien à préciser le diagnostic; mais des obstacles nombreux se présentent encore : la balle peut avoir été recouverte dans son trajet rectiligne par des portions de muscles ou d'aponévroses qui en masquent la présence; d'autres fois la plaie, rétrécie, curviforme, ne se prête pas à l'examen; il faut opérer des *débridements* douloureux et dangereux qui, trop souvent, amènent des désordres graves; souvent, enfin, le diagnostic de la présence de la balle dans une plaie rétrécie, remplie de bourgeons cicatriciels, reste impossible, quoique l'habileté des chirurgiens militaires, exercés par une longue pratique, soit hors de toute contestation. Dans certaines régions, les débridements investigateurs sont proscrits comme dangereux, et c'est un cas de ce genre qui se présenta à propos de la blessure du général Garibaldi. On dut avoir recours à des procédés d'investigation tout à fait inusités.

Le docteur Nélaton, mandé en ces circonstances de Paris à Spezzia auprès du célèbre général, au mois de septembre 1862, reconnut, aux caractères ordinaires, c'est-à-dire à l'aide de la sonde, la présence d'une balle dans une plaie rétrécie aux environs du cou-de-pied. Toutefois, en raison des affirmations contradictoires de ses confrères, M. Nélaton crut devoir s'enquérir de procédés diagnostiques propres à lever tous les doutes : la sonde, introduite au fond de la plaie, rencontrait, à quelques centimètres, un obstacle dur et donnant, par la percussion, la sensation d'un corps métallique et mou comme le plomb. Mais cette sensation, presque indescriptible, toute personnelle, ne paraissait pas de nature à convaincre ses contradicteurs, qui présumaient avoir affaire à un fragment d'os. Sur les indications de M. Nélaton, un ingénieux fabricant, M. Rousseau, fit construire un instrument propre à la démonstration. C'est une sonde terminée par une petite olive en porcelaine dure, blanche et rugueuse. Cette sonde, introduite dans la plaie du blessé, se recouvrit, par un léger frottement, d'une espèce d'enduit noir, qui ne pouvait provenir ni de l'os ni des chairs. D'ailleurs, les caractères chimiques et physiques de cet enduit vinrent démontrer qu'on avait affaire à du plomb. Depuis, l'enlèvement de la balle vint confirmer le remarquable diagnostic de notre célèbre chirurgien; mais l'attention, portée sur ce nouveau point, ne tarda pas à créer de nouvelles découvertes ayant trait au diagnostic des balles restées dans la plaie. Parmi ces nouveaux appareils, il en est un remarquable et ingénieux : c'est une sonde d'ivoire, contenant dans son intérieur deux fils de cuivre isolés par un enduit de gutta-percha et de soie, et terminés inférieurement par deux petites boules de métal un peu éloignées l'une de l'autre. Si l'on introduit cet instrument au fond d'une plaie jusqu'au voisinage d'un obstacle soupçonné de nature métallique, et qu'on mette en communication les deux fils avec les pôles d'une pile, le courant électrique passera si les boules terminales s'appuient sur un métal, et ne passera pas si elles reposent sur un os ou toute autre partie organique; au reste, on reconnaîtra le passage du courant par les procédés ordinaires, c'est-à-dire par l'emploi du rhéomètre. V. Electricité, Courant, Rhéomètre.

Une balle reconnue dans une *plaie d'armes à feu* doit être extraite, autant qu'il sera possible, et on a dû inventer pour opérer cette extraction une foule d'instruments que la chirurgie moderne, loin de multiplier, a simplifiés d'une manière remarquable. Le *triple tire-balle de Percy* réunit en lui seul tous les instruments utiles déjà connus : c'est une forte *pince à cuiller*, qui peut se démonter; une branche forme *curette* pour ébranler la balle et la disposer; l'autre branche contient un *tire-fond* pour pénétrer à travers la balle et l'amener dans une position convenable; les branches réunies concourent à l'extraction. D'autres *tire-balles* plus simples sont à la disposition des chirurgiens, et satisfont aux différentes indications. Enfin, si la balle est située très-loin de son ouverture d'entrée, il y a souvent avantage à l'extraire par une contre-ouverture.

Des balles fabriquées dans ces derniers temps d'après un nouveau système qui a pour but d'augmenter la portée, la précision et les désordres causés par les projectiles, n'ont pas sensiblement modifié la pratique chirurgicale. La gravité des plaies causées par ces nouvelles balles résultera nécessairement des effets destructeurs dont elles jouissent en raison de leur construction spéciale. V. Balles, Boulets.

Les *plaies d'armes à feu*, à la suite de l'extraction du projectile, sont traitées comme les plaies ordinaires, traumatiques et suppurantes, car la suppuration est le résultat nécessaire de toute destruction de tissu dans une certaine épaisseur (V. Plaies); mais il est une circonstance essentielle à noter : une condition importante du traitement des *plaies d'armes à feu* est l'emploi des irrigations continues d'eau froide peu après l'accident. Ce procédé est d'une efficacité si remarquable qu'il constitue, on peut le dire, un des plus importants progrès de la chirurgie moderne. L'eau froide, en tombant goutte à goutte sur la plaie, préserve le malade de la douleur si intense qui suit les coups de feu, supprime souvent la fièvre traumatique, et prépare une merveilleuse guérison.

— *Blessures par les armes blanches.* Les plaies résultant des blessures occasionnées par les *armes blanches* ne présenteront aucune particularité à signaler ici. On conçoit que la forme de l'instrument vulnérant n'est qu'un élément très-accessoire de la question des plaies en général; la nature des tissus affectés, la profondeur, le siége et l'étendue de la blessure, en seront, au contraire, les éléments importants. Les plaies, sous le rapport de leur cause occasionnelle, ont été distribuées, toutefois, en plusieurs ordres : 1° *les plaies par instrument tranchant*, auxquelles on peut rapporter les plaies des *armes* tranchantes; mais celles-ci, le plus ordinairement, se compliquent d'une contusion plus ou moins violente, qui enlève à la coupure ses caractères ordinaires de simplicité, et qui explique la gravité relative des coups de sabre, etc.; 2° *les plaies par instrument piquant;* ici encore il y a presque toujours complication de contusion ou de coupure. Tandis que l'extrémité plus ou moins obtuse des fleurets démouchetés amène de la déchirure et de la contusion, l'effet du couteau, du poignard, de l'épée, est de compliquer de coupure les plaies dont nous parlons; 3° *les plaies par instrument contondant ou plaies contuses*, qui peuvent résulter de l'action du sabre, lorsque le coup a été porté perpendiculairement à la surface lésée avec une certaine force; 4° *les plaies empoisonnées;* c'est à cet ordre que se rattachent les blessures produites par les *armes* empoisonnées. Avant l'invention de la poudre, alors que les *armes blanches* décidaient du sort des batailles, les combattants, pour rendre leurs *armes* plus meurtrières, les trempaient quelquefois dans des liquides vénéneux, tirés ordinairement du règne végétal. Cette pratique est encore conservée par quelques peuplades sauvages, qui empoisonnent leurs flèches à l'aide de certaines préparations dont la nature est fort controversée : le *curare*, le *ticunas*, l'*upas antiar* et l'*upas tieuté*, sont

les principaux poisons employés à cet usage. Les effets toxiques qui résultent de la production de ces plaies empoisonnées dépendent plutôt de la substance délétère qu'elles introduisent dans les tissus que de la nature de l'*arme* qui les produit. Nous renverrons donc au mot BLESSURE pour les détails relatifs aux plaies des *armes blanches.*

Par les mêmes raisons, on comprendra que le traitement de ces plaies, ainsi que de celles qui sont produites par les *armes à feu*, n'a de spécial que ce que nous en avons dit relativement aux irrigations continues, qui seront appliquées, du reste, avec le même avantage au traitement des plaies par instruments tranchants, piquants ou contondants, surtout si ces plaies siégent à la main ou au pied, ce qui expose les malades à l'accident connu sous le nom de *tétanos*. L'installation défavorable des ambulances et des hôpitaux provisoires qui doivent recevoir les blessés après un combat est, toutefois, une cause spéciale d'accidents sérieux qui peuvent entraver la guérison. Aussi n'a-t-on pas lieu de s'étonner, dans ces conditions désavantageuses, de voir les plaies occasionnées par les *armes de guerre* dégénérer en ulcères indolents qui se refusent à guérir, ou revêtir les caractères de l'infection nosocomiale, et se compliquer de pourriture d'hôpital, de gangrène, d'érysipèle, etc. C'est pour répondre à ces indications nouvelles que les chirurgiens, depuis les temps les plus reculés, ont imaginé différentes préparations topiques destinées à hâter la guérison. Une des plus anciennement connues était certainement un onguent ferrugineux fort analogue à l'emplâtre ou onguent Canet, et avait donné lieu à cette formule mythologique : « La lance d'Achille guérit la plaie qu'elle a causée. » Ces topiques cicatrisants, siccatifs, se sont depuis multipliés à l'infini, et ont été empruntés à différentes classes de médicaments : 1° des caustiques légers, tels que nitrate acide de mercure, nitrate d'argent, iode, iodure de zinc, sulfate de cuivre, alun, onguent de Bec, onguent du Duc, onguent de Ricour, eau de Beaufort; 2° des toniques astringents : pierre calaminaire, sous-carbonate et oxyde de fer, quinquina, kino, tannin, tannate de plomb, glycérine, alcool, vin aromatique, teinture de Cheston, le guaco, l'ail, l'eau froide, la ventilation, l'exposition à l'air, les douches d'acide carbonique; 3° des désinfectants et des absorbants : craie, poudre d'écaille d'huîtres, camphre, chlore, hypochlorite de soude, eau iodée; 4° enfin, dans ces derniers temps, on s'est beaucoup occupé de préparations antiseptiques qui, surtout unies aux poudres absorbantes, paraissent douées d'une action spécifique très-remarquable, tels sont la créosote, le coaltar, la poudre coaltée de Corne et Démeaux, le coaltar saponiné et plâtré, etc. Nous reviendrons sur ces détails en parlant des blessures et des plaies.

— Géol. et anthrop. *Armes fossiles.* On donne le nom d'*armes fossiles* à des *armes* ou débris d'*armes* provenant de la fabrication des hommes antédiluviens. A proprement parler, la plus grande partie de ces débris sont en silex taillé, et ne peuvent revêtir les véritables caractères de la fossilisation, mais le nom de *fossile* leur convient en raison de leur contemporanéité avec l'homme de la période qui précéda le déluge. C'est par l'inspection attentive de ces débris de l'industrie primitive que les géologues, dans ces dernières années, furent amenés dans la voie qui devait les conduire à la découverte, désormais acceptée, de l'homme fossile, dont nous avons parlé au mot *anthropolithe;* nous ne ferons que compléter ici les notions que nous avons données dans ce premier article.

C'est en 1823 que le géologue anglais Buckland, dans ses *Reliquiæ diluvianæ*, signala les premières découvertes de silex taillé, et nota l'existence de stries, coupures ou entailles pratiquées sur des os de ruminants antédiluviens. En 1838, M. Schmerling découvrit de nouveaux silex taillés en pointes de flèches, dans les cavernes d'Engis et d'Enghihoul. En 1835, M. Joly trouvait un crâne d'ours portant la trace d'une blessure de flèche, dans la caverne de Nobrignas (Isère). Pendant ce temps, le savant géologue d'Abbeville, M. Boucher de Perthes, poursuivait ses investigations, et créait un immense musée composé de ces débris de la première industrie humaine; mais il éprouvait toutes sortes de difficultés à faire accepter par le monde savant l'origine qu'il donnait à ces objets. Beaucoup n'y voulaient voir que des jeux de la nature, ou les marques d'une supercherie dont M. Boucher de Perthes devait être le premier la victime, par cela même qu'il récompensait à prix d'argent les trouvailles de cette espèce. Dès l'année 1838, l'infatigable chercheur soumettait à l'examen des naturalistes de Paris les plus compétents ses silex taillés; mais il eut beaucoup de peine à en réunir une vingtaine d'échantillons bien manifestement travaillés de main d'homme et à l'abri de toute objection. En 1842, M. Godwin Austen trouva divers objets travaillés dans le Kent-Hole, appartenant à la couche quaternaire du diluvium; enfin, Abbeville, Menchecourt, Saint-Gilles et Moulin-Quignon, en Picardie, fournirent une si notable quantité de ces débris, que, pour plusieurs géologues, les doutes étaient levés. Des restes de l'industrie primitive proviennent encore de la caverne de Bruniquel (Tarn-et-Garonne), où, dès 1848, M. Boucherpon signala des silex taillés, des pointes de flèches barbelées, etc., mêlés à des ossements de carnassiers, d'oiseaux et de ruminants fragmentés. M. de Lastic y trouvait un os d'oiseau portant une tête de renne sculptée en creux. Ces mêmes cavernes de Bruniquel, celles de Bouchiéta, de Lombrives, de Lherm, de Maz-d'Azil (Ariége), explorées par MM. Garrigou, Rames et Filhol (1862), le vallon de l'Infernat (Haute-Garonne, 1853), les couches inférieures de la caverne de Baumann, dans le Harz, et d'après M. l'abbé Bourgeois, les sables diluviens de Pontlevoy (Loir-et-Cher), donnèrent encore un certain nombre de silex taillés; enfin, en 1860, M. Lartet découvrait l'immense ossuaire d'Aurignac, où les silex taillés, les objets d'art, sont mêlés aux squelettes humains. C'est en ces circonstances que la découverte d'une mâchoire humaine, à Moulin-Quignon, vint appeler définitivement l'attention des savants sur cette question si longtemps controversée, et établit enfin la véritable origine des ossements découverts et des silex taillés qui les accompagnent.

Les silex fossiles sont taillés en forme de larmes ou de fers de lance, offrant une pointe mousse, et il est probable qu'ils étaient emmanchés transversalement comme nos pioches. D'autres pierres taillées, dont la forme rappelle encore mieux celle de la hache, s'ajustaient à angle droit. D'autres, de forme ovale, à tranchant circulaire, pouvaient imiter la tille des charpentiers. Il y avait des lames à dos mousse, à coupant taillé en biseau, qui pouvaient se passer de manche; quelques petites pierres taillées paraissent avoir été destinées à servir de projectiles, et étaient sans doute lancées à l'aide d'une branche formant ressort, d'après le système des catapultes. Le muséum du Jardin des Plantes offre aujourd'hui d'assez nombreux exemples de ces pierres fossiles.

Depuis la découverte du géologue d'Abbeville, et quoique la question n'offre plus un intérêt aussi immédiat, les fouilles ont cependant continué. Aux environs de Sarlat, dans les grottes d'Eyzils (commune de Tayac, Dordogne), pendant les derniers mois de 1863, les fouilles amenèrent la découverte d'un très-grand nombre d'éclats de silex taillés, d'instruments en os et en bois de renne, enfin de sculptures sur pierre. Langeric haute et Langeric basse, comme le grand Pressigny, étaient évidemment le siége de véritables manufactures d'*armes* en silex; on y trouve des aiguilles en bois de rennes, avec pointe à une extrémité, et chas percé à l'autre; un instrument formé d'une phalange de ruminant perforée et servant de sifflet; enfin, un poignard en bois de renne, dont la poignée, sculptée, représente un animal. Dans ces derniers temps enfin (1864), une note communiquée à l'Académie des sciences par M. Bourdran nous apprend qu'à Maintenon (Eure-et-Loir) un kilomètre carré de surface se trouve recouvert de débris de silex taillés : ce sont des têtes de lances, de javelots, de flèches, des débris de haches, de couteaux, de casse-têtes, etc. Un autre gisement fort abondant est encore signalé dans cette note, c'est le gravier même qui sert à Paris pour sabler les jardins. Il suffit d'examiner ce sable avec soin pour y découvrir une infinité de têtes de flèches et autres armes de très-petites dimensions, de trois à quatre centimètres de longueur au maximum.

— Hist. nat. « Deux conditions, dit J. Reynaud, sont imposées à tous les êtres vivants qui existent sur la terre : considérés en eux-mêmes, ils sont soumis à la mort; considérés dans l'ensemble de leurs relations réciproques, ils ne constituent point une république où chacun puisse vivre sans détriment d'autrui. Il résulte de là, premièrement, que plusieurs individus sont souvent animés en même temps du désir de s'approprier le même objet, et que cette concurrence donne lieu à une dispute de vive force; secondement, que la nature, tout en attachant les individus au soin de leur conservation, a cependant rendu leurs dépouilles profitables à d'autres, qu'elle a ainsi ses ministres de mort. De là des offenses continuelles... Le monde physique, pour entretenir ces combats conformes à sa réalité, sinon à notre idéal, a dû fournir aux individus, selon leur rôle particulier, des moyens propres, soit à causer du dommage aux autres, soit à se protéger eux-mêmes, c'est-à-dire des *armes offensives et défensives.* » Cette impossibilité de *vivre sans détriment d'autrui*, que J. Reynaud constate sans en rechercher la cause, doit être rapportée, comme le montre très-bien M. Darwin, à la loi même de la reproduction des êtres organisés, c'est-à-dire à la progression géométrique selon laquelle tous ces êtres tendent à se multiplier. En vertu de cette progression, la terre serait bientôt couverte par la postérité d'un seul couple, si des causes de destruction n'intervenaient pas. Comme il *naît* un nombre d'individus supérieur à celui qui *peut vivre*, l'état de guerre est naturel, fatal, soit entre les individus de la même espèce, soit entre les individus d'espèces distinctes. *Au grand banquet de la nature, il n'y a pas de place pour tous;* c'est la loi de Malthus appliquée au règne organique tout entier; les plus faibles, les moins bien armés, sont condamnés à disparaître.

— *Armes des végétaux.* Les *armes* des végétaux sont très-simples; ce sont des épines, des aiguillons, des poils. Les épines proviennent d'organes dégénérés, avortés, de rameaux (ajonc, prunier épineux), de pétioles de feuilles (astragale), de nervures de feuilles (épine-vinette), de stipules (acacia), de pédoncules (alyssum spinosum). Les aiguillons sont des appendices de l'écorce disséminés sans ordre sur la tige et les branches; ils sont formés d'un tissu cellulaire analogue à celui de l'enveloppe subéreuse dont ils proviennent. Les poils ne sont pas autre chose que des cellules épidermiques présentant une forme et une disposition particulières. Les aiguillons et les épines arrêtent les gros animaux au passage, et les obligent à s'écarter. Les poils rudes et les soies éloignent les animaux à peau nue, et la langue des animaux brouteurs. Les poils glanduleux de certaines plantes constituent des *armes* par le venin qu'elles sécrètent : tels sont les poils de l'ortie. Lorsqu'un de ces poils vient à piquer la peau, il laisse, en se cassant, sa pointe dans la petite plaie qu'il a faite. De là une double cause d'irritation : la présence d'un corps étranger, et l'action d'un liquide brûlant qui se trouve instillé dans la piqûre. Girardin pense qu'on devrait aussi mettre au nombre des *armes* des végétaux ces enveloppes dures, solides et ligneuses, qui recèlent entre leurs parois, comme dans un fort inexpugnable, l'amande de certaines espèces de fruits.

Un grand nombre de plantes se dépouillent de leurs *armes* par la culture; elles consacrent à nourrir leurs fruits une substance qu'elles employaient auparavant pour se défendre : tels sont nos pommiers, nos pruniers, nos poiriers, nos néfliers, etc. L'inverse se produit également. Des plantes qui, sur leur sol natal, sont sans défense, s'arment d'épines sur un sol moins favorable : « Un climat doux, a dit Linné, donne aux plantes sa douceur, comme un climat rude leur communique sa rudesse » (*clima mitius facit plantas mitiores, uti durius easdem duriores reddit*).

— *Armes des animaux.* Disons un mot d'abord des *armes* purement défensives. Ce sont, en général, des tissus résistants enveloppant le corps, soit totalement, soit en partie. Les mollusques testacés ont leurs coquilles, les polypes et les échinodermes leurs revêtements solides, les crustacés et les insectes leurs dermes cornés ou calcaires, les tortues et les tatous leurs carapaces, les pangolins, les serpents et les sauriens leurs écailles, les oiseaux leurs plumes, quelques pachydermes l'épaisseur tutélaire de leur peau. Divers animaux se fabriquent eux-mêmes des cuirasses en agglutinant autour de leur corps une matière compacte : tels sont les annélides tubicoles. Quelques autres s'emparent d'une cuirasse toute faite et s'y établissent : tels sont ces petits crustacés, si connus sur nos côtes sous le nom de *bernard l'ermite*, toujours logés dans quelque test étranger qu'ils traînent avec eux.

Les *armes* offensives données par la nature aux animaux sont bien plus nombreuses et plus variées que leurs *armes* défensives. A les décrire complétement, on ferait tout un traité d'histoire naturelle. Telles *armes*, telles mœurs; telles mœurs, tel régime; tel régime, telle organisation.

Les annélides nous présentent d'abord leurs soies fixes et roides, qui semblent disposées des deux côtés de l'animal pour le protéger contre ses ennemis. « Il n'est peut-être pas d'*arme* blanche, dit M. de Quatrefages, dont on n'eût pu trouver ici le modèle. Voilà des lames recourbées dont la pointe présente un double tranchant prolongé, tantôt sur le bord concave, comme dans le yatagan des Arabes, tantôt sur le côté convexe, comme dans le cimeterre oriental. En voici qui rappellent la latte de nos cuirassiers, le sabre-poignard des artilleurs, ou le sabre-baïonnette des chasseurs de Vincennes. Et puis ce sont des harpons, des hameçons, des lames tranchantes de toute forme, légèrement soudées à l'extrémité d'une tige aiguë. Ces pièces mobiles sont destinées à rester dans le corps de l'ennemi, tandis que le manche qui les supportait deviendra une longue pique tout aussi acérée qu'auparavant. Voici encore des poignards droits ou ondulés, des crocs tranchants, des flèches barbelées à rebours pour mieux déchirer la plaie, et qu'une gaîne protectrice entoure soigneusement, de peur que leurs fines dentelures ne viennent à s'émousser par le frottement, ou à se briser dans quelque choc imprévu. »

Si des annélides nous passons aux arachnides et aux insectes, nous voyons que ces animaux ont leurs pattes, leur mâchoire, leurs aiguillons et leur réservoir empoisonnés. Les scorpions et les araignées sont munis de glandes à venin. La glande des premiers est logée dans le renflement globuleux des derniers anneaux du corps qui se termine par un aiguillon délié; celle des secondes est placée près de la bouche; le venin qui en sort engourdit immédiatement les animaux qu'il atteint. Un engin d'attaque complet, c'est la toile que construit l'araignée; elle choisit l'endroit où elle veut tendre son filet, en fixe le premier fil en un point, l'allonge en s'y laissant suspendre, et, quand il est assez long, fixe l'autre bout, ce qui lui fait déjà un cordage; elle continue son travail et fabrique une sorte de treillage dont la forme varie. Cela fait, elle va se placer au coin le plus sombre de son ambuscade, et elle attend que quelque insecte vienne s'empêtrer dans ses rets; aussitôt elle sort, l'empoisonne d'un coup de mandibule et le dévore. Les abeilles et les guêpes ont aussi du venin qu'elles instillent à l'aide de leur aiguillon situé à la partie postérieure du corps. Chez les abeilles, les ouvrières et les reines seules ont un aiguillon; aussi les mâles sont-ils massacrés, n'ayant pas de quoi se défendre.

Les poissons ont leurs mâchoires puissantes armées de dents terribles. Voici l'*arme* de l'espadon, formée par le prolongement des pièces du palais qui s'avancent hors de la bouche comme une longue épée; voici la scie au museau allongé et dentelé des deux côtés. Un poisson qui habite le Gange et qu'on nomme l'archer se nourrit d'insectes; mais ne pouvant les poursuivre dans le monde aérien où ils se trouvent, il lance des gouttes d'eau sur ceux qu'il voit reposés sur les herbes aquatiques, afin de les faire tomber et de s'en repaître. De tous les moyens d'attaque et de défense que présentent les poissons, les plus remarquables sont sans contredit les appareils électriques des torpilles, des gymnotes et des silures. Ces appareils sont situés vers les nageoires pectorales dans la torpille, près de la queue chez le gymnote et le silure.

Enfin, nous rappellerons, en terminant, les *armes* bien connues des espèces supérieures : les crochets terribles implantés dans les maxillaires des crotales, des vipères et des autres reptiles venimeux, crochets dont la piqûre n'est qu'une préparation à l'injection qui la suit, et qui ne percent la peau qu'afin de conduire plus sûrement dans les veines de la victime le principe de son supplice; la défense redoutable, ordinairement unique, du narval, striée en spire, pointue comme une alène, longue souvent de deux ou trois mètres; les cornes des rhinocéros, des bœufs, des antilopes, des cerfs, des élans, des daims, des chevreuils, etc; les becs et les serres des oiseaux de proie.; les ongles rétractiles des félins; les terribles mâchoires de tous les animaux carnassiers.

— **Allus. mythol. Se disputer les armes d'Achille.** V. DISPUTER.

— **Allus. mythol. Patrocle couvert des armes d'Achille,** Allusion à un passage de l'*Iliade*, où Patrocle, revêtu des armes d'Achille, son ami, combat les Troyens et succombe sous les coups d'Hector. V. PATROCLE.

— **Prov. littér. Que les armes cèdent à la toge,** mot de Cicéron. V. CEDANT ARMA TOGÆ.

Armes de Richelieu (LES PREMIÈRES), comédie-vaudeville en deux actes, par Bayard et Dumanoir, représentée pour la première fois sur le théâtre du Palais-Royal, le 3 décembre 1839. Il ne s'agit point ici, comme le titre semble l'annoncer, des premiers faits d'armes de Richelieu (alors duc de Fronsac) pendant la fameuse campagne de 1712, où il combattit en qualité de simple mousquetaire, mais bien des premiers pas dans la lice galante de cet homme à bonnes fortunes historiques, dont les amours, dit un écrivain judicieux, furent successivement un brillant libertinage, d'habiles comédies, de joyeuses mystifications, d'amères moqueries, des tragédies sombres, des violences odieuses, des débauches impures, des crimes!

« Quand M. Bayard, dit J. Janin, eut découvert que M. le duc de Richelieu avait eu quinze ans une petite fois en sa vie, M. Bayard eut bien vite disposé sa comédie. » En effet, le jeune Richelieu compte quinze ans à peine au moment où les auteurs nous le montrent introduit à la cour, où il offre ses hommages à cette jeune, charmante et touchante duchesse de Bourgogne; et bientôt on le marie à Mlle Diane de Noailles, fille d'honneur de la duchesse. Mais on le marie à une condition. c'est que notre jeune homme ne sera pour tout de bon le mari de sa femme que dans cinq ans. « Mais à quoi bon nous marier? s'écrie le duc. » Et il a parfaitement raison. A peine marié, Mme la duchesse lui envoie des dragées, tout comme à un jouvenceau, et sa propre femme le traite en petit garçon et l'appelle enfant. Bien plus, M. de Matignon fait la cour à la nouvelle duchesse de Richelieu, qui ne le voit pas d'un trop mauvais œil. Il y aurait de quoi désespérer un mari qui aurait plus de quinze ans. Que fait notre héros? Il veut prouver à qui de droit qu'il n'est pas un enfant, et il fait mille folies. Il entre la nuit chez toutes les femmes de la duchesse de Bourgogne; il écrit une déclaration d'amour à Mlle de Nocé, une déclaration d'amour à la veuve Patin; il reçoit chez lui toutes les dames et sa femme elle-même; il donne des baisers et des coups d'épée à tort et à travers; ce n'est plus un enfant, c'est un diable! Il fait tant et si bien qu'on obtient contre lui une lettre de cachet. Qu'il choisisse : ou d'habiter avec Rémi, son intendant, le château qu'il possède en Normandie, ou d'occuper une chambre au donjon de Vincennes. Rebelle, la Bastille s'ouvre pour lui... Non pas; car il reçoit du duc de Bourgogne un brevet de colonel. La dauphine ne l'a point oublié.... Une nuit à Diane..., et Richelieu rejoint l'armée, dans cette campagne célèbre où Villars sauva la France à Denain.

L'action est alerte, habile, gaie; les détails sont parfois un peu osés, mais l'art de dire avec esprit, avec goût, dissimule, embellit, rend communicatif et attrayant cet humour qui ne serait, autrement, que graveleux. Hâtons-nous de dire que le rôle de Richelieu

était tenu par Mlle Déjazet, « ce Plutarque de l'enfance, » comme l'a appelée J. Janin, cette effrontée soubrette de l'anecdote historique, dont la verve délicieuse sait si bien faire valoir le moindre mot d'esprit ou seulement une intention comique de l'auteur.

ARMÉ, ÉE (ar-mé) part. pass. du v. Armer. Pourvu d'une arme, ou d'un objet pouvant en tenir lieu : *Soldat* ARMÉ *à la légère. Cavaliers pesamment* ARMÉS. *Troupe bien* ARMÉE, *mal* ARMÉE. *Etre* ARMÉ *d'un sabre, d'un fusil, d'une paire de pistolets. Etre* ARMÉ *d'un couteau, d'un bâton, d'une pierre. Entre un homme* ARMÉ *et un homme qui ne l'est pas, la disproportion est immense.* (Machiavel.) *Nous découvrîmes de loin une troupe nombreuse d'habitants des montagnes Bleues, qui descendaient dans la plaine,* ARMÉS *de casse-tête.* (Volt.) *Tous les sauvages ont été trouvés* ARMÉS *de l'arc.* (E. Blaze.) *Des paysans* ARMÉS *de fourches renversèrent les cinq cavaliers et les firent prisonniers.* (Arago.) *Les Gaulois étaient réduits à une véritable servitude par les deux castes dominantes, les druides et la noblesse* ARMÉE. (Ampère.)

Comme un géant, *armé* d'un glaive inévitable,
Le Temps avec la Mort, d'un vol infatigable,
Renouvelle en fuyant ce mobile univers.
LAMARTINE.

— Fig., et par allus. à Minerve, qui, selon la Fable, sortit tout armée du front de Jupiter :

C'est un projet d'intrigue adroitement formé,
Qui, de mon front, sur l'heure, est sorti tout *armé*.
L. BOUILHET.

V. MINERVE.

— *Armé de pied en cap, armé de toutes pièces.* Se disait d'un chevalier qui était revêtu de son armure, qui avait toutes ses armes, et se dit aujourd'hui, par anal., d'un soldat qui porte sur lui toutes ses armes. ‖ Fig. Etre prêt à répondre à tous les arguments, à se défendre sur tous les points : *Me voilà* ARMÉ DE PIED EN CAP *contre tous ceux qui ne voudraient pas être de mon avis.* (Arm. Barthet.) *L'esprit se porte,* ARMÉ DE TOUTES PIÈCES, *à chaque chose qu'il entreprend.* (Ch. de Rémus.)

— Muni de moyens naturels d'attaque et de défense, en parlant des animaux : *Le tigre est* ARMÉ *de griffes terribles. Les mâchoires du requin sont* ARMÉES *de six rangs de dents de bas en haut.* (B. de St-P.) *Le mouflon est grand, léger,* ARMÉ *de cornes défensives.* (Flourens.)

Son front large est *armé* de cornes menaçantes.
RACINE.

‖ Se dit par anal. des végétaux : *Un arbrisseau* ARMÉ *d'épines. Le nabka est* ARMÉ *de piquants, et sa feuille est d'un vert foncé, comme celle du lierre.* (Chateaub.) ‖ Se dit aussi des choses auxquelles on adapte des armes, que l'on garnit de ce qui peut servir d'arme : *Chars* ARMÉS *de faux. Remparts* ARMÉS *de canons. Sa massue est* ARMÉE *de pointes de fer.* (Fén.) *Déjà l'on remarquait les chariots* ARMÉS *de faux tranchantes.* (Fén.)

— *Etre armé jusqu'aux dents*, Etre armé beaucoup plus qu'on n'a coutume de l'être, porter sur soi plusieurs armes d'espèce différente.

— Qui est en état de guerre, en parlant d'un Etat souverain : *Puissance* ARMÉE. *Toute l'Europe était* ARMÉE *pour arrêter ses conquêtes, et il arrêta toute l'Europe.* (Fléch.)

— Par ext. et fam., Muni, garni de quelque chose que ce soit : *Un joueur* ARMÉ *de quatre cent mille francs environ est toujours dans une position d'où il domine la vie.* (Balz.) *Il arrive qu'un ménétrier,* ARMÉ *de son rebec, fait partie de la bande.* (Saintine.) *On ne conduit pas une broche* ARMÉE *d'un rosbif de vingt livres comme celle qui présente au feu trois grives et douze ortolans.* (De Cussy.)

— Dans le sens moral, Qui tire sa force, son avantage de : *Le pouvoir est* ARMÉ *de lois sévères. Il craint des ennemis* ARMÉS *de l'autorité souveraine.* (Volt.)

Jamais docteur *armé* d'un argument frivole
Ne s'enroua chez eux sur les bancs de l'école.
BOILEAU.

Je ne suis point du tout pour ces prudes sauvages,
Dont l'honneur est *armé* de griffes et de dents.
MOLIÈRE.

Anaxagore, *armé* d'un rire sardonique,
Semblait, du philosophe enviant l'heureux sort,
Rire de la fortune et défier la mort.
LAMARTINE.

— *A main armée*, De vive force, par la force des armes : *Vol* À MAIN ARMÉE. *La diligence a été attaquée* À MAIN ARMÉE *entre Bordeaux et Bayonne.* ‖ *Force armée*, S'entend collectiv. de tous les corps de troupes destinés à maintenir la tranquillité intérieure, à faire respecter la loi. ‖ *Tentative armée*, Agression tentée les armes à la main : *Il faut défendre la société contre de dangereux sectaires; il faut la défendre par la force contre les* TENTATIVES ARMÉES *de leurs disciples, par la raison contre leurs sophismes.* (Thiers.)

— Mar. Equipé, muni de tout ce qu'il faut pour prendre la mer et remplir sa destination, en parlant d'un vaisseau : *Bâtiment* ARMÉ *en guerre,* ARMÉ *en course. Frégate bien* ARMÉE, *mal* ARMÉE. *Un vaisseau de guerre* ARMÉ *est le miracle de l'industrie humaine.* (Volt.) *Louis XIII alors avait un amiral et point de flotte; à peine dix ou douze petits vaisseaux de guerre pouvaient être* ARMÉS. (Volt.)

— Ichth. Qui est couvert d'une épaisse cuirasse ou hérissé d'épines, en parlant des poissons.

— Bot. Qui est pourvu d'épines, d'aiguillons, etc., en parlant des végétaux.

— Phys. *Aimant armé*, Aimant garni d'une pièce de métal qui en augmente la force.

— Constr. *Poutre armée, solive armée*, Soutenue, renforcée par des cercles de fer.

— Blas. Se dit du lion, du léopard, de l'aigle, du griffon, etc., quand les griffes sont d'un autre émail que le corps : *Famille de Beauvau :* d'argent à quatre lionceaux de gueules, *armés*, lampassés et couronnés d'or. ‖ Se dit de l'homme et des parties du corps de l'homme, quand quelques pièces d'armure les protégent : *Famille Le Franc de Pompignan :* d'azur, à l'homme *armé*, monté sur un cheval, tenant de la main droite un badeloire, prêt à frapper, le tout d'argent.

— **Antonymes.** Désarmé, inerme (bot.).

ARMECH s. m. (ar-mèk). Mar. Se dit des ancres, des câbles, etc., propres à amarrer un bâtiment dans un port, une rade.

ARMÉE s. f. (ar-mé — rad. *arme*). Ensemble de toutes les troupes régulières d'un Etat : *Les* ARMÉES *de Prusse, d'Autriche, de Russie,* etc. *Mettre l'*ARMÉE *sur le pied de paix, sur le pied de guerre. La France peut mettre sur pied une* ARMÉE *de huit cent mille hommes. Il a passé vingt ans de sa vie à l'*ARMÉE. *Il a réalisé une immense fortune dans la fourniture des* ARMÉES. *Sacrifiez au dieu de la paix les lauriers que vous avez cueillis dans les* ARMÉES. (Fléch.) *La France n'avait jamais mis sur pied des* ARMÉES *si formidables.* (Mass.) *Dans l'*ARMÉE, *la discipline pèse comme un bouclier, non comme un joug.* (Rivar.) *Sois persuadé qu'il y a pour le moins, à l'*ARMÉE, *autant de poltrons que de braves.* (Campistr.) *Il est possible qu'avec la force on organise des* ARMÉES*; mais c'est le droit qui organise les Etats.* (Franklin.) *L'*ARMÉE *doit se tenir à part des affaires publiques dans tout ce qui concerne leur direction habituelle.* (Mme de Staël.) *Ces vingt-sept millions de campagnards sont la pépinière de nos* ARMÉES. (Cormen.) *L'ordre et l'honneur sont les deux nécessités de l'*ARMÉE. (Lamart.) *Les opinions, loin d'être la force, sont le dissolvant des* ARMÉES. (Lamart.) *L'*ARMÉE *est une nation dans la nation, c'est un vice de notre temps.* (A. de Vigny.) *Toute* ARMÉE *est une sottise, quand la liberté existe.* (Colins.) *Ayons une* ARMÉE *qui soit réellement une* ARMÉE, *dont le chiffre soit sincère.* (E. de Gir.)

— Dans un sens plus restreint, Réunion plus ou moins nombreuse de troupes de toutes armes sous les ordres d'un général en chef : ARMÉE *de cinquante, de quatre-vingt, de cent mille hommes.* ARMÉE *nombreuse, invincible.* ARMÉE *victorieuse, triomphante.* ARMÉE *en déroute. Rassembler une* ARMÉE. *Commander une* ARMÉE. *Faire la revue d'une* ARMÉE. *Ranger une* ARMÉE *en bataille. Les deux* ARMÉES *étaient en présence.* (Acad.) *Il se retira dans sa tente, d'où il découvrit à plein l'*ARMÉE. (Vaugelas.) *Sa femme Zénobie marchait avec lui à la tête des* ARMÉES. (Boss.) *Les* ARMÉES *étaient en vue, et prêtes à donner.* (Boss.) *Tallard mourait de jalousie contre ceux qui lui étaient préférés dans le commandement des* ARMÉES. (St-Sim.) *Qu'est-ce qu'une* ARMÉE*? C'est un corps animé d'une infinité de passions différentes, qu'un homme habile fait mouvoir pour la défense de la patrie.* (Fléch.) *C'est le destin de la France de gagner des batailles et de perdre des* ARMÉES. (Volt.) *Quoique éloignée de sa présence, son* ARMÉE *était encore animée de son esprit.* (Volt.) *Dans les révolutions, un nom fait plus qu'une* ARMÉE. (Chateaub.) *Les grandes* ARMÉES *laissent toujours après elles quelques traîneurs; la nôtre perdit ainsi deux ou trois cents soldats, qui restèrent éparpillés en Egypte.* (Chateaub.)

Son *armée* à grands cris applaudit son courage.
DELILLE.

J'irai, n'en doutez pas, le montrer à l'*armée*.
RACINE.

L'*armée* aux larges flancs dans les champs se déploie.

J'entends de toute part menacer ma patrie,
Je vois marcher contre elle une *armée* en furie.
RACINE.

Et ce héros, de près suivant sa renommée,
Hier avec la nuit arriva dans l'*armée*.
RACINE.

J'appelai de l'exil, je tirai de l'*armée*
Et ce même Sénèque et ce même Burrhus,
Qui depuis.
RACINE.

L'*armée* en ce moment, volumineux serpent,
Autour d'Alexandrie a resserré ses nœuds.
BARTHÉLEMY.

Réveille-toi, France opprimée;
On te croit morte, et tu dormais :
Un jour voit périr une *armée*,
Mais un peuple ne meurt jamais.
C. DELAVIGNE.

‖ Cette armée est quelquefois désignée par le nom de son général ou du pays où elle doit opérer : *L'*ARMÉE *de Turenne. L'*ARMÉE *de Condé. L'*ARMÉE *du Nord. L'*ARMÉE *du Rhin. L'*ARMÉE *d'Italie. L'*ARMÉE *de Sambre et Meuse. L'*ARMÉE *de Paris.*

— Poétiquem. *Le Dieu des armées.* Se dit en parlant de Dieu, en tant qu'il préside au sort des combats :

Béni soit le *Dieu des armées*.
J.-B. ROUSSEAU.

Sion, le jour approche où le *Dieu des armées*
Va de son bras puissant faire éclater l'appui.
RACINE.

Adorez et frappez; vos mains seront armées
Par l'ange de la Mort et le *Dieu des armées*.
VOLTAIRE.

— Par ext., Foule, multitude : *Toute l'*ARMÉE *des fonctionnaires s'y était donné rendez-vous. Nous arrivâmes paisiblement le mercredi, sans songer qu'on eût mis la veille une* ARMÉE *en campagne pour nous recevoir.* (Mme de Staël.) *Des fruits, du laitage, quelques pièces de four, voilà de quoi mener une* ARMÉE *d'enfants au bout du monde.* (J.-J. Rouss.) *La presse, multipliée à l'infini, ne suffisait pas à répandre les idées ferventes d'une* ARMÉE *de jeunes écrivains.* (Lamart.) ‖ Se dit même en parlant des choses : *Sur le versant des collines se succédait une* ARMÉE *de pins, qui font bien augurer du reboisement de cette région.* (Ad. Meyer.)

D'étoiles devant toi quelle *armée* innombrable
Se dissipe et s'enfuit! L. RACINE.

— Fig. Appui, soutien : *Le peuple est l'*ARMÉE *des idées nouvelles, les riches sont l'*ARMÉE *du gouvernement.* (Lamart.) *L'homme qui a la foi a toujours une* ARMÉE *derrière lui.* (Ballanche.)

— *Corps d'armée.* Nom donné à plusieurs divisions d'une armée réunie en une masse isolée, et obéissant à un général qui, lui-même, reçoit ses ordres du général en chef. ‖ *Tête de l'armée*, Troupes qui sont placées au premier rang. ‖ *Centre de l'armée*, Troupes qui sont au milieu de l'armée et en forment le gros. ‖ *Queue de l'armée*, Troupes qui sont placées au dernier rang. ‖ *Ailes de l'armée*, Chacun des deux côtés d'une armée en marche ou rangée en bataille. ‖ *Aile droite de l'armée*, Celle qui, placée à la droite du centre, fait face à l'ennemi. ‖ *Aile gauche*, Celle qui se trouve à l'extrémité opposée.

— Le mot *armée* est souvent accompagné d'une épithète ou d'un complément, qui en indique la destination, la formation, etc. :

Armée de terre, Réunion de troupes destinées à combattre sur terre. ‖ *Armée de mer* ou *Armée navale*, Réunion plus ou moins considérable de navires de guerre destinés à agir contre les navires ennemis. ‖ *Armée assiégeante* ou *de siége*, Qui a pour mission de s'emparer d'une place ou de la forcer à se rendre. ‖ *Armée d'observation*, Celle qui a pour objet de protéger ou de paralyser les opérations d'une autre armée. ‖ *Armée d'opération*, Celle qui, dans une campagne, est spécialement chargée du siége des places, ou qui doit agir sur un point déterminé. ‖ *Armée de secours*, Celle qui est chargée de faire lever le siége d'une place ou de la ravitailler. ‖ *Armée de réserve*, Celle qui est établie en seconde ligne pour en appuyer une autre. ‖ *Armée auxiliaire*, Celle dont le secours n'est qu'éventuel ou n'a lieu qu'à prix d'argent. ‖ *Armée permanente* ou *régulière*, Celle qui est formée de corps réunis à demeure, par opposition à l'*armée irrégulière* ou *temporaire* qui, formée pour un but déterminé, est dissoute aussitôt que ce but a été atteint. ‖ *Armée active*, Qui doit être mobilisée au premier ordre. ‖ *Armée sédentaire*, Qui se compose de forces destinées à garder le territoire. ‖ *Armée agissante*, Celle qui se compose de troupes opérant contre les ennemis de l'intérieur ou de l'extérieur. ‖ *Armée d'invasion* ou *d'envahissement*, Celle qui est destinée à porter la guerre sur le territoire ennemi. ‖ *Armée coalisée* ou *combinée* ou *alliée*, Celle qui se compose de troupes appartenant à plusieurs Etats, pour concourir au même but, et qui, le plus souvent, obéit à un seul chef. ‖ *Armée confédérée.* Nom particulier donné à l'armée de la Confédération helvétique. C'est aussi le nom que l'on donne actuellement (1865) à l'armée des Etats du Sud, aux Etats-Unis. ‖ *Armée fédérale*, Celle qui est entretenue par la Confédération germanique. C'est aussi le nom que l'on donne actuellement, aux Etats-Unis, à l'armée des Etats du Nord, par opposition à l'armée *confédérée* des Etats du Sud. ‖ *Armée neutre*, Celle qui ne prend aucun rôle offensif dans une guerre. ‖ *Armée expéditionnaire*, Celle qui est chargée d'une expédition, qui est en campagne pour une opération déterminée. ‖ *Armée de ligne*, Celle qui se compose de troupes destinées à combattre *en ligne;* nom donné au gros de l'armée, par opposition aux corps d'élite, aux troupes irrégulières et aux gardes nationales.

— Hist. *Armée infernale*, Corps d'armée qui, pendant la Révolution française, était employé aux expéditions les plus hasardeuses. ‖ *Armée consulaire*, Armée qui, chez les Romains, était composée de deux légions de troupes alliées et de cavalerie, le tout représentant un effectif de dix-huit mille six cents hommes. ‖ *Armée de la foi.* Sous la Restauration, Nom donné ironiquement aux forces carlistes qui opéraient dans la Catalogne. ‖ *La grande armée*, L'armée que Napoléon Ier commandait lui-même, de 1804 à 1814. Mais ce nom est donné particulièrement à l'armée formidable qui fit l'expédition de Russie, en 1812.

— Constr. Jouée de lucarne que l'on couvre d'ardoises attachées sur un enduit de plâtre.

— Argot. *Armée roulante*, Chaîne de forçats.

— **Homonymes.** Armer, armet.

— **Epithètes.** Aguerrie, disciplinée, vaillante, brave, courageuse, intrépide, nombreuse, florissante, puissante, redoutable, formidable, invincible, exaltée, enthousiasmée, électrisée, triomphante, victorieuse, indomptable, envahissante, impuissante, indisciplinée, amollie, énervée, découragée, démoralisée, affaiblie, défaite, battue, vaincue, dispersée, anéantie.

— **Encycl.** Toutes les sociétés, assez nombreuses et assez puissantes pour prétendre au titre de peuple et de nation, ont dû, dans l'intérêt de leur défense, de l'extension de leur territoire, ou même du maintien de leur constitution intérieure, organiser des *armées*.

Nous allons envisager les *armées* au double point de vue historique et politique. La première partie fera connaître la constitution des *armées* chez les anciens et chez les modernes, et l'état actuel des *armées* chez tous les peuples. Dans la seconde partie, nous formulerons des réflexions politiques sur la force armée considérée d'une manière générale.

— Hist. *Armées dans l'antiquité.* Les *armées* de l'Egypte, comme celles de l'Asie, n'avaient aucun caractère de permanence et n'étaient que de vastes rassemblements d'hommes qu'on licenciait, une fois la guerre terminée. Toutefois, on en conservait un noyau pour le service intérieur et pour la protection du pays contre les invasions. Les guerriers égyptiens, comme on le sait, formaient une caste héréditaire, la plus puissante et la plus honorée après la caste sacerdotale. Chaque soldat avait une dotation territoriale d'environ six arpents, exempte de tout impôt. Il recevait en outre une portion journalière de pain, de viande et de vin. Cette armée pouvait fournir un contingent considérable relativement à la population de l'Egypte, mais qui ne suffisait pas pour les vastes expéditions comme celles de Sésostris, qui traînait, dit-on, après lui, jusqu'à 600,000 hommes. Dans ces circonstances, il est vraisemblable qu'on recrutait un grand nombre d'auxiliaires. Chaque guerrier était armé d'une cuirasse, d'un bouclier, d'une lance ou d'une hache, et d'une épée; les troupes légères avaient l'arc, la fronde et d'autres armes analogues. Ces armées combattaient en carrés de cent de profondeur sur cent de front, campaient sous des tentes de peaux et d'étoffes éclatantes, et s'avançaient sans magasins, sans places de dépôt, portant des vivres pour quelques jours, et en prenant ensuite dans les pays qu'elles traversaient. Bien qu'il soit question dans la Bible de la cavalerie de Pharaon, les Egyptiens ne paraissent avoir employé les chevaux dans leur *armée* que pour traîner les chars de guerre et les bagages. L'infanterie était, d'ailleurs, l'organisation militaire naturelle dans un pays entrecoupé de canaux. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on ne trouve aucune troupe de cavalerie sur les bas-reliefs des monuments de l'antiquité égyptienne.

— *Armées asiatiques.* Leur composition ne nous est que très-peu connue. D'ailleurs, chez les peuples primitifs, les *armées* n'étaient sans doute, comme nous l'avons déjà dit, que des agglomérations d'hommes imparfaitement organisées, de même qu'il ne faut voir dans leurs guerres que des mêlées de combattants se ruant les uns contre les autres, sans s'astreindre à un ordre de bataille bien régulier.

Les Perses, cependant, au temps de Cyrus, paraissent avoir eu une organisation militaire assez régulière, et, dans tous les cas, plus sérieuse que celle des autres peuples de l'Asie. L'immense *armée* rassemblée par Xerxès pour envahir la Grèce n'était qu'une cohue de peuples recrutés par la force, et qui ne marchaient et ne combattaient que contraints par les coups de fouet. Elle comprenait des contingents fournis par quarante-six nations. On y voyait les Perses et les Mèdes, avec leurs boucliers d'osier, leurs flèches de roseau et leurs courtes piques; les Assyriens, avec leurs casques de forme bizarre et leurs massues, garnies de fer; les Saces, armés de haches; les Indiens, enveloppés d'étoffes de coton, soldats débiles et mal armés; les Arabes, agiles et nerveux; les lourds Ethiopiens, vêtus de peaux de bêtes et le corps tatoué; les Sagartiens, armés d'un poignard et d'une sorte de *lasso;* les Lydiens, les Pamphyliens, les Cypriotes, les Phéniciens, les Grecs asiatiques, etc. Hérodote évalue à plus de 2 millions d'hommes cette prodigieuse *armée*, qui desséchait les fleuves sur son passage et dévorait les revenus d'une nation dans un seul repas. Il y avait, en outre, dans l'*armée* du roi des Perses, un corps d'élite de 10,000 hommes nommés les *Immortels*, parce qu'on les maintenait toujours au complet. Une flotte agissait de concert avec l'*armée* de terre. On sait quel fut le résultat de cet armement colossal. Toutes ces multitudes, ces esclaves de toutes races, toute cette barbarie orientale, qui semblait devoir submerger le monde, ne put même conquérir la Grèce; cette masse, qu'on croyait une force, fut brisée à Salamine et à Platée, par l'épée de quelques hommes libres, qui avaient pour auxiliaires dans ce choc effrayant le génie de la civilisation et le génie de la liberté.

— *Armées chez les Grecs.* La Grèce, subdivisée en une foule de petites républiques, ne mit jamais sur pied des *armées* nombreuses. Ce que les poëtes rapportent de la grande guerre de Troie, ces multitudes de chefs et de guerriers se rassemblant pour une même expédition, ce soulèvement du monde hellénique, de la Macédoine à la Crète, s'armant tout entier pour une guerre nationale, ne se renouvela plus dans les temps historiques. La

Grèce ne revit jamais un tel ensemble, même au temps des guerres médiques; elle ne mit jamais sur pied des forces aussi considérables, même au milieu de ses guerres intestines, toujours si acharnées. La bataille de Leuctres, l'une des plus importantes de celles où les Grecs combattaient les uns contre les autres, ne compta que 14,500 combattants d'un côté et 26,000 de l'autre; Athènes arma 6,000 soldats pour son expédition de Sicile, Agésilas environ 8,000 pour son expédion d'Asie, et le grand Alexandre, qui disposait des forces de toute la Grèce, ne conduisit contre Darius qu'environ 35,000 hommes. On savait d'ailleurs, surtout depuis la retraite des Dix-Mille, ce que pouvait faire en Orient une poignée d'hommes vaillants, bien organisés et disciplinés.

La Grèce, au temps de sa splendeur, ne connut point le fléau des *armées* permanentes. Dans les divers Etats, les citoyens devaient le service militaire à leur patrie, généralement de dix-huit à cinquante ans. Lorsque la population était insuffisante pour telle guerre ou telle expédition, on remplissait souvent les cadres d'étrangers domiciliés et même d'esclaves, qui pouvaient alors mériter, par leurs services ou par de grandes actions, diverses récompenses, et même jusqu'à la qualité de citoyens. En temps de paix, les hommes valides s'exerçaient fréquemment au maniement des armes, aux manœuvres et aux exercices du corps. Comme les grades étaient électifs dans un grand nombre de républiques, les connaissances militaires, qui conduisaient aux commandements, étaient fort cultivées et fort répandues.

A Athènes, elles s'enseignaient publiquement. A Sparte, des officiers permanents nommés *polémarques* étaient chargés de maintenir les traditions. Des citoyens riches formaient communément la cavalerie, d'ailleurs peu nombreuse. A Sparte, au contraire, où l'infanterie seule était estimée, le service de la cavalerie était abandonné aux pauvres. L'infanterie formait la principale force et se divisait en *oplites*, ou soldats pesamment armés; en *psilites*, ou infanterie légère, et en *peltastes*, sorte d'infanterie mixte. Les oplites étaient cuirassés et armés de l'épée et de la pique longue; les psilites combattaient de loin avec la fronde et le javelot; les peltastes avaient la pique courte et le petit bouclier. La cavalerie se composait de *cataphractes* (briseurs), armés d'une longue lance et qui agissaient surtout par le choc, et de cavalerie légère fort irrégulière, où figuraient des Scythes armés d'arcs et de flèches, des Tarentins armés de haches, etc. Plus tard, les Grecs eurent aussi une sorte d'infanterie à cheval, les *doubles combattants*, propres à combattre des deux manières. Les machines de guerre ne furent sérieusement organisées à la suite des *armées* qu'au temps d'Alexandre le Grand. C'est à cette époque aussi, surtout après la mort du conquérant macédonien, dans les guerres sanglantes que se firent ses successeurs, que s'introduisit dans les *armées* grecques l'usage asiatique des éléphants de guerre.

Tous les Etats de la Grèce avaient à peu près la même organisation militaire, la même ordonnance, les mêmes manœuvres, sauf quelques différences que nous allons indiquer. Sparte, qui n'était en réalité qu'une caste de soldats régnant sur des populations esclaves ou sujettes, avait une organisation militaire qui a fait l'admiration de l'antiquité. « Vous croiriez, dit Xénophon, que la seule république de Sparte a produit de vrais guerriers, tandis que l'art militaire est resté dans l'enfance chez la plupart des nations. »

Une discipline rigoureuse, une éducation dure et presque exclusivement militaire, des institutions qui tendaient toutes au même but, formaient pour la guerre et pour le commandement ces hommes d'airain qu'on vit aux Thermopyles et à Platée, qui dominèrent la Grèce et laissèrent un si grand nom dans le monde ancien; ces implacables guerriers, vêtus de casaques rouges, qui n'acceptaient point de grâce et qui n'en faisaient point, qui marchaient au combat avec un héroïsme froid, grave, irrésistible, et qui avaient pour cri de guerre : *la victoire ou la mort!* Ils ne reconnaissaient, d'ailleurs, d'autre droit que le fer de leurs lances, et disaient fièrement : *Les limites de la Laconie sont au bout de nos piques*. La pique était leur arme principale. Ils faisaient peu de cas de la cavalerie; l'arme noble était chez eux l'infanterie. Ils dédaignaient d'ailleurs toutes les défenses matérielles; Lycurgue avait voulu que Sparte n'eût d'autres murailles que la poitrine de ses citoyens. La lâcheté était chez eux érigée en quelque sorte en crime public; celui qui abandonnait son bouclier était noté d'infamie; celui qui avait reculé était dans la ville un objet d'horreur et de mépris.

Les *armées* spartiates étaient ordinairement commandées par un des deux rois, et marchaient au combat au son des flûtes. Elles étaient composées d'un noyau de Spartiates purs, et de nombreux auxiliaires pris parmi les sujets ou les alliés. Chaque Spartiate était accompagné de plusieurs ilotes pour le servir. Les habitants de la Laconie, sujets des Spartiates, composaient en grande partie leur marine.

Les divisions et subdivisions de l'*armée* lacédémonienne étaient la *mora*, les *enômoties*, les *lokhos*, etc.; mais le chiffre des hommes qui les composaient n'est pas indiqué d'une manière uniforme dans les auteurs.

A Athènes, les dix tribus de l'Attique fournissaient un nombre d'hommes déterminé, suivant les circonstances, et élisaient chacune un général ou *stratége*. Dans l'origine, ces dix généraux commandaient à tour de rôle; mais ce système vicieux fut abandonné, on ne saurait dire précisément à quelle époque. Dans la suite, le peuple désignait le plus souvent par son vote le stratége qui devait commander en chef. C'est du moins l'opinion d'un certain nombre d'érudits. Les divisions et subdivisions de l'*armée* ne sont pas bien connues, mais il paraît qu'elles différaient peu de celles des *armées* spartiates.

En Grèce, comme chez beaucoup d'autres nations, chaque peuple avait un corps d'élite, dont quelques-uns sont devenus célèbres. Ainsi, Sparte avait ses *scirites*, Thèbes son *bataillon sacré*, les Macédoniens leur fameuse *phalange;* enfin, Alexandre créa le bataillon *des amis*.

Comme nous l'avons dit, soit par la nature de leur pays, soit par leur estime exclusive pour la bravoure personnelle, les Grecs eurent toujours peu de cavalerie. Il faut excepter toutefois la Thessalie, le pays des Centaures, qui de temps immémorial avait fourni une cavalerie redoutable et renommée.

— *Armées à Rome*. Suivant l'histoire traditionnelle, Rome, au temps de Romulus, n'avait pour *armée* qu'une *légion*, composée de 3,000 hommes. Quand les Romains formèrent trois tribus, ils eurent trois légions, c'est-à-dire trois *armées*, car la légion renfermait toutes les armes et était un corps complet, une petite *armée*. C'est là un trait distinctif de l'organisation romaine. Le nombre des légions augmenta nécessairement avec la puissance de Rome; la composition, la force et l'ordonnance de ces corps varièrent un grand nombre de fois; mais la légion garda en partie sa physionomie, et forma jusque vers la fin de la république un ensemble, un corps plus ou moins complet et pouvant agir seul. Elle renfermait des *vélites*, troupes légères, qui combattaient en avant; des *hastaires*, qui formaient la première ligne; des *princes*, qui étaient au second rang; des *triaires*, vieux soldats d'élite qui servaient de réserve; enfin de la cavalerie, qui était sur les ailes. La légion était divisée en manipules, espèce de compagnies qui se subdivisèrent de diverses manières, suivant les époques. Vers le temps de Marius, la division par cohortes remplaça l'ancienne division en hastaires, princes, triaires, etc. César sépara en outre la cavalerie de la légion et en forma un corps séparé. On sait, d'ailleurs, que la cavalerie était, dans l'origine, composée des *chevaliers*, classe intermédiaire entre le patriciat et le peuple. Elle n'eut jamais une grande importance militaire. C'est l'infanterie romaine qui a subjugué le monde.

Le nombre des soldats formant une légion varia beaucoup aussi. Il était d'abord de 3,000 hommes, puis de 4,200, chiffre qui resta l'effectif moyen des diverses organisations que subit ce corps. Sous Constantin, cependant, le chiffre tomba à 1,500 hommes, mais il se releva sous ses successeurs.

A partir des guerres puniques, les Romains eurent toujours sur pied des forces militaires considérables. On comptait 23 légions après la bataille de Cannes. Octave et Antoine combattirent avec 19 légions Brutus et Cassius, qui en avaient autant. Sous Tibère, il y en avait 25, et ce nombre augmenta considérablement dans la suite.

A Rome, tous les citoyens devaient le service militaire et pouvaient être compris dans les levées, depuis l'âge de seize ans jusqu'à quarante-six. Pendant tout le temps de la république il n'y eut pas, à proprement parler, d'*armée* permanente; les légionnaires étaient licenciés après la campagne ou après l'expédition.

Un général avait, en campagne, droit de vie et de mort sur ses soldats; il pouvait les faire battre de verges pour violation de la discipline, qui était fort dure, les faire mettre en croix pour désertion, les *décimer* pour punir une défaite due à la lâcheté, etc.

Les citoyens pauvres, les prolétaires, furent pendant longtemps exclus des légions; mais ils servaient dans la marine. Marius commença à les enrôler, lors de sa guerre contre Jugurtha, et dans la suite il admit même des esclaves comme légionnaires. On se servit aussi de bonne heure des auxiliaires étrangers, et César composa des légions entières de Gaulois. On sait que sous les empereurs les légions ne se recrutaient plus que de provinciaux, par suite de la dépopulation de l'Italie, et elles en arrivèrent successivement à n'être plus composées que de purs barbares.

Les soldats romains étaient endurcis aux fatigues et aux exercices violents, habitués aux longues marches et aux charges pesantes. Outre leurs armes, ils portaient avec eux des piquets pour les camps et autres bagages, ainsi que quinze jours de vivres, qui consistaient en farine, lard ou chair salée, et en vinaigre, qu'ils mêlaient à l'eau pour leur boisson. En campagne, on leur faisait exécuter des travaux immenses, pour asseoir et fortifier les camps, creuser des retranchements, etc.

Les *armées* romaines étaient commandées par les consuls, par des proconsuls ou des préteurs.

Le triomphe, l'ovation, des surnoms glorieux pour les chefs; des couronnes, des colliers, des bracelets, des armes d'honneur, des gratifications, des terres, pour les soldats, étaient les récompenses militaires les plus usitées.

Auguste rendit les *armées* permanentes et institua, en outre, les *prétoriens*, pour la garde du prince, et les *cohortes urbaines*, pour la sécurité des villes. Cette organisation se liait intimement au nouvel ordre des choses. L'*armée* ne fut plus dès lors que la garde particulière du prince, l'empereur ayant tous les pouvoirs militaires, comme il avait tous les pouvoirs civils, et étant le généralissime de toutes les légions répandues dans les provinces de l'empire. On sait aussi que les *armées* romaines, comme nous l'avons dit plus haut, en arrivèrent à ne plus contenir qu'un petit nombre d'Italiens, et que, peuplées de Barbares, elles étaient cependant devenues un véritable pouvoir dans l'Etat, faisant et défaisant les empereurs, et dominant non-seulement les provinces, mais encore le Sénat et le peuple romain. Ce régime, comme on le sait, dura jusqu'à la fin du Bas-Empire; chose logique et naturelle : Rome n'ayant fondé sa puissance que sur la force, le pouvoir devait fatalement passer au seul corps qui eût conservé la force matérielle et la puissance d'exécution.

— *Armées au moyen âge jusqu'aux temps modernes*. Nous allons parler des *armées* du moyen âge jusqu'au commencement du XIX^e^ siècle. Afin de donner une certaine unité au sujet, nous bornerons notre cadre à la Gaule et à la France; le lecteur conclura facilement du particulier au général. Il est à peine nécessaire de mentionner les *armées* des Gaulois, dont l'organisation d'ailleurs nous est peu connue, et qui, dans leurs expéditions, formaient de grands rassemblements armés plutôt que des *armées* proprement dites. Nous savons du moins qu'ils combattaient avec une folle bravoure, et qu'ils suppléaient à la tactique par l'impétuosité. Les soldats gaulois étaient fort recherchés par les capitaines de l'antiquité, à cause de leur caractère aventureux et de leur mépris de la mort. C'est avec des Gaulois qu'Annibal gagna ses grandes batailles de Trasimène et de Cannes; ils lui furent du moins d'un grand secours et combattaient en première ligne. On sait aussi combien les invasions gauloises épouvantaient les Romains. L'*armée* du chef, qu'on nomme Brennus, emporta Rome et se retira avec un grand butin. Elle continua même à dévaster le Latium, et quoi qu'en ait dit la tradition romaine, il est fort douteux qu'elle eût été vaincue par Camille. On connaît encore les expéditions de Bellovèse et de Sigovèse. Cette race belliqueuse, folle de guerre et d'aventures, débordait à chaque instant sur le monde avec l'impétuosité d'un torrent. Les Carthaginois, l'aventureux Pyrrhus, les successeurs d'Alexandre avaient tous des Gaulois dans leurs *armées*. César retrouva ces guerriers si valeureux et si mal armés dans les montagnes et les forêts de la Gaule; ils succombèrent devant la forte discipline romaine, mais après avoir livré ces grands combats qui sont, après tout, des pages glorieuses de notre histoire primitive. Les Gaulois entrèrent ensuite en masse dans les légions romaines et figurèrent avec éclat dans les guerres de l'empire.

Les Francs, après la conquête de la Gaule, ne se fondirent pas avec les vaincus dans les provinces qu'ils occupaient; ils demeurèrent pendant longtemps une caste militaire séparée des populations soumises, se recrutant de guerriers venus de la rive droite du Rhin. Il n'y avait pas de Gaulois dans les *armées* des premiers rois mérovingiens, et on ne commença à les y admettre qu'à la fin du VI^e^ siècle. Après le partage de la terre conquise, le service militaire était devenu une charge inhérente à la possession de la terre, et dont les conditions étaient diverses pour les possesseurs d'*alleux* ou de simples *bénéfices*. Lors de la formation du système féodal, les comtes, les seigneurs, qui avaient parmi leurs droits celui de lever des troupes sur leurs domaines, choisissaient les hommes les plus robustes d'entre leurs vassaux et les conduisaient pour le service du roi, ou s'en servaient dans leurs guerres privées. Ce mode de recrutement était déjà en usage avant Charlemagne, qui ne le modifia que fort peu. Comme on le sait, la force armée, dans les temps féodaux, consistait principalement en cavalerie. Les seigneurs, assistés de leurs principaux vassaux et tenanciers, combattaient à cheval. Les manants ou vilains servaient à pied avec des arcs, des frondes, des piques ou des épieux; c'était une cohue plutôt qu'une infanterie, que les nobles dédaignaient fort, tout en l'employant aux grosses besognes de la guerre. Les rois durent chercher de bonne heure un contre-poids à l'indocilité des grands vassaux, qui tournaient souvent contre la couronne les contingents levés pour son service, ou qui les employaient à leurs brigandages et à leurs guerres privées. Aussi, depuis Louis le Gros, favorisèrent-ils de tout leur pouvoir la formation des milices communales, plus affranchies des seigneurs, composées des bourgeois les plus aisés des villes ou d'hommes levés à leurs frais, et qui marchaient sous la bannière paroissiale. Quand le roi n'avait besoin que d'un petit nombre d'hommes, il convoquait le *ban*, c'est-à-dire les possesseurs de fiefs et leurs hommes; et en outre l'*arrière-ban*, c'est-à-dire les milices communales, quand il s'agissait d'une guerre générale. Dans la coutume féodale, le service dû au roi n'était obligatoire que pour quarante jours, sans comprendre le temps du voyage. Un grand nombre de nobles n'étaient même tenus de servir que quinze jours. Les *armées* féodales étaient sous les ordres du roi, ou du grand sénéchal, qui représentait le souverain. Quand la dignité de sénéchal eut été supprimée, en 1191, sous Philippe-Auguste, le commandement fut déféré au connétable. Ce sont ces *armées* féodales qui firent ces guerres affreuses contre les Albigeois du midi, et qui traînèrent à leur suite des populations entières dans ces folles expéditions en terre sainte, qui ressemblèrent plus à des irruptions de Huns et de Scythes qu'à des marches d'*armées* régulières.

Cependant les rois voulurent avoir à leur service une force qui ne dépendît ni des villes ni des seigneurs, et depuis Philippe-Auguste ils prirent à leur solde des mercenaires qui furent désignés, suivant les temps, sous les noms de *grandes compagnies*, de *soudoyers* (ou soldats), de *brabançons*, de *routiers*, de *cottereaux*, d'*écorcheurs*, etc. On les licenciait ordinairement à la paix; mais ils parcouraient alors le pays en bandes armées et vivaient noblement de brigandages et de dévastations. Plus tard, on vit figurer dans les troupes royales des corps d'Allemands, de Suisses, d'Italiens, d'Ecossais, d'Espagnols, etc. Charles VII est le véritable créateur des *armées* permanentes, dont Charles V avait, dit-on, conçu le projet. Il établit la cavalerie des *compagnies d'ordonnance* et l'infanterie des *francs-archers;* ces derniers, au nombre de 16,000, furent remplacés, à la fin du règne de Louis XI, par 6,000 Suisses et par 10,000 hommes d'infanterie que le roi prit à sa solde. Charles VII conserva cette organisation et enrôla, en outre, des lansquenets allemands. Les aventuriers étrangers continuèrent à figurer en très-grand nombre dans ce que les historiens appellent l'*armée* nationale. François I^er^ institua en 1532 les *légions provinciales*, qui se composaient de sept corps de 6,000 hommes chacun, fournis par la Bretagne, la Normandie, la Picardie, la Bourgogne, la Champagne et autres provinces. Cet essai d'une infanterie nationale ne réussit point. Les nobles, d'ailleurs, se plaignirent vivement qu'on leur enlevât leurs paysans pour leur mettre entre les mains des armes, qui étaient, comme on le sait, le signe de l'affranchissement. On en revint au système des bandes et des compagnies franches que levaient des capitaines. La vraie force de l'*armée* consista toujours, pendant tout le XVI^e^ siècle, dans l'arme noble, dans la cavalerie. Elle se composait alors de *gens d'armes*, de *carabins*, de *chevau-légers*, de *dragons*, d'*arquebusiers à cheval*, et de *Croates* qui servaient d'éclaireurs, et que, dans la suite, Louis XIV réunit en un régiment, sous le nom de *royal-cravate*. Henri II s'efforça de réorganiser les légions provinciales, qui furent divisées en *régiments*, subdivisés eux-mêmes plus tard en *bataillons*. Dès le commencement du XVII^e^ siècle, la direction de l'*armée* fut de plus en plus rattachée au pouvoir central par l'institution d'un ministère spécial de la guerre (1619), par la suppression de la charge de connétable (1627), et par une série d'autres mesures qui furent appliquées successivement sous le ministère de Richelieu et sous l'administration de Le Tellier et de Louvois. Ainsi, on fit des efforts pour régulariser le système du recrutement par les *racoleurs;* on établit des intendants près des corps d'*armée*, ainsi que des ambulances, puis des inspecteurs spéciaux; les régiments furent astreints à l'uniforme, en même temps qu'une discipline sévère remplaçait l'ancienne licence de la soldatesque. Enfin, signalons encore, parmi les améliorations ou les changements qui s'accomplirent dans l'organisation de l'*armée*, la substitution du fusil à l'arquebuse, puis des baïonnettes aux piques; la création des compagnies d'élite, le casernement des troupes, la fondation de l'Hôtel des Invalides, des hôpitaux militaires, puis de l'Ecole militaire; la paye directe faite aux soldats (les capitaines jusque-là en retenaient une forte partie); la création de nouveaux corps, tels que les hussards; de nombreux changements et progrès dans les manœuvres, etc.

Au commencement du règne de Louis XVI, le comte de Saint-Germain, appelé au département de la guerre, entreprit une suite de réformes qui ont été diversement appréciées. Il supprima les mousquetaires, mais n'osa point toucher aux gardes du corps et autres compagnies privilégiées; il proclama l'abolition de la vénalité des charges de guerre, mais cette réforme resta sur le papier. Il rendit du moins (1776) des ordonnances d'une incontestable utilité sur le nombre et les appointements des gouverneurs de villes et de provinces; sur la formation des troupes en divisions, de manière à avoir, au lieu de régiments isolés, une véritable *armée* organisée en grand corps et dressée aux manœuvres d'ensemble; sur l'avancement réglé avec plus d'ordre et de justice, etc. Mais dans son règlement disciplinaire, il s'avisa d'introduire les punitions corporelles en usage chez les Allemands et les Anglais. Ces mesures révoltèrent la juste susceptibilité de nos soldats. Il y eut des séditions, des suicides, quand il s'agit d'appliquer la punition des coups de plat de sabre. *Je*

n'aime du sabre que le tranchant, s'écria un grenadier dont la fière parole trouva un écho dans tous les cœurs français.

La Révolution française modifia profondément l'institution de l'*armée*. Le principe de l'égale admissibilité de tous les Français aux grades, l'exclusion des corps étrangers, la fusion d'une partie de la garde nationale dans l'*armée*, les levées en masse, et plus tard l'établissement de la conscription, nous donnèrent pour la première fois une *armée* nationale. Pour la première fois aussi, on vit une armée exclusivement plébéienne, qui dut tout créer, ses chefs, son organisation, ses ressources, sa tactique, et qui détruisit à jamais ce préjugé gothique que la caste nobiliaire pouvait seule former la pépinière des capacités militaires et des héros. On connaît l'histoire des *quatorze armées* de la république, de ces légions immortelles qui, levées pour la défense de la patrie, non pour la conquête et l'oppression des autres peuples, triomphèrent partout et enveloppèrent la France d'une immense auréole de gloire. Malheureusement, sous l'empire, l'*armée* ne fut plus en quelque sorte que la garde particulière du maître, sa propriété, l'instrument de sa puissance. La guerre devint l'état permanent de la nation, qui s'épuisa à remplir incessamment les cadres de l'*armée*, continuellement vidés par les batailles les plus sanglantes. La conscription s'implanta définitivement comme institution permanente. Elle était une nécessité pour ces vastes armements, pour ces nombreuses *armées* permanentes que le système militaire de Napoléon a fait prévaloir en Europe.

Il faut rappeler encore que la Révolution a donné une puissante impulsion à tous les services spéciaux qui se rattachent à l'*armée*, qu'elle a créé l'école Polytechnique, les écoles d'application, l'école de cavalerie de Saumur et l'école militaire de La Flèche.

ARMÉES MODERNES. *Considérations générales.* — Toute *armée* se divise en *combattants* et en *non-combattants*. Les combattants, en raison de leur taille ou de quelque aptitude ou préférence, se battent soit à pied, soit à cheval, soit avec des machines. De là leur division en *infanterie*, *cavalerie* et *artillerie*. Le besoin de pourvoir au logement et à la défense de ces trois armes, de faire disparaître les obstacles que leur marche pourrait rencontrer, a amené la création d'une quatrième arme, celle du *génie*. Cette arme, qui sert à pied et manœuvre comme l'infanterie, est détachée par fractions minimes. Les proportions les plus ordinairement adoptées entre les différentes armes sont les suivantes : l'infanterie étant représentée par 1, la cavalerie est le 1/5, l'artillerie le 1/8, les troupes de génie le 1/20, et les équipages militaires le 1/30. Toutefois ces chiffres ne sont qu'approximatifs.

Les non-combattants forment une partie indispensable des *armées*. Il faut, en effet, que les hommes que l'on conduit au combat soient assurés, en cas de mort, d'une sépulture et de secours pour leurs familles; en cas de blessure ou de maladie, de soins médicaux; il faut enfin qu'ils soient assurés de trouver du repos et une subsistance convenable après leurs fatigues. Pour satisfaire à ces divers besoins, les non-combattants, chirurgiens, infirmiers, boulangers, hommes du service des équipages, etc., doivent, afin d'éviter tout mécompte et tout désaccord, être organisés militairement, recevoir la même impulsion que les combattants, être soumis à la même obéissance.

L'*armée* étant, ainsi que cela a été dit maintes fois, et notamment à propos de l'*armée* française, un diminutif de la nation, doit être munie, lorsqu'elle est en marche, de tous les accessoires nécessaires à la satisfaction des besoins qu'une civilisation avancée a fait surgir. C'est pourquoi, dans chaque régiment d'infanterie, il y a, outre les compagnies actives, une compagnie dite *hors rang*, qui est formée d'ouvriers tailleurs, cordonniers et armuriers : dans les régiments de cavalerie, ces ouvriers forment seulement un peloton.

II. Techniquement parlant, une *armée* est partagée en unités de manœuvre et en unités de tactique, c'est-à-dire en *divisions* et en *bataillons* ou *escadrons*. Les manœuvres se font par division, et l'instruction se fait par bataillon ou par escadron. Le bataillon ou escadron, commandé par un seul homme, ne doit pas, rangé en bataille, dépasser en étendue la portée de la voix humaine. Son chef, placé à une aile, doit pouvoir se faire entendre à l'autre aile. Il y a également des unités administratives : le *régiment*, qui réunit plusieurs bataillons ou escadrons, et la *compagnie*, qui est une fraction du bataillon. Cette dernière unité se compose de 80 hommes en moyenne, et de 120 à 150 en temps de guerre. Dans ces conditions, le chef de la compagnie, ou *capitaine*, peut se rendre un compte exact du caractère, de l'instruction et du service de chacun de ses hommes. Ces unités administratives ont pour but de centraliser les dépenses et de faciliter les achats.

Ces diverses unités sont reliées entre elles et fonctionnent intérieurement au moyen de la hiérarchie suivante : chaque division se partage en *brigades*, composées de deux ou de trois régiments; chaque régiment est formé de deux, trois ou quatre bataillons. Le bataillon, dont l'effectif est ordinairement fixé à 620 hommes, comprend huit compagnies au plus, et, généralement, comme cela existe en France, dans l'infanterie de ligne, parmi ces compagnies, il y en a deux d'élite, l'une de grenadiers, qui est à la droite, l'autre de voltigeurs, qui est à la gauche du bataillon. Au-dessous du *général* commandant la division, il y a donc des généraux commandant les brigades, des *colonels* commandant les régiments, des *chefs de bataillon* ou *d'escadron* commandant les escadrons ou les bataillons, et des capitaines commandant les compagnies.

Le capitaine, qui est à la fois chargé de conduire sa compagnie au feu et de l'administrer, a sous ses ordres un *lieutenant*, un *sous-lieutenant*, deux *sous-officiers comptables* et quatre *sergents* pour commander chacun une section de la compagnie. Deux *caporaux*, chefs de section, secondent chaque sergent. Du caporal au général de division, il y a donc dix grades. Un principe essentiel d'organisation, admis dans la plupart des *armées* européennes, c'est que ces grades sont accessibles à tous, et que le simple soldat peut devenir général, et même maréchal. Toutefois, ce dernier cas se réalise très-rarement, à l'exception peut-être de l'*armée* française. Les conditions d'avancement, même en faisant une part plus large au mérite qu'à l'âge, ne permettraient guère, vu le nombre des candidats, que d'avoir pour généraux et pour colonels des hommes d'un âge avancé; l'expérience ayant démontré la nécessité qu'une *armée* en campagne soit commandée par des colonels et des généraux ayant moins de cinquante ans, les *armées* de l'Europe parviennent à réaliser cette condition en donnant le grade de sous-lieutenant à des jeunes gens de vingt ans et même au-dessous, qui remplissent certaines conditions d'instruction.

III. L'administration d'une *armée* est des plus compliquées. Il faut pourvoir aux besoins du soldat, dans les diverses positions où il peut se trouver pendant tout le temps qu'il est sous les drapeaux. Il faut l'habiller, l'armer, l'équiper, le nourrir, le soigner en cas de maladie, veiller, par l'établissement aussi exact que possible des actes de l'état civil en temps de guerre; à ce que sa mort sur le champ de bataille ne soit pas une spoliation, mais un souvenir de gloire pour sa famille. En France, les *intendants militaires* et les *conseils d'administration* des régiments sont chargés de ces divers services.

La discipline et l'administration de la justice militaire sont, dans toutes les *armées* de l'Europe, l'objet d'une législation spéciale. Dans notre pays, cette législation, dont les monuments les plus anciens remontent aux édits du roi Jean, a été entièrement refondue par la loi du 9 juin 1857, dont nous analyserons les principales dispositions au mot JUSTICE MILITAIRE. En ce moment, nous nous bornerons à dire qu'il y a un *conseil de guerre* par division militaire, et quatre *conseils de révision* pour les vingt-deux divisions.

IV. En campagne, les *armées* se composent d'un nombre variable de corps d'*armée*, fractionnés en divisions, fractionnées elles-mêmes en brigades composées de deux à trois régiments; il y a en outre une réserve. L'*armée*, le corps d'*armée*, la division, ont chacune un *chef d'état-major*, chargé de la transmission des ordres, du soin d'effectuer les reconnaissances et de recueillir sur l'ennemi tous les renseignements désirables. L'administration est représentée par des *intendants* et des *sous-intendants*. La police du camp est confiée à un officier de gendarmerie, investi du titre de *prévôt*. Le service des équipages est dirigé par un officier supérieur appelé *vaguemestre*; enfin, sous le nom de *quartier-maître*, un autre officier supérieur est chargé de maintenir l'ordre au quartier général.

Sauf l'Angleterre et les Etats pontificaux, où le recrutement de l'*armée* se fait encore par enrôlement volontaire, le service militaire est d'obligation générale. La durée de ce service varie de six à huit ans. Dans les Etats secondaires de l'Allemagne, le service militaire n'est le plus souvent que de six ans. Il est de huit ans en Belgique, en Autriche et en Espagne. C'est à ce chiffre que la Prusse, qui est en voie de modifier le système compliqué que lui imposa sa lutte avec l'Empire, paraît vouloir le porter. En Espagne, le soldat qui fait ses huit ans de service sans interruption et sans congé a droit, en rentrant dans ses foyers, à une allocation de deux mille réaux. En Angleterre, la durée des enrôlements, qui était à l'origine pour la vie, a été réduite à douze ans. Mais à l'expiration de son engagement, le soldat peut contracter un nouvel engagement de douze, dix ou neuf ans, pour atteindre les conditions donnant droit à la pension de retraite, suivant les diverses armes. En Russie, le service, qui était de vingt à vingt-cinq ans, a été réduit à quinze ans. En Italie, la durée du service est de onze ans pour la première catégorie du contingent, et de six ans pour la seconde.

Aux Etats-Unis, jusqu'aux événements qui ont amené la guerre civile, le recrutement de l'*armée* se faisait uniquement à l'aide d'enrôlements volontaires. D'après l'acte de 1817, l'engagement ne devait pas durer plus de cinq ans. Les engagés devaient être âgés de dix-huit ans au moins et de trente-cinq ans au plus. Les mineurs devaient en outre justifier du consentement de leurs parents, tuteur ou maître d'apprentissage. L'engagé avait droit à une prime de douze dollars, dont moitié payable au moment du contrat, et l'autre moitié en arrivant au corps. A la fin de ses services, le soldat recevait gratuitement une concession de terres publiques, d'une étendue de 320 acres, laquelle concession était, en cas de mort, reversible sur la veuve et sur les enfants. D'après le message présidentiel de 1854, ces concessions, de 1793 à 1853, avaient porté sur une étendue de plus de trente millions d'acres, et profité à environ cent mille familles. Les officiers de cette *armée* étaient formés à l'école de Westpoint, où leur éducation militaire durait sept ans, pendant lesquels ils étaient initiés à tous les détails du service. L'effectif de cette *armée* était, en temps de paix, depuis quinze ans, d'environ douze mille hommes. Aujourd'hui, les Etats-Unis, par suite de la guerre civile qui les déchire, ont dû porter leur *armée* jusqu'à sept cent mille hommes. Le maintien d'un pareil effectif les a obligés de recourir à la fois à tous les systèmes de recrutement.

La nécessité où les puissances européennes ont été d'entretenir des *armées* permanentes considérables les a obligées de faire de plus en plus, dans la distribution des grades, la part du mérite. En France, en Autriche, en Espagne, les hauts grades militaires sont occupés en grande partie par des hommes sortis des classes moyennes. Cet élément social se trouve même dans l'état-major de l'*armée* russe. En Prusse, une tradition ne permet pas que l'avancement des non-nobles dépasse le grade de major. L'Angleterre, par son système d'achat, a cherché à maintenir le commandement de ses troupes entre les mains des classes riches. Ce système tend à se briser tous les jours, tant par le mouvement de l'opinion publique qui est contraire à son maintien, que par l'extension que prend son *armée*. Ce système d'achat n'est d'ailleurs pas général. Dans les corps spéciaux, l'artillerie, le génie et l'armée des Indes, les commissions d'officiers sont données au concours. Dans l'infanterie, la cavalerie et la garde, où les commissions s'achètent, il en est un certain nombre qui s'obtiennent gratuitement. Ce sont celles qui restent vacantes par la mort ou la destitution des titulaires, ou par leur promotion du grade de lieutenant-colonel aux fonctions d'officier général. Les commissions d'enseignes ou de cornettes que ces événements mettent à la disposition du gouvernement sont données gratuitement ou à des fils d'officiers sans fortune, ou à des sous-officiers. C'est parmi les sous-officiers que se recrutent les quartiers-maîtres, payeurs et capitaines-adjudants du régiment. Les fonctions de ces officiers, étant considérées comme administratives plutôt que militaires, ne s'achètent point.

Partout des lois spéciales règlent la situation des officiers, les conditions de leur mise à la réforme ou en retraite et du retrait d'emploi. En France, ces garanties données aux officiers ont été une des conquêtes de la révolution de Juillet. Elles sont l'objet de la loi du 19 mai 1834.

Il est de principe que toute *armée* doit avoir une réserve, c'est-à-dire, indépendamment des corps actifs, une masse de soldats ayant acquis ou possédant encore assez les habitudes de la vie militaire pour être menés immédiatement au feu, et seconder efficacement les mouvements de l'*armée* active. L'organisation et l'instruction de cette réserve a grandement divisé les hommes de guerre, et a été l'objet de nombreux tâtonnements. Nous verrons bientôt à quel système on s'est arrêté en France.

VI. Une des questions qu'ont soulevées les *armées*, c'est celle de leur application aux travaux publics. L'emploi du soldat aux travaux civils a été, en général, désapprouvé par tous les écrivains militaires. Tous se sont néanmoins prononcés contre l'oisiveté dans laquelle on est généralement disposé à le laisser. Un des plus distingués de ces écrivains, le général de division Oudinot, en traitant cette question dès 1838, considérait qu'endurcir le soldat aux fatigues, l'exercer à faire des tranchées et des fortifications pendant la paix, était le plus sûr moyen d'éviter les revers et d'assurer les succès pendant la guerre; aussi voulait-il que les travaux de l'*armée* conservassent toujours leur caractère militaire, dont le point d'honneur est le principal mobile, et il rejetait d'une manière absolue le travail dont le salaire est l'unique but. Il est certain que les éventualités de la guerre réclament parfois des travaux urgents et considérables, et l'art d'établir ou de conserver des positions militaires ne peut s'acquérir que par l'usage et l'expérience. Il est donc nécessaire de donner à l'avance à nos soldats la faculté et l'aptitude d'exercer certains travaux. La pratique, dans ce cas, doit être considérée comme un exercice en temps de paix, et comme un service en temps de guerre. Dans ce but, le soldat doit être employé à former des camps retranchés et des simulacres de siége, ce qui le familiarise tout à la fois avec les travaux de terrassement et les autres exercices militaires.

VII. En France, l'entretien de l'*armée*, sans distinction d'armes, est en moyenne de 1,000 francs par homme. Lorsque chaque arme est considérée séparément, le prix moyen, d'après le budget de 1862, était, pour chaque militaire non monté, comme suit : état-major, 4,563 fr.; gendarmerie, 1,226 fr.; infanterie, 481 fr.; cavalerie, 665 fr.; artillerie, 694 fr.; génie, 625 fr.; équipages militaires, 742 fr. En campagne, la quantité et la qualité des vivres à fournir, l'usure plus rapide des objets de vêtement et d'équipement, le nombre des bouches à feu et munitions nécessaires à la protection du soldat, élèveront au moins au double le prix de son entretien. Si la guerre se fait au delà des mers, en Asie ou en Amérique, ce prix pourra s'élever au décuple.

Les autres *armées* européennes coûtent relativement un peu moins cher, à l'exception pourtant de l'*armée* anglaise. Celle-ci, inférieure de moitié à l'*armée* française, coûte au moins le double. Les dépenses de l'entretien des *armées* sont une des grandes charges de l'Europe actuelle.

Depuis 1860, l'effectif de ces *armées*, qui est véritablement entretenu, dépasse, année commune, 3,810,000 hommes, ce qui donne un soldat environ pour 76 habitants, et le chiffre de la dépense est supérieur à 3,220,000,000 de fr., c'est-à-dire à plus de 30 pour 100 des dépenses totales. Or, supposons un instant, avec M. A. Legoyt, que, par suite d'une entente entre les puissances intéressées, un désarmement s'opère dans la proportion de moitié. Immédiatement 1,900,000 hommes de vingt à vingt-cinq ans, formant l'élite de la population de cet âge, sont rendus aux travaux de la paix, et une économie de 1,600 millions est réalisée sur l'ensemble des budgets européens. « Avec cette somme, dit M. Legoyt, l'Europe peut ajouter annuellement à son réseau actuel (à 150,000 fr. en moyenne le prix du kilomètre à une seule voie) 10,000 kilomètres de voies ferrées; elle peut, en une seule année, compléter son réseau de voies de terre de toute catégorie; elle peut doter toutes ses communes et même toutes les sections de ses communes d'une école primaire. Ces grandes améliorations une fois réalisées, elle peut, si elle entend conserver la même somme à son budget, l'appliquer à la réduction progressive de sa dette. L'intérêt annuel de cette dette étant aujourd'hui de 2 milliards 1/2, et cet intérêt capitalisé au taux moyen de 4 pour 100 représentant un capital de 57 milliards 1/2, elle pourrait être éteinte (en ne tenant pas compte des intérêts composés) en 36 années environ. Si, au contraire, les pays intéressés entendaient appliquer les 1,600 millions ainsi économisés à la suppression ou à la réduction des impôts qui pèsent le plus sur la production ou la consommation, quel allégement pour les populations! Quel essor nouveau à toutes les transactions! » Mais ce n'est pas tout. Le fait seul du renvoi dans leurs foyers de 1,900,000 hommes à la fleur de l'âge serait une cause efficace de prospérité pour l'Europe. « En effet, continue l'auteur que nous venons de citer, en ne portant qu'à 2 fr. par jour le salaire moyen de ces 2 millions de travailleurs, et en supposant que le salaire représente le cinquième de la valeur produite, cette pacifique armée, désormais enrégimentée sous la bannière du travail, créerait une valeur quotidienne de 20 millions et annuelle de 7 milliards 1/2. De plus, une quantité considérable de capitaux, aujourd'hui employés à la fabrication des objets nécessaires à l'équipement et à l'armement de ces 2 millions d'hommes, deviendrait disponible et pourrait être appliquée à d'autres branches, incomparablement plus utiles, de l'industrie nationale. Mais nous reviendrons tout à l'heure sur ces considérations, dont l'importance sociale et économique n'échappera à personne. Donnons, pour conserver à cet article l'ordre qui lui convient, l'état actuel des *armées* européennes et étrangères.

— *Armées des principaux Etats.* ALLEMAGNE. L'*armée* allemande est formée des contingents fournis par les divers Etats de la Confédération germanique, proportionnellement à leur population, et à raison d'un et demi par cent habitants. Elle est commandée par un général désigné par la Diète, et se divise en dix corps de force très-inégale, mais toujours composés d'au moins 2 divisions, avec l'artillerie correspondante. Chaque division doit être de 2 brigades, chaque brigade de 2 régiments, et chaque régiment doit avoir 2 bataillons de 800 hommes dans l'infanterie, et 4 escadrons de 150 hommes dans la cavalerie. Le 1er, le 2e et le 3e corps sont fournis par l'Autriche; le 4e, le 5e et le 6e, par la Prusse; le 7e, par la Bavière; le 8e, par le Wurtemberg, le grand-duché de Bade et la Hesse grand-ducale; le 9e, par le royaume de Saxe, la Hesse électorale, le Luxembourg, le Limbourg et le Nassau; et le 10e, par le Hanovre, le Holstein, le Lauenbourg, le Brunswick, les duchés de Mecklembourg, d'Oldenbourg et les villes libres de Lubeck, Brême et Hambourg. Il y a en outre une division de réserve qui est fournie par les duchés de Saxe et d'Anhalt, les principautés de Schwarzbourg, de Lichtenstein, de Reuss, de Lippe, de Waldeck et de Schaumbourg-Lippe, le landgraviat de Hesse-Hombourg, et la ville libre de Francfort. En 1863, l'*armée* fédérale comptait 734,599 hommes (59,093 non-combattants; 675,506 combattants), avec 112,131 chevaux, 1,226 pièces de campagne et 267 pièces de siége. Toutefois, elle est moins redoutable qu'elle ne le paraît; d'un côté, parce qu'elle manque d'unité; de l'autre, parce qu'il y a entre les différents Etats des divergences d'intérêt qui les empêchent d'agir avec tout le concert désirable. Le tableau suivant, quoique datant de quelques années, donne une idée exacte du rôle que

joue chaque Etat dans la formation de l'*armée* fédérale.

ÉTATS	Infanterie.	Cavalerie.	Artillerie.	Génie.	Totaux.
Autriche	135,279	21,731	15,481	2,350	174,841
Prusse	113,515	18,633	13,134	1,888	147,170
Bavière	49,418	8,159	6,766	925	65,268
Saxe	17,344	2,750	1,686	220	22,000
Hanovre	18,690	2,992	2,011	240	23,933
Wurtemberg	19,219	3,199	2,790	377	25,585
Bade	13,232	2,291	2,477	184	18,334
Hesse électorale	8,201	1,301	806	105	10,413
Hesse gr.-ducale	8,878	1,420	946	113	11,357
Holstein et Lauenbourg	5,015	825	694	66	6,600
Luxembourg et Limbourg	1,913	1,064	»	»	2,977
Brunswick	3,030	481	294	37	3,842
Mecklembourg-Schwérin	5,162	822	514	66	6,564
Nassau	6,039	17	586	78	6,720
Saxe-Weimar	2,910	461	277	37	3,685
Saxe-Meiningen	1,667	264	158	21	2,110
Saxe-Altenbourg	1,420	226	137	19	1,802
Saxe-Cob.-Gotha	1,615	256	154	21	2,046
Mecklembourg-Strélitz	1,097	»	220	»	1,317
Oldenbourg	3,201	506	422	41	4,170
Anhalt-Dessau-Cœthen	1,238	196	115	15	1,564
Anhalt-Bernb.	534	85	51	7	677
Schwarz-Sonderhausen	653	103	62	8	826
Schwarz-Rudolstadt	781	123	79	10	993
Lichtenstein	79	12	»	»	91
Waldeck	753	120	75	10	958
Reuss (branche aînée). Reuss (branche cadette)	1,078	172	102	13	1,365
Schaumbourg-Lippe	306	48	28	3	385
Lippe	1,025	162	97	13	1,297
Hesse-Homb.	292	45	26	3	366
Lubeck	590	93	»	8	691
Francfort	693	110	66	10	879
Brême	702	111	»	10	823
Hambourg	1,916	440	»	23	2,379
	427,635	69,218	50,254	6,921	554,028

AUTRICHE. L'armée autrichienne est une des plus aristocratiques de l'Europe. Sous ce rapport, elle a une très-grande analogie avec celle de l'Angleterre. Comme dans celle-ci, les officiers y forment un monde à part : ils appartiennent, sauf de très-rares exceptions, à la noblesse ou à la haute bourgeoisie. Le recrutement a lieu par des appels, des engagements volontaires et des rengagements. Les appels se font par le tirage au sort, entre les jeunes gens qui ont vingt ans accomplis. Le gouvernement fournit des remplaçants moyennant une somme qui, en temps de paix, est ordinairement de 1,200 florins (3,075 fr.). La durée du service est de dix ans, dont huit sous les drapeaux et deux dans la réserve. La cavalerie et l'infanterie se recrutent dans les mêmes districts, de manière à être composées d'hommes parlant la même langue et ayant les mêmes mœurs. Les armes spéciales seules tirent leurs contingents de toutes les parties de l'empire. Chaque régiment a deux colonels, un colonel propriétaire, qui est souvent un prince étranger, et un colonel commandant; il porte le nom du premier, mais, sur le papier, il est aussi désigné par un numéro d'ordre.

L'armée active se compose ainsi qu'il suit :

Infanterie de ligne : 80 régiments à 4 bataillons, pied de paix : 150,000 hommes; pied de guerre, 335,000 hommes. — Infanterie légère : 1 régiment de chasseurs tyroliens à 8 bataillons, appelé *régiment de l'Empereur ;* 32 bataillons de chasseurs de campagne; pied de paix : 25,500 hommes; pied de guerre : 47,000 hommes.

Cavalerie de ligne : 12 régiments de cuirassiers à 6 escadrons. — Cavalerie légère : 2 régiments de dragons, 12 de hussards, 12 de lanciers, tous à 6 escadrons; 2 régiments de volontaires hussards, et 1 de volontaires lanciers, tous à 8 escadrons. — Effectif total : pied de paix : 39,000 hommes et 37,000 chevaux; pied de guerre : 42,000 hommes et 40,000 chevaux.

Artillerie : 12 régiments d'artillerie de campagne, dont 2 de réserve, ayant chacun 6 batteries à cheval et 6 batteries montées; 1 régiment d'artillerie des côtes; 1 régiment de fuséens; 14 compagnies pour le service des places; 1 corps d'ouvriers; pied de paix : 28,000 hommes et 6,000 chevaux; pied de guerre : 50,000 hommes et 22,000 chevaux.

Génie : 2 régiments de 4 bataillons formés de sapeurs et de mineurs; 6 bataillons de pionniers pour les travaux de fortification passagère, les routes et les ponts militaires; pied de paix : 9,000 hommes; pied de guerre : 15,000 hommes.

Train : 54 escadrons; pied de paix : 3,000 hommes et 2,000 chevaux; pied de guerre : 22,000 hommes et 40,000 chevaux.

A ces troupes, il faut ajouter un corps sanitaire, la gendarmerie, un corps militaire de police, et enfin les *régiments des frontières*. Le corps sanitaire forme 10 compagnies en temps de paix et 12 en temps de guerre, avec un effectif de 830 hommes dans le premier cas, et de 2,850 dans le second. La gendarmerie forme 10 régiments, dont 1 à cheval et 9 à pied : son effectif réuni à celui du corps de police, est invariablement fixé à 10,500 hommes. Quant aux régiments des frontières, ils sont fournis par les colonies militaires établies dans les provinces slaves et illyriennes limitrophes de la Turquie. Il y en a 14, tous d'infanterie, plus 1 bataillon indépendant appelé *bataillon de Tittel*. Chacun d'eux a une petite artillerie. En outre, sept ont un détachement de cavalerie irrégulière levée dans le pays. Leur force totale est d'environ 10,000 hommes, sur le pied de paix, et de 60,000 sur le pied de guerre. En temps de paix, ces régiments ne sortent pas de leur territoire : ils forment une espèce de milice locale, que l'on réunit à des époques déterminées pour la faire manœuvrer, et qui fournit, pour la surveillance de la frontière, des postes et des patrouilles dont l'ensemble porte le nom de *cordon militaire*. En temps de guerre, ils sont tenus de mettre sur pied un certain nombre de bataillons, qui entrent dans la composition de l'armée d'opération comme troupes légères.

Ainsi donc, l'armée autrichienne compte, y compris les régiments des frontières, une force totale de plus de 275,000 hommes et 45,000 chevaux en temps de paix, et d'environ 600,000 hommes et 102,000 chevaux en temps de guerre. Sa réserve se compose des hommes envoyés en congé illimité après huit ans de séjour sous les drapeaux. Autrefois, elle était aussi renforcée par une landwehr organisée comme celle de la Prusse. Cette landwehr a été supprimée en 1852 : on la remplace au besoin par une levée en masse.

Avant 1859, l'armée autrichienne était partagée en 12 corps, qui se réunissaient par trois pour former quatre armées. Après la guerre d'Italie, elle fut distribuée en 9 corps, dont 8 d'infanterie et 1 de cavalerie. Enfin, en 1862, le territoire de l'empire a été divisé en 10 grands commandements militaires, dans lesquels les troupes sont réparties et seulement embrigadées. Ces commandements ont leur quartier général dans les villes suivantes : 1er command., Vienne; 2e command., Prague; 3e command., Brünn; 4e command., Vérone; 5e command., Bude; 6e command., Lemberg; 7e command., Hermanstadt; 8e command., Temesvar; 9e command., Agram; 10e command., Zara.

BAVIÈRE. Le recrutement a lieu par la voie du sort, parmi les jeunes gens qui ont vingt et un ans accomplis. La haute noblesse est dispensée du service militaire. La petite noblesse et les principaux fonctionnaires publics ont le privilége de faire entrer leurs fils dans l'armée avec le grade d'officier. La durée du service est de six ans. Après avoir quitté les drapeaux, les soldats passent dans la réserve, où ils restent jusqu'à quarante ans. Les autres citoyens en état de porter les armes font partie de la landwehr; mais, à l'exception de quelques localités, cette milice n'existe que sur le papier. L'*armée* active présente un effectif de 94,000 hommes sur le pied de paix, lequel peut être porté à 200,000 en temps de guerre. Elle comprend 16 régiments d'infanterie de ligne (70,528); 6 bataillons de chasseurs à pied (5,808); 3 compagnies sanitaires aussi à pied (873); 8 régiments de cavalerie (10,280); 4 régiments d'artillerie (9,162), avec 136 pièces, et 1 compagnie d'ouvriers (284); 1 régiment du train des équipages (3,276); 1 régiment de génie (1,823), avec 2 compagnies indépendantes pour les garnisons des places fortes (1,280).

BELGIQUE. Le recrutement a lieu par la voie du sort et par des engagements volontaires. L'âge du tirage est fixé à dix-neuf ans accomplis; le remplacement est permis. Quant à la durée du service, elle est de huit ans, dont moitié seulement sous les drapeaux. L'effectif réglementaire du temps de paix est d'environ 80,500 hommes; mais l'effectif réellement entretenu ne dépasse guère 40,000 hommes. En y joignant la réserve, on obtient, pour le pied de guerre, une force totale de près de 100,000 hommes. Voici quelle est actuellement la composition de l'*armée* belge : infanterie, 16 régiments, dont 12 de ligne, 2 de chasseurs, 1 de carabiniers et 1 de grenadiers; cavalerie, 7 régiments, dont 4 de lanciers, 2 de chasseurs et 1 de guides; génie, 1 régiment; artillerie, 4 régiments (24 batteries de siége, 21 batteries montées et 4 à cheval), plus 4 compagnies du train, une de pontonniers et 2 d'ouvriers. A ces corps il faut encore joindre 9 compagnies de gendarmerie, les unes à pied, les autres à cheval, et 2 escadrons formés par les élèves d'une école de cavalerie.

DANEMARK. Tout sujet danois, comme aussi tout étranger fixé en Danemark, doit le service militaire depuis l'âge de vingt-deux ans jusqu'à celui de trente-huit ans, c'est-à-dire pendant seize ans, savoir : quatre ou six ans dans la *ligne*, quatre ou deux dans la *réserve*, et huit dans le *renfort*. La ligne et la réserve composent l'armée permanente proprement dite. Le renfort est une espèce de deuxième réserve à laquelle on n'a recours que dans les circonstances extrêmes. Le recrutement de la ligne a lieu par la voie du sort. Les jeunes soldats ne passent que vingt mois sous les drapeaux, après quoi on les incorpore dans la réserve. Ils restent alors dans leurs foyers, sauf pendant deux ou trois semaines chaque année, où ils sont astreints à l'exercice. L'*armée* de ligne comprend 18 bataillons d'infanterie, 5 de chasseurs à pied, 6 régiments de cavalerie, 2 régiments d'artillerie, 1 compagnie de pontonniers et 2 compagnies de génie. En temps de paix, son effectif est de 31,000 hommes, en temps de guerre, la réserve l'augmente de 15,000 hommes, ce qui le porte à 46,000 hommes. Enfin, si l'on appelle le renfort, l'*armée* totale peut réunir jusqu'à 90,000 ou 100,000 hommes. Outre ces troupes, il existe encore plusieurs corps permanents, qui sont spécialement destinés à servir sur certains points particuliers, et qui comptent ensemble un peu plus de 16,000 hommes. Les plus importants sont la milice de Bornholm (5,000), qui est formée des habitants de l'île de ce nom; la garde civique de Copenhague (4,800); la garde royale universitaire (900); les artilleurs d'Elseneur (345), etc.

ESPAGNE. On distingue l'*armée péninsulaire* pour le service d'Europe, et l'*armée d'outre-mer* ou *armée des Indes* pour le service colonial. L'une et l'autre se recrutent par le tirage au sort et les engagements volontaires. Le système de l'exonération par l'Etat est admis. La durée légale du service est de huit ans, dont quatre ou cinq sous les drapeaux et le reste dans la réserve, laquelle est organisée en bataillons dits *provinciaux*.

L'*armée* péninsulaire compte, en temps de paix, environ 100,000 hommes, avec 14 ou 15,000 chevaux ou mulets et 120 pièces de campagne. En temps de guerre, son effectif dépasse 200,000 hommes et 20,000 chevaux, non compris les douaniers, les gardes civils ou gendarmes, et divers petits corps militaires de police particuliers à certaines provinces, comme, par exemple, les *mozos de escuadra* de Catalogne. En 1862, elle présentait, réserve comprise, la composition suivante, qui a peu varié depuis :

Infanterie : 40 régiments de ligne à 2 bataillons; 1 régiment à 3 bataillons pour la garde de Ceuta; 20 bataillons de chasseurs; 80 bataillons provinciaux : 169,972 hommes.

Cavalerie : 20 régiments, dont 4 de carabiniers, 4 de cuirassiers, 6 de lanciers, 4 de chasseurs et 2 de hussards; plus 2 escadrons de chasseurs faisant corps à part, 4 escadrons pour le service des remontes, et une école de cavalerie; 68,214 hommes et 15,900 chevaux.

Artillerie : 5 régiments à pied, 5 brigades aussi à pied pour le service des places, 4 brigades montées, 2 brigades à cheval et 2 brigades de montagne : 12,626 hommes et 3,000 chevaux ou mulets.

Génie : 2 régiments de 2 bataillons : 4,016 hommes.

A la même époque, la gendarmerie comptait 10,911 hommes et 1,500 chevaux, et les carabiniers ou douaniers, 11,784 hommes et 1,200 chevaux.

A l'*armée* péninsulaire appartient le corps royal des hallebardiers, troupe d'élite à pied, qui est forte de 238 hommes, et qui fait le service de l'intérieur des palais royaux. On y fait également entrer la milice des Canaries et plusieurs autres troupes d'infanterie ou d'artillerie, qui sont spécialement attachées à la garde des îles de ce nom.

L'*armée* d'outre-mer se compose des troupes qui tiennent garnison aux Philippines et dans les Antilles. Elle comprend des corps de toutes armes, et se recrute en partie sur les lieux. On y compte, en temps ordinaire, près de 38,000 hommes, avec 2,500 chevaux et une quarantaine de bouches à feu.

ETATS DE L'EGLISE. Depuis les événements de 1860, l'*armée* pontificale ne compte pas plus de 8,500 hommes. Elle se recrute par des engagements volontaires ou par des engagements à prix d'argent. Les recrues lui arrivent souvent de l'étranger, plus spécialement de l'Autriche, de la Bavière, de la Belgique et de la France. Voici quel est l'effectif de chacun des corps particuliers dont elle se compose : 1 régiment d'infanterie de ligne à 2 bataillons : 1,700 hommes; 1 bataillon de chasseurs à pied : 800 hommes; 1 bataillon de zouaves à 8 compagnies, presque entièrement formé de Français et de Belges : 650 hommes; 1 bataillon de carabiniers aussi à 8 compagnies, formé de Suisses et d'Allemands : 650 hommes; 1 bataillon de troupes de garnison : 500 hommes; 1 compagnie d'ouvriers : 150 hommes; 1 compagnie d'infirmiers : 50 hommes; 1 régiment d'artillerie et de génie : 850 hommes; 1 légion de gendarmerie à pied à 12 compagnies : 2,500 hommes; 2 escadrons de gendarmerie à cheval : 250 hommes; 2 escadrons de dragons pontificaux : 300 hommes. L'état-major, l'intendance, la direction de santé, etc., renferment 83 officiers, médecins, employés, etc.

FRANCE. L'*armée* se recrute par l'enrôlement volontaire et par des appels : ces derniers se font au moyen du tirage au sort. En 1793, la Convention avait été obligée de recourir à la réquisition et à la levée en masse pour donner des défenseurs au territoire. Ces deux systèmes, purement transitoires, furent bientôt remplacés par la loi du 19 fructidor an IV, qui introduisit la conscription et en fit le mode principal de recrutement des *armées*. La Restauration chercha à abandonner la conscription. La loi du 18 mai 1818, dite Gouvion Saint-Cyr, posa en principe que l'enrôlement volontaire serait à l'avenir le mode principal, et la conscription le mode accessoire de recrutement; c'était seulement en cas d'insuffisance des engagements volontaires que l'*armée* devait se recruter par des appels. Le fait ne tarda pas à prévaloir sur le principe. Les engagements volontaires n'ont jamais fourni plus de dix mille hommes pendant les années de paix; le chiffre le plus élevé auquel ces engagements se soient élevés a été de vingt-huit mille, en 1831, époque où tout le monde croyait au renouvellement de la lutte révolutionnaire. En vertu de la loi du 21 mars 1832 sur le recrutement, qui régit encore la matière, tout Français arrivé à l'âge de vingt ans doit le service militaire pendant sept ans; mais chacun a la faculté de se faire remplacer : de plus, la loi reconnaît un certain nombre d'exemptions et d'exclusions. (V. RECRUTEMENT et REMPLACEMENT.) Des innovations très-considérables ont été apportées au mode de remplacement et à la constitution de l'*armée* par la loi du 26 avril 1855, qui a créé une *caisse de dotation de l'armée*, introduit le principe de l'*exonération* (V. ces deux mots), substitué pour les remplacements l'Etat aux anciennes compagnies, constitué des primes de rengagement, augmenté le chiffre des pensions de retraite des sous-officiers et soldats, et fixé à vingt-cinq ans de service, au lieu de trente, l'époque du droit à la retraite. Avant cette loi, sur un effectif de quatre cent mille hommes, le nombre des sous-officiers et soldats ayant plus de sept ans de service ne dépassait pas en moyenne quarante-cinq mille hommes, dont environ vingt mille rengagés. Aujourd'hui, le chiffre de ces vieux soldats et rengagés s'élève à environ cent quarante mille hommes. Le but poursuivi par le gouvernement, depuis vingt ans, d'avoir dans l'*armée* un nombreux personnel de vieux soldats a donc été atteint; peut-être même a-t-il été dépassé. De graves autorités militaires estiment que cette partie immuable, ce culot deviendra embarrassant si le nombre des exonérés s'élève au delà du tiers du contingent. L'*armée* arriverait ainsi à se composer presque exclusivement de remplaçants et de rengagés, qui, les uns et les autres, sont reconnus comme ayant en général une valeur militaire inférieure à celle des appelés. Le grand nombre des rengagés a aussi pour inconvénient d'arrêter l'avancement dans les grades inférieurs.

La loi du 26 avril 1855 est une des mesures politiques qui ont rencontré dans le Corps législatif du second empire le plus d'opposition. Tout en reconnaissant qu'il était à désirer que les soldats aguerris comptant de longs services figurassent pour une plus forte proportion dans les cadres de l'effectif, il ne fallait pas, disait-on, s'exagérer l'importance de ces avantages. Il ne fallait pas méconnaître les garanties que donnent aux idées d'ordre, de probité, de discipline sociale, le retour périodique à la vie civile des jeunes hommes qui, ayant passé sept ans au service, ont puisé dans la pratique de l'abnégation militaire le germe des vertus civiques. En immobilisant l'*armée*, en l'amenant à se recruter de plus en plus dans ses propres rangs, en la laissant en dehors de la vie nationale, en tarissant le reversement qu'elle faisait chaque année de la plus grande partie des jeunes hommes qui ont payé à l'Etat la dette du service militaire, on s'exposait à changer l'économie de la société, et à faire disparaître les éléments de civilisation et de moralisation introduits dans l'*armée* par le mécanisme de la loi de 1832.

On voyait également de grands inconvénients à la constitution d'une *caisse de dotation*. Aussi cette innovation rencontra-t-elle une certaine résistance. Dans une assemblée où l'opposition politique n'était pas encore née, et qui était habituée à être presque toujours unanime dans ses votes, le scrutin donna une minorité de 46 votants sur 250 membres présents. Chaque session voit se reproduire, au moment de la discussion du *contingent* et du *budget*, la plupart des objections militaires, politiques et financières signalées dès l'origine.

La réserve est formée par les jeunes soldats qui n'ont point été appelés sous les drapeaux, ou qui, après un certain temps de service, ont été envoyés en congé illimité. Encore sous le coup de la loi militaire, les hommes composant cette réserve, dont les commandants du dépôt de recrutement possèdent les listes et conservent les traces, sont placés sous les ordres des généraux de division, qui ont le droit de les convoquer. Jusqu'à l'année 1860, ces convocations avaient été fort rares, et toujours fort illusoires. Les appelés au service, laissés chez eux, restaient complétement dépourvus d'instruction militaire, et quand les nécessités du moment exigeaient leur présence sous les drapeaux, ils y arrivaient à l'état d'hommes et non de soldats.

Voici ce qui a été imaginé pour remédier à cet inconvénient. Chaque année, les hommes de la réserve destinés à l'infanterie sont rassemblés du 1er octobre au 1er avril, dans le dépôt d'instruction du chef-lieu de département. Le major du régiment en garnison est spécialement chargé de leur instruction. Pendant la première année, cette instruction dure trois mois; pendant la seconde, deux mois; pendant la troisième, un mois. Quant aux hommes destinés à la cavalerie et à l'artillerie, on les réunit au corps de leur arme le plus proche. Ces hommes, en raison des changements habituels de garnison, reçoivent leur instruction de divers régiments. Ils ne sont incorporés avec aucun de ces régiments. Le soin de les habiller, armer et équiper, est dévolu au commandant du dépôt de recrutement, qui dispose d'un magasin spécial, et y fait réintégrer les effets à la rentrée dans les foyers. Pendant le temps de leur instruction

militaire, les hommes de la réserve sont administrés par le corps auquel ils sont annexés, mais en faisant l'objet d'une comptabilité distincte. Les instructions ministérielles recommandent de les traiter avec douceur et patience, de chercher à leur laisser bon souvenir de la vie militaire, afin que, si un jour la patrie a besoin d'eux, ils reviennent avec d'autant plus d'empressement sous les drapeaux.

En 1864, l'armée française était composée ainsi qu'il suit, d'après le budget du ministère de la guerre :

1° *Etats-majors : A.* Etat-major général : 10 maréchaux, 170 généraux de division, 340 généraux de brigade. *B.* Corps d'état-major : 534 officiers du grade de lieutenant à celui de colonel. *C.* Etat-major des places : 719 officiers et sous-officiers.

2° *Gendarmerie.* 1 régiment à pied de 2 bataillons qui fait partie de la garde impériale; 1 escadron d'élite qui fait aussi partie de la même garde; 28 légions pour le service des départements et de l'Algérie; 2 bataillons et 4 escadrons de garde de Paris; 1 compagnie de vétérans. Effectif total : sur le pied de paix, 24,829 hommes et 14,769 chevaux; sur le pied de guerre, 25,688 hommes et 15,000 chevaux.

3° *Infanterie. A.* Garde : 3 régiments de grenadiers de 4 bataillons; 4 régiments de voltigeurs, aussi de 4 bataillons; 1 régiment de zouaves de 2 bataillons; 1 bataillon de chasseurs à pied. *B.* Ligne. 100 régiments de 3 bataillons; 20 bataillons de chasseurs à pied; 3 régiments de tirailleurs algériens de 3 bataillons; 1 régiment étranger de 3 bataillons (passé depuis au service du Mexique); 3 bataillons d'infanterie légère d'Afrique; 8 compagnies de discipline; 1 compagnie de vétérans; 1 bataillon de sapeurs pompiers de Paris. Effectif total : sur le pied de paix, 251,437 hommes; sur le pied de guerre, 515,035 hommes.

4° *Cavalerie. A.* Garde : 1 escadron de 221 cent-gardes pour servir d'escorte à l'empereur; 2 régiments de cuirassiers, 1 de dragons, 1 de lanciers, 1 de guides et 1 de chasseurs, tous de 6 escadrons. *B.* Ligne : 58 régiments, dont 2 de carabiniers, 10 de cuirassiers, 12 de dragons, 12 de chasseurs, 8 de lanciers, 8 de hussards, 3 de chasseurs d'Afrique et 3 de spahis, chacun à 6 escadrons; 9 compagnies de cavaliers de la remonte; 1 escadron de l'école de cavalerie. Effectif total : sur le pied de paix, 62,798 hommes et 47,616 chevaux; sur le pied de guerre, 100,221 hommes et 65,000 chevaux.

5° *Artillerie. A.* Garde : 1 régiment à cheval de 6 batteries; 1 régiment monté de 8 batteries; 1 batterie à pied; 1 compagnie de pontonniers; 1 escadron et 2 compagnies du train. *B.* Ligne : 10 régiments montés de 10 batteries; 5 régiments à pied de 16 batteries; 4 régiments à cheval de 8 batteries; 1 régiment de pontonniers de 12 compagnies; 6 escadrons et 36 compagnies du train; 12 compagnies d'ouvriers, 2 d'armuriers et 4 de vétérans. Effectif total : sur le pied de paix, 39,882 hommes, 16,646 chevaux, et 1,362 canons; sur le pied de guerre, 66,132 hommes, 49,838 chevaux.

6° *Génie. A.* Garde : 1 division de 2 compagnies. *B.* Ligne : 4 régiments de 2 bataillons; 2 compagnies d'ouvriers. Effectif total : sur le pied de paix, 8,410 hommes et 1,115 chevaux; sur le pied de guerre, 15,443 hommes et 1,400 chevaux.

7° *Train des équipages.* Ligne : 6 escadrons et 44 compagnies; 5 compagnies d'ouvriers constructeurs. Effectif total : sur le pied de paix, 5,655 hommes et 5,496 chevaux; sur le pied de guerre, 15,829 hommes et 12,000 chevaux.

8° *Services administratifs.* Intendance, officiers d'administration, aumôniers, médecins, pharmaciens, vétérinaires, ouvriers des subsistances, ouvriers de l'habillement et du campement, infirmiers. Effectif total : sur le pied de paix, 9,411 hommes; sur le pied de guerre, 17,536 hommes.

Total général : pied de paix, 404,195 hommes et 86,368 chevaux; pied de guerre, 787,725 hommes et 143,238 chevaux, tout compris, combattants et non-combattants.

Outre les troupes qui précèdent, il en existe d'autres qui sont spécialement destinées au service colonial. Ces troupes, dites *de marine et des colonies*, sont placées dans les attributions du ministre de la marine et se composent d'infanterie, d'artillerie, de gendarmerie, de compagnies de discipline, de compagnies d'ouvriers, etc. En 1864, elles comptaient ensemble un effectif de 24,797 hommes sur le pied de paix, et de 28,000 sur le pied de guerre. Il faut encore citer les troupes de l'administration des douanes, qui dépendent du ministre des finances, et qui, en temps de guerre, sont ordinairement astreintes à un service militaire. Elles sont fortes actuellement de 25,509 hommes, dont 23,469 fantassins, et 2,040 marins.

La constitution place l'*armée* sous le commandement suprême de l'empereur. Lorsque l'empereur commande en personne une *armée* en campagne, un officier général, placé près de lui avec le titre de *major général*, est l'intermédiaire des ordres qu'il fait transmettre aux maréchaux et commandants de corps. L'officier général chargé de ces fonctions a le titre de chef d'état-major général, lorsque l'*armée* se trouve sous l'autorité d'un maréchal ou d'un général en chef.

A l'intérieur, l'*armée* est sous les ordres du ministre de la guerre. Jusqu'à ces dernières années, le territoire de la France était partagé en 22 *divisions militaires*, chacune commandée par un général de division et comprenant de 3 à 8 *subdivisions*, chacune commandée par un général de brigade et composée d'un ou plusieurs départements. Cette organisation existe encore, mais une modification importante y a été introduite par les décrets du 27 janvier 1858 et du 17 août 1859. En vertu de ces décrets, les divisions ont été groupées en 6 *grands commandements* et les troupes distribuées en 6 *corps d'armée*, un par commandement, à la tête de chacun desquels est placé presque toujours un maréchal de France; la garde impériale et l'Algérie, laissées en dehors de ce système, constituent deux grands commandements particuliers. Le 1er corps est formé des deux premières divisions militaires; quartier général, Paris; le 2e, de la 3e division et de la 4e; quartier général, Lille; le 3e, de la 5e division, de la 6e et de la 7e; quartier général, Nancy; le 4e, de la 8e division, de la 9e, de la 10e, de la 17e, de la 20e et de la 22e; quartier général, Lyon; le 5e, de la 15e division, de la 16e, de la 18e, de la 19e et de la 21e; quartier général, Tours; le 6e, de la 11e division, de la 12e, de la 13e et de la 14e; quartier général, Toulouse. Dans chacune de ces grandes circonscriptions, les généraux placés à la tête des divisions doivent adresser au maréchal commandant le corps d'*armée* dont leur division relève un rapport sur la situation, le service, la discipline et l'entretien des troupes; mais ils conservent cependant toutes leurs autres attributions, et continuent de correspondre directement, pour toutes les autres parties du service, avec le ministre de la guerre.

Les maréchaux commandants doivent toujours être informés du chiffre des troupes disponibles placées dans leur arrondissement de commandement; des divisions actives peuvent être placées sous leurs ordres immédiats; de plus, en cas de troubles, ils ont le droit de faire, de leur chef, tous les mouvements et toutes les concentrations qu'ils jugent nécessaires. C'est à l'attentat du 14 janvier 1858 que se rattache cette création des grands commandements militaires. Depuis qu'elle existe, il n'est heureusement survenu aucune circonstance de nature à autoriser les maréchaux à faire usage de leurs nouvelles attributions. Dans ces circonscriptions territoriales des corps d'*armée* et des divisions, l'artillerie et le génie ne sont pas compris. Chacune de ces armes a des circonscriptions spéciales, appelées *directions*, pour la formation desquelles il a dû être exclusivement tenu compte des nécessités d'approvisionnement et de défense.

Le ministre de la guerre est assisté d'un certain nombre de commissions et de comités, dont les avis, purement consultatifs, éclairent ses décisions sans les entraver. Chaque arme différente a son comité. Il y a, en outre, le comité d'état-major, le comité d'administration, le conseil de santé des *armées*, la commission supérieure de la dotation de l'*armée*, la commission d'hygiène hippique, la commission mixte des travaux publics et la commission de défense des côtes.

Les établissements d'instruction composent l'un des services les plus importants de l'*armée*. Toutes les questions qui s'y rattachent seront traitées aux mots ÉCOLES MILITAIRES, GÉNIE et ARTILLERIE.

En France, comme partout, l'*armée* est organisée, à l'intérieur, de manière à pouvoir être immédiatement mise en campagne. Son importance numérique doit être en rapport avec la population et l'étendue du pays. Cette proportion, qui, en temps de paix, est ordinairement d'un pour cent habitants, est augmentée d'environ un tiers en temps de guerre. En temps de paix, un dixième, au moins, de l'effectif est réuni dans des camps d'instruction; en cas de guerre, cet effectif presque tout entier est conduit sur le champ de bataille.

GRANDE-BRETAGNE. La force militaire de la Grande-Bretagne se compose d'une *armée permanente*, d'une *milice* et de *corps de volontaires*.

1° *Armée permanente.* L'Angleterre, étant préservée par sa position de toute invasion étrangère, et pouvant d'ailleurs s'en garantir par sa flotte, n'a jamais senti le besoin d'avoir toujours sur pied de nombreuses troupes soldées. Son *armée* permanente est donc peu considérable. Elle est exclusivement formée de volontaires recrutés à prix d'argent, et, en général, elle sert de refuge au rebut de la société. La durée de l'engagement est de dix ans pour l'infanterie et de douze ans pour les autres armes; mais la plupart des engagés restent au service toute leur vie : ils s'y marient et emmènent avec eux femmes et enfants, même en campagne. Vingt ans de services effectifs, ou des blessures, donnent droit à une pension ou à une place à l'hôpital de Chelsea. Les plus capables peuvent aussi être nommés sous-officiers, mais il leur est presque impossible de monter plus haut. Dans l'*armée* anglaise, les grades d'officier se donnent ou s'achètent. Toutefois, l'achat n'est pas admis dans le génie et l'artillerie; et, dans les autres armes, il s'arrête au grade de colonel inclusivement. Dans tous les cas, celui qui désire entrer au service comme officier, adresse une demande au commandant en chef ou à son secrétaire militaire. Sur cette demande, enquête est faite afin de connaître la moralité, le caractère et les aptitudes du candidat. Si les résultats en sont satisfaisants, le nom de ce candidat est inscrit sur un registre spécial, et l'on spécifie en même temps quelle sorte de commission ou de brevet il sollicite, si c'est une commission gratuite ou une commission achetée. Alors, il se rend au collége militaire de Sandhurst, où on lui fait subir un examen, et s'il est déclaré apte à recevoir la commission, il n'a plus qu'à attendre, soit une vacance par décès, au cas où il veut une commission gratuite, soit, dans le cas contraire, une vacance produite par la retraite d'un officier dont le grade a été acheté. Ce double système de commissions gratuites et de commissions achetées produit des effets différents, suivant qu'on est en paix ou en guerre. Pendant la guerre, les augmentations de cadres et les vacances amenées par la mort donnent lieu à la délivrance de nombreuses commissions gratuites. Pendant la paix, au contraire, les vacances sont rares, et celles qui arrivent sont ordinairement remplies par des officiers en demi-solde. L'avancement s'obtient de la même manière que la première commission; seulement, quand on achète un nouveau grade, il faut observer certains délais. Dans l'artillerie et le génie, on ne peut devenir officier qu'en passant par l'académie militaire de Woolwich, ou bien à la suite d'une espèce de concours. Contrairement à ce qui existe dans la plupart des autres pays, les officiers anglais se tiennent en dehors de leurs soldats, n'ont aucun commerce avec eux, et laissent aux sous-officiers le soin de les instruire. Entre eux, ils vivent en commun, et tous les grades confondus mangent à la même table au moyen d'une *masse* ou contribution égale pour tous; mais, en dehors du service, toutes les distinctions nobiliaires et sociales reprennent leur effet.

L'*armée* anglaise coûte très-cher, est très-difficile à mettre en mouvement, à nourrir et à entretenir. Néanmoins, grâce à son excellente discipline et à la vigueur de l'esprit anglo-saxon, elle est une des plus solides de l'Europe. Elle se compose d'une garde royale, de troupes de ligne et des corps coloniaux. Le génie et l'artillerie font corps à part sous le nom d'*ordonnance*.

Garde royale. — Infanterie : 1 régiment de grenadiers à 3 bataillons, et 2 régiments de *goldstream* et fusiliers à 2 bataillons; cavalerie : 3 régiments de cuirassiers, dont 2 de gardes du corps (*life-guards*) et 1 de gardes à cheval (*horse-guards*).

Troupes de ligne. — Infanterie : 100 régiments, dont plusieurs à 1 seul bataillon de 10 compagnies; plusieurs bataillons de chasseurs (*riflemen*), et un corps d'infirmiers; cavalerie : 25 régiments, dont 10 de dragons, 4 de dragons légers, 5 de lanciers et 6 de hussards.

Artillerie : 1 régiment à cheval de 10 batteries; 6 régiments montés à 8 batteries; 10 régiments à pied, à 8 batteries, pour le service des places et des parcs.

Génie : 1 régiment de 3 bataillons.

Train : 1 régiment de 10 escadrons.

Corps coloniaux : 1 régiment d'infanterie des Indes occidentales, 1 régiment de tirailleurs de Ceylan, 1 régiment de tirailleurs du Canada, 1 régiment de tirailleurs de Sainte-Hélène, 1 compagnie de chasseurs à cheval du Cap, et 2 compagnies de vétérans, une pour Malte, l'autre pour Terre-Neuve.

En 1863, l'armée anglaise présentait un effectif total de 220,918 hommes et 14,500 chevaux. Sur cet effectif, 50,000 hommes au plus tenaient garnison dans les trois royaumes; le reste était disséminé dans les établissements et colonies situés en Europe ou hors d'Europe. Dans l'Inde seulement, il y avait environ 75,000 hommes, dont 60,000 d'infanterie, 5,000 de cavalerie, et 10,000 d'artillerie ou de génie.

Outre l'armée qui précède, la Grande-Bretagne en entretient encore une autre, qui ne sort pas de l'Inde, où elle se recrute parmi les indigènes. Avant l'insurrection, cette armée ne comptait pas moins de 320,000 hommes, dont 25,000 Européens, lesquels étaient divisés en 3 corps distincts, un pour chaque présidence. Aujourd'hui, elle n'en a guère plus de 110,000. En outre, elle a été réorganisée de telle manière qu'elle ne peut plus devenir un danger.

2° *Milice.* C'est une espèce de garde nationale qui comprend tous les hommes valides depuis l'âge de dix-sept ans jusqu'à celui de quarante-cinq. Elle se compose d'infanterie et d'artillerie. Une partie seulement, dite *milice soldée*, a une organisation sérieuse. Les hommes qui la forment sont désignés par la voie du sort et pris parmi les plus jeunes. Ils restent dans leurs foyers; mais, chaque année, ils sont réunis, pendant un certain temps, pour faire l'exercice. La durée de leur service est fixée à cinq ans. La milice n'existe plus guère aujourd'hui que dans quelques comtés, d'où elle finira même par disparaître : les bataillons de volontaires, dont nous dirons bientôt quelques mots, en tiennent lieu.

La *yeomanry* est une garde nationale à cheval composée de petits propriétaires et servant de garde de police. Elle compte un peu plus de 14,000 hommes. On commence à la remplacer, surtout dans les localités importantes, par des corps soldés et régulièrement entretenus.

3° *Volontaires.* Les corps de ce nom sont dus à la panique, vraie ou supposée, qui s'empara de l'Angleterre, en 1860 et 1861, à la suite de refroidissements survenus entre les cabinets de Londres et de Paris. On crut alors, ou l'on fit semblant de croire, qu'une *armée* française allait envahir le pays, et des meneurs poussèrent la population à s'organiser militairement pour repousser l'invasion. En quelques mois, le royaume-uni se couvrit de bataillons de volontaires, dans lesquels il devint de mode de se faire incorporer, et où l'on vit figurer, par flatterie du sentiment national, jusqu'aux membres les plus décrépits du gouvernement. Le bon sens du peuple anglais finit cependant par comprendre le ridicule de la comédie qui se jouait; mais si, à Londres et dans le reste de l'Angleterre, on ne joue plus aujourd'hui au soldat, on n'en a pas moins conservé la nouvelle force militaire. On porte à 150,000 environ l'effectif des bataillons de volontaires, dont la moitié au moins serait incapable d'un service sérieux.

GRÈCE. En raison de son peu d'importance politique et aussi du mauvais état de ses finances, le gouvernement grec n'entretient que les troupes nécessaires pour assurer la tranquillité publique. L'effectif de cette petite *armée*, qui se recrute principalement par le tirage au sort, est de près de 11,000 hommes; mais il n'y a pas plus de 5 à 6,000 hommes sous les drapeaux, toutes armes comprises, même les corps de police.

HOLLANDE. L'*armée* se recrute par le tirage au sort parmi les jeunes gens qui ont vingt ans accomplis; le remplacement est autorisé. La durée réglementaire du service est de cinq années, mais le gouvernement encourage beaucoup les enrôlements volontaires, afin de former et maintenir les cadres, ce qui permet de renvoyer, après quelques mois de présence sous les drapeaux, les jeunes soldats dans leurs foyers, où ils restent comme miliciens. L'effectif total, sur le pied de paix, ne dépasse pas 50,000 hommes. Il est composé ainsi qu'il suit : infanterie, 1 régiment de grenadiers et chasseurs, 8 régiments de ligne, 1 bataillon d'instruction, etc.; cavalerie, 5 régiments de dragons; artillerie, 1 régiment d'artillerie de campagne, 3 régiments d'artillerie de place, 1 régiment d'artillerie à cheval, 2 compagnies de pontonniers; génie, 1 bataillon, etc. La milice comprend tous les hommes de vingt-cinq à trente-cinq ans, qui sont capables de porter les armes. Elle est divisée en deux bans, suivant l'âge et l'état civil de ceux qui en font partie, et organisée en bataillons, que l'on réunit une ou deux fois chaque année, pour leur faire faire l'exercice. C'est une espèce de réserve ou de garde nationale mobilisable. En 1860, elle présentait un effectif de 87,371 hommes, formant 69 bataillons et 9 demi-bataillons.

Ce qui précède ne se rapporte qu'à l'*armée* européenne. Celle que la Hollande entretient dans l'Inde pour la garde de ses colonies est forte d'environ 29,000 hommes. Elle se recrute en partie parmi les naturels du pays.

ITALIE. Tout citoyen est tenu au service militaire à l'âge de vingt ans accomplis, et même avant, en cas de guerre. Les jeunes gens inscrits pour former le contingent annuel se divisent en deux catégories. Ceux qui sont désignés par le sort composent la première. Ils sont appelés sous les drapeaux et répartis, suivant leurs aptitudes, entre les divers corps de l'*armée*. Ceux qui ne sont pas tombés au sort, et qui n'ont été ni réformés, ni dispensés, ni exemptés, constituent la seconde catégorie. Ils restent dans leurs foyers, mais sont à la disposition du gouvernement pendant cinq ans. On les réunit tous les ans, pendant une quarantaine de jours, pour leur faire faire l'exercice. La durée du service est de onze ans pour les hommes de la première catégorie, cinq sous les drapeaux et six dans la réserve. Pour les hommes de la seconde catégorie, elle est seulement de cinq ans. Enfin, elle est fixée à huit ans pour les engagés volontaires et pour les carabiniers (gendarmes).

Les événements politiques n'ont pas encore permis à l'*armée* italienne de recevoir son état normal. D'après un document officiel communiqué au pouvoir législatif le 30 septembre 1863, elle avait alors un effectif total de 379,722 hommes, sur lesquels 273,044 étaient sous les drapeaux, et 106,678 en congé illimité. Cette force se décomposait ainsi qu'il suit : 80 régiments d'infanterie de ligne à 4 bataillons, 215,263 hommes; 6 régiments de bersaglieri ou chasseurs à pied, de 6 bataillons chacun, 25,423 hommes; 17 régiments de cavalerie, 23,216 hommes; 10 régiments d'artillerie, 29,318 hommes; 2 régiments du génie, 6,717 hommes; 3 régiments du train, 7,761 hommes; 14 légions de carabiniers ou gendarmes, 18,679 hommes; corps sédentaires, instituts, etc., 13,185 hommes; corps d'administration, 6,152 hommes; corps francs et mousquetaires, 2,836 hommes; hommes de la seconde catégorie non encore destinés aux corps, 31,172. D'après le projet du gouvernement, l'effectif de l'*armée* sur le pied de paix sera réduit à 242,000 hommes (vétérans et invalides non compris), quand les circonstances le rendront possible; sur le pied de guerre, il pourra être porté à 400,000 hommes, sans compter la garde nationale mobilisée.

PORTUGAL. Le recrutement a lieu par le

tirage au sort, portant sur les jeunes gens de vingt à vingt-deux ans. Le service dure huit ans, dont cinq au corps et trois dans la réserve, mais le tiers de l'effectif est toujours en congé. L'armée permanente, appelée *première armée de ligne*, se compose de 18 régiments d'infanterie, de 9 bataillons de tirailleurs, de 8 régiments de cavalerie légère (chasseurs et lanciers), de 3 régiments d'artillerie et d'un bataillon de génie. En temps de paix, elle compte, y compris la gendarmerie, les vétérans, etc., de 25,000 à 26,000 hommes avec 2,300 chevaux et une quarantaine de bouches à feu. En temps de guerre, elle peut être portée au double. Sous le nom de *seconde armée de ligne*, on entend la garde nationale ou milice, dont font partie tous les citoyens depuis dix-huit jusqu'à quarante-cinq ans, mais elle n'existe que sur le papier. Outre les troupes précédentes, le Portugal entretient, pour le service spécial de ses colonies, une petite *armée d'outre-mer* dont l'effectif varie de 9 à 14,000 hommes, suivant les circonstances.

Prusse. Quoique moins étendue que plusieurs autres Etats de l'Europe, la Prusse doit à son organisation particulière de compter parmi les puissances militaires de premier ordre. En temps de paix, elle a un peu moins de 200,000 hommes sur pied, mais, en temps de guerre, elle peut facilement réunir 500,000 combattants. L'*armée* prussienne se recrute par des appels, par des engagements et par des rengagements, mais, à la différence de ce qui se fait dans les autres pays, les jeunes gens, au lieu de tirer au sort, sont désignés par le choix de commissions spéciales qui les classent d'après leurs aptitudes. Les recrues doivent avoir vingt ans accomplis. La loi veut qu'ils passent sept ans sous les drapeaux; mais, en temps ordinaire, ils n'y passent que trois ans, au bout desquels ils sont incorporés dans la réserve : ceux qui s'équipent à leurs frais ne restent même qu'une année au corps. Les jeunes gens qui ne sont point appelés font également partie de la réserve, car c'est un principe de la constitution prussienne que tout citoyen est tenu au service militaire depuis vingt ans jusqu'à cinquante ans, et sans pouvoir se faire remplacer.

L'*armée* prussienne est formée de trois éléments distincts : une *armée permanente*, une *réserve* de cette armée, et des *réserves nationales* dites *landwehr* et *landsturm*.

1° *Armée permanente*. C'est l'armée active proprement dite. Elle comprend une *garde royale* et des *troupes de ligne*, dont voici la composition :

Garde. — Infanterie : 9 régiments, dont 4 de grenadiers et 1 de fusiliers; 1 bataillon de chasseurs; 1 bataillon de carabiniers; — cavalerie : 8 régiments, dont 1 de gardes du corps, 1 de cuirassiers, 1 de hussards, 2 de dragons et 3 de hulans ou lanciers; — artillerie : 1 régiment à 12 batteries, les unes à cheval, les autres montées, plus une section à pied pour le service des places; — génie : 1 bataillon de pionniers à 4 compagnies; — train : 1 bataillon à 2 compagnies. A la garde appartient encore une compagnie de *chasseurs d'ordonnance*, analogues à nos cent-gardes, pour servir d'escorte au roi.

Ligne. — Infanterie : 72 régiments, dont 12 de grenadiers et 8 de fusiliers; 8 bataillons de chasseurs; — cavalerie : 40 régiments, dont 8 de cuirassiers, 8 de dragons, 12 de hussards et 12 de hulans; — artillerie : 8 régiments organisés comme celui de la garde; — génie : 8 bataillons de pionniers à 4 compagnies; — train : 8 bataillons à 2 compagnies.

L'effectif de l'armée permanente est, pour le pied de paix, d'environ 200,000 hommes, avec 432 pièces attelées, et, pour le pied de guerre, d'un peu plus de 350,000 hommes, avec 865 bouches à feu. La garde tient garnison à Berlin, à Potsdam et à Charlottembourg. La ligne est divisée en 8 *corps d'armée*, qui correspondent aux 8 grandes circonscriptions territoriales du royaume (Prusse, Posen, Brandebourg, Poméranie, Silésie, Saxe, Westphalie, province Rhénane), et chacune de ces circonscriptions est spécialement affectée au recrutement du corps qui l'occupe. Ce système a l'avantage de réunir ensemble les hommes du même pays, mais, dans les grands désastres, il localise beaucoup trop les pertes. Les corps ont leur quartier général, savoir : le 1er à Kœnigsberg, le 2e à Stettin, le 3e à Berlin, le 4e à Magdebourg, le 5e à Posen, le 6e à Breslau, le 7e à Munster et le 8e à Coblentz. Ils se composent tous de 2 divisions d'infanterie, partagées en 2 brigades de 2 régiments; d'une brigade ou 2 régiments de cavalerie, d'un régiment d'artillerie, d'un bataillon de pionniers, d'un bataillon de chasseurs, d'un bataillon du train, et de plusieurs compagnies de gendarmerie. Ils comprennent encore, à l'exception du 6e et du 7e, une compagnie d'invalides. En outre, le 8e renferme 1 brigade d'inspection et 1 brigade de garnison des forteresses fédérales. Enfin, les 8 corps sont réunis deux à deux pour former quatre *armées*. La *première armée* est composée du 1er et du 2e corps; la *deuxième armée*, du 3e et du 4e corps; la *troisième armée*, du 5e et du 6e corps; et la *quatrième armée*, du 7e et du 8e corps.

2° *Réserve*. Elle est formée des sous-officiers et des soldats qui, ayant passé sous les drapeaux le temps voulu, c'est-à-dire trois ans, sont renvoyés par anticipation en congé illimité. Les hommes qui en font partie y restent quatre ans, pendant lesquels ils sont soumis, de loin en loin, à des exercices de quelques jours, après quoi ils sont incorporés dans la landwehr.

3° *Réserves nationales*. Avant 1861, elles se composaient de la *landwehr du premier ban*, de la *landwehr du second ban*, et de la *landsturm*. La landwehr du premier ban comprenait tous les hommes de vingt-cinq à trente et un ans révolus qui avaient servi (le temps du service était alors de cinq ans); de plus, tous les jeunes gens qui, ayant contracté un engagement volontaire, avaient passé à leurs frais un an sous les drapeaux; et, enfin, tous les jeunes gens de vingt à vingt-cinq ans qui n'appartenaient pas à l'armée. Elle formait 100 escadrons de cavalerie, et, pour l'infanterie, 4 régiments de la garde, 32 régiments de ligne et 8 bataillons de réserve. A chaque bataillon étaient attachés vingt-cinq artilleurs, un détachement de chasseurs et quelques pionniers. L'organisation de cette landwehr correspondait exactement à celle de l'armée de ligne, de manière que chaque régiment de ligne avait son numéro correspondant dans la landwehr, et les deux régiments formaient brigade. En outre, les régiments de l'une et de l'autre se recrutaient dans les mêmes circonscriptions territoriales, et les hommes passaient de l'une à l'autre sans avoir en quelque sorte besoin de se déplacer. Ils ne quittaient même jamais leur pays natal en temps de paix. Dans les circonstances ordinaires, le gouvernement ne soldait que les officiers et les sous-officiers nécessaires pour le maintien des cadres et la garde des magasins d'équipement, lesquels comptaient dans l'armée active et participaient à l'avancement général. Les autres officiers étaient choisis parmi les personnes les plus considérées de la circonscription. La landwehr du second ban était composée des hommes de trente-deux ans à quarante ans. Elle formait aussi 32 régiments d'infanterie et une centaine d'escadrons de cavalerie; mais cette organisation n'existait que sur le papier. Il n'y a aujourd'hui qu'une seule landwehr. Elle comprend tous les hommes de vingt-sept ans accomplis, c'est-à-dire qui ont atteint l'âge où l'on sort de la réserve, et les garde jusqu'à trente-neuf ans. Elle forme 12 régiments de cavalerie, 4 régiments d'infanterie de la garde, et 104 bataillons d'infanterie de ligne. Son effectif est d'environ 130,000 hommes. La réserve appelée *landsturm* se compose des hommes de quarante à cinquante ans. Elle ne peut être convoquée qu'en cas d'invasion du territoire; et, comme l'ancienne landwehr du second ban, n'existe que sur le papier. On évalue à près de 100,000 le nombre d'hommes qu'elle pourrait fournir.

Roumanie ou Principautés-Unies (Moldavie et Valachie). C'est surtout par le tirage au sort que l'*armée* se recrute. Elle se compose actuellement de 7 régiments d'infanterie, d'un bataillon de chasseurs à pied, de 2 régiments de cavalerie, de 2 régiments d'artillerie, et d'un bataillon de génie, auxquels se joignent au besoin un corps de gendarmerie ordinaire, un corps de gardes-frontières (*granitchers*) et un corps de gendarmerie rurale (*dorobautz*). Effectif total : 31,913 hommes et 8,520 chevaux, pouvant être porté à près du double en temps de guerre.

Russie. L'*armée* russe remplit ses cadres par les engagements volontaires et par le recrutement. Les engagements donnent beaucoup d'officiers, mais peu de soldats. Le recrutement n'a pas lieu chaque année. A certaines époques, suivant les besoins et les circonstances, l'empereur ordonne une levée qui se calcule, pour chaque voloste, d'après le nombre des paysans inscrits au dernier recensement. Anciennement, les seigneurs désignaient eux-mêmes ceux de leurs serfs, âgés de vingt-deux à trente ans, qu'ils voulaient faire partir. Aujourd'hui que la voloste forme l'unité de recrutement, c'est à l'assemblée communale qu'appartient le droit de faire cette désignation. L'assemblée peut procéder de deux manières, soit par le tirage au sort, soit par le tour de rôle : le gouvernement lui laisse toute liberté sur ce point, mais, quand il en trouve l'occasion, il cherche à faire prévaloir le premier système. Les paysans ne sont pas obligés de satisfaire personnellement au recrutement : ils en sont dispensés s'ils présentent un remplaçant, ou bien s'ils payent à l'Etat une somme de 250 à 300 roubles (1,000 à 1,500 fr.). La durée du service militaire, qui était il y a quelques années de vingt ans et même de vingt-cinq ans pour certains soldats, a été réduite à quinze ans par Alexandre II, et, dans un avenir prochain, elle sera fixée, dit-on, à sept ou huit ans.

Les forces militaires de la Russie se composent d'une garde impériale, d'un corps de grenadiers, de troupes de ligne, de troupes locales et de troupes irrégulières. Les quatre premiers éléments forment ce qu'on appelle la *grande armée*.

1° *Garde impériale*. Elle comprend 3 divisions d'infanterie, chacune de 2 brigades de 2 régiments et chaque régiment de 2 bataillons. Il y a de plus 1 bataillon de chasseurs par division. La cavalerie renferme 2 divisions, chacune de 3 brigades de 2 régiments. La 1re division, dite de réserve, est formée de 4 régiments de cuirassiers et de 2 régiments de Cosaques. La 2e division, ou division légère, est formée de 2 régiments de dragons, de 2 régiments de lanciers et de 2 régiments de hussards. Chaque régiment a 5 escadrons, dont 4 actifs et 1 de dépôt. En temps de guerre, il en compte un de plus. L'artillerie renferme une division composée d'une brigade à cheval, de 3 brigades à pied et d'une brigade de parc, la brigade à cheval de 5 batteries, dont 1 de cosaques, et chaque brigade à pied de 3 batteries seulement. Les corps suivants font encore partie de la garde : 2 escadrons d'escorte, qui font l'office de gardes du corps, et dont l'un est formé de Géorgiens et de montagnards du Caucase, et l'autre de Cosaques du Tereck et du Kouban; 1 bataillon de tirailleurs finnois recrutés en Finlande; 1 bataillon de sapeurs du génie; 1 escadron de pontonniers à cheval; 1/2 escadron de gendarmerie; des détachements du train, autant qu'il y a de régiments et de bataillons, lesquels se réunissent en campagne pour former 1 brigade; des troupes, dites modèles, qui consistent en 1 bataillon d'infanterie, 1 escadron de cavalerie, 1 batterie à cheval et 1 batterie à pied. La garde impériale est placée sous le commandement direct du grand-duc héritier de la couronne, et a Saint-Pétersbourg pour quartier général. Elle tient garnison dans cette ville et aux environs.

2° *Corps de grenadiers*. Il se compose des troupes suivantes : 3 divisions d'infanterie, chaque division de 2 brigades, chaque brigade de 2 régiments à 2 bataillons, avec 1 bataillon de tirailleurs par division; 1 division de cavalerie légère, comptant 6 régiments, 2 de dragons, 2 de hulans, 2 de hussards, tous à 5 escadrons, dont 1 de dépôt; 1 division d'artillerie comprenant 1 brigade à cheval de 2 batteries, 3 brigades à pied de 3 batteries, et 1 brigade de parc; 1 bataillon de sapeurs; 1/2 escadron de gendarmerie; 1 brigade du train organisée comme celle de la garde. Le quartier général du corps est à Moscou.

3° *Troupes de ligne*. Elles sont divisées en 6 corps qui ont leur quartier général, savoir : le 1er à Vilna, le 2e à Varsovie, le 3e à Jitomir, le 4e à Voronesk, le 5e à Odessa, et le 6e à Zamboff. Chaque corps se compose de 3 divisions d'infanterie, d'une division de cavalerie légère (la cavalerie de réserve a été supprimée), d'une division d'artillerie, d'un bataillon de sapeurs, d'un bataillon de tirailleurs, d'un escadron de pontonniers à cheval, d'une brigade du train et d'un détachement de gendarmerie, le tout organisé, sauf de légères différences, comme dans le corps des grenadiers.

4° *Corps spéciaux* ou *locaux*. On en distingue quatre : le *corps* ou l'*armée du Caucase*, le *corps de Finlande*, le *corps d'Orembourg* et le *corps de Sibérie*.

Le corps du Caucase, qui est spécialement chargé de la garde et de la défense du sud-est de l'empire, est formé des troupes suivantes : Infanterie : 1 division de grenadiers, c'est-à-dire 4 régiments de 5 bataillons, dont 1 de tirailleurs; 3 divisions de ligne, aussi à 4 régiments, chaque régiment ayant 4 bataillons de 4 compagnies, dont une de tirailleurs; 37 bataillons également de ligne, mais indépendants, qui sont disséminés dans les forts et les petits postes. Cavalerie : 4 régiments de dragons de 7 escadrons, dont 1 de dépôt. Artillerie : 1 division de 4 brigades, de 4 batteries chacune, en tout 16 batteries, la plupart de *montagne*. Génie : 2 bataillons de sapeurs. A ces troupes se joignent des corps de réserve, des corps irréguliers de Cosaques *ou d'indigènes*, des milices locales, etc., qui portent l'effectif de l'armée à près de 250,000 hommes.

Le corps dit de Finlande est particulièrement attaché au service de la province de ce nom. Il se compose d'une division d'infanterie, de 9 bataillons de tirailleurs, de 2 batteries d'artillerie, d'un bataillon de sapeurs, et d'un régiment de Cosaques du Don. A l'exception des Cosaques, tous les hommes qui en font partie sont nés dans le pays, *et sont*, pour la plupart, des volontaires.

Le corps d'Orembourg, outre une multitude de Cosaques, de Baskirs, etc., qui *sont* organisés en régiments, comprend 1 division d'infanterie à 11 bataillons, et 4 compagnies d'artillerie de garnison.

Enfin, le corps de Sibérie *est formé* de 2 divisions d'infanterie régulière, de 4 batteries d'artillerie, et d'une multitude de petites troupes de cavalerie irrégulière.

5° *Troupes irrégulières*. Les plus importantes sont celles des Cosaques. Ces peuples ne payent aucun impôt au gouvernement, mais, chez eux, tout homme est astreint au service militaire depuis l'âge de quinze ans jusqu'à celui de soixante, et il doit s'armer, s'habiller et s'équiper à ses frais. Les Cosaques sont organisés en régiments de 800 hommes, et chaque régiment est divisé en *sotnias* ou escadrons. On estime à 146 le nombre de ces régiments, mais beaucoup, notamment ceux des Cosaques du Caucase, de Sibérie, d'Orembourg et d'Astrakan, sont de simples milices locales. En temps ordinaire, les Cosaques du Don fournissent 2 régiments à la garde impériale, et 54 à la ligne. Les Cosaques ont aussi une infanterie, qui forme une trentaine de bataillons, et ils ont même une petite artillerie.

La garde impériale, les grenadiers et la ligne, constituent l'*armée* d'opération en Europe, c'est-à-dire celle qui est destinée à figurer dans les guerres de la Russie avec l'Occident. Derrière cette *armée* s'en trouve une seconde, qui lui sert de réserve, et qui, en temps de paix, se compose de contingents tirés de la précédente dans le rapport d'un bataillon par régiment d'infanterie, et d'un escadron par régiment de cavalerie. En temps de guerre, chacun de ces bataillons ou escadrons se dédouble pour en former plusieurs autres. Cette *armée* de réserve a son quartier général à Moscou. On y joint ordinairement des corps sédentaires, le plus souvent composés du rebut du recrutement, qui sont chargés de la police des villes, de la garde intérieure du pays et de l'escorte des prisonniers.

L'effectif réel de l'*armée* russe n'est point connu, car les évaluations qu'on en possède sont toutes plus ou moins exagérées. A la fin de 1850, M. de Haxthausen, auteur d'ouvrages très-remarquables sur la Russie, assurait que, dans le cas d'une guerre européenne, cette puissance pourrait opérer, en dehors de son territoire, avec 500,000 hommes et plus de 1,000 canons, sans se mettre à découvert du côté du Caucase ou vis-à-vis de la Suède ou de l'Angleterre. Trois ans après, c'est-à-dire en 1853, un autre écrivain estimait à 700,000 hommes, avec environ 1,470 canons, la force totale de l'*armée* d'opération, sans compter les troupes irrégulières, lesquelles présentaient ensemble 150,000 sabres ou baïonnettes. Sur cet effectif, 486,000 hommes et 996 canons *formaient* l'armée disponible proprement dite, le reste, soit 214,000 hommes et 474 canons, constituait la réserve. Enfin, en ajoutant à cet effectif les troupes locales, s'élevant à 315,000 hommes, et les troupes irrégulières, ainsi que l'*artillerie correspondante*, il arrivait à un état formidable de plus d'un million de soldats (1,165,000), et d'au moins 1,800 bouches à feu. D'après l'*Invalide russe*, l'effectif a *été* de 812,196 hommes en 1863, et de 1,135,975 en 1864, non compris les troupes irrégulières, qui ont présenté, dans l'une et l'autre année, 177,460 combattants. Les esprits sérieux pen*sent que ces* chiffres si extraordinaires n'existent que sur le papier. « D'après les meilleures autorités, dit à ce sujet le statisticien A. Legoyt, l'effectif réel de l'*armée* active russe ne saurait être élevé à plus de 680,000 hommes, y compris 80,000 hommes de troupes irrégulières. En y joignant une réserve de 50,000 hommes, on arrive à un effectif entretenu de *730,000 hommes.* »

Suède et Norvége. Quoique soumis au même souverain, ces deux pays ont des *armées* distinctes.

1° *Suède*. L'*armée* se compose de quatre parties : la *varfvade* ou *vaerfvaade*, l'*indelta*, la *bevaring* ou *bevearing*, et la *milice de Gothland*.

La *varfvade* est l'*armée* permanente proprement dite. Elle se recrute par des enrôlements volontaires, dont la durée est de six ans pour l'infanterie et de huit ans pour les autres armes. Son effectif, qui est d'environ 7,000 hommes, comprend 2 régiments d'infanterie de ligne, 1 régiment de chasseurs à pied, 2 régiments de cavalerie et 3 régiments d'artillerie. Une partie de ces troupes forme une garde royale.

L'*indelta* est une sorte de garde civique qui est particulière à la Suède, où l'on en fait remonter l'origine au règne de Charles XI. Les hommes qui la composent sont en quelque sorte des feudataires de la couronne. A cet effet, les tenanciers des terres de l'Etat, au lieu de payer un loyer, sont obligés d'entretenir un ou plusieurs fantassins, un ou plusieurs cavaliers, suivant l'importance de leurs tenures. Chaque soldat est établi avec sa famille sur une partie déterminée du domaine, qu'il doit cultiver pour son propre compte. De plus, il reçoit annuellement du tenancier certains effets d'équipement, et quelquefois une petite pension en nature ou en argent. L'Etat lui fournit le grand équipement, mais il ne lui donne une solde que lorsqu'il lui fait faire un service actif. Des terres sont également affectées à l'entretien des officiers et des sous-officiers. En temps de paix, les soldats de l'indelta restent chacun dans la propriété qui lui a été assignée. Ils n'en sortent qu'au mois de juin de chaque année, époque à laquelle on les réunit dans des camps provisoires pour les exercer aux divers détails de la vie militaire. En leur absence, leurs propriétés sont surveillées et soignées par les tenanciers. L'indelta forme 24 régiments d'infanterie et 6 de cavalerie, dont l'effectif total est d'environ 35,500 hommes.

La *bevaring* est une sorte de réserve qui se recrute par la voie du sort parmi les jeunes gens de vingt à vingt-cinq ans; la durée du service est de cinq ans, mais on peut se faire remplacer. Cette partie de l'*armée* est divisée en cinq classes ou bans, que l'on appelle successivement à mesure des besoins. En temps de paix, les jeunes soldats restent dans leurs foyers; ils sont seulement astreints à des manœuvres qui ont lieu chaque année dans des camps d'instruction, et ne se prolongent pas au delà de quinze jours. La bevaring fournit une force de 80 à 90,000 hommes, presque toute d'infanterie.

La *milice de Gothland* sert exclusivement dans l'île de ce nom. Elle se compose de tous les hommes valides de vingt à cinquante ans, au nombre de 7 à 8,000, et forme 21 compagnies dont les cadres seuls sont permanents et soldés.

2° *Norvége*. L'*armée* comprend des troupes soldées ou troupes de ligne, des troupes provinciales et une landwehr.

Les troupes soldées, qui sont seules perma-

nentes, se recrutent au moyen d'engagements volontaires dont la durée est de cinq ans pour l'infanterie et de sept ans pour les autres armes. Elle se compose d'environ 2,500 fantassins et 1,000 cavaliers et artilleurs.

Les troupes ou milices provinciales forment une première réserve. Elles se recrutent par la voie du sort parmi tous les jeunes gens de vingt à vingt-sept ans. Elles offrent un effectif de 10 à 12,000 hommes, toutes armes comprises. Ceux qui en font partie restent dans leurs foyers, sauf pendant un ou deux mois chaque année, où on les réunit dans des camps de manœuvres.

La landwehr est formée par les hommes qui comptent cinq années de services effectifs, et qui, d'après la loi, sont tenus, en temps de guerre, de servir encore pendant trois ans. Elle ne peut être employée hors du territoire, de même, d'ailleurs, que les milices provinciales. Les soldats de la landwehr sont réunis chaque année pour des exercices qui ne durent que quelques jours. On évalue leur nombre total à 9 ou 10,000.

SUISSE. La constitution interdit l'entretien d'une *armée* permanente, mais tout citoyen est astreint au service militaire, depuis l'âge de vingt ans jusqu'à celui de quarante-quatre; le remplacement est interdit. C'est la réunion de tous ces citoyens qui forme ce qu'on appelle l'*armée fédérale*. Les soldats de cette *armée* restent ordinairement dans leurs foyers : les cadres seuls sont maintenus en permanence. Suivant que les circonstances l'exigent, on appelle sous les drapeaux une partie ou la totalité des contingents des cantons. L'*armée* fédérale se compose de trois parties : l'*élite*, la *réserve* et la *landwehr*, mais les deux premières seules constituent l'*armée* active. L'élite comprend les hommes de vingt à trente-quatre ans, à raison de trois pour cent de la population totale. La réserve est formée par les hommes qui ont fait leur temps dans l'élite, c'est-à-dire qui ont atteint l'âge de trente-quatre ans : elle est la moitié de l'élite. Enfin, à la landwehr appartiennent les hommes qui sortent de la réserve, ce qui a lieu à quarante ans, et ils y restent jusqu'à quarante-quatre ans. Chaque année, les soldats de chaque fraction de l'*armée* se réunissent, pendant quelques jours, dans leurs cantons respectifs, pour faire l'exercice et s'habituer aux manœuvres.

D'après le rapport du département militaire pour 1862, l'*armée* suisse présentait alors un effectif total de 187,321 hommes, dont 82,280 pour l'élite; 42,781 pour la réserve; et 62,260 pour la landwehr. A la même époque, l'état-major fédéral comptait 594 officiers de tout grade. Voici maintenant quelle était l'organisation de la partie active de cette force. 1° *Elite*. Infanterie : 73 bataillons, 11 demi-bataillons, 9 compagnies non enrégimentées, 45 compagnies de tirailleurs; — Cavalerie : 22 compagnies de dragons, 7 compagnies et 1 demi-compagnie de guides; — Artillerie : 40 compagnies dont 6 de parc, 4 batteries de montagne, 4 batteries de fuséens; — Génie : 6 compagnies de sapeurs, 3 compagnies de pontonniers. 2° *Réserve*. Infanterie : 31 bataillons, 11 demi-bataillons, 15 compagnies non enrégimentées, 26 compagnies de tirailleurs; — Cavalerie : 13 compagnies de dragons, 8 demi-compagnies de guides; — Artillerie : 35 compagnies dont 6 de parc, 2 batteries de montagne; — Génie : 6 compagnies de sapeurs et 3 de pontonniers.

TURQUIE. L'*armée* n'a été organisée définitivement à l'européenne que dans le courant de 1842, mais les tentatives de Sélim III et de Mahmoud II avaient singulièrement préparé les voies à cette grande réforme. Elle se recrute par le tirage au sort et par des engagements volontaires. Jusqu'à présent, les musulmans seuls ont pris part au tirage. En 1856, le gouvernement a voulu supprimer le droit de capitation que payent les chrétiens et le remplacer par le service militaire, ce qui devait mettre tous les sujets du sultan sur le pied de l'égalité; mais, jusqu'à présent, les chrétiens ont manifesté la plus vive répugnance à être incorporés dans les troupes de terre, bien que, depuis 1847, ils ne fassent aucune difficulté d'entrer dans les équipages de la flotte. Si cette mesure venait à être exécutée franchement, les forces de l'empire s'en trouveraient doublées. La durée du service est fixée à douze ans, dont cinq dans l'*armée* active, ou *nizam*, et sept dans la réserve, ou *rédif* : les hommes de cette dernière restent ordinairement dans leurs foyers.

L'*armée* active comprend des troupes régulières, des troupes irrégulières et des troupes auxiliaires. Les troupes régulières sont divisées en six corps ou *ordous*, commandés chacun par un mouchir (maréchal), et dont le premier a le titre de garde impériale. Elles forment 36 régiments d'infanterie, 24 de cavalerie, 2 du génie, 6 d'artillerie de campagne et 2 d'artillerie de siége. Leur effectif, qui est de 140,000 hommes en temps de paix, s'élève à 163,000 environ en temps de guerre. On y joint les gardes du corps du sultan, au nombre de 200, qui se recrutent parmi les jeunes gens des meilleures familles, tant musulmanes que chrétiennes. Les troupes irrégulières présentent un total de 87,000 hommes. Elles se composent de gendarmes à pied (*kavass*), de gendarmes à cheval (*seymens*), de bachi-bozouks, de tatars de la Dobrutscha, etc. Les troupes auxiliaires sont les contingents de certaines provinces qui ne sont pas soumises à la loi commune, telles que la haute Albanie, la Servie, etc., et ceux des Etats mi-souverains, comme l'Egypte, les Principautés danubiennes, les régences de Tunis et de Tripoli, etc.

AFRIQUE. *Egypte*. L'*armée* a été organisée à l'européenne, sous l'administration de Méhémet-Ali, par des officiers français et italiens sortis pour la plupart des troupes de Napoléon Ier. Ce sont aussi ces mêmes officiers qui ont créé les divers établissements militaires qui existent aujourd'hui en Egypte. L'*armée* égyptienne soldée est composée de troupes régulières et irrégulières. Les troupes régulières, fortes d'environ 134,000 hommes, comprennent 36 régiments d'infanterie (108,000 hommes), 15 régiments de cavalerie (12,000 hommes), 5 régiments d'artillerie (11,600 hommes), 1 régiment du génie (1,600 hommes), et 1 régiment du train (1,200 hommes). Les troupes irrégulières, presque toutes de cavalerie, présentent un effectif de 26,000 hommes. Total de l'*armée* soldée : 160,400 hommes. A cette *armée* servent de réserve 14 régiments de gardes nationales (47,800 hommes), 15,000 ouvriers des fabriques organisés militairement, et 1,200 hommes des écoles, ce qui donne un ensemble de 224,400 soldats. En temps de guerre, le vice-roi est tenu de fournir au sultan un contingent de 23,000 hommes de toutes armes.

Maroc. Après le vice-roi d'Egypte, l'empereur du Maroc est le seul souverain musulman d'Afrique qui possède une armée de quelque importance. Cette *armée* renferme des troupes régulières, ou troupes de l'empereur, et des troupes des pachas, ou makhsen, dont le service est irrégulier. Les troupes régulières sont payées par l'empereur. Elles se composent d'une *garde noire* formée de 8 à 10,000 nègres du Soudan, qui accompagne toujours l'empereur, et de 4 à 5,000 maures de la tribu des Oudaïas, qui tiennent garnison dans les principales villes. La garde noire est une création de Mouley-Ismaïl, contemporain de Louis XIV. En l'instituant, ce prince, alors en lutte avec de nombreux ennemis, voulut s'entourer d'un corps privilégié qui serait absolument dévoué à sa personne et toujours prêt à exécuter ses ordres, et, pour que ce corps ne pût avoir aucune attache dans le pays, il le forma de nègres achetés dans le Soudan. Depuis cette époque, les soldats noirs n'ont jamais cessé d'être un puissant instrument de domination entre les mains des empereurs du Maroc. Toutefois, ils ont beaucoup perdu aujourd'hui de leur ancienne réputation.

Les troupes irrégulières sont commandées par les pachas; elles sont composées de cavaliers qui font le service administratif et le recouvrement de l'impôt : elles sont généralement fournies par des tribus qui, en échange, sont exemptes de charges. En temps de guerre, l'empereur fait un appel à toutes les tribus, et plus de 100,000 volontaires accourent alors sous ses drapeaux.

Quant à l'artillerie, le Maroc n'en possède pas, si ce n'est quelques pièces de canon dans les places fortes qui défendent les côtes, et encore ces canons sont-ils rouillés, et sans affûts, pour la plupart; le nombre des soldats artilleurs ne s'élève pas à 2,000. Une poignée de soldats, une insignifiante artillerie, des forteresses abandonnées, telles sont les forces militaires de l'empire du Maroc; forces nulles, ou presque nulles, surtout quand on considère que, chez ce peuple, l'art de la guerre, la tactique est inconnue.

AMÉRIQUE. *Etats-Unis*. La grande république américaine avait hérité de ses illustres fondateurs une certaine aversion pour les grandes *armées* permanentes; aussi, quand, en mars 1861, éclata le déplorable conflit qui désole le nouveau continent, l'*armée* de l'Union comptait-elle à peine, d'après les chiffres officiels, 16,000 hommes, presque tous volontaires, divisés entre les armes suivantes : 1 corps du génie, 1 corps d'ingénieurs topographes, 5 régiments de cavalerie, 4 régiments d'artillerie et 10 régiments d'infanterie. Ces troupes avaient pour mission spéciale de protéger contre les Indiens les établissements fondés dans l'ouest et le sud-ouest, de défendre et escorter les convois d'émigrants à travers les tribus incomplétement soumises, et enfin de fournir des garnisons à certaines places fortes. Les officiers, tous Américains, sortaient de l'école militaire de West-Point. Derrière cette petite *armée* permanente se trouvait la *milice*, véritable force militaire du pays, comprenant tous les citoyens, sans exception, depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à celui de quarante-cinq. Très-rarement, depuis la grande guerre de l'indépendance, les miliciens avaient été appelés sous les drapeaux de l'Union; mais, au commencement des hostilités entre le Nord et le Sud, le président Lincoln, d'après l'autorisation du congrès, porta l'effectif de l'*armée* permanente à 41,247 hommes, commandés par 4 majors généraux, ayant sous leurs ordres 10 brigadiers généraux. Le 15 avril 1861, il lança une proclamation appelant sous les drapeaux 75,000 miliciens, pour un service de trois mois, les Etats du sud restant en dehors de cette proclamation. Le 27 juillet de la même année, le congrès invita les Etats à fournir 500,000 hommes pour un service de même durée. Enfin, le 1er décembre 1862, le ministre de la guerre établit comme suit la force totale de l'*armée*, réguliers et volontaires : cavalerie, 59,398 hommes; artillerie, 24,688; chasseurs et tirailleurs, 8,395; infanterie, 568,383; corps du génie, 107; ce qui donne un total de 660,971 hommes, commandés par 40 majors généraux. Actuellement, d'après les derniers rapports officiels, les diverses *armées* manœuvrant dans les dix départements militaires du Nord, constituent une force de 775,336 officiers et soldats, tous parfaitement armés et équipés. Toutefois, il est bon de faire observer que les milices des Etats-Unis, conformément aux derniers renseignements parvenus aux bureaux de l'adjudant général, comptent 3,214,769 hommes, y compris 500 officiers généraux et 3,453 officiers d'état-major. La solde des troupes, pendant la dernière année fiscale, s'est élevée, pour l'*armée* régulière et pour les volontaires, à 483,333,250 fr. 75 c. L'éloquence de ces chiffres, après les nombreuses batailles livrées pendant quatre ans, prouve surabondamment la force vitale des institutions libérales de la république américaine.

Jusqu'ici, nous sommes sans documents officiels relativement à la force armée des Etats qui se sont séparés de l'Union. Toutefois, ces forces doivent être sans doute proportionnées à celles de leurs adversaires, puisqu'elles ont résisté, souvent avec succès, aux masses imposantes du Nord.

Mexique. Avant l'empire, l'*armée* comptait environ 26,000 hommes, dont 15,000 d'infanterie, 4 à 5,000 de cavalerie, 5,000 d'artillerie, et 1,000 à 1,200 du génie; mais le tiers au moins des soldats était régulièrement en désertion. On s'occupe actuellement de réorganiser cette *armée*, et, pour y introduire les habitudes d'ordre et de discipline dont elle a jusqu'à présent été dépourvue, on y a incorporé des légions recrutées en Europe parmi les congédiés des troupes françaises, belges et autrichiennes. Elle doit se composer ainsi qu'il suit, non compris une compagnie de gardes palatins, forte de 50 hommes, qui est destinée au service tant intérieur qu'extérieur du palais impérial : infanterie, 12 bataillons de ligne et 2 de chasseurs, chaque bataillon de 8 compagnies; cavalerie, 6 régiments de 4 escadrons; artillerie, 1 bataillon à pied de 6 batteries, 1 régiment de 8 batteries, dont 4 montées et 4 de montagne, 1 escadron du train, 1 compagnie d'ouvriers et 1 compagnie d'armuriers; génie, 1 bataillon de 8 compagnies; service d'administration, 1 compagnie d'ouvriers, 1 escadron du train des équipages; gendarmerie, 3 compagnies subdivisées chacune en un certain nombre de brigades; troupes dites *présidiales*, pour protéger la frontière contre les incursions des Indiens, 12 compagnies à pied et 3 compagnies à cheval. — Effectif total de l'armée : 25,374 hommes en temps de paix; 30,044 en temps de guerre.

Brésil. L'effectif de l'*armée* est de 14,000 hommes sur le pied de paix, et de 25,000 sur le pied de guerre. Sauf quelques compagnies ou escadrons détachés dans l'intérieur, ces troupes sont ordinairement distribuées entre les principales villes du littoral.

AUTRES ETATS. *Argentine* (Confédération) : 6,000 hommes. — *Bolivie* : environ 1,500 hommes. — *Chili* : 3,093 hommes. — *Colombie* : 19,385 hommes. — *Costa-Rica* : 7,000 hommes. — *Equateur* : pas d'*armée* permanente. — *Guatemala* : 3,200 hommes. — *Haïti* : 15 à 20,000 hommes. — *Honduras* : 2 à 3,000 hommes. — *Nicaragua* : 1,000 à 1,500 hommes. — *Paraguay* : 15,000 hommes. — *Pérou* : 16,000 hommes. — *San Salvador* : 1,000 hommes. — *Uruguay* : 2,800 à 3,000 hommes. — *Vénézuela* : 10,000 hommes. Toutes ces petites *armées* ont derrière elles des milices ou gardes nationales, dont bien peu existent ailleurs que sur le papier.

ASIE. *Chine*. L'*armée* chinoise se recrute par des enrôlements volontaires et par les enfants des anciens soldats, qui, en général, restent au service pendant toute leur vie; mais, tandis que, chez les Tartares mantchoux et les Mongols, le goût naturel pour l'état militaire fait de chaque homme un soldat, les Chinois préfèrent de beaucoup la carrière des lettres et des emplois civils. Cette *armée* est divisée en huit corps ou *bannières* (*pa-khi*), qui se distinguent entre elles par la couleur ou la bordure des étendards. Les trois premières bannières forment la *garde impériale* (*thsin-kiûn*) : elles sont partagées en douze divisions et presque exclusivement composées de Tartares mantchoux. Les autres bannières, dites *bannières grises* (*lou-ying*), ne renferment que des Chinois. C'est chez les Tartares que se recrute ordinairement la cavalerie. Il y en a de deux sortes : la *cavalerie en garnison* (*lou-ying-ma*), qui est disséminée dans les provinces de l'intérieur; et la *cavalerie en cantonnements* (*tchou-fang-ma*), qui est chargée de la garde de certains lieux et de certaines frontières. On trouve aussi, dans l'intérieur de l'empire, un corps de cavalerie purement chinois, mais son effectif est insignifiant. A la différence des troupes à cheval, l'infanterie est tout entière composée de Chinois. Elle est divisée en deux sections : la *division de guerre* (*chén-ping*), qui est la partie active proprement dite; et la *division de garde intérieure* (*chéou-ping*), qui sert de réserve à la précédente. Les troupes chinoises sont encore en partie armées comme l'étaient autrefois les Parthes ou les Scythes. Les cavaliers ont la cuirasse, le casque, le sabre et la lance. Les fantassins ont pour armes des sabres et des piques dont le fer présente les formes les plus étranges. Beaucoup ont également des arcs, ou de mauvais fusils à mèche. Les uns et les autres sont généralement munis de boucliers sur lesquels sont peintes le plus souvent des figures fantastiques destinées à effrayer l'ennemi. Quant à l'artillerie, malgré les enseignements des anciens missionnaires, elle est encore dans l'état où était celle d'Europe au XVe siècle. D'après un document officiel publié en 1812, l'*armée* chinoise renfermait alors une force totale de 888,725 hommes, dont 659,341 fantassins et 229, 384 cavaliers. Des publications faites depuis cette époque par des voyageurs européens ont porté cet effectif jusqu'à 1,263,000 hommes, mais rien ne prouve l'exactitude des nouvelles évaluations. Il est même probable, si l'on en juge par ce qui s'est passé lors de la campagne de Palikao, que les statistiques du gouvernement chinois lui-même sont très-inexactes, et que beaucoup de troupes qui y figurent n'existent véritablement que sur le papier.

Les autres branches de l'art militaire des Chinois ne sont pas moins arriérées que leur système d'armement. Les idées cosmogoniques adoptées par ce peuple y jouent même un rôle qui peut paraître singulier. Ainsi, la disposition d'un camp ou d'une *armée* en bataille doit imiter la *rondeur* ou la *sphéricité* du ciel, et la *forme carrée* de la terre. Le nombre *cinq* étant le nombre de prédilection, à cause des cinq éléments, des cinq planètes, des cinq vertus cardinales, etc., les soldats sont toujours groupés par *cinq* : *dix* de ces groupes ou escouades forment une compagnie de *cinquante* hommes, et *huit* compagnies forment un bataillon; enfin, chaque peloton est de *cinq* files de *cinq* hommes chacune. Une division comprend ordinairement *huit* bataillons, ce nombre huit, comme celui des compagnies, faisant allusion aux *huit* koua de Fou-hi. Ces huit bataillons forment un *carré* solide, au milieu duquel se tient le général avec son état-major. Vingt-quatre autres bataillons sont rangés en *demi-cercle* au-devant et sur les flancs de ce carré, comme pour le couvrir. Quelquefois, c'est la disposition contraire qui est adoptée : le général est au milieu d'un *cercle* formé par deux rangs d'infanterie et un rang de cavalerie, et ce cercle est enfermé dans un *carré* de soldats armés de boucliers et de hallebardes, avec des canons aux angles. D'autres fois encore, les troupes sont partagées en *cinq* ou en *dix* pelotons, chacun de forme circulaire. Quand un corps d'*armée* doit attaquer, les vingt-quatre bataillons qui couvrent, en forme de demi-lune, le carré central où se trouve le général, se divisent en deux parties, et douze bataillons s'avancent contre l'ennemi. Chaque bataillon agit isolément, et, s'il vient à faiblir, un autre bataillon est appelé à le soutenir, car c'est un des principaux mérites d'un général chinois de ne pas engager ses forces à la fois, mais successivement, de manière à en avoir toujours sous la main pour les opposer aux avantages momentanés de l'adversaire. On conçoit comment, avec une semblable tactique et l'armement défectueux dont nous avons parlé, les Chinois n'ont pu résister, quoique cent contre un, aux *armées* de l'Europe. Toutefois, le courage ne leur manque pas, et, comme ils ont l'esprit imitateur, il est probable que, dans un avenir prochain, ils auront fait de larges emprunts aux institutions militaires des nations européennes avec lesquelles ils entretiennent aujourd'hui des relations suivies.

Perse. L'*armée* se compose : 1° de milices provinciales et de corps de cavalerie irrégulière fournis par les tribus nomades; 2° de troupes organisées et équipées à peu près à l'européenne, et que l'on appelle *kouchouni-akavi*, c'est-à-dire troupes à la solde du roi. Elle comprend ainsi deux espèces de soldats, les *djanbaz*, ou soldats soumis à l'ancienne discipline, et les *serbaz*, ou soldats soumis à la nouvelle. Vers le milieu de 1862, son effectif était de 95,000 hommes d'infanterie, 5,000 hommes de cavalerie régulière, 29,030 de cavalerie irrégulière, 5,000 d'artillerie et 380 *zembourektchi* ou *zambarecks* : on désigne sous ce dernier nom des hommes spécialement chargés du service de petites bouches à feu montées sur des chameaux. Les troupes régulières se recrutent en prélevant, à certaines époques, un certain nombre d'hommes sur cent. Les soldats doivent servir toute leur vie, à moins que le roi ne juge à propos de les licencier. Quant aux troupes irrégulières, elles ne sont généralement employées que pendant la guerre, et alors il suffit de leur envoyer un ordre de convocation : ce sont des masses indisciplinées qui ne sont bonnes qu'à saccager, et à inquiéter l'ennemi.

— Polit. I. — LA FORCE ARMÉE, SON BUT, SES RAPPORTS AVEC LES POUVOIRS PUBLICS. L'établissement d'une force armée dans la société se justifie par le droit de guerre, droit qui dérive lui-même de celui qu'a primitivement, naturellement l'individu d'employer la force pour se défendre et pour défendre les autres contre la violence et l'injustice. La guerre ne peut être juridiquement conçue que comme défensive; faite uniquement en vue d'exploitation, de domination, de conquête ou de gloire, elle est, par essence, immorale et antijuridique. La défense du droit, tel est le seul but que la raison et la conscience assignent à la force, à la guerre, aux institutions militaires : c'est le seul qui puisse s'avouer, s'écrire dans une constitution. Tout homme, par cela seul qu'il est homme, doit concourir dans la mesure de ses forces à la défense du droit;

et c'est précisément sur cette solidarité morale, véritable état de nature, qu'est fondée la société politique. On voit que la question de la légitimité des institutions militaires se lie d'une part à celle de la légitimité de la *guerre*, et, d'autre part, à celle des droits et de l'existence de l'État.

L'existence d'une force armée soulève d'autres questions que nous examinerons successivement. Quels doivent être les rapports de cette force avec les pouvoirs publics? Comment doit-elle se recruter? Comment l'obéissance militaire peut-elle se concilier avec la liberté politique? Que doit-on penser de la division du travail appliquée à la défense du pays, et du système des *armées* permanentes?

La première de ces questions a fort occupé les législateurs et les publicistes, soucieux d'accorder avec la nécessité d'une force armée la possibilité de maintenir le principe de la séparation des pouvoirs. Deux constitutions républicaines, celle du 5 fructidor an III et celle du 4 novembre 1848, ont cru la résoudre en mettant la force publique à la disposition du pouvoir exécutif, mais en stipulant qu'elle ne pourrait jamais être commandée directement par le chef de ce pouvoir. Cette précaution fait sourire, quand on songe que la constitution de l'an III a succombé le 18 brumaire an VIII, et la constitution de 1848 le 2 décembre 1851, l'une et l'autre, devant la force militaire.

Montesquieu établit que l'*armée*, une fois organisée, ne doit point dépendre immédiatement du corps législatif, mais de la puissance exécutive, et cela par la nature même de la chose, son fait consistant plus en action qu'en délibération. « Il est, dit-il, dans la manière de penser des hommes qu'on fasse plus de cas du courage que de la timidité, de l'activité que de la prudence, de la force que des conseils. L'*armée* méprisera toujours un sénat et respectera ses officiers. Elle ne fera point cas des ordres qui lui seront envoyés de la part d'un corps composé de gens qu'elle croira timides, et indignes par là de lui commander. » Le moyen, selon Montesquieu, de rendre le gouvernement militaire inévitable, c'est de mettre l'*armée* sous la dépendance directe du corps législatif, une *armée*, dans cette condition, devant infailliblement tendre à se rendre indépendante, et à substituer aux pouvoirs établis le pouvoir de celui qui la commande. Du reste, l'auteur de l'*Esprit des lois* ne se dissimule pas les dangers qui peuvent venir d'un autre côté; il comprend très-bien que l'*armée* confiée aux mains du pouvoir exécutif, c'est un poids bien lourd dans ce plateau de la balance politique. Il cherche par quels moyens celui qui, pour *exécuter*, dispose d'un tel instrument, sera mis dans l'impuissance de s'en servir pour *opprimer*. Il dit « *qu'il faut que l'armée soit peuple et qu'elle ait le même esprit que le peuple*, comme cela fut à Rome jusqu'au temps de Marius. » Pour lui donner cet esprit, il propose « que ceux qu'on emploie dans l'*armée* aient assez de bien pour répondre de leur conduite aux autres citoyens, et ne soient enrôlés que pour un an, comme cela se pratiquait à Rome. » Que « s'il y a un corps de troupes permanent et où les soldats soient une des plus viles parties de la nation, » il veut « que la puissance législative puisse le casser sitôt qu'elle le désire; » il ajoute que « les soldats doivent habiter avec les citoyens, et qu'il ne doit y avoir *ni camp séparé*, *ni casernes*, *ni places de guerre*. »

Après Montesquieu, Benjamin Constant aborde le problème. Il en cherche la solution dans la spécialisation légale des fonctions de la force armée. Il divise cette force en trois classes : l'*armée de ligne*, qui a pour objet de repousser les étrangers; la *gendarmerie*, qui doit réprimer les délits commis dans l'intérieur, et la *garde nationale*, destinée à comprimer les troubles et les séditions. Le pouvoir exécutif disposera de ces trois classes de force armée, mais sans pouvoir confondre leurs fonctions respectives. Pour chacune d'elles, une ligne fixe doit être tracée qui ne puisse être franchie. Les considérations sur lesquelles se fonde le célèbre publiciste méritent d'être exposées. On doit tout d'abord, suivant lui, renoncer à l'idée séduisante d'*armées* composées de citoyens. Une *armée* de citoyens n'est possible que lorsqu'une nation est renfermée dans d'étroites limites. Alors les soldats de cette nation peuvent être obéissants et raisonner l'obéissance. Placés au sein de leur pays natal, dans leurs foyers, entre des gouvernants et des gouvernés qu'ils connaissent, leur intelligence entre pour quelque chose dans leur soumission. Mais un vaste empire rend cette hypothèse absolument chimérique. Un vaste empire nécessite dans les soldats une subordination qui en fait des agents passifs et irréfléchis. Aussitôt qu'ils sont déplacés, ils perdent toutes les données antérieures qui pouvaient éclairer leur jugement. Dès qu'une *armée* se trouve en présence d'inconnus, de quelques éléments qu'elle se compose, elle n'est qu'une force qui peut indifféremment servir ou détruire. Envoyez aux Pyrénées l'habitant du Jura, et celui du Var dans les Vosges, ces hommes, soumis à la discipline qui les isole des naturels du pays, ne verront que leurs chefs, ne connaîtront qu'eux. Citoyens dans le lieu de leur naissance, ils seront des soldats partout ailleurs. Par conséquent, les employer dans l'intérieur d'un pays, c'est exposer ce pays à tous les périls qu'une grande force militaire fait courir à la liberté. Toute théorie de subordination passive, tout ce qui rend les guerriers redoutables aux ennemis, doit être déposé sur la frontière de tout Etat libre. Ces moyens sont nécessaires contre les étrangers avec lesquels nous sommes toujours, sinon en guerre, du moins en défiance. Mais les citoyens, même coupables, ont des droits imprescriptibles que ne possèdent pas les étrangers. Ce qui a perdu tant de peuples libres, c'est que leurs gouvernements ont appliqué au maintien de l'ordre intérieur des principes qui ne conviennent qu'à la défense extérieure. Ramenant dans leur patrie des soldats vainqueurs auxquels, avec raison, ils avaient hors du territoire demandé l'obéissance passive, ils ont continué à exiger d'eux cette obéissance contre leurs concitoyens. La question était pourtant toute différente. Pourquoi des soldats qui marchent contre une *armée* ennemie sont-ils dispensés de tout raisonnement? C'est que la couleur seule des drapeaux de cette *armée* prouve avec évidence ses desseins hostiles, et que cette évidence supplée à tout examen. Mais lorsqu'il s'agit des citoyens, cette évidence n'existe pas : l'absence du raisonnement prend alors un tout autre caractère. Il y a de certaines armes dont le droit des gens interdit l'usage, même aux nations qui se font la guerre; ce que ces armes prohibées sont entre les peuples, la force militaire doit l'être entre les gouvernants et les gouvernés : un moyen qui peut asservir toute une nation est trop dangereux pour être employé contre les crimes des individus. Ainsi, l'*armée* de ligne ne doit pas connaître d'*ennemis* à l'intérieur; chargée de maintenir l'ordre public, elle ne tarderait pas à faire la société à son image; elle y supprimerait ce qui fait l'essence du pouvoir législatif, la délibération, la discussion, l'opposition; elle substituerait à la vie le mécanisme. Uniquement destinée à garantir la sûreté extérieure de l'Etat, elle doit être placée là où cette sûreté peut courir des périls, c'est-à-dire sur les frontières. C'est une condition de son honneur et de sa moralité, qu'elle ne puisse sortir de son rôle pour prendre celui de la gendarmerie et de la garde nationale.

A la gendarmerie, c'est-à-dire à une classe d'hommes salariés, le soin de poursuivre et d'arrêter les criminels; à la garde nationale, c'est-à-dire à l'ensemble des citoyens, celui de ramener les rebelles à l'obéissance légitime. La gendarmerie est nécessaire, car l'exécution d'une loi qui obligerait tout citoyen à favoriser la répression des délits privés serait vexatoire, ou plutôt impossible; chaque jour cent citoyens seraient arrêtés pour avoir refusé leur concours à l'arrestation d'un seul. C'est un malheur, sans doute, que de créer une classe d'hommes pour les vouer exclusivement à la poursuite de leurs semblables; mais ce mal est moins grand que de flétrir l'âme de tous les membres de la société, en les forçant à prêter leur assistance à des mesures dont ils ne peuvent apprécier la justice. La gendarmerie ne présentera jamais les dangers d'un grand établissement militaire, car elle sera disséminée sur toute l'étendue du territoire; elle ne pourrait être réunie sur un point sans laisser sur tous les autres les criminels impunis. Cette troupe saura elle-même quelle est sa destination. Accoutumée à poursuivre et à surveiller plutôt qu'à combattre, n'ayant jamais goûté l'ivresse de la victoire, elle ne sera point entraînée par le nom de ses chefs au delà de ses devoirs, et toutes les autorités seront sacrées pour elle. La gendarmerie serait insuffisante pour comprimer les troubles et les séditions. Ceci est l'affaire de la garde nationale, jamais celle de l'*armée* de ligne. Lorsque l'ordre public signifie *liberté*, *droit*, *patrie*, il ne saurait être mieux défendu que par le peuple armé. Ajoutez que le motif qui rend nécessaire une gendarmerie contre les délits privés ne subsiste pas quand il s'agit de crimes publics. Ce qui est douloureux et répugnant dans la répression du crime, ce n'est pas l'attaque, le combat, le péril; c'est l'espionnage, la poursuite, la nécessité d'être dix contre un, d'arrêter, de saisir, même des coupables, quand ils sont sans armes.

La plupart des publicistes contemporains s'accordent à regarder comme impuissantes et illusoires les garanties légales indiquées par Montesquieu et Benjamin Constant. La difficulté n'est pas d'*écrire* telle ou telle loi qui impose des conditions et des limites à l'emploi de la force armée, mais c'est de faire que ceux qui disposent de cette force ne croient pas avoir la puissance d'en abuser. « Toutes les précautions prises à l'avance, dit M. Laboulaye, semblent peu sérieuses. C'est dans les Chambres, dans les institutions, dans la presse, que se trouve le préservatif contre les abus et les usurpations... Le vote annuel du contingent, le contrôle effectif des Chambres, la composition de l'*armée*, voilà les garanties réelles, ce sont celles que possède l'Angleterre, et qui lui suffisent depuis cent cinquante ans. » Nous devons dire que l'exemple de l'Angleterre s'applique assez mal aux autres nations européennes. L'Angleterre, qui est une île, doit à cette circonstance d'avoir développé, pour se défendre, ses forces maritimes bien plus que ses forces de terre; or, par la nature des choses, les forces maritimes ne peuvent être employées qu'à l'extérieur, et ne sauraient être menaçantes pour les libertés publiques. Par leur nature même, elles se trouvent cantonnées aux frontières.

II. — Composition et recrutement de la force armée. Il y a quatre modes principaux de recrutement de la force armée : l'*enrôlement volontaire des citoyens*, l'*enrôlement volontaire d'étrangers ou de mercenaires*, le *recrutement général forcé*, et le *recrutement partiel forcé*.

Le système de l'enrôlement volontaire était à peu près exclusivement employé dans les monarchies européennes avant la Révolution française; encore aujourd'hui, dans les circonstances ordinaires, l'*armée* anglaise ne se recrute pas autrement. Un certain nombre de publicistes se prononcent pour ce système, à l'exclusion de tout autre. Plus d'impôt du sang, disent-ils, plus de servage militaire et maritime! L'*armée* doit se recruter comme les autres *professions*, c'est-à-dire librement; la marine militaire doit être une *carrière* comme la marine marchande, qui n'a besoin, pour exister, de recourir ni à l'inscription maritime, ni à la presse des matelots. La suppression du service militaire obligatoire présente cet avantage d'être incompatible avec la levée et l'entretien d'*armées* nombreuses, en même temps qu'elle assure, par la division du travail, l'excellente composition des troupes employées. C'est une loi économique que l'homme ne puisse bien exercer plusieurs métiers à la fois. Aussi voit-on, dès l'origine des sociétés, toutes les industries se spécialiser, et les différents membres de la société se tourner vers les occupations que leurs aptitudes naturelles leur désignent. Il y a des hommes que leurs aptitudes naturelles rendent spécialement propres à être soldats : ce sont ces hommes qui doivent être chargés de *produire la sécurité*, comme d'autres produisent du blé, des étoffes, des meubles, etc. « Le souverain, dit Vattel, ne doit choisir que des gens propres au *métier de la guerre*, et il est tout à fait convenable qu'il ne prenne, autant que cela est possible, que des hommes de bonne volonté qui s'enrôlent sans contrainte. »

On objecte que la guerre est un fait d'ordre moral et non d'ordre économique, que faire du service militaire un *métier*, une *profession*, une *carrière* librement choisie, c'est atteindre au fond des âmes ce sentiment de la solidarité qui seul donne un sens aux mots *citoyen* et *patrie*, et qui doit dominer le principe de la division du travail; c'est décharger les membres de la société de toute responsabilité dans la défense de leurs intérêts les plus chers; c'est rompre les liens qui naissent de la communauté d'action déterminée par la communauté d'intérêts et de devoirs; c'est supprimer le patriotisme, c'est créer le plus dangereux des monopoles. « Un peuple, dit M. Rotteck, qui abandonne la défense de sa liberté à une classe particulière, devient lâche et incapable de résister par lui-même aux agressions les plus injustes. »

L'enrôlement volontaire d'étrangers soldés ou l'emploi des mercenaires, si usité au sortir du moyen âge pendant les guerres de Trente ans et de Sept ans, est généralement condamné depuis la Révolution. Conforme au droit monarchique, tel qu'il était compris dans l'ancien régime, ce mode de recrutement est contraire au droit national en ce qu'il tend à supprimer l'autonomie des Etats et leur liberté de gouvernement. On allègue en outre l'illégitimité essentielle d'un contrat qui est un marché de la personne physique et morale, de la vie et de la conscience, une véritable prostitution.

« Il n'est permis à personne, dit Pinheiro-Ferreira, d'entrer purement et simplement au service militaire d'une nation étrangère, si ce n'est comme instructeur; car le service militaire n'est constitué que pour maintenir envers et contre tous la tranquillité au dedans et l'indépendance nationale au dehors. Quant au service à l'intérieur, l'étranger contracte, par son engagement, l'obligation d'accomplir, avec l'obéissance la plus passive qui soit permise à un être raisonnable, les ordres du gouvernement. Il peut donc arriver, et il arrive souvent, qu'il devient l'instrument de l'oppression exercée par un gouvernement tyrannique contre les libertés publiques, sans qu'il ait le pouvoir de s'y soustraire, ni peut-être la connaissance de l'injustice à laquelle il va prêter un service involontaire. Certes, la même chose peut arriver au citoyen du pays qui se trouve engagé au service; mais il y a entre lui et l'étranger cette différence que le national, en s'engageant, n'a fait qu'accomplir un devoir, et qu'il ne saurait, par conséquent, être responsable des suites dont il n'aperçoit pas la portée; l'étranger, au contraire, s'est exposé à ces risques sans y être contraint par aucun devoir. Il n'a été mû que par l'intérêt pécuniaire, et il est censé avoir dit au gouvernement : *pourvu que vous me payiez ma solde, je vous obéirai, quelles que puissent être la justice et l'injustice de l'emploi que vous ferez de ma coopération; elle vous est acquise dès ce moment sans restriction.* On sent que l'homme qui fait un pareil contrat est passible de toutes les conséquences qui pourraient en résulter. L'étranger est-il destiné à faire la guerre au dehors? L'ennemi est en droit d'établir à son égard la même distinction que nous venons de signaler; le national, fait prisonnier, a droit à tous les égards dus au citoyen qui, en nous attaquant, n'a fait que remplir un devoir envers sa patrie; mais l'étranger, qu'aucun devoir n'obligeait à exercer contre nous des hostilités, ne peut être à nos yeux qu'un misérable qui met son bras à la disposition de celui qui le paye, sans se soucier de savoir si c'est pour le défendre contre un agresseur injuste ou si c'est pour immoler à son ambition une victime innocente. Il s'est placé volontairement dans le cas du pirate qui court sur le monde indistinctement, au gré de son avarice, sans y être appelé par une guerre existant entre ceux qu'il attaque et le pays auquel il appartient. »

Le recrutement forcé, qu'il soit général ou partiel, repose sur ce principe que le service militaire est un devoir essentiellement civique et non un métier librement choisi. Il appartient au droit national issu de la Révolution française. La France et l'Allemagne ont eu recours au recrutement général forcé, la première en 1793, la seconde en 1813. Il est inutile de dire que ce moyen, qui épuise la population, est le remède héroïque, la ressource extrême d'un pays, et qu'il ne doit être employé que lorsqu'il s'agit de sauver l'indépendance nationale.

Le recrutement général peut être *graduel*. On donne ce nom à un système de recrutement dans lequel tout citoyen se trouve astreint, pendant la totalité de sa vie adulte et valide, au service militaire, seulement dans des catégories différentes qui l'éloignent de plus en plus de la chance de faire la guerre, au fur et à mesure qu'il prend de l'âge. C'est le système actuel de la Prusse, où chaque citoyen fait partie de l'*armée* de vingt à trente-six ans. « L'avantage de ce système, dit M. de la Barre Duparcq, c'est qu'il fait passer chacun, quelles que soient sa naissance et sa fortune, sous le niveau de l'obligation du service militaire, et fait ainsi mieux comprendre que la patrie est une mère au sort de laquelle on doit s'intéresser. Son inconvénient est de retenir le citoyen trop longtemps, si ce n'est dans l'*armée* permanente, du moins dans la landwehr, et d'entraver ainsi la liberté individuelle et l'esprit d'industrie qui en résulte. »

Quelques publicistes proposent un autre mode de recrutement général. Ils veulent que tout citoyen, qui n'en est pas empêché par des causes physiques ou par des emplois d'un plus haut intérêt pour l'État, fasse partie de l'*armée* nationale, en se rendant à tour de rôle *chaque année* sous les drapeaux, pour y rester pendant plus ou moins de temps, selon la force que la loi aura autorisé le gouvernement à tenir sous les armes.

Nous arrivons au quatrième mode de recrutement, au recrutement partiel forcé au moyen du tirage au sort. Ce système ménage la population en ne demandant le service militaire qu'à un nombre limité de jeunes gens et en rendant la liberté complète à ceux que le sort ne désigne pas. Rigoureusement appliqué, il est conforme au principe de l'égalité démocratique, et fournit une *armée* qui, sans être composée de toute la jeunesse de la nation, la représente aussi exactement que possible. En France, on l'a combiné avec le système des engagements et des rengagements volontaires, de manière à permettre aux classes aisées de se soustraire, moyennant une somme d'argent, à l'obligation de porter les armes pour le service de la patrie. En réalité, l'impôt du sang n'existe dans notre pays que pour les classes inférieures; grâce au remplacement militaire, devenu aujourd'hui l'exonération, il peut se convertir en impôt d'argent. On a invoqué, pour justifier le remplacement militaire, des considérations tirées de la liberté des contrats et de la liberté des vocations. Pourquoi, a-t-on dit, interdire un genre de transaction où chacune des parties trouve son avantage? Il est certain que les conséquences du service militaire obligatoire ne sont pas les mêmes pour toutes les classes de la société. Le jeune homme qui ne peut payer un remplaçant est voué par sa condition à un travail à peu près sans apprentissage; l'appel sous les drapeaux ne lui ferme en réalité aucune carrière, et peut même lui offrir le moyen de développer ses facultés, ce qu'on peut appeler sa valeur économique. Il n'en est pas de même du jeune homme de condition aisée; le service militaire met obstacle à son éducation, aux études spéciales qu'il est obligé de faire pour exercer la profession à laquelle il se destinait. On peut ajouter que le système mixte de recrutement français est égalitaire dans sa tendance économique : astreindre au service militaire la jeunesse des classes riches et moyennes, ce serait diminuer la concurrence dans les professions à long apprentissage et à salaires élevés, c'est-à-dire contribuer à rendre ces salaires encore plus élevés; au contraire, favoriser l'exonération par les engagements et rengagements volontaires, c'est diminuer la concurrence dans les travaux simples et qui ne demandent que de la force, c'est-à-dire contribuer à rendre ces travaux plus lucratifs.

Ceux qui combattent le remplacement ou l'exonération soutiennent qu'entre l'impôt du sang et l'impôt de l'argent il ne saurait y avoir de commune mesure; que le principe moral de l'égalité devant ces deux espèces d'impôts doit dominer toute autre considération; que le service militaire constitue une obligation personnelle dont on dénature le caractère spécial en permettant de l'évaluer, de la convertir en un sacrifice d'argent; qu'il répugne à la conscience moderne d'admettre qu'une telle obligation puisse naître d'un marché, cesser en

vertu d'un marché; qu'avec le remplacement ou l'exonération l'*armée* ne saurait être vraiment nationale, parce qu'elle se compose uniquement de la partie de la jeunesse la plus ignorante et par cela même la plus propre à servir d'instrument passif aux mains des chefs qui la commandent; que la communauté obligée d'éducation et d'action militaire présente cet avantage de former un lien entre les diverses classes de la société, tandis que l'exonération tend à désintéresser les classes riches et moyennes du sort de l'*armée* et de l'emploi qu'on peut en faire à l'extérieur; que ces classes sont menacées de subir à l'intérieur la domination d'une force qu'elles ne concourent point à former, et qui leur est en quelque sorte étrangère. « Afin d'obtenir, dit M. de la Barre du Parcq, un esprit militaire utile à toute grande nation, et qui, en même temps, ne soit pas séparé de l'esprit politique, littéraire, commercial, industriel, il importe, à notre sens, que l'obligation du service militaire existe pour tous, que l'égalité, en un mot, vis-à-vis de l'impôt du sang, soit reconnue comme l'égalité en matière d'impôt financier. »

III. — L'OBÉISSANCE MILITAIRE. Cette expression, *obéissance militaire*, présente à l'esprit deux idées distinctes, et même, en un certain sens, opposées : l'idée de l'obéissance de l'*armée* aux lois de l'Etat, l'idée de l'obéissance du soldat à ses chefs et à sa consigne.

Les constitutions de 1791, de 1793, de l'an III, de l'an VIII et de 1848 ont proclamé que *la force publique est essentiellement obéissante*, s'attachant ainsi à marquer expressément la subordination de l'*armée* au pays. Rien de plus important que cette subordination. Détruisez-la, et il n'y a plus de lois, plus de libertés, il n'y a plus même de pouvoir civil. Le rôle essentiellement obéissant de l'armée doit être tenu pour incompatible avec l'exercice des droits du citoyen (droit de suffrage, droit de pétition, droit de réunion). L'activité militaire implique la passivité politique. Appelée à juger périodiquement le pouvoir auquel elle doit obéissance, l'*armée* ne tarderait pas à devenir un corps politique; elle cesserait de se considérer comme un instrument d'ordre à la disposition des autorités légales; elle prendrait part aux luttes des partis; elle aurait le sien, ou plutôt elle serait un parti elle-même, le mieux discipliné et le plus dangereux des partis; et demain ce parti saisirait le gouvernement. Cette autonomie politique de l'*armée* a un nom qui rappelle quelques-unes des pages les plus honteuses de l'histoire : *prétorianisme*. Le prétorianisme est le danger des sociétés qui ont perdu, avec les institutions traditionnelles, le sentiment de la fidélité légitimiste, et qui, malgré de longs efforts, n'ont pu parvenir à trouver une constitution écrite douée de vie, à donner une forme durable aux pouvoirs qu'elles ont créés.

Examinons maintenant la question de l'obéissance du soldat à ses chefs et à sa consigne. Cette obéissance doit-elle être aveugle et passive, le soldat ne sera-t-il entre les mains de ses chefs qu'une machine animée, un instrument qui doit faire abstraction de toute volonté, de toute idée personnelle? Il faut condamner comme radicalement illégitime une semblable obéissance, qui implique la négation de toute conscience, de toute responsabilité morale, et qui fait du service militaire une forme de l'esclavage, puisqu'elle réduit des personnes à l'état de choses. « Qui oserait soutenir, dit M. Berriat Saint-Prix, que l'ordre d'un supérieur justifierait le meurtre, le vol, la violation des lois constitutionnelles ou secondaires? Les généraux ont reçu le pouvoir d'exposer la vie de leurs soldats, mais uniquement pour défendre la patrie et faire respecter la volonté nationale régulièrement manifestée. La théorie de l'obéissance passive absolue est bonne pour les usurpateurs. » Remarquez que l'obéissance, en devenant mécanique, en perdant son caractère moral, devient menaçante pour tout ordre régulier, pour toute autorité légitime. « On ne réfléchit pas, en exaltant l'obéissance passive, dit très-bien Benjamin Constant, que les instruments trop dociles peuvent être saisis par toutes les mains et retournés contre leurs premiers maîtres, et que l'intelligence qui porte l'homme à l'examen le porte aussi à distinguer le droit d'avec la force, et celui à qui appartient le commandement de celui qui l'usurpe. »

Veut-on comprendre tout ce qu'il y a d'immoral, tout ce qu'il peut y avoir d'odieux dans l'obéissance passive? Veut-on savoir à quelle effrayante dégradation elle peut conduire? Qu'on lise le passage suivant de la *Pharsale* de Lucain. César vient de passer le Rubicon; il s'apprête à porter le fer et la flamme dans le sein de sa patrie : alors un de ses lieutenants lui adresse, aux applaudissements de toutes les cohortes, les paroles suivantes :

Per signa decem felicia castris,
Perque tuos juro quocumque ex hoste triumphos
Pectore si fratris gladium, juguloque parentis
Condere me jubeas, plenæque in viscera partu
Conjugis, invita peragam tamen omnia dextra;
Si spoliare deos, ignemque immittere templis,
Numina miscebit castrensis flamma Monetæ;
Castra super Tusci si ponere Tibridis undas,
Hesperios audax veniam metator in agros.
Tu quoscumque voles in planum effundere muros,
Hic aries actus disperget saxa lacertis :
Illa licet, penitus tolli quam jusseris urbem
Roma sit.

« Par tes aigles dix fois propices à nos armes, par tes triomphes sur tant d'ennemis, je le jure, si tu veux que la poitrine d'un frère, la gorge d'un père, les entrailles d'une épouse chargée d'un fruit vivant soient frappés de mon glaive : parle, ma main tremblante va t'obéir. Dépouiller les dieux, incendier les temples, anéantir dans la flamme du camp leurs statues en lambeaux : que faut-il faire? Je suis prêt. Aux rives du Tibre, en face de Rome, veux-tu que je marque la place de ton camp? Quels qu'ils soient, les murs que tu condamneras vont crouler sous le bélier que mon bras fera mouvoir. Ordonne : quelle ville doit être bientôt une ruine? Fût-ce Rome, elle périra! »

Obéissance de l'*armée* aux lois, obéissance passive du soldat à ses chefs, apparaissent ici évidemment comme la négation l'une de l'autre. Le moyen qu'un chef d'*armée* n'abuse pas d'une autorité qu'il sait devoir être toujours aveuglément subie? Le moyen qu'il s'élève au-dessus des lois, si dans chaque soldat il reste un homme, un citoyen, une conscience capable de résister à des ordres injustes? — Oui, sans doute, dira-t-on, l'obéissance passive est un mal; c'est elle qui fait le despotisme militaire et qui le conserve; mais ce mal est inévitable, à moins d'un changement complet et difficile à prévoir dans les relations des peuples. Tant que la guerre apparaîtra comme une nécessité, il faudra développer et organiser la force publique de manière à lui donner le plus d'aptitude possible à remplir sa fonction. Pas de guerre sans *armées*, pas d'*armées* sans discipline; or, la discipline implique un genre d'obéissance qui tend à se rapprocher singulièrement de l'obéissance passive. Voyez l'antinomie : plus l'obéissance du soldat à ses chefs est prompte, complète et assurée, plus l'*armée* est forte et peut efficacement défendre l'Etat, plus, en même temps, cette même *armée* devient dangereuse pour les libertés publiques. Vous ne pouvez mettre la nation à l'abri de ce danger intérieur sans affaiblir les moyens de défense qu'elle possède contre l'étranger; vous ne pouvez accroître sa force vis-à-vis de l'étranger sans menacer les libertés qui font sa vie intellectuelle et morale. Le seul moyen de supprimer l'obéissance passive du soldat et les conséquences qu'elle peut entraîner, c'est de supprimer le soldat; le seul moyen de supprimer le soldat, c'est de supprimer la guerre.

On peut répondre que le maintien de la discipline et l'unité d'action de l'*armée* ne demandent pas une obéissance aveugle et mécanique; qu'une telle obéissance présente, au point de vue militaire, le danger d'étouffer l'individualité du soldat, et par là même certains stimulants, certains éléments de force qui ne sont pas à dédaigner : le sentiment du devoir que l'on remplit et de la mission que l'on a reçue, la dignité qui naît de ce sentiment, le courage et l'énergie puisés dans l'amour de la patrie et dans la foi à la grandeur et à la justice de la cause pour laquelle on combat.

IV. — LE SYSTÈME DES ARMÉES PERMANENTES. Les questions que nous venons d'examiner, rapports de la force armée avec les pouvoirs publics, composition et recrutement de la force armée, obéissance militaire, se rattachent à celle des *armées* permanentes. Si l'on pouvait se passer d'*armées* permanentes, l'obéissance passive ne serait plus un danger, la liberté n'aurait plus rien à craindre du pouvoir exécutif, les révolutions militaires, passage du Rubicon, 18 brumaire, etc., seraient impossibles. Le système des *armées* permanentes, voilà l'épée de Damoclès suspendue sur toute organisation politique née de la réflexion et de la délibération. Ce sont les *armées* permanentes qui, dans l'antiquité, ont tué la liberté grecque et la liberté romaine, et fait régner à Athènes et à Rome le despotisme asiatique; ce sont les *armées* permanentes qui, partout en Europe, ont élevé des monarchies absolues sur les ruines des institutions aristocratiques et féodales du moyen âge; ce sont les *armées* permanentes qui, depuis 1789, rendent si laborieux l'enfantement de la liberté constitutionnelle sur le continent, si incertaines et si précaires les conquêtes les plus précieuses des révolutions.

Mais comment se passer des *armées* permanentes? Il ne faut pas oublier que le droit a besoin de la force pour prévaloir sur les égoïsmes, pour régner dans le monde, pour y établir la paix et l'harmonie. Un peuple qui ne s'appliquerait pas à développer, à cultiver la force, ne tarderait pas à devenir incapable non-seulement de remplir sa mission dans la famille des peuples, mission de justice et de progrès général, mais encore de défendre sa propre indépendance, sa propre existence, contre des agressions injustes : il se mettrait à la merci de ses voisins. Or, la permanence des *armées*, c'est la condition de la force. Ecoutez le créateur de l'économie politique, Adam Smith : « L'art de la guerre devient naturellement, à mesure de l'avancement de la société, l'un des arts les plus compliqués. Les progrès de la mécanique, aussi bien que d'autres arts avec lesquels il a une liaison nécessaire, déterminent le degré de perfection auquel il est susceptible d'être porté à une époque quelconque; mais pour qu'il atteigne jusqu'à ce point, il est indispensable qu'il devienne la seule ou la principale occupation d'une classe particulière de citoyens, et la division du travail n'est pas moins nécessaire au perfectionnement de cet art qu'à celui de tout autre.....

« Un pasteur de troupeaux a beaucoup de moments de loisir; un cultivateur, dans l'état informe de la culture, en a quelques-uns; un artisan ou ouvrier de manufacture n'en a pas du tout. Le premier peut, sans se faire tort, consacrer une grande partie de son temps à des exercices militaires; le second peut y donner quelques heures; mais le dernier ne peut pas employer ainsi un seul de ses moments sans éprouver quelque perte, et le soin de son intérêt personnel le conduit naturellement à abandonner tout à fait ces exercices. Les progrès de l'art du labourage, qui nécessairement viennent à la suite de ceux des autres arts et des manufactures, laissent bientôt au laboureur aussi peu de moments de loisir qu'à l'artisan. Les exercices militaires finissent par être tout aussi négligés par les habitants des campagnes que par ceux des villes, et la masse du peuple perd tout à fait le caractère guerrier. En même temps, cette richesse qui est toujours la suite du progrès des manufactures et de l'agriculture, et qui dans la réalité n'est autre chose que le produit accumulé de ces arts perfectionnés, appelle l'invasion des peuples voisins. Une nation industrieuse, et par conséquent riche, est celle, de toutes les nations, qui doit le plus s'attendre à se voir attaquer; et si l'Etat ne prend pas quelques mesures nouvelles pour la défense publique, les habitudes naturelles du peuple le rendent absolument incapable de se défendre lui-même. Dans cet état de choses, il n'y a, à ce qu'il me semble, que deux méthodes pour que l'Etat puisse pourvoir, d'une manière convenable, à la défense publique. Il peut, en premier lieu, au moyen d'une police très-rigoureuse, malgré la pente de l'intérêt, du caractère et des inclinations du peuple, maintenir par force la pratique des exercices militaires, et obliger, ou tous les citoyens en âge de porter les armes, ou un nombre quelconque d'entre eux, à joindre à un certain point le métier de soldat à tout autre métier ou profession qu'ils se trouveront avoir embrassée. Ou bien, en second lieu, en entretenant et occupant constamment à la pratique des exercices militaires un certain nombre de citoyens, il peut faire du métier de soldat un métier particulier, séparé et distinct de tous les autres. Si l'Etat a recours au premier de ces deux expédients, on dit que sa force militaire consiste dans ses milices; s'il a recours au second, qu'elle consiste dans des troupes réglées. La pratique des exercices militaires est la seule ou la principale occupation des troupes réglées, et l'entretien ou la paye que leur fournit l'Etat est le fonds principal et ordinaire de leur subsistance. La pratique des exercices militaires n'est que l'occupation accidentelle des soldats de milice, et c'est d'une autre occupation qu'ils tirent le fonds principal et ordinaire de leur subsistance. Dans les milices, le caractère d'artisan, d'ouvrier ou de laboureur l'emporte sur celui de soldat; dans les troupes réglées, le caractère de soldat l'emporte sur tout autre; et c'est dans cette distinction que consiste, à ce qu'il semble, la différence essentielle de ces deux espèces de force militaire.....

» Des milices, de quelque manière qu'elles soient exercées ou disciplinées, seront toujours très-inférieures à des troupes réglées et bien disciplinées. Des soldats qui ne sont exercés qu'une fois par semaine ou une fois par mois, ne peuvent jamais être aussi experts au maniement des armes que ceux qui sont exercés tous les jours ou tous les deux jours... Des soldats qui ne sont tenus d'obéir à leur officier qu'une fois par mois ou par semaine, et qui dans tout le reste du temps ont la liberté de faire ce qui leur convient, sans avoir aucun compte à lui rendre, ne peuvent jamais être aussi contenus par sa présence, aussi bien disposés à une prompte obéissance, que ceux dont la conduite et la manière de vivre sont habituellement réglées par lui, et qui tous les jours de leur vie ne peuvent se lever, ni se coucher, ou du moins se retirer dans leurs quartiers que d'après ses ordres. Dans ce qui s'appelle la discipline ou la prompte obéissance, des milices doivent toujours être encore plus au-dessous des troupes réglées, qu'elles ne le seront dans ce qui s'appelle l'exercice ou l'usage et le maniement des armes. Or, dans la guerre moderne, l'habitude d'obéir au premier signal est d'une bien autre importance qu'une grande supériorité dans le maniement des armes...

» L'histoire de tous les siècles atteste la supériorité irrésistible qu'une *armée* de troupes réglées bien disciplinées a sur des milices... L'*armée* de troupes réglées de Philippe de Macédoine vainquit et subjugua, après avoir essuyé à la vérité une longue et vive résistance, ces milices si braves et si bien exercées des principales républiques de la Grèce, et ensuite avec très-peu d'effort les milices efféminées et mal exercées du vaste empire des Perses. La chute des républiques grecques et de l'empire des Perses fut l'effet de la supériorité irrésistible d'une *armée* de troupes réglées sur toute espèce de milices... Les *armées* romaines qu'Annibal eut en tête à la Trébie, à Trasimène et à Cannes, étaient des milices opposées à des troupes réglées; il est vraisemblable que cette circonstance contribua plus que toute autre à décider du sort de ces batailles... Depuis la fin de la seconde guerre punique jusqu'à la chute de la république romaine, les *armées* de Rome furent sous tous les rapports des *armées* de troupes réglées. L'*armée* de Macédoine, aussi composée de troupes réglées, ne laissa pas que de leur résister... Les victoires remportées par des milices ne l'ont pas été en général sur des troupes réglées, mais sur d'autres milices qui leur étaient inférieures du côté de l'exercice et de la discipline. Telles furent les victoires remportées par les milices des Grecs sur celles de l'empire de Perse; telles furent aussi celles que, dans des temps plus récents, les milices des Suisses remportèrent sur celles des Autrichiens et des Bourguignons...

» Dès qu'une nation civilisée eut une fois adopté la ressource d'une *armée* de troupes réglées, il devint pour ses voisins indispensable de suivre son exemple. Ils sentirent bientôt que leur sûreté en dépendait, et que leurs milices étaient absolument incapables de résister aux attaques d'une *armée* de cette nature... Quand une nation civilisée ne peut compter pour sa défense que sur des milices, elle est en tout temps exposée à être conquise par toute nation barbare qui se trouvera être dans son voisinage... C'est par le moyen d'une *armée* de troupes réglées seulement, que la civilisation peut se perpétuer dans un pays... Ainsi, le premier des devoirs du souverain, celui de défendre la société des violences et des injustices d'autres sociétés indépendantes, tend à devenir de plus en plus dispendieux, à mesure que la société avance dans la carrière de la civilisation. La force militaire de la société qui, dans l'origine, ne coûte aucune dépense au souverain, ni en temps de paix, ni en temps de guerre, doit, à mesure des progrès de la civilisation, être entretenue à ses frais, d'abord en temps de guerre, et, par la suite, dans le temps même de la paix. Les grands changements que l'invention des armes à feu a introduits dans l'art de la guerre ont renchéri bien davantage encore la dépense d'exercer et de discipliner un nombre quelconque de soldats en temps de paix, et celle de les employer en temps de guerre. Leurs armes et leurs munitions sont devenues à la fois plus coûteuses... ».

Adam Smith ne se borne pas à défendre le système des *armées* permanentes comme une condition de l'indépendance et de la sécurité nationales, il va jusqu'à soutenir que ce système peut très-bien se concilier avec la liberté intérieure.

« Les hommes attachés aux principes républicains, dit-il, ont vu d'un œil inquiet une *armée* de troupes réglées comme étant une institution dangereuse pour la liberté. Elle l'est sans contredit toutes les fois que l'intérêt du général et celui des principaux officiers ne se trouvent pas nécessairement liés au soutien de la constitution de l'Etat. Les troupes réglées que commandait César renversèrent la république romaine; celles de Cromwell chassèrent le Long parlement. Mais quand c'est le souverain lui-même qui est le général, quand ce sont les grands et la noblesse du pays qui sont les principaux officiers de l'*armée*, quand la force militaire est placée dans les mains de ceux qui ont le plus grand intérêt au soutien de l'autorité civile parce qu'ils ont eux-mêmes la plus grande part de cette autorité, alors une *armée* de troupes réglées ne peut être dangereuse pour la liberté..... Un souverain qui sent son autorité soutenue, non-seulement par l'aristocratie naturelle du pays, mais encore par une *armée* de troupes réglées en bon état, n'éprouve pas le plus léger trouble au milieu des remontrances les plus violentes, les plus insensées et les plus licencieuses. Il peut mépriser ou pardonner ces excès sans aucun risque, et le sentiment de sa supériorité le dispose naturellement à agir ainsi. Ce degré de liberté, qui a quelquefois les formes de la licence, ne peut se tolérer que dans les pays où une *armée* de ligne bien disciplinée assure l'autorité souveraine. Ce n'est que dans ces pays qu'il n'est pas nécessaire pour la sûreté publique de confier au souverain quelque pouvoir arbitraire; même dans les occasions où cette liberté licencieuse se livre à des éclats indiscrets. »

A l'autorité d'Adam Smith nous opposerons celle de Buchanan, de J.-B. Say, de M. de Rotteck, de Dunoyer et de M. Larroque.

Buchanan : « Chez une nation éclairée et avec un gouvernement libre, une *armée* permanente n'est pas seulement inutile, mais encore dangereuse, puisque évidemment elle met le pouvoir entre les mains du souverain? Les lois et les institutions les plus sages ne sont d'aucune utilité si les garanties de l'exécution leur manquent; et comment une pareille exécution pourrait-elle exister quand le souverain dispose d'un instrument de violence aussi formidable? Le soldat par profession n'est pas très-disposé à soutenir la cause de la liberté; il est violent par état et il est toujours prêt à seconder les vues de ses chefs. Si le souverain peut, comme l'a dit Adam Smith, dédaigner toutes les démonstrations injustes, séditieuses et turbulentes, ne peut-il également dédaigner toute espèce de représentations? Et les hommes au pouvoir, appuyés surtout sur une bonne *armée*, ne sont-ils pas presque toujours enclins à regarder comme séditieuses et turbulentes les démonstrations qui ont pour but d'examiner leur conduite? Nous ne trouvons pas qu'ils supportent mieux les excès de la liberté parce qu'ils ont une *armée* permanente. »

J.-B. Say : « Loin de protéger l'indépendance nationale, un grand établissement militaire est peut-être ce qui la compromet le plus, par suite des tendances agressives qu'il détermine chez ceux qui en disposent. L'existence seule des grands armements pousse à la guerre, et la guerre finit toujours par amener de cruelles représailles envers ceux qui l'ont provoquée..... L'Angleterre ne se serait pas mêlée des intrigues de toute l'Europe si elle n'avait pas eu de grosses flottes à envoyer dans toutes les directions; et Napoléon, s'il n'avait pas eu le commandement des *armées* les plus braves et les mieux disciplinées du monde, aurait mis son ambition à améliorer le sort intérieur de la France; il s'en serait mieux trouvé, et nous aussi..... Les ambassadeurs de Louis XIV entendirent au congrès de Gertruydenberg décider du sort de leur maître sans qu'on daignât seulement écouter leurs observations. L'Angleterre, dans la guerre d'Amérique, fut forcée d'abandonner la souveraineté de ses colonies, et plus tard, elle ne dut qu'à sa position insulaire de n'être pas envahie. Bonaparte, avec des *armées* plus belles qu'eux tous, fut plus humilié que tous les autres. Partout les *armées* ont attiré d'autant plus sûrement la guerre et les maux qui l'accompagnent qu'elles ont été plus redoutables. Il n'en est aucune qui ait préservé son pays de l'invasion..... Dans la situation actuelle de l'Europe, des milices pourraient être suffisantes pour préserver l'indépendance des Etats... On doit se borner à conserver à l'état permanent, mais seulement avec la force que peut exiger un système purement défensif, certains corps militaires, génie et artillerie, qui, exigeant une instruction compliquée et une longue pratique, ne pourraient être formés au moment du besoin. »

De Rotteck : « Les *armées* permanentes ou les troupes soldées, soumises uniquement à leurs maîtres, n'ont jamais servi qu'à détruire la liberté des nations; c'est toujours par des milices nationales que l'indépendance des peuples asservis a été reconquise... Lorsque la France eut à défendre sa liberté contre l'alliance des rois, ce furent les *armées nationales* des Français, c'est-à-dire des milices à peine exercées depuis quelques mois, qui firent triompher la Révolution; plus tard ce furent les *armées nationales* des Allemands qui rendirent l'indépendance à leur patrie. »

Dunoyer : « Que de prétextes de guerre ne créez-vous pas par le seul établissement d'une *armée* dans laquelle chacun a un état à se faire, et où la guerre se présente comme le premier, comme le seul moyen de l'acquérir! Ce qui rend le plus fâcheux l'existence d'une *armée* de cette nature, c'est qu'il n'est presque pas possible d'en changer la tendance, parce qu'il n'est pas possible de faire que les hommes renoncent à avancer dans la profession qu'ils ont embrassée... Ajoutons que si une telle *armée* compromet notre sûreté par sa tendance, elle la compromet encore plus par l'extrême faiblesse à laquelle elle nous réduit. En même temps qu'elle augmente nos périls, elle paralyse la plus grande partie de nos forces. Elle rapetisse la nation; elle la réduit, en quelque sorte, aux dimensions de l'*armée*. La France, relativement à ses ennemis, n'est plus un peuple de trente millions d'individus; c'est une puissance de trois cent mille hommes. Toute sa force est resserrée dans le cadre de ses troupes. Hors de là, on ne voit qu'une multitude éparse, inerte, d'autant plus faible que l'*armée* est plus forte, et qu'elle se croit moins obligée de se défendre par elle-même... Les intérêts de la profession militaire sont-ils compatibles avec ceux de la liberté? Est-il possible que l'*armée* prospère et que la liberté fleurisse? L'*armée* fleurit dans la guerre, et la liberté dans la paix; l'*armée* fleurit par les tributs, et la liberté par le travail; l'*armée* fleurit par les règlements, et la liberté périt par les règlements. Le plus grand intérêt de la liberté est de réduire les attributions du pouvoir, et le plus grand de l'*armée*, de les étendre... L'un des premiers intérêts de l'*armée*, c'est qu'on n'accorde rien à l'esprit de réforme, parce que de réforme en réforme, on pourrait finir par arriver jusqu'à l'*armée*... Il est sensible qu'entre la liberté et la profession des armes, il n'existe point de conditions de prospérité communes, qu'il n'en existe que de contraires, et que les membres de l'*armée*, loin d'avoir, comme militaires de profession, les intérêts de la liberté à défendre, ont, comme tels, tous les intérêts du despotisme à soutenir. »

Larroque : « Les *armées* permanentes sont de perpétuels obstacles au progrès dans la voie libérale. Une nation, fût-elle en république, qui fait de la profession militaire une profession spéciale et permanente, ne sera jamais libre. Qu'on cite, soit dans le passé, soit dans le présent, un seul exemple qui me contredise. On ne conservera aucun doute sur la vérité de cette assertion, si l'on interroge l'histoire sérieusement et sans prévention. Je rappellerai ici un des plus grands enseignements du passé : la république romaine ne fut-elle pas condamnée à une mort prochaine, le jour où elle permit à César d'avoir en permanence ces *armées* qui devaient bientôt mettre l'empire à l'encan, et élever au souverain pouvoir et renverser successivement cette série de despotes dont les crimes et les infamies ont épouvanté le monde? De longs siècles de monarchie absolue ont ainsi façonné l'institution militaire en Europe, que le soldat, qui ne devrait jamais oublier qu'il est d'abord homme et citoyen, fait abnégation de ces derniers titres. Il ne croit plus appartenir à son pays, mais il se considère comme la chose de celui qui commande. Assoupli par le joug de fer de la discipline, il en vient bientôt à n'être plus qu'un esclave dont toute la science, toute la morale et toute la religion consistent à tuer ou à se faire tuer sur un signe du maître.....

» Les *armées* permanentes sont une cause de démoralisation. Le jeune soldat, habituellement oisif, privé de toute direction morale à l'époque de la vie où il en aurait le plus grand besoin, arraché à sa famille au moment où il commençait à y contracter des habitudes d'ordre et de travail, n'y rapporte souvent que l'habitude de la fainéantise, les vices de la garnison et la dureté sauvage contractée au métier de la guerre. La plupart des hommes qui exercent la profession militaire sont condamnés à un célibat forcé, qui, s'alliant à une vie très-libre et ordinairement désœuvrée, ne peut qu'amener, entretenir et propager la dissolution des mœurs... Il est certain que ce que l'on peut appeler aujourd'hui la prostitution privée aussi bien que publique n'est susceptible d'aucune guérison, d'aucune atténuation même, tant que se maintiendra le système actuel des *armées* permanentes...

» Les nations civilisées ont un intérêt incalculable à substituer aux *armées* permanentes les liens d'une vaste association, qui rendrait impossible le fléau de la guerre, ou l'étoufferait à l'instant même où il naîtrait, en opposant la volonté et les forces de tous à des efforts isolés... En attendant que cette association soit réalisée, deux grandes nations comme l'Angleterre et la France peuvent préparer et organiser un système transitoire de défense qui amènerait immédiatement la suppression de leurs *armées* permanentes, et dont l'idée existe déjà en germe dans l'institution des gardes nationales, institution que les influences militaires ont toujours discréditée et annulée, en la faisant ou en la laissant dégénérer en vaines parades, mais qu'il faudrait cette fois prendre au sérieux. Dans ce système, tout homme de vingt à cinquante ans, sauf les exemptions légales, serait soldat de droit, et nul ne le serait de profession... De pareilles *armées* seraient véritablement nationales; elles ne connaîtraient que la guerre défensive, la seule nécessaire et légitime, et elles seraient plus formidables que ne le fut jamais aucune *armée*. Que coûteraient-elles? Presque rien en temps de paix, et elles rendraient l'état de paix presque nécessaire. Qui oserait en effet s'attaquer à de tels colosses, animés d'un tel esprit? Qu'on ne vienne pas dire que 2 millions de gardes nationaux, étrangers à l'art des combats, ne résisteraient pas à une invasion de 500,000 Russes disciplinés et habitués au métier de la guerre. Quatre hommes bien résolus à se défendre justement seraient inférieurs en force à un seul qui viendrait les provoquer injustement! En se battant pour la liberté, ils seraient plus lâches que celui qui se battrait pour de l'argent! En protégeant l'indépendance de leur patrie, en défendant leurs familles et leurs foyers, ils fuiraient devant celui qui viendrait de loin pour les asservir! Est-ce que les paisibles cultivateurs qui chassèrent les soldats autrichiens des montagnes de la Suisse étaient des militaires de profession? Est-ce que les colons américains, qui firent repasser pour toujours l'Atlantique aux troupes régulières et aguerries du roi de la Grande-Bretagne, n'étaient pas des agriculteurs, des industriels, des commerçants, tous gens étrangers au métier des armes? Et, sans aller chercher des exemples si loin de nous, est-ce que ces *armées* de volontaires qui se levèrent comme un seul homme lors de la première révolution française, à l'appel de la patrie en danger, et qui, dans les guerres les plus justes que la France ait eues depuis longtemps, châtièrent l'audace de l'attaque, est-ce que ces armées, dis-je, ne se composaient pas aussi de soldats improvisés, et que l'on pouvait croire amollis par une longue paix? »

On vient de lire les raisons habituellement données pour et contre le système des *armées* permanentes; la cause est entendue : qu'il nous soit permis de conclure en quelques mots.

Avec M. Larroque, nous croyons que l'abolition, tout au moins une réduction sérieuse, considérable des *armées* permanentes, est une condition nécessaire de l'établissement définitif de la liberté en Europe. Avec J.-B. Say, nous croyons que l'entretien d'*armées* permanentes est une excitation continuelle des Etats à la guerre les uns contre les autres. Mais avec Adam Smith, nous sommes obligés de convenir que l'état de nature, d'insolidarité où vivent les nations, et qui fait de la guerre le seul arbitre de leurs différends, impose à chacune d'elles la nécessité de mettre son indépendance, ses droits, son honneur, sous la garde d'une force qui lui appartienne et qui soit constamment prête à l'action. D'où il suit que la suppression si désirable des *armées* permanentes est, avant tout, une question internationale, qu'elle se lie à la cessation de l'état de défiance et d'hostilité morale des peuples, à la transformation de la diplomatie et du droit public, et qu'elle suppose l'organisation d'une société positive des États civilisés.

Que la France, républicaine, monarchique ou impériale, licencie aujourd'hui son *armée* permanente, demain il n'y a plus de drapeau, ce drapeau dont il faut faire de temps en temps flotter les plis ondoyants aux yeux d'un voisin ambitieux ou querelleur. Avant d'en venir à cette résolution, si moralement et si économiquement désirable, la France doit faire entendre à ses voisins ce mot du champ de bataille de Fontenoy : « Après vous..., » ou leur dire comme un de nos plus spirituels écrivains : « Commencez, messieurs... » Or, on peut, sans être accusé de pessimisme, prédire que ce miracle est encore loin de nous, et que les idées du bon abbé de Saint-Pierre resteront longtemps à l'état de magnifiques utopies. Qu'y a-t-il donc à faire en présence de cette nécessité fatale? Benjamin Constant nous l'a déjà dit, et c'est son idée que nous adoptons, et sur laquelle nous croyons devoir insister en terminant. L'existence d'une nation dépend de ses *armées* permanentes. Mais il y a une chose qui vaut mieux que l'existence même, à laquelle elle donne tout son prix : c'est la dignité, c'est l'honneur. *Primo vivere*, vivre d'abord : c'est la devise des peuples comme des individus qui n'ont que des appétits; *potius mori quam fædari*, plutôt la mort que la honte : c'est la devise des peuples comme des individus qui ont une conscience. Or, la liberté n'est-elle pas toute la dignité, tout l'honneur d'une nation? Cette liberté, nous l'avons établi, est constamment compromise par une *armée* permanente. Voilà donc une antinomie dont il faut que le corps social, sous peine de mort, arrive à concilier les deux termes. Organisons cette *armée* de manière qu'elle soit un préservatif contre l'agresseur, mais qu'elle ne devienne jamais un épouvantail pour le pays; cantonnons-la aux frontières, où elle sera toujours prête à marcher à la défense de la patrie sans que son épée puisse jamais être jetée dans la balance où se pèsent les affaires politiques intérieures; et, en émettant cette opinion, la plume qui a décrit dans cet ouvrage les batailles de l'Alma et d'Arcole, manque-t-elle de respect à l'égard de notre brave *armée?* Non, certes... Le gardien fidèle que l'on poste la nuit à la grande porte du château ne saurait se plaindre de ne pas dormir sur les tapis moelleux du salon. Il est des choses, excellentes en soi, qui deviennent un instrument de perte aussitôt qu'elles dominent. C'est dans ce sens qu'on a pu dire très-justement : « L'argent est un bon serviteur et un mauvais maître. » S'il règne, s'il conduit, tout est perdu : il faut qu'il soit gouverné, maîtrisé à volonté. Ces vérités sont tellement évidentes qu'elles pourraient se prêter à une foule de développements. Le soldat est le serviteur de la nation, qui l'habille, le paye et le nourrit, et le serviteur ne doit jamais faire la loi au maître, même sous le prétexte spécieux que ce serait dans l'intérêt de celui-ci. L'*armée* n'a rien à voir dans les mouvements, les commotions qui se produisent à l'intérieur du corps social; elle n'en est que le bras chargé de le protéger contre le choc de tout ce qui pourrait lui nuire; mais ce membre n'a à s'inquiéter en rien des digestions plus ou moins laborieuses de l'estomac. Les révolutions qui éclatent au milieu d'un peuple mécontent sont parfois des orages qui purifient et rassérènent l'atmosphère. Elles ressemblent à ces inondations qui peuvent laisser après elles abondance et fécondité. Les révolutions qui s'appuient sur l'*armée* doivent être comparées aux inondations de la Loire et du Rhône. La plupart des fleuves ont été créés pour demeurer dans leur lit, et les *armées*, naturellement cantonnées à nos frontières, ressemblent à ces fleuves.

Il nous reste maintenant à traiter une question délicate; délicate est le mot, car il s'agit ici d'une question de toilette, et nous prenons les mêmes précautions oratoires que s'il s'agissait de dire au sexe coquet : « Mesdames, plus de dentelles, plus de rubans, plus de fanfreluches, plus de crinoline, plus de faux cheveux, etc., etc., etc. » Nous venons dire à nos braves soldats : « Messieurs, plus de sabre, plus de baïonnette, quand vous vous promenez avec nous dans nos rues, sur nos boulevards ou à nos barrières. Les conseils de guerre y perdront en procès souvent déplorables, les citoyens y gagneront en sécurité : ce sera double profit. » Un militaire dispensé du service pendant quelques heures n'est plus un militaire; c'est un civil, presqu'un *pékin*, et l'arme qu'il porte au flanc gauche est alors une anomalie qui peut devenir un danger. N'est-ce pas un anachronisme de voir dans nos promenades publiques, nos bals et nos kermesses de village, nos soldats armés de pied en cap, comme s'ils se préparaient à monter à l'assaut? Il y a même là une question d'histoire naturelle. Les armes influent sur l'humeur et sur le caractère : tant valent les armes, tant vaut l'homme. Ce qui a donné le caractère doux au mouton et les instincts sanguinaires au tigre, c'est peut-être la manière différente dont ils sont armés. Armez les pieds de l'agneau de griffes d'acier, rognez les ongles et limez les dents au tigre, et, au bout de cinq ou six générations, on pourra voir une permutation complète. Nous croyons qu'il est inutile d'insister davantage sur ce point.

— Bibliogr. Pour les principaux ouvrages publiés sur la question des armées, V. GUERRE.

ARMÉE RÉVOLUTIONNAIRE. Outre les armées qui défendaient le pays contre l'invasion étrangère, il s'était formé, dès 92, des armées de sans-culottes destinées principalement à contenir les aristocrates et les ennemis de l'intérieur. Placées sous la direction des sociétés populaires, des administrations locales et des représentants en mission, ces troupes avaient déjà un commencement d'existence légale, lorsque le 5 avril 93, au moment de la trahison de Dumouriez, la Convention, sur la motion de Danton et pour opposer une force populaire aux complots dont on était enveloppé, rendit le décret suivant : « Il sera formé dans chaque grande ville une garde de citoyens choisis parmi les moins fortunés. Ils seront armés et salariés aux frais de la République. »

C'est alors que s'établit l'armée révolutionnaire de Lyon, qui d'ailleurs fut impuissante à empêcher la révolte de cette ville contre la Convention. Jusqu'au 31 mai, l'exécution du décret resta livrée au hasard des discordes civiles, c'est-à-dire qu'en certains endroits l'armée révolutionnaire était tout simplement une arme entre les mains de la contre-révolution. Les Girondins fugitifs avaient rallié à leur cause quelques-uns de ces corps. Le 2 juin, dans la séance où fut décrétée l'arrestation des Girondins, l'assemblée compléta son décret sur les armées révolutionnaires par les dispositions suivantes :

« L'armée soldée, décrétée le 5 avril, sera de six mille hommes pour Paris; tout citoyen ne pourra y être admis que sur un certificat de civisme; la solde sera de quarante sols par jour; aucun citoyen en état de réquisition ou en activité de service n'y sera admis. »

Cependant l'organisation marchait lentement, et trois mois plus tard (5 sept. 93) la commune de Paris se présenta à la barre pour presser la formation de l'armée révolutionnaire afin de comprimer les aristocrates, d'assurer l'application des lois sur le maximum et contre les accapareurs, de protéger la circulation des grains et les approvisionnements, etc. « Qu'elle soit chargée, dit Chaumette, de forcer l'avarice et la cupidité à regorger les richesses de la terre... Qu'elle porte ces mots sur ses enseignes : *Paix aux hommes de bonne volonté, guerre aux affameurs, protection aux faibles, guerre aux tyrans, justice et point d'oppression.* » La commune proposait en outre que cette armée fût suivie d'un tribunal et de l'instrument du supplice, pour sévir contre les traîtres et les conspirateurs. Mais la majorité de la Convention se montra opposée à ces terribles tribunaux ambulants, et n'approuva définitivement que l'organisation de l'armée révolutionnaire de Paris, laquelle fut recrutée à la diligence des comités révolutionnaires des sections. Elle devait, avons-nous dit, se composer de six mille hommes, plus mille deux cents canonniers. Le 9 du même mois, Carnot fit rendre un décret qui ajoutait six escadrons de cavalerie et organisait l'état-major; Ronsin fut nommé général en chef; Parein et Boulanger généraux de brigade. Les autres chefs étaient d'anciens vainqueurs de la Bastille et du 10 août; beaucoup d'hommes ardents, un certain nombre d'énergumènes; mais non pas, comme on l'a répété, l'écume de la population; des peintres, des comédiens, des hommes de lettres en faisaient partie, et il en sortit des officiers qui se firent un nom dans les grandes guerres de la Révolution et de l'Empire. Des détachements en furent envoyés à Lyon et en divers autres lieux, et des troupes semblables se formèrent dans quelques départements, notamment en Alsace. Dans cette contrée, l'armée révolutionnaire avait sa guillotine et son tribunal, que dirigeait l'ex-prêtre allemand Schneider, dont les excès sont demeurés fameux. C'est principalement sur cette force que s'appuyait le parti des *hébertistes*, dont Ronsin était un des chefs. Quand ce parti fut abattu, on se hâta de faire expier à l'armée révolutionnaire le *crime de son chef;* elle fut licenciée quelques jours après le supplice de Ronsin et de ses amis. Cette troupe avait soulevé de nombreuses protestations, et il est certain que plusieurs de ses détachements commirent des excès, notamment celui qui prit part aux sanglantes exécutions ordonnées à Lyon par Fouché et Collot d'Herbois. Mais on a souvent attribué aussi au grand corps régulier dont Ronsin était le chef, et qui fut la vraie armée révolutionnaire, des faits qui appartiennent à des troupes locales, espèce de corps francs de l'anarchie municipale, et qui prenaient le même nom que la grande armée. Celle-ci fut en général moins terrible que son nom, et elle rendit des services en assurant la circulation des subsistances et l'approvisionnement des villes et des armées, à un moment où le paysan, affranchi d'hier, ne songeait qu'à accaparer, enfouir ses récoltes, créer des disettes factices, pendant que nos malheureux soldats mouraient de faim en répandant leur sang pour couvrir le pays.

ARMÉES s. f. pl. (ar-mé — rad. *arme*). Bot. Tribu de plantes de la famille des amomées, qui sont généralement hérissées d'épines.

ARMÉJA s. m. (ar-mé-ja). Mar. Travail, moyens employés pour amarrer un bâtiment, dans les ports de la Méditerranée.

ARMÉJER v. a. ou tr. (ar-mé-jé). Mar. Se dit, sur la Méditerranée, de l'action d'amarrer un bâtiment dans un port ou sur une rade.

ARMELINE s. f. (ar-me-li-ne — du bas lat. *armelinus*, hermine). Peau très-blanche et très-fine qui provient de l'hermine.

ARMELLINI (Charles), jurisconsulte et homme politique italien, né à Rome en 1777. Lors de l'avénement de Pie IX, connu déjà

comme magistrat et jurisconsulte, il fut chargé de préparer la plupart des réformes opérées dans les Etats romains de 1846 à 1848. Il contribua beaucoup à maintenir le pontife dans la voie libérale avant que de funestes conseils prévalussent sur les siens. Chef de la municipalité romaine et député, il accepta le ministère de l'intérieur après la fuite du pape, prépara les travaux législatifs de l'Assemblée constituante, et fut nommé triumvir de la république avec Saffi et Mazzini. Il représenta dans cette commission l'élément modéré, et s'occupa surtout de la justice et de la législation. Forcé de s'expatrier après l'entrée des troupes françaises à Rome, il vécut depuis à Bruxelles, entouré de l'estime publique, poursuivant, malgré son âge avancé, ses travaux de jurisprudence et de législation. Il est mort dans cette ville en 1862.

ARMEMENT s. m. (ar-me-man — rad. *armer*). Action d'armer, de pourvoir des armes nécessaires : *L'*ARMEMENT *des troupes. L'*ARMEMENT *d'une place de guerre, d'une citadelle.* ‖ Ensemble des objets qui servent à armer : *Subside destiné à payer l'*ARMEMENT. *Chacun a fait les frais de son* ARMEMENT. (Raynal.) ‖ Préparatifs de guerre : ARMEMENT *par terre.* ARMEMENT *par mer* ou ARMEMENT *naval. Faire un* ARMEMENT *formidable. Les* ARMEMENTS *de la Russie inquiétèrent la Porte. On mande de tous côtés que ce grand* ARMEMENT *du prince d'Orange tombe enfin sur la France, où les huguenots remuent de toutes parts.* (Boss.) *Ce monstrueux* ARMEMENT (l'Armada) *eût anéanti l'Angleterre; un coup de vent l'emporta.* (V. Hugo.)

— Fig. Réunion des moyens d'attaquer et de se défendre dans une polémique, une discussion : *Le syllogisme, l'antinomie et la série, forment l'*ARMEMENT *complet de l'intelligence.* (Proudh.)

— Mar. Provision de tout ce qui est nécessaire à la subsistance, à la manœuvre et à la sûreté d'un navire : ARMEMENT *en guerre.* ARMEMENT *en course.* ARMEMENT *en marchandises. Navire en* ARMEMENT, *en état d'*ARMEMENT. *Dans une note que voici, le ministre ne m'ordonne de me rendre à Brest aussi promptement qu'afin de diriger moi-même l'*ARMEMENT *de ma frégate.* (E. Sue.) *L'*ARMEMENT *d'un navire peut être affecté spécialement à la garantie d'un prêt à la grosse : lorsque ce prêt a lieu sur le* corps et quille *du navire, le prêteur a un privilége général tant sur le vaisseau lui-même que sur les agrès et sur l'*ARMEMENT (art. 315 et 320, code de commerce). ‖ Toute réunion de bâtiments de guerre moindre qu'une armée, qu'une flotte. ‖ Tout l'équipage : *L'*ARMEMENT *s'était révolté contre ses chefs.* Vieux et inusité en ce sens. ‖ *Etat d'armement*, Liste des vaisseaux, des officiers, des matelots qui doivent faire partie de l'armement.

— Mus. *Armement de la clef*, Réunion des dièses ou des bémols qui se trouvent à la clef et qui déterminent le ton du morceau. On dit aussi ARMATURE.

— Constr. Ardoises placées sur les murs, pour les garantir de l'action de la pluie.

— **Antonyme.** Désarmement.

— **Encycl.** Art milit. L'entrée d'une armée en campagne exige un ensemble de préparatifs militaires qui comprend l'agglomération des troupes, des armes, du matériel, des subsistances, des provisions de toute espèce, sur les points qui doivent servir de base aux opérations militaires qu'on projette. L'*armement* doit donc varier suivant la nature de la guerre, et surtout suivant la situation et les ressources du pays. De tous les Etats de l'Europe, c'est la France qui, en vertu de sa puissante homogénéité et de son organisation intérieure, peut réunir le plus facilement de grandes masses, les pourvoir de tout ce qui leur est nécessaire, et les transporter le plus rapidement sur le théâtre des hostilités.

En descendant à des applications plus particulières, l'*armement* consiste dans l'ensemble des armes offensives et défensives de chaque soldat. La durée légale de ces armes est de cinquante ans, sauf en ce qui concerne les fourreaux de cuir (dix ans pour le sabre et cinq ans pour la baïonnette). Les réparations relatives à l'*armement* sont à la charge du corps quand elles sont nécessitées par l'usage des armes; elles sont payées sur la masse du soldat si elles proviennent de son incurie. Le ceinturon, la bretelle et la giberne sont compris dans ce qu'on appelle le grand équipement.

L'*armement* d'une place consiste dans la réunion des bouches à feu, des munitions et de tous les autres objets nécessaires à cette place pour être en état de défense.

L'*armement* d'une redoute, d'une batterie, consiste dans les travaux à y faire pour la garnir d'artillerie et la mettre à l'abri des canons ennemis.

L'*armement des bouches à feu* comprend les ustensiles nécessaires au tir (écouvillons, refouloirs, tire-bourres, leviers, boute-feu, seau, etc.).

On appelait autrefois *armement d'honneur* les pièces de l'armure dont la perte était déshonorante, telles que l'épée ou le bouclier. Lorsqu'un chevalier avait été jugé indigne de porter l'*armement d'honneur*, on le lui retirait avec des cérémonies avilissantes.

— Mar. En langage maritime, *armement* est synonyme d'*équipement;* la signification du mot ne se restreint donc pas au fait de munir le navire d'armes offensives ou défensives; elle embrasse tout ce qui est nécessaire à un navire pour remplir sa destination. A ce point de vue, l'*armement* se compose de trois parties principales : la mâture, l'arrimage ou la cargaison, et le gréement. A un point de vue plus spécial, on distingue deux sortes d'*armements :* l'*armement* en paix et l'*armement* en guerre. Quand un bâtiment arme sur le pied de paix, il ne conserve à bord qu'une partie de son artillerie et de son équipage. On dit alors qu'il arme *en flûte*.

L'*armement* en guerre comprend l'*armement* en course, qui s'applique aux bâtiments légers du commerce, dont pendant la guerre les propriétaires veulent faire des corsaires. Jusqu'au traité de Paris de 1856, le droit des gens autorisait chaque puissance belligérante à octroyer à de simples particuliers la permission d'expédier des navires armés pour l'attaque, et qui avaient mission de capturer les bâtiments de commerce appartenant à la nation ennemie, ainsi que les marchandises qui en formaient les cargaisons. Ces permissions portaient le nom de *lettres de marque*, et étaient délivrées en France par le ministre de la marine. Les navires ainsi armés s'appelaient *corsaires*. Quiconque faisait la course sans l'autorisation régulière de son gouvernement était considéré comme pirate, et encourait l'application des peines rigoureuses qui, de tout temps, ont puni ce crime. Les lettres de marque n'étaient valables que pour un temps déterminé, variant de six mois à deux ans. Des récompenses ou gratifications étaient accordées aux navires de commerce, aux corsaires et aux bâtiments de l'Etat qui faisaient des prises. Les navires armés en course devaient observer les lois et règlements sur la police et la discipline militaires; les délits commis par les marins qui montaient ces navires étaient jugés par les tribunaux institués pour l'armée navale.

On sait que, dans toutes les guerres maritimes, les droits des neutres ont donné lieu à de graves contestations. Lors de la dernière guerre entreprise par la France et l'Angleterre contre la Russie, la France, mue par une initiative généreuse, déclara qu'elle ne saisirait pas les propriétés de l'ennemi chargées à bord de bâtiments neutres, à moins que ces propriétés ne fussent contrebande de guerre; elle renonçait également à confisquer les propriétés des neutres chargées à bord des bâtiments ennemis, avec la restriction qui précède; enfin, le gouvernement français refusa de délivrer aucune lettre de marque pour les *armements* en course. Ces principes de haute civilisation ne tardèrent pas à porter leurs fruits; et, par une annexe au traité de paix du 30 mars 1856, toutes les puissances signataires déclarèrent que l'*armement* en course était et demeurait aboli.

Il existe encore pour les bâtiments de commerce une sorte d'*armement* mixte : c'est l'*armement* en guerre et marchandises, qui a lieu, en cas de guerre maritime, pour mettre le navire en état de se défendre contre les corsaires. Ces sortes d'*armements* remplissent un rôle plutôt passif qu'agressif.

ARMENGAUD (Jacques-Eugène), dessinateur, professeur de dessin linéaire au Conservatoire des arts et métiers. Il s'est fait depuis 1835 une spécialité des dessins de machines et appareils industriels; ses productions en ce genre ont brillé aux expositions françaises et étrangères et lui ont mérité plusieurs médailles. Son frère *Charles* a pris une part active à ses grandes publications industrielles et a lui-même mis au jour des ouvrages spéciaux fort estimés : *Guide de l'inventeur; Cours de dessin industriel;* l'*Ingénieur de poche* (avec Em. Barrault), etc.

ARMÉNIE, vaste contrée de l'Asie occidentale, possédée aujourd'hui par la Turquie, la Perse, la Russie et quelques princes kurdes indépendants; bornée au N. par la chaîne du Caucase, à l'E. par la mer Caspienne, au S. par la Mésopotamie et à l'O. par le cours supérieur de l'Euphrate. Sa superficie est d'environ 24,000 kilom. carrés. On la distinguait autrefois en Grande et en Petite Arménie. Mais cette division fut assujettie à de nombreux changements, suivant les caprices de ses maîtres successifs. D'abord la Petite Arménie touchait au Pont, à la Cappadoce et à la Commagène; plus tard, on comprit sous cette dénomination toute la Cilicie et la Syrie septentrionale, qui portait le nom de Commagène dans l'antiquité, et d'Euphratèse pendant le moyen âge. La Grande Arménie embrassait l'étendue du pays dont nous avons déjà tracé les limites. Ces anciennes divisions territoriales de l'Arménie n'existent plus qu'à l'état de documents historiques. La Petite Arménie appartient aujourd'hui aux Turcs et forme les pachaliks de Siras et de Marach. Dans la Grande Arménie, les Turcs possèdent la partie occidentale depuis les montagnes de la Géorgie au N., jusqu'à celles de la Mésopotamie au S., et des bords de l'Euphrate à l'O. jusqu'au 42° de long. orientale au delà du lac Van et du mont Ararat à l'E. Cette étendue est divisée en cinq pachaliks : Kars, Erzeroum, Van, Diarbékir et Akhaltzik ou Akiska; cette dernière ville et le territoire qui en dépend ont été conquis par les Russes sur les Turcs en 1829.

La partie de l'Arménie qui appartient à la Russie se trouve au N.-E.; elle comprend les territoires situés entre le versant méridional du Caucase au N., la mer Caspienne à l'E., le cours de l'Araxes au S., le pachalik de Kars et la mer Noire à l'O. La partie persane de l'Arménie porte le nom d'*Aderbaïdjan*, au S. de l'Araxes, et s'étend des monts *Talyches*, qui la séparent de la Caspienne à l'E., à la chaîne de Kandilon à l'O.; au S., elle est limitée par l'Irak-Adjémi. Les cantons arméniens situés au S. du lac de Van, en allant vers le Kourdistan et le Tigre, sont soumis à divers petits princes kurdes.

— *Orographie et hydrographie.* Les différentes parties de l'Arménie sont sillonnées par de hautes chaînes de montagnes dont quelques sommets ont acquis une grande célébrité. Au N., le Caucase couvre de ses contre-forts la partie russe et envoie vers le N.-O. les monts Theldir et Djanik, qui séparent cette contrée de la mer Noire; les chaînes du Taurus pénètrent dans l'Arménie à l'O., près des cataractes de l'Euphrate, et s'élèvent considérablement en s'avançant vers l'Orient. Au midi de l'Araxes, et depuis ce fleuve jusqu'aux bords du Tigre et du lac Van, s'élèvent de nombreuses montagnes pour la plupart couvertes de neiges, et dont la plus haute est le mont Ararat. D'après les dernières opérations hypsométriques faites en 1861 par le général Khodzko, du corps du génie russe, la hauteur de cette montagne célèbre est de 5,515 mètres. Enfin, dans l'Aderbaïdjan, les opérations géodésiques du même officier donnent 4,752 mètres pour l'altitude du mont *Salavan*, et 3,505 mètres pour le mont *Schend*. Sur toutes les montagnes d'Arménie, la ligne des neiges éternelles oscille entre 3,600 mètres et 3,800 au-dessus du niveau de l'Océan.

Entre ces montagnes s'étendent de longues vallées qui aboutissent à de belles plaines fertiles, arrosées par le Kour et l'Araxes au N., affluents de la mer Caspienne; l'Euphrate, le Tigre, affluents du golfe Persique. L'Arménie renferme beaucoup de lacs, dont les plus importants sont ceux de *Van*, le lac salé d'*Ourmiah*, désigné par Strabon sous le nom de Mantiane, et le lac de Sévan, dans l'Arménie russe. Outre ces trois grands lacs, il s'en trouve une multitude de petits; ceux, entre autres, des environs d'Erzeroum y sont en telle quantité, qu'ils ont fait nommer les montagnes voisines monts de *Bin-Gueul* ou des *Mille-lacs*.

— *Climat, productions, habitants.* La latitude de l'Arménie semble indiquer une température assez élevée; cependant à cause des montagnes qui entourent et sillonnent cette contrée, le climat, généralement froid, réunit tous les degrés de température et fournit les productions les plus variées : sur les hauteurs, on récolte du blé en abondance, quoiqu'il n'y ait à proprement parler que trois mois pour semer et moissonner. Les noyers et les pommiers donnent des fruits d'une grosseur prodigieuse; sur les coteaux qui avoisinent l'Euphrate, on cultive la vigne avec succès; les vallées produisent du coton, des fruits de toute espèce, du tabac, du miel et de la soie. Dans les plaines du Tigre et de l'Euphrate, les chaleurs sont tropicales, tandis que la neige ne fond jamais sur les pics les plus élevés. On trouve dans les montagnes des mines d'or, d'argent, de cuivre, de fer et de plomb, et de magnifiques carrières de marbre et de jaspe; mais ces mines sont mal exploitées; on y rencontre aussi du sel gemme, des sources de naphte, de l'arsenic sulfuré jaune, du bol d'Arménie, etc. L'éducation des bestiaux convient particulièrement à cette contrée, qui nourrit un grand nombre de moutons et de chèvres; les races chevalines passent pour les meilleures de l'Asie occidentale, la cochenille la plus estimée est en grande quantité au pied de l'Ararat. La flore de l'Arménie est relativement une des plus riches du monde; les flancs de ses nombreuses montagnes sont couverts de belles forêts de chênes, de hêtres, de cèdres et de pins; toutes les plantes des pays tempérés et des régions alpestres y viennent admirablement, et la manne qui s'y récolte est incomparablement meilleure que celle de l'Italie.

Les Arméniens sont généralement de beaux hommes; ils ont les yeux et les cheveux noirs, le regard vif, le nez aquilin, le teint un peu basané. Les femmes sont remarquables par la régularité et la délicatesse de leurs traits; elles ne sortent que voilées et vivent très-retirées. Frugal, économe, hospitalier, obligeant, l'Arménien a beaucoup de probité, et son cœur est étranger à la vengeance; il a le sens droit et montre une grande habileté dans les spéculations commerciales, une application continuelle et infatigable au travail; l'amour du gain le rend avare et lui donne quelque ressemblance avec le juif dont il est l'émule ou le rival. Lent, tranquille, réfléchi, très-attaché aux usages de ses ancêtres, il se concentre dans sa famille et aime beaucoup ses enfants. Il ne brille ni par le courage ni par la valeur; on lui reproche d'aimer la bonne chère, le vin et surtout l'argent.

— *Religion.* La religion primitive des Arméniens fut le magisme régénéré par Zoroastre; le sabéisme avait aussi introduit ses idoles dans ce pays, et il est permis de croire que l'Inde y exerça également quelque influence sur les croyances religieuses. Placée près de la contrée qui fut le berceau du christianisme, l'Arménie embrassa de bonne heure la nouvelle doctrine. La tradition rapporte qu'Abgare, roi d'Edesse, correspondit avec Jésus-Christ, qui lui envoya Thaddée, un de ses disciples, pour le guérir d'une maladie incurable. Mais le grand apôtre de l'Arménie est saint Grégoire l'*Illuminateur;* après plusieurs persécutions, ce saint parvint à convertir Tiridate, roi d'Arménie, et à propager la doctrine chrétienne dans les Etats de son royal néophyte. Cependant, parmi toutes les hérésies qui divisaient l'Eglise naissante, celle d'Eutychès, la plus répandue, fit invasion en Arménie. En vain, en 622, Esrou-Esdras ramena les Arméniens à la foi formulée par le concile œcuménique de Chalcédoine; cent ans plus tard, sur les ordres d'Omar, et avec l'assistance des califes, un patriarche tint un concile composé d'évêques arméniens et syriens, dans lequel on déclara que Jésus-Christ n'avait qu'une seule et même nature, composée de la nature divine et de la nature humaine, une seule et même volonté; et comme dans la célébration des saints mystères le mélange de l'eau et du vin indiquait les deux natures du Christ, on en défendit l'usage dans un synode. Telle est la base de l'eutychéisme ou monophysisme. La seule différence essentielle qui existe entre l'Eglise latine et l'Eglise arménienne, est que celle-ci n'admet point les décisions du concile de Chalcédoine, qui pose comme article de foi la croyance à la double nature du Christ. Le rit et le cérémonial des deux Eglises présentent aussi quelques différences. Dans l'Eglise arménienne, les sept sacrements, appelés mystères, ont cela de particulier que, dans le baptême, on arrose l'enfant trois fois et on le plonge trois fois dans l'eau baptismale; la confirmation suit immédiatement le baptême; dans la communion, ils se servent de vin sans mélange d'eau, et de pain fermenté qu'ils trempent dans le vin et présentent aux communiants; enfin ils ne donnent l'extrême onction qu'aux ecclésiastiques et seulement après leur mort. Les fêtes sont célébrées avec dévotion, et les jeûnes sont très-rigoureux et exactement observés.

La hiérarchie religieuse de l'Arménie diffère peu de celle des Grecs. Les Arméniens sont soumis à deux patriarches principaux : l'un prend le titre de *catholicos* et réside au couvent d'*Edchmiadzin*, au pied de l'Ararat, dans la Grande Arménie; l'autre est celui de *Sis* en Cilicie, capitale du dernier royaume de la Petite Arménie. Le clergé est composé de ces deux patriarches, des archevêques, des évêques, des vertabieds ou docteurs, des prêtres séculiers et des moines.

— *Histoire.* Les chroniqueurs arméniens, ajoutant à la vraisemblance historique quelque chose des récits fabuleux et légendaires, disent que leur premier roi, nommé Haïg, fils de Thorgom et petit-fils de Noé, vint de Babylone s'établir dans leur pays, deux mille ans avant l'ère chrétienne, et ils publient une interminable généalogie de souverains, parmi lesquels un d'entre eux, *Aram*, que les Grecs ont appelé *Armen*, a donné son nom à toute la contrée. Dans cette longue suite de rois, dont quelques-uns furent indépendants, mais la plupart vassaux alternativement des Assyriens, des Mèdes, des Perses et des Macédoniens, il faut arriver jusqu'à Tigrane I^er^, en 565 av. J.-C., pour trouver quelque authenticité dans les événements de l'histoire de ce pays. D'après le témoignage de Xénophon, dans sa *Cyropédie*, Tigrane I^er^ fournit des troupes à Cyrus contre Astyage, dernier roi des Mèdes. Ce prince fit bâtir une ville dans l'Arménie méridionale, sur les bords du Tigre, et la nomma Tigranocerte, aujourd'hui Diarbekir. Les successeurs de Tigrane gouvernèrent l'Arménie sous la dépendance des rois de Perse. Avec Vahé, fils de Van, qui succomba en combattant contre Alexandre le Grand, s'éteignit la dynastie des Haïganiens ou descendants d'Haïg, qui avait donné soixante rois à l'Arménie et avait occupé le trône pendant près de mille huit cents ans. Lors du partage des conquêtes d'Alexandre, l'Arménie fut incorporée au royaume de Syrie; mais les discussions anarchiques des anciens généraux du conquérant macédonien secondèrent les Arméniens dans leurs projets d'indépendance. Arschag ou Arsace mit fin à la domination grecque en Asie. Il régna à la fois sur les Mèdes, les Perses et les Babyloniens, et plaça sur le trône d'Arménie son frère Vagharschag. Celui-ci, pendant les vingt-deux ans qu'il passa sur le trône, promulgua des lois, établit de l'ordre dans les dignités de l'Etat, dans les rapports entre les citoyens, fonda des villes, attira à lui les hommes distingués et fit renaître au milieu de son peuple le bien-être dont l'avaient privé les fléaux de la guerre et de la domination étrangère. Les descendants de ce prince, qui fut le chef des Arsacides, repoussèrent les Grecs jusqu'au delà de l'Euphrate; Arsace II, ou Valarsace I^er^ (127 av. J.-C.) fit, à ce que rapportent les historiens arméniens, les plus vastes conquêtes, subjugua toute l'Asie Mineure et pénétra même jusqu'en Grèce. Sous son successeur Tigrane II, qui monta sur le trône en 117, la puissance et la splendeur de l'Arménie atteignirent leur apogée; mais cet éclat fut de courte durée; se croyant assez fort pour tenir tête à la puissance romaine, Tigrane prit sous sa protection Mithridate, roi de Pont, l'ennemi de Rome, et subit une défaite complète qui lui ravit non-seulement toutes ses conquêtes, mais le titre orgueilleux de roi des rois qu'il avait pris après sa victoire sur les Perses. Artarasde, son fils, qui lui succéda en 85 av. J.-C., après un long règne, fut fait prisonnier par Marc-Antoine, qui l'emmena à Alexandrie, où un caprice de

Cléopâtre le fit décapiter. A partir de ce moment, l'Arménie perdit toute sa puissance et fut soumise tantôt aux Romains, tantôt aux Parthes. Elle était, il est vrai, administrée par des princes arsacides changés en gouverneurs et assimilés aux proconsuls que Rome envoyait aux provinces conquises; mais privés d'initiative et placés entre deux ennemis, les Parthes et les Romains, qui se faisaient une guerre acharnée, les rois d'Arménie furent impuissants à ressaisir l'autorité nécessaire pour réprimer les abus et faire rentrer dans le devoir les petits princes, gouverneurs de province, qui ne reconnaissaient pour loi que leur bon plaisir et offraient ainsi un appui facile à l'influence étrangère. Arène sanglante de combats continuels, ce pays n'eut plus pour ainsi dire d'histoire particulière; son territoire fut morcelé entre les deux puissances qui luttaient sous ses yeux. Les Romains eurent la partie occidentale de l'Arménie; les provinces de l'E. échurent à Sapor III, roi des Perses. Quelques années après, Chosrov ou Chosroës réunit les deux couronnes sur sa tête et ne laissa que le vain titre de roi à Arsace IV. Avec ce prince s'éteignit la race des Arsacides, qui avait régné depuis l'an 149 av. J.-C. jusqu'en 428 de l'ère chrétienne. Après les Arsacides, une petite partie de l'Arménie occidentale resta soumise à l'empire d'Orient, tandis que le reste fut gouverné pendant deux siècles par des lieutenants des rois de Perse, qui portaient le titre de *marzban*, ou garde de la frontière. Vingt gouverneurs persans se succédèrent de 428 à 632. Dans cette partie de l'Arménie, comme dans celle qui était soumise à l'empire, la persécution fut constante et à peu près uniforme. Elle était motivée à l'occident par une nuance de doctrine, et à l'orient par une différence complète de croyance. Les Perses envoyaient des armées pour ramener les Arméniens au magisme, qu'ils avaient délaissé pour le christianisme; les empereurs d'Orient, poussés par un sot amour d'orthodoxie, voulaient faire disparaître toute divergence dans les croyances de leurs sujets. Au milieu de ces persécutions insensées parut Mahomet; les successeurs de cet audacieux novateur s'étant rendus maîtres de la Perse, l'Arménie, qui était depuis longtemps chrétienne, faisant taire tout ressentiment, se mit sous la sauvegarde des empereurs d'Orient; mais cette protection était frappée d'impuissance. En 675, les Arabes pénétrèrent dans ce pays et s'en rendirent maîtres; ils en conférèrent le gouvernement à des princes indigènes, et emmenèrent avec eux en otage les femmes, les fils et les filles des princes du pays. En 885, Mahomed, calife de Bagdad, éleva sur le trône d'Arménie Achad Ier, de la dynastie des Pagratides, dont les descendants régnèrent jusqu'en 1021. A cette époque eut lieu la première invasion des Turcs Seldjoucides en Arménie; cette contrée eut tant à souffrir des déprédations de ces nouveaux envahisseurs, que le roi Vasbouragan confia la garde de son royaume à l'empereur Basile II, qui ne put défendre ce territoire contre ces redoutables adversaires. En 1089, David II, roi de Géorgie, profitant de ces troubles, se rendit maître d'une grande partie de l'Arménie septentrionale, que ses successeurs possédèrent jusqu'en 1220. Les Mongols parurent alors, prirent la Géorgie et soumirent les princes arméniens. Vers 1305, les Mongols embrassèrent l'islamisme, persécutèrent les chrétiens arméniens et achevèrent la conquête du pays. Quelques princes arméniens se réfugièrent alors dans les montagnes de la Cilicie et de la Commagène, où ils fondèrent un petit Etat qui se maintint jusqu'en 1320. A cette époque, les Turcomans, les Tartares et les Mameluks, leurs anciens ennemis, leur firent une guerre acharnée. Léon VI, le dernier roi d'Arménie, après avoir vainement sollicité le secours des princes chrétiens, fut fait prisonnier dans une bataille, et vint mourir à Paris en 1391. Les Perses et les Sarrasins occupèrent le territoire de cette malheureuse contrée, et, après la prise de Constantinople, les successeurs de Mahomet enlevèrent peu à peu à la Perse affaiblie la plus grande partie des provinces arméniennes, qui, depuis, n'ont pas cessé de faire partie de l'empire ottoman.

ARMÉNIEN, IENNE s. (ar-mé-ni-ain, i-è-ne — rad. *Arménie*). Géogr. Habitant de l'Arménie : Un ARMÉNIEN. Une ARMÉNIENNE. *Les* ARMÉNIENS *aiment les lieux où ils sont établis, et ils y restent autant que le leur permet la lutte continuelle des Persans et des Kurdes.* (Jaubert.) *Les* ARMÉNIENNES *sont extrêmement jolies, mais un embonpoint excessif les prive de bonne heure de la grâce naturelle à leur sexe.* (J.-J. Marcel.)

— Se dit des chrétiens qui appartiennent à l'Eglise arménienne ou d'Arménie : *Les* ARMÉNIENS *fervents jeûnent souvent, s'abstenant de chair, de poisson, d'œufs, de beurre, de laitage, et ne faisant qu'un repas par jour après le coucher du soleil.*

— Linguist. L'*arménien*, L'idiome des Arméniens. On distingue l'*arménien ancien* ou *littéral*, langue savante qui ne se trouve plus que dans les livres, et l'*arménien moderne* ou *vulgaire*, celui que l'on parle aujourd'hui, qui est mélangé d'un grand nombre de mots turcs et persans, et compte cinq dialectes.

— Adjectiv. Qui appartient à l'Arménie ou à ses habitants : *Population* ARMÉNIENNE. *Marchands* ARMÉNIENS. *Langue* ARMÉNIENNE. *Littérature* ARMÉNIENNE. *Les mœurs, les coutumes* ARMÉNIENNES. *Architecture* ARMÉNIENNE.

— *Eglise arménienne* ou *Eglise d'Arménie*, Secte qui s'est formée aux dépens de l'Eglise grecque. Ses dogmes se distinguent des croyances orthodoxes en ces points : qu'elle ne reconnaît en Jésus-Christ qu'une seule nature, qu'elle ne fait procéder le Saint-Esprit que du Père, qu'elle n'admet point le purgatoire, et refuse au pape la primauté sur les évêques : *Deux grands patriarches, surnommés catholiques ou universels, gouvernent l'Eglise* ARMÉNIENNE. ‖ *Chrétien arménien*, Chrétien qui appartient à l'Eglise arménienne. ‖ *Moines arméniens*, Religieux qui suivaient la règle de Saint-Benoît, et qui, persécutés par les musulmans, se rangèrent sous l'ordre de Saint-Augustin.

— **Encycl.** LANGUE ARMÉNIENNE. On n'est pas bien d'accord sur le groupe auquel on doit rattacher l'*arménien*. Quelques-uns croient qu'il doit être identique à l'ancien phrygien; d'autres en font un idiome scythe, ou le rangent parmi les langues indo-européennes. L'*arménien* présente quelques similitudes avec le persan, le sanscrit, le grec, etc.; mais ces ressemblances sont trop peu accusées pour servir de point de départ à des observations méthodiques. Cirbiad en fait positivement un idiome scythe. L'*arménien* est connu sous les différentes appellations d'*askenazien*, *thorgomien*, *aramien*, ou *arménien*, et *haïkien*, dérivées des noms d'anciens personnages historiques, Askenaz, Thorgom, Aram et Haïk. Les différentes conquêtes faites sur l'Arménie ont modifié assez profondément la langue en lui apportant de nombreux éléments hétérogènes. Le turc, le persan, le grec, etc., y ont introduit une foule d'expressions étrangères, et ont influé sur son génie grammatical. Toutefois, l'ancien *arménien* s'est conservé pur dans les livres, et il est encore usité aujourd'hui comme langue liturgique et littéraire. A côté de cette langue primitive, on trouve la langue moderne et vulgaire, qui seule a subi les changements dont nous venons de parler.

Le système grammatical de l'*arménien* littéral a beaucoup plus d'affinité avec le groupe indo-européen en général, le latin et le grec en particulier, qu'avec les langues tartares ou sémitiques. Au commencement, les Arméniens avaient adopté des écritures étrangères (persane, syrienne, grecque, etc...). Vers le ve siècle, le savant Mesrob inventa un alphabet spécial, connu sous le nom de *lettres de fer* ou *lettres onciales*, lequel n'est plus usité aujourd'hui que comme caractère archaïque dans certaines inscriptions tumulaires ou numismatiques. Au xe siècle, on se servit des lettres *rondes*, simplification des lettres onciales, et vers le xve siècle on leur donna une forme encore plus cursive (écriture *coulante* ou de *notaire*). Dans l'imprimerie actuelle, on emploie concurremment ces trois genres d'écritures, qui jouent à peu près le même rôle que chez nous les majuscules, les minuscules, l'italique, le gothique, etc. On trouve dans les lettres arméniennes majuscules et minuscules certaines ressemblances avec les alphabets sassanide et éthiopien et les caractères employés chez les Siamois pour la langue sacrée. L'*arménien* se lit de gauche à droite, et la prononciation est exactement représentée par l'écriture, sans omissions comme dans les écritures sémitiques, sans surabondance comme dans la plupart des écritures européennes. La prononciation présente des intonations rauques, comme les langues parlées dans les pays montagneux. Les noms sont susceptibles de recevoir dix cas : nominatif, génitif, datif, accusatif, ablatif, narratif, instrumental, circonférenciel, local et vocatif. Il y a deux nombres, singulier et pluriel, et pas de genre. L'article se place à la fin des mots. L'adjectif, comme accord et comme position, est soumis à des règles variables. La conjugaison est compliquée : elle comprend les voix active, moyenne et passive. L'*arménien* possède un temps aoriste, aussi peu déterminé que celui des langues sémitiques. Comme en turc, l'infinitif est déclinable. Les pronoms personnels peuvent se joindre au nom sous la forme de suffixes, qui prennent alors un sens très-général. Ainsi, le suffixe de la première personne peut signifier *moi, nous, mon, nos, celui-ci, ceux-ci*. Les prépositions peuvent s'employer sous forme de prépositions, de postpositions et d'interpositions. Les adverbes sont, de même qu'en allemand, considérés comme des adjectifs indéclinables. Les conjonctions sont fort nombreuses; elles se divisent en primitives et en composées. On observe la même distinction dans les interjections. La syntaxe arménienne, très-compliquée, se partage en syntaxe matérielle, objective et positive. Les figures de langage, ellipse, pléonasme, syllepse, inversion, etc., qu'on n'emploie pour l'ordinaire qu'accidentellement dans les autres langues, sont de règle dans l'*arménien*. La concordance entre les noms, les verbes et leurs sujets peut parfaitement être supprimée quand l'euphonie l'exige. Dans beaucoup de cas, un génitif et un accusatif peuvent, aussi bien qu'un nominatif, devenir le sujet d'un verbe. La multiplicité des particules, la variété dans les formes des mots, et le grand nombre d'irrégularités de construction ayant force de loi, font de la syntaxe la partie de la langue arménienne la plus difficile à étudier, parce que la plupart de ses idiotismes sont sans analogie avec ceux de nos langues.

Dès les temps les plus reculés, l'*arménien* comptait des dialectes nombreux et importants : l'*ararathien* ou *sacré*, qui constitue la véritable langue littéraire, se subdivisait en trois genres : le sublime, le moyen et le simple; le *gordien*, peu différent de l'ararathien, dont il s'éloigne par quelques permutations ou suppressions de syllabes; l'*aghovanien*, parlé dans le Chirovan; le dialecte des Koukariens, en usage dans les provinces limitrophes et septentrionales de la Grande Arménie; celui de la Petite Arménie et celui de la Persarménie, qui ont adopté beaucoup de mots kurdes. On a rédigé quelques ouvrages élémentaires dans ces différents dialectes, mais c'est par exception. A la fin du xive siècle, on comptait environ une trentaine de dialectes, parlés dans différentes provinces. Ils étaient connus sous la désignation générique de dialectes *cantonaux* ou *rustiques*, et différaient toujours de l'*arménien* littéral par l'addition, la suppression et la transposition des syllabes. En outre, une foule de termes empruntés aux Persans, aux Grecs, aux Turcs surtout, reçurent droit de cité dans ces patois, que nulle littérature ne venait contrôler et maintenir. Telle est l'origine de la langue arménienne vulgaire.

L'*arménien* est parlé dans tout l'Orient, dont les relations commerciales sont le monopole exclusif des marchands arméniens. La banque, le change, le courtage, les expéditions des caravanes, etc., sont entre les mains des Arméniens, qui, du reste, apprennent avec la plus grande facilité la langue du pays dans lequel ils se trouvent. Depuis très-longtemps les Arméniens ont fondé des établissements commerciaux et littéraires aux Indes, à Amsterdam, à Venise, à Livourne, à Trieste, à Pétersbourg, à Moscou, etc. Enfin, il existe des colonies arméniennes en Pologne, en Transylvanie, en Crimée, dans plusieurs provinces russes, dans les Indes, dans la Perse, dans la grande Tartarie, à Constantinople, en Syrie, etc.

— LITTÉRATURE ARMÉNIENNE. Les premières productions connues de la littérature arménienne sont d'anciens chants, que Moïse de Khorène a reproduits dans son histoire, quelquefois textuellement. Ces antiques poëmes racontent les hauts faits de héros historiques qu'on retrouve en grande partie dans le *Schah-Namé*. Les auteurs arméniens rapportent qu'à une époque fort reculée Vakharschag, frère d'Arschag II, appela auprès de lui Mar Abas, un des hommes les plus instruits de son temps. Lerubnas et Ulip, prêtre d'Ani, qui vivait à l'époque de Darius et d'Artaxerxès, ont laissé différents ouvrages historiques. Bardasanes, contemporain de Caracalla, écrivit une histoire des rois d'Arménie. Arditheos, prêtre païen converti au christianisme, nous est connu par quelques fragments que nous a transmis Moïse de Khorène. Khorhobud, fait prisonnier dans la guerre de Sapor et de Julien, fut amené à Constantinople, et composa en grec plusieurs ouvrages contenant de précieux renseignements. Dans le ive siècle, nous trouvons le célèbre apôtre de l'Arménie, Grégoire l'Illuminateur (*lusaworitsch*), qui a laissé des sermons, et auquel on attribue divers travaux ecclésiastiques. Agathangelos, saint Jacob Escon (le *Sage*) tiennent un rang honorable dans l'ancienne littérature arménienne. Il faut y joindre Zénob, Nersès le Grand, mort empoisonné; Faustus, qui a écrit une histoire faisant suite à celle d'Agathangelos.

Le ve siècle est une des époques les plus brillantes et les plus fécondes de la littérature arménienne. En tête de ceux qui s'y sont le plus distingués, on voit Isaac, le dixième patriarche arménien, auteur d'une excellente traduction de la Bible d'après la version des Septante, et de quelques hymnes. Mesrob, qui créa le nouvel alphabet arménien; Esnig de Golp, Goriun Skantscheli (l'*Admirable*) se montrent les dignes successeurs d'Isaac. Après eux, nous trouvons Moïse de Khorène, l'écrivain arménien le plus connu en Europe. Il avait vu beaucoup de pays et considérablement appris; versé dans la connaissance de plusieurs langues, il traduisit de nombreux ouvrages étrangers, surtout syriaques et grecs. Son ouvrage le plus important et le plus connu est son histoire d'Arménie, qui contient une foule de renseignements et de recherches consciencieuses. On a en outre de lui un traité de rhétorique, partagé en dix livres et dédié à un de ses élèves, Théodore; un livre de géographie, des homélies, des lettres, etc. Mambre Werdsanoch (le *lecteur*), frère de Moïse de Khorène, n'est pas resté au-dessous de lui. David, surnommé l'*Invincible*, cousin de Moïse de Khorène, a laissé un ouvrage *sur les principes de toutes choses*, des éléments de philosophie, dans lesquels il combat la doctrine de Pyrrhon, des paraboles et quelques ouvrages moins importants. A cette époque, vivait aussi le patriarche Kind d'Arahess, qui aida son maître Mesrob à régler les cérémonies de l'Eglise arménienne. Lazare de Pharb a écrit une histoire arménienne qui commence à l'an 388 et finit en l'année 485. Outre les livres composés par ces hommes célèbres, il existe encore de nombreux ouvrages anonymes datant de la même époque, et consistant principalement en traductions d'ouvrages grecs, tels que la vie fabuleuse d'Alexandre le Grand, par Callisthène, les œuvres d'Eusèbe Pamphile de Césarée, de Philon, de Grégoire le Thaumaturge, de saint Athanase, de plusieurs patriarches d'Alexandrie, de saint Cyrille, saint Grégoire de Nazianze, saint Basile, etc. — Dans les vie, viie et viiie siècles, beaucoup moins féconds que le ve, nous rencontrons les noms suivants : Moïse II, Abraham, Pierre, archevêque de la province de Sunik, grammairien et poëte; Kyrion, patriarche de Géorgie, le réformateur du calendrier arménien; Nersès le Moine, Komidas, Esnig le Prêtre, Gregoradur, Ananias de Schirag, Zacharias de Wakharschabad, Jean le Philosophe, Sion et plusieurs autres auteurs obscurs.

Au ixe siècle, l'Arménie, jusque-là tourmentée par ses troubles intérieurs et ses luttes extérieures, commença à jouir d'un peu de calme et de tranquillité, grâce à la sollicitude éclairée des princes Bagratides, qui montèrent sur le trône en 885. A l'exemple des savants hommes du ve siècle, les écrivains se remirent à étudier le grec et le syriaque. Zacharias a composé des homélies, des sermons, des lettres; Nana le Syrien, des commentaires sur l'Evangile de saint Jean. Citons encore Jean le médecin, Thomas Arzrouni, qui a écrit, à la prière de Kakig, une histoire divisée en cinq livres et contenant de précieux détails généalogiques sur les dynasties arméniennes.

Le xe siècle nous donne Samuel, abbé de Gamerdschazor; Ananias de Nareg, dont la plupart des nombreux travaux littéraires ne nous ont pas été conservés; Léon le prêtre, auteur d'une courte histoire de Mohammed et des califes; Grégoire, fils de Khosros, poëte célèbre qui a composé un recueil d'élégies sacrées contenant environ quatre-vingt-quinze morceaux remplis d'un sentiment profond et d'une véritable piété; Asolig ou Asolnig ou Assoghig, auteur d'une histoire d'Arménie, commençant avec les origines de l'Arménie et s'arrêtant à l'année 1004 de l'ère chrétienne.

Au xie siècle, les couvents fournissent à la littérature un nombreux contingent : Gregor Magistros, dont nous avons un recueil de lettres sur différents sujets politiques, historiques et philologiques, une grammaire, des œuvres en vers, parmi lesquelles on remarque un poëme d'environ mille vers qu'il composa en trois jours pour donner à un poëte arabe de ses amis, Manuscheh, un exemple de sa facilité; Ananias de Sanahin, Aristakes de Lastiwerd, Matthæus Erez, se sont également acquis, dans différents genres, une réputation justement méritée.

Le xiie siècle a produit : Stéphane le Jeune, Nersès Glaïetzi, qui, comme poëte, imita les Arabes, auxquels même il aurait emprunté la rime, et qui s'est rendu célèbre comme théologien et philologue; les docteurs Ignace et Sergius; Grégoire le Philosophe; Nersès de Lampron; Matthiero d'Urha; Mékhitar Koche, auteur d'un livre de fables, d'ouvrages de droit, de commentaires bibliques, etc.

Le xiiie siècle ne se tient pas à la hauteur de ceux qui l'ont précédé; cependant il serait injuste de ne pas au moins mentionner : Jean Vanagan; Wartan le Grand, auteur d'un livre de fables connu sous le nom de *Livre du renard;* Vartaped Cyriakus; Stéphan, qui a écrit l'histoire de la province de Sunik; le docteur Khatschadur; Guiragos de Candsag, etc.

Contrairement aux auteurs des siècles précédents, qui s'étaient attachés à faire connaître les ouvrages étrangers les plus purs et les plus classiques, les auteurs du xive siècle se mirent à traduire en arménien une foule de livres appartenant soit à la basse grécité, soit à la basse latinité. En outre, il s'était formé deux écoles différentes, les datéviens et les frères unis; ces disputes littéraires ne contribuèrent pas peu à perdre les saines traditions. Néanmoins, quoique généralement médiocres, les auteurs sont nombreux : Jean de Kanzag, Jean Golodig, Jacob le Traducteur, Nersès de Bali, *etc.*

Au xve siècle, la moyenne intellectuelle, au lieu de s'élever, ne fait que décroître. On voit alors Grégoire de Khlath, Jean-Baptiste Nakhach, Abraham et Arhakel, auteur de poésies passables; le médecin Amir-ed-Daoulát, qui mérite un peu plus d'estime que ses contemporains et se recommande à l'attention par ses connaissances dans les langues orientales, la médecine; il a composé une vaste encyclopédie traitant de l'histoire de la médecine, de la physiologie, de la pathologie, de la thérapeutique, etc.

Le xvie siècle est tout aussi stérile que les deux siècles précédents : le seul fait important qu'on y remarque est l'apparition de la première imprimerie arménienne établie en 1565, à Venise. Les quelques noms qu'on peut citer sont ceux du patriarche Grégoire d'Akhtamar, qui versifia en arménien, en persan et en turc; Etienne V, qui voyagea en Europe; Abgar qui fonda l'imprimerie arménienne et écrivit un livre sur les croyances et la liturgie arméniennes. Signalons aussi comme curiosité la traduction d'un roman français, intitulé : le *Chevalier Paris et la Belle Vienne*, qui fut faite en arménien, en 1581, et qui est conservée en manuscrit à la Bibliothèque impériale.

Au xviie siècle, un certain réveil se manifeste dans la littérature. De nombreux colléges se fondent, de nouvelles imprimeries arméniennes sont créées à Lemberg, à Paris, à Milan, dans le faubourg arménien d'Ispahan, à Livourne, à Amsterdam, à Marseille, à Constantinople, à Leipzig et à Padoue. Malheureusement, par ce contact intime avec l'Europe, la langue arménienne reçoit une foule d'ex-

pressions et de tournures étrangères qui la défigurent. Bien peu d'écrivains échappent à cette contagion. En 1603, Grégoire de Baiburt ou Baibert écrit une généalogie de l'empire turc, commençant à Osman et s'arrêtant à Sélim II; Nersès de Mog compose des poésies religieuses; Etienne le Polonais, Arhakel de Tauris, Jeremias Tchelebi, Jean Agob, Sergius, Siméon de Karhni, etc., se rendent célèbres à différents titres, ainsi que beaucoup d'autres sortis de l'école du patriarcat de Constantinople.

Enfin, de meilleurs temps sont arrivés. Le XVIII^e siècle revient aux saines traditions et aux fortes études, et entre cependant dans la voie des idées modernes. Parmi les colléges qui furent fondés à cette époque, il faut nommer en premier lieu l'école des mékhitaristes, fondée par l'abbé Mékhitar, en 1700, et transférée, en 1717, à Venise. En même temps s'établissaient sur le Liban deux couvents dont les moines s'occupaient avec ardeur d'étudier la littérature ancienne et de réformer la littérature moderne. Les imprimeries arméniennes se multiplient également; on en fonde de nouvelles à Londres, à Smyrne, à Madras, à Trieste, à Saint-Pétersbourg, à Astrakhan, etc. L'imprimerie de Venise, ainsi que le collége des mékhitaristes, est transportée dans l'île de Saint-Lazare, et redouble d'activité. Le fondateur de ce collége, l'abbé Mékhitar ou Mkhitar (le *Consolateur*), était né en 1696, à Sébaste, dans la Petite Arménie. Il contribua puissamment à imprimer à la littérature de son pays une direction nouvelle. Khatchadur Arhakel, qui vivait en même temps que lui, a laissé une grammaire arménienne, un choix de chants sacrés, un cours de théologie morale, différents sermons, un abrégé en vers de toutes les sciences mathématiques, un traité de rhétorique, et différents ouvrages ecclésiastiques. Peter de Tiflis, Jean Merkuss, Georges Mekhlaim, Sergius, Sarafokhlu, etc., continuent avec succès la tâche entreprise par leurs devanciers. La langue et la littérature de l'Arménie commencent à attirer l'attention de l'Europe savante. Jacob Villote, La Croze, Guillaume de Villefroy, Simon Bourdet en France, William et George Whiston en Angleterre, August Pfeifer, Jacob Schrœder en Allemagne, étudient avec succès cette mine féconde, et en font connaître les richesses ignorées jusqu'ici.

C'est aux patients et infatigables successeurs de Mékhitar que l'on doit cette régénération et cette renaissance des lettres arméniennes. Grâce à leurs efforts, se formèrent des élèves qui répondirent dignement à leurs soins, et continuèrent leurs travaux en leur donnant une nouvelle extension. Ils étudièrent les principales langues de l'Europe et de l'Orient, firent de nombreuses traductions de livres étrangers dans leur langue et réciproquement, publièrent une foule de livres destinés à faciliter l'étude de l'arménien, et épurèrent leur littérature en la retrempant au contact des chefs-d'œuvre étrangers. L'allemand, l'anglais, le français, l'italien, le grec, le latin, le russe, le turc, le persan, l'arabe leur devinrent familiers. Le système d'instruction fut aussi modifié et devint plus méthodique; le cercle des études s'agrandit, et toutes les branches des sciences furent cultivées avec un égal succès. De ces différentes écoles, toutes fondées sur le même modèle, sortirent des hommes distingués : Matthieu Karakachian, Ignace Khatchadur, auteur d'une histoire de l'Arménie et d'un martyrologe; Isaac d'Alep, auteur d'un traité de géométrie théorique et pratique; Etienne, qui cultiva avec succès les sciences naturelles; Tchamtchian qui publia une grammaire arménienne, une excellente histoire d'Arménie depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'an 1784, des commentaires sur les Psaumes; Akouz Kiuver, évêque de Sunik et abbé général de l'ordre des mékhitaristes, dont nous avons une géographie universelle, un cours de rhétorique arménienne, une biographie de Mékhitar, un traité historique sur l'Ancien et le Nouveau Testament; Emmanuel Tchakhchakhian, qui est auteur d'un dictionnaire italien-arménien-turc, et de traductions de l'*Enéide*, de la *Mort d'Abel*, du *Télémaque*, etc.

— PROSODIE ARMÉNIENNE. L'art de la poésie porte, en arménien, le nom de *mesure des lignes*, *mesure des chants*. La prosodie arménienne repose sur la quantité des syllabes et sur la rime. Le prince Grégoire Magistère attribue à l'influence arabe le perfectionnement des vers rimés. Chaque vers contient un certain nombre de pieds ou d'*ailes*, comme les nomment les Arméniens. Les vers se divisent en *membres*, qui se subdivisent eux-mêmes en hémistiches, marqués par un point de suspension. Les vers de cinq syllabes ne se partagent ordinairement pas en hémistiches. Ceux de six, de huit et de dix syllabes se décomposent en deux hémistiches contenant un nombre égal de syllabes. Dans ceux de sept syllabes, la césure peut être après la troisième ou la quatrième syllabe. Ceux de neuf, de onze et de douze contiennent trois hémistiches. On rencontre rarement des vers de plus de douze syllabes. — On distribue les vers dans les six catégories suivantes : 1° vers de désinences identiques; 2° de désinences pareilles; 3° de désinences dissemblables; 4° entrecoupés ou mixtes; 5° parisyllabiques; 6° imparisyllabiques. Les vers de désinences dissemblables et disparisyllabiques sont plutôt employés dans la poésie chantée que dans la poésie déclamée.

Les vers d'un usage presque général sont ceux de huit, de dix et de douze syllabes. Ceux de cinq et de sept sont plus particulièrement réservés aux chants; ceux de six aux épigrammes, aux épitaphes et aux épigraphes. Les Arméniens, comme les Arabes, ont écrit des poëmes monorimes; ainsi, l'histoire de la Bible de Saint-Nersès est composée de quatre mille *membres* ou *lignes*, se terminant presque toujours par le son *in*.

Les Arméniens connaissent les acrostiches, les tautogrammes, etc., et d'autres formes spéciales dont les dénominations mêmes donneront une idée : vers doublement rimés, triangulaires, quadrangulaires, rimés de plusieurs côtés, etc. Toute cette partie de la prosodie porte le nom d'*inventions poétiques accessoires*.

Les poëtes arméniens se permettent d'assez nombreuses licences grammaticales, qui leur facilitent beaucoup l'application de ces règles un peu compliquées.

Les principaux genres de poëmes sont les poëmes historiques, les descriptions de la création, les épithalames, les généthliaques, les chants *sur les tombeaux*, les élégies, les bouffonneries, les chants de triomphe, les odes ou chansons, les logogriphes et les improvisations. Les anciens auteurs arméniens connaissaient parfaitement la prosodie grecque et la manière exacte de lire ou plutôt de réciter Homère, Euripide, Ménandre, etc. Ils ont noté toutes les intonations au moyen des notes musicales arméniennes. Ils ont même créé plusieurs termes techniques à l'instar des noms grecs : chant rapiécé (rapsodie), chant sur un bouc (tragédie), chant des quartiers ou villages (comédie), etc.

— ARCHITECTURE, PEINTURE ET SCULPTURE ARMÉNIENNES. Les historiens nous apprennent que l'Arménie posséda, dès la plus haute antiquité, des cités florissantes ornées de temples et de palais magnifiques : Armaïs, petit-fils d'Haïg, le vainqueur de Nemrod, bâtit sur les bords de l'Araxe la ville d'Armavir, qui fut pendant longtemps la capitale de l'Arménie; Sémiramis, qui s'empara de ce pays, y fonda Sémiramocerte, appelée depuis Van, du nom d'un prince de la race d'Haïg; beaucoup plus tard, le roi Erovant éleva, près de l'Araxe, trois cités contiguës, dont l'une fut nommée Pakaram (le lieu des statues). Il reste bien peu de monuments de l'art arménien, qui remontent au delà du premier siècle de notre ère : un bas-relief taillé dans le roc au-dessus de la porte du château de Bayazid, et quelques ruines, près d'Armavir, portent le cachet de l'art persépolitain. Sous le règne des Arsacides, des villes importantes furent fondées en Arménie : celles de Sis et d'Anabarza ont conservé jusqu'à nos jours une partie de leurs remparts, dont la structure est des plus remarquables; l'appareil à bossage de ceux de Sis ne le cède point aux plus beaux ouvrages de l'architecture militaire de la Grèce. Le christianisme pénétra de bonne heure en Arménie et exerça une influence décisive sur les arts de cette contrée. Abgare, qui régnait à Edesse, écrivit, dit-on, à Jésus et voulut avoir son portrait; il dépêcha à cet effet Ananias (V. ce nom), un des peintres de sa cour; mais celui-ci ne put réussir à exécuter cette image; Jésus lui remit un linge, sur lequel il avait lui-même empreint sa face divine, et une lettre dont Jean Catholicos, l'historien de l'Arménie, nous a transmis le contenu. Toutefois, ce ne fut qu'au commencement du III^e siècle que le pays entier se convertit à la religion nouvelle. On ignore quel fut le style de l'art chrétien primitif en Arménie; mais tout porte à croire qu'il dut faire de nombreux emprunts à l'architecture byzantine, jusqu'au moment où l'influence arabe lui fit subir de profondes modifications. Lorsque la famille des Pagratides, appuyée par les califes Ommiades auxquels elle avait rendu des services, eut remplacé les Sassanides sur le trône d'Arménie, ce pays, jusqu'alors si éprouvé, entra dans une ère de prospérité, pendant laquelle il se couvrit d'églises et de monastères. C'est de cette époque que datent les monuments les plus intéressants de l'art arménien, qui soient parvenus jusqu'à nous, et en particulier ceux d'Ani, la capitale des Pagratides, qui n'est plus aujourd'hui qu'un amas de ruines. M. Ch. Texier, qui a publié sur l'*Arménie, la Perse et la Mésopotamie* un magnifique recueil d'études archéologiques, de plans et de dessins (2 vol. gr. in-fol.), a tracé le tableau suivant de cette cité déchue : « En entrant à Ani, on est frappé de l'aspect grandiose que présentent les mouvements du terrain, la ligne de montagnes qui borne l'horizon, la colline de la citadelle, et au premier plan une belle église qui rappelle dans sa forme les basiliques de Sienne et de Pise, construite et décorée avec un soin minutieux. Le fond du tableau est occupé par la citadelle; à droite s'élève une masse de ruines que les Arméniens appellent le palais de Nouschirawan. Des minarets, une mosquée, des bains et une multitude d'édifices religieux complètent l'ensemble des monuments de cette ville, qui portent presque tous des inscriptions en langue arménienne, d'une conservation parfaite. Sur le bord de la rivière Arpa-Tchaï, dont le cours sinueux forme, du côté de l'est, des accidents de terrain variés et pittoresques, s'élèvent plusieurs édifices, les uns consacrés au culte, les autres à la défense. Tout cela est petit de proportion, mais c'est appareillé avec tant de soin et couvert d'ornements si sagement ménagés et d'un style si original, qu'on peut à peine reconnaître dans ces monuments, qui tiennent du goût et de la délicatesse des Grecs, les conceptions d'un peuple qui, de nos jours, a perdu tout sentiment de l'art. » Mathieu d'Edesse dit qu'Ani renfermait mille *et une* églises, quand le sultan Alp-Arslan vint faire le siége de cette ville (1604); suivant Ibn-Alathir, l'historien arabe, le nombre de ces édifices s'élevait à plus de cinq cents. Tout en faisant la part de l'exagération naturelle aux Orientaux, on doit croire qu'Ani était à cette époque une cité des plus florissantes. Sa cathédrale, bâtie l'an 1010 par la reine Gadramie, femme de Kakig I^er, est encore en grande partie debout : c'est l'un des chefs-d'œuvre de l'architecture arménienne, et on peut la regarder comme le type de toutes les constructions religieuses élevées par la suite dans la même contrée; nous croyons, pour ce motif, devoir en donner une description succincte. Cet édifice se compose d'une nef coupée par une croisée et de deux bas-côtés. Sa plus grande longueur n'est que de 32 m. dans œuvre, et sa largeur de 20 m. Au centre de la croisée s'élève un dôme supporté par quatre piliers, composés d'un assemblage de fuseaux qui s'élèvent jusqu'à la hauteur de l'imposte et se pourtournent ensuite pour former un arc en tiers-point. Les arcs latéraux qui séparent la nef des bas-côtés affectent également la courbure ogivale; ils ont leur imposte à la moitié de la hauteur des grands piliers isolés, et les arcs-doubleaux viennent retomber sur des piliers engagés dont les fuseaux correspondent aux saillies et aux retraites des grands piliers. Le rond-point est formé par un hémicycle décoré de dix petites niches séparées les unes des autres par deux colonnettes accouplées. L'autel était placé, suivant le rit arménien, au milieu de cet hémicycle, que l'on fermait pendant la messe, au moment de la *secrète*, au moyen d'un rideau richement brodé et enrichi de pierres fines. A gauche et à droite de l'hémicycle s'ouvrent deux sacristies, dont l'une servait à serrer les évangiles, et l'autre les vases sacrés. Le style de la façade est bien d'accord avec la simplicité du plan; tout ornement superflu en a été banni; mais tandis que les colonnes accouplées et les arcs en ogive de l'intérieur sembleraient annoncer un monument du XIII^e siècle, cette façade accuse une date beaucoup plus ancienne. Elle est décorée de cinq arcades plein-cintre un peu surhaussées, que soutiennent de légères colonnes engagées. L'arcade du milieu se rapproche quelque peu de la forme ogivale; elle est percée d'un portail bas et cintré, dont l'archivolte est composée de moulures lourdes et nombreuses qui s'appuient sur des chapiteaux d'autres colonnettes. Trois fenêtres éclairent la nef : celle du milieu est de forme carrée, entourée d'un large encadrement; les deux fenêtres latérales, très-étroites, donnent à peine quelque jour aux bas-côtés. Les trois divisions de la nef sont indiquées extérieurement par un fronton qui suit l'inclinaison des voûtes et qui se raccorde avec le mur de refend de la croisée; il est éclairé par une fenêtre circulaire. Les façades latérales offrent le même style. A droite et à gauche de la porte, on remarque deux niches très-allongées ou plutôt deux espèces de trompes qui correspondent à des évidements dans les piliers engagés. La face postérieure présente le même ajustement; mais là il est plus motivé, en ce qu'il dégage le rond-point de l'hémicycle des deux sacristies latérales. La coupole, qui se dessine au dehors par une lanterne octogone, est détruite dans sa partie supérieure; mais les débris qui couvrent le sol ne laissent pas de doute sur la forme pyramidale qu'avait la toiture. Les couvertures de l'édifice sont formées de larges dalles de lave qui ont leurs bords relevés à angles droits comme les tuiles de marbre des temples grecs, et qui reposent sur des voûtes en maçonnerie. Cette absence de charpente, si remarquable dans les monuments d'architecture arménienne, explique comment ils ont pu se conserver jusqu'à nous, bien qu'abandonnés depuis plusieurs siècles. Les constructeurs arméniens ont, d'ailleurs, su faire un emploi très-intelligent des matériaux que leur offrait la contrée; les murs de la cathédrale d'Ani sont bâtis en laves rouges et noires variées avec goût; chacun des gros piliers de l'intérieur présente des assises alternativement noires et jaunes. Les rares sculptures qui décorent l'édifice sont faites en pierres volcaniques; ces pierres, dont il existe d'abondantes carrières dans la vallée supérieure de l'Arpa-Tchaï, se taillent facilement et ont la propriété de durcir à l'air. A l'exemple des Grecs, les Arméniens n'ont jamais placé, dans l'intérieur de leurs églises, de sculptures de ronde bosse : ils n'admettaient pour la représentation des sujets religieux que les bas-reliefs de très-peu de saillie et la peinture. Une église d'Ani, bâtie au bord de l'Arpa-Tchaï, dans le style de la métropole, mais avec des matériaux monochromes et sans l'emploi de l'ogive, a sa façade ornée de sculptures délicates représentant des oiseaux du pays, des coqs, des faisans, des vautours. Les murs de la nef et ceux du rond-point sont couverts de peintures à fresque qui rappellent l'art européen du XII^e au XIII^e siècle : les sujets sont empruntés, pour la plupart, à l'Ancien et au Nouveau Testament; une figure du Christ, assis sur un trône, occupe la coupole du dôme; elle est d'une couleur chaude et brillante. Les Arméniens paraissent avoir eu l'habitude constante de décorer leurs édifices de peintures murales; ils en plaçaient même fréquemment à l'extérieur. Dans une vallée voisine d'Ani, et toute remplie de tombeaux taillés dans le roc, à une certaine hauteur au-dessus du sol, se trouve une grande niche dans laquelle s'élevait sans doute un autel : elle est ornée d'une peinture représentant le Christ et la Vierge, qui, selon l'expression de M. Texier, produit un effet sublime dans ce lieu solitaire. Il est étonnant que ce tableau, encadré par des rochers menaçants et des eaux mugissantes, exposé aux injures de l'air et au fanatisme des Turcs, ait subsisté jusqu'à nos jours. Un monument funéraire des plus curieux se voit encore à Ani : c'est une réunion de petites chapelles circulaires ayant chacune une coupole et une toiture conique; l'appareil en est des plus ingénieux. Cet édifice est décoré de mosaïques formées de laves de différentes couleurs et représentant des rinceaux de feuillages qui entourent des croix composées elles-mêmes de fleurs de différentes espèces. — En général, ce qui distingue l'art arménien, à l'époque où furent élevés les édifices dont nous venons de parler, c'est le bon goût et la délicatesse des détails. « Le caractère timide du peuple, dit M. Ch. Texier, se trouve empreint dans toutes les compositions. Quelques-unes ne manquent pas d'élégance, mais toutes manquent de force et de sévérité. Le défaut capital des artistes arméniens est d'avoir méconnu ce qu'on peut appeler le sentiment des rapports, et de n'avoir pas su approprier les ornements aux masses qu'ils devaient décorer, d'où il résulte que l'aspect d'un édifice offre quelque chose de froid et de mesquin, sans que le jeu de la lumière et des ombres vienne donner de la valeur à de grandes surfaces, qui n'offrent, pour reposer l'œil, que des colonnettes sans relief... L'emploi des colonnes est très-restreint; elles sont ordinairement engagées et font fonction de pilastres. » Un des édifices de la ville d'Ani, où l'on trouve des colonnes isolées, est une mosquée qui a été construite dans le temps où les Arabes étaient maîtres de l'Arménie. C'est à la même époque que furent élevés, à Erzeroum, la grande mosquée Oulou-Djami et l'hospice (*imaret*) qui en dépend; le plan de ce dernier édifice est celui d'une nef d'église latine; deux étages d'arcades en ogive, soutenues par des colonnes de pierre, bordent une cour intérieure; les sculptures de la porte d'entrée, exécutées avec une grande finesse de ciseau, offrent tous les caprices de l'ornementation arabe. On voit à Diarbekir un monument beaucoup plus ancien, qui est également construit dans le style ogival : les Arméniens lui donnent le nom de palais de Tigrane, et rien ne s'oppose, dit M. Texier, à ce qu'il ait servi de demeure à ce prince. Le rez-de-chaussée est orné de colonnes dans le style romain, avec des chapiteaux corinthiens d'un travail assez correct; ces colonnes portent des arcades en ogives. L'ordre du premier étage est également un corinthien très-orné; les frises et les corniches sont faites dans les principes de l'art romain du IV^e siècle. L'ogive se trouve mêlée à toute cette architecture. Faut-il en conclure que cette forme d'arc est d'invention orientale? *Adhuc sub judice lis est.* Quant à l'arc surhaussé ou en fer à cheval, qu'on a l'habitude de regarder comme une invention des Sarrasins, qui l'importèrent en Occident, on le retrouve dans plusieurs édifices orientaux antérieurs à la naissance de Mahomet. Un des caractères distinctifs de l'architecture arménienne, et en particulier de l'architecture d'Ani, est d'offrir ces deux formes (l'ogive et le fer à cheval) concurremment avec le plein-cintre, à une époque où le style roman régnait seul en Occident.

Nous n'avons rien à dire de l'architecture arménienne contemporaine : c'est un mélange grossier de l'ancien style arménien et des styles turc et persan; le palais du pacha, à Bayazid, en est le spécimen le plus important. Quant aux constructions privées, elles sont des plus misérables. A Erzeroum, les familles se retirent pendant l'hiver dans une pièce unique et presque sans jour; le feu se fait au milieu de la chambre, et la fumée s'échappe par une fenêtre faite au plafond. Les autres pièces, disposées dans des corps de logis tout en bois, sont sans cheminée et ont rarement des vitres aux fenêtres.

ARMENINI (Giovanni-Battista), peintre et littérateur italien, né à Faenza. On croit qu'il eût pour maître Pierino del Vaga. Ses peintures sont extrêmement rares. La seule qu'ait conservée sa ville natale est une *Assomption*, tableau de grandes proportions. Cet artiste eût d'ailleurs, selon l'expression de Lanzi, plus de théorie que de pratique; il publia sur son art un traité intitulé : *Dei veri precetti della pittura, libri tre* (in-4°, Ravenne, 1587).

ARMÉNIQUE adj. (ar-mé-ni-ke — rad. *Arménie*). Géogr. Qui a rapport à l'Arménie ou à ses habitants. On dit plutôt ARMÉNIEN, IENNE.

ARMÉNISTE s. m. (ar-mé-ni-ste — rad. *Arménie*). Ling. Celui qui est versé dans la connaissance de l'arménien. Peu usité.

ARMÉNITE s. f. (ar-mé-ni-te — rad. *Arménie*). Minér. Nom donné anciennement à un carbonate de cuivre bleu, regardé comme une pierre précieuse originaire d'Arménie.

ARMÉNIUM s. m. (ar-mé-ni-omm). Couleur minérale d'un bleu tendre que les Romains

tiraient d'Arménie et qu'ils employaient dans leurs peintures les plus délicates et les plus fleuries (*floridi*), suivant l'expression de Pline.

ARMENTAIRE adj. (ar-man-tè-re — du lat. *armentarius;* formé de *armentum*, troupeau). Qui a rapport aux troupeaux de gros bétail.

— s. f. pl. Hist. nat. Famille de mouches qui s'attaquent de préférence aux grands quadrupèdes.

ARMENTEUX, EUSE adj. (ar-man-teu, eu-ze — du lat. *armentum*, troupeau). Qui possède, qui renferme de nombreux troupeaux de gros bétail : *Contrée* ARMENTEUSE. Peu usité.

ARMENTIÈRES, ch.-lieu de cant. (Nord); arrond. de Lille, sur la Lys ; hospice d'aliénés ; linge, toiles, dentelles, sucre indigène, distilleries ; pop. aggl. 8,290 hab. ; — pop. tot. 11,901 hab. La situation de cette ville, entre la France et la Belgique, l'a exposée pendant plusieurs siècles à toutes les calamités de la guerre : elle fut prise et incendiée par les Anglais en 1339 ; pillée par les Français en 1382, détruite par les calvinistes en 1566, occupée par les maréchaux de Gassion et de Rantzau en 1645, par l'archiduc Léopold en 1647, par les Français en 1667, et demeura à ces derniers par suite du traité d'Aix-la-Chapelle, en 1668. Lorsque Léopold, gouverneur des Pays-Bas, l'occupa en 1647, les Flamands firent ce calembour : « Les Français n'ont plus d'arme entière. »

ARMER v. a. ou tr. (ar-mé — du lat. *armare;* formé de *arma*, armes). Pourvoir, fournir d'armes : ARMER *des soldats.* ARMER *un régiment, une compagnie. Il y a dans cet arsenal de quoi* ARMER *cinquante mille hommes.* (Acad.) ARMER *la multitude, ce ne sera jamais constituer une armée.* (E. de Gir.) ‖ Mettre sur pied, réunir un corps d'armée : *Cet Etat peut* ARMER *cent mille hommes. Le Sénat aima mieux* ARMER *huit mille hommes que de racheter huit mille Romains.* (Boss.)

— Absol. Faire des préparatifs de guerre : *Toutes les puissances de l'Europe* ARMENT. (Acad.) *Les esclaves* ARMÈRENT *encore une fois dans la Sicile.* (Boss.)

. Si vous étiez crue,
L'Egypte pour Pompée *armerait* à sa vue.
CORNEILLE.

— Revêtir quelqu'un de ses armes :

. Tous deux, nous t'*armerons;*
Nous te voulons tous deux chausser tes éperons.
C. DELAVIGNE.

Ce jour, sa jeune épouse, en accusant le ciel,
En détestant la Ligue et ce combat mortel,
Arma son tendre amant, et, d'une main tremblante,
Attacha lentement sa cuirasse pesante.
VOLTAIRE.

‖ Couvrir d'une pièce d'armure, en parlant d'une partie du corps : *Il n'a pas besoin d'*ARMER *cette tête qu'il expose à tant de périls, Dieu lui est une armure plus assurée.* (Boss.) ‖ Munir d'une arme et plus particulièrement d'une arme offensive, en parlant du bras ou de la main : ARMER *ses bras de l'épée et du bouclier.* ARMEZ *vos mains du glaive vengeur.* Cette acception est poétique. ‖ Se dit de la chose même qui sert d'arme : *L'homme ne craindra plus l'aspect de l'homme, le fer homicide n'*ARMERA *plus sa main.* (Buff.)

— Par anal. Garnir d'armes, de tout ce qui peut servir d'armes ; mettre en état de défense : ARMER *une place, une citadelle.* ARMER *des remparts, des bastions.* ARMER *des tours, des parapets.* ‖ Garnir de pièces destinées à blesser ou à tuer : ARMER *une massue de pointes de fer. Les anciens* ARMAIENT *de faux acérées des chars qu'on lançait dans la mêlée.* ‖ Munir d'un objet destiné à rendre plus solide, à protéger : ARMER *un manche d'outil d'une virole de cuivre.* ARMER *une canne d'un bout de fer.* ARMER *une poutre d'un cercle de fer.* ‖ Munir, en parlant d'une partie du corps : ARMER *sa main d'un parapluie.* ARMER *son nez d'une paire de lunettes.*

Ma sœur du fil fatal *eût armé* votre main.
RACINE.

— Exciter, décider à la guerre ou au combat : *Les disputes de religion* ONT *souvent* ARMÉ *des peuples les uns contre les autres.* (Lav.) *La minorité de nos rois* AVAIT ARMÉ *jusqu'ici contre nous les nations jalouses de notre gloire.* (Mass.) *Le cardinal de Retz se vante d'*AVOIR *seul* ARMÉ *tout Paris dans cette journée.* (Volt.)

Je pourrais contre Achille *armer* Agamemnon.
RACINE.

Ma mère en sa faveur *arma* la Grèce entière.
RACINE.

Il saura par quels soins, tandis qu'à force ouverte
L'Europe conjurée *armait* pour notre perte
Mille peuples fougueux... J.-B. ROUSSEAU.

— Fig. Fortifier, prémunir : *La philosophie nous* ARME *contre la pauvreté.* (La Bruy.) *Je fais son bien dans l'avenir, en l'*ARMANT *contre les maux qu'il doit supporter.* (J.-J. Rouss.) *On peut* ARMER *les grandes passions contre elles-mêmes.* (J.-J. Rouss.)

Il faut d'un noble orgueil *armer* votre courage.
RACINE.

J'*arme* contre mes sens une froide raison.
C. DELAVIGNE.

‖ Fournir des moyens d'action que l'on considère métaphoriquement comme des armes :

L'ardeur de se montrer et non pas de médire
Arma la vérité du vers de la satire. BOILEAU.

‖ Soulever, envenimer, irriter, mettre en opposition : *Ses vices* ONT ARMÉ *tous les honnêtes gens contre lui.* (Acad.) *C'est l'amour de la propriété qui* ARME *le voleur contre le droit de la propriété.* (J. Simon.)

Et qu'ont donc fait mes vers de si pernicieux
Pour *armer* contre moi tant d'auteurs furieux?
BOILEAU.

— La Fontaine a employé pittoresquement ce mot dans le sens d'Orner, de munir de tout ce qui est nécessaire pour le combat amoureux :

Elle était fille à bien *armer* un lit.

— *Armer quelqu'un de toutes pièces, l'armer de pied en cap,* Le munir, le couvrir d'armes de toute espèce. ‖ Fig. : *Voilà des objets de toilette pour* ARMER *un million de belles* DE TOUTES PIÈCES. (La Font.)

— *Armer un fusil, une carabine, un pistolet,* Bander, tendre le ressort qui met le chien en état de s'abattre et faire partir le coup : *Fort alarmé de ce manége, j'*ARMAI *silencieusement ma* CARABINE. (E. Sue.)

Il *arma* son *fusil* pour un double trépas.
LAMARTINE.

‖ On dit, dans le même sens, *Armer le chien, la batterie d'un fusil, d'une carabine, d'un pistolet.* ‖ *Armer un canon,* Y mettre le boulet. ‖ *Armer ses ongles, ses griffes,* Les aiguiser. Se dit en parlant de certains animaux : *Un lion qui* ARME SES ONGLES. *Le chat* ARME *fréquemment* SES GRIFFES.

— Mar. *Armer un vaisseau,* En faire l'armement, l'équiper, le munir de tout ce qu'il faut pour prendre la mer : *Il* ARMA UN CORSAIRE *contre les Anglais.* (Mignet.) ‖ *Armer une embarcation,* Y faire descendre les hommes qui doivent la monter. ‖ *Armer les avirons,* Les établir, les fixer sur le bord de l'embarcation, à la place qu'ils occupent lorsqu'on les manœuvre. ‖ *Armer en guerre, en course,* Equiper des vaisseaux pour combattre, c'est-à-dire, outre les vivres, les pourvoir de soldats, d'artillerie, d'armes, etc. ‖ *Armer en marchandises,* Charger un ou plusieurs vaisseaux d'objets propres à la vente, et leur donner seulement assez d'hommes d'équipage pour naviguer et de canons pour défendre la cargaison. ‖ *Armer en flûte,* Décharger un navire de guerre de son artillerie pour le faire servir au transport des troupes ou des munitions.

— Manég. *Cheval qui arme ses lèvres,* Cheval qui couvre les barres avec ses lèvres, ce qui rend l'appui du mors trop ferme. ‖ Absol. *Armer,* en parlant du cheval, Se défendre contre l'effet du mors, soit en tendant l'encolure et portant le nez au vent, soit en l'abaissant pour s'encapuchonner.

— Fauconn. *Armer l'oiseau,* Lui attacher des sonnettes aux pieds. ‖ *Armer les cures de l'oiseau,* Mêler un peu de chair aux remèdes qu'on lui donne, pour l'engager à les prendre.

— Blas. *Armer un écusson,* En figurer les armes.

— Hist. *Armer chevalier,* Recevoir, avec les cérémonies d'usage, dans l'ordre de la chevalerie : *Don Quichotte* ARMA CHEVALIER *son écuyer Sancho Pança.*

— Mus. *Armer la clef,* Mettre à la clef les dièses et les bémols nécessaires pour indiquer le ton.

— Phys. *Armer l'aimant,* L'entourer d'une plaque de fer doux, afin d'en conserver ou d'en augmenter la puissance.

— Techn. Dans les forges, Acérer, garnir d'acier. ‖ *Armer un fourneau de mine,* En couvrir le coffre avec de gros madriers, quand on l'a chargé de poudre.

— Hortic. *Armer un arbre,* Entourer la tige d'épines, ou d'un appareil en bois ou en fer, pour le préserver des chocs et de toute espèce d'atteintes.

S'armer, v. pr. Se munir d'armes ou de tout objet pouvant en tenir lieu : S'ARMER *d'un sabre, d'une épée.* S'ARMER *d'un fusil, d'un pistolet.* S'ARMER *d'une faux, d'une fourche, d'un bâton. Ils* S'ARMÈRENT *de pierres, de cailloux.*

Arme-toi de fer et de flamme. L. RACINE.

Chacun *s'arme* au hasard du livre qu'il rencontre.
BOILEAU.

De sa chaîne elle *s'est armée*
Pour en frapper ses oppresseurs.
C. DELAVIGNE.

— Prendre les armes pour entrer en campagne, pour faire la guerre : *Tout le pays* S'ARMA *pour se défendre.* (Vaugel.) *Les rois* S'ARMERONT *contre lui.* (Pasc.) *Toutes les familles* S'ARMERAIENT *les unes contre les autres.* (Fén.) *C'est la destinée de la maison de Charlemagne, que les enfants* S'ARMENT *contre leurs pères.* (Volt.)

Voilà donc quels vengeurs *s'arment* pour ta querelle!
RACINE.

Arme-toi, Dieu t'appelle à sauver la patrie!
C. DELAVIGNE.

De ta gloire animé, lui seul, de tant de rois,
S'arme pour ta querelle et combat pour tes droits.
RACINE.

— *S'armer jusqu'aux dents,* ou *de pied en cap, s'armer de toutes pièces,* Se munir d'armes de toute espèce.

— Par ext. Prendre parti : *Tous ceux qui étaient jaloux de ses succès* S'ARMÈRENT *contre lui. Ils* SE SONT *tous* ARMÉS *contre ma comédie avec une fureur épouvantable.* (Volt.) *Pour un intérêt que l'usurpation se concilie, dix* S'ARMENT *contre elle.* (B. Const.)

En vain votre douleur *s'arme* contre ma gloire :
Jamais on ne m'a vu dérober la victoire.
RACINE.

Je sais que descendu de ce sang malheureux,
Une éternelle haine a dû *m'armer* contre eux.
RACINE.

— Particulièrem. Tirer avantage :

Comblé de tant d'honneurs, ce perfide que j'aime,
De mes propres bienfaits *s'arme* contre moi-même.
CRÉBILLON.

— Par anal. Se précautionner contre ce qui peut incommoder ou nuire, se munir de ce qui peut être utile : S'ARMER *contre le froid, contre la pluie.* S'ARMER *d'un manteau, d'un parapluie.* S'ARMER *d'un flambeau.*

J'ai pris soin de *m'armer* contre tous les poisons.
RACINE.

— Se parer dans quelque intention de plaire, de faire des conquêtes : S'ARMER *de ses plus beaux atours. La marquise, qui tenait à paraître jeune et belle,* S'ARMA *d'une toilette comme savent en faire ces sortes de femmes.* (Balz.) ‖ Composer son extérieur dans le même but : S'ARMER *de tous ses avantages.* S'ARMER *de regards assassins.* S'ARMER *d'un charmant sourire.*

— Poétiq. En parlant de la Divinité, du ciel, etc. : *L'Eternel* S'ARMA *de la foudre vengeresse. Le ciel* S'ARMA *de feux et d'éclairs qui semblaient tomber sur la terre.* (Fén.)

Le Seigneur a daigné parler;
Mais ce qu'à son prophète il vient de révéler,
Qui pourra nous le faire entendre?
S'arme-t-il pour nous défendre,
S'arme-t-il pour nous accabler? RACINE.

— Fig. Se fortifier, se prémunir : S'ARMER *de courage.* S'ARMER *de patience, de résignation.* S'ARMER *de philosophie.* S'ARMER *contre l'adversité, contre les coups du sort. Le peuple* S'ÉTAIT ARMÉ *de résolution. Outré des propos sans mesure que je tenais sur lui, il* S'ARMA *de toile cirée et de silence pour les laisser glisser.* (St-Sim.) ARME-TOI *de courage contre toi-même.* (Fén.) *Faites comme moi,* ARMEZ-VOUS *de constance.* (J.-J. Rouss.) *Les femmes ne sont jamais plus fortes que quand elles* S'ARMENT *de leur faiblesse.* (Mme Du Deff.) *Il faut vous* ARMER *d'une résolution sans lassitude.* (Cormen.) *Il* S'ARME *de tous les souvenirs d'enfance, de toutes les traditions héréditaires, du besoin de croire et d'espérer.* (Ste-Beuve.)

Armez-vous de vertu, vous en avez besoin.
ROTROU.

Armez-vous de constance, et montrez-vous ma sœur.
CORNEILLE.

Il *s'arme*, en ce besoin, de générosité.
CORNEILLE.

Armez-vous d'un courage et d'une foi nouvelle.
RACINE.

Ne crains rien; *arme-toi* de résolution.
REGNARD.

Armons-nous de courage, et nous ferons trembler
Ceux dont les lâchetés pensent nous accabler.
CORNEILLE.

Il aiguisait son bec, battait l'air de ses flancs,
Et, s'exerçant contre les vents,
S'armait d'une jalouse rage. LA FONTAINE.

— Relig. *S'armer du signe de la croix,* Se prémunir, par un signe de croix, contre les attaques du démon ou de la chair. ‖ On dit, dans un sens analogue, *S'armer de la prière.*

— Manég. *S'armer contre le mors,* Se dit d'un cheval qui place sa langue de manière à empêcher l'effet du mors. ‖ *S'armer contre son cavalier,* Ne pas obéir à la main, résister aux aides et aux châtiments.

— **Antonyme.** Désarmer.

ARMERET s. m. (ar-me-rè — rad. *armer*). Syn. de *armet.*

ARMÉRIACÉ, ÉE adj. (ar-mé-ri-a-sé — rad. *armérie*). Bot. Qui ressemble à l'armérie.

— s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre armérie. Syn. de *plumbaginées.*

ARMÉRIE s. f. (ar-mé-rî — du celt. *al mor,* au bord de la mer ; allusion à la prédilection de l'une des espèces pour les plages maritimes). Bot. Genre de plantes de la famille des plumbaginées : *L'*ARMÉRIE *est très-employée pour former des bordures dans les jardins, où on la connaît sous le nom de* gazon d'Olympe. (Focillon.)

— **Encycl.** Le genre *armérie* se distingue par les caractères suivants : feuilles radicales gazonnantes ; fleurs pédicellées, réunies en capitules enveloppés à leur base de folioles scarieuses, imbriquées, dont les extérieures sont renversées sur le pédoncule ; calice infundibuliforme, plissé à cinq dents, à limbe membraneux ; corolle à cinq pétales onguiculés, un peu soudés entre eux inférieurement ; cinq étamines opposées aux pétales et insérées à leur base ; cinq styles distincts ; fruit capsulaire, indéhiscent, monosperme.

Les principales espèces sont l'*armérie commune*, et l'*armérie plantain.* — L'*armérie commune*, décrite aussi sous le nom de *statice armérie*, et vulgairement connue sous celui de *gazon d'Olympe*, est une herbe vivace à feuilles nombreuses, étroites, linéaires, uninervées, rapprochées en un gazon compacte ; à pédoncules floraux de un à trois décimètres, dressés, cylindriques ; à fleurs rouges, roses ou blanches, en capitules hémisphériques. Elle fleurit de mai à juillet et croît spontanément dans les terrains sablonneux ; on la cultive en bordures dans la plupart de nos parterres. — L'*armérie plantain*, décrite aussi sous le nom de *statice à feuilles de plantain*, a les feuilles allongées, pointues, glabres, membraneuses sur les bords et recourbées, les pédoncules floraux roides, glabres, longs de deux à huit décimètres, les fleurs d'un rose clair, en capitules globuleux et denses. On la trouve dans les lieux sablonneux, les alluvions, etc.

ARMERIE s. f. (ar-me-rî — rad. *armer*). Au moyen âge, Salle, galerie où les seigneurs châtelains renfermaient leurs armes.

ARMET s. m. (ar-mè — rad. *arme*). Armur. Casque de cavalerie, usité depuis la seconde moitié du XVe siècle jusqu'au commencement du XVIIe : *Un Guesclin, un Clisson, un Foix, un Boucicaut, qui tous ont porté l'*ARMET *et endossé la cuirasse.* (La Bruy.)

Je vis de votre *armet* la visière baissée.
MAIRET.

— S'est dit par ext. pour La tête, le cerveau :

Quand l'humeur ou le vin leur barbouille l'*armet*,
L'une se plaint des reins et l'autre d'un cautère.
RÉGNIER.

— Mar. Ensemble des ancres et des amarres d'un bâtiment sur rade. On dit d'un bâtiment qu'il est bien sur son *armet*, lorsqu'il présente le bout au vent et qu'il ne fatigue pas.

— **Homonymes.** Armais, armait, armaient (du verbe *armer*).

— **Encycl.** L'*armet* est le casque le plus parfait de l'ancienne panoplie, la coiffure qui semble remplir le mieux toutes les conditions de l'équipement militaire qui a précédé celui de nos jours. Il fut imaginé vers 1460. A partir de cette époque, il varia beaucoup, quant à ses dispositions de détail, mais il présenta toujours les parties suivantes : le *timbre* ou *tymbon*, le *mézail*, la *bavière* et le *gorgerin* (V. ces mots). L'*armet* est le casque de tous les hommes d'armes de la fin du XVe siècle et de tout le XVIe. A la même époque on imagina, pour les fantassins, un casque léger, appelé *petit armet*, qui ressemblait à un bonnet pointu et était muni de rebords, tantôt plats, tantôt abaissés.

ARMET DE MAMBRIN. V. MAMBRIN.

ARMFELDT (Charles-Gustave, baron D'), général suédois, né en 1666, mort en 1736. Il prit une part brillante aux exploits de Charles XII, combattit en Finlande contre les Russes, après le désastre de Pultawa, et fut un de ceux qui firent alors les plus généreux efforts pour réparer les malheurs de leur patrie. Dans la suite, il fit une expédition en Norvége, où une grande partie de son armée périt de froid et de faim.

ARMFELDT (Gustave-Maurice, comte D'), général suédois, arrière-petit-fils du précédent, né en 1757, mort en 1814. Ami et compagnon de Gustave III, il le servit avec dévouement, fut désigné par lui comme membre d'un conseil de régence pendant la minorité de Gustave IV. Mais le duc de Sudermanie, déjà investi de la tutelle du jeune prince par un testament antérieur, éloigna Armfeldt en le nommant ambassadeur à Naples, et le fit condamner en son absence sous la fausse accusation de trahison. Réintégré dans ses dignités par Gustave IV, il combattit en Poméranie contre les Français (1805), devint, comme Finlandais, sujet russe, lorsque la Finlande eut passé sous la domination russe, fut comblé de dignités par l'empereur Alexandre, qui le mit à la tête d'une diplomatie occulte destinée à seconder les projets de ce souverain contre la France, fit la campagne de 1812, et mourut président des affaires de Finlande.

ARMICLAUSA s. f. (ar-mi-klo-za — du lat. *arma*, armes, et *clausus*, part. pass. de *claudere*, fermer, recouvrir). Antiq. Genre de tunique assez courte, fendue par devant et par derrière à partir de la ceinture, et que les Romains portaient par-dessus la cuirasse.

ARMIDE s. f. (ar-mi-de — n. pr.). Nom donné, par antonomase, à une femme qui réunit l'art de séduire à la beauté et aux grâces : *C'est une* ARMIDE, *une véritable* ARMIDE.

Vole au grand jour, porte tes yeux avides
Dans ces jardins peuplés de nos *Armides.*
BERNARD.

ARMIDE, une des plus séduisantes héroïnes de la *Jérusalem délivrée.* Comme l'Alcine de l'Arioste, l'Armide du Tasse est un souvenir de la Circé d'Homère ; mais le poëte a su lui donner un caractère particulier qui en a fait une véritable création. Circé représente plutôt la débauche abrutissante, Alcine la volupté, Armide la coquetterie, mais la coquetterie unie aux charmes les plus irrésistibles. Sa beauté fascinatrice a séduit Renaud, qu'elle retient loin de l'armée des croisés, dans ses jardins fantastiques, où l'Achille chrétien oublie un moment sa gloire et ses hautes destinées.

Le sujet si poétique d'Armide a été mis plusieurs fois sur la scène lyrique. V. ci-après.

Une *Armide* est aujourd'hui une femme qui séduit, qui fascine par ses charmes enchanteurs :

« Je ne veux point vous faire meilleure que vous n'êtes ; l'impression que vous produisez, vous la sentez vous-même ; vous vous enivrez des parfums que l'on brûle à vos pieds. Vous êtes ange en beaucoup de choses ; mais vous

êtes femme en quelques-unes..... Vous étiez primitivement une Antigone dont on a voulu, à toute force, faire une *Armide.* On y a mal réussi : nul ne peut mentir à sa propre nature. »

BALLANCHE, *à madame Récamier.*

« Une nièce de curé! excusez du peu; c'est par là que monsieur débute? Recevez mes compliments. Et, dites-moi, Roger, sans indiscrétion, peut-on savoir où vous en êtes avec votre *Armide* de sacristie? »

J. SANDEAU.

— **Allus. littér. Jardins d'Armide,** Allusion aux jardins enchanteurs dans lesquels Armide retenait le beau Renaud loin de l'armée des croisés :

« Marion ne s'enivra pas longtemps à la coupe dorée de la jeunesse; elle ne fit qu'un tour de valse dans le tourbillon des belles années. Elle transforma l'Opéra-Comique en *jardin d'Armide;* elle fut assiégée par tous les Renauds de la cour, de l'armée et de la ville; mais elle eut des amants et point d'amour. »

ARSÈNE HOUSSAYE.

« N'est-ce pas un spectacle curieux et triste que ces deux amants (Voltaire et Mme du Châtelet), ne trouvant rien de plus beau que de se disputer sur des points de physique et de métaphysique, quand le ciel leur souriait et leur parlait d'amour par la voix des roses et des oiseaux, dans un château qui était presque un *jardin d'Armide?* Leur amour n'avait rien du charme pastoral : tendre çà et là, il était le plus souvent plein de bourrasques. »

ARSÈNE HOUSSAYE.

« Nous ne faisions que de partir, et il faut l'avoir éprouvé pour savoir combien la nature a de charmes pendant vingt-quatre heures, quand on voyage avec sa maîtresse. A Nangis, nouvelle station. Cette allée solitaire de vieux arbres, qui circule autour de ses fossés, ferait envie aux *jardins d'Armide.* »

CH. NODIER.

« Ces idylles court-vêtues, qui ont scandalisé même la cour de Marly, chose incroyable! cette suite infinie d'emblèmes, devises, armoiries empruntées à la Fable; ces quatrains à double sens, gravés sur tous les hêtres de ces *jardins d'Armide;* ces déclarations au demi-jour, ces jets dont l'eau ambrée retombe, en chantant, dans la nacre aux perles brillantes... en un mot, le spectacle fou de cet *art d'aimer* tenait Louison émue, attentive et curieuse à ces vertiges de l'âme, de l'esprit et des sens. »

J. JANIN.

— **Allus. littér. Palais d'Armide,** allusion au palais enchanté dans lequel Armide retenait le brave Renaud :

« La solitude, pour les gens frivoles, est un vaste désert; pour l'homme de génie, c'est le *palais enchanté d'Armide.* »

Curiosités de la littérature.

« Puissiez-vous jouir sans discontinuation d'une santé ferme et vigoureuse; puissiez-vous, plus philosophe que vous n'êtes, préférer la solitude de Charlottenbourg aux charmes du *palais d'Armide* que vous habitez; puissiez-vous être le plus heureux des mortels, comme vous en êtes le plus aimable! Ce sont les souhaits que vous fait un ancien ami du fond de son cœur! »

FRÉDÉRIC II *à Voltaire.*

« Le moment où l'on perd les illusions, les passions de la jeunesse, laisse souvent des regrets; mais quelquefois on hait le prestige qui nous a trompé. C'est *Armide* qui brûle et détruit le *palais* où elle fut enchantée. »

CHAMFORT.

« Ce qu'on appelle les *mascarades du palais Cardinal*, cette résurrection des temps passés, ces modes d'autrefois, remises en lumière, ces Valois et ces Carlovingiens un instant ressuscités... tout ce que peut faire le jeune roi, maître de sa personne et de son royaume, c'est de lutter avec ces magnificences au milieu de ce *palais d'Armide*, où règnent en souveraines les beautés de la cour. »

J. JANIN.

« L'Eglise a compris que le poëme de *Jocelyn* était au moins aussi dangereux par ses qualités que par ses défauts; que ce mélange du sacré et du profane était un péril de plus; que la croix de Jésus-Christ, plantée sur cette espèce de *palais d'Armide*, empêcherait les meilleurs esprits de se tenir en garde contre ses dangereux enchantements. »

A. NETTEMENT.

— **Allus. littér. Enchantements d'Armide,** allusion aux moyens magiques mis en usage par Armide pour fixer Renaud auprès d'elle :

« La plus terrible des passions conduit ses pas dans une route en apparence semée de fleurs; par un pouvoir fantastique, elle lui fait voir, au bout de cette fatale carrière, les portes du temple du bonheur ouvertes pour le recevoir; elle lui montre sa place marquée à côté de l'objet de sa passion funeste; *c'est Armide qui conduit Renaud dans une île enchantée*, qui le retient éloigné de ses guerriers, de son devoir et de sa gloire, et qui, en l'entourant de guirlandes, l'enlace dans des chaînes dont bientôt il sentira tout le poids. »

LACÉPÈDE.

Je l'aime!
Son calme, sa pâleur et sa mélancolie,
Cette sévérité, froide comme la mort,
Sa vertu dont tu ris, tout m'a charmé d'abord.
Moi qui, sans me griser, *bois les philtres d'Armide*,
Je me sentis, près d'elle, un écolier timide,
Et son dédain muet fut une âpre liqueur,
Dont la première goutte a réveillé mon cœur!

L. BOUILHET.

Armide et Renaud, tragédie lyrique en cinq actes, paroles de Quinault, musique de Lulli, représentée pour la première fois, à l'Opéra, le 15 février 1686. Le style de la pièce est élégant; les situations intéressent; l'allégorie s'y développe en inventions agréables. L'exposition est très-belle : Armide est plongée dans une sombre tristesse; deux confidentes lui vantent sa gloire et lui rappellent ses succès dans le camp de Godefroi, où les plus vaillants guerriers sont tombés en sa puissance. Mais elle reste insensible à ces froides consolations; elle ne *triomphe pas du plus vaillant de tous.* Viennent ensuite des morceaux admirables et des traits sublimes, qui rappellent presque le grandiose cornélien :

Le vainqueur de Renaud, si quelqu'un le peut être,
Sera digne de moi.

Puis, le monologue si connu :

Enfin, il est en ma puissance, etc.

Le rôle d'Armide est le seul qui se prête aux développements de la passion tragique, comme dans la scène où Renaud se sépare d'Armide. L'auteur y suit de près Virgile, son modèle. Armide fait ressortir son caractère altier, lorsque, maîtresse du sort de Renaud, elle s'indigne d'être obligée de s'avouer que le héros ne doit qu'à ses enchantements tout l'amour qu'il lui montre. Dans cette pensée humiliante, elle voudrait le haïr et appelle la Haine à son secours. De là une magnifique allégorie, qui produisait un grand effet sur la scène. Cette pièce présente cependant un défaut capital : le quatrième acte y forme un épisode, une digression, qui ralentit l'action, pour donner plus de place à la danse et à la mise en scène. L'auteur s'y inspire du Tasse, faisant revenir Renaud à lui-même, à la seule vue du bouclier de diamant qui lui montre l'état d'énervement où il est tombé. Cette idée ingénieuse, excellente dans une épopée, aurait dû être remplacée au théâtre par les luttes intérieures d'un jeune héros qui hésite entre l'amour et la gloire.

Ce fut par l'opéra d'*Armide* que Quinault termina sa carrière de poëte lyrique. Il eut, comme Racine, l'avantage de finir par son chef-d'œuvre. Le second acte est des plus saisissants; Armide, prête à poignarder Renaud endormi, récite un monologue admirable; et, bien que Boileau ait dit que les vers de Quinault étaient des

... Lieux communs de morale lubrique
Que Lulli réchauffa du feu de la musique,

on s'accorde généralement à rendre justice au poëte. Le quatrième acte est un chef-d'œuvre et suffirait seul à mettre tout l'ouvrage au premier rang; il fut également le triomphe de Quinault, de Lulli, et de Mlle Le Rochois, l'actrice chargée du rôle d'Armide. On raconte que le musicien obligea le poëte à le refaire jusqu'à cinq fois. Soit par ce motif, soit, comme on l'a dit, par des scrupules religieux, il est certain que Quinault se dégoûta du théâtre, et que, quelques instances que lui fît Lulli, il dit adieu pour toujours à la scène.

Le poëme d'*Armide* est un de ceux que Lulli a traités avec le plus de bonheur. Jamais ouvrage de musique n'avait obtenu jusque-là une telle vogue, car il fut représenté pendant quatre-vingts ans avec un égal succès. Et pourtant, la première représentation avait été froidement accueillie. La cour s'était abstenue d'y assister, et le public courtisan, croyant à quelque disgrâce du musicien, n'osa point manifester son opinion sur l'œuvre nouvelle. Le prologue, tout à la louange du roi, comme le voulait l'usage, fut seul couvert d'applaudissements; le chœur si gracieux

Dès qu'on le voit paraître,
De quel cœur n'est-il pas le maître?

pouvait, sans compromettre personne, être bien reçu. Mais le prologue terminé, les marques d'approbation cessèrent.

La fameuse Mlle Le Rochois, qui jouait le rôle d'Armide, était très-petite et d'une figure assez commune. Elle paraissait, dans le premier acte, entre les deux actrices les plus belles et de la plus riche taille qu'on eût encore vues au théâtre, Mlles Moreau et Desmâtins, qui lui servaient de confidentes. Mais aussitôt que Mlle Le Rochois ouvrait les bras, et qu'elle levait la tête d'un air fier et irrité, en s'écriant :

Je ne triomphe pas du plus vaillant de tous :
L'indomptable Renaud échappe à mon courroux,

la réalité faisait place à l'illusion, et les deux confidentes étaient entièrement éclipsées; on ne voyait plus que la grande actrice sur le théâtre, qu'à elle seule elle paraissait remplir. Mais c'est surtout dans la cinquième scène du second acte, quand elle levait le poignard, prête à percer le sein de Renaud endormi sur un lit de verdure, que le ravissement était à son comble. La fureur l'animait à l'aspect de l'infidèle; puis l'amour s'emparait de son cœur, et ces deux sentiments l'agitaient tour à tour; mais la pitié, la tendresse l'emportaient à la fin, et l'amour restait vainqueur. Alors, que de mouvements, que d'expressions différentes dans les yeux et le visage d'Armide, pendant ce long monologue, qui commence par ces deux vers :

Enfin, il est en ma puissance
Ce fatal ennemi, ce superbe vainqueur!

On voyait tous les spectateurs immobiles, saisis de frayeur, jusqu'à ce que l'air de violon qui termine la scène leur permît enfin de respirer. Cependant, à cette première représentation, aucun applaudissement n'osa éclater. Lulli, désolé, crut s'être trompé. Qu'on juge de l'état où il se trouvait en voyant s'écouler silencieusement la foule, lui qui, de son propre aveu, aurait tué l'homme qui lui aurait dit que la musique d'*Armide* était mauvaise. En effet, les airs de ballet offrent des rhythmes vraiment originaux, auxquels la célèbre Camargo devait prêter plus tard tant de grâce et de légèreté. Plusieurs des airs d'*Armide* figurent avec honneur dans les répertoires classiques, entre autres la mélodie gracieuse : *La chaîne de l'hymen m'étonne*, et le récitatif empreint d'une belle expression tragique : *Le perfide Renaud me fuit; tout perfide qu'il est, mon lâche cœur le suit.*

Le lendemain de cette chute imméritée, Lulli fit jouer pour lui seul son opéra. Cette singularité fut rapportée à Louis XIV, qui jugea que, puisque Lulli trouvait l'ouvrage bon, il devait l'être effectivement, et il en ordonna une nouvelle exécution. Alors la cour et la ville applaudirent, et *Armide* obtint un succès prodigieux. Cette circonstance, mentionnée dans quelques ouvrages spéciaux et dans les mémoires du temps, a fourni le sujet d'une jolie nouvelle intitulée le *Musicien du roi*, par M. Alfred Deberle.

Le poëme de Quinault a inspiré plusieurs partitions, dont la plus célèbre est celle de Gluck (V. ci-après). Il en est une que nous rappellerons seulement pour mémoire, et qui est due au savant naturaliste Lacépède.

Quelques anecdotes, plus ou moins authentiques, se rattachent à cet opéra célèbre : une actrice représentait Armide éprise d'un feu violent pour l'infidèle Renaud; mais elle ne mettait point dans son rôle la passion qu'il exigeait. Une de ses amies voulant lui faire jouer ce personnage avec succès, lui donna plusieurs leçons, qui ne produisirent point l'effet désiré. Enfin, un jour cette amie lui dit : « Ce que je vous demande est-il si difficile? Mettez-vous à la place de l'amante trahie. Si vous étiez abandonnée d'un homme que vous aimeriez tendrement, ne seriez-vous pas pénétrée d'une vive douleur? Ne chercheriez-vous point... — Moi, répondit l'actrice, je chercherais les moyens d'avoir au plus tôt un autre amant. »

La première fois que le maréchal de Villars vint à l'Opéra, après la campagne de Denain, en 1712, Mlle Antier, qui remplissait le rôle de la Gloire, dans le prologue d'*Armide*, alla dans sa loge lui offrir une couronne de laurier. Le lendemain, elle recevait du maréchal une magnifique tabatière en or. Cet incident se renouvela pour le maréchal de Saxe, après la victoire de Fontenoy. Lorsqu'il parut à l'Opéra, Mlle de Metz, nièce de Mlle Antier, lui offrit également une couronne de laurier, que la modestie de l'illustre maréchal ne lui permit d'accepter qu'avec peine. Le lendemain, il envoya à l'actrice pour plus de dix mille francs de pierreries, que, dit méchamment la chronique, il lui fit bien gagner hors du spectacle.

Armide, opéra en cinq actes de Gluck et l'un de ses principaux ouvrages, représenté le 3 mars 1777 à l'Académie royale de musique. Le sujet d'Armide ne pouvait guère être accepté par le public sans les paroles de Quinault, que Lulli avait mises en musique un siècle auparavant, et qui, d'ailleurs, se prêtaient merveilleusement au travail de la composition musicale. Aussi Gluck les conserva-t-il en les traitant selon la nature de son génie, et en usant des ressources que les progrès de l'art mettaient à sa disposition. Il fit un chef-d'œuvre. Quoique cet ouvrage fût représenté au moment le plus vif de la querelle des gluckistes et des piccinistes, le succès alla toujours croissant et devint un véritable enthousiasme. Il y a dans la partition d'*Armide* une grâce voluptueuse et une peinture des sentiments tendres, qui prouvent la souplesse du talent de Gluck, malgré l'opinion de l'abbé Arnaud, qui disait à son sujet qu'Hercule était plus habile à manier la massue que les fuseaux. Les deux airs : *On s'étonnerait moins de la saison nouvelle*, et *Ah! si la liberté me doit être ravie*, figurent dans tous les répertoires classiques. Le chœur des Jardins d'Armide : *Les plaisirs ont choisi pour asile...* offre une harmonie rhythmée d'un grand effet. Le menuet et la gavotte ont été longtemps populaires. En donnant à l'acteur Larrivée le rôle ingrat de Dunois, Gluck lui avait dit : « Un seul vers vous dédommagera, je l'espère, de votre complaisance. » C'était le vers :

Notre général vous rappelle.

Jamais prédiction ne fut mieux accomplie; le vers en question produisit un effet immense.

Gluck écrivait au bailli du Rollet, à propos d'*Armide* : « L'ensemble de l'*Armide* est si différent de celui de l'*Alceste*, que vous croiriez qu'ils ne sont pas du même compositeur; aussi ai-je employé le peu de suc qui me restait pour achever l'*Armide;* j'ai tâché d'y être plus peintre et plus poëte que musicien; enfin, vous en jugerez si on veut l'entendre. Je vous confesse qu'avec cet opéra j'aimerais à finir ma carrière; il est vrai que, pour le public, il lui faudra au moins autant de temps pour le comprendre qu'il lui en a fallu pour comprendre l'*Alceste.* Il y a dans l'*Armide* une espèce de délicatesse qui n'est pas dans l'*Alceste;* car j'ai trouvé le moyen de faire parler les personnages *de manière que vous connaîtrez d'abord, à leur façon de s'exprimer, quand ce sera Armide qui parlera ou une suivante*, etc. » Aucun critique n'a mieux jugé Gluck que lui-même en cette occasion.

Dans cet opéra, Gluck, continuant la révolution musicale qu'il avait commencée en subordonnant le chant à la vérité de l'expression dramatique, s'écarta du plan suivi par Lulli et montra la même énergie de style, le même art dans la distribution des instruments, la même science d'harmonie, toutes choses qui avaient paru si nouvelles dans *Orphée*, *Iphigénie* et *Alceste.* Il avait alors soixante et un ans, et attendait encore qu'on rendît justice à son génie. Les diatribes, les attaques de toutes sortes contre sa personne et sa musique semblaient redoubler à chaque production nouvelle; les musiciens et les gens de lettres s'acharnaient après lui avec une fureur sans exemple, et on ne lui pardonnait pas d'avoir voulu réformer le goût et les spectacles de notre nation. Parce que Gluck plaçait la vérité de la déclamation au-dessus de ces mélodies ou de ces airs de danse qui ne s'appliquent à rien et qui forment l'essence de la musique italienne, on lui reprocha de vouloir bannir le *chant* de la musique; le mot d'ordre devint celui-ci : « Il n'y a pas de *chant* dans la musique de Gluck. » Le preuve qu'il y en avait, c'est que toute l'Europe a chanté les airs d'*Orphée*, d'*Alceste*, et ceux d'*Armide*. N'importe, on fit venir d'Italie à Paris Piccini, qui devait apprendre aux Français ce que c'était que du chant, et la guerre commença, guerre inconcevable qui jamais n'eut sa pareille, et qui, lorsqu'on en suit les péripéties dans les mémoires et gazettes du temps, fait croire que notre pays était devenu fou. Rapporter tout ce qui s'est imprimé de sottises, tout ce qui s'est échangé d'injures, de quolibets, d'épigrammes à propos de ces deux hommes de génie, Gluck et Piccini; décrire l'acharnement, le délire qui s'était emparé des combattants, est impossible. Plus d'un, forcé de mettre l'épée à la main, au café ou au théâtre, est resté sur le carreau, percé de part en part, pour n'avoir pas trouvé que Gluck eût suffisamment de chant, ou Piccini suffisamment d'énergie. La querelle reprit de plus belle, lorsque parut l'*Armide* de Gluck, et les piccinistes, se changeant en lullistes, se mirent à raisonner devant le public mélopée, mélodie, harmonie, récitatif mesuré, etc., employant tout l'arsenal de ces mots prétendus scientifiques, qui font croire aux ignorants que d'autres ignorants en savent plus qu'eux. Le plus infatué de tous les pédants du XVIIIe siècle, La Harpe, était avec Marmontel à la tête des lullistes; Arnaud et Sicard étaient les coryphées du parti des gluckistes; ceux-ci répandaient leurs écrits sous le couvert de l'*Anonyme de Vaugirard.* La Harpe ayant rendu compte, dans le *Journal de politique et de littérature*, de la première représentation d'*Armide*, en cuistre qui n'entend pas un mot à la musique (bien qu'il voulût prouver à Gluck lui-même qu'il ignorait les éléments de son art), celui-ci lui décocha une lettre qui fit beaucoup de bruit, et dans laquelle on remarque ce qui suit : « J'ai été confondu en voyant que vous aviez plus appris sur mon art en quelques heures de réflexion, que moi après l'avoir pratiqué pendant quarante ans! Vous me prouvez, monsieur, qu'il suffit d'être homme de lettres pour parler de tout. Me voilà bien convaincu que la musique des maîtres italiens est la musique des maîtres par excellence, que le chant, pour plaire, doit être régulier et périodique, et que, même dans ces moments de désordre où le personnage chantant, animé de différentes passions, passe successivement de l'une à l'autre, le compositeur doit conserver le même motif de chant. » La Harpe, fort maltraité dans cette affaire, riposta en vers. Voici la poésie qu'on lui attribue, adressée à l'*Anonyme de Vaugirard :*

Je fais, monsieur, beaucoup de cas
De cette science infinie
Que, malgré votre modestie,
Vous étalez avec fracas,
Sur le genre de l'harmonie
Qui convient à nos opéras.
Mais tout cela n'empêche pas
Que votre *Armide* ne m'ennuie.

Armé d'une plume hardie,
Quand vous traitez du haut en bas
Le vengeur de la mélodie,
Vous avez l'air d'un fier-à-bras;
Et je trouve que vos débats
Passent, ma foi, la raillerie;
Mais tout cela n'empêche pas
Que votre *Armide* ne m'ennuie.

Le fameux Gluck, qui, dans vos bras,
Humblement se jette et vous prie,

Avec des tours si délicats,
De faire valoir son génie,
Mérite sans doute le pas
Sur les Amphions d'*Ausonie:*
Mais tout cela n'empêche pas
Que votre *Armide* ne m'ennuie.

A quoi il fut répondu, par une pièce intitulée : *Vers d'un homme qui aime la musique et tous les instruments, excepté La Harpe.*

J'ai toujours fait assez de cas
D'une savante symphonie,
D'où résultait une harmonie
Sans effort et sans embarras.
De ces instruments hauts et bas,
Quand chacun fait bien sa partie,
L'ensemble ne me déplaît pas;
Mais, ma foi! *La Harpe* m'ennuie.

Chacun a son goût ici-bas:
J'aime Gluck et son beau génie,
Et la céleste mélodie
Qu'on entend à ses opéras.
De vos Amphions d'*Ausonie*
La période et son fatras
Pour mon oreille ont peu d'appas;
Et surtout *La Harpe* m'ennuie.

Quant à Marmontel, comme il s'était aussi montré fort agressif, on n'eut garde de l'oublier. On lui décocha le trait que voici :

Ce Marmontel si long, si lent, si lourd,
Qui ne parle pas, mais qui beugle,
Juge la peinture en aveugle
Et la musique comme un sourd.
Ce pédant à si triste mine,
Et de ridicules bardé,
Dit qu'il a le secret des beaux vers de Racine:
Jamais secret ne fut si bien gardé.

Mais de toutes les parodies, brochures, épigrammes, chansons, etc., qu'inspira cette querelle mémorable, le morceau le plus spirituel est peut-être certaine lettre écrite à La Harpe sous le nom, dans le style et avec l'orthographe d'un serpent de village. On ignore qui en est l'auteur. « Monsieur, y est-il dit, j'avons l'honneur de vous faire une lettre pour me dépêcher de vous apprendre une chose qui vous intéressera beaucoup : c'est qu'il faut vous dire que je sommes serpent de ma paroisse, et que notre curé, qui s'amuse à lire les gazettes, n'a pas de plus grand plaisir que de les lire tout haut, à cette fin que je l'entendions et que nos enfants en profitions itou. L'autre soir y lisait le journal de..., j'avons oublié son nom; car je ne l'avons entendu nommer que c'te fois-là. Tant y a que ça part de votre pleume. Y avait là-dedans tout plein de belles choses, car je n'y comprenions goutte, et de pauvres gens comme nous ne sont pas faits pour entendre tous ces baragouinages-là : ça parlait contre M. Guelouque, et ça disait comme ça que gnia pas de chant dans ses airs; que la mélodie est la même chose que l'harmonie; que pour faire pleurer le monde il faut faire des accords; enfin, tout plein d'autres choses que je trouvions bian dites; car tout ça venait pesle-mesle l'un sur l'autre, et moi je trouve ça mieux à cause que je dis à part moi : *Eh bien, voyez! je n'aurions pourtant pas dit ça.* Et puis, j'étions content encore, parce que j'étais fâché contre ce biau M. Guelouque, à cause que M. le curé, qui l'aime bian, comme je vous le disais, m'avait prêté un air de son plus nouveau opéra, et que ce diable d'air ne pouvait pas aller sur mon serpent... » La lettre continue sur ce ton de plaisanterie ingénieuse; elle frappa si juste que La Harpe, étourdi du coup, et voyant bien d'ailleurs que les dissertations musicales ne lui étaient pas favorables, retourna à ses tragédies.

Pourtant, cette *Armide* qui causait tant de tapage, Gluck avait été bien près de ne pas la donner au théâtre. En dépit de La Harpe et de sa critique, elle fut accueillie avec l'enthousiasme que devait inspirer un pareil chef-d'œuvre. Quelques vieux amateurs, dilettanti du premier quart de ce siècle, se rappellent les reprises de cet opéra célèbre, et parlent encore avec chaleur de la rare perfection que mettaient Nourrit et Mme Branchu à interpréter la poésie de Quinault et la déclamation rapide et accentuée de Gluck.

Armide, parodie anonyme, en quatre actes, de l'opéra de ce nom, donnée aux Italiens, en 1762.

De toutes les parodies d'*Armide*, celle-ci est la plus connue et celle qui a eu le plus de succès. On l'a quelquefois attribuée à Jacques Bailli, garde des tableaux du roi, dont les productions dans le genre bouffon eurent une vogue passagère. Au lever du rideau, le théâtre représentait une place publique, avec les apprêts d'une fête. Un feu d'artifice, prêt à être tiré, occupait le fond, et on lisait en gros caractères, à différentes fenêtres des maisons : PLACES À LOUER POUR LE FEU. Ce décor excitait, paraît-il, l'hilarité générale. La métamorphose du personnage de la Haine en médecin, était fort applaudie. Six apothicaires apparaissaient, ayant chacun un mortier à la main, sur lequel étaient leurs armes, deux vipères. Au lieu du bouclier de diamants qu'on présente à Renaud, pour lui ouvrir les yeux sur la honte de son esclavage et pour le rappeler à son devoir, le chevalier danois dit à Ubald : « Bats la générale, morbleu! il la reconnaîtra. » Ce trait ne manquait pas son effet sur le public. En effet, on bat la générale, et Renaud sort de son long assoupissement. Au moment où il abandonne Armide, elle s'écrie : « Arrête... Renaud! ô ciel! un fauteuil, que je m'évanouisse! »

Dans l'opéra d'*Armide*, Quinault semble trop accorder au charme puissant des yeux d'Armide, et trop peu à la valeur que Renaud a dû faire paraître en la quittant. La parodie relève ces deux défauts, et fait dire à Renaud dans l'avant-dernière scène :

Partons, mais généreusement,
Et paraissons être content,
Afin qu'à jamais l'on s'écrie
Que Renaud mille fois montra
Plus de cœur dans sa parodie
Qu'il n'en fit voir à l'Opéra.

Armide (*Armida*), opéra moitié sérieux, moitié comique, de Rossini, représenté pour la première fois en 1817, au théâtre San-Carlo, à Naples. On peut considérer cet ouvrage, composé après la *Gazza ladra*, comme inaugurant la seconde manière de l'illustre maître. Le caractère des personnages y est plus accusé par la musique. L'expression y est tour à tour gracieuse et chevaleresque. Le morceau le plus connu de cette partition est le charmant duo : *Amor possente nome.*

Armide et Renaud (REPRÉSENTATIONS DIVERSES D'). Les beaux vers du poëte italien ont inspiré à Poussin deux compositions remarquables. L'une, gravée par G. Audran et par P. Dupin, représente Renaud endormi au pied d'un arbre; Armide, un poignard à la main, se penche vers lui pour le frapper, mais la beauté du héros la désarme, l'Amour retient son bras. La seconde composition est plus importante : Armide, aidée par les Amours, transporte dans son palais Renaud enchaîné par des guirlandes de fleurs et plongé dans un profond sommeil. Un dieu marin et deux nymphes, *appuyées d'une main sur leur urne penchante*, assistent à cet enlèvement. On aperçoit, dans le fond, Ubald et le chevalier danois, qu'un fleuve sépare des personnages précédents. Le paysage est ici des plus remarquables : de grands arbres ombragent les gazons fleuris du premier plan; les eaux qui arrosent ce site enchanteur ont une transparence délicieuse, et des montagnes aux lignes grandioses ferment l'horizon.

Armide et Renaud, tableau du Dominiquin, musée du Louvre. Armide, assise sur un tertre au pied d'un arbre, arrange sa chevelure et se regarde dans un miroir que lui présente Renaud, couché à ses pieds. Un Amour, dans les airs, lance un trait contre Armide; à gauche, deux tourterelles se becquètent, deux Amours s'embrassent; un autre Amour dort près de son flambeau renversé. Plus loin, Ubald et le chevalier danois, à demi cachés derrière le feuillage, attendent le moment propice pour arracher Renaud à ses lâches amours. Au fond, à droite, le palais d'Armide s'élève au milieu des arbres. Ce tableau, qui a fait partie de la collection de Louis XIV, a été gravé par Croutelle dans le *Musée français.*

Armide enchaînant Renaud, tableau de Van Dyck, exposé à Manchester en 1857 (collection du duc de Newcastle). Armide, vêtue d'une draperie rouge flottante, s'approche de Renaud, qui dort au pied d'un grand arbre, et l'enveloppe dans des guirlandes de fleurs qu'apportent des Amours. Cupidon décoche un trait du haut des airs. A gauche, une sirène, la tête et la poitrine hors de l'eau et un coude sur le rivage, chante pour prolonger le charme qui subjugue le héros. Près d'elle, un Amour, à la mine espiègle, appuie un doigt sur ses lèvres comme pour recommander le silence. « Cette composition, dit M. Bürger, est très-riche et d'une couleur splendide; le torse de la sirène est superbe, il rappelle les naïades du *Débarquement de Marie de Médicis*, au Louvre. » Les personnages sont de grandeur naturelle. Le tableau a été gravé par F. Ragot et par P. de Baillu. M. Villot, en parlant de l'estampe de ce dernier, dit qu'elle a été exécutée d'après une peinture que Mariette estimait être une copie, et qui, à la vente du duc de Tallard, fut payée 6,999 liv. 19 s., pour le compte du roi de Prusse. — Une autre composition moins importante de Van Dyck, gravée par Pierre de Jode en 1644, et qui se voit au Louvre, représente *Renaud dans les jardins d'Armide :* le guerrier, désarmé, est couché sur le gazon, la tête appuyée sur les genoux d'Armide, à qui il semble protester de l'ardeur de ses sentiments; l'enchanteresse arrange les longues boucles de sa chevelure et se regarde dans un miroir, que tient un Amour. A droite, de charmants *bambini* jouent avec des bijoux et des objets de parure qu'ils ont tirés d'un coffret : l'un tient un éventail de plumes, l'autre a mis une mule de velours rouge et noué une écharpe autour de sa jambe. Deux autres Amours chevauchent sur le sabre de Renaud, dont ils se sont emparés; un troisième caresse un petit chien; d'autres cueillent des fruits aux arbres qui occupent le fond du tableau. Tous ces enfants ont des allures vives et gracieuses, et sont peints dans des tons rosés d'une grande finesse. Les catalogues du temps de l'Empire et de la Restauration ont enregistré cette peinture comme une imitation de Van Dyck et sous le titre de *Mars et Vénus.*

Armide et Renaud (LES AMOURS D'), série de douze peintures sur cuivre, par D. Teniers, musée royal de Madrid. Voici l'indication des sujets : 1° Armide arrive au camp chrétien et se présente à Godefroy; 2° Godefroy délibère avec ses compagnons sur les moyens de fournir à Armide les secours qu'elle sollicite; dans le fond, Renaud tue le fier Gernand, qui l'a insulté; 3° Charles et Ubald, à la recherche de Renaud, arrivent sur les bords de la rivière d'Ascalon; 4° Renaud dans l'île de l'Oronte; 5° Armide, sur son char, conduit Renaud endormi aux îles Fortunées; 6° Charles et Ubald débarquent dans l'île Fortunée; 7° les jardins d'Armide; Renaud désarmé appuie sa tête sur le sein de l'enchanteresse; 8° Séparation de Renaud et d'Armide; 9° Renaud et ses compagnons s'enfuient des îles Fortunées; 10° Prouesses de Renaud dans le combat soutenu par les croisés contre les Sarrasins; 11° Armide provoque Renaud; 12° Au moment où Armide désespérée va se percer le cœur avec une flèche, Renaud arrive, l'arrête et se réconcilie avec elle. — On ne peut nier que le peintre spirituel des kermesses et des tabagies n'ait traité assez gauchement les scènes héroïques et les types de beauté et de noblesse que lui a fournis l'épopée italienne. « Mais, sous la gêne du sujet, dit M. Viardot, son pinceau conserve néanmoins toute sa liberté, tout son éclat, toute sa force, et c'est un curieux spectacle que cette lutte obstinée, et renouvelée douze fois, du peintre contre sa nature, et d'une exécution puissante contre une composition manquée jusqu'au ridicule. » Des détails charmants, une grande finesse d'observation, une touche vive et petillante rachètent ce que cette traduction du Tasse par Teniers peut avoir de burlesque.

ARMIFÈRE adj. (ar-mi-fè-re — du lat. *arma*, armes; *fero*, je porte). Surnom de Mars et de Pallas. Syn. de *armigère.*

ARMIGÈNE adj. (ar-mi-jè-ne — du lat. *arma*, armes; *gena*, joue). Ichth. Se dit des poissons qui ont les joues garnies de plaques osseuses.

— s. m. pl. Famille de poissons à joues cuirassées.

ARMIGÈRE s. m. (ar-mi-jè-re — du lat. *armiger;* formé de *arma*, armes; *gerere*, porter). Ecuyer qui accompagnait les chevaliers au combat, et portait leurs armes.

— adj. Qui est pourvu d'armes naturelles. ‖ *Aigle armigère*, Aigle armé de fortes serres. ‖ Entom. Qui porte des épines : *Le plectane armigère est une aranéide du Brésil.* (Walcken.) ‖ Conchyl. Se dit des coquilles armées de pointes aiguës.

ARMILIUS, nom donné par les Juifs à l'Antechrist. Voici l'idée singulière que la mythologie rabbinique se forme de ce personnage légendaire : « Il naîtra de la conjonction de quelques scélérats de diverses nations avec une statue d'une vierge parfaitement belle, que l'on verra à Rome. Sa taille sera prodigieuse, car il sera long de dix aunes; l'espace d'un de ses yeux à l'autre sera d'une aune; ses yeux, extrêmement rouges et enflammés, seront enfoncés dans sa tête; ses cheveux seront roux comme de l'or, et ses pieds verts; il aura deux têtes; il publiera qu'il est le Messie, et le Dieu qu'on doit adorer. Toute la postérité d'Elan (c'est ainsi qu'ils appellent les Romains) se rangera sous ses lois. Néhémie, fils de Joseph, premier Messie (car ils en attendent deux), lui fera la guerre. Il marchera contre lui à la tête de 30,000 Juifs. Armilius sera battu, et 200,000 hommes périront dans le premier combat. Armilius reviendra à la charge; et, après avoir perdu une infinité de soldats, il tuera, sans le savoir, le Messie Néhémie, dont les anges emporteront le corps pour le cacher avec ceux des anciens patriarches. Alors les Juifs perdront courage et prendront la fuite. Toutes les nations les persécuteront, et ils n'auront jamais été traités avec tant de rigueur. A la fin, ils se relèveront; l'archange Michel sonnera trois fois de la trompette; au premier coup paraîtra le Messie, fils de David, avec le prophète Elie. Les Juifs se rassembleront autour de lui, et feront la guerre à Armilius; celui-ci sera tué dans la bataille, où le soufre et le feu du ciel tomberont sur son armée. Après cela suivra le règne du Messie, avec la ruine entière des chrétiens et des infidèles. »

ARMILLAIRE adj. (ar-mill-lè-re — du lat. *armilla*, bracelet.) Astron. *Sphère armillaire*, Assemblage de plusieurs cercles de métal, de bois ou de carton, au centre desquels est placé un petit globe figurant la terre : *La* SPHÈRE ARMILLAIRE *sert à aider l'imagination pour concevoir l'arrangement des cieux et le mouvement des corps célestes.* (Lunier.)

— *Mouvement armillaire*, Mouvement circulaire : *Dans sa* Divine Comédie, *Dante a peut-être eu quelque légère intuition de ces sphères qui commencent dans le monde des douleurs et s'élèvent par un* MOUVEMENT ARMILLAIRE *jusque dans les cieux.* (Balz.)

— Bot. Se dit des plantes dont les feuilles sont disposées autour des branches de manière à former de petits cercles.

ARMILLE s. f. (ar-mi-lle; *ll* mll. — du lat. *armilla*, bracelet). Vieux mot qui signifiait Bracelet.

ARMILLÉ, ÉE adj. (ar-mill-lé — du lat. *armillatus;* formé de *armilla*, bracelet). Qui est entouré d'un anneau ou d'un cercle.

ARMILLES s. f. pl. (ar-mi-lle; *ll* mll. — du lat. *armilla*, bracelet). Archit. Petits filets ou moulures qui entourent le chapiteau des colonnes doriques, et leur servent d'ornement. On les nomme aussi ANNELETS.

— Astron. Ancien instrument dont on se servait pour faire des observations astronomiques, et qui fut en usage jusqu'à Tycho-Brahé.

ARMILUSTRIE s. f. (ar-mi-lu-stri — du lat. *armilustrium;* formé de *arma*, armes; *lustrare*, purifier). Antiq. rom. Fête que les Romains célébraient tous les ans au mois d'octobre, sur le mont Aventin. On y passait les légions en revue, et on y offrait un sacrifice expiatoire pour la prospérité des armées romaines. Les célébrants dansaient tout armés au son des trompettes. ‖ On dit aussi ARMILUSTRE.

ARMINE s. m. (ar-mi-ne). Moll. Genre de mollusques voisin des diphyllides.

ARMINIANISME, doctrine des *Arminiens.* V. ce mot.

ARMINIEN s. m. (ar-mi-ni-ain — de *Arminius*, n. pr.). Hist. ecclés. Disciple, sectateur d'Arminius. Les arminiens sont aussi appelés REMONTRANTS.

ARMINIENS ou **REMONTRANTS**, secte protestante fondée en Hollande au commencement du XVIIe siècle par le théologien *Jacques Arminius.* (V. ARMINIUS.) Des ecclésiastiques de Delft, près d'Amsterdam, ayant publié un livre contre les doctrines de Théodore de Bèze sur la prédestination, Arminius fut chargé de le réfuter. Mais, après un examen approfondi, il adopta précisément les théories qu'il avait mission de combattre, et leur donna même plus de développement. Ecartant tout à la fois le système des *supralapsaires*, qui représentaient la chute d'Adam comme la suite et non comme la cause des décrets de Dieu sur la rédemption, et celui de leurs adversaires les *infralapsaires*, il s'éleva contre le dur et inflexible dogme calviniste de la double prédestination. Il affirmait d'ailleurs que sa théorie ne contenait rien de nouveau, et qu'elle n'était point subversive des principes de l'Eglise protestante des Pays-Bas. Suivant lui, l'Être souverainement juste et bon ne pouvait avoir, de toute éternité, condamné les uns au péché et à la douleur, et prédestiné les autres au bonheur des élus. Il soutenait que Dieu avait laissé à tous les hommes la faculté de faire eux-mêmes leur salut, et que les bienfaits de la grâce étaient offerts à tous ceux qui s'en rendraient dignes par leurs efforts. La doctrine de Calvin, disait-il, fait en quelque sorte Dieu l'auteur du péché, et endurcit le pécheur dans sa rébellion, en lui inspirant l'idée d'une nécessité fatale.

La doctrine d'Arminius rencontra un grand nombre d'ardversaires ardents, parmi lesquels le théologien Gomar, zélé calviniste. Les deux écoles des *arminiens* et des *gomaristes* se combattirent avec cette passion, cette ardeur implacable que la plus paisible des sciences, la théologie, communiquait alors à ses initiés. Arminius étant mort (1609), ses adhérents, persécutés par leurs adversaires, présentèrent l'année suivante, aux Etats de Hollande, un mémoire intitulé *Remontrance* (d'où le nom de *remontrants*, sous lequel on les a souvent désignés). Ils exposaient et développaient dans ce mémoire la doctrine de leur chef sur la grâce et la prédestination. Ils repoussaient l'accusation qu'on élevait contre eux de vouloir renverser la réforme, tout en maintenant le droit et la nécessité d'examiner de nouveau la confession de foi et le catéchisme. Enfin ils résumaient leurs théories en cinq articles, dont voici le sommaire : 1° Dieu admettra parmi les élus ceux qu'il a prévu devoir garder jusqu'à leur mort la foi en J.-C.; 2° Dieu a donné J.-C. pour rédempteur commun à tous les hommes; ceux qui croiront en lui seront seuls sauvés; mais tous ont les moyens suffisants pour arriver au salut; nul n'est exclu du fruit de la rédemption par un décret absolu, ni autrement que par sa faute; 3° sans la coopération du Saint-Esprit, l'homme, naturellement enclin au mal, ne peut produire en lui la foi salutaire; 4° la grâce est la source nécessaire de tout bien dans l'homme; mais elle n'est pas *irrésistible*, et le pécheur peut la repousser à force de perversité; 5° les fidèles régénérés par la grâce reçoivent par cela même des forces pour se conserver dans cet état; mais ils peuvent perdre la vraie foi justifiante et tomber dans le péché. (On sait que les calvinistes rigides soutenaient, au contraire, que l'homme une fois justifié ne peut plus perdre la grâce.)

En résumé, les arminiens, à travers leur fatras théologique, affirmaient le principe de la liberté humaine, et leurs adversaires leur reprochaient d'affaiblir ainsi les effets de la grâce.

Les gomaristes, de leur côté, présentèrent une contre-remontrance, d'où vient le nom de *contre-remontrants*, qu'on leur a quelquefois donné.

Les Etats de Hollande essayèrent, mais en vain, de pacifier les esprits. Bientôt la politique exploita ces controverses, et le prince Maurice d'Orange, en haine de Barneveldt et de Grotius, attachés aux remontrants, fit condamner les cinq articles par le synode de Dordrecht (1618). Alors les persécutions commencèrent. Beaucoup d'arminiens s'exilèrent et furent accueillis dans le Holstein, où ils fondèrent Frédérikstadt. Après la mort de Maurice, ils purent rentrer dans leur patrie et

professer librement leurs principes, non sans quelques retours de persécution. L'arminianisme se répandit en Angleterre, où il apporta un germe qui devint le méthodisme; à Brandebourg, à Brême, en France, où il se fit jour sous diverses formes dans l'Eglise réformée, etc.

ARMINIUS, forme latine du teuton *Hermann*, chef des Chérusques et le libérateur de la Germanie, né l'an 18 av. J.-C., mort l'an 20 de notre ère, fils de Sigimer (le *Victorieux*), fut élevé à Rome, où il avait été amené comme otage, fut décoré du titre de chevalier, et servit dans les armées d'Auguste. Mais ni les faveurs de ce prince, ni les prestiges d'une brillante civilisation ne purent altérer son patriotisme; il resta fidèle aux souvenirs et aux dieux de sa patrie, et ce fut à Rome même qu'il forma l'héroïque projet de l'arracher au joug romain (on sait que les victoires de Drusus avaient conquis à l'empire tous les pays compris entre le Rhin, l'Elbe et la Saale). D'une bravoure à toute épreuve, fécond en ressources, insinuant, dissimulé, Arminius associa secrètement à son entreprise les chefs des principales tribus, et sut gagner en même temps les bonnes grâces et la confiance de Varus, lieutenant d'Auguste en Germanie. Alors des insurrections commencèrent à éclater chez les peuplades éloignées, et Varus, par les conseils d'Arminius, marcha contre les rebelles, quoiqu'il eût été averti de la conspiration par Ségeste, chef des Cattes. Il venait de s'engager avec trois légions dans un défilé de bois et de montagnes, lorsque toutes les hauteurs voisines apparurent couvertes de Germains. En même temps, Arminius, qui commandait l'arrière-garde, tomba subitement sur les Romains et les tailla en pièces, malgré leur résistance désespérée; tous les prisonniers furent massacrés sans exception. La nouvelle de cette terrible défaite remplit Auguste d'une douleur, qui éclata dans le cri demeuré fameux : *Varus, rends-moi mes légions!* Cette grande victoire des Germains sur l'empire eut lieu, à ce qu'on croit, près des sources de l'Ems et de la Lippe, non loin de la petite ville de Dethmold. Tous les lieux voisins sont pleins de souvenirs qui semblent se rapporter en effet à ce mémorable événement. C'est le *Champ de la Victoire*, le *Ruisseau du Sang*, ou *Ruisseau des Os* (qui rappelle ces ossements trouvés six ans après la défaite de Varus par les soldats de Germanicus); c'est encore le *Champ des Romains*, et un peu plus loin le *Mont d'Hermann*, couvert des ruines d'un château qui porte le nom de *Harminsbourg*. Enfin, sur les bords du Weser, on trouve aussi *Varenholz*, *Bois de Varus*. C'est dans ces mêmes contrées que, sept siècles et demi plus tard, les soldats de Charlemagne trouvèrent dans le principal sanctuaire des Saxons et détruisirent l'*Herman-sul* ou *Irmensul*, statue vénérée qui représentait sans doute l'image du héros national, et à laquelle les Saxons rendaient un culte. Cependant Arminius ne s'endormit pas dans la victoire; il détruisit les forts des Romains, appela aux armes toutes les tribus de la Germanie, et peu s'en fallut qu'il ne fît éprouver le sort de Varus aux légions de Cécina. Vaincu par Germanicus à la sanglante bataille d'Idistavisus, sur les bords du Weser, le héros germain n'en força pas moins les Romains à la retraite. Mais alors Arminius, qui s'était montré jusque-là le libérateur de sa patrie, voulut quelque temps après l'assujettir à sa domination, et il périt dans un complot organisé par ses proches, à l'âge de trente-sept ans. La mémoire d'Arminius est toujours restée chère aux Germains, et Klopstock l'a immortalisée dans deux de ses poëmes.

« Arminius, dit Tacite, fut incontestablement le libérateur de la Germanie; il ne combattit pas le peuple romain dans le commencement de sa puissance, comme d'autres rois et d'autres généraux, mais au faîte de sa gloire et dans les temps où l'empire avait atteint le plus haut degré de splendeur. Il ne fut pas toujours heureux, mais il ne cessa pas un moment d'imposer au vainqueur par son attitude et par ses forces. Après être resté pendant douze ans l'arbitre des affaires de la Germanie, du gré de ses concitoyens, il fut l'objet de leur vénération après sa mort. »

ARMINIUS (Jacques), proprement *Harmensen*, théologien protestant, chef de la secte des *arminiens*, né à Oudewater (Hollande) en 1560, mort à Leyde en 1609. Il étudia à Leyde, à Marbourg, à Genève, sous Théodore de Bèze; à Bâle, sous Grynœus, et, à la suite de quelques voyages, revint en Hollande, où il parut avec assez d'éclat dans les chaires de l'Eglise réformée. Nommé pasteur à Amsterdam en 1588, il fut chargé de réfuter un livre où quelques théologiens de Delft combattaient la doctrine de Calvin sur la prédestination. En examinant cet écrit, il trouva fondés les doutes de ses auteurs, adopta leurs sentiments et en fit la base de sa propre doctrine, qui était l'affirmation de la liberté humaine contre le fatalisme de la double prédestination des élus et des réprouvés. Vivement attaqué par les calvinistes rigides, il n'en fut pas moins pourvu d'une chaire de théologie à l'université de Leyde (1603). Il y rencontra un adversaire violent dans un autre théologien de cette université, Gomar, qui prit la défense des théories de Calvin et de Théodore de Bèze. La controverse, soutenue de part et d'autre par de nombreux partisans, s'échauffa à ce point que les Etats de la province, dans un but de conciliation, ordonnèrent des conférences publiques, qui ne produisirent aucun résultat, si toutefois même elles ne restèrent pas à l'état de projet, car on n'a à cet égard aucun renseignement. Il faut reconnaître d'ailleurs que les gomaristes se montrèrent de beaucoup les plus violents. Les arminiens comptaient parmi leurs partisans les hommes les plus distingués par le caractère et les talents, et notamment Grotius et Barneveldt, qui plus tard furent violemment persécutés. On a peu de détails sur les dernières années de la vie d'Arminius, qui mourut abreuvé de chagrin et d'amertume, au milieu des luttes suscitées par ses théories. C'était un homme de mœurs pures et austères, d'un esprit élevé et d'une piété aussi sincère qu'éclairée. Il avait pour devise : *Une bonne conscience est le paradis.* Ses œuvres se composent de traités de théologie, dont les principaux roulent sur la question de la prédestination, de sermons, de thèses, etc. Le tout a été imprimé en un vol. in-4° à Leyde (1629), et à Francfort (1631 et 1635). Sa correspondance a également été publiée, Amsterdam, 1660 et 1684. Pour l'exposé de sa doctrine et les destinées ultérieures de sa secte, V. plus haut ARMINIENS. V. aussi GOMAR et GOMARISTES.

ARMINIUS (Fulgence), évêque de Nusco de 1669 à 1680. Il se démit de son siége pour vivre dans la retraite. On a de lui un assez grand nombre d'écrits en italien : *Description des funérailles d'Antoine Caraffa; Lettre sur les prodiges accomplis par la statue de saint Nicolas de Tolentino, à Venise; Panégyriques sacrés*, *Discours*, etc.

Arminius ou les Frères ennemis, tragédie de Scudéry, 1642. Boileau, on le sait, n'était pas grand admirateur de Scudéry, de ce capitan littéraire qu'il a si cruellement marqué de ridicule :

Bienheureux Scudéry, dont la fertile plume
Peut chaque mois sans peine enfanter un volume,
Tes écrits, il est vrai, sans art et languissants,
Semblent être formés en dépit du bon sens;
Mais ils trouvent pourtant, quoi qu'on en puisse dire,
Un marchand pour les vendre et des sots pour les lire.

Balzac se rangeait volontiers à l'avis de Boileau, et il s'est écrié quelque part à propos de ce bienheureux poëte et du docte Saumaise : « O bienheureux écrivains! M. de Saumaise en latin, M. de Scudéry en français, vous pouvez écrire plus de calepins que moi d'almanachs. Bienheureux tous ces écrivains qui ne travaillent que de la mémoire et des doigts! » Malgré cet air dédaigneux, Balzac n'a pu s'empêcher de louer la tragédie d'*Arminius*. D'ailleurs, Scudéry avait aussi ses admirateurs parmi les beaux esprits du temps, « car, dit M. Th. Gautier, il n'est pas aussi totalement dénué de mérite que l'on pourrait se l'imaginer d'abord; il a de l'invention, une facilité dont il abuse toujours, il est vrai, et l'on rencontre çà et là des touches vives et spirituelles. » Ce qui donne surtout à Scudéry un cachet plaisant et presque original, c'est sa naïve effronterie à louer toutes ses pièces les unes après les autres. Voici ce qu'il dit d'*Arminius* : « C'est mon chef-d'œuvre que je vous offre en cette pièce, et l'ouvrage le plus achevé qui soit jamais sorti de ma plume; car, soit pour la fable, pour les mœurs, pour les sentiments ou pour la versification, il est certain que je n'ai jamais rien fait de plus grand et de plus beau, ni de plus juste; et si mes labeurs avaient pu mériter une couronne, je ne l'attendrais que de ce dernier. C'est donc par ce poëme que j'achève ceux de cette espèce, et désormais vous n'en verrez plus de moi, si les puissances souveraines ne m'y obligent. » Il paraît difficile d'aller plus loin, et ce n'est que dans Scudéry lui-même qu'on peut chercher un exemple encore plus frappant de cette incroyable fatuité. (V. le *Trompeur puni.*) La vérité est que Scudéry finissait heureusement sa trop féconde carrière en publiant *Arminius*. Le plan en est plus exact et plus régulier, le style plus précis et plus correct, les sentiments plus nobles et plus élevés, les caractères plus vrais et plus naturels que dans ses autres productions dramatiques. Arminius arrive au camp des Romains, offrant pour la rançon d'Hercinie, son épouse, les aigles romaines, qu'il avait prises dans les combats. Germanicus accepte d'abord la proposition; mais il est retenu par Ségeste, père d'Hercinie, qui ne s'est ligué avec les Romains que pour se venger d'Arminius, à qui il avait promis sa fille et qu'il a mis dans la nécessité de l'enlever. On voit, dans plusieurs scènes émouvantes, Arminius et Hercinie employer inutilement les prières et les larmes pour toucher l'inflexible Ségeste. Enfin, Germanicus apprend que Ségeste a quitté le camp à la tête de ses troupes. Alors, n'étant plus arrêté par des raisons d'Etat, il rend Hercinie à son époux. Tel est le sujet de cette tragédie, que personne, sans doute, ne songe plus à lire aujourd'hui. Hélas! quels gémissements en vers et en prose pousserait son auteur, si, revenant en ce monde, il était témoin d'une telle indifférence, lui qui disait si fièrement : « Il est temps que je me repose, et que, du bout de la carrière, je regarde ceux qui la passeront ensuite, que je batte des mains pour les exciter à la gloire, et que je leur montre le prix qui les attend. »

Arminius, tragédie de Campistron, 1684. On a vanté en son temps cette tragédie. Le plan, l'exposition, la conduite, la liaison des scènes et la catastrophe, en ont été fort remarqués; elle pèche cependant du côté des caractères, qui, à l'exception de celui d'Arminius, sont faiblement exprimés. Le second acte renferme des beautés réelles, et la politique romaine est développée avec art dans plusieurs scènes.

Le succès de cette tragédie fut dû principalement à la protection de la princesse de Bouillon, qui, par la délicatesse de son goût, faisait alors le destin des pièces de théâtre, et à laquelle Campistron avait eu l'idée adroite de dédier *Arminius*.

Arminius (*Arminio*), tragédie en cinq actes, de Pindemonte. Cette tragédie, le chef-d'œuvre de son auteur, fut publiée à Pise en 1804. C'est plutôt une belle étude qu'une œuvre dramatique proprement dite. La vie du vainqueur de Varus est trop connue pour que nous donnions une analyse qu'on trouvera toute faite dans Tacite. Pindemonte était à l'apogée de son talent lorsqu'il composa *Arminius*. On sait au milieu de quelles circonstances et sous l'inspiration de quels sentiments a été conçue cette tragédie; et le but de l'ouvrage, assez apparent du reste, ne pouvait être méconnu à l'époque où il parut sur la scène. Cette noble entreprise était de réveiller le patriotisme dans les cœurs et de jeter un défi à l'oppression étrangère. Ces généreuses pensées, hautement énoncées dans le prologue, animent d'un vif intérêt, dans tout le cours de la pièce, la peinture des mœurs sauvages et indépendantes des anciennes peuplades de la Germanie. Mais la vie et le mouvement font défaut à cette œuvre; au lieu d'une déclamation, éloquente sans doute, on aimerait à voir s'animer, par quelque trait de caractère ou quelque singularité pittoresque, ce tableau d'une placide beauté; au lieu de ces formes d'une lente solennité, de ces scènes d'exposition et de ces longs dialogues qui ne sont guère propres qu'à tenir le *théâtre rempli*, tandis que l'action véritable se passe au dehors, l'art exigerait plus d'énergie et de vivacité. Mais, à part cette critique, qui ne porte que sur les prétentions dramatiques de l'œuvre, *Arminius* est digne de toute notre admiration. « L'ordonnance du drame, dit M. Trognon, est en général bien entendue, malgré quelques conceptions secondaires peu en harmonie avec l'ensemble; les principaux personnages, sans que toutes leurs physionomies se distinguent également par une vigoureuse originalité, paraissent néanmoins tracés d'une main ferme et hardie; la situation relative où ils sont placés ouvre un développement naturel et libre à l'énergie de leurs passions, qui s'expriment dans une langue souvent merveilleuse par la force des pensées et la beauté des images... Le style d'*Arminius* est admirablement approprié au dialogue tragique, bien que moins éclatant que celui de Monti; mais ce qu'il faut louer sans réserve, ce sont les chœurs de bardes placés à la fin de chaque acte, selon l'usage antique, et qui complètent l'effet général de l'ouvrage, en faisant revivre dans des vers pleins de grandeur et d'élévation les croyances religieuses et politiques dont les chantres de la Germanie étaient les dépositaires et les interprètes auprès du peuple. »

Pindemonte réimprima sa pièce à Vérone en 1812, en l'accompagnant de trois dissertations : sur la Déclamation théâtrale, sur la Réforme du théâtre et sur la Poésie tragique.

ARMIPÈDE adj. (ar-mi-pè-de — du lat. *arma*, armes; *pes*, *pedis*, pied, patte). Zool. Se dit des animaux qui ont les pattes armées de griffes.

ARMISCARE s. f. (ar-mi-ska-re — du bas lat. *armiscarium*, rad. *armus*, épaule, étym. douteuse). Féod. Peine qui obligeait un vassal à venir en chemise, sans chaussure et nu-tête, une selle sur le dos, et marchant sur les pieds et les mains, se mettre à la disposition de son seigneur. ‖ C'était aussi le nom d'une amende imposée en certains cas par les Francs et les Lombards, et dont il est question dans les capitulaires de Charlemagne.

ARMISTICE s. m. (ar-mi-sti-se — du bas lat. *armistitium;* formé de *arma*, armes; *sistere*, retenir, arrêter). Trêve, suspension d'armes de peu de durée, par accord entre les parties belligérantes : ARMISTICE *de quelques jours. Convenir d'un* ARMISTICE. *Rompre l'*ARMISTICE. *Un* ARMISTICE *est accordé.* (Chateaub.) *Les fréquentes prises d'armes faisaient ressembler tous les traités conclus entre Napoléon et l'Europe à des* ARMISTICES. (Balz.) *Le plus souvent l'*ARMISTICE *est un acheminement à la conclusion d'une trêve ou d'une paix définitive.* (Bouill.)

— *Dénoncer l'armistice*, Notifier à l'une des parties belligérantes la reprise des hostilités.

— Par ext. Intervalle de repos, répit : *Nous profitâmes de l'*ARMISTICE *que nous donnait son humeur hypocondriaque, et nous descendîmes à notre chère terrasse.* (Balz.)

— **Antonyme.** Reprise des hostilités.

— **Encycl.** Droit intern. Il arrive fréquemment, dans le cours d'une guerre, qu'on ait recours à des suspensions plus ou moins longues des hostilités. Après un assaut ou un combat, on convient d'arrêter momentanément les opérations pour enterrer les morts. Les chefs ennemis désirent entrer en pourparlers, conférer entre eux, s'entendre pour la capitulation d'une place assiégée. Ces suspensions d'hostilités sont ordinairement d'une courte durée. Cependant, dans certaines circonstances, elles se prolongent davantage : c'est, par exemple, quand on sent de part et d'autre le besoin de faire des efforts pour le rétablissement de la paix. Toutes ces conventions régulièrement faites entre belligérants portent le nom commun d'*armistices*.

Il y a des *armistices locaux* et *particuliers*, et des *armistices généraux*. Dans les *armistices* particuliers, les hostilités cessent seulement en certains lieux, comme entre une place et l'armée qui en fait le siége. Les *armistices* généraux font cesser les hostilités sur tous les points entre les deux puissances qui sont en guerre. Les premiers ont un caractère exclusivement militaire; les seconds un caractère surtout politique. Les *armistices* sont obligatoires non-seulement pour les armées, mais pour les nations elles-mêmes, à l'égal des traités internationaux. La violation d'un *armistice* a toujours été considérée comme l'un des attentats les plus graves au droit des gens. Il est généralement reconnu que le pouvoir de conclure des *armistices* particuliers est implicitement renfermé dans le commandement que le général en chef a reçu, mais qu'un *armistice* général ne peut être conclu et arrêté que par le souverain lui-même ou par celui à qui il en a expressément donné le pouvoir. « La conclusion d'un *armistice* général par le commandant en chef de l'armée, dit Wheaton, exige ou l'autorisation spéciale antérieure du pouvoir suprême de l'Etat, ou une ratification subséquente par ce pouvoir. Un *armistice* partiel peut être conclu entre les officiers respectifs de terre ou de mer des Etats belligérants, sans aucune autorisation spéciale à cet effet, quand, dans l'étendue et la nature de leurs commandements, cette autorisation est nécessairement impliquée comme essentielle à l'accomplissement de leurs devoirs officiels. »

Il est nécessaire de bien déterminer le temps de l'*armistice*, afin qu'il n'y ait ni doute ni contestation sur le moment où il commence et celui où il finit. La langue française, extrêmement claire et précise, offre des expressions à l'épreuve de la chicane la plus raffinée. Avec les mots *inclusivement* et *exclusivement*, on évite toute l'ambiguïté qui peut se trouver dans la convention à l'égard des deux termes de l'*armistice*, de son commencement et de sa fin. Par exemple, si l'on dit que l'*armistice* durera depuis le 1er mars inclusivement jusqu'au 15 avril aussi inclusivement, il ne reste aucun doute; au lieu que si l'on disait simplement du 1er mars au 15 avril, il y aurait lieu de disputer si ces deux jours qui servent de termes sont compris ou non dans l'*armistice*. Le mot *jour* doit ici s'entendre d'un jour *naturel*, c'est-à-dire d'un jour commençant au lever du soleil et finissant le lendemain au lever du soleil. Lorsque la durée de l'*armistice* est longue, il est de règle que les opérations militaires ne doivent être reprises qu'après un avertissement préalable qu'on appelle *dénonciation de l'armistice*. Ainsi, dans l'*armistice* conclu en 1813 à Plesswitz en Silésie, entre les armées françaises, d'une part, et les armées russes et prussiennes, d'autre part, nous voyons ces expressions : « L'*armistice* durera jusqu'au 20 juillet inclusivement, plus six jours pour le dénoncer à son expiration; les hostilités ne pourront, en conséquence, recommencer que six jours après la dénonciation de l'*armistice* aux quartiers généraux respectifs. »

L'*armistice* oblige les parties contractantes dès le jour où il a été conclu; mais il ne peut avoir force de loi à l'égard des sujets de part et d'autre, que quand il a été solennellement publié. Ainsi, les commandants militaires chargés de l'exécution de l'*armistice* n'en répondent que du jour où ils en ont reçu l'avis. C'est à leurs gouvernements respectifs à réparer le préjudice qui pourrait résulter d'une notification tardive.

Quels sont les effets de l'*armistice?* Vattel établit à ce sujet trois règles : 1° *chacun peut faire chez soi pendant l'armistice ce qu'il a droit de faire en pleine paix;* ainsi, rien n'empêche que chacun des belligérants ne profite de l'*armistice* pour faire dans l'intérieur de ses Etats tout ce qui peut améliorer sa position, lever des soldats, se ménager des ressources, etc.; 2° *on ne peut profiter de l'armistice pour faire ce que les hostilités ne laissaient pas le pouvoir d'exécuter;* ainsi, les assiégeants ne doivent pas continuer leurs travaux d'approche; les assiégés ne doivent ni faire de nouveaux ouvrages de défense, ni réparer des brèches, etc.; profiter de l'*armistice* pour exécuter sans péril des choses qui portent préjudice à l'ennemi, et que l'on n'aurait pu entreprendre avec sûreté au milieu des hostilités, c'est vouloir surprendre et tromper l'ennemi avec qui l'on contracte; c'est rompre l'*armistice;* 3° *on ne doit rien entreprendre dans les lieux disputés, mais y laisser toutes choses en état;* comme l'*armistice* suspend les hostilités sans mettre fin à la guerre, on comprend que le *statu quo* strict doit être maintenu dans les lieux dont la possession est disputée. Pinheiro-Ferreira ne pose qu'une seule règle : *Ne rien faire de ce que l'ennemi aurait été intéressé à empêcher, et que, sans l'armistice, il aurait pu probablement empêcher.* « Il n'y a, dit-il, aucun cas douteux qui ne puisse être aisément résolu au moyen de ce seul principe. »

— Hist. Les *armistices* les plus célèbres

dans l'histoire contemporaine sont : l'*armistice* de Leoben (1797), signé quelques jours après la victoire remportée à Tagliamento par Bonaparte sur l'archiduc Charles. Le général français écrivait à l'archiduc une lettre qui commençait ainsi : « Monsieur le général en chef, les braves militaires font la guerre et désirent la paix. Celle-ci ne dure-t-elle pas depuis six ans? Avons-nous assez tué de monde et assez causé de maux à la triste humanité? Elle réclame de tous côtés. » Cet armistice fut suivi des préliminaires de Leoben et du traité de Campo-Formio. — L'*armistice* de Stayer, conclu en 1800 entre Moreau et l'archiduc Jean, après la bataille de Hohenlinden ; — l'*armistice* de Trévise, signé par Brune le 16 janvier 1801, et qui livrait aux Français la ligne de l'Adige, avec les places de Ferrare, Peschiera et Porto-Legnano ; — l'*armistice* de Hollebrun, conclu par Murat en 1805, armistice qui sauva l'armée russe en lui donnant le temps de s'échapper, et qui valut à Murat une verte réprimande de l'empereur ; — l'*armistice* accordé à l'empereur d'Autriche par Napoléon le soir même de la bataille d'Austerlitz, et qui fut le préliminaire de la paix de Presbourg ; — l'*armistice* qui fut signé après Friedland, et qui amena la paix de Tilsitt ; — l'*armistice* de Znaïm, après Wagram (1809), qui fut le prélude de la paix de Vienne ; — l'*armistice* de Pleswitz, signé le 4 juin 1813, et qui suivit la bataille de Bautzen ; — enfin, de nos jours mêmes, l'*armistice* qui suivit la bataille de Solferino et précéda le traité de Villafranca (1859).

ARMITAGE (Edward), peintre anglais, né à Londres en 1817, passa deux ans dans l'atelier de Paul Delaroche, à Paris, et ne retourna en Angleterre qu'après un séjour d'une dizaine d'années en France (1836-1846). Imitateur souvent heureux d'Horace Vernet, il présenta en 1847, au concours ouvert pour la décoration des nouvelles salles du Parlement, un carton dont le motif était le *Débarquement de Jules César en Angleterre*, et qui obtint un premier prix. Ce sujet a été lithographié par W. Linnel. Les autres toiles historiques de cet artiste qui sont le plus connues, sont : la *Bataille de Meane*, gagnée par sir Charles Napier dans l'Inde, œuvre qui figura à l'exposition universelle de Paris (1855) ; la *Bataille de Balaklava*, et la *Bataille d'Inkermann*. Cet artiste possède de sérieuses qualités d'exécution, et dans la grande peinture il est un des premiers maîtres de l'école anglaise contemporaine.

ARMLEY, ville d'Angleterre, dans le comté d'York ; 5,800 hab. Fabriques importantes de tissus ; moulins à foulon ; château moderne, d'un bel aspect ; ruines d'une ancienne abbaye.

ARMOGAN s. m. (ar-mo-gan). Mar. Mot qui, sur la Méditerranée, désigne un temps propice à la navigation.

ARMOIRE s. f. (ar-moi-re — du lat. *armarium* ; formé de *arma*, armes, parce qu'on y mit d'abord des armes). Meuble ordinairement de bois, fermé par une ou deux portes, garni intérieurement de tablettes ou de tiroirs, et servant à renfermer du linge, des hardes, de l'argent, etc. : ARMOIRE *de chêne, de noyer, d'acajou.* ARMOIRE *à portes pleines, à portes vitrées.* ARMOIRE *à tiroirs.* ARMOIRE *à glace. Il y a des* ARMOIRES *pratiquées dans l'épaisseur du mur. Quand on voit un séducteur sur la scène, on peut être assuré que près de lui se dissimule une* ARMOIRE. *En même temps, il dit à son cousin de tirer de l'*ARMOIRE *son grand livre de comptes.* (Le Sage.) *Elle tira de sa poche un trousseau de petites clefs et les remit à sa fille, en lui désignant les* ARMOIRES *en bois des îles qui tapissaient l'antichambre.* (Balz.) *Il existe dans chaque bureau d'un ministère une* ARMOIRE *où l'on met l'habit de travail; les manches en toile, les casquettes, calottes grecques et autres ustensiles du métier.* (Balz.) *Monte-Cristo se leva et alla chercher dans une* ARMOIRE *soigneusement fermée, et dont il portait la clef suspendue à une chaîne d'or, un petit coffret d'argent merveilleusement sculpté et ciselé.* (Alex. Dum.)

> Entrez dans cette *armoire*, ou vous êtes perdu.
> A. DE MUSSET.

> Il dit, du fond poudreux d'une *armoire* sacrée,
> Par les mains de Girot la crécelle est tirée.
> BOILEAU.

> Son bien?... N'en pas garder était toute sa gloire;
> Il ne remplirait pas le rayon d'une *armoire*.
> LAMARTINE.

> Adieu, je perds le temps; laissez-moi travailler :
> Ni mon grenier, ni mon *armoire*
> Ne se remplit à babiller.
> LA FONTAINE.

— **Par compar.** : *Les sots silencieux sont des* ARMOIRES *vides fermées à clef.* (Petit-Senn.)

— **Encycl.** Une *armoire* est, à proprement parler, un réduit clos, en maçonnerie, en métal ou en bois, disposé dans un édifice d'une manière permanente, et destiné à renfermer des objets de quelque valeur. Chez les Romains, les *armoires* (*armaria*), placées dans l'atrium, contenaient les portraits en cire des ancêtres. Il y avait aussi des *armoires* où l'on déposait les livres ou rouleaux de parchemin ; les grandes bibliothèques, comme la bibliothèque Ulpienne, se composaient d'une série d'*armoires* numérotées. Au moyen âge, dans les plus anciens monastères, une *armoire*, pratiquée ordinairement dans l'épaisseur du mur, servait à renfermer les livres des religieux ; on donnait le nom d'*armariatus*, *armarius* (en vieux français *armairier*, *armarier*) à celui qui avait la garde de la bibliothèque monacale. Quelques églises abbatiales étaient pourvues d'*armoires* analogues, où l'on plaçait, au sortir des offices, les livres de chant, les bréviaires ; une grille de fer protégeait ces livres ; l'espacement ménagé entre les barreaux permettait de passer la main pour tourner les feuilles. Pendant les premiers siècles, les petites absides des églises romanes servaient à déposer les vases et les ornements sacrés ; lorsque le plan des monuments religieux se fut agrandi et que les absides eurent été converties en chapelles du rond-point, on plaça les divers objets nécessaires au culte, les reliques, le trésor, dans des *armoires* prises dans l'épaisseur des murs du sanctuaire, ou construites en saillie en forme de crédences. Le trésor de la Sainte-Chapelle de Paris était renfermé dans une *armoire* de bronze doré, posée sur une crédence à jour qui était elle-même montée sur la voûte de l'édicule construit derrière le maître-autel. On voit encore, dans l'ancienne abbatiale de Souvigny, une grande *armoire* en pierre richement sculptée, et fermée par des volets en bois décorés de peintures. L'*armoire* aux saintes huiles était souvent pratiquée dans l'un des piliers du sanctuaire ; une porte en métal ou en bois servait de clôture. Il y avait encore l'*armoire* aux saintes hosties, que l'on construisit primitivement en pierre, et que l'on plaçait contre un des piliers du sanctuaire ; un dais découpé à jour lui servait de couronnement. Par la suite, cette *armoire* fut placée à portée du célébrant, au-dessus ou en avant du retable du maître-autel ; ce ne fut guère qu'à partir du XVe siècle qu'on adopta l'usage de renfermer la réserve eucharistique dans des tabernacles.

Il nous reste à dire quelques mots des *armoires* en menuiserie appropriées aux usages de la vie privée. Le musée de Cluny en possède plusieurs spécimens fort intéressants qui datent, pour la plupart, de l'époque de la Renaissance. Nous citerons, en première ligne, une grande *armoire* à deux corps et à quatre vantaux, en bois de noyer sculpté, provenant de l'abbaye de Clairvaux (no 573) ; ce magnifique meuble, qui fut, dit-on, exécuté par les moines à l'occasion de la fête de leur abbé, est orné de sept cariatides en relief et couvert d'ornements et d'arabesques du travail le plus délicat. Les figures et les attributs des Saisons, de la Musique, de la Paix, de l'Abondance, de la Guerre, de la Victoire, les Signes du Zodiaque, etc., tels étaient les motifs traités le plus fréquemment dans la décoration des *armoires* destinées à meubler les habitations des grands. Les sujets mythologiques et les scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament se reproduisaient encore sous le ciseau des sculpteurs en bois, qui, parfois, n'hésitaient pas à les associer dans l'ornementation d'un même meuble : c'est ainsi que l'*armoire* no 578, du musée de Cluny, est décorée de bas-reliefs représentant *Neptune* et *Amphitrite*, les *Forges de Vulcain* et le *Jugement de Salomon*, et l'on voit sur les vantaux d'un autre meuble de la même collection (no 574) la *Salutation angélique* et les figures de *Bacchus* et de *Cérès*. Quelquefois les meubles de ce genre étaient enrichis d'incrustations en nacre (no 578) ou en marbre (nos 579 et 580). Au XVIIe siècle, où l'ébénisterie artistique enfanta de véritables chefs-d'œuvre, on fit des *armoires* en bois fin, et principalement en ébène : un beau modèle de ce dernier genre est l'*armoire* no 595, qui porte la date de 1649, et dont les panneaux représentent les *Evangélistes*, l'*Adoration des Mages* et celle *des Bergers*. Le XVIIIe siècle employa pour la décoration des meubles la marqueterie et les enjolivements *rococo*. De nos jours, les différentes sortes d'*armoires* qui font partie de l'ameublement de luxe se distinguent en général par l'élégance de leurs formes et le bon goût de leurs ornements ; ce que nous dirions à cet égard ne pourrait que faire double emploi avec les renseignements que l'on trouvera dans ce *Dictionnaire* sur les progrès de l'ébénisterie artistique en général. V. ÉBÉNISTERIE.

ARMOIRE DE FER. Cette fameuse armoire, qui a joué un si grand rôle dans le procès de Louis XVI, était une sorte de cachette pratiquée dans le mur d'un corridor intérieur des appartements du roi, aux Tuileries. Elle était fermée par une porte de fer que dissimulait un panneau de lambris peint en larges pierres, et destinée à mettre à l'abri de toute saisie des papiers compromettants. Louis XVI avait travaillé lui-même à cette cachette ; en mai 1792, aidé de son maître des cabinets Durey, puis il avait fait venir, pour y adapter une porte de fer, le serrurier Gamain, qui avait quelquefois aidé le roi dans des travaux de serrurerie, dont on sait que ce prince avait le goût. Louis XVI dit négligemment à l'ouvrier, dans cette occasion, que l'armoire devait renfermer de l'argent ; mais la vue de plusieurs liasses de papiers fit présumer à Gamain qu'on lui cachait la vérité. Bientôt des soupçons d'une autre nature s'élevèrent dans son esprit. Pendant la durée de son travail, il avait bu un verre de vin et mangé une brioche que le roi lui avait servis lui-même, d'autres disent la reine. Peu après, le serrurier ressentit certains malaises, qu'il ne sut à quelle cause attribuer. « Il y avait toujours eu d'anciens contes populaires de princes qui faisaient disparaître le dépositaire d'un secret, l'enfouisseur d'un trésor. » (Michelet, *Histoire de la Révolution.*) Gamain resta persuadé qu'on avait voulu l'empoisonner, et, pour se venger, dénonça l'armoire de fer au ministre de l'intérieur Roland, pendant qu'on instruisait le procès du roi. Roland courut aux Tuileries, ouvrit la mystérieuse cachette, et emporta dans deux serviettes les papiers, qu'il ne déposa à la Convention que le lendemain 20 novembre, après qu'ils eurent été examinés par lui et par sa femme. Plus tard, il fut accusé d'avoir procédé en quelque sorte clandestinement, et peut-être dans le but de soustraire quelque pièce pouvant compromettre ses amis. Il faut reconnaître qu'en une circonstance aussi grave, il agit avec une grande imprudence, car il existait, pour les papiers des Tuileries, une commission dont il eût été de son devoir de se faire accompagner, chose d'autant plus facile que cette commission siégeait dans une chambre voisine. Ces pièces furent inventoriées avec soin et avec une certaine solennité, puis confiées à l'examen de comités et de commissions pris dans le sein de l'Assemblée ; elles furent ensuite l'objet de rapports et d'observations qui en faisaient ressortir la portée accusatrice. Suivant l'expression de Gohier, l'un des commissaires rapporteurs, on aurait pu les intituler : « La nécessité de la journée du 10 août, vérifiée par les titres mêmes inventoriés chez les principaux agents de la contre-révolution. »

Il ne faut pas confondre ces documents si curieux avec ceux qui furent saisis chez Laporte, intendant de la liste civile, quelques jours après le 10 août, et qui étaient d'une nature plus compromettante encore. Néanmoins, les uns et les autres furent réunis en cinq recueils, dont le troisième et le quatrième sont formés des pièces trouvées dans l'armoire de fer, et composent huit tomes renfermant 329 numéros. Ils sont intitulés : *Pièces imprimées d'après le décret de la Convention nationale du 5 décembre 1792, l'an Ier de la République, déposées à la Commission extraordinaire des Douze, établie pour le dépouillement des papiers trouvés dans l'armoire de fer au château des Tuileries, et cotées par le ministre de l'intérieur et les secrétaires, lors de la remise qu'il en fit sur le bureau de la Convention.* (Paris, de l'imprimerie nationale, 1793, in-8o.)

Ces papiers fournirent les preuves de la connivence du roi dans les manœuvres de la cour et de l'émigration, des traces de la corruption de Mirabeau, un plan de séduction de l'Assemblée, etc. Parmi les autres pièces, on remarquait çà et là des notes, apostilles, réponses, projets de discours écrits de la main de Louis XVI ; des lettres de Dumouriez, de La Fayette, de La Rochefoucauld-Liancourt, de Lally-Tollendal, de l'abbé Maury, de Garat l'aîné, qui envoyait à Louis XVI un discours tout fait pour être prononcé dans l'Assemblée nationale, en acceptant l'acte constitutionnel ; une correspondance entre le roi et M. de Bouillé ; une lettre de Pitt ; des notes de M. de Metternich sur les affaires étrangères ; une lettre du fils de Burke ; un récit de la mort de Mirabeau et un interrogatoire de son secrétaire ; les relations de la cour avec Mirabeau, etc. De ce recueil, comme de ceux qui l'accompagnent, ressort ce fait que la propagande royaliste se poursuivait à prix d'or, mais sans succès et même sans espoir, dans les assemblées, dans les clubs, dans les ateliers, dans les lieux publics, aux théâtres, cafés, guinguettes, etc. La liste civile employait tous les moyens de publicité connus alors, depuis les ouvrages de littérature (*sic*) jusqu'aux feuilles à deux sous, les canards des rues, les chansons, les caricatures. Ce qui n'empêchait pas l'intendant Laporte d'écrire au roi (avril 1791) : « Les affaires n'en vont que plus mal. »

Louis XVI, dans son interrogatoire, essaya néanmoins de nier qu'il eût connaissance et de la fameuse armoire et des papiers qu'elle renfermait.

Au reste, les pièces les plus importantes avaient été enlevées, enfermées dans un gros portefeuille, et confiées à Mme Campan. C'est cette dame qui nous l'apprend dans ses *Mémoires* : « La reine, nous dit-elle, n'ayant pas confiance dans cette cachette, décida le roi à remplir un très-grand portefeuille de tous les papiers qu'il avait le plus d'intérêt à conserver, et à me le confier. Elle l'invita, en ma présence, à ne rien laisser dans cette armoire, et le roi, pour la tranquilliser, lui répondit qu'il n'y avait rien laissé. Je voulus prendre le portefeuille et l'emporter dans mon appartement ; il était trop lourd pour que je pusse le soulever. Le roi me dit qu'il allait le porter lui-même. Je le précédai pour lui ouvrir les portes. Quand il eut déposé ce portefeuille dans mon cabinet intérieur, il me dit seulement : « La reine vous dira ce que cela contient. » Rentrée chez la reine, je le lui demandai, jugeant, par les paroles du roi, qu'il était nécessaire que j'en fusse instruite : « Ce sont, me répondit la reine, des pièces « qui seraient des plus funestes pour le roi si « on allait jusqu'à lui faire son procès. » (*Mémoires de Madame Campan*, chap. XX.)

ARMOIRE DE FER. On nomme ainsi, aux archives nationales, une armoire creusée dans la muraille, au fond de la salle du Trésor des chartes, et qui fut faite par ordre de l'Assemblée constituante, en 1790, pour renfermer le matériel de la fabrication des assignats. Elle est fermée par une double porte. Dans le principe, elle avait plusieurs serrures à secret, qu'on a supprimées depuis longtemps. Cette armoire de fer, qui n'a rien de commun avec la précédente, contient aujourd'hui, entre autres documents précieux, les diplômes mérovingiens, des autographes de Charles V, de la reine Elisabeth, de Charles-Quint, de Louis XVI, de Marie-Antoinette, de la famille Bonaparte, les livres rouges ou registres de dépenses de la cour de Louis XV et de Louis XVI, l'état civil de la maison de Napoléon, etc., et une lettre de Soliman II à François Ier (1528), écrite en caractères d'or et d'azur, sur vélin, et enfermée dans un sachet en brocart. V. ARCHIVES.

ARMOIRIES s. f. pl. (ar-moi-rî — du bas lat. *armarium* ; formé du lat. *arma*, armes). Blas. Emblèmes servant de signes distinctifs à un individu, à une famille, à une ville, à une corporation. On dit aussi *Armes* : *Faire peindre ses* ARMOIRIES *sur son carrosse. Les* ARMOIRIES *de famille, qui avaient été abolies en* 1790, *furent rétablies par Napoléon, qui créa une nouvelle noblesse à laquelle il donna de nouvelles* ARMOIRIES. (Bouill.) *Dans les gros in-quarto qu'on nous donne sous le titre de mandements, nous voyons d'abord des* ARMOIRIES, *avec de beaux glands ornés de houppes.* (Volt.) *Sur la première page, au-dessus du titre, resplendissaient les* ARMOIRIES *de la famille.* (J. Sandeau.)

> Aussitôt maint esprit fécond en rêveries,
> Inventa le blason avec les *armoiries*.
> BOILEAU.

— *Armoiries des gueux*, Locution populaire dont on fait usage à l'égard d'un pauvre qui fait l'important, qui a l'air de trancher du grand seigneur ; on lui conseille alors de prendre les *armoiries des gueux*. Ces armoiries consistent en deux carottes de tabac en croix, avec ces mots pour devise : *Dieu vous bénisse !* ‖ On dit aussi dans le même sens le *blason des gueux*.

— **Syn. Armoiries, armes.** V. ARMES.

— **Epithètes.** Honorables, nobles, anciennes, antiques, peintes, gravées, allégoriques, symboliques, orgueilleuses, fières, superbes, magnifiques, splendides, fantasques, vaines, ridicules.

— **Encycl.** Blas. On distingue sept espèces principales d'*armoiries* : 1o les *armoiries de domaine* ou *de souveraineté*, qui sont celles des pays, terres ou fiefs que possèdent les souverains, les princes et les seigneurs. Tels étaient les lis dans l'ancienne France. 2o Les *armoiries de prétention*, qui sont celles des pays, villes ou domaines, sur lesquels un prince ou un seigneur croit avoir des droits, bien que ces pays, villes ou domaines, soient sous la domination d'un autre prince. C'est ainsi que, jusqu'au dernier siècle, les rois d'Angleterre ont joint à leurs *armoiries* celles des rois de France. 3o Les *armoiries de concession*, qui se composent de la totalité ou seulement d'une partie de celles d'un souverain, qui, en autorisant à les porter, a voulu récompenser de grands services. Telles étaient les *armoiries* de Jeanne Darc. 4o Les *armoiries de patronage*, qui contiennent des pièces ajoutées aux armes d'une famille, d'une ville, d'une communauté, pour indiquer le plus souvent la protection toute particulière accordée à cette famille, à cette ville, à cette communauté, par le prince au blason duquel elles ont été empruntées. A cette catégorie appartiennent les *armoiries* de Paris, qui portent en chef celles des rois de France. 5o Les *armoiries de dignité*, qui sont destinées à faire connaître les charges et dignités dont leur propriétaire est revêtu. Elles se composent presque toujours d'ornements extérieurs que l'on ajoute aux armes de la famille. 6o Les *armoiries de famille*, qui, comme leur nom l'indique, ont pour objet de distinguer les familles entre elles. On les dit *légitimes*, *vraies*, *pleines* ou *pures*, quand elles ne sont accompagnées d'aucun signe accessoire : c'est ainsi que les aînés les portent. Les armes des cadets et des bâtards sont, au contraire, *brisées*, c'est-à-dire modifiées, afin qu'on ne puisse pas les confondre avec celles des aînés ou des enfants légitimes. Les *armoiries* des familles peuvent encore être *substituées*, de *succession* ou d'*alliance* : les armes substituées sont celles que l'on prend avec un nom étranger en vertu d'un acte qui l'ordonne ainsi ; les *armoiries* de succession sont celles que les héritiers prennent, en vertu de clauses testamentaires, en devenant propriétaires des terres du testateur ; enfin, les *armoiries* d'alliance sont celles qu'une famille ajoute aux siennes propres pour marquer les alliances qu'elle a contractées par mariage. On trouve quelques *armoiries* de famille qui sont *diffamées*, *déchargées* ou *abaissées*, c'est-à-dire qui offrent certains signes destinés à perpétuer le souvenir d'une mauvaise action. Il en existe un plus grand nombre qui sont *symboliques* ou *commémoratives*, c'est-à-dire qui portent des figures particulières ayant pour objet de rappeler la mémoire d'une action honorable. Enfin, on appelle *armoiries parlantes* ou *armes qui chantent* celles qui se composent de pièces ayant quelque rapport avec le nom de leur propriétaire. Nous citerons comme exemple les armes de la maison de Santeuil, où l'on voit *cent yeux*. 7o Les *armoiries de communauté*, qui sont destinées à distinguer les ordres ou chapitres nobles, les corporations, les sociétés savantes, etc.

De tout temps, les guerriers illustres ont

fait peindre sur leurs boucliers des figures propres à les faire reconnaître; mais ces figures n'ont constitué de véritables *armoiries* que lorsqu'elles sont devenues héréditaires dans les familles. Or, cet usage est né vers la fin du XIe siècle : c'est donc de cette époque que date l'origine des *armoiries* proprement dites. L'étude des marques de reconnaissance de ce genre est l'objet d'une science particulière, que l'on désigne vulgairement sous le nom de *blason*. V. ce mot.

— Hist. *Armoiries actuelles des principaux Etats.* **Autriche** : « d'or, à l'aigle éployée, de sable, couronnée d'or, tenant de la dextre une épée nue et un sceptre d'or, de la sénestre un globe impérial du même. » La maison régnante a chargé la poitrine de l'aigle d'un écu : « tiercé en pal; au 1, d'or, au lion de gueules, couronné d'azur (qui est de Habsbourg); au 2, de gueules, à la fasce d'argent (qui est d'Autriche); au 3, d'or, à la bande de gueules, chargée de trois alérions d'argent (qui est de Lorraine). » **Bade** : « d'or, à la bande de gueules. » **Bavière** : « fuselé en bande d'argent et d'azur de vingt et une pièces. » **Belgique** : « de sable, au lion couronné d'or. » **Brésil** : « de sinople, à la croix potencée de gueules, bordée d'or, chargée d'une sphère armillaire du même, et environnée d'un cercle d'azur bordé d'argent et chargé de dix-huit étoiles aussi d'argent. » **Danemark** : « d'or, semé de cœurs de gueules, à trois lions léopardés, couronnés d'azur et posés l'un sur l'autre. » **Espagne** : « écartelé : aux 1 et 4, de gueules, au château sommé de trois tours d'or (qui est de Castille); aux 2 et 3, d'argent, au lion couronné de gueules (qui est de Léon); enté en pointe d'argent, à la grenade de gueules, feuillée de sinople (qui est de Grenade); sur le tout, d'azur, à trois fleurs de lis d'or (qui est de France-Bourbon). » **Etats-Romains** : « écartelé, aux 1 et 4, d'azur, au lion couronné d'or, lampassé de gueules, la patte sénestre de derrière appuyée sur un globe d'or (qui est de Mastaï); aux 2 et 3, d'argent, à deux bandes de gueules (qui est de Ferretti). » Ce sont les *armoiries* personnelles du pape Pie IX. **France** : « d'azur, à l'aigle d'or, le vol abaissé, la tête contournée, empiétant un foudre du même. » Sous l'ancienne monarchie, le sceau royal portait : « d'azur, à trois fleurs de lis d'or; » et sous la monarchie de Juillet : « d'azur, au livre de la charte d'or; » et non : « d'azur, à trois fleurs de lis d'or, surmontées d'un lambel à trois pendants d'argent, » armes particulières de la maison d'Orléans. **Grande-Bretagne** : « écartelé : aux 1 et 4, de gueules, à trois léopards d'or (qui est d'Angleterre); au 2, d'or, au lion de gueules, enfermé dans un double trescheur fleurdelisé du même (qui est d'Ecosse); au 3, d'azur, à la harpe d'or (qui est d'Irlande). » **Grèce** : « d'azur, à la croix alaisée d'argent, chargée en cœur de l'écu de Danemark. » **Hanovre** : « de gueules, au cheval effrayé d'argent. » **Hesse** : « d'azur, au lion burelé d'argent et de gueules, couronné d'or. » **Hollande** : « d'azur, semé de billettes d'or, au lion couronné du même, tenant de la dextre une épée nue, de la sénestre un faisceau de flèches d'or. » **Italie** : « d'argent, à la croix de gueules, cantonnée de quatre têtes de Maure (qui est de Sardaigne); chargée en cœur d'un écu de gueules, à la croix d'argent (qui est de Savoie). » **Portugal** : « d'argent, à cinq écus d'azur posés en croix et chargés de cinq besants d'argent rangés en sautoir, à la bordure de gueules, chargée de sept châteaux d'or. » **Prusse** : « d'argent, à l'aigle éployée de sable, becquée, membrée et couronnée d'or, aux ailes liées du même, chargée sur la poitrine des initiales du souverain en lettres d'or, tenant de la dextre un sceptre du même, et de la sénestre un globe impérial aussi d'or. » **Russie** : « d'or, à l'aigle éployée de sable, couronnée d'or, tenant de la dextre un sceptre du même, de la sénestre un globe impérial aussi d'or, et chargée sur la poitrine d'un écusson de gueules, au saint Michel d'argent combattant un dragon de sable (qui est de Moscou); sur les ailes, les écus des grands-duchés, villes ou royaumes de Kief, Novogorod, Astrakan, Sibérie, Kasan et Wladimir. » **Saxe** : « burelé d'or et de sable, au crancelin de sinople. » **Suède et Norvége** : « parti : au 1er, d'azur, à trois couronnes d'or (qui est de Suède); au 2, de gueules, au lion couronné d'or, contourné, lampassé d'argent, tenant une hache d'armes du même, emmanchée d'or (qui est de Norvége). » **Turquie** : « de sinople, au croissant d'argent. » **Wurtemberg** : « parti : au 1er, d'or, à trois demi-bois de cerf de sable, l'un sur l'autre, chevillés de cinq pièces du côté du chef; au 2e, d'or, à trois lions léopardés de sable. »

Armoiries des principales villes de France. **Agen** : « parti : au 1er, de gueules, à l'aigle essorante d'argent, tenant dans ses serres une banderolle du même sur laquelle est écrit le mot *Agen;* au 2e, aussi de gueules, à la tour d'or crénelée de quatre pièces, ouverte et maçonnée de sable, donjonnée de trois tourelles couvertes en clocher et girouettée d'or. » **Aix** (Bouches-du-Rhône) : « d'or, à cinq pals de gueules; au chef de Jérusalem, de Sicile et d'Anjou : le premier, d'argent, à une croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes du même; le second, semé de France, au lambel de trois pendants de gueules; le troisième, de France, à la bordure de gueules. » **Ajaccio** : pas d'*armoiries;* celles qu'on lui attribue quelquefois appartiennent à la province. **Albi** : « de gueules, à la croix arcniépiscopale d'or en pal; à la tour d'argent, crénelée de quatre pièces et ouverte de deux portes, les herses levées; et au léopard du second émail, les pattes posées sur les quatre créneaux, brochant sur la croix; en chef, à dextre, un soleil rayonnant d'or; et à sénestre, une lune en décours d'argent. » **Alençon** : « semé de France, à la bordure cousue de gueules, chargée de dix besants d'or. » Suivant d'Hozier : « d'azur, à une aigle au vol éployé d'or. » **Amiens** : « de gueules, à un alizier d'argent, entrelacé en cercle; au chef de France. » **Angers** : « de gueules, à la clef d'argent posée en pal, au chef cousu d'azur, chargé de deux fleurs de lis d'or. » Suivant d'Hozier : « de gueules, à trois tours crénelées d'argent. » **Angoulême** : « Semé de France, à la bande componée d'argent et de gueules. » Suivant d'Hozier : « d'azur, à deux tours d'argent, maçonnées de sable, jointes par un mur aussi d'argent, maçonné et ouvert de sable, surmonté d'une fleur de lis d'or couronnée à la royale du même. » **Arles** : « d'azur, à un lion accroupi d'or. » **Arras** : « d'azur, à la fasce d'argent, chargée de trois rats de sable, accompagnée en chef d'une mitre d'or, et en pointe de deux crosses du même passées en sautoir. » **Auch** : « parti : au 1er, de gueules, à l'agneau pascal d'argent, la croix d'or supportant une bannière d'azur; au 2e, d'argent, au lion de gueules, lampassé du même, armé de sable. » **Aurillac** : « de gueules, à trois coquilles d'argent, au chef cousu de France. » **Auxerre** : « d'azur, semé de billettes d'or, au lion du même, armé et lampassé de gueules, brochant sur les billettes. » **Avignon** : « de gueules, à trois clefs d'or rangées en fasce. » **Bar-le-Duc** : « d'azur, semé de croix d'or recroisettées et au pied fiché; à deux bars adossés du même, dentés et allumés d'argent, brochant sur le semé. » **Bayonne** : « de sable, à un poignard d'argent, la pointe en bas, la garde d'or. » **Beauvais** : « de gueules, à un pal patté, alaisé, au pied fiché, d'or. » **Besançon** : « d'or, à l'aigle éployée de sable, tenant dans ses serres deux colonnettes de gueules. » **Béziers** : « d'argent, à trois fasces de gueules, au chef de France. » **Blois**, avant 1492 : tiercé d'argent, d'or et de sinople. » Après 1492 : « d'azur, à une fleur de lis d'or. » **Bordeaux** : « de gueules, au château d'argent, ouvert du champ, maçonné et ajouré de sable, à cinq tours couvertes en clocher et girouettées d'or, accompagné en chef d'un lion léopardé du quatrième émail, et en pointe d'un croissant du second; au chef semé de France. » **Boulogne-sur-Mer** : « de gueules, au cygne d'argent, becqué et membré de sable. » **Bourg** : « parti de sinople et de sable, à la croix de Saint-Maurice d'argent brochant sur le tout. » **Bourges** : « d'azur, à trois moutons passants d'argent, accornés de sable, accolés de gueules et clarinés d'or, à la bordure engrêlée de gueules, au chef cousu de France. » **Brest** : « parti de France et de Bretagne. » **Caen** : « coupé de gueules et d'azur, à trois fleurs de lis d'or, deux sur le gueules et une sur l'azur. » Après 1830, le conseil municipal décida que la ville porterait à l'avenir : « de gueules, à la tour d'argent, crénelée de sept pièces, donjonnée d'une tourelle du même crénelée de cinq pièces, ajourée et maçonnée de sable. » **Cahors** : « de gueules, au pont de cinq arches d'argent, maçonné de sable, posé sur une rivière du second émail, chargé de cinq tourelles du même, ajourées du troisième émail, couvertes en clocher et surmontées de cinq fleurs de lis d'or. » **Calais** : « d'azur, à une fleur de lis couronnée d'or, accompagnée en pointe d'un croissant d'argent. « **Cambrai** : « d'or, à une aigle éployée de sable, portant en cœur un écusson d'argent chargé de trois loups de sable. » **Carcassonne** : « d'azur, au portail de ville flanqué de deux tours d'or, couvertes en clocher, ouvertes, ajourées de sable, la porte du milieu hersée et surmontée au fronton d'un écusson de gueules chargé d'un agneau pascal d'argent; à la bordure cousue d'azur, semée de fleurs de lis d'or. » **Castres** : « d'argent, à quatre émanches de gueules mouvantes du flanc sénestre de l'écu; au chef de France. » **Châlons-sur-Marne** : « d'azur, à la croix d'argent, cantonnée de quatre fleurs de lis d'or. » **Chalon-sur-Saône** : « d'azur, à trois annelets d'or. » **Chartres** : « de gueules, à trois besants d'argent au type des anciennes monnaies chartraines; au chef cousu de France. » **Châteauroux** : « d'azur, au château d'argent, à deux tours, maçonné, ouvert et ajouré de sable, essoré de gueules, girouetté d'or. » **Chaumont** : « parti : au 1er, de gueules, à la demi-escarboucle pommetée et florencée d'or, mouvante du flanc sénestre de la partie; au 2e, d'azur, à la bande d'argent, accostée de quatre cotices, deux à dextre, deux à sénestre, potencées et contre-potencées d'or; au chef de France. » **Cherbourg** : « d'azur, à la fasce d'argent, chargée de trois étoiles d'or et accompagnée de trois besants du même, deux en chef, un en pointe. » **Clermont-Ferrand** : « d'azur, à la croix de gueules, orlée d'or, cantonnée de quatre fleurs de lis du même. » **Colmar** : « parti de gueules et de sinople, à la molette d'éperon d'or posée sur le sinople et attachée à sa branche du même mise en barre et brochant sur le parti. » **Compiègne** : « d'argent, au lion d'azur, chargé de six fleurs de lis d'or, couronné du même, armé et lampassé de gueules. » **Corbeil** : « d'azur, à un cœur de gueules, rempli d'une fleur de lis d'or. » **Dieppe** : « parti de gueules et d'azur, à un navire d'argent brochant sur le tout. » **Digne** : « d'azur, à une fleur de lis d'argent entre deux L affrontées du même, accompagnée en chef d'une croix de gueules et en pointe d'un D d'or. » **Dijon** : de gueules, au chef parti : au 1er, semé de France, à la bordure componée d'argent et de gueules, qui est de Bourgogne moderne; au second, bandé d'or et d'azur, de six pièces, à la bordure de gueules, qui est de Bourgogne ancienne. » **Dôle** : « coupé; au 1er, d'azur semé de billettes d'or, au lion du même brochant sur le tout; au 2e, de gueules, à un soleil rayonnant d'or. » **Douai** : « de gueules, à la flèche d'or, partant de l'angle dextre et frappant le cœur de l'écu, d'où sort un flot de sang. » **Doullens** : « semé de France, à un écusson d'argent en abîme, chargé d'une croix de gueules. » **Draguignan** : « de gueules, au dragon d'argent. » **Dreux** : « échiqueté d'or et d'azur de vingt pièces; à la bordure de gueules. » **Dunkerque** : « coupé; au 1er, d'or, à un lion passant de sable; au 2e, d'argent, à un dauphin d'azur. » **Embrun** : « de gueules, à la croix d'argent. » **Epinal** : « de sable, à cinq chevrons d'argent, les deux premiers écimés; au chef échiqueté de sable et d'argent. » **Etampes** : « de gueules, à une tour crénelée. » **Evreux** : « de France, à la bande componée d'argent et de gueules. » **Falaise** : « d'argent, à trois tours de gueules, ouvertes, ajourées et maçonnées de sable; au chef de gueules, chargé de trois fleurs de lis d'argent. » **Foix** : « d'or, à trois pals de gueules. » **Gap** : « d'azur, à une tour d'or donjonnée de quatre pièces du même, ouverte, ajourée et maçonnée de sable. » **Grasse** : « d'azur, à un agneau pascal d'argent, la tête contournée et ornée d'un diadème d'or, chargé de trois tourteaux de gueules; l'agneau portant une longue croix de gueules, à laquelle est attachée un guidon d'argent chargé d'une croix de gueules. » **Grenoble** : « d'argent, à trois roses doubles de gueules. » **Guéret** : « d'azur, à trois peupliers de sinople posés sur une terrasse du même, au cerf passant d'or brochant sur le tout. » **Issoire** : « d'argent, au sautoir de gueules, semé de fleurs de lis d'or. » **La Charité** : « d'azur, à trois tours d'argent, surmontées chacune d'une fleur de lis d'or, et posées sur une champagne échiquetée d'argent et de gueules de trois traits. » **La Flèche** : « d'azur, à une flèche d'argent en pal, la pointe en chef, accostée de deux tours du même, maçonnées de sable; au chef cousu du troisième émail, chargé de trois fleurs de lis du second. » **Langres** : « semé de France, au sautoir de gueules. » **Laon** : « d'azur, au chef d'argent chargé de trois merlettes de sable. » **La Rochelle** : « de gueules, à un navire d'argent aux voiles éployées, voguant sur des ondes au naturel. » **Laval** : « d'azur, à trois battoirs de lavandières d'or. » Suivant d'autres : « de gueules, au léopard lionné d'or. » **Lectoure** : « d'azur, à deux moutons d'argent, l'un sur l'autre, passants. » **Le Havre** : « d'azur, à la salamandre couronnée d'or; au chef cousu de France. » Suivant d'Hozier : « d'azur, à un navire d'or sur des ondes d'argent, attaché par un câble de sable à une ancre d'or qui trempe dans les ondes. » **Le Mans** : « de gueules, à la croix d'or, cantonnée de quatre chandeliers de sable, chargée d'une clef du même couronnée et posée en pal. » **Le Puy** : « semé de France, à l'aigle d'argent brochant sur le tout. » **Libourne** : « d'azur, à un navire d'argent flottant sur des ondes du même, les trois mâts supportant chacun une fleur de lis aussi d'argent. » **Lille** : « de gueules, à une fleur de lis d'argent. » Suivant d'autres : « d'azur, à une fleur de lis d'or. » **Limoges** : « de gueules, à un buste de saint Martial d'or, accosté d'une S et d'une M gothiques du même; au chef cousu de France. » **Lodève** : « d'azur, à une croix cantonnée, au 1er, d'une étoile; au 2e, d'un croissant; au 3e, d'une L; au 4e, d'un D, le tout d'or. » **Longwy** : « d'azur, à la bande d'argent. » **Louviers** : « d'or, à deux loups de sable, l'un sur l'autre, passants; au chef de France. » **Lons-le-Saunier** : ne paraît avoir eu d'*armoiries* que sous l'empire, où elle portait : « écartelé : au 1er, de ville de seconde classe; au 2e, d'azur, à la bande d'or; au 3e, de gueules, à la bande d'argent; au 4e, d'or plein. » **Lorient** : « de gueules, à un vaisseau d'argent voguant sur une mer de sinople, un soleil d'or se tenant derrière des montagnes d'argent mouvantes du flanc dextre; au franc-canton d'hermine; au chef d'azur semé de besants d'or. » **Lunéville** : « d'or, à la bande d'azur chargée de trois croissants d'argent. » **Lyon** : « de gueules, à un lion d'argent tenant de sa patte dextre un glaive du même; au chef cousu de France. » **Mâcon** : « de gueules, à trois annelets d'argent. » **Mantes** : « parti : au 1er, d'azur, à une fleur de lis d'or défaillante à sénestre du parti; au 2e, de gueules, à un chêne de sinople, englanté d'or, défaillant à dextre du parti. » **Marmande** : « de gueules, à quatre tours crénelées d'argent, maçonnées de sable, posées en croix et appointées en cœur par leurs pieds, entre lesquels est posée une croix d'argent potencée et cantonnée de quatre croisettes du même; au chef cousu de France. » **Marseille** : « d'argent, à la croix d'azur. » **Meaux** : « parti de gueules et de sinople, à une M gothique, sommé d'une couronne de comte, brochant sur le parti. » **Melun** : « d'azur, à sept besants d'or, trois, un et trois; au chef du même. » **Metz** : « parti d'argent et de sable. » **Mézières** : « de gueules, à deux râteaux d'or posés en fasce, et accompagnés en pointe d'une M d'argent. » **Montauban** : « de gueules, au saule terrassé et étêté d'or, ayant six branches sans feuilles, trois à dextre, trois à sénestre; au chef cousu de France. » **Montbéliard** : « de gueules, à la croix d'argent chargée en cœur d'une étoile d'azur. » **Montbrison** : « d'or, au chevron de gueules, chargé d'un croissant d'argent. » **Montluçon** : « de gueules, à une montagne d'or, au chef cousu de sable, chargé d'une lanterne d'argent. » **Mont-de-Marsan** : « d'azur, à deux clefs d'argent adossées et posées en pal. » **Montpellier** : « d'azur, à une Notre-Dame de carnation, vêtue d'une robe de gueules et d'un manteau du premier émail, assise sur un trône gothique d'or, et tenant l'enfant Jésus, aussi de carnation; en chef, un A et une M gothiques (initiales d'*Ave Maria*) d'argent; en pointe, un écusson aussi d'argent, chargé d'un tourteau de gueules. » **Moulins** : « d'argent, à trois croix anillées de sable; au chef d'azur semé de fleurs de lis d'or. » Suivant d'autres : « d'or, à trois croix ancrées de sable. » **Nancy** : « coupé : au 1er, d'or, à la bande de gueules chargée de trois alérions du champ; au 2e, d'argent, au chardon fleuri, feuillé et tigé de sinople. » Suivant d'autres : « d'or, à deux canons d'azur passés en sautoir. » **Nantes** : « de gueules, au navire d'or habillé d'hermine, voguant sur des ondes au naturel; au chef cousu d'hermine. » **Narbonne** : « parti : au 1er, de gueules, à une clef d'or; au 2e, aussi de gueules, à une croix à double traverse pattée, d'argent; au chef cousu de France. » **Napoléon-Vendée** : ne paraît pas avoir encore d'armoiries. **Napoléonville** : « d'azur, à un clou de sable, accompagné de trois fleurs de lis d'or rangées en chef. » **Nevers** : « de gueules, à trois châteaux d'or posés deux et un, flanqués chacun de deux tours couvertes en clocher, ouverts et maçonnés de sable. » **Nîmes** : « de gueules, au palmier de sinople sur une terrasse du même, au crocodile enchaîné et contourné d'azur, la chaîne d'or en bande, une couronne de laurier du second émail attachée à dextre du palmier, avec les sigles : COL. à dextre, et NEM. à sénestre, abréviations de *colonia Nemausus*. » **Niort** : « semé de France, à une tour d'argent crénelée de cinq pièces, ouverte et maçonnée de sable, brochant sur le tout. » **Noyon** : « d'argent, à la fasce de gueules. » **Orange** : « coupé : au 1er, d'or, à un cor de chasse d'azur, lié de gueules; au 2e, d'azur, à trois feuilles de créquier réunies en pointe, du premier émail. » **Orléans** : « d'or, à trois cœurs de gueules; au chef cousu de France. » **Paris** : « de gueules, au navire antique d'argent, voguant sur des ondes du même; au chef semé de France. » **Pau** : « d'azur, à trois pals d'or fichés en pointe et réunis en chef par une traverse du même, celui du milieu accosté de deux vaches affrontées de gueules, accolées et clarinées du champ, et surmonté d'un paon au naturel faisant la roue. » **Périgueux** : « de gueules, à deux tours d'argent, et une fleur de lis d'or en chef. » **Perpignan** : « de gueules, à quatre pals d'or; un saint Jean de carnation, debout sur des ondes au naturel, tenant de la main dextre une croix d'or, et sur le bras sénestre un agneau contourné d'argent, brochant sur les pals. » **Poitiers** : « d'or, au lion de sable, à la bordure du même chargée de douze besants d'or; au chef cousu de France. » Suivant d'Hozier : « d'azur, à une ville d'argent, maçonnée de sable, surmontée de trois fleurs de lis d'or en chef. » **Privas** : « d'argent, au chêne de sinople, englanté d'or, posé sur une terrasse du second émail mouvante de la pointe; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or. » **Quimper** : « de gueules, au cerf passant d'or; au chef cousu de France. » Suivant d'Hozier : « d'azur, à un mouton d'argent; au chef cousu d'hermine. » **Reims** : « d'argent, à deux branches d'olivier de sinople, liées en cercle; au chef semé de France. » **Rennes** : « palé d'argent et de sable, de six pièces; au chef d'hermine. » **Rethel** : « de gueules, à une R d'argent, accompagnée de trois râteaux d'or, deux en chef et un en pointe. » **Riom** : « d'azur, à une R d'or, accompagnée en chef de deux fleurs de lis du même. » **Rochefort** : « d'azur, à un rocher d'or mouvant de la pointe de l'écu, sommé d'une fleur de lis du même. » **Rodez** : « de gueules, à trois besants d'or. » **Roanne** : « d'argent, au chevron de gueules chargé d'une merlette de sable. » **Rouen** : « de gueules, à l'agneau pascal d'argent portant une bannière d'azur; au chef cousu de France. » **Saint-Brieuc** : « d'azur, au griffon d'or. » **Saint-Denis** : « semé de France; au chef d'argent chargé des mots : *Montjoie-Saint-Dénis*, de sable. » **Saint-Dié** : « d'azur, à la croix de Lorraine d'or, côtoyée d'une S et d'un D du même, ces lettres liées d'un ruban de gueules brochant sur le tout. » **Saint-Etienne** : « d'azur, à deux palmes d'argent en sautoir, accompagnées en chef d'une couronne royale d'or, et en pointe de trois croisettes d'argent posées deux et une. » **Saint-Lô** : « de gueules, à une licorne courante d'argent; au chef cousu de France. » **Saint-Malo** : « de gueules, à une hermine au naturel, passante, sur une fasce d'or posée sur cinq pals du même. » **Saint-Omer** : « de gueules, à la croix partriarcale d'argent. » **Saint-Quentin** : « d'azur, à un buste de saint auréolé, de carnation, chargé sur les épaules de deux clous de passion d'argent, et accompagné de trois fleurs de lis d'or, deux en chef, une en pointe. » **Saumur** : « d'azur, à une muraille de ville naissante, crénelée de deux pièces, le tout d'argent, posée sur une champagne de gueules, chargée

d'une S de sable et surmontée de trois fleurs de lis d'argent. » **Sédan** : « d'argent, à un chêne de Sinople, englanté du premier émail, posé sur une terrasse, aussi d'argent, mouvante de la pointe de l'écu; au sanglier de sable brochant sur le tronc. » **Senlis** : « de gueules, au pal d'or. » **Sens** : « semé de France, à une tour d'argent, ouverte et maçonnée de sable. » **Soissons** : « de gueules, à une fleur de lis d'argent. » Suivant d'autres : « d'argent, à trois pals de gueules, au pied fiché, chacun chargé en chef d'un besant du champ. » **Strasbourg** : « d'azur, à une Notre-Dame de carnation, assise sur un trône d'or, tenant de la main droite un sceptre du même, et sur le bras gauche l'enfant Jésus aussi de carnation; sous les pieds de la Vierge, un écusson d'argent à la bande de gueules. » **Tarbes** : « écartelé d'or et de gueules. » **Thionville** : « d'azur, à un château de trois tours d'or. » **Tonnerre** : « de gueules, à la bande d'or. » **Toul** : « de gueules, à un T fleuronné d'or. » **Toulon** : « d'azur, à la croix d'or, le premier canton chargé d'un drapeau d'argent, contourné; au chef semé de France. » **Toulouse** : « de gueules, à la croix vidée, cléchée, pommetée et alaisée d'or, soutenue d'une vergette d'argent, un agneau du même en pointe, la tête contournée, brochant sur la vergette; en chef, deux tours d'argent donjonnées chacune de trois donjons, ceux de la tour à sénestre couverts en clocher; au chef semé de France. » **Tournon** : « de sinople, à quatre tours d'argent, deux et deux. » **Tours** : « de sable, à trois tours d'argent, maçonnées, ouvertes et ajourées du champ. » Suivant d'Hozier : « de gueules, à trois tours d'argent rangées sur une terrasse de sinople; au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or. » **Troyes** : « d'azur, à la bande d'argent accompagnée de six croix du même, recroisettées, au pied fiché, et mises en orle. » Suivant d'autres : « d'azur, à la bande d'argent accostée de quatre cotices, deux à dextre, deux à sénestre, potencées et contre-potencées d'or. » **Tulle** : « de gueules, à trois rocs d'échiquier d'or. » **Uzès** : « fascé d'argent et de gueules, de six pièces; au chef de France. » **Valence** : « de gueules, à la croix d'argent chargée en cœur d'une tour d'azur. » **Valenciennes** : « de gueules, au lion d'or. » **Vannes** : « de gueules, à une hermine au naturel, passante, accolée d'un manteau d'hermine doublé d'or et voletant. » **Verdun** : « d'azur, à une fleur de lis couronnée d'or. » **Versailles** : « d'azur, à trois fleurs de lis d'or; au chef d'argent chargé d'un coq à deux têtes, naissant, au naturel. » **Vervins** : « de gueules, à trois tours d'argent rangées en fasce, celle du milieu plus haute. » **Vesoul** : « de gueules, au croissant d'argent; au chef cousu d'azur, semé de billettes d'or, un lion issant du même brochant sur le tout. » **Vienne** : « d'or, à un arbre arraché de sinople, fruité d'argent, chargé d'un saint ciboire du premier, le tronc lié d'une bandelette du troisième émail portant les mots : *Vienna civitas sancta*, de sable. » **Vierzon** : « d'azur, à une tour chancelante d'argent. » **Villeneuve-sur-Lot** : « d'azur, à un pont de cinq arches posé sur une rivière d'argent, surmonté de trois tours, celle du milieu plus haute, le tout d'argent, maçonné, ouvert et ajouré de sable. » **Vire** : « de gueules, à deux tours d'argent séparées par une flèche du même, la pointe en haut. » **Vitré** : « de gueules, à un lion d'argent, couronné d'or, armé de sable. »

Sous l'empire, les villes ayant été divisées en trois classes ou ordres, on ajouta à leurs armoiries des pièces ou figures destinées à faire connaître le rang qu'elles occupaient dans la hiérarchie. Ainsi, les villes dites de premier ordre eurent pour signe distinctif : « un chef de gueules chargé de trois abeilles d'or posées en fasce; » les villes de second ordre : « un franc-quartier d'azur, à dextre, chargé d'une N d'or surmontée d'une étoile rayonnante du même; » et les villes de troisième ordre : « un franc-quartier de gueules, à sénestre, chargé d'une N d'argent surmontée d'une étoile rayonnante du même. » En même temps, les *armoiries* primitives furent profondément modifiées, souvent même entièrement changées; mais toutes ces innovations disparurent en 1815. Voici deux exemples d'armoiries de villes sous l'empire. **Paris** : « de gueules, à un vaisseau antique, la proue surmontée d'une figure d'Isis assise, d'argent, soutenu d'une mer du même, et adextré en chef d'une étoile aussi d'argent; au chef des bonnes villes de premier ordre. » **Lille** : « coupé : au 1er, d'azur, à un drapeau en barre d'argent; au 2e, de gueules, à une ville fortifiée et bombardée d'argent; au chef des villes de premier ordre. »

Armoiries des anciennes provinces de France. **Alsace.** Chacune des deux grandes divisions de cette province avait des armes particulières. **Basse Alsace** ou **Nordgau** : « de gueules, à une barre dentelée d'or. » **Haute Alsace** ou **Sundgau** : « d'azur, à la bande d'or, accostée de six couronnes du même, posées en orle, celles du chef opposées à celles de la pointe. » **Angoumois** : « de vair, au chef componé d'argent et d'azur. » Plusieurs héraldistes donnent aussi à la province les armes des comtes d'Angoulême, dont les premiers portaient : « losangé d'or et de gueules, » et ceux de la branche d'Orléans : « de France, au lambel de trois pièces d'argent, chargées chacune d'un croissant d'azur. » **Anjou**, ne paraît avoir réellement eu que les *armoiries* de ses comtes et de ses ducs, bien que plusieurs héraldistes lui en attribuent de particulières. Sous les comtes de la maison de Plantagenet : « de gueules, à deux léopards d'or. » Sous les comtes-pairs de la branche de Valois : « Semé de France, au lambel de trois pendants de gueules. » Sous les ducs-pairs : « Semé de France, à la bordure de gueules. » **Artois** : « Semé de France, au lambel de trois pendants de gueules, chargés chacun de trois châteaux d'or l'un sur l'autre. » **Aunis**, suivant les uns : « de gueules, à une perdrix couronnée d'or. » Suivant les autres : « parti : au 1er, de gueules; au 2e, de gueules, à trois besants d'or. » **Auvergne** : « d'or, au gonfanon de gueules, frangé de sinople. » **Béarn** : « d'or, à deux vaches de gueules, accornées, accolées et clarinées d'azur. » **Berry** : « de France, à la bordure denchée de gueules. » **Bourbonnais**, sous les sires de Bourbon : « d'or, au lion de gueules, à huit coquilles d'azur en orle. » Sous les ducs de Bourbon : « de France, à la bande de gueules. » **Bourgogne**, sous les ducs de la première maison : « bandé d'or et d'azur, à la bordure de gueules. » Sous ceux de la seconde maison : « écartelé; aux 1 et 4, semé de France, à la bordure componée d'argent et de gueules; aux 2 et 3, bandé d'or et d'azur, à la bordure de gueules. » **Bretagne** : « d'hermine plein. » **Champagne** : « d'azur, à la bande d'argent accostée de quatre cotices, deux à dextre, deux à sénestre, potencées et contre-potencées d'or. » **Comtat-Venaissin** : n'a point eu d'*armoiries* particulières, mais on lui donne quelquefois celles d'Avignon. Quelques héraldistes lui ont fait encore porter : « de gueules, à deux clefs d'or passées en sautoir, les anneaux liés d'argent. » **Corse** : paraît n'avoir jamais eu de blason particulier. Les *armoiries* « d'argent, à la croix de gueules », que plusieurs auteurs lui attribuent, sont celles des rois de Sardaigne. **Dauphiné** : « d'or, au dauphin d'azur, barbé, crêté et oreillé de gueules. » **Flandre** : « d'or, à un lion de sable, armé et lampassé de gueules. » **Foix** (pays de) : « d'or, à trois pals de gueules. » **Franche-Comté**, avant sa réunion à la France : « d'azur, semé de billettes d'or, au lion du même. » Après la réunion, suivant d'Hozier : « de sable, à la fasce d'or, écartelé d'or, au pal de sable. » **Guienne** : « de gueules, au léopard d'or. » **Ile-de-France** : « de France, » c'est-à-dire les mêmes *armes* que celles du roi. **Languedoc** : « de gueules, à la croix évidée, cléchée et pommetée d'or. » **Limousin**, sous les anciens vicomtes : « bandé d'or et de gueules de dix pièces. » Sous la maison de Bretagne : « d'hermine, à la bordure de gueules. » A partir du XVIIe siècle : « d'argent, parti de gueules, chapé de l'un en l'autre. » **Lorraine** : « d'or, à la bande de gueules chargée de trois alérions d'argent. » **Lyonnais** : « d'or, au lion de sable, armé et lampassé de gueules. » C'est le blason des anciens comtes; mais on le remplace souvent par celui de la capitale de la province : « de gueules, au lion d'argent. » **Maine** : « d'or, à la croix de gueules, au chef de France. » Suivant d'Hozier, à partir de 1696 : « d'argent, à deux canons de sable en sautoir, au chef d'azur, chargé d'une fleur de lis d'or. » **Marche** (La), sous les comtes de la maison de Lusignan : « burelé d'argent et d'azur. » Sous les comtes de la race capétienne : « Semé de France, à la bande de gueules, chargée de trois lionceaux d'argent. » **Navarre** : « de gueules, aux chaînes d'or posées en orle, en croix et en sautoir. » **Nivernais**, jusqu'à la fin du XIIe siècle : « d'azur, semé de billettes d'or, au lion du même brochant. » Après cette époque, la province porta, suivant les temps, les armes des comtes de Flandre et celles des cadets de la seconde maison de Bourgogne. **Normandie** : « de gueules, à trois léopards d'or, l'un sur l'autre, passants. » **Orléanais** : « de gueules, à trois besants d'argent en pal. » **Picardie** : « Bandé d'or et d'azur de six pièces. » **Poitou** : « de gueules, à cinq châteaux d'or. » **Provence** : d'azur, à une fleur de lis d'or, au lambel de trois pendants de gueules. » **Roussillon** : « d'azur, à l'aigle éployée d'or. » **Saintonge** : « d'azur, à une mitre d'argent, accompagnée de trois fleurs de lis d'or, deux en chef et une en pointe. » **Touraine** : « de gueules, au château d'argent. » **Vermandois** : « échiqueté d'or et d'azur, au chef semé de France. »

— *Armoiries au Japon.* Le Japon, dont la civilisation et l'organisation intérieure offrent de si extraordinaires et de si nombreuses affinités avec notre monde européen, possède une aristocratie forte et puissante, qui ne le cède à la féodalité de notre moyen âge ni en splendeur, ni en prérogatives ou priviléges. Comme chez nous, la base sur laquelle repose l'aristocratie est la gloire militaire, et il existe pour chaque famille réellement importante un blason particulier, qui sert à rappeler d'anciens et glorieux exploits, et qui se déploie avec ostentation, surtout dans les grandes cérémonies publiques. Il existe à la Bibliothèque impériale un volume japonais excessivement curieux, qui porte le titre de *Wa-sets-yô-sits-kaï-fou-kouro zô-si*, et qui contient une collection fort étendue de blasons et d'*armoiries* appartenant aux plus hauts fonctionnaires et aux principales familles du royaume. Les armes de l'empereur se composent de trois feuilles réunies dans un cercle et les pointes tournées vers le centre; celles du prince *Tsou-Sima*, qui jouit dans sa province d'une autorité presque royale, consistent en six petits ronds ou *tourteaux*, symétriquement disposés dans un cercle. Le blason du roi de *Lou-Tchou* est un cercle comprenant deux espèces de croissants réunis transversalement par leurs extrémités.

Armoiries (LA VRAIE ET PARFAITE SCIENCE DES), ou l'*Indice armorial*, ouvrage apprenant et expliquant sommairement les mots et figures dont on se sert au blason des armoiries et l'origine d'icelles, par Louvan Geliot; augmenté de nombre de termes, et enrichy de grande multitude d'exemples des armes des familles, tant françoises qu'estrangères, des institutions des ordres et de leurs colliers, des marques des dignités et charges, des ornements des escus; de l'office et des roys, des hérauds, des poursuivants d'armes et autres curiosités dépendantes des armoïries, par *Pierre Paillot;* Dijon, 1660, in-fol. On ne peut avoir de ce livre estimé une meilleure analyse que son sous-titre. « C'est encore de tous les ouvrages de ce genre, dit M. Joannis Guigard, celui qui est et qui mérite même aujourd'hui d'être le plus consulté. » Il a eu plusieurs éditions.

ARMOISE s. f. (ar-moi-ze — contraction du lat. *artemisia*, venu lui-même du gr. *artemisia*, d'*Artemis*, nom grec de Diane, déesse qui présidait aux accouchements et secourait les femmes dans leurs maladies. Chez les anciens, en effet, l'armoise était considérée comme un puissant emménagogue). Bot. Genre de la famille des composées, tribu des corymbifères, renfermant un assez grand nombre d'espèces, dont plusieurs sont remarquables par leurs propriétés économiques ou médicinales : *L'*ARMOISE *commune ou herbe de Saint-Jean croît dans les lieux incultes et sur le bord des chemins; elle est apéritive, stimulante, vulnéraire et détersive.* (J. Decaisne.)

— **Encycl.** Le genre *armoise* présente les caractères suivants : feuilles alternes, diversement découpées; capitules flosculeux, petits, disposés en épis ou en grappes paniculées; fleurons du centre à cinq dents, hermaphrodites ou stériles par avortement; fleurons de la circonférence femelles, grêles, filiformes, à deux ou trois dents peu marquées; involucre ovoïde, à écailles imbriquées; réceptacle plan ou convexe, dépourvu de paillettes, glabre ou hérissé de soies; akènes obovès, comprimés, sans aigrette et sans couronne.

Les principales espèces sont l'*armoise commune*, l'*armoise des champs*, l'*armoise aurone*, l'*armoise absinthe*, l'*armoise estragon* et l'*armoise de Judée*.

L'*armoise commune*, appelée vulgairement *herbe de Saint-Jean*, est une herbe vivace, à tige dressée, rougeâtre, striée, rameuse au sommet, haute de 6 à 12 décimètres, à feuilles pinnatipartites, d'un vert sombre et glabres en dessus, blanches et tomenteuses en dessous, à capitules très-petits, à réceptacle glabre, à fleurs jaunes ou d'un jaune rougeâtre. Elle croît dans les lieux incultes, parmi les décombres, le long des haies, sur le bord des chemins. Elle fleurit de juillet à octobre. Aromatique et amère, elle est employée en médecine comme tonique, excitante, emménagogue. Sa racine, considérée comme antispasmodique, a été essayée, en Allemagne, contre l'épilepsie.

L'*armoise des champs* se reconnaît à ses feuilles d'abord pubescentes et blanchâtres, puis glabres et d'un vert gai, composées de segments très-étroits, linéaires; à ses capitules très-petits et très-nombreux, réunis en petites grappes le long des rameaux et formant par leur ensemble de longues panicules pyramidales, à ses fleurs d'un vert jaunâtre, souvent rougeâtres au centre des capitules. Elle fleurit de juillet à septembre.

L'*armoise aurone* est une plante sous-pubescente, à feuilles petites, d'un vert blanchâtre, à fleurs jaunes, en petit nombre dans chaque capitule. Elle est originaire de l'Italie et cultivée dans nos jardins à cause de son odeur agréable, qui rappelle à la fois celle du citron et du camphre, et qui lui a fait donner le nom de *citronnelle*. On l'emploie quelquefois à titre de médicament excitant, tonique et vermifuge.

L'*armoise absinthe*, désignée ordinairement sous le nom d'*absinthe*, de *grande absinthe*, d'*armoise amère*, est une plante vivace, pubescente, multicaule; à tiges dressées, blanchâtres, cannelées, rameuses; à feuilles pétiolées, soyeuses sur les deux faces, d'un vert blanchâtre en dessus, d'un blanc argenté en dessous; à réceptacle hérissé de longs poils; à fleurs jaunâtres. Elle croît d'une manière spontanée dans les lieux incultes, pierreux, montueux, de la plupart des contrées de la France. Son odeur est pénétrante, aromatique, désagréable; sa saveur extrêmement amère. Ses feuilles et ses sommités fleuries sont employées comme excitantes, toniques, antipériodiques, emménagogues et vermifuges. Soumises à la distillation, elles fournissent une liqueur particulière connue de tout le monde sous le nom d'*absinthe*.

L'*armoise estragon* est une herbe vivace, multicaule, glabre dans toutes ses parties; elle a comme la précédente le réceptacle garni de soies et les fleurs jaunâtres; elle s'en distingue par ses feuilles glabres, sessiles, lancéolées, les inférieures trifides au sommet, les supérieures entières ou à peine dentées. Originaire de la Sibérie, elle est cultivée dans les jardins potagers sous les noms d'*estragon*, de *dragonne* ou de *serpentine*. Elle doit ces dénominations à sa racine que l'on a comparée à un dragon, à un serpent plusieurs fois replié sur lui-même. Ses feuilles ont une odeur aromatique, une saveur fraîche et piquante. On les emploie dans les cuisines comme condiment, en les mêlant à la salade.

L'*armoise de Judée* donne par ses capitules et ses pédoncules le médicament connu sous le nom de *semen-contra* de Barbarie, lequel forme la base de plusieurs préparations vermifuges. V. SEMEN-CONTRA.

ARMOISEUR, EUSE s. (ar-moi-zeur, eu-ze — rad. *armoise*). Qui fabrique l'étoffe appelée armoise ou armoisin.

ARMOISIN s. m. (ar-moi-zain — de l'ital. *armesino*, armoiries, à cause des figures dessinées sur cette étoffe). Comm. Sorte de taffetas très-légers que l'on fabrique principalement aux Indes orientales, en Italie et à Lyon. Ce dernier s'appelle aussi *armoise* : *Les* ARMOISINS *se divisent en deux sortes, les arains, qui sont des taffetas rayés ou à carreaux, et les damaras, qui sont des taffetas à fleurs.* (Guillaumin.) ‖ Adj. Qui est de la nature, de la couleur de l'armoisin : *Taffetas* ARMOISIN. *Etoffe* ARMOISINE.

ARMOMANCIE s. f. (ar-mo-man-sî — du gr. *armos*, épaule; *manteia*, divination). Antiq. Divination qui se pratiquait en examinant l'épaule des victimes.

ARMON s. m. (ar-mon). Techn. Nom de chacune des deux pièces entre lesquelles se trouve placé le gros bout du timon d'un carrosse, d'une voiture, d'une charrue : *Dès que les chevaux se mettent en marche, l'effort qu'ils exercent tend à relever les* ARMONS.

— *Levier des armons*, Levier destiné à soutenir les armons, quand il n'y a pas de tirage.

ARMONVILLE (Jean-Baptiste), conventionnel, né à Reims en 1756, mort en 1808. Il était cardeur de laine dans sa ville natale lorsqu'il fut nommé député à la Convention. Il siégea à la Montagne auprès de Marat, vota la mort du roi sans appel ni sursis, et prit souvent la parole dans les discussions. On l'avait surnommé *Bonnet Rouge*, parce qu'il portait constamment cette coiffure. Il lutta courageusement contre la réaction thermidorienne, et protesta contre la fermeture des Jacobins, au nom du droit d'association. Après la session conventionnelle, il n'accepta aucune fonction publique et retourna simplement à son humble métier. Les détracteurs de l'épopée révolutionnaire disent qu'il ne savait pas lire, qu'il était toujours ivre, etc. Rien n'est plus faux. C'était un homme qui avait l'exaltation du temps, mais qui était honnête, intelligent et de mœurs régulières.

ARMORACIE s. f. (ar-mo-ra-sî — du lat. *armorica*, pour *Aremorica*, l'Armorique, où cette plante croît particulièrement). Bot. Genre de plantes de la famille des crucifères, tribu des alyssinées, que l'on désigne vulgairement sous les noms de *moutarde d'Allemagne*, *moutarde des capucins*, *moutardelle*, *cochléaria rustique*, *cranson de Bretagne*, *raifort sauvage*, etc.

— **Encycl.** L'*armoracie* est une plante vivace à racines charnues, appartenant au genre cochléaria. On la trouve dans les lieux humides, sur le bord des ruisseaux dans le nord de l'Europe; elle croît en abondance en France et en Angleterre. Sa tige, droite et rameuse au sommet, atteint jusqu'à un mètre de hauteur. Elle est caractérisée par des feuilles lancéolées, dentées; un calice à quatre sépales égaux, une corolle à quatre pétales onguiculés et des feuilles blanches en grappe. La racine de cette plante est douée de propriétés antiscorbutiques; elle a une saveur piquante, comme celle de la moutarde; aussi, dans beaucoup de pays, on s'en sert comme d'assaisonnement. La médecine l'emploie comme vermifuge, stimulant et diurétique.

ARMORIAL, ALE adj. (ar-mo-ri-al, a-le — rad. *armoiries*). Qui appartient, qui a rapport aux armoiries : *Livre, traité* ARMORIAL. *Des connaissances* ARMORIALES. ‖ Pl. ARMORIAUX.

— S'empl. plus ordinairem. comme subst. masc. pour désigner un recueil d'armoiries, un livre contenant les armoiries de la noblesse d'une nation, d'une province, d'une famille : *L'*ARMORIAL *général de la France. L'*ARMORIAL *de Bretagne, de Normandie. Il existe dans ce pays un grand nombre d'*ARMORIAUX.

Armorial général de la France, par L.-P. d'Hozier, grand généalogiste de France. Cet *armorial* n'est général que sur le titre; il ne contient que huit cent soixante-dix-neuf articles. Pour être complété dans ces proportions, cent cinquante volumes auraient à peine suffi. Il n'est divisé ni par provinces, ni par généralités, ni par élections, ni par ordre alphabétique général, mais bien par *listes de souscripteurs*, réparties en six registres, dont chacun est disposé par ordre alphabétique des noms de famille. Le sixième registre renferme une liste des articles contenus dans les dix volumes, et la deuxième partie du premier registre contient : « *Extraits des différents édits, ordonnances, déclarations, arrests, règlements, décisions*, etc., *concernant la noblesse et les armoiries.* » Quoique incomplet, cet ouvrage est aujourd'hui la source la plus vraie, la plus authentique que l'on puisse

consulter sur cette matière; aussi a-t-il acquis une valeur que le temps n'a fait que légitimer. Le prix en est très-élevé aujourd'hui : un exemplaire fut adjugé au prix de 1,705 fr., à la vente de la bibliothèque de M. Solar, en novembre 1860. Cet ouvrage a paru pour la première fois à Paris de 1738 à 1768, 10 vol. in-fol. On trouvera de plus amples détails dans le *Journal des savants*, le *Mercure de France*, 1739, et la *Bibliothèque héraldique de la France*, par M. J. Guigard.

Armorial général, par J.-B. Riestap. Cet immense ouvrage, contenant la description des armoiries des familles nobles ou patriciennes de l'Europe, et précédé d'un dictionnaire des termes du blason, parut à Gouda (Hollande) en 1861. C'est le plus vaste répertoire héraldique qui ait été entrepris, l'œuvre d'un véritable bénédictin. Il comprend la description des armes d'environ soixante mille familles. Malgré ce chiffre prodigieux, on y trouve encore bien des lacunes, qu'une telle confusion de matériaux rendait inévitables. Mais devant ce travail, qui témoigne d'une si profonde érudition, et est appelé à rendre tant de services à la science historique, on hésite à faire un reproche à l'auteur, qui, du reste, prépare un supplément.

Armorial et Nobiliaire de Savoie, par le comte Amédée de Forax. Cet ouvrage, publié à Grenoble avec un grand luxe typographique, est en cours de publication.

ARMORIANT (ar-mo-ri-an) part. prés. du v. Armorier.

ARMORICAIN, AINE s. et adj. (ar-mo-ri-kain, è-ne). Géogr. Qui est né en Armorique, qui habite l'Armorique; qui appartient à l'Armorique ou à ses habitants.

— Hist. *Cycle armoricain*, appelé aussi *cycle d'Arthur*, *cycle de la Table-Ronde*, Espace de temps, au moyen âge, pendant lequel, ont été composés la légende du roi Arthur et les poëmes de Lancelot du Lac, de l'enchanteur Merlin, etc.

— Linguist. *L'armoricain*, La langue parlée dans l'Armorique ou basse Bretagne, et qui est un dialecte celtique.

ARMORIÉ, ÉE (ar-mo-ri-é) part. pass. du v. Armorier. Orné d'armoiries : *Carrosse* ARMORIÉ. *Une servante tenait le sac* ARMORIÉ *dans lequel on renfermait le livre où elle lisait sa messe.* (Alex. Dum.) *Depuis ce temps, d'Artagnan se méfiait des mouchoirs* ARMORIÉS. (Alex. Dum.)

ARMORIER v. a. ou tr. (ar-mo-ri-é — rad. *armoiries;* prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imparfait de l'indic. et du prés. du subjonct. : *Nous armoriions; que vous armoriiez*). Peindre, graver, appliquer des armoiries sur quelque chose : *Faire* ARMORIER *sa voiture. Faire* ARMORIER *de la vaisselle, un cachet.*

Et, pour toute vertu, fit au dos d'un carrosse,
A côté de sa mitre *armorier* sa crosse.
BOILEAU.

Epouser les aïeux d'un marquis ou d'un comte,
Armorier son char de glaives, de drapeaux,
Et se masquer d'un nom porté par des héros.
GILBERT.

ARMORIQUE (mot celtique qui signifie : *sur les bords de la mer*), contrée de l'anc. Gaule, située sur les bords de l'Océan, entre les embouchures de la Seine et de la Loire. La Bretagne tout entière y était comprise. Le nom d'*Armorique* paraît aussi avoir désigné la partie située entre le Rhône et l'océan Atlantique, que les Romains nommèrent plus tard Aquitaine. Les cités armoricaines formaient, au temps des Romains, une confédération puissante et très-jalouse de son indépendance.

— Adjectivem. :

Non loin de l'*armorique* plage,
Il est une île, affreux rivage,
Habitacle marécageux. GRESSET.

ARMORISTE s. m. (ar-mo-ri-ste — rad. *armorier*). Celui qui sait, qui enseigne le blason, qui écrit sur le blason. ‖ Celui qui fait, qui peint ou grave des armoiries.

ARMOSELLE s. f. (ar-mo-zè-le). Bot. Genre de plantes de la famille des corymbifères, renfermant de beaux arbustes verts, originaires de l'Afrique. Syn. de *sériphion*.

ARMSDORF (André), musicien allemand, né à Muhlberg, près de Gotha, en 1670, mort en 1699. Il était organiste à Erfurt et se fit connaître surtout par de nombreux morceaux de musique sacrée.

ARMSTRONG adj. m. (ârm-strong — de *Armstrong*, n. pr.). Art milit. *Canon armstrong*, Canon d'un nouveau genre, qui se charge par la culasse, et porte plus loin que le canon ordinaire, avec une force de pénétration plus grande : *Le* CANON ARMSTRONG *a fait faire un pas gigantesque à l'arme de l'artillerie.* (Journ.) *Le* CANON ARMSTRONG *est, sous tous les rapports, l'arme la moins coûteuse qui ait encore été produite.* (Journ.) V. CANON.

— *Boulet armstrong*, Boulet d'une forme particulière employé pour le service du canon armstrong : *Le* BOULET ARMSTRONG *est conique; il ne laisse pas de vent, et reçoit ainsi toute la force explosive de la poudre.* (Le Moniteur.)

— Substantiv. : *Les Anglais ont décidé que toutes leurs batteries de côte, tous les ouvrages de leur littoral seraient armés d'*ARMSTRONG. (Journ.)

ARMSTRONG (Archibald), né dans le Cumberland, mort en 1672, était bouffon de Jacques VI, et devint, après la mort de ce prince, celui de l'archevêque Laud. On l'appelait communément *Archy* ou *Archée*. Ses bons mots, facéties et calembours n'ont de sel qu'en anglais. Il a publié un pamphlet très-violent contre son deuxième patron, le prélat Laud, qui l'avait chassé.

ARMSTRONG (Jean), ingénieur du roi d'Angleterre, mort en 1758. Envoyé en 1738 dans l'île de Minorque, il étudia la topographie, l'histoire naturelle, les mœurs, l'histoire, etc., de ce pays, et publia à Londres, en 1752, l'*Histoire de l'île de Minorque*, ouvrage d'un haut intérêt, dont il a donné une seconde édition, considérablement augmentée, en 1756.

ARMSTRONG (George), médecin anglais, né à Londres, mort en 1781, s'est occupé surtout des maladies des enfants. Il a publié le résultat de ses observations et de ses recherches sous le titre de *Essay on the diseases most fatal to infants*, ouvrage qui a eu de nombreuses éditions.

ARMSTRONG (François), médecin anglais, né dans le Rutlandshire, mort en 1789. On lui attribue l'invention d'une couleur verte végétale, qu'il a décrite dans un ouvrage intitulé : *An Accourt of a newly-invented beautiful green paint, lasting in the open air, and daily improving by the winds, sunshine and rains;* Stramfort, 1783.

ARMSTRONG (Jean), médecin et poëte écossais, né à Castletown vers 1709, mort en 1779, alla se fixer à Londres en 1732, et s'y fit remarquer plutôt comme littérateur et homme d'esprit que comme médecin. Son meilleur ouvrage est son poëme didactique de l'*Art de conserver sa santé* (1744), qui a eu plusieurs éditions, et qui est regardé comme un des bons poëmes didactiques qui existent dans la littérature anglaise. On lui doit aussi une satire ingénieuse contre les empiriques, écrite à la manière de Lucien, et intitulée : *Essai sur l'art d'abréger l'étude de la médecine*, ainsi que divers autres ouvrages de littérature ou de médecine.

ARMSTRONG Mostyn (Jean), géographe anglais, vivait à la fin du siècle dernier. Il n'est connu que par les travaux suivants : *Scotch atlas; — Essay on the contour of the coast of Norfolk*, 1791.

ARMSTRONG (Jean), poëte et publiciste écossais, né à Leith en 1771, mort en 1797. Il écrivit dans les journaux de Londres et mourut jeune, épuisé par le travail et les privations. En dehors des corvées journalières de la littérature périodique, il composait des poésies élégantes et quelques autres écrits qui promettaient un talent distingué. On cite surtout ses *Juvenile poems*, et son *Essai sur les moyens de prévenir les crimes* (1789).

ARMSTRONG (Jean), médecin anglais, né en 1784, mort en 1829. Il a propagé en Angleterre les théories de Broussais. On a de lui de nombreux ouvrages où ce système est exposé et souvent exagéré. On l'accusait notamment de pratiquer un peu trop largement la saignée.

ARMSTRONG (sir William), ingénieur anglais, né à Newcastle-upon-Tyne en 1810. Son père, alderman de la ville, le destinait au barreau; mais son goût pour la mécanique lui fit promptement abandonner l'étude des lois. La création de diverses machines hydrauliques mit en lumière son génie inventif, et il devint bientôt associé des usines d'Elswick, près de sa ville natale. Peu après, il inventa une machine hydro-électrique. En 1846, ses études se dirigèrent vers l'artillerie rayée; et, en 1854, il présenta au duc de Newcastle, alors ministre de la guerre, les plans d'un canon rayé se chargeant par la culasse. En 1858, ce canon fut adopté pour l'usage de l'artillerie anglaise, et quoique de nombreuses plaintes se soient élevées relativement au projectile lancé par cette pièce et à la prédisposition qu'elle a à se déranger facilement, le canon armstrong continue à jouir d'une grande réputation, bien qu'il ait rencontré dans les canons *witherworth* une rivalité redoutable. La construction des navires de guerre cuirassés porta l'inventeur, en 1861-1862, à faire de nombreuses expériences sur la pénétrabilité des blindages en fer. Il en tira cette conclusion qu'un boulet, lancé à une distance modérée par un canon de l'ancien modèle, possède sur les plaques de métal une plus grande puissance de pénétration et de brisement que les projectiles partant d'une pièce rayée qui se charge par la culasse, théorie qui a soulevé une ardente polémique en Angleterre et ailleurs. Sir William Armstrong est, depuis 1858, ingénieur en chef du ministère de la guerre et directeur de la fonderie du gouvernement à Woolwich, ce qui ne l'empêche pas de fabriquer un grand nombre de ses canons à son usine d'Elswick. Il est membre de la société royale des Ingénieurs, et il fait partie du conseil de l'Institut des ingénieurs civils, à Londres. Il a été créé baronnet en 1859.

ARMURE s. f. (ar-mu-re — du lat. *armatura;* formé de *arma*, armes). Ensemble des armes défensives qui couvrent, garantissent le corps et les membres, comme le casque, la cuirasse, etc. : ARMURE *légère. Pesante* ARMURE. *Godefroy de Bouillon menait sept mille hommes de pied et dix mille cavaliers couverts d'une* ARMURE *complète.* (Volt.) *Jamais ces robustes guerriers n'ont ployé sous leur pesante* ARMURE. (Chateaub.) *L'*ARMURE *de fer défend bien ce qu'elle recouvre.* (E. Souvestre.) *Les Anglo-Saxons reçurent les assaillants à grands coups de hache, qui, d'un revers, brisaient les lances et coupaient les* ARMURES *de mailles.* (Aug. Thierry.)

De coups plus furieux chaque *armure* étincelle.
V. HUGO.

Tu grandis sans plaisir, tu tombas sans murmure;
Rien d'humain ne battait sous ton épaisse *armure*.
LAMARTINE.

Le jour paraît, je charge mon *armure*,
Mon bras fléchit sous un lourd bouclier,
Et le poids d'un casque d'acier
Presse ma noire chevelure.
BAOUR-LORMIAN.

— Par ext. Armes défensives des animaux, comme les piquants du hérisson, la carapace de la tortue, etc. : *Sa barbe dure, mêlée de noir et de blanc, ressemblait à l'*ARMURE *d'un hérisson.* (G. Sand.)

— Fig. Protection, moyen de défense : *Il n'a pas besoin d'armer cette tête qu'il expose à tant de périls, Dieu lui est une* ARMURE *plus assurée.* (Boss.) *Sans être méchantes, ces femmes sont toujours armées d'épingles, ce qui est la plus terrible des* ARMURES. (Mme E. de Gir.) *La patience est une* ARMURE *impénétrable.* (Maucroix.)

— Mar. La dernière des jumelles qui s'endente sur un mât, une vergue, etc., pour en compléter les dimensions.

— Phys. Plaque de fer doux dont on entoure l'aimant pour en conserver ou en augmenter la vertu.

— Chass. Peau très-épaisse que le sanglier a dessus et au défaut de l'épaule.

— Agric. Espèce de râteau de bois que l'on adapte au dos de certaines faux pour recevoir les herbes à mesure qu'elles sont coupées.

— Arboric. Appareil, le plus ordinairement en bois, quelquefois en fer, dont on entoure les jeunes arbres à haute tige pour les défendre contre les mutilations ou les accidents auxquels ils sont exposés.

— Papeterie. Enveloppe des rames de papier, laquelle se fait ordinairement avec des maculatures bleues ou grises, suivant la sorte de papier qu'on enveloppe.

— Verrerie. Planchette que, dans certaines circonstances, l'ouvrier souffleur attache à sa cuisse, et sur laquelle il roule la canne.

— Techn. Ferrure, pièces de fer servant à maintenir, fortifier, préserver une charpente, une machine : *L'*ARMURE *d'une meule de moulin.* ‖ Nom des divers objets, feuilles de fer-blanc, briques vernissées, etc., dont on entoure un pigeonnier pour empêcher les rats et autres grimpants de s'y introduire : *Refaire l'*ARMURE. *Réparer l'*ARMURE. ‖ Petites pièces de fer aux deux bouts de la navette. ‖ Manuf. Se dit de l'ensemble du système de *lames* ou *lisses* que comporte un métier à tisser, suivant le genre de tissu qu'il doit produire : *L'*ARMURE *la plus simple est à deux lames; c'est celle qui fait la toile unie, où la moitié de la chaîne se lève et se baisse alternativement. L'*ARMURE *du coutil est à quatre lames*, etc.

— Hist. *Armures fées*, Nom que l'on donnait aux armures de certains paladins, que l'on croyait avoir été fabriquées et enchantées par des fées protectrices.

— **Syn. Armure, arme.** V. ARME.

— **Epithètes.** Complète, chevaleresque, guerrière, belliqueuse, pesante, retentissante, légère, polie, luisante, brillante, éclatante, étincelante, riche, magnifique, splendide, fidèle, épaisse, impuissante, faussée, disjointe, disloquée, brisée, ancienne, antique, appendue, suspendue, rouillée.

— **Encycl.** Hist. Tous les peuples guerriers de l'antiquité ont connu une ou plusieurs des armes défensives destinées à couvrir le corps, telles que le casque, la cuirasse, etc.; mais aucun n'a fait usage de l'*armure complète* ou *armure de pied en cap*, telle qu'on l'a portée en Europe pendant le moyen âge et le commencement de l'époque moderne. Cette *armure* prit naissance dans les premières années du XIVe siècle, à la suite de modifications successives apportées à la confection du vêtement de mailles, appelé *haubert*, que les chrétiens occidentaux avaient emprunté aux musulmans à l'époque des croisades. Elle constituait une sorte de boîte métallique qui enveloppait tout le corps, et dont les diverses pièces se réunissaient entre elles au moyen de courroies, de crochets, etc. Elle se composait des parties suivantes : le *casque* ou *heaume;* le *gorgerin*, qui entourait le cou; le *hausse-col*, qui protégeait le haut de la poitrine; la *cuirasse* ou *corps de cuirasse*, qui enveloppait le buste devant et derrière; les *brassards*, qui couvraient les bras; les *cubitières*, qui garantissaient les coudes; les *épaulières*, qui recouvraient le point de jonction des brassards et de la cuirasse; les *gantelets*, qui garnissaient les mains; les *saltes*, qui descendaient de la cuirasse sur le bas-ventre; les *tassettes* ou *tuiles*, qui protégeaient le haut des cuisses; les *cuissards*, qui garnissaient les cuisses; les *grèves*, qui enfermaient les jambes; les *genouillères*, qui recouvraient le point de jonction des cuissards et des grèves; les *solerets*, qui garantissaient le dessus du pied. Les chevaux avaient eux-mêmes une *armure* particulière que l'on appelait *barde*, et qui se composait du *chanfrein*, pour garantir le devant de la tête; du *manefaire*, pour le dessus du cou; du *gorgerin*, pour le poitrail; des *flancars* ou *flanchis*, pour les flancs, et de la *croupière*, pour la partie postérieure de l'animal. L'*armure* complète fut généralement employée jusqu'à la fin du XVIe siècle. A partir de cette époque, l'extension donnée à l'usage des armes à feu la fit peu à peu abandonner. Du reste, pendant la durée de son règne, elle fut modifiée de mille manières, et c'est ce qui explique pourquoi on en trouve, dans les collections, un nombre presque infini de modèles différents.

— Arboric. Les *armures* sont des appareils destinés à protéger les jeunes arbres contre toutes les causes extérieures qui menacent d. les mutiler ou de les ébranler, telles que animaux domestiques, choc des instruments aratoires, etc. Une excellente *armure* est celle que M. Dubreuil conseille de faire au moyen de quatre lattes en bois de chêne, longues de 1m,60 sur 0,03 de largeur et 0,015 d'épaisseur, garnies de quatorze pointes de Paris, no 16. Ces quatre lattes, réunies entre elles par des fils de fer, forment un cylindre dont on entoure la tige des arbres et qui s'appuie sur le sol. Un bourrelet en vieux chanvre est fixé au sommet et à la base de l'*armure* pour empêcher l'arbre d'être blessé par le frottement. Lorsqu'on redoute le choc des instruments aratoires, des voitures, etc., on se sert ordinairement de deux pieux en bois dur, que l'on place de chaque côté de la tige, en les inclinant un peu l'un vers l'autre, et qui sont maintenus à l'aide de traverses. Le mode d'*armure* le plus simple consiste à envelopper la tige de branches d'épines.

ARMURERIE s. f. (ar-mu-re-rî — rad. *armure*). Profession d'armurier. ‖ Atelier, boutique d'armurier.

— **Encycl.** ARMURERIE D'ART. Si nous jugions de l'habileté des armuriers grecs de l'âge héroïque par les descriptions qu'Homère a tracées des armes que portaient les chefs assemblés devant Troie, il faudrait reconnaître tout d'abord la supériorité des anciens sur les modernes dans l'art de travailler les métaux. Le bouclier d'Achille (V. BOUCLIER), offre une grandeur de composition et une richesse de détails que l'imagination seule du poëte a pu créer. On a prétendu, il est vrai, qu'Homère pouvait avoir conçu l'idée de ce merveilleux ouvrage d'après des modèles qu'il avait vus en Asie : en admettant qu'il en eût été ainsi, il resterait à expliquer pourquoi les Grecs qui, dans les âges suivants, portèrent les différents arts à une perfection inconnue avant eux, ne produisirent jamais rien de comparable à ce bouclier. Mais ce qu'il est permis de croire sur la foi d'Homère, c'est que l'on connaissait de son temps l'art de combiner les métaux, de les graver, de les ciseler, de les damasquiner, et que les armuriers les employaient pour donner aux produits de leur industrie à la fois plus de solidité et plus de luxe. On peut induire de divers passages de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* que les boucliers, les casques, les cuirasses se fabriquaient d'ordinaire en bronze, et qu'on se bornait généralement à les polir avec le plus de soin possible, pour que leur vif éclat éblouît l'ennemi. On employait quelquefois des métaux différents : la cuirasse d'Agamemnon était formée d'un treillis de verges d'or, d'étain et d'un autre métal que le poëte nomme *cyane*, le bouclier du même chef était bordé de dix cercles d'airain et orné à sa surface de vingt bosses d'étain avec une bosse de cyane au milieu. Ces bandes et ces bosses métalliques recouvraient presque toujours des cuirs superposés : c'est ainsi que le bouclier d'Ajax était fait de sept cuirs de bœuf assemblés au moyen d'une lame de bronze. Des figures symboliques, véritables armoiries, ornaient les armes des chefs, particulièrement leurs boucliers : ces symboles rappelaient les qualités personnelles de celui à qui appartenait l'armure, ou bien l'origine de sa race et les exploits de ses ancêtres. Nul doute que les Grecs n'aient déployé, par la suite, une exquise délicatesse dans l'exécution de ces ornements et qu'ils n'aient créé de véritables chefs-d'œuvre d'*armurerie*. Le temps n'a malheureusement épargné aucune de leurs productions en ce genre.

Les Romains n'eurent pendant longtemps que des armures d'une fabrication grossière : Polybe nous apprend qu'à son époque les boucliers étaient faits de deux planches collées ensemble et recouvertes de cuir; les bords et le milieu étaient garnis de lames de fer. Ce ne fut guère qu'après la conquête de la Grèce que les Romains adoptèrent l'usage des décorations emblématiques : chaque légion avait ses symboles particuliers, que les soldats faisaient peindre sur leurs boucliers. Les armures des chefs étaient en bronze; elles étaient ornées de dessins gravés ou repoussés, représentant les exploits ou les portraits des ancêtres de ceux à qui elles appartenaient. Plus tard, elles furent enrichies d'argent, d'or, et même de perles et de pierres précieuses. Capitolin rapporte que l'empereur Maximin fit fabriquer de longues épées argentées et dorées et des casques ornés de pierres fines. Claudin, décrivant le faste militaire de son époque, parle de baudriers constellés de perles (*cingula baccis aspera*), de cuirasses ornées

d'émeraudes (*virides smaragdis loricæ*), de casques couverts de saphirs étincelants (*galeæ renidentes hyacinthis*), d'épées à garde resplendissante (*capulis radiantibus enses*). C'étaient là, sans doute, des armes de parure plutôt que des armes de combat; mais on peut juger, par la valeur des matières employées à leur fabrication, du développement qu'avait pris à Rome l'*armurerie* de luxe. Parmi les produits de cette industrie les plus artistement travaillés, il faut ranger les boucliers votifs, sur lesquels on trouvera des renseignements spéciaux au mot BOUCLIER.

L'art de ciseler et de damasquiner les métaux ne cessa pas d'être cultivé au moyen âge; mais il ne produisit guère que des châsses, des reliquaires, des retables, des crosses et d'autres ornements d'église. Les armes des preux ne se recommandaient d'ordinaire que par la solidité de leur trempe; nous voyons toutefois, par l'inventaire des armures de Louis le Hutin, par Du Cange, que l'or et l'argent étaient employés à rehausser les armes des grands personnages, et que l'on fabriquait des épées à garde et à pommeau émaillés. La renaissance artistique, au XVIe siècle, s'étendit à l'*armurerie*. Les cuirasses, jusqu'alors simplement polies ou cannelées, se couvrirent d'ornements et de sujets à figures gravés avec goût et damasquinés en or ou en argent. Les ornements les plus fréquemment employés étaient des fleurs, des bandes, des raies ou des filets en creux, imitant les dessins décoratifs des belles étoffes du temps (*Musée d'artillerie*, G. 35, 67, 92, 93). Le graveur reproduisait parfois les plis crevés et tailladés qui étaient en usage dans le costume civil (G. 30). Des armures dites *à l'antique* présentaient pour tout ornement des bandes d'écailles repoussées, alternativement dorées et argentées (G. 24). Mais le talent des artistes armuriers se déploya surtout dans les sujets à figures qu'ils ciselaient avec une délicatesse infinie dans la masse du métal (G. 6, 9, 33, 56, 57, 63, 67, 72, 114, 120). Les peintres les plus illustres ne dédaignaient pas de donner les dessins de ces compositions; c'est ainsi qu'une magnifique armure italienne (G. 68) du musée d'artillerie passe pour avoir été exécutée d'après les cartons de Jules Romain : les figures d'enfants et de femmes assises dont le plastron est décoré, et les mascarons des grandes tassettes sont dignes de ce maître. Cette pièce remarquable a été gravée par Carré dans sa *Panoplie*. Une autre armure italienne (G. 65), qui, comme celle dont nous venons de parler, est passée de la collection de Sedan au musée d'artillerie, peut donner une idée de la perfection avec laquelle les armuriers du XVIe siècle pratiquaient la damasquinure et la ciselure; cette pièce, connue sous le nom d'*armure aux lions*, passe à tort pour avoir appartenu à François Ier. M. Penguilly L'Haridon la regarde comme un ouvrage du milieu du XVIe siècle : le plastron est orné d'une croix damasquinée en argent et de bandes horizontales composées de feuilles de vignes fortement damasquinées en or. Le casque représente une tête de lion d'un travail très-remarquable; la crinière forme le timbre; des têtes de lion figurent également aux épaulières et aux cubitières. Un véritable chef-d'œuvre de l'art du ciseleur est l'armure que l'on prétend avoir été exécutée pour François Ier par Benvenuto Cellini : elle est ornée de merveilleuses figurines d'amours et de satyres, de trophées, d'emblèmes et d'arabesques combinés avec un goût exquis et damasquinés en or sur fond noir; le casque, surmonté d'une chimère s'élançant la gueule ouverte et les ailes déployées, est d'un admirable effet. La décoration des casques, des armets, des morions, des cabassets, prêtait aux combinaisons les plus variées, les plus élégantes : les sujets étaient quelquefois gravés (H. 30, 37, 39, 45, 144, 147), le plus souvent repoussés en ronde bosse, ciselés et damasquinés en or ou en argent (H. 79 à 82, 100, 129, 130, 132, 133). Les boucliers, les rondaches étaient l'objet d'un travail semblable : l'ombilic était ordinairement décoré d'une figure en forte saillie, de Méduse, de chimère, de satyre, etc.; les compartiments de la bordure et de la frise étaient occupés par des combats, des chasses, des scènes de la mythologie ou de l'histoire ancienne, des allégories, ou simplement par des trophées, des masques, des arabesques ou d'autres ornements décoratifs du style le plus élégant (I. 14 à 23). Les rondelles ou rondaches que les grands personnages faisaient porter devant eux dans les cérémonies, se distinguaient par la richesse de leur ornementation; le musée d'artillerie en possède plusieurs qui peuvent passer pour de véritables œuvres d'art; nous citerons entre autres : une rondelle italienne (I. 14) du travail le plus délicat, dont les ornements, figurines et arabesques en fer noirci se détachent en demi-relief sur fond d'or; une rondache (I. 16) de même fabrication, dont l'ombilic est décoré d'une tête de satyre barbu; la frise, de médaillons d'empereurs romains et de trophées divers; la partie comprise entre l'ombilic et la frise, de quatre cartouches représentant les hauts faits d'Horatius Coclès, de Mucius Scævola, de Curtius et de Manlius Torquatus. Les épées, les dagues, les poignards, armes de parure et de luxe par excellence, étaient fabriqués avec un soin tout particulier. La garde et le pommeau étaient couverts de figurines finement ciselées ou sculptées en relief, tantôt en acier bruni sur fond d'or, tantôt damasquinées en or ou en argent sur fond noir. Les volutes et les torsades de la garde affectaient les formes les plus capricieuses. La lame elle-même était ornée de gravures délicates, représentant le plus souvent des armoiries avec des devises guerrières, galantes ou religieuses, comme celles-ci : *Gloria pro patria; Vincere aut mori; Pacis et armorum vigiliæ; Aliis lethum, mihi gloria; In te, Domine, speravi; Spes mea Deus; Amour ne peut, où rigueur veut; A bien conduire son espoir, il faut attendre la fin.* Quant aux sujets qui décoraient la garde et le pommeau, c'étaient tantôt des sujets religieux (Mus. de Cluny, no 1,464), tantôt des compositions mythologiques ou allégoriques (M. d'A., J. 24, 29, 36, 72), tantôt des figures de guerriers et des combats (J. 20, 36, 78, 187, 479), tantôt des chasses, des oiseaux, des fleurs, des feuillages (J. 17, 43, 71, 99, 100, 103). Une dague du musée Sauvageot, qui a appartenu à un garde suisse de François Ier, est ornée de sculptures en ivoire doré que l'on croit avoir été exécutées sur les dessins d'Holbein. Assez souvent, la poignée des épées et des poignards était en cuivre sculpté, au lieu d'être en métal. On revêtait aussi l'arbrier des arbalètes d'incrustations en ivoire découpées et ciselées avec une grande perfection (L. 46, 50 à 52, 56 à 58) et représentant des rinceaux, des trophées, des chasses, des figures chimériques. Les arquebuses furent décorées d'ornements semblables, en même temps que le canon, le chien, le corps de platine et la plaque de couche furent enrichis de ciselures et de sculptures en plein relief.

Au XVIIe et au XVIIIe siècle, l'*armurerie* produisit de charmants ouvrages, principalement en fait d'armes de chasse, mais, à vrai dire, elle ne réalisa pas de progrès sous le rapport artistique. Aujourd'hui que l'art se marie à la plupart des industries, les armes de luxe sont devenues de véritables chefs-d'œuvre par l'élégance de leurs formes, par la variété et le bon goût des sculptures dont elles sont ornées, par la richesse de la matière et le fini du travail. L'exposition universelle de 1855 a montré que dans cette industrie, comme dans toutes celles qui demandent du goût, la France tient le premier rang; citer parmi les arquebusiers qui ont pris part à cette exposition : MM. Blanchard, Béringer, Caron, Claudin, Devisme, Gastinne-Renette, Gauvain, Lefaucheux, Lefaure, Lepage-Mouthier, Thomas, etc., c'est rappeler des noms bien connus de tous les amateurs de belles armes. La description d'un fusil sorti des ateliers de M. Claudin et sculpté par M. J. Knecht sur les dessins de M. Riester, pourra donner une idée du bon goût qui préside à la fabrication française. Les chiens du fusil sont figurés par un serpent et deux chimères poursuivant un lézard qui se réfugie sous un feuillage, dans lequel est fouillé le tonnerre du canon; les corps de platine représentent des luttes d'animaux fantastiques modelés en relief; le support de la sous-garde, ciselé par M. Gaubert, est formé par une magnifique guirlande de feuillages, d'où s'échappe une chimère qui attaque deux animaux du même genre fuyant à travers les branchages; la bascule est couronnée par un serpent dévoré par une autre chimère. Le travail de la crosse, qui est en ébène, n'est pas moins digne d'éloges : M. Knecht a fouillé le bois avec une merveilleuse habileté, et l'a décoré d'un combat de serpents et de chimères, scène bien mouvementée, très-originale et très-fantastique, qu'encadre une riche végétation de feuilles de platane et de houblon. Les armuriers étrangers dont les produits ont obtenu le plus de succès à l'exposition universelle ont été : MM. Lepage (de Liége); Lemille, Jansen, Colard, Malherbe, Raick (de Belgique); Krupp (d'Allemagne); Kutchenrenter (de Bavière); Rinzi (de Milan); Zuloaga (d'Espagne). L'ancienne et célèbre fabrique d'armes blanches de Solingen était dignement représentée par MM. Lüneschloss et Holler, qui ont exposé des épées et des sabres remarquables par la riche ciselure des gardes, par la beauté du poli et l'ornementation en or des lames.

Nous ne dirons qu'un mot des armes fabriquées en Orient. De tout temps, les divers peuples de l'Asie ont recherché les belles armes; mais, pour eux, la beauté ne consiste pas tant dans la perfection des ciselures et dans la variété des dessins que dans la richesse de la matière; comme les Romains de la décadence, ils préfèrent à d'ingénieuses compositions les métaux précieux et les diamants.

ARMURIER s. m. (ar-mu-rié — rad. *armure*). Celui qui fabrique, qui vend toutes sortes d'armes : *Un habile* ARMURIER. *Liége est encore, au* XIXe *siècle comme au* XVIe, *la ville des* ARMURIERS. (V. Hugo.)

— *Maître-armurier*, Sous-officier chargé spécialement de surveiller l'état des armes d'un régiment.

— Mar. Ouvrier embarqué sur les bâtiments de guerre pour entretenir les armes et tous les objets de serrurerie.

Encycl. — Il n'est peut-être pas de profession en France dont l'exercice soit réglementé par une combinaison plus compliquée de lois, de décrets et d'ordonnances, que la profession d'*armurier*. A Paris surtout, où les révolutions et les émeutes viennent de temps à autre mettre à sac les boutiques des *armuriers*, ils sont entourés d'un réseau de prescriptions minutieuses qui leur font côtoyer sans cesse l'amende et la prison; de plus, en cas de pillage, ils ne peuvent revendiquer aucune indemnité. Il faut qu'ils aient constamment sous les yeux les lois sur les armes prohibées (23 décembre 1805), les lois et décrets relatifs à la fabrication des armes (30 septembre 1808, 14 décembre 1810, 24 mai 1834), et une foule d'ordonnances de police qui se multiplient à certaines époques. Tout *armurier* ou fabricant d'armes doit inscrire sur un registre spécial, parafé par le maire, la quantité d'armes qu'il fabrique, achète et vend, avec les noms et domiciles des vendeurs et acheteurs (ordonn. du 24 juillet 1816, art. 12); les contrevenants encourent une amende de 16 fr. à 300 fr., et un emprisonnement de six jours à trois mois; cette peine est doublée en cas de récidive. Les fabricants, marchands ou ouvriers, ne peuvent vendre aucun canon de fusil sans qu'il ait été approuvé et marqué du poinçon d'acceptation, à peine de 300 fr. d'amende pour la première fois, d'une amende double en cas de récidive, et de confiscation des canons mis en vente (ordonn. du 14 décembre 1810, art. 8). Les armes de commerce doivent avoir un calibre d'au moins deux millimètres au-dessus ou au-dessous du calibre de guerre, à peine d'être saisies et d'être regardées comme appartenant au gouvernement (*id.* art. 2). De plus, il est enjoint aux *armuriers* d'avoir toujours leurs armes démontées, afin qu'elles ne puissent servir si l'on venait à piller leurs boutiques dans une émeute.

ARMUS s. m. (ar-muss — mot lat., tiré du gr. *armos*, jointure). Ornith. Epaule ou partie latérale du corps des oiseaux, dont le bas est contigu à la poitrine.

ARMUYDEN. V. ARNEMUYDEN.

ARNAC-POMPADOUR, bourg de France, dép. de la Corrèze, arrond. de Brives; 1,386 hab. Près de là, château antique donné avec ses dépendances, par Louis XV, à la marquise de Pompadour.

ARNAGE, joli hameau du dép. de la Sarthe, sur la Sarthe. C'est là que se déchargent les marchandises qui remontent la rivière depuis Angers.

ARNAL (Scipion D'), ingénieur français, né à Valleraugue en 1733, mort en 1801. Il fut d'abord chanoine à Alais, et vers 1780 se livra exclusivement à l'étude de la mécanique. Ce savant laborieux et d'un génie inventif consuma sa vie et ses ressources à des entreprises utiles, mais qui demeurèrent infructueuses. Il avait inventé des moulins à feu, ainsi qu'une machine à feu pour la remonte des bateaux sur les rivières; mais, malgré ses efforts, il ne put parvenir à exploiter industriellement ses inventions, sur lesquelles il a publié divers écrits : *Prospectus de la navigation générale des rivières par le moyen de la machine à feu* (1781); *Mémoire sur les moulins à feu établis à Nîmes* (1783), etc. Il a aussi mis en vers la *Déclaration des droits de l'homme* (1799). Cette production fut adoptée dans le Gard pour les écoles primaires.

ARNAL (Jean-Pierre), architecte espagnol, né à Madrid en 1735, mort en 1805. Chargé de dresser les plans et dessins de l'Alhambra et des antiquités moresques de Cordoue, il exécuta ce travail avec tant de talent, qu'il fut nommé membre de l'Académie des beaux-arts de Madrid (1767). On cite encore parmi ses travaux les dessins des ruines et mosaïques découvertes aux environs de Tolède. Il devint directeur de l'Ecole d'architecture.

ARNAL (Etienne), acteur comique français, né à Meulan (Seine-et-Oise), le 1er février 1794. Lui-même nous indique ainsi son origine et son éducation :

Je suis tout bonnement le fils d'un épicier...
Elevé pauvrement, loin des murs du collége.
Un frère ignorantin, vu l'esprit qu'il avait,
En assez peu de temps m'apprit ce qu'il savait.
Epître à Bouffé.

Entré à quatorze ans aux pupilles de la garde, Arnal fit la campagne de France et prit part à la défense de Paris. Les désastres de 1814 mirent fin à sa carrière militaire. Au commencement de la Restauration, il travailla chez un fabricant de boutons qu'il quitta pour le théâtre, vers lequel ses goûts l'entraînaient; il s'essaya comme tant d'autres chez Doyen, qui dirigeait, rue Transnonain, un théâtre de société. Par une erreur assez piquante, cet excellent farceur se croyait destiné au genre tragique, fort à la mode alors, et joua dans *Gabrielle de Vergy*, *Mithridate*, etc.; l'effet de fou rire qu'il produisit l'éclaira sur sa véritable vocation; il eut le bon sens d'abandonner les fureurs d'Oreste et la colère d'Achille, et, comme il le dit lui-même :

Mithridate devint *Jocrisse corrigé*.

Engagé aux Variétés en 1817 et successivement choriste, comparse et doublure, il resta longtemps obscur. Mais son entrée au Vaudeville, en 1827, le tira de la foule des médiocrités. Bientôt, en compagnie de Lepeintre jeune, il suffit à la vogue de ce théâtre. *Mademoiselle Marguerite*, *Monsieur Galochard*, le *Mari de la dame de chœurs*, l'*Humoriste*, les *Cabinets particuliers*, les *Gants jaunes*, le *Poltron*, *Passé minuit*, l'*Homme blasé*, *Riche d'amour*, etc., établirent définitivement sa réputation. Les vaudevillistes Duvert et Lauzanne vêtirent pour les deux compères, à la mode française, la vieille farce italienne; ils firent de Cassandre un bon bourgeois de 1830, et d'Arnal un Gilles en habit noir. Cependant Arnal quitta le Vaudeville pour entrer au Gymnase. Il n'y fut pas apprécié, les traditions du lieu gênant son talent, et il revint au Vaudeville après une courte absence. Il quitta de nouveau ce théâtre pour retourner aux Variétés, qu'il quitta encore en 1856, pour passer au Palais-Royal, où il a abordé les pères nobles avec moins de succès que les rôles à caractère. Cet acteur a peut-être trop reculé l'heure du repos. C'est un comédien très-original, mais dont le talent manque de variété; en vieillissant, il devait se survivre. Les auteurs ont repris pour lui de cent façons le même rôle. Ce rôle fut trouvé le jour où Arnal se fit applaudir dans le monologue resté fameux de l'*Humoriste*, que l'on siffla d'abord. Impossible de détailler un morceau avec plus d'esprit, et rien n'égale cette naïveté ahurie et cette niaiserie excentrique qui caractérisent sa manière la plus habituelle. Nul n'a su mieux que lui produire de l'effet rien qu'avec un mot, un geste, et donner le relief comique au dialogue. Il a rajeuni le type longtemps populaire de *Jocrisse*.

Eloigné du théâtre depuis 1863, il cultive la poésie. Outre son *Epître à Bouffé* (1840, in-8o), sorte d'autobiographie, qui, avec des détails amusants, exprime les sentiments élevés de cet artiste honnête et convaincu, on cite de lui : les *Gendarmes*, poëme épicé en deux chants (1826, in-32, 3e éd., 1829, avec ce faux titre : Chefs-d'œuvre d'Odry); les *Acteurs* et *les Prêtres*, facétie en vers, suivie de notes (1831, in-8o); *Boutades en vers* (1 vol., Lévy). On lui attribue aussi un conte érotique : la *Planche à bouteilles*.

ARNALDI (le comte ENEA), architecte et antiquaire italien, né à Vicence en 1716. Il a publié, entre autres ouvrages, une savante étude sur les basiliques antiques (*Delle basiliche antiche*, etc., 1767), et un travail intitulé : *Idée d'un théâtre disposé dans ses parties principales comme un théâtre antique et approprié à l'usage des modernes* (*Idea di teatro*, etc.; Vicenze, 1762). Dans ce dernier ouvrage, il s'applique à faire ressortir les avantages du plan semi-circulaire pour la partie d'un théâtre réservée à l'auditoire; il désapprouve l'usage du parterre et des loges. Comme architecte, il fut chargé de diriger les travaux de restauration du palais *della Raggione*, à Vicence. On ignore l'époque de sa mort.

ARNALDIE s. f. (ar-nal-dî). Nom d'une maladie mentionnée dans les chroniqueurs anglais du moyen âge, et dont un des symptômes consistait dans la chute des cheveux.

ARNALDINE adj. f. (ar-nal-di-ne). *Monnaie arnaldine*, Monnaie des évêques d'Agen pendant le moyen âge. Elle était ainsi appelée du nom d'un de ces prélats, Arnaud de Rovinian, qui vivait au commencement du XIIIe siècle. On disait également monnaie *arnaldèse* ou *arnaudenque*.

ARNALDISME s. m. (ar-nal-di-sme — rad. *arnaldiste*). Hist. ecclés. Hérésie d'Arnaud de Bresse et de ses sectateurs.

ARNALDISTE s. m. (ar-nal-di-ste — de *Arnaldus*, nom latinisé d'Arnaud). Hist. ecclés. Disciple, sectateur d'Arnaud de Brescia.

ARNALDO (Pierre-Antoine), poëte et théologien, né à Villefranche (comté de Nice) en 1638, devint protonotaire apostolique, et publia, outre divers ouvrages de piété ou de théologie : *Discours sur l'inauguration du pape Alexandre VII*, des panégyriques, et un recueil de sonnets à la louange des grands de la cour de Turin, et intitulé le *Jardin du Piémont*, Turin, 1683.

ARNALDUS (Etienne), **ARNOLDUS** ou **ARLANDUS**, médecin-chirurgien de Montpellier qui vivait dans le XIVe siècle. On connaît de lui divers traités sur les pronostics, les fièvres, l'évacuation, etc., qui n'ont jamais été publiés.

ARNALL (William), journaliste et pamphlétaire anglais, né en 1705, mort en 1751, soutint la politique de sir Robert Walpole, qui le subventionna largement. Il dirigeait les journaux *The British Journal* et *Free Briton*. Il nous reste de lui quelques pamphlets assez curieux. Pope le fait figurer dans son poëme de la *Dunciade;* mais lui-même proteste contre le rôle que lui prêtait le poëte.

ARNASON (Sœmum), chronologiste danois, connu seulement par une table chronologique, basée sur les Ecritures et sur Philon le Juif, qu'il écrivit vers 1600, et qui fut complétée en 1669 par l'antiquaire Arne Magnusson.

ARNASON (Jean-Magnus), théologien danois, évêque de Skalholf, né en 1665, à Dyrafiord (Islande), mort en 1743. Il a composé un grand nombre d'ouvrages, dont beaucoup sont restés manuscrits. Parmi ceux qui ont été publiés, les principaux sont les suivants : *Calendrier perpétuel* (1707); une traduction du *Catéchisme de Luther*, avec un commentaire (1707); *Donatus*, *Grammatica*, et *Lexicon latino-islandicum*, Copenhague, 1734, etc.

ARNASON (Jean), jurisconsulte danois, né en Islande vers 1727, mort en 1777. On a de lui un ouvrage extrêmement important : *Introduction historique à la jurisprudence islan-*

daise ancienne et moderne, Copenhague, 1762, n-4°.

ARNAU (Juan), peintre espagnol, né à Barcelone en 1595, mort en 1693. Il se distingua surtout par les miniatures dont il orna des vies de saints et autres ouvrages de piété.

ARNAUD AMALRIC. V. AMALRIC.

ARNAUD DE BRESCIA, hérésiarque et philosophe scolastique du XII^e^ siècle, né vers 1100, à Brescia, vint en France dans sa jeunesse et suivit les leçons d'Abailard. De retour en Italie, il embrassa l'état monastique et se forma un parti puissant en déclamant contre l'avidité et la corruption trop réelles du clergé contemporain. Il paraît qu'il prétendait le dépouiller de ses biens temporels et le ramener à l'austère simplicité de l'Eglise primitive. Le premier résultat de ses prédications fut une révolte du peuple de Brescia contre son évêque. Anathématisé en 1139 par Innocent II au concile de Latran, il se retira à Zurich. Rappelé par son parti en 1145, il revint en Italie, chassa de Rome le pape Eugène III, et, s'appuyant sur la noblesse et le peuple, entreprit de rétablir la liberté civile et de réformer le clergé. Il institua un sénat, un tribunat et un ordre équestre, mêlant à ces réminiscences de la république romaine des souvenirs de l'âge primitif du christianisme. Il resta le véritable maître dans Rome pendant dix ans. En 1155, Adrien IV lança contre la ville l'interdit religieux. Les Romains épouvantés exilèrent Arnaud, qui, peu de temps après, fut livré au pape par l'empereur Frédéric I^er^, conduit à Rome et brûlé vif. Ses cendres furent jetées dans le Tibre.

Les témoignages contemporains, et celui de saint Bernard lui-même, s'accordent à représenter ce novateur comme doué de talents remarquables, d'une éloquence entraînante, et tous lui reconnaissent une grande pureté de mœurs et un désintéressement rare à cette époque. Réformateur politique plutôt qu'hérésiarque, s'il est avéré qu'il voulut dépouiller le saint-siége du pouvoir temporel, il ne paraît pas avoir attaqué les dogmes fondamentaux de l'Eglise. Ses doctrines se perpétuèrent dans les sectes du moyen âge, dont il est lui-même une des grandes figures. Comme tous les novateurs et comme tous les vaincus, son caractère et ses actes ont été défigurés par la partialité de l'histoire, trop souvent asservie aux triomphateurs, et nous ne le connaissons guère que par les attaques de ses ennemis. Mais on est assuré de sa grandeur et par le rôle qu'il a joué, et par les haines mêmes qu'il a suscitées. Son grand adversaire, saint Bernard, écrivait de lui : « Il serait à souhaiter que sa doctrine fût aussi saine que sa vie. Si vous connaissiez cet homme! il ne mange ni ne boit; comme le diable, il n'a soif que du sang des âmes. »

Les écrivains ecclésiastiques ont représenté l'état de Rome pendant cette renaissance de la république comme une période de sédition et d'anarchie. Mais l'opinion des partisans de la puissance temporelle des papes étant évidemment faite d'avance, leurs assertions ne peuvent avoir un grand poids. Ce qui est certain, c'est qu'indépendamment de ses idées de réforme religieuse, que l'on connaît peu, Arnaud de Brescia fut le représentant, sur la scène politique, de ce mouvement général d'émancipation et de renaissance qu'Abailard et d'autres grands hommes de cette époque tentèrent d'introduire dans la philosophie, dans la théologie et dans la politique. S'appuyant sur l'esprit de liberté et de municipes qui s'était conservé en Italie, il osa s'élever jusqu'à l'idée de restaurer la république et la liberté antique. A quelque point de vue qu'on le juge, sa tentative n'en reste pas moins un des épisodes les plus frappants de cette époque.

Arnaud de Brescia (*Arnaldo da Brescia*), tragédie de Nicolini. L'idée de ce beau poëme est la révolte du droit contre le triple joug de la théocratie, de la force matérielle et de l'oppression étrangère. Le droit succombe; mais, en expirant, le martyr a le regard tourné vers le ciel. Arnaldo, c'est le symbole de l'Italie torturée par les pontifes romains et par les Césars allemands; il monte sur le bûcher, plein d'espérance en sa résurrection. Dans ce drame, toute une époque se reflète; autour des trois grandes figures du moine, du pape et de l'empereur, viennent se grouper les aspirations, les fanatismes et les douleurs de tout un siècle. Des salles du Vatican on descend sur les places tumultueuses de la ville éternelle; on parcourt les tristes solitudes de la campagne romaine, et dans les plaines désolées on ne trouve que des cités fumantes et les ruines qu'ont laissées derrière eux les barbares du Nord. L'hymne de la douleur se mêle à celui des batailles, et lorsque la victime est immolée et le sacrifice accompli, les deux tyrans du monde s'embrassent sur ses cendres, et la chaîne de l'esclavage est rivée. Une des plus admirables créations, non-seulement de Nicolini, mais peut-être de la littérature dramatique, c'est le caractère d'Adelasia. Cette femme personnifie la lutte qui s'élève dans une âme passionnée entre les sentiments du cœur et le fanatisme religieux. Adelasia aime son mari aussi ardemment qu'il est possible d'aimer sur la terre, mais elle l'abhorre comme partisan d'Arnaud, c'est-à-dire comme coupable d'hérésie et frappé d'anathème; elle va, l'insensée, le dénoncer secrètement au pontife, qui la trahit, et devient le bourreau de son époux. La scène entre Adelasia et le pape ne peut être comparée, pour la force et le contraste des sentiments et le coloris dramatique, qu'à une autre scène entre Adrien IV et Arnaud, où les deux principes de la liberté et du despotisme se trouvent en présence dans un moment solennel.

L'apparition d'*Arnaldo da Brescia* fut un véritable événement politique; les saintes colères du poëte trouvèrent un écho dans tous les cœurs vraiment italiens. Le mérite littéraire de l'œuvre, dans laquelle l'auteur s'était attaché à ménager les deux écoles romantique et classique, justifie pleinement l'immense succès qu'elle obtint dès son apparition.

ARNAUD (Daniel), troubadour du XII^e^ siècle, né à Riberac (Périgord), mort vers 1189. Il vécut quelque temps à la cour de Richard Cœur-de-Lion. Il inventa une sorte de poésie nommée *sestine*, et excella dans un genre assez puéril et qui était neuf alors, les bouts-rimés. Dante et Pétrarque l'avaient en haute estime. La bibliothèque de Paris et celle de Florence possèdent de lui, en manuscrits, plusieurs poëmes érotiques.

ARNAUD ou **ARNAUT de Marveih**, troubadour périgourdin, mort vers 1189. Attaché à la comtesse Adélaïde, femme de Roger II, vicomte de Béziers, il en fit l'objet de ses chants d'amour, et se vit, pour cette hardiesse, éloigné de sa présence. Il fut ensuite accueilli à la cour du seigneur de Montpellier. Quelques-unes des pièces qui restent de lui ont été insérées dans le recueil de Millot. Elles sont peu estimées.

ARNAUD, ARNALDUS, abbé de Bonneval au XII^e^ siècle, né dans le Dauphiné, a composé une partie de la vie de saint Bernard, insérée dans les œuvres du célèbre docteur, édition de Paris, 1690, et dans le recueil de Surius.

ARNAUD de Carcassés, troubadour provençal, mort en 1270. Il n'est connu que par un petit poëme, intitulé le *Perroquet*, où M. Raynouard trouve « l'esprit brillant de la chevalerie allié au goût anacréontique des fictions extravagantes de l'Orient. »

ARNAUD de Marsan, troubadour provençal de la fin du XIII^e^ siècle. Il ne reste de lui qu'une pièce assez curieuse sur les modes de son temps et sur les mœurs et usages des grands seigneurs.

ARNAUD de Tintignac ou **de Cotignac**, troubadour provençal du XIV^e^ siècle, fut attaché à Louis, roi de Sicile, et à la reine Jeanne, qui l'employèrent dans diverses négociations. Il reste de lui trois chansons, dont l'amour est le sujet.

ARNAUD de Villeneuve, médecin et alchimiste, né vers 1240, mort en 1313. On n'est pas d'accord sur le lieu de sa naissance; on sait, il est vrai, par le nom même qu'il porte, qu'il devait être originaire de *Villeneuve*, mais il existe un grand nombre de localités de ce nom en France, en Espagne et en Italie. Il enseigna la médecine et l'alchimie à Paris, à Barcelone et à Montpellier, et fut frappé de censure pour quelques propositions peu orthodoxes; il se réfugia alors auprès de Ferdinand d'Aragon, en Sicile. Quelque temps après, ce prince l'ayant envoyé en France pour soigner le pape Clément V dans une maladie (les papes résidaient alors à Avignon), il périt dans la traversée. Il fut, dit-on, le maître de Raymond Lulle, et chercha longtemps, dans la fusion des métaux et dans les combinaisons chimiques, le secret de la pierre philosophale. C'était la chimère dorée des savants de cette époque.

Arnaud de Villeneuve a passé pour avoir le premier extrait l'esprit-de-vin, l'huile de térébenthine, ainsi que les acides sulfurique, muriatique et nitrique. Mais il paraît que c'est à tort que ces découvertes lui ont été attribuées. Il aurait seulement donné l'histoire de ces produits. V. *Hist. de la chimie*, par F. Hœfer, t. II, où cette erreur est relevée. On trouve dans le même ouvrage une analyse des écrits d'Arnaud de Villeneuve, qui ont pour objet la chimie et surtout la médecine et la pharmacologie. Ils ont été réunis pour la première fois à Lyon en 1504, et plusieurs fois réimprimés.

ARNAUD (Henri), pasteur et chef des Vaudois du Piémont, né près de Die en 1641, mort dans le Wurtemberg en 1721. Il quitta de bonne heure la France pour se fixer dans les vallées vaudoises, à la Tour, où il devint pasteur. C'était un homme d'un grand caractère et d'une haute vertu, et qui acquit une autorité morale considérable sur ce peuple simple et doux. Lorsque Victor-Amédée, duc de Savoie, cédant à la pression de Louis XIV, eut prohibé dans ses Etats l'exercice de tout culte non catholique (1686), Arnaud préféra l'exil à l'abjuration, et se retira en Suisse, suivi d'une partie de ses fidèles. Bientôt cet homme paisible et de mœurs évangéliques osa concevoir l'audacieux projet de rétablir à main armée les Vaudois dans leurs vallées, malgré les troupes réunies du duc de Savoie et de Louis XIV! Trois ans furent employés par lui à préparer en silence cette étonnante expédition, qui fut une véritable épopée. Enfin, en août 1689, cette poignée de bannis, 900 hommes à peine, quitta la terre d'exil pour aller rétablir leur Eglise persécutée. Arnaud avait le commandement suprême : il était à la fois le guide spirituel et le chef temporel, le Moïse et le Josué de ces proscrits, qui traversèrent une partie de la Savoie, se jetèrent dans les Alpes, franchirent les sommets neigeux qui entourent le mont Blanc, le grand et le petit mont Cenis, écrasèrent près d'Exilles vingt-six compagnies de troupes françaises retranchées sur une hauteur, et atteignirent enfin, après onze jours de marche à travers les précipices et les avalanches, la Balsille, premier village des vallées. Bientôt commença contre les Vaudois une guerre acharnée. Les Piémontais et les Français les traquent comme des bêtes fauves jusque dans les retraites les plus inaccessibles. Réduit à la dernière extrémité, Arnaud se retranche sur un rocher gigantesque, résolu à combattre jusqu'à la mort. Les Français, commandés par le marquis d'Ombrailles, sont repoussés avec des pertes considérables. Au printemps de l'année suivante (1690), un grand capitaine, Catinat, vint également se briser au pied de cette forteresse naturelle. Ces agiles montagnards, ces *Barbets* si méprisés, résistèrent encore au marquis de Feuquières. Mais ils étaient sur le point de succomber dans cette lutte désespérée, lorsque le duc de Savoie, ayant rompu son alliance avec le roi de France, leur permit le libre exercice de leur religion, et leur confia même la défense des vallées. Arnaud quitta l'épée et retourna au village de la Tour reprendre ses modestes fonctions de pasteur. Huit ans plus tard, Victor-Amédée ayant fait sa paix avec la France, Louis XIV imposa encore d'odieuses persécutions : Arnaud dut s'exiler de nouveau de sa patrie d'adoption. Trois mille hommes le suivirent. Il les conduisit dans le Wurtemberg, où le gouvernement leur donna des terres et la liberté de leur culte. Les persécutions s'étant apaisées, il revint à diverses reprises dans ses chères vallées, qu'il eut la consolation de retrouver libres et heureuses, et il alla achever ses jours au milieu de sa colonie d'Allemagne. Cet homme héroïque et vénérable a laissé un récit de sa fameuse expédition, sous le titre de *Histoire de la glorieuse rentrée des Vaudois dans leurs vallées*, réimpr. à Neufchâtel en 1845. M. Th. Muret a écrit une *Histoire de Henri Arnaud, pasteur et chef militaire des Vaudois du Piémont*, Paris, 1853.

ARNAUD Nobleville (Louis-Daniel), médecin, né à Orléans en 1701, mort en 1778. Outre quelques ouvrages de médecine, on a de lui : *Traité du rossignol franc ou chanteur, contenant la manière de le prendre au filet, de le nourrir facilement en cage, et d'en avoir le chant pendant toute l'année*, 1751; *Manuel des dames de charité*, 1751, recueil de formules médicales à l'usage des personnes charitables; *Histoire naturelle des animaux, pour servir de continuation à la matière médicale de Geoffroy*, 1756.

ARNAUD de Ronsil (Georges), chirurgien français, né vers le commencement du XVIII^e^ siècle, mort à Londres en 1774. Après avoir enseigné dans l'école de Saint-Côme, à Paris, il alla se fixer à Londres, où il acquit une brillante réputation. La plupart de ses ouvrages sont écrits dans la langue de son pays d'adoption. Les principaux sont les suivants : *Traité des hernies ou descentes* (1749); *Instructions sur les maladies de l'urètre et de la vessie* (1763); *Mémoires historiques sur l'étude de la chirurgie et de la médecine en France et en Angleterre* (1768). Il y a une édition française in-4°.

ARNAUD (Georges D'), jurisconsulte et philosophe hollandais, né à Franeker en 1711, mort vers 1765. Il descendait d'une famille de protestants français réfugiés. Il composa, dit-on, à l'âge de douze ans, des vers latins et grecs élégants et harmonieux. Le reste de sa carrière répondit à ces brillants débuts. Il publia de savantes dissertations critiques et philologiques sur divers auteurs grecs, étudia ensuite la jurisprudence et devint lecteur en droit, puis professeur à l'université de Franeker. Ses principaux ouvrages de droit sont les suivants : *De jure servorum apud Romanos* (1734); *Variarum conjecturarum...* (1738). On a aussi publié de lui, en 1767, une dissertation sur la famille des Scævola, *Vitæ Scævolarum*.

ARNAUD (l'abbé François), littérateur français, né en 1720 à Aubignan, près de Carpentras, mort en 1784, vint à Paris en 1752, entra en 1762 à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et à l'Académie française en 1771. Il écrivit le plus souvent en société avec Suard dans le *Journal étranger* (1760-1762); dans la *Gazette de France;* dans la *Gazette littéraire de l'Europe* (1764-1766). On a publié un choix des articles des deux amis sous ce titre : *Variétés littéraires*, ou *Recueil des pièces tant originales que traduites concernant la philosophie, la littérature et les arts*, Paris, 1770. Après avoir combattu les philosophes, il les soutint ensuite avec ardeur, se montra gluckiste passionné et fit une guerre d'épigrammes à Marmontel et aux piccinistes. Il publia, à cette occasion, de remarquables articles sur la musique ancienne. Une des plus mordantes épigrammes qu'il ait décochées contre Marmontel est celle où il tourne en ridicule la prétention de son adversaire à posséder le *secret* des vers de Racine; jamais, dit-il,

Jamais secret ne fut si bien gardé.

Les œuvres complètes de l'abbé Arnaud ont été publiées par Boudou, Paris, 1808, 3 vol. in-8°.

ARNAUD (François-Thomas-Marie DE BACULARD D'), auteur dramatique et littérateur, né à Paris en 1718, d'une famille originaire de la Provence, mort en 1805. Il se fit remarquer de très-bonne heure par un talent poétique qui lui mérita la protection de Voltaire. Celui-ci le recommanda même au roi de Prusse. Frédéric l'appela bientôt à Berlin, et lui adressa les vers suivants, où il est fait allusion à Voltaire, avec lequel le royal poëte venait de se brouiller.

> Déjà l'Apollon de la France
> S'achemine à sa décadence;
> Venez briller à votre tour;
> Elevez-vous s'il baisse encore :
> Ainsi le couchant d'un beau jour
> Promet une plus belle aurore.

Disons, en passant, que ces vers du grand Frédéric ne valaient pas son épée. L'Apollon de la France se trouva peu flatté de n'être plus que le couchant d'un beau jour, et il fit expier la comparaison à son ancien protégé par une foule de sarcasmes sur sa personne et ses productions. D'Arnaud revint bientôt à Paris, et il vécut dans un état d'indigence voisin de la misère. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, tels que : les *Epreuves du sentiment*, les *Délassements de l'homme sensible*, les *Loisirs utiles*, recueil d'anecdotes, de nouvelles, de contes, la plupart imités de l'anglais et surchargés d'une déclamation prolixe, mais où ne manquent ni la chaleur ni l'intérêt, ce qui faisait dire à Jean-Jacques Rousseau : *M. d'Arnaud écrit avec son cœur*. Son théâtre est composé de quatre pièces dans le genre sombre et terrible, dont une seule, le *Comte de Comminges*, fut représentée, et ne dut une ombre de succès qu'à l'effroyable nouveauté du spectacle. Cet écrivain a encore donné un nombre considérable de romans qui ne méritent pas d'être tirés de l'oubli, ainsi que des odes sacrées, les *Lamentations de Jérémie* (1752), qui ont été plusieurs fois réimprimées, quoique fort médiocres, et dont Voltaire s'est moqué dans le quatrain si connu :

> Savez-vous pourquoi Jérémie
> A tant pleuré pendant sa vie?
> C'est qu'en prophète il prévoyait
> Que Baculard le traduirait.

Depuis, Voltaire a substitué le nom de Pompignan à celui de Baculard.

ARNAUD (Antoine), général, né à Grenoble en 1749, mort en 1804. Il s'enrôla à dix-huit ans dans le régiment des gardes de Lorraine, où il servit douze ans, reprit les armes lors des premières guerres de la Révolution et devint commandant du 1^er^ bataillon des volontaires du Calvados. Envoyé à l'armée du Nord, il combattit vaillamment à la bataille de Honschoote, où il eut le bras gauche fracassé d'un coup de feu, fit les campagnes de Hollande, passa en l'an VIII à l'armée du Rhin et se distingua de la manière la plus brillante, surtout à la bataille de Hohenlinden, où il eut la plus grande part à la victoire ainsi qu'à la prise de toute l'artillerie autrichienne. Sa belle conduite dans la campagne de Hanovre lui valut le grade de général de brigade. Il fut ensuite employé en Hollande, où il mourut peu de temps après.

ARNAUD (François), brave officier, né à Carcassonne en 1761, fit avec distinction les campagnes de la révolution et de l'empire, et se signala par des actions d'éclat au passage de la Roër en 1793, à la bataille d'Iéna, et dans la campagne de Prusse. Il était capitaine d'infanterie.

ARNAUD (Joseph), chef de bataillon de la garde, né à Saint-Laurent sous Rochefort (Loire), s'enrôla en 1792, et se signala en diverses affaires, notamment à l'attaque de Saint-Jean d'Acre, à Eylau, à Ratisbonne, pendant la campagne de Russie, en Saxe, enfin dans la campagne de France, où il fut pour ainsi dire l'un des derniers défenseurs de Paris. Ce brave officier était criblé de blessures.

ARNAUD (Frédéric), **de l'Ariége**, homme politique, né à Saint-Girons (Ariége) en 1819, fut nommé représentant du peuple à la Constituante de 1848, et vota en général avec les républicains modérés. Il appartenait à l'école démocratique et catholique. Réélu à l'Assemblée législative, il combattit la politique de l'Elysée et se montra opposé à l'expédition de Rome. Il a publié quelques écrits empreints de cet esprit de conciliation entre le catholicisme et la liberté, qui fut l'illusion d'un groupe de penseurs contemporains, et, tout récemment, l'*Italie*, ouvrage important où il se prononce contre la puissance temporelle du saint-siége.

Un autre représentant du même nom, M. *Henri* ARNAUD (du Var), né à Draguignan en 1799, a siégé à la nouvelle Montagne dans les deux assemblées de la république de 1848.

Enfin, un troisième personnage du même nom, M. *Joseph* ARNAUD, maire de Grenoble, a été nommé député au Corps législatif en 1852 et en 1857.

ARNAUD (Leroy DE SAINT-). V. SAINT-ARNAUD.

ARNAUDANQUE s. f. (ar-nô-dan-ke). Monnaie épiscopale d'Agen, qui tirait son nom d'Arnaud, évêque de cette ville au XII^e^ siècle.

ARNAUDIN (... D'), littérateur, né à Paris en 1690, mort en 1717. Il a traduit en français le traité de Corn. Agrippa *De la grandeur et de l'excellence des femmes au-dessus des hommes*, Paris, 1713, in-12, et donné quelques écrits de théologie, ainsi qu'une *Vie de dom Pierre le Nain*, trappiste, Paris, 1715, in-12.

ARNAULD, ARNAUT ou **ARNAULT**, famille célèbre dont la destinée se lie en quelque sorte à l'histoire du jansénisme et de Port-Royal. Elle était originaire de l'Auvergne, et beaucoup de ses membres eurent un rang distingué dans la robe et les grands emplois. On connaît surtout les suivants :

ARNAULD (Antoine), né à Paris en 1560, mort en 1619, se fit recevoir avocat au parlement de Paris, et devint avocat général sous Catherine de Médecis, puis conseiller d'Etat sous Henri IV. Il se distingua par ses plaidoyers, et surtout par celui qu'il prononça, en 1594, en faveur de l'université de Paris contre les jésuites. Il publia encore un ouvrage contre le rappel des pères de cette société, et plusieurs pamphlets politiques. C'était un homme probe, austère et désintéressé. Il eut vingt enfants, dont dix seulement lui survécurent. Parmi ces derniers, il y avait six filles, qui toutes prirent le voile à Port-Royal, monastère que lui-même avait restauré. Ses écrits les plus connus sont les suivants : le *Franc et véritable discours du roi sur le rétablissement qui lui est demandé par les jésuites; l'Anti-Espagnol; Avis au roi Louis XIII pour bien régner;* la *Fleur de Lys*, etc.

ARNAULD d'Andilly (Robert), fils aîné d'Antoine Arnauld, né en 1589, mort en 1674, vécut longtemps à la cour, et quitta le monde à l'âge de cinquante-cinq ans pour se retirer à Port-Royal. On a de lui une *Traduction*, plus élégante que fidèle, des *Confessions de saint Augustin;* des *Vies des saints Pères du désert, et de quelques saintes;* des *Œuvres de sainte Thérèse*, etc.

Le marquis Arnauld de Pomponne, qui devint ministre d'Etat, était un de ses fils. V. POMPONNE.

Arnauld d'Andilly (portrait de ROBERT), tableau de Philippe de Champaigne, musée du Louvre. Ce portrait, un des plus remarquables qu'ait exécutés le célèbre artiste, est daté de 1650; il représente Arnauld d'Andilly en buste, la tête nue, le corps enveloppé d'un manteau, la main droite posée sur l'appui d'une fenêtre.

ARNAULD (Henri), frère du précédent, né à Paris en 1597, mort en 1692. Nommé évêque de Toul en 1637, il n'accepta point ce siége, par suite des contestations survenues entre le roi et le pape sur le droit d'élire. Il refusa également d'autres dignités ecclésiastiques, se bornant à son abbaye de Saint-Nicolas, accepta enfin le poste de chargé d'affaires à Rome, où il négocia très-habilement la réconciliation des Barberini avec la cour pontificale, réconciliation désirée par le gouvernement français. De retour en France, il fut nommé évêque d'Angers, en 1649, et se voua entièrement à l'administration de son diocèse, qu'il édifia par ses vertus. Chassé de sa ville épiscopale par une émeute, il obtint de la reine mère le pardon de ceux qui l'avaient lui-même si cruellement offensé. Cette mansuétude, cette magnanimité vraiment chrétienne était tellement dans ses mœurs, qu'il passa en proverbe que le meilleur moyen d'obtenir des grâces de M. d'Angers était de lui avoir fait quelque offense. Quel panégyrique vaudrait un tel éloge? Sa charité n'était pas moins célèbre. Dans une disette dont Angers fut désolé, il distribua en une seule fois dix mille livres. Ne donnant que quatre heures au sommeil, il consacrait tout son temps aux malades et aux pauvres. Comme on lui représentait qu'il devrait prendre un jour de la semaine pour se délasser : « Volontiers, répondit-il, pourvu que vous me donniez un jour où je ne sois pas évêque. » Ses dernières années furent attristées par la querelle du jansénisme et par la persécution dirigée contre Port-Royal, où il avait une partie de sa famille. Il mourut à l'âge de quatre-vingt-quinze ans, après quarante-quatre ans d'épiscopat. Le peuple le vénéra comme un saint. Ses négociations à la cour de Rome et en diverses cours d'Italie ont été publiées à Paris, en 1748, par les soins de son petit-neveu, le marquis de Pomponne.

ARNAULD (Antoine), théologien et controversiste célèbre, surnommé le *grand Arnauld*, frère du précédent et fils d'Antoine, né à Paris en 1612, mort en 1694; fit ses humanités et sa philosophie aux colléges de Calvi et de Lisieux, fut dirigé vers l'étude de la théologie par les conseils de sa mère et de l'abbé de Saint-Cyran, son confesseur, et fut reçu docteur en Sorbonne en 1641, lorsqu'il était déjà converti aux doctrines austères du jansénisme. Deux ans après, il fit paraître son livre *De la fréquente communion*, où il paraissait critiquer la morale relâchée des jésuites, et qui fut attaqué et défendu avec beaucoup de vivacité. La querelle soulevée par les doctrines de Jansénius était alors dans toute sa force; Arnauld ayant écrit deux lettres au sujet d'une absolution refusée par un prêtre de Saint-Sulpice, ses ennemis en tirèrent deux propositions qui furent censurées par la Sorbonne, et lui-même fut exclu de la faculté de théologie (1656). Il retourna alors s'ensevelir dans sa retraite de Port-Royal et n'en sortit que douze ans plus tard, à la paix de Clément IX (1668). Dans l'intervalle, il avait composé avec Lancelot et Nicole les beaux travaux si connus sur la *Grammaire* et la *Logique*. A cette époque, il tourna contre les protestants l'impétuosité de son génie polémique, et publia plusieurs ouvrages qui eurent un grand retentissement : la *Perpétuité de la foi;* le *Renversement de la morale de J.-C. par les calvinistes; l'Impiété de la morale des calvinistes*. Bientôt, entraîné de nouveau par son ardeur, il reprit sa guerre contre les jésuites, fut calomnié auprès du roi, et jugea prudent de se retirer en Belgique, en 1679. Là il publia son *Apologie du clergé de France et des catholiques d'Angleterre contre le ministre Jurieu*. Peu après il eut de vifs démêlés avec Malebranche, dont il attaqua, en termes peu mesurés, la doctrine sur la grâce et sur la vision en Dieu. Cette dispute dura jusqu'à sa mort, arrivée à Bruxelles en 1694. Il mourut dans les bras du père Quesnel, qui fut pour ainsi dire son successeur, et qui donna une nouvelle forme au jansénisme. Les jansénistes perdirent en lui leur plus ferme appui, et les jésuites leur plus redoutable adversaire. Tout le monde convient qu'aucun écrivain du XVIIe siècle n'était né avec un esprit plus philosophique et plus étendu; mais on regrettera toujours qu'il ait tant de fois consumé ses puissantes facultés dans des controverses qui n'étaient que trop souvent des disputes de mots. Son humeur impétueuse ne pouvait souffrir le repos; un jour que Nicole, d'un caractère plus accommodant, lui représentait qu'il était temps de se reposer : « Vous reposer! répondit l'impétueux Arnauld, eh! n'aurez-vous pas pour cela l'éternité entière? »

Les principaux de ses nombreux ouvrages sont, outre ceux déjà cités : *Grammaire générale et raisonnée* (avec Lancelot); *l'Art de penser* (avec Nicole); *Morale pratique des jésuites; Réflexions sur l'éloquence des prédicateurs; Objections sur les Méditations de Descartes; Des vraies et des fausses idées*, etc. Ce dernier ouvrage était dirigé contre Malebranche.

Le cœur du grand Arnauld, transporté d'abord à Port-Royal, fut plus tard transféré à Palaiseau. Boileau a consacré à la mémoire du célèbre docteur des vers qui sont dans la mémoire de tout le monde :

Au pied de cet autel de structure grossière,
Gît sans pompe, enfermé dans une vile bière,
Le plus savant mortel qui jamais ait écrit.
Arnauld, qui, sur la grâce instruit par Jésus-Christ,
Combattant pour l'Eglise, a, dans l'Eglise même,
Souffert plus d'un outrage et plus d'un anathème,
Plein d'un feu qu'en son cœur souffla l'esprit divin,
Il terrassa Pélage, il foudroya Calvin;
De tous ces faux docteurs confondit la morale;
Mais, pour fruit de son zèle, on l'avait rebuté,
En cent lieux opprimé par la noire cabale,
Errant, pauvre, banni, proscrit, persécuté;
Et même par sa mort leur fureur mal éteinte
N'en eût jamais laissé les cendres en repos,
Si Dieu lui-même ici de son ouaille sainte
A ces loups dévorants n'avait caché les os.

Ces derniers vers font allusion à l'ignorance où l'on avait longtemps été du lieu de la sépulture d'Arnauld, qui reposait dans le chœur de la paroisse Sainte-Catherine, à Bruxelles.

ARNAULD (Antoine), fils aîné d'Arnauld d'Andilly, suivit d'abord la carrière des armes, puis entra dans les ordres et se retira auprès de son oncle Henri Arnauld, évêque d'Angers, dont il gouverna le temporel, et mourut en 1698. Il a laissé des *Mémoires* où l'on trouve des détails assez curieux, et qui ont été publiés en 1756 par le père Pingré.

ARNAULD (Marie-Angélique), de Sainte-Madeleine, sœur du grand Arnauld, née en 1591, morte en 1661; fut abbesse de Port-Royal-des-Champs dès l'âge de quatorze ans, et réforma son abbaye à dix-sept. ‖ Sa sœur, la mère Catherine-Agnès, fut elle-même élue abbesse et publia deux livres : *l'Image de la religion parfaite*, et le *Chapelet secret du saint sacrement*. Ces deux abbesses eurent encore quatre sœurs, toutes religieuses, très-attachées au jansénisme et sans cesse occupées de disputes sur la grâce, ce qui faisait dire à l'archevêque de Paris, Péréfixe, que *ces filles étaient pures comme des anges, mais orgueilleuses comme des démons*. Leur nièce, la mère *Angélique de Saint-Jean-Arnauld*, née en 1624, entra à Port-Royal à six ans, et fut pendant vingt ans maîtresse des novices, puis abbesse. Elle mourut en 1684. Elle avait eu une grande part aux articles du *Nécrologe de Port-Royal*. Elle a aussi donné divers écrits de piété.

ARNAULD (Jeanne-Catherine-Agnès), l'une des sœurs du grand Arnauld, citée dans l'article précédent, morte en 1671. Malgré tout son talent pour les controverses sur la grâce, la mère Catherine-Agnès risquerait fort d'être oubliée aujourd'hui, sans le tableau célèbre où Philippe de Champaigne l'a représentée. Voici à quelle occasion cette peinture fut exécutée : la fille de l'artiste, religieuse à Port-Royal sous le nom de sœur Catherine de Sainte-Suzanne, était atteinte depuis quatorze mois d'une fièvre continue, et d'une paralysie de près de la moitié du corps. Les médecins l'avaient abandonnée, et toutes les neuvaines faites pour obtenir sa guérison avaient été inutiles. Toutefois, la malade ne perdit pas espoir : un jour, après avoir joint ses ferventes prières à celles de la mère Catherine-Agnès, elle se trouva tout à coup complétement rétablie. C'est pour témoigner sa joie de cette guérison merveilleuse que Philippe de Champaigne peignit le tableau dont il s'agit (1662). Il représenta sa fille assise dans un fauteuil de paille, les mains jointes, une boîte à reliquaire ouverte sur ses genoux, et les jambes étendues sur un tabouret recouvert d'un coussin. Derrière ce tabouret, la mère Agnès prie, à genoux et les mains jointes; son visage semble éclairé par une lumière céleste. Une longue inscription latine, tracée sur le tableau même, rappelle les circonstances qui ont motivé l'exécution de ce magnifique *ex-voto*. L'artiste a été véritablement inspiré par son sujet. Il serait superflu de faire ressortir les qualités qu'il a déployées en peignant cette composition d'une simplicité magistrale; jamais son pinceau n'a été plus ferme, sa touche plus savante, sa couleur plus harmonieuse. Ces deux figures de femmes, toutes rayonnantes de ferveur et de foi, se détachent poétiquement et illuminent l'humble cellule.

ARNAULD (Richard), théologien anglais, né à Londres en 1696, mort en 1756. Il a laissé un grand nombre de sermons et des commentaires sur les livres de l'Ancien Testament.

ARNAULT (Antoine-Vincent), poëte tragique et littérateur, né à Paris en 1766, mort en 1834. Déjà connu par quelques poésies, il débuta au théâtre, en 1791, par sa tragédie de *Marius à Minturnes*, qui eut un succès éclatant, et qui fut bientôt suivie de celle de *Lucrèce*, assez froidement reçue. Attaché dès sa jeunesse à la maison du comte de Provence, et dévoué à la monarchie, malgré les sentiments républicains exprimés dans ses tragédies, le jeune poëte émigra, peut-être à regret, après les sanglantes journées de septembre; mais il ne tarda pas à rentrer en France, s'attacha au général Bonaparte, qu'il accompagna en Italie, et qui le chargea d'organiser le gouvernement des îles Ioniennes. A son retour, il fut nommé chef de la division d'instruction publique au ministère de l'intérieur, puis secrétaire général de l'Université. Exilé en 1816 par les Bourbons, pour avoir fait partie de la chambre des représentants pendant les Cent-Jours, et éliminé de l'Académie, où il avait été admis en 1799, Arnault obtint pourtant son rappel en 1819, rentra à l'Académie en 1829, et en devint le secrétaire perpétuel à la mort d'Andrieux.

Outre les deux tragédies citées plus haut, ce poëte en a donné quelques autres : les *Vénitiens* (1798), qui eurent un succès justifié par des situations dramatiques, des pensées fortes et un style d'une mâle simplicité; *Germanicus; Don Pèdre* ou *le Roi et le Laboureur; Scipion; les Guelfes et les Gibelins*, etc. On a aussi de lui un recueil de *fables* originales et spirituelles, dont il a inventé tous les sujets, et qui portent l'empreinte de son génie un peu satirique. C'est ce caractère que M. Villemain exprimait finement lorsqu'il disait : « En les lisant, on ne s'arrête pas à chaque page en disant : le *bonhomme!* mais on dira toujours *l'honnête homme!* » Le successeur d'Arnault à l'Académie, M. Scribe, faisait également allusion à cette causticité dans son discours : « C'est Juvénal fabuliste... On a reproché à Florian d'avoir mis dans ses bergeries trop de *moutons;* peut-être dans les fables de M. Arnault y a-t-il trop de *loups*. » Un plaisant avait écrit au bas de son buste : « Passez vite, car il mord. » Parmi les autres écrits d'Arnault, il faut citer encore : *Vie politique et militaire de Napoléon*, travail fort remarquable; *Mon Portefeuille*, ou *Critiques philosophiques et littéraires; Poésies et Mélanges;* une collaboration, peut-être plus nominale que réelle, à la *Biographie nouvelle des contemporains* (avec Jay, Jouy et Norvins); enfin des mémoires intéressants sous le titre de *Souvenirs d'un sexagénaire*, dont il a paru 4 vol. (Paris, 1833, in-8°), qui vont jusqu'au commencement de l'empire. La suite est demeurée inédite. Arnault a été porté sur le testament de Napoléon pour une somme de cent mille francs.

ARNAULT (Emile-Lucien), poëte tragique et littérateur, fils du précédent, né à Versailles en 1787. Il eut Lucien Bonaparte pour parrain, et occupa diverses préfectures sous la restauration et sous le gouvernement de Louis-Philippe. Il a composé plusieurs tragédies qui durent leur succès passager au talent de Talma : *Pierre de Portugal; Régulus;* le *Dernier jour de Tibère; Catherine de Médicis aux Etats de Blois; Gustave-Adolphe*, etc.

ARNAULT (François-Alphonse), acteur et auteur dramatique, né, en 1819, à Montreuil-Sellay (Maine-et-Loire), mort à Saint-Pétersbourg en 1860; fut d'abord commis-voyageur; en 1843, il entra au Conservatoire, d'où il sortit deux ans après avec le grand prix de tragédie. En 1846, il débuta à l'Odéon, épousa Mlle Naptal (V. l'article suivant), alla donner avec elle une courte série de représentations à Bruxelles; débuta ensuite à l'Ambigu et y créa successivement Reynold, du *Fils du Diable;* Philippe III, de *Piquillo;* Claude Frollo, de *Notre-Dame de Paris;* Guillaume de Poitou, de *Un Mystère;* Raphaël, de la *Peau de chagrin*, etc. Ses succès le classèrent parmi les rares premiers rôles de l'époque. A la Gaîté, de 1852 à 1857, il se fit applaudir dans des créations importantes, entre autres : Satan, des *Œuvres du démon;* Picheric, de *l'Ane mort;* dans Manzaroff, des *Cosaques*, il réussit à ce point qu'il souleva le public contre lui, tant il mit de vérité dans son jeu. A la fin de cette même année, 1857, il accepta, ainsi que sa femme, les propositions qui lui furent faites pour Saint-Pétersbourg.

Comme auteur dramatique, il a donné, en 1846, *Chatterton mourant* (un acte en vers, à l'Odéon); et depuis, en collaboration avec M. Louis Judicis, les *Pâques véronaises*, drame en quatre actes (Odéon, 1848), pièce peu intelligible et qui réussit médiocrement; *Sur la gouttière*, vaudeville en un acte; *Constantinople*, grande pièce en cinq actes (1853, Cirque impérial); les *Cosaques*, drame en neuf tableaux, qui a dû à son titre d'actualité un des succès les plus complets de ces dernières années; et enfin, les *Aventures de Mandrin* (23 mai 1856).

ARNAULT (Gabrielle-Geneviève PLANAT, dame), dite *Naptal-Arnault*, actrice, épouse du précédent, née à Paris en 1823, fille de J.-B. Planat, peintre, acteur et écrivain, qui arrangea pour la scène le *Don Sanche d'Aragon* de Corneille. Au théâtre, elle a pris le nom de Naptal, qui est l'anagramme de Planat. Elle débuta à la Comédie-Française, passa une saison à Rouen, reparut avec éclat à Paris sur la scène de l'Odéon, où elle créa la *Jeanne Grey* de Soumet, et la *comtesse d'Altenberg*, rentra au Théâtre-Français, et revint à l'Odéon, où l'attendaient de nouveaux succès. Elle y créa Thérèse, de *l'Ingénue à la cour;* Rose, des *Touristes;* la duchesse, dans *Echec et Mat*. Devenue Mme Naptal-Arnault, nous la retrouvons à l'Ambigu dans la *Closerie des Genêts*, puis à la Gaîté dans les *Cosaques*. Elle accompagna ensuite son mari à Saint-Pétersbourg. C'est une actrice d'un talent distingué.

ARNAULT (Lucien), frère aîné de François-Alphonse, né en 1816, est connu comme fondateur et directeur de l'hippodrome de Paris et des arènes nationales (1850). L'hippodrome a seul prospéré. Il a composé, pour la vaste scène annexée à son spectacle équestre, des pantomimes militaires avec intermèdes et tableaux modifiés selon le cours des événements : *Silistrie*, épisode de la guerre d'Orient (1854), et la *Crimée* (1855).

ARNAUT ou **ARNAULT DE LA BORIE** (François), chanoine de Périgueux, chancelier de l'université de Bordeaux, mort en 1607 dans un âge avancé. On a de lui : les *Antiquités de Périgord*, 1577.

ARNAUTES ou **ARNAOUTES**, peuplade de l'empire ottoman, habitant l'Albanie et les régions montagneuses voisines; elle fournit à l'armée turque ses meilleurs soldats. Les Arnautes se nomment eux-mêmes *Skypétars*.

ARNAVON (François), théologien et littérateur, né à Lisle, près de la fontaine de Vaucluse, vers 1740, mort en 1824. Il était chanoine de la collégiale de Lisle et prieur-curé de Vaucluse. Il est moins connu par une réfutation du *Contrat social*, publiée en 1773, que par ses travaux sur Pétrarque et sur la fontaine de Vaucluse : *Pétrarque à Vaucluse* (1803); *Voyage à Vaucluse* (1804); *Retour de la fontaine de Vaucluse* (1805). Les détails qu'il a rassemblés ne sont pas sans intérêt.

ARNAY (... D'), littérateur sur la vie duquel on n'a que peu de renseignements. Il professait les belles-lettres et l'histoire à l'académie de Lausanne vers le milieu du XVIIIe siècle. Il est connu par un travail estimable : *De la vie privée des Romains*, Lausanne, 1752, réimprimé sous le titre d'*Habitudes et mœurs privées des Romains;* Paris, 1795.

ARNAY ou **D'ARNEX** (Simon-Auguste D'), publiciste allemand, né vers 1750, à Minden, rédigea la *Gazette de Berne* et traduisit en français *l'Histoire de la guerre de Trente ans*, de Schiller, ainsi que plusieurs autres ouvrages allemands.

ARNAY-LE-DUC, ch.-lieu de cant. (Côte-d'Or), sur l'Arroux; arr. de Beaune; pop. aggl. 2,353 hab. — pop. tot. 2,537 hab. Brasseries, tanneries importantes, fabriques d'huiles et de toiles. En 1570, Coligny y battit les catholiques, commandés par le maréchal de Cossé-Brissac. C'est à ce combat que Henri IV, alors âgé de 16 ans, fit ses premières armes. Patrie de Bonaventure Desperriers.

ARND (Jean), théologien luthérien allemand, né à Ballendstadt (duché d'Anhalt) en 1555, mort en 1620. Il fut d'abord médecin, puis pasteur, enfin surintendant des églises du duché de Luxembourg. Son ouvrage le plus important a pour titre : *le Vrai Christianisme*, 1609. Il a été traduit dans presque toutes les langues de l'Europe et de l'Asie, et en français par Samuel de Beauval. Ce livre, empreint de quelques idées mystiques, lui attira de vifs reproches de la part des théologiens de la communion luthérienne.

ARND (Christian), théologien allemand, né en 1623, mort en 1653. Il était professeur de logique à Rostock. On a de lui quelques ouvrages assez estimés : *Dissertatio de philosophia veterum*, 1650; *Discursus politicus de principiis constituentibus et conservantibus rempublicam*, 1651; *De vero usu logicæ in theologia*, 1650, etc.

ARND (Josué), ministre et théologien luthérien, professeur à Rostock, aumônier du duc de Mecklembourg, né en 1626, mort en 1685. Il a publié un grand nombre d'ouvrages de philosophie, d'histoire et de controverse, dont les principaux sont les suivants : *Lexicon antiquitatum ecclesiasticarum*, 1667; *Trutina Sta-*

tuum Europæ ducis de Rohan, 1665; des poésies latines, des traductions, etc.

ARND (Charles), écrivain et érudit allemand, fils de Josué, né en 1673, mort en 1721. Il fut successivement recteur de l'école de Mechlin et professeur de poésie et d'hébreu à Rostock. Ses principaux ouvrages sont les suivants : *Schediasma Bibliothecæ græcæ difficilioris*, 1702; *Bibliotheca politico-heraldica*, 1705; *Bibliotheca aulico-politica*, 1706; *Dissertatio de cultura ingenii*, 1708, etc.

ARNDT (Ernest-Maurice), poëte, historien et publiciste allemand, né en 1769, à Schoritz, île de Rugen (Prusse), mort en 1860. Il étudia d'abord la théologie. A la suite de plusieurs voyages, il s'appliqua aux études historiques, et fut nommé, en 1806, professeur d'histoire à l'université de Greifswald. Compromis par ses publications contre Napoléon, il s'enfuit en Suède, après la bataille d'Iéna; mais il rentra en Allemagne à plusieurs reprises, sous divers déguisements, et uniquement pour exciter les Allemands à la révolte. En 1812, il passa en Russie. La guerre de l'indépendance ayant éclaté presque aussitôt, il fut un des poëtes qui soutinrent l'enthousiasme de l'Allemagne par leurs chants patriotiques. On cite surtout comme de véritables chefs-d'œuvre : le *Chant funèbre de Schenkendorf;* et la *Patrie de l'Allemand*, dont la popularité est immense au delà du Rhin. Fixé, après la guerre, dans les provinces rhénanes, Arndt épousa la sœur du philosophe Schleiermacher, et obtint, en 1818, une chaire d'histoire à l'université de Bonn, place qu'il perdit par suite d'une injuste persécution, et qui ne lui fut rendue qu'en 1840. Député à l'Assemblée nationale de Francfort en 1848, il y fut accueilli avec de grandes démonstrations d'enthousiasme; mais il se prononça contre l'unité germanique et perdit une partie de sa popularité. Cependant, malgré les accusations dont il fut l'objet et malgré son opinion sur cette question controversable, Arndt, pendant sa longue carrière, est resté constamment fidèle à la cause libérale. Ses principaux ouvrages sont les suivants : *Voyages à travers l'Allemagne, la Hongrie, l'Italie et la France* (1797-98); *Histoire de la servitude en Poméranie et à Rugen* (1803); *Germanie et Europe* (1803), réquisitoire contre Napoléon et la révolution française; *Voyage à travers la Suède* (1804-1806); *l'Esprit du Temps* (1806, et 1813-1818, 5 vol.); les chants guerriers de l'indépendance, publiés à partir de 1812, imprimés sous le titre de *Chants de guerre* (1813-1815), et réimprimés dans le recueil intitulé *Poésies* (nouv. éditions, 1840, 1842 et 1850); le *Rhin fleuve, mais non frontière de l'Allemagne* (1812); le *Catéchisme du soldat* (1812); *Présent et Avenir de l'Allemagne* (1814); *Description et histoire des îles Ecossaises et des Orcades* (Leipzig, 1826); *Chrétien et Turc* (1828); la *Question des Pays-Bas et des Provinces rhénanes* (1831); la *Belgique et ce qui lui appartient* (1834); *Histoires suédoises sous Gustave III et Gustave IV Adolphe* (1839); *Souvenirs de ma vie*, etc. (1840; 3e éd., 1842); *Essai d'Histoire comparée* (1843; 2e éd., 1844); enfin un dernier recueil de *Poésies* publié en 1855.

ARNDT (Godefroi-Auguste), économiste allemand, né à Breslau en 1748, mort en 1819. Il a occupé pendant quarante ans la chaire d'économie politique de Leipzig. On lui doit une grande quantité d'écrits sur les matières d'histoire et de droit : *Collection complète d'écrits politiques pour servir à l'histoire de Bavière depuis la mort de l'électeur Maximilien III et l'extinction de la branche Guillaume de la maison de Bavière* (1778-1779); *Archives de l'histoire de Saxe* (1784-1786); *Nouvelles archives de l'histoire de Saxe* (1804). Ces trois ouvrages sont en allemand. On a encore, du même auteur, beaucoup de dissertations latines sur des sujets analogues et le plus souvent d'intérêt local.

ARNDT (Jean-Godefroi), historien allemand, né à Halle en 1713, mort en 1767. Il s'est spécialement occupé de l'histoire de la Livonie, pays où il séjourna longtemps, s'appliquant à l'enseignement public et privé. Voici les titres de ses principaux ouvrages, qui sont écrits en allemand : *Chroniques livoniennes* (1747-1753); *Réflexions sur l'origine des belles-lettres dans la Livonie* (1754); *Économie rurale de la Livonie* (1753).

ARNDTS (Louis), jurisconsulte et homme politique allemand, né en 1805, à Arnsberg (Prusse), fut agrégé à la faculté de droit de Bonn en 1826, nommé professeur extraordinaire en 1837, et professeur ordinaire en 1839. Presque à la même époque, il reçut de l'université de Munich l'offre d'une chaire de droit, qu'il s'empressa d'accepter. De 1844 à 1847, il fit partie de la commission législative de Bavière. En 1848, la ville de Straubing le nomma député à l'Assemblée nationale de Francfort. On sait que les fractions politiques de ce parlement, appelé à reconstituer l'Allemagne, ne purent s'entendre. M. Arndts se retira de l'assemblée avec le parti Gagern, qui voulait fonder l'unité allemande. Il fit, de 1834 à 1835, un voyage en Italie, et collationna à la bibliothèque Farnésienne le manuscrit de *Festus*, qui fut adopté par le savant O. Müller. Il a collaboré au *Lexicon de Droit*, de Weiske, et à des revues de jurisprudence. On cite parmi ses ouvrages un *Manuel des Pandectes* et un *Traité sur diverses sections du droit civil et de la procédure civile* (Bonn, 1837).

ARNE (Thomas-Augustin), le plus célèbre des musiciens anglais, né à Londres en 1710, mort en 1778. Il a composé des opéras, entre autres *Rosamonde*, dont la poésie est d'Addison, des oratorios, des chants pour les drames de Shakspeare, et des hymnes patriotiques, dont le plus célèbre est le fameux chant national des Anglais *Rule, Britannia* (V. ce nom). Il était le frère de la célèbre cantatrice mistriss Cibber. ‖ Son fils, Michel ARNE, né à Londres en 1741, mort en 1808, fut également un compositeur de mérite. Son œuvre la plus remarquable fut l'opéra de *Cimon*, représenté en 1767.

ARNE ou **ARNAS MAGNUSSON**. V. MAGNUSSON.

ARNÉ, fille d'Eole, roi d'Eolide, en Thessalie. Neptune prit la forme d'un taureau pour la séduire. ‖ ARNÉ, femme de l'île de Siphnos, trahit sa patrie pour de l'argent, et fut métamorphosée en chouette.

ARNÉIDE, fête argienne en l'honneur de Linus, pendant laquelle on assommait tous les chiens errants. (Linus, nourri par des agneaux avait été dévoré par des chiens.)

ARNEMANN (Justin), médecin allemand, né à Lunebourg en 1763, se suicida en 1807. Il a écrit de nombreux ouvrages, qui contiennent des faits intéressants mêlés à des opinions physiologiques très-hasardées. On estime encore son *Esquisse d'une matière médicale pratique*, dont la 4e édition est de 1803, et sa *Revue des instruments de chirurgie les plus célèbres et les plus usités des temps anciens et modernes*.

ARNEMUYDEN ou **ARMUYDEN**, petite ville de Hollande, dans l'île de Walcheren; 1,200 hab. C'est de son port, aujourd'hui ensablé, que partit le premier vaisseau hollandais expédié pour les Indes orientales.

ARNEUTÉRIE s. f. (ar-neu-té-rî — du gr. *arneutêria;* formé de *arneutêr*, plongeur). Art du plongeur.

ARNHEIM ou **ARNIM** (Jean-Georges D'), connu sous le nom de *Capucin luthérien*, né dans l'Uckermarck en 1581, mort à Dresde en 1641; joua un rôle assez important dans la guerre de Trente ans, d'abord dans l'armée impériale, sous les ordres de Wallenstein, puis au service de l'électeur de Saxe, qu'il entraîna dans l'alliance de Gustave-Adolphe. Il n'en conserva pas moins des intelligences secrètes avec les impériaux, et sa versatilité excita les soupçons du roi de Suède, qui le fit emprisonner à Stockholm (1637). Il s'échappa l'année suivante et rentra au service de l'électeur de Saxe, devenu l'allié de l'empereur. La mort l'arrêta au milieu des tentatives qu'il faisait pour lever une armée destinée à marcher contre la Suède.

ARNHEIM, ville de Hollande, ch.-lieu de la province de Gueldre, sur la rive droite du Rhin. Commerce considérable de blé, seigle, avoine, colza; le transit entre la Hollande et l'Allemagne se fait principalement par cette ville, déjà importante au temps de la Hanse. Fortifications construites sous la direction du célèbre Cohorn; hôtel de ville remarquable; château d'une belle architecture, ancienne résidence des ducs de Gueldre; 17,000 hab. L'église Saint-Eusèbe renferme les tombeaux des anciens ducs de Gueldre. Les environs sont renommés par la beauté de leurs villas. Cette ville fut prise et démantelée par Louis XIV, en 1672.

ARNHEIM (TERRE D'), terre de la côte de l'Australie septentrionale, le long du golfe de Carpentari. Cette terre, découverte par les Hollandais, appartint ensuite aux Anglais, qui la délaissèrent en 1826, à cause de son climat.

ARNI s. m. (ar-ni). Mamm. Espece de buffle à grandes cornes.

ARNICA ou **ARNIQUE** s. f. (ar-ni-ka, ar-ni-ke — corrupt. du lat. *ptarmica;* dérivé du gr. *ptarmikê*, sternutatoire). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, tribu des sénécionidées, renfermant une dizaine d'espèces, qui croissent dans l'hémisphère boréal : L'ARNIQUE *des montagnes, qui habite la France, est estimée comme sternutatoire et vulnéraire.*

— **Encycl.** L'*arnique*, vulgairement appelée *tabac des Vosges* et *bétoine des montagnes*, à cause de la propriété sternutatoire dont jouissent ses fleurs, est une plante vivace qui croît dans les lieux incultes et élevés, en Suisse, en Bohême, dans les Alpes, les Pyrénées, les Vosges, etc. Sa racine, brune à l'extérieur, blanchâtre à l'intérieur, menue, très-fibreuse, jouit d'une odeur forte et amère; la saveur en est âcre, aromatique, nullement désagréable. Les fleurs, qui présentent à leur circonférence des demi-fleurons d'un jaune d'or, et au centre des graines noires surmontées d'une aigrette grise, ont une saveur analogue à celle de la racine, et leur odeur provoque l'éternûment. Les paysans des montagnes se servent de l'*arnique* en guise de tabac à fumer. Mais c'est surtout en médecine que ses propriétés sont utilisées : elle est un des principaux ingrédients du *vulnéraire suisse*, et sert comme diurétique, tonique et fébrifuge. Dans les cas de contusions, on fait bouillir quelques fleurs de cette plante dans une tasse d'eau bouillante, et, après avoir passé la tisane, on la donne à boire, légèrement sucrée. Dans les mêmes circonstances, on peut faire bouillir les fleurs et les feuilles dans de l'eau ou du vin, et les appliquer sous forme de cataplasmes sur les parties contuses; on peut également frotter celles-ci avec quinze ou vingt gouttes de *teinture d'arnica* versées dans une soucoupe où l'on trempe les doigts. On renouvelle ces frictions matin et soir pendant trois ou quatre jours. Stahl préconise l'*arnique* comme fébrifuge, et il l'appelait le *quinquina des pauvres*. L'*arnique* a été aussi employée contre la dysenterie, surtout par les médecins italiens; dans certaines névroses, dans la paralysie, le rhumatisme, la goutte, l'asthme et le catarrhe pulmonaire. Les médecins homœopathes font un usage très-fréquent de l'*arnique*, principalement dans les maladies que les allopathes combattent par la saignée, telles que les pneumonies, le rhumatisme aigu, l'apoplexie, etc.

ARNICINE s. f. (ar-ni-si-ne — rad. *arnica*). Chim. Principe amer des fleurs d'arnica.

ARNIDIE s. f. (ar-ni-dî). Entom. Genre de coléoptères pentamères carabiques, renfermant une seule espèce, qui habite l'Australie.

ARNIGIO (Barthélemi), médecin et littérateur italien, né à Brescia vers 1523, mort en 1577. Fils d'un forgeron, il exerça lui-même cette profession jusqu'à l'âge de dix-huit ans, étudia ensuite la littérature et la médecine, mais pratiqua de telle sorte l'art de guérir que les habitants de Brescia voulurent le lapider. Il réussit mieux dans la poésie, et il se fit une brillante réputation par ses *Rimes*, ainsi que par d'autres écrits sur divers sujets.

Arnill, ou le **Prisonnier américain**, opéra comique en un acte, paroles de Marsollier, musique de Dalayrac, représenté le 29 novembre 1797.

ARNIM (Louis-Achim D'), poëte et romancier, un des adeptes de l'école romantique en Allemagne, né à Berlin en 1781, mort en 1831. Il étudia d'abord les sciences naturelles, et se fit ensuite connaître dans la littérature par des romans pleins de poésie et d'originalité, mais où la bizarrerie et le fantastique tiennent une trop large place. Le plus célèbre est la *Comtesse Dolores*, tableau touchant d'une haute existence tombée dans l'infortune. On doit encore citer : *Isabelle d'Egypte;* les *Gardiens de la couronne;* le *Jardin d'hiver*, recueil de nouvelles; *Halle et Jérusalem, farces d'étudiants et aventures de pèlerins;* des contes, des poésies, quelques pièces de théâtre, etc. Arnim a rassemblé, avec Brentano (dans le *Cor merveilleux*), les chants populaires de l'Allemagne, et a composé lui-même un grand nombre des pièces de ce recueil. Ses *Œuvres* ont été publiées à Berlin, 1839-1844. Achim d'Arnim avait épousé la sœur de Brentano, célèbre sous le nom de *Bettina*. V. l'article suivant.

ARNIM (Elisabeth, comtesse D'), femme de lettres allemande, célèbre par les excentricités de sa vie et par ses relations épistolaires avec Gœthe, née à Francfort-sur-le-Mein en 1785, morte à Berlin en 1859; a longtemps porté le nom de *Bettina* (diminutif de son prénom), ou celui de l'*Enfant* (das *Kind*). Sœur du poëte Clément Brentano, elle épousa Louis Achim d'Arnim (V. l'article précédent), qu'elle perdit en 1831. En 1807, éprise de la plus vive admiration pour le génie et même pour la personne de Gœthe, alors sexagénaire, elle était entrée en correspondance avec lui. En 1835 parut à Berlin la *Correspondance de Gœthe avec une Enfant* (3 vol., dont le dernier est en réalité le *journal* de Bettina). Elle traduisit elle-même ce livre en anglais. Chose singulière, quelques-unes des lettres de l'enthousiaste Bettina se retrouvent, sous forme de sonnets, dans les œuvres de Gœthe. Mme d'Arnim avait été l'amie de Mlle de Gündcrode, qu'un amour malheureux poussa au suicide. En 1840, elle publia sa correspondance avec cette victime de la passion et du désespoir. Les lettres qui lui appartiennent dans ces deux recueils se distinguent par un lyrisme pompeux et de nombreuses excentricités. Elle a donné encore, entre autres écrits, un livre d'économie sociale, qui contient des idées hardies, et qu'elle dédia prudemment au roi de Prusse, en l'intitulant : CE LIVRE APPARTIENT AU ROI (Berlin, 2 vol., 1843). Cette longue carrière d'écrivain se termina par la publication des lettres de Clément Brentano, son frère, sous ce titre singulier : *Couronne printanière de Clément Brentano, tressée à sa mémoire, avec ses lettres de jeunesse, et selon ses propres souhaits exprimés par écrit.*

ARNIQUE s. f. (ar-ni-ke). V. ARNICA.

ARNISŒUS (Henningus), médecin allemand, né vers 1580 à Halberstadt (basse Saxe), mort en 1636 à Copenhague, où il était médecin du roi Christian IV, après avoir professé avec éclat la médecine à Francfort-sur-l'Oder et à Helmstadt, où il créa à ses frais un laboratoire et un jardin botanique. Il a composé divers ouvrages sur les sciences médicales et sur la jurisprudence.

ARNKIEL (Trogill), historien et théologien allemand, mort en 1713, était surintendant des églises luthériennes du Holstein. Il a donné, entre autres ouvrages sur les antiquités du Nord : *Religion des Cimbres* (1691 et 1703); *Histoire de la conversion des peuples du Nord, accompagnée d'un tableau de leurs mœurs;* un traité *De philosophia et schola Epicuri* (1671); des ouvrages de piété et de controverse, etc. ‖ Son fils, Frédéric ARNKIEL, fut bourgmestre d'Appenrade, et publia une intéressante histoire de l'établissement du christianisme dans le Nord (1712), sujet déjà traité par son père.

ARNO, nourrice de Neptune, qu'elle déroba aux recherches de son père Saturne. Elle a donné son nom à une ville de Béotie.

ARNO, archevêque de Salzbourg, mort en 821. Il avait servi d'intermédiaire entre Tassillon, duc de Bavière, et Charlemagne. Après l'incorporation de la Bavière à l'empire, le roi des Francs, appréciant ses lumières, le fit nommer archevêque de Salzbourg en 796. Le nouveau prélat travailla à la conversion des barbares de la Bohême et de la Hongrie. Il a laissé un ouvrage intéressant pour l'étude de l'histoire primitive de la Bavière : *De donis ducum Bavariæ Salisburgensi Ecclesiæ datis*, ouvrage utile à consulter pour les premiers temps de l'histoire de Bavière.

ARNO, théologien bavarois, prieur de l'abbaye de Reichersberg, en Bavière, mort en 1175. Il est connu par le traité *Scutum canonicorum Regularium*, et par quelques écrits de controverse et de théologie.

ARNO, fleuve d'Italie (Toscane), prend sa source au mont Falterona, passe à Prato-Vecchio, Stia, Subbiano, Figline, Florence, Pise, et se jette dans la Méditerranée, à quelques lieues de cette dernière ville, après un cours de 250 kilom. L'Ombrone à droite, et la Chiana à gauche, sont ses principaux affluents. Sous l'Empire, l'Arno avait donné son nom à un départ. qui avait pour ch.-lieu Florence.

ARNOBE, rhéteur numide, un des premiers apologistes latins du christianisme, né à Sicca, à vingt lieues environ de Carthage, vivait sous le règne de Dioclétien, vers le commencement du IVe siècle. Il enseignait avec éclat l'éloquence dans sa patrie. Nourri dans le paganisme, il se convertit à la foi nouvelle, qu'il avait d'abord combattue, et écrivit en sa faveur avant d'être complétement initié à ses mystères. L'évêque de Sicca ayant exigé, avant de lui conférer le baptême, qu'il donnât un acte éclatant et public de son adhésion et de sa foi, il composa, probablement vers 302, à l'époque de l'édit de persécution de Dioclétien, son traité *Contre les Nations* (contre les gentils), c'est-à-dire contre le polythéisme et l'idolâtrie. L'ouvrage, extrêmement remarquable et curieux, se ressent néanmoins de cette précipitation. L'ardent néophyte africain, moins instruit des dogmes du christianisme que révolté des fables païennes, montra plus de force et d'habileté à flétrir les unes qu'à exposer les autres, et tomba même dans quelques erreurs doctrinales, sur l'origine et la nature de l'âme. On l'a même accusé d'avoir reproduit quelques-unes des opinions du gnosticisme. Mais il faut rappeler qu'il ne s'est point attaché opiniâtrément aux idées qu'on lui a reprochées; ce n'était pas un docteur, mais un combattant; il dogmatise moins qu'il ne réfute; et si sa théologie n'est pas irréprochable, les chrétiens intelligents ne l'en ont pas moins regardé comme un orthodoxe de sentiment et d'intention. Son style est hyperbolique, inégal et dur; on y sent encore le rhéteur africain; mais il est plein de verve ironique et d'énergie, dans ses attaques contre les superstitions et les scandales du polythéisme. Il révèle en outre un grand nombre de détails curieux sur les rites, les mystères, les divinités inférieures, etc., des religions anciennes; et, par ce côté, il est plein d'intérêt pour l'antiquaire aussi bien que pour le théologien.

La première édition du livre d'Arnobe est celle de Rome, 1542; la plus estimée est celle de Saumaise, Leyde, 1651, in-4o.

ARNOBE le Jeune, moine de Lérins ou de Marseille, vivait vers le milieu du Ve siècle. Il embrassa le semi-pélagianisme et attaqua la doctrine de saint Augustin. Son *Commentaire sur les Psaumes* a été souvent réimprimé.

ARNODE s. m. (ar-no-de — du gr. *arnos*, agneau). Antiq. gr. Nom donné chez les Grecs aux chanteurs, aux rapsodes qui allaient dans les assemblées et les festins pour y réciter des vers d'Homère, et dont un agneau était ordinairement la récompense.

ARNOGLOSSE s. m. (ar-no-glo-se — du gr. *arnos*, agneau; *glôssa*, langue). Bot. Section du genre plantain.

ARNOISON s. m. (ar-noi-zon). Agric. Variété de raisin.

ARNOLD ou **ARNOLDUS SAXO**, moine et hagiographe allemand du XIe siècle. Il a écrit l'ouvrage suivant : *Vita F. Godeharti Hildesheimensis episcopi*, imprimé à Leipzig en 1518, et inséré dans les *Acta sanctorum* de Brower.

ARNOLD, ARNOUL ou **ARNULF, de Corbie**, théologien allemand du XIe siècle, a donné une traduction en vers des proverbes de Salomon.

ARNOLD, archevêque de Mayence, électeur de l'Empire, élu en 1153, mort vers 1200. Il avait, suivant quelques historiens, contribué à faire déposer son prédécesseur par le pape Henri Ier. A la suite d'une sédition, il fut massacré par le peuple dans le cloître de Saint-Jacques. L'empereur Frédéric Ier tira de ce meurtre une vengeance terrible. Il fit raser le cloître et les remparts de la ville, dont il anéantit les priviléges et qu'il ruina si cruellement, qu'elle ne se releva qu'au bout de trente-six ans.

ARNOLD, sectaire du XII^e siècle, d'abord un des compagnons de Pierre de Vaud, dont il se sépara ensuite pour former de son côté la secte des arnoldistes, dont l'histoire est peu connue, et qui n'était qu'un rameau détaché des Vaudois.

ARNOLD d'Hildesheim, historien allemand du XIII^e siècle, auteur d'une continuation de la chronique des Esclavons, d'Helmoldus, qui a été publiée à Lubeck en 1659.

ARNOLD ou **ARNALD de Verdala**, évêque de Maguelone, mort en 1351. Il avait d'abord été chargé par Benoît XII des terribles fonctions d'inquisiteur contre les Albigeois. On a de lui : *Episcoporum Magalonæ insulæ series*, depuis 770 jusqu'en 1333.

ARNOLD de Winckelried, *le Décius des Suisses*, paysan du canton d'Underwald, qui par son dévouement détermina la victoire de Sempach (1386). Léopold, duc d'Autriche, à la tête de la noblesse de la Souabe et de l'Helvétie, se préparait à écraser les bourgeois des villes et les paysans libres de la Suisse, et avait réuni ses forces sous les murs de Sempach, près de Lucerne; les confédérés, au nombre de 1,400, luttaient héroïquement contre les cavaliers ennemis (au nombre de 4,000), qui avaient mis pied à terre et formaient une phalange impénétrable hérissée de longues piques, contre laquelle s'épuisait vainement le courage des Suisses; Arnold, voyant ses compagnons sur le point de plier, s'élance hors des rangs et leur crie : « Ayez soin de ma famille; je vais vous ouvrir un passage! » Puis il se précipite sur les piques ennemies, en saisit un faisceau dans ses bras, et, les ramenant sur sa poitrine, les entraîne dans sa chute, et ouvre en mourant un vide où s'élance l'agile infanterie des cantons. La pesante cavalerie féodale ainsi entamée ne put résister à la furie de cette attaque; rompue, dispersée, elle fut écrasée, comme l'avait été jadis dans une circonstance analogue la phalange des Macédoniens. Les Suisses, reconnaissants, honorèrent la mémoire du héros d'Underwald par un service solennel qui se célèbre encore aujourd'hui.

ARNOLD, l'un des trois Suisses qui prononcèrent au Grutli le serment de mourir pour la liberté helvétique. ‖ L'un des principaux rôles de l'opéra de Rossini. V. GUILLAUME TELL.

ARNOLD de Rotterdam ou **de Hollande** (*Geilhoven*, dit), théologien hollandais, mort en 1442. Il est auteur d'un traité intitulé : *Speculum conscientiæ*, en plusieurs livres, qui a été publié à Bruxelles en 1476 et 1479.

ARNOLD de Leyde ou **de Tongres**, théologien flamand, chanoine à Cologne, mort en 1466. Adversaire de Jean Reuchlin, il a publié : *Articulorum seu propositionum XLIII male sonantium ex libello Johannis Capnionis sive Reuchlini cui titulus; Oculare speculum*, etc., Cologne, 1512.

ARNOLD, duc de Gueldre, né en 1410, mort en 1473. Vaincu par le duc de Berg, qui lui enleva le duché de Juliers (1444), il vit ses sujets se révolter contre lui, et fut emprisonné au château de Buren par son propre fils Adolphe, qui était au nombre des rebelles. Charles le Téméraire intervint, emprisonna le fils dénaturé, mais pour se faire céder ensuite le duché de Gueldre par le vieux Arnold (1472).

ARNOLD de Lalaing, historien flamand du XV^e siècle, était abbé de Sainte-Marie de Bruges. On a de lui : *Relation de l'entrevue de Charles le Téméraire et de l'empereur Frédéric III*, en 1473, à Trèves. Cet ouvrage a été traduit en latin, Bâle, 1518.

ARNOLD de Büderich, théologien allemand du XV^e siècle, moine augustin, a publié : *Odarum de laude Dei lib. XII, contra detractores monasteriorum*, ainsi que quelques autres écrits.

ARNOLD ou **ARNOLDUS HOSTIUS**, théologien allemand, religieux de l'ordre des carmes, mort vers 1499. Il a donné, entre autres ouvrages : *De illustribus viris ordinis carmelitici; Pro conceptione Mariæ immaculata, contra Vincentium Novocastrensem.*

ARNOLD (Richard), chroniqueur anglais, vivait à la fin du XV^e siècle, était négociant à Londres. Sa *Chronique*, publiée pour la première fois à Anvers en 1502, est extrêmement curieuse, au témoignage de Warton. La dernière édition est de 1811, Londres.

ARNOLD ou **ARNOLDUS** (Haldrenius Vesaliensis), savant chanoine et professeur de Cologne, né à Wesel, mort en 1534. Outre quelques écrits de théologie, il a donné de bonnes éditions de divers auteurs grecs, des dissertations, des notes, etc.

ARNOLD (Georges), jurisconsulte allemand, né en 1531, mort en 1588. Il était chancelier du chapitre de Naumbourg. On a de lui une vie de Maurice, électeur de Saxe (en latin), insérée dans diverses collections des historiens allemands.

ARNOLD (François), théologien allemand, né à Cologne, vivait dans le XVI^e siècle. Il est surtout connu par les violentes polémiques qu'il soutint contre Luther.

ARNOLD ou **ARNOLDUS ab Ischa** ou **Isca**, moine allemand, théologien, mort en 1619. Pendant les guerres des Pays-Bas, il eut à souffrir des persécutions pour ses opinions religieuses, et finit par se réfugier à Louvain, puis à Coblentz. On a de lui un *Office de la Vierge* (en flamand), et divers autres écrits de piété ou de théologie.

ARNOLD (Jean DE BERGEL), poëte allemand du XVI^e siècle, fut correcteur d'imprimerie et composa un poëme *De chalcographiæ inventione*, publié à Mayence en 1541. C'est un éloge de la typographie.

ARNOLD (Olorinus ou Cycnæus), théologien allemand, surnommé *le Cygne*, mort en 1622. Ses principaux ouvrages ont pour titre : *Thesaurus salutaris sapientiæ*, 1610; *Summa virtutum et vitiorum*, 1615; *Explicatio missæ et canonis*, 1611, etc.

ARNOLD (Nicolas), théologien protestant, né à Lesna (Pologne) en 1618, mort en 1680. Il professa la philosophie et la théologie à Franeker (Hollande), où il devint en outre prédicateur académique. Il se fit une grande réputation comme prédicateur. Ses ouvrages sont écrits en latin, et appartiennent presque tous au genre dogmatique et polémique. Le plus important a pour titre : *Lux in tenebris*. C'est un commentaire des passages de la Bible dont les sociniens se servent pour établir leurs erreurs.

ARNOLD (BRUCK OU DE PRUG), compositeur allemand, vivait dans le XVI^e siècle. La bibliothèque de Munich possède de lui des messes, ainsi que des chansons allemandes, qui ont été imprimées en 1534.

ARNOLD (Christophe), philologue allemand, né en 1627, mort à Nuremberg vers 1680. On a de lui des notes et commentaires sur Josèphe et sur divers auteurs anciens.

ARNOLD (Georges), organiste d'Inspruck, puis de Bamberg, né dans le Tyrol, vivait dans la seconde moitié du XVII^e siècle. On a de lui beaucoup de musique religieuse, messes, motets, etc., imprimés en 1667, 1673, 1676, etc.

ARNOLD (André), philologue allemand, né à Nuremberg en 1656, mort en 1694. Il professa l'éloquence et la langue grecque dans sa ville natale, et se fit connaître par diverses éditions, entre autres celle du *Syntagma doctrinæ* d'Athanase.

ARNOLD (Georges Adam), peintre bavarois, né à Bamberg, vivait à la fin du XVII^e siècle. On connaît surtout son *Passage de la mer Rouge*, gravé par Weygant en 1680.

ARNOLD (Jonas), peintre allemand, né à Ulm, vivait à la fin du XVII^e siècle. Il avait peint sur parchemin une collection de deux cents tulipes, qui semble malheureusement perdue. Ses portraits étaient fort estimés, ainsi que ses dessins à la plume. Il a exécuté, en ce dernier genre, une vue de la cathédrale d'Ulm, qui a été gravée en 1666.

ARNOLD (Christophe), astronome allemand, né près de Leipzig en 1650, mort en 1697. C'était un simple paysan. Il fit de nombreuses observations, notamment sur la comète de 1683, sur celle de 1686, sur le passage de Mercure en 1690, etc. Une partie de ces observations, qui attirèrent l'attention des astronomes, est déposée à la bibliothèque de Leipzig, avec le portrait d'Arnold. Les *Acta eruditorum* contiennent aussi quelques travaux de ce savant.

ARNOLD (Godefroy), théologien luthérien, historiographe du roi de Prusse Frédéric I^{er}, né à Annaberg (Ertzgebirge) en 1665, mort en 1714. Il professa l'histoire à Giessen, fut ensuite pasteur à Alstaedt et en diverses autres villes, et publia des ouvrages où il montra une grande prédilection pour les sectaires qui essayaient de dépouiller la doctrine chrétienne de toutes les subtilités de la dogmatique afin de la réduire à la morale évangélique. Son principal ouvrage est une *Histoire de l'Eglise et des hérésies* (1700), qui a fait sa réputation, mais qui lui attira beaucoup d'attaques de la part des orthodoxes.

ARNOLD (Jean-Gérard), publiciste et historien allemand, né en 1637, mort en 1717. On distingue parmi ses ouvrages : *Dissertatio de Numa Pompilio* (Durlach, 1670); *Tabulæ philosophiæ* (1697); des commentaires sur Puffendorf, etc.

ARNOLD (Jean-Christian), physicien allemand, professeur à l'université d'Erlangen, né à Weissenfels en 1724, mort en 1765. On a de lui plusieurs dissertations *De viribus vivis earumdemque mensura; De calore, motu particularum corporis eoque rotatorio circa axes neutiquam explicando; De thermometri sub campana antliæ pneumaticæ suspensi variationibus*, etc.

ARNOLD (Daniel-Henri), littérateur et théologien allemand, né à Kœnigsberg en 1706, mort en 1775. Professeur à l'université de sa ville natale, il a publié : *Essai d'une introduction systématique à la poésie allemande* (1732); *Histoire de l'université de Kœnigsberg* (1746); *Histoire ecclésiastique du royaume de Prusse* (1769); des *Sermons*, etc.

ARNOLD (Benoît), général américain, né en 1745, dans le Connecticut, mort à Londres en 1801. Il commanda un corps de volontaires dès le commencement de la guerre de l'indépendance, et se fit une brillante réputation de bravoure et d'habileté. Chef de l'expédition contre Québec, après la mort de Montgommery (1775), il échoua dans ses tentatives pour emporter cette place, sans que sa gloire en fût diminuée, et fut nommé, en 1778, commandant de Philadelphie. Il commença dès lors à se faire remarquer par ses énormes dépenses, ses exactions et son mépris de l'autorité civile. Accusé de péculat devant l'assemblée de Pensylvanie, il fut sévèrement réprimandé par Washington. Cette humiliation et sa vénalité le poussèrent dans la trahison. Commandant de West-Point, il négocia secrètement la vente de cette place aux Anglais; mais ses menées furent découvertes, et il dut s'enfuir dans le camp ennemi, où on lui donna un commandement. A la paix, il vint se fixer en Angleterre, où il mourut obscur et méprisé.

ARNOLD (Jean-Godefroi), compositeur et violoncelliste allemand, né à Niedernhall en 1773, mort en 1806. Il a laissé des concertos, des symphonies et autres compositions pleines de poésie et d'éclat, dont beaucoup ont été gravées.

ARNOLD (Joseph), médecin et naturaliste anglais, né en 1783, mort en 1818. Il fut quelques années chirurgien de marine, voyagea ensuite à Botany-Bay, à Batavia et à Java, où il mourut. Il avait formé de belles collections. Une partie fut détruite dans un incendie. Le reste (fossiles et coquillages) fut légué par lui à la Société linnéenne.

ARNOLD (Théodore-Ferdinand CAJETAN), érudit allemand, professeur de philosophie à Erfurt, a publié : *Erfurt, avec ses curiosités et ses antiquités*, Gotha, 1802; *Nouveau Dictionnaire géographique, historique et statistique de la principauté d'Anhalt*, Hambourg, 1802, etc.

ARNOLD (Thomas), célèbre historien et théologien anglais, né en 1795 à East Cowes, dans l'île de Wight, fut élevé à Winchester et termina ses études à l'université d'Oxford. En 1820, il alla s'établir à Laleham, auprès de Staines, dans le comté de Middlesex. Il s'y maria, prit quelques élèves et passa neuf années dans cette retraite, livré aux joies de la famille et aux plaisirs de l'étude. Il reçut les premiers ordres en 1828, année où se place l'événement capital de sa vie, sa nomination au collége de Rugby. C'est là, en effet, qu'il introduisit dans l'enseignement des réformes qui ne tardèrent pas à s'étendre à toutes les écoles d'Angleterre. En 1835, le parti whig, alors au pouvoir, le nomma membre du conseil de la nouvelle université de Londres. Arnold, convaincu que la religion chrétienne devait être la base de toute éducation anglaise, proposa, dès son entrée en fonctions, que chaque candidat à un degré universitaire fût interrogé sur les Ecritures. Le conseil rejeta cette proposition, du moins en partie, et décida que cet examen ne pourrait être que facultatif. Arnold donna alors sa démission. Il obtint, en 1841, un emploi plus en rapport avec ses goûts et l'objet de ses études ordinaires, il fut nommé professeur d'histoire moderne à Oxford. Sa première leçon eut lieu au milieu d'un immense concours d'auditeurs, et elle fut accueillie avec un enthousiasme indescriptible. Aux vacances suivantes, il alla se fixer à Fox How, et s'occupait à y préparer son cours pour l'été suivant, lorsqu'il succomba à la rupture d'un anévrisme, le 13 juin 1842. Arnold était un écrivain de premier ordre. Les œuvres qu'il a laissées se distinguent par l'originalité des conceptions, la clarté du style et surtout l'indépendance de la pensée. On a de lui : 1° une *Histoire de Rome*, son chef-d'œuvre, qu'il voulait mener jusqu'à la chute de l'empire d'Occident, et qui se termine malheureusement à la fin de la deuxième guerre punique; ce livre, dont se sont inspirés nos meilleurs historiens contemporains, et entre autres M. V. Duruy dans son *Histoire romaine*, est aujourd'hui classique en Angleterre; 2° une excellente édition de *Thucydide*, 1830-1835; 3° une *Introduction à l'étude de l'histoire moderne*, 1843; 4° des articles historiques dans l'*Encyclopédie métropolitaine*; 5° des *Sermons*; 6° *Principes pour servir de base à une réforme dans l'Eglise*, suivis d'une *Lettre aux classes ouvrières de Sheffield*, 1842-1843; 7° enfin, une *Conférence à l'Institut des arts mécaniques de Rugby sur la classification des sciences.*

ARNOLD (Jean), meunier prussien, dont le nom est connu par un procès célèbre sous le règne de Frédéric II. Il vint un jour se plaindre au roi de son seigneur, M. de Gersdorf, qui lui enlevait l'eau nécessaire à son moulin en établissant un nouvel étang, et qui, néanmoins, exigeait le fermage ordinaire de ce moulin. Un jugement était intervenu, et le meunier avait été condamné à subir ces conditions. Mais le roi cassa la sentence, fit même emprisonner plusieurs des juges, et les condamna, conjointement avec M. de Gersdorf, à payer une indemnité à Arnold. Sous le règne suivant, le gouvernement permit que l'affaire fût revisée de nouveau. Les accusés furent mis hors de cause, et Arnold indemnisé aux frais du trésor.

Nous n'avons noté cette mince affaire, à l'exemple du *Dictionnaire de la Conversation*, que parce qu'elle fait, en quelque sorte, pendant avec la jolie histoire du *Meunier de Sans-Souci*, et que peut-être elle y a fourni quelques traits.

ARNOLD (Samuel), organiste et compositeur de musique, disciple d'Hændel, né en Allemagne vers 1740, mort à Londres en 1802; a donné sur les théâtres de cette ville un grand nombre d'ouvrages, dont quelques-uns sont restés. On estime surtout son oratorio de la *Guérison de Saül*, et celui de la *Résurrection*. En 1789, il fut nommé directeur de l'Académie de musique, et, quatre ans plus tard, organiste de l'abbaye de Westminster. On lui doit une édition de luxe de tous les ouvrages d'Hændel, en 36 vol. in-fol.

ARNOLD (Thomas), médecin écossais, né en 1742, mort en 1816. Il étudia à Edimbourg et exerça à Londres. C'était un aliéniste distingué; l'un de ses principaux ouvrages a pour titre : *Observations on the nature, kinds, causes, and prevention of insanity, lunacy or madness*, 1782 et 1786.

ARNOLD (Samuel-Benoît), peintre allemand, né à Dresde en 1744, mort en 1817. C'était le peintre officiel de la cour de Saxe. Il a peint le portrait et l'histoire. Ses compositions, sans être de premier mérite, sont cependant assez estimées.

ARNOLD (Georges-Daniel), publiciste et littérateur français, né à Strasbourg en 1780, mort en 1829; fut nommé, en 1806, professeur de droit civil à Coblentz; obtint une chaire d'histoire à Strasbourg en 1810, et celle de droit romain en 1811. On a de lui : *Elementa juris civilis Justinianei cum Codice Napoleoneo... collati*; des *Poésies allemandes*, et une inimitable comédie populaire écrite en dialecte strasbourgeois et intitulée : le *Lundi de Pentecôte*, tableau de mœurs original et plein de gaieté, où se trouve admirablement peinte la vie de cité et de famille des anciens Alsaciens. Le produit de la vente de cet ouvrage fut consacré par l'auteur au soulagement des misères de la double invasion de 1814 et 1815 en Alsace. Gœthe en a fait le plus grand éloge.

ARNOLD (Frédéric), graveur allemand, né à Berlin en 1780, mort en 1809. Elève de Berger, il s'est distingué surtout dans le genre du portrait. On cite parmi ses pièces les plus remarquables : *Napoléon au tombeau de Frédéric le Grand*, et l'*Entrevue de Napoléon et d'Alexandre sur le Niémen.*

ARNOLD (Matthew), poëte anglais, professeur de poésie à l'université d'Oxford, né en 1822. Il a fait d'excellentes études à l'université d'Oxford, où il obtint le grand prix de poésie en 1843. En littérature, c'est un disciple des anciens, surtout des Grecs; et il en a heureusement imité la sobre élégance, la mâle simplicité et l'harmonie. Il a fait paraître en 1847 son premier poëme, *Empédocle sur l'Etna*, où il s'inspire du panthéisme antique. En 1853, il publia son second ouvrage, *Poems*, dont la préface est un véritable manifeste littéraire, où il se prononce exclusivement en faveur de la poésie grecque.

ARNOLDI (Alberto), sculpteur florentin du XIV^e siècle. Il est l'auteur d'une madone placée dans la chapelle de l'hospice des Enfants-Trouvés, à Florence, statue d'un style gracieux et d'une belle exécution, digne d'Andrea Pisano, à qui Vasari l'a attribuée par erreur. Cette œuvre a été exécutée de 1359 à 1364. Comme architecte, Arnoldi a travaillé à la construction de la cathédrale de Florence.

ARNOLDI (Daniel), philologue allemand, né à Bergedorf en 1595, mort en 1651. Il était directeur du gymnase de Hambourg. On lui doit : *Nomenclator latino-germanicus*, 1634; *Sententiæ proverbiales*, 1642.

ARNOLDI (Jean D'), jurisconsulte et homme d'Etat, né à Uerbon, dans le duché de Nassau, en 1751, mort en 1827, étudia à l'université de Gœttingue, se fit recevoir avocat, fut nommé membre de la chambre des finances en 1784, et conseiller d'Etat en 1792. Il entra en 1803 au service du prince Guillaume-Frédéric et devint son conseiller intime. Lorsque son pays passa sous la domination de la Prusse, qui le céda ensuite en grande partie au duché de Nassau, Arnoldi se retira du service actif; mais la reconnaissance du souverain lui conserva le titre de conseiller intime avec le traitement qui y était attaché. Pendant les nombreux remaniements de territoires qui eurent lieu à cette époque, Arnoldi se signala par son zèle à procurer aux princes d'Orange les dédommagements les plus avantageux. Il a laissé quelques écrits politiques et historiques : *Mélange de diplomatique et d'histoire* (Marbourg, 1798); *Histoire des pays de Nassau-Orange et de ses princes* (1799-1816); *Guillaume I^{er}, roi des Pays-Bas*, etc.

ARNOLDI (Wilhelm), évêque allemand, né le 4 janvier 1798, à Budan, district de Trèves, mort en 1863, fut d'abord professeur de langues orientales et d'éloquence sacrée au grand séminaire de Trèves. Devenu chanoine, il fut élevé au siége épiscopal en 1839. Le gouvernement prussien, inquiet de l'intolérance qu'il apportait dans les controverses sur la question des mariages mixtes, refusa de le reconnaître. Après avoir offert sa démission, que la cour de Rome finit par accepter (février 1842), il fut proposé de nouveau par le chapitre de Trèves, et le pouvoir séculier permit l'installation de l'évêque réélu (septembre 1842). Le prélat refusa néanmoins de prêter au gouvernement prussien le serment exigé. M. Arnoldi réforma le grand séminaire de Trèves et en établit un second. Son épiscopat fut signalé, en 1844, par l'exhibition solennelle de la robe *sans couture* du Christ. Cette exposition, qui amena à Trèves un million et demi de pèlerins allemands, suscita chez les catholiques un vif enthousiasme, et chez les protestants des moqueries amères. M. Arnoldi avait été un prédicateur remarquable avant son élévation à l'épiscopat.

Il a traduit en allemand les *Homélies de saint Chrysostome* et le *Livre du Sacerdoce*.

ARNOLDIE s. f. (ar-nol-dî — de *Arnold*, botaniste anglais). Bot. Section du genre souci, de la famille des composées.

ARNOLDUS. V. ARNOLD.

ARNOLF ou **ARNOUL**, archevêque de Milan vers 1093, suivit Urbain II à l'assemblée de Clermont, et prêcha avec lui la croisade dans les provinces lombardes. Il fut ensuite envoyé en ambassade à la cour de l'empereur Henri IV, où, d'ailleurs, il ne séjourna pas longtemps.

ARNOLFE ou **ARNOUL de Milan**, historien italien de la fin du XIe siècle. Il eut quelques démêlés avec la cour de Rome, parce qu'il était favorable à l'antique coutume du mariage des prêtres, question sur laquelle il finit par céder. Il a laissé une *Histoire de Milan depuis* 923 *jusqu'en* 1077, dont la meilleure édition est celle qui se trouve dans le recueil de Muratori, t. IV.

ARNOLFINI (Jean Attilius), ingénieur italien, né à Lucques en 1733, mort en 1791. Il est connu par les beaux travaux d'hydrostatique et de canalisation qu'il exécuta en Toscane.

ARNOLFO DI LAPO, architecte et sculpteur florentin, fils de Jacopo di Lapo, né en 1232, mort en 1300. Il apprit le dessin de Cimabue et acheva de se former par l'étude des modèles antiques. Il construisit en 1284 la troisième enceinte de Florence, qu'il flanqua de tours, et en 1294, l'église de Sainte-Croix, qui a été restaurée depuis sur les dessins de Vasari. Parmi les édifices qu'il éleva ensuite à Florence, on cite la loge et la place des *Priori*, l'église de la *Badia*, le palais des *Signori* (auj. *Palazzo-vecchio*), le palais *Burgello*, où sont actuellement les prisons, le pont *Rubaconte*, un autre pont d'une seule arche sur la rivière d'Ersa, à l'endroit où se croisent les routes de Florence à Sienne et de Colle à Volterra, etc. Mais son œuvre la plus considérable, celle qui donne la plus haute idée de son génie, est la cathédrale Santa-Maria del Fiore. Le décret par lequel les magistrats de Florence le chargèrent de la construction de ce splendide monument le qualifie de premier maître de la République (*capo maestro del nostro commune*). Pour préserver cet édifice des tremblements de terre que l'opinion de l'époque attribuait à des courants d'eau souterrains, Arnolfo fit creuser des puits profonds. « Je t'ai garanti des tremblements de terre, dit le fier artiste en s'adressant à son monument, suivant une tradition conservée à Florence; Dieu te préserve de la foudre! » Arnolfo mourut avant d'avoir achevé son œuvre; il eut pour successeur Giotto, Taddeo Gaddi, Orcagna, Lorenzo Filippi, et enfin l'illustre Brunelleschi, qui couronna l'édifice par cette magnifique coupole, modèle de celle de Saint-Pierre de Rome. Arnolfo occupe une place distinguée dans l'histoire de l'art : son style, modelé sur l'antique, marque la transition entre l'art gothique et l'art moderne.

ARNOLPHE ou **ARNOUL de Calabre**, historien du Xe siècle, auteur d'une *Chronique* de son pays de 923 à 965. Elle a été insérée dans le tome II de l'*Histoire des écrivains du royaume de Naples*, de Taffury.

ARNON, petite rivière de France, arrose les dép. de l'Allier et du Cher, passe à Charost et se jette dans le Cher près de Vierzon; cours, 135 kilom.

ARNON, torrent de la Palestine, qui a sa source dans les montagnes de Galaad, et se jette dans la mer Morte, rive orientale.

ARNONE (Guillaume), compositeur italien du XVIe siècle, était organiste de la cathédrale de Milan vers 1580. Il a composé un grand nombre de morceaux de musique religieuse. On cite surtout un *Magnificat* à quatre, cinq, six, sept et huit voix; Milan, 1595; un livre de *Madrigaux*, Venise, 1600.

ARNONE (Albert), peintre italien, mort en 1721, étudia à Naples sous Luca Giordano, et plus tard à Rome sous Carlo Maratta. Il peignait le portrait d'une manière remarquable. Philippe V le chargea de reproduire les traits des principaux seigneurs de la cour d'Espagne.

ARNOPOGON s. m. (ar-no-po-gon — du gr. *arnos*, agneau; *pôgôn*, barbe). Bot. Syn. d'*urosperme*.

ARNOSÉRIDE s. m. (ar-no-sé-ri-de — du gr. *arnos*, agneau; *seris*, chicorée). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, tribu des chicoracées, renfermant une seule espèce, qui croît dans les terrains secs de toute l'Europe.

ARNOT (Hugo), historien écossais, né en 1749. Son véritable nom était Pollock. Il était membre de l'académie des avocats d'Edimbourg, et a donné, entre autres ouvages, une *Histoire d'Edimbourg* (1779), dont la dernière édition est de 1817.

ARNOTT (Archibald), médecin écossais, né dans le comté de Dumfries en 1771, mort en 1855. Il était médecin d'un régiment en garnison à Sainte-Hélène, lorsqu'il fut appelé en consultation par Napoléon, dont il mérita l'amitié par sa loyauté et la délicatesse de ses procédés. Il l'assista à ses derniers moments, et l'empereur lui laissa un touchant témoignage de son estime, en lui donnant une tabatière d'or sur laquelle sa main mourante avait tracé un N majuscule avec la pointe d'un canif. Le docteur Arnott a publié (Edimbourg, 1822), sur la mort et l'autopsie de Napoléon, un écrit plein d'intérêt qui passe pour fort exact, et qui ne concorde pas toujours avec les récits d'O'Méara et d'Antomarchi. L'empereur l'inscrivit sur son testament pour une somme de 12,000 fr., et le gouvernement anglais, comme approbation de sa conduite pleine d'humanité, lui fit don d'une somme de 500 livres (12,500 fr.).

ARNOTT (Neil), médecin anglais, né vers 1789, a publié en 1827 des *Elements of Physic* (6e éd., 1861), ouvrage traduit en plusieurs langues. Il a inventé un lit-étuve pour les hôpitaux et un ventilateur perfectionné. En 1861, il a fait paraître un livre intitulé *Revue du progrès* ou *développement de l'homme* (*A survey of human progress*). Ancien médecin des ambassades de France et d'Espagne, il est médecin extraordinaire de la reine, membre du sénat de l'université de Londres et de la Société royale, qui lui a conféré la médaille Rumford, en 1854, pour une de ses inventions.

ARNOTTIE s. f. (ar-not-tî — de *Arnott*, n. d'un botaniste écoss.). Bot. Genre de plantes de la famille des orchidées, tribu des ophrydées, renfermant une seule espèce, qui croît à l'île Maurice.

ARNOUL (saint), tige des Carlovingiens, né vers 580, près de Nancy, mort en 640. Il remplit quelques emplois à la cour d'Austrasie et devint évêque de Metz en 614. Il fut l'aïeul de Pépin d'Héristal. On rapportait à ce personnage une histoire analogue à celle de Polycrate, et relative à un anneau qu'il aurait jeté dans la Moselle, et qui se retrouva quelques années après dans le corps d'un poisson destiné à être servi sur sa table. On célébrait tous les ans à l'abbaye de Saint-Arnoul un service qui rappelait ce prodige. La cathédrale de Metz conservait l'anneau merveilleux, qui a été gravé dans l'*Histoire de Lorraine* de Dom Calmet.

ARNOUL ou **ARNULF**, roi de Germanie, descendant de Charlemagne, né en 849, mort en 899. Il était fils naturel de Carloman, roi de Bavière. Après la déposition de Charles le Gros, son oncle, il fut élu roi (888), s'allia au roi Eudes, battit les Normands près de Louvain, fit deux expéditions en Italie, et fut couronné empereur par le pape Formose. Il mourut empoisonné, et eut pour successeur Louis IV, dit l'*Enfant*, le dernier des Carlovingiens de Germanie.

ARNOUL (saint), évêque de Soissons, mort en 1087, et fondateur du monastère d'Aldenbourg, près de Bruges, où il termina ses jours.

ARNOUL ou **ARNULF**, patriarche de Jérusalem, mort en 1118. Il était chapelain de Robert II, duc de Normandie, qu'il suivit à la première croisade; fut d'abord chargé d'administrer les revenus de l'église de Jérusalem, et parvint ensuite à se faire nommer patriarche de la sainte cité (1111). Il se montra tout à fait indigne de ces hautes fonctions, et scandalisa les croisés par la dépravation de ses mœurs. Déposé par le légat du saint-siége, il alla à Rome, trompa le pape par une défense artificieuse, et obtint de revenir prendre possession de son siége, qu'il souilla jusqu'à la fin de sa vie des mêmes désordres et des mêmes excès.

ARNOUL, ARNULPH ou **ERNULPH**, historien et théologien anglais, évêque de Rochester, né à Beauvais vers 1050, mort en 1124. Il fut appelé en Angleterre par l'archevêque Lanfranc, dont il avait été le disciple, et, peu de temps après, prit possession du siége de Rochester. Le jour de son élection, il raconta aux moines que l'un de ses prédécesseurs lui était apparu pour lui offrir l'anneau pastoral. Ce prélat a écrit, entre autres ouvrages, l'histoire de son diocèse, sous le titre de *Textus Roffensis;* Warton en a donné un extrait dans son *Anglia sacra*.

ARNOUL, évêque de Lisieux, mort en 1183. Il s'honora par ses efforts persévérants pour réconcilier le roi Henri II avec saint Thomas de Cantorbéry. Sur la fin de ses jours, il se retira dans l'abbaye de Saint-Victor, à Paris. Outre quelques écrits théologiques, on a de ce prélat des poésies, des épîtres, des épigrammes, *etc.*, *qui offrent de l'intérêt*, et dont Turnèbe a donné une édition, Paris, 1585.

ARNOUL (René), poëte, né en 1569 à Poitiers, mort à Orléans en 1639. Il publia en 1587 des poésies de jeunesse, sous le titre suivant : l'*Enfance de René Arnoul*. Il fut pendant trente ans conseiller de Gaston d'Orléans et contrôleur de sa maison.

ARNOUL (François), écrivain du XVIIe siècle, originaire du Mans, était de l'ordre des frères prêcheurs. Il a publié quelques écrits tombés dans l'oubli, notamment un projet de formation d'un ordre de chevalerie assez singulier : *Institution de l'ordre du collier céleste du sacré Rosaire, par la reine régente, mère du roi*, Lyon et Paris, 1647, in-12.

ARNOUL ou **ARNOUX**, juriconsulte et écrivain ascétique, né à Besançon, vivait au commencement du XVIIe siècle. Il était avocat au parlement d'Aix. Ses ouvrages appartiennent à la série si riche des livres bizarres. On en peut juger par les titres de quelques-uns : le *Sacré flambeau des merveilles de Dieu* (Lyon, 1621); le *Secret pour ouvrir la porte du paradis en mourant* (Lyon, 1652); *Recueil et inventaire des corps saints et autres reliques, qui sont au pays de la Provence, la plupart visités par Louis XIII*, 1636.

ARNOUL de Lens. V. LENS.

ARNOUL de Milan. V. ARNOLFE.

ARNOULD de Rotterdam. V. ARNOLD (*de Rotterdam*).

ARNOULD (Joseph), horloger mécanicien, né à Gulligny (Lorraine) en 1723, mort en 1791. Il est l'inventeur de plusieurs machines ingénieuses, plus curieuses peut-être qu'utiles, mais qui témoignent d'un talent fécond et ingénieux : 1° une pendule à carillon qui jouait à chaque heure un air combiné avec un jeu de clavecin; 2° un bateau qui remontait le cours de l'eau au moyen de deux chevaux tournant dans l'intérieur; enfin, plusieurs machines hydrauliques. Il était membre de l'académie royale de Nancy.

ARNOULD (Jean-François MUSSOT, dit), né à Besançon *en* 1734, *mort à Paris en* 1795, artiste dramatique, l'un des créateurs de la pantomime en France. Il joua sur un grand nombre de petits théâtres forains dont il était le directeur. Les pièces nombreuses qu'il avait composées sont réunies en neuf volumes, très-rares aujourd'hui. On y trouve quelques comédies mêlées à un grand nombre de pantomimes, de farces et de parodies qui eurent du succès en leur temps.

ARNOULD (Sophie), célèbre cantatrice de l'Opéra, née à Paris en 1744, morte en 1803. Elle était douée d'une figure piquante, d'une physionomie pleine d'agrément, d'une belle voix et de beaucoup d'esprit. Elle eut de brillants succès comme cantatrice, surtout dans le rôle de Théalire, de *Castor et Pollux*, opéra de Rameau, et dans celui d'*Iphigénie en Aulide*, de Gluck. Elle n'acquit pas moins de célébrité par ses bons mots, dont on a publié un recueil en 1813. La plupart sont fort piquants, mais portent l'empreinte de la légèreté de ses mœurs. En voici quelques-uns, de ceux qu'il nous est permis de citer ici. Une dame, qui avait plus de beauté que d'esprit, se plaignait devant elle d'être obsédée par une foule d'adorateurs : « Eh! madame, lui dit Sophie, il vous est si facile de les éloigner : vous n'avez qu'à parler. » Une cantatrice d'un talent assez mince, et qui avait un organe rude et commun, fut un jour très-mal accueillie dans le rôle de Clytemnestre : « C'est étonnant, dit alors Sophie Arnould, elle a cependant la *voix du peuple*. » Pendant la Révolution, forcée de vendre sa terre et de se contenter de la maison des pénitents de Saint-François, à Luzarches, qu'elle avait achetée comme bien national, elle fit graver cette inscription sur la porte : *Ite, missa est*. Elle dit un jour à quelqu'un qui lui montrait une boîte, sur laquelle la flatterie avait accolé au portrait de Sully celui du ministre Choiseul : « *C'est la recette et la dépense*. » A ses derniers moments, elle dit au prêtre qui l'assistait : « Je suis comme sainte Madeleine, il me sera beaucoup pardonné parce que j'ai beaucoup aimé. » Un jour elle rencontra un médecin qui allait voir un malade avec un fusil sous le bras et qui chassait en route; elle lui dit en riant : « Docteur, vous avez donc peur de le manquer? »

Elle avait entretenu longtemps des rapports avec le comte de Lauraguais, dont elle avait eu plusieurs enfants. L'un de ses fils, Constant Dioville de Brancas, devint colonel de cuirassiers, et fut tué à la bataille de Wagram.

ARNOULD (Ambroise-Marie), homme politique, économiste, né à Dijon vers 1750, mort en 1812. Il fut membre du conseil des Anciens et du Tribunat, où il s'occupa surtout de finances, puis conseiller d'Etat. On a de lui de nombreux écrits : *De la balance du commerce* (1791); *Histoire générale des finances* (1806); *Répartition de la contribution foncière* (1791), etc.

ARNOULD (Edmond-Nicolas), littérateur, né à Dieuze (Meurthe) en 1811, mort en 1864. Il suivit la carrière de l'enseignement, professa la rhétorique, la littérature française et la littérature étrangère à Angers, Strasbourg, Poitiers, etc., et fut appelé après la mort d'Ozanam à le remplacer dans sa chaire de littérature étrangère à la faculté des lettres de Paris. Il a publié quelques travaux estimables : *Georges Dalton*, drame en vers, en cinq actes, représenté à l'Odéon, en 1846; *De l'invention originale* (1849), couronné par l'Académie française; *Essai d'une théorie de style* (1851); *Influence de la littérature italienne sur la littérature française* (1852), etc. ‖ Son fils a publié : *Contes humoristiques* (1857); les *Trois Poëtes* (1860), divers travaux estimables dans les revues; enfin, *Béranger, ses amis, ses ennemis et ses critiques*, 1864, in-12, Cherbuliez.

ARNOULD-PLESSY (Jeanne-Sylvanie, veuve Arnould, dite), actrice française, née à Metz en septembre 1819. Son père était comédien nomade. Elle entra au Conservatoire en 1829, bien qu'elle n'eût pas l'âge réglementaire, et eut pour professeurs Michelot et Samson. Dès 1834, elle s'essayait sur le petit théâtre de société de la rue de Lancry, dirigé par Saint-Aulaire, dans *Mélanie*, drame larmoyant de La Harpe, et le succès qu'elle y obtenait la fit remarquer, de sorte que, le 4 mars de la même année, elle débuta aux Français, par Emma, de la *Fille d'honneur;* elle créa presque aussitôt un rôle dans la *Passion secrète*, puis dans le *Verre d'eau* et une *Chaîne*. Devenue l'étoile du moment, elle reçut le titre de sociétaire dès la fin de 1834, et parut successivement dans la *Camaraderie*, les *Indépendants*, la *Marquise de Senneterre*, *Valérie*, la *Calomnie*, *Don Juan d'Autriche*, l'*École du monde*, *Mademoiselle de Belle-Isle*, les *Demoiselles de Saint-Cyr* et l'*Héritière;* puis, dans les pièces de l'ancien répertoire : le *Bourru bienfaisant*, le *Philosophe sans le savoir*, le *Misanthrope*, etc., jouant les ingénues avec un charme irrésistible. Le drame de *Julie* montra son talent sous un aspect nouveau, pathétique et touchant. En 1845, Mlle Plessy épousa un homme de lettres, M. Auguste Arnould, et quitta furtivement Paris, au grand émoi du monde dramatique. On avait donné à cette charmante fauvette une cage dorée, le biscuit le plus frais, l'eau la plus pure; n'importe : l'ingrate fuyait pour aller établir son nid sur les bords glacés de la Néva. En effet, on apprit bientôt que l'actrice avait contracté avec le théâtre de Saint-Pétersbourg un engagement de plusieurs années. Elle fut déchue de ses droits de sociétaire, et condamnée à *cent mille francs* de dommages-intérêts. L'affaire, qui fit beaucoup de bruit en son temps, finit par s'arranger. Le 17 septembre 1855, la fugitive rentrait à la Comédie-Française en qualité de pensionnaire, et tous les vieux habitués de cette noble maison tuèrent le veau gras. Elle parut dans Elvire de *Tartuffe*, et la comtesse de la *Ligne droite*, pièce de l'Odéon, qu'elle avait souvent jouée à Saint-Pétersbourg, et qu'elle rapportait comme Mme Allan, le *Caprice*. Elle était toujours belle, svelte et jeune; elle fut bien accueillie. Sa voix avait gardé son timbre pur et son accent ferme. Depuis, elle a repris le rôle de Rachel dans *Lady Tartuffe*. Dans *Joconde* (1855), Mme Arnould-Plessy accepta un rôle tout différent de ceux qu'elle avait joués jusque-là. Ce n'était plus la marquise de Marivaux; elle essaya de soupirer, et ses yeux eurent une larme furtive. Elle a créé, entre autres rôles, la baronne de Pfeffers, du *Fils de Giboyer* (1862), Renée, de la *Maison de Penarvan* (1863), et n'y a guère été heureuse. C'est l'actrice née de la comédie de Marivaux, elle en a la grâce maniérée et l'afféterie délicieuse; le vers robuste de Molière ne sied pas à cette bouche mignonne qui craint de paraître grande; elle a joué le rôle d'Elvire, il est vrai, mais sans en bien comprendre toutes les difficultés. La coquetterie ne saurait convenir à Elvire, et M. Tartuffe l'apprend à ses dépens. Araminte, un des rôles les plus heureux qui soient au théâtre, lui va à ravir; elle y montre une grâce qu'il faut subir. Les perles, les dentelles, les rubans et la soie, toutes les fanfreluches, toutes les verroteries, tous les chiffons charmants qui éblouissent et fascinent, voilà ce qui lui sied. En écrivant ses précieuses bluettes, Marivaux l'avait certainement pressentie.

ARNOULD, commune du dép. des Vosges, arrond. de Saint-Dié; pop. aggl. 429 hab. — pop. tot. 2,813 hab.

ARNOULT (GATIEN-). V. GATIEN-ARNOULT.

ARNOULT (Jean-Baptiste), écrivain pédagogique, né probablement à Besançon en 1689, mort en 1753. Il a publié, soit sous son nom, soit sous le pseudonyme d'*Antoine Dumont*, divers ouvrages de morale ou d'éducation : *Traité de la prudence* (Besançon, 1733); c'est un recueil de proverbes français, espagnols et italiens; le *Précepteur*, contenant huit traités, savoir : la *grammaire*, l'*orthographe*, l'*arithmétique*, la *chronologie et la géographie*, etc.; Besançon, 1747.

ARNOULT (Charles), homme politique et juriconsulte, né à Bèze (Côte-d'Or) en 1750, mort en 1793. Il était avocat au parlement de Dijon lorsqu'il fut nommé député du tiers aux états généraux de 1789. Il fut un des premiers à demander la suppression des dîmes, fit déclarer la branche des Bourbons d'Espagne inhabile à succéder au trône de France, et se prononça constamment dans le sens de la révolution. Après la session, il se retira de la vie politique. Il a publié deux collections des décrets de l'Assemblée constituante et de l'Assemblée législative (1792).

ARNOULT (SAINT-), petite ville du dép. de Seine-et-Oise, arrond. de Rambouillet; 1,420 hab. Eglise paroissiale remarquable par ses beaux vitraux.

ARNOUVILLE-LÈS-GONESSE, village du dép. de Seine-et-Oise, arrond. de Pontoise; beau château construit pour l'ancien garde des sceaux Machault, sur les dessins de l'architecte Aubry. Louis XVIII y séjourna pendant les trois jours qui précédèrent sa seconde rentrée à Paris.

ARNOUX (Jean), jésuite, prédicateur et controversiste, né à Riom vers 1550, mort en 1636. Il fut le confesseur de Louis XIII, après le père Cotton. On a de lui quelques écrits oubliés. Vers la fin de sa vie, il éprouva une singulière démence : il se croyait changé en coq; il chantait au point du jour, s'efforçait de voltiger et de s'élancer sur des perches qu'il avait fait tendre au milieu de sa chambre.

ARNOUX (Claude), ingénieur, né au Cateau (Nord) en 1792. C'est à lui qu'est due l'invention des *trains articulés* destinés à parcourir à grande vitesse des courbes de très-petit rayon, système appliqué au chemin de fer de Sceaux, qui fut concédé directement à l'inventeur pour cinquante ans (1844). Il a été longtemps administrateur de la ligne de Stras-

bourg, et, pendant vingt ans, administrateur des Messageries générales. Il a publié divers écrits relatifs aux chemins de fer, entre autres : *Système de voitures pour chemins de fer de toute courbure* (1838).

ARNSBERG. V. ARENSBERG.

ARNSTADT, ville d'Allemagne, dans la Saxe prussienne, à 4 kil. d'Erfurt ; 6,000 hab. Château des princes de Schwarzburg ; ruines de l'ancien château fort de Kafernburg. Cette ville fait partie de la principauté de Schwarzburg-Sondershausen.

ARNSWALDE, ville de Prusse, province de Brandebourg, chef-lieu du cercle de son nom, à 125 kilom. N.-E. de Francfort ; 4,500 hab. Fabriques de draps et de chapeaux ; distilleries ; belle église avec sonnerie remarquable.

ARNTZÉNIUS, nom d'une famille hollandaise célèbre dans l'histoire des lettres et de la jurisprudence. Les membres les plus connus sont les suivants : Jean ARNTZÉNIUS, né à Wesel en 1702, mort en 1759. Il professa l'éloquence et l'histoire à Nimègue et à Franeker. Il a donné de bonnes éditions d'Aurelius Victor et du *Panégyrique* de Pline, des dissertations philologiques, des discours, des poëmes latins, etc. ‖ Othon ARNTZÉNIUS, frère du précédent, né à Arnheim en 1703, mort en 1763. Il a professé les belles-lettres à Utrecht, à Delft et à Amsterdam. On lui doit une bonne édition annotée des *Distiques* de Caton, et divers autres travaux. ‖ Jean-Henri ARNTZÉNIUS, fils de Jean, né à Nimègue en 1734, mort en 1797. Il a occupé les chaires de droit de Groningue et d'Utrecht, et a laissé de nombreux ouvrages de jurisprudence et de philologie.

ARNU (Nicolas), dominicain, théologien, né à Nérancourt, près de Verdun, en 1629, mort en 1692. Il a professé la théologie et la métaphysique avec beaucoup d'éclat à Tarragone, à Perpignan et à Padoue. Il était regardé comme un des grands théologiens de son siècle. Quelques-uns de ses ouvrages seulement ont été publiés : *Commentaire sur la Somme de saint Thomas ; Sur la ligue entre l'empereur et le roi de Pologne contre les Turcs*, etc.

ARNULF ou **ARNOUL**, évêque d'Orléans en 986 ; couronna Robert, fils de Hugues Capet ; rebâtit la cathédrale d'Orléans, détruite par un incendie, et présida plusieurs conciles. Il a laissé quelques écrits qui, pour la plupart, sont restés inédits.

ARNULF, archevêque de Reims, était fils naturel du roi Lothaire, et fut élevé au siége de Reims en 988. Il se prononça contre Hugues Capet, qui le fit déposer en 991 et emprisonner à Orléans. Arnulf ne recouvra la liberté et son archevêché qu'après la mort du chef de la troisième race.

ARNULFI (Claude), peintre français, né à Aix en 1697, mort dans la même ville en 1786. Il étudia dans sa jeunesse à Rome, sous Benedetto Luti, dont il fut un des meilleurs élèves. De retour dans son pays, il s'appliqua avec succès à la peinture de portraits, dont il fit sa spécialité. Cousin et Vanloo ont gravé d'après lui plusieurs portraits de notabilités provençales. Les galeries historiques de Versailles possèdent le portrait qu'il fit en 1750, de Chicogneau, premier médecin du roi : c'est un morceau d'une exécution large et facile. Arnulfi fut un des premiers professeurs de l'école de dessin établie à Aix en 1766, par ordre du duc de Villars. Ses élèves les plus distingués furent Pierre Peyron et Gibelin.

ARNUPHIS, magicien d'Egypte. Suivant Dion Cassius, ce fut lui qui fit tomber cette pluie miraculeuse qui sauva Marc-Aurèle et son armée.

ARNUS, fameux devin grec, fut tué à Naupacte par Hippotès, petit-fils d'Hercule. Apollon vengea sa mort en frappant les Doriens d'une peste, et ne se laissa fléchir que par l'institution de jeux funèbres (*arnées*) en l'honneur d'Arnus.

ARNWAY (John), théologien anglais, né en 1601, mort en 1653. Son dévouement au parti de Charles Ier lui attira des persécutions qui l'obligèrent à s'expatrier. Il a laissé, entre autres écrits : *The Tablet, or Moderation of Charles the first, the martyr*, 1661.

AROAN ou **ARAOAN**, nom d'un puits et d'une oasis du grand désert de Sahara, situés à 240 kilm. N.-O. de Tombouctou, sur la route que suivent les caravanes du Maroc pour l'Afrique centrale.

AROBA ou **ARROBA** s. f. Mesure de capacité pour les liquides, en usage en Espagne et en Portugal, et dont la contenance varie de 10 à 16 litres, suivant les pays : *En général l'*AROBA *de vin égale* 16 *litres* 137, *et l'*AROBA *d'huile* 12 *litres* 564. ‖ Nom donné à différents poids usités en Espagne, en Portugal, au Brésil et dans quelques colonies : valeur de 12 à 15 kilogr.

AROCAT s. m. (a-ro-ka). Entom. Genre d'insectes hémiptères, voisin des lygées.

AROÉRIS, AROUÈRE, HAROÉRI, HORUS ou **ORUS**, dieu égyptien qui paraît être le même que l'Apollon des Grecs. Il était fils d'Osiris et d'Isis et avait été conçu dans le sein même de sa grand-mère Rhéa. Il naquit en même temps que son père et sa mère. Osiris ayant été assassiné par son frère Typhon ou Set, qui régnait tyranniquement sur l'Egypte, Horus s'arma pour venger la mort de son père, réunit autour de lui les amis de la victime, marcha contre l'assassin, le vainquit, le tua de sa propre main et monta lui-même sur le trône. Mais les Titans, partisans de Typhon, le combattirent et le tuèrent à son tour. Avec lui finirent les dynasties célestes qui avaient régné sur la terre. Isis, très-versée dans les secrets de la médecine et de la magie, retrouva le corps de son fils et le rendit à la vie. Elle le dota alors du don de l'immortalité, l'instruisit dans sa propre science et lui donna ainsi le moyen de rendre aux hommes d'immenses services. C'est sous le nom d'Aroéris que les Egyptiens adoraient le soleil. Ils lui avaient consacré plusieurs temples, notamment l'un des fameux temples contigus de la ville d'Ombos. Ils lui donnaient, sur leurs monuments, la figure d'un épervier ou d'un homme à tête d'épervier, ou quelquefois d'un enfant emmailloté portant un bâton terminé par la tête de l'oiseau sacré. Quelques savants ont cru qu'Aroéris était le même qu'Harpocrate.

AROÏDÉ, ÉE adj. (a-ro-i-dé — du gr. *aron*, arum ; *eidos*, ressemblance). Bot. Qui ressemble à l'arum.

— s. f. pl. Famille de plantes monocotylédones, ayant pour type le genre arum : *Les* AROÏDÉES *sont des plantes vivaces.* (A. Richard.) ‖ On donne aussi à cette famille le nom d'ARACÉES.

— **Encycl.** Les *aroïdées* ou *aracées* sont des plantes vivaces, à rhizome généralement épais, tubéreux et charnu, à tige dressée, sarmenteuse ou nulle. Les feuilles, de forme variable, sont souvent cordiformes ou hastées, glabres, luisantes, à nervures ramifiées ; les fleurs, unisexuées, sont disposées en spadice sur un axe allongé, les mâles au sommet, les femelles à la base ; le tout est enveloppé dans une spathe ou grande bractée ordinairement colorée et pétaloïde. Elles sont généralement dépourvues de périanthe. Les mâles se composent d'un certain nombre d'étamines à filets courts ; les femelles ont un ovaire libre, presque toujours à une seule loge pluriovulée, surmonté d'un style de longueur variable, terminé par un stigmate simple et papilleux. Le fruit est une baie, plus rarement une capsule, ordinairement à une seule loge, renfermant plusieurs graines. Les plantes de cette famille habitent généralement les lieux humides ou marécageux, et les bois très-ombragés. Elles abondent surtout entre les tropiques ; un très-petit nombre d'espèces s'avance jusque près du cercle polaire arctique. La plupart des *aroïdées* ont des rhizomes riches en fécule, ce qui les rend propres à l'alimentation. Mais cette fécule est mélangée d'un principe âcre, vésicant et même vénéneux, dont on doit la débarrasser par la cuisson, la torréfaction ou la pression. Plusieurs espèces sont, pour ce motif, employées en médecine ; mais ce sont des médicaments énergiques, drastiques, dont l'usage exige beaucoup de prudence. Il en est même qui constituent des poisons violents. Les *aroïdées* présentent au plus haut degré ce curieux phénomène observé dans certaines plantes, de développer, au moment de la fécondation, une chaleur assez forte. La bizarrerie et souvent la beauté de leur inflorescence et l'éclat de leur feuillage ont fait rechercher un assez grand nombre d'espèces pour l'ornement des jardins et des serres. On divise les *aroïdées* en plusieurs tribus, dont nous citerons les genres principaux : 1° *ambrosiniées* (ambrosinie) ; 2° *dracunculinées* (arum, biarum, arisème, arisarum, dracunculus) ; 3° *caladiées* (colocasie, caladium, philodendron) ; 4° *anaporées* (spathicarpe, aglaonème) ; 5° *callacées* (calla) ; 6° *orontiacées* (pothos, dracontium, orontium) ; 7° *acorées* (acorus). V. la plupart des noms cités dans cet article.

Aroldo, opéra italien en quatre actes, poëme de Piave, musique de Giuseppe Verdi, représenté pour l'ouverture solennelle du nouveau théâtre de Rimini, pendant l'été de 1857. Les morceaux principaux de cet ouvrage sont le chœur du premier acte, *Tocchiamo !* la scène et la cavatine du ténor, *Sotto il sol ;* l'air de baryton, *Mina pensai*, et la prière sans accompagnement pour ténor baryton, et le chœur, *Angiol di Dio*. Le rôle d'Aroldo a été créé par Pancani.

AROLSEN, ville principale de la principauté de Waldeck, en Allemagne, au S.-O. du Hanovre ; 2,500 hab. Beau château, résidence du prince.

AROMADENDRON s. m. (a-ro-ma-dain-dron — du gr. *aroma*, parfum ; *dendron*, arbre). Bot. Arbre de Java, fournissant un beau bois de construction ; syn. d'*eucalypte* : *L'écorce de l'*AROMADENDRON *est aromatique et employée comme stomachique.*

AROMAL, ALE adj. (a-rô-mall — rad. *arome*). Néol. Qui se rapporte aux aromes, qui provient des aromes. ‖ Mot créé par Ch. Fourier, et souvent employé dans les ouvrages de ses disciples : *En rang* AROMAL, *notre petit globe est l'égal de l'énorme Jupiter.* (Ch. Fourier.) *Le soleil, quoique fort actif en fonctions lumineuses, est entravé en fonctions* AROMALES. (Ch. Fourier.) *La puissance* AROMALE *des planètes ne dépend nullement de leur masse, mais bien du titre de leurs aromes.* (Toussenel.)

— *Mouvement aromal*, Nom donné par Ch. Fourier au système de distribution des aromes connus ou inconnus qui, suivant le fondateur de l'école phalanstérienne, régissent les relations des astres et fournissent les germes des espèces créées.

— **Encycl.** D'après Fourier, le mouvement universel se compose de cinq branches de mouvement : *branche matérielle*, ou système des lois selon lesquelles Dieu a réglé le mouvement de la matière ; *branche aromale*, ou système de distribution des aromes qui opèrent activement et passivement sur les créatures animales, végétales et minérales ; *branche organique*, ou système des lois selon lesquelles Dieu distribue les formes, propriétés, couleurs, saveurs, etc., à toutes les substances créées ou à créer dans les différents globes ; *branche animale* ou *instinctuelle*, ou système des lois selon lesquelles se distribuent les passions et instincts à tous les êtres de création passée, présente et future, dans les divers globes ; enfin, *branche sociale ou passionnelle*, système des lois selon lesquelles Dieu a réglé l'ordonnance et la succession des divers mécanismes sociaux dans tous les globes. Dans son premier ouvrage (*Théorie des quatre mouvements*), Fourier ne distinguait que quatre branches de mouvement : le mouvement social, le mouvement animal, le mouvement organique et le mouvement matériel. Ce n'est que plus tard qu'il y ajouta le mouvement *aromal*. « Une étrange lacune dans nos sciences, lisons-nous dans la *Théorie de l'Unité universelle*, est qu'on soupçonne à peine l'existence du mouvement *aromal ;* jamais cette branche de mouvement n'a été l'objet d'aucune recherche. Et cependant elle joue un rôle supérieur dans l'harmonie de l'univers matériel, harmonie que la mécanique *aromale* permet seule d'expliquer. Faute de connaissances en cette matière, nos physiciens et nos astronomes ne nous diront jamais la règle de répartition des satellites, la règle des emplacements ou postes assignés aux planètes, etc. Leurs lumières sont bornées à l'analyse des *effets* (ils n'ont point abordé la recherche des *causes*) dans une des cinq branches du mouvement, la moins importante, la matérielle, c'est-à-dire qu'ils ont fait un *dixième du chemin en étude de la nature et du système de l'univers.* »

Quelle lumière Fourier, plus heureux, nous apporte-t-il sur ce mouvement *aromal*, d'abord oublié ou négligé par lui ? Il *révèle* que toute création est la manifestation de la puissance génératrice d'une planète qui tend à parfaire son mobilier animal, végétal ou minéral, conformément aux lois de la série ; que cette puissance génératrice des planètes est due aux aromes masculins et féminins dont elles sont pourvues ; que les planètes sont androgynes, c'est-à-dire qu'elles ont la faculté de créer par la simple fusion de leurs aromes ; qu'en général la fécondation des germes contenus dans leur sein s'opère par échange et communication d'aromes avec les autres planètes ; que le cheval, le lis, la tulipe, le marronnier d'Inde, la poire, le blé sarrazin et le cuivre, proviennent des aromes de Saturne, planète *cardinale d'ambition ;* la vache, la pomme, le narcisse et la jonquille, des aromes de Jupiter, *cardinale de familisme ;* l'iris, la tubéreuse, l'œillet, l'hortensia, l'abricot, la prune, le saphir, le cygne, la tourterelle, le ramier, des aromes de Herschell, *cardinale d'amour ;* la violette, le jasmin, le réséda, la vigne, les fruits rouges, le chien, des aromes de la terre, *cardinale d'amitié ;* l'éléphant, le paon, l'or et le diamant, des aromes du soleil, *foyer de notre système sidéral.*

Toute cette cosmogonie fouriériste, ces aromes, cette vie et cette puissance génératrice des astres, ces rapports d'analogie entre les planètes, les fleurs, les animaux et les passions humaines, présentent un contraste bizarre et curieux avec la sévérité de nos méthodes et de nos théories scientifiques : c'est l'imagination intempérante des premiers âges transportée dans un siècle qui ne croit plus qu'à l'expérience.

AROMARIE s. f. (a-ro-ma-rî — du gr. *arôma*, arome). Bot. Section du genre coleus, de la famille des labiées.

AROMATARI (Joseph), savant médecin italien, né à Assise vers 1586, mort en 1660. Son travail le plus important est une lettre qui est comme l'esquisse d'un grand ouvrage resté inachevé et qui est intitulée : *De generatione plantarum ex seminibus*. Il y démontre l'analogie qui existe entre les graines des plantes et les œufs des animaux, et émet à ce sujet des idées fort au-dessus des connaissances qu'on avait alors.

AROMATE s. m. (a-ro-ma-te — du gr. *arômata*, pl. de *arôma*, parfum). Toute substance végétale qui exhale une odeur suave et pénétrante : *Les pays chauds sont la patrie des* AROMATES, *c'est de là que nous viennent le poivre, le girofle, la cannelle, la muscade et la vanille.* (D'Orbigny.) *Les* AROMATES *sont employés, soit en médicaments, soit en assaisonnements, soit en cosmétiques ou en parfums.* (Lenorm.) *Il sentit son cœur s'amollir et se dissoudre, comme les* AROMATES *de son pays fondent doucement à un feu modéré et s'exhalent en parfums délicieux.* (Volt.)

— Fig., et par allusion à la propriété qu'ont les aromates de prévenir ou au moins de retarder la corruption des corps : *La religion est l'*AROMATE *qui empêche la science de se corrompre.* (Bacon.)

— **Syn.** **Aromate, arome, parfum.** L'*aromate* est le corps d'où s'élève une odeur. Le *parfum* est la senteur qui s'élève d'un corps. L'*arome* s'adresse plutôt au goût, le *parfum* plus spécialement à l'odorat. D'un autre côté, l'*arome* est propre à la chose et la distingue ; le *parfum* peut être ajouté, factice.

— **Encycl.** Les substances aromatiques appartiennent presque toutes au règne végétal. L'ambre gris, le castoréum, le musc et la civette sont fournis par le règne animal ; le succin provient du règne minéral ; mais toutefois l'origine végétale de cette substance est généralement admise. Les *aromates* du règne végétal sont : 1° une grande quantité de plantes appartenant aux familles des labiées, composées, ombellifères, légumineuses, busséracées, hespéridées, etc. ; 2° des gommes-résines fournies par les ombellifères ; 3° des résines, térébenthines et baumes fournis par des plantes de la famille des térébenthacées, des conifères, des légumineuses, des styracées, etc. A ces substances, il faut ajouter les huiles essentielles extraites de plantes aromatiques, les acides volatils odorants ; enfin les teintures, alcoolats et vinaigres dans lesquels sont fixés les principes aromatiques.

— Les *aromates* sont employés 1° en médecine, comme les plantes labiées, composées et hespéridées aromatiques, le thé, le café, les baumes, résines et térébenthines employés comme stimulants ou excitants ; le camphre, le castoréum, le musc, l'ambre gris, la civette, la valériane, les ombellifères aromatiques et leurs gommes-résines, employés comme antispasmodiques ; le tabac, employé comme narcotique ; le laurier-cerise et l'amande amère, comme cyaniques ; le santal rouge, comme astringent ; l'aloès, comme purgatif ; 2° dans la parfumerie, pour la composition des cosmétiques, des produits désinfectants, pour la conservation des cadavres et des animaux empaillés, on emploie les innombrables espèces des plantes aromatiques, les résines, baumes, gommes-résines, le musc, la civette, l'ambre gris et le succin ; 3° enfin, dans l'art culinaire, on utilise quelques *aromates* sous le nom de condiments aromatiques : le poivre ordinaire, le poivre long, le bétel, le piment, le macis, le girofle, la cannelle, la muscade, la coriandre, les feuilles de laurier, le genièvre, la badiane, l'anis, le raifort, la moutarde, la vanille, l'écorce d'orange et de citron, etc.

Les *aromates* venaient anciennement d'Arabie ; ils ont été de tout temps recherchés pour les différents usages dont nous venons de parler, et ont formé depuis les temps les plus reculés une branche importante du commerce de l'Orient.

AROMATICITÉ s. f. (a-ro-ma-ti-si-té — rad. *aromate*). Qualité de ce qui est aromatique.

AROMATIQUE adj. (a-ro-ma-ti-ke — rad. *aromate*). Qui est de la nature des aromates, qui exhale une odeur agréable, suave : *Plante* AROMATIQUE. *Substance* AROMATIQUE. *Huile* AROMATIQUE. *Boisson* AROMATIQUE. *Les fruits du bananier sont* AROMATIQUES. (B. de St-P.) *Un bouchon de romarin et d'herbes* AROMATIQUES *fermait et parfumait le vase.* (Lamart.) *L'un de nous portait la charpie et l'huile* AROMATIQUE *pour les blessés.* (Lamart.) *Le gibier doit sa digestibilité aux principes* AROMATIQUES *qui parfument la chair des animaux sauvages.* (A. Rion.)

— *Saveur, odeur aromatique*, Odeur, saveur des plantes, des substances aromatiques : *Les feuilles de l'estragon, quand on les mâche, ont une* SAVEUR AROMATIQUE, *fraîche, qui pique fortement la bouche.* (Richard.) *De toutes les plantes montagnardes sort une* ODEUR AROMATIQUE *et pénétrante, concentrée.* (Ste-Beuve.) *L'atmosphère était parfumée de l'*ODEUR AROMATIQUE *de ces plantes délicates.* (E. Sue.)

— **Antonymes.** Dysode, empesté, infect, méphitique, puant. — Inodore.

AROMATIQUEMENT adv. (a-ro-ma-ti-ke-man — rad. *aromatique*.) D'une manière aromatique.

AROMATISANT (a-ro-ma-ti-zan) part. prés. du v. Aromatiser.

AROMATISATION s. f. (a-ro-ma-ti-za-si-on — rad. *aromatiser*). Pharm. Action d'aromatiser ; résultat de cette action.

AROMATISÉ, ÉE (a-ro-ma-ti-zé) part. pass. du v. Aromatiser. Mêlé d'aromates : *Vin* AROMATISÉ. *Liqueur, boisson* AROMATISÉE. *Préparation* AROMATISÉE. *Il entra dans un troisième accès de rage, qui faillit lui occasionner une nouvelle consommation de vin et d'huile* AROMATISÉS. (Alex. Dum.)

— Substantiv. et elliptiq., Les substances, les mets aromatisés : *La nature leur a créé d'abord des aliments analogues, tels que les farineux, les sucrés, les* AROMATISÉS. (B. de St-P.)

AROMATISER v. a. ou tr. (a-ro-ma-ti-zé — rad. *aromate*). Mêler des aromates à quelque chose, parfumer avec des aromates : AROMATISER *une liqueur, une boisson.* AROMATISER *une poudre, une pommade.* AROMATISER *une crème. On* AROMATISE *certaines préparations pharmaceutiques. Le consommateur peut, à sa volonté, faire un repas solide, délicat ou*

*friand, l'arroser des meilleurs vins français ou étrangers, l'*AROMATISER *de moka et le parfumer des liqueurs des deux mondes.* (Brill.-Sav.) *Les personnes de condition adoucissent cette infusion avec le sucre et l'*AROMATISENT *avec l'ambre gris.* (V. Hugo.)

S'aromatiser v. pr. Etre aromatisé : *Le chocolat* S'AROMATISE *le plus ordinairement avec de la vanille.*

— Par analogie, Se parfumer, se servir d'essences, de pommades : *Il se para, s'attifa,* S'AROMATISA, *chercha un moyen de se rajeunir.* (X. Saintine.)

AROMATITE s. m. (a-ro-ma-ti-te — du lat. *aromatites;* formé de *arôma*, aromate, parfum). Pierre précieuse dont parle Pline, et qui, selon lui, a la couleur et l'odeur de la myrrhe.

AROMATOPHORE s. m. (a-ro-ma-to-fo-re — du gr. *arôma*, aromate; *phoros*, qui porte). Antiq. Esclave qui portait les aromates.

AROMATOPOLE s. m. (a-ro-ma-to-po-le — du gr. *arôma*, aromate; *poléô*, je vends). Antiq. Marchand, vendeur d'aromates.

AROMATUM PROMONTORIUM, nom latin du cap Guardafui.

AROME s. m. (a-rô-me — du gr. *arôma*, parfum). Principe odorant qui s'échappe de différentes substances d'origines végétales ou animales : *L'*AROME *des fleurs. Le tabac doit son* AROME *à des sels ammoniacaux qu'on y mêle pendant sa fabrication.* (Encycl.) *Mêlé au café, le sucre en fait ressortir l'*AROME. (Brill.-Sav.) *Si l'*AROME *du moka ne chatouillait pas nos narines, c'est que, dans ces temps héroïques, on ne prenait pas encore du café si matin.* (Brill.-Sav.)

— Par ext. Se dit des émanations agréables de certaines choses très-odorantes : *Adria sentit en effet, en aspirant, une odeur de cuisine dont les* AROMES *ne manquaient pas de charme pour un estomac affamé.* (Alex. Dum.)

— Nom donné par Ch. Fourier aux principes subtils, sortes de parfums, qu'il supposait émaner des astres, et à l'influence desquels il rapportait dans ses rêves cosmogoniques la distribution des créatures animales, végétales, minérales : *Notre globe ne peut fournir que des* AROMES *de faux titre tant qu'il n'est pas organisé en harmonie.* (Ch. Fourier.) *Chaque planète possède son* AROME *typique, son titre passionnel spécial, dont tous les produits sont signés.* (Toussenel.)

— Fig. Charme, attrait : *Versons sur la science cet* AROME *de la religion dont Dieu nous a faits les dépositaires.* (Sibour.)

— **Syn. Arome, aromate, parfum.** V. AROMATE.

— **Antonymes.** Dysodie, fétidité et quelquefois féteur, infection, méphitisme, puanteur.

— **Homonyme.** Arum.

— **Encycl.** On pourrait, à la rigueur, considérer comme *arome* toute substance volatilisée qui agit sur l'odorat, et, à ce compte, les métaux mêmes seraient regardés comme des corps jusqu'à un certain point volatils et aromatiques; mais on réserve cette dénomination au principe odorant simple ou complexe des substances odoriférantes : c'est une huile essentielle, préexistante dans les plantes aromatiques; ou une matière engendrée chimiquement comme dans le vin, le tabac, les amandes amères; ou un acide volatil, tels que l'acide benzoïque et cinnamique. Ces différentes matières viennent affecter l'odorat, qu'elles soient volatiles elles-mêmes ou qu'elles soient entraînées par des vapeurs aqueuses, alcooliques ou ammoniacales, et l'impressionnent d'une manière plus ou moins vive et plus ou moins agréable, suivant la force et la qualité de l'*arome*. Le principe aromatique peut être fixé par infusion, par distillation dans l'eau, l'alcool, etc., ou par trituration dans les corps gras; mais on éprouve toujours une certaine difficulté à l'isoler, à moins qu'il ne soit autre chose qu'une huile essentielle ou un acide volatil. Le parfum propre d'un grand nombre de fleurs, par exemple, ne paraît pas être une huile essentielle, et cependant, par un procédé particulier, M. Millon, directeur de la pharmacie militaire d'Alger, est parvenu à isoler, sous forme d'extrait, les principes aromatiques d'un grand nombre de plantes. Ce procédé consiste à dissoudre le parfum dans le sulfure de carbone ou l'éther; puis, par évaporation des dissolvants, on obtient la substance odorante qui est butyreuse et analogue à l'essence de roses d'Orient, laquelle, probablement, s'obtient par un procédé semblable. Toutefois, le principe aromatique est loin d'être dépouillé des substances étrangères auxquelles il est uni; il n'en est pas moins en cet état inaltérable à l'air (ce qui le distingue parfaitement des huiles essentielles), et constitue une sorte d'extrait recherché dans la parfumerie.

L'*arome* du vin, plus connu sous le nom de *bouquet*, est double : le premier bouquet, commun à tous les vins, est d'autant plus fort que le vin est plus récent; il est probablement dû à une huile essentielle d'une odeur forte et caractéristique, mais fugace; le second bouquet, qui se développe au contraire avec l'âge, est sans doute produit par la réaction des acides viniques sur l'alcool, réaction qui donne naissance à un ou plusieurs éthers odorants, dont le plus connu est l'éther œnantique.

AROMIE s. f. (a-ro-mî — du gr. *arôma*, parfum). Entom. Genre de coléoptères tétramères longicornes, renfermant six espèces, dont deux se trouvent en Europe. La plus remarquable est l'aromie musquée, vulgairement appelée capricorne à odeur de rose.

ARON s. m. (â-ron). Sorte d'armoire dans laquelle les juifs modernes mettent le Pentateuque, et qu'ils regardent comme la figure de l'*arche d'alliance.*

ARON. V. AARON.

ARON, petite rivière de France (Nièvre), prend sa source dans l'étang d'Aron, arrose Châtillon-en-Bazois, Anisy, et se jette dans la Loire près de Décize, après un cours de 50 kilom.

ARONA, ville du royaume d'Italie, province et à 15 kilom. S. de Pallanza, à 34 kilom. N.-O. de Novare, sur la rive droite et près de l'extrémité sud du lac Majeur, place forte; 4,500 hab. Sur une hauteur voisine, ruines de l'ancien château où naquit, en 1538, saint Charles Borromée. Ce fut pour perpétuer le souvenir de ce célèbre archevêque de Milan, que les habitants d'Arona élevèrent à leurs frais, l'an 1697, à trente minutes de leur ville, la statue qui attire de si loin les regards. Ce colosse, œuvre de *Siro Zanetto* et de *Bernard Falconi*, est construit en plaques de cuivre, à l'exception de la tête, des pieds et des mains, qui sont en bronze. Il a 21 m. 44 cent. de haut, sans y comprendre le piédestal de granit, haut de 15 mètres. L'intérieur est garni de barres de fer qui soutiennent la statue et servent d'échelons aux curieux. On y entre sous un des plis du manteau, où l'on parvient à l'aide d'échelles. La tête seule peut contenir cinq à six personnes. Chaque narine est une espèce de fauteuil.

ARONDE s. f. (a-ron-de — du lat. *hirundo*). Ancien nom de l'hirondelle, dont on se sert encore dans quelques départements pour désigner l'hirondelle de cheminée.

— *En queue d'aronde*, En forme de queue d'hirondelle : *Ce donjon gothique, au lieu de croissant, pourrait porter la girouette* EN QUEUE D'ARONDE *d'un manoir féodal.* (Th. Gaut.) *Il y a quatre fenêtres, avec une girouette* EN QUEUE D'ARONDE *sur le toit.* (Am. Achard.)

— Fortif. *Ouvrage à queue d'aronde*, Sorte d'ouvrage à corne.

— Moll. Syn. de *avicule.*

— **Encycl.** Archit. *Queue d'aronde*, Sorte de tenon de métal, de pierre ou de bois, ayant la forme en double d'une queue d'hirondelle, et servant à relier des pièces de bois ou à maintenir l'écartement de deux pierres. Les Romains donnaient le nom de *securiculæ*, petites haches, aux crampons de ce genre, parce qu'ils ressemblent effectivement à une cognée à deux tranchants. Vitruve enseigne la manière de s'en servir pour assembler les poutres dans l'entablement de l'ordre toscan. Les architectes en ont fait usage dès la plus haute antiquité. Lorsqu'on déplaça l'obélisque de Louqsor pour le transporter en France, on trouva sous la base de ce bloc de granit une *queue d'aronde* en bois, qui y avait été incrustée, dès l'origine, pour prévenir la rupture d'un fil. Les architectes du moyen âge usèrent fréquemment de la *queue d'aronde* pour arrêter la poussée oblique des chevrons dans les charpentes, pour maintenir les grands encorbellements, pour suspendre les clefs de voûte ou des sommiers destinés à recevoir des arcs sans le secours d'un point d'appui. « Les *queues d'aronde* en pierre, dit M. Viollet-le-Duc, ont l'inconvénient de casser au point faible; la pierre n'ayant pas d'élasticité, le moindre mouvement dans les blocs que ces queues doivent réunir les brise et rend leur emploi inutile. » On disait anciennement : QUEUE D'HIRONDE.

ARONDEAU (Jean), statisticien, né à Marton (Charente) en 1802. Il est chef de bureau au ministère de la justice. C'est à lui qu'on doit ces précieux documents de statistique publiés depuis 1826, sous le titre de *Comptes rendus de la justice criminelle, civile et commerciale en France*, tableaux qui présentent la criminalité classée suivant les sexes, les âges, les professions, etc.

ARONDEAU s. m. (a-ron-do). S'est dit pour désigner l'hirondelle mâle.

ARONDELAT s. m. (a-ron-de-la). Petit de l'hirondelle.

ARONDELIÈRE s. f. (a-ron-de-li-è-re). Bot. Plante qui croît en abondance à l'ombre des vieux murs, et qui doit son nom à cette croyance des anciens, que l'hirondelle guérissait les yeux malades de ses petits avec le suc âcre de cette plante. Ils la nommaient *chélidoine* (du gr. *chelidôn*, hirondelle). Son nom vulgaire est *éclaire.*

ARONDELLE s. f. (a-ron-dè-le — rad. *aronde*). Pêch. Grosse ligne composée d'un cordage d'environ vingt-cinq brasses de longueur, lequel est garni de petites lignes dites *avançons*, armées chacune d'un hameçon : *On fixe, à la marée basse, les* ARONDELLES *sur le sable au bord de la mer.* (De Chesnel.)

— Zool. Nom donné à l'hirondelle dans quelques provinces du Nord.

— Mar. *Arondelle de mer*, Petit bâtiment très-léger, tel qu'une pinasse, un brigantin, etc.

ARONDILLER v. n. ou intr. (a-ron-di-llé; *ll* mll.). Vieux mot qui signifiait Murmurer.

ARONIE s. f. (a-ro-nî — du gr. *arônia*, néflier). Bot. Genre de la famille des rosacées, tribu des pomacées, renfermant dix espèces, qui sont des arbrisseaux appartenant à l'Amérique septentrionale, et dont plusieurs sont cultivés en Europe, dans les jardins d'agrément.

ARONQUE s. f. (a-ron-ke). Bot. Nom vulgaire d'une espèce de spirée.

AROT et MAROT, nom sous lequel les musulmans désignent deux anges que Dieu avait envoyés sur la terre pour examiner les actions des hommes. Voici le conte qui servit de prétexte à Mahomet pour interdire l'usage du vin à ses sectateurs. « Un jour, Arot et Marot s'étaient présentés chez une femme aussi sage que belle; celle-ci les fit asseoir à sa table. Les deux anges trouvèrent le vin qu'on leur servit si fort à leur goût qu'ils s'enivrèrent. La beauté de l'hôtesse fit une telle impression sur leur imagination échauffée, qu'ils résolurent de la séduire. Cette femme, vivement sollicitée, promit de se rendre à leurs désirs s'ils consentaient à lui apprendre les paroles mystérieuses dont ils se servaient pour monter au ciel. Ayant obtenu ce qu'elle demandait, elle s'éleva sur-le-champ jusqu'au trône de Dieu, qui, pour récompenser sa vertu, la transforma en une étoile brillante. Quant aux anges séducteurs, ils furent condamnés à demeurer suspendus par les pieds, jusqu'au jour du jugement, dans les puits de Babel, qu'on montre encore aujourd'hui près de Bagdad. »

AROTE s. m. (a-ro-te — du gr. *arotês*, laboureur). Entom. Section du genre banche, ordre des hyménoptères, famille des ichneumoniens.

AROTES s. m. pl. (a-ro-te). Nom donné, chez les Syracusains, aux hommes de condition libre que la nécessité de subsister réduisait à la condition d'esclaves.

AROTURÉ, ÉE (a-ro-tu-ré) part. pass. du v. Aroturer.

AROTURER v. a. ou tr. (a-ro-tu-ré — rad. *roture*). Féod. Mettre en roture : AROTURER *un fief.*

AROU ou ARROU, groupe d'îles de la Malaisie hollandaise, au S.-O. de la Nouvelle-Guinée, par 5° et 7° lat. S. et 132°—133° long. E. Ces îles, basses, boisées et assez fertiles en riz, maïs et racines alimentaires, renferment une population idolâtre très-aguerrie, que les Hollandais n'ont jamais pu soumettre; ils ont dû se borner à entretenir des relations commerciales avec les indigènes. Commerce de denrées, de nids d'hirondelles, perles, oiseaux de paradis, etc.

AROUBA ou ARUBA, petite île des Antilles hollandaises, dans le gouvernement de Curaçao. Sol montagneux et boisé.

AROUDJ, premier souverain turc d'Alger, frère de Barberousse, reçut comme lui ce surnom. V. BARBEROUSSE.

AROUÈRE, divinité égyptienne. V. AROÉRIS.

AROURE s. m. (a-rou-re). Antiq. Mesure agraire qui, selon Richard Cumberland, formait un carré dont chaque côté était de quatre cents coudées, et qui servait de base au système métrique des Egyptiens.

AROUET, nom de famille de *Voltaire.* Les Arouet étaient originaires du Poitou. Un *René Arouet*, notaire à Saint-Loup, né dans cette ville en 1440, mort en 1499, composa divers ouvrages qu'il ne voulut point publier. Il existe des témoignages contemporains qui le représentent comme un auteur remarquable. Cette famille habita Saint-Loup jusque dans le XVIIe siècle, puis vint s'établir à Paris, où François Arouet, le père de Voltaire, était notaire au Châtelet et trésorier à la cour des comptes. Pendant la Révolution, la ville de Saint-Loup, qui se regarde comme le berceau de la famille du grand écrivain, changea son nom en celui de *Voltaire.*

AROUNA, conducteur du char du soleil dans la mythologie indoue. C'est la personnification de l'aurore.

AROUNIER s. m. (a-rou-nié). Bot. Syn. de *dialion.*

AROUSSE s. f. (a-rou-se). Bot. Nom donné, en Auvergne, aux graines de plusieurs légumineuses.

AROUX (Eugène), littérateur, ancien magistrat et député, né à Rouen en 1793. Il a donné quelques traductions en vers, traduit avec Leopardi l'*Histoire universelle* de Cesare Cantu et publié un ouvrage un peu étrange : *Dante hérétique, socialiste et révolutionnaire* (1853), composé de citations et de rapprochements spécieux.

ARPACTE s. m. (ar-pa-kte — du gr. *arpaktês*, ravisseur). Entom. Syn. de *goryte.*

ARPAD, duc de Hongrie, né en 869, mort en 907. Il continua la conquête de la Hongrie, commencée par son père Almus, dépouilla la plupart des petits princes slaves, et fut la tige de la dynastie madgyare des Arpades, qui régna jusqu'en 1301, et dont le dernier souverain fut André III.

ARPADES s. m. pl. (ar-pa-de — de *Arpad*, n. pr.). Hist. Nom de la première dynastie des rois de Hongrie, issue d'Arpad. Elle commença avec le IXe siècle.

ARPA-ÉMINI s. m. Hist. Intendant des fourrages du sérail.

ARPAILLAGE, ARPAILLEUR s. m. (ar-pa-lla-je, ar-pa-lleur, *ll* mll.). Corruption des mots *orpaillage, orpailleur.* V. ces mots.

ARPAJON (Louis, marquis DE SÉVERAC, duc D'), général sous Louis XIII, issu d'une ancienne famille originaire du Rouergue. Il combattit vaillamment contre les calvinistes, contribua à la défense du Piémont et du Montferrat, et conduisit spontanément un secours à la défense de Malte, menacée par les Turcs. Les chevaliers lui conférèrent le commandement et lui accordèrent ensuite divers honneurs et priviléges. De retour en France, il fut nommé ambassadeur en Pologne, et créé duc en 1651.

ARPAJON (Louis, marquis D'), général, petit-fils du précédent, joua un rôle assez brillant pendant la guerre de la succession d'Espagne, dans les Pays-Bas et en Espagne, devint gouverneur général du Berry, et mourut en 1736. En lui s'éteignit la descendance mâle de la maison d'Arpajon.

ARPAJON, ch.-lieu de cant. (Seine-et-Oise), au confluent de l'Orge et de la Remarde; arr. de Corbeil; commerce de grains, farines, volailles et bestiaux; pop. aggl. 2,122 hab.—pop. tot. 2,148 hab. Vaste église dédiée à saint Germain, en grande partie moderne, mais dont le portail de la tour est le reste d'un édifice du XIIe siècle.

ARPAJON, commune du dép. du Cantal, arrond. d'Aurillac; pop. aggl., 630 hab.—pop. tot., 2,106 hab. Débris gallo-romains.

ARPALIK ou ARPALITE s. m. Sommes supplémentaires que le sultan accorde aux pachas, et apanages dont il investit les mollahs de premier ordre lorsqu'ils ont cessé leurs fonctions.

ARPANETTA s. f. (ar-pa-nètt-ta — mot ital.). Mus. Sorte d'ancienne harpe qui avait deux rangs de cordes séparées par une double table d'harmonie.

ARPE (Pierre-Frédéric), philosophe et jurisconsulte danois, né en 1682 à Kiel, capitale du Holstein, mort en 1748, professa le droit dans sa ville natale, et se retira en 1722 à Hambourg, où il s'occupa exclusivement de littérature et de philosophie. Ses principaux ouvrages, qui se distinguent quelquefois par la singularité, sont : *Theatrum fati; Laicus veritatis vindex; Feriæ æstivales; Apologia pro Cæsare Vanino* (c'est un éloge de Vanini); *Themis Cimbrica, sive de Cimbrorum et vicinarum gentium antiquissimis institutis*, ouvrage plein de recherches; *Bibliotheca fatidica, sive musæum scriptorum de divinatione*, etc.

ARPÈDE s. m. (ar-pè-de). Entom. Genre de coléoptères pentamères brachélytres, renfermant quatre espèces, dont une habite l'Europe.

ARPÉGE s. m. (ar-pé-je — de l'ital. *arpeggio*, tiré de *arpa*, harpe, parce que cet instrument paraît avoir donné lieu aux premiers arpéges qu'on ait faits). Mus. Manière de faire entendre successivement les sons d'un accord, en les attaquant tour à tour avec rapidité, au lieu de les frapper à la fois : *Faire des* ARPÉGES. ARPÉGE *de violon, de violoncelle.* ARPÉGE *de harpe. Comme on ne peut tirer qu'autant de sons qu'il y a de cordes, l'*ARPÉGE *de violon et de violoncelle ne saurait être composé de plus de quatre sons.* (J.-J. Rouss.)

— **Encycl.** L'accord qui prend le nom d'*arpége* est le contraire de celui qu'on appelle accord plaqué. Il est très-fréquemment employé sur les instruments à archet, tels que le violon, le violoncelle, etc., et il offre alors une ressource précieuse, à cause de la convexité du chevalet, qui ne permet pas de faire entendre simultanément toutes les notes d'un accord. On les fait, dans ce cas, résonner l'une après l'autre, en commençant par la note la plus grave. On emploie aussi l'*arpége* sur les autres instruments à cordes, pour obtenir certains effets agréables. Pour ce qui est des instruments à vent, il n'y a guère que la flûte et la clarinette sur lesquelles on puisse *arpéger* convenablement. Pour indiquer, sur la musique écrite ou gravée, qu'un accord doit être *arpégé*, on le fait précéder d'une barre perpendiculaire ondulée.

ARPÉGÉ, ÉE (ar-pé-jé) part. pass. du v. Arpéger : *Les accords* ARPÉGÉS *produisent un effet très-harmonieux.* (Elwart.)

ARPÉGEANT (ar-pé-jan) part. prés. du v. Arpéger.

ARPÉGEMENT s. m. (ar-pé-je-man — de l'ital. *arpeggiamento;* formé de *arpeggio*, arpége). Mus. Se dit de l'action d'arpéger, et souvent de l'arpége lui-même : *C'est du jeu de harpe qu'on a tiré l'*ARPÉGEMENT. (J.-J. Rouss.)

ARPÉGER v. n. ou intr. (ar-pé-jé — de l'ital. *arpeggiare*, qui signifie au propre Jouer de la harpe; conserve l'accent aigu dans tous ses temps, et prend l'*e* euphonique après le *g*, quand la terminaison commence par un *a* ou un *o* : *Il arpégea; nous arpégeons*). Mus. Faire des arpéges : ARPÉGER *sur le violon.*

— Il est aussi v. a. ou tr. : ARPÉGER *les accords*. ARPÉGER *un accompagnement*.

S'arpéger, v. pr. Etre exécuté en arpéges.

ARPENT s. m. (ar-pan — du lat. *arapennis* ou *arepennis*, mesure carrée des Gaulois). Ancienne mesure agraire qui contenait ordinairement cent perches, mais qui variait beaucoup, la perche variant elle-même, selon les localités : *L'*ARPENT *contenait environ cinquante et un ares carrés.* (Acad.) *Un* ARPENT *de terre labourable. Un* ARPENT *de pré, de vigne. Bois de tant d'*ARPENTS. *Tel est riche avec un* ARPENT *de terre, tel est gueux au milieu de ses monceaux d'or.* (J.-J. Rouss.) *Cent moutons améliorent en un été huit* ARPENTS *de terre pour six ans.* (Buff.) *Le derrière de la maison donne sur un jardin, petit enclos de pierres brunes de un quart d'*ARPENT. (Lamart.) *Nos trente* ARPENTS *haussent en valeur, croissent en produit tous les ans.* (P.-L. Cour.)

. . . Un bout d'*arpent* acquis sans contester
Vaut mieux qu'un fief entier qu'il faudrait disputer.
BOILEAU.

— Par exagérat., Se dit des choses qui ont une longueur extraordinaire : *Avoir un nez, des jambes d'un* ARPENT. *Adieu, j'ai des* ARPENTS *d'écriture pour vous, mais il n'y a pas de vaisseau en partance à Calcutta.* (V. Jacquem.)

— **Encycl.** L'*arpent* était divisé en 100 perches; mais sa valeur variait d'une province à l'autre. Les trois principaux *arpents* étaient l'*arpent d'ordonnance* ou *des eaux et forêts*, valant 100 perches de 22 pieds de côté, ce qui formait un carré de 220 pieds ; l'*arpent commun* valant 100 perches de 20 pieds de côté, ce qui formait un carré de 200 pieds de côté; l'*arpent de Paris*, plus petit, valant 100 perches de 18 pieds de côté. L'*arpent* d'ordonnance équivaut à 51 ares, 7 centiares; l'*arpent* commun à 42 ares, 21 centiares; l'*arpent* de Paris à 34 ares, 19 centiares.

ARPENTAGE s. m. (ar-pan-ta-je — rad. *arpenter*). Evaluation de la superficie des terres au moyen d'une mesure légale : *Faire l'*ARPENTAGE *d'une forêt.*

— Art de l'arpenteur, application de la géométrie au mesurage des terres : *Tous les écrivains s'accordent à placer en Egypte l'origine de l'*ARPENTAGE.

— *Chaîne d'arpentage*, Chaîne dont on se sert pour arpenter, pour mesurer : *La* CHAÎNE D'ARPENTAGE *est un décamètre.*

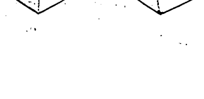
— **Encycl.** Hist. L'origine de l'*arpentage* remonte à une haute antiquité; on en attribue l'invention à différents peuples, mais les historiens s'accordent généralement à en placer le berceau en Egypte. On comprend que les Egyptiens se trouvant, par les débordements périodiques du Nil, obligés de reconnaître et de tracer les limites de leurs propriétés, durent sentir les premiers la nécessité d'en fixer la mesure. Jamblique assure que l'*arpentage* et l'art de diviser les champs étaient pratiqués en Egypte avant l'arrivée de Joseph.

Hérodote et Strabon appuient cette opinion. On lit dans le premier, qui, comme on sait, visita l'Egypte avant d'écrire son *Histoire universelle* : « Les prêtres m'apprirent que Sésostris fit le partage des terres entre tous ses sujets; qu'il en donna à chacun une égale portion en carré, et tirée au sort, à la charge d'en payer par an un certain tribut qui composait le revenu du roi. Lorsque le fleuve enlevait à quelqu'un une portion de son lot, cette personne, lésée dans son bien, allait trouver le roi et lui exposait ce qui lui était arrivé; alors le prince envoyait sur les lieux des inspecteurs qui mesuraient l'héritage pour savoir de combien il était diminué, afin de ne faire payer le tribut que proportionnellement à ce qui était resté de terrain... Je crois, ajoute Hérodote, que ce fut de là que prit naissance la géométrie avant de passer chez les Grecs. »

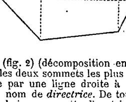
Rien ne saurait être plus concluant que ce passage. Deux cents ans avant le *père de l'histoire*, Thalès avait aussi visité la terre des Pharaons, et c'est à lui qu'on attribue généralement l'introduction des connaissances géodésiques en Grèce, d'où la géométrie devait se répandre par toute la terre.

— Géom. L'*arpentage* est l'art de mesurer la surface d'une portion quelconque de terrain. La pratique de cet art suppose que l'on sait jalonner et mesurer une ligne, évaluer une distance entre deux points déterminés, mesurer un angle, abaisser une perpendiculaire sur une ligne donnée, et enfin lever et reproduire un plan : opérations qui s'exécutent à l'aide d'instruments spéciaux, tels que *jalons*, *chaîne d'arpenteur*, *équerre*, *graphomètre*, *boussole*, *planchette*, etc... (V. ces mots.) Le terrain que l'on a à mesurer peut être limité par des lignes droites ou par des courbes; de plus, il peut être en pente : de là trois cas.

1° *Terrain polygonal rectiligne.* On emploie deux méthodes : la *décomposition en triangles* ou la *décomposition en trapèzes*. La première

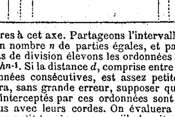


méthode (fig. 1) consiste à diviser le polygone en triangles soit par des diagonales, soit par des lignes partant d'un point intérieur quelconque et aboutissant à tous les sommets. On évalue ensuite séparément l'aire de chaque triangle par les procédés ordinaires de la géométrie ou de la trigonométrie. La somme de ces aires exprimera celle du terrain. Par la seconde



méthode (fig. 2) (décomposition en trapèzes), on joint les deux sommets les plus éloignés du polygone par une ligne droite à laquelle on donne le nom de *directrice*. De tous les sommets on abaisse sur cette directrice des perpendiculaires. Le terrain se trouve ainsi décomposé en triangles rectangles et en trapèzes rectangulaires. On mesure chacune de ces figures, et on fait la somme des surfaces trouvées.

2° *Terrain polygonal curviligne.* On pourra toujours, en opérant comme il vient d'être dit, partager le terrain en plusieurs trapèzes mixtilignes, tels que ABCD. La question est donc ramenée à la détermination de l'aire d'un trapèze limité par une courbe AB, par un axe CD, et par deux ordonnées AD, BC perpendi-



culaires à cet axe. Partageons l'intervalle DC en un nombre n de parties égales, et par les points de division élevons les ordonnées h, h^2, h^3... h^{n-1}. Si la distance d, comprise entre deux ordonnées consécutives, est assez petite, on pourra, sans grande erreur, supposer que les arcs interceptés par ces ordonnées sont confondus avec leurs cordes. On évaluera donc chaque petit trapèze comme s'il n'avait pas de côté courbe. En désignant par H la somme de toutes les ordonnées, il y a une formule qui donne pour la surface totale du trapèze :

$$S = d\left[H - \frac{ho + hn}{2}\right]$$

Les triangles rectangles situés aux extrémités de la directrice ont un côté courbe. Ce côté doit être assez petit pour pouvoir être remplacé sans erreur sensible par la droite qui joint ses deux extrémités. Dans le cas où il serait impossible de pénétrer dans l'intérieur de la surface à mesurer, comme lorsqu'il s'agit d'une forêt, d'une pièce d'eau, etc., on renfermerait cette surface dans un polygone facile à mesurer, comme, par exemple, un rectangle (fig. 3). Puis, abaissant de chacun des sommets du polygone intérieur des perpendiculaires sur les côtés du rectangle extérieur, on obtiendra une somme de surfaces que l'on retranchera de la superficie totale. Le reste sera évidemment la mesure cherchée.

3° *Terrain en pente.* Comme les plantes croissent verticalement, il est admis que les produits de la culture d'un terrain incliné ne dépassent pas ceux qu'on obtiendrait sur sa *projection horizontale*. On mesure donc, par les procédés ordinaires, la surface de cette projection. Toutefois, si l'étendue du terrain est considérable, on l'évalue comme s'il était horizontal, sans tenir compte de son inclinaison.

ARPENTANT (ar-pan-tan) part. prés. du v. Arpenter : *En* ARPENTANT *ainsi le terrain, ils découvrirent une maison.* (F. Soulié.)

ARPENTÉ, ÉE (ar-pan-té) part. pass. du v. Arpenter : *Terre* ARPENTÉE.

ARPENTER v. a. ou tr. (ar-pan-té — rad. *arpent*). Mesurer des terres, en chercher la superficie au moyen d'une mesure légale : ARPENTER *un champ, une vigne. Ses terres, il les fera* ARPENTER *pour son argent.* (Volt.)

Vous *avez arpenté* quelque faible partie
Des flancs toujours glacés de la terre aplatie.
VOLTAIRE.

— Par anal. et fam. Marcher à grands pas, parcourir un espace avec vitesse : ARPENTER *les boulevards, les rues de Paris. Il fait parfaitement beau dans les allées des Rochers, je m'en vais bien les* ARPENTER. (Mme de Sév.) *Franchir les fossés,* ARPENTER *les champs, les marais, les bruyères, c'était, à la chasse, ma façon d'être naturelle.* (Chateaub.) *Le colonel* ARPENTAIT *avec gravité son vieux salon meublé dans le goût de Louis XV.* (G. Sand.) *Il faisait froid dans ce cloître, que j'avais* ARPENTÉ *en tout sens durant deux ans de ma vie.* (G. Sand.) *Les deux jeunes gens* ARPENTAIENT *alors le Luxembourg.* (Balz.)

Je le vois chaque jour *arpenter* cette rue. PIRON.

Pied chaussé, l'autre nu, main au nez, l'autre en poche,
. J'*arpente* un vieux grenier.
SAINT-AMAND.

Sur les monts du Jura, sur le long cours du Rhin,
Arpente pas à pas tous les plis du terrain.
BARTHÉLEMY.

Notre lièvre n'avait que quatre pas à faire,
J'entends de ceux qu'il fait lorsque, près d'être atteint,
Il s'éloigne des chiens, les renvoie aux calendes,
Et leur fait *arpenter* les landes.
LA FONTAINE.

— Par ext., Se dit du mouvement, de la marche de certaines choses : *Le soleil* ARPENTAIT *silencieusement le pan de ciel de lapis entre le mont du Chat et les premières Alpes de Nivoley.* (Lamart.)

S'arpenter, v. pr. Etre arpenté, en parlant des terres.

ARPENTEUR s. m. (ar-pan-teur — rad. *arpenter*). Celui dont la profession est d'arpenter, de mesurer les terres : *Habile* ARPENTEUR. ARPENTEUR *juré. Monsieur, me disait-il, en coupant l'air du geste comme un* ARPENTEUR *coupe le terrain, voilà un lot qui se vendrait facilement.* (Lamart.) *L'*ARPENTEUR *Nicolas Schull faisait partie du club philosophique fondé par Franklin à Philadelphie.* (Mignet.)

— Ornith. Nom vulgaire du grand pluvier, dans quelques provinces.

— **Encycl.** L'*arpenteur*, appelé aussi *arpenteur géomètre*, est celui qui se livre à toutes les opérations relatives à l'arpentage, au lever des plans, à la division et au bornage des terres. Les fonctions de l'*arpenteur* sont libres depuis qu'il n'y a plus d'*arpenteurs* jurés; la loi ne reconnaissant dans les *arpenteurs* que de simples experts civils, cette profession n'a aucun caractère ministériel, et chacun est libre de l'exercer. On peut distinguer deux sortes d'*arpenteurs* : les *arpenteurs forestiers*, qui sont commissionnés par le gouvernement et assermentés officiellement devant le tribunal de première instance du lieu où ils ont établi leur résidence, et les *arpenteurs privés*, qui exercent librement ces fonctions, et sont employés pour le compte personnel des particuliers.

ARPENTEUSE s. f. (ar-pan-teu-ze — rad. *arpenter*). Entom. Nom donné à certaines chenilles, qui, au lieu de marcher comme les autres en rampant et par ondulations, se fixent d'abord par leurs pattes antérieures, élèvent ensuite leur corps en forme de boucle pour rapprocher l'extrémité postérieure de celle qui est fixée, et répètent ce mouvement comme si elles mesuraient le terrain qu'elles parcourent. Quelques-unes, fixées par leurs pattes de derrière, élèvent leur corps verticalement et sautent en se roidissant, ce qui leur a fait donner le nom d'*arpenteuses en bâton*. Les papillons de ces chenilles sont des nocturnes, de la tribu des phalénites.

ARPÉPHORE s. m. (ar-pé-fo-re — du gr. *arpê*, faucille; *phoros*, qui porte). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, syn. d'*oxygnate*.

ARPHAXAD, patriarche hébreu, fils de Sem, naquit deux ans après le déluge, et fut le père de Salé.

ARPHAXAD, roi des Mèdes, cité dans le livre de *Judith*. On croit que c'est le même que Phraorte.

ARPICORDO s. m. (ar-pi-kor-do — mot ital.). Mus. Sorte d'ancien clavecin dont on obtenait, par un procédé particulier, des sons analogues à ceux de la harpe.

ARPINELLA s. f. (ar-pi-nèll-la — mot ital.). Mus. Sorte de lyre montée de cordes des deux côtés, dont on joue comme de la harpe.

ARPINO (le chevalier ou Il cavaliere D'). V. JOSÉPIN.

ARPINO, ville d'Italie (ancien royaume de Naples), 14,000 hab. Arpino, autrefois *Arpinum*, qui a successivement appartenu aux Volsques, aux Samnites et aux Romains, est surtout célèbre pour avoir vu naître Cicéron et Marius. Une élégante inscription moderne rappelle ce glorieux souvenir de la petite ville et en même temps sa fondation fabuleuse par le roi Saturne, dont un bénédictin d'Arpino, le P. Clavelli, a prétendu avoir retrouvé l'urne cinéraire. Arpino a encore donné le jour au peintre Giuseppe Cesari, plus connu sous les noms de *cavalier d'Arpino* et de *Josépin*, et au savant missionnaire, le P. San-Germano, auteur d'une *Description de l'empire birman*, publiée en 1833 par la Société asiatique de Londres.

ARPION s. m. (ar-pi-on — du gr. *arpê*, faucille, faux, ou du lat. *arripio*, je saisis). Mot qui, au moyen âge, désignait une griffe d'oiseau, et qui a passé ensuite dans le langage populaire comme synonyme de doigt long et crochu, et qui est entré enfin dans le vocabulaire de l'argot pour désigner le pied : *J'aime mieux avoir des philosophes* (savates) *aux* ARPIONS. (E. Sue.)

ARPON s. m. (ar-pon — du gr. *arpê*, instrument crochu). Mar. Large et longue scie dont on fait un grand usage dans les chantiers. ‖ On dit aussi ARPENT.

ARPONE s. m. (ar-po-né — mot ital.). Mus. Sorte de piano droit inventé au XVIIIe siècle par un musicien de Palerme : *L'*ARPONE *est monté de cordes en boyaux qu'on pince avec les doigts, et rend des sons très-doux.* (Bachelet.)

ARPOPHYLLE s. m. (ar-po-fi-le — rad. *arpê*, faucille; *phullon*, feuille). Bot. Genre de plantes de la famille des orchidées, tribu des vandées, renfermant une seule espèce, qui croît au Mexique.

ARPULI s. m. (ar-pu-li — mot malabare). Bot. Arbrisseau de cinq ou six pieds d'élévation, ressemblant beaucoup à la casse.

ARQUA, petite ville de la Vénétie, à 18 kil. S.-O. de Padoue; 1,500 hab. Pétrarque y mourut en 1374, après y avoir passé les quatre dernières années de sa vie. On y voit son tombeau avec une épitaphe composée par lui-même. ‖ Nom d'une autre ville de la Vénétie, à 8 kil. S.-O. de Rovigo, sur le canal de Costagnaro; 3,200 hab. Commerce et élève de bétail.

ARQUATO (Antoine), médecin italien, né à Ferrare, vivait à la fin du XVe siècle, s'occupa surtout d'astrologie. Un autre médecin du nom d'ARQUATO (Jean-François), né aux environs de Trévise, et qui vivait au commencement du XVIIe siècle, a publié un traité critique assez intéressant : *Medicus reformatus*, Venise, 1608-1622.

ARQUÉ, ÉE (ar-ké) part. pass. du v. Arquer. Courbé, dessiné en arc : *Poutre* ARQUÉE. *Un dos* ARQUÉ. *C'était un grand homme sec, qui aurait fait peur au coin d'un bois, avec une jambe* ARQUÉE *d'un coup de canon.* (St-Sim.) *Les Arabes ont la tête ovale, le front haut et* ARQUÉ. (Chateaub.) *Un nez digne d'une statue grecque, deux sourcils bien* ARQUÉS, *donnaient un charmant caractère à cette délicieuse physionomie.* (E. Sue.) *Ce beau vieillard avait ce visage* ARQUÉ *qui, par un singulier contraste, a tout ensemble un grand air de noblesse et un grand caractère de sottise.* (Fr. Soulié.) *Véronique avait des lèvres parfaitement* ARQUÉES, *qu'on aurait crues peintes au vermillon.* (Balz.) *Son visage ovale était ridé par des milliers de plis qui formaient des franges* ARQUÉES *au-dessus des pommettes.* (Balz.) *Sa bouche est* ARQUÉE *à ses coins.* (Th. Gaut.) *Les têtes sont très-jolies, quoique* ARQUÉES *par une smorfia qui dégénère parfois en moue, et donne l'air boudeur à ces visages gracieux.* (Th. Gaut.) *Ces cloisons sont à bord faiblement* ARQUÉ *en dedans.* (Milne-Edwards.) *Les Coptes ont les jambes* ARQUÉES *et sans souplesse.* (***) *Sa bouche est petite, d'un rouge vif,* ARQUÉE *à ses coins, pleine de séduction.* (Ad. Paul.)

Qu'il ait sa belle esclave, aux paupières *arquées*.
V. HUGO.

— Mar. *Vaisseau arqué*, Celui dont la quille est courbée en arc, par suite d'une avarie ou par vétusté. ‖ *Quille arquée*, Celle dont le milieu tombe plus que les deux bouts.

— Zool. Se dit des crustacés qui ont le thorax en segment de cercle et courbé par devant.

— Bot. Se dit de toute partie des plantes qui décrit un léger arc de cercle.

— Archéol. *Tombeaux arqués*, en lat. *monumenta arcuata*, Nom des tombeaux des catacombes de Rome qui sont creusés dans le tuf volcanique et surmontés d'une espèce d'arcade semi-circulaire : *C'est sur les parois extérieures des* TOMBEAUX ARQUÉS, *sur la courbure et sur l'intrados de l'arc, que l'on a retrouvé les principales peintures primitives chrétiennes.* (Abbé Bourassé.)

— Manég. *Cheval arqué*, Cheval dont les muscles des jambes de devant sont grêles naturellement ou se sont retirés par suite d'une grande fatigue, de sorte que les genoux sont portés en avant et que les jambes sont pliées au-dessous. ‖ Se dit également des genoux qui présentent cette disposition : *Ce n'est pas sans danger qu'on monte un cheval à genoux effacés ou* ARQUÉS. (J.-H. Magne.) ‖ Quand ce défaut de conformation est naturel, on dit que le cheval est *brassicourt*.

ARQUEBUSADE s. f. (ar-ke-bu-za-de — rad. *arquebuse*). Coup d'arquebuse : *Il se jeta à l'eau dans la fumée de leurs* ARQUEBUSADES. (D'Aubigné.) *Il avait un dépôt d'humeurs produit par une* ARQUEBUSADE *au chef.* (Balz.) *On chantait, on poussait des hurras, on tirait des* ARQUEBUSADES. (Chateaub.) *Le prieur de Capoue fut tué de la main d'un paysan, qui lui tira une* ARQUEBUSADE *de derrière un buisson.* (Ste-Beuve.)

— *Plaies d'arquebusade*, Nom que l'on donnait autrefois aux plaies faites par une arme à feu. ‖ *Eau d'arquebusade*, Infusion ou macération de plantes vulnéraires dont on faisait usage autrefois contre les coups de feu, et qui est encore aujourd'hui employée parmi le peuple comme un bon résolutif : *L'*EAU D'ARQUEBUSADE *de Théden jouissait jadis d'une grande vogue.* (Focillon.)

ARQUEBUSANT (ar-ke-bu-zan) part. prés. du v. Arquebuser.

ARQUEBUSE s. f. (ar-ke-bu-ze — de l'ital. *arco*, arc; *bugio*, trou). La plus ancienne des armes à feu, de la longueur d'un fusil ordinaire, et qui se portait sur l'épaule : *Il fut blessé d'un coup d'*ARQUEBUSE *tout au travers du col.* (A. Paré.) *Ce serait faire tort à la célérité de Pois-Chiche que de dire qu'il parcourait l'espace avec la rapidité d'une balle d'*ARQUEBUSE. (Ch. Nod.) *Ce misérable n'avait pour se défendre que son* ARQUEBUSE *déchargée.* (Alex. Dum.) *Pendant qu'il montait la rampe du château, il lui fut lâché un coup d'*ARQUEBUSE *dont la balle siffla près de ses oreilles.* (Vitet.)

— *Jeu de l'arquebuse*, Exercice qui avait pour objet d'exciter les bourgeois à se perfectionner dans l'art de tirer l'arquebuse, en disputant un prix, dit *prix de l'arquebuse* : *Dans plusieurs villes de France, on tire encore*

le PRIX DE L'ARQUEBUSE *pour le plaisir et l'amusement des bourgeois.* (Encycl.) ‖ On appelait aussi *jeu de l'arquebuse* le lieu où l'on se réunissait pour tirer l'arquebuse. ‖ *Chevaliers de l'arquebuse*, Nom que prenaient les arquebusiers ou bourgeois qui faisaient partie d'une compagnie formée pour s'exercer au jeu de l'arquebuse.

— **Encycl.** Les premières armes portatives à feu parurent vers 1380, sous le nom de *coulevrines* ou *canons à main.* Elles se composaient d'un long tube de fer, pesant de 14 à 15 kilogrammes, que l'on fixait sur un chevalet, et dont on enflammait la charge avec la main. Plus tard, pour les rendre plus maniables, on allégea le canon en le raccourcissant, et on le plaça dans un fût de bois terminé par une crosse. L'arme ainsi modifiée fut appelée *arquebuse.* Un seul homme pouvait la tirer; mais, comme elle était encore trop lourde, il était obligé de l'appuyer, tantôt entre les branches d'une espèce de fourchette, nommée *fourquine*, tantôt sur un pieu dans la tête duquel s'enfonçait une pointe ou croc de fer fixé sur le fût : de là les noms d'*arquebuse à fourquine* et d'*arquebuse à croc* donnés aux premières *arquebuses.* Dans ces armes, on mettait le feu à la main comme avec l'ancien système. La première innovation relative à l'arquebuse eut lieu au commencement du XVIe siècle : elle produisit la platine à mèche, qui était déjà connue en 1504. Une autre invention encore plus importante parut un peu plus tard, vers 1517 : ce fut celle de la platine à rouet. Dès ce moment, il y eut deux espèces d'*arquebuse*, des *arquebuses à mèches* et des *arquebuses à rouet.* Les *arquebuses* à mèche, les plus lourdes de toutes, étaient à l'usage de l'infanterie : elles se tiraient avec une fourchette, et le feu y était mis à l'aide d'une mèche attachée à une branche de fer, dite *serpentin*, qu'une détente faisait basculer sur l'amorce. Les *arquebuses* à rouet, relativement très-légères, étaient destinées à la cavalerie; l'amorce y était enflammée par une petite roue d'acier, qui, tournant rapidement sous l'action d'un ressort, frottait un fragment de silex et en faisait jaillir des étincelles. L'usage de ces deux armes se maintint jusqu'à l'invention du mousquet et du fusil.

ARQUEBUSÉ, ÉE (ar-ke-bu-zé) part. pass. du v. Arquebuser.

ARQUEBUSER v. a. ou tr. (ar-ke-bu-zé — rad. *arquebuse*). Tuer d'un coup d'arquebuse : *L'histoire accuse Charles IX d'*AVOIR ARQUEBUSÉ *les protestants d'une fenêtre du Louvre. On les condamna à la corde, puis on les* ARQUEBUSA, *ce qui est, dit-on, plus honorable.* (Volt.)

S'arquebuser, v. pr. Se tirer des coups d'arquebuse : *On* S'ARQUEBUSA *toute la nuit dans les rues.* (V. Hugo.)

ARQUEBUSERIE s. f. (ar-ke-bu-ze-rî — rad. *arquebuse*). Art, métier de celui qui fait des armes à feu portatives. ‖ On dit aujourd'hui *armurerie.* ‖ Atelier d'arquebusier.

— Autref., Corps d'arquebusiers : *Toute l'*ARQUEBUSERIE *française avait été retirée des bataillons et mise sous le commandement de Montluc.* (L.-N. Bonaparte.)

ARQUEBUSIER s. m. (ar-ke-bu-zié — rad. *arquebuse*). Soldat armé d'une arquebuse : *Les Espagnols avoient des* ARQUEBUSIERS *à cheval, appelés despuis carabins.* (Brantôme.) *Le prince eût été pris, sans une douzaine d'*ARQUEBUSIERS *qui le dégagèrent et l'emportèrent tout sanglant loin du champ de bataille.* (Mérim.) ‖ Bourgeois qui s'exerce à tirer l'*arquebuse.* On dit aussi CHEVALIER DE L'ARQUEBUSE.

— Celui qui fabrique, qui vend des armes à feu portatives : *Les* ARQUEBUSIERS *de Paris et de Versailles ont longtemps passé pour les plus habiles.* ‖ On dit mieux aujourd'hui ARMURIER.

Arquebusiers d'Anvers (LES), tableau de D. Teniers, Musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg. C'est un grand tableau d'environ quatre pieds de hauteur sur sept ou huit de largeur, qui fut peint en 1643 pour la confrérie de l'Arbalète. Sur la grande place d'Anvers, où, parmi la foule des curieux, défilent en habits de parade les différents corps de métiers, on voit rassemblée toute cette compagnie de l'Arbalète. Quarante-cinq personnages, en figurines de huit à dix pouces, sont réunis au premier plan; tous sont traités avec le soin le plus minutieux, et dans un style qui, sans s'écarter du naturel, s'éloigne du moins du grotesque. L'arrangement de cette foule en perspective est merveilleux, ainsi que le *rendu* de tous les détails. L'air circule parmi ces groupes, où l'on croit surprendre le mouvement et la vie. Teniers avait trente-trois ans lorsqu'il exécuta ce chef-d'œuvre. Après l'avoir possédé quelque temps, la Malmaison l'a cédé au Musée de l'Ermitage.

ARQUEMINE s. f. (ar-ke-mi-ne). Main, en argot. Il a pour syn. *battoir*, *palette*, *pogne.*

ARQUEPINCE s. m. (ar-ke-pain-se). Argot. Garde du commerce. ‖ On dit aussi GOUSPIN.

ARQUEPINCER v. a. ou tr. (ar-ke-pain-sé). Argot. Arrêter, appréhender au corps.

ARQUER v. a. ou tr. (ar-ké — lat. *arcuare*; de *arcus*, arc). Courber : ARQUER *une pièce de bois.*

— v. n. ou intr. Fléchir, devenir courbe : *Cette poutre commence à* ARQUER.

S'arquer, v. pr. Se courber en arc, se plier : *Les jambes de ce vieillard, de ce malade, commencent à* S'ARQUER.

— Mar. Se déformer, en parlant des pièces de construction, des mâts, des vergues, et notamment de la quille d'un bâtiment.

ARQUES, bourg de France (Seine-Infér.), arrond. et à 6 kilom. S.-E. de Dieppe, au confluent de la Béthune et de l'Arques; 957 hab. L'église de ce village, construction du XVIe siècle, dédiée à Notre-Dame, et classée parmi les monuments historiques, renferme un beau jubé, des vitraux peints remarquables, et de curieux détails d'architecture et de sculpture. Mais ce qui recommande surtout Arques à l'attention, ce sont les ruines historiques de son vieux château. Des masses de cailloux et de ciment sans profils, quelques pans de murs sans traces d'ornements, les restes d'un escalier tournant conduisant aux souterrains, voilà ce que le temps et les hommes nous ont laissé de cette forteresse féodale. Mais, d'après un inventaire daté de 1708, et conservé aux archives de Dieppe, le château d'Arques était encore, au siècle dernier, un des plus curieux de la Normandie. L'enceinte, de maçonnerie très-épaisse, et précédée d'un fossé de 30 m. de largeur, était flanquée de quatorze tours, de diverses dimensions, rondes ou carrées, toutes voûtées, à deux ou trois étages. Le donjon central, de forme carrée, dominait tout l'édifice de sa masse imposante; il était séparé en deux par un mur de refend de 2 m. d'épaisseur : d'un côté se trouvaient un escalier pour monter sur la plate-forme, une chapelle, un grand magasin; de l'autre, un second magasin, plusieurs prisons, un puits, un moulin, etc. Au pied du donjon on voyait un escalier de cinquante-deux marches, conduisant à deux souterrains, dont l'un ne mesurait que 35 m., tandis que l'autre s'étendait jusqu'à la rivière, et même, prétend-on, jusqu'à Dieppe.

Le château d'Arques, construit vers 1040 par le comte Guillaume, oncle maternel de Guillaume le Conquérant, est célèbre par les siéges qu'il a soutenus. En 1202, Philippe-Auguste l'investit avec une nombreuse armée; mais ceux qui le défendaient forcèrent ce roi à lever le siége et à s'éloigner de leurs murailles. Les Anglais devinrent maîtres de cette place par une stipulation du traité de Bretigny, en 1359; mais ils le rendirent à Charles VII par un des articles de la capitulation de Rouen, en 1449. La bataille où Henri IV vainquit le duc de Mayenne, chef des ligueurs, le 21 septembre 1589, est le dernier fait d'armes dont le château d'Arques ait été témoin.

ARQUES (BATAILLE D'). Après l'assassinat de Henri III, à Saint-Cloud (1er août 1589), le roi de Navarre accourut de Meudon, où il avait établi son camp. Henri III mourant l'avait reconnu solennellement comme son successeur au trône de France, où l'appelaient d'ailleurs les droits de sa naissance, et avait fait jurer à tous ceux qui entouraient son lit de reconnaître aussi Henri de Bourbon comme leur roi légitime. Mais ce serment n'était qu'un mensonge arraché par le respect que l'on accorde aux dernières volontés, et Henri III avait à peine expiré, que les grands seigneurs catholiques, mus par de prétendus scrupules religieux que le roi de Navarre était trop pauvre alors pour faire taire avec de l'argent, s'entendaient pour repousser du trône un prince hérétique. Afin de colorer d'un prétexte honnête leur parjure et leurs calculs intéressés, ils résolurent de sommer Henri de se faire catholique sur l'heure, sans répit, sans discussions religieuses qui couvrissent l'indignité de cette transaction et rendissent la conversion décente; s'il refusait, ils se considéraient comme déliés de leur serment et l'abandonnaient. La fierté du Béarnais se révolta devant cette sommation : il se plaignit qu'on le prît ainsi *à la gorge, sur le premier pas de son avénement*, et ne donna qu'une réponse évasive. La plupart retournèrent alors dans leurs provinces ou leurs gouvernements. En cinq jours, l'armée de Henri IV fut réduite de moitié, tandis que celle de la Ligue se renforçait, et que les auxiliaires appelés par Mayenne arrivaient à Paris. Sentant alors l'impossibilité de se maintenir devant la capitale, Henri s'achemina vers Rouen, n'ayant que quinze cents cavaliers et six mille fantassins; mais il suppléa à tout par son activité et son courage, et dès cette époque on commença à dire de lui qu'il restait moins de temps au lit que le duc de Mayenne à table. Il se rapprocha de Dieppe, afin d'avoir un port de mer à sa disposition. Il apprit alors que Mayenne s'avançait à la tête de trente mille hommes pour le combattre.

Le chef de l'armée catholique était parti de Paris le 27 août, en *publiant qu'il allait s'emparer du Béarnais.* Les Parisiens avaient pris cette fanfaronnade tellement au pied de la lettre, que beaucoup avaient loué des fenêtres dans la rue Saint-Antoine pour voir mener le *Biarnois* à la Bastille. Mayenne, comptant acculer Henri IV dans Dieppe et le jeter à la mer, écrivit à Rome et en Espagne qu'il était sûr de la victoire. Une semblable assurance était bien présomptueuse en face d'un adversaire tel que Henri de Navarre. Celui-ci ne commit point la faute de se laisser enfermer dans Dieppe. Le 8 septembre, il vint asseoir son camp à une lieue et demie de cette ville, auprès du bourg d'Arques, dont il avait reconnu l'excellente position, protégée par trois petites rivières, la Béthune, l'Arques et l'Aulne, par des bois, des ravins, un marais aujourd'hui desséché, et par le canon des vieilles tours du château d'Arques. L'art aida aux avantages naturels du lieu, et le vieux maréchal de Biron coupa par des tranchées tous les points accessibles, en laissant seulement une ouverture pour lancer de front cinquante chevaux. Mayenne n'arriva que le 13 septembre en vue de Dieppe et d'Arques. La disproportion des forces était énorme : le chef de la Ligue avait trente mille hommes, Henri IV n'en comptait pas plus de huit à neuf mille, mais c'étaient des soldats vaillants et aguerris. Quelques instants avant le combat, on lui amena un prisonnier de distinction, et comme celui-ci témoignait sa surprise de voir une si faible armée : *Vous ne les voyez pas tous*, dit Henri, *car vous ne comptez pas Dieu et le bon droit qui m'assistent.* La veille de la bataille, il avait tellement conservé l'entrain et la vivacité de son caractère, qu'il écrivait à sa maîtresse, la belle Corisande : « Mon cœur, c'est merveille de quoi je vis, au travail que j'ai... Je me porte bien... Mes affaires vont bien... Je les attends, et, Dieu aidant, ils s'en trouveront mauvais marchands. Je vous baise un million de fois. — De la tranchée d'Arques. »

Mayenne, après avoir inutilement essayé d'attirer le Béarnais hors de son poste, tenta divers engagements qui ne lui réussirent pas mieux. Repoussé à l'attaque du faubourg de Dieppe, le Pollet, il chercha à s'établir entre l'Aulne et la Béthune; mais le canon de Henri l'arrêta tout court. Il se décida alors à se jeter avec toutes ses forces sur le camp du roi. Le 21 septembre (1589), après avoir franchi l'Aulne en silence pendant la nuit, les ligueurs tentèrent le passage du bois, favorisés par un épais brouillard qui empêchait les canonniers du château et du camp de pointer leurs pièces. Un régiment de lansquenets, qui formait la tête de leur infanterie, arriva jusqu'à un retranchement qui protégeait les abords du camp, et à une maladrerie fortifiée, occupée par l'avant-garde royale. Là, se voyant tout à coup à trois pas des arquebuses, ils se mirent à crier qu'ils étaient protestants, et qu'ils venaient se rendre au roi. On les aida alors à franchir le fossé. Mais ils ne furent pas plus tôt dans l'intérieur du retranchement qu'ils se ruèrent sur ceux qui les y avaient introduits, et jetèrent une effroyable confusion dans la maladrerie, qui tomba en leur pouvoir. Cet avantage pouvait devenir décisif pour Mayenne, s'il avait su en profiter. Ses lansquenets avaient tué ou fait prisonniers un grand nombre de leurs adversaires; le maréchal de Biron fut jeté à bas de son cheval; Henri IV, désespéré, demandait s'il ne se trouverait pas en France cinquante gentilshommes pour mourir avec leur roi, et un soldat allemand eut la hardiesse de lui présenter son épieu à la poitrine en lui criant de se rendre. Telles étaient sa force d'âme et la douceur naturelle de son caractère, que, même dans cette terrible crise, sa cavalerie survenant pour sabrer l'insolent, il dit : *Laissez aller cet homme.* Jusqu'à ce moment, il avait tenu ses huguenots en réserve; il ordonna alors à un pasteur d'entonner le chant des victoires protestantes, le psaume qui commence par ces paroles :

> Que Dieu se lève seulement!
> Et bientôt l'on va voir comment, etc.

Le fils de Coligny, Châtillon, avec cinq cents vieux arquebusiers huguenots, attaqua les ligueurs, écrasa les lansquenets et reprit le retranchement dont ils s'étaient emparés. Le brouillard se dissipa enfin; le soleil reparut, et avec lui la fortune de la France. Du haut du château d'Arques, les batteries royales foudroyèrent la cavalerie ennemie, qui se retira en désordre, et Henri IV resta glorieusement maître du champ de bataille. Au moment où Mayenne se retirait découragé, Biron le fit suivre par quelques pièces de canon qui, en un instant, abattirent quatre cents de ses meilleurs soldats.

La bataille d'Arques eut en Europe un immense retentissement; l'opinion grandit Henri IV de toute la hauteur dont elle fit descendre les ligueurs et Mayenne. Chacun suivait avec anxiété les péripéties de ce grand drame politique, et tous ceux qui puisaient leurs appréciations dans leur propre jugement, affranchi de toute prévention, commencèrent à croire que rien ne serait impossible à celui qui avait surmonté une telle épreuve.

ARQUES, commune du départ. du Pas-de-Calais, arrond. de Saint-Omer; pop. aggl. 3,095 hab. — pop. tot. 3,456 hab. Verrerie, distilleries, brasseries, tanneries.

ARQUES (L'), petite riv. de la Seine-Infér., qui se jette dans la mer à Dieppe; cours, 50 kil.

ARQUET s. m. (ar-kè — diminut. de *arc*). Techn. Petit fil de fer fixé à la brochette, qui retient les tuyaux dans la navette, où il sert de ressort.

— Papet. Cadre de bois garni de cordes en travers, sur lequel, dans le collage du papier à la main, on étend un drap pour filtrer la colle avant de la mettre dans le mouilloir. On l'appelle aussi COULOIR.

— Chass. Engin en forme d'archet et auquel sont attachés plusieurs lacs pour prendre des grives, des merles et d'autres petits oiseaux : *Les* ARQUETS *se tendent dans les haies et les buissons.*

ARQUIER (D'). V. DARQUIER.

ARQUIER (Joseph), compositeur de musique et violoncelliste, né à Toulon en 1763, mort en 1816. Il a composé un grand nombre d'opéras comiques tombés dans un injuste oubli, parce que la plupart ont été représentés sur des scènes secondaires qui n'existent plus, ou sur des théâtres de province. Quelques-unes de ces productions méritaient de lui survivre. Sa musique se faisait remarquer par une mélodie facile et gracieuse, une bonne entente de la scène et des accompagnements brillants et légers.

ARQUIFOUX s. m. (ar-ki-fou). Sulfure de plomb pour les poteries. ‖ On dit aussi ALQUIFOUX.

ARQÛRE s. f. (ar-ku-re — rad. *arquer*). Etat de ce qui est arqué, courbé en arc.

ARRABIDÉE s. f. (a-ra-bi-dé — de *Arrabide*, n. pr.). Bot. Genre peu connu, rapporté avec doute à la famille des rhamnées, et renfermant un arbrisseau qui croît au Brésil.

ARRABO ou **ARRABONA**, nom latin du Raab.

ARRACACHA s. m. Bot. Syn. de *aracatcha.*

ARRACH, rivière d'Algérie, province d'Alger; prend sa source dans l'Atlas, arrose la plaine de la Mitidja, et se jette dans la baie d'Alger, à 8 kilom. E. de cette ville, après un cours de 95 kilom.

ARRACHAGE s. m. (a-ra-cha-je). Action d'arracher des herbes, des racines : ARRACHAGE *des pommes de terre, de la vigne*, etc. *Lorsque les betteraves ont été plantées en ligne, la charrue est d'un grand secours pour faciliter l'*ARRACHAGE. (Mat. de Dombasles.)

— Absol. : *Il faut toujours abattre les arbres résineux en pivotant, et par les procédés qui se rapprochent le plus de l'*ARRACHAGE. (Encycl.) *Après l'*ARRACHAGE, *les feuilles de la plante sont enlevées, et les tiges mises à rouir dans un baquet.* (L. Figuier.)

ARRACHANT (a-ra-chan) part. prés. du v. Arracher :

> Et la belle, toujours s'*arrachant* les cheveux,
> Faisait couler deux ruisseaux de ses yeux.
> LA FONTAINE.

> Et déjà les chrétiens, s'*arrachant* au sommeil,
> Dans l'enceinte du camp devançaient le soleil.
> BAOUR-LORMIAN.

ARRACHÉ, ÉE (a-ra-ché) part. pass. du v. Arracher. Tiré de terre avec la racine : *Arbre* ARRACHÉ. *Herbes* ARRACHÉES *dans les champs. Une vigne mal* ARRACHÉE *repousse en jets vigoureux, à travers un vignoble labouré.* (Balz.) *Les rayons du soleil sont nuisibles aux racines d'un végétal* ARRACHÉ *du sol qui le vit naître.* (Richer.)

> Seul, au milieu des nations,
> Le Seigneur m'a jeté comme une herbe *arrachée.*
> LAMARTINE.

— Par ext. Enlevé, ôté violemment : *Œil* ARRACHÉ. *Des cheveux* ARRACHÉS. *Les limites une fois* ARRACHÉES, *personne ne sait plus où les replacer.* (***.)

> Je vis par mes soldats mes aigles *arrachées.*
> CORNEILLE.

‖ Eloigné, séparé de force, soustrait : *Enfant* ARRACHÉ *des bras de sa mère. Citoyen* ARRACHÉ *à sa patrie, à sa famille. Etre* ARRACHÉ *de son travail. Etre* ARRACHÉ *à la séduction, au danger. C'est un honnête paysan* ARRACHÉ *à la glèbe.* (Lamart.)

— Fig. : *Il est vrai qu'il ne faudrait s'attacher à rien, et qu'à tout moment on se trouve le cœur* ARRACHÉ *dans les grandes et les petites choses.* (Mme de Sév.)

> Tout plaisir, tout repos, par là m'est *arraché.*
> MOLIÈRE.

— Obtenu avec peine : *Aveu* ARRACHÉ *par les tortures. Quelques soupirs* ARRACHÉS *par la crainte du jugement prochain.* (Fléch.) *Les secrets* ARRACHÉS *à la nature sont la goutte d'eau enlevée du vaste océan.* (Raynal.) *L'obéissance* ARRACHÉE *par la peur du châtiment n'est nullement méritoire.* (Mme de Rémusat.)

— Blas. Se dit des arbres et des plantes dont les racines sont représentées. *Famille de Loménie de Brienne :* d'or, à l'arbre *arraché* de sinople, posé sur un tourteau de sable, au chef d'azur chargé de trois losanges d'argent. ‖ Se dit aussi des têtes et autres membres d'animaux, qui, n'ayant pas été coupés net, montrent divers lambeaux de chair et paraissent avoir été arrachés de force. *Famille de Louiche :* d'argent, au chevron de gueules accompagné de trois têtes de lion *arrachées* de sable.

ARRACHEMENT s. m. (a-ra-che-man — rad. *arracher*). Action d'arracher : ARRACHEMENT *des dents. L'*ARRACHEMENT *des souches. L'*ARRACHEMENT *du cœur et des poumons n'empêche pas les grenouilles de sauter.* (Maquel.) *Ici, le prêtre s'arrêta, et la prisonnière entendit sortir de sa poitrine des soupirs qui faisaient un bruit de râle et d'*ARRACHEMENT. (V. Hugo.)

— Méd. *Plaie par arrachement*, Celle qui a été produite par une traction violente, et dans laquelle les parties ont été dilacérées.

— Archit. Nom des pierres saillantes et des inégalités laissées à dessein à une partie de maçonnerie pour servir de liaison avec d'autre maçonnerie que l'on voudra y joindre. Quand on étudie un ancien édifice, construit à différentes époques, c'est par l'examen des arrachements que l'on reconnaît les restaurations, ainsi que les additions qui ont été faites à l'œuvre primitive. Lorsqu'on bâtit une façade de maison le long d'une rue, les arrachements s'appellent aussi *pierres d'attente*, ou simplement *attentes*, mais ils conservent leur nom quand il s'agit de portions

de murs que l'on abat en prenant la précaution de laisser des pierres saillantes et des inégalités. ‖ *Arrachements d'une voûte*, Les premières retombées d'une voûte engagées dans un mur. On dit qu'une portion de bâtiment est construite *en arrachement*, quand elle forme saillie sur le bâtiment principal.

ARRACHE-PERSIL s. m. (a-ra-che-pèr-si). Nom vulgaire des individus qui tirent la corde de halage, sur la Loire. On les appelle plus communément HALEURS.

ARRACHE-PIED (D'), loc. adv. et fam. Sans interruption, sans discontinuer son travail, sans bouger de place, et comme si le pied y avait pris racine : *J'ai travaillé six heures* D'ARRACHE-PIED.

— **Antonymes**. A bâtons rompus, par bouffées, par échappées, par poussées, de loin en loin, sans suite.

ARRACHER v. a. ou tr. (a-ra-ché — du lat. *eradicare*, enlever avec la racine). Détacher, ôter, enlever avec plus ou moins d'effort ce qui tient à quelque chose : ARRACHER *des arbres, des herbes*. ARRACHER *une dent*. ARRACHER *un chêne, un pied de vigne, des herbages*. ARRACHER *les yeux, les oreilles, les cheveux, la langue*. ARRACHER *un placard, une affiche. Elle noya ses beaux yeux de larmes; elle* ARRACHA *ses beaux cheveux*. (Fén.) *Sous la féodalité, on* ARRACHAIT *les yeux aux voleurs d'église et aux faux monnayeurs*. (Chateaub.) *Vous savez quelle puissante force il faut pour* ARRACHER *de la tête seulement vingt ou trente cheveux à la fois*. (Baudelaire.) *Pour justifier sa présence chez la femme d'un dentiste, ce pauvre Adolphe se fait* ARRACHER *une dent par le mari*. (Gavarni.)

La branche en longs éclats cède au bras qui l'*arrache*.
L. RACINE.

L'hirondelle leur dit : *Arrachez* brin à brin
Ce qu'a produit ce maudit grain,
Ou soyez sûrs de votre perte.
LA FONTAINE.

— Eloigner, séparer de force, enlever : ARRACHER *un enfant des bras de sa nourrice*. ARRACHER *une fille à sa mère*. ARRACHER *quelqu'un des mains des assassins. On l'*AVAIT ARRACHÉ *de son domicile*. ARRACHEZ-*lui donc cette arme des mains! On ne peut lui* ARRACHER *sa proie*. (Boss.) *Le ciel l'*AVAIT ARRACHÉ *comme par miracle des mains de ses ennemis*. (Boss.) *La main du Seigneur l'*ARRACHERA *bientôt de dessus la terre*. (Mass.) *Il eût souhaité que Mentor l'*EÛT ARRACHÉ *malgré lui de cette île*. (Fén.) *Belle Charlotte, je vous aime de tout mon cœur, et il ne tiendra qu'à vous que je vous* ARRACHE *de ce misérable lieu*. (Mol.) *Les Goths inondèrent l'Europe, et l'*ARRACHÈRENT *à l'empire romain*. (Volt.) *C'était en criant : Montjoie et saint Denis! qu'ils* ARRACHAIENT *la France aux Anglais*. (Chateaub.) *L'homme prend au désert tout ce qu'il peut lui* ARRACHER. (Taine.) *C'est par l'impôt qu'on* ARRACHE *au travailleur, sous prétexte du bien de l'Etat, le fruit de ses sueurs*. (A. Blanqui.) *On a sondé le sein de la terre pour lui* ARRACHER *ses monuments mystérieux*. (Laurentie.)

Arrachez de son front le sacré diadème.
CORNEILLE.

Je ne vois plus en lui les restes de mon sang,
S'il m'*arrache* du trône et la met en mon rang.
CORNEILLE.

Je viens voir si l'on peut *arracher* de ses bras
Cet enfant dont la vie alarme tant d'Etats.
RACINE.

— Fig. Bannir, extirper, priver de : ARRACHER *une passion de son cœur*. ARRACHER *un souvenir de sa mémoire*. ARRACHER *toute espérance de mon cœur, c'est m'arracher la vie*. (Fén.) *Ils* ARRACHENT *du fond des cœurs le remords du crime, l'espoir de la vertu*. (J.-J. Rouss.) *J'ai beau vouloir* ARRACHER *de mon cœur cette image trop chère, je l'y sens trop fortement attachée*. (J.-J. Rouss.) *On parla de me ramener en France sans avoir vu Rome et Naples : c'était m'*ARRACHER *mon rêve au moment où j'allais le saisir*. (Lamart.) *Il n'a pas de feuillets à* ARRACHER *de son histoire, pas de sentiments à* ARRACHER *de son cœur*. (Salvandy.)

Arrachez-moi du cœur ce dessein de mourir.
CORNEILLE.

Vous seul, vous lui pourrez *arracher* cette envie.
RACINE.

— Tirer, obtenir avec peine. Se dit en parlant des choses physiques et des choses morales : ARRACHER *de l'argent*. ARRACHER *un secret*. ARRACHER *un aveu, un consentement, une promesse. On ne peut* ARRACHER *un sou de personne*. (Acad.) *On ne peut* ARRACHER *une parole de lui*. (Acad.) *Il ne peut pas digérer les cinq cents écus que je lui* ARRACHE. (Mol.) *Ne te fais pas* ARRACHER *les mots de la bouche*. (Mol.) *Les mauvais succès sont les seuls maîtres qui peuvent nous reprendre utilement, et nous* ARRACHER *cet aveu d'avoir failli, qui coûte tant à notre orgueil*. (Boss.) *Les vraies louanges ne sont pas celles qui s'offrent à nous, ce sont celles que nous* ARRACHONS. (Fonten.) *Ma sœur voulut essayer d'*ARRACHER *cette audience pour cinquante louis*. (Beaumarch.) *Quelques années s'écoulèrent sans que les deux vieillards lui pussent* ARRACHER *son secret*. (Chateaub.) *Trop souvent une femme* ARRACHE *à l'homme qui l'aime des actes de faiblesse dont elle est fière*. (Mme d'Agoult.)

Ce secret m'importune, il faut que je l'*arrache*.
VOLTAIRE.

Il n'est espoir de gain, ni raison, ni maxime,
Qui pût en ta faveur m'*arracher* une rime.
BOILEAU.

Tandis que des soldats, de moments en moments,
Vont *arracher* pour lui des applaudissements.
RACINE.

Mes bienfaits, mon respect, mes soins, ma confiance,
Ont arraché de vous quelque reconnaissance.
VOLTAIRE.

‖ Absol. : *L'amitié obtient, l'importunité* ARRACHE, *mais l'exigence repousse*. (Lévis.) *Imitez le temps : il détruit tout avec lenteur; il mine, il use, il déracine, il détache et n'*ARRACHE *pas*. (Joubert.)

— Enlever à quelqu'un un avantage, une supériorité : *Il lui* ARRACHA *la victoire. Cicéron a une prééminence incontestable sur Démosthène en philosophie; mais il ne lui* A *point* ARRACHÉ *le sceptre de l'éloquence*. (Maury.) ‖ Dévoiler, mettre à nu, faire disparaître : ARRACHER *le masque dont Tartuffe se couvre. Hérodote* ARRACHA *en quelque sorte le voile qui couvrait l'univers aux yeux des Grecs*. (De Ste-Croix.) ‖ Faire pousser, faire verser : *La douleur m'*A ARRACHÉ *des cris*. (Acad.) *Ce souvenir pénible lui* ARRACHE *des plaintes, des soupirs*. (Acad.) *L'excessive joie* ARRACHE *plutôt des pleurs que des ris*. (J.-J. Rouss.) *Pour* ARRACHER *des pleurs, il faut pleurer*. (V. Hugo.) *La surprise et l'effroi* ARRACHENT *toujours à l'homme un cri involontaire*. (De Bonald.)

Ainsi vous retombez dans les mêmes alarmes
Qui vous *ont* dans la Grèce *arraché* tant de larmes.
RACINE.

— Détacher, détourner de, soustraire à : ARRACHER *quelqu'un à son travail*. ARRACHER *quelqu'un à la misère, à la honte, au désespoir, à la mort. Béni soyez-vous à jamais de m'*AVOIR ARRACHÉ *à toutes mes erreurs!* (Fén.) *Il nous* ARRACHE *au monde, à nos plaisirs, à nous-mêmes*. (Fléch.) *Un simple dépit est souvent toute la raison qui nous* ARRACHE *au monde*. (Mass.) *C'est pour nous* ARRACHER *à la séduction de cette femme que je voudrais aller à Paris*. (Mme de Staël.) *L'histoire se charge d'*ARRACHER *les grands hommes à l'oubli*. (Rivarol.) *Je restai à genoux, les yeux attachés sur la pierre, sans pouvoir les en* ARRACHER. (Chateaub.) *Il n'est que la liberté pour* ARRACHER *les sociétés aux abominations du privilége*. (Cavaignac.) *Combien a-t-il fallu de temps pour* ARRACHER *la science à l'empire absolu d'Aristote!* (P. Leroux.) *L'amour du monde nous* ARRACHE *à nous-mêmes, sans profit pour personne*. (J. Sim.)

Elle vient l'*arracher* au coup qui le menace.
RACINE.

Arrachons à l'oubli ces âmes vertueuses.
VOLTAIRE.

. Vous seul, vous m'*avez arrachée*
A cette obéissance où j'étais attachée.
RACINE.

— *Arracher le jour, arracher la vie à quelqu'un*, Le faire périr de mort violente :

Pour m'*arracher le jour* l'un et l'autre conspire.
CORNEILLE.

Tu n'auras pas regret de m'*arracher la vie*.
MOLIÈRE.

Le ciel, dit-il, m'*arrache* une innocente *vie*.
RACINE.

Qu'ils viennent donc sur moi prouver leur zèle impie,
Et m'*arracher* le peu qui me reste de *vie*.
RACINE.

— *Arracher l'âme, arracher le cœur*, Causer une extrême, une mortelle affliction : *Notre chère comtesse, que vous aimez tant, s'en va dans huit jours : cette séparation m'*ARRACHE L'ÂME. (Mme de Sév.) *Voilà ce qui me fit écrire cinq ou six lignes qui m'*ARRACHENT LE CŒUR. (Mme de Sév.) ‖ Se dit, par exagération, pour marquer la répugnance qu'une personne éprouve à faire une chose, la peine qu'on aurait à l'y contraindre : *Lui demander de l'argent, c'est lui* ARRACHER LE CŒUR. *On lui* ARRACHERAIT *plutôt* L'ÂME *que de lui faire donner son consentement*. ‖ *Arracher les yeux à quelqu'un*, Expression de menace pour faire entendre qu'on est très-irrité contre quelqu'un, et qu'on est prêt à se livrer à son égard à des voies de fait.

— Prov. et fam. *Arracher une dent à quelqu'un*, Emprunter, soutirer de l'argent à quelqu'un, et surtout à un avare, par allusion à la douleur que cause l'extraction d'une dent. ‖ *Arracher une épine du pied à quelqu'un*, Le tirer d'un mauvais pas, d'une position critique. ‖ *Il vaut mieux laisser son enfant morveux que de lui arracher le nez*, Il faut tolérer un petit mal quand on risque, en y remédiant, d'en causer un plus grand.

— Grav. Enlever de dessus le cuivre des parties déjà gravées, pour les corriger.

— Techn. Chez les chapeliers, Enlever, éplucher le *jarre*, ou poil luisant qu'on rencontre dans les peaux de castor.

S'arracher, v. pr. Etre arraché, enlevé avec effort : *Les plumes d'un oiseau mort* S'ARRACHENT *difficilement*.

— Se détacher, s'éloigner, se soustraire avec peine, à regret : *Il ne peut* S'ARRACHER *à ses livres, à ses tableaux. J'ai résolu de* M'ARRACHER *de Paris*. (Voiture.) *Vous ne pouvez* VOUS ARRACHER *de la nymphe que vous aimez*. (Fén.) *Il* S'ARRACHE *d'entre les bras du doux sommeil*. (Fén.) *Je* ME SUIS ARRACHÉ *moi-même aux douceurs de la gloire humaine*. (Boss.) *Non, ces affections vicieuses, si intimement attachées, ne* S'ARRACHENT *pas par un seul effort*. (Boss.) *Ils* S'ARRACHAIENT *aux délices de leur cour*. (Mass.) *Son âme infortunée* S'ARRACHE *comme à regret de ce corps de boue*. (Mass.) *Le cœur* S'ARRACHE *avec peine à la souffrance qui le dévore*. (La Rochef.-Doud.)

Je l'ai vu quelquefois *s'arracher* de ces lieux.
RACINE.

Arrache-toi bien vite à de vaines délices.
COLLIN D'HARLEVILLE.

Arrachez-vous d'un lieu funeste et profané
Où la vertu respire un air empoisonné.
RACINE.

A combien de désirs faut-il que l'on *s'arrache*,
Quand on veut conserver une vertu sans tache!
CRÉBILLON.

— Fam. et par exagérat., Se dit d'une personne, d'une chose très-recherchée, que chacun se dispute : *On* S'ARRACHE *ce poëte, cet artiste. C'est un livre que l'on* S'ARRACHE. *Je le retrouvai brillant et fêté; les dames* SE L'ARRACHAIENT. (J.-J. Rouss.) *Surtout force écrits défendus afin qu'on* SE *les* ARRACHE. (Nép. Lemercier.) *Je parle de vous à tout le monde, et j'ai déjà arrangé un concert par souscription : on* S'ARRACHERA *les billets*. (Scribe.) *Comment! vous avez ici M. Bernard! Moi qui désirais tant de faire sa connaissance. — Il est impossible de le joindre, on* SE *l'*ARRACHE. (Scribe.) *Les paysans* S'ARRACHENT *les lambeaux de terrain*. (Proudh.) ‖ Par plaisanterie et d'une manière plus pittoresque qu'élégante, quoique très-syntaxique, *On se m'arrache*, On se dispute le plaisir, l'honneur de ma société, de ma présence.

— Prov. et fig. *S'arracher les yeux*. Se dit de deux personnes qui ont ensemble une altercation très-violente : *Cette injure a mis le comble à leur colère, et ils* SE SONT ARRACHÉ LES YEUX. *Je lis des livres de furie du P. Bouhours et de Ménage, qui* S'ARRACHENT LES YEUX *et qui nous divertissent*. (Mme de Sév.) ‖ Se priver d'une chose à laquelle on tient comme à ses yeux : *Je* ME SUIS ARRACHÉ LES YEUX *de la tête en me privant de mes vieux conseillers*. (Vitet.) ‖ *S'arracher les yeux à déchiffrer un manuscrit*, Avoir beaucoup de difficulté à le lire.

— Argot. *S'arracher*, Se disputer, se battre : *Il faut que je* M'ARRACHE *avec les fouineuses de la fabrique*. (E. Sue.)

— **Syn. Arracher, ravir.** *Arracher*, enlever avec force, avec violence, et avec résistance : *Si on a planté trop de vignes, il faut qu'on les* ARRACHE. (Fén.) *On ne peut lui* ARRACHER *sa proie*. (Boss.) *Ravir*, enlever par force ou par adresse, sans résistance, ou malgré une faible résistance : *La colère d'Esaü contre Jacob, qui lui* AVAIT RAVI *la bénédiction de son père*. (Le Maistre de Sacy.) *Il vaut mieux* ARRACHER *la vie à quelqu'un que de lui* RAVIR *l'honneur. Un enfant, conduit par son pédagogue, dérobe une figue sèche à un marchand qu'il rencontre dans la rue; le pédagogue, en le reprenant aigrement de* RAVIR *le bien d'autrui, lui* ARRACHE *la figue et la mange*.

— **Antonymes**. Attacher, enfoncer, planter.

ARRACHE-SONDE s. m. (a-ra-che-son-de). Techn. Nom générique des outils à l'aide desquels les ouvriers sondeurs retirent les sondes quand elles sont brisées ou engagées dans le trou. On les appelle aussi *accrocheurs : Les* ARRACHE-SONDES *les plus usités sont la caracole, le tire-bourre, la cloche et la souricière*.

ARRACHE-TUYAU s. m. (a-ra-che-tui-io). Techn. Outil muni de crochets horizontaux, dont se servent les sondeurs pour retirer du trou les tuyaux brisés ou que, pour un motif quelconque, il est nécessaire de remplacer.

ARRACHEUR s. m. (a-ra-cheur — rad. *arracher*). Celui qui fait métier d'arracher : *Un* ARRACHEUR *de dents. Un* ARRACHEUR *de cors*.

— Prov. *Mentir comme un arracheur de dents*, Mentir effrontément, impudemment. — Il est souvent très-difficile de donner la raison d'un proverbe. Ici, comme les mots *menteur* et *charlatan* se trouvent en présence, il y a deux explications aussi plausibles l'une que l'autre : 1° allusion générale à l'habitude qu'ont les charlatans de toute espèce d'exagérer les choses les plus simples, de vanter leur adresse surprenante, l'efficacité de leurs remèdes et les cures merveilleuses qu'ils ont opérées; 2° allusion particulière aux dentistes de nos places publiques, qui ne manquent jamais d'affirmer au patient qu'ils enlèvent les dents *sans douleur*. Ces deux mots, que nous soulignons, nous rappellent un des traits les plus heureux de cette délicieuse bouffonnerie qu'on appelle les *Saltimbanques*. (V. ce mot.) Bilboquet exerce son honorable profession sur le champ de foire de la ville de Meaux. Rassuré par cette triple exclamation : « Sans douleur! sans douleur! sans douleur! » un bon paysan de la Brie lui présente sa mâchoire gonflée par une énorme fluxion. L'extraction a lieu, accompagnée d'une horrible grimace, qui prouvait que le saltimbanque avait été sincère... *comme un arracheur de dents*. Aussi, le campagnard, furieux de l'horrible secousse, s'exhale-t-il en vifs reproches contre l'opérateur : « Je vous ai dit *sans douleur*, répond gravement Bilboquet, et, en effet, je n'ai éprouvé aucune douleur à faire sauter votre dent. »

Arracheur de dents (L'), tableau de G. Dow, musée du Louvre, n° 128. Dans un laboratoire où s'étalent pêle-mêle des instruments d'alchimie, des rasoirs, des pots d'onguent, des in-folio, une tête de mort et un violon, et où règne un demi-jour presque mystérieux, le barbier-médecin, vêtu d'une superbe simarre de soie, est en train d'arracher une dent à un villageois. Celui-ci, accoutré d'un méchant habit vert, tout rapiécé, est assis dans un fauteuil, la tête renversée en arrière. Les deux personnages sont parfaitement groupés, et leur pantomime est des plus expressives. Le dentiste opère avec une assurance imperturbable. Le paysan ferme les yeux, roidit ses jambes, crispe ses poings, fait des efforts inouïs pour demeurer immobile; à voir sa grimace, on jurerait qu'il va crier. L'exécution de cette toile se distingue par cette précision merveilleuse qui est le propre du talent de G. Dow : la tête du dentiste, qui n'a pas plus de dix lignes de haut, est modelée avec une fermeté admirable; elle est, à elle seule, un chef-d'œuvre de fini et d'expression. Ce tableau, peint sur bois, provient de la collection de Louis XIV. Il en existe une répétition qui a figuré au musée Napoléon avec nos autres conquêtes de 1806 et de 1807, et qui a été rendue après 1815 : elle offre un troisième personnage, une vieille femme, debout près d'une fenêtre et regardant la scène avec une vive curiosité.

Ce chef-d'œuvre nous remet en mémoire une caricature portant aussi le titre de l'*Arracheur de dents*. Il s'agit d'un sauvage, un vrai sauvage : nudité complète, tatouage sur tout le corps, une longue arête de poisson passée dans le cartilage du nez, etc. Le malheureux est étendu sur le gazon, et, tandis qu'il se roidit contre des douleurs atroces, un autre sauvage, taillé en Hercule, la main gauche appuyée sur l'épaule du patient et brandissant de l'autre un énorme caillou, s'apprête à procéder énergiquement à l'opération. Si J.-J. Rousseau avait pu contempler cette peinture pendant une minute seulement, il aurait sans doute apporté quelque modification à ses idées sur les félicités de la vie sauvage.

ARRACHEUSE s. f. (a-ra-cheu-ze — rad. *arracher*). Techn. Ouvrière qui arrache le jarre des peaux de castor.

— Agric. Instrument qui extirpe les racines et les broussailles.

ARRACHIS s. m. (a-ra-chî — rad. *arracher*). Eaux et for. Arrachage, enlèvement frauduleux de jeunes arbres.

— Hortic. Plant arraché dont les racines sont à nu : *De l'*ARRACHIS, ou *du plant en* ARRACHIS.

ARRACHOIR s. m. (a-ra-choir — rad. *arracher*). Instrument pour arracher les racines d'arbre, les perches de houblon, etc.

ARRACK s. m. V. ARACK.

AR-RADHI-BILLAH (Abdul-Abbas-Mohammed), calife de Bagdad, né en 909, mort en 940. Il fut d'abord retenu en prison par le meurtrier de son père, l'usurpateur turcoman Munis. Celui-ci ayant enfin été détrôné, Ar-Radhi fut restauré; mais son règne fut souvent troublé par l'ambition de ses vizirs. Ce prince cultivait la poésie.

ARRAES (Duarte-Madeyra), médecin portugais, mort à Lisbonne en 1652. Il était attaché à la cour de Jean IV. Il a laissé plusieurs traités sur la médecine et les sciences physiques et naturelles.

ARRAFLER v. a. ou tr. (a-ra-flé). Erafler, égratigner. V. ces mots.

ARRAGE s. m. (a-ra-je). Ancien droit de terrage ou de champart, déclaré rachetable en 1790.

ARRAGEOIS, OISE s. et adj. (a-ra-joi). Géogr. Qui est né à Arras; qui appartient à la ville d'Arras ou à ses habitants : *Les* ARRAGEOIS. *Coutumes* ARRAGEOISES.

ARRAGON s. m. (a-ra-gon). Agric. Variété de raisin.

ARRAGONITE. Orthographe défectueuse de ARAGONITE. V. ce mot.

ARRAGOS (Guillaume), médecin, né près de Toulouse en 1513, mort à Bâle en 1610. Il avait été, dit-on, médecin des rois de France Henri II, François II et Charles IX, et de l'empereur Maximilien II. On a de lui plusieurs dissertations sur différentes questions de médecine et de chimie, entre autres : *Epistola de extractis chimice preparatis*, où il combat Paracelse; *Epistola de natura et viribus hydrargyri*.

ARRAISONNANT (a-rè-zo-nan) part. prés. du v. Arraisonner.

ARRAISONNÉ, ÉE (a-rè-zo-né) part. pass. du v. Arraisonner.

ARRAISONNEMENT s. m. (a-rè-zo-ne-man — rad. *arraisonner*). Mar. Action d'un navire qui, hélé par un autre, s'en approche pour lui faire connaître d'où il vient et où il va : *On a dispensé de l'*ARRAISONNEMENT *les navires qui font le trajet de France en Algérie*.

ARRAISONNER v. a. ou tr. (a-rè-zo-né — rad. *raison*). Chercher à persuader quelqu'un par des raisons, à l'amener à un autre avis : *La pauvre reine* ARRAISONNA *le brigand, lequel, voyant ses larmes, prit une amère pitié en elle*. (Chastellain.) *Ce fait, le loup le vient* ARRAISONNER, *lui remontrant que l'offense est grande*. (F. Habert.)

— Mar. *Arraisonner un vaisseau*, Le héler pour s'informer d'où il vient et où il va.

S'arraisonner, v. pr. Chercher à se rendre compte de quelque chose : *Pendant deux mois, Béranger seul, caché sous le nom de M. Ber-*

ger, S'ARRAISONNA, *prit son courage à deux mains.* (Ste-Beuve.)

— *S'arraisonner avec quelqu'un*, Vouloir lui faire entendre raison.

ARRAIZ (Amador), écrivain portugais, né à Béja en 1530, mort en 1600. Il entra dans l'ordre des Carmes et devint évêque de Portalègre. Il a composé, entre autres ouvrages, des *Dialogues moraux*, qui sont rangés parmi les œuvres classiques de la littérature portugaise.

ARRAMBER v. n. ou tr. (a-ran-bé). Mar. Manœuvrer pour aborder un bâtiment, toucher le bord.

ARRAMER v. a. ou tr. (a-ra-mé). V. ARAMER.

ARRAN, île d'Ecosse, près de l'embouchure de la Clyde; culture du chanvre; cristal de roche dit *diamant d'Arran;* séjour d'Ossian dans ses dernières années; 6,500 hab. ‖ Nom de deux groupes d'îles sur les côtes d'Irlande, baignées par l'Atlantique; l'une, *North-Arran*, dépend du comté de Donegal et a une population de 1,000 hab.; l'autre, *South-Arran*, fait partie du comté de Galway; 3,500 hab. Les habitants de ces îles sont tous pêcheurs.

ARRAN (Jacques HAMILTON, comte D'), régent d'Ecosse pendant la minorité de Marie Stuart (1543), dut céder la régence à la reine mère, sœur des Guises, en 1551, et reçut en échange une pension du roi de France et le titre de duc de Châtellerault. On prétend qu'il avait aspiré un moment au trône d'Ecosse. Il mourut en 1576.

ARRAN (Jacques STUART, comte D'), favori de Jacques VI, roi d'Ecosse, s'attribua le titre du fils du comte d'Arran, dont il était le tuteur. Il hérita du crédit du régent Morton, qu'il avait réussi à faire passer pour complice du meurtre de Darnley, et gouverna l'Ecosse avec le duc de Lennox, Esmé Stuart. Ayant été dépouillé de son autorité, il parvint à la ressaisir, la perdit de nouveau en 1585, et fut tué en 1596.

ARRANGÉ, ÉE (a-ran-jé) part. pass. du v. Arranger. Mis dans un certain ordre : *Chambre bien* ARRANGÉE, *mal* ARRANGÉE. *Tout est ici très-bien* ARRANGÉ. *Les livres de cette bibliothèque sont* ARRANGÉS *selon l'ordre des matières.* (Trév.) *Elle avait les bras nus, les cheveux épars, son peignoir mal* ARRANGÉ. (J.-J. Rouss.) *La cambuse était pleine de provisions,* ARRANGÉES *avec un art admirable.* (B. de St-P.) *La salle à manger était irréprochablement* ARRANGÉE. (Balz.) ‖ Dans un ordre de choses intellectuelles, Disposé avec une certaine harmonie : *Toutes les parties de ce discours sont bien* ARRANGÉES. *Qu'ont gagné les philosophes avec leurs discours pompeux, avec leurs raisonnements si artificieusement* ARRANGÉS? (Boss.) *On me taxe, par des phrases fort agréablement* ARRANGÉES, *de contradictions entre ma conduite et ma doctrine.* (J.-J. Rouss.) *Le monde est* ARRANGÉ *d'après des lois mathématiques, donc il est* ARRANGÉ *par une intelligence.* (Volt.) *Il ne se passe, à l'intérieur des animaux, rien de suivi, rien d'ordonné, puisqu'ils n'expriment rien par des signes combinés et* ARRANGÉS. (Buff.)

— Projeté, convenu : *Cette partie de plaisir était tout* ARRANGÉE *pour le lendemain.* ‖ Raccommodé, réparé : *La montre, qui n'est plus neuve, sera* ARRANGÉE *par un bon horloger. Il faut que vos meubles soient* ARRANGÉS *par un bon ébéniste.* ‖ Concilié, terminé à l'amiable : *Un duel* ARRANGÉ *par des amis communs. Cette affaire est tout à fait* ARRANGÉE.

Un mot d'Hortense au duc, et tout est *arrangé*.
C. DELAVIGNE.

‖ Disposé, modifié dans un certain esprit, un certain but : *Historiette* ARRANGÉE *pour les enfants. C'est un roman, mais il est* ARRANGÉ *pour les catholiques scrupuleux.*

— Par ext., Maniéré, recherché, affecté : *Il est toujours* ARRANGÉ *dans sa manière de s'exprimer.* (Acad.) *Tout ce qui est* ARRANGÉ *est froid.* (La Harpe.) *Les personnes trop* ARRANGÉES *ne plaisent point, parce qu'elles sont toujours contraintes.* (Bouhours.) *Il n'y avait rien de factice, rien d'*ARRANGÉ *dans ce grand caractère.* (Marmontel.) *Madame Pasta a toujours eu dans le talent quelque chose de noble, de solennel, d'*ARRANGÉ, *qui arrondissait son geste et cadençait ses attitudes.* (B. Jouvin.) ‖ Ironiquem., Maltraité, mis en mauvais état : *Vous voilà bien* ARRANGÉ ! *J'ai reçu l'averse, et mes habits sont bien* ARRANGÉS.

— **Antonyme.** Dérangé.

ARRANGEABLE adj. (a-ran-ja-ble — rad. *arranger*). Qui peut être arrangé, concilié : *Les affaires de faux sont toujours* ARRANGEABLES, *quand la somme est restituée.* (Balz.) *Ce qui aurait été grave avec M. Jean devenait bien plus* ARRANGEABLE *avec le vicomte.* (Th. Gaut.)

ARRANGEANT (a-ran-jan) part. prés. du v. Arranger : *Le temps est un vrai brouillon,* ARRANGEANT, *dérangeant, et rendant toute chose bonne ou mauvaise.* (Mme de Sév.) *Je vous vois d'ici, bâtissant,* ARRANGEANT, *meublant.* (Volt.)

Tête à tête, ils sont là, réglant et retranchant,
Arrangeant l'univers comme un faucheur son champ.
V. HUGO.

ARRANGEANT, ANTE adj. (a-ran-jan, ante). Qui arrange, qui est facile en affaires : *Cette marchande est bien* ARRANGEANTE. *Votre tailleur n'est pas* ARRANGEANT.

ARRANGEMENT s. m. (a-ran-je-man — rad. *arranger*). Action d'arranger, de mettre en place; résultat de cette action : *Je l'ai chargé de l'*ARRANGEMENT *de mes livres, de l'*ARRANGEMENT *de mes fleurs. Il y a du goût dans l'*ARRANGEMENT *de ces meubles.* (Acad.) *Madame de Caylus me vint voir hier, plus jolie qu'un ange; elle me demanda en grâce de venir voir l'*ARRANGEMENT *de sa maison.* (Mme de Coulanges.) ‖ Ordre, harmonie : *Le monde n'est pas l'*ARRANGEMENT *d'une matière que Dieu ait trouvée toute faite.* (Boss.) *Tout ce qui ne s'ajuste pas à nos vues dans l'*ARRANGEMENT *des choses d'ici-bas trouve auprès de nous sa condamnation et sa censure.* (Mass.) *Dieu donna à tous les êtres cet* ARRANGEMENT *admirable et ce cours harmonieux que la durée du temps n'a jamais pu altérer.* (Mass.) *Napoléon faisait consister la beauté dans l'unité, le bel* ARRANGEMENT *et la méthode.* (Dam.-Hinard.) *Je suis contente de l'*ARRANGEMENT *de ma vie; tant de bonheurs m'environnent qu'il m'est impossible de souhaiter quelque chose de mieux ordonné.* (G. Sand.)

— Ordre, méthode qu'on apporte dans un discours, en disposant les mots, les idées d'une manière convenable : *L'*ARRANGEMENT *des mots d'une phrase se nomme construction.* (Acad.) *L'*ARRANGEMENT *des paroles contribue à la clarté, à la force, à la grâce du discours.* (Acad.) *Adoptez cette méthode, qui, par le seul* ARRANGEMENT *des pensées et des preuves, opère infailliblement la conviction.* (D'Aguess.) *Isocrate n'a eu qu'une idée basse de l'éloquence : il l'a presque toute mise dans l'*ARRANGEMENT *des mots.* (Fén.) *Le style de Simonide est simple, harmonieux, admirable, pour le choix et l'*ARRANGEMENT *des mots.* (Barthél.) ‖ Par ext., Affectation, recherche : *Chez Charron, on voit trop l'*ARRANGEMENT *et l'art, et une sorte d'insouciance d'arriver.* (Ste-Beuve.) *Le génie fécond ne se fatigue pas en* ARRANGEMENTS. (D. Nisard.)

— Economie, esprit d'ordre dans la dépense : *Il n'a pas réussi, faute d'*ARRANGEMENT. *Je vais mettre de l'*ARRANGEMENT *dans mes dépenses.*

— Mesures qu'on prend pour arriver à un but ou pour mettre de l'ordre dans ses affaires : *Ce n'était pas rendre justice au prince Eugène, de supposer qu'une femme pût avoir part à ses* ARRANGEMENTS. (Volt.) *L'exprès leur apprend qu'il faut se réfugier dans la maison d'un pauvre gentilhomme, et que là on verra les* ARRANGEMENTS *que l'on pourra prendre pour leur sûreté.* (Volt.) *J'ai mal fait mes* ARRANGEMENTS *avec le faubourg Saint-Germain.* (Napol. Ier.)

— Transaction, conciliation : *Proposer un* ARRANGEMENT *entre deux adversaires, entre un débiteur et son créancier. Un mauvais* ARRANGEMENT *vaut mieux qu'un bon procès. Quel est l'*ARRANGEMENT *dont on est convenu?* (Desmahis.) *Comment, monsieur, c'est vous qui me conseillez un* ARRANGEMENT ! (Scribe.) *Mon père, qui dut passer ici plusieurs jours pour amener la conclusion des* ARRANGEMENTS, *remarqua l'état des choses.* (G. Sand.)

— Mus. Disposition ou réduction d'un morceau de musique, de manière à ce qu'il puisse être joué par un seul instrument, ou par plusieurs instruments différents de ceux pour lesquels il avait été primitivement écrit.

— Algèbr. Ordre dans lequel les lettres peuvent être placées l'une par rapport à l'autre.

— **Antonyme.** Dérangement.

Arrangement des mots (TRAITÉ DE L'), par Denys d'Halicarnasse, un des meilleurs ouvrages des anciens sur l'élocution poétique et oratoire. Ce traité est adressé à un certain Rufus Militius; il fut publié pour la première fois par Alde l'ancien dans sa collection des rhéteurs grecs; Robert Etienne en donna une édition séparée (Paris, 1527, in-folio); Jean Upton en fit paraître trois éditions à Londres (1702, 1728, 1747, in-8o). Mais l'édition la plus estimée est celle de Schœfer (Leipzig, 1809, in-8o). Parmi les traductions françaises, on distingue celle de l'abbé Batteux (Paris, 1788, in-12). Elle est surtout estimée à cause des savantes remarques qui l'accompagnent.

ARRANGER v. a. ou tr. (a-ran-jé — rad. *rang;* prend un *e* muet toutes les fois que le radical se trouve suivi d'un *a* ou d'un *o : il arrangeait, nous arrangeons*). Mettre dans un certain ordre, disposer, régler : ARRANGER *des papiers.* ARRANGER *une bibliothèque, un appartement. Je m'en reviens à Choisy pour y* ARRANGER, *y cogner et recogner depuis le matin jusqu'au soir.* (Mme de Coulanges.) *Elle ne sortait de sa chambre que pour la laisser* ARRANGER. (Balz.) ‖ Disposer d'une certaine façon pour orner, parer : *Une femme serait au désespoir, si la nature l'avait faite telle que la mode l'*ARRANGE. (Mlle de l'Espinasse.) *Les hommes portaient alors des cravates et des dentelles, qu'on* ARRANGEAIT *avec assez de peine et de temps.* (Volt.) *La bizarrerie et la variété des usages paraissent encore plus dans la manière dont les hommes* ONT ARRANGÉ *les cheveux et la barbe.* (Buff.) ‖ Disposer avec ordre, régularité, harmonie : *Le hasard offre une cause aveugle et nécessaire, qui ne prépare, qui n'*ARRANGE, *qui ne choisit rien.* (Fén.) *Marlborough, qui remarquait toutes ces fautes,* ARRANGEAIT *son armée pour en profiter.* (Volt.) *Le philosophe se donne mille peines pour* ARRANGER *la machine du monde.* (J.-J. Rouss.) *C'est là qu'ils verront des traces de cette Providence qui a tout* ARRANGÉ *avec une magnificence infinie.* (B. de St-P.) *S'il avait été permis aux hommes d'*ARRANGER *les choses, il y a longtemps que le monde serait mort.* (E. Bersot.)

— Disposer avec art, en parlant des mots, des pensées, des différentes parties du discours, etc. : ARRANGER *ses paroles, ses pensées. Ils s'imaginent avoir combiné des idées, parce qu'ils* ONT ARRANGÉ *des phrases.* (Buff.)

Il *arrange* si bien ses scènes et ses rôles,
Qu'on croirait bien souvent que c'est tout de bon, dà !
ANDRIEUX.

— Préparer, combiner : ARRANGER *un projet dans sa tête. A ce fils si beau, si candide, la baronne voulait* ARRANGER *une vie heureuse, obscure.* (Balz.)

Maintenant, *arrangeons* la fin de l'aventure.
V. HUGO.

— Faire des réparations, des embellissements, des dispositions nouvelles : *J'ai bien fait* ARRANGER *ma maison. A-t-on envoyé la pendule chez l'horloger pour la faire* ARRANGER?

— Agréer, convenir à : *Il est difficile d'*ARRANGER *tout le monde. Cette proposition m'*ARRANGE *sous tous les rapports.*

— Traiter à des conditions raisonnables : *Ce marchand vous* ARRANGERA.

— Décider : *Arrivés à notre dernier schelling, nous* ARRANGEÂMES *que nous achèterions un pain de deux sous.* (Chateaub.)

— Concilier, terminer à l'amiable : ARRANGER *un différend, un procès. Je me suis chargé d'*ARRANGER *ici leurs affaires avec le théâtre.* (G. Sand.) *Les quakers* ARRANGENT *leurs procès entre eux.* (Erdan.)

— Ironiq. Malmener, maltraiter, causer du dommage : *Il a voulu faire l'insolent, je l'*AI ARRANGÉ *de la bonne manière.* (Acad.) *La pluie, le vent vous a bien* ARRANGÉ. (Acad.)

— Accommoder, mettre en ragoût : ARRANGER *du mouton aux navets.* ARRANGER *des pois au lard.*

— Jeux de cart. *Arranger ses couleurs*, Assortir ses cartes.

— Mus. Disposer un morceau de musique pour des instruments différents de ceux pour lesquels il avait été primitivement écrit : ARRANGER *une ouverture d'opéra pour le piano.*

S'arranger, v. pr. Se mettre, se ranger dans un certain ordre : S'ARRANGER *autour du feu, autour d'une table. Quinze cents chambres* S'ARRANGEAIENT *autour de douze salles.* (Boss.) ‖ Se mettre dans une position, dans une posture commode pour faire une chose : S'ARRANGER *devant un pupitre pour écrire. Il* S'ARRANGE *dans son fauteuil pour dormir.* (Acad.) *Il serait bien temps de le laisser se reposer du voyage fatigant de la vie, puisqu'il paraît le désirer pour sa part, et* S'ARRANGER *commodément sur son oreiller pour son dernier somme.* (G. Sand.) ‖ Rendre sa maison, son appartement propre, commode, y mettre tout en ordre : *Il* S'EST *très-bien* ARRANGÉ. *Il me faudra du temps pour* M'ARRANGER *chez moi.* (Acad.)

— Se disposer, se mettre dans un ordre naturel, logique, en parlant des mots, des idées, des parties du discours : *Mes idées* S'ARRANGENT *dans ma tête avec la plus incroyable difficulté.* (J.-J. Rouss.) *Le français oblige les mots à* S'ARRANGER *dans l'ordre naturel des idées.* (Volt.)

— S'accommoder : *Les grandes âmes sont celles qui* S'ARRANGENT *le mieux dans la situation présente.* (Fonten.) *Il y a deux sortes d'ambition : une qui souffre toujours et ne se contente de rien; une autre qui réjouit l'âme et* S'ARRANGE *de peu.* (G. Sand.)

Mais à l'âge où je suis, je ne saurais changer,
Il faut de mes défauts savoir *vous arranger*.
ALEX. DUVAL.

‖ Se contenter, trouver son compte : *Je* M'ARRANGERAIS *bien de cette position. Cet homme* S'ARRANGE *de tout. On se lasse d'être toujours seule à remarquer des défauts dont chacun* S'ARRANGE. (Mme E. de Gir.) *L'égalité* S'EST ARRANGÉE *du despotisme, toutes les fois que le despote a pu inspirer un enthousiasme pour sa personne.* (J. Ampère.) ‖ Se conduire : *Cet homme ne sait pas* S'ARRANGER. *Chacun est le maître de* S'ARRANGER *comme il veut.* (Fr. Soulié.)

— Prendre des dispositions, des mesures pour : *Nous* NOUS SOMMES ARRANGÉS *pour partir demain. Je* M'ARRANGERAI *pour vous payer dans un mois.* (Acad.) *Sain ou malade, je* M'ARRANGE *pour partir en octobre.* (Volt.) *On* S'ARRANGEAIT *pour vivre tous ensemble à Paris.* (Volt.) ‖ Se préparer à, compter sur : *Il* S'ARRANGEA *en conséquence. Je ne demande plus qu'on me tienne les promesses sur lesquelles je* M'ÉTAIS ARRANGÉ. (J.-J. Rouss.)

— Terminer à l'amiable un différend, un procès : *Ils auraient dû* S'ARRANGER, *plutôt que de plaider. Ils ont mieux aimé se battre que de* S'ARRANGER.

— Ironiq. Se maltraiter par voies de fait ou par paroles : *Ils se sont dit mille injures; il fallait voir comme ils* SE SONT ARRANGÉS.

— Fam. *Arrangez-vous, arrange-toi*, Faites comme vous l'entendrez; fais comme tu l'entendras : ARRANGEZ-VOUS, *je ne veux pas rester plus longtemps dans cette solitude, je suis décidé à jeter le froc aux orties.* (Scribe.)

Au reste, *arrange-toi*, fais tes réflexions,
Je t'ai dit ma pensée et mes conditions.
GRESSET.

— **Syn. Arranger, ranger.** *Ranger* signifie simplement remettre une chose au rang, à la place qu'elle occupe habituellement; *arranger*, c'est assigner aux choses une place convenable pour les mettre dans un ordre particulier. *Arranger* a donc un sens plus général que *ranger;* le premier exprime un acte de l'intelligence, le second n'offre que l'idée d'un travail manuel. On *arrange* une fois pour toutes, ou du moins pour longtemps; on *range* tous les jours. On achète une bibliothèque composée d'ouvrages traitant de matières diverses; on détermine mûrement la place qu'occupera chaque livre, suivant le format et la matière dont il traite : cela s'appelle *arranger* sa bibliothèque. On prend un livre sur son rayon; on le lit, on le compulse, on s'en sert; puis on le remet à sa place : cela se nomme *ranger*.

— **Antonymes.** Bouleverser, brouiller, déplacer, déranger, dérégler, désagencer, désorganiser, emmêler et mêler, galvauder, se renverser, troubler.

ARRANGEUR s. m. (a-ran-jeur — rad. *arranger*). Qui arrange, qui donne une forme définitive à un canevas, à une ébauche, à une idée : *Dieu est le seul artiste qui existe, et l'homme n'est qu'un* ARRANGEUR *de mauvais goût.* (G. Sand.)

— Par ext. : *Si le hasard, ce grand* ARRANGEUR *de rencontres, fait tomber ce récit sous ses yeux, elle saura du moins toute la joie que j'ai éprouvée.* (A. Gandon.)

— Se dit d'un auteur de peu de mérite, qui fait des articles ou des livres à coups de ciseaux : *Un ancien chroniqueur, grand* ARRANGEUR *de petites annales.* (Illust.) *Traducteurs!* ARRANGEURS! *censureurs et mutilateurs d'œuvres au-dessus de votre intelligence, si la peine du talion doit vous être appliquée un jour, que vous sera-t-il coupé pour vous punir d'avoir massacré, rogné et mutilé plus que des chirurgiens?* (Champfl.)

— Mus. Qui arrange une composition musicale pour un autre ensemble de voix ou d'instruments que la combinaison primitive.

ARRAPER v. a. ou tr. (ar-ra-pé). Mar. Prendre, saisir avec force.

ARRAS (*Nemetocenna* dans J. César), ville de France, ch.-lieu du dép. du Pas-de-Calais et de deux cantons, sur le chemin de fer du Nord, à 168 kilom. N. de Paris; pop. aggl. 21,116 hab. — pop. tot. 25,905 hab. L'arrond. contient 10 cant., 211 comm. et 171,287 hab. Ancienne capitale de l'Artois, place forte; tribunaux de 1re instance et de commerce, évêché, bibliothèque, musée, jardin botanique, société des sciences, école de dessin, école du génie; nombreuses manufactures, fabriques de dentelles, bonneteries, pipes de terre, savon, huileries, poteries, fonderies, raffineries de sel et de sucre, construction de machines à vapeur, etc., qui donnent lieu à un commerce considérable. Bâtie au milieu d'une plaine vaste et fertile, sur la Scarpe, qui y reçoit le Crinchon, cette ville se compose de trois parties : la cité, la ville et la basse ville. La cité, qui occupe la partie la plus élevée, est l'emplacement de la ville gauloise que J. César nomme *Nemetocenna* dans ses Commentaires, capitale des Atrebates. Saccagée par les Vandales en 407, restaurée par les soins de saint Waast, détruite de nouveau par les Normands en 880, elle sortit une seconde fois de ses ruines, fut prise par le prince d'Orange en 1578, par les Français en 1640, et définitivement cédée à la France en 1659. On y remarque la cathédrale, les casernes, l'hôtel de ville, édifice gothique, et de belles places entourées de constructions gothiques et d'arcades antiques du style espagnol. Patrie de Maximilien et de Joseph Robespierre, de Joseph Lebon, et des naturalistes Charles de l'Ecluse et Palissot.

Arras a perdu, pendant la Révolution, plusieurs églises remarquables. Son antique cathédrale, dédiée à saint Waast, a été adjugée aux démolisseurs le 12 nivôse an VII, moyennant la somme de 237,600 fr. Cet édifice gothique, qui comptait parmi les plus beaux du nord de la France, fut commencé vers le milieu du XIe siècle, sur l'emplacement d'une église que saint Waast, premier évêque d'Arras, avait fait édifier et qu'un incendie venait de dévorer. Les nouvelles constructions ne prirent un véritable développement qu'au XIVe siècle, et ne furent achevées que vers la fin du siècle suivant. La longueur du monument était de 113 m. dans œuvre, et sa plus grande largeur (au transsept) de 70 m. Le chœur avait cinq travées jusqu'à la naissance de l'abside; la nef en comptait onze, y compris celles du transsept. D'élégantes chapelles rayonnaient autour du sanctuaire : l'une d'elles, fondée par Louis XI, portait le nom de chapelle de l'Aurore. Les piliers de la nef, composés de colonnes accouplées, avaient environ 5 pieds de diamètre. Les voûtes du chœur et du transsept s'appuyaient sur des colonnes jumelles d'un seul jet, et sur des pilastres décorés de colonnettes saillantes. Des arcades simulées à plein cintre étaient pratiquées dans les murs de la grande nef et dans ceux du bras droit du transsept; au-dessus régnait une élégante galerie, soutenue par de petites colonnettes. A l'intérieur de ce bel édifice, on remarquait encore : un magnifique jubé en marbre, placé à l'entrée du chœur; les fonts baptismaux, colonnade circulaire couronnée par un baldaquin richement sculpté; les tombeaux de vingt-cinq évêques;

les verrières des grandes fenêtres ogivales; une horloge où, pendant les cinq minutes qui précédaient chaque heure, on voyait défiler les divers personnages de la passion. Un labyrinthe octogone, placé vers le milieu de la grande nef et formé de pierres carrées, jaunes et bleues, d'environ 23 cent. de côté, ne méritait pas moins d'attention. En suivant à genoux la ligne formée par les pierres bleues et en récitant les prières d'usage, on mettait une heure à terminer ce dévot pèlerinage; aussi avait-on coutume d'appeler ce *singulier dédale la lieue*. L'aspect extérieur de Saint-Waast était imposant : le portail principal était flanqué de deux tours carrées d'inégale hauteur. Quatre réservoirs contenant l'eau nécessaire en cas d'incendie étaient placés au-dessus de la grande nef, dont les voûtes étaient soutenues par des arcs-boutants, et dont les combles étaient bordés par *des galeries à jour*. Une crypte, dont une partie a subsisté jusqu'à nos jours, régnait sous le chœur; les voûtes en sont ogivales, mais avec une tendance à se rapprocher du plein cintre.

La cathédrale actuelle, ancienne église abbatiale de Saint-Waast, a été commencée vers le milieu du siècle dernier. Les travaux, interrompus pendant la Révolution, ont été repris et terminés il y a une trentaine d'années. C'est un édifice d'architecture grecque; l'extérieur en est lourd et sans élévation; l'intérieur *ne manque pas d'élégance*.

L'église Saint-Nicolas, commencée en 1638, appartient aussi au style néo-grec. On y remarque quelques tableaux intéressants, entre autres un triptyque, dont un des volets, représentant des scènes de la passion, porte l'inscription : *A.* 1577. *Petrus Claeiss fecit.* Ce Petrus Claeiss, ou, pour l'appeler par son nom néerlandais, Pieter Claeissens, a été un des maîtres les plus vigoureux de la primitive école flamande. Il florissait à Bruges vers la fin du XVIe siècle. Nous sommes d'autant plus heureux de pouvoir donner ce renseignement, que les auteurs du savant ouvrage : les *Rues d'Arras* (1856), MM. d'Héricourt et Godin, ont exprimé le regret de n'avoir aucun renseignement sur cet artiste.

Des nombreux monuments qu'elle possédait autrefois, la ville d'Arras a du moins conservé son *Hôtel de ville* et son *Beffroi*, édifices gothiques du plus beau style. L'hôtel de ville, commencé vers 1463, mais achevé plus de cent ans après, repose sur sept arceaux d'inégale grandeur, aux piliers de grès monolithes. Les archivoltes présentent des crosses végétales d'une riche architecture. Entre les retombées des voûtes et les baies du premier étage sont pratiquées des niches aux dais élégants, aux culs-de-lampe richement sculptés. Deux piliers sont géminés; l'un d'eux supportait une élégante brétesse, remplacée au XVIIIe siècle par une balustrade de fer formant balcon. L'édifice est couronné par une belle galerie en pierre; anciennement, le toit, assez élevé, était coupé par une triple rangée de fenêtres saillantes et surmonté d'une crête de pierre. Vers 1572, l'hôtel de ville a été agrandi du côté de la rue Vinocq, où la façade est décorée de colonnes de différents styles, et percée de baies carrées avec meneaux en pierre. La tour du beffroi n'a été achevée qu'en 1554. Sa hauteur est de 75 m. 36 c. Cette belle construction est carrée à la base; chaque face est percée de deux baies ogivales. D'élégants clochetons aux crosses végétales se terminent à la hauteur des premiers auvents. Le sommet est coupé par trois galeries. Entre la première et la deuxième galerie se trouve l'horloge dont les cadrans sont accolés aux ornementations. Le dernier étage se termine par une couronne de pierre, que surmonte le lion rampant des armoiries d'Arras; il s'appuie sur un soleil qui sert de girouette. La salle par laquelle on pénètre dans le beffroi a une voûte octogone, dont les nervures reposent sur des piliers. Cette salle communique avec celles de l'hôtel de ville.

Dans les vastes bâtiments de l'ancienne abbaye de Saint-Waast, on a installé la bibliothèque publique, riche collection formée en grande partie par les moines de ce couvent; les archives, qui renferment des pièces extrêmement précieuses pour l'histoire de l'Artois; le musée, qui ne date que de 1825, et où l'on a recueilli de nombreuses sculptures provenant de l'ancienne cathédrale.

Arras possédait, un peu avant 1789, une fabrique de porcelaine dont les produits, très-recherchés aujourd'hui par les collectionneurs, se distinguent par la finesse de la pâte et l'élégante simplicité de l'ornementation. Cette porcelaine est d'un blanc mat avec quelques ornements bleus, quelquefois une écaille, plus souvent des palmes.

ARRAS (TRAITÉS D'). Trois traités de paix célèbres ont été conclus à Arras, le premier en 1414, entre les Armagnacs et les Bourguignons; le second en 1435, entre Charles VII et le duc de Bourgogne, Philippe le Bon; le troisième en 1482, entre Louis XI et le prince Maximilien, veuf de Marie de Bourgogne.

1er *traité*. Après l'assassinat du duc d'Orléans (1407), Jean sans Peur, un instant troublé par le cri d'indignation qui s'échappa du cœur de tous les princes français, reprit bientôt son orgueilleuse assurance, et osa reparaître à Paris, mais dans un appareil capable de mettre ses jours à l'abri. Quelque temps après, il obtint même son pardon du roi, et une réconciliation apparente, flétrie du nom de *paix fourrée*, eut lieu entre l'assassin et les fils de la victime. Mais la guerre ne tarda pas à éclater entre les deux partis, Armagnacs et Bourguignons, et à ensanglanter la France. Les princes poussèrent si vivement les hostilités, qu'après s'être emparés de Soissons, qui appartenait au duc, et l'avoir saccagé, ils allèrent mettre le siége devant Arras. La ville se défendit vaillamment, et le duc de Guyenne, prince lâche et corrompu, se lassa de la guerre et trompa l'animosité des Armagnacs. Poussé, d'ailleurs, par le duc d'Alençon et par ceux des membres du conseil que n'enflammait point une haine implacable contre le duc de Bourgogne, il prêta l'oreille aux propositions secrètes que lui fit adresser Jean sans Peur, et, sans s'inquiéter de la colère des d'Orléans et de leurs amis, il conclut une paix honteuse qui n'enlevait au duc aucune de ses possessions et ne lui imposait aucune démarche humiliante, comme expiation de l'assassinat de la rue Barbette. Les plénipotentiaires du duc Jean remirent alors les clefs d'Arras aux officiers du roi et du duc de Guyenne, et la paix fut publiée, avec ordre aux deux partis de quitter les bandes blanches et les croix de Saint-André, insignes de haine et de discorde (4 sept. 1414).

2e *traité*. Ce fut peut-être le plus important, à cause des grands résultats qu'il produisit. Pour venger la mort de son père (V. JEAN SANS PEUR), Philippe le Bon, duc de Bourgogne, s'était jeté dans les bras des Anglais, et cette alliance fatale avait mis la France à deux doigts de sa perte. Néanmoins, le cœur du duc était toujours resté français, et la sympathie qui le ramenait insensiblement, et presque à son insu, à la protection des droits de sa famille et de la patrie, jointe au sentiment de répulsion que commençait à lui inspirer la morgue hautaine des Anglais, acheva de frayer les voies à un raccommodement durable et sincère. Les instances du pape et du concile de Bâle dissipèrent en lui tout reste d'irrésolution, et une conférence préliminaire s'ouvrit à Nevers en janvier 1435, entre les ducs de Bourgogne et de Bourbon, le connétable et le chancelier de France. Là, il fut arrêté que de nouvelles conférences seraient ouvertes à Arras le 1er juillet pour traiter de la paix générale avec les Anglais, et l'on fixa les bases sur lesquelles cette paix devrait être conclue. Toute la chrétienté s'émut à la nouvelle du grand événement qui allait changer les destinées de la France, et envoya ses représentants à Arras. Le cardinal de Chypre, ambassadeur du concile, le cardinal de Sainte-Croix, de l'ordre des chartreux et légat du pape, les envoyés de l'empereur, des rois de Castille, d'Aragon, de Navarre, de Portugal, de Sicile, de Pologne, de Danemark, de l'Université et de la ville de Paris, et d'autres encore, arrivèrent successivement pour prendre part au grand acte de réconciliation qui se préparait. L'ambassade d'Angleterre parut à son tour, ayant à sa tête l'archevêque d'York et le comte de Suffolk, accompagnés, comme par bravade, de Pierre Cauchon, l'infâme meurtrier de Jeanne Darc. Enfin, on vit le duc Philippe entrer à son tour dans Arras avec une escorte d'une magnificence inouïe; l'ambassade française se présenta la dernière. Dans cette brillante réunion, c'était elle qui avait l'autorité morale, et l'accueil qu'elle reçut froissa singulièrement l'orgueil des envoyés de Henri VI. Le 3 août, le congrès fut inauguré dans l'église de Saint-Waast par un sermon sur la paix, que prêcha l'évêque d'Auxerre, *aumônier du duc de Bourgogne*. Il avait été décidé qu'on réglerait d'abord le différend qui divisait le roi de France et Henri d'Angleterre; mais les médiateurs ne tardèrent pas à se convaincre du peu de chances favorables qu'offrait la solution de cette première *difficulté : ni les Anglais ni les Français* ne voulaient sérieusement la paix générale; les premiers, espérant conserver ce qui était encore en leur pouvoir et recouvrer ce qu'ils avaient perdu; les seconds, entrevoyant déjà la délivrance complète du territoire. Les ambassadeurs français offrirent à Henri VI, à titre de fief, le duché d'Aquitaine, les diocèses de Bayeux, Avranches et Evreux, *puis la* Normandie, moyennant sa renonciation au titre de roi de France, et la mise en liberté du duc Charles d'Orléans. Ils ne craignaient rien *tant que de voir accepter ces offres, qu'ils* mettaient en avant dans le seul but de prouver au duc Philippe leur désir sincère de la paix. Elles furent rejetées : l'orgueil l'emporta, chez les Anglais, sur l'intérêt et sur la raison, et ils quittèrent Arras le 6 septembre sans avoir rien conclu. Ce départ dégageait le duc de Bourgogne de toutes ses promesses à l'égard *de ses anciens alliés; il déclara alors qu'il* était prêt à se réconcilier avec le roi Charles, d'après les bases arrêtées à Nevers. Le roi devait faire dire à Philippe le Bon que la mort du feu duc Jean avait été iniquement et mauvaisement *perpétrée;* de plus, il abandonnait, pour être punis en leurs corps et leurs biens, les auteurs et fauteurs du meurtre, qui seraient désignés à sa justice par le duc de Bourgogne. Celui-ci exigeait la cession à perpétuité, pour lui et ses héritiers, des villes et châtellenies de Bar-sur-Seine, de Péronne, Roye et Montdidier; plus la cession, avec faculté de rachat au prix de 400,000 écus d'or, de toutes les autres villes et terres de la Somme. Moyennant ces articles, et quelques autres d'une importance secondaire, Philippe consentait à mettre le passé en oubli, et s'engageait à ne jamais traiter avec les Anglais sans le consentement du roi, avec lequel il contractait contre eux une alliance défensive. Une messe solennelle, célébrée dans l'église de Saint-Waast, consacra ce grand événement.

De telles conditions étaient dures, presque humiliantes, il faut bien le reconnaître. Cependant les ambassadeurs français n'hésitèrent point à y donner leur assentiment. C'est que ce traité inaugurait une ère nouvelle pour la France; c'est qu'il déchirait l'infâme traité de Troyes, et qu'il rendait à elle-même la patrie de Duguesclin, de Dunois et de Jeanne Darc. Les Anglais ne se trompèrent point sur sa portée; aussi, lorsque Toison-d'Or, au nom du duc de Bourgogne, se présenta au jeune roi d'Angleterre et à son conseil pour leur signifier le traité d'Arras, il reçut l'accueil le plus discourtois, et il fut renvoyé sans lettres de congé ni réponse officielle.

3e *traité*. Après la mort de Marguerite de Bourgogne (1482), les Etats des Pays-Bas s'emparèrent de ses deux petits enfants, Philippe et Marguerite, imposèrent un conseil de régence et de tutelle au duc Maximilien, et ouvrirent enfin directement des négociations avec Louis XI, qui n'avait cessé d'entretenir parmi eux de secrètes et actives intelligences. Maximilien, sans argent et presque sans troupes, dépourvu, en outre, de l'habileté et de l'expérience nécessaires pour lutter contre l'homme qui semble avoir personnifié le génie de la politique, ne pouvait opposer qu'une résistance inutile à la force des circonstances, que dirigeait, pour ainsi dire, ce rival redoutable. D'ailleurs, ses enfants étaient entre les mains des Gantois, et c'est avec ceux-ci que Louis XI négocia le mariage du dauphin avec la fille de Marguerite et de Maximilien. Ce dernier se vit contraint par les trois Etats de Flandre, de Brabant et des autres provinces qui composaient l'héritage de ses enfants, à donner pleins pouvoirs à quarante-huit députés par eux désignés, qui se rendirent à Arras pour s'entendre avec les ambassadeurs du roi. Le traité fut signé le 23 décembre 1482. Il portait que le mariage du dauphin et de Marguerite d'Autriche serait célébré aussitôt qu'elle aurait atteint l'âge nubile (elle n'avait pas trois ans). Elle apportait en dot à son futur époux les comtés d'Artois, de Bourgogne, de Mâcon et d'Auxerre, et les seigneuries de Salins, Bar-sur-Seine et Noyers, lesquels feraient retour au duc Philippe, frère de Marguerite, ou à ses hoirs, faute d'héritiers mâles ou femelles issus de ce mariage. Dès que le traité, qui renfermait de plus quelques clauses secondaires, eut été ratifié par Louis XI, la jeune princesse fut remise par les Flamands aux mains du seigneur et de la dame de Beaujeu, puis amenée en France pour y être élevée jusqu'à l'époque de son union avec le dauphin. Ainsi, Louis XI atteignait le but de ses immenses intrigues, et anéantissait d'un trait de plume la maison de Bourgogne, rivale de la maison royale. Les héritiers du dernier des « grands ducs d'Occident » avaient confirmé eux-mêmes par la foi des traités la validité des conquêtes du vainqueur; mais ce dernier ne jouit pas longtemps de son triomphe : il mourut l'année suivante, comme si la mort, pour le frapper, n'avait attendu que le couronnement de l'œuvre qu'il avait poursuivie, depuis son avénement au trône, avec une si infatigable persévérance.

ARRAS (SIÉGES D'). Arras soutint plusieurs siéges remarquables : Charles VI l'enleva au duc de Bourgogne en 1414, malgré une opiniâtre défense. Cette ville étant tombée au pouvoir des Espagnols pendant les troubles de la Fronde, Richelieu envoya trois maréchaux pour l'assiéger (1640); Arras ouvrit ses portes après neuf jours de tranchée ouverte. C'est en 1654 que s'accomplirent sous ses murs les événements les plus dignes de figurer dans l'histoire, les plus capables d'éveiller la curiosité, l'intérêt qui s'attache aux actions des grands hommes : Turenne et Condé, le génie de la guerre sous une double face, allaient se trouver en présence et illustrer encore, l'un par sa victoire, l'autre dans sa défaite même, une ville déjà si pleine de glorieux souvenirs. Tandis que la cour faisait assiéger Stenay, ville appartenant au prince de Condé, qui s'était jeté dans les bras des Espagnols, ceux-ci prirent une résolution hardie et attaquèrent Arras, qui comptait à peine une garnison de 2,000 hommes. Le 3 juillet (1654), la ville fut investie par 30,000 Italiens, Lorrains, Flamands, Espagnols et Français mécontents, que commandaient l'archiduc Léopold, Fernand de Salis, le comte de Fuensaldagne, le prince de Condé et le duc François de Lorraine. A cette nouvelle, Turenne et La Ferté accoururent à la tête d'une armée de 14,000 à 15,000 hommes, et s'établirent à Péronne. Trop faible pour affronter, dans un pays découvert, une armée *si supérieure en nombre*, *Turenne* essaya de l'affamer en coupant toutes ses communications; mais il ne put réussir à fermer la route de Saint-Pol. Cependant il parvint à faire entrer un renfort assez considérable dans Arras, ce qui porta à 5,000 le nombre des soldats que le gouverneur, Mondejeu, put *opposer aux efforts des ennemis*. Les Espagnols déployèrent dans l'attaque une ardeur infatigable, Arras devant retourner au roi Catholique si on parvenait à s'en emparer. Des milliers de paysans furent réunis pour creuser les vastes lignes d'investissement qui enfermèrent Arras; la contrevallation fut formée d'un boulevard et de deux fossés, dans l'intervalle desquels on creusa des milliers de petits puits en échiquier, et l'on planta des palissades sans nombre. Turenne et La Ferté, ayant appris que la tranchée avait été ouverte du 12 au 15 juillet, s'avancèrent jusqu'à une lieue et demie de la ville, et s'établirent sur la colline de Mouchi-le-Preux, entre les deux rivières de la Scarpe et du Cogeul. Dans cette forte position, ils pouvaient inquiéter l'armée assiégeante sans avoir rien à craindre d'elle. Toutefois, on resta ainsi plusieurs semaines en présence sans qu'il se fît rien de considérable. Les assiégés se défendaient si vaillamment, qu'après un mois de tranchée ouverte les Espagnols n'avaient encore emporté qu'un ouvrage extérieur, tandis qu'ils perdaient un grand nombre de combattants par le feu de la ville ou par la désertion. Sur ces entrefaites, le maréchal d'Hocquincourt, qui avait fait capituler Stenay, vint renforcer Turenne. Le 20 août, celui-ci fit, autour du camp et sous le feu des ennemis, une longue reconnaissance qui faillit dix fois lui coûter la vie. C'est là que ce grand homme donna, d'une manière excessivement piquante, une idée de la connaissance profonde qu'il avait du caractère de chacun des généraux ennemis. Comme ses lieutenants s'étonnaient qu'un si sage capitaine s'exposât à un tel danger : « Soyez tranquilles, répondit-il; le commandant de ce quartier, Fernand de Salis, n'entreprendra rien de son chef. Il enverra demander permission au général Fuensaldagne, lequel ne fera rien sans en avertir l'archiduc. Mais l'archiduc a tant d'égards pour le prince de Condé, qu'il le fera prier de décider avec lui en conseil de guerre sur ce qu'on pourrait faire. Donc, nous avons le temps d'observer; nous ne risquons rien, sauf peut-être un coup de canon. » Les Espagnols, en effet, ne commencèrent leur mouvement que lorsque Turenne était déjà hors de leur atteinte. Effrayés à l'aspect de ces lignes formidables, peut-être aussi par esprit de contradiction et de jalousie, les deux autres maréchaux, soutenus par presque tous les officiers généraux, ne voulaient plus attaquer. Mais Turenne, qui, plus qu'aucun général, savait montrer de l'audace dans les grandes occasions, décida qu'on forcerait ces lignes redoutables, et obtint un ordre exprès de la cour. L'attaque fut résolue pour la nuit du 24 au 25 août. Vers deux heures du matin, plusieurs fausses attaques divisèrent l'attention de l'ennemi, qui avait à garder au moins cinq lieues de retranchements, tandis que le gros de l'armée, formée en trois colonnes, sous les trois maréchaux, s'avançait contre le quartier de Fernand de Salis et contre la partie la plus voisine de Fuensaldagne, qui était en même temps le côté le plus éloigné du prince de Condé; on avait évité d'assaillir le lion dans son antre. Le maréchal d'Hocquincourt n'était point encore arrivé; mais Turenne et La Ferté n'en continuèrent pas moins leur mouvement avec une rapidité irrésistible. Les Italiens se préparaient seulement à combattre, que déjà les soldats de Turenne, formant la colonne du centre, avaient franchi le premier fossé, comblaient les puits et arrachaient les palissades. La présence de leur illustre général les animant d'une impétueuse ardeur, ils franchirent le second fossé avant même qu'il fût comblé; cinq bataillons percèrent à la fois en plusieurs endroits et frayèrent la route à la cavalerie. A la droite de Turenne, La Ferté fut d'abord repoussé par les Espagnols de Fuensaldagne; mais il vint à son tour pénétrer dans les lignes par la trouée qu'avait faite Turenne, et jeta le désordre parmi les Espagnols; enfin, le maréchal d'Hocquincourt, arrivant au milieu de la consternation de l'ennemi, se fraya facilement un passage vers la gauche, dans le quartier des Lorrains, et y sema à son tour l'épouvante et la confusion. Le jour était arrivé, la victoire semblait complète, et les soldats commencèrent à se débander pour courir au pillage. Ce désordre faillit avoir des suites fatales. Condé, avec ses émigrés français et tout ce qu'il avait pu rallier dans le quartier allemand et le quartier espagnol, accourait pour protéger la retraite. Il rencontra La Ferté, le chargea impétueusement et le culbuta. Ayant ainsi commencé à jeter la confusion parmi les Français, il marcha à l'attaque d'un corps de troupes qui venait de se former sur une hauteur. Accueilli par une canonnade meurtrière, il devina la présence de Turenne et s'arrêta. Menacé alors d'être pris en queue par la garnison d'Arras, et voyant que l'infanterie espagnole se refusait à rentrer en ligne, il commença son mouvement rétrograde. Toujours redouté, même au sein des revers, il sortit de ses retranchements comme on lève un camp que l'on est las d'occuper, rallia ses troupes dispersées et se retira vers Cambrai, ne cessant de présenter un front terrible à ses ennemis. Le sage Turenne ne poursuivit point Condé; mais le marquis de Bellefond, moins prudent, ayant attaqué son arrière-garde au passage de la Scarpe, se vit repoussé de manière à ne plus être tenté d'inquiéter la fière retraite du prince. Turenne perdit peu de combattants; mais il fut blessé. Trois mille prisonniers restèrent au pouvoir des Français, avec soixante-trois canons, un bagage immense et neuf mille chevaux. La levée du siége d'Arras eut en Europe un prodigieux retentissement.

Contraste curieux! tandis que le roi d'Espagne écrivait au prince de Condé une lettre flatteuse pour le féliciter sur sa vaillante défense et le remercier d'avoir sauvé l'armée espagnole, Mazarin, en France, essayait de s'attribuer toute la gloire de ce brillant fait d'armes, aux dépens de l'illustre capitaine qui l'avait accompli; mais la postérité a dignement vengé le sauveur d'Arras.

ARRAS (COLLÉGE D'), fondé à Paris en 1327 par Nicolas le Candrelier, abbé de Saint-Waast d'Arras, en faveur de pauvres écoliers de ce diocèse. En 1763, il a été réuni au collége Louis-le-Grand.

ARRASEMENT, ARRASER, ARRASES. V. ARASEMENT, ARASER, ARASES.

AR-RASHID, sultan almohade d'Afrique, de 1232 à 1242. Il combattit et chassa du Maroc son compétiteur Yahia, mais perdit quelques-unes de ses cités espagnoles. Il mourut noyé dans un marais, où son cheval l'avait précipité.

ARRASI, médecin arabe. V. RHAZÈS.

ARRASTRE s. m. (a-ra-stre). Machine dans laquelle on met le minerai argentifère, pour le réduire en poudre et le tamiser : *L'*ARRASTRE *consiste en un massif cylindrique, d'un pied à dix-huit pouces de hauteur, sur douze pieds de diamètre.* (Dumas.)

ARRATEL s. m. (a-ra-tèl). Nom de la livre, en Portugal et au Brésil.

ARRAULT (Charles), jurisconsulte, né au Bois-Commun (Gâtinais), en 1643, mort en 1718. Avocat au Parlement de Paris, il plaida avec éclat dans diverses causes célèbres, et devint bâtonnier de son ordre et l'un des conseils du duc d'Orléans. Outre ses mémoires judiciaires, il a laissé les matériaux d'un *Abrégé historique de l'établissement de l'hôpital des Enfants trouvés*, publié par son fils, 1746.

ARRAYAN s. m. (a-rè-ian). Bot. Myrte du Pérou, à fleurs purpurines.

ARRAYAS, ville du Brésil, prov. de Goyaz, district de Parannan; ses environs nourrissent beaucoup de bétail.

ARRAYOUR s. m. (a-rè-iour). Nom donné anciennement aux maréchaux de camp ou sergents de bataille, chargés de *l'arroy* ou arrangement des troupes.

ARRÉ (PIC D'), nom d'une montagne dans les Hautes-Pyrénées; altitude, 2,939 m.

ARREAU, ch.-lieu de canton (Hautes-Pyrénées), dans une belle vallée, au confluent de la Neste et du gave de Louron; arr. de Bagnères-de-Bigorre; pop. aggl. 1,182 hab. — pop. tot. 1,330 hab. Jolie basilique dédiée à Saint-Exupère, de construction fort ancienne. Le val d'Arreau est un des plus beaux des Pyrénées.

ARREBOE (Anders), poëte danois, né en Islande en 1587, mort en 1637, embrassa les ordres après avoir étudié à l'université de Copenhague, devint prédicateur du roi et évêque de Drontheim, en 1618. Accusé d'une conduite peu épiscopale, il fut déposé et vécut depuis dans la retraite, où il traduisit les psaumes de David, et composa son *Hexaméron* ou *les six jours de la création*, imité de la *Semaine*, de Dubartas. Ce poëme, malgré la rudesse de la forme et l'absence de goût et d'invention qu'on y remarque, a fait mettre Arreboe au rang des poëtes distingués de son pays.

ARREDONDO (Isidore), peintre espagnol, né à Colmenar de Creja en 1653, mort à Madrid en 1702. Il eut d'abord pour maître José Garcia, et prit ensuite des leçons de l'Italien Ricci, dont il adopta la manière et dont il épousa la fille. Il fut nommé, en 1685, peintre du roi et jouit d'une grande faveur auprès de Charles II, qui lui commanda plusieurs peintures pour la résidence du *Buen Retiro*. L'une de ses œuvres les plus remarquables a pour sujet *Psyché et l'Amour*

ARRÉE (MONTS), petite chaîne de montagnes de France, de constitution granitique, borne au N. le bassin de l'Aulne, et va, de l'E. à l'O., se terminer près de la rade de Brest, à la pointe Saint-Mathieu, dans le Finistère. Points culminants, 400 m.

ARRÉMON ou **ARRHÉMON** (a-ré-mon — du gr. *arrêmôn*, silencieux). Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des passereaux dentirostres, voisin des moineaux ordinaires, et très-commun dans l'Amérique méridionale : *Le genre* ARRÉMON *ne renferme qu'une espèce, nommée par Buffon l'*oiseau silencieux. *Les* ARRÉMONS *se tiennent à terre dans les lieux couverts; ils sont d'une nature tranquille, solitaires et presque stupides, se laissent facilement approcher, et ne font entendre aucun cri ni aucun chant, d'où leur nom.* (Bouill.)

ARRÉMONINÉES ou **ARRHÉMONINÉES** s. f. pl. (a-ré-mo-ni-né). Ornith. Famille d'oiseaux ayant pour type le genre arrémon.

ARRENG s. m. (nom javanais). Ornith. Oiseau de l'île de Java, appelé aussi merle bleu, et rapporté aujourd'hui au genre myiophone.

ARRÉNOTOKIE s. f. (a-ré-no-to-kî — du gr. *arrên*, mâle; *tokos*, enfantement). Physiol. Faculté qu'ont certains animaux (les abeilles) de poudre, dans certaines circonstances, des œufs qui n'ont pas été fécondés, qui n'ont pas reçu l'action des spermatozoïdes, et d'où ne sortent que des mâles.

— **Encycl.** *L'arrénotokie* est un cas particulier de la *parthénogenèse*, ou production d'êtres vivants par des femelles vierges, en l'absence de toute fécondation. Cette condition exceptionnelle de la génération existe chez les abeilles, où elle a été observée pour la première fois, il y a près de vingt ans, par un apiculteur nommé Dzierzon, curé à Carlsmark, en Silésie. M. Dzierzon a constaté que les abeilles possèdent deux modes de reproduction : une génération normale, qui exige le concours des deux sexes et nécessite une fécondation préalable; une génération anormale, qui se fait sans le concours des sexes et sans fécondation. Le premier mode de génération donne naissance aux abeilles femelles et aux ouvrières, tandis que les mâles, les *faux bourdons*, comme on les appelle, proviennent du second mode de génération. Cette curieuse découverte, après avoir, pendant plusieurs années, rencontré de nombreuses contradictions et excité une vive polémique, a été confirmée par les expériences de deux célèbres naturalistes, MM. Leuckart et de Siebold. Il est maintenant acquis que l'accouplement des abeilles a lieu pendant le vol, le gonflement du système respiratoire que produit le vol étant nécessaire pour faire sortir du corps du mâle les organes générateurs et les rendre aptes à l'accomplissement de leur fonction; que, par conséquent, une abeille privée d'ailes ne peut être fécondée; qu'elle possède néanmoins la faculté de pondre des œufs; que les œufs sont toujours des œufs de mâles; qu'elle pond indifféremment ces œufs de mâles dans les cellules d'ouvrières ou dans les cellules de mâles; qu'il arrive un moment, pendant le développement de la larve, où la taille de cette larve, qui doit devenir un bourdon, n'est plus en rapport avec la cellule d'ouvrière qui lui a été assignée pour demeure, ce qui nécessite l'agrandissement de cette cellule; qu'il en résulte une déformation très-singulière des gâteaux, lesquels sont désignés par les apiculteurs allemands sous le nom de *gâteaux bossus*, que les abeilles femelles possèdent à côté de l'ovaire une poche destinée à recevoir le liquide fécondant et à le conserver de telle sorte qu'il ne soit mis en contact avec les œufs qu'au moment de la ponte; que, dans les femelles fécondées, cette vésicule a pris un développement considérable et une teinte d'un blanc de lait, qu'elle doit à l'accumulation de la liqueur séminale, tandis que, chez les femelles vierges, cette poche est très-petite et presque transparente; qu'ainsi rien n'est plus facile que de distinguer les femelles vierges des femelles fécondées; que les abeilles ouvrières ne diffèrent des abeilles femelles que par le développement imparfait de leurs organes reproducteurs; que la vésicule destinée à recevoir la liqueur séminale n'existe chez les abeilles ouvrières qu'à l'état rudimentaire, et qu'elle ne pourrait en aucune façon remplir les fonctions qui lui sont dévolues chez les femelles complètes; que ces abeilles prétendues *neutres* ne sont autre chose que des femelles condamnées à la virginité, non plus par une cause accidentelle, mais par la nature; que toutes les abeilles restées vierges par une cause quelconque, les reines trop âgées, et celles qui, après avoir été fécondées, ont éprouvé des accidents qui ont fait périr les spermatozoïdes contenus dans le réservoir de la semence ne peuvent produire que des œufs de mâles; qu'il en est de même des abeilles ouvrières dans les cas exceptionnels où elles sont fécondes; que la fécondation ou la non-fécondation des œufs est pour la reine un acte volontaire; qu'elle peut à volonté empêcher que la liqueur séminale ne vienne en contact des œufs, et donne ainsi naissance à des mâles.

ARRENTANT (a-ran-tan) part. prés. du v. Arrenter.

ARRENTÉ, ÉE (a-ran-té) part. pass. du v. Arrenter : *Domaines* ARRENTÉS.

ARRENTEMENT s. m. (a-ran-te-man — rad. *rente*). Action d'arrenter, de donner ou de prendre à rente : *Donner, faire un* ARRENTEMENT. *Tenir une terre par* ARRENTEMENT. *Le vassal peut démembrer, bailler à cens ou* ARRENTEMENT *son fief, sans l'assens de son seigneur.* (Loysel.) ‖ Chose qu'on a prise à rente : *Leurs voisins riches trouvèrent moyen de transférer en eux les* ARRENTEMENTS. (Amyot.)

ARRENTER v. a. ou tr. (a-ran-té — rad. *rente*). Donner à rente un domaine, un champ, un pré : *Les ecclésiastiques* ARRENTENT *leurs domaines.* (Trév.) *Il lui* A ARRENTÉ *tant d'arpents de terre, moyennant telle redevance.* (Acad.)

ARRENTI (MONTS), ramifications des Apennins qui s'étendent dans la préfecture de Sienne (ancien duché de Toscane), et d'où l'on tire les célèbres marbres jaunes et brocatelles dits : de *Sienne*.

ARRÉNURE ou **ARRHÉNURE** s. f. (a-ré-nu-re — du gr. *arrên*, mâle; *oura*, queue). Zool. Genre d'arachnides, dont le corps est cuirassé et pourvu, chez le mâle, d'un appendice caudiforme.

ARRÉRAGÉ (a-ré-ra-gé) part. pass. du v. Arrérager.

ARRÉRAGER v. n. ou intr. (a-ré-ra-jé — rad. *arrérages;* prend un *e* muet toutes les fois que le *g* du radical se trouve suivi d'un *a* ou d'un *o* : *nous arrérageons, il arréragea*). Se dit des rentes en redevance annuelle qui ne sont pas payées et qui s'accumulent : *Il ne faut pas laisser* ARRÉRAGER *ses rentes.* (Acad.)

ARRÉRAGES s. m. pl. (a-ré-ra-je — du lat. *ad retro*, en arrière, corruption de *arriérages*). Ce qui est dû, ce qui est échu d'un revenu, d'une rente, d'un loyer : *Recevoir, toucher des* ARRÉRAGES. *Les pensionnaires de l'Etat touchent leurs* ARRÉRAGES *tous les trois mois. Cela fait mille écus, tant en principal qu'en* ARRÉRAGES. (Acad.) *Sa grande application à entrer dans le produit effectif des revenus du roi le mit en état de faire payer, dès la première année qu'il fut à la tête des finances, seize millions d'*ARRÉRAGES *des rentes de la ville.* (Fonten.) *Les demandes en payement d'*ARRÉRAGES *sont réputées matières sommaires.* (Caumont.)

> Elle est d'accord de tout, du temps, des *arrérages;*
> Il ne faut maintenant que lui donner des gages.
> REGNARD.

— Par anal. : *Vous me deviez déjà une lettre de bon compte; dépêchez-vous de payer, ou je ferai monter bien haut les* ARRÉRAGES. (Duchesse du Maine.) *Ce fut l'objet d'une querelle, où l'hypocondrie du comte, apaisée depuis quelques jours, demanda ses* ARRÉRAGES *à la pauvre femme.* (Balz.)

— **Encycl.** Droit. Les *arrérages* sont des fruits civils qui s'acquièrent jour par jour : ils se prescrivent par cinq ans (art. 2277, C. Nap.) et sont conservés par l'inscription qui garantit la dette principale, mais seulement pour deux années et l'année courante. Les *arrérages* échus et à échoir sont saisis-arrêtés par l'exploit de saisie de la rente constituée sur particuliers.

ARRESTANCE s. f. (a-rè-stan-ce). Anc. jurispr. Demeure fixe, résidence, domicile.

ARRESTATION s. f. (a-rè-sta-si-on — rad. *arrêter*). Action d'arrêter, et, particul., de se saisir d'une personne, par mesure de police, ou en vertu d'un ordre supérieur, d'un jugement : *Faire opérer une* ARRESTATION, *de nombreuses* ARRESTATIONS. *Dresser le procès-verbal d'une* ARRESTATION. *L'*ARRESTATION *de cet accusé s'est faite sans éclat.* (Acad.) *Dans tous les temps, il n'est que trop vrai que la raison d'Etat, le droit de l'Eglise, ont été le prétexte d'une foule d'*ARRESTATIONS *iniques, dont la vengeance était le motif caché.* (Caumont.) *Le comité de sûreté générale ordonna l'*ARRESTATION *de ses principaux adeptes.* (Lamart.) *Veuillez vous rendre vous-même à la prison, si vous voulez éviter le désagrément et le scandale d'une* ARRESTATION *publique.* (Fr. Soulié.) *On avait de fortes raisons de croire le parti révolutionnaire étranger au crime de la rue Saint-Nicaise, mais on ne put en avoir la certitude que le jour de l'*ARRESTATION *de Carbon.* (Thiers.) ‖ Situation de la personne arrêtée : *Etre en état d'*ARRESTATION. *Il a été trois mois en* ARRESTATION. (Acad.)

— Anc. prat. Saisie d'objets ou de deniers appartenant à un débiteur.

— **Gramm.** « Linguet, qui proscrivait ce mot, voulait qu'on se servît de celui d'*arrêtement*. Linguet avait tort. Il ne faut employer ce dernier mot qu'en parlant des choses. On doit dire, par exemple, l'*arrêtement* du cours d'un ruisseau; l'*arrêtement* d'une voiture à la porte d'un bâtiment. Le mot *arrestation* ne convient qu'aux personnes arrêtées par ordre d'une autorité constituée. » (Mercier, *Nouveau Paris.*)

— **Antonymes.** Elargissement, libération, mise en liberté, relaxation.

— **Encycl.** Droit. Nul ne peut être arrêté qu'en vertu d'un ordre de justice, d'un mandat ou d'un jugement régulier. Toute *arrestation* arbitraire est punie des travaux forcés à temps ou à perpétuité, selon que la détention a duré moins ou plus d'un mois; la peine descend cependant à l'emprisonnement, si la personne arrêtée est mise en liberté dans les dix jours qui ont suivi l'*arrestation* (art. 341, C. pénal); les fonctionnaires coupables d'attentats contre la liberté individuelle sont punis de la dégradation civique (art. 114, C. pénal). V. DÉTENTION, SÉQUESTRATION, LIBERTÉ INDIVIDUELLE.

Arrestation des princes (L'), tableau d'H. Vernet, collection de la famille d'Orléans. Le sujet de cette composition est tiré de l'histoire de la régence d'Anne d'Autriche. Nous empruntons à M. Ch. Lenormant la description qu'il a donnée de ce tableau dans son livre les *Artistes contemporains :* « C'est d'abord, dit le critique, un parti pris plein de hardiesse que d'avoir développé sa composition sur les zigzags d'un escalier; c'est aussi, comme sentiment d'observation, une donnée heureuse, que le choix du moment où la première réflexion succède à une fâcheuse surprise, et retrace à l'âme son désappointement et son dépit sous les plus vives couleurs. L'expression des physionomies est spirituellement graduée entre les trois princes : le geste de Condé dit bien cette crispation d'une âme forte à l'aspect du ridicule; c'est un lion pris au trébuchet; Conti, plus charmant cent fois que ne nous le fait l'histoire, voudrait, au prix de sa vie, n'avoir pas trempé dans cette méchante affaire; quant au duc de Longueville, plus occupé de la goutte qui le travaille que de la prison qui l'attend, il regarde ses compagnons d'infortune pour connaître l'opinion et la contenance qu'il doit avoir : vrai *patito* de conspiration, traîné par je ne sais quel malin génie à la remorque de deux jeunes gens impétueux, pécheur converti d'avance, et qui ne recommencera plus s'il met le pied hors de ce mauvais pas. Un vieil officier tient les trois épées et sert de guide aux princes; c'est un homme aussi poli dans ses formes que fidèle à sa consigne, type du gendarme moulé sur le patron des cours; puis, au fond, de la curiosité, des chuchotements, du silence, de l'émotion; tout l'effet d'un événement étrange à une époque romanesque. L'exécution de cette œuvre est pleine de franchise et de facilité sans abus : toutes les figures se détachent en sombre sur le fond blanc de l'escalier. Le suisse, qui sert de repoussoir à tout le tableau, mérite d'être comparé aux plus belles figures du François Ier de Gros; c'est, en somme, une excellente peinture, peut-être le chef-d'œuvre de M. Horace Vernet. » (1833.) Il est regrettable que cette toile, remarquable à tant de titres, ait été détruite, en 1848, dans la galerie du Palais-Royal, où elle figurait.

ARRESTERON s. m. (ar-rè-ste-ron — mot qui dans le patois gascon signif. *petit radeau*). Bot. Nom donné, dans le midi de la France, à l'hydne sinué.

ARRESTOGRAPHE s. m. (a-rè-sto-gra-fe — de *arrêt*, et du gr. *graphô*, j'écris). Anc. jurispr. Auteur qui a fait un recueil de plusieurs arrêts pour servir de lois, règlements, ou pour faire autorité. (Vieux.) ‖ On dit aujourd'hui ARRÊTISTE.

ARRÊT s. m. (a-rè — même étym. que *arrêter*). Action d'arrêter, de s'arrêter; effet de cette action : *L'*ARRÊT *des affaires commerciales. Il y a un* ARRÊT *dans la marche de la maladie. Après quelques minutes d'*ARRÊT, *pour faire boire nos chevaux, nous nous remîmes en route.* (Alex. Dum.) *Le gouvernement représentatif est le point d'*ARRÊT *entre la monarchie et la république.* (Chateaub.) *Le moment d'*ARRÊT *pour la littérature française commence à Rousseau.* (Proudh.)

— *Temps d'arrêt*, Court intervalle, ou repos, entre certains mouvements qui doivent s'exécuter avec régularité et précision. ‖ Par ext., Cessation, suspension : *Il y eut un* TEMPS D'ARRÊT *dans les poursuites, dans les persécutions.*

— *Etre sans arrêt, n'avoir aucun arrêt*, Etre léger, inconsidéré, sans consistance :

> *Vous êtes sans arrêt*, faible, vaine, légère,
> Inconstante, bizarre, ingrate et mensongère.
> VOITURE.

> Ils *n'ont aucun arrêt*, ce sont esprits volages,
> Qui souvent sont tout gris, avant que d'être sages.
> RACAN.

> Mais l'*homme sans arrêt*, dans sa course insensée,
> Voltige incessamment de pensée en pensée.
> BOILEAU.

‖ Ce sens a vieilli.

— Anciennem., *Arrêt de lance*, Courroie ou partie de l'armure sur laquelle le chevalier appuyait la lance, quand il se précipitait sur l'ennemi, contre son adversaire : *Mettre la lance en* ARRÊT. *Etre la lance en* ARRÊT. ‖ Fig. *Etre la lance en arrêt*, Etre sur ses gardes : *Je crains qu'il ne soit obligé d'*ÊTRE LA LANCE EN ARRÊT *sur les côtes de Provence.* (Mme de Sév.)

— Droit. Décision d'une cour de justice souveraine : *Rendre un* ARRÊT. *Prononcer un* ARRÊT. *Solliciter un* ARRÊT. *Les* ARRÊTS *ne sont bons que pour ceux qui les obtiennent. La cour rend des* ARRÊTS *et non pas des services.* (Séguier.) *A Rome, les* ARRÊTS *du sénat avaient force de loi pendant un an.* (Montesq.) *Celui qui est condamné est toujours mécontent de l'*ARRÊT. (J. de Maistre.) *La jurisprudence des* ARRÊTS *est le vrai supplément de la législation.* (Caumont.) *On donna aux décisions des cours le nom d'*ARRÊTS *parce qu'ils mettent fin aux procès et* arrêtent *toutes les contestations ultérieures.* (Dupin.)

> Obtenez un *arrêt* comme il faut que je dorme.
> RACINE.

> L'*arrêt* le moins sévère est toujours le plus juste.
> ARNAULT.

> Il bravera l'*arrêt* suspendu sur sa tête.
> V. HUGO.

> Quelque sensible tort qu'un tel *arrêt* me fasse,
> Je me garderai bien de vouloir qu'on le casse.
> MOLIÈRE.

‖ Se dit aussi, par anal., en parlant des décrets de Dieu, de la Providence, du destin : *Les* ARRÊTS *de Dieu. Les* ARRÊTS *de la Providence, du destin. Nous devons adorer Dieu dans l'*ARRÊT *qu'il a porté de notre vie et de notre mort.* (Nicole.) *Dès que les yeux de l'homme s'ouvrent à la lumière, son* ARRÊT *de mort est prononcé.* (Mass.)

> Par un *arrêt* des dieux sa tête est condamnée.
> CRÉBILLON.

‖ Par ext. Décision, jugement quelconque : *Il faut se défier des* ARRÊTS *de ce critique.* (Acad.) *Evitez ces esprits décisifs qui veulent prononcer des* ARRÊTS *définitifs sur toutes choses.* (St-Evrem.) *La postérité n'est pas aussi équitable dans ses* ARRÊTS *qu'on le dit.* (Chateaub.) *Elle était attaquée de la poitrine, et sa sœur voulait du moins, si elle ne pouvait la sauver, lui cacher jusqu'au dernier moment l'*ARRÊT *fatal dont elle était menacée.* (Scribe.) *Malgré l'*ARRÊT *de Louis XIV, la conscience des juges sauva la tête de Fouquet.* (Lamart.)

> J'attends donc mon *arrêt* sans qu'on me le prononce.
> CORNEILLE.

Non, ne révoquons point l'*arrêt* de mon courroux.
RACINE.

Je révoque un *arrêt* dont ma gloire murmure.
C. DELAVIGNE.

Il vaut mieux que lui-même
Entende son *arrêt* de la bouche qu'il aime.
RACINE.

Le calice amer de la vie,
Loin de moi je l'ai rejeté;
Mais l'*arrêt* cruel est porté,
Il faut boire jusqu'à la lie. LAMARTINE.

‖ Fig. : *Les* ARRETS *de la conscience sont irrévocables.* (Christ. de Suède.) *La guerre est le tribunal des rois; les victoires ou les défaites sont ses* ARRÊTS. (Rivar.)

— *Arrêt de mort,* Condamnation à mort : *Ce libelle découvert pourrait être son* ARRÊT DE MORT. (Lamart.) *On s'effraye à la vue d'un confesseur, comme s'il venait pour prononcer des* ARRÊTS DE MORT. (Fléch.) ‖ S'emploie souvent par plaisanterie : *Si tu ne vides pas d'un seul trait ce verre de punch, c'est ton* ARRÊT DE MORT.

— Saisie de la personne ou des biens : *Faire* ARRÊT *sur des appointements. J'ai fait faire* ARRÊT *sur sa personne et sur ses biens. Il a fait* ARRÊT *sur de l'argent qui revient à son débiteur.* (Acad.)

— Entre dans plusieurs locutions, qui appartiennent surtout à l'ancienne pratique : *Arrêt-brandon,* Saisie de fruits pendants par racines, c'est-à-dire encore attachés à la terre du débiteur, pour être vendus, à leur maturité, au profit du créancier : *L'*ARRÊT-BRANDON *ne peut être opéré que pendant les six semaines qui précèdent l'époque de la maturité, et la vente ne peut être faite qu'un jour de dimanche ou de marché* (C. de procéd.). On dit mieux *saisie-brandon.* ‖ *Arrêt de roi* ou *du prince.* Se disait pour embargo. ‖ *Arrêt de commandement,* Décision que le roi prenait de sa propre initiative, en son conseil d'Etat. ‖ *Arrêt d'itérato,* Jugement qui autorisait la contrainte par corps, après quatre mois, pour dépens excédant la somme de cinq cents livres. ‖ *Arrêt de défense,* Celui qu'obtient un appelant pour empêcher l'exécution d'un jugement qui, sans cela, serait exécutoire nonobstant appel. ‖ *Arrêt par appointé,* Celui dont les parties conviennent volontairement par l'avis de leurs conseils. ‖ *Arrêt par défaut,* Celui qu'on rend contre une partie qui néglige de répondre à l'assignation qu'on lui a donnée. ‖ *Arrêt de réformation,* Celui qui a pour objet de réformer des dates, des sommes sur lesquelles on s'est trompé dans le dispositif d'un arrêt.

— En T. milit., Punition qui consiste à défendre à un officier de sortir de chez lui ou de s'éloigner d'un lieu déterminé pendant un certain temps : *Etre aux* ARRÊTS. *On l'a mis aux* ARRÊTS. *Garder, rompre ses* ARRÊTS. *On a levé ses* ARRÊTS. *Ton frère est aux* ARRÊTS *pour trois jours.* (Scribe.) ‖ *Arrêts simples,* Défense de sortir aux heures où l'on n'est pas de service. ‖ *Arrêts forcés* ou *de rigueur,* Défense absolue de sortir : *L'officier qui est aux* ARRÊTS FORCÉS *remet son épée à l'adjudant-major qui les lui signifie.* (De Chesnel.) ‖ Par anal. Se dit, dans les colléges et généralement dans les établissements d'instruction, d'une mesure disciplinaire qui s'applique par punition à certains élèves. ‖ Se dit aussi, par abus, de certaines choses qui sont l'objet d'une mesure de rigueur :

La pièce est aux *arrêts* chez le censeur royal.
C. DELAVIGNE.

‖ *Maison d'arrêt,* Maison de détention, prison : *On l'a conduit à la* MAISON D'ARRÊT *militaire.*

— Chass. Action du chien couchant, qui s'arrête lorsqu'il sent le gibier : *Ce chien a fait un bel* ARRÊT. *Un bon chien doit tomber franchement en* ARRÊT. (E. Blaze.) ‖ *Forcer l'arrêt.* Se dit du chien qui s'élance sur le gibier avant l'arrivée du chasseur. ‖ *Chien d'arrêt,* Chien dressé à s'arrêter quand il voit ou sent le gibier : *Je reconnus le vieux griffon de mon père, un* CHIEN D'ARRÊT *nommé Azor.* (Lamart.) *Le véritable instinct du* CHIEN D'ARRÊT *se révèle dans ses rêves.* (Toussenel.)

— Physiol. *Arrêt de développement,* Action physiologique ou pathologique qui interrompt le développement d'un organe et l'arrête à un degré inférieur, action qui se produit principalement chez le fœtus : *C'est à des* ARRÊTS DE DÉVELOPPEMENT *qu'il faut attribuer un grand nombre de monstruosités.*

— Chir. Instrument pour maintenir, assujettir certaines parties.

— Hortic. Petit ados qui coupe une allée plate en travers, pour arrêter les eaux et les rejeter sur les côtés.

— Manég. Action par laquelle le cheval s'arrête : *Ce cheval a l'*ARRÊT *bon, mauvais, l'*ARRÊT *sûr et léger. Il est ferme sur l'*ARRÊT. ‖ Se dit aussi de l'action de la main pour arrêter le cheval : *Former* ou *faire des* ARRÊTS. *Pour former l'*ARRÊT *du cheval, on doit, en commençant, approcher d'abord le gras des jambes pour l'animer, rejeter le corps en arrière, lever la main de la bride sans lever le coude, étendre ensuite vigoureusement les jarrets, et appuyer sur les étriers pour lui faire former les temps de son* ARRÊT, *au moyen de trois ou quatre courbettes des hanches.* ‖ *Demi-arrêt,* Arrêt qui n'est pas achevé quand le cheval reprend et continue son galop sans faire ni pesade ni courbette.

— Mus. *Point d'arrêt,* Point d'orgue.

— Escr. *Coup d'arrêt,* Coup pris sur une marche avec opposition.

— Sell. *Courroie d'arrêt,* Courroie attachée au harnais de derrière, et servant pour arrêter la voiture.

— Navig. File de pieux, traversés par des pièces de bois avancées, servant à arrêter le bois flottant qui descend les petites rivières.

— Hist. *Ville d'arrêt,* Nom que l'on donnait, au moyen âge, aux villes dont les habitants avaient le droit de faire arrêter leurs débiteurs.

— Techn. Se dit de la petite pièce de fer qui arrête le ressort d'une arme à feu, et qui l'empêche de se débander : *Ce fusil est en* ARRÊT. ‖ Petite pièce qui empêche que le mouvement d'une horloge ne soit trop précipité : *Il faut un autre* ARRÊT *à cette horloge.* ‖ Ressort fixé par un bout au palastre d'une serrure, et dont l'extrémité libre présente un crochet, nommé ergot, qui tombe dans les encoches du pêne, afin que cette pièce ne puisse se mouvoir que lorsqu'elle est poussée par le panneton de la clef. ‖ Ganse qu'on met à l'extrémité des ouvertures pour empêcher que l'étoffe ou le linge ne se déchire : *On a oublié de mettre un* ARRÊT *à l'ouverture de cette chemise.* Se dit aussi d'un point où l'on passe plusieurs fois l'aiguille pour fixer une couture. ‖ *Arrêts du berceau,* Nom donné à deux petits rebords qui, dans l'ancienne presse en bois, étaient placés, un de chaque côté de la table, pour l'empêcher de glisser latéralement.

— **Epithètes.** Tranchant, décisif, définitif, irrévocable, inflexible, inévitable, menaçant, fatal, rigoureux, injuste, sévère, terrible, formidable, sanglant, mortel, cruel, inhumain, barbare, horrible, abominable, exécrable, impie, sacrilége, consciencieux, bienveillant, mitigé, adouci, doux, humain, juste, équitable, irréprochable, inattaquable.

— **Syn. Arrêt, jugement, sentence.** L'*arrêt* est la décision rendue par la cour de cassation, les cours impériales et les cours d'assises; le *jugement* émane des tribunaux civils, de commerce, militaires et maritimes; la *sentence* est rendue par le juge de paix. On faisait autrefois une distinction qui ne serait plus exacte entre les *arrêts* et les *jugements :* les premiers étaient les décisions rendues après avoir entendu les avocats, et les seconds, les décisions intervenues dans un procès écrit et sur enquête.

— **Homonymes.** Arer, arrher.

— **Encycl.** Droit. Anciennement, le mot *arrêt* était réservé aux jugements des parlements et autres cours souveraines qui prononçaient sans appel. On les appelait, en latin, *aresta, judicia, consilia, præcepta* ou *mandata ;* mais, suivant Ducange, ces termes n'étaient pas synonymes. Par *aresta,* on entendait des jugements prononcés, parties ouïes contradictoirement; les *judicia* étaient rendus sur les procès par écrit et sur les enquêtes; les *consilia* étaient les décisions par lesquelles la cour accordait aux parties un délai pour mettre, de concert avec le conseil des avocats, leurs affaires en état d'être jugées; enfin, les *mandata* étaient les injonctions faites par les cours souveraines aux juges inférieurs. Le mot *arestum* était déjà usité, au XIIIe siècle, dans le même sens qu'il a aujourd'hui. Remarquons, en terminant, que les *arrêts* ne sont exclusivement rédigés en français que depuis 1539.

Dans l'ancien droit, les principales sortes d'*arrêts* étaient au nombre de trois :

1o *Arrêt de règlement,* Décision rendue solennellement par un parlement, toutes chambres réunies, et par laquelle il fixait une question de procédure, de droit civil, de coutume, etc. Les *arrêts de règlement* sont une source importante du droit français : lorsqu'ils étaient rendus avec les formes requises, ils faisaient loi dans l'étendue du ressort du parlement duquel ils émanaient; toutefois, l'autorité royale pouvait les abroger en tout ou en partie. Ces *arrêts* édictaient même des pénalités, par exemple celui du 23 juillet 1748 sur l'exercice de la profession d'apothicaire. Ce pouvoir des parlements, qui leur attribuait une participation à la puissance législative du roi, a disparu avec ces grands corps judiciaires. Aujourd'hui, il est interdit aux cours et tribunaux de statuer réglementairement et pour l'avenir (Code Napoléon, art. 5).

2o *Arrêt d'enregistrement,* Arrêt par lequel un parlement ordonnait l'enregistrement des édits et autres actes émanant de l'autorité royale.

3o *Arrêt du conseil,* Arrêt rendu par le conseil du roi, et ayant l'autorité d'un règlement ou d'une décision judiciaire, selon qu'il avait pour objet un point d'administration générale ou la solution d'un débat privé.

— Droit moderne. *Arrêts rendus en matière contentieuse par le conseil d'Etat.* Les *arrêts* du conseil, avant 1789, ont statué sur un grand nombre de points d'administration générale : ils étaient dits *arrêts de propre mouvement, en commandement du roi,* et avaient force de loi : plusieurs sont encore aujourd'hui en vigueur. Ces attributions du conseil du roi ont été supprimées en 1789 (décret du 20 octobre). Les *arrêts* rendus en matière contentieuse par le conseil d'Etat n'ont aucune force réglementaire. V. CONSEIL DU ROI, CONSEIL D'ÉTAT.

Les *arrêts* de la cour de cassation s'appellent *arrêts d'admission,* lorsqu'ils émanent de la chambre des requêtes et prononcent l'admission d'un pourvoi; *arrêt de rejet,* lorsqu'ils prononcent le rejet définitif du pourvoi; *arrêts de cassation,* lorsqu'ils cassent la décision contre laquelle on s'est pourvu. Ce sont ces derniers qui ont le plus d'autorité en jurisprudence, parce qu'ils posent nettement les principes de la matière et sont en général plus longuement motivés.

Les *arrêts* des cours impériales sont *définitifs,* lorsqu'ils jugent le fond du procès; *provisoires,* lorsqu'ils statuent sur un point qui ne préjuge pas le fond; *interlocutoires,* lorsqu'ils ordonnent un errement d'instruction, tel qu'une enquête, une expertise qui, bien que ne liant pas le juge, préjuge jusqu'à un certain point sa décision; *contradictoires,* lorsqu'ils sont rendus en présence de toutes les parties; *par défaut,* lorsqu'une ou plusieurs parties n'ont pas constitué avoué, ou n'ont pas conclu; d'*expédient* ou d'*accord,* lorsque toutes les parties s'entendent pour faire rendre une décision conformément à leurs désirs; *sur requête,* lorsqu'ils statuent sur une requête présentée dans les matières où ce mode de procéder est admis par la loi; d'*entérinement,* lorsque la cour entérine des lettres de grâce et autres actes de l'autorité gouvernementale, etc.

Les *arrêts* doivent être motivés et prononcés en audience publique, et sont d'ailleurs soumis à toutes les formalités prescrites pour la validité des jugements.

Les *arrêts* des cours d'assises sont d'*absolution,* lorsqu'elles déclarent que le fait reconnu constant par le jury n'est pas prévu par la loi; de *condamnation,* lorsqu'elles appliquent à l'accusé, déclaré coupable par le jury, les peines édictées par la loi.

Au point de vue de la jurisprudence, on distingue les *arrêts de doctrine* des *arrêts d'espèce :* légalement, les uns et les autres n'ont de force obligatoire que pour ceux entre lesquels ils sont rendus. Mais leur valeur scientifique et leur autorité doctrinale sont d'autant plus grandes que la solution du point de droit a été moins influencée par tel ou tel point de fait particulier au procès. Les *arrêts de doctrine* paraissent résoudre la difficulté juridique, abstraction faite de l'espèce : ce sont ceux qu'on cite le plus généralement; les *arrêts d'espèce,* au contraire, appliquent la loi à des faits qui modifient plus ou moins la question de droit : ils ne peuvent être cités efficacement que dans des affaires absolument identiques. Sous les rubriques ARRÊTS (RECUEIL D') et JURISPRUDENCE, nous parlerons de l'influence des *arrêts* sur la marche du droit et de la nécessité de les consulter, en faisant connaître les collections auxquelles on peut recourir.

ARRÊTS (RECUEIL D'). Collection de décisions rendues par les cours souveraines et recueillies pour faire connaître l'état de la jurisprudence. On dit aussi par abréviation *recueil,* en ajoutant quelquefois le nom de l'arrêtiste : le *recueil de Dalloz;* le *recueil de Sirey.* Quoiqu'on ait dit quelquefois que *les arrêts ne sont bons que pour ceux qui les obtiennent,* il y a un intérêt sérieux pour le magistrat, pour l'homme de loi, à savoir quelle interprétation les cours ont donnée à tel ou tel article, quelle solution elles ont adoptée pour telle ou telle difficulté : lorsqu'un grand nombre de décisions sont rendues dans le même sens, il y a une grave présomption que ce sens est le plus conforme à l'esprit de la loi. Les *arrêts* puisent surtout leur force dans les motifs qui les accompagnent (*les arrêts ne doivent pas se compter,* dit-on, *mais se peser*), et quelquefois dans la haute capacité du magistrat qui les a rédigés. Ils sont le commentaire incessant des lois et permettent, par la variété infinie des espèces, d'étudier et d'approfondir la pensée du législateur, dont on envisage les conséquences pratiques sous toutes leurs faces. Légalement, d'ailleurs, ils n'ont aucune force obligatoire réglementaire ou interprétative; mais ce sont de précieuses autorités auxquelles les magistrats et les jurisconsultes ont sans cesse recours. Avant la Révolution, les *arrêts* des parlements, dont quelques-uns ont fait jurisprudence et imposé des principes admis dans nos codes, ont été l'objet de nombreuses publications : chaque parlement avait son recueil spécial, outre les recueils généraux qui s'efforçaient de faire connaître le droit commun de la France. Il suffit de citer Géraud de Maynard au XVIe siècle, Louet, Bradeau, Henrys au XVIIe, et au XVIIIe celui de Denizart, dont la réputation était telle qu'on crut assurer le succès d'une publication postérieure en l'appelant le *nouveau Denizart.* Aujourd'hui, il existe trois recueils généraux : Le *Recueil des arrêts,* de MM. Sirey et Devilleneuve; la *Jurisprudence générale,* de MM. Dalloz, et le *Journal du Palais,* qui a eu pour directeur Ledru-Rollin, alors avocat aux conseils et à la cour de cassation. Tous trois paraissent par livraisons mensuelles, et publient, avec des annotations savantes, les *arrêts* de la cour suprême, les principaux *arrêts* des cours d'appel, un choix de jugements de première instance et d'*arrêts* du conseil d'Etat, et enfin les lois et décrets insérés au Bulletin des lois : accompagnés de répertoires, de tables, de dictionnaires, ils offrent une grande facilité pour suivre les variations et les progrès de la science juridique et surtout de la jurisprudence. Il y a, en outre, des recueils spéciaux, également périodiques, qui n'enregistrent que certaines décisions, tels sont le *Journal du Droit criminel,* dirigé par M. Achille Morin; le *Journal des avoués,* le *Journal du ministère public,* de M. G. Dutruc; le *Journal des huissiers,* le *Journal de l'assureur et de l'assuré,* le *Journal des commissaires-priseurs,* etc., etc. Les *arrêts* sont encore reproduits par des feuilles quotidiennes, bihebdomadaires, hebdomadaires et bimensuelles, telles que la *Gazette des Tribunaux,* le *Droit,* le *Moniteur des Tribunaux,* le *Bulletin des Tribunaux,* etc.; ils sont enfin discutés dans les revues périodiques de droit. Les *arrêts* des cours d'appel de Paris et de la province sont l'objet de publications spéciales, consacrées à la jurisprudence de chaque ressort; elles ont un grand intérêt pour les magistrats, avocats et hommes de loi militant dans les tribunaux qui relèvent de ces cours, mais elles sont en général peu consultées en dehors du ressort.

— Térat. et Anat. comp. *Théorie des arrêts de formation et de développement.* I. — L'embryogénie nous montre les divers organes apparaissant successivement à des époques fixées par la nature, puis en un temps également déterminé, atteignant, après une suite de changements, leur forme et leur volume définitifs. Il peut arriver qu'un organe ou une partie d'organe ne se forme pas à l'époque fixée, ou n'atteigne pas ses proportions ordinaires dans le temps déterminé : on dit, dans le premier cas, qu'il y a *arrêt de formation,* et dans le second, qu'il y a *arrêt de développement.* La théorie des *arrêts de formation et de développement* joue un très-grand rôle en tératologie. D'après Isidore-Geoffroy Saint-Hilaire, les neuf dixièmes du nombre total des genres tératologiques doivent être considérés comme réalisant plus ou moins complétement dans une époque de la vie les conditions organiques d'un âge antérieur, et comme explicables, au moins en partie, par des *arrêts de formation et de développement.* Le même naturaliste insiste sur la nécessité de distinguer nettement l'*arrêt de formation* et l'*arrêt de développement.* « Beaucoup d'auteurs emploient, dit-il, ces deux termes comme de parfaits synonymes, et il est de fait qu'ils peuvent être pris l'un pour l'autre dans beaucoup de cas; mais ils n'en ont pas moins tous deux leur signification propre et distincte, puisque la formation et le développement d'un organe sont des phénomènes intimement liés, mais distincts. Un organe se forme d'abord, puis, une fois formé, il se développe; donc il est sujet à des *arrêts de formation* qui peuvent être complets ou partiels, c'est-à-dire qu'il peut manquer complétement ou partiellement; et ce n'est que plus tard, après son époque de formation, qu'il peut être atteint d'*arrêts de développement,* anomalies qui consistent essentiellement dans la persistance, à une époque donnée, de forme, de structure, de volume, en un mot, de caractères appartenant normalement à une époque antérieure. » Un *arrêt de développement* peut résulter de la conservation d'un organe au delà du terme ordinaire de son existence, quand tout *arrêt de formation* consiste nécessairement dans une absence totale ou partielle. Ainsi, pour citer quelques exemples de genres différents, l'imperforation de l'anus, la persistance du canal artériel, l'exomphale, sont autant d'*arrêts de développement;* au contraire, l'absence de la fin du rectum, qui coexiste si souvent avec l'imperforation de l'anus, le manque de cloison entre deux ou plusieurs des cavités du cœur, le défaut d'une partie de l'appareil sexuel, complication fréquente de l'exomphale, sont à proprement parler des *arrêts de formation.*

L'idée d'expliquer par des *arrêts de développement* certaines anomalies remonte assez haut dans l'histoire des sciences anatomiques et physiologiques. Dès le milieu du XVIIe siècle, nous voyons l'illustre Harvey assigner pour cause au bec-de-lièvre un *arrêt* dans le développement de la lèvre supérieure. Un siècle plus tard, Haller conçoit à son tour une semblable idée, et il donne de plusieurs anomalies, telles que l'exomphale et quelques autres déplacements herniaires, une explication qu'on n'a fait depuis que compléter et rendre plus précise. Après ces grands hommes viennent Gaspard Wolf, qui, peu d'années après Haller et précisément à l'occasion des mêmes faits tératologiques, présente des remarques analogues; puis Autenrieth, le premier qui ait indiqué l'*arrêt de développement* comme une explication très-générale, trop générale même, des anomalies. « Mais tous ces auteurs, dit Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, s'en étaient tenus à de simples aperçus dénués de toute preuve comme de toute application utile, tombés aussitôt dans l'oubli, et remis seulement en lumière lorsque leur valeur eut été enseignée par la réinvention moderne des mêmes idées et par leur établissement définitif dans la science. » Ce progrès important est dû surtout aux travaux de Meckel, d'Etienne Geoffroy Saint-Hilaire et de M. Serres. C'est Meckel qui, le premier, donna à l'explication des anomalies par la théorie des *arrêts de développement* un caractère vraiment scientifique. Un volume tout entier de son *Anatomie pathologique,* publié dès 1812, est consacré à la comparaison d'une multitude d'anomalies avec les divers états transitoires de l'organisation embryonnaire ou fœtale, et à la démonstration de l'analogie qui existe entre les unes et les autres. Etablie par Meckel, et bientôt

adoptée par plusieurs physiologistes de l'Allemagne, principalement par Tiedemann, la théorie des *arrêts de développement* resta complétement inconnue en France jusqu'en 1821. A cette époque, E. Geoffroy Saint-Hilaire la conçut et l'exposa à son tour, mais en lui donnant un sens plus précis et une portée plus philosophique. Pour Meckel, la doctrine des *arrêts de développement*, n'excluant point la vieille hypothèse de la monstruosité originelle, ne pouvait être qu'une manière de concevoir et de représenter certains rapports d'analogie. Geoffroy Saint-Hilaire en fit une loi réelle et positive; il la dégagea de tout alliage avec le système de la préexistence des germes monstrueux, et proclama qu'un être anomal par *arrêt* est un être dont la formation et le développement, d'abord réguliers, ont été ensuite entravés et dès lors arrêtés par des causes accidentelles. M. Serres a fait faire à la théorie un autre progrès non moins important. Sa grande loi de la formation et du développement centripète a immédiatement révélé la véritable nature d'un grand nombre d'anomalies jusqu'alors incomprises, et permis de donner l'explication très-simple, par des *arrêts de formation et de développement*, d'hémitéries, d'hermaphrodismes et de monstruosités que tous les auteurs, et Meckel lui-même, avaient jugés inexplicables ou expliqués d'une manière inexacte.

II. — Pour l'école d'E. Geoffroy Saint-Hilaire et de M. Serres, la doctrine des *arrêts de développement* rend compte non-seulement des anomalies, mais encore des différences zoologiques normales. L'unité de plan dans le règne animal expliquée par la théorie des inégalités de formation et de développement, tel est, suivant ces naturalistes philosophes, le grand fait qui domine aujourd'hui la science zoologique tout entière. La série des espèces offre un parallélisme manifeste avec la série des formations et des développements dans le même être, en un mot, avec la série des âges; l'une reproduit les faits de l'autre; toutes deux se coordonnent et s'expliquent réciproquement. La théorie des inégalités de formation et de développement ramène à la série des âges la série des espèces zoologiques, comme aussi la série des cas tératologiques; elle démontre le parallélisme de la première et de la seconde, comme de la première et de la troisième; or, par cela même, la série des espèces zoologiques et celle des cas tératologiques sont nécessairement réductibles et parallèles entre elles. Ainsi, sous un point de vue abstrait, toutes les différences des êtres, soit normaux, soit anormaux, peuvent être embrassées dans de communes considérations, et ramenées aux formules suivantes : *Les êtres inférieurs sont comme des embryons permanents des êtres supérieurs, et réciproquement les êtres supérieurs, avant de présenter les formes définitives qui les caractérisent, ont offert transitoirement celles des êtres inférieurs.* — *L'organogénie de l'être le plus parfait est une anatomie comparée transitoire, comme à son tour l'anatomie comparée est l'état fixe et permanent de l'organogénie de l'homme.*

Deux faits généraux surtout nous conduisent à cette concordance de l'organogénie et de l'anatomie comparée; on voit d'une part que plus on remonte dans la vie embryonnaire, plus on observe que les organismes se divisent, se fractionnent et se simplifient; d'autre part, à mesure que l'on descend l'échelle animale en anatomie comparée, à mesure aussi l'on trouve que les organismes se fractionnent, se simplifient et se divisent; de telle sorte qu'il arrive un moment où le même organisme se répète et chez l'embryon et sur certains animaux. Chez l'embryon, les organismes se perfectionnent par une série de transformations qu'ils éprouvent, transformations qui, de l'état de simplicité qu'ils offrent à leur début, les conduisent au degré de composition qu'ils possèdent dans leur état parfait; de même aussi chez les animaux, c'est par une série analogue de métamorphoses que les organismes arrivent par degrés, et d'espèce en espèce, de famille en famille, et de classe en classe, au type élevé où nous les observons dans le haut de l'échelle animale.

De ces faits généraux, il reste à descendre aux faits particuliers, dont ils ne sont que l'expression et la formule. M. Serres prend pour premier exemple le cœur. Très-compliqué chez l'homme, les mammifères et les oiseaux, cet organe se décompose graduellement chez les reptiles, les poissons, les crustacés, les mollusques, les annélides et les insectes. Chacune de ces dégradations lui fait perdre ou une partie de ses éléments, ou une partie de sa structure musculeuse. De proche en proche, il finit par ne plus être chez les annélides, les insectes et quelques crustacés, qu'un canal droit ou courbe. Si l'anatomie comparée suit cette décomposition du cœur en descendant l'échelle animale, l'embryogénie montre la recomposition progressive du même organe, en suivant le développement d'un animal supérieur. Chez le jeune embryon, nous voyons le cœur débuter sous la forme d'un canal d'abord presque droit, puis courbe, et correspondant exactement, par sa forme, et même par sa structure, à la structure et à la forme du cœur chez les insectes et chez les annélides. Au second temps de la formation, les oreillettes se dessinent sur le canal cardiaque, qui se perfectionne. Il y a trois cavités distinctes : un ventricule au milieu, deux oreillettes placées sur les côtés et à distance, absolument de la même manière que dans le cœur des mollusques acéphales; puis les deux oreillettes sont amenées au point de contact chez l'embryon de l'oiseau; ces deux poches n'en font plus qu'une, il y a alors un ventricule plus développé et une oreillette unique plus ample; c'est la même chose, absolument la même chose que ce qui s'observe chez les mollusques céphalés. Ces deux temps de la formation du cœur chez les vertébrés représentent donc passagèrement la disposition permanente du cœur chez les invertébrés. Mais cet organe ne s'arrête pas à cet état chez les animaux supérieurs; en continuant ses développements, la poche unique des oreillettes se partage en deux cavités par l'interposition d'une cloison médiane; et cette cloison, selon qu'elle est plus ou moins complète, représente celle de certains poissons, et, parmi les reptiles, celle de la tortue scorpione. Enfin le ventricule lui-même se dualise à son tour par le même mécanisme que les oreillettes; et à l'époque où la cloison ventriculaire n'est pas encore complétement formée chez les oiseaux ou les mammifères, cette dernière évolution du cœur répète exactement la disposition permanente des ventricules chez les reptiles ophidiens, et particulièrement chez les couleuvres à collier. De la comparaison de l'embryogénie et de l'anatomie comparée, il suit donc que chaque temps de formation du cœur des vertébrés supérieurs ajoute à cet organe ce que lui fait perdre chaque dégradation, en descendant des reptiles aux poissons et des poissons aux mollusques céphalés, aux mollusques acéphales, aux annélides et aux insectes; en d'autres termes, l'embryogénie du cœur reproduit exactement son anatomie comparée permanente.

M. Serres poursuit la même comparaison pour les vaisseaux sanguins, pour les os, pour les organes génito-urinaires, pour les centres nerveux, pour le tube digestif, et l'embryogénie de tous ces organes lui donne les mêmes résultats que celle du cœur.

Nous devons dire que tous les naturalistes n'admettent pas cette belle et séduisante théorie de la constitution du règne animal par l'effet d'une série d'*arrêts de développement*. « Ce serait, dit M. Milne-Edwards, donner de la structure des organes des animaux inférieurs une idée fausse que de la représenter comme étant semblable à celle des organes encore incomplets d'un embryon humain. La puissance créatrice peut employer des procédés semblables pour constituer deux animaux, dont l'un reste imparfait, tandis que l'autre acquiert une grande supériorité physiologique; et, pour imprimer au premier son cachet propre, elle s'éloignera moins de l'état transitoire commun à tous les deux, que pour achever l'organisation du second : celui-ci, à l'état d'embryon, sera alors moins différent de l'animal inférieur qu'il ne le serait à l'âge adulte; et, par conséquent, c'est avec raison que Geoffroy Saint-Hilaire a comparé les poissons à l'embryon des mammifères ou de l'oiseau lorsqu'il a voulu saisir les analogies dans la charpente solide du corps des divers vertébrés. Cette méthode a conduit également M. Serres à des résultats importants pour l'anatomie comparée du cerveau; mais une étude attentive des phénomènes génésiques et de la structure permanente des animaux inférieurs fait voir que ce n'est pas un simple *arrêt de développement* dans la série des transformations organiques du type zoologique le plus élevé qui détermine le caractère de chacun des grands appareils chez les animaux inférieurs... Quel que soit le système d'organes dont on étudie les métamorphoses chez l'embryon d'un animal supérieur, système nerveux, squelette, appareil circulatoire, appareil respiratoire, appareil de la reproduction, on n'y retrouve jamais le tableau mobile des formes, qui sont fixes et permanentes dans les divers types zoologiques dont le rang est moins élevé. On voit que la tendance générale de la nature n'est pas de se servir des modes de structure propres à ces types inférieurs, comme d'autant de préliminaires dans le travail constitutif des organismes plus parfaits; souvent elle met en usage des procédés analogues pour obtenir des matériaux anatomiques dont l'essence et les formes définitives doivent être très-différentes, mais il est bien évident qu'elle ne se borne pas à avancer de plus en plus vers la perfection en suivant un seul et même plan. L'hypothèse d'un simple *arrêt de développement* dans la série des changements que subissent les organes en voie de formation chez les animaux les plus élevés, ne suffit donc pas pour nous rendre compte des modifications sans nombre dont l'anatomie comparée nous révèle l'existence dans les parties correspondantes de l'économie animale chez les animaux inférieurs. »

Arrêt burlesque, bouffonnerie de Boileau, dont le titre complet est ainsi conçu : *Arrêt burlesque, donné en la grand'chambre du Parnasse, en faveur des maîtres ès arts, médecins et professeurs de l'Université de Stagyre, au pays des chimères, pour le maintien de la doctrine d'Aristote.* Voici à quelle occasion fut composée cette facétie, qui est restée célèbre dans les fastes universitaires, et qui est écrite en prose et non en vers, comme on pourrait s'y attendre de la part du régent du Parnasse. Sous l'influence croissante des doctrines de Descartes, l'enseignement philosophique cherchait à s'arracher à la longue domination d'Aristote, et l'un des solitaires de Port-Royal n'avait pas craint de secouer en ces termes le joug du chef de l'école péripatéticienne : « Tout ce qui s'est fait jusqu'ici pour obliger les hommes à tenir ou ne pas tenir une certaine manière de philosopher fait voir qu'il n'est pas possible d'y réussir; et qu'on ne fait, quand on le tente, que commettre l'autorité de l'Eglise et des magistrats. »

C'était une déclaration de guerre, un défi, un gant jeté, que s'empressèrent de ramasser l'Université et la Sorbonne : la première, par respect pour la tradition; la seconde, par haine instinctive contre une philosophie qui battait en brèche les vieux fondements de l'école, et semblait enlever à la théologie scolastique les secours qu'elle en tirait depuis si longtemps. D'ailleurs, la philosophie de Descartes devait son établissement en France aux théologiens de Port-Royal, et ce patronage n'était pas de nature à lui concilier les sympathies de ceux qui condamnèrent le grand Arnaud. Il paraît que l'Université fut sur le point de présenter une requête au parlement, non pour obtenir le maintien de la suprématie d'Aristote, mais, ce qui revenait au même, pour jeter l'interdit séculier sur la philosophie de Descartes. C'est alors que Boileau, ami des solitaires de Port-Royal, fit paraître son *Arrêt burlesque*, qui eut en même temps le bonheur d'empêcher l'Université et le parlement, déjà coupables de tant de sottises, d'en commettre une de plus, et d'épargner à la pensée philosophique une nouvelle persécution cléricale exercée par le pouvoir civil. Cet arrêt, daté de 1675, paraît avoir été composé en 1674; cependant un des éditeurs de Boileau pense qu'il remonte à 1671. Les formules et le style des actes de procédure y sont observés d'un bout à l'autre. A la fin de son discours sur l'ode, Boileau ajoute ce commentaire : « J'ai joint à ces épigrammes un *Arrêt burlesque* donné au Parnasse, que j'ai composé autrefois afin de prévenir un arrêt très-sérieux que l'Université songeait à obtenir du parlement contre ceux qui enseignaient dans les écoles de philosophie d'autres principes que ceux d'Aristote. La plaisanterie y descend un peu bas, et est toute dans les termes de la pratique; mais il fallait qu'elle fût ainsi pour faire son effet, qui fut très-heureux et obligea, pour ainsi dire, l'Université à supprimer la requête qu'elle allait présenter. » Brossette dit au sujet de l'*Arrêt burlesque* : « L'Université voulait présenter requête au parlement pour empêcher qu'on n'enseignât la philosophie de Descartes. On en parla même à M. le premier président de Lamoignon, qui dit un jour à M. Despréaux, en s'entretenant familièrement avec lui, qu'il ne pourrait se dispenser de donner un arrêt conforme à la requête de l'Université. Sur cela, M. Despréaux imagina cet *Arrêt burlesque*, et le composa avec le secours de M. Bernier et de M. Racine, qui fournirent chacun leurs pensées. M. Dongois, neveu de l'auteur et greffier de la grand'chambre, y eut aussi beaucoup de part, surtout pour le style et les termes de pratique, qu'il entendait mieux qu'eux. Quelque temps après, M. Dongois, donnant à signer à M. le premier président ses expéditions, qu'il avait laissées amasser exprès pendant deux jours, y joignit l'*Arrêt burlesque* pour tâcher de surprendre ce magistrat et de le lui faire signer avec les autres. Mais M. de Lamoignon s'en aperçut... Voilà un tour de Despréaux! Il le lut avec grand plaisir. Il en rit plusieurs fois avec l'auteur; et il convenait que cet *Arrêt burlesque* l'avait empêché d'en donner un sérieux, qui aurait apprêté à rire à tout le monde. »

ARRÊTANT s. m. (a-rè-tan — rad. *arrêter*). Techn. Morceau de fer du métier à bas, qui empêche un crochet de passer outre.

ARRÊTANT (a-rè-tan) part. prés. du v. Arrêter :

> Son bois, dommageable ornement,
> L'*arrêtant* à chaque moment,
> Nuit à l'office que lui rendent
> Ses pieds de qui ses jours dépendent.
>
> LA FONTAINE.

ARRÊTÉ s. m. (a-rè-té — rad. *arrêt*). Décision d'une autorité administrative : *Un* ARRÊTÉ *du ministre, du préfet, du maire. Le premier consul apposa, sans aucune hésitation, sa signature au bas de cet* ARRÊTÉ. (Thiers.) ‖ Résolution prise dans une compagnie, dans une assemblée délibérante : *Après une longue délibération, l'assemblée a pris un* ARRÊTÉ. (Acad.) *Il a feint de regarder notre* ARRÊTÉ *comme absurde.* (Beaumarch.)

— *Arrêté de compte*, Règlement définitif d'un compte : *Je suis porteur d'un* ARRÊTÉ DE COMPTE, *avec transaction et promesse de mariage.* (Beaumarch.) ‖ Fig. : *A bien dire, nos derniers moments ne sont qu'un* ARRÊTÉ DE COMPTE *entre Dieu et sa créature.* (Kératry.)

— **Encycl.** Les ministres, les préfets, sous-préfets, maires et gouverneurs coloniaux prennent des *arrêtés*. La loi est muette sur la forme à donner à ces actes. Le fonctionnaire qui les prend indique d'ordinaire les lois auxquelles il se réfère; les motifs qui le font agir sont parfois exposés dans des considérants. Les décisions contentieuses des conseils de préfecture sont aussi désignées par le même terme.

Sous la première République, les actes du Directoire et des consuls portèrent aussi ce nom. On appelle également *arrêtés* les délibérations que prennent les cours de justice supérieures relativement à leur discipline intérieure.

ARRÊTÉ, ÉE (a-rè-té) part. pass. du v. Arrêter. Retenu, empêché d'avancer, d'agir : *Etre* ARRÊTÉ *dans sa marche, dans son voyage. Etre* ARRÊTÉ *dans ses desseins, ses projets, ses spéculations. La pendule est* ARRÊTÉE. *Eustache fendait à grand'peine la foule,* ARRÊTÉ *par le moindre obstacle.* (Gér. de Nerv.) *1830 est une révolution* ARRÊTÉE *à mi-côte.* (V. Hugo.) ‖ Fixé sur : *Tous les yeux étaient* ARRÊTÉS *sur lui.*

> Quel surcroît de vengeance et de douleur nouvelle,
> De voir sur cet objet ses regards *arrêtés!*
>
> RACINE.

‖ Suspendu, interrompu : *Hémorragie* ARRÊTÉE. *Beaucoup de maux ne proviennent que de transpirations* ARRÊTÉES. (B. de St-P.)

— Appréhendé au corps en vertu d'un mandat : *Ce malfaiteur est déjà* ARRÊTÉ. *C'est là même que nous avons été* ARRÊTÉS, *au mépris du droit des gens, des lois et de la constitution du pays.* (Mirab.) *Il fut* ARRÊTÉ *et mis à la Bastille.* (V. Cousin.)

— Décidé, résolu, convenu : *C'est une chose* ARRÊTÉE. *Le mariage était* ARRÊTÉ *depuis longtemps entre les deux familles.* (E. Sue.) *Il fut* ARRÊTÉ *que le lendemain l'armée tout entière se mettrait en marche.* (Thiers.)

> Tel est le sort du monde entre nous *arrêté*.
>
> VOLTAIRE.

> La paix, avec tous deux également traitée,
> Se trouve avec tous deux à ce prix *arrêtée*.
>
> CORNEILLE.

‖ Fixe, bien établi : *Avoir des idées* ARRÊTÉES, *des principes* ARRÊTÉS, *une opinion* ARRÊTÉE *sur quelque chose.* (Acad.) *Les femmes qui ont beaucoup d'esprit sont sujettes à être fort* ARRÊTÉES *à leur sens.* (Nicole.) *Les principes des femmes sont moins* ARRÊTÉS *que les nôtres.* (Custine.) *Or, avec ses principes* ARRÊTÉS, *sa fermeté inébranlable et sa vertu farouche, cet homme ne comptait nécessairement pas un ami.* (E. Sue.) *Il resta quelque temps sans croyance* ARRÊTÉE, *n'admettant plus la révélation chrétienne, et n'étant pas suffisamment éclairé par la révélation naturelle.* (Mignet.)

— Peint. Tracé avec justesse et fermeté, terminé, où l'on n'a plus rien à retoucher : *Dessin* ARRÊTÉ. *Composition* ARRÊTÉE. (Acad.)

— Blas. Se dit de tout animal posé sur ses quatre pattes sans faire aucun mouvement. On dit aussi *posé* ou *en pied*. Famille de *Chasteignier de la Rocheposay* : d'or, au lion *arrêté* de sinople.

ARRÊTE-BŒUF s. m. (a-rè-te-beuff). Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses, appartenant aux papilionacées, et ainsi appelé vulgairement à cause de la résistance que ses racines opposent au soc de la charrue. ‖ Pl. des ARRÊTE-BŒUF.

— **Encycl.** Les tiges de l'*arrête-bœuf* s'élèvent environ à la hauteur de 0 m. 50 c.; elles sont ligneuses, velues, armées d'épines longues et dures; les feuilles sont oblongues et assez semblables à celles du pois chiche; les semences, renfermées dans de petites gousses, ont le goût de la vesce; les racines, longues, rampantes, très-résistantes, sont blanches en dehors et noires en dedans. Ces racines jouissaient autrefois d'une grande réputation; on leur attribuait des propriétés détersives et apéritives; on les croyait bonnes contre la jaunisse, la pierre, les affections néphrétiques, les obstructions de la rate et du foie; enfin, elles faisaient partie des cinq racines apéritives mineures des anciens. Les empiriques et quelques vieux vétérinaires en font encore usage.

ARRÊTE-COQUIN s. m. (a-rè-te ko-kain). Gendarme, agent de police : *Voyons, pas de jalousie, n'ôte pas le pain de la bouche à ces braves* ARRÊTE-COQUINS. (E. Sue.)

ARRÊTE-NEF s. m. (a-rè-te neff). Ichth. Genre de poissons osseux, de la famille des éleuthéropodes. ‖ Pl. des ARRÊTE-NEF.

ARRÊTER v. a. ou tr. (a-rè-té — du lat. *ad*, à; *restare*, rester). Empêcher de marcher, d'avancer; faire rester en place : ARRÊTER *un homme dans sa fuite.* ARRÊTER *un cheval qui s'emporte.* ARRÊTER *un vaisseau.* ARRÊTER *quelqu'un sur le bord d'un précipice. La foule l'*ARRÊTA *quelque temps à son entrée. Le débordement du fleuve* ARRÊTA *la marche de l'ennemi. Le calme nous* ARRÊTA *sous le continent de l'Asie.* (Chateaub.)

> Je me suis échappée,
> Tandis qu'à l'*arrêter* sa mère est occupée.
>
> RACINE.

> A quatre pas de là, c'est un autre embarras;
> Et deux cochers mutins, avec leurs longs débats,
> M'*arrêtent* un quart d'heure au détour d'une rue.
>
> COLIN D'HARLEVILLE.

‖ Suspendre, interrompre le cours régulier d'une chose : ARRÊTER *une horloge. On n'*ARRÊTA *pas entièrement le train; mais on en ralentit sensiblement la marche.* ‖ Assurer, fixer une chose mobile : ARRÊTER *une planche avec des clous.* ARRÊTER *une persienne que le vent agite.* ARRÊTER *un diamant dans le chaton.* (Acad.) ‖ Retenir à une même place :

> Depuis trois ans, dans Rome elle *arrête* vos pas.
>
> RACINE.

— Faire obstacle à, interrompre, suspendre le développement d'une chose, au physique et au moral : ARRÊTER *le feu, les progrès du*

feu. ARRÊTER *le désordre, la sédition.* ARRÊTER *les murmures.* ARRÊTER *le progrès. Les remords de la conscience* ARRÊTENT *la plupart des crimes dans leur naissance.* (Pasc.) *Charles Martel* ARRÊTA *les Maures.* (Boss.) *L'hiver ne l'avait pas effrayée quand elle partit d'Angleterre; l'hiver ne l'*ARRÊTE *pas, onze mois après, quand il faut retourner auprès du roi.* (Boss.) *Rien ne peut* ARRÊTER *le temps, qui entraîne après lui tout ce qui paraît le plus immobile.* (Fén.) *Ni les sables brûlants, ni les déserts, ni les montagnes, ni la distance des lieux, ni les tempêtes, ne peuvent* ARRÊTER *ceux que Dieu envoie.* (Fén.) *Toute l'Europe était armée pour* ARRÊTER *ses conquêtes, et il* ARRÊTA *toute l'Europe.* (Fléch.) *Avec des troupes considérables seulement par leur courage, il* ARRÊTE *et consume deux grandes armées.* (Fléch.) *Il ne faut rien exposer aux yeux de notre bienfaiteur, qui puisse* ARRÊTER *ses grâces.* (Mass.) *La transplantation de ces plantes en* A ARRÊTÉ *le développement d'une manière très-extraordinaire.* (B. de St-P.) *Il faut bien peu de chose pour* ARRÊTER *les plus grands génies dans leurs progrès.* (Condillac.) *Les lumières ont fait la révolution ; nos mœurs l'*ONT ARRÊTÉE. (Mme Campan.) *Socrate empoisonné, Aristote fugitif, Diagoras proscrit, n'*ARRÊTÈRENT *pas l'incrédulité d'Athènes.* (B. Constant.) *La guerre est un des principaux obstacles qui* ARRÊTENT *les progrès de la société.* (A. Garnier.) *La tristesse gêne la digestion ; la colère l'*ARRÊTE. (Maquel.)

Enfin, de la licence on *arrêta* le cours.
BOILEAU.

Léandre, *arrêtez* là ce discours importun.
MOLIÈRE.

Ma fuite *arrêtera* vos discordes fatales.
RACINE.

De nos désirs errants rien n'*arrête* le cours :
Ce qui plaît aujourd'hui déplaît en peu de jours.
SAINT-ÉVREMONT.

Celui qui met un frein à la fureur des flots
Sait aussi des méchants *arrêter* les complots.
RACINE.

— Empêcher de faire, de continuer ce qu'on voulait faire, ce qu'on avait commencé : *Ils se fussent battus, si on ne les eût* ARRÊTÉS. *Dès le premier mot, je l'*ARRÊTAI *tout court. Quelque difficulté, quelque obstacle a dû l'*ARRÊTER. *C'est un homme qu'aucune considération ne peut* ARRÊTER. *Continuez! qui peut vous* ARRÊTER? (Acad.)

Je ne sais qui m'*arrête* et retient mon courroux.
RACINE.

Car enfin qui m'*arrête* et quelle autre assurance
Demanderai-je encor de votre indifférence?
RACINE.

Si l'on voulait à chaque pas
Arrêter un conteur d'histoires,
Il n'aurait jamais fait.
LA FONTAINE.

‖ On l'a employé autref. dans le même sens avec un infinitif : *Je n'ai pas laissé d'en être un peu honteux, et cela m'*A ARRÊTÉ *de vous écrire.* (Voiture.)

— Fixer, en parlant des yeux, du regard : ARRÊTONS *nos regards sur ce vieillard.* (Fén.) *Nous n'osions* ARRÊTER *nos regards sur l'abîme.* (Barthél.) ‖ Dans le même sens, en parlant des choses morales : ARRÊTER *sa pensée sur un sujet. Il est bien difficile d'*ARRÊTER *cet esprit volage, frivole. Il laisse voguer ses pensées, sans que vos discours* ARRÊTENT *son esprit distrait.* (Boss.) ARRÊTEZ *votre attention sur cet objet.* (Villem.)

Non, c'est trop sur Zaïre *arrêter* un soupçon.
VOLTAIRE.

Pensez-vous, qu'oubliant ma fortune passée,
Sur ma seule grandeur j'*arrête* ma pensée?
RACINE.

— Calmer : *Cette parole* ARRÊTA *son ressentiment prêt à éclater.*

Je sais par quels ressorts on le pousse, on l'*arrête*.
RACINE.

— Captiver, retenir par quelque chose de curieux, d'agréable : *Les charmes de cette ville n'ont pu l'*ARRÊTER. (Acad.) *Je vois des multitudes de religions sur la terre, mais elles n'ont ni morale qui puisse me plaire, ni preuves qui puissent m'*ARRÊTER. (Pasc.) *Vous voilà donc parti pour la belle Italie; je suppose que la galerie de Florence vous* ARRÊTERA *longtemps.* (Montesq.) *Les plaisirs que vous me faites entrevoir ne sauraient m'*ARRÊTER. (Dider.) *Voici, sur la lisière du fourré, un paysage qui va nous* ARRÊTER *quelques instants.* (A. Karr.)

Ne sentirai-je plus de charme qui m'*arrête;*
Ai-je passé le temps d'aimer?
LA FONTAINE.

Lieux que j'aimai toujours, ne pourrai-je jamais
Loin du monde et du bruit goûter l'ombre et le frais?
Oh! qui m'*arrêtera* sous vos sombres asiles?
LA FONTAINE.

— Prendre une résolution, décider : *On* AVAIT ARRÊTÉ *le lieu du rendez-vous. Il* AVAIT ARRÊTÉ *dans son esprit de donner sa démission. les actionnaires* ONT ARRÊTÉ *qu'il serait fait un second appel de fonds. On ne peut encore rien* ARRÊTER *sur cette affaire.* (Acad.) *Il s'agissait de mettre l'escadre à l'abri, et d'*ARRÊTER *un plan d'invasion pour s'emparer de l'Egypte.* (Thiers.) *Il* AVAIT ARRÊTÉ *son plan.* (Balz.)

Le ciel et Mahomet ainsi l'*ont arrêté*.
VOLTAIRE.

Oui, je veux que cela soit une vérité,
Et c'est assez pour vous que je l'*aie arrêté*.
MOLIÈRE.

— S'assurer d'avance le service de quelqu'un, l'usage de quelque chose : ARRÊTER *un domestique, une femme de chambre.* ARRÊTER *un logement.* ARRÊTER *une place à la diligence.* ARRÊTER *des chevaux à la poste. J'*AI ARRÊTÉ *encore un maître de philosophie.* (Mol.) *Il m'*ARRÊTA *sur le pied de cinquante pistoles par an.* (Le Sage.) *Rodolphe avait trop de motifs d'habiter cette maison pour ne pas* ARRÊTER *ce logement.* (E. Suc.)

Si tu veux me servir, je t'*arrête* avec moi.
MOLIÈRE.

— Mettre en état d'arrestation, prendre et retenir prisonnier : *Le commissaire de police l'a fait* ARRÊTER. *On vient de l'*ARRÊTER *pour dettes. La police a fait* ARRÊTER *les émeutiers. Quelle cause les fit* ARRÊTER? *Si ce fut ou des soupçons, ou des vérités, ou de vaines terreurs, qui le pourra dire à la postérité?* (Boss.) *On est tenté de regarder la société comme un bois rempli de voleurs, dont les plus dangereux sont les archers, préposés pour* ARRÊTER *les autres.* (Chamf.) *Si à mon retour justice n'est pas faite, je vous dénonce de ma propre bouche, et je vous* ARRÊTE *de mes propres mains.* (Alex. Dum.)

Arrêter un Romain sur de simples soupçons,
. C'est agir en tyran. VOLTAIRE.

‖ Se dit en parlant des agressions, des vols à main armée : *Des brigands* AVAIENT ARRÊTÉ *la malle-poste. Les voleurs* ONT ARRÊTÉ *trois voyageurs en plein jour.* ‖ Saisir, confisquer, par autorité de justice : ARRÊTER *les exemplaires d'un livre.* ARRÊTER *un journal à la poste.*

— Régler, déterminer : ARRÊTER *un compte.* ARRÊTER *une note, un mémoire.* ARRÊTER *le prix du blé, du pain.*

— B.-arts. Terminer les contours, les masses, etc. : ARRÊTER *un dessin.* ARRÊTER *les principales parties d'un groupe.*

— Prat. *Saisir-arrêter*, Opérer une saisie-arrêt.

— Chass. *Arrêter le gibier*, ou absol. *arrêter*. Se dit de l'action du chien qui, dès qu'il aperçoit ou même qu'il sent le gibier, demeure immobile jusqu'à l'arrivée du chasseur : *Qu'importe à l'Etat qu'il ait des chiens qui* ARRÊTENT *bien?* (La Bruy.)

— Hortic. Couper ou pincer le bout d'une branche, pour en empêcher le développement et ménager ainsi la séve en faveur du fruit.

— Techn. Faire plusieurs points, l'un sur l'autre, ou un simple nœud, pour que le fil ne glisse plus dans une couture.

— v. n. ou intr. Cesser de marcher, de cheminer, faire une station : *Nous* ARRÊTÂMES *à tel endroit pour faire boire nos chevaux.* (Acad.) *En arrivant, je fis* ARRÊTER *à la grille.* (J.-J. Rouss.)

Car pour moi, j'ai certaine affaire,
Qui ne me permet pas d'*arrêter* en chemin.
LA FONTAINE.

‖ Demeurer dans un lieu :

Autant qu'il vous plaira vous pourrez *arrêter*,
Madame, et là-dessus rien ne vous doit hâter.
MOLIÈRE.

. Je ne puis *arrêter*
Qu'un temps fort court, un mois, peut-être une se-
[maine.
LA FONTAINE.

— Cesser d'avancer, d'agir, de parler : *Il n'*ARRÊTE *pas, il travaille jour et nuit.* ‖ Dans ce cas, s'emploie surtout à l'impératif : ARRÊTE, *ô le plus lâche des hommes,* ARRÊTE! (Fén.) ARRÊTEZ! *ce secret est celui de mon père.* (Mme Cottin.)

Cher Théramène, *arrête*, et respecte Thésée.
RACINE.

. *Arrêtez!*
J'ignore quel projet, Burrhus, vous méditez.
RACINE.

. Apollon, éperdu,
Semble me dire : *Arrête*, insensé! que fais-tu?
BOILEAU.

On connaît le quiproquo que cette exclamation causa un jour au milieu d'une des scènes les plus émouvantes d'une tragédie. Un personnage criait à un autre : *Arrête, lâche; arrête!* Bien que la situation fût des plus dramatiques, ces mots étaient accueillis par les éclats de rire de toute la salle. L'acteur en était tout étourdi ; et ce n'est qu'à l'entr'acte qu'il apprenait d'un de ses camarades que les deux derniers mots de l'alexandrin avaient été articulés si rapidement que le malin parterre avait interprété ainsi l'hémistiche : *Arrête la charrette!* ‖ *Arrête! Arrête!* Cri que l'on pousse contre quelqu'un qui vient de commettre une mauvaise action, pour engager les passants à lui barrer le chemin, à le retenir.

S'arrêter, v. pr. Cesser de marcher, d'avancer : S'ARRÊTER *tout court. Il marchait à grands pas, mais il* S'ARRÊTA *tout d'un coup.* (Acad.) *Il* S'ARRÊTE, *comme occupé de quelque grande pensée.* (Boss.) *Il tient le milieu en se promenant avec ses égaux; il* S'ARRÊTE *et l'on* S'ARRÊTE. (La Bruy.) *Les créatures les plus insensibles* S'ARRÊTENT *ou se meuvent à la volonté d'un homme mortel.* (Fléch.) *Si un cavalier tombe dans une course, le cheval* S'ARRÊTE *sur-le-champ.* (B. de St-P.) *L'homme sensible, en voyage, est tenté de* S'ARRÊTER *chez les premières bonnes gens qu'il trouve.* (J.-J. Rouss.) *Un demi-connaisseur passera sans* S'ARRÊTER *devant un chef-d'œuvre de dessin.* (Dider.) *Combien de fois, dans la chaleur des batailles, je* ME SUIS ARRÊTÉ *à contempler mes jeunes conscrits, se jetant dans la mêlée pour la première fois* (Napol. Ier.)

Beaux lieux, sans *m'arrêter* comment vous parcourir!
C. DELAVIGNE.

Il fallut *s'arrêter*, et la rame inutile
Fatigua vainement une mer immobile.
RACINE.

‖ Cesser d'aller, de fonctionner : *La pendule, ma montre, vient de* S'ARRÊTER. *La rivière baissa, et tous les moulins* S'ARRÊTÈRENT. ‖ Rester, demeurer dans un endroit pendant un temps plus ou moins long : S'ARRÊTER *dans un café.* S'ARRÊTER *devant les boutiques. Allez vite, et revenez sans* VOUS ARRÊTER. (Acad.) *Il ne passait pas devant un cabaret sans* S'Y ARRÊTER. (Le Sage.) *César ne* S'ARRÊTA *qu'un instant sur la rive du Rubicon.* (Grimm.)

Arrêtons-nous pour un temps quelque part.
LA FONTAINE.

Arrêtons-nous, ma sœur, sous ces ombrages sombres.
MILLEVOYE.

Mais la corruption, à son comble portée,
Dans le cercle des grands ne *s'est* point *arrêtée*.
GILBERT.

— Cesser d'agir, de parler : *Il y a des hommes qui peuvent parler trois heures d'horloge sans* S'ARRÊTER. (P.-L. Cour.) *Je* M'ARRÊTE *court sur cette phrase, car je sens qu'un pareil sujet m'emporterait haut et loin.* (P.-L. Cour.) *J'ai vu qu'insensiblement j'allais raisonner : je* ME SUIS ARRÊTÉ. (G. Sand.) *Un homme, avec des habits noirs et un visage jaune, paraît dans la cour ; tout se tait, tout* S'ARRÊTE, *tout s'attriste.* (A. Karr.)

— S'interrompre, cesser d'être en activité : *Je vois, sans pouvoir* M'ARRÊTER, *l'horrible précipice où je cours.* (J.-J. Rouss.) *Lorsqu'elle me vit, ses paroles* S'ARRÊTÈRENT *sur ses lèvres; elle demeura tout interdite.* (B. Constant.) *Otez la justice ou la charité, l'homme* S'ARRÊTE *ou se précipite.* (V. Cousin.)

Ma cruauté se lasse et ne peut *s'arrêter*.
CORNEILLE.

— S'attacher, se porter : *Mes regards* S'ARRÊTÈRENT *sur ce monument. Tous les suffrages* S'ARRÊTÈRENT *sur lui.*

— Fig. Se fixer, s'en tenir à : *O âme inconstante et irrésolue, iras-tu toujours d'objets en objets, sans jamais* T'ARRÊTER *au bien véritable?* (Boss.) *Heureuse l'âme qui, remontant à son origine, passe au travers des choses créées sans* S'Y ARRÊTER! (Fléch.) ‖ Se déterminer, se fixer à : *Après avoir écouté différentes propositions, il* S'ARRÊTA *à la première.* (Acad.) *Prenez une résolution, et sachez* VOUS Y ARRÊTER. (Rayn.) *De tous les plans qu'on présenta au ministre, ce fut le projet de surprendre Plymouth auquel on* S'ARRÊTA. (Champf.)

Je veux l'ouïr ; mon choix *s'arrête* à cè témoin.
RACINE.

Ceux que le roi consulte en ces extrémités,
Tous au même parti semblaient *s'être arrêtés*.
LA HARPE.

‖ Se dominer, rester dans certaines limites, se restreindre, se borner à : *Que l'homme ne* S'ARRÊTE *donc pas à regarder uniquement les objets qui l'environnent.* (Pasc.) *Je ne* M'ARRÊTERAI *pas ici à vous décrire sa conduite.* (Fléch.) *Voir le but où l'on tend, c'est jugement; y atteindre, c'est justesse;* S'Y ARRÊTER, *c'est force; le passer, ce peut être faiblesse ou témérité.* (Duclos.) *De même que l'homme ne* S'EST *pas* ARRÊTÉ *au monde primitif, à la société primitive, aux beautés naturelles, il ne* S'ARRÊTE *pas non plus à la religion naturelle.* (V. Cousin.) *Il faut que l'histoire soit ce qu'elle doit être, et qu'elle* S'ARRÊTE *dans ses propres limites.* (V. Cousin.) *Notre prose* S'ARRÊTA *au point où, n'étant ni hachée, ni périodique, elle devint l'instrument de la pensée le plus souple et le plus élégant.* (Lemontey.) *La force de* S'ARRÊTER, *la plus rare et la plus pénible de toutes, n'appartient qu'à la vigueur de l'âge.* (Necker.) *On peut* S'ARRÊTER *quand on monte, jamais quand on descend.* (Napol. Ier.) *C'était un de ces hommes qui, ayant dans les sentiments plus de lumières que dans l'intelligence,* S'ARRÊTENT *quand ils s'aperçoivent que le courant les mène au crime.* (Lamart.) *C'est une belle science, pour conduire heureusement et diligemment les affaires, que de savoir* S'ARRÊTER *et se reposer à propos.* (P. Boutauld.)

— Faire attention, avoir égard à : *Il ne faut pas* S'ARRÊTER *à des bagatelles.* (Acad.) S'ARRÊTER *aux apparences est le fait de la frivolité.* (Lav.) *Comme le chevalier ne dépendait de personne, il ne* S'ARRÊTA *pas à la distance qu'il y avait entre un gentilhomme et la fille d'un marchand.* (A. de Musset.)

Quoi! vous vous *arrêtez* aux songes d'une femme!
CORNEILLE.

Je ne *m'arrête* point à des vœux impuissants.
RACINE.

Je ne *m'arrêtai* point à ce bruit téméraire.
RACINE.

Il ne se faut point *arrêter*
Aux deux faits ambigus que je viens de conter.
LA FONTAINE.

— Insister, s'appesantir sur une chose, dans un discours, dans un écrit : *Vous avez tort de* VOUS ARRÊTER *sur cette circonstance, sur ce détail. Dois-je* M'ARRÊTER *sur ces deux actions particulières?* (Boss.) *Je ne* M'ARRÊTERAI *pas ici aux productions du palmier, qui servent aux besoins journaliers d'une multitude de peuples.* (B. de St-P.)

— Prov. et fig. *S'arrêter en beau chemin*, Abandonner une entreprise dont le succès paraissait assuré.

— v. récipr. S'empêcher mutuellement d'avancer :

L'un et l'autre rival *s'arrêtent* au passage,
Se mesure des yeux.
BOILEAU.

— **Syn. Arrêter, affermir, assurer,** etc., etc. V. AFFERMIR.

— **Syn. Arrêter, retenir.** *Arrêter* marque l'effet d'un obstacle extérieur par lequel le mouvement se trouve suspendu ; *retenir* ne marque souvent que l'effort fait pour modérer ou pour retarder le mouvement. Un fossé, un mur, une haie *arrêtent* celui qui voudrait passer outre ; nous *retenons* notre langue quand nous craignons de nous compromettre en disant ce que nous avons sur le cœur. Ce qui est *arrêté* était ou pouvait être complétement indépendant de l'obstacle ; ce qui est *retenu* offrait déjà quelque prise; on ne *retient* que ce qu'on tient plus ou moins en son pouvoir.

— **Antonymes**. Mettre en branle, ébranler, mouvoir, remuer. Elargir, libérer, relaxer et relâcher.

ARRÊTIER. Archit. V. ARÊTIER.

ARRÊTISTE s. m. (a-rê-ti-ste — rad. *arrêt*). Celui qui publie et annote un recueil d'arrêts : *M. Sirey était un* ARRÊTISTE *distingué. Tant vaut l'*ARRÊTISTE, *tant vaut le recueil. La doctrine de la cour a été vivement discutée dans la note de l'*ARRÊTISTE. ‖ On dit aussi ARRESTOGRAPHE

— **Encycl.** Il n'est pas aisé de rédiger avec talent un recueil d'arrêts : ce n'est pas tout de recueillir les décisions judiciaires, il faut savoir, dans la *notice* que l'*arrêtiste* écrit en tête de la décision, indiquer avec netteté, exactitude et concision le point de droit tranché par cette décision, en relevant, s'il y a lieu, le fait particulier qui a pu influencer la solution et la transformer en arrêt ou jugement d'*espèce*. Il faut encore accompagner chaque décision d'une note plus ou moins développée, où soient citées les autorités qui appuient ou contredisent la solution adoptée, et rappeler les principaux arguments qui militent pour et contre. Les trois grands recueils de MM. Dalloz et Sirey et du *Journal du Palais* ont une réputation européenne, qu'ils doivent au mérite des *arrêtistes* qui ont concouru à leur rédaction. V. ARRÊTS (RECUEIL D') et JURISPRUDENCE.

ARRETIUM (ar-ré-sio-mm), cité de l'ancienne Etrurie, renommée chez les anciens par ses vins et surtout par ses poteries, dont les restes sont encore si recherchés aujourd'hui sous le nom de vases étrusques. Près de cette ville était une fontaine qui avait la réputation de rendre des oracles. On croit généralement que c'est la patrie de Mécène. Aujourd'hui *Arrezzo*.

ARRÊTOIR s. m. (a-rè-toir — rad. *arrêter*). Petite digue qui arrête l'eau d'un ruisseau de rue : *Les paveurs font des* ARRÊTOIRS *pour ne pas être gênés par l'eau dans leur travail. Les enfants en font aussi quelquefois pour faire aller de petits bâteaux.*

— Archit. Saillie destinée à arrêter le mouvement d'une pièce sur une autre.

— Art milit. Dent de fer qui surmonte la bague d'une baïonnette. ‖ Petit crochet qui servait à arrêter la corde, dans les arbalètes.

ARRHABONNAIRE s. m. et adj. (a-ra-bo-nè-re — du gr. *arrhabôn*, arrhes). Hist. ecclés. Nom d'une secte d'hérétiques qui prétendaient que l'Eucharistie n'est pas réellement le corps et le sang de Jésus-Christ, et ne la regardaient que comme des *arrhes* du paradis. On les appelait aussi *sacramentaires*.

ARRHACHION ou **ARRHICHION**, athlète grec, de Phigalée, en Arcadie, fut vainqueur à Olympie, vers 612 et 608 av. J.-C., et dans une autre lutte étouffé par son adversaire, dont il serra cependant en mourant un doigt de pied si fortement, que celui-ci, par un cri de douleur, s'avoua vaincu. Arrhachion fut couronné, quoique mort. Sa cité lui avait érigé une statue qui était un des plus anciens morceaux de la statuaire grecque.

ARRHÉ, ÉE (a-ré) part. pass. du v. Arrher.

ARRHEMENT s. m. (a-re-man — rad. *arrher*). Action d'arrher, pour s'assurer la livraison d'une chose qu'on achète.

ARRHÉMON. V. ARRÉMON.

ARRHÉNATHÈRE s. f. (ar-ré-na-tè-re — du gr. *arrhên*, mâle ; *athêr*, barbe d'épi). Bot. Genre de plantes de la famille des graminées, tribu des avénées.

— **Encycl.** Le genre *arrhénathère* présente les caractères suivants : inflorescence en panicule rameuse; épillets contenant chacun deux fleurs avec le rudiment d'une troisième : l'une inférieure, mâle, poilue à la base, munie d'une longue arête dorsale, réfléchie et coudée; l'autre supérieure, hermaphrodite, quelquefois munie d'une arête courte; trois étamines; ovaire poilu au sommet; deux stigmates plumeux, sessiles ou presque sessiles; cariopse canaliculé sur l'une de ses faces.

Les principales espèces sont l'*arrhénathère élevée* et l'*arrhénathère bulbeuse*. L'*arrhénathère élevée*, décrite aussi sous le nom d'*avoine élevée*, et connue vulgairement sous celui de *fromental*, est une herbe vivace à racine rampante, fibreuse ; à tige dressée, glabre, haute de 8 à 12 décimèt. ; à feuilles assez larges, planes, glabres, rudes et glaucescentes ; à panicule rameuse, dont les rameaux inégaux, d'abord dressés, s'étalent un peu au moment de l'épa-

nouissement; à fleurs luisantes, d'un vert blanchâtre ou violacé. Elle fleurit de juin à juillet. On la trouve dans la plupart des lieux herbeux, surtout dans les pâturages et dans les prairies un peu humides où elle devient quelquefois l'espèce dominante. L'*arrhénathère bulbeuse*, quelquefois décrite sous le nom d'*avoine bulbeuse*, et vulgairement connue sous le nom de *chiendent à chapelet*, se distingue de la précédente par sa racine bulbeuse. On la trouve dans les champs cultivés, où elle renaît sans cesse de ses propres racines malgré les efforts que font les agriculteurs pour s'en débarrasser. Les porcs sont très-friands de ses tubercules.

ARRHÉNIUS (Claude), érudit suédois, né à Linkœping en 1627, mort en 1695. Il professa la métaphysique et l'histoire à Upsal, et devint membre de l'Académie et bibliothécaire de l'université. Outre des dissertations sur divers sujets de littérature et d'histoire, il a donné une vie du fameux capitaine suédois Pont de la Garde, et un travail important : *Historiæ Suecorum Gothorumque ecclesiasticæ, lib. IV, priores*, Stockholm, 1689.

ARRHÉNIUS (Jacques), érudit suédois, frère du précédent, né en 1642, mort en 1725, occupa la chaire d'histoire à l'université d'Upsal. On lui doit, entre autres écrits : *Patria et ejus amor, ex Ciceronis de legibus lib. II*, Upsal, 1670; des dissertations latines sur divers sujets d'histoire et de littérature, et des *cantiques* suédois.

ARRHÉNODE s. m. (ar-ré-no-de — du gr. *arrhenôdês*, viril, fort). Entom. Genre de coléoptères tétramères, voisin des charançons, renfermant une trentaine d'espèces, dont une seule se trouve en Europe.

ARRHÉNOPLISTE s. m. (ar-ré-no-pli-ste — du gr. *arrhên*, mâle; *oplistês*, armé). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, de la famille des taxicornes, formé aux dépens du genre diapère.

ARRHÉNOPTÈRE s. m. (ar-ré-no-ptè-re — du gr. *arrhên*, mâle; *pteron*, aile). Bot. Genre de mousses, peu connu, renfermant une seule espèce, qui croît dans l'Amérique du Nord.

ARRHÉNURE. V. ARRÉNURE.

ARRHÉPHORE s. et adj. (ar-ré-fo-re — du gr. *arrhêta*, choses mystérieuses, sacrées; *phoros*, qui porte). Antiq. gr. Celui, celle qui portait les objets sacrés du culte de Minerve, dans les fêtes appelées de là *arrhéphories*.

ARRHÉPHORIES s. f. pl. (ar-ré-fo-rî — rad. *arréphore*.) Antiq. gr. Fêtes athéniennes, instituées en l'honneur de Minerve et de Hersé, fille de Cécrops. On les appelait aussi *herséphories*.

ARRHEPSIE s. f. (ar-rè-psî — du gr. *arrhepsia*, même sens). Philos. Se dit de cet état de l'esprit qui n'incline d'aucun côté, d'une volonté qui ne trouve aucun motif pour se décider.

ARRHER v. a. ou tr. (a-ré — rad. *arrhes*). Donner des arrhes pour s'assurer d'un achat ou d'une location : ARRHER *des marchandises*. (Acad.)

ARRHES s. f. pl. (a-re — du lat. *arrhæ*, tiré du gr. *arrhabôn*, gages). Argent qu'un acquéreur ou un locataire avance pour assurer l'exécution d'un marché verbal, et qu'il perd s'il vient à rompre le marché : *Donner des* ARRHES. *Perdre ses* ARRHES. *C'est une question sérieuse de savoir si on peut se dédire d'un marché conclu, en abandonnant les* ARRHES *qu'on a données, ou en restituant le double de ce qu'on a reçu à ce titre. Mon ami, je loue cette maison, puisqu'on peut y entrer de suite; j'y viendrai demain, après-demain, en attendant, voici des* ARRHES. (Scribe.) *Je perdis les* ARRHES *que j'avais données pour nos places.* (G. Sand.)

— Fig. Gage, garantie : *Les présents sont des* ARRHES *d'amitié.* (Acad.) *Mes premiers services n'étaient que des* ARRHES *de ceux qui les devaient suivre.* (J.-J. Rouss.) *Les bienfaits sont des* ARRHES *pour le ciel.* (Boiste.) *La découverte du café a très-certainement accru le champ de l'illusion et donné plus d'*ARRHES *à l'espérance.* (Isid. Bourdon.)

. Un tissu de cheveux,
Que reçut don Fernand pour *arrhes* de mes vœux.
CORNEILLE.

— Syn. Arrhes, clause pénale, dédit, denier à Dieu. Les *arrhes* sont *données*, en concluant le marché ou le projet de marché, et servent, si le marché s'exécute, d'à-compte sur le prix convenu. La *clause pénale* est celle par laquelle on s'engage à payer une somme déterminée en cas de non-exécution d'un marché ou de retard dans l'exécution : la stipulation d'une *clause pénale* n'empêche pas de pouvoir réclamer, si on le préfère, l'exécution du marché; tandis que la stipulation d'un *dédit* dispense définitivement celui qui ne veut pas exécuter la convention, de remplir son obligation, en payant la somme convenue. Le *dédit* est la somme *convenue* en faisant un marché, et moyennant le payement de laquelle chacune des parties, ou l'une d'elles, peut se dispenser d'exécuter son obligation. Le *denier à Dieu* est la somme, généralement très-modique, *donnée* en signe d'engagement dans des conventions verbales, qu'une des parties abandonne ou que l'autre rend si on n'exécute pas la convention, et qui reste comme cadeau ou pot-de-vin à celui qui l'a reçue, en cas d'exécution, sans imputation sur le prix convenu. On paye des *arrhes*, un *dédit*, un *denier à Dieu*; on exécute une *clause pénale*. Le *denier à Dieu* a encore ceci de particulier, qu'il ne se donne guère qu'au concierge d'une maison qu'on loue et au domestique que l'on arrête. C'est une sorte de pourboire donné pour la conclusion de l'arrangement.

— **Homonymes.** Are, ars, art, hart.

— **Encycl.** A Rome, les *arrhes* n'ont été longtemps que le signe de la perfection du contrat : elles consistaient tantôt en une somme d'argent, tantôt en un objet mobilier. Justinien a modifié sur ce point l'état de choses ancien : a-t-il donné aux *arrhes* le caractère de dédit d'un contrat, parfait ou non, ou de simple gage d'exécution d'un contrat projeté? Les romanistes ne sont pas d'accord sur la solution de cette question, qui est restée controversée dans le droit français, même depuis la promulgation du Code Napoléon. C'est surtout en matière de vente et de louage que des *arrhes* sont données et reçues. La règle de l'art. 1590 du C. Nap. est ainsi formulée : « Si la promesse de vendre a été faite avec des *arrhes*, chacun des contractants est maître de s'en départir, celui qui les a données en les perdant, celui qui les a reçues en restituant le double. » Quelques auteurs prétendent que, même lorsque la vente ou le contrat quelconque sont conclus actuellement et définitivement, on peut encore s'en dédire, aux conditions de l'art. 1590 : ce n'est pas l'opinion la plus générale. Tous les auteurs sont d'accord pour admettre que, lorsqu'il y a eu un commencement d'exécution, le dédit est impossible. Les *arrhes*, lorsqu'elles consistent en une somme d'argent, et qu'il n'y a pas de dédit, restent à compte sur le prix de la vente ou de la location, à moins qu'il n'en ait été convenu autrement.

ARRHIDÉE, fils naturel de Philippe de Macédoine et d'une courtisane de Larisse, et frère d'Alexandre le Grand. Après la mort du conquérant, il monta sur le trône de Macédoine. Ce prince *imbécile*, comme l'appelle Bossuet, se laissa entièrement dominer par les conseils de Perdiccas, lieutenant d'Alexandre. Il fut assassiné en 315 par ordre d'Olympias.

ARRHIZE adj. (ar-ri-ze — du gr. *a* priv.; *rhiza*, racine). Bot. Qui est dépourvu de racine ou de radicule. ‖ On écrit aussi ARHIZE.

ARRIA s. m. (a-ri-a). Embarras, difficulté, ennui : *Quel* ARRIA! *Cette affaire m'a causé bien de l'*ARRIA. Fam. et pop. ‖ On écrit aussi ARIA.

ARRIA, dame romaine, femme de Cécina Pætus. Celui-ci se trouva engagé dans la révolte malheureuse de Scribonarius contre l'empereur Claude; Arria, qui n'avait aucun espoir de sauver son mari, lui conseilla de se tuer. Pætus hésitait; c'est alors que cette femme courageuse saisit un poignard qu'elle s'enfonça dans le sein; puis, le retirant, elle le présenta à son mari en lui disant froidement : « Pætus, cela ne fait pas de mal. » *Pæte, non dolet*. Ces trois mots sont passés en proverbe. ‖ ARRIA, sa fille, femme d'un personnage condamné aussi à mort pour avoir pris part à une conspiration contre Néron, imita ce noble courage et voulut se frapper d'un coup mortel pour ne point survivre à son époux; mais elle finit par céder à ses prières, et se conserva pour ne point abandonner ses enfants.

ARRIACA ou **CARACA**, nom latin de Guadalajara, ville d'Espagne.

ARRIAGA (Paul-Joseph DE), jésuite espagnol, né en 1562, mort dans un naufrage en 1622, se rendit au Pérou et fut longtemps directeur du collége de Lima. Il a laissé divers écrits, entre autres *De extirpatione idolatriæ Indorum*, etc.

ARRIAGA (Roderic DE), savant jésuite espagnol, né en 1592, mort en 1667, professa la théologie à l'université de Salamanque, puis à celle de Prague, et remplit diverses missions auprès des papes Urbain VIII et Innocent X. Il est auteur d'un *Cours de philosophie*, 1 vol. in-fol., 1632, et d'un *Cours de théologie*, 8 vol. in-fol., Anvers, 1643-1655.

ARRIAGA (Gonzalez DE), théologien espagnol, de l'ordre de Saint-Dominique, mort en 1657, recteur du collége de Saint-Thomas, à Madrid. Il publia en espagnol une *Vie de saint Thomas d'Aquin*.

ARRIAGA (Jean-Chrysostome DE), musicien qui donnait les plus brillantes espérances, né à Bilbao en 1808, mort en 1826, entra à l'âge de treize ans au Conservatoire de Paris, et y devint, en 1824, répétiteur pour l'harmonie et le contre-point. Il a écrit pour le violon quelques morceaux estimés, des quatuors, des cantates, des romances, etc.

ARRIAN s. m. (a-ri-an). Ornith. Sorte de vautour commun dans les Pyrénées.

ARRIAU s. m. (a-rio). Sorte de charrue primitive dont on fait encore usage dans les terres très-légères du centre et de l'ouest de la France.

ARRICANDIER s. m. (a-ri-can-dié). Nom que l'on donne aux ouvriers les moins habiles dans les carrières des environs de Paris : *Les* ARRICANDIERS, *qu'on appelle aussi* hommes de bricole, *sont chargés des travaux de terrassement et du transport des pierres.*

ARRIEN (Flavius), historien grec, né à Nicomédie (Bithynie) vers l'an 105 de J.-C., fut à la fois homme d'Etat, guerrier, écrivain et philosophe. Il vint de bonne heure à Rome et y suivit les leçons du philosophe Epictète; puis il entra au service des empereurs romains, dont il ne tarda pas à s'attirer les faveurs par sa bravoure et ses talents militaires. Vers l'an 134, il repoussa une invasion des Alains dans la Cappadoce, dont Adrien lui avait confié le commandement, et fut honoré l'année suivante de la dignité consulaire. Ses concitoyens, de leur côté, l'avaient fait grand-prêtre de Cérès et de Proserpine. Au reste, nous ne possédons aujourd'hui sur ce personnage remarquable que des notices incomplètes dues à Photius et à Suidas; sa biographie, écrite par Dion Cassius, son compatriote, n'est point parvenue jusqu'à nous. Comme historien et comme moraliste, Arrien paraît s'être proposé Xénophon pour modèle. Il avait composé un grand nombre d'ouvrages, dont plusieurs sont malheureusement perdus. Arrien nous est surtout connu comme historien d'Alexandre, dont il a retracé l'expédition en sept livres, intitulés l'*Anabase* (*Anabasis Alexandrou*), ouvrage qui se distingue par une grande impartialité et une critique judicieuse. (V. ANABASE.) Ses autres ouvrages sont un *Manuel* sur la philosophie d'Epictète, en huit livres, dont quatre manquent; les *Indica*, renfermant des notions encore utiles sur l'Inde; une *Histoire des Alains;* une *Instruction sur l'ordre de bataille contre les Alains;* un *Périple du Pont-Euxin;* un *Traité de tactique;* un *Traité sur la chasse*, etc. Parmi les ouvrages qui ne nous sont point parvenus, on cite des *Discours familiers d'Epictète*, en douze livres; *De la vie et de la mort d'Epictète; Guerres contre les Parthes*, en dix-sept livres; *Vie de Tilliborus*, brigand célèbre; *Evénements qui suivirent la mort d'Alexandre*, dont on trouve un abrégé dans Photius; les *Gestes de Timoléon; De l'affranchissement de Syracuse par Dion;* les *Bithyniques*, ou *Origine et histoire de la Bithynie*, en huit livres. Les meilleures éditions d'Arrien sont celle de Jacques Gronovius, Leyde, 1704, et celle de Schmieder, Leipzig, 1792 et 1798, avec une traduction latine de Bonav. Vulcanius. Nous avons en français le *Nouveau manuel d'Epictète*, traduit par Dacier, 1716, à la suite de la traduction du *Manuel d'Epictète*, traduction nouvelle par Debure Saint-Faubin, 1784. Chaussard a donné également une traduction française de l'*Anabase* (1802), 3 vol. in-8° et un atlas in-4°.

ARRIÉRANT (a-rié-ran) part. prés. du v. Arriérer.

ARRIÈRE interj. (a-riè-re — du lat. *ad*, et *retro*, par derrière). Loin! au loin! Il ne s'emploie guère que dans certaines phrases par lesquelles on enjoint de se retirer, de s'éloigner, et qui marquent l'horreur ou le mépris : ARRIÈRE *les médisants!* (Acad.) ARRIÈRE *tout ce qui borne le chemin; voici venir celui qui ne cède à personne.* (Boss.) ARRIÈRE *les spoliations, les liquidations, les confiscations, empruntées au vol déguisé!* (Ch. Dupin.)

Nous, des duels avec vous! *arrière*, assassinez!
V. HUGO.

Arrière la morale et ses dictons moroses!
A. BARBIER.

Arrière ceux dont la bouche
Souffle le chaud et le froid!
LA FONTAINE.

Arrière tout respect, forçons toute contrainte,
Sa menace accroît plus ma fureur que ma crainte.
ROTROU.

Arrière, vaines chimères,
De haines et de rancœurs
Eloignez-vous de nos cœurs!
MALHERBE.

— Mar. et navig. Commandement de diriger la machine d'un bâtiment, d'un bateau à vapeur, de manière à le faire reculer.

— Préposit. inséparable, qui se joint à certains substantifs pour y ajouter une idée de postériorité : ARRIÈRE-BAN, ARRIÈRE-MAIN, ARRIÈRE-NEVEU, etc. V. chacun des ces mots.

— *En arrière*, loc. adv. Qui indique mouvement, direction, position vers le lieu ou le côté qui est derrière, au physique et au moral : *Faire un pas* EN ARRIÈRE. *Se pencher* EN ARRIÈRE. *Votre coiffure est trop* EN ARRIÈRE. *Voyant ce pas avancé qui renversait le système, il a voulu retourner* EN ARRIÈRE. (Boss.) *Un coup d'œil rapide, jeté* EN ARRIÈRE, *nous donnera l'explication de l'état actuel des esprits.* (Bignon.) *L'humanité ne retourne jamais* EN ARRIÈRE. (V. Cousin.) *Je voulus retourner* EN ARRIÈRE, *mais il n'était plus temps.* (Chateaub.) *Sa tête, un peu rejetée* EN ARRIÈRE, *était bien détachée des épaules.* (Lamart.) *Il se tint* EN ARRIÈRE, *repaissant son cœur du plaisir de voir ses amis heureux.* (G. Sand.)

Pégase s'effarouche et recule *en arrière*.
BOILEAU.

. L'homme épouvanté
A l'aspect du néant se rejette *en arrière*.
BOILEAU.

— En l'absence de : *Il me loue en présence, et me déchire* EN ARRIÈRE. (Acad.) *Ce que je dis* EN ARRIÈRE, *je le dis aussi devant les gens : je n'aime pas les trigauderies.* (Th. Leclercq.)

— Sert à marquer un retard, au propre et au fig. : *Ils sont restés bien loin* EN ARRIÈRE. *Ce locataire est toujours* EN ARRIÈRE *pour ses loyers. Il ne faut pas se mettre* EN ARRIÈRE *pour les grandes choses, par entraînement de goût pour les petites.* (Fén.) *Voilà bien des paroles; mais il faut s'entendre et ne rien laisser* EN ARRIÈRE *à ceux à qui on veut plaire, dût-on les fatiguer.* (Volt.) *Mon ami, depuis qu'on m'a prouvé que leurs idées étaient trop* EN ARRIÈRE, *je ne les goûte plus.* (Scribe.) *Le service de la poste se faisait si mal dans ces parages que les journaux et les paquets étaient toujours* EN ARRIÈRE *de deux mois.* (G. de Nerv.) ‖ A l'écart :

J'ai vu la Calomnie, *en arrière* et dans l'ombre,
S'asseoir à mon foyer comme une hôtesse sombre
A. BARBIER.

— Loc. préposit., Derrière un autre objet, sur un plan plus reculé : *Il fit placer un corps de réserve* EN ARRIÈRE *de l'armée. Je le regardais, tout en marchant un peu* EN ARRIÈRE *de lui, par crainte et par respect.* (Lamart.)

— Fig. : *Cet écolier ne fait aucun progrès, il est fort* EN ARRIÈRE *de ses camarades.* (Acad.) *Les devoirs de prudence et de conservation, inhérents à la couronne, retenaient le monarque* EN ARRIÈRE *de l'élan général.* (De Barante.)

ARRIÈRE s. m. Mar. La partie postérieure d'un navire; la moitié de sa longueur, depuis le grand mât jusqu'à la poupe : *Les canons de l'*ARRIÈRE. *Les voiles de l'*ARRIÈRE.

— *Vent arrière*, Vent qui souffle dans la direction de la marche d'un navire, c'est-à-dire de la poupe à la proue : *Avoir* VENT ARRIÈRE. *Toujours le* VENT ARRIÈRE, *quelle bénédiction!* (Choisy.) *Le* VENT ARRIÈRE *est une des allures principales d'un navire.* (Bonnefoux.) ‖ *Etre sur l'arrière* ou *sur cul*, Se dit d'un bâtiment lorsqu'il est trop calé ou chargé de ce côté. ‖ *Voiles de l'arrière*, Celles du grand mât et du mât d'artimon. ‖ *Rester, être de l'arrière*, Moins bien marcher, être moins avancé qu'un autre navire avec lequel on établit la comparaison. ‖ *Matelot de l'arrière*, Vaisseau qui suit celui dont on parle. ‖ *Gaillard d'arrière*. V. GAILLARD.

— Chass. *Prendre les arrières, faire les arrières*, Rechercher, dans un défaut, avec les chiens, la voie de l'animal, en reprenant en arrière le chemin qu'il a suivi. ‖ *Prendre les grands arrières*, Continuer ces recherches plus loin.

— Techn. Partie postérieure de certaines choses : *L'*ARRIÈRE *d'une charrette.*

— **Antonymes.** Avant, devant.

ARRIÈRE-ALLIANCE s. f. Alliance éloignée : *Dignités tombées dans la boue, par des alliances et des* ARRIÈRE-ALLIANCES *déjà contractées.* (St-Sim.) ‖ Pl. des ARRIÈRE-ALLIANCES.

ARRIÈRE-BAN s. m. Convocation faite par le souverain de tous les nobles de ses Etats pour aller à la guerre : *Publier l'*ARRIÈRE-BAN. *Quand les rois semonnaient, pour le service du fief militaire, leurs vassaux directs, cela s'appelait le ban; quand ils semonnaient leurs vassaux directs et leurs vassaux indirects, cela s'appelait le ban et l'*ARRIÈRE-BAN. (Chateaub.)

Monseigneur le duc de Bretagne
A, pour les combats meurtriers,
Convoqué, de Nante à Mortagne,
L'*arrière-ban* de ses guerriers. V. HUGO.

‖ Pl. des ARRIÈRE-BANS. ‖ Le corps de la noblesse lui-même, composé des vassaux et arrière-vassaux de la couronne : *Mon père eut plusieurs fois le commandement en chef de tous les* ARRIÈRE-BANS *du royaume.* (St-Sim.) *Le roi baillait parole de ne plus convoquer l'*ARRIÈRE-BAN *sans une nécessité absolue.* (Chateaub.)

— Par ext., La totalité des personnes qui doivent faire partie d'une réunion ou d'un corps : *Comment! vous nous laissez convoquer le ban et l'*ARRIÈRE-BAN *des personnes les plus recommandables, sans vous soucier de l'esclandre que cela peut causer!* (Th. Leclercq.)

— S'est dit quelquefois en parlant de la garde nationale ou de la landwehr.

ARRIÈRE-BASSIN s. m. Le bassin le plus reculé d'un port. ‖ Pl. des ARRIÈRE-BASSINS.

ARRIÈRE-BÂTIMENT s. m. Partie d'une bâtisse qui ne se trouve pas sur la rue : *Ma nouvelle résidence fut fixée au n° 6 du troisième étage de l'*ARRIÈRE-BÂTIMENT. (Ch. Nod.) ‖ Pl. des ARRIÈRE-BÂTIMENTS.

ARRIÈRE-BEC s. m. Archit. Angle, éperon de chaque pile d'un pont, du côté d'aval. ‖ Pl. des ARRIÈRE-BECS.

ARRIÈRE-BIEF s. m. Bief placé au delà, en remontant. ‖ Pl. des ARRIÈRE-BIEFS.

ARRIÈRE-BORD s. m. Bord placé à l'extrémité postérieure d'un objet. ‖ Pl. des ARRIÈRE-BORDS.

ARRIÈRE-BOUCHE s. f. La partie postérieure de la bouche, qui communique avec le nez par les ouvertures nasales, avec les oreilles par les trompes dites d'*Eustache*, avec l'estomac par l'œsophage, et avec le poumon par le larynx : *Sans l'odoration qui s'opère par l'*ARRIÈRE-BOUCHE, *la sensation du goût serait obtuse.* (Brill.-Sav.) ‖ Pl. des ARRIÈRE-BOUCHES.

ARRIÈRE-BOURGEON s. m. Se dit des bourgeons d'un arbre tardivement poussés. ‖ Pl. des ARRIÈRE-BOURGEONS.

ARRIÈRE-BOUTIQUE s. f. Pièce située immédiatement derrière la boutique : *Coucher dans l'*ARRIÈRE-BOUTIQUE. *Il y a un piano dans l'*ARRIÈRE-BOUTIQUE. *Portez ces étoffes dans l'*ARRIÈRE-BOUTIQUE. *Derrière ces étalages, il y a des* ARRIÈRE-BOUTIQUES *auxquelles*

on monte par deux ou trois degrés. (Th. Gaut.) ‖ Pl. des ARRIÈRE-BOUTIQUES.

— Autrefois, s'employait aussi figurément pour Défaut de franchise, moyens détournés, ce que nous entendons aujourd'hui par *porte de derrière : Je désirerois que, sans* ARRIÈRE-BOUTIQUE, *il eust découvert les moyens par lesquels il entendoit arriver à ses fins et conclusions.* (Pasq.) *La plupart des hommes notables de la cour, et singulièrement ceux qui favorisoient sans* ARRIÈRE-BOUTIQUE *le Dauphin, se retirèrent avec lui pour éviter la fureur de cette populace.* (Pasq.)

ARRIÈRE-BRAS s. m. La partie du bras qui s'étend de l'épaule au coude. ‖ Pl. des ARRIÈRE-BRAS.

— Partie du brassard qui défendait le bras depuis le coude jusqu'à l'épaule.

ARRIÈRE-BUANDERIE s. f. Buanderie placée dans une partie reculée d'un bâtiment. ‖ Pl. des ARRIÈRE-BUANDERIES.

ARRIÈRE-BÛCHE s. f. Bûche qui est derrière les autres, et sert de soutien au feu. ‖ Pl. des ARRIÈRE-BÛCHES.

ARRIÈRE-CABINET s. m. Pièce située derrière le cabinet : *Le duc d'Orléans m'emmena dans son* ARRIÈRE-CABINET *obscur, sur la galerie.* (St-Sim.) *Il n'y a point de cabinet ni d'*ARRIÈRE-CABINET *qu'elle ne visite.* (La Font.) ‖ Pl. des ARRIÈRE-CABINETS.

ARRIÈRE-CACHETTE s. f. Cachette située dans un endroit écarté. ‖ Pl. des ARRIÈRE-CACHETTES.

ARRIÈRE-CADET s. m. Homme issu d'un cadet : *Le marquis trouva pour sa sœur un* ARRIÈRE-CADET *de Nassau, qui n'avait pas de chausses et qui servait en Flandre.* (St-Sim.) ‖ Pl. des ARRIÈRE-CADETS.

ARRIÈRE-CAPTE s. m. Syn. de *rachat* en pays coutumier, principalement en Guyenne et en Languedoc.

ARRIÈRE-CART s. m. Techn. Partie du four placée sous l'autel, et destinée à contenir une partie de l'étouffoir lorsqu'on retire la braise du feu. ‖ Pl. des ARRIÈRE-CARTS.

ARRIÈRE-CAUTION s. f. Celui qui forme la deuxième garantie du prêteur, qui sert à cautionner une première caution. ‖ Pl. des ARRIÈRE-CAUTIONS.

ARRIÈRE-CELLIER s. m. Cellier placé dans un endroit écarté. ‖ Pl. des ARRIÈRE-CELLIERS.

ARRIÈRE-CENSIVE s. f. Domaine roturier, qui est dans la mouvance médiate du roi ou d'un seigneur. ‖ Pl. des ARRIÈRE-CENSIVES.

ARRIÈRE-CHAÎNE s. f. Partie d'une chaîne de montagnes qui descend par versants plus ou moins brusques, moins étendue que l'avant-chaîne et plus basse que la crête. ‖ Pl. des ARRIÈRE-CHAÎNES.

ARRIÈRE-CHAMBRE s. f. Chambre située dans un renfoncement. ‖ Pl. des ARRIÈRE-CHAMBRES.

ARRIÈRE-CHANGE s. m. Nom donné quelquefois à l'intérêt des intérêts. ‖ Pl. des ARRIÈRE-CHANGES.

ARRIÈRE-CHARTE s. f. Charte de renonciation réciproque à des possessions, à des demandes, à des prétentions. ‖ Pl. des ARRIÈRE-CHARTES.

ARRIÈRE-CHEVELURE s. f. Partie de la chevelure qui est derrière la tête : *Aujourd'hui, la plupart des* ARRIÈRE-CHEVELURES *de nos dames sortent des arrière-boutiques des coiffeurs. Toute son* ARRIÈRE-CHEVELURE *s'échappe pour ainsi dire en une tresse unique de huit pouces d'étendue.* (Journ.) ‖ Pl. des ARRIÈRE-CHEVELURES.

ARRIÈRE-CHŒUR s. m. Archit. Chœur placé derrière le maître-autel, dans certaines églises : *Les* ARRIÈRE-CHŒURS *sont rares et généralement peu anciens; on en voit un dans la cathédrale de Reims, qui renferme le tombeau de saint Remi.*

ARRIÈRE-CIVILISATION s. f. La civilisation présumée de nos arrière-petits-neveux : *L'*ARRIÈRE-CIVILISATION *sera tempérée par la connaissance d'un bonheur perdu.* (Fourier.) ‖ Pl. des ARRIÈRE-CIVILISATIONS.

ARRIÈRE-COLÈRE s. f. Ce qui reste d'animosité après un accès de colère.

— Par anal., Derniers éclats d'une tempête : *Cette mauvaise volonté grondera encore comme grondent les* ARRIÈRE-COLÈRES *d'un orage qui finit.* (Journ.) ‖ Pl. des ARRIÈRE-COLÈRES.

ARRIÈRE-CONSEIL s. m. Autorité administrative, qui existait autrefois à Douai.

ARRIÈRE-CORPS s. m. Archit. Parties d'un bâtiment qui ont moins de saillie sur la façade, ou qui sont en arrière de la ligne d'aplomb. ‖ Evidement que l'on fait sur l'angle d'un socle ou sur toute autre partie du meuble.

— Techn. Morceau ajouté sur le nu d'un ouvrage de serrurerie; où il fait saillie. ‖ Lambris de menuiserie assemblé en renfoncement avec un autre.

ARRIÈRE-COUR s. f. Petite cour servant de dégagement : *C'était une sorte d'*ARRIÈRE-COUR *attenante à l'église.* (V. Hugo.) *Une tonnelle au fond de l'*ARRIÈRE-COUR *réunissait des Cophtes et des Grecs qui venaient se rafraîchir.* (Gér. de Nerv.) *La scène a pour théâtre l'*ARRIÈRE-COUR *d'une boutique de menuisier.* (Th. Gaut.) ‖ Pl. des ARRIÈRE-COURS.

ARRIÈRE-COUSIN, INE s. Cousin, cousine à un degré assez éloigné; petit-cousin, petite-cousine : *En Auvergne, on voit des villages dont tous les habitants sont cousins ou* ARRIÈRE-COUSINS. ‖ Pl. des ARRIÈRE-COUSINS, COUSINES.

ARRIÈRE-CROUPE s. f. Crête secondaire d'une montagne : *Superbe ravin, presque alpestre, formé par la haute colline de Pétersberg et par l'une des* ARRIÈRE-CROUPES *du Lurley.* (V. Hugo.) ‖ Pl. des ARRIÈRE-CROUPES.

ARRIÈRE-DEMI-FILE s. f. Se disait autrefois des quatre derniers soldats d'une file de huit hommes d'infanterie. ‖ Pl. des ARRIÈRE-DEMI-FILES.

ARRIÈRE-DENT ou **ARRIÈRE-MOLAIRE** s. f. Dernière molaire de chaque côté, qui perce beaucoup plus tard que les autres, et que, pour cela, on appelle vulgairement dent de sagesse. ‖ Pl. des ARRIÈRE-DENTS.

ARRIÈRE-FAIX s. m. Ce qui reste dans la matrice après l'expulsion du fœtus, savoir, le placenta et les membranes. On l'appelle vulgairem. DÉLIVRE. ‖ Pl. des ARRIÈRE-FAIX.

— **Encycl.** L'ancienne médecine accordait à l'*arrière-faix* de grandes propriétés médicinales. Il contenait beaucoup d'huile et de sel volatil. On devait le choisir entier et nouvellement sorti du sein d'une femme saine et vigoureuse. Appliqué chaud sur le visage, il en effaçait les taches de rousseur. Séché, puis pulvérisé, on le prenait à très-petites doses pour accélérer l'accouchement, guérir les coliques et prévenir ou calmer les accès d'épilepsie.

ARRIÈRE-FEMME s. f. S'est dit autrefois pour *concubine.* ‖ Pl. des ARRIÈRE-FEMMES.

ARRIÈRE-FENTE s. f. Techn. Fente que l'on fait dans un gant du côté de la paume de la main. ‖ Pl. des ARRIÈRE-FENTES.

ARRIÈRE-FERMIER s. m. Sous-fermier. ‖ Pl. des ARRIÈRE-FERMIERS.

ARRIÈRE-FIEF s. m. Fief mouvant d'un autre fief, et qui ne relevait pas directement de la couronne : *Les fiefs étant devenus héréditaires et les* ARRIÈRE-FIEFS *s'étant étendus...* (Montesq.) ‖ Pl. des ARRIÈRE-FIEFS.

ARRIÈRE-FLEUR s. f. Hortic. Seconde floraison. ‖ Pl. des ARRIÈRE-FLEURS.

— Techn. Débris que le chamoiseur a laissés sur les peaux en les effleurant.

ARRIÈRE-FOIN s. m. Agric. Seconde coupe de foins; regain. ‖ Pl. des ARRIÈRE-FOINS.

ARRIÈRE-FONCIÈRE s. f. Seconde rente foncière.

ARRIÈRE-FROIDURE s. f. Froid tardif. ‖ Pl. des ARRIÈRE-FROIDURES.

ARRIÈRE-GARANT s. m. Garant qui répond de la solvabilité d'un premier garant. ‖ Pl. des ARRIÈRE-GARANTS.

ARRIÈRE-GARDE s. f. Partie d'une armée de terre qui marche la dernière : *L'ennemi harcelait notre* ARRIÈRE-GARDE. *La cavalerie donna, tomba sur l'*ARRIÈRE-GARDE, *sur notre* ARRIÈRE-GARDE. *Notre marche était protégée par l'*ARRIÈRE-GARDE. (Acad.) *Il était toujours présent aux combats d'avant-postes et d'*ARRIÈRE-GARDE. (V. Hugo.) *L'*ARRIÈRE-GARDE *s'était dévouée pour tâcher de sauver une effroyable multitude de traînards engourdis par le froid.* (Balz.) ‖ Pl. des ARRIÈRE-GARDES.

— Par anal. : *C'est à partir de son administration que commença la déroute de la gauche, cette* ARRIÈRE-GARDE *de la dynastie.* (Journ.) *Le piqueur, marchant au pas de son cheval, précédait la meute, qui le suivait dans un ordre parfait, grâce au fouet régulateur de deux valets à pied formant l'*ARRIÈRE-GARDE. (E. Sue.) ‖ *Etre à l'arrière-garde*, Etre en arrière, en retard : *Par ici! par ici!... arrive donc! Tu es toujours à l'*ARRIÈRE-GARDE. (Scribe.)

— **Mar.** Division d'une flotte, qui est placée à la queue ou sous le vent. ‖ Bâtiment hors d'état de faire le service de mer, qu'on laisse dans le port, et sur lequel on établit un corps de garde.

— Féod. Garde qui appartenait à un seigneur mineur, et dont le commandement passait au seigneur suzerain, par la raison qu'un mineur, qui est sous la puissance d'autrui, ne peut avoir personne sous sa propre puissance.

— **Antonyme.** Avant-garde.

— **Encycl.** L'*arrière-garde* a toujours joué un rôle important dans les armées et empêché parfois la défaite de se transformer en déroute. C'est souvent grâce à une *arrière-garde* solide et bien commandée qu'une armée, d'abord vaincue, est parvenue à se reformer, à se mesurer de nouveau avec l'ennemi; et, comme les armes sont journalières, la défaite de la veille a pu être vengée par la victoire du lendemain. La composition de l'*arrière-garde* varie selon la nature du terrain et le but que l'on veut atteindre. Elle se compose généralement d'infanterie, de cavalerie et même d'artillerie à cheval. Toutefois, si la retraite s'effectue dans un pays montueux ou boisé, c'est l'infanterie qui est préférable; si la retraite s'opère à travers des plaines, c'est la cavalerie et l'artillerie qui rendent le plus de services. Dans tous les cas, l'*arrière-garde* devra se recruter parmi les meilleurs soldats, et être commandée par des chefs expérimentés. Son plus grand soin doit être d'employer tous les moyens possibles pour retarder la marche de l'ennemi dans sa poursuite. Pour cela, elle doit dégrader et encombrer les chemins, couper les ponts, dresser des embuscades et employer toutes sortes de ruses. Quelquefois, l'*arrière-garde* devient réserve les jours de bataille rangée, et prend, à un moment donné, une part active à la bataille. Le grand Frédéric, l'un des créateurs de la tactique moderne, tenait toujours son *arrière-garde* très-rapprochée de son armée; et dans ces retraites habiles qu'il opéra alors qu'il avait devant lui des corps quatre fois plus considérables que le sien, aucune de ses marches défensives ne fut inquiétée : on eût eu à craindre la volte-face du lion. En général, la force de l'*arrière-garde* est subordonnée à celle du corps principal, et la distance qu'elle observe dépend de la nature des opérations et de celle du pays. Dans une marche en temps de paix, l'*arrière-garde* d'un corps quelconque est simplement une garde qui fait la police de la route et ramasse les traînards.

ARRIÈRE-GARE s. f. Gare établie derrière une autre gare : ARRIÈRE-GARE *destinée aux marchandises.* ‖ Pl. des ARRIÈRE-GARES.

ARRIÈRE-GORGE s. f. Portion du pharynx, située derrière les amygdales et le bord mobile du voile du palais. ‖ Pl. des ARRIÈRE-GORGES.

ARRIÈRE-GOÛT s. m. Goût qui revient dans la bouche après l'ingestion de certains aliments ou de certaines boissons, et qui, le plus souvent, est tout différent de celui qu'on avait d'abord éprouvé : *Ce vin laisse un* ARRIÈRE-GOÛT *désagréable. Le bouquet du vin se confondait merveilleusement avec le délicieux* ARRIÈRE-GOÛT *du mets qu'il venait de déguster.* (E. Sue.) *A la dernière gorgée, les* ARRIÈRE-GOÛTS *se développent, les odeurs nauséabondes agissent.* (Brill.-Sav.)

— **Antonyme.** Avant-goût.

ARRIÈRE-GRAISSE s. f. Engrais qui n'a pas été absorbé par la récolte à laquelle il était destiné. ‖ Pl. des ARRIÈRE-GRAISSES.

ARRIÈRE-GRAND'MÈRE s. f. Mère du grand-père ou de la grand'mère, bisaïeule. ‖ Pl. des ARRIÈRE-GRAND'MÈRES.

ARRIÈRE-GRAND-ONCLE s. m. Père du grand-oncle ou de la grand'tante : *Il me semble, même en faisant la part de l'esprit de famille, que l'admiration de M. H. Nadault pour son* ARRIÈRE-GRAND-ONCLE (*Buffon*) *a souvent quelque chose d'excessif qui dépasse le but.* (L. de Wailly.) ‖ Pl. des ARRIÈRE-GRANDS-ONCLES.

ARRIÈRE-GRAND-PÈRE s. m. Père du grand-père ou de la grand'mère, bisaïeul : *Je donne ma fille à votre petit-fils, et bientôt vous aurez le droit d'espérer de vous voir* ARRIÈRE-GRAND-PÈRE. (E. Sue.) ‖ Pl. des ARRIÈRE-GRANDS-PÈRES.

ARRIÈRE-LETTRE s. f. Lettre qu'on envoie secrètement à une personne pour annuler une lettre précédente, destinée à recevoir une certaine publicité. ‖ Pl. des ARRIÈRE-LETTRES.

ARRIÈRE-LIGNE s. f. Ligne placée en arrière de l'armée. ‖ Pl. des ARRIÈRE-LIGNES.

ARRIÈRE-MAGASIN s. m. Magasin situé derrière un autre magasin. ‖ Pl. des ARRIÈRE-MAGASINS.

ARRIÈRE-MAIN s. m. Revers de la main : *Ce qu'ont pu faire vos amis, c'est de mettre en doute s'il a reçu le soufflet de l'avant-main ou de l'*ARRIÈRE-MAIN. (Pasc.) ‖ Pl. des ARRIÈRE-MAINS.

— Au jeu de paume, Coup du revers de la main : *J'ai gagné la partie par un bel* ARRIÈRE-MAIN. (Acad.)

— Manég. Partie postérieure du cheval, par opposition au corps et à l'avant-main.

— **Gramm.** Les lexicographes ne sont pas d'accord sur le genre de ce mot; quelques dictionnaires, à la suite de l'Académie, le font masculin; Boiste est d'un autre avis, et aujourd'hui presque tous les joueurs de paume sont de l'avis de Boiste, car ils disent de celui qui a de beaux coups de revers : « Ce joueur a l'*arrière-main belle.* »

ARRIÈRE-MÉSENTÉRIQUE adj. Anat. *Trousseaux arrière-mésentériques*, Plexus nerveux situé entre les deux plexus mésentériques, dont il dépend, et qui descend jusqu'au bassin, pour y concourir à la formation du plexus hypogastrique.

ARRIÈRE-MOLAIRE. Syn. de *arrière-dent.*

ARRIÈRE-NARINES s. f. pl. Ouvertures postérieures des cavités nasales qui établissent une communication entre ces cavités et le pharynx : *Pour que chaque morceau arrive jusqu'à l'estomac, il faut qu'il échappe au danger d'être refoulé dans les* ARRIÈRE-NARINES. (Brill.-Sav.)

ARRIÈRE-NEVEU s. m. Le fils du neveu ou de la nièce, par rapport à l'oncle ou à la tante : *C'est mon* ARRIÈRE-NEVEU. *Je voudrais être mon* ARRIÈRE-NEVEU. *Ne comptez pas sur la reconnaissance et le respect de vos* ARRIÈRE-NEVEUX. (Vital.)

Il me reste à pourvoir un *arrière-neveu.*
LA FONTAINE.

Et de monsieur Géronte il s'en faudrait bien peu
Que par là je ne fusse un *arrière-neveu.*
REGNARD.

— Au pl., Les descendants, la postérité : *Un trait de physionomie, un penchant, un défaut, se transmet souvent de l'aïeul à ses petits-fils, du bisaïeul à ses* ARRIÈRE-NEVEUX. (Ampère.) *Dans la progression des lumières croissantes, nous paraîtrons nous-mêmes des barbares à nos* ARRIÈRE-NEVEUX. (Chateaub.)

Mes *arrière-neveux* me devront cet ombrage :
Eh bien! défendez-vous au sage
De se donner des soins pour le plaisir d'autrui?
LA FONTAINE.

‖ On l'a dit, même en parlant des animaux : *Ces petits chevaux à la courte encolure, au corps ramassé, à la tête énorme, sont les* ARRIÈRE-NEVEUX *de Bucéphale.* (Ed. About.)

— **Antonymes.** Grand-oncle. — Ancêtres.

ARRIÈRE-NEZ s. m. Entom. Partie de la tête des insectes qui est contiguë aux antennes.

ARRIÈRE-NIÈCE s. f. Fille du neveu ou de la nièce, par rapport à l'oncle ou à la tante, petite-nièce. ‖ Pl. des ARRIÈRE-NIÈCES.

ARRIÈRE-PANAGE s. m. Eaux et for. Temps pendant lequel on laisse les animaux paître dans les forêts, après l'époque ordinaire du panage.

ARRIÈRE-PENSÉE s. f. Pensée qu'on dissimule, intention qu'on cache pendant qu'on en manifeste une contraire : *C'est un homme franc et sans* ARRIÈRE-PENSÉE. *Il y a dans cette proposition quelque* ARRIÈRE-PENSÉE *dont je me défie. Les* ARRIÈRE-PENSÉES *affaiblissent toujours le parti qui les nourrit.* (B. Const.) *La générosité de certaines gens consiste à donner avec l'*ARRIÈRE-PENSÉE *de recevoir au double.* (Lacretelle aîné.) *Déjà, dans toute la France constitutionnelle, un désintéressement sans* ARRIÈRE-PENSÉE *s'appelle duperie.* (Mme E. de Gir.) *Je me donne à vous sans* ARRIÈRE-PENSÉE. (Balz.) *Les* ARRIÈRE-PENSÉES *du cardinal Caprara faillirent mettre au néant les nobles projets du premier consul.* (Thiers.) *Je pris sa main très-franchement, cette fois, et je la baisai sans* ARRIÈRE-PENSÉE. (G. Sand.) *A cette date, rien ne dénote encore de sa part la moindre* ARRIÈRE-PENSÉE. (Ste-Beuve.)

Les femmes ont toujours quelque *arrière-pensée.*
DESTOUCHES.

‖ On attribue généralement la création de ce mot à Sieyès; voici deux phrases qui prouveront que, s'il revient quelque chose au savant abbé, c'est de l'avoir vulgarisé : *Cette réponse du Béarnois, refusant l'adjonction à la couronne de France, fut cause d'une* ARRIÈRE-PENSÉE *contre la maison de Navarre* (Palma Cayet, XVIe siècle). *Depuis on lui garda toujours une* ARRIÈRE-PENSÉE. (Lanoue, XVIe siècle.)

ARRIÈRE-PETIT-COUSIN s. m. Fils d'un petit-cousin : *Il n'y a pas jusqu'aux* ARRIÈRE-PETITS-COUSINS *de la province qui ne veuillent maintenir dans toute sa blancheur la pureté immaculée de la chère cousine.* (Th. Gaut.) ‖ Pl. des ARRIÈRE-PETITS-COUSINS.

ARRIÈRE-PETITE-COUSINE s. f. Fille d'un petit-cousin : *C'était une* ARRIÈRE-PETITE-COUSINE. (Balz.) ‖ Pl. des ARRIÈRE-PETITES-COUSINES.

ARRIÈRE-PETITE-FILLE s. f. La fille du petit-fils ou de la petite-fille, par rapport au bisaïeul ou à la bisaïeule. ‖ Pl. des ARRIÈRE-PETITES-FILLES.

— **Antonyme.** Bisaïeule.

ARRIÈRE-PETITE-NIÈCE s. f. La fille d'un petit-neveu ou d'une petite-nièce : *Charlotte Corday était l'*ARRIÈRE-PETITE-NIÈCE *de l'auteur de* Cinna. (Michelet.)

ARRIÈRE-PETIT-FILS s. m. Le fils du petit-fils ou de la petite-fille, par rapport au bisaïeul ou à la bisaïeule : *Louis XV était l'*ARRIÈRE-PETIT-FILS *de Louis XIV.* ‖ Pl. des ARRIÈRE-PETITS-FILS.

— **Antonyme.** Bisaïeul.

ARRIÈRE-PETIT-NEVEU s. m. Fils d'un petit-neveu ou d'une petite-nièce, parent éloigné.

ARRIÈRE-PETITS-ENFANTS s. m. pl. Les enfants du petit-fils ou de la petite-fille : *Il voulait mettre dans la route des grandeurs sa fille, sa petite-fille et ses* ARRIÈRE-PETITS-ENFANTS. (Balz.) *Tu sais que j'ai la tutelle de mes* ARRIÈRE-PETITS-ENFANTS. (E. Sue.)

— **Antonymes.** Grands-parents.

ARRIÈRE-PLAN s. m. Ligne de perspective la plus éloignée de l'œil du spectateur : *Les ouvertures des montagnes ne laissent voir que des* ARRIÈRE-PLANS *de rochers, aussi arides que les premiers plans.* (Chateaub.) ‖ Pl. des ARRIÈRE-PLANS.

ARRIÈRE-POINT s. m. Point d'aiguille qui empiète sur celui qu'on vient de faire. ‖ Pl. des ARRIÈRE-POINTS.

ARRIÈRE-POINTEUSE s. f. Ouvrière qui fait l'arrière-point. ‖ Pl. des ARRIÈRE-POINTEUSES.

ARRIÈRE-POITRINE s. f. Entom. Un des segments du tronc des insectes. ‖ Pl. des ARRIÈRE-POITRINES.

ARRIÈRE-PONT s. m. Mar. Dernier pont d'un vaisseau. ‖ Pl. des ARRIÈRE-PONTS.

ARRIÈRE-PORT s. m. Partie reculée d'un port, où l'on amarre les navires les moins susceptibles d'être armés. ‖ Pl. des ARRIÈRE-PORTS.

ARRIÈRE-PORTE s. f. Espèce de double porte, qui joue en glissant dans des rainures verticales pratiquées dans le solide d'une voûte. ‖ Pl. des ARRIÈRE-PORTES.

ARRIÈRE-POSTÉRITÉ s. f. La postérité la plus reculée.

ARRIÈRE-PRODUIT s. m. Résultat d'une opération scientifique ou industrielle, obtenu à la suite du produit pur : *On désigne sous les noms de bâtardes, vergeoises, les* ARRIÈRE-PRODUITS *des sucres.* (L.-J. Larch.)

ARRIÈRE-PROPOS s. m. Paroles qu'on dit sur le compte d'une personne absente, différentes de celles qu'on lui a dites en face. ‖ Pl. des ARRIÈRE-PROPOS.

ARRIÈRE-RADIER s. m. Ouvrage placé en aval, et destiné à prévenir les affouillements aux abords d'une construction hydraulique. ‖ Pl. des ARRIÈRE-RADIERS.

ARRIÈRE-RANG s. m. Le dernier rang d'une troupe en ordre de bataille. ‖ Pl. des ARRIÈRE-RANGS.

ARRIÈRE-RÉGION s. f. La partie la plus reculée : *L'*ARRIÈRE-RÉGION *de l'arcade maxillaire.* ‖ Pl. des ARRIÈRE-RÉGIONS.

ARRIÈRE-RENAISSANCE s. f. Epoque qui a précédé la renaissance : *Cette tribune à pilastres trapus et à arcades basses est dans le style de notre* ARRIÈRE-RENAISSANCE. (V. Hugo.)

ARRIÈRE-SACRISTIE s. f. Partie la plus reculée de la sacristie : *Quasimodo mena lui-même Tristan l'Ermite à toutes les cachettes possibles, lui ouvrit les portes secrètes, les doubles fonds d'autel, les* ARRIÈRE-SACRISTIES. (V. Hugo.) ‖ Pl. des ARRIÈRE-SACRISTIES.

ARRIÈRE-SAISON s. f. La fin de l'automne ou le commencement de l'hiver : *Nous touchons à l'*ARRIÈRE-SAISON, *et les plantes dont la structure a le plus de simplicité sont déjà passées.* (J.-J. Rouss.) ‖ Pl. des ARRIÈRE-SAISONS.

Ainsi, dans un soir pur de l'*arrière-saison*,
Un rayon oublié des ombres se dégage,
Et colore en passant les flancs d'or d'un nuage.
LAMARTINE.

‖ Les derniers mois qui précèdent la récolte ou les vendanges : *Le blé se vend plus cher dans l'*ARRIÈRE-SAISON. *Ce vin ne se boit que dans l'*ARRIÈRE-SAISON.

— Fig. Le commencement de la vieillesse : *La jeunesse n'a que du vert, et nous autres, gens d'*ARRIÈRE-SAISON, *nous sommes de cent mille couleurs.* (Bussy-Rab.) *Les grâces séduisantes de la jeunesse deviennent des minauderies dans l'*ARRIÈRE-SAISON. (Mme de Puisieux.) *Dans notre état, il faut du temps pour se faire connaître; nous ne jouissons que dans l'*ARRIÈRE-SAISON. (Scribe.) *Madame Geoffrin n'avait pas à ménager ni à soutenir les restes d'une beauté qui brillait encore par éclairs, dans le demi-jour; elle fut franchement vieille de bonne heure, et elle supprima l'*ARRIÈRE-SAISON. (Ste-Beuve.)

La raison est un fruit de l'*arrière-saison*.
COLLIN D'HARLEVILLE.

Amassez des trésors pour l'*arrière-saison*.
LEGOUVÉ.

Je fais tout doucement ma petite maison,
Et j'amasse en été pour l'*arrière-saison*.
COLLIN D'HARLEVILLE.

Je regarde et n'envisage,
Pour mon *arrière-saison*,
Que le malheur d'être sage. CHAULIEU.

— **Antonyme.** Renouveau.

ARRIÈRE-SALLE s. f. Salle située dans une partie reculée d'un appartement : *Il entra dans une* ARRIÈRE-SALLE, *à la suite d'un médecin qui venait d'arriver.* (A. Houssaye.) ‖ Pl. des ARRIÈRE-SALLES.

ARRIÈRE-SCÈNE s. f. Partie postérieure de la scène.

— Par ext., Impression que laisse une pièce de théâtre qu'on a vu jouer, une scène dramatique dont on a été témoin : *Cette circonstance ajoute toujours un intérêt sombre et une sorte d'*ARRIÈRE-SCÈNE *dramatique à un incendie.* (V. Hugo.)

ARRIÈRE-SENS s. m. Sens caché d'une phrase, d'un discours : *Je vois que chacun se mutine si on lui cache le fond des affaires auxquelles on l'emploie, et si on lui en a dérobé quelque* ARRIÈRE-SENS. (Montaig.) ‖ Pl. des ARRIÈRE-SENS.

ARRIÈRE-TRAIN s. m. Dans un véhicule à quatre roues, partie qui est portée par les roues de derrière : *L'*ARRIÈRE-TRAIN *d'un carrosse. Dans une charrue à avant-train, lorsqu'il y a des défauts, le laboureur peut plus aisément remédier aux inconvénients de construction, par la manière dont il conduit, dont il tient l'*ARRIÈRE-TRAIN. (Laboulaye.)

— Le train postérieur d'un animal : *Les bisons tiennent de l'hippopotame ou du rhinocéros par la queue et par la peau de l'*ARRIÈRE-TRAIN. (Chateaub.) *Le dompteur s'approcha de lui par des mouvements obliques, lui déplaça un peu la tête, lui flatta le garrot du plat de la main, lui fit changer l'*ARRIÈRE-TRAIN *de pose.* (Th. Gaut.) ‖ Pl. des ARRIÈRE-TRAINS.

ARRIÈRE-VALLÉE s. f. Petite vallée qui relève d'une vallée principale : *Il existe un grand nombre d'*ARRIÈRE-VALLÉES *dans le versant de la Seine.* (Encycl.) ‖ Pl. des ARRIÈRE-VALLÉES.

ARRIÈRE-VASSAL s. m. Celui qui relevait d'un seigneur vassal d'un autre seigneur : *Il était* ARRIÈRE-VASSAL *de tel prince.* (Acad.) *Les* ARRIÈRE-VASSAUX *étaient dans les mêmes termes avec les grands vassaux.* (Montesq.) ‖ S'appelait aussi VAVASSAL et VAVASSEUR.

ARRIÈRE-VASSALITÉ s. f. Etat de l'arrière-vassal. ‖ Pl. des ARRIÈRE-VASSALITÉS.

ARRIÈRE-VASSELAGE s. m. Syn. d'*arrière-vassalité.*

ARRIÈRE-VIEILLESSE s. f. Vieillesse très-avancée, dernier terme de la vieillesse. ‖ Pl. des ARRIÈRE-VIEILLESSES.

ARRIÈRE-VOUSSURE s. f. Espèce de voûte pratiquée derrière une porte ou une fenêtre pour couronner l'embrasure, ou pour que la porte s'ouvre plus facilement. ‖ Pl. des ARRIÈRE-VOUSSURES. ‖ *Arrière-voussure Saint-Antoine*, Arrière-voussure en plate-bande, et en demi-cercle par derrière, ainsi nommée parce que Métezeau en fit le premier usage à Paris à la porte Saint-Antoine. ‖ *Arrière-voussure de Montpellier*, Arrière-voussure en plein cintre, à la feuillure et à la plate-bande par derrière. ‖ *Arrière-voussure réglée et bombée*, Celle dont l'arc intérieur est beaucoup moindre que le demi-cercle. ‖ *Arrière-voussure de Marseille*, Arrière-voussure en plein cintre sur le devant et seulement bombée en arrière.

ARRIÉRÉ s. m. (a-rié-ré). Ce qui reste dû : *Solder l'*ARRIÉRÉ. *Le comte vient d'acheter quarante arpents de prairies avec les économies de ces deux années et l'*ARRIÉRÉ *de sa pension.* (Balz.) *Tâche, mon enfant, de ne pas t'endetter jusque-là, car nous aurions un* ARRIÉRÉ *dont nous ne pourrions peut-être pas sortir.* (G. Sand.)

— Par ext. Partie d'un travail, d'une tâche, qu'on n'a pu faire à temps, qui est en retard : *J'ai beaucoup d'*ARRIÉRÉ *dans ma correspondance. Il y a beaucoup d'*ARRIÉRÉ *dans les bureaux.* ‖ Fam. : *Au retour de l'expédition vous recevrez tout l'*ARRIÉRÉ *des coups de bâton qui vous sont dus depuis* 1789; *ensuite on aura soin de vous tenir au courant.* (P.-L. Cour.)

— Fig. : *Un amour qui vient tard est souvent plus violent; on y paye en une fois tout l'*ARRIÉRÉ *des sentiments et les intérêts.* (Ste-Beuve.) *Un* ARRIÉRÉ *de honte arrêtait sa gloire.* (Villem.)

ARRIÉRÉ, ÉE adj. (a-rié-ré). Qui est en retard, qui est différé; qui n'a pu être examiné ou expédié en son temps : *Payement* ARRIÉRÉ. *Réclamer un traitement* ARRIÉRÉ. *Fermier* ARRIÉRÉ. *Des affaires* ARRIÉRÉES. *Je suis bien* ARRIÉRÉ *depuis toutes ces dépenses. En allant chercher à la poste nos lettres* ARRIÉRÉES, *mon ami en trouva une de sa mère.* (Lamart.)

— Par ext. Qui n'a pas l'intelligence, les connaissances que comporte son âge, son époque, qui appartient au temps passé : *Cet enfant est fort* ARRIÉRÉ. (Acad.) *Les duellistes sont toujours des gens de mauvaise société et d'une intelligence* ARRIÉRÉE. (Boitard.) *Au* XVe *siècle, en Italie, presque toutes les vertus passaient pour inutiles et* ARRIÉRÉES. (Ph. Chasles.) *Elle craignait de passer pour* ARRIÉRÉE. (G. Sand.) *Il aspirait, comme Voltaire, à la réforme des idées* ARRIÉRÉES. (Lamart.) *La matière règne despotiquement dans les sociétés* ARRIÉRÉES. (Mich. Chev.) *Les peuples les plus* ARRIÉRÉS *sont ceux qui restreignent le plus l'essor du libre examen.* (C. Dollfus.) *C'est en vain qu'on espérerait que l'art agricole pût progresser dans un pays* ARRIÉRÉ. (Math. de Dombasle.)

— **Antonyme.** Avancé.

ARRIÉRER v. a. ou tr. (a-rié-ré — rad. *arrière*; l'*é* fermé du radical se change en *è* ouvert devant une syllabe muette : *J'arrière, qu'il arrière*, excepté au futur et au conditionnel présent, où l'Académie maintient l'*é* fermé : *J'arriérerai, nous arriérerions*). Mettre en retard : ARRIÉRER *un payement. Il faut encore interrompre ici cette matière, qui* ARRIÉRERAIT *trop les autres.* (St-Sim.) *La demi-révolution de l'Angleterre fut pour ce pays une avance et un bienfait qui, aujourd'hui, l'*ARRIÈRENT *et lui nuisent singulièrement.* (Littré.) *Il a été alité pendant trois mois, c'est ce qui l'a* ARRIÉRÉ. (E. Sue.)

S'arriérer, v. pr. Se mettre en retard pour ses payements, pour son travail, s'endetter : *Ce fermier* S'ARRIÈRE *d'année en année. Cet employé* S'ARRIÈRE *tous les jours. Mon temps, c'est tout mon avoir; je me suis déjà même un peu* ARRIÉRÉ, *en venant par-ci par-là veiller la pauvre femme.* (E. Sue.)

— Rester en arrière : *Une partie de l'infanterie* S'ARRIÉRA. ‖ Peu usit. en ce sens.

— **Antonymes.** Avancer. — Accélérer, activer, hâter, précipiter, presser.

ARRIGHETTI (Nicolas), mathématicien, philosophe et littérateur italien, né à Florence vers 1580, mort en 1639, fut l'un des plus illustres disciples de Galilée, remplit une place distinguée à l'Académie de la Crusca, et contribua beaucoup à la restauration de l'Académie platonique. C'est lui qui composa le discours d'ouverture des *Prose Fiorentine*. Il traduisait en langue toscane les *Dialogues de Platon* lorsqu'il fut surpris par la mort.

ARRIGHETTI (Philippe), chanoine florentin, né en 1582, mort en 1662, devint l'un des plus savants hellénistes de son temps, et fut l'un des membres les plus distingués de l'Académie de Florence. Il a traduit la *Rhétorique* et la *Poétique* d'Aristote, et composé des discours académiques ainsi que des sermons. Tous ces ouvrages sont restés manuscrits.

ARRIGHETTI (Nicolas), savant jésuite florentin, né en 1709, mort en 1767, professa les sciences naturelles à l'université de Sienne. Il est auteur d'une *Théorie du feu* et d'un mémoire sur la *Théorie de la lumière*, qui est resté manuscrit.

ARRIGHETTO ou **ARRIGO** (Henri), poëte latin du XIIe siècle, né à Settimello, près de Florence, devint curé de Calenzano. Ruiné par un procès que lui intenta l'évêque de Florence, il fut réduit à mendier, et tomba dans un tel état de pauvreté, qu'on ne lui donna plus que le nom de *Arrigo il povero* (Henri le pauvre). Il a raconté ses disgrâces dans un poëme élégiaque intitulé : *de Diversitate fortunæ et philosophiæ consolatione*. C'est là qu'il dit à son évêque, dans une apostrophe touchante et vraiment chrétienne :

Vivus et extinctus te semper amabo; sed esset
Viventis melior quam morientis amor.

« Vivant ou mort, je t'aimerai toujours; mais combien l'affection d'un vivant serait plus douce que celle d'un mort! » Cette production eut un tel succès, qu'on la lisait dans les écoles. Elle fut imprimée pour la première fois vers 1495. Manni en a donné une bonne édition à Florence, en 1730, avec une élégante traduction italienne.

ARRIGHI Landini (Horace), un des meilleurs poëtes italiens du XVIIIe siècle, né à Florence en 1718, parcourut en improvisateur l'Italie et l'Espagne, et se fixa à Venise après une foule de vicissitudes. On a de lui la *Bibliade*, poëme en six chants; le *Tombeau d'Isaac Newton*, poëme en vers blancs; des pièces de théâtre, des poésies lyriques, etc.

ARRIGHI (Hyacinthe), né en Corse, était cousin par alliance de Mme Lætitia Bonaparte. Avant la Révolution, il était avocat général du roi en Corse. Nommé dans la suite commissaire de la République, il s'opposa aux projets de Paoli et fut exilé pendant l'occupation de l'île par les Anglais. Après l'établissement du gouvernement consulaire, il devint membre du Corps législatif, puis préfet de la Corse, emploi qu'il conserva jusqu'en 1814. Il est le père d'Arrighi, duc de Padoue. V. plus bas.

ARRIGHI (Jean), cousin du précédent, fut nommé député suppléant de la Corse à la Convention nationale, où il entra en vendémiaire an III. Il passa ensuite au conseil des Cinq-Cents; puis, après l'établissement du gouvernement consulaire, au Corps législatif, où il fut un des membres de la commission chargée de préparer le travail pour le rappel des émigrés. Lors du retour de l'île d'Elbe, l'empereur le nomma membre de la junte chargée d'administrer la Corse.

ARRIGHI (J.-Toussaint), DUC DE PADOUE, brave général de cavalerie, fils d'Hyacinthe, né à Corte (Corse) en 1778, mort le 22 mars 1853, était secrétaire d'ambassade de Joseph Bonaparte à Rome lors de l'assassinat du général Duphot, qu'il reçut mortellement blessé dans ses bras. Il fit la campagne d'Egypte, fut grièvement blessé à l'assaut de Jaffa et au siége de Saint-Jean-d'Acre, se distingua à Marengo, et reçut le grade de chef d'escadron sur le champ de bataille. Bientôt après, ayant été chargé du commandement du 1er régiment de dragons, il fut de nouveau blessé au combat de Wertingen, en culbutant à la tête de son corps deux régiments de cuirassiers, commanda ensuite les dragons de la garde, reçut le grade de général de division à Esling, 1809, puis le titre de duc de Padoue, avec un revenu de 300,000 fr., rendit d'importants services à la bataille de Wagram, eut le commandement des côtes de l'Océan pendant la campagne de Russie, prit une part glorieuse à la bataille de Leipzig et à la campagne de France, 1814, et reçut, pendant les Cent-Jours, le commandement de la Corse. Proscrit à la deuxième restauration, mais rappelé en 1820, il vécut depuis dans la retraite, fut l'exécuteur testamentaire de Louis Bonaparte, ex-roi de Hollande, député de la Corse à l'Assemblée législative en 1849, et sénateur en 1852.

ARRIGHI de Casanova (Louis-Honoré-Hyacinthe-Ernest), DUC DE PADOUE, fils du précédent, né à Paris en 1814, passa deux années à l'Ecole polytechnique et devint officier d'artillerie; mais bientôt il donna sa démission et vécut dans la retraite jusqu'à la révolution de Février. Après l'élection du 10 décembre, il fut nommé préfet de Seine-et-Oise, puis maître des requêtes au conseil d'Etat, enfin sénateur après la mort de son père (1853). Il a été quelque temps ministre.

ARRIGONI (Pompée), cardinal romain, né en 1552, mort à Naples en 1616, déploya de remarquables talents comme jurisconsulte et comme homme politique. Il rendit de grands services aux papes Grégoire XIII et Grégoire XIV, Clément VIII, Léon XI et Paul V. On lui attribue divers ouvrages, qui lui sont contestés par Mazzuchelli.

ARRIGUCCI (Luigi), architecte florentin du XVIIe siècle, construisit la façade de l'église Sainte-Anastasie à Rome. Milizia blâme, dans cette façade, l'emploi de deux ordres de colonnes séparés par un entablement; mais il reconnaît que les détails ont du *brio* et que l'ensemble est agréable.

ARRIMAGE s. m. (a-ri-ma-je — rad. *arrimer*). Action d'arrimer; arrangement méthodique des objets qui composent le chargement d'un vaisseau : *Il a besoin de bois pour l'*ARRIMAGE, *il en achètera.* (Montesq.) *C'est un mauvais courrier que celui d'aujourd'hui, et pour nous refaire, il a fallu passer dix heures à l'*ARRIMAGE *de cette maudite frégate.* (E. Sue.) *L'*ARRIMAGE *avait été mal fait, et le navire conséquemment donnait de la bande.* (Baudelaire.)

— Arrangement des colis dans les wagons des chemins de fer.

— *Bois d'arrimage*, Petits rondins de bois ou bûches fendues et taillées exprès que l'on met entre chaque futaille pour remplir le vide formé par leur rondeur.

— **Encycl.** *L'arrimage* est une opération qui, bien exécutée, contribue beaucoup aux qualités nautiques du navire; en déterminant le centre de gravité, il donne au bâtiment une stabilité suffisante, les mouvements les plus doux et la ligne d'eau la plus favorable à sa marche. Les divers objets qui composent l'*arrimage* sont toute la cargaison du navire : le lest, l'eau, le vin, les poudres, les boulets, le biscuit, le charbon, les voiles de rechange, etc. Il est impossible à une personne, non-seulement étrangère à la navigation, mais qui n'a pas assisté au moins une fois, dans l'intérieur du vaisseau, à l'opération véritablement curieuse de l'*arrimage*, de s'imaginer tout ce que peut contenir ce corps qui, jugé de l'extérieur, ne paraît pas d'une capacité considérable. Quand on voit, entassés sur le rivage, ces monceaux d'objets de toute sorte, on se demande s'il est bien vrai que, dans quelques heures, toute cette masse de matériel empruntée aux trois règnes sera casée, rangée, étiquetée dans le corps du géant. C'est que là le plus petit espace est précieusement utilisé; on y met en action ce précepte : *Une place pour chaque chose; chaque chose à sa place.* Et il faut tout disposer de manière à éviter les avaries et faire en sorte que chaque objet se présente à propos et soit toujours sous la main, pour les besoins constants d'un service qui ne saurait souffrir une minute de retard. A cela viennent s'ajouter d'autres considérations. Par exemple, on évitera de placer des futailles d'huile sur des marchandises que cette substance serait susceptible d'endommager; on se gardera de mettre des fûts de liquide à fond de cale à cause des accidents que pourrait y causer la pression d'autres marchandises. Enfin, il faut que, pendant tout le voyage, rien dans les choses, forcément déplacées ou consommées, ne vienne rompre l'économie totale de l'*arrimage*, et déranger la position relative du centre de gravité et du centre de poussée. Mais c'est surtout sur les bâtiments de commerce, où l'espace doit être utilisé autant que possible, dans l'intérêt du chargement, que l'*arrimage* devient une véritable science. Là, un arrimeur juré est préposé aux soins du chargement; mais c'est le capitaine qui a toute la responsabilité de cette opération. Si l'aménagement est mauvais et qu'il survienne des avaries, c'est lui seul qui répond envers les fréteurs des dommages que peuvent éprouver les marchandises par suite d'un *arrimage* contraire aux règles admises. Toutefois, il faut, dans l'appréciation de cette responsabilité, avoir égard aux événements de la navigation pour la part qu'ils ont pu avoir dans les causes de l'avarie éprouvée par la cargaison. Le capitaine qui a lieu de craindre que ces accidents n'aient eu lieu doit, au moment de son arrivée à destination, appeler les consignataires ou leurs ayants droit à l'ouverture de ses écoutilles, afin de justifier, malgré les avaries, le bon état de son *arrimage*. Voici quelques règles tirées de jugements des tribunaux de commerce de nos principales villes maritimes.

Le capitaine qui, dans son *arrimage*, a superposé à nu des cuirs secs sur du bois de Jucaranda, n'a commis aucune faute. En conséquence, il n'est pas responsable des avaries qui ont pu survenir à ces cuirs pendant la traversée. (Trib. du Havre, 29 mars 1845.)

La preuve que la détérioration des marchandises ne provient pas du mauvais *arrimage* résulte suffisamment du procès-verbal par lequel les officiers publics compétents ont constaté, au moment de l'arrivée du navire, que les écoutilles en étaient bien fermées et sèches, que quelques ballots avariés étaient bien *arrimés*, et que la cargaison se trouvait dans un état général de bon *arrimage*, alors surtout qu'il a été reconnu par les mêmes officiers, lors de la visite en douane desdites marchandises, et par des experts nommés depuis à cet effet, que les avaries avaient été causées par l'eau de la mer qui s'était introduite dans le navire pendant les gros temps éprouvés dans le cours de la traversée, et dont il est fait mention dans le rapport du capitaine. (Trib. de Rouen, 30 janv. 1843.)

Le capitaine qui a été autorisé par ses affréteurs à prendre du sel à son bord doit isoler les autres marchandises de manière qu'elles ne puissent pas être détériorées par cette substance. S'il a négligé cette précaution, il est

responsable du dommage causé à la marchandise, encore bien qu'il prouve qu'elle était, du reste, bien *arrimée.* (Trib. du Havre, 19 février 1842.)

Le capitaine qui a reçu à son bord des cotons, et qui les a, par le connaissement, reconnus exempts d'avaries, ne peut pas être responsable de l'humidité d'eau salée contractée par ces cotons, lorsqu'aucun reproche ne peut lui être adressé pour son *arrimage* ou pour la manière dont ses cotons ont été logés à son bord. Il en est de même de traces de terre ou de sable qui doivent leur origine au séjour des balles à terre; mais il est responsable de l'humidité d'eau douce contractée par ses cotons restés sur le pont du navire avant d'être mis sous le tillac. (Trib. du Havre, 1 juin 1842.)

Le capitaine est responsable des marchandises à partir de la remise qui lui en est faite; sa responsabilité dure jusqu'au moment du débarquement au lieu de destination. Cette responsabilité s'étend aux accidents qui peuvent se produire, même lors du chargement, par impéritie ou autrement, soit que la faute, la négligence ou l'imprudence provienne de son fait, soit qu'elle provienne des personnes qu'il emploie au chargement. (Boulay-Paty.)

Le capitaine qui est obligé à recevoir l'arrimeur qui lui serait désigné par l'affréteur, n'en doit pas moins, sous sa propre responsabilité, diriger et surveiller l'*arrimage*. Par suite, il ne peut, après cette opération faite, se plaindre de prétendus vices dans l'*arrimage*, pour en répudier la responsabilité et la rejeter sur l'affréteur. (Trib. du Marseille, 13 nov. 1845.)

Le capitaine contrevient à ses obligations, lorsqu'il n'appelle le consignataire à vérifier l'*arrimage* qu'après avoir déjà entièrement déplacé les marchandises qui entouraient celles du consignataire. (Trib. de Marseille, 18 nov. 1845.)

La clause énoncée dans le connaissement, d'après laquelle le capitaine ne répond ni du contenu ni de l'avarie, ne l'affranchit pas des dommages reconnus à la marchandise au lieu de l'arrivée, lorsqu'une expertise constate que ces dommages ont eu lieu par sa faute ou celle de son équipage, notamment par suite d'un vice d'*arrimage*. (Trib. de Marseille, 26 nov. 1845.)

Le capitaine de navire ne peut être responsable des avaries survenues dans sa cargaison, lorsqu'on ne peut lui reprocher un mauvais *arrimage*, ni une faute qui aurait été la cause, sinon unique, au moins principale du dommage. Le rapprochement, dans la même cale, de deux marchandises sèches non susceptibles de s'avarier mutuellement sans une cause accidentelle, telles que du blé et du tabac en bon état de conservation, ne peut constituer en aucun cas un défaut d'*arrimage*, surtout si, au lieu du chargement, les navires étaient dans l'usage de suivre ce mode d'*arrimage*.

Par suite, le capitaine ne peut être responsable des avaries survenues à l'une de ces marchandises par son contact avec l'autre, qui, renfermant en elle un principe de destruction, s'est trouvée avariée par son vice propre, et a occasionné en même temps les avaries des autres parties de la cargaison. Il ne l'est pas davantage du déficit existant dans la cargaison de blé, lorsque ce déficit provient tant du vice propre d'une portion de la cargaison que des fortunes de mer, qui ont rendu nécessaires le jeu des pompes et ensuite leur déplacement. (Trib. du Havre, 6 sept. 1855.)

Nous devons ces précieux renseignements à un excellent ouvrage que M. Caumont, avocat distingué au Havre, a publié sur le *Droit commercial maritime.*

ARRIMANT (a-ri-man) part. prés. du v. Arrimer.

ARRIMÉ, ÉE (a-ri-mé) part. pass. du v. Arrimer : *C'est toujours une grande affaire à Marseille que l'arrivée d'un bâtiment, surtout quand ce bâtiment a été construit, grëé,* ARRIMÉ *sur les chantiers de la vieille Phocée.* (Alex. Dum.)

ARRIMER v. a. ou tr. (a-ri-mé). Mar. Distribuer, arranger convenablement, et placer avec solidité dans l'intérieur d'un navire les divers objets qui composent sa cargaison : ARRIMER *le lest.* ARRIMER *des futailles. On* ARRIMAIT *les meubles du vaisseau pour le combat.* (Lamart.)

— Par ext. Ranger, caser toute espèce d'objets : *Il me faut* ARRIMER *moi-même une quantité de bocaux pleins d'esprit-de-vin, sans quoi tout se briserait dans les mains des stupides domestiques indiens.* (Jacquemont.)

ARRIMEUR s. m. (a-ri-meur — rad. *arrimer*). Mar. Celui qui est chargé de l'arrimage, qui arrime.

— *Arrimeur juré*, Personne qui, dans les ports de mer, est patentée pour surveiller l'arrimage : *Les capitaines de navire sont responsables des avaries qui résultent d'un mauvais arrimage, alors même qu'ils se sont servis d'*ARRIMEURS JURÉS *pour opérer le chargement.* (Caumont.)

ARRIOLANT (S') (sa-rio-lan) part. prés. du v. S'arrioler.

ARRIOLÉ, ÉE (a-rio-lé) part. pass. du v. S'arrioler.

— Mar. Etat de la mer lorsqu'elle n'est agitée que faiblement par une seule lame dépendant du cours du vent : *La mer est* ARRIOLÉE.

ARRIOLER (S') v. pr. (sa-rio-lé — rad. *ris*). Mar. Se dit de la mer qui, après avoir été clapoteuse, n'est plus agitée que par les lames qui se succèdent à d'assez grands intervalles. ‖ Se dit encore de la mer lorsqu'il n'y a qu'une lame qui suit le cours du vent. ‖ Voguer d'après le cours du vent, en parlant d'un bâtiment : *Le vaisseau* S'ARRIOLE, *commence à* S'ARRIOLER.

ARRIQUIBAR (don Nicolas), économiste espagnol, mort en 1779. Il composa un ouvrage intitulé *Récréations politiques*, où il traite des finances, de l'industrie, du commerce et de la population de l'Espagne, et jette un coup d'œil sur les idées des économistes des autres pays, notamment sur celles de l'*Ami des hommes.* Mais cet ouvrage, à peu près ignoré chez nous, a eu peu de succès en Espagne, où, jusqu'à ce jour, les citronniers fleurissent plus vigoureusement que les réformes économiques.

ARRISÉ, ÉE (a-ri-zé) part. pass. du v. Arriser.

ARRISER ou **ARISER** v. a. ou tr. (a-ri-zé — rad. *ris*). Mar. Abaisser, en parlant des vergues hautes ou de leurs voiles, mot qui ne s'emploie généralement que lorsqu'on opère pendant une rafale ou un grain : ARRISER *les voiles.* ‖ On dit aussi, par abrév., RISER.

ARRISSER v. a. ou tr. (a-ri-sé). Mar. Lier, attacher les vergues, les chaloupes, pour qu'elles ne se déplacent pas pendant un gros temps. ‖ On dit aussi, par abrév., RISSER.

ARRITE s. f. (a-ri-te). Petite monnaie qui, anciennement, avait cours dans le midi de la France.

ARRIVABÈNE (Jean-Pierre), helléniste italien, disciple de Philelphe, né à Mantoue en 1441, mort évêque d'Urbin en 1504. C'était le familier de la maison de Gonzague, où il était fort aimé à cause de sa passion pour les lettres. Il est auteur d'un poëme latin intitulé *Gonzagidos*, en l'honneur du marquis Louis III de Gonzague, général du duc de Mantoue, et de quelques lettres imprimées à Milan en 1506.

ARRIVABÈNE (Jean-François), poëte italien, né à Mantoue, florissait dans le XVIe siècle. Parmi ses poésies, on distingue particulièrement deux églogues maritimes, *Idromanzia* et *Cleanto*, publiées à Mantoue en 1547. Outre ses œuvres poétiques, on a aussi de lui divers écrits en prose.

ARRIVABÈNE (le comte Jean), économiste italien, né à Mantoue en 1801, fut élevé au lycée de sa ville natale, et montra de bonne heure une vive ardeur pour l'étude, pour le progrès moral et matériel des peuples, et pour la liberté. Rédacteur du *Conciliateur*, fondé en 1818 par Silvio Pellico, il s'occupait en même temps d'introduire l'enseignement mutuel à Mantoue. En 1821, il fut emprisonné pendant sept mois à Venise, pour n'avoir pas dénoncé Silvio Pellico. De nouvelles persécutions le forcèrent à s'expatrier. Condamné à mort par contumace dans le procès des *Carbonari* (1822), il s'établit successivement en France, en Angleterre, et enfin en Belgique, où il se fit naturaliser en 1840. Un des buts principaux de sa vie a été l'amélioration du sort des ouvriers dans les grandes cités industrielles du nord. Outre un grand nombre d'articles insérés dans le *Journal des Economistes* de Paris, il a publié : *Sur les Sociétés de bienfaisance* (Londres et Lugano, 1828, 1832, 2 vol.); *des Moyens les plus propres à améliorer le sort des ouvriers* (Lugano, 1832); *Situation économique de la Belgique* (Bruxelles, 1843). Il a traduit en italien les *Principes d'économie politique*, de Stuart Mill (Lugano, 1832), et, en français, les *Principes fondamentaux de l'économie politique*, de Senior (Paris, 1836). En 1859, Arrivabène quitta sa patrie d'adoption, et suivit toutes les opérations de la campagne d'Italie, en qualité de correspondant du *Daily-News*. Les articles qu'il a adressés à ce journal, réunis plus tard en deux volumes, ont paru à Londres en anglais; la *Revue des Deux-Mondes* en a donné des fragments, qui forment la meilleure et la plus intéressante des relations qui aient été faites sur ce sujet. Nommé la même année sénateur du royaume d'Italie, le comte Arrivabène a repris ses travaux économiques, et a collaboré à plusieurs publications. Il est président de la Société d'économie politique de Turin.

ARRIVAGE s. m. (a-ri-va-je — rad. *arriver*). L'abord des navires et des bateaux dans un port : *Le lieu d'*ARRIVAGE. ‖ On dit aussi ATTERRAGE.

— Arrivée des marchandises par eau ou par chemins de fer : *L'*ARRIVAGE *des grains, des farines. Sur la cheminée, dans une soupière d'argent, étaient des avis d'*ARRIVAGE *de marchandises consignées en son nom au Havre.* (Balz.) *Les* ARRIVAGES *par voie de mer sont soumis à la quarantaine.* (Journ.)

— Par ext. Les marchandises mêmes : *Les* ARRIVAGES *ont été rares cette semaine.*

ARRIVANT (a-ri-van) part. prés. du v. Arriver : *En* ARRIVANT *à Paris, Rousseau s'est montré dans un café, et il y avait foule pour le voir.* (La Harpe.) *Une provinciale* ARRIVANT *à Paris doit commencer par se mettre comme si elle avait trente ans.* (H. Beyle.) *L'ouvrage de Hume, en* ARRIVANT *en France, avait excité un concert d'enthousiasme.* (Villem.)

Vingt carrosses bientôt *arrivant* à la file,
Y sont en moins de rien suivis de plus de mille.
BOILEAU.

ARRIVANT s. m. (a-ri-van). Se dit de celui, de celle qui arrive dans un lieu : *Tous les* ARRIVANTS *doivent présenter leurs passe-ports. Cette auberge est parfois forcée d'inviter les trop nombreux* ARRIVANTS *à s'installer dans les maisons du voisinage.* (G. Sand.) *L'*ARRIVANT *d'Italie était stupéfait. Une nouvelle visite entra; je sortis.* (E. Sue.) *Cependant les gardes ne sont pas sévères envers les* ARRIVANTS. (De Fragière.) *Ce pays était renouvelé sans cesse par les* ARRIVANTS *de France.* (Rog. de Beauv.)

ARRIVE s. f. (a-ri-ve). Anc. mar. Se disait du côté du vaisseau qui était tourné vers la terre.

ARRIVÉ! interj. (a-ri-vé). Mar. Commandement de mettre la barre au vent pour arriver ou laisser arriver.

ARRIVÉ, ÉE (a-ri-vé) part. pass. du v. Arriver. Qui est rendu à une certaine destination, en parlant des personnes et des choses : *La malle des Indes est* ARRIVÉE *à Marseille. Mon cousin est* ARRIVÉ *ce matin en diligence. Dès que Vespasien fut* ARRIVÉ *en Judée, il attira sur lui les yeux de tous les pays voisins.* (La Harpe.) *Nous sommes* ARRIVÉES *à Paris pour chercher ce traître.* (Campistr.)

— Survenu, qui s'est passé : *Tout ce qui est* ARRIVÉ *a été de tout temps présent et préordonné en Dieu.* (Pasc.) *Pour juger ce qui arrivera, nous n'aurons qu'à examiner ce qui est* ARRIVÉ. (Buff.) *Un malheur* ARRIVÉ *est une rude leçon de prévoyance.* (Volt.) *Quand vous saurez toutes les aventures qui me sont* ARRIVÉES *en ce pays-ci, vous m'excuserez.* (Le Sage.) ‖ Parvenu : *Peu d'orateurs sont* ARRIVÉS *au sublime.* (Boil.) *Au point où elle est de nos jours, sans doute l'humanité est* ARRIVÉE *bien haut.* (V. Cousin.) *Il était* ARRIVÉ *par la pratique à une connaissance assez élevée de son art.* (G. Sand.)

Il passa par la gloire, il passa par le crime,
. . . . Il n'est *arrivé* qu'au malheur.
V. HUGO.

— *Son heure est arrivée*, Il va mourir.

— Subst. Celui, celle qui est arrivée : *Les derniers* ARRIVÉS. *Elle a été repoussée de chaise en chaise, par chaque nouvelle* ARRIVÉE. (Balz.) *Elle vit, à travers ses paupières abaissées, l'émotion et la joie mêlée de curiosité qu'éprouvait le nouvel* ARRIVÉ. (G. Sand.)

ARRIVÉE s. f. (a-ri-vé). Action d'arriver, le moment où une personne arrive : *L'*ARRIVÉE *d'un oncle, d'une tante, d'un parent. Son* ARRIVÉE *m'a fait grand plaisir.* (Acad.) *La cour lui préparait, à son* ARRIVÉE, *les applaudissements qu'il méritait.* (Boss.) *L'*ARRIVÉE *du médecin causa dans la maison un trouble impossible à peindre.* (J.-J. Rouss.) *Voyez! l'*ARRIVÉE *de Voltaire à Paris fait pâlir la majesté royale.* (H. Beyle.) *Les voyages se composent uniquement de départs ou d'*ARRIVÉES. (De Custine.) ‖ Le moment où arrivent des voitures publiques, des marchandises, des lettres : *Le jour, l'heure de l'*ARRIVÉE. *L'*ARRIVÉE *du train express. L'*ARRIVÉE *du poisson. L'*ARRIVÉE *de la poste. L'*ARRIVÉE *d'une diligence est toujours une distraction.* (Balz.)

— Fig. *L'arrivée du printemps, L'arrivée du froid*, Le moment où commence le printemps, où les premiers froids se font sentir.

— *D'arrivée*, loc. adverb. Dès l'abord, dès le commencement : *Toutes les opinions du monde en sont là, que le plaisir est notre but, quoiqu'elles en prennent divers moyens; autrement on les chasserait* D'ARRIVÉE. (Montaig.) *Il est impossible que* D'ARRIVÉE *nous ne sentions des piqûres de telles imaginations.* (Montaig.) *M. de Vendôme fait donner ses troupes* D'ARRIVÉE, *de cul et de tête, sans ordre et sans règle.* (St-Sim.) *Je passai tout de suite chez madame la duchesse d'Orléans, à qui je dis* D'ARRIVÉE *de ne me plus parler de la vie de son marquis d'Effiat.* (St-Sim.) ‖ Peu usité aujourd'hui.

— Prov. *Il n'est chère que d'arrivée*, On fait bon accueil à ceux qui viennent d'arriver; mais cette amitié se refroidit bientôt.

— Mar. *Point d'arrivée*, Lieu de la mer auquel un bâtiment est parvenu chaque jour à midi. ‖ Mouvement en vertu duquel un navire, faisant route, tourne autour de son axe vertical, de manière à ce que la direction de cette route fasse un angle de plus en plus ouvert avec celle du vent : *Une* ARRIVÉE *peut avoir lieu par un choc de lames, par un effet de courants et par d'autres causes étrangères à la volonté du manœuvrier.* (Bonnefoux.) ‖ Mouvement de rotation d'un bâtiment qui fait du sillage.

— Hipp. *Juge de l'arrivée*, Commissaire des courses, qui est spécialement chargé de constater le moment précis où les chevaux arrivent au but.

— **Antonymes.** Départ, partance.

Arrivée du riche aux enfers (L'), un des chefs-d'œuvre de D. Teniers dans le genre fantastique. Galerie Suermondt, à Aix-la-Chapelle. Le riche, vêtu de soie et de velours, ayant un magnifique bonnet en fourrures et une chaîne d'or, est entraîné par les diables vers la porte de l'enfer dont les flammes illuminent toute la scène. Tout autour du réprouvé, qui manifeste son désespoir en se tordant les mains, s'agitent des monstres impossibles : on remarque dans le nombre une sorcière difforme avec son balai, un chien à trois têtes, et dans l'air, un cavalier étrange, monté sur un poisson et soufflant dans un chalumeau. Ce tableau, peint sur cuivre, est remarquable par la belle qualité de l'exécution : la perfection du clair-obscur rappelle Rembrandt. Il a fait partie des collections Lebœuf (1782), à Paris; Knight (1821), à Londres; et Lombard, à Liége. M. Suermondt en est devenu propriétaire en 1857.

ARRIVER v. n. ou intr. (a-ri-vé — rad. *rive*). Approcher de la rive, aborder : ARRIVER *à terre.* ARRIVER *au port. La tempête nous obligea de relâcher, et nous* ARRIVÂMES *à une plage déserte.* (Acad.) *La flotte* ARRIVE *devant Damiette.* (Fléch.) *Tous les vaisseaux de Genséric* ARRIVÈRENT *heureusement en Afrique, excepté celui qui portait les dieux.* (Chateaub.)

Mithridate lui-même *arrive* dans le port.
RACINE.

‖ Aujourd'hui, ce sens étymologique et primitif se confond entièrement avec le suivant.

— Venir, être rendu au lieu où l'on voulait aller : ARRIVER *le premier.* ARRIVER *de bonne heure.* ARRIVER *tard.* ARRIVER *à Paris, à Londres.* ARRIVER *de son pays.* ARRIVER *dans sa maison. J'*ARRIVE *de Versailles, où j'ai été huit grands jours à faire une fort jolie vie.* (De Coulanges.) *Nous* ARRIVÂMES *à Châtellerault, qu'on nous croyait encore à moitié chemin.* (La Font.) *Nous continuâmes notre voyage aussi allégrement que nous l'avions commencé, mais filant un peu plus droit vers le terme où notre bourse tarissante nous faisait une nécessité d'*ARRIVER. (J.-J. Rouss.) *Quand on ne veut qu'*ARRIVER, *on peut courir en chaise de poste; quand on veut voyager, il faut aller à pied.* (J.-J. Rouss.) *Vous* ARRIVEZ *à propos, j'allais vous envoyer chercher.* (Le Sage.) *J'ai cru que je n'*ARRIVERAIS *jamais, et cependant nous allions jour et nuit.* (Scribe.) *Il pressa si bien le pas qu'il* ARRIVA *à la tombée de la nuit.* (Viardot.)

L'homme *arrive* au Mogol : on lui dit qu'au Japon
La Fortune pour lors distribuait ses grâces.
LA FONTAINE.

Il partit comme un trait; mais les élans qu'il fit
Furent vains : la tortue *arriva* la première.
LA FONTAINE.

‖ Se diriger vers : ARRIVER *à grands pas.* ARRIVER *en toute hâte. Leur vaisseau* ARRIVAIT *droit sur nous. L'ennemi* ARRIVAIT *sur nous à marches forcées.* (Thiers.)

Sire, Pompée *arrive*, et vous êtes ici.
CORNEILLE.

‖ Pénétrer jusqu'à; avoir accès auprès de : ARRIVER *jusqu'au roi, jusqu'au ministre. Depuis plus de deux mois que je suis à Madrid, je n'ai pu* ARRIVER *jusqu'au secrétaire du ministre.* (Le Sage.)

— En parlant des choses, Etre proche, survenir : *La nuit* ARRIVAIT. *L'hiver* ARRIVE *toujours trop tôt. Le moment fatal* ARRIVE. *Cet instant* ARRIVA; *la trompette donna le signal, et les coureurs partirent.* (Barthél.) *Enfin mon tour* ARRIVA. (Csse Merlin.) ‖ Etre transporté, parvenir : *Les primeurs* ARRIVENT *maintenant à Paris par les chemins de fer, elles* ARRIVAIENT *autrefois par les malles-poste. Cette lettre* ARRIVE *de Rome. Voici des provisions qui vous* ARRIVENT. *La nouvelle de cette bataille* ARRIVA *dès le surlendemain à Paris.* (Thiers.)

— Par ext., Se présenter à l'esprit : *Les idées m'*ARRIVENT *en si grande quantité que je n'ai pas assez de mots pour les rendre.* (J.-J. Rouss.) *Dans les derniers temps de la vie de Mirabeau, ses idées* ARRIVAIENT *lentement, ou n'*ARRIVAIENT *pas.* (Villem.) *Les pensées de l'homme lui* ARRIVENT *par des voies qu'il ne connaît pas.* (Ficquelmont.)

Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement,
Et les mots pour le dire *arrivent* aisément.
BOILEAU.

— Fig. Parvenir, s'élever à : ARRIVER *aux dignités, aux honneurs, à la fortune. Tel est capable d'*ARRIVER *aux plus hautes connaissances, qui n'est pas capable d'y conduire les autres.* (Fonten.) *En sacrifiant tout à son devoir, on est sûr d'*ARRIVER *au bonheur.* (Florian.) *Médiocre et rampant, et l'on* ARRIVE *à tout.* (Beaumarch.) *Par le bien absolu on* ARRIVE *à Dieu, et par le mal absolu au diable.* (Ch. Bailly.) *Pendant que l'Angleterre passait à la liberté avec un front sévère, la France* ARRIVAIT *au despotisme en riant.* (Chateaub.) *Par la politique, on* ARRIVE *à l'argent, aux places et aux honneurs.* (A. Karr.) *L'homme réclame la liberté pour* ARRIVER *à l'égalité.* (La Rochef.-Doud.) *On n'*ARRIVE *à la vertu qu'en crucifiant le cœur.* (Ventura.) *Vous allez à la vérité par la poésie, et j'*ARRIVE *à la poésie par la vérité.* (Joubert.) *De même que l'or et l'argent, toute valeur commerciale doit* ARRIVER *à une exacte et rigoureuse détermination.* (Proudh.) *En orthographe, jamais les Hébreux n'*ARRIVÈRENT *à une complète détermination.* (Renan.) ‖ Atteindre : *Religion à part, le bonheur est de s'ignorer et d'*ARRIVER *à la mort sans avoir senti la vie.* (Chateaub.) *Qui vous a dit que vous* ARRIVEREZ *au terme que vous vous marquez à vous-même?* (Mass.) ‖ Commencer d'examiner, de prononcer : *J'*ARRIVE *à la troisième objection. Il* ARRIVA *rapidement au second point de son discours.* ‖ Faire sentir son action, son influence : *Ce qui part du cœur a seul le pouvoir d'*ARRIVER *au cœur.* (Csse Merlin.) *Il est ému, il pleure. Ah! je savais bien que ma voix* ARRIVERAIT *à son cœur.* (Scribe.) *Dans la morale, on n'*ARRIVE *jamais jusqu'à l'homme, si l'on*

n'ARRIVE *pas jusqu'au cœur.* (Portalis.) *Le langage des yeux* ARRIVE *à notre intelligence par une sensation.* (Laténa.) ‖ Avoir lieu, survenir, se réaliser : *Un malheur n'*ARRIVE *jamais seul.* (Prov.) *Tout ce qui* EST ARRIVÉ *a été de tout temps présent et préordonné en Dieu.* (Pasc.) *Les choses n'*ARRIVENT *quasi jamais comme on se les imagine.* (Mme de Sév.) *Le mariage ne doit jamais* ARRIVER *qu'après les autres aventures.* (Mol.) *La nature des lois humaines est d'être soumise à tous les accidents qui* ARRIVENT. (Montesq.) *Nous devons être heureux de tous les maux qui ne nous* ARRIVENT *pas.* (Volt.) *Pour juger de ce qui est arrivé et même de ce qui* ARRIVERA, *nous n'avons qu'à examiner ce qui* ARRIVE. (Buff.) *Tout ce qui* ARRIVE *dans le monde a son signe qui le précède.* (Lamenn.) *Ce qui est dans la logique des faits* ARRIVE *toujours.* (Proudh.) *Les révolutions n'*ARRIVENT *que pour développer des vérités et dissiper des erreurs.* (De Bonald.) *Rien n'*ARRIVE *sans une raison d'*ARRIVER. (E. Alletz.)

> C'est le moindre malheur qui nous puisse *arriver.*
> CORNEILLE.

— Absol. Réussir : *Ayez de la persévérance, de l'audace, et vous* ARRIVEREZ. *Vous aurez peine à* ARRIVER, *si vous ne vous y prenez autrement.* (Acad.) *En se mettant en vue, en restant dans le monde, en cultivant ses relations, en s'en faisant de nouvelles, un homme* ARRIVE. (Balz.) *Il est admis, dans un certain monde de romans, que l'on* ARRIVE *par les femmes.* (Th. Gaut.) *Je remuerai les pavés de Paris, je porterai de l'eau, s'il le faut, mais j'*ARRIVERAI. (Alex. Dum.) ‖ Etre rendu à un certain but : *En toutes choses, à notre époque, on veut* ARRIVER *vite.* (L. Reybaud.) *L'humanité est destinée à marcher toujours sans* ARRIVER *jamais.* (Ed. Scherer.)

— *Arriver à, arriver jusqu'à*, suivi d'un infinitif, signif. Venir à bout de : *Ils ont voulu comprendre les principes des choses et* ARRIVER JUSQU'À *connaître tout.* (Pasc.) *Il faut avoir beaucoup étudié pour* ARRIVER À *savoir qu'on ne sait rien, ou du moins pas grand'chose.* (Boitard.) *Nous* ARRIVONS À *vaincre la souffrance par la résignation.* (J. Simon.) *L'homme n'*ARRIVE À *faire tout ce qu'il peut, qu'en aspirant même à ce qu'il ne peut pas.* (E. Legouvé.)

— *Arriver à bon port*, Parvenir à sa destination heureusement, sans aucun dommage : *Notre voyage a été long, pénible, mais* NOUS SOMMES ARRIVÉS *ici* À BON PORT. ‖ *Arriver de son pays*, Etre naïf, gauche, embarrassé : *Les choses les plus simples l'émerveillaient, et l'on voyait bien que le pauvre garçon* ARRIVAIT DE SON PAYS. ‖ *Arriver en trois bateaux*, Expression proverbiale et comique qu'on emploie en parlant d'une personne ou d'une chose dont on veut relever plaisamment l'importance ; allusion à l'habitude de faire escorter par des vaisseaux de guerre un navire de transport richement chargé, ou ayant à bord quelque passager illustre :

> Votre serviteur Gille,
> Cousin et gendre de Bertrand,
> Singe du pape en son vivant,
> Tout fraîchement en cette ville
> *Arrive en trois bateaux* exprès pour vous parler.
> LA FONTAINE.

Cette expression se trouve déjà dans Rabelais, qui montre la jument de Gargantua *amenée de Numidie en trois quarraques et ung brigantin.* — Le peuple dit souvent *Arriver en quatre bateaux.* ‖ *Arrive qui plante*, Façon de parler libre et délibérée, pour exprimer que l'on ne se met nullement en peine de tout ce qui peut arriver, que l'on s'en lave les mains. Un seigneur de la cour vivait presque séparé de sa femme, dont la conduite était très-légère ; mais, pour sauver les apparences, il avait la précaution de passer une nuit, au moins une fois par an, dans la chambre de madame ; et le matin il sortait en se frottant les mains et en disant d'un air joyeux : « Maintenant me voilà quitte ; *arrive qui plante.* » ‖ *Cela peut arriver à tout le monde*, Chacun est exposé à pareil accident. ‖ *Cela ne m'arrivera plus*, C'est une chose que je ne ferai plus. ‖ Par menace : *Que cela ne vous* ARRIVE *plus!* On dit de même, ironiq. : *Que cela vous arrive encore!* ‖ *Arriver à ses fins*, Réussir dans ce que l'on a entrepris. ‖ *Arriver à une femme*, La posséder : *Sais-tu avec combien d'argent, toi, moi, lui, tout le monde, nous pouvons* ARRIVER *jusqu'à elle?* (J. Janin.)

— Prov. *Cela arrive comme mars en carême*, Cela arrive aussi nécessairement que le mois de mars se trouve dans le temps du carême. — Quelques faiseurs d'esprit disent, pour se distinguer : *Arriver comme Mars en calèche.* ‖ *Cela arrive comme marée en carême*, Cela arrive fort à propos, aussi à propos que le poisson pendant le carême.

— v. impers. : IL M'ARRIVE *de la campagne d'excellents fruits.* IL *ne* M'EST *point* ARRIVÉ *de lettres cette semaine.* IL *nous* EST ARRIVÉ *hier de fâcheuses nouvelles.* IL *ne* M'ARRIVERA *plus de lui donner des conseils. Qu'*ARRIVA-T-IL *ensuite? Je resterai ici, quoi qu'*IL ARRIVE. IL ARRIVE *à tout le monde de faillir.* (Acad.) IL *lui* ARRIVE *souvent de perdre contenance.* (La Bruy.) *Chaque parti était subdivisé, comme* IL ARRIVE *dans les troubles.* (Volt.) *Rarement* IL ARRIVE *des révolutions chez les peuples heureux.* (Boiste.) *Or,* IL ARRIVA *que le pauvre mourut, et fut emporté dans le sein d'Abraham.* (Chateaub.) IL *lui* ARRIVE *souvent de prendre un corps pour une âme, l'ivresse pour l'extase, le plaisir pour le bonheur.* (Th. Gaut.) IL ARRIVE *parfois que l'on écrit seulement pour se faire plaisir à soi-même.* (L. Jourdan.)

> Mais s'*il arrive* enfin que Laodice m'aime.
> CORNEILLE.

> Même *il* m'est *arrivé* quelquefois de manger
> Le berger. LA FONTAINE.

— *En arriver*, ou *arriver de là*, Résulter : *On néglige l'éducation physique des enfants ; il* EN ARRIVE *que notre espèce dégénère de plus en plus. Il* ARRIVE DE LÀ *que des hommes violents ont souvent des femmes douces et patientes, avec lesquelles ils vivent en bonne intelligence.* (B. de St-P.) ‖ *Il en arrivera ce qu'il pourra*, Peu m'importe le résultat : *Cette femme m'inquiète ; j'aime mieux que vous l'épousiez vous-même. — Et moi aussi :* ARRIVERA CE QU'IL POURRA. (Scribe.)

— Gramm. Dans les temps composés, ce verbe prend toujours l'auxiliaire *être : Tous ces objets* SONT ARRIVÉS *à bon port.*

— **Antonymes.** S'en aller, décamper, s'éloigner, s'envoler, partir.

ARROBA, ARROBE s. f. V. AROBA.

ARROCHE s. f. (a-ro-che). Bot. Genre de plantes de la famille des atriplicées ou chénopodées, renfermant un grand nombre d'espèces, cultivées dans les jardins.

— **Encycl.** Le genre *arroche* (*atriplex*), présente les caractères suivants : tige ordinairement herbacée, quelquefois ligneuse ; feuilles le plus souvent couvertes d'une efflorescence farineuse ; plantes polygames ou monoïques, dépourvues de bractées ; périanthe formé de trois à cinq folioles dans les fleurs hermaphrodites ou mâles, réduit à deux folioles dans les fleurs femelles ; trois à cinq étamines ; ovaire surmonté de deux styles ; fruit ovoïde, comprimé ; graine horizontale ou verticale ; embryon annulaire. Les espèces, au nombre d'environ cinquante, se trouvent abondamment répandues dans les diverses régions du globe. Plusieurs d'entre elles sont cultivées dans les jardins potagers ou d'ornement. La plus importante est l'*arroche des jardins* (*atriplex hortensis*), appelée vulgairement *arroche-épinard*, *arrose*, *rouble*, *belle-dame*, *bonne-dame* ou *follette.* Cette plante, que l'on croit originaire de la Tartarie, est naturalisée en Europe ; elle est annuelle et croît en abondance dans les jardins et les champs. On en distingue trois variétés, *blonde*, *rouge* et *très-rouge* (quelques auteurs font de cette dernière une espèce distincte, sous le nom d'*atriplex ruberrima*). On la cultive dans les jardins potagers. Elle a des qualités analogues à celles de l'épinard, et sert aux mêmes usages. Mais ses feuilles ont une saveur fade et douceâtre, qui fait qu'on les mange rarement seules ; le plus souvent on les associe à l'oseille, dont elles mitigent l'acidité et la verdeur ; on en met aussi dans les potages, les salades, etc. Elles renferment une grande proportion d'eau et de principes mucilagineux ; aussi les emploie-t-on quelquefois en médecine. Elles sont rafraîchissantes, calmantes, délayantes et laxatives ; on les administre en tisane ou en décoction ; leur suc clarifié a été préconisé pour les affections inflammatoires de la gorge et des intestins. A l'extérieur, elles sont émollientes, et l'on en fait des cataplasmes. Les graines sont âcres, et passent pour émétiques et purgatives ; on les rangeait autrefois parmi les quatre semences froides mineures. L'emploi médical de l'*arroche* est presque nul aujourd'hui. La variété à feuilles rouges produit un assez bel effet dans les jardins d'agrément, où on la cultive quelquefois. L'*arroche halime* ou *soutenelle* (*atriplex halimus*) est un arbrisseau d'environ deux mètres, à rameaux nombreux et touffus, couverts de feuilles glauques et persistantes. Elle croît sur les bords de la mer, et on en fait des haies dans les terrains maritimes. Ses feuilles et ses jeunes pousses ont une saveur salée ; on les fait confire dans le vinaigre et dans la saumure, pour les employer comme condiment ou pour les manger en salade. La racine, en poudre ou en décoction, a été fortement préconisée pour activer la sécrétion du lait, adoucir les tranchées, guérir les convulsions, etc. Le port de cette plante, la teinte glauque et argentée de ses feuilles, l'ont fait admettre dans les jardins d'agrément. L'*arroche à feuilles de pourpier* ou *pourpier de mer* (*atriplex portulacoïdes*), beaucoup plus petite que la précédente, se trouve dans les mêmes lieux et sert aux mêmes usages. L'*arroche hastée* (*atriplex hastata*), l'*arroche étalée* (*atriplex patula*), etc., croissent aussi sur les bords de la mer. Toutes ces dernières espèces, confondues souvent sous le nom vulgaire d'*ingane*, contribuent beaucoup à la bonté des pâturages maritimes appelés les *prés salés*, et donnent à la chair des moutons qu'on y élève des qualités qui sont hautement appréciées. Parmi les espèces exotiques, nous signalerons surtout l'*arroche du Bengale* (*atriplex Bengalensis*), que l'on cultive dans ce pays comme plante potagère, et qui a été introduite pour le même objet dans nos jardins maraîchers.

ARROÉ ou **ÆRROÉ**, île du Danemark, dans le Petit-Belt, au S. de l'île de Fionie ; ch.-lieu Arroeskiobing. Superf., 54 kilom. carrés ; 8,000 hab. Très-fertile et bien cultivée.

ARROGAMMENT adv. (a-ro-ga-man — rad. *arrogant*). Avec arrogance : *Parler, répondre* ARROGAMMENT. *L'incrédulité produit tous les crimes, et même ceux qu'elle reproche* ARROGAMMENT *au christianisme.* (Lamenn.) *Vous eussiez dit que c'estoient des princes, tant ils estoient rogues et marchoient* ARROGAMMENT. (Brantôme.)

> Oser *arrogamment* se vanter à mes yeux
> D'être juste seigneur du bien de mes aïeux!
> CORNEILLE.

ARROGANCE s. f. (a-ro-gan-se — du lat. *arrogantia ;* formé de *arrogare*, s'attribuer). Présomption, morgue, manières hautaines, impérieuses : *Parler, commander avec* ARROGANCE. *Il est plein d'*ARROGANCE. *Cette femme est d'une* ARROGANCE *insupportable. L'*ARROGANCE, *qui n'aime rien que soi-même, demeure avec solitude.* (Amyot.) *L'*ARROGANCE *humaine tâche de s'étourdir elle-même, pour ne pas apercevoir son néant.* (Boss.) *Je vous trouve tous trois bien impertinents, de parler devant moi avec cette* ARROGANCE. (Mol.) *Souvent l'*ARROGANCE *a tenu lieu de grandeur, et l'inhumanité de fermeté.* (La Bruy.) *Ce qui est* ARROGANCE *dans les faibles est élévation dans les forts.* (Vauven.) *La tête est élevée dans l'*ARROGANCE. (Buff.) *L'*ARROGANCE *n'est souvent que le masque de la bassesse.* (Mme C. Bachi.) *Monsieur, dit-il avec une* ARROGANCE *qu'il déployait pour la première fois de sa vie, qui êtes-vous?* (G. Sand.) *Le maître doit donner des ordres sans* ARROGANCE *et sans dureté.* (Val. Parisot.)

> Dépouillez devant eux l'*arrogance* d'auteur.
> BOILEAU.

> Assez et trop longtemps, l'*arrogance* de Rome
> A cru qu'être Romain c'était être plus qu'homme.
> CORNEILLE.

> Ton *arrogance* insigne
> Ne mériterait pas qu'on te fît cet honneur.
> VOLTAIRE.

> Vous ne savez donc pas jusqu'où va l'*arrogance*
> D'un bourgeois anobli, fier de son opulence?
> DESTOUCHES.

> Du maître je veux bien endurer l'*arrogance*,
> On passe à la fortune un peu d'impertinence.
> ETIENNE.

> ... A voir un fat avec tant d'*arrogance*
> Vanter le faux éclat de sa haute naissance,
> On dirait que le ciel est soumis à sa loi,
> Et que Dieu l'a pétri d'autre limon que moi.
> BOILEAU.

— Se dit quelquefois des choses : *En prononçant ces paroles, l'œil du magistrat n'avait rien perdu de son* ARROGANCE *habituelle.* (Alex. Dum.)

— **Antonymes.** Affabilité, aménité, douceur, politesse, urbanité. — Humilité, modestie.

ARROGANT, ANTE adj. (a-ro-gan, an-te — lat. *arrogans*, même sens). Qui a de l'arrogance, qui indique l'arrogance : *Homme* ARROGANT. *Princesse* ARROGANTE. *Caractère* ARROGANT. *Air, ton* ARROGANT. *Paroles* ARROGANTES. *Il nous fit une réponse très-*ARROGANTE. *Elle affecte des manières* ARROGANTES. *Où sont, à cette heure, ces vaines et* ARROGANTES *sentences des philosophes de l'antiquité?* (Duperron.) *Rien n'est plus ennuyeux qu'un gueux* ARROGANT. (Le Sage.) *Je saurai bien humilier cet* ARROGANT *personnage.* (Dest.) *Ses manières, dit-on, sont très-simples et son caractère très-*ARROGANT. (Mme de Staël.)

> Pour éblouir les yeux, la fortune *arrogante*
> Affecta d'étaler une pompe insolente.
> BOILEAU.

> Il voulait se construire un agréable asile
> Où, loin d'une étiquette *arrogante* et futile,
> Il pût, non végéter, boire et courre des cerfs,
> Mais des faibles humains méditer les travers.
> ANDRIEUX.

— S'empl. substantiv. : *Pendant qu'on ne fait que rire de l'important, il n'a pas d'autre nom ; dès qu'on s'en plaint, c'est l'*ARROGANT. (La Bruy.) *Je saurai, petite* ARROGANTE, *vous forcer à baisser le ton.* (Panard.)

> L'*arrogante!* à l'ouïr, elle est déjà ma reine.
> CORNEILLE.

> Va contre un *arrogant* éprouver ton courage.
> CORNEILLE.

> A ce compte, *arrogante*, un fantôme nouveau
> Te donne cette audace et cette confiance.
> CORNEILLE.

— **Syn. Arrogant, important, insolent, rogue, suffisant.** L'*arrogant* se distingue par ses prétentions mal fondées, et surtout par la manière hautaine dont il les manifeste : *Rien n'est plus insupportable qu'un gueux* ARROGANT. (Le Sage.) L'*important* veut se faire passer pour un homme de mérite, de crédit, d'autorité : *Ce qui ressemble le plus à un ballon, c'est un* IMPORTANT ; *il en a le vide et l'enflure.* (S. Dubay.) L'*insolent* a l'audace de se mettre au-dessus de quelqu'un qui lui est supérieur, et même de l'insulter : *On m'avertit que je ne me contentais pas d'avoir raison dans une discussion, mais que je devenais arrogant et même* INSOLENT. (Franklin.) Le *rogue* a encore plus de rudesse et de brutalité que l'arrogant : *Je voudrais que les gens qui sont si fiers et si* ROGUES *sur leur paille voyageassent un peu dans l'Europe.* (Volt.) Le *suffisant* est celui en qui la pratique de certaines affaires se trouve jointe à une très-grande médiocrité d'esprit : *Quant aux ignorants qui font les* SUFFISANTS, *ils sont au-dessous des singes.* (Volt.)

— **Antonymes.** Affable, aimable, courtois, doux, poli. — Humble, modeste.

ARROGATIF, IVE adj. (a-ro-ga-tif, i-ve — rad. *arrogation*). Adoptif. Inusité.

ARROGATION s. f. (a-ro-ga-si-on — lat. *arrogatio*, même sens). Adoption. Inusité.

— Action de s'arroger : *De cette* ARROGATION *d'autorité est né le mot obligation.* (Lord Bentham.)

ARROGÉ, ÉE (a-ro-jé) part. pass. du v. S'arroger.

ARROGEANT (S') (s'a-ro-jan) part. prés. du v. S'arroger.

ARROGER (S'), v. pr. (sa-ro-jé — du lat. *arrogare*, demander pour soi ; prend un *e* muet toutes les fois que le *g* du radical se trouve suivi d'un *a* ou d'un *o : Nous nous arrogeons ; il s'arrogea*, etc.). S'attribuer quelque chose sans y avoir de titre : *Il* S'ARROGE *un pouvoir, une qualité, une autorité qu'il n'a pas.* (Acad.) *Elle* S'ARROGE *le titre d'honnête homme, parce qu'elle a renoncé à celui d'honnête femme.* (Desmahis.) *Ce corps avait abusé du pouvoir que* S'ARROGE *nécessairement un premier tribunal.* (Volt.) *Les peuples de l'antiquité voyaient un tyran dans quiconque* S'ARROGEAIT *un pouvoir sans partage.* (Bignon.) *Tant que la femme demeurera vassale, l'homme* S'ARROGERA *toujours d'étranges droits sur elle.* (Toussenel.) *C'était* M'ARROGER *le droit de censurer la conduite de ma mère.* (G. Sand.)

> Il *s'arroge* une part dans leur divinité.
> C. DELAVIGNE.

> Et sans avoir pour lui les droits et la naissance,
> César ose des rois *s'arroger* la puissance.
> VOLTAIRE.

— **Syn. S'arroger, s'appliquer, s'approprier, s'attribuer.** V. S'APPLIQUER.

— **Gramm.** Dans les temps composés du verbe réfléchi *s'arroger*, le participe ne s'accorde jamais avec le pronom qui le précède immédiatement, parce que ce pronom est toujours complément indirect : *Nous nous sommes* ARROGÉ *la suprématie ; ils se sont* ARROGÉ *des droits.* Mais ce participe peut s'accorder avec un autre pronom, quand il y en a un qui joue le rôle de complément direct : *Les droits* QU'*ils se sont* ARROGÉS.

ARROI s. m. (a-roi — Ce mot, qui n'est plus guère usité actuellement sous sa forme simple, signifiait Ordre, arrangement ; il a donné naissance au terme *désarroi*, désordre, confusion, déroute. Il dérive du radical germanique *reif*, prêt, apprêté, comme le prouve la forme intermédiaire usitée dans la basse latinité, *adredium*, composé hétérogène formé de la préposition latine *ad*, et du radical susdit, légèrement adouci par le changement du *t* en *d*. On rencontre ce radical germanique sous une foule de formes : dans l'allemand *bereit*, prêt, qui se retrouve dans l'anglais *ready ;* dans le danois, *rede ;* dans le suédois, *redo ;* dans le hollandais, *reede*, *ree ;* dans le gothique, *rathian ;* dans l'anglo-saxon, *rædian ;* dans l'islandais, *reida*, etc.). Train, équipage, appareil : *Se mettre en* ARROI. *Etre en bon* ARROI, *en mauvais* ARROI. *Quatre-vingt mille têtes armées, trente mille harnais blancs, un* ARROI *du diable, enfin.* (V. Hugo.)

> Etre des plaisirs de son roi ;
> Du bal, du jeu, puis de la chasse,
> Faire exercice en bel *arroi ;*
> Monter quelquefois au Parnasse,
> Etre cordon bleu d'espérance,
> Dangeau, par des hasards si grands,
> Si la paix dure encor dix ans,
> Tu seras maréchal de France.
> *Epigramme contre Dangeau.*

‖ Vieux mot, qui ne s'est conservé que dans cette locut. fam. : *Etre en mauvais arroi*, Etre en mauvais, en piteux équipage.

ARRONDI, IE (a-ron-di) part. pass. du v. Arrondir. Rendu rond : *Des galets* ARRONDIS *par le frottement. Son œil était* ARRONDI *par la peur.* (G. Sand.)

> Là, sur un tapis vert, un essaim étourdi
> Pousse contre l'ivoire un ivoire *arrondi.*
> DELILLE.

‖ De forme ronde ou à peu près ronde : *Un visage* ARRONDI. *Des formes* ARRONDIES. *Des feuilles* ARRONDIES. *Le corps d'un homme bien fait doit être carré ; dans la femme, tout est plus* ARRONDI. (Buff.) *Mérange est un gros homme au front découvert, à la figure vermeille et* ARRONDIE. (De Jouy.) *Son fichu blanc, chastement croisé sur son sein, ne laissait voir que les contours délicats d'un cou* ARRONDI *comme celui d'une tourterelle.* (G. Sand.)

— Sculpt. *Formes trop arrondies*, Formes dont les plans ne sont pas assez accusés.

— Littér. *Période, phrase arrondie*, Qui a du nombre, de l'harmonie : *Une période bien* ARRONDIE *flatte agréablement l'oreille. Le vers français sera toujours trop* ARRONDI *pour convenir à la poésie dramatique.* (Grimm.)

— Blas. Se dit des pièces dont la position est ordinairement droite, mais qui, par exception, sont représentées dans la forme courbe, comme les serpents, les branches d'arbre, etc. *Famille de Lauzon :* d'azur, à trois serpents *arrondis* d'argent, se mordant la queue.

ARRONDIES s. f. pl. (a-ron-dî — rad. *rond*). Arachn. Section du genre thomise, classe des arachnides.

ARRONDIR v. a. ou tr. (a-ron-dir — rad. *rond*). Rendre rond, donner une forme ronde, sphérique : ARRONDIR *une meule. Nul ciseau, nul tour, nul pinceau ne peut approcher de la tendresse avec laquelle la nature tourne et* ARRONDIT *ses sujets.* (Boss.) *Mes sensations émoussées* ARRONDISSAIENT *tous les objets et ne me présentaient que des images faibles et mal*

terminées. (Buff.) *Les oiseaux* ARRONDISSAIENT *leurs nids avant que le géomètre eût tracé de cercle au compas.* (A. d'Houdetot.)

Le tortueux concombre *arrondissait* ses flancs.
DELILLE.

— Par anal., Donner une forme courbe : *Comme il était près d'elle, il* ARRONDIT *son bras en le lui présentant.* (Balz.) *Souvent, je courbais de jeunes arbres pour en faire des dômes de verdure, ou bien je les* ARRONDISSAIS *en portiques.* (Ch. Nod.)

— Par ext., Agrandir, étendre : ARRONDIR *sa terre, sa propriété.* ARRONDIR *sa fortune. C'est toujours en dehors qu'un gouvernement veut* ARRONDIR *ses frontières.* (B. Const.) *Il avait su* ARRONDIR *les prairies de ses domaines, en évitant tout procès avec l'Etat.* (Balz.) *La dot qu'il donne à sa fille* ARRONDIRA *mon petit domaine.* (J. Sandeau.) *Le paysan français ne songe qu'à* ARRONDIR *son champ; le paysan grec est toujours prêt à le vendre.* (Ed. About.)

Si j'*arrondissais* mes Etats!
Si je pouvais emplir mes coffres de ducats!
Si j'apprenais l'hébreu, les sciences, l'histoire!
Tout cela, c'est la mer à boire.
LA FONTAINE.

— Fig. Enlever ce qu'il y a de saillant, de prononcé dans le caractère, les opinions : *Napoléon trouva des complices empressés de son ambition dans ces hommes que le flot révolutionnaire avait usés et* ARRONDIS. (Cormen.)

— Fam. *Arrondir sa pelote*, Augmenter ses bénéfices, ses revenus : *En homme prudent, le régisseur plaçait chaque année ses bénéfices et ses appointements sur le Grand-Livre, et* ARRONDISSAIT SA PELOTE *dans le plus profond secret.* (Balz.)

— Littér. *Arrondir des périodes, des phrases*, Leur donner du nombre, de l'harmonie : *Fléchier, Buffon, excellent dans l'art d'*ARRONDIR LES PÉRIODES. *C'est l'occasion d'*ARRONDIR DES PÉRIODES *sonores, et de lancer des métaphores chatoyantes.* (G. Sand.)

— Peint. Faire sentir la rondeur des objets, leurs saillies, par l'intelligence du clair-obscur : *Ce mélange savant de lumière et d'ombre détache, prolonge,* ARRONDIT *les objets.* (Dider.)

Ce mélange savant et de lumière et d'ombre
Donne une clarté vive, une teinte plus sombre,
Qui détache, prolonge, *arrondit* les objets.
C. D'HARLEVILLE.

Ces deux exemples, assez curieux, prouveront que la fière poésie ne dédaigne pas de faire des emprunts à l'humble prose.

— Mar. *Arrondir un cap, une île, un rocher*, En contourner les abords.

— Manég. *Arrondir un cheval*, Le dresser à manier en rond, au trot ou au galop, sans qu'il se jette de côté, et en lui faisant porter les épaules uniment et rondement.

— Techn. Rogner l'arête du bord d'un chapeau. ‖ Chez les horlogers, Rendre rondes les extrémités des dents d'une roue, d'un pignon.

S'arrondir, v. pr. Devenir rond, prendre une forme ronde : *Quand on prononce la lettre o, la bouche* S'ARRONDIT. (Acad.) *Le corselet de cet insecte est allongé et* S'ARRONDIT *vers sa partie postérieure.* (Walcken.) *Ses yeux* S'ARRONDISSENT *comme à l'approche du danger.* (Brill.-Sav.) *Il y avait de quoi remplir jusqu'au faîte la ligne des greniers voûtés qui* S'ARRONDISSAIENT *près des celliers.* (Th. Gaut.)

Sous ses doigts délicats, la cire *s'arrondit.*
DELILLE.

. Autour de moi, tout change :
La terre se dépouille et bientôt reverdit;
La lune, tous les mois, décroît et *s'arrondit.*
C. D'HARLEVILLE.

— *Sa taille s'arrondit*, Se dit d'un homme qui prend de l'embonpoint, et plus particulièrement d'une femme qui est enceinte.

— Par ext., Etendre sa propriété, accroître son revenu par des additions successives : *Ce propriétaire* S'ARRONDIT *tous les jours. Je voudrais trouver une femme qui ait une belle dot : en me mariant, je serais bien sûr de* M'ARRONDIR. (Picard.) *L'honnête homme, bloqué chez lui par la petite propriété, ne peut acquérir aux environs, s'étendre,* S'ARRONDIR. (P.-L. Cour.) *C'est un pair de France qui voulait faire un parc sur mes terres, et* S'ARRONDIR. (G. Sand.) *Il paraît que c'était une fort bonne place, pourvu qu'on n'eût ni préjugés, ni scrupules, et qu'on* S'Y ARRONDISSAIT *rapidement.* (A. Karr.)

. . . Tout auprès est le parc d'un bonhomme,
Tout franc, tout rond, chassant, buvant, bon diable [en somme,
Qui cherche à *s'arrondir*, et ne peut sans ennui
Voir qu'un de ses voisins ait plus d'arpents que lui.
PONSARD.

‖ S'accroître : *Assunta était la ménagère, et notre petite fortune* S'ARRONDISSAIT. (Alex. Dum.)

— **Antonyme.** Equarrir.

ARRONDISSAGE s. m. (a-ron-di-sa-je — rad. *arrondir*). Techn. Action d'arrondir une lime.

ARRONDISSANT (a-ron-di-san) part. prés. du v. Arrondir : *Le comte de Flandre avait beau donner, perdre, jeter : il allait grossissant et* S'ARRONDISSANT *de la ruine générale.* (Michelet.)

ARRONDISSEMENT s. m. (a-ron-di-se-man — rad. *arrondir*). Action d'arrondir ; **état de ce qui est arrondi** : *L'*ARRONDISSEMENT *d'une boule. L'*ARRONDISSEMENT *du globe terrestre est l'effet de la gravitation.* (Littré.)

— Par ext. Agrandissement : *La Lorraine était un* ARRONDISSEMENT *très-sensible pour la France.* (St-Sim.) *L'*ARRONDISSEMENT *des frontières est un système dont la base se détruit par elle-même.* (B. Const.)

— Littér. Arrangement des membres d'une période, d'une phrase, pour leur donner du nombre, de l'harmonie : *L'*ARRONDISSEMENT *de la phrase demandait cette épithète.* (Acad.) *Malheur à lui, s'il emploie une demi-ligne de trop pour l'*ARRONDISSEMENT *de sa période.* (N. Roqueplan.)

— Circonscription administrative, portion de territoire soumise à quelque autorité civile, militaire ou ecclésiastique : *La France est divisée en départements, subdivisés chacun en un certain nombre d'*ARRONDISSEMENTS. *Depuis l'annexion de la banlieue, Paris compte vingt* ARRONDISSEMENTS. *Brest est le chef-lieu d'un* ARRONDISSEMENT *maritime. C'est un* ARRONDISSEMENT *forestier. Il y a des gens pour qui l'*ARRONDISSEMENT *est la patrie tout entière.* (Dupin.) *La France est divisée en cinq* ARRONDISSEMENTS *maritimes, placés sous la haute direction de préfets maritimes du rang de vice-amiral et de contre-amiral. Leurs chefs-lieux sont à Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort et Toulon.* (De Chesnel.)

— Par ext. Une certaine étendue de pays : *Le lion ne peut pas vivre en troupe : il se nuirait; il a un* ARRONDISSEMENT *de destruction où il entend habiter seul.* (Thiers.)

— *Etre marié au treizième arrondissement*, Se disait, lorsque Paris ne comptait que douze arrondissements, pour Vivre maritalement, sans être marié : *Le marquis ne fut blâmé par personne de se* MARIER AU TREIZIÈME ARRONDISSEMENT, *avec une Béatrix d'occasion.* (Balz.)

— Administr. Paris, qui se divisait autrefois en douze arrondissements, en comprend vingt depuis le 1er janvier 1860, époque à laquelle furent annexées les communes suburbaines. Nous en donnons ici la liste officielle, en déterminant la position de chacun d'eux par le monument ou le quartier principal qu'il comprend : 1er arrond., *le Louvre;* 2e, la *Bourse;* 3e, le *Temple;* 4e, l'*Hôtel-de-Ville;* 5e, le *Panthéon:* 6e, le *Luxembourg;* 7e, le *Palais-Bourbon;* 8e, l'*Elysée;* 9e, l'*Opéra;* 10e, *Enclos-Saint-Laurent;* 11e, *Popincourt;* 12e, *Reuilly;* 13e, les *Gobelins;* 14e, l'*Observatoire;* 15e, *Vaugirard;* 16e, *Passy;* 17e, *Batignolles-Monceaux;* 18e, la *Butte-Montmartre;* 19e, les *Buttes-Chaumont;* 20e, *Ménilmontant.* Pour les détails, V. PARIS.

— Hist. *Chef d'arrondissement*, Titre que l'on donnait dans les ateliers nationaux, en 1848, à celui qui dirigeait les ouvriers appartenant à un même arrondissement : *Un* CHEF D'ARRONDISSEMENT *avait sous ses ordres un nombre de chefs de service proportionné à l'importance de l'arrondissement. Dans le huitième arrondissement, qui avait fourni à lui seul plus de vingt mille embrigadements, il y avait huit chefs de service.* (L. Lalanne.)

— **Encycl.** Dans la division administrative de la France moderne, l'*arrondissement* correspond à peu près à la division connue dans l'ancien régime sous le nom de *subdélégation.* Le décret du 22 janvier 1790 divisa le territoire en départements et en districts. Supprimées par la Constitution de l'an III, les administrations de districts furent rétablies par la loi du 28 pluviôse an VIII, sous le nom d'*arrondissement communal*, avec un sous-préfet au chef-lieu. Dans l'intention de l'auteur de cette nouvelle circonscription administrative, Sieyès, l'*arrondissement* devait absorber la commune. Un conseil de onze personnes, placé auprès du sous-préfet, devait répartir les contributions entre les bourgs, villes et villages, donner son avis sur les demandes en réduction d'impôts, et exprimer son opinion sur l'état et les besoins de l'*arrondissement.* La tentative que fit Sieyès de concentrer toutes les affaires communales au chef-lieu de l'*arrondissement* se trouva bientôt impuissante. Quelque temps après, la commune était rétablie, et, à partir de cette époque, la qualification de *communal* donnée à l'*arrondissement* disparut. Pendant trente-trois ans, les membres de ces conseils ont été nommés par le gouvernement. Depuis 1833, ces corps ont été rendus électifs. D'après la loi du 7 juillet 1852, ces conseils se composent d'autant de membres qu'il y a de cantons dans l'*arrondissement*, sans que ce nombre puisse être au-dessous de neuf. Si le nombre des cantons est inférieur à neuf, un décret répartit entre les cantons les plus peuplés le nombre des conseillers à élire complémentairement. L'élection se fait d'après les mêmes listes que celles dont on se sert pour les élections au Corps législatif. Les fonctions de membre du conseil d'*arrondissement* sont incompatibles avec celles de fonctionnaire de l'ordre administratif, d'ingénieur des ponts et chaussées, d'architecte du département, d'agent forestier et d'employé des préfectures. Les conseillers sont élus pour six ans, et renouvelés par moitié tous les trois ans.

Ces conseils se réunissent sur la convocation des préfets, en vertu d'un décret qui détermine l'époque et la durée des sessions. Ils nomment leur bureau. Le sous-préfet ou le préfet a entrée au conseil et est entendu toutes les fois qu'il le demande. Les séances ne sont pas publiques, et les délibérations doivent être prises à la majorité des membres du conseil. Chaque session se divise en deux parties : la première précède, et la seconde suit celle du conseil général. Dans la première partie, le conseil délibère sur les réclamations auxquelles donne lieu la fixation du contingent de l'*arrondissement* dans les contributions, ainsi que sur les demandes en réduction formées par les communes. Il donne son avis sur les changements de circonscription communale, sur le classement et la direction des chemins vicinaux de grande communication, sur l'établissement des foires et marchés, sur les réclamations des communes au sujet de leur part contributive à certains travaux publics, sur tous les objets qui sont du ressort du conseil général, enfin sur toutes les questions au sujet desquelles le gouvernement juge à propos de le consulter. — Dans la seconde partie de la session, le conseil répartit les contributions directes entre les communes, conformément aux bases adoptées par le conseil général.

L'*arrondissement* n'est pas, comme le département et la commune, une personne civile. Il n'a pas, comme les circonscriptions, qualité pour acquérir et posséder. Comme personne civile, il se confond avec le département. Il s'ensuit que les legs faits avec des dispositions qui les rendent exclusivement profitables à des individus compris dans les limites de l'*arrondissement* doivent être considérés, pour l'acceptation, comme faits au département sous condition d'une affectation spéciale.

A diverses époques, l'existence de l'*arrondissement* comme circonscription administrative, et des conseils d'*arrondissement*, a été assez vivement menacée. En 1829, lors de la présentation, par le ministère Martignac, du projet de loi destiné à remettre le choix des membres de ces conseils à l'élection, le parti libéral, qui croyait avoir plus d'influence au chef-lieu de canton qu'au chef-lieu d'*arrondissement*, voulait supprimer ces conseils, tout en conservant néanmoins l'*arrondissement* comme circonscription administrative. L'œuvre de réorganisation départementale et communale de M. de Martignac étant restée inachevée, la question fut reprise après la révolution de 1830. Les intérêts du parti libéral, devenu alors le parti gouvernemental, ayant changé, ses opinions sur l'*arrondissement* changèrent aussi. Lors de la discussion de la loi du 22 juin 1833 sur les attributions des conseils d'*arrondissement*, l'existence de ces conseils fut combattue par les quelques hommes politiques qui, malgré leur incontestable dévouement au régime nouveau, tels que MM. Bresson, Bérard, de Rambuteau, Odilon Barrot, tenaient plus de compte des principes rationnels auxquels devait se rattacher l'organisation administrative, que des prétendues nécessités imposées par les circonstances. Tous étaient d'accord pour reconnaître que les conseils d'*arrondissement* avaient été inutiles, par la raison toute simple que l'*arrondissement* n'était et ne pouvait pas être un intermédiaire entre la commune et le département; que là où il n'y avait aucune classe spéciale d'intérêts, ni fonds, ni propriété à administrer, un conseil électif était une superfluité, une anomalie. La Chambre des pairs, en donnant son concours au projet voté par la Chambre des députés, déclarait assez dédaigneusement, par l'organe de M. de Barante, son rapporteur, que si elle donnait son adhésion au maintien de ces conseils, c'était uniquement à raison même de leur existence. En 1837 et 1838, lors de la discussion des lois relatives aux attributions départementales et municipales, les mêmes questions furent encore soulevées. M. Vivien constatait que, dans toutes les difficultés que le pays avait eues à subir, invasion, disette, inondation, épidémie, les conseils d'*arrondissement* n'avaient été d'aucune utilité. Dans chacune de ces diverses circonstances, c'était toujours au canton que les populations rurales s'étaient organisées. Douze ans plus tard, à la fin de 1850, M. Vivien, alors vice-président du conseil d'Etat, disait : « Depuis cinquante ans que cette circonscription existe, il ne s'est établi aucune communauté d'intérêts, aucune solidarité entre ses diverses parties. Celles qui sont séparées par de longues distances ont continué de demeurer étrangères entre elles. La loi qui a créé l'*arrondissement* est restée sans effet, et n'a signalé son existence que par la réunion fugitive d'un conseil presque sans attributions et sans autorité. » *Arrondissement* et conseils étaient à la veille de disparaître, lorsqu'ils furent sauvés par les événements d'où est sortie la Constitution de 1852, qui a, de nouveau, consacré formellement leur existence, que la Constitution de 1848 n'avait laissé subsister qu'à l'état provisoire. Les années qui se sont écoulées depuis cette époque n'ont rien changé à la situation. Aussi, malgré le culte du second empire pour la plupart des conceptions de la Constitution de l'an VIII, la question est revenue à l'ordre du jour, et a fini par diviser les hommes d'Etat et les publicistes du régime impérial, comme elle avait divisé ceux des autres époques.

L'*arrondissement* est une circonscription judiciaire et financière, en même temps qu'administrative. Dans chacune de ces circonscriptions, au chef-lieu le plus ordinairement, se trouve un tribunal civil. Les perceptions des revenus publics s'y centralisent dans la caisse d'un receveur particulier. Quelques-unes des régies financières y concentrent également une partie de leurs services administratifs

ARRONDISSEUR s. m. (a-ron-di-seur — rad. *arrondir*). Techn. Outil servant à arrondir les dents des peignes.

ARRONVILLE, village du dép. de Seine-et-Oise, arrond. de Pontoise. Aux environs, se trouve le château de Balincourt, remarquable par son architecture et ses décorations extérieures.

ARROS (Bernard D'), capitaine protestant du Béarn, servit fidèlement Jeanne d'Albret, qui le chargea de faire échouer les projets de Henri II sur la Navarre. En 1569, il défendit avec succès la forteresse de Navarreins contre les troupes de Charles IX. Il mourut vers 1579.

ARROS, petite rivière du dép. des Hautes-Pyrénées, affluent de l'Adour, passe à Saint-Sever ; cours de 80 kil.

ARROSABLE adj. (a-rô-za-ble). Qui peut être arrosé.

ARROSAGE s. m. (a-rô-za-je—rad. *arroser*). Action de conduire l'eau d'une rivière ou d'un ruisseau sur les terres, pour les humecter : *Canal d'*ARROSAGE. *La pente légère du terrain facilite l'*ARROSAGE. *Les eaux peuvent n'être pas pures et néanmoins servir utilement à l'*ARROSAGE. (Chaptal.) ‖ Action de verser, de répandre de l'eau, au moyen d'un arrosoir ou d'une pompe, pour activer la végétation dans les jardins, dans toute espèce de culture : *L'*ARROSAGE *des fleurs, du potager*, etc.

— Techn. Action de verser de l'eau dans les mortiers, pour lier le salpêtre, le soufre et le charbon, dans la fabrication de la poudre à canon.

— **Syn. Arrosage, arrosement.** Ces deux mots signifient également action d'arroser, mais *arrosement* est plus noble qu'*arrosage*, et s'emploie plutôt au figuré : *L'aridité dans les âmes regarde la privation de la grâce et de l'*ARROSEMENT *céleste, où l'âme tombe par son péché.* (Boss.)

— **Encycl.** Hortic. L'eau, considérée dans ses rapports avec l'économie rurale, est un des principaux agents de la végétation. Quand les pluies, les rosées, les infiltrations et les débordements des rivières ne donnent pas au sol toute l'humidité qui lui est nécessaire, on y supplée par des moyens artificiels dont l'application varie suivant l'objet particulier qu'on a en vue. Dans la grande culture, on dirige les eaux courantes sur de vastes étendues de terrain : c'est l'*irrigation.* (V. ce mot.) Dans la petite culture, surtout dans l'horticulture, on distribue l'eau à bras, avec des pompes, des tonneaux ou des arrosoirs, de manière à la répandre sous forme de pluie fine : c'est cette opération que l'on désigne spécialement sous le nom d'*arrosage* ou d'*arrosement.*

Il est très-difficile d'asseoir la théorie des *arrosages* sur des principes fixes. Néanmoins, l'expérience a fait découvrir certaines règles dont on doit peu s'écarter dans la pratique. Il faut avoir égard : 1° *à la nature des plantes :* toutes les plantes ne veulent pas être arrosées dans le même temps, ni dans les mêmes proportions. Les plantes grasses, par exemple, demandent peu d'eau. Les plantes à fibres sèches et ligneuses ont, au contraire, besoin d'être souvent et abondamment humectées ; — 2° *à la saison :* au printemps, tant que le soleil a peu de force, on arrose le matin et avec modération ; des *arrosages* trop copieux ou trop fréquents refroidiraient la terre et retarderaient la végétation, ou bien occasionneraient un si grand développement dans les parties molles des végétaux, que celles-ci courraient risque de succomber aux premières chaleurs un peu considérables. A la même époque, tous les végétaux qui viennent d'être plantés doivent être également arrosés : l'eau, dans ce cas, tasse la terre autour des racines et les met plus en contact avec les sucs qui constituent leur nourriture. En été, les *arrosages* peuvent être très-abondants, parce que la vigueur des plantes et l'activité de l'évaporation sont en état de neutraliser ce qu'ils ont de nuisible. On les exécute le soir ; si l'on agissait le matin, comme au printemps, le soleil absorberait rapidement l'eau répandue, et le bon effet de l'opération serait perdu. Quand la température se maintient longtemps sèche et brûlante, il faut non-seulement multiplier les *arrosages*, mais encore laver les feuilles et les tiges, afin de leur rendre l'humidité que l'atmosphère ne peut plus leur fournir ; — 3° *à la nature et à l'exposition du sol :* les terres fortes, ayant la propriété de retenir l'eau, ne veulent pas être arrosées aussi fréquemment que les terres sablonneuses. Il en est de même de celles qui sont à l'exposition du nord, parce qu'elles conservent l'humidité plus longtemps que celles qui regardent le midi ; — 4° *à la manière d'arroser :* on doit verser l'eau de manière que le sol ne l'absorbe que par degrés ; il vaut même mieux procéder à deux *arrosages* successifs, le premier très-faible et le second plus abondant. Quand on verse l'eau avec trop de force, elle déchausse le végétal ; de plus, on en gaspille inutilement une grande partie. Les *arrosages* se font généralement avec de l'eau pure ; seulement, il est sage de ne l'employer qu'après que, par un séjour dans un réservoir, sa température a eu le temps de se mettre en équilibre avec celle de l'atmosphère. Quelquefois, pour cer-

taines plantes dont on veut activer la végétation, on remplace l'eau ordinaire par des engrais liquides, dont il existe une foule d'espèces. V. BOUILLON, ENGRAIS, GUANO, etc.

ARROSANT (a-rô-zan) part. prés. du v. Arroser. *On accélère la germination des semences en les* ARROSANT.

ARROSE s. f. (a-ro-ze). Bot. Nom vulgaire de l'arroche des jardins.

ARROSÉ, ÉE (a-rô-zé) part. pass. du v. Arroser. Qui a reçu de l'eau ou un autre liquide : *Des fleurs bien* ARROSÉES. *Une plate-bande* ARROSÉE *tous les jours. La chambre était* ARROSÉE *de vinaigre. C'est un jardin délicieux* ARROSÉ *de mille canaux.* (Fén.) *La terre est* ARROSÉE *de fleuves tant extérieurs qu'intérieurs.* (B. de St-P.) *Les terres qui purent être* ARROSÉES *furent très-fertiles.* (Montesq.)

J'aime à voir sur le sein de la terre *arrosée*
L'herbe où tremblent encor les gouttes de rosée.
DELILLE.

— Par exagér. : *Mentor tenait Télémaque serré dans ses bras, et se sentait* ARROSÉ *de ses larmes.* (Fén.) *Le pain que nous mangions était souvent* ARROSÉ *de nos larmes.* (Fén.) *Nous rions et nous chantons sur les lieux* ARROSÉS *du sang de nos amis.* (Chateaub.)

Quels lauriers me plairont, de son sang *arrosés ?*
RACINE.

Son bûcher fut souvent *arrosé* de mes pleurs.
L. RACINE.

— Fig. et par une métaphore hardie : *Les idées ne poussent qu'*ARROSÉES *de sang.* (Balz.)

— Jeu. Se dit, au lansquenet, d'un joueur dont la carte est prise, et qui doit payer.

ARROSEMENT s. m. (a-rô-ze-man — rad. *arroser*). Action d'arroser : *L'*ARROSEMENT *des légumes, des fleurs. L'*ARROSEMENT *d'une promenade. Le cardon aime beaucoup l'*ARROSEMENT. (Francœur.) *L'*ARROSEMENT *est un secours nécessaire aux jardins et le principal travail pendant les chaleurs de l'été.* (Castel.)

— Fig. : *L'aridité dans les âmes regarde la privation de la grâce et l'*ARROSEMENT *céleste, où l'âme tombe par son péché.* (Boss.)

— Au jeu. Action d'arroser : *L'*ARROSEMENT *a été cher.*

— **Syn. Arrosement, arrosage.** V. ARROSAGE.

— **Encycl.** Hygiène publiq. L'*arrosement* de la voie publique a un double objet : ou il est un complément du balayage, ou il est destiné, pendant les fortes chaleurs, à rafraîchir l'air et à faire tomber la poussière. Dans tous les cas, on ne doit l'effectuer qu'avec de l'eau très-propre, et jamais avec l'eau stagnante des ruisseaux. En 1858, un fabricant de produits chimiques de Lyon, reprenant une idée émise dix ans auparavant par un savant belge, a proposé un nouveau système d'*arrosement*, consistant à remplacer l'eau ordinaire par l'acide chlorhydrique. Répandu sur un sol calcaire, cet acide a pour effet de produire du chlorure de calcium, lequel attire l'humidité de l'air et se maintient longtemps liquide, ce qui suffit pour empêcher la production de la poussière. Des applications de cet *arrosement* ou *arrosage chimique*, comme on l'appela, furent faites, dans l'été de 1859, au cours Napoléon et à la place Bellecour; mais, malgré le succès qu'elles eurent, il ne paraît pas qu'elles aient été renouvelées depuis, du moins sur une grande échelle.

L'*arrosement* de la voie publique n'est pas aussi moderne qu'on le croit généralement. Il existait déjà à Paris au mois de juillet 1473; mais les ordonnances qui le régissaient tombèrent peu à peu en désuétude, si bien qu'il n'en était plus question à la fin du XVIe siècle. En 1649, le cardinal Mazarin fit arroser régulièrement le Cours-la-Reine, la promenade à la mode d'alors, et cette innovation parut si admirable qu'on l'étendit aux autres promenades, ainsi qu'aux rues les plus importantes. Toutefois, la participation des habitants à l'*arrosement* fut toute facultative jusqu'au 26 juilllet 1777, époque à laquelle une ordonnance de police la rendit obligatoire. Aujourd'hui, le service de l'*arrosement* est organisé dans toutes les villes un peu importantes. En France, il est réglementé par le préfet de police, à Paris, et par les maires dans les autres villes. Partout, les habitants sont tenus d'arroser, pendant l'été et à certaines heures, la partie de la voie publique qui est au-devant de leurs habitations. Les contrevenants sont punis d'une amende d'un franc à cinq francs. L'*arrosement* des places, promenades, boulevards, quais et autres voies de grande circulation, appartient seul aux autorités locales. A Paris, cet *arrosement* spécial coûte plus de 300,000 fr. Il est effectué par un monde de cantonniers, sous la surveillance du directeur de la salubrité et de nombreux inspecteurs. Sur certaines voies, telles que les avenues du bois de Boulogne et quelques-unes des Champs-Elysées, on emploie des lances de pompe, tenues chacune par un homme, et communiquant, à l'aide de longs tuyaux de cuir montés sur des espèces de petits chariots, avec des bouches-noyées, de distance en distance, dans l'asphalte des trottoirs. Dans toutes les autres grandes voies, on se sert de tonneaux installés sur des voitures, et munis à l'arrière d'un arrosoir horizontal qui répand l'eau sur une largeur d'environ trois mètres. Ces tonneaux vont s'approvisionner soit aux fontaines ordinaires, soit à des fontaines particulières, dites *poteaux d'arrosement*, qui se composent d'une colonnette de fonte ayant à sa partie supérieure un robinet coulant à volonté, et offrant une certaine ressemblance avec les grues hydrauliques des chemins de fer.

ARROSER v. a. ou tr. (a-rô-zé — du lat. *ad*, à; *ros, roris*, rosée). Humecter, mouiller, en répandant de l'eau ou tout autre liquide : ARROSER *des fleurs.* ARROSER *un jardin, un parterre.* ARROSER *les rues d'une ville, les allées d'une promenade. On fut obligé d'*ARROSER *sa chambre avec du vinaigre. Il me donna une occupation assez douce, celle d'*ARROSER *son jardin.* (Regnard.) *Télémaque lui-même* ARROSA *de liqueur parfumée ses cendres encore fumantes.* (Fén.) *Il se ranima comme une fleur languissante qu'on* AURAIT ARROSÉE. (Marmontel.)

La graine en se gonflant boit le suc qui l'*arrose.*
DELILLE.

Et cependant, du sang de la chair immolée
Les prêtres *arrosaient* l'autel et l'assemblée.
RACINE.

— Couler à travers ou dans le voisinage, sur les bords, en parlant des rivières, des cours d'eau : *La Seine* ARROSE *Paris. Un ruisseau* ARROSE *ma propriété. Les rivières* ARROSENT *la surface de la terre.* (Boss.) *Ces fleuves roulent leurs eaux avec majesté, et* ARROSENT *des terres sèches et stériles.* (Fléch.) *Le Meschacebé, dans un cours de plus de mille lieues,* ARROSE *une délicieuse contrée.* (Chateaub.)

Les peuples nés aux bords que la Vistule *arrose.*
RACINE.

‖ Fertiliser des terres au moyen d'eaux courantes ou qui arrivent par des canaux, des rigoles : ARROSER *des prairies.* ‖ Par comp. : *Le sang va, par des rameaux innombrables,* ARROSER *et nourrir les chairs de tous les membres.* (Fén.)

— Absol., au propre et au fig. : *C'est le moment d'*ARROSER. *L'homme sème, Dieu* ARROSE. *Pendant que saint Bernard plante et* ARROSE, *Dieu donne l'accroissement.* (Fén.)

— Par exagér. : *J'*ARROSAI *son visage d'un torrent de larmes.* (Fén.) *Le plaisir qu'il eut de se voir tout à coup* ARROSER *d'une pluie d'or l'emporta sur sa honte.* (Le Sage.) *Elle lui* ARROSA *la main de quelques larmes.* (Hamilt.) *Il se jette sur ces reliques sacrées, qu'il* ARROSE *de ses larmes.* (Chateaub.) *On ne peut être grand homme à bon marché; le génie* ARROSE *ses œuvres de ses larmes.* (Balz.) *Les hommes épars dans ces contrées silencieuses* ARROSERONT *des larmes de la reconnaissance les mains de ceux qui leur apportent les produits de la pensée d'un monde plus animé.* (Vital.)

Dût le peuple en fureur, pour ses maîtres nouveaux,
De mon sang odieux *arroser* leurs tombeaux.
CORNEILLE.

L'honnête homme jamais ne peut trouver de charmes
A des nœuds qu'une femme *arrose* de ses larmes.
FERROUILLAT.

— Fig. *Arroser de ses sueurs*, Travailler péniblement : *Les vastes forêts se changèrent en des campagnes riantes, qu'il fallut* ARROSER DE LA SUEUR *des hommes.* (J.-J. Rouss.) *L'agriculteur* ARROSAIT LA TERRE DE SES SUEURS, *et les fruits étaient pour autrui.* (Chaptal.) *Le penchant de l'homme le porte à s'approprier le champ qu'il* A *longtemps* ARROSÉ DE SES SUEURS. (Thiers.) *Parmi les poëtes, ceux que je feuilletais de préférence n'étaient pas alors les anciens, dont nous* AVIONS, *trop jeunes,* ARROSÉ *les pages classiques de nos sueurs et de nos larmes d'écolier.* (Lamart.) ‖ *Arroser son pain de ses larmes*, Vivre dans la douleur, dans la misère. ‖ *Arroser de son sang*, Répandre son sang pour le triomphe d'une cause : *Les martyrs* ONT ARROSÉ DE LEUR SANG *l'arbre de la croix. C'est pour enrichir des architectes, des peintres, des statuaires, que vous* AVEZ ARROSÉ DE VOTRE SANG *la Grèce et l'Asie.* (J.-J. Rouss.)

— Faire quelque petite libéralité, payer ou donner à boire : *Ayez soin d'*ARROSER *ces gens-là.* ARROSONS *le marché que nous venons de conclure. C'est aujourd'hui votre fête, j'espère que nous allons* ARROSER *le bouquet.* ‖ *Arroser ses créanciers*, Leur payer de petites sommes pour leur faire prendre patience.

— Banque. Se dit d'un supplément que des actionnaires ou des intéressés dans une entreprise sont obligés d'ajouter à leur mise de fonds primitive.

— Art culin. Humecter avec du jus et de la graisse la viande pendant qu'elle cuit à la broche : ARROSER *un poulet ou un gigot.* ‖ Se dit aussi fam. en parlant de ce que l'on boit à table : *C'est un excellent déjeuner, que nous* ARROSÂMES *de bordeaux et de champagne. On y prenait quelque peu de punch, ou bien on y mangeait du millas frit saupoudré de cassonade; on y* ARROSAIT *le tout de blanquette de Limoux.* (Fr. Soulié.)

— Jeu. Se dit, au lansquenet, quand le coupeur dont on a gagné la carte droite paye aux carabins la somme convenue. ‖ *Arroser un brelan*, Payer, au jeu de la bouillotte, les jetons à celui qui a ce brelan.

S'arroser, v. pr. Être arrosé : *Les pots de fleurs que l'on conserve dans une chambre doivent* S'ARROSER *matin et soir.*

ARROSION s. f. (a-rô-zi-on — lat. *arrodere*, ronger). Effet, action de ce qui ronge : *L'*ARROSION *de la rouille.*

ARROSOIR s. m. (a-rô-zoir — rad. *arroser*). Ustensile dont on se sert pour arroser : ARROSOIR *de cuivre.* ARROSOIR *de fer-blanc. Les anciens* ARROSOIRS *étaient ronds et cylindriques; aujourd'hui on se sert de préférence d'*ARROSOIRS *ayant les côtés plats, et qui, par cette raison, sont plus faciles à transporter.* (Focillon.) *Les amateurs d'horticulture délicate emploient de préférence des* ARROSOIRS *à petits trous, qui ne tassent pas la terre, ne couchent pas les plantes, et imitent mieux la pluie.* (Focillon.) *Les deux jets s'élargissaient en gerbes, comme l'eau qui jaillit des mille trous de l'*ARROSOIR. (V. Hugo.)

Chez moi poussant la bêche ou portant l'*arrosoir*,
Tu fais d'un sable aride une terre fertile.
BOILEAU.

— Fig. : *Le budget n'est pas un coffre-fort, mais un* ARROSOIR : *plus il prend et répand l'eau, plus un pays prospère.* (Balz.)

— Phys. *Arrosoir magique*, ou *de commandement*, Petit instrument en fer-blanc verni, dont on se sert dans les cours de physique pour démontrer un des effets de la pression atmosphérique. C'est un cylindre creux, portant à une extrémité une lame percée de petits trous, et à l'autre un tube qu'on peut boucher avec le doigt. L'instrument étant plein d'eau, il ne la laisse écouler que quand on ôte le doigt placé sur l'ouverture du tube, ce qui est dû à la pression atmosphérique de bas en haut, non contre-balancée par celle qui s'exerce de haut en bas. ‖ *Arrosoir électrique*, Appareil propre à manifester les répulsions mutuelles des différentes parties de l'eau électrisée. C'est un vase métallique percé de trous, dans lesquels sont engagés des ajutages à orifices capillaires, qui laissent échapper goutte à goutte l'eau qu'il contient. Si l'on suspend ce vase à une machine électrique, l'eau s'électrise, et les gouttes, au moment où elles sortent, se brisent en gouttelettes fines qui forment un jet divergent, comme si chaque ajutage se terminait par une pomme d'arrosoir.

— Zool. Genre de mollusques acéphales, voisin des festulanes, caractérisé par une coquille univalve, tubuleuse, claviforme à une extrémité, qui a quelque ressemblance avec une pomme d'arrosoir : *Jadis les* ARROSOIRS *étaient des objets d'histoire naturelle aussi rares que chers, très-recherchés par les collectionneurs.* (Dict. de la Convers.) *L'*ARROSOIR, *enfermé dans sa coquille, ne communique avec l'eau que par les tubulures de son disque.* (Focillon.)

ARROSTIE s. f. (a-ro-stî). Bot. Genre de plantes; syn. de *gypsophile*.

Arrotino (L'), statue antique du musée de Florence. V. RÉMOULEUR.

ARROU. V. AROU.

ARROU, commune du dép. d'Eure-et-Loir, arrond. de Châteaudun; pop. aggl. 607 hab. — pop. tot. 2,861 hab. Fabriques de couvertures de laine.

ARROUCH (EL), village d'Algérie, province de Constantine, à 30 kilom. S. de Philippeville, sur la route de cette ville à Constantine; prairies très-productives, oliviers, céréales et plantes industrielles; pop. 1,100 hab. Fondé en 1844, par l'agrégation de colons civils autour d'un camp français.

ARROUSEMENT s. m. (a-rou-ze-man). Ancien nom de l'écouvillon d'artillerie.

ARROUTANT (a-rou-tan) part. prés. du v. Arrouter.

ARROUTÉ, ÉE (a-rou-té) part. pass. du v. Arrouter. Mis en route, en chemin, acheminé.

— Fig. Mis en train : *C'est chose difficile de fermer un propos, et de le couper, lorsqu'on est* ARROUTÉ. (Montaigne.)

ARROUTER v. a. ou tr. (a-rou-té — rad. *route*). Mettre en route, acheminer. Vieux mot.

S'arrouter, v. pr. Se mettre en route : *Donc* S'ARROUTÈRENT *toutes manières de gens et chevauchèrent.* (Froissart.)

— Fig. Se mettre en train.

ARROUX, petite rivière de France, prend sa source dans la Côte-d'Or, arrose Autun et se jette dans la Loire. Cours, 120 kilom.

ARROW-ROOT s. m. (arô-routt — de l'angl. *arrow*, flèche; *root*, racine). Fécule amylacée que l'on retire, dans l'Inde et en Amérique, de la racine de plusieurs plantes de la famille des amomées, principalement de celles du *maranta arundinacea* et du *maranta indica*. On l'appelle aussi *salep des Indes occidentales* et *poudre de Castilhon*.

— **Encycl.** L'*arrow-root* a été introduit en Europe par les Anglais (1725). Il a été ainsi nommé, parce que les Indiens attribuent au suc de la racine qui le fournit la propriété de guérir les blessures faites par les flèches empoisonnées. On l'a préconisé comme analeptique, mais, en réalité, il constitue simplement un aliment léger, et, à ce titre, on le recommande aux enfants et aux convalescents; cette fécule entre aussi dans les mets sucrés; dans les potages, elle peut remplacer le tapioca et le sagou. Toutefois, on reconnaît aujourd'hui que la réputation de l'*arrow-root* avait été un peu surfaite.

ARROWSMITH (Aaron), ingénieur géographe anglais, né à Winston en 1750, mort en 1823. Il a dressé plus de cent cartes très-estimées, et dont les principales ont été traduites en français et publiées à Paris par Langlois.

ARROWSMITH (John), géographe anglais, neveu du précédent, né à Winston en 1790, eut pour maître son oncle, dont les beaux atlas de géographie ancienne et moderne sont populaires dans les écoles anglaises. Membre de la Société royale de géographie, il a donné le *London Atlas of universal geography* (in-fol., 1832-1837). Parmi les nombreuses relations de voyages modernes qu'il a enrichies de cartes, on doit citer le *Journal of an Overland expedition in Australia*, de Leichhardt, et le *Narrative of missionary Travels in Africa*, du docteur Livingstone.

ARROWSMITHIE s. f. (a-rô-smi-tî — de Arrowsmith, n. pr. d'homme). Bot. Genre de la famille des composées, fondé sur une espèce qui croît au cap de Bonne-Espérance.

ARROZIE s. f. (a-ro-zî — de *arroz*, nom brésilien de cette plante). Bot. Genre de plantes de la famille des graminées, tribu des oryzées, renfermant une seule espèce, qui croît au Brésil, où on l'appelle *riz sauvage*.

ARRUDÉE s. f. (a-ru-dé). Bot. Genre de plantes de la famille des guttifères ou clusiacées, renfermant une seule espèce, qui croît dans les forêts du Brésil.

ARRUDIR v. n. ou intr. (a-ru-dir — rad. *rude*). Devenir rude. Vieux mot.

ARRUGIE s. f. (a-ru-jî). Dans les mines, Canal pour l'écoulement des eaux.

ARRUMAGE, ARRUMER, ARRUMEUR, ancienne orthographe de ARRIMAGE, ARRIMER, ARRIMEUR.

ARS s. m. (arss — selon les uns, du lat. *artus*, membre; selon d'autres, de *arc*, par comparaison des deux membres de devant du cheval avec un arc, une arcade). Art vétér. Région du corps du cheval qui sépare le poitrail de l'avant-bras, ou, pour mieux dire, Point d'union du membre antérieur avec le tronc. ‖ *Saigner un cheval des quatre ars, aux quatre ars*, Le saigner aux quatre membres. ‖ M. Littré critique avec raison cet exemple et cette définition de l'Académie, *ars* ne se disant que des membres de devant. Toutefois, le mot *ars* pouvant très-bien venir de *artus*, on comprend que cette acception, restreinte depuis par la science aux deux membres antérieurs, ait pu désigner d'abord les quatre membres du cheval, car ce proverbe est très-ancien dans notre langue. En raison des mouvements étendus et fréquents dont cette région est le siége, la peau présente en ce point des plis nombreux. A l'époque des chaleurs et par un exercice prolongé, surtout lorsque la poussière est abondante, les chevaux gras s'excorient parfois le *pli de l'ars;* on les dit alors *frangés aux ars*. Cette plaie se guérit promptement par le repos. ‖ *Inter-ars*, Espace situé entre les deux ars, et qui n'est que la continuation du poitrail. On peut rencontrer sur cette région des traces de sétons qui, en général, indiquent que l'animal a été affecté d'une maladie de poitrine.

— **Homonymes.** Arc, arrhes, art, hard, hart.

ARS, ARSE (ar, ar-se) part. pass. du v. Ardre.

ARS, ou **ARS-EN-RÉ**, ch.-lieu de canton (Charente-Infér.), arrond. de La Rochelle; petit port sur la côte occidentale de l'île de Ré; pop. aggl. 2,221 hab. — pop. tot. 3,547 hab. C'est dans la plaine d'Ars-en-Ré que le prince de Soubise, à la tête des protestants, fut battu en 1624.

ARSACE, fondateur de l'empire des Parthes. V. ARSACIDES.

Arsace et Isménie, roman de Montesquieu. C'est une œuvre très-médiocre, production de sa jeunesse, et que nous ne mentionnons ici qu'à cause du nom de son auteur.

ARSACIDE s. m. (ar-za-si-de). Hist. Descendant d'Arsace, fondateur d'une dynastie chez les Parthes.

ARSACIDES, nom d'une puissante dynastie parthe qui, pendant près de 500 ans, domina entre l'Euphrate, l'Indus, la mer Caspienne et le golfe Persique. Sous le règne d'Antiochus II, roi de Syrie, deux frères, Arsace et Tiridate, soulevèrent la Bactriane contre le satrape Agathoclès, qui commandait les provinces syriennes au delà de l'Euphrate, le vainquirent et proclamèrent l'indépendance de la Parthie, vers l'an 256 av. J.-C. Arsace, élu souverain, régna douze ans avec gloire. Son frère Tiridate lui succéda, et affermit le nouvel empire par ses victoires sur Séleucus Callinicus, qu'il fit prisonnier. Tous les successeurs d'Arsace ajoutèrent le nom de leur fondateur à leur nom propre, comme les empereurs romains prenaient celui de *César*. Cette dynastie conserva le trône de Perse jusqu'à l'an 226 de notre ère, époque où elle fut renversée par celle des Sassanides. Elle continua de donner des rois à l'Arménie pendant un temps que l'histoire n'a pu déterminer avec précision.

ARSACIDES (TERRES), archipel de l'Océanie. V. SALOMON (Iles).

ARSAKIS (Apostolos), médecin grec, né en Epire en 1789, suivit en Valachie sa famille, réduite à s'expatrier pour fuir la tyrannie turque. Après avoir fait ses études à Bucharest, il alla en Allemagne apprendre la mé-

decine. Sa thèse *inaugurale*, accompagnée d'une lettre de l'anatomiste Meckal, eut deux éditions (Halle, 1813). Fixé à Bucharest, il y conquit une position des plus honorables. Le prince Grégoire Ghika le fit conseiller intime. Le docteur Arsakis est Hellène de cœur, et, loin d'abandonner sa nationalité, il a gratifié la ville d'Athènes d'une somme de 250,000 fr. environ, devant servir au développement de l'instruction publique.

ARSAMÈS, nom d'un des premiers rois d'Arménie, contemporain de Séleucus II, roi de Syrie; il est le fondateur de la ville d'Arsamosata. ‖ Il est question, dans l'histoire de la Perse, de plusieurs Arsamès, dont les principaux sont : ARSAMÈS, père d'Hystaspe et aïeul de Darius; ARSAMÈS, fils de Darius; ARSAMÈS, général, contemporain de ce dernier prince et qui se révolta contre lui; ARSAMÈS, fils d'Artaxerxès Longue-main, tué par Artaxerxès Ochus; ARSAMÈS, qui commandait l'armée persane au passage du Granique, et qui périt à la bataille d'Issus.

ARSAMOSATA, ville forte de l'ancienne Arménie, entre l'Euphrate et les sources du Tigre, capitale de la Sophène.

ARSCHIN, ARSCHINE ou **ARSCHINNE**. Syn. de *archine*. V. ce mot.

ARSEN s. m. (ar-sain). Métrol. Mesure d'aunage, usitée sur les bords de la mer Noire et aux Echelles du Levant.

ARSENAL s. m. (ar-se-nal; s'écrivait et se prononçait autrefois *arsenac* — du lat. *arx*, *arcis*, citadelle). Grand dépôt d'armes et de munitions de guerre pour les armées de terre ou pour la construction et l'armement des bâtiments de guerre : *Un* ARSENAL *bien muni. Un* ARSENAL *formidable. L'*ARSENAL *maritime de Toulon. Les* ARSENAUX *du roi Catholique regorgeaient de munitions.* (V. Hugo.) *De tous les* ARSENAUX *où l'on forge des armes contre nous, le plus redoutable, sans contredit, est la Trésorerie de Londres.* (Bignon.) ‖ Pl. des ARSENAUX. ‖ Lieu où est situé l'arsenal : *Nous allâmes nous promener à l'*ARSENAL. (Mme de Sév.)

— Par exagér. Grande quantité d'armes : *J'ai acheté un* ARSENAL *de fusils, de pistolets et de sabres.* (Lamart.) *Il portait ce même caleçon étroit, cette large ceinture, hérissée de tout un* ARSENAL, *cet énorme turban évasé.* (Th. Gaut.)

— Par anal. Tout ce qui fournit en grande quantité des moyens d'attaque, de défense, de démonstration, etc. : *Ce livre est un* ARSENAL *qui fournit des armes à tous les partis.* (Acad.) *A mon secours, tout l'*ARSENAL *des précautions oratoires!* (C. Delav.) *Tous les crimes de la pensée étaient inviolables en Hollande : c'était à la fois l'asile et l'*ARSENAL *des idées nouvelles.* (Lamart.) ‖ Amas, grande réunion de choses ayant une même destination : *Paris est l'*ARSENAL *des toilettes.* (Mme de Gir.) *Ces vieux bahuts, aujourd'hui si recherchés par nos antiquaires, étaient l'*ARSENAL *où les femmes puisaient les trésors de leurs parures.* (Balz.) *Méchante! parmi cet* ARSENAL *de bouquets magnifiques, choisir celui de votre fleuriste!* (E. Sue.)

. Hâte-toi de connaître
Ce qui doit composer ton *arsenal* champêtre.
DELILLE.

— **Epithètes**. Nombreux, vaste, immense, gigantesque; riche, enrichi, plein, rempli, muni, fourni, inépuisable, formidable, redoutable, retentissant, muet, vide, désert, démuni, dépouillé, dévasté, ravagé, pillé.

— **Encycl**. De tout temps, les nations guerrières ont reconnu l'utilité de locaux et de bâtiments disposés et construits afin d'y fabriquer et conserver les divers objets employés pour l'attaque et pour la défense. De là l'origine des *arsenaux*. De tout temps aussi on a entouré ces établissements de fortifications, afin de les mettre à l'abri des entreprises de l'ennemi. C'est même à cette circonstance que, suivant A. Jallais, ils doivent le nom sous lequel on les désigne aujourd'hui. « *Arsenal*, dit cet archéologue, vient de *arx navalis* (citadelle-port); je n'en fais aucun doute, malgré les prétentions étymologiques des Vénitiens et des Génois, qui, dès le moyen âge, appelaient leurs ports de guerre *tarsana*, *darcena*, *darsina*, *darsinale* et *arsena*. A l'exemple des Romains, Venise appela *navale* son *arsenal* longtemps avant de le nommer *darsena*, qui me paraît un emprunt fait au turc *ters-chana* (*chana*, maison; *ters*, terreur). Ce *navale* ou *navaline*, protégé par une fortification, est devenu, dans les auteurs latins, d'où il a passé dans les écrits en langue vulgaire, si naturellement *arx navalis*, *arsnalis* et *arsenalis*, que je ne comprends pas l'obstination des savants qui veulent fermer les yeux à cette évidence. »

Les Romains avaient de nombreux arsenaux (*armamentaria*); celui de la capitale était situé dans la région du mont Cœlius, près du temple de la Terre. Des *arsenaux* existaient sur tous les confins de l'Empire. Une inscription latine sur une tablette de marbre trouvée en 1502 près de Leyde, atteste que Septime-Sévère et Marc-Aurèle firent rétablir dans le pays des Bataves un arsenal qui tombait de vétusté (*armamentarium vetustate collapsum restituerunt*).

Sauf quelques exceptions, les *arsenaux* sont renfermés aujourd'hui dans des places de guerre. Une enceinte particulière, quelquefois précédée d'un fossé ou même d'un canal plein d'eau, les sépare toujours des habitations. On en distingue deux sortes principales : l'une pour le service de terre, l'autre pour le service de la flotte.

— *Arsenaux de terre.* Les plus nombreux sont uniquement destinés à recevoir et à conserver les armes, munitions et objets d'équipement qu'on y envoie d'autres établissements situés au dehors. Ils se composent en général d'une cour principale entourée de hangars pour abriter le matériel de l'artillerie, et de bâtiments contenant, outre les bureaux et les logements du personnel de l'administration, de vastes salles, dites *salles d'armes*, pour les armes portatives et leurs accessoires. Dans des cours secondaires se trouvent des ateliers de menuiserie, de charronnage, de serrurerie, etc., pour les petites réparations. Enfin, dans une partie éloignée et parfaitement isolée, se voient une ou plusieurs poudrières et un atelier de pyrotechnie. Des *arsenaux* de ce genre existent dans toutes les places fortes et souvent aussi dans les capitales des Etats. On cite, parmi les plus importants, ceux de Vincennes, Lille, Strasbourg, Metz, Besançon, Grenoble, Perpignan et Bayonne, en France; de la Tour de Londres et de Woolwich, en Angleterre; de Berlin, Kœnigsberg, Neiss, Dantzick et Spandau, en Prusse; de Saint-Pétersbourg, Kiev et Moscou, en Russie; de Vienne, Budweiss, Prague et Vérone, en Autriche; de Turin, Naples, Gênes et Ancône, en Italie; de Madrid, Séville, Palma et Barcelone, en Espagne. — Outre les *arsenaux* qui précèdent, la plupart des Etats en possèdent d'autres, qui sont spécialement destinés soit au service de l'artillerie, soit à celui du génie. Les *arsenaux d'artillerie* se nomment *arsenaux de construction*, parce qu'on y fabrique le matériel de l'artillerie, c'est-à-dire les voitures et machines nécessaires pour le service des bouches à feu, le transport des munitions de guerre et le passage des cours d'eau. La France en possède huit, qui sont placés à La Fère, Douai, Metz, Strasbourg, Besançon, Grenoble, Rennes et Toulouse. Chacun de ces établissements comprend les parties suivantes : magasins d'approvisionnements pour les bois, avec des fosses pleines d'eau pour le trempage des moyeux de roues et autres pièces; ateliers de sciage, de charronnage et de menuiserie; ateliers de forge et de serrurerie; ateliers de peinture; magasins pour les voitures confectionnées, lesquelles y sont placées démontées et par assortiments de pièces, afin de ménager l'espace; chantiers ou hangars pour les bouches à feu; parcs à boulets, où les projectiles sont disposés en piles et par calibre; bureaux de l'administration et logements des employés. La plupart renferment, en outre, des salles d'armes, des poudrières et des ateliers de pyrotechnie, c'est-à-dire les locaux et bâtiments des *arsenaux* ordinaires, dont alors ils tiennent lieu. Les travaux y sont exécutés sous la direction d'officiers d'artillerie, en partie par des compagnies d'ouvriers militaires, en partie par des ouvriers auxiliaires empruntés à l'industrie privée. — Les *arsenaux du génie* sont chargés de la fabrication des outils de pionniers et des voitures destinées à les transporter. Ils se composent d'ateliers d'ouvriers qui travaillent le bois et le fer, et de magasins pour les objets confectionnés. La France en possède un, qui est à Metz, et qui a des succursales dans les villes principales où l'arme du génie tient garnison. Du reste, les travaux qu'on y exécute sont relativement peu importants, surtout en temps de paix.

— *Arsenaux maritimes.* Ils ont pour objet la construction, la réparation et l'armement des navires de guerre. En conséquence, ils réunissent dans leur enceinte tous les ateliers, chantiers, magasins, bassins, etc., que réclame cette triple destination. Indépendamment des fortifications qui les protégent du côté de la terre, ils en ont d'autres du côté de la mer, disposées de manière à pouvoir forcer les flottes ennemies à s'arrêter le plus loin possible. L'entrée en est ordinairement fermée par un obstacle mobile, appelé la *chaîne*, parce qu'il consistait anciennement en une grosse chaîne de fer amarrée par ses extrémités et soutenue au milieu par des bateaux. Aujourd'hui cet obstacle, bien qu'il conserve le même nom, se compose de pièces de bois flottantes, réunies par des maillons de fer. Près de cette chaîne se tient le *vaisseau amiral*, sur lequel est établi le poste chargé de la garde de l'*arsenal*. Les *arsenaux* maritimes sont presque toujours placés sur le bord de la mer. Il en existe cependant quelques-uns qui sont situés sur des fleuves, et même à d'assez grandes distances du rivage. En France, tout le matériel naval est réparti entre les cinq grands *arsenaux* suivants : Cherbourg, sur la Manche; Brest, sur l'Atlantique; Lorient, à l'embouchure du Scorf et du Blavet; Rochefort, sur la Charente, à 15 kilom. de l'Océan; et Toulon, sur la Méditerranée. Notre marine possède en outre, dans les ports de Dunkerque, du Havre, de Saint-Servan, de Nantes, de Bordeaux et de Bayonne, des *arsenaux* plus ou moins considérables, et qui, en temps de guerre, sont d'une réelle importance.

A l'étranger, les principaux *arsenaux* maritimes sont : en Angleterre et dans ses possessions d'Europe, Chatham, Deptford, Pembroke, Plymouth, Portsmouth, Woolwich, Malte et Gibraltar; en Belgique, Anvers; en Autriche, Trieste, Venise et Pola; en Hollande, Flessingue et le Texel; en Prusse, Dantzick; en Italie, Gênes, la Spezzia, Naples et Ancône; en Espagne, la Corogne, Cadix et Carthagène; en Portugal, Lisbonne; en Russie, Arkhangel, Cronstadt, Svéabord, Odessa, Nicolaïef et Sébastopol; en Suède, Stockholm, Carlskrona et Gothembourg; en Danemark, Copenhague; en Turquie, Constantinople et Salonique. Hors d'Europe, on cite surtout : Pétropaulowski sur l'océan Pacifique, qui appartient à la Russie; Portsmouth, New-York, Baltimore, Boston et Washington, aux Etats-Unis; la Vera-Cruz, au Mexique; Rio-Janeiro et Bahia, au Brésil; Valparaiso, au Chili; Callao, au Pérou; Carthagène, dans la Nouvelle-Grenade; Montévidéo, dans l'Uruguay.

Avant de terminer, revenons sur nos pas, et disons quelques mots en particulier sur les *arsenaux* de Paris, de Berlin et de Venise, qui sont connus du monde entier soit par leur importance actuelle, soit par les souvenirs historiques qui s'y rattachent.

Il y eut autrefois à Paris un *arsenal* célèbre, dont il ne reste plus que l'hôtel des poudres et salpêtres, et les bâtiments de la bibliothèque *dite de l'Arsenal*. Au XVe siècle, la ville fit bâtir en un lieu situé au bord de la Seine et désigné sous le nom de *Champ au plâtre*, des granges pour y placer son artillerie. François Ier voulant faire fondre des canons, emprunta ces granges et ne les rendit pas. L'établissement fut agrandi par Henri II, qui fit construire plusieurs logements pour les officiers de l'artillerie, sept moulins à poudre, deux grandes halles et d'autres bâtiments, qui furent presque entièrement ruinés le 28 janvier 1563 : le feu prit aux poudres, l'explosion fut terrible; si l'on en croit les historiens du temps, la détonation fut entendue à Melun; des pierres furent lancées jusqu'au faubourg Saint-Marceau; trente personnes furent tuées sur le coup; un grand nombre d'autres furent dangereusement blessées. Les auteurs de ce terrible accident n'ayant pu être découverts, on ne manqua pas de l'attribuer aux huguenots. Charles IX ordonna la reconstruction de l'arsenal sur un plan plus vaste. Sous Henri III, on bâtit la porte qui faisait face aux Célestins; elle était décorée de colonnes en forme de canons, et d'une table de marbre sur laquelle on lisait ce distique pompeux du poëte Nicolas Bourbon :

Ætna hæc Henrico vulcania tela ministrat,
Tela giganteos debellatura furores.

Sully, en qualité de grand maître de l'artillerie, fit sa demeure ordinaire de l'Arsenal. A partir du règne de Louis XIV, cet établissement perdit beaucoup de son importance, par suite de la création d'arsenaux et de manufactures d'armes dans les villes frontières; il ne servit plus guère qu'à contenir des pièces hors de service et des fonderies, où furent coulés la plupart des statues et des groupes en bronze qui ornent encore aujourd'hui les anciennes résidences royales. L'hôtel du gouverneur, construit en 1718 sur les dessins de Boffrand, est le local affecté actuellement à la bibliothèque. Un édit de 1788 décida la suppression de l'Arsenal et la construction sur son emplacement d'un nouveau quartier de Paris; mais cette ordonnance ne reçut pas immédiatement son exécution. L'ouverture du boulevard Bourdon sur les terrains de l'Arsenal ne remonte qu'à 1806, et ce fut seulement l'année suivante que l'on commença la construction du *Grenier de réserve*.

L'arsenal de Berlin, construit sur les bords de la Sprée, passe pour être le plus beau monument de cette capitale. Il a été commencé en 1695, par Frédéric Ier, dont le médaillon en bronze orne le portail principal, et achevé en 1706. Il forme un carré parfait, dont chaque côté a 93 m. 33 c. Les vingt et une fenêtres qui donnent sur la cour sont ornées de têtes de guerriers mourants, désignées sous le nom de *masques de Schlüter*, parce qu'elles sont dues au ciseau de cet artiste. On remarque à l'intérieur quatre statues allégoriques par Hulot. Deux grandes salles sont remplies d'armes et d'étendards de tous les pays et de toutes les époques; on distingue dans le nombre deux *canons en cuir*, qui on servi à Gustave-Adolphe pendant la guerre de Trente ans.

L'arsenal de Venise est le monument le plus célèbre en ce genre, et celui dont la construction remonte à l'époque la plus reculée. Andrea Pisano n'en fut pas l'unique architecte, comme quelques auteurs l'ont avancé; mais il prit une part active aux travaux vers 1337. La corderie, appelée *Tana*, ne fut construite qu'au XVIe siècle par le Vénitien Giovanni da Ponte; ce bâtiment, qui existe encore avec une partie des instruments autrefois en usage pour la fabrication des cordes, est l'un des plus remarquables de l'arsenal; il se compose d'une salle longue de 303 mèt., large de 23, et mesurant 10 mèt., du sol au plafond, lequel est supporté par quatre-vingt-douze colonnes. C'était dans cette vaste enceinte qu'avaient lieu les banquets offerts par la république aux têtes couronnées. Lorsque Henri III, quittant son royaume de Pologne, passa par Venise pour venir occuper le trône de France, il y reçut une collation et un concert. En ce moment, par un acte de courtoisie qui peut paraître fabuleux et auquel la politique n'était pas étrangère, le Grand Conseil fit construire de toutes pièces une galère à doubles bancs de rameurs, qui fut lancée à l'issue du repas, en présence du royal convive. Aux époques de splendeur de la république, seize mille ouvriers, parmi lesquels deux mille femmes, étaient employés dans l'arsenal. Les ouvriers (*arsenalotti*) formaient un corps qui, dans les jours de fête, servait de garde d'honneur au Grand Conseil; leur arme était le brin-d'estoc (*brandistocco*), bâton ferré aux deux bouts. La corderie occupait à elle seule environ quatre mille ouvriers. Les femmes travaillaient à coudre des voiles dans des salles particulières où aucun homme n'était admis; leur salaire variait de sept à dix sous de France par quatorze heures de travail; la république, il est vrai, s'occupait de placer leurs enfants, et elle accordait une pension à celles qui s'étaient blessées en travaillant, ou que l'âge avait rendues infirmes. Comme tous les monuments de Venise, l'arsenal n'offre plus aujourd'hui qu'un aspect morne et silencieux; mille à douze cents ouvriers y sont occupés à la réparation de petits navires de commerce. Dans la salle des armures on remarque, entre autres curiosités historiques, une cuirasse qui a été portée par Henri IV, et dont le roi vert-galant fit hommage à la république; on y voit aussi un modèle du *Bucentaure*, ce fameux navire sur lequel le doge allait épouser la mer. Devant l'entrée de l'arsenal sont placés deux lions de marbre blanc, qui ont été enlevés par les Vénitiens au Pirée d'Athènes.

ARSENARIA ou **ARSINNA**, ville de l'Afrique ancienne, colonie romaine, dans la Mauritanie césarienne. Auj. *Arzew*.

ARSENARIUM PROMONTORIUM, nom latin du cap Vert.

ARSÈNE (saint), diacre de l'Eglise romaine, né à Rome en 350, fut choisi pour être précepteur d'Arcadius, fils de Théodose. Un jour, l'empereur étant entré dans la chambre de son fils pendant une leçon, il le trouva assis et Arsène levé. Il commanda aussitôt à celui-ci de s'asseoir et à son fils d'être debout. L'avis ne profita pas au jeune prince, et Arsène, désespérant de vaincre l'orgueil et l'opiniâtreté de son caractère, quitta la cour pour se retirer dans les déserts de la Thébaïde, en Egypte. Il y mourut en 445, à l'âge de quatre-vingt-quinze ans.

ARSÈNE, patriarche de Constantinople, né dans cette ville au commencement du XIIIe siècle, fut nommé patriarche par Lascaris II, qui, en mourant, lui confia, conjointement avec Muzalon, la tutelle du jeune empereur Jean Lascaris. Arsène fut impuissant à empêcher l'usurpation de Michel Paléologue, qui finit par le faire déposer par un concile et exiler dans l'île de Proconèse, où il mourut en 1264.

Arsène Guillot, nouvelle, par Prosper Mérimée. Cette nouvelle diffère un peu de la manière habituelle de l'écrivain, bien qu'on y retrouve le ton souvent ironique et les touches parfois un peu dures qu'affectionne l'auteur de *Mateo Falcone* et de *Tamango*. Cette Arsène est une courtisane qui, se trouvant un jour sans amant, et, par suite, sans pain, a choisi le seul remède qu'elle n'eût pas à acheter : elle s'est précipitée par la fenêtre. Mais quand on cherche la mort il est rare qu'on la trouve, et Arsène en a été quitte pour une fracture. Une grande dame du quartier, Mme de Piennes, fort dévote et très-bienfaisante, l'a aidée de ses secours, et Arsène lui a raconté son existence. Elle n'a jamais ressenti d'amour que pour un de ses amants, qui l'a abandonnée, et elle ne tient plus à la vie. Un jour, pendant que Mme de Piennes est au chevet de la malade, un jeune homme entre tout effaré, et, à sa vue, Arsène pousse un cri de joie : c'est Max de Salligny, son seul amour, qui revient à elle! Or, ce Max connaît fort bien Mme de Piennes, si bien qu'il en est amoureux et se trouve fort embarrassé de la rencontrer dans la chambre d'Arsène. Peu s'en faut que, de son côté, Mme de Piennes ne se sente jalouse de la courtisane; quant à Arsène, un coup d'œil lui a suffi pour voir que Max aime sa bienfaitrice. Peu de temps après, la malheureuse fille succombe, et l'auteur ne dit pas très-clairement si Mme de Piennes fait taire sa jalousie devant la morte. Quoi qu'il en soit, la tombe d'Arsène est garnie de fleurs, et un jour on eût pu voir une ligne tracée au crayon sur la pierre et d'une très-fine écriture : « Pauvre Arsène, elle prie pour *nous!* » Le reproche que l'on pourrait adresser à cette nouvelle porte tout entier sur la composition, qui manque en certains endroits de netteté; le lecteur hésite, attend toujours, et arrive à la conclusion sans que l'intérêt soit complétement satisfait.

ARSÈNE PAKRADOUNI (le Père), littérateur arménien, né à Constantinople vers 1788, appartient à l'ancienne famille des Pagratides (Pakradouni). Pendant vingt-cinq ans, il a occupé une place de professeur au collége Saint-Lazare de Venise, tenu par son ordre. Le Père Arsène est un philologue de premier mérite : les langues et les littératures arménienne, turque, grecque, italienne et française, lui sont familières. Il réside à Constantinople depuis 1832. Il a fait imprimer une traduction des *Géorgiques* de Virgile, et de l'*Art poétique* d'Horace, en vers arméniens (1842); un *Traité de versification;* une *Grammaire française-arménienne;* un *Recueil de poésies fugitives*. On connaît aussi de lui des fragments d'une grande épopée nationale, *Haïg*, à laquelle il travaille depuis plus de trente ans.

ARSÉNÉTHYLE s. m. (ar-sé-né-ti-le — de *arsenic*, et de *éthyle*). Chim. Composé qui s'obtient par la réaction de l'arséniure de sodium sur l'iodure d'éthyle.

— **Encycl.** L'*arsénéthyle*, appelé aussi *arséniotriéthyle*, parce qu'il est formé d'un équivalent d'arsenic et de trois équivalents d'éthyle, constitue un liquide incolore très-réfringent, fort mobile, doué d'une odeur désagréable qui rappelle celle de l'hydrogène arsénié; sa densité est de 1,151. Il est insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et dans l'éther. Il s'oxyde aisément, ce qui empêche de le conserver longtemps sans altération, même sous l'eau. On connaît aussi un *arséniobiéthyle*, qui diffère du premier par un équivalent d'éthyle en moins. Ces deux composés sont donc réunis sous la dénomination d'*arsénéthyles*.

ARSÉNÉTHYLIUM s. m. (ar-sé-né-ti-li-omm — rad. *arsénéthyle*). Chim. Radical hypothétique jouant, comme le tétréthylammonium, le rôle de métal dans les combinaisons qu'il forme. Ces combinaisons sont cristallisables, fort stables, amères, inodores, et très-solubles dans l'eau. En faisant réagir l'iodure d'éthyle et l'arsénéthyle, on obtient de l'iodure d'arsénéthylium, d'où l'on tire, par double décomposition, l'oxyde, le chlorure et le bisulfate d'arsénéthylium.

ARSÉNIATE s. m. (ar-sé-ni-a-te — rad. *arsenic*). Chim. Sel formé de la combinaison de l'acide arsénique avec une base.

— **Encycl.** Chim. Les *arséniates* sont des sels solubles ou insolubles, colorés ou incolores, cristallisés ou amorphes, et chimiquement reconnaissables aux caractères que nous allons énumérer. Lorsqu'ils sont solubles, les sels formés par l'acide arsénique donnent un précipité rouge-brique par l'azotate d'argent, un précipité bleu verdâtre par le sulfate de cuivre, et un précipité jaune par l'acide sulfhydrique; dans l'appareil de Marsh, ils donnent des taches arsenicales, comme tous les composés arsenicaux. Les sels insolubles se reconnaîtront, de leur côté, à ce que, par l'action de l'acide azotique, ils se transformeront en azotates solubles qui présenteront les caractères précédemment énoncés; fondus avec du charbon et de l'acide borique, ils dégageront de l'arsenic en vapeur, avec production d'une odeur alliacée caractéristique. On obtient les *arséniates* alcalins par l'action directe de l'acide arsénique sur les carbonates alcalins; les *arséniates* à base insoluble seront produits par la précipitation des *arséniates* solubles.

Les principaux *arséniates* sont ceux de potasse, de soude, d'ammoniaque, de magnésie, de plomb, de bismuth, de fer, de cuivre, de mercure et d'argent; mais la plupart n'offrent qu'un intérêt purement scientifique et n'ont point reçu d'application. En médecine, quelques-uns d'entre eux trouvent un emploi.

— *Bi-arséniate de potasse* ou *sel arsenical de Macquer*, Sel incolore, soluble, qui cristallise en beaux prismes à quatre faces, terminés par des pyramides à quatre pans. Il s'obtient par l'action du sel de nitre sur l'acide arsénieux, et s'emploie dans les mêmes circonstances que cet acide, et aux mêmes doses. L'*arséniate neutre de potasse*, déliquescent, incristallisable, n'a aucun usage en médecine. Ces deux sels sont utilisés dans les indienneries.

— *Arséniate de soude*. Il cristallise en prismes hexagonaux réguliers; il est incolore et soluble. On l'obtient en traitant l'acide arsénieux par le carbonate et l'azotate de soude, et son emploi médical est le même que celui du précédent. Il entre dans la composition de la *liqueur de Pearson*, usitée contre les maladies de peau, les fièvres paludéennes et diverses cachexies. Quelques *arséniates alcalins*, regardés comme efficaces contre les maladies des bronches, de la peau, etc., se trouvent en petite quantité dans des eaux minérales employées contre des affections de natures fort différentes. L'*arsenic*, dans ces eaux, ne saurait être considéré ni comme l'unique, ni même comme le principal agent thérapeutique, et son rôle n'y est pas encore déterminé. Les principales *eaux arsénifères* sont celles de Bourbon-l'Archambault, Contrexéville, Vichy, Uriage, Bourbonne, Pougues, Forges, Luxeuil, Plombières, Spa, Wiesbaden, Ems, etc.; enfin, les eaux de Bussang et du Mont-Dore : ces dernières contiennent une quantité plus notable d'*arséniate*, un milligramme et plus par litre.

— *Arséniate d'ammoniaque*. Il cristallise en prismes rhomboïdaux, et, comme les *arséniates* précédents, est soluble dans l'eau et incolore; il est employé aux mêmes doses, particulièrement pour combattre les dartres squammeuses.

— *Arséniate de protoxyde de fer*, Sel blanc, insoluble, qui s'altère promptement à l'air, et se prépare par double décomposition, en faisant réagir l'*arséniate de soude* sur le sulfate de protoxyde de fer. Il s'administre aux mêmes doses que les précédents, ou à des doses plus élevées, pour combattre les dartres rongeantes scrofuleuses, les dartres furfuracées squammeuses et même le cancer.

— *Arséniate de quinine*. Il est employé à la dose de 5 à 10 milligrammes dans certains cas de folie.

— *Arséniate de cuivre*, Sel de couleur verte, employé dans l'industrie. Il constitue le *vert de Mitis* et le *vert Paul-Véronèse*; ce dernier s'obtient par un procédé resté secret.

— **Minér.** Les *arséniates* existent dans la nature, et se reconnaissent aux caractères chimiques que nous avons indiqués comme se rapportant aux sels insolubles à base d'acide arsénique. Les principaux *arséniates naturels* sont : l'*arséniate de plomb* ou *mimétèse*, Combinaison d'*arséniate* et de chlorure de plomb, cristallisée en prismes hexagones, réguliers, jaunâtres. ‖ Les *arséniates de chaux*, qui portent le nom de *pharmacolithe*, *haidingérite* et *arsénicite*, et ne diffèrent entre eux que par des équivalents d'eau; ils se présentent en houppes blanches ou colorées en rose par l'*arséniate* de cobalt. ‖ Les *arséniates de cuivre*, *olivénite*, *eucroïte*, *aphanèse*, *érinite* et *lirioconite*. Ils ont une apparence fibreuse et sont colorés en vert. ‖ Les *arséniates de fer*, qui portent les noms de *scorodite*, *pharmacosidérite* et *sidéritine*. Ce dernier est le plus important, et se montre sous l'apparence d'une matière brune, fragile, à cassure résineuse. ‖ *Arséniate de nickel* ou *nickelocre*, en cristaux de couleur violette, ou verte lorsqu'il est en poudre. ‖ *Arséniate de cobalt* ou *érythrine*, de couleur vert-pomme et souvent mélangé au précédent.

Les *arséniates* naturels sont des produits modernes qui résultent de la décomposition des arséniures et se forment journellement dans les mines. Nous avons parlé des *arséniates* alcalins des sources minérales.

ARSÉNIATÉ, ÉE adj. (ar-sé-ni-a-té — rad. *arséniate*). Chim. Se dit d'une base convertie en arséniate : *Fer* ARSÉNIATÉ. *Cuivre* ARSÉNIATÉ.

ARSENIC s. m. (ar-se-nik, et, suivant quelques-uns, ar-se-ni, excepté devant une voyelle, où le *k* se fait toujours sentir — du gr. *arsen*, homme, mâle; *nikaô*, je dompte). Chim. Corps simple, d'apparence métallique, très-répandu dans les minerais métalliques, et qui entre dans la composition de plusieurs substances très-vénéneuses. ‖ Dans le langage vulgaire, ce nom désigne souvent l'acide arsénieux.

— Absol. Toute espèce de composé arsenical vénéneux : *Il a été empoisonné par l'*ARSENIC. (Orfila.)

— *Arsenic métallique*, Nom impropre de l'arsenic proprement dit. ‖ *Arsenic blanc*, Nom vulgaire de l'acide arsénieux. ‖ *Arsenic natif*, Arsenic naturel, qui présente les propriétés de l'arsenic proprement dit.

— Alchim. *Arsenic des philosophes*, Le mercure ou la matière d'où l'on tire le mercure ou le soufre.

— **Encycl.** Chim. L'*arsenic* est un corps simple, d'apparence métallique, appartenant toutefois à la grande division des métalloïdes, et, dans cette division, au groupe naturel des métalloïdes pentatomiques dont le phosphore est le type. Comme le phosphore, l'*arsenic* donne naissance, par la combustion, à des composés solides et acides, avec dégagement d'une odeur alliacée particulière; il forme, avec l'hydrogène, le chlore et les métaux, des composés comparables à ceux que le phosphore et l'azote fournissent dans les mêmes circonstances.

— I. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES DE L'ARSENIC. L'*arsenic* est solide à la température ordinaire, d'un gris d'acier très-brillant quand il vient d'être volatilisé; mais il se ternit promptement au contact de l'air. Ce corps est facile à pulvériser; il est sans saveur, insoluble et de texture cristalline. Sa densité est 5,75. Soumis à l'action de la chaleur, il se volatilise sans devenir liquide; toutefois, on peut opérer la fusion de l'*arsenic* en le chauffant dans un tube métallique fermé aux deux extrémités. En vase ouvert, il se volatilise vers 300°, et se sublime dans le dôme des cornues, en cristallisant en rhomboèdres groupés.

— II. PROPRIÉTÉS CHIMIQUES DE L'ARSENIC. Chauffé au rouge ou projeté sur un charbon allumé, l'*arsenic* répand une odeur alliacée très-forte et caractéristique. Cette odeur, qui n'appartient ni aux vapeurs d'*arsenic*, ni aux vapeurs d'acide arsénieux, paraît se développer au moment même où se produit l'oxydation. A une température peu élevée, l'*arsenic* brûle dans l'oxygène avec une flamme d'un bleu pâle, et produit de l'acide arsénieux. C'est ce même composé oxygéné qui se forme, à la température ordinaire, autour des cristaux d'*arsenic* et vient les ternir. Un grand nombre de corps simples se combinent directement avec l'*arsenic* : ce métalloïde, jeté dans un flacon de chlore, s'enflamme et produit des vapeurs blanches de chlorure d'*arsenic*. Il s'unit encore directement au phosphore, à l'iode, au brome et à un très-grand nombre de métaux qu'il a la propriété de rendre blancs et cassants.

— III. PRÉPARATION ET USAGES DE L'ARSENIC. On obtient l'*arsenic* en réduisant par la chaleur un arséniosulfure naturel, le mispickel. On le calcine avec des débris de fonte ou de tôle dans des cylindres de terre disposés dans un même fourneau; l'*arsenic* se volatilise, tandis que le soufre est complétement retenu à l'état de sulfure. On retire ce métalloïde de l'*arsenic natif* par le même procédé. Enfin, on peut extraire l'*arsenic* des sulfures métalliques, en grillant ceux-ci pour former d'abord de l'acide arsénieux, puis en décomposant ce produit par la chaleur, et en sublimant.

L'*arsenic* est peu employé; cependant, réduit en poudre, il constitue le produit connu dans le commerce sous le nom de *cobalt*, ou *poudre aux mouches*, qui est dans nos maisons un danger continuel d'empoisonnement. Cette poudre, placée dans l'eau, s'oxyde lentement, et une partie de la substance se transforme en acide arsénieux, produit soluble très-vénéneux. Divers moyens ont été indiqués pour remédier à l'inconvénient de voir ainsi livrée au premier venu une substance malfaisante qui n'atteint que très-imparfaitement son but, de débarrasser de mouches nos habitations, et qui peut être employée pour servir de mauvais desseins : c'est ainsi qu'on a proposé de mélanger à la *poudre aux mouches* des substances très-amères, ou susceptibles de provoquer le vomissement. L'*arsenic* entre dans la composition de quelques verres étrangers et dans quelques alliages, tels que le tain des miroirs de télescopes, le plomb de chasse, etc. Il est inusité en médecine. Introduit dans l'estomac d'un animal, il peut n'y déterminer des symptômes d'empoisonnement qu'au bout d'un temps assez long; on suppose, dans ce cas, qu'il devient vénéneux en se transformant en acide arsénieux.

— IV. COMPOSÉS FORMÉS PAR L'ARSENIC. *Oxydes d'arsenic*. L'*arsenic* forme, avec l'oxygène, deux composés acides : l'*acide arsénieux*, qui répond à la formule AsO^3, et l'*acide arsénique*, AsO^5. V. ARSÉNIEUX et ARSÉNIQUE.

— *Arséniures d'hydrogène*. On en connaît deux espèces : 1° l'*arséniure solide d'hydrogène*, qui se présente sous forme de flocons d'un brun châtain, et s'obtient en plaçant de l'*arsenic* au pôle négatif d'une pile dont on se sert pour décomposer l'eau; 2° l'*hydrogène arsénié* ou *arseniqué*, plus important, qui a pour formule AsH^3, et est homologue de l'ammoniaque AzH^3, et de l'hydrogène phosphoré PhH^3. C'est un produit gazeux à la température ordinaire, liquéfiable à —30°, d'une densité égale à 3,695. Son odeur est désagréable et fortement alliacée; il est soluble dans l'eau et est absorbé par l'essence de térébenthine avec formation d'un précipité blanc. La chaleur le décompose en hydrogène et en *arsenic* métallique : c'est sur cette propriété qu'est fondé l'emploi de l'appareil de Marsh. Ce gaz brûle avec une flamme blanchâtre, et la combustion produit de l'eau, de l'acide arsénieux, et un dépôt d'*arsenic*. Le chlore, le brome, l'iode, décomposent l'*hydrogène arsénié* en s'emparant de son hydrogène; l'action du chlore produit un dégagement de chaleur et une vive lumière. Le soufre, le phosphore, l'étain, le potassium et le sodium, décomposent également cet arséniure sous l'influence de la chaleur. Le gaz *hydrogène arsénié* est très-vénéneux : le chimiste allemand Gehlen mourut après en avoir respiré une petite quantité. On le prépare très-simplement, en mettant une dissolution arsénieuse en présence de l'hydrogène à l'état naissant. On l'obtient à l'état de pureté par l'action de l'acide chlorhydrique sur l'arséniure de zinc :

Arsén. de zinc.		Acide chlorhydrique.		Hyd. arsénié.		Chl. de zinc.
Zn^3As	$+$	$3HCl$	$=$	AsH^3	$+$	$3ZnCl$

Les alliages d'*arsenic*, traités par les acides étendus, dégagent également de l'hydrogène arsénié.

— *Chlorure d'arsenic*, $AsCl^3$. C'est un liquide incolore, oléagineux, fumant, qui bout à 132° et reste liquide à —29°. Il est décomposé par l'eau en acides chlorhydrique et arsénieux, et s'obtient en faisant agir le chlore sur l'*arsenic*. Pour enlever le chlore en excès, il suffit ensuite de distiller le produit avec de l'*arsenic* pulvérisé. Un autre procédé de préparation du chlorure d'*arsenic* consiste à distiller un mélange d'acide arsénieux, de chlorure de sodium et d'acide sulfurique. La réaction donne du sulfate de soude, du chlorure d'*arsenic* et de l'eau :

Acide sulfurique. — Chl. de sodium. — Acide arsénieux. — Sulf. de soude.

$$3SHO^4 + 3NaCl + AsO^3 = 3SNaO^4 +$$

Chl. d'arsenic. — Eau.

$$AsCl^3 + 3HO$$

— Le *bromure d'arsenic*, $AsBr^3$, l'*iodure d'arsenic*, AsI^3, et le *fluorure d'arsenic*, $AsFl^3$, s'obtiennent directement par des procédés analogues, et ne présentent aucune importance.

— *Sulfure d'arsenic*. On en connaît cinq, qui répondent aux formules As^6S, AsS^2, AsS^3, AsS^5, AsS^{18}. Nous parlerons des deux plus importants : 1° le *bisulfure d'arsenic* ou *réalgar*, AsS^2. C'est un corps solide, d'un rouge brun, dont la poussière est jaune orangé. Il est insoluble et décomposable par la potasse; cette décomposition donne naissance à de l'arsénite de potasse, du sous-sulfure d'*arsenic* As^6S, et une combinaison soluble de bisulfure d'*arsenic* et de sulfure de potassium. Ce dernier produit, qui a pour formule dans la notation dualistique SK, AsS^2, est regardé comme un sulfo-sel, de sorte que le bisulfure d'*arsenic* en est le sulfacide. Le réalgar est employé comme matière colorante et entre dans la composition du feu indien des artificiers; — 2° le *trisulfure d'arsenic* ou *orpiment*, AsS^3. Il est solide, de couleur jaune, presque insoluble, se décompose à l'air sous l'influence de la chaleur, et brûle en donnant naissance à de l'acide sulfureux et à de l'acide arsénieux; l'acide azotique et l'eau régale le décomposent également. Il doit être aussi considéré comme un sulfacide. L'orpiment est en usage pour la teinture; les Chinois en fabriquent des vases pour y laisser séjourner une eau qui devient purgative; il entre dans la composition du *rusma* des Turcs. Il est peu soluble, et ainsi peu vénéneux. Ces deux sulfures d'*arsenic* se préparent en distillant un mélange de soufre et d'acide arsénieux dans les proportions convenables.

— *Arséniures métalliques*. L'*arsenic* forme avec les métaux un certain nombre de composés auxquels on donne quelquefois le nom d'alliages, eu égard à l'apparence métallique de l'*arsenic*. En effet, ces combinaisons se font ordinairement en toutes proportions, et la substance qui en résulte est d'apparence métallique, plus blanche que le métal qui lui a donné naissance, est très-cassante. Les principaux *arséniures* métalliques sont ceux de *fer*, de *nickel*, de *cobalt*, d'*étain*, de *plomb* et de *cuivre*. Nous avons parlé du tain des miroirs de télescopes et du plomb de chasse; l'*arsenic*, en s'unissant au plomb, lui donne la propriété de se diviser plus facilement en gouttelettes.

— *Sels d'arsenic*, Sels formés par la combinaison d'une base avec les acides arsénieux et arsénique, et que nous décrivons sous leur nom d'*arséniates* et *arsénites*. (V. ces mots.) On pourrait y joindre les *sulfosels*, qui sont formés par la combinaison des sulfures d'*arsenic* avec les sulfures alcalins; ces composés sont peu connus, et d'ailleurs sans importance.

— L'*arsenic* n'existe pas dans le tissu des êtres vivants, et les combinaisons organiques qu'il pourrait fournir ne sauraient être que des produits de l'art. Parmi les combinaisons organiques, la plus remarquable est le *cacodyle*, que M. Bunsen a obtenu de la *liqueur fumante de Cadet*, qu'il a considérée comme un oxyde de *cacodyle*. Ce composé singulier, qui a pour formule C^4H^6As, est donc, suivant les chimistes, un radical composé, jouant le rôle de métal, mais très-différent des autres radicaux organiques, en ce qu'il est insoluble. C'est un liquide visqueux, transparent et spontanément inflammable. Son odeur est insupportable et rappelle celle de l'hydrogène arsénié. Il cristallise à — 6° et bout à 170°. A une température plus élevée, il se décompose en *arsenic* et en carbures d'hydrogène. Il est peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther; il brûle dans l'oxygène et dans le chlore, dissout le soufre, et est dissous par l'acide azotique. Le *cacodyle* forme un grand nombre de composés dans lesquels il joue le rôle de métal; M. Bunsen a fait connaître ces composés sous les dénominations d'*oxydes de cacodyle*, *acide cacodylique*, *sulfures*, *bromure*, *fluorure*, *cyanure*, *oxychlorure*, etc., *de cacodyle*, *cacodylates*, etc.

— Méd. PROPRIÉTÉS THÉRAPEUTIQUES ET TOXICOLOGIQUES DES COMPOSÉS FOURNIS PAR L'ARSENIC. — *Emploi médical des composés d'arsenic*. Les préparations arsenicales sont d'autant plus dangereuses qu'elles sont plus solubles. Les plus grandes précautions doivent toujours présider à leur administration; mais, bien maniées, elles sont d'un admirable secours et d'une efficacité incontestable. Dioscoride connaissait déjà l'efficacité de certains composés arsenicaux, mais Paracelse est le premier qui ait connu l'*arsenic*. Schrœder, l'alchimiste Brandt en 1733, et Macquer firent connaître ses propriétés. Cependant la puissance toxique de ces préparations les avait fait abandonner en thérapeutique, lorsqu'une étude plus attentive et plus approfondie vint, dans ces derniers temps, rappeler l'attention des médecins sur une classe de médicaments qui nous fournit les plus précieux agents médicateurs. Administrés à petites doses, mais souvent répétées et longtemps continuées, les arsenicaux agissent en modifiant profondément la nature du sang et des principaux liquides de l'économie. Cette médication, dite *altérante*, est suivie des succès les plus remarquables dans les maladies chroniques, les cachexies invétérées, les viciations du sang, etc. Après avoir produit une action locale irritante, et dont il faut ménager les effets, les arsenicaux produisent leur action dynamique en détruisant, par une sorte de propriété spécifique, les germes morbides. Cette action est ordinairement insensible, et dès les premiers accidents, on doit discontinuer l'usage de l'*arsenic*. Ce qu'il y a de plus remarquable dans cette application de l'*arsenic* au traitement des maladies, c'est qu'à petites doses, ce violent poison, loin de manifester son action par des phénomènes morbides, ne fait qu'augmenter l'appétit et favoriser le développement de l'embonpoint. La plupart du temps, du reste, il est permis d'augmenter progressivement les doses, grâce à l'accoutumance qui s'établit dans l'organisme. Cette accoutumance varie beaucoup selon les individus, et peut-être selon la nature des maladies dont ils sont atteints. Si, cependant, les doses d'*arsenic* administrées dépassent la résistance du malade, il se déclare des accidents qui prennent le caractère d'un commencement d'empoisonnement, et qui forcent à interrompre immédiatement le traitement. D'autres fois, l'accident pathogénique se manifestera sous la forme d'éruptions de nature chronique, ce qui dépend probablement de la trop lente élimination du médicament. A l'extérieur, on administre encore l'*arsenic* à des doses naturellement plus élevées, mais qui, trop considérables, exposeraient les malades à des accidents sérieux. L'*arsenic* agit, dans ce cas, en détruisant la vie dans les tissus superficiels, et en provoquant un afflux sanguin plus con-

sidérable dans les vaisseaux subjacents. Les préparations solubles sont réservées pour l'administration à l'intérieur; les préparations insolubles peuvent être administrées en vapeur, sous forme de fumigations ou inhalations; enfin, à l'extérieur, s'emploient les unes et les autres. Les préparations arsenicales sont données à l'intérieur pour guérir les maladies graves de la peau, la fièvre intermittente rebelle, certaines formes de rhumatisme, la phthisie pulmonaire et différentes maladies des bronches, etc. Leur dose n'est que de un à quelques milligrammes par jour. A l'extérieur, on emploie l'*arsenic* contre les maladies rebelles de la peau, et pour la destruction de tumeurs cancéreuses et autres. Il entre dans la composition du rusma des Turcs, et de plusieurs pâtes épilatoires et parasiticides.

— *Empoisonnement par les préparations arsenicales.* L'emploi qu'on fait de l'*arsenic blanc* dans l'industrie et dans nos maisons mêmes, son défaut de couleur, son peu de saveur et son action énergique à petites doses, expliquent la préférence que les empoisonneurs donnent à cette substance. Il est à signaler encore que l'acide arsénieux a été pris pour du sucre en poudre, et a pu ainsi occasionner des accidents auxquels la malveillance était étrangère; on ne s'étonnera donc pas que les deux tiers des empoisonnements soient causés par l'*arsenic*. Ce métalloïde appartient à la classe des poisons irritants, et donne lieu à la production d'une série de symptômes qui se manifestent ordinairement quelques heures après l'ingestion. Il survient alors des vomissements, de l'anxiété, un sentiment de brûlure à l'estomac, des coliques atroces, de la diarrhée, des battements de cœur violents, de l'oppression; enfin, une sueur abondante, visqueuse et froide, et des convulsions suivies de mort, avec prostration et abattement profond.

— *Secours et contre-poisons.* Les personnes appelées à donner des secours aux empoisonnés doivent, en général, agir avec promptitude, et plus particulièrement si la substance toxique est présumée être une composition arsenicale. Dans le plus bref délai, on doit administrer l'ipécacuana pour favoriser un vomissement abondant; puis, après l'évacuation qui a éliminé la partie non absorbée du poison, il reste à administrer l'antidote ou contre-poison, destiné à neutraliser la portion absorbée. On préférera, chaque fois que cela sera possible, le peroxyde de fer hydraté, qu'on administre à la dose de 400 et 500 gram. Le sulfure de fer noir ou la magnésie peuvent être avantageusement employés. Enfin, à défaut de préparations pharmaceutiques, il faudra faire usage de l'eau albumineuse, préparée avec des blancs d'œufs battus dans l'eau. On ne devra pas négliger d'administrer un lavement purgatif pour éliminer la substance vénéneuse passée dans l'intestin, et l'on devra, en outre, soutenir les forces par des stimulants.

— *Recherches médico-légales de l'arsenic après la mort.* On regarde aujourd'hui la recherche de l'*arsenic*, dans le corps d'une personne qui a succombé à l'empoisonnement par cette substance, comme un problème exempt de difficultés. Il fallait toutefois, pour arriver à ce résultat, des réactifs d'une grande sensibilité, car une bonne partie du poison ayant été rejetée avant la mort par les selles, les vomissements, les urines et les sueurs, on doit s'attendre à ne trouver que *des traces* de la substance toxique. L'*arsenic* dévoilera sa présence dans une liqueur suspecte, si l'on soumet cette liqueur à l'action des réactifs chimiques qui doivent, en présence des composés arsenicaux solubles, donner lieu aux développements de phénomènes caractéristiques. (V. ARSÉNITE et ARSÉNIATE.) Cependant on emploie de préférence l'appareil de Marsh, parce que ce procédé, en même temps qu'il est d'une excessive sensibilité, est d'une application tout à fait générale. Cet appareil se compose d'un flacon où se produit normalément de l'hydrogène par l'action du zinc et de l'acide sulfurique sur l'eau. Ce flacon est muni d'un tube de dégagement terminé par une ouverture de petite dimension. Après avoir recueilli dans les organes du cadavre les liquides suspects, après qu'ils ont été décolorés, filtrés et concentrés, on les introduit dans l'appareil. Si la liqueur contient en réalité un composé arsenical soluble, le gaz qui se dégagera par l'extrémité effilée du tube brûlera avec une flamme pâle et blafarde en répandant une odeur d'ail; si, à l'aide d'une lampe, on chauffe une portion du tube de dégagement, un anneau métallique se formera en avant de la partie chauffée; une assiette de porcelaine, exposée à l'action de la flamme, se recouvrira au point de contact d'une tache noire, miroitante et d'éclat métallique. Il ne restera plus à l'expert qu'à s'assurer que les taches obtenues sont bien réellement formées par l'*arsenic* réduit et résultant de la décomposition de l'hydrogène arsénié qui se dégage de l'appareil. Ce procédé est assez sensible pour révéler la présence d'un deux-millionième d'acide arsénieux dans la liqueur suspecte; mais, pour que cette expérience ait toute sa valeur, il faut s'être assuré, au préalable, que tous les réactifs employés, que les verres même dont on fait usage, sont exempts d'*arsenic*.

— *Arsenic normal.* MM. Couerbe et Orfila, en 1839, signalèrent dans les os de l'homme la présence d'une petite quantité d'*arsenic* qu'on appela *arsenic normal*. Cette découverte était de la plus haute importance, car elle ôtait à peu près toute valeur aux expertises médico-légales dans les cas d'empoisonnement arsenical. Mais depuis cette époque, l'*arsenic* normal ne put être retrouvé ni par la commission de l'Institut, nommée pour l'examen de cette question, ni par Orfila lui-même, ni par tous les expérimentateurs qui ont inutilement multiplié leurs recherches. La primitive découverte ne peut être attribuée qu'à ce que le cadavre qui servit à l'expérience contenait accidentellement de l'*arsenic*. Cependant la question resta longtemps dans le domaine de la discussion, et, en 1840, le procès de Mme Lafarge provoqua une controverse violente entre MM. Orfila et Raspail. Après plusieurs expertises contradictoires, M. Orfila vint à Tulle pour éclairer la justice de ses lumières, et, comme résultat de ses investigations, déclara « que M. Lafarge avait été empoisonné par l'*arsenic*. » Cette déclaration mit fin aux débats, et parut déterminer le verdict de culpabilité rendu contre Mme Lafarge. M. Raspail, arrivé trop tard, fit paraître un mémoire accusateur, dans lequel il attaquait les conclusions de M. Orfila sur trois points principaux : 1° les taches arsenicales obtenues représentaient une quantité impondérable de poison et insuffisante pour faire affirmer la culpabilité; 2° cet *arsenic* pouvait provenir du terrain du cimetière, des vases qui avaient contenu le corps inhumé de M. Lafarge, ou même être l'*arsenic normal*, que M. Raspail se faisait fort de trouver partout, dans le fauteuil des juges et dans M. Orfila lui-même, s'il voulait se soumettre à l'expérience; 3° il pouvait provenir aussi des réactifs impurs. Ici, M. Raspail s'appuyait sur le refus constant d'Orfila de livrer à son examen les réactifs apportés à Tulle; M. Raspail a même imprimé plus tard qu'Orfila possédait un préparateur qui, pour flatter les idées de son maître, mettait exprès de l'*arsenic* dans les réactifs. Il est difficile aujourd'hui, en présence des affirmations contradictoires de deux adversaires également autorisés, de pouvoir résoudre cette question débattue. Voici toutefois quelques observations que nous pouvons présenter : à l'égard du premier point, il est certain que la quantité d'*arsenic* trouvée dans la dernière expertise devait être regardée comme insuffisante pour créer une conviction; mais il ne faut pas oublier qu'après plusieurs expertises, il ne restait plus du corps de Lafarge que quelques débris; que, d'ailleurs, dans le corps d'un homme empoisonné, on ne peut retrouver que des traces de substance toxique; enfin, il est juste de reconnaître que la conviction du jury avait d'autres fondements que l'assertion d'Orfila, et plusieurs témoignages portent à croire qu'avant l'expertise du chimiste, l'opinion des jurés était déjà formée. A l'égard du second point, si l'on pouvait avoir quelque confiance dans l'existence de l'*arsenic normal*, à l'époque où Raspail écrivit son rapport, aujourd'hui on sait qu'aucune expérience n'a pu établir avec certitude la présence de cet *arsenic* dans le corps humain. Les viscères, d'ailleurs, n'ont fourni dans aucun cas l'*arsenic normal*. Les expertises médico-légales conserveront donc toute leur valeur, si on a la précaution, comme nous l'avons dit, d'essayer le terrain des cimetières où sont inhumées les victimes, ainsi que les vases qui peuvent avoir servi à transporter le cadavre. Quant à la troisième objection formulée par M. Raspail, nous pouvons présumer que le chimiste éminent qui a recommandé avec tant de soin l'essai préalable des réactifs, n'a pas dû se soustraire lui-même aux obligations qu'il impose aux experts-légistes; et l'accusation, si étrangement grave, que M. Raspail a fait peser sur l'illustre chimiste, s'est écroulée faute de base.

— Minér. Les minerais d'*arsenic* sont répandus dans presque tous les gîtes métallifères, associés ordinairement à d'autres minéraux. Ils se rapportent au groupe des *arsénides* de M. Beudant, et se distinguent en ce qu'ils dégagent des vapeurs arsenicales par grillage, ou par simple calcination avec de la poussière de charbon. Ce dégagement de vapeurs est accompagné d'une odeur d'ail. Nous décrirons, en peu de mots, les principales espèces minéralogiques de ce groupe, celles, du moins, qui sont employées comme minerais arsenicaux.

— L'*arsenic natif* est une substance d'éclat métallique dans sa cassure fraîche, mais qui noircit promptement à l'air. Il présente, au reste, les caractères chimiques de l'*arsenic*. On trouve l'*arsenic natif* en masses fibreuses, quelquefois mamelonnées à la surface, et composées de couches concentriques. C'est une substance plus disséminée qu'abondante, qu'on rencontre surtout dans les gîtes métallifères de sulfure d'argent et d'oxyde d'étain.

— *Arséniures métalliques.* On connaît plusieurs composés d'*arsenic* et de métaux, dont les principaux sont : le *biarséniure de cobalt*, *smaltine* ou *cobalt arsenical*, $Co\,As^2$, substance d'éclat métallique, gris d'acier, cristallisant en cubes modifiés, et qu'on trouve en petites masses dendritiques (*cobalt tricoté*). Il est le plus ordinairement mélangé à d'autres arséniures, de telle sorte que la richesse métallique des différents échantillons est très-variable. Un autre *arséniure de cobalt*, qui répond à la formule Co^2As^3, accompagne souvent le précédent. Ces minéraux se rencontrent ordinairement dans les dépôts de sulfure d'argent et de chalcopyrite, soit dans les terrains de cristallisation, en Saxe et en Bohême, soit dans les terrains de sédiments, comme à Sainte-Marie-aux-Mines, dans les Vosges, dans la Hesse, le Hanau, la Thuringe. Ils sont employés pour la fabrication du *smalt*, verre bleu utilisé en peinture; du *safre*, résidu de grillage qui peut donner par fusion des verres bleus; enfin, il se débite sous le nom d'*azur*, et les plus beaux échantillons sont même vendus sous la dénomination impropre d'*outremer*. Il existe également un *protoarséniure* répondant à la formule $Co\,As$. — L'*arséniure de nickel*, *nickeline* ou *nickel arsenical*, $Ni\,As$, matière rougeâtre, d'éclat métallique. Attaquée par l'acide azotique, la nickeline donne à cet acide une couleur verte, qui se change en une belle teinte bleue par l'addition d'ammoniaque; enfin, par la potasse, elle précipite en vert. Un autre arséniure, le *biarséniure de nickel* ou *arsenickel*, a pour formule $Ni\,As^2$. Il est gris d'acier, inaltérable à l'air, et cristallise en cubes. Un troisième *arséniure* paraît répondre à la formule Ni^2As^3. On voit que ces arséniures sont isomorphes de ceux de cobalt, qu'ils accompagnent ordinairement et qu'on exploite avec eux. On connaît encore des *arséniures d'argent*, *d'antimoine*, *de bismuth* et *de fer*.

— *Arsénio-sulfures.* Ce sont : 1° l'*arsénio-sulfure de cobalt* ou *cobaltine*, *cobalt gris*, *cobalt éclatant*, matière d'un éclat très-vif, blanc d'argent, ou blanc rougeâtre, cristallisant en formes dérivées du cube. On trouve cette substance en Suède et en Norvége, avec la chalcopyrite, en amas plus ou moins considérables dans les terrains de cristallisation; 2° l'*arsénio-sulfure de nickel*, *nickel gris* ou *disomose*, substance d'un gris d'acier, isomorphe à la cobaltine qu'il accompagne; 3° l'*arsénio-sulfure de fer* ou *mispickel*, qui est doué d'éclat métallique, blanc d'argent ou jaunâtre, et cristallise en prismes rhomboïdaux droits, isolés ou groupés. Il est attaqué par l'acide azotique, et précipite de cette solution, en bleu, par l'action du cyanure ferrosopotassique. Il se trouve dans la nature, tantôt accompagnant les minerais d'oxyde d'étain, tantôt en filons isolés. Il est exploité pour la fabrication de l'*arsenic*, de l'acide arsénieux, de l'orpiment et du réalgar artificiel.

— *Sulfures d'arsenic.* Il en est deux très-connus sous les noms d'*orpiment* et de *réalgar*. Le *protosulfure* ou *réalgar*, $As\,S$, est une subtance d'un rouge éclatant, dont la poussière est jaune orangé, cristallisée en prismes rhomboïdaux obliques, ou en petites masses compactes. Le *trisulfure* ou *orpiment*, $As\,S^3$, est en cristaux peu distincts, rhomboïdaux, en lames parallèles ou en masses compactes et terreuses. Ces substances, qu'on rencontre accidentellement dans les filons, sont peu abondantes et disséminées dans les dépôts cristallins. Ceux que le commerce emploie sont des produits artificiels.

— *Sulfures multiples.* Ce sont : le *sulfure double d'argent et d'arsenic* ou *proustite*, le *sulfure triple d'arsenic, de cuivre et de fer* ou *tennantile*, combinaisons isomorphes à celles de l'antimoine, et dans lesquelles l'*arsenic* remplace le métal.

Enfin, la *condurite* ou *arsénite de cuivre hydraté* et l'*acide arsénieux*, qu'on trouve quelquefois mélangé à d'autres minerais arsenicaux. V. ARSÉNIATE.

ARSENICAL, ALE adj. (ar-se-ni-kal — rad. *arsenic*). Chim. Qui a rapport à l'arsenic, qui contient de l'arsenic : *Pâte* ARSENICALE. *Vapeurs* ARSENICALES. *Sels* ARSENICAUX. *Intoxication* ARSENICALE.

— Substantiv. : *Les arsenicaux*, Les composés d'arsenic.

ARSÉNICIASE s. f. (ar-sé-ni-si-a-ze — rad. *arsenic*). Méd. Intoxication arsenicale chronique.

ARSÉNICIQUE adj. V. ARSÉNIQUE.

ARSÉNICITE s. f. (ar-sé-ni-si-te — rad. *arsenic*). Minér. Minerai composé de chaux et d'arsenic; c'est un arséniate de chaux. On l'appelle aussi *pharmacolithe*, c'est-à-dire *pierre-poison*, du gr. *pharmakon*, poison, et *lithos*, pierre.

ARSÉNICO-FERRIFÈRE adj. (ar-sé-ni-ko-fèr-ri-fè-re). Qui contient à la fois et accidentellement de l'arsenic et du fer. ‖ On dit aussi ARSÉNIFÈRE.

ARSÉNICOPHAGE s. et adj. (ar-sé-ni-ko-fa-je — de *arsenic*, et du gr. *phagô*, je mange). Celui ou celle qui mange de l'arsenic. ‖ On dit aussi TOXICOPHAGE.

— **Encycl.** Si l'on en croit des récits qui ne paraissent pas indignes de foi, une partie de la population, dans la Styrie, la basse Autriche et quelques autres contrées de l'Allemagne, ferait usage de l'arsenic pris à peu près quotidiennement. Le but de ces *arsénicophages* est de se procurer une plus grande aptitude à la marche dans les montagnes. En effet, sous l'influence de ce régime, les montagnards de ces pays paraissent avoir l'haleine plus longue, ce qui les rend plus propres à résister à la fatigue de leurs ascensions continuelles. Les jeunes paysannes en consomment également une petite quantité dans le but d'acquérir de l'embonpoint et de la fraîcheur. On en fait prendre aussi aux bestiaux pour accélérer l'engraissement. Il est inutile de dire que les doses sont faibles pour commencer; mais, par l'habitude, les arsénicophages arrivent à consommer 15 à 20 centigrammes et plus d'arsenic blanc. Cependant quelques imprudents dépassent les limites ordinaires, et en sont presque toujours les victimes. Il faut ajouter aussi que, cette dangereuse habitude une fois contractée, il est impossible de la perdre, sous peine d'un prompt dépérissement. Toutefois, cet usage de l'arsenic, en quelque sorte domestique, explique son action bienfaisante dans les cachexies et les maladies qui altèrent profondément la constitution; il justifie l'utilité du traitement arsenical dans l'asthme et la phthisie pulmonaire.

ARSÉNIDES s. m. pl. (ar-sé-ni-de — rad. *arsenic*). Minér. Groupe minéralogique de la troisième classe de Beudant. Les *arsénides* dégagent des vapeurs arsenicales d'odeur alliacée, soit par simple grillage, soit par calcination avec de la poussière de charbon. Ils comprennent l'*arsenic natif*, les *arséniures*, les *arséniates*, l'*acide arsénieux* et les *arsénites*.

ARSÉNIÉ, ÉE adj. (ar-sé-ni-é — rad. *arsenic*). Chim. Qui renferme de l'arsenic, qui est combiné avec de l'arsenic : *Hydrogène* ARSÉNIÉ. ‖ On dit aussi ARSÉNIQUÉ.

ARSÉNIEUX adj. m. (ar-sé-ni-eu — rad. *arsenic*). Chim. Se dit de l'acide résultant de la combinaison de l'arsenic et de l'oxygène.

— **Encycl.** L'acide *arsénieux*, ou vulgairement l'*arsenic blanc*, a pour formule, dans la notation dualistique, $As\,O^3$, et dans la notation unitaire, As^2O^3. C'est un corps solide à la température ordinaire, blanc ou incolore, et qui se présente sous deux aspects distincts. Récemment sublimé, il est incolore, transparent et assez soluble : c'est l'*acide vitreux*. Par l'effet du temps, sa transparence s'altère, il prend une opacité de plus en plus considérable et se montre alors sous forme de masses amorphes, d'un blanc laiteux ou légèrement jaunâtre : c'est l'acide *porcelanique*, toujours moins soluble que le précédent. La pulvérisation de l'acide vitreux produit la même transformation. Cet acide cristallise par voie de solution et par sublimation, et il se trouve soit sous forme d'octaèdres, soit sous forme de tétraèdres; c'est donc une substance dimorphe. Soumis à l'action de la chaleur, l'*acide arsénieux* se volatilise, et cristallise par sublimation dans le dôme des cornues. Si cette volatilisation s'opère sur une brique chaude, elle n'est accompagnée d'aucune odeur, tandis que si elle s'opère sur du charbon rouge, il y a réduction de l'arsenic, qui s'oxyde consécutivement, avec production d'une odeur alliacée. La dissolution d'*acide arsénieux*, à l'instar des acides faibles, rougit légèrement la teinture de tournesol. Cet acide est plus soluble dans l'acide chlorhydrique étendu que dans l'eau pure.

L'*acide arsénieux* prend naissance par l'oxydation de l'arsenic, et se produit chaque fois que ce métalloïde est chauffé dans un courant d'air. On l'obtient ordinairement par le grillage des arsénio-sulfures de fer, de cobalt ou de nickel. On place ces minerais sur la sole d'un fourneau à réverbère, et l'air chaud, qui a passé à travers la grille du foyer, vient les traverser. Les arsénio-sulfures se décomposent dans cette opération, et produisent de l'acide sulfureux qui se dégage en vapeur, et de l'*acide arsénieux* qui reste condensé dans les tuyaux; par une seconde sublimation, on purifie ce dernier.

L'*arsenic blanc* est employé dans l'industrie pour la fabrication des toiles peintes et des papiers peints; dans les verreries, pour la préparation du *vert de Scheele*, de l'orpiment et du réalgar artificiels; dans le chaulage des blés, où il a pour but de préserver le grain de la piqûre des insectes; enfin, on s'en sert pour détruire les rats, et il entre dans la composition du savon de Bécœur, qui sert aux naturalistes pour conserver les animaux empaillés. Ces divers usages industriels ont l'inconvénient de mettre en toutes sortes de mains une substance très-vénéneuse, et la malveillance a souvent utilisé la facilité avec laquelle on pouvait se procurer l'arsenic. Cette substance, à l'état d'acide amorphe et pulvérisé, a pu souvent être confondue avec du sucre pilé, et bien des malheureux ont été victimes d'une erreur de ce genre. Depuis quelques années, de nouveaux règlements régissent la délivrance des poisons dans les pharmacies, et cette mesure a diminué le nombre des empoisonnements causés par l'arsenic blanc. Parmi les dispositions de l'ordonnance du 29 octobre 1846, sur la vente des substances vénéneuses, nous citerons celles qui se rapportent à l'*acide arsénieux* : « L'arsenic et ses composés ne pourront être vendus, pour d'autres usages que la médecine, que combinés avec d'autres substances. Les préparations arsenicales ne pourront être vendues ou délivrées que par des pharmaciens, et seulement à des personnes connues et domiciliées. Les quantités livrées, ainsi que le nom et le domicile des acheteurs, seront inscrits sur le registre spécial dont la tenue est prescrite par l'article 6..... La vente et l'emploi de l'arsenic et de ses composés sont interdits pour le chaulage des grains, l'embaumement des corps et la destruction des insectes. » L'emploi de l'*acide arsénieux* en médecine est le même que celui des préparations arsenicales solubles (V. ARSENIC); plus spécialement, il entre dans la composition de la *liqueur de Fowler*, de la

solution de Boudin contre les fièvres intermittentes, et des pilules asiatiques. Comme caustique, il est employé à l'extérieur et fait partie des *pâtes du frère Cosme* ou *de Rousselot*, *de Dubois* ou *de Patrix*.

ARSÉNIFÈRE adj. (ar-sé-ni-fè-re — de *arsenic*, et du lat. *fero*, je porte). V. ARSÉNICO-FERRIFÈRE.

ARSÉNIOBIÉTHYLE s. m. (ar-sé-ni-o-bi-é-ti-le — de *arsenic*, *bis*, deux, et *éthyle*). Chim. Même sens que *arsénéthyle*.

ARSÉNIOSULFURE s. m. (ar-sé-ni-o-sul-fu-re). Minér. Combinaison d'un sulfure et d'un arséniure métallique. V. ARSENIC.

ARSÉNIOTRIÉTHYLE s. m. (ar-sé-ni-o-tri-é-ti-le — de *arsenic;* du lat. *tres*, trois, et *éthyle*). Chim. Même sens que *arsénéthyle*.

ARSÉNIOVINIQUE adj. (ar-sé-ni-o-vi-ni-ke). Chim. Se dit d'un acide obtenu en chauffant de l'acide arsénique avec de l'alcool concentré.

ARSÉNIQUE adj. m. (ar-sé-ni-ke — rad. *arsenic*). Chim. Se dit d'un acide qui est une combinaison de l'arsenic avec l'oxygène : *L'acide* ARSÉNIQUE *a été découvert par Scheele, en* 1775; *il est sans usages.* ‖ On dit aussi ARSÉNICIQUE.

— **Encycl.** L'acide *arsénique* a pour formule, dans la notation dualistique, AsO^5, et dans la notation unitaire, As^2O^5. C'est un corps solide, blanc, très-soluble, déliquescent et présentant au reste les caractères des arséniates solubles. On l'obtient en oxydant l'acide arsénieux par l'acide azotique additionné d'un peu d'acide chlorhydrique. Il est très-vénéneux et sans usages dans l'industrie ou la médecine. Il a été découvert par Scheele, en 1775.

ARSÉNIQUÉ, ÉE adj. (ar-sé-ni-ké). Chim. V. ARSÉNIÉ.

ARSÉNITE s. m. (ar-sé-ni-te — rad. *arsenic*). Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide arsénieux avec les bases.

— **Encycl.** Les *arsénites* traités par la chaleur dégagent de l'arsenic et se transforment en arséniates : les acides les décomposent dans l'appareil de Marsh, et ils donnent des taches arsenicales. Les *arsénites* solubles précipitent en jaune clair par l'azotate d'argent, en vert par le sulfate de cuivre, et en beau jaune par l'acide sulfhydrique.

L'*arsénite de cuivre* est employé dans l'industrie sous le nom de *vert de Scheele;* combiné avec l'acétate de cuivre, il donne le *vert de Schweinfurth* et entre encore dans la composition des *cendres vertes*, du *vert anglais* et du *vert minéral*. Ces couleurs sont employées pour la coloration des papiers pour abat-jour de lampes et de ceux qui servent aux tentures des appartements. Dans ces derniers temps, on a constaté parfaitement leur nocuité; les personnes qui respirent un air imprégné de la poussière qui se sépare des papiers veloutés peints en vert éprouvent souvent les effets de la substance toxique qui entre dans la composition de la couleur verte, ainsi que plusieurs observations l'ont démontré. Les *arsénites* solubles sont vénéneux à un plus haut degré encore, ils sont employés en médecine : la *liqueur de Fowler* a pour base l'*arsénite de potasse*.

ARSÉNIURE s. m. (ar-sé-ni-u-re — rad. *arsenic*). Chim. Combinaison de l'arsenic avec un autre métal (V. ARSENIC) : ARSÉNIURE *de nickel*. ARSÉNIURE *d'antimoine. L'*ARSÉNIURE *de cobalt est employé pour fabriquer l'oxyde de cobalt qui sert à colorer le verre en bleu.*

ARSÉNIURÉ adj. m. (ar-sé-ni-u-ré). Minér. Se dit d'un métal qui est allié avec de l'arsenic.

ARSÉNIZITE s. m. (ar-sé-ni-zi-te). Minér. Arséniate de chaux naturel.

ARSENNE (Louis-Charles), peintre français, né à Paris en 1790, élève de David. Il débuta au Salon de 1822 par un paysage, et exposa, deux ans après, une *Psyché* et un tableau dont le sujet était tiré des *Martyrs* de Chateaubriand : *Eudore et Velléda*. Il ne peignit guère, dans la suite, que des compositions religieuses, et fit plusieurs grands dessins sur des sujets empruntés aux œuvres de Chateaubriand et de Lamartine. On lui doit, en outre, un *Manuel du peintre et du sculpteur* (2 vol. in-8°, 1863), où il a fait preuve d'un goût délicat et de connaissances solides.

ARSÈS s. m. (ar-sèss). Ornith. Genre de gobe-mouches, du Sénégal.

ARSÈS, roi de Perse, fils d'Artaxerxès Ochus, monta sur le trône vers 336 av. J.-C., et fut presque aussitôt empoisonné par l'eunuque Bagoas, qui avait contribué à son élévation.

ARSILLE ou **AZILAH**, ville maritime de l'empire du Maroc, sur l'Atlantique, à 45 kilom. S.-O. de Tanger; 1,200 hab. Ville importante sous les Romains, détruite par les barbares, et reconstruite par les califes de Cordoue.

ARSILLI (François), poëte et médecin italien, florissait à Rome sous le pontificat de Léon X. Peu courtisan et tenant beaucoup à sa liberté, il n'eut pas le bonheur de plaire à la cour papale, dont il se tint toujours éloigné. Paul Jove, son ami, lui a accordé une place honorable dans ses éloges. On a d'Arsilli un poëme élégiaque intitulé : *de Poetis urbanis*. C'est une appréciation des poëtes du temps, très-utile à consulter sous le rapport de l'histoire littéraire. On lui attribue une traduction des *Prologues* d'Hippocrate, en vers latins, qui n'a pas été imprimée.

ARSIN s. m. (ar-sain — du lat. *arsus*, brûlé). Bois détruit ou endommagé par le feu. ‖ Autrefois, Exécution de justice qui consistait à brûler la maison du condamné.

— **Encycl.** Cet usage, appelé *privilége des arsins*, existait anciennement à Lille. Voici en quoi il consistait. Quand un bourgeois avait reçu quelque outrage, il portait plainte aux échevins. Le châtelain, le grand bailli ou le prévôt de la ville, se transportait aussitôt sur les lieux, ou y envoyait son lieutenant, pour faire une enquête. Si l'on reconnaissait que le plaignant avait tort, on le punissait en mettant les frais de l'enquête à sa charge. Dans le cas contraire, on publiait une ordonnance par laquelle il était enjoint à tous bourgeois de se tenir prêts et armés au premier son de la cloche du beffroi, pour faire ce que leurs chefs leur commanderaient. En même temps, on arborait la bannière de la ville aux fenêtres des halles. Celui qui avait insulté le bourgeois était alors sommé de venir donner satisfaction. S'il ne se présentait pas, on sonnait la cloche, puis, conduite par les magistrats, précédée de bannières et de drapeaux, la foule se rendait processionnellement au lieu où il avait sa demeure. Quand le cortége y était arrivé, on procédait à une seconde sommation. Si le coupable persistait à ne pas se présenter, le prévôt ou le bailli mettait le feu à sa maison et donnait un coup de hache aux arbres, après quoi la populace détruisait et arrachait tout. L'exécution terminée, on s'en retournait dans le même ordre qu'on était venu. Le privilége des *arsins* n'entraînait des conséquences aussi cruelles que pour les habitants de la châtellenie, car lorsque le coupable était un bourgeois de la ville, la punition consistait en un simple bannissement. Du reste, on pouvait s'y soustraire très-facilement. On n'avait pour cela qu'à demander pardon, après quoi on était mis en prison, où l'on restait le temps fixé par les échevins. Souvent même, la prison était remplacée par un pèlerinage ou par une amende.

ARSINOÉ s. f. (ar-si-no-é — n. pr.). Entom. Genre de coléoptères pentamères carabiques, à ailes tronquées, renfermant une seule espèce, qui vit au cap de Bonne-Espérance.

ARSINOÉ, princesse égyptienne, fille de Ptolémée Lagus, née vers 316 av. J.-C. Elle fut successivement femme de Lysimaque, roi de Thrace, de Ptolémée Céraunus, et enfin de Ptolémée Philadelphe, son propre frère, qui donna son nom à plusieurs villes. Pausanias rapporte qu'on voyait sur le mont Hélicon une statue qui représentait Arsinoé montée sur une autruche. Winckelmann a vu là une allusion satirique; c'était au contraire, comme l'a remarqué Siebelis, une sorte d'apothéose, une allusion flatteuse au nom de *Venus Zephyritis*, sous lequel Arsinoé était adorée en Egypte et en Grèce; l'autruche figure, en effet, sur plusieurs monuments de l'art gréco-égyptien, comme emblème de l'agilité.

ARSINOÉ, fille de Ptolémée Evergète, épousa Ptolémée Philopator, son frère, assista avec lui à la bataille de Raphia, et contribua à la défaite d'Antiochus le Grand. Son époux, subjugué par les charmes d'Agathoclée, la fit mettre à mort. ‖ Plusieurs autres princesses alliées à la dynastie des Ptolémées d'Egypte ont également porté ce nom.

ARSINOÉ, princesse égyptienne, sœur de la fameuse Cléopâtre. César, nommé tuteur des enfants de Ptolémée Aulète, père de ces deux princesses, donna l'Egypte à Cléopâtre et l'île de Chypre à Arsinoé. Mécontente d'un partage fait au mépris de ses droits, elle tenta d'enlever la couronne à sa sœur, mais elle fut vaincue et tomba entre les mains de César, qui la fit servir à orner son triomphe. Reléguée dans une ville de l'Orient, elle fut ensuite sacrifiée par Antoine à l'orgueilleuse susceptibilité de Cléopâtre, qui demandait sa mort.

ARSINOÉ, nom de plusieurs villes dans l'ancienne Cilicie, dans l'île de Chypre, en Egypte, en Ethiopie, etc.

ARSINOÉ, personnage du *Misanthrope*, de Molière, femme sur le retour, qui, forcée de renoncer aux hommages qu'attirent la jeunesse et la beauté, s'est retranchée, par désespoir de coquetterie, dans une apparente dévotion, variété assez commune de l'hypocrisie. Sa fausse pruderie lui attire de la part de Célimène une mordante repartie :

A quoi bon, disaient-ils, cette mine modeste,
Et ce sage dehors que dément tout le reste?
Elle est à bien prier exacte au dernier point;
Mais elle bat ses gens, et ne les paye point.
Dans tous les lieux dévots elle étale un grand zèle;
Mais elle met du blanc et veut paraître belle...

ARSIPPE. V. ALCITHOÉ.

ARSIS s. m. (ar-siss — du lat. *arsus*, brûlé). Vin trop chaud, trop ardent, trop spiritueux, et qui a un goût de brûlé.

ARSIS s. f. (ar-siss — mot gr. signif. *action de lever*). Chez les anciens, se disait, par opposition à *thesis*, du temps fort et de l'élévation de la voix sur certaines syllabes, pour mieux marquer le rhythme du vers : *Dans la versification, l'*ARSIS *était la première syllabe d'un pied de vers, parce qu'il était dans la nature du rhythme que cette syllabe fût prononcée par le rapsode avec une plus forte intonation.* (Bachelet.) *Les poëtes latins offrent quelques exemples de l'allongement d'une brève par l'*ARSIS *à la césure.* (Dézobry.)

— Anc. mus. Elévation de la main, pour marquer le commencement de la mesure. ‖ Passage du grave à l'aigu, par opposit. à *thesis*, passage de l'aigu au grave. Ces deux expressions, *arsis* et *thesis*, correspondaient à ce qu'on appelle aujourd'hui *fugue renversée* ou *contre-fugue*, c'est-à-dire celle où la réponse se fait dans un sens contraire au sujet.

— Bot. Syn. de GREWIE.

ARSISSA, lac de l'ancienne Arménie, auj. lac de Van, dans la Turquie d'Asie. ‖ Sur la rive septentrionale se trouvait une ville qui portait le même nom.

ARS LONGA, VITA BREVIS, mots lat. qui signif. : *L'art est long, la vie courte*. Proverbe qui serait fort triste, si le savant, si l'inventeur n'espérait qu'un autre suivra ses traces pour continuer ses travaux.

La Fontaine a dit :

Si j'apprenais l'hébreu, les sciences, l'histoire!
Tout cela, c'est la mer à boire.

Les applications de ce proverbe latin sont fréquentes :

« Allez vous mettre au lit, monsieur, après votre expédition à Noble-House, et ayez soin que votre lampe soit allumée et que votre livre soit ouvert avant le lever du soleil. *Ars longa, vita brevis*, vous dirais-je, s'il était permis de donner le nom vulgaire d'art à la science divine de la jurisprudence. »

WALTER SCOTT.

« J'ai bien le droit de demander à la philosophie : « Ne vois-tu rien venir? » Et si elle me répond qu'elle ne voit que l'*herbe qui verdoie* et la *poussière qui poudroie*, mais que dans la suite des siècles on en verra probablement davantage, je trouve l'ajournement fort long : *ars longa, vita brevis.* »

JOUFFROY.

— S'emploie aussi sous sa forme française :

Pour soulever un poids si lourd,
Sisyphe, il faudrait ton courage!
Bien qu'on ait du cœur à l'ouvrage,
L'*art est long et le temps est court.*

BAUDELAIRE.

ARSOLAH s. f. (ar-so-lâ). Métrol. Mesure de capacité pour les grains, usitée dans l'Inde, et qui vaut 0,2958 litre.

ARSOUILLE s. m. (ar-sou-lle; *ll* mll. — Peut venir du vieux mot *arsir*, brûler, l'arsouille ayant le corps *brûlé* par l'abus des liqueurs fortes, ou du celtique *ar*, qui marque l'excellence, et *souille*, rad. de *souillé*, en sorte que ce mot signifierait le suprême degré dans le genre mauvais). Dans la langue du bas peuple, Celui qui a le ton, les manières de la crapule, de la plus vile populace; individu de la dernière espèce, qui porte sur ses traits et dans son maintien les traces de sa dépravation : *C'est un* ARSOUILLE, *un véritable* ARSOUILLE. *Quel* ARSOUILLE! *N'allons point là, nous serions insultés par des* ARSOUILLES. *C'étaient des* ARSOUILLES *qui tiraient la savate.* (Th. Gaut.)

— *Milord-l'Arsouille* (lord Seymour), Nom donné par le peuple de Paris à un riche lord anglais qui se distinguait par des dépenses excessives et des excentricités de mauvais goût. Il paraît, toutefois, que, sous cette originalité triviale, se cachait un cœur généreux et bienfaisant, qui valait mieux que sa triste réputation.

— S'empl. adjectiv. : *Genre* ARSOUILLE. *Air* ARSOUILLE. *Des manières* ARSOUILLES.

Tout cela, cependant, braille, remue et grouille,
Exhalant la choucroute et la pipe à plein nez,
A nous représenter toute une race *arsouille*
Ou le noir tonneau des damnés.

EDM. ROBERT.

ARS-SUR-MOSELLE, commune du dép. de la Moselle, arrond. de Metz; pop. aggl. 4,614 hab. — pop. tot. 5,016 hab. Aux environs, ruines pittoresques d'un ancien château fort.

ARSURE s. f. (ar-su-re — du vieux mot *ardre*). Agric. Maladie que produit la sécheresse dans les champs de pastel.

— Méd. Nom qu'on donnait autrefois à la gonorrhée virulente.

ART s. m. (ar — En dehors de l'opinion classique, qui consiste à voir dans le mot lat. *ars*, d'où dérive notre terme français *art*, une contraction du gr. *aretê*, vertu, mérite, force, il existe une hypothèse plus conforme aux règles établies par la philologie moderne. Cette hypothèse a, en outre, le mérite de rendre bien compte de la signification primitive de *industrie*, *habileté manuelle*, qui s'attachait originairement au mot *ars*, et qui a persisté avec des nuances différentes dans notre double dérivé français, *artiste* et *artisan*. D'après cette étymologie, *ars*, *artis*, se décomposerait en une racine *ar* et un suffixe *ti ;* nous n'avons pas à nous occuper ici du suffixe; reste la racine : d'où vient-elle? Très-probablement du radical sanscrit *kri* ou *kar*, faire, qui a donné une autre forme latine beaucoup plus reconnaissable, *cre-are*, qu'on retrouve en persan moderne dans le verbe *kerden*, faire. Mais comment expliquer la disparition de la gutturale *k? ar* au lieu de *kar?* Plusieurs exemples analogues sont là pour répondre à cette objection; ainsi le mot *am-are*, aimer, est très-probablement pour *kamare*, et doit être ramené à la racine sanscrite *kam*, désir (même forme et même sens en persan : *kamran*, qui réalise son désir). Cette suppression de la gutturale peut, du reste, s'expliquer; on sait qu'une gutturale se transforme très-souvent en aspirée (c'est une règle dans les idiomes germaniques), et l'on sait d'autre part que souvent l'aspiration, représentée par *h*, ou, en grec, par un simple esprit rude, est peu tenace. Rapprochez du mot latin *ars*, *artis*, l'allemand moderne *art*, qualité, caractère, espèce, race, manière, façon, coutume, etc. Le mot allemand *kunst*, qui veut dire *art*, a une origine tout aussi peu précise que le mot *art;* en effet, il dérive du mot *konnen*, pouvoir, qui n'est lui-même qu'une forme différente de *kennen*, connaître. De même que pour les Latins, l'*art*, c'était d'abord le *faire*, de même chez les Germains, l'*art*, c'était primitivement la *science*, le *pouvoir*). Application des connaissances acquises par l'homme et des moyens dont il dispose à la réalisation d'une conception quelconque. Se dit, dans ce sens général, par opposition à *science théorique* et à *pratique spontanée* ou *routinière : L'*ART *s'acquiert par l'étude et l'exercice.* (D'Alemb.) *Les hommes avaient exécuté beaucoup d'ouvrages ingénieux avant de savoir se tracer des règles pour en exécuter de semblables, c'est-à-dire avant d'avoir créé l'*ART *qui s'y rapporte.* (Cabanis.) *Le premier usage d'un* ART *est pour les besoins de la vie.* (P.-L. Cour.) *L'*ART *est l'habileté réduite en théorie.* (J. Joubert.) *Le secret du style, de la philosophie, de l'*ART, *le voici : faire peu de travail au prix de beaucoup de peine.* (Ph. Chasles.)

L'homme sait varier les chefs-d'œuvre de l'*art*.

DELILLE.

Il n'est point de serpent ni de monstre odieux,
Qui, par l'*art* imité, ne puisse plaire aux yeux.

BOILEAU.

Depuis, l'*art*, se frayant des routes ignorées,
Par des moyens nouveaux créa de nouveaux plans.

DELILLE.

Quel spectacle pompeux de vivantes merveilles!
Quel *art* fait respirer ces marbres, ces métaux?

LEBRUN.

Quelquefois dans sa course un esprit vigoureux,
Trop resserré par l'*art*, sort des règles prescrites,
Et de l'*art* même apprend à franchir les limites.

BOILEAU.

— Est souvent accompagné d'un mot, substantif ou verbe, qui en précise, qui en détermine nettement le sens : *L'*ART *de parler. L'*ART *d'écrire. L'*ART *de la médecine. L'*ART *de la peinture, de la sculpture. L'*ART *de la guerre. L'*ART *de la navigation. Pour un prince, mépriser l'*ART *de la guerre, c'est faire le premier pas vers sa ruine; le posséder parfaitement, c'est le moyen de s'élever au pouvoir.* (Machiavel.) *Il avait appris des enfants d'Esculape l'*ART *divin de guérir les plaies.* (Mass.) *Jamais l'*ART *militaire, c'est-à-dire l'*ART *funeste d'apprendre aux hommes à s'exterminer les uns les autres, n'avait été poussé plus loin.* (Mass.) *L'*ART *de bâtir fut le premier* ART *pratique.* (Lamenn.) *On n'ouvre point une voie nouvelle à l'*ART *de penser et d'écrire, comme on ouvre un chemin nouveau aux passants.* (Prév.-Paradol.)

Le grand *art* de la guerre attend quelquefois l'âge.

CORNEILLE.

L'*art* des enfants de Mars fut l'*art* de conquérir.

L. RACINE.

C'est en vain qu'au Parnasse un téméraire auteur
Pense de l'*art* des vers atteindre la hauteur.

BOILEAU.

L'*art* de faire des vers, dût-on s'en indigner,
Doit être à plus haut prix que celui de régner :
Tous deux également nous portons des couronnes;
Mais, roi, je les reçois; poëte, tu les donnes.

CHARLES IX *à Ronsard*.

C'est de lui que nous vient cet *art* ingénieux
De peindre la parole et de parler aux yeux,
Et, par les traits divers de figures tracées
Donner de la couleur et du corps aux pensées.

BRÉBEUF.

— Ensemble des règles d'un métier, état, profession : *L'*ART *de l'ébéniste, du tourneur, du serrurier. Exceller dans un* ART, *dans son* ART. *Les principes, les préceptes, les règles d'un* ART. *L'*ART *de la teinture exige quelques connaissances chimiques. Quiconque a le génie de son* ART *passe bientôt du petit au grand.* (Volt.) ‖ Se dit, dans ce sens, d'ouvrages publiés pour expliquer les principes d'un travail manuel : *L'*ART *du jardinier. On a publié l'*ART *d'imprimer les étoffes en laine, l'*ART *de la teinture en soie, l'*ART *de la voilure, l'*ART *du layetier, l'*ART *du maçon*, etc. (Bailly.)

— Ensemble des moyens, des procédés dont l'homme se sert pour exciter dans le cœur de ses semblables diverses impressions et émotions, et notamment le sentiment du beau. Se dit, dans ce sens spécial, par opposition à *science* et à *industrie : L'*ART *est l'incarnation de l'idéal.* (Toussenel.) *La nature délaye la beauté, l'*ART *la concentre.* (Taine.) *L'*ART *est pour l'homme ce qu'est en Dieu la puissance créatrice.* (Lamenn.) *L'*ART *est l'incarnation du monde typique dans le monde phénoménal, du monde spirituel dans le monde matériel.* (Lamenn.) *Créer, dans l'*ART, *c'est manifester extérieurement une idée préexistante, la revêtir d'une forme sensible.* (Lamenn.) *L'*ART *humain n'est que l'action de l'homme, incarnant dans ses œuvres le type du beau, tel qu'il le perçoit.* (Lamenn.) *L'*ART *est la reproduction du beau*

sous une forme extérieure qui affecte les sens. (Lamenn.) *L'*ART *n'est pas une simple imitation de la nature ; il doit révéler, sous ce qui frappe les sens, le principe interne, l'idéale beauté que l'esprit seul perçoit et qu'éternellement Dieu contemple en soi.* (Lamenn.) *Connaître, comprendre l'œuvre divin, voilà la science ; le reproduire sous des conditions matérielles ou sensibles, voilà l'*ART. (Lamenn.) *L'*ART *est la représentation de l'absolu, du général, ou, en d'autres termes, de l'idéal.* (V. Cousin.) *Le problème de l'*ART *est d'arriver à l'âme par le corps.* (V. Cousin.) *La fin de l'*ART *est l'expression de la beauté morale, à l'aide de la beauté physique.* (V. Cousin.) *L'*ART *est la reproduction libre de la beauté.* (V. Cousin.) *L'*ART *est l'expression du beau.* (Laténa.) *L'*ART *est la représentation de l'idéal éternel et immuable.* (Mesnard.) *S'il n'y avait qu'une école et qu'une doctrine dans l'*ART, *l'*ART *périrait vite, faute de hardiesse et de tentatives nouvelles.* (G. Sand.) *L'*ART, *c'est l'homme ajouté à la nature.* (H. Rigault.) *La liberté est l'atmosphère de l'*ART. (Baudrillart.) *Nous ne croirons jamais à la décadence de l'*ART *par la liberté.* (Baudrillart.) *L'*ART *a sa vie propre ; il crée véritablement, c'est sa gloire ; et le suprême talent consiste à donner à la vie idéale toutes les apparences de la réalité.* (P. Limayrac.) *L'*ART, *c'est la nature interprétée par une âme pour d'autres âmes.* (E. Deschanel.) *Dans l'*ART, *il n'y a que l'excellent qui compte.* (Ste-Beuve.) *Chaque* ART *particulier n'a, pour atteindre le but général de l'*ART, *qu'un ordre de moyens partiel et borné.* (Lamenn.) *La musique est, par excellence, l'*ART *moderne, l'*ART *du* XIXᵉ *siècle.* (E. Montégut.) *La peinture et la sculpture sont des* ARTS *francs, loyaux, sincères, qui préviennent des corruptions qu'ils flattent.* (E. Montégut.) *L'*ART *grec, malgré son caractère idéal, touche à la nature même par son extrême simplicité.* (G. Planche.) *L'*ART *païen reste le modèle le plus complet que nous ayons du développement esthétique.* (E. Littré.) *L'*ART *est la liberté même refaisant à sa guise et en vue de sa propre gloire, la phénomalité des choses, exécutant des variations sur le thème concret de la nature.* (Proudh.) *L'*ART, *expression de la liberté, relève d'une autorité particulière, le goût.* (Proudh.) *L'*ART *embrasse toutes les espèces de qualités par lesquelles les choses réelles ou concevables sont susceptibles d'exercer sur nous un attrait ou une répulsion, et par là de déterminer en nous une affection.* (Milsand.) *Le beau n'est qu'une des octaves de l'immense clavier de l'*ART. (Milsand.)

— Rem. Nous ferons observer que l'acception si spéciale et si précise dont nous venons de donner de nombreux exemples, et dans laquelle le mot *art* est à notre époque, on peut le dire, journellement employé, ne se trouve ni dans le *Dictionnaire de l'Académie*, ni dans le *Dictionnaire* de M. Littré. Ces deux dictionnaires semblent ne mettre aucune différence entre l'*art*, objet de l'esthétique, et l'*art de savoir faire*.

— Effort, travail de l'homme, par opposition à *nature : Ville fortifiée par la nature et par l'*ART. *Qu'est-ce autre chose que l'*ART, *sinon l'embellissement de la nature?* (Boss.) *La nature y approche de l'*ART, *et l'*ART *y ressemble à la nature.* (Fléch.) *Les dons de la nature valent mieux que ceux de l'*ART. (Vauven.) *L'*ART *est à la nature comme une belle statue à un bel homme.* (Grimm.) *Les plus grands efforts de l'*ART *sont toujours une contrefaçon de la nature.* (Balz.) *Le dernier effort de l'*ART *consiste à se confondre avec la nature elle-même.* (D. Nisard.)

— Adresse, habileté, talent, moyen : *L'*ART *de cet écrivain, de ce musicien, de ce peintre. Que d'*ART *ce peuple a déployé dans ces magnifiques ouvrages!* (Acad.) *L'*ART *de persuader consiste autant en celui d'agréer qu'en celui de convaincre.* (Pasc.) *La constance des sages n'est que l'*ART *de renfermer leur agitation dans leur cœur.* (La Rochef.) *Ne pourrait-on pas découvrir l'*ART *de se faire aimer de sa femme?* (La Bruy.) *Elle apprit l'*ART *de parler et de se taire.* (Fléch.) *Vous avez pratiqué cet* ART *si difficile et si peu connu de mettre à profit pour l'éternité les prospérités et les tribulations de la vie.* (Fléch.) *Penser est un* ART *que l'homme apprend comme tous les autres et même plus difficilement.* (J.-J. Rouss.) *Prévenir tous les désirs n'est pas l'*ART *de les contenter, mais de les étendre.* (J.-J. Rouss.) *C'est un grand* ART *que de faire le bien sans humilier personne.* (B. de St-P.) *Le plus grand* ART *d'un habile homme est de savoir cacher son habileté.* (Mme Guibert.) *Il y a beaucoup d'*ART *et de nuance dans cette seconde partie du roman.* (Ste-Beuve.) *L'éloquence, chez Vergniaud, n'était pas un* ART; *c'était son âme même.* (Lamart.) *La bienfaisance est une chose compliquée, un* ART *difficile.* (Vinet.) *L'*ART *de faire de grandes choses tient beaucoup à l'*ART *de n'en point faire d'inutiles.* (Lemontey.)

Il instruira son fils dans l'*art* de commander.
RACINE.

Je sais l'*art* de punir un rival téméraire.
RACINE.

Il faut même en chansons du bon sens et de l'*art*.
BOILEAU.

Pour avoir su, dans leurs beaux jours,
Réussir au grand *art* de plaire.
VOLTAIRE.

‖ Dans le même sens, mais en mauvaise part : *Il s'est fait un* ART *du boire, du manger, du repos et de l'exercice.* (La Bruy.) *On s'est fait un* ART *de se ruiner les uns les autres.* (Fléch.) *C'est un* ART *pour empoisonner les hommes, que celui d'irriter leur appétit.* (Fén.) *L'*ART *des précautions était inutile, parce que l'*ART *de se contrefaire n'était pas inventé.* (Mass.) *L'éloquence n'est la plupart du temps que l'*ART *de flatter avec dignité.* (Ch. de Rémusat.)

Savant dans l'*art* de feindre et de se déguiser.
LE P. MARION.

Voilà jouer d'adresse et médire avec *art*.
BOILEAU.

L'*art* le plus innocent tient de la perfidie.
VOLTAIRE.

Mon cœur n'est point nourri dans l'*art* de se [contraindre.
CRÉBILLON.

Absente de la cour, je n'ai pas dû penser,
Seigneur, qu'en l'*art* de feindre il fallût m'exercer.
RACINE.

Aucun rhéteur encore, arrangeant le discours,
N'avait d'un *art* menteur enseigné les détours.
BOILEAU.

— Apprêt, recherche, affectation. Se dit par opposition à *naturel : Il y a trop d'*ART *dans tout ce qu'il dit. Trop d'*ART *nuit souvent à l'éloquence.*

Leurs paroles n'ont point de fard,
Et faire les choses sans *art*
Est l'*art* dont ils font plus d'estime.
MALHERBE.

‖ Proverbialem. *L'art est de cacher l'art.* C'est dans ce sens que Montaigne a dit : *Le grand* ART *de l'homme fin est de ne le point paraître : où est l'apparence de la finesse, l'effet n'y est plus.* En littérature, toute la perfection de l'*art* consiste à montrer si naïvement la simple nature qu'on le prenne pour elle. Quand l'*art* ne laisse aucune trace dans un ouvrage, le lecteur s'imagine qu'il aurait pu le faire lui-même, et ce sentiment d'un amour-propre qui se flatte le rend singulièrement indulgent envers l'auteur. Ce n'est pas tout, quand l'*art* ne se montre pas, le plaisir de le deviner est laissé aux lecteurs, et ceux qui sont faits pour deviner savent gré à l'auteur de leur avoir ménagé ce plaisir.

— Industrie, adresse, en parlant des animaux : *Rien de plus étonnant que l'*ART *avec lequel les castors construisent leurs cabanes. La plupart des espèces d'animaux, comme les abeilles, les araignées, les castors, ont chacune un* ART *particulier, mais unique, et qui n'a point parmi eux de premier inventeur.* (Fonten.)

Ce nid qu'avec tant d'*art*, architecte fidèle,
À l'aide de son bec maçonne l'hirondelle.
L. RACINE.

— *L'art pour l'art, faire de l'art pour l'art*, Cultiver l'art pour lui-même, c'est-à-dire sans autre but que d'amuser, de charmer, d'émouvoir, en un mot, sans se préoccuper de lui assigner une mission morale et sociale : *Plume habile, savante en couleurs, curieuse en nuances, cherchant* L'ART POUR L'ART, *il a fait dans son genre des miracles de hardiesse.* (Ste-Beuve.) *L'*ART POUR L'ART *signifie, pour les adeptes, un travail dégagé de toute préoccupation autre que celle du beau en lui-même.* (Th. Gaut.) *La devise de* L'ART POUR L'ART *est l'expression désespérée de natures artistes qui n'entendent plus l'écho leur répondre.* (Littré.)

Par un esprit sceptique axiome inventé,
Apprends que *l'art pour l'art* est une impiété;
Car c'est le blasphémer au ciel et sur la terre,
Que de lui dénier le sacré ministère
De propager le bon par le moyen du beau,
En lui donnant un prisme en place d'un flambeau!

— *Les gens de l'art, les hommes de l'art*, Ceux qui ont des connaissances pratiques dans la matière dont il s'agit : *Il faut consulter les* GENS DE L'ART. *Tous les* HOMMES DE L'ART *avaient condamné ce malade.* ‖ *Maîtres de l'art*, Les hommes qui excellent dans leur art : *Il faut s'en rapporter aux* MAÎTRES DE L'ART. ‖ *Termes de l'art*, Mots plus spécialement ou exclusivement employés dans un art.

— Pl. et absol., Tous les arts en général, tant libéraux que mécaniques et industriels : *Cultiver, perfectionner les* ARTS. *Chez nous, les* ARTS *étaient encore dans l'enfance. Cette matière s'emploie souvent dans les* ARTS. (Acad.) *Les* ARTS *diffèrent d'avec les sciences en ce qu'ils nous font produire quelque ouvrage sensible.* (Boss.) *Des sciences sont nés les* ARTS, *qui ont apporté tant d'ornements et tant d'utilité à la vie humaine.* (Boss.) *Les Romains ignoraient les* ARTS *de la Grèce.* (Boss.) *Quand on récompense ceux qui excellent dans les* ARTS, *on est sûr d'avoir bientôt des hommes qui les conduisent à leur dernière perfection.* (Fén.) *Tout peuple qui n'a pas cultivé les* ARTS *doit être condamné à rester inconnu.* (Volt.) *C'est toujours sous les plus grands princes que les* ARTS *ont fleuri.* (Volt.) *Les* ARTS *qui adoucissaient les esprits en les éclairant commencèrent un peu à renaître dès le* XIIᵉ *siècle.* (Volt.) *L'objet des* ARTS *est infini en lui-même ; il n'est borné que par leurs moyens.* (Marmontel.) *La nature est l'inventrice et la législatrice de tous les* ARTS. (Vauven.) *Il y a toujours assez d'*ARTS *utiles et trop d'*ARTS *superflus.* (De Bonald.) *Dans tous les* ARTS, *il s'agit bien moins, au début, de faire mieux que les autres, que de faire autrement.* (Ste-Beuve.) *Les* ARTS *conservent les traces du passage des générations sur la terre mobile où nous sommes ; ils concentrent le passé dans une œuvre.* (Ph. Chasles.)

Les *arts* sont les enfants de la nécessité.
LA FONTAINE.

Et ses justes faveurs aux mérites données,
Feront ressusciter l'excellence des *arts*.
MALHERBE.

L'invention des *arts* étant un droit d'aînesse,
Nous devons l'apologue à l'ancienne Grèce.
LA FONTAINE.

— *Arts libéraux*, Ceux où l'esprit a plus de part que la main : *Les* ARTS LIBÉRAUX *sont un des plus beaux attributs de l'homme.* (Helvét.) *La prééminence des* ARTS LIBÉRAUX *sur les arts mécaniques s'est établie dans l'opinion, sans égard à l'utilité.* (Marmontel.) ‖ *Les sept arts libéraux*, Dénomination inventée par l'école d'Alexandrie, et par laquelle on désigna longtemps tous les objets qu'embrassait l'enseignement classique : *Les anciens admettaient* SEPT ARTS LIBÉRAUX, *la* Grammaire, *la* Rhétorique, *la* Philosophie, *l'*Arithmétique, *la* Géométrie, *l'*Astronomie *et la* Musique, *qu'ils avaient mnémonisés dans ce vers :*

Lingua, Tropus, Ratio, Numerus, Tonus, Angulus, [*Astra.*

— *Arts mécaniques*, Ceux qui exigent principalement le travail de la main, l'emploi des machines : *Un* ART MÉCANIQUE *est nécessaire aux besoins des hommes, et ne demande que de la patience, compagne de la vertu.* (B. de St-P.) *Les arts se divisent en deux classes, l'une comprend tous les beaux-arts, l'autre tous les* ARTS MÉCANIQUES. (Condill.) *La science expérimentale donne lieu à des* ARTS MÉCANIQUES *souvent grossiers, et la science réfléchie à des arts libéraux souvent sublimes.* (Laurentie.) *Les* ARTS MÉCANIQUES *ont pour but d'exploiter la nature ou de la transformer.* (Bouillet.)

— *Beaux-arts*, Ceux qui ont pour but de charmer les sens par la culture du beau, comme la musique, la peinture, la sculpture, l'architecture, la poésie, l'éloquence et la chorégraphie : *Aimer les* BEAUX-ARTS. *L'académie des* BEAUX-ARTS. *Encourager, protéger, faire fleurir les* BEAUX-ARTS. *La poésie, qui seule peut représenter un objet sous toutes ses faces, une action dans tout son développement, est le premier des* BEAUX-ARTS. (***) *Dans tous les* BEAUX-ARTS, *c'est un supplice assez fâcheux que de se produire à des sots.* (Mol.) *Quand plusieurs* BEAUX-ARTS *manquent, les autres ont rarement de quoi se soutenir, parce que tous se tiennent par la main et dépendent les uns des autres.* (Volt.) *Presque tous ceux qui se sont fait un nom dans les* BEAUX-ARTS *les ont cultivés malgré leurs parents.* (Volt.) *Louis XIV encourageait les arts utiles comme les* BEAUX-ARTS, *et toujours en connaissance de cause.* (Volt.) *L'esprit d'imitation a produit les* BEAUX-ARTS, *et l'expérience les a perfectionnés.* (J.-J. Rouss.) *Les* BEAUX-ARTS *veulent être plus sentis que discutés.* (La Harpe.)

Et que craindre en ce siècle où toujours les *beaux-arts*,
D'un astre favorable éprouvent les regards?
BOILEAU.

. Quand la paix viendra-t-elle
Nous rendre comme vous tout entiers aux *beaux-arts ?*

Le plaisir, instruisant par la voix des *beaux-arts*,
Embellira la vie au sein de nos remparts.
M.-J. CHÉNIER.

‖ Dans ce sens, s'emploie souvent absol. : *Un amateur des* ARTS. *Un protecteur des* ARTS. *Il fit fleurir les* ARTS. (Boss.) *Il y a dans tous les* ARTS *un beau absolu et un beau de convention.* (D'Alemb.) *Les hommes nés et organisés pour les* ARTS *n'en parlent pas froidement.* (La Harpe.) *Les* ARTS *sont le langage de l'âme.* (St-Marc Gir.)

La France excelle aux *arts*.
LA FONTAINE.

Les *arts* sont un besoin de l'esprit et du cœur :
Aimer et s'occuper, voilà le vrai bonheur.
DEMOUSTIER.

Quand l'Etat est battu par le flot des hasards,
Comment donner une heure au doux culte des *arts ?*
BARTHÉLEMY.

. . . Vieille Italie, où sont ces jours tranquilles
Où sous le toit des cours Rome avait abrité
Les *arts*, ces dieux amis, fils de l'oisiveté.
A. DE MUSSET.

— *Arts d'agrément*, La musique, le dessin, la danse, considérés comme de simples amusements, comme des moyens de plaire et d'être agréable : *On enseigne dans ce pensionnat tous les* ARTS D'AGRÉMENT. (Acad.) *Chez un peuple frivole comme celui-ci, les bonnes études ne mènent à rien; avec les* ARTS D'AGRÉMENT *on arrive à tout.* (Dider.) *Les premiers Romains étaient peu sensibles aux* ARTS D'AGRÉMENT. (Volt.)

— *Arts majeurs et mineurs*, Nom donné autrefois, dans l'ancienne république de Florence, aux corps de métiers rangés en deux classes suivant leur importance. Les premiers, au nombre de sept, qui formaient la haute bourgeoisie, le *peuple gras*, suivant l'énergique expression des chroniqueurs florentins, étaient les juges et notaires, les marchands, les banquiers, les fabricants de laine, les fabricants de soie, les médecins et apothicaires et les fourreurs ; les seconds, au nombre de quatorze, qui se composaient des petits métiers, des artisans, du *peuple maigre*, étaient les bouchers, les cordonniers, les forgerons, les débitants de sel ou regrattiers, les maçons, les marchands de vin, les aubergistes, les cordiers, les charcutiers, les chaussetiers, les marchands de cuirasses, les serruriers, les marchands de cuir et les boulangers. Ces corporations, qui luttèrent longtemps pour obtenir des droits publics, avaient chacune un gonfalon ou étendard particulier et sa maison d'assemblée, où elle se réunissait pour élire des syndics.

— Dans l'anc. université, *Faculté des arts*, Celle qui comprenait les régents chargés d'enseigner les humanités et la philosophie. ‖ *Maître ès arts*, Celui qui avait pris les degrés qui lui donnaient droit d'enseigner les humanités et la philosophie.

— *Art sacerdotal* ou *art sacré*, La science magique des Egyptiens, qu'on a appelée depuis *philosophie hermétique : C'est dans les temples que les prêtres pratiquaient l'*ART SACRÉ; *c'est là qu'ils avaient établi leur laboratoire.* (Hœfer.) *Les prêtres de l'ancienne Egypte, qui étaient les seuls dépositaires de l'*ART SACERDOTAL, *ne communiquaient cette science qu'aux initiés; les règles en étaient tracées à l'aide des hiéroglyphes, qui n'étaient compris que des prêtres les plus élevés dans l'ordre sacerdotal, et dont on devait garder le secret sous peine de mort.* (***)

— *Le grand art*, L'art de transmuter les métaux, de faire de l'or, poursuivi par les alchimistes.

— *Art notoire*, Prétendu moyen d'acquérir d'emblée toutes les sciences par le jeûne et l'observance de quelques pratiques superstitieuses. Salomon, suivant les adeptes, en avait été l'inventeur. Voici, selon Delrio, les pratiques auxquelles se livraient les aspirants : « Ils doivent, dit-il, commencer par fréquenter les sacrements, et jeûner au pain et à l'eau chaque vendredi pendant sept semaines, le tout avec force prières. Ce temps passé, on leur fait faire d'autres prières et adorer certaines images les sept premiers jours de la lune, au lever du soleil, pendant trois mois. Puis, on choisit un jour où ils se sentent disposés plus que de coutume à la dévotion, et on les fait agenouiller dans une église ou ailleurs; ils répètent trois fois le premier verset de l'hymne *Veni, Creator.* Après toutes ces cérémonies, les aspirants sont initiés. » Saint Thomas d'Aquin et Gerson se donnèrent la peine de prouver l'inanité de l'*art notoire*, qui fut condamné, en 1320, par la Faculté de théologie de Paris.

— *Art angélique* ou *art des esprits*, Ensemble de moyens superstitieux par lesquels on croyait, au moyen âge, pouvoir apprendre ce que l'on voulait connaître, en se mettant en rapport avec un ange ou avec un démon. Cardan (*de la Variété des choses*) prétend qu'avec le secours de son ange gardien, ou de quelque autre esprit familier, on peut acquérir la connaissance de toutes choses. Ce visionnaire appelle *art angélique* cette manière de procéder, et en distingue deux sortes : l'une qui s'exerce par une contemplation extatique, l'autre simplement par le ministère des esprits supérieurs. Il rapporte, en outre, que son père eut une discussion théologique et philosophique avec trois esprits sur la doctrine d'Averroès, et qu'il en était sorti vainqueur, grâce au secours d'un ange qui avait ensuite vécu auprès de lui pendant trente-trois ans.

— *Art de saint Anselme.* Se disait autrefois de moyens superstitieux employés pour guérir les plaies, et qui consistaient à toucher avec certaines cérémonies les linges destinés à les recouvrir. Les charlatans qui vendaient ce beau remède racontaient qu'il avait été inventé par saint Anselme. Il paraît, suivant Delrio, que ce moyen curatif fut mis en vogue par un empirique parmesan du nom d'Anselme, d'où la croyance populaire qui l'attribuait au saint catholique.

— *Art céramique*, Art de fabriquer des vases et ustensiles de terre, de faïence ou de porcelaine, et de les décorer par la plastique ou la peinture. ‖ *Art culinaire*, Art de la cuisine. ‖ *Art dramatique*, Genre de littérature qui comprend toutes les pièces destinées à être représentées sur la scène. ‖ *Art héraldique*, Art qui comprend la connaissance du blason. ‖ *Art militaire*, Connaissance approfondie de tout ce qui se rapporte au métier des armes. ‖ *Art nautique*, Art de la navigation. ‖ *Arts plastiques*, Ceux qui, comme la statuaire, consistent à reproduire la forme, la figure avec des matières molles, comme l'argile, la cire, le plâtre, etc. ‖ *Art mnémonique*, Art d'aider, de fortifier la mémoire, de créer une mémoire artificielle. ‖ *Art oratoire*, Art d'employer les ressources de l'éloquence. ‖ *Art médical*, Ensemble des connaissances, des principes qui président à la médecine. ‖ *Art vétérinaire*, Art de soigner, de guérir les maladies des animaux domestiques.

— Premier mot du titre de certains ouvrages qui renferment des préceptes sur un art quelconque, comme l'*Art poétique* d'Horace, l'*Art poétique* de Vida, l'*Art poétique* de Boileau, l'*Art d'aimer* d'Ovide, etc.

— Pêch. Sorte de filet appelé aussi *boulier*.

— **Syn. Art, état, métier, parti, profession.** *Art* se dit ordinairement des travaux de l'intelligence, et *métier*, des travaux manuels : *Les* ARTS *règlent les* MÉTIERS. (Boss.) Pour avilir l'*art*, on lui donne le nom de *métier : La critique est bien rarement un* ART *pour ceux qui en font un* MÉTIER. (La Harpe.) Quelquefois les travaux de la main reçoivent le nom d'*art* pour désigner qu'ils exigent de l'habileté, du goût : *L'*ART *du serrurier, de l'ébéniste.* D'autres fois, le mot *métier* est employé pour indiquer la longue habitude qu'on a d'un travail : ***Consultez-le sur votre tragédie, il est du***

MÉTIER. *Etat* se dit particulièrement sous le rapport de la position que l'on occupe dans la société : *Je ne veux point changer d'*ÉTAT. (La Font.) *Profession* exprime la classe à laquelle on appartient par ses occupations : *Molière a mis sur le théâtre les diverses* PROFESSIONS *des hommes. Parti* n'est d'usage que pour désigner une profession qu'on embrasse après avoir délibéré sur les avantages et les inconvénients de plusieurs d'entre elles : *Mon mari me fit tant d'instance pour prendre le* PARTI *du théâtre, qu'il vint à bout de m'y déterminer.* (Le Sage.) Cette dernière acception a vieilli.

— **Syn. Art, artifice.** L'*art* a plus d'étendue que l'*artifice*, il suppose une habileté générale qui rend capable de bien faire non-seulement la chose dont il s'agit, mais toutes celles qui sont de même nature. L'*artifice* ne se rapporte qu'à certaines difficultés spéciales qu'on parvient à surmonter, plutôt en les tournant qu'en les abordant de front. Il résulte évidemment de cette distinction qu'au sens figuré, *artifice* est très-propre à signifier la ruse, et, en effet, c'est dans cette acception qu'on l'emploie le plus souvent aujourd'hui; si quelquefois *art* semble avoir une signification semblable, c'est toujours en relevant un peu l'idée et en la rapprochant du talent.

— **Syn. Art, adresse, dextérité, entregent, habileté, industrie, savoir-faire.** V. ADRESSE.

— **Homonymes.** Are, arrhes, ars, hard, hart.

— **Épithètes.** Aimable, séduisant, séducteur, insinuant, adroit, heureux, ingénieux, industrieux, enchanteur, vainqueur, parfait, perfectionné, accompli, consommé, admirable, prodigieux, ravissant, inconcevable, inexplicable, magique, céleste, divin, profitable, secourable, utile, bienfaisant, salutaire, précieux, merveilleux, sublime, long, laborieux, pénible, aisé, facile, naturel, infaillible, inutile, futile, frivole, chimérique, infructueux, pernicieux, dangereux, mortel, coupable, infernal, diabolique, impie, sacrilége, maudit, mystérieux, secret, caché, feint, affecté, emprunté, faux, mensonger, trompeur, insidieux, perfide.

— **Allus. littér. Chez elle un beau désordre est un effet de l'art.** Allusion à un vers de Boileau, *Art poétique*, chant II. Boileau trace les règles de l'ode, et achève d'en préciser le caractère et le génie par ce vers resté proverbe. Toutefois, pour bien saisir la pensée de l'auteur, il ne faut entendre par ces mots qu'un désordre apparent, sous lequel se dissimule habilement une liaison savante dans les idées, que la réflexion découvre.

Dans l'application, le vers du poëte caractérise ces désordres savamment étudiés pour produire plus d'effet, et se dit quelquefois en parlant de la toilette de la femme, négligée à force d'être simple, mais dont l'ensemble n'offre qu'un attrait plus piquant :

« C'était là que Maxime avait établi son atelier. Près de la fenêtre se dressait un chevalet, et tous les meubles étaient parsemés d'esquisses, de boîtes à pastel, de cadres et de cartons entr'ouverts.

» Le jeune homme s'excusa en souriant de ce *désordre*, qui était bien, comme celui dont parle Boileau, *un effet de l'art*, et débarrassa un fauteuil, qu'il offrit à son visiteur. »

E. SOUVESTRE.

« L'inspiration n'admet pas les plans tracés à l'avance; elle veut des allures libres, capricieuses, ce *beau désordre* dont parle Boileau. Rien de froid comme un poëme ordonné, divisé et subdivisé d'après une méthode rigoureuse, et ce genre de préoccupation serait éminemment propre à distraire, à gêner, à glacer le génie poétique. » HENRY D'AUDIGIER.

« Nos chasseurs semblaient perdus au milieu des Cosaques; *un instant on put les croire* prisonniers; mais chaque cavalier traça autour de lui, à coups de sabre, un cercle qui alla s'élargissant rapidement, et l'ennemi se dissipa dans un *beau désordre, effet de l'art* avec lequel nos chasseurs manœuvrent. »

Journal.

— **Allus. littér. La critique est aisée, et l'art est difficile.** Allusion à un vers de Destouches dans la comédie du *Glorieux*, acte II, scène V :

PHILINTE.

.
Un auteur, quel qu'il soit, me paraît mériter
Qu'aux efforts qu'il a faits on daigne se prêter.

LISETTE.

Mais on dit qu'aux auteurs la critique est utile.

PHILINTE.

La critique est aisée, et l'art est difficile.

Ce vers, qui n'est, d'ailleurs, que le commentaire poétique de ce proverbe : *Il est aisé de reprendre et malaisé de faire mieux*, est souvent attribué à Boileau, à cause de sa concision et de sa forme incisive, qui rentrent bien dans la manière du législateur du Parnasse. Cependant, si l'on y réfléchit, on voit qu'un tel aphorisme serait en contradiction avec tous les travaux du maître de la critique. Du reste, ce vers, si heureusement frappé qu'il soit, manque certainement de vérité. Un spirituel chroniqueur le qualifie de non-sens et de lieu commun. « Il a, dit-il dans ce style léger qui est le privilége de la chronique, il a la prétention de répondre à tout, et il ne répond à rien. Un acteur joue mal, on le lui dit, et il répond victorieusement : *La critique est aisée*, etc. Mon tailleur m'habille tout de travers, je le lui fais observer, il marmotte entre ses dents : *La critique est aisée*... Je n'aime pas la musique de tel compositeur; si j'imprime cela, ledit compositeur imprimera à son tour : *La critique est aisée*... Lieu commun! lieu commun! ou plutôt non-sens. D'abord, il est parfaitement faux que la critique soit une chose aisée. Je maintiens que les grands critiques sont aussi rares que nos grands poëtes. Il ne me serait pas bien difficile de démontrer qu'il est plus aisé de faire des vers qu'il n'est aisé de les juger. Il y a des gens auxquels il vient des éruptions à la peau, il y en a d'autres auxquels il pousse des vers au bout de la plume, et s'ils n'ont pas la sagesse de se retenir, ils deviennent sinon des poëtes, du moins des écriveurs de vers.

» Le don d'écrire dans la langue des dieux — pour me servir de l'expression consacrée — est donc parfois, sauf des exceptions qu'il serait par trop naïf de mentionner, tant elles sont dans l'esprit de tout le monde, une sorte d'infirmité, une maladie dont le remède est encore à trouver. La tragédie, par exemple, ne cause-t-elle pas d'immenses ravages dans les classes de seconde et de rhétorique? Notez même que ce mal, qui est éminemment contagieux, ne passe pas toujours avec l'âge. Et Jenner ne s'en est pas occupé, l'imprudent! Non, point de vaccin qui préserve de cette faiblesse! Elle nous atteint « tous! tous! tous! » comme on dit maintenant au théâtre, à la fin de chaque première représentation. Mais le sens critique, au contraire, combien le possèdent? Dites. En est-il jusqu'à trois que l'on pourrait citer?... »

Quoi qu'il en soit, le vers de Destouches n'en est pas moins resté la fiche de consolation des auteurs moqués, des artistes critiqués, des acteurs sifflés, etc. :

« Puisque vous êtes si bon, monseigneur, puisque les beaux-arts vous sont toujours chers, votre Eminence permettra que je lui envoie mon commentaire sur *Cinna*. Elle me trouvera très-imprudent; mais il faut dire la vérité : ce n'est pas pour les neuf lettres qui composent le nom de Corneille que je travaille, c'est pour ceux qui veulent s'instruire.

La critique est aisée, et l'art est difficile.

Et je sens plus que personne cette énorme difficulté. »

VOLTAIRE, *au cardinal de Bernis.*

« *La critique est aisée, et l'art est difficile,*

Messieurs, ni l'art ni la critique ne sont aisés; la perfection de l'une est au moins aussi rare que la perfection de l'autre : je crois même qu'il y a eu dans le monde plus de grands artistes que de grands critiques. C'est qu'un critique, pour être parfait, devrait avoir l'âme d'un poëte et la pensée d'un philosophe. »

J. AMPÈRE.

« Une critique amère, indiscrète dans ses expressions, injurieuse dans ses épithètes, fausse dans ses jugements, et qui n'a pour guide que la passion, justifie la maxime beaucoup trop prônée par les acteurs médiocres et les mauvais auteurs :

La critique est aisée, et l'art est difficile.

Une critique trop complaisante est encore plus dangereuse. »

Fastes de la Comédie française.

— **Encycl.** DIVISIONS GÉNÉRALES DE L'ART. Les encyclopédistes du XVIII^e siècle ont défini l'*art* un ensemble de règles et de principes pratiques au moyen desquels l'homme exprime ses sentiments et réalise ses conceptions sous une forme sensible; ils ont distingué, par suite, trois branches de l'*art* : 1° les *arts scientifiques*, qui répondent aux besoins de l'esprit; 2° les *arts mécaniques*, créés sous l'influence de nos besoins physiques; 3° les *arts libéraux* ou *beaux-arts*, destinés à satisfaire les besoins du sentiment, les épanchements de l'âme.

A chaque science principale se rattachent un ou plusieurs *arts scientifiques* : ainsi, pour citer quelques exemples, à la géométrie correspond l'arpentage; à la mécanique pure, la mécanique appliquée; à la géologie, la métallurgie, l'art du lapidaire et celui du joaillier; à la physique, l'optique, l'acoustique; à la chimie, la tannerie, la brasserie, la distillerie; à la zoologie, la médecine, l'art vétérinaire, etc. Les *arts scientifiques* ne sont donc pas autre chose, en réalité, que les *sciences appliquées.*

Les *arts mécaniques, arts industriels* ou *arts manuels* (manufactures), procèdent pour la plupart des *arts scientifiques;* quelques-uns, tels que l'orfèvrerie, l'impression des tissus, l'ébénisterie, s'inspirent plus particulièrement des *beaux-arts.*

Les *beaux-arts* forment une branche tout à fait à part, à laquelle on réserve ordinairement le nom d'*art* pris au sens absolu. Dans cette acception élevée et spéciale, l'*art* s'adresse à l'imagination et au sentiment, qu'il a pour objet d'émouvoir, par un ensemble de procédés; on conçoit aisément que les *arts scientifiques* et les *arts mécaniques* ne remplissent aucune des conditions propres à atteindre ce but vers lequel, au contraire, tendent directement les *beaux-arts*. Pour tout ce qui concerne la nature de l'*art* ainsi compris, son principe, son objet, son histoire, nous renvoyons au mot *esthétique*. Une autre raison milite en faveur de ce renvoi, et cette raison nous ne la dissimulerons pas au lecteur. Proudhon, quand la mort est venue le saisir, mettait la dernière main à un ouvrage sur l'*Art*. Il avait promis au *Grand Dictionnaire* de revoir son article, et de le saupoudrer de cette poussière d'or dont les plumes privilégiées ont le secret; il s'était déclaré publiquement le collaborateur et l'ami de notre œuvre; la mort ne lui a pas laissé le temps de remplir sa promesse; mais, si l'homme s'en va, le livre reste. Nous profiterons donc des idées de cet écrivain célèbre au mot *esthétique*, car alors le livre imprimé sera dans toutes les mains des amis du vrai et du *beau*. Proudhon restera, quoi qu'on dise, quoi qu'on fasse, et, ajoutons, quoi qu'il ait fait lui-même, Proudhon restera une des plus grandes figures du *banquet de l'idée* au XIX^e siècle. Troie ne pouvait tomber que sous le bras d'Achille, et Proudhon étant un des géants de la pensée, le *Grand Dictionnaire* devait attendre son opinion sur l'*art* avant de traiter ce mot avec toute l'importance qu'il comporte.

— *Arts et métiers.* Les *arts et métiers* ont été constitués en corporations dès les temps les plus reculés; chez la plupart des peuples anciens, les artisans n'étaient que des esclaves dont la condition était des plus misérables. Chez les Romains, les corporations étaient désignées sous le nom de *colléges*. Tant que dura la république, ceux-ci furent méprisés et restèrent obscurs; l'esprit de la nation ne s'ouvrait qu'aux inspirations guerrières. Ce n'est que sous les empereurs, et principalement sous les Antonins, que l'organisation des colléges attira l'attention du gouvernement. La classe des artisans était alors divisée en trois groupes : le premier comprenait les ouvriers attachés aux manufactures de l'Etat; c'étaient de véritables esclaves que l'on attachait à la manufacture, et qu'on y formait au genre de travail qui leur était désigné. La deuxième catégorie comprenait les artisans dont le travail avait rapport à l'alimentation. Ceux-ci, moins malheureux que les premiers, ne jouissaient pourtant que d'une ombre de liberté. Ils ne pouvaient quitter leur collége sans l'assentiment du gouvernement, et devaient se procurer un remplaçant agréé par l'Etat. Leurs instruments de travail et même une partie de leur fortune demeuraient la propriété du collége. Enfin, la troisième catégorie, ou collége libre, était composée d'artisans de divers métiers pour qui le travail n'était pas obligatoire comme pour les premiers, qui pouvaient, en droit, quitter leur collége sans autorisation préalable, mais que l'on y retenait bien souvent attachés, comme les serfs le furent plus tard à la glèbe. Ces colléges eurent une administration indépendante vers la fin de l'empire; ils possédaient un trésor, des juges spéciaux, et avaient leurs fêtes à certaines époques de l'année.

L'organisation des colléges disparut à l'invasion des barbares, pour ne renaître que vers le XI^e ou le XII^e siècle, à l'époque de la formation des communes. Ils prirent alors le nom de *corps de métiers* ou *corporations*. Pour avoir le droit d'exercer son métier, un artisan devait subir un assez long apprentissage, dont la durée moyenne n'était pas moins de sept à huit ans. Au sortir de l'apprentissage, il devenait *compagnon* ou *varlet*, et travaillait sous les ordres d'un maître. Pour passer maître à son tour, il devait produire un chef-d'œuvre et payer certains droits onéreux pour de simples ouvriers, ce qui empêchait un grand nombre de compagnons habiles de sortir de leur condition. Le travail des corps de métiers était réglementé par des édits nombreux, déterminant non-seulement la nature du produit et sa qualité, mais encore le mode de fabrication. Des officiers assermentés, dits *jurés*, surveillaient le travail et réglaient les contestations entre les artisans et les marchands ou les particuliers.

Cette organisation des jurandes ou maîtrises, vicieuse depuis la base jusqu'au sommet, produisit des effets économiques déplorables qui se firent sentir de bonne heure. Dès le XVI^e siècle, des ordonnances royales proscrivirent les confréries; mais celles-ci étaient puissantes, et les maîtres, jaloux de leurs priviléges, luttèrent pour les conserver. D'ailleurs, les rois trouvèrent dans ce système d'organisation du travail un mode facile d'accroître les revenus du fisc. Ils concédèrent selon leur bon plaisir, et moyennant finance, des charges de jurés, des maîtrises, etc., et la faculté d'accorder le droit au travail devint une prérogative royale. Ce monstrueux état de choses, si justement apprécié par Roland de la Platière, inspecteur général des arts et manufactures, dura jusqu'à Turgot, qui rendit en 1776 un édit abolissant les corporations. De nos jours même, nous avons vu des corporations fermées à la liberté de la concurrence, celle des bouchers jusqu'en 1858, à Paris, et celle des boulangers jusqu'en 1863; d'autres corporations ont encore le nombre de leurs membres limité, et ceux-ci soumis à la nomination du gouvernement : agents de change, courtiers de commerce, avoués, agréés, notaires, commissaires-priseurs, huissiers, greffiers. Certaines entreprises sont autorisées par brevet : imprimeries, journaux, bureaux de placement, voitures publiques; la liberté des théâtres ne date que de 1864. Il est des professions auxquelles le gouvernement demande des garanties de capacité, sans limite de nombre : médecins et officiers de santé, vétérinaires, pharmaciens, herboristes, avocats, instituteurs, professeurs, ingénieurs de l'Etat. Les notaires sont tenus d'acheter des charges vacantes, et les libraires, ainsi que les imprimeurs, des brevets en disponibilité. Enfin, certaines entreprises, telles que les exploitations de mines et les sociétés anonymes, doivent fournir des garanties pécuniaires. Nous n'avons pu encore nous affranchir complétement des vieilles idées sur la réglementation, et nous voulons rester sous la tutelle de l'Etat. Les résultats économiques de cette organisation se manifestent pourtant tous les jours de plus en plus, et il y a lieu d'espérer que bientôt l'administration restera dans son rôle en cessant de s'immiscer dans les affaires privées; à cela tout le monde gagnera; mais il n'en est pas moins surprenant que, la révolution de 1789 ayant aboli les corporations, il en reste encore tant de traces en 1865, près d'un siècle après cette ère de liberté.

— *Arts mécaniques.* On donne le nom d'*arts mécaniques* à la branche de l'industrie productive qui s'occupe de la construction des machines permettant d'économiser la force de l'homme, et d'en faire une meilleure application en diminuant le rôle du manœuvre, qui n'est souvent qu'un moteur; et cela au bénéfice du véritable ouvrier, qui en acquiert ainsi une importance plus considérable. On comprend de même quelquefois, mais à tort, sous cette dénomination d'*arts mécaniques*, ceux qui fabriquent des produits au moyen de machines complexes faisant presque tout le travail, et n'ayant besoin que d'un surveillant, qui intervient seulement quand une cause accidentelle engendre un fonctionnement anormal. Ces derniers s'appelleraient plus exactement *arts automatiques.*

Chez les anciens, les connaissances mécaniques étaient peu étendues; aussi le travail des ouvriers était-il beaucoup plus pénible qu'aujourd'hui. Les dimensions gigantesques de plusieurs de leurs travaux (les Pyramides d'Egypte) prouvent incontestablement qu'ils employaient des machines pour mouvoir leurs matériaux. On ne saurait admettre, par exemple, que les constructions cyclopéennes aient pu s'élever sans l'emploi de grues et de chèvres, car elles renferment des blocs que des géants n'eussent pu soulever, et dont quelques-uns sont placés à de grandes hauteurs. La nature même des matériaux, leur juxtaposition sans aucune taille préalable, l'appareil et la base de blocs énormes, tout prouve qu'on dut mettre en œuvre pour édifier ces constructions de puissantes machines. De même les obélisques qu'on trouve si répandus en Egypte n'ont pu être dressés à force de bras, et les difficultés qu'il a fallu surmonter pour ériger, sans les endommager, ceux qu'on a apportés en Europe, prouvent suffisamment que les Egyptiens avaient à leur disposition des moyens très-avancés. Ils ont bien pu, au moyen de rouleaux et de plans inclinés d'une grande longueur, les amener sur des piédestaux très-élevés; mais, une fois là, il fallait encore les ériger, et pour cela employer des engins puissants, mais dont il n'est pas resté de traces. Il est constant que, dès la plus haute antiquité, l'emploi des plans inclinés, de la poulie et du treuil fut connu; il en est de même du levier. Les machines de guerre suffisent à le prouver; car les balistes, les catapultes et les béliers contenaient des poulies et des leviers. Quant au plan incliné, son emploi étant indiqué par la nature même, il a dû être connu le premier.

Perrault, dans sa traduction de Vitruve, se croit autorisé à conclure, de l'interprétation de divers passages du neuvième livre, que les Romains connaissaient au siècle d'Auguste la grue, la chèvre, le treuil, les moufles et palans, les clepsydres et même les pompes élévatoires, ainsi que la vis d'Archimède. Ces machines devaient être assurément bien grossières et bien imparfaites; mais elles renfermaient déjà la base des *arts mécaniques.* Toutefois, ceux-ci n'ont fait de progrès bien marqués qu'à partir du jour où l'on a su utiliser une chute d'eau par l'emploi de roues recevant la force dépensée par la chute, et la transmettant à des machines ou à des outils.

De ce jour, un grand nombre d'industries, qui étaient auparavant réduites à employer les bras de l'homme comme force motrice, ont pu les occuper à de plus nobles fonctions, en même temps qu'elles ont produit plus économiquement.

Enfin la vapeur vint, et son introduction dans l'industrie a opéré une immense révolution. Non-seulement cette découverte a été suivie des mêmes résultats économiques que l'invention des récepteurs hydrauliques, et cela sur une plus grande échelle, puisqu'elle peut s'installer partout, tandis que les récepteurs hydrauliques ne peuvent s'établir que sur le bord de certains cours d'eau, et sont soumis à des irrégularités de marche provenant de la nature même du moteur; mais encore on peut dire qu'elle a créé des industries nouvelles, en donnant naissance à une force d'une extension incalculable. C'est ainsi que, sans la machine à vapeur, le plus grand nombre des houillères

seraient inexploitables. Or, quel serait actuellement l'état de l'industrie, si la houille n'était pas devenue si commune et d'un prix peu élevé? Que serait notre commerce, privé des ressources inépuisables que fournissent à son activité les chemins de fer et les navigations à vapeur? Pour donner une idée exacte de l'importance des *arts mécaniques* et de leur rôle économique, nous ne saurions mieux faire que d'emprunter pour un moment la plume de M. Joseph Garnier : « Avant l'invention des moulins à eau et des moulins à vent, dit le savant économiste, c'étaient les esclaves, de pauvres prisonniers ou de malheureuses femmes qui tournaient la meule, et les auteurs anciens nous montrent combien cette opération était lente, pénible, cruelle. Au dire d'Homère, douze femmes étaient constamment occupées, dans la maison de Pénélope, à moudre le grain nécessaire à la maison. D'autre part, le moulin à eau le plus simple, un moulin loué 3,000 fr. par an (un moulin qui tend à devenir patriarcal à son tour, à côté des progrès de la mécanique) peut moudre en un jour autant de blé que cent cinquante hommes. Si ce moulin fonctionne trois cents jours par an, il coûte 10 fr. par jour. D'un autre côté, les hommes coûteraient au moins 300 fr., soit 290 fr. d'économie, qui, répartis sur une quantité de 36 hectolitres, constituent la moitié du prix du blé lui-même.

» Homère ne dit pas de combien de personnes se composait la maison de Pénélope; mais M. Michel Chevalier, considérant qu'Ulysse était roi d'un pauvre royaume, croit se placer au delà de la vérité en portant ce nombre à trois cents. Le même écrivain, prenant pour base d'autre part le moulin de Saint-Maur, trouve que dans ce remarquable établissement quarante meules, surveillées par vingt ouvriers seulement, réduisent en farine 720 hectolitres, de quoi alimenter soixante-douze mille personnes. Du temps d'Ulysse, le travail d'une personne était donc nécessaire pour produire la farine à vingt-cinq autres; de nos jours, on a pu perfectionner cette opération au point qu'une personne peut satisfaire les besoins en farine de toute une population de trois mille six cents personnes, ou cent quarante-quatre fois plus; ainsi maintenant, deux cent soixante-dix-huit ouvriers, répartis dans quatorze établissements semblables à celui de Saint-Maur, pourraient moudre pour toute la population de Paris. Or il fallait toute une armée de quatre mille esclaves à Rome ou en Grèce pour obtenir le même résulat. D'ailleurs, il n'y a pas de comparaison possible entre la condition des ouvriers travaillant dans les moulins perfectionnés de nos jours et celle des esclaves tournant la meule, entre la farine d'un moulin mécanique et celle de la maison de Pénélope. Le plus misérable des Parisiens mange un pain cent fois préférable à la galette noire de la reine d'Ithaque, et chacun des ouvriers que nous venons de citer peut se procurer chez lui plus de confortable que le prudent Ulysse.

» Dans les Pyrénées, où le mode ancien de fabrication du fer s'est conservé, en s'améliorant toutefois, on retrouve encore des forges analogues à celles qui ont dû servir il y a des siècles. On peut estimer approximativement que la quantité de fer correspondante à la journée d'un homme, avec ces foyers, était d'environ 6 kilogr. L'industrie moderne a construit des hauts fourneaux, véritables édifices, pouvant donner de 3,000 à 5,000 kilogr. de fonte s'ils travaillent au bois, de 10,000 à 15,000 kilogr. s'ils travaillent au coke, et on peut évaluer à 150 kilogr. de fer le produit moyen de la journée d'un ouvrier; en d'autres termes, le travail d'un ouvrier forgeron est aujourd'hui vingt-cinq fois plus productif. Notons que les minerais exploités présentent plus de difficulté, et que le fer obtenu est meilleur.

» Un autre genre de comparaison va nous montrer un accroissement prodigieux accompli, non pas depuis Homère ou depuis des siècles, mais depuis seulement trois quarts de siècle : en effet, la filature mécanique, qui a fait surgir comme par enchantement de si nombreuses et si belles manufactures, ne date pas de si loin. C'est en 1769 seulement que Richard Arkwright (nous respectons cette citation, mais nous renvoyons le lecteur à l'article ARKWRIGTH) prit son premier brevet d'invention; c'est seulement en 1774 que Watt, dont les procédés ont rendu la machine à vapeur usuelle, prit le sien. L'industrie cotonnière, telle qu'elle existe aujourd'hui, est l'œuvre de ces deux hommes. Grâce à eux, d'admirables fileuses mécaniques font mouvoir des centaines de broches avec des dispositions si bien combinées, que c'est calculer largement que de compter cinq ouvriers pour surveiller deux métiers accouplés de huit cents broches, ou un ouvrier pour cent soixante broches. Or une bonne fileuse de l'Inde ou d'Europe fait tout juste autant de fil que la moitié d'une broche, de sorte qu'un ouvrier fileur de coton exécute aujourd'hui trois cent vingt fois plus de fil qu'en 1769; en d'autres termes, depuis moins d'un siècle, la puissance productive de l'homme est devenue trois cent vingt fois plus considérable dans cette industrie essentielle. Dans la filature du lin, qui n'a pas quarante ans de date, une personne suffit à soigner cent vingt broches, lesquelles produisent autant de fil, et de plus beau fil, que deux cent quarante fileuses. » En 1852, on a estimé qu'il y avait en France environ sept mille huit cents appareils à vapeur, dont le travail équivaut à celui de quatre millions cinq cent mille ouvriers, c'est-à-dire à plus de la moitié des hommes en état de travailler en France. Ces ouvriers mécaniques sont toujours prêts à travailler, semblent infatigables, et ne contribuent en rien à la diminution des vivres ni à leur renchérissement, puisqu'ils se contentent de consommer du charbon. Leur travail permettant d'ailleurs d'obtenir plus économiquement un grand nombre de produits industriels indispensables à l'existence, le prix de ceux-ci diminue, et si les vivres ne baissent pas dans la même proportion, il n'en résulte pas moins que chaque budget peut consacrer à l'alimentation une plus large part, en raison des économies que le travail des machines permet de réaliser sur d'autres articles. En outre, ces objets sont mis à la portée d'un plus grand nombre de personnes, et l'on arrive à satisfaire plus de besoins avec un même capital. Aujourd'hui le dernier des manœuvres porte des bas et une chemise; autrefois ces vêtements indispensables étaient des objets de luxe. Le rôle économique des *arts mécaniques* est donc immense et incontestable, l'ignorance seule peut le méconnaître et se plaindre des progrès faits par les machines qui nous rendent de si grands services.

— *Arts industriels.* On désigne plus spécialement sous ce nom les industries qui s'occupent de produire des objets d'art, ou tout au moins des objets dont le type primitif a dû sortir des mains d'un artiste. Les bronzes, émaux, bijoux, poteries, les tentures et tapis, les étoffes de luxe sont du ressort des *arts industriels.*

L'*art industriel* est donc l'application du dessin à l'industrie.

Il n'y a pas longtemps que l'on a reconnu et proclamé cette intervention de l'art dans l'industrie : sous prétexte que les produits de celle-ci ont un but d'utilité, une destination pratique, on aurait cru commettre une profanation en les rapprochant des œuvres de pure fantaisie, créées par le peintre et le statuaire. M. de Laborde s'est élevé avec force contre cet étrange préjugé : « L'art, a-t-il dit, a sa vie propre en dehors de la nécessité de ses applications; mais en s'appliquant à l'industrie humaine, loin de rabaisser sa mission, il l'agrandit. La théorie du beau que Platon a développée dans son *Hippias* paraît convenir mieux à l'industrie qu'à l'art, et cela seul prouverait combien l'un et l'autre se confondaient dans l'antiquité. Platon définissait le beau : « complète convenance des moyens relativement à leur fin. » La fin, le but devaient donc rester toujours présents à l'esprit de l'artiste, comme nous le conseillons à l'industriel, afin qu'une parfaite harmonie se voie, se sente même, entre les matières qu'il a employées, la forme qu'il a donnée, le genre de travail qu'il a adopté et l'usage auquel il destine son œuvre... On a dit, il est vrai, que l'artiste n'a toute sa puissance, toute sa force que lorsque, dégagé des liens qui le retiennent à la terre, il s'élève dans les régions supérieures; mais c'est une erreur à l'usage de la littérature : elle n'est partagée par aucun artiste sérieux, par aucun de ceux qui ont étudié pratiquement les arts et leurs moyens d'action. Tout au contraire, l'*art*, pour croître et s'élever, a besoin, comme la plante, de plonger ses racines dans le sol. Le terrain, ou la base de l'art, c'est sa raison d'être, sa destination, son utilité. Quand l'art n'est que le luxe d'une nation, il se ressent du caractère superficiel de tous les luxes; quand il satisfait les besoins religieux ou civils, militaires ou domestiques, il acquiert une physionomie, il prend une consistance, un aplomb, une fermeté qui n'est pas le moindre caractère de sa beauté. » Ce qui montre combien est peu justifiée la démarcation absolue que l'on a voulu établir entre l'art et l'industrie, c'est la difficulté où l'on est de rattacher à l'un ou à l'autre des illustrations telles que Lorenzo Ghiberti, qui était un fondeur en bronze; Benvenuto Cellini, un orfèvre; Bernard Palissy, un potier; Pénicaud, un émailleur; Pinaigrier, un verrier; Briot, un fondeur d'étain; Boule, un ébéniste.

Le succès que les produits français obtinrent aux Expositions universelles de Londres (1851) et de Paris (1855) prouva d'une façon éclatante que l'art est la condition vitale, et, pour ainsi dire, la plus puissante machine de l'industrie. Jusqu'alors tous les grands pays industriels avaient dirigé leurs efforts vers le bon marché, se disputant entre eux le plus minime profit, au prix d'une immense fabrication, d'un excès de travail imposé aux ouvriers dans les temps prospères, de la misère et des crises commerciales les plus terribles dans les temps difficiles. La France seule, par caractère, par disposition native et par éducation, avait poursuivi la perfection de l'œuvre par l'intervention des arts dans l'industrie, par la bonne fabrication et les soins apportés à l'exécution des moindres détails. Voici ce qu'a dit à ce propos M. de Laborde dans son beau *Rapport sur l'application des arts à l'industrie*, fait à la commission française du jury international de l'Exposition de Londres : « Pour la France, le bon marché consiste dans l'élégance de la forme, de l'arrangement, de l'ajustement, de la disposition générale; elle vise au bon marché de ce qui est séduisant, jamais au bon marché du laid et du grossier. A prix égal de revient des matières premières, nous devons l'emporter sur tous les marchés avec nos qualités de bon goût; car celles-ci ne nous coûtent rien et elles ne relèvent d'aucune législation douanière. Ainsi s'explique aussi comment la France, médiocrement industrielle de sa nature, et qu'on n'avait pas comptée jusqu'alors sur le grand marché des peuples, se trouve, au moyen de ses charmants modèles et d'une élégance qui lui est propre, en mesure de battre dans les qualités moyennes et supérieures l'Angleterre avec son immense outillage, ses capitaux et son vaste marché; la Suisse, la Belgique, l'Allemagne, avec l'économie de leur main-d'œuvre; l'Amérique, avec les avantages que lui procurent le bas prix et l'abondance des matières premières. » L'Exposition de Londres de 1851, qui révéla à l'Angleterre le secret de nos succès industriels, fut le point de départ de tentatives sérieuses faites par ce pays, en vue de conquérir les qualités artistiques qui jusqu'alors avaient manqué à son industrie. Le gouvernement anglais décida la création immédiate d'un département des arts appliqués (*department of practical art*), et obtint du Parlement une dotation pour ce nouveau service. Avec ce département ministériel et ce budget, on a fondé une grande Ecole centrale de l'art appliqué (*Metropolitan school of practical art*), à Marlborough-House, un grand nombre d'écoles secondaires de dessin, et le musée de Sydenham. L'Exposition de 1855 a montré que, sous l'influence de ces importantes créations, l'industrie anglaise avait accompli de notables progrès; mais la France a conservé et conservera longtemps encore la suprématie dans l'art industriel, grâce à deux qualités qui ne s'achètent pas et que l'étude même ne donne point, l'originalité et le bon goût.

Les *arts industriels* paraissent avoir été étrangers aux anciens. Les arts produisaient sans doute des œuvres remarquables dans tous les genres; mais la civilisation moins avancée, les besoins moins nombreux rendaient cette production plus restreinte, de sorte que les producteurs étaient plutôt des artistes que des fabricants. Sauf les tentures, les tapis et les étoffes de luxe fabriqués par Tyr, Sidon, Carthage, Athènes, Argos, Thèbes et Corinthe; sauf aussi les poteries remarquables que nous ont laissées les Grecs et les Romains, nous trouvons chez les anciens peu de traces de l'existence des arts industriels. Ils étaient à l'état d'enfance, ou tout au moins la production en était très-limitée.

Il ne faut pas confondre les produits de l'art avec ceux de l'*art industriel :* le premier crée des œuvres inappréciables, dont quelques-unes vivront éternellement; mais ces œuvres sont nécessairement d'un prix élevé, la division du travail étant impossible, et par suite la production très-restreinte. Il s'ensuit que les œuvres d'art ne peuvent être acquises que par un petit nombre de privilégiés. L'*art industriel*, au contraire, emprunte à un artiste un type qu'il imite, imparfaitement bien souvent, mais qu'il fait servir à des reproductions multipliées, en divisant le travail autant que possible, et en diminuant les frais de fabrication, de telle sorte que la faculté de se procurer les objets ainsi obtenus soit réalisée pour un grand nombre de personnes.

A l'époque de la décadende de l'empire romain, le goût du luxe s'étant accru et généralisé, les *arts industriels* commencèrent à se développer, et quand les barbares envahissent le monde romain, ils sont séduits par le faste que déploie cette civilisation si nouvelle pour eux. Plus tard, quand le monde chrétien se précipite sur l'Orient pour conquérir le tombeau du Christ, il trouve dans l'empire grec des arts qui lui sont inconnus, et, à leur retour de la Palestine, les rudes barons rapportent dans leurs tristes demeures le goût du confort et du luxe.

A la chute de l'empire grec, l'industrie des soieries est transplantée en Sicile par les fondateurs de ce royaume, qui y amènent une colonie d'ouvriers grecs; de Sicile, elle passe à Venise, qui s'en fait un monopole pendant de longues années.

Au XV^e^ siècle, lorsque Mahomet II s'empare de Constantinople, un grand nombre d'artistes byzantins réduits à s'expatrier se réfugient en Europe, et la plupart sont recueillis en Italie, où la richesse des républiques leur offre les éléments nécessaires à leurs industries, qui prennent racine et se développent rapidement à Venise, Florence et Gênes.

A l'époque de la Renaissance, des artistes de tout genre viennent d'Italie en France, et, trouvant dans ce pays des ressources nouvelles, ainsi que la faveur royale, fondent une école qui prospère et qui donne l'impulsion, d'où résulte le grand mouvement artistique de ce siècle, mouvement suivi par toute la masse des producteurs, et dont les *arts industriels* ont conservé une profonde empreinte. Sous Louis XIV, les arts, acclimatés et développés, sont derechef l'objet de la faveur royale; le luxe des fêtes nécessite des produits nouveaux; l'*art industriel* crée un style riche et grandiose en harmonie avec l'esprit du siècle, avec la pompe des solennités que doivent embellir ses produits.

Le style Louis XV, dit *rococo;* les styles Louis XVI et Empire, que nos salons imitent encore, et dont ils ont conservé les traditions, marquent les changements successifs dans les mœurs et les goûts; de nos jours, enfin, où les fortunes moyennes sont très-répandues, où les fortunes princières sont devenues exceptionnelles, l'*art industriel* produit avec une activité merveilleuse et multiplie des œuvres admirables; mais, dans chaque branche, il cherche encore sa voie, et n'ayant pas de caractère propre bien tranché, de style, il copie les styles précédents, vers lesquels il retourne avec indécision, essayant un peu de tous et ne s'arrêtant à aucun.

La céramique, au moyen âge, ne comportait pas de peinture, et, du reste, était encore presque dans l'enfance. Vers le XII^e^ et le XIII^e^ siècle, elle n'offre guère comme productions dignes d'intérêt que des carreaux émaillés et des laves peintes, dont le moti répété et souvent alterné avec d'autres motifs, forme des décorations qui ne manquent point d'originalité. Les grès de Flandre, de Hollande, d'Allemagne, déjà remarquables longtemps auparavant, deviennent célèbres au XVII^e^ siècle. Au commencement du XV^e^, la faïence apparaît sous le nom de *majolica;* elle est recouverte d'un émail blanc, brillant et opaque. Luca della Robbia, sculpteur de Florence, fait des sujets en faïence, colorés en bleu, en vert et surtout en jaune. Deux fabriques de faïence sont établies, l'une à Castel-Durante, l'autre à Florence; plus tard, une fabrique située à *Faenza*, et devenue justement célèbre, donne son nom à ses produits, qui, depuis, se nomment *faïences.* La fabrique de Limoges, fort ancienne, remonte au moins à cette époque, ainsi que celle de Nevers. Nuremberg possédait également alors une fabrique de faïence. Bernard Palissy, auteur des *rustiques figulines*, par ses travaux patients, fait faire un pas immense à l'art de la peinture céramique; Wedgewood, en Angleterre, produit de même des œuvres remarquables.

La porcelaine de Chine était connue depuis fort longtemps, mais on n'avait pu trouver le secret de sa composition. Ce n'est que sous Louis XIII ou Louis XIV qu'on découvrit en Saxe les propriétés du kaolin. Alors naît la fabrique de Heissen, qui a produit des porcelaines si estimées; peu après, on fonde la manufacture de Sèvres, dont les magnifiques porcelaines ornent bientôt toutes les tables princières, ou servent à décorer les plus riches appartements.

L'art de la verrerie, que connaissaient les Phéniciens, fut cultivé dans l'ancienne Egypte. Il ne paraît avoir été introduit chez les Romains qu'à l'époque de leurs conquêtes en Asie, peu de temps avant l'empire. Néron encouragea beaucoup cet art, et paya des sommes considérables quelques coupes en verre taillé.

Venise eut pendant longtemps une immense renommée pour la fabrication de ses verres et miroirs; sa fabrique de Murano occupait une foule d'ouvriers, que le gouvernement de la république soumit à des règles sévères destinées à les empêcher de porter leur art à l'étranger; on leur accorda d'ailleurs de nombreux priviléges.

L'art de fabriquer le verre, bien que fort ancien en France, où la royauté l'encouragea par des faveurs spéciales, parmi lesquelles on remarque le titre de gentilhomme accordé aux fabricants verriers, n'y prit cependant un caractère artistique que fort tard, lorsque des ouvriers de Venise vinrent nous apporter leurs secrets. C'est à la même époque que cet art s'implanta en Bohême, où il est devenu national, en prenant un cachet inimitable et un développement considérable. La fabrication des glaces fut introduite en France, grâce à Colbert, qui appela des ouvriers vénitiens; mais c'est à Abraham Thévart qu'est due l'invention du coulage des glaces, qui permet de les obtenir avec les dimensions auxquelles nous sommes parvenus, et qui sont si loin des dimensions restreintes des glaces de Venise. C'est en Bohême que fut inventé le cristal; mais nos cristalleries de Clichy et de Baccarat sont devenues les premières du monde.

Les meubles égyptiens et grecs nous sont connus par les représentations que nous en ont conservées certains monuments, et par quelques spécimens retrouvés dans des tombeaux. Les meubles égyptiens, moins purs de forme et moins gracieux que ceux des Grecs, offrent cependant une apparence plus confortable. Les Romains empruntèrent la plupart des formes de leurs meubles aux Grecs; le siége de préteur, par exemple, ne peut laisser aucun doute sur son origine; au contraire, le lit sur lequel s'étendaient les Romains de la décadence, pendant ces repas qui se transformaient si souvent en orgies à l'aide du vieux falerne, ce lit est d'origine tout asiatique. Le lit de repos, le *cubiculum* des premiers siècles de Rome, est d'une simplicité vraiment antique. Plus tard vient le type roman, lourd et maniéré, quand on le compare au style grec; c'est ensuite le style gothique qui se reflète sur le mobilier : il produit des meubles que leur masse transforme parfois en véritables monuments, mais qui présentent un ensemble harmonieux et élégant, relevé de détails charmants, parfois artistement exécutés. Nous avons au musée de Cluny un fauteuil à dais et un bahut de ce style, qui sont des œuvres remarquables. C'est aussi à cette époque que nous avons emprunté un modèle de lit à colonnes fort recherché aujourd'hui. La Renaissance enjoliva le style gothique en l'ornementant plus richement, quelquefois même à l'excès, puis modifia les formes mêmes. Ce n'est qu'au XVIII^e^ siècle que l'acajou fit son apparition; il fut employé d'abord en Angle-

terre, où il obtint un immense succès de nouveauté, et d'où il passa rapidement en France.

Sous Louis XIV, Boule, directeur des Gobelins, où se fabriquaient alors non-seulement des tapisseries, mais encore des mobiliers complets, inventa le genre qui a conservé son nom, et fit des chefs-d'œuvre de délicatesse et de goût. Vers la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe, les meubles subirent encore diverses transformations. De nos jours, ils se font remarquer, sinon par un cachet spécial propre à l'époque, du moins par le goût avec lequel ils reproduisent les divers styles les plus dignes d'imitation. A la dernière exposition de Londres, les produits de l'ébénisterie française figuraient au premier rang pour la délicatesse des formes et le fini. Le faubourg Saint-Antoine est actuellement devenu la première et la plus grande fabrique de meubles qui soit au monde.

Les tentures, tapisseries et étoffes de luxe étaient connues des anciens, mais ne furent fabriquées sur une assez grande échelle que sous l'Empire. La fabrication des tapisseries resta le partage presque exclusif de l'Orient, jusqu'à l'époque des croisades. Plus tard Venise, Utrecht et plusieurs villes de Flandre deviennent célèbres pour leurs fabriques de soieries, de velours, de tapis et de drap. Enfin, nos relations avec l'Inde s'étant multipliées, l'industrie des châles s'introduit en France, où déjà celle des soieries s'est acclimatée à Lyon et à Saint-Etienne, celle des tapisseries à Aubusson et aux Gobelins, et nos fabriques acquièrent pour ces différents produits une juste célébrité.

Les bijoux forment la branche de produits de l'*art industriel* la plus développée chez les anciens. Les Egyptiens nous ont laissé des modèles de colliers, bracelets et pendants d'oreilles dignes d'intérêt, dont le musée Charles X, au Louvre, possède quelques spécimens. Les Romains eurent aussi des orfèvres et des bijoutiers remarquables, dont on a retrouvé les œuvres dans différentes fouilles, et en particulier dans les ruines d'Herculanum et de Pompéi.

Au moyen âge, nous avons eu en France bien des orfévres illustres, à commencer par saint Eloi, qui fit son apprentissage à Limoges. Les produits de cette époque sont chargés d'émaux brillants juxtaposés avec art, mais l'ensemble est généralement massif. La Renaissance fit faire d'immenses progrès à l'orfévrerie et à la bijouterie, ainsi qu'à l'industrie des bronzes. Cette époque, attachant moins de prix à la matière précieuse qu'au travail qui la transforme, et possédant des artistes de premier ordre, nous a laissé des produits très-remarquables. Tel est, entre autres, un vase florentin en bronze que possède le musée de Cluny. Plus tard, la joaillerie prend une plus grande importance et captive de plus en plus la faveur; la mode revient aux émaux et aux incrustations de pierres fines; de nos jours, la lutte continue entre ces deux industries, qui se disputent la palme de l'élégance et de la distinction, mais qui ne peuvent être séparées.

Une industrie presque nouvelle est celle des *fontes d'art*. Il n'y a que peu de temps qu'on a pu assez améliorer la fonte et perfectionner les procédés de moulage, pour produire avec cette matière des objets qui peuvent quelquefois rivaliser avec le bronze pour la délicatesse et le fini. En tout cas, si la fonte ne peut égaler le bronze, elle permet de livrer au commerce une foule d'ustensiles à un prix auquel le bronze ne pourra jamais descendre, et quelques-uns de ces ustensiles sont de véritables objets d'art : tels sont des foyers, des devants de cheminées, des poêles et calorifères, pour la fabrication desquels l'Angleterre a la prééminence, etc.

En terminant ces aperçus sur les arts et métiers, arts et manufactures, arts mécaniques et arts industriels, nous croyons utile de mettre sous les yeux de nos lecteurs une classification qui montrera dans quels rapports on peut envisager ces différents arts entre eux, et quel point de départ on peut adopter pour opérer cette classification. On a essayé de plusieurs systèmes pour arriver à ce résultat. Celui que Diderot et d'Alembert ont adopté dans leur *Encyclopédie* est basé sur la distinction des matières premières : les métiers y sont rangés suivant qu'ils mettent en œuvre : 1° l'or et l'argent (monnayage, battage de l'or, orfévrerie, etc.); 2° les pierres fines et précieuses (arts du lapidaire, du joaillier, etc.); 3° le fer (métallurgie, serrurerie, vitrerie), etc. Le principal défaut de cette classification est de rapprocher des industries dont les procédés sont tout à fait différents. M. Charles Dupin a suivi dans ses cours du Conservatoire une méthode de classement toute philosophique; il a groupé les divers arts et métiers selon les besoins de l'homme, le but et l'origine du travail industriel; il a été conduit ainsi à établir sept groupes, qui embrassent : 1° la préparation des matières premières; 2° la nourriture, en y comprenant ce qui a rapport aux médicaments intérieurs, ou *arts alimentaires*; 3° les vêtements ou *arts vestiaires*; 4° les changements dans l'extérieur du globe pour le rendre conforme à nos desseins; 5° le mobilier, les ustensiles, les outils et les machines; 6° les modifications dans la nature et l'apparence des objets, pour les approprier à différentes destinations; 7° les instruments et les procédés employés dans la pratique des sciences et des beaux-arts. Sans contester le mérite philosophique de cette classification, on ne peut nier qu'elle ne confonde le but de la science avec la science elle-même, dont l'industrie n'est que l'application; elle peut convenir pour l'étude de l'économie industrielle, elle est insuffisante comme méthode technologique, car elle ne tient aucun compte des rapports existant entre la connaissance des lois de la nature, qui constitue la science, et l'application de ces lois, qui constitue l'industrie. « Quand il s'agit de classer toutes les vérités accessibles à l'esprit humain, a dit Ampère, il n'y a aucune distinction à faire entre les arts et les sciences : les premiers doivent, comme les secondes, entrer dans cette classification; seulement, les arts n'y entrent que relativement à la *connaissance* des procédés et des moyens qu'ils emploient, abstraction faite de la dextérité de l'artiste. » C'est en se plaçant à ce point de vue que M. Ch. Laboulaye a établi, dans son *Dictionnaire des Arts et Manufactures*, la classification des procédés industriels considérés comme applications des sciences. Il a admis cinq grandes divisions auxquelles il a cru pouvoir rattacher toutes les branches de l'industrie : 1° physique industrielle (chauffage, éclairage, emploi de l'électricité, etc.); 2° chimie industrielle (extraction des minerais, métallurgie, produits chimiques, etc.); 3° biologie industrielle (agriculture, élève des animaux); 4° mécanique industrielle (outils et machines-outils); 5° géométrie industrielle (arts de construction, arts d'imitation). Le principe qui a servi de base à cette classification nous paraît excellent; mais, tout en l'adoptant, nous croyons devoir nous séparer sur quelques points de l'application qu'en a faite M. Laboulaye. C'est ainsi que l'énumération qu'on va lire présente, dans un groupe distinct, les arts qui ont pour objet principal de fournir des matières premières aux autres industries : ceci nous amène naturellement à supprimer la section des arts biologiques, consacrés exclusivement à la production des substances végétales et animales, et à distraire de la section des arts chimiques ceux qui s'occupent de l'extraction des matières minérales. Il nous a semblé aussi qu'il était préférable de considérer séparément, comme dérivant plutôt des beaux-arts que de la géométrie, les arts qui ont pour but l'imitation des produits de la peinture et de la sculpture, et la fabrication des instruments de musique. Nous rattachons aussi à cette classe spéciale les arts de décoration, d'habillement et d'ameublement, qui, indépendamment des rapports qu'ils peuvent avoir avec les *beaux-arts*, exigent en général, de la part de celui qui les pratique, une qualité indispensable à la réalisation du beau, le goût. Nous ferons remarquer, du reste, qu'en établissant ces distinctions, nous ne faisons que suivre l'exemple donné par les rédacteurs du catalogue de l'Exposition universelle de 1855; en dehors des groupes d'industries se rattachant spécialement à la physique, à la chimie et à la mécanique, ils ont rangé dans deux divisions séparées les industries ayant pour objet la production des matières brutes et les arts d'imitation, d'ameublement, de décoration, etc.

1er Groupe. — *Arts ayant pour objet principal l'extraction ou la production des matières brutes.*

Art des mines (extraction des combustibles minéraux, des pierres, des ardoises, des métaux et des autres matières minérales propres à l'industrie). — Art forestier (Sylviculture, exploitation des bois). — Agriculture (aménagement du sol, desséchement, drainage, irrigation, engrais, culture des différentes espèces de plantes, acclimatation, etc.). — Industries ayant pour objet l'élevage et la reproduction des animaux utiles. — Arts de la chasse et de la pêche (envisagés comme produisant les dépouilles d'animaux propres à l'industrie).

2e Groupe. — *Arts ayant pour objet principal l'application de la chimie.*

Chimie minérale : fabrication des produits chimiques, de la poudre, de la chaux (art du chaufournier), du plâtre (art du plâtrier), des mortiers et des bétons. — Arts du verrier, du potier, du porcelainier, du faïencier, de l'émailleur. — Métallurgie (traitement des minerais, affinage, raffinage, amalgamation, alliage). — Arts de la dorure et de l'argenture par les procédés chimiques.

Chimie végétale : blanchiment des matières textiles. — Fabrication du papier. — Boulangerie. — Féculerie. — Amidonnerie. — Brasserie. — Fabrication du sucre (raffinerie), du vin, du cidre, des alcools, des liqueurs (distillerie), des vernis, du caoutchouc, des gommes, etc. — Préparation des tabacs. — Parfumerie. — Huilerie. — Savonnerie. — Fabrication des couleurs, des matières tinctoriales. — Teinturerie.

Chimie animale : fabrication du fromage, du noir animal, de la colle-forte, de la gélatine, des bougies stéariques, des chandelles. — Tannerie. — Mégisserie. — Chamoiserie. — Parcheminerie. — Boyauderie. — Préparation et conservation des substances alimentaires (arts du confiseur, du saleur, du cuisinier, du pâtissier, du rôtisseur, etc., etc.).

3e Groupe. — *Arts ayant pour objet principal l'application de la physique.*

Pesanteur : **Arts du balancier, de l'aéronaute.** — *Chaleur :* construction d'appareils pour la vaporisation, le chauffage, la distillation; arts du poêlier, du fumiste; fabrication des allumettes, du charbon de bois, du coke; art du glacier, etc. — *Electricité :* galvanoplastie; dorure à l'aide de la pile; construction des boussoles, des télégraphes électriques, des appareils d'éclairage électrique. — *Lumière :* art de l'opticien, du lampiste, de l'artificier; construction des dioramas, des appareils d'éclairage au gaz, des phares, des instruments de photographie et de daguerréotypie.

4e Groupe. — *Arts ayant pour objet principal l'application de la mécanique.*

Art du constructeur de machines et mécaniques. — Horlogerie. — Industries textiles (cardage, peignage, filature, retordage et tissage du lin, du chanvre, de la laine, du coton, de la soie, etc.). — Passementerie. — Bonneterie. — Draperie. — Rubanerie. — Chapellerie. — Corderie. — Construction des automates, des machines à calculer, des dynamomètres, etc. — Hydraulique (construction des moulins, des norias, des turbines, des pompes, etc.). — Fabrication des aiguilles, des épingles. — Clouterie. — Taillanderie. — Maréchalerie. — Quincaillerie. — Artillerie. — Armurerie. — Arquebuserie. — Chaudronnerie. — Coutellerie. — Serrurerie. — Estampage des métaux. — Bijouterie. — Orfévrerie. — Joaillerie. — Art du lapidaire. — Battage de l'or. — Bouchonnerie. — Minoterie. — Carrosserie. — Charronnage.

5e Groupe. — *Arts ayant pour objet principal l'application de la géométrie.*

Arpentage. — Hydrographie. — Art du terrassier. — Arts du bâtiment (charpenterie, menuiserie, maçonnerie, taille des pierres, marbrerie, vitrerie, etc.). — Art de l'ingénieur (construction des routes, des chemins de fer, des canaux, des ports, des tunnels, des ponts, des aqueducs). — Art des constructions navales.

6e Groupe. — *Arts ayant pour objet principal l'application des beaux-arts. — Arts d'imitation, de décoration, d'ameublement.*

Sculpture, gravure et lithographie industrielles. — Moulage des métaux, de l'argile, de la pâte, ou de toute autre matière. — Photographie artistique. — Monnayage. — Fonderie en caractères. — Imprimerie typographique. — Impression sur étoffes, sur papiers (papiers peints). — Calligraphie. — Dessin industriel. — Peinture en décor, en bâtiment. — Estampage artistique. — Ebénisterie, bijouterie, orfévrerie, armurerie, poterie, verrerie, tabletterie de luxe. — Fabrication des instruments de musique ou art du luthier (peut être considéré aussi comme application des lois de l'acoustique). — Art des jardins. — Broderie. — Tapisserie. — Gaînerie. — Maroquinerie. — Cartonnage. — Vannerie. — Sparterie. — Arts de l'éventailliste, du modiste, du tailleur, du perruquier, du cordonnier, du tapissier, etc.

ARTS LIBÉRAUX. — BEAUX-ARTS. — ARTS DU DESSIN. — ARTS PLASTIQUES. — Les anciens donnèrent le nom d'*arts libéraux* aux arts qui ne mettaient en jeu que l'intelligence humaine et pouvaient, pour ce motif, être cultivés sans déshonneur par les hommes libres. On nomma, par opposition, *arts mécaniques* ou *arts de la main*, ceux qui, exigeant un travail manuel, étaient abandonnés aux esclaves. La classification des arts a, d'ailleurs, varié suivant l'état de la civilisation et les progrès de l'esprit humain. Dans le principe, la Grammaire, la Rhétorique, la Dialectique, la Géométrie, furent seules désignées comme étant des arts libéraux. Au Ve siècle de notre ère, le grammairien Marcianus Capella porta le nombre de ces arts à sept, et consacra un livre à exposer les règles de chacun d'eux. Aux quatre arts que nous avons nommés, il ajouta la Musique, l'Arithmétique et l'Astronomie. Cette division fut généralement suivie pendant tout le moyen âge. pour la graver dans la mémoire des élèves, on composa le distique suivant, dans lequel on fit entrer le nom abrégé et la définition de chacun des sept arts :

Gram. loquitur; Dia. vera docet; Rhet. verba colorat;
Mus. canit; Ar. numerat; Geo. ponderat; Ast. colit astra.

Les trois arts désignés dans le premier vers constituaient le *trivium*, ou la triple voie (*tres viæ*) qui conduit à l'éloquence; les quatre autres, le *quadrivium*, ou les quatre voies qui mènent à la science et à la sagesse. Par la suite, la Théologie ou la Philosophie, la Médecine, la Peinture, furent rangées au nombre des *arts libéraux* (V. ci-après *Représentations des* ARTS LIBÉRAUX); jusqu'à la fin du siècle dernier, on continua à désigner par le nom d'*arts* l'ensemble des connaissances littéraires et scientifiques qu'enseignaient les universités ou *Facultés des arts*; le titre de *maître ès arts* était le premier des grades universitaires; il fallait l'avoir obtenu pour prétendre aux grades supérieurs de bachelier, de licencié et de docteur. Depuis longtemps, d'ailleurs, on ne comprend plus dans la classe des *arts libéraux* que les arts qui portent l'âme à d'agréables émotions; comme la représentation du beau est le moyen qu'ils emploient pour atteindre ce but, on les a encore appelés les *beaux-arts*.

Les *beaux-arts* peuvent se diviser en deux catégories, suivant qu'ils s'adressent plus directement à l'âme ou aux sens : à la première, appartiennent la Poésie et l'Eloquence; à la seconde, la Musique, la Peinture, la Sculpture, l'Architecture et la Gravure. Mais s'il est vrai que l'impression produite par la Poésie et par l'Eloquence est plutôt du domaine du sentiment que de celui de la sensation, il faut reconnaître aussi que le charme qu'elles exercent sur nous s'accroît singulièrement par l'effet d'un débit animé, expressif, harmonieux : le sens de l'ouïe leur sert d'intermédiaire comme à la Musique; c'est pourquoi ces trois arts sont appelés quelquefois *arts des sons*. La Peinture, la Sculpture, l'Architecture et la Gravure, affectent directement la vue par des surfaces et des contours, des couleurs, des effets d'ombre et de lumière : de là les noms d'*arts du dessin* et celui d'*arts plastiques* ou arts de la forme, qui leur sont donnés. On nomme en particulier *art plastique*, ou simplement *plastique* (V. ce mot), l'art qui s'occupe de reproduire la forme par le modelage.

Les encyclopédistes ne sont pas d'accord sur le nombre des *beaux-arts :* à ceux que nous avons nommés on ajoute quelquefois la Danse; par contre, quelques auteurs suppriment l'Eloquence et la Gravure.

ARTS LIBÉRAUX (*Représentations diverses des*). La plus ancienne représentation des *arts libéraux* qui soit parvenue jusqu'à nous fait le sujet d'une miniature de l'*Hortus deliciarum*, sorte d'encyclopédie manuscrite, composée au XIIe siècle par Herrad de Landsberg, abbesse du couvent de Hohenbourg, en Alsace, et conservée à la Bibliothèque de Strasbourg. La Philosophie, figurée par une femme à trois têtes dont la signification est indiquée par les trois mots : *ethica, logica, phisica (sic)*, occupe le centre de la composition; sept sources, symboles des sept arts libéraux, sortent de sa poitrine; sous ses pieds, Socrate et Platon écrivent. Tout autour sont disposées les personnifications des sept arts : la Grammaire tient des verges et un livre; la Rhétorique, un style et des tablettes; la Dialectique a pour attribut une tête de chien avec cette légende : *Argumenta sino concurrere more canino;* la Musique tient une harpe, et près d'elle sont placées une espèce de viole et une vielle; l'Arithmétique porte une verge demi-circulaire à laquelle sont enfilées des boules noires, sorte d'abaque encore en usage chez les Orientaux; la Géométrie tient une règle et un compas; l'Astronomie, un boisseau plein d'eau, « probablement, dit M. Viollet-le-Duc, pour observer les astres par réflexion. » Il est à remarquer que les sept arts sont placés ici de gauche à droite, dans l'ordre qui leur est assigné par le distique latin cité ci-dessus. Ils ont été figurés, dans les voussures de l'une des portes de la façade occidentale de la cathédrale de Chartres, par des femmes assises; au-dessous de chacune d'elles est un homme qui écrit; la Musique a pour attributs une harpe à huit cordes, une viole et trois clochettes sur lesquelles elle s'apprête à frapper avec un marteau; l'Arithmétique tient un dragon ailé dans la main droite, un sceptre dans la gauche; la Rhétorique discourt; la Géométrie tient un compas et une équerre; la Philosophie ou la Dialectique, a un livre ouvert sur ses genoux; l'Astronomie est accompagnée d'un boisseau; la Grammaire tient un livre d'une main et une verge de l'autre; aux pieds de cette dernière figure sont accroupis deux écoliers, une jeune fille qui étudie, et un petit garçon nu qui tend la main d'un air piteux pour recevoir une correction. M. l'abbé Bulteau, à qui nous empruntons l'explication de ces diverses figures (*Description de la cathédrale de Chartres*), a cru reconnaître dans les personnages qui écrivent au-dessous des sept arts : Pythagore, Gerbert, Quintilien, Archimède, Platon, Ptolémée, Chilon. Le soubassement de gauche de la porte centrale de la cathédrale de Sens offre douze figures, pour la plupart très-mutilées, mais parmi lesquelles on distingue encore, outre les sept arts, la Peinture dessinant sur une tablette; la Médecine tenant des plantes; la Philosophie ou la Théologie couronnée et ayant dans la main droite un sceptre, dans la gauche un livre ouvert; l'Astronomie est représentée portant une espèce de rose des vents, dont le milieu est traversé par un double trait brisé que certains archéologues croient être une façon de figurer les solstices. Une des plus belles représentations des arts libéraux se voit au portail occidental de la cathédrale de Laon : la Philosophie ou la Théologie, tenant un sceptre de la main gauche, et de la droite un livre ouvert (Nouveau Testament), au-dessus duquel est un livre fermé (Ancien Testament), a la tête couronnée d'une nuée; une échelle, placée devant elle, et conduisant de ses pieds à son col, figure les degrés qu'il faut franchir pour arriver à la connaissance de cette science; la Grammaire enseigne à lire à un enfant assis à ses pieds; la Dialectique, ayant un serpent pour ceinture, semble faire une démonstration; la Rhétorique discourt; l'Arithmétique tient des boules dans ses deux mains; la Médecine regarde à travers un vase à long col; la Peinture, seule figure d'homme qu'il y ait dans la série, dessine avec un style en forme de clou sur une tablette pentagonale; la Géométrie tient un compas; l'Astronomie, un disque coupé par un double trait, comme dans le bas-relief de Sens; la Musique, un marteau à la main, semble écouter les sons de cinq clochettes accrochées à un même support. Les arts libéraux sont encore sculptés

sous le porche de la cathédrale de Fribourg, en Brisgau, avec des attributs qui diffèrent peu de ceux que nous venons de décrire : sous chaque figure est peint le nom de l'art qu'elle personnifie. Le Musée de Cluny possède un beau vase en émail de Limoges (XVIe siècle) décoré de sept figures en grisaille rehaussée d'or sur un fond noir, qui représentent les arts et les sciences, et dont les noms sont ainsi indiqués : *grammatica, dialectica, rhetorica, arithmetica, musica, geometria, astrologia.*

Parmi les peintures les plus remarquables qui aient été faites des *arts libéraux*, il faut citer celles dont Attavante, célèbre miniaturiste florentin du XVe siècle, a orné un manuscrit de la bibliothèque de Saint-Marc, à Venise, contenant l'œuvre de Martianus Capella : *De nuptiis Philologiæ et Mercurii...* Les sept arts figurent d'abord réunis dans une seule composition, et forment ensuite chacun le sujet d'une miniature distincte. Tous sont représentés sous les traits d'une jeune femme assise. La Grammaire tient de la main gauche une petite tablette ronde, sur laquelle sont placés un encrier, un compas, des ciseaux, une règle, un parchemin ; de la main droite, elle tient, comme pour le montrer, un livre ouvert et écrit en caractères microscopiques. A ses pieds, deux jeunes enfants, vêtus d'un pourpoint serré à la taille par une ceinture de cuir, présentent à la dame des feuilles de parchemin couvertes aussi de caractères très-fins. La Dialectique tient de la main droite cinq baguettes de métal terminées par cinq figurines qui symbolisent les cinq modes d'argumentation ; de la main gauche, elle serre le cou d'un serpent dont les nombreuses spirales représentent, selon l'abbé Valentinelli, la force attractive des arguments. La Rhétorique a une épée nue à la main ; deux figures sont debout au pied de son siége, l'une couronnée de lauriers, l'autre vêtue d'une robe noire et coiffée d'un chapeau. La Géométrie soutient des deux mains une ligne droite sur laquelle est écrite : *Radius geometricus.* L'Arithmétique n'a aucun attribut caractéristique, si ce n'est un rouleau de parchemin placé devant elle et sur lequel on lit : *Rhythmus arithmeticalis.* Enfin, l'Astronomie, la seule des sept figures qui soit représentée sur le fond du ciel, a la tête entourée d'une double auréole bleue ; elle porte dans la main droite une sphère armillaire.

Nous n'entreprendrons pas de citer les nombreuses représentations des arts libéraux qui ont été exécutées par les peintres et les sculpteurs modernes, et que l'on rencontre, comme motifs de décoration, dans des musées, des théâtres et des édifices consacrés à l'enseignement supérieur des arts et des sciences. On trouvera, à leur titre particulier, la description de ceux de ces ouvrages qui sont les plus estimés.

ARTS ET MÉTIERS (*Conservatoire impérial des*). Magnifique établissement, situé rue Saint-Martin, à Paris, sur l'emplacement de l'ancienne abbaye de Saint-Martin-des-Champs, et où sont notamment exposés des modèles d'outils perfectionnés, de machines nouvelles, d'instruments ou appareils utiles à l'agriculture, à l'industrie et aux manufactures.

Historique. — L'origine des collections de machines et de métiers réunis au Conservatoire remonte à Vaucanson, qui avait formé à l'hôtel de Mortagne, rue de Charonne, à Paris, la première collection de ce genre, que, de son vivant, il rendit publique pour l'instruction des ouvriers. Il la légua en mourant au gouvernement royal, qui, après avoir accepté ce legs, acheta l'hôtel de Mortagne. M. de Vandermonde fut le premier administrateur de ce musée industriel, et déjà, sous cette habile direction, de 1785 à 1792, il s'était enrichi de plus de cinq cents machines nouvelles.

Dès les premières années qui suivirent 1793, on chercha à réunir et à sauver de la dispersion les richesses artistiques et industrielles provenant des institutions détruites. La Convention, par un décret du 23 pluviôse an IV (11 février 1794), constitua une commission temporaire des arts, à laquelle elle adjoignit diverses notoriétés scientifiques et industrielles, dont elle exigea cependant *un certificat de civisme*, et qui fut chargée *d'inventorier et de réunir dans des dépôts convenables les livres, instruments et autres objets de sciences et arts propres à l'instruction publique.*

Ces objets provenant de sources nombreuses et différentes, entre autres des modèles déposés à l'ancienne Académie des sciences, furent réunis, partie au Louvre, partie rue de l'Université, et le reste fut joint à la collection de l'hôtel de Mortagne.

Tel était l'état encore précaire des choses lorsque, le 19 vendémiaire an III (13 octobre 1794), la Convention nationale rendit, sur la proposition de Grégoire, le décret suivant, qui constitua régulièrement pour la première fois le Conservatoire des arts et métiers :

ART. Ier. Il sera formé à Paris, sous le nom de *Conservatoire des arts et métiers*, et sous l'inspection de la commission d'agriculture et des arts, un dépôt de machines, modèles, outils, dessins, descriptions et livres dans tous les genres d'arts et métiers ; l'original des instruments et machines inventés ou perfectionnés sera déposé au Conservatoire.

ART. 2. On y expliquera la construction et l'emploi des outils et machines utiles aux arts et métiers.

ART. 3. La commission d'agriculture et des arts, sous l'autorisation du comité avec lequel elle est en relations, transmettra partout, quand elle le jugera utile à la République, tous les moyens de perfectionner les arts et métiers, par l'envoi de descriptions, de dessins et même de modèles.

ART. 4. Le Conservatoire des arts et métiers sera composé de trois démonstrateurs et d'un dessinateur, etc.

Le local choisi pour l'installation du Conservatoire fut d'abord, à ce qu'il paraît, celui du Garde-meuble ; mais des difficultés de toute nature, l'événement du 9 thermidor, et une autre destination donnée au Garde-meuble, retardèrent et firent ajourner cette installation.

La constitution du Conservatoire et les attributions qui lui avaient été données, et au nombre desquelles se trouvait le droit de décerner des récompenses aux citoyens qui feraient des inventions utiles, avaient accru ces collections, et il devenait nécessaire de les réunir et de leur affecter un local d'une étendue suffisante.

Une demande fut faite au Directoire de lui accorder la jouissance des bâtiments de la *ci-devant abbaye Martin.*

Cette proposition, agréée par le Directoire exécutif, et soumise au conseil des Cinq-Cents dans sa séance du 14 vendémiaire an V (5 octobre 1796), fut ajournée, sous prétexte d'économie. Mais le conseil des Anciens, sur un rapport très-énergique d'Alquier, rejeta cette résolution et mit à la disposition du Directoire les bâtiments demandés pour l'installation du Conservatoire des arts et métiers. Toutefois, ce ne fut que le 12 germinal an VII que les bâtiments du prieuré Saint-Martin-des-Champs, où se trouvait établie une manufacture d'armes, devinrent libres, et que les membres du Conservatoire purent en prendre possession.

C'est là qu'il est encore aujourd'hui ; de l'ancienne abbaye, il ne reste plus que le réfectoire et la chapelle, qui sont devenus la bibliothèque et la salle des machines ; mais de vastes constructions, appropriées à la destination actuelle, ont été élevées sur l'emplacement de l'ancien couvent.

Bientôt les modèles arrivèrent de toutes parts, provenant, soit de dons particuliers, soit d'achats faits par le gouvernement, d'après les indications d'hommes éminents. Les galeries du Conservatoire devinrent ainsi l'un des plus précieux musées industriels du monde ; des savants consacrèrent leur existence au développement et à la classification de ses richesses.

Organisation. — Le *Conservatoire des arts et métiers* dépend du ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics ; le directeur, le sous-directeur et les professeurs sont choisis parmi l'élite des hommes de science. Des cours publics et gratuits y sont professés aux heures où tous les travailleurs, même les ouvriers et les artisans, peuvent en profiter après le labeur de la journée. Les galeries d'exposition des modèles présentent, sous une forme attrayante et saisissante, l'histoire du développement de l'industrie.

La bibliothèque, riche en ouvrages scientifiques, industriels, techniques, et le portefeuille des brevets expirés, complètent ces richesses.

Le Conservatoire n'est pas seulement une école industrielle et un musée, c'est encore un lieu d'études sérieuses. En effet, les savants qui sont chargés d'y professer ont à leur disposition de vastes laboratoires, richement montés, dans lesquels rien ne manque pour des recherches de tous genres. De puissantes machines sont à la disposition des expérimentateurs ; dans l'ancienne chapelle du cloître, des outils divers peuvent fonctionner ; enfin, tout concourt à faire du Conservatoire un établissement d'études et d'essais pour l'industrie. Combien de belles expériences n'y a-t-on pas faites sur la résistance des matériaux, sur les machines à vapeur, sur les machines-outils ?

Les machines nouvelles y peuvent être expérimentées, et le sont réellement sur la demande de l'inventeur. Un procès-verbal, où sont consignés les résultats obtenus, est remis à ceux qui font pratiquer une expérience au Conservatoire ; ces expériences, dirigées par des hommes éminents et impartiaux, présentent des caractères sérieux, qui doivent engager les intéressés à s'y soumettre.

Enseignement. — Les cours, publics et gratuits, ont lieu le soir, la plupart du moins. Ils comprennent la géométrie appliquée aux arts, la géométrie descriptive, la mécanique appliquée aux arts, les constructions civiles, la physique, la chimie appliquée aux arts ou à l'industrie, la chimie agricole, l'agriculture, les travaux agricoles et l'économie rurale, la filature, le tissage, la teinture, l'apprêt et l'impression des tissus, l'économie politique et la législation industrielle, l'économie industrielle et la statistique, le dessin linéaire et le dessin d'ornements.

L'enseignement oral du Conservatoire des arts et métiers, comme on vient de le voir par l'énumération qui précède, a pour objet principal les sciences appliquées à l'industrie ; il s'adresse à un public parmi lequel dominent des jeunes gens, des contre-maîtres et des ouvriers déjà instruits, et dans lequel se trouvent aussi des professeurs étrangers et un grand nombre de personnes qui ont intérêt à se tenir au courant des progrès de la technologie.

Ces cours, ainsi ouverts aux nationaux et aux étrangers avec une libéralité particulière à la France, constituent un enseignement libre, analogue à ceux de la Sorbonne, du Collége de France et du Muséum d'histoire naturelle. S'il a plutôt pour but les applications de la science que la science elle-même ou proprement dite, il n'en doit pas moins rester toujours au niveau du progrès de celle-ci, et la composition si variée de l'auditoire auquel il s'adresse établit, pour les professeurs, une difficulté spéciale, plus grande qu'on ne le croit généralement.

Exposer les principes de la géométrie descriptive et ceux de la mécanique, ainsi que leurs applications, sans recourir à des formes scientifiques d'un ordre trop élevé pour la plupart des auditeurs ; déduire de quelques notions générales et de l'observation des faits les lois des phénomènes naturels, et en conclure les procédés rationnels à suivre dans la pratique des arts ; faire, en un mot, d'une manière simple, accessible aux intelligences ordinaires, un enseignement scientifique rigoureux, sans recourir à des calculs ou à des raisonnements trop délicats à suivre, constitue une difficulté considérable dont les hommes de science qui n'ont pas abordé ce genre d'enseignement ne se rendent pas assez compte : c'est, d'ailleurs, une exigence à laquelle il est indispensable de satisfaire, sous peine de tomber soit dans l'écueil d'un professorat banal sans principes assurés, soit dans celui, non moins fâcheux, d'expositions trop dogmatiques, hérissées de calculs et de formules qui feraient fuir les auditeurs trop peu préparés pour les comprendre, ou déjà engagés depuis quelque temps dans les travaux de l'industrie.

Tous ceux des professeurs qui ont été attachés à l'enseignement de l'Ecole polytechnique, des Ecoles d'application de l'artillerie et du génie, de l'Ecole centrale, etc., où l'on peut, au contraire, joindre aux méthodes les plus simples l'emploi de toutes les ressources scientifiques de l'ordre le plus élevé, ont reconnu, par leur propre expérience, combien il est plus difficile au Conservatoire des arts et métiers, que partout ailleurs, de donner un enseignement à la fois clair, simple et rigoureux.

A cette difficulté, à laquelle certains cours ne peuvent complétement échapper, vient se joindre pour le Conservatoire la nécessité de tenir l'enseignement au courant de tous les progrès, si rapides aujourd'hui, que font la science et ses applications, tant en France qu'à l'étranger. Sous ce rapport, et par suite de cette nécessité, cet enseignement est forcément l'un des plus progressifs qui se donnent au monde. Quand on remonte à Amyot, qui écoutait furtivement aux portes pour s'instruire, et qu'on ramène ses regards sur le *Conservatoire des Arts et Métiers*, libéralement ouvert à tous les artisans, on est presque tenté d'être fier de son siècle et de sa nation. Ajoutons, pour ne pas être ingrat, et de notre grande Révolution.

ARTS ET MANUFACTURES (*Ecole centrale des*). *Histoire.* — En 1829, MM. Lavallée, Dumas, Ollivier, Péclet, se réunirent pour créer à Paris une école libre destinée à former des directeurs d'usines et de manufactures, des chefs de grandes entreprises de travaux publics, des ingénieurs, des professeurs pour l'enseignement industriel. Fondée par de tels hommes, l'Ecole centrale ne pouvait manquer de répondre aux besoins de l'industrie ; aussi fixa-t-elle bientôt l'attention de nos principaux manufacturiers.

Des écoles centrales avaient déjà été fondées dans tous les chefs-lieux des départements en vertu du décret du 7 ventôse an III (23 février 1795). On y enseignait les lettres, les sciences et les arts. Il suffit de lire le décret auquel ces établissements devaient leur création pour se convaincre que, par leur moyen, la Convention voulait mettre à la portée de tous les connaissances scientifiques et industrielles. L'enseignement comprenait en effet les mathématiques, la physique et la chimie expérimentales, l'histoire naturelle, l'hygiène, l'agriculture et le commerce, la politique, la législation, la grammaire générale, les belles-lettres, les langues anciennes et les langues vivantes, le dessin, enfin les arts et métiers. De plus, il était dit dans ce décret que chacune de ces écoles devait posséder une bibliothèque, un cabinet de physique et de chimie, une collection de modèles de machines, un jardin botanique.

Laplace et Noël professèrent à Paris dans ces écoles ; le célèbre Dulong fut formé par celle d'Auxerre.

Cette organisation avait le défaut de ne pas offrir de transition entre l'enseignement primaire et le haut enseignement secondaire. D'ailleurs, ces établissements, vu leur grand nombre, exigeaient des frais d'installation en disproportion avec les services qu'ils pouvaient rendre ; aussi furent-ils réformés par la loi du 25 octobre 1795, et le 1er mai 1802 par une loi qui créa les lycées.

L'idée ne fut cependant pas perdue, car les fondateurs de l'Ecole centrale des arts et manufactures s'inspirèrent du programme primitif des écoles centrales, dont ils adoptèrent le plan, en ne laissant de côté que ce qui était spécialement du ressort de l'enseignement universitaire. Les causes d'insuccès des écoles centrales devinrent un élément de succès pour la nouvelle école, qui n'avait pas de rivale ; les fondateurs se mirent à l'œuvre avec une ardeur et un dévouement sans bornes. M. Lavallée prit la direction de l'école, qu'il soutint de sa fortune, M. Ollivier professa la géométrie descriptive, M. Dumas la chimie, M. Péclet la physique industrielle. Les autres cours furent confiés à MM. Coriolis, Walter-Saint-Ange, Payen, Ferry, Perdonnet. Ce dernier, qui en est actuellement le directeur, avait été chargé du cours de géologie et de minéralogie, qu'il abandonna en 1831 pour faire le premier cours de chemins de fer qui ait été professé.

En 1857, M. Lavallée, désireux de prendre le repos que commandait son âge, et voulant assurer la durée de son œuvre, fit don de l'école à l'Etat, stipulant que les bénéfices réalisés par elle seraient entièrement consacrés à ses besoins, et qu'elle serait administrée, comme dans le passé, par son conseil aidé d'un conseil de perfectionnement formé d'anciens élèves. Depuis cette époque, l'école est sous la tutelle du gouvernement. En 1862, le titre spécial d'ingénieur des arts et manufactures fut créé par le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics pour les anciens élèves de l'Ecole centrale.

Organisation. L'Ecole centrale est régie par deux administrations, celle de l'Ecole et celle des études, qui, toutes deux, la gouvernent sous la direction d'un conseil composé du directeur et du sous-directeur de l'école, du directeur des études et d'un certain nombre des plus anciens professeurs. Ce conseil, décide souverainement de toutes les questions d'intérêt général ; lui seul peut introduire des modifications au règlement. Il choisit les professeurs, dont la nomination est ensuite faite par le ministre, et fixe le programme qu'ils doivent suivre dans leur enseignement ; il choisit aussi les examinateurs, préparateurs, inspecteurs et autres employés ; lui seul peut renvoyer un élève.

L'ordre et la discipline sont maintenus par des officiers en retraite, qui remplissent les fonctions d'inspecteurs. Ils signalent au rapport les faits répréhensibles, et, selon les cas, le directeur des études donne au coupable un avertissement officieux, ou bien en réfère au conseil d'ordre ou même au conseil des études. Les punitions ordinaires consistent en blâmes inscrits au grand livre, sur la feuille spéciale à l'élève réprimandé. Sur cette feuille sont enregistrées aussi toutes les notes qu'il a obtenues ; chacun a le droit de prendre connaissance de ce dossier, pour se rendre compte de la conduite d'un élève. Le conseil, pour les fautes graves, inflige un blâme avec mise à l'ordre du jour et avis à la famille.

L'école ne reçoit que des élèves externes âgés de dix-huit ans au moins. L'ouverture des cours a lieu tous les jours de huit heures à huit heures et demie, la sortie à quatre heures, sauf le jeudi, où les élèves peuvent sortir à une heure ou à quatre. Les absences et les punitions sont mises en ligne de compte lors du classement général de fin d'année, et sont toujours considérées comme une note très-défavorable.

La durée des études est de trois ans. Les élèves qui, à la fin de leur troisième année, ont satisfait à tous les examens, sont admis à concourir pour le diplôme ; ceux qui subissent cette dernière épreuve avec succès reçoivent du ministre un *diplôme d'ingénieur des arts et manufactures.* Ceux qui, bien qu'ayant satisfait sur les points importants de l'enseignement, se montrent faibles sur quelques autres, obtiennent un simple *certificat de capacité.* Ces diplômes et ces certificats sont délivrés par le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, au nom du chef de l'Etat, et sur la proposition du conseil de l'école, qui est seul juge.

Le prix de l'enseignement est de 800 francs par an. L'école prélève 32,000 francs sur ses bénéfices pour constituer des encouragements aux élèves peu fortunés qui les méritent. La ville de Paris fournit 72,000 francs, et le département de la Seine-Inférieure 500 francs qui reçoivent la même destination. En outre, quelques élèves obtiennent parfois des subventions de leur département, ou de leur commune. Pour avoir droit à un encouragement sur les fonds mis à la disposition de l'école, il faut se trouver dans les premiers, par ordre de mérite, sur la liste des boursiers, et, de plus, parmi les cent premiers du classement général. Les subventions ne sont accordées que pour un an ; elles sont augmentées, maintenues, diminuées ou supprimées suivant le plus ou moins de succès de celu qui les a obtenues.

Une association formée entre les élèves alloue aussi des secours à ceux qui en ont besoin pour leur entretien ; ces secours, alloués par les élèves mêmes, le sont de la façon la plus discrète ; cet argent n'est du reste que prêté, celui qui le reçoit étant moralement tenu à le rendre lorsque sa position le permettra, afin que des camarades plus jeunes puissent à leur tour être aidés par la caisse.

Admission. Les examens d'admission ont lieu à l'école, du mois d'août au mois d'octobre ; pour les subir, il n'est pas besoin d'être Français. Ces examens portent sur l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie analytique, la géométrie descriptive, la physique, la chimie, la physiologie, la langue française et le dessin. Les épreuves comprennent des compositions écrites et des examens oraux. Les candidats dont les compositions écrites ont été jugées satisfaisantes sont seuls admis à l'examen oral.

Enseignement. Les études de première année comprennent l'algèbre supérieure, le calcul différentiel et intégral, la géométrie analytique, la mécanique rationnelle et la résistance des matériaux, la géométrie descriptive, la perspective, la coupe des pierres, la charpente et la gnomonique, la chimie générale, la physique générale, la cinématique, l'hygiène, la zoologie et la botanique appliquées, la résistance des matériaux appliquée aux organes de machines, les éléments de la construction des machines, l'arpentage, le nivellement, le jaugeage des cours d'eau, le dessin, les épures de géométrie descriptive et de mécanique, et les manipulations de physique et de chimie.

En deuxième et en troisième année, les élèves étudient : les constructions civiles, la construction et l'entretien des routes, ponts, canaux, ports; la navigation intérieure, la construction des machines, les applications de la chaleur dans l'industrie, la chimie industrielle, la chimie analytique, la géologie, la minéralogie et l'exploitation des mines, la métallurgie, les chemins de fer, la verrerie, la céramique, la teinture, la législation industrielle, la mécanique rationnelle. Des manipulations et projets, des visites d'usines et d'ateliers, des voyages scientifiques complètent cet enseignement. Une bibliothèque spéciale et une riche collection de minéralogie sont à la disposition des élèves pendant leur séjour à l'école, et, en outre, de six à neuf heures du soir.

Des examens hebdomadaires sur les dernières leçons, les projets corrigés par les professeurs, les examens généraux de fin d'année, permettent d'apprécier les progrès des élèves, de les classer par ordre de force, et de juger à la fin des études quels sont ceux qui ont mérité le diplôme.

Les élèves qui ont fait leurs trois années d'études sans être admis au concours pour le diplôme ne sont pas considérés comme anciens élèves de l'Ecole centrale; quant à ceux qui, ayant concouru, n'ont pas été heureux, il leur est permis de concourir de nouveau pendant cinq années.

Association amicale. L'école ne procurant point d'emploi aux élèves sortants, une association s'est fondée entre eux pour s'aider mutuellement et soutenir les débutants. Cette association tient à l'école un registre où sont indiqués les emplois vacants dans l'industrie, qui sont à la connaissance de ses membres; tout ancien élève peut consulter ce registre et trouver ainsi rapidement une position.

Arts et métiers (*Ecoles des*). *Histoire.* — L'idée première de ces écoles appartient au duc de la Rochefoucauld-Liancourt, qui fonda en 1788, dans ses domaines, l'école dite *de la Montagne;* sous la République, cette école fut déclarée nationale, et son organisation devint exclusivement militaire; elle fut alors transférée au château de Compiègne, sous le nom de *Prytanée français.* Le premier consul, après une visite à cet établissement, décréta, le 25 février 1803, que le prytanée de Compiègne serait érigé en école des arts et métiers; on commença dès lors à y installer des ateliers. Un arrêté du 5 septembre 1806 transféra l'école à Châlons-sur-Marne. Déjà un décret du 19 mars 1804 avait décidé la formation d'une deuxième école d'arts et métiers près d'Angers. Malgré le titre de ces écoles, leurs tendances furent presque exclusivement militaires tant que dura l'empire. Le gouvernement de la Restauration les négligea, et le duc de la Rochefoucauld, inspecteur des écoles des arts et métiers depuis sa rentrée en France, ayant dû résigner ses fonctions en 1823, ce fut un nouveau coup porté à l'institution. Cet état de choses dura jusqu'à ce que le ministère Corbière eût amené une réforme. Une ordonnance royale du 31 décembre 1826 régla la situation des écoles, et l'arrêté du 30 septembre 1827 établit un programme industriel complet, qui resta en vigueur jusqu'en 1830. Le prix de la pension, le nombre des élèves et celui des bourses furent fixés, ainsi que le programme d'admission, les règlements administratifs et l'enseignement.

En 1830, les écoles d'arts et métiers passèrent des attributions du ministère de l'intérieur à celles du ministère du commerce et des travaux publics. Ce fut une nouvelle époque de crise, qui dura jusqu'à ce que l'ordonnance royale du 23 septembre 1832 eût ramené ces écoles à leur véritable destination, qui est de former des chefs d'ateliers et des ouvriers instruits. L'enseignement théorique fut fortifié, et l'enseignement pratique réduit à quatre spécialités représentées par les ateliers suivants : 1° forge; 2° fonderie de fer et de cuivre et moulages divers; 3° ajustage et serrurerie; 4° tour, modelé et menuiserie.

L'âge d'admission fut fixé de quatorze à dix-sept ans, et la durée des études limitée à trois ans; mais une année d'apprentissage préalable fut exigée. Dans le courant des études, des récompenses en argent, fournies par une dotation faite aux écoles d'arts et métiers par la veuve Leprince, sont distribuées aux élèves les plus distingués. Dès ce moment, ces écoles prospérèrent, et les besoins de l'industrie ne tardèrent pas à déterminer la création d'une nouvelle école à Aix. En 1848, on institua un conseil de perfectionnement pour la rédaction du programme des cours et pour les modifications qui pourraient y être apportées.

Les écoles des arts et métiers furent l'objet de vives attaques en 1849 et 1850, à l'Assemblée législative, dans les discussions auxquelles donna lieu le budget. M. Dumas, alors ministre du commerce, les défendit avec ardeur et les sauva. Depuis cette époque, leur utilité n'est plus méconnue, et elles n'ont cessé de marcher dans la voie du progrès.

Admission et études. L'examen d'admission roule sur les connaissances suivantes : l'écriture, la grammaire, l'orthographe, l'arithmétique, les éléments de géométrie et d'algèbre, le dessin linéaire; il faut, en outre, avoir fait un an d'apprentissage dans une profession se rattachant à une des quatre divisions principales. La durée des études est fixée à trois ans; à chaque année correspondent des cours théoriques spéciaux dont le programme est ainsi déterminé :

1re année : arithmétique, éléments de géométrie et d'algèbre, langue française, écriture, dessin d'ornement et de lavis.

2e année : complément de l'algèbre et de la géométrie, trigonométrie rectiligne, géométrie descriptive, théorie des ombres, tracé des engrenages, langue française, histoire et géographie, écriture, croquis et dessin de machines.

3e année : mécanique industrielle, physique et chimie appliquées aux arts, éléments de littérature, dessin de machines au trait et au lavis.

De plus, les élèves sont répartis, pour les travaux pratiques auxquels sont consacrés environ les deux tiers de leur journée, entre les quatre ateliers déjà indiqués.

Les écoles d'arts et métiers fournissent d'excellents dessinateurs, d'habiles contremaîtres et chefs d'ateliers; elles ont aussi formé des ingénieurs distingués. Un certain nombre d'élèves, continuant leurs études, entrent à l'Ecole centrale des arts et manufactures, d'où ils sortent ensuite ayant tous les principes nécessaires pour devenir d'excellents ingénieurs, à la fois théoriciens et praticiens.

Société des anciens élèves. Après trois tentatives inutiles, en 1823, 1839 et 1846, la société des anciens élèves des arts et métiers obtint enfin de l'administration, le 23 mars 1847, le droit de se constituer.

Les travaux de cette société prirent un caractère de plus en plus sérieux; des annuaires furent régulièrement publiés, annuaires empreints d'un grand sens pratique, d'une incontestable utilité. Le 14 avril 1860, un décret impérial déclara cette société établissement d'utilité publique. Dès lors, l'institution se développa et sa prospérité s'accrut rapidement. Elle compte aujourd'hui plus de huit cents membres, et fonctionne utilement pour le placement des élèves qui sortent des écoles d'arts et métiers.

Arts et manufactures (*Chambres consultatives des*). *Histoire.* — Le mouvement de réorganisation industrielle qui se produisit dans la législation au commencement de ce siècle donna naissance à cette institution. La loi du 22 germinal an XI établit des chambres consultatives dans les villes qui renferment une agglomération de fabriques destinées à un même genre de production manufacturière. Depuis l'an XI, l'organisation des chambres consultatives a subi diverses modifications; elle est actuellement réglée par le décret du 30 août en même temps que par plusieurs dispositions non abrogées d'un arrêté consulaire du 10 thermidor an XI, d'une ordonnance royale du 16 juin 1832, et d'un arrêté du pouvoir exécutif en date du 19 juin 1848. Ces chambres ne devaient d'abord comprendre que des industriels et des manufacturiers, mais on a reconnu que les intérêts du commerce et de l'industrie ont trop de points communs pour que les commerçants en soient exclus.

Organisation. Les décrets ou ordonnances d'institution déterminent la circonscription de chaque chambre consultative; plusieurs cantons peuvent y être compris, et elle peut se réduire à une seule ville. Les chambres des arts et manufactures diffèrent des chambres de commerce : 1° en ce que ces dernières embrassent de plus vastes parties de territoire et représentent aussi des intérêts économiques plus variés; 2° en ce que les chambres consultatives des arts et manufactures sont entretenues par les villes où elles siégent, tandis que tous les patentés compris dans la circonscription d'une chambre de commerce concourent aux dépenses de celle-ci. Chaque chambre se compose de douze membres élus pour trois ans, et dont le renouvellement se fait par tiers; ces membres sont nommés par les principaux industriels et commerçants de la circonscription. Si la chambre est constituée dans le ressort d'un tribunal de commerce, on se sert de la liste d'électeurs dressée par les soins du préfet pour la formation de ce tribunal, laquelle doit comprendre au moins vingt-cinq commerçants notables, et principalement les chefs des maisons les plus anciennes et les plus recommandables (art. 618 et 619 du code de commerce).

Si, au contraire, la chambre n'est pas constituée dans le ressort d'un tribunal de commerce, ou s'il en existe plusieurs, c'est le préfet qui dresse lui-même une liste électorale spéciale. En tout cas, pour être éligible, il faut avoir au moins trente ans, et de plus exercer le commerce ou une industrie manufacturière depuis cinq années. Les électeurs peuvent aussi nommer d'anciens négociants ou manufacturiers domiciliés dans la circonscription de la chambre, mais cette dernière classe d'éligibles ne peut fournir plus d'un tiers des membres. Les élections se font sur une seule liste de candidats pour toute la circonscription. Le vote a lieu au scrutin secret; il faut la majorité absolue des électeurs présents pour qu'une élection soit valable au premier tour. Si un second tour de scrutin est nécessaire, la majorité relative suffit (décret du 30 août 1852).

Les chambres consultatives choisissent dans leur sein un président et un secrétaire, mais le préfet ou le sous-préfet, dans le lieu de sa résidence, et le maire dans les autres villes, étant membres-nés et présidents d'honneur de ces assemblées, président effectivement les séances auxquelles ils assistent (voir l'arrêté du 19 juin 1848). Les fonctions de président d'une chambre consultative exigent des connaissances et des qualités spéciales, ainsi que des soins assidus; c'est le président électif qui est chargé de la direction des travaux et de la correspondance avec l'administration, le président d'honneur n'assistant aux séances que dans les occasions solennelles. Une chambre consultative des arts et manufactures n'a point de budget particulier; les dépenses occasionnées par la réunion de ses membres sont portées au budget de la ville où elle siége; de plus, le maire doit fournir le local nécessaire aux séances. La loi du 7 août 1850 a mis les frais de tenue des assemblées électorales à la charge de la commune dans laquelle a lieu l'élection.

Attributions. Les chambres consultatives donnent à l'administration les avis et les renseignements qu'elle leur demande sur les faits et les intérêts industriels et commerciaux. Elles présentent aussi leurs appréciations sur l'état de l'industrie et du commerce, et leurs vues sur les moyens d'en accroître la prospérité (ordonnance du 16 juin 1832). Ces assemblées sont appelées à donner leur avis lorsqu'il s'agit soit de créer un conseil de prud'hommes, soit de modifier la juridiction d'un tribunal de ce genre (loi du 1er juin 1853, art. 1er), soit d'étendre à des industries analogues l'application des dispositions de la loi du 7 mars 1850 sur le tissage et le bobinage.

Les chambres peuvent en outre rendre de grands services à l'industrie par leur initiative officieuse, et surtout en s'enquérant de nouveaux procédés ou perfectionnements; elles peuvent aussi stimuler et éclairer les fabricants lorsqu'une exposition industrielle se prépare, et coordonner les produits de façon à les faire mieux ressortir.

Les chambres consultatives sont autorisées à correspondre directement avec le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, dans le département duquel elles se trouvent. D'après le tableau annexé au décret du 1er février 1850, il existait à cette époque cinquante chambres consultatives des arts et manufactures. Chacune nomme un membre du conseil général des manufactures.

Arts et manufactures (*Comité consultatif des*). *Histoire.* — Créé par un décret du 16 octobre 1791, ce comité fut successivement désigné sous les noms de : *Bureau de consultation des arts et manufactures* (1791); *Jury des arts et métiers* (1793); *Bureau consultatif* (1795), et enfin de *Comité consultatif* (1806). Actuellement, son organisation est réglée par les arrêtés ministériels du 4 mars 1804, 24 mars 1806, 20 mai et 8 septembre 1848. Ce comité a compté parmi ses membres Ampère, Arago, Gay-Lussac, Coriolis et Savart.

Organisation. Les membres forment deux catégories : l'une comprend sept membres titulaires dont un remplit les fonctions de secrétaire, et l'autre catégorie se compose de quatre membres honoraires. Il se tient deux séances au moins par semaine; les membres titulaires reçoivent des jetons de présence, à l'exception du secrétaire, qui jouit d'une indemnité annuelle. Le comité consultatif est établi auprès du ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics; ce n'est donc qu'à ce haut fonctionnaire qu'il appartient de communiquer au comité les affaires qu'il doit étudier.

Attributions. Le comité prête à l'administration son concours pour la solution de toutes les questions techniques qui se présentent, soit dans la préparation, soit dans l'application des mesures destinées à favoriser les progrès de l'industrie, ou à donner plus de garanties à la loyauté des transactions.

Les attributions de ce comité consistent plus spécialement à donner son avis : 1° sur les machines ou procédés nouveaux ou supposés tels que l'administration juge à propos de soumettre à son examen; 2° sur les conditions réglementaires auxquelles est assujetti l'exercice de diverses industries.

Il examine les substances dont l'administration veut connaître la nature et l'utilité; il recherche et signale les améliorations pratiques dont une industrie est susceptible, les abus qui peuvent exister dans la fabrication, et les méthodes dont l'emploi mérite d'être encouragé.

Les lois de douane des 7 juin 1820, 6 mai 1841 et 9 juin 1845 ont chargé le comité consultatif : 1° de déterminer la valeur des instruments de précision importés, afin de fixer les droits à percevoir; 2° de déterminer les primes auxquelles ont droit les machines à vapeur de construction française destinées à la navigation *internationale maritime;* 3° de contrôler la nature des machines et mécaniques déclarées à l'importation, pour fixer les droits à percevoir. Il ne parvient point de demande d'introduction de machine en franchise de droit, qui ne soit soumise à l'examen du même conseil. Enfin il est appelé, pour le service de l'administration des douanes, à indiquer à quel produit déjà classé peut être assimilé tel autre qui vient à se réaliser, et par quels moyens on distingue certains produits, afin d'empêcher les falsifications auxquelles la fraude pourrait avoir recours.

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE DU MOT ART

I. — ARTS PROPREMENT DITS — ARTS ET MÉTIERS — BEAUX-ARTS

Art de bâtir (Traité de l'), *De re ædificatoria*, par Léon-Baptiste Alberti, l'un des plus célèbres architectes italiens du xve siècle. Cet ouvrage, dont Milizia a fait le plus grand éloge, que Philibert Delorme plaçait au-dessus de tous les traités du même genre, et qui, suivant Quatremère de Quincy, est le seul que les modernes puissent mettre en parallèle avec celui de Vitruve, n'est guère connu aujourd'hui que par son titre : cela tient sans doute à ce qu'en dehors de l'édition princeps écrite en latin, et qui parut en 1485, il n'en a été donné que des traductions italiennes, la première en 1549, par Pietro Lauro, la deuxième en 1550, par Cosimo Bartoli. Alberti, qui fut un des promoteurs de la renaissance de l'architecture, s'était donné des peines infinies pour acquérir les vraies connaissances de son art, en mesurant lui-même plusieurs édifices antiques dans les différents voyages qu'il fit à Rome et en d'autres parties de l'Italie. Il entreprit de consigner dans un traité le résultat de ses observations et de ses études; mais il mourut en 1484, au moment de mettre cet ouvrage au jour. Son frère, Bernardo Alberti, se chargea du soin de cette publication. Dans une dédicace à Laurent de Médicis, écrite en latin, comme le traité lui-même, Ange Politien rend hommage au beau style et au vaste savoir de L.-B. Alberti, et vante le zèle et l'habileté qu'il a déployés pour remettre en honneur les admirables modèles de l'architecture antique : *Ita perscrutatus antiquitatis vestigia est ut omnem veterum architectandi rationem et deprehenderit et in exemplum revocaverit; sic ut non solum machinas et pegmata automataque permulta, sed formas quoque ædificiorum admirabiles excogitaverit.* L'ouvrage d'Alberti, comme la plupart des écrits du temps, pèche par un excès d'érudition; mais il renferme une foule d'observations très-judicieuses dont les jeunes architectes peuvent tirer profit, même après la lecture des traités plus récents. A l'imitation de Vitruve, Alberti a divisé son travail en dix livres. Dans le premier livre (*de lineamentis*), après avoir parlé des origines de l'architecture et de son utilité, il donne les règles pour choisir l'emplacement et l'exposition des édifices, pour préparer le terrain, dresser les plans, distribuer les différentes parties; il s'occupe ensuite du dessin des colonnes et des pilastres, des murs, des diverses sortes de couvertures, des portes, des fenêtres, des escaliers, des issues pour les eaux et immondices, etc. — Dans le second livre, (*de materia*), il traite du choix des matériaux, des précautions à prendre avant de commencer un bâtiment, des modèles qu'on doit faire, soit en bois sculpté, soit en pierre tendre, en carton, en cire, en plâtre ou en tôle; des bois de construction, des moyens propres à les empêcher de se pourrir et à les rendre incombustibles, des pierres, des briques, de la chaux, du sable et du ciment. — Le troisième livre (*de opere*) expose la manière de mettre en œuvre les matériaux, de construire les fondations, les murailles, les planchers, les arcs, les voûtes, les toits, les pavés, etc.— Le quatrième livre (*de universorum opere*) est relatif à la construction des villes, au choix de l'emplacement le plus favorable, à la forme des murailles, des tours, portes et remparts, des ponts de bois et de pierre, des égouts, des ports, des bassins, des places publiques, etc. — Le cinquième livre (*de singulorum operibus*) présente les règles pour bâtir les palais, les habitations fortifiées, les temples, les chapelles, les logements des prêtres, les académies, les écoles, les hôpitaux, les tribunaux, les hôtels de ville, les casernes, les arsenaux, les habitations privées de la ville et celles de la campagne, les fermes, les métairies, etc.— Le sixième livre (*de ornamento*) traite du beau en général et de l'emploi des ornements dans l'architecture; à ce propos, Alberti fait l'historique de cet art, qu'il regarde comme ayant pris naissance en Asie; il parle ensuite des différentes machines en usage chez les anciens, et indique la manière dont il faut élever et tailler les colonnes, scier le marbre, le polir, l'imiter au moyen du stuc ou l'employer en petites tranches pour revêtir les murs en maçonnerie. — Il est question dans le septième livre de l'ornementation des églises (*sacrorum ornamentum*), de leur plan et de leur distribution intérieure; des quatre ordres de colonnes (dorique, ionique, corinthien et toscan); des architraves, du pavage, des ouvertures et de la toiture des édifices religieux; des autels, des candélabres et des statues qu'il convient de placer dans les églises.—Le huitième livre traite de la décoration des constructions profanes d'utilité publique (*publici profani ornamentum*) et particulièrement des tombeaux,

des pyramides, des colonnes triomphales, des places et des grandes voies publiques, des marchés, des carrefours, des promenoirs couverts, des portes de ville, des ponts, des théâtres, des amphithéâtres, des cirques, des bibliothèques, des écoles, des bains ou thermes, etc. — Le neuvième livre indique comment il faut orner les constructions privées (*privatorum ornamentum*), et en particulier les palais des souverains, ceux des sénateurs et des consuls, les maisons de ville et de campagne. — Le dixième livre enfin fait connaître les moyens de corriger les défauts des constructions (*operum instauratio*), de trouver l'eau et de la conduire, de dessécher les marais, de construire les citernes, de rafraîchir et de chauffer les appartements; Alberti recommande de faire les cheminées hautes et larges, parce que, dit-il, la vue des flammes et d'un feu vif réjouit les vieillards, qui aiment à se tenir près de l'âtre pour raisonner. L'ouvrage se termine par diverses recettes d'utilité domestique, dont quelques-unes sont relatives à la destruction des tarentules, des cafards, des scorpions, des mouches, des taupes, etc.

Art de bâtir (TRAITÉ THÉORIQUE DE L'), par Jean Rondelet, élève de Soufflot et son coopérateur dans la construction du Panthéon. Ce traité est regardé à bon droit comme le plus savant et le plus complet que nous possédions sur la matière. L'auteur, laissant de côté tout ce qui a trait aux ordres et à la décoration, a entrepris de faire connaître les opérations de la pratique et la nature des matériaux mis en œuvre. D'après sa définition, l'art de bâtir a pour but essentiel la solidité, et consiste dans une heureuse application des sciences exactes aux propriétés de la matière. L'ouvrage dans lequel Rondelet a exposé les règles de cette application se compose de dix livres. Le premier livre est consacré à la description architectonique des différentes sortes de matériaux employés dans la construction des bâtiments (pierres naturelles, pierres artificielles, mortiers, ciments, bois, fer), et présente les résultats d'expériences faites pour déterminer leur force de résistance sous l'action du frottement, de la pression et de la température. — Le deuxième livre fait connaître les différents genres d'appareils employés dans l'antiquité pour la construction des murs, des piliers et des massifs en pierres de taille. Rondelet insiste sur la perfection de la pose chez les anciens, qui, dans ce genre de construction, ne faisaient pas usage du mortier et se servaient de clefs de bois, de crampons de fer et de bronze, pour opérer une liaison entre les blocs. Le manque de solidité des constructions modernes provient du peu de soin que l'on apporte en général dans la taille des lits et surtout dans la pose des pierres ; nos constructeurs se préoccupent avant tout de donner aux surfaces apparentes les formes et la régularité qu'elles doivent avoir ; les lits et les joints sont très-négligés, gauches ou démaigris; il en résulte tôt ou tard des affaissements et des déviations.—Il est question, dans le troisième livre, du tracé des courbes qui peuvent servir à former la surface intérieure des voûtes; du tracé des épures; de la construction et de l'appareil des arcs, des portes, des différentes espèces de voûtes et d'escaliers en pierre. — Le quatrième livre est relatif à l'établissement des aires ou surfaces planes formées par des ouvrages en pierre, en maçonnerie, ou par un enduit quelconque; à la construction des murs et des voûtes en maçonnerie ; à la composition et à l'application des enduits (mortier, plâtre, stuc).—Le cinquième livre expose les principes du trait de charpente et traite de leur application à la construction des combles, des planchers, des cloisons, des escaliers, des voûtes, des ponts, et des ouvrages auxiliaires en bois, tels que cintres, échafauds, étayements. — Dans le sixième livre, il est parlé des ouvrages de menuiserie dormante (planchers, parquets, lambris, escaliers), de ceux de menuiserie mobile (portes, croisées, volets, persiennes, jalousies), et des meubles destinés aux églises (chapiers et autres armoires, stalles, confessionnaux, chaires, buffets d'orgues). — Le septième livre traite de l'emploi du fer dans les bâtiments (chaînes, tirants, linteaux, armatures) et des différents systèmes de constructions métalliques.—L'auteur s'occupe, dans le huitième livre, de la disposition des matériaux façonnés exprès pour la couverture des bâtiments (bardeaux, tuiles, ardoises), ou appropriés à cette destination (pierres, métaux, chaume et roseaux). — Dans le neuvième livre sont exposés les principes de mécanique applicables à l'art de bâtir, et en particulier à la construction des machines à transporter et à élever les fardeaux, à l'établissement des fondations, des murs de revêtement ou autres, des voûtes, des ponts en pierre, etc.— Le dixième et dernier livre contient de précieuses indications sur les rapports des mesures métriques avec les anciennes, sur la manière de mesurer, de détailler et d'évaluer les ouvrages de terrassement, de maçonnerie, de charpente, de menuiserie, de serrurerie, de plomberie, de marbrerie, de peinture et de sculpture décoratives, etc. ; sur la formation des devis, sur les règlements relatifs à la police des constructions pour le département de la Seine.

L'ouvrage que nous venons d'analyser, véritable manuel à l'usage des constructeurs, n'a cessé d'obtenir jusqu'à ce jour le succès qu'il mérite. La première édition a été publiée à Paris de 1802 à 1817; la septième édition (5 vol. in-4°, avec planches) a paru en 1834.

Art de peindre (L'), poëme didactique de Claude-Henri Watelet. Cet ouvrage, à la fois utile et curieux, parut en 1760. Watelet avait fait des lectures de son manuscrit devant l'académie de peinture, dont il était membre, et dans quelques cercles brillants. La publication de son poëme justifia en partie les éloges qu'il avait reçus. « L'*Art de peindre*, dit M. Durozoir, se compose de quatre chants. Dans le premier, l'auteur traite du dessin; dans le second, de la couleur; le troisième est consacré à l'invention pittoresque, et le quatrième à l'invention poétique. Les principes généraux et les faits les plus intéressants de l'art y sont exposés en vers élégants, souvent harmonieux. Au milieu des détails techniques et de pure instruction, qui ne pouvaient revêtir la couleur poétique, on rencontre le mérite de la difficulté vaincue et des traits où l'inspiration se fait sentir. » Mais les critiques eurent aussi leur tour. L'enthousiasme manquait au doux et savant Watelet, et c'est avec raison que Diderot, dans l'examen qu'il a fait de l'*Art de peindre*, reproche à l'auteur le défaut de verve et de chaleur; cependant le grand encyclopédiste se montre peut-être un peu sévère envers Watelet. « La plupart de ses observations, dit M. Durozoir, sont plutôt des chicanes que des censures, et témoignent moins du désir légitime de critiquer que de l'envie maligne de dénigrer. Ne pourrait-on pas en conclure que Diderot, qui prétendait au monopole de la critique artistique et ne savait pas dessiner un ovale, n'était pas fâché de rabaisser un amateur praticien qui osait s'engager dans la carrière? » Nous n'osons attribuer un sentiment si mesquin à l'âme généreuse de Diderot, qui, irritable, nerveux, ne pouvait sans doute supporter les jolies mièvreries de Watelet.

Le poëme est précédé d'un discours préliminaire, dans lequel l'auteur expose ses vues avec une modestie qui lui concilie tout d'abord la bienveillance du lecteur. Il apprécie ensuite les poëmes latins des abbés Dufresnoy et de Marsy sur la peinture, et déclare que si ces deux littérateurs eussent enrichi la poésie française des productions qu'ils ont consacrées aux muses latines, il ne se serait pas hasardé à publier son poëme. Le quatrième chant est suivi de *Réflexions* en prose sur les proportions, l'ensemble, l'équilibre ou le repos des figures, leur mouvement, la beauté, la grâce, la couleur, la lumière, l'harmonie, le clair-obscur, l'effet, les passions et le génie. Là, Watelet se montre habile prosateur. Les règles et les principes du goût sont développés avec une précision, une clarté, une grâce, que jusqu'alors on n'avait trouvées dans aucun ouvrage de ce genre. Le poëme de l'*Art de peindre* fut imprimé avec luxe, dans les formats in-4° et in-12. Des vignettes et des culs-de-lampe, placés à la fin et au commencement de chaque chant, ornent surtout la grande édition. Chacun des articles qui composent les *Réflexions sur la peinture* est précédé d'un médaillon offrant le portrait du maître qui a excellé dans la partie de l'art à laquelle se rapporte l'article. Ces gravures sont de la main même du poëte, d'après les dessins de Pierre. Diderot faisait le plus grand cas des médaillons. « Si le poëme m'appartenait, dit-il, je couperais toutes les vignettes, je les mettrais sous des glaces, et je jetterais le reste au feu. » Dans ce jugement si dur, l'auteur des *Salons*, disons-le à notre tour, s'est montré beaucoup trop tranchant. L'*Art de peindre* ouvrit à Watelet les portes de l'Académie, où il fut reçu à la place de Mirabaud, le traducteur du Tasse, dont il avait été l'ami. Nous ne pouvons mieux terminer qu'en rappelant les paroles adressées par Buffon au récipiendaire. « Vous venez d'enrichir les arts et notre langue d'un ouvrage qui suppose, avec la perfection du goût, tant de connaissances différentes, que vous seul peut-être en possédiez les rapports et l'ensemble. »

Art par les monuments (HISTOIRE DE L'), ouvrage de Séroux d'Agincourt. Exposer les vicissitudes de l'art depuis sa décadence au IVe siècle jusqu'à son renouvellement au XVIe, porter la lumière sur cette période de douze siècles qui, toute funeste qu'elle a été pour l'art, offre cependant au philosophe ainsi qu'à l'artiste observateur d'utiles sujets de méditation et d'instruction, tel est le but que s'est proposé d'Agincourt dans l'œuvre considérable que nous allons analyser. Ce savant consacra sa vie tout entière à rassembler les matériaux du monument qu'il voulait élever aux arts du moyen âge. Après avoir perfectionné son goût à l'école des Crozat, des Caylus, des Mariette, après avoir augmenté ses connaissances par la formation d'une immense collection d'estampes et de dessins originaux des grands-maîtres, et s'être livré à des études patientes et approfondies, il parcourut l'Angleterre, les Pays-Bas, une partie de l'Allemagne et toute l'Italie, observant avec soin toutes les productions de l'art et faisant dessiner les plus remarquables par les artistes qu'il avait emmenés avec lui. Il finit par se fixer à Rome, où, pendant trente années, il s'occupa de revoir et de mettre en ordre les immenses documents qu'il avait réunis. Son ouvrage était impatiemment attendu par tous les savants de l'Europe. Deux éditeurs de Paris, MM. Treuttel et Wurtz, se chargèrent des frais de la publication, dont d'Agincourt, retenu à Rome, confia la direction à son ami M. Dufourny, membre de l'Institut. Quelques livraisons seulement avaient paru lorsque d'Agincourt mourut; la publication ne fut pas suspendue pour cela : les éditeurs, qui avaient acquis le manuscrit, n'épargnèrent rien pour que l'exécution de ce grand travail répondît à la réputation de l'auteur. M. Dufourny étant venu lui-même à mourir, le savant Émeric David et M. Louis Feuillet, bibliothécaire de l'Institut, furent chargés de reviser le texte, de vérifier les citations, de surveiller tous les détails de l'impression. L'*Histoire de l'Art* se compose de six volumes in-folio, dont trois de texte et trois de planches. L'auteur fait connaître dans un discours préliminaire l'objet de son ouvrage et les sources où il a puisé. Ce discours est suivi d'un précis historique en vingt-huit chapitres, dans lequel d'Agincourt trace le tableau de l'état civil, politique et littéraire de l'empire grec et de l'Italie depuis le IVe siècle jusqu'au XVIe ; il y développe les causes générales qui ont contribué, dans l'une et dans l'autre contrée, à précipiter l'art vers sa décadence ou à le relever. Après avoir, par ces notions préliminaires, préparé l'esprit du lecteur à l'étude des vicissitudes de l'art pendant cette période, il entre en matière; il divise son ouvrage en trois parties : la première traite de l'architecture, la seconde de la sculpture, la troisième de la peinture. Une introduction placée en tête de chaque chapitre prend l'art à sa naissance et en suit rapidement l'histoire chez les peuples de l'antiquité qui l'ont cultivé avec le plus de succès, c'est-à-dire chez les Egyptiens, les Etrusques, les Grecs et les Romains. Vient ensuite l'explication raisonnée des planches, qui fait connaître l'espèce, l'usage, l'époque et le style des monuments, ainsi que les sources qui les ont fournis; elle fait voir comment ces monuments et leurs auteurs ont contribué à hâter la marche de l'art vers sa décadence ou vers son amélioration. Cet exposé historique comprend trois époques principales, celle de la décadence, celle de la renaissance et celle du renouvellement; la première, qui commence au IVe siècle, se termine vers le milieu du XVe siècle pour l'architecture, au XIIIe pour la sculpture, au XIVe pour la peinture; la période de renouvellement que caractérise le triomphe complet de l'art moderne, et que, pour ce motif, d'Agincourt distingue soigneusement de la période laborieuse de la renaissance, embrasse, pour les trois arts, le XVe et le XVIe siècle. Aux considérations relatives à la peinture, à la sculpture et à l'architecture, viennent se joindre des notions parfois très-étendues sur les branches secondaires de l'art. Ainsi, dans la partie de l'architecture, l'auteur a consigné de précieux renseignements sur les plus célèbres catacombes païennes et chrétiennes, de Rome, de la Sicile, de Malte, de l'Egypte; les principaux baptistères élevés près des anciennes basiliques; l'origine et le caractère de l'architecture gothique; l'architecture arabe; l'architecture militaire; les divers procédés de maçonnerie employés dans la construction des murs, des arcs et des voûtes, depuis les temps antiques jusqu'au XVIe siècle. La partie de la sculpture offre des détails intéressants sur les diptyques en ivoire grecs et romains; la fonte en bronze, la ciselure, la damasquinure; l'art de graver le cristal, les pierres fines et les médailles. Dans la partie consacrée à la peinture, il est question des divers procédés d'exécution à fresque, à la détrempe, à l'huile; des mosaïques, de la peinture en émail, de l'invention de la gravure et de l'imprimerie; de la peinture en miniature, etc. Les divers sujets que nous venons d'analyser forment la matière des deux premiers volumes; le troisième, comprenant la table analytique des planches, présente, outre l'indication précise de tout ce qu'il importe le plus de savoir sur chaque monument, une foule de documents précieux et de détails importants qui ne pouvaient entrer dans le tissu des discours sur chaque art. Quant aux planches qui accompagnent l'ouvrage et en forment la véritable base, elles sont au nombre de 324, dont 72 sont consacrées à l'architecture, 48 à la sculpture, et 204 à la peinture. Afin de répondre à la disposition du texte, la première planche de chacune des trois parties présente un choix de monuments antiques qui, mettant sous nos yeux l'état de perfection où l'art était arrivé chez les anciens, nous aide à mieux saisir les signes de sa décadence; dans le même esprit, la dernière planche présente le tableau des meilleures productions de l'art régénéré. Ces planches, où sont figurés plus de 1,400 monuments, ont été gravées par d'habiles artistes sous la direction de d'Agincourt : celles d'architecture sont dues, pour la plupart, à Benedetto Mori, élève du célèbre Piranesi, et à Domenico Pronti; celles de la sculpture et de la peinture ont été exécutées par Thomas Piroli et Giacomo Macchiavelli. Un des biographes de d'Agincourt a dit avec raison en parlant de l'*Histoire de l'art par les monuments :* C'est un livre qu'on consultera toujours, et avec lequel on en fera beaucoup d'autres.

Art chez les anciens (HISTOIRE DE L'), en allemand, *Geschichte der Kunst der Alterthums*, par J. Winckelmann. Cet ouvrage, qui parut en 1764, est un des écrits qui ont le plus contribué à populariser l'idée du beau et le goût de l'antiquité. L'histoire des artistes n'y tient qu'une place assez restreinte; ce que Winckelmann s'est proposé, ainsi qu'il nous l'annonce lui-même dans son introduction, c'est de donner un système de l'art, d'en discuter l'essence, d'en exposer les vrais principes. Il s'était préparé à cette œuvre importante par une étude approfondie des admirables débris de l'art antique conservés à Rome, à Naples, à Florence.

L'*Histoire de l'Art chez les anciens* se compose de six livres. Dans le premier livre, Winckelmann expose les origines de l'art; il pense que ses commencements furent les mêmes partout, mais il ne croit pas à sa transmission d'un peuple à l'autre : « Les Egyptiens et les Chaldéens, dit-il, furent probablement les premiers qui le pratiquèrent; mais les Grecs l'inventèrent à leur tour et le cultivèrent comme une plante naturelle. Il en fut de même des Etrusques. » Après avoir examiné les premiers essais de la plastique chez les divers peuples, Winckelmann s'occupe des différentes matières employées dans la sculpture; selon lui, les statuaires firent d'abord usage de l'argile, et successivement du bois, de l'ivoire, de la pierre, du marbre, du bronze; l'art de graver les pierres précieuses et celui de faire des ouvrages en verre naquirent plus tard. Le premier livre est terminé par un remarquable chapitre d'esthétique, où l'auteur étudie l'influence du climat sur la configuration des figures et sur la façon de penser des divers peuples, par suite, sur leur manière d'exprimer les objets de l'art; il en vient à conclure, qu'à de rares exceptions près, c'est dans le midi qu'éclôt le génie artistique; il prétend que les Anglais et même les Français ne sont pas doués naturellement de cette sorte de génie; en bon patriote, il ne parle des Allemands que pour citer Holbein et Dürer, qui, d'après lui, auraient égalé les Italiens, s'ils eussent connu les chefs-d'œuvre de l'antiquité. Le second livre est consacré à l'étude des caractères de l'art chez les Egyptiens, les Phéniciens, les Hébreux, les Perses et les Parthes. Winckelmann place au nombre des causes qui ont arrêté le développement de l'art chez les Egyptiens : 1° la forme et la couleur de leur visage, ainsi que la structure de leur corps, « qui n'avait pas l'avantage d'exalter l'âme de leurs artistes et d'élever leur imagination à la conception du beau idéal; » 2° leur caractère austère, peu fait pour la joie et le plaisir; 3° leur fidélité à leur ancien culte, et, par suite, leur répugnance à admettre une forme étrangère pour les figures de leurs idoles; 4° le peu de considération dont jouissaient les artistes, rangés dans la dernière classe du peuple; 5° l'ignorance où ces mêmes artistes étaient des principes de l'anatomie. Winckelmann reconnaît d'ailleurs deux périodes bien distinctes dans l'histoire de l'art égyptien : pendant la première période, qui se termine à la conquête de l'Egypte par Cambyse, les statues offrent pour caractères principaux la circonscription de la figure par des lignes droites, la raideur des attitudes, la faible indication des os et des muscles; durant la seconde période, qui s'étend jusqu'à l'époque de la domination romaine, le style égyptien s'assouplit sous l'influence grecque, tout en restant fidèle aux anciens types. Le troisième livre renferme des considérations sur l'art étrusque, auquel l'auteur assigne pour caractères la sécheresse du dessin et l'exagération des contours. Le quatrième livre, l'un des plus importants de l'ouvrage, traite spécialement de l'art chez les Grecs. Parmi les causes de la supériorité de ce peuple dans les arts, Winckelmann signale le climat, la constitution politique, les exercices du corps, l'estime du peuple pour les artistes, l'empressement des différentes villes à consacrer des œuvres d'art aux divinités. Passant ensuite à la théorie de l'art, il distingue deux sortes de beauté, la beauté des individus et la beauté idéale, « formée de belles parties de différents individus. » C'est cette dernière espèce de beauté qu'il regarde comme une conception particulière et caractéristique de l'art grec. Il examine comment elle a été réalisée dans la configuration des divinités juvéniles, des jeunes satyres et des faunes, d'Apollon, de Mercure, d'Hercule, des héros, des grandes déesses et notamment de Vénus, des déesses inférieures et notamment des Heures, des Grâces, des Nymphes, etc. Il s'occupe ensuite de l'expression et de l'action des figures en repos, des figures accablées par la tristesse ou agitées par des passions violentes, et, à ce propos, il recherche quelles sont les règles qui paraissent avoir guidé les auteurs des statues les plus célèbres de Jupiter, de Bacchus, de Niobé, de Laocoon, de Philoctète, d'Ajax, de Médée, d'Hécube, etc. Il complète cet exposé théorique par des considérations relatives à la beauté des différentes parties du corps humain, au dessin des figures drapées et à la forme des diverses parties de l'ajustement. Sous le rapport historique, il rattache les productions de l'art grec à quatre styles principaux : 1° l'ancien style, qui dura jusqu'au temps de Périclès; 2° le style sublime, qui fut celui de Phidias, de Polyclète, de Scopas, d'Alcamène, de Myron; 3° le beau style, qui commença à Praxitèle et acquit son plus grand lustre à l'époque d'Alexandre, sous Lysippe et Apelle; 4° le style égyptien, qui naquit à la cour des Ptolémées. Les derniers chapitres du quatrième livre traitent de la partie mécanique de la statuaire chez les Grecs, des médailles,

des pierres gravées, de la peinture et des ouvrages en mosaïque. Dans le cinquième livre, Winckelmann s'occupe de l'art chez les Romains; il démontre que ce peuple n'eut jamais de style particulier, qu'il suivit d'abord celui des Etrusques, et en dernier lieu celui des Grecs. Le sixième et dernier livre présente l'histoire des vicissitudes de l'art chez les Grecs et chez les Romains, depuis la formation des écoles de Sicyone, de Corinthe et d'Egine, jusqu'à l'époque de Constantin.

Tel est le contenu de l'*Histoire de l'art chez les anciens*. Cet ouvrage, écrit avec toute la science d'un antiquaire et tout l'enthousiasme d'un poëte, remit le goût de l'antique en honneur et contribua puissamment à la révolution qui se produisit en peinture et en sculpture, vers la fin du XVIII^e siècle. Winckelmann séduisit les esprits par ses précieuses qualités d'écrivain, par le charme de son style et la grâce de ses descriptions, par sa sensibilité exquise et sa douce philosophie; il parvint ainsi à triompher de la répugnance que l'on avait de son temps pour l'étude de l'antiquité. Sa vaste érudition lui fournit, d'ailleurs, des ressources dont il sut habilement tirer parti pour rectifier les jugements faux, portés avant lui sur les productions de l'art antique.

« Ce n'est pas, dit M. Parisot, que Winckelmann ne se trompe quelquefois; mais ses erreurs ont peu d'importance, et le fond de l'ouvrage est resté classique. Il y a plus : saisis du même enthousiasme, des mêmes sentiments que l'auteur, beaucoup de littérateurs et même d'hommes du monde commencèrent à chercher plutôt des beautés que des fautes dans l'antique, et à diriger leurs recherches suivant la méthode et l'esprit de Winckelmann. De là bientôt le goût des investigations impartiales et sévères, l'idée d'un type immuable, éternel, idéal pour les créations littéraires comme pour les produits des beaux-arts, moins de présomption et de rapidité à proclamer absurde toute une génération d'hommes de génie, enfin l'amour des études solides et consciencieuses. C'est ainsi que les règles du beau, généralisées et portées d'abstractions en abstractions, à la forme la plus haute, ont formé l'esthétique, science qui peut-être serait encore à naître sans Winckelmann. En un mot, Winckelmann créa un grand mouvement, et quoique aujourd'hui il soit possible d'être plus complet, soit dans l'exposé des doctrines, soit dans la relation des faits, on ne fera que marcher sur ses traces et à la lumière du fanal allumé par ses mains. » Depuis une quarantaine d'années, en effet, les études d'archéologie et d'esthétique ont fait des progrès considérables : Winckelmann a été trouvé en défaut sur quelques points de chronologie, et quelques-unes de ses théories ont été combattues victorieusement; mais s'il est vrai que le célèbre écrivain allemand ait été distancé par ses successeurs, on ne doit pas oublier qu'il a eu l'immense mérite d'ouvrir la voie. Son ouvrage, accueilli avec le plus grand succès dès son apparition, a été traduit et imprimé dans les principales langues de l'Europe. A peine la première édition allemande eut-elle paru (Dresde, 1764, 1 vol. in-4°), qu'il songea à refondre entièrement son travail; il se disposait à en publier, avec le concours du moraliste Toussaint, une traduction française à Berlin, lorsqu'il fut assassiné (1768). Les notes qu'on trouva dans ses papiers furent mises à profit pour une seconde édition allemande, qui parut à Vienne en 1773. Une traduction française fort défectueuse fut publiée en 1766, par Sellius et Robinet (Paris et Amsterdam, 2 vol. in-8°); Winckelmann crut devoir protester dans la *Gazette littéraire* contre les grossières erreurs dont cette version était remplie. Deux autres traductions furent données depuis en français, la première par Huber (Leipzig, 1781, 3 vol. in-4°), la seconde par Jansen (Paris, 1798-1803), toutes deux également estimées.

Arts au moyen âge (LES), par Alexandre du Sommerard. Les débris d'antiquités religieuses et historiques que la Commission des monuments, instituée par l'Assemblée constituante, avait rassemblés dans le couvent des Petits-Augustins, et dont la conservation avait été confiée à Alexandre Lenoir, en 1791, excitèrent d'abord la curiosité, puis un très-vif intérêt chez quelques hommes qui s'occupaient d'art et d'archéologie. Les savants, jusqu'alors absorbés par le culte de l'antiquité gréco-romaine, se portèrent avec ardeur vers l'étude de nos vieux monuments. Après avoir pris une part active à ce mouvement réactionnaire et après avoir formé lui-même une très-remarquable collection d'objets du moyen âge, M. du Sommerard eut l'excellente idée de consigner dans un livre le résultat de ses longues études et de ses patientes recherches. Il résolut de faire pour cette collection, qu'il venait de classer dans l'ancien hôtel de Cluny, ce qu'Alexandre Lenoir avait fait pour le Musée des monuments français : il entreprit d'en décrire les principales curiosités, en rattachant leur étude à l'histoire générale des arts au moyen âge. Son ouvrage, qui parut de 1838 à 1846, se compose de cinq volumes. Le premier contient l'historique du palais des Thermes et de l'hôtel de Cluny. Le second est consacré tout entier à l'art chrétien : M. du Sommerard a traité cet important sujet à un point de vue essentiellement positif; il a voulu savoir si le christianisme avait eu en Judée une expression artistique, et ses recherches l'ont amené à constater que la religion, « qui s'était produite obscure et pauvre sous la parole vivifiante de Jésus et de ses disciples, a grandi pauvre et sans l'emploi des moyens matériels destinés à opérer plutôt sur l'imagination que sur l'esprit des peuples, et à couvrir par des illusions théâtrales le vide de leurs convictions. » Par la suite, lorsque la bonne nouvelle eut commencé à se répandre d'Orient en Occident, les premiers chrétiens éprouvèrent le besoin de propager leurs idées et de traduire leurs espérances sous des formes symboliques. M. du Sommerard suppose qu'ils aimèrent mieux, dans leur horreur pour les traditions et les pratiques du paganisme, se pénétrer de celles du peuple d'où étaient sortis les patriarches et les prophètes. Nous savons, en effet, que les personnages de la Bible jouèrent un rôle important dans les compositions de l'art chrétien primitif; mais nous ne pensons pas que cela suffise pour permettre de rattacher cet art à l'art hébraïque; car, ainsi que l'a reconnu M. Rio (V. l'article suivant), les premiers artistes chrétiens empruntèrent à l'art gréco-romain, non-seulement tout ce qui tenait aux procédés matériels et à l'exécution technique, mais encore plusieurs des types et des symboles qu'ils introduisaient dans leurs représentations allégorico-bibliques. Les catacombes sont généralement regardées comme le berceau de l'art chrétien. En examinant attentivement les plus anciens monuments qu'elles renferment, quelques savants ont cru y voir des ouvrages postérieurs à l'époque des grandes persécutions, et en ont conclu qu'au lieu de surgir de la terre à la surface, au lieu d'être le résultat d'un essor comprimé par les violences, l'art chrétien serait au contraire descendu dans ces cryptes pour honorer, par des monuments posthumes, la mémoire des premiers fidèles. Sans se ranger complétement à cette dernière opinion, M. du Sommerard croit, avec Raoul Rochette, que les plus anciennes productions de notre art religieux ne remontent pas au delà du règne d'Alexandre Sévère (222-227). Il ajoute que cet art ne prit véritablement son essor que sous Constantin, et il nous fait assister à ses développements et à ses transformations depuis le règne de ce prince jusqu'au XI^e siècle. Nous ne le suivrons pas dans cette étude, faite avec une érudition et une hauteur de vues dignes des plus grands éloges : dégagé de tout système préconçu, de toute théorie philosophique, il s'est borné à décrire les monuments qu'il a vus, à exprimer ses sentiments personnels. Il n'a pas toujours su jeter assez de charme sur les détails archéologiques; mais il a présenté parfois des considérations très-élevées sur les arts. Ces remarques s'adressent également au troisième et au quatrième volume de son ouvrage, dans lesquels il s'est occupé de l'architecture civile et de l'architecture religieuse au moyen âge, en insistant particulièrement sur les premiers siècles. Il se disposait à publier son cinquième volume, lorsqu'il mourut, à l'âge de 63 ans, au retour d'un voyage entrepris en Italie pour recueillir les renseignements les plus précis sur la culture des arts en ce pays à l'époque de la Renaissance. Son fils, M. Edouard du Sommerard, mit pieusement en ordre les notes du savant antiquaire et acheva la publication de son œuvre. Ce cinquième volume donne la description des nombreuses planches de l'album, qui servent, en quelque sorte, de commentaire au texte, et dont la plupart représentent des objets d'art et de curiosité les plus remarquables réunis par M. du Sommerard à l'hôtel de Cluny.

Art chrétien (DE L'), par A.-F. Rio. Ce livre, l'un des plus remarquables qui aient été écrits sur l'histoire de l'art catholique, est une œuvre à la fois d'enthousiasme et d'érudition, une analyse savante, une apologie passionnée des productions des maitres italiens des XIII^e, XIV^e et XV^e siècles. L'auteur est du nombre de ces fanatiques de l'idéal pour lesquels la peinture n'est qu'un moyen de développer les sentiments exaltés, mystérieux, qui donnent aux âmes ferventes comme un avant-goût des béatitudes célestes : « Les artistes, dit-il, qui ont le mieux compris ce genre de besoins et qui ont le mieux réussi à le satisfaire, sont ceux qui doivent occuper les degrés supérieurs de la hiérarchie, et qui ont plus particulièrement mérité le surnom de *divins*. Dans le vaste domaine ouvert à leurs conceptions et à leur pinceau, ils ont choisi ce qui leur promettait un aliment inépuisable et des aspirations éternelles. S'ils sont descendus quelquefois de la région idéale dans celle de la nature vivante et matérielle, ce n'a pas été pour s'y complaire ou s'y fixer, mais seulement pour emprunter des formes et des couleurs qui pussent servir de limites et de manifestation partielle à la beauté infinie qu'ils avaient eu le bonheur d'entrevoir. Que s'il est arrivé quelquefois, et même bien souvent, que la combinaison de la forme avec l'idée n'ait pas eu lieu conformément aux lois de la géométrie, de l'optique et du bon goût, l'œuvre incomplète qui résulte de cette transgression ne perd pas pour cela tous ses droits à notre attention, et nous n'en sommes pas moins tenus de chercher sous cette rebutante écorce les trésors de poésie chrétienne qu'elle recouvre. » Ce que M. Rio dit des peintres, il l'a écrit également des sculpteurs et des architectes. Il méconnaît dans chaque art la valeur des procédés d'exécution et les mérites intrinsèques de la forme; il accorde tout à l'idéal chrétien, et assimile l'inspiration de l'artiste à ce que les théologiens appellent la vision béatifique. Cette théorie exclusive devait nécessairement l'amener à limiter l'histoire de l'art religieux aux trois siècles qui précédèrent immédiatement la Renaissance. Il est certain que les premiers artistes chrétiens demeurèrent tributaires de l'art païen non-seulement pour les procédés d'exécution, mais encore pour la symbolique : ils s'efforcèrent d'approprier à la religion nouvelle les types dont l'empire s'était exercé pendant si longtemps sur les imaginations, et associèrent les créations les plus touchantes de la Fable aux allégories tirées de l'Ancien et du Nouveau Testament. C'est ainsi que, parmi les personnifications symboliques du Christ que nous offrent les monuments des Catacombes, on rencontre fréquemment, à côté de la figure de Jonas « avalé par la baleine et rendu à la lumière au bout de trois jours, » celle d'Orphée, « de cette espèce d'apôtre qui vint d'Orient pour prêcher à des barbares d'Europe, qui descendit dans les enfers pour délivrer une âme (Eurydice) retenue captive par suite de la morsure d'un serpent, et qui mourut victime de son zèle apostolique, déchiré par les bacchantes pour avoir refusé d'honorer Dionysius-Bacchus. » Plus tard, lorsque, à la suite de l'immense révolution opérée par Constantin, le christianisme, sorti des catacombes, eut pris possession des basiliques, des temples, et fut devenu conquérant, l'art religieux se développa, mais sans cesser de rester asservi aux traditions de l'antiquité païenne : le style byzantin ne fut, en effet, qu'une transformation de l'art grec; le style roman, une transformation de l'art latin. Ce que nous disons se rapporte principalement à l'architecture des deux écoles; quant à la peinture et aux représentations plastiques, elles furent de bonne heure enchaînées, par les autorités ecclésiastiques, dans des règles étroites qui devaient étouffer toute inspiration.

Ainsi, tant que dura l'influence de l'école byzantine et de l'école romane, c'est-à-dire jusqu'à la fin du XII^e siècle, l'idéal catholique ne trouva pas son expression dans les arts. C'est là un point sur lequel nous sommes d'accord avec M. Rio, tout en reconnaissant, pour notre part, ce qu'il y a d'imposant, de noble et de riche dans quelques-unes des œuvres architecturales de l'une et de l'autre école. Mais voici le XIII^e siècle qui s'ouvre : un grand travail commence à se faire dans ce rude moyen âge; c'est le réveil de l'esprit littéraire et philosophique; la science sort du cloître; des universités se fondent en Italie, en France, en Espagne, en Angleterre. La découverte de quelques-uns des chefs-d'œuvre de l'antiquité favorise singulièrement cet essor. Albert le Grand commente à la fois Aristote et l'Ecriture sainte; Roger Bacon agrandit le domaine des sciences; saint Thomas pose dans un sens conforme à la raison les plus hautes questions de la métaphysique, de la morale et même de la politique; Duns Scott apporte dans la manière de traiter les mêmes questions une finesse et une pénétration rares. Ce mouvement d'émancipation intellectuelle qui allait produire le Dante se fit sentir également dans l'art religieux. Selon M. Rio, ce serait surtout à l'influence des idées monacales que la régénération des arts devrait être attribuée; le spiritualisme ascétique, parvenu à son plus haut point de concentration, devait avoir son reflet naturel dans le spiritualisme esthétique. Nous devons reconnaître, en effet, que les institutions monastiques et particulièrement les ordres nouvellement fondés de Saint-Dominique et de Saint-François d'Assise, contribuèrent puissamment au développement de l'art religieux au XIII^e et au XIV^e siècle : « C'était sous leurs auspices que s'exécutaient les ouvrages les plus importants; leurs églises et leurs couvents suffisaient à peine, malgré la multiplicité des chapelles et des surfaces, à la prodigieuse fécondité des pinceaux contemporains, fécondité qui ne pouvait pas dégénérer en remplissage de décoration, parce qu'elle était la manifestation de ce qui se passait alors dans les âmes, dans celles des simples fidèles comme dans celles des artistes. » Est-ce à dire, comme le prétend M. Rio, que l'idéal monastique se soit imposé à tous les peintres, à tous les sculpteurs, à tous les architectes de cette époque? Les conceptions philosophiques légèrement entachées de paganisme que le Dante développa dans sa *Divine Comédie* furent-elles sans influence sur Giotto, l'ami du poëte, snr Simone Memmi, sur Orcagna et les autres maîtres qui déroulèrent au Campo-Santo le cycle des destinées humaines? Et, pour parler des sculpteurs et des architectes, le génie de l'antiquité ne séduisit-il pas Nicolas et Jean de Pise, Arnolfo di Lapo, Agnolo de Sienne et tant d'autres? Sans doute, l'art chrétien s'élevait, s'ennoblissait, s'épurait dans toutes ses créations; mais M. Rio a eu tort, selon nous, de ne voir dans cette merveilleuse transformation que l'épanouissement de l'esprit monastique et clérical. L'école mystique dont Fra Angelico fut le chef est la seule qui ne fit pas de concession au goût du vrai qui s'était emparé des artistes à la vue des chefs-d'œuvre de l'antiquité : le saint moine de Fiesole, qui ne se mettait jamais à peindre sans avoir prié, réalisa dans toute sa perfection l'idéal ascétique; aussi M. Rio, pour qui cet idéal est le véritable idéal chrétien, a-t-il consacré quelques-unes de ses pages les plus chaleureuses, les plus enthousiastes, à décrire les œuvres de ce maître célèbre. Nous voici enfin arrivé à la grande époque de la Renaissance : l'antiquité se dégageant tout à fait du nuage qui voila pendant si longtemps sa face radieuse, enseigne aux artistes que la beauté matérielle peut se concilier avec la beauté morale, que l'art a besoin de liberté pour s'épanouir, et que le dogmatisme le gêne. A dire vrai, la révolution ne s'accomplit pas sans lutte; à partir de cette époque, deux tendances bien marquées divisent l'école italienne : tandis qu'à l'exemple de Fra Angelico, quelques maîtres, tels que Benozzo Gozzoli, le Perugin, le Pinturicchio, le Ghirlandajo, s'efforcent de se maintenir dans les régions du spiritualisme le plus pur, d'audacieux novateurs, Paolo Uccello, Pisanello de Vérone, Mantegna, Masaccio, Fra Filippo Lippi, Pollaiuolo, se lancent résolûment dans l'imitation de la nature. Les premiers sont protégés par les papes, les seconds reçoivent des encouragements des Médicis. M. Rio n'a trouvé que des paroles sévères pour apprécier le rôle que les chefs de la république florentine ont eu dans le mouvement de la Renaissance : aux efforts des souverains pontifes pour lutter contre l'invasion du naturalisme, il compare le « dilettantisme stérile de ces banquiers qui croyaient avoir satisfait à leurs obligations envers le présent, le passé et l'avenir, quand ils avaient fondé des académies et appris à leurs concitoyens, devenus leurs sujets, à imiter, en langue vulgaire, les chansons licencieuses et les bouffonneries des anciennes bacchanales. » Il n'est pas douteux qu'emportés par leur admiration de la beauté plastique, certains artistes perdirent de vue les principes essentiels de la composition religieuse; ils subordonnèrent complétement l'idée à la forme, témoin Fra Filippo Lippi prenant pour types de ses madones les maîtresses qui se succédaient dans son amour. C'est en s'élevant à la synthèse de l'idealisme et du réalisme que Léonard de Vinci, Michel-Ange, Raphaël, Fra Bartolomeo, atteignirent à la perfection de la peinture religieuse. M. Rio ne refuse pas son admiration à ces merveilleux génies; mais, au point de vue de l'orthodoxie, ils lui paraissent bien inférieurs à Fra Angelico et aux peintres primitifs des écoles siennoise et florentine. Raphaël a peint la *Transfiguration*, mais il a peint aussi la fable de *Psyché* et les tableaux licencieux de la chambre de bain du cardinal Bibbiena. M. Rio ne l'oublie point, et il n'hésite pas à accuser un autre Médicis, le pape Léon X, d'avoir poussé à l'avilissement de l'art. « Si l'on veut savoir, dit-il, dans quel esprit fut exercé le patronage de ce pontife, il faut se rappeler les pompes mythologiques qui furent déployées à son couronnement; il faut lire les vers de l'Arioste publiés sous ses auspices, et la prose du cardinal Bibbiena, jouée devant ses yeux, et voir de près les peintures païennes qui furent tracées pour la première fois au Vatican; il faut ne pas oublier comment fut accueillie l'offre patriotique faite par Michel-Ange d'élever un monument à la mémoire de Dante, et comment on se joua de la crédulité des bonnes âmes, en détournant, au profit de calculs purement dynastiques, des sommes levées pour une prétendue croisade. Il faut pénétrer, à l'aide des documents contemporains, dans les dédales de cette politique astucieuse qui prépara tant de malheurs à l'Italie et à la chrétienté tout entière; ou, pour abréger, il faut s'arrêter avec une entière indépendance d'esprit devant le portrait que Raphaël a tracé de ce trop fameux personnage, à l'apogée de sa puissance et de sa gloire; et quand on aura examiné dans tous ses détails ce chef-d'œuvre où l'artiste a voulu avant tout être vrai, on finira par soupçonner, sur le témoignage même de cette figure froide, intelligente et sinistre, qu'on a pu se faire d'étranges illusions sur le mérite personnel de Léon X, et sur les prétendus services qu'il rendit à son siècle et à l'Eglise. » M. Rio s'est arrêté au seuil de ce siècle fameux qui vit la ruine du vieux mysticisme et le triomphe de l'idéal antique... Qu'aurait pu dire ce catholique fervent des conceptions religieuses des époques suivantes? Le naturalisme païen qui a envahi Rome et Florence va bientôt produire des chefs-d'œuvre à Venise, à Bologne, à Naples, en Espagne, en France et dans les Flandres. Poussin et Le Sueur, nos deux plus grands peintres religieux, trouveraient-ils grâce devant la critique austère de M. Rio, eux qui ont peint d'une façon si séduisante les scènes de la mythologie?

Nous avons exprimé franchement notre opinion sur les doctrines de M. Rio; il ne nous reste plus qu'à rendre hommage à la science profonde, à l'originalité de vues, à la vigueur de style qu'il a déployées dans son travail. Il a fait paraître, en 1836, un premier volume de son ouvrage, avec ce titre général : *De la Poésie chrétienne dans son principe, dans sa matière et dans ses formes*. La carrière qu'il se proposait ainsi de remplir était immense; le premier pas fait, il dut s'arrêter... Travailleur consciencieux, avide de connaître les moindres détails de la mémorable histoire qu'il avait entrepris de raconter, incapable de faire des livres seulement avec des livres, il voulut voir avant de les décrire les chefs-d'œuvre des maîtres de l'art chrétien; il entreprit, dans ce but, de longues études, de patientes investigations en Italie. La maladie vint, d'ailleurs, plus d'une fois paralyser son activité. Ce fut seulement en 1855 que parut le second volume, avec cette épigraphe qui

peint bien la tristesse de l'artiste qui s'est résigné à restreindre l'œuvre dont il avait conçu le plan grandiose : *Ars longa, vita brevis!* En 1861, l'ouvrage, entièrement refondu et enrichi d'une foule de documents et d'aperçus nouveaux, a été publié en trois volumes à la librairie Hachette.

Art judaïque (HISTOIRE DE L'), par M. de Saulcy, de l'Institut. Cet ouvrage a été publié en 1858. L'auteur a tenté de faire pour les Hébreux et la Palestine ce que Champollion et ses émules ont fait si heureusement pour l'Egypte et pour l'Assyrie. Il s'attache à réfuter, pièces en main, cette assertion archéologique, depuis longtemps érigée en axiome, que l'art judaïque n'existe pas et n'a jamais existé. Du reste, la question n'a d'importance que si l'on parvient à démontrer que les Hébreux ont connu et pratiqué ce que nous appelons les beaux-arts. Telle est en effet la thèse que M. de Saulcy soutient, en opposition avec ses devanciers. Il ne s'est pas contenté d'étudier les textes, il a étudié sur les lieux les moindres vestiges encore existants, et il est arrivé, dit-il « de la même manière qu'un enfant arrive à connaître enfin tous les caractères de l'alphabet, à acquérir la certitude que non-seulement l'axiome en question était faux, mais que la nation juive avait porté les arts à un très-haut degré de perfection. » Le savant archéologue pousse trop loin l'importance des résultats qu'il a obtenus. On ne peut oublier ce texte formel de la loi judaïque : « Tu ne feras pas d'image sculptée soit de ce qui est en haut, au ciel, soit de ce qui est en bas, sur la terre. » A dire vrai, cette interdiction même semble prouver que les Hébreux étaient déjà, du temps de Moïse, en état de façonner des idoles. On sait que de nombreuses infractions furent faites à la loi. Mais quelle valeur avaient, en tant qu'œuvres d'art, le veau d'or et le serpent d'airain? D'après M. de Saulcy, les kéroubins ou chérubins ressembleraient singulièrement aux taureaux symboliques des Assyriens connus par les fragments ninivites. Son livre nous apprend que les Israélites avaient, dès les temps les plus reculés, des notions étendues sur la métallurgie, sur la taille et l'enchâssement des pierres fines, sur la sculpture métallique en repoussé, la broderie en laine et le tissage en poil de chèvre. La description de l'Arche d'alliance dans l'Exode, et la représentation sur l'Arc de Titus du chandelier à sept branches, repoussé au marteau, témoignent en effet, d'un art assez avancé; mais tout porte à croire que ces ouvrages étaient, ainsi que les bijoux offerts par Eliézer à Rebecca, fort éloignés de la perfection des tapis et des objets d'orfèvrerie qui se fabriquaient dans le même temps à Babylone. Nous savons, d'autre part, que les Israélites étaient obligés de recourir aux Philistins pour remettre à neuf leurs outils et instruments aratoires. Ils étaient bien inférieurs aussi aux Chananéens dans l'art de construire des machines de guerre, de fondre, ciseler et monnayer les métaux précieux, de tisser les étoffes et de fabriquer des instruments de musique. M. de Saulcy s'est étendu longuement sur l'architecture judaïque; il a déployé dans cette partie de son travail une érudition profonde. Il a relevé avec précision l'emplacement du temple de Salomon; mais quant à la topographie même de divers autres édifices, il paraît avoir commis des erreurs signalées depuis par d'autres savants. Du reste, les indications qu'il nous fournit sur les caractères architectoniques du temple ne permettent pas de rattacher la construction de ce monument à un art indigène. Le livre des Rois et le livre des Chroniques disent formellement que Salomon reçut d'Hiram, roi de Tyr, outre les matériaux et les métaux précieux, des ouvriers plus habiles que les siens et un architecte ou ingénieur plus expert dans toutes les branches de l'art. Cette architecture du temple devait donc être phénicienne : il n'y eut de salomonien que l'idée de l'entreprise. Quant à la reconstruction du temple par Hérode le Grand, M. de Saulcy y reconnaît lui-même l'application des principes classiques de l'architecture gréco-romaine. En numismatique, les Hébreux n'ont pas fait preuve d'un esprit plus inventif. Le poids des premières monnaies autonomes est d'accord avec les poids égyptiens, et les types adoptés sont empruntés aux bas-reliefs ninivites. Les monnaies datant de la période romaine sont plus parfaites; mais cette perfection relative est encore un emprunt; souvent même elles sont surfrappées sans soin sur des monnaies romaines. Il résulte, non des conclusions personnelles de M. de Saulcy, mais de la lecture de son livre, qu'il y eut chez les Israélites, sinon de véritables artistes, du moins d'habiles artisans. Mais si cet ouvrage ne répond point aux prémisses qu'il tendait à développer, il n'en indique pas moins le véritable état des arts en Judée dans les temps où ce petit pays atteignit sa plus grande prospérité, et le livre de M. de Saulcy reste l'expression de la défense éloquente et consciencieuse d'une mauvaise cause.

Art industriel (ESSAI SUR L'), par Charles Laboulaye. Cet ouvrage, publié dès le lendemain de l'Exposition universelle de 1855, a été inspiré à l'auteur par le spectacle intéressant des immenses progrès réalisés dans l'industrie française sous le rapport de la perfection artistique. Après avoir consigné, dans son remarquable *Dictionnaire des arts et manufactures*, tout ce qui se rapporte aux procédés techniques, M. Laboulaye a entrepris d'examiner, dans son *Essai*, quels sont les principaux éléments de la production industrielle au point de vue des beaux-arts, et de retracer l'historique de cette production aux différentes époques et chez les différents peuples. Il pose, tout d'abord, comme principe, que c'est l'accord du beau et de l'utile, de l'art et de la convenance au point de vue de l'usage qui forme la base de tout l'édifice de l'art industriel; en d'autres termes, c'est dans l'art pur que l'industrie doit aller chercher ses modèles, ses principes de beauté, absolument comme c'est dans la science pure que se trouve le point de départ des procédés techniques de l'action de l'homme sur la nature. Quelles seront donc les conditions fondamentales du beau dans les œuvres de l'industrie? La première condition à laquelle doit satisfaire un produit est celle de la *convenance :* un vase qui ne saurait contenir de liquide révolterait notre bon sens et nous laisserait froids devant les décorations les plus multipliées. L'*unité* et la *symétrie* sont également indispensables : un vase qui n'aurait qu'une anse placée sur le côté et sans qu'aucun autre ornement lui fît contre-poids, serait aussi déplaisant à la vue qu'un édifice dont l'une des ailes offrirait des arcades et l'autre serait massive. La condition fondamentale, qui comprend en quelque sorte toutes les autres, consiste à donner aux diverses parties, tant lignes que formes, des proportions constituant l'*harmonie*. Sous le rapport de l'ornementation, l'artiste industriel doit encore observer les lois de *répétition* et d'*alternance :* un objet indifférent, comme un petit cube, une perle, une simple moulure, étant répété de manière à former une série, produit un effet agréable. La coloration a aussi ses lois particulières, qui toutes concourent à l'harmonie. De l'indication de ces différents principes, M. Laboulaye passe à l'étude de leurs applications pratiques aux diverses périodes de civilisation : ces applications constituent les styles qui sont encore la traduction des aspirations de chaque siècle. Les styles qui ont le plus de célébrité et qui expriment le mieux les tendances des peuples chez lesquels ils ont pris naissance sont par ordre de dates : le style égyptien, le style grec, le style romain, le style byzantin, le style roman, le style ogival, le style de la renaissance, le style Louis XIV, le style Louis XV et le style moderne, fusion plus ou moins réussie d'emprunts faits à l'ensemble des styles antérieurs. Il faut encore nommer l'art indou, l'art arabe ou mauresque, et l'art chinois, manifestation des civilisations orientales et asiatiques. M. Ch. Laboulaye a envisagé ces divers styles dans leurs rapports généraux et sous le triple point de vue : 1o de l'architecture, à laquelle se rattachent la céramique et l'ébénisterie; 2o de la sculpture, de qui dépendent la fabrication des bronzes, l'orfévrerie, la bijouterie, la joaillerie, etc.; 3o de la peinture, dont les applications à l'industrie sont des plus variées (dessins industriels, vignettes, calligraphie, gravure en relief, imprimerie typographique, gravure en taille-douce, lithographie, photographie, papiers peints, toiles peintes, tissus divers, carrelages, mosaïques, vitraux, etc.). Chaque style est représenté dans chaque genre de productions par une ou deux pièces remarquables; des gravures intercalées dans le texte complètent les descriptions. C'est ainsi que, dans la section de l'orfèvrerie, sont décrits et figurés un vase de métal égyptien, un vase romain, le retable d'or de la cathédrale de Bâle (art roman), l'ostensoir d'Israël de Mecken (style gothique), l'aiguière de Briot (renaissance), un vase de J. Lepautre (Louis XIV), un vase Louis XV, et, entr'autres produits de l'art contemporain, un service à thé dessiné et exécuté par M. Lecomte, un vase exposé par Froment-Meurice, en 1844, et l'admirable toilette de la duchesse de Parme, qui valut à ce célèbre orfévre la grande médaille à l'Exposition universelle de Londres (1851). M. Laboulaye a esquissé à grands traits le développement historique de la production industrielle et s'est borné à une étude sommaire des styles. Il a fort bien senti, d'ailleurs, que pour rendre cette étude complète « il faudrait, indépendamment du récit des événements et des idées régnantes en chaque siècle et en chaque contrée, définir les principes des diverses écoles, c'est-à-dire des groupes d'artistes qui ont préféré certaines formes à d'autres...; aussi bien que l'œuvre des artistes éminents, qui ont eu une grande influence personnelle sur les œuvres et sur le goût de leur siècle. » Tel qu'il est, l'*Essai sur l'art industriel* peut être regardé comme l'un des meilleurs ouvrages que nous ayons sur la matière; c'est un travail d'érudition et de goût, que peuvent consulter avec fruit tous ceux qui s'intéressent aux progrès de l'industrie. En le faisant paraître à la suite et comme complément de son *Dictionnaire des arts et manufactures* (2e édition, 1861), M. Laboulaye a pensé avec raison qu'il comblait une lacune regrettable de cette grande publication.

Art français au XVIIIe siècle (HISTOIRE DE L'), par Arsène Houssaye. Ce livre est moins une histoire qu'une brillante fantaisie sur l'art du siècle de Louis XV. M. Arsène Houssaye est un des premiers qui aient pris en main la cause depuis longtemps abandonnée de Watteau, de Boucher, de Fragonard, de Bouchardon, etc. Il ne se dissimule pas les défauts de ces maîtres; il reconnaît qu'il leur est arrivé plus d'une fois de déchirer les pages de la grammaire de l'art; mais il admire dans leurs œuvres « je ne sais quelle liberté de touche et quelle gaieté de création qui font pardonner les plus beaux barbarismes. » A aucune époque, en effet, il faut bien l'avouer, l'école française n'a produit des artistes plus originaux, plus spirituels, plus gracieux, plus fidèles aux traditions de l'esprit national. Le XVIIIe siècle, pour tout dire, vit tomber les lisières qui rattachaient l'art français à l'art italien. Il y eut, sans doute, bien des fautes commises et bien des défaillances à la suite de cette émancipation; mais la vie commença à animer les créations de la peinture, de la statuaire, de la musique, et l'art racheta par la facilité, par la verve, par l'*humour*, ce qu'il perdit en noblesse et en correction. « Ce sont les Athéniens de la décadence que ces Parisiens du XVIIIe siècle, dit M. Houssaye; mais leur œuvre est digne encore des siècles d'or... Coustou crée la sculpture française; Santerre soutient qu'il est plus antique avec sa *Suzanne* que Le Brun avec ses *Batailles d'Alexandre;* Watteau invente un monde nouveau; Allegrain fait des chefs-d'œuvre sans le savoir, parce qu'il a horreur des fleurs de rhétorique; Chardin viole la vérité, mais avec l'amour d'un artiste fécond; Greuze crée toute une famille romanesque, toute une épopée domestique; Vernet se fait attacher au mât d'un vaisseau, non comme Ulysse, pour fuir les sirènes, mais pour voir la mer de plus près; Boucher fait une spirituelle et charmante orgie de sa jeunesse et de sa palette; Vanloo peint des déjeuners de chasse où Boccace et l'Arioste voudraient s'asseoir; Julien, un simple berger de Théocrite, allie, comme Prudhon, la grâce antique au sentiment moderne; Houdon retrouve Molière et nous conserve Voltaire, ces deux enfants de Paris, qui sont tout le génie de la France; David nous joue la pâle et sévère tragédie romaine. Et les architectes! et les graveurs! et les musiciens! Autant d'artistes, autant de physionomies. L'école française est créée, parce que personne n'allait plus à l'école. » Grouper dans un immense tableau toutes ces physionomies si diverses, tel est le but que s'est proposé M. Houssaye. Le spirituel écrivain n'a pris son sujet que par les côtés brillants; son livre, écrit d'un style facile, coquet, un peu maniéré, est une série de biographies aussi agréables à lire qu'un roman; une galerie de portraits peints d'une touche légère, vive, mordante, et qui rappelle la manière de Latour, de Rosalba Carriera et des autres pastellistes du XVIIIe siècle. Les artistes auxquels ont été consacrées des notices spéciales sont, parmi les sculpteurs : les trois Coustou, Bouchardon, les Adam, les Dumont, Caffieri, Le Moine, Pajou, Allegrain, Slodtz, Pigalle, Falconet, Clodion, Houdon; parmi les peintres : Largillière, Rigaud, Santerre, le duc Philippe d'Orléans, Watteau, Lancret, Carle Vanloo, Le Moine, Boucher, Chardin, Latour, Vernet, Greuze, Fragonard, David, Prudhon; parmi les musiciens : Rameau, Grétry, Campra, Mondoville, Monsigny, Jean-Jacques Rousseau, Philidor, etc.

Art moderne (L'), 1. vol. 1856; les **Beaux-Arts en Europe** (2 vol. 1856), par Théophile Gautier. Ces deux ouvrages, qui ont paru dans la collection Michel Lévy, se composent d'articles écrits pour les journaux sur différents sujets d'art contemporain : bien qu'ils ne tiennent qu'une place peu considérable dans l'œuvre de M. Gautier, nous croyons devoir leur consacrer une étude spéciale; ce sera pour nous une occasion d'apprécier quelles sont les doctrines artistiques de cet écrivain distingué qui jouit, comme critique d'art, d'une réputation égale à celle que lui ont valu ses productions purement littéraires. Dans l'examen des chapitres que renferme le livre sur l'*Art moderne*, nous insisterons particulièrement sur celui que l'auteur a consacré à la critique des *Réflexions et menus propos d'un peintre génevois* (Toppfer), et où il a exprimé ses propres sentiments au sujet *du beau dans l'art*. M. Toppfer, dont les croquis drôlatiques ont obtenu presque autant de succès que ses *Voyages en zigzags* et ses *Nouvelles génevoises*, a avancé dans ses *Réflexions* que le dessin est le meilleur moyen de produire l'impression du beau, et, par suite, que plus l'art s'élève, moins il a besoin de l'effet et de la couleur. M. Théophile Gautier combat vivement cette théorie exclusive : « Sans doute, dit-il, on peut, par le dessin seul, réaliser les conceptions les plus nobles et les plus poétiques; la couleur, au contraire, ne peut se passer du dessin, mais il n'en résulte à nos yeux aucune infériorité pour elle. Le dessin, c'est la mélodie; la couleur, c'est l'harmonie : qu'on nous permette cette comparaison empruntée à un autre art. La mélodie peut bien subsister indépendamment de l'harmonie, cela est vrai, mais de quelles prodigieuses richesses de nuances, de quelle puissance d'effet ne serait-on pas privé en supprimant cette dernière! L'idée du beau se rend aussi bien par un choix de teintes que par un choix de lignes. » Qu'est-ce, après tout, que le beau? Suivant M. Toppfer, « le beau de l'art procède absolument et uniquement de la pensée humaine affranchie de toute autre servitude que celle de se manifester par la réprésentation des objets naturels. » Cette définition manque de justesse; l'idéal n'est pas toujours préconçu; souvent, comme le fait remarquer M. Gautier, la rencontre d'un type noble, gracieux ou rare, éveille l'imagination de l'artiste et suscite des œuvres qui, sans cet événement fortuit, ne seraient pas nées; un grand nombre de peintres et de sculpteurs procèdent ainsi du matériel à l'idéal et prennent dans leur esprit un souffle pour faire vivre les types observés et choisis. Il n'en est pas moins vrai que tout artiste porte en soi le sentiment de la beauté idéale, une aspiration vague, une sorte de rêverie inquiète, qu'il s'efforce de traduire dans la langue qui lui est propre; seulement, son impuissance à rien créer en dehors de ce qui est, l'oblige à chercher son alphabet dans le monde visible. En d'autres termes, l'art consiste à exprimer l'idée du beau par la forme. La fameuse formule de *l'art pour l'art*, que M. Toppfer déclare absurde, ne veut donc pas dire la forme pour la forme, comme l'a cru cet écrivain, mais bien la forme pour le beau, abstraction faite de toute idée étrangère, de tout détournement au profit d'une philosophie quelconque, de toute utilité directe. Dans cette doctrine bien comprise, dit M. Théophile Gautier, tous sujets sont indifférents et ne valent que par l'idéal, le sentiment et le style que chaque artiste y apporte. C'est là une vérité fondamentale que les chefs de l'école moderne allemande, les Cornélius, les Kaulbach, ont trop souvent perdue de vue; à force de se préoccuper dans leurs œuvres de philosophie, d'esthétique, d'histoire, ils ont oublié d'être peintres. M. Gautier a porté sur eux un jugement sévère, en s'occupant des peintures de la Pinacothèque et de la Glyptothèque de Munich. En revanche, il s'est montré beaucoup trop élogieux dans la description, de près de cent pages, qu'il a consacrée aux cartons composés par Chenavard pour le Panthéon : sans vouloir contester ici les mérites de ce projet de décoration qui devait représenter la Légende et l'Apothéose de l'Humanité, on ne peut nier qu'il n'ait été conçu sous l'influence d'une préoccupation autre que celle du beau absolu. A la longue analyse de cette œuvre avortée, nous préférons la notice sur Marilhat : elle est écrite de ce style pittoresque, imagé, plein de traits spirituels et de saillies charmantes, qui n'appartient qu'à M. Théophile Gautier. Mais c'est surtout dans les deux volumes intitulés : *Les Beaux-Arts en Europe*, que le talent de l'écrivain apparaît avec toute sa souplesse et sa brillante fécondité : les ouvrages les plus remarquables qui ont figuré à l'Exposition universelle de 1855 y sont analysés avec un rare bonheur d'expressions; chaque tableau, chaque statue est l'objet d'une description qui place sous nos yeux l'œuvre même de l'artiste et nous en fait apprécier les qualités poétiques et pittoresques; les critiques sont généralement sobres, concises, un peu clair-semées peut-être, mais elles partent d'un esprit délicat et d'un juge éclairé. A l'inverse de tant de comptes rendus prétentieux, lourds, ennuyeux, les livres dont nous parlons sont d'une lecture très-attachante.

Arts somptuaires du Ve au XVIIe siècle (LES), par Ferdinand Seré. L'auteur de cet ouvrage, un des plus habiles dessinateurs d'archéologie de notre époque, s'est proposé de compléter, par une étude sur les *Arts somptuaires* ou d'ameublement, les savants travaux de MM. Emeric David, d'Agincourt, du Sommerard, Gailhabaud, de Caumont, Verdier, Calliat et autres, sur la peinture, la sculpture et l'architecture au moyen âge. Dans le cadre immense qu'il s'est tracé, M. Seré a fait entrer la menuiserie, l'ébénisterie, la tapisserie, l'orfévrerie, la miroiterie, l'armurerie, l'horlogerie, la ciselure, etc., tous les arts, en un mot, qui concourent à la fabrication du mobilier civil et du mobilier religieux, des costumes civils, religieux et militaires. Cette publication, qui devait présenter l'histoire particulière de chaque art depuis ses origines, n'a pas reçu tous les développements que l'auteur avait d'abord l'intention de lui donner. Deux volumes seulement ont paru (1852 et 1853); le premier contient une étude très-remarquable de MM. Champollion-Figeac et Ch. Louandre sur l'histoire du costume et de l'ameublement en France; le second volume donne l'analyse des planches, et les complète par des renseignements archéologiques et bibliographiques sur la branche des *arts somptuaires* à laquelle se rapportent les objets analysés. Les planches elles-mêmes, exécutées avec une remarquable perfection par les procédés lithochromiques de MM. Engelmann, Graf et Hangard-Maugé, reproduisent des objets mobiliers de toutes sortes, et des miniatures extrêmement intéressantes pour l'étude des costumes et de l'ameublement. M. Seré s'est adjoint, pour le dessin et la lithographie de quelques-unes de ces planches, qui sont au nombre de quatre-vingt-douze, des artistes de talent, parmi lesquels il nous suffira de nommer MM. Mathieu, Soltan, Ciappori, Ledoux, Racinet, F. de Vigne, H. Moulin, Gsell, Regamey, Thurwanger, etc. Cette publication, quelque incomplète qu'elle soit, est une œuvre que ne peuvent se dispenser de consulter, non-seulement les peintres, les statuaires, les ornemanistes, les artistes industriels, mais encore les historiens, les romanciers, les auteurs dramatiques; tous ceux, en un mot, qui, ayant à s'occuper du moyen âge, sont tenus de respecter l'exactitude historique, la couleur locale.

II. — SCIENCES

Art militaire (DE L'), ou *Science du chef*

d'armée, ouvrage du philosophe platonicien Onosandre ou Onosander. Ce traité, qui est encore estimé aujourd'hui des hommes du métier, est divisé en quarante-deux chapitres, dont voici les principaux : choix d'un général d'armée, définition du parfait général; des motifs de la guerre (la justice des motifs pour lesquels on entreprend une guerre contribue à en assurer le succès, parce qu'elle encourage les troupes); de la marche de l'armée en campagne et dans les défilés; du retranchement; des campements; de l'exercice des troupes; de la poursuite des ennemis; de la fermeté après une défaite; des différentes ordonnances d'une bataille; de la disposition de la cavalerie et des troupes légères, dans un terrain difficile; des intervalles à observer dans les rangs pour la retraite des troupes légères; de l'étendue à donner aux phalanges pour qu'elles ne soient point investies par l'ennemi; des troupes de réserve; des embuscades; comment il faut encourager les soldats au fort de la bataille; des signaux militaires; de l'ordre de bataille; le général doit se guider dans ses dispositions sur celles de l'ennemi; qu'il faut choisir des endroits de difficile accès en présence d'un ennemi supérieur en cavalerie; le général ne doit jamais payer de sa personne; des récompenses; du pillage; des prisonniers de guerre; comment on peut réparer une défaite; de la sépulture de ceux qui sont restés sur le champ de bataille; comment il convient de traiter les villes réduites, etc., etc.

Dans le quarante-deuxième chapitre, qui est le dernier et le plus important, Onosander traite de l'attaque des places, cette partie si essentielle des guerres de l'antiquité.

L'*Art militaire* est écrit dans un style pur, imité de celui de Xénophon; c'est un excellent manuel rédigé par un observateur judicieux à une époque où les institutions militaires de l'antiquité avaient atteint le plus haut degré de perfection. Il a servi de modèle à la plupart des écrivains grecs et latins qui ont écrit depuis sur la stratégie. L'empereur Léon en faisait le plus grand cas, et le maréchal de Saxe, qui l'avait lu dans une traduction, déclarait en avoir tiré profit au milieu de ses savantes campagnes, et conseillait aux généraux la lecture des préceptes d'Onosander. Il a été publié de cet ouvrage de nombreuses éditions. Connu d'abord par la traduction latine qu'en donne Nicolas Sagundino (1493) à la suite des *Institutions militaires* de Végèce, il fut traduit en français par Jehan Charrier (1546). La même année, Fabio Cotta en donna une traduction italienne, à Venise, et Joachim Camerarius une nouvelle traduction latine, en 1595. Rigault publia pour la première fois le texte grec à Paris, en 1559; mais l'édition la plus complète est celle de Nicolas Schwehel (Nuremberg, 1762). On cite enfin l'édition du savant helléniste Coray (Paris, 1822). Ce vénérable apôtre de l'indépendance hellénique dédia son ouvrage à ses compatriotes combattant pour leur liberté, avec ces mots pour dédicace : « La liberté n'a qu'une seule arme à laquelle rien ne résiste : c'est le mépris de la mort. »

Art de Lulle (L') ou le GRAND ART, ARS LULLIANA ou ARS MAGNA, ouvrage fameux de Raymond Lulle, philosophe espagnol du XIII^e siècle, longtemps célèbre par une méthode exposée dans divers écrits que résume le *Grand Art*. L'auteur présenta ce traité aux princes, aux papes et aux universités comme une nouvelle méthode de raisonner sur toute espèce de sujets. Mais il ne fut publié pour la première fois qu'en 1516, et reçut un accueil enthousiaste. Les écrits de Lulle sont devenus fort obscurs pour nous, et les commentaires entrepris par ses adeptes ou ses biographes ne le sont pas moins. Sa méthode paraît se réduire à une disposition artificielle, à un classement topique et synoptique. C'est en quelque sorte la substitution d'un mécanisme au travail de l'intelligence. Leibnitz pense que la méthode de Lulle est susceptible d'être employée avec quelque avantage dans l'improvisation. Bacon a dit de cet ouvrage : « que ce ne sont point des méthodes légitimes, mais des méthodes d'imposture, dont le mérite consiste à grouper les connaissances de telle façon que les gens peuvent facilement faire parade d'une érudition qu'ils n'ont point. » Ainsi, en ce qui concerne les progrès de la science et de la philosophie, l'*Art de Lulle* fut inutile. Morhof reconnaît que cette méthode est propre à fournir des termes moyens dans une argumentation faite suivant les règles du syllogisme. D'autres lui décernent des éloges en tant qu'elle est un auxiliaire pour la mémoire et un arsenal pour la dispute; mais est-ce là un mérite? Edifié de procédés mnémoniques, utile pour l'association des idées, le *Grand Art* est tout au plus un système complet de lieux communs. D'autres écrivains, d'autres penseurs, ont essayé de réhabiliter le *Grand Art*. Ce serait en réalité une large synthèse, un échiquier sur lequel sont rangés tous les êtres, même moraux. Le philosophe doit partir des principes, et par une échelle descendante de généralisation arriver jusqu'aux réalités particulières, qu'il étudie ensuite séparément. Lulle composa d'abord l'*Ars demonstrativa*, ensuite l'*Ars generalis*, puis sa *Table générale* ou *Art expositif*, enfin l'*Arbor scientiæ*, qui sont les assises de son *Grand Art*. Pour en faciliter l'intelligence, il lui restait à écrire un livre sur toutes les sciences, qui en montrât les applications pratiques au point de vue philosophique et religieux. Lulle se figura un arbre représentant tout ce qui existe; les racines, le tronc, les branches, les rameaux, les feuilles et les fruits étant les emblèmes de toutes choses. Ce livre se divise en seize parties, dont chaque section constitue une science distincte. L'auteur appliquait ainsi à la science métaphysique cette classification rameuse qui est le système fondamental de l'histoire naturelle au XIX^e siècle. Le *Grand Art* renferme : 1° l'arbre élémental (cosmogonie); 2° l'arbre végétal (botanique); 3° l'arbre sensuel (perception par les sens active et passive); 4° l'arbre imaginal (étude sur la sensation et l'imagination); 5° l'arbre humain (traité psychologique, grammatical, technique, etc.); 6° l'arbre moral (connaissance des vertus et des vices); 7° l'arbre impérial (politique); 8° l'arbre apostolique (hiérarchie ecclésiastique); 9° l'arbre céleste (astronomie et astrologie); 10° l'arbre angélique (des anges); 11° l'arbre éternel, ou de l'éternité (du paradis et de l'enfer); 12° l'arbre maternel (la Vierge Marie mère des hommes); 13° l'arbre chrétien, ou du christianisme (union de la nature divine et de la nature humaine dans Jésus-Christ); 14° l'arbre divin (théodicée); 15° l'arbre des exemples (explication des précédents par des exemples); 16° l'arbre des questions, dont l'auteur donne la solution, soit immédiatement, soit indirectement, en renvoyant à telle partie de tel arbre. « Avec ces seize arbres, dit l'auteur de cette singulière encyclopédie méthodique, on peut connaître toutes les sciences. » Ce système est extrêmement ingénieux, et simple au fond. Il est à observer que chaque branche de l'arbre élémental, impérial, etc., doit pouvoir se greffer sur l'*Arbre moral*. Dans cette synthèse analytique, les principes et les facultés sont représentés par les racines et le tronc; les fonctions, les actes et les opérations, par les branches, les rameaux et les feuilles; les effets et les résultats, par les fleurs et les fruits. La méthode lullienne se rattache à la doctrine théologique. D'un côté, elle distingue des attributs; de l'autre, elle considère des sujets, soit absolus, soit relatifs. Les attributs sont au nombre de neuf : la bonté, la grandeur, la durée (composant l'essence); la puissance, la sagesse et la volonté (constituant l'unité); la vérité, la vertu et la gloire (formant la perfection). Comme on le voit, l'œuvre de Lulle est une véritable encyclopédie.

Art de la guerre (*Discours sur l'*), par Nicolas Machiavel. Cet ouvrage, un des plus remarquables qui soient sortis de la plume du célèbre publiciste florentin, est divisé en sept livres et est écrit sous la forme d'un dialogue. L'auteur suppose que Fabrice Colonna, officier italien au service de l'Espagne, engage avec quelques amis, à la suite d'un festin, une conversation sur la discipline militaire et sur les moyens de perfectionner l'art de la guerre. L'officier s'appuie sur l'expérience qu'il a acquise pour montrer que la vraie force des armées réside principalement dans l'infanterie; il cite comme étant les meilleurs soldats de l'époque, les Suisses et les Espagnols, et il soutient que leur supériorité vient de ce qu'ils combattent à pied, les uns étant armés de piques, les autres d'épées et de boucliers; il compare les bataillons suisses à la phalange macédonienne, et les troupes espagnoles aux légions romaines. Rappelant ensuite les victoires des Romains sur les rois de Macédoine, et, dans les temps modernes, la fameuse bataille de Ravenne, où l'on avait vu les vieilles bandes d'Aragon se frayer un passage au milieu des lances impériales, sans que les gendarmes de Gaston de Foix et l'artillerie du prince d'Este pussent les arrêter, il conclut de ces faits que le glaive est l'arme la plus puissante, et qu'elle est supérieure à la pique elle-même. Cependant, afin d'utiliser autant que possible les deux armes, il propose de combiner le système suisse ou macédonien, avec le système romain ou espagnol; il veut qu'on arme les premiers rangs avec la pique, « parce que, dit-il, les charges les plus impétueuses de la cavalerie viennent se briser contre une forêt de pointes dressées en avant à la hauteur du poitrail des chevaux; » il veut ensuite que les autres rangs combattent avec le glaive, afin de conserver une entière liberté de mouvements et de manœuvres. Plus loin, il montre le peu d'utilité des places fortes et voudrait qu'on fît plutôt usage des camps retranchés; il s'élève contre les opérations lentes, contre les tâtonnements timides, il vante l'effet des mouvements rapides et des entreprises hardies. Sur tout cela et sur une foule d'autres points, Machiavel développe des vues qui supposent une connaissance profonde de l'art militaire, et pourtant il n'avait jamais fait la guerre, toute sa vie avait été remplie par des fonctions de l'ordre civil ou politique. On suppose qu'il avait acquis cette justesse d'appréciation vraiment prodigieuse en étudiant avec toute l'application de son génie les ouvrages des anciens, ceux des Romains surtout, qui, de l'aveu de tout le monde, surpassèrent tous les autres peuples par leur habileté militaire. L'invention de la poudre et l'emploi de l'artillerie dans les combats paraissent n'avoir eu, aux yeux de Machiavel, qu'une importance très-secondaire; c'était là sans doute une erreur capitale, mais elle s'explique par le peu d'effet qu'avait jusqu'alors produit cette invention sur les champs de bataille, et la plupart des hommes de guerre jugeaient alors comme Machiavel. Mais ce qui prouve que la plupart des idées émises par le publiciste italien étaient justes, c'est qu'elles amenèrent d'importants changements dans l'armement des troupes et dans la tactique militaire; c'est enfin que le grand Frédéric lui-même, lorsqu'il composa son poëme *De la Guerre*, ne fit guère que mettre en vers français la plupart des préceptes exposés par Machiavel.

Art des signes (L'), ouvrage de l'Ecossais Georges Dalgarno, publié à Londres, en 1661. Ce traité, intitulé *Ars signorum*, et portant pour sous-titre : *Character universalis et lingua philosophica*, est précédé d'une dédicace à Charles II, écrite dans des caractères conformes à sa méthode, et fut une énigme pour le souverain aussi bien que pour ses sujets. Cette singulière dédicace est suivie d'une proclamation royale, cette fois en bon anglais, pièce des plus curieuses, invitant tout le monde à étudier cet art utile, recommandé par plusieurs hommes savants, Wilkins, Wallés, Ward et autres, « comme devant être d'une grande utilité pour faciliter les rapports et communications entre des peuples de langue différente. » Le système de Dalgarno repose sur un fondement radicalement vicieux : l'auteur suppose que lui ou ses devanciers ont classé méthodiquement toutes les choses et toutes les idées. Son langage ne peut donc être qu'un système artificiel de signes. Si tous les objets étaient véritablement classés en catégories, une méthode de signes représentatifs pourrait être établie. Dalgarno a échafaudé un système défectueux : son ignorance de la physique, en prenant ce mot dans l'acception la plus large, ressort de ses tableaux synoptiques. Il n'a fait entrer dans les formules de son algèbre grammaticale que les combinaisons de l'alphabet ordinaire, plus quelques additions du grec, en sorte qu'il lui est impossible d'exprimer toutes les espèces qu'il connaît. Son livre n'a donc pas réalisé cette ambitieuse idée d'une langue et d'une écriture universelles; mais il renferme des remarques neuves. Il a anticipé sur la fameuse découverte des philologues hollandais, que toutes les parties du discours peuvent se réduire au nom; il a ramené le verbe substantif à une particule affirmative, ce verbe exprimant une idée d'apposition ou de conformité entre un sujet et un attribut. Cette opinion ne manque pas de valeur. Wilkins, évêque de Chester, publia en 1668 son *Essai d'une langue philosophique;* il eut sur Dalgarno l'avantage d'abandonner l'alphabet, et d'admettre une plus grande variété de caractères.

Art de guérir les maladies par l'expectation (*Ars sanandi morbos cum exspectatione*), par Stahl (1730). Dans cet ouvrage de la vieillesse de Stahl se trouve exposé le système de thérapeutique qui découle naturellement de la physiologie et de la pathologie animistes. (V. ANIMISME.) Ce système de thérapeutique est une méthode d'expectation, mais non de pure expectation. Le médecin doit attendre sans doute; mais il y a bien des façons d'attendre. La nature est le premier médecin; mais le médecin humain n'est pas inutile. L'art doit imiter la nature et l'aider quelquefois à propos; il a donc quelque chose à faire. Il ne suffit pas d'attendre, il faut régler l'usage, l'ordre, le terme, le but et l'issue de l'expectation. L'expectation véritable, pour devenir un art et surpasser dans certains cas la force de la nature, ne doit pas être oisive. Attendre n'est pas le but de l'art, l'expectation n'est pas l'art; l'art a pour objet propre de faire quelque chose : attendre simplement, c'est ne rien faire. La nature, que l'art doit imiter, est active. L'art doit être subordonné à l'action de la nature et à la fin qu'elle se propose. Beaucoup de malades guérissent sans médecin, mais non pas sans médecine. La médecine alors n'est pas pharmaceutique, il est vrai, mais naturelle et méthodique. La nature travaille à la guérison en préparant, mûrissant, sécrétant et excrétant les matières étrangères. Ce n'est pas le temps qui guérit, c'est la nature qui opère dans le temps; elle agit non-seulement dans le temps, mais à temps, avec ordre et à propos. Pour être utile, l'art doit agir comme la nature, dans le même sens que la nature, afin de lui venir en aide quand elle faiblit, de la modérer quand elle est impatiente, de la suppléer quand elle languit et fait défaut. Mais il faut pour cela que le médecin observe avec soin la marche générale et périodique des maladies, en écartant scrupuleusement tout ce qui n'arrive qu'accidentellement. C'est seulement parce que la nature erre et lorsqu'elle erre, que l'art doit intervenir, mais pour ne faire exactement que ce que ferait la nature, si elle était constante avec elle-même. « L'art, dit Stahl, commence vraiment, justement, convenablement, où finit la nature, où elle manque de force, où elle se trouble et chancelle. Apprendre, examiner, savoir, comprendre cela, le pouvoir faire et l'accomplir, voilà le propre de l'art..... Il faut observer quel est le but que la nature se propose, si elle entre bien en action, si elle poursuit régulièrement sa marche, s'il n'est pas nécessaire ou raisonnable de lui indiquer ou de lui offrir un secours étranger, comment on peut la soulager dans son travail, la débarrasser quand elle est empêchée, la remettre dans sa voie, quand elle trébuche ou s'égare; il faut mesurer avec prudence, attendre avec vigilance le temps, le progrès du mal, en examinant les matières et les mouvements opportuns. Mais à moins d'être fou, personne n'ignore combien il est téméraire et déraisonnable de s'immiscer dans le travail de la nature sans le comprendre, combien il est imprudent d'y intervenir par des tentatives inconsidérées, de la troubler, de l'exciter, de l'arrêter, de la pousser mal à propos dans des voies nouvelles, et de la contraindre à des efforts maladroits. »

Ainsi, pour Stahl, imiter les procédés thérapeutiques de la nature, c'est-à-dire préparer, mûrir, excréter avec elle ou à sa place les matières étrangères, voilà tout l'art du médecin. Pour une chose aussi simple, il n'est pas besoin de nombreux remèdes; guerre à la pharmacie! il faut nettoyer *cette étable d'Augias, qui est une étable d'ânes et non de chevaux*. « Car quel est le praticien, honnête de cœur, habile, sérieux, qui ne sait que la pharmacie de notre temps abonde en remèdes superflus, impuissants, incertains, absurdement composés et dangereux, laissés, tant par les anciens médecins que par les droguistes grecs et arabes, qu'elle est encore salie par les mensonges téméraires et impudents des charlatans, des gens de foire, des charbonniers, des barbiers et des stupides empiriques? »

Art (L') de vérifier les dates. Les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur avaient déjà publié plusieurs grands travaux d'érudition, quand l'un d'eux, D. Maurice d'Antine, conçut le projet d'un grand répertoire destiné à préciser exactement les dates des faits historiques. « Rien n'est plus nécessaire, dit l'un des éditeurs et continuateurs de l'œuvre bénédictine, rien n'est plus nécessaire pour la connaissance de l'histoire que la chronologie; mais aussi rien n'est plus difficile que de concilier les anciens historiens pour les mettre d'accord sur l'époque des événements dont ils nous font le récit. La longueur de l'année n'est pas la même chez tous les peuples, ni dans tous les temps; les ères sont différentes; il faut en déterminer le commencement et la marche, afin de comparer les unes aux autres et de faire une échelle fixe par le moyen de laquelle on puisse mesurer les diverses époques. Ce travail était en quelque sorte au-dessus des forces d'un seul homme; un corps religieux osa s'en charger. » En effet, ce n'était que dans le silence du cloître et au milieu de riches bibliothèques et d'immenses archives, qu'il était possible de composer un ouvrage aussi important. L'*Art de vérifier les dates* n'est pas seulement une sorte de barème chronologique, un recueil de dates; c'est encore la clef de l'histoire générale, le corps des annales de tous les peuples. Cette immense bibliothèque, dont l'ensemble et les détails frappent d'étonnement, passa par diverses phases avant de devenir l'édifice gigantesque des dernières éditions. L'idée de ce travail, comme nous le disons plus haut, appartient à dom Maurice d'Antine. Ce savant religieux, en s'occupant de la nouvelle édition du *Glossaire* de Du Cange, dressa pour sa commodité une table chronologique à laquelle il joignit un calendrier perpétuel. Peu à peu il étendit ce premier travail par l'addition des tables chronologiques et historiques des conciles, des papes, des empereurs, des rois; enfin il en voulut faire un corps complet de chronologie depuis J.-C. jusqu'à son époque, et faire précéder son travail par des recherches sur les dates des chartes et des chroniques. La mort le surprit lorsqu'il n'avait encore pu faire imprimer que la table chronologique, le calendrier perpétuel, le catalogue des saints et la liste des conciles. Dom Clément fut chargé de continuer l'ouvrage, qui fut publié en 1750, Paris, 1 vol. in-4°, et qui obtint un succès mérité. Voici le titre de cette première édition, qui ne fut, comme on le sait, qu'une sorte d'ébauche, eu égard aux éditions postérieures : *L'Art de vérifier les dates des faits historiques, des chartes, des chroniques, et anciens monuments depuis la naissance de J.-C., par le moyen d'une table chronologique où l'on trouve les années de J.-C. et de l'ère d'Espagne, les indictions, le cycle pascal, les pâques de chaque année, les cycles solaires et lunaires*, etc., *avec un calendrier perpétuel, l'histoire abrégée des conciles, des papes, des empereurs, des rois, des ducs de Bourgogne, de Normandie*, etc., *par des religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur.*

Nos lecteurs comprendront que nous avons transcrit cet interminable titre afin de les aider dans leurs recherches et de les mettre à même de distinguer des autres cette première édition, nécessairement moins recherchée.

En 1770, dom Clément donna une deuxième édition entièrement refondue. Malgré le succès qu'elle obtint, ce laborieux érudit se livra à de nouvelles recherches pour perfectionner et compléter ce vaste travail. Il se remit courageusement à l'œuvre et consacra treize années d'un labeur opiniâtre à la révision et à la refonte du livre. La congrégation mit au jour une troisième édition formée de trois volumes in-folio; le premier parut en 1783, le deuxième en 1784, et le troisième en 1787 : les tables furent ajoutées en 1792. La table chronologique y est prolongée d'un siècle, ainsi que celle des éclipses, calculée par le père Pingré. La chronologie du Nouveau Testament entremêlée de l'histoire des Juifs jusqu'à la ruine de Jérusalem, celle de l'empire chinois, la suite des rois d'Arménie, etc., y forment de nouveaux articles; de plus, cent vingt grands fiefs de France, d'Allemagne, d'Italie, figurent dans cette troisième édition. Un biographe de dom Clément fait cette observation : « Il serait

aussi présomptueux qu'inutile d'entreprendre ci l'éloge de cet ouvrage, le plus beau monument d'érudition du XVIIIe siècle. Pour peu que l'on y jette les yeux, l'imagination s'effraye à l'idée du temps, des travaux nécessaires pour rassembler, rédiger, coordonner tant de matériaux souvent incohérents, et dont on n'a pu former un tout qu'à l'aide d'une rare sagacité et de la plus saine critique. » Cette édition est très-estimée. Les exemplaires s'en payent encore de 200 à 280 fr.; quelques exemplaires sur grand papier se sont même élevés à 500 fr. et plus. On l'a réimprimée en huit livraisons, dont les dernières coûtaient 36 fr. chacune. Dom Clément, nommé membre de l'Académie des inscriptions en 1785, préparait une quatrième édition pour laquelle lui et ses auxiliaires avaient rassemblé de nombreuses et précieuses notes, lorsque la Révolution vint priver tout à coup les Bénédictins, comme les autres ordres religieux, de leur état et de leur existence politique. Il mourut avant d'avoir eu le temps de faire usage de ses nouveaux matériaux. Ses héritiers cédèrent ces notes à Viton de Saint-Allais, généalogiste, qui publia la quatrième édition de l'*Art de vérifier les dates* (18 vol. in-8o; ou 5 vol. in-4o, 1818-1819). Cette édition, moins belle et moins correcte que la précédente, s'est élevée, l'in-8o à 144 fr., les exemplaires in-4o à 240 fr. (quelques-uns sur vélin à 450 fr.). Saint-Allais a inséré à leur place les notes transmises en manuscrit, et d'autres qui lui sont personnelles. De plus, il a continué l'ouvrage de dom Clément jusqu'à son époque. Il donna aussi l'*Art de vérifier les dates avant l'ère chrétienne*, œuvre posthume de dom Clément (Paris, 1820, 5 vol. in-8o, ou 1 vol. in-4o et in-folio). « Une première partie restait à faire : c'était en quelque sorte la tête de ce vaste corps qui embrasse le monde entier. Les Bénédictins avaient encore osé se livrer à ce travail bien plus hérissé d'obstacles que celui qu'ils avaient publié. La chronologie ancienne, depuis le commencement du monde jusqu'à notre ère, était restée inédite dans leurs portefeuilles, et n'attendait que l'imprimeur. » Ce deuxième ouvrage, fruit de la vieillesse de dom Clément, qui d'ailleurs ne put le revoir et le terminer, est moins estimé que le précédent. Enfin, MM. de Courcelles, Fortia d'Urban, Warden, et quelques autres savants, ont rédigé une troisième partie formant continuation aux travaux ci-dessus : l'*Art de vérifier les dates depuis l'année* 1770 *jusqu'à nos jours* (1827), Paris, 1821-1844, 19 vol. in-8o, et 4 vol. in-folio ou 4 vol. in-4o. On comprend que l'importance et l'étendue de l'ouvrage de dom Clément en rendent l'analyse impossible; l'essentiel était d'en donner un compte rendu bibliographique. Ce monument d'érudition pourrait assurément être corrigé, remanié et continué sur un plan et d'après une méthode qui en feraient un ouvrage nouveau élevé à la hauteur des progrès de la science. Mais quel architecte oserait se charger d'un édifice si colossal? Rappelons en terminant les premières lignes de la préface de dom Clément : « L'importance de cet art, qui apprend à fixer l'ordre des temps et des événements, est si généralement reconnue qu'il est inutile d'en relever ici les avantages. Personne n'ignore que la chronologie et la géographie sont comme les deux yeux de l'histoire; que guidée par leurs lumières, elle met dans ses récits l'arrangement et la clarté convenables, et que sans elles l'ensemble des faits, dont la connaissance est venue jusqu'à nous, n'est qu'un chaos ténébreux qui surcharge la mémoire sans éclairer l'esprit. »

III. — LITTÉRATURE

Art d'aimer, poëme d'Ovide. Pour qui a lu l'ouvrage d'Ovide, l'*Art d'aimer* n'est, en style de galanterie, que l'art de faire des conquêtes. Il est divisé en trois livres dont nous indiquerons sommairement le sujet :

Dans le premier livre, Ovide, qui se donne pour professeur de galanterie, indique à ses élèves les endroits où ils doivent chercher une maîtresse. Il leur conseille de fréquenter les marchés, les portiques, les temples, et surtout les théâtres, car c'est là que les femmes se rendent en foule : *spectatum veniunt, veniunt spectentur ut ipsæ*, elles y vont pour voir, elles y vont pour être vues. Il faut aussi visiter les bains de mer, particulièrement ceux de Baïes, et ne jamais refuser une invitation à dîner. Mais quelque endroit que l'on explore, il est prudent d'examiner au grand jour l'objet futur de sa tendresse, car la lumière des flambeaux est trompeuse : *horaque formosam quamlibet illa facit*, la nuit, toutes les femmes sont belles. Quand on a fixé son choix sur une beauté, il s'agit de s'en rendre maître. La difficulté n'est pas bien grande, car, suivant l'auteur, à peine sur un millier trouverez-vous une rebelle. Mais, comme la femme fait toujours un semblant de résistance, l'amant emploiera différents moyens pour en triompher. Il sera aux petits soins, aimera ce qu'elle aime, secouera la poussière de sa robe, l'éventera au spectacle : *parva leves capiunt animos*, il faut peu de chose pour tourner ces têtes légères. Les lettres joueront aussi leur rôle : écrivez souvent, louez la figure, les cheveux, les doigts arrondis et le pied mignon de Julia. Le jeune homme aura des intelligences dans la place, il gagnera la servante et sera l'ami de l'époux. Il aura une mise décente sans recherche, il sera pâle, car la pâleur est le teint de l'amour. Il multipliera les serments, quitte à se parjurer, et sera prodigue de promesses. Mais qu'il se garde d'offrir des cadeaux; la femme lui en arrachera toujours assez. Au besoin, elle empruntera de l'argent au galant; elle jurera que sa robe n'est plus de mode, elle célèbrera vingt fois par an la fête de sa naissance : *et quoties opus est nascitur ipsa sibi*. Enfin le jeune homme fera parade de tous ses talents; il chantera et dansera; en un mot, il ne négligera aucun artifice pour plaire : *il doit jouer la passion et parler comme un homme dont le cœur est atteint.*

Deuxième livre. Par ces manœuvres, on réussira à se faire écouter. Il s'agit alors de conserver sa conquête. Il n'est pas besoin de recourir à la magie ni à ses philtres; le grand secret pour être aimé, c'est d'être aimable, *ut ameris, amabilis esto*. On plaira longtemps si l'on évite les querelles, qui sont un des apanages du mariage, *dos uxoria*. Ce conseil d'Ovide est encore excellent au point de vue de l'économie, car, dit-il, dans un moment de colère, la femme pourrait déchirer sa robe, et on serait forcé de lui en acheter une autre. Envoyez aussi souvent de petits cadeaux; ils entretiennent l'amour comme l'amitié. Soyez exact au rendez-vous, niez toujours vos torts, *fallite fallentes*, trompez qui vous trompe, et ne vous vantez pas de vos succès. Il semble que Tartufe suit ce conseil d'Ovide lorsqu'il dit à Elmire :

> Mais les gens comme nous brûlent d'un feu discret,
> Avec qui pour toujours on est sûr du secret.

Si vous êtes pauvre, soyez spirituel; le riche peut réussir sans cela, car on a toujours assez d'esprit quand on peut dire à son heure : *Acceptez ce présent, secum habet ingenium qui quum libet, accipe, dixit;* c'est avoir de l'esprit que de donner, *res est ingeniosa dare.* Enfin, montrez-vous toujours souriant, agréable, dévoué, complaisant.

Troisième livre. L'auteur a consacré les deux premiers livres à instruire les amants; dans le troisième il donne aux jeunes filles des leçons qui ont été et sont encore religieusement pratiquées. Il prescrit à la femme de soigner sa beauté, mais de ne jamais vaquer à sa toilette en présence d'un soupirant, de peur de lui ôter ses illusions. Pour plaire il faut toujours avoir des toilettes fraîches, des bijoux si l'on peut, une femme de chambre habile et un miroir bien poli que l'on consultera souvent. Il est bon d'apprendre à rire et à pleurer avec art, de manière à ne jamais grimacer, ni montrer des dents vilaines ou absentes. La jeune fille laissera passer hors des plis de sa robe et comme par hasard une partie de son bras, s'il est bien potelé, et son pied, s'il est beau, affrontera tout nu les rigueurs de l'hiver. Il lui est permis d'avoir de faux cheveux, de fausses dents et de faire de faux serments. Si elle sait chanter ou jouer de la lyre, son succès n'en sera que plus assuré. Elle s'étudiera à tromper son mari, à promettre sans s'engager, à refuser sans décourager personne. Ses moyens de séduction varieront avec l'âge, le caractère et la passion des amants. Elle ne manquera ni la promenade ni le Cirque, car *que sert d'être belle si l'on cache sa beauté?*

D'après Jules César Scaliger, « les *Amours* et l'*Art d'aimer* n'offrent que des obscénités sans sel, sans goût, sans aucune bonne qualité; ce n'est qu'un fatras, un tissu de sottises. » Ce n'est pas là un jugement, c'est plutôt une condamnation sans jugement. L'ouvrage d'Ovide est en effet badin, futile, égrillard; mais on n'y trouve aucune peinture obscène, ce qui paraît étonnant chez un auteur contemporain de Julie. Peut-être aucun des écrivains qui ont composé des poésies légères n'a su éviter aussi bien qu'Ovide les tableaux lascifs et grossièrement érotiques. On admire l'habileté avec laquelle il exprime tout ce qu'il veut dire sans jamais risquer un mot malsonnant. Il échappe aux gravelures à force d'esprit, et il ôte aux idées ce qu'elles peuvent avoir de choquant par la grâce du tour et la noblesse des termes. Boileau, qui savait combien le lecteur veut être respecté, a dit d'Ovide :

> Ce n'était pas jadis sur ce ton ridicule
> Qu'amour dictait les vers que soupirait Tibulle,
> Ou que du tendre Ovide animant les doux sons,
> Lui donnait *de son art les charmantes leçons.*

L'opinion de Boileau vaut bien celle de J. Scaliger. Un savant contemporain, M. C. Nisard, réfute ainsi le jugement du vieux critique : « On a souvent accusé Ovide d'avoir, par cet ouvrage, ajouté à la dépravation des mœurs romaines; mais rien n'y approche de la licence obscène de plusieurs pièces de Catulle et de quelques odes d'Horace. » Cette opinion corroborant celle de Boileau, il est inutile d'insister davantage sur cette question. M. Nisard ajoute : « Le véritable tort d'Ovide est d'avoir enseigné non pas l'amour, mais à s'en faire un jeu, à en placer le plaisir dans l'inconstance et la gloire dans l'art de tromper sans cesse. » A cela il n'y aurait rien à répondre si en effet Ovide avait enseigné quelque chose. Il est bien vrai qu'il ne parle que de l'amour sensuel, de l'amour comme le concevait et le pratiquait Ninon. Il en fait un jeu, un passe-temps, comme les roués du XVIIIe siècle. D'ailleurs les Romains, en général, n'ont pas soupçonné l'amour pur et ingénu. Ils ne l'ont pas idéalisé comme les platoniciens. Ils ne semblent pas avoir éprouvé ce sentiment chaste, dévoué, semblable à un culte dont on trouve le type dans Amadis, l'Astrée, Cyrus et Clélie. Cela tenait sans doute à leur tempérament et à la condition sociale de la femme. Cependant peut-on faire un crime à Ovide d'avoir peint l'amour comme il le comprenait et comme tant de personnes le comprennent? Ne serait-ce pas condamner du même coup la poésie légère et vouloir mal à propos restreindre son domaine?

Mais l'*Art d'aimer* mérite d'être examiné à d'autres points de vue. Ovide est surtout un observateur et un ingénieux peintre de mœurs. Il n'a pas prétendu nous apprendre à aimer ni à plaire. Personne pour cela n'a besoin de leçons. Ovide a observé les manœuvres de la galanterie, et il nous en a tracé une théorie intéressante. Il a étudié les intrigues, les stratagèmes des amants, et nous a initiés à tous leurs secrets. Il a pénétré la nature de la femme, il connaît ses ruses, ses prétentions, sa cupidité et nous dévoile toutes ses faiblesses. Il fait plus encore. « Vous croyez, dit M. Saint-Marc Girardin, ne rencontrer qu'un précepteur d'amour, et vous trouvez un moraliste piquant pour qui l'amour n'est qu'une occasion de mieux connaître le cœur humain. » Les traits suivants feront juger de la justesse de cette observation; ils montreront qu'Ovide a peint non-seulement les amants et les amantes du siècle d'Auguste, mais encore les hommes et les femmes de toutes les époques : *Nec credi labor est, sibi quæque videtur amanda*, il n'est pas difficile de les convaincre, car toutes se croient dignes d'être aimées; *dummodo sit dives barbarus ipse placet*, pourvu qu'il soit riche, un barbare même est sûr de plaire; *veniat fiducia cunctas posse capi*, croyez qu'il n'est point de femme dont on ne puisse gagner le cœur; *pugnando vinci, sed tamen illa volet*, tout en luttant elle ne demande qu'à succomber; *quæ dant, quæque negant, gaudent tamen esse rogatæ*, qu'elles accordent ou refusent une faveur, elles aiment qu'on la leur demande; *pessima sit, nulli non sua forma placet*, la plus laide est fière de sa beauté; *altera non doctæ turba, sed esse volunt*, la plupart ne savent rien et veulent paraître savantes; *quis furor est census corpore ferre suos*, quelle folie de porter son revenu sur son dos; *ne perdiderit non cessat perdere lusor*, le joueur s'obstine à perdre pour réparer ses pertes; *nihil promittere lædit*, il ne coûte rien de promettre; *oscula si non det, non data sume tamen*, si elle te refuse un baiser, prends-le quand même. Boileau a rendu cette dernière pensée avec beaucoup d'élégance :

> Vante un baiser cueilli sur les lèvres d'Iris,
> Qui mollement résiste, et, par un doux caprice,
> Quelquefois le refuse afin qu'on le ravisse.

Souvent dans Ovide le sujet de la réflexion est frivole et léger, mais la réflexion est profonde. On trouve dans l'*Art d'aimer* des maximes d'une morale sérieuse que bien des personnes citent sans savoir d'où elles viennent. Les suivantes sont devenues ou méritent de devenir des proverbes : *non minor est virtus quam vincere parta tueri*, il n'y a pas moins de mérite à conserver qu'à conquérir; *luxuriant animi rebus plerumque secundis*, la prospérité enivre le cœur de l'homme; *forma bonum fragile est*, la beauté n'est qu'un bien éphémère, pensée qui rappelle ce beau vers de Virgile : *nimium ne crede colori; plurimus auro venit honos, dat census honores*, on n'estime plus que l'or, c'est la fortune qui donne les honneurs; *venturæ memores jam nunc estote senectæ*, songez dès maintenant à la vieillesse qui va venir; *expedit esse deos*, il est bon qu'il y ait des dieux. Cette maxime rappelle le beau vers de Voltaire :

> Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer,

Ovide nous fournit encore de précieux renseignements sur les mœurs de son siècle, et à ce titre il a droit à la reconnaissance de l'histoire. Il nous apprend, par exemple, que la gourmandise des Romains allait chercher au bout du monde les coquillages qu'elle aimait. Nous savons par lui que la fureur du jeu était tellement répandue dans l'empire qu'une foule de citoyens exposaient toute leur fortune sur un coup de dé. On faisait écrouler les montagnes à force d'extraire du marbre de leurs flancs. Les dames romaines se teignaient les cheveux avec des herbes de Germanie et portaient des perruques artistement fabriquées en airain. Elles s'épilaient et se polissaient la peau avec de la pierre ponce. Leurs miroirs n'étaient qu'une plaque d'acier bruni. Elles aimaient surtout les blondes chevelures des Gauloises, et faisaient tondre nos arrière-grand'mères pour se parer de leurs dépouilles. Le fard et les mouches relevaient leur teint. Quant aux espèces et aux couleurs des étoffes qu'elles portaient, elles étaient innombrables comme leurs caprices. Pour retenir un amant volage, elles lui administraient des philtres et le faisaient enchanter par les sorcières de l'époque.

Pour terminer ces appréciations, nous citerons la savante critique de M. Saint-Marc Girardin. « Nous aurions tort de juger l'*Art d'aimer* sur son titre et de le prendre pour un ouvrage toujours frivole et toujours corrupteur. Je ne le donne pas assurément pour un ouvrage édifiant; je veux seulement faire remarquer qu'Ovide n'est pas un Lovelace... Il observe et peint l'amour... Aussi il mêle à son poëme je ne sais combien de réflexions fines, ingénieuses, pénétrantes, qui ôtent à l'ouvrage son caractère de frivolité. »

Nous avons déjà dit un mot du style de l'*Art d'aimer*. Sur ce point encore les avis sont fort partagés. Velleius Paterculus, Daniel Heinsius, Schrévélius donnent à l'auteur des éloges exagérés. Lambin lui refuse jusqu'à l'élégance. Suivant La Harpe, le poëme est en général médiocre et froid : « Quoiqu'il renferme quelques détails ingénieux et quelques jolis vers, le tout ne présente qu'un ramage mesuré et la facilité de dire des riens en vers négligés. » Pour être juste, il faut dire qu'Ovide, dans l'*Art d'aimer*, a toutes les qualités et les défauts ordinaires de son style, une facilité étonnante, une grâce souvent trop fleurie, une richesse quelquefois excessive. Mais on trouve de plus dans cet ouvrage un mérite que n'ont pas toujours les autres, de l'entrain, de la verve, une grande fraîcheur d'imagination, un rare bonheur à trouver l'expression délicate. On peut lui reprocher d'avoir inséré dans son *Art* plusieurs épisodes mythologiques qui en embarrassent le mouvement et y jettent quelque froideur.

On pourra comparer à Ovide le poëme de Gentil-Bernard, intitulé aussi l'*Art d'aimer*, que La Harpe préférait à l'ouvrage latin. Bernard, malgré sa diction élégante et correcte, n'est qu'un froid versificateur sans aucun talent poétique. Il sera bon aussi de rapprocher de l'œuvre d'Ovide la dixième satire de Boileau et la sixième de Juvénal sur les femmes.

Les traducteurs de l'*Art d'aimer* sont nombreux. De Saint-Ange a publié une traduction en vers généralement exacte, mais lourde et pénible. Pirault des Chaumes a été plus heureux, et a su reproduire fidèlement les idées et imiter le gracieux langage de l'auteur. De nos jours ont paru des traductions en prose très-estimées, l'une de M. Panckoucke, et la seconde de M. C. Nisard.

Art de bien mourir (L') (*Ars bene moriendi*), traité curieux dont il existe diverses éditions latines, italiennes, allemandes, françaises, espagnoles et hollandaises, publiées pour la plupart vers la fin du XVe siècle, et très-recherchées aujourd'hui par les bibliophiles, tant à cause de l'époque de l'impression que pour les gravures en bois dont elles sont ornées. La plus ancienne édition que l'on con naisse est écrite en latin : Mathieu de Craco vie, évêque de Worms, y est désigné comme auteur. Il est vrai que dans plusieurs éditions italiennes l'ouvrage est attribué à Domenico di Capranica, cardinal-évêque de Fermo; mais, suivant Brunet, il faut croire que ce prélat n'en a été que le traducteur. Du reste, le traité primitif a subi des changements plus ou moins notables, selon les lieux et les époques où il a été publié. Parmi les éditions les plus intéressantes, nous devons citer celles dont le texte et les gravures sont imprimées avec des planches de bois. Une traduction française de la plus grande rareté, intitulée l'*Art au morier* (sic), se compose de 24 folios, imprimés d'un seul côté et comprenant 13 pages de texte et 11 gravures : c'est le plus ancien livre français imprimé qui soit connu jusqu'à présent. Entre autres éditions de cet opuscule, que possède notre Bibliothèque impériale, nous avons remarqué une édition latine (*Ars moriendi*) qui a été payée 240 liv. à la vente du duc de la Vallière. Elle ne contient aucune indication de lieu et de date, mais elle remonte à peu près à 1480; elle se compose de 13 pages de texte en caractères gothiques et de 12 gravures dont 2 se répètent. Une préface nous avertit que, si redoutable que soit la mort du corps, elle ne saurait être comparée à la mort de l'âme; aussi le diable redouble-t-il d'efforts, à nos derniers moments, pour nous entraîner au péché. Les tentations de l'esprit malin ont trait à cinq points principaux; elles sont combattues par autant d'inspirations de notre ange gardien; les gravures représentent ces situations diverses du moribond : 1o Tentation concernant la foi (*de fide*) : des démons aux formes étranges entourent le lit du mourant et l'engagent à se conduire comme les païens; le bon ange répond que le bonheur des païens est éphémère, que la foi seule peut nous sauver. 2o Désespoir (*de desesperatione*) : les démons montrent au mourant ses péchés (*ecce peccata tua*); comment peux-tu espérer d'être sauvé? Tu as été un libertin (*fornicatus es*); tu as vécu avec avarice (*avare vixisti*), etc. — Ne désespère jamais (*ne quaquam desesperes*), réplique l'ange; vois à ton chevet la Madeleine, saint Pierre, le bon larron : n'ont-ils pas racheté leurs fautes par leur repentir? 3o Impatience (*de impatientia*) : la planche qui représente la tentation est très-curieuse; le moribond, poussé par Satan, qui lui fait entendre que ses douleurs sont intolérables, lance un violent coup de pied à un personnage qui doit être son confesseur ou peut-être son médecin. — L'ange, pour exhorter le malade à la patience, lui montre de saints martyrs et Jésus lui-même couronné d'épines et tenant les instruments de la flagellation. 4o Vaine gloire (*de vana gloria*) : des démons apportent des couronnes au mourant, et lui disent : réjouis-toi; tu as eu une vie exemplaire; voici la récompense que t'ont méritée tes vertus. — Sois humble, dit l'ange à son tour; Dieu abaissera ceux qui se seront élevés et élèvera ceux qui se seront abaissés; vois saint Antoine et saint Paul, ces sublimes anachorètes! 5o Avarice (*de avaritia*) : les suppôts de Satan placent sous les yeux du moribond les richesses, les parents, les amis

qu'il va perdre; ils lui montrent le lieu où sont entassés ses écus, sa cave remplie de tonneaux, l'écurie où son valet fait entrer un cheval. — Les vrais trésors sont au ciel, dit l'ange; Dieu a dit: quittez vos biens terrestres, et je vous rembourserai le centuple; Jésus n'a-t-il pas abandonné sa mère et ses disciples pour nous sauver?

Telle est la substance de ce singulier traité, qui paraît avoir été l'un des livres les plus populaires du XVe siècle. Les gravures méritent d'être étudiées, non-seulement parce qu'elles datent de l'enfance de l'art, mais parce qu'on peut y surprendre de curieux détails de mœurs de l'époque.

Art de danser (L'), poëme écrit en style macaronique, par Antoine d'Aréna, au commencement du XVIe siècle. Ce petit livre est fort curieux. A côté du grotesque de la forme se trouvent, chose malheureusement trop rare dans l'histoire des lettres, des traits de mœurs et de caractère qui reproduisent fidèlement la physionomie d'une époque évanouie. Nous citerons pour preuve ce passage assez connu d'un chapitre de ce poëme, intitulé : *De gentilesiis estudiantium :*

Genti galantes sunt omnes estudiantes,
Et bellas garsas semper amare solent;
Et semper sunt de brigantibus ipsi
Inter mignonos gloria prima manet.
Banquetant, bragant, faciunt miracula plura,
Et de bontate sunt sine fine boni.

Le poëte a dédié cet *Art de danser ad follotissimam suam garsam Janam Roseam, propassando tempus*, et l'a signé : *Leges dansandi sunt hic, quas facit Arena Bragardisanus atque folatus homo*. Cet ouvrage bizarre était pourtant l'œuvre d'un grave magistrat provençal.

Art de la rhétorique, par Thomas Wilson, secrétaire d'Etat sous Elisabeth. Les règles de cet ouvrage sont tirées principalement d'Aristote, de Cicéron et de Quintilien; mais les exemples et les développements sont modernes, méthode qui depuis a été suivie par tous les compilateurs de traités sur l'art de parler. L'auteur réprouve le pédantisme des phrases savantes, alors qu'il sied si bien de parler selon l'usage reçu, et cette affectation d'un jargon français ou italien que les Anglais à belles manières rapportaient de leurs voyages sur le continent. Il recommande la simplicité d'expression, blâme ces écrivains qui troublent l'arrangement naturel des mots et rejettent les locutions familières ou les termes propres, pour leur substituer des expressions raffinées. Ce petit ouvrage, qui se fait surtout remarquer par un grand sens et toutes les qualités d'un goût irréprochable, fut en Angleterre le premier livre d'exposition critique écrit en langue vulgaire.

Art de la poésie anglaise, par Georges Puttenham, écrivain de la fin du XVe siècle. Ce traité, publié en 1589 et divisé en trois livres, est de beaucoup supérieur à deux ouvrages du même genre : *Essai de critique anglaise*, par Gascoigne, et *Discours sur la poésie anglaise*, par Webbe, imprimés quelques années auparavant. Cet art poétique est écrit avec pureté et en style harmonieux quoique un peu diffus. L'auteur cite parfois du grec, mais ses exemples sont surtout empruntés aux poëtes ses contemporains, auxquels il prodigue les plus grands éloges. Il célèbre, pour l'églogue et la poésie pastorale, sir Philip Sydney, maître Chaloner et Spencer, l'auteur du *Calendrier du berger*. Pour la chanson et l'ode amoureuse, il trouve « la veine de sir Walter Raleigh, haute, fière et passionnée. » Dans l'élégie, « maître Edouard Dyer a montré une douceur extrême, de la pompe et de l'imagination. » Le poëte Gascoigne « se distingue par un bon vers et une riche veine; » Phaer et Golding, « par une versification savante et soutenue »; mais ses éloges deviennent pindariques quand il nomme parmi ces poëtes et en dernier lieu : « celle qui, dans l'ordre du mérite, occupe le premier rang, *la reine, notre souveraine dame* (Elisabeth I), dont la muse savante, délicate et noble, surpasse sans peine, en sentiment, en douceur, en finesse, tous ceux qui ont écrit avant elle ou depuis dans l'ode, l'élégie, l'épigramme, ou tout autre genre de poésie. » Et, chose curieuse, il cite à l'appui un fragment poétique qui a toujours été regardé comme prodigieusement mauvais. On sait que Boileau agissait tout autrement à l'égard de Louis XIV : « Votre Majesté a voulu faire de mauvais vers et elle a réussi. » Toutefois, divers passages, empreints d'un sentiment de haute critique philosophique, font pardonner cette petite faiblesse à Puttenham.

Art de penser de Port-Royal. V. LOGIQUE.

Art de mentir en politique (L'), satire de Jonathan Swift. Ce poëme, d'une ironie écrasante, est un traité didactique dont le plan pourrait servir de modèle. « Dans le premier chapitre de cet excellent traité, l'auteur examine philosophiquement la nature de l'âme humaine et les qualités qui la rendent capable de mensonge. Il suppose que l'âme ressemble à un speculum ou miroir plano-cylindrique, le côté plat représentant les choses comme elles sont, et le côté cylindrique, selon les règles de la catoptrique, devant représenter les choses vraies comme fausses, et les choses fausses comme vraies. Dans le second chapitre, il traite de la nature du mensonge politique; dans le troisième, de la légitimité du mensonge politique. Le quatrième est presque consacré en entier à résoudre cette question : « Si le droit de fabriquer des mensonges politiques appartient uniquement au gouvernement? » On le voit, cette manière de procéder est on ne peut plus anglaise.

Armé de son esprit positif, l'auteur satirique poursuit le ridicule qu'il a observé de retraite en retraite; il l'étudie à fond. Au lieu de courir rapidement sur les côtés brillants du sujet et de s'amuser aux agréments du badinage, il fouille jusqu'au cœur. Il ne donne le coup de grâce qu'après avoir transpercé l'adversaire de traits aigus.

« Plaise à Dieu, dit dans le même sens M. Taine, que jamais Swift ne badine sur mon compte! l'esprit positif est trop solide et trop sec pour être aimable et gai. Quand il rencontre le ridicule, il ne s'amuse pas à l'effleurer, il l'étudie; il y pénètre gravement, il le possède à fond, il sait toutes ses subdivisions et toutes ses preuves. Cette connaissance approfondie ne peut produire qu'une plaisanterie accablante. Celle de Swift, au fond, n'est qu'une réfutation par l'absurde toute scientifique. » Inutile d'ajouter que cette petillante satire est un chef-d'œuvre de style, puisque Thackeray la propose comme un modèle d'*humour*.

Art d'écrire, ouvrage de Condillac, faisant partie du *Cours d'études* rédigé pour l'instruction du prince de Parme. Ce traité de rhétorique philosophique se divise en quatre livres. Le premier traite des constructions, le second des différentes espèces de tours, le troisième du tissu du discours, le quatrième du caractère du style, suivant les différents genres d'ouvrages.

Dans le premier livre, l'auteur établit d'abord que la netteté du discours dépend des constructions, c'est-à-dire de l'arrangement des mots, et que cet arrangement des mots doit traduire la liaison des idées. Il traite ensuite successivement du mode de subordination des mots dans une proposition, des propositions simples et des propositions composées; des divers rapports que soutient le verbe, objet, terme, motif, circonstance, moyen; de la gradation qu'il faut mettre, soit entre rapports de même espèce, soit entre rapports d'espèce différente; des propositions principales, subordonnées, incidentes; de l'arrangement de ces propositions entre elles; des constructions elliptiques; des amphibologies.

Dans le second livre, nous passons de la syntaxe à la rhétorique proprement dite. Il ne suffit pas d'écrire avec clarté, il faut écrire avec élégance: pour cela, il faut savoir choisir les tours les plus propres à exprimer une pensée avec toutes ses modifications. On ne se contente pas, dans un discours, de parcourir rapidement la suite des idées principales. On s'arrête, au contraire, plus ou moins sur chacune; on *tourne*, pour ainsi dire, autour pour saisir les points de vue sous lesquels elles se développent et se lient les unes aux autres : de là le nom de *tours* donné aux différentes expressions dont on se sert pour les rendre. Quelquefois, on compare deux idées et l'on en fait sortir l'opposition ou la ressemblance; d'autrefois, au lieu du nom de la chose, on emploie un terme figuré; dans d'autres occasions, on change l'affirmation en interrogation, en doute, et réciproquement. Souvent, nous donnons un corps et une âme aux êtres insensibles, aux idées les plus abstraites, et nous personnifions tout; enfin, nous renversons l'ordre des mots. L'auteur examine toutes ces différentes espèces de tours, périphrases, comparaisons, oppositions et antithèses, tropes, tours propres aux maximes et aux principes, tours ingénieux, tours précieux ou recherchés, tours propres aux sentiments, inversions.

Le troisième livre s'occupe des inconvénients qu'il faut éviter pour bien former le tissu du discours. Ces inconvénients sont au nombre de deux : l'un est de s'appesantir sur des idées que l'esprit suppléerait aisément, l'autre est de franchir des idées intermédiaires qui seraient nécessaires au développement des pensées. C'est la liaison des idées qui doit varier la coupe des phrases et les renfermer chacune dans de justes proportions; tantôt les idées, pour se lier, veulent être construites ensemble; tantôt, elles ne veulent que se suivre : il suffit de savoir faire ce discernement. Le vrai moyen d'écrire d'une manière obscure, c'est de ne faire qu'une phrase où il en faut plusieurs ou d'en faire plusieurs où il n'en faut qu'une.

Le quatrième et dernier livre traite du caractère que doit prendre le style dans les trois principaux genres d'ouvrages : genre didactique, genre narratif, genre descriptif. Tous les ouvrages rentrent dans ces trois genres; car l'écrivain raisonne, narre ou décrit. Dans le genre didactique, on pose des questions et on les discute; dans la narration, on expose des faits vrais ou imaginés, ce qui comprend l'histoire, le roman et le poëme; dans la description, on peint ce qu'on voit ou ce qu'on sent: c'est ce qui appartient plus particulièrement à l'orateur et au poëte. Le style des ouvrages didactiques demande des phrases courtes, rejette les longueurs et les redites, cherche avant tout la précision; il ne connaît qu'une manière de lier les idées : c'est de les mettre chacune à leur place. Le style de la narration ne peut se passer de transitions, à cause de la nécessité de rapporter des faits qui sont arrivés en même temps; mais ces transitions doivent être tirées du fond du sujet; elles doivent exprimer les rapports qui sont entre toutes les parties et les lier par ce qu'elles ont de commun ou par les oppositions qu'on remarque entre elles. Le style périodique convient particulièrement aux descriptions; car celui qui décrit peut rassembler plus d'idées que celui qui narre ou qui raisonne, et même il le doit : une description est le tableau de plusieurs choses qui sont réunies et qui ne font qu'un tout. Les genres les plus opposés sont, d'un côté, les analyses, et de l'autre les images. Dans le style du philosophe, c'est le raisonnement, la démonstration qui est le but : les images ne sont que le moyen. Dans le style du poëte lyrique, le raisonnement est toujours subordonné au dessein de peindre; il ne se montre que pour donner plus de vérité aux tableaux. Entre ces deux styles, style d'analyses, style d'images, se placent tous les styles qu'on peut imaginer.

Art de penser, traité philosophique de Condillac, faisant partie du *Cours d'études* rédigé pour l'instruction du prince de Parme. Cet ouvrage se divise en deux parties : la première, composée de treize chapitres, traite de nos idées et de leurs causes; la seconde, qui renferme sept chapitres, expose les moyens les plus propres à acquérir des connaissances.

Condillac commence par poser que, dans les conditions de la vie présente, les sensations sont l'origine de toutes nos connaissances et de toutes nos facultés; que toutes ces sensations ont en nous un point où elles se réunissent; que ce point ne peut être qu'une substance simple, indivisible, une substance distincte du corps, une âme, en un mot. Parmi les perceptions que cette âme reçoit des sens, le plus grand nombre passent légèrement, ne se montrent que pour disparaître et ne laissent point de traces après elles; les autres, au contraire, font une impression forte : elles tendent chacune à occuper l'âme tout entière; et, lorsqu'elles ne sont plus dans les sens, elles restent dans la mémoire. Celles-là déterminent nos mouvements d'habitude, lors même qu'elles se cachent le plus à nous; celles-ci ne produisent rien en nous que nous ne soyons capables de démêler : l'attention les *fixe*, la *réflexion* les *combine*, et elles *ouvrent* un vaste champ à nos connaissances. C'est par la liaison des idées que tout ce système d'opérations se développe. Le pouvoir de lier les idées a ses inconvénients et ses avantages : il est tout à la fois le principe de la folie et celui de la raison. Supposez un homme chez qui les idées n'ont jamais pu se lier : cet homme sera incapable de réflexion; ce sera un imbécile. Supposez un homme chez qui les idées se lient avec tant de facilité et tant de force qu'il n'est plus le maître de les séparer : ce sera un fou. Entre ces deux excès, on pourrait supposer un milieu, où le trop d'imagination et de mémoire ne nuirait pas à la solidité de l'esprit, et où le trop peu ne nuirait pas à ses agréments. Selon que différents esprits s'écartent de ce milieu et tendent vers les extrémités opposées, ils ont des qualités plus ou moins incompatibles, puisqu'elles doivent plus ou moins participer aux extrémités qui s'excluent tout à fait. De l'association des idées, nous passons à l'usage des signes. Nous ne pouvons réfléchir sur les substances qu'autant que nous avons des signes qui déterminent le nombre et la variété des propriétés que nous y avons remarquées et que nous voulons réunir dans des idées complexes, comme nous les réunissons hors de nous dans des sujets. Comme les qualités des choses ne sauraient coexister, hors de nous, sans des sujets où elles se réunissent, leurs idées ne coexisteraient pas dans notre esprit sans des signes où elles se réunissent également. C'est l'usage des signes qui facilite la réflexion; mais cette faculté contribue à son tour à multiplier les signes, et par là elle peut tous les jours prendre un nouvel essor. C'est l'usage des signes et l'adresse à s'en servir qui font toute la différence qu'on remarque entre les esprits. Refusez à un esprit supérieur l'usage des caractères : combien de connaissances lui vont être interdites, auxquelles un esprit médiocre atteindrait facilement! Otez-lui encore l'usage de la parole : le sort des sourds-muets nous apprend dans quelles bornes étroites vous le renfermez. Enfin, enlevez-lui l'usage de toutes sortes de signes : vous aurez en lui un imbécile. Tout a ses abus. Combien n'y en a-t-il point dans cet emploi des signes, auquel nous devons notre supériorité? Ces abus sont sensibles dans les idées abstraites qu'on réalise, et qui sont souvent des fantômes que les philosophes prennent pour les choses mêmes : dans les principes généraux, qu'on s'obstine à regarder comme l'origine de nos connaissances, et dans les fausses idées qu'on se fait de la nature des êtres. Il suffirait d'apprécier la valeur des mots pour détruire toutes ces erreurs de la métaphysique. Le seul moyen d'acquérir des connaissances est de remonter à l'origine de nos idées, d'en suivre la génération et de les comparer sous tous les rapports, c'est-à-dire de décomposer et composer méthodiquement, en un mot, d'*analyser*. Toute proposition n'est que le développement d'une idée complexe; elle ne fait qu'énoncer ce qu'on suppose déjà renfermé dans cette idée : elle se borne donc à affirmer que *le même est le même*. Quoique toute proposition vraie soit en elle-même identique, elle ne doit pas le paraître à celui qui remarque pour la première fois le rapport des termes dont elle est formée : c'est, au contraire, une proposition instructive, une découverte. On distingue les définitions de mots et les définitions de choses; mais, en réalité, il n'y a de définitions de choses comme de propositions instructives, que relativement à notre esprit.

Dans la seconde partie de l'*Art de penser*, Condillac recherche l'origine de nos erreurs : il la trouve dans l'habitude où nous sommes de nous servir des mots avant d'en avoir déterminé la signification, et même sans avoir senti le besoin de la déterminer. Si nos passions occasionnent des erreurs, c'est qu'elles abusent d'un principe vague, d'une expression métaphorique et d'un terme équivoque pour en faire des applications d'où nous puissions déduire les opinions qui nous flattent. Pour éviter l'erreur, il suffit de déterminer avec précision le sens des mots dont on se sert. Les langues ne sont pas seulement des moyens de communication des connaissances, ce sont des méthodes pour en acquérir. Lorsque ces méthodes sont imparfaites, elles nous donnent, avec quelques connaissances, des préjugés, des erreurs. Moins imparfaites, elles nous égareraient moins, parce qu'elles analyseraient mieux; et, si elles étaient portées au dernier degré de perfection, elles nous conduiraient aussi sûrement que l'algèbre. L'analyse est le vrai secret des découvertes, parce qu'elle tend par sa nature à nous faire remonter à l'origine des choses. Elle est ennemie des principes vagues et de tout ce qui peut être contraire à l'exactitude et à la précision. Ce n'est point avec le secours des propositions générales qu'elle cherche la vérité, mais toujours par une espèce de calcul, c'est-à-dire en composant et décomposant les notions; ce n'est pas non plus par des définitions qui, d'ordinaire, ne font que multiplier les disputes, c'est en expliquant la génération de chaque idée. Tantôt une analyse est complète en elle-même, tantôt elle ne l'est que relativement aux connaissances que nous avons. En géométrie, les analyses sont complètes en elles-mêmes; en physique, elles ne sont complètes que relativement aux découvertes que nous avons faites. Les analyses complètes en elles-mêmes nous donnent des connaissances absolues; nous n'avons, au contraire, que des connaissances relatives à nous lorsque les analyses ne sont pas complètes en elles-mêmes. La vraie méthode n'est pas le doute cartésien, qui est inutile et impraticable; elle consiste à détruire, en quelque sorte, les idées pour les refaire, à les reprendre à leur origine, c'est-à-dire aux sensations.

Art de raisonner, traité philosophique de Condillac, faisant partie du *Cours d'études* rédigé pour l'instruction du prince de Parme. Cet ouvrage est divisé en cinq livres : le premier et le quatrième contiennent les principes de l'art de raisonner; le second, le troisième et le cinquième, des applications de ces principes.

Dans le premier livre, l'auteur distingue trois sortes d'évidence : l'*évidence de raison*, l'*évidence de sentiment* et l'*évidence de fait*. L'identité est le signe de l'*évidence de raison*. Une proposition est évidente par elle-même lorsqu'elle peut se traduire en des termes qui reviennent à ceux-ci : *le même est le même*. De deux propositions, l'une est la conséquence évidente de l'autre, lorsqu'on voit par la comparaison des termes qu'elles affirment la même chose, c'est-à-dire lorsquelles sont identiques. Une démonstration est une suite de propositions où les mêmes idées, passant de l'une à l'autre, ne diffèrent que parce qu'elles sont énoncées différemment. C'est par l'*évidence du sentiment* que nous connaissons ce qui se passe en nous. Nous ne pouvons nous assurer de cette évidence qu'autant que nous sommes sûrs de ne pas supposer en nous ce qui n'y est pas, et de ne pas nous déguiser ce qui y est. L'habitude et la passion nous jettent continuellement dans l'illusion. Pour nous connaître, il faut d'abord nous observer dans ces circonstances générales où les passions nous en imposent moins et où nous pouvons plus aisément nous séparer de nos habitudes. L'*évidence de fait* nous éclaire sur les propriétés des corps, non sur leurs propriétés absolues, mais sur les rapports qu'ils ont avec nous : c'est une évidence de fait que le soleil se lève, qu'il se couche, etc. L'évidence de fait fournit tous les matériaux de cette science qu'on nomme physique, et dont l'objet est de traiter des corps. Mais il ne suffit pas de recueillir des faits; il faut, autant qu'il est possible, les disposer dans un ordre qui, montrant le rapport des effets aux causes, forme un système d'une suite d'observations. L'évidence de fait doit donc toujours être accompagnée de l'évidence de raison : celle-là donne les choses qui ont été observées, celle-ci fait voir par quelles lois elles naissent les unes des autres.

Le second et le troisième livre nous montrent, par des exemples tirés de la mécanique, de la physique et de la cosmographie, comment l'évidence de fait et l'évidence de raison concourent à la découverte de la vérité.

Le quatrième livre traite des moyens par lesquels nous tâchons de suppléer à l'évidence. Deux chapitres très-intéressants y sont consacrés : l'un à la force des conjectures, l'autre à l'analogie. Les conjectures sont le degré de certitude le plus éloigné de l'évidence; mais ce n'est pas une raison pour le rejeter : c'est par elle que toutes les sciences et tous les arts ont

commencé. Nous serons obligés de conjecturer tant que nous aurons des découvertes à faire; et nous conjecturerons avec d'autant plus de sagacité que nous aurons fait plus de découvertes. Le plus faible degré de conjecture est celui où, n'ayant pas de raison pour assurer une chose, on l'assure uniquement parce qu'on ne voit pas pourquoi elle ne serait pas. Les conjectures de second degré sont celles où, de plusieurs moyens dont une chose peut être produite, on préfère celui qu'on imagine le plus simple, sur cette supposition que la nature agit par les moyens les plus simples. La règle, en matière de conjectures, est de n'en pas faire qui soient de nature à ne pouvoir jamais être confirmées ni détruites. L'analogie est comme une chaîne, qui s'étend depuis les conjectures jusqu'à l'évidence; tous les raisonnements qu'on fait par analogie n'ont pas la même force : le plus fort, est celui qui fait juger du rapport qui doit être entre les effets par celui qui est entre les causes, ou du rapport qui est entre les causes par celui qui est entre les effets. L'analogie, qui conclut sur le rapport des ressemblances ou sur le rapport du moyen à la fin, a moins de force.

Dans le cinquième et dernier livre, l'auteur expose comment, par le concours des conjectures et de l'analogie avec l'évidence de fait et l'évidence de raison, on a découvert le mouvement de la terre, sa figure, son orbite, etc.

Art d'être heureux, ouvrage de philosophie pratique, par M. Droz. Ce livre offre de l'analogie avec le *Bonhomme Richard*, de Franklin; ses prétentions à la métaphysique spéculative sont peut-être moins élevées, mais son caractère est plus spiritualiste. Droz a écrit pour une nation généreuse, qui recherche avant tout la noblesse du sentiment; et Franklin s'est adressé à un peuple industrieux et positif, qui apprécie, balances en main, le prix du temps. L'*Essai sur l'Art d'être heureux*, déjà mis en pratique par la sagesse de l'auteur, parut en 1806 (plusieurs fois réimprimé et traduit). Une telle publication, se produisant au milieu du tumulte des guerres de l'Empire, à une époque où chaque année plus de cent mille jeunes hommes, *nés pour être heureux*, voyaient leurs jours moissonnés sur les champs de batailles, était une singulière antithèse. L'honnête M. Droz fit à ses contemporains l'effet d'un auteur philosophe écrivant sérieusement, sous le règne du tyran Phalaris, un livre intitulé : *Ars bene moriendi*. On releva l'inopportunité de ces leçons *à contre-sens*, et Droz eut à se défendre contre une accusation de scepticisme blessant. Son but était évidemment de se placer au-dessus de la faiblesse humaine, et la raison accepte, au nom du progrès général et de la dignité personnelle, cette louable entreprise. M. Sainte-Beuve a dit du livre de Droz : « C'est un aveu, c'est une confidence; c'est l'harmonieuse et suave effusion d'une âme sage, d'une âme tranquille, élevée, animée d'un zèle pur, qui a trouvé pour elle-même le secret du bonheur, et qui voudrait le communiquer aux hommes. » Quelle est sa démonstration?... Celle de tous les moralistes, de Socrate et d'Horace. Il a voulu converser sur quelques vérités de l'ordre individuel et de l'ordre social avec les esprits revenus des folies et des mécomptes de la vie; il voulait surtout les insinuer à la jeunesse, ouverte aux épanchements du cœur; il voulait encore inspirer aux misanthropes ulcérés une indulgence inaltérable, une mansuétude constante, dont la justification est faite par les quelques hommes bons et sages qui se trouvent encore au milieu des égoïstes, des ingrats et des méchants. A Champfort s'écriant : « Tout homme qui est arrivé à quarante ans et qui n'est pas misanthrope, n'a jamais aimé les hommes, » il répond : Il n'y a pas de parfait misanthrope; vous croyez l'être, et votre vivacité vous dément! » A son insu, l'homme de bien qui avait écrit un traité sur le bonheur, accessible même à la vieillesse, appuyait ses préceptes d'un exemple personnel. La mort était à ses yeux un événement heureux, puisqu'il était conforme à la nature. La philosophie préconisée par Droz, c'est le *gouvernemeut de soi-même*. L'arbre produira des fruits d'autant plus beaux que le jardinier l'émondera de toutes les branches parasites, de toutes les végétations superflues. Modérer ses désirs, régler ses goûts, se rendre maître de ses passions, telle est la méthode à suivre. C'est par la réflexion, par l'exercice de ses facultés morales que l'homme, appréciant les biens et les maux apparents de la vie, saura deviner sa noble destinée et goûter le calme que donne une conscience pure. En un mot, la morale de l'auteur adopte l'âme humaine telle que l'a produite le souffle du créateur; mais elle règle ses mouvements, modère ses désirs, épure ses affections, adoucit ses misères et, comme consolation suprême à des maux inévitables, lui donne les espérances religieuses.

Il est inutile d'ajouter que cette utopie sentimentale d'un homme de bien, petit traité d'hygiène morale, fort inoffensif, d'ailleurs, ne résout nullement le problème insoluble du bonheur. M. Sainte-Beuve, que nous citerons encore, dit avec raison : « Les hommes, sur ce fait qui les touche de si près, sont plus rebelles qu'on ne le pense : être heureux ou malheureux, chacun veut l'être à sa manière. Pour régler ainsi ses désirs, il faut déjà les avoir très-tempérés. Ceux qui les ont ardents, s'impatientent bien plutôt et s'irritent de ces conseils d'une douce sagesse... Demandez donc au poëte qui a dit que la vie coule *à flots de pourpre* dans ses veines, de se plaire à la ralentir et à la modérer, comme on ferait des flots de lait ou de miel. Il y a, au cap de Bonne Espérance, un oiseau gigantesque, l'albatros, qui, dès que la tourmente soulève l'Océan, n'a de bonheur que de se balancer sur la vague immense... »

On peut ajouter, on doit même ajouter, avec l'idéal du *sage* d'Epicure, d'Horace et des anciens philosophes, que la question est envisagée par Droz sous un point de vue un peu étroit : toute philosophie qui n'a pour objet que la culture du bonheur individuel, n'est que la science de l'égoïsme. Le bonheur, tel qu'il nous est permis de le concevoir, ne peut être, dans les espérances de la philosophie moderne, un bien particulier, une propriété tenant à la personne et limitée à la sphère étroite de l'individu, mais le patrimoine commun du genre humain, et le fruit de notre intelligence et de notre activité.

Ce n'est donc point l'art d'être heureux que le sage doit rechercher, mais l'art de rendre les hommes heureux. L'art d'être heureux est un fruit qu'il ne faut pas savourer dans la solitude : on ne peut le goûter qu'au milieu d'une sainte communion. Il ressemble à la figue partagée qui fait le sujet de la fable orientale : *Le tout ne vaut pas la moitié;* car, ainsi que l'a dit un poëte français :

Notre bonheur, comme la flamme,
S'augmente en se communiquant.

IV. — Arts poétiques.

Art poétique d'Horace. Ce titre, que ne lui a pas donné l'auteur, et qui n'était pas même dans sa pensée, a trompé beaucoup de critiques, qui sont partis de là pour adresser à Horace des reproches immérités, sous prétexte que sa poétique était pleine de lacunes. Horace a intitulé cette composition *Epitre aux Pisons* (le père, consul, puis souverain pontife, et ses deux fils, qui aimaient et cultivaient la poésie). C'est donc une simple lettre, une conversation qui n'affecte nullement le ton ni les prétentions d'un traité didactique; c'est un discours noblement familier, dans lequel un homme d'un goût supérieur, d'un bon sens exquis, fait entendre des conseils dictés par la raison, expose les principes généraux de la composition littéraire des divers genres, et le style propre à chacun d'eux. Cette distinction a une extrême importance quand on vient à juger la valeur philosophique et esthétique de cette œuvre, devenue le type de toutes celles du même genre. Déjà, avant Horace, Aristote, Platon, Démétrius de Phalère, Démocrite, avaient écrit sur cette matière; maître lui-même dans l'art d'exprimer sa pensée, Horace résuma leurs opinions en y joignant ce que sa propre expérience lui fournissait, et fixa, avec l'autorité de son génie, les règles de la poésie latine, traçant en même temps les devoirs du poëte, c'est-à-dire les obligations de la morale littéraire. A la rigueur, on pourrait donc lui refuser le mérite de l'invention originale. Il se distingue encore moins par la méthode; elle répugnait trop à la nature de son esprit aussi capricieux que philosophique, car c'est ce contraste qui constitue sa véritable originalité. Il ne s'astreint ni à mettre beaucoup d'ordre dans ses préceptes, ni à ménager ses transitions; aux théories abstraites il substitue des exemples et des règles particulières à des doctrines générales; il évite avec soin toute définition, déduction ou division philosophique. Mais jamais la raison n'a parlé un langage plus net, plus incisif, d'une plus gracieuse simplicité, inspiré par un goût plus infaillible et plus exquis. Horace n'enseigne pas la poésie ou l'art de devenir poëte; il expose les lois intellectuelles qui président à la composition et à l'expression de la pensée soumise à la forme poétique, à la langue rhythmée; son but final est de faire aimer la poésie en la montrant dans son plus beau jour. Il recommande de préférence aux jeunes poëtes l'étude des modèles de la Grèce, en dehors desquels il semble qu'il n'en existe plus pour lui; il ne voit que la poésie grecque et n'admet que des sujets empruntés à la littérature et à la mythologie grecques. Aussi s'attache-t-il surtout à la tragédie et à l'épopée. « Il vaut mieux, dit M. Crousley (*Dictionnaire des lettres*, etc.), mettre en actes quelque partie de l'*Iliade* que de hasarder sur la scène un sujet nouveau et inconnu; empruntez à la tragédie quelqu'une de ses fables; donnez aux personnages le caractère que la tradition poétique a consacré. Les préceptes sur l'épopée ne sont guère autre chose que l'analyse des mérites d'Homère et des défauts des poëtes cycliques : Horace enseigne à faire des poëmes sur le modèle de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*. Ainsi, non-seulement le sujet, mais le plan même doit être emprunté des Grecs. Il faut leur prendre encore leurs différentes espèces de vers et leur sévérité de versification. Si la langue romaine est trop pauvre, pour l'enrichir, on ira puiser à la source de la langue grecque. Ce qui donne seulement un caractère romain à la poétique d'Horace, ce sont les reproches qu'il adresse à ses concitoyens; il réprimande la négligence des poëtes et l'indulgence ignorante du public; la grossièreté de certains écrits, notamment des comédies de Plaute, qu'il traite avec une rigueur souverainement injuste; les prétentions des riches, que les flatteurs érigeaient en poëtes; l'amour du lucre, qui avait toujours été la passion dominante et antipoétique du caractère romain, etc. En un mot, l'œuvre d'Horace est en maint passage une satire. »

Les maximes d'Horace, parfois exagérées ou forcées par Boileau, n'ont rien d'absolu. Il fait appel à l'esprit et au cœur autant qu'à l'intelligence réfléchie; il suppose chez les autres l'amour du vrai et du beau dont il a un si profond sentiment. Tout ce que nous venons de dire montre assez que l'idéal d'Horace ne répond plus exactement à l'idéal lyrique et au type dramatique que notre siècle a conçus, d'après les chefs-d'œuvre, d'une inspiration si originale, de Gœthe, de Byron, de V. Hugo et d'A. de Musset. A l'étroite raison épicurienne, au monde borné de la société antique, ont succédé une imagination et un sentiment qui ouvrent à l'homme des espaces infinis. Cependant, il serait injuste de croire que l'œuvre d'Horace a perdu toute son autorité : les droits de la raison ne se prescrivent pas, surtout quand ils sont formulés avec l'admirable langage du poëte latin; il faudrait encore moins partager l'opinion de l'abbé Galiani et de Wieland, qui prétendent qu'Horace, bien éloigné de vouloir donner des leçons de poésie aux fils de Pison, cherche, à la prière de celui-ci, à les détourner de la manie de faire des vers; et la raison que Wieland donne pour arriver à cette conclusion, c'est qu'Horace n'apporte aucun ordre dans ses idées et forme un traité très-incomplet. Quoi qu'il en soit, cette épître n'en sera pas moins pour la poésie le code éternel de la raison et du goût.

Les traductions ou imitations de l'*Art poétique* d'Horace, en vers et en prose, sont innomblables; nous nous bornerons à en citer quelques-unes : *Art poétique*, avec notes étendues, par Scheele, Leipzig, 1806; l'*Art poétique*, par Streuber, Bâle, 1839; l'*Art poétique*, par Peletier, Paris, 1584; *Essais de traduction de l'Art poétique*, par l'abbé Le Febvre de Laroche, Paris, 1788, volume tiré à un très-petit nombre d'exemplaires, et qui n'a pas été mis dans le commerce; *Art poétique*, traduction en vers, par Cornette, 1802, par Chénier, 1815, par Beaudouin, 1834, par Bon Le Camus, 1841. Ces quatre traductions ont été réunies en un gros volume, et publiées par M. Gonod, à Clermont-Ferrand, en 1841. L'*Art poétique* en dialecte milanais, publié à Milan en 1832; l'*Art poétique* d'Horace considéré dans son ordonnance, par Feys, 1856; l'*Art poétique*, mis en vers par Yriarte, poëte espagnol célèbre. Mais la traduction en vers la plus estimée est celle de M. Daru, publiée à Paris en 1798, 2 vol. in-8°.

ESPRIT DE L'*Art poétique* D'HORACE.

Si l'on en excepte La Fontaine, c'est, sans contredit, Horace et Boileau, qui ont fourni à la littérature le plus d'expressions consacrées, le plus de vers-proverbes. Ces vers sont cités à chaque instant; et parmi les divers ouvrages du poëte latin et du satirique français, c'est surtout leur *Art poétique* qui est le filon d'où se tirent ces perles fines, ces diamants à facettes qui émaillent si richement notre belle langue française. Notre intention était tout d'abord de citer en entier dans cet ouvrage l'*Art poétique* latin et l'*Art poétique* français, et c'est presque avec regret que nous abandonnons cette idée; mais, et c'est Boileau qui nous le dit :

Qui ne sait se borner ne sut jamais écrire;

nous allons donc choisir quelques fleurs au milieu de ces riches bouquets. Toutes les citations empruntées aux deux auteurs sont commentées dans cet ouvrage aux mots indiqués.

. *Ut turpiter atrum*
Desinat in piscem mulier formosa superne.

De manière que le haut de la figure représentait une belle femme, et l'autre extrémité un poisson hideux. V. Desinat in piscem.

. *Risum teneatis... ?*

Pourriez-vous ne pas rire? V. Risum...

. *Velut ægri somnia,...*

Comme le délire d'un malade. V. Tanquam...

. *Pictoribus atque poetis*
Quidlibet audendi semper fuit æqua potestas.

Les peintres et les poëtes ont toujours joui du droit de tout oser. V. Quidlibet...

Purpureus, late qui splendeat, unus, et alter
Assuitur pannus...

On coud à son œuvre quelque lambeau de pourpre destiné à faire de l'effet. V. Purpureus assuitur pannus.

. *Sed nunc non erat his locus...*

Mais ce n'était pas ici le lieu. V. Non erat...

. *Decipimur specie recti.*

Nous sommes trompés par l'apparence du bien. V. Decipimur...

. *In vitium ducit culpæ fuga.*

La crainte d'une faute nous jette dans une autre. V. In vitium...

Infelix operis summa, quia ponere totum
Nescit.

Mauvais artiste en somme, parce qu'il ne comprendra jamais rien à l'ensemble. V. Infelix...

. *Cui lecta potenter erit res,*
Nec facundia deseret hunc, nec lucidus ordo.

Si vous possédez bien votre sujet, l'expression ni la clarté ne vous feront défaut. V. Lucidus ordo.

. *Si volet usus,*
Quem penes arbitrium est, et jus et norma loquendi.

Si tel est le caprice de l'usage qui décide et qui règle les lois du langage. V. Jus et norma.

Ut ridentibus arrident, ita flentibus adflent.

On est porté à rire avec ceux qui rient, à pleurer avec ceux qui pleurent. V. Ut ridentibus.

. *Si vis me flere, dolendum est*
Primum ipsi tibi.

Si vous voulez que je pleure, commencez par pleurer vous-même. V. Si vis...

. *Servetur ad imum*
Qualis ab incepto processerit, et sibi constet.

Que vos personnages conservent jusqu'au bout le même caractère, et qu'au dénoûment ils soient tels qu'au début. V. Qualis ab incepto.

Nec gemino bellum trojanum orditur ab ovo.

Pour raconter la guerre de Troie, il ne remontera pas à l'œuf de Léda. V. Ab ovo.

Semper ad eventum festinat.

Il se hâte toujours vers le dénoûment. V. Semper...

. *In medias res...*

En plein sujet. V. In medias.

Cereus in vitium flecti, monitoribus asper.

Il (le jeune homme) est de cire pour le vice, mais rebelle aux conseils de la sagesse. V. Monitoribus asper.

. *Laudator temporis acti.*

Faisant l'éloge du temps passé. V. Laudator...

Quodcumque ostendis mihi sic, incredulus odi.

Tout ce que vous me montrez de pareil me trouve incrédule et me déplaît. V. Quodcumque...

Nec deus intersit, nisi dignus vindice nodus.

Si vous faites intervenir un dieu, que le drame soit digne qu'un dieu le dénoue. V. Nec deus...

Projicit ampullas et sesquipedalia verba.

Il emploie des paroles ampoulées et des mots longs d'une toise. V. Sesquipedalia...

. *Vos exemplaria græca*
Nocturna versate manu, versate diurna.

Lisez les modèles que nous ont laissés les Grecs; lisez-les le jour, lisez-les la nuit. V. Nocturna...

. *Nil scribens ipse, docebo*
. ,
Quid deceat, quid non.

Sans rien écrire moi-même, j'enseignerai ce qui est bon, ce qui est mauvais. V. Quid deceat...

. *Graiis dedit ore rotundo*
Musa loqui.

La muse a donné aux Grecs le langage harmonieux, l'éloquence. V. Ore rotundo.

Omne supervacuum pleno de pectore manat.

Tout superflu est rejeté par l'estomac rassasié. V. Omne supervacuum...

Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci.

La perfection, c'est de réunir l'utile à l'agréable. V. Omne tulit...

Verum, ubi plura nitent in carmine, non ego paucis
Offendar maculis.

Là où brillent un grand nombre de beautés, je n'irai pas me choquer de quelques taches. V. Ubi plura nitent.

. *Chorda semper oberrat eadem.*

Il se trompe toujours à la même corde. V. Corda.

Quandoque bonus dormitat Homerus.

Quand le bon Homère sommeille. V. Quandoque...

. *Ut pictura poesis...*

La poésie est comme une peinture. V. Ut pictura.

Hæc placuit semel : hæc decies repetita placebit.

Il y en a qui sont faits pour être vus une fois; d'autres sont redemandés dix fois et font toujours plaisir. V. Bis repetita placent.

Tu nihil invita dices faciesque Minerva.

Tu ne diras et tu ne feras rien en dépit de Minerve. V. Invita minerva.

. *Nescit vox missa reverti.*

Le mot prononcé ne revient plus. V. Nescit...

. *Ambitiosa recidet*
Ornamenta.

Il retranchera les ornements recherchés. V. Ambitiosa...

Arte de trobar, l'*Art d'inventer*, ou la *Gaye science*, traité du marquis de Villena, auteur espagnol très-estimé de son temps (xve siècle).

Ce traité était une sorte d'art poétique, adressé au marquis de Santillana, destiné à allumer dans la Castille, sa province natale, quelque étincelle de feu poétique qui enflammait les troubadours du Midi. Ce qui nous en reste est conservé dans les *Origines de la langue espagnole* de Mayans y Siscar, et se réduit à quelques fragments qui n'intéressent plus guère que comme antiquités philologiques.

Art poétique, poëme latin en trois chants, de Vida, qui parut à Rome en 1527. Cet ouvrage est écrit avec autant de méthode et de jugement que d'élégance et de goût. Dans le premier chant, l'auteur traite de l'éducation du poëte, de la manière de lui former le goût et l'oreille; il indique les auteurs qu'il doit lire; après quoi, il crayonne en peu de mots l'origine et l'histoire de la poésie. Dans le second, il parle de l'invention des choses et de leur disposition, surtout dans l'épopée, qu'il semble avoir eue particulièrement en vue dans son ouvrage, qui n'est proprement que la pratique de Virgile réduite en art ou en principes. Dans le troisième, il traite de l'élocution poétique, sur laquelle il donne des détails très-instructifs; il y traite surtout de l'harmonie imitative des vers avec une clarté et une précision qu'on ne trouve pas même chez ceux qui en ont écrit en prose.

« Le savant versificateur de Crémone, dit le professeur M. Crousley, enseigne l'art d'emprunter aux anciens, et surtout à Virgile, leurs pensées et jusqu'à leurs expressions; il a fait une excellente poétique de collége, et rien de plus. Il montre aux écoliers de grande espérance à faire passer Virgile et Horace dans leurs vers, non en plagiaires, mais en disciples ingénieux. Les trois livres de son poëme prêchent d'exemple; ce sont de très-habiles pastiches des maîtres de la poésie latine. Mais de théories nouvelles, il ne lui en faut pas demander. Vida voudrait que la poésie italienne de son temps ne fût autre chose que la poésie du siècle d'Auguste ressuscitée. Poëte du XVI^e siècle, prélat chrétien, il ne semble pas se douter de la chute de Jupiter et de l'Olympe antique, tant il invoque de bonne foi les *dieux Indigètes de Rome* et *Apollon, père de Troie*, tant il se persuade aisément que le pape Léon X est le *prêtre des dieux* et même leur *rejeton*. Au moins a-t-il écrit, ou plutôt complété, en très-bon latin moderne, un traité d'éducation qui pourrait être utile, bien que tout ce qu'il contient de meilleur se retrouve ailleurs, chez des écrivains plus originaux. »

L'*Art poétique* de Vida a été l'objet de commentaires et de traductions estimées. Outre celle de Le Batteux, on a la traduction en vers de Barreau (1808-1810), des notes estimées du P. Oudin, jésuite; une traduction anglaise par Pitt, et une plus récente, accompagnée de notes, par Hampson. Enfin, un article publié dans le *Journal de Modène* par Tiraboschi sur le manuscrit autographe de Vida, a montré le soin et le travail que cette œuvre avait coûtés à son auteur.

Cet ouvrage est d'un bout à l'autre un tissu de fleurs. Cette opinion est celle de Le Batteux, qui a traduit en français l'*Art poétique* de Vida, et l'a joint aux poétiques d'Aristote, d'Horace et de Boileau, sous le titre des *Quatre poétiques*. Scaliger n'a pas craint de placer l'ouvrage du poëte italien au-dessus de l'*Art poétique* d'Horace. Toutefois, ces éloges nous paraissent entachés d'une grande exagération, et le jugement de M. Crousley nous semble se rapprocher davantage de la vérité.

Art poétique français (L'), *pour l'instruction des jeunes étudiants, et encore peu avancés en la poésie française*, petit traité de Thomas Sibilet, ouvrage rare et précieux, qui mériterait une réimpression. La première édition est de 1548, bien que Brunet n'indique que celle de 1555, et la dernière, datée de *Lyon*, est de 1576. *Cet Art poétique* est divisé en deux livres, le premier sur les principes généraux de la poésie française; le second, plus curieux, sur chaque genre de poésie en particulier. « Après avoir parlé en peu de mots de l'*origine et de l'excellence de la poésie*, dit M. Weiss, il traite de l'invention et du style, et donne les règles de notre prosodie, ce qui l'oblige à des discussions grammaticales, dont il sentait lui-même l'insuffisance, puisqu'il promettait une grammaire, laquelle, dit-il, s'il plaît à Dieu, je mettrai de bref en lumière. » Il passe ensuite en revue les genres de poésie alors à la mode : l'épigramme, le plus petit et le premier œuvre de poésie; le sonnet, qui n'est, dit-il, autre chose que le parfait épigramme de l'italien; le rondeau et ses différences, la ballade, le chant royal, l'épître et l'élégie, l'églogue, la moralité, la farce, le coq-à-l'âne, l'énigme, le lai et le virelai. Puis il termine par des réflexions fort sensées sur la manière de traduire. Marot est le poëte qui lui fournit le plus grand nombre de modèles. Il recommande également aux *nourrissons du Pinde* la lecture des anciens et leur donne en outre d'excellents conseils généraux.

Art poétique (L'), *Arte poetica*, poëme en trois livres, de Girolomo Muzio, qui parut en 1551, vingt-quatre ans après celui de Vida. Cet ouvrage, peu connu en France, est un de ceux qui font le plus d'honneur à la littérature didactique italienne. Vida s'était renfermé dans le domaine de la poésie latine; Horace et Boileau, embrassant l'art d'un point de vue plus général et plus élevé, ont écrit des poétiques qui conviennent à tous les temps et à toutes les nations; Muzio, dans son œuvre, traça plus spécialement les règles de la poésie italienne. Mais les hommes instruits de tous les pays peuvent puiser d'excellents préceptes dans cet ouvrage élégant, plein d'observations fines, et écrit avec indépendance et originalité.

Dans le premier livre, l'auteur réfute l'opinion de ceux qui rejettent l'étude des règles et des principes de l'art, sous prétexte que le génie poétique ne relève que de la nature. Il recommande avant tout l'étude des grands modèles de la Grèce et de Rome. Quant à sa langue elle-même, il la regarde comme étant encore dans l'enfance. Il juge librement les poëtes nationaux : Dante est trop hardi pour qu'il soit permis à la jeunesse d'en faire son premier aliment; Pétrarque ne l'est peut-être pas assez; Boccace est plus poëte en prose qu'en vers. Il attaque indirectement l'Arioste, au genre duquel il fait plus d'une maligne allusion. Le second livre abonde en excellents préceptes sur l'art de tracer les caractères, sur celui d'ennoblir les sujets simples, sur la convenance, sur la nécessité de se borner et d'éviter la redondance et les superfluités. Presqu'en tout, Muzio donne la préférence à Virgile sur Homère : dans le premier, dit-il, on apprend le véritable art du poëte; dans le second, jusqu'où peut aller la fécondité de la nature. Il ne craint point de relever quelques fautes dans les poëtes anciens les plus parfaits. Les règles contenues dans le troisième livre regardent presque exclusivement la poésie italienne, la mesure des vers, les différentes formes poétiques, les figures et les artifices du style, les métaphores dont on doit l'enrichir. Il parle en termes originaux de l'inspiration, que le poëte doit savoir attendre. Il finit par des conseils sur la nécessité de consulter des amis éclairés et d'un goût éprouvé.

Art poétique, poëme didactique de J. Vauquelin, sieur de la Fresnaye. Ce curieux ouvrage, qui parut pour la première fois en 1604, a été réimprimé en 1862, par M. A. Genty, chez Poulet-Malassis. L'*Art poétique* de Vauquelin serait plus connu aujourd'hui et mieux apprécié sans celui de Boileau, qui l'a souvent imité, sans le citer, bien qu'il nomme à tout propos Horace, Juvénal et même la Calprenède. Vauquelin de la Fresnaye, écrivain instruit et laborieux, doué d'un goût sain et d'une verve tempérée, prit à tâche de suivre Horace pas à pas. Son poëme se divise en trois livres, où règnent le respect des auteurs classiques et la crainte des novateurs trop hardis :

> Si quelques mots nouveaux tu veux mettre en usage,
> Montre toy chiche et caut à leur donner passage,

dit-il quelque part. C'est une réponse victorieuse aux critiques qui l'ont accusé de *ronsardiser*. Vauquelin, précurseur de Malherbe, peut être placé parmi les restaurateurs de la langue française, et, dans son *Art poétique*, il prononce avec fermeté l'arrêt de mort de la Pléiade. Parmi les travaux érudits dont cette œuvre, devenue fort rare, a été l'objet, nous citerons ceux de MM. Rathery (de la Bibliothèque nationale), dans le *Moniteur;* de M. Pichon, dans le *Bulletin du bibliophile*, et enfin dans l'édition de M. A. Genty.

Art poétique, poëme didactique de Boileau Despréaux. Tout le monde sait que Boileau avait pris pour modèle Horace, l'un des poëtes les plus célèbres du siècle d'Auguste. Il commença par imiter ses satires, et il les imita si bien, qu'encore aujourd'hui nommer le satirique français, c'est dire Boileau. Il fit ensuite des épîtres, parce qu'Horace en avait fait, et ses épîtres furent encore des satires, parce que celles d'Horace avaient aussi ce caractère. Mais, parmi les épîtres d'Horace, la plus longue, adressée aux Pisons, avait une importance telle, que les admirateurs du poëte latin l'ont considérée comme un poëme où se trouvent développées les règles de la poésie elle-même, et lui ont donné, peut-être contre l'intention de son auteur, un titre que la postérité devait consacrer, celui d'*Art poétique:* Boileau devait donc aussi nous donner un *Art poétique*. Ce parti pris d'imiter Horace et de le suivre pas à pas est un fait que nous constatons, rien de plus; à nos yeux, cela ne diminue en rien le mérite de Boileau; car, pour imiter comme l'a fait notre poëte, il faut autant de génie que pour créer. Il faut songer, d'ailleurs, qu'à l'époque où Boileau écrivait, nous n'avions pas encore de littérature, à proprement parler; le but que devaient se proposer tous les écrivains, c'était d'en créer une, et, pour cela, il fallait entrer dans les goûts du public; or, le public se composait alors uniquement des hommes lettrés, c'est-à-dire de ceux qui avaient étudié les langues savantes, et qui s'étaient habitués à ne chercher guère les plaisirs de l'esprit que dans la lecture des chefs-d'œuvre du siècle d'Auguste. Prouver à ce public d'élite que la langue française pouvait exprimer avec élégance tout ce qu'ils n'avaient jusqu'alors admiré qu'en latin, c'était le vrai moyen, le seul peut-être de se faire lire par eux et d'élever ce langage, qu'ils ne croyaient bon que pour les circonstances vulgaires de la vie, à la hauteur d'une langue littéraire et poétique.

Si Boileau est resté quelquefois inférieur à Horace dans ses autres ouvrages, on peut dire qu'il l'a surpassé dans son *Art poétique*, et il l'a surpassé parce qu'il l'a moins imité qu'ailleurs. Horace ne s'était proposé que d'écrire aux Pisons une épître élégante et spirituelle, comme il savait si bien les faire; il laisse couler sa plume, il tend moins à instruire qu'à plaire; Boileau, au contraire, a réellement prétendu faire un *Art poétique;* on sent qu'il a médité son plan, qu'il a soigné son style, qu'il a voulu donner à la fois le précepte et l'exemple; et il a réussi, car l'*Art poétique* n'est pas seulement son chef-d'œuvre, c'est aussi un des chefs-d'œuvre de notre langue. Dans son premier chant, il se place au point de vue le plus général, et il expose les règles communes à tous les genres de littérature; parmi ces règles, celles qu'il recommande avant tout, c'est de ne jamais s'écarter du bon sens et de respecter toujours les lois de la grammaire :

> Aimez donc la raison; que toujours vos écrits
> Empruntent d'elle seule et leur lustre et leur prix.
> .
> Surtout qu'en vos écrits la langue révérée,
> Dans vos plus grands excès vous soit toujours sacrée.

Dans le deuxième et le troisième chant, appliquant les préceptes généraux aux diverses compositions poétiques, il décrit tour à tour l'idylle ou églogue, l'élégie, l'ode, le sonnet, l'épigramme, le rondeau, la ballade, le madrigal, la satire, le vaudeville, la tragédie, la comédie et l'épopée. Dans le quatrième chant, il dit quelles doivent être les mœurs de l'écrivain, et son langage est tout à la fois celui d'un poëte et d'un homme de bien.

On reproche à Boileau d'avoir complétement oublié un genre de poésie auquel nous attachons beaucoup d'importance, parce que notre langue a la gloire de posséder le poëte qui a porté ce genre à sa plus haute perfection. Mais si les fables de La Fontaine sont souvent des chefs-d'œuvre, Boileau pensait peut-être que la forme poétique n'est pas essentielle à l'apologue, et que son plan lui commandait de se renfermer exclusivement dans les limites de la poésie. Nous ne prétendons pas, d'ailleurs, que cela suffise pour justifier complétement l'auteur de l'*Art poétique*, et nous inclinons à croire que le génie de La Fontaine avait un caractère trop moderne, trop gaulois, pourrait-on dire, pour être parfaitement compris de celui qui mettait les anciens au-dessus de tout, et qui ne croyait pouvoir s'illustrer qu'en les imitant.

Nous terminerons cet article en rapportant le jugement porté sur l'*Art poétique* par un des plus savants critiques modernes, M. Sainte-Beuve, et ensuite par un homme dont personne ne contestera la compétence, par Voltaire lui-même.

Dans une courte, mais excellente notice sur l'auteur de l'*Art poétique* et des satires, M. Sainte-Beuve arrive à cette conclusion : « Sans Boileau et sans Louis XIV, qui reconnaissait Boileau comme son contrôleur général du Parnasse, que serait-il arrivé? Les plus grands talents auraient-ils rendu également tout ce qui forme désormais leur plus solide héritage de gloire? Racine, je le crains, aurait fait plus souvent des *Bérénice;* La Fontaine moins de Fables et plus de Contes; Molière lui-même aurait donné davantage dans les Scapins, et n'aurait peut-être pas atteint aux hauteurs sévères du *Misanthrope*. En un mot, chacun de ces beaux génies aurait abondé dans ses défauts. Boileau, c'est-à-dire le bon sens du poëte critique, autorisé et doublé de celui d'un grand roi, les contint tous et les contraignit, par sa présence respectée, à leurs meilleures et à leurs plus graves œuvres. Savez-vous ce qui, de nos jours, a manqué à nos poëtes, si pleins à leur début de facultés naturelles, de promesses et d'inspirations heureuses? Il a manqué un Boileau et un monarque éclairé, l'un des deux appuyant et consacrant l'autre. Aussi ces hommes de talent, se sentant dans un siècle d'anarchie et d'indiscipline, se sont vite conduits à l'avenant; ils se sont conduits, au pied de la lettre, non comme de nobles génies ni comme des hommes, mais comme des écoliers en vacances. Nous avons vu le résultat. »

Voici maintenant les paroles de Voltaire : « L'*Art poétique* de Boileau est admirable, parce qu'il dit toujours agréablement des choses vraies et utiles, parce qu'il donne toujours le précepte et l'exemple, parce qu'il est varié, parce que l'auteur, en ne manquant jamais à la pureté de la langue,

> Sait d'une voix légère
> Passer du grave au doux, du plaisant au sévère.

» Ce qui prouve son mérite chez tous les gens de goût, c'est qu'on sait ses vers par cœur; et, ce qui doit plaire aux philosophes, c'est qu'il a presque toujours raison.

» Puisque nous avons parlé de la préférence qu'on peut donner quelquefois aux modernes sur les anciens, on oserait présumer ici que l'*Art poétique* de Boileau est supérieur à celui d'Horace. La méthode est certainement une beauté dans un poëme didactique : Horace n'en a point. Nous ne lui en ferons pas un reproche, puisque son poëme est une épître familière aux Pisons, et non un ouvrage régulier comme les *Géorgiques;* mais c'est un mérite de plus dans Boileau, mérite dont les philosophes doivent lui tenir compte.

» L'*Art poétique* latin ne paraît pas, à beaucoup près, si travaillé que le français. Horace y parle presque toujours sur le ton libre et familier de ses autres épîtres. C'est une extrême justesse dans l'esprit, c'est un goût fin, ce sont des vers heureux et pleins de sel, mais souvent sans liaison, quelquefois destitués d'harmonie; ce n'est pas l'élégance et la correction de Virgile. L'ouvrage est très-bon, celui de Boileau paraît encore meilleur; et, si vous en exceptez les tragédies de Racine, qui ont le mérite supérieur de traiter les passions et de surmonter toutes les difficultés du théâtre, l'*Art poétique* de Despréaux est sans contredit le poëme qui fait le plus d'honneur à la langue française. »

On a quelquefois reproché à Boileau d'avoir fait consister toute la poésie dans la forme et dans l'arrangement matériel des mots; il serait plus juste de dire qu'à ses yeux la forme seule pouvait être réduite à des règles, et il serait difficile de prouver qu'il se trompait. Qu'on relise les six premiers vers de l'*Art poétique*, et l'on sera convaincu que Boileau sentait parfaitement la nécessité du génie et de l'inspiration, mais qu'en même temps il reconnaissait l'impossibilité de communiquer ce feu sacré à celui qui ne l'a pas reçu de la nature.

Ce reproche de sécheresse adressé à Boileau est classique et en quelque sorte traditionnel; il a pris évidemment sa source dans les écoles. C'est un jugement que messieurs les professeurs se transmettent de génération en génération, comme les jeunes Athéniens se passaient le flambeau dans les luttes à la course. On est accoutumé à faire ânonner l'*Art poétique* à ses élèves; on le sait par cœur, on y rêve la nuit, on en a les oreilles rompues; et... c'est la faute à Boileau. Aussi, quand on le commente, quand on l'annote par ordre d'un éditeur, on trouve à reprendre à chaque tournure, à chaque rime, à chaque image, et l'*Art poétique* n'est plus bon qu'à faire des cocottes. Cette opinion est un peu celle de M. Geruzez. Le pauvre Boileau est sermonné dès le début :

> *C'est en vain qu'au Parnasse un téméraire auteur*
> Pense de l'art des vers atteindre la *hauteur*.

« L'habitude de réciter ces vers, dit l'annotateur, fait illusion sur leur imperfection; on ne remarque pas que dans ces deux vers la figure est vicieuse. Le Parnasse étant une montagne, on pense à sa cime, qu'il est difficile de gravir, et non à la hauteur de l'art des vers, qui est une figure intellectuelle, déplacée en regard d'une image physique, comme celle du Parnasse, montagne de la Phocide. »

Ainsi, voilà Boileau accusé par le grave professeur d'avoir commis un calembour. Continuons :

> S'il ne sent point du ciel l'enfluence secrète,
> *Si son astre en naissant ne l'a formé poëte,*
> *Dans son génie étroit il est toujours captif;*
> *Pour lui Phébus est sourd et Pégase est rétif.*

Nous soulignons les deux coupables : « Dans ce dernier distique, ajoute M. Geruzez, on ne voit pas comment le poëte *captif*, c'est-à-dire enfermé *dans son génie étroit*, pourrait en sortir pour éprouver si Pégase lui est *rétif*. » C'est dire que l'on n'a jamais vu un maladroit, un lourdaud, un imprudent montés sur un cheval fougueux. Suivant nous, cette pauvreté d'un écrivain de la valeur de M. Geruzez réhabilite complétement le législateur du Parnasse français. Pour combien doit-on compter les attaques des médiocres, quand celles d'un commentateur éminent ont cette valeur?

Nous pensions en rester sur ce point d'interrogation; mais voilà qu'au moment où nous traçons ces lignes, nous lisons dans le feuilleton de la *Gazette de France* (5 mars 1865) la boutade suivante, que M. Armand de Pontmartin dirige contre l'*Art poétique* de Boileau, qu'il peut écrire, dit-il, *sans manquer de respect à une perruque illustre :*

« Boileau, arrivant à une époque où la prosodie, la langue, le style poétique avaient à se former, et où la poésie, les lettres, l'art, la société tout entière, échappant à une série de rudes épreuves, célébraient une sorte de lune de miel avec la monarchie absolue, Boileau, satirique optimiste et censeur courtisan, a abordé sa tâche par le côté extérieur; il a indiqué le procédé technique, étiqueté les divers genres, distribué quelques épigrammes à fleur de peau, pris sur différents points l'initiative de ce triage que les contemporains ne font jamais d'une façon bien exacte, et où la perfection du goût ressemble presque à une faculté prophétique. Mais ce goût qui remplace, chez Boileau, tant de qualités absentes, n'est que le bon sens appliqué aux questions de poésie et de littérature : il ne va pas plus haut; il ne connaît pas ce goût supérieur qui fait partie de la conscience, touche aux grandes lois morales et rend solidaires les unes des autres les idées et les mœurs, les imaginations et les âmes. »

Comme on le voit, il est de mode aujourd'hui de jeter le ridicule sur l'*Art poétique*. Ce n'était pas, on l'a vu plus haut, l'opinion de Voltaire; mais de quel poids peut être cette autorité aux yeux de M. de Pontmartin, d'un arrière-petit-fils des croisés? M. de Pontmartin abuse d'une certaine facilité d'écrire pour être injuste. Mais que la *perruque* de Boileau ne prenne pas la peine de se hérisser; l'*Art poétique* n'en sera pas moins son chef-d'œuvre : la plume de M. Armand de Pontmartin est un robinet d'où sort de l'eau claire, que l'auteur prend bénévolement pour de l'eau salée.

Esprit de l'*Art poétique* de Boileau.

— La rime est une esclave, et ne doit qu'obéir.
V. Rime.

— Ce ne sont que festons, ce ne sont qu'astragales.
V. Festons.

— Passer du grave au doux, du plaisant au sévère.
V. Grave.

— Enfin Malherbe vint.....
V. Venir.

— Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement,
Et les mots pour le dire arrivent aisément.
V. Concevoir.

— Sans la langue... l'auteur le plus divin
Est toujours, quoi qu'il fasse, un méchant écrivain.
V. Langue.

— Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage :
Polissez-le sans cesse et le repolissez.
V. Métier.

— Faites-vous des amis prompts à vous censurer.
V. Censurer.

— Un sot trouve toujours un plus sot qui l'admire.
V. Sot.

— Chez elle (l'ode) un beau désordre est un effet [de l'art.
V. Art.

— Un sonnet sans défaut vaut seul un long poëme.
V. Sonnet.

— Le latin dans les mots brave l'honnêteté.
V. Latin.

— ... Le lecteur français veut être respecté.
V. Lecteur.

— Le Français, né malin, forma le vaudeville.
V. Malin.

— Il n'est pas de serpent ni de monstre odieux,
Qui, par l'art imité, ne puisse plaire aux yeux.
V. Serpent.

— Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.
V. Vrai.

— O le plaisant projet d'un poëte ignorant,
Qui de tant de héros va choisir Childebrand !
V. Childebrand.

— Il n'est point de degré du médiocre au pire.
V. Médiocre.

— Soyez plutôt maçon si c'est votre talent.
V. Maçon.

V. — Ouvrages divers.

Cent pages de ce *Dictionnaire* ne suffiraient pas à l'énumération complète des ouvrages qui ont été publiés sur les *arts*, ce mot pris dans ses différentes acceptions. Nous nous bornerons à citer les plus estimés parmi ceux qui embrassent plusieurs branches de l'art; on trouvera aux mots *Architecture*, *Peinture*, *Sculpture*, *Gravure*, etc., l'indication des livres qui se rapportent à chacun de ces arts en particulier.

Les Beaux-arts réduits à un même principe, par Batteux (Paris, 1746, in-12).

De l'Art de voir dans les beaux-arts, trad. de l'italien de Milizia, par Pommereul (Paris, 1798, in-8°).

Théorie générale des beaux-arts (*Allgmeine theorie der schoenenkunste*), par J.-G. Sulzer (Francfort, 1798, 4 vol. in-8°).

Leçons sur l'histoire et la théorie des beaux-arts, par A.-G. Schlegel, trad. par A.-F. Couturier (Paris, 1830, in-8°).

Philosophie des arts du dessin, par M. P.-A. Mazure (Paris, 1838, in-8°).

Du Beau dans les arts d'imitation, avec un examen raisonné des productions des diverses écoles, par Kératry (Paris, 1822, 3 vol. in-18).

Essai sur la nature, le but et les moyens de l'imitation dans les beaux-arts, par Quatremère de Quincy (Paris, 1823, in-8°).

Essai sur l'idéal dans ses applications pratiques, etc., par le même (Paris, 1837, in-8°).

Du sentiment considéré dans ses rapports avec la littérature et les arts, par P.-S. Ballanche (Lyon, 1801, in-8°).

Essai sur le beau pittoresque, par W. Gilpin (Breslau, 1799, in-8°).

Dictionnaire abrégé de peinture et d'architecture, par l'abbé de Marsy (Paris, 1746, 2 vol. in-8°).

Dictionnaire de peinture, de sculpture et de gravure, par Pernetty (Paris, 1757, in-8°).

Dictionnaire des arts de peinture, sculpture et gravure, par Watelet et Lévêque (Paris, 1792, 5 vol. in-8°).

Dictionnaire des arts du dessin (*Dizionario delle belle arti del disegno*), par Fr. Milizia (Bassano, 1797, 2 vol. in-8°).

Dictionnaire des beaux-arts, par Millin (Paris, 1806, 3 vol. in-8°).

Encyclopédie méthodique des beaux-arts (*Enciclopedia metodica delle belle arti*), par P. Zani (Parme, 1819, 29 vol. in-8°.

Dictionnaire des arts du dessin, par J.-B. Boutard (Paris, 1826, in-8°).

Dictionnaire général des lettres, des beaux-arts, etc., par Th. Bachelet et Dezobry (Paris, 1862, 2 vol. gr. in-8°).

Dictionnaire des beaux-arts, publié depuis 1858 par l'Académie des beaux-arts (in-4°).

Lexique universel des beaux-arts (*Lexicon universale delle belle arti*). Zurich, 1763.

Grammaire des arts du dessin, par Ch. Blanc (*Gazette des beaux-arts*, 1862 et suiv.).

Le Moyen âge et la Renaissance, par Paul Lacroix et F. Séré.

Monuments des arts du dessin..., recueillis par le baron Denon (Paris, 1829, 4 vol. in-f°).

Etudes sur l'histoire des arts ou Tableau des progrès et de la décadence de la statuaire et de la peinture antiques au sein des révolutions qui ont agité la Grèce et l'Italie, par P.-T. Déchazelle (Paris, 1834, 2 vol. in-8°).

Cabinet des singularités d'architecture, sculpture et gravure, par Florent Le Comte (Paris, 1699-1700, 3 vol. in-12).

Anecdotes des beaux-arts, par Nougaret (Paris, 1775-1781, 3 vol. in-8°).

Dictionnaire des artistes, par l'abbé de Fontenay (Paris, 1776, 2 vol. in-8°).

Etudes sur les beaux-arts, depuis leur origine jusqu'à nos jours, par F.-B. de Mercey (Paris, 2 vol. in-8°, 1856).

Curiosités de l'histoire des arts, par P.-L. Jacob (Paris, 1858, in-16).

Dictionnaire des arts et métiers, par Jaubert (Paris, 1773, 5 vol. in-8°).

Dictionnaire des manufactures, arts et métiers (Encyclop. méthodique), par Roland de la Platrière (Paris, 1785-1790, 6 vol. in-4°).

Dictionnaire technologique (Paris, 1822-35, 22 vol. in-8°, et 42 cah. de pl.).

Encyclopédie technologique (*Technologische Encyclopœdie*), par J.-J. Prechtl (Stuttgard, 1829-41, in-8°).

Dictionnaire technologique universel (*Universal technological dictionary*), par G. Crabb (Londres, 1823, 2 vol. in-4°).

Dictionnaire de l'industrie, etc., par D*** (Duchesne). (Paris, 1801, 6 vol. in-8°.)

Dictionnaire de l'industrie manufacturière, commerciale et agricole, par A. Baudrimont, Blanqui aîné et autres (Paris, 1834-41, 10 vol. in-8°).

Annales des arts et manufactures (Paris, 1799-1817, 60 vol.).

Description des arts et métiers, par l'Académie des sciences (Paris, 1761, 113 cah. in-f°).

Dictionnaire de technologie, par M. du Chesnel (Paris, 1857, in-8°, collect. Migne).

Dictionnaire des arts et manufactures, de l'agriculture, des mines, etc., par C. Laboulaye et autres (Paris, 3e édit., 1865, chez Lacroix-Comon).

Le livre d'or des métiers, par Paul Lacroix, etc. (Paris, 1849 et suiv.)

Histoire des classes ouvrières, par Levasseur (Paris, 1858, 2 vol. in-8°).

L'Industrie contemporaine, par A. Audiganne (Paris, 1855, in-8°).

Rapport sur l'application des arts à l'industrie, par M. de Laborde (8e vol. des Travaux de la Commission française du jury international de l'Exposition universelle de Londres).

Art (l') d'assassiner les rois, enseigné par les jésuites; imprimé à Londres, en 1696.

Art de bien vivre ; Paris, 1492.

Art de connaître les femmes.

Art de rendre les femmes fidèles ; Paris, 1713.

Art de faire des garçons.

Art de plumer la poule.

Art de plaire dans la conversation.

Art de désopiler la rate, en prenant chaque feuillet pour se *T.* le *D.*, ouvrage rare et curieux, cité par Brunet, et publié, si l'on en croit l'auteur, qui a jugé à propos de garder l'anonyme, l'an des Folies 175886. C'est un recueil de nouvelles, bons mots, singularités, anecdotes burlesques, historiettes, fatras, polissonneries, rébus, traits, épigrammes, vieux contes, etc., etc., qui prouve que l'esprit grivois et français remonte plus haut qu'en l'an de grâce 1865, où nos très-spirituels chroniqueurs désopilent trop souvent la rate de leurs abonnés avec des ingrédients qu'ils donnent comme étant de leur invention, et qui ne sont que des plats de conserve dont, il y a plus de cent ans, se sont régalés nos pères.

Et, enfin, le plus singulier de tous :

Art (l') de péter, essai théori-physique et méthodique, en *Westphalie*, chez *Florent Q...*, rue *Pet-en-Gueule*, au *Soufflet ;* Paris, 1751, avec 2 figures, dont l'une représente le dieu *Crépitus ;* livre souvent réimprimé... Le lecteur s'attend peut-être à ce que le *Grand Dictionnaire* va lui présenter des excuses? Mon Dieu, non : ce titre est tiré textuellement du *Manuel de l'Amateur de livres*, par le très-savant, très-respectable et très-vieux (aujourd'hui 84 ans sonnés) Jacques Brunet, chevalier de la Légion d'honneur; et le *Manuel*, dont le prix dépasse 100 fr., a été honoré de la souscription des personnages les plus considérables de l'Europe lettrée. C'est parce qu'un dictionnaire, qui a affiché dès les premières pages la prétention courageuse d'être *complet* et de tout dire, est tenu de remplir le cadre qu'il s'est tracé et de ne reculer devant aucune nécessité de la langue.

Du reste, cette publication, qui ne fait rien de parti pris, s'adresse aux hommes d'étude, aux hommes sérieux, et l'éditeur le fait assez gros pour qu'il ne soit pas pris comme livre de messe.

ART ou **ARTH**, bourg de Suisse, dans le canton de Schwitz, sur le lac de Zug; 2,300 hab. Eglise Saint-Georges, d'une belle architecture.

ARTA, ville de la Turquie d'Europe, dans l'Albanie, et à 60 kilom. S. de Janina, sur le fleuve Arta, non loin du golfe du même nom; pop. 10,000 hab. Vingt-six églises grecques, sept synagogues et cinq mosquées. Ravagée en 1816 par une peste qui enleva les deux tiers de la population; siége d'un évêché grec; consulat français; commerce actif, vins, chanvres et bétail. Aux environs, ruines de l'antique Ambracie.

Cette ville a été désignée tour à tour, par les archéologues, sous les noms anciens d'Ambracie, d'Argos Amphilochicum et d'Argithea; elle ne possède d'ailleurs que des restes peu importants de constructions antérieures à l'époque byzantine : quelques murs qui couronnent les hauteurs voisines paraissent avoir appartenu à une acropole. Désignée au moyen âge sous le nom d'Acarnanie, et devenue le chef-lieu de la province de ce nom, elle jouit à cette époque d'une véritable prospérité. Cyriaque d'Ancône, qui la visita au XVe siècle, vante la beauté de ses édifices. Elle prit le nom d'Arta vers le XIe siècle, dans le temps où Michel Ducas bâtit (1071) la cathédrale de l'Annonciade, que les Grecs appellent aujourd'hui la *Parégoritza* (Consolatrice). Cette église, construite en briques et surmontée de sept coupoles, est depuis longtemps abandonnée : Michel l'avait décorée de deux cents colonnes enlevées aux temples de Nicopolis, et de mosaïques exécutées par les meilleurs artistes de l'époque; le fanatisme des musulmans l'a dépouillée de la plupart de ses ornements. Vers le milieu du XIIe siècle, l'évêché de Naupacte fut transféré à Arta. Le despote Nicéphore fit construire, en 1357, le château qui existe encore. En 1449, les Turcs s'emparèrent de cette ville et en firent le chef-lieu d'un vaivodilik.

ARTA, ville d'Espagne, dans l'île Majorque, province et à 55 kilom. N.-E. de Palma, sur un monticule, non loin de la mer; 8,875 hab. Aux environs, récolte de coton, carrières de pierres meulières; belle grotte avec cristallisations curieuses.

ARTA, fleuve de la Turquie d'Europe, dans l'Albanie; prend sa source au mont Palærouni, qui fait partie de la chaîne du Pinde, à 9 kil. N.-E. de Janina; baigne Arta et se jette dans le golfe de son nom, après un cours de 100 kil. du N. au S. C'est l'*Aracthus* des anciens, appelé aussi Arétho par Tite-Live et Polybe.

ARTA (Golfe d'), le golfe Ambracique des anciens, formé par la mer Ionienne, entre la Turquie d'Europe et la Grèce. 40 kilom. sur 15. C'est à l'entrée de ce golfe, sur la côte sud, que se livra la bataille d'Actium, en 31 av. J.-C.

ARTABA ou **ARTABE** s. m. (ar-ta-ba). Métrol. Mesure de capacité usitée en Egypte, du temps des Ptolémées, après la réforme philétérienne. On l'appelait aussi *bath*, quand on l'employait pour les liquides, et *épha*, quand c'était pour les grains. L'*artaba* correspondait, dans les deux cas, à 35 de nos litres. Aujourd'hui, il existe en Perse un *artaba* pour les matières sèches, qui vaut environ 65 litres 757.

ARTABAN, nom commun à plusieurs rois des Parthes : Artaban Ier, régna de 216 à 196 av. J.-C., et battit Antiochus III, roi de Syrie; Artaban II (127-124 av. J.-C.), périt dans une bataille contre les Scythes; Artaban III monta sur le trône vers l'an 18 de notre ère, après avoir détrôné son frère Vononès. Vers l'an 36, il fut lui-même renversé par Tibère et mourut l'an 44; Artaban IV, roi l'an 216, fut vaincu par Caracalla, mais il força Macrin à acheter la paix. Artaxerce le vainquit et le détrôna l'an 226; en lui s'éteignit la dynastie des Arsacides.

ARTABAN, général hyrcanien, commandant des gardes du corps de Xerxès (465 av. J.-C.), assassina ce prince, se débarrassa de l'un de ses trois fils et s'empara du trône; mais il fut tué par Artaxerce, autre fils de Xerxès qu'il avait tenté d'assassiner à son tour.

ARTABAN, héros d'un roman de La Calprenède, qui a pour titre *Cléopâtre*. L'auteur montre beaucoup d'imagination : ses héros ont le front élevé; il offre des caractères fièrement dessinés, et celui d'Artaban a fait une espèce de fortune, car il a passé en proverbe. C'est de là qu'on a dit : *fier comme Artaban*. L'auteur était de la Gascogne, ce qui a fait dire à Boileau :

Tout a l'humeur gasconne en un auteur gascon;
Calprenède et Juba parlent du même ton.

ARTABAZE, général de Xerxès, sauva par une savante retraite les 40,000 hommes qu'il commandait à Platée, où Mardonius avait été vaincu, en combattant malgré les avis d'Artabaze.

ARTABAZE, général de Darius, il se conduisit vaillamment à la bataille d'Arbelles et refusa de participer à la trahison de Bessus. Alexandre le nomma satrape de la Bactriane, en 330 av. J.-C.

ARTABAZE, roi d'Arménie (50 av. J.-C.), trompa Antoine et causa en partie ses désastres dans l'expédition contre les Parthes. Dans la suite, le triumvir l'emmena en Egypte, où Cléopâtre le fit mourir l'an 30.

ARTABOTRYS s. f. (ar-ta-bo-triss — du gr. *artaô*, suspendre; *botrus*, grappe). Bot. Genre de la famille des annonacées, renfermant quatre espèces, qui croissent dans l'Asie équatoriale.

ARTABRUM PROMONTORIUM, nom latin du cap Finistère.

ARTACHÉE, architecte ancien qui dirigea les travaux ordonnés par Xerxès pour percer le mont Athos.

ARTACOANA ou **ARTACANA**, ville de l'ancienne Perse, cap. de l'Arie. Auj. *Pouscheng.*

ARTAGERA ou **ARTAGICERTA**, place forte de l'ancienne Arménie, entre le Tigre et l'Euphrate. Les Romains rasèrent la forteresse de cette ville pour venger la mort du fils de Drusus, Caïus César, blessé à mort devant Artagera.

ARTALE (Joseph), poëte italien, né en 1628 à Mazzareno (Sicile), mort en 1679. Il suivit la carrière des armes et déploya à Candie la plus impétueuse valeur contre les Turcs. Sa redoutable adresse à l'escrime l'avait fait surnommer le *Cavalier sanguinaire*. On a de lui : *Dell' Encyclopedia poetica ; Pasife* (Pasiphaé); *la Bellezza atterrata*, etc.

ARTAME s. f. (ar-ta-me — du gr. *artaô*, je suspends). Zool. Genre d'aranéides, voisin des thomises.

— Ornith. V. Artamie.

Artamène ou le **Grand Cyrus**, roman célèbre de Mlle de Scudéry, en 10 vol. in-8°, qui fut publié à Paris en 1650, et qui parut d'abord sous le nom de son frère, comme ses précédents ouvrages. On ne voit pas trop, au premier coup d'œil, ce que pouvaient offrir d'attrayant à une société brillante et lettrée les expéditions de Cyrus déguisées en aventures romanesques; mais qu'on ne s'y trompe point, l'auteur était une femme d'infiniment d'esprit, et elle n'ignorait pas que le succès d'un livre de ce genre ne peut s'obtenir qu'en flattant les goûts de son époque. Nous voici donc dans le plus splendide salon de l'hôtel Rambouillet, — la Perse n'est qu'un voile que nous écarterons tout à l'heure — au milieu de cette société fameuse dont les conversations ressemblaient à celles du comte de Guiche avec Mlle de Brissac, « tellement *sophistiqués*, dit Mme de Sévigné, qu'ils auraient besoin d'un truchement pour s'entendre eux-mêmes. » Tous les personnages du roman couvrent des individualités réelles, vivantes, jusqu'à Artamène, auquel Mlle de Scudéry trouva spirituellement un *alter ego* dans le grand Condé. Le début de l'ouvrage est noble et majestueux; on se croirait sur le seuil d'une épopée. Sinope, capitale de la Cappadoce, révoltée contre Cyaxare, est dévorée par un immense incendie. Artamène, qui s'avançait à la tête de l'avant-garde de l'armée de ce prince afin de soumettre la ville rebelle, s'élance aussitôt pour combattre la flamme, car c'est à Sinope que Mandane, son amante et fille de Cyaxare, a été conduite, après avoir été enlevée par le roi d'Assyrie. Celui-ci montre à Artamène, en pleine mer, une galère qui emporte Mandane avec Mazare, prince des Saces, et leur commun rival, et il lui propose de différer le combat qui doit vider leur querelle jusqu'à ce qu'ils aient arraché la princesse à son ravisseur. Artamène a la générosité de consentir à cette proposition; mais tandis qu'il s'efforce de sauver les restes de Sinope, le roi d'Assyrie parvient à s'échapper. Toutefois, il écrit à Artamène pour lui jurer qu'il tiendra sa parole. Cependant Cyaxare arrive avec le reste de l'armée. Bientôt il apprend l'entrevue de son général avec le roi d'Assyrie, l'envoi d'une lettre secrète et la réponse d'Artamène. Ces circonstances lui inspirent de violents soupçons sur la fidélité de son général, auquel il demande à voir la lettre du roi d'Assyrie. Artamène, placé dans l'alternative de confirmer les défiances injurieuses du roi ou de trahir sa passion pour Mandane, se contente d'assurer Cyaxare de son respect et de son obéissance, et ce prince le fait alors arrêter et enfermer dans une tour. Comme l'armée et ses principaux chefs murmurent de cette sévérité, Chrysante et Feraulas, confidents d'Artamène, jugent le moment opportun pour dévoiler le secret qui couvre sa naissance.

Chrysante apprend alors à l'assemblée des chefs qu'Artamène n'est autre que Cyrus, fils de Cambyse, roi de Perse. Il leur fait le récit de la naissance de Cyrus, leur rapporte les ordres cruels qu'Astyage, roi des Mèdes, troublé par des prodiges, donne pour la mort de cet enfant, qui est son petit-fils, et la conservation de celui-ci par les soins du berger Mitradate, auquel on l'a confié pour le faire périr. Dès lors, c'est l'histoire de Cyrus qui va se dérouler à nos yeux, mais embellie ou plutôt défigurée par une foule d'incidents sortis de l'imagination de Mlle de Scudéry. Sur cette histoire, déjà quelque peu fabuleuse, l'auteur a greffé un roman où s'entremêlent des aventures incroyables, des épisodes étrangers au sujet principal, des dissertations alambiquées sur la nature des sentiments, des conversations sans terme, d'où le naturel semble avoir été soigneusement exclu, où tout respire cette *préciosité* si bien ridiculisée par le maître de notre scène comique. Le mobile de toutes les actions de Cyrus est dénaturé : ce n'est pas l'amour de la gloire ou des conquêtes qui exalte son ambition; ce n'est plus pour fonder un vaste empire qu'il soumet une foule de nations; c'est pour retrouver Mandane, qui lui échappe toujours au moment où il croit la saisir, comme une fiancée du roi de Garbe. Cyrus, c'est le roi Arthus des temps antiques, moins les enchantements, beaucoup perfectionnés par la riche imagination des conteurs du moyen âge. Mlle de Scudéry a rapetissé cette grande figure du vainqueur de l'Asie, en le faisant descendre aux proportions d'un

Artamène « plus fou que tous les Céladons et tous les Sylvandres, qui n'est occupé que du soin de sa Mandane, qui ne sait, du matin au soir, que lamenter, gémir et filer le parfait amour. » (Boileau.) « *Artamène* n'en fut pas moins accueilli avec enthousiasme, non-seulement par les habitués du cénacle de l'hôtel Rambouillet, mais encore à la cour et à la ville, comme on disait alors, et cette vogue s'explique d'elle-même à une époque où l'on n'était point encore blasé sur ce genre de littérature, où les habitudes sédentaires rendaient attrayante la lecture de ces longs romans, qui, semblables à des miroirs fidèles, réfléchissaient les vertus et les vices, les qualités et les ridicules de la société d'alors. C'est là que se concentraient toutes les aspirations et toutes les curiosités de l'esprit, qui ne pouvait encore trouver de satisfaction dans les études scientifiques, dans les grandes entreprises industrielles ou commerciales et dans les émotions de la vie politique. On aimait à retrouver sous des déguisements transparents les personnages célèbres d'alors, que Mlle de Scudéry avait habillés à la mode de Perse, à peu près comme certains maîtres des vieilles écoles italiennes ont drapé leurs héros antiques dans des costumes du XVIe siècle. Dans le septième volume du *Grand Cyrus*, nous avons sous les yeux tous les beaux esprits, toutes les muses de ce Parnasse ou de cette cour d'amour présidée par une nouvelle Clémence Isaure; on salue tour à tour la digne Cléonire (Mme de Rambouillet), l'adorable Philonide (Julie d'Angennes, fille de la marquise), la belle Anacrise (Clarisse, sa sœur), la merveilleuse Elise (Mlle Paulet), le généreux Mégabate (M. de Montausier, époux de Julie d'Angennes), l'illustre mage de Sidon (Godeau), l'agréable Cléarque (Voiture), le sage Théodamas (Conrart au prudent silence), l'admirable Aristée (Chapelain), etc. Nous avons déjà dit qu'Artamène n'était autre que le grand Condé. Le peintre n'a point oublié de se produire sous le nom de Sapho, qui lui resta dans le cénacle. On le voit, Mlle de Scudéry, esclave du joug de la mode, a choisi ses personnages dans l'antiquité, mais en asservissant leur nature aux règles et au ton qui régnaient dans son propre entourage. C'est le langage raffiné des ruelles, la sensiblerie, la galanterie quintessenciée en honneur parmi les contemporains. Le contraste choque vivement au premier abord : trop de madrigaux et trop de ridicule. Mais si, par un effort d'abstraction, on réussit à perdre de vue la fausse couleur locale qui enlumine les tableaux et les récits de l'auteur, on se sent conduit à lui rendre une justice que méritent de véritables qualités littéraires. Ses observations sont fines et pénétrantes, ses digressions sont morales; le style même, cette pierre de touche de l'écrivain, n'est pas dépourvu d'attraits. Envisagé à un point de vue plus général, l'*Artamène* est une étude approfondie de la femme au XVIIe siècle : ses sentiments, ses devoirs, ses occupations même, y sont exposés et analysés sans pédantisme et avec un sens judicieux.

Ne nous étonnons donc point des acclamations enthousiastes qui saluèrent l'apparition de cette œuvre aujourd'hui si profondément oubliée. Si l'on en excepte les solitaires de Port-Royal et un petit nombre d'esprits sévères, chacun paya son tribut d'éloges hyperboliques au *Grand Cyrus;* les personnages les plus distingués par le talent ou le caractère avouaient hautement leur admiration; c'étaient, par exemple, Mme de Sévigné, M. de Montausier, La Fontaine, et ce même Boileau, qui depuis... Mais alors il était jeune et il professait une sincère estime pour Mlle de Scudéry. C'étaient même des évêques, tels que Camus, Huet (le savant Huet), Godeau, Massillon, Fléchier. Les louanges de Mascaron, un des premiers orateurs sacrés de l'époque, ont quelque chose de plus extraordinaire encore. Dans une lettre du 12 septembre 1672, il écrivait à Mlle de Scudéry : « Quoique vous n'ayez pas eu le public en vue dans tout ce que vous avez fait, je sais très-bon gré au public de vous avoir toujours en vue, et de s'informer soigneusement de l'emploi d'un loisir dont il me semble que vous devez quelque compte à toute la terre. L'occupation de mon automne est la lecture de *Cyrus*, de *Clélie*, et d'*Ibrahim* (autres romans de Mlle de Scudéry). Ces ouvrages ont toujours pour moi le charme de la nouveauté, et j'y trouve tant de choses propres pour réformer le monde, que je ne fais point difficulté de vous avouer que, dans les sermons que je prépare pour la cour, vous serez très-souvent à côté de saint Augustin et de saint Bernard. »

Il faut avouer que celle qui avait inventé la géographie du *pays de Tendre* eût fait une singulière *mère* de l'Eglise. Disons tout de suite, à l'honneur du goût français, qu'on ne tarda pas à revenir de cet engouement, dû avant tout à des circonstances heureuses et à un puissant esprit de coterie. Les hommes d'un jugement exercé eurent bientôt entrevu le côté faux de cette vaste composition, et, pour son compte, Boileau lui fit payer cher ses premiers éloges : les *Satires* et le *Lutrin* ont écrasé le *Grand Cyrus* sous un ridicule dont il ne s'est jamais relevé.

Terminons par une anecdote qui trouve bien ici sa place. Mlle de Scudéry, étant en voyage avec son frère, s'entretenait avec lui, dans une chambre d'auberge, de divers personnages de son *Artamène*, qui n'était pas encore achevé. Il s'agissait de les faire disparaître décemment de la scène, c'est-à-dire en observant les règles de la vraisemblance, tirées des circonstances mêmes du roman. « Que ferons-nous du prince Mazare? dit-elle à son frère; je serais d'avis que nous le fissions mourir par le poison, ou plutôt d'un coup de poignard. — Il n'est pas temps, répondit M. de Scudéry; nous en avons encore besoin. Quand le moment sera venu, nous trouverons bien quelque moyen de l'expédier en bonne forme. » Deux honnêtes marchands, logés dans une chambre voisine, entendirent ce dialogue. Supposant que le prince Mazare n'était qu'un nom déguisé, ils s'empressèrent de prévenir l'hôte et l'hôtesse, lesquels s'empressèrent avec non moins de diligence d'avertir la maréchaussée. M. et Mlle de Scudéry furent aussitôt arrêtés et conduits à Paris sous bonne escorte. Là, ils n'eurent pas de peine à se faire reconnaître, et un magistrat accourut aussitôt pour ordonner leur mise en liberté. De plus, il leur accorda droit de vie et de mort sur tous leurs personnages, leur permettant d'incendier, de voler, de tuer par le fer ou par le poison quoi ou qui bon leur semblerait, le tout au grand ébahissement des exempts venus de si loin pour faire rire à leurs dépens.

ARTAMIE s. f. (ar-ta-mî). Ornith. Genre de passereaux dentirostres, intermédiaire entre les langrayens et les pies-grièches. Il comprend plusieurs espèces, qui habitent l'Afrique australe et les îles Indiennes. ‖ On dit aussi ANALCIPE.

ARTANÈME s. f. (ar-ta-nè-me). Bot. Genre de plantes de la famille des personnées, formé aux dépens des toréniés, et qui paraît devoir être réuni aux achimènes.

ARTANISSA, ville de l'ancienne Ibérie (Géorgie actuelle) entre le Caucase et le fleuve Cyrus.

ARTANITE ou **ARTHANITE** s. m. (ar-ta-ni-te — du gr. *artos*, pain). Bot. Ancien nom du cyclame, appelé vulgairem. *pain de pourceau.*

— Anc. pharm. Onguent dans lequel entrait le suc de cette plante. ‖ On dit aussi ONGUENT D'ARTANITE.

ARTANITINE ou **ARTHANITINE** s. f. (ar-ta-ni-ti-ne — rad. *artanite*). Chim. Substance que l'on extrait de la racine de cyclame. L'*arthanitine*, appelée encore *cyclamine*, cristallise en aiguilles incolores très-fines, sans odeur, mais d'une saveur fort âcre et styptique. Elle est sans action sur les couleurs végétales, insoluble dans l'éther, peu soluble dans l'eau, fort soluble dans l'alcool. L'acide azotique la transforme en acide oxalique. L'acide sulfurique lui donne une teinte rouge violacé.

ARTAPHERNE, fils d'Hystaspe et frère de Darius Ier, gouverna Sardes l'an 506 av. J.-C., et dénonça la conspiration d'Histiée, qu'il fit mettre à mort avec tous ses complices. Son fils, après le rappel de Mardonius, partagea avec Datis le Mède le commandement des troupes envoyées contre la Grèce et fut vaincu à Marathon, l'an 490 av. J.-C.

ARTARIA, célèbre éditeur de musique de Vienne (Autriche), mort en 1790. Il eut le premier l'idée de faire graver la musique. Ses éditions étaient estimées pour leur correction.

ARTARIA (Mathias), peintre allemand, né à Manheim vers 1815, élève de l'académie de Dusseldorff, est auteur de tableaux de genre et d'histoire. S'inspirant de ses voyages, il aime à reproduire la nature, mêlant toujours à ses compositions des scènes historiques ou des traits de mœurs locales. Ses meilleurs tableaux sont : *Engagement entre les Français et les Tyroliens; Tyroliens embusqués tirant sur l'ennemi; Paysans hollandais écoutant leur arrêt de mort;* divers tableaux, souvenirs de ses voyages en Espagne, etc.

ARTAUD, archevêque de Reims, mort en 961. Il fut élevé sur le trône épiscopal (932), en remplacement de Héribert, fils du comte de Vermandois. Quatre ans après, il couronna à Laon Louis d'Outre-mer; mais le comte de Vermandois, qui convoitait pour son fils Hugues le siége de Reims, vint assiéger cette ville, s'en empara et fit sacrer son fils dans une assemblée d'évêques. Louis d'Outre-mer accourut au secours de l'archevêque dépossédé, prit Reims à son tour et y replaça Artaud, qui gouverna paisiblement son diocèse jusqu'à l'époque de sa mort, et devint même grand chancelier du roi de France. Divers conciles excommunièrent tour à tour Hugues et Artaud après leur chute, et les confirmèrent après leur triomphe. On a de cet évêque la relation de ses démêlés avec Hugues, son compétiteur.

ARTAUD (Jean-Baptiste), auteur dramatique et littérateur, né à Montpellier en 1732, mort en 1796. Il se fit connaître d'abord par un pamphlet intitulé : la *Petite Poste dévalisée* (1767). Il donna ensuite le *Centenaire de Molière*, comédie jouée au Théâtre-Français en 1773 pour la célébration de l'année séculaire de la mort de notre grand comique. On cite parmi ses comédies : l'*Echange raisonnable;* l'*Heureuse Entrevue*, et *Sophie*. Les deux dernières sont en vers. On a encore de cet écrivain des *Mémoires historiques sur Taconnet*, qu'il appelle un *homme célèbre*, et qui est bien oublié aujourd'hui. Il a aussi rédigé pendant quelques années le *Courrier d'Avignon* (1775 et années suivantes). Il est au nombre des littérateurs qui reçurent en 1795 un secours de la Convention.

ARTAUD (François), archéologue, né à Avignon en 1767, mort en 1838. Son principal ouvrage est un *Voyage dans les catacombes de Rome*, 1810. On a aussi de lui plusieurs dissertations sur les antiquités de la France.

ARTAUD de Montor (le chevalier), diplomate et littérateur, né à Paris en 1772, mort en 1849. On a de lui des *Considérations sur l'état de la peinture en Italie;* une traduction de *Dante*, et une bonne *Histoire de Pie VII* souvent réimprimée et traduite, et à laquelle l'Académie française a décerné un prix en 1838; d'intéressantes études sur Machiavel, une *Histoire de l'Italie* (dans l'*Univers pittoresque*), etc.

ARTAUD (Nicolas-Louis), littérateur helléniste, né à Paris en 1794, mort en 1861. Il fut inspecteur général pour l'enseignement secondaire, membre du conseil supérieur de l'instruction publique et vice-recteur de l'Académie de Paris. Il a donné un *Essai littéraire sur le génie poétique au* XIXe *siècle*, de nombreux écrits dans divers recueils et des traductions du grec justement estimées et qui ont eu plusieurs éditions : *Tragédies de Sophocle; Tragédies d'Euripide; Comédies d'Aristophane*, en collaboration avec M. Destainville, traduction souvent réimprimée, etc.

ARTAXATE, bourg de l'Arménie russe, à 20 kilom. S. d'Erivan, sur les bords de l'Araxe, et sur l'emplacement de l'ancienne Artaxate, qui fut la capitale de la grande Arménie. Cette ville tira son nom de son fondateur, le roi Artaxias, qui la fortifia d'après les conseils d'Annibal, son hôte; prise et pillée par le général romain Corbulon, elle se releva de ses ruines pour devenir la proie des Persans en 370. Malgré cette seconde destruction, quelques grandes familles arméniennes revinrent s'y fixer; Artaxate sortit encore une fois de ses cendres, mais son refus d'embrasser le culte de Zoroastre attira de nouveau les dévastateurs persans, et cette fois elle succomba sous tant de désastres.

ARTAXERCE Ier, surnommé *Longue-Main* parce qu'il avait la main droite plus longue que la gauche, succéda sur le trône de Perse à son père Xerxès, et régna de 471 à 424 av. J.C. Il soumit l'Egypte révoltée, mais se défendit mal contre Cimon et les Athéniens, qui lui enlevèrent l'île de Chypre et lui imposèrent le fameux traité qui garantissait la liberté des villes grecques de l'Asie Mineure. Thémistocle, banni par ses concitoyens, se retira à sa cour, et y fut comblé d'honneurs et de présents. On croit qu'Artaxerce Ier est le même que l'Assuérus de l'Ecriture, qui épousa Esther.

ARTAXERCE II, surnommé *Mnémon* par les Grecs, à cause de sa prodigieuse mémoire, petit-fils du précédent, succéda à son père Darius II l'an 405 av. J.-C. C'est sous son règne qu'eut lieu la fameuse retraite des *dix mille*, à la suite de la bataille de Cunaxa (401), dans laquelle Artaxerce II vainquit et tua de sa propre main son jeune frère Cyrus, soutenu par les Grecs dans sa révolte. C'est aussi avec ce prince que le Spartiate Antalcidas conclut le traité qui porte son nom (387). Artaxerce mourut en 362, tué, dit-on, par son fils Ochus.

ARTAXERCE III, roi de Perse, fils du précédent, parvint au trône en 362 après avoir fait mourir toute sa famille. L'Egypte et quelques autres provinces s'étant révoltées, Ochus les ramena à l'obéissance et souilla ses victoires par des cruautés inouïes. L'eunuque Bagoas l'empoisonna, l'an 338 av. J.-C.

Artaxerce, tragédie de Magnon, jouée pour la première fois en 1645, par une troupe du faubourg Saint-Germain, dont Molière faisait partie. Jean Magnon projetait un ouvrage de deux cent mille vers, intitulé la *Science universelle*, et déjà il en avait terminé la moitié lorsqu'il fut assassiné, en passant sur le Pont-Neuf. C'est ainsi que l'humanité s'est vue tout à coup frustrée d'un chef-d'œuvre, si l'on en croit sur parole ce fécond auteur, lorsqu'il nous dit, dans l'*avis au lecteur* mis en tête de sa tragédie de *Jeanne de Naples*, que peu de personnes ont eu de plus belles dispositions que lui pour la poésie.

Le sujet d'Artaxerce ayant été maintes fois repris au théâtre, il est bon de rappeler de quelle façon l'avait traité Magnon. Darie et Ochus, tous deux fils du roi de Perse Artaxerce, cherchent à faire valoir leurs droits au trône, moins par ambition que pour le partager avec Aspasie, dont l'un et l'autre sont épris. Afin d'éviter une guerre intestine, le roi interpose son autorité, et décide en faveur de Darie. Il fait plus, malgré la passion qu'il ressent lui-même pour Aspasie, il la cède à cet heureux rival. Cette action héroïque aurait dû terminer la pièce, mais c'est alors qu'apparaît dans toute sa malignité Tiribaze, ministre audacieux, qui ose lever les yeux sur Amestris, fille de son souverain; mais le seul but de son ambition est de semer la division entre le père et les fils, pour arriver lui-même au trône. Il parvient, en effet, à réveiller la passion du monarque pour Aspasie. Darie, au désespoir, se révolte par le conseil du traître, qui, sous le nom d'Ochus, forme un troisième parti. Artaxerce fait arrêter Darie; il est près de l'envoyer au supplice, lorsqu'on vient lui annoncer que Tiribaze expirant a confessé son crime et justifié la conduite des deux princes. La mort du coupable ramène la tranquillité. Darie épouse Aspasie, et Ochus promet de ne plus troubler leur félicité. Sans cette duplicité d'action, et le dénoûment, qui est un peu précipité, on pourrait dire que la pièce est passablement conduite. Le caractère de Tiribaze est soutenu; ceux de Darie et d'Aspasie ne manquent pas de noblesse; mais Artaxerce ne montre pas assez de fermeté. Ochus joue un rôle trop effacé; quant à un autre personnage, celui d'Amestris, il est absolument inutile à la pièce.

Artaxerce, tragédie de Boyer, 1682. Artaxerce, roi de Perse, éperdûment amoureux d'Aspasie, jeune fille sans naissance, et qui n'a d'autre apanage qu'une grande beauté, veut abdiquer l'empire, afin de vivre librement avec l'objet de son choix; mais Darius, fils aîné de ce monarque, et choisi par lui pour son successeur, se trouve être en même temps son rival. C'est donc sur cette rivalité que roule toute l'action. Cependant le père et le fils se seraient accommodés, si Tiribaze, favori d'Artaxerce, n'eût adroitement entretenu la division entre eux, dans le dessein de faire périr l'un par l'autre et de placer sa fille Nitocris sur le trône de Perse. Lorsque ce traître voit son projet renversé, il plonge un poignard dans le sein de Darius et tombe lui-même sous les coups des soldats accourus pour venger leur prince. Cette tragédie n'est ni meilleure ni plus mauvaise que les vingt et une autres pièces pleines d'enflure et souvent inintelligibles laissées par l'abbé Boyer, dont le nom serait complétement oublié aujourd'hui sans une épigramme célèbre de Racine. (V. JUDITH.) *Artaxerce* révèle une imagination déréglée; la recherche du sublime jette l'auteur dans un galimatias insupportable; ses sujets sont bizarrement compliqués et ses personnages manquent de caractère.

Artaxerce, tragédie par Deschamps, 1735, non imprimée; elle ne fut jouée qu'une seule fois. C'est par erreur que Maupoint, dans sa *Bibliothèque des théâtres*, date de 1721 la première représentation de cette pièce. Les registres du Théâtre-Français n'avaient certainement pas été consultés par lui.

Artaxerce, tragédie de Lemierre, en cinq actes, représentée en 1766 au Théâtre-Français. Dans cette pièce, Lemierre s'est inspiré de Métastase, qui a aussi donné au théâtre un opéra intitulé *Artaxerce*, dont le sujet est le même que celui du *Stilicon* de Th. Corneille, et qui fut très-favorablement accueilli en Italie et en Allemagne. Mais, comme le remarque judicieusement La Harpe, il y a une grande différence entre un opéra et une tragédie; on exige dans celle-ci une observation beaucoup plus exacte de la nature et des vraisemblances, et Lemierre semble s'être beaucoup trop autorisé des libertés du poëte italien. Artaban, ministre de Xerxès, roi de Perse, et père de Darius et d'Artaxerce, a résolu de se défaire de ce prince, pour mettre sur le trône son propre fils Arbace, prince vertueux et sans ambition. Il assassine Xerxès pendant la nuit, et accuse de ce meurtre Darius, qu'Artaxerce, comme successeur de son père, veut faire arrêter. Darius est tué en se défendant, et Artaban, débarrassé ainsi du roi et d'un de ses fils, ne voit plus aucun obstacle à ses desseins, car Artaxerce croit avoir puni le meurtrier de son père. Mais bientôt le nouveau monarque découvre son erreur; on lui annonce que l'assassin vient d'être saisi, tenant encore dans ses mains l'épée de Xerxès, dégouttante de son sang. Cet assassin prétendu est Arbace, qui, trouvant son père égaré la nuit dans le palais, lui avait arraché cette épée, sans savoir à quel usage elle venait de lui servir. Cet incident produit une situation saisissante. Arbace est amené, comme assassin du roi, devant Artaxerce, qui l'aime à l'égal d'un frère, devant Emirène, fille de Xerxès, qui le chérit comme amant, et devant Artaban; qui voit s'élever contre ses projets un obstacle si imprévu et si terrible. La tendresse qu'Arbace porte à son père ne lui permet de se justifier qu'en protestant de son innocence; mais cette protestation ne peut détruire la force des indices qui parlent contre lui. Telle est la situation de ce malheureux prince, prolongée depuis le deuxième jusqu'au quatrième acte, avec un intérêt soutenu. Au cinquième acte, Artaxerce vient prêter serment, sur un autel dressé au pied du trône, d'observer les lois du royaume et de faire régner la justice; il est entouré des grands de la cour et d'une garde nombreuse; mais tous, gagnés par Artaban, sont prêts, au moindre signal de ce ministre perfide, à fondre sur le malheureux roi; ce n'est pas tout, Artaban a fait préparer une coupe empoisonnée que doit boire Artaxerce, lorsqu'il fera les libations d'usage; mais Arbace, effrayé du complot ourdi par son père, s'empare de la coupe, et jure de s'empoisonner si le moindre mouvement pour attenter à la vie du roi a lieu. Confondu alors par la résolution d'Arbace, Artaban se perce le cœur.

Tel est le sujet de cette tragédie, où l'on remarque quelques belles situations, mais qui est défigurée par des vers durs, incorrects et monotones, et dont La Harpe a très-justement fait ressortir les invraisemblances. On ne peut admettre un Artaban qui se porte à tous les attentats de l'ambition, non pour lui, mais pour son fils, à qui ce complot fait horreur. L'auteur avait bien prévu l'objection, car il fait dire à Artaban, dès la première scène :

Rarement pour un autre on ravit la couronne.

Assurément, et les deux vers qui suivent ne sont nullement une réponse :

Mais, sous le nom d'un fils, je donnerai la loi;
Le rang sera pour lui, la puissance pour moi.

Ce fils est donc un imbécile? Alors que ne prend-il la couronne pour lui? Quant aux invraisemblances de détail, elles sont encore plus choquantes que celles du fond, et l'analyse très-succincte que nous venons de donner de cette pièce suffira pour les faire deviner.

Artaxerce, tragédie en cinq actes de Delrieu, représentée à la Comédie française en 1808. Le plan de cette pièce est, à très-peu de chose près, le même que celui de la tragédie de Lemierre; ce qui nous dispense d'en faire l'analyse. Cet ouvrage obtint un succès passager d'enthousiasme. La marche de l'action est claire et rapide; il y a beaucoup de mouvement, des situations fortes, des effets habilement ménagés, des coups de théâtre disposés avec art, un dénoûment dont la suspension et le moyen imprévu intéressent et attachent. M. Ch. Maurice raconte, dans son *Histoire du théâtre et de la littérature*, une piquante anecdote qui se rattache à l'une des représentations d'*Artaxerce*. « Delrieu, descendu de l'encoignure des premières loges, où il va savourer le bonheur de *se voir passer*, entre (au balcon), regarde sa femme assise sur la seconde banquette, et lui fait toutes sortes de signes de mécontentement. Elle, qui voulait admirer et soutenir jusqu'au dernier vers de la pièce, continuait à battre des mains, tout en regardant son époux d'un air étonné. Et Delrieu de paraître de plus en plus en colère. Enfin, le rideau baissé, sa femme vient à lui en disant : « Mais qu'as-tu? Tu ne voyais donc pas comme « j'applaudissais? — Oui, sans doute, répon- « dit-il sans se calmer; mais, malheureuse, tu « avais tes gants! » Delrieu a fait imprimer son *Artaxerce* avec une préface et des notes où il laisse trop souvent percer un amour-propre excessif d'auteur, excité sans doute par la très-grande vogue qui accueillit sa tragédie.

ARTAXERXÈS, même nom que *Artaxerce*. Ce mot était plutôt un surnom générique, un qualificatif honorifique, qu'un véritable nom propre. Nous voyons, en effet, dans les historiens grecs et latins que le nom d'*Artaxerxès* a été porté par plusieurs rois persans. Bessus, dit Quinte-Curce, ayant revêtu les insignes de la royauté, s'était fait appeler Artaxerxès (*Artaxerxen appellari se jusserat*). D'après Pott, le mot *Artaxerxès*, ramené à ses racines zendes, signifierait le *grand Xerxès*, c'est-à-dire le grand roi des rois, et serait devenu par contraction, dans la bouche des Persans modernes, *Ardéchir*. (V. ce mot.) Ce titre pompeux a de nombreux équivalents dans plusieurs langues orientales; il correspond assez exactement au *chahin-chah* des Persans modernes, ou à leur *padichah*, au *malkan malka* du pehlvi, etc., traduits en grec par *basileus basileôn*, et en latin par *rex regum*. Spiegel, le savant continuateur de Burnouf, dans ses beaux travaux sur les cunéiformes persans, a reconnu l'*Artaxerxès* des Grecs dans le nom *artakhsathra*, que M. Michel Bréal traduit par *magno imperio instructus*, qui se compose de l'ancien bactrien *arta*, pour *areta*, haut, élevé, et de *khsathra*, empire (racine qu'on retrouve dans le nom de la caste hindoue des guerriers ou *kchattryas*). D'après cette explication, *Artaxerxès* ou *Artakhsathra* signifierait littéralement *qui a un haut empire*. Aujourd'hui, les Persans, avec l'aplomb imperturbable qui caractérise les Orientaux faisant des étymologies, ont voulu reconnaître dans *Ardéchir* deux mots modernes, *ard*, farine, et *chir*, lait, et ont inventé pour justifier cette explication naïve des histoires invraisemblables.

ARTAXIAS, nom commun à trois rois d'Arménie, dont le plus connu est Artaxias Ier, général d'Antiochus le Grand, qui se rendit maître de l'Arménie et l'érigea en royaume indépendant, l'an 189 av. J.-C. Par les conseils d'Annibal, retiré à sa cour, il bâtit Artaxate sur le fleuve Araxe, et en fit la capitale de ses Etats. Il mourut en 159.

ARTE s. m. (ar-te). Entom. Ancien genre de lépidoptères nocturnes, tribu des phalénites, formant aujourd'hui les deux genres ödonie et zérène.

ARTEAGA (le Père Hortensio-Felice-Paravicino y), littérateur espagnol, né à Madrid en 1580, mort en 1633. Il entra dans l'ordre des Trinitaires et devint prédicateur de Philippe III. La finesse de son esprit était passée en proverbe. Comme poëte, il appartient à l'école de Gongora. Ses poésies ont été publiées sous le titre de *Obras de D. Felice de Arteaga* (Lisbonne, 1645; Madrid, 1650). Ses sermons forment plusieurs recueils.

ARTEAGA Y ALFARO (Mathieu), peintre et graveur espagnol, né à Séville, mort en 1704. Il est estimé surtout comme graveur. Ses estampes les plus remarquables sont un *Saint Ferdinand*, d'après Murillo, et un *Saint Dominique*, d'après Alonzo Cano. Il fut un des fondateurs de l'Académie de Séville.

ARTEAGA (Etienne), jésuite et littérateur espagnol, né vers le milieu du XVIIIe siècle, se retira en Italie après la suppression en Espagne de la compagnie de Jésus, et mourut à Paris en 1799. On a de lui : *Traité sur le beau idéal; Révolution du théâtre musical en Italie*, plusieurs dissertations, des poésies grecques et latines, etc. La mort l'empêcha d'achever un ouvrage d'un grand intérêt sur le rhythme sonore et le rhythme muet des anciens.

ARTÉDI ou **ARTEDIUS**, naturaliste et médecin suédois, né à Anund en 1705, mort en 1735. Il fut l'ami de Linné, dont il aurait peut-être égalé la gloire, si la mort lui en eût laissé le temps. Il suivit avec Linné les leçons de Boerhaave à Leyde, et y reçut une généreuse hospitalité chez le célèbre amateur Seba. Un soir, en sortant de chez ce libéral ami, Artédi tomba malheureusement dans le canal et s'y noya. Linné ne se consola jamais bien de cette mort prématurée. Héritier des manuscrits d'Artédi, il s'occupa de publier son *Histoire des poissons* (*Ichthyologia*), le seul ouvrage important que nous ayons de lui. Ce livre, aujourd'hui abandonné, n'est cependant pas ni ne saurait être oublié. Le jeune naturaliste s'y distingue par une largeur et une élévation de vues, qui sont beaucoup trop rares dans la science dont il s'est occupé. Il divise son œuvre en cinq parties : *Bibliothèque, Philosophie, Genres, Espèces, Synonymies ichthyologiques*, et ces titres donnent déjà une idée de la hauteur à laquelle le savant naturaliste a su s'élever. Linné lui a consacré un genre d'ombellifères, l'*artédia squammata*, en mémoire d'un travail remarquable que son jeune ami avait fait sur la famille des ombellifères avant de s'occuper d'ichthyologie.

ARTÉDIE s. f. (ar-té-dî — d'*Artédi*, naturaliste suédois). Bot. Genre de plantes de la famille des ombellifères, tribu des daucinées, comprenant une seule espèce, qui croît en Syrie.

ARTELLE s. f. (ar-tè-le). Techn. Morceau de bois concave dont se servent les plombiers pour verser la soudure.

ARTÉMATOPE s. m. (ar-té-ma-to-pe — du gr. *artêma*, appendice; *pous*, pied). Entom. Genre de coléoptères pentamères serricornes, comprenant une seule espèce, qui habite le Brésil.

ARTE MAYOR. *Vers d'arte mayor*, Vers de la haute poésie espagnole, qui correspond à l'hexamètre des Latins et à notre alexandrin : *L'Araucana d'Alonzo Ercilla est écrite en vers d'*ARTE MAYOR.

ARTÈME s. f. (ar-tè-me — du gr. *artêma*, objet suspendu). Zool. Genre d'aranéides errantes, renfermant deux espèces, qui vivent, l'une dans l'Amérique du sud, l'autre à l'île Maurice.

ARTÈME (saint), général romain, commandait en Egypte sous le règne de Constance, fut chargé d'arrêter l'illustre saint Athanase, qu'il chercha vainement dans plusieurs monastères de la Thébaïde. On croit d'ailleurs qu'il n'y mit pas un grand zèle; tout au moins il se montra plus tard très-dévoué à l'orthodoxie. Les païens d'Alexandrie l'accusèrent d'avoir brisé leurs idoles, et l'empereur Julien le fit décapiter en 362. L'Eglise l'honore le 20 octobre.

ARTÉMIDE s. f. (ar-té-mi-de — de *Artémis*, surnom de Diane). Moll. Genre de mollusques acéphales, à coquille bivalve, formé aux dépens des vénus, et comprenant une vingtaine d'espèces répandues dans presque toutes les mers.

ARTÉMIDORE le Géographe, né à Ephèse, vivait vers 104 av. J.-C. Son *Périple* ou *Description de la terre* était estimé dans l'antiquité. Il traitait aussi des mœurs et usages des peuples. Il n'en reste que des fragments, insérés dans divers recueils, notamment dans les *Geogr. minores* de la collection Didot.

ARTÉMIDORE de Cnide, grammairien du dernier siècle av. J.-C. Il était l'ami de César, et faillit l'arracher à la mort, selon le récit de Plutarque, récit d'ailleurs fort contesté. Instruit du complot de Brutus, Artémidore aurait écrit à César pour l'en informer; mais le dictateur n'eut pas le temps d'ouvrir la lettre, et il la tenait encore à la main, au milieu du sénat, lorsque ses meurtriers se précipitèrent sur lui. Aucun des ouvrages d'Artémidore ne nous est parvenu.

ARTÉMIDORE d'Ephèse, naturaliste grec, né à Ephèse, contemporain d'Adrien, ou, suivant d'autres, de Marc-Aurèle. On a de lui un traité de l'*Interprétation des songes*, qui contient des faits intéressants, des notions savantes, des vues profondes, au milieu d'idées superstitieuses et de croyances absurdes, dont les plus grands esprits de l'antiquité subissaient le joug. La meilleure édition est celle de Reiff, Leipzig, 1805. On en a une traduction française de Dumoulin, Rouen, 1664.

ARTÉMIE s. f. (ar-té-mî). Zool. Genre de petits crustacés branchiopodes, renfermant une espèce, qui vit en Europe, dans les marais salants.

Artémire, tragédie de Voltaire en cinq actes et en vers, représentée en 1720. Cette pièce n'ayant pas eu de succès, l'auteur la retira après quelques représentations; mais Voltaire, qui n'était pas homme à accepter les jugements défavorables du public, et qui, du reste, tenait à quelques beaux vers de son *Artémire*, la revêtit de nouveaux atours pour la présenter à ses juges, en 1724, sous le nom de *Mariamne*. Mais le malin public poussa l'indélicatesse jusqu'à la reconnaître; et, comme Mariamne portait une coupe empoisonnée à sa bouche, un malin du parterre se mit à la saluer par ces mots : *La reine boit*, répétés aussitôt par toute la salle. *Mariamne* s'éclipsa de nouveau, pour reparaître une année après sur l'affiche avec ce troisième titre : *Hérode et Mariamne*. C'est à ces incidents que J.-J. Rousseau faisait allusion dans une lettre écrite à un ami : « Enfin, j'ai eu le plaisir de considérer à mon aise cette merveilleuse superfétation dramatique, ou, si vous voulez, le second accouchement d'un avorton, remis dans le ventre de sa mère pour y prendre une nouvelle nourriture. La formation, pour tout cela, ne m'en a pas paru plus régulière; et je vous avoue que, depuis la tête jusqu'à la queue, je n'ai jamais vu de monstre dont les parties fussent plus disjointes et plus mal composées... » Cette lettre eut du retentissement; l'auteur de *Mariamne* en fut informé, et comme Voltaire aimait à faire ses couches et à laver son linge sale en famille, il prit la résolution de rompre en visière avec le citoyen de Genève, et de le quereller à la première occasion. V. MARIAMNE.

ARTÉMIS, un des noms de Diane; à Delphes et à Syracuse, on célébrait en l'honneur de Diane des fêtes appelées *Artémisies*. Plusieurs auteurs ont cru reconnaître dans ce nom, que les Grecs donnaient à Diane, un composé de deux mots sanscrits, *ari*, ennemi, et *tam-as*, obscurité, l'*ennemie des ténèbres*, c'est-à-dire la lune. Cette étymologie est assez ingénieuse, mais nullement conforme aux lois sévères de filiation créées par la linguistique moderne. Pott, dans ses *Etymologische Forschungen*, incline à voir dans *Artémis* une forte contraction pour *é aera temnousa*, celle qui parcourt l'air (*Ar-temid*); mais cette étymologie n'est pas non plus à l'abri de toute objection.

ARTÉMISE s. f. (ar-té-mi-ze — du gr. *artemisia*, même sens). Bot. Un des noms de l'armoise.

ARTÉMISE Ire, reine d'Halicarnasse, accompagna Xerxès dans son expédition contre la Grèce, et déploya tant de courage à la bataille de Salamine, que le roi de Perse dit à cette occasion : « Les hommes se sont conduits comme des femmes, et les femmes comme des hommes. » De retour à Halicarnasse, elle étendit les bornes de ses Etats par quelques conquêtes. Une tradition ancienne rapporte qu'elle fit crever les yeux à un jeune homme qui dédaignait son amour, et qu'elle se jeta ensuite dans la mer du haut du rocher de Leucade, à l'exemple de Sapho.

ARTÉMISE II, reine d'Halicarnasse, de la famille de la précédente, était épouse et sœur de Mausole. La mort de ce prince la rendit inconsolable. Pour honorer sa mémoire, elle fit composer des poëmes et des tragédies, et convia à cette lutte littéraire les poëtes et les orateurs les plus célèbres de la Grèce. Mais elle voulut éterniser le souvenir de sa douleur par un monument plus éclatant et plus durable; c'est le magnifique tombeau, l'une des sept merveilles du monde, qu'elle appela, du nom de son époux, *mausolée*, mot qui depuis a passé dans toutes les langues. Mais, si l'on en croit Valère-Maxime et Aulu-Gelle, sa douleur l'entraîna à quelque chose de plus merveilleux encore. Après avoir fait brûler le corps de son époux, elle en but les cendres mêlées à son breuvage. Deux ans après, elle succombait à des regrets que rien n'avait pu apaiser ni même tromper.

Le nom d'Artémise est devenu celui des veuves inconsolables, et le symbole souvent ironique de l'amour conjugal.

Les chroniques les plus amples
Des veuves des premiers temps
Nous fournissent peu d'exemples
D'*Artémises* de vingt ans.
Plus leur douleur est illustre,
Et plus elle sert de lustre
A leur amoureux essor.
Andromaque, en moins d'un lustre,
Remplaça deux fois Hector.

J.-B. ROUSSEAU.

« La véritable veuve appartient à toutes les classes de la société. La veuve inconsolable est la variété la plus originale de l'espèce. *Nouvelle Artémise*, elle pleure tous les jours un mari dont elle fait le plus brillant panégyrique, et qui n'a eu, selon son cœur, qu'un bon mouvement, c'est d'avoir su mourir à propos. »

Le Royaume des lanternes.

« Quel que pût être le culte qu'elle avait conservé pour la mémoire de son mari, il était difficile de supposer que, *nouvelle Artémise*, cette veuve de vingt ans à peine se renfermât ainsi pour pleurer, en toute liberté, sur la cendre d'un Mausole plus que septuagénaire. »

ALEXANDRE DE LAVERGNE.

« L'union des hirondelles dure autant qu'elles-mêmes, autant que leur affection pour les lieux qui furent le berceau de leur premier amour. L'espèce est féconde en *Artémises* inconsolables, qui portent jusqu'au tombeau le deuil de leur époux. On en a vu d'autres traverser les monts et les mers et faire deux mille lieues pour revoir encore le nid de leurs dernières amours et s'y enfermer pour mourir. »

TOUSSENEL.

ARTEMISIA, nom scientifique de l'armoise.

ARTÉMISIÉ, ÉE adj. (ar-té-mi-zi-é — rad. *artémise*). Bot. Qui ressemble à l'armoise. ‖ On dit aussi ARTÉMISIOÏDE.

— s. f. pl. Tribu de plantes de la famille des composées, ayant pour type le genre artemisia ou armoise. La plupart de ces plantes sont aromatiques : *Les* ARTÉMISIÉES *ont les capitules discoïdes*. (J. Decaisne.)

ARTÉMISIEN, ENNE adj. (ar-té-mi-zi-ain, è-ne). Qui se rapporte au promontoire d'Artémise ou Artemisium.

— s. m. Nom d'un mois chez les Grecs et chez les Macédoniens. Il avait trente jours, dont le premier correspondait au 25 avril des Romains.

ARTÉMISIES s. f. pl. (ar-té-mi-zî — du gr. *Artemis*, un des surnoms de Diane). Antiq. gr. Fêtes célébrées en l'honneur de Diane.

ARTÉMISINE s. f. (ar-té-mi-zi-ne — du gr. *artemisia*, armoise). Chim. Principe amer de l'artémise ou armoise.

ARTÉMISIOÏDE adj. (ar-té-mi-zi-o-i-de — du gr. *artemisia*, armoise; *eidos*, ressemblance). Syn. de *artémisié*.

ARTÉMISION s. m. (ar-té-mi-zi-on — mot gr. formé de *Artemis*, un des surnoms de Diane). Antiq. Lieu, temple consacré à Diane.

ARTEMISIUM PROMONTORIUM, cap de l'île d'Eubée sur la côte septentrionale; c'est près de ce cap que Thémistocle dispersa la flotte de Xerxès (480 av. J.-C.).

ARTEMITA, ancienne ville de l'Arménie, sur la rive orientale du lac Arissa, fondée, dit-on, par Sémiramis. ‖ C'était aussi le nom d'une petite île de la mer Ionienne, près du fleuve Achéloüs.

ARTÉMON s. m. (ar-té-mon — du gr. *artemôn*; formé de *artaô*, j'élève). Mécan. anc. Moufle d'un polyspaste, machine à élever des fardeaux.

ARTÉMON, Syrien qui vivait vers 215 av. J.-C. Il n'est connu que par son extrême ressemblance avec Antiochus le Grand, ressemblance qui donna lieu à une étrange supercherie : Antiochus étant mort, sa veuve fit coucher Artémon dans le lit royal pour y jouer le rôle du roi mourant. Les courtisans vinrent l'y voir sur sa demande, et jurèrent d'observer la recommandation qu'il leur fit de s'intéresser de tout leur pouvoir à la reine et à ses enfants.

ARTÉMON, peintre grec, florissait à Rome dans le Ier siècle de l'ère chrétienne. Il avait fait un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels on citait la *Danaé*, la *Stratonice* et les peintures du portique d'Octavie.

ARTÉMON ou **ARTÉMAS**, sectaire du IIIe siècle. Il niait la divinité de Jésus-Christ, et prétendait que sa doctrine avait été celle des apôtres jusqu'au temps de Victor, treizième évêque de Rome. Cette hérésie fut condamnée au concile d'Antioche, en 216.

ARTÉMONIEN, ENNE s. et adj. (ar-té-mo-ni-ain, è-ne — de *Artémon*, n. pr.). Hist. ecclés. Partisan de l'hérésiarque Artémon. ‖ On dit aussi ARTÉMONITE. ‖ Qui appartient à Artémon ou à ses sectateurs.

ARTENAY, bourg de France (Loiret), ch.-lieu de canton, arrond. et à 20 kilom. N. d'Orléans, sur le chemin de fer de Paris à Orléans; pop. aggl. 940 hab. — pop. tot. 1,101 hab.

ARTÉNICE, nom poétique donné par les beaux esprits du siècle de Louis XIV à la marquise de Rambouillet. Elle s'appelait Catherine de Vivonne, et *Arténice* est l'anagramme de *Catherine*.

ARTENNA ou **ARTENNE** s. f. (ar-tènn-na). Ornith. Sorte d'oiseau aquatique palmipède.

ARTÉPHIUS, alchimiste et philosophe hermétique, vivait vers 1130, était Juif ou Arabe. Il a laissé beaucoup d'écrits. Dans le dernier ouvrage qu'il a composé, *De vita propaganda*, il prétend avoir 1,025 ans. Son *Traité de la pierre philosophale* a été traduit en français par Pierre Arnauld, Paris, 1612, plusieurs fois réimprimé.

ARTÈRE s. f. (ar-tè-re — du gr. *artêria*; formé de *artaô*, je suspends; suivant d'autres, et avec plus de probabilité, de *aêr*, air, et *têrein*, conserver, dans l'opinion où étaient les anciens que les artères renfermaient de l'air). Anat. Nom donné aux vaisseaux destinés à porter le sang soit du ventricule droit du cœur aux poumons, soit du ventricule gauche à toutes les autres parties du corps : *Le sang des* ARTÈRES. *Le battement des* ARTÈRES. *Du même ventricule sort l'*ARTÈRE *du poumon, moindre, dans les adultes, que l'aorte : aussi ne porte-t-elle que la portion du sang veinal destiné au poumon.* (Boss.) *Mes* ARTÈRES *se mirent à battre d'une si grande force, que non-seulement je sentais leur battement, mais que je l'entendais même, et surtout celui des carotides.* (J.-J. Rouss.) *Le phénomène le plus remarquable qui soit propre aux* ARTÈRES *pendant la vie, est le pouls.* (G. Cuv.) *Sa vue se troubla, ses* ARTÈRES *battirent violemment.* (G. Sand.) *La noblesse est dans les sentiments de l'âme, et non pas dans le sang des* ARTÈRES. (G. Sand.) *Lorsqu'une grosse* ARTÈRE *a été coupée, le sang s'échappe avec impétuosité, et la mort est souvent une conséquence presque immédiate de la lésion.* (M.-Edwards.)

A quoi bon, quand la fièvre en nos *artères* brûle,
Faire de notre mal un secret ridicule?
BOILEAU.

. Je suis fils de mon père,
C'est son sang généreux qui bat dans mon *artère*.
E. AUGIER.

— Par compar. Se dit des grandes voies de communication qui sillonnent un pays, une province, une ville : *Les fleuves sont les* ARTÈRES *de notre planète.* (De Custine.) *Comme l'achèvement du Louvre entraîne la désobstruction et l'embellissement du quartier populeux qui l'enveloppe de ses* ARTÈRES *multipliées, le ministère a demandé à la ville de Paris de supporter une partie de la dépense.* (St-Marc Gir.) *On pensa pouvoir vendre ce potager pour bâtir sur la rue, et faire concurrence à cette grande* ARTÈRE *de Paris, qu'on appelle le faubourg Saint-Honoré.* (Alex. Dum.) *Une ville n'est pas impunément posée sur la grosse* ARTÈRE *de l'Europe.* (V. Hugo.) *Et quand seront créées ces grandes* ARTÈRES *de fer à travers lesquelles grondera, ruissellera le feu, ce sang des nations modernes?* (L. Gozlan.)

— Fig. : *Il est des temps où la société politique sent aussi battre plus vivement ses* ARTÈRES. (***)

— **Encycl. Anat.** *Des artères en général.* Dans les animaux à sang chaud, les vaisseaux qui, émanant du cœur, atteignent les points les plus éloignés du centre de la circulation, sont appelés *artères;* ceux, au contraire, qui ramènent le sang à son point de départ portent le nom de *veines*. Les premiers de ces canaux sont parcourus par le sang rouge, les seconds par le sang noir. Cette règle, cependant, n'est pas sans exception; ainsi l'*artère pulmonaire*, que les anciens avaient dénommée *veine artérieuse*, chargée de transporter le sang veineux du cœur aux poumons, est artérielle par ses parois et veineuse par ses fonctions; le contraire a lieu pour les veines pulmonaires. Le système artériel comprend ainsi deux cercles circulatoires ou deux troncs artériels ramifiés : le premier est formé par l'artère pulmonaire, qui part du ventricule droit; le second est constitué par l'aorte, à laquelle le ventricule gauche donne naissance et qui envoie ses divisions dans tous les organes. Ces divisions peuvent être comparées à un arbre : ordinairement, en effet, d'un tronc artériel principal de fortes dimensions se détachent deux troncs moins volumineux, lesquels se subdivisent dichotomiquement à leur tour en troncs plus petits et divergents, qui se séparent successivement pour se rendre à leurs organes respectifs. Durant un trajet plus ou moins long, les branches artérielles de divers ordres émettent le plus souvent au niveau des grandes segmentations du corps des ramifications latérales, s'abouchant quelquefois, c'est-à-dire *s'anastomosant* entre elles et formant des troncs de réunion ou des arcades d'où émanent bientôt des ramifications d'ordre inférieur : c'est à l'ensemble des fines et dernières divisions *artérielles* ou veineuses qu'on a donné le nom de *système des capillaires sanguins*.

Les *artères* ont reçu des noms différents suivant leur situation, leur direction, les organes auxquels elles se distribuent, etc.; toutefois, ces dénominations ne sont applicables qu'à des branches d'un certain volume, les dernières ramifications n'étant considérées que comme les parties terminales du petit tronc dont elles dérivent.

La direction des *artères* est ordinairement rectiligne, sauf quelques flexuosités que ne présentent jamais les troncs d'un certain volume. Ordinairement situées près des os, protégées ainsi contre les violences extérieures par les tissus environnants, elles se dévient, au voisinage des extrémités articulaires, pour se porter du côté de la flexion, où elles trouvent un abri sûr contre toute élongation violente. On les rencontre au voisinage des veines profondes et des gros troncs nerveux, dans les interstices musculaires, rarement sous la peau, et en général dans les points les plus rapprochés de l'axe du corps et des membres.

La structure des *artères* est en rapport avec les fonctions qui leur sont dévolues; trois tuniques successives constituent leur paroi :

La première, *tunique externe*, est de nature celluleuse; elle adhère aux organes voisins par des fibres lâches et molles, bien distinctes du tissu qui la compose; la seconde, *tunique moyenne* ou *tunique propre*, est la plus épaisse, la plus résistante; elle est fibro-cartilagineuse, et, selon quelques auteurs, douée d'une certaine contractilité; la troisième, enfin, *tunique interne*, est formée d'une substance fibreuse fragile dans le sens de la longueur et doublée intérieurement d'une membrane épithéliale.

Les *artères* se nourrissent au moyen de petites artérioles, appelées *vasa vasorum*, vaisseaux des vaisseaux. Leurs branches ont souvent entre elles des communications, et ces anastomoses ont pour but de favoriser la circulation en multipliant les voies que le sang doit parcourir. Les nerfs des *artères*, improprement dénommés par Wrisberg *nervi molles*, viennent particulièrement du trisplanchnique et du pneumogastrique. On les voit pénétrer dans l'épaisseur des tuniques; mais, jusqu'à présent, on n'a pu les suivre jusqu'à leur terminaison.

— *Des artères en particulier.* Les *artères* principales sont au nombre de seize :

1° *Artère pulmonaire.* Elle sort directement du ventricule droit du cœur et charrie du sang noir. Elle se divise en deux troncs, l'*artère pulmonaire droite* et l'*artère pulmonaire gauche*, qui portent le sang dans les deux poumons, pour y être hématosé ou artérialisé. Les dernières divisions de cette *artère* s'accolent aux conduits aérifères et aux premières ramifications des veines pulmonaires qui rapportent au cœur le sang hématosé.

2° *Artère aorte.* Ce gros tronc artériel, origine commune de toutes les *artères nourricières* du corps, émane, comme nous l'avons dit au mot *Aorte*, du ventricule gauche du cœur, par un orifice muni de valvules, décrit une courbe prononcée appelée *crosse de l'aorte*, descend le long de la colonne vertébrale dont elle suit les flexuosités, et se termine en avant des vertèbres lombaires en se bifurquant et en donnant naissance aux deux *artères iliaques primitives* et à un rameau secondaire et médian, l'*artère sacrée moyenne*. Dans le cours de son trajet, l'*aorte* fournit les troncs secondaires d'où partent des ramifications de troisième ordre et des *artères* de plus petit calibre qui se rendent directement aux organes qui leur sont dévolus.

L'*aorte* ne peut subir aucune opération en raison de sa situation profonde et de son importance, qui n'en permettent jamais la ligature : aucune anastomose collatérale ne pourrait, en effet, suppléer à cette énorme artère. Cependant on peut la soumettre à une compression temporaire pour s'opposer aux hémorragies de ses ramifications inférieures, particulièrement dans les pertes de sang qui accompagnent l'accouchement; l'*aorte* est dans ce cas comprimée sur la colonne vertébrale en pressant sur la paroi antérieure du ventre.

3° Le *tronc brachio-céphalique*. Il est issu de la crosse de l'*aorte* à droite et donne naissance aux *artères carotide primitive* et *sous-clavière droite*, tandis qu'à gauche ces mêmes *artères* émanent directement de l'*aorte*.

4° L'*artère carotide primitive*, qui naît à droite du tronc brachio-céphalique, à gauche de l'*aorte*, monte le long du cou et n'est séparée de la peau que par une faible épaisseur musculaire. Elle se divise en deux branches : l'*artère carotide interne* et l'*artère carotide externe*. Par sa position superficielle, cette *artère*, ainsi que sa branche externe, peut être souvent lésée, et les blessures du tronc principal occasionnent ordinairement la mort.

5° L'*artère carotide externe*, qui fournit les *artères thyroïdienne, linguale, faciale, occipitale, auriculaire postérieure, pharyngienne inférieure, temporale superficielle* et *maxillaire interne*, lesquelles se distribuent au cou, à la langue, à la face, à la bouche, aux muscles de la tête, du pharynx, aux dents, aux mâchoires et au nez. Une des branches de bifurcation de l'*artère* temporale distribue des rameaux aux parties antérieures, latérales et postérieures du crâne. C'est sur les ramifications superficielles de cette *artère* que l'on pratique la saignée artérielle ou artériotomie : c'est également à la position superficielle des rameaux artériels que sont dues les hémorragies fréquentes et dangereuses de cette région.

6° L'*artère carotide interne*. Elle fournit l'*artère ophthalmique*, qui se distribue à l'œil et à ses annexes, et des branches terminales pour la partie antérieure du cerveau.

7° L'*artère sous-clavière*. Elle fournit l'*artère vertébrale* pour le cervelet, la moelle, le bulbe et la partie postérieure du cerveau, la *thyroïdienne inférieure*, la *mammaire interne*, l'*intercostale supérieure*, la *scapulaire* et la *cervicale profonde* destinées au cou et à la partie postérieure de la poitrine et du dos, enfin une branche terminale.

8° *L'artère axillaire*. Continuation de la *sous-clavière*, elle donne des rameaux artériels à l'épaule et à la partie supérieure du bras, où elle se continue sous le nom d'*artère humérale* ou *brachiale*. Dans les hémorragies artérielles du bras et dans les opérations qui intéressent le membre supérieur, on doit comprimer cette *artère* dans le creux de l'aisselle, en l'appuyant sur la tête de l'os humérus.

9° L'*artère humérale*, *artère* du bras, continuation de l'*artère axillaire* et qui se termine vers le pli du coude en se divisant en deux branches, l'*artère radiale* et l'*artère cubitale :* c'est l'*artère humérale*, à son extrémité inférieure, que le chirurgien doit éviter dans la saignée des veines du bras. Elle longe l'humérus, de sorte que, pour arrêter les hémorragies artérielles du bras et de la main, il suffit de serrer circulairement le membre supérieur à sa partie la plus élevée.

10° L'*artère radiale*, émanée de l'*artère humérale*. Elle fournit avec l'*artère cubitale* les rameaux artériels de l'avant-bras, longe la partie externe du membre et se termine dans la paume de la main en formant l'*arcade palmaire profonde*.

La position de l'*artère* radiale à la partie supérieure et externe du poignet permet de percevoir par le toucher l'ondée sanguine due à l'impulsion du cœur. Cette propriété l'a fait choisir par le médecin, de préférence à tout autre vaisseau, pour vérifier l'état du pouls. L'*artère* cubitale fournit les rameaux aux mêmes parties.

11° Les *artères intercostales latérales* et *postérieures, coronaires* ou *cardiaques, bronchiques, œsophagiennes, médiastines*. Ce sont des branches peu volumineuses qui fournissent le sang aux parois du cœur et de la poitrine, à l'œsophage, etc.; elles naissent directement de l'*aorte*.

12° Le *tronc cœliaque*, qui est l'origine commune des *artères coronaire stomachique* pour l'estomac, *hépatique* pour le foie et ses annexes, *splénique* pour la rate, l'estomac, l'épiploon.

13° Les *artères mésentériques supérieures* et *inférieures, spermatiques (testiculaires chez l'homme, utéro-ovariennes chez la femme), rénales* ou *émulgentes*, et *capsulaires moyennes*. Ce sont des branches inférieures de l'*aorte*, qui se rendent aux diverses parties de l'intestin : au testicule chez l'homme, à l'utérus et à l'ovaire chez la femme, aux reins et capsules surrénales, et aux muscles du bassin. Les *artères spermatiques testiculaires*, propres à l'homme, naissent du tronc de l'*aorte* dans sa partie inférieure et se rendent dans le canal inguinal qui les conduit aux testicules. Elles forment, avec le canal déférent et les veines spermatiques, les cordons testiculaires; ceux-ci traversent le canal inguinal, par lequel certaines portions de l'intestin peuvent se faire jour et donner naissance aux hernies inguinales.

14° Les *artères iliaques*, branches de bifurcation terminales de l'*artère aorte*. Elles naissent en avant des vertèbres lombaires, et se subdivisent en *artères iliaques internes* et en *artères iliaques externes : l'iliaque interne* ou *hypogastrique* se distribue aux organes du bassin, tandis que l'*iliaque externe* prolongée en sort par une espèce de canal pour former l'*artère crurale :* c'est dans ce canal que certaines portions de l'intestin, s'engageant sous l'aponévrose de la cuisse, donnent naissance aux hernies crurales.

15° L'*artère crurale* ou *fémorale*, *artère* de la cuisse, branche terminale de l'*artère iliaque externe*. Après avoir distribué des ramifications aux diverses parties de la cuisse, cette *artère* s'engage dans l'anneau du muscle troisième adducteur, et prend le nom d'*artère poplitée*, qui fournit les *artères* de la jambe et du pied. A sa partie supérieure, en dedans et en haut de la cuisse, elle est peu distante de la peau et exposée ainsi aux lésions extérieures; c'est en ce même endroit qu'on la comprime pour arrêter les hémorragies artérielles de la jambe.

16° L'*artère poplitée*, terminaison de la crurale. Dans le creux du jarret, elle donne naissance à l'*artère tibiale postérieure* et au tronc *tibio-péronier*, origine de la *tibiale postérieure* et de la *péronière :* les rameaux de ces *artères* se distribuent à la jambe et au pied, s'anastomosant en arcades comme les *artères* de la main.

NOMENCLATURE DES ARTÈRES.

					ORGANES de distribution.
Tronc brachio-céphalique, à droite seulement.	ARTÈRE CAROTIDE PRIMITIVE DROITE.				
	ARTÈRE SOUS-CLAVIÈRE DROITE.				
Artère carotide primitive.	A. CAROTIDE EXTERNE.	A. thyroïdienne sup.			Cou.
		A. linguale			Cou et langue.
		A. faciale			Face et bouche.
		A. occipitale			Muscles postérieurs du cou et de la tête.
		A. auriculaires post.			Muscles postérieurs et latéraux de la tête.
		A. pharyngienne inf.			Pharynx.
		A. temporale superf.			Partie latérale de la tête.
		A. maxillaire interne.			Dents, bouche, mâchoires et muscles des mâchoires, nez.
	A. CAROTIDE INTERNE.	A. ophthalmique			Œil et ses annexes.
		Br. terminales			Partie antérieure du cerveau.
Artère sous-clavière.	ARTÈRE VERTÉBRALE.				Bulbe, moelle, cervelet, partie postérieure du cerveau.
	Artère thyroïdienne inférieure.				Cou.
	Artères mammaires.				Seins.
	Artères intercostales supérieures				Espaces intercostaux.
	Artères scapulaires.				Epaule.
	Artère cervicale profonde				Cou.
	A. AXILLAIRE. Br. terminale.	Br. collatérales			Epaule.
		A. humérale. Br. terminale.	Br. collatérales.		Bras.
			A. radiale.		Avant-bras et main.
			A. cubitale.		
Artères intercostales latérales et postérieures.					Espaces intercostaux.
Artères coronaires ou cardiaques.					Cœur.
Artères bronchiques					Bronches.
Artères œsophagiennes					Œsophage.
Artères médiastines					Médiastins.
Tronc cœliaque.	ARTÈRE CORONAIRE STOMACHIQUE				Œsophage et estomac.
	ARTÈRE HÉPATIQUE				Estomac, pylore, pancréas, foie, vésicule, épiploon.
	ARTÈRE SPLÉNIQUE				Rate, estomac, épiploon.
ARTÈRE MÉSENTÉRIQUE SUPÉRIEURE					Côlon et intestin grêle.
ARTÈRE MÉSENTÉRIQUE INFÉRIEURE					
Artères spermatiques	chez l'homme : artères testiculaires				Testicules et épididyme.
	chez la femme : artères utéro-ovariennes				Utérus et ovaires, etc.
ARTÈRES RÉNALES ou émulgentes.					Reins et capsules du rein.
Artères capsulaires moyennes.					Capsules du rein.
Artère sacrée moyenne (br. terminale).					Bassin.
Artère iliaque primitive.	ARTÈRE ILIAQUE INTERNE				Bassin : muscles intérieurs et extérieurs, organes génitaux.
	ART. ILIAQUE EXTERNE.	A. épigastrique			Parois du ventre.
		A. circonflexe			Bassin.
		A. CRURALE. Br. termin.	Br. collatérales		Cuisse.
			A. POPLITÉE. Br. termin.	A. tibiale antér.	Jambe.
				Tronc tibio-péronier. { A. tibiale post. A. péronière.	Jambe et pied.

— Embryog. C'est dans la membrane intermédiaire aux deux feuillets du blastoderme que se développe le système vasculaire du fœtus. On conçoit que ce système doit subir des modifications nombreuses, pour répondre aux différentes phases de la vie fœtale, mais tandis que les parties centrales ne font que se transformer diversement, les parties périphériques de l'appareil circulatoire subissent quelquefois des modifications si profondes, que la disparition complète de certains de ces éléments en est la conséquence.

Trois circulations ont lieu successivement dans la vie fœtale : après la formation de la *double aorte* et des *arcs aortiques* (1re paire) dont nous avons parlé (V. AORTE), apparaissent les deux *artères omphalo-mésentériques* ou *vitellines*, qui rampent à la surface du vitellus, lequel devient lui-même la vésicule ombilicale : ces deux *artères* naissent des divisions inférieures des *aortes*, les *vertébrales inférieures*.

La formation de l'allantoïde et le développement de nouveaux vaisseaux sanguins sur cette membrane déplacent l'activité fonctionnelle de l'appareil circulatoire et caractérisent la seconde circulation. Alors naissent les *artères ombilicales*; une des *artères omphalo-mésentériques* disparaît, et l'autre s'atrophie en même temps que la vésicule ombilicale. Le *bulbe aortique*, dans les animaux supérieurs, se rétrécit, se courbe pour former la crosse de l'*aorte :* quatre nouvelles paires d'*arcs aortiques* naissent et disparaissent successivement, trois arcs seuls persistent, les deux antérieurs de droite et de gauche qui donnent naissance aux *artères carotides* et *sous-clavières*, le second de gauche qui forme l'*aorte* permanente, un autre qui devient le tronc de l'*artère pulmonaire*. C'est une des branches de division de l'*aorte dédoublée* qui constitue l'anastomose persistante, connue sous le nom de *canal artériel*. On comprend que les *artères des membres supérieurs*, au moment où ces appendices sont réduits à de simples moignons, n'existent qu'à l'état rudimentaire. En bas, la fusion des deux *arcs aortiques* primitifs constitue le tronc unique (dans l'homme) de l'*aorte descendante*, qui fournit l'*omphalo-mésentérique*, et à son extrémité les *iliaques*. Le rameau le plus volumineux est l'*artère ombilicale*, qui va à l'allantoïde; les autres branches de l'*artère hypogastrique* et les *artères des membres inférieurs* sont peu développées. Cependant l'allantoïde, pourvue d'un riche réseau vasculaire, arrive à constituer le placenta. En l'absence d'un poumon perméable, l'*artère pulmonaire* ne reçoit que peu de sang; c'est dans l'intérieur du placenta que le sang amené par l'*artère ombili-*

cale subit une sorte d'hématose et retourne au cœur par la veine du même nom. Enfin, au moment de la naissance, les vaisseaux sont formés tels que nous les avons décrits, l'*artère* pulmonaire se développe, le trou de Botal qui fait communiquer les cavités supérieures du cœur s'oblitère, le *canal artériel* ne communique plus avec l'*artère pulmonaire* et l'*aorte;* il s'atrophie et devient le ligament *artériel;* les vaisseaux ombilicaux subissent le même sort, et le système artériel définitif de la troisième circulation est établi.

— Anat. compar. Les dispositions anatomiques que nous venons de décrire se rapportent à l'homme; il nous reste maintenant à envisager la structure du système artériel dans les différentes classes zoologiques. Nous avons précédemment fait connaître les variations de formes et de dispositions que présente l'*aorte*, nous aurons principalement à parler ici des particularités relatives aux *artères* émanées du tronc principal.

Chez les mammifères, point de différences essentielles; la présence de quelques organes nouveaux comporte l'existence d'une nouvelle *artère*, c'est ainsi que la queue reçoit l'*artère caudale*, prolongation de la *sacrée moyenne;* nous voyons également les *carotides* naître toutes deux d'un tronc unique (*aorte cervicale*) chez plusieurs mammifères (cheval, mouton, dromadaire); chez d'autres, l'*artère humérale* traverse le condyle interne de l'humérus, (sajou, makis), et les *artères hypogastriques* naissent directement de l'*aorte* (cheval, chien, etc.), et plusieurs *artères*, comme la carotide *interne* chez quelques ruminants et l'*externe* chez le chat, forment des plexus remarquables. L'*artère pulmonaire* est très-dilatée à son origine chez certains animaux aquatiques dits amphibies, et le *canal artériel* persiste quelque temps après la naissance chez quelques autres (phoque, marsouin, etc.).

Chez les oiseaux, les dispositions anatomiques sont les mêmes que chez l'homme : les *artères thoraciques* sont plus développées et engendrent un riche plexus, pour répondre au développement musculaire de cette partie.

Chez les reptiles, la circulation n'a déjà plus ce degré de perfectionnement qui n'appartient qu'aux animaux supérieurs : le sang veineux se mélange au sang artériel; un sinus veineux débouche dans l'oreillette droite du cœur, mais tout le sang n'y revient pas; l'*artère* pulmonaire naît de l'unique ventricule du cœur, et forme avec les crosses aortiques le *conus arteriosus*, puis se divise en deux troncs qui distribuent leurs branches aux deux poumons. Dans l'ordre des batraciens, il nous faut signaler des particularités curieuses. On sait que la grenouille, avant d'arriver à l'état parfait, avec une respiration aérienne, passe par l'état intermédiaire de têtard, avec une respiration branchiale à la manière des poissons. Des dispositions anatomiques spéciales ont dû répondre aux exigences des divers modes respiratoires. Chez le têtard, des *arcs aortiques* partent les *artères branchiales* qui répondent aux arcs branchiaux, et communiquent avec les veines branchiales ou *artères épibranchiales* chargées de ramener le sang artérialisé. Après la métamorphose, ces *artères* ont disparu, et les *artères pulmonaires* se sont développées.

Chez les poissons, de l'*aorte ascendante* ou *artère branchiale* prennent naissance plusieurs *crosses aortiques* constituant quatre à cinq *artères branchiales* logées dans les gouttières osseuses des arcs branchiaux : les canaux récurrents qui ramènent le sang artérialisé sont les *artères épibranchiales* d'où naît l'*aorte dorsale*. Les branches émanées de l'*aorte* sont analogues à celles de l'homme : avant de former les *branchiales propres*, l'*aorte ascendante* fournit l'*artère céphalique*, qui s'anastomose avec sa congénère sous le nom de *cercle artériel* ou *céphalique*.

Chez les insectes, les annélides et les échinodermes, toute trace de circulation régulière dans des vaisseaux clos a disparu : c'est une circulation lacunaire ou vasculaire obscure; le vaisseau dorsal des insectes seul paraît un organe distinct destiné à remplacer le cœur.

Chez les crustacés, au contraire, l'appareil circulatoire reparaît. Le sang est ramené par les vaisseaux récurrents de la branchie au cœur, qui est artériel. Dans les décapodes, trois *aortes* fournissent un système artériel complet, une *artère ophthalmique* ou *céphalique*, *les artères antennaires*, *hépatiques*, *abdominales*, *sternales*, *abdominales inférieures*, etc. Ce système est plus simplifié chez les squilles : le sang, ramené des branchies par les *vaisseaux branchio-cardiaques*, s'ouvre dans une chambre voisine du cœur, le *sinus péricardique*.

La circulation des mollusques est assez complète, mais elle offre de grandes variétés dans les différentes classes de l'embranchement. Les mollusques acéphales ont une circulation vasculaire assez distincte, composée de canaux de deux ordres, veineux et artériels. L'*aorte* forme *deux branches* impaires fournissant les *artères céphalique* ou *cérébrale* (malgré l'absence d'une tête proprement dite), *abdominale postérieure*, *gastrique*, *pédieuse*, *tentaculaires* et les *branches du manteau*. Dans les gastéropodes on observe une circulation déjà moins parfaite; dans les céphalopodes, à la partie postérieure de la tête, près du pharynx, existe une vaste lacune artérielle; enfin, dans les molluscoïdes tuniciers, la circulation est vasculaire et lacunaire. Chez les zoophytes, elle est complétement lacunaire et tout vestige de vaisseaux a disparu.

— Méd. *Maladies des artères*. Elles sont nombreuses et se rapportent à la médecine comme à la chirurgie. Les principales affections dont peuvent être atteintes les artères sont : 1° les *anévrismes*, qui ont déjà été décrits (V. ANÉVRISME); 2° les plaies et blessures; 3° l'inflammation ou artérite; 4° les dilatations, rétrécissements et oblitérations; 5° les dégénérescences osseuses, athéromateuses et stéatomateuses; 6° les ulcérations et ruptures des *artères;* 7° les entozoaires qui s'y développent.

— *Plaies pénétrantes des artères*. L'hémorragie est le symptôme le plus constant de la section complète ou incomplète des *artères*. En vertu de la rétractilité dont sont douées ses parois élastiques, l'*artère* tend à se replier dans sa gaîne; mais la poussée des ondées sanguines sous l'influence des contractions du cœur, fait jaillir le sang à plein canal, par un jet saccadé et continu tout à la fois. Cependant, par le fait même de l'hémorragie, la circulation se ralentit, et une syncope amenée par la perte de sang finit par arrêter les pulsations; le sang s'extravase dans les fibrilles de la tunique celluleuse que l'*artère*, en se rétractant, a attirée en arrière; enfin il se forme un caillot et parfois l'hémorragie s'arrête. Cet accident n'a pas lieu ordinairement lorsqu'il y a arrachement ou torsion de vaisseaux artériels de faible capacité, mais les hémorragies des gros troncs ne cessent souvent qu'avec la vie, chez l'homme du moins, à cause du peu de plasticité du liquide sanguin. V. HÉMORRAGIE.

Les blessures d'*artères* sont le résultat de violences extérieures ou d'une saignée maladroite; leur section accompagne souvent les opérations chirurgicales.

Les secours à donner dans le cas de lésions artérielles consistent dans l'emploi de la compression, soit au siége même de l'hémorragie, soit entre le cœur et la plaie sur le trajet de l'*artère*. Si cette compression ne réussit pas à faciliter la formation du caillot obturateur, il faut avoir recours aux moyens hémostatiques, tels que l'emploi du perchlorure de fer; enfin, dans les cas rebelles, le chirurgien pratique la ligature de l'*artère* au-dessus du point blessé (bout supérieur du côté du cœur). Quelquefois l'hémorragie se reproduit par le bout inférieur : le sang provient, dans ce cas, des *artères* collatérales anastomosées; il faut alors opérer une nouvelle ligature sur cette extrémité. Les *artères* collatérales sont ordinairement suffisantes pour remplacer le vaisseau lésé, mais quand cette circulation est insuffisante, la gangrène s'empare de la partie privée de sang et l'amputation, dans les cas où cette opération n'est pas contre-indiquée, est la seule ressource à laquelle il soit possible d'avoir recours.

— *Inflammation des artères*. V. ARTÉRITE.

— *Dilatation des artères*. On la confond souvent avec l'anévrisme vrai, dont nous avons parlé (V. ANÉVRISME); d'ailleurs, elle en diffère peu et réclame le même traitement.

— *Rétrécissement et oblitération des artères*, Accident dû à des causes fort diverses, dont la plus commune est l'artérite. La circulation collatérale suffit souvent pour rétablir le passage du sang dans l'*artère* oblitérée, sinon la gangrène est inévitable.

— *Concrétions et dépôts osseux des artères*. Ces concrétions et ces dépôts résultent des progrès de l'âge, sans autre cause apparente. Ils provoquent un alanguissement général des fonctions nutritives, et plus spécialement dans la partie du corps qui est le siége de l'ossification artérielle. Les anévrismes, les érosions, ulcérations des tuniques du vaisseau en sont les conséquences ordinaires. La gangrène sénile provient sans doute aussi de l'oblitération des vaisseaux par les dépôts osseux. Les incrustations de l'*artère carotide* occasionnent fréquemment l'apoplexie. On ne connaît aucun moyen à opposer à l'envahissement des concrétions osseuses séniles.

— Les *dépôts athéromateux et stéatomateux* que, durant la vie, on ne distingue pas des autres affections oblitérantes de l'*artère*, reconnaissent les mêmes causes. Les *ulcérations des artères* et leurs *ruptures* sont le résultat de ces diverses dégénérescences; de là des hémorragies internes toujours mortelles.

— *Entozoaires des artères*. Ces helminthes du genre *crinon*, ordinairement logés dans l'épaisseur des concrétions fibrineuses qui tapissent les dilatations artérielles, constituent ainsi des espèces d'anévrismes vermineux qui ne se rompent jamais et ne donnent lieu à aucun accident.

ARTÉRÉVRISME s. m. (ar-té-ré-vri-sme — du gr. *artêria*, artère; *eurunô*, j'élargis). Pathol. Dilatation contre nature d'une artère; syn. de *anévrisme* pour quelques pathologistes.

ARTÉRIALISATION s. f. (ar-té-ri-a-li-za-si-on — rad. *artérialiser*). Physiol. Transformation du sang veineux en sang artériel, par son contact avec l'air dans son passage à travers les poumons.

— **Encycl.** *Artérialisation*. Le sang veineux, arrivé par les ramifications divergentes de l'artère pulmonaire jusqu'aux vésicules du poumon, s'en retourne au cœur par les ramifications convergentes des veines pulmonaires; mais en passant par l'organe central de la respiration, il a subi une modification importante : de veineux qu'il était, il est devenu artériel, c'est-à-dire propre à la nutrition et à l'entretien des organes dans lesquels il doit se distribuer. Cet acte s'appelle *artérialisation* ou *hématose*.

En quoi consistent les changements que l'hématose opère dans le liquide sanguin? Ils résultent nécessairement des différences qui existent entre le sang artériel à son départ et le sang veineux à son arrivée; mais ces différences sont plus relatives qu'absolues, et ne résultent pas, comme on le croit souvent, d'une transformation brusque, profonde, instantanée. De rouge brun qu'il était, le sang veineux, en s'*artérialisant*, prend une couleur d'un rouge rutilant, vermeil. Ce phénomène de coloration est le seul qui s'accomplisse avec un peu d'instantanéité, ou du moins avant que le sang sorte des poumons. Les expériences de Bichat ont prouvé que l'interruption ou le rétablissement de la circulation de l'air dans le poumon enlevait ou rendait au sang artériel sa coloration vermeille. D'autre part, si l'on remarque que le sang artériel contient moins d'acide carbonique, plus d'oxygène et moins d'eau que le sang veineux, tandis que l'air expiré contient plus d'acide carbonique, moins d'oxygène et plus d'eau que l'air normal, on en conclura que la perte d'une certaine quantité d'acide carbonique et d'eau et une absorption d'oxygène ont été la cause première du changement de couleur, et que l'air est l'agent de cette transformation. En effet, du sang veineux, agité dans un flacon d'oxygène, revêt la couleur vermeille du sang artériel; au contraire, le sang artériel soumis au vide de la machine pneumatique, ou agité avec de l'acide carbonique qui déplace l'oxygène, reprend la couleur du sang veineux. La coloration rouge est donc évidemment le résultat de l'introduction dans le sang de l'oxygène, qui vient y former avec l'hématine (matière colorante des globules) une combinaison instable.

Bien d'autres différences existent entre les deux sangs, dans la proportion des matières plastiques ou des produits complexes de nutrition et de sécrétion qu'ils contiennent, etc.; mais ces différences ne résultent plus, cette fois, de l'acte modificateur qui s'accomplit aux poumons. Il en est de même des changements ultérieurs, que l'oxygène absorbé apporte dans les divers éléments constitutifs du sang, et qui sont directement en rapport avec la production de la chaleur animale et les métamorphoses de la nutrition. Ainsi, on ne peut, en réalité, regarder l'oxygénation du sang comme la seule condition de son *artérialisation*, et admettre que le seul fait de l'échange gazeux qui se fait au poumon le rende définitivement nutritif et exclusivement propre à l'entretien de la vie; toutefois, on doit regarder cet organe comme le principal théâtre de l'hématose.

En effet, le sang contenu dans les ramifications capillaires des veines et des artères pulmonaires vient ramper autour de la vésicule pulmonaire, qui reçoit l'air extérieur appelé pendant l'inspiration. A travers la membrane s'opère une véritable endosmose gazeuse; le sang cède une bonne partie de son acide carbonique, de l'eau et de l'azote, et reçoit, en échange, de l'oxygène et une quantité correspondante d'azote. Ces phénomènes d'endosmose sont mis hors de toute contestation, grâce aux expériences nombreuses qui ont définitivement assis la théorie nouvelle de la respiration. On remarquera encore que la tension gazeuse en dehors et en dedans du poumon peut se produire dans des conditions différentes, que l'affinité des divers éléments du sang pour l'oxygène peut varier à des degrés divers, et que ce sont là des éléments dont il faut nécessairement tenir compte dans cette question.

ARTÉRIALISÉ (ar-té-ri-a-li-zé) part. pass. du v. Artérialiser.

ARTÉRIALISER v. a. ou tr. (ar-té-ri-a-li-zé — rad. *artère*). Physiol. Changer en sang artériel.

S'artérialiser, v. pr. Etre changé en sang artériel.

ARTÉRIALITÉ s. f. (ar-té-ri-a-li-té — rad. *artère*). Physiol. Qualité de sang artériel. ‖ On dit aussi ARTÉRIOSITÉ.

ARTÉRIAQUE s. et adj. (ar-té-ri-a-ke — rad. *artère*). Anc. méd. Se disait des remèdes qu'on croyait propres à guérir les maladies de la trachée-artère.

ARTÉRIE s. f. (ar-té-rî — rad. *artère*). Pathol. Maladie des artères. ‖ On dit aussi ARTÉRIOPATHIE.

ARTÉRIECTASIE s. f. (ar-té-ri-è-kta-zî — du gr. *artêria*, artère, et *ektasis*, extension). Pathol. Dilatation morbide des artères.

ARTÉRIECTOPIE s. f. (ar-té-ri-è-kto-pî — du gr. *artêria*, artère; *ektopos*, écarté). Pathol. Déplacement d'une artère.

ARTÉRIEL, ELLE adj. (ar-té-ri-èl, è-le — rad. *artère*). Anat. Qui appartient, qui a rapport aux artères : *Sang* ARTÉRIEL. *Tissu* ARTÉRIEL. *Canal* ARTÉRIEL. *Veines* ARTÉRIELLES. *Trachées* ARTÉRIELLES.

— **Encycl.** *Canal artériel*. Le *canal artériel* n'est, en réalité, qu'un conduit sanguin qui n'existe que dans le fœtus pendant la vie intra-utérine. Il part de l'artère pulmonaire, dont les branches de division sont très-peu développées, et se rend à l'artère aorte, établissant ainsi une communication entre les cavités droites et les cavités gauches du cœur, et formant une des branches d'origine de l'aorte. Après la naissance, ce canal s'oblitère et se change en un cordon fibreux désigné quelquefois sous le nom de *ligament artériel*.

Sang artériel. Ces mots sont synonymes de *sang rouge*, de *sang artérialisé*, *hématosé;* le sang *artériel* est contenu dans les ramifications et le tronc des veines pulmonaires, qui l'amènent dans les cavités gauches du cœur, ainsi que dans la portion aortique du système *artériel*. Exclusivement propre à entretenir la vie dans les organes dont l'intégrité est conservée, il se distingue du sang veineux notamment par sa couleur d'un rouge rutilant. V. ARTÉRIALISATION.

Système artériel. Dans les animaux à deux sangs, c'est l'ensemble des artères chargées de distribuer le liquide sanguin aux diverses parties du corps. Ce système est double et comprend : 1° celui de l'*artère pulmonaire* ou des *veines artérielles*, qui charrie le sang noir du ventricule droit au poumon; 2° celui de l'*aorte*, qui porte le sang rouge des cavités gauches du cœur aux divers organes, par les ramifications dichotomisées dont nous avons parlé au mot ARTÈRE.

ARTÉRIEUX, EUSE adj. (ar-té-ri-eu, eu-ze — rad. *artère*). Anat. Qui tient de l'artère. ‖ *Veine artérieuse*, L'artère pulmonaire.

ARTÉRIOCHALASIE s. f. (ar-té-ri-o-ka-la-zî — du gr. *artêria*, artère; *chalasis*, relâchement). Pathol. Atonie des artères. ‖ On dit aussi ARTÉRIOPHTHORIE.

ARTÉRIODÈME s. m. (ar-té-ri-o-dè-me — du gr. *artêria*, artère; *dêma*, lien). Chir. Pince qui sert à lier les artères.

ARTÉRIOGRAPHE s. m. (ar-té-ri-o-gra-fe — du gr. *artêria*, artère; *graphô*, je décris). Anat. Celui qui décrit les artères.

ARTÉRIOGRAPHIE s. f. (ar-té-ri-o-gra-fî — rad. *artériographe*). Anat. Description des artères.

ARTÉRIOGRAPHIQUE adj. (ar-té-ri-o-gra-fi-ke — rad. *artériographie*). Anat. Qui appartient à l'artériographie.

ARTÉRIOLE s. f. (ar-té-ri-o-le — dimin. d'*artère*). Anat. Petite artère.

ARTÉRIOLOGIE s. f. (ar-té-ri-o-lo-jî — du gr. *artêria*, artère; *logos*, discours). Anat. Partie d'un ouvrage d'anatomie qui traite des artères. Syn. d'*artériographie*.

ARTÉRIOLOGIQUE adj. (ar-té-ri-o-lo-ji-ke — rad. *artériologie*). Anat. Qui appartient, qui a rapport à l'artériologie.

ARTÉRIOMALACIE s. f. (ar-té-ri-o-ma-la-sî — du gr. *artêria*, artère; *malaxis*, ramollissement). Pathol. Ramollissement du tissu artériel.

ARTÉRIOPATHIE s. f. (ar-té-ri-o-pa-tî — du gr. *artêria*, artère; *pathos*, affection). Pathol. Syn. de *artérie*.

ARTÉRIO-PHLÉBOTOMIE s. f. (ar-té-ri-o-flé-bo-to-mî — du gr. *artêria*, artère; *phlebotomia*, saignée). Chir. Saignée capillaire par les mouchetures, les scarifications, etc.

ARTÉRIOPHTHORIE s. f. (ar-té-ri-o-fto-rî — du gr. *artêria*, artère; *phthora*, diminution). Pathol. Syn. de *artériochalasie*.

ARTÉRIO-PITUITEUX, EUSE adj. (ar-té-ri-o-pi-tui-teu, eu-ze). Anat. Se dit des petits vaisseaux qui rampent le long des narines.

ARTÉRIOPLANIE s. f. (ar-té-ri-o-pla-nî — du gr. *artêria*, artère; *planê*, course vagabonde). Pathol. Allongement exagéré des artères.

ARTÉRIORRHAGIE s. f. (ar-té-ri-o-ra-jî — du gr. *artêria*, artère; *rhêgnumi*, rompre). Pathol. Hémorragie par une artère.

ARTÉRIOSCLÉROSE s. f. (ar-té-ri-o-sklé-rô-zè — du gr. *artêria*, artère; *sklêros*, dur). Pathol. Durcissement des artères.

ARTÉRIOSITÉ s. f. (ar-té-ri-o-zi-té — rad. *artère*). Pathol. Syn. de *artérialité*.

ARTÉRIOSO-VEINEUX, EUSE adj. (ar-té-ri-o-zo-vè-neu, eu-ze). Anat. Qui a rapport aux artères et aux veines.

ARTÉRIOSTÉNOSE s. f. (ar-té-ri-o-sté-nô-ze — du gr. *artêria*, artère; *stenos*, étroit). Pathol. Resserrement ou oblitération des artères.

ARTÉRIOSTÉOSE ou **ARTÉRIOSTOSE** s. f. (ar-té-ri-o-sté-ô-ze — du gr. *artêria*, artère; *osteon*, os). Pathol. Incrustation des artères.

ARTÉRIOTOMIE s. f. (ar-té-ri-o-to-mî — du gr. *artêria*, artère; *tomê*, coupure). Anat. Dissection des artères.

— **Encycl.** L'expérience a démontré que la perte de sang artériel détermine une débilitation beaucoup plus grande et plus prompte que celle du sang veineux, et, par conséquent, pour produire cette débilitation, la saignée des artères, ou *artériotomie*, est plus efficace que la saignée des veines. Mais la gravité des plaies artérielles ne permet de recourir à cette opération que sur des artères peu volumineuses, superficielles, reposant sur des surfaces osseuses et offrant ainsi un point d'appui convenable pour la compression et l'oblitération

du vaisseau. Ces considérations ont fait borner l'*artériotomie* à l'ouverture de l'artère temporale, à laquelle d'ailleurs on recourt rarement. Cette opération pourrait être également pratiquée sur l'artère occipitale, ou sur le tronc artériel qui passe en avant de l'oreille.

Après avoir rasé la partie de la tempe qui correspond à l'artère temporale, on l'incise dans toute son épaisseur, le sang sort rouge, vermeil et par jets saccadés. Lorsque l'écoulement a été reconnu suffisant, on opère la ligature, ou bien on comprime dans l'endroit de la plaie à l'aide d'un bandage propre à appliquer fortement les extrémités coupées sur la surface osseuse placée au-dessous.

La section de l'*artère humérale*, ou d'une des artères du bras, est un accident qui se présente quelquefois comme complication malheureuse de la saignée des veines du pli du coude. On y remédie par la compression ou par la double ligature des extrémités coupées.

ARTÉRIOTOMIQUE adj. (ar-té-ri-o-to-mi-ke — rad. *artériotomie*). Anat. Qui a rapport à l'artériotomie.

ARTÉRIOTREPSIE s. f. (ar-té-ri-o-trè-psî — du gr. *artêria*, artère; *trepsis*, torsion). Chir. Torsion des artères pour les oblitérer.

ARTÉRITE s. f. (ar-té-ri-te — rad. *artère*). Pathol. Inflammation des artères.

— **Encycl.** L'inflammation des artères, ou *artérite*, est ordinairement bornée à la tunique externe de ces vaisseaux. C'est une affection rare, dont les causes sont généralement obscures, et qui présente les caractères suivants : rougeur persistante, infiltration sanguine, présence d'une concrétion pseudo-membraneuse ou d'un caillot fibrineux dans l'artère, au niveau du point malade ; tension particulière sur le trajet de l'artère, qui ressemble à une corde tendue, pulsations fortes et précipitées, douleurs vives et profondes, avec sensation de brûlure. On observe quelquefois une gangrène spontanée, suite nécessaire de l'oblitération d'un tronc artériel important, lorsque la circulation collatérale ne réussit pas à alimenter les organes qui recevaient le sang de l'artère malade. Des saignées générales et locales, des cataplasmes et des bains émollients prolongés sont les moyens qu'on emploie le plus ordinairement, mais qui n'arrivent pas toujours à arrêter les progrès de la maladie. Dans un grand nombre de cas, l'*artérite* paraît être le point de départ de la plupart des affections dont le tissu artériel peut être atteint.

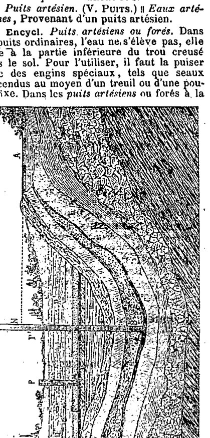
ARTÈS s. m. (ar-tèss). Astron. Nom que les Egyptiens donnaient à la planète Mars.

ARTESIA, nom latin de l'Artois.

ARTÉSIEN, IENNE s. et adj. (ar-té-zi-ain, è-ne — du bas lat. *artesianus*, tiré d'*Atrebates*, nom de la peuplade gauloise qui habitait l'Artois). Géogr. Habitant de l'Artois; qui appartient à cette ancienne province ou à ses habitants : *Un* ARTÉSIEN. *Epouser une* ARTÉSIENNE. *Les produits* ARTÉSIENS.

— *Puits artésien*. (V. PUITS.) ‖ *Eaux artésiennes*, Provenant d'un puits artésien.

— **Encycl.** *Puits artésiens ou forés.* Dans les puits ordinaires, l'eau ne s'élève pas, elle reste à la partie inférieure du trou creusé dans le sol. Pour l'utiliser, il faut la puiser avec des engins spéciaux, tels que seaux descendus au moyen d'un treuil ou d'une poulie fixe. Dans les *puits artésiens* ou forés à la



sonde, l'eau s'élève et jaillit d'elle-même au dessus du sol, à une hauteur plus ou moins considérable. Cette ascension de l'eau est une conséquence de cette loi de physique que tout liquide s'élève toujours à la même hauteur dans des vases communiquants. Soit A un bassin naturel dont les eaux s'infiltrent dans une couche B perméable, comprise entre deux couches imperméables et fortement inclinées C et C'. Soit B' une couche perméable, un lit de sable par exemple, à peu près horizontale, reposant sur une couche imperméable D, un lit d'argile, et recouverte d'une série de couches perméables D', calcaire ou craie. Les eaux de pluie, lorsqu'elles sont suffisamment abondantes, filtrent à travers les fissures des calcaires et viennent s'amasser dans les sables de la couche B', sans pouvoir pénétrer plus profondément, arrêtées par la couche imperméable D. Elles forment ainsi une nappe d'eau souterraine. De même les eaux du bassin A s'infiltrant dans la couche B, forment un cours d'eau qui suit toutes les sinuosités de la couche inférieure C', et qui tend à remonter à la même hauteur que dans le bassin A. Si l'on creuse dans le sol le puits P, jusqu'à la rencontre de la couche B', l'eau s'élèvera en M à la même hauteur qu'à l'extérieur du puits, et P sera un puits ordinaire. Si l'on perce le sol jusqu'à la couche B, le puits P' et le bassin A se trouveront mis en communication par la couche B. Alors l'eau s'élèvera dans P' en N à la même hauteur que dans le bassin A. P' sera donc un *puits artésien*.

On voit, par cette coupe purement théorique, qu'on ne peut obtenir une eau jaillissante qu'autant que l'on rencontre une couche aquifère en communication avec des réservoirs naturels plus élevés que la surface du sol où l'on fore le puits, ou se relevant et venant affleurer à une hauteur plus grande.

Les puits ordinaires sont larges; les parois sont soutenues par un mur en maçonnerie. Les *puits artésiens* sont étroits; les terres y sont soutenues par des tubes en tôle superposés.

Les anciens connaissaient l'art de forer la terre pour en faire jaillir des sources. On trouve des puits forés dans l'Asie Mineure, en Perse, en Egypte. En Algérie, et dans le désert du Sahara, on a observé des traces de puits qui devaient être des puits à eaux jaillissantes. Depuis les temps les plus reculés, les Chinois creusent avec habileté des *puits forés* très-profonds. En France, le plus ancien *puits foré* connu paraît dater du XIIe siècle : c'est celui de l'ancien couvent des Chartreux, à Lillers dans l'*Artois*. L'art du forage s'est conservé dans cette province, ce qui a fait donner à ces puits le nom de *puits artésiens*. Jusqu'au commencement de ce siècle, les procédés et les instruments ont toujours été les mêmes. En 1818, sur le rapport de M. de Thury, la Société d'encouragement ouvrit un concours sur les perfectionnements à apporter à l'art de forer les puits. Depuis cette époque, grâce aux efforts de la Société d'encouragement et de la Société centrale d'agriculture, cet art fit de rapides progrès. Les mémoires publiés mirent en évidence toute l'importance des fontaines artésiennes; aussi les *puits forés* se multiplièrent-ils rapidement dans toute l'Europe. Les derniers perfectionnements sont dus à MM. Mulot et Kind. C'est M. Mulot, ingénieur français, qui a foré le puits de Grenelle. M. Kind, ingénieur saxon, a adopté et perfectionné les procédés chinois, et, après avoir percé avec succès des puits en Allemagne, a entrepris le forage du puits de Passy.

Les deux puits de Grenelle et de Passy sont percés à travers les terrains tertiaires et la craie; ils pénètrent jusqu'à une couche aquifère (grès verts), inférieure à la craie, qui se relève au nord-est du bassin de Paris à une hauteur d'environ 40 mètres.

L'étude géologique du sol de Paris ne laissait aucun doute sur le succès de ces deux opérations. Toute la difficulté consistait dans le forage, la couche aquifère étant à près de 600 mètres au-dessous du sol.

Le puits de Grenelle, commencé le 24 décembre 1833, ne fut terminé que le 26 février 1841. La longue durée de ce travail tient à ce que M. Mulot ne put commencer ses opérations qu'avec un matériel très-imparfait, qu'il perfectionna peu à peu, et qu'il ne disposa, pour force motrice, que d'un manége mis en mouvement par quelques chevaux. Plusieurs accidents survenus à diverses époques causèrent aussi des retards fâcheux. En 1835, on avait atteint une profondeur d'environ 400 mètres, lorsqu'une cuiller d'un poids énorme tomba au fond du puits. On dut la retirer, et on ne put le faire qu'en la réduisant en morceaux; il fallut donc trouver des moyens pour opérer à une si grande profondeur avec des ciseaux et des limes de grande dimension, et cela demanda quatorze mois. La profondeur du puits est de 550 mètres. L'eau, dont la température est de 28 degrés centigrades, s'élève à une hauteur de 34 mètres, 10 au-dessus du sol, au moyen d'une colonne en fonte qui la déverse dans des bassins. Si le forage eût été poussé jusqu'à la couche aquifère, qu'on suppose située à 250 mètres au-dessous de celle à laquelle on s'est arrêté, ce puits serait pour la ville de Paris une véritable source thermale donnant l'eau à la température des bains chauds.

Grâce à de nouveaux instruments de forage, à la vapeur employée comme moteur, à la connaissance parfaite de la nature et de l'épaisseur des couches à percer, le forage du puits de Passy a marché rapidement. Commencé le 15 septembre 1855, le puits atteignait 528 mètres au mois de mars 1857. Les travaux furent alors interrompus par un accident imprévu : les tuyaux de tôle, qu'on descendait dans le puits pour maintenir les terres, cédèrent sous la pression du sol, et s'écrasèrent complétement, à une profondeur de 52 mètres. M. Kind s'était engagé avec le conseil municipal de Paris à terminer le forage en deux ans. Il fit tous ses efforts pour retirer les tubes écrasés; il n'y put réussir et dut abandonner la direction des travaux, qui furent repris par les conducteurs des ponts et chaussées. Il resta toutefois attaché à l'opération du sondage proprement dit. Pour curer le puits, on fut obligé de creuser tout au tour un nouveau puits de 53 mètres de profondeur, ayant 3 mèt. de diamètre pour les deux premiers tiers de la hauteur, et 1 mètre 70 pour le tiers restant. Ce puits auxiliaire fut soutenu par des tubes en fonte de 0 mèt. 035 d'épaisseur. Lorsque le puits fut curé, on continua le sondage, et l'on atteignit l'eau à une profondeur de 570 mètres. Toutefois l'eau s'arrêta au-dessous de l'orifice du puits. On descendit alors dans le tube principal un second tube plus étroit de 52 mètres de longueur, et l'on reprit le sondage avec activité. Enfin, le 24 septembre l'eau jaillit avec force et déborda. Le débit était de 15,000 mètres cubes en 24 heures; il s'éleva peu à peu jusqu'à 20,000 mètres cubes. L'eau a une température de 28 degrés. Comme on le l'avait pressenti, le débit du puits de Grenelle a été influencé par le percement du puits de Passy; il est tombé de 900 mètres cubes à 770 mètres cubes en 24 heures. Il est certain que de nouveaux puits creusés dans le même bassin affaibliraient le débit de ces puits; néanmoins, il doit y avoir avantage à pratiquer de nouveaux forages, la somme des débits devant être plus considérable que le débit des deux puits dont nous venons de parler.

Actuellement on creuse dans Paris deux *puits artésiens*, l'un sur la Butte-aux-Cailles près de Bicêtre, l'autre à la Villette. La ville de Paris pourra ainsi disposer chaque jour d'une énorme quantité d'eau, et l'employer à différents services publics, principalement à l'arrosage des grandes voies et des squares récemment créés. Les détails suivants, que nous empruntons à l'un de nos journaux (10 avril 1865), donneront à nos lecteurs une idée des difficultés que présente le forage des *puits artésiens*.

« Les travaux du *puits artésien* de la Butte-aux-Cailles, treizième arrondissement, sont poussés avec une grande activité, et l'œuvre en est aujourd'hui à une profondeur de 61 mètres, c'est-à-dire à 50 centimètres au-dessus du niveau de la mer.

» Pour en arriver là, il a fallu traverser des argiles de diverses natures, un banc de sable, des calcaires grossiers, des calcaires pisolithiques et des marnes, et, quoiqu'on n'ait pas eu à vaincre ici toutes les difficultés qu'on a rencontrées au *puits artésien* de la Chapelle, il y a eu néanmoins différents obstacles qu'on a surmontés très-heureusement.

» Après la nappe qu'on a rencontrée à la cote 24 (au-dessus du niveau de la mer), et qu'on a arrêtée au moyen d'une tonne en fer, une seconde nappe a été rencontrée à la cote 18 et a été arrêtée par un cuvelage en bois, qui a été descendu douve par douve, et qui a été ensuite noyé dans la maçonnerie.

» A la cote 17 mèt. 50 c., on est entré dans les argiles panachées, et la maçonnerie a pu être continuée sans contre-temps jusqu'à la cote 5. Cette maçonnerie s'est exécutée par zones annulaires de 1 mèt. 50 c. de haut chacune; chaque anneau, en meulière, forme extérieurement, et à moitié de sa hauteur, un renflement considérable qui s'enchâsse dans les parois de l'argile, de sorte qu'il s'y trouve solidement accroché, qu'il ne pèse pas sur l'anneau qui lui succède, et que la charge, au lieu de s'appuyer sur la base de la maçonnerie, qui s'en trouverait écrasée, est ainsi sagement répartie dans toute la hauteur. A la cote 5, on a rencontré les pisolithes, sorte de cailloux ronds du milieu desquels l'eau s'échappa en abondance : il fallut alors avoir recours aux épuisements, et, grâce à une pompe de vingt chevaux de force, on vint à bout de dominer cette nappe et de construire une chemise de briques, derrière laquelle un coulis de ciment formant doublure arrêta tous les suintements.

» A cette profondeur existe une espèce de chambre; des retraites successives de 20 centimètres de profondeur chacune sont pratiquées de 50 en 50 centimètres, jusqu'à ce que le puits ait fini par avoir quatre mètres de diamètre en dedans œuvre.

» A quatre mètres au-dessus du niveau de la mer, les travailleurs rencontrèrent les premières couches de terrains crétacés : ce sont des alluvions où la craie commence à se montrer mêlée à d'autres matières; elle précède le banc de craie pure. On y trouve des roches perdues, dont quelques-unes sont d'assez grande dimension : une de ces roches a été coupée à peu près par la moitié, et le bloc qu'on en a retiré pèse 560 kilog. On y trouve aussi des espèces d'oolithes, dont la grosseur varie depuis celle du poing jusqu'à celle de la tête : l'enveloppe en est extrêmement dure, mais la plupart de ceux qu'on a fendus ont l'intérieur beaucoup plus tendre; quelques-uns renferment au milieu une petite partie vide, et dans l'un d'eux la cavité médiane recélait de l'eau : depuis combien de siècles ce liquide est-il emprisonné dans ce caillou?

» Au-dessus du banc de craie, qu'on ne va pas tarder à aborder, se trouve une nappe très-puissante qui fournit en ce moment 900 litres à la minute; or, les pompes d'épuisement pouvant en expulser 1,100 dans le même laps de temps, il y a bénéfice de 200 litres; mais il faut tenir compte des temps d'arrêt occasionnés, soit par une réparation quelconque dans la machine, soit par toute autre cause fortuite, et pendant lesquels le liquide arrive toujours avec la même abondance.

» Quand on aura atteint le banc de craie pure, le travail sera beaucoup plus facile, puisqu'on sera dans une partie solide, qui n'aura pas besoin de mur de soutènement, et qu'on n'aura pas à craindre la rencontre de nappes importunes : les 500 mètres de craie seront donc percés sans obstacle probable. Après la traversée de ce banc et des sables verts, on arrivera à la nappe artésienne qui alimente les puits de Grenelle et de Passy; mais tout ne sera pas dit alors pour le puits de la Butte-aux-Cailles, et ce sera au contraire le commencement de la phase la plus difficile des travaux; car, pour ne pas appauvrir le rendement des deux premiers, il faudra traverser cette nappe, en trouer la cuvette, et aller chercher une nappe nouvelle beaucoup plus bas, à travers des couches inexplorées jusqu'ici. »

C'est surtout dans certaines parties de l'Algérie que les *puits artésiens* peuvent être d'une immense utilité, en fournissant une eau abondante à une contrée qui en est presque entièrement privée. La constitution géologique du Sahara a fait reconnaître l'existence d'une nappe d'eau souterraine suivant toutes les ondulations du sol, et formant une série de bassins étagés qui se déversent les uns dans les autres du nord au sud. Cette nappe d'eau est à une profondeur qui peut varier entre 40 et 100 mètres. En certains points, il existe plusieurs couches liquides superposées; de sorte que la sonde pourrait faire jaillir en ces points plusieurs sources provenant de différentes profondeurs. Les populations du Sahara ont toujours eu connaissance de cette nappe. Dans les temps anciens, comme de nos jours, les indigènes ont creusé des puits à eaux jaillissantes; mais de tout temps ils n'ont employé pour ce travail que des moyens grossiers. Aussi leur fallait-il plusieurs années pour creuser un puits de 50 à 60 mètres. Ils étaient arrêtés lorsque, au lieu de sable, ils rencontraient des roches un peu dures, et abandonnaient leur travail alors qu'il ne restait plus que quelques mètres à creuser pour arriver à la nappe jaillissante.

En 1856, grâce à l'initiative du général Desvaux, un premier puits fut creusé dans le Sahara oriental : le forage ne dura que quarante jours; à 60 mètres de profondeur on atteignit la nappe qui fournit immédiatement une eau très-abondante (4,500 litres par minute). Cette merveille excita la joie des Arabes, qui organisèrent une grande fête en l'honneur de la *Fontaine de la paix :* c'est ainsi qu'ils nommèrent le puits. Sur plusieurs points, l'armée a été employée au forage. Deux puits ayant été ouverts dans une région déserte, une tribu entière, le cheik en tête, se mit à construire un village, à planter des palmiers, et elle renonça à la vie nomade. L'oasis de Sidi-Roched, jadis brillante, dépérissait parce qu'elle manquait d'eau. Un puits donnant 4,300 litres d'eau par minute y fut creusé par nos soldats. A la vue de cette eau, qui devait ramener l'abondance, la tribu ne se contint plus de joie, et le cheik, tombant à genoux, remercia Dieu de lui avoir envoyé les Français pour lui rendre son oasis renouvelée.

En 1860, il existait dans le Sahara oriental 50 *puits forés*, donnant chacun en moyenne 735 litres d'eau par minute, ou 1,058 mètres cubes en 24 heures. Grâce à cette eau abondante, les nombreuses oasis en ruines se sont relevées, des palmiers et des arbres fruitiers y ont été plantés, des populations, nomades jusqu'alors, se sont fixées dans le désert.

Dans diverses parties de la France, on a creusé des *puits artésiens* pour en employer l'eau comme force motrice. Dans les départements du nord, où la nappe aquifère est située à une faible profondeur, on trouve beaucoup de moulins dont les roues sont mises en mouvement par un ou plusieurs *puits artésiens*. A Tours, dans une manufacture de soie, M. Degousée en a foré un de 140 mètres de profondeur : il en sort 1,100 litres d'eau par minute, et cette eau tombe dans les augets d'une roue de 7 mètres de diamètre, qui met en mouvement tous les métiers de la manufacture.

Ailleurs, on a utilisé les eaux toujours pures et toujours également abondantes des fontaines jaillissantes pour créer des *cressonnières* artificielles. On cite en ce genre les cressonnières d'Erfurt (Allemagne), dont le produit annuel s'élève, dit-on, à près de 300,000 fr.

Ainsi, le forage des *puits artésiens* a donné dans ces derniers temps des résultats qui tiennent du merveilleux. Il y a quelques siècles, M. Mulot, dont le nom restera certainement attaché à cette puissante manifestation du génie de l'homme, eût été infailliblement accusé de sorcellerie : dans notre siècle, il n'est plus qu'un ingénieur habile; il eût semé la terreur autour de lui : il n'a plus droit qu'à une curiosité bienveillante et à une admiration désintéressée. La sonde a remplacé la baguette magique de Moïse ou des nécromanciens du moyen âge, et, comme le torrent jaillit autrefois des rochers arides, M. Mulot a forcé de se produire au grand jour cette immense nappe

d'eau qui sommeillait paresseusement à dix-huit cents pieds sous terre, depuis les temps primitifs.

Maintenant, supposons une couche perméable, un lit de sable, située dans le sein de la terre et ne s'ouvrant pas à la surface. Cette couche, enserrée entre des couches imperméables, n'a jamais absorbé une goutte d'eau. On conçoit donc qu'un puits creusé dans ces circonstances doit nécessairement arriver à une nappe absorbante; c'est en effet ce qui s'est produit dans différentes localités. Cette propriété absorbante est souvent utilisée pour se débarrasser d'eaux nuisibles, et pour opérer l'asséchement de vastes terrains auparavant marécageux et impropres à la culture. C'est ainsi que le roi René eut autrefois l'idée de faire creuser dans la plaine des *Paluns*, près de Marseille, formant un grand bassin marécageux qu'il paraissait impossible de dessécher, un grand nombre de trous ou puisards qui jetèrent et jettent encore aujourd'hui dans des couches perméables, situées à une certaine profondeur, les eaux qui rendaient toute cette contrée improductive. De nos jours, M. Mulot a tiré, de ces propriétés absorbantes de certaines couches, un parti ingénieux pour résoudre un problème qui importait beaucoup à la ville de Saint-Denis. L'eau d'une fontaine creusée sur la place de la Poste-aux-Chevaux fournissait en été des éléments surabondants et précieux de propreté; mais, en hiver, l'accumulation des glaces sur la voie publique nuisait beaucoup à la circulation. Cet inconvénient allait peut-être faire renoncer à creuser une fontaine sur une autre place, lorsque M. Mulot imagina le procédé suivant: de l'eau d'excellente qualité, provenant d'une couche située à 65 mètres de profondeur, monte dans un tube métallique d'un certain diamètre. Un second tube, notablement plus grand, enveloppe le premier et va se saisir, à 55 mètres de profondeur, d'une nappe d'eau encore très-potable, mais moins bonne cependant que la première. C'est exclusivement dans l'espace annulaire compris entre ces deux tubes que l'eau de la nappe située à 55 mètres peut remonter. Enfin un troisième tube, notablement plus grand encore que le second, descend en l'enveloppant jusqu'à la profondeur d'une couche absorbante. L'espace annulaire compris entre le tube moyen et le tube extérieur ne donne donc rien; au contraire, il sert, en hiver, à ramener dans le sein de la terre, à une couche absorbante, la partie non employée des eaux des deux couches ascendantes, qui, en se répandant sur la place et dans les rues, auraient formé une épaisse couche de glace.

Nous citerons encore, comme exemple du parti que l'on peut tirer de cette propriété absorbante, la plupart des carrières des environs de Paris, où l'on se débarrasse des eaux au moyen de trous de sonde forés jusqu'à la profondeur des couches fissurées supérieures de la craie, et la voirie de Bondy, qui se débarrasse, par le même procédé, de 100 mètres cubes d'eau par vingt-quatre heures.

Ne quittons pas cette matière sans parler des *geysers*, sources thermales intermittentes, dont les jets s'élèvent parfois à une hauteur prodigieuse.

Nos plus belles eaux des parcs de Versailles et de Saint-Cloud n'ont rien qui puisse rivaliser, ni pour la hauteur, ni pour le nombre, avec ces jets naturels d'eau chaude qui dégagent une vapeur épaisse, bientôt condensée par le contact de l'air froid. Les geysers sont si nombreux en Islande, qu'on en voit plus de cent groupés dans un espace d'environ une demi-lieue, à deux kilomètres de la ville épiscopale de Skalholt et à peu de distance de l'Hécla. Dans certaines circonstances, celles qui, par exemple, accompagnent les tremblements de terre ou les grandes éruptions de l'Hécla, on voit la colonne d'eau des geysers atteindre des hauteurs inusitées, comme quatre-vingt-dix à cent pieds. En 1804, le lieutenant danois Ohlsen aperçut deux de ces colonnes, dont l'une portait les eaux jusqu'à cent cinquante pieds environ et l'autre jusqu'à deux cent douze.

Un des plus curieux geysers est celui qu'on trouve près de Langervatu, lac d'eau douce d'une lieue de circonférence, situé à deux journées de l'Hécla. « Je dois avouer, écrit un voyageur suédois, que le coup d'œil en était superbe: le ciel était serein et le soleil commençait à dorer les montagnes voisines. Il n'y avait pas de vent, et le lac, où se promenaient des cygnes, se présentait à la vue comme un miroir. Tout alentour on voyait, en huit endroits, s'élever, de ces sources chaudes, des vapeurs qui se perdaient dans l'air. Toutes projetaient une pluie abondante; une, entre autres, s'élevait en colonne de dix-huit à vingt-quatre pieds de haut, sur un diamètre de six à huit pieds. L'eau en était extrêmement chaude. Nous y fîmes cuire, pour notre déjeuner, un gros morceau de mouton, avec quelques truites saumonées et des bécassines: leur saveur n'en fut nullement altérée. Tel était le degré de chaleur, qu'au bout de dix minutes, ces viandes furent cuites presqu'à tomber en morceaux. »

L'eau des fontaines bouillantes n'offre pas toujours une teinte uniforme. Dans celles-ci, elle est claire; dans celles-là, elle est trouble comme l'eau de chaux qui dépose; dans quelques-unes enfin, l'eau passe à travers une veine d'ocre qui la rend rouge comme du sang, tandis que celle des autres fontaines, qui coule au travers d'une glaise plus transparente, est blanche comme du lait.

L'Islande n'est pas la seule contrée qui possède des geysers: on vient de découvrir, en Californie, des sources ayant avec eux la plus grande analogie.

L'huile de pétrole, dont il se fait aujourd'hui une consommation si considérable, n'est autre chose que le produit des *puits artésiens*. Il existe des nappes souterraines entièrement composées de ces huiles minérales, et un puits foré, en Amérique, donne souvent de l'huile de pétrole au lieu de donner de l'eau. En 1857, un puits foré à Tétosulle, près d'Oil-Creek, donna naissance à une source qui produisait 2,000 litres par jour; de nouvelles recherches, poussées avec ardeur, amenèrent la découverte de plus de deux mille sources produisant pour plus de 50,000 fr. d'huile par jour. Des sondages exécutés à une plus grande profondeur amenèrent la découverte d'une nappe qui put fournir par jour 3,000 barriques de 190 litres chacune. En plusieurs endroits, le jet d'huile se montra si violent qu'il fallut employer des moyens puissants pour s'en rendre maître, et qu'un terrible incendie éclata dans ces régions par suite de l'inflammation de l'huile d'une source surabondante, inflammation qui se propagea à d'autres sources et sur une grande étendue. Aujourd'hui, les jets de ces puits sont maintenus et les tuyaux fermés hermétiquement, de manière que l'huile ne jaillit qu'à volonté et proportionnellement aux demandes. Le rendement annuel des sources dans toute l'Amérique peut être évalué annuellement à 60 millions de litres par semaine.

A la vue de ces merveilles dont le XIX[e] siècle devait avoir les prémices, il est vraiment à regretter que les cataclysmes géologiques ne se soient pas produits après la plantation de la vigne; des clos entiers de raisins mûrs eussent été enfouis en même temps que les forêts; le jus de la treille aurait sommeillé en compagnie de la houille, et aujourd'hui on aurait la chance de rencontrer des jets de Médoc et de Clos-Vougeot auxquels ne ferait pas défaut cette qualité d'âge si appréciée des gourmets.

ARTESII, nom latin des Artésiens, habitants de l'Artois.

ARTEVELDE (Jack ou Jacob, ou Jacques Van), que Froissart appelle *Jacquemart d'Artevelle*, célèbre chef populaire, le *Grand Brasseur de Gand*, comme on le nommait de son temps. Suivant les uns, il était de famille noble; suivant d'autres, il était issu de notables tisserands (drapiers), et, d'après Froissart, il joignait à l'industrie héréditaire dans sa famille une grande brasserie *de miel*, c'est-à-dire d'hydromel. Quoi qu'il en soit, il était, vers 1336, grand doyen des métiers, capitaine des milices dans sa ville natale, et jouissait d'une grande popularité et d'une influence politique qui, loin de rester circonscrite dans les murs de Gand, s'étendit à un grand nombre des communes de Flandre. C'était un de ces hommes puissants par le caractère et par l'intelligence, et il paraît avoir eu pour but de former un peuple de ce qui n'était qu'un groupe d'associations isolées et rivales, d'ériger la Flandre en république commerçante, sous le patronage de l'Angleterre. On sait que les belles laines anglaises alimentaient l'industrie des draps de Flandre, et que le commerce entre les deux peuples leur était aussi indispensable à l'un qu'à l'autre. L'alliance anglaise était donc pour les Flamands un objet d'intérêt public. Le comte de Flandre, Louis I[er], ayant, à l'instigation du roi de France, fait arrêter tous les marchands anglais qui se trouvaient dans ses Etats, Edouard III, roi d'Angleterre, usa de représailles, et prohiba en outre l'exportation des laines anglaises et l'importation des draps étrangers (1336). C'était tout à la fois la ruine de l'industrie et du commerce des Flamands. Le mécontentement éclata de toutes parts contre le comte Louis, odieux déjà par sa tyrannie, ses exactions, sa vassalité à l'égard de la France et ses tentatives pour détruire les priviléges des villes. Artevelde détermina l'explosion en convoquant, comme doyen des métiers, tout le peuple de Gand sur la place pour délibérer sur les mesures à prendre afin d'empêcher la ruine de l'industrie nationale. Les officiers du comte Louis ayant voulu assassiner le tribun gantois, le peuple se souleva; la révolte gagna Bruges, Ypres et la plupart des villes; et bientôt il ne resta plus au comte que quelques petites places et un petit nombre de châteaux.

Artevelde s'empara résolûment du pouvoir, organisa le parti populaire, bannit les partisans du comte, séquestra les biens des *avolés* (ou émigrés), exerça enfin une véritable dictature, acceptée par tous, et qui s'étendit sur une grande partie du pays. « Il étoit, dit Froissart, entré en si grand'fortune et si grand' grâce à tous les Flamands, que c'étoit tout fait et bien fait quant il vouloit commander par toute Flandre, de l'un des côtés jusques à l'autre. Il n'y eut onc, en Flandre ni ailleurs, comte, duc, prince ni autre, qui pût avoir un pays si fort à sa volonté comme *cil* (celui-ci) longuement l'eut. »

Partisan décidé de l'alliance anglaise, il agit vigoureusement en ce sens auprès des communes et de leurs délégués, leur démontrant que sans l'Angleterre ils ne pouvaient vivre; « car toute Flandre étoit fondée sur draperie, et sans laine on ne pouvoit draper; et, pour ce, il *louoit* (conseillait) qu'on tînt le roi d'Angleterre à ami. » Cependant, malgré le mal que leur avaient fait les rois de France, les communes et Artevelde lui-même hésitaient à rompre entièrement les liens si forts de la vassalité. Mais le roi Philippe de Valois et le comte Louis semblaient prendre à tâche de les y pousser par leurs violences et leurs perfidies. Ce dernier, ayant attiré à des conférences le beau-père d'Artevelde, Zeyer le Courtraisien, se saisit de lui par trahison et lui fit trancher la tête. Puis il s'empara de Bruges par surprise. Mais presque aussitôt Artevelde y pénétra à son tour, à la tête des métiers de Gand. Le comte et le grand brasseur se rencontrèrent face à face sur la place du marché. Les Brugeois se soulevèrent, et, après un combat dans les rues de la ville, les chevaliers s'enfuirent honteusement devant ces tisserands et ces foulons si méprisés par eux. Les communes traitèrent alors avec Edouard, s'engagèrent à livrer passage à ses troupes, mais refusèrent leur assistance armée contre le roi de France, alléguant les obligations féodales et les anciens traités. Toutefois, Artevelde insinua aux ambassadeurs anglais que, si les Flamands ne pouvaient suivre le roi d'Angleterre contre le roi de France, ils suivraient peut-être le *roi de France* contre le *roi trouvé*.

Cette ouverture contribua sans doute à déterminer Edouard à faire valoir ses prétentions contre Philippe de Valois, et à prendre lui-même le titre et les armes de roi de France. Au moment où éclatait la grande guerre qui forme une période si considérable de nos annales, le roi de France et le comte Louis, reconnaissant leur faute, cherchèrent à regagner les communes flamandes par des concessions et des garanties. Artevelde ne s'opposa point aux négociations, et le comte reprit pour quelque temps possession de Gand et de Bruges. Mais cette paix dura peu; de nouveaux troubles chassèrent encore une fois Louis de ses Etats (1338), et le pouvoir revint aux mains du célèbre brasseur, qui exerçait de fait l'autorité de *rewaert* ou régent de Flandre. Dès lors les Flamands se jetèrent entièrement dans l'alliance anglaise, et fournirent des secours d'hommes et d'argent à Edouard et à son allié le comte de Hainaut.

Cependant, malgré son génie et sa persévérance, Artevelde ne put constituer l'unité de la Flandre. L'esprit d'isolement et de rivalité, l'égoïsme des villes et des corporations, multipliaient autour de lui des obstacles invincibles. Les grandes communes, Gand, Ypres, Bruges, *opprimaient les campagnes et les* petites villes, et voulaient s'attribuer le monopole de l'industrie des draps. Artevelde fut obligé de soutenir les grandes villes, et de comprimer ceux dont la cause était juste. A Gand même, les tisserands ayant voulu diminuer les salaires des foulons, il y eut entre les deux corps de métiers un sanglant combat. Les foulons furent vaincus. Artevelde avait encore été amené, par sa position sans doute, à prendre parti contre eux. Au milieu de tous ces orages, il perdit l'espoir de maintenir en Flandre la régence républicaine qu'il avait fondée, et se résigna au rétablissement de la suzeraineté féodale, non au profit du comte, mais en faveur du jeune prince de Galles, fils aîné d'Edouard III. Ce monarque étant arrivé au port de l'Ecluse, accompagné de son fils, Artevelde alla le trouver avec les députés des villes, mais ne put les amener à faire nommer le prince de Galles duc de Flandre. Sa popularité se brisa dans cette tentative; ses ennemis ameutèrent le peuple contre lui, et répandirent le bruit qu'il avait livré le grand trésor de Flandre au roi d'Angleterre. A son retour à Gand, il fut assailli dans son hôtel par des bandes furieuses que conduisait le syndic des tisserands, Gérard Denys, son ennemi personnel; il voulut en vain leur rappeler ses services, et il périt massacré sur le seuil même de sa porte (1345). « Ainsi finit Artevelde!... Pauvres gens l'*amontèrent* et l'élevèrent premièrement, et méchantes gens le tuèrent à la parfin. » (Froissart.)

La mort du grand brasseur, qu'Edouard appelait son *cher compère*, ne brisa pas complétement l'alliance de la Flandre avec l'Angleterre; mais Edouard dut renoncer à l'acquisition du comté pour son fils.

ARTEVELDE (Philippe Van), fils du précédent, né à Gand vers 1340, vécut longtemps dans la retraite, et fut choisi en 1381 comme capitaine par les Gantois, révoltés de nouveau contre leur comte, Louis II. Cette charge lui conférait une véritable dictature, qu'il exerça d'ailleurs avec autant d'intelligence que de vigueur. Gand était assiégé par les troupes du comte, qui ravageaient le pays. Philippe essaya d'obtenir une paix honorable et envoya douze députés, qui furent soupçonnés de s'être laissé corrompre, et qui signèrent un traité par lequel les meilleurs citoyens étaient sacrifiés à la vengeance du comte. A leur retour, ces députés furent pour la plupart décapités comme traîtres. Plusieurs avaient été autrefois complices du meurtre du grand Jacques Artevelde. Philippe poussa dès lors vigoureusement la guerre contre le comte, et promulgua des lois d'organisation intérieure, parmi lesquelles il en est de remarquables, comme celle qui prescrivait que les pauvres auraient, aussi bien que les riches, accès et voix délibérative dans l'assemblée du peuple. Cependant la ville était étroitement bloquée dans un rayon de quelques lieues par les garnisons féodales. Philippe essaya encore de traiter; mais les conditions furent telles, que ceux de Gand, malgré le triste état où ils étaient réduits, n'en voulurent pas accepter la honte. On choisit dans la ville cinq mille hommes d'élite, qui partirent sous le commandement d'Artevelde et vinrent camper près de Bruges, à la lisière du bois de Beverhout, en face de l'armée du comte. Malgré l'énorme infériorité de ses forces, Philippe écrasa la gendarmerie féodale et ses auxiliaires les Brugeois, s'empara de Bruges, où il rétablit le parti populaire, et entraîna dans le parti de Gand ou soumit par la force Ypres, Cassel, Bergues, Furnes, Courtrai et la plupart des communes de la Flandre. Son autorité de *rewaert* ou régent était partout reconnue, et les bourgeois des bonnes villes étaient fiers de voir leur chef tenir *estat de prince* et rivaliser de magnificence avec les seigneurs féodaux. Cependant le comte Louis implora le secours du roi de France. Toute la noblesse de ce pays s'ébranla pour aller châtier cette *ribaudaille*. Oudenarde tenait encore pour le comte. Artevelde, espérant conjurer l'orage, se tourna du côté de l'Angleterre, mais n'en put rien obtenir. Enfin, en novembre 1382, une nombreuse armée française, commandée par le connétable Olivier de Clisson, et à la tête de laquelle on voyait le jeune roi Charles VI, pénétra en Flandre, emporta Comines, Menin et plusieurs autres villes, reçut la soumission d'Ypres, et, après avoir dévasté tout sur son passage, rencontra la grande armée flamande à Roosebeke. Artevelde et ses vaillants compagnons ne purent tenir contre la formidable armée féodale, que commandait le meilleur capitaine qui restât à la France depuis la mort de Duguesclin. Après une bataille sanglante, les communes furent écrasées et laissèrent vingt-cinq mille cadavres sur le terrain. Les Flamands avaient d'ailleurs combattu avec un courage héroïque. Les Gantois notamment s'étaient tous fait tuer sur place; on en retrouva neuf mille gisants en un monceau, parmi lesquels Artevelde, percé de coups de lance. Charles VI foula, dit-on, ce cadavre aux pieds et le fit pendre à un arbre. Le comte de Flandre recouvra une partie de ses villes, mais Gand ne se soumit pas immédiatement après ce grand désastre, et la saison ne permit pas d'en entreprendre le siége. La grande armée de Charles VI s'éloigna, après avoir mis Courtrai à feu et à sang.

ARTHANITE et **ARTHANITINE**. V. ARTANITE et ARTANITINE.

ARTHÉNÉIS s. m. (ar-té-né-iss). Entom. Genre d'insectes hémiptères, famille des zygéens, comprenant deux petites espèces qui vivent en Italie.

ARTHEZ, ch.-lieu de cant. (Basses-Pyrén.), arrond. d'Orthez; pop. aggl. 529 hab. — pop. tot. 1,536 hab.

ARTHON, commune du dép. de la Loire-Inférieure, arrond. de Paimbœuf; pop. aggl. 488 hab. — pop. tot. 2,242 hab. On y remarque la maison dite de la *Sicaudaix*, une des plus anciennes et des plus curieuses de la Bretagne.

ARTHONIE s. f. (ar-to-nî). Bot. Genre de lichens qui n'a pas été adopté.

ARTHRALGIE s. f. (ar-tral-jî — du gr. *arthron*, articulation; *algos*, douleur). Pathol. Douleur des articulations. ‖ On dit aussi ARTHRONALGIE.

ARTHRALGIQUE adj. (ar-tral-ji-ke — rad. *arthralgie*). Pathol. Qui appartient à l'arthralgie.

ARTHRATHÈRE s. m. (ar-tra-tè-re — du gr. *arthron*, articulation; *athêr*, pointe). Bot. Genre de plantes de la famille des graminées, plus connu sous le nom d'*aristide*.

ARTHRAXON s. m. (ar-tra-kson — du gr. *arthron*, articulation; *axôn*, axe). Bot. Genre de plantes de la famille des graminées, syn. de *ischème*.

ARTHREMBOLLE s. m. (ar-tran-bo-le — du gr. *arthrôn*, articulation; *emballô*, je repousse). Anc. chir. Instrument qu'on employait pour réduire les luxations.

ARTHRÉMIE s. f. (ar-tré-mî — du gr. *arthron*, articulation; *aima*, sang). Pathol. Congestion sanguine dans une articulation.

ARTHRÉNIE s. f. (ar-tré-nî — du gr. *arthron*, articulation). Helmint. Genre de vers intestinaux articulés comme le ténia.

ARTHRIE s. m. (ar-trî — du gr. *arthron*, articulation). Entom. Genre d'insectes diptères némocères, voisin des tipules, renfermant une seule espèce.

— s. f. Méd. Maladie des articulations. Syn. de *arthropathie*.

ARTHRIFUGE adj. et s. m. (ar-tri-fu-je — du gr. *arthron*, articulation, et du lat. *fugare*, mettre en fuite). Thérap. Se dit des médicaments employés contre la goutte.

ARTHRINE s. f. (ar-tri-ne — du gr. *arthron*, articulation). Bot. Genre de champignons, comprenant de très-petites espèces noires, qui vivent sur les feuilles mortes des carex.

ARTHRION s. m. (ar-tri-on — du gr. *arthron*, article). Entom. Se dit d'un petit article situé à la base de la dernière articulation des pattes de beaucoup d'insectes coléoptères.

ARTHRITE s. f. (ar-tri-te — du gr. *arthron*, articulation, avec la termin. *ite*, qui indique une inflammation). Pathol. Inflammation d'une articulation par une cause quelconque.

— **Encycl.** On peut désigner sous le nom générique d'*arthrite* les inflammations articulaires ayant pour caractère commun l'existence, dans une ou plusieurs articulations, d'un gonflement accompagné de chaleur et de douleur. Ces symptômes généraux se retrouvant dans un certain nombre d'affections, l'*arthrite* se présente sous des formes différentes, qui sont : l'*arthrite traumatique*, l'*arthrite rhumatismale*, l'*arthrite goutteuse* et l'*arthrite blennorrhagique*.

— 1° L'*arthrite traumatique*, constituant une véritable espèce morbide, est en réalité la seule à laquelle convienne le nom d'*arthrite*. Toujours locale, cette affection ne peut avoir d'autres causes, ainsi que son nom l'indique, que les violences extérieures, contusions, chutes, plaies, etc., et ne s'étend jamais au delà des limites de l'articulation lésée. La peau, au niveau de la jointure affectée, est tendue, luisante, quelquefois pâle ou rosée; la moindre pression y est excessivement douloureuse; la fièvre s'allume, et, quand la contusion a été assez violente, l'inflammation arrive en peu de temps à sa plus grande intensité. Si une plaie, pénétrant dans l'articulation, est la cause productrice de l'inflammation, il se joint à ces symptômes un écoulement plus ou moins continuel du liquide synovial, filant, onctueux, mêlé de sang. Ce liquide, au moment où l'inflammation se déclare, devient grisâtre, puis il est remplacé par une sérosité purulente s'écoulant d'une plaie fistuleuse. En cet état, l'accident doit être regardé comme très-grave : des abcès se forment au voisinage de l'articulation, la fièvre redouble d'intensité, le délire se déclare ou s'accroît, la gangrène survient dans les parties enflammées, enfin le malade succombe dans le marasme. Quand cette terminaison fatale n'a pas lieu, la guérison se fait toujours longtemps attendre, et souvent le malade conserve une roideur plus ou moins considérable dans le membre affecté; la destruction des cartilages d'incrustation et la dénudation des extrémités osseuses amènent quelquefois l'ankylose, c'est-à-dire l'immobilité complète de l'articulation : dans quelques cas rares, il y a hydarthrose.

Les moyens thérapeutiques à opposer à cette affection consistent dans l'emploi des antiphlogistiques locaux et généraux; les révulsifs énergiques et même la cautérisation au fer rouge peuvent réussir dans les cas d'*arthrite* grave et chronique; les résolutifs, dans les cas plus légers.

2° *Arthrite rhumatismale*. V. RHUMATISME.

3° *Arthrite goutteuse*. V. GOUTTE.

4° *Arthrite blennorrhagique*. Cette affection est souvent la suite de la cessation brusque d'un écoulement blennorrhagique. Une ou plusieurs articulations peuvent être prises en même temps. Celles des genoux, des coudes et des pieds sont plus ordinairement atteintes que les autres, et elles peuvent alors devenir le siége de tumeurs blanches, d'hydropisie et d'engorgements plus ou moins inflammatoires; le froid, l'humidité, les grandes fatigues, et surtout l'affection rhumatismale antérieure, en sont les principales causes prédisposantes. On conçoit combien il est important de ne pas confondre cette *arthrite* avec le rhumatisme articulaire; mais ce diagnostic sera toujours facile, à moins que le malade ne fasse pas connaître les antécédents de sa maladie, ce qui est rare.

L'affection est caractérisée par une douleur plus ou moins vive, siégeant dans l'articulation malade, avec chaleur et quelquefois tuméfaction. Ces symptômes ont naturellement plus ou moins d'intensité, suivant la gravité de l'inflammation, et peuvent s'accompagner de fièvre, d'agitation et d'insomnie.

Le traitement consiste dans l'administration de moyens propres à rappeler l'irritation blennorrhagique à son siége primitif. On prescrira en même temps, *loco dolenti*, des topiques émollients et opiacés; et enfin, si la tuméfaction est éminemment inflammatoire et très-douloureuse, on appliquera vingt à trente sangsues. Enfin, le malade prendra des boissons délayantes et gardera un repos absolu.

ARTHRITIQUE adj. (ar-tri-ti-ke — rad. *arthrite*). Anat. Qui appartient, qui a rapport aux articulations.

— Pathol. *Douleurs arthritiques*, Douleurs de goutte.

— Thérap. *Remèdes arthritiques*, Remèdes contre la goutte.

ARTHRITOLITHE s. m. Syn. de *arthrolithe*.

ARTHROBOTRYDE s. f. (ar-tro-bo-tri-de — du gr. *arthron*, article; *botrus*, grappe). Bot. Genre de fougères, voisin des aspidies.

ARTHROCACE s. f. (ar-tro-ka-se — du gr. *arthron*, articulation; *kakos*, mauvais). Pathol. Nom que l'on donne tantôt à des ulcères fongueux des articulations, tantôt à l'ostéosarcome, mais plus souvent à la carie des surfaces articulaires.

ARTHROCACOLOGIE s. f. (ar-tro-ka-ko-lo-jî — du gr. *arthron*, articulation; *kakos*, mauvais, et *logos*, discours). Pathol. Traité sur les luxations spontanées. ‖ On écrit aussi ARTHROKAKOLOGIE.

ARTHROCÈLE s. f. (ar-tro-sè-le — du gr. *arthron*, articulation; *kêlê*, tumeur). Pathol. Tumeur articulaire, tumeur blanche.

ARTHROCÉPHALE adj. et s. m. (ar-tro-sé-fa-le — du gr. *arthron*, article; *kephalê*, tête). Crust. Se dit de certains crustacés, dont la tête est distincte du corps.

— s. m. pl. Division de la classe des crustacés, comprenant toutes les espèces dont la tête est séparée du thorax, telles que les squilles, les crevettes et autres amphipodes.

ARTHROCÉRAL, ALE adj. et s. (ar-tro-sé-ral — du gr. *arthron*, article; *keras*, corne). Entom. Se dit de deux des neuf pièces de la vertèbre des animaux articulés, qui se développent en haut.

ARTHROCLADIE s. f. (ar-tro-kla-dî — du gr. *arthron*, article; *klados*, rameau). Bot. Genre d'algues articulées.

ARTHROCNÈME s. f. (ar-tro-knè-me — du gr. *arthron*, articulation; *knêmê*, rayon). Bot. Genre de plantes de la famille des atriplicées ou chénopodées, formé aux dépens des *salicornes*.

ARTHRODACTYLE s. m. (ar-tro-dak-ti-le — du gr. *arthron*, article; *daktulos*, doigt). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, voisin des ténébrions, et comprenant deux espèces qui vivent à Madagascar.

ARTHRODACTYLIDE s. f. (ar-tro-dak-ti-li-de — du gr. *arthron*, article; *daktulos*, doigt). Bot. Genre de plantes syn. du genre *vacois*.

ARTHRODE s. m. (ar-tro-de — du gr. *arthrôdês*, articulé). Entom. Genre de coléoptères hétéromères mélasomes, comprenant trois espèces qui vivent en Egypte.

ARTHRODESMIE s. f. (ar-tro-dè-smî — du gr. *arthron*, article; *desmos*, lien). Zool. Genre d'infusoires. Syn. de *scénédesme*.

ARTHRODIAL, ALE adj. (ar-tro-di-al, a-le). Anat. Qui a le caractère de l'arthrodie.

ARTHRODIE s. f. (ar-tro-dî — du gr. *arthrôdia*, articulation). Anat. Articulation formée d'une cavité osseuse peu profonde, dans laquelle s'emboîte l'extrémité peu saillante d'un autre os.

— Bot. Genre d'algues qui forme des taches verdâtres, et qui croît dans les eaux douces de la Sicile.

ARTHRODIÉ, ÉE adj. (ar-tro-di-é — rad. *arthrodie*). Bot. Qui ressemble à l'arthrodie, qui est articulé comme l'arthrodie.

— s. f. pl. Groupe d'algues filamenteuses.

ARTHRODYNIE s. f. (ar-tro-di-nî — du gr. *arthron*, articulation; *odunê*, douleur). Pathol. Douleur vague et indéterminée des articulations, sans chaleur ni gonflement. On a donné quelquefois ce nom aux rhumatismes chroniques.

ARTHROGASTRE adj. (ar-tro-ga-stre — du gr. *arthron*, article; *gastêr*, ventre). Entom. Se dit des insectes qui ont le ventre articulé.

ARTHROKAKOLOGIE s. f. V. ARTHROCACOLOGIE.

ARTHROLITHE s. m. (ar-tro-li-te — du gr. *arthron*, articulation; *lithos*, pierre). Pathol. Nom donné à des concrétions articulaires ou goutteuses. ‖ On dit aussi ARTHRITOLITHE.

ARTHROLOBE s. m. (ar-tro-lo-be — du gr. *arthron*, articulation; *lobos*, gousse, cosse). Bot. Plante de la famille des crucifères. Syn. de *rapistre* et de *stérigme*.

ARTHROLOBION s. m. (ar-tro-lo-bi-on — du gr. *arthron*, articulation; *lobion*, gousse). Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses, tribu des hédysarées, formé aux dépens des ornithopes. ‖ On écrit quelquefois à tort ASTROLOBION.

ARTHROMACRE s. m. (ar-tro-ma-kre — du gr. *arthron*, article; *makros*, grand). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, comprenant une seule espèce, qui ressemble à une donacie, et qui vit au Canada.

ARTHROMBOLE s. m. (ar-tron-bo-le — du gr. *arthron*, articulation; *embolon*, levier). Anc. chir. Réduction d'une luxation, ou réunion des fragments d'un os fracturé.

ARTHROMÉNINGE s. f. (ar-tro-mé-nain-je — du gr. *arthron*, articulation; *meninx*, membrane). Anat. Capsule articulaire.

ARTHROMÉNINGÉ, ÉE adj. (ar-tro-mé-nain-jé — rad. *arthroméninge*). Anat. Qui appartient à l'arthroméninge. ‖ On dit aussi ARTHROMÉNINGIEN.

ARTHROMÉNINGITE s. f. (ar-tro-mé-nain-ji-te — de *arthroméninge*, et de la terminaison *ite*). Pathol. Inflammation des arthroméninges.

ARTHROMÉRAL adj. et s. m. (ar-tro-mé-ral — du gr. *arthron*, article; *meros*, partie). Entom. Se dit de deux des éléments de la vertèbre des animaux articulés, qui se développent ordinairement en bas.

ARTHRON s. m. (ar-tron — du gr. *arthron*, articulation). Anat. Jonction naturelle des os.

ARTHRONALGIE s. f. Syn. de *arthralgie*.

ARTHRONALGIQUE adj. Syn. de *arthralgique*.

ARTHRONARIE s. f. (ar-tro-na-rî — du gr. *arthron*, article; *aria*, liége). Bot. Nom donné à des taches réticulées, noirâtres, observées sur l'écorce des frênes, et qu'on a prises à tort pour des lichens.

ARTHRONCUS s. m. (ar-tron-kuss — du gr. *arthron*, articulation; *onchos*, enflure). Pathol. Tuméfaction d'une articulation.

ARTHRONÈME s. m. (ar-tro-nè-me — du gr. *arthron*, article; *nêma*, chaîne). Zool. Genre d'annélides, voisin des sangsues.

ARTHROPATHIE s. f. (ar-tro-pa-tî — du gr. *arthron*, articulation; *pathos*, affection). Pathol. Maladie articulaire.

ARTHROPHLOGOSE s. f. (ar-tro-flo-gô-ze — du gr. *arthron*, articulation; *phlogôsis*, inflammation). Pathol. Inflammation d'une articulation.

ARTHROPHYLLE s. m. (ar-tro-fi-le — du gr. *arthron*, article; *phullon*, feuille). Bot. Genre de la famille des araliacées, comprenant trois espèces, qui croissent à Java.

ARTHROPLASTIQUE s. f. (ar-tro-pla-sti-ke — du gr. *arthron*, articulation; *plassô*, je forme). Chir. Nom donné à la production d'articulations accidentelles pour remédier à l'ankylose.

ARTHROPODE s. m. (ar-tro-po-de — du gr. *arthron*, article; *pous*, *podos*, pied). Bot. Genre de plantes de la famille des liliacées, voisin des anthéries, et comprenant une douzaine d'espèces, qui croissent en Australie.

ARTHROPOGON s. m. (ar-tro-po-gon — du gr. *arthron*, article; *pôgôn*, barbe). Bot. Genre de plantes de la famille des graminées, tribu des andropogonées, comprenant une seule espèce, qui croît au Brésil.

ARTHROPSE s. f. (ar-tro-pse — du gr. *arthron*, article; *opsis*, apparence). Zool. Groupe de coralliens articulés.

ARTHROPTÈRE s. m. (ar-tro-ptè-re — du gr. *arthron*, article; *pteron*, aile). Entom. Genre de coléoptères tétramères xylophages, comprenant une seule espèce, qui vit en Australie.

ARTHROPYOSE s. f. (ar-tro-pi-ô-ze — du gr. *arthron*, articulation; *puon*, pus). Méd. Abcès des articulations.

ARTHROSE s. f. (ar-trô-ze — du gr. *arthrôsis*, même sens). Anat. Articulation.

ARTHROSIE s. f. (ar-tro-zî — rad. *arthrose*). Pathol. Douleur articulaire passagère.

ARTHROSPORÉES s. f. pl. (ar-tro-spo-ré — du gr. *arthron*, articulation; *spora*, semence). Bot. Groupe de champignons composés de filaments articulés, dont chaque article peut se séparer et former une nouvelle plante.

ARTHROSTACHYE s. f. (ar-tro-sta-kî — du gr. *arthron*, article; *stachus*, épi). Bot. Genre de plantes de la famille des graminées, formé aux dépens des avoines, et qui n'a pas été adopté.

ARTHROSTÈME s. f. (ar-tro-stè-me — du gr. *arthron*, article; *stêma*, étamine). Bot. Genre de plantes de la famille des mélastomacées, tribu des mélastomées, comprenant vingt-cinq espèces, qui habitent l'Amérique méridionale, et dont plusieurs sont cultivées dans nos serres comme plantes d'ornement : *Les* ARTHROSTÈMES *se font remarquer par l'élégance de leurs fleurs.* (Spach.) ‖ On écrit aussi, mais à tort, ARTHROSTEMME.

ARTHROSTÈNE s. m. (ar-tro-stè-ne — du gr. *arthron*, article; *stenos*, étroit). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, voisin des charançons, comprenant trois espèces, toutes exotiques.

ARTHROSTIGME s. m. (ar-tro-sti-gme — du gr. *arthron*, article; *stigma*, stigmate). Bot. Section du genre pétrophile, de la famille des protéacées.

ARTHROSTYLE s. m. (ar-tro-sti-le — du gr. *arthron*, articulation; *stulis*, petit style). Bot. Genre de plantes de la famille des cypéracées, qui croît à la Nouvelle-Hollande.

ARTHROSTYLÉES s. f. pl. (ar-tro-sti-lé — du gr. *arthron*, articulation; *stulos*, style). Bot. Genre de plantes, syn. de *carduacées*.

ARTHROSTYLIDE s. f. (ar-tro-sti-li-de — du gr. *arthron*, articulation; *stulis*, petit style). Bot. Genre de plantes de la famille des cypéracées, comprenant une seule espèce, qui croît en Australie.

ARTHROTOME s. m. (ar-tro-to-me — du gr. *arthron*, articulation; *tomê*, section). Bot. Genre d'algues articulées.

ARTHROZAMIE s. f. (ar-tro-za-mî — du gr. *arthron*, article, et de *zamie*). Bot. Genre de plantes de la famille des cycadées, formé aux dépens des zamies.

ARTHROZOAIRE adj. (ar-tro-zo-è-re — du gr. *arthron*, articulation; *zôon*, animal). Zool. Se dit quelquefois des animaux articulés.

ARTHRURE s. f. (ar-tru-re — du gr. *arthron*, article; *oura*, queue). Helmint. Genre de gordies ou dragonneaux, peu connu.

ARTHUR ou **ARTUS**, roi de la Grande-Bretagne, vivait dans le VIe siècle de l'ère chrétienne. C'est un de ces personnages sur lesquels se sont accumulées tant de fables et de légendes, qu'il est devenu impossible de dégager leur histoire réelle des fictions poétiques qui l'ont submergée. De nombreux critiques ont même douté de l'existence de ce prince, dont le nom cependant remplit tout un cycle de poëmes, et qui est le héros des romans de la *Table ronde*, la personnification du génie héroïque des Celtes, l'emblème de la résistance des vieux Bretons contre l'invasion des Saxons. Suivant la version commune, il était fils d'Igerne, femme de Gorloès, duc de Cornouailles; mais Uter à Tête de Dragon, chef des Bretons, aurait été son véritable père. Arthur lui succéda en 516, et commença dès lors contre les Saxons envahisseurs cette longue suite d'exploits qui ont rendu son nom si fameux. Il les écrasa en de nombreuses rencontres, avec leurs alliés les Scots et les Pictes, rétablit le culte chrétien, détruit par ces idolâtres, épousa Genièvre (de la famille des ducs de Cornouailles), qui est aussi le sujet de plusieurs romans en vers, et conquit successivement l'Ecosse, l'Irlande, les Orcades, le Gothland, la Norvége, le Danemark, l'Islande, etc. Il institua ensuite l'ordre des *Chevaliers de la Table ronde*, et gouverna son royaume en paix jusqu'en 542, époque de sa mort, arrivée dans l'île d'Avalon où il s'était retiré après avoir été blessé dans un combat. Il avait élevé sa cour à un degré de splendeur et de civilisation dont les poëtes ont laissé les plus brillants tableaux, mais qui s'accorde bien mal avec la grossièreté et la barbarie de ce siècle et de ce pays. A ces données, déjà plus ou moins incertaines, la poésie a ajouté une multitude de fictions. Ainsi Arthur est le fils de la Nuée, c'est-à-dire d'Uter à Tête de Dragon, qui a pour bouclier l'arc-en-ciel, et qui, protégé par l'enchanteur Merlin, a pris la forme d'un nuage pour engendrer son fils. Arthur a reçu de son père la *grande épée;* il *parcourt l'univers en vainqueur, il est proclamé empereur du monde*, etc. Enlevé au ciel après avoir reçu une blessure mortelle en combattant Mordred, séducteur de sa Genièvre, il réside dans la constellation qui porte son nom (le *Chariot d'Arthur*, la Grande Ourse). Il en redescendra un jour sur la terre. D'après d'autres fables, il est toujours le chef du monde héroïque, l'empereur des îles et du *continent, mais il n'est plus enlevé entre les* constellations; il n'est pas mort et ne mourra pas; neuf fées le gardent dans l'île sainte d'Avalon, d'où il reviendra venger ses deux Bretagnes. En attendant, il se manifeste par de fréquentes apparitions.

L'écrivain anglais qui a le plus travaillé ce sujet, Whitaker, admet l'existence d'Arthur, d'abord chef des Silures, puis roi des Bretons, qu'il avait secourus contre les Saxons. Sous le règne de Henri II, vers 1189, on aurait découvert à Glassenbury le cercueil d'Arthur, ses ossements et une petite croix de plomb sur laquelle était gravé : *Hic jacet sepultus inclytus rex Arturius in insula Avalonia.*

La légende celtique d'Arthur commença surtout à se répandre après la conquête de l'Angleterre par les Normands; compilée, remaniée, amplifiée, surchargée par de nombreux trouvères, mise en vers français par le Normand Robert Wace (1155), elle apparut encore avec de nombreuses variantes dans une foule d'autres poëmes et romans qui, comme nous l'avons dit plus haut, forment le cycle de la Table ronde. Le poëme de Wace, *le Brut*, l'une des plus célèbres de ces versions ou imitations, a été publié à Rouen, en 1836, par M. Leroux de Lincy. Il faut encore citer la version en prose de Rusticien de Pise, imprimée à Rouen en 1488.

Arthur (LE ROI), poëme anglais de Bulwer-Lytton. Le roi Arthur dont il s'agit est le même prince breton tant chanté par les poëtes anglo-normands et français, cet Arthur à demi fabuleux devenu, du XIe au XIIIe siècle, le centre de tout un cycle de romans de gestes. Bulwer déclare, au début de son poëme, que son héros n'est pas l'Arthur historique, mais celui des poëtes, et le mètre qu'il a adopté ne laisse aucun doute à cet égard. En effet, le poëte a écrit ce poëme héroï-comique en stances héroïques et l'a divisé en douze chants, à la manière de Spencer, de l'Arioste et du Tasse, qu'il a pris pour modèles. Arthur, entouré de ses paladins, célèbre le printemps dans la vallée de Carduel; tout à coup une forme surnaturelle surgit à ses yeux (sa conscience), l'entraîne dans une forêt voisine et lui montre les hordes saxonnes envahissant peu à peu les montagnes des Kymris. Le prince raconte sa vision au sage Merlin; celui-ci lui apprend alors que la vallée de Carduel ne sera sauvée que s'il parvient à conquérir trois talismans : un glaive magique (symbole du patriotisme), le bouclier de Thor (symbole de la liberté), enfin une enfant aux doux yeux (symbole de l'amour), que le jeune roi doit trouver endormie devant les portes de fer de la mort. Tel est en substance le sujet du poëme. Les voyages d'Arthur à travers les provinces du royaume de l'impossible forment la principale partie du récit; le héros breton ne s'arrête guère dans le domaine des réalités que pour passer quelques jours à la cour de Ludovick, roi des Vandales (lisez Louis-Philippe), où se trouve une transparente allégorie du dernier ministère de M. Guizot et des événements de 1848. Cependant, à l'exemple d'Hercule, le roi paladin accomplit tour à tour les douze travaux qui lui sont commandés, en dépit de tous les esprits conjurés contre lui. Pour s'emparer du glaive de diamant, il faut qu'il suive la dame du lac au fond de sa demeure humide, qu'il résiste à la tentation de cueillir les fruits d'or de l'ambition, et que,

dans la grotte de rubis où trônent les princes du temps, il choisisse, entre trois avenirs déroulés devant lui, le sort du héros qui meurt pour tous, et qui, par sa mort, engendre une postérité héroïque. Du sein des eaux, nous sommes transportés au milieu des glaces du pôle. L'épisode du bouclier de Thor est comme la descente aux enfers du prince breton. Arthur pénètre au fond du cratère d'un volcan tout peuplé des plus terribles génies de la mythologie scandinave et des cadavres géants des monstres antédiluviens. Ce n'est plus l'ambition et l'orgueil qu'il doit affronter, c'est la terreur. Le bouclier qu'il cherche est caché par delà les siècles morts, derrière les rideaux qui enveloppent la couche du roi-démon de la guerre. Enfin il revient vainqueur de tant de périls. La dernière épreuve du jeune roi a pour théâtre un antique tombeau où il s'est endormi. En s'éveillant, il voit se déchirer le voile qui sépare le présent de l'éternité. Le temps, l'espace et la matière s'anéantissent pour lui; il est en face de « l'*impalpable partout*, » de la zone du vide, qui n'est qu'un passage entre la mort et la résurrection. Un instant il a frissonné au souffle de la mort; mais, en levant les yeux sur l'image de sa conscience qui lui apparaît toute rayonnante, il sent se dissiper ses terreurs et le charme s'évanouir. Le mortel se retrouve sur la terre, et devant lui il aperçoit une vierge endormie; c'est l'épouse promise, qui n'est autre que Geneviève (la Genièvre des romans de gestes), la fille des rois Saxons Merciens qui assiégent Carduel. Une fois maître des trois talismans, Arthur n'a plus à craindre la destinée. Sur tous les points, les Bretons remportent la victoire, et le jeune roi, pour prix de la paix qu'il offre au chef de ses ennemis, ne lui demande que la main de Geneviève. Tel est le canevas du poëme, dans le cours duquel le poëte, à l'instar de l'Arioste, a su faire naître des incidents comiques et a laissé souvent un libre cours à sa verve satirique. « Dans son ensemble, dit M. Milsand, le *Roi Arthur* est avant tout une légende merveilleuse... On pense bien cependant qu'un homme sérieux ne peut avoir écrit ces deux volumes de vers, uniquement pour rimer un caprice d'imagination... M. Bulwer a voulu ériger son monument poétique à un moment où l'intelligence avait décidément pris le dessus en lui sur les facultés sensitives... Quel est donc le but du poëte? Il est évident que le héros au sabre de diamant a été, dans la pensée de M. Bulwer, l'emblème de l'influence qu'un passé héroïque peut exercer sur l'avenir. Arthur, c'est la noblesse des pères qui oblige leurs fils; c'est la mystérieuse source de ces souvenirs, de ces instincts nationaux et héréditaires que l'on respire dans l'air, qui ne sont ni des calculs intéressés, ni des idées réfléchies, et qui font la grandeur des nations, comme la croyance en l'éternité de Rome a donné aux Romains l'empire du monde. » En dehors de cette pensée générale, il est facile d'entrevoir dans le poëme un grand nombre d'intentions philosophiques voilées par des allégories, mais dont la recherche nous entraînerait trop loin. Nous nous contenterons de renvoyer le lecteur à l'excellent article publié sur ce poëme dans la *Revue des Deux Mondes*, par M. Milsand. Le *Roi Arthur*, dont la première partie parut en 1848, ne fut achevé qu'en 1849, époque où sir Bulwer-Lytton s'en déclara l'auteur.

ARTHUR Ier, duc de Bretagne, fils posthume de Geoffroi Plantagenet et de Constance de Bretagne, héritière du duché de ce nom, naquit à Nantes en 1187. Il fut proclamé duc en 1196. Son oncle Richard Cœur de Lion, en partant pour la Terre sainte, l'avait reconnu comme son héritier au trône d'Angleterre. Il parut ensuite avoir changé de disposition, et désigna en mourant son frère Jean Sans-Terre comme son successeur (1199). Mais il est infiniment probable que ce testament fut supposé. Arthur, d'ailleurs, d'après la loi féodale, était l'héritier légitime, comme représentant son père Geoffroi. Toutefois, Jean se hâta de s'emparer de l'Angleterre et de la Normandie, et de se faire couronner à Rouen. La duchesse Constance, mère et tutrice d'Arthur, en appela au roi de France Philippe-Auguste, qui soutint et abandonna tour à tour la cause du jeune duc, au gré de ses intérêts. Ce dernier fut fait prisonnier en 1202, par son implacable parent, qui le fit enfermer dans la grosse tour de Rouen. Dans la nuit du jeudi saint de l'année 1203, il vint en personne le chercher et l'emmena dans un bateau sur la Seine. Arthur ne reparut point. Jean et ses partisans prétendirent qu'il s'était noyé en voulant s'échapper. Mais l'opinion universelle fut que Jean avait égorgé son neveu de sa main, et qu'il l'avait ensuite précipité dans la Seine.

Le jeune duc n'avait pas encore dix-sept ans.

ARTHUR II, duc de Bretagne, fils de Jean II et de Béatrix d'Angleterre, né en 1262, mort en 1312. Sous son règne, on voit le tiers état figurer pour la première fois à l'assemblée générale de Ploërmel (1309).

ARTHUR III, duc de Bretagne et de Touraine, comte d'Etampes, de Dreux, de Montfort, etc., né en 1393, mort en 1486. Il était fils de Jean V et succéda à son neveu Pierre peu de temps avant de mourir. Dans l'intervalle, c'est-à-dire pendant la plus grande partie de sa vie, il figura avec éclat dans toutes les guerres du temps. A la bataille d'Azincourt, il fut retrouvé sous un monceau de morts, criblé de blessures et couvert de sang. Il partagea quelque temps la captivité du duc d'Orléans à Londres, obtint, en 1424, la dignité de connétable de France, lutta contre la puissance des favoris de Charles VII, fut mêlé à toutes les affaires importantes du règne, soit comme capitaine, soit comme négociateur, et contribua à arracher aux Anglais un grand nombre de places, une partie de la Guyenne et toute la province de Normandie. Devenu, comme nous l'avons dit, duc de Bretagne peu de temps avant sa mort, il conserva, quoique prince souverain, sa charge de connétable, voulant, disait-il, honorer dans sa vieillesse une fonction qui avait honoré sa vie.

ARTHUR, prince de Galles, fils aîné de Henri VII et frère de Henri VIII, né à Winchester en 1486, mort en 1502, gouverna l'Angleterre en qualité de régent, tandis que son père faisait la guerre à Louis XII, roi de France (1501). Cette même année, il épousa Catherine d'Aragon, fille de Ferdinand et d'Isabelle, et mourut quelques mois après. Son frère hérita de ses droits et épousa sa veuve.

ARTHUR (Archibald), prédicateur anglais, professeur de philosophie et de morale à l'université de Glascow, né en 1744, mort en 1797. Il a laissé un bon catalogue de la bibliothèque de son université, ainsi que des discours sur divers sujets de théologie et de littérature.

ARTHUR (T.-S.), romancier américain, né en 1809, près de Newburgh, comté d'Orange, Etat de New-York. Il a peint avec assez de vivacité les mœurs et la physionomie des Américains du nord. Dans le long catalogue de ses écrits, romans, contes, études de genre et précis historiques, les plus connus sont : *Esquisses sociales et morales; Lumières et ombres de la vie réelle; Contes pour le riche et le pauvre; Bibliothèque de la maison; Bibliothèque enfantine; Contes de la vie conjugale; Dix Nuits passées dans une taverne; Histoires du Kentucky, de la Géorgie, de la Virginie, du New-Jersey*, etc., etc.

Arthur, roman par Eugène Sue; Paris, 1839. La trame de ce roman semble fort mystérieuse. C'est une maison de campagne à vendre qui est le motif du récit. Un acheteur se présente chez le curé du village chargé de la montrer, et, plusieurs choses ayant piqué sa curiosité en parcourant les appartements, il se fait raconter les scènes qui s'y sont passées. Un homme et une femme qui étaient venus l'habiter, et qui paraissaient unis par les plus doux liens, ont été trouvés un jour tués l'un et l'autre, et le curé a hérité d'un manuscrit qui renferme leur histoire.

Nous n'ouvrirons pas ce manuscrit, qui est beaucoup trop volumineux, trop rempli de détails, de longueurs, de descriptions minutieuses; qui ne renferme qu'une histoire assez vulgaire, d'un intérêt médiocre, et qui aurait fort bien pu tenir en quelques pages; mais le *Grand Dictionnaire* ne devait pas passer sans jeter au moins un regard sur ce livre, un des grains les plus infimes du riche rosaire du romancier démocrate. La biographie anglaise a soin de ne pas négliger le moindre des volumes de ses romanciers nationaux : Ch. Dickens, Thackeray, etc. Soyons, comme John Bull, de notre pays. De tous les romanciers, Eugène Sue est le premier qui ait mêlé l'économie sociale aux fictions du roman; c'est un romancier créateur.

ARTHUR, nom mis à la mode par les romanciers, qui en ont singulièrement abusé pour désigner ces héros de salon, aux longs cheveux, aux regards langoureux, au teint affadi, aux paroles mielleuses desquels aucune vertu ne peut résister. C'est aujourd'hui un nom devenu presque ridicule.

— S'empl. comme nom commun pour désigner un homme à bonnes fortunes, et particul. l'amant d'une lorette : *Tu sens bien, cher lecteur, que les gens comme il faut, les lorettes qui se respectent, les* ARTHURS *un peu lustrés ne peuvent décemment se commettre au milieu de la cohue dominicale.* (F. Mornand.) ARTHUR *est donc le nom générique des Werthers, Faublas, Lovelaces et autres satellites qui gravitent dans le planisphère des lorettes.* (M. Alhoy.)

ARTHURISME s. m. (ar-tu-ri-sme — rad. *Arthur*). Néol. Rôle que joue un Arthur, l'amant d'une lorette : *Avant de brûler l'encens le plus pur aux pieds de la femme du banquier, il avait été pris en flagrant délit d'*ARTHURISME*; on connaissait ses antécédents.* (F. Mornand.)

ARTHURISTE adj. (ar-tu-ri-ste — rad. *Arthur*). Néol. Qui appartient, qui est propre aux Arthurs : *Ce qui fait que tout est au mieux dans le plus galant des quartiers et dans le plus* ARTHURISTE *des petits tomes beurre-frais.* (F. Mornand.)

ARTHUR, ARTHUSIUS ou **ARTUS** (Gothard), compilateur et traducteur allemand, né à Dantzig vers 1570. Il a laissé : *Histoire des Indes orientales*, compilée de divers auteurs, ainsi qu'un nombre considérable de traductions latines et allemandes, et de travaux historiques aujourd'hui oubliés.

ARTIALISANT (ar-si-a-li-zan) part. prés. du v. Artialiser.

ARTIALISÉ, ÉE (ar-si-a-li-zé) part. pass. du v. Artialiser.

ARTIALISER v. a. ou tr. (ar-si-a-li-zé — rad. *art*). Néol. Soumettre aux règles de l'art, modifier par l'art : ARTIALISER *la nature. Si j'étais du métier, je naturaliserais l'art autant qu'ils* ARTIALISENT *la nature.* (***)

ARTIBÉE s. f. (ar-ti-bé). Mamm. Espèce de chauve-souris du Mexique.

ARTIBONITE, fleuve de l'île d'Haïti; cours 200 kil. C'est le plus considérable de l'île.

ARTICÈRE s. m. (ar-ti-sè-re — du gr. *artios*, entier; *keras*, corne). Entom. Genre de coléoptères trimères, de la famille des psélaphiens, voisin des clavigères, et comprenant une seule espèce.

ARTICHAUT s. m. (ar-ti-chô — du celt. *art*, épine, et *chaulx*, chou; ou plutôt de l'arab. *ardischoki*, formé de *ardi*, terre, et *schok*, épine; d'où le bas lat. *articactus, articoctus*). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, tribu des cynarocéphales. ‖ Nom donné spécialement à une espèce de ce genre, dont la tige est surmontée de têtes formées d'écailles charnues à leur base et terminées en pointe : *Plant d'*ARTICHAUT. *Carré d'*ARTICHAUTS. *Pied d'*ARTICHAUT. ARTICHAUT *rouge.* ARTICHAUT *vert.* ARTICHAUT *de Laon. L'*ARTICHAUT *craint les gelées des pays septentrionaux.* (J. Desnoy.) *Les ennemis de l'*ARTICHAUT *sont le mulot, la mouche et le puceron.* (Tessier.) *On a comparé les gros livres indigestes à certains* ARTICHAUTS *où il y a beaucoup de feuilles et presque rien à manger.* ‖ Partie de cette plante qui sert d'aliment : *Feuilles d'*ARTICHAUT. *Cul, fond d'*ARTICHAUT. *Foin d'*ARTICHAUT. ARTICHAUT *à la poivrade.* ARTICHAUT *à l'huile, à la sauce.* ARTICHAUT *à la barigoule, à la provençale. Des* ARTICHAUTS *frits, farcis. Garniture, conserve de culs d'*ARTICHAUT. *L'*ARTICHAUT *se servait sur les tables des Grecs et des Romains.* (Bouill.) *L'*ARTICHAUT *cuit est un aliment agréable, peu nourrissant, mais facile à digérer.* (Richard.)

— Par compar. : *L'Italie est un* ARTICHAUT *qu'il faut manger feuille par feuille*, phrase attribuée faussement et méchamment au vaillant roi Victor Emmanuel, et qui serait une allusion à l'ancienne constitution politique et territoriale de la péninsule, composée d'une foule de petits Etats qui doivent être conquis les uns après les autres pour former le royaume d'Italie.

— *Artichaut de Jérusalem*, Variété de courge cultivée pour la cuisine. ‖ *Artichaut des Indes*, La patate. ‖ *Artichaut d'hiver*, Le topinambour. ‖ *Artichaut des toits*, La joubarbe. ‖ *Artichaut sauvage*. V. CARLINE.

— Prov. *Faire d'une rose un artichaut*, D'une belle chose en faire une laide, d'une bonne une mauvaise; allusion à l'aventure d'un barbouilleur chargé de peindre une rose pour enseigne sur la porte d'un cabaret. Il mit tant de vert-de-gris dans ses mélanges, que les teintes rouges furent absorbées, et que la rose, en séchant, devint un artichaut.

— Pyrotechn. Sorte de fusée volante dont la cartouche est percée de huit trous, quatre à la partie inférieure et quatre sur les côtés, ces derniers opposés : les jets qui s'échappent par les trous inférieurs font monter la pièce, tandis que les autres la font tournoyer.

— Techn. Pièce de serrurerie, hérissée de pointes, et qui sert à garnir une clôture pour empêcher qu'elle ne soit enjambée : *Il ouvrit la fenêtre qui donnait sur le même balcon, interrompu entre les deux appartements par un* ARTICHAUT *à pointes acérées.* (A. de Gondrec.)

— **Encycl.** Bot. Le genre *artichaut* (*cynara*) présente les caractères suivants : capitules volumineux; involucres à folioles imbriquées, plus ou moins charnues à leur base, terminées en épine; réceptacle plus ou moins charnu, garni de soies nombreuses; fleurons égaux tous hermaphrodites; anthères prolongées supérieurement en un appendice obtus; akènes un peu comprimés, lisses, couronnés par une aigrette caduque, à poils longs, plumeux, disposés sur plusieurs rangs et soudés en anneau à la base.

Les deux principales espèces sont l'*artichaut cardon* (V. CARDON), et l'*artichaut* proprement dit ou *artichaut commun*. Nous ne parlerons ici que de cette dernière espèce.

L'*artichaut commun*, considéré par quelques auteurs comme une simple variété de cardon produite à la longue par la culture, est une herbe vivace, glabre; à tige dressée, très-épaisse, rameuse, anguleuse, cannelée, haute de 8 à 12 centim.; à feuilles très-amples, d'un vert pâle en dessus, blanchâtres en dessous, la plupart pinnatipartites; à capitules très-volumineux, solitaires à l'extrémité des rameaux, à réceptacle concave, charnu, très-épais (vulgairement *cul d'artichaut*); à involucre formé de bractées charnues à la base, à fleurons d'un bleu violet. Il fleurit de juillet à septembre.

L'*artichaut commun* paraît originaire de l'Orient, et sa culture a été introduite en France probablement au XVe siècle. On en connaît six variétés; les plus estimées sont : l'*artichaut vert* cultivé surtout dans les départements du nord de la France, et auquel on peut rapporter comme sous-variétés l'*artichaut de Laon* et l'*artichaut de Bretagne* ou *artichaut camus*; l'*artichaut violet*, dont la tête est plus allongée et dont les écailles ont une teinte violette à la pointe; l'*artichaut rouge*, moins gros que le précédent et dont les écailles extérieures sont colorées en rouge pourpre; l'*artichaut blanc* qui vient dans le midi.

L'*artichaut commun* croît à peu près partout, mais il préfère une terre fraîche, substantielle, plutôt forte que légère. On le multiplie par la séparation des œilletons ou rejetons, qui s'opère ordinairement au printemps. On plante ces œilletons à la distance d'un mètre environ en tous sens; on arrose pendant les chaleurs, et on bine pour détruire les mauvaises herbes. Aux approches de l'hiver, on butte les touffes pour les préserver des gelées. Une plantation d'*artichauts* peut durer plusieurs années; mais, dès la fin de la deuxième, les produits commencent à décroître sensiblement. Les procédés de culture varient, du reste, suivant les localités, notamment dans le midi de la France, où la production acquiert un grand développement.

L'*artichaut* est un aliment sain, recherché, de saveur agréable et de facile digestion; on recueille les têtes avant l'épanouissement, et l'on mange le réceptacle ainsi que la partie charnue des bractées composant l'involucre. Là ne se borne pas l'utilité de cette plante. Ses fleurs sèches (vulgairement *foin*) sont employées pour faire cailler le lait. Toutes ses parties sont riches en tannin. La décoction des capitules est usitée dans la tannerie, et celle des feuilles en teinture. La racine passe pour diurétique et apéritive. Avant la découverte du quinquina, l'*artichaut* était employé comme fébrifuge, et les paysans du Berry en font encore un fréquent usage contre les fièvres intermittentes de saison. Enfin, certaines préparations d'*artichaut* arrêtent parfaitement la diarrhée chronique des enfants, si difficile à guérir.

— Art culin. L'*artichaut* figure avec avantage sur nos tables et offre une ressource précieuse pour l'alimentation. On le prépare de différentes manières; voici les principales :

Artichauts à la sauce blanche. On fait cuire les *artichauts* à l'eau bouillante, avec addition d'une poignée de sel. La cuisson est reconnue parfaite quand une feuille peut se détacher sans effort. On fait égoutter soigneusement, et l'on sert les *artichauts* avec une sauce blanche à part. Pour conserver aux *artichauts* toute leur verdeur, faire cuire dans une eau imprégnée préalablement d'une bonne cuillerée de cendre de bois au moyen d'une passoire en toile ou en calicot.

Artichauts à la barigoule. Après avoir paré les *artichauts*, on les fait blanchir à l'eau froide pendant vingt minutes, on les coupe en deux et on ôte le foin; ensuite on met dans une casserole 125 gr. de lard haché très-fin, autant d'huile d'olive ou de beurre frais, avec sel, poivre, champignons, persil et échalottes finement hachés. On passe ce mélange deux ou trois minutes sur le feu, on le laisse refroidir et on le verse dans l'intérieur de chaque *artichaut* dont on a rapproché et ficelé les moitiés. Alors on met dans une casserole quelques bardes de lard, une feuille de laurier, un peu de thym, un demi-verre de bouillon, et ensuite les *artichauts*, qu'on fait cuire doucement avec petit feu dessous et bon feu dessus, de manière à rissoler les feuilles. On sert ensuite sur une sauce faite du fond de la cuisson liée de farine.

Une bonne préparation d'*artichauts* à la barigoule ne réussit guère que dans les établissements publics, où l'on a toujours la ressource du suc de différentes viandes.

— *Artichauts frits*. Après avoir paré les *artichauts*, on les coupe par tranches du sommet à la base, on ôte le foin et les petites feuilles du cœur, on lave à grande eau et on laisse égoutter. On les met dans une terrine avec sel, poivre, huile d'olive, un filet de vinaigre, pour les sauter dans cet assaisonnement. On les jette ensuite dans une pâte à frire, puis on les dresse sur un plat avec garniture de persil frit par-dessus.

— *Artichauts à la poivrade*. Si les *artichauts* sont gros, on les sert cuits à l'eau, refroidis, et avec sauce appelée vinaigrette ou poivrade. Les petits *artichauts* se mangent crus avec la même sauce. Cette sauce consiste en huile, vinaigre, sel, poivre, avec fourniture de salade ou échalottes hachées très-menu. Les gourmets délayent dans la sauce un jaune d'œuf cuit dur.

— *Artichauts à la provençale* ou *à la lyonnaise*. Les *artichauts* étant parés, on les fait cuire un quart d'heure dans l'eau, on ôte le foin, puis on les met dans une tourtière avec huile, gousses d'ail, sel et poivre; on fait cuire sur la cendre chaude avec bon feu dessus, ce qui donne aux feuilles cette teinte dorée qui réjouit l'œil des gastronomes. Quand les *artichauts* sont cuits, on enlève les gousses d'ail et l'on sert à sec avec un jus de citron.

ARTICHAUTIÈRE s. f. (ar-ti-chô-ti-è-re — rad. *artichaut*). Terrain planté en artichauts. ‖ Ustensile de cuisine dans lequel on fait cuire les artichauts.

ARTICLE s. m. (ar-ti-kle — du lat. *articulus*, diminut. de *artus*, articulation). Jointure mobile de deux os, dans le corps de l'homme ou de l'animal : *Amputation dans l'*ARTICLE. *Les doigts sont divisés en plusieurs* ARTICLES. (Acad.) *Il était blessé à l'un des* ARTICLES *du petit doigt.* (Acad.) *Les doigts des pieds, avec leurs* ARTICLES *et leurs ongles, servent à tâter le terrain sur lequel on marche.* (Fén.) ‖ En ce sens, il a vieilli; on dit ordinairement ARTICULATION.

— Peint. et sculpt. Jointure ou articulation

des différentes parties du corps : *Ces* ARTICLES *ne sont pas assez prononcés.*

— Bot. Espace compris entre deux nœuds ou deux points d'articulation dans les plantes articulées. ‖ Portion comprise entre deux cloisons ou deux rétrécissements dans les algues articulées.

— Zool. Chacune des parties dont la réunion constitue les membres des animaux articulés, et notamment ceux des insectes, à savoir les antennes, les palpes, les tarses, etc.

ARTICLE s. m. (ar-ti-kle — du lat. *articulus*, diminut. de *artus*, membre). Partie formant une division ou une subdivision, le plus souvent marquée d'un chiffre, dans un code, un contrat, un traité, un catalogue, etc., et ayant un rapport d'ensemble avec ce qui précède et ce qui suit : *Un* ARTICLE *de loi. Un* ARTICLE *du Code Napoléon, d'un règlement de police. Les* ARTICLES *d'une capitulation, d'un contrat de vente, de mariage. Approuver, signer les* ARTICLES *d'un traité. Discuter, rejeter tel* ARTICLE. *Un* ARTICLE *de recette, de dépense. Examiner un compte* ARTICLE *par* ARTICLE. *Pointer les* ARTICLES *du grand livre. Ils plaident en explication d'une clause ou d'un* ARTICLE *de testament.* (La Bruy.) *Le premier* ARTICLE *des droits de l'homme en France, c'est la nécessité pour tout Français d'occuper un emploi public.* (Mme de Staël.) *Je n'ai pas cru devoir vous lier par des chaînes aussi fragiles que les* ARTICLES *d'un testament.* (G. Sand.) *Je ne suis pas en fonds, et je raye cet* ARTICLE *du marché.* (Balz.)

Mon père te paira, l'*article* est au mémoire.
REGNARD.

‖ Fam. et par plaisanter. *Renvoyer une femme à l'article* 213 *du Code civil*, Lui rappeler l'obéissance qu'elle doit à son mari. ‖ *Renvoyer un mari à l'article* 312, Lui rappeler malignement que *l'enfant conçu pendant le mariage a pour père le mari.*

— Partie formant un tout distinct et n'ayant, le plus souvent, aucun rapport avec ce qui précède ou ce qui suit, dans un journal, un ouvrage de littérature, etc. : *Les* ARTICLES *d'un dictionnaire. Les* ARTICLES *d'un journal.* ARTICLE *de politique, de littérature. Faire insérer un* ARTICLE *au* Moniteur. *C'est lui qui fait les* ARTICLES *de théâtres. Geoffroy a trois manières de faire un* ARTICLE *: dire, redire et se contredire.* (De Feletz.) *Un jeune écrivain porte un jour, au directeur d'une grande revue, un* ARTICLE *intitulé* Dieu. « *Comment diable voulez-vous que j'imprime un* ARTICLE *qui a un tel titre? s'écria le directeur; cela manque d'actualité.* » ‖ Dans les journaux, *Articles de fond*, Ceux qui traitent certaines questions importantes d'une manière plus approfondie, et non point seulement au point de vue des préoccupations du jour.

— *Article premier-Paris.* Se dit d'un article ordinairement placé en tête d'un journal, et qui résume les nouvelles les plus importantes et les questions à l'ordre du jour. On dit plus souvent un PREMIER-PARIS.

— Passage, endroit d'une lettre, d'un écrit quelconque : *Je ne veux pas répondre à cet* ARTICLE *de sa lettre. Si vous n'êtes pas véritables en un* ARTICLE, *vous êtes suspects en tous.* (Pasc.) *Eh bien, madame, ai-je répondu à tous les* ARTICLES *de votre lettre?* (Volt.) *Il me fallut répondre* ARTICLE *par* ARTICLE. (Le Sage.) *N'admirez-vous pas comme tout va de soi, posément, clairement, et comme ces quatre* ARTICLES-*là se déduisent l'un de l'autre et s'enchaînent?* (Cormen.)

— Sujet, point, matière : *L'auteur n'a pas traité aussi bien les autres* ARTICLES. *Il reste que nous expliquions l'*ARTICLE *de la suprématie.* (Boss.) *C'était un* ARTICLE *dont on était convenu avec soi-même.* (Mass.) *Il se moquait de la folie du chevalier sur cet* ARTICLE. (Hamilt.) *Quant à l'*ARTICLE *de votre libraire, cela demande une mûre réflexion.* (Volt.) *Seigneur capitaine, on m'avait bien dit que vous étiez roide sur l'*ARTICLE. (Le Sage.) *Silence sur cet* ARTICLE. (Mariv.) *Combien on est sensible sur l'*ARTICLE *de la vanité!* (P.-L. Cour.) *Qu'est-ce que cet intérêt si délicat pour l'*ARTICLE *de votre réputation?* (Dider.)

— *Article de foi*, Point de croyance, en matière religieuse : *Tout ce qui est dans le symbole des apôtres est* ARTICLE DE FOI. (Acad.) *Ils ont fait un* ARTICLE DE FOI *de cette parole.* (Boss.) ‖ Par ext., Se dit de toute chose à laquelle on croit fermement : *Il ne faut pas prendre pour* ARTICLES DE FOI *les explications des scoliastes.* (Boss). *L'opinion de madame Necker une fois établie était invariable, et l'autorité de Thomas ou celle de Buffon était pour elle un* ARTICLE DE FOI. (Marmontel.) *Le premier* ARTICLE DE NOTRE FOI *politique, sociale, philosophique, religieuse, c'est la liberté.* (Renan.)

Alidor assis dans sa chaise,
Médisant du ciel à son aise,
Peut bien médire aussi de moi.
Je ris de ses discours frivoles;
On sait fort bien que ses paroles
Ne sont pas *articles de foi.* BOILEAU.

— *C'est un article à part.* Se dit d'une chose qu'il ne faut pas confondre avec d'autres; qu'on veut traiter à part : *Quant aux livres dont vous voulez vous défaire,* C'EST UN ARTICLE À PART, *et nous y reviendrons.* (Boil.) ‖ *C'est un autre article*, Ceci est bien différent, c'est une autre question, une autre affaire : *Lui pardonner, soit; mais le revoir, le recevoir,* C'EST UN AUTRE ARTICLE. *Je veux bien lui prêter ces livres; mais les lui donner,* C'EST UN AUTRE ARTICLE. (Acad.) ‖ *N'être pas à son article*, N'être pas à son aise, n'être pas à son affaire, soit sous le rapport de l'esprit, soit sous le rapport du corps : *Le déjeuner l'avait incommodé;* IL N'ÉTAIT PAS À SON ARTICLE. *En entendant raconter cette aventure,* IL N'ÉTAIT PAS À SON ARTICLE. ‖ *Etre fort sur l'article*, dans un sens populaire et trivial, Etre très-porté aux plaisirs de l'amour : *A en croire M. Flourens, c'est entre quatre-vingts et cent ans que l'homme doit* ÊTRE *le plus* FORT SUR L'ARTICLE. ‖ *A l'article de la mort*, Au moment de mourir, de quitter la vie : *Il ne faut pas attendre* L'ARTICLE DE LA MORT *pour faire son testament.* (Acad.) *Il dit que c'est assez si l'on aime Dieu* À L'ARTICLE DE LA MORT. (Pasc.)

— Comm. Se dit des objets qui composent le fonds de magasin ou de boutique de divers marchands : ARTICLES *de mercerie.* ARTICLES *de quincaillerie.* ARTICLES *de ménage.* ARTICLES *de voyage.* ARTICLES *de droguerie. Ce magasin de nouveautés vient d'étaler un grand choix d'*ARTICLES *d'été.* ‖ Aujourd'hui, dans leurs réclames hyperboliques, les grandes maisons de nouveautés ont remplacé le mot *article* par celui d'*affaire*, terme impropre qui n'a ici aucun sens : *Lundi, nous mettons en vente une immense affaire de soieries, d'indiennes, de rideaux*, etc., etc.

— *Article-Paris*, Les objets de modes et les produits industriels qui se fabriquent plus spécialement à Paris : *Les négociants de l'*ARTICLE-PARIS *lui faisaient tous la cour, afin qu'il daignât se charger de leurs commissions.* (Balz.) *Elle avait fleuri ses ruines par les conceptions les plus ingénieuses de l'*ARTICLE-PARIS. (Balz.) *Cette Allemande aimait les* ARTICLES-PARIS. (Balz.)

— *Faire l'article*, Faire valoir une marchandise outre mesure : *Examinez-moi ça! comme c'est cossu! Ce n'est pas la peine de* FAIRE L'ARTICLE. (X. de Montép.)

— Par ext. et fam., Présenter quelqu'un ou quelque chose sous un jour favorable, en faire l'éloge, dans un but intéressé : *On voit qu'il ne demande qu'à marier sa fille : il* FAIT L'ARTICLE.

— Administ. *Articles d'argent*, Sommes versées aux caisses des postes, pour être payées sur mandats dans tous les bureaux de l'empire.

— Droit. S'emploie dans le sens *d'articulation : Le demandeur a fait interroger son adversaire sur* FAITS ET ARTICLES, c'est-à-dire sur les articulations faites de part ou d'autre : *Il jeta sur moi des regards critiques, se disposant à m'interroger sur* FAITS ET ARTICLES. (Le Sage.)

— Diplom. Certaines pièces, telles que statuts, réformations, constitutions d'évêques, diplômes de princes, etc.

— Hist. *Articles organiques*, Nom donné aux dispositions annexées au Concordat de 1801 pour en régler l'exécution.

— **Syn. Article, chapitre, matière, point, sujet.** *Matière* indique d'une manière générale le genre de la chose sur laquelle on parle ou l'on discute, en même temps que le fond même des idées qu'on développe. *Sujet* est déjà plus précis, il marque positivement la chose ou la personne sur laquelle on a résolu de faire rouler le discours actuel. Ainsi, quand Thomas a écrit l'éloge de D'Aguesseau, cet homme illustre était le *sujet* de son discours, et toutes les belles actions qui ont mis au jour ses grandes qualités en étaient la *matière. Chapitre* se dit de certaines parties distinctes d'un *sujet*, surtout quand ces parties sont envisagées sous le rapport des développements que leur donne l'auteur. *Article* a également rapport à des parties distinctes, mais plus restreintes en étendue et considérées en elles-mêmes comme ayant plus ou moins d'importance. Le *point* a beaucoup de ressemblance avec l'*article;* cependant il en diffère en ce qu'il éveille dans l'esprit l'idée d'une chose sur laquelle il y a des doutes et que la discussion seule peut éclaircir; il est aussi consacré par l'usage pour désigner les principales divisions d'un sermon.

— **Encycl.** Hist. polit. et relig. On désigne généralement sous cette dénomination d'*articles organiques* ou de *loi organique*, certaines dispositions annexées au concordat de 1801 pour en régler l'exécution. Cette loi, du 18 germinal an X (8 avril 1802), comprend aussi des dispositions relatives à l'organisation des cultes protestants, mis ainsi sur le pied d'égalité avec la religion catholique. On peut donc la considérer comme un code complet de police religieuse. Ce ne fut que plus tard, par un décret du 17 mars 1808, que fut reconnu le culte israélite et réglé pareillement son exercice.

Les *articles organiques*, au nombre de soixante-dix-sept, pour ce qui concerne l'organisation de l'Église catholique, sont divisés en quatre titres.

Le titre Ier a pour objet le régime de l'Eglise catholique dans ses rapports généraux avec les droits et la police de l'Etat. Les huit articles qui le composent sont de beaucoup les plus importants, et nous croyons devoir en citer le texte en entier : — Art. 1. Aucune bulle, bref, rescrit, décret, mandat, provision, signature servant de provision, ni autres expéditions de la cour de Rome, même ne concernant que les particuliers, ne pourront être reçues, publiées, imprimées, ni autrement mises à exécution, sans l'autorisation du gouvernement. — Art. 2. Aucun individu se disant nonce, légat, vicaire ou commissaire apostolique, ou se prévalant de toute autre dénomination, ne pourra, sans la même autorisation, exercer sur le sol français ni ailleurs, aucune fonction relative aux affaires de l'Eglise gallicane. — Art. 3. Les décrets des synodes étrangers, même ceux des conciles généraux, ne pourront être publiés en France avant que le gouvernement en ait examiné la forme, leur conformité avec les lois, droits et franchises de la République française, et tout ce qui, dans leur publication, pourrait altérer ou intéresser la tranquillité publique. — Art. 4. Aucun concile national ou métropolitain, aucun synode diocésain, aucune assemblée délibérante, n'aura lieu sans la permission expresse du gouvernement. — Art. 5. Toutes les fonctions ecclésiastiques seront gratuites, sauf les oblations qui seraient autorisées et fixées par les règlements. — Art. 6. Il y aura recours au conseil d'Etat, dans tous les cas d'abus de la part des supérieurs et autres personnes ecclésiastiques. Les cas d'abus sont : l'usurpation ou l'excès du pouvoir, la contravention aux lois et règlements de la République, l'infraction des règles consacrées par les canons reçus en France, l'attentat aux libertés, franchises et coutumes de l'Eglise gallicane, et toute entreprise ou tout procédé qui, dans l'exercice du culte, peut compromettre l'honneur des citoyens, troubler arbitrairement leur conscience, dégénérer contre eux en oppression, ou en injure, ou en scandale public. — Art. 7. Il y aura pareillement recours au conseil d'Etat s'il est porté atteinte à l'exercice public du culte, et à la liberté que les lois et les règlements garantissent à ses ministres. — Art. 8. Le recours compétera à toute personne intéressée. A défaut de plainte particulière, il sera exercé d'office par les préfets. Le fonctionnaire public, l'ecclésiastique ou la personne qui voudra exercer ce recours, adressera un mémoire détaillé et signé au conseiller d'Etat chargé de toutes les affaires concernant les cultes, lequel sera tenu de prendre dans le plus court délai tous les renseignements convenables; et, sur son rapport, l'affaire sera suivie et définitivement terminée dans la forme administrative, ou renvoyée, selon l'exigence des cas, aux autorités compétentes.

Le titre II règle ce qui concerne les ministres du culte. Il établit que le culte catholique sera exercé sous la direction des archevêques et des évêques dans leur diocèse, et sous celle des curés dans leurs paroisses. Il détermine la responsabilité des métropolitains dans les diocèses dépendant de leur métropole. Il reconnaît aux archevêques et aux évêques la faculté, avec l'autorisation du gouvernement, d'établir dans leurs diocèses des chapitres cathédraux et des séminaires. Il règle les conditions requises pour être nommé évêque : avoir trente ans, être français d'origine. Les évêques nommeront et institueront les curés, mais ces nominations devront être agréées par le premier consul. Les dispositions les plus remarquables contenues sous ce titre sont celles de l'article 12, ainsi conçu : « Il sera libre aux archevêques et évêques d'ajouter à leur nom celui de *citoyen* ou celui de *monsieur*. Toutes autres qualifications sont interdites; » — celle de l'article 20, qui porte que « les évêques ne pourront sortir de leurs diocèses qu'avec l'autorisation du premier consul »; celle de l'article 31, qui défend aux évêques d'ordonner un ecclésiastique, « s'il ne justifie d'une propriété produisant au moins un revenu annuel de 300 fr. »

Le titre III règle d'une façon spéciale l'exercice du culte. Il n'y aura qu'une liturgie et un catéchisme pour toutes les églises catholiques de France. Aucune fête ne pourra être établie sans la permission du gouvernement; les fêtes reconnues sont : Noël, l'Ascension, l'Assomption et la Toussaint. Les chapelles domestiques, les oratoires particuliers, ne pourront être établis sans une permission expresse du gouvernement, accordée sur la demande de l'évêque. Les curés ne feront, au prône, aucune publication étrangère à l'exercice du culte, à moins qu'ils n'y soient autorisés par le gouvernement. Ils ne donneront la bénédiction nuptiale qu'à ceux qui justifieront avoir contracté mariage devant l'officier civil. Nous remarquerons encore ici quelques articles d'un caractère plus spécial : l'article 43, réglant que tous les ecclésiastiques seront habillés à la française et en noir; les évêques pourront joindre à ce costume la croix pastorale et les bas violets; — l'article 47, réglant qu'il y aura dans les cathédrales et paroisses une place distincte pour les individus catholiques qui composent les autorités civiles et militaires; — enfin, l'article 45, qui, en prescrivant qu'aucune cérémonie religieuse n'aura lieu hors des édifices consacrés au culte catholique, dans les villes où il y a des temples destinés à différents cultes, atteste pour la minorité religieuse un respect qui mérite d'être signalé.

Le titre IV a pour objet la circonscription des archevêchés, des évêchés et des paroisses, les édifices destinés au culte et le traitement des ministres. Il établit les fabriques pour veiller à l'entretien et à la conservation des temples, à l'administration des aumônes.

Il est intéressant d'observer que les *lois organiques* ne portent aucune trace de l'interdiction du mariage des prêtres rentrés dans la vie laïque, ce qui maintient dans nos lois une étrange confusion entre la religion et le droit civil.

Les *articles organiques* ont de tout temps soulevé de vives réclamations de la part de la cour de Rome et du clergé ultramontain Presque aussitôt après leur promulgation, vers la fin de 1803, le pape fit à ce sujet des représentations à l'empereur, par l'organe du cardinal Caprara. Déjà, en 1802, le jour de l'Ascension, dans une allocution adressée au Sacré-Collége et publiée aussitôt après, Pie VII, en annonçant que le concordat venait d'être promulgué, avait déclaré en même temps « que la consolation qu'il avait éprouvée du rétablissement de la religion en France lui était pourtant rendue bien amère par les *lois organiques* qui avaient été rédigées sans qu'il en sût rien, et surtout *sans qu'il les eût approuvées.* » Portalis, qui était alors chargé de la direction des cultes, et qui avait pris la part la plus active à la rédaction de la *loi organique*, lui répondit en établissant que chacun des articles objets de la protestation était consacré par les canons de l'Église et les pratiques de l'Etat. Il fit à cette occasion un mémoire présenté au conseil d'Etat le cinquième jour complémentaire de l'an XI, et qui, sur chaque article, rappelle les anciennes lois françaises et les actes et faits qui leur servent d'appui. « Les *articles organiques* de la convention passée entre le gouvernement français et le pape Pie VII, dit Portalis, n'introduisent pas un droit nouveau; ils ne sont qu'une nouvelle sanction des antiques maximes de l'Eglise gallicane. Des hommes peu éclairés ont cru voir, dans ces articles, des changements arbitraires et des atteintes portées à la discipline ecclésiastique. Si ces hommes sont de bonne foi, il suffit de les instruire pour les détromper. »

La cour de Rome, en présence des observations de Portalis, retira sa protestation, et accepta la teneur générale des *articles organiques*, comme cela résulte du passage suivant du rapport de Portalis à l'empereur sur les représentations faites par le pape au sujet de ces *articles* (25 ventôse an XII) :

« J'ai l'avantage d'annoncer à Votre Majesté que le mémoire et le précis (du pape), qui ne présentaient que les systèmes les plus exagérés des docteurs ultramontains, ont été retirés par le pape et remplacés par un nouvel écrit qui contient des représentations et des demandes infiniment plus raisonnables. D'abord il ne s'agissait de rien moins que d'attaquer les quatre articles de l'assemblée du clergé de France de 1682, et de renverser toute la sage économie des *articles organiques*, qui n'ont fait que rappeler nos franchises et nos libertés. Aujourd'hui, on abandonne tout ce qui est outré, on se réduit à ce qui est utile... »

Sauf quelques représentations faites sur certains points, la cour de Rome acceptait donc la *loi organique*. L'empereur prit soin, du reste, de donner lui-même satisfaction à ce qui lui parut fondé dans ces représentations, renouvelées en 1810 par les évêques de France réunis à Paris, et il modifia quelques-uns des *articles organiques* par son décret du 28 février 1810. Voici les premières lignes de ce décret : « Napoléon, etc. Vu le rapport qui nous a été fait sur les plaintes relatives aux *lois organiques* du concordat, par le conseil des évêques réunis, d'après nos ordres, dans notre bonne ville de Paris; désirant donner une preuve de notre satisfaction aux évêques et aux églises de notre empire, et ne rien laisser dans lesdites *lois organiques* qui puisse être contraire au bien du clergé, avons décrété et décrétons ce qui suit, etc. »

Ce décret est composé de six articles. Il porte que les brefs de la pénitencerie, pour le for intérieur seulement, pourront être exécutés sans aucune autorisation. Il rapporte les dispositions de l'article 26 de la *loi organique*, portant que les évêques ne pourront ordonner aucun ecclésiastique s'il ne justifie d'une propriété produisant au moins un revenu annuel de 300 fr., s'il n'a atteint l'âge de vingt-cinq ans. L'âge réglementaire est fixé à vingt-deux ans. Enfin, il rapporte la disposition de l'article 36, portant que les vicaires généraux des diocèses vacants continueront leurs fonctions, même après la mort de l'évêque, jusqu'à son remplacement. Pendant les vacances des siéges, il sera pourvu, conformément aux lois canoniques, au gouvernement des diocèses.

M. Dupin, dans son *Manuel du droit ecclésiastique français*, observe au sujet de ce décret : « Les changements introduits par ce décret ont été provoqués par l'Eglise elle-même. Elle s'en est félicitée au lieu de s'en plaindre. L'ordre constitutionnel seul a été blessé par ce décret. En effet, régulièrement, il aurait fallu une loi nouvelle pour modifier la loi précédente. Mais l'empereur était déjà arrivé à ce point de ne plus connaître de règle que sa seule volonté. Il avait adopté la maxime de Tribonien : *Quod principi placuit legis habet vigorem.* »

Les événements qui suivirent et l'aigreur des rapports entre le pape et l'empereur, qui dégénérèrent si promptement en violence, réveillèrent naturellement toutes les susceptibilités du clergé à l'endroit des *articles organiques*. Un des premiers actes de la Restauration fut le nouveau concordat entre le pape Pie VII et le roi Louis XVIII, signé à

Rome le 11 juin 1817, par le cardinal Consalvi, plénipotentiaire du pape, et par le comte de Blacas, plénipotentiaire du roi. L'article 3 de ce concordat est ainsi conçu : « Les *articles* dits *organiques*, qui furent faits à l'insu de Sa Sainteté et publiés sans son aveu, le 8 avril 1802, en même temps que ledit concordat du 15 juillet 1801, sont abrogés en ce qu'ils ont de contraire à la doctrine et aux lois de l'Eglise. » Ce concordat resta sans autorité, les ministres n'ayant pas donné suite au projet de loi soumis aux Chambres pour le ratifier. Il est intéressant d'ailleurs d'observer que dans ce projet les principales dispositions de la loi de l'an X, celles contre lesquelles le pape avait réclamé avec le plus d'ardeur en 1804, étaient reproduites « avec une rédaction encore plus nette et qui augmente leur énergie, » dit M. Dupin. L'article 5 de ce projet, notamment, était ainsi conçu : « Les bulles, brefs, décrets et autres actes émanés de la cour de Rome ou produits sous son autorité, excepté les indults de la pénitencerie, en ce qui concerne le for intérieur seulement, ne pourront être reçus, publiés et mis à exécution dans le royaume qu'avec l'autorisation donnée par le roi. »

« C'est que c'est là, dit M. Dupin, une des plus anciennes maximes de l'Eglise gallicane, reproduite à toutes les époques de notre histoire, proclamée par Louis XI, retenue par François Ier, adoptée par Léon X, invoquée maintes fois par Bignon et d'Aguesseau, enseignée par tous nos jurisconsultes, depuis Pithou jusqu'à d'Héricourt, observée en France, même à l'égard des bulles dogmatiques, et ne pouvant souffrir de restriction qu'à l'égard des brefs de pénitencerie, qui ne sont susceptibles d'aucune publicité. »

M. Langlais, dans son rapport au conseil d'Etat sur les recours comme d'abus formés contre l'évêque de Moulins et contre le cardinal-archevêque de Besançon (*Moniteur* du 10 février 1865), développe ainsi cette jurisprudence, rappelée par M. Dupin, au sujet du droit de contrôle que la puissance civile s'est de tout temps réservée en France sur les actes émanant de la cour de Rome :

« Le gouvernement de 1802 n'avait point à inventer cette garantie; elle existait depuis des siècles : c'était le droit antique de vérification, le droit d'*annexe*, fondé sur les traditions les plus claires, les plus constantes de notre droit public et de celui d'une grande partie des nations de l'Europe.

« On en trouve, en effet, le principe dans la législation de saint Louis; on le voit écrit dans les lettres patentes de Louis XI, du 8 janvier 1475, par lesquelles il est ordonné que « toutes bulles, lettres et autres choses « venant de Rome seront visitées par les officiers des lieux et frontières, pour voir s'il « n'y a rien contre les droits du royaume et « les libertés de l'Eglise gallicane. »

« Le pape Léon X lui-même reconnut la légitimité et la nécessité de ce droit par un traité conclu avec le Parlement de Provence. La royauté semblait-elle l'abandonner, c'était l'Assemblée des Etats, c'était la magistrature qui le revendiquaient avec énergie. Le procureur général du roi au Parlement de Paris s'opposa à l'enregistrement des lettres-patentes de 1424, par lesquelles le roi Charles VII ordonnait que « toutes les bulles et « rescrits de Rome seraient fulminés et exé- « cutés dans son royaume, malgré les arrêts « des Parlements et les usages. » Cette liberté était comprise au nombre des libertés gallicanes, que rappelèrent les ambassadeurs de France dans leur harangue au concile de Trente.

« Le savant abbé Fleury reconnaît, dans son livre de l'*Institution du droit canonique*, comme un droit incontesté, que « les bulles « qui sont apportées en France, hors celles du « style ordinaire, comme les provisions de « bénéfice, ne peuvent être publiées ni exé- « cutées qu'en vertu de lettres du roi, et après « avoir été examinées au Parlement. »

« Toutes les bulles du saint-siége, les bulles dogmatiques comme les autres, ont été soumises ainsi à la vérification dans tous les temps. M. Portalis citait notamment, dans sa réponse au cardinal Caprara, les bulles d'Innocent X, d'Alexandre VII et de Clément XI, relatives à la doctrine de Jansénius, et la bulle contre les *Maximes des saints*, publiée en vertu de lettres patentes vérifiées le 14 août 1699, sur les conclusions de d'Aguesseau.

« Le canoniste d'Héricourt, constatant ce droit des souverains, en explique le but : « Quoique nos rois, dit-il, n'entreprennent « point de décider les questions de foi, dont « ils laissent le jugement aux évêques, on ne « peut publier aucune bulle dogmatique sans « lettres patentes vérifiées au Parlement, « parce que les bulles dogmatiques peuvent « contenir des clauses contraires aux droits « de la couronne et de l'Eglise de France. »

« La loi du 18 germinal an X n'était pas, comme on le voit, une nouveauté dans le droit public de France. »

La Restauration elle-même fit usage de ce droit, et crut devoir interdire en diverses circonstances la publication d'actes émanés de la cour de Rome. Une ordonnance du 23 décembre 1820 déclare qu'il y avait abus dans un mandement de l'évêque de Poitiers, en ce qu'il avait ordonné la lecture de la publication d'un bref du pape, sans l'autorisation du gouvernement. Une circulaire du ministre des affaires ecclésiastiques, Mgr Feutrier, évêque de Beauvais, du 30 juillet 1829, défend aux évêques de publier une lettre encyclique du pape Pie VIII, prescrivant un jubilé universel à l'occasion de son avénement au souverain pontificat. Dans une circonstance récente, un décret du 5 janvier 1865 a pareillement proscrit la publication de l'encyclique du pape Pie IX, à l'occasion d'un jubilé universel pour 1865; et l'évêque de Moulins et le cardinal-archevêque de Besançon ont été déclarés comme d'abus, pour avoir donné lecture en chaire de cette encyclique, dont la publication n'avait pas été autorisée. L'encyclique, d'ailleurs, a pu s'imprimer et se distribuer librement, et a été reproduite par tous les journaux. La tolérance était moins grande sous le premier empire. Un bref de Pie VII au chapitre de Florence fut rejeté comme contraire aux lois de l'empire et à la discipline ecclésiastique, par un décret du 23 février 1811. Le même décret défend de le publier, et établit en règle générale, dans l'article 2, que « ceux qui seraient prévenus d'avoir, par des voies clandestines, provoqué, transmis ou communiqué de pareils brefs, seraient poursuivis devant les tribunaux, et punis comme de crimes tendant à troubler l'Etat par la guerre civile, aux termes des articles 91 et 103 du Code pénal. » L'*article* 91 *porte la peine de mort*. « Il n'est pas étonnant, dit à ce sujet M. de Cormenin (*Question de droit administratif*), qu'avec ces rudes façons de procéder, la cour de Rome n'ait point eu la fantaisie de rien entreprendre pendant la durée de l'empire, soit en France, soit dans les pays conquis de l'Italie. »

Les protestations soulevées par les *articles organiques* se sont renouvelées dans toutes les circonstances où ces articles ont été appliqués, et en 1865 nous avons vu à peu près tous les évêques de France protester successivement contre ces *articles*, à l'occasion de l'interdiction de l'encyclique de 8 décembre 1864. Les réclamations ont été accentuées avec une force particulière dans un discours prononcé à la Chambre des députés le 16 avril 1844, par M. de Montalembert. « Le concordat, tout le monde le respecte, disait M. de Montalembert; quant aux *articles organiques*, c'est autre chose... Les *articles organiques* sont pour nous une violation du concordat; ils *n'ont jamais été reconnus par l'Eglise*. Je sais qu'ils ont été présentés en même temps que le concordat au Corps législatif; mais ils *n'ont pas été acceptés* en même temps par l'autorité qui stipulait avec l'Etat au nom de l'Eglise. Au contraire, cette autorité a *protesté* contre ces *articles*, par l'organe du cardinal Caprara, qui était alors chargé des négociations. »

M. Dupin a pris soin de réfuter toutes ces assertions de M. de Montalembert, dans un *Appendice* de son *Manuel* du droit ecclésiastique français. Il insiste surtout sur ce point, que, s'il est incontestable que les actes des papes ne peuvent avoir de force que publiés avec l'assentiment de la puissance publique, il ne l'est pas moins que, pour être exécutoires en France, les lois françaises n'ont pas besoin d'être reconnues et homologuées par le pape. A entendre les ultramontains, dès qu'un concordat est fait avec Rome, ce traité seul est exécutoire, et toute loi rendue à la suite pour en régler l'exécution, conformément à la constitution et aux mœurs du pays, est nulle si elle n'a pas obtenu l'approbation de la cour de Rome. Cette prétention n'a été vraie dans aucun temps : la pragmatique sanction de saint Louis et celle de Charles VII ont été maintenues malgré les protestations de Rome; le concordat de 1515, entre François Ier et Léon X, n'a été exécutoire qu'après un enregistrement par les Parlements du royaume; de même, la loi de l'an X était indispensable pour introduire le concordat en France, et ses dispositions sont devenues les conditions nécessaires et légitimes de son admission. Cela est si vrai, que le concordat de 1817 est resté sans effet, par suite du retrait du projet de loi qui devait le sanctionner. Dans le discours du trône, qui avait ouvert la session, Louis XVIII avait dit : « J'ai chargé mes ministres de vous communiquer le traité conclu avec le saint-siége, et de vous proposer un projet de loi *nécessaire pour donner la sanction législative* à celles de ces dispositions qui en sont susceptibles, pour les mettre en harmonie avec la charte, et les lois du royaume, et les *libertés de l'Eglise gallicane*, précieux héritage de mes pères, dont saint Louis et tous ses successeurs se sont montrés aussi jaloux que du bonheur de leurs sujets. »

Quant aux protestations du cardinal Caprara, nous avons déjà dit ce qu'il en avait été. M. Thiers dit encore à ce sujet, dans son *Histoire du Consulat* : « La *loi organique* était pour le gouvernement français un acte tout intérieur, qui le regardait seul et qui, à ce titre, ne devait pas être soumis au saint-siége; il suffisait qu'elle ne contînt rien de contraire au concordat, pour que la cour de Rome ne fût pas raisonnablement fondée à se plaindre... Il est vrai que, plus tard, ces *articles* sont devenus un des plus grands griefs de la cour de Rome contre Napoléon; mais ils furent un prétexte plutôt qu'un grief véritable. Ils avaient été, du reste, communiqués au cardinal Caprara, qui ne parut point révolté à leur lecture, à en juger, toutefois, par ce qu'il écrivit à sa cour : il fit quelques réserves et conseilla au saint-père de ne point s'en affliger, espérant, disait-il, que ces *articles* ne seraient pas exécutés à la rigueur (ces assertions sont fondées sur la correspondance même du cardinal Caprara). »

Le *Manuel du droit ecclésiastique français*, de M. Dupin, et spécialement sa réfutation des attaques de M. de Montalembert contre les *articles organiques*, provoquèrent de la part de M. de Bonald, archevêque de Lyon, un mandement qui fut déclaré comme d'abus, par un décret du 9 mars 1845, pour attaques contre la déclaration de 1682 et les *lois organiques* du concordat. Pour avoir répété ses attaques d'une façon qui parut trop vive, dans un article publié en 1858, par le *Correspondant*, à l'occasion d'une déclaration d'abus prononcée contre l'évêque de Moulins, M. de Montalembert fut traduit en police correctionnelle et condamné à six mois d'emprisonnement et à 3,000 fr. d'amende. La polémique passionnée qu'a provoquée, de la part des évêques et du parti ultramontain, l'interdiction de l'encyclique du 8 décembre 1864, n'a point eu de conséquences de cette nature : elle a seulement entraîné, comme nous l'avons dit, une double déclaration d'abus contre l'évêque de Moulins et le cardinal-archevêque de Besançon, qui, nonobstant l'interdiction ministérielle, avaient passé outre et lu en chaire l'encyclique.

Au point de vue où se sont placés les rédacteurs du concordat, et au point de vue où se placent généralement les avocats de l'Eglise, aussi bien que ceux de l'Etat, dans les questions de droit ecclésiastique, les *articles organiques*, comme on l'a vu, sont parfaitement justifiés. L'Eglise invoque la protection de l'Etat; si elle veut en avoir les bénéfices, il faut qu'elle en accepte aussi les charges : en échange des salaires qu'il paye à ses ministres, des honneurs qu'il leur rend et de l'influence qu'il leur assure, il est juste que l'Etat prenne ses précautions vis-à-vis de l'Eglise, pour la maintenir dans une dépendance qui est la condition des avantages qu'il lui procure. Si l'Eglise demandait sa liberté dans l'Etat libre, nous pourrions nous intéresser à ses réclamations et leur trouver quelque justice; mais elles ne peuvent nous émouvoir que médiocrement, du moment qu'elles sont dictées par une ambition qui ne demande qu'à être usurpatrice et despotique à son tour.

Il faut reconnaître cependant que, si les *lois organiques* étaient irréprochables dans les dispositions par lesquelles elles tendaient à prévenir l'immixtion d'un pouvoir étranger dans le pays, comme aussi dans celles qui séparaient le temporel du spirituel, en abolissant tout ce qui ressemblait aux juridictions épiscopales et en imposant la célébration du mariage civil avant le mariage religieux, pour tout le reste, on ne saurait les admirer que comme un chef-d'œuvre de despotisme administratif. Il y avait dans les *articles organiques* bien autre chose que des précautions contre les envahissements et les empiétements d'un pouvoir politique étranger : il y avait l'asservissement complet de la religion et du clergé. La meilleure preuve que telle était l'intention de l'auteur de ces *articles*, c'est que les Eglises protestantes qui, elles, ne reconnaissaient aucune dépendance étrangère, étaient soumises à un régime tout aussi peu libéral : il ne leur était pas plus plus permis qu'au catholicisme de s'étendre ou de s'organiser librement; elles ne pouvaient davantage prendre de décisions doctrinales ou modifier leur discipline sans le bon plaisir du gouvernement. Cependant il n'y avait d'autre motif à leur asservissement que l'intention formelle d'enchaîner partout la liberté de la religion, et de substituer le mécanisme administratif le plus minutieusement réglé aux élans spontanés de la foi.

L'esprit qui a présidé aux *articles organiques* nous est suffisamment indiqué par cette phrase, qui ouvre le premier rapport de Portalis au conseil d'État sur ces *articles* : « Toutes nos assemblées nationales ont décrété la liberté des cultes : le devoir du gouvernement est de diriger l'exécution de cette importante loi pour la plus grande utilité publique. » Pour le premier consul, comme pour tous ceux qui admettent dans les rapports de l'Eglise avec l'Etat le régime du concordat, la religion n'est qu'un moyen de gouvernement, *instrumentum regni*. C'est ce qu'établit crûment Siméon, qui fut, au Tribunat, le rapporteur du concordat et des *lois organiques* présentées à ce corps politique, le 17 germinal an X : « Il a fallu revenir à la religion comme aux formes protectrices de l'autorité politique. Pour gouverner les hommes, il faut s'aider de leurs sentiments; or le sentiment religieux est au fond de leur cœur. L'Assemblée constituante avait reconnu, avec raison, que la religion était un des plus anciens et des plus puissants moyens de gouverner : il fallait *la mettre, plus qu'elle ne l'était, sous la main du gouvernement*. Son seul tort fut de ne pas se réconcilier avec le pape. Les ministres de tous les cultes seront soumis à l'influence du gouvernement, qui les choisit ou les approuve, auquel ils se lient par les promesses les plus solennelles, et qui les tient dans sa dépendance par leurs salaires. »

Le plus grand tort de ce système est d'être complètement suranné; ainsi, il est bien évident que l'interdiction faite aux évêques de publier en chaire un acte du pape devient une vexation inutile et dont les conséquences sont tout à fait illusoires, quand cet acte est d'ailleurs reproduit et commenté par toutes les autres voies de publicité qu'il est impossible d'étouffer, dût-on rappeler la rigueur odieuse du décret du 23 février 1811. L'appel comme d'abus a également perdu sa raison d'être et se trouve dépourvu de toute sanction. Il est bien évident que l'autorité morale d'un ministre du culte ne peut être diminuée aux yeux des fidèles parce qu'un blâme lui a été infligé par un corps administratif, qui n'est investi, en réalité, d'aucune compétence religieuse : c'est lui donner bien gratuitement, au contraire, l'auréole de la persécution et du martyre. Ces abus avaient une sanction plus efficace dans les articles 199 à 208 du Code pénal, qui ont pour objet les troubles apportés à l'ordre public par les ministres des cultes dans l'exercice de leur ministère, et qui prononcent l'amende, l'emprisonnement et le bannissement. Ces articles sont à peu près tombés en désuétude; nous ne le regrettons pas, mais alors il faut bien reconnaître que la même désuétude a frappé le système lui-même, et qu'il y a là des choses qui ne sont plus de notre temps.

Nous pourrons insister sur ces considérations quand nous traiterons plus généralement du concordat et de la liberté religieuse. Il nous suffit de les indiquer ici, après avoir tracé une monographie aussi complète que possible des *articles organiques*, et rappelé les principales circonstances historiques qui se rattachent à cette loi. V. CONCORDAT.

— Théol. cath. *Des articles de foi*. Les théologiens désignent sous le nom de *foi catholique* non-seulement l'ensemble des doctrines formellement et officiellement imposées à l'esprit par l'Eglise universelle, sous peine d'hérésie ou d'infidélité, c'est-à-dire d'exclusion de son sein, mais encore tout ce qui se rapporte à ce fond rigoureusement défini, soit qu'il en découle comme conséquence, soit qu'il paraisse en découler, soit enfin que la croyance en soit simplement autorisée, permise ou tolérée : de là, trois degrés dans le catholicisme doctrinal, l'*article de foi*, la *proposition certaine* et l'*opinion*. L'*article de foi*, disent-ils, est la condition absolue de participation à l'Eglise comme membre, l'affirmation solennelle, la proposition irrévocable d'une vérité religieuse. La *proposition certaine* est loin de l'*article de foi*, puisqu'en la niant, on n'est point hérétique; elle peut être certaine de deux manières, ou par déduction rationnelle des enseignements de l'Ecriture ou de la tradition, ou par déduction rationnelle de la croyance de l'Eglise. Enfin, l'*opinion catholique* est une manière de penser sur tel ou tel point de la science religieuse, manière de penser qui peut être erronée, c'est-à-dire opposée à une *proposition certaine*, mais qui n'est point contraire à un *article de foi*, parce qu'alors elle serait hérétique.

Le principe de l'*infaillibilité* de l'Eglise (V. INFAILLIBILITÉ) impliquant l'irrévocabilité des *articles de foi*, il en résulte que le nombre de ces *articles* ne saurait diminuer; mais, cet ensemble doctrinal peut s'enrichir d'*articles de foi* nouveaux. M. l'abbé Le Noir a formulé de la manière suivante ce progrès, ce développement de la foi catholique : Une nouvelle opinion catholique peut s'élever à tout moment dans l'Eglise; une opinion catholique déjà existante peut devenir une certitude; une certitude catholique déjà existante peut devenir un *article de foi*. « Ce passage de l'opinion à la proposition certaine, de la proposition certaine à l'*article de foi*, est, dit-il, incontestable, bien qu'il soit contesté par des esprits qui prennent à tâche de faire de la foi une éternelle immobilité sans développement. L'Eglise, d'après eux, ne pourrait pas allonger la série de ses *articles de foi* formellement énoncés; elle ne pourrait que répéter à jamais les formules anciennes; elle le fera, sans doute, en les conservant dans leur sens intègre; mais, en même temps qu'elle gardera les principes déjà déclarés irrévocablement, elle ajoutera des déclarations nouvelles en conformité avec ces principes, et portant sur des objets qui n'avaient pas encore été explicitement crus comme des *articles de foi*. Elle l'a déjà fait assez largement pour qu'on ne puisse le nier. »

A quelles conditions une proposition revêt-elle le caractère obligatoire de l'*article de foi?* Ces conditions ont été exposées d'une manière succincte par un théologien du XVIIe siècle, François Véron, dans un petit livre intitulé : *Règle générale de la foi catholique*. On peut les réunir et les résumer dans une simple définition : Un *article de foi* est une vérité d'ordre surnaturel, c'est-à-dire relative à la rédemption et au salut, proposée par l'Eglise universelle, comme contenue, soit par affirmation explicite, soit par déduction nécessaire ou possible, dans la révélation divine faite aux prophètes et aux apôtres, et déclarée officiellement dans toute l'Eglise, sous peine d'hérésie, soit par le concile œcuménique sans le pape, lorsque le pape manque ou qu'il est douteux, soit par le pape seul quand il n'y a pas de concile, soit enfin par les deux réunis, l'un approuvant l'autre.

ARTICLE s. m. (ar-ti-kle — du lat. *articulus*, diminut. de *artus*, tiré du gr. *arthron*, jointure, articulation. Ainsi, d'après cette étymologie, l'article, qui détermine, qui fixe l'étendue de signification du substantif remplirait à l'égard de ce mot le rôle que jouent dans le corps humain les articulations qui,

non-seulement relient les membres entre eux, mais servent encore à les distinguer les uns des autres). Gramm. Petit mot qui se place ordinairement devant les noms communs pour indiquer qu'ils sont employés dans un sens déterminé : *L'*ARTICLE *s'accorde en genre et en nombre avec le nom auquel il se rapporte. Les Latins n'avaient pas d'*ARTICLE. *L'*ARTICLE *joue un très-grand rôle dans notre langue; il doit former une partie du discours à part et ne pas être confondu avec les adjectifs déterminatifs. L'*ARTICLE *entre pour une grande part dans cette clarté, devenue proverbiale, de la langue française. Les grammairiens qui veulent supprimer l'*ARTICLE *de nos parties d'oraison arguent de son exiguïté, sans considérer qu'ici les mots ne se comptent pas, mais se pèsent.*

— *Article simple*, Celui qui est exprimé sous l'une de ses formes primitives *le, la, les.* ‖ *Article élidé*, Celui dont la voyelle finale *e* ou *a* est remplacée par l'apostrophe, ce qui a lieu généralement quand le mot qui suit commence par une voyelle ou un *h* muet, comme dans *l'âme, l'homme*, pour *la âme, le homme.* ‖ *Article contracté*, Celui dont une des formes primitives se combine avec une des prépositions *à* ou *de*, comme *du* pour *de le*, *au* pour *à le*, *des* pour *de les*, *aux* pour *à les*.

— **Encycl.** Gramm. I. — EMPLOI DE L'ARTICLE. *L'article* a pour fonction essentielle de marquer que le substantif est pris dans un sens déterminé, c'est-à-dire qu'il comprend dans sa signification un genre, une espèce, ou seulement un objet bien distinct.

On supprime l'*article* quand le substantif est pris dans un sens vague, indéterminé : PAUVRETÉ *n'est pas* VICE; *une table de* MARBRE. On le supprime aussi devant les substantifs mis en apostrophe : *Répondez*, PUISSANTS *de la terre.*

Devant le complément d'un adverbe de quantité ou d'un collectif partitif, on ne met point l'*article* : *Beaucoup de gens, Peu de monde, Un grand nombre d'abus. Parmi les courtisans, je découvre* BEAUCOUP D'INTRIGANTS *et* PEU D'AMIS. (Louis XIV.) QUE D'HOMMES *admirés de leur vivant sont oubliés après leur mort!* (Fonten.) *Monsieur*, COMBIEN *est-ce qu'il faut mettre* DE GRAINS *de sel dans un œuf?* (Mol.) Mais on fait usage de l'*article* si le complément est pris dans un sens déterminé, c'est-à-dire s'il est suivi d'un nom ou d'une proposition comme compléments : BEAUCOUP DES ERREURS QU'ON A SIGNALÉES *dans ce livre étaient inévitables pour le temps où vivait l'auteur.* Avec les collectifs *la plupart, bien de*, on emploie toujours l'*article*, bien que ces collectifs soient partitifs : *Le prix de* LA PLUPART DES CHOSES *dépend de l'état où nous sommes lorsque nous les recevons.* (Mme de Sév.) LA PLUPART DES CARACTÈRES *font naufrage avant d'arriver à la fin de la vie.* (Mme de Staël.) *De* BIEN DES GENS, *il n'y a que le nom qui vaille quelque chose.* (La Bruy.) *Il y a* BIEN DES GENS *que l'on croit fort occupés dans leur cabinet, où ils attrapent plus de mouches que de vérités.* (De Ségur.)

Dans le sens partitif, on emploie ordinairement *du, de la, des* devant le substantif : *Il a montré* DU *courage.* Mais si le substantif est précédé d'un adjectif sans que celui-ci soit employé avec le sens d'un superlatif, on emploie seulement *de : Il a montré* DE BEAUX SENTIMENTS. On dirait, avec l'*article : Nous avons demandé* DU MEILLEUR VIN, parce qu'ici le vin dont on parle doit être le meilleur possible, et, par conséquent, *meilleur* offre le sens d'un superlatif. Si l'adjectif et le substantif formaient ou étaient considérés comme formant une locution indivisible, on devrait mettre l'*article :* DES PETITS-MAÎTRES *sont l'espèce la plus ridicule qui rampe avec orgueil sur la surface de la terre.* (Volt.) *Ce sont* DES PETITS-MAÎTRES. *Je mettais le matin sur mon agenda* DES BONS MOTS *que je donnais l'après-midi pour des impromptus.* (Le Sage.)

On supprime ordinairement l'*article* devant le complément direct d'un verbe négatif, lorsque ce complément est pris dans le sens partitif : *Je ne vous ferai pas* DE REPROCHES. Cependant, lorsqu'un adjectif placé après le complément vient donner à ce mot un sens particulier, et encore lorsque la négation existe plutôt dans la forme que dans la pensée, lorsqu'elle est mise en opposition avec une affirmation, ou lorsqu'elle tombe moins sur le mot pris dans le sens partitif que sur d'autres mots, l'*article* devient nécessaire : *Je ne vous ferai pas* DES REPROCHES FRIVOLES. (Rac.) *Carthage n'aurait peut-être été que commerçante, s'il n'y avait pas eu* DES ROMAINS. (Raynal.) *Je ne prendrai pas* DE LA PEINE *pour rien.* (Montesq.)

Bien que les substantifs *rue, place, quai, boulevard, numéro*, soient employés dans un sens déterminé quand on indique, avec ellipse d'une préposition, la demeure d'une personne, l'usage veut que, pour abréger, l'*article* ne soit pas exprimé : *Mon frère demeure* RUE SAINT-HONORÉ, NUMÉRO VINGT-SEPT.

Quand les noms propres de pays sont employés comme complément d'un nom commun, tel que *histoire, carte, royaume, empire*, etc., on met ordinairement l'*article* s'ils sont masculins, et on le supprime s'ils sont féminins : L'*histoire* DU *Danemark*, l'*empire* DU *Brésil*, l'*histoire de France, du vin de Bourgogne.* Mais ce principe souffre beaucoup d'exceptions que l'usage seul peut faire connaître.

II. — RÉPÉTITION DE L'ARTICLE. *L'article* se répète ordinairement devant chacun des substantifs dont on veut déterminer le sens : *Le maintien des lois et* DES *mœurs peut seul affermir la tranquillité intérieure de l'Etat.* (Montesq.) Mais on ne répète pas l'*article* si ces substantifs forment une expression dont l'indivisibilité est en quelque sorte consacrée : LES TENANTS ET ABOUTISSANTS. *Ecole* DES PONTS ET CHAUSSÉES. *Dans* LE FLUX ET REFLUX *d'une conversation parisienne, il arrive souvent que la curiosité se porte de côté ou d'autre.* (J. Janin.) Il en est encore ainsi lorsque les substantifs sont présentés comme synonymes : LE BOSPHORE OU CANAL *de Constantinople...* LES COLLINES *ou* PETITES MONTAGNES *y sont couvertes d'arbres toujours verts.* (B. de St-P.) LES JOUES *ou* CÔTÉS DE LA TÊTE *du condor sont couverts d'un duvet noir.* (Buff.)

III. — RÉPÉTITION OU NON-RÉPÉTITION DE L'ARTICLE DEVANT LES ADJECTIFS. On répète l'*article* devant les adjectifs joints au même substantif, et marquant des qualités opposées ou des idées incompatibles, c'est-à-dire qui ne peuvent pas exister ensemble dans la même personne ou la même chose : *La nuit augmentant la crainte et cachant* LES BONNES *et* LES MAUVAISES *actions... donne la liberté de se ménager.* (La Rochef.) *Le combat finit faute de combattants, c'est-à-dire après que* LE PREMIER *et* LE SECOND *étage eurent été consumés.* (Mme de Sév.) *Dieu s'est choisi un peuple dont* LA BONNE *ou* LA MAUVAISE *fortune dépendit de sa piété.* (Boss.) *On ne doit pas juger* DU BON *ou* DU MAUVAIS *naturel d'une personne par les traits de son visage.* (J.-J. Rouss.) *Je crois que les lecteurs seraient charmés de voir sous leurs yeux la comparaison de* LA *Phèdre* GRECQUE, *de* LA LATINE, *de* LA FRANÇAISE *et de* L'ANGLAISE. (Montesq.) *Les vents soufflent plus violemment dans* LES *pays* TEMPÉRÉS *et dans* LES MÉRIDIONAUX *que dans les pays froids.* (B. de St-P.) Certaines infractions à cette règle ne doivent pas être blâmées; ainsi, il est permis de ne pas répéter l'*article* lorsque trois, quatre ou cinq adjectifs se trouvent à la suite les uns des autres; la répétition de l'*article* produirait un effet contraire à l'harmonie, ou nuirait à la rapidité de la pensée, sans donner plus de clarté à l'expression : *Les rites gallican, mozarabe ou mozarabique, gothique*, etc. (Acad.) *Les historiens assurent que* Cléopâtre *parlait avec facilité* LES LANGUES GRECQUE, ROMAINE, HÉBRAÏQUE, ARABE, ÉTHIOPIENNE, *et celles des Syriens et des Parthes.* (De Ségur.) Mais alors les adjectifs restent au singulier, malgré la forme plurielle de la phrase.

La répétition de l'article n'est pas nécessaire devant le second adjectif, lorsque le substantif est suivi des qualificatifs et précédé du mot *tous, toutes :*

> Il était là maintes filles savantes
> Qui mot pour mot portaient dans leurs cerveaux
> *Tous les noëls anciens et nouveaux.*
> GRESSET.

Le sens est : Tous les noëls *tant* anciens *que* nouveaux. Cette exception est confirmée par la suivante, qui aurait pu ne faire qu'un avec la première. On pourrait cependant dire aussi : *Tous les* noëls anciens et *les* nouveaux.

Il en est de même quand, le substantif exprimant une idée d'universalité, le sens permet de sous-entendre *tous, toutes* devant *les*, ou de remplacer *le, la* par *tout, toute :* LES *haines* PUBLIQUES *et* PARTICULIÈRES *furent assoupies*, c'est-à-dire *toutes les haines.* (Fléch.) *Pendant le séjour que je fais en Europe, je lis* LES *historiens* ANCIENS *et* MODERNES. (Montesq.) *Qu'as-tu fait que* LES *lois* DIVINES *et* HUMAINES *ne puissent et ne doivent autoriser?* (J.-J. Rouss.) *Qu'on lui montre la sanction de ces mêmes lois dans* LES *maux* PHYSIQUES *et* MORAUX *qu'attire leur infraction sur les coupables.* (J.-J. Rouss.) *Il nous allègue mille beaux passages de divers auteurs, touche tous les beaux endroits* DES *écrivains* ANCIENS *et* MODERNES, *et n'en entend pas un.* (Ch. de Viaud.) *Ils connaissent toutes les routes* DE LA *gloire* ANCIENNE *et* MODERNE, c'est-à-dire *de toute la gloire.* (Fléch.) *Les bienfaits sont le lien de* LA *concorde* PUBLIQUE *et* PARTICULIÈRE. (Boss.) *Cette science qui s'appelle géologie, et qui s'occupe* DE L'*état* ANCIEN *et* ACTUEL *du globe, est encore dans son enfance.* (Frayssinous.)

On peut aussi se dispenser de répéter l'*article*, lorsque les deux adjectifs marquant des qualités opposées sont joints par *ou*, cette conjonction suffisant seule à montrer qu'il s'agit de choses différentes : *Il ne régla jamais sur la faveur ou la disgrâce des personnes* LE BON OU MAUVAIS *accueil qu'il pouvait leur faire.* (Fléch.) *L'Egypte se vantait de régler par son fleuve* LA BONNE OU MAUVAISE *destinée des vainqueurs.* (Rollin.) *Les Gaulois n'écrivaient ni lois, ni histoire, ni ce qu'ils enseignaient, dans leurs écoles*, DES *sciences* MORALES OU NATURELLES. (Chateaub.) Il convient de faire observer que, dans les trois exceptions qui viennent d'être mentionnées, la non-répétition de l'*article* est souvent facultative. C'est le goût qui sert alors de guide.

Lorsque les adjectifs marquant des qualités opposées suivent le substantif, il est souvent utile, pour la clarté ou pour l'harmonie et le goût, de répéter le substantif devant le second adjectif : *La philosophie triomphe aisément* DES MAUX *passés et* DES MAUX *à venir, mais les maux présents triomphent d'elle.* (La Rochef.) LE GÉNÉRAL *persan et* LE GÉNÉRAL *indien s'empressèrent de donner bataille.* (Volt.) *La nature l'avait beaucoup favorisé, tant* DU CÔTÉ *paternel que* DU CÔTÉ *maternel.* (Volt.) *Tous les vœux se partageaient entre* LE CHEVALIER *bleu et le chevalier blanc.* (Volt.)

> Dans *la langue* parlée et dans *la langue* écrite,
> La clarté du discours est le premier mérite.
> FR. DE NEUCHATEAU.

Après deux ou plusieurs adjectifs au singulier, exprimant des qualités ou des idées opposées, et devant chacun desquels l'article est répété, le substantif reste au singulier, quoique le verbe suivant, si les adjectifs sont joints par *et*, se mette au pluriel. Le substantif exprimé après le dernier adjectif est alors sous-entendu après le premier adjectif ou après chacun des adjectifs précédents : *Le deuxième, le quatrième et le sixième* LIVRE *de l'*Enéide *sont trois grands morceaux regardés universellement comme les plus finis, les plus complétement beaux que l'épopée ait produits chez aucune nation.* (La Harpe.) D'après les principes qui précèdent, les phrases suivantes ne doivent pas être prises pour modèles : *Les bons auteurs* DES XVIIe *et* XVIIIe SIÈCLES *serviront toujours de modèles.* (Volt.) *Les Français n'eurent que de misérables farces, comme on sait, pendant* LES XVe *et* XVIe *siècles.* (Volt.) Il faut : DU XVIIe *et* DU XVIIIe SIÈCLE ; *pendant* TOUT LE XVe *et* TOUT LE XVIe SIÈCLE.

L'article se répète devant les adverbes *plus, mieux, moins*, marquant un superlatif, ou une idée d'excellence relative : *Dieu fait lever son soleil sur les lieux* LES *plus bas et* LES *plus obscurs.* (Mass.) *Je vais vous raconter la chose* LA *plus étonnante*, LA *plus surprenante*, LA *plus merveilleuse*, LA *plus miraculeuse*, LA *plus inouïe*, LA *plus singulière*, LA *plus incroyable*, LA *plus grande*, LA *plus petite*, LA *plus rare*, LA *plus commune.* (Mme de Sév.)

> La mer *la* plus terrible et *la* plus orageuse
> Est plus sûre pour nous que cette cour trompeuse.
> RACINE.

Cependant, l'*article* contracté peut ne pas se répéter devant *plus, mieux, moins*, lorsque les adjectifs, étant placés devant le substantif, qualifient nécessairement le même objet et sont unis par *et : Il ne suffit pas de croire* AUX *plus grandes et plus sublimes vérités de la religion, il faut encore pratiquer les bonnes œuvres.* (***) *Une* DES *plus solides et plus utiles charités envers les morts est de faire les choses qu'ils nous ordonneraient s'ils étaient encore au monde.* (Pasc.) La répétition de l'*article* contracté doit être évitée devant *plus, mieux, moins*, lorsque, les adjectifs étant joints par *et*, cette répétition pourrait donner lieu à une équivoque, en faisant supposer que les deux adjectifs qualifient des objets différents. Un autre moyen d'éviter l'équivoque en répétant l'*article* contracté, c'est de supprimer la conjonction *et* entre les deux adjectifs : *Une* DES *plus solides*, DES *plus utiles charités envers les morts est de faire les choses qu'ils nous ordonneraient s'ils étaient encore au monde.* La répétition de l'*article* contracté devant *plus, mieux, moins*, est indispensable lorsque les adjectifs, étant joints par *et*, ne qualifient pas nécessairement le même objet : *Son père était l'un* DES *plus anciens et* DES *plus considérables habitants de la ville. Ce bouquet est composé* DES *plus rares et* DES *plus belles fleurs de la saison. Des récompenses seront accordées* AUX *plus anciens et* AUX *plus braves soldats.*

Pour donner plus de force à l'expression, on répète quelquefois l'*article* devant des adjectifs qui ne marquent pas des qualités opposées. Ces adjectifs, qui forment alors une sorte de gradation, ne doivent point, dans ce cas, être joints par la conjonction *et :* LA *vraie*, LA *bonne simplicité fait la parfaite politesse que le monde, tout poli qu'il est, ne sait pas connaître.* (Boss.) LE *vertueux*, LE *tendre Fénelon.* LE *bon*, LE *naïf La Fontaine. O* LE *sot*, L'*impertinent auteur!* (Lemare.)

Remarque. *L'article* ne doit jamais se répéter lorsque les adjectifs, étant joints par *et*, ne marquent pas des idées opposées, ou quand ils ne sont pas précédés de *plus, mieux, moins:* LA *juste et étroite raison est une lumière de l'âme qui lui fait voir les choses comme elles sont.* (La Rochef.) *Le cœur de cet ami n'est pas équivoque; il est de* LA *bonne et vieille roche.* (Mme de Simiane.) *Quand nous voyageons*, LES *belles et fertiles plaines nous ennuient.* (De Ségur.)

> *Les* bons *et* vrais dévots qu'on doit suivre à la trace
> Ne sont pas ceux aussi qui font tant de grimace.
> MOLIÈRE.

La Fontaine a sacrifié à la mesure la correction grammaticale dans les vers suivants :

> Ni loups ni renards n'épiaient
> *La* douce *et l'*innocente proie.

Nous avons emprunté les règles qui précèdent sur l'emploi ou la suppression de l'*article* devant les adjectifs à la savante grammaire que vient de publier un de nos collaborateurs, M. Guerrier de Haupt, et nous n'avons pas été effrayé de l'étendue, de la multiplicité et de l'apparente minutie des détails; cette règle est une des plus importantes de la syntaxe française ; nous pourrions dire celle dont les écrivains, ceux qui professent généralement pour notre langue le plus de respect, s'affranchissent le plus volontiers. Ils veulent éviter la longueur de la phrase, la lourdeur du style, et ils préfèrent une irrégularité. Ils oublient ainsi que la clarté est le plus beau fleuron de la langue de Voltaire, et que, comme l'a dit excellemment Rivarol : « Tout ce qui n'est pas clair n'est pas français. »

IV. — VARIABILITÉ OU INVARIABILITÉ DE L'ARTICLE DEVANT PLUS, MIEUX, MOINS. Lorsque l'*article* est placé devant les adverbes *plus, mieux, moins*, suivis d'un qualificatif, il varie si l'objet ou les objets qualifiés sont comparés avec d'autres, et que ce soient précisément ces objets qu'on représente comme surpassant tous les autres ; alors on peut sous-entendre après l'adjectif les mots *de tous, de toutes : Nous nous croyons bientôt les plus habiles, quand nous sommes* LES PLUS *heureux.* (Boss.) *Les premiers actes de la vertu sont toujours* LES PLUS *pénibles.* (J.-J. Rouss.) On peut dire : *Les plus habiles de tous, les plus heureux de tous, les plus pénibles de tous.* *L'article* est invariable s'il marque seulement une qualité portée au plus haut ou au moindre degré, sans idée de comparaison avec des personnes ou des choses; alors *le plus, le mieux, le moins*, forment des locutions adverbiales que l'on peut rejeter à la fin de la phrase, en les faisant suivre de l'adverbe *possible : C'est quand une habitude commence qu'elle est* LE PLUS FACILE *à vaincre. Il y a un tour à donner à tout, même aux choses qui en paraissent* LE MOINS *susceptibles.* (Montesq.) On peut dire : qu'elle est facile à vaincre *le plus possible ;* aux choses qui en paraissent susceptibles *le moins possible. Le* est toujours invariable devant *plus, mieux, moins*, quand ces adverbes modifient un verbe ou un autre adverbe : *Les maux que nous craignons* LE PLUS... *Les choses qu'on oublie* LE PLUS *facilement... Les jeux que les enfants aiment* LE PLUS *sont ceux où le corps est en mouvement.* (Fén.) *Ce sont les finesses et les délicatesses d'une langue qui coûtent* LE PLUS *à apprendre.* (Volt.)

Le pluriel *les* s'emploie familièrement devant un mot singulier dans *sur les une heure ;* l'Académie approuve cette locution, bien qu'elle ne permette pas de dire *sur les midi, sur les minuit*, expressions qui pourraient sembler justifiées par l'analogie.

— Philol. comp. I. — En français l'*article* (appelé grammaticalement défini) peut être considéré comme un mot proclitique qui sert à déterminer d'une manière toute spéciale le substantif auquel il est joint. Il est curieux de remarquer que la plupart des langues néo-latines ont adopté ce nouvel élément du discours, que n'avait pas admis le latin. Nous le trouvons dans les deux idiomes principaux qui ouvrent parallèlement la série indo-européenne, dans le grec et dans l'allemand. *O, è, to* (le, la, le) du grec répondent exactement comme signification, emploi et flexions, à *der, die, das*, de l'allemand.

Comment se fait-il que les langues issues du latin aient créé l'article? On peut dire que le génie essentiellement analytique qui a présidé à la formation de ces langues modernes a dû nécessiter l'introduction de ce nouveau déterminatif. Et cependant le grec, qui est incontestablement synthétique, emploie l'*article*. On a formé diverses hypothèses pour expliquer la création, le mode de création de l'*article*. Il a pu prendre naissance soit spontanément à cause de besoins nouveaux, soit à l'imitation du grec, soit à l'imitation du germain, soit encore par l'altération de quelque déterminatif latin. Il peut également provenir de l'espagnol, qui l'aurait emprunté lui-même textuellement à l'arabe (*el* ou *al*, le), et transmis ensuite à la France par l'intermédiaire de la langue d'oc, ainsi qu'à l'Italie (*Il*). Ceux qui le tirent du latin le font au moyen d'une opération ingénieuse, trop ingénieuse pour être vraie. Ils admettent que le français a pris la dernière terminaison du pronom démonstratif latin, *ille* (il-le), *illa* (il-là), le, la, tandis que l'italien aurait adopté la première syllabe *il*.

Quoi qu'il en soit, les premiers monuments de la langue française présentent une grande variété dans la forme de l'*article*, qui a passé par diverses modifications avant d'atteindre l'aspect définitif qu'il possède aujourd'hui. Ainsi dans la langue d'oïl, par exemple, nous trouvons : *li, le, el, lo* — le; de *lo, del, deu, do* — du ; *a lo, al, au, el, eu, ou* — au ; *la, li, le, la, li* — les ; *des, dels* — des ; *als, els, as* — aux.

L'article défini existe dans beaucoup de langues, et il y joue toujours un rôle à peu près analogue. Le grec, *o, è, to ;* l'allemand, *der, die, das ;* l'anglais, *the ;* l'italien, *il* ou *lo* suivant l'euphonie, *la ;* l'espagnol, *el, la ;* le hongrois, *az* ou *o ;* l'arabe, *el* ou *al*, etc... En danois et en syriaque, l'article défini s'accole à la fin du mot qu'il détermine ; ainsi l'on dit en danois mand*en*, l'homme, et en syriaque mor*o*, le maître, le saint. La même particularité se présente dans l'arménien, et, en général, dans tous les idiomes scandinaves, tels que l'islandais, le suédois, etc.

D'un autre côté, il y a un grand nombre de langues qui, tout en connaissant des déterminatifs spéciaux, ignorent l'usage de l'article défini ou d'un mot équivalent. Par exemple, on n'en trouve pas de traces dans le latin ; dans le pehlvi, le zend et le persan moderne ; dans le chinois et le japonais ; dans le basque ; dans le groupe tartare, mantchou, mongol, turc oïgour et osmanlu ou moderne ; dans les langues slaves, russe, polonais, etc.

L'article est ordinairement, dans les langues qui l'ont adopté, un mot monosyllabique s'accordant souvent en genre et en nombre avec le substantif auquel il se rapporte ; cependant, il est quelquefois complétement invariable;

comme le *the* anglais ou l'*el* arabe. L'emploi en est aussi généralement facultatif.

Les principaux avantages qui résultent de l'adoption de l'article défini sont une certaine clarté analytique jetée sur la construction, et une précision plus grande dans la spécification des idées. Toutefois, le reproche d'obscurité que l'on a adressé aux langues qui ne le possèdent point est illusoire; car ces langues suppléent amplement à l'absence de ce mot, soit par les flexions des cas, comme le latin et les langues slaves, soit par l'ordre rigoureux de la construction, comme le chinois.

II. — L'article indéfini ajoute au mot auquel il est joint un sens neutre et indéterminé, une sorte de caractère de disponibilité que toutes les langues sont aptes à exprimer. Aussi la plupart des langues possèdent-elles l'article indéfini, et s'accordent-elles à le figurer par le nom de nombre *un*, en envisageant le substantif au point de vue des relations numériques. Ainsi *un* en français, *uno* en italien, *ein* en allemand, *ouahed* en arabe, *iek* en persan, *bir* en turc, *i* ou *i-ko* en chinois, etc., jouent à la fois le double rôle de nom de nombre et d'article indéfini. Cependant, nous remarquons dans quelques langues des formes différentes pour donner à un mot le sens indéterminé : ainsi, le persan peut ajouter à un substantif ce qu'il appelle le *iè* d'unité : *meliki*, un roi; l'arabe surmonte la dernière consonne de son *tanwin*, ou nunnation nasale *oun :* soulhafat*oun*, une tortue; il place aussi après certains mots un *hé* (h) d'unité : hamâm*é*toun, un pigeon; l'anglais emploie, au lieu de *one*, un, le mot *a* ou *ân*, identique à l'allemand *ein* et au danois *en;* cet *en* danois jouit d'une singulière propriété : placé après le substantif, c'est l'article défini, *manden*, l'homme; placé devant, c'est l'article indéfini, *en mand*, un homme.

ARTICULAIRE adj. (ar-ti-ku-lè-re — rad. *article*). Anat. Qui appartient, qui a rapport aux articulations.

— *Artères articulaires*, Branches artérielles, émanées de l'artère poplitée et se rendant à l'articulation du genou. ‖ *Branches articulaires*, Branches veineuses ou artérielles qui reviennent de certaines articulations ou qui s'y rendent. ‖ *Capsules articulaires*, Enveloppes fibreuses en forme de cylindres, qui s'attachent au pourtour d'une cavité articulaire d'une part, et de l'autre à l'os qui contribue à former l'articulation. C'est ce qu'on observe à l'articulation scapulo-humérale et coxo-fémorale. ‖ *Cavités articulaires*, Cavités des articulations. ‖ *Concrétions articulaires*, Dépôts calcaires qui, dans la goutte, s'accumulent dans le tissu fibreux des articulations, et dans la cavité même de celles qui sont frappées d'arthrite goutteuse. ‖ *Corps étrangers articulaires*, Noyaux ordinairement cartilagineux, libres ou adhérents, qui flottent dans l'intérieur des cavités articulaires. ‖ *Facettes, surfaces, apophyses articulaires*, Différentes parties de l'os qui concourent à la formation d'une articulation. ‖ Spécialement celles qui viennent de la jointure du genou et se rendent à la veine poplitée.

— Pathol. *Douleur articulaire, arthralgie*, Douleur des jointures. ‖ *Rhumatisme articulaire*, Variété de rhumatisme résidant dans les articulations.

— Bot. Se dit des feuilles qui naissent des nœuds ou articulations de la tige ou de ses ramifications.

— Anat. s. m. L'une des pièces élémentaires de la mâchoire inférieure.

ARTICULANT (ar-ti-ku-lan) part. prés. du v. Articuler.

ARTICULATEUR s. m. (ar-ti-ku-la-teur — rad. *articuler*). Celui qui articule les mots : *C'est un bon* ARTICULATEUR. ‖ Peu usité.

ARTICULATION s. f. (ar-ti-ku-la-si-on — rad. *articuler*). Jonction, jointure des os dans l'homme ou les animaux vertébrés : ARTICULATION *des doigts*. ARTICULATION *du genou*. ARTICULATION *du bras avec l'épaule*. ARTICULATION *tibio-tarsienne*. ARTICULATION *mobile*. ARTICULATION *immobile*. *Il se tâta, se remua, fit jouer les* ARTICULATIONS, *et, avec une certaine joie, vit qu'il n'avait souffert aucune fracture.* (Fr. Soulié.) ‖ *Fausse articulation*, Articulation contre nature qui s'établit à la suite d'une luxation ou d'une fracture non réduite.

— Action d'articuler, de faire entendre des sons distincts modifiés par le jeu de l'appareil vocal : ARTICULATION *labiale, linguale, dentale*. ARTICULATION *sifflante*. *Un oiseau qui articule des mots ne parle pas, parce que cette* ARTICULATION *de mots n'émane pas du principe de la parole.* (Buff.) *Les langues de l'Yémen possèdent un certain nombre d'*ARTICULATIONS *qui leur sont propres.* (Renan.) *L'organe sémitique est d'une remarquable netteté dans l'*ARTICULATION *des consonnes.* (Renan.)

— Gramm. Elément de la parole dont la consonne est le signe. *Les sons et les* ARTICULATIONS *sont les éléments des mots parlés.* (Boniface.) *L'usage de l'*ARTICULATION *n'est pas plus le fruit de la réflexion que l'usage des différents organes du corps n'est le résultat de l'expérience.* (Renan.) ‖ Modification que les consonnes apportent aux sons produits par les voyelles : *Les consonnes sont appelées consonnes parce qu'elles sonnent avec les voyelles, et ne font que marquer les diverses* ARTICULATIONS *de la voix.* (Mol.) *L'*ARTICULATION *est plus forte ou plus faible, plus rude ou plus douce, suivant le caractère de la consonne qui frappe la voyelle.* (Marmontel.)

— Droit. Enonciation détaillée article par article des faits dont on offre la preuve : *Les* ARTICULATIONS *du demandeur sont on ne peut plus concluantes.*

— Bot. Point où deux parties d'une plante, continues dans leur jeunesse, se séparent et se détachent d'elles-mêmes et sans déchirement sensible, à une époque déterminée de leur vie.

— Entom. Jonction des diverses parties du corps des animaux articulés : ARTICULATION *de la tête avec le corselet. Le véritable usage des* ARTICULATIONS *des antennes n'est pas encore connu.* (Duméril.)

— Conchyl. Partie distincte d'une coquille multiloculaire, marquant une époque d'accroissement du mollusque.

— Archit. Les endroits ou les différentes parties d'un bâtiment, d'un édifice, qui forment des coudes : *Un système de chapelles basses devait envelopper tout l'édifice dans ses* ARTICULATIONS. (V. Hugo.)

— Mar. à vap. Pl. Sortes de charnières qui facilitent le mouvement de certaines pièces d'une machine à vapeur, comme les aubes, qui, sans cela, perdraient beaucoup de leur puissance lorsqu'elles frappent l'eau obliquement.

— Méc. Joint de deux pièces d'une machine qui exécutent un mouvement l'une sur l'autre, sans pouvoir se séparer.

— Techn. Assemblage de deux ou plusieurs pièces, mobiles ou non, les unes sur les autres.

— **Encycl.** Anat. En anatomie, les *articulations* étant considérées sous le double point de vue de leurs caractères anatomiques et physiologiques, on les a divisées en trois classes principales : 1° les *articulations synarthrodiales* ou *synarthroses*, *articulations* immobiles; 2° les *articulations diarthrodiales* ou *diarthroses*, dont les mouvements sont plus ou moins étendus; 3° les *amphiarthroses*, *articulations* jouissant de très-faibles mouvements. Les diverses parties qui concourent à la formation d'une *articulation* complète sont : 1° les surfaces osseuses de contact, ou surfaces articulaires; 2° les cartilages diarthrodiaux et les fibro-cartilages, qui servent d'intermédiaires plus ou moins étendus entre ces surfaces; 3° les synoviales, membranes sécrétant un liquide filant et onctueux, la synovie, qui s'interpose continuellement entre les surfaces mobiles de contact pour empêcher l'usure et faciliter le mouvement; 4° les ligaments, faisceaux de fibres blanchâtres ou jaunâtres, résistantes, flexibles, inextensibles, disposés sous forme de bandelettes étroites ou de membrane étendue, mais qui ont toujours pour action de maintenir les surfaces de contact dans leur position normale, tout en permettant le mouvement. On conçoit combien ces différents éléments doivent être modifiés dans leurs formes et leurs dispositions, selon l'*articulation* à laquelle ils appartiennent; c'est pourquoi nous avons dit que la distinction des divers genres d'*articulations*, dont la classification est basée sur la nature du mouvement, est en même temps anatomique et physiologique, puisqu'un certain mode de motilité comporte nécessairement des éléments anatomiques spéciaux. Nous allons décrire brièvement les principaux types des différents genres d'*articulations*.

— I. SYNARTHROSES OU ARTICULATIONS IMMOBILES. On distinguera dans ce genre : 1° les *sutures*, *articulations* dans lesquelles les deux os sont juxtaposés par leurs bords et immobilisés dans un mode de jointure qui ne permet aucun mouvement. C'est sur les os du crâne, dans une partie où l'immobilité des pièces du squelette était la condition essentielle de l'intégrité du cerveau, qu'on observe la *suture* dans ses trois espèces : *sutures harmoniques*, des os de la base juxtaposés par leurs bords rectilignes; *sutures dentées*, des os de la voûte, entourés de dentelures irrégulières qui s'emboîtent avec solidité les unes dans les autres; *sutures écailleuses*, dans lesquelles les deux os taillés en biseau s'appliquent par leurs faces obliques; telle est l'articulation du pariétal et du temporal, sur les côtés du crâne. Dans ces *articulations*, solides par leur construction même, les attaches ligamenteuses sont inutiles; elles sont remplacées par le péricrâne en dehors et par la dure-mère en dedans. 2° La *schindylèse*, *articulation* formée par la réception de la lame mince d'un os dans une gouttière. C'est ainsi que le vomer, os qui forme en partie la cloison des fosses nasales, s'articule avec les os palatins et maxillaires supérieurs. 3° La *gomphose*, *articulation* dans laquelle un os est reçu dans une cavité osseuse; telles sont les dents encastrées dans les alvéoles creusées sur les maxillaires. Bien des anatomistes ne considèrent pas la *gomphose* comme une véritable *articulation*.

II. AMPHIARTHROSES, DIARTHROSES DE CONTINUITÉ DE BICHAT. Ces *articulations*, peu mobiles, ne renferment que la seule espèce *symphyse*, qui présente plusieurs variétés :

1° La *synchondrose*. Les os sont réunis par l'intermédiaire d'un fibro-cartilage plus ou moins résistant et élastique, ce qui permet un mouvement dont la presque totalité s'opère dans le cartilage lui-même; telles sont les côtes unies au sternum par le fibro-cartilage intermédiaire; tels sont encore les corps des vertébrés séparés par le disque intervertébral.

2° La *syssarcose*. Les os sont rattachés par l'intermédiaire de muscles; tel est le mode d'union de l'omoplate avec les côtes; mais ce n'est pas une véritable *articulation*. En réalité, l'omoplate flotte dans les couches musculaires comme les fausses côtes.

3° La *syndesmose*, qui attache par des ligaments. Ce mode d'*articulation* plus commun constitue les véritables symphyses; tel est le mode d'attache des pubis entre eux et de l'os iliaque avec le sacrum. Le mouvement dont jouissent ces deux *articulations* est très-faible; mais il peut, pendant l'accouchement, prendre un plus grand développement : une synoviale s'aperçoit alors dans la symphyse sacro-iliaque, et les fibres du ligament interarticulaire de la symphyse pubienne se relâchent.

III. DIARTHROSES OU DIARTHROSES DE CONTIGUÏTÉ. Ces *articulations*, douées de mouvements plus ou moins étendus, forment plusieurs espèces distinctes :

1° *Arthrodie serrée* ou *diarthrose planiforme*. Les surfaces articulaires sont planes, séparées souvent par une synoviale, entourées de ligaments diversement disposés, qui ne permettent qu'un mouvement de glissement; telles sont, à la main, les *articulations* des os du carpe.

2° *Arthrodie lâche* ou *articulation condylienne*. Une tête aplatie est reçue dans une cavité elliptique; plusieurs ligaments lâches en assurent le contact assez immédiat, et il en résulte un mouvement léger dans quatre sens différents; telle est l'*articulation* de la mâchoire inférieure avec le temporal, *articulation* qui possède le mouvement de flexion, d'extension, et un double mouvement de latéralité.

3° *Articulation ginglymoïdale, trochléenne* ou *ginglyme angulaire*. Les deux surfaces articulaires appartiennent à l'extrémité épaissie des os longs des membres, et sont conformées, l'une en demi-poulie et l'autre en gorge de réception. Deux ligaments latéraux les unissent, une synoviale facilite le mouvement, qui est angulaire en deux sens opposés, flexion et extension. Les *articulations* du coude, du genou, du cou-de-pied, sont des *articulations* de ce genre.

4° *Articulation trochoïde* ou *ginglyme latéral*. Un cylindre osseux est reçu dans un anneau partie osseux, partie fibreux, dans lequel il peut pivoter; la rotation est le mouvement propre de ces *articulations*. C'est ainsi que le radius, par sa rotation dans son anneau supérieur, produit la rotation de l'avant-bras et les mouvements de la main dits de supination et de pronation. C'est ainsi que l'atlas, première vertèbre cervicale qui porte la tête, tourne sur l'apophyse odontoïde de l'axis, comme sur un véritable pivot.

5° *Articulation par emboîtement réciproque*. Les surfaces articulaires sont concaves dans un sens, convexes dans le sens perpendiculaire au premier; elles se reçoivent réciproquement et sont entourées d'un ligament formant une capsule incomplète. Leur mouvement s'exécute dans tous les sens : extension, flexion, adduction, abduction. Les *articulations* du trapèze avec le premier métacarpien au pouce de la main, ceux des deux rangées des os du tarse au pied, sont un exemple de ces sortes d'*articulations*.

6° *Enarthroses* ou *articulations complètes*. L'une des surfaces articulaires appelée *tête*, est conformée en portion de sphère et reçue dans une cavité proportionnelle à sa grosseur; une capsule fibreuse lâche rejoint les os et permet un mouvement très-complet que facilite une synoviale; il y a flexion, extension, abduction, adduction, enfin circumduction, qui n'est que la succession des quatre premiers mouvements, et rotation de la tête dans sa cavité. L'*articulation* des os de la première et de la seconde rangée du carpe présente une *énarthrose* au centre. Mais nous en observons de plus parfaites à l'épaule et à la cuisse (*articulation* scapulo-humérale et coxo-fémorale).

Divers moyens contribuent à renforcer les *articulations*, tout en leur permettant des mouvements aussi variés et aussi étendus que leur conformation le comporte. Les attaches musculaires, muscles et tendons, sont communément disposées de manière à produire ce résultat. La pression atmosphérique contribue aussi à maintenir les surfaces articulaires en contact; c'est ainsi que la jambe peut rester suspendue au bassin, par l'effet seul de cette pression qui applique la tête du fémur dans la cavité cotyloïde, tout en permettant des mouvements de rotation aussi étendus que possible.

— Anat. compar. Chez tous les animaux pourvus d'un squelette intérieur, la disposition des *articulations* est identique à ce que nous avons observé chez l'homme. Les différences de dispositions anatomiques ne peuvent provenir que de différences dans le squelette même; pour en citer un exemple, chez les mammifères non claviculés, l'absence de la clavicule exige que les dispositions de l'*articulation scapulo-humérale* ne soient pas les mêmes. Chez les animaux doués d'un squelette extérieur, le système articulaire ne présente plus aucune analogie de structure avec celui dont nous venons de parler. Les segments des membres, appelés *articles*, sont formés de pièces cylindroïdes, contenant chacun les muscles de l'article suivant, et se joignent ensemble en obéissant à des dispositions variables, toutes spéciales et particulières à ces espèces animales. V. ARTICULÉS.

La partie de l'anatomie qui s'occupe des *articulations* et des éléments qui les constituent s'appelle *arthrologie* ou *syndesmologie*. Cette étude est nécessaire aux chirurgiens pour apprécier les diverses maladies dont ces organes peuvent être le siége, ou pour pouvoir y pratiquer certaines opérations, particulièrement la désarticulation.

— Méd. Les *articulations* peuvent être le siége de maladies communes à tous les tissus, ou spéciales aux régions articulaires. Ces maladies méritent une grande attention par les dangers qu'entraînent la plupart d'entre elles, par leur fréquence relative et les difficultés inhérentes à leur traitement. Nous allons passer en revue les principales :

1° *Inflammation des articulations*. Ce n'est pas autre chose que l'*arthrite*, qui se présente sous des formes diverses, suivant les causes qui l'ont produite. V. ARTHRITE.

2° *Plaies des articulations*. Si ces plaies ne sont pas pénétrantes, elles ne présentent aucune indication spéciale; les plaies pénétrantes, au contraire, se compliquent le plus ordinairement d'une inflammation considérable, qui constitue l'*arthrite traumatique*. V. ce mot.

3° *Corps étrangers libres intra-articulaires*. Ce sont des fragments ordinairement cartilagineux, qui, du dehors, ont pénétré dans l'intérieur des *articulations*, et y occasionnent une gêne plus ou moins sensible. Dans certains mouvements imprimés d'une manière brusque et inattendue, une violente douleur se fait sentir dans la jointure, et la rend immobile pour quelques instants. On a traité cette affection par le déplacement du cartilage, qu'on relève et qu'on maintient, s'il est possible, dans une position moins gênante. L'extraction est une opération dangereuse qu'on ne peut tenter que dans certaines circonstances.

4° Diverses *difformités congénitales*, telles que la *main-bot*, le *pied-bot* (équin, talus, varus et valgus), et les *déviations rachidiennes*, qui se rattachent aux affections des *articulations;* mais leur histoire appartient plus spécialement à celle des difformités.

Les autres maladies dont les *articulations* peuvent être le siége sont l'*hydarthrose*, les *tumeurs blanches*, l'*ankylose*, l'*entorse*, les *luxations*. V. ces mots.

— Chirurg. On donne le nom d'*articulations accidentelles*, de *fausses articulations*, de *pseudarthroses*, à des articulations anormales, qui se produisent à la suite des fractures ou des luxations. Les *fausses articulations* qui se forment entre les deux extrémités d'un os fracturé et vicieusement consolidé, prennent le nom de *surnuméraires;* celles qui se forment entre l'extrémité d'un os luxé qui n'a pas été réduit, et une surface osseuse voisine, le nom de *supplémentaires*.

Les causes qui produisent les *articulations surnuméraires* sont fort nombreuses : l'imprudence et l'indocilité d'un malade pendant le cours du traitement d'une fracture, le défaut de coaptation des fragments, les mouvements continuels qu'on leur fait subir par des dérangements fréquents, le défaut de nutrition de l'une ou de l'autre extrémité, les maladies des os, carie, nécrose, syphilis constitutionnelle, etc., peuvent empêcher la consolidation et provoquer la formation d'une *fausse articulation*. Un âge avancé, l'état de grossesse, une fièvre grave, le scorbut, une saison froide, sont autant de causes qui retardent encore la consolidation. C'est dans ces circonstances qu'on peut voir une mobilité anormale persister au point fracturé, ayant l'apparence d'une *articulation* dans la continuité de l'os, ce qui a lieu quand les extrémités des fragments se cicatrisent isolément ou se réunissent par des brides de tissu fibreux, ou bien encore lorsqu'il se forme un fibro-cartilage d'encroûtement. Cet accident compromet nécessairement les mouvements du membre dans la partie lésée, et quand il se présente à la jambe, il peut enlever au membre toute solidité, et constituer ainsi une grave infirmité. On doit donc s'attacher à le prévenir et y apporter remède aussitôt qu'il s'est déclaré. Les moyens employés pour arriver à ce résultat, sont : 1° le frottement des fragments, pratique fort ancienne que Celse connaissait, et qui a pour but de développer une inflammation adhésive dans le foyer de la fracture; 2° l'emploi d'un appareil à fracture inamovible, le plus simple et le plus utile des moyens pour assurer l'immobilité du membre; soumettre le malade à un régime fortifiant; combattre les causes débilitantes qui s'opposent à une consolidation normale; 3° les vésicatoires à la périphérie, le séton passé intérieurement entre les fragments, la cautérisation vers le lieu de réunion, sont encore des moyens employés dans certains cas, et qui ont donné des résultats satisfaisants; 4° enfin, la résection des extrémités fracturées, suivie de leur adaptation, dans le but d'obtenir une cicatrisation normale. Ce moyen ne sera suivi de succès qu'autant que les extrémités osseuses réséquées seront amenées au contact; ce qui produira un raccourcissement plus ou moins considérable, et, nécessairement, un obstacle plus ou moins important à l'exécution des mouvements. En outre, cette opération, toujours très-grave, expose le malade à des dangers sérieux et à une cicatrisation toujours longue et difficile; elle ne devra

être préférée que quand les circonstances commandent de découvrir le foyer de la fracture pour en enlever les esquilles ou autres corps étrangers interposés.

Il y a des cas où loin de s'opposer à la formation d'une pseudarthrose, le chirurgien s'efforce de l'obtenir. Une plaie de l'*articulation*, une affection profonde de l'os ou des parties environnantes peuvent nécessiter la resection de l'*articulation* même. Cette opération pratiquée au coude, par exemple, offre le double avantage de conserver l'usage de la main et l'apparence normale du membre. On s'efforcera alors, par l'éloignement des fragments et les mouvements réitérés qu'on leur imprimera, d'obtenir une *fausse articulation*. Au genou, on tâchera, au contraire, par le rapprochement et l'immobilité, d'obtenir une consolidation absolue, la mobilité étant ici une condition plus généralement fâcheuse.

— Il y a *articulation supplémentaire*, lorsqu'à la suite des luxations non réduites, l'extrémité de l'os appliquée sur une surface osseuse voisine s'y creuse une cavité qui s'encroûte et se recouvre d'un cartilage qui s'ossifie, et se revêt même d'un périoste fibro-cartilagineux. Il y a là, dès lors, une *articulation* de nouvelle formation bien rarement avantageuse. Dans les luxations spontanées irréductibles, une fausse *articulation* au voisinage de l'*articulation* perdue peut quelquefois être considérée comme un mince avantage; mais, ordinairement, la *pseudarthrose*, dans ces conditions, produit une infirmité pénible et incurable, à moins qu'il ne soit encore temps de réduire la luxation, et pourvu qu'on ait chance de réussir.

ARTICULE s. m. (ar-ti-ku-le — diminut. d'*article*). Petit article : *Je passe sous silence cet* ARTICULE, *car il ne donnerait lieu qu'à une légère dépense par année.* (***)

ARTICULÉ, ÉE (ar-ti-ku-lé) part. pass. du v. Articuler. Qui a une ou plusieurs articulations, qui est composé de plusieurs articles : *Animaux* ARTICULÉS. *Tige* ARTICULÉE. *Les antennes de tous les insectes sont* ARTICULÉES. (Acad.)

— Par compar. : *Nos vers modernes sont un peu coupés et* ARTICULÉS *à la manière des insectes, mais comme eux ils ont des ailes.* (Ste-Beuve.)

— Se dit d'un continent, d'un pays qui, par les angles rentrants et saillants de ses côtes, se trouve, en quelque sorte, composé de parties distinctes : *L'Europe doit la douceur de son climat à sa configuration richement* ARTICULÉE. (Humboldt.)

— Suivi des prépositions *à* et *avec*, Joint uni par articulation : *Les jambes de l'éléphant sont fortement* ARTICULÉES *avec les cuisses.* (Buff.) *Dans ces aranéides, le digital du mâle est armé d'un conjoncteur principal, globuleux,* ARTICULÉ *à un court pédicule.* (Walcken.)

— Se dit des sons modifiés par le mouvement de la langue, lorsqu'elle frappe contre le palais ou contre les dents, par le mouvement des lèvres lorsqu'elles frappent l'une contre l'autre : *Il n'y a que l'homme dont la voix soit* ARTICULÉE. *Avez-vous réfléchi sur la nature des sons* ARTICULÉS? (Raym.) *Aucun son* ARTICULÉ *ne retentissait à mon oreille.* (Ballanche.) *Le langage* ARTICULÉ, *nôble héritage de la nature humaine, est le premier lien social qui manifeste et qui perpétue l'union civile des hommes.* (M.-Brun.) *La langue* ARTICULÉE *commença par l'onomatopée.* (Michelet.) *La parole écrite est un instrument plus puissant que la parole* ARTICULÉE. (Dunoyer.)

— Prononcé distinctement : *Paroles bien* ARTICULÉES.

> Ses cris plaintifs et sourds, et mal *articulés.*
> VOLTAIRE.

‖ Enoncé, exprimé nettement, par écrit, allégué, affirmé péremptoirement : *Que conclure de faits si impudemment* ARTICULÉS? *Il fallait parler sur des faits aussi essentiels et aussi bien* ARTICULÉS (Boss.) *Une méchanceté bien* ARTICULÉE *procure à une prude une joie intérieure.* (Fr. Soulié.)

— B.-arts. Se dit des membres dont les jointures sont bien prononcées et les attaches bien marquées.

— Techn. Se dit de tout objet composé de pièces jouant les unes sur les autres : *Abandonnez les parapluies, les socques* ARTICULÉS, *aux gens qui payent leurs dîners avec des cachets.* (Balz.) *Le jour discret, que tamise la fenêtre à volets* ARTICULÉS, *se concentre doucement et sans éclat brusque sur le papier où court la main du jeune homme.* (Th. Gaut.)

— s. m. pl. Zool. *Les articulés.* Grand embranchement du règne animal, ainsi nommé parce que les êtres qui le composent ont les diverses parties du corps composées d'articulations ou articles. ‖ On dit aussi, mais rarement, ARTICULEUX.

— s. f. pl. Bot. Nom donné aux différents groupes d'algues dont la substance est divisée en articles.

— **Antonymes.** Inarticulé, désarticulé.

— **Encycl.** Les *articulés* ou *annelés* constituent, dans la classification de Cuvier, l'un des quatre embranchements du règne animal. Les deux noms sous lesquels on les désigne viennent de la conformation de leur corps, lequel est composé d'une succession d'*articles* ou d'*anneaux*. Chez les uns, cette disposition annulaire résulte seulement de l'existence d'un certain nombre de plis transversaux qui sillonnent la peau et ceignent le corps; mais chez la plupart, l'animal est renfermé dans une sorte d'armure solide composée d'une série d'anneaux soudés entre eux, ou réunis de manière à permettre des mouvements. Cette armure constitue pour ces animaux un véritable *squelette extérieur*, qui joue le même rôle que le squelette intérieur chez les vertébrés. C'est, en effet, cette enveloppe qui détermine la forme générale du corps, protége les parties molles, fournit les points d'attache aux muscles, et porte les membres ou les appendices dont la plupart des *articulés* sont pourvus.

La forme des *articulés* est symétrique, comme celle des vertébrés. Les divers tronçons ou anneaux qui constituent l'animal offrent toujours beaucoup de ressemblance entre eux; chez les myriapodes, par exemple, ils sont presque tous la répétition exacte les uns des autres. Chaque anneau peut porter deux paires d'appendices ou de membres, l'une appartenant à son arceau dorsal ou portion supérieure, l'autre à son arceau ventral. Lorsque ces appendices sont peu développés, tous les anneaux en sont pourvus; mais, en général, les appendices de certains anneaux acquièrent un grand développement, tandis que ceux des autres, en vertu de la loi du balancement organique, restent à l'état rudimentaire ou même ne se montrent pas. Diversement développés ou modifiés, les appendices de l'arceau inférieur constituent les pattes, les antennes, les mandibules, etc.; les ailes des insectes sont formées par les appendices de l'arceau supérieur. Les pattes sont, en général, au nombre de trois, quatre, cinq ou sept paires; quelquefois on en compte plusieurs centaines, et d'autres fois elles manquent complétement; mais alors elles sont souvent représentées, pour ainsi dire, par des faisceaux de soies roides, comme dans le ver de terre, par exemple.

La structure interne des *articulés* correspond exactement à leur conformation extérieure. Ainsi, la tendance que montrent les anneaux du corps à se répéter se retrouve dans la disposition du système nerveux. Dans son état complet, chaque anneau possède une paire de ganglions nerveux, et tous ces ganglions, réunis entre eux par des cordons de communication, constituent une double chaîne qui occupe la ligne médiane du corps près de sa face ventrale. Chez les *articulés* inférieurs, comme chez ceux qui sont plus élevés dans la série, mais qui n'ont pas atteint tout leur développement, les deux chaînes de ganglions restent distinctes. A mesure qu'on s'élève à des êtres plus parfaits, on voit les deux séries de ganglions se rapprocher, se réunir et se confondre sur la ligne médiane en une chaîne unique. La fusion ne se fait pas seulement dans le sens latéral, elle se fait aussi dans le sens longitudinal, de façon à déterminer la réunion de plusieurs paires en une seule masse. Cette centralisation est, dans certaines espèces, portée si loin, qu'il n'existe pour tous les anneaux du corps que deux masses nerveuses, l'une située dans la tête, l'autre dans le thorax. Mais la fusion ne saurait aller au delà, les ganglions céphaliques et ceux du reste du corps formant deux systèmes distincts par leurs rapports anatomiques. Les premiers, en effet, sont placés au-devant ou au-dessus de l'œsophage, tandis que les autres sont situés en arrière de l'œsophage, au-dessous du tube digestif. Les cordons qui réunissent les uns aux autres passent de chaque côté de l'œsophage, autour duquel ils forment une sorte de collier dit *œsophagien*, et que l'on retrouve également chez les mollusques. Les anatomistes désignent, en général, les ganglions céphaliques ou sous-œsophagiens sous le nom de *cerveau*. Quelques-uns voient, dans la chaîne ganglionnaire placée au-dessous du canal digestif, l'analogue de la moelle épinière. D'autres, notamment M. Serres, rapprochent ces ganglions sous-œsophagiens de ceux qui, chez les vertébrés, sont situés sur le trajet des racines antérieures des nerfs spinaux.

La respiration, chez les *articulés*, se fait soit par des trachées ou vaisseaux aériens, comme chez les insectes, soit par des espèces de cavités celluleuses analogues aux poumons, comme chez plusieurs arachnides, soit, enfin, par des branchies, chez les groupes aquatiques, comme les crustacés et les annélides.

Le système circulatoire des *articulés* est peu développé; la couleur de leur sang est généralement blanche. Leur appareil digestif consiste en un tube étendu d'un bout à l'autre de leur corps, et terminé par une bouche et un anus, situés, l'une à la tête, l'autre, à l'extrémité opposée du corps. Ils sont pourvus soit de mâchoires, soit d'instruments particuliers servant à la préhension des aliments; mais ces organes sont toujours disposés latéralement par paires, au lieu d'être placés l'un au-devant de l'autre, comme chez les vertébrés.

Les *articulés* ont reçu de Blainville le nom d'*entomozoaires*, de Carus celui de *thoracozoaires*. Cuvier les divisait en quatres classes : les *annélides*, les *insectes*, les *arachnides* et les *crustacés*. M. Milne-Edwards les divise en deux sous-embranchements, celui des *articulés proprement dits*, et celui des *vers*. Les *articulés proprement dits* comprennent cinq classes : les *insectes*, les *myriapodes*, les *arachnides*, les *crustacés* et les *cirrhipèdes*. Le sous-embranchement des *vers* comprend trois classes : les *annélides*, les *rotateurs* ou *systolides*, et les *helminthes* ou *vers intestinaux*.

MM. Paul Gervais et Van Beneden ne donnent le nom d'*articulés* qu'aux *articulés proprement dits*, ou *condylopodes*, c'est-à-dire à ceux qui sont pourvus de pattes formées d'une suite d'articles. Quant aux vers (annélides, helminthes), ils forment, dans la classification de ces naturalistes, un des cinq types de l'embranchement des mollusco-radiaires.

ARTICULEMENT s. m. (ar-ti-ku-le-man — rad. *article*). Droit. Syn. de *articulation* : *La cour a écarté une partie des* ARTICULEMENTS *du demandeur.*

ARTICULÉMENT adv. (ar-ti-ku-lé-man). D'une manière articulée : *Je fais* ARTICULÉMENT *et distinctement mille mouvements dont je n'ai nulle connaissance distincte.* (Boss.)

ARTICULER v. a. ou tr. (ar-ti-ku-lé — du lat. *articulare*; formé de *articulus*, article, articulation). Joindre des os suivant leurs rapports articulaires : ARTICULER *un squelette.*

— Faire entendre d'une manière plus ou moins distincte : ARTICULER *des sons. La langue, souple et humide, va toucher le palais et les dents en tant de manières, qu'elle* ARTICULE *assez de sons pour en composer tout le langage du genre humain.* (Fén.) *Aurai-je perdu mon temps en apprenant un idiome composé des plus beaux sons que j'aie jamais entendu* ARTICULER? (P.-L. Cour.) ‖ Absol. : *Les hommes n'*ARTICULERAIENT *pas, si on ne leur apprenait à prononcer des paroles.* (Volt.) *Apprenez-lui à parler uniment, clairement, à bien* ARTICULER. (J.-J. Rouss.)

— Signif. simplem. Prononcer : *Il* ARTICULA *mon nom. Furieux, il ne sait plus qu'*ARTICULER *des injures.* (St-Sim.) *L'oiseau qui* ARTICULE *des mots ne parle pas.* (Buff.) *Ce nom me fait frissonner lorsque je l'*ARTICULE. (Destouches.) *Il crut rêver, et resta quelques instants sans pouvoir* ARTICULER *un mot.* (G. Sand.) *Ses dents claquaient l'une contre l'autre, et il n'*ARTICULAIT *que des sons inintelligibles.* (E. Sue.) *Il voulut* ARTICULER *un suprême adieu.* (Alex. Dum.) ‖ Absol. : *Bien* ARTICULER, *mal* ARTICULER. *Phédon parle bas dans la conversation, et il* ARTICULE *mal.* (La Bruy.) *Vous n'*ARTICULEZ *pas, vous ne vous faites pas entendre.* (La Bruy.) *La princesse de Conti se jeta aux pieds du roi, baignée de ses larmes, et ne pouvant presque* ARTICULER. (St-Sim.) *Voyez la belle conversation quand on ne peut plus* ARTICULER! (Volt.)

— Par ext. Exprimer en paroles : *Elle oublia d'*ARTICULER *sa pensée, et, le coude appuyé sur le mausolée, l'œil immobile sur les flots, elle n'entendit pas Sténio qui la suppliait de se révéler à lui.* (G. Sand.)

— Enoncer, avancer, affirmer positivement : *C'est à celui qui* ARTICULE *un fait à le prouver.* (Beaumarch.) *Nous ne prétendons* ARTICULER *rien de précis sur cette matière.* (Frayss.) *On n'*ARTICULE *contre nous aucun grief sérieux, aucune accusation soutenable.* (Dupanl.) *Je me reconnais coupable de tout ce que ce jeune homme vient d'*ARTICULER *contre moi.* (Alex. Dum.)

— Au Palais, Enoncer par articles : ARTICULER *des faits et les proposer par ordre.* (Acad.)

— Mus. Exécuter d'une façon nette et distincte.

— B.-arts. Marquer les jointures des os, le passage d'un membre à un autre.

— Techn. Joindre, unir, lier par des charnières, des anneaux, des chaînons.

S'articuler, v. pr. Se joindre, s'unir par articulation, en parlant des os ou des segments du corps des insectes et des crustacés : *L'humérus* S'ARTICULE *avec l'omoplate. Les os du carpe* S'ARTICULENT *avec ceux du métacarpe. La tête* S'ARTICULE *avec le corselet.*

— Etre articulé, prononcé : *Ce mot* S'ARTICULE *difficilement.*

— Se dessiner nettement : *A mesure que nous approchons de Malte, la côte basse s'élève et* S'ARTICULE. (Lamart.)

— Fig. : *Il me semblait qu'elle venait à moi, qu'elle se penchait à mon oreille, et que je sentais son souffle froid* S'ARTICULER *en étranges paroles.* (Ch. Nod.)

— **Syn. Articuler, proférer, prononcer.** *Prononcer*, exprimer ou faire entendre par le moyen de la voix : *Il y a beaucoup de mots qu'on* PRONONCE *autrement qu'on ne les écrit.* (Acad.) *Prononcer* signifie aussi dire hautement, solennellement, en public : *Moïse n'eut pas plutôt* PRONONCÉ *la parole de Dieu, que les eaux devinrent immobiles.* (Bourdal.) *Articuler*, prononcer distinctement en marquant les syllabes : *Les petits enfants ne peuvent* ARTICULER *les mots. Articuler* veut dire aussi annoncer des choses précises et positives : *Vous pouvez y ajouter des faits que j'ignore, mais tous ceux que je viens d'*ARTICULER *sont essentiels.* (Volt.) *Proférer*, prononcer à haute et intelligible voix : *Dans les songes, les lèvres s'agitent pour former des paroles que la langue engourdie ne peut* PROFÉRER. (Fén.) *Proférer* signifie également dire des injures, des blasphèmes, des mensonges, etc. : *Un prince russe fut condamné à mort pour* AVOIR PROFÉRÉ *des paroles indécentes qui avaient du rapport à la personne de la czarine.* (Montesq.)

— **Antonyme.** Désarticuler.

ARTICULEUX, EUSE adj. (ar-ti-ku-leu, eu-ze — rad. *article*). Zool. Syn. peu usité de *articulé.*

ARTICULINE s. f. (ar-ti-ku-li-ne — rad. *article*). Moll. Genre de foraminifères à plusieurs loges.

ARTICULO-ANGULO-OPERCULAIRE adj. et s. m. Zool. Se dit des os de la tête des céciliés.

ARTIEDA (André Rey DE), poëte et littérateur espagnol, né à Valence vers 1560, mort vers 1625. Il suivit d'abord la carrière des armes, professa, dit-on, ensuite l'astronomie et les mathématiques, et publia divers ouvrages d'érudition et de littérature, parmi lesquels : *Discours, Epitres et Epigrammes*, Saragosse, 1605. On cite encore de lui une tragédie, les *Amants*, imprimée à Valence en 1581.

ARTIEL, ELLE adj. (ar-si-èl — rad. *art*). Néol. Qui concerne l'art : *Tant que la doctrine* ARTIELLE *n'est pas formulée en préceptes, il n'y a pas, à proprement parler, une école d'art.* (Miel.)

ARTIEN, IENNE adj. et s. (ar-si-ain, iè-ne — rad. *art*). Qui touche aux arts; qui connaît l'art, qui l'a étudié. Se disait des écoliers qui avaient terminé leurs humanités, et qui étudiaient la philosophie.

ARTIFICE s. m. (ar-ti-fi-se — du lat. *ars*, *artis*, art; *facere*, faire). Art, habileté, industrie, talent : *Cette machine est faite avec un* ARTIFICE *merveilleux.* (Acad.) *Le joug du chariot était composé de nœuds entrelacés avec tant d'*ARTIFICE *qu'on n'en eût su découvrir le commencement ni la fin.* (Vaugel.) *Les toiles d'araignée nous sont inutiles, quoique faites avec beaucoup d'*ARTIFICE. (St-Evrem.) *Démêlez, si vous pouvez, l'*ARTIFICE *infini qui entre dans la formation des insectes.* (Mass.) *Tout est ménagé dans le corps humain avec un* ARTIFICE *merveilleux.* (Buff.)

— Se dit en parlant du style et des ouvrages d'esprit : *L'*ARTIFICE *de son style séduit.* (Acad.) *Il n'est pas donné à tout le monde de démêler l'*ARTIFICE *de cette composition.* (Acad.) *Les images sont aussi d'un grand* ARTIFICE *pour donner du poids au discours.* (Boil.) *Cet écrivain doit toute sa réputation au séduisant* ARTIFICE *de son style.* (Raym.) *Leurs écrits devenaient des modèles, et on chercha dans ces écrits par quel* ARTIFICE, *inconnu même à eux, ils produisaient le plaisir et la lumière.* (Condill.) *L'*ARTIFICE *n'est pas l'art.* (E. Bersot.) *Par horreur des petits moyens scéniques et des* ARTIFICES *vulgaires du théâtre, ce poëte a rejeté la particularité, le détail, le mouvement, et ses figures pâles, froides, ont l'air de statues sous un portique.* (Th. Gaut.)

> De leur vaine éloquence employant l'*artifice.*
> RACINE.

> D'un pinceau délicat l'*artifice* agréable
> Du plus affreux objet fait un objet aimable.
> BOILEAU.

— Moyens factices : *Ne vivre que par* ARTIFICE. *Ne réussir, ne se soutenir que par* ARTIFICE. *Les fruits qu'on fait mûrir par* ARTIFICE *n'ont jamais ni le goût ni la beauté de ceux qui viennent dans leur saison.* (St-Evrem.) *Ne ranime-t-elle pas encore un visage flétri et suranné par des* ARTIFICES *qui rappellent plus ses années que ses attraits.* (Mass.) *Quand on est jeune, riche et jolie comme vous, madame, on n'en est pas réduite à l'*ARTIFICE. (Diderot.)

— Subtilité, déguisement, ruse, fraude : *User d'*ARTIFICE. *C'est un* ARTIFICE *grossier. Homme sans* ARTIFICE. *Procédé plein d'*ARTIFICE. *Parlez sans* ARTIFICE. *Il était souple, fin, discret, doux ou âpre au besoin, capable sans efforts de toutes sortes de formes; maître signalé en* ARTIFICE. (St-Sim.) *Quelle fut la pénétration de M. Letellier, quand il fallut percer les nuages de la dissimulation et de l'*ARTIFICE! (Fléch.) *On use d'*ARTIFICES *indignes pour parvenir.* (Fén.) *L'humilité est un* ARTIFICE *de l'orgueil, qui s'abaisse pour s'élever.* (La Rochef.) *L'*ARTIFICE *est plus habile et plus persévérant que la défiance; il prend toutes les formes et met à profit toutes les mouvements.* (Mass.) *Vous vous laissez surprendre à leurs* ARTIFICES, *quoiqu'il y ait déjà du temps que vous les connaissez.* (Le Sage.) *Apollon recourut, pour tromper Patrocle, à un* ARTIFICE *dont un mortel rougirait.* (B. Const.)

> On nous imputerait ce mauvais *artifice.*
> CORNEILLE.

> Voyons s'il soutiendra son indigne *artifice.*
> RACINE.

> Britannicus pourrait t'accuser d'*artifice.*
> RACINE.

> Méprisez du méchant la haine et l'*artifice.*
> J.-B. ROUSSEAU

> De son propre *artifice* on est toujours victime.
> COLLIN D'HARLEVILLE.

> Moi, je ne descendrai jamais à l'*artifice.*
> PICARD.

> C'est le devoir d'un roi de punir l'*artifice.*
> HIPPOLYTE BIS

> J'admirais si Mathan, dépouillant l'*artifice*,
> Avait pu de son cœur surmonter l'injustice.
> RACINE.

> L'*artifice* est grossier;
> Tu te fais criminel pour te justifier.
> RACINE.

> L'*artifice* peut être, est toujours criminel :
> Soyons justes et vrais, et laissons faire au ciel.
> SAURIN.

L'*artifice* souvent n'est qu'un soin malhabile;
S'il endort un soupçon, il en éveille mille.
LEMERCIER.

Cherchons notre salut dans notre désespoir;
Employons l'*artifice* où manque le pouvoir.
LAGRANGE-CHANCEL.

Dieu voit, n'en doutez point, il entend toute chose,
Il lit jusqu'au fond de vos cœurs;
L'*artifice* en vain se propose
D'éluder ses arrêts vengeurs.
J.-B. ROUSSEAU.

— Composition de matières faciles à s'enflammer, employée soit à la guerre, soit dans les réjouissances : *Magasin d'*ARTIFICES. *Pièce d'*ARTIFICE. *Feu d'*ARTIFICE. *A l'armée, la confection des* ARTIFICES *est confiée aux artilleurs.* (Bouill.) *Madame de Wolmar dit : Allons tirer le feu d'*ARTIFICE. (J.-J. Rouss.) *L'éclat brillant et fugitif d'un feu d'*ARTIFICE *est une image fidèle et parfaite de la gloire et des plaisirs du monde.* (S. Dubay.) *Des gerbes étoilées de soleils éclataient comme les bouquets d'un feu d'*ARTIFICE. (V. Hugo.) ‖ Fig. : *Ses idées sont un feu d'*ARTIFICE *toujours en fusées volantes.* (Volt.) *Une fois sa verve excitée, le feu d'*ARTIFICE *sur ses lèvres ne cessait pas.* (Ste-Beuve.) *Son affabilité d'emprunt, les feux d'*ARTIFICE *de son esprit, tout accusait la profondeur du mal, par la fatigue à laquelle il était en proie le lendemain.* (Balz.)

— Pyrotechn. Nom donné à toute composition formée de matières facilement inflammables. Les *artifices* se divisent en trois catégories principales, suivant leur destination particulière. Les *artifices de réjouissance* ont simplement pour objet de produire, par certaines combinaisons de formes et de couleurs, des effets agréables et pittoresques : tels sont les *feux d'artifice* que l'on tire les jours de fêtes publiques. (V. FEU.) Les *artifices de théâtre* sont employés, dans les théâtres, pour imiter la foudre, les éclairs, les incendies, les éruptions volcaniques, etc. Enfin, on appelle *artifices de guerre* toutes les préparations qui sont usitées à la guerre pour mettre le feu aux canons, charger et amorcer les projectiles creux, faire des signaux, éclairer, incendier, défendre les brèches, enfoncer les obstacles, etc.

— Techn. A signifié autrefois : Œuvre d'art, outil, instrument, partie secrète d'un métier ou d'une œuvre, travail, métier.

— **Syn. Artifice, astuce, perfidie, ruse.** La *ruse* suppose de l'esprit, une imagination ingénieuse : *Cette lecture n'est pas propre à cette sorte de gens d'esprit, qui n'ont que de la* RUSE, *et qui ne sont fins que pour pénétrer le mal.* (J.-J. Rouss.) L'*artifice* est une ruse conduite méthodiquement et avec art : *Octave se conduisit avec Cicéron en homme habile, il le flatta, le loua, le consulta et employa tous ces* ARTIFICES *dont la vanité ne se défie jamais.* (Montesq.) L'*astuce* est méchante et profondément dissimulée : *Aller par* ASTUCE *à des fins qu'on cache avec soin.* (J.-J. Rouss.) La *perfidie* ajoute à l'*astuce* un degré plus grand de noirceur ou d'atrocité : *Une* PERFIDIE *aussi cruelle que lâche est celle des Romains envers les Carthaginois.* (Condill.)

— **Syn. Artifice, art.** V. ART.

— **Epithètes.** Admirable, ingénieux, industrieux, adroit, habile, subtil, souple, caché, secret, merveilleux, vain, ridicule, sot, grossier, innocent, permis, excusable, condamnable, coupable, inexcusable, indigne, honteux, pervers, criminel, cruel, affreux, horrible, lâche, noir, profond, impuissant, superflu, connu, vieilli, suranné, usé.

— **Encycl.** Que l'on rapporte au philosophe Roger Bacon, qui vivait au XIIIe siècle, ou au moine allemand Berthold Schwartz, l'invention de la poudre de guerre, il n'en est pas moins vrai que, dès les premiers siècles de l'ère chrétienne, peut-être avant, les feux d'*artifices* étaient en usage en Chine et chez quelques autres peuples de l'Asie. Ces préparations furent également connues des Romains, qui les employaient au IVe siècle; toutefois, la pyrotechnie, ou l'art de composer les feux, resta longtemps ignorée du vulgaire, et ses formules enfouies parmi les mystérieux secrets de l'alchimie. C'est surtout depuis un petit nombre d'années que les compositions pyrotechniques se sont répandues et vulgarisées. Les *artifices* sont des mélanges combustibles ayant pour but général la production d'effets balistiques, détonants ou lumineux. Les premiers appartiennent à l'histoire de l'artillerie et des armes à feu. Nous ne nous occuperons ici que des *feux d'artifices*, préparations combustibles, variées, qui sont destinées à s'enflammer à l'air, pour donner lieu à la production d'effets lumineux. Ces effets lumineux servent non-seulement dans les réjouissances publiques à augmenter l'éclat des fêtes, au théâtre, à créer des illusions scéniques, mais aussi comme signaux télégraphiques de nuit, signaux de sauvetage, et à diverses expériences scientifiques.

Le soufre est généralement la base de toute composition d'*artifices;* on y ajoute du salpêtre, matière susceptible de fournir, par décomposition ignée, l'oxygène nécessaire à l'entretien d'une vive combustion. D'autres substances, telles que le charbon et des matières ordinairement salines, peuvent se joindre aux précédentes. La poudre de guerre, composée, en proportions variables, de salpêtre, de soufre et de charbon, peut donc être considérée comme le type des compositions d'*artifices*. Le chlorate de potasse y remplace souvent le salpêtre, et produit des effets détonants plus considérables et des flammes plus vives. Beaucoup d'autres substances s'adjoignent à celles que nous venons de citer ; tels sont les asphaltes, bitumes et térébenthines, le lycopode, le camphre, le coton, la cire ; des métaux tels que l'antimoine, le fer, le cuivre, la fonte, l'acier, l'argent ; des substances salines ordinairement destinées à colorer les flammes, les nitrates de baryte, de strontiane et de soude, le sulfate de cuivre, etc.; enfin, des substances fulminantes destinées, soit à faciliter la combustion, soit à amorcer les compositions d'*artifices*, telles sont les préparations fulminantes d'or, d'argent et de mercure. Les éléments principaux qui servent de base à la préparation des *feux composés* sont en petit nombre : 1o La poudre ordinaire, composée de : salpêtre, 75 à 78 parties ; soufre, 9 à 12 1/2 ; charbon, 9 à 12 1/2. 2o La poudre chloratée, dans laquelle le chlorate de potasse remplace le salpêtre ou nitrate de potasse ; ces poudres, réduites en fine poussière, constituent le pulvérin, substance plus inflammable que la poudre, plus facile à mélanger et plus favorable à la confection des *feux d'artifices*. 3o Les compositions fulminantes, mélanges de fulminate de mercure (mercure fulminant) avec le charbon, le soufre ou le pulvérin, ce qui, en variant les doses, permet d'obtenir des compositions plus ou moins détonantes et inflammables. Celles qui sont d'un emploi plus commun pour l'artificier présentent les éléments suivants : *Composition fulminante*, no 1 : mercure fulminant, 65 ; pulvérin, 35. *Composition fulminante*, no 2 : mercure fulminant, 75 ; soufre, 12 1/2 ; charbon, 12 1/2.

Ces premiers éléments obtenus, c'est par l'addition de substances diverses, combustibles, salines ou métalliques, qu'on obtiendra des *feux* de divers effets. Ces mélanges seront alors disposés dans des appareils de forme et de nature variables suivant leurs destinations. Nous allons donner quelques exemples des compositions d'*artifices* les plus employées et des dispositions les plus usitées.

— *Pluie de feu ordinaire :* charbon, 1 ; pulvérin, 16 ; noir de fumée, 1 ; salpêtre, 1 ; soufre, 1.

— *Pluie de feu, or* : charbon, 1 ; pulvérin, 2 ; noir de fumée, 1 ; salpêtre, 8 ; soufre, 4.

— *Pluie de feu, argent :* pulvérin, 16 ; salpêtre, 1 ; soufre, 1 ; zinc, 1.

— *Jets de feu ordinaires* : antimoine, 1 ; charbon fin, 4 ; pulvérin, 12 ; soufré, 6.

— *Jets de feu brillants :* limaille d'acier fine, 1 ; pulvérin, 4 ; soufre, 1.

— *Jets de feu étincelants :* limaille de fer, 7 ; pulvérin, 16 ; salpêtre, 1 ; soufre, 1.

— *Jets de feu colorés, blancs :* chlorate de potasse, 4 ; pulvérin, 16 ; soufre, 3. *Rougeâtres :* pulvérin, 15 ; nitrate de strontiane, 17. *Verts :* arsenic métallique, 2 ; nitrate de baryte, 77 ; charbon, 3 ; chlorate de potasse, 5 ; fleur de soufre, 13.

— Ces différentes substances finement pulvérisées et passées au tamis fin, desséchées s'il y a lieu, mélangées avec soin, puis humectées d'alcool camphré, sont tassées fortement dans des cartouches ouvertes ou tuyaux de carton. Il suffit d'y mettre le feu à l'aide d'une mèche ou d'une lance à feu.

— *Feux chinois ordinaires :* charbon, 3 ; fonte de fer, 7 ; pulvérin, 16 ; soufre, 3. *Très-brillants :* fonte de fer, 3 ; pulvérin, 8 ; chlorate de potasse, 2 ; soufre, 1.

— *Feux chinois colorés, rouges :* nitrate de strontiane sec, 48 ; chlorate de potasse, 30 ; soufre en poudre, 16 ; noir de fumée, 6. *Bleus :* sulfate ammoniacal de cuivre déshydraté par dessiccation, 4 ; chlorate de potasse, 12 ; soufre, 4. *Jaunes :* bicarbonate de soude, 1 ; sulfate de strontiane, 1 ; chlorate de potasse, 4 ; soufre, 2. *Verts :* nitrate de baryte, 48 ; chlorate de potasse, 36 ; soufre, 15 ; noir de fumée, 2/3 ; calomel, 1/3. *Violets :* carbonate de cuivre, 5 ; calomel, 3 ; nitrate de strontiane, 20 ; chlorate de potasse, 43 ; soufre, 29. *Blancs :* salpêtre en neige, 45 ; soufre, 24 ; pulvérin, 16 ; mercure fulminant, 5 ; cristal en poudre, 10.

Avec ces mélanges préparés comme nous venons de le dire, mouillés d'alcool camphré et gommé, on forme une pâte consistante avec laquelle on charge des cartouches ouvertes ou des pots cylindriques.

— *Fleurs de jasmin, ordinaires :* limaille d'acier, 6 ; pulvérin, 16 ; chlorate de potasse, 1 ; soufre, 1. *Très-brillantes :* limaille d'acier, 4 ; pulvérin, 20 ; chlorate de potasse, 1 ; soufre, 1 ; zinc, 4.

— *Flammes de Bengale*, destinées à brûler sans bruit avec un grand éclat. *Ordinaires :* antimoine, 1 ; composition fulminante, 2 ; salpêtre, 4 ; soufre, 4. *Etincelantes :* antimoine, 1 ; composition fulminante, 2 ; salpêtre, 4 ; soufre, 1 ; zinc, 2.

— *Feux colorés pour le théâtre, rouges :* sulfure d'antimoine, 4 ; arsenic sulfuré natif, 2 ; charbon, 1 ; salpêtre, 10 ; nitrate de strontiane sec, 40 ; soufre en fleur, 13. *Verts :* arsenic métallique, 2 ; charbon, 3 ; nitrate de baryte sec, 77 ; salpêtre 10 ; soufre en fleur, 13. *Blancs :* arsenic sulfuré natif, 2 ; salpêtre, 24 ; soufre en fleur, 7.

— *Fusées de réjouissances ou de signaux.* Ce sont des cartouches de papier, de carton, de bois, ou de métal, remplies de diverses compositions d'*artifices* dont la combustion détermine le vol rapide dans l'air ; ce vol irrégulier est changé en un mouvement ascensionnel très-prononcé, au moyen d'une baguette directrice dont on garnit la fusée ; celle-ci s'allume par son ouverture dirigée en bas et étranglée pour donner plus d'intensité au jet. On remplit les cartouches d'une composition dont la formule varie suivant l'effet qu'on veut produire. *Fusée commune :* charbon, 20 ; salpêtre, 55 ; soufre, 15 ; composition fulminante, 10. *Fusées incendiaires, dites à la Congrève*, employées dans l'artillerie : charbon, 1 ; chlorate de potasse, 14 ; salpêtre, 7 ; soufre, 1. *Chandelles romaines*, fusées chargées de compositions communes ou brillantes, avec addition d'*étoiles* diversement colorées qui se détachent en brûlant pendant l'ascension ; ces étoiles se composent ainsi : *Ordinaires :* alcool, 10 ; antimoine, 13 ; cristal pilé, 11 ; gomme, 15 ; pulvérin, 17 ; chlorate de potasse, 100 ; soufre, 50. *Très-brillantes :* alcool, 1 ; antimoine, 1 ; cristal pilé, 21 ; gomme, 1 ; pulvérin, 2 ; chlorate de potasse, 15 ; soufre, 6 ; zinc, 2. On forme une pâte ferme de ces substances mélangées, on étend sur un marbre, et on découpe la pâte en losanges, carrés, etc., qu'on saupoudre de pulvérin sec et qu'on fait sécher à l'ombre. *Lances à feu*, espèces de fusées longues formées d'un fourreau de papier remplies de compositions combustibles diversement colorées, dont nous avons donné les formules sous le nom de *jets de feu*. On ne les emploie pas comme *fusées volantes*, et elles servent souvent à communiquer la combustion à diverses *pièces d'artifices*.

— C'est à l'aide des différentes *pièces d'artifice* que nous venons de décrire que l'on pourra composer les *feux d'artifices*, dont l'effet général dépendra de la disposition particulière des éléments qui les constituent. C'est dans cet arrangement que se manifeste le goût de l'artificier, car il n'existe aucune règle fixe à cet égard. Certaines *pièces* peuvent, à l'aide d'un mécanisme, être mises en mouvement, de même qu'on peut utiliser l'effet de réaction produit par la combustion même, pour provoquer ce mouvement. Il nous suffira de citer les dispositions les plus usitées, pour faire comprendre qu'on peut varier à l'infini les effets des *feux d'artifices*. C'est ainsi que les fusées fixes ou volantes, les chandelles romaines, les pots à feu, peuvent être disposés en *batteries simples ou croisées ;* les chandelles romaines disposées en *éventails*, *pattes d'oies*, *étoiles* ou *soleils fixes*. Les lances à feu serviront à construire des *sphères*, *globes à surprises*, *ailes* et *feux croisées*, *caducées*, *spirales*, *girandoles*, *soleils tournants*, etc. On produira, en communiquant rapidement le feu à différentes *pièces d'artifices*, ces effets connus sous les noms de *feux de théâtre*, *incendies*, *illuminations subites*, *feux de dragons*, *éclairs*. Une *mèche d'étoupille* enveloppée d'un papier fin, satiné et très-aluné, est employée dans ces cas pour produire la combustion successive ou instantanée des pièces qui doivent prendre part à l'effet général. On a fait aussi des *feux de senteur* qui brûlent sur la table, des *feux nageants* pour tirer sur l'eau.

ARTIFICIEL, ELLE adj. (ar-ti-fi-si-èl, è-le rad. *artifice*). Qui est produit au moyen de l'art, par opposition à naturel : *Fleurs* ARTIFICIELLES. *Des dents* ARTIFICIELLES. *Les chimistes font un froid* ARTIFICIEL. (Acad.) *Elle avait une beauté* ARTIFICIELLE. (G. Sand.) *Trop souvent dupe de nos maladies* ARTIFICIELLES, *le maître ne tenait aucun compte de nos maux réels.* (Balz.) *L'œuvre* ARTIFICIELLE *de l'homme, lorsqu'il s'attribue une mission réformatrice, détruit l'œuvre de la nature.* (Renan.)

— Fig. Ce qui est factice, ce qui n'a que les apparences de la réalité : *Nos paroles arrangées, nos figures* ARTIFICIELLES. (Boss.) *Il y a chez quelques hommes une grandeur* ARTIFICIELLE. (La Bruy.) *La société n'offre plus aux yeux du sage qu'un assemblage d'hommes* ARTIFICIELS *et de passions factices.* (J.-J. Rouss.) *Ce qui est* ARTIFICIEL *chez cet homme est pourtant plein de vigueur.* (Villem.) *Notre industrie vit aujourd'hui d'une vie* ARTIFICIELLE. (Blanq.) *Je ne fais pas des hommes* ARTIFICIELS ; *j'en connais.* (Balz.)

— *Lumière artificielle*, Lumière produite par la combustion d'un corps gras ou du gaz hydrogène. ‖ *Mémoire artificielle*, Méthode mécanique qui repose sur le principe de l'association des idées, consistant à rappeler des faits compliqués et difficiles à retenir, à l'aide de combinaisons plus simples et plus faciles. ‖ *Anatomie artificielle*, Représentation des différentes parties intérieures ou extérieures du corps humain, soit au moyen de cire coloriée formant relief, soit par des dessins noirs ou enluminés.

— *Système, méthode, classification artificielle*, Système, méthode, classification qui rapproche et groupe les objets, d'après la similitude de caractères particuliers choisis arbitrairement, suivant le besoin ou la commodité, et non d'après les rapports naturels qui résultent de l'ensemble des caractères rationnellement appréciés.

— Phys. *Aimant artificiel*, Morceau de fer aimanté par le contact d'un aimant naturel, et qui en a toutes les propriétés.

— Géom. *Lignes artificielles*, Lignes tracées sur un compas de proportion, lesquelles représentent les logarithmes des sinus, des tangentes, et peuvent servir à résoudre exactement les problèmes de trigonométrie, de navigation, etc.

— Astron. *Horizon artificiel*, Celui qui passe par le centre du globe, et qui est parallèle à l'horizon apparent.

— Rhét. *Preuves artificielles*, Preuves que l'orateur tire de lui-même, par opposition aux *preuves naturelles*, celles qui ressortent du sujet.

— Agric. *Prairie artificielle*, Prairie dont la formation, due à la culture, se compose de plantes qui varient suivant la nature des terrains, et dont les plus communes sont le trèfle, la luzerne, le sainfoin, le ray-grass, etc. : *L'introduction des* PRAIRIES ARTIFICIELLES *a peut-être triplé, depuis cinquante ans, la production agricole de la France.* (Toussen.) *Les* PRAIRIES ARTIFICIELLES *doivent faire aujourd'hui la base de l'agriculture.* (Chaptal.) *Pour les* PRAIRIES ARTIFICIELLES, *l'époque du fauchage n'est pas tout à fait la même que pour les prairies naturelles.* (Mat. de Domb.)

— **Antonyme.** Naturel.

ARTIFICIELLEMENT adv. (ar-ti-fi-si-è-le-man — rad. *artifice*). D'une manière artificielle, factice : *Ce corps ne se meut qu'*ARTIFICIELLEMENT. *C'était une femme* ARTIFICIELLEMENT *instruite.*

— **Antonyme.** Naturellement.

ARTIFICIER s. m. (ar-ti-fi-sié — rad. *artifice*). Celui qui fabrique, qui vend des pièces d'artifice : *L'*ARTIFICIER *de la cour, de la ville de Paris.*

— Soldat d'artillerie qui est employé spécialement à la confection des pièces de pyrotechnie, et dont les fonctions, devant l'ennemi, consistent à tirer des caissons les munitions pour les fournir aux batteries.

— *Maître artificier*, Sous-officier chargé, dans chaque régiment d'artillerie, de diriger les travaux pyrotechniques.

ARTIFICIEUSEMENT adv. (ar-ti-fi-si-eu-ze-man — rad. *artificieux*). D'une manière artificieuse : *Jamais homme n'a écrit plus* ARTIFICIEUSEMENT. (Boss.) *Platon dit que le comble de la malice, c'est de la couvrir si* ARTIFICIEUSEMENT *qu'elle paraisse juste.* (Boss.) *Il y a plusieurs faits de ma connaissance* ARTIFICIEUSEMENT *rapportés et défigurés.* (Grimm.)

ARTIFICIEUX, EUSE adj. (ar-ti-fi-si-eu, eu-ze — rad. *artifice*). Plein d'artifice, de ruse : *Domestique* ARTIFICIEUX. *Femme* ARTIFICIEUSE. *Paroles, promesses* ARTIFICIEUSES. *Les esprits* ARTIFICIEUX *n'évitent jamais l'inconvénient qu'ils fuient : tôt ou tard, ils passent pour ce qu'ils sont.* (Fén.) *Elles sont nées* ARTIFICIEUSES, *et usent de longs détours pour venir à leur but.* (Fén.) *Sacrés autels, vous m'êtes témoins que ce n'est pas aujourd'hui, par ces* ARTIFICIEUSES *fictions de l'éloquence, que je lui mets en la bouche ces fortes paroles.* (Boss.) *L'ambition a fait trouver ces dangereux expédients où, semblable à un sépulcre blanchi, un juge* ARTIFICIEUX *ne garde que les apparences de la justice.* (Boss.) *La résistance d'une femme est presque toujours* ARTIFICIEUSE. (Mme C. Féc.) *Ah! l'*ARTIFICIEUSE *vous eût mené loin avec ses belles paroles.* (Nép. Lemercier.) *Il n'y a pas de tyran aussi* ARTIFICIEUX, *aussi pervers, aussi cruel que les factions.* (Roy.-Coll.)

— **Antonymes.** Droit, franc, loyal, rond, uni.

ARTIGAS (Juan ou José), général montévidéen, né vers 1760, mort en 1826. Il était capitaine dans les troupes royales lors de l'insurrection des colonies espagnoles, prit parti pour les indépendants et défit les Espagnols en plusieurs rencontres ; mais, à la suite de dissentiments avec la junte de Buénos-Ayres, il s'empara pour son compte personnel de Santa-Fé et de Montévidéo, et força le gouvernement à le reconnaître comme chef indépendant de la banda-oriental. Après des luttes sanglantes contre les autres chefs militaires, il fut lui-même vaincu par un de ses lieutenants, Ramirez, et se réfugia au Paraguay (1820). Le docteur Francia, dictateur de ce pays, le relégua prudemment au village de Curuguty, où il acheva obscurément ses jours, livré à des occupations agricoles. Artigas est un des types de ces chefs de flibustiers de l'Amérique du Sud, que l'Europe a longtemps pris pour des chefs de parti, et dont les rivalités déchirent périodiquement ces malheureux pays.

Artigiani arricchiti (GLI), les *Artisans enrichis*, opéra italien en deux actes, musique de Gaetano Latilla, représenté par l'Académie royale de musique le 23 septembre 1753. Pendant que le public se livrait à des discussions oiseuses au sujet de la musique italienne, les artistes studieux cherchaient à s'approprier ses formes élégantes, ses cadences harmoniques si naturelles, son rhythme chaleureux. Les ouvrages de Latilla étaient d'excellents modèles de correction et de pureté de style. Nul doute que Philidor n'ait puisé à cette source les qualités qu'il déploya dans ses ouvrages dès l'année 1759.

ARTIGNY (Antoine GACHET D'), littérateur, chanoine de l'église de Vienne (Dauphiné), né dans cette ville en 1706, mort en 1778. Il s'est principalement occupé de recherches bibliographiques et critiques. On connaît surtout de lui : *Relation d'une assemblée tenue au bas du Parnasse pour la réforme des belles-lettres* (1739) ; *Nouveaux mémoires d'histoire, de critique et de littérature* (1749-1756).

ARTIKAMÈQUE s. m. (ar-ti-ka-mè-ke). Espèce de poisson : *Le lac Huron abonde en*

*poisson ; on y pêche l'*ARTIKAMÈQUE *et des truites qui pèsent deux cents livres.* (Chateaub.)

ARTILLANT (ar-ti-llan ; *ll* mll.) part. prés. du v. Artiller.

ARTILLÉ, ÉE (ar-ti-llé ; *ll* mll.) part. pass. du v. Artiller. Muni, garni, armé : *Le roi d'Angleterre accompaigné de vingt mille Anglois bien* ARTILLÉS. (XVe siècle.) *Il est certain que l'armée de Monsieur,* ARTILLÉE *à plaisir, eust emporté tous ces gens de pied en huit jours.* (D'Aub.) Vieux mot.

ARTILLEMENT s. m. (ar-ti-lle-man ; *ll* mll. — rad. *artiller*). Action d'artiller. Vieux mot.

ARTILLER v. a. ou tr. (ar-ti-llé ; *ll* mll. — du lat. *ars*, *artis*, dans le sens de engin, moyen). Pourvoir des engins, des armes nécessaires pour l'attaque ou pour la défense ; fortifier, munir, équiper. Vieux mot remplacé aujourd'hui par le mot *armer*.

ARTILLER ou **ARTILLIER** s. m. (ar-ti-llié ; *ll* mll. — rad. *artiller*). Art milit. Au moyen âge, Celui qui faisait les armes de trait. Après l'invention de la poudre, on donna le même nom au soldat chargé de la manœuvre et de la fabrication des bouches à feu. Néanmoins, au XVIe siècle, le mot *artiller* était encore quelquefois employé avec sa première signification : *Et mesmes encore, parmi les estats de nos rois, se trouve le mestre* ARTILLER, *qui est celuy qui se mesle de faire des arbalestes, des traits et des flèches.* (Brantôme.)

ARTILLERIE s. f. (ar-ti-lle-rî ; *ll* mll. — étym. contestée : suivant Muratori, de l'ital. *artiglio*, griffe, serre, d'où est venu notre mot *orteil*, autrefois *arteil ;* suivant d'autres, du lat. *ars telorum*, art de la balistique ; mais plus vraisemblablement du lat. *ars*, *artis*, art, qui a fourni *artillum*, engin ; *artillare*, pourvoir d'engins. En effet, le mot *artillerie* n'eut d'abord que le sens de machine de guerre, et il est antérieur à l'invention de la poudre à canon, comme le prouvent les deux exemples suivants :

> Artillerye est le charroy
> Qui par duc, par comte ou par roy,
> Ou par aulcun seigneur de terre
> Est chargié de quarriaus de guerre,
> D'arbalestres, de dars, de lances
> Et de targes d'unes semblances.

*Tous s'émerveilloient que si hautement et si sagement elle se comportast en fait de guerre, comme si c'eust été un capitaine qui eust guerroyé l'espace de vingt ou trente ans, et surtout en l'ordonnance de l'*ARTILLERIE. — Procès de Jeanne Darc. — Lorsque la balistique, c'est-à-dire la chose pour laquelle le mot *artillerie* avait été créé, fut détrônée par le canon, celui-ci hérita, sinon par droit de naissance, du moins par droit de conquête, d'une appellation qui exprimait d'ailleurs avec justesse le rôle décisif qu'il devait jouer dans les armées. — Cette incertitude sur l'origine de notre mot *artillerie* a mis en belle humeur un de nos étymologistes, qui a découvert un acte de naissance d'une authenticité irréfutable : suivant lui, ce serait un moine, Jean Tilleri, autre inventeur de la poudre, qui aurait eu l'honneur de donner son nom à l'*artillerie*, art Tilleri : *Se non è vero, è bene trovato*). Partie du matériel d'une armée qui comprend les bouches à feu, telles que canons, mortiers, pierriers, obusiers, etc. : ARTILLERIE *de campagne.* ARTILLERIE *de siége. Parc d'*ARTILLERIE. *C'est à son* ARTILLERIE *de campagne que Napoléon dut une grande partie de ses succès.* (Bouill.) *L'*ARTILLERIE *autrichienne, protégée par notre infanterie, prit position à vingt-cinq toises des ouvrages avancés, derrière les gabions épaulés à la hâte.* (Chateaub.) *Dumouriez fait, à la tombée de la nuit, filer silencieusement son parc d'*ARTILLERIE *par les deux ponts qui traversent l'Aisne.* (Lamart.) *L'armée autrichienne perdit en un jour vingt mille soldats, et presque toute son* ARTILLERIE. (Thiers.) *L'*ARTILLERIE *de campagne était rapide et bien servie.* (Thiers.) *Le cardinal de Polignac a employé beaucoup de temps et de vers à combattre la mauvaise physique de Lucrèce. C'est, disait Voltaire, employer de l'*ARTILLERIE *pour détruire une chaumière.*

— Troupes employées au service de l'artillerie : ARTILLERIE *à pied.* ARTILLERIE *à cheval.* ARTILLERIE *montée.* ARTILLERIE *de la garde. Officier d'*ARTILLERIE. *Servir dans l'*ARTILLERIE. ARTILLERIE *de marine. Dans nos revues, c'est ordinairement l'*ARTILLERIE *qui ferme la marche. Ce jeune capitaine, immédiatement promu au grade de chef de bataillon, réorganisa l'*ARTILLERIE. (Lamart.)

— Science de l'artilleur : *Un traité d'*ARTILLERIE. *Connaître parfaitement l'*ARTILLERIE.

— Fig. : *L'imprimerie est l'*ARTILLERIE *de la pensée.* (Rivar.) *Fournissez vos preuves, creusez votre mine, arrangez votre* ARTILLERIE. (Beaumarch.) *Le pamphlet est l'*ARTILLERIE *volante de la presse.* (Cormen.) *Enfin, il fera tonner l'*ARTILLERIE *piquante des suppositions les plus injurieuses.* (Balz.) *J'ai toujours prétendu qu'un jour elle démasquerait son* ARTILLERIE. (Balz.) *Les chefs de la tribu rapportèrent un orchestre complet d'instruments de cuivre,* ARTILLERIE *de sons plus terrible encore dans une guerre de bêtes fauves que la balle infaillible lancée par l'œil d'un sauvage.* (Méry.)

— *Pièce d'artillerie*, Un canon, un mortier.

— Phys. *Artillerie électrique*, Appareil électrique composé de neuf tiges de cuivre terminées par des boules et montées sur un cercle de cuivre.

— **Epithètes.** Légère, grosse, lourde, belliqueuse, funeste, fatale, terrible, redoutable, effroyable, formidable, tonnante, foudroyante, fulminante, ruineuse, désastreuse, infernale.

— **Encycl.** Au XIIIe siècle, on appelait *artillerie* l'art de fabriquer les armes de trait, et, par extension, tout ce qui tenait aux engins de guerre. Après l'invention de la poudre, pour distinguer l'*artillerie* nouvelle de l'ancienne, on l'appela *artillerie à poudre* ou *artillerie à feu*. Il est question de l'*artillerie* ancienne au mot MACHINES DE GUERRE ; nous ne parlerons donc ici que de l'*artillerie* moderne.

I. — *Histoire de l'artillerie.* — ORIGINE. Les premières bouches à feu furent si imparfaites, qu'elles n'attirèrent point l'attention des chroniqueurs. Ceux-ci ne commencèrent à en parler que lorsqu'on eut introduit dans leur emploi des perfectionnements assez importants pour en obtenir des effets un peu considérables. Encore même le firent-ils dans des termes si vagues, qu'il est souvent difficile de comprendre nettement leurs récits. C'est à ces diverses circonstances que l'on doit attribuer l'obscurité qui enveloppe l'origine de l'*artillerie*. On admet généralement que l'art de lancer des projectiles au moyen de la poudre est né, dans la seconde moitié du XIIIe siècle, chez les Arabes du nord de l'Afrique ou chez les Maures d'Espagne. Il est déjà question de bouches à feu en Italie, en 1299 ; en Allemagne, en 1313, et à Metz, en 1324 ; mais les documents qui en parlent sont dépourvus d'authenticité ; quelques-uns même ne nous sont parvenus qu'après avoir été remaniés à des époques postérieures. Les plus anciens textes authentiques découverts jusqu'à présent sont, pour toute l'Europe, un décret de la république de Florence, du 11 février 1326, et, pour la France, une quittance du 2 juillet 1328. A partir de ce moment, les renseignements abondent de plus en plus. Toutefois, les progrès de la nouvelle *artillerie* se produisirent avec une extrême lenteur. Pendant la première moitié du XIVe siècle, les bouches à feu furent partout d'un très-petit calibre. On les appelait, suivant les lieux, *canons, bombardes, pots de feu, tuyaux de tonnerre.* En France, on s'en servait pour lancer des carreaux et, par exception, de petits boulets de plomb, nommés *plommées*, tandis qu'en Angleterre et en Italie, on faisait usage de boulets de fer pesant au plus 1500 grammes. Dans tous les cas, ils produisaient des effets si minimes, qu'on ne pouvait avec succès les employer que contre les hommes. Mais l'artillerie ne tarda pas à se perfectionner. C'est ainsi que peu après 1350, on réussit à fabriquer des pièces assez puissantes pour lancer des boulets de pierre du poids de 225 kilogrammes, qui pouvaient écraser par leur masse les édifices. Au commencement du siècle suivant, les ingénieurs de tous les pays imaginèrent des bouches à feu de toutes les formes, de toutes les dimensions et de tous les calibres, qui se chargeaient les unes par la bouche, les autres par la culasse, et lançaient de simples balles de plomb ou des boulets de pierre dont le poids atteignait quelquefois 500 kilogrammes. En même temps, pour se reconnaître au milieu d'engins si divers, on en forma des groupes, à plusieurs desquels on donna des noms d'animaux réputés malfaisants. C'est ainsi, par exemple, que les artilleurs français distinguèrent six espèces principales de pièces, chacune renfermant un grand nombre de variétés. Les *bombardes*, qui étaient les plus lourdes et les plus grandes, se chargeaient par la bouche et envoyaient des boulets de pierre pesant depuis 50 jusqu'à 500 kilogrammes : elles se tiraient ordinairement sous des angles très-prononcés. Les *veuglaires* et les *crapeaudeaux*, qui venaient ensuite, lançaient aussi des projectiles de pierre, mais leur calibre était beaucoup plus faible ; de plus, ils se chargeaient par la culasse et leur tir se faisait de plein fouet. Enfin, on appelait *serpentines* et *couleuvres* ou *couleuvrines* des pièces excessivement longues, qui lançaient de petits boulets de plomb, se chargeaient par la bouche et avaient le même tir que les veuglaires. On se servait aussi, pour lancer les gros boulets de pierre à la manière des bombardes, de pièces très-courtes nommées *mortiers ;* mais les engins de ce genre étaient très-rares. A l'exception des bombardes et des mortiers, qui étaient généralement faits avec des barres de fer assemblées comme les douves d'un tonneau, toutes ces pièces étaient en fer forgé. Les plus lourdes étaient ajustées sur d'énormes charpentes que l'on montait sur place, tandis que les plus légères étaient fixées sur des affûts, munis quelquefois de petites roues. Dans tous les cas, les unes et les autres manquaient de mobilité, et leur pointage était à peu près impossible. Trois innovations, qui eurent lieu en France sous le règne de Louis XI, entre les années 1461 et 1483, transformèrent l'*artillerie* à tel point, que les progrès qu'elle fit alors furent plus considérables que tous ceux qui s'accomplirent depuis, si l'on en excepte l'invention des pièces rayées. Ces innovations consistèrent à remplacer les boulets de pierre et de plomb par des boulets de fonte de fer, à couler les bouches à feu en bronze, et à munir ces dernières de tourillons assez bien liés à la masse du métal pour supporter toute l'action du recul. L'*artillerie* française reçut alors la forme qu'elle n'a plus quittée depuis, et toutes les nations européennes s'empressèrent de l'imiter. Cette *artillerie* fut employée pour la première fois par Charles VIII, lors de son expédition en Italie, et l'on connaît, par les historiens du temps, l'impression profonde qu'elle produisit. Les nouvelles pièces furent appelées, d'une manière générale, *canons ;* mais certaines variétés conservèrent plusieurs des anciens noms ou en reçurent de nouveaux, tels que ceux de *faucon, fauconneau, sacre, émerillon, courtaut*, etc. Toutefois, elles offrirent pendant longtemps une si grande multiplicité de calibres, que le service en éprouvait les plus grands inconvénients. Charles-Quint essaya le premier de simplifier l'*artillerie* en ramenant les bouches à feu à un petit nombre de modèles, et ne put y réussir. Ce fut la France qui réalisa encore cette réforme, et qui, par conséquent, posséda le plus ancien système d'*artillerie* qui ait véritablement existé. Dès 1551, elle réduisit toutes les pièces à six calibres, dits *calibres de France*, qui furent appelés, en allant des plus forts aux plus faibles, *canon, grande couleuvrine, bâtarde, moyenne, faucon* et *fauconneau*. Le boulet de ces pièces pesait respectivement 33 livres 4 onces, 15 livres 4 onces, 7 livres 4 onces, 2 livres, 1 livre 2 onces, et 14 onces. Vers la même époque, les Allemands firent plusieurs tentatives pour créer le *mortier* moderne ; mais ce furent les Hollandais qui, pendant leur lutte avec les Espagnols, réussirent, pour la première fois, à rendre possible l'emploi de cette bouche à feu, qui fut introduite dans l'*artillerie* française, en 1634, par l'ingénieur anglais Malthus. A cette dernière époque, on se servait encore en France des six calibres de 1551, auxquels on avait seulement ajouté ceux de 12 et de 24. Mais, à partir de 1650, on les abandonna peu à peu, parce qu'ils ne répondaient plus aux besoins de la guerre, et on les remplaça par une foule d'autres dont on ne tarda pas à constater les inconvénients. Sous le règne de Louis XIV, les canons français formaient deux sections : les *pièces de campagne*, des calibres de 8, 4, 2 et 1, et les *pièces de batterie*, subdivisées en *pièces ordinaires*, des calibres de 32, 24, 16 et 12, et en *pièces extraordinaires*, des calibres de 60 et 48. A la fin du XVIIe siècle, quelques tentatives de réforme furent faites, mais les premiers résultats importants ne furent obtenus qu'en 1732, quand le général de Vallière eut fait adopter à Louis XV le système auquel il a attaché son nom. Ce système se composait de cinq canons de 24, de 16, de 12, de 8 et de 4 ; de deux mortiers de 8 et 12 pouces, et d'un pierrier de 15 pouces. C'est à de Vallière qu'appartient l'honneur d'avoir définitivement fixé les calibres et la forme des pièces, et d'avoir si bien déterminé leurs proportions qu'elles n'ont pas varié, jusqu'à nos jours, pour les canons de siége. En 1749, on compléta le système en y ajoutant un *obusier* de 8 pouces, bouche à feu nouvelle que les Hollandais venaient d'inventer. Toutefois, de Vallière s'était contenté de régulariser l'*artillerie*, et ne s'était pas occupé de l'alléger. Ce soin était réservé au lieutenant général de Gribeauval. Après avoir étudié avec soin les perfectionnements apportés à son art en Autriche et en Prusse, cet officier proposa un nouveau système qui, après avoir été longtemps repoussé par l'esprit de routine, fut définitivement adopté en 1774. Jusqu'à cette époque, les mêmes pièces avaient servi pour les mêmes usages. Gribeauval pensa qu'il fallait établir un matériel distinct pour chacun des services de campagne, de siége, de place et de côtes, et qu'il était utile de faire varier, pour chacun d'eux, les dimensions des pièces et des affûts. Ce point arrêté, il détermina avec une extrême précision les bouches à feu destinées à ces divers services, et il les réduisit au minimum de poids. L'*artillerie*, modifiée d'après le système de Gribeauval, fut employée pendant toutes les guerres de la Révolution, du Consulat et de l'Empire. Toutefois, Napoléon Ier augmenta l'*artillerie* de campagne de quelques nouveaux calibres, afin de pouvoir tirer parti des munitions que la victoire faisait tomber en son pouvoir. Après la chute de l'Empire, le gouvernement français chargea le comité de l'*artillerie* de créer un nouveau système, dans lequel il ferait entrer toutes les améliorations réalisées, depuis le commencement du siècle, dans les diverses parties de l'Europe. De là naquit le système dit *du comité*, qui fut adopté en 1829. Il diffère surtout du précédent en ce que l'uniformité en est le principe essentiel, et que la mobilité des différentes parties de ce système a été considérablement augmentée par une construction mieux entendue. De nos jours, l'empereur Napoléon III a complété l'œuvre du comité en introduisant, dans l'*artillerie* de campagne, le principe de l'unité de calibre. Enfin, à une époque encore plus récente, l'invention des *canons rayés* a fait entrer l'*artillerie* dans une voie nouvelle, dont il est encore impossible de calculer les conséquences. Tout ce qu'il est permis de prévoir, si l'on en juge par les résultats déjà obtenus, c'est que les nouvelles bouches à feu produiront probablement dans l'art militaire une révolution au moins égale à celle que l'*artillerie* à âme lisse produisit dans celui des anciens.

II. ORGANISATION. 1° *Personnel.* Chez les anciens, le service des machines de guerre était confié à des troupes spéciales. Il en fut de même pendant le moyen âge. Au XIIIe siècle, et probablement avant, ceux qui construisaient et manœuvraient ces machines s'appelaient, en France, *engeigneurs* ou *artillers*, et leur chef prenait le titre de *maître de l'artillerie*. Après l'invention de l'*artillerie* à poudre, les hommes chargés de servir les nouveaux engins furent appelés indistinctement *traïeurs de canons*, *canonniers* ou *artillers ;* mais ces deux dernières dénominations finirent par prévaloir. Vers 1411, on créa des *maîtres canonniers* brevetés, qui juraient de ne point divulguer leur art, et à chacun desquels étaient attachés plusieurs aides ou *servants*. En 1479, Louis XI conféra la direction de l'*artillerie* à un *maître général d'artillerie*, que François Ier érigea en *grand maître*. Toutefois, malgré l'extension qu'avait reçue le service, les maîtres canonniers ne formaient pas encore un corps spécial au milieu du XVIIe siècle. Pendant la guerre, on les attachait par petits groupes aux diverses parties de l'armée, et on les licenciait à la paix. Ce fut seulement vers 1668 que l'on songea à donner une organisation régulière au personnel de l'*artillerie*. On établit alors des compagnies de canonniers et des compagnies d'ouvriers, qui furent réunies, en 1671, sous le nom de *régiment des fusiliers du roi*. Treize ans après, c'est-à-dire en 1684, fut organisé un second régiment d'*artillerie*, celui des *fusiliers bombardiers*, pour le service spécial des mortiers. En 1720, ces deux régiments n'en firent plus qu'un, qui fut appelé *royal-artillerie*, et dans lequel on incorpora les mineurs. En 1755, la charge de *grand maître de l'artillerie* fut supprimée. En même temps, le corps lui-même reçut le nom de *corps royal d'artillerie*, et fut divisé en six *brigades*, qui furent portées à sept en 1762, et converties, en 1765, en autant de régiments, dits de *La Fère*, de *Metz*, de *Strasbourg*, de *Grenoble*, de *Besançon*, d'*Auxonne* et de *Toul*. Enfin, en 1784, on organisa un *corps royal d'artillerie des colonies*. En 1791, les régiments quittèrent leurs anciennes dénominations et ne furent plus désignés que par des numéros d'ordre. Jusqu'à cette époque, tous les canonniers avaient été à pied. L'*artillerie à cheval*, ou *artillerie volante*, inventée ou plutôt perfectionnée par Frédéric le Grand, roi de Prusse, fut introduite alors dans notre armée, et portée, en quelques mois, de deux compagnies à trente, formant neuf régiments. Une autre innovation eut lieu en 1800. Elle eut pour objet de remplacer les voituriers civils, chargés précédemment de la conduite des attelages, par un corps spécial, qui fut appelé *train des équipages*. A partir de ce moment, l'*artillerie* n'éprouva aucune modification bien importante jusqu'en 1829, où elle reçut l'organisation qu'elle a conservée jusqu'à nos jours sauf quelques utiles changements adoptés en 1832, 1850, 1852, 1854 et 1860. Cette organisation est basée sur ce principe, que l'*artillerie* doit avoir autant d'espèces de régiments qu'elle renferme de services spéciaux. En conséquence, elle comprend des *régiments à cheval*, destinés à marcher avec la cavalerie et dont les canonniers sont à cheval ; des *régiments à pied montés*, destinés à marcher avec l'infanterie et dont les hommes se placent, pendant les marches rapides, sur les coffres et les caissons ; et des *régiments à pied*, pour l'attaque et la défense des places et le service des parcs. L'*artillerie* française comprend aujourd'hui six régiments à pied, dont un de la garde ; cinq à cheval, dont un également de la garde ; et dix montés, appartenant tous à l'armée de ligne. Elle comprend, en outre, un régiment de pontonniers, des compagnies d'ouvriers, des compagnies d'armuriers, et un nombre considérable d'employés civils ou militaires attachés sous divers titres aux établissements entretenus pour les besoins du service. A la tête du corps est placé un *comité consultatif*, qui date de 1822 et siége à Paris, près du ministère de la guerre. Ce comité est spécialement chargé de donner son avis sur toutes les questions qui se rattachent à l'organisation, à l'administration, à la surveillance et aux progrès de l'arme. Il a de plus sous sa direction un vaste établissement, appelé *Dépôt central de l'artillerie*, qui a été créé à Paris, le 9 thermidor an III, par le Comité de salut public, et dans lequel se trouvent réunis un musée (V. plus loin), un atelier de précision, un atelier de construction, une bibliothèque, une collection de modèles, de plans, de cartes, de dessins et de mémoires. — Le service de l'*artillerie* exigeant des connaissances théoriques et pratiques très-étendues, l'Etat entretient à Metz une *Ecole d'application*, où se forment les officiers ; et treize écoles spéciales, placées dans les principales garnisons, où les officiers, les sous-officiers et les soldats apprenent tout ce qui est nécessaire à leur instruction. Des directions d'*artillerie*, au nombre de vingt-six, ont leurs chefs-lieux à Lille, Saint-Omer, Douai, Valenciennes, Mézières, Metz, Strasbourg, Besançon, Grenoble, Embrun, Toulon, Montpellier, Perpignan, Toulouse, Bayonne, La Rochelle, Nantes, Brest, Rennes, Cherbourg, Le Havre, La Fère, Paris, Tours, Bastia et Alger. — Ce qui précède se rapporte particulièrement à l'*artillerie* de terre. A bord des navires, le service des bouches à feu est fait par les marins eux-mêmes, et il existe, dans les principaux ports militaires, des établissements où ils puisent les

connaissances dont ils ont besoin. Cependant, sous le nom d'*artillerie de marine*, un décret impérial du 25 juin 1855 a organisé un régiment de canonniers marins, composé d'environ 2,800 hommes, qui fournit des détachements à tous les bâtiments de guerre.

2° *Matériel.* — On entend par *matériel d'artillerie* l'ensemble des voitures et des machines nécessaires pour le service des bouches à feu, le transport des munitions et la construction des ponts mobiles au moyen desquels les armées opèrent le passage des cours d'eau. Au point de vue matériel, l'*artillerie* elle-même se divise en *artillerie navale* et *artillerie de terre*, celle-ci subdivisée en *artillerie de campagne*, *artillerie de montagne*, *artillerie de siége*, *artillerie de place* et *artillerie de côtes;* mais ces distinctions sont uniquement fondées, soit sur le calibre des pièces, soit sur la manière dont elles sont montées. Autrefois, le matériel était fabriqué par l'industrie privée; aujourd'hui, le soin de le construire appartient exclusivement au corps de l'*artillerie*, qui possède à cet effet une foule d'établissements spéciaux, tels que fonderies, arsenaux de construction, etc., auxquels les modèles et les instruments vérificateurs sont fournis par le dépôt central. V. ARSENAL, AFFÛT, BOUCHE À FEU, POUDRE, PONTS MILITAIRES, PARC, EQUIPAGES, etc.

III. RÔLE DE L'ARTILLERIE. L'extension que l'*artillerie* a prise depuis le XV[e] siècle est due à la puissance de ses effets. Ce qui lui donne la supériorité sur les armes portatives, c'est la fixité des machines qu'elle emploie, ce qui rend le tir plus indépendant de l'émotion du combat et permet les vérifications. Toutefois, elle ne se propose pas de tuer des hommes ou de démonter des pièces sur des points isolés; elle cherche avant tout à faire d'énormes trouées dans les troupes ennemies, afin de les démoraliser et de les arrêter, tout en favorisant les attaques dirigées contre elles. Aussi, dans les batailles, agit-elle ordinairement par masses. L'art consiste à faire converger un grand nombre de feux sur un même point, et la mêlée une fois établie, celui des deux adversaires qui a l'adresse de faire arriver subitement et à l'insu de l'autre, sur un de ses points, une masse de bouches à feu, est sûr de l'emporter. C'est ainsi qu'agissait toujours Napoléon I[er], et il dut la plupart de ses victoires à cette tactique. « Nous avons vu, disait-il, des occasions où l'ennemi aurait gagné la bataille : il occupait, avec une batterie de cinquante à soixante pièces, une belle position; on l'aurait en vain attaqué avec 4,000 chevaux et 8,000 hommes d'infanterie de plus; il fallut une batterie d'égale force, sous la protection de laquelle les colonnes d'attaque s'avancèrent et se déployèrent. Prétendre, ajoutait-il, courir sur les pièces, les enlever à l'arme blanche, ou faire tuer les canonniers par des tirailleurs, sont des idées chimériques : cela peut arriver quelquefois; et n'avons-nous pas vu des places fortes prises d'un coup de main, dans les premières campagnes de la guerre de la Révolution! Ce que la France a toujours eu de meilleur, c'est l'*artillerie*. Je ne sache pas un seul exemple de cette guerre où vingt pièces de canon convenablement placées en batterie aient jamais été enlevées à la baïonnette. » — Relativement à celle des autres armes, la force de l'*artillerie* varie de deux à quatre bouches à feu par mille hommes, suivant l'importance et la composition de ces armes.

ARTILLERIE (Musée d'), à Paris. En 1694, le maréchal d'Humières, grand maître de l'artillerie, obtint de Louis XIV l'autorisation de placer dans une des salles de la Bastille un dépôt des modèles des bouches à feu alors en usage, pour servir à l'enseignement des jeunes officiers. Cette collection avait déjà reçu de notables accroissements, par les soins des lieutenants généraux de Vallière (1755), et de Gribeauval (1788), lorsqu'elle fut dévastée et détruite presque en entier après la prise de la Bastille. Le système de réquisition mis en vigueur par la Convention ayant fait affluer à Paris un nombre considérable d'armes et d'armures de toute sorte, le contrôleur Régnier eut l'heureuse idée de choisir les plus intéressantes parmi celles qui ne pouvaient être utilisées pour la défense de la République. Le ministre de la guerre Petiet, comprenant tout le parti qu'on pouvait tirer de cette nouvelle collection, donna ordre de la ranger avec soin dans une salle de l'ancien couvent des Feuillants; il la fit transporter ensuite dans le couvent des dominicains-jacobins de Saint-Thomas d'Aquin (1796), et la plaça sous la direction du comité central d'artillerie. Tels furent les commencements du musée actuel. Quelques-uns des modèles qui avaient échappé au pillage de la Bastille furent joints aux pièces rassemblées par le contrôleur Régnier; d'un autre côté, le comité fut autorisé par le ministre à faire des recherches dans les anciennes collections des demeures royales et princières et dans les arsenaux de province. La ville de Sedan, qui possédait la riche collection formée jadis par les ducs de Bouillon, et Chantilly, où se trouvait celle qui avait été formée par les princes de Condé, ne cédèrent aux ordres du gouvernement qu'après une vive résistance. Une partie même des précieuses armures conservées à Sedan fut vendue à l'étranger. Strasbourg ne montra pas moins de répugnance à envoyer les armes intéressantes que renfermait son arsenal. Le musee s'accrut, sous l'Empire, de plusieurs pièces remarquables rapportées d'Allemagne et d'Italie. Sous la Restauration, les salles furent réparées, et une allocation annuelle de 5,000 fr. fut accordée par le gouvernement pour frais d'achat et d'entretien. Depuis, d'importantes acquisitions, parmi lesquelles nous citerons celle de la collection du duc de Reggio et de quelques-unes des pièces les plus intéressantes de la collection Soltykoff, sont venues combler les lacunes qui existaient. Le musée doit beaucoup aussi aux dons particuliers. Tel qu'il est aujourd'hui, il offre l'une des suites les plus complètes que l'on connaisse de toutes les espèces d'armes offensives et défensives, depuis la hache de silex, de l'âge de pierre, jusqu'aux derniers modèles de nos fusils d'infanterie et de nos canons rayés.

Les séries des armes de l'âge de pierre et du commencement de l'âge de bronze, commencées en 1844 par M. de Saulcy, se sont récemment accrues de plusieurs spécimens intéressants provenant de découvertes faites sur divers points de la France. Les armes antiques (grecques, romaines, étrusques) ont été, pour la plupart, données au musée par Napoléon III; elles sont au nombre de 115 pièces, presque toutes de la plus grande rareté. Quelques armes gallo-romaines et mérovingiennes (30 pièces) et des objets de différentes formes, trouvés sur les champs de bataille du XV[e] et du XVI[e] siècle méritent l'attention des archéologues.

La série des armures du moyen âge (environ 400 pièces) commence par une armure complète d'homme et de cheval en usage en France sous Charles VII, vers le milieu du XV[e] siècle. Elle se continue par des armures allemandes cannelées dites *maximiliennes*, et par une suite nombreuse d'admirables armures italiennes, ciselées, gravées, damasquinées en or ou en argent; nous avons décrit, au mot ARMURERIE, les pièces de cette collection les plus remarquables au point de vue de l'art. Celles qui offrent quelque intérêt historique sont les armures qui ont appartenu : à Robert II, comte de La Marck, fils du Sanglier des Ardennes, mort en 1535 (G. 27); au grand maître de l'artillerie, Jacques Galliot de Ginouillac, qui commandait l'artillerie française à la bataille de Pavie (G. 28); à Frédéric V, le Conquérant, roi de Bohême (G. 63); au connétable Anne de Montmorency, mort en 1567 des suites des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Saint-Denis (G. 73); à Henri I[er] de Montmorency, fils du précédent (G. 74); à Henri de Guise le Balafré (G. 75); à Charles de Lorraine, dit le gros Mayenne (G. 76); au baron des Adrets (G. 77); à Pierre Bruner, capitaine suisse qui servit sous cinq rois de France, de Henri II à Henri IV (G. 78); au duc d'Epernon, qui était dans le carrosse d'Henri IV le jour de l'assassinat de ce prince (G. 87); au comte de Soissons (G. 88); à Sully (G. 89); à Henri de la Tour, duc de Bouillon, père de Turenne (G. 90); à Turenne (G. 91). Quelques-unes de ces armures sont remarquables par leur poids énorme : celle de Henri de Montmorency pèse 18 kilog.; celle du capitaine Bruner, 22 kilog. 5; celle de Henri de Guise le Balafré, 42 kilog. 20 (y compris, bien entendu, le casque qui, à lui seul, pèse 10 kilog.). L'armure du gros Mayenne est d'un poids également considérable. L'armure (G. 103) que l'on a attribuée à Jeanne Darc ne date que du XVI[e] siècle. La collection de pièces historiques au musée d'artillerie était beaucoup plus importante avant qu'on eût eu l'idée d'en distraire douze armures royales de la plus grande beauté pour les transporter au musée des souverains. La série des casques comprend environ 190 pièces : heaumes et salades de guerre et de joute, bacinets, armets, bourguignotes, morions, cabassets, toutes les formes de coiffures militaires employées au moyen âge. La collection des boucliers est fort belle : elle se compose de pavois anglais et allemands, de rondelles à main, à poing, de targes de joute, de rondaches en corne, en cuir bouilli, en bois revêtu de peau, en acier, en fer richement ornementé (V. ARMURERIE). Voilà pour les armes défensives, dont la série est complétée par de précieuses armures orientales, sarrasines, turques, circassiennes, mongoles, japonaises, indiennes, chinoises : au nombre de ces dernières figure l'habit de guerre de l'empereur du Céleste-Empire, pris au palais d'Été en 1860.

Les armes offensives forment une suite considérable. Toutes les variétés d'armes blanches y sont représentées : épées du XII[e], du XIII[e] et du XIV[e] siècle; épées italiennes, à la poignée artistement ciselée, de l'époque de la Renaissance; belles lames de Tolède et de Solingen; épées d'hommes d'armes, épées à deux mains, épées de ville, épées jumelles de duel, épées bâtardes, espadons, épées et couteaux de chasse; dagues vénitiennes, suisses, saxonnes; poignards, sabres; glaives de justice; claymores écossaises; yatagans turcs, malais, javanais, albanais; flissats kabyles; khandjar turc; koukri kora du Népaul; doubles sabres japonais et autres armes orientales. Cette série, qui finit aux derniers modèles de sabres et d'épées adoptés pour nos divers corps d'infanterie et de cavalerie, comprend quelques armes historiques, entre autres : le sabre du général Desaix (J. 320); l'épée offerte par le Directoire au général Lefèvre, après l'affaire de Stockach (J. 321); l'épée offerte à Barras, lorsqu'il reçut le commandement de l'armée de Paris (J. 322); le sabre d'honneur donné par le Directoire à Augereau, après le passage du pont d'Arcole (J. 333); le sabre offert par la ville de Milan à Eugène de Beauharnais (J. 340); une épée en vermeil ayant appartenu à Murat (J. 339), etc. D'autres pièces historiques également intéressantes sont des bâtons de maréchaux de France. Il faut citer ensuite les masses d'armes et les armes d'hast, fléaux, marteaux, haches d'armes, hallebardes, etc.; les armes de trait et de jet, de magnifiques arbalètes à rouet, à jalet, enrichies d'incrustations, etc. Puis vient la longue suite des armes à feu portatives, qui commence à la couleuvrine à main, du XV[e] siècle. La collection des bouches d'artillerie n'est pas moins complète : elle embrasse un assez grand nombre de pièces de tout pays rapportées à la suite de nos victoires. Une dernière série comprend les modèles des diverses machines employées dans les manufactures d'armes, ceux des instruments pour la réception et la vérification des armes à feu, ceux des différents systèmes d'affûts, de chariots de munitions, de caissons de parc, de cartouchières, de projectiles, etc.

Le 28 juillet 1830, le musée d'artillerie fut pillé par le peuple, qui cherchait des armes jusque dans les magasins de théâtre; mais, disons-le à l'honneur de la population parisienne, une grande partie des objets enlevés furent rendus le lendemain et les jours suivants. En 1848, quelques hommes se présentèrent encore, mais ils furent pacifiquement renvoyés; on n'eut pas de peine à leur faire comprendre que le musée n'est pas un arsenal, et que les armes qu'on y conserve, presque toutes hors d'usage, n'offrent qu'un intérêt historique et archéologique.

ARTILLEUR s. m. (ar-ti-lleur, *ll* mll. — rad. *artiller*). Militaire employé au service de l'artillerie : *Il ne restait pour la défense de la poudrière qu'un faible groupe d'officiers et d'*ARTILLEURS *anglais*. (Journ.)

ARTILLEUR À GENOUX, périphrase ironique qui sert à désigner un infirmier militaire. On dit aussi *artilleur*, *canonnier de la pièce humide*. Au XVII[e] siècle, on donnait déjà le nom de *mousquetaires à genoux* aux apothicaires.

ARTILLIER. V. ARSILLER.

ARTIMON s. m. (ar-ti-mon — du lat. *artimo;* tiré du gr. *artaô*, être suspendu, ou *arteô*, disposer). Mar. Mât de l'arrière, le plus petit mât d'un grand bâtiment : L'ARTIMON. *Le mât d'*ARTIMON. *J'étais sur le gaillard d'arrière, me tenant accroché aux haubans du mât d'*ARTIMON. (E. Sue.) *Le mât d'*ARTIMON *se compose du bas mât d'*ARTIMON, *du mât de perroquet de fougue ou mât de hune d'*ARTIMON, *du mât de perroquet d'*ARTIMON *ou mât de perruche, et du mât de cacatoès d'*ARTIMON *ou flèche en l'air*. (Bachelet.)

— Voile la plus rapprochée de l'arrière ou du timon : *Voile d'*ARTIMON. *Et vous, monsieur, faites border l'*ARTIMON *à plat, et filer les écoutes de foc*. (E. Sue.) ‖ *Vergue d'artimon*, Celle qui supporte cette voile.

— *Passe derrière border l'artimon!* Commandement indiquant aux matelots qu'on va leur faire une distribution d'eau-de-vie. ‖ *Raidir l'artimon*, Boire une double ration d'eau-de-vie, accordée à l'équipage et aux gens de quart lorsqu'ils sont fatigués par de rudes manœuvres.

— Moll. *Artimon entortillé*. Nom vulgaire du strombe orné de bandelettes.

ARTINS, village du dép. de Loir-et-Cher, 530 hab. Ville autrefois considérable; restes d'un pont romain construit sur le Loir; église élevée sur les ruines d'un temple de Jupiter.

ARTIOMORPHE adj. et s. m. (ar-ti-o-mor-fe — du gr. *artios*, pair; *morphê*, forme). Zool. Se dit des animaux dont la forme est symétrique.

ARTIOPTÉRYX s. m. (ar-ti-o-pté-rikss — du gr. *artios*, pair; *pterux*, aile). Entom. Genre d'insectes névroptères planipennes, voisin des hémérobes et des fourmilions, comprenant une seule espèce, qui habite l'Australie.

ARTIOZOAIRE adj. et s. m. (ar-ti-o-zo-è-re — du gr. *artios*, pair; *zôon*, animal). Se dit des animaux dont le corps peut être partagé en deux parties symétriques.

ARTIPE s. m. (ar-ti-pe — du gr. *artipous*, qui a bon pied). Entom. Genre de coléoptères tétramères, voisin des charençons, comprenant deux espèces, qui vivent aux Antilles.

ARTIPHYLLE adj. (ar-ti-fi-lle; *ll* mll. — du gr. *arti*, qui, en composition, marque la perfection; *phullon*, feuille). Bot. Se dit des plantes qui ont des bourgeons à l'aisselle de toutes leurs feuilles.

ARTIS (Gabriel D'), théologien protestant, né à Milhau vers 1660. Après la révocation de l'édit de Nantes, il se retira en Prusse et devint pasteur à Berlin. Il fut mêlé à beaucoup de disputes théologiques et dut se réfugier successivement en Hollande et en Angleterre. Il a laissé des écrits de controverse, dirigés principalement contre les sociniens, mais dont la liste n'offrirait aujourd'hui aucun intérêt.

ARTIS (Jean D'), ou ARTISIUS, canoniste, né à Cahors en 1572, mort en 1651. Il professa le droit canon à la Faculté de Paris, puis au Collége royal. Ses écrits ont été publiés à Paris en 1656. On ne trouve pas dans cette collection son petit traité *J. Artisii admiranda pedis* (les Merveilles du pied), qui renferme des idées singulières sur les rapports entre le caractère et la forme du pied. Il a été imprimé à Paris en 1629.

ARTISAN s. m. (ar-ti-zan — rad. *art*). Celui qui exerce un art mécanique, un métier : *Un honnête* ARTISAN. *Ce n'est qu'un simple* ARTISAN. *Choisissez un* ARTISAN *plus habile. Représentez-vous un* ARTISAN, *un laboureur, qui n'a pour tout vaillant que ses bras*. (Volt.) *C'est peut-être chez les* ARTISANS *qu'il faut aller chercher les preuves de la sagacité de l'esprit et de ses ressources*. (D'Alemb.) *Les* ARTISANS *ne subsistent que du salaire qu'ils reçoivent des riches qui les occupent*. (Mably.) *La famille de Franklin était une famille d'anciens et honnêtes* ARTISANS. (Mignet.) *L'*ARTISAN *est plus heureux que le riche désoccupé, parce qu'il est soumis à un travail impérieux*. (Chateaub.) *En Italie, les* ARTISANS *chargés de couvrir de fresques les plafonds et les murailles sont presque des artistes*. (G. Sand.)

— Se disait autrefois pour Artiste : *Vous voyez dans les arts les secrets qui ne sont connus que des* ARTISANS. (J.-L. Balz.) *Il était logé aux galeries du Louvre comme un célèbre* ARTISAN. (Tall. des Réaux.) *Il y a des* ARTISANS *dont l'esprit est aussi vaste que l'art qu'ils professent*. (La Bruy.)

On exposait une peinture
Où l'*artisan* avait tracé
Un lion d'immense stature
Par un seul homme terrassé.
LA FONTAINE.

L'*artisan* exprima si bien
Le caractère de l'idole
Qu'on trouva qu'il ne manquait rien
A Jupiter que la parole.
LA FONTAINE.

. Ce monarque guerrier
Qui ne pouvait souffrir qu'un *artisan* grossier
Entreprît de tracer, d'une main criminelle,
Un portrait réservé pour le pinceau d'Apelle.
BOILEAU.

— Se dit quelquefois en parlant de Dieu, mais alors il est accompagné d'une épithète qui en relève, qui en ennoblit l'idée : *Dieu n'est-il pas l'*ARTISAN, *l'ouvrier suprême, et ne poursuit-il pas tous les jours son œuvre?* (Vital.)

L'éternel *artisan* n'a-t-il pas dans ses mains
Des moyens infinis tout prêts pour ses desseins?
VOLTAIRE.

Un même plan suivi dans ce grand univers,
D'un *artisan* suprême atteste la puissance.
CHÊNEDOLLÉ.

Le divin *artisan*, auteur de la nature,
De son habile main ébauchant un tableau,
. . . Aurait-il fait un ouvrage si beau,
Pour n'offrir aux humains que des biens en peinture?
GRÉCOURT.

Jouis, grand *artisan*, de l'œuvre de tes mains,
Je suis pour accomplir tes ordres souverains :
Dispose, ordonne, agis, dans les temps, dans l'espace,
Marque-moi pour ta gloire et mon jour et ma place.
LAMARTINE.

— Fig. Auteur, cause d'une chose : *Etre l'*ARTISAN *de sa fortune. Etre l'*ARTISAN *de son malheur, de sa perte. Il y a quelque chose de plus doux à être soi-même l'*ARTISAN *de sa propre grandeur, et à ne devoir rien qu'à soi-même*. (M[lle] de Scudéry.) *Nous sommes presque toujours les* ARTISANS *de nos disgrâces*. (Volt.) *Villars avait été l'*ARTISAN *de sa fortune*. (Volt.) *Les aristocrates et les mauvais riches sont les* ARTISANS *habiles de la corruption et du malheur des peuples*. (B. Const.) *Le savant est le seul* ARTISAN *de sa gloire*. (E. Sue.) *Personne ne peut faire ou défaire votre bonheur : vous en êtes vous-même l'*ARTISAN *et le gardien*. (G. Sand.) *Elle voulut défendre le fournisseur que l'on représentait comme un pernicieux* ARTISAN *d'intrigues*. (Balz.) *L'esprit est le souverain* ARTISAN *des grandes choses, des actions militaires aussi bien que des actions civiles*. (Balz.) *La volonté dirigée par le jugement peut seule rendre un homme l'*ARTISAN *de sa destinée*. (Custine.)

Chacun est *artisan* de sa propre fortune.
RÉGNIER.

N'appelez point honneur cet enfant de l'orgueil,
Eternel *artisan* de discorde et de deuil.
SAURIN.

. Quoi! ce même Lépide,
De nos derniers malheurs sacrilége *artisan!*
VOLTAIRE.

— Des écrivains modernes ont donné un féminin à ce mot : *Dans la pastorale d'aujourd'hui, les* ARTISANES *remplacent les bergères*. (H. Rigault.) *Habituez-vous à l'idée de vous suffire, comme d'honnêtes* ARTISANES *doivent et peuvent le faire*. (G. Sand.)

Elle est née au Croisil, et se nomme Suzanne;
Or, un noble l'épouse, elle, simple *artisane*.
BRIZEUX.

— *Artisan de la parole*, Celui qui manie habilement la parole, soit en parlant, soit en écrivant. C'est la traduction de l'expression latine *artifex verborum : Ces* ARTISANS DE LA PAROLE, *ces premiers maîtres de la langue française*. (La Bruy.)

— **Syn. Artisan, artiste, ouvrier.** *Artisan* et *ouvrier* se disent également de gens qui travaillent des mains. Mais *ouvrier* a un sens plus étendu; dans la classe nombreuse des *ouvriers*, on appellera plutôt *artisans* ceux qui exercent un art mécanique. Les travaux de la campagne ne demandent pas d'art et n'exigent pas,

à proprement dire, l'emploi des machines, un fermier se fait seconder par des *ouvriers : C'est ainsi que vous mériterez le salaire que le père de famille donne aux* OUVRIERS *qui ont travaillé dans sa vigne.* (Bourd.) *Je n'avais pas d'*OUVRIERS *pour nettoyer mes allées.* (Mme de Sév.) L'*artisan* exerce une profession plus spéciale et plus relevée : *Les laboureurs, les pasteurs et les* ARTISANS *formaient les trois conditions du bas étage en Egypte.* (Roll.) L'*artiste* est celui qui exerce un art libéral : *La science et l'esprit conduisent un* ARTISTE, *mais ne le forment en aucun genre.* (Volt.)

— **Epithètes.** Actif, laborieux, infatigable, simple, modeste, sobre, frugal, vigilant, diligent, utile, adroit, habile, expert, ingénieux, industrieux, distingué, merveilleux, grossier, vil, subalterne, mercenaire, obscur, ignorant, pauvre, méprisé. — Heureux, secourable, propice, coupable, criminel, cruel, perfide, lâche, téméraire, fameux. — Céleste, divin, suprême, éternel.

— **Encycl.** Nous avons pensé qu'il devait être intéressant d'examiner quelle fut la condition des *artisans* dans les phases successives par lesquelles est passée la société humaine; nous nous proposions de faire cette étude pour le *Grand Dictionnaire*, lorsque les journaux nous ont apporté un discours prononcé par M. Duruy, le 20 février 1865, à la distribution des prix de l'*Association philotechnique*, discours dans lequel ce ministre éclairé a résumé, avec cette netteté de vues qui lui est familière, l'histoire des classes laborieuses. Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire les principaux passages de ce document remarquable, dont les idées libérales ont d'autant plus d'autorité qu'elles émanent d'un personnage officiel :

« Puisque vous aimez tant les leçons et que vous les recevez si bien, a dit M. Duruy aux jeunes ouvriers qui se pressaient autour de lui, je reprends mon ancien métier de professeur et je vais vous conter une histoire, celle du travailleur. Ah! c'est une triste histoire, mais qui porte avec elle un grand enseignement.

» Vous avez entendu parler des immenses travaux accomplis autrefois par les rois d'Egypte; mais vous a-t-on dit au prix de quelles souffrances? Pour creuser le canal de Nécos, qui ne servit à rien, cent vingt mille ouvriers périrent. Aujourd'hui, c'est l'isthme de Suez que le génie et la main de la France coupent, au profit du monde, pour réunir deux océans, et avec de telles précautions à l'égard des travailleurs, que la mortalité, parmi eux, est insensible : un pour cent environ.

» Ces Pharaons d'Egypte ne comptaient pour rien la vie de leurs sujets, je vous l'accorde. Laissons donc s'écouler dix ou quinze siècles et entrons, non pas à Sparte, où la jeune noblesse chassait à l'homme dans les campagnes trop peuplées d'Ilotes, mais à Athènes. Nous voilà au foyer où s'est allumé le flambeau qui éclaire encore le monde. C'est un peuple de héros, et qui l'ont été non-seulement contre les Mèdes et les Perses, mais contre l'ignorance et la barbarie. Là, en effet, plus qu'en aucun lieu du monde, ont vécu les maîtres de l'art et de la pensée; aujourd'hui encore leurs œuvres incomparables nous enchantent et nous inspirent.

» Mais cette belle cité, cette civilisation merveilleuse, quelle sort faisait-elle aux travailleurs? A côté de Platon et de Phidias, de Sophocle et de Périclès montant radieux au Parthénon et à l'immortalité, je vois passer dans l'ombre des misérables achetés à prix d'argent et qui travaillent à coups de fouet. La glorieuse république qui remplit le monde de son nom ne compte que 15,000 citoyens et elle a 400,000 esclaves.

» Du moins, dans la cité de Minerve, les mœurs sont douces, même envers l'esclave qui, trop maltraité par son maître, peut exiger d'être vendu à un autre.

» Passons à Rome, chez ce peuple avare et dur à qui un de ses plus grands citoyens disait : « Les instruments de travail sont de deux » sortes : les uns muets, la charrue, le hoyau; » les autres ayant une voix, le bœuf, le cheval, » l'esclave. » Et encore : « Le bon propriétaire » vend et n'achète pas. Qu'il vende les vieux » bœufs, la vieille ferraille, les vieux esclaves » et les esclaves malades. » Comme ceux-ci ne trouvaient guère d'acheteurs, le maître le plus religieux faisait porter l'esclave malade dans l'île du Tibre, auprès du temple d'Esculape, et l'y abandonnait.

» Qu'il guérît ou mourût, c'était l'affaire du dieu.

» Dans le dernier âge de la république romaine, l'homme était la denrée qui se vendait le mieux. Des extrémités de la Gaule, de la Germanie et du pays des Scythes, descendaient incessamment, vers les bords de la Méditerranée, de longues files de barbares enchaînés, que les négriers blancs livraient aux riches de l'Italie et des provinces. Crassus en avait réuni à lui seul 20,000. Aussi, pour contenir ces foules irritées, il fallait des lois de sang et des mœurs qui ne connaissaient point la pitié.

» L'esclave n'avait rien, pas même son pécule, car le maître pouvait le lui reprendre; ni femme, ni enfants, car il s'accouplait au hasard, et ses petits, comme dit Aristote, appartenaient au maître. Jamais de loisir : « Qu'il dorme ou qu'il travaille, » disait Caton. Il ne fallait pas qu'il pût penser. Pour les tenir par la faim, on les nourrissait à peine. « Traite» les comme des bêtes féroces, dit un autre, » et rends leur âme vingt fois plus esclave à » force de coups d'étrivières. »

» Pour un délit léger, par un caprice du maître, l'esclave expirait sous les verges, sur la croix, ou suspendu en l'air par des crochets de fer, livré tout vivant aux oiseaux de proie.

» Je ne parle pas du gladiateur, cet esclave destiné à mourir sous l'épée d'un autre esclave, ou sous la dent des lions, et qu'on dressait à parer son agonie d'un geste de théâtre et d'un sourire.

» Nous sommes cinq mille dans cette enceinte. Combien de nous auraient été, il y a vingt siècles, Crassus ou Caton, c'est-à-dire parmi les maîtres? Combien, parmi ces choses sans nom, qui, depuis l'entrée en servitude, duraient, je n'ose pas dire vivaient, en moyenne cinq ou six ans?

» Et pourtant, ce sont ces esclaves qui ont commencé le travail industriel et la grande lutte de l'esprit contre la matière dont nous voyons les éclatants triomphes; ce sont ces mains calleuses, ces bras enchaînés et livides qui, affranchis et dirigés par les méditations puissantes de penseurs solitaires, ont mis au front de l'homme sa couronne de royauté sur le monde matériel.

» A mesure, en effet, que les sociétés païennes se rapprochaient de l'heure bénie où la *bonne nouvelle* allait être répandue sur le monde, les doctrines s'épuraient et s'élevaient. « Nous » sommes tous frères, » avait déjà dit Platon; « La nature nous a créés tous libres, » répétait Plaute; et l'empereur Marc-Aurèle écrivait avec son cœur un livre dont un cardinal, neveu du pape Urbain VIII, n'a pas craint de dire : « Mon âme devient plus rouge que ma » pourpre au spectacle des vertus de ce gentil. »

» Mais la philosophie antique ressemblait à ce traité du *Mépris des richesses*, que Sénèque écrivait sur une table d'or. Elle était d'un grand éclat et de peu d'efficacité. Elle montait et si bien qu'au siècle des Antonins elle s'asseyait sur le trône; mais elle ne descendait pas jusqu'à ces foules misérables de cœur et d'esprit au sein desquelles le christianisme, sorti du milieu d'un peuple qui avait honoré le travail, vint chercher ses premiers disciples et ses martyrs.

» Il ne les sauva pas d'abord de la servitude. Le travail dans l'empire romain resta une œuvre servile et dégradante. Les manufactures impériales furent de véritables geôles où l'ouvrier, même de naissance libre, était marqué d'un fer rouge, de peur qu'il ne s'échappât, et puni de mort pour une imperfection dans l'ouvrage.

» L'invasion des barbares, qui désorganisa tout, désorganisa aussi l'esclavage. Le Goth et le Vandale distinguaient mal la saie de la toge : sous la commune oppression, le maître et l'esclave se trouvèrent rapprochés. Le dernier devint le serf, l'*homme de la terre*, vendu encore, mais avec le sol qu'il fécondait, avec la chaumière que son père avait habitée et où sa mère était morte, avec sa femme et ses enfants, dont le maître nouveau ne le sépara plus.

» Cet outil, *instrumentum vocale*, cette chose avec laquelle on jouait et qu'on brisait, est donc une personne. Le serf a une famille : il est à demi sauvé. L'Eglise lui ouvre ses temples, le recueille dans ses monastères; le voilà moine, abbé, évêque, et pour un temps il commande aux puissants de la terre. Mais un bien petit nombre monte si haut; la foule reste courbée sous ce qui est encore la malédiction du travail. Au champ on laboure pour le seigneur; à la ville on tisse ou l'on forge sous son bon plaisir; car le travail est un droit seigneurial qu'il faut acheter.

» Afin d'échapper aux exactions féodales, les *artisans* se réunissent en jurandes et maîtrises. Mais les corporations, à leur tour, deviennent une servitude. Elles limitent le nombre des maîtres pour restreindre la concurrence; elles augmentent la durée de l'apprentissage pour avoir moins de compagnons et plus de travail gratuit; elles font un secret de chaque détail du métier pour entraver les industries rivales, et elles ne laissent l'ouvrier passer maître qu'au prix d'épreuves longues et coûteuses. Au dernier siècle encore, une *maîtrise* se vendait trois, quatre et cinq mille livres, non compris le *chef-d'œuvre*, les cadeaux obligés et le repas pantagruélique.

» Entre elles, les corporations se jalousent et se querellent, et les compagnons sont comme les corporations, le bâton toujours levé les uns contre les autres. Elles se disputent le marché, non par la supériorité des produits, mais par l'étendue des privilèges qu'elles se font céder. Au lieu de se dépenser en perfectionnements utiles, leur activité se perd en procès ruineux, et chacune estime, à l'égal d'une victoire, l'achat de quelque ordonnance restrictive, que la royauté leur vend à toutes à beaux deniers comptants.

» La royauté, en effet, occupée de bien d'autres soucis, restait volontiers à l'écart de ce monde du travail, envieux et querelleur, mais elle y vit longtemps une source de revenus. Comme elle avait établi un impôt sur la vanité par la vente des lettres de noblesse, elle en établit un sur la sottise par la vente des offices. Au XVIIe et au XVIIIe siècle, l'industrie et le commerce furent ainsi surchargés d'innombrables parasites qui entravèrent les transactions et accrurent le prix de toute chose, à raison des droits dont il fallait payer les prérogatives des privilèges. Il y eut « de » par le roi » des jurés essayeurs d'eau-de-vie et de bière, essayeurs de beurre et de fromage, cribleurs de blé, mesureurs de pierre, auneurs de toile, des jurés crieurs héréditaires d'enterrements, des contrôleurs de perruques, etc., etc. « Toutes les fois, disait un courtisan à Louis XV, » que Votre Majesté crée un office, Dieu crée » un sot pour l'acheter. » Aussi le roi battit monnaie avec ce travers national : à lui seul il créa quarante mille offices.

» Les règlements se multiplièrent comme les charges inutiles. On fixa la longueur, la largeur, la qualité des étoffes, et jusqu'au poids des couvertures de laine. Voici un arrêt du 24 décembre 1670 : « Les étoffes qui ne seront » pas conformes aux règlements seront expo» sées sur un poteau avec le nom du marchand » et de l'ouvrier, puis déchirées et brûlées. A » la seconde récidive, l'ouvrier et le marchand » seront mis au carcan pendant deux heures. »

» Un siècle plus tard, en 1760, c'est-à-dire en un temps que nos grands-pères ont vu, un chapelier, Leprévost, imagina de fabriquer des chapeaux avec de la soie. Le succès attira la foule, et la foule amena la fortune; mais la corporation s'irrite et punit Leprévost d'une amende. Il plaide, on le condamne. Pour déjouer la haine de ses confrères, il achète une charge de chapelier du roi. La corporation ne laisse pas échapper son justiciable. Un jour, les jurés entrent dans ses magasins et y détruisent trois mille chapeaux. Il plaida encore : au bout de quatre années de procès, l'inventeur eut permission d'exploiter son invention, mais il était ruiné.

» Une inadvertance dans le travail, lors même qu'elle ne devait causer aucun préjudice à l'acheteur, était punie comme un délit. « Chaque semaine, dit un inspecteur des ma» nufactures, peu de temps avant 1789, chaque » semaine, pendant nombre d'années, j'ai vu » brûler à Rouen quatre-vingts ou cent pièces » d'étoffes, parce que le règlement sur le tis» sage ou sur la teinture n'avait pas été de » tout point observé, quoique l'étoffe fût don» née pour ce qu'elle était. »

» Etonnez-vous ensuite, en relisant cette triste histoire du travail, en repassant, de mémoire, par cette voie douloureuse où, depuis soixante siècles, les classes ouvrières ont laissé tant de sang, tant de larmes et trouvé tant d'obstacles; étonnez-vous du vieux dicton populaire : « Notre ennemi, c'est notre maître. »

» Mais la constituante vint qui brisa ces entraves : le 16 février 1791, votre grand jour, messieurs, l'assemblée nationale abolit les corporations, les jurandes, les offices et les privilèges. L'ouvrier eut enfin la main libre, et quoique la République et l'Empire aient longtemps armé cette main d'un fusil, pour le salut ou la gloire de la France, vous avez si bien travaillé depuis votre affranchissement, que la production industrielle, évaluée, il y a quatre-vingts ans, à 991 millions, dépasse aujourd'hui 11 milliards. Et ne croyez pas que cette production ne profite qu'au fabricant ou au consommateur. Au XVIIe siècle on comptait, à Paris, 70,632 ouvriers; l'enquête de 1856 y a trouvé tout juste autant de patrons.

» Par les réformes sociales de 1789, vous avez conquis la liberté du travail; par vos efforts pour vous instruire, vous cherchez à conquérir la liberté de l'intelligence. Vous avez raison de porter de ce côté vos efforts, car là sont à présent vos ennemis les plus redoutables, l'ignorance, les préjugés, la passion. Faites la lumière dans votre esprit, et vous connaîtrez mieux vos intérêts véritables. »

Que le gouvernement favorise ces louables efforts, qu'il répande à flots l'instruction dans les masses — il leur doit ce baptême — qu'il étende par ce moyen l'horizon moral des *artisans*, et rien ne fera ombre au tableau dans lequel M. Duruy, en terminant son éloquent discours, a retracé les améliorations matérielles réalisées depuis quelques années au profit des classes laborieuses : le droit accordé aux ouvriers de débattre pacifiquement leurs intérêts; le crédit offert à ceux qui n'ont que leurs bras pour débuter dans la vie de l'atelier; la création à Paris d'un asile où, au sortir de l'hôpital, les convalescents peuvent rétablir paisiblement leur capital de force et de santé; la création des caisses de retraite pour la vieillesse; l'organisation et le développement rapide des sociétés de secours mutuels; le travail assuré par la vigoureuse impulsion donnée aux grandes entreprises qui changent la face de la France, etc.

Artisan (L') opéra comique en un acte, musique d'Halévy, représenté au théâtre Feydeau en janvier 1827. Ce fut le premier ouvrage qu'Halévy parvint à faire représenter, quoiqu'il eût obtenu le grand prix de Rome en 1819. Le poëme en est faible, mais la musique renferme quelques jolis morceaux; nous citerons entre autres les couplets chantés par Mme Casimir : *Beau ciel de Provence*, et le *Chœur des Charpentiers*, qui offre une basse intéressante. Ce premier opéra était le prélude à d'immortels chefs-d'œuvre.

ARTISANERIE s. f. (ar-ti-za-ne-rî — rad. *artisan*). Néol. Etat, condition de l'artisan : *Là où cesse l'apostolat de l'*ARTISANERIE, *cesse le droit d'avoir part au petit plaisir du scandale.* (G. Sand.)

ARTISÉ, ÉE (ar-ti-zé) part. pass. du v. Artiser. Fait avec art : *Ton plus grand soin doit être d'écarter du chemin de la liberté ces fléaux politiques, ces fureurs complotées, ces crimes de commande, ces conspirations* ARTISÉES. (Barrère.)

ARTISER v. a. ou tr. (ar-ti-zé — rad. *art*). Néol. Faire quelque chose avec art, avec talent.

ARTISON s. m. (ar-ti-zon). Nom vulgaire d'un grand nombre d'insectes appartenant à différents genres, qui s'engendrent dans le bois, dans les étoffes, dans les pelleteries, et qui les rongent : *L'*ARTISON *est un petit insecte qui s'engendre dans les charpentes et y fait un petit frappement régulier.* (E. Souvestre.) ‖ On dit aussi ARTOISON et ARTUSON.

ARTISONNÉ, ÉE adj. (ar-ti-zo-né — rad. *artison*). Qui est rongé par les insectes appelés artisons : *Bois* ARTISONNÉ. *Fourrure* ARTISONNÉE.

ARTISTE s. m. (ar-ti-ste — rad. *art*). Celui qui cultive les beaux-arts, les arts libéraux : *Un grand* ARTISTE. *Un* ARTISTE *célèbre. Les* ASTISTES, *craignant d'être imitateurs, cherchent des routes écartées; ils s'éloignent de la belle nature, que leurs prédécesseurs ont saisie.* (Volt.) *Remarquez, pour la consolation des grands* ARTISTES, *que leurs persécuteurs sont assurés du mépris et de l'horreur du genre humain.* (Volt.) *Un ouvrage qui n'est point écrit avec philosophie classe son auteur parmi les* ARTISTES, *non parmi les penseurs.* (Mme de Staël.) *Le divin mystère de la pensée de l'*ARTISTE *ne se révèle qu'aux grandes sympathies.* (G. Sand.) *L'*ARTISTE *a pour patrie le monde entier.* (G. Sand.) *Du vivant de Michel-Ange et après sa mort, cent* ARTISTES *habiles se taillèrent des individualités sur le patron amoindri de la sienne.* (Th. Gaut.) *Au commencement de l'école allemande, nous retrouvons le faire sec, peiné, minutieux, hiératique, pour ainsi dire, qui est commun, à tous les* ARTISTES *primitifs.* (Th. Gaut.) *Qu'est-ce que le génie d'un* ARTISTE, *sinon l'exercice de la sensibilité la plus vive et la plus profonde?* (Nép. Lemercier.) *De toutes les classes de la société celle des* ARTISTES *est la plus forte en âmes fortes et en nobles caractères.* (Proudh.) *On sent, et ce n'est point une illusion, que l'*ARTISTE *infusait de sa propre individualité, de son propre sang, dans les formes, dans les veines des êtres qu'il créait.* (Lamart.) *Ne suffit-il pas à l'*ARTISTE, *pour accomplir sa destinée, de se créer un asile obscur dans ce grand mouvement d'alentour?* (Ste-Beuve.) *L'*ARTISTE *se manifeste individuellement dans son œuvre et lui imprime son caractère propre.* (Lamenn.) *Si le son a en soi une puissance expressive, cette puissance doit être appliquée, mise en jeu par l'*ARTISTE *dont elle n'est que l'instrument.* (Lamenn.) *L'accent appartient à l'*ARTISTE : *il est l'écho, le retentissement de sa nature intime.* (Lamenn.) *L'*ARTISTE *voit à l'état d'idée pure ce qui apparaît au critique avec ses angles, ses contradictions, ses aspérités.* (Renan.) *Les plus grands* ARTISTES *sont ceux qui ont eu le moins conscience de leur supériorité.* (E. Scherer.)

Un *artiste* est un homme; il écrit pour des hommes.
Pour prêtresse du temple il a la liberté.
A. DE MUSSET.

— Par ext. : *Le hasard est le plus grand des* ARTISTES. (Balz.) *Tout être humain est l'*ARTISTE *de sa propre personne au moral et au physique.* (G. Sand.) *S'attaquant aux petits oiseaux du bon Dieu, ces fleurs de l'air, ces charmants* ARTISTES, *sentinelles avancées de l'agriculture, l'homme fait de nos jardins, de nos bois et de nos guérets une vaste solitude.* (A. d'Houdetot.)

— S'emploie quelquefois, et le plus souvent par ironie, en parlant de certaines professions : ARTISTE *en cheveux. On nous reproche notre amour-propre; qui est-ce qui n'en a pas? quand un perruquier se dit* ARTISTE, *un huissier jurisconsulte, et les barbouilleurs de papier hommes de lettres?* (Picard.) *Un homme riche doit avoir à la tête de sa maison un* ARTISTE *culinaire, afin de faire réputer sa table et la bonne chère et l'ensemble du service.* (Carême.)

— Se dit quelquefois d'un simple ouvrier qui excelle dans son métier, dans sa profession : *C'est un véritable* ARTISTE. *Cette serrure est vraiment le travail d'un* ARTISTE.

— *Artiste dramatique*, ou simplem., *artiste*, Acteur, celui qui joue, qui chante sur un théâtre : *Les* ARTISTES *du Théâtre-Français, de l'Opéra, du Gymnase. Aujourd'hui, on met sur toute chose un nom sonore; un comédien s'appelle* ARTISTE, *un chanteur virtuose, un patron de bateau capitaine.* (V. Hugo.)

Te voilà donc acteur! C'est un métier fort triste.
— En nous parlant, mon cher, le mot propre est *artiste*.
C. DELAVIGNE.

‖ *Artiste vétérinaire*, Celui qui soigne les animaux malades. ‖ *Artiste pédicure*, Celui qui rogne, redresse les ongles du pied, extirpe les cors, etc.

— Autrefois, Celui qui avait étudié les arts libéraux, dans une université. ‖ Celui qui faisait les préparations chimiques. ‖ Celui qui travaillait au grand art, la recherche de la pierre philosophale, la transmutation des métaux.

— S'emploie quelquefois au féminin : UNE *jeune* ARTISTE. *Cette femme est* UNE *des* ARTISTES *les plus distinguées de notre époque.* LA *pauvre* ARTISTE *n'est pas encore à la barrière de Charenton, mais elle y sera bientôt.* (Dider.) *C'est une personne accomplie et* UNE ARTISTE *du plus grand mérite.* (G. Sand.) *Madame Dorval était* UNE *des plus grandes* ARTISTES *et une des meilleures femmes de ce siècle.* (G. Sand.)

— Adject., en parlant de ceux qui ont le sentiment, le goût des arts : *Etre né* ARTISTE. *Ces lambeaux d'habillements que le peuple* ARTISTE *drape encore avec art donnent quelque chose de pittoresque à la populace.* (Mme de Staël.) *Toutes ces femmes sont* ARTISTES *sans le savoir, et de plus elles ont la longue patience, mère des beaux ouvrages.* (Ed. About.) *Les femmes* ARTISTES *de toute espèce lui étaient plus agréables.* (Champfl.) *Une femme* ARTISTE *place un album sur ses genoux, taille ses crayons, et se dispose à prendre le croquis au vol.* (Ed. Texier.) *Faute de se trouver dans un milieu assez* ARTISTE *pour l'impressionner, elle a toujours été glacée par le théâtre.* (G. Sand.) *Esprit ardent,* ARTISTE, *poétique, voluptueux.* (Balz.)

— Il est quelquefois syn. d'*artistique : Cependant, je l'avoue, le luxe* ARTISTE *du catholicisme me paraît préférable.* (Th. Gaut.) *La poésie arabe, si hardie dans ses images, si emportée, si capricieuse, est singulièrement savante, symétrique,* ARTISTE *par la forme.* (Villem.) *Ce bel ouvrage égalera, s'il ne l'efface, tout ce que le luxe* ARTISTE *des Médicis a inspiré.* (Cussy.)

— **Syn. Artiste, artisan, ouvrier.** V. ARTISAN.

— **Syn. Artiste, artistique.** *Artiste* qualifie la personne : *Chacun est* ARTISTE *par la forme.* (Rivar.) *Artistique* se dit des œuvres : *Œuvres* ARTISTIQUES.

— **Encycl.** Les Grecs et les Romains confondaient sous la même dénomination (*technitès* en grec, *artifex* en latin) l'*artiste* et l'artisan. Les lexicographes ne sont pas d'accord sur la différence qui a motivé les deux appellations françaises : selon l'Académie, l'artisan est celui qui exerce un art mécanique, un métier; l'*artiste* est celui qui travaille dans un art où le génie et la main doivent concourir, qui cultive les arts libéraux. Cette dernière définition, malgré son élasticité, est loin d'embrasser toutes les acceptions que l'usage a données au mot *artiste*. Dans la seule classe des arts libéraux, outre les *artistes* proprements dits (peintres, sculpteurs, architectes, graveurs), on distingue encore les *artistes* musiciens (instrumentistes, chanteurs ou *artistes* lyriques), les *artistes* chorégraphiques ou danseurs, les *artistes* dramatiques ou acteurs. De même aussi que l'on place la poésie au nombre des beaux-arts, de même en parlant d'un poëte qui excelle à traduire dans un rhythme expressif, harmonieux, les plus hautes conceptions de l'intelligence, on dit : c'est un grand *artiste*. L'industrie a également ses *artistes :* celui qui invente un dessin, un modèle destiné à être reproduit sur une étoffe, sur le bois, le métal ou toute autre matière, à l'aide de procédés mécaniques, fait œuvre d'art tout aussi bien que le peintre, qui se sert de la couleur pour fixer une image quelconque sur la toile, aussi bien que le statuaire, qui, d'un bloc de marbre, fait sortir une statue ou un vase. On objectera, peut-être, que le peintre et le statuaire poussent jusqu'au bout la réalisation de leur idée et continuent à être guidés par l'inspiration dans l'exécution de la partie matérielle de leur œuvre, tandis que, le plus souvent, les productions de l'art industriel sont dues à des procédés serviles d'imitation. Nous rappellerons d'abord que beaucoup de peintres et de statuaires célèbres ont abandonné à des praticiens le soin d'exécuter l'œuvre dont ils avaient tracé la composition ou façonné la maquette, se bornant à donner eux-mêmes les derniers coups de pinceau ou de ciseau qui devaient parfaire un travail, dont nul n'a songé à leur contester la paternité. C'est encore ainsi que procèdent la plupart des sculpteurs de notre temps. Et, d'ailleurs, si l'on faisait une loi à l'*artiste* d'entrer dans tous les détails de la pratique, que faudrait-il penser des architectes? Devrions-nous leur refuser le nom d'*artistes*, parce qu'ils se contentent de donner des plans et d'en surveiller l'exécution? et le monument dont ils auraient conçu toutes les parties ne devrait-il pas être regardé comme leur ouvrage parce qu'il aurait été construit par d'humbles travailleurs? On voit à quelles absurdités aboutirait cette théorie. Il résulte, de tout ce que nous venons de dire, que l'*artiste* est celui qui traduit l'idée du beau sous une forme sensible. En d'autres termes, c'est faire œuvre d'art, c'est être *artiste* que de combiner des lignes, des contours, des couleurs, des sons, en vue de produire sur notre imagination, par l'intermédiaire des sens, une impression de beauté. Le praticien qui dégrossit le bloc de marbre, le maçon qui bâtit l'édifice, le fondeur qui coule le métal dans un moule, voilà l'artisan! Est-ce à dire que les deux qualités soient incompatibles, que le même homme ne puisse être à la fois *artiste* et artisan? L'histoire est là pour nous apprendre le contraire : Bernard Palissy, pour ne citer qu'un nom illustre entre tous, ne modelait-il pas et ne faisait-il pas cuire lui-même ses rustiques figulines? Mais, chose singulière! tandis que de nos jours bon nombre de gens, dont le métier n'a absolument aucun rapport avec l'art, usurpent la qualification d'*artiste*, tandis que nous avons des *artistes* capillaires, des *artistes* pédicures, des *artistes* vétérinaires, etc., les plus grandes illustrations des beaux-arts se contentent de s'intituler peintres, sculpteurs, architectes ou musiciens.

— Hist. L'industrie a dû nécessairement devancer l'art : les hommes se sont bâti de grossières habitations avant de songer à élever des monuments suivant des règles et des principes déterminés; ils ont représenté leurs dieux par des dolmens, par des poteaux, avant de les figurer à l'imitation des corps vivants; ils ont taillé leurs vêtements dans des peaux de bêtes avant de se parer d'étoffes de couleurs et de dessins variés. Les premiers *artistes* furent des artisans de génie, qui cherchèrent à imprimer à leurs œuvres les caractères de vérité, d'harmonie, de beauté que leur offrait la nature. Les peuples, saisis d'admiration, divinisèrent ces ouvriers, qui osaient ainsi entrer en lutte avec le créateur. Vulcain n'était sans doute qu'un forgeron, Prométhée un modeleur d'argile, un potier, Arachné une brodeuse. On connaît les aventures fabuleuses de Dédale : il est permis, néanmoins, de le regarder comme un personnage historique, auquel la Grèce fut redevable de progrès réels dans la mécanique, dans la sculpture et dans l'art de bâtir. Si l'on en croit Diodore, Dédale tenait son savoir et son habileté des Egyptiens. Winckelmann prétend que les *artistes* de cette nation étaient rangés dans la dernière classe du peuple, et que le peu de considération dont ils jouissaient s'opposa à leurs progrès. Féa ne partage pas cette opinion : il croit, du moins, que les sculpteurs qui travaillaient aux statues des dieux étaient très-honorés. Pour nous, nous pensons qu'à l'origine, les *artistes* de l'Egypte, et généralement ceux de tous les peuples primitifs, appartenaient aux castes les plus élevées. Les princes, les chefs de la religion avaient alors, pour ainsi dire, le privilége de la science; ils étaient, d'ailleurs, intéressés à diriger eux-mêmes des travaux qui avaient pour but d'honorer la puissance royale et la majesté divine : ils donnèrent les plans des palais et des temples, ils prescrivirent des règles pour tracer les images destinées à devenir des objets d'adoration. Plus tard, lorsque les formules de cet art hiératique eurent été définitivement arrêtées, l'exécution n'exigeant pas d'autre habileté que celle de la main fut abandonnée à des artisans. Chez les Grecs, au contraire, le génie artistique, brisant les liens d'un symbolisme étroit, put se donner libre carrière : les statuaires et les peintres, dit Emeric David, pensèrent qu'ils devaient représenter les formes humaines et les images des dieux dans le plus haut degré de beauté possible; le peuple fût ainsi amené à ne comprendre, dans les objets de son adoration, que des types accomplis de force, de souplesse, de grandeur et de majesté. Les architectes, à leur tour, s'efforcèrent de rendre les temples dignes de ce nouveau culte. On ne saurait s'étonner, après cela, des progrès que les arts firent en Grèce, ni des honneurs qui y furent accordés aux *artistes*. A Athènes, où l'art grec produisit ses plus beaux chefs-d'œuvre, non-seulement les *artistes* pouvaient prétendre, comme tous les autres citoyens, aux plus hautes fonctions de la magistrature et de l'armée, mais ils recevaient encore pour leurs travaux des récompenses éclatantes. Il avait été décrété que le plus habile dans chaque art serait nourri au Prytanée, et qu'il occuperait la première place. Quand Polygnote eut peint, à Delphes, la prise de Troie, les amphictyons lui adressèrent des remercîments solennels et lui assignèrent des logements, aux frais du trésor public, dans toutes les villes de la Grèce. Les magistrats faisaient quelquefois inscrire, à côté d'une belle figure, le nom de l'*artiste* qui l'avait faite. On voyait, dans un temple de Cérès, à Athènes, trois belles statues : une de Cérès, l'autre de Proserpine, la troisième de Bacchus; sur le mur voisin, on lisait : « C'est Praxitèle qui a fait ces ouvrages. » Les *artistes* pouvaient même espérer voir leur propre image placée à côté de celle du héros ou du dieu qu'ils avaient exécutée : on voyait à Argos les statues de Xénophile et de Straton auprès des figures d'Esculape et d'Hygéia, que l'on regardait comme le chef-d'œuvre de ces artistes. Plutarque nous apprend que Parrhasius et Silanion furent révérés avec Thésée dans le tableau qu'ils avaient consacré à ce héros. Suivant le même écrivain, Phidias fut mis en prison pour avoir, de sa propre autorité, placé son portrait et celui de Périclès sur le bouclier de Minerve; en revanche, les Eléens, chez lesquels l'illustre sculpteur mourut, après avoir fait son Jupiter Olympien, rendirent à sa mémoire les plus grands honneurs : ils instituèrent ses enfants prêtres de Jupiter à perpétuité, et décidèrent que sa maison et son atelier seraient religieusement conservés; au milieu de cet atelier fut élevé un autel consacré à toutes les divinités, probablement parce que Phidias les avait représentées toutes. Rien ne prouve mieux l'estime dont les *artistes* jouissaient en Grèce que le décret par lequel les Crotoniates (d'autres disent les Agrigentins) autorisèrent Zeuxis à choisir parmi leurs filles celles qui lui paraîtraient les plus belles pour servir de modèles à une figure d'Hélène nue, dont ce peintre se proposait d'orner le temple de Junon. Les concours publics, où les maîtres les plus renommés luttaient les uns contre les autres, et où leurs productions étaient jugées par les plus sages de la nation, n'avaient pas seulement pour avantage d'entretenir l'esprit d'émulation chez les *artistes :* ils contribuaient encore à leur assurer une existence indépendante des caprices de l'ignorance et de l'orgueil. Ces concours étaient de deux sortes : les uns servaient à choisir les ouvrages qui devaient devenir une propriété nationale, les autres avaient pour objet l'instruction publique et les progrès de l'art. Les Grecs n'avaient point d'écoles gratuites pour les arts du dessin; chaque élève payait son maître. Il y avait, dans les principales villes de la Grèce, des écoles dirigées par des *artistes* en renom, et que fréquentaient, non-seulement ceux qui se destinaient à la pratique des arts, mais encore les jeunes gens des meilleures familles, qui venaient y apprendre, dit Aristote, à connaître et à juger la vraie beauté. Socrate, Platon, Esope, aimaient à s'instruire dans la compagnie des *artistes*. Le peintre Diognetus donna des leçons de philosophie à Marc-Aurèle : cet empereur se plaisait à dire qu'il avait appris de lui à distinguer le vrai du faux, à ne pas adopter des chimères pour des réalités.

Pline prétend (XXXV, 7) que les arts furent en honneur à Rome dès les premiers temps de la république; à l'appui de cette assertion, il cite les peintures exécutées dans le temple de la Santé (450 av J. C) par un personnage d'une famille illustre, C. Fabius, qui dut à ce travail le surnom de Pictor. Un peu plus tard, le poëte comique Pacuvius décora le temple d'Hercule Vainqueur; mais tout porte à croire que ces deux exemples trouvèrent peu d'imitateurs. Pline lui-même avoue que, dans la suite, la peinture cessa d'être cultivée à Rome par des hommes libres (*postea non est spectata honestis manibus*). Les Romains n'avaient pas le génie artiste; ils croyaient indignes d'eux de se livrer à d'autres occupations que celles de la guerre et de la politique, et c'est à peine s'ils admettaient la littérature comme délassement de l'esprit. Lorsque la conquête de la Grèce eut fait affluer à Rome les chefs-d'œuvre d'Athènes, de Thèbes, de Corinthe, le goût des arts gagna peu à peu les vainqueurs; mais, pendant longtemps, ce fut à des *artistes* grecs, à des affranchis et même à des esclaves que l'on confia le soin de construire les monuments de la capitale, et de les orner de peintures et de statues. Si l'on excepte quelques hommes de génie qui surent gagner la faveur des princes et obtenir des honneurs mérités, il ne paraît pas que les *artistes* aient joui d'une bien grande considération sous les empereurs romains; ils étaient généralement confondus dans la classe des artisans.

Le savant écrivain qui a retracé l'histoire de l'*Art chrétien*, M. Rio, explique les incorrections des premières productions de cet art, en disant que la religion nouvelle se propagea bien plus parmi les ouvriers que parmi les *artistes*. Nous devons ajouter que, dès que le christianisme put librement exposer à la vénération des fidèles ses symboles et ses images, des règles sévères, prescrites par l'autorité ecclésiastique, vinrent étouffer toute inspiration individuelle : comme autrefois chez les Egyptiens, l'art devint hiératique; les évêques, les moines finirent par s'approprier presque exclusivement la culture des beaux-arts. De grandes œuvres, surtout en architecture, furent exécutées par les communautés artistes, parmi lesquelles il nous suffira de citer celles de Cluny, de Saint-Gall, du Mont-Cassin. Ces couvents célèbres renfermaient de vastes salles (*scriptoria*), où des enlumineurs et des calligraphes passaient leur vie à exécuter, pour les princes, pour les puissants de la noblesse et du clergé, des livres d'heures, des poëmes de chevalerie enrichis de précieuses miniatures; tandis que des architectes, des imagiers, formés dans ces mêmes monastères, allaient au loin construire de splendides cathédrales et dérouler sur la pierre les légendes mystiques de l'Ancien et du Nouveau Testament.

Dès le XIIe siècle, l'art s'émancipe en Italie; les nombreux Etats qui se partagent la péninsule rivalisent de magnificence dans la construction et dans la décoration des édifices publics. On voit alors surgir des *artistes* de génie, qui s'affranchissent de l'étroite et misérable routine de leurs devanciers et se frayent une nouvelle voie par l'étude de la nature et de l'antiquité. Les républiques, les princes offrent la plus généreuse protection au talent : Giotto, le fils d'un pauvre laboureur, reçoit de la puissante république de Florence le droit de cité et une pension considérable; le même honneur et la même récompense sont accordés à Arnolfo di Lapo, l'architecte de Santa-Maria delle Fiore. Les *artistes*, confondus depuis longtemps avec les doreurs, les menuisiers, les coffretiers, les vernisseurs et les autres artisans qui concouraient avec eux à la confection de certains ouvrages, reprennent enfin le rang qui leur est dû dans la société. Nous n'avons pas à raconter ici les progrès merveilleux accomplis par l'art en Italie, du XIIIe au XVe siècle; mais nous pouvons dire qu'en aucun pays et en aucun temps les *artistes* n'ont été plus recherchés, plus choyés, plus fêtés, plus admirés. Rien ne fait mieux connaître la noble indépendance dont jouissaient les maîtres d'un mérite supérieur que ce mot du plus fougueux des pontifes, de Jules II, devant qui le monde entier pliait : « Voyez, disait-il, comme ce Michel-Ange est terrible et comme il est impossible de traiter avec lui! » Il ne faudrait pas croire, pourtant, que la généralité des artistes possédât la même liberté, les mêmes priviléges : des peintres, des sculpteurs du plus grand talent étaient souvent en butte aux vexations des princes, et ils n'en recevaient pas toujours la juste rémunération de leurs travaux. Pour ne citer qu'un exemple : Annibal Carrache, appelé à Rome pour décorer la galerie du palais Farnèse, employa huit ans à ce travail, qui mérita l'admiration de Poussin, et pour lequel cependant il ne reçut que 800 écus. Il ressentit si vivement cette injustice, qu'il tomba dans une profonde mélancolie et mourut peu de temps après.

Nous serions entraîné beaucoup trop loin si nous voulions examiner quelle a été, depuis la Renaissance, la condition des *artistes* dans les diverses contrées de l'Europe. Les choses, au reste, se sont passées partout à peu près comme en Italie : partout on a vu des *artistes* éminents admis dans la familiarité des princes, comblés d'honneurs et de richesses, tandis que d'autres, non moins habiles, se débattaient vainement contre les injustices du pouvoir et contre la mauvaise fortune; mais, partout aussi, les *artistes* sont sortis de l'infériorité sociale dans laquelle ils avaient fini par tomber au moyen-âge, et où ils se trouvaient encore en France au XVIIe siècle. Quoique, à cette époque, le monde poli fît effectivement plus de cas d'un peintre d'histoire que d'un peintre en bâtiment, ou d'un statuaire que d'un menuisier, la distinction n'était pas légalement établie : les beaux-arts rentraient dans la classification générale de l'industrie; ceux qui les exerçaient dépendaient de la *maîtrise* des peintres, sculpteurs, doreurs et vitriers; ils étaient tenus, par suite, d'avoir une boutique avec enseigne pour avoir le droit de vendre les marchandises de leur état. A l'époque de la minorité de Louis XIV, les *artistes* de talent tentèrent de se soustraire à la tyrannie humiliante de la maîtrise : ils demandèrent et obtinrent des brevets de peintres ordinaires du roi, qui leur permirent d'exercer librement leur art. La maîtrise réclama, et il s'ensuivit des démêlés, qui ne cessèrent qu'en 1648, lors de la fondation de l'Académie royale de peinture et de sculpture. Cette institution, excellente à son origine, puisqu'elle avait pour but de séparer l'art de l'industrie mercantile, subit quinze ans plus tard une transformation regrettable : restaurée par Louis XIV et Colbert, d'après les idées de Charles Le Brun, elle s'empara du monopole des arts, devint toute-puissante, oppressive même, à ce point qu'elle seule avait le droit de tenir école. Heureusement pour l'art français, il s'est produit un grand nombre de talents indépendants qui se sont moqués des prétentions de l'Académie. Les écoles officielles, auxquelles est conférée la mission difficile de maintenir et propager les règles du goût, ont toujours contribué à abaisser le niveau de l'art lorsqu'elles ont voulu imposer une même direction à tous les élèves. Notre époque est, Dieu merci, une époque de complète liberté artistique. Les derniers coups portés à l'enseignement académique ne peuvent qu'augmenter cette prodigieuse diversité de styles et de tendances qui caractérise notre école française, et qui, à nos yeux, est un signe certain de sa vitalité. Quant aux autres avantages dont jouissent aujourd'hui les *artistes*. Ils sont vraiment considérables. Les élèves ont tous les moyens de s'instruire à peu de frais. Ceux qui sont entrés dans la carrière n'ont pas à craindre que des hostilités systématiques nuisent à leur avenir : des expositions fréquentes leur permettent de se produire solennellement devant le public, ce juge suprême qui, s'il ne fait pas toujours les réputations, peut du moins les briser ou les affermir, suivant qu'il leur accorde ou leur refuse sa sanction. Les *artistes* d'un mérite réel peuvent prétendre aux plus hautes distinctions honorifiques; leurs louanges retentissent dans les journaux et, ce qui vaut mieux, les amateurs se disputent leurs ouvrages et les payent fort cher. Est-ce à dire que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes? Nous ne le pensons pas : il y a encore bien des améliorations à réaliser. Pour n'en signaler qu'une : ne conviendrait-il pas que les commandes de l'Etat, au lieu d'être distribuées à la faveur, ne fussent désormais accordées qu'au concours? Les juges pourraient être choisis, en partie du moins, parmi les *artistes* qui auraient obtenu aux expositions les plus hautes récompenses.

Artistes par occasion (LES), opéra-comique, musique de Catel, représenté à Paris en 1807. Cette partition, malgré un poëme médiocre, renferme un trio si remarquable qu'il a été exécuté souvent aux concerts du Conservatoire, et toujours avec succès. Il a été écrit pour deux ténors et une basse, et commence ainsi : *Allons, monsieur, jouons la comédie.* C'est un excellent spécimen de la manière du savant Catel, à qui l'enseignement musical, en France, doit en grande partie sa régularisation et ses développements.

Artiste (L'), histoire de l'art contemporain, paraissant le 1er et le 15 de chaque mois par livraisons grand in-4° de 48 col., accompagné de trois gravures sur acier; Paris, 50 fr. par an, 3 fr. le numéro. L'*Artiste* a été fondé en février 1831. Un esprit enthousiaste, très-épris du beau style et de la belle peinture, M. Achille Ricourt, qui aujourd'hui dirige l'Ecole lyrique, et qui alors passait ses matinées dans les ate-

liers des peintres et des sculpteurs nouveaux, qui poursuivait l'art jusque dans les ballets de l'Opéra, jusque dans les tragédies du Théâtre-Français, conçut, en 1831, l'idée d'apporter sa pierre taillée et sculptée à ce grand mouvement de l'avenir, auquel coopéraient ardemment tous ceux qui, à cette fiévreuse époque, étaient jeunes et inspirés. Il fonda l'*Artiste*. Un beau dimanche, jour tout resplendissant de soleil et de rosée matinale, fut lancé, à la grâce de Dieu, un premier numéro, portant pour frontispice la fameuse vignette de Tony Johannot, qui a été pieusement conservée par les propriétaires successifs, et qui représente les quatre arts réunis : un poëte écrivant ses vers, un sculpteur ébauchant sa statue, un peintre cherchant le monde sur le chaos de sa palette, un musicien chantant l'amour. Ce premier numéro fut donc lancé; mais, comme celui qui en était le père n'avait d'autre fortune que son intelligente activité, rien ne répondait qu'un second numéro lui succéderait. Tel est le point de départ de cette publication, qui compte aujourd'hui (1865) soixante-quinze volumes.

En feuilletant cet imposant répertoire des arts et des lettres, on voit défiler devant soi tout ce qui fit ou fait encore la gloire de la France; on y retrouve les hommes et les choses, les faits et les idées, les luttes de la veille et les victoires du lendemain. En ce temps de 1830, vers lequel nous aimons à remonter, on s'occupait peu des artistes, et leurs œuvres étaient rarement appréciées par les journaux. Il fallait un hasard pour révéler un nom nouveau; les tentatives hardies restaient à la porte du Louvre, et nul n'était là pour dire : Celui-ci est Delacroix, celui-là est Corot; voici Diaz, voilà Rousseau; or, l'*Artiste* se proposait précisément de proclamer les noms dignes d'être cités. Les jeunes talents comprirent du premier coup l'importance de l'œuvre entreprise par M. Achille Ricourt; ils allèrent à lui et lui dirent : « Ce que nous avons t'appartient; voici nos tableaux, fais-les graver, ou mieux nous les graverons nous-mêmes; de plus, nous voulons être tes rédacteurs. » Et, en effet, dès la troisième livraison, nous trouvons dans l'*Artiste* un excellent article d'Eugène Delacroix sur les *Concours;* un peu plus loin, c'est Alfred Johannot qui écrit de fort belles pages sous ce titre : *Du point de vue dans la critique;* plus loin encore, c'est Louis Boulanger, c'est Edouard Bertin, c'est Paul Huet, c'est Ziégler, tous ceux enfin qui savamment manient la brosse et ont en outre quelque chose à dire. Et à peine les peintres ont-ils signé hardiment leur prose comme leurs gravures, que voilà tous les gens de lettres célèbres ou quasi-célèbres qui viennent disputer la place dans les colonnes du nouveau recueil. C'est Mérimée, Balzac, Castil-Blaze, Raymond Brucker, Loëve-Weimars, Vitet, Félix Pyat, Théodore Leclercq, Jules Janin, George Sand, qui parle de Mars et de Dorval, comme l'eût pu faire sa sœur aînée Corinne. En même temps paraissent les *Contes* inédits d'Hoffmann, et les *Salons* également inédits de Diderot. Dans ce premier volume de l'*Artiste*, nous assistons au grand mouvement littéraire de 1830 et 1831; nous y remarquons une gravure d'Alfred Johannot, représentant la fameuse scène d'*Antony :* « Elle me résistait, je l'ai assassinée ! » Eugène Sue, Edgard Quinet, Léon Gozlan, font là leurs premières armes, tandis que Chateaubriand écrit au directeur de l'*Artiste* une curieuse et magnifique lettre sur les Tuileries. La belle époque que celle dont nous parlons, et de laquelle nous avons quelque peine à nous détacher ! C'est l'art jeune et l'art des jeunes que défend l'ardente rédaction. Il faut voir avec quelle fougue et quelle témérité elle entre en campagne contre l'art académique; elle ne trouve pas assez de colères contre les défenseurs de la vieille école. Et ainsi, avec Alexandre Decamps, avec Raffet, avec Gavarni, avec Gustave Planche et Jules Janin surtout, M. Ricourt continuait son œuvre à travers tous les périls; à chaque nouveau volume il se réjouissait, mais sans jamais oser regarder dans sa caisse... On sait ce que coûtent les défaites, mais a-t-on jamais calculé ce que coûtent les victoires?... M. Ricourt dut déposer le sceptre; il le fit d'ailleurs assez gaiement : rien n'est gai comme un artiste qui se ruine; il lègue tous ses chagrins à ses créanciers, en chantant ce refrain : « Et vogue la galère qui porte mes amours! » M. Jules Janin devint dictateur dans ce beau pays, où la fantaisie qu'il aime tant trônait en souveraine. Son règne fut brillant; mais peu à peu les écrivains et les artistes de talent, groupés jusque-là autour de l'*Artiste*, se dispersèrent, plus ou moins célèbres, plus ou moins enrichis, plus ou moins décidés à s'écarter de la lutte. On remarque alors un interrègne d'une année, pendant lequel le journal se fit un peu au hasard, en quête de quelques bribes d'articles pour ses besoins semi-mensuels, à la grâce du premier graveur venu, à la grâce du premier rédacteur en quête d'un asile quelconque pour sa prose inoffensive et ses vers frais éclos. On était en 1843; l'*Artiste* fut mis à l'encan. Un ami de M. Arsène Houssaye l'acheta pour en confier la direction à ce dernier; ce fut une ère nouvelle. M. Arsène Houssaye, puissamment secondé par Gérard de Nerval, Alphonse Esquiros, Théophile Gautier, Edouard Ourliac, Albéric Second, Eugène Delacroix, Diaz, Henri Lehmann, Pradier et Meissonier, ramena la vie à cette œuvre qui ne devait pas mourir. Ce fut une période de renouveau et d'imprévu; on professa un art plus intime, plus pittoresque, plus primesautier; on proclama le beau, mais surtout la grâce et l'idéal; on divinisa Léonard de Vinci et Michel-Ange, Titien et Rubens, Rembrandt et Prudhon, mais on permit à Watteau d'embarquer tout le monde pour Cythère, et Pradier put partir chaque matin pour Athènes, et s'arrêter invariablement au quartier Breda, où l'attendait Gavarni. C'était toute une efflorescence de jeunesse; mais comme les temps s'étaient adoucis, on n'avait plus de haine; on se moquait bien encore des académies, car on s'en moquera toujours, mais on saluait M. Ingres à certains jours. Henry Murger, Champfleury, Charles Monselet, Marc Fournier, Clément de Ris, Baudelaire, Paul Mantz, débutaient dans l'*Artiste* par la critique, le roman, la poésie. Gérôme, Vidal, Couture, Clésinger, Chassériau, Hédouin, y débutaient aussi; en même temps on y voyait reparaître Decamps, Gavarni, les Johannot. Cette période fut féconde et dura jusqu'à l'entrée de M. Arsène Houssaye au Théâtre-Français. L'*Artiste* passa alors entre les mains de MM. Edouard Houssaye et Xavier Aubryet, avec M. Théophile Gautier pour rédacteur en chef : les rédacteurs qui apparaissent alors sont MM. Gustave Flaubert, Edmond et Jules de Goncourt, Charles Blanc, Ernest Feydeau, etc. On trouve dans les volumes qui datent de cette époque des travaux littéraires très-remarquables et des gravures hors ligne. En 1860, M. Arsène Houssaye reprit la direction de l'*Artiste*, qu'il n'a plus quittée depuis. Beaucoup d'amis, dont le concours lui avait été si précieux autrefois, n'étaient plus là pour le seconder : Gérard de Nerval, Johannot et Pradier étaient morts, Alphonse Esquiros était en exil. M. Arsène Houssaye fit appel à de nouveaux talents. A côté de Gozlan, de Théophile Gautier, de Roger de Beauvoir, de Méry, ont pris place des noms plus jeunes, ceux de MM. Paul de Saint-Victor, Théodore de Banville, Charles de Coligny, Etienne Eggis, Ernest Chesneau, Edouard Lockroy, etc. La liste en est longue, et, si plusieurs ne brillent pas encore au premier rang, l'avenir du moins leur appartient. C'est ainsi que l'on y voit des graveurs, dont quelques-uns pourront bien être un jour des maîtres : Charles Jacques, dont les eaux-fortes sont marquées au coin d'une puissante originalité, Charles Chaplin, qui reproduit avec une grande science ses propres tableaux; Léopold Flameng, Adrien Nargeot, Laguillermie, etc. Tout en louant M. Arsène Houssaye de ses efforts pour maintenir l'*Artiste* au niveau de sa vieille réputation, nous devons faire quelques réserves et exprimer un regret. L'*Artiste* n'est-il pas moins à présent le journal des artistes et des lettrés que le *magazine* des gens du monde désireux d'être pris pour des amateurs? La plume brillante, facile, quelque peu enrubanée de l'auteur du *Quarante et unième fauteuil*, n'a-t-elle pas perdu auprès des véritables dilettantes ce qu'elle gagne de crédit auprès des belles oisives de nos salons aristocratiques? Le grand art n'est-il pas un peu négligé dans ce recueil imprimé avec un luxe qui en élève le prix, et ne permet plus aux ateliers d'en faire leur ami et leur guide? Ne peut-on pas dire que l'*Artiste* n'est abordable qu'à un petit nombre de privilégiés, et n'est-ce pas en cela qu'il manque à sa mission, qui est d'être l'organe des besoins et des tendances de tous ceux qui, obscurs ou célèbres, riches ou pauvres, luttent, aujourd'hui encore quoique moins bruyamment, pour la cause du beau comme leurs aînés de 1830? Enfin, l'*Artiste* continue-t-il à être le journal des artistes, et ceux-ci connaissent-ils aujourd'hui, autrement que par son titre, une publication spécialement fondée pour eux? Que M. Arsène Houssaye veuille bien réfléchir à ces interrogations qui lui sont adressées très-amicalement. Dans les questions d'art, la caisse ne doit être placée qu'au trente-sixième plan; comme on dit vulgairement : Mademoiselle, vous en aurez s'il en reste. Il faut que le journal qui s'intitule l'*Artiste* reste artiste et qu'il s'adresse aux artistes. On ne pardonne ces antithèses facétieuses entre le titre et la destination qu'à l'Ambigu... *comique*.

ARTISTEMENT adv. (ar-ti-ste-man — rad. *art*). Avec art, avec habileté : *Ouvrage* ARTISTEMENT *fait*, ARTISTEMENT *travaillé. Tout cela est* ARTISTEMENT *combiné. Un autre verre plus* ARTISTEMENT *taillé.* (Pasc.) *Regardons le latin comme un superbe édifice détruit par le temps, mais dont les pierres* ARTISTEMENT *retaillées ont servi à construire un nouvel édifice.* (D'Olivet.) *L'homme égaye, diversifie et trompe* ARTISTEMENT *les longs détails et la courte durée de sa vie.* (Rivarol.) *La justice maintient* ARTISTEMENT *l'édifice de l'univers : c'est la clef de la voûte.* (Schiller.) *Elle regarde si l'accusé a les joues rosées et les cheveux* ARTISTEMENT *bouclés.* (Cormen.) *C'était un crucifix d'ivoire, incrusté d'argent et très-*ARTISTEMENT *sculpté.* (Balz.)

ARTISTIQUE adj. (ar-ti-sti-ke — rad. *art*). Qui concerne les arts, qui appartient aux arts, qui est fait par des artistes : *Toutes les richesses* ARTISTIQUES *de l'Angleterre sont des dépouilles volées aux tombeaux.* (Ledru-Rollin.) *Le luxe* ARTISTIQUE *qu'elle avait demandé à Paris fut réservé pour son appartement.* (Balz.) ‖ Qui a pour objet les arts : *Il a fait plusieurs voyages* ARTISTIQUES *en Suisse et en Angleterre.* (Vapereau.) ‖ Qui s'occupe d'arts : *Dans toutes les villes importantes, des cercles, des académies, des sociétés littéraires ou* ARTISTIQUES *répandent la vie intellectuelle.* (Anat. de la Forge.)

ARTOCARPE s. m. (ar-to-kar-pe — du gr. *artos*, pain; *karpos*, fruit). Bot. Genre type de la famille des artocarpées, vulgairement appelé *arbre à pain*, et renfermant environ quinze espèces, qui habitent l'Asie équatoriale et la Polynésie.

— **Encycl.** L'*artocarpe*, appelé aussi *arbre à pain, rimier, jaquier*, est un arbre à tige très-grosse, à rameaux nombreux couverts de grandes feuilles. Mais il est surtout remarquable par son fruit volumineux ovoïde ou arrondi, verdâtre, composé, avant sa parfaite maturité, d'une chair blanche, ferme et un peu farineuse. On le mange, soit cuit au four en guise de pain, soit bouilli ou accommodé de diverses manières. Sa saveur est celle du pain de froment, avec un léger mélange de goût d'artichaut. Dans tous les archipels de la Polynésie, aux Moluques et dans les îles de la Sonde, où il croît abondamment, les habitants en préparent une pâte fermentée qui se conserve assez longtemps et leur sert de provisions pour la saison pendant laquelle l'arbre est dépourvu de fruits. Arrivé à maturité parfaite, ce fruit devient pulpeux et douceâtre, mais en même temps purgatif et malsain. Les amandes, qui varient du volume d'une noix muscade à celui d'une châtaigne, servent aussi à l'alimentation. Il y a une variété dont le fruit est dépourvu de graines. Les voyageurs assurent que deux ou trois de ces arbres peuvent suffire à la nourriture d'un homme pendant une année.

ARTOCARPÉ, ÉE adj. (ar-to-kar-pé — rad. *artocarpe*). Bot. Qui ressemble à l'artocarpe.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre artocarpe.

— **Encycl.** La famille des *artocarpées* appartient à l'embranchement des dicotylédones. Elle présente les caractères suivants : feuilles alternes simples, souvent lobées avec de grandes stipules caduques; fleurs unisexuées, les mâles disposées en chatons et composées d'un calice à 1, 2, 3 ou 4 sépales, et d'une seule étamine centrale, saillante; les femelles composées d'un calice tubuleux, entier, renfermant un ovaire libre, uniloculaire; style latéral ou terminal, généralement bifide; fruit de forme variable, entouré d'un involucre charnu ou composé de calices charnus soudés, et renfermant à l'intérieur une multitude de nucules; embryon quelquefois pourvu d'albumen, et quelquefois n'en contenant pas; cotylédons épais et charnus quand l'albumen manque, minces lorsqu'il est très-abondant, souvent très-inégaux.

La famille des *artocarpées* se compose exclusivement d'arbres exotiques à suc laiteux, quelquefois âcres, et contenant souvent une quantité notable de caoutchouc. Plusieurs botanistes en font une simple tribu de la famille des urticées. Les arbres les plus remarquables de cette famille sont l'*arbre à pain* (V. ARTOCARPE), et l'*arbre à lait* ou *arbre à la vache*. Ce dernier est ainsi nommé parce qu'il est gorgé d'un suc blanc, laiteux, agréable au goût, ayant, dit-on, la plus grande analogie avec le lait de vache. Il se trouve dans la Cordillière de Vénézuéla (Amérique du Sud).

ARTOIS, ancienne province du nord de la France, entre la Flandre, le Hainaut, le Cambrésis et la Picardie; capitale Arras. Elle forme aujourd'hui la plus grande partie du département du Pas-de-Calais; les arrondissements de Boulogne et de Montreuil appartenaient à la Picardie. L'Artois, possédé pendant quelque temps par la maison d'Autriche et par les rois d'Espagne, revint sous Louis XIII à la France, à laquelle il ne fut définitivement cédé que par le traité de Nimègue (1678). L'Artois avait environ 112 kilom. de long sur 36 de large.

ARTOIS (COMTÉ D'). Ce comté, qui avait été donné en dot à Judith de France, fille de Charles le Chauve, fut revendiqué à ce titre par Arnoul le Vieil, comte de Flandre, petit-fils de celle-ci. Il était possédé par la maison de Flandre, issue des comtes d'Alsace, au XIIe siècle, et fut apporté à la France par le mariage d'Isabelle de Hainaut, dite de Flandre, avec le roi Philippe-Auguste (1180). Louis VIII le donna en apanage, en 1237, à l'un de ses fils, Robert, qui fut tué à la bataille de la Massoure, et qui laissa pour fils Robert II, comte d'Artois, pair de France. Philippe, fils de Robert II, mourut avant son père, et ses héritiers, dépouillés de leur possession, ne conservèrent que le nom d'Artois, et sont plus connus sous le nom de comtes d'Eu. (V. EU.) Le comté d'Artois, adjugé à Mahaud, sœur de Philippe, celui que nous venons de citer, passa à la maison des comtes de Bourgogne, par le mariage de Mahaud avec Othon IV, comte de Bourgogne. Jeanne de Bourgogne, fille d'Othon IV, épousa le roi Philippe V, dit le Long, dont elle eut, entre autres enfants, deux filles, Jeanne, comtesse palatine de Bourgogne et d'Artois, mariée en 1318, à Eudes, duc de Bourgogne, et Marguerite de Bourgogne, mariée en 1320 à Louis II, comte de Flandre, laquelle Marguerite eut pour petite-fille une autre Marguerite, qui recueillit la succession des comtés d'Artois et de Bourgogne, et les porta, avec le comté de Flandre, à la maison des ducs de Bourgogne, par son mariage, en 1369, avec Philippe le Hardi. Le comté d'Artois resta dans cette maison jusqu'à ce que Marie, fille de Charles le Téméraire, le fît passer dans la maison d'Autriche, par son mariage avec l'archiduc Maximilien. Il fut cédé à la France par le traité de Nimègue, en 1678. Le titre de comte d'Artois fut porté par l'un des frères du roi Louis XVI, jusqu'à son avénement au trône sous le nom de Charles X.

ARTOIS (Jacob Van), peintre flamand, né à Bruxelles en 1613, mort en 1665, élève de Lodewyck de Wadder, selon M. Waagen, ou, selon d'autres, de John Wildens. Sandrart dit qu'il excellait dans la peinture de paysages (*picturis rerum subdialium nobilis erat*), principalement lorsqu'il traitait ce genre dans de larges proportions. Il exécuta, en effet, pour les églises de Belgique, plusieurs grands paysages historiques d'un caractère assez grandiose, mais d'une touche un peu décorative : tels sont les tableaux que l'on conserve de lui aux musées de Bruxelles et de Vienne. Ses petites toiles du musée de Dresde et de la galerie d'Arenberg ont beaucoup plus de charme : elles sont empreintes d'un sentiment très-vif de la réalité, et exécutées avec beaucoup de finesse. Van Artois eut recours, pour l'exécution des figures de ses tableaux, au pinceau de G. de Crayer, de G. Zeghers, de Téniers, son ami intime, de P. Snayers et de Van Herp. Il signait ordinairement *Jacques d'Arthois*. Son meilleur élève fut Cornelis Huysmans.

Artois (LE LIVRE DU TRÈS-CHEVALEREUX COMTE D'), roman en prose, dont l'auteur est resté inconnu, et l'un des plus gracieux monuments de notre vieille langue (XVe siècle). Il a été publié par M. Barrois, Paris, 1838, in-4°. Un comte d'Artois, après avoir épousé la fille d'un duc de Boulogne, la quitte parce qu'il n'a pu en obtenir d'héritier. Il parcourt la France et l'Espagne, suivi en secret par sa femme à la faveur d'un déguisement. Le comte la reconnaît enfin, et voit bientôt tous ses vœux comblés par la naissance d'un fils. Ce roman se distingue par une naïveté touchante, des sentiments vrais, vivement exprimés, et par de curieux tableaux des mœurs de l'époque.

ARTOISON s. m. V. ARTISON.

ARTOLÂTRE s. m. (ar-to-lâ-tre — du gr. *artos*, pain; *latreuô*, j'adore). Hist. ecclés. Adorateur du pain. Terme de dénigrement, appliqué par des sectes dissidentes aux catholiques, qui croient à la présence réelle de Jésus-Christ dans l'hostie.

ARTOLÂTRIE s. f. (ar-to-lâ-trî — rad. *artolâtre*). Hist. ecclés. Adoration du pain. V. le mot précédent.

ARTOLÂTRIQUE adj. (ar-to-lâ-tri-ke — rad. *artolâtrie*). Hist. ecclés. Qui a rapport à l'artolâtrie.

ARTOLITHE s. m. (ar-to-li-te — du gr. *artos*, pain; *lithos*, pierre). Minér. Nom donné à des concrétions pierreuses de forme arrondie, qu'on rencontre dans les terrains tertiaires.

ARTOMEL s. m. (ar-to-mèl — du gr. *artos*, pain; *meli*, miel). Anc. méd. Cataplasme de pain et de miel. ‖ On dit aussi ARTOMÉLI.

ARTONIUS (Pierre), poëte polonais, né à Groziske en 1552, mort en 1609. Il était ministre protestant à Thorn. On estime de lui un recueil d'hymnes et de chants religieux, publié à Thorn en 1758, et dont beaucoup se chantent encore dans les temples protestants de la Pologne.

ARTONOMIE s. f. (ar-to-no-mî — du gr. *artos*, pain; *nomos*, loi). Art de faire du pain.

ARTONOMIQUE adj. (ar-to-no-mi-ke — rad. *artonomie*). Qui appartient à l'artonomie.

ARTOPÆUS, nom grécisé de plusieurs théologiens et philologues allemands, dont le plus connu est *Jean-Christophe Artopœus*, né à Strasbourg en 1626, mort en 1702. Il a laissé un grand nombre de dissertations qui roulent principalement sur des points de l'histoire sacrée et de l'histoire ancienne. On cite aussi de lui un ouvrage curieux et paradoxal : *Seria disquisitio de statu, loco et vita animarum postquam discesserunt a corporibus præsertim fidelium*, 1670.

ARTOPHAGE adj. (ar-to-fa-je — du gr. *artos*, pain; *phagô*, je mange). Qui mange du pain, qui vit de pain.

ARTOPHORE s. m. (ar-to-fo-re — du gr. *artos*, pain; *phoros*, qui porte). Nom que l'on donnait autrefois à des sortes de coffrets servant à renfermer des hosties consacrées : *Dans la sacristie de l'église Saint-Ambroise, à Milan, on conserve deux* ARTOPHORES *en ivoire et ornés de sculptures.* (Bachelet.)

ARTOPTA s. m. (ar-to-pte — du gr. *artos*, pain; *optaô*, je fais cuire). Antiq. Sorte de four de campagne où les anciens faisaient cuire le pain.

ARTORHIZÉES s. f. pl. (ar-to-ri-zé — du gr. *artos*, pain; *rhiza*, racine). Bot. Classe de végétaux monocotylédones, comprenant les familles des dioscorées et des taccacées, dont les racines ou rhizomes charnus servent à la nourriture de l'homme.

ARTORIUS (Marcus), médecin grec, vivait environ 40 ans av. J.-C. Ami et médecin d'Auguste, il le suivit dans la campagne contre Brutus et Cassius. C'est lui qui lui donna le conseil d'assister en personne à la

bataille de Philippes. Il se noya dans la mer à la suite de la bataille d'Actium. Il avait écrit un livre *Sur la rage*, et un autre *Sur la longévité*.

ARTOT (Joseph), célèbre violoniste, né à Bruxelles en 1815, mort en 1845. Il eut une carrière aussi brillante qu'elle fut courte, et se fit applaudir comme virtuose dans toute l'Europe et jusqu'en Amérique, où il avait accompagné Mme Damoreau. Il excellait surtout à rendre les sentiments tendres et rêveurs, et se distinguait par une exécution hardie, une justesse d'intonation irréprochable, une belle qualité de son et une expression d'une grande pureté.

ARTOTYRITE s. m. (ar-to-ti-ri-te — du gr. *artos*, pain; *turos*, fromage). Hist. ecclés. Membre d'une secte chrétienne du IIe siècle, qui se servait de pain et de fromage pour la communion.

ARTRE s. m. (ar-tre). Un des noms de l'alcyon ou martin-pêcheur.

ARTS (SOCIÉTÉ DES AMIS DES), association formée à Paris en 1791, dans le but d'aider les artistes, en leur achetant quelques-unes de leurs œuvres, au moyen de fonds provenant de souscriptions individuelles des membres de la Société, qui se borne, d'ailleurs, à l'acquisition de tableaux de petite dimension, comme pouvant mieux trouver place dans les cabinets d'amateurs. Ces tableaux sont tirés au sort; les membres non favorisés en reçoivent chacun une gravure, dont la planche est ensuite brisée. Chaque année, la Société des amis des arts expose, dans une des salles du Louvre, les œuvres qui sont en sa possession.

Artus (LÉGENDE D'). V. ARTHUR.

ARTUS (Thomas), sieur d'EMBRY, littérateur, né à Paris, vivait dans le XVIe siècle. On lui attribue quelques ouvrages qui ont eu du succès en leur temps, entre autres : *Description de l'île des hermaphrodites*, allégorie satirique des mœurs de la cour de France.

ARTUSI (Jean-Marie), musicien italien, né à Bologne vers le milieu du XVIe siècle, florissait vers 1590. Savant professeur de musique, il a laissé deux ouvrages très-estimés : *l'Art du contre-point réduit en tables* (1586-1589); *Des imperfections de la musique moderne*, Venise, 1600 et 1603.

ARTUSINI (Antoine), jurisconsulte et poëte italien, né à Forli en 1554, mort vers 1630. On cite de lui quelques poésies répandues en divers recueils, ainsi qu'un discours prononcé à l'occasion d'une ambassade suisse auprès du pape Urbain VIII : *Oratio habita in publico consistorio ad S. D. N. Urbanum VIII, pont. opt. max., in kal. maii* 1624, *dum illustrissimi Helvetiorum legati*, etc.

ARTUSON s. m. V. ARTISON.

ARTVELT (Andries Van), peintre flamand, contemporain de Rubens; nommé *Etweest* par Félibien, et *Alfeld* par Soprani, qui le dit natif de Hollande, et qui vante son habileté à peindre la marine et le paysage. Il travailla pendant plusieurs années à Gênes, où l'avait retenu son compatriote Corneille de Wael, qui y jouissait d'une grande faveur. Ses tableaux sont très-rares. La galerie d'Arenberg a de lui une marine (*Effet de brise légère*), qui dénote un talent des plus remarquables. Son portrait, peint par Van Dyck, a été gravé par Bolswert, qui a reproduit également une de ses marines.

ARUANA s. m. (ar-u-a-na). Ichth. Nom vulgaire d'un poisson du genre chétodon, devenu le type du genre dascylle.

ARUBE s. m. (a-ru-be). Bot. Nom d'un arbrisseau de la Guyane, appartenant au genre simaba. On a donné le même nom à des végétaux du Brésil, qui paraissent devoir être rapportés aux genres alméidée et galipée.

ARUDY, ch.-lieu de cant. (Basses-Pyrénées), arrond. d'Oloron; pop. aggl. 1,589 hab. — pop. tot. 1,930 hab. Carrières de marbre, église de style ogival du XVe siècle, belles sculptures.

ARUÉRIS, AROUÈRE ou **HAROÉRI**, divinité égyptienne. V. AROUÈRE.

ARULA, rivière de la Gaule, dans la grande Séquanaise, chez les Helvétiens; affluent de la rive gauche du Rhin. Aujourd'hui l'*Aar*, en Suisse.

ARUM s. m. (a-ro-me). Bot. Genre de plantes, type de la famille des aroïdées, connu aussi sous le nom de *gouet*, et dont l'espèce principale est appelée vulgairement *pied-de-veau*.

— **Homonyme.** Arome.

— **Encycl.** Le genre *arum* comprend un assez grand nombre d'espèces. La plus connue est l'*arum* maculé (*arum maculatum* de Linné), appelé vulgairement *gouet*, *pied-de-veau*. C'est une plante vivace, à rhizome charnu, arrondi, blanchâtre, muni de racines fibreuses, fasciculées, et d'où naissent des feuilles radicales, longuement pétiolées, hastées ou sagittées, d'un beau vert, ordinairement parsemées de taches noires. Les fleurs forment par leur réunion un spadice porté sur une hampe radicale et entouré d'une spathe membraneuse, d'un blanc verdâtre. Les fruits sont de petites baies d'un rouge vif et de la grosseur d'un pois, formant par leur réunion une sorte d'épi serré. Cette plante est commune en Europe; elle croît dans les lieux humides et ombragés, le long des bois, des haies, des terres fertiles. Elle fleurit de très-bonne heure, au printemps. Le rhizome (vulgairement appelé *racine*) est tuberculeux, charnu, formé en grande partie de fécule; il contient en outre, quand il est frais, un suc âcre et laiteux, très-caustique et brûlant. Lorsqu'on mâche un morceau de ce rhizome, on a bientôt la bouche comme en feu; il s'ensuivrait sans doute de graves accidents, si l'on introduisait cette substance dans l'estomac. On cite des exemples d'enfants empoisonnés pour en avoir mangé. Le seul remède à ces divers accidents est l'huile, ou au moins les boissons huileuses, qu'on emploie aussi pour calmer la corrosion douloureuse de l'intérieur de la bouche. Tous les autres liquides seraient sans effet. Le principe âcre, étant très-volatil, disparaît par la dessiccation. Sa causticité est aussi détruite par l'ammoniaque. La richesse du rhizome d'*arum* en matière féculente, et la facilité avec laquelle on le débarrasse de son âcreté, ont dû suggérer de bonne heure l'idée de le faire entrer dans l'alimentation. En Esclavonie et dans d'autres pays, on le fait cuire et sécher aussitôt après la récolte, et on le conserve comme provision d'hiver. En Suède et en Dalmatie, il sert à faire du pain. On peut en faire encore des potages, des bouillies, des galettes, etc. Le lavage de ces rhizomes a donné un amidon de bon goût, et qui, mélangé par parties égales avec la farine de froment, a fourni un pain ayant l'aspect, mais non les propriétés nutritives du pain ordinaire.

La causticité du suc de l'*arum* oblige d'employer, dans les manipulations, des ustensiles en bois. Par la fermentation ou la torréfaction, on obtient des résultats analogues. Dans son ouvrage sur les substances alimentaires, Parmentier a insisté sur le parti que l'on pourrait tirer, dans les temps de disette, de la racine de pied-de-veau. L'amidon extrait de ces racines est propre aux usages industriels; on peut en faire de la colle, des apprêts, des pâtes et poudres cosmétiques; on lui attribue même la propriété d'adoucir, de blanchir et de lustrer la peau. Il peut donc, pour ces divers objets, remplacer l'amidon qu'on retire des céréales ou des pommes de terre, et, en faisant rentrer dans la consommation la quantité de ces dernières substances que l'industrie absorbe, servir ainsi indirectement à l'augmentation des subsistances. On peut employer ce rhizome en guise de savon; il fait mousser l'eau dans laquelle on l'a écrasé. On le conserve pour cet usage, après qu'il a été coupé par tranches minces, macéré dans l'eau pendant trois semaines, broyé et séché. On se sert aussi de l'*arum* pour redonner de la force aux vins faibles, avec lesquels on peut ensuite fabriquer du vinaigre. Les propriétés médicales de cette racine sont très-énergiques; on l'emploie quelquefois comme incisive, détersive et expectorante; elle a une action purgative très-intense; mais il faut l'administrer avec beaucoup de circonspection. On l'emploie, ajouté au miel, comme antiasthmatique, et au vinaigre, comme antiscorbutique. Sa trop grande âcreté fait qu'on s'en sert peu aujourd'hui. Elle entre néanmoins dans la confection de l'opiat mésentérique et de la poudre d'*arum* composée. Ecrasée et appliquée à l'extérieur, elle produit la rubéfaction et peut servir de vésicatoire. Dans les Deux-Sèvres et quelques autres localités, le rhizome d'*arum* est employé, sous le nom de *girou*, pour la nourriture des cochons. Dans le midi de l'Europe, cette espèce est remplacée par l'*arum* d'Italie, qui s'en distingue par ses dimensions plus grandes et par ses feuilles veinées de blanc. Elle possède à peu près les mêmes propriétés. D'autres espèces habitent les régions chaudes du globe, où on les utilise comme aliment.

ARUM (Dominique Van), jurisconsulte hollandais, né à Leuwarden en 1579, mort en 1637. Il était professeur du jurisprudence à Iéna, et fut un de ceux qui commencèrent à réduire en corps de doctrine le droit public de l'Allemagne. Ses principaux ouvrages sont les suivants : *Discursus academici ad Bullam auream Caroli IV imperatoris*, 1617; *Commentar. de comitiis Roman. German. imp.* (1630-1660).

ARUNDE s. f. (a-ron-de — du lat. *arundo*, roseau). Bot. Syn. de *roseau*.

ARUNDEL, petite ville d'Angleterre, dans le comté de Sussex; 2,550 hab. Bains de mer très-fréquentés; superbe château, autrefois forteresse redoutable, possédée aujourd'hui par les ducs de Norfolk, auxquels il confère le titre de comtes d'Arundel. Cette belle construction gothique couronne une hauteur d'où la vue s'étend jusqu'à l'île de Wight. On y admire un fort bel escalier en acajou massif, des appartements richement ornés de sculptures, une belle bibliothèque, une chapelle ornée d'une fresque imitant le relief, par Lebrun, et des vitraux représentant Salomon et la reine de Saba sous les traits du feu duc et de sa femme; enfin la salle des barons, sur les vitres de laquelle l'artiste a figuré la signature de la grande charte par Backler, et dessiné des portraits de la famille Howard.

ARUNDEL (Thomas), archevêque de Cantorbéry, né en 1353, d'une famille illustre, mort en 1414. Il fut successivement évêque d'Ely, archevêque d'York, puis de Cantorbéry, lord chancelier; il encourut la disgrâce de Richard II, qui l'exila, et il contribua dans la suite à l'élévation de Henri, duc de Lancastre, qui régna sous le nom de Henri IV. A l'avénement de ce prince, les besoins de l'Etat ayant fait songer à la ressource des biens du clergé, Arundel fut assez heureux pour faire maintenir à son ordre le privilége d'exemption des charges publiques. Il déploya un zèle ardent contre les hérétiques (lollards et wiclefistes) et fit brûler un certain nombre de ces malheureux. Ce prélat passe pour le premier qui ait interdit de traduire les Ecritures en langue vulgaire.

ARUNDEL (Thomas HOWARD, comte D'), maréchal d'Angleterre, né vers 1580, mort à Padoue en 1646, se rendit célèbre par la protection éclairée qu'il accorda aux artistes et aux savants autant que par ses propres connaissances et son goût pour les recherches d'antiquités. C'est à lui que les Anglais doivent l'honneur d'avoir possédé la première grande collection qui ait été formée par un simple particulier. En effet, le comte Thomas d'Arundel fut le premier qui montra à l'Angleterre les statues de Rome et d'Athènes. Il dépensa des sommes considérables pour se procurer des monuments de l'art antique; il employa à des recherches en Orient et en Italie Th. Petty, qui brava toutes les fatigues et tous les dangers pour satisfaire la passion du noble lord. Ce fut ce Petty qui acquit les célèbres marbres de Paros, connus depuis sous le nom de marbres d'Arundel (V. l'article suivant.) Le comte n'aimait pas moins la peinture que les antiquités; il avait un goût particulier pour le talent d'Holbein, dont il réunit un grand nombre de tableaux et de dessins. Il acheta aussi du peintre flamand Henri Van der Borcht une collection de tableaux et de médailles. Les principaux artistes de l'époque reçurent de lui des encouragements et des commandes. Rubens, Van Dyck, Van Somer, firent son portrait ainsi que ceux de sa femme et de ses enfants. Ce fut lui qui découvrit le génie du grand architecte Inigo Jones, et qui amena en Angleterre le célèbre graveur allemand Hollar. Il chargea celui-ci de reproduire par la gravure les principaux chefs-d'œuvre antiques dont il avait orné les galeries et les jardins de son palais. Cette collection comprenait trente-sept statues, cent vingt-huit bustes, deux cent cinquante marbres avec inscriptions et bas-reliefs, un grand nombre de tombeaux et de fragments, des vases, des médailles, des camées et des pierres gravées du plus grand prix. Au commencement des troubles qui éclatèrent en Angleterre, lord Arundel transporta ces richesses à Anvers et mourut peu après à Padoue. Sa collection passa en grande partie entre les mains de l'un de ses fils, le vicomte Strafford, d'où viennent les ducs de Norfolk; mais elle ne tarda pas à être dispersée. A la fin du XVIIe siècle et pendant le siècle dernier, dit M. Thibaudeau, les débris de la collection d'Arundel étaient considérés comme des reliques, et on les a exploitées comme celles des saints : on en a beaucoup fabriqué. Aujourd'hui le souvenir de cette collection ne vit guère que dans la mémoire des curieux; les marchands n'en parlent plus; c'est à peine si, de loin en loin, on retrouve la marque du possesseur, une petite étoile, sur quelques dessins.

Arundel (MARBRES D'), tables antiques, gravées en caractères grecs. Ces marbres ont été trouvés à Paros au XVIe siècle, et ont pris le nom du célèbre comte d'Arundel, qui les a fait connaître à l'Europe. Samson, chargé d'affaires à Smyrne, les avait découverts et achetés au prix de 50 louis; mais les vendeurs trouvèrent un prétexte pour différer l'embarquement, et les marbres furent détournés. Ils tombèrent entre les mains de Thomas Petty, qui avait été envoyé dans le Levant par le comte d'Arundel pour y acquérir les plus rares morceaux d'antiquité, et furent apportés en Angleterre en 1627. Lord Arundel les fit appliquer sur les murs de son hôtel, et chargea Jean Selden de les déchiffrer. Ce savant les publia en 1629 avec une traduction latine et un commentaire, sous ce titre : *Marmora Arundelliana, sive saxa græce incisa, ex venerandis priscæ Orientis gloriæ ruderibus, auspiciis et impensis Thomæ, Comitis Arundelliæ*, etc. (Londres, in-4°). En 1667, lord Howard, depuis duc de Norfolk, petit-fils du comte d'Arundel, fit don à l'Université d'Oxford de tous ses marbres écrits, qui, depuis cette époque, ont été fréquemment désignés sous le nom de *marbres d'Oxford*. Humfrey Prideaux les publia de nouveau en 1676, avec un commentaire, auquel il ajouta les observations de Selden et de Thomas Lydiat (*Marmora Oxoniensia, ex Arundellianis, Seldenianis, aliisque conflata;* Oxford, in-f°). Cette édition a été réimprimée à Londres en 1732, in-f°, par les soins de Michel Maittaire, sous ce titre : *Marmorum Arundellianorum, Seldenianorum, aliorumque Academia Oxoniensi donatorum, cum variis commentariis et indice*. La plus complète et la plus belle édition de ces marbres est celle de Richard Chandler, publiée à Oxford en 1763, et intitulée : *Marmora Oxoniensia* (in-f°). La *Chronique* dite *de Paros*, qui forme la partie la plus importante de ces précieux monuments épigraphiques, a été traduite par Scipion Maffei, Lenglet-Dufresnoy, le docteur Playfair et M. Robinson; elle présente la chronologie de soixante-dix-neuf des plus belles époques de l'histoire grecque, depuis Cécrops, fondateur d'Athènes, jusqu'à Astynax, archonte de Paros, et Diognète, archonte d'Athènes, c'est-à-dire depuis l'an 1582 avant J.-C., date de la fondation d'Athènes, jusqu'à près de 250 ans avant l'ère chrétienne. Parmi les grands événements qui y sont relatés, on remarque : l'institution de l'aréopage, sous le règne de Cranaüs; l'établissement des amphictyons; la fondation de Thèbes par Cadmus; l'arrivée des colonies égyptiennes; l'institution des Panathénées, des mystères d'Eleusis, des jeux gymniques, des fêtes célébrées sous le nom de Lycées, des jeux de la forêt de Némée, des jeux isthmiques; le siége et la prise de Troie; la fondation de Salamine, dans l'île de Chypre, d'Ephèse, de Clazomène, de Teos, de Lebdos, de Phocée, de Samos, de Chio, etc.; la création des archontes; l'invention des poids et mesures par l'Argien Phidon, de certains nomes de musique par Therpandre, de la comédie par Susarion et Dolon, de la tragédie par Thespis; le règne de Pisistrate; l'assassinat d'Hipparque par Harmodius et Aristogiton; les batailles de Marathon, de Salamine, de Platée; la naissance d'Alexandre le Grand, etc. Cette chronique donne en outre l'âge des principaux écrivains qui ont illustré la Grèce, Homère, Hésiode, Simonide, Eschyle, Stésichore, Sophocle, Euripide, Philoxène, Anaxandride, Aristote, etc.

ARUNDEL (Guillaume Howard D'), comte de Stafford, fils aîné du précédent. V. STAFFORD.

ARUNDINACÉ, ÉE adj. (a-ron-di-na-sé — du lat. *arundo*, roseau). Bot. Qui croît sur ou dans les roseaux. ‖ Qui ressemble à l'arunde ou roseau

— s. f. pl. Tribu de plantes de la famille des graminées, ayant pour type le genre arunde ou roseau.

ARUNDINAIRE s. f. (a-ron-di-nè-re — du lat. *arundo*, roseau). Bot. Genre de plantes de la famille des graminées, tribu des avénées, formé aux dépens des arundes ou roseaux, et renfermant trois espèces, qui croissent dans l'Inde et en Amérique.

ARUNDINE s. f. (a-ron-di-ne — du lat. *arundo*, roseau). Bot. Genre de plantes de la famille des orchidées, tribu des épidendrées, renfermant quatre espèces, qui croissent aux Indes orientales.

ARUNDINELLE s. f. (a-ron-di-nè-le — du lat. *arundo*, roseau). Bot. Genre de graminées, formé aux dépens du genre ischemon, et qui n'a pas été adopté.

ARUNS, frère de Tarquin le Superbe, épousa Tullie, fille de Servius Tullius. Cette femme ambitieuse et cruelle se délivra de son époux par un crime, et s'unit ensuite à son beau-frère Tarquin, qui de son côté avait empoisonné sa femme (436 av. J.-C.).

ARUNS, fils de Tarquin le Superbe, partagea l'exil de toute sa famille; s'étant rencontré dans un combat avec Brutus, ils se précipitèrent l'un sur l'autre avec tant de fureur, qu'ils se percèrent mutuellement (509 av. J.-C.).

ARUNS ou **ARONCE**, historien romain, vivait vers le milieu du Ier siècle avant l'ère chrétienne. Il imita Salluste et écrivit une histoire de la guerre punique, dont il n'est rien resté.

ARUPINUM, nom latin d'Auersberg.

ARURA s. m. (a-rou-ra). Métrol. Mesure de superficie des Grecs, équivalant à environ 2 ares, 37.

ARUSIANUS MESSIUS, grammairien romain des derniers temps de l'empire. Il est connu par un ouvrage intitulé *Quadriga*, où sont classés par ordre alphabétique des exemples d'éloquence choisis dans les quatre auteurs suivants : Térence, Virgile, Salluste et Cicéron. D'autres attribuent ce recueil à Cornelius Fronton.

ARUSPICATION s. f. (a-ru-spi-ka-si-on — du lat. *aruspex*, *aruspicis*, aruspice). Antiq. rom. Science des aruspices, divination par l'inspection des entrailles : *C'est principalement au moment d'entreprendre une guerre ou de livrer bataille, que l'on a recours à l'*ARUSPICATION. (Dezobry.) ‖ Cette science, que d'autres ont nommée l'*aruspicisme* (en latin *aruspicium*), avait été importée à Rome de l'Etrurie.

ARUSPICATOIRE adj. (a-ru-spi-ka-toi-re — rad. *aruspication*). Qui appartient aux aruspices : *Cette science, appelée proprement* ARUSPICATOIRE, *n'exige ni moins d'habitude, ni moins d'étude que l'auguration*. (Dezobry.) ‖ Ce néologisme, qui a évidemment la prétention de traduire un mot latin, est mal formé. Il eût fallu dire la science *aruspicine*, l'art *aruspicin*, comme les latins disaient *ars aruspicina; aruspicatoire* est du reste très-peu usité.

ARUSPICE s. m. (a-ru-spi-se — lat. *aruspex*, même sens, V. plus bas). Antiq. rom. Prêtre dont les fonctions consistaient à examiner, à l'autel, les entrailles des victimes, pour en tirer des présages : *La religion des païens était fondée sur les réponses des oracles et des* ARUSPICES. (Machiavel.) *L'*ARUSPICE *devait consulter la sibylle de Cumes*. (Chateaub.) *La statue d'Horatius Coclès ayant été frappée de la foudre, on fit venir les* ARUSPICES. (Michelet.)

— Par compar. : *Le médecin, ce terrible* ARUSPICE, *dit en s'en allant : Vous ne le sauverez que par un miracle*. (Balz.)

— **Encycl.** L'éthymologie du mot *aruspice*, que les Latins écrivaient avec un *h*, *haruspex*, a été diversement expliquée par plusieurs auteurs. Du reste, l'orthographe de ce mot

n'était pas fixée d'une manière stable; on trouve successivement les variantes *harispex*, *arispex*, *arespex*, *arrespex*, etc... Servius rejette l'opinion qui veut faire considérer *hara* comme une forme aspirée de *ara*, autel, parce que, dit-il, l'*a* est long dans le premier mot et bref dans le second; lui-même il croit que *haruspex* et *hariolus*, devin, dérivent tous deux de *hara*, nom d'une espèce d'oiseau; mais cette hypothèse n'est pas plus vraisemblable, car *hara* n'a jamais été un oiseau, mais un poulailler, et ce serait d'ailleurs prêter aux *aruspices* les fonctions des augures (V. ce mot), dont ils étaient bien distincts. Quelques étymologistes ont pensé, mais sans raison plausible, au mot étrusque *haru*, *heru*, saint. M. Kuhn propose une étymologie qui paraît beaucoup plus rationnelle, d'abord parce qu'elle est conforme aux lois de la filiation des langues indo-européennes, ensuite parce qu'elle caractérise parfaitement les fonctions des *aruspices*, Le savant professeur allemand voit dans *hara* tout simplement une modification du mot *hira*, intestin (proprement *jejunum*), dont Pott avait déjà rapproché *hirudo*, sangsue. Le changement de l'*i* en *a* n'est nullement arbitraire, et il est justifié par de nombreux exemples; ainsi, le sanscrit *hari* devient *viridis* ($h = v$), *dharma*, *firmus* ($dh = f$), etc... *Haruspex*, composé de *hara*, pour *hira*, et de *spex* (*specio*, voir), signifie donc littéralement *celui qui examine les entrailles des victimes*.

Les *aruspices* étaient une classe de prêtres romains dont la principale occupation consistait, comme nous l'avons dit, à examiner les entrailles des victimes offertes en sacrifice, et, d'après ces observations, à prédire les événements futurs. Les *aruspices* accordaient une grande importance à la manière dont la victime s'approchait de l'autel, dont elle tombait, dont son sang coulait; puis ils inspectaient attentivement les entrailles de l'animal, son cœur, sa langue, son fiel, sa rate, et principalement son foie. Les *aruspices* étaient également chargés de tirer des pronostics des différents phénomènes météorologiques; c'étaient eux qui devaient interpréter les tremblements de terre, les éclairs, les éclipses, etc., en un mot, tous les événements surnaturels du genre de ceux que contient le *Libellus prodigiosus* de Julius Obsequens.

Les trois premiers *aruspices* furent établis par Romulus, et, peu à peu, ils s'accrurent au point de constituer un véritable ordre; leur science était nommée *harus-picina*. Cette institution était d'origine étrusque, à ce que nous apprend Cicéron; les riches familles romaines avaient coutume d'envoyer pendant quelque temps leurs enfants en Etrurie, pour y être instruits dans cette science (Niebuhr), et beaucoup d'Etrusques venaient à Rome exercer la profession d'*aruspices*. Les interprétations des *aruspices* étaient analogues à celles des augures, mais elles n'étaient pas aussi importantes et n'avaient pas le caractère politique que possédaient ces dernières; cependant, le sénat soumettait quelquefois aux *aruspices* certaines questions, et exerçait souvent une pression sur leurs réponses. Les particuliers avaient l'habitude de faire appeler des *aruspices* lorsqu'il s'était produit chez eux quelque événement extraordinaire. Les *aruspices* formaient à Rome une corporation spéciale ou un *collége*, dont le chef portait le titre de *summus aruspex*, *aruspice* suprême, ou de *magister publicus*, maître public. Dans les dernières années de la république, le prestige des *aruspices* avait perdu beaucoup de sa puissance primitive, et les gens doués d'une éducation libérale ajoutaient peu de foi à leurs prédictions. Cette tendance à l'incrédulité est très-accusée chez Cicéron, qui tourne en ridicule les prétentions des *aruspices* à connaître l'avenir, et c'est des *aruspices* que parle Caton en disant que l'un ne pouvait pas rencontrer l'autre sans éclater de rire. L'empereur Claude, comme on le voit dans les *Annales* de Tacite, essaya de ressusciter cette institution, et fit publier par le sénat un décret à cet effet; mais cette tentative paraît avoir eu peu de succès.

Aruspices (DISCOURS SUR LA RÉPONSE DES), harangue de Cicéron, prononcée l'an de Rome 697, sous le consulat de Lentulus Marcellinus et de Philippe. Quelque temps après le retour de Cicéron, différents prodiges répandirent l'effroi dans Rome. Une statue de Junon, qui regardait l'orient, se tourna tout à coup vers le nord. Un loup entra dans la ville. Plusieurs citoyens furent frappés de la foudre. Des bruits souterrains et des cliquetis d'armes se firent entendre aux portes de Rome. Il n'en fallait pas davantage pour effrayer un peuple superstitieux. Le sénat consulta les aruspices. Ils répondirent que les jeux publics avaient été négligés; qu'on avait massacré des ambassadeurs, violé la foi des serments, profané les lieux saints et les mystères; que les dieux irrités annonçaient à Rome les maux qu'allait attirer cette conduite des grands; que si la colère du ciel n'était apaisée par de justes expiations, les provinces tomberaient au pouvoir d'un seul, les armées de la République seraient détruites, et la ville même serait menacée d'une ruine irréparable. La haine de Clodius ne laissait échapper rien de ce qui pouvait nuire à Cicéron. Il convoque le peuple et soutient que Cicéron seul est désigné par la voix du ciel; que ces lieux sacrés dont parlent les aruspices ne peuvent être que le terrain de sa maison, qui avait été consacré à la Liberté, et sur lequel il fait rebâtir une nouvelle demeure; puis, le nommant l'oppresseur, le tyran de la République, il le dévoue à la colère des dieux, et l'accuse d'être seul la cause de tous les maux dont Rome est menacée. Dès le lendemain, Cicéron répondit à Clodius dans l'assemblée du sénat. Son discours est divisé en deux parties : dans la première, il réfute les assertions de son ennemi, fait voir que la consécration du lieu où était sa maison est vaine et illusoire; qu'ainsi l'ont prononcé le sénat, le peuple et le collége des pontifes : on peut dire que la preuve est portée jusqu'à la démonstration. Dans la seconde, il renvoie à Clodius tous les traits que ce furieux a lancés contre lui. Il discute chaque partie de la réponse des aruspices, et en fait l'application à Clodius : ce qui lui donne lieu de rappeler toutes ses impiétés, ses profanations et ses violences. Il en conclut que les dieux n'ont point d'ennemi plus audacieux, ni la République de citoyen plus funeste. Cette partie du discours surtout est pleine de chaleur et de véhémence. Peut-être même l'orateur se laisse-t-il trop emporter aux mouvements de la haine; peut-être aussi est-il vrai de dire que tout était permis contre un scélérat tel que Clodius.

ARUSPICINE s. f. (a-ru-spi-si-ne — du lat. *aruspex*, aruspice). Antiq. rom. Science des aruspices.

ARVA, comitat de Hongrie compris entre la Gallicie au N., au N.-E. et à l'E., et les comitats de Liptau et de Trenczen au S. et à l'O.; les habitants, au nombre de 104,000, sont presque tous Slaves. Climat froid, peu fertile; nombreux troupeaux; vastes forêts. ‖ Nom d'un bourg de Hongrie dans le comitat de même nom.

ARVA, petite rivière de Hongrie, prend sa source dans les Karpathes, arrose Arva et le comitat de même nom et se jette dans le Vaag, après un cours de 80 kilom.

Arvals ou **Arvales** (CHANT DES FRÈRES), le plus ancien monument de la langue latine, telle qu'elle se parlait après que le mélange des dialectes italiques se fut opéré. Ce chant remonte au temps de Romulus. Suivant Varron, on appelait *frères arvals*, chez les Romains, un collége de douze prêtres qui étaient chargés de la célébration de l'*ambarvale sacrum*, sorte de cérémonie religieuse pendant laquelle, au commencement de chaque printemps, on promenait à travers les champs une truie pleine, symbole de fécondité, pour appeler sur la campagne la protection des dieux et des déesses rustiques. On croit que le collége des frères arvals fut institué par Romulus en l'honneur de sa mère nourricière Acca Laurentia; ils existaient encore sous Gordien, et ne disparurent qu'avec les derniers débris du paganisme. Il n'est pas invraisemblable de dire que cette fête païenne a donné naissance à celle que l'Eglise romaine célèbre sous le nom de *Rogations*, et pendant laquelle on appelle la bénédiction du ciel sur les champs et la campagne.

Voici la formule d'une des antiques prières des frères arvals, telle qu'elle a été conservée par Caton : *Mars pater, te precor, quæsoque uti sies volens propitius mihi, domo familiæque nostræ, quojus rei ergo agrum, terram, fundumque meum suovitaurilia circumagi jussi :* uti tu morbos visos invisos que, viduertatem vastitudinemque, calamitates intemperiasque prohibessis, defendas, averruncesque... duisque bonam salutem valetudinemque mihi, domo, familiæque nostræ.

Voici maintenant la vieille chanson des frères arvals, telle qu'elle est conservée sur les tables de marbre datant du règne d'Héliogabale :

Enos Lases juvate,
Neve luerue Marmar sins incurrere in pleores.
Satur furere Mars limen sali, sta berber
Semunis alternei advocapit cunctos.
Enos, Marmor, juvato
Triompe!

Chaque vers se répétait trois fois et l'exclamation finale cinq fois.

Grotefend explique le chant de cette manière :

En! nos, Lares, juvate! Neve luem, Mars,
Sinas incurrere inflores! Satur furere,
Mars, lumen solis sta (siste) fervere! Semones
Alterni advocabite cunctos! En! nos,
Mars, juvato! Triumphe!

Hermann la lit autrement : Nos, Lares, juvate; neve luem, Mamuri, sinis incurrere in plures. Satur fueris, Mars : limen sali, sta, vervex, Semones alterni jam duo capit cunctos. Nos, Mamuri, juvato : triumphe.

Non contents de vaincre la difficulté de la reconstitution du texte, quelques archéologues y ont joint celle de le scander en vers. Voici l'essai de Galvani, qui y voit des vers saturnins :

Et, Nos, Lares, juvate
Neve luem amaram
Sinatis incurrere in flores;
Satur furiarum, Mars,
Luem squalidam averte;
Semones alternis
Advocamus cunctos;
Et, nos, Mamuri, juva.
Triumphe, triumphe!

Le Mamurius qui était cité dans l'interprétation d'Hermann était l'artiste qui avait fabriqué les *ancilia*, boucliers sacrés; il exigea, comme récompense, que son nom fût prononcé à la fin des chants des prêtres. Le chant des frères arvals était gravé sur une table de marbre qui date de l'empereur Héliogabale, an 218 de notre ère, et qui a été retrouvée à Rome en 1778, en creusant les fondations de Saint-Pierre. On la voit aujourd'hui au Vatican. On ne sait à quel rhythme rapporter les vers qui composent cet hymne; on y remarque seulement la fréquence de l'ïambe et du trochée. Au reste, il ne faut pas nous étonner si les érudits sont si peu d'accord sur leur interprétation, puisqu'ils étaient déjà devenus inintelligibles pour les Romains du temps d'Horace.

ARVE s. m. (ar-ve — du lat. *arvum*, champ). Vieux mot qui signifiait Place vague, propre à bâtir, et principalement champ inculte.

ARVE, rivière du département de la Haute-Savoie, prend sa source au col de Balme, traverse la vallée de Chamouny et se jette dans le Rhône, près de Genève; cours 100 kilom.

ARVERNE s. et adj. (ar-vèr-ne — du lat. *Arvernus;* formé de *Arvernia*, l'Arvernie, aujourd'h. l'Auvergne). Géogr. anc. Habitant de l'Arvernie; qui appartient à l'Arvernie ou à ses habitants : *Selon Strabon, lorsque les Romains portèrent leurs armes dans les Gaules, les* ARVERNES *jouissaient d'une grande puissance et dominaient dans presque toute la partie méridionale.* (Encycl.)

ARVERNES, riche et puissante nation de la Gaule centrale, dont le siége principal était le territoire qui forma l'Aquitaine première, sous la domination romaine, et la province d'Auvergne sous la monarchie française. L'origine de ce peuple est tout à fait incertaine; quelques historiens prétendent qu'il venait de l'est de l'Europe; d'autres le font originaire de l'ouest de l'Asie, et cette dernière opinion paraît conforme aux prétentions des Arvernes eux-mêmes, qui se disaient descendants des Troyens, ainsi que l'atteste Lucain dans sa *Pharsale :*

Arvernique ausi Latios se fingere fratres
Sanguine ab iliaco populi.

Quoi qu'il en soit, ce peuple, longtemps avant la conquête romaine, s'était placé au premier rang parmi les habitants de la Gaule Celtique. Dès le VIe siècle avant l'ère chrétienne, les Arvernes formaient déjà un corps considérable; sous la conduite de Bellovèse et de Sigovèse, neveux d'Ambigat, roi de toutes les Gaules, ils concoururent à former ces nombreuses colonies de Gaulois qui fondèrent des établissements dans la Lombardie, la Bohême, la Frise et la Westphalie, et plus tard ils ne furent sans doute point étrangers à la prise de Rome. Au IIIe siècle av. J.-C., ils fournirent un corps de troupes et des subsides à Asdrubal, lorsque ce général carthaginois marcha en Italie au secours d'Annibal, son frère. Leur domination s'étendait à cette époque, selon Strabon, depuis la Loire au N. jusqu'au territoire de Marseille et les Pyrénées au S., et depuis l'Océan à l'O. jusqu'au Rhin à l'E. Cette grande puissance excita la jalousie des Eduens; une sourde rivalité, transformée bientôt en hostilité ouverte, amena sur le terrain de la lutte les Romains, appelés par les Eduens, et qui avaient à venger les anciennes terreurs et les défaites que leur avaient fait éprouver les Gaulois. Pour repousser les envahissements de Rome, les Arvernes provoquèrent et formèrent une grande ligue qui prit le nom de *ligue arverne*. Bituit, leur roi, marcha contre le consul Domitius, 121 av. J.-C.; il n'engagea d'abord contre les légions du consul que le contingent des Allobroges, qui, se précipitant sans tactique et sans ordre contre une armée aguerrie et disciplinée, furent bientôt enfoncés, en laissant derrière eux 20,000 morts et 3,000 captifs. Cependant Domitius n'osa pousser plus loin sa victoire; mais bientôt l'arrivée d'un nouveau consul, Fabius Maximus, compléta le succès des Romains. Bituit, qui, en jetant les yeux sur l'armée romaine, plus faible de moitié que celle des Gaulois, s'était écrié avec mépris : *Ce n'est pas un repas de mes chiens*, se vit contraint à demander la paix. Fabius accueillit les ouvertures de Bituit; mais Domitius, jaloux du succès de son collègue, attira près de lui le chef des Arvernes, le chargea de chaînes et l'envoya à Rome, où plus tard il le fit servir à son triomphe.

Les Arvernes, vaincus et traités avec des ménagements que Rome n'avait pas d'ordinaire pour ses conquêtes, parurent pendant quelques années domptés et résignés; mais la politique astucieuse, lente et sûre du sénat avait su conserver à l'Arvernie des ennemis au sein même de la Gaule. Les Eduens, forts de l'alliance de Rome, se montraient tous les jours plus exigeants et plus impérieux à l'égard des Arvernes, dont ils avaient jadis redouté la prépondérance. Ceux-ci conclurent alors contre les Eduens la ligue séquano-arverne, qui appela à son secours Arioviste, roi des Suèves, à l'aide duquel elle vainquit les Eduens. Ce succès tourna au détriment de l'Arvernie, qui fut pillée par ces étrangers et peu après déchirée par des dissensions intestines.

Rome cependant, occupée par ses guerres d'Orient et ses troubles civils, ne perdait pas de vue la Gaule et surtout la remuante Arvernie. En 59 av. J.-C., elle utilise l'activité ambitieuse d'un de ses plus grands capitaines et l'envoie dans les Gaules venger une de ces injures provoquées qu'elle savait toujours faire servir à ses intérêts. Le futur vainqueur de Pompée n'attaque pas d'abord les Arvernes; il se fait un rempart contre eux des nations vaincues, il cherche même à s'attacher par d'habiles flatteries le jeune chef que l'Arvernie s'est donné. Mais l'âme héroïque de Vercingétorix ne s'y laisse pas prendre; loin de briguer les honneurs du proconsul, le chef des Arvernes se retire dans les montagnes de son pays et tâche d'y ranimer le sentiment de la vieille liberté gauloise. Il y réussit, et malgré le parti romain qui s'était formé au milieu du parti national, la conjuration dont l'Arvernie est le centre étend ses ramifications dans presque toute la Gaule. Lorsque les contingents sont réunis, Vercingétorix entre en campagne, et commence contre César et ses lieutenants cette lutte admirable, cette série de combats, où il se montre à la fois savan général, habile politique et guerrier courageux. Tant d'efforts, de talent et d'héroïsme devaient aboutir à la chute mémorable d'Alésia. Cerné de tous côtés, n'espérant plus aucun secours, Vercingétorix, voulant sauver ses compatriotes, monte à cheval et se rend seul au camp des Romains. Après avoir tourné en cercle autour du tribunal où siége le proconsul, il saute de cheval et, sans prononcer une parole, jette aux pieds de César son épée, son casque et son javelot. C'était le peuple arverno qui courbait la tête pour toujours sous la domination romaine.

Après la prise d'Alésia, Gergovie, capitale des Arvernes, fut rasée; *Augustonemetum* (Clermont-Ferrand) la remplaça, et Vercingétorix, ce héros digne d'Homère, alla à Rome orner le triomphe de son vainqueur et périr de la main du bourreau. A partir de ce moment, les Arvernes, dénationalisés, n'ont plus d'histoire particulière.

ARVERNI, nom latin des Arvernes.

ARVERNIA, nom latin de l'Auvergne.

ARVERNIEN, IENNE adj. (ar-vèr-ni-ain, i-è-ne — rad. *Arverne*). Géogr. anc. Qui concerne les Arvernes : *En* 122, *les Allobroges firent alliance avec les Arvernes contre les Romains, leurs ennemis communs. La ligue* ARVERNIENNE *avait pour chef Bituit, roi des Arvernes.* (C. Mull.)

ARVERT, bourg du département de la Charente-Inférieure, arrond. de Marennes; pop. aggl. 851 hab. — pop. tot. 2,627 hab. Restes de l'ancien prieuré de Saint-Etienne d'Arvert; sculptures remarquables par leur forme grotesque.

ARVICOLE adj. (ar-vi-ko-le — du lat. *arvum*, champ; *colere*, habiter). Zool. Qui vit dans les champs.

— s. m. Syn. de *campagnol*.

— s. m. pl. Famille de mammifères rongeurs, ayant pour type le genre campagnol (en latin *arvicola*). ‖ On dit aussi ARVICOLIENS.

ARVICULTURE s. f. (ar-vi-kul-tu-re — du lat. *arvum*, champ; *cultura*, culture). Partie de l'agriculture qui comprend la culture des céréales, et, en général, la culture des champs.

ARVIDSSON-TRULS, graveur suédois, né vers 1660, mort en 1705. Il était graveur du musée des antiques d'Upsal, enleva une religieuse et s'enfuit à Stockholm, où il mourut peu de temps après. Il avait étudié l'hébreu et grava sur cuivre le premier des psaumes de David, en langue hébraïque.

ARVIEN, IENNE adj. (ar-vi-ain, i-è-ne — du lat. *arvum*, champ). Hist. nat. Qui vit, qui croît dans les champs. ‖ On dit aussi ARVIN.

ARVIENS, peuple de l'ancienne Gaule, dans la Lyonnaise III, avait pour capitale Vagoritum. Leur territoire est compris dans la Sarthe.

ARVIEUX (Laurent D'), voyageur, orientaliste, né à Marseille en 1635, mort en 1702, voyagea longtemps dans le Levant, où il apprit l'histoire et les langues orientales. De retour en France, il fut envoyé à Tunis en 1668 pour y négocier un traité, fit rendre la liberté à 320 esclaves français, et se signala par son zèle pour la propagation de la religion catholique. Le P. Labat a publié les *Mémoires du chevalier d'Arvieux*, renfermant la relation de ses voyages. On a aussi de lui un *Traité des mœurs et coutumes des Arabes*, 1717.

Arvire et Évelina, tragédie lyrique en trois actes, musique de Sacchini, paroles de Guillard, représentée à l'Opéra en 1788. Le poëme, imité du *Caractacus* anglais de Mason, avait remporté le prix au concours de 1787. Sacchini travaillait à cette production lorsque la mort vint le surprendre. Le troisième acte fut achevé par Rey, chef d'orchestre de l'Opéra. Cet ouvrage posthume fut accueilli avec faveur et se ressentit même du revirement d'opinion qui se produit d'ordinaire après la mort des hommes de génie méconnus. L'opéra d'*Arvire et Evelina* renferme des beautés de premier ordre. Le style en est plein de noblesse, l'harmonie toujours pure, et la mélodie suave et souvent pathétique. Plusieurs morceaux ne sont pas inférieurs aux plus beaux fragments d'*Œdipe à Colone* du même maître. Nous citerons entre autres les airs : *A mes pleurs laissez-vous fléchir; Le voilà, ce héros qui combattait pour nous; Hélas! je ne quittais ces repaires funestes*, et la magnifique scène : *O jour affreux!*

ARWEND, montagne qui domine la ville

persane de Hamadan. Elle est excessivement fertile et présente à l'œil un tableau riant; en outre, elle est depuis des siècles renommée pour ses sources, aux eaux desquelles on attribue des propriétés curatives extraordinaires. Toutes ces qualités se trouvent relatées dans de charmants vers arabes composés par un poëte local, et dont nous donnons une élégante traduction empruntée à M. Barbier de Meynard, un de nos orientalistes les plus distingués : « Bénie soit ton ombre, montagne d'Arvend, à qui j'ai jeté un adieu douloureux! Peut-on savoir que de motifs j'ai pour regretter ta source, qui guérit tous les maux? Puisses-tu revêtir chaque printemps ta robe de verdure et de fleurs humides de rosée, afin que les jeunes filles viennent le matin folâtrer à l'ombre de tes collines, comme de légères gazelles! » Cette montagne, à en juger par les descriptions que nous en ont laissées les géographes grecs et l'analogie du nom qu'ils lui donnaient, doit très-vraisemblablement être identifiée avec l'*Orontès* de Ptolémée. Le nom de cette montagne s'écrit encore *Alvend*, *Elvend* et *Ervend*.

ARWIDSON (Adolphe-Iwar), publiciste suédois, né en 1791 à Padasjoki, en Finlande, mort à Wiborg, le 21 juin 1858, fut nommé professeur d'histoire à l'université d'Abo, en 1821. Destitué et banni en 1822 par le gouvernement russe, qui supprima successivement deux journaux à tendances libérales qu'il avait fondés, l'*Abo morgonblad* et la *Mnémosyne*, il passa en Suède et y devint conservateur de la bibliothèque royale et secrétaire de la société typographique de Stockholm. M. Arwidson paya à la Suède son accueil hospitalier par des publications utiles et instructives. Après avoir donné une édition complète de Calonius (3 vol. in-8°, 1830-1833), il réunit en collection les *Anciens chants populaires de la Suède*, avec mélodies (3 vol. in-8°, Stockholm, 1834-1842). Il mit à profit sa position spéciale pour dresser un *Catalogue des manuscrits islandais de la bibliothèque de Stockholm* et former un *Répertoire bibliographique* précieux pour la connaissance de la littérature suédoise contemporaine.

ARYABHATTA ou **ARJABAHR**, mathématicien et astronome indien, vivait au commencement de notre ère. C'est le plus ancien auteur connu qui ait écrit sur l'algèbre. Il connaissait la vraie cause des éclipses, le mouvement diurne de la terre autour de son axe, la longueur de l'année, et soutenait que la lumière stellaire et lunaire est empruntée au soleil. Aucun de ses ouvrages n'est connu en Europe.

ARY-ARYTÉNOÏDIEN adj. et s. (a-ri a-ri-té-no-i-di-ain — du gr. *aruô*, je puise; *arutaina*, vase, et *eidos*, figure). Anat. Nom donné par quelques auteurs au muscle aryténoïdien transversal.

ARYAS (a-ri-a), Nom générique d'un des plus nobles rameaux de la grande famille arienne ou race blanche. Dans les temps les plus reculés, les Aryas se sont emparés des plaines orientales de l'Indus et du bassin du Gange, occupés avant eux par une population de souche mongole; ils ont dompté, asservi la population primitive sans se mêler avec elle. Les études ethnographiques et philologiques de ces dernières années, et particulièrement les travaux de M. Muir, ont démontré en effet que, au-dessous des Aryas brahmaniques de l'Inde, dont les affinités avec les branches occidentales de la race arienne sont incontestables, le fond, la couche inférieure de la population appartient à la famille des peuples de la race jaune ou mongolique, désignée dans ce cas sous le nom spécial de *dravidienne*.

D'après Ptolémée et Hérodote, c'était un de ces peuples qui faisaient partie de la grande race scythique, et qui étaient sujets aux migrations lointaines. Voici comment s'exprime Pline, dans sa *Germanie*, au sujet d'une tribu d'Aryas établis entre l'Oder et la Vistule : « Ils sont, dit-il, les plus puissants et les plus redoutés; ils usent d'artifices pour augmenter encore la terreur de leur nom; ils noircissent leurs corps et leurs boucliers avant d'aller au combat, et choisissent la nuit la plus noire pour attaquer l'ennemi, de sorte qu'ils ressemblent à une armée infernale dont on ne peut supporter la vue. »

Le nom d'*Ariens*, *Aryens* ou d'*Aryas*, sous lequel on désigne spécialement la race conquérante qui envahit l'Inde et y créa le brahmanisme, après s'y être installée, n'est pas, à proprement parler, un nom générique, un nom ethnique, mais une simple épithète laudative, qui a le sens de *noble*, *illustre*, et, par extension, suivant M. Duchinski, de *propriétaire*. On la fait généralement dériver de la racine sanscrite *ar* ou *ri*, marquant mouvement ascendant (V. plus bas), et on lui donne la valeur du participe latin en *dus;* mais cette origine est quelque peu incertaine. Toujours est-il que l'emploi de ce mot dans ce sens remonte à une très-haute antiquité, et les Indous sont perpétuellement appelés *Aryas* dans les Védas. Il est vrai, du reste, que la plupart des noms de peuples ont une origine tout aussi vague et tout aussi peu précise; ainsi, les *Francs*, ce sont les hommes *libres;* les *Saxons*, les hommes aux longs couteaux; les *Slaves*, les glorieux, ou peut-être ceux qui sont doués de la parole (aussi les Polonais appellent-ils les Allemands, qu'ils considèrent comme des barbares, les muets, *niemecz*); les *Allemands*, les hommes confédérés; les *Germains*, les hommes de guerre; les *Burgondes*, ceux qui se fixèrent les premiers dans les villes (*burg*, bourg); les *Maures*, les noirs; les *Lombards*, les guerriers aux longues lances, etc. L'ethnographie s'est emparée de ce nom d'*Arya*, et s'en est servie pour l'appliquer à cette race blanche aux instincts agriculteurs, qui soumit les races jaune et noire de l'Inde. Suivant cet exemple, la philologie a également revendiqué le mot *Arya;* mais elle en a fait un usage moins heureux, puisqu'elle l'a donné à tous les peuples qui, sans distinction de races, parlaient un idiome descendant, ascendant ou collatéral de la langue des Aryas proprement dits. Aujourd'hui, cet abus est consacré par l'usage, et *Arya* est synonyme de *Indo-Européen;* on l'oppose très-souvent au mot *Iranien*, qui est réservé plus spécialement aux peuples et aux langues de la Perse; et, dans ce cas, on est en contradiction flagrante avec l'hypothèse linguistique, dont nous parlons plus bas, et qui veut voir dans le mot *Arya* et *Iran*, le même radical. M. Duchinski, le savant professeur de Kiew, donne au mot *Arya* une extension considérable, et groupe sous ce nom tous les peuples agriculteurs et sédentaires, la race blanche; il met en regard les races touraniennes, essentiellement nomades, et dont la principale richesse consiste en immenses troupeaux errants (Tartares, Turcs, Scythes, etc.).

Un des philologues modernes qui ont le plus contribué à mettre en lumière quelques faits obscurs qui enveloppaient encore l'histoire si intéressante des origines des peuples indo-européens, M. A. Pictet, dans son magnifique travail intitulé les *Origines indo-européennes*, nous donne sur le mot *arya* de curieux renseignements que nos lecteurs seront bien aises de trouver ici. En sanscrit, dit le savant auteur, *arya* signifie, comme adjectif, fidèle, dévoué, aimé, excellent; comme substantif, maître, seigneur. La forme plus simple, *ari*, a aussi dans les *Védas* le sens de dévoué, zélé, plein d'ardeur. Le dérivé secondaire *arya*, vénérable, excellent, de bonne race, maître, ami, s'emploie plus spécialement comme ethnique, pour désigner les hommes de la race pure, de la nation privilégiée, par opposition à ceux des castes inférieures. Ces deux formes donnent également naissance à plusieurs termes qui participent de leurs significations diverses, tels que *aryaman*, ami, compagnon; *aryaka*, homme vénérable, grand-père, etc. Elles entrent aussi comme premier élément dans une foule de composés et de noms d'hommes, de lieux et de pays; par exemple, *aryavarta*, qui appartenait à l'Inde brahmanique par excellence, comprise entre l'Himalaya et les monts Vindhya. En zend, on le retrouve sous la forme de *airya*, respectable, vénérable, et il s'applique de même à la nation et au pays. Du synonyme *airyana*, dans ce dernier sens, est venu le nom de *Iran*, pour désigner la monarchie persane dans son ensemble. De là les diverses dénominations grecques *Aria*, *Arioi*, *Ariana*, *Ariaka*, etc., données par les anciens auteurs à des pays et à des peuples iraniens distincts les uns des autres. Suivant J. Müller, une autre forme paraît se trouver dans l'*Élam* de la Genèse, forme dérivée de *Ailama* pour *Airyama* (par suite de la permutation justifiée des deux liquides *l* et *r*).

La racine verbale qui a donné naissance à tous ces mots est le sanscrit *ri* ou *ar*, et le zend *éré*, dont le sens primitif est celui de mouvement en général, mais surtout de mouvement en haut, comme le latin *or-iri*. Il faut également y rattacher l'ancien nom des Perses, *Artaioi* (par l'intermédiaire du zend *éréta*, vénéré, illustre), les noms propres persans *Ariobarzane*, *Ariomithrès*, etc. Les Ossélis du Caucase (peuple indo-européen) s'appellent eux-mêmes *Iron*, du nom de leur pays, *Ir*. Burnouf a voulu retrouver la même racine dans les noms scythes *Ariacæ*, *Antariani*, *Arimaspi*, *Ariapithes*, *Ariantes*, etc., et Pott dans le nom de la ville persane *Hérat*. L'analogie, déjà signalée plus d'une fois, des *Arii* de la Germanie, dont parle Tacite comme d'une des tribus les plus belliqueuses, semble être purement fortuite; car dans les mots *Aribald*, *Aribert*, *Ariovistus*, *Ariobindus*, on ne saurait séparer *ari*, *ario*, de leurs finales, qui, de cette manière, n'auraient plus aucun sens. Or, plusieurs de ces noms se retrouvent avec une aspiration initiale, *Heribald*, *Heriberaht*, etc., et ici *heri* est évidemment l'ancien allemand *heri*, *hari*, gothique; *harji*, soldat, armée (*heriban*, *arrière-ban*), et n'a dès lors rien de commun avec *Arya*. M. A. Pictet pense que l'ancien nom des Celto-Gaëls d'Irlande, *Er* ou *Eri*, offre, ainsi que celui des *Ibères* (*Ibh-er*), avec le mot ethnique *Arya*, des analogies plus fondées. D'après lui, le nom national de l'Irlande, *Erin*, doit s'expliquer, non pas comme on l'a fait jusqu'à présent par *Iar-in*, l'île de l'Ouest, mais bien par l'ancienne forme anglo-saxonne *Ireland*, le pays des *Ires*. De cette dernière preuve, encore contestée cependant par quelques philologues rigoureux, M. A. Pictet tire les conclusions suivantes : ce fait que le nom des *Aryas*, le plus ancien sans contredit des branches orientales de la famille, se retrouve aussi chez le peuple qui en forme la limite extrême à l'Occident, est une forte raison de croire que ce nom a été celui de la race dans son unité primitive. Des indices de plus d'un genre, tirés soit des langues, soit des données géographiques, tendent à montrer que les Celtes, et en particulier le rameau gaëlique, ont été les premiers émigrants vers les contrées lointaines de l'Europe.

Ajoutons, toutefois, comme nous l'avons déjà fait remarquer à plusieurs reprises, que, suivant d'autres autorités, le nom d'*Arya* ne doit pas être appliqué à la race indo-européenne tout entière; qu'il n'a été porté que par un rameau particulier de la famille; que la plupart des noms propres dans lesquels on croit le retrouver ne présentent que des analogies apparentes ou tout au moins fortuites. Cependant, nous avons cru devoir rapporter les deux hypothèses contraires, sans avoir la témérité de nous prononcer pour l'une ou pour l'autre, et nos lecteurs nous sauront gré de nous être arrêté quelques instants sur une question qui touche d'aussi près aux origines immédiates de notre race.

Pour les détails sur les langues dites *aryennes*, voir l'article INDO-EUROPÉENNE (famille).

Aryas (MIGRATIONS PRIMITIVES DES). C'est encore au beau travail de M. A. Pictet, *Origines indo-européennes*, que nous emprunterons les détails suivants sur l'origine de cette race féconde, à laquelle nous nous rattachons par l'intermédiaire de la branche latine. A une époque antérieure à tout témoignage historique, dit M. Pictet, et qui se dérobe dans la nuit des temps, une race destinée par la Providence à dominer un jour sur le globe entier, grandissait peu à peu dans le berceau primitif où elle préludait à son brillant avenir. Privilégiée entre toutes les autres par la beauté du sang et par les dons de l'intelligence, au sein d'une nature grandiose, mais sévère, qui livrait ses trésors sans les prodiguer, cette race fut appelée dès le début à conquérir par le travail les conditions matérielles d'une existence assurée, à mettre en jeu les ressources d'une industrie persévérante pour s'élever au-dessus des premières nécessités de la vie. De la position géographique de ces peuples, qui ont rayonné d'un centre commun, et de quelques traditions mythiques conservées ici et là sur la direction de leurs premiers mouvements, on peut tirer quelques indices sur les routes qu'ils ont dû suivre. Jamais, toutefois, on ne serait arrivé par les simples données de la tradition à autre chose qu'à des conjectures assez vagues, et, pour leur trouver une base bien plus solide, il a fallu qu'une science de nouvelle date, la linguistique comparée, vint éclairer ces obscurs problèmes d'un jour inattendu. C'est à l'aide de ce puissant moyen d'investigation que l'origine commune de tant de peuples dispersés au loin a été démontrée avec une évidence irrésistible.

C'est quelque part sur le vaste plateau de l'Iran, ajoute le savant auteur, que l'on s'accorde à chercher le commun berceau de la race aryenne; mais cet immense quadrilatère qui s'étend de l'Indus au Tigre et à l'Euphrate, de l'Oxus et du Iaxartes au golfe Persique, est un monde divisé par la nature en tant de régions diverses, qu'une indication générale ne nous apprend pas grand'chose. Il résulte des dernières investigations scientifiques s'appuyant sur l'étude des textes originaux et l'examen topographique des lieux, que l'*Aryane* ou patrie primitive de la race aryenne avant sa diffusion, doit être probablement l'ancienne province de Bactriane. Cette contrée célèbre a toujours été considérée comme le plus beau joyau du vaste empire de l'Iran. Située entre le 33° et le 38° de latitude, s'étendant entre l'Hindoukouk au sud, la Boukharie au nord, le Belourtagh à l'est, et les territoires de Merw et de Hérat à l'ouest, elle présente une surface très-accidentée et toutes les variétés de climat qui appartiennent aux régions tempérées. A ce sujet on peut consulter, pour plus de détails, le mot *Bactriane* dans ce dictionnaire, ainsi que les descriptions anciennes et modernes que nous ont laissées de cette province Quinte-Curce et l'anglais Burnes. Tout ce que nous savons de l'histoire de ce pays, et malheureusement nous en savons trop peu, confirme la haute opinion que l'on doit se faire de ses ressources naturelles. La célébrité de l'ancienne *Bâkdhi*, *Bâkhtri*, *Balkh*, que les Orientaux appellent encore la *mère des villes*, circonstance qui prouve qu'elle a été le centre principal de la religion de l'Iran au temps de Zoroastre, et sous la dynastie des Kâyâniens, le nombre des villes que put y fonder Alexandre, l'état florissant de la Bactriane sous la domination de ses successeurs, enfin le rôle que jouent les *Bahlikas* dans les traditions épiques de l'Inde, tout se réunit pour attester une puissance de vie qui devait avoir pour base une nature riche et fertile.

Par suite d'une assimilation ingénieuse, M. Pictet arrive à rendre parfaitement compte des migrations des Aryas, qui ont dû s'opérer successivement. Il trace une ellipse dont le foyer droit représente le point d'irradiation, la Bactriane, et il fait rayonner les Iraniens et les Indiens à la droite, en haut et en bas; tandis que les Lithuano-Slaves, les Germains, les Celtes, les Latins, les Grecs, suivent de longues lignes tracées du foyer à l'extrémité gauche. Si, dit M. Pictet, on fait rentrer les essaims dans la ruche d'où ils sont sortis, on verra que les Iraniens ont dû occuper la portion nord-est qui avoisine la Sogdiane vers le *Belourtagh*, et que dès lors, poussés par le surcroît de la population, ils n'ont pu s'étendre d'abord que dans la direction de l'est, jusqu'aux hautes vallées des montagnes d'où ils sont redescendus plus tard pour peupler l'Iran. A côté d'eux, au sud-est, probablement dans les fertiles régions du *Badakchan*, se trouvaient les Ario-Indiens, appuyés au versant de l'Hindoukouck, qu'il leur a fallu traverser ou tourner pour arriver dans le Caboulistan, et pénétrer de là dans l'Inde du nord. Cette position resserrée au fond de la Bactriane, et fermée par les hautes chaînes du côté où l'émigration aurait dû s'effectuer naturellement, expliquerait fort bien pourquoi ces deux tribus sont restées plus longtemps que les autres en contact dans leurs demeures premières. Au sud-ouest et vers les sources de l'Artamis et du Bactrus, nous placerions les Ario-Pélages (les Grecs et les Latins), qui se seront avancés de là dans la direction de Hérat, pour continuer leur migration vers l'Asie Mineure et l'Hellespont, par le Khoraçan et le Mazenderan. La tribu qui devait former le grand peuple des Celtes aura occupé la région de l'ouest vers la Margiane. Parfaitement libre de ses mouvements à l'occident, elle aura sans doute obéi à la pression exercée du centre par une population devenue trop dense. Les Celtes se seront étendus vers Merw d'abord et l'Hyrcanie; puis, contournant au sud la mer Caspienne, ils auront fait une halte dans les pays fertiles de l'Ibérie et de l'Albanie, dont les noms mêmes semblent être restés comme une trace de leur établissement temporaire. Plus tard, poussés en avant, sans doute par des colonies Iraniennes, par les Géorgiens descendus des montagnes de l'Arménie et par des tribus venues du nord, ils auront franchi les défilés du Caucase, contourné la mer Noire au nord, gagné le Danube et remonté son cours pour pénétrer au centre de l'Europe et ne s'arrêter définitivement qu'aux limites extrêmes de notre occident. Cette longue migration ne se sera pas accomplie tout d'une haleine, et sur cette route lointaine bien des noms de pays, de fleuves et de peuplades, d'ailleurs peu connues, témoignent des établissements fondés par les Celtes, et envahis plus tard en tout ou en partie par le flot germanique qui succéda.

Pour en revenir à la Bactriane, il ne nous reste plus qu'à placer le long du cours de l'Oxus, qui formait la limite au nord, les tribus Ario-Germaniques et Ario-Slaves, s'étendant vers le sud au cœur du pays, dans les fertiles vallées des affluents du grand fleuve, en contact, par conséquent, dans trois directions, avec les autres tribus. De bonne heure sans doute ces deux races fécondes auront traversé l'Oxus pour s'étendre à l'aise dans les vastes régions de la Scythie, et y demeurer pendant bien des siècles peut-être, avant de se diriger vers l'Europe, où les a poussées graduellement l'invasion des peuples tartares. Ce dernier mouvement doit avoir commencé bien avant notre ère, en partant probablement des régions situées entre le Tanaïs, le Tyras et l'Ister, jusqu'au delà de l'Hémus; car au temps d'Alexandre, la masse des peuples germaniques s'était avancée déjà de la mer Noire jusqu'au Rhin et à la Baltique. Les Lithuano-Slaves, répandus plus loin au nord et à l'est, sont venus ensuite, et trouvant l'Europe déjà occupée en grande partie, se sont arrêtés dans les régions du nord-est.

Voilà succinctement l'ensemble des mouvements opérés à des époques diverses par des masses de populations compactes constituant la souche aryenne. Terminons, avec M. Pictet, en disant comme lui qu'aucune autre hypothèse ne semble rendre aussi bien compte de tous les faits qui se rattachent aux migrations aryennes.

ARYCANDA, ville de l'ancienne Lycie; belles ruines.

ARYENS (a-ri-ain). Syn. de *Aryas*. V. ce mot.

ARYMBAS, roi des Molosses vers 390 av. J.-C. Il est regardé comme le fondateur de ce royaume. C'était un descendant de Pyrrhus, fils d'Achille.

ARYSDAGHÈS (saint), né vers 279 à Césarée en Cappadoce, mort en 339. Fils puîné de saint Grégoire l'Illuminateur, il lui succéda dans sa dignité, fonda des établissements religieux, propagea le christianisme, et fut livré au martyre par Arkhéloüs, gouverneur de Sophène.

ARYTÈNE s. m. (a-ri-tè-ne — du gr. *arutaina*, vase). Moll. Genre de mollusques, appelé vulgairement *arrosoir*.

ARYTÉNÉAL adj. (a-ri-té-né-al — du gr. *arutaina*, vase à puiser). Anat. Qui a rapport à l'aryténoïde.

— s. m. Ichth. L'un des arcs branchiaux des poissons.

ARYTÉNO-ÉPIGLOTTIQUE adj. (a-ri-té-no-é-pi-glo-ti-ke; de *arithénoïde* et *épiglotte*). Anat. Qui se rapporte aux cartilages aryténoïdes et à l'épiglotte. ‖ On dit aussi ARY-ÉPIGLOTTIQUE. ‖ *Replis aryténo-épiglottiques*, Replis que forme par réflexion la muqueuse du larynx sur les côtés et en arrière. Dans l'œdème de la glotte, ces replis acquièrent, par l'infiltration séreuse du tissu cellulaire sous-muqueux, une épaisseur assez considérable pour rétrécir notablement l'orifice supérieur du larynx et exposer le malade aux dangers de la suffocation. ‖ *Ligaments aryténo-épiglottiques*, Ligaments situés dans l'épaisseur des replis aryténo-épiglottiques.

Ces ligaments, au nombre de deux, l'un droit et l'autre gauche, se continuent par leur extrémité antérieure avec les parties latérales de l'épiglotte, dont ils constituent une dépendance, et s'attachent par leur extrémité postérieure aux cartilages aryténoïdes; ils s'élèvent en haut jusqu'à l'orifice supérieur du larynx, et se confondent en bas avec les ligaments des cordes vocales supérieures. ‖ *Muscle aryténo-épiglottique*, Nom donné à un petit nombre de fibres musculaires en général très-pâles qui existent, non constamment mais ordinairement, dans l'épaisseur des replis aryténo-épiglottiques, et qui se portent de la partie supérieure des cartilages aryténoïdes aux bords latéraux de l'épiglotte. Le muscle aryténo-épiglottique a pour usage de rétrécir l'orifice supérieur du larynx.

ARYTÉNOÏDE adj. et s. (a-ri-té-no-i-de — du gr. *arutaina*, vase à puiser; *eidos*, forme). Anat. Se dit de deux cartilages du larynx, situés au-dessus du cartilage cricoïde.

— *Glandes aryténoïdes.* Petits corps glanduleux situés devant les cartilages aryténoïdes.

— **Encycl.** *Cartilages aryténoïdes.* Les cartilages *aryténoïdes*, au nombre de deux, sont situés à la partie postérieure et supérieure du larynx. Leur forme est celle d'une petite pyramide triangulaire recourbée d'avant en arrière sur son axe à la manière de l'entonnoir appelé bec d'aiguière; de là le nom qui leur a été donné (*arutaina*, entonnoir). On peut leur considérer trois faces, une base et un sommet. A la face postérieure, concave et unie, s'insère le muscle aryténoïdien. La face antéro-externe convexe est creusée de deux fossettes séparées par une crête mousse. La fossette inférieure donne attache au muscle thyro-aryténoïdien, la fossette supérieure aux cordes vocales supérieures. La face interne, moins étendue que les précédents, est recouverte par la muqueuse. La base s'articule avec le cartilage cricoïde; on y remarque deux apophyses : l'une, postérieure et externe, qui donne attache aux muscles crico-aryténoïdiens; l'autre, antérieure et interne, qui donne attache aux cordes vocales inférieures. Le sommet est surmonté d'un petit noyau cartilagineux, libre ou adhérent, appelé *cartilage corniculé, tubercule de Santorini, tête du cartilage aryténoïde.*

Les cartilages *aryténoïdes* sont, de toutes les pièces du larynx, celles qui jouent le plus grand rôle dans la formation de la voix. C'est par les dispositions variables qu'ils peuvent affecter sous l'action des muscles qui s'y insèrent, que les cordes vocales inférieures se trouvent plus ou moins rapprochées, plus ou moins tendues, et donnent au son ses divers caractères. Ainsi les muscles crico-aryténoïdiens postérieurs, qui prennent leur point fixe en arrière sur le cartilage cricoïde, en faisant exécuter aux cartilages *aryténoïdes* un mouvement de rotation en dehors, dilatent la glotte. Les muscles crico-aryténoïdiens latéraux, prenant leur point fixe en avant sur le cartilage cricoïde, font éprouver aux cartilages *arythénoïdes* un mouvement inverse du précédent : ce sont des muscles constricteurs de la glotte. Le muscle impair aryténoïdien joue également le rôle d'un constricteur de la glotte en rapprochant l'un de l'autre les deux cartilages *aryténoïdes*. Les muscles thyro-aryténoïdiens sont tout à la fois constricteurs, et tenseurs des cordes vocales inférieures à la formation desquelles ils concourent. Les actions diverses de ces muscles sont toujours associées sur le vivant de manière à donner à a glotte des ouvertures variées, et aux cordes vocales des tensions variées pour les degrés divers d'ouverture de la glotte.

— *Glandes aryténoïdes.* Les glandes *aryténoïdes* ou *aryténoïdiennes* sont situées immédiatement au-devant des cartilages aryténoïdes; l'ensemble de ces glandes se compose de deux parties, l'une verticale, l'autre horizontale, que Morgagni a comparées avec raison aux deux branches d'un L. L'une et l'autre de ces branches présente une série de glandules dont les conduits excréteurs s'ouvrent isolément sur la muqueuse. Le liquide qu'ils sécrètent est peu abondant.

ARYTÉNOÏDIEN adj. et s. (a-ri-té-no-i-di-ain — du gr. *arutaina*, vase; *eidos*, forme). Anat. Se dit d'un muscle qui s'étend de l'un à l'autre cartilage aryténoïde.

— **Encycl.** Le muscle *aryténoïdien* est situé en arrière des cartilages aryténoïdes. Il se compose de trois parties : deux superficielles et obliques qui se croisent en sautoir sur la ligne médiane, une profonde et transversale plus considérable; les deux premières sont connues depuis Eustachi sous le nom d'*aryténoïdiens obliques*, et la dernière sous celui d'*aryténoïdien transverse*. Quelle est l'action du muscle *aryténoïdien?* Suivant M. Béclard, il fait pivoter en dehors les cartilages aryténoïdes de manière à dilater la glotte. Les expériences de M. Longet lui assignent, au contraire, le rôle d'un constricteur de la glotte. Sur des larynx de bœufs, de chevaux, de chiens récemment tués, ce physiologiste a mis à découvert les filets du nerf laryngé inférieur qui vont au muscle *aryténoïdien*, et, en faisant passer un courant électrique dans chacun d'eux, il a vu les cartilages aryténoïdes se rapprocher avec force et la glotte se rétrécir.

ARX s. m. (du lat. *arx*, citadelle, lieu fortifié). Lieu élevé où l'on prenait des augures.

ARYTHME adj. (a-ri-tme — du gr. *a* priv., et de *ruthmos*, rhythme). Pathol. Irrégulier. Se dit surtout en parlant du pouls. ‖ On écrit aussi ARRYTHME.

ARZ (ÎLE D'), petite île de France, située dans la lagune du Morbihan, à 8 kilom. S. et vis-à-vis de Vannes; cette île, fertile en froment, lin, chanvre et pommes de terre, renferme un village du même nom, dont la pop. est de 1,100 hab.

ARZACHEL (Abraham), astronome juif, né à Tolède, vivait vers 1080 de l'ère chrétienne. Il écrivit un livre sur l'obliquité du Zodiaque, et détermina l'apogée du soleil. Les fameuses *Tables alphonsines* sont en partie tirées de ses ouvrages. On possède plusieurs de ses traités traduits en latin.

ARZACQ, ch.-lieu de canton (Basses-Pyrénées), arrond. d'Orthez; pop. aggl. 732 hab. — pop. tot. 1,296 hab.

ARZAMAS, ville de la Russie d'Europe, ch.-lieu du district de son nom, dans le gouvernement et à 115 kilom. S. de Novogorod; 9,000 hab. Fabrique de toiles, cuirs, maroquin, quincailleries et savonneries.

ARZAN, pontife païen de la province de Daron en Arménie, mort en 302. Il s'opposa à la propagation du christianisme, que saint Grégoire l'Illuminateur venait d'introduire en Arménie, rassembla une armée nombreuse de sectateurs de la religion nationale, combattit les chrétiens, et fut tué dans une grande bataille par le prince Aukegdan, un des adeptes de la foi nouvelle.

ARZAN, écrivain arménien, mort en 459. Il traduisit les œuvres de saint Athanase en arménien, et publia divers traités contre le culte du feu et autres pratiques idolâtres qui comptaient encore des sectateurs dans sa patrie.

ARZANO, bourg de France (Finistère), arrond. et à 10 kilom. N.-E. de Quimperlé; pop. aggl. 218 hab. — pop. tot. 1,862 hab. ‖ Petite ville du royaume d'Italie, préfecture et à 5 kilom. N. de Naples; 4,250 hab. Production de lin et chanvre.

ARZAO (Antoine Rodriguez), voyageur brésilien, vivait dans le XVII[e] siècle. Il pénétra dans les forêts d'Espirito-Santo, dans le territoire de Minas, et rapporta des échantillons d'or. Quelques années plus tard, un de ses parents, du même nom, s'avança dans les solitudes de Saint-Paul avec Antonio Soarès, et découvrit une contrée riche en or et en gisements de diamants, qui reçut le nom de *Serro do Frio.*

ARZEGAYE s. f. (ar-ze-gai). Art milit. Longue lance armée d'une pointe de fer aux deux extrémités, et dont on se servait autrefois à la guerre : *L'*ARZEGAYE *était l'arme des Estradiots ou Stradiots, Albanais que Charles VIII prit pour auxiliaires; ils la lançaient à force de bras ou en frappaient avec vitesse; cette arme disparut au commencement du* XVII[e] *siècle.* (Bachelet.) ‖ On dit aussi ARZAGUAYE.

ARZEL s. m. (ar-zèl). Se dit d'un cheval qui a les deux pieds de derrière blancs avec le chanfrein blanc.

ARZERE (Etienne DELL'), peintre italien du XVI[e] siècle, exécuta avec Dominique de Campagnola et Gualtieri les figures colossales d'empereurs et d'hommes célèbres que l'on voit dans la grande halle de Padoue, la *halle des Géants*, transformée aujourd'hui en bibliothèque publique.

ARZEW, petite ville de l'Algérie, dans la province d'Oran, sur le golfe de ce nom; 908 hab. Les Français l'occupèrent le 3 juillet 1833. Arzew faisait jadis un grand commerce de grains, de bœufs, etc., qui commence à se relever aujourd'hui. Ruines romaines aux environs.

ARZIGNANO, petite ville de l'empire d'Autriche, dans la Vénétie, délégation et à 17 kil. O. de Vicence; 4,000 hab. Filatures de soie, exploitation de houille, vins estimés; commerce de laines, toiles et vins.

ARZILLE s. f. (ar-zi-le). Ichth. Nom vulgaire d'une espèce de raie.

ARZON, bourg du départ. du Morbihan, arrond. de Vannes; pop. aggl. 226 hab. — pop. tot. 2,290 hab. Aux environs, nombreux monuments celtiques.

ARZOUF, autrefois *Apollonia*, bourg de la Turquie d'Asie, dans la Syrie, sur la Méditerranée, pachalik de Damas, à 12 kilom. N. de Jaffa. La tradition prétend que c'est sur l'emplacement de l'Asor de Salomon que fut construite Apollonia. Cette place fut prise par Baudouin, roi de Jérusalem, mais reprise bientôt après par les Sarrasins en 1265.

ARZROUNI (Thomas), historien arménien du IX[e] siècle, a laissé une histoire de sa nation qui remonte à Noé, suivant l'usage naïf des vieux chroniqueurs, et qui s'étend jusqu'à l'an 338 de l'ère chrétienne. C'est un des documents les plus intéressants de la vieille littérature arménienne.

AS s. m. (âss — du gr. *eis*, un seul, que le dialecte dorique écrivait *ais*, et le tarentin *as*. Cette étymologie suffit pour expliquer la signification de ce mot comme terme de jeu. Reste maintenant à montrer le rapport entre le gr. *eis*, un, et le sens latin de ce mot, qui exprimait chez les Romains la livre, c'est-à-dire l'unité de monnaie. On comprend, en effet, que les monnaies, les poids, les mesures, devant se rapporter à un type, à un étalon primitif, la langue latine, accoutumée à puiser dans le vocabulaire de la Grèce, lui ait emprunté le mot qui exprime précisément l'unité. Suivant quelques étymologistes, tels que Le Duchat et Roquefort, notre mot *hasard* aurait la même source : l'*as* étant, au jeu de dés, le moindre de tous les points, celui qui fait perdre la partie, on a dit *hasard* pour *as*, et *hasarder* pour *risquer;* la terminaison *ard*, voisine de *âtre*, qui se prend toujours en mauvaise part, est ici un augmentatif de l'idée). Carte marquée d'un seul point : As *de pique*, AS *de trèfle*, AS *de carreau*, AS *de cœur*. AS *d'atout. Amener, jouer un* AS. *N'amener que des* AS. *Avoir tous les* AS. *Il écarte ses* AS *et ses rois.* (La Font.) *Houël et Jeanfin avaient un démon familier qui leur donnait toujours des* AS *quand ils jouaient aux cartes.* (Volt.)

S'écrier sur un *as* mal à propos jeté.
BOILEAU.

J'ai jeté l'*as* de cœur avec raison, me semble.
Mais par un six de cœur je me suis vu capot.
MOLIÈRE.

Trois *as* et la tierce majeure
En carreau. — C'est parfait.
E. AUGIER.

‖ Côté du dé marqué d'un seul point. ‖ Moitié du domino qui ne porte qu'un point : *Poser cinq et* AS. *Je n'ai plus que le double* AS.

— *As percé.* A la bouillotte, as qu'on a seul de sa couleur. Les Italiens disent *asso per se*, as qui est tout seul; c'est donc *per-sé* qu'il faudrait écrire, car *percé* n'a pas de sens.

— *Avoir quatorze d'as.* Se dit, au piquet, lorsqu'on a les quatre as dans la main. Comme le quatorze d'as constitue un beau jeu et une chance de gain pour celui qui le possède, ces mots, *il a quatorze d'as*, se disent, par comparaison, de celui qui a des chances de réussite dans un projet, une entreprise : *Ne vous frottez pas à lui; il* A *toujours en main* QUATORZE D'AS. ‖ *Avoir cent d'as.* Se dit, au bezigue, quand on a quatre as, ce qui vaut cent points.

— *As de pique.* Se dit, par dénigrement, d'un homme laid, mal bâti, et d'un homme nul, sans intelligence, sans capacité : *Prenez bien garde à ce soldat, ou plutôt à ce grand* AS DE PIQUE. (Scarron.)

C'est un beau marmouset, c'est un bel *as de pique.*
SCARRON.

. . . Vous croyez, en votre humeur caustique,
En agir avec moi comme avec l'*as de pique.*
REGNARD.

‖ On se rappelle encore l'exclamation naïve de cet Anglais qui, à une représentation d'*Hernani*, applaudissait à outrance ces deux mots, pourtant bien vulgaires : *vieillard stupide*, adressés par Hernani à don Ruy Gomez. L'hugolâtre d'outre-Manche avait entendu *vieil as de pique.* ‖ Signifie aussi Mauvaise langue, et est probablement une altération du mot *aspic :*

Oh! la fine pratique,
Un mari confident! — Taisez-vous, *as de pique.*
MOLIÈRE.

‖ Nom donné à table, par euphémisme, au croupion des volailles : *Madame, je vous réserve l'*AS DE PIQUE *: c'est moelleux, c'est douillet, c'est grassouillet.* ‖ *As de carreau.* Se dit, par plaisanterie, du havre-sac des fantassins, à cause de sa forme carrée : *Il me fallut troquer mon carnier culotté contre l'*AS DE CARREAU. (La Cassagne.)

— Loc. fam. : *N'avoir plus d'as dans son jeu*, N'avoir plus de ressource, plus de moyen d'action : *Il ne savait plus à quels expédients recourir; toutes ses tentatives avaient échoué; il sentait qu'il* N'AVAIT PLUS D'AS DANS SON JEU. (Balz.) ‖ C'est une allusion à la valeur de l'as, qui l'emporte sur toutes les cartes dans la plupart des jeux.

— Métrol. Unité générale usitée chez les Romains, et divisée en douze parties égales ou onces : *Les différentes espèces d'unités ou d'*AS *étaient, pour les longueurs, le pied; pour les liquides, l'amphore; pour les matières sèches, le modius; pour les poids, la livre; pour les monnaies, l'assipondium.* (Focillon.) ‖ Poids romain de la valeur de 12 onces, ou, en grammes, 327,187. ‖ Monnaie romaine d'une valeur qui a varié de 8 à 5 centimes : *On nous a montré une collection complète des* AS *romains.* (H. Beyle.) ‖ Nom donné à des poids employés dans le nord de l'Europe et en Allemagne pour peser les matières d'or et d'argent. C'est, en général, un poids d'essai correspondant à l'ancien grain de France : *Il y a* 10,240 AS *à la livre hollandaise.*

— **Encycl.** Les Romains employaient le mot *as* de trois manières différentes : 1° pour désigner une unité quelconque considérée comme divisible; 2° pour désigner l'unité de poids ou la livre; 3° pour désigner l'unité monétaire. Dans ces diverses acceptions, l'*as* avait, comme notre mètre, des multiples et des sous-multiples qui portaient les mêmes noms. Les multiples étaient : le *dupondium* ou *dupondius* = 2 *as;* le *sestertius* = 2 *as* 1/2; le *tressis* = 3 *as;* le *quadrussis* = 4 *as;* le *quincussis* = 5 *as;* le *sexcussis* = 6 *as;* et ainsi de suite jusqu'au *centussis* = 100 *as*. Le principal sous-multiple était l'*once* (*uncia*), qui était la douzième partie de l'*as :* elle se divisait ainsi qu'il suit : *semuncia* = 1/2 once; *duella* = 1/3 once; *sicilicus* = 1/4 once; *sextula* = 1/6 once; *scripulum* ou *scrupulum* = 1/24 once; *obolus* = 1/48 once; *siliqua* = 1/144 once. On donnait le nom de *sescuncia* à 1 once 1/2. Il existait encore des multiples de l'once, ainsi appelés : *sextans* = 2 onces; *triens* ou *teruncius* = 3 onces; *quadrans* = 4 onces; *quincunx* = 5 onces; *semis* ou *semissis* = 6 onces ou une demi-livre; *septunx* = 7 onces; *bes* ou *des* = 8 onces; *dodrans* = 9 onces; *dextans* = 10 onces; *deunx* = 11 onces. Employé pour désigner un entier quelconque, le mot *as* s'appliquait à toute unité de mesure et de poids, quand on l'opposait à ses divisions, ainsi qu'aux héritages, aux maisons, aux fonds de terre, aux intérêts, etc. De là, hériter *ex asse, ex dodrante, ex semisse, ex triente*, c'était hériter de la totalité, des trois quarts, de la moitié, du tiers de la fortune du défunt. L'*as*, unité de poids (*as libralis*), se nommait aussi *livre* (*libra*). Sa détermination a donné lieu à beaucoup de conjectures. Suivant Letronne, il correspondait à 327 gr. 187 milligr. environ. Par conséquent, l'once, qui en était la douzième partie, valait 27 gr. 266 milligr. L'*as* monétaire (*æs, assipondium, libella*) fut d'abord une simple masse de cuivre, n'ayant aucune empreinte, et pesant une livre. Plus tard, le roi Servius Tullius lui donna une forme à peu près circulaire, et y fit placer pour type une tête de brebis (*pecus*), d'où le cuivre monnayé (*as signatus*) prit le nom de *pecunia*. Toutefois, rien ne fut changé au poids primitif. Or, une monnaie si lourde ne dut pas tarder à devenir incommode; il fallait des chariots, dit Tite-Live, pour transporter les plus faibles sommes. On fut donc conduit à diminuer le poids de l'*as*, mais sans en altérer la valeur. C'est ainsi qu'il fut successivement réduit à deux onces (264 av. J.-C.), à une once (217 av. J.-C.), et à une demi-once (191 av. J.-C.). Enfin, l'an 269 av. J.-C., époque à laquelle les Romains frappèrent, pour la première fois, des monnaies d'argent, l'*as* cessa d'être employé dans les calculs, où il fut remplacé par une monnaie du nouveau métal, appelée *sesterce* (*sestertius*). Suivant Letronne, l'*as* correspondit à 8 centimes environ jusqu'à l'an 217 avant notre ère, et à 5 centimes et demi à partir de ce temps jusqu'en 34 également avant notre ère.

— *As qui court*, Nom d'un jeu de cartes, un de ceux auxquels on a le plus souvent recours, dans les soirées d'hiver, parce que, outre qu'il n'exige, pour ainsi dire, aucun apprentissage, il se joue avec un nombre indéterminé de personnes, ce qui permet d'y intéresser à peu près toute une société. On se sert d'un jeu de cinquante-deux ou même de trente-deux cartes, qui conservent leur valeur ordinaire depuis l'*as* jusqu'au roi. Après avoir mêlé et fait couper à sa gauche, un des joueurs donne une carte à chaque assistant, en commençant par la droite, puis il en prend une pour lui-même et dépose le reste, ou talon, devant lui. Chaque joueur regarde alors sa carte. Cela fait, le premier à la droite du donneur, s'il a une carte trop faible, demande à l'échanger à son voisin de droite, qui ne peut s'y refuser. Si celui-ci est content de son échange, c'est-à-dire si la carte qu'il a reçue est plus forte que celle qu'il a donnée, il déclare s'y tenir, et l'échange continue, de la même manière, à partir du voisin de droite jusqu'au donneur, où il se termine. Aucun joueur ne peut refuser l'échange qu'on lui propose, à moins qu'il n'ait un roi. Dans ce cas, il abat sa carte, et l'échange recommence par son voisin de droite. Celui, au contraire, qui a l'*as*, doit toujours le faire passer, parce que, comme c'est la carte la plus faible; il serait sûr de perdre, et l'*as court* ainsi jusqu'au donneur, s'il n'est pas arrêté par un roi. L'échange terminé, si le donneur a un *as*, il a le droit de tirer une autre carte dans le talon, pour le remplacer. Chacun montre alors sa carte, et celui qui a la plus faible paye un ou plusieurs jetons, suivant les conventions, à tous les autres joueurs. Si plusieurs joueurs ont en même temps cette plus faible carte, c'est le plus voisin à la droite du donneur qui est le perdant. Cependant, on s'écarte quelquefois de cette règle, en les considérant tous comme perdants et en les faisant tous payer.

ASA, roi de Juda, succéda à son père Abiam l'an 944 av. J.-C. Il abattit les idoles et rétablit dans son royaume le culte de Jéhovah, vainquit les Madianites, repoussa Baasa, roi d'Israël, qui l'avait attaqué, et mourut l'an 904 av. J.-C.

ASAAC, ville de l'ancienne Asie, dans le pays des Parthes, près de la mer Caspienne. C'est là qu'Arsace I[er] fut proclamé roi.

ASABO ou **ASABORUM PROMONTORIUM**, nom ancien d'une montagne de l'Arabie, sur la côte orientale, formant le cap à l'entrée du golfe Persique. C'est auj. le cap Mussendom.

ASAD. Nom sous lequel les Arabes adoraient autrefois la planète Mercure.

ASAD ou **AÇAD-KHAN**, capitaine persan, né près de Caboul vers 1715, mort en 1780. Il fut un des lieutenants de Nadir-Shah, gouverna souverainement l'une des provinces de la Perse, et devint dans la suite conseiller de Mohammed-Haçan, qu'il avait combattu.

ASADI THOUSI, célèbre poëte lyrique persan, qui vivait au commencement du X[e] siècle, et qui fut le maître de l'illustre Ferdousi. Le sultan lui ayant proposé de faire le

Schah Namè, poëme épique sur l'histoire de l'ancien empire persan, il déclina l'offre en s'excusant sur sa faiblesse et son grand âge, et détermina son élève Ferdousi à tenter l'entreprise, persuadé qu'il serait à la hauteur de sa tâche. Dewletschah, le biographe des poëtes persans, nous fait connaître que la collection complète des œuvres d'Asadi est perdue, et qu'il n'en reste plus que des fragments dans diverses anthologies. Il nous apprend qu'il était surtout très-habile dans les *mounasirât* ou combats poétiques. Ferdousi, proscrit et gravement malade, fit appeler son ancien maître Asadi, et lui dit qu'il était désespéré de laisser inachevé le *Schah Namè*. Aussitôt Asadi Thousi se mit à travailler la nuit et la journée du lendemain, et composa quatre mille vers, qu'il apporta à Ferdousi. Dewletschah assure qu'il est facile de voir l'endroit où commence le morceau d'Asadi Thousi.

Les Perses récitent encore aujourd'hui les vers du *Schah Namè*, comme les Athéniens prisonniers en Sicile chantaient les vers d'Euripide. En voici quelques-uns :

« Tu es, ô homme, le miroir des deux mondes; il faut que tu t'y considères attentivement, afin qu'au travers de ce qui paraît, tu découvres ce qui est caché.

» La vie de ce monde n'est qu'un voyage qui se fait de gîte en gîte; et tout ce qui s'y passe est plus léger que la voix qui sort de la bouche et qui frappe l'oreille.

» Quand l'amour et la haine combattent ensemble dans un cœur, malheur au verre qui choque la pierre! »

ASAGRÉE ou **ASAGRÆA** s. f. (a-za-gré — de *Asa Gray*, nom d'un botaniste américain). Bot. Genre de plantes de la famille des mélanthacées.

— **Encycl.** Le genre *asagrée* présente les caractères suivants : fleurs polygames; divisions du périanthe présentant à leur base une glande nectarifère; six étamines dépassant le périanthe; ovaire à trois loges contenant de quatre à six ovules; fruit capsulaire.

La principale espèce est l'*asagrée officinale*, plante bulbeuse originaire du Mexique, qui s'élève à une hauteur de deux mètres, dont les fleurs réunies en grappe allongée sont d'un blanc jaunâtre, et dont les fruits fournissent le médicament énergique connu sous le nom de *cévadille*.

ASAM (Cosme-Damien), peintre bavarois, mort en 1739, eut une grande réputation comme peintre de fresques. Il exécuta, avec son frère Egid, le *Jean Kirche*, œuvre très-estimée, qui est à Munich.

ASAMINTHE s. m. (a-za-main-te). Antiq. gr. Siége sur lequel se plaçait l'enfant qui servait le prêtre de Minerve, dans le temple de Cranéa. ‖ Cuve servant de baignoire. ‖ Sorte de coupe à boire.

ASAN, chef des Bulgares révoltés contre Isaac l'Ange, empereur de Constantinople (1186). Il mourut assassiné cinq ans après, laissant un fils, Jean Asan, qui gouverna de 1215 à 1242. Asan III, son arrière-petit-fils, abdiqua vers 1280 et se retira à Constantinople, où il vécut en simple particulier. Ces différents princes forment dans l'histoire la dynastie des *Asanides*.

ASANDRE, un des capitaines d'Alexandre, frère de Parménion, fut nommé gouverneur de la Lydie vers 334 av. J.-C., puis satrape de la Carie après la mort du conquérant. Il étendit ses conquêtes en Cappadoce jusque vers le Pont-Euxin, mais fut attaqué par Antigone et vaincu. On ne sait s'il fut entièrement dépouillé.

ASANES s. m. pl. (a-za-ne). Géogr. Tribu samoyède de la Sibérie, sur le Ienisséi. Les Asanes sont chrétiens et ont adopté la langue et les mœurs des Tartares.

ASANGUE s. f. (a-zan-ghe). Astron. Nom que l'on donne quelquefois à la constellation de la Lyre.

ASANIDES, dynastie de rois bulgares, fondée par *Asan*, qui, en 1186, souleva la Bulgarie contre l'empereur Isaac l'Ange, et fonda un royaume indépendant dont Viddin fut la capitale, et qui dura jusqu'en 1280. Le dernier de ces petits princes fut Michel II, qui abdiqua et se retira à Constantinople.

ASAPH. V. ASSAPH.

ASAPH (SAINT-), ville d'Angleterre, pays de Galles, sur la limite des comtés de Flint et de Denbigh, à 8 kilom. N. de Denbigh, sur la petite rivière de Clwyd; pop. 3,400 hab. Siége d'un évêché fondé par saint Asaph; belle cathédrale du XVe siècle.

ASAPHE s. m. (a-za-fe — du gr. *asaphês*, incertain). Paléont. Espèce de trilobite qui relie le genre calymène au genre ogygie, et qu'il est assez difficile de séparer de l'un ou de l'autre de ces deux genres. On en a fait cinq variétés.

— Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des chalcidiens, renfermant quelques espèces de très-petite taille : *L'*ASAPHE *commun habite l'ouest de l'Europe.*

— Bot. Genre de plantes peu connu, rapporté avec doute à la famille des verbénacées, et dont on ne connaît qu'une espèce, qui habite le Népaul. On a donné aussi ce nom au genre duncanie, de la famille des térébinthacées.

ASAPHIE s. f. (a-za-fî — du gr. *asaphês*, obscur). Méd. Défaut de clarté dans l'organe vocal. On écrit quelquefois, mais à tort, AZAPHIE.

ASAPHINS s. m. pl. (a-za-fain). Antiq. Nom donné, chez les Chaldéens, à ceux qui interprétaient les songes.

ASAPPE s. m. (a-za-pe). Hist. Nom que les Turcs donnaient aux troupes qu'ils levaient chez les chrétiens soumis, et qu'ils plaçaient toujours dans les endroits les plus périlleux.

ASARCIE s. f. (a-zar-sî — du gr. *a* priv.; *sarx, sarkos*, chair). Méd. Grande maigreur.

ASARET s. m. (a-za-rè — lat. *asarum*, même sens; du gr. *asêros*, rebuté, parce que les anciens évitaient d'en mettre dans leurs couronnes). Bot. Plante de la famille des aristolochiées : *De toutes nos plantes d'Europe, l'*ASARET *est celle qui remplace le mieux l'ipécacuana, lorsqu'elle est fraîche.* (Ch. Robin.)

— **Encycl.** Le genre *asaret* présente les caractères suivants : périanthe persistant, campanulé, à trois lobes égaux; douze étamines insérées sur le disque épigyne; anthères libres; style divisé en six branches; capsule couronnée par le limbe du périanthe, à déhiscence irrégulière, à six loges, à graines disposées sur deux rangs dans chaque loge.

La principale espèce est l'*asaret d'Europe*, appelé vulgairement *oreille d'homme*, *oreillette*, *rondelle*, à cause de la forme de ses feuilles, et *cabaret* à cause des propriétés qu'on lui attribuait de faire rejeter le vin pris avec excès. C'est une petite plante herbacée vivace, à souche longue, traçante, donnant naissance à plusieurs tiges très-courtes, garnies d'écailles; à feuilles opposées, réniformes, veinées, pubescentes, d'un vert luisant en dessus, plus pâle en dessous; à fleurs petites, d'un pourpre noirâtre, solitaires à l'extrémité des tiges.

L'*asaret* d'Europe croît dans les lieux ombragés et pierreux; il fleurit d'avril à mai. Sa racine répand une odeur forte, pénétrante, qui rappelle celle du poivre; la saveur en est âcre, amère, nauséeuse; on en fait quelquefois usage à titre d'émétique. Ses feuilles, desséchées et réduites en poudre, sont employées comme sternutatoires. On a retiré de l'*asaret* d'Europe une couleur vert-pomme qui, par ébullition prolongée, devient d'un brun clair et se communique facilement aux étoffes de laine préparées avec le bismuth à titre de mordant.

ASARINE s. f. (a-za-ri-ne — rad. *asaret*). Bot. Genre de scrophularinées du midi de l'Europe, que les botanistes appellent *antirrhinon asarine*.

— Chim. Syn. d'*asarone*.

ASARINÉ, ÉE adj. (a-za-ri-né — rad. *asaret*). Bot. Qui ressemble à l'asaret. On dit aussi ASAROÏDE. ‖ Nom donné par M. Brongniart à une classe de plantes dicotylédones, apétales, comprenant les aristolochiées et les cytinées.

ASARITE s. f. (a-za-ri-te). Chim. Syn. d'*asarone*.

ASARO, bourg de Sicile, province de Catane, dans le district et à 16 kilom. S. de Nicosia; 3,500 hab.

ASAROÏDE adj. (a-za-ro-i-de — de *asaret*, et du gr. *eidos*, ressemblance). Syn. de *asariné*.

ASARON s. m. (a-za-ron). Sorte de pavé en mosaïque, composé de cailloux de diverses couleurs : *L'*ASARON *fabriqué à Pergame était célèbre dans l'antiquité.* ‖ On dit aussi ASAROTON et ASAROTUM.

ASARONE s. f. (a-za-ro-ne — rad. *asarum*, nom botanique de la plante connue vulgairement sous le nom de *cabaret*). Chim. Substance qui passe avec les vapeurs d'eau à l'état cristallisé, quand on distille avec de l'eau la racine sèche du cabaret ou oreille d'homme (*asarum europæum*). L'asarone est soluble dans l'alcool, l'éther et les huiles essentielles, insoluble dans l'eau. Ses cristaux ont une saveur et une odeur aromatiques qui se rapprochent de celles du camphre. Elle fond à 40° et bout à 280°. L'acide sulfurique concentré la dissout avec une couleur rouge. Chauffée avec l'acide azotique, elle prend également la couleur rouge, puis finit par se convertir en acide oxalique. Lorsqu'on la fait bouillir pendant quelque temps dans l'alcool, elle se transforme en partie en une substance isomère, résinoïde et amorphe. On donne souvent à l'asarone les noms d'*asarine* et d'*asarite*.

ASAROUAS s. m. pl. Tribu de l'Algérie, contre laquelle les Français firent une expédition en 1837.

ASARQUE s. f. (a-zar-ke — du gr. *a* priv.; *sarx, sarkos*, chair). Bot. Genre de plantes de la famille des orchidées, comprenant une dizaine d'espèces, qui croissent au Chili.

ASARUM s. m. (a-za-romm). Bot. Nom latin du genre asaret, adopté par un grand nombre de botanistes.

A-S'ASSEOIR s. m. (a-sa-soir — rad. *s'asseoir*). Techn. Partie de l'avant-train d'un chariot, qu'on appelle aussi sellette. ‖ Pl. des A-S'ASSEOIR.

ASBAMÆON, nom d'une source consacrée à Jupiter Asbamæus ou gardien des serments, dans l'ancienne Asie Mineure, près de Tyane. Ses eaux, selon la Fable, étaient agréables au goût et saines pour les hommes justes et vertueux; elles étaient mortelles pour les coupables et les parjures. On l'appelle aussi ASBAMÉE.

ASBAMÉEN adj. m. (a-sba-mé-ain — rad. *Asbamée*). Myth. Surnom de Jupiter, parce qu'il avait un temple près de la fontaine Asbamée.

ASBEN, oasis du Sahara, dans l'Afrique centrale, chez les Touaregs, dont la ville principale est Aghadès. Sol fertile, traversé par les caravanes qui vont dans la Guinée, et qui sont forcées de payer un tribut au cheik des Touaregs.

ASBERG, bourg du Wurtemberg, la seule place forte intérieure de tout le royaume; la forteresse sert de prison d'Etat et de prison militaire; 1,600 hab.

ASBESTE s. m. (a-sbè-ste — du gr. *asbestos*, inextinguible, parce que, d'après les anciens, cette substance, une fois allumée, ne pouvait plus s'éteindre). Minér. Substance minérale filamenteuse, plus ou moins souple et soyeuse, inaltérable au feu, et dont les variétés ne peuvent être rapportées à un genre unique de minéraux : *L'amiante est une variété d'*ASBESTE. *Les anciens, qui brûlaient les corps, ont employé l'*ASBESTE *comme drap incombustible.* (Brongniart.)

— **Encycl.** L'*asbeste*, dont l'amiante n'est qu'une variété, est un minéral caractérisé par un tissu fibreux, des filaments droits, déliés, de consistance coriace, se déchirant plutôt qu'ils ne se rompent, et présentant en général une disposition prismatique. Selon sa texture, sa forme et son plus ou moins de dureté, l'*asbeste* prend les noms de *papier fossile*, *liége fossile*, *cuir fossile*, *bois de montagne*, *carton de montagne*, etc. Il se rencontre surtout dans les *montagnes granitiques* de l'Angleterre, dans les Pyrénées, en Savoie, en Corse, à la Chine, en Sibérie, et généralement dans la plupart des terrains primitifs.

Les anciens tiraient l'*asbeste* de la Perse, et ils en fabriquaient des tissus dans lesquels ils faisaient brûler les corps; mais ces toiles étaient d'un prix si élevé, qu'au rapport de Pline elles ne pouvaient servir qu'à la sépulture des rois. Avec l'*asbeste* le plus fin, on tissait des nappes et des serviettes de luxe que l'on jetait au feu pour les blanchir. Mais ce qu'on a dit de l'incombustibilité de cette substance paraît exagéré; l'*asbeste* résiste à la flamme de nos foyers ordinaires, mais il se fond aisément au feu du chalumeau, lorsqu'on n'y soumet à la fois qu'une petite quantité de ses filaments; la chaleur d'une bougie suffit même à fondre un filament isolé. L'*asbeste*, si rare autrefois, est devenu très-commun de nos jours. Les variétés les plus répandues paraissent appartenir aux amphiboles proprement dits, groupe dans lequel on a longtemps rangé tous les *asbestes* sans exception. V. AMIANTE.

ASBESTIFORME adj. (a-sbè-sti-for-me — de *asbeste*, et *forme*). Minér. Qui a l'apparence de l'asbeste.

ASBESTIN, INE adj. (a-sbè-stain, i-ne — rad. *asbeste*). Minér. Qui est de la nature de l'asbeste.

ASBESTINITE s. f. (a-sbè-sti-ni-te — rad. *asbeste*). Minér. Variété fibreuse d'amphibole actinote, qui se rencontre dans les Alpes.

ASBESTOÏDE adj. (a-sbè-sto-i-de — de *asbeste*, et du gr. *eidos*, forme). Minér. Qui ressemble à l'asbeste. ‖ s. m. Substance minérale filamenteuse et silicée, très-voisine de l'asbeste. On l'appelle aussi AMIANTOÏDE.

ASBIORN SIGURDSON, surnommé *Blak*. Seigneur danois, se mit en 1085 à la tête de la révolte contre Canut IV, après avoir conduit le malheureux prince à sa perte par ses perfides conseils, et le massacra de sa main au pied des autels. Il périt, dit-on, misérablement, peu de temps après. *Monter le cheval de Blak* est une expression encore employée en Danemark pour caractériser la trahison et la cruauté.

ASBOLINE s. f. (ass-bo-li-ne — du gr. *asbolê*, suie). Chim. Nom donné par Braconnot à une substance particulière azotée qu'on obtient en traitant la suie par l'eau, l'acide chlorhydrique, l'alcool et l'éther.

— **Encycl.** L'*asboline* est un liquide huileux, jaune, très-âcre, amer, non volatil, plus léger que l'eau, brûlant avec flamme, donnant à la distillation un produit ammoniacal un peu soluble dans l'eau, fort soluble dans l'alcool, insoluble dans l'essence de térébenthine et dans les huiles grasses. L'acide azotique dissout l'*asboline* avec une couleur jaune rougeâtre; la solution donne par l'évaporation de l'acide picrique et un peu d'acide oxalique. La solution aqueuse de l'*asboline* est colorée par les alcalis en rouge foncé; l'acétate de plomb la précipite en orangé.

ASBYSTES s. m. pl. (a-sbi-ste). Géogr. anc. Peuples de la Cyrénaïque, qui habitaient les pays au-dessus de Cyrène.

ASCAGNE s. m. (a-ska-gne; *gn* mll. — de *Ascagne*, n. pr.). Mamm. Singe de Barbarie, qu'on appelle aussi vulgairement *blanc-nez*. Il a en effet le nez blanc, le visage bleu, le corps olivâtre en dessus et gris en dessous.

ASCAGNE (Iule ou Jules), fils d'Enée et de Créuse, fut emmené par son père en Italie lors de la prise de Troie, et lui succéda comme roi de Lavinium vers l'an 1175 av. J.-C. Il fonda la ville d'Albe-la-Longue en 1152, combattit avec succès les Etrusques, et mourut treize ans après. La famille romaine des Jules prétendait descendre d'Ascagne.

On fait de fréquentes allusions au jeune Ascagne, qu'Enée tenait par la main dans cette nuit célèbre qui fut la dernière de Troie. Virgile représente l'enfant suivant son père à pas pressés et inégaux : « Le jeune Iule prend ma main et me suit d'un pas inégal. » V. NON PASSIBUS ÆQUIS.

ASCALABOS, fils de Mismé, chez qui s'arrêta Cérès dans ses courses errantes. S'étant moqué de la déesse en la voyant boire avec avidité, celle-ci le changea en lézard en jetant sur lui quelques gouttes du breuvage restées au fond de la coupe où elle avait bu.

ASCALABOTE s. m. (a-ska-la-bo-te — du gr. *askalabos*, nom donné par Aristote à un reptile appelé *gecko* par les modernes). Erpét. Sous-ordre de reptiles sauriens désignés souvent sous le nom de *geckos*.

— **Encycl.** Le sous-ordre des *ascalabotes* ou *geckos* comprend les sauriens de l'époque actuelle qui ont les vertèbres dicœliennes, c'est-à-dire biconcaves. Ce sont des reptiles à corps plus ou moins déprimé, à tête large, à doigts plats en dessous et garnis de lames transversales, à peau granuleuse et tuberculeuse. Ils renferment une seule famille, celle des *geckonidés*, laquelle, d'après des caractères tirés de la forme des doigts, ainsi que de la présence ou de l'absence de franges sur les côtés du corps et de la queue, a été partagée en un certain nombre de genres, dont les principaux ont été nommés *platydactyle*, *ptyodactyle*, *hémidactyle*, *phyllodactyle*, *sphériodactyle*, *gymnodactyle*, *sténodactyle*, etc. Une centaine d'espèces y sont rapportées, qui sont réparties entre les différents points du globe. Tous les individus appartenant à ces nombreuses espèces ont une physionomie plus ou moins repoussante, et leur peau verruqueuse, l'acuité de leurs griffes, ainsi que l'habitude qu'ils ont de s'indroduire dans les habitations en rampant le long des murailles verticales, et en se tenant même sur les plafonds, les ont fait généralement regarder comme des animaux nuisibles. « Cependant, disent MM. Paul Gervais et Van Beneden, ils ne rendent ni par la peau ni par la bouche aucune sécrétion vénéneuse, et rien ne justifie la crainte qu'ils inspirent dans presque tous les pays. » Au Caire, on les nomme *abou-burs* (*père de la lèpre*), et l'on croit que leur contact donne cette maladie, opinion sans doute fondée sur l'apparence lépreuse de leurs téguments. Dans l'Inde, au contraire, on les emploie, unis à divers aromates et pris à l'intérieur, pour combattre la même affection. Le midi de l'Europe en possède trois espèces : le *gecko* ou *platydactyle des murailles*, l'*hémidactyle verruqueux* et le *phyllodactyle européen*. Les deux premiers se trouvent dans plusieurs de nos villes maritimes, Toulon, Marseille, Cette, etc.; le dernier appartient à l'île de Sardaigne.

ASCALABOTOÏDE adj. (a-ska-la-bo-to-i-de — du gr. *askalabos*, gecko; *eidos*, aspect). Erpét. Qui ressemble à l'ascalabote. ‖ s. m. pl. Syn. de *geckotiens*.

ASCALAPHE s. m. (a-ska-la-fe — de *Ascalaphe*, n. myth.). Entom. Genre d'insectes névroptères, formé aux dépens des fourmilions, et renfermant un grand nombre d'espèces répandues dans les diverses régions du globe : *Les* ASCALAPHES *sont de très-jolis insectes ayant l'aspect des libellules ou demoiselles.* (Blanchard.) *Les* ASCALAPHES *ont ordinairement le corps coloré par des poils fins, courts et serrés.* (Duméril.)

ASCALAPHE, fils d'Achéron et de Gorgyra, témoigna seul contre Proserpine, en déposant que, depuis son arrivée aux enfers, elle avait mangé des pepins de grenade. Enseveli sous un roc par Cérès, délivré par Hercule, il fut métamorphosé en hibou, oiseau considéré comme étant de mauvais augure.

ASCALAPHIE s. f. (a-ska-la-fî — du gr. *askalaphos*, nom du hibou). Ornith. Genre d'oiseaux de proie nocturnes, formé aux dépens des hiboux, dont il diffère par ses ailes courtes et aiguës. Il renferme une seule espèce, qui est commune en Egypte, et se trouve accidentellement dans le midi de l'Europe.

ASCALIN s. m. (a-ska-lain). Métrol. Petite monnaie de cuivre en usage dans la Norvége : *Je crois, en effet, que ces infernales mines nous prennent un homme par* ASCALIN *de cuivre qu'elles nous donnent.* (V. Hugo.)

ASCALON, ville de Phénicie, une des cinq cités royales des Philistins, située sur le bord de la Méditerranée; elle était distante d'environ cinq cent vingt stades de Jérusalem, et produisait en abondance du vin, de l'huile, des noix, des grenades et particulièrement des échalotes, auxquelles elle a donné son nom. (*Ascaloniæ*, *escalotes*, *échalotes*. — V. Pline, 19, 32; Strabon, 16, 759.) C'était une ville forte, et Diodore de Sicile nous apprend qu'elle était le centre du culte rendu à *Derceto*. Après la mort d'Alexandre, elle partagea les destinées de la Phénicie, et fut successivement incorporée au royaume d'Egypte et à celui de Syrie. Le roi Hérode l'embellit considérablement en y faisant construire des bains et des édifices de luxe. Quoique ayant beaucoup souffert pendant les guerres des Juifs, cette ville était encore florissante sous la domination des

Arabes, qui la surnommèrent *Arous ech-cham* (*la fiancée de la Syrie*). A l'époque des croisades, elle tomba au pouvoir des Francs, et fut ensuite reprise et détruite par Saladin. Aujourd'hui on en voit encore les ruines. Ascalon donna naissance, sous la domination musulmane, à plusieurs personnages distingués qui ont tous porté le surnom d'*Askalani* (*natif d'Ascalon*). Les ruines d'Ascalon sont restées célèbres; elles s'élèvent en amphithéâtre au bord de la mer. Les murailles, formées de blocs énormes, sont encore en partie debout. Au sommet de l'amphithéâtre s'ouvre la porte principale par laquelle on pénètre dans l'enceinte; sur la gauche s'élève une grande tour du haut de laquelle on embrasse toutes les ruines. M. de Forbin, qui les a visitées il y a une cinquantaine d'années, put même reconnaître des vestiges de palais, de temples et d'autres édifices; il vit debout quarante colonnes gigantesques de granit rose qu'il pensa avoir appartenu au célèbre temple de Vénus Uranie, édifice très-ancien, qui, au dire d'Hérodote, fut pillé par les Scythes vers l'an 630 av. J.-C. Depuis, beaucoup de débris ont été enlevés pour les constructions de Saint-Jean d'Acre et de Jaffa. De tous les monuments élevés à Ascalon par les Philistins, par le roi Hérode, par les Arabes et par les croisés, il ne reste plus aujourd'hui que des monceaux de décombres entremêlés de fragments de sculpture et de tronçons de colonnes de granit ou de marbre. Au nord de l'enceinte se trouve le misérable hameau d'El-Djourah, dont les habitants cultivent au milieu des ruines de petits jardins où figurent, entre autres produits, l'échalote (*cæpe ascalonicum*), qui, comme nous l'avons dit plus haut, tire son nom d'Ascalon.

ASCALONITE s. f. (a-ska-lo-ni-te — du lat. *ascalonia*, échalote). Bot. Espèce d'échalote.

ASCANIE, nom d'un ancien comté du nord de l'Allemagne, berceau des princes d'Anhalt; en 1802, l'Ascanie fut cédée à la Prusse, et fait actuellement partie de la province prussienne de Saxe.

ASCANIEN, IENNE s. et adj. (a-ska-ni-ain, iè-ne — rad. *Ascanie*). Géogr. Qui est d'Ascanie; qui appartient à l'Ascanie ou à ses habitants.

Ascanio, roman par Alexandre Dumas; Paris, 1843. L'histoire du célèbre sculpteur et ciseleur florentin est pleine d'anecdotes amoureuses, d'intrigues, et surtout de coups d'épée, car l'artiste maniait aussi bien la rapière que le ciseau. Il n'en fallait pas plus pour tenter l'imagination d'un romancier, et c'est à cette histoire que l'auteur a emprunté un de ses romans, non pas le plus important sans doute, mais le plus attachant par l'intérêt bien naturel qu'excitent des personnages historiques. Cellini, après avoir commis un meurtre à Rome à la suite d'une querelle, se sauve de cette ville pour échapper à la colère du pape Jules II, et se rend en France à la cour de François Ier, qui l'accueille comme il avait déjà accueilli le Primatice et le Rosso, c'est-à-dire en ami et en fervent admirateur des beaux-arts. Benvenuto a emmené de Rome avec lui Ascanio, le plus jeune de ses élèves, qu'il chérit comme un fils, et Catherine, une belle jeune fille, qui l'aime avec passion, mais comme le chien aime son maître, et qui s'estime trop heureuse d'être à la fois sa maîtresse, son modèle et sa servante. François Ier, désireux d'attacher à la France un artiste de génie, donne à Benvenuto l'hôtel de Nesle pour y établir ses ateliers; mais cet hôtel est occupé par le sire d'Estourville, lequel refuse insolemment d'obéir à l'ordre du roi, qui, suivant lui, n'a pu vouloir expulser un seigneur pour un méchant artiste. Le pauvre sire ne sait pas à qui il a affaire. Benvenuto, fort de son droit, et n'écoutant que la violence de son caractère, donne l'assaut à l'hôtel, aidé d'Ascanio et de quelques apprentis, fait sauter les portes, et entre de vive force dans la demeure dont la faveur du roi lui fait un titre de propriété. Pendant la bagarre, Ascanio a entrevu un visage frais et rose, paré de toutes les séductions de la jeunesse. C'est Colombe, la fille du sire d'Estourville, dont il devient éperdument amoureux. Mais cet amour est traversé par des obstacles : d'une part, la passion qu'Ascanio a inspirée à la duchesse d'Etampes un jour que le maître l'avait envoyé porter un lis d'argent ciselé à celle de qui dépendaient les faveurs royales; d'autre part, la rivalité de Benvenuto Cellini lui-même, qui, sans se douter des sentiments de son élève, s'est amoureusement passionné pour la belle Colombe. Il nous faut renoncer à entrer dans les péripéties du roman, dont chaque page renferme une émotion nouvelle et redouble l'intérêt. Contentons-nous d'en indiquer le dénoûment. Le jour où Benvenuto Cellini découvre qu'il est le rival de son élève, presque de son fils, il fait taire son cœur, étouffe son amour, et se sacrifie généreusement à l'amitié, en faisant tous ses efforts pour triompher de la jalousie colère de la duchesse d'Etampes, au risque d'encourir, par cela même, la disgrâce royale. L'amante dédaignée et vindicative ne s'avoue vaincue qu'après avoir déployé toutes les ruses que peut suggérer une haine féminine doublée d'amour. Mais un secret terrible tombe enfin aux mains de Benvenuto, qui s'en sert pour obliger son ennemie à demander grâce, et la forcer d'obtenir elle-même un ordre du roi qui oblige le sire d'Estourville à donner son consentement au mariage de Colombe avec Ascanio.

Louer dans cette œuvre le merveilleux intérêt du récit, le mouvement, la couleur, la vie des personnages, serait d'une trop grande banalité. Tout le monde a lu *Ascanio;* tout le monde le relit; c'est le seul éloge que nous en voulons faire. Ce roman a fourni le sujet d'une pièce de théâtre : *Benvenuto Cellini*, dont on trouvera l'analyse à son ordre alphabétique.

ASCANIUS (Pierre), naturaliste suédois, vivait dans le XVIIIe siècle. Il fut inspecteur des mines de la Norvége et entretint des relations avec Linné et les naturalistes les plus éminents de son temps. Il a publié des travaux sur différentes parties de l'histoire naturelle dans les *Transactions philosophiques*, les mémoires de l'académie de Stockholm et autres recueils.

ASCARDAMYCTE adj. (a-skar-da-mi-kte — du gr. *a* priv.; *skardamuktikos*, qui cligne des yeux). Méd. Qui regarde fixement et sans mouvement des paupières.

ASCARICIDE s. f. (a-ska-ri-si-de — du lat. *ascaris*, ascaride; *cædo*, je tue). Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées, que les Indiens emploient comme vermifuges : *L'*ASCARICIDE *indienne est amère; on fait usage des graines pulvérisées pour détruire les vers intestinaux.* (H. Cassini.)

ASCARIDAIRE adj. (a-ska-ri-dè-re — rad. *ascaride*). Helmint. Qui tient de l'ascaride. ‖ On dit aussi ASCARIDIEN.

ASCARIDE s. m. (a-ska-ri-de — du gr. *askaris*, même sens; formé de *askarizô*, je m'agite, à cause des mouvements que l'on remarque chez ces animaux). Zool. et Pathol. Genre de vers intestinaux : *La présence des* ASCARIDES *dans les intestins ne cause aucune incommodité, quand ils ne sont pas trop nombreux.* (Hoefer.)

— **Encycl.** Zool. Le genre *ascaride* appartient, dans la classification de Cuvier, à l'ordre des *cavitaires*, classe des *vers intestinaux*, embranchement des *zoophytes*, et dans celle de MM. P. Gervais et Van Beneden, à la famille des *ascarididés*, ordre des *nématoïdes vrais*, classe des *nématoïdes*, type des *vers*, embranchement des *mollusco-radiaires*. Les *ascarides* ont le corps cylindrique, aminci aux deux bouts, la bouche garnie de trois papilles charnues, le pénis composé de deux spicules égaux. Ils constituent un genre très-nombreux en espèces. La plus connue est l'*ascaride lombricoïde* ou *lombrical*, appelé encore *lombric des intestins*, qui est si fréquent chez l'homme. Ce ver est facile à distinguer de tous les autres helminthes de l'homme par sa grosseur et sa longueur, ainsi que par sa couleur blanche. Il habite l'intestin grêle. Le mâle a la partie postérieure du corps courbée et légèrement déprimée; les spicules de son pénis sont presque droits et aplatis. Il est long de 16 à 17 centimètres, et large de 3 millimètres environ. La femelle a la queue conique et obtuse, et son orifice sexuel est situé vers le milieu de la longueur du corps. Elle est longue de 25 à 30 centimètres, et large de 4 à 5 millimètres.

L'*ascaride lombricoïde* a été observé dans toute l'Europe, en Egypte, dans l'Afrique centrale, et même au Brésil. Il n'est pas exclusivement propre à l'homme; on l'a trouvé dans le sanglier, dans le cochon, dans le bœuf, etc. Il a été longtemps considéré comme congénère du lombric ou ver de terre, auquel il ressemble beaucoup par sa forme extérieure. Un helminthologiste italien, Brera, a même essayé, il y a seulement une cinquantaine d'années, de soutenir cette thèse que les *ascarides lombricoïdes* et les lombrics terrestres sont des animaux identiques, et que les différences observées chez ces êtres proviennent des milieux dans lesquels ils vivent. Les progrès de l'anatomie des animaux inférieurs ont fait justice d'une ressemblance grossière, et montré toute la distance qui sépare deux espèces que les naturalistes placent aujourd'hui avec raison dans deux classes très-distinctes.

Outre l'*ascaride lombricoïde*, nous devons mentionner l'*ascaride ailé*, l'*ascaride du cheval*, l'*ascaride du chat*, l'*ascaride du chien*, l'*ascaride du pigeon*, l'*ascaride des gallinacés*, l'*ascaride de la poule* et l'*ascaride capsulaire*. — L'*ascaride ailé* a été observé dans les intestins grêles de l'homme à Dublin, par M. Bellingham. Sa tête est munie de deux ailes membraneuses demi-transparentes, longues de 3 millimètres, plus larges en arrière qu'en avant. — L'*ascaride du cheval* a la même taille que celui de l'homme, avec lequel il a été longtemps confondu; il en diffère, comme M. J. Cloquet l'a fait observer, par la forme de ses valves céphaliques, qui sont plus arrondies et plus larges. — L'*ascaride du chat* a été trouvé dans diverses espèces du genre *felis;* il se distingue des autres *ascarides* par ses deux ailes membraneuses, qui lui donnent l'aspect d'une pointe de flèche; le mâle a 50 millimètres de long, la femelle 85. — L'*ascaride du chien* est connu depuis longtemps; il a le corps blanc ou légèrement brunâtre; la taille du mâle est de 75 millimètres; celle de la femelle de 110. — L'*ascaride du pigeon* est remarquable par les corpuscules diaphanes qu'il présente et qui lui donnent un aspect tacheté. Le mâle a 40 millimètres de long, la femelle 50. — L'*ascaride des gallinacés* est devenu pour M. Dujardin le type d'un genre particulier formé aux dépens du genre *ascaride*, et auquel ce naturaliste a donné le nom d'*hétérakide*. Il est surtout remarquable par l'existence d'une cavité pharyngienne distincte de l'œsophage, et par l'inégalité des spicules du pénis. Le mâle a 8 millimèt. de long et la femelle 12. — L'*ascaride de la poule* porte deux membranes latérales sur toute sa longueur; les valves de la tête sont grandes, avec des papilles à la face externe; il a une teinte jaunâtre. Le mâle a 40 millimètres de long et la femelle 70. — L'*ascaride capsulaire* est un des vers les plus communs dans le corps des poissons de mer. On le trouve tantôt enkysté dans le péritoine, tantôt libre dans le tube digestif; il est alors complet et pourvu d'organes génitaux. Presque tous les poissons en renferment, surtout à l'état enkysté. La femelle peut atteindre jusqu'à 0,80 de longueur.

Notons en terminant que le mot *ascaride* est très-souvent employé dans un sens plus étendu que celui qui a été fixé par les classifications les plus récentes. C'est ainsi que l'on désigne très-souvent sous le nom d'*ascaride vermiculaire* une espèce du genre *oxyure*, l'*oxyure vermiculaire*.

— Pathol. C'est aux *ascarides lombricoïdes* qu'il faut rapporter la plupart des symptômes et des accidents que les auteurs disent pouvoir être produits par la présence des helminthes dans les organes digestifs. Ces symptômes sont locaux et généraux. Coliques sourdes et vives, picotements, ballonnement du ventre, diarrhée muqueuse, langue blanche, ptyalisme, haleine acide, fétide, vomituritions muqueuses, inappétence ou appétits irréguliers, tels sont les symptômes locaux ordinairement signalés. Parmi les symptômes généraux et sympathiques, on cite le visage pâle et plombé, les yeux ternes, bordés d'un cercle bleuâtre, la dilatation des pupilles, le prurit des narines, l'amaigrissement, le pouls lent et irrégulier, le sommeil agité, interrompu, tous les accidents résultant d'un trouble dans les fonctions des centres nerveux, tels que le délire, les convulsions, le coma, la paralysie des sens, etc. Nous devons dire que, dans ces divers symptômes, il n'y a aucun signe pathognomonique; d'une part, on peut toujours accuser une autre cause que la présence d'*ascarides lombricoïdes;* d'autre part, ces entozoaires existent souvent, on peut même dire ordinairement, sans être accompagnés d'aucun trouble morbide.

Les médecins des derniers siècles avaient fait aux *ascarides lombricoïdes* une très-mauvaise réputation. On les regardait comme capables de produire tous les états morbides, depuis les plus légers jusqu'aux plus graves. L'expulsion de quelques-uns de ces vers dans le cours d'une maladie devenait le phénomène essentiel, prédominant de cette maladie : de là les noms d'état *vermineux*, de *fièvre vermineuse*, si souvent employés par les auteurs du siècle dernier. Aujourd'hui, plus d'un médecin est disposé à admettre que les *ascarides lombricoïdes* ne sont jamais nuisibles, qu'ils favorisent, au contraire, la nutrition, en débarrassant les intestins des matières non assimilables. « La vérité, dit M. Grisolle, ne saurait se trouver dans ces opinions extrêmes. On rencontre, sans doute, tous les jours, dans la pratique, des enfants ou des adultes qui rendent, à différents intervalles, un ou plusieurs lombrics, sans que cette expulsion ait été précédée d'aucun des symptômes qu'on a généralement regardés comme indiquant la présence d'entozoaires dans les organes digestifs; ces cas sont même, sans contredit, les plus communs. Toutefois, on observe aussi des individus, des enfants surtout, qui sont pâles, étiolés, qui maigrissent, éprouvent de temps en temps du dévoiement et des coliques; puis on voit tous ces accidents disparaître promptement après l'expulsion d'un certain nombre de lombrics. D'autres fois, ce sont des accidents aigus qui se déclarent : ainsi, quelques enfants perdent rapidement connaissance; leur corps se roidit et s'agite dans des mouvements convulsifs; puis, après une ou plusieurs heures, pendant lesquelles la vie semble dans le plus grand péril, les accidents se calment après que les petits malades ont expulsé par le vomissement un ou plusieurs lombrics presque toujours vivants. Il est difficile de contester ici l'influence fâcheuse des entozoaires. » M. Grisolle ajoute que l'action mécanique des *ascarides* sur l'intestin et sur d'autres organes peut, dans certains cas, heureusement exceptionnels, déterminer des accidents fort graves, tels que érosion et perforation de l'intestin, abcès vermineux, suffocation par suite de l'entrée des vers dans les voies respiratoires, colique hépatique, par suite de leur entrée dans les voies biliaires, etc.

Très-communs dans l'enfance, surtout de trois à dix ans, les *ascarides lombricoïdes* deviennent d'autant plus rares que les individus sont plus âgés. Ils paraissent plus fréquents chez la femme, chez les individus d'une constitution molle, chez ceux qui usent d'une alimentation grossière ou qui se nourrissent presque exclusivement de légumes et de farines, chez ceux qui habitent des logements froids et humides, etc.

Pour détruire les *ascarides lombricoïdes*, il faut recourir aux substances dites anthelminthiques ou vermifuges. On préconise surtout le semen-contra en poudre (de 60 centigrammes à 2 grammes), la mousse de Corse en gelée ou en poudre (de 1 à 2 grammes), ou bien en infusion (4 à 16 grammes dans 180 grammes d'eau). On a aussi conseillé l'armoise, l'absinthe, l'aurone, la tanaisie, la térébenthine, le camphre, le calomel, l'huile de ricin, le jalap, la rhubarbe.

ASCARIDIASIS s. f. (a-ska-ri-di-a-ziss — rad. *ascaride*). Pathol. Affection vermineuse.

ASCARIDIDÉS s. m. pl. Nom donné par MM. Paul Gervais et Van Beneden à une famille de vers nématoïdes parasites de l'homme et des animaux, et qui a pour type le genre *ascaride*. ‖ On dit aussi ASCARIDIENS.

— **Encycl.** Les *ascarididés* ont habituellement la bouche triangulaire et à trois lobes papilliformes; leur pénis se trouve près de l'extrémité postérieure du corps, qui est terminé en pointe. Les principaux genres compris dans cette famille sont les *ascarides*, les *hétérakides* et les *oxyures*. Les *ascarides* ont la bouche entourée de trois lobes égaux, très-saillants et très-nettement séparés; leur œsophage n'est pas précédé par un pharynx distinct; leur pénis est composé de deux spicules égaux. Les *hétérakides* ont un pharynx distinct de l'œsophage, et deux spicules inégaux pour pénis. Les *oxyures* ont la bouche à trois lobes peu saillants, un spicule unique, court et falciforme pour pénis.

ASCARINE s. f. (a-ska-ri-ne). Bot. Genre de plantes qui a pour unique espèce l'ascarine polystachie, arbre des îles de la Société. Il appartient à la famille des chloranthées.

ASCARUS s. m. (a-ska-russ — du gr. *askaros*, même sens). Antiq. Instrument composé d'une table carrée sur laquelle étaient tendues des cordes que l'on frappait directement, ou peut-être à l'aide d'un mécanisme particulier qui aurait eu quelque analogie avec les cylindres de nos serinettes. ‖ Espèce de chaussure des anciens. ‖ Espèce de cliquette des anciens. ‖ On écrit aussi ASCARUM dans ces divers sens.

ASCASUBI (le colonel don Hilario), poëte hispano-américain, né en 1807, à Fraile-Muerto, province de Cordova (Confédération Argentine), vécut d'abord de la vie libre et à demi sauvage du *gaucho*. Il commença ses études à Buenos-Ayres, et, dès 1824, il publia ses premiers vers à Salta, où il fonda une imprimerie. Mais bientôt il quitta ses presses pour servir dans la guerre contre le Brésil. Nommé lieutenant en 1826, il soutint, sous les ordres du général La Madrid, la cause unitaire contre Quiroga, despote féroce, qui sortit victorieux de la lutte; Ascasubi n'échappa que par miracle aux proscriptions implacables du dictateur. Quiroga ayant été enfin passé par les armes, et Ibarra, son lieutenant, voulant marcher sur ses traces, le soldat-poëte se battit encore contre cet ambitieux sans génie; puis, sous les ordres de l'héroïque Lavalle, contre Rosas, resté maître des événements. Grâce à l'intercession de l'évêque Medrano, le poëte obtint la vie et la liberté. Mais, proscrit une seconde fois par la haine inquiète de Rosas (1832), il se réfugia à Montevideo, où il épousa la sœur du brave général Villagran, et où il séjourna pendant les neuf années du mémorable siége de cette ville. C'est là qu'il écrivit et publia la majeure partie de ses œuvres poétiques. Aide de camp du général Urquiza, il figura en qualité de lieutenant-colonel de cavalerie dans l'armée libératrice qui vainquit Rosas, à Monte-Caseros (1851). Grâce à la valeur et à la constance du général Mitre, Ascasubi vit enfin se réaliser ses aspirations politiques par la séparation des provinces confédérées. Ses principales compositions : *Paulino Lucero*, la *Tartamuda*, la *Encuetada*, los *Mellizos*, les *Mystères du Parana*, sont en quelque sorte le romancero de la pampa, où revit le caractère original de races à demi civilisées. Le colonel Ascasubi représente actuellement son pays auprès du gouvernement français (1864). C'est ce brave poëte-soldat qui a apporté en France et planté sur la tombe d'Alfred de Musset le saule dont il est question à notre mot *Arbre*, touchant hommage rendu par un barde des lointaines contrées au plus gracieux et peut-être au plus original de nos poëtes.

ASCAUCALIS, nom latin de Bromberg.

ASCÈLE adj. et s. (ass-sè-le — du gr. *a* priv.; *skelos*, jambe). Térat. Qui n'a point de jambes.

ASCÉLIE s. f. (ass-sé-lî — rad. *ascèle*). Térat. Etat d'un fœtus qui n'a point de jambes.

ASCELIN ou **ANSELME** (Nicolas), missionnaire envoyé par Innocent IV auprès d'un chef mongol en 1247. Il alla par la Syrie et la Perse jusqu'aux rives orientales de la mer Caspienne. Les fragments conservés de sa relation, qui offre d'ailleurs peu d'intérêt, ont été traduits en français par Bergeron dans ses *Voyages en Tartarie*.

ASCENDANCE s. f. (ass-san-dan-se — rad. *ascendant*). Action de s'élever, de monter : *Mouvement d'*ASCENDANCE.

— Ensemble des générations qui ont précédé une génération actuelle : ASCENDANCE *paternelle.* ASCENDANCE *maternelle. Le jour où il fallait faire preuve de bonne* ASCENDANCE, *on prodiguait dans les contrats ce nom presque oublié.* (Fr. Soulié.) *Chez les Bretons, les gens de la moindre condition connaissent leurs aïeux et retiennent de mémoire toute la ligne de leur*

ASCENDANCE *jusqu'aux générations les plus reculées.* (E. Sue.)

— A été employé par J.-J. Rousseau dans le sens d'ascendant, influence, autorité : *Le charme de l'amitié tempérait et calmait ma colère par l'*ASCENDANCE *d'un sentiment plus doux.* ‖ Il est très-probable que cet emploi du mot *ascendance* pour *ascendant* est un véritable lapsus de la part de J.-J. Rousseau, qui, bien que le plus grand prosateur de notre langue, a maintes fois laissé passer dans son style certaines irrégularités qui tenaient évidemment à sa première éducation. On ne doit donc pas s'autoriser de cet exemple.

— Anat. Direction verticale de certains vaisseaux qui prennent naissance dans une région inférieure.

— Astron. Mouvement d'un astre qui monte à l'horizon : *L'*ASCENDANCE *de Vénus.*

— Mathém. Nature d'une progression dont les termes vont en croissant.

— Mus. Harmonie qui résulte d'une suite de quintes montantes.

ASCENDANT s. m. (ass-san-dan — du lat. *ascendens*, part. prés. de *ascendere*, monter). Astron. Point de l'écliptique situé sur l'horizon à l'orient; mouvement d'une planète qui monte à l'horizon : *Tel signe était à l'*ASCENDANT *quand la tempête s'éleva.* (Acad.) ‖ Astrol. Le point ascendant considéré par rapport à la naissance d'un individu : *Il avait Mars à l'*ASCENDANT. (Trév.)

. Quel astre d'ire et d'envie,
Quand vous naissiez, marquait votre *ascendant?*
MALHERBE.

— Par ext. Penchant, inclination prédominante : *Heureux* ASCENDANT. ASCENDANT *funeste.* ASCENDANT *invincible. Résister, céder à son* ASCENDANT. *On a de la peine à vaincre son* ASCENDANT. (Trév.) *Etre dominé par la force de son* ASCENDANT. (Acad.) *L'*ASCENDANT *est plus fort que nous.* (Mol.)

Et régnez dans les cœurs par un sort dépendant
Plus de votre vertu que de votre *ascendant.*
ROTROU.

Que si tous mes efforts ne peuvent réprimer
Cet *ascendant* malin qui vous force à rimer...
BOILEAU.

Que fais-je? où m'égaré-je? ô funeste *ascendant!*
J'offre encor le bonheur à mon perfide amant.
GILBERT.

Je ne te dirai point qu'un fatal *ascendant*
M'entraîne par degrés vers un forfait si grand.
DUCIS.

. Si par quelque raison
Votre *ascendant* à l'hymen vous expose,
N'épousez point d'Honesta, s'il se peut.
LA FONTAINE.

Un *ascendant* malin fait naître dans nos âmes
Pour ce qu'on nous permet un dégoût triomphant,
Et le goût le plus vif pour ce qu'on nous défend.
PIRON.

— Influence, autorité, pouvoir moral : *L'*ASCENDANT *du génie. L'*ASCENDANT *de la vertu, des lumières. Prendre un grand* ASCENDANT *sur quelqu'un, sur l'esprit de quelqu'un. User, abuser de son* ASCENDANT. *Oh! que l'esprit de séduction et d'erreur a d'*ASCENDANT *sur notre raison!* (Boss.) *Une de ses suivantes s'était acquis sur son esprit un grand* ASCENDANT. (Le Sage.) *Ce sont les femmes les plus honnêtes qui conservent en général le plus d'*ASCENDANT *sur leurs maris.* (J.-J. Rouss.) *La masse du peuple n'a pas cessé, depuis la Révolution, de craindre l'*ASCENDANT *des anciens privilégiés.* (Mme de Staël.) *Je pris sur mes nouveaux camarades l'*ASCENDANT *que javais eu à Dol sur mes anciens compagnons : il m'en coûta quelques horions.* (Chateaub.) *Au moral, les principes inflexibles et un caractère liant prennent sur les hommes un grand* ASCENDANT. (De Bonald.) *L'amour de la vérité prit chez lui l'*ASCENDANT *sur l'amour-propre.* (Mably.) *La douceur du ton et des manières a un* ASCENDANT *imperceptible auquel on ne résiste pas.* (Mme de Puisieux.) *La douleur physique a sur la douleur morale un* ASCENDANT *dont le sage est honteux.* (Mme de Salm.) *Il avait pris sur moi un* ASCENDANT *qui me forçait à lui obéir.* Scribe.) *L'amitié avait un* ASCENDANT *souverain sur son âme.* (Lamart.) *Parfois les hommes les plus incapables d'un* ASCENDANT *quelconque sur les autres hommes en exercent un sans bornes sur l'esprit des femmes.* (G. Sand.) *La force physique et l'audace exercent toujours sur la foule un irrésistible* ASCENDANT. (E. Sue.) *Morel, subjugué par le prodigieux* ASCENDANT *qu'exerçait Monte-Cristo sur tout ce qui l'entourait, n'essaya pas même de s'y soustraire.* (Alex. Dum.) *Pour que le prêtre conserve son* ASCENDANT, *il faut qu'il soit aussi savant que le premier savant de la terre.* (Raspail.) *Il ne sut point conquérir sur ses alentours cet* ASCENDANT *qui ne s'accorde jamais à ceux à qui on peut le refuser.* (Ste-Beuve.)

Son *ascendant* vainqueur impose à mon génie.
VOLTAIRE.

Si la vertu sur vous a le moindre *ascendant...*
GILBERT.

. . . Son *ascendant*, monsieur, l'emportera
Sur toute la vertu que votre fille aura.
MOLIÈRE.

— Part. Fierté de parole, manière hautaine de s'exprimer : *Avoir un* ASCENDANT *incommode et plein de fierté.* (Nicole.) Vieux et aujourd'hui inusité dans ce sens.

— Droit. Se dit des parents dont on descend, tels que père, aïeul, bisaïeul, etc., mère, aïeule, bisaïeule, etc. : *Les* ASCENDANTS *d'un mineur font de droit partie du conseil de famille. Mes* ASCENDANTS *sont tous morts. De mes* ASCENDANTS *je n'ai conservé que mon aïeul. Il m'avait pris en considération et presque en amitié, parce que j'étais un livre ouvert qu'il pouvait consulter à toute heure sur ses* ASCENDANTS. (G. Sand.) *Partout et toujours la santé de l'enfant se rattache à celle de ses* ASCENDANTS *naturels.* (L. Cruveilhier.)

Ascendants, descendants directs, collatéraux,
Sont en ordre; voyez la branche et les rameaux.
LA CHAUSSÉE.

— **Syn. Ascendant, autorité, crédit, empire, influence, pouvoir.** *Influence*, action que l'on a sur l'esprit ou la volonté d'une personne : *Les plébéiens augmentèrent leur* INFLUENCE *dans les décisions publiques.* (Montesq.) *L'autorité* est une influence exercée par des personnes de poids et de considération, qu'on respecte et qu'on honore à cause de leur caractère, de leur âge, de leur vertu : *Quelle prudence doit avoir une femme pour acquérir et conserver sur ses enfants l'*AUTORITÉ, *sans perdre l'amitié et la confiance!* (Fén.) Le *pouvoir* est une influence puissante, qui fait qu'on n'a pas la force de résister : *Le* POUVOIR *que des personnes que nous aimons ont sur nous est presque toujours plus grand que celui que nous avons nous-mêmes.* (La Rochef.) L'*empire* est essentiellement absolu : *Que me dirait ici la philosophie, de la force de la puissance, de l'*EMPIRE *de la raison, qui est reine de la vie humaine?* (Boss.) L'*ascendant* est le résultat d'une espèce de charme, de fascination irrésistible : *L'*ASCENDANT *prodigieux que les femmes ont sur les hommes en Orient.* (Montesq.) Le *crédit* est l'influence auprès d'un prince ou d'un grand qu'on dirige dans la dispensation de ses bienfaits : *Aussi parle-t-on du* CRÉDIT *d'un simple particulier auprès d'un grand, d'un grand auprès d'un ministre, de celui d'un ministre auprès du souverain.* (Ducl.)

— **Encycl.** Droit. L'enfant naturel reconnu n'a pas d'autres *ascendants* que son père et sa mère. Il en est de même de l'enfant adopté, dans la famille de son père et de sa mère adoptifs.

Beaucoup d'obligations réciproques sont imposées par la loi aux *ascendants* et aux descendants : telle est celle de se fournir des *aliments* (V. ce mot). En cas de prédécès des enfants, si ceux-ci meurent sans postérité, sans frères ni sœurs, la succession se divise par moitié entre les *ascendants* de la ligne paternelle et ceux de la ligne maternelle. Le mariage est défendu entre *ascendants* et descendants. Les *ascendants* peuvent former opposition au mariage de leurs enfants ou descendants. Les crimes dont les *ascendants* et les descendants se rendraient coupables les uns sur les autres entraînent une aggravation de peine.

ASCENDANT, ANTE adj. (ass-san-dan, an-te — lat. *ascendens*, part. prés. de *ascendere*, monter). Qui monte, qui va en montant : *Mouvement* ASCENDANT. *Force* ASCENDANTE. *Enfin, l'ombre, toujours* ASCENDANTE, *envahit progressivement le sommet de la montagne.* (Alex. Dum.) *Il n'était aucun moyen de résister à cette marée* ASCENDANTE. (V. Hugo.)

— Fig. Qui va en progressant : *Il n'y a rien d'important à examiner dans les cinq cents premières années de la monarchie, si ce n'est la marche* ASCENDANTE *de l'Eglise vers le plus haut point de sa domination.* (Chateaub.) *La vie n'est qu'un travail* ASCENDANT *jusqu'à l'heure de maturité où commence le travail inverse de la dissolution de l'être.* (G. Sand.) *Quand nous n'aurions pour preuve du mouvement* ASCENDANT *de la papauté dans l'Eglise franque, à cette époque, que le ton sur lequel on y parlait d'elle, cela serait suffisant.* (Guizot.)

— Bot. Se dit de tous les organes, tiges ou autres parties, qui sont coudés à la base, puis redressés. ‖ *Tige ascendante*, Celle qui se dresse vers le ciel après s'être dirigée horizontalement, comme dans la véronique en épis, la circée des Alpes, le trèfle des prés, le thésium à feuilles de lin, etc. ‖ *Collet ascendant*, Celui qui, en se développant, s'élève avec la plumule et porte les cotylédons vers la lumière. ‖ *Etamines ascendantes*, Celles qui se portent vers la partie supérieure de la fleur. ‖ *Graine ascendante*, Celle dont le hile, de niveau ou à peu près avec le placenta, est situé un peu au-dessus du point le plus bas de la graine, dans la loge du péricarpe. ‖ *Lèvre ascendante*, lèvre inférieure de la corolle bilabiée, lorsque, suivant d'abord la direction du tube, elle se relève vers son extrémité, comme dans la stachyde annuelle, la bétoine officinale, la cataire à longues fleurs, etc. ‖ *Pétales ascendants*, Ceux qui se portent vers la partie supérieure de la fleur, comme dans les espèces du genre cléome. ‖ *Style ascendant*, Celui qui, dans une fleur irrégulière, s'écarte de l'axe pour se porter vers la partie supérieure.

— Astron. Se dit de tout ce qui se meut en montant au-dessus de l'horizon : *Astres* ASCENDANTS. Les anciens regardaient l'hémisphère boréal comme superposé à l'hémisphère austral; ils appelaient donc le premier *supérieur*, et le second *inférieur*, et croyaient que les astres *montent* ou *descendent*, selon qu'ils passent de l'hémisphère inférieur dans le supérieur, ou *vice versa*. De là le mot *ascendant* pour désigner le mouvement en vertu duquel un astre se dirige du midi vers le nord, et le mot *descendant* pour indiquer le mouvement inverse. ‖ *Nœuds ascendants d'une planète*, Points où cette planète traverse l'écliptique en allant du midi au nord; tels sont le Capricorne, le Verseau, les Poissons, le Bélier, le Taureau, les Gémeaux, c'est-à-dire les trois premiers et les trois derniers signes de l'écliptique. ‖ *Latitude ascendante, degrés ascendants*, Latitude, degrés comptés du côté du pôle boréal. ‖ *Point ascendant*, Point de l'écliptique qui est situé dans l'horizon oriental : *Les astrologues prétendaient que le* POINT ASCENDANT *avait beaucoup d'influence sur la naissance des hommes et sur les événements de leur vie.* (Acad.)

— Astrol. *Astre ascendant*, Celui qui monte sur l'horizon au moment de la naissance d'une personne, et qui aide à dresser la carte de sa vie :

L'*astre ascendant* sous qui j'ai pris naissance...
PONSARD.

Quelques étymologistes pensent que c'est de là qu'est venue cette expression *avoir de l'*ASCENDANT *sur quelqu'un*, par comparaison avec l'influence considérable que l'on supposait dans l'horoscope à l'astre ascendant, sur la conduite, les inclinations et le sort des hommes.

— Anat. et méd. Se dit des parties dont la direction est plus ou moins verticale. ‖ *Vaisseaux ascendants*, Ceux qui portent le sang en haut, des parties inférieures dans les supérieures. ‖ *Aorte ascendante*, Le tronc supérieur de l'aorte. ‖ *Côlon ascendant*, Portion lombaire droite du côlon. ‖ *Veine cave ascendante*, Celle qui porte le sang des parties inférieures au cœur. ‖ *Douches ascendantes*, Celles que l'on dirige de bas en haut.

— Mathém. *Progression ascendante*, Celle dont les termes vont en croissant, comme la progression arithmétique des nombres 1, 2, 3, etc.

— Jurispr. et généal. *Ligne ascendante*, Suite de parents dont on descend. ‖ Il y a deux lignes ascendantes, la *ligne paternelle ascendante* (père, aïeul, bisaïeul, etc.) et la *ligne maternelle ascendante* (mère, aïeule, bisaïeule, etc.).

— Mus. Qui se produit par une série de quintes en montant : *Harmonie* ASCENDANTE. *Aussitôt je commence une gamme* ASCENDANTE *de l'ut d'en bas à l'ut aigu.* (F. Soulié.)

— **Antonymes.** Déclinant, décurrent, descendant, pendant, procombant, traînant.

ASCENDRE v. n. ou intr. (ass-san-dre — lat. *ascendere*, même sens). Monter, gravir.

ASCENSE, ASCENSEMENT, ASCENSER, ASCENSEUR. V. ACCENSE, ACCENSEMENT, ACCENSER, ACCENSEUR.

ASCENSE s. m. Antiq. rom. V. ACCENSE.

ASCENSION s. f. (ass-san-si-on — lat. *ascensio*, même sens; formé de *ascendere*, monter). Action de monter, de s'élever, de gravir : ASCENSION *pénible, périlleuse. L'*ASCENSION *au mont Blanc a été faite par de Saussure. M. Pipetet commença sur l'échelle qui conduisait aux mansardes une* ASCENSION *assez périlleuse pour son âge.* (E. Sue.) *L'astronome finit son* ASCENSION, *et se trouva sur le pont du vaisseau au plus fort du combat.* (E. Sue.) *A six heures, j'étais assis, après une assez rude* ASCENSION *à travers les vignes et les broussailles, sur la croupe d'une colline de lave éteinte.* (V. Hugo.) *L'*ASCENSION *de cette montagne était assez pénible et même dangereuse pour une femme aussi délicate et aussi peu aguerrie contre le vertige.* (G. Sand.)

— Se dit particulièrement de l'action de s'élever dans les airs au moyen d'un aérostat, d'un ballon, ou de celle du ballon lui-même : ASCENSIONS *aérostatiques. Cet aéronaute a fait plusieurs* ASCENSIONS. *La première* ASCENSION *eut lieu à Annonay, le 5 juin* 1783. (Encycl.) *L'*ASCENSION *la plus utile aux sciences a été celle de Gay-Lussac, qui s'est élevé à sept mille seize mètres au-dessus du niveau de la mer, hauteur la plus grande à laquelle on soit encore parvenu.* (Laplace.) *Tout le monde sait que les ballons, dans la première période de leur* ASCENSION, *s'élèvent avec une vélocité comparativement modérée.* (Baudelaire.) *On a observé que dans les* ASCENSIONS *poussées à une hauteur considérable, outre la gêne de la respiration, on éprouvait dans la tête et dans tout le corps un immense malaise.* (Baudelaire.)

— Fig. Progrès : *C'est de là que, par une* ASCENSION *inconcevable, Rivarol s'est élevé à la conception de son* Petit almanach. (Champf.) *Après le règne de Charles VII, la monarchie, en* ASCENSION, *devait monter au plus haut point de sa puissance.* (Chateaub.) *C'est sur la morale évangélique, raison supérieure, que s'appuie la raison naturelle dans son* ASCENSION *vers le sommet élevé qu'elle n'a point encore atteint.* (Chateaub.) *Dans toute société qui vit et grandit, il y a un mouvement intérieur d'*ASCENSION *et de conquête.* (Guizot.) *Le procédé d'*ASCENSION *rationnelle, à partir de la sensation jusqu'à Dieu, si bien décrit par saint Augustin, saint Thomas le pratique, le nomme et le décrit aussi.* (Le P. Gratry.) *On parle de la rapide* ASCENSION *de l'esprit humain : c'est de sa paresse qu'on devrait parler.* (Vinet.)

— Hist. relig. Elévation miraculeuse de Jésus-Christ, lorsqu'il monta au ciel, en présence de ses apôtres et de ses disciples : *L'*ASCENSION *de Notre-Seigneur.* ‖ Fête que l'Eglise célèbre en l'honneur de cet acte miraculeux, quarante jours après Pâques : *La fête, le jeudi de l'*ASCENSION. *L'office, l'hymne de l'*ASCENSION. *L'*ASCENSION *est une des fêtes conservées par le Concordat. Le jour de la fête de l'*ASCENSION, *le souverain pontife, du haut de la galerie du portail de Saint-Pierre, donne sa bénédiction à la ville et au monde entier.* (Jacquin.)

— Prov. *A l'Ascension, blanche nappe et gras mouton*, C'est à l'époque de l'Ascension que les moutons sont gras, bons à manger.

— B.-arts. Tableau, gravure, bas-relief, représentant Jésus-Christ montant au ciel : *Le maître-autel est surmonté d'une* ASCENSION *admirablement peinte.*

— Phys. et physiol. Action par laquelle un fluide monte dans des canaux, des pompes, des cylindres, des tuyaux, etc. : *L'*ASCENSION *de la sève dans les rameaux. L'*ASCENSION *de l'eau dans une pompe. L'*ASCENSION *du mercure dans le baromètre. L'*ASCENSION *des fluides dans les vaisseaux capillaires. L'époque de l'*ASCENSION *de la sève est très-importante à connaître à cause des transplantations, marcottes, greffes*, etc. (Lunier.)

— Astron. Arc compris entre le point équinoxial et le point de l'équateur qui se lève avec une étoile.

— **Antonymes.** Chute, déclin, décours, descente.

— **Encycl.** Théol. I. — Le Nouveau Testament nous présente sur l'*ascension* de Jésus-Christ trois récits inégalement détaillés. Le deuxième Evangile (selon saint Marc) nous apprend seulement que Jésus, après avoir parlé pour la dernière fois avec ses disciples, fut élevé au ciel, et qu'il alla s'asseoir à la droite de Dieu. Dans le troisième Evangile (selon saint Luc) le tableau n'est guère plus développé; il y est dit que Jésus mena ses disciples hors de la ville jusqu'à Béthanie, et que leur ayant donné sa bénédiction en étendant les mains, il se sépara d'eux et fut élevé au ciel; sur quoi les disciples l'adorèrent et s'en retournèrent à Jérusalem tout remplis de joie. Le récit de l'auteur des *Actes des apôtres* est plus circonstancié : sur la montagne des Oliviers, où il donna à ses disciples ses derniers ordres et ses dernières promesses, Jésus fut, devant eux, élevé au ciel et reçu dans une nuée qui le déroba à leurs regards. Comme ils le suivaient des yeux, à mesure que la nuée l'emportait loin d'eux dans les airs, voilà que deux hommes vêtus de blanc parurent auprès d'eux qui leur dirent, « Galiléens, pourquoi demeurez-vous là les yeux attachés au ciel? Ce Jésus qui a été enlevé d'avec vous au ciel en reviendra de la même manière que vous l'y avez vu monter. » La tradition ajoute que le Sauveur, en quittant la montagne des Oliviers, laissa la trace de ses pieds imprimée sur une pierre. Saint Jérôme assure qu'elle se voyait encore de son temps. On éleva dans ce lieu même une église, mais on ne put, dit-on, jamais parvenir à couvrir l'endroit du dôme qui répondait à l'empreinte sacrée, et l'on fut obligé de laisser cette partie à jour.

II. — Trois interprétations différentes ont été données aux récits contenus dans le Nouveau Testament sur l'*ascension* de Jésus-Christ : l'interprétation surnaturaliste ou orthodoxe, l'interprétation naturelle et l'interprétation mythique. Pour les orthodoxes, l'*ascension* est un enlèvement véritable de Jésus dans la région céleste, un événement miraculeux. Ce miracle soulève une objection spéciale. On se demande ce que c'est que cette région céleste où Dieu séjourne, où Jésus s'éleva. Chercher littéralement le séjour de Dieu dans la région céleste se rapporte à une idée du monde grossière et enfantine. Il faut donc admettre que Dieu, pour s'accommoder à la cosmographie régnante, a disposé le spectacle d'une *ascension* qui ne pouvait être qu'apparente; il faut, en un mot, lui faire jouer le rôle d'un acteur qui arrange une illusion. C'est le parti que n'hésite pas à prendre M. l'abbé Le Noir dans son *Dictionnaire des harmonies de la foi et de la raison.* « Ce que l'Eglise, dit-il, nous donne à croire par l'article de son symbole qui dit que Jésus est monté aux cieux, c'est le *fait visible* de la disparition glorieuse de Jésus s'élevant dans les airs aux yeux de ses apôtres. Il faut aux hommes des *spectacles* qui les frappent dans leur être sensible aussi bien que des idées et des raisons pour leur esprit. Il en fallait surtout pour transformer les pêcheurs de Génésareth en ces infatigables apôtres qui lancèrent le monde dans les voies de l'avenir chrétien. Jésus leur donna ce qui leur convenait; il éclaira leur intelligence, attendrit leur cœur et éblouit leurs sens après sa résurrection par des apparitions aussi belles dans leurs circonstances qu'elles étaient merveilleuses. L'*ascension* fut le complément de leur préparation au grand œuvre dont ils devaient être les ouvriers; c'est le dénoûment de la résurrection... Il ne faut pas s'imaginer que Jésus ressuscité soit monté littéralement au ciel comme dans un lieu particulier, situé vers les régions supérieures que peuplent les étoiles. Le ciel est un état des âmes relatif à un haut degré de manifestation de Dieu, et il est partout où sont les âmes dans cet état; il était surtout pour le Christ partout où le Christ se trouvait, puisque partout il était en Dieu... Il n'avait donc pas besoin de monter vers la voûte céleste. Mais il voulait s'abaisser dans cette circonstance, comme il l'avait fait durant toute sa vie et comme l'exigeait sa mission, au niveau de la nature humaine; et pour

soutenir jusqu'au bout, devant les hommes, le *rôle* qu'il avait pris, il leur donna en les quittant, dans sa visibilité matérielle, un *spectacle* conforme à ce qu'ils pouvaient concevoir de plus digne d'un Dieu, en fait d'*appareil extérieur.* »

III. — L'interprétation naturelle et l'interprétation mythique s'accordent en ce point qu'elles refusent, l'une et l'autre, de voir dans l'*ascension* un phénomène surnaturel, un miracle, quelle que soit d'ailleurs la manière dont les orthodoxes entendent et présentent ce miracle. Voici la différence qui les sépare. La première admet la réalité historique d'un fait, d'un événement quelconque ayant donné lieu au récit de l'*ascension*, et s'efforce de dégager ce fait du merveilleux qui le revêt; la seconde conteste la valeur historique du récit, et reconnaît, à la présence du miracle, le terrain de la pure fiction. Les partisans de l'interprétation naturelle admettent dans les évangiles des *histoires*, mais des *histoires* écrites par des hommes crédules, sous l'empire d'une vive imagination; ils distinguent dans ces histoires deux éléments, le fait (élément objectif) et le jugement du narrateur (élément subjectif). Le fait, c'est la réalité qui sert de fond au récit; le jugement du fait, c'est la façon dont le spectateur ou le narrateur l'a envisagé, l'explication qu'il s'en est donnée à lui-même. Il s'agit de séparer ces deux éléments; le procédé à suivre consiste à tenir compte des formes reçues, à telle ou telle époque, pour exprimer les faits, à se reporter en imagination, aussi vivement qu'il est possible, sur le théâtre des événements, à rectifier et à compléter le récit primitif, par la supposition de circonstances accessoires que le narrateur lui-même, engagé par sa croyance au surnaturel, a souvent négligé d'indiquer. D'après cette méthode, l'*ascension* se réduit aux proportions d'un fait naturel par l'hypothèse d'un brouillard, à la faveur duquel Jésus s'esquive adroitement et se sauve de l'autre côté de la montagne; les deux personnages vêtus de blanc qui s'approchent des apôtres, et qui leur disent que Jésus doit un jour descendre du ciel comme il y est monté, sont des hommes naturels, mis, selon toute apparence, dans le secret du maître.

IV. — Les partisans de l'interprétation mythique repoussent, en thèse générale, comme subtile, forcée, étroite et mesquine, l'exégèse naturelle appliquée aux miracles racontés dans les Evangiles. Ils ne se demandent pas : comment tel événement merveilleux qui est ici raconté a-t-il été possible, dans toutes ses circonstances, par les forces et d'après les lois de la nature? Ils se demandent : comment le récit de tel événement merveilleux peut-il s'être formé peu à peu? En un mot, ils cherchent aux miracles une explication psychologique, non physique. Pour eux, le récit de l'*ascension* n'est pas une histoire, c'est un poëme créé de toutes pièces; l'*ascension* ne peut être conçue ni comme un phénomène surnaturel, ni comme un phénomène naturel; c'est un produit de l'imagination et du sentiment. Ici l'élément subjectif est tout; il n'y a pas d'élément objectif, pas de matière à dégager. Rien d'historique, rien de solide dans l'*ascension* ne résiste à l'examen. D'abord les auteurs du récit s'accordent assez mal entre eux. D'après la relation de Marc, il semble que Jésus prit son essor vers le ciel de la maison même où il apparut aux apôtres pendant qu'ils étaient à table; car les phrases : « *Il apparut aux onze pendant qu'ils étaient à table et il leur reprocha..., puis il leur dit... Or, le Seigneur, après leur avoir parlé, fut élevé dans le ciel*, etc. » tiennent étroitement ensemble, et ce n'est que par violence qu'on introduit entre elles un changement de lieu et un intervalle de temps. Dans son Evangile, Luc rapporte que Jésus alla avec ses disciples *jusqu'à Béthanie;* dans les *Actes des Apôtres* la scène est placée sur la *montagne appelée des Oliviers*. Dans l'Evangile de Marc, comme dans celui de Luc, l'*ascension* paraît avoir eu lieu le jour même de la résurrection; dans les *Actes des Apôtres* il est expressément remarqué que les deux événements furent séparés par un intervalle de *quarante* jours. Le développement naturel du mythe devait amener cette fixation de temps. « Plus on se racontait, dit le docteur Strauss, des apparitions diverses de Jésus ressuscité, plus on les mettait dans des lieux différents, moins le court espace d'un jour suffisait pour ce que le ressuscité avait fait sur la terre; si le temps plus long, qui devint nécessaire, fut fixé à *quarante* jours, cela vient du rôle que joue ce nombre dans la légende juive et dans la légende chrétienne. De même que le peuple d'Israël avait passé *quarante* ans dans le désert, Moïse séjourné *quarante* jours sur le mont Sinaï, Moïse et Elie ont jeûné *quarante* jours, et Jésus, lui-même, avant la tentation, a habité dans le désert pendant un temps non moins long sans nourriture; de même que toutes ces périodes de transition avaient eu pour limite le nombre *quarante*, de même ce nombre s'offrait tout particulièrement pour fixer l'intervalle mystérieux entre la résurrection et l'*ascension*. »

Si maintenant nous ouvrons le premier et le quatrième Evangile, nous n'y trouvons rien qui se rapporte à l'*ascension* matérielle, visible de Jésus-Christ. Matthieu et Jean supposent bien l'élévation de Jésus à la droite de Dieu, mais sans rien déterminer sur le mode de cette élévation ni sans se la figurer comme un phénomène visible. Un tel silence de deux évangélistes sur un événement de cette importance a fort embarrassé les commentateurs orthodoxes. Il ne peut s'expliquer, suivant le docteur Strauss, que dans l'hypothèse où l'idée de l'*ascension* de Jésus ne se serait formée que postérieurement à la rédaction du premier et du quatrième Evangile. Rien de plus naturel que la formation de cette idée. Une fois qu'on se fut représenté le Messie Jésus comme assis à la droite de Dieu, on voulut le voir prendre son essor pour atteindre ce but; l'imagination des premiers chrétiens établit la transition entre le Jésus terrestre et le Jésus céleste. L'idée qu'on se faisait de son retour futur du haut du ciel étant celle d'une descente visible au sein des nuées, on dut se figurer son départ vers le ciel comme une *ascension* visible sur un nuage. L'*ascension* de Jésus n'avait-elle pas d'ailleurs des précédents bibliques dans l'enlèvement d'Enoch et surtout dans l'*ascension* d'Elie?

— Liturg. La fête de l'*Ascension* fait partie des quatre grandes fêtes qui, seules, sont chômées par l'Eglise de France, le jour où elles tombent. D'après saint Augustin, son origine remonterait aux temps apostoliques. En ce jour, outre les rites ordinaires, on faisait dans le cours de l'office liturgique la bénédiction solennelle du pain et des fruits de la terre. Dans son histoire de France, Grégoire de Tours fait mention d'une procession qui avait lieu ce jour-là dans presque toutes les églises, en mémoire du voyage des apôtres accompagnant le Sauveur de Jérusalem au mont des Oliviers et revenant de la montagne au cénacle.

Les maçons, les carriers, les mineurs et autres artisans qui, dans leurs travaux, s'élèvent de terre, opèrent une ascension quelconque, ont, de temps immémorial, choisi ce jour pour leur fête patronale. Il est probable que les aéronautes en feront autant quelque jour. Les tailleurs de pierre ont pris pour patron saint *Roch :* Notre calendrier est plein de ces joyeuses facéties.

— REPRÉSENTATIONS DIVERSES DE L'ASCENSION. L'une des plus anciennes représentations que l'on connaisse de l'*Ascension* figurait sur une colonne qui existait autrefois dans l'église de Saint-Paul-hors-les-murs, à Rome, et qui servait à supporter le cierge pascal; cette composition a été reproduite par Blanchini (*Demonstratio historiæ ecclesiasticæ*, p. 229, 2e vol.), et par Ciampini (*Vetera monumenta*, pl. XIV, t. I). Une des peintures murales du XIIe siècle récemment découvertes dans la petite église d'Anzy-le-Duc, représente le même sujet. Voici la description qu'en donne le savant abbé Cucherat : « Le Christ debout, les bras élevés et bénissant à la manière byzantine, remplit la partie supérieure de la composition. Il n'a pas moins de 3 m. de hauteur. Une gloire ovale, fond vert et bord rouge, l'environne. Le nimbe jaune est timbré d'une croix verte; le manteau est rose, la robe blanche avec bordure jaune-clair. En dehors de la gloire, deux anges aux ailes courtes et roses, robes et manteaux blancs, regardent en bas et tiennent cette légende : *Viri Galilæi, quid statis aspicientes in cœlum? Hic Jesus qui assumptus est vobis in cœlum, sic veniet quemadmodum vidistis eum euntem in cœlum.* « Hommes de Galilée, pourquoi vous arrêtez-» vous à regarder au ciel? Ce Jésus qui du » milieu de vous s'est élevé dans le ciel, » viendra de la même manière que vous l'y » avez vu monter. » Au-dessous sont groupés quinze personnages nimbés de jaune, les douze apôtres et trois saintes femmes, qui tous tiennent la tête levée et le regard dirigé vers les deux anges. Toute cette belle composition se détache sur six larges bandes. Celle sur laquelle reposent les pieds des disciples est d'un gris jaunâtre; celle qui est au-dessus, verte, rayée horizontalement; les suivantes, jaunes et vertes alternativement. La gloire du Christ se détache sur les trois dernières bandes. » Les autres représentations de l'*Ascension* qui figurent sur les monuments du moyen âge se rapprochent plus ou moins de celle dont on vient de lire la description : d'Agincourt a reproduit celle qui a été ciselée sur l'un des panneaux de bronze de l'église Saint-Paul-hors-les-murs (*Histoire de l'art*, pl. XV). La peinture que Buffalmaco a exécutée sur le même sujet, au XIVe siècle, et dont il a décoré le Campo Santo de Pise, est digne d'attention. Nous n'entreprendrons pas de décrire les nombreuses *Ascensions* qui ont été peintes, sculptées ou gravées par les artistes modernes; nous citerons parmi les plus remarquables, celles du Pérugin, au musée de Lyon (V. ci-après); de Garofolo, au palais Chighi, à Rome; de Raphaël, gravée par Ant. Procaccini; du Tintoret, à l'église de la Rédemption, à Venise; de B. Ricci, à la galerie de Dresde; de Sandro Botticelli, gravée par Baccio Baldini; de Marco del Moro, gravée par Gaspare Osello; de Rubens, gravée par C. Galle; d'Andrea Orcagna, à la National Gallery; de Giovanni Stradano, à l'église Santa Croce, à Florence, gravée par Phil. Galle; d'Angiolo Gaddi, fresque de la même église; de P. Véronèse, à l'Ermitage; du Paggi, chef-d'œuvre de ce maître, à l'église Saint-François de Paule, à Gênes; de Luca della Robbia, bas-relief en terre vernissée, dans la cathédrale de Florence; d'un émailleur limousin du XVIe siècle, au musée de Cluny (no 1060), etc., etc.

— Astron. Les astronomes appellent *ascension* l'arc de cercle mesuré sur l'équateur céleste, et compris entre le point équinoxial et le point de l'équateur qui se lève en même temps qu'une étoile fixe ou une planète. On distingue l'*ascension droite* et l'*ascension oblique*. L'*ascension* droite d'un astre est l'arc équatorial compris entre le point équinoxial et le point de l'équateur, qui se trouve au méridien en même temps que cet astre, ou, ce qui est la même chose, c'est l'arc de l'équateur, compté en allant de l'ouest à l'est, depuis le commencement du Bélier jusqu'au point où il est coupé par le méridien de l'astre. Par *ascension* oblique d'un astre, on entend l'arc de l'équateur compris entre le premier point du Bélier et le point de l'équateur qui se présente à l'horizon en même temps que cet astre. Cette *ascension* est plus ou moins grande suivant la latitude du lieu d'observation, tandis que cette circonstance n'exerce aucune influence sur l'*ascension* droite. La différence entre les deux *ascensions* se nomme *différence ascensionnelle*. L'*ascension* oblique n'est d'aucun usage en astronomie. Au contraire, l'*ascension* droite est utilisée chaque jour pour déterminer la position des astres. On la combine alors avec la *déclinaison*, c'est-à-dire avec l'arc du méridien qui mesure la distance où un astre se trouve de l'équateur au moment de son passage au méridien. L'*ascension* droite et la déclinaison sont, pour un astre, exactement la même chose que la longitude et la latitude pour un lieu terrestre.

Imaginons que, par un astre quelconque A, on fasse passer un cercle ayant pour diamètre l'axe de la sphère céleste. Ce cercle, appelé *cercle de déclinaison* de l'astre A, coupera en un point M l'équateur céleste. Si maintenant, à partir d'un point connu P, choisi arbitrairement sur l'équateur, on mesure l'arc PM, puis l'arc MA, ces deux mesures détermineront parfaitement la position de l'astre A sur la sphère. Or, l'angle mesuré par le premier arc, PM, est ce qu'on nomme l'*ascension droite* de l'astre. Les astronomes ont choisi pour origine des *ascensions* droites le point équinoxial du printemps, et ils sont convenus de les compter de 0° à 360°, en allant d'occident en orient. Ainsi, *l'ascension droite d'un astre est l'axe équatorial compris entre le point équinoxial du printemps et le cercle de déclinaison de l'astre, angle qui se mesure d'occident en orient depuis 0 jusqu'à* 360°. Cet angle se désigne dans les ouvrages spéciaux par le signe Æ (*ascensio recta*). Il résulte de la définition donnée que tous les points, situés sur un même demi-cercle de déclinaison terminé aux deux pôles, ont même *ascension* droite. Deux instruments suffisent pour déterminer une *ascension* droite quelconque : la *lunette méridienne*, qui sert à distinguer les astres au moment où ils passent au méridien de l'observateur, et l'*horloge sidérale*, qui donne l'heure exacte de chaque passage. Au moment où le point équinoxial, entraîné par la rotation de la sphère céleste, passe au méridien de l'observateur, l'horloge sidérale doit marquer 0 h. 0 m. 0 s. Si donc elle marque 5 h. au moment du passage d'un astre observé, cela veut dire que l'astre suit le point équinoxial *à une distance de* 5 *h*. Or, cette distance est facile à convertir en degrés.

En 24 h. un point du ciel parcourt 360°

— 1 — — $\frac{360}{24} = 15°$

— 5 — — $15 \times 5 = 75°$.

Telle est la valeur de l'*ascension* droite. On voit que, pour l'obtenir, il suffit de multiplier par 15 le nombre d'heures, minutes et secondes, que marque l'horloge sidérale à l'instant où l'astre passe au méridien. De là cette seconde définition de l'*ascension* droite. *L'ascension droite d'un astre est égale à l'heure sidérale de son passage au méridien.* Si l'on veut, par exemple, indiquer l'*ascension* droite de Sirius, il revient au même de dire

Æ = 99° 38′ 44″, 85, ou Æ = 6 h. 38 m. 34 s.,99.

— L'*ascension* droite du soleil offre cette particularité qu'elle augmente de près d'un degré par jour (360° par an). C'est pour cela que le soleil ne passe jamais au méridien deux fois de suite à la même heure, et que, chaque jour, *midi* arrive 4 m. plus tard que la veille (la sphère met 4 m. pour tourner d'un degré). De là l'inégalité des jours solaires et leur différence d'avec les jours sidéraux, qui comptent 4 m. de moins. Les *ascensions* droites sont insensiblement modifiées par la précession des équinoxes.

Il y a une autre manière, d'ailleurs analogue, de déterminer la position d'une étoile. Lorsque l'étoile se lève, c'est-à-dire lorsqu'elle rase le bord de l'horizon, on note le point de l'équateur qui se lève en même temps; et on mesure, sur l'équateur, la distance de ce point à l'équinoxe du printemps; puis, sur la circonférence de l'horizon, la distance du même point à l'étoile. L'arc ou angle qui donne la première de ces mesures porte le nom d'*ascension oblique*. L'*ascension* oblique, pour une même étoile, varie avec l'horizon et, par suite, avec les lieux.

Ascension (L'), tableau du Pérugin, musée de Lyon. — Dans le haut de la composition, le Sauveur, enveloppé dans un arc-en-ciel ovale chargé de têtes d'anges, s'élève au ciel. Sa mère, placée au-dessous de lui, le contemple avec une expression d'ineffable tendresse. Treize apôtres, avec leurs divers attributs et dans des poses pleines d'onction, assistent à l'ascension glorieuse du Maître. Le Pérugin n'a pas craint de commettre un anachronisme en plaçant parmi eux saint Paul, qui alors n'était pas converti. Il s'est peint lui-même en disciple, regardant le spectateur; cette figure ne rayonne pas d'enthousiasme, comme les autres; ce n'est qu'un beau portrait. L'artiste avait près de cinquante ans, lorsqu'il peignit (1495) pour le maître-autel de la cathédrale de Pérouse, ce chef-d'œuvre de grâce divine et humaine; ce fut la dernière production de ce génie si puissant et si simple. Enlevée à Pérouse par nos armées victorieuses, l'*Ascension* fut d'abord placée dans le musée de Paris, puis envoyée à Lyon, en 1803. Les alliés la réclamèrent en 1815; mais M. Artaud, conservateur du musée, et M. de Damas, gouverneur de la ville de Lyon, présentèrent au pape une supplique si éloquente, que Pie VII fit don du Pérugin aux Lyonnais, par cette lettre toute paternelle : « Le vif souvenir que le saint Père a gardé des témoignages de dévotion et d'attachement donnés à sa personne par les habitants de Lyon, chaque fois qu'il a passé parmi eux, ne lui a pas permis de refuser à une ville si distinguée par sa piété, la grâce qui lui a été demandée. » L'*Ascension* a été récemment rentoilée et restaurée avec le plus grand soin; cette opération était peut-être devenue nécessaire, mais malheureusement elle a fait perdre au tableau une partie de l'harmonie que le temps lui avait imprimée. « Tel qu'il est, toutefois, dit M. A. Houssaye, ce chef-d'œuvre mérite un pèlerinage de tout artiste qui recherche la grande tradition. On sent bien que Raphaël n'est pas loin. »

ASCENSION (ILE DE L'), dans l'océan Atlantique, à 960 kil. N.-O. de Sainte-Hélène, découverte en 1501 par le Portugais Jean de Nova, le jour de l'Ascension. Cette île est stérile et offre la plus effrayante désolation; les navigateurs ne s'y arrêtent que pour y prendre des tortues. Des travaux récents ont un peu amélioré le sol. Les Anglais y ont un poste militaire, et elle leur sert de lieu de relâche et d'approvisionnement; 12 kil. de long sur 9 de large.

ASCENSIONNEL, ELLE adj. (ass-san-si-o-nèl, è-le — rad. *ascension*). Qui tend à monter ou à faire monter : *Force* ASCENSIONNELLE. *Mouvement* ASCENSIONNEL. *Les flotteurs descendent, avec le jusant, jusqu'à ce qu'ils le rencontrent, éprouvent un court temps d'arrêt, et suivent ensuite la marche* ASCENSIONNELLE *du flot.* (L. Figuier.) *L'insecte est obligé de se cramponner au fil conducteur pour ne pas être entraîné par la force* ASCENSIONNELLE *de l'air.* (A. de Frarière.)

— Fig. Progressif : *La Bourse poursuit son mouvement* ASCENSIONNEL. (Journ.) *Les fonds, qui depuis longtemps s'étaient tenus calmes, ont pris soudain un mouvement* ASCENSIONNEL. (Scribe.)

— Astron. *Différence ascensionnelle*, Différence entre l'ascension droite et l'ascension oblique d'un astre.

— **Antonymes.** Descensionnel.

ASCENSOIR s. m. (ass-san-soir — du lat. *ascensio*, action de monter). Techn. Pièce de bois ou de fer servant à diriger les essieux d'une voiture : *Les extrémités cintrées sont réunies par un* ASCENSOIR *que fait mouvoir, de droite à gauche et de gauche à droite, l'armon.* (Lebrun.) *Au lieu de former l'*ASCENSOIR *d'une barre droite, on pourrait la cintrer.* (Lebrun.)

ASCENSUM (ass-sain-somm — part. pass. du v. lat. *ascendere*, monter). Ne s'emploie que dans cette locution : *Distiller per ascensum*, c'est-à-dire en plaçant le feu sous l'appareil pour faire monter les vapeurs; se dit par oppos. à *distiller per descensum*.

ASCÈTE s. (ass-sè-te — du gr. *askêtês*, qui s'exerce). Hist. ecclés. Nom que l'on donnait, avant l'institution des monastères, à ceux qui, pour se livrer exclusivement à la piété, menaient une vie retirée, austère, une vie d'oraison et de mortification : *Dès les premiers temps, nous admirons en Orient des hommes et des femmes qu'on nommait* ASCÈTES, *c'est-à-dire exercitants. C'étaient des chrétiens dans le célibat, qui suivaient toute la perfection du conseil de l'Apôtre.* (Chateaub.) *Les* ASCÈTES *erraient en silence sur le Sinaï, comme les ombres du peuple de Dieu.* (Chateaub.) *C'était un pauvre* ASCÈTE, *perdu dans les solitudes de la Thébaïde.* (Th. Gaut.)

— Par anal. Celui, celle qui se consacre entièrement aux exercices de la vie spirituelle : *L'*Imitation de Jésus-Christ *est le livre des* ASCÈTES. (Michon.) *L'amour peut se trouver dans le cœur d'un* ASCÈTE, *jamais dans le cœur d'un libertin.* (E. Legouvé.) *Marie a suffi pour satisfaire le besoin d'aimer de dix siècles d'*ASCÈTES. (Renan.)

— **Encycl.** On a appelé *ascètes*, dès les premiers temps du christianisme, des chrétiens enthousiastes qui s'imposaient les austérités les plus dures, les pénitences, la solitude, les prières, les macérations, qui s'exerçaient enfin à dompter leurs passions, leurs appétits charnels, et pensaient ainsi s'élever à la perfection morale.

On sait que dans l'antiquité le genre de vie ascétique était particulier aux athlètes, qui

non-seulement devaient *s'exercer* à endurcir leur corps, mais encore s'abstenir de tout plaisir énervant, afin de conserver leurs forces.

Ce mot passa avec un sens nouveau dans la langue usuelle des chrétiens. Saint Paul et tous les grands docteurs aimaient à comparer le chrétien à un athlète luttant contre Satan, contre le monde et contre sa propre chair, et dont la vie était un *exercice* continuel pour épurer son âme par l'abstinence des plaisirs charnels.

Cette doctrine et ce genre de vie avaient d'ailleurs, avant la venue de Jésus-Christ, des adeptes fervents parmi les esséniens, les thérapeutes et autres sectes juives. On retrouve même de véritables *ascètes* dans l'Inde, parmi ces solitaires livrés à la vie contemplative et qui s'imposaient les privations les plus dures et les pénitences parfois les plus extravagantes, comme de rester immobile, de s'abstenir de tout soin de propreté, de jeûner jusqu'à la consomption, de se tenir des mois entiers dans certaines postures gênantes, etc.

Certains enthousiastes chrétiens s'abandonnèrent à des pratiques analogues. On en voyait, comme Origène, qui s'assuraient contre les aiguillons de la chair en se faisant eunuques; d'autres marchaient sur les traces de Siméon le Stylite, qui resta vingt-six années au sommet d'une colonne, ne mangeant qu'une fois par semaine et observant un jeûne absolu pendant tout le carême. La vie de saint Jean-Baptiste offre encore un exemple de la vie ascétique. On donnait aussi le titre honoré d'*ascètes* à ceux qui se signalaient par des actes éclatants de charité et de mépris du monde, qui consacraient, par exemple, tous leurs biens au culte, ou au soulagement des pauvres.

Les *ascètes* avaient dans l'église un rang distingué entre le clergé et les simples fidèles. Ils avaient adopté des vêtements en harmonie avec l'austérité de leur vie, de couleur noire ou brune, et portaient le *pallium* ou manteau des anciens philosophes grecs. Dans le fait, les écoles grecques des pythagoriciens, des stoïciens, des cyniques, avaient donné des exemples éclatants de doctrines et de pratiques ascétiques avec toutes leurs exagérations. Diogène, Cratès et tant d'autres étaient en réalité des *ascètes* païens. Les écoles d'Alexandrie allèrent plus loin encore; et l'on n'ignore pas quelle empreinte les doctrines grecques avaient laissée dans l'âme et dans l'esprit des grands docteurs chrétiens des premiers siècles.

En résumé, l'ascétisme ne fut point particulier au christianisme; on le retrouve dans toutes les religions, dans le brahmanisme comme dans le mahométisme, dans la plupart des sectes religieuses, et même dans un certain nombre de sectes philosophiques.

On regarde assez généralement les *ascètes* comme les précurseurs des moines, dont ils se distinguèrent essentiellement en ce qu'ils ne prononçaient point de vœux. Les *ascètes* les plus célèbres dont on trouve les noms dans les écrivains ecclésiastiques sont : Sérapion, évêque d'Antioche; saint Lucien, martyr, saint Pamphyle et saint Seleucius, martyrs; saint Justin, martyr; saint Cyrille, de Jérusalem; saint Basile et saint Grégoire de Nazianze, avant qu'ils eussent embrassé la vie monastique; saint Chrysostome, saint Amphiloque, saint Athanase, saint Martin, saint Jean d'Egypte, Sulpice Sévère, saint Paulin, saint Héliodore, saint Népotien, etc. Saint Antoine avait aussi mené la vie ascétique avant de devenir, par sa retraite, le père de la vie cénobitique.

On nomme écrivains ascétiques les théologiens qui ont plus particulièrement traité les sujets d'exercices spirituels. Ils présentent l'ascétisme chrétien sous trois formes : la forme négative, la forme positive et la forme mystique. L'ascétisme est négatif quand il combat les puissances hostiles, telles que la concupiscence et l'égoïsme qui cherchent à empêcher l'homme d'atteindre sa fin; il est positif quand le chrétien pratique les vertus qui le portent progressivement à la perfection vers laquelle il aspire : cette seconde opération s'accomplit par les exercices de piété, comme les bonnes lectures et la méditation, de la même manière que la première s'accomplit par la mortification et les pratiques extraordinaires de la pénitence, que certains *ascètes* ont exagérées; le troisième degré de l'ascétisme embrasse les actes strictement religieux, comme la fréquentation des sacrements. La littérature chrétienne a produit un grand nombre d'écrits exhortant à l'ascétisme, dont ils tracent les règles et les lois générales. Cette littérature prit à une certaine époque un développement extraordinaire; elle a produit des œuvres complètes et méthodiques. Il est vrai que l'ascétique ancienne n'a que de lointains rapports avec l'ascétique moderne, quant au but et aux moyens indiqués pour l'atteindre. Celle-ci se distingue de la première à un point de vue très-important. Dans les premiers temps, les œuvres ascétiques avaient principalement, on peut même dire exclusivement, en vue la plus haute perfection de la vie de l'homme, celle qui s'obtient par la pratique positive de la règle des ordres religieux et par les vœux monastiques, tandis que l'ascétique moderne ne s'arrêtant point à cette forme spéciale embrasse la perfection chrétienne en général, à laquelle peuvent aspirer les personnes de toute condition.

Parmi les ouvrages publiés sur ce sujet, depuis trois siècles, l'*Introduction à la vie dévote*, de saint François de Sales, peut être considérée comme le modèle du genre.

ASCÉTÈRE s. m. (ass-sé-tè-re). Monastère, lieu rempli d'ascètes, d'ermites. Inus.

ASCÉTIQUE adj. (ass-sé-ti-ke—rad. *ascète*). Qui appartient, qui a rapport aux ascètes ou à l'ascétisme : *Vie* ASCÉTIQUE. *Livre, ouvrage* ASCÉTIQUE. *Les tendances de l'*Imitation de Jésus-Christ *sont* ASCÉTIQUES. (Michon.) *Saint Jean Chrysostome avait pratiqué quatre ans la vie* ASCÉTIQUE *dans les montagnes; il passa deux années entières dans une caverne, sans se coucher et presque sans dormir.* (Chateaub.) *Elle savait lire et écrire; mais, jusqu'à l'âge de vingt ans, époque à laquelle ses parents la retirèrent du couvent, elle n'avait lu que des ouvrages* ASCÉTIQUES. (Balz.) *L'état de perfection* ASCÉTIQUE, *c'est d'arriver à ne plus être capable ni de pécher ni de mériter.* (G. Sand.) *Ce vieillard simple et respectable, dont la vie* ASCÉTIQUE *avait écrit la macération sur sa pâle figure, passait ses jours en solitude et en prières dans une chambre haute de la maison.* (Lamart.)

— Substantiv., Celui, celle qui a embrassé la vie ascétique : *Un* ASCÉTIQUE. *Un jeune* ASCÉTIQUE. *Les extases des* ASCÉTIQUES. *En proscrivant tous les plaisirs, les* ASCÉTIQUES *ont enveloppé dans la même proscription la jouissance avec l'abus.* (J.-B. Say.)

— Philol. Ouvrage, traité ascétique : *Avoir lu les* ASCÉTIQUES. *Les* ASCÉTIQUES *de saint Basile.*

— s. f. La doctrine de la vie ascétique : *L'*ASCÉTIQUE *a des hauteurs qui ne sont pas abordables aux esprits vulgaires.* ‖ Dans le langage des théologiens protestants, Traité de la pratique des vertus.

ASCÉTISME s. m. (ass-sé-ti-sme — rad. *ascète*). Théol. Doctrine, pratiques des ascètes; état de ceux qui se vouent aux exercices de la haute piété : *Toute âme chrétienne fait de la spiritualité, dans le sens rigoureux du mot; très-peu d'âmes s'élèvent à l'*ASCÉTISME. (Michon.) *Il n'est pas de chrétien qui ne trouve que l'*ASCÉTISME *a fait son temps.* (Proudh.) *Ils ont conservé l'*ASCÉTISME *et l'enthousiasme des premiers monastères.* (Lamart.) *L'*ASCÉTISME *ne nous convient pas plus que le sensualisme.* (V. Cousin.) *L'*ASCÉTISME *se mêlait à sa passion, et la rendait d'autant plus dangereuse.* (Balz.)

— Philos. Morale philosophique fondée sur le mépris du corps et des sensations corporelles, et tendant à assurer, par les souffrances physiques, le triomphe de l'âme sur les instincts et les passions : *Les pythagoriciens, les stoïciens, les cyniques sont les vrais fondateurs de l'*ASCÉTISME *philosophique dans lequel tomba l'école d'Alexandrie.*

— **Encycl.** V. ASCÈTE.

ASCH (Pieter van), peintre hollandais, né en 1603. Quoique beaucoup plus âgé que Ruysdael, il dut subir l'influence de ce maître, qu'il rappelle dans ses petits paysages boisés. Ses meilleurs ouvrages sont au musée de Rotterdam et au musée Van der Hoop, à Amsterdam.

ASCH (Georges-Thomas, baron D'), médecin des armées russes, conseiller d'Etat, né à Saint-Pétersbourg, d'une famille allemande, en 1729, mort en 1807. Elève de Haller, il a enrichi l'université de Gœttingue, son berceau, des collections les plus précieuses, de livres russes, de médailles d'antiquités, etc., recueillis dans l'immense empire russe et jusqu'en Sibérie. Il fut un des rédacteurs de la *Pharmacopée russe*, et publia quelques travaux estimés, entre autres une dissertation sur la peste.

ASCHAFFENBOURG, ville de Bavière, cercle de Basse-Franconie, à 22 kilom. N.-O. de Wurtzbourg, sur la rive droite du Mein et sur l'Aschaff qui lui donne son nom; 7,500 hab. Séminaire théologique catholique, gymnase, haute école académique. Fabrication de savons estimés, de draps, ouvrages en paille, tabac; construction de bateaux, distilleries, tanneries; navigation active, commerce important de bois.

Les édifices les plus remarquables d'Aschaffenbourg sont :

Le CHÂTEAU, ancienne résidence d'été des archevêques électeurs de Mayence. Cet édifice, construit de 1605 à 1614, forme un carré flanqué d'une tour à chaque angle; chacune des quatre façades a 98 m. 33 c. de long, et chaque tour a 60 m. d'élévation. Dans le château, se trouvent aujourd'hui réunies une galerie de tableaux, une collection d'estampes et une bibliothèque. Parmi les tableaux, qui sont au nombre d'environ 450, on distingue quelques œuvres des maîtres allemands primitifs, notamment de Mathieu Grunewald, qui fut employé à Aschaffenbourg par l'archevêque Albert, de Dürer, d'Holbein, de L. Cranach; on remarque encore des ouvrages d'Everdingen, de Ruisdael, G. Dov, D. de Heem, Momper, Van der Neer, J.-H. Roos, etc. La collection d'estampes comprend plus de 20,000 pièces. La bibliothèque contient un assez grand nombre de manuscrits à miniatures, parmi lesquels : un Evangéliaire du XIIe siècle, cité par Waagen comme l'un des documents les plus précieux du temps par le nombre des images et la finesse de l'exécution; un livre d'heures, orné de cinq miniatures, par H.-S. Beham (en 1531); un missel et un livre de prières, avec des miniatures exécutées par Nicolas Glockenton, de Nuremberg, qui, pour le premier de ces ouvrages, reçut 500 florins de l'archevêque Albert.

La CATHÉDRALE (*stiftskirche*), monument du Xe siècle. On y remarque le tombeau en bronze de l'archevêque Albert, exécuté par P. Vischer en 1525, du vivant du prélat auquel ce monument était destiné; le tombeau de l'électeur Frédéric-Charles-Joseph d'Erthal, mort en 1802; un bas-relief en bronze de Jean Vischer, représentant une madone; une belle peinture (*Saint Valentinien marchant sur un hérétique*) qui a fait partie d'un grand tableau d'autel composé de six panneaux, exécuté par Math. Grünewald sur l'ordre de l'archevêque Albert, pour l'église des SS. Maurice et Madeleine, à Halle.

Le POMPEÏANUM, villa que le roi de Bavière a fait construire, de 1845 à 1849, sur le bord du Mein; c'est un pastiche de l'architecture pompéienne, et l'imitation exacte de la maison désignée sous le nom de Castor et Pollux.

Aschaffenbourg fut dans l'origine une station romaine; la 10e et la 25e légion tinrent garnison en ce lieu, ainsi que le prouvent les antiquités qui y ont été découvertes. Les maires du palais des rois francs se bâtirent un château de chasse sur les débris du *castellum* romain. Des maisons privées se groupèrent peu à peu autour de ce château, et, dès le VIIIe siècle, Aschaffenbourg, élevée au rang de ville, possédait une église, une école et un couvent de bénédictins. Après avoir appartenu aux ducs de Bavière, elle tomba en la possession des archevêques de Mayence, qui, dès 1122, en firent leur résidence d'été. En 1447, il s'y tint une diète de l'empire; en 1631, Gustave-Adolphe y établit son quartier général. Prise en 1634 par les Espagnols, en 1646 par les Français, en 1647 par les Impériaux, elle revint enfin à ses anciens possesseurs. De 1806 à 1813, elle fit partie du grand-duché de Francfort; depuis 1814, elle appartient à la Bavière.

ASCHAM (Roger), philologue anglais, né dans le Yorkshire vers 1515, mort en 1568. Il fut professeur à l'université de Cambridge et précepteur de la reine Elisabeth pour les langues anciennes. Son principal ouvrage a pour titre : le *Maître d'école* ou *Moyen simple d'apprendre la langue latine aux enfants*. Il a aussi laissé des lettres et des poésies latines et divers autres écrits.

ASCHAM (Antoine), homme politique anglais, né à Boston (Lincolnshire), mort en 1650. Il figura dans le parti des indépendants parmi les membres les plus influents du Long-Parlement. Nommé ambassadeur d'Espagne en 1649, il fut assassiné par des officiers anglais royalistes, qui servaient dans l'armée espagnole. Un seul des assassins fut puni. Ascham a laissé un remarquable écrit politique, intitulé : *Sur ce qui est légal pendant les troubles et les révolutions d'un gouvernement.*

ASCHANÆUS (Martin), littérateur suédois, était aumônier militaire sous Gustave-Adolphe, et publia, vers 1613, une traduction du traité de Chytrœus, *De Patientia et Consolatione*, qui avait alors une grande vogue. Il a donné encore d'autres traductions qui ont contribué à former la langue suédoise.

ASCHANÆUS (Martin-L.), numismate suédois, vivait au commencement du XVIIe siècle. On a de lui des ouvrages intéressants sur les monnaies de la Suède : *De Monetis priscis regum Sueciæ electivorum; De monetis regum Sueciæ a tempore Gustavi*, etc.

ASCHANTI. V. ACHANTI, au tome Ier, et ACHANTIS, au *Supplément*.

ASCHARI, célèbre docteur musulman, dont le véritable nom était *Aboul-Hassan-Ali-ben-Ismaïl*, de la famille d'*Abou-Mouça-Claschari*. Il est l'auteur d'une doctrine religieuse qui a fait de nombreux prosélytes, et dont le principe fondamental est que Dieu, après avoir établi de grandes lois générales d'après lesquelles tout se meut invariablement, n'intervient jamais directement dans la marche des choses et des événements. Du reste, pour nous servir des expressions de d'Herbelot, il admettait entièrement la prédestination absolue et gratuite et la prédétermination physique. Il fut le chef d'une secte importante, celle des *aschariens*, qui est classée parmi les plus orthodoxes. Aschari mourut l'an 329 de l'Hégire (940 de l'ère chrétienne), à Bagdad, où il fut enterré secrètement pour éviter des excès de la part des *hanbalites*, ses adversaires directs et acharnés.

ASCHARIENS, membres d'une secte religieuse fondée par Aschari; ils sont, chez les mahométans, ce que les thomistes étaient parmi nous dans les deux derniers siècles; leurs adversaires, nommés *hanbalites* ou *motazales*, sont les molinistes du mahométisme. La différence de leurs opinions est fondée sur deux passages du Coran, qu'il est, en effet, assez difficile de concilier. Dans le second chapitre, Mahomet s'exprime ainsi : « Dieu vous fera rendre compte de ce que vous manifesterez au dehors, et de tout ce que vous tiendrez caché en vous-même; car Dieu pardonne à qui il lui plaît, et il châtie ceux qu'il lui plaît; et cela, parce qu'il est le Tout-Puissant, et peut disposer de toutes choses selon son bon plaisir. » Cette singulière doctrine épouvanta les premiers sectateurs du prophète, qui lui députèrent Abou-Bekr et Omar, pour lui représenter qu'un tel passage était capable de réduire au désespoir les plus fidèles musulmans. Pour calmer ces justes inquiétudes, Mahomet déclara, dans un autre chapitre du Coran, que « Dieu ne charge l'homme que de ce qu'il peut faire, et ne lui impute que ce qu'il a acquis par son obéissance ou par sa rébellion. » Quelques-uns crurent que ce dernier passage abrogeait l'autre; mais de subtils docteurs — les musulmans n'en sont pas plus dépourvus que nous — soutinrent le contraire; ils dirent que les deux passages contradictoires ne renfermant ni précepte ni statut, mais une simple exposition de la manière d'agir de Dieu, le second ne pouvait abroger le premier, l'abrogation n'ayant lieu que pour les lois. Ce beau raisonnement donna naissance aux deux sectes mentionnées au commencement de cet article.

ASCHARISME s. m. (a-ska-ri-sme). Doctrine d'Aschari.

ASCHBACH (Joseph), historien allemand, né à Hœchst (duché de Nassau) en 1801. Il a occupé la chaire d'histoire de Francfort, et fut appelé à celle de Bonn en 1842. Il s'est particulièrement occupé des annales de l'Espagne au temps des Barbares et des Maures. Ses ouvrages sont justement estimés. Les principaux sont les suivants : *Histoire des Wisigoths* (1827); *Histoire des Ommiades en Espagne* (1830); *Histoire de l'Espagne et du Portugal sous la domination des Almoravides et des Almohades* (1833-1837). On a de lui : *Histoire de l'empereur Sigismond* (1838-1845); *Histoire des Hérules et des Gépides* pour servir à l'*Histoire des émigrations germaniques* (1835); de nombreux articles dans l'*Encyclopédie ecclésiastique*, dans les *Annales littéraires* de Heidelberg et de Berlin, etc.

ASCHDJ-BACHI s. m. Mot turc qui signifie *chef des cuisiniers*. C'était le titre porté en Turquie par l'officier du corps des janissaires qui remplissait les fonctions de major, et avait pour fonctions la surveillance de la subsistance et de la haute police.

ASCHE s. f. (a-che — allem. *asch*, cendre). Géol. Couche très-mince de dolomie argileuse, généralement grisâtre, qui renferme du bitume, quelquefois du sable, et tombe en poussière lorsqu'elle est desséchée : *L'*ASCHE *est employée pour amender les terres.* (Rozet.)

ASCHEBERG, et non **ARCHENBERG** (Rutger, comte D'), feld-maréchal de Suède, né en 1621, mort en 1693. Il se distingua dans toutes les guerres de son temps, joua un rôle brillant et décisif dans les victoires de Landerona et de Lund (1676-1677), et fut créé par Charles XI comte, sénateur et feld-maréchal.

ASCHÉE s. f. (ass-ché). Zool. Un des noms donnés au ver dont se servent les pêcheurs pour amorcer leur ligne.

ASCHÉMIE s. m. (a-ské-mî). Astron. Nom donné à la constellation du Petit-Chien.

ASCHENBRENNER (Chrétien-Henri), musicien et compositeur allemand, né au Vieux-Stettin en 1654, mort en 1732. Il fut maître de chapelle du duc de Mersebourg. On a de lui un grand nombre de sonates, d'airs, de préludes, etc., dont un recueil a été publié à Leipzig en 1673.

ASCHÈRE s. m. (a-skè-re). Astron. Un des noms de la constellation du Grand-Chien.

ASCHERSLEBEN, petite ville de Prusse, dans la province de Saxe, régence de Magdebourg, à 22 kilom. E. de Quedlinbourg; 12,200 hab.; fabrication de flanelles et lainages, brasseries, tanneries et poteries. Près de là, ruines du château des comtes d'Ascanie.

ASCHION s. m. (a-ski-on). Bot. Mot grec que plusieurs ont traduit par *truffe*.

ASCHIPHASME s. m. (a-ski-fa-sme). Entom. Genre d'insectes de la famille des phasmiens.

ASCHISTODACTYLIE s. f. (a-ski-sto-da-kti-lî — du gr. *a* priv.; *skistos*, divisé; *daktulos*, doigt). Térat. Monstruosité qui consiste en ce que les doigts et les orteils ne sont pas divisés.

ASCHKÛCHEN-KUGELHOPF s. m. (ass-ku-kèn-ku-jèl-opf). Art culin. Nom générique donné en Allemagne aux gâteaux cuits dans une casserole ou dans un moule, et dans la composition desquels entre de la levûre de bière, du raisin de Corinthe et des amandes hachées.

ASCHOD, nom de plusieurs princes arméniens de la race des Bagratides et juifs d'origine. Les principaux sont : ASCHOD Ier, dit le *Grand*. En 859, il reçut du calife de Bagdad tous les droits de la souveraineté d'Arménie, à la charge d'un tribut annuel. Après vingt-six ans d'un règne paisible et glorieux, le calife Motamed lui conféra le titre de roi. Il mourut vers 889. — ASCHOD II, surnommé *Ergathi* (de fer), petit-fils du précédent, monta sur le trône en 914, et eut à soutenir de longues et sanglantes guerres pour chasser les Arabes et établir son autorité. Il y parvint néanmoins avec l'aide des empereurs de Constantinople et par la médiation du patriarche Jean VI. Il mourut en 928. — ASCHOD III, surnommé *Oghormadz* (le Miséricordieux), neveu du précédent, succéda à son père, Apas, en 952. Il parvint à un très-haut degré de puissance. Il imposa sa suprématie à tous les princes arméniens et à plusieurs émirs musulmans, fit construire un grand nombre d'édi-

fices, agrandit et embellit la ville d'Ani, sa capitale. Il mourut en 977.

ASCHOURA s. m. (de l'arabe *aschra*, dix). Le dixième jour du mois de *Moharrem*, jour pendant lequel les musulmans pieux ont l'habitude de distribuer aux pauvres certains mets confits et autres friandises.

ASCIA s. f. (ass-si-a — mot lat. qui signif. *hache*). Antiq. Instrument qui figure sur plusieurs tombeaux gallo-romains, et qui représente, selon les uns, l'outil avec lequel on taillait les pierres funéraires; selon d'autres, la pelle ou la pioche du fossoyeur.

ASCIANO (Jean D'), peintre italien, florissait à Sienne à la fin du XIVe siècle. Il était élève de Barna. Dessinateur moins correct, mais meilleur coloriste que son maître, il acheva les fresques ébauchées par ce dernier dans l'église paroissiale de San Gimignano. Il travailla ensuite à Florence, fut protégé par les Médicis, et eut de la réputation parmi les artistes de son temps.

ASCIBURGIUM, nom donné par les historiens anciens à une ville que les uns placent sur la rive droite, d'autres sur la rive gauche du Rhin.

ASCIBURGIUS MONS, nom latin du Riesengebirge.

ASCIDIACÉ, ÉE adj. (ass-si-di-a-sé). Syn. de *ascidiforme*.

ASCIDIDE adj. (ass-si-di-de — du fr. *ascidie*, et du gr. *eidos*, aspect). Syn. de *ascidiforme*.

ASCIDIE s. f. (ass-si-dî — du gr. *askidion*, petite outre). Moll. Mollusques nus de la classe des *tuniciers*. Les ascidies ont, en général, la forme d'une outre, et sont remplis d'une grande quantité d'eau, qu'on peut leur faire rejeter en les pressant un peu fortement. Ces deux caractères expliquent le nom qui a été donné à ce genre. ‖ On dit aussi ASCIDIEN.

— **Encycl.** Les *ascidies* étaient déjà connues d'Aristote, qui les a désignées sous le nom de *théthies*. Le nom d'*ascidies*, qui leur a été donné par Baster et qui est généralement accepté aujourd'hui, rappelle assez bien l'aspect que présentent ces animaux, et qui est celui d'une outre ou d'une bourse. L'analogie est surtout frappante, si l'on se rappelle que les *ascidies* se remplissent habituellement d'eau qu'elles rendent et lancent au loin en formant un jet prolongé, lorsqu'on vient à les saisir brusquement. Cette dernière particularité, jointe à la couleur et à la forme allongée de plusieurs d'entre elles, les a fait souvent comparer aux parties extérieures de la reproduction chez l'homme et les animaux; aussi les habitants du littoral où on les trouve leur donnent-ils des dénominations grossières, reproduites par quelques anciens naturalistes, notamment par Rondelet.

La surface extérieure par laquelle les *ascidies* adhèrent aux corps sous-marins est toujours plus ou moins coriace, quelquefois même cartilagineuse. Elle s'encroûte souvent de sable ou d'autres corps de petite dimension. L'enveloppe extérieure des *ascidies*, leur *outre*, est doublée intérieurement d'une autre membrane mince avec laquelle elle paraît se continuer, ce qui lui donne, comme aux membranes séreuses des vertébrés, l'apparence d'un sac sans ouverture. C'est entre les viscères et cette enveloppe que l'eau s'introduit. Le tube digestif présente deux orifices, dont l'un sert à l'entrée des matériaux nécessaires à l'entretien de l'animal, et l'autre à l'évacuation des résidus de la digestion ou à celle du produit sexuel. La bouche est précédée d'une grande cavité dont les parois sont tapissées par des vaisseaux et font office de branchies; de sorte que le même canal sert d'abord à la respiration, puis, plus loin, à la digestion. L'appareil circulatoire est curieux. Le sang est épanché entre les viscères, et un tube membraneux faisant fonction de cœur reçoit ce sang, puis le pousse dans la cavité branchiale. Un instant après, en se contractant en sens inverse, il le rappelle et l'envoie au reste du corps, pour le reprendre ensuite et le pousser de nouveau vers les branchies, changeant ainsi, de minute en minute, comme on l'a dit, son oreillette en ventricule et son ventricule en oreillette, ses artères en veines et ses veines en artères. Le système nerveux consiste en un ganglion unique d'où partent divers filets nerveux. Toutes les *ascidies* sont hermaphrodites; le testicule et l'ovaire se trouvent ordinairement réunis l'un à l'autre dans une anse de leur intestin. Le contact des spermatozoïdes et des ovules s'opère dans le cloaque. A la sortie de l'œuf, les *ascidies* ont toute la même forme, celle des têtards de grenouilles; elles sont alors agames, c'est-à-dire sans sexe. Dans cet état, elles engendrent par gemmiparité les *ascidies* sexuées. Parmi ces dernières, les unes sont simples et isolées; les autres sont réunies et forment une petite colonie composée d'individus de même génération et de même âge. On a donné le nom de *scolex* aux *ascidies* agames, et celui de *proglottis* à celles qui acquièrent des organes sexuels. Ordinairement, comme nous l'avons dit plus haut, le scolex produit par gemme, le proglottis, qui, à son tour, produit le scolex par voie sexuelle. Il y a, de cette manière, une alternance dans les générations : la mère ne ressemble pas à sa fille, mais à sa petite-fille. Cette alternance n'a pas toujours lieu; il peut arriver que le scolex engendre d'abord par gemmes des individus semblables à lui, puis montre des organes sexuels, c'est-à-dire devienne proglottis.

Cuvier, Savigny et Blainville faisaient des *ascidies* une famille de l'ordre des *acéphales sans coquille*, classe des *acéphales*, embranchement des *mollusques*. M. Milne-Edwards en fait un ordre de la classe des *tuniciers*, sous-embranchement des *molluscoïdes*, embranchement des *mollusques*. Dans la classification de MM. Paul Gervais et Van Beneden, elles constituent un ordre de la classe des *tuniciers*, type des mollusques, embranchement des *mollusco-radiaires*.

Les *ascidies* ont été divisées par M. Edwards en *ascidies simples*, en *ascidies sociales* et en *ascidies composées*. Dans les *ascidies simples* se placent les genres *bolténie*, *cynthie*, *phallusie*, etc.; dans les *ascidies sociales*, les genres *claveline*, *pérophore*, etc.; dans les *ascidies composées*, les genres *diazone*, *aplidie*, *botrylle*, etc., dont les colonies sont fixées sur un corps solide, et le genre *pyrosome*, dont les colonies restent libres et flottantes dans la mer. Les *ascidies sociales* sont intermédiaires entre les *ascidies simples* et les *ascidies composées;* elles ne vivent pas isolément comme les premières, mais réunies sur des prolongements radiciformes communs; elles diffèrent des secondes en ce qu'elles sont libres de toute adhérence entre elles.

ASCIDIÉ, ÉE adj. Syn. de *ascidiforme*.

ASCIDIEN, IENNE adj. (ass-si-di-ain, i-è-ne — rad. *ascidie*). Moll. Qui ressemble à une ascidie. ‖ s. m. pl. Syn. de *ascidies*.

ASCIDIFORME adj. (ass-si-di-for-me — du gr. *askidion*, petite outre, et *forme*). Bot. Se dit des feuilles dont l'extrémité a la forme d'un godet. ‖ On dit aussi ASCIDIACÉ, ASCIDIDE, ASCIDIÉ et ASCIFORME.

ASCIDIOCARPE adj. (ass-si-di-o-kar-pe — du gr. *askidion*, utricule; *karpos*, fruit). Bot. Nom donné aux hépatiques (famille voisine des mousses) dont le fruit s'ouvre au sommet.

ASCIDION s. m. (ass-si-dion — du gr. *askidion*, utricule). Bot. Sorte de godet qui termine les feuilles de certaines plantes. ‖ Genre de lichens, formé aux dépens des thélotrèmes, et qu'on rencontre communément sur les écorces de quinquinas du commerce. ‖ Genre de champignons qu'on appelle aussi ASCOPHORE.

ASCIDITES s. f. pl. (ass-si-di-te — rad. *ascidie*). Moll. Famille de tuniciers, ayant pour type le genre ascidie.

ASCIE s. m. (ass-sî — du gr. *askion*, petite outre). Entom. Genre de lépidoptères diurnes, qui n'ont ni queue, ni taches aux ailes inférieures. ‖ Genre de diptères brachocères, ayant pour type l'ascie podagrique.

ASCIENS s. m. pl. (ass-si-ain — du gr. *a* priv.; *skia*, ombre). Astron. Dénomination introduite par le géographe hollandais Bernard Varen pour désigner les peuples qui, ayant quelquefois le soleil à leur zénith, ne voient point, ces jours-là, d'ombre à midi.

— **Encycl.** Le poëte Lucain nous apprend que la ville de Syène, qui était située en Egypte, sous le tropique, avait ce privilége le jour du solstice :

Umbras nusquam flectente Syene.

En effet, un voyageur qui se transporterait du nord au sud, et qui observerait son ombre à midi, ne la verrait pas toujours dans la même direction. Vers les zones glaciales, où le soleil reste plus de vingt-quatre heures au-dessus de l'horizon, il verrait son ombre faire un tour complet autour de sa personne dans l'espace de vingt-quatre heures. Par suite, à midi, elle tendrait vers le nord, si le soleil était au sud, et vers le sud, si le soleil était au nord. Entre la zone glaciale du nord et le tropique du Cancer, il verrait, en regardant le couchant à l'heure de midi, son ombre dirigée vers le nord. Sous les tropiques même, il serait *ascien* une fois l'an, le jour du solstice; et deux fois entre les tropiques, puisque le soleil, dans sa double course d'un tropique à l'autre, passerait deux fois au-dessus de sa tête. Enfin, dans la zone australe, son ombre méridienne, s'il regardait le couchant, serait dirigée vers le sud.

ASCIFORME. V. ASCIDIFORME.

ASCIGÈRE adj. (ass-si-jè-re — du gr. *askos*, outre, et du lat. *gero*, je porte). Bot. Qui porte des utricules ou godets.

ASCION s. m. (ass-si-on — du gr. *askion*, utricule). Bot. Syn. du genre *noranthée*.

ASCIOR s. m. (ass-si-or). Mus. anc. Instrument à cordes en usage chez les Hébreux. Il était rectangulaire et avait dix cordes que l'on pinçait avec les doigts selon les uns, avec un archet selon d'autres. On écrit aussi ASOR, HASUR et ASUR.

ASCIRE s. m. (ass-si-re — gr. *askuron*, millepertuis). Bot. Genre d'hypéricacées de l'Amérique du nord.

ASCITE s. f. (ass-si-te — du gr. *askos*, outre). Pathol. et art vétér. Hydropisie abdominale déterminée par un épanchement de sérosité dans la cavité péritonéale. Elle doit son nom au gonflement qu'elle détermine.

— Adjectiv. Qui a les caractères de l'ascite : *Hydropisie* ASCITE.

— **Encycl.** Méd. Chez l'homme, l'*ascite* est une des formes les plus communes des *hydropisies* (Voir ce mot). L'*ascite* peut être *idiopathique* ou *symptomatique;* dans le premier cas, elle est occasionnée par l'impression du froid, la suppression brusque de la sueur ou d'une hémorragie constitutionnelle, ou par l'usage trop prolongé de purgatifs drastiques; dans le second, elle peut survenir sous l'influence de toutes les causes qui président au développement des autres hydropisies, comme les lésions du foie, de la rate, de l'estomac, du cœur, le rétrécissement de la veine porte et la péritonite simple ou tuberculeuse, etc. Le développement du ventre, dont le volume augmente progressivement, est le premier et le plus important des symptômes de l'*ascite*. Percuté, l'abdomen fait entendre un son mat dans tous les points occupés par le liquide, et cette matité est d'autant plus marquée que la couche du liquide offre plus d'épaisseur. En appliquant la main sur un des côtés du ventre et en frappant légèrement l'autre côté, la première perçoit la sensation produite par le choc du liquide déplacé, *la fluctuation*. Lorsque l'*ascite* est devenue considérable, les parties subjacentes d'abord, puis les membres inférieurs et le reste du corps se pénètrent de sérosité. Enfin se manifestent des symptômes généraux dont l'intensité est proportionnée au degré de compression exercée par le liquide sur les organes digestifs et les viscères abdominaux.

Les purgatifs drastiques, les sudorifiques, les bains de vapeur et les diurétiques sont les moyens le plus souvent employés contre l'*ascite idiopathique*. Quand ils ne réussissent pas et que l'épanchement augmente, il faut donner issue au liquide par la *paracentèse* (V. ce mot).

On a proposé, plusieurs fois, les injections dans le péritoine des vapeurs vineuses, d'alcool, de vin et surtout de teinture d'iode dans le but d'arriver à la cure radicale de l'*ascite*. M. Boinet a obtenu de l'emploi de cette dernière substance de très-heureux résultats. Sans en contester l'efficacité, nous croyons qu'on ne devra y avoir recours que lorsque les moyens rationnels seront restés sans effet, et cela à cause des accidents que peut déterminer un liquide irritant en contact avec le péritoine.

Quant à l'*ascite symptomatique*, son traitement sera celui de la lésion organique qui en aura été la cause déterminante.

— Art vét. *Ascite du chien.* Le premier phénomène qui indique la présence de cette maladie est l'augmentation du volume du ventre. En même temps l'animal a perdu l'appétit, la gaieté; il se meut lentement, recherche les boissons avec avidité, urine rarement, et les membres postérieurs s'infiltrent de sérosité. Au fur et à mesure que le ventre se développe, s'élargit et tombe de plus en plus, la corde du flanc est plus prononcée et le creux de cette région beaucoup plus profond; le plus souvent l'abdomen est insensible à l'exploration. Enfin la mensuration, la palpation, l'auscultation, la succussion et la percussion de l'abdomen signalent une série de phénomènes morbides d'une grande valeur diagnostique.

Ascite du cheval. Chez cet animal, comme chez les autres grands animaux domestiques, le début de l'*ascite* est presque impossible à constater en raison de la grande capacité de l'abdomen; de plus, les moyens d'exploration indiqués pour les petits animaux sont d'une application difficile, c'est pourquoi le diagnostic de l'*ascite*, chez les grands animaux, ne peut être établi que par voie d'exclusion. Ainsi l'augmentation dans le volume de l'abdomen, l'engorgement des membres, l'œdème dans les parties déclives, l'amaigrissement, la difficulté du *décubitus*, sont autant de signes qui permettent de soupçonner l'existence de l'*ascite*.

Ascite du lapin. Cette maladie est très-commune chez les lapins qui vivent en grand nombre dans un espace trop étroit. M. Reynal dit l'avoir observée à l'état enzootique chez des éleveurs qui faisaient de ces animaux une spéculation commerciale; et, dans ce cas, l'*ascite* était consécutive à une maladie du foie. Les symptômes du début de la maladie n'ont rien de caractéristique. Les lapins mangent peu, maigrissent, témoignent de la sensibilité à l'exploration de la poitrine et de l'abdomen, dont le volume devient considérable. Les éleveurs, frappés par cette augmentation du ventre, désignent cette maladie par l'expression de *gros ventre*. La marche de l'*ascite* chez les animaux, en général assez longue, varie suivant les causes déterminantes de la maladie. Le cheval peut vivre un ou plusieurs mois. Chez le chien, on voit quelquefois l'*ascite* disparaître à la suite d'une excrétion abondante d'urine et d'une diarrhée muqueuse. L'*ascite* symptomatique est le plus souvent mortelle : le pronostic est grave, la résorption du liquide épanché est toujours difficile à obtenir. La quantité de sérosité est variable, elle est en moyenne de 2 à 3 litres chez le chien, chez le cheval de 25 à 50 litres. Ce liquide est clair, transparent, incolore, légèrement citrin. Le traitement consiste à faire résorber l'épanchement à l'aide des purgatifs et des diurétiques : parmi les premiers, nous citerons le sirop de nerprun, le sulfate de soude, l'huile de ricin et l'aloès; parmi les seconds, la poudre diurétique, l'azotate de potasse, la seille et ses diverses préparations. Enfin, si l'épanchement péritonéal persiste malgré le traitement ci-dessus, il faut recourir, pour évacuer le liquide, à la ponction de l'abdomen.

ASCITE s. m. (ass-si-te — du gr. *askos*, outre). Ichth. Poisson du genre silure. On assure qu'il est vivipare. Ce qui est plus probable, c'est que les œufs sortent presque éclos du ventre de la femelle. Ce poisson se trouve dans l'Inde.

— Hist. ecclés. Nom donné à des hérétiques du IIe siècle, qui rejetaient les sacrements sous ce prétexte ou pour cette raison que des objets matériels, comme de l'eau, du pain et de l'huile, ne peuvent avoir des effets immatériels comme sont les grâces divines. On leur avait donné ce nom, parce qu'ils dansaient autour d'une outre, qui représentait à leurs yeux les vases remplis de vin nouveau dont avait parlé Jésus-Christ. ‖ On dit aussi ASCODROUGITES, ASCODROUPITES ou ASCODRUPITES.

ASCITIQUE adj. (ass-si-ti-ke — rad. *ascite*). Pathol. Qui appartient à l'ascite : *Affection* ASCITIQUE. ‖ Qui est atteint d'une ascite : *Malade* ASCITIQUE.

— Substantiv. Celui, celle qui est affecté d'ascite : *Opérer un* ASCITIQUE, *une* ASCITIQUE.

ASCLEPI (Joseph), jésuite, physicien, né à Maccrata en 1706, mort en 1776. Il enseigna dans diverses maisons de son ordre et inventa une méthode nouvelle pour peser les parties constitutives de l'air. Ses principaux ouvrages sont : *Epitome vegetationis plantarum; Tentamen novæ de odoribus theoriæ.*

ASCLÉPIADE, célèbre médecin grec, né à Pruse (Bithynie), mort l'an 96 av. J.-C. Il exerça la médecine en Grèce, puis à Rome, où il fonda une école fameuse. Adversaire de la méthode hippocratique et de l'expectation, il prescrivait des remèdes faciles et agréables. Il fit à la médecine l'application de la philosophie corpusculaire d'Épicure. Il reste quelques fragments de ses écrits.

ASCLÉPIADE, philosophe grec, né à Phliase, florissait vers 320 av. J.-C. Il s'établit à Athènes et se lia d'amitié avec Ménédème. Pauvres tous deux, ils allaient la nuit moudre du blé chez un boulanger pour pouvoir se livrer à l'étude. Cités devant l'Aréopage pour justifier de leurs moyens d'existence, ils appelèrent le boulanger en témoignage. L'auguste tribunal, touché de leur constance, leur fit compter 200 drachmes. Asclépiade quitta l'école platonicienne pour celle d'Elée, puis pour la secte érétriaque, fondée par son ami, dont il ne se sépara jamais.

ASCLÉPIADE, poëte lyrique grec, contemporain de Sapho, vivait vers l'an 600 av. J.-C. Il inventa une sorte de vers appelé *choriambique* ou *asclépiade*.

ASCLÉPIADE de Samos, poëte grec, vivait à Alexandrie vers 280 av. J.-C. On trouve dans l'*Anthologie* grecque un grand nombre d'épigrammes qui lui sont attribuées

ASCLÉPIADE de Myrlée, grammairien grec, né en Bithynie, enseigna à Rome et en Espagne dans le Ier siècle av. J.-C. Il a laissé plusieurs ouvrages, entre autres un *Commentaire sur l'Odyssée* et une *Histoire de Bithynie*.

ASCLÉPIADE, surnommé **Pharmacion**, vivait à la fin du Ier siècle de notre ère, et composa dix livres sur la pharmacie, que Galien regardait comme ce qu'on avait écrit de meilleur sur cette matière.

ASCLÉPIADES, famille ou plutôt corporation de médecins grecs, prêtres d'Esculape (en gr. *Asklêpios*), dont on les croyait descendants. Ils traitaient les malades dans leurs temples, où ils enseignaient, sous l'inspiration du dieu, les règles qui composaient leur pratique médicale. Les jeûnes, les songes et les visions jouaient un grand rôle dans leur thérapeutique; mais il paraît qu'ils avaient aussi compilé quelques observations. Ils s'engageaient par serment (le *jusjurandum Hippocratis*) à ne jamais révéler les secrets de leur art. Leurs centres principaux étaient à Cos, à Cnide et à Rhodes. C'est de l'école de Cos que sortit Hippocrate, le plus illustre des asclépiades.

ASCLÉPIADE adj. et s. m. (a-sklé-pi-a-de — du nom du poëte *Asclépiade*, le contemporain de Sapho, auquel on attribue l'invention de ce vers; ou parce qu'il était employé dans les odes *asclépiennes*, chantées en l'honneur d'Esculape). Prosod. Se dit d'un vers lyrique, grec ou latin : *Horace a employé les* ASCLÉPIADES *seuls dans trois de ses odes.* (Beauzée.)

— **Encycl.** Le vers *asclépiade* se compose de douze syllabes, que l'on peut scander de deux manières. Ainsi, ce vers d'Horace

Mecænas, atavis edite regibus,

peut se scander ainsi :

Mecæ-nas atavis-edite re-gibus,

ou

Mecæ-nas ata-vis-edite-regibus.

Dans le premier cas, nous avons un spondée, deux choriambes et un ïambe; dans le second, un spondée, un dactyle et une césure, puis deux dactyles. De quelque manière qu'on le scande, ce vers est ce que l'on appelle le *petit asclépiade*. L'*asclépiade* peut aussi avoir un

spondée, trois choriambes et un ïambe, comme celui-ci :

Nullam, -Vare, sacra-vite prius-severis ar-borem.

Alors, on l'appelle *grand asclépiade.*

ASCLÉPIADE s. f. (ass-klé-pi-a-de). Bot. Genre de plantes type de la famille des asclépiadées. Toutes les espèces qu'on rencontre sont originaires de l'Amérique. ‖ On dit aussi *asclépias.*

— **Encycl.** Le genre *asclépiade* présente les caractères suivants : corolle à cinq divisions profondes, d'abord étalées, puis réfléchies; appendices des filets staminaux offrant chacun la forme d'un cornet; anthères terminées par une membrane; masses polliniques pendantes, comprimées; fruits capsulaires renflés, quelquefois lisses, plus souvent chargés de tubercules ou d'épines molles; graines chevelues.

La principale espèce est l'*asclépiade de Cornuti*, herbe vivace à tige droite, simple, velue, cylindrique en bas, anguleuse dans sa partie supérieure; à feuilles grandes, ovales, entières, d'un vert sombre et glabres en dessus, blanchâtres et légèrement tomenteuses en dessous; à fleurs nombreuses, d'un blanc rosé, disposées en ombelles globuleuses très-fournies; à follicules volumineux fusiformes, plus ou moins arqués, blanchâtres et tomenteux, réduits au nombre de un à trois sur chaque pédoncule par suite de l'avortement qu'ont éprouvé la plupart des fleurs. Originaire de l'Amérique septentrionale, l'*asclépiade de Cornuti* est le plus souvent désignée sous le nom impropre d'*asclépiade de Syrie.* Il paraît qu'on la cultive en Orient en vue des poils soyeux dont ses graines sont munies, et qui servent à faire de la ouate : de là les dénominations vulgaires d'*herbe à la ouate*, de *coton sauvage*, de *plante à soie.* Elle fleurit de juin à août. Toutes ses parties contiennent un suc huileux âcre et caustique.

ASCLÉPIADÉ, ÉE adj. (ass-klé-pi-a-dé — rad. *asclépiade*). Bot. Qui ressemble à l'asclépiade. ‖ s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre asclépiade : *Les* ASCLÉPIADÉES *sont des plantes herbacées, charnues ou frutescentes, souvent volubiles.* (J. Decaisne.)

— **Encycl.** Autrefois rangées parmi les apocynées, les *asclépiadées* en diffèrent essentiellement par la disposition de leur appareil staminal. Ce sont des plantes à tige herbacée ou ligneuse, à feuilles simples, pétiolées, entières, sans stipules opposées, quelquefois verticillées, rarement alternes. Les fleurs sont hermaphrodites, régulières, disposées en ombelles simples ou en cymes corymbiformes. Elles présentent un calice monosépale à cinq divisions plus ou moins profondes, une corolle hypogine monopétale, quinquéfide ou quinquépartite, à divisions étalées ou réfléchies; cinq étamines, dont les filets, comprimés, élargis, ordinairement soudés, sont munis d'appendices de formes variables, dont les anthères renferment un pollen, non point granuleux, comme dans presque tous les végétaux, mais réuni en masses; un ovaire géminé, auquel succède un fruit (*follicule*) qui renferme des graines terminées par une aigrette soyeuse. Le caractère si remarquable du pollen en masses ne se retrouve que dans la famille des orchidées. Les *asclépiadées* habitent généralement les régions tropicales des deux continents. Comme les apocynées, elles sont remarquables par le suc laiteux, âcre, qu'elles renferment en abondance dans leurs diverses parties, et qui donne à la plupart d'entre elles des propriétés purgatives ou émétiques. Genres principaux : *asclépiade, céropégie, calotropis, hoya, dompte-venin, périploque, scammonée*, etc.

ASCLÉPIADINE s. f. (ass-klé-pi-a-di-ne — rad. *asclépiade*). Chim. Substance particulière découverte dans la racine du cynanque dompte-venin, qu'on rangeait autrefois dans le genre asclépiade. ‖ On dit aussi ASCLÉPINE.

ASCLÉPIEN, IENNE adj. (ass-klé-pi-ain, iè-ne — de *Asklêpios*, nom gr. d'Esculape). *Chant asclépien, ode asclépienne*, Qui se chantait en l'honneur d'Esculape.

ASCLÉPIES s. f. pl. (ass-klé-pî — du gr. *Asklêpios*, Esculape). Antiq. gr. Fêtes célébrées en l'honneur d'Esculape, et dans lesquelles on distribuait des prix de musique et d'éloquence.

ASCLÉPIION s. m. (du gr. *Asklêpios*, Esculape). Antiq. Nom donné aux temples consacrés à Esculape, dans lesquels on secourait les malades, qui y déposaient souvent un ex-voto où leur maladie et le mode de traitement étaient relatés.

ASCLÉPINE s. f. (ass-klé-pi-ne). Syn. de *asclépiadine.*

ASCLÉPIODORE, peintre athénien, contemporain et ami d'Apelle, qui reconnaissait, dit-on, sa supériorité pour les proportions et l'ordonnance. Mnazon, roi d'Élate, lui fit peindre les douze grands dieux et lui paya 300 mines pour chacun.

ASCLÉPIODOTE, philosophe grec, né à Alexandrie, disciple de Proclus, florissait vers l'an 450 de l'ère chrétienne. Il cultivait la médecine en même temps que la philosophie, et il fit, dit-on, des cures très-heureuses avec l'ellébore blanc. Il paraît aussi qu'il accomplissait des miracles, suivant les pratiques de son école. Il a du moins étudié la nature avec une ardeur passionnée. Les anciens nous apprennent que, l'un des premiers, il a déterminé le nombre des couleurs primitives et des nuances que l'on peut former par leur mélange. Il distingua cinq cents espèces de bois, et fit un grand nombre d'observations sur les plantes et les animaux. Il avait fait sur le *Timée* de Platon un commentaire qui s'est perdu.

ASCLÉPIODOTE, poëte grec, qui paraît avoir vécu à la fin du Ier siècle de l'ère chrétienne. Il est l'auteur d'une petite épigramme insérée dans l'*Anthologie grecque*, et qui avait été gravée sur la base de la statue de Memnon, dans les ruines de Thèbes. Le poëte y rappelle à Thétis que pendant qu'Achille repose en Thessalie, sa victime Memnon parle au pied des montagnes de la Libye.

ASCLÉPION s. m. (ass-klé-pi-on — rad. *asclépiade*). Chim. Substance que l'on obtient en chauffant, puis en traitant par l'éther, le suc laiteux de l'*asclepias syriaca.* L'asclépion se présente sous la forme de masses blanches semblables à des choux-fleurs. Il est sans odeur ni saveur, entièrement insoluble dans l'eau et l'alcool, très-soluble dans l'éther. Il fond à 104°; à une température plus élevée, il se décompose en répandant une odeur de caoutchou brûlé.

ASCLÉPIUS ou plutôt **ASCLÉPIOS**, nom grec d'Esculape.

ASCLÉPIUS de Tralles, philosophe grec, vivait vers la fin du Ve siècle de notre ère. Il était disciple d'Ammonius, et il a laissé des commentaires sur divers traités d'Aristote, dont quelques extraits seulement ont été imprimés. Comme les autres éclectiques, il cherchait à concilier les doctrines de Platon et d'Aristote.

ASCLÈRE s. m. (ass-klè-re — du gr. *a* priv.; *sklêros*, dur). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des sténélytres, renfermant une vingtaine d'espèces, dont cinq se trouvent en Europe.

— Zool. Groupe, purement artificiel, de polypiers qui ne se ressemblent que par un caractère négatif, la privation de pièces dures ou charnues. Tels sont les zoanthes, les vérétilles, les encrines, les pennatules, etc.

ASCLÉRINE s. f. (ass-klé-ri-ne — du gr. *a* priv.; *sklêros*, dur). Minér. Roche grisâtre ou blanchâtre appartenant principalement au terrain trachytique.

ASCOBOLE s. m. (a-sko-bo-le — du gr. *askos*, outre; *bolos*, jet, action de jeter). Bot. Genre de champignons, qui diffère à peine des pezizes : *L'*ASCOBOLE *furfuracé croît sur la fiente des bœufs et des autres ruminants.*

ASCOCHYTE s. m. (a-sko-chi-te — du gr. *askos*, outre; *chutos*, versé, répandu). Bot. Genre de petits champignons, qui croissent en parasites sur les feuilles des arbres.

ASCODROUGITES, ASCODROUPITES ou **ASCODRUPITES** s. m. pl. Hist. ecclés. V. ASCITES.

ASCOGASTRE s. m. (a-sko-ga-stre — du gr. *askos*, outre; *gastêr*, ventre). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, famille des ichneumoniens, renfermant quelques espèces de très-petite taille, dont le type se trouve en Europe.

ASCOLI (Trojano Marulli, duc D'), homme d'Etat napolitain, était gouverneur de la Basilicate et de la Pouille lors de l'invasion des Français en 1799. Il suivit la famille royale en Sicile, fut nommé, lors de la restauration, surintendant général de la police et de la justice criminelle, et participa aux excès de la réaction. En 1806, l'intronisation de Joseph Bonaparte obligea encore une fois le roi de Naples à se retirer en Sicile. Le duc d'Ascoli y fut le conseiller habituel de Ferdinand IV, qui le chargea de missions diplomatiques; il ne revint à Naples qu'en 1815, et mourut en 1823.

ASCOLI (*Asculum*), ville forte du royaume d'Italie, ch.-lieu de la délégation et du district de son nom, sur la rive droite du Tronto, à 130 kilom. N.-E. de Rome; 13,150 hab.; siége d'un évêché et d'un tribunal civil; fabrique de draps, faïence, verrerie, papiers, cire, etc.; commerce actif. Restes d'antiquités qui rappellent l'*Asculum Picenum* des Romains. Patrie du pape Nicolas IV.

Le baptistère d'Ascoli, construit au XIIe siècle, est un édifice remarquable : il est carré dans le bas et octogone dans la partie supérieure, dispositions qui présentent une analogie frappante avec celles du baptistère de Sainte-Sophie, à Constantinople.

ASCOLI (DÉLÉGATION D'), division administrative du royaume d'Italie, ci-devant province des États de l'Église, ch.-lieu Ascoli; comprise entre les Abruzzes au S., la délégation de Spolète à l'O., et celles de Camerino et Fermo au N., et l'Adriatique à l'E.; longueur, 45 kilom. sur 35 kilom. de large; superficie, 114,508 hect.; 91,916 hab. Le sol montagneux, mais des plus fertiles, est arrosé par l'Ausone au N. et le Tronto au S.; côtes basses, climat très-sain.

ASCOLI-DI-SATRIANO, ville du royaume d'Italie, province de la Capitanate; 5,675 hab. Belle cathédrale, bâtie sur les ruines de l'ancienne *Asculum Apulum* des Romains, qui fut détruite par les Normands.

ASCOLIES s. f. pl. (a-sko-lî — du gr. *askos*, outre). Antiq. gr. Fêtes célébrées en l'honneur de Bacchus par les paysans de l'Attique. On y sacrifiait d'abord un bouc; de sa peau, on faisait une outre, qu'on emplissait de vin et qu'on frottait d'huile extérieurement. Chacun sautait à son tour sur cette outre en tenant un pied en l'air, et celui qui parvenait à s'y maintenir quelques minutes sans tomber à terre remportait le prix. Les incidents variés qui accompagnaient ces tentatives souvent infructueuses excitaient l'hilarité des spectateurs. Plusieurs bas-reliefs antiques nous ont conservé les détails comiques de cette curieuse coutume.

ASCÔME s. m. (a-skô-me — du gr. *askôma*, même sens; formé de *askos*, outre). Anat. Éminence du pubis d'une femme, à l'époque de la puberté.

ASCOMYCÈTES s. m. pl. (a-sko-mi-sè-te — du gr. *askos*, outre; *mukês*, champignon). Bot. Sous-classe de champignons, ayant les sporidies renfermées dans les élytres.

ASCONDO (François), architecte espagnol, né à Surreta (Biscaye) en 1705, mort en 1781. Il était bénédictin, et construisit un nombre considérable de couvents en Castille, ainsi que les églises de Hornija, de Villardefradès, les couvents de Santa-Maria del Duero, de Fromesta, de Saint-Pierre des Duègnes, etc. Il bâtit aussi, à Valladolid, un hôtel pour Visconti Valoria.

ASCONIUS PÉDANUS, ou **PÉDIANUS** (Quintus), grammairien latin, né à Padoue, enseigna l'éloquence à Rome et mourut sous Néron, âgé de quatre-vingt-cinq ans. Il fut l'ami de Virgile, et le maître de Tite-Live et de Quintilien. Il ne reste de lui que des commentaires sur quelques harangues de Cicéron, où l'on trouve d'ailleurs des détails intéressants sur le sénat, les assemblées du peuple, les cours de justice, etc. Il avait composé un écrit contre les détracteurs de Virgile.

ASCOPHITES, hérétiques qui parurent vers l'an 173. Ils enseignaient qu'un ange était commis au gouvernement de chaque corps céleste, que la seule connaissance de Dieu était suffisante pour sanctifier l'homme, et que, par conséquent, les bonnes œuvres étaient inutiles. Ils rejetaient l'Ancien Testament, s'élevaient contre les ablutions que l'on fait dans l'Eglise et brisaient les vases sacrés.

ASCOPHORE adj. (a-sko-fo-re — du gr. *askos*, outre; *phoros*, qui porte). Bot. Qui porte un utricule, un godet. ‖ s. m. Genre de champignons microscopiques, qui ressemble beaucoup aux moisissures. L'espèce type croît sur la vieille colle de farine, dans les cavités du pain, etc.

ASCOPHORÉ, ÉE adj. (a-sko-fo-ré — rad. *ascophore*). Bot. Qui ressemble à l'ascophore. ‖ s. f. pl. Tribu de champignons microscopiques, ayant pour type le genre ascophore.

ASCOPHYCÉ, ÉE adj. (a-sko-fi-sé — du gr. *askos*, outre; *phukos*, algue). Bot. Se dit des algues dont les corps reproducteurs ont la forme des thèques des lichens. ‖ s. f. pl. Syn. de *fucacées.*

ASCOPHYTE s. m. (a-sko-fi-te — du gr. *askos*, outre; *phuton*, plante). Bot. Plante marine pourvue de vésicules pleines d'air.

ASCOPHYTES s. m. pl. (a-sko-fi-te). Hist. relig. Sectaires contemporains des archontiques, dont ils partageaient les doctrines.

ASCOSPORE s. m. (a-sko-spo-re — du gr. *askos*, outre; *spora*, semence). Bot. Genre de champignons, dont les spores ressemblent à des thèques de lichens.

ASCOSPORÉ, ÉE adj. (a-sko-spo-ré — rad. *ascospore*). Bot. Qui ressemble à l'ascospore. ‖ s. m. pl. Tribu de champignons, ayant pour type le genre ascospore.

ASCOT s. m. (as-kô). Comm. Sorte de serge commune. V. ANASCOT.

ASCOT, lieu de courses favori de la haute aristocratie anglaise et de la royauté. C'est une vaste bruyère, éloignée de Londres et peu distante de Windsor, ce qui la met à l'abri de la foule immense et des gens suspects qui fréquentent Epsom. La police en est faite par des hommes de la maison royale à la livrée rouge. George IV mit *Ascot* en vogue; en 1852, la reine et la famille royale s'y rendirent en grand appareil. L'empereur Nicolas y assista en 1844, et y fonda un prix de 12,500 fr., consistant en une magnifique coupe d'or d'un travail achevé et dont le modèle change chaque année.

ASCOUGH (sir George), vice-amiral anglais, né au commencement du XVIIIe siècle. En 1651, il soumit à l'autorité du parlement les colonies anglaises des Antilles et de l'Amérique, et continua sous Charles II à commander les forces britanniques, soit en chef, soit sous les ordres de divers amiraux, livra plusieurs combats aux amiraux hollandais Tromp et Ruyter, fut fait prisonnier en 1666, et mourut peu de temps après cet échec, le seul qu'il eût éprouvé dans sa carrière.

ASCOUTER v. a. ou tr. (a-skou-té). Ancienne orthographe du mot *écouter.*

ASCQ, commune du département du Nord, arrond. de Lille; 2,030 hab.

ASCRA, petite ville de l'ancienne Béotie, au pied de l'Hélicon. Patrie d'Hésiode.

ASCRÉEN, ENNE adj. et s. (a-skré-ain, è-ne — rad. *Ascra*). Géogr. anc. Qui est d'Ascra, qui appartient à Ascra ou à ses habitants.

— Surnom d'Hésiode.

ASCULUM APULUM, nom latin d'Ascoli-di-Satriano; près de cette ville de l'ancienne Apulie eut lieu, en 279 av. J.-C., une bataille indécise entre Pyrrhus et les Romains.

ASCULUM PICENUM, nom latin d'Ascoli; colonie romaine et capitale des Picentins, cette ville fut détruite pendant la guerre sociale, puis reconstruite.

ASCURUM ou **ASCURUS**, ville de l'Afrique ancienne, sur les confins de la Mauritanie césarienne et de la Tingitane. M. Dureau de la Malle prétend que la petite ville actuelle d'Aschkure, entre Bone et Constantine, est l'Ascurum des anciens; cette opinion est contestée.

ASCUS s. m. (a-skuss — mot lat. tiré du gr. *askos*, outre). Bot. Nom scientifique des cellules qui renferment les spores des champignons et des lichens.

ASCUS, géant qui, de concert avec Lycurgue, lia Bacchus et le précipita dans un fleuve. Mercure, selon les uns, Jupiter, selon d'autres, vainquit le géant, l'écorcha et fit de sa peau une outre (en gr. *askos*).

ASCYRE s. m. (ass-si-re — du gr. *askuron*, millepertuis). Bot. Genre de la famille des hypéricinées, voisin des millepertuis, et renfermant une dizaine d'espèces, qui croissent dans les régions chaudes de l'Amérique du Nord. L'ascyre amplexicaule se fait remarquer par l'élégance de ses fleurs. On dit aussi ASCYRON.

ASDRUBAL ou **HASDRUBAL**, famille carthaginoise qui a fourni plusieurs généraux célèbres, dont les plus connus sont les suivants :

ASDRUBAL, fils de Magon, fut onze fois l'un des suffètes ou magistrats suprêmes de la république, commença la conquête de la Sardaigne, vers 489 av. J.-C., et reçut une blessure mortelle dans un combat. Son fils fit avec éclat la guerre aux Maures et aux Numides.

ASDRUBAL, fils d'Hannon, fut envoyé en Sicile vers 255 av. J.-C., attaqua le proconsul Métellus dans Panorme, perdit une grande bataille, et, accusé d'incapacité, fut mis à mort à son retour à Carthage.

ASDRUBAL le Chauve, fut envoyé vers 215 av. J.-C. pour soutenir la révolte des Sardes contre les Romains, combattit avec une grande valeur, mais fut vaincu et fait prisonnier par Manlius. L'île entière tomba au pouvoir des Romains.

ASDRUBAL, surnommé **le Beau**, gendre d'Amilcar Barca, beau-frère d'Annibal, suivit Amilcar dans ses expéditions, et lui succéda dans son commandement en Espagne, l'an 230 av. J.-C. Il conquit une partie de la péninsule, fonda Carthage la Neuve (Carthagène), et fut assassiné au milieu de ses succès par un esclave gaulois, dont il avait fait périr le maître (223 av. J.-C.).

ASDRUBAL-BARCA, fils d'Amilcar et frère du grand Annibal, commandait les troupes carthaginoises en Espagne, où il remporta une grande victoire sur les deux Scipions, l'an 213 av. J.-C., lorsqu'il reçut l'ordre d'aller rejoindre son frère en Italie. Après avoir triomphé d'une série d'obstacles, il franchit les Alpes avec une armée de soixante mille hommes et s'avança en Italie; mais les consuls Claudius Nero et Livius Salinator ayant marché à sa rencontre, le vainquirent complétement près du Métaure (207 av. J.-C.). Il fut tué les armes à la main. Les Romains lui coupèrent la tête et la jetèrent dans le camp d'Annibal, qui s'écria amèrement à cette vue : *Je reconnais là la fortune de Carthage!*

ASDRUBAL, général carthaginois, fils de Giscon, prit le commandement de l'armée d'Espagne après le départ d'Asdrubal-Barca pour l'Italie (207 av. J.-C.), combattit Scipion en Afrique et fit échouer ses projets sur Utique (204), grâce à l'appui que lui prêta Syphax, roi des Numides, à qui il avait donné sa fille Sophonisbe. Mais l'année suivante, le général romain vainquit à la fois Asdrubal et Syphax, à la bataille des grandes Plaines.

ASDRUBAL, surnommé **Hædus**, fut envoyé à Rome après la bataille de Zama (201 av. J.-C.), pour obtenir la ratification du traité conclu entre Scipion et Carthage. « Quels dieux, lui dit-on dans le sénat, rendez-vous garants de la sincérité de vos serments? — Les mêmes, répondit-il, qui ont si sévèrement puni nos parjures. » Cette réponse basse, mais habile, lui fit obtenir la paix.

ASDRUBAL, général carthaginois, défendit Carthage contre Scipion Émilien; quand la ville fut prise, il se retrancha dans le temple d'Esculape avec sa femme, ses enfants et une poignée de soldats. Mais peu après il en sortit furtivement et alla se jeter aux genoux de Scipion. Sa femme, indignée, le couvrit d'imprécations, mit le feu au temple et se précipita dans les flammes avec ses enfants (146 av. J.-C.). Asdrubal se tua lui-même peu de temps après.

ASDRUBAL, petit-fils de Massinissa, roi des Numides, fut associé au précédent pour commander les troupes qui défendaient Carthage contre les Romains, brûla la flotte ennemie,

mais fut ensuite accusé de trahison et massacré (147 av. J.-C.).

ASE s. f. (a-ze — du gr. *asê*, dégoût). Pathol. Gêne épigastrique accompagnée d'une anxiété générale.

ASEB s. m. (a-zèbb). Syn. de *asfor*.

A secrète offense secrète vengeance, drame de Caldéron, et l'un de ceux qui sont les plus propres à caractériser la comédie espagnole autant que le talent du poëte. Cette pièce est une tragédie domestique qui roule sur un sujet vulgaire, la vengeance d'un époux envers un homme qu'il croit à tort être l'amant de sa femme. C'est une situation analogue à celle de Tancrède et Sigismonde, si ce n'est que l'amant est tué au lieu du mari. Ce dernier le fait périr secrètement, et c'est de là que vient le titre de la pièce : *A secreto agravio secreta vengança*. Il met ensuite le feu à sa propre maison, et profite du désordre occasionné par l'incendie pour tuer sa femme. Un ami révèle le crime à son souverain, Sébastien, roi de Portugal, qui applaudit à la conduite de l'époux. Une telle pièce est assurément un drame atroce, bien fait pour donner une idée terrible de l'état des mœurs sociales de l'Espagne à cette époque; toutefois, il abonde en passages pleins d'intérêt et de pathétique. Mais ce que l'on est en droit de reprocher à Caldéron, reproche qui s'adresse à tout son théâtre, c'est d'exagérer le naturel, d'élever les passions de ses héros à une sorte de paroxysme, de prodiguer les métaphores et de sacrifier entièrement le langage du cœur à celui de l'imagination.

ASEDI-THOUSI. V. Asadi-Thousi.

ASÉGA s. m. (a-zé-ga — du nom d'*Aséga*, à qui ce recueil est attribué). Ancien code de lois de la tribu des Rustrings, dans la Frise. Woarda en a donné une édition à Berlin en 1805.

ASÉITÉ s. f. (a-sé-i-té — du lat. *a*, par; *se*, soi). Scolast. Existence par soi-même. Mot dont se servent les théologiens pour exprimer l'indépendance de l'Etre suprême, qui existe *a se*, c'est-à-dire de lui-même : *L'*aséité *est un attribut exclusif de la Divinité. Les matérialistes accordent l'*aséité *à la matière.* ‖ On écrit aussi asséité.

ASÉKI adj. f. (a-zé-ki). Qualification que prend une femme du sultan, lorsqu'elle a mis au monde un fils : *Sultane* aséki. ‖ On écrit aussi assékaï et khacéki. Ce mot, qui est en réalité formé d'une racine arabe, signifie littéralement un courtisan, un familier; puis il a été pris peu à peu dans le sens restreint de concubine. L'orthographe correcte de ce mot, d'après les principes de transcription généralement adoptés pour les alphabets musulmans, serait *khasséki*. L'expression *khasséki sultan* veut dire *sultana primaria*, la *grande sultane*. La suppression de *kh* dans la transcription vulgaire *aséki* vient de ce que les Turcs ont l'habitude d'adoucir notablement les aspirations gutturales dans les mots qu'ils empruntent aux Arabes.

ASELGOTRIPSIE s. f. (a-sèl-go-tri-psî — du gr. *aselgôs*, lubriquement; *tribô*, je manipule). Pathol. Onanisme de la femme.

ASELLATION s. f. (a-zèl-la-si-on — du lat. *asellus*, dimin. de *asinus*, âne). Méd. Promenade sur un âne, prescrite comme moyen curatif.

ASELLE s. m. (a-zè-le — du lat. *asellus*, petit âne). Crust. Genre de petits crustacés isopodes d'eau douce, confondu autrefois avec les cloportes et les cymothoés. Il renferme trois espèces, dont une seule est indigène : *L'*aselle *vulgaire est commun dans les eaux douces stagnantes de la France.* (Milne-Edwards.) *Autrefois le peuple irlandais croyait qu'en tenant un ovaire d'*aselle *aquatique sur la langue, avec un de ces crustacés dans la bouche, on obtenait ce qu'on avait désiré.* (Noël.)

— Ichth. Nom donné par les anciens à un poisson de la Méditerranée, probablement une espèce de gade, et appliqué aujourd'hui à l'aiglefin ou églefin.

— **Encycl.** Le genre *asellé* présente les caractères suivants : corps ovale, un peu allongé et déprimé; tête distincte; yeux écartés; quatre antennes, les deux supérieures plus courtes et composées de quatre articles principaux, les deux inférieures plus longues, et de cinq pièces; sept paires de pattes munies de crochets entiers; deux appendices bifides à l'extrémité postérieure du corps. La principale espèce est l'*aselle d'eau douce*, qui se trouve fréquemment dans les mares des environs de Paris. Ce crustacé est long de 0 m. 012 à 0 m. 015, brun, tacheté de gris et de jaune en dessus, cendré en dessous. Il se nourrit d'animaux qui vivent dans l'eau; il les saisit avec les crochets de la première paire de pattes, qui fait office de main pour les porter à la bouche. La cavité buccale communique avec un intestin droit sans renflement considérable ni brusque, et qui est à peu près de la longueur du corps de l'animal. Les organes de la respiration sont situés en arrière des pattes, au-dessous de la queue ou segment postérieur du corps; ils consistent en trois paires de vésicules ou branchies recouvertes par des plaques cornées. Le sang qui circule dans les extrémités du corps ne paraît être renfermé dans aucun conduit. Les organes génitaux consistent, chez le mâle, en deux pénis situés sous la dernière paire de pattes; chez la femelle, en deux petites vulves. Les *aselles* s'accouplent et se reproduisent plusieurs fois dans le cours de leur vie; à cet effet, le mâle, toujours plus gros que la femelle, s'empare de celle-ci, se place à cheval sur son dos, et la retient captive dans cette position pendant six ou huit jours, au moyen de sa quatrième paire de pattes. Lorsqu'il l'abandonne, elle est fécondée. Les petits éclosent avec la forme et le nombre des parties qu'ils auront toute leur vie.

ASELLI (Gaspard), médecin italien, né à Crémone vers 1581, mort en 1626. Il s'est immortalisé par la découverte des vaisseaux chylifères qu'il observa en 1622, en disséquant un chien tué pendant le travail de la digestion. Par une modestie assez rare, il rapporta aux recherches d'Hippocrate, d'Aristote et de Galien, le mérite de sa découverte, qui rencontra pour adversaire, chose assez curieuse, Harvey, qui lui-même venait de démontrer la circulation du sang. Cette grande découverte ne fut publiée qu'un an après la mort de son auteur, par les soins de ses amis, dans un ouvrage intitulé : *De lactibus, sive lacteis venis, quarto vasorum mesaraicorum genere, novo invento*, Milan, 1627.

ASELLIDES s. m. pl. (a-zèl-li-de — rad. *aselle*). Crust. Division de crustacés isopodes, ayant pour type le genre aselle.

ASELLOTES s. m. pl. (a-zèl-lo-te — rad. *aselle*). Crust. Famille de crustacés isopodes marcheurs, ayant pour type le genre aselle.

ASELLUS s. m. (a-zèl-luss — mot lat.). Ichth. Nom latin d'un poisson inconnu, qui paraît appartenir au genre gade.

ASELLUS (Claudius), soldat romain connu par un trait que rapporte Appien. Pendant la deuxième guerre punique, lors du siége de Capoue (202 av. J.-C.), Asellus, provoqué en combat singulier par un Campanien, le poursuivit jusque sous les murs; mais emporté par l'élan de son cheval, il entra dans la ville, la traversa au galop, sortit par une autre porte sans avoir été atteint, et regagna le camp romain.

ASÈME s. m. (a-zè-me — du gr. *asêmos*, qui ne porte aucun signe). Entom. Sous-genre de coléoptères tétramères, voisin des charançons.

ASEMNE s. m. (a-zè-mne — du gr. *asêmnos*, sans éclat). Entom. Genre de coléoptères tétramères longicornes peu connu, et placé avec quelque doute auprès des saperdes.

ASÉMON s. m. (a-zé-mon — du gr. *asemos*, qui ne porte aucun signe). Entom. Genre de coléoptères tétramères longicornes, voisin des capricornes.

ASÉMOTRIQUE s. m. (a-sé-mo-tri-ke — du gr. *a* priv.; *sêmeion*, signe; *thrix*, poil). Bot. Genre de champignons microscopiques, qui croissent sur les os. ‖ On dit aussi asémotriche.

ASÉNA. C'est le Romulus des Turcs de l'Altaï. Comme le héros romain, il fut nourri par *la louve*, et il se procura à lui et à ses frères des femmes dont ils se rendirent maîtres par le rapt.

ASÈNES s. m. pl. (a-zè-ne). Géogr. anc. Nom d'un peuple de l'Inde, dont la capitale était Bucéphalie.

ASÉNETH, fille de Putiphar, prince d'Héliopolis, et épouse de Joseph, fils de Jacob, d'après le récit des rabbins.

ASEPH s. m. (a-zèf). Nom donné à des gouverneurs persans, qui remplacent les khans dans certaines provinces.

ASÉPIDE s. m. (a-sé-pi-de). Zool. Genre d'annélides tubicoles, de la famille des serpulaires, voisin des spirorbes.

ASER, l'un des fils de Jacob, fut le chef d'une des douze tribus.

ASER, nom d'une des douze tribus des Hébreux, dans la Galilée, entre la Phénicie au N., la Méditerranée à l'O., la tribu de Zabulon au S., et celle de Nephtali à l'E.

ASER, ville de l'ancienne Palestine, dans la tribu de Manassé, en deçà du Jourdain.

ASÉROÉ s. m. (a-zé-ro-é — du gr. *asêros*, dégoûtant). Bot. Genre de champignons, voisin du genre phallus.

ASES, divinités scandinaves, qui habitaient primitivement sur les bords du Tanaïs; elles accompagnèrent Odin lors de ses conquêtes dans l'Europe septentrionale, et formèrent ensuite sa cour céleste. Elles étaient au nombre de trente-deux, quatorze dieux et dix-huit déesses, et habitaient la ville d'Asgard, située au centre du monde.

Voici les noms des dieux : Odin, Thor, Balder, Niorder, Freir, Tyr, Braga, Heimdall, Hodur, Vidar, Vile, Outlour, Forsète, Locke.

Les déesses étaient : Frigga, Lara, Eira, Getiona, Fulla, Freia, Siofna, Lobna, Var, Vora, Sin ou Sinia, Alin ou Lina, Snotra, Gna, Sol, Bil, Jord, Rinder.

Chez les Goths, la tribu noble par excellence était celle des Ases, ou descendants des dieux.

Le mot *ase* signifie littéralement *dieu;* le féminin de ce mot, qui ne s'emploie qu'au pluriel, *asynior* ou *asynius*, signifie *les déesses*. C'est le nom générique que portent les divinités de l'Edda et des chants de scaldes. La plus ancienne mention qui soit faite de ce mot se trouve chez Suétone, dans la vie d'Auguste : « Parmi les signes, dit l'historien romain, qui marquèrent la mort d'Auguste et annoncèrent sa déification, nous rapporterons celui-ci. La foudre vint frapper une des statues de l'empereur, et effaça le *C* initial de la suscription : *Cæsar*, de sorte qu'il ne restait plus que *æsar*, mot qui signifie *dieu* en langue étrusque. » *Æsar* se rapproche singulièrement de la forme plurielle *æsir*. Peut-être retrouve-t-on encore ce mot dans le nom du dieu *Hesus*, auquel, suivant Lucain, les Gaulois offraient des sacrifices humains, comme en fait foi ce vers de la *Pharsale :*

Teutates, horrensque feris altaribus Hesus.

Le grammairien Hesychius nous apprend que les Tyrrhoniens donnaient à leurs dieux le nom de *Asoi*. Plusieurs historiens rapportent également que les Goths, dès leur apparition en Europe, avaient des dieux appelés *Asen*. Enfin, nous soumettrons encore à nos lecteurs le rapprochement suivant, mis en avant par quelques auteurs. Le *Mithras* parsi se retrouve dans le *Mætras* ou *Maituraus* des Islandais, qui veut proprement dire l'*Ase*, le dieu, magnifique, excellent. Les *Ases* étaient très-probablement une nation indo-européenne, forte et compacte, relativement civilisée, que son habileté et ses connaissances firent considérer par les habitants autochthones de leur patrie d'adoption comme des êtres supérieurs et d'origine divine. C'est le phénomène que nous avons vu s'accomplir sous nos yeux lors des premiers rapports des Européens avec les populations arriérées de l'Afrique, de l'Amérique et de l'Océanie. L'*Edda* dit : Les *Ases* formèrent le ciel et la terre, déterminèrent le cours du soleil et de la lune, et séparèrent la nuit du jour. Ils créèrent le premier homme et la première femme, *Ask* et *Embla*, et construisirent un *burg* qui fut appelé de leur nom *Asgard*. (Consulter les articles spéciaux consacrés à ces différents mots.) Plusieurs auteurs très-ingénieux ont pensé que le radical d'*ase* entrait dans la composition du mot *Asie*, qui, primitivement, aurait été pris dans une acception tout à fait restreinte. Strabon paraît en effet comprendre sous le nom d'*Asie* la contrée qui s'étend du Don à l'Indus. On a voulu voir encore le même radical dans une foule d'autres appellations géographiques ou ethnographiques : *Asar*, *Caucase*, *Tcherkesse* (ou Tcherkasse, Circassien), *Abasses*, *Chorases*, *Thase*, etc.

ASES, nom de peuples anciens qui faisaient partie de la grande famille scythique. Les géographes ne sont point d'accord sur la situation exacte du pays qu'ils habitaient, et l'histoire ne nous a transmis sur eux aucune donnée certaine.

— **Homonymes.** Aze, hase.

ASEXE adj. (a-sè-kse — du gr. *a* priv., et de *sexe*). Hist. nat. Qui n'a pas de sexe. Se dit des cryptogames. On dit aussi asexuel et asexué.

ASFAR (Benou), mot arabe qui signifie les *fils*, les peuples *roux*, et qui est appliqué spécialement aux descendants d'Esaü, surnommé *Edom* (en hébreu, *rouge*), qui ne sont autres que les Edomites ou Iduméens. *Asfar* signifie proprement jaune, et, par extension, *roux* et *blond*. Aussi les Arabes désignent-ils quelquefois sous le nom de *Benou Asfar* ou *Beni Asfar* les peuples d'origine germanique, et même les Romains et les Grecs, les Européens en général. Voici comment s'exprime à ce sujet le Kamons (ou Camons, l'Océan), dictionnaire arabe traduit en turc par *Acim Efendi :* « Le nom de *Beni Asfar* n'appartient pas à une nation en particulier, mais il désigne en général tous les habitants du pays de Roum, tels que les Moskovites, les Anglais, les Français et autres. »

ASFELD-BIDAL (d'), famille dont le chef avait été ministre de Christine auprès de Louis XIV, et qui eut quatre fils : **Asfeld** (Alexis Bidal, baron d'), né vers 1648, mort en 1689. Il servit avec distinction sous le duc de Luxembourg et le maréchal de Créqui, et s'illustra par la défense de Bonn, où il fut assiégé pendant deux mois par l'électeur de Bavière et le duc de Lorraine. Il fut blessé mortellement dans le dernier assaut (1689). ‖ **Asfeld** (Benoît Bidal, baron d'), né en 1652, mort en 1715. Il seconda son frère dans la défense de Bonn, et prit ensuite une part brillante aux campagnes de Flandre, d'Italie et du Rhin. C'était un des plus braves officiers de cavalerie de l'armée. ‖ **Asfeld** (Jacques Vincent Bidal d'), théologien, né en 1664, mort en 1745. Il était abbé de Vieuville, fut mêlé aux querelles du jansénisme, et mis à la Bastille en 1721. Il a écrit : *Avant-propos aux règles pour l'intelligence des saintes Ecritures* (1706), ainsi que d'autres ouvrages de controverse et de théologie. ‖ **Asfeld** (Claude François Bidal, chevalier, puis marquis d'), maréchal de France, né en 1667, mort en 1743. Il combattit sous d'Humières et sous le maréchal de Berwick, auquel il succéda dans le commandement de l'armée en 1734. Continuateur de Vauban, il s'illustra surtout par l'attaque et la défense des places. Il s'est distingué particulièrement dans les campagnes de Flandre, puis à l'armée du Rhin, ensuite à la bataille d'Almanza (1707), à la prise de Fribourg en Brisgaw (1713), au siége de Barcelone (1714), enfin à la prise de Philisbourg (1734).

ASFELD, ch.-lieu de cant. (Ardennes), sur l'Aisne, arrond. de Réthel; pop. aggl. 1,134 hab. — pop. tot. 1,151 hab. Cette commune, appelée autrefois *Ecry*, renfermait un château remarquable, aujourd'hui démoli. C'est à Ecry que les Normands furent défaits en 883.

ASFOR s. m. (a-sfor). Alchim. Nom donné à l'alun par les philosophes hermétiques. On l'appelait aussi aseb.

ASFUR s. m. (a-sfur). Ichth. Poisson du genre holocanthe.

ASGARD, littéralement la *ville des Ases* ou *des dieux*, le mot *gard*, en danois, signifiant *enceinte*. Cette cité mythique, construite par les dieux eux-mêmes, était leur résidence habituelle. Au centre d'Asgard était un endroit nommé *Idafeld*, dans lequel les hôtes divins se rassemblaient pour délibérer. Les traditions scandinaves nous dépeignent Asgard comme un séjour enchanté; la cité était tout entière en or, et des arbres éternellement verts l'entouraient de toutes parts.

ASGILL (Jean), publiciste et sectaire anglais, né vers 1650, mort en 1738. Il est connu surtout par la publication d'un ouvrage brûlé à Dublin comme blasphématoire, et dans lequel il soutenait que ceux qui croient fermement en Jésus-Christ ne meurent point sur la terre. Lui-même devait être enlevé vivant au ciel comme Elie. En attendant cet heureux événement, il fut jeté en prison et y languit plus de trente ans. Il a publié aussi un grand nombre d'écrits politiques.

ASGILL (sir Charles), général anglais, fut envoyé en Amérique en 1781, pour servir sous les ordres de Cornwallis. Fait prisonnier, et désigné par le sort pour être mis à mort par représailles, il fut sauvé par l'intercession du gouvernement français. Un acte du congrès américain révoqua son arrêt de mort. Asgill accourut aussitôt à Versailles pour remercier ses bienfaiteurs. Cet épisode a fourni le sujet de plusieurs pièces de théâtre et de romans, qui eurent une grande vogue à cette époque. Nommé lieutenant général en 1800, après avoir fait les campagnes contre la France, sir Asgill devint gouverneur d'une partie de l'Irlande. C'était un des bons officiers de l'armée anglaise.

ASGUÉRIAN (le père Vertanès-), Arménien mékhitariste de Venise, né à Constantinople en 1720, mort en 1810. Il a traduit en arménien l'*Histoire romaine* de Rollin, l'*Histoire universelle* de dom Calmet, des sermons et une foule d'autres ouvrages.

ASH (Edouard), médecin et physicien anglais, mort en 1829. L'un des premiers il démontra qu'il y a production d'électricité chaque fois que l'on met en contact des métaux inégalement oxydables. Cette découverte servit de base à la construction de la pile de Volta. Ash a publié quelques travaux dans les recueils scientifiques.

ASHANTEE s. m. (a-chan-té). Linguist. Idiome parlé en Afrique sur la côte d'Or, la côte d'Ivoire et la côte des Esclaves : *L'*ashantée *est plein de figures hyperboliques et pittoresques.* (Bachelet.) ‖ C'est le même mot que *achanti*.

ASHARIA s. m. (a-cha-ri-a). Mythol. ind. Nom que l'on donne aux maîtres spirituels qui enseignent en secret, dans les sanctuaires des temples, les formules de prières appelées *mandra*.

ASHAVÉRUS s. m. (a-cha-vé-russ). Un des noms populaires du Juif errant. V. Ahasvérus.

ASHBURN ou **ASHBOURN**, petite ville d'Angleterre; comté et à 21 kilom. N.-O. de Derby; dans une délicieuse vallée, sur une branche de la Dove. Pop. 5,000 hab. Manufactures de coton; foires aux bestiaux très-importantes. L'église, construite de 1235 à 1241, est un édifice remarquable; le clocher a une très-grande élévation; parmi les tombeaux que renferme cette église, on distingue celui qui a été sculpté par Banks, en mémoire d'une fille de sir Brook Bothly, riche propriétaire de la contrée. — A Mayfield, près d'Ashburn, se trouve l'hermitage où Moore a écrit *Lolla-Rookh*.

ASHBURNAM (Thomas), général anglais, né vers 1808, entra dans l'armée en 1823, devint lieutenant-colonel en 1850, et major général en 1854. La reine le choisit pour aide de camp en 1846, en raison de ses brillants services à la bataille du Sutlej. Il fut chargé du commandement des forces expéditionnaires en Chine, 1857, et du commandement supérieur de l'armée de l'Inde après cette expédition. De retour en Angleterre en janvier 1858, il eut le commandement honoraire du 82e d'infanterie.

ASHBURTON, petite ville d'Angleterre dans le comté de Devon; 5,000 hab. Patrie du célèbre Marlborough. Mines de cuivre et d'étain, ardoisières et carrières de marbre estimé.

ASHBURTON-BARING (Alexandre), né en 1774, mort en 1848, le premier membre de la famille Baring qui ait porté le titre de lord Ashburton. Second fils de sir Francis Baring, il devint, en 1810, à la mort de son père, chef de la maison de banque Baring frères, et entra deux ans après à la chambre des communes, comme représentant du bourg de Taunton. Jusqu'en 1820, il vota avec le parti whig; mais étant devenu à cette époque représentant du bourg de Callington, dont le privilége d'envoyer un membre à la Chambre

des communes était menacé par les divers projets de réforme que le parti whig tenait en réserve, il passa aux tories, et vota avec eux contre la réforme parlementaire de 1831 et 1832. En 1834, sir Robert Peel étant devenu premier ministre, nomma Baring président du Bureau du Commerce, et, quelques mois plus tard, en se retirant du pouvoir, le fit élever à la pairie, sous le titre de lord Ashburton. Baring avait choisi ce titre en souvenir de sa tante, veuve d'un illustre avocat, membre de la chambre des communes, John Dunning, qui avait été créé lord Ashburton en 1782, et dont le fils était mort sans postérité en 1823. Pendant le dernier ministère de Robert Peel, les difficultés survenues depuis plusieurs années entre l'Angleterre et les Etats-Unis relativement à la délimitation des frontières du Maine et de la Nouvelle-Ecosse s'étant envenimées, les relations des deux pays commencèrent à prendre un aspect menaçant. Lord Ashburton fut envoyé aux Etats-Unis avec mission spéciale de régler ce différend. Il réussit à rétablir l'harmonie entre les deux nations; mais à son retour, l'opinion publique lui reprocha de s'être laissé jouer par les diplomates américains, et d'avoir fait bon marché des droits et des intérêts britanniques. Lors de la discussion de l'acte qui, en 1844, à l'occasion du renouvellement du privilége de la Banque d'Angleterre, modifia si profondément le régime de cette institution de crédit, et la partagea en deux départements, lord Ashburton se sépara sur cette question de sir Robert Peel. En 1846, il vota également contre le rappel de la législation sur les céréales.

En 1847, à propos du débat que souleva la crise commerciale, lord Ashburton publia un pamphlet intitulé : *Commercial and financial Crises considered*, destiné à démontrer qu'en temps de crise l'acte de 1844 était inapplicable, et ne pouvait qu'aggraver les souffrances du commerce et de l'industrie. Ce fut à la suite d'un entretien entre lord Ashburton, le gouverneur et le sous-gouverneur de la Banque, que le chef du cabinet et le chancelier de l'Echiquier autorisèrent pour la première fois, en 1847, la suspension du fameux *Bank act.* (V. Banque d'Angleterre.) Parmi les raisons pour lesquelles les hommes d'Etat anglais ne veulent pas toucher à ce fameux acte, lord Ashburton en a signalé une assez singulière : « De simples raisonneurs, dit-il dans sa brochure, ne mettent à défendre leurs théories qu'un certain degré d'obstination. Mais des hommes qui sont, qui ont été, ou qui s'attendent à être ministres, ne sont pas aussi faciles à ramener à la raison; ils ne conviennent pas aussi facilement qu'ils ont pu se tromper. »

ASHBURTON (William Bingham Baring, baron), homme d'Etat anglais, né en juin 1799, mort en mars 1864, était le fils aîné du précédent. Avant d'entrer à la chambre des pairs en 1848, date de la mort de son père, il fit longtemps partie de la chambre des communes. Il représenta successivement quatre bourgs électoraux, de 1826 à 1848. Lorsque sir Robert Peel prit possession du ministère en 1841, il fut nommé par lui secrétaire du bureau du contrôle, et, lors de la retraite du même ministère, en février 1845, il devint payeur général des troupes. Membre du conseil privé (conseil d'Etat), et prenant toujours part aux affaires du pays, soit à la chambre basse, soit à la chambre haute, il suivait une politique de juste milieu, et se qualifiait de conservateur-libéral. Il épousa complétement les doctrines et la cause du libre échange, et les tendances progressistes de l'administration Peel, si féconde en utiles réformes. Dans ses dernières années, il avait appuyé de son crédit, mais avec une entière indépendance, le ministère du comte Aberdeen et celui du vicomte Palmerston. En 1861, il fut président de la Société royale de géographie de Londres. De ses deux mariages, il n'a laissé qu'une fille; son titre de pair et ses droits ont passé à son frère cadet Francis Baring, ancien membre du parlement, né en 1800, qui épousa en 1833 une fille de Maret, duc de Bassano, ministre de Napoléon Ier. La famille Baring, qui occupe depuis un demi-siècle une haute position financière et politique, tire son origine d'un négociant de Londres, créé baronnet en 1793, et dont le petit-fils, sir Francis Thornhill Baring, est membre du parlement.

ASHBURY (Joseph), comédien anglais, né à Londres en 1638, mort à Dublin en 1720. Il avait été capitaine et devint le plus grand acteur de son temps. Il donna des leçons à la reine Anne.

ASHBY (sir John), amiral anglais, né en 1642, commandait l'*escadre bleue* à la sanglante bataille de la Hogue (1692), et fut accusé devant le parlement, par le ministre Nottingham, d'avoir, par sa négligence, laissé échapper à la destruction une partie de la flotte française. Il fut déchargé de l'accusation ainsi que l'amiral Russel; mais il quitta le service de mer. C'était un des bons officiers de la marine britannique.

ASHBY (Turner), brigadier général au service des Etats confédérés d'Amérique, né à Rose-Hill (Virginie) vers 1824, tué près d'Harrison-Burg (Virginie) le 6 juin 1862. Jusqu'au jour où éclata la guerre civile, il ne s'était occupé que d'opérations commerciales. En 1861, il leva un régiment de cavalerie, et devint bientôt l'un des meilleurs officiers de cette arme dans l'Amérique du Nord. Lors de l'invasion de la vallée de la Shenandoah par Jackson, il couvrait avec sa cavalerie les mouvements de l'armée confédérée. Promu brigadier général en mai 1862, il fut mortellement atteint dans un des petits engagements qui précédèrent la bataille de Crosskeys.

ASHBY-DE-LA-ZOUCH, ville d'Angleterre, comté de Leicester; 5,000 hab. Célèbre par les ruines du château où fut enfermée Marie Stuart, et dont le principal appartement existe encore. ‖ Canal d'Angleterre, qui fait communiquer le canal de Coventry, dans le comté de Warwick, au S. de Nuneaton, avec le canal de Leicester à Longborough; 59 kilom. de développement.

ASHE (Rab ou Rav), rabbin babylonien, né en 353, mort en 427. Il fut un des rédacteurs du *Talmud babylonien*, compilation immense qui ne devait être terminée que soixante-dix-huit ans après sa mort. Ce *Talmud* a été imprimé à Venise en 1520, et souvent réimprimé depuis.

AS-HEAUME interj. (a-sô-me — abrév. des mots *à son heaume*). Cri par lequel, au temps de la chevalerie, on avertissait les soldats de courir aux armes.

ASHER (Ben Jechiel), rabbin et docteur juif, né à Rothenbourg, mort en 1321. Il dirigea l'université juive de Tolède, et composa plusieurs ouvrages qui jouirent d'une grande autorité dans les synagogues et les écoles.

On connaît encore d'autres docteurs juifs de différents pays qui ont porté le nom d'Asher.

ASHFIELD (Edmond), portraitiste anglais de la fin du XVIIe siècle. Si l'on en croit Walpole, il perfectionna le pastel, genre dont il fit sa spécialité, au point de lui donner l'apparence de la peinture à l'huile.

ASHFORD, ville d'Angleterre, comté de Kent, à 20 kilom. S.-O. de Cantorbéry, sur la Stour; 3,000 hab. Belle église gothique; marché à bétail important, lainages.

ASHLEY-COOPER. V. Shaftesbury.

ASHMOLE (Elie), savant antiquaire anglais, né en 1617, mort en 1692, servit d'abord sous Charles Ier, dans les rangs du parti royaliste, et quitta ensuite la carrière militaire pour se consacrer entièrement à l'étude des sciences. Il s'occupa d'alchimie et publia plusieurs compilations sur cette matière, ainsi qu'une *Histoire de l'Ordre de la Jarretière*, qui lui valut, sous Charles II, la place de héraut d'armes de Windsor. Il avait recueilli un grand nombre d'objets curieux et d'antiquités, dont il fit don à l'université d'Oxford, et dont la collection fut appelée *Muséum Ashmoléen*.

ASHMUN (Jehudi), abolitionniste américain, né à Champlain (Etat de New-York) en 1794, mort en 1828. C'est lui qui, par ses écrits et ses prédications, mena à bonne fin le projet d'établir sur la côte d'Afrique une colonie de nègres affranchis. Chargé de l'exécution, il débarqua en 1822 au cap de Montserado, et après des miracles de persévérance et d'énergie, fonda la colonie de *Liberia*. Cet homme héroïque et dévoué essuya un naufrage à son retour, et mourut des suites des souffrances qu'il avait endurées.

ASHTON-UNDER-LYNE, ville d'Angleterre, dans le comté de Lancastre; 40,000 hab., dont environ 20,000 sont employés dans de vastes manufactures de coton.

ASI ou AASI (EL-), nom d'un fleuve de la Turquie d'Asie, plus connu sous le nom d'*Oronte*.

ASIA, nom latin d'une des cinq parties du monde.

ASIA, ville de l'ancienne Asie Mineure, au pied du mont Tmolus, dans la Lydie. ‖ Nom d'une autre ville ancienne de l'Asie, dans la Susiane, sur le Tigre.

ASIAGO, ville de la Vénétie; 6,500 hab. Fabrique de chapeaux de paille, dite *paille d'Italie*, dont on porte la production annuelle à plus de 3,000,000 fr.

ASIALIE s. f. (a-si-a-lî — du gr. *a* priv.; *sialon*, salive). Pathol. Défaut de salive.

ASIALORRHÉE s. f. (a-si-a-lo-ré — du gr. *a* priv.; *sialon*, salive; *rheô*, je coule). Pathol. Diminution dans la sécrétion de la salive.

ASIANO-MACÉDONIQUE adj. (a-zi-a-no-ma-sé-do-ni-ke — rad. *Asie* et *Macédoine*). Philol. Qui appartient à l'Asie et à la Macédoine. Se dit particulièrement du mélange de tous les dialectes de la Grèce après la mort d'Alexandre : *Le dorisme, propre aux Macédoniens, domine dans le dialecte d'Alexandrie, qu'on désigne aussi par le nom d'*ASIANO-MACÉDONIQUE. (Complém. de l'Acad.)

ASIARQUE s. m. (a-zi-ar-ke — gr. *asiarchês*, même sens; formé de *Asia*, Asie; *archos*, chef). Antiq. Nom que l'on donnait dans la province romaine de l'Asie aux magistrats supérieurs des rites religieux, chargés d'organiser les fêtes et les jeux annuels en l'honneur de l'empereur.

— **Encycl.** L'*asiarque* était nommé chaque année par une assemblée de citoyens notables, qui se tenait à Ephèse, sous la direction du proconsul. Comme les édiles à Rome, il devait faire célébrer des jeux à ses frais : aussi l'appelait-on souvent *munerarius*. Les dépenses occasionnées par ces réjouissances publiques atteignaient quelquefois des chiffres énormes, aussi, peu de citoyens étaient-ils en état de remplir dignement les fonctions d'*asiarque*. On trouve ce titre porté par des personnages qui figurent sur les monnaies de plusieurs villes, notamment sur celles de Cyzique de Mysie, d'Hypère de Lydie, de Laodicée de Phrygie, d'Otrus de Phrygie, de Pergame de Mysie, de Sardes de Lydie, et de Smyrne d'Ionie. Bien que la fonction d'*asiarque* fut annuelle, ceux qui en avaient été revêtus conservaient souvent toute leur vie le titre honorifique d'*asiarques*.

ASIARCHAT s. m. (a-zi-ar-ka — rad. *asiarque*). Hist. anc. Fonction d'asiarque.

ASIAS s. m. (a-zi-ass — du gr. *Asia*, Asie). Mus. anc. Première espèce de cithare, inventée, dit-on, par Cépion, disciple de Terpandre, et en usage chez les Lesbiens, peuple voisin de l'Asie.

ASIATICO-EUROPÉEN, ENNE adj. (a-zi-a-ti-ko-eu-ro-pé-ain, è-ne — rad. *Asiatique* et *Européen*). Qui appartient à l'Asie et à l'Europe : *Il est impossible de se faire une idée de cette population* ASIATICO-EUROPÉENNE *qui encombre les quais de cette avant-ville.* (Alex. Dum.)

ASIATICUS, esclave de Vitellius et l'un des agents de ses infâmes plaisirs. Affranchi, puis nommé chevalier par son maître, il fut envoyé à la mort après la chute de Vitellius.

ASIATIQUE adj. (a-zi-a-ti-ke — lat. *asiaticus*, même sens). Géogr. Qui est propre, particulier à l'Asie ou à ses habitants : *Mœurs* ASIATIQUES. *Mollesse* ASIATIQUE. *On trouvait quelque chose d'*ASIATIQUE *dans les traits de cette jeune fille.* (H. Beyle.) *Il était entraîné vers des jouissances* ASIATIQUES *par des forces d'autant plus excessives, que, longtemps endormies, elles se réveillaient plus furieuses.* (Balz.)

— *Luxe asiatique*, Luxe excessif, exagéré. ‖ *Style asiatique*, Style diffus, imagé, chargé d'ornements pompeux et de pensées vides, tel que devint le grec dans les colonies de l'Asie, sous l'influence du climat et du caractère des peuples asiatiques : *Cicéron qualifie d'*ASIATIQUE *le style de l'historien Timée.* (Bachelet.)

— Substantiv. Habitant de l'Asie : *Les* ASIATIQUES *sont généralement efféminés. Quand la Grèce, ainsi élevée, regardait les* ASIATIQUES *avec leur délicatesse, avec leur parure, elle n'avait que du mépris pour eux.* (Boss.)

— s. f. Erpét. Espèce de couleuvre d'Asie, qui a environ 33 centim. de longueur.

— **Encycl.** I. Langues asiatiques. L'Asie a toujours été regardée comme le berceau du genre humain. Sans nous arrêter ici à cette question, disons que les traditions de tous les peuples prouvent qu'elle a été un grand centre d'émigration, duquel ont irradié en tous sens des masses considérables de populations groupées par affinités de races. Aujourd'hui encore, l'Asie comprend une foule de peuples parlant des langues différentes, dont le nombre est considérable. Comme la philologie et l'ethnologie ont ensemble d'incontestables rapports, nous essayerons de grouper ces langues dans une classification générale, en tenant surtout compte des analogies réelles résultant de l'identité d'origine, et sans nous astreindre à observer les rapprochements matériels et fortuits, tels que ceux qui proviennent de la situation géographique, des conquêtes, ou de toute autre cause contingente. Ce coup d'œil général jeté sur la linguistique asiatique sera d'autant plus utile, que c'est en Asie qu'il faut, la plupart du temps, rechercher le type et le point de départ de presque toutes les autres langues parlées dans le reste de l'univers. Avant tout, nous formerons un groupe distinct des idiomes monosyllabiques qui peuvent être envisagés comme les plus anciens de tous. Nous passerons ensuite aux groupes polysyllabiques, en faisant remarquer que la transition, impossible à préciser nettement, s'est effectuée entre les langues monosyllabiques et polysyllabiques au moyen du procédé d'agglutination.

Les langues monosyllabiques comprennent le chinois, le thibétain, les langues du Birman et d'Ava, le péguan, le groupe annamite, le siamois et le laos-siamois.

Les langues polysyllabiques se divisent en sept branches : 1o branche chino-japonaise, qui comprend le coréen, le japonais, le lieou-kieou, etc.; 2o branche tartare, comprenant les groupes tongouse, mogol et turc; 3o branche sibérienne, comprenant le samoyède, le jenisseï, le korieke, le kamtchadale, le kourilien, etc.; 4o branche indienne, comprenant le sanscrit, le pracrit, le pâli, le fan, le kawi, l'hindoustani, le bengali, le cachemire, le seikh, le mahrate, le tsigane, le malabar, le telinga, le tamoul, le maldivien, le cingalais; 5o branche persane, comprenant le zend, le parsi, le persan, le kurde, l'ossète, l'afghan, le bolloutche; 6o branche caucasienne, comprenant le groupe géorgien (ancien, moderne, souaneti, lasi), le groupe arménien (ancien, moderne, dialectes divers), le groupe lesghien (aware, abasse, circassien, mizdjeghi); 7o branche sémitique, comprenant le groupe hébraïque (hébreu, samaritain, rabbinique, phénicien, carthaginois), le groupe syriaque (syriaque, chaldéen, palmyrénien, nabathéen, sabéen), le groupe médique (pehlvi), le groupe arabe (himyarite, koreïschite, arabe littéral, vulgaire, dialectes divers), le groupe abyssinique (axumite, gheez moderne, amharique).

Pour de plus amples détails, consulter le dictionnaire, en cherchant chaque langue à son ordre alphabétique.

II. — Sociétés asiatiques. D'assez bonne heure, plusieurs savants se groupèrent dans différents pays afin de réunir leurs efforts et d'étudier à fond les langues, l'histoire, la littérature et les religions des différents peuples de l'Orient. La première société de ce genre fut fondée par les Hollandais à Batavia, en 1781; elle publia une série de travaux intéressants qui forment une collection de vingt volumes (1780-1845), intitulée : *Verhandelingen van het Bataviaasch genootschap van kunsten en wetenschapen*. Sous les auspices de la même société, paraît depuis 1842 la publication périodique *Tidjschrift voor Neerlandsch Indie*. En 1784, l'illustre William Jones institua la *Société Asiatique du Bengale* (*Asiatic Society of Bengal*), et elle publia jusqu'en 1833 ses recherches asiatiques (*Asiatic Researches*), qui ont fait faire de si grands progrès dans la connaissance intime de l'Inde ancienne et moderne. Depuis 1832 elle publie un journal. A cette société se rattachent les sociétés de médecine et d'agriculture, qui ont donné des *Transactions* à Calcutta. A Bombay et à Madras, des sociétés analogues furent fondées. A Malacca et à Ceylan même, de semblables sociétés furent organisées, mais leurs travaux, qui pénètrent en Europe à de rares intervalles, y sont généralement peu connus. En Europe, ce mouvement intellectuel se manifesta beaucoup plus tard, et la première société qui y fut fondée fut la *Société Asiatique de Paris*. Depuis 1823 elle publie un journal dont la collection offre une suite non interrompue d'études précieuses, qui peuvent être considérées comme les archives de l'orientalisme en France; en outre, elle édite à ses frais ou par voie de souscription, des grammaires, des lexiques, des traductions, des textes originaux des principales langues de l'Asie. Presque en même temps, Colebrooke instituait à Londres la *Royal Asiatic Society of Great-Britain and Ireland*. On y a annexé une commission de traductions orientales, qui s'occupe également de la publication de différents ouvrages spéciaux. La Société asiatique a d'abord publié des *Transactions*, puis un journal. En 1844, une réunion d'orientalistes fonda à Dresde la Société orientale allemande (*Deutsche Morgenlandische Gesellschaft*). Depuis 1846 elle publie une *Revue* (*Zeitschrift*), à laquelle on a joint, à partir de 1847, des rapports ou mémoires annuels (*Jahresberichte*). Déjà, en 1842, la Société orientale américaine (*American Oriental Society*) s'était formée à Boston, et avait commencé la publication du *Journal of the American Oriental Society*. En outre, il existe encore quelques sociétés spéciales, telles que la *Société Syro-Egyptienne* (*Syro-Egyptian Society*), qui a pris naissance à Londres en 1850; la *Société littéraire de Jérusalem* (*Literary Society of Jerusalem*), etc.

Nous ne pouvons faire mieux comprendre à nos lecteurs le rôle que sont appelées à jouer les *Sociétés asiatiques*, qu'en empruntant à M. J. Mohl, le savant professeur du Collége de France, les lignes suivantes : « Le jour où les études orientales franchirent l'étroite limite des dialectes sémitiques, dans laquelle l'habitude et les besoins de la théologie les avaient enfermées; le jour où les langues et les littératures de l'Inde, de la Chine, de la Perse et celles des nombreuses races qui se groupent moralement autour de ces pays commencèrent à être l'objet d'études sérieuses, ce jour-là les *Sociétés asiatiques* devinrent une nécessité. Ces études sont immenses; leur but et leur résultat final doivent être de nous faire connaître l'histoire de la partie la plus anciennement civilisée du monde, d'enrichir les sciences morales et sociales de l'expérience des grandes nations qui peuplent l'Asie, d'approfondir l'origine et le développement des idées religieuses et philosophiques qui gouvernaient les hommes, d'étudier les formes littéraires dans lesquelles les sentiments de peuples si divers ont trouvé leur expression; d'expliquer l'organisation des grandes nations de l'Orient que l'Europe envahit de plus en plus, et dont elle est intéressée à connaître le génie et le passé; de retrouver, par la comparaison des langues, la généalogie, les migrations et le mélange des peuples, en un mot, de donner à l'histoire du genre humain, sous toutes ses formes, une base plus ancienne, plus large, plus certaine qu'auparavant. »

ASIATIQUE, en lat. *Asiaticus*, surnom donné à l'un des Scipions à la suite de ses victoires sur Antiochus le Grand.

ASIDE s. f. (a-zi-de). Entom. Genre de coléoptères hétéromères mélasomes, voisin des blaps, et renfermant plus de quarante espèces, qui vivent dans les endroits chauds et sablonneux de l'ancien continent, et surtout de l'Europe.

ASIDITE adj. (a-zi-di-te — rad. *aside*). Entom. Qui ressemble à l'aside. ‖ s. f. pl. Tribu de la famille des mélasomes, dans l'ordre des coléoptères hétéromères, ayant pour type le genre aside.

ASIE. Mythol. Fille de l'Océan et de Téthys, femme de Japet. Elle donna son nom à l'une des parties du monde.

ASIE (Le nom d'Asie, autant que nous pouvons nous en rendre compte aujourd'hui, commença à être usité dans le sens général qu'on

lui donne actuellement, vers l'époque qui s'étend entre Homère et Hérodote. Quant à l'origine de ce mot, il est extrêmement difficile, sinon impossible, de la déterminer d'une manière précise. Les Grecs, au temps d'Hérodote, prétendaient que le mot *Asie* dérivait du nom d'*Asia*, femme de Prométhée, ou, suivant d'autres, femme de Japétus et mère de Prométhée; quelques auteurs nous apprennent que les Lydiens le rapportaient à *Asios*, un de leurs anciens rois, fils de Kotys. Bochart pensait que *Asia* dérivait de la racine sémitique *hatsi*, central; mais cette étymologie est plus spécieuse que scientifique, et d'ailleurs elle a le grand tort de ne pas rendre compte de la disparition de l'aspiration initiale *H*. L'hypothèse de Court de Gébelin n'est pas plus acceptable; il croit retrouver dans *Asia* la racine hébraïque *ech*, feu, parce que, pour les peuples sémitiques, le soleil semblait venir de l'*Asie*. On a aussi tenté d'ingénieux rapprochements entre *Asia* et les *Ases*, race divine des légendes scandinaves, qui habitait un pays appelé de son nom *Asaland*. Enfin, Polt propose une étymologie, que Benfey trouve assez vraisemblable. *Asia* devrait être rattaché au mot sanscrit *ushas*, aurore, qui est la clef de toute cette famille de mots, comme *auôs*, *èôs*, *aôs*, *éôs*, etc., en grec, et *aurora* en latin — *r*, entre deux voyelles remplace *s*, et *aurora* est pour *aurosa*; voir plus loin l'article consacré au mot *Aurore*. — Ainsi, l'*Asie* serait le pays de l'*aurore*, le pays où le soleil se lève, quelque chose comme l'*Anatolie*, entendue dans un sens plus large que celui d'une province, en un mot, le correspondant exact de notre terme moderne *Orient*. Cette étymologie a le mérite de se concilier avec le parallélisme concluant qu'on retrouve dans le mot *Europe*, si l'on y reconnaît avec Polt et Sickler la racine hébraïque *èrèb*, couchant. Du reste, plusieurs exemples analogues empruntés à d'autres langues, appartenant à une famille différente, justifieraient au besoin cette hypothèse; ainsi, les Arabes appellent *Maghreb*, littéralement *Occident*, toute la partie de la terre, occidentale par rapport à eux, et donnent à ce terme, dans une direction opposée, une extension tout aussi considérable et tout aussi vague que celle que nous accordons à *Orient*). Géogr. Nom d'une des cinq parties du monde, la plus anciennement connue et la plus orientale de l'ancien continent. Une ligne imaginaire, partant du bord septentrional de la mer Caspienne et aboutissant à la presqu'île de Malacca, indique la limite supérieure des connaissances des anciens en Asie; encore n'eurent-ils que des notions fort vagues de plusieurs pays en deçà de cette ligne. Au delà, le pays des Sères ou Sinæ (Chine) n'était connu que de nom. Entre les côtes de l'Océan, de la Méditerranée et cette ligne, se trouvaient les régions suivantes : Asie Mineure, Arménie, Parthie, Mésopotamie, Babylonie ou Chaldée, Assyrie, Syrie, Colchide, Arabie, Perse, Inde, Scythie ou Sarmatie. Quant à l'Asie romaine, qui comprit l'Asie Mineure et plus tard la Syrie, elle fut divisée, sous Constantin et ses successeurs, en trois diocèses : 1° diocèse d'Asie proprement dite; 2° diocèse d'Orient; et 3° diocèse de Pont.

L'Asie est bornée au nord par la mer Glaciale Arctique, à l'est par le Grand Océan et la mer de Behring, au sud par l'océan Indien et la mer de Chine, à l'ouest par la mer Rouge, l'isthme de Suez, la Méditerranée, l'Archipel, la mer Noire, et une ligne conventionnelle qui va par la crête des monts Caucase jusqu'à la mer Caspienne, puis par le fleuve Oural et la chaîne des monts Ourals jusqu'au cap Waigatz. Elle est comprise entre 2° et 78° lat. N., et entre 24° long. E. et 178° long. O. Sa plus grande longueur, prise obliquement depuis l'isthme de Suez jusqu'au détroit de Behring, est de 2,390 lieues ou 1,063 myriamètres; sa plus grande largeur du nord au sud, depuis le cap Sévérovostotchnoï jusqu'au cap Romania, à l'extrémité de la presqu'île de Malacca, est de 1,825 lieues ou de 812 myriamètres; sa superficie est de 4,568,592 myriamètres carrés, c'est-à-dire plus de cinq fois l'étendue de l'Europe; pop. 500 millions d'habitants.

Le système orographique de l'Asie vue dans son ensemble se compose de quatre grandes chaînes parallèles deux à deux, et talutant pour ainsi dire les quatre faces du grand plateau central asiatique; ces quatre chaînes forment le système *central* ou *himalayen* dont les ramifications s'étendent à toute l'Asie. Quatre autres systèmes de hauteurs beaucoup moins considérables et qui semblent isolés, l'*ouralien*, le *caucasien* ou *taurique*, l'*arabique* et l'*indien*, dans l'Indoustan, doivent être regardés comme des appendices du grand système *himalayen*, qui comprend les quatre groupes suivants : celui de l'*Altaï*, celui du *Thian-chan*, celui du *Kouen-loun*, et celui de l'*Himalaya*.

Le groupe de l'*Altaï*, qui entoure les sources de l'Irtyche et du Jéniséï, a différents noms : à l'est il prend la dénomination de *Tangnou*, celle de *Sayaniens* entre les lacs Kousoukoul et Baïkal; plus loin il prend le nom de *Haut-Kentaï* et de monts de *Daourie;* enfin, au N.-E., il se rattache au *Iablonoï-Krebet* et aux monts Stavonoï, qui se prolongent le long de la mer d'Okhotsk jusqu'au cap Oriental. Non loin des bords de l'Obi, s'étendent encore plusieurs rameaux de l'Altaï, entre autres celui que les Russes appellent *Kolyvan*, les monts *Salaïr* et les monts *Khoksoun;* enfin, allant de l'est à l'ouest et se terminant dans le steppe des Kirghiz, les monts *Alghinskoï* et le *Tarbagataï*. Selon les géographes chinois, le groupe de l'Altaï s'étend sur une longueur de 1,400 kilomèt., et son point culminant, appelé en kalmouk *Alastau* (mont Chauve), atteint 3,600 mèt. de hauteur. Ajoutons que ces montagnes ne présentent pas, comme les Alpes, des cimes déchirées ou dentelées, et des aiguilles ou pyramides colossales; elles se terminent, au contraire, par de larges plateaux granitiques dont la roche se décompose et couvre de gravier ses sommets et ses flancs. Le groupe du *Thian-chan* (monts Célestes), appelé aussi *Pe-chan* (mont Blanc), renferme le *Bokhdaoola* (montagne Sainte), qui a 5,800 mèt. de hauteur, et le *Khatoun-bokhda* (montagne de la Reine); vers le nord-ouest, on trouve l'*Ala-tau*, puis le *Bolor* ou *Belourtagh*, qui sépare la grande Boukharie de la petite. La chaîne du Bolor unit le groupe du Thian-chan à celui du Kouen-loun. Remplies de glaciers et couvertes de neiges profondes, ces montagnes, dit Humboldt, sont si âpres et si impraticables, qu'il ne s'y trouve que des cols qui, depuis les temps les plus anciens, ont été fréquentés par les caravanes.

Dans ce groupe qui couvre l'empire chinois, nous trouvons le *Thsoung-ling* (montagnes Bleues), l'*Hindou-koh*, la chaîne neigeuse des *Nanchan*, *Ki-lianchan* et *Alachan-oola*. Au sud de la chaîne du Bolor s'étend celle de l'Himalaya, qui se dirige généralement du nord-ouest au sud-est; le sommet le plus remarquable est le *Tchamoulari*, qui paraît dépasser la hauteur du *Dhavaladgiri*, dont l'altitude est de 8,176 mèt. Les autres montagnes principales du groupe de l'Himalaya sont : le mont *Kaïlas*, le *Kara-Koroum*, les chaînes de *Hor* et de *Dzang*.

Parmi les quatre autres systèmes de hauteurs moins considérables de l'Asie, nous voyons : au nord-ouest, le groupe ouralien, qui contient les monts *Poyas*, les monts *Ourals*, et les deux rameaux *Moughodjar* et *Oust-Ourt* qui s'en détachent; au sud-ouest, le système caucasien, qui se compose de deux groupes, celui du *Caucase* au nord, et celui du *Taurus* au sud, auquel on peut rattacher le *Liban*, bien qu'il en soit séparé par la vallée qu'arrose l'Oronte; le système arabique comprend les différents groupes qui s'élèvent au milieu des déserts sablonneux de l'Arabie, au nombre de trois, celui du mont *Sinaï*, celui de *Tehama* et celui d'*Oman*, qui borde le littoral du golfe d'Oman et du golfe Persique; enfin, le système indien, au sud de l'Asie, séparé de l'himalayen par le cours du Gange; ses principaux groupes sont les monts *Nilgherry*, les *Ghattes occidentales*, les *Ghattes orientales* et les monts *Vindhia*.

L'immense système himalayen présente des volcans et des roches volcaniques au nord comme au sud, à l'est comme à l'ouest; dans le groupe de l'Altaï nous trouvons l'*Araltoubé;* dans la chaîne du *Thian-chan*, on rencontre le *Pé-chan* ou mont Blanc, qui, d'après les relations toutes récentes des missionnaires, vomit sans interruption du feu et de la fumée; en outre, dans les flancs du *Thian-chan* se trouvent de nombreuses cavernes et une infinité de crevasses, d'où l'on tire une grande quantité de sel ammoniac. Enfin, au sud de la chaîne du *Thian-chan*, le *Tour-fan* lance sans cesse des tourbillons de lave et de fumée.

L'orographie de l'Asie, et principalement le système himalayen, partage cette partie du monde en cinq régions. La région centrale offre un assemblage de plateaux et de plaines compris principalement entre les monts *Bolor* à l'ouest, le *Thian-chan* et l'*Altaï* au nord, les monts *Himalaya* au sud, et l'*Ala-chan* à l'est. On y remarque à l'occident le plateau de la *Petite Boukharie*, au sud celui du *Thibet occidental* et celui du *Thibet oriental*, à l'est celui de la *Mongolie*, et au nord celui de *Bichbalik* et celui de la *Dzoungarie*. On peut y comprendre aussi le vaste désert de *Gobi* ou de *Chamo*, dans lequel on ne voit que des lacs salés, de petites rivières qui se perdent dans le sable, quelques maigres pâturages et quelques buissons chétifs. Deux grandes régions s'appuient à la précédente, l'une au sud, l'autre au nord : la région méridionale ou l'Inde, garantie des vents glacés du nord par les montagnes du Thibet, s'incline vers les tropiques et l'équateur; la région septentrionale, cette vaste Sibérie, tout entière penchée vers le pôle et vers la mer Glaciale, ne reçoit des mers voisines que des particules chargées du froid polaire. La région orientale, qui se confond insensiblement avec la région centrale, présente des parties bien distinctes : d'abord, une large chaîne de montagnes, qui s'étend du plateau de Mongolie jusqu'en Corée; puis la *Tatarie chinoise*, qui, quoique située sous la même latitude que la France, ressemble à l'Asie septentrionale pour la température; aussi la masse du froid accumulé sur la Tatarie, une exposition directement orientale et la température constante du grand Océan, donnent à la Chine propre un climat moins chaud que celui de l'Asie méridionale, et font que ce vaste pays présente tous les climats européens. La cinquième grande région de l'Asie, comprise entre la mer Caspienne, le Pont-Euxin, la Méditerranée et les golfes Persique et Arabique, à proximité de l'immense foyer de chaleur que renferme l'Afrique, jouit d'une température bien plus chaude que l'Asie méridionale; en outre, composée de plateaux en partie sablonneux et peu inférieurs en élévation aux chaînes de montagnes qu'ils portent sur leur dos, et de plaines basses, arrosée par un petit nombre de grands fleuves, balayée par des vents constants; cette région est exposée à une grande sécheresse, et présente en quelques endroits une aridité difficile à combattre.

D'après la disposition des montagnes de l'Asie, cette partie du monde se trouve partagée, sous le rapport hydrographique, en quatre versants extérieurs, outre le versant intérieur du plateau central : 1° le versant de la mer Glaciale, formé par les monts Ourals, l'Altaï et les monts Iablonoï, parcouru par : l'*Obi*, qui a 3,300 kilom. de cours et se grossit de l'*Irtyche*, ayant 2,500 kilom. de cours; le *Jéniseï*, qui a 3,500 kilom. de cours et se grossit des deux *Tongouska*, ayant de 1,600 à 1,800 kilom. de cours; la *Lena*, qui a 3,000 kilom. de cours et se grossit du *Vitim*, de l'*Aldan*, de l'*Olekma;* l'*Indighirka* (1,300 kilom.); la *Kolyma*, etc. 2° Le versant du Grand Océan, formé par la pente méridionale des monts Iablonoï et Stavonoï, et par la pente orientale des montagnes de la Chine, du Thibet, de Siam et de Malacca; il est parcouru par : l'*Amour* ou *Saghalien*, ayant 3,000 kilom. de cours, et grossi du *Soungari;* le *Hoang-Ho* ou fleuve Jaune, dont le cours est de plus de 3,000 kilom.; le *Yan-tseu-kiang* ou fleuve Bleu, dont le cours, de 4,000 kilom., se grossit du *Kin-sha-kiang;* enfin, le *May-kang*, d'un cours de 3,000 kilom. 3° Le versant de la mer des Indes, formé par la pente occidentale des montagnes de Malacca, par la pente méridionale de l'Himalaya, des montagnes de Perse et de l'Arménie, et par la pente orientale des monts de la Syrie et de l'Arabie. Il est parcouru par : *l'Iraouaddy* (3,000 kilom.), le *Brahmapoutre* (1,000 kilom.), le *Gange* (2,500 kilom.), le *Godavery* (1,200 kilom.), le *Nerbuddah* (1,400 kilom.), l'*Indus* (2,500 kilom.), l'*Euphrate* (2,200 kilom.), qui a pour affluent le *Tigre*. 4° Le versant de la Méditerranée, formé par la pente occidentale du Liban, du Taurus et du Caucase, n'est parcouru que par de petits fleuves parmi lesquels nous citerons le *Kizyl-Irmak* et le *Sacaria*. La région centrale de l'Asie forme à l'ouest une vaste dépression dans laquelle le niveau de la mer Caspienne et celui du lac Aral sont les parties les plus basses, de telle sorte que les eaux de la mer Caspienne sont à 30 m. au-dessous du niveau de l'Océan, et celles du lac Aral à 70 m. Ce *pays-cratère*, comme l'appelle Humboldt, est parcouru par le *Kour* ou *Cyrus*, le *Djihoun* ou *Amou-Daria*, et le *Sihoun* ou *Syr-Daria*, etc.

Le continent de l'Asie contient de grands amas d'eau; ces lacs se distinguent en général par leurs eaux salées, saumâtres ou sulfureuses; la plupart d'entre eux n'ont point d'écoulement. Les principaux que l'on rencontre en allant de l'ouest à l'est sont : les lacs de *Van* et d'*Ourmiah*, le *Touz-Gheul*, d'une longueur très-considérable; le lac *Asphaltite* ou *mer Morte*, celui de *Hamoun*, dans l'Afghanistan; la mer *Caspienne*, qui couvre 3,139 myriamètres; la mer d'*Aral*, le lac *Amer*, qui communique à la mer Caspienne, ceux d'*Aksakal*, de *Balkhach-noor;* dans les penchants septentrionaux, on trouve le *Tchang*, le *Dzaïssang*, près des montagnes d'où sortent l'Obi et l'Irtyche; le *Yarkand*, qui forme le lac de *Lop;* au nord-est du Thibet, le *Khoukhou-noor*. Les parties basses de la Sibérie présentent d'immenses marais presque contigus; la Chine offre quelques grands lacs remarquables seulement par leur rapprochement, et situés dans les contrées basses et marécageuses du milieu, ce qui semble confirmer la tradition des Chinois, selon laquelle une partie de ce pays aurait été récemment laissée à sec par la mer.

Les côtes de l'Asie, dont le périmètre est évalué à 57,000 kilom., sont baignées au nord par l'océan Glacial arctique, à l'est par le Grand Océan, au sud par l'océan Indien, et à l'ouest par la Méditerranée; ces océans forment plusieurs golfes, dont quelques-uns prennent le nom de mer. Au nord, deux grands enfoncements forment la mer de Kara et le golfe d'Ob; le Grand Océan se subdivise en mer de Behring, mer d'Okhotsk, mer du Japon, appelée aussi mer de Corée, mer de Toung-Haï ou mer Jaune, et mer de la Chine; il forme en outre le golfe de Tonquin ou de Cochinchine, et le golfe de Siam. L'océan Indien présente deux grands enfoncements appelés golfe du Bengale et mer d'Oman; il forme encore la mer Arabique et le golfe Persique.

Parmi les détroits les plus remarquables sont : le détroit de Behring, qui la sépare de l'Amérique; la manche de Tartarie, qui sépare la Mandchourie de la grande île de Tarakaï; le détroit de Lapeyrouse, entre l'île de Tarakaï et l'île de Yeso; le détroit de Corée, entre la Chine et la péninsule de ce nom; le détroit de Singapore, à l'extrémité de la péninsule de Malacca; le détroit de Malacca, entre la péninsule de ce nom et l'archipel de Sumatra; le détroit de Manaar, entre l'Indoustan et Ceylan; celui de Fokien, entre la Chine et l'île Formose; le détroit d'Ormuz, entre la Perse et l'Arabie, et enfin le détroit de Bab-el-Mandeb, entre l'Arabie et l'Afrique.

Sur une ligne de côtes si étendue, les caps sont très-nombreux; les plus remarquables sont, dans l'océan Arctique, le Sévérovostotchnoï, le plus septentrional, à l'extrémité de la Sibérie, et le cap Oriental, à sa pointe est; sur le golfe d'Oman, le Rasalgat, à l'extrémité sud-est du détroit d'Ormuz; dans l'océan Indien, le cap Comorin, au sud de l'Indoustan; à l'entrée de la mer de Chine, le cap Romania, à la pointe sud de la péninsule de Malacca; sur le Grand Océan, le cap Lapatka; à l'extrémité sud du Kamtchatka, le cap de la Providence, dans la Corée, et le cap Sud, au sud de l'île Formose. Les presqu'îles aussi y sont très-nombreuses, et quelques-unes ont des dimensions presque continentales : l'Arabie est la plus grande du globe; dans l'Inde anglaise, celle de Dékhan; dans l'Inde transgangétique, celle de Malacca; dans l'empire chinois, celle de Corée; dans la Russie d'Asie, le Kamtchatka, et à l'extrémité boréale du gouvernement russe d'Ienisseisk, la presqu'île des Samoyèdes; enfin, dans la partie méridionale, à l'occident, l'Asie Mineure.

Parmi les îles ou groupes d'îles qui se trouvent disséminés dans les mers de l'Asie, nous ne mentionnerons que les plus importantes : au nord, l'archipel de la Nouvelle-Sibérie; à l'ouest, l'île de Chypre, dans la Méditerranée; au sud, les Lakedives et les Maldives, Ceylan, les Andaman et les Nicobar; à l'est, Hainan, Formose, et les quatre grandes îles qui forment l'empire du Japon.

D'après quelques géographes modernes français et étrangers, nous partagerons l'Asie en quatorze régions, dont le tableau suivant indique la superficie et la population :

		Superficie. myr. c.	Population. hab.
Asie russe (avec les prov. Caucasiennes).		1,379,440	2,250,000
Empire chinois. . . .		1,400,000	300,000,000
Empire Japonais. . .		61,920	25,000,000
Empire d'Annam. . .		72,240	12,000,000
Royaume de Siam. .		52,288	3,600,000
Empire des Birmans.		52,292	3,700,000
Asie anglaise	possessions médiates. . . .	125,220	82,000,000
	pays vassaux. .	166,840	32,000,000
	pays protégés. .	37,496	7,500,000
	royaume des Sykes.	44,720	8,000,000
Royaume de Caboul.		37,840	4,000,000
Royaume de Hérat. .		17,200	1,500,000
Royaume de Perse. .		116,272	9,000,000
Royaume des Beloutchis.		37,840	2,000,000
Imanats d'Yemen et de Mascate. . . .		27,520	4,000,000
Asie Ottomane. . . .		191,264	16,200,000
Khannats de Boukhara, de Khiva et de Khoukan.		72,240	4,300,000

La climatérique de cette partie du monde présente des irrégularités et des variétés bien frappantes : la majeure partie du continent asiatique est placée dans la zone tempérée septentrionale, un septième dans la zone torride, et un onzième seulement se trouve au delà du cercle polaire; mais l'élévation de ses vastes plateaux, la petite portion de terres placée sous la zone torride et soumise à l'irradiation solaire, et d'autres circonstances physiques, étendent à presque la moitié de l'Asie l'influence du froid hyperboréen. De plus, les contrées situées dans la zone tempérée ne jouissant point de l'effet des courants ascendants que la position de l'Afrique rend si bienfaisants pour l'Europe, subissent des températures bien plus basses que les pays placés sous les mêmes latitudes dans les autres continents.

Sous le rapport géologique, l'Asie ne présente pas des variétés moins grandes. Des granits disposés en couches sans alternance de gneiss, des schistes argileux en contact avec des diabases et renfermant des pyroxènes, des couches de jaspe, des roches calcaires compactes de transition et devenues grenues, de la galène argentifère, de la malachite, du cuivre natif et de la dioptase; telle est la composition des monts Altaï; les rameaux qu'il envoie dans l'Asie russe renferment encore d'autres richesses minéralogiques : dans les monts Kolyvan et Salaïr, on trouve des grès houillers, des schistes, du quartz et de la diorite riches en filons d'argent, de plomb, et en sables aurifères. Les terrasses inférieures de ces montagnes sont couvertes de dépôts de transport composés de cailloux roulés, de granit, de gneiss et de porphyre, parmi lesquels on trouve des agates, des cornalines et des calcédoines. Dans les plaines, le dépôt d'alluvion renferme des bois siliciés. Dans le Thsoung-ling, montagne du groupe du Kouen-loun, on trouve des rubis, des lapis-lazuli et des turquoises. La chaîne de l'Himalaya est composée de granit, de gneiss, de micaschiste avec disthène, et d'amphibolites connues sous le nom de *diorite* et de *grünstein primitif*. Lorsqu'on examine la constitution géognostique de cette importante chaîne, on est frappé, dit Humboldt, de la ressemblance parfaite qu'elle offre avec celle des Alpes dans les environs du mont Saint-Gothard. La chaîne occidentale des monts Ourals est composée de granit, de gneiss, de micaschiste et de quartzite; dans la chaîne orientale dominent des granits riches en beaux minerais de fer et de cuivre; un seul exemple suffira pour donner une faible idée de l'extrême abondance de ce minerai. La montagne de Blagodat, sur le versant asiatique, est une butte conique d'environ 240 m.

d'élévation; les forges de la Kouchva, de la Toura et plusieurs autres, tirent depuis plusieurs années de cette montagne le minerai qu'elles travaillent; des siècles s'écouleront avant que l'exploitation ait rasé ce cône, et cependant la quantité de minerai que cette montagne fournit chaque jour s'élève à 1,000 quintaux. Terminons ce rapide aperçu géologique par un coup d'œil sur le massif du Caucase, qui se divise dans toute sa longueur en plusieurs bandes parallèles : la plus haute, celle du milieu, dont les cimes sont couvertes de neiges éternelles, est granitique; les deux autres sont composées de schiste argileux auquel sont subordonnées des masses de porphyre dont la structure est basaltique.

Les richesses végétales de l'Asie sont encore bien plus surprenantes et plus variées : depuis l'humble lichen des zones boréales jusqu'aux palmiers, cocotiers, bananiers, etc., de la zone équatoriale, toutes les essences, toutes les espèces sont représentées. On y trouve les arbres à cire, à suif et à vernis; on y cultive le caféier, l'indigotier, le cannellier, les différents arbres à épices, le thé, le ginseng, le maïs et le riz, et on en tire des plantes médicinales précieuses, telles que aloès, rhubarbe, gommiers, camphre, plantes aromatiques, etc. Un grand nombre de plantes ornées de fleurs brillantes sont indigènes de la Sibérie : muguet, violette, iris des prés, anémone, potentille, gentiane des marais, astragale des montagnes, etc., etc. Les forêts abondent en bois d'ébénisterie, de teinture et de construction tout particuliers, parmi lesquels on remarque surtout l'arbre qui fournit la laque, et le bois de tek, qui est incorruptible. Le bois de santal, la casse odorante, croissent dans la presqu'île de Malacca, et la Cochinchine fournit le plaqueminier, bois d'ébène (*diopsyros ebenum*). Pour clore cette énumération succincte, nous dirons que la seule flore chinoise pourrait être l'objet d'une très-longue description.

Le règne animal est tellement riche en Asie, qu'il est difficile et cependant indispensable d'en donner une idée. C'est la patrie du cheval arabe, si renommé, de l'éléphant réduit en domesticité; on y trouve le chameau, le buffle, différentes espèces de bœufs et particulièrement l'yak, le tigre, le léopard, la panthère, l'ours, etc., la chèvre du Thibet, dont le poil soyeux donne aux cachemires une souplesse particulière; plusieurs espèces de moutons, les martres et les zibelines noires, aux fourrures si estimées, et de nombreux singes, parmi lesquels se distingue le gibbon, sur la côte de Coromandel. L'ornithologie asiatique est riche en oiseaux de proie et en oiseaux curieux : on distingue surtout parmi les premiers les vautours, et parmi les seconds les perroquets, les faisans dorés et argentés de la Chine et l'argus aux mille yeux. Les reptiles sont communs et appartiennent aux plus dangereuses familles; les plus redoutables sont le *cobra di capello*, la vipère nadja, de monstrueux pythons et de nombreux crocodiles d'une taille gigantesque. Les mers qui baignent les côtes abondent en poissons très-variés, en mollusques conchifères remarquables par l'élégance de leurs formes et la richesse de leurs couleurs, tels que la cythérée, la tridacne gigantesque, dont les deux valves qui servent de bénitiers dans l'église de Saint-Sulpice à Paris ne donnent qu'une faible idée; la pintadine, qui fournit les plus belles perles fines et la nacre employée dans les arts; la placune vitrée, que les Chinois emploient comme vitre, et la seiche, qui sécrète la matière noire dont on fait l'encre de Chine. Les zoophytes brillent des plus vives couleurs, à tel point que la marée, en se retirant, laisse à la plage l'aspect d'un parterre de fleurs. En un mot, la faune de l'Asie renferme presque toutes les variétés qu'on remarque sur les différents points du globe.

Sur ce continent si vaste et si favorisé sous tant de rapports, les trois races humaines, blanche, jaune et noire, se trouvent répandues avec une grande variété de teintes, résultat inévitable de croisements multiples. La différence dans la forme des figures n'est pas moins remarquable : des yeux écartés, des yeux obliques, des nez épatés sur des faces plates, et beaucoup d'autres singularités aussi frappantes, sont des caractères attachés d'une manière indélébile à des peuplades entières. On y rencontre les plus belles femmes du monde, Circassiennes et Géorgiennes, à côté des Tartares et des Kalmouks, qui, hommes et femmes, sont d'une laideur repoussante. Les ethnographes, et parmi eux Klaproth, qui a particulièrement étudié l'Asie, ont classé par familles les peuples du continent asiatique, en prenant pour point de départ les langues que parlent les grandes agglomérations d'individus. Les langues les plus répandues et les plus importantes sont : l'arabe, l'indoustani, le persan et le chinois. V. ASIATIQUES (langues).

L'Asie, berceau de toutes les religions, les a aussi conservées toutes, depuis le christianisme, le judaïsme et l'islamisme, jusqu'aux superstitions les plus grossières du polythéisme et du fétichisme; ajoutons que le brahmanisme et le bouddhisme sont les religions les plus répandues en Asie, et que, dans la Chine et l'Inde transgangétique, les classes élevées suivent une religion dont la morale a pour base les principes philosophiques de Confucius ou les préceptes de Fô. On y trouve également toutes les formes de gouvernement, depuis le despotisme le plus absolu de la Perse et de la Turquie, jusqu'à la liberté la plus complète chez les Bédouins du désert, qui ne reconnaissent d'autre maître que Dieu; mais la plupart des nations asiatiques croupissent dans une servile indolence. Hippocrate, qui ne connaissait que la partie méridionale de l'Asie, appréciant le caractère général de ces peuples, après avoir indiqué comme cause de leur inertie la douceur constante du climat, donne encore une autre raison de cette indolence : « Ils sont, dit-il, gouvernés, pour la plupart, par des monarques absolus, et partout où l'homme n'est ni maître de sa personne, ni participant au pouvoir législatif, mais soumis à des despotes, il a soin de ne pas passer pour courageux, parce qu'il sait que cela l'exposerait à de nouveaux dangers. » Cette observation de l'illustre savant grec, vraie en son temps, doit être complétée de nos jours par une remarque juste et profonde du célèbre auteur de l'*Esprit des lois*. « Dans cette partie du monde, dit Montesquieu, les nations sont opposées aux nations du fort au faible; des peuples guerriers, braves et actifs, touchent immédiatement des peuples efféminés, paresseux, timides; il faut donc que l'un soit conquis et que l'autre soit conquérant : voilà la raison principale de la liberté de l'Europe et de l'esclavage de l'Asie. » La géographie physique de cette contrée nous montre en effet qu'il n'y a point de milieu entre les climats très-chauds et les climats très-froids : la zone torride est habitée par les peuples esclaves; dans les régions élevées et froides se trouvent les peuples conquérants. En parcourant l'histoire, nous voyons les Afghans, les Mongols, les Mandchoux, connus vulgairement sous le nom de *Tatars* chez les modernes, et sous celui de *Scythes d'Asie* chez les anciens, conquérir plusieurs fois l'Asie et l'Europe, et fonder des Etats dans l'Occident, en Perse, dans l'Inde, en Chine et en Russie. Les grandes invasions qui renversèrent le puissant empire romain et changèrent la face du monde dans le IVe et le Ve siècle de notre ère, recrutèrent leurs soldats parmi ces nations nomades et aguerries. Tamerlan et Tchingiz-Khan sont sortis des steppes asiatiques; de nos jours, cette pépinière de nations semble épuisée, mais les Tatars sont maîtres de la Chine, et les habitants de la haute Asie sont plutôt les vassaux que les sujets de la Russie.

Le commerce de l'Asie avec l'extérieur est concentré dans quelques contrées particulières : ainsi, celui de la région occidentale a son entrepôt général dans les Echelles du Levant; celui de la Chine n'avait, il y a quelque temps, que le seul port de Canton, et celui de l'Indoustan était tout entier entre les mains de la compagnie anglaise; les Français ont, depuis peu, ouvert au commerce européen les ports de Saïgon et de Touranne. Intérieurement, le commerce, très-inférieur à celui d'Europe, s'y fait par caravanes entre les différents Etats de la région centrale. L'industrie asiatique est en général peu développée et très-stationnaire; cependant, les soieries, quelques étoffes de coton, et les tapis de la Turquie d'Asie et de l'Inde, les châles de Cachemire, ont conservé une grande valeur en Europe, et forment les articles les plus importants du commerce de l'Orient. Les armes blanches et les articles de sellerie de Damas et de la Perse, les maroquins de Diarbékir, le tabac de Latakieh, l'opium de Kara-Hissar, les laques, les porcelaines et quelques étoffes de la Chine et du Japon, sont très-estimés.

L'Asie, limitrophe de l'Europe, est peu connue des Européens, et fait un commerce relativement restreint avec nos contrées; une vaste étendue de mer nous sépare de l'Amérique, et les nations de l'Europe ont avec les Américains des rapports très-fréquents, des relations très-importantes. Les différences de races, de mœurs et surtout de civilisation, d'une part, l'origine tout européenne des colonies américaines de l'autre, peuvent sans doute donner l'explication de cette anomalie internationale.

ASIE MINEURE, dénomination de date relativement récente, mais devenue d'un usage général pour désigner la péninsule occidentale de l'Asie, que les Grecs du Bas-Empire appelaient *Anatolie*, les Romains *Asia Minor*, par opposition à la haute Asie, et que les Ottomans nomment *Anadoli*. L'importance géographique de cette contrée, au point de vue des souvenirs historiques, ne le cède en rien à la Grèce ni à l'Italie. Là, en effet, se déroulent les campagnes décrites dans les chants homériques; là se trouve le siége de ces savantes colonies grecques qui soutinrent si bien la gloire de la mère patrie; là encore, le glorieux théâtre des longues luttes de la Grèce et des Perses; là enfin, les traces du passage de l'Europe chrétienne se ruant sur l'Asie musulmane. Une telle richesse de souvenirs nous impose la nécessité de conserver, dans les développements géographiques qui vont suivre, les noms anciens des villes, fleuves, montagnes, etc., que les dénominations barbares des Turcs ont totalement dénaturés; le nom moderne suivra entre parenthèse.

Situation, limites; description orographique et hydrographique. Située dans la partie la plus occidentale de l'Asie, comprise entre 23° 50′ et 40° de long. E., et entre 36° et 42° de lat. N., l'Asie Mineure est bornée au N. par le Pont-Euxin ou mer Noire, le Bosphore et la Propontide ou mer de Marmara, à l'O. par l'Archipel ou mer Egée, au S. par la Méditerranée, et à l'E. par l'Arménie, l'Euphrate, la Syrie et le golfe d'Issus. Sa superficie est approximativement évaluée à 230,000 kilom. carrés. Les côtes, sur un développement de 3,300 kilom., présentent, au S., une ligne irrégulière qui forme le golfe d'Issus, entre l'Asie Mineure et la Syrie, le cap Cavalière, le golfe d'Adalie (Satalia) et le golfe de Glaucus (Macri), non loin duquel se trouve l'île de Rhodes; presque partout le rivage est bordé de hautes falaises contre lesquelles viennent se briser les vagues; des baies profondes, de longues péninsules et des îles qui semblent n'être que la prolongation de ces péninsules, caractérisent la côte occidentale. Les rivages de la mer Noire ne présentent du côté de l'Asie Mineure ni baies ni promontoires remarquables, et, bien que les montagnes ne soient pas très-éloignées du rivage, une grande partie de cette côte est assez basse. L'Asie Mineure est caractérisée par les grandes chaînes de montagnes qui la sillonnent, au S. et au N., parallèlement à la direction des côtes; ces chaînes se détachent du plateau de l'Arménie. La chaîne méridionale, qui est le Taurus, forme les *Ciliciæ Pylæ* (défilé de Cilicie), se dirige de l'orient à l'occident, et se termine à la petite péninsule d'Halicarnasse, limite S. de la vallée du Méandre; cette chaîne se rattache par sa partie orientale au mont Argée (3,841 mètres), point culminant des montagnes de l'Asie Mineure, et à l'Anti-Taurus, dont les rameaux s'étendent au N. jusqu'à la chaîne qui longe, quelquefois à une assez grande distance, la côte de la mer Noire jusqu'à l'Hellespont. Ce dernier massif compte parmi ses nombreux sommets le mont Ida (Jounou) et le mont Olympe (Sacha), dans le voisinage de Brusa (Brousse).

Le centre de l'Asie Mineure est un vaste plateau supporté par les chaînes de montagnes que nous venons d'indiquer, et qui présente une suite de plaines vastes, fertiles, et dirigées en général de l'E. à l'O. Une partie de ce plateau est arrosée par les rivières qui se jettent dans la mer Noire; une autre partie, bornée au S. par le Taurus, est couverte de rivières, de marais salés et de lacs, qui semblent n'avoir aucun débouché. Le plus remarquable de ces lacs est le lac salé de Touzla (le Tatta de Strabon), qui fournit de sel la contrée tout entière.

Les rivières de l'Asie Mineure ont plus de célébrité que d'importance réelle. Ce sont l'Halys (Kizil-Irmak), l'Issis (Isehil), le Lycus, le Thermodon, qui baigne la plaine jadis habitée par les fabuleuses Amazones, et le Sangarius (Sakara), affluents de la mer Noire; parmi les rivières qui se jettent dans l'Archipel, nous citerons l'Hermus, le Méandre et le Caïque. Les rivières de la côte S. n'ont que très-peu d'étendue, mais un volume souvent très-considérable, à cause des eaux qu'elles reçoivent des montagnes; les plus importantes sont : l'Eurymédon (Zacuth), le Calycadnus (Ghiuk-Sooyoo), le Cydnus (Tarsous) et le Sarus (Seihoun).

Constitution géologique. Climat. Sous le rapport géologique, l'immense presqu'île qui nous occupe est bornée au N. et au S. par deux zones calcaires, courant de l'E. à l'O. Les terrains volcaniques forment une zone intermédiaire qui la coupe aussi longitudinalement. Ces terrains commencent, d'après MM. Charles Texier et Elie de Beaumont, sur la côte du golfe de Smyrne, et s'étendent jusqu'à Kara-Hissar (le château noir), ainsi nommé d'un immense rocher trachytique qui s'élève dans la plaine. Il est à remarquer que les épanchements de trachyte se sont faits suivant des lignes circulaires dont cette montagne est le centre. Les terrains trachytiques suivent une direction générale de l'E. à l'O., et forment la ligne septentrionale de la Cappadoce. On les retrouve encore au S. de cette province, dans le groupe isolé du mont Argée.

Les terrains de micachistes composent toute la chaîne du mont *Tmolus*, au S. de Smyrne. C'est de cette montagne que sort le petit fleuve du Pactole qui, entraînant dans ses eaux une multitude de paillettes de mica, a passé chez les anciens pour rouler de l'or. Le calcaire de transition forme les collines de la rive asiatique du Bosphore; les roches à bases de feldspath, très-rares dans cette contrée, constituent l'ossature du mont Olympe de Bithynie. Toute l'ancienne Pamphylie est formée par des terrains d'atterrissement et des poudingues siliceux ou calcaires, qui se prolongent jusque dans les vallées du Taurus; enfin, cette longue chaîne du Taurus est toute de calcaire tertiaire; on a trouvé sur un des sommets près de Tarsus un gisement d'huîtres coudées, caractéristiques des terrains récents.

Le climat de l'Asie Mineure présente de grandes variétés : les côtes occidentales, jadis occupées par des colonies grecques et connues sous le nom d'Ionie et d'Eolie, ont de tout temps été renommées pour la douceur de leur climat et la fertilité de leurs vallées, tandis que la côte orientale et les plaines élevées de l'intérieur sont sujettes à des froids rigoureux pendant l'hiver; les cimes neigeuses du Taurus s'étendent jusqu'à la vallée du Méandre. Les contrées élevées sont très-saines, tandis que les terres basses sont presque toujours exposées à la peste, qui leur fait payer cher la fertilité du sol et la douceur du climat.

Richesses minérales. Productions végétales et animales. L'Asie Mineure abonde en richesses minérales. On exploite et on travaille le cuivre dans les environs de Trébizonde, à Sivas, à Niksar, à Amasié, à Samsoum sur la mer Noire, et dans beaucoup d'autres lieux; on trouve du plomb mêlé à de l'argent à Gurcoutch, à Husseinabad, et dans d'autres localités. On exploite des mines de fer, des carrières de marbre, de chaux, de plâtre et de pierres de taille; les marais salants, le salpêtre, l'argile connue sous le nom d'*écume de mer*, augmentent les ressources du pays.

Le versant des montagnes septentrionales est en grande partie couvert de magnifiques forêts, qui sont des sources inépuisables pour les constructions de la marine turque. Ces forêts offrent une grande variété d'arbres : le frêne, l'orme, le platane, le peuplier, le mélèze, le hêtre et quelques chênes d'une grosseur peu commune. Les montagnes du S.-O. ou de la Caramanie, fournissent une grande quantité de bois de chauffage, et la partie orientale du Taurus contient une grande variété d'arbres et d'arbrisseaux.

Le sol de cette péninsule asiatique est généralement fertile, et propre surtout à la culture de l'olivier et de la vigne. Les vastes plaines de l'intérieur ne sont occupées que par des plantes salines ou des genêts; les côtes brûlantes de la Caramanie ont la même végétation que la Syrie maritime; les côtes de la mer Noire sont le verger de Constantinople et de Kerson; on y trouve des bois entièrement composés d'abricotiers, pruniers, cerisiers et noisetiers. Les vallées de l'Halys et du Méandre offrent d'excellents pâturages. Mais dans ce pays mal administré, mal cultivé, la récolte en céréales est loin de suffire à la population relativement peu nombreuse; on cultive sur le bord des rivières le riz, le chanvre, le lin, le tabac, l'indigo, le safran et la garance. Les fruits de l'Anatolie sont délicieux, et la plupart de nos arbres fruitiers d'Europe viennent de ce pays.

Bien que la péninsule soit riche en pâturages, ses habitants ont négligé jusqu'à ce jour l'élève des bestiaux. Presque partout le buffle remplace le bœuf, qui est très-rare et de race inférieure. Les moutons fournissent une laine peu estimée dans le commerce, mais une chair excellente; les chevaux, de belle race, sont légers et robustes; les mulets et les ânes sont forts et de haute taille; il y a des chameaux dans plusieurs cantons, et les chèvres d'Angora fournissent un poil très-fin et très-recherché pour la fabrication des châles. On récolte beaucoup de soie qui alimente de nombreuses fabriques, et sur les côtes de la mer Noire et de la mer de Marmara, l'élève des abeilles produit une grande quantité de cire et de miel. Le poisson fourmille dans les rivières, et les ports de la mer Noire fournissent des salaisons à Constantinople. Les parties montagneuses et boisées sont peuplées de daims, cerfs, lièvres et gazelles; sur le mont Taurus on trouve des moutons sauvages et des perdrix rouges; sur les rivages de l'Hellespont et dans les cantons méridionaux on rencontre des hyènes, des chacals; au N., des loups et des ours.

Population; industrie; commerce; voies de communication. Cette belle contrée, siége de la civilisation antique, n'a pas plus de quatre millions d'habitants, composés de Turcs, maîtres du pays, plus insolents, plus grossiers et plus intolérants encore qu'en Europe; de Grecs, qui forment une grande partie de la population industrieuse; enfin d'Arméniens, qui s'adonnent de préférence au commerce. Parmi les branches d'industrie particulières à l'Asie Mineure, il faut nommer le camelot et les châles d'Angora, les étoffes de soie et les tapis de Brousse, les tissus de lin de Trébizonde, les cuirs de Konieh, l'opium, etc.

Quant aux ports nombreux qui jadis contribuaient tant à la prospérité commerciale de ces contrées, ils sont aujourd'hui pour la plupart ensablés; malgré cette incurie et les vices incroyables de l'administration ottomane, le commerce est encore assez actif. On exporte de la laine, du poil de chameau, de chèvres d'Angora, du coton, des peaux de buffles, des soieries, du bois, du miel, de la cire, du beurre, du riz, du vin, etc. Le commerce intérieur se fait par caravanes; celles-ci, ne redoutant que les Kurdes rôdeurs et les Turcomans nomades et pillards, traversent cette contrée sans s'inquiéter du mauvais état des routes, et ne laissent pas plus de traces de leur passage que le sillage d'un vaisseau sur l'Océan. Aussi les routes sont-elles presque inconnues dans l'Anatolie; et, à l'exception de quelques courriers entretenus par la Porte ou par les pachas, les services publics sont impossibles; quelques traces de routes romaines, quelques ponts construits par les anciens proconsuls servent encore à la circulation très-restreinte et peu sûre dans ce malheureux pays.

Divisions anciennes et modernes; aperçu historique. L'Asie Mineure des anciens comprenait treize divisions principales : la Mysie, la Lydie, la Carie, la Phrygie et la Bithynie à l'O.; la Lycie, la Pamphylie, la Pisidie et la Cilicie au S.; la Paphlagonie et le Pont au N.; la Galatie et la Cappadoce au centre.

Les villes principales étaient, à l'O., Sardes, Magnésie, les colonies grecques d'Ephèse, Milet, Phocée, Lampsaque, Halicarnasse, Cnide, etc.; au N., Milet, Amisus, Sinope, Amasie, Nicée, Nicomédie; au centre, Ancyre, Apamée, Tarse, etc. Parmi les îles de la mer Egée, Samos, Cos, Chios, Lesbos, à l'O.

Rhodes et Chypre, sur la côte méridionale.

L'Asie Mineure est maintenant divisée en six eyalets ou pachaliks, subdivisés chacun en plusieurs sandjaks. Le premier de ces pachaliks est celui d'*Anadoli* (pays du Levant); il forme la partie N.-O. de l'ancienne Asie Mineure, et a pour chef-lieu Koutaieh. Le pacha d'Anadoli a un plus grand pouvoir que les gouverneurs des autres pachaliks, qui sont : celui de Sivas, de Trabezoun, de Konieh, de Marach et d'Adana, désignés par les villes où résident les pachas.

La presqu'île asiatique dont nous avons exposé la description géographique, n'a pas d'histoire particulière. Connue dès la plus haute antiquité, elle fut, depuis Sémiramis jusqu'à l'an 1300 de notre ère, c'est-à-dire pendant plus de 3000 ans, le théâtre des exploits de tous les conquérants du monde, le champ clos des Grecs et des Troyens, des républiques helléniques et du puissant empire des Perses, des généraux d'Alexandre, qui se disputaient l'héritage du fils de Philippe, des Romains et des Arméniens, enfin des Grecs du Bas-Empire et des Turcs qui en sont restés les maîtres, pour étouffer dans ce pays les germes de civilisation que l'antiquité y avait partout répandus. (Pour les détails historiques, voyez les noms des anciennes divisions.)

L'Asie Mineure offre un grand nombre de constructions colossales, élevées en blocs de dimensions gigantesques suivant le système cyclopéen. Tels sont les murs d'enceinte des anciennes villes de Selgé dans la Pisidie, d'Aspendus, de Xanthus dans la Lycie, de Sipylus dans la Lydie, de Calynda et d'Iassus dans la Carie. Il est à remarquer que l'enceinte d'Iassus ne protége pas la ville elle-même, mais un vaste terrain rocailleux où n'existe pas le moindre vestige d'habitations; c'est une muraille de 3 mètres d'épaisseur, pourvue de tours semi-circulaires éloignées les unes des autres d'environ cent mètres et percées de cinq fenêtres étroites que couronnent des plates-bandes; entre ces tours, le mur forme des ressauts dans lesquels s'ouvrent des poternes qui prennent la courtine en enfilade. M. Ch. Texier, le savant explorateur de l'Asie Mineure, a vu dans cette enceinte un camp retranché des Léléges. A Boghaz-Keui, dans la Galatie, sur les bords de l'Halys, s'étendent des ruines considérables que M. Texier croit être celles de Ptérium, et Hamilton celles de Tavia ou Tavium, capitale des Trocmes : l'enceinte est formée de blocs énormes à peine aplanis par l'art. Un monument pélasgique ou cyclopéen, qui mérite encore d'être cité, est un aqueduc à trois arcades, situé à quelques lieues de Patara (Lycie), au fond de la baie de Kalamaki. On ignore à quelle époque ces diverses constructions ont été élevées, mais elles remontent assurément à une très-haute antiquité. Il existe à Nymphi, près de Smyrne, un monument dont l'âge peut être fixé avec quelque certitude : c'est un grand bas-relief taillé dans le roc et représentant une figure de guerrier haute de 2 mèt. 50 c.; cette figure, dont Hérodote a donné une description assez exacte (l. II, ch. VI), et qu'il a désignée comme étant celle de Sésostris, est entourée d'hiéroglyphes où on lit, en effet, le nom de Rhamsès. Il n'est pas douteux que les Egyptiens aient eu de l'influence sur les arts dans l'Asie Mineure. On trouve une réminiscence, sinon une imitation directe de leur architecture funéraire, dans les innombrables tombeaux qui couvrent cette contrée. Les monuments de cette catégorie offrent, d'ailleurs, de grandes différences entre eux, suivant l'époque à laquelle ils appartiennent et suivant la région où ils furent élevés. Les plus célèbres sont les *tumulus* de la Troade, que l'on désigne comme étant les tombeaux d'Achille, de Patrocle, d'Ajax, d'Ilus, d'Æsyétès, etc.; ce sont des tertres circulaires dont quelques-uns atteignent une assez grande élévation. La Lydie renferme de nombreux tombeaux d'un caractère et d'un style particuliers. M. Ch. Texier en a relevé quatorze sur le revers du mont Sipylus, au nord de Smyrne; les uns sont établis sur le roc vif, les autres sur des soubassements de maçonnerie; le plus considérable de tous est le tombeau de Tantale, dont la base forme un cercle parfait, de 33 mèt. 60 c. de diamètre; la partie supérieure est unique; au centre est une chambre rectangulaire de 3 mèt. 55 c. de longueur, 2 mèt. 17 c. de largeur et 2 mèt. 85 c. de hauteur sous voûte. L'élévation totale du monument est de 27 mèt. 60 c. Le tombeau d'Alyatte, qui s'élève près de Sardes, en un lieu où M. Texier a relevé plus de soixante tumulus, n'a pas moins de 80 mèt. de hauteur; on a évalué à 2,650,800 mèt. cubes la quantité de matériaux qui est entrée dans cette construction colossale. En Phrygie, les tombeaux sont creusés dans le roc et pourvus de façades avec fronton, dans un style qui paraît être un mélange du style grec et du style perse; le plus remarquable est celui qu'on dit être le tombeau du roi Midas; il est situé près de l'ancienne Nicoleia; sa façade est décorée de méandres sculptés en relief, qui la font ressembler à un immense tapis. Les tombeaux de la Lycie sont de deux sortes. Les uns sont creusés dans le roc, avec des façades dont les ornements présentent une imitation évidente des constructions en bois; l'intérieur des chambres est ordinairement décoré de grandes figures en bas-relief d'un beau travail. Les autres tombeaux sont isolés; ils sont taillés le plus souvent dans des monolithes de grande dimension et offrent, d'ailleurs, le même système de décoration architecturale que les précédents; ils s'appuient quelquefois sur des soubassements en maçonnerie et sont surmontés d'une ouverture dont la coupe est ogivale : c'est le plus ancien exemple que l'on connaisse de ce genre de voûtes. Les endroits de la Lycie où l'on rencontre les tombeaux les plus remarquables sont les anciennes villes de Telmissus, Myra, Pinara, Xanthus, Tlos, Phellus, Antiphellus; dans ce dernier lieu, les tombeaux s'étagent sur le flanc d'une colline dont la mer baigne le pied; quelques-uns ont conservé les couleurs dont ils furent peints primitivement. Il existe aussi en Cappadoce, et notamment dans la vallée d'Argoli, des tombeaux creusés dans le roc. A Tarse, dans la Cilicie, on voit un vaste monument désigné sous le nom de *Deunuk-Tach* (pierre tournante) et que M. V. Langlois croit être le tombeau de Sardanapale Ier; c'est une masse rectangulaire composée de petits cailloux noyés dans un mortier qui a acquis une grande dureté; ce blocage était primitivement revêtu de plaques de marbre dont quelques-unes sont encore adhérentes; trois pierres cubiques sont placées au sommet, une au milieu, les deux autres aux extrémités. La longueur de ce singulier édifice est de 87 mèt., la largeur 42 mèt., la hauteur 7 mèt. 60 c.

Quelle que soit la part que le génie des habitants de l'Asie Mineure ait eu dans la construction des divers monuments que nous venons de décrire, on ne peut nier qu'ils ne se soient bornés en général à approprier à leurs usages, à leurs mœurs, les systèmes architectoniques des différents peuples dont ils subirent la domination, notamment des Pélasges, des Egyptiens, des Assyriens, des Mèdes, des Perses. A dater de l'établissement des colonies grecques sur les bords de la péninsule que baigne la mer Egée, commence pour cette contrée une nouvelle période de civilisation. Le premier monument qu'élevèrent les colons fut un temple d'Apollon Panionios, situé au sud d'Ephèse, en un lieu où se tenaient les assemblées générales des douze villes ioniennes : il fut construit dans le style dorique qui était alors celui des monuments religieux de la métropole. Les Ioniens, peuple à l'imagination gracieuse et aimable, s'éloignèrent insensiblement des formes austères de cette architecture hiératique, et, sous l'influence des arts de l'Asie, donnèrent à leur style plus de légèreté, plus de richesse. L'ordre qu'ils inventèrent et auquel on a donné leur nom passa bientôt en Europe. Ermogène d'Alabanda (Carie) doit être regardé comme l'un des premiers architectes qui aient fait usage du style ionien : il l'appliqua à la construction d'un temple de Bacchus, à Téos, qu'il avait d'abord entrepris de bâtir selon les principes de l'ordre dorique; cet édifice était monoptère; l'anglais Revett (*Ionian Antiquities*), qui en a relevé les ruines, fait remarquer que les bases des colonnes sont sans plinthe et les volutes des chapiteaux angulaires. Ermogène construisit, à Magnésie, un autre temple ionique, consacré à Diane; le portique en était pseudodystère. Vitruve donne les plus grands éloges à ce monument et à son auteur, qu'il appelle le père de la belle architecture. L'ordre dorique ne fut pas complétement abandonné; le temple de Junon que Rhœcus et son fils Theodorus bâtirent à Samos, vers l'an 620 av. J.-C., était construit dans ce style : on voit encore à Assos, ville ruinée de la Troade; les restes d'un temple dorique hexastyle, dont les métopes, représentant des sphinx, des animaux sauvages et des centaures, sont exécutées dans le style grec primitif. M. Daniel Ramée croit que ce monument ne remonte pas au delà du VIe siècle avant notre ère. C'est à cette époque que furent élevés les plus beaux monuments de l'Asie Mineure, entre autres le célèbre temple d'Ephèse, commencé, vers l'an 550, par Chersiphron de Crète, continué par Métagène, fils de Chersiphron, et achevé par Démétrius et Paonius d'Ephèse. Un peu plus tard (vers 360), Satirus et Pitheus construisirent à Halycarnasse le tombeau de Mausole, placé, comme le temple d'Ephèse, au nombre des sept merveilles du monde. Le temple ionique de Minerve Poliade, élevé à Priène par Pitheus, passait aussi pour un des plus beaux monuments de l'Asie-Mineure. D'autres édifices plus ou moins remarquables furent bâtis dans ce pays sous le règne d'Alexandre et de ses successeurs. Les Romains, à leur tour, y élevèrent une foule de temples, de théâtres, d'aqueducs. Azani, Berghama (Pergame), Assos, Milet, Iassus, Telmissus, Patare, Aspendus, Pessinonte, Dembré (Myra), offrent des débris de constructions magnifiques dont les unes appartiennent à l'art grec, les autres à l'art gréco-romain. On voit encore à Ancyre les ruines de l'Augusteum, temple consacré par les princes galates à Auguste et à Rome. Izmid (Nicomédie) possède des égouts romains très-remarquables; l'un d'eux est vertical, carré et fermé dans sa partie moyenne par une espèce de diaphragme de pierre. Iznik (Nicée) offre les ruines d'un bel arc de triomphe élevé par Adrien, et un intéressant spécimen de l'architecture militaire du IVe siècle : c'est une double enceinte dont les murs sont composés de briques alternant avec de larges pierres carrées.

A l'époque byzantine se rapportent plusieurs églises remarquables. L'église de Saint-Jean, à Berghama, est construite en pierres et en briques; son plan est un rectangle de 56 mèt. de long sur 26 de large; la nef se termine par un hémicycle de 10 mèt. de diamètre; les portes sont voûtées en anse de panier. L'église de Pambouk-Kalessi (Hiérapolis) est bâtie dans le même style. Celle que l'on voit dans la vallée de Kassaba, dans la Caramanie, est flanquée de deux baptistères d'une architecture pleine d'élégance. Il faut citer encore le pont de Sophon, jeté par l'empereur Justinien sur le Sangarius; il est construit en grands blocs calcaires; une de ses piles renferme un escalier formant la vis de Saint-Gilles que l'on croyait avoir été inventée beaucoup plus tard. Les monuments élevés dans l'Asie Mineure par les Turcs seldjoucides rivalisent de magnificence avec ceux de la période byzantine. Ils offrent d'ailleurs un mélange du style de cette dernière époque et du style arabe. Telles sont les mosquées de Kaisarieh, de Nigdeh, de Konyeh. Cette dernière ville possède encore un magnifique palais qui a servi de résidence aux sultans Seldjoucides. A Brousse s'élève une des plus belles constructions de l'art musulman : c'est une mosquée en briques et en pierres de taille, nommée l'Oulou-Djami; commencée par le sultan Murad Ier, elle a été achevée par Mahommed Ier.

Bibliographie. — Parmi les ouvrages les plus remarquables qui ont été publiés depuis quarante ans sur l'Asie Mineure, nous citerons les suivants :

Voyages en Orient entrepris par ordre du gouvernement français, de l'année 1821 *à l'année* 1829, *et de* 1830 *à* 1833, par V. Fontanier (3 vol. in-8o).

Voyage en Asie Mineure, par Le Bas; inséré dans la *Revue de philologie*, t. I, p. 27-46.

Relation d'une excursion de Constantinople à Brousse, au mont Olympe, à Nicée et à Nicomédie, par M. de Hammer; insérée dans les *Nouv. ann. des voyages*, t. V, p. 313 et suiv.

Voyage dans une partie de l'Arménie et de l'Asie Mineure fait en 1835, par M. James Brant, consul de Sa Majesté Britannique à Erzeroum; inséré dans les *Nouv. ann. des voyages*, t. LXXVII, p. 36-115.

Descriptions de l'Asie Mineure, par Charles Texier; Paris, 1839 à 1849, 3 vol. in-folio.

Recherches dans l'Asie Mineure, le Pont et l'Arménie (Researches in Asia Minor, Pontus, and Armenia), par W. J. Hamilton; Londres, 1842, 2 vol. in 4o.

Voyages et recherches dans l'Asie Mineure (Travels and researches in Asia Minor), par F. W. Ainsworth; Londres, 1842, 2 vol. in-8o.

Voyages en Asie Mineure (Travels in Asia Minor), par Ch. Fellows; Londres, 1852, in-8o.

Asie Mineure. Description physique, statistique et archéologique de cette contrée, par P. de Tchihatcheff; Paris, 1852, in-8o avec atlas.

Asie Mineure (SOUVENIR DE L'), tableau de Decamps, exposé en 1846 et en 1855. Collection Henry Didier-Goëdon. Rien de plus faux, de plus conventionnel que les vues d'Orient représentées par nos artistes, il y a une quarantaines d'années : types, costumes, scènes de mœurs, paysages étaient altérés comme à plaisir dans des compositions toutes de fantaisie. Vers la fin de la Restauration, Decamps, qui n'était encore qu'un inconnu, visita l'Asie Mineure et en rapporta des études faites avec un grand talent d'observation et un sentiment profond des beautés pittoresques de ce pays aimé du soleil. La *Ronde de Smyrne* et la *Maison turque* qui parurent au Salon de 1831, excitèrent un enthousiasme général; l'Orient se reflétait pour la première fois et resplendissait dans ces deux toiles; ce fut tout une révélation pour le public. Parmi les nombreuses compositions que Decamps a consacrées depuis à la peinture des sites orientaux; l'une de celles qu'on a le plus justement admirées est le *Souvenir de l'Asie Mineure*, exposé au Salon de 1846. « Ce tableau, a dit M. Marius Chaumelin, n'a pas l'éclat aveuglant de la plupart des paysages de Decamps; on y retrouve bien encore la muraille blanche, rugueuse et empâtée, qui est comme une des signatures favorites du maître, mais elle ne nuit pas à l'harmonie limpide et presque musicale de l'effet. Sur ce mur se détachent en silhouette quelques cavaliers qui galopent le long d'une eau transparente. Une femme suit la même route. Un derviche assis sur un banc de pierre, à l'ombre d'une vigne, jette de ce côté un regard distrait et fume gravement son chibouque. Au second plan s'élève une tour adossée aux murailles et percée d'une porte qui donne accès dans une de ces mystérieuses cités de l'Asie Mineure. » On désigne encore cette peinture sous le titre de : *Souvenir de la Turquie d'Asie*. Une autre toile de Decamps, intitulée : *En Asie Mineure*, a été vendue 13,700 fr. à la vente de la collection du docteur Véron (1858).

ASIE (DIOCÈSE D'), un des trois diocèses formés dans l'ancienne Asie Mineure, en 330, à l'époque de la réorganisation de l'empire romain par Constantin Ier; ce diocèse comprenait les provinces d'Hellespont, Lydie, Carie, Lycaonie, Pisidie, Pamphylie et Phrygie.

ASIENDES-DE-IBARA, nom d'une grande chaîne de montagnes du Mexique, prov. de Zacatecas; point culminant, 2,990 m.; mines d'argent et de cuivre aujourd'hui abandonnées.

ASIENTO ou **ASSIENTO**, nom donné par les Espagnols, au XVIIe siècle, au traité qu'ils firent avec d'autres puissances pour qu'elles alimentassent d'esclaves nègres leurs colonies d'Amérique. Lorsque le petit-fils de Louis XIV fut monté sur le trône d'Espagne, il se forma même à Paris une *compagnie de l'Assiento*, qui se chargea de ce trafic immoral. Dans le principe, le gouvernement espagnol avait tenté d'attirer dans ses possessions américaines des travailleurs américains; mais, ayant échoué dans cette tentative, il s'adressa d'abord aux Hollandais et aux Anglais, auxquels il concéda le privilége de fournir des nègres. En 1702, Philippe V transporta ce monopole à la compagnie française établie sur les côtes de Guinée; mais, à la paix d'Utrecht, il fut volontairement rendu à l'Angleterre par la France. Les choses restèrent dans cet état jusqu'en 1739, où la guerre suspendit l'exécution de cette convention. Après le traité d'Aix-la-Chapelle, en 1748, les choses reprirent leur cours accoutumé, mais sur une moins grande échelle cependant, parce que, durant les hostilités, les Vénitiens, les Portugais et même les Espagnols, s'étaient emparés de cette branche de commerce, qui a introduit, en l'espace de trois siècles, huit ou neuf millions d'esclaves dans les colonies américaines de l'Espagne. V., pour plus de détails, le Dictionnaire *del Asiento*, par D. José Arguelles; Madrid.

ASILE s. m. (a-zi-le — gr. *asulos*, même sens; formé de *a* priv.; *sulaô*, j'enlève, j'arrache. On écrivait toujours autrefois *asile* par un *y*, et l'Académie, qui, en fait d'innovation et de progrès, a pris pour devise le silence prudent d'un de ses membres fondateurs, dit même : « Quelques-uns, se conformant à l'étymologie, écrivent *asyle*. » Quant à nous, nous ne voyons que le marquis de Carabas, auquel on puisse rapporter ce mot *quelques-uns*, et le premier élève venu d'une de nos trente mille écoles primaires qui écrirait *asyle* dans une dictée, recevrait très-certainement sur les doigts. D'où cela vient-il? C'est que notre orthographe tend à se simplifier de plus en plus; elle doit être logique avant d'être étymologique. Un mot se compose-t-il de trois sons et de trois articulations, comme *rapide*, *navire*, *pédale*, il est naturel qu'il se compose de six lettres, trois pour les sons, trois pour les articulations. Voilà pourquoi notre consonne simple *f* tend à remplacer le *ph*, emprunté à la langue grecque; voilà pourquoi, en dépit de *phlegma*, nous écrivons *flegme*; voilà pourquoi aussi, pour en revenir à notre point de départ, notre petite voyelle *i*, qui est française jusqu'à la moelle des os, tend à se substituer à l'*y*, représentant direct de l'*upsilon*, comme on l'a déjà vu à *abime* et comme on le voit encore ici dans le mot qui a amené cette petite digression). Lieu où les criminels, les débiteurs, se mettaient à l'abri des poursuites de la justice : ASILE *inviolable*. ASILE *saint. Se sauver, se réfugier dans un* ASILE. *Respecter un* ASILE. *Violer un* ASILE. *On l'arracha de son* ASILE. *La loi de Moïse établit des* ASILES. (Acad.) *Les assassins sont indignes de jouir de l'*ASILE *des églises, et on doit les en arracher* (Pasc.) *Les églises chrétiennes furent longtemps regardées comme des* ASILES *sacrés.* (Jacquin.) *Charlemagne donna une première atteinte aux* ASILES *par la défense qu'il fit, en* 779, *qu'on portât à manger aux criminels qui se retiraient dans les églises.* (Jacquin.)

Gagnez de Westminster l'*asile* inviolable.
C. DELAVIGNE.

‖ Dans le même sens, on dit aussi *lieu d'asile : Chez les Grecs et les Romains, les tombeaux des héros, les statues des rois et des dieux, les autels, les temples étaient des* LIEUX D'ASILE. (Encycl.) *Le Temple a été, jusqu'à la Révolution, le dernier* LIEU D'ASILE *de Paris, et les débiteurs s'y réfugiaient en foule.* (Dict. de la Convers.)

— Par ext., Tout lieu où l'on trouve un abri, un refuge contre une poursuite, une persécution, un danger : *Trouver un* ASILE *dans la maison d'un parent, d'un ami. Votre maison lui servit d'*ASILE *contre la persécution de ses ennemis.* (Acad.) *Romulus bâtit Rome, qu'il peupla de gens ramassés, bergers, esclaves, voleurs, qui étaient venus chercher la franchise et l'impunité dans l'*ASILE *qu'il avait ouvert à tous venants.* (Boss.) *L'*ASILE *qu'elle avait choisi pour défendre sa liberté devint un piége innocent pour la captiver.* (Boss.) *Vous avez fait une action généreuse, de leur donner un* ASILE *dans votre établissement.* (Fén.) *Venez chez moi, vous y trouverez un* ASILE *contre la persécution.* (Dider.) *Sylla trouva un* ASILE *dans la maison de Marius.* (Napol. Ier.) *De quelque côté que vous cherchiez un* ASILE, *comment éviterez-vous la mort qui vous menace?* (Lacépède.)

Assez d'autres Etats lui prêteront *asile*.
CORNEILLE.

Dans le temple voisin chacun cherche un *asile*.
RACINE.

Et la cour de Louis est l'*asile* des rois.
VOLTAIRE.

A vos persécuteurs opposons cet *asile*;
Qu'ils viennent vous chercher sous les tentes d'Achille.
RACINE.

Un cerf s'étant sauvé dans une étable à bœufs
Fut d'abord averti par eux
Qu'il cherchât un meilleur *asile*.
LA FONTAINE.

‖ Dans un sens plus général, Lieu où l'on se retire pour échapper à divers inconvénients : *Les cloîtres ne sont pas des* ASILES *contre la tentation. Faut-il que les cloîtres les plus retirés ne soient pas des* ASILES *contre vos calomnies!* (Pasc.) *Il n'y a d'*ASILE *sûr que celui où l'on peut échapper à la honte et au repentir.* (J.-J. Rouss.) *Il n'y a plus d'*ASILE *sûr contre l'injustice et la violence.* (Montesq.)

Et contre eux la campagne est mon unique *asile*.
DE BERNIS.

‖ Etat que l'on embrasse, moyen que l'on emploie pour se soustraire à certains inconvénients; état, moyens qui soustraient de fait à ces inconvénients : *L'*ASILE *des vertus, de la justice. L'*ASILE *des plaisirs. Voici l'*ASILE *de la paix. La solitude est l'*ASILE *des passions.* (Acad.) *La mort est l'*ASILE *de la vieillesse.* (D'Ablanc.) *Le désespoir lui-même, pour peu qu'il se prolonge, devient une sorte d'*ASILE *dans lequel on peut s'asseoir et se reposer.* (Ste-Beuve.) *L'intention est un* ASILE *que je suis toujours disposé à respecter.* (Bastiat.) *L'indépendance ne fut jamais sans* ASILE. (C. de Rémusat.) *Quand la douleur est extrême, l'homme se réfugie dans tous les* ASILES, *jusque dans le suicide, jusque dans la folie.* (H. Taine.) *La religion est l'*ASILE *des cœurs blessés et découragés.* (De Montalembert.)

Des soucis dévorants c'est l'éternel *asile*.
LA FONTAINE.

La mort fut de tout temps l'*asile* de la gloire.
LAMARTINE.

— Fig. Personne ou chose qui protége, qui défend : *Le Seigneur est mon* ASILE. (De Sacy.) *Cette compagnie était regardée comme l'*ASILE *des opprimés.* (Boss.) *Le trône n'est élevé que pour être l'*ASILE *de ceux qui viennent implorer votre justice.* (Mass.) *Le christianisme, si méprisé à sa naissance, servit d'*ASILE *à ses détracteurs.* (J.-J. Rouss.)

C'est un *asile* ouvert que mon pouvoir suprême.
CORNEILLE.

. Vous êtes, en ces lieux,
Son père, son époux, son *asile*, ses dieux.
RACINE.

— Habitation, demeure, retraite : ASILE *agréable.* ASILE *triste, sauvage.* ASILE *champêtre, pittoresque. Le castor va se bâtir jusqu'au fond des eaux d'un étang l'*ASILE *qu'il se prépare.* (Fén.) *Rien de plus adorable que le modeste* ASILE *où il se repose des agitations de la vie.* (Fén.) *Je ne suis point encore déterminé sur l'*ASILE *que je choisirai dans ce pays.* (J.-J. Rouss.) *Le long de ce vallon, à mi-côte, sont quelques maisons éparses, fort agréables pour quiconque aime un* ASILE *un peu sauvage et retiré.* (J.-J. Rouss.) *Retombé dans sa première détresse, sans pain, sans* ASILE, *près de mourir de faim, il se ressouvint de son bienfaiteur.* (J.-J. Rouss.)

Oh! qui m'arrêtera dans vos sombres *asiles!*
LA FONTAINE.

Myrtée vient habiter mon *asile* champêtre.
BOUCHER.

Trop heureux de cacher dans un *asile* sûr
Mes jours inglorieux et mon destin obscur.
DELILLE.

Oui, la cour de Palès est l'*asile* du sage;
C'est là que de son âme il fait l'apprentissage.
LEBRUN.

Tu chéris au Marais ton agréable *asile*,
Et tu suivras ta femme au centre de la ville.
C. DELAVIGNE.

— Poét. *Le dernier asile.* Le tombeau : *Conduire un frère, un camarade à son* DERNIER ASILE. *J'accompagnai mon père à son* DERNIER ASILE; *la terre se referma sur sa dépouille.* (Chateaub.)

Tantôt la pierre en deuil, *asile* des douleurs,
Dans sa lugubre enceinte invitait l'homme aux pleurs.
THOMAS.

— Par anal. Maison, établissement où l'on trouve une retraite dans l'indigence, les infirmités, la vieillesse. On donne souvent le même nom aux hôpitaux destinés aux malades : *L'*ASILE *Marie-Thérèse. L'*ASILE *des orphelins. L'*ASILE *des sourdes-muettes. L'*ASILE *de la Providence. L'*ASILE *de convalescence de Vincennes. L'*ASILE *des invalides du travail. Allons dans ces* ASILES *de miséricorde, où toutes les calamités paraissent rassemblées.* (Mass.) *La contagion n'a pas respecté ces* ASILES *saints et religieux élevés au milieu de nous.* (Mass.) *C'est au* IVe *siècle de l'ère chrétienne que commencèrent à s'ouvrir les* ASILES *destinés à recevoir et à traiter les maladies.* (Lélut.) *Paris offre aux malheureux beaucoup d'*ASILES *connus sous le nom d'hôpitaux.* (B. de St-P.) *Ce sont autant d'*ASILES *ouverts à l'indigence.* (Chateaub.) ‖ *Salles d'asile*, Etablissements de charité et d'éducation dans lesquels on reçoit, pendant le jour, les enfants des familles pauvres, depuis l'âge de deux ans jusqu'à six ans : *Les* SALLES D'ASILE *ont été créées comme un passage entre le foyer du pauvre et l'école.* (Villem.)

— *Droit d'asile*, Droit d'inviolabilité accordé à certains lieux, soit à cause de leur sainteté propre, soit à cause des personnes qui les habitaient : *Au moyen âge, toutes les églises avaient* DROIT D'ASILE. *Le* DROIT D'ASILE *a été longtemps attaché au palais de l'ambassadeur français à Rome, et à la place sur laquelle ce palais est bâti. Au commencement du siècle, le* DROIT D'ASILE *existait encore en Espagne, et appartenait à toutes les cathédrales.* (Arago.) *A Rome, l'abus du* DROIT D'ASILE *est une insulte permanente à la civilisation.* (Ed. About.) ‖ On appelle de même le droit reconnu aux navires d'une puissance belligérante de naviguer et de stationner dans des eaux neutres, sans que les forces ennemies puissent les y inquiéter.

— **Syn. Asile, refuge.** L'*asile* est un lieu où l'on est à l'abri, hors d'atteinte : *Les assassins sont indignes de jouir de l'*ASILE *des églises, et on les en doit arracher.* (Pasc.) Le *refuge* est un lieu où l'on se retire, où l'on échappe à la poursuite : *Les bois et les montagnes servirent de* REFUGE *à tout ce qui put s'échapper.* (Marm.) Au fig., l'*asile* ne se prend que pour une retraite honnête : *Le calme et l'innocence habitèrent l'*ASILE *des ombres heureuses.* (Marm.) *Refuge*, au contraire, peut se dire d'une retraite de brigands, de joueurs, de vagabonds : *Votre maison est le* REFUGE *ordinaire de tous les fainéants de la cour.* (Mol.)

— **Epithètes.** Sûr, assuré, inviolable, impénétrable, pieux, saint, sacré, propice, salutaire, ouvert, caché, secret, lugubre, sombre, obscur, ténébreux, redouté, redoutable, affreux, horrible, modeste, riant, paisible, calme, tranquille, écarté, solitaire, champêtre, doux, agréable, charmant, enchanté, enchanteur, hospitalier, protecteur, généreux, fermé, défendu, odieux, perfide.

— **Encycl.** Hist. L'institution des *asiles*, qui remonte à la plus haute antiquité, fut inspirée par la religion et surtout par la politique. La plupart des fondateurs de villes se servirent de ce moyen pour augmenter le nombre de leurs habitants. A Rome, l'*asile* primitif était un bois situé sur le mont Capitolin, où Romulus bâtit un temple dont il fit un lieu de refuge. Cadmus, Thésée, etc., ouvrirent également des lieux sacrés pour recruter des compagnons et des sujets, sans s'inquiéter s'ils assuraient par là l'impunité du crime. Telle fut l'origine du *droit d'asile;* mais cette coutume existait déjà comme un fait ancien et comme un correctif aux imperfections de la législation.

Droit d'asile, Droit en vertu duquel quiconque s'était réfugié dans certains lieux privilégiés y était à l'abri, pendant tout le temps qu'il y demeurait, de toute poursuite civile ou criminelle. C'est une institution qui remonte au delà même des temps historiques; elle représente, dans l'ordre judiciaire, le pardon à côté de la justice. Pour les fondateurs de villes, c'était un mode facile d'établir un centre de population. C'est ainsi que Cadmus peupla Thèbes, Thésée Athènes et Romulus Rome. Les premiers *asiles* furent les temples, les autels, certains bois consacrés, etc.

De quelque forfait qu'un criminel se fût rendu coupable, dès qu'il avait atteint un *asile*, il était à l'abri de l'action des lois et de la vengeance de la société. Il arriva cependant qu'on éluda le droit d'*asile*, soit en empêchant de porter des aliments aux réfugiés, soit en murant les issues des lieux où ces malheureux s'étaient enfermés et en les y laissant mourir de faim. On sait que tel fut le sort de Pausanias, roi de Sparte. Il y a même quelques exemples de victimes ou de criminels célèbres arrachés à leurs refuges; mais ces exemples sont rares; en général les *asiles* étaient sacrés, et on eût regardé comme une impiété de ne pas respecter ceux qui se plaçaient ainsi sous la protection immédiate de la divinité. La piété des peuples ou la superstition imputa souvent à la violation des *asiles* les calamités publiques qui survenaient. Ainsi, pour ne citer que quelques exemples, le tremblement de terre qui renversa Sparte fut attribué au massacre des Ilotes dans le temple de Ténare; la mort cruelle du censeur Fulvius et la maladie hideuse de Sylla furent également attribuées à des violations de cette nature.

En Grèce, les principaux *asiles* étaient les temples de Diane, à Ephèse; d'Apollon, à Milet; de Cérès et de Proserpine, à Eleusis; de la Miséricorde, à Athènes; l'*asile* de Cadmus, à Thèbes; le tombeau d'Acrisius, également dans cette dernière ville; celui de Thésée et le sanctuaire des Euménides, à Athènes, qui renfermait en outre l'*asile* par excellence, l'autel de la Pitié, que la noble cité avait la première dressé dans la place publique comme un refuge pour les suppliants. Elle avait ouvert aussi un *asile* pour les esclaves fugitifs, et il était passé en proverbe que *la bête féroce avait une roche pour abri, et l'esclave les autels des dieux.*

Chez les Hébreux, le droit d'*asile* était appelé *miklat*, mot que la version des Septante traduit par *phugadeion*, refuge. D'après une ancienne coutume, l'homme qui avait involontairement commis un meurtre était à l'abri des poursuites dès qu'il avait embrassé l'autel. (Exode.) Lorsque les Hébreux furent définitivement établis en Palestine, on choisit six villes ayant droit *d'asile* et portant le nom d'*araï miklat* (*urbes fugitivorum* de la Vulgate). C'étaient soit des villes de prêtres, soit des villes de lévites : *Bezer, Ramoth, Golan, Kadesch, Sichem* et *Kiriat Arba* (Jos.) Le meurtrier, une fois qu'on avait établi sa non-culpabilité d'homicide volontaire avec préméditation, y était reçu et devait y demeurer jusqu'à la mort du grand prêtre sous lequel le meurtre avait été commis. C'était en réalité une pénalité déguisée, un véritable exil. Tout homme qui avait tué de propos délibéré était impitoyablement mis à mort suivant l'inexorable loi mosaïque du talion, lors même qu'il s'était réfugié dans une des villes d'*asile*. Si le meurtrier recueilli quittait la ville, les parents du mort avaient le droit de le tuer.

Outre les villes de refuge, le temple de Jérusalem et surtout l'autel des holocaustes étaient aussi des lieux d'*asile*.

Rome, formée par le droit d'asile, l'avait cependant limité en diminuant le nombre des lieux privilégiés. Le droit civil y avait trop d'autorité pour que l'abus des exceptions y prît une large place. L'*asile* de Romulus, le bois du mont Capitolin, existait encore sous les derniers empereurs, mais n'était plus depuis longtemps un lieu de refuge. Cependant, d'après le vieux droit patricien, un citoyen sous le coup d'une accusation capitale pouvait se soustraire au châtiment en s'exilant avant l'arrêt; le soldat trouvait *asile* auprès des aigles de sa légion; un criminel qui rencontrait une vestale avait la vie sauve, s'il était prouvé que la rencontre avait été fortuite. C'étaient là en réalité autant de formes du droit d'*asile*. Il y avait aussi quelques *asiles* religieux. Sous les empereurs, le prince étant le symbole vivant de la loi, son image, sa statue, rendaient momentanément inviolable celui qui se mettait sous la protection de ces *asiles* symboliques.

Mais dès le commencement de l'empire, le nombre des lieux privilégiés fut successivement diminué dans les provinces de l'empire. Déjà Tacite s'était élevé contre ces coutumes extralégales, et avait représenté les temples grecs comme des repaires peuplés de débiteurs déloyaux, d'esclaves rebelles, et même de meurtriers et d'assassins. Il nous apprend en même temps que Tibère supprima un très-grand nombre de ces *asiles*.

Les chrétiens empruntèrent aux païens l'usage des *asiles;* sous Constantin les églises étaient déjà devenues des refuges, et les empereurs qui lui succédèrent cherchèrent, les uns à étendre, les autres à restreindre cette institution. Les principaux *asiles* étaient les églises et leurs porches (*atria*). Si une église n'avait pas de porche, on affectait à cet usage autour des murailles un périmètre déterminé, que les évêques et les moines, par cette tendance à l'envahissement propre à tous les corps religieux, prétendaient étendre de plus en plus, cherchant ainsi à soustraire à l'empire séculier la plus grande étendue de territoire possible pour s'en réserver la juridiction exclusive.

Toutefois, tant que dura l'empire, l'Eglise ne jouit pas sans contestation de ce privilége. Les empereurs n'entendaient pas abdiquer leurs prérogatives; en principe, ils n'abandonnaient pas aux évêques le droit de grâce; ils leur concédaient seulement le droit d'accueillir le coupable et d'intercéder pour lui; et s'ils avaient laissé s'élargir l'*asile* jusqu'à comprendre tout l'enclos des églises, ils le restreignirent quant aux personnes, en excluant le juif, l'homicide, l'adultère, le débiteur du trésor public, etc. Le débiteur civil et l'esclave purent seuls profiter du refuge.

Mais l'Eglise trouva plus de docilité chez les Barbares qui envahirent l'empire, et qui presque tous consacrèrent le droit d'*asile* dans leur législation, sauf à le violer au gré de leurs passions ou de leur intérêt, sauf encore à prendre les précautions nécessaires pour que le réfugié ne pût s'échapper ni recevoir aucune nourriture du dehors. La coutume de faire le guet autour du lieu d'*asile* devint même à peu près générale.

Cependant, malgré ces correctifs, malgré les restrictions apportées par Charlemagne, cette prérogative de la puissance ecclésiastique, qui souvent s'escomptait pour elle en redevances pécuniaires, ne fit pendant longtemps que s'accroître. Non-seulement les églises servirent de refuge, mais encore leur pourtour, les portiques, les cloîtres, parvis, jardins, etc., et enfin jusqu'aux maisons des évêques et des chanoines. Quelquefois un simple anneau placé à la porte d'une église était une sauvegarde pour celui qui pouvait s'en saisir.

A côté de l'*asile* religieux, il y eut aussi quelques refuges séculiers, tels que les hôtels du roi et des princes du sang, certains châteaux féodaux, quelques communes, etc. Sur la grande place de Péronne, une simple pierre longue de 4 pieds était un *asile* pour le débiteur poursuivi.

Ce droit, admis par presque tous les peuples et si longtemps en vigueur, eut certainement son utilité aux époques de violence et de barbarie où l'autorité de la force brutale n'avait d'autre contre-poids que l'autorité morale de la religion. Mais on sait à quels abus donna lieu cette faculté d'ouvrir des refuges que l'Eglise invoquait comme un de ses plus chers priviléges, et dont l'extension n'était le plus souvent propre qu'à encourager le crime en assurant son impunité. Les rois et les princes, par une réaction qui était dans la nature des choses, travaillèrent à diminuer le nombre des *asiles* et finirent par les anéantir entièrement. Dès l'époque de Philippe le Bel, des ordonnances furent rendues pour déterminer les cas où la justice civile pouvait arracher les réfugiés de leur retraite. Louis XII supprima dans ses domaines immédiats la plupart des *asiles* des églises, des palais, des couvents et autres lieux privilégiés. Il abolit notamment à Paris ceux des églises et couvents de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, de Saint-Merry, de Notre-Dame, de l'Hôtel-Dieu, de l'abbaye de Saint-Antoine, des Carmes de la place Maubert et des Grands-Augustins. François Ier alla plus loin; par son ordonnance de 1539, il abolit entièrement ce genre d'immunité pour dettes et *autres matières civiles*. A dater de ce moment les *asiles* disparurent successivement dans toute la France. Il existait cependant encore en 1789 quelques endroits privilégiés, et notamment l'hôtel du grand prieur de Malte, à Paris, connu sous le nom du *Temple*, et dont les franchises étaient si grandes qu'il n'était permis d'y arrêter un criminel ni en vertu d'une ordonnance de prise de corps, ni même en vertu d'un ordre du roi. Aujourd'hui, aucun de ces priviléges n'existe plus. Seulement, par une exception fondée sur de justes motifs de convenance, l'art. 781 du C. de pr. civ., en matière de contrainte par corps, interdit d'arrêter le débiteur dans les édifices consacrés au culte, au moment de l'office divin, ainsi que dans le lieu et pendant la tenue des séances des autorités constituées. En matière criminelle, la justice n'est plus arrêtée par aucune prescription obligatoire.

La révolution de 1789, en consacrant le principe de l'égalité civile rend désormais impossible le retour du droit d'*asile*. Quand la loi est égale pour tous, il ne peut plus y avoir de privilége pour personne. Enfin, suivant une parole éloquente, *il n'y a plus d'asile contre la loi, parce que la loi est l'asile de tous.* Le droit d'*asile* existe encore, quoique restreint, dans les Etats de l'Eglise. On sait que plusieurs pontifes, depuis Urbain V jusqu'à Benoît XIV, se sont attachés à en réprimer les abus. Pendant tout le moyen âge, en effet, les palais des cardinaux servaient de refuge à des hordes de bandits que ces princes de l'Eglise employaient dans leurs luttes contre les barons, qui d'ailleurs en faisaient autant de leur côté. Le droit d'*asile* était ici l'*auxiliaire* des guerres privées et servait d'instrument à toutes les violences. Le privilége de l'*exterritorialité*, qui existe au profit des ambassadeurs, ministres plénipotentiaires, envoyés ou chargés d'affaires, et qui ne permet pas de livrer ces agents à la justice du pays où ils exercent leurs fonctions, ne crée pas leurs hôtels lieux d'*asile* pour les personnes étrangères à leur famille, à leur mission ou à leur service.

— *Salles d'asile.* On désigne sous ce nom des établissements publics où les enfants des deux sexes sont admis depuis l'âge de deux ans jusqu'à six, et où ils reçoivent pendant le jour les soins de surveillance maternelle que leur âge réclame. Ces établissements de haute utilité sont un bienfait pour les parents appartenant aux classes ouvrières, et qui sont retenus hors du logis par les nécessités du travail. Les premières maisons de ce genre ont été fondées à Rome, sous le nom d'*écoles pies*, par un digne prêtre, Joseph Calasanzio, dans les dernières années du XVIe siècle. Quelques tentatives nouvelles furent faites depuis dans différentes contrées de l'Europe, notamment par Oberlin et Louise Schœppler, dans un village des Vosges, vers 1769; par la marquise de Pastoret, en 1801; enfin par Owen, aidé de Buchanan, en Angleterre, en 1819. Ces deux philanthropes réussirent à propager cette utile institution. Chez nous, l'initiative fut prise en 1825 par un comité de dames charitables, dont l'œuvre ébauchée reçut l'appui de l'administration des hospices et des ministres de l'intérieur et de l'instruction publique. Les *salles d'asile* reçurent une organisation régulière et une existence légale en 1837. Depuis, divers décrets ont complété cette organisation.

L'admission dans les *salles d'asile*, ou dans les *asiles*, comme on les nomme communément, est entièrement gratuite à Paris et dans la plupart des départements. Dans quelques localités seulement, une faible rétribution est perçue; mais la gratuité subsiste pour les familles qui sont hors d'état de payer. Il suffit, pour faire admettre un enfant, de justifier qu'il n'a pas moins de deux ans ni plus de six, qu'il a été vacciné et qu'il n'a pas de maladies contagieuses.

Les enfants reçoivent dans ces établissements les premières notions de l'instruction religieuse, de lecture, d'écriture, de calcul et même de chant. Les filles apprennent en outre quelques petits travaux d'aiguille.

Enfin, suivant les termes de la circulaire ministérielle du 18 mai 1855, la *salle d'asile* reçoit l'enfant au sortir de la *crèche;* elle précède l'*école*, y prépare et y conduit; mais elle ne saurait en tenir lieu.

Il y a maintenant des *salles d'asile* dans toutes les contrées du globe.

Il existe des *cours pratiques* destinés à former des directrices et sous-directrices de *salles d'asile*.

— ***Asile des invalides du travail***, au Vésinet, institué par décret du 8 mars 1855 et destiné aux ouvriers qui auraient été blessés ou mutilés dans leurs travaux. Il est défrayé par les sommes consacrées à cet objet lors de sa fondation, par des dons et legs et par des retenues prélevées sur les mémoires des entrepreneurs des travaux de l'Etat.

— ***Asile-école Fénelon***, à Vaujours, près de Paris. Il est destiné aux enfants orphelins ou abandonnés, qui y séjournent de sept jusqu'à douze ans, y reçoivent une instruction élémentaire, et sont ensuite placés en apprentissage. La société qui dirige l'asile étend ses soins maternels sur eux jusqu'à ce qu'ils soient en état de se suffire par leur travail.

— ***Asile de Vincennes.*** Cet établissement a été fondé par décret du 8 mars 1855, pour recueillir, pendant leur convalescence, des ou-

vriers qui ont reçu des blessures ou contracté des maladies dans le cours de leurs travaux. Classé au nombre des établissements de bienfaisance et d'utilité publique par décret du 28 octobre 1857, il avait été inauguré le 31 août précédent. L'édifice, construit sur les plans de M. Laval, architecte, et adossé au bois de Vincennes, se compose d'un corps de bâtiment principal, dominé par un pavillon central, flanqué de deux longues ailes à deux étages, avec rez-de-chaussée, et précédé de bâtiments secondaires en retour d'équerre, formant l'entrée. Au centre est la cour d'honneur avec jardin, bassins et jets d'eau. Le pavillon central renferme la chapelle; à droite et à gauche, de vastes réfectoires où les ouvriers sont, au dire de M. Véron, aussi confortablement installés que dans les salons des Frères-Provençaux, de Véfour, de la maison Dorée, mais on sait que M. Véron a toujours eu le mot pour rire. Disons, pour être vrai, que la nourriture de l'asile est abondante et saine, mais que les délicats du boulevard des Italiens s'en accommoderaient fort mal. Au premier étage se trouvent une salle de jeu et une bibliothèque composée de quatre cents vol. et de journaux illustrés. Les deux ailes de l'édifice, dans leurs deux étages, sont subdivisées en chambres de chacune trois lits. Les noms d'industriels célèbres ou de savants désignent les pavillons ou les galeries. L'asile reçoit environ six cents convalescents par année, lesquels appartiennent aux catégories suivantes : 1° convalescents envoyés par les hôpitaux de Paris et de la banlieue; 2° convalescents envoyés par les bureaux de bienfaisance; 3° convalescents par suite de blessures reçues dans les chantiers où s'exécutent des travaux pour le compte de l'Etat et des communes du département de la Seine; 4° membres participants des sociétés de secours mutuels; 5° ouvriers appartenant à des établissements dont les directeurs ont obtenu du ministre de l'intérieur l'autorisation d'envoyer, moyennant un abonnement, leurs convalescents à l'asile; 6° ouvriers traités à domicile et munis seulement d'un certificat de convalescence délivré par leur médecin. Une voiture omnibus va chaque jour chercher les convalescents dans les hôpitaux et même à domicile; après guérison, les ouvriers sont de même ramenés à Paris. La durée du séjour à l'asile est, en moyenne, de vingt-deux jours.

Régime alimentaire : A sept heures et demie du matin, potage et morceau de pain. A dix heures et demie, plat de viande et plat de légumes, carafon de vin. A cinq heures, potage gras, plat de viande, plat de légumes, dessert, carafon de vin : le pain à discrétion. Il est alloué, pour la nourriture de chaque convalescent, 1 fr. 10 c. par jour. Les convalescents peuvent être employés aux divers travaux de la maison, sous la direction des chefs de service, jardiniers, menuisiers, tailleurs, etc., et reçoivent dans ce cas une légère rétribution qui, à leur sortie, devient une ressource.

Service médical : la pharmacie contient toutes les préparations officinales. Le service médical comprend en outre les bains de toutes sortes. L'administration donne les appareils, bandages, etc., que les convalescents ne pourraient acheter. Chaque arrivant, après avoir été examiné par l'élève interne de garde, reçoit les vêtements et le linge de la maison : chemise, mouchoir, chaussettes, bonnet de coton, un paletot en molleton bleu ou une blouse, suivant la saison, un pantalon de drap, un chapeau de paille, une serviette, un essuie-main; tous les samedis on change le linge, qui est lavé et repassé dans la maison.

Personnel : un directeur, un receveur-trésorier, un médecin en chef et trois élèves internes, six religieuses dirigeant chacune un service : la pharmacie, la cuisine, l'infirmerie, la lingerie, la buanderie; un aumônier, cinq employés de bureau, un garde-magasin, quatre surveillants, quarante employés subalternes environ, tels que cuisiniers, cochers, jardiniers, infirmiers, barbiers, baigneurs, chauffeurs, sommeliers, balayeurs, buandières, lingères, garçons de pharmacie, tous soumis à une discipline presque militaire.

Budget : les ressources financières se composent de : 1° prélèvement de 1 p. 0/0 sur les travaux entrepris dans le département de la Seine pour le compte de l'Etat et des communes; 2° prix des journées payées par les convalescents : 50 centimes pour les sociétés de secours mutuels, 75 centimes pour les ateliers abonnés, 1 fr. pour les convalescents qui viennent directement de leur domicile; 3° part sur les fonds du legs Montyon: 4° revenu des immeubles dont l'empereur a doté l'asile. Chaque journée de convalescent coûte à l'asile 2 fr. 40 c., y compris les frais généraux. Le budget des dépenses, pour 1860, s'élève à 365,965, fr. 89 c.

La création de l'*asile de Vincennes* a pour but de laisser aux ouvriers convalescents le temps de réparer leurs forces avant de reprendre leurs travaux. Ils trouvent là des moyens de distraction nombreux : outre la bibliothèque, ils ont à leur disposition des jeux de quilles, de boule, de tonneau, de dames, de dominos, de loto; les cartes sont prohibées; un petit théâtre a été construit dans l'une des salles de jeu; il sert dans les grandes circonstances, tous les soirs il y a séance de chant; acteurs et chanteurs se recrutent parmi les convalescents. Le dimanche, le lundi et le jeudi, on est admis à visiter les convalescents au parloir ou dans le jardin; on ne peut sous aucun prétexte pénétrer dans les chambres.

Le Vésinet possède un établissement analogue pour les femmes convalescentes. Il est à souhaiter que les départements et les pays étrangers suivent bien vite l'exemple que Paris leur a donné par ces créations charitables.

Nous tenions à donner sur l'*asile de Vincennes* tous les détails circonstanciés qu'on vient de lire, et qui sortent un peu du plan suivi dans cet ouvrage; car cet établissement est une des institutions les plus intelligemment philanthropiques qui aient été fondées. A Paris, les hôpitaux sont quotidiennement encombrés; il faut que le convalescent se hâte de faire place à de plus malades que lui, qui frappent constamment à la porte. On comprend tous les inconvénients qui peuvent résulter de la sortie prématurée de pauvres ouvriers, guéris de leur mal, mais qui n'ont pas recouvré suffisamment leurs forces. Avant l'institution de l'*asile de Vincennes*, ces hommes, qui doivent demander au travail leur pain quotidien, passaient sans transition de l'Hôtel-Dieu à l'atelier. De là, des rechutes fréquentes et souvent mortelles que l'*asile de Vincennes* prévient en permettant au convalescent d'attendre le retour complet de ses forces physiques.

— *Champ d'asile*. V. CHAMP.

ASILE s. m. (a-zi-le — du lat. *asilus*, taon). Entom. Genre d'insectes diptères, de la famille des tanystomes : *Le vol des* ASILES *est prompt et vif.* (Duméril.) *L'*ASILE *frelon se trouve dans toute l'Europe.* (Duponchel.)

— Ornith. Nom donné par plusieurs naturalistes au *pouillot*.

— **Encycl.** Entom. Le nom d'*asile* s'applique, dans la classification de Latreille, d'une part à une tribu d'*insectes diptères* de la famille des *tanystomes*, tribu divisée en deux sections, celle des *asilides* ou *asiliques* et celle des *hybotinis;* de l'autre à un genre de la section des *asilides*. La tribu des *asiles* présente les caractères suivants : trompe saillante dirigée en avant; gaîne du suçoir presque cornée; palpes petits; vol rapide accompagné d'un bourdonnement assez fort. Ces insectes sont carnassiers et très-voraces; leurs larves vivent dans la terre.

Le genre *asile proprement dit* se reconnait à ses antennes, dont le dernier article est terminé par un stylet très-distinct en forme de soie, à son abdomen en cône allongé, très-pointu dans les femelles. Les principales espèces sont l'*asile frelon* long de 0,025, d'un jaune d'ocre, et l'*asile cendré* long de 0,015, d'un gris cendré. Le premier se rencontre vers la fin de l'été dans les lieux sablonneux; le second est commun dans les jardins et dans les bois en automne.

ASILIDES s. m. pl. (a-zi-li-de — du lat. *asilus*, taon, et du gr. *eidos*, aspect). Entom. Section d'insectes diptères, tribu des *asiles*, famille des tanystomes, dont les principaux genres sont les asiles proprement dits, les dasypogons, les dioctries, les gonypes : *Les* ASILIDES *volent avec rapidité, surtout pendant les chaleurs, et font entendre un bourdonnement assez fort.* (Focillon.) ‖ On dit aussi ASILIQUES.

ASILINCUM, nom latin de Château-Chinon.

ASILIQUES s. m. pl. (a-zi-li-ke). V. ASILIDES.

ASILITES s. m. pl. (a-zi-li-te — rad. *asile*). Entom. Division de la tribu des asilides.

ASIMA, divinité des habitants de Hamath, dont il est parlé dans le deuxième livre des *Rois*. Des légendes juives nous apprennent qu'elle était représentée sous la forme d'un singe (*Asima* ne serait peut-être alors qu'une altération du latin *simia*), d'un âne ou d'un bouc; cette dernière figure rappelle le Pan grec et égyptien. Le Deutéronome désigne sous le nom d'*Asima* une espèce de bouc. Quelques auteurs ont pris *Asima* pour le symbole du soleil, parce que Hamath n'est pas très-éloignée d'Emèse, où cet astre était adoré sous le nom d'*Elah Gabala* (d'où le nom de l'empereur romain Héliogabale). Calmet pense qu'*Asima* est le mot persan *Asonman*, ange de la mort; suivant d'autres autorités, c'est *Aschonma* qui, dans le Zend-Avesta, est le nom d'une planète. Schulde a écrit un traité, intitulé *de Asima Hamathærum idolo*, sur le culte rendu à cette divinité.

ASIMINE s. f. (a-zi-mi-ne). Bot. Fruit produit par la soudure de plusieurs autres fruits charnus. Syn. de *syncarpe*. On dit aussi ASSIMINE. ‖ Fruit de l'asiminier.

ASIMINIER s. m. (a-zi-mi-nié — rad. *asimine*). Bot. Genre de plantes de la famille des anonacées, renfermant six espèces, dont les fruits sont comestibles. Ces arbres appartiennent aux régions tempérées de l'Amérique du Nord, et peuvent être cultivés en plein air sous nos climats. On dit aussi ASSIMINIER.

Asinaire (L'), comédie de Plaute. Le titre de cette comédie est une allusion aux ânes dont un vieillard, Déménète, dérobe le prix à sa femme, Artémone, par les fourberies de deux esclaves, Liban et Léonide, pour payer les débauches de son fils, auxquelles il ne rougit pas de prendre part. Artémone, plus riche et plus jeune que Déménète, n'avait consenti à l'épouser qu'à la condition de rester maîtresse de ses biens. Elle a un esclave dotal, Sauréa, qui place son argent, vend ses marchandises, reçoit l'argent pour elle et lui sert de factotum. Un marchand de Pella, à qui Sauréa a vendu des ânes, doit venir en apporter le prix, montant à vingt mines. Cependant, Argyrippe, fils de Déménète, a pour maîtresse une jeune courtisane, nommée Philénie, dont la mère, Cléérète, est une de ces femmes méprisables qui, ne pouvant plus trafiquer de leurs charmes, prostituent la beauté de leur propre fille et affichent hautement leur prétention d'en tirer le plus d'argent possible. Elle a favorisé les amours de Philénie et d'Argyrippe, tant que la bourse de celui-ci n'était pas vide; mais dès qu'elle a tiré de lui tout ce qu'elle pouvait en obtenir, elle le chasse et lui défend de revoir sa fille. A la fin d'une scène où elle étale effrontément sa cupidité, elle fait entendre à Argyrippe que, s'il veut encore posséder Philénie, il faut qu'il lui donne vingt mines, précisément la somme que doit apporter de Pella le marchand à qui Sauréa a vendu les ânes. Les deux esclaves de Déménète, avec l'autorisation de leur maître, s'entendent pour tromper le marchand; l'un d'eux se donne pour Sauréa, et, après bien des difficultés, parvient à toucher l'argent. Ils vont ensuite trouver Argyrippe chez sa maîtresse, et avant de lui remettre le sac précieux, non contents d'obtenir chacun un baiser de la jeune fille, ils obligent leur jeune maître, l'un à embrasser ses genoux, l'autre à le porter sur son dos en se traînant sur les genoux et sur les mains. Enfin, ils remettent l'argent, en posant encore pour condition que la jeune courtisane appartiendra, pour une nuit, au vieux Déménète, et le fils y consent.

Mais Philénie était aimée par un autre jeune homme, nommé Diobole. Quand celui-ci apprend qu'Argyrippe a trouvé de l'argent et qu'il reste l'amant en titre, il envoie son parasite tout révéler à la femme de Déménète. Furieuse d'avoir été volée et, de plus, trahie par son mari, elle accourt chez la courtisane, y surprend Déménète au moment où il allait se mettre à table avec son fils et Philénie, lui fait une scène violente, et le ramène honteusement à la maison.

Une telle comédie ne serait pas supportable sur nos théâtres modernes; elle révolterait tous nos instincts de moralité et de délicatesse. Mais à Rome, elle n'était qu'une peinture fidèle des mœurs du temps, et il est permis de croire qu'en dévoilant ainsi les secrets les plus honteux du métier de courtisane, Plaute a pu se persuader que sa pièce devait être utile à la jeunesse, en lui mettant sous les yeux, sans déguisement, toutes les hontes de la débauche. Voici comment un écrivain de notre temps, qui a fait de cette pièce une étude approfondie, excuse, ou plutôt explique cette liberté de mœurs et de langage qui nous choque à un si haut point : « L'intérieur de la maison des courtisanes, véritable atelier de ruses et d'escroqueries, est une peinture pleine de force, vraiment curieuse, qui, par son immoralité même, pouvait, comme l'esclave ivre de Sparte, servir d'enseignement à la jeunesse romaine. Ce qui excuse encore l'auteur d'avoir choisi souvent un tel lieu de scène, c'est qu'à Rome il n'y avait pas de société proprement dite, comme dans l'Europe moderne. La maison des courtisanes était un rendez-vous où l'on venait se délasser des affaires et des brigues du forum. Les plaisirs de l'esprit, les discussions littéraires ou philosophiques étaient admis dans ces cercles galants... Au reste, il ne faut pas s'y méprendre. La jeune courtisane de l'*Asinaire* n'est pas une créature dégradée qui étale son infamie aux yeux des spectateurs et triomphe de ses honteux succès. Elle a de nobles sentiments et une délicatesse qui la relèvent et la rendent intéressante. Tout l'odieux, toute la honte tombent sur sa mère, la vieille Cléérète, exposant, à haute voix et sans rougir, les secrets, les perfidies de son vil métier; figure d'un effronté cynisme, peinte avec l'énergie de Juvénal. Le contraste entre la corruption éhontée de la mère et la vertueuse résistance de la fille, qui ne veut qu'un amant, est exprimé avec une grâce ingénieuse par ce mot de Philénie : *Le berger qui a soin des brebis d'autrui en a une qu'il préfère et qui fait sa consolation.* On voit que ce tableau hardi, libre jusqu'à la licence, renferme une haute moralité, qu'il offre une excellente leçon aux jeunes gens bernés et ruinés par les courtisanes, comme aux vieillards débauchés qui compromettent leur dignité de pères de famille. » Ainsi, Philénie peut être considérée à la rigueur comme une amante tendre et sincère; mais, fidèle à son intention morale, le poëte se garde bien d'en faire une *Dame aux Camélias*, poitrinaire ou sentimentale. De peur que sa Philénie ne devienne intéressante, et que son caractère ne fasse indirectement l'apologie de sa conduite, Plaute nous la montre dans des situations ridicules. Il fait rire aux dépens de l'héroïne, et, en cela, il ne s'écarte pas de la vérité. Molière a fait à cette comédie plusieurs emprunts qu'on retrouve dans le *Bourgeois gentilhomme* et dans les *Fourberies de Scapin*, bien que cette dernière pièce soit presque entièrement imitée de l'*Andrienne* de Térence. La composition de l'*Asinaire* a paru à certains critiques irrégulière et décousue en plusieurs endroits; mais cela tient peut-être à ce qu'ils ne se sont pas assez gardés de juger le poëte latin d'après les usages actuels. On a soupçonné quelques lacunes : les indices ne suffisent pas pour faire accepter sans réserve cette conjecture. Le Démophile, poëte grec, à qui Plaute dit lui-même avoir emprunté le sujet de sa comédie, est complétement inconnu. Peut-être faut-il lire *Diphile;* ce Diphile était contemporain de Ménandre; un copiste ignorant pourrait bien avoir écrit *Démo* pour *Di*, et les copistes à la suite auraient répété la faute, qui se serait ainsi transmise jusqu'à nous. Cette question nous amène à dire, en terminant, qu'une chose digne de remarque, c'est que la plupart des noms des personnages qui figurent dans l'*Asinaire* sont significatifs. En cela, Plaute imitait les Grecs, qui forgeaient des mots tout exprès pour servir de noms aux héros de leurs comédies. Ces noms indiquaient, soit directement, soit par une antiphrase ironique, un des côtés du caractère du personnage.

ASINAIRES s. f. pl. (a-zi-nè-re). V. ASINARIES.

ASINAL, ALE adj. (a-zi-nal, a-le — du lat. *asinus*, âne). Néol. Qui tient de l'âne : *Figure* ASINALE.

ASINALUNGA, bourg du royaume d'Italie, dans l'ancien duché de Toscane, province et à 32 kilom. S.-O. d'Arezzo, ch.-lieu de district; 2,000 hab.

ASINARA, île du royaume d'Italie, à 4 kilom. de la côte N.-O. de la Sardaigne, au N. du cap Falcone; superficie, 102 kilom. carrés; sol montagneux et très-fertile, surtout en pâturages; jadis bien peuplée, habitée aujourd'hui par des pêcheurs et quelques bergers.

ASINARI (Frédéric), comte de Camerano, poëte italien, né à Asti (Piémont), vivait au milieu du XVIe siècle. Il servit dans les troupes du duc de Savoie, et cultiva la poésie par délassement. Ses œuvres, qui ont quelque réputation, se composent de sonnets, de *canzoni*, de poëmes et de compositions lyriques; elles sont répandues dans divers recueils. La bibliothèque de Turin possède de ce littérateur des œuvres inédites en manuscrits, poëmes, tragédies, sonnets, etc.

Un de ses parents, ou, suivant d'autres, son propre fils, *Octavien Asinari*, est auteur d'une bonne tragédie de *Tancrède*, qui avait d'abord été faussement attribuée au Tasse.

ASINARIES s. f. pl. (a-zi-na-rî). Antiq. gr. Fêtes qui se célébraient à Syracuse en souvenir de la destruction complète de la flotte athénienne. On dit aussi ASINAIRES.

ASINARUS, petit fleuve de l'ancienne Sicile, affluent de la mer Ionienne, à 25 kilom S.-O. de Syracuse. C'est sur les bords de cette rivière que les Athéniens, commandés par Nicias, furent défaits par les Syracusains dans la malheureuse expédition de Sicile (413 av. J.-C.). L'*Asinarus* s'appelle actuellement *Noto* ou *Falunara*.

ASINDULE s. m. (a-zain-du-le). Entom. Genre d'insectes diptères némocères, voisin des tipules, et comprenant une seule espèce, qui habite le nord de la France, où elle vit sur les champignons.

ASINE adj. f. (a-zi-ne — du lat. *asinus*. Ce mot, d'où l'on a dérivé immédiatement *asine* sans qu'il passe par la série des transformations populaires, a également donné naissance au mot *âne*, ainsi que le prouve sa forme contractée. Un grand nombre de termes latins ont ainsi servi de point de départ à une double lignée de dérivés parallèles; l'une populaire, et caractérisée en même temps par une altération considérable de la forme et par la conservation de l'accent tonique; l'autre artificielle et savante, d'origine relativement récente, calquée avec assez d'exactitude sur le terme latin et ne tenant pas toujours compte de l'accent tonique. Nous citerons comme exemple le mot latin *legere*, qui, d'une part, a donné *lire* (avec l'accentuation de la syllabe radicale), *élite*, etc., et, d'autre part, *lecture*, *lecteur*, *élection*, etc. *Asinus* est devenu pareillement *âne* et *asine* (*asinà*). Quant à l'origine d'*asinus*, il faut évidemment rapprocher ce mot du grec *onos*, âne, vraisemblablement contracté pour *osnos*, exactement comme en français *asinus*, *asne*, *âne* (très-voisin de *onos-hemione*, *demi-âne*). Le sanscrit ne nous fournit aucun éclaircissement pour la racine primitive d'*asinus* et de *onos*, et Benfey, remarquant avec beaucoup de sagacité que l'âne appartient essentiellement à l'Orient sémitique, pense qu'il faut rapprocher le nom de l'animal de l'hébreu *oton*, qui a le même sens. *Oton* aurait été successivement changé par les Grecs en *oson* (le *t* et le *s* se remplaçaient dans certains dialectes grecs) en *osn*, en *osn-os* (*as-i-nus* et enfin en *onos*. Le diminutif latin *asellus*, petit âne, nous explique les formes gothiques *asilus*, allemande moderne *esel*, slave *osel*, etc., qui toutes signifient âne, et sont par conséquent proches parentes de notre mot français). Econ. agric. Qui appartient à l'âne, qui constitue l'âne : *Bêtes* ASINES.

— *Races asines*, Se dit des diverses variétés produites dans l'âne domestique par le climat, le régime, les croisements. ‖ *Population asine*, Somme, total des bêtes asines qu'on a élevées dans une même contrée : *La population* ASINE *de la France s'élève à près de 475,000 têtes.* (Lecoq.)

ASINELLI (les frères), architectes bolonais, florissaient au commencement du XIIe siècle. Ils étaient deux frères, également habiles dans leur art. Gherardo, le seul dont le pré-

nom soit parvenu jusqu'à nous, paraît avoir eu la direction des travaux qu'ils exécutèrent ensemble. Ils se sont rendus célèbres par la construction de deux tours, qui sont au nombre des monuments les plus intéressants de Bologne. Celle qui porte leur nom (*torre degli Asinelli*) s'élève à une hauteur de 83 m. 35 c.; elle fut fondée en 1109, mais on pense que ce n'est que par des exhaussements, opérés à diverses époques, qu'elle a atteint son élévation actuelle. On attribue à un tassement dans les fondations l'inclinaison de 1 m. 60 c. que présente son axe, déviation d'ailleurs peu sensible à l'œil. Cette tour, au sommet de laquelle conduit un escalier en limaçon, s'élève au milieu même de Bologne. Elle sert quelquefois à des observations astronomiques. La tour voisine, appelée la *Garisenda*, passe pour avoir été bâtie par les mêmes architectes; mais on n'en a pas la preuve. Elle n'a que 41 m. de hauteur, mais son inclinaison n'est pas moindre de 2 m. 60 c. Cette construction, dont le premier aspect cause un véritable effroi, a fourni à Dante une image des plus pittoresques; c'est à elle qu'il compare le géant Antée se penchant pour le saisir lui et son guide. On croirait voir, en effet, la *Garisenda* se baisser lorsque les nuages fuient au-dessus de ses créneaux.

ASINIUS GALLUS. V. GALLUS.

ASINIUS POLLION, historien, poëte, orateur, général et consul romain, qui vivait au temps d'Auguste. V. POLLION.

ASINUS ASINUM FRICAT, proverbe latin qui signifie *L'âne frotte l'âne.* Se dit de deux personnes qui s'adressent mutuellement des éloges outrés. La fameuse scène des *Femmes savantes*, où Vadius et Trissotin s'adressent l'un à l'autre des louanges ridicules, est le type de l'*Asinus asinum fricat :*

TRISSOTIN.
Vos vers ont des beautés que n'ont point tous les [autres.
VADIUS.
Les Grâces et Vénus règnent dans tous les vôtres.
TRISSOTIN.
Vous avez le tour libre et le beau choix des mots.
VADIUS.
On voit partout chez vous l'*ithos* et le *pathos*.
TRISSOTIN.
Nous avons vu de vous des églogues d'un style
Qui passe en doux attraits Théocrite et Virgile.
VADIUS.
Vos odes ont un air noble, galant et doux,
Qui laisse de bien loin votre Horace après vous.
TRISSOTIN.
Est-il rien d'amoureux comme vos chansonnettes?
VADIUS.
Peut-on rien voir d'égal aux sonnets que vous faites?
TRISSOTIN.
Rien qui soit plus charmant que vos petits rondeaux?
VADIUS.
Rien de si plein d'esprit que tous vos madrigaux?
TRISSOTIN.
Aux ballades surtout vous êtes admirable.
VADIUS.
Et dans les bouts-rimés je vous trouve adorable.
TRISSOTIN.
Si la France pouvait connaître votre prix...
VADIUS.
Si le siècle rendait justice aux beaux esprits..,
TRISSOTIN.
En carrosse doré vous iriez par les rues.
VADIUS.
On verrait le public vous dresser des statues.

La Fontaine a également rappelé l'*Asinus asinum fricat* dans les vers suivants :

L'autre jour, suivant à la trace
Deux ânes qui, prenant tour à tour l'encensoir,
Se louaient tour à tour, comme c'est la manière,
J'ouïs que l'un des deux disait à son confrère :
.
Ces ânes, non contents de s'être ainsi grattés,
S'en allèrent dans les cités,
L'un l'autre se prôner.....

On lit aussi dans l'*Eloge de la folie :*

« Rien n'est plus plaisant que de voir des *ânes s'entre-gratter*, soit par des vers, soit par des éloges qu'ils s'adressent sans pudeur : « Vous surpassez Alcée, dit l'un. — Et vous Callimaque, dit l'autre. — Vous éclipsez l'Orateur romain. — Et vous, vous effacez le divin Platon ! »

« Ces vers, tels que Rousseau nous les donne, sont un chef-d'œuvre de barbarie, de lyrique stupidité; ces vers démontrent que leur auteur n'avait aucun sentiment de la mesure, de la cadence, de la mélodie, de l'énergique sonorité du style. Si La Harpe les admire, les exalte, n'en soyez point surpris; il devait en agir ainsi, ne fût-ce que pour remettre en action le vieux dicton des pédants : *Asinus asinum fricat.* »

CASTIL-BLAZE.

« Que veux-tu que je fasse de ces faquins littéraires? demanda Satan.

— Allonge-leur les oreilles de quinze pouces, de façon qu'elles leur tombent sur le nez et qu'ils ne puissent parler sans les mordre à belles dents; loge-les ensemble, force-les de s'embrasser sans s'égratigner, et fais-leur apprendre le rudiment jusqu'à la règle *Asinus asinum fricat.* » BALZAC.

ASIOLI (Boniface), musicien et compositeur italien, né à Correggio en 1769, mort en 1842. Il se livra, dit-on, à la composition musicale dès l'âge de huit ans, et écrivit dans le cours de sa carrière des cantates et autres morceaux, qui sont surtout connus en Italie. Il a en outre donné les ouvrages suivants : *Principes élémentaires de musique; Traité d'harmonie et d'accompagnement*, etc.

ASION s. m. (a-zi-on — du lat. *asio*, sorte de chouette). Ornith. Syn. du genre *duc*.

ASION-GABER, ville de l'ancienne Arabie, port sur le golfe Elanite, dans l'Idumée, d'où partaient les flottes de Salomon pour le pays d'Ophir.

ASIOS, nom d'un sage qui fit le *Palladium*, et qui en fit don à Tros. On sait que le mystérieux talisman devait rendre imprenable la ville qui le posséderait.

ASIPHONOBRANCHE adj. (a-si-fo-no-bran-che — du gr. *a* priv.; *siphôn*, siphon; *branchia*, branchies). Moll. Se dit des mollusques dont les branchies sont contenues dans une cavité qui ne se prolonge point en siphon. ‖ s. m. pl. Nom donné par de Blainville à un ordre de mollusques gastéropodes qui offrent ce caractère. Les asiphonobranches de de Blainville correspondent à la famille des trochoïdes et à une partie de celle des capuloïdes de Cuvier.

ASIPHONOÏDE adj. (a-si-fo-no-ï-de — du gr. *a* priv.; *siphôn*, siphon, et *eidos*, forme). Zool. Qui n'a pas de siphon à sa coquille.

— s. m. pl. Groupe d'animaux à coquilles microscopiques et dépourvues de siphon. On le rapportait autrefois aux céphalopodes; aujourd'hui, il n'est plus même rangé parmi les mollusques.

ASIR v. a. ou tr. (a-zir — du lat. *ardere*, *arsum*, brûler). Pop. Faire une tache jaunâtre à une étoffe, soit en la repassant avec un fer trop chaud, soit en l'approchant trop près du feu. Se dit aussi de la tache jaunâtre qui se forme sur la peau lorsqu'on a touché un objet trop chaud : *Vous allez* ASIR *cette chemise.*

S'asir, v. pr. Etre asi : *Ce linge va* S'ASIR. *Je* ME SUIS ASI *les doigts en tirant le plat du four.*

ASIRAQUE s. m. (a-zi-ra-ke — du gr. *asirakos*, nom d'un insecte). Entom. Genre d'insectes hémiptères homoptères, voisin des fulgores, et comprenant un petit nombre d'espèces, qui se trouvent en Europe et dans diverses régions.

ASITIE s. f. (a-si-tî — du gr. *a* priv.; *siton*, aliment). Méd. Abstinence forcée. ‖ Perte de l'appétit; dégoût pour les aliments.

ASIUS de Samos, poëte grec, vivait dans le V[e] ou le VI[e] siècle av. J.-C. C'est un des plus anciens auteurs de *généalogies* en forme de poëme épique. Il ne nous reste de ses œuvres que quelques fragments, qui ont été publiés à la suite de l'*Hésiode* de Dübner; Didot, 1840.

ASKE, nom donné au premier homme dans la mythologie scandinave. Il fut égorgé, ainsi que sa femme Embla (*Eve*) et ses trois fils, par les trois fils de Bor. On l'appelle aussi ASKOUR.

ASKÉLIE s. f. (a-ské-lî — du gr. *a* priv.; *skélos*, jambe). Térat. Monstruosité caractérisée par l'absence de jambes. ‖ On dit aussi ASCÉLIE.

ASKÈPE adj. et s. m. (a-skè-pe — du gr. *a* priv.; *skepê*, couverture, vêtement). Nom donné à de jeunes pages qui, à la cour de Constantinople, se tenaient toujours tête nue.

ASKER-MOKREM, ville importante située dans la province persane du Khouzistan, et dont la fondation remonte à l'époque de l'invasion musulmane. Elle remplaça l'ancienne ville *Roustag-Abad*, ou *Roustem-Karad*, que les Arabes vainqueurs détruisirent, et dans le dernier nom de laquelle (*Karad* ou *Karaz*) on retrouve une analogie frappante avec le *Charan* des historiens grecs. *Asker-Mokrem* signifie littéralement l'armée, le lieu de campement de Mokrem, général chargé de soumettre cette partie de la Perse. Cette ville est la patrie du célèbre grammairien Abou-Ahmed-Hassan-Abd-Allah-*el-Askeri* (natif de *Asker-Mokrem*).

ASKEW ou ASCEW (Anne). Jeune femme qui fut un des martyrs de la réforme en Angleterre, était fille d'un gentilhomme catholique du comté de Lincoln et naquit en 1521. Elevée dans la foi romaine, elle se passionna pour les études de théologie, voulut examiner par elle-même les questions qui divisaient les orthodoxes et les réformés, sentit naître des doutes dans son esprit, et finit par se laisser entraîner dans les opinions du protestantisme. Mariée contre son gré à un catholique ardent, elle demeura, sous le toit conjugal, fidèle à ses convictions. Son époux indigné alla, dans l'égarement de son fanatisme, jusqu'à la dénoncer à Henri VIII comme dogmatisant sur la présence réelle. Le despote, qui, en s'imposant comme le pontife d'une religion nouvelle, frappait aussi cruellement les partisans du pape que ceux de Luther, fit jeter en prison la jeune théologienne, et ordonna au chancelier et au lord-maire de l'examiner sur ses croyances. Ces fonctionnaires, si singulièrement transformés en théologiens par un caprice du maître, s'acquittèrent de leur mission avec la brutalité stupide de l'ignorance et du fanatisme. Le lord-maire demanda à la jeune fille si elle ne croyait pas qu'un prêtre pût faire d'une hostie le corps de Jésus-Christ. Elle répondit avec calme : « J'ai lu que Dieu avait fait l'homme; mais je n'ai jamais lu que l'homme puisse faire Dieu. » Le lord-maire reprit : « Si un rat mangeait l'hostie après qu'elle a été consacrée, qu'arriverait-il au rat? — Je ne puis vous le dire, milord, répondit Anne. — Eh bien! répliqua le lord-maire d'un ton doctoral, je dis que le rat serait damné. — Pauvre rat! » dit la prisonnière avec une douce et fine ironie. A toutes les obsessions, à toutes les persécutions, elle continua d'opposer ce mélange d'ineffable douceur et de fermeté héroïque qu'on admire dans les confesseurs de la réforme, et qui faisaient revivre avec éclat les traditions oubliées des grands martyrs des temps primitifs du christianisme. Conduite de Newgate à la Tour de Londres, Anne fut l'objet des plus odieuses persécutions, et les supporta avec une telle constance, que ses geôliers et jusqu'à ses bourreaux finirent par s'attendrir sur son sort. Le lieutenant de la Tour ayant refusé de la mettre à la torture, le chancelier Wriothesely, dont le nom mérite d'être conservé, se dépouilla, dit-on, de sa robe, et poussa la férocité jusqu'à remplir lui-même l'horrible ministère du bourreau, mais sans pouvoir vaincre l'énergie sublime de la jeune enthousiaste, qui embrassa la mort plutôt que de consentir à l'abjuration. Les membres brisés par la torture, elle fut portée au supplice dans un fauteuil. Sur le bûcher, on lui offrit une dernière fois la vie au prix d'une rétractation; elle répondit avec calme : « Je ne suis pas venue ici pour renier mon Seigneur et mon maître. » Enveloppée par les flammes, elle priait encore pour obtenir de Dieu le pardon de ses bourreaux. Ceci se passait à Londres, le 16 juillet 1546. Anne Askew avait vingt-cinq ans. On a publié après sa mort la relation de son procès et quelques écrits de piété qu'elle avait composés dans sa prison.

ASKEW (Antoine), médecin et érudit anglais, né à Kendal en 1722, mort en 1773. Possesseur d'une grande fortune, il l'employa de la manière la plus intelligente, en voyages et en achats de livres et manuscrits rares et précieux, qu'il mettait libéralement à la disposition des savants. Le catalogue de sa riche bibliothèque a été publié à Londres en 1775. Il avait aussi rapporté de nombreuses inscriptions grecques, qui sont aujourd'hui au musée Britannique.

ASKITH, nom d'un désert qui occupe une partie de la vallée de Hosaib, en Egypte. Il y existait autrefois un monastère, dans lequel se réfugia saint Arsène, après avoir quitté la cour de Théodose, pour fuir la colère d'Arcadius. Ce monastère a porté le nom d'Arsenius et plus tard celui de Jean Qasir ou Qosaïr (petit). Peut-être aussi que ce dernier nom lui vient du voisinage d'une ville qui s'appelait de même, et qui n'est autre chose que l'ancienne *Coptos*, port qui était autrefois l'entrepôt du commerce entre l'Arabie et l'Egypte.

ASKOUR, le même que ASKE.

ASLA s. m. (a-sla). Métrol. Mesure de longueur en usage autrefois en Egypte et en Asie, et valant en mètres 127,8063.

ASLACUS (Conrad), théologien, né à Bergen (Norwége) en 1564, mort en 1624. Il étudia les mathématiques et l'astronomie sous Tycho-Brahé et devint professeur de philosophie à l'université de Copenhague. Ses principaux ouvrages sont les suivants : *Physica et ethica mosaïca, duobus libris*, 1613; *Oratio de religionis per Lutherum reformatæ origine et progressu in Germania et in regnis Daniæ et Norwegiæ, ab anno* 1517 *ad annum, hujus seculi XVII*, 1621.

ASLANI s. m. (a-sla-ni). Métrol. Nom d'une monnaie turque qui n'est autre que l'écu ou *thaler* de Hollande, ayant cours dans les marchés du Levant. Ce mot, qui est prononcé par corruption *aslani*, et qui régulièrement devrait être écrit *arslani* (*léonin*), est turc, et signifie *lion*, à cause de la figure de lion que portent ces pièces. Les Egyptiens, *ayant pris le lion pour un chien, appellent* cette monnaie *abou-kelb*, littéralement le *père du chien*, c'est-à-dire *qui a un chien*. L'aslani a une valeur nominale de 2 fr. 85 c.

ASLEY, violoniste anglais, mort en 1818. Elève de Giardini et de Barthelemon, il devint un des bons violonistes de son temps. Viotti l'a souvent choisi comme l'un de ses coopérateurs dans l'exécution de ses morceaux.

ASLO. Myth. gr. L'un des chevaux du soleil.

ASMODÉE, personnalité diabolique dont il est question dans le livre de *Tobie*, et qui paraît avoir été le démon de l'amour impur, et la personnification des instincts voluptueux. Ce mot dérive de la racine hébraïque *'asamod*, détruire, exterminer; cependant plusieurs savants étymologistes, entre autres Winer et Reland, lui donnent une origine persane, et ils rapprochent *asmodi* du verbe persan moderne *azmonden*, éprouver, tenter. En admettant cette hypothèse, *Asmodée*, démon de l'amour et de la volupté, serait considéré comme le tentateur par excellence. Plusieurs écrivains juifs font naître Asmodée de l'inceste de Tubal Caïn et de sa sœur Noëma; ils disent également qu'après qu'il eut tenté de détrôner Salomon pour se mettre à sa place, ce roi le vainquit et le fit poursuivre par Gabriel jusque dans la haute Egypte, où l'ange l'enchaîna dans une grotte voisine de la ville de Taata. Le voyageur Paul Lucas assure lui avoir parlé, et Dom Calmet cite ingénument ce témoignage. Dans la Bible, Asmodée, pris de passion pour la belle Sara, fille de Raguel, fait successivement périr les sept époux que son père lui a donnés; mais l'ange Raphaël, le céleste guide de Tobie, calme les appréhensions du jeune Hébreu, en lui apprenant que les sept fiancés n'ont été livrés à la cruauté d'Asmodée que parce qu'ils avaient épousé Sara uniquement pour leur plaisir. « Il faut, lui recommande-t-il, garder la continence avec elle pendant trois nuits, et prier Dieu tous deux ensemble. » « Il semble qu'avec une telle instruction, dit Voltaire, on n'ait plus besoin d'aucun secours pour chasser Asmodée; mais Raphaël ajoute qu'il y faut le cœur d'un poisson grillé sur des charbons ardents. Pourquoi donc n'a-t-on pas employé, depuis, ce secret infaillible pour chasser le diable du corps des filles? »

Les Juifs regardaient Asmodée comme le prince des démons, le symbole de l'impureté, et comme exemple de sa merveilleuse habileté, ils rapportaient que, contraint par Salomon de travailler au temple de Jérusalem, il en acheva la construction sans employer ni marteau, ni hache, ni aucun instrument de fer, et en faisant seulement usage d'une certaine pierre qui coupait la pierre, comme le diamant coupe le verre. Asmodée est un type que les Juifs avaient sans doute rapporté de la Perse.

— **Littér.** Au XVII[e] siècle, un auteur espagnol, Guévara, a mis en scène ce diable illustre dans un roman, EL DIABLO COIVELO, le *Diable boiteux*, que Le Sage a immortalisé en l'imitant et en adaptant aux mœurs françaises de son temps l'idée mère de l'ouvrage de Guévara. Dans le roman français, et dans la pièce fort rare du même auteur, intitulée les *Béquilles du Diable boiteux*, Asmodée enlève les toits des maisons de Madrid, et dévoile ainsi à son compagnon tous les événements secrets qui se passent dans l'intérieur des habitations. « Pour moi, dit-il, je fais des mariages ridicules : j'unis des barbons avec des mineures, des maîtres avec leurs servantes, et des filles mal dotées avec de tendres amants qui n'ont point de fortune. C'est moi qui ai introduit dans le monde le luxe, la débauche, les jeux de hasard et la chimie. Je suis l'inventeur des carrousels, de la danse, de la musique, de la comédie et de toutes les modes nouvelles de France... Je suis le démon de la luxure, ou, pour parler plus honorablement, le dieu Cupidon. »

De nos jours quelques petites feuilles littéraires ont pris ce nom pour titre, voulant indiquer par là que leur curiosité pénétrait les secrets les plus cachés, découvrait la malice des hommes, en un mot, qu'elles pouvaient tenir leurs lecteurs au courant de tout ce qui se passait *urbi et orbi*. De même, on donne le nom d'*Asmodée* à celui qui est informé de tous les événements, de mille circonstances particulières, sans que l'on aperçoive le fil qui l'a dirigé :

« Lorsque j'ai dû, comme un autre *Asmodée*, enlever les toits de notre vieux couvent pour montrer l'intérieur de ses cloîtres et de ses salons, j'ai certainement omis d'indiquer quelques personnages, négligé même quelques noms; mais j'espère qu'on aura d'autant plus d'indulgence, qu'en échange de cet oubli, j'ai peut-être inspiré le désir d'être admis à l'Abbaye-aux-Bois. » Duchesse D'ABRANTÈS.

« De moment en moment, sort de cette porte une escouade de sergents de ville. C'est le quartier général de l'armée qui est appelée à lutter contre la horde indisciplinée des truands modernes, des praticiens de la filouterie. On envierait la puissance d'*Asmodée*, on voudrait voir à travers la muraille. Que de secrets sont déposés dans cet asile mystérieux qui s'appelle la préfecture de police! »

L'*Univers illustré.*

« Une plainte de prisonnier, un cri de faim dans la chaumière, de souffrance dans la mansarde, une agonie de blessé sur un lit d'hôpital, une mère pressant ses trois enfants contre sa mamelle épuisée, près de son mari mort sur son grabat, un sanglot étouffé, une voix d'enfant aux pieds nus sur la neige; tout cela retentissait dans l'âme de Béranger, comme si un autre *Asmodée* avait enlevé à ses yeux les toits des capitales ou le chaume des huttes. » LAMARTINE.

« Voulez-vous connaître l'intérieur d'une maison, savoir le nom des personnes qui l'habitent, leur état, leurs habitudes, leur fortune? Il n'est pas besoin pour cela d'avoir un *Asmodée* à vos ordres; il vous suffira de causer un moment avec le portier. » PAUL DE KOCK.

« Presque au même instant, un cavalier arrivait au grand trot sur la place, et s'arrêtait devant l'hôtel où il venait de voir entrer la jeune femme. Il se posta devant la porte cochère, et se mit à contempler cette masse imposante de pierres; on eût dit qu'il espérait

que, grâce au secours de quelque nouvel *Asmodée*, ces pierres allaient s'entr'ouvrir et lui laisser voir ce qui se passait dans l'intérieur du bâtiment. » ALEX. DE LAVERGNE.

ASMONÉE, prince juif, donna son nom à la race des Asmonéens ou Macchabées.

ASMONÉENS, nom sous lequel on désigne en général la famille des Macchabées, qui gouvernèrent la Judée pendant cent vingt-six ans, depuis Simon, fils d'Asmonée, jusqu'à Antigone, roi, et Aristobule, sacrificateur, qu'Hérode immola à son ambition.

Les principaux membres de cette famille furent les suivants : Matathias, vieux prêtre qui s'enfuit de Jérusalem vers Modin, avec ses cinq fils, pour échapper aux persécutions d'Antiochus Épiphane. Un jour qu'un Juif allait sacrifier aux idoles, Matathias se précipita sur l'apostat, le tua sur l'autel et s'enfuit dans les montagnes, où il fut suivi d'un grand nombre de Juifs fidèles qui le prirent pour chef. Après la mort de Matathias, son fils Judas, dit Macchabée, lui succéda et remporta plusieurs victoires signalées contre les lieutenants d'Antiochus. Mais sous Démétrius Soter, successeur d'Antiochus, après quelques succès remportés contre les généraux de ce prince, il finit par succomber dans une lutte héroïque où, n'ayant que 800 soldats sous ses ordres, il voulut tenir tête à une armée de 22,000 hommes. Judas eut pour successeur son frère Jonathas, qui, après avoir chassé de la Judée Bacchide, général de Démétrius Soter, se fit reconnaître comme prince des Juifs par Alexandre Bala, qui disputait le trône de Syrie à Démétrius. Démétrius Nicanor le reconnut aussi au commencement de son règne, et Jonathas lui rendit en retour de grands services. Lorsque Antiochus VI, fils d'Alexandre Bala, fut parvenu à supplanter Démétrius, Tryphon, qui gouvernait en son nom, attira près de lui Jonathas par un insigne mensonge et le fit tuer. Simon, frère de Jonathas, fut élu à sa place. Profitant du répit que lui laissèrent d'abord ses ennemis, il répara les places fortes et fit alliance avec le roi Démétrius, qui le reconnut comme grand prêtre et prince des Juifs. Antiochus, qui régna après Démétrius, envoya contre lui une puissante armée; mais les fils de Simon la taillèrent en pièces. Simon fut tué traîtreusement à Jéricho par son gendre Ptolémée et il eut pour successeur son fils Jean, surnommé HYRCAN. V. ce dernier nom au tome IX.

Les Asmonéens relevèrent la nation juive et la rendirent redoutable aux étrangers.

ASMONICH s. m. (a-smo-nik). Bot. Grand arbre de la famille des rubiacées, dont l'écorce est très-astringente et un peu amère.

ASNE s. m. (â-ne — du lat. *asinus*, même sens). Ancienne orthographe du mot ÂNE.

ASNE (Michel (L'), habile graveur et dessinateur, né à Caen en 1596, mort en 1667. Son œuvre se compose de près de six cents pièces. Il a gravé d'après Rubens, les Carrache, Titien, Paul Véronèse, etc. Ses compositions originales ne manquent point non plus de mérite.

ASNIÈRES (â-ni-è-re), commune de l'arrond. de Saint-Denis (Seine), pop. aggl., 2,635 hab. — pop. tot., 3,213 hab., sur la rive gauche de la Seine, à l'embranchement des chemins de fer de Versailles et de Saint-Germain-en-Laye. Ce bourg existait déjà vers le milieu du XII^e siècle. C'est un des principaux ports du *canotage* parisien. Il n'y a de remarquable à Asnières que le château, charmante construction du XVIII^e siècle; des traditions locales en ont fait la résidence de M^lle de Fontanges et de M^me de Parabère.

ASNIÈRES-SUR-OISE, bourg de France (Seine-et-Oise), arrond. et à 30 kilom. de Pontoise; 1,650 hab. Belles maisons de campagne, châteaux de Touteville et de la Reine-Blanche; aux environs, les bâtiments de l'ancienne abbaye de Royaumont, fondée par saint Louis.

ASODE adj. (a-zo-de — du gr. *asé*, dégoût). Pathol. Fièvre continue accompagnée de dégoût et d'inquiétude précordiale.

— Adjectiv. *Fièvres asodes*, Nom général sous lequel on désigne quelquefois les fièvres gastriques, bilieuses, pituiteuses, muqueuses, stomacales, intestinales, mésentériques et cholériques.

A soi-même (*Ta eis eauton*), titre d'un ouvrage célèbre de l'empereur Marc-Aurèle, généralement connu sous le nom de *Pensées* ou de *Réflexions morales*. Il est écrit en grec et se compose de douze livres. C'est un recueil de maximes de philosophie et de morale, de pensées détachées que les circonstances faisaient naître, et que l'illustre auteur mettait par écrit, sans choix et sans plan. C'est un beau monument de la droiture de ses intentions et de la pureté de son cœur; mais c'en est un aussi des variations continuelles de son système de philosophie, que, malgré tous ses efforts, il ne parvint pas à asseoir sur des principes inébranlables. Tantôt il est disposé à croire à un seul Dieu; tantôt il parle de plusieurs divinités; d'autres fois il est presque athée. Tour à tour il admet une providence et tour à tour il la nie; jamais il ne peut s'accorder avec lui-même sur l'état de l'âme après la mort. Dans certains passages, il semble se rapprocher du christianisme, et l'on trouve dans son livre plus d'une idée ou maxime qu'on en dirait empruntée. Un savant auteur allemand, un peu hardi dans ses conjectures, M. Aug. Kestner, pense qu'il est question de la Bible à la fin du premier livre. L'empereur y parle en effet de livres ou d'un livre (*Biblion*) dont la lecture paraît avoir ébranlé sa croyance et l'avoir conduit à réfléchir sur la Providence. Après avoir essayé de s'en faire une idée, il ajoute : « Que cela te suffise et reste à jamais ta croyance! réprime la soif du livre (ou des livres), afin que tu ne meures pas en murmurant contre les dieux, mais que tu leur restes attaché par les liens de la reconnaissance. » Ce passage offre un sens fort clair, en l'appliquant aux livres des philosophes qui se contredisent les uns les autres. A l'appui de cette conjecture se présente un fait à peu près certain. Il paraît que dans sa jeunesse l'empereur chargea Diognète, un de ses maîtres, ainsi qu'il le dit au commencement de son livre, de recueillir des informations sur l'esprit et la tendance de la religion chrétienne. Diognète s'adressa à Justin le Martyr : ce père de l'Église lui répondit par une lettre qui s'est conservée, et dans laquelle le prince philosophe peut avoir puisé quelques principes consolateurs. Néanmoins il lui échappe des expressions de mépris pour les chrétiens : interprétant mal l'enthousiasme avec lequel ils se dévouaient à la mort pour sceller de leur sang la vérité de la foi, il y vit plus d'affectation que de résignation. Il songeait lui-même à se soustraire au fardeau du gouvernement par une mort volontaire; mais ses méditations le convainquirent que le suicide est une action immorale : dès lors, il conçut de la répugnance pour des hommes qui, à ses yeux, couraient à la mort sans motif suffisant.

Thomas a composé un brillant éloge de Marc-Aurèle. Le rhéteur a relevé la banalité pompeuse d'un genre fort suspect au bon goût par une forme dramatique qui, ici du moins, n'était pas en contradiction avec la vérité historique. Cet éloge contient une analyse rapide de l'ouvrage de Marc-Aurèle :

« Il ne chercha point à s'égarer dans des connaissances inutiles à l'homme. Il vit bientôt que l'étude de la nature était un abîme, et rapporta la philosophie tout entière aux mœurs. D'abord il promena ses regards sur les différentes sectes qui étaient autour de lui; il en distingua une qui apprenait à l'homme à s'élever au-dessus de lui-même. Elle lui découvrit, pour ainsi dire, un monde nouveau, où le plaisir et la douleur sont comme anéantis, où les sens ont perdu tout leur pouvoir sur l'âme, où la pauvreté, les richesses, la vie, la mort ne sont rien, où la vertu existe seule.

» Marc-Aurèle a compris que la nature a établi un esprit général de société entre les hommes: il en voit naître l'idée de liberté, parce qu'il n'y a point de société où il n'y a qu'un maître et des esclaves; de propriété, parce que sans l'assurance des possessions, il n'est plus d'ordre social; de justice, parce que la justice seule peut rétablir l'équilibre que les passions tendent à rompre; enfin de bienveillance universelle, parce que les hommes étant tous associés, il n'y a point d'homme vil aux yeux de la nature, et que si tous n'ont pas droit au même rang, ils ont tous droit au même bonheur. »

M. Al. Pierron juge le livre de Marc-Aurèle à un point de vue plus exact et plus large, malgré ses réserves : « Marc-Aurèle n'est pas, comme Arrien, un atticiste. Il n'a rien de commun, pour la diction, ni avec Xénophon, ni avec Platon, ni même avec aucun auteur classique. Il est presque à demi barbare. Souvent, au lieu d'exprimer explicitement sa pensée, il se borne à des formules de son invention, à des mots de rappel qui lui suffisaient pour s'entendre avec lui-même, et qui ne nous offrent à nous que des énigmes à déchiffrer. Le néologisme de l'auguste écrivain s'inquiète assez peu des prescriptions de l'analogie, et ses constructions insolites déroutent à chaque instant toutes les prévisions grammaticales. Mais de combien de beautés sublimes n'étincelle pas ce style, ou plutôt cette pensée, malgré la bizarre irrégularité de la forme et les âpretés de la diction!... »

ASOLA, ville du royaume d'Italie, province et à 30 kilom. S.-E. de Brescia, sur la Chiese, ch.-lieu de district, place de guerre; 3,000 hab. C'est une ville très-ancienne, dont on fait remonter la fondation au XVIII^e siècle av. J.-C.

Asolains (LES), en italien *Gli Asolani*, ouvrage du cardinal Bembo, l'un des plus célèbres auteurs italiens qui illustrèrent le XVI^e siècle. Il est écrit en dialogues, comme *le Prose*, du même écrivain, et se compose de trois livres. La scène se passe à Asola, sur le territoire vénitien, dans le Trévisan. Les interlocuteurs sont six jeunes gens des deux sexes, qui s'entretiennent de la nature de l'amour. La scène se passe dans la maison de la célèbre Catherine Cornaro de Lusignan, reine de Chypre. Le premier jour de cette fête de noces, l'Amour est porté aux nues, comme principe de notre plus grande félicité; le second, il est vilipendé, comme principale cause de tous les malheurs terrestres; et le troisième jour, l'éloge et le blâme se balancent, l'amour étant proclamé un mélange de biens et de maux. Le dialogue est fréquemment interrompu par les *canzoni* des dames. Ces dissertations galantes, qui nous paraîtraient aujourd'hui fades et ennuyeuses, sont écrites d'un style si pur et si poli, qu'elles devinrent un sujet de lecture favori parmi les hautes classes en Italie on en excusait la fadeur et le pédantisme à cause de la pureté classique et de la vérité morale qu'on y remarquait. On n'était même regardé ni comme lettré, ni comme bien élevé si on ne les avait point lues. Les *Asolains* ont été regardés comme faisant époque dans la littérature italienne, quoique l'*Arcadia*, ouvrage contemporain, soit incontestablement une œuvre de génie plus originale et plus frappante. — La première édition parut à Venise, chez les Alde, en 1505. Ces dialogues ont été abrégés et traduits en vers italiens par le P. Marc-Antoine Martinengo. Une traduction française par Jean Martin, secrétaire du cardinal de Lenoncourt, a été fréquemment imprimée, de 1545 à 1572. — Les *Asolains*, remarque un critique italien, sont tombés dans l'oubli, le style reproduisant trop les périodes traînantes du latin.

ASOLO, petite ville de la Vénétie, à 30 kil. de Trévise; récolte de soie; 3,300 hab. Ville très-ancienne, où l'on voit quelques ruines d'antiquités romaines.

ASOPE s. m. (a-zo-pe — nom mythologique). Entom. Genre d'insectes hémiptères, voisin des pentatomes.

ASOPHIE s. f. (a-so-fî — du gr. *a* priv.; *sophia*, sagesse). Néol. Absence de sagesse.

ASOPIE s. f. (a-so-pî). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, voisin des pyrales. L'espèce type, appelée aussi *botys de la farine*, est commune dans les cuisines et dans les jardins.

ASOPIOS (Constantin), érudit et littérateur grec, né en Épire vers 1791. Il fut successivement professeur à l'université de Corfou et à l'université d'Athènes. Ses principaux ouvrages sont les suivants : *Leçons grecques; Abrégé de l'histoire grecque; Introduction à la syntaxe grecque*, ouvrage considérable dont l'abrégé sert de base à l'enseignement dans toutes les écoles grecques; *Histoire des lettres grecques*, etc. Il a en outre collaboré à divers recueils littéraires. Cet érudit a aussi fourni de nombreux articles à l'*Anthologie ionienne*, publiée à Corfou. Avant la guerre de l'indépendance, il avait été un des collaborateurs les plus actifs du *Mercure littéraire*, revue qui contribua à réveiller la Grèce, endormie depuis des siècles.

ASOPUS ou **ASOPOS**, petit fleuve de la Grèce qui prend sa source aux environs de Thèbes, et se jette dans le canal de Négrepont, après un cours de 55 kilom. C'est aussi le nom d'une ancienne ville de la Laconie, et d'un petit fleuve de la Thessalie.

ASOR s. m. (a-zor). Instrument de musique des Hébreux. On croit qu'il avait des cordes, et qu'on en jouait avec une plume. On l'appelle aussi ASCIOR, ASUR et ASHUR.

ASOR, ville de l'ancienne Palestine, tribu de Nephtali, la même que ARZOUF.

ASORATH s. m. (a-zo-ratt). Relig. mahom. Livre que les musulmans révèrent le plus après le Coran, dont il est le commentaire, le complément.

ASORRA s. f. (a-zor-ra). Mus. anc. Sorte de longue trompette des Hébreux.

ASOSTA s. m. (a-zo-sta). Mus. Trompette des Hébreux.

ASOTE s. m. (a-zo-te). Ichth. Nom donné par Linné à une espèce de silure des Indes.

ASOTTÉ, ÉE (a-so-té) part pass. du v. Asotter. Rendre sot : *Allons! me voilà tout* ASOTTÉE. (Ed. About.)

ASOTTEMENT s. m. (a-so-te-man — rad. *sot*). Action de rendre sot. Vieux.

ASOTTER v. a. ou tr. (a-so-té — du préf. lat. *ad*, à en composition, et du fr. *sot*). Rendre sot. Vieux. ‖ Ces trois mots s'écrivent aussi ASSOTTÉ, ASSOTTEMENT, ASSOTTER.

ASOUAMÉDHA ou **AÇOUAMÉDHA** (a-sou-a-mé-da). Relig. ind. Sacrifice réel ou emblématique d'un cheval.

ASOUINI ou **AÇONINI**. Myth. ind. Femme de Sourya et mère des Açouins.

ASOURA. Myth. ind. Nom des démons du premier ordre.

A. S. P. Abréviation de la locution commerciale : *Accepté sans protêt*.

ASP (Mathias), théologien et philologue suédois, né en 1696, mort en 1763. Il professa le grec et l'hébreu, puis la théologie à l'université d'Upsal. Parmi ses ouvrages on remarque surtout: *Disputationes de Homero*, Upsal, 1714; *De usu archeologiæ Romanæ in sacris*, 1735.

ASP (Pehr-Olof), diplomate suédois, né à Stockholm en 1745, mort en 1808. Il représenta la Suède auprès du gouvernement anglais, depuis 1774 jusqu'en 1799. On a de lui : *Éléments pour étudier les principes de l'économie politique* (1801); *Voyage dans le Levant* (1805).

ASPA ou **ASPADANA**, ville de l'ancienne Asie, dans le pays des Parthes; c'est actuellement *Ispahan* ou *Isfahan*.

ASPALACIDÉ, ÉE adj. (a-spa-la-si-dé — du gr. *aspalax*, taupe; *eidos*, aspect). Mamm. Qui ressemble à la taupe.

— s. f. pl. Famille de rongeurs, ayant pour type le genre aspalax. ‖ On dit aussi SPALACIDÉS.

ASPALASOME s. et adj. (a-spa-la-so-me — du gr. *aspalax*, taupe; *sôma*, corps). Térat. Genre de monstres de la famille des célosomiens, ordre des monstres autosites, classe des monstres unitaires.

— **Encycl.** Le genre *aspalasome* établi par E. Geoffroy Saint-Hilaire, est caractérisé par une éventration latérale ou médiane occupant principalement la portion inférieure de l'abdomen, et par des conditions organiques qui, dans l'état normal, distinguent de tous les autres mammifères la taupe et quelques autres insectivores remarquables, comme elle, par une multitude d'exceptions au plan général de leur classe. L'appareil urinaire et l'appareil sexuel, au lieu de se confondre, comme à l'ordinaire, à leur terminaison et de s'ouvrir au dehors par un orifice commun, restent partout séparés, et se terminent à l'extérieur par des ouvertures distinctes près desquelles se voit l'anus très-éloigné du lieu où il est normalement situé. La position de ces divers orifices varie d'ailleurs chez les *aspalasomes* suivant les modifications spéciales de l'éventration, qui est plus ou moins étendue suivant les sujets, et qui tantôt s'est faite sur toute la largeur de l'abdomen, tantôt sur un côté seulement. Lorsque l'éventration est médiane, les orifices des voies intestinales, génitales et urinaires sont médians et se voient dans la région pubienne. Quand l'éventration est latérale, la masse des viscères pendante hors de l'abdomen et adhérente au placenta, entraîne de son côté ces mêmes orifices, et ils s'éloignent d'autant plus de la ligne médiane que le paquet intestinal est lui-même déjeté de côté. Les membres pelviens sont généralement mal faits et cagneux, quelquefois très-courts, et même incomplets quand au nombre de leurs doigts. Quand l'éventration est latérale, le membre placé du côté de la masse des viscères déplacés et du placenta, est beaucoup plus imparfait et plus court que l'autre. Le tronc, outre la déformation très-marquée de toute la région pelvienne, est beaucoup plus court qu'à l'ordinaire. L'abdomen, qui n'a plus à contenir qu'une faible partie des viscères qu'il renferme normalement, est réduit à une très-petite étendue. Quant à la tête et aux membres thoraciques, ils sont en général normaux, ou présentent seulement de légers vices de conformation dont la production n'a que des rapports très-éloignés avec celle des déviations essentielles et caractéristiques de l'*aspalasome*.

Les caractères extérieurs que nous venons d'indiquer coïncident avec plusieurs modifications remarquables des organes internes et spécialement de l'appareil digestif. L'intestin grêle, dont une portion plus ou moins considérable est placée hors de l'abdomen, est complet; il n'en est pas de même du gros intestin dont la portion terminale manque; en sorte que l'ouverture intestinale, placée à la face antérieure du corps près des orifices des voies génitales et urinaires, n'est point le véritable anus, mais bien une sorte d'anus accidentel, correspondant à un segment intestinal très-différent du rectum. Dans un cas d'aspalasomie décrit par E. Geoffroy Saint-Hilaire, l'anus conduisait directement dans le cœcum par lequel on pouvait faire pénétrer à volonté un stylet, soit dans le gros intestin rudimentaire, soit dans l'intestin grêle. Cette disposition curieuse rapproche, comme le fait remarquer E. Geoffroy, l'intestin des *aspalasomes* de celui des oiseaux, et notamment des gallinacés, chez lesquels nous trouvons deux appendices, l'un représentant la plus grande partie du côlon et le rectum, et l'autre l'appendice vermiculaire. Parmi les annexes du canal alimentaire, le foie ne présente dans l'aspalasomie, au moins d'une manière constante, aucune anomalie remarquable. Seulement il est placé plus bas, comme s'il eût été entraîné par la masse des viscères déplacés, et il sort même en partie de l'abdomen, quand l'éventration est très-étendue, et surtout quand elle existe du côté droit. Des remarques analogues sont applicables à l'estomac et à la rate. Les appareils générateur et urinaire sont, en général, très-imparfaits et même incomplets à plusieurs égards.

L'aspalasomie n'est encore connue que dans l'espèce humaine, et elle n'y est même constatée que par un très-petit nombre de faits. Ces monstres, ordinairement femelles, naissent pour la plupart vivants, mais ne prolongent guère leur vie au delà de quelques heures.

ASPALASOMIE s. f. (a-spa-la-so-mî — rad. *aspalasome*). Térat. Monstruosité des aspalasomes. On écrit aussi ASPALOSOMIE.

ASPALATHE s. m. (a-spa-la-te — du gr. *aspalathos*, genêt). Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses, ayant des rapports avec les genêts épineux ou ajoncs.

— Comm. Sorte de bois qui provient des Indes orientales. On l'emploie en marqueterie. C'est le bois du brya ébène ou aspalathe ébène.

ASPALATHOÏDE adj. (a-spa-la-to-i-de — du gr. *aspalathos*, genêt; *eidos*, aspect). Bot. Qui ressemble à un genêt.

— s. m. pl. Section du genre aspalathe.

ASPALAX s. m. (a-spa-laks — mot gr. qui signif. *taupe*). Mamm. Genre de mammifères de l'ordre des rongeurs, désignés souvent sous le nom de rats-taupes. ‖ On dit aussi SPALAX.

— **Encycl.** Le genre *aspalax* ou *spalax* appartient à l'ordre des rongeurs, section des

rongeurs claviculés; il se distingue par des mâchelières tuberculeuses, au nombre de trois de chaque côté; par des incisives taillées en large biseau et tellement longues qu'elles dépassent les lèvres et font saillie au dehors; par une tête très-large, plate en dessus, et présentant un museau cartilagineux très-obtus; par le manque de queue et d'oreille externe; par des pattes munies d'ongles plats et disposées pour fouir; enfin par l'atrophie remarquable de l'organe de la vision, atrophie qui est en rapport avec la vie souterraine des *aspalax*. Le type du genre est le *rat-taupe aveugle* (*mus typhlus* de Linné, *slepez*, *zemmi* des Russes), bien décrit par Pallas, aux pattes courtes et ramassées, au pelage d'un gris noirâtre, avec un trait blanc contournant le bout du nez, dont la taille atteint 0,20 centimètres, le poids, 1 kilogr. et 1/2, et chez lequel l'œil, dépourvu de paupières, de muscles moteurs et de nerf optique, est réduit à un petit point noir entièrement caché derrière la peau. Cet animal était connu des Grecs : Aristote en a parlé; il se rencontre en Syrie, en Perse, en Pologne, en Hongrie et surtout en Russie. Comme la taupe, il vit dans l'intérieur de la terre, où il se creuse des galeries profondes, tortueuses; mais il se nourrit exclusivement de racines et de graines. Sa démarche est irrégulière et brusque; au moindre bruit, il s'arrête, écoute, et quand on l'attaque, se défend avec courage, avec fureur, mais cette fureur est peu menaçante, parce qu'elle est littéralement *aveugle*.

ASPALOSOME s. et adj. (a-spa-lo-so-me). V. Aspalasome.

ASPALOSOMIE s. f. (a-spa-lo-so-mî). V. Aspalasomie.

ASPAR, général byzantin et patrice, était Alain de race et arien de religion. Il anéantit en Italie (435) le parti de Jean, révolté contre Valentinien III, et fut vaincu lui-même en Afrique par Genséric, roi des Vandales. En 457, Aspar plaça sur le trône Léon Ier; mais dans la suite, ayant conspiré contre lui, il fut mis à mort par ordre de ce prince (471).

Aspar, tragédie non imprimée de Fontenelle, représentée au Théâtre-Français en 1680. Cette tragédie n'est plus connue aujourd'hui que par les traits satiriques dont elle a été l'objet, et surtout par cette épigramme de Racine :

Ces jours passés, chez un vieil histrion,
Un chroniqueur émut la question,
Quand à Paris commença la méthode
De ces sifflets qui sont tant à la mode.
Ce fut, dit l'un, aux pièces de Boyer;
Gens, pour Pradon, voulurent parier.
Non, dit l'acteur, je sais toute l'histoire,
Qu'en peu de mots je vais vous débrouiller;
Boyer apprit au parterre à bâiller;
Quant à Pradon, si j'ai bonne mémoire,
Pommes sur lui volèrent largement;
Mais quand sifflets prirent commencement
C'est (j'y jouais, j'en suis témoin fidèle),
C'est à l'*Aspar* du sieur de Fontenelle.

Le poëte Roy confirma le fait, en disant de Fontenelle, dans le *Brevet de la Calotte :*

Auteur d'*Aspar*, œuvre immortelle
Par le sifflet qui sortit d'elle.

Mais les épigrammes ne peuvent guère être admises en témoignage; tout au plus peut-on les noter à titre de renseignements historiques. Les *Anecdotes dramatiques* donnent, on le sait, une autre date au sifflet, celle de 1686, et ce serait à l'occasion d'une comédie de Thomas Corneille, le *Baron de Fondrières*, que le premier son aigu, parti d'une clef, aurait traversé les oreilles d'un poëte. On attribue aussi, mais à tort, à Racine, d'autres couplets assez plaisants sur la tragédie de Fontenelle; en voici deux, où ce dernier est censé prendre la parole :

Adieu, ville peu courtoise,
Où je crus être adoré;
Aspar est désespéré.
Le poulailler de Pontoise
Me doit ramener demain
Voir ma famille bourgeoise;
Me doit ramener demain,
Un bâton blanc à la main.

Mon aventure est étrange;
On m'adorait à Rouen;
Dans le *Mercure galant*,
J'avais plus d'esprit qu'un ange.
Cependant, je pars demain,
Sans argent et sans louange;
Cependant, je pars demain,
Un bâton blanc à la main.

Fontenelle essaya de se venger de Racine en décochant contre lui, lorsque parut *Athalie*, une épigramme qui finissait par le trait pitoyable que voici :

Pour avoir fait pis qu'*Esther*,
Comment diable a-t-il pu faire?

Mais, comme nous l'avons déjà dit, l'authenticité de cette épigramme et de la riposte est contestée. Disons, toutefois, à la décharge de Fontenelle, qu'il n'était pas le seul parmi les écrivains de son temps à trouver *Athalie* bien au-dessous des autres œuvres de Racine.

ASPARAGÉ, ÉE adj. (a-spa-ra-jé). V. Asparaginé.

ASPARAGINE s. f. (a-spa-ra-ji-ne — de *asparagus*, nom latin et botanique de l'*asperge*). Chim. Substance neutre cristallisable qui se trouve toute formée dans un grand nombre de plantes, notamment dans les jeunes pousses d'asperge. ‖ On lui donne quelquefois le nom d'*althéine* et d'*asparamide*.

— **Encycl.** L'*asparagine* a été découverte en 1805 par Vauquelin et Robiquet. On l'a trouvée non-seulement dans les jeunes pousses d'asperge, mais encore dans les racines de réglisse, de guimauve, de grande consoude, dans les feuilles de belladone, dans les jeunes pousses de houblon, dans les tiges étiolées des vesces, des pois, des haricots, des fèves, des lentilles, dans les germes des tubercules de dahlia, etc. Voici comment on la prépare : on exprime le suc des plantes qui la contiennent, et on le porte à ébullition; on sépare par filtration les matières albumineuses coagulées : la liqueur évaporée à consistance sirupeuse, puis abandonnée à elle-même, laisse déposer des cristaux d'*asparagine* que l'on purifie par des cristallisations réitérées.

L'*asparagine* cristallise en beaux prismes à base rhombe, durs, cassants, sans odeur, d'une saveur fraîche et fade, insolubles dans l'alcool, l'éther, les huiles essentielles et les huiles fixes, solubles dans l'eau bouillante, les acides et les alcalis, très-peu solubles dans l'eau froide. L'*asparagine* jouit de la propriété rotatoire : en solution aqueuse ou alcaline, elle dévie à gauche le plan de polarisation de la lumière; en solution dans les acides, elle le dévie à droite.

L'*asparagine* cristallisée a pour formule $C^8H^8Az^2O^6$; elle peut être théoriquement considérée comme l'amide du malate d'ammoniaque, de même que l'acide aspartique représente l'amide acide du bimalate d'ammoniaque :

$$C^8H^4(AzH^4)^2O^{10} - 4HO = C^8H^8Az^2O^6$$
Malate d'ammoniaque. — Eau. — Asparagine.

$$C^8H^5(AzH^4)O^{10} - 2HO = C^8H^7AzO^8$$
Bimalate d'ammoniaque. — Eau. — Acide aspartique.

Traitée par les acides et les alcalis, l'*asparagine* se convertit en acide aspartique; soumise à l'action de l'acide azotique, elle s'assimile les éléments de 4 équivalents d'eau et se transforme en malate d'ammoniaque :

$$C^8H^8Az^2O^6 + 4HO = C^8H^4(AzH^4)^2O^{10}$$
Asparagine. — Eau. — Malate d'ammoniaque.

Mise en contact avec une substance azotée qui existe dans le jus de vesce, l'*asparagine* se transforme en succinate d'ammoniaque, en s'assimilant deux molécules d'eau et deux molécules d'hydrogène. Ce dernier élément provient de la putréfaction de la matière azotée :

$$C^8H^8Az^2O^6 + 2HO + 2H =$$
Asparagine. — Eau. — Hydrogène.

$$(AzH^3, HO)^2, HO, C^8H^3O^5$$
Succinate d'ammoniaque.

L'*asparagine* joue tantôt le rôle d'acide, tantôt celui de base; combinée avec les acides à la manière des alcalis, elle nous donne :

Le chlorhydrate d'*asparagine*, qui s'obtient en faisant passer du gaz chlorhydrique sur l'*asparagine* hydratée; l'azotate d'*asparagine*, que l'on prépare en dissolvant 1 équivalent d'*asparagine* dans 1 équivalent d'acide azotique dilué; le sulfate d'*asparagine*, qui s'obtient en abandonnant sur de l'acide sulfurique concentré la solution de 1 équivalent d'*asparagine* dans 1 équivalent d'acide sulfurique dilué, etc.

L'*asparagine* produit des sels métalliques à la manière des acides; ces sels peuvent être exprimés par la formule :

$$C^8H^7MAz^2O^6$$

dans laquelle 1 équivalent de métal est substitué à 1 équivalent d'hydrogène. Parmi ces sels nous citerons : l'*asparagine potassique* ($C^8H^7KAZ^2O^6$), qu'on obtient en traitant l'*asparagine* en poudre par une solution alcoolique de potasse; l'*asparagine zincique* ($C^8H^7ZnAz^2O^6$), qui s'obtient en feuillets cristallins lorsqu'on fait bouillir l'oxyde de zinc dans une solution aqueuse et bouillante *d'asparagine; l'asparagine cadmique :*

$$(C^8H^7CdAz^2O^6),$$

qui s'obtient en prismes fins et brillants lorsqu'on fait dissoudre à chaud l'oxyde de cadmium dans une solution aqueuse d'*asparagine;* l'*asparagine cuivrique* ($C^8H^7CuAz^2O^6$), qui se dépose sous la forme d'un précipité bleu d'outremer lorsqu'on mélange des solutions saturées à chaud d'*asparagine* et d'acétate de cuivre; l'*asparagine plombique :*

$$(C^8H^7PbAz^2O^6),$$

qui se présente sous la forme d'une masse gommeuse incolore et difficile à dessécher; l'*asparagine argentique*, qui se présente sous la forme de cristaux agglomérés en forme de champignons, presque noirs par réflexion, et d'un beau jaune par transparence.

ASPARAGINÉ, ÉE adj. (a-spa-ra-ji-né — du gr. *asparagos*, asperge). Bot. Qui ressemble à l'asperge. On dit aussi asparagoïde et asparagé. ‖ s. f. pl. Famille de plantes dont l'*asperge* est le type. ‖ Quelques botanistes en font une simple tribu : *La famille des* asparaginées *comprend des herbes vivaces, des arbrisseaux à racine tubéreuse ou fibreuse, à feuilles alternes, opposées ou verticillées, et remplacées quelquefois par des écailles.* (Focillon.) *Le fameux dragonnier, l'un des arbres les plus gros du règne végétal, appartient à la famille des* asparaginées. (Focillon.) ‖ On dit aussi asparagées.

— **Encycl.** Les différents botanistes qui ont appliqué les noms d'*asparaginées* ou d'*asparagées* au groupe de plantes dont l'asperge est le type, n'ont pas pris ces noms dans le même sens. Pour de Candolle, les *asparaginées* forment une tribu de la grande famille de liliacées. Pour de Jussieu, elles constituent une famille particulière qui se distingue des liliacées par des fruits bacciformes, contenant un petit nombre de graines, et par des feuilles souvent sessiles. A. Richard sépare des *asparaginées* de Jussieu les *dioscorées*, qui ont l'ovaire infère.

Voici les caractères que Richard assigne à la famille des *asparaginées* distinguée des dioscorées : fleurs hermaphrodites ou unisexuées, monoïques ou dioïques, axillaires ou terminales, solitaires, géminées ou réunies en grappes; périanthe ordinairement pétaloïde, formé de quatre, six ou huit divisions plus ou moins profondes; étamines en nombre égal à celui des divisions du périanthe, à filets distincts, rarement réunis par leur base, à anthères biloculaires, introrses; ovaire libre, triloculaire, rarement uniloculaire; fruit charnu, bacciforme; graines ordinairement subglobuleuses à périsperme épais, charnu ou corné, renfermant un embryon très-petit, cylindrique. La tige des *asparaginées* est herbacée ou frutescente et sarmenteuse; les feuilles sont alternes, quelquefois opposées ou verticillées, rarement engaînantes à leur base; quelquefois elles sont très-petites et réduites à l'état d'écailles; la racine est fibreuse.

Genres principaux : *asperge, muguet, polygonate, maianthème, parisette, fragon, dragonnier, smilax.*

ASPARAGIQUE adj. (a-spa-ra-ji-ke — rad. *asparagine*). Chim. Nom d'un acide extrait de l'asperge.

ASPARAGOÏDE adj. (a-spa-ra-go-i-de — du gr. *asparagos*, asperge; *eidos*, forme). V. Asparaginé.

ASPARAGOLITHE s. f. (a-spa-ra-go-li-te — du gr. *asparagos*, asperge; *lithos*, pierre). Minér. Phosphate de chaux cristallisé, qu'on nomme vulgairement *pierre d'asperge.*

ASPARAGOPSIDE s. f. (a-spa-ra-go-psi-de — du gr. *asparagos*, asperge; *opsis*, apparence). Bot. Genre d'algues marines, de la famille des floridées, comprenant une seule espèce, trouvée sur les côtes d'Egypte et de Syrie. Elle est parée des plus belles couleurs, et son port rappelle celui des asperges.

ASPARAMIDE s. f. (ass-pa-ra-mi-de — de *asparagus*, nom latin et botanique de l'asperge, et de *amide*). Chim. Nom donné quelquefois à l'asparagine, parce qu'elle peut être considérée comme l'amide du malate d'ammoniaque.

ASPARTATE s. m. (a-spar-ta-te — rad. *aspartique*). Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide aspartique avec une base.

— **Encycl.** L'acide aspartique étant un acide monobasique, la composition des *aspartates* neutres se représente par la formule générale :

$$C^8H^5AzO^6, HOMO = C^8H^6AzO^7, MO.$$

La plupart des *aspartates* sont solubles et possèdent une saveur qui rappelle celle du bouillon de viande. Qu'ils soient obtenus avec l'acide aspartique actif ou avec l'acide aspartique inactif, ils offrent la même composition et les mêmes propriétés chimiques; il n'y a de différence entre les sels des deux acides aspartiques que dans la solubilité, la forme cristalline et l'existence du pouvoir rotatoire.

ASPARTIQUE adj. (a-spar-ti-ke — rad. *asparagine*). Chim. Se dit d'un acide qui se produit soit par la métamorphose de l'asparagine sous l'influence des acides et des alcalis, soit par la transformation des sels ammoniacaux de l'acide malique, de l'acide maléique et de l'acide fumarique soumis à l'action de la chaleur et traités par l'acide chlorhydrique.

— **Encycl.** L'acide *aspartique*, découvert en 1827 par Plisson, a pour formule :

$$C^8H^7AzO^8$$

ou

$$C^8H^5AzO^6, 2HO.$$

On peut le considérer, au point de vue théorique, comme une amide acide dérivant du bimalate d'ammoniaque par la perte de deux équivalents d'eau :

$$C^8H^4O^8, (AzH^3, HO), HO - 2HO =$$
Bimalate d'ammoniaque. — Eau.

$$C^8H^5AzO^6, 2HO$$
Acide aspartique.

Il présente, d'après M. Pasteur, deux modifications isomères qui se comportent différemment avec la lumière polarisée, et qui correspondent aux deux procédés différents par lesquels on le prépare. Obtenu avec l'asparagine naturelle, il jouit de la propriété rotatoire; produit par la transformation du bimalate d'ammoniaque et des autres sels ammoniacaux, il n'exerce aucune action sur le plan de polarisation de la lumière. M. Gerhardt distingue ces deux acides isomères en appelant le premier acide *aspartique actif*, le second acide *aspartique inactif.*

L'acide *aspartique actif* se prépare en faisant bouillir l'asparagine avec de la potasse caustique, ce qui donne de l'aspartate de potasse, et en traitant ce sel par l'acide chlorhydrique. Il cristallise en tables minces, rectangulaires, tronquées sur les angles. Les cristaux sont d'un aspect soyeux, micacé; ils appartiennent au système rhombique. L'acide *aspartique actif* est très-peu soluble dans l'eau et dans l'alcool, assez soluble dans les acides chlorhydrique et azotique, ainsi que dans les alcalis aqueux. Il est sans odeur et d'une saveur aigrelette, avec un arrière-goût de bouillon de viande. Dissous dans la potasse, la soude ou l'ammoniaque, il exerce la rotation vers la gauche; il l'exerce, au contraire, vers la droite, lorsqu'il est dissous dans les acides.

L'acide *aspartique inactif* s'obtient en chauffant à 200° le bimalate d'ammoniaque, et en faisant bouillir pendant quelques heures le résidu de l'action de la chaleur avec l'acide chlorhydrique. La solution évaporée fournit, par le refroidissement, du chlorhydrate d'acide *aspartique* cristallisé. Ce chlorhydrate dissous dans l'eau, puis traité par l'ammoniaque, donne une abondante cristallisation d'acide *aspartique inactif*. L'acide *aspartique inactif* est très-peu soluble dans l'eau; il y est, toutefois, bien plus soluble que l'acide actif.

Les acides *aspartiques* actif et inactif se combinent avec les acides et avec les bases. C'est ainsi qu'on a le chlorhydrate d'acide *aspartique* actif ou inactif ($C^8H^7AzO^8, HCl$), le sulfate d'acide *aspartique* actif ou inactif ($C^8H^7AzO^8, 2(SO^3, HO)$), et les aspartates d'ammoniaque, de soude, de baryte, etc. (V. Aspartate.)

ASPASIE s. f. (a-spa-zî). Bot. Genre de la famille des orchidées, tribu des vandées, comprenant une seule espèce qui vit en faux parasite sur le tronc des arbres.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères carabiques, formé aux dépens des lébies, et comprenant une seule espèce, qui vit au Brésil.

ASPASIE, femme de Périclès, célèbre à Athènes par sa beauté et son génie, née à Milet.

Un jour, il prit fantaisie à Praxitèle de faire une déesse d'une femme qu'il aimait; il modela d'après elle une statue, et cette statue, posée sur une colonne de marbre pentélique, fut placée dans le temple de Delphes. C'est ainsi que chez les Grecs toute femme, à quelque rang qu'elle appartînt, devenait divine dès qu'elle était belle. Avant de parler d'Aspasie, quelques lignes sont nécessaires. Que ces lignes soient pour elle, qui le méritait plus que Phryné, comme le socle (piédestal serait trop ambitieux) sur lequel nous voudrions la placer. Regrettons seulement de ne pouvoir faire ce socle en marbre pentélique.

Un des plus grands faits de l'histoire, peut-être le plus grand, est, à coup sûr, la bataille de Salamine.

Qu'on suppose Xerxès vainqueur, et ce point lumineux, cette première aurore qu'on aperçoit là-bas, dans cette presqu'île, dans ce coin du monde, en Attique, disparaît tout à coup, s'efface. Les ténèbres se font, et ces ténèbres couvrent le monde. Qui sait pour combien de siècles!

Mais, heureusement pour le progrès, il devait en être autrement. Toutes les forces de l'Orient barbare : les Mèdes et les Perses au bouclier d'osier, les Assyriens à la massue garnie de fer, les Saces, les Arabes, les Indiens, les Balluches... les trois millions d'hommes enfin du fils de Darius, viennent échouer contre une poignée de braves, avant-poste de l'Occident.

Le grand roi est vaincu, il est chassé, chassé honteusement; la Grèce n'a plus rien à redouter de l'Asie; c'est à l'Asie de trembler.

Mais la division se met tout à coup chez les vainqueurs. Sparte l'Impérieuse est jalouse d'Athènes la Superbe. Un duel s'engage. Il dure plus de vingt ans. On se prend à craindre une fois encore que les ténèbres ne se fassent.

Non. Athènes est prédestinée. Plus tard, elle sera vaincue peut-être par sa rivale; aujourd'hui, elle doit être, elle est victorieuse... Et ce point lumineux, cette aurore que nous apercevions tout à l'heure, brillant sur la grande cité hellénique, va devenir un foyer de lumière dont les rayons, après plus de deux mille ans, nous éclairent encore, nous éblouissent.

Nous sommes au commencement du ve siècle avant notre ère.

A partir de cette époque, l'histoire d'Athènes, c'est l'histoire de la Grèce, l'histoire du monde. Histoire bien courte, elle ne dure pas un siècle, elle n'a que quelques pages. Mais que de grandes choses a vues éclore ce siècle! que de grands noms écrits en ces quelques pages!

Il semble que tous ceux qui devaient atteindre au plus haut degré dans chacune des branches de l'art et de la science, que tous ceux qui devaient rester les maîtres éternels du genre humain, que tous les génies se soient donné rendez-vous... Ecoutez : Eschyle, Anacréon, Pindare, Pythagore, Sapho viennent de mourir; mais voici Sophocle, Euripide et Aristophane; voici Hérodote, Thucydide et Xénophon; voici Socrate et Platon; voici Phidias, Zeuxis et Polygnote; voici Hippocrate; voici Corinne... Et, afin que le monde ne passe pas tout d'un coup de la lumière dans l'obscurité, afin que la chaîne d'or ne soit pas brusquement interrompue, après eux, voici

Isocrate, Aristote, Démosthène, Epicure... bien d'autres encore.

Aussi grand que tous les grands noms que nous venons de citer, plus grand peut-être, il faut inscrire le nom de Périclès.

Périclès plus qu'Auguste, plus qu'Al-Mamoun, plus que Léon X, plus que François Ier, plus que Louis XIV, a mérité de donner son nom au siècle pendant lequel il a vécu. Poëte, artiste, philosophe, orateur, politique, il ne fut pas seulement la plus vaste intelligence de son époque, il en fut aussi, peut-être, le plus honnête homme. Ses amis rassemblés autour de son lit de mort, rappelaient les belles actions que devait admirer la postérité. « Vous oubliez, dit le mourant, ce qu'il y a de plus grand, de plus glorieux dans ma vie : c'est que je n'ai fait prendre le deuil à aucun citoyen. » .

Cet homme, quoique de race noble, tout entier se donne au peuple. Il veut cultiver son esprit, épurer ses mœurs, élever son intelligence; il veut faire Athènes, jusqu'en ses esclaves qu'il rend libres, digne de l'empire qu'elle exerce sur le monde. Et de quel moyen se sert-il? Il favorise, il encourage les arts, les lettres, les sciences; il se fait le protecteur, l'ami et comme l'inspirateur de tous les génies que nous avons nommés tout à l'heure : voilà pourquoi, plus qu'eux, il nous paraît grand.

Mais si, auprès de celui que ses contemporains surnommèrent l'Olympien, nous trouvons un guide, si nous trouvons une nymphe Egérie, faudra-t-il la dire moins grande que lui?

Il y a un mot charmant du vainqueur de la célèbre bataille que nous rappelions tout à l'heure, de Thémistocle. « Vous voyez ce petit bambin, disait-il en montrant son fils qui n'avait pas cinq ans, eh bien, il gouverne le monde, car il gouverne sa mère, sa mère me gouverne, je gouverne les Athéniens, et les Athéniens gouvernent les Grecs, qui gouvernent le monde. »

Or, après Thémistocle, ce fut à Périclès de gouverner le monde... et d'être gouverné aussi. Non point par un bambin, mais par une femme. Et quand on songe à tout ce qu'a fait de sublime le gouvernement de Périclès, c'est-à-dire de cette femme, on peut sans hésiter répondre à l'interrogation de tout à l'heure, et dire que la nymphe Egérie du plus grand des Athéniens est grande autant que lui. Autant que lui, à coup sûr, elle a mérité de la civilisation.

Ne craignons pas de voir sourire les rhéteurs, de voir grimacer ceux que Juvénal appelait les mangeurs de cumin; allons plus loin, et avouons qu'il nous semble injuste de dire le *Siècle de Périclès*. On devrait dire le *Siècle de Périclès et d'Aspasie*.

Ayant à présenter Aspasie, nous ne pouvions pas ne pas présenter d'abord Périclès. L'un nous intéresse à cause de l'autre, l'un nous aide à connaître l'autre. L'historien ne peut pas, ne doit pas séparer ces deux amants dont l'union fut si vraie, si forte, surtout si profitable au progrès.

Et maintenant parlons d'Aspasie. Nous voudrions pouvoir dire : parlons-en tout à notre aise, longuement. Hélas! nous savons d'elle si peu de chose! Ici, à force de fouiller, nous trouvons un mot; là, une ligne; un peu plus loin, une phrase; un peu plus loin encore, presque un chapitre... Courage! mais plus rien. Et il n'y a point assez pour reconstruire la statue... Cependant, toute mutilée qu'elle est, la Vénus de Milo est un chef-d'œuvre. Le peu que nous savons de l'épouse de Périclès doit nous intéresser.

Aspasie eut pour père un certain Axiochus et naquit à Milet, colonie ionienne. Naître à Milet comme naître à Lesbos, ces deux villes qui pourvoyaient la Grèce d'hétaïres, c'est déjà un crime abominable de la part d'une femme. Et les trop sévères ont déjà mesuré, jugé, condamné Aspasie. Que ce ne soit pas sans appel. Sapho, née à Lesbos, n'était pas Lesbienne, dans l'immorale acception du mot; Aspasie, née à Milet, ne fut pas davantage Milésienne.

Au reste, et tant mieux si cela peut être une circonstance atténuante, elle resta bien peu longtemps dans sa patrie. Bientôt, elle partit pour Athènes, accompagnée de Thargélie, « femme aussi célèbre par son esprit que par sa beauté, » dit Plutarque.

Que le voyage dut être long au gré de ces deux jeunes filles inconnues, sans fortune, sans naissance, et qu'un secret instinct menait vers la grande cité, que l'une ne doit quitter que pour aller épouser un roi de Thessalie, où l'autre doit trouver pour mari plus qu'un roi. C'est ainsi qu'un peu plus de deux mille ans après, une jeune, belle, intelligente, mais pauvre créole, sera, par le hasard des circonstances, conduite à Paris et deviendra impératrice.

Il nous semble voir les deux voyageuses. Depuis longtemps debout à la proue du navire; elles cherchent des yeux la célèbre cité hellénique. Enfin, elles aperçoivent au loin une colline où l'on ne distingue rien encore... mais elles savent que c'est Athènes et sentent en elles un trouble indéfinissable. Elles se regardent, et chacune d'elles se demande pourquoi sa compagne a rougi. Elles abordent. Elles mettent le pied sur le port du Pirée et battent joyeusement des mains; car le premier trouble est passé.

Ensuite elles longent les murs d'enceinte que vient de faire bâtir Thémistocle, en dépit de la jalouse Sparte... Les voilà arrêtées par la foule qui se presse autour du *bêma*, placé dans le Pnix, en face de la mer. Un orateur occupe la tribune aux harangues... Qui sait? peut-être Périclès, alors il commençait à paraître dans les affaires. Ce matin, il a fait aux dieux sa prière habituelle, il leur a demandé que de sa bouche ne s'échappât aucun mot qui pût blesser les oreilles des Athéniens. Et les dieux ont exaucé sa prière sans doute, car voyez-les, tous ces amoureux du beau langage, voyez-les, suivant l'expression du poëte latin, suspendus aux lèvres de celui qui parle!

Aspasie dut s'arrêter longtemps, elle aurait voulu sans doute rester plus longtemps encore; mais Thargélie est impatiente. Il faut atteindre l'autre partie du faubourg appelé le Céramique, où elles doivent habiter. Elles pressent le pas, traversent les jardins de l'Académie. Et ce qui attira leur curiosité, en ce lieu, ce ne fut point, là-bas sous les portiques, Platon discourant avec ses disciples, mais sans doute, dans une autre partie de l'agora, sous les allées ombreuses, les vierges folles étalant leurs beautés, et les jeunes fous courant après elles en laissant fastueusement traîner leur robe de pourpre.

Mais il est déjà tard. Les deux jeunes femmes sont lasses. A demain pour parcourir la ville pleine de merveilles encore, malgré le lieutenant de Xerxès, Mardonius, qui a cru l'avoir pour jamais anéantie.

Le lendemain, c'était fête à Athènes, solennité nationale. Le théâtre avait toutes grandes ouvert ses portes, même aux esclaves. On jouait une tragédie, de Sophocle sans doute. Eschyle dédaigné s'était depuis longtemps exilé, il venait de mourir... Mais s'il venait de mourir, il commençait à vivre; ses œuvres devaient être jugées plus belles, à coup sûr, ainsi se passent les choses d'habitude, que celles de Sophocle qu'on lui avait d'abord préféré... Décidément, c'était de l'Eschyle qu'on jouait. Or, parmi les trente mille spectateurs il y avait, vous le devinez, les deux nouvelles débarquées, Thargélie et Aspasie.

Il y avait aussi Périclès. Il se trouvait même, à ce qu'il paraît, assez près de la belle Milésienne, et put la voir tout à son aise.

Ici, nous voudrions bien donner le portrait d'Aspasie. Mais les poëtes anciens n'aimaient point, comme nos poëtes d'aujourd'hui, à délier la ceinture de leur héroïne, à la décrire minutieusement :

Lis, ébène, corail, veine d'azur..... etc.

Ils étaient, la plupart, plus chastes que cela, ou plus habiles. Hélène est belle, disait Homère. Didon est très-belle, écrivait Virgile. Et puis? Plus rien. Ils oublient de nous dire si elles étaient brunes ou blondes, ils oublient de nous faire remarquer la couleur de leurs cheveux, ils oublient de mesurer leur taille, la grandeur de leurs yeux, la petitesse de leurs pieds. Ils oublient même de noter leur âge. A vous de deviner, de rêver quel fut le genre de beauté de la fille de Tyndare et de la reine de Carthage.

Aspasie était belle! il faut nous contenter de cela. Elle était belle, et Périclès, en la voyant, ne put s'empêcher de l'admirer, de l'aimer.

Or, que se passait-il quand un jeune Athénien aimait une femme venue de Lesbos, de Corinthe ou de Milet? M. Dufour va nous le dire (*Histoire de la prostitution*). « Le Céramique n'était pas ce beau quartier d'Athènes qui tirait son nom de Céramos, fils de Bacchus et d'Ariane; c'était un faubourg qui renfermait le jardin de l'Académie et les sépultures des citoyens morts les armes à la main. Il s'étendait le long de la muraille d'enceinte, jusqu'à la porte Dipyle. Là, des bosquets d'arbres verts, des portiques ornés de statues et d'inscriptions, présentaient de frais abris contre la chaleur du jour. Les courtisanes du premier ordre venaient se promener et s'asseoir dans ce lieu, qu'elles s'approprièrent comme si elles l'avaient conquis sur les illustres morts qui y reposaient. Ce fut bientôt le marché patent de la prostitution élégante. On y allait chercher fortune, on y commençait des liaisons, on s'y donnait des rendez-vous, on y faisait des affaires d'amour. Lorsqu'un jeune Athénien avait remarqué une hétaïre dont il voulait obtenir les faveurs, il écrivait sur le mur du Céramique le nom de cette belle, en y ajoutant quelques épithètes flatteuses. Lucien et Alciphron font allusion à ce singulier usage. La courtisane envoyait son esclave pour voir les noms qui avaient été tracés le matin, et, lorsque le sien s'y trouvait, elle n'avait qu'à se tenir debout auprès de l'inscription pour annoncer qu'elle était disposée à prendre un amant. Celui-ci n'avait plus qu'à se montrer et à faire ses conditions, qui n'étaient pas toujours acceptées, car les hétaïres en vogue n'avaient pas toutes le même tarif, et elles se permettaient d'ailleurs d'avoir des caprices. »

Certes, c'était un « bon parti, » celui que sa naissance, ses richesses, son génie surtout, désignaient déjà comme devant être le chef de la démocratie athénienne, et plus d'une hétaïre eût envié un tel amant à Aspasie. Mais Aspasie n'allait pas au marché de femmes qui se tenait à l'agora; elle n'était pas courtisane, elle n'était pas Milésienne, nous l'avons dit.

Périclès répudia sa femme, qui était aussi sa parente, et épousa Aspasie. Plutarque rapporte que l'épouse délaissée se consola bien vite.

La beauté de la jeune fille de Milet avait seule attiré vers elle le plus célèbre citoyen d'Athènes; d'autres qualités, les qualités éminentes que nous allons dire, l'y attachèrent bientôt et l'y retinrent pour jamais.

Aspasie aimait Périclès autant qu'elle en était aimée, et du jour où elle put le nommer son époux, elle devint sa compagne. Eh bien, oui, sa compagne, dans le sens chrétien de ce mot; l'aidant de toutes ses forces à supporter le lourd fardeau de la république, l'encourageant dans sa guerre contre l'aréopage, contre l'aristocratie, au profit du peuple, le consolant des attaques de ses ennemis, travaillant avec lui, travaillant pour lui.

Bien souvent, Platon le dit expressément, Périclès prononça des discours faits par sa compagne.

A propos de l'oraison funèbre pour les soldats morts à Lechæum, oraison si belle que les Athéniens décidèrent qu'elle serait prononcée tous les ans, usage qui existait encore au temps de Cicéron, voici ce que dit le divin Platon dans son *Ménexène :*

MÉNEXÈNE. Qu'aurais-tu dit si tu avais été obligé de parler?

SOCRATE. Peut-être aurais-je été très-embarrassé; mais hier, j'ai entendu Aspasie dire l'oraison funèbre de ces morts. Elle avait appris que les Athéniens devaient choisir quelqu'un pour prononcer ce discours. Elle en improvisa une partie. Quant à l'autre partie, je crois qu'elle l'avait préparée, puisque c'est elle qui a fait l'oraison funèbre que Périclès a dite.

MÉNEXÈNE. Te souviens-tu de ce qu'a dit Aspasie?

SOCRATE. Oui, si je ne me trompe, car je l'ai appris par cœur, et peu s'en est fallu qu'elle ne me punît à cause de ma mauvaise mémoire.

Et Socrate ayant, sur la prière de son ami qui lui promet d'être discret, récité la fameuse oraison funèbre, ajoute ensuite : « C'est là, ô Ménexène! l'oraison d'Aspasie de Milet. Mais, encore une fois, ne me trahis pas, et je pourrai te faire connaître bien d'autres de ses discours sur les affaires civiles. »

Vous voyez qu'Aspasie n'était pas seulement lettrée, éloquente; elle était encore versée dans les affaires civiles. Lucien, à son tour, la dit très-habile en politique. Elle aimait les arts aussi, et savait en causer avec Phidias. Avec Socrate, qui l'appelait son maître, elle dissertait sur les plus hautes questions de philosophie.

Qu'on n'aille pas cependant prendre notre Aspasie pour une des femmes savantes de Molière, elle était bien loin de leur ressembler. Elle n'avait point même la prétention de Théano, la fille de Pythagore, qui, publiquement, enseignait la philosophie; de Corinne, qui se posait en rivale de Pindare; de Sapho, qui tenait école de poésie et formait des élèves : Erinne, Télésilla.

On a prétendu, et l'on prétend encore, qu'Aspasie avait écrit deux ouvrages, l'un en vers, l'autre en prose. Mais aucun des deux ne doit, croyons-nous, lui être attribué. En effet, le premier, dont des fragments ont été recueillis par Hérodicus, disciple de Cratès, renferme des remontrances faites à Socrate à propos de son amour pour Alcibiade. Or, Aspasie était l'amie du philosophe et de son élève, elle savait très-bien que ni l'un ni l'autre n'avaient besoin d'être détournés du vice infâme, qui malheureusement, a trop souillé la Grèce. Donc, elle n'a pas pu écrire les vers qu'on lui attribue. Allons! pas de ces viles chenilles sur une aussi belle rose! Quant à l'autre ouvrage, c'est un recueil de recettes pour la toilette; plusieurs ont été conservées par Aétius; mais il suffit d'en lire dix lignes pour être convaincu qu'il n'appartient pas à la célèbre épouse de Périclès : une telle femme n'a besoin que de ses charmes naturels pour être toujours belle.

« C'était en se jouant, dit très-excellemment E. Deschanel, et sans rien perdre de sa grâce, qu'Aspasie « enseignait. »

Nous avons montré l'amie de Thargélie, belle et d'une intelligence supérieure. Voulez-vous la voir bonne, aimante, persuasive? Ouvrez le *De inventione* de Cicéron au livre XXX. L'orateur latin traduit un dialogue d'Eschine, disciple de Socrate.

« Dites-nous, demande Aspasie à l'épouse de Xénophon, si votre voisine a de l'or d'un titre au-dessus du vôtre, lequel préférerez-vous? — Le sien, répond la femme de Xénophon. — Et, continue Aspasie, si elle a des ajustements, une parure plus riche que la vôtre, laquelle préférerez-vous? — La sienne. — Et si son mari vaut mieux que le vôtre, lequel préférerez-vous? »

La femme de Xénophon rougit et ne répondit pas.

Aspasie, s'adressant ensuite à Xénophon lui-même : « Si votre voisin, lui demande-t-elle, a un cheval meilleur que le vôtre, lequel préférerez-vous? — Le sien. — S'il a une terre d'un meilleur produit que la vôtre, laquelle préférerez-vous? — La sienne. — Et s'il a une femme meilleure que la vôtre, laquelle préférerez-vous? »

Xénophon à son tour garda le silence.

« Puisque chacun de vous, dit alors Aspasie, n'a pas voulu me répondre sur le seul point que je voulais savoir, je vais répondre pour vous deux. Vous, vous désirez le meilleur des époux; et vous, Xénophon, la meilleure des femmes. Si vous ne réussissez à devenir, l'un l'homme le plus parfait, l'autre la femme la plus accomplie, vous regretterez toujours de n'avoir point fait un meilleur choix... »

Remarquons que cette manière de raisonner était celle de Socrate. Notons surtout que, par ces paroles, Aspasie sut réconcilier avec sa femme l'illustre auteur de la *Retraite des dix mille.*

Soyez triste, et qu'un zéphyr parfumé enveloppe tout à coup votre visage, la gaieté renaît : voilà l'influence de la femme belle, bonne, et supérieure.

Voulez-vous la voir encore indulgente? écoutez : Un jour Alcibiade, le plus beau et le plus débauché des Grecs, dans un transport de fol amour, se jette aux genoux d'Aspasie. Périclès entre sur ces entrefaites. Que fait la jeune femme outragée? Elle va, le sourire aux lèvres, au-devant de son époux, en lui disant : « Jamais votre pupille ne m'avait récité des vers plus chaleureusement. » Les méchants prétendront que l'anecdote ne dit rien de bon pour Aspasie. Pour nous, elle montre la jeune femme pleine d'indulgence, pleine de grâce, pleine d'amour pour Périclès, pleine de respect pour elle-même. Et Périclès peut-être devina tout; mais, indulgent comme elle, il embrassa deux fois son Aspasie.

« Ainsi faisait-il, rapporte Plutarque, à chaque fois qu'il entrait chez son épouse, à chaque fois qu'il la quittait. »

Cependant, grandissait la renommée de Périclès, son ascendant, sa popularité. Son gouvernement était une véritable dictature. Et l'aristocratie inquiète cherchait à renverser de son piédestal celui qu'on avait surnommé l'*Olympien*. N'osant s'attaquer à lui directement, elle attaqua d'abord ses amis. Phidias fut le premier. Accusé d'avoir dérobé une partie de l'or qui lui avait été confié pour la statue de Minerve, l'immortel sculpteur put confondre ses accusateurs. Mais il s'était représenté lui-même sur le bouclier de la déesse, et il fut condamné à l'exil comme sacrilége. Ensuite, ce fut le tour du maître de Périclès, du philosophe Anaxagore, qui, lui aussi, fut accusé d'impiété, et s'exila pour échapper à la peine capitale. Ce fut enfin Aspasie qui, appelée devant l'aréopage pour crime de « libre pensée, » se défendit elle-même. « Mais, rapporte Athénée, son éloquence ne l'eût point sauvée, si Périclès n'avait attendri les juges par ses larmes. »

Depuis ce jour, les poëtes comiques Eupolis, Cratinus, etc., qui usaient, pour diffamer Périclès, de la liberté qu'il leur avait octroyée, surnommèrent Aspasie nouvelle Omphale et Déjanire.

L'Eupolis que nous venons de citer (écrivons ceci entre parenthèse et afin qu'on ne puisse pas nous accuser d'être passé à côté de certains documents) met en scène Périclès, dans une de ses comédies, et le fait parler ainsi :

PÉRICLÈS. Et mon fils naturel vit-il encore?

PÉRÉNIDES. Oui, et depuis longtemps il serait marié, s'il ne craignait d'avoir une femme aussi libertine que sa mère.

Triple sottise, que nous ne relèverons pas.

Le nom d'Hélène fut donné aussi à Aspasie lorsque, par son influence, éclata la guerre de Samos, puis la guerre de Mégare, qui amena celle du Péloponèse : « La guerre du Péloponèse, dit Fontenelle, d'après Athénée, vint de ce que de jeunes Athéniens, qui avaient bu, allèrent à Mégare enlever la courtisane Simœtha, et que ceux de Mégare, pour se venger, enlevèrent deux des suivantes d'Aspasie; ce qui fut cause que Périclès, qui était tout à fait dans les intérêts d'Aspasie, fit traiter Mégare d'une manière si dure, que cette ville fut obligée d'implorer le secours des Lacédémoniens. »

Aristophane, le profond moqueur, mais le moqueur quand même, se met fort en colère en songeant que « c'est une courtisane qui inonda la Grèce de sang. » Et après lui tous les rhéteurs, un M. de Burigny, par exemple, *Vie d'Aspasie*, tous les hommes graves, un certain abbé Pagnier, cité par le comte de Bièvre, ont jeté la pierre à la célèbre épouse de Périclès, ne songeant pas que, si elle fut l'occasion de la lutte suprême entre Sparte et Athènes, elle n'en fut pas la cause. Cette lutte était inévitable et depuis longtemps prévue.

Moins sévères, alors que tout le Péloponèse était bouleversé par la guerre civile, les Grecs, en voyant passer Aspasie, répétaient ce que les vieillards troyens disaient en regardant l'épouse de Ménélas : « Non, on ne saurait en vouloir à deux peuples d'endurer depuis si longtemps de si grands maux pour une telle femme, car vraiment elle ressemble aux déesses immortelles. »

Plus que vous tous, rhéteurs à toque et à rabat, Aspasie dut regretter la guerre entreprise sous son influence; car, vous le savez, au retour d'une expédition sur la côte de l'Argolide et de la Laconie, où sa compagne avait voulu le suivre et partager ses dangers, Périclès fut frappé de la peste et mourut.

« Un dernier trait, dit E. Deschanel, achèvera de peindre le pouvoir d'Aspasie. Déjà sur le retour, elle s'empara, ce qui ne veut point dire, comme l'ont prétendu plusieurs : elle prit pour amant ou pour mari, elle s'empara de Lysiclès, homme sans éducation et sans valeur, le frappa de sa baguette, le força de suivre son char, et transforma ce marchand

de bœufs en orateur, cette épaisse conquête en puissance politique. »

Mais Périclès est mort. Aspasie ne vit plus. Arrêtons-nous.

. .

Malgré tout ce que nous venons de dire, et nous pouvons ajouter, malgré l'histoire, Aspasie est restée dans toutes les littératures le type de la courtisane, sans doute de la courtisane qui se distingue de la foule par ses talents, son esprit, sa beauté, son génie; mais le mot n'en demeure pas moins, et ce mot est une injustice, une erreur historique :

« La maison de Mlle de Lenclos devint une succursale de l'hôtel Rambouillet, et quand Molière eut immolé les *Précieuses*, il advint que les femmes galantes, les jeunes courtisanes de l'Œil-de-Bœuf, les plus vaillants capitaines, les plus beaux esprits et la meilleure compagnie de la ville et de la cour se donnèrent rendez-vous chez *Aspasie*. » JULES JANIN.

« Assurément, le nom de la femme qui inspirait Jean Goujon, n'ajoute rien à notre admiration pour Diane, pour les nymphes, dont l'immortelle jeunesse nous éblouit et nous enchante, et cependant notre curiosité n'a rien de puéril. La Fornarine inconnue de Jean Goujon, si son nom nous était un jour révélé, nous intéresserait en raison du génie de son amant, comme *Aspasie* nous intéresse à cause de Périclès. » G. PLANCHE.

« En 1707, un enfant de treize ans, Voltaire, plein de vivacité, de curiosité et de hardiesse, fut présenté à Ninon de Lenclos, qui touchait au terme de sa longue vie. A l'incomparable animation de cette physionomie, à ce sourire rempli de grâce et de malice, de menace et d'attrait, à cet œil rayonnant d'éclairs qui perçaient jusqu'au fond des âmes, la vieille *Aspasie* du XVIIe siècle pressentit une grande destinée. » H. MARTIN.

Maintenant, voici Balzac qui achève de flétrir l'auréole au milieu de laquelle nous apparaissait la femme de Périclès, et Aspasie n'est plus qu'une courtisane du dernier degré :

« Sans les *Aspasies* du quartier Notre-Dame-de-Lorette, il ne se bâtirait pas tant de maisons à Paris. » BALZAC.

« Personne n'eût imaginé que cette espèce de sœur grise cachait une des anciennes *Aspasies* du Directoire. » BALZAC.

Ainsi donc, le nom d'Aspasie a toujours été, est encore et longtemps sera synonyme de courtisane; on a voulu la rapprocher de Diane de Poitiers, de Ninon de Lenclos, de la Pompadour, de Mme Tallien... de qui encore ! et pourquoi? Parce que la plupart des historiens ressemblent aux moutons de Panurge, et qu'au lieu de se faire une opinion, ce qui exigerait un peu de travail, ils trouvent plus commode de prendre cette opinion toute formulée, toute faite chez le voisin. Or, vous savez quels furent ceux qui les premiers écrivirent le nom d'Aspasie ? Cratinus, Eupolis, Aristophane, c'est-à-dire les moqueurs, les contempteurs éternels; de plus, les adversaires, les ennemis déclarés, payés peut-être par l'aristocratie, du démocrate Périclès.

Pour nous, disons-le en terminant, nous avons pris la peine de compulser et de feuilleter bien des volumes, de traduire bien des pages; c'est donc de bonne foi que nous avons écrit l'étude, ou mieux, la causerie qu'on vient de lire, et lorsque nous entendons rapprocher du nom d'Aspasie ceux de Mme du Deffand, de Mme Geoffrin, de Mlle de Lespinasse, de Mme du Châtelet, de Mme de Tencin, de Mme Récamier, etc., nous voulons bien accepter le rapprochement, mais à la condition qu'on accordera à la mémoire de la célèbre Milésienne le bénéfice de ce mot si fin et si vrai d'une autre femme, dont la célébrité n'a jamais reçu la moindre atteinte : « *Les anciens étaient plus beaux; nous sommes plus jolis.* »

Aspasie voilée, hermès antique (marbre), au musée Pio-Clémentin (Vatican). Cette figure, au bas de laquelle le nom de la célèbre Milésienne est écrit en grec, a été trouvée à Castro-Novo; mais le titre même montre que cette statue n'est pas de nature à satisfaire la curiosité si justement excitée à l'égard du genre de beauté qui distinguait l'épouse de Périclès.

Aspasie, comédie en cinq actes et en vers, par Desmarets, représentée à Paris en 1636. C'est une de ces pièces commandées par Richelieu à ses poëtes familiers, comme si l'inspiration était aux ordres d'un ministre, fût-il le fameux cardinal. Richelieu ayant prié Desmarets de lui trouver un sujet de comédie, qu'il voulait, disait-il, faire mettre en vers par quelque autre poëte, Desmarets lui en apporta quatre, parmi lesquels se trouvait celui d'Aspasie, dont le cardinal fut charmé. Il pria alors Desmarets de le traiter, ajoutant flatteusement que celui-là seul était capable d'en tirer un bon parti, qui avait le mérite de l'invention. Le poëte eut beau se récuser et invoquer son épopée de *Clovis*, qui absorbait tous ses loisirs, le cardinal fut inexorable. Il eut donc la satisfaction d'assister à la représentation d'*Aspasie*, plate comédie dont il faut rejeter la faute sur son opiniâtreté, et non sur ce pauvre Desmarets, qui la fit par résignation. Lysis, amant d'Aspasie, prie son oncle Thélèphe de demander sa main à Agénor, père de la jeune fille; malheureusement il a été devancé par son propre père, Argiléon, qui, ignorant la passion de son fils et la démarche de Thélèphe, obtient Aspasie et l'épouse. Lysis, désespéré, s'évanouit aux pieds de cette trop aimée belle-mère, et Aspasie juge à propos d'imiter cet exemple. Grand émoi de la part des parents, qui ne comprennent rien à ce double évanouissement. On finit néanmoins par s'expliquer, et Argiléon s'empresse de céder Aspasie à son fils, comme on cède à prix coûtant, à un ami, une curiosité qu'il témoigne le désir de posséder. Il semble, au premier abord, que l'auteur aurait bien pu faire évanouir les deux amants avant le mariage; mais que serait devenue l'intrigue? Tout au plus une fade pastorale, et le cardinal aimait les assaisonnements épicés.

Inutile d'ajouter que l'Aspasie de Lysis n'a rien de commun avec l'Aspasie de Périclès.

Aspasie, opéra en trois actes, musique de Grétry, paroles de Morel, représenté à Paris en 1789. Cette partition, qui n'a pas été gravée, n'est plus connue que par le duo resté longtemps célèbre : *Donne-la-moi, dans nos adieux.*

Aspasie et Périclès, opéra en un acte, paroles de Viennet, musique de Daussoigne. Cet acte fut représenté à l'Opéra le 4 octobre 1822. On a vu, à l'article *Aladin*, que le gaz avait été employé pour la première fois cette année même à l'Opéra. Le ballet d'*Aspasie et Périclès* fut interrompu subitement par l'extinction complète du gaz. Les spectateurs évacuèrent la salle comme ils purent, à la lueur de quelques lampions apportés à la hâte. C'est le seul détail intéressant qu'on puisse citer à l'occasion de cet opéra. Daussoigne était néanmoins un élève digne de Méhul. Mais le livret entraîna la musique dans sa chute.

ASPASIE, née à Phocée, dans l'Ionie, vivait vers 405 av. J.-C. Son véritable nom était *Milto*. Devenue la maîtresse, et peut-être l'épouse de Cyrus le Jeune, elle reçut de ce prince, qui l'aimait tendrement, le nom d'*Aspasie*, consacré parmi les Grecs pour exprimer ce que la grâce et la beauté ont de plus séduisant. Après la mort de Cyrus, elle tomba entre les mains d'Artaxerxès, qui la fit prêtresse, pour la punir de ses préférences envers son fils Darius.

ASPASIE (CARLEMIGELLI, dite), née vers 1772, était fille d'un coureur de la maison du prince de Condé, et se rendit tristement fameuse par sa participation au meurtre du représentant Féraud lors de l'envahissement de la Convention, au 1er prairial an III. Le courageux député étant tombé, atteint d'un coup de pistolet, cette furie contribua à l'achever en le frappant sur la tête à coups de galoches. Elle tenta aussi d'assassiner Boissy-d'Anglas. Il est avéré, d'ailleurs, que la malheureuse était folle. Arrêtée quelques jours après, elle fut mise en jugement et condamnée à mort (1795).

ASPASIEN, IENNE adj. (a-spa-zi-ain, i-è-ne — rad. *Aspasie*). Qui a de la ressemblance avec Aspasie : *Nous aurions doté notre époque d'une de ces magnifiques figures* ASPASIENNES *sans lesquelles il n'y a pas de grand siècle.* (Balz.)

— Qui tient de la courtisane : *Les mœurs* ASPASIENNES *du quartier Bréda.*

ASPASIOLITHE s. f. (a-spa-zi-o-li-te — du gr. *aspasios*, aimable; *lithos*, pierre). Minér. Variété de cordiérite.

ASPASIUS, philosophe grec de l'école péripatéticienne, qui florissait vers l'an 40 de l'ère chrétienne, a laissé des commentaires sur Aristote, dont cinq livres seulement nous sont parvenus. Ils ont été publiés par Alde, 1536; et traduits en latin par Félicianus, Venise, 1541.

ASPASIUS de Byblos, rhéteur grec de la fin du IIe siècle de notre ère. Il avait écrit un panégyrique de l'empereur Adrien, des discours et des ouvrages de rhétorique, dont quelques fragments seulement nous sont parvenus.

ASPASIUS, célèbre sophiste, né à Ravenne, vivait dans le IIIe siècle de l'ère chrétienne. Il suivit Alexandre Sévère, en qualité de secrétaire, dans ses expéditions d'Illyrie et d'Orient, et enseigna longtemps la rhétorique à Rome. Ses écrits ne nous sont point parvenus.

ASPAVIA, place forte de l'ancienne Bétique (Espagne); c'est aujourd'hui le village de Espejo, au S. de Cordoue.

A. S. P. C. Abréviation de la locution commerciale : *Acceptée sans protêt pour compte.*

ASPE s. m. (a-spe). Techn. Sorte de dévidoir. Dans ce sens, on écrit plutôt ASPLE. V. ce mot.

— Ichth. Poisson du genre cyprin, qui vit dans les lacs de la Suède; on assure qu'il atteint près d'un mètre de longueur.

ASPE, ville d'Espagne, dans la province d'Alicante; 6,200 hab. Aux environs, carrières de marbre renommé.

ASPE (VALLÉE D'), belle vallée dans le département des Basses-Pyrénées. On y compte quinze villages très-peuplés, dont les habitants sont presque tous pasteurs. Elle produit d'excellents bois de construction. ‖ Le village d'Aspe, dans la vallée du même nom, est célèbre par une victoire qu'un faible détachement de l'armée française remporta sur les Espagnols en 1792.

ASPE (GAVE D'), rivière, ou plutôt torrent, qui prend sa source dans les Pyrénées, traverse la vallée d'Aspe dans toute sa longueur, et se jette dans le gave d'Oloron, après un cours de 48 kilom. C'est par le gave d'Aspe que descendent, pour se rendre à Bayonne, tous les bois que produit cette riche vallée.

ASPECT s. m. (prononc. controv. : a-spè, a-spèk et a-spèkt; mais la première de ces prononc. est la plus généralement observée. Devant un mot commençant par une voyelle ou un *h* muet, par exemple *odieux*, les deux derniers cas seuls se produisent : *a-spé-ko-dieux*, *a-spèk-to-dieux*. La première prononc. *a-spè-ko-dieux*, nous semble préférable; de même on dira mieux *a-spè-khorrible*, que *a-spèk-thorrible* — lat. *aspectus*, même sens; formé de *aspicere*, *aspectum*, regarder). Vue d'une personne, d'une chose quelconque : *Elle tremble à l'*ASPECT *de son mari. Au premier* ASPECT, *ce monument m'avait semblé magnifique. L'*ASPECT *de toutes ces merveilles le surprit.* (Acad.) *A son* ASPECT, *j'éprouvai cette vive et délicieuse émotion que me donnait autrefois sa présence inattendue.* (J.-J. Rouss.) *Rien n'est si triste que l'*ASPECT *d'une campagne nue et pelée.* (J.-J. Rouss.) *A l'*ASPECT *de mon frère, le sabre nu à la main, la vieille se jeta à ses pieds.* (Galland.) *Au premier* ASPECT *de cette région désolée, un grand ennui saisit le cœur.* (Chateaub.) *Pour le physionomiste exercé, le premier* ASPECT *d'un homme dit tout.* (Lamenn.) *L'astronomie est une science à laquelle nous conduit l'*ASPECT *des cieux.* (Bailly.)

Je le vis; son *aspect* n'avait rien de farouche.
RACINE.

Venez, fuyez l'*aspect* de ce climat sauvage.
RACINE.

Votre *aspect* me fatigue autant que vos discours.
REGNARD.

D'où vient que mon *aspect* lui fait baisser les yeux?
C. DELAVIGNE.

Sera-t-il moins terrible, et le vaincront-ils mieux,
Dans le sein de sa ville, à l'*aspect* de ses dieux?
RACINE.

Cependant l'*aspect* seul des lettres d'un faussaire
Te sut persuader tellement le contraire.....
CORNEILLE.

‖ Spectacle : *Rien n'est imposant comme l'*ASPECT *de la haute mer. L'*ASPECT *d'une grande cité déserte, la mémoire des temps passés, la comparaison de l'état présent, tout éleva mon âme à de hautes pensées.* (Volney.) *Les grands* ASPECTS *de la nature impriment pour jamais dans l'âme de solennelles émotions.* (H. Taine.)

— Forme extérieure, manière de paraître aux regards : ASPECT *riant, gracieux, enchanteur.* ASPECT *imposant, majestueux.* ASPECT *repoussant, horrible, hideux. Vois le ciel, comme il est beau! vois le soleil, dont il semble que l'*ASPECT *riant nous appelle et nous console.* (J.-J. Rouss.) *La femme varie d'*ASPECTS *sans cesse; une femme en contient mille.* (Michelet.) *Quels tristes fantômes ont passé devant moi, sous ce ciel gris dont le froid* ASPECT *augmentait encore mes tristes dispositions!* (Balz.) *La campagne présente un* ASPECT *ravissant de fertilité et de fraîcheur.* (A. Karr.) ‖ Dehors, extérieur : *Son* ASPECT *et son langage inspiraient la vénération. L'inondation donne à la plaine l'*ASPECT *d'un lac immense. Lugano est une petite ville d'un* ASPECT *tout italien.* (Chateaub.) ‖ Apparence, façon particulière d'impressionner, de se faire juger, apprécier ou définir : *Il est utile que ceux qu'il nous importe de connaître soient envisagés sous différents* ASPECTS *et vus par différents yeux.* (Duclos.) *L'avenir ne lui apparaissait que sous l'*ASPECT *le plus triste.* (Prévost.) *Les lois ont bien des* ASPECTS *différents.* (Marmontel.) *La gloire des grands hommes a plusieurs* ASPECTS, *et chaque époque peut y trouver son point de vue.* (St-Marc Gir.) *La famille prend un* ASPECT *à la fois plus sérieux et plus animé, aussitôt qu'on y voit paraître les enfants.* (P. Janet.) *L'enfant ne voit jamais les choses que sous un seul* ASPECT. (Mme Guizot.) *A mesure que les découvertes se feront, la science prendra des* ASPECTS *différents.* (Brouss.) *La vie la plus humble a ses* ASPECTS *poétiques.* (Ed. Scherer.) *Le culte mazdéen conservait encore, au temps d'Hérodote, les* ASPECTS *de la religion médique.* (A. Maury.) *Pour lui la vie n'avait jamais eu d'*ASPECTS *brillants.* (G. Sand.)

Ce qui semble un forfait en un homme ordinaire
En un chef de parti prend un *aspect* contraire.
VOLTAIRE.

‖ Point de vue : *Ce château est dans un bel* ASPECT, *présente un bel* ASPECT. *J'ai acheté, moitié sur le territoire de France, moitié sur celui de Genève, un domaine assez agréable, dans le plus bel* ASPECT *de la nature.* (Volt.)

Des sites, des *aspects*, connaissez la puissance.
DELILLE.

— Prat. Orientation : *La maison fut tournée à un* ASPECT *sain.* (Fén.)

Le prêtre avait à peine obtenu le silence,
Et devers l'orient assuré son *aspect!*
CORNEILLE.

‖ Ce sens a vieilli.

— Par ext. Action de voir, de connaître, de remarquer, de découvrir : *L'*ASPECT *du péril. L'*ASPECT *de la mort. L'*ASPECT *du vice doit, par le sentiment de réprobation qu'il excite en nous, nous ramener vers la vertu.* (J.-J. Rouss.) *Une vertu sans ressort est une vertu sans principes; dès qu'elle ne frémit pas à l'*ASPECT *des vices, elle en est souillée.* (Barthél.)

L'*aspect* de ce danger n'a rien qui m'épouvante.
VOLTAIRE.

Crois-tu que mes chagrins doivent s'évanouir
A l'*aspect* d'un bonheur dont je ne puis jouir?
RACINE.

Sur cette froide pierre en vain le regard tombe;
O vertu! ton *aspect* est plus fort que la tombe.
LAMARTINE.

— Astrol. Angle que les astrologues supposaient formé au centre de la terre par la rencontre des rayons lumineux partant de deux astres. Les *aspects*, dont le grand Képler étudiait scrupuleusement les influences, portaient, selon leurs grandeurs, des noms différents, à chacun desquels était affecté un signe particulier. L'astrologie comptait cinq *aspects* différents : la conjonction, le sextil, le quartil, le trin et l'opposition. L'astronomie moderne n'a conservé que deux de ces noms : la *conjonction*, ou angle de 0°; l'*opposition*, ou angle de 180° : *L'homme, porté par les illusions des sens à se regarder comme le centre de l'univers, se persuada facilement que les astres influent sur sa destinée, et qu'il est possible de la prévoir par l'observation de leurs* ASPECTS *au moment de la naissance.* (Laplace.)

— Géogr. Représentation d'une côte et d'une terre dans les cartes marines : *Les* ASPECTS *et les vues sont bien dépeints dans cette carte.*

— Bot. Port d'une plante.

— **Syn. Aspect, vue.** *Aspect* diffère souvent de *vue* en ce que le premier a un sens passif, et le second un sens actif : la *vue* d'une rivière exprime proprement l'action toute physiologique de la personne qui voit cette rivière; l'*aspect* d'un beau paysage, c'est la manière dont ce paysage est vu dans son ensemble par ceux sous les yeux de qui il se présente. Quelquefois, néanmoins, *vue* se dit de l'objet même qui est vu; on peut, par exemple, citer les *vues* de la Suisse comme excitant l'admiration du voyageur; alors *vue* exprime quelque chose de vaste, de complet, tandis que *aspect* semble exprimer quelque chose de restreint, de partiel. Au figuré, ces deux mots rentrent dans la première distinction que nous avons établie : les *vues* peuvent être sages, étroites, fausses, et c'est de nous-mêmes qu'elles tirent leurs qualités ou leurs défauts; les *aspects* sous lesquels les choses se présentent à nous viennent des circonstances et nous les subissons.

— **Epithètes.** Doux, agréable, favorable, auguste, céleste, divin, fâcheux, désagréable, affreux, horrible, terrible, redoutable, redouté, épouvantable, effrayant, effroyable, farouche, sombre, irrité, hideux, repoussant, sanglant, fortuné, heureux, fier, superbe, orgueilleux, foudroyant, imprévu, inattendu, subit, soudain. — Pittoresque, gai, joyeux, riant, charmant, gracieux, enchanteur, varié, changeant, romantique, monotone, triste, lugubre, sauvage, désolé, lointain, informe.

ASPECT (D'), litttérateur français du XVIIIe siècle, qui n'est connu que par une *Histoire de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis* (Paris, 1780, 3 vol. in-8°), où se trouvent quelques renseignements curieux puisés au dépôt de la Guerre. On n'y trouve d'ailleurs que l'histoire de l'ordre sous Louis XIV. L'auteur avait promis une continuation, qui n'a jamais vu le jour.

ASPÉE s. f. Ancienne orthographe de notre mot *épée*.

ASPEGREN (Gustave Casten), naturaliste suédois, né en 1791, mort en 1828. Il a publié divers travaux estimés, et concouru à la publication de la *Faune* de Nilsson, de la *Flore* de Wahlenberg, des *Algues* Agardh, etc.

ASPELIN (David), poëte suédois, né à Langarjo en 1780, mort en 1821. On cite plus particulièrement de lui un poëme intitulé le *Sépulcre*, et surtout le poëme sur l'*Union de la Norvége et de la Suède*, qui obtint en 1813 le grand prix de l'académie suédoise.

ASPÉLINE s. f. (a-spé-li-ne). Bot. Espèce de seneçon.

ASPENDUS, ville importante de l'ancienne Asie Mineure, dans la Pamphylie, sur un roc escarpé au pied duquel coulait l'Eurymédon (auj. *Keupru-Sou*), et non loin des côtes de la Méditerranée. Alexandre imposa aux habitants d'Aspendus, qui s'étaient révoltés, un tribut de 100 talents et la fourniture d'un grand nombre de chevaux.

Les ruines d'Aspendus couronnent une colline au N. du village actuel de Balkésu, et s'étendent dans les plaines environnantes. Ce qui frappe et attire l'attention parmi ces ruines désertes, c'est l'édifice appelé Balkis-Séraï (palais de Balkis). Ce palais, construit par l'empereur Zénon, est un théâtre romain peut-être sans rival au monde pour sa beauté et son parfait état de conservation. Sa façade a 24 mèt. de hauteur jusqu'aux consoles qui couronnent l'attique et soutenaient les mâts du vélarium. Les fenêtres du premier étage sont à plein cintre, et les autres carrées. A droite et à gauche, se développent deux ailes qui correspondent aux galeries latérales. Des inscriptions surmontent les grandes portes. La salle des mimes s'étend dans toute la longueur de la scène. Celle-ci est décorée de deux ordres, composés de colonnes accouplées, portées sur des piédestaux en saillie. La frise de l'ordre inférieur est ionique, et celle de l'ordre supérieur, corinthienne. Au milieu de la scène se dresse un grand fronton de marbre, au centre

duquel est un bas-relief représentant la Vérité. La salle compte vingt et un rangs de gradins à la première précinction, et dix-huit à la seconde. Le portique supérieur est composé de quarante-trois arcades. Tous les gradins, les vomitoires et le portique sont intacts. Il ne manque au théâtre que la couverture de la salle des mimes, les plafonds et quelques colonnes qui sont renversées. Tous les terrains de cette contrée étant des poudingues agglomérés par un ciment siliceux, c'est cette roche qui a servi à bâtir l'édifice. On remarque à côté du théâtre les ruines d'un immense aqueduc, construit en pierres taillées à bossage, et le plus grand que les Romains aient laissé.

ASPER s. m. (a-spèr — du lat. *asper*, rude, hérissé). Ichth. Petit poisson du Rhône, à écailles très-rudes.

ASPER (Jean), peintre suisse, né à Zurich en 1499, mort en 1571. Imitateur heureux de son illustre contemporain Holbein, il a peint des portraits qui sont recherchés, et de charmants tableaux de genre; les gravures de l'*Helvetia sancta*, de Maurer, ont été faites d'après des dessins de lui. Ses concitoyens le nommèrent membre du grand conseil, ce qui ne l'empêcha point, dit-on, de mourir dans l'indigence. On cite surtout de lui un portrait de *Zwingle*, qui se trouve à la bibliothèque de Zurich, et des tableaux de genre disséminés dans des collections particulières et dont on fait le plus grand éloge. Deux de ses fils ont également cultivé la peinture.

ASPER (Van Hoobrouck, baron D'). V. ASPRE.

ASPÉRAGUE s. f. (a-spé-ra-ghe). Bot. Genre de borraginées qu'on trouve communément dans les décombres.

ASPERCETTE s. f. (a-spèr-sè-te). Bot. Nom vulgaire du sainfoin. On dit plus communément ESPARCETTE.

ASPÈRE s. f. (a-spè-re — du lat. *aspera*, rude). Bot. Sous-genre de rubiacées : ASPÈRE *murale*.

ASPÉRÉGRÉNIE s. f. (a-spé-ré-gré-nî). Bot. Genre d'orchidées du Pérou.

ASPÉRELLE s. f. (a-spé-rè-le — du lat. *asper*, âpre). Bot. Un des noms vulgaires de la prêle.

ASPÉRELLINÉ, ÉE adj. (a-spé-rèl-li-né — rad. *aspérelle*). Bot. Se dit des feuilles qui sont âpres au toucher, comme celles de l'aspérelle ou prêle. ‖ s. f. pl. Famille de graminées ayant pour type le genre aspérelle.

ASPERGE s. f. (a-spèr-je — du lat. *asparagus* et du grec *asparagos*, même sens. *Asparagos* est proprement une jeune tige naissante d'un arbrisseau quelconque; ce n'est que plus tard que les Grecs ont pris ce mot dans le sens restreint d'*asperge*. *Asparagos* dérive de la racine *sparg*, qu'on retrouve en grec sous la forme de *spargao*, avec le sens de pousser, enfler, éprouver une vive passion, et en latin sous la forme de *spargo*, avec l'acception de semer. Tous ces dérivés peuvent être ramenés à un radical commun que le sanscrit écrit *sphrig* ou *spharg*. L'allemand moderne a adopté le mot latin, qu'il a modifié en *spargel*. Les Turcs donnent à l'asperge un nom très-pittoresque : ils l'appellent *kouch konmaz*, littéralement, *la plante sur laquelle l'oiseau ne se perche pas*, faisant ainsi allusion à la flexibilité et au peu de résistance des tiges de l'asperge). Bot. Plante potagère de la famille des liliacées, dont on mange les tiges quand elles sont encore tendres : *Plant, fosse, carré d'*ASPERGES. ASPERGES *de couche*. ASPERGES *de terre. Semer des* ASPERGES. *On récolte la graine d'*ASPERGES *au moment où l'on supprime les tiges desséchées.* (Encycl.) *L'*ASPERGE *commune fleurit en France dans les mois de juin et de juillet.* (Mirbel.) *Cet agronome distingué s'est acquis une sorte de célébrité par la culture de l'*ASPERGE. (Hœfer.) *Au lieu de semer en échiquier, on pourrait ne planter les* ASPERGES *que sur un rang, en ne donnant alors aux planches que deux pieds de largeur et un pied aux intervalles sur lesquels on rejette la terre.* (Raspail.)

— Popul. *C'est une asperge, une asperge montée*, Se dit en parlant d'une personne très-grande et très-mince, les tiges d'asperges devenant très-hautes, lorsqu'on les laisse monter.

— Art culin. Jeune pousse de la même plante, coupée pour être servie sur nos tables : ASPERGES *violettes.* ASPERGES *vertes.* ASPERGES *blanches. Une botte d'*ASPERGES. ASPERGES *à la sauce.* ASPERGES *à l'huile.* ASPERGES *aux petits pois. M. de Fontenelle aimait les* ASPERGES *singulièrement, surtout accommodées à l'huile.* (Grimm.) *Qu'une personne qui souffre par l'hypertrophie du cœur se mette à manger des* ASPERGES, *elle sera soulagée.* (Broussais.) *Les* ASPERGES *communiquent à l'urine une odeur forte et désagréable.* (Richard.) *Les grosses* ASPERGES, *cuites à l'eau, se mangent à la sauce blanche ou à l'huile.* (Grimod.) *Nous aurons des* ASPERGES *que ma fermière, quittant ses fuseaux, est allée cueillir sur les montagnes.* (Roques.) *L'*ASPERGE *est un mets très-délicat et de facile digestion.* (Loisel.) ‖ *Pointes d'asperges*, L'extrémité des petites asperges, que l'on a coupée en menus morceaux : *Fricandeau, riz de veau, côtelettes aux* POINTES D'ASPERGE. *Œufs brouillés aux* POINTES D'ASPERGE.

— Minér. *Pierre d'asperge*, Asparagolithe.

— Comm. Nom donné aux brins des fanons de baleine, quand leur longueur ne dépasse pas 40 centim.

— Adjectiv. Zooph. *Eponge asperge*, Espèce d'éponge composée de rameaux ronds, et en forme d'asperges.

— **Homonymes**. Asperges, aspergent (du v. *asperger*).

— **Encycl.** Bot. et hortic. Un périanthe à six divisions soudées inférieurement en un tube grêle et filiforme; six étamines insérées à la base de ce tube; un style indivis; un stigmate trilobé; un ovaire à trois loges biovulées, qui devient une baie : tels sont les principaux caractères du genre *asperge*. Ce genre renferme une cinquantaine d'espèces, les unes herbacées, les autres sarmenteuses et grimpantes, toutes propres à l'ancien continent, et dont la plupart habitent le Cap de Bonne-Espérance. On en trouve huit ou dix dans le midi de l'Europe. Ces plantes, peu remarquables par leur aspect, sont pourtant bien connues, grâce aux usages alimentaires ou médicinaux de plusieurs espèces. La plus intéressante est l'*asperge commune* ou *officinale* (*asparagus officinalis* de Linné). C'est une plante herbacée vivace, originaire du midi de l'Europe. Sa tige, ou plutôt ses tiges, dressées, cylindriques, hautes de 8 à 10 décimètres, s'élèvent d'une souche épaisse, horizontale, charnue, qui donne naissance à un grand nombre de fibres appelées *griffes* par les jardiniers. Ses feuilles, réduites à l'état d'écailles, portent à leur aisselle un faisceau de filaments menus qui ne sont que des ramuscules avortés. Ses jeunes pousses, terminées par un bourgeon verdâtre, ont reçu le nom de *turions*. Ses fleurs sont petites, d'un blanc jaunâtre ou verdâtre, penchées, solitaires ou géminées. Ses fruits sont des baies globuleuses d'un beau rouge à la maturité. Elle fleurit de juin à juillet.

L'*asperge officinale* croît spontanément dans plusieurs contrées de la France, notamment dans les îles du Rhône et de la Loire. Cultivée de temps immémorial dans les jardins, elle constitue un aliment sain et de facile digestion. Tout le monde connaît l'odeur fétide qu'elle communique à l'urine et qu'on change en odeur de violette par l'addition de quelques gouttes de térébenthine. Elle a donné par la culture un assez grand nombre de variétés, dont les plus importantes sont les *asperges* de Hollande et d'Allemagne, et l'*asperge* verte ou commune, appelée aussi *asperge* d'Aubervilliers. Chacune de ces variétés présente à son tour plusieurs races. Mais cette savante classification en familles, espèces, variétés, races, ne paraît être, à vrai dire, qu'un caprice de la science, qui mourra de désespoir le jour où elle arrivera à des éléments tellement semblables, qu'elle se verra dans l'impossibilité de classer ou plutôt de *classifier;* en sorte que l'*asperge* verte, blanche, rose, grosse, moyenne, petite, paraît n'être que la même *asperge* rendue plus ou moins savoureuse, plus ou moins belle, plus ou moins colorée par les soins que l'on apporte à la cultiver, et la nature des terrains où elle croît.

L'*asperge* n'est pas seulement une des plantes les plus répandues dans les jardins maraîchers; on la cultive aussi en grand dans les champs, au voisinage des grandes villes. Les environs de Paris présentent des localités (Argenteuil, Aubervilliers, etc.) où les aspergeries ont pris un développement considérable pour fournir aux besoins de la consommation. La culture des *asperges* a bien moins d'importance dans les régions méridionales, où l'on trouve en abondance des *asperges* sauvages, moins grosses, mais plus savoureuses.

— L'*asperge*, que le printemps apporte généreusement sur nos tables au mois d'avril, alors que nous sommes fatigués des légumes secs et que les nouveaux sont à peine en germe, est un des mets les plus délicieux que la nature ait donnés à l'homme. Les petits pois ne sont bons qu'en primeur, et les cerises qu'en arrière-saison, ce qui a fait dire excellemment à un gourmet qu'il fallait manger les premiers avec les riches et les autres avec les pauvres. Il n'en est point ainsi des *asperges :* elles sont délicieuses en toute saison, mais surtout en mars, à l'époque du carême, où elles trouvent des palais toujours disposés à les bien accueillir. Si l'on en croit Théophraste, qui parlait comme un dieu, les Grecs considéraient déjà l'*asperge* comme une friandise. Les Romains la recherchaient avec une sorte de passion; ils estimaient surtout celles de Ravenne, dont trois suffisaient, d'après Pline, pour faire le poids d'une livre. C'est le célèbre La Quintinie, jardinier en chef du potager de Versailles, sous Louis XIV, qui a imaginé le moyen de faire pousser l'*asperge* sur couche en toute saison. Ainsi Le Nôtre dessinait les plates-bandes, mais c'est La Quintinie qui en faisait sortir les *asperges*. Rien que pour ce service, La Quintinie mériterait une statue taillée en obélisque, simple question de forme.

L'*asperge* exige deux qualités : grosseur de taille, excellence de parfum. Pour cela, il faut que la terre possède une double propriété, qu'elle soit tout à la fois riche et légère; riche, elle donne de belles *asperges;* légère, elle les produit bonnes. Or, la richesse d'un sol s'acquiert au moyen des engrais, qui sont à la portée de tout le monde, tandis que la légèreté est, à l'égard du sol, une question purement géologique, un don naturel. Toutes les terres peuvent donc donner de grosses *asperges;* cela dépend de l'entretien du sol et du choix des griffes; mais toutes ne peuvent donner des *asperges* excellentes. Sans doute, beaucoup de sols en France remplissent ces deux conditions; mais nous en connaissons un qui est véritablement privilégié; c'est un petit canton de la basse Bourgogne, nommé Toucy. Les *asperges* y sont douces, parfumées, extrêmement savoureuses. Ces filles du printemps s'y trouvent tellement chez elles, qu'elles y poussent d'elles-mêmes au milieu des prairies, comme les belles courtisanes d'Athènes poussaient naturellement à Corinthe, à Lesbos et à Milet. J'ai connu un vieux professeur, républicain et lettré, deux qualifications qui ne s'excluent pas, qui disait, chaque fois que la conversation tombait sur les *asperges :* « Que l'on dise du mal de Caton et d'Aristote, mais jamais des *asperges*. » Assurément ce gourmet-là s'était arrêté à Toucy, et avait soupé, par une moite soirée d'avril, à l'*Hôtel du Léopard*.

Maintenant que nous croyons avoir fait venir l'eau à la bouche de nos lecteurs, il ne serait pas généreux de les abandonner aux tortures de ce supplice dantesque. Nous allons donc leur révéler le secret d'obtenir des *asperges belles et bonnes*, ainsi que le disait Voltaire, que nous soupçonnons fort d'avoir adoré les *asperges*, comme son contemporain Fontenelle, qui en raffolait... mais à l'huile. Un jour, cet ami de l'*asperge*, auquel la charitable madame de Tencin mettait de la cervelle à la place du cœur, avait invité un de ses confrères à dîner. C'était, dit la chronique, le cardinal Dubois. Dubois aimait les *asperges* à la sauce; Fontenelle les préférait à l'huile, et le cuisinier avait reçu l'ordre de préparer le délicieux légume moitié à l'huile, moitié à la sauce. Tout à coup on vient annoncer à l'amphitryon que Dubois a rendu... son âme au diable, et Fontenelle de crier d'une voix qui retentit jusque dans les cuisines : « Toutes les *asperges* à l'huile! » Telle fut, dit-on, l'oraison funèbre du trop fameux cardinal, et il faut convenir que la postérité a été de l'avis de Fontenelle.

Mais revenons à la culture de l'*asperge;* aussi bien ces bavettes que taille le *Grand Dictionnaire* pourraient donner sur les nerfs des souscripteurs sérieux. Et cependant pourquoi cela? Un dictionnaire ne doit-il pas ressembler à cette statue de Minerve placée au parvis d'un temple de Délos? Le ciseau de l'artiste avait imprimé sur la figure de la déesse une double physionomie. A ceux qui entraient dans le temple, le visage de Minerve paraissait triste et sévère, mais la Sagesse semblait sourire à ceux qui sortaient.

L'*asperge* se reproduit au moyen de semis. On prépare soigneusement et on fume largement la terre; puis on sème au printemps en lignes, et mieux à la volée. Ici, comme en toute autre chose, on ne doit pas épargner sur la semence, si l'on ne veut pas avoir à se repentir sur la récolte. Il faut imiter Jacob qui se donnait douze enfants pour être sûr d'en avoir quelques-uns de bons. « Pour obtenir cinq cents bonnes griffes d'*asperges*, dit M. Loisel, directeur des jardins du marquis de Clermont-Tonnerre, semez pour en avoir le double, afin de pouvoir faire un bon choix. » Au bout de quarante jours, la semence lève, et c'est alors qu'une surveillance de tous les instants est nécessaire. L'ennemi est là, *Annibal ad portas;* et Annibal, ce sont les plantes parasites, c'est une foule d'insectes très-avides et très-friands de l'*asperge*, les petites limaces de terre, surtout le terrible criocère, imperceptible coléoptère armé jusqu'aux dents, qui sait vaincre et profiter de la victoire. Aussitôt que le jeune plant a acquis une hauteur de 4 à 5 centim., on arrache impitoyablement tout ce qui paraît le plus grêle et le plus faible, en ne conservant que les brins de la plus belle venue. Il faut que les jeunes plants qui restent, placés à une distance de 10 à 12 centim. les uns des autres, puissent se développer sans se nuire et donner des griffes de premier choix. Au mois d'octobre, les jeunes tiges ont acquis une hauteur de 60 centim.; alors on les coupe, non pas à rase terre, mais à 2 ou 3 centim. au-dessus du sol, pour que la griffe enfouie sous terre reste en communication avec la mère-patrie, avec l'air, avec le ciel, avec le soleil, comme ces nobles enfants de la Pologne, qui, du fond de leur exil, ont toujours les regards fixés sur le pays natal; autrement on s'étiole, on se dessèche, on meurt. Au printemps suivant, on a une terre soigneusement préparée, à 1 m. de profondeur : c'est le lit où devront désormais reposer les griffes qui ont grandi depuis une année. C'est ici surtout que le choix est important; pas de brebis galeuse; les turions les plus gros sont les meilleurs. Le jardinier se fait spartiate : pas de pitié pour le malingre, le chétif ou l'impotent. Le choix fait, les griffes sont placées en terre, d'abord à une profondeur de 3 à 4 centim.; chaque année, on ajoute à cette couche 5 à 6 centim. de fumier et de terre franche, et la quatrième année seulement on récolte les *asperges*. Trop se hâter serait ici manger son blé en herbe et imiter le sauvage qui coupe l'arbre pour avoir le fruit. La période de production dure quinze ou vingt ans, si la culture est conduite avec intelligence et si le sol est bien fumé. Au bout de ce terme, on détruit la plantation et on la refait sur un autre point. Certaines aspergeries soigneusement entretenues peuvent rapporter pendant vingt-cinq et même trente ans. Dans les grandes cultures, afin de ne pas laisser chômer la production, on divise le terrain en planches, de manière à pouvoir tous les ans en renouveler une partie.

Maintenant, passons la plume au cuisinier du *Grand Dictionnaire*.

L'*asperge* est d'une nature frêle et délicate; il faut, en général, la manger fraîche cueillie; coupée, elle peut cependant conserver son parfum pendant plusieurs jours, et l'on aide à cette conservation en plaçant les bottes dans un lieu légèrement humide, le pied plongé dans le sable et la tête toujours à l'air. Les moyens de longue conservation qui sont indiqués dans la plupart des ouvrages sur l'art culinaire sont presque toujours insuffisants, car l'*asperge* participe essentiellement de ces natures sensibles et délicates, dont l'éclat et la beauté ne sont qu'éphémères; on n'est pas encore parvenu à trouver pour elles le secret dont usaient si heureusement l'impératrice Poppée, Ninon et Diane de Poitiers (Comme on le voit, le *Grand Dictionnaire* possède un cuisinier-poëte).

Les *asperges* se mangent à la sauce blanche, à l'huile et en petits pois. Après les avoir ratissées, lavées et coupées de même longueur, on les lie par petits bottillons; on les fait cuire à l'eau bouillante avec un peu de sel, et en ayant soin de maintenir le feu de manière que l'eau soit toujours en ébullition. Dix ou quinze minutes suffisent, suivant la grosseur. On les dresse en pyramide sur le plat, et l'on sert à part une sauce blanche ou une sauce blonde. Si on veut les manger à l'huile, il faut, aussitôt cuites, les rafraîchir dans l'eau froide; pour les manger en petits pois, on les choisit vertes, longues, et on les coupe en petits morceaux, en ne prenant que la partie tendre et en rejetant tout ce qui résiste au couteau. Ces dernières peuvent se servir garnies de croûtons passés au beurre. On mange encore les *asperges* à la parmesane, avec un lit de fromage râpé, garni de beurre. Quelques gourmets les préfèrent à la crème. Maintenant, à vous, M. le docteur.

— Thérap. La racine d'*asperge* fait partie des cinq racines apéritives. On emploie souvent cette racine comme diurétique, soit en infusion (de 10 à 20 grammes pour un litre d'eau), soit en extrait (de 2 à 10 grammes). L'extrait est la meilleure préparation de racine d'*asperge*. Pour l'obtenir, on pile les racines en y ajoutant un peu d'eau; on exprime le suc; on passe, et l'on fait évaporer au soleil ou à l'étuve, sur des assiettes.

Les jeunes pousses d'*asperges*, connues sous le nom de *pointes d'asperges*, fournissent deux médicaments qui sont nouvellement introduits dans la thérapeutique, le *sirop* et l'*extrait des pointes d'asperges*. On assure que les pointes d'*asperges* exercent une action sédative assez marquée sur les contractions du cœur, à la manière de la digitale; mais cette action spéciale est douteuse. « C'est plutôt comme diurétique, dit M. Bouchardat, qu'agissent toutes les préparations d'*asperges*. »

ASPERGÉ, ÉE (a-spèr-jé) part. pass. du v. Asperger : *Les curieux furent* ASPERGÉS *par les jets d'eau. Le tout fut* ASPERGÉ *d'eau de rose, assaisonné de menthe, d'herbes aromatiques, et couronné par le pilau sacramentel.* (Th. Gaut.)

— Liturg. Arrosé d'eau bénite : *Cercueil* ASPERGÉ *par les passants.*

ASPERGEANT (a-spèr-jan) part. prés. du v. Asperger : *Les éléphants remplissent souvent leur trompe, et s'amusent en* ASPERGEANT *à la ronde.* (Buff.)

ASPERGEMENT s. m. (a-spèr-je-man — rad. *asperger*). Syn. peu usité de *aspersion*.

ASPERGER v. a. ou tr. (a-spèr-jé — du lat. *aspergere*, répandre; le *g* du radical est suivi d'un *e* muet avant les voyelles *a* et *o : J'aspergeais; nous aspergeons*, etc.). Arroser légèrement, par gouttes, en répandant le liquide en forme de pluie : ASPERGER *du linge avant de le repasser.* ‖ Arroser, mouiller de haut ou de loin : *Ils nous* ASPERGÈRENT *avec cette eau sale et infecte.* (Le Sage.)

— Liturg. Arroser d'eau bénite ou de quelque autre liquide, dans une cérémonie religieuse : ASPERGER *les assistants.* ASPERGER *un corps, un cercueil.* ASPERGER *d'eau bénite. Les prêtres de Rome* ASPERGEAIENT *les assistants avec le sang des victimes. Aux enterrements, on* ASPERGE *le corps du défunt à plusieurs reprises.* (L'abbé de Labouderie.)

ASPERGERIE s. f. (a-spèr-je-rî — rad. *asperge*). Agric. Terrain planté d'asperges : *L'*ASPERGERIE *a besoin d'être nettoyée des herbes qui y poussent.* (Tessier.) On a dit aussi ASPERGIÈRE.

ASPERGÈS s. m. (a-spèr-jèss — du premier mot du chant dont on accompagne, dans l'Eglise catholique, l'aspersion des fidèles : *Asperges me hyssopo*, etc.). Liturg. Aspersoir, goupillon : *Présenter l'*ASPERGÈS. *La Bussière arracha de la main du curé l'*ASPERGÈS, *comme il me voulait présenter l'eau bénite.* (Cardinal de Retz.) ‖ Moment où le célébrant jette de l'eau bénite sur les fidèles, avant de commencer la grand'messe : *On en était à l'*ASPERGÈS *quand j'arrivai à l'église.*

ASPERGIÈRE s. f. (a-spèr-ji-è-re — rad. *asperge*). V. ASPERGERIE.

ASPERGILLAIRE adj. (a-spèr-jil-lè-re — du lat. *aspergillum*, goupillon). Bot. Qui ressemble à un goupillon. ‖ On dit aussi ASPERGILLIFORME.

ASPERGILLE s. f. (a-spèr-ji-le — du lat. *aspergillum*, goupillon). Bot. Genre de champignons microscopiques, appartenant au groupe de ces cryptogames que l'on désigne, dans le langage ordinaire, sous le nom de *moisissures*. L'*aspergille glauque* est une des espèces les plus communes; on la trouve fréquemment sur les substances animales et végétales en décomposition, sur les confitures, les sirops, etc., où elle forme des taches souvent très-étendues et d'un beau vert glauque.

— Moll. Espèce du genre arrosoir. On l'appelle aussi ASPERGILLUM.

ASPERGILLIFORME adj. (a-spèr-jil-li-for-me — du lat. *aspergillum*, goupillon, et de *forme*). Bot. Syn. de *aspergillaire*.

ASPERGILLIN, INE adj. (a-spèr-jil-lain, i-ne — rad. *aspergille*). Bot. Qui ressemble à une aspergille.

— s. m. pl. Famille de champignons ayant pour type le genre aspergille.

ASPERGILLON s. m. (a-spèr-jil-lon — du lat. *aspergillum*, goupillon). Moll. Syn. de *arrosoir*.

ASPERGILLUM s. m. (a-spèr-jil-lomm — mot lat.). Antiq. rom. Sorte de goupillon avec lequel on répandait l'eau lustrale sur les assistants. Il était en métal et garni de crins de cheval.

— Moll. Espèce du genre arrosoir, que l'on appelle aussi *aspergille*.

ASPERGOUTE s. f. (a-spèr-gou-te). Bot. Ancien nom de la spargoute ou spergule des champs.

ASPÉRICOLLE adj. (a-spé-ri-ko-le — du lat. *asper*, âpre; *collum*, cou). Zool. Qui a le col ou le corselet hérissé d'aspérités.

ASPÉRICORNE adj. (a-spé-ri-kor-ne — du lat. *asper*, âpre; *cornu*, corne). Qui a les cornes ou les antennes hérissées d'aspérités.

ASPÉRIFOLIÉ, ÉE adj. (a-spé-ri-fo-li-é — du lat. *asper*, âpre; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles rudes au toucher. ‖ s. f. pl. Classe de plantes comprenant un grand nombre de familles, et que quelques naturalistes font syn. de *borraginées*.

ASPÉRITÉ s. f. (a-spé-ri-té — lat. *asperitas*, même sens). Inégalité, rugosité, saillie qui donne de la rudesse à une surface, rudesse elle-même produite par ces rugosités : *Les* ASPÉRITÉS, *l'*ASPÉRITÉ *d'un sol tourmenté. L'*ASPÉRITÉ, *les* ASPÉRITÉS *d'une écorce d'orange, d'une écaille d'huître. Les feuilles et les tiges de la bourrache sont couvertes d'*ASPÉRITÉS. *On découvre sur la langue de légères* ASPÉRITÉS. *La langue de la jubarte est grasse, spongieuse, et quelquefois hérissée d'*ASPÉRITÉS. (Lacépède.) *Lorsque le voyageur parcourt l'intérieur de ces montagnes, l'*ASPÉRITÉ *des chemins, la rapidité des pentes, la profondeur des précipices, commencent par l'effrayer.* (Volney.)

— Par anal. Dureté, manque de douceur et de souplesse : *Sa voix avait pris de l'*ASPÉRITÉ, *et on y démêlait l'accent agité et impérieux des passions.* (Chateaub.) *C'était une nature toute primitive, qui avait conservé ses* ASPÉRITÉS, *n'ayant pas encore subi le frottement du monde.* (E. Sue.)

— Fig. Rudesse désagréable : ASPÉRITÉ *du caractère. C'est un style dur, raboteux, et dont il faudrait faire disparaître les* ASPÉRITÉS. (Volt.) *M. Dupanloup a transfiguré très-habilement l'encyclique et en a de son mieux adouci les* ASPÉRITÉS. (Journ.) *La patience émousse peu à peu les* ASPÉRITÉS *les plus rudes.* (Lamenn.) *Les autres ont eu beau se frotter contre vous, ils n'ont jamais pu émousser votre* ASPÉRITÉ *naturelle.* (Dider.) *Vous souvient-il, mon cher père, de m'avoir souvent reproché avec tendresse l'*ASPÉRITÉ *désagréable de mes manières, et leur sécheresse repoussante?* (V. Jacquem.) *L'éducation cultive les facultés et les exerce pour faire disparaître les rudesses, les* ASPÉRITÉS *naturelles.* (Dupanl.) *Dans le calme de la vie ordinaire, l'influence sociale use plus ou moins les* ASPÉRITÉS *de l'individualisme.* (E. Souvestre.) *Les langues, en général, usent peu à peu leurs* ASPÉRITÉS. (Renan.) *Jamais garçon plus rêveur ne fut jeté plus rudement dans les* ASPÉRITÉS *de la vie pratique.* (Ph. Chasles.)

— Pathol. *Aspérité des paupières*, Inflammation chronique de cet organe, qui produit sur le globe de l'œil la sensation particulière d'un corps rude qui en frotterait la surface.

ASPERMASIE s. f. (a-spèr-ma-zî — du gr. *a* priv.; *sperma*, semence). Méd. Absence de sperme.

ASPERMATISME s. m. (a-spèr-ma-ti-sme — du gr. *a* priv.; *spermatismos*, émission de la semence). Méd. Impossibilité d'évacuer le sperme, causée par un reflux de cette matière dans la vessie, au moment où elle devrait être éjaculée.

ASPERME adj. (a-spèr-me — du gr. *a* priv.; *sperma*, graine). Bot. Qui ne produit pas de graines. On dit aussi ASPERMÉ.

ASPERMIE s. f. (a-spèr-mî — rad. *asperme*). Bot. Etat d'une plante qui ne donne pas de graines; absence de graines.

— Méd. Dans la nomenclature de M. Piorry, Stérilité chez l'homme.

ASPERN (GROSS-), bourg des Etats autrichiens, sur la rive gauche du Danube, vis-à-vis l'île de Lobau, célèbre par une sanglante bataille, livrée en 1809, entre les Français commandés par Napoléon, et les Autrichiens commandés par l'archiduc Charles. Cette bataille est appelée en France bataille d'*Essling*. Le maréchal Lannes y fut tué; Masséna, qui avait contribué puissamment à la victoire, reçut le titre de prince d'Essling.

ASPÉROCAULON s. m. (a-spé-ro-kô-lon — du lat. *asper*, rude; *caulis*, tige). Bot. Genre de phycées réuni aujourd'hui au genre dasye.

ASPÉROCOQUE s. m. (a-spé-ro-ko-ke — du lat. *asper*, rude; *coccum*, grain de kermès). Bot. Genre de plantes marines de la famille des algues.

ASPÉROGUE s. f. (a-spé-ro-ghe — du lat. *asper*, rude). Bot. Genre de borraginées que l'on rencontre communément dans les décombres.

ASPÉROPORE s. m. (a-spé-ro-po-re — du lat. *asper*, rude; *porus*, canal). Zooph. Nom générique donné par Lamark à une division de polypiers foraminés, qui n'a pas été adoptée.

ASPÉROTRICHE s. m. (a-spé-ro-tri-che — du lat. *asper*, rude, et du gr. *thrix*, *trichos*, poil). Bot. Syn. de *asporotriche*.

ASPERSEMENT s. m. (a-spèr-se-man — du lat. *aspergere, aspersum*, asperger). Action d'asperger. Peu usité.

ASPERSER v. a. ou tr. (a-spèr-sé — lat. *aspergere, aspersum*, même sens). Syn. inusité de *asperger*.

ASPERSEUR s. m. (a-spèr-seur — du lat. *aspergere*, *aspersum*, asperger). Néol. Celui qui asperge, qui répand autour de lui un liquide ou une matière quelconque : *De l'extrémité opposée du cirque, arrive l'*ASPERSEUR *penché sur sa corbeille et y puisant le sable qu'il verse à poignées sur le sol rougi.* (P. de St-Victor.)

ASPERSION s. f. (a-spèr-si-on — lat. *aspersio*, même sens; tiré de *aspersus*, part. pass. de *aspergere*, asperger). Action d'asperger, résultat de cette action : *Faire une* ASPERSION. *Recevoir une* ASPERSION, *une légère* ASPERSION. *Une* ASPERSION *d'eau de senteur. Une* ASPERSION *d'eau sale. Un bain dans l'Orient n'est pas une immersion complète, mais une* ASPERSION *successive.* (Lamart.) ‖ Liquide ainsi répandu : *Les Arabes font brûler des parfums exquis, dont ils reçoivent la fumée dans leurs habits, légèrement imprégnés d'une* ASPERSION *d'eau de rose.* (Raynal.)

— Liturg. Action de jeter de l'eau bénite ou quelque autre liquide, dans une cérémonie religieuse : *Faire une* ASPERSION *sur les fidèles, sur un cercueil. La messe paroissiale du dimanche est précédée de l'*ASPERSION *de l'eau bénite. Dans l'Eglise catholique, il ne se fait presque aucune bénédiction qui ne soit suivie de l'*ASPERSION. (L'abbé de Labouderie.) *Le rit de l'*ASPERSION *remonte aux premiers siècles de l'Eglise.* (Jacquin.) *Couchée sur le pavé entre deux rangées de cierges, la professe reçut l'*ASPERSION *d'hysope.* (G. Sand.) *Le pape saint Clément ordonna qu'on fît les* ASPERSIONS *avec de l'eau mêlée d'huile; Alexandre Ier substitua le sel à l'huile.* (Bachelet.) *A Rome, le jour de la fête de saint Antoine, on amène à l'*ASPERSION, *devant la porte de son église, une foule d'animaux parés de rubans et de bouquets.* (Bachelet.) ‖ *Baptême par aspersion*, Baptême que l'on confère en aspergeant d'eau le catéchumène, en répandant de l'eau sur lui : *Aujourd'hui, dans l'Eglise catholique, on ne baptise que par* ASPERSION. ‖ Son opposé est baptême par *immersion*.

— Ascét. Impression que la grâce produit sur le cœur : *Avoir le cœur purifié par une* ASPERSION *intérieure.*

— Méd. Action d'arroser un malade ou une partie malade avec un liquide projeté plus ou moins vivement en gouttelettes fines.

— Techn. *Glaçage par aspersion*, Procédé de glaçage qui consiste à saupoudrer la pièce à glacer de la substance destinée à la rendre imperméable : *Le* GLAÇAGE PAR ASPERSION *ne s'emploie que pour les poteries les plus grossières.* (Brongniart.)

— **Encycl.** L'*aspersion* est, en quelque sorte, un diminutif de l'*ablution*, à laquelle elle supplée. Pratiquée, ainsi que l'ablution, de temps immémorial chez presque tous les peuples, comme mode de consécration et comme symbole de purification morale, elle témoigne de la ressemblance de rites des diverses religions, ressemblance qui semble indiquer une similitude d'origine et de développement que chacune d'elles repousse avec énergie. Le brahmanisme a ses *aspersions* de *tirtam* (eau lustrale). Les prêtres romains aspergeaient ceux qui entraient dans les temples de leurs dieux. On peut voir dans le livre des *Nombres* combien les *aspersions* étaient fréquentes chez les Juifs. Du judaïsme, l'*aspersion* a passé dans la religion chrétienne, où elle se fait ordinairement avec l'instrument appelé *goupillon*. Le pape saint Clément ordonna qu'on se servît pour l'*aspersion* d'eau mêlée d'huile; Alexandre Ier substitua le sel à l'huile. Aucune bénédiction d'objets inanimés (chapelets, médailles, pain bénit, etc.) n'a lieu sans *aspersion;* il n'y a d'exception que pour l'encens, le cierge pascal, le pain, le vin et l'eau du sacrifice, l'eau et le sel qui servent à faire l'eau bénite. Quand on dédie une église, on fait trois *aspersions* dans l'intérieur, et trois autour de l'édifice avec de l'eau bénite et de l'hysope. Quand on consacre un autel, on l'asperge sept fois. Chaque dimanche, avant la messe paroissiale, le prêtre asperge l'autel, l'église et les assistants, pendant que le chœur chante l'antienne *Asperges me.* Autrefois, en France, les seigneurs de paroisse, au lieu de recevoir cette *aspersion*, se faisaient présenter le goupillon au banc même qu'ils occupaient; les princes et princesses des familles souveraines et les évêques ont seuls aujourd'hui ce privilége : 89 nous a donné l'égalité devant l'*aspersion*. On asperge le corps des défunts, à la porte de leur maison, à l'église et au cimetière. Dans certaines localités, on asperge tout le cimetière le jour des morts. Deux *aspersions* solennelles ont lieu dans toute l'Eglise, le samedi saint et la veille de la Pentecôte. Certains rituels prescrivent d'asperger la nue orageuse pendant qu'il tonne, *afin de conjurer les démons de l'air*. A Milan, le curé asperge toutes les maisons de sa paroisse, la veille de Noël. Hincmar de Reims recommande dans ses *Capitules* d'asperger souvent les maisons, les champs, les vignes, les pâturages et les troupeaux. Cette *aspersion* n'est usitée maintenant qu'aux octaves de Pâques et de la Pentecôte, pendant les Rogations et à certaines fêtes locales.

ASPERSOIR s. m. (a-spèr-soir — rad. *aspersion*). Goupillon pour jeter de l'eau bénite.

— Hortic. Partie de l'arrosoir qui est percée de petits trous par lesquels s'échappe l'eau : *L'extrémité supérieure de la coquille nommée arrosoir est fermée d'une plaque convexe qui est percée de petits trous, et qui représente très-bien l'*ASPERSOIR *d'un arrosoir de jardin.* (De Jussieu.)

ASPERTANNIQUE adj. (a-spèr-ta-ni-ke — de *aspérule* et *tannique*). Chim. Nom donné par quelques chimistes à l'acide tannique formé par l'aspérule odorante.

ASPERTINI (Amico), peintre de l'école bolonaise, florissait pendant la première moitié du XVIe siècle. Malvasia le range au nombre des disciples de Francia. Selon Vasari, qui le nomme *maestro Amico*, il se distingua surtout par la bizarrerie de ses idées; il avait adopté pour maxime que chacun devait laisser à ses ouvrages l'empreinte de son propre génie : aussi ne cessait-il de s'élever contre les imitateurs alors très-nombreux de Raphaël. Quant à lui, il s'appliquait avec plus de zèle que de discernement à reproduire ce qu'il trouvait de plus remarquable dans les ouvrages des maîtres de toutes les époques. Il fit preuve d'un talent réel dans les fresques dont il couvrit les façades de plusieurs palais, à Bologne, et dans ses peintures de l'église de San-Martino. Il mourut en 1552, à l'âge de soixante-dix-huit ans. Quelques auteurs ont avancé que maestro Amico peignait des deux mains, qu'il tenait dans l'une un pinceau pour les teintes claires, et dans l'autre un pinceau pour les teintes obscures. Il aurait dû à cette singularité d'être surnommé le maître aux deux pinceaux (*degli due pennelli*). On peut croire, avec le Guerchin, que Aspertini employait en effet deux pinceaux, un avec lequel il peignait à bas prix ou par malignité, un autre avec lequel il travaillait pour ceux qui le payaient bien et se gardaient de l'offenser.

ASPERUGO s. m. (a-spé-ru-go). Bot. Nom lat. de la *rapette*.

ASPÉRULE s. f. (a-spé-ru-le — dimin. du lat. *aspera*, rude). Bot. Genre de la famille des rubiacées, type de la tribu des aspérulées.

— **Encycl.** Le genre *aspérule* présente les caractères suivants : calice à limbe presque nul; corolle en cloche ou en entonnoir, à 4 lobes, rarement à 3 ou à 5; 4 étamines; style à deux stigmates; fruit sec formé de deux carpelles.

Les principales espèces sont : l'*aspérule des champs*, l'*aspérule odorante*, l'*aspérule gaillet* et l'*aspérule à esquinancie*.

L'*aspérule des champs* se trouve dans les champs calcaires et argileux. C'est une plante annuelle à tige dressée, simple ou rameuse, haute de deux à trois décimètres; à feuilles un peu velues en dessous, les inférieures obovales, verticillées par 4, les autres allongées, linéaires, verticillées par 6 ou 8; à fleurs bleues, rarement blanches, réunies en faisceaux entourés de feuilles florales qui les dépassent. Elle fleurit de mai à juillet.

L'*aspérule odorante*, vulgairement nommée *petit muguet*, *reine des bois*, est une herbe vivace qui possède une souche, plusieurs tiges anguleuses et glabres, des feuilles lancéolées, acuminées, rudes sur les bords, verticillées par 6 en bas, par 8 en haut, des fleurs blanches qui deviennent odorantes par la dessiccation, et qui parfument le foin, des fruits hérissés de poils crochus. Elle est recherchée des bestiaux, et communique au lait des vaches qui s'en nourrissent un arome très-agréable. Elle fleurit de mai à juin.

L'*aspérule gaillet*, décrite aussi sous le nom de *gaillet glauque*, est une herbe vivace, glabre et glauque dans toutes ses parties, à tiges ascendantes, lisses, rameuses, hautes de 3 à 6 décimètres, à feuilles étroites, linéaires, verticillées par 6 ou par 8, à fleurs blanches nombreuses, disposées en panicules terminales. Elle croît sur les coteaux arides, dans les lieux pierreux et ombragés, et fleurit de mai à juillet.

L'*aspérule à esquinancie*, appelée aussi *rubéole*, *herbe à l'esquinancie*, est vivace comme les deux précédentes espèces. Elle doit son nom à la réputation qu'on lui avait faite autrefois de guérir les maux de gorge. Ses tiges sont nombreuses, grêles, de 2 à 5 décimètres, rameuses, anguleuses; ses feuilles allongées, glabres, verticillées le plus souvent par 4; ses fleurs rosées, blanches en dedans et un peu hérissées au dehors. Elle croît sur les pelouses sèches et fleurit de juin à septembre.

ASPÉRULÉ, ÉE adj. (a-spé-ru-lé — rad. *aspérule*). Bot. Qui ressemble à une aspérule.

— s. f. pl. Tribu de la famille des rubiacées, ayant pour type le genre aspérule, et renfermant la garance.

ASPET, ch.-lieu de cant. (Haute-Garonne), arrond. de Saint-Gaudens; pop. aggl. 699 hab. — pop. tot. 2,457 hab. Fabrique de peignes et ouvrages en buis.

ASPETTI (Tiziano), statuaire italien, né à Padoue en 1565, mort en 1607. Venu dans un temps de décadence, il a produit des œuvres qui rappelaient les beaux temps de l'art italien et qui portent l'empreinte des études qu'il avait faites des chefs-d'œuvre de Michel-Ange. C'est à son ciseau que la ville de Padoue doit le majestueux autel et la statue de saint Antoine, les statues de saint Louis et de saint Bonaventure, et les belles portes de la cathédrale. Il a exécuté aussi les statues de saint Pierre et de saint Paul qui décorent la façade de Saint-Marc, à Venise. Sa mère était la sœur du Titien. Il travailla à Padoue, à Florence et à Pise. Vasari l'appelle le Titien de Padoue,

ASPHALIE s. m. (a-sfa-lî — du gr. *asphalês*, solide). Moll. Genre de mollusques, voisin des dentales.

— Crust. Genre de crustacés décapodes macroures, de la famille des salicoques, qui doit être réuni au genre alphée.

ASPHALION ou **ASPHALIUS** (du gr. *asphalios*, qui soutient, qui affermit). Surnom de Neptune, auquel les Grecs attribuaient le double pouvoir d'ébranler et d'affermir la terre.

ASPHALITE s. f. (a-sfa-li-te — du gr. *asphalês*, solide). Anat. Cinquième des vertèbres des lombes, qui est en quelque sorte le support de toute l'épine du dos.

ASPHALTAGE s. m. (a-sfal-ta-ge — rad. *asphalte*). Techn. Action d'asphalter : *L'*ASPHALTAGE *d'un trottoir, d'un pont, d'une rue.*

ASPHALTE s. m. (a-sfal-te — du gr. *asphaltos*, bitume. Malgré l'apparence grecque que présente le mot, il est évident qu'il n'appartient pas aux langues indo-européennes. Il aura été vraisemblablement apporté de l'Orient avec le produit qu'il désigne; en effet Benfey, avec assez de sagacité, le rapproche d'un mot phénicien analogue à la racine *schafel*, *être bas*, qu'on retrouve sous une forme très-voisine du grec *asphaltos* dans le comparatif de l'arabe moderne *asfal*, *plus bas*, *bas*. Benfey pense que de la racine *saphel* ou *schafel* on aura formé, suivant le mécanisme propre aux idiomes sémitiques, un substantif, en ajoutant un *tav* (t), *saphalt*, et que les Grecs auront successivement prononcé *sphalt*, et avec un *a* initial euphonique *asphalt*. On peut cependant élever contre cette étymologie deux objections graves, dont la seconde est naturellement amenée par la première : comment, d'une part, est-on passé de l'idée d'infériorité à celle d'une matière bitumineuse comme l'asphalte? Benfey répond que c'est parce que l'asphalte se trouve généralement dans des creux. Et, d'autre part, la racine *schaphel* n'ayant pas donné, dans les idiomes scientifiques que nous connaissons, de dérivé dans le sens spécial d'*asphalt*, comment se fait-il que les Grecs, ne comprenant assurément pas le phénicien, aient eux-mêmes pris le mot dans cette acception toute particulière?) Min. Sorte de bitume noir, compacte, solide, cassant, très-riche en carbone et en hydrogène : *La mer Morte s'appelle aussi lac Asphaltite, à cause de l'*ASPHALTE *qu'on trouve sur ses bords, et même à la surface de ses eaux. En Orient, l'*ASPHALTE *était autrefois employé dans les constructions. On y plongeait des briques crues qu'on employait ensuite sans autre préparation.* ‖ Matière analogue, commune en France dans le Cantal et le Jura. Elle se ramollit à la chaleur, mais acquiert de la dureté quand elle est mêlée à du sable, et on s'en sert pour faire des pavages, des trottoirs : *Le marquis proposa de faire le sol en* ASPHALTE. (Balz.) ‖ Asphalte employé, mis en œuvre : *A la femme de Paris, le génie de la démarche! Aussi l'édilité lui devait-elle l'*ASPHALTE *des trottoirs.* (Balz.) *C'était un de ces beaux fils qui font sonner sur l'*ASPHALTE *des boulevards des éperons fantastiques.* (E. Gonzalès.)

— Par ext., Rue, trottoir : *Au lieu d'aller prévenir ses amis, Cursy resta sur le boulevard, arpentant l'*ASPHALTE *depuis la rue de Richelieu jusqu'à la rue du Mont-Blanc.* (Balz.) *Le foyer des théâtres, les divers* ASPHALTES *et bitumes élastiques des boulevards m'étaient interdits jusqu'à nouvel ordre.* (Th. Gaut.)

— **Encycl.** En minéralogie, on appelle *asphalte* une matière noire, solide, à cassure vitreuse, conchoïdale, brillante, dure et cas-

sante comme la résine, mais insoluble dans l'alcool et fusible seulement à une température supérieure à 100 degrés. Cette matière est connue de temps immémorial, et a reçu les noms vulgaires de *bitume de Judée* et de *baume de momie*, parce qu'elle abonde dans lé lac Asphaltite ou mer Morte, et parce que les Egyptiens s'en servaient pour embaumer les corps. On la nomme aussi quelquefois *karabé de Sodome* et *poix minérale scoriacée*. Dans la mer Morte, l'*asphalte* s'élève continuellement à la surface des eaux, où il arrive à l'état pâteux : il se durcit ensuite sous l'action de l'air. Dans l'antiquité, on se servait de cette matière, soit pour enduire les bateaux (Genèse, 6, 14. — Exode, 2, 3. — Josèphe, Guerres des Juifs, 4, 8,), soit pour cimenter les pierres qui servaient à construire les murs et les maisons (Genèse, 11, 3. — Strabon, 16, 749). Nous savons, en effet, qu'on usa de ce procédé pour les murailles de Babylone (Hérodote, 1, 179. — Pline, 35, 51. — Vitruve, 8, 3). Un autre emploi de l'*asphalte* était de servir, après avoir été desséché et solidifié, de combustible (Diodore de Sicile, 2, 12). C'était surtout dans la province de Babylonie, qui produisait l'*asphalte* en abondance, qu'on le brûlait. Josèphe nous apprend aussi que l'usage de l'*asphalte* comme matière médicamenteuse n'était pas inconnu aux Hébreux (passage déjà cité). On l'emploie aujourd'hui pour préparer certains vernis et pour fabriquer la couleur appelée *momie*. Dans le commerce, on étend le nom d'*asphalte* à une autre matière bitumineuse dont on se sert pour faire des mastics propres au dallage des maisons et des rues, ainsi qu'à ces mastics eux-mêmes. Cette matière n'est autre que le *malthe* ou *pissasphalte* des minéralogistes. V. l'article BITUME.

ASPHALTÉ, ÉE (a-sfal-té) part. pass. du v. Asphalter. Recouvert, pavé avec de l'asphalte : *En Angleterre, les étables sont* ASPHALTÉES, *et toutes les précautions sont prises pour les approprier plusieurs fois par jour.* (Journ.)

ASPHALTÈNE s. m. (a-sfal-tè-ne — rad. *asphalte*). Chim. Principe soluble et fixe qui, mélangé avec le pétrolène, substance huileuse et volatile, constitue les bitumes glutineux. L'asphaltène s'obtient en traitant le bitume par la chaleur (250° environ pendant 48 heures); le pétrolène se volatilise, laissant un résidu noir, très-brillant, d'une cassure conchoïde : ce résidu est l'asphaltène. Vers 300°, l'asphaltène devient mou et élastique; il se décompose avant de fondre; il brûle à la manière des résines. M. Boussingault lui donne pour formule $C^{40}\ H^{32}\ O^{6}$.

ASPHALTER v. a. ou tr. (a-sfal-té — rad. *asphalte*). Couvrir, revêtir d'asphalte : ASPHALTER *une rue, une cour, un trottoir.*

ASPHALTION s. m. (a-sfal-ti-on). Bot. Plante du genre des trèfles.

ASPHALTITE (LAC). V. MORTE (mer).

ASPHAR, petit lac de Palestine, dans la tribu de Juda, près du désert de Théena.

ASPHÉE s. m. (a-sfé). Nom générique proposé, avec celui d'*asprée*, pour les polypiers membraneux.

ASPHÈRE s. f. (a-sfè-re — du gr. *a* priv., et *sphaira*, sphère). Entom. Genre de coléoptères tétramères, chez lesquels le dernier article des tarses postérieurs n'est pas renflé en forme de boule.

ASPHIE s. f. (a-sfî). Ichth. Petit poisson des fleuves et rivières du nord de l'Europe.

ASPHODÈLE s. m. (a-sfo-dè-le — du gr. *asphodelos*, même sens; *asphodelos* dérive lui-même d'une racine aryenne que le sanscrit nous présente sous la forme *sphut*, et qui a le sens générique de se fendre, s'entr'ouvrir, s'épanouir en parlant des fleurs. De cette racine le sanscrit a formé *asphota* et *asphotâca*, mots qui désignent une espèce de jasmin, et peut-être aussi, suivant Benfey, la plante appelée *asclépiade*. L'analogie d'*asphota* et *asphodelos* est patente et n'a pas besoin de commentaires; Benfey est d'avis que le mot grec, emprunté directement au sanscrit, a été appliqué à l'*asphodèle* à cause des nombreux tubercules qui couvrent le pied de cette plante). Bot. Plante de la famille des liliacées, cultivée dans les parterres à cause de la beauté de ses fleurs : *Les anciens semaient l'*ASPHODÈLE *autour des tombeaux comme une plante agréable aux morts.* (Noël.) *Homère dit qu'Ulysse vit aux enfers une grande prairie toute semée d'*ASPHODÈLES. (Focillon.)

— **Encycl.** Le genre *asphodèle* comprend des plantes herbacées, vivaces, non bulbeuses, qui présentent les caractères suivants : fleurs disposées en grappe; périanthe campanulé, à six divisions réunies inférieurement en un tube grêle simulant un pédicelle; six étamines insérées sur la base du périanthe, à filets élargis à la base, courbés en voûte et entourant l'ovaire; capsule globuleuse à trois loges.

Les principales espèces sont l'*asphodèle jaune*, l'*asphodèle rameux* et l'*asphodèle blanc*. — L'*asphodèle jaune*, vulgairement appelé *bâton de Jacob*, *verge de Jacob*, se distingue par ses bractées, lancéolées, imbriquées, plus courtes que les fleurs qu'elles entourent, par ses feuilles glauques, de forme triangulaire, disposées le long de la tige en spirale, par ses fleurs d'un beau jaune, réunies en épi terminal. — L'*asphodèle rameux*, appelé vulgairement *bâton royal*, présente une racine tuberculeuse à tubercules allongés et fasciculés, une tige dressée rameuse, des feuilles ensiformes, carénées, lisses, des pédoncules plus longs que les bractées, des fleurs nombreuses, blanches, rayées de lignes brunes ou rougeâtres. — L'*asphodèle blanc* est regardé par quelques botanistes comme une simple variété du précédent, dont il se distingue pourtant par ses feuilles linéaires, sa tige simple, ses pédoncules de la longueur des bractées et ses fleurs plus petites.

Les anciens plantaient les *asphodèles* auprès des tombeaux, dans la croyance que les mânes se nourrissaient des tubercules de ces plantes; ils mangeaient ces tubercules cuits sous la cendre et les employaient dans plusieurs maladies. Les modernes en font de l'alcool. L'*asphodèle rameux* est, sous ce rapport, l'objet d'une industrie importante, notamment en Algérie. Selon M. Dumas, l'alcool d'*asphodèle* est limpide et incolore; son odeur franche est celle de l'alcool ordinaire; il ne contient ni acide, ni sel, ni matière huileuse; il brûle sans résidu et sa flamme est complétement identique à celle de l'alcool pur. En un mot, il est d'une pureté qui ne laisse rien à désirer.

ASPHODÉLÉ, ÉE adj. (a-sfo-dé-lé — rad. *asphodèle*). Bot. Qui ressemble, qui a rapport à l'asphodèle. On dit aussi ASPHODÉLOÏDE. ‖ s. f. pl. Tribu de la famille des liliacées, ayant pour type le genre asphodèle. Les auteurs anciens en faisaient une famille distincte.

ASPHODÉLINE s. f. (a-spho-dé-li-ne — dimin. de *asphodèle*). Bot. Genre de plantes liliacées, herbacées et vivaces du midi de l'Europe.

ASPHODÉLOÏDE adj. (a-sfo-dé-lo-i-de — de *asphodèle*, et du gr. *eidos*, forme). Bot. Syn. de *asphodélé*.

ASPHYXIANT (a-sfi-ksi-an) part. prés. du v. Asphyxier : *Le vieux jaloux Arnolphe tient sous clef et garde à vue Agnès, en étouffant son cœur, en* ASPHYXIANT *son esprit.* (Michelet.)

ASPHYXIANT, ANTE adj. (a-sfi-ksi-an, an-te — rad. *asphyxie*). Qui asphyxie, qui cause ou peut causer l'asphyxie : *Odeur, vapeur* ASPHYXIANTE. *Les hommes qui s'étaient élancés à la découverte du point où régnait le feu avaient été forcés de reculer devant une fumée* ASPHYXIANTE, *dont l'épaisseur étouffait la flamme de leurs torches de résine.* (L. de Bernard.) *L'effet général des gaz* ASPHYXIANTS *est d'ôter aux cavités du cœur leur force contractile.* (Fourcroy.) *Semblable à une créature aérienne et inorganique, le fou se mouvait dans cette atmosphère ténébreuse et* ASPHYXIANTE *avec l'agilité d'un oiseau dans l'air.* (H. Castille.)

En vain elle s'efforce à vaincre le dégoût
D'un nez *asphyxiant*..... BARTHÉLEMY.

ASPHYXIE s. f. (a-sfi-ksî — du gr. *a* priv.; *sphuxis*, pouls). Mort réelle ou apparente, causée par la cessation des fonctions respiratoires ou de la circulation du sang : ASPHYXIE *complète, incomplète. Commencement d'*ASPHYXIE. ASPHYXIE *par le froid.* ASPHYXIE *des nouveau-nés.* ASPHYXIE *par le gaz des fosses d'aisances.* ASPHYXIE *par la combustion du charbon.* ASPHYXIE *par les gaz irrespirables.* ASPHYXIE *par strangulation.* ASPHYXIE *par le vide.* ASPHYXIE *par immersion. Dans l'*ASPHYXIE *prompte, le cœur est revenu sur lui-même; c'est le contraire dans l'*ASPHYXIE *qui s'est produite lentement.* (Piorry.) *L'*ASPHYXIE *par suffocation est moins prompte que l'*ASPHYXIE *par strangulation.* (Raspail.) *L'*ASPHYXIE *par le charbon de bois est une* ASPHYXIE *pénible et convulsive.* (Raspail.) ‖ Se dit quelquefois exclusivement de la mort apparente : *L'*ASPHYXIE, *ou mort apparente des animaux, est, sous quelques rapports, un phénomène chimique.* (Fourcroy.) *L'*ASPHYXIE *est un état dans lequel l'animal n'est ni vivant ni mort.* (Bérard.)

— Par anal. Dépérissement des végétaux produit par le défaut d'air propre à leur respiration : *Fanées, noircies, tordues sur leur tige et dans un feuillage éploré, les fleurs achevaient de périr d'*ASPHYXIE. (Am. Aufauvre.)

— Fig. Perte de quelque faculté ou de toutes les facultés morales ou intellectuelles; fonction difficile ou incomplète des mêmes facultés : *L'*ATHÉISME *n'est autre chose qu'une* ASPHYXIE *intellectuelle.* (Pariset.) *J'étais fermement résolu à ne jamais rentrer en France, pour subir l'oppression de pensée et l'*ASPHYXIE *politique dans laquelle je me sentais étouffer.* (Lamartine.)

— **Encycl.** I. — Le mot *asphyxie* est évidemment une expression impropre, puisque, d'après son sens étymologique, il exprime cet état dans lequel, le cœur ayant cessé de battre, l'animal paraît mort ou se trouve dans un état de mort apparente. Si telle était la signification réelle du mot, il n'y aurait pas de différence entre l'*asphyxie* et certaines autres maladies; ainsi, l'apoplexie et la syncope jettent les sujets dans un état de mort apparente. Il faut donc, si l'on veut avoir une idée juste de l'*asphyxie*, oublier complétement l'étymologie du mot, car, comme l'a dit Bichat, l'*asphyxie* tue par les poumons, la syncope par le cœur, et l'apoplexie par le cerveau.

L'acte de la respiration étant la première fonction qui se produit chez l'animal nouvellement né, cet acte doit être considéré comme le plus utile à l'entretien de la vie, puisque c'est par lui que le sang éprouve cette modification qui le rend propre à nourrir nos organes. L'oxygène de l'air atmosphérique paraît être le seul fluide capable d'entretenir les phénomènes respiratoires et, par l'hématose, de convertir le sang veineux en sang artériel. Il en résulte que toutes les fois qu'un obstacle quelconque l'empêchera de pénétrer dans les vésicules pulmonaires, ou que le fluide qui y pénétrera sera d'une autre nature que le milieu dans lequel nous sommes destinés à vivre, il y aura *asphyxie*.

Par conséquent, le nom générique d'*asphyxie* s'applique à toutes les conditions accidentelles dans lesquelles la vie est menacée par une interception quelconque de la respiration. Aucun animal ne peut, du reste, se soustraire à cet acte sans danger de mort. Hérissant avait, il est vrai, renfermé dans du plâtre trois crapauds qui furent ainsi déposés, en 1777, à l'Académie des sciences; dix-huit mois plus tard, deux vivaient encore. Ces faits semblèrent démontrer que ces batraciens pouvaient ne pas mourir quoique complétement privés d'air; mais les expériences de Hérissant furent, l'année suivante, reprises par William Edwards. Ce savant renferma trois crapauds, une salamandre et des grenouilles dans du plâtre gâché qui fut ensuite plongé dans l'eau; leur mort eut lieu au bout de quelques heures. On ne doit donc considérer que comme peu concluants tous ces faits, souvent racontés, d'animaux trouvés vivants dans des blocs de pierre; un examen attentif aurait fait découvrir des fissures permettant le passage d'une quantité d'air suffisante pour alimenter la respiration de ces animaux.

Cette vérité a été démontrée depuis longtemps par Boyle : de petits chiens, des canards, des vipères, des poissons, des mollusques, des annélides, placés par ce physiologiste sous le récipient d'une machine pneumatique, ont toujours succombé, asphyxiés, après un laps de temps plus ou moins long. Ces expériences ont seulement prouvé qu'il est des animaux doués d'une force de résistance considérable, propriété que parfois on retrouve également chez l'homme, et qui souvent a soulevé cette question si importante de susceptibilité, d'impressionnabilité relative entre individus exposés aux mêmes conditions délétères. On a vu, en effet, des individus être retirés vivants d'une chambre où ils s'étaient renfermés avec d'autres pour mourir, et dans laquelle ceux-ci avaient effectivement trouvé la mort.

Chez les animaux à sang chaud, l'*asphyxie* commence dans la minute qui suit celle où la respiration a été interrompue. Quelques oiseaux plongeurs peuvent cependant vivre dans le vide plus de trois minutes, et des hommes restés submergés plus de vingt-quatre heures ont pu être rappelés à l'existence. Mais, pour ces derniers, il faut reconnaître, avec Haller, que quelques-uns des faits signalés manquent d'authenticité, et que les autres peuvent s'expliquer jusqu'à un certain point par l'état syncopal ou léthargique du sujet, qui l'assimilait dans ce cas aux animaux hibernants. Spallanzani a, depuis longtemps, constaté que, dans l'état de torpeur le plus profond de leur sommeil d'hiver, ces animaux peuvent vivre impunément dans le vide et même dans un milieu chargé d'acide carbonique. Les nouveau-nés jouissent de la faculté de résister assez longtemps à l'*asphyxie*, et cette faculté est d'autant plus grande qu'on se rapproche davantage du moment de la naissance. Buffon ayant attaché dans un baquet plein d'eau une chienne qui allait mettre bas, deux des petits furent placés à l'instant dans du lait tiède sans qu'on les eût laissés respirer; ils en furent retirés bien vivants au bout d'une demi-heure. On les laissa respirer pendant trente minutes; ils furent plongés pour la deuxième fois dans le lait tiède, où ils restèrent aussi longtemps que pendant la première expérience; ils en furent encore retirés vivants. L'expérience répétée une troisième fois eut un résultat identique.

Les animaux à sang froid sont ceux qui résistent le plus longtemps à la privation d'air atmosphérique. Une couleuvre peut rester vingt heures dans le vide, une grenouille plus de trente heures, une tortue soixante-douze heures, et un limaçon ne meurt qu'au bout de deux à trois jours sous le récipient d'une machine pneumatique.

II. — Les anciens n'ont pas connu la théorie de l'*asphyxie*, par la raison très-simple qu'ils n'ont pas connu les phénomènes chimiques de la respiration; et ils n'ont pas connu les phénomènes chimiques de la respiration parce qu'ils n'ont pas connu la composition de l'air. Pour Haller, l'*asphyxie* n'était que l'interruption de la circulation pulmonaire; interruption causée par un état d'*expiration prolongée*, *constante*, par l'affaissement du poumon que produit cette expiration, par l'obstacle mécanique que des vaisseaux repliés sur eux-mêmes dans un poumon affaissé opposent au cours du sang. « Dans l'expiration, dit-il, le poumon est comprimé de toutes parts, réduit à un bien moindre volume; il en résulte que les vaisseaux sanguins forcés d'occuper un espace moins grand, de se raccourcir, diminuent de calibre, et que le sang est lui-même comprimé dans le poumon... Si nous supposons une expiration constante (ce qui est le cas de l'*asphyxie*) le cours du sang dans le poumon deviendra tout à fait impossible, quels que soient les efforts du cœur. »

Cette théorie mécanique de l'*asphyxie* était fausse. Il n'est pas vrai que l'affaissement du poumon et que les replis de ses vaisseaux puissent empêcher la circulation pulmonaire. « Ouvrez des deux côtés, dit Bichat, la poitrine d'un animal vivant, le poumon s'affaisse aussitôt; cependant la circulation n'éprouve point l'influence de changement subit; elle se soutient encore quelques minutes au même degré. » Donc, la véritable cause, la cause effective de l'*asphyxie* n'est pas mécanique, comme le pensait Haller.

Goodwyn est le premier qui ait vu la cause chimique. Lavoisier venait de découvrir et de séparer l'un de l'autre les deux gaz distincts dont l'air se compose; il avait remarqué que l'oxygène a seul la propriété de transformer le sang noir en sang rouge. Goodwyn en conclut que ce sang rouge a seul aussi la propriété d'exciter ou d'entretenir le mouvement contractile du cœur gauche. Pour Goodwyn, comme pour Haller, l'*asphyxie* provient de l'arrêt de la circulation; la circulation arrêtée, les parties ne peuvent plus recevoir de sang, et, faute de sang, meurent. Mais cet arrêt de la circulation dû, selon Haller, à un obstacle extérieur que le cœur ne peut vaincre, Goodwyn en place la cause dans le cœur gauche lui-même, qui cesse de se contracter parce qu'il ne reçoit plus de sang rouge. « La qualité chimique, dit-il, que le sang acquiert par les poumons est nécessaire pour entretenir l'action du cœur... Lorsque la respiration est interceptée, l'éclat de la couleur du sang diminue par degrés, et les contractions de l'oreillette gauche s'arrêtent bientôt... La cessation des contractions de l'oreillette gauche vient du défaut de qualité stimulante dans le sang lui-même. »

Goodwyn avait fait un pas vers la véritable théorie de l'*asphyxie*; mais il s'était trompé en admettant l'arrêt du mouvement du cœur gauche par le simple contact du sang noir. Il était réservé à Bichat de prouver par des expériences décisives : contre Haller, que l'état de plénitude et de vacuité des organes creux en général n'apporte dans leur circulation aucun changement apparent, et que, par conséquent, l'affaissement prolongé du poumon ne peut arrêter la circulation; contre Goodwyn, que le contact du sang noir n'arrête point le mouvement du cœur gauche, ni par conséquent la circulation; que celle-ci continue avec du sang noir; que, par conséquent, ce n'est pas faute de sang, comme le veut Goodwyn, mais faute de sang rouge que souffrent et périssent, dans l'*asphyxie*, les différents organes; enfin, que c'est la pénétration du sang noir dans le tissu profond des organes qui est la cause, la véritable cause de l'*asphyxie*. « Si l'*asphyxie*, dit l'auteur des *Recherches sur la vie et la mort*, avait sur les fonctions du cœur une influence semblable à celle que lui attribue Goodwyn, il est évident que ses phénomènes devraient toujours commencer par la cessation de l'action de cet organe, que l'anéantissement des fonctions du cerveau ne serait que secondaire... Cependant, asphyxiez un animal, vous observerez certainement que la vie animale s'interrompt d'abord, que les sensations, la perception, la voix se suspendent, que l'animal est mort au dehors, mais qu'au dedans le cœur bat encore quelque temps, que le pouls se soutient, etc... » « Le sang noir, dit-il plus loin, ne pénètre le tissu du cœur par les artères coronaires qu'après avoir traversé les deux cavités à sang rouge. C'est par son contact avec les fibres charnues à l'extrémité du système artériel, et non par son contact à la surface interne du cœur, que le sang noir agit. Aussi, ce n'est que peu à peu, et lorsque chaque fibre en a été bien pénétrée, que sa force diminue et cesse enfin, tandis que la diminution et la cessation devraient être presque subites dans le cas contraire. » La théorie de Bichat a été confirmée par les expériences récentes du docteur Faure. Ce médecin, en parlant de la nature intime de l'*asphyxie*, s'exprime en ces termes : « Le phénomène initial de l'*asphyxie* est un commencement de paralysie dans les parties les plus rapprochées du cœur; le dernier est l'extension de cette paralysie aux dernières limites de l'organisme. Elle s'annonce d'abord par des troubles dans l'intelligence, et elle éteint progressivement les unes après les autres toutes les manifestations actives. »

III. — L'*asphyxie* a été divisée en deux grandes classes :

1° *Asphyxie* par suspension d'introduction dans les poumons d'un fluide élastique propre à l'hématose;

2° *Asphyxie* produite par l'introduction dans les poumons d'un fluide élastique ne contenant pas ou contenant trop peu d'oxygène pour vivifier le sang.

La première classe comprend différents groupes que nous allons passer rapidement en revue, en prenant pour guide P. Bérard :

1° *Corps plongé dans un milieu autre qu'un fluide élastique.* Dans ce groupe doivent être rangées l'*asphyxie* par submersion, celle qui a lieu à la suite des éboulements de terre et celle qui est produite en faisant artificiellement le vide autour d'un animal;

2° *Corps plongé dans l'air atmosphérique, mais les puissances qui doivent introduire cet air dans les cellules pulmonaires sont paralysées.* Telles sont les *asphyxies* qui surviennent à la suite des lésions des centres nerveux ou de plusieurs nerfs respiratoires, lésions ayant

amené la paralysie des muscles dilatateurs de la poitrine.

2° *Corps plongé dans l'air atmosphérique; les muscles qui dilatent la poitrine ne sont pas paralysés, mais il y a des obstacles mécaniques à la pénétration de l'air dans les cellules pulmonaires.* Les causes qui rentrent dans ce groupe sont nombreuses; les unes agissent en comprimant les poumons, comme un épanchement considérable dans la cage thoracique, une ouverture du diaphragme permettant le passage dans cette cavité des organes abdominaux. Une tumeur anévrismale ou cancéreuse, un phlegmon, un corps étranger arrêté dans l'œsophage, peuvent produire un résultat semblable.

Les corps étrangers introduits ou développés dans les voies aériennes peuvent causer l'*asphyxie*, soit en s'opposant à l'introduction de l'air, s'ils sont assez volumineux, soit en déterminant un état de constriction convulsive de la glotte. Anacréon mourut asphyxié par un pepin tombé dans la trachée-artère, et l'infortuné Gilbert mourut pour avoir, dans le délire d'une fièvre ataxique, avalé une petite clef qui s'arrêta dans le larynx. Certains états pathologiques peuvent aussi, en accumulant des crachats et de l'écume bronchique dans la trachée, s'opposer mécaniquement à l'oxygénation du sang.

Dans ce groupe il faut encore placer, et en première ligne, la strangulation suivie ou non de suspension. Longtemps on a cru que, dans ce cas, la mort survenait par apoplexie; les expériences de Gregory ont démontré que cette opinion était erronée, et, pour le prouver une fois de plus, M. Richerand raconte qu'un chirurgien avait sauvé un homme en lui pratiquant la laryngotomie quelques heures avant qu'on le conduisît au supplice. Cependant, nous devons ajouter que lorsqu'il y a suspension, la mort peut être causée par la luxation des vertèbres cervicales, c'est-à-dire par la lésion de la moelle épinière. Le célèbre chirurgien, M. Louis, nous apprend que le bourreau de Lyon expédiait les coupables en leur luxant la tête sur le cou, comme fait aujourd'hui, dit-on, Calcraft, l'exécuteur de Londres, tandis que celui de Paris les faisait mourir véritablement *asphyxiés*, c'est-à-dire en empêchant l'accès de l'air dans les poumons par une véritable strangulation.

La deuxième classe peut se diviser en deux groupes :

1° Gaz impropres à entretenir l'hématose : ce sont l'azote, l'hydrogène et le protoxyde d'azote, qui n'ont jamais été respirés par l'homme que dans des expériences, et l'air non renouvelé. Cette dernière cause s'est présentée souvent à l'observation, et, dans ces cas, la mort survient par suite d'une diminution notable d'oxygène et d'augmentation d'acide carbonique. On en trouve un exemple frappant dans l'histoire des guerres des Anglais dans l'Inde : « 146 personnes furent renfermées dans une chambre de vingt pieds carrés, qui n'avait d'autre ouverture que deux petites fenêtres donnant sur une galerie. Le premier effet qu'éprouvèrent ces malheureux prisonniers fut une sueur abondante et continuelle, suivie d'une soif insupportable, et bientôt d'une grande difficulté dans la respiration. Ils essayèrent divers moyens pour être moins à l'étroit et se procurer de l'air; ils ôtèrent leurs habits, agitèrent l'air avec leurs chapeaux et prirent enfin le parti de se mettre à genoux tous ensemble et de se relever simultanément au bout de quelques instants, et chaque fois plusieurs d'entre eux, manquant de force, tombèrent et furent foulés aux pieds par leurs compagnons... Avant minuit, c'est-à-dire durant la quatrième heure de leur reclusion, tous ceux qui étaient encore en vie et qui n'avaient point respiré aux fenêtres un air moins infect, étaient tombés dans une stupeur léthargique ou dans un affreux délire... Quand, quelques heures plus tard, la prison fut ouverte, 23 hommes seulement en sortirent vivants; ils étaient dans le plus déplorable état qu'on puisse imaginer, portant, peinte sur tous leurs traits, la mort à laquelle ils venaient d'échapper. »

2° Gaz exerçant une action délétère sur les poumons et l'économie. L'*asphyxie* peut alors n'être qu'un véritable empoisonnement. Ces gaz sont l'acide sulfureux, le chlore, l'ammoniaque, l'acide carbonique, l'oxyde de carbone, l'hydrogène carboné, le gaz acide nitreux, le gaz hydrosulfurique, l'hydrogène phosphoré, l'hydrogène arséniqué, le gaz des fosses d'aisances et le gaz de l'éclairage. Tous sont doués de propriétés toxiques, et c'est en vertu de ces propriétés qu'ils déterminent la mort; aussi, quelques auteurs n'ont-ils pas cru devoir les classer parmi les causes de l'*asphyxie*. Cependant nous devons faire une exception en faveur de l'oxyde de carbone : dans une leçon professée, il y a quelques jours à peine, au Collége de France, M. Cl. Bernard a démontré que ce gaz agissait en paralysant les globules sanguins et en mettant obstacle aux échanges gazeux dont ils sont les agents.

Observés d'une manière générale, tous les genres de mort ayant pour cause la privation d'air respirable ont entre eux la plus grande ressemblance. Quel que soit l'obstacle qui intercepte la communication des poumons avec l'atmosphère, les différences que l'on peut remarquer ne sont jamais que secondaires. Parmi les phénomènes qui se produisent, il en est, en effet, qui sont constants, tandis qu'il en est d'autres très-variables selon que l'*asphyxie* a lieu dans l'eau ou dans le vide, selon surtout qu'elle est immédiate ou lente.

Dans l'*asphyxie* immédiate, l'être vivant, encore plein d'énergie, se défend contre l'atteinte dont il va être la victime; mais ces quelques secondes d'agitation sont bientôt suivies d'un engourdissement général, avec anéantissement des facultés intellectuelles et sensoriales; il n'existe plus aucun objet de relation entre ses sens et ce qui l'environne, et s'il est sans secours, il ne tarde pas à passer des apparences de la mort à une mort réelle.

Dans l'*asphyxie* lente, les phénomènes s'enchaînent et se succèdent. Le sujet privé de respiration fait tous ses efforts pour exécuter cette fonction nécessaire à la vie; mais bientôt surviennent des vertiges et des douleurs de tête, avec perte de connaissance, diminution du pouls, insensibilité de la peau; enfin, les fonctions, à commencer par celles de la vie animale, cessent de s'accomplir.

« Quelles que soient les causes qui déterminent l'*asphyxie*, les symptômes essentiels, dit le docteur Faure, sont identiques, parce que toutes agissent en supprimant les fonctions du sang et l'hématose. » Tous, en effet, se rattachent à des désordres apportés dans les trois grandes fonctions de l'organisme, la respiration, l'innervation et la circulation, et ces désordres suivent l'ordre dans lequel nous venons de nommer les fonctions.

Le cadavre d'un asphyxié présente une couleur rosée ou violacée particulière, et quelquefois tellement caractéristique, qu'on peut, à première vue, reconnaître le genre de mort du sujet qu'on a sous les yeux. Les vaisseaux veineux, ceux surtout de l'encéphale, sont gorgés de sang; la substance cérébrale est piquetée; la langue, à sa base, le larynx, la trachée et les bronches sont d'une rougeur marquée. Chez les noyés, on trouve dans les premières voies respiratoires une mousse à petites bulles; chez les autres asphyxiés, et à cette même région, se rencontre une matière spumeuse et sanguinolente. Tous les viscères, les poumons, le foie, la rate, les reins, l'estomac, sont remplis d'un sang noir et épais qui distend seulement le côté droit du cœur, tandis que les cavités gauches de cet organe sont vides.

Le pronostic de l'*asphyxie* varie selon la cause qui l'a produite, et selon l'espace de temps qui s'est écoulé depuis le commencement de l'action de cette cause. L'*asphyxie* sera d'autant plus grave que les secours auront été plus tardivement administrés. Plus l'*asphyxie* aura été lente, plus aussi on pourra conserver l'espoir de rappeler les individus à la vie. Les *asphyxies* produites par les gaz délétères sont très-dangereuses, parce que ces agents causent des lésions organiques que le rétablissement des fonctions respiratoires ne peut que très-rarement modifier; celles enfin qui dépendent d'un obstacle mécanique ou d'une lésion de l'innervation sont presque toujours mortelles. Le traitement général de l'*asphyxie* consiste à remplir deux indications principales : 1° soustraire l'individu, le plus promptement possible, à la cause déterminante; 2° rétablir la circulation et la respiration.

S'il s'agit d'un corps étranger qui s'est introduit ou s'est développé dans les voies aériennes, et dont l'extraction n'est point possible, on devra pratiquer la trachéotomie; si ce corps étranger s'est arrêté dans une partie profonde de l'œsophage, on le poussera dans l'estomac à l'aide d'une baleine armée d'un morceau d'éponge à l'une de ses extrémités. Si un amas de liquide menace d'interrompre les fonctions du poumon, on fera l'opération de l'empyème, etc.

Le conseil de salubrité de la ville de Paris a rédigé des instructions indiquant les secours à donner aux asphyxiés; nous n'en citerons qu'un extrait :

1° La première opération à pratiquer, c'est de détacher, ou, pour aller plus vite, de couper le lien qui entoure le cou, et, s'il y a suspension (pendaison), de descendre le corps en le soutenant de manière qu'il n'éprouve aucune secousse; *tout cela sans délai et sans attendre l'arrivée de l'officier public.* Défaire les jarretières, la cravate, les cordons de jupes, le corset, la ceinture de culotte; en un mot, toute pièce de vêtement qui pourrait gêner la circulation.

2° On placera le corps, toujours sans lui faire éprouver de secousses, selon que les circonstances le permettront, sur un lit, sur un matelas, sur de la paille, etc., de manière cependant qu'il y soit commodément, et que la tête et la poitrine soient plus élevées que le reste du corps.

3° Si le corps est dans une chambre, on doit veiller à ce qu'elle ne soit ni trop chaude ni trop froide, et à ce qu'elle soit aérée.

4° Il est instant d'appeler le plus tôt possible un homme de l'art, parce que la question de savoir s'il faut ou s'il ne faut pas faire une saignée, reposant en grande partie sur des connaissances anatomiques relatives à la direction de la corde ou du lien, il n'y a que le médecin qui puisse bien apprécier les circonstances que présente cette direction.

5° Dans aucun cas la saignée ne doit être pratiquée si la face est pâle.

6° Dans le cas où, après l'enlèvement du lien, les veines du cou sont gonflées, la face est d'un rouge tirant sur le violet, si l'empreinte produite par le lien est noirâtre, et si l'homme de l'art tarde à arriver, on peut mettre derrière les oreilles, ainsi qu'à chaque tempe, six à huit sangsues.

7° La quantité de sang à tirer devra être proportionnée au degré de bouffissure de la face, à l'âge, à la constitution de l'asphyxié.

8° Si la suspension ou la strangulation a eu lieu depuis peu de minutes, il suffit quelquefois, pour rappeler la vie, de faire des affusions d'eau froide sur la face, d'appliquer sur le front et sur la tête des linges trempés dans de l'eau froide, de faire en même temps des frictions aux extrémités inférieures.

9° Dans tous les cas il faut, dès les commencements, exercer sur la poitrine et le bas-ventre des compressions intermittentes, comme pour les noyés, afin de provoquer la respiration.

10° On ne négligera pas non plus de frictionner l'asphyxié avec des flanelles, des brosses, surtout à la plante des pieds et dans le creux des mains.

11° Dès qu'il peut avaler, on lui fait prendre, par petites quantités, du thé ou de l'eau tiède mêlée à un peu de vinaigre ou de vin. »

A la suite de ces instructions très-incomplètes et qui laissent beaucoup à désirer à bien des points de vue, nous croyons devoir indiquer les moyens suivants comme très-propres à rétablir la respiration :

On pratiquera sur l'asphyxié la respiration artificielle; cette opération peut se faire de deux manières : de bouche à bouche, ou à l'aide d'un soufflet ou d'un tuyau quelconque. Quel que soit le moyen adopté, on mettra le corps sur la face. M. Marshall-Hill a expérimentalement démontré que, dans cette position, les efforts pour exciter la respiration sont bien plus efficaces. Quand le sujet est couché sur le dos, la langue tombe dans l'épiglotte, ferme la glotte et s'oppose ainsi à l'introduction de l'air dans les voies pulmonaires.

Les opinions sur l'efficacité du galvanisme dans le traitement de l'*asphyxie* ont été longtemps partagées; aujourd'hui, il est parfaitement démontré que l'électricité favorise l'acte respiratoire en déterminant, appliquée sur certains points de la poitrine, des mouvements d'abaissement et d'élévation du thorax. Le conseil de salubrité de la Seine-Inférieure a été de cet avis, et un arrêté préfectoral, de date récente, a prescrit l'adjonction, à toutes les boîtes de secours du département, de l'appareil électrique inventé par M. Nos d'Argence. Cet appareil a, sur tous les autres, l'avantage de pouvoir être employé comme frictionneur, pour activer le renouvellement de la circulation.

Du reste, aucun moyen ne doit être négligé : les plus simples sont souvent les plus efficaces, et ils agissent alors que les plus énergiques avaient échoué. C'est toujours sur les parties excitables qu'ils doivent être dirigés; ainsi, on chatouillera le larynx avec les barbes d'une plume, on placera sous les narines un flacon de vinaigre ou d'ammoniaque, de l'acide sulfureux obtenu en faisant brûler des allumettes, etc.

Dans tous les cas, il faut continuer les secours jusqu'à ce que la rigidité cadavérique soit survenue, et même lorsque l'*asphyxie* date de plusieurs heures.

Combien de malheureux, a dit Mahon, qui ne seraient point morts si l'on n'avait pas oublié ce précepte! Boerhaave, Frank, Morgagni, Orfila ont pu rappeler à la vie des individus asphyxiés depuis trois, huit et même douze heures. Le docteur Lebret en a rapporté un cas très-remarquable, et des exemples semblables sont fréquemment racontés dans les journaux.

On a donné le nom d'*asphyxie locale* à une gangrène symétrique des extrémités causée par un arrêt de la circulation dans les parties affectées. Nous n'avons point à nous en occuper ici, il en sera parlé à l'article sur l'*Embolie*.

ASPHYXIÉ, ÉE (a-sfi-ksi-é) part. pass. du v. Asphyxier : *Il a été* ASPHYXIÉ *par la vapeur du charbon. Au moyen de ce traitement, non-seulement les chrysalides périssent* ASPHYXIÉES *comme dans nos fours et nos étouffoirs, mais à la longue elles passent à l'état complet de dessiccation; ce n'est plus une matière animale, mais une poussière inerte.* (L. Reybaud.)

— Par exagér. Dont la respiration est incomplète ou gênée : *Je me sentais* ASPHYXIÉ, *entre les murs de cette étroite maisonnette.* (Balz.)

— Fig. Tenu dans un état d'impuissance morale ou intellectuelle : *Il me semblait qu'on eût rendu l'air au monde* ASPHYXIÉ *dix ans par la tyrannie.* (Lamart.) ‖ Tenu dans cette sorte d'inertie intellectuelle que cause la stupéfaction : *Le poëte jouissait de voir l'assemblée entière stupéfiée, pétrifiée, et comme* ASPHYXIÉE *devant ses incommensurables tirades.* (V. Hugo.)

— Substantiv. Personne asphyxiée : *Un* ASPHYXIÉ. *Une* ASPHYXIÉE. *Secours aux* ASPHYXIÉS. *Porter l'*ASPHYXIÉ *au corps de garde. Le plus sûr moyen de guérir les* ASPHYXIÉS, *c'est de les porter au grand air et de leur faire respirer du gaz ammoniac comme stimulant.* (Fourcroy.) *Le rétablissement de la chaleur chez les* ASPHYXIÉS *est d'une efficacité universellement reconnue.* (Hoefer.)

ASPHYXIER v. a. ou tr. (a-sfi-ksi-é — rad. *asphyxie;* prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. du pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous asphyxiions, que vous asphyxiiez*). Causer, déterminer l'asphyxie : *Ce gaz les* ASPHYXIA. (Acad.) *L'acide carbonique* ASPHYXIE *l'homme et les animaux.* (Soubeiran.) *Le camphre ne tue les insectes que parce qu'il les* ASPHYXIE. (Raspail.) *Comment se défend l'arbre? quelquefois par sa sève qui, forte encore,* ASPHYXIE *l'insecte.* (Michelet.)

— Absol. : *Les éthers* ASPHYXIENT *parce qu'ils désoxygènent.* (Raspail.) *La braise est perfide; elle* ASPHYXIE *souvent sans qu'on s'en aperçoive.* (Raspail.) *Le gaz acide carbonique, comme chacun sait,* ASPHYXIE *rapidement.* (L. Figuier.)

— Par exagér. Causer du malaise ou de l'incommodité dans la respiration : *C'est une puanteur qui vous* ASPHYXIE. *Une odeur étouffante, vineuse, alcoolique, le frappa en plein visage et l'*ASPHYXIA. (L. Gozlan.)

S'asphyxier, v. pr. Se donner la mort par asphyxie : *Une jeune fille vient de* S'ASPHYXIER. (Balz.) *Raoul* S'ASPHYXIAIT *comme une simple couturière, au moyen d'un réchaud de charbon.* (Balz.) ‖ Par exagér. Se mettre dans des conditions qui empêchent de respirer librement : *Ici on ne se chauffe pas, on* S'ASPHYXIE *avec des poêles.* (V. Hugo.)

ASPHYXIQUE adj. (a-sfi-ksi-ke — rad. *asphyxie*). Qui appartient, qui a rapport à l'asphyxie. Peu usité.

ASPIC s. m. (a-spik; quelques-uns pron. a-spi, et nous ne considérons pas cela comme une faute, à moins que le mot suivant ne commence par une voyelle ou un *h* muet — du gr. *aspis*, même sens; tiré de *spizzô*, je distends, parce que l'aspic a la faculté de distendre et de gonfler son cou). Erpét. Nom donné par les anciens à un serpent très-venimeux, dont l'espèce n'est pas bien déterminée. Plusieurs croient que c'est la couleuvre haje de Forskael : *Il ne faut pas confondre notre* ASPIC *avec la vipère d'Egypte, que les anciens nommaient aussi* ASPIC, *et que la mort d'une grande reine a rendue fameuse.* (Lacép.) *Cléopâtre se fit apporter un* ASPIC *dans une corbeille de figues, et s'en fit piquer au sein.* (Bouillet.) ‖ Variété très-venimeuse de la vipère commune, qui se distingue par trois rangées de taches rousses bordées de noir : *Aujourd'hui, les jongleurs savent, en pressant avec le doigt la nuque d'un* ASPIC, *le faire tomber dans une espèce de catalepsie qui le rend immobile et roide comme un bâton.* (Bouillet.) *L'*ASPIC *rouge des bords de la Loire est le même que la vipère noire, rousse ou grise.* (Toussenel.)

— Loc. prov. *Méchant comme un aspic*, Très-méchant : *Cette jeune princesse est* MÉCHANTE COMME UN *petit* ASPIC *pour son mari.* (Mme de Sév.) ‖ *Langue d'aspic*, Langue méchante, piquante, mauvaise langue : *Imposant désormais un éternel silence aux* LANGUES D'ASPIC. (D'Assoucy.) ‖ *Froid comme un aspic*, Qui a des manières glaciales et un caractère dangereux.

— Célèbre pièce mécanique figurant un aspic vivant, qui fut construite par Vaucanson, et parut dans la représentation de la tragédie de *Cléopâtre*, par Marmontel. Tout le monde connaît la célèbre épigramme de Lebrun sur ce sujet :

A la pièce de *Cléopâtre*,
Où fut l'*aspic* de Vaucanson,
Tant fut sifflé, qu'à l'unisson
Sifflaient et parterre et théâtre;
Et le souffleur oyant cela,
Croyant encor souffler siffla.

Une autre anecdote se rapporte encore à cette pièce. Il était défendu de siffler au parterre, par ordre du roi, et un détachement de gardes françaises était chargé de faire respecter la consigne. Cependant Sophie Arnould trouva le moyen de siffler, tout en respectant cette consigne. « Que pensez-vous de la nouvelle pièce de M. de Marmontel? lui demanda quelqu'un au sortir de la première représentation. — Ma foi, répondit-elle, je suis de l'avis de l'*aspic*. » Il était impossible de siffler plus spirituellement.

— Par compar., Personne médisante, mauvaise langue, à cause du venin de l'aspic : *Quoi! un petit* ASPIC *comme M. de R... revient de la mort, et cet aimable garçon nous va périr entre les mains!* (Mme de Sév.) *Chasse de ta maison ton petit page, comme le plus venimeux* ASPIC *qui se soit jamais caché sous les fleurs.* (G. Sand.)

Le peuple, qui ne connaissait pas l'*aspic*, a transformé ce mot en *as de pique*, en conservant à cette locution le même sens :

MASCARILLE.

. O la fine pratique!
Un mari confident!

MARINETTE.

Taisez-vous, *as de pique!*

C'est par suite de cette corruption du mot *aspic* que les sorcières ont attaché une idée défavorable à l'as de pique du jeu de cartes.

— Artill. Nom donné au XVIe siècle, dans l'artillerie française, au canon de 12, c'est-à-dire avec lequel on lance des boulets de 12 livres. Il pesait 4,250 livres.

— Art culin. Sorte de gelée faite avec du jus de graisse, de lard, de rognures de côtelettes, de filet de bœuf, d'abatis de volaille, de pieds de veau, de couenne de lard, etc., etc. Les cuisiniers se servent de cette gelée à chaud pour améliorer les sauces. Mais le

plus souvent on fait prendre ces gelées en moule, en y introduisant les éléments suivants : filets de volaille, de gibier ou de poisson, ris de veau, cervelles, langue à l'écarlate ou fourrée, crêtes de coq, truffes, rognons, cornichons, œufs durs coupés en tranches, le tout renfermé dans une gelée transparente, à laquelle on peut donner, au moyen de moules, les formes les plus variées. Cette préparation culinaire gagne à être faite par un temps très-froid. Quelques-uns expliquent le nom d'*aspic* donné à ces préparations, parce qu'elles se servent toujours *à froid;* mais cette étymologie nous paraît douteuse.

— Iconogr. Animal fabuleux souvent figuré par les artistes chrétiens du moyen âge comme l'emblème de la convoitise, de l'incrédulité, etc. On le voit sous les pieds du Sauveur. On le trouve aussi sous ceux du chrétien fidèle, qui doit, de même que son divin maître, « marcher sur l'aspic et le basilic. » L'aspic a été représenté de différentes manières, le plus ordinairement sous la forme d'un reptile court, sans pattes, avec une large tête, ou bien sous celle d'un quadrupède ayant des pattes très-courtes et une queue de serpent.

— **Encycl.** L'*aspic* est un serpent très-venimeux, auquel la mort de Cléopâtre a donné une sorte de célébrité historique; il est cité aussi dans de nombreux passages de l'Ancien et du Nouveau Testament, et tous les dimanches, à Complies, on chante dans nos églises le verset : *Super aspidem et basiliscum ambulabis, et conculcabis leonem et draconem.* On voit, par les autres noms d'animaux auxquels celui de l'*aspic* se trouve ainsi associé, que, dès la plus haute antiquité, ce serpent était considéré comme un des plus redoutables. Il passait pour donner une mort prompte, mais sans douleur; et la voluptueuse Cléopâtre, voulant échapper à la honte de servir à parer le triomphe d'Auguste, s'en fit apporter un dans une corbeille de figues selon les uns, de fleurs selon d'autres, et se fit piquer le sein par le reptile.

Les naturalistes se sont livrés à de minutieuses recherches pour découvrir à quelle espèce de serpents appartenait l'*aspic* des anciens. Aujourd'hui, ils s'accordent généralement à le reconnaître dans le *coluber haje* ou *hazé* de Linné et de Forskael. Un vers de Lucain (*Pharsale*, liv. IX),

Aspida somniferam tumida cervice levavit,

montre que l'*aspic* gonflait souvent son cou; or, ce caractère ne convient qu'au *coluber haje* d'Egypte et au *naja* de l'Inde. Les anciens Egyptiens mettaient souvent des *aspics* parmi leurs figures hiéroglyphiques. Ils les représentaient toujours la tête en avant, le cou dilaté et le corps redressé; ils croyaient que l'*aspic* prenait cette attitude pour surveiller les champs au milieu desquels il avait fixé sa demeure, et ils lui rendaient un culte religieux comme à un dieu protecteur. Une figure d'*aspic* surmontait la couronne royale; la grande prêtresse en portait une autour du bras, comme insigne de sa dignité. Nous empruntons ces détails à un ouvrage du docteur Schlegel, intitulé : *Essai sur la physionomie des serpents.*

D'après les observations de Geoffroy Saint-Hilaire, l'*haje* ou *hazé* est assez répandu en Egypte, où il se tient quelquefois dans les fossés, plus souvent dans les champs. Quoique sa morsure soit mortelle, les cultivateurs ne paraissent pas le craindre beaucoup, parce que l'expérience leur a appris qu'il n'attaque jamais ceux qui ont soin de ne pas l'approcher de trop près. Ses habitudes paraissent être les mêmes que celles du *naja* à lunettes, et il n'en diffère que par l'absence de ce trait coloré auquel on a trouvé quelque ressemblance avec une paire de lunettes.

On a rencontré, au cap de Bonne-Espérance, un serpent qui ne diffère guère du *coluber haje* que par la couleur. Nous avons, en France, une variété de la vipère, qu'on appelle vulgairement *aspic;* mais beaucoup de naturalistes contestent l'exactitude de cette dénomination; les forêts de Fontainebleau et de Montmorency passent pour être les lieux où cette vipère, très-dangereuse, est le plus commune.

ASPIC s. m. (a-spik — corrupt. du mot *spic*). Bot. Nom vulgaire de la grande lavande, *lavandula spica.* V. Spic.

— Pharm. *Huile d'aspic*, Substance oléagineuse, blanche, volatile, limpide, transparente, très-inflammable, d'une odeur et d'une saveur âcre, peu agréable, qu'on obtient de la distillation des fleurs de la lavande *spic*, et qu'on prépare surtout en Provence : *L'*HUILE D'ASPIC *est employée en frictions, dans les paralysies, à la dose de deux ou trois gouttes. L'*HUILE D'ASPIC *renferme du camphre en assez grande quantité.*

ASPICARPE s. m. (a-spi-kar-pe — du gr. *aspis*, bouclier; *karpos*, fruit, à cause de la forme du fruit). Bot. Genre de la famille des malpighiacées, comprenant deux sous-arbrisseaux, qui croissent au Mexique : *On cultive les* ASPICARPES *en serre chaude.*

ASPICÈLE s. m. (a-spi-sè-le — du gr. *aspis*, bouclier; *kêlê*, tumeur). Genre de coléoptères tétramères, voisin des chrysomèles et des altises, et comprenant quatre espèces, qui vivent dans les régions chaudes de l'Amérique.

ASPIDALIDE s. f. (a-spi-da-li-de). Bot. Section du genre didelta, dont on a fait le genre cuspidie.

ASPIDÉCHIDNÉS s. m. pl. (a-spi-dé-chi-dné — du gr. *aspis*, bouclier; *echidna*, vipère). Erpét. Nom donné à une famille de reptiles ophidiens, comprenant les serpents venimeux dont la tête est munie de plaques en forme de bouclier.

ASPIDÉION s. m. (a-spi-dé-ion). Bot. Syn. de *willemétie*, genre de la famille des composées, tribu des chicoracées.

ASPIDIACÉ, ÉE adj. (a-spi-di-a-sé — rad. *aspidie*). Bot. Qui ressemble à l'aspidie. On dit aussi ASPIDIÉ. ‖ s. f. pl. Tribu de la famille des fougères, ayant pour type le genre aspidie. On dit aussi ASPIDIÉES.

ASPIDIE s. f. (a-spi-dî — du gr. *aspis*, bouclier; *eidos*, aspect). Entom. Genre de petits lépidoptères nocturnes, formé aux dépens des pyrales, et comprenant deux espèces, qui se trouvent aux environs de Paris.

— Bot. Genre de plantes de la famille des fougères, type de la tribu des aspidiées. Plusieurs espèces croissent en France.

ASPIDIÉ, ÉE adj. (a-spi-di-é). Bot. V. ASPIDIACÉ.

ASPIDIONÉES s. f. pl. (a-spi-di-o-né — rad. *aspidie*). Bot. Section des polypodiacées, ayant pour type le genre aspidie.

ASPIDIOTES s. m. pl. (a-spi-di-o-te — du gr. *aspidiôtês*, qui porte un bouclier). Crust. Division des crustacés entomostracés, qui comprend les limaces, les caliges, etc.

ASPIDIPHORE s. m. (a-spi-di-fo-re — du gr. *aspis*, bouclier; *phoros*, qui porte). Entom. Genre de coléoptères pentamères clavicornes, dont l'espèce type se trouve dans le nord de de l'Europe.

ASPIDISCE s. m. (a-spi-diss-se). V. ASPIDISQUE.

ASPIDISCIN, INE adj. (as-pi-diss-sain, i-ne — rad. *aspidisque*). Entom. Qui ressemble à un aspidisque. ‖ s. f. pl. Famille d'infusoires, qui ne comprend que le genre aspidisque.

ASPIDISQUE s. m. (a-spi-di-ske — du gr. *aspidiskos*, petit bouclier). Infus. Genre d'infusoires, ayant pour espèce principale l'aspidisque de Berlin. ‖ On dit aussi ASPIDISCE.

ASPIDISTRE s. m. (a-spi-di-stre — altérat. du gr. *aspidiskos*, petit bouclier). Bot. Genre de plantes herbacées, voisin de la famille des aroïdées ou de celle des smilacées, et originaire de la Chine et du Pérou.

ASPIDITES s. f. pl. (a-spi-di-te — rad. *aspidie*). Bot. Fougères fossiles qui présentent, par la forme et la nervation de leurs feuilles, une analogie avec les aspidies.

ASPIDIUM s. m. (a-spi-di-omm). Forme lat. du mot. *aspidie*.

ASPIDOACHIRES s. m. pl. (a-spi-do-a-ki-re — du gr. *aspis*, *aspidos*, bouclier; *a* priv., et *cheir*, main). Erpét. Famille de sauriens dépourvus de membres antérieurs, et dont le corps est couvert d'écailles.

ASPIDOBRANCHES s. m. pl. (a-spi-do-bran-che — du gr. *aspis*, *aspidos*, bouclier; *braychia*, branchies). Moll. Famille de mollusques gastéropodes, qui correspond aux *scutibranches* de Cuvier, auxquels on a ajouté le genre *ombrelle.* V. ces mots.

ASPIDOCARPE s. m. (a-spi-do-kar-pe — du gr. *aspis*, *aspidos*, bouclier; *karpos*, fruit). Bot. Syn. du genre *paliure.*

ASPIDOCÉPHALES s. m. pl. (a-spi-do-sé-fa-le — du gr. *aspis*, *aspidos*, bouclier; *kephalê*, tête). Erpét. Section de la tribu des ophidiens, comprenant ceux qui ont la tête garnie de plaques.

ASPIDOCHIRES s. m. pl. (a-spi-do-ki-re — du gr. *aspis*, *aspidos*, bouclier; *cheir*, main). Erpét. Nom donné aux reptiles sauriens, dont le corps est couvert d'écailles, et qui n'ont que les deux pattes antérieures.

ASPIDOCOLOBES s. m. pl. (a-spi-do-ko-lo-be — du gr. *aspis*, *aspidos*, bouclier; *kolobos*, mutilé). Erpét. Nom donné à une famille de reptiles sauriens, dont le corps est couvert d'écailles, et dont certains membres sont plus ou moins mutilés.

ASPIDOCOTYLE s. m. (a-spi-do-ko-ti-le — du gr. *aspis*, *aspidos*, bouclier; *kotulê*, ventouse). Helminth. Genre de vers apodes polystomes, de l'Amérique du Sud.

ASPIDOGASTRE s. m. (a-spi-do-ga-stre — du gr. *aspis*, *aspidos*, bouclier; *gastêr*, ventre). Helminth. Genre de vers, à corps mou et inarticulé, qui vivent en parasites sur l'animal des coquilles d'eau douce appelées *mulette* et *anodonte.*

ASPIDOGLOSSE s. m. (a-spi-do-glo-se — du gr. *aspis*, *aspidos*, bouclier; *glôssa*, langue). Bot. Genre de plantes de la famille des asclépiadées, comprenant trois espèces, qui croissent dans l'Afrique australe.

ASPIDOMORPHE s. m. (a-spi-do-mor-fe — du gr. *aspis*, *aspidos*, bouclier; *morphê*, forme). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des chrysomélines.

ASPIDONOTE s. m. (a-spi-do-no-te — du gr. *aspis*, *aspidos*, bouclier; *nôtos*, dos). Entom. Genre d'insectes orthoptères, de la famille des sauterelles, comprenant une seule espèce, qui vit à Madagascar.

ASPIDOPHORE adj. (a-spi-do-fo-re — du gr. *aspis*, *aspidos*, bouclier; *phoros*, qui porte). Hist. nat. Qui est pourvu d'une enveloppe écailleuse, d'un tégument écailleux.

— s. m. pl. Ichth. Genre de poissons percoïdes à joues cuirassées, dont le corps est couvert de plaques dures et osseuses formant une sorte de cuirasse polyédrique.

— **Encycl.** Les *aspidophores* se rapprochent beaucoup des cottes; ils ont, en effet, comme eux, la tête déprimée, les rayons des nageoires simples, et ceux que l'on nomme branchiaux au nombre de six. Ils s'en distinguent par la cuirasse, composée de plaques anguleuses, dont leur corps est couvert dans toute sa longueur. En outre, ils n'ont de dents ni à l'extrémité du vomer, ni aux os palatins.

Le genre *aspidophore* est assez nombreux en espèces, qui sont toutes des mers étrangères, à l'exception d'une seule, l'*aspidophore d'Europe*, qui se trouve sur nos côtes de l'Océan. L'*aspidophore d'Europe* est un petit poisson que l'on reconnaît à son museau qui porte en dessus quatre épines, à sa bouche qui s'ouvre sous le museau, aux petits filaments charnus que présente sa membrane branchiale, à son corps octogone assez mince en arrière, mais large et un peu déprimé en avant, à son crâne surmonté de quatre crêtes larges, mousses et peu saillantes, à ses yeux qui regardent obliquement de côté, et sont plus éloignés de la fente branchiale que du bout du museau. Il a quinze rayons aux nageoires pectorales, trois aux ventrales, cinq à la première dorsale, sept à la seconde dorsale, sept à l'anale, onze à la caudale.

ASPIDOPHOROÏDE adj. (a-spi-do-fo-ro-i-de — de *aspidophore*, et du gr. *eidos*, aspect). Ichth. Qui ressemble à l'aspidophore. ‖ s. m. pl. Genre de poissons qui diffère des aspidophores, en ce qu'il n'a qu'une seule nageoire dorsale. Il se trouve sur les côtes du Groënland.

ASPIDOPTÈRE s. m. (a-spi-do-ptè-re — du gr. *aspis*, *aspidos*, bouclier; *pteron*, aile). Bot. Genre de la famille des malpighiacées, formé aux dépens des hirées, et renfermant une douzaine d'espèces, qui croissent dans l'Inde et à Java.

ASPIDORHYNQUE s. m. (a-spi-do-rain-ke — du gr. *aspis*, *aspidos*, bouclier; *rugchos*, bec). Ichth. Genre de poissons fossiles, caractérisé par la mâchoire supérieure prolongée en bec et dépassant l'inférieure.

ASPIDOSPERME s. m. (a-spi-do-spèr-me — du gr. *aspis*, *aspidos*, bouclier; *sperma*, semence). Bot. Genre de la famille des apocynées, tribu des plumériées, renfermant une dizaine d'espèces. Ce sont des arbres qui croissent au Brésil.

ASPIDURE s. m. (a-spi-du-re — du gr. *aspis*, *aspidos*, bouclier; *oura*, queue). Echin. Genre de la famille des ophiures (étoiles de mer). Il comprend une espèce fossile.

ASPIGONE s. m. (a-spi-go-ne — du gr. *aspis*, bouclier; *gônia*, angle). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, famille des ichneumons, dont l'espèce type se trouve en France et en Angleterre.

ASPILATE s. f. (a-spi-la-te — du gr. *aspilatês*, sorte de pierre précieuse). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, voisin des phalènes.

ASPILCUETA (Jean), missionnaire espagnol et jésuite, né dans la Navarre en 1555. Il accompagna Nobrega au Brésil en 1549, apprit la langue des Indiens, composa dans cet idiome des prières, des cantiques, etc., et alla prêcher l'Evangile au sein des immenses forêts dont ces contrées sauvages étaient couvertes. Il obtint, dit-on, de grands résultats, et fit faire en même temps des progrès considérables à la géographie du Brésil.

ASPILCUETA (Martin), jurisconsulte espagnol, né en 1493, mort en 1586. Il professa le droit canon à Salamanque, et fut conseiller intime de Charles-Quint, de Philippe II et de Grégoire XIII. Ses ouvrages ont été publiés à Rome en 1590, et plusieurs fois réimprimés.

ASPILIE s. f. (a-spi-lî — du gr. *aspilos*, sans tache). Bot. Genre de la famille des composées, comprenant deux espèces, qui croissent à Madagascar.

ASPINWALL, ville d'Amérique, sur l'isthme de Panama et l'océan Atlantique. V. COLON-ASPINWALL.

ASPIOLE s. m. (a-spi-o-le). Sylphe, génie malfaisant, fée, gnome : *D'un pas moins sonore, fées et* ASPIOLES, *entrons dans sa chambre.* (Edg. Quinet.)

ASPIRAIL, s. m. (a-spi-rall; *ll* mll. — rad. *aspirer*). Techn. Ouverture pratiquée dans un poêle, un fourneau, etc., pour donner passage à l'air nécessaire à la combustion : *Ménager des* ASPIRAUX.

ASPIRANCE s. f. (a-spi-ran-se — rad. *aspirer*). Néol. Temps pendant lequel on est aspirant.

ASPIRANT (a-spi-ran) part. prés. du v. Aspirer : *Il y avait danger pour toutes les personnes* ASPIRANT *l'air vicié de cette chambre. Moi, grand seigneur, habitué aux recherches du luxe, j'ai vécu misérable en,* ASPIRANT *la fièvre des mourants et priant sur des cadavres.* (E. Sue.) *L'autre était un homme* ASPIRANT *toujours plus haut que ses forces, un aventurier d'industrie, qui brisait sans cesse sa modeste fortune, en voulant l'étendre à la proportion de ses rêves et de son ambition.* (Lamart.)

N'*aspirant* qu'à troubler le repos où nous sommes.
LAMARTINE.

ASPIRANT, ANTE adj. (a-spi-ran, an-te — rad. *aspirer*). Hydraul. Qui aspire, attire par une sorte de succion : *Il y a la pompe* ASPIRANTE, *qui agit par aspiration, et la pompe foulante qui agit par la compression.*

— **Antonyme.** Foulant.

ASPIRANT, ANTE s. (a-spi-ran, an-te — rad. *aspirer*). Celui, celle qui aspire à une chose, et principalement à un titre, à une dignité : *Un* ASPIRANT *au doctorat. Une* ASPIRANTE *au brevet de capacité, au brevet d'institutrice. Je n'ai fait que quarante visites, quatre-vingts révérences; ce n'est rien pour un* ASPIRANT *aux emplois académiques.* (P.-L. Cour.) *Pour un indigent assisté, on crée vingt* ASPIRANTS *à l'assistance.* (J. Simon.) *La moindre place de bureaucrate est convoitée par cinquante* ASPIRANTS. (G. Sand.) *La femme incomprise est une* ASPIRANTE *au bas-bleu.* (Boitard.) *Cela rappelle ces pauvres habitants des limbes ministériels, où l'on est admis à titre d'*ASPIRANT *surnuméraire.* (Cas. Blanc.)

— *Aspirant à la maîtrise*, Autrefois, apprenti qui aspirait à devenir maître dans un corps de métiers ou une corporation de marchands.

— *Aspirant de marine*, Officier de marine dont le grade est immédiatement inférieur à celui de l'enseigne. Les aspirants s'appelaient autrefois *gardes-marine*, et se sont appelés *élèves* depuis la Restauration jusqu'à la Révolution de 1848 : *Les* ASPIRANTS *de 2e classe sortent de l'école navale de Brest; les* ASPIRANTS *de 1re classe sont tirés de ceux de 2e classe, ainsi que de l'Ecole polytechnique.* (Bachelet.)

Aspirant de marine (L'), opéra-comique en deux actes, paroles de Comberousse et Rochefort, musique de Théodore Labarre, représenté à Paris, le 15 juin 1833. Déjà connu du public par des romances populaires et par l'opéra sérieux des *Deux familles*, l'élève de Boïeldieu fut, par cette production, classé au rang des compositeurs les plus distingués. La musique de l'*Aspirant de marine* est vive et pleine de verve. Le trio : *Indicatif présent, j'aime;* le chœur : *Allons, chers camarades*, ont été très-remarqués.

ASPIRATEUR, TRICE adj. (a-spi-ra-teur, tri-se — rad. *aspirer*). Qui a rapport à l'aspiration, qui aspire : *La force* ASPIRATRICE *des végétaux.* (Legoarant.)

— s. m. Mécan. Nom donné aux trous percés près de l'étranguillon des trompes, pour faire entrer l'air dans l'arbre creux de l'appareil. ‖ Ouverture quelconque pratiquée dans les parois de diverses autres machines.

— Phys. Appareil hygrométrique par lequel on détermine, à l'aide de tubes en forme d'U remplis de pierres ponces imbibées d'acide sulfurique, la quantité de vapeur d'eau empruntée à l'air qui parcourt ces tubes, et partant l'état hygrométrique de l'air ambiant.

— **Antonyme.** Expirateur.

ASPIRATIF, IVE adj. (a-spi-ra-tif, i-ve — rad. *aspirer*). Gramm. Qui se prononce, qui fait prononcer avec aspiration : *Lettre, consonne, voyelle* ASPIRATIVE. *La lettre* h, *dans certains mots français, et l'esprit rude en grec, sont des signes* ASPIRATIFS.

ASPIRATION s. f. (a-spi-ra-si-on — lat. *aspiratio*, même sens). Action d'aspirer en faisant le vide : *L'*ASPIRATION *de l'air par les poumons. L'*ASPIRATION *de l'eau par une pompe. Dans les végétaux, l'*ASPIRATION *de l'air s'opère par les feuilles. En physiologie, on appelle inspiration le phénomène de l'*ASPIRATION *de l'air par les poumons. L'*ASPIRATION *prolongée de la fumée fait tousser. L'éléphant fait le vide au dedans de sa trompe par l'*ASPIRATION. (Buff.)

— Fig. Mouvement, élan de l'âme qui se porte vers quelque chose : *Les* ASPIRATIONS *d'un saint vers Dieu, vers le ciel. De nobles* ASPIRATIONS. *De modestes* ASPIRATIONS. *Pourquoi donc ces* ASPIRATIONS *continuelles vers un monde meilleur?* (Mass.) *Cette* ASPIRATION *incessante vers la famille et vers la nature était un stimulant plus puissant que l'émulation.* (Lamart.) *Elle ne pleura plus, et la douleur fit place en elle à une agitation pleine d'énergie et d'*ASPIRATIONS *brûlantes.* (G. Sand.) *Le vrai pur est pour l'homme l'objet à jamais inépuisable d'une perpétuelle* ASPIRATION. (Lamenn.) *Le rôle de la femme, dans le passé, est une longue requête, une silencieuse* ASPIRATION *vers l'avenir.* (Mme G. Coignet.) *Toutes les* ASPIRATIONS *saintes de l'homme sont en lui dès avant qu'il pense et qu'il sente.* (Proudh.) *Il est au fond de l'humanité une* ASPIRATION *vers un état stable.* (Bastiat.) *La volonté de l'homme est bornée comme son intelligence; mais derrière cette volonté, il y a une* ASPIRATION *incessante et illimitée.* (L'abbé Gabriel.) *Dans la vie morale, aussi bien que dans la vie physique, il existe une* ASPIRATION *et une respiration.* (Balz.) *L'état permanent*

*de notre être est l'*ASPIRATION. (P. Leroux.) *La nature de l'homme est composée d'*ASPIRATIONS *infiniès, que notre condition présente ne peut satisfaire.* (H. Taine.) *Le grand artiste est une âme généreuse, pleine d'*ASPIRATIONS *et de nobles pressentiments.* (E. Deschanel.) *Mahomet ne fit que couronner l'œuvre de ses ancêtres ; en politique comme en religion, il n'a rien inventé, mais il a réalisé avec énergie les* ASPIRATIONS *de son siècle.* (Renan.)

Tant d'*aspirations* vers son Dieu répétées,
Tant de foi dans la mort, tant de vertus jetées
En gage à l'immortalité.....
LAMARTINE.

— Mécan. *Soupape d'aspiration*, Soupape par laquelle le liquide se précipite dans un corps de pompe. ‖ *Tuyau d'aspiration*, Tuyau par lequel le liquide est amené du réservoir à la soupape d'aspiration.

— Mus. Inflexion de voix par laquelle on traîne le son de la note inférieure à la note supérieure. ‖ Défaut du chanteur qui aspire les voyelles et même les consonnes initiales. ‖ Sorte d'agrément sur le clavecin.

— Gramm. Action de prononcer une lettre ou une syllabe en aspirant : *Pour prononcer la syllabe* ha *dans* hache, *il faut une* ASPIRATION. *On entend par* ASPIRATION, *en grammaire, une certaine prononciation forte que l'on donne à une lettre, et qui se fait par* ASPIRATION *et respiration.* (Du Marsais.)

— **Antonyme.** Expiration.

ASPIRATOIRE adj. (a-spi-ra-toi-re — rad. *aspirer*). Qui appartient, qui a rapport à l'aspiration : *Un mouvement* ASPIRATOIRE *pousse l'aliment vers le gosier.* (Brill.-Sav.)

ASPIRÉ, ÉE (a-spi-ré) part. pass. du v. Aspirer : *L'oxygène* ASPIRÉ *est brûlé dans les poumons et rejeté, en partie combiné avec le carbone. L'eau est* ASPIRÉE *par les végétaux. L'eau* ASPIRÉE *par une pompe exige un travail de pression pour être évacuée.*

— Gramm. Qui est affecté d'aspiration, qui indique une aspiration ou se prononce par aspiration : *Une lettre* ASPIRÉE. *Une voyelle* ASPIRÉE. *Je n'aime point les* h ASPIRÉES, *cela fait mal à la poitrine.* (Volt.) *La langue de l'Iroquois, presque toute* ASPIRÉE, *étonnait l'oreille.* (Chateaub.)

— s. f. Lettre qui a, qui porte une aspiration : *Le grec a, parmi les consonnes, trois* ASPIRÉES, *que nous figurons* ph, ch, th.

ASPIRER v. a. ou tr. (a-spi-ré — lat. *aspirare*, même sens ; formé de *a* pour *ad*, à, et *spirare*, souffler). Absorber, attirer en faisant le vide ou en diminuant la pression intérieure de l'air : *On a ignoré longtemps pourquoi le piston d'une pompe* ASPIRE *l'eau. Les ventouses* ASPIRENT *le sang contenu dans les vaisseaux.* ‖ Se dit particulièrement de l'action des poumons qui attirent, en se dilatant, l'air ou les gaz ambiants : ASPIRER *l'air frais.* ASPIRER *les émanations insalubres. Votre poitrine haletante* ASPIRE *un air embrasé.* (Lamenn.) *On sent l'impérieux besoin de venir* ASPIRER *ce bon air marin, âpre et vif, qui dilate les veines et fait circuler le sang.* (E. Sue.) *Ma poitrine brûlante se soulève avec effort sans pouvoir* ASPIRER *les parfums subtils de la nuit.* (G. Sand.) *Il* ASPIRAIT *à longs flots l'air libre et pur.* (Alex. Dum.)

Il dit, et vers la terre avidement tourné,
En *aspire* de loin le vent empoisonné.
DELILLE.

Elle écoutait le chant du nocturne pêcheur,
De la brise embaumée *aspirait* la fraîcheur.
LAMARTINE.

— Se dit aussi des corps que, par un mouvement analogue, on attire dans l'intérieur des fosses nasales : *Le chien* ASPIRE *le vent pour découvrir la trace de son maître. Les vapeurs qu'on* ASPIRE *par le nez se rendent dans les poumons. Cela dit, il se leva et* ASPIRA *une forte prise de tabac.* (Balz.) *Le cardinal sourit d'un air étrange en* ASPIRANT *une prise de tabac.* (E. Sue.) ‖ Un poëte a dit *Aspirer la voix de quelqu'un*, pour écouter quelqu'un de très-près et presque bouche à bouche. Cette expression est aussi juste que poétique :

Oui, je vais vous parler, ami, comme autrefois,
Quand, penché sur mon lit, vous *aspiriez ma voix.*
LAMARTINE.

— Par ext. Attirer, faire monter vers soi :

. . . Comme le soleil *aspire* la rosée,
Dans ton sein à jamais absorbe ma pensée.
LAMARTINE.

Cette expression ne serait pas assez juste pour la prose.

— Absol. : ASPIRER *avec force. L'estomac* ASPIRE *et expire, absorbe et exhale.* (Raspail.)

— Fig. Absorber en soi, attirer à soi, se pénétrer de : *Notre âme n'est sortie de Dieu que pour y rentrer ; il ne l'a respirée que pour l'*ASPIRER *de nouveau.* (Boss.) *J'avais seize ans, tout mon être* ASPIRAIT *la vie.* (Fr. Soulié.) *Madame Roland* ASPIRAIT, *pour ainsi dire, les connaissances les plus difficiles en les épelant.* (Lamart.)

Lorsque sur le sillon l'oiseau chante à l'aurore,
Le laboureur s'arrête, et le front en sueur,
Aspire dans l'air pur un souffle de bonheur.
A. DE MUSSET.

— Gramm. Prononcer de la gorge avec une sorte d'effort : *On doit* ASPIRER *l'*h *dans les mots* héros, hameau, etc. *Les Espagnols* ASPIRENT *le* j *avec force.*

— v. n. ou intr. Prétendre à, avoir le désir de ; est ordinairement suivi de la prépos. *à* : ASPIRER AU *bonheur éternel.* ASPIRER AU *trône.* ASPIRER AUX *dignités,* AUX *honneurs. Il* ASPIRAIT *depuis longtemps* AU *pouvoir. Vous avez tort d'*ASPIRER À *cet emploi. Je n'*ASPIRE *qu'*À *me retirer des affaires. C'est* À *Dieu qu'elle* ASPIRE. (Pasc.) *Un guerrier si redoutable* ASPIRAIT À *la paix.* (Boss.) *La nature intelligente* ASPIRE À *être heureuse.* (Boss.) *Sortez du temps et du changement ;* ASPIREZ À *l'éternité.* (Boss.) *On peut* ASPIRER À *tout avec Dieu, pourvu qu'on soit soumis.* (Boss.) *Vous êtes chrétiens, et vous avez promis de mépriser tout ce qui se voit, pour* ASPIRER À *ce qu'on ne voit point.* (Fén.) *Le mieux* AUQUEL *on* ASPIRE *fait qu'on gâte le bien.* (Fén.) *C'est une perfection que de n'*ASPIRER *point* À *être parfait.* (Fén.) *Chrysippe* ASPIRAIT À *se voir un jour deux mille livres de rentes pour tout bien.* (La Brüy.) *Son nom et les services de ses ancêtres lui permettent d'*ASPIRER À *tout.* (Mass.) *C'est en vain qu'on* ASPIRE À *la liberté sans la sauvegarde des lois.* (J.-J. Rouss.) *Tout prince qui* ASPIRE AU *despotisme* ASPIRE À *l'honneur de mourir d'ennui.* (J.-J. Rouss.) *Il s'était flatté de pouvoir* ASPIRER À *une place de l'Académie française.* (Grimm.) *L'homme* ASPIRE À *converser avec des êtres supérieurs à sa nature.* (Portalis.) *Les rois qui* ASPIRENT AU *despotisme détestent l'aristocratie.* (Chateaub.) *Franklin* ASPIRA À *une sorte de perfection humaine.* (Mignet.) *L'homme* ASPIRE À *commander, à être le premier partout et toujours.* (Lamenn.) *Les grandes intelligences* ASPIRENT *sans cesse* À *des connaissances nouvelles.* (Latena.) *Les hommes* ASPIRENT *tous* À *diverses conquêtes ; mais la plus digne de leurs vœux est celle dont ils s'occupent le moins, c'est la conquête de la vertu.* (S. Dubay.) *La nature de l'âme est d'*ASPIRER *toujours* AU *bien et* AU *vrai.* (E. Alletz.) *Il a toujours nié qu'il* EÛT ASPIRÉ AU *ministère.* (Ste-Beuve.) *Une république est le meilleur gouvernement et le plus grand bien politique* AUQUEL *les hommes puissent* ASPIRER. (John Adams.) *L'homme est ainsi fait : toujours il* ASPIRE À *ce qu'il n'a pas.* (G. Sand.) *La plupart des jeunes filles qui veulent se marier ressemblent aux esclaves qui* ASPIRENT À *la liberté.* (St-Omer.) *Toujours la femme* ASPIRE À *l'inconnu, qui lui semble seul pouvoir combler ses désirs.* (Mme Romieu.) *Le plus grand bonheur* AUQUEL *on puisse* ASPIRER, *c'est de n'être pas malheureux.* (De Bréhan.) *Le peuple sans guide* ASPIRE *chaque jour* À *des expériences nouvelles.* (Dufaure.) *Les religions* ASPIRENT À *réformer la volonté de l'homme.* (Guizot.) *Les femmes n'*ASPIRENT À *se marier que pour devenir souveraines d'un petit État qu'elles appellent leur ménage.* (Proudh.) ASPIRER À *la liberté pour l'Église et à la servitude pour ce qui n'est pas elle, c'est entreprendre l'impossible.* (De Montalembert.)

A de plus grands honneurs faut-il qu'un père *aspire ?*
CORNEILLE.

C'est *au* repos d'esprit que nous *aspirons* tous.
BOILEAU.

Je n'*aspire* en effet qu'*à* l'honneur de vous suivre.
RACINE.

Il m'a plu sans peut-être *aspirer à* me plaire.
RACINE.

La mort conduit au jour et j'*aspire au* réveil.
GRESSET.

Nous devions *aspirer à* sa possession
Par amour, par devoir ou par ambition.
CORNEILLE.

— A été employé sans la préposition *à*, mais avec des expressions équivalentes : ASPIRER *trop* HAUT. *J'*ASPIRE JUSQUE-*là. Vous* ASPIREZ OÙ *vous ne pouvez atteindre. L'air spirituel est dans les hommes ce que la régularité des traits est dans les femmes ; c'est le genre de beauté* OÙ *les plus vains puissent* ASPIRER. (La Bruy.) *L'homme* ASPIRE *plus* HAUT *qu'il ne peut atteindre.* (Guizot.)

La gloire est le but où j'*aspire.* V. HUGO.

‖ A été même employé avec la préposition de : *Elle n'*ASPIRE D'*y arriver que par des moyens qui viennent de Dieu même.* (Pasc.) Inus.

— Absol. Former des vœux, des désirs : *C'est souvent une jouissance en cette vie que de ne pas jouir, d'*ASPIRER, *de soupirer et d'attendre l'heureux moment où l'on verra le céleste époux.* (Boss.)

S'aspirer, v. pr. Être aspiré : *L'air* S'ASPIRE *par la bouche et par le nez.*

— **Syn. Aspirer, prétendre.** On *aspire* à une chose que l'on désire : *C'est une perfection que de n'*ASPIRER *point à être parfait.* (Fén.) *Se rendre digne des places auxquelles on* ASPIRE. (Mass.) On *prétend* à une chose à laquelle on a ou l'on croit avoir des droits : *Il n'y a rien de si élevé à quoi il ne puisse* PRÉTENDRE. (Acad.)

— **Antonymes.** Expirer, pousser son haleine, souffler.

— **Allus. littér. Et monté sur le faîte il aspire à descendre.** Allusion à un vers de Corneille dans sa tragédie de *Cinna*, acte II, scène 1re. Auguste fait part à Cinna et à Maxime de son intention d'abdiquer l'empire :

L'ambition déplaît quand elle est assouvie,
D'une contraire ardeur son ardeur est suivie ;
Et comme notre esprit, jusqu'au dernier soupir,
Toujours vers quelque objet pousse quelque désir,
Il se ramène en soi, n'ayant plus où se prendre,
Et, monté sur le faîte, il aspire à descendre.

Ce beau vers, que Racine faisait admirer à ses enfants, exprime énergiquement la satiété, le dégoût de l'homme parvenu au faîte des honneurs et de la puissance.

« L'orgueil n'est que la forme de l'égoïsme, la passion du néant qui se ramasse en soi et qui veut opprimer tout le reste ; l'humilité est la forme de l'amour, la passion de l'être vraiment grand, qui veut se faire petit pour se mieux donner. Aussi Dieu est-il le plus humble des êtres ; lui qui est sans égal, a des égaux dans la triplicité de la personnalité divine ; lui qui est la hauteur sans mesure, s'est abaissé vers le néant, pour créer l'être, vers l'homme, pour prendre sa nature. C'est de lui, bien plus que de cet empereur romain, que le poëte aurait dû dire :

Et, monté sur le faîte, il aspire à descendre. »
LACORDAIRE.

« Vous avez voulu être de l'Académie. Je sais, monsieur, que vous l'avez bien peu voulu ; que jamais cette pensée ne vous fût venue sans les instances de quelques amis moins zélés pour vous peut-être que pour l'Académie, et qui croyaient de son honneur que votre nom parût sur sa liste ; que vous ne cédâtes qu'avec peine et ne fûtes prompt qu'à vous retirer... Vous avez bien fait : vouloir être de l'Académie, c'était sans contredit *aspirer à descendre.* » P.-L. COURIER.

« Un homme comme Bonaparte, soldat, chef d'armée, le premier capitaine du monde, vouloir qu'on l'appelle majesté... ! Être Bonaparte et se faire sire... ! *Il aspire à descendre.* »
P.-L. COURIER.

ASPIS s. m. (a-spiss — mot gr.). Antiq. anc. Bouclier rond ou oblong que portaient les hoplites.

ASPIS ou **CLYPEA**, nom d'un promontoire et d'une ville de l'ancienne Afrique, au S.-E. de Carthage. La ville, fondée par Agathocle, tyran de Sicile, fut prise par les Romains dans la première guerre punique.

ASPISOME s. m. (a-spi-so-me — du gr. *aspis*, bouclier ; *sôma*, corps). Entom. Genre de coléoptères pentamères malacodermes, voisin des lampyres ou vers luisants, comprenant sept espèces, qui toutes habitent l'Amérique.

ASPISTE s. m. (a-spi-ste — du gr. *aspistês*, même sens ; formé de *aspis*, bouclier). Antiq. Nom donné aux soldats qui étaient armés d'un bouclier.

— Adject. Erpét. Se dit des serpents dont le corps est couvert de plaques.

ASPISTÈRE s. f. (a-spi-stè-re). Bot. Syn. du genre *parmélie.*

ASPISURE s. m. (a-spi-zu-re — du gr. *aspis*, bouclier ; *oura*, queue). Ichth. Genre de poissons, qui doit être réuni aux acanthures : *L'*ASPISURE *vit dans la mer d'Arabie.* (Lacép.)

ASPITATE s. m. (a-spi-ta-te). Entom. Genre de papillons.

ASPITE s. m. (a-spi-te — du gr. *aspis*, bouclier). Entom. Genre de diptères tipulaires d'une extrême petitesse.

ASPIURE s. f. (a-spi-ure). Techn. Poussière ou débris de charbon de terre.

ASPIUS s. m. (a-spi-uss). Ichth. Genre de poissons cyprinoïdes, formé aux dépens des leucisques, et qui renferme l'ablette.

ASPLE s. m. (a-sple — de l'allem. *haspel*, dévidoir). Techn. Sorte de cage formée de bâtons ou barreaux de bois disposés parallèlement autour d'un arbre de bois ou de fer, auquel ils sont fixés au moyen de bras, et qui tourne sur des supports. C'est la pièce principale du dévidoir.

— Par ext. On donne quelquefois le nom d'*asple* au dévidoir lui-même, ainsi qu'au tour qui sert à dévider la soie, c'est-à-dire à la tirer des cocons. On dit aussi ASPE.

ASPLÉNIACÉ, ÉE adj. (a-splé-ni-a-sé — rad. *asplénie*). Bot. Qui ressemble à l'asplénie. On dit aussi ASPLÉNIOÏDE. ‖ - s. f. pl. Tribu de plantes de la famille des fougères, ayant pour type le genre asplénie.

ASPLÉNIE s. f. ou **ASPLÉNION, ASPLÉNIUM** s. m. (a-splé-nî, i-on, i-omm — lat. *asplenium*, même sens ; tiré du gr. *a* priv. ; et *splên*, *splênos*, rate). Bot. Genre de fougères, très-nombreux en espèces : *L'*ASPLÉNION *a été ainsi nommé à cause des grandes propriétés qu'on lui attribuait autrefois contre les maladies de la rate.* (Mirbel.) ‖ L'asplénie est souvent désignée sous le nom de *doradille.*

— **Encycl.** Le genre *asplénie* présente les caractères suivants : sporanges naissant à la face inférieure des feuilles ; sores épars et solitaires sur les nervures secondaires transversales, recouverts d'une indusie membraneuse, continue d'un côté avec la nervure secondaire, et libre du côté de la nervure médiane ; feuilles deux ou trois fois pinnatiséquées, roulées en crosse au moment de leur naissance.

Les principales espèces sont l'*asplénie noire*, l'*asplénie rue-de-muraille* et l'*asplénie polytric.*

L'*asplénie* ou *doradille noire* se distingue par des feuilles de 1 à 3 décimètres, à pétiole long, luisant, d'un brun noirâtre dans sa partie inférieure, à limbe triangulaire d'un vert foncé, deux ou trois fois pinnatiséqué, à segments primaires nombreux, lancéolés, aigus, composés de segments secondaires ovales. Les sores couvrent presque toute la face inférieure des lobes des feuilles. Elle croît dans les lieux ombragés et humides, dans les fentes des rochers, sur les vieux murs, et fructifie de mai à octobre. Elle est mucilagineuse et légèrement astringente. On la désigne vulgairement sous le nom de *capillaire noir.*

L'*asplénie* ou *doradille rue-de-muraille* a des feuilles de 5 à 6 centimètres, plus ou moins nombreuses, disposées en touffe, à pétiole vert assez long, à limbe ovale triangulaire, un ou deux fois pinnatiséqué, à segments peu nombreux, obovales ou cunéiformes. Elle fructifie pendant presque toute l'année.

L'*asplénie* ou *doradille polytric* a les feuilles de 1 à 2 décimètres, nombreuses, disposées en touffe, étroites, allongées, atténuées aux deux extrémités, à segments presque égaux, sessiles, ovales, arrondis. Les sores sont disposés en deux rangs sur chaque segment.

ASPLÉNITE s. f. (a-splé-ni-te — rad. *asplénie*). Bot. Genre de fougères fossiles analogues à l'asplénie.

ASPLÉNIUM s. m. (a-splé-ni-omm). V. ASPLÉNIE.

ASPONDYLOPHORE adj. (a-spon-di-lo-fo-re — du gr. *a* priv. ; *spondulos*, vertèbre ; *phoros*, qui porte). Zool. Qui est dépourvu de vertèbre ; syn. de *invertébré.*

ASPONGOPE s. m. (a-spon-go-pe — du gr. *a* privat. ; *spoggos*, éponge ; *pous*, pied). Entom. Genre d'hémiptères pentatomiens de l'Amérique du Sud.

ASPORDENUS MONS, montagne escarpée de l'ancienne Asie Mineure, près de Pergame ; à son sommet se trouvait un temple consacré à la mère des dieux.

ASPORE adj. (a-spo-re — du gr. *a* priv. ; *spora*, semence). Bot. Se dit d'une plante qui n'a pas de corpuscules reproducteurs.

ASPORÈNE s. m. (a-spo-rè-ne). Entom. Genre de coléoptères pentamères carabiques, voisin des chlénies et des cynthies, et comprenant une seule espèce. On dit aussi ASPORINE.

Aspramonte (L'), roman épique italien, qui parut un an après le *Roland furieux*, et dont l'auteur est inconnu. Il se compose de vingt-trois chants, dont quelques-uns ne manquent ni d'intérêt, ni d'agrément. Le sujet est tout chevaleresque. D'un bout à l'autre, ce ne sont que batailles et coups d'épée. Garnier, roi de Carthage, Agolant, Almont, Trojan et plusieurs autres chefs sarrasins viennent attaquer Rome et ensuite la France, à la tête d'une innombrable armée, pour venger la mort de Braïbant, leur roi. Les guerriers africains débarquent en Sicile ; ils passent sur le continent, en Calabre, mettent à sac la ville de Rome, traversent l'Italie, et envahissent une partie de la France. Mais la vaillance des paladins français met un terme aux victoires des mécréants, sous les murs d'Aspremont, où combattent Charlemagne, Milon d'Anglante, Aymon de Dordogne, Gautier de Montléon, Salomon de Bretagne et autres preux de la chrétienté. La mort du roi Trojan, la défaite définitive des Sarrasins et le mariage du jeune Roland avec Alde la Belle, forment le dénoûment.

Il est à regretter que l'auteur de ce poëme soit resté inconnu. Il n'a pas imité le *Roland furieux ;* le style de son roman est sans doute inférieur à celui du poëme de l'Arioste, mais il porte des traits de famille, c'est-à-dire cette empreinte d'une époque qui caractérise toute œuvre d'art. On trouve aussi de l'esprit dans sa narration, ce qui ne gâte pas la fiction. L'*Aspramonte* fut imprimé à Milan (1516) et à Venise (1523 et 1594).

ASPRE adj. (a-spre — du lat. *asper*, rude). Ancienne orthographe du mot *âpre.*

ASPRE s. m. (a-spre). Métrol. Petite monnaie d'argent usitée en Turquie, et dont la valeur varie selon les localités : *L'*ASPRE *de Tripoli vaut deux centimes et demi, celui de Constantinople trois centimes, celui d'Alger huit centimes, et celui de Tunis seize centimes. Pour dix* ASPRES, *un Turc se donnerait une entaille.* (Montaigne.) *Il passait là des Turcs, dont toute la défroque ne valait pas un* ASPRE, *et qu'on eût pris pour des princes déguisés.* (Th. Gaut.) Tamerlan étant un jour au bain, entouré de ses courtisans et accompagné de son poëte favori, le prince se plaisait à leur adresser des questions embarrassantes : « Combien m'estimes-tu ? demanda-t-il au poëte, qui avait acquis son franc parler à la cour du conquérant. — Trente *aspres*, répondit celui-ci avec un grand sérieux. — Eh quoi ! s'écria le conquérant, la serviette que je tiens à la main les vaut. — Mais c'est aussi en comptant la serviette, ajouta le poëte. » Tamerlan ne put s'empêcher de rire de cette saillie.

ASPRE ou **ASPER** (Constant-Ghilain-Charles VAN HOOBROUCK, baron D'), général autrichien, d'origine belge, né à Gand en 1754, mort en 1809, se signala pendant les campagnes de 1796, 1798, 1799 et 1800 en Italie, fut élevé au grade de général d'infanterie après la bataille d'Essling, et mourut d'une blessure reçue à la bataille de Wagram. ‖ Un de ses frères, Van Hoobrouck de Tévalle, colonel d'un régiment de hussards, et cité également comme l'un des plus braves officiers de l'ar-

mée autrichienne, mourut à Liége, en 1802. ‖ ASPRE (Constantin, baron D'), feld-maréchal autrichien, de la même famille que les précédents, né à Bruxelles en 1789, mort en 1850, servit longtemps en Italie, contribua au gain de la bataille de Novare, en 1849, et prit ensuite d'assaut la ville de Livourne.

ASPRÈDE s. m. (a-sprè-de). Ichth. Genre de poissons, voisin des silures, et comprenant cinq espèces, qui vivent dans les eaux douces de la Guyane.

ASPRÉE s. m. (a-spré). Zooph. Genre de polypiers membraneux, foliacés et composés de cellules.

ASPRÈLE ou **ASPRELLE** s. f. (a-sprè-le). Bot. Syn. de *Prêle*.

ASPREMONT (D'), vicomte d'Orthez. V. ORTHEZ.

ASPREMONT (François DE LA MOTHE-VILLEBERT, vicomte D'), général français, né vers le commencement du XVII^e siècle, mort en 1678. Il se voua, comme Vauban, à la guerre des siéges, figura honorablement dans toutes les actions militaires de son temps; fut blessé aux siéges de Condé, de Valenciennes et de Gravelines; fit accepter un plan pour l'agrandissement de la place et du port de Toulon, et mourut au moment de l'exécuter, épuisé par ses fatigues pendant les guerres d'Espagne.

ASPRES-LES-VEYNES, ch.-lieu de cant. (Hautes-Alpes), sur le Ruech; arrond. de Gap; pop. aggl. 673 hab. — pop. tot. 745 hab.

ASPRET, ETTE adj. (a-sprè, è-te — rad. *aspre*). Un peu âpre. Vieux mot.

ASPRIÈRES, ch.-lieu de cant. (Aveyron); arrond. de Villefranche; pop. aggl. 420 hab. — pop. tot. 1,656 hab.; mines de zinc et de plomb.

ASPROMONTE, montagne du royaume d'Italie, dans la Calabre ultérieure I^re, à 25 kilom. N.-E. de Reggio. Le 29 août 1862, Garibaldi, à la tête d'une poignée d'hommes déterminés, s'était retranché sur cette montagne, lorsqu'il fut attaqué par le colonel Pallavicini, qui commandait un corps de bersaglieri. Après une escarmouche de courte durée, Garibaldi, blessé à la jambe, fut fait prisonnier avec tous les siens. V. l'article suivant.

ASPROMONTE (COMBAT D'). A la suite de l'affaire de Sarnico (mai 1862), où le gouvernement italien avait déjoué les projets des Garibaldiens sur la Vénétie, Garibaldi, qui était en Lombardie, et qui jouissait alors du plus haut degré de popularité auquel il soit donné à un simple citoyen d'atteindre, offrit de renoncer à toute expédition aventureuse, pourvu que la guerre nationale contre l'Autriche fût reprise sur-le-champ. N'ayant rien pu obtenir en ce sens du ministère Ratazzi, que des voix éloquentes accusaient d'ailleurs au Parlement de ne pas vouloir donner Rome à l'Italie, Garibaldi, déçu dans la réalisation de ses plus chères espérances, fatigué d'une inaction pleine d'anxiété et de doute, et conseillé aussi par ses amis, résolut secrètement de trancher d'un seul coup le nœud de la question romaine. Il pensa qu'en se dirigeant vers Rome à la tête de ses volontaires, il verrait l'Italie entière marcher à sa suite, et que cet imposant soulèvement d'une grande nation rendrait impossible toute résistance du corps d'armée français qui gardait le Vatican. Rendre Rome à l'Italie était à ses yeux l'achèvement de sa mission émancipatrice. Toute tentative de cette nature étant désormais impossible dans le nord, il choisit habilement la Sicile pour point de réunion et pour point de départ. C'était là, en effet, qu'il avait jadis commencé par d'éclatants succès la délivrance du royaume de Naples; là, il était sûr de trouver une population enthousiaste, échappant presque par l'éloignement et par les habitudes à l'action du gouvernement, et il pouvait jusqu'à un certain point, compter sur le concours du préfet, qui lui était dévoué.

Plein de cette idée, et après avoir pris ses dispositions, Garibaldi partit subitement pour Caprera; mais, à peine avait-il touché son île, qu'il en repartait pour Palerme, où devait avoir lieu, le 28 juin, un tir national présidé par le prince royal. L'inquiétude que la présence de Garibaldi avait d'abord causée à Turin se dissipa lorsqu'on apprit qu'il accompagnait partout l'héritier du trône, s'effaçant derrière lui et prêchant la concorde. Mais bientôt l'ancien dictateur laissa percer ses préoccupations et son ressentiment contre le gouvernement français, dont les troupes mettaient obstacle à ce que l'Italie eût sa véritable capitale. Accompagné de son ami, le marquis Georges Pallavicino, préfet de Palerme, il visitait les établissements d'utilité publique, recevait des suppliques et des députations, et prononçait des discours où il attaquait avec une véhémence extrême l'empereur Napoléon. Les populations l'accueillaient avec enthousiasme; une vieille femme s'approchait de lui et lui présentait ses deux fils : « Je n'ai qu'eux, disait-elle, je vous les donne. » Cette attitude émut le parlement et le ministère; le préfet de Palerme fut révoqué pour avoir autorisé de sa présence des discours de nature à troubler les relations de l'Italie avec la France; il fut remplacé par le général Cugia, investi en outre des pouvoirs civils et militaires pour toute la Sicile.

Après le départ des princes pour Naples, Garibaldi redoubla de colère dans ses discours, qui mettaient le feu à toute l'Italie. Tandis que M. Ratazzi lançait au nom du roi une proclamation (3 août) destinée à conjurer les périls du moment, et que l'armée française à Rome se tenait sur ses gardes, Garibaldi, suivi de quelques centaines de jeunes gens, s'emparait des deux cents fusils de la garde nationale de Corleone, se retirait avec sa petite troupe dans les bois de Ficuzza, et après avoir arboré la devise : *Roma o morte!* (Rome ou la mort!), il lui adressait son ordre du jour : « Vous êtes accourus le sourire sur les lèvres, la joie au front, au banquet des batailles; vous avez senti la honte que l'occupation de Rome fait peser sur vos fronts, et vous voulez la faire disparaître. » Désavoué au nom de l'Italie par ses anciens lieutenants, Bixio, Médici, etc., ainsi qu'il allait bientôt l'être par Kossuth et Klapka au nom des Hongrois, qu'il avait aussi appelés à la rescousse, il fut rejoint par les députés Nicotera et Miceli, par une partie de la jeunesse de Sicile, par une foule de très-jeunes gens, presque des collégiens, venus de la haute Italie, et aussi par un certain nombre d'émigrés de divers pays. Cette troupe (4,000 hommes au plus) se dirigea vers le centre de l'île, partagée en trois colonnes, commandées par le colonel Bentivegno, le lieutenant-colonel Tresselle et par Garibaldi lui-même.

Sur ces entrefaites, le ministère avait proclamé l'état de siége en Sicile et à Naples, et confié la répression du mouvement à des chefs habiles et énergiques. Le général Ricotti, envoyé avec du renfort en Sicile, fut chargé de surveiller et d'envelopper les volontaires garibaldiens, sous la direction du général Cugia. Le général Cialdini fut mis à la disposition du général La Marmora, si Garibaldi parvenait à passer sur le continent. La flotte italienne croisa dans les eaux siciliennes et napolitaines et arrêta les expéditions de volontaires.

Dans sa marche pénible à travers la Sicile, le corps garibaldien fut bientôt cerné par les troupes du général Ricotti, qui voulait l'isoler et le dissoudre amicalement, et sans en venir aux mains. Grâce à ces ménagements extrêmes, grâce aussi à d'habiles manœuvres et à des marches savantes, l'illustre aventurier réussit à passer au milieu des baïonnettes du général Mella et à se jeter dans Catane. Là, il adressa de nouveau une proclamation aux Italiens : « A Rome! dit-il, levez-vous, braves de 48 et de 49! Sus, jeunesse ardente de 59 et de 60! Accourez à la croisade sainte! Je suis résolu à entrer dans Rome vainqueur, ou à périr sous ses murs. »

Le 25 août, Garibaldi, entouré par l'armée de Ricotti, bloqué par deux frégates italiennes, se saisit d'un bateau à vapeur de la compagnie postale italienne, se jette à bord avec un mille ou douze cents de ses compagnons, et, presque sous les yeux des deux frégates, passe la mer et aborde à la pointe du cap de Spartivento, près de Melito, tandis que Ricotti désarmait le reste des volontaires qui n'avaient pu s'embarquer avec leur chef.

En Calabre, Cialdini avait pris d'excellentes dispositions militaires, décidé qu'il était à repousser une attaque des volontaires avec moins de ménagements qu'on ne leur en avait montré en Sicile. Garibaldi, qui avait auprès de lui ses lieutenants Nullo, Cattabene, Cairoli, Corte, Guastalla, etc., et son fils Menotti, ne vit arriver que cinq à six cents nouveaux volontaires. Il tenta, avec le peu de monde qu'il avait, de surprendre Reggio; mais on était en force pour le recevoir. Il n'eut plus qu'à se jeter au nord-ouest, dans les montagnes, à travers l'épaisseur du plateau à peu près désert d'Aspromonte, avec seize à dix-sept cents hommes. Le colonel Pallavicini, à la tête de deux mille quatre cents hommes, formés de bersaglieri et de troupes de ligne, fut envoyé contre lui avec l'ordre précis de lui faire poser les armes, même au moyen d'un combat. En arrière, Cialdini avait échelonné les troupes des généraux Revel et Vialardi, qui fermaient tout passage; sur les côtes, le contre-amiral Albini croisait avec la flotte italienne.

Garibaldi était arrivé, après de grandes difficultés, au milieu du plateau désert qui couronne le massif d'Aspromonte. Il avait pour quartier général quelques cabanes en ruine près d'un bois. Le 28 août, le colonel Pallavicini avait commencé à gravir les hauteurs. Le 29 au matin, il divisa ses forces en trois colonnes, pour attaquer Garibaldi de front et lui couper la retraite en tournant le plateau. Garibaldi leva son camp et se dirigea vers le bois. Il n'avait pas d'espoir de résister et peu de chance de se dérober. Les bersaglieri arrivèrent à portée. Garibaldi arrêta les siens, résolu d'abord à ne point faire feu; il commanda la halte et le repos. Pallavicini avait donné l'ordre d'avancer. On hésita de part et d'autre. Garibaldi jeta encore le cri de ne point faire feu; quelques coups cependant partirent du côté des troupes régulières d'abord, puis du côté des volontaires. Un officier italien arriva au milieu des balles, en parlementaire. Garibaldi, irrité, le fit désarmer. Le feu continua; il y eut douze morts et une cinquantaine de blessés; Garibaldi fut atteint d'une balle morte à la cuisse, et d'une balle vive au pied droit. Les bersaglieri se précipitèrent; les deux troupes furent bientôt mêlées au milieu d'une vive émotion, qui se manifesta par des reproches, des embrassements et des poignées de main. Garibaldi, assis au pied d'un arbre et fumant un cigare pendant qu'on pansait sa blessure, fut ensuite transporté par ses volontaires et accompagné par les troupes jusqu'à Scylla. Là, Garibaldi ayant demandé à être embarqué sur un bâtiment anglais, le général Cialdini lui annonça qu'il avait l'ordre de le faire embarquer sur un bâtiment italien pour le conduire à la Spezzia, et que ses lieutenants et ses soldats étaient prisonniers de guerre. Garibaldi arriva le 2 septembre à la Spezzia, souffrant cruellement de sa blessure.

Un profonde et douloureuse commotion se fit sentir dans le monde civilisé lorsqu'on apprit que Garibaldi avait été frappé par une balle italienne. Il avait été imprudent sans doute, téméraire peut-être, mais coupable, lui qui avait écrit sur ses drapeaux : ITALIE ET VICTOR-EMMANUEL! C'est ce qui fut fort bien exprimé par M. Durando, ministre des affaires étrangères, dans sa note diplomatique du 8 octobre : « La loi l'a emporté; mais le mot d'ordre des volontaires a été cette fois plus impérieux que jamais. La nation tout entière réclame sa capitale. Le problème a pu changer de face, mais l'urgence d'une solution n'a fait que devenir plus puissante. » Aussi, le 15 septembre, le roi, par l'organe de M. Ratazzi, avait-il déjà prononcé, en faveur de Garibaldi, une amnistie qui fut ensuite étendue à tous ses compagnons. Ainsi, le sang versé par le grand patriote ne le fut pas inutilement, puisqu'il eut pour résultat l'affirmation plus énergique des droits de l'Italie sur Rome. D'autre part, il fallait que force restât à la loi; et le gouvernement italien, énergique contre les impatiences exaltées, clément après la victoire de la loi, a prouvé aux populations de l'Italie méridionale et à l'Europe, que le jeune royaume d'Italie est assis sur des bases inébranlables : la liberté et le respect des lois.

ASPRO-POTAMO, fleuve de la Turquie d'Europe, qui se jette dans la mer Ionienne, après un cours de 225 kilom. C'est l'Achéloüs des anciens.

ASPULL (Georges), célèbre pianiste anglais, né à Manchester en 1813, mort en 1832. Dès l'enfance, il émerveilla les maîtres par le brillant et le fini de son jeu. Rossini dit un jour de lui, qu'il était *la créature la plus extraordinaire de l'Europe*. Cet éminent artiste mourut à 18 ans. Il a laissé quelques compositions.

ASQUE s. m. (a-ske). Arachn. Genre d'acariens voisin des cheylètes.

ASQUINI (Basile), littérateur italien, né à Udine en 1682, mort en 1745. Il entra dans les ordres et professa les belles-lettres à Lodi et à Bologne. Entre autres écrits estimés, il a laissé une biographie des *Hommes illustres du Frioul*, publiée à Venise, en 1735.

ASQUINI (Fabien, comte), agronome italien, né à Udine en 1726, mort en 1818. Il introduisit dans son pays natal la culture du mûrier et l'éducation des vers à soie, fit faire les plus grands progrès à l'agriculture et répandit en Italie l'usage de la pomme de terre. Les services qu'il avait rendus furent récompensés d'une manière éclatante par une exemption perpétuelle d'impôts, qui lui fut accordée par le sénat de Venise, et continuée par Napoléon et l'empereur François. On a de lui quelques travaux intéressants sur la culture de la vigne et autres questions agronomiques.

ASSABIN. Myth. éthiop. Dieu qui préside à la récolte du cinnamome.

ASSABLÉ, ÉE (a-sa-blé), part. pass. du v. Assabler : *Rivière* ASSABLÉE.

ASSABLEMENT s. m. (a-sa-ble-man — rad. *assabler*). Action d'assabler; résultat de cette action. ‖ On dit mieux *ensablement*.

ASSABLER v. a. ou tr. (a-sa-blé — rad. *sable*). Remplir de sable, combler avec du sable : ASSABLER *un port*. ‖ On dit mieux *ensabler*.

— Pêch. Tendre sur un fond de sable : ASSABLER *des filets*.

S'assabler, v. pr. S'échouer sur le sable : *Un vaisseau qui s'est* ASSABLÉ.

ASSA-DOUX s. m. (ass-sa-dou — traduction des mots latins *assa dulcis*). Résine benjoin. On dit aussi *assa-dulcis*.

ASSAF, nom donné par les musulmans à un personnage qu'ils supposent avoir été le premier vizir de Salomon, qu'ils appellent lui-même le sultan Souleïman. Assaf partage avec son maître les honneurs de la légende et de la tradition orientales; les musulmans attribuent à Assaf une sagesse incomparable et en font le type du vizir parfait. D'après leur récit, les grandes qualités d'Assaf se révélèrent lorsque Salomon perdit son anneau magique. Dans les Psaumes de David, il y a quelques morceaux dédiés à Assaf, qui était, pour nous servir de l'expression naïve de d'Herbelot, le *maître de chapelle* du roi juif. Aujourd'hui, Assaf est devenu, pour les Arabes, les Persans et les Turcs, le modèle presque banal auquel ils comparent invariablement tout haut fonctionnaire, comme on le voit dans les premiers vers d'un *ghazel*, dans lequel Nabi, poëte turc, prend congé d'un pacha : « Adieu, pacha *aussi sage qu'Assaf*, le premier, le plus grand entre tes pairs, le directeur du domaine de l'élévation, etc. »

ASSAF. Myth. arab. Idole adorée par les Arabes coraïschites.

ASSAFITE adj. et s. (ass-sa-fi-te — rad. *Assaf*). Adorateur d'Assaf.

ASSA-FŒTIDA ou **ASA-FŒTIDA** s. f. (ass-sa-fé-ti-da — du persan *asa*, résine, et du lat. *fœtida*, fétide). Suc résineux qui découle de la *ferula assa-fœtida*, plante de la famille des ombellifères, qui croît dans la Perse et dans l'Indoustan : *Les Romains employaient l'*ASSA-FŒTIDA *comme assaisonnement. L'*ASSA-FŒTIDA *est employée en médecine comme antispasmodique. L'*ASSA-FŒTIDA, *qui pour nous est si repoussante, est pour les habitants de la Perse un condiment extrêmement recherché.* (Richerand.) *Les Romains assaisonnaient les faisans avec de l'*ASSA-FŒTIDA. ‖ Quelques écrivains spéciaux font ce mot masculin.

— **Encycl.** L'*assa-fœtida* se récolte en automne, époque où la plante a acquis son entier développement; à cet effet, on coupe la racine au collet; il en sort bientôt un suc blanc, épais, crémeux, qui ne tarde pas à s'épaissir et à prendre une teinte jaune rougeâtre. L'*assa-fœtida* du commerce est en masses amorphes, de peu de consistance, d'un brun chocolat, parsemées de larmes solides, brunes à l'extérieur, blanches en dedans, mais acquérant bientôt, lorsqu'elles sont exposées à l'air, une teinte rose ou vineuse. Cette gomme-résine a une odeur alliacée très-fétide, une saveur âcre et amère, et une densité de 1,327 environ; elle fond par l'action de la chaleur, brûle à l'air, se dissout incomplétement dans l'eau ou l'alcool, et assez bien dans l'acide acétique étendu, ainsi que dans le lait. L'*assa-fœtida* est composée de résine, 65; bassorine, 11; gomme, 19; huile volatile, 3; sels divers et impuretés, 2. Ce médicament s'administre à l'intérieur, en électuaire ou en solution, dans une eau gommeuse ou dans du lait; on peut aussi le dissoudre dans l'alcool ou le vinaigre. On en fait des électuaires, des nouets, des breuvages et des lavements. L'*assa-fœtida* à l'état de suc est, dit-on, irritante et peut produire la rubéfaction de la peau; celle du commerce l'est fort peu : elle excite cependant la muqueuse de la bouche et provoque la salivation; dans le tube digestif, elle facilite la digestion stomacale et dissipe les flatuosités intestinales. Elle produit peu d'excitation générale, agit d'une manière spéciale sur les nerfs, dont elle régularise les fonctions; aussi, est-ce un des antispasmodiques dont l'effet se produit le plus constamment. Ce médicament s'administre à l'intérieur contre l'inappétence et les perversions du goût pour combattre les accidents variés de l'hystérie, contre la danse de Saint-Guy, la nymphomanie, la paralysie lombaire, l'épilepsie, le tétanos, ainsi que contre les coliques vermineuses, le catarrhe bronchique, les convulsions des enfants, la chlorose, etc. Associé au camphre, au quinquina, à l'éther, il est indiqué contre les accidents nerveux des maladies putrides des ruminants. A l'extérieur, c'est un bon topique pour les ulcères, les engorgements indolents, etc. L'*assa-fœtida* est ordinairement associée à d'autres médicaments tels que valériane, camphre, scille, digitale, nitrate de potasse, ipécacuanha, belladone, etc. On l'administre sous forme de pilules, d'émulsion (5 gr. d'*assa-fœtida* dans 500 gr. d'eau), de potion (*assa-fœtida* 1 gr., sirop de fleur d'oranger 30 gr., eau distillée de valériane 100 gr., jaune d'œuf 1/2), de teinture alcoolique (*assa-fœtida* 1 partie, alcool à 31 degrés 4 p.), de teinture éthérée (*assa-fœtida* 1 p., éther sulfurique 4 p.), de lavement (*assa-fœtida* 2 à 5 gr., jaune d'œuf 1).

L'*assa-fœtida* a reçu chez nous, à cause de son odeur forte et repoussante, le nom de *stercus diaboli* (fiente du diable). Elle est nommée, par les Orientaux, *délices des dieux*; ils en font un usage à peu près habituel; ils l'emploient comme assaisonnement, et en frottent même, dit-on, les bords des verres dans lesquels ils boivent, pour donner au liquide qui y est contenu plus de goût et de parfum. L'*assa-fœtida* était également très-estimée des Romains.

ASSAGI, IE (ass-sa-ji) part. pass. du v. Assagir : *Enfant* ASSAGI.

ASSAGIR v. a. ou tr. (ass-sa-jir — rad. *sage*). Vieux mot, qui signifiait rendre sage : *Il nous fault abestir pour nous* ASSAGIR. (Montaig.) *O folle, orgueilleuse fortune, comme tes soudains exploits m'*ASSAGISSOIENT! (Chastellain.)

— Quelques écrivains de nos jours ont essayé de rajeunir ce mot, très-expressif : *Cette tête, que ces cheveux qui tombent n'*ASSAGISSENT *point, est tout aussi folle qu'elle était lorsque je te donnai l'être, fille aînée de mes illusions, doux fruit de mes mystérieuses amours avec ma première solitude.* (Chateaub.) *Je le calmai de la voix, je le caressai de la main, afin de l'*ASSAGIR *et de ménager ses forces pour cette rude journée.* (E. Sue.)

— V. n. ou intr. Devenir sage : *Vieillir n'est pas* ASSAGIR *ni quitter les vices, mais seulement les changer en pires.* (Charron.)

S'assagir, v. pr. Devenir sage : *J'étudiai, jeune, pour l'ostentation; depuis, un peu pour m'*ASSAGIR. (Montaig.)

ASSAGISSEMENT s. m. (ass-sa-ji-se-man — rad. *assagir*). Action de rendre sage ou de devenir sage. Vieux mot.

ASSAI adv. (ass-saï — mot ital., qui signif. beaucoup). Mus. Terme qui se joint comme augmentatif à un autre, indiquant le mouvement d'un air : *Presto assai*, fort vite ; *largo assai*, très-lent.

ASSAILLANT (a-sa-llan, *ll* mll.) part. prés. du v. Assaillir : *Il déconcerta l'ennemi en l'*ASSAILLANT *à la fois sur trois points différents.*

ASSAILLANT, ANTE adj. (a-sa-llan, ante; *ll* mll. — rad. *assaillir*). Qui assaille, qui attaque, qui prend l'initiative du combat : *L'armée* ASSAILLANTE. *Les forces* ASSAILLANTES.

— s. m. Celui qui assaille, qui attaque l'ennemi ou ses positions : *Les* ASSAILLANTS *furent repoussés jusque dans leurs tranchées.* (Acad.) *Cela ne faisait que redoubler l'ardeur des* ASSAILLANTS. (D'Ablanc.) *Audacieux de front, mais sans courage au cœur, il parada dans les rangs des* ASSAILLANTS. (Lamart.) *Chaque coup tuait ou blessait un* ASSAILLANT. (Balz.)

. Un guerrier si vaillant
N'eût jamais succombé sous un tel *assaillant*.
CORNEILLE.

— Collectiv. Ensemble des troupes assaillantes : *L'*ASSAILLANT *fut vigoureusement repoussé. Dans la guerre offensive, l'*ASSAILLANT *qui a l'avantage ne doit jamais accorder de temps à l'ennemi.* (Gén. Bardin.)

— Se disait ancienn. de celui qui, dans un tournoi, combattait contre le tenant : *L'*ASSAILLANT *et le tenant.*

— Par anal. Celui qui, par ses discours, par ses écrits ou par ses menées cherche à dénigrer quelqu'un, à lui nuire ou à triompher de lui : *Cet avocat, ce journaliste ne s'attendait pas à trouver un si rude* ASSAILLANT. *La société est debout; elle survivra, elle prospérera : tous les bons citoyens réuniront leurs efforts pour la défendre, quels que soient les* ASSAILLANTS. (Ch. Dupin.)

— **Antonymes**. Champion, défenseur, souteneur, tenant. — Insulté, offensé, provoqué.

ASSAILLEUR s. m. (a-sa-lleur, *ll* mll. — rad. *assaillir*). S'est dit autref. pour *assaillant :*

L'*assailleur*, bien souvent, vaut moins que l'assailli.
RONSARD.

ASSAILLI (a-sâ-lli, *ll* mll.) part. pass. du v. Assailli, Attaqué vivement : *Etre* ASSAILLI *par des voleurs. Dès le point du jour, notre corps d'armée fut* ASSAILLI *par l'ennemi. Le camp est* ASSAILLI *du côté du couchant.* (Chateaub.) *La France,* ASSAILLIE *de tous côtés, sut échapper aux plus urgentes nécessités.* (Thiers.)

Dans la sombre épaisseur de ces profonds taillis,
Où bientôt, sans retour, ils seront *assaillis*.
VOLTAIRE.

— Par anal., au propre et au fig. Exposé, livré à, tourmenté par : *Etre* ASSAILLI *par un orage, une tempête. Etre* ASSAILLI *par plusieurs malheurs. Nous fûmes* ASSAILLIS *par une grêle de pierres.* (Acad.) *Elle a mis fin aux plus grands périls dont une âme chrétienne puisse être* ASSAILLIE. (Boss.) *A l'entrée du canal de Mozambique, nous fûmes assaillis par un vent épouvantable.* (B. de St-P.) *Je fus* ASSAILLI *par un songe sinistre.* (X. de Maistre.)

D'un trouble si confus, mon esprit *assailli*
Se confesse coupable ; et qui craint a failli.
ROTROU.

Le mont même, le mont *assailli* par le temps,
Du poids de ses débris écrase la vallée.
BAOUR-LORMIAN.

— Substantiv. Personne assaillie :

L'assailleur, bien souvent, vaut moins que l'*assailli*.
RONSARD.

ASSAILLIR v. a. ou tr. (a-sa-llir, *ll* mll. — du lat. *ad*, vers, contre; *salire*, sauter — *J'assaille, nous assaillons; j'assaillais, nous assaillions; j'assaillis, nous asssaillîmes; j'assaillirai, nous assaillirons; j'assaillirais, nous assaillirions; assaille, assaillons, assaillez; que j'assaille, que nous assaillions; que j'assaillisse, que nous assaillissions; assaillant, assailli.* — La forme *j'assaus, tu assaus, il assaut*, autrefois usitée pour le présent de l'indicatif, n'était pas moins régulière et était beaucoup moins désagréable à l'oreille :

Un jour, qui n'est pas loin, elle (l'Eglise), verra [tombée
La troupe qui l'*assaut* et la veut mettre bas.
MALHERBE.

Massillon a dit *assaillissent* au lieu d'*assaillent*, à la troisième personne plurielle du présent de l'indicatif : *Toutes les douleurs qui vous* ASSAILLISSENT *en cette vie*...La forme régulière est suffisamment désagréable, sans qu'il faille recourir à ce barbarisme.) Attaquer en s'avançant vivement, en se précipitant : ASSAILLIR *un corps de troupes.* ASSAILLIR *un camp. Des voleurs l'avaient* ASSAILLI *en plein jour. A peine avais-je tourné la rue, que trois hommes m'*ASSAILLIRENT. (Le Sage.) *Au lieu d'*ASSAILLIR *Moscou, les généraux polonais se contentèrent d'en faire le blocus.* (Mérimée.) *Les trois divisions, chargées d'*ASSAILLIR *par plusieurs points le camp, l'enlevèrent avec une valeur digne de l'ancienne armée d'Italie.* (Thiers.) *Mélas, demeuré un peu en arrière avec le reste de l'armée, devait* ASSAILLIR *notre droite.* (Thiers.) *Les grenadiers français qui escaladèrent les rochers de Mahon, le lendemain, ne purent pas de sang-froid gravir ce roc, qu'ils* AVAIENT ASSAILLI *sous le feu de l'ennemi.* (Fourier.)

— Par ext. Importuner, harceler : *Ses créanciers l'*ASSAILLAIENT *de tous côtés. Des importuns m'*ASSAILLENT *jusque dans mon cabinet de travail. Une nuée de solliciteurs* ASSAILLIRENT *le nouveau gouvernement. Tous les autres créanciers, que je ne pouvais tenir en respect, vinrent m'*ASSAILLIR. (G. Sand.)

— Agacer, faire des entreprises amoureuses :

Un moine noir a, par dévotion,
Saisi le tout, quand j'*assaillais* Marton.
VOLTAIRE.

— Par anal. Fondre sur, en parlant de certains inconvénients matériels, pénibles à supporter : *L'orage nous* ASSAILLIT *au sortir de la ville. Une furieuse tempête nous* ASSAILLIT. (Acad.) *Les pluies froides ne viendront-elles pas* ASSAILLIR *nos vignes et nos mûriers?* (B. de St-P.) *Les vagues* ASSAILLAIENT *les murs du château.* (Balz.)

— S'emploie aussi en parlant des inconvénients moraux et des tentations : *Les chagrins, les malheurs* ASSAILLENT *l'homme à tous les âges. Jamais tentation plus dangereuse n'*ASSAILLIT *mon cœur.* (Acad.) *Toutes les douleurs qui nous* ASSAILLENT *en cette vie sont des épreuves que Dieu nous envoie.* (Mass.) *Comment pourrez-vous, sans l'aide de Dieu, vous défendre contre les tentations qui viendront* ASSAILLIR *votre cœur?* (Fleury.) *Mille mouvements contraires m'*ASSAILLIRENT *à la fois.* (J.-J. Rouss.) *Mille désagréables pensées vinrent m'*ASSAILLIR. (Le Sage.) *Lorsque l'homme fut jeté faible et nu à la surface du globe, les maux l'*ASSAILLIRENT *de toutes parts.* (Cuvier.) *A Paris, tout vous* ASSAILLE : *les appétits y sont incessamment sollicités.* (Balz.) *Les malheurs et les contrariétés se tiennent par la main pour nous* ASSAILLIR *sans relâche au milieu de nos mauvaises veines.* (G. Sand.) *L'impression fut si vive et si triste, que des idées de suicide m'*ASSAILLIRENT *avec force.* (Lamart.) *Les épigrammes commencèrent dès lors à l'*ASSAILLIR. (Ste-Beuve.)

C'est le doute que j'ai qu'un malheur ne m'*assaille*.
MALHERBE.

Comment se peut un pauvre cœur défendre,
Quand deux beaux yeux le viennent *assaillir?*
CH. D'ORLÉANS.

Les pensers qui l'*assaillent*,
Sans repos le travaillent. DESPORTES.

S'assaillir, v. pr. S'attaquer vivement et vigoureusement : *Les compagnies* S'ASSAILLAIENT *et se poursuivaient dans les diverses provinces.* (Barante.) *Quant au groupe de chevaux et de cavaliers qui* S'ASSAILLENT, *il a la turbulence farouche que Delacroix sait donner aux scènes de ce genre.* (Th. Gaut.)

— **Syn. Assaillir, attaquer.** *Attaquer*, c'est commencer le combat : *Vous voulez* ATTAQUER *une nation redoutable par le nombre de ses soldats et de ses vaisseaux.* (Barthél.) *Assaillir*, c'est attaquer vivement et vigoureusement : *A peine avais-je tourné la rue, que trois hommes m'*ASSAILLIRENT. (Le Sage.)

— **Antonymes**. Défendre, parer les coups, résister, riposter, soutenir.

ASSAINI, IE (a-sè-ni) part. pass. du v. Assainir : *Depuis le dessèchement des étangs et des marais, la contrée est tout à fait* ASSAINIE.

ASSAINIR v. a. ou tr. (a-sè-nir — rad. *sain*). Rendre sain ou plus sain : ASSAINIR *une contrée, un département.* ASSAINIR *un pays marécageux.* ASSAINIR *une ville, un quartier, une rue.* ASSAINIR *un hôpital, une prison, un logement. La science a aujourd'hui mille moyens pour* ASSAINIR *les hôpitaux. La science a accompli de véritables prodiges pour* ASSAINIR *les locaux insalubres.* (J. Simon.) *A Paris, des milliers de fontaines lavent et* ASSAINISSENT *les rues et les places publiques.* (Lélut.)

— Fig. Rendre pur au point de vue de la morale : *Il embellit les fêtes de l'opulence et* ASSAINIT *les joies du peuple.* (Villem.) *La médecine ne possède pas les moyens d'*ASSAINIR *les esprits aussi facilement que les corps.* (Barbé.)

S'assainir, v. pr. Etre assaini, devenir sain : *Les vallées* S'ASSAINISSENT *par la culture. Ces contrées* S'ASSAINISSENT *de jour en jour.*

— **Antonymes**. Empester, empoisonner, infecter.

ASSAINISSANT (a-sè-ni-san) part. prés. du v. Assainir : *On moralise le peuple en* ASSAINISSANT *ses habitations.*

ASSAINISSANT, ANTE adj. (a-sè-ni-san, an-te — rad. *assainir*). Qui assainit, qui est propre à rendre sain : *Les propriétés* ASSAINISSANTES *du chlorure de chaux.*

— Fig. : *Les cours du soir faits aux ouvriers dans les grandes villes sont* ASSAINISSANTS.

ASSAINISSEMENT s. m. (a-sè-ni-se-man — rad. *assainir*). Action d'assainir, état de ce qui est assaini : *L'*ASSAINISSEMENT *d'un pays marécageux. L'*ASSAINISSEMENT *d'une localité, d'une prison, d'un hôpital. L'*ASSAINISSEMENT *des bas quartiers d'une ville. Les* ASSAINISSEMENTS *des terrains entrepris sans les précaution nécessaires ont souvent donné la mort à des milliers d'hommes.* (Cabanis.) *La végétation est, dans les campagnes, un puissant agent d'*ASSAINISSEMENT. (Lélut.)

— Fig. Action de rendre pur au point de vue de la morale : *L'*ASSAINISSEMENT *du théâtre ne serait pas indigne du héros qui nettoya les étables d'Augias.*

— **Encycl.** Agric. et hyg. L'*assainissement* des terres et des habitations mérite d'être classé parmi les objets les plus importants de l'agriculture. Que de terrains incultes deviendraient fertiles si l'on prenait la peine de les assainir! Que de richesses les eaux stagnantes des marécages dérobent au pays! Nous avons encore en France des milliers d'hectares improductifs qui, au moyen de quelques capitaux, seraient transformés en terres labourables, et nul ne songe à rendre à la culture ces parties abandonnées de notre belle France! Aucune entreprise industrielle ne serait capable de balancer les bénéfices d'un dessèchement dans nos départements du Centre, où ces terrains seraient aliénés à vil prix par des propriétaires peu aisés? Il n'est pas moins important d'assainir les habitations que les terres. Le mauvais état des bâtiments d'exploitation exerce la plus funeste influence sur la santé du bétail. Des propriétés sont, pour cette seule raison, affermées bien au-dessous de leur valeur, parce que personne ne se soucie de courir les chances d'une exploitation ruineuse. Combien de fois n'a-t-on pas vu et ne voit-on pas tous les jours les plus beaux troupeaux décimés, et quelquefois emportés tout entiers par des épizooties dont on ignore la cause? L'origine de ces malheurs, trop souvent irréparables pour les fermiers peu aisés, ne doit pas être cherchée ailleurs que dans l'état d'insalubrité où l'incurie du propriétaire laisse les bâtiments d'exploitation; et, en cela, le propriétaire n'est jamais seul coupable. Presque toujours, au contraire, surtout dans les pays pauvres, le fermier laisse les alentours des bâtiments, l'intérieur des étables et de sa maison dans un état de malpropreté qui double les dangers d'infection et d'épidémie.

L'*assainissement* des terres et des habitations, si important, comme on le voit, en agriculture, ne l'est pas moins au point de vue de l'hygiène publique. Une grande partie des maladies n'ont pas d'autre source que l'insalubrité de l'air. Dans les villes, comme dans les campagnes, les émanations délétères produites par le séjour des eaux dormantes, l'accumulation des détritus animaux ou végétaux autour des bâtiments, une aération insuffisante, sont les causes qui altèrent la santé de l'homme et abrégent sa vie. Cela est surtout vrai dans les grandes villes, où l'entassement de la population centuple les dangers provenant des mauvaises qualités de l'air.

Les ouvriers qui exercent certains métiers insalubres, tous ceux qui travaillent le cuivre, le plomb, le mercure, sont particulièrement exposés à une foule de maladies qui ne peuvent être conjurées que par l'*assainissement* des ateliers. On emploie, pour cela, deux moyens également énergiques : le premier consiste à expulser au dehors par la ventilation les exhalaisons nuisibles; la ventilation peut s'opérer dans certains cas au moyen de courants d'air convenablement ménagés; dans d'autres cas, où l'abondance des miasmes délétères, la disposition des bâtiments et des lieux environnants ne permettent pas de recourir à cette ventilation naturelle, on se sert d'appareils spéciaux, appelés ventilateurs. Le second moyen consiste à attaquer directement et à détruire les exhalaisons nuisibles par les réactifs chimiques; il est surtout employé lorsque la ventilation ne parviendrait à désinfecter les ateliers, les manufactures, les abattoirs, etc., qu'au préjudice des lieux circonvoisins. Parmi les réactifs chimiques, les plus fréquemment employés pour leurs qualités désinfectantes sont l'acide nitrique et surtout le chlore et ses composés, particulièrement le chlorure de chaux.

Si l'on veut se faire une idée de l'influence que peut avoir l'*assainissement* des habitations sur la durée de la vie humaine, on n'a qu'à considérer l'état actuel de la ville de Paris. Depuis quinze ans, la capitale de la France a vu augmenter sa population, et, contrairement à ce qui aurait dû avoir lieu, la mortalité a diminué, la durée de la vie moyenne a été prolongée de plusieurs années. Ce résultat si important est dû, sans aucun doute, aux immenses travaux qui ont, depuis quelques années, transformé cette cité, et surtout au percement des nouvelles rues qui font circuler un air pur dans les quartiers les plus populeux; enfin à l'heureux établissement des squares disséminés aujourd'hui sur toute la surface de la capitale.

ASSAINISSEUR s. m. (a-sè-ni-seur — rad. *assainir*). Agric. Machine employée pour nettoyer les grains.

ASSAISONNANT (a-sè-zo-nan) part. prés. du v. Assaisonner : *En* ASSAISONNANT *les mets, on doit se préoccuper de l'hygiène autant que du goût.*

ASSAISONNANT, ANTE adj. (a-sè-zo-nan, an-te — rad. *assaisonner*). Qui assaisonne, qui sert d'assaisonnement.

— Econ. agric. *Plantes assaisonnantes*, Plantes savoureuses ou odorantes, d'un goût relevé, qui excitent l'appétit des bestiaux. Elles sont amères, acidules ou aromatiques.

ASSAISONNÉ, ÉE (a-sè-zo-né) part. pass. du v. Assaisonner : *Mets bien* ASSAISONNÉ, *trop* ASSAISONNÉ. *Légumes* ASSAISONNÉS *au beurre, au jus, à l'huile. On s'accoutume tellement aux choses de haut goût, que les viandes communes et simplement* ASSAISONNÉES *deviennent fades et insipides.* (Fén.) *Nous ouvrons nos sacs, nous en tirons le pain, le fromage, quelquefois les œufs durs,* ASSAISONNÉS *de gros grains de sel gris.* (Lamart.) *Il me semblait qu'il entrait dans le plan de mes bourreaux d'exaspérer ma soif, car la nourriture contenue dans le plat était une viande cruellement* ASSAISONNÉE. (Baudelaire.)

— Par anal. Relevé, rendu appétissant par une circonstance particulière : *Un mets grossier,* ASSAISONNÉ *par l'appétit, est préférable à toutes les friandises qu'affadit le dégoût. Quand les châtaignes sont cuites, nous les dévorons toutes fumantes,* ASSAISONNÉES *de l'orgueil de la découverte et du charme du larcin.* (Lamart.)

— Fig. Qui emprunte à une circonstance quelque chose d'agréable et de piquant : *Compliment mal* ASSAISONNÉ. *Discours* ASSAISONNÉ *de plaisanteries. Anecdote* ASSAISONNÉE *d'esprit. Il faudrait être parfaite, c'est-à-dire n'avoir point d'amour-propre, pour être insensible à des louanges si bien* ASSAISONNÉES. (Mme de Sév.) *Canillac avait la parole toujours* ASSAISONNÉE *d'un sel fin, souvent piquant.* (St-Sim.) *Le repas fut* ASSAISONNÉ *de mille discours agréables.* (Le Sage.) *Il faut que les éloges soient bien mal* ASSAISONNÉS *pour que nous les trouvions insipides.* (Boiste.) *Le plaisir doit être* ASSAISONNÉ *de raison.* (J. Janin.)

Qu'est-ce qu'esprit? Raison *assaisonnée*.
J.-B. ROUSSEAU.

‖ Qui a du piquant dans les discours et les manières : *Ah! que toute sa personne est* ASSAISONNÉE! *que sa physionomie est spirituelle! que sa vivacité lui sied bien!* (Mme de Sév.)

— En mauvaise part. Rempli, accompagné, parsemé, gâté par : *Est-il un esprit si affamé de plaisanterie qu'il puisse tâter des fadaises dont cette comédie est* ASSAISONNÉE? (Mol.) *C'est Burke qui a prononcé ce discours* ASSAISONNÉ *de la raillerie la plus amère.* (Villem.) *Les soupers de Borgia sont d'effroyables débauches* ASSAISONNÉES *d'empoisonnements.* (V. Hugo.)

ASSAISONNEMENT s. m. (a-sè-zo-ne-man — rad. *assaisonner*). Action, manière d'assaisonner les mets : *L'*ASSAISONNEMENT *d'une salade. L'*ASSAISONNEMENT *d'une sauce. Le cuisinier a manqué l'*ASSAISONNEMENT *de la matelote. Il apportait un soin minutieux à l'*ASSAISONNEMENT *de ce mets.* (G. Sand.) ‖ Substance qu'on emploie pour assaisonner : *Le sel, le poivre, la moutarde, sont les* ASSAISONNEMENTS *les plus ordinaires. Certains cénobites ne mangeaient que des légumes sans aucun* ASSAISONNEMENT. *La sensualité a rendu nécessaires les* ASSAISONNEMENTS, *inconnus dans l'enfance de la société.* (Encycl.) *Le beurre est l'*ASSAISONNEMENT *de la plupart de nos mets.* (Buff.) *Le sel est de premier besoin pour les animaux ruminants; il sert d'*ASSAISONNEMENT *à leur insipide nourriture.* (Chaptal.) *Le sucre est en même temps aliment et* ASSAISONNEMENT. (Fourcroy.) *Les condiments sont des* ASSAISONNEMENTS *qui protégent la digestion contre elle-même.* (Raspail.)

— Par anal. Ce qui fait paraître un mets plus savoureux : *L'appétit est le plus indispensable de tous les* ASSAISONNEMENTS. *Les mets les plus exquis manquent toujours d'un* ASSAISONNEMENT *qu'on n'apporte pas avec eux et qu'aucun cuisinier ne leur donne : l'air du climat qui les a produits.* (J.-J. Rouss.)

— Fig. Ce qui donne un charme, un agrément piquant à quelque chose : *Il y a d'assez bonnes choses dans ce livre, mais il y manque l'*ASSAISONNEMENT. (Acad.) *La sagesse toute crue fait mal au cœur : il y faut un peu d'*ASSAISONNEMENT. (J.-L. de Balz.) *La médisance a été de tout temps l'*ASSAISONNEMENT *des conversations.* (Bourdal.) *C'est un merveilleux* ASSAISONNEMENT *aux plaisirs qu'on goûte que la présence des gens qu'on aime.* (Mol.) *On est si avide de louanges qu'on les reçoit sans tous les* ASSAISONNEMENTS *qu'elles devraient avoir.* (Fonten.) *Il faut que l'abstinence serve d'*ASSAISONNEMENT *à la volupté.* (Mass.) *Qu'il y ait dans nos paroles un* ASSAISONNEMENT *de grâce et de sel.* (Fléch.) *La diversité de sentiment est l'âme de la vie et l'*ASSAISONNEMENT *même de l'amitié.* (Lamotte.) *La joie est le meilleur* ASSAISONNEMENT *des festins.* (Le Sage.) *L'imagination donne seule aux plaisirs l'*ASSAISONNEMENT *qui en fait tout le prix.* (Condillac.) *La flatterie, quel qu'en soit l'*ASSAISONNEMENT, *est un mets du goût de tout le monde.* (S. Dubay.)

— En mauvaise part. Ce qui accompagne et dépare des discours ou des actions : *On ne manqua pas de dire que j'étais un carliste déguisé; mes commettants m'exclurent de leurs suffrages, lors de la réélection, avec force injures, calomnies et menus* ASSAISONNEMENTS *d'usage.* (Cormen.)

— **Encycl.** Hyg. I. — « Les *assaisonnements* ou condiments, dit M. Michel Lévy, sont essentiellement caractérisés par la propriété de stimuler les organes de l'odorat, du goût, de l'insalivation, de la digestion; ils concourent au but final de la nutrition en provoquant, dans la mesure nécessaire, les forces et les sécrétions qui doivent agir sur la matière assimilable; ils satisfont en même temps au besoin physiologique de stimulation qui varie suivant les climats, et il est impossible de ne pas reconnaître un rapport admirable entre la distribution des substances condimentaires sur la

globe et les convenances générales du régime des nations. » Il n'y a pas de ligne de démarcation tranchée entre les substances qui servent d'aliment et celles qui servent d'*assaisonnement*. La propriété de nourrir et celle de plaire au goût, loin de s'exclure l'une l'autre, coexistent au contraire dans la plupart des cas. Parmi les *assaisonnements*, il y en a peu qui ne contribuent pas, dans une certaine mesure, à réparer les pertes de l'économie animale, et qui soient strictement bornés à produire une impression sensuelle. Ainsi on ne saurait définir l'*assaisonnement* par opposition à l'aliment, pas plus que l'aliment par opposition à la boisson. Ce qui est vrai, c'est que les *assaisonnements*, alimentaires ou non, agissent principalement sur le système nerveux, et correspondent surtout à ce qu'il y a de dynamique dans l'acte de la chymification. Il est à remarquer qu'une dose de condiment, de sucre, par exemple, poussée directement dans l'estomac du chien par une fistule artificielle, est loin d'exciter la sécrétion du sac gastrique dans la même mesure que si elle est avalée par l'animal, après avoir été explorée par le goût et diluée par la salive; il y a là une relation sympathique entre les impressions gustatives et la sécrétion de la salive et du suc gastrique.

II. — Les *assaisonnements* sont simples ou composés : ceux-là, dons de la nature; ceux-ci, œuvres de l'art culinaire. Les *assaisonnements* simples peuvent se diviser en sept classes : *assaisonnements salins, acides, âcres, aromatiques, aromatico-âcres, sucrés, gras.*

Assaisonnements salins. C'est le sel marin (chlorure de sodium) et le nitre ou salpêtre (nitrate de potasse). Ce dernier est fort peu usité ; les cuisiniers ne s'en servent guère pour autre chose que le *bœuf à la mode*. En revanche, le sel entre dans la plupart des préparations culinaires ; il figure même constamment sur les tables les plus pauvres, comme sur les plus riches ; c'est, sans contredit, l'*assaisonnement* par excellence, le meilleur et le plus sain. « Aussi, dit Requin, a-t-il été hautement préconisé par cette école de Salerne qui dicta les lois de l'hygiène à l'Europe du moyen âge. » Le célèbre médecin Cardan, dans son traité *De Sanitate tuenda*, élève jusqu'à l'hyperbole les louanges du sel : « Telle est, dit-il, la vertu et la nature du sel, que, par lui, le cadavre est garanti de la corruption putride et le corps vivant préservé, ou peu s'en faut, de toute maladie. (*Tanta etiam est vis atque natura salis, ut quibus admiscetur, si mortua sint, a putri corruptione tueatur ; si vero viventia, ab omni fere morbo vindicet.*) » Sans pousser aussi loin le lyrisme, Haller remarque que presque toutes les nations font usage du sel, que la plupart des animaux, et parmi les animaux tous les ruminants, le recherchent avec avidité et s'en trouvent bien; ce qui prouve qu'il y a dans le sel un principe qui convient à la nature animale. (*Videtur omnino aliquid in sale esse quod naturæ animalis conveniat ; nam pene omnes gentes sale utuntur, et etiam bruta animalia pleraque, certe quæ ruminant, sale delectantur et ab ejus usu bene habent.*) » La chimie a montré le rôle alimentaire du sel marin. Comme *assaisonnement*, il excite modérément la muqueuse buccale, augmente la sécrétion de la salive et du mucus, et provoque l'appétit. La stimulation se propage, dans le même mode, à l'estomac; la circulation capillaire est activée dans la muqueuse stomacale; les fluides gastriques sont versés avec plus d'abondance; une digestion plus complète procure au corps une plus grande somme d'aliments nutritifs. Un repas non assaisonné de sel pèse sur l'estomac; en d'autres termes, les aliments ingérés se ramollissent lentement et imparfaitement, versent dans l'appareil circulatoire une moindre quantité de principes alibiles, fournissent plus de résidu. L'abus du sel a été considéré comme la source de certaines maladies, notamment du scorbut; mais cette affection est plutôt due à l'humidité, à l'insalubrité de l'air, à l'uniformité et à l'insuffisance du régime. La privation de sel est surtout fâcheuse pour les individus qui se nourrissent principalement de matières féculentes, leurs digestions en sont plus laborieuses et s'accompagnent d'un plus grand dégagement de gaz.

Assaisonnements acides. Le vinaigre, le verjus, le citron, l'oseille, etc., constituent les *assaisonnements* acides. Pris en quantité très-modérée, et très-étendus, ces condiments excitent les glandes salivaires, réveillent l'appétit, tempèrent la soif, ajoutent leur puissance dissolvante à celle du suc gastrique, contribuent à rendre plus digestibles certaines substances, notamment les mucilagineuses, sollicitent le mouvement péristaltique, et déterminent, par cette raison, des évacuations alvines plus fréquentes.

Assaisonnements âcres. Cette classe de condiments comprend un certain nombre de produits végétaux appartenant surtout, les uns à la famille des liliacées, les autres à la famille des crucifères. La famille des liliacées nous fournit les diverses espèces du genre *allium*, l'ail proprement dit, le poireau, l'oignon, l'échalote, la civette, la ciboule, la rocambole. L'ail contient un principe qui produit dans le bouche une cuisson vive suivie d'une salivation abondante, imprime une stimulation énergique à l'estomac et facilite la digestion des substances les plus grossières. La rocambole et l'échalote sont les bulbes qui, par leur action, ressemblent le plus à l'ail. Les crucifères fournissent la moutarde, le cochléaria, le raifort, le radis, le cresson. Ces condiments appartiennent aux climats tempérés et au nord. Il faut en rapprocher les câpres, boutons des fleurs du câprier commun, de la famille des capparidées, si voisine de celle des crucifères, et les fleurs et les fruits de la capucine, de la famille des tropœolées, les uns et les autres confits habituellement dans le vinaigre.

Assaisonnements aromatiques. Il y en a beaucoup d'indigènes, comme le persil et le cerfeuil, de la famille des ombellifères; la pimprenelle, de celle des rosacées; le thym, le romarin, le serpolet, de celle des labiées. Les plus remarquables et les plus estimés sont exotiques : ce sont la vanille, la cannelle, les clous de girofle, etc.

Assaisonnements aromatico-âcres. Il faut ici placer en première ligne le poivre, fourni par les baies du *piper nigrum*, et qui va de pair avec le sel sur nos tables. « Le poivre, dit M. Michel Lévy, que les peuples équatoriaux prodiguent jusque dans leurs boissons, trace un sillon de chaleur brûlante de la bouche à l'estomac, il sollicite avec énergie les forces digestives; aussi son usage est-il opportun en toute alimentation fade, lourde, indigeste (cardons, choux-fleurs, concombres, parties tendineuses, poissons huileux). » Après le poivre, viennent la noix muscade, drupe du muscadier aromatique; le macis, arille de cette même drupe, dont la saveur est moins piquante et plus aromatique que celle de la noix muscade; le gingembre, racine desséchée du gingembre officinal, le piment ou poivre long, fait du *capsicum annuum* qui doit ses propriétés à une résine âcre nommée capsicine, et dont un demi-grain répandu en fumée dans une chambre suffit pour provoquer la toux et l'éternument.

Assaisonnements sucrés. Insuffisant comme aliment, le sucre convient comme *assaisonnement* à tous les âges, à tous les tempéraments, à tous les climats. La nature semble nous indiquer ses propriétés condimenteuses en nous le montrant combiné presque toujours avec les gommes, les mucilages, les substances fades, aqueuses, féculentes, acides. Recherché de tous les animaux, il excite dans son trajet, depuis la bouche jusqu'à l'estomac, une sensation de chaleur douce et une sécrétion assez abondante de fluides muqueux; il stimule légèrement l'estomac, rend la digestion plus prompte, donne peu de résidu.

Assaisonnements gras. Ce sont les diverses huiles comestibles (huiles d'olives, de noix, d'amandes douces, etc.), les graisses et le beurre. Ces différentes substances ne deviennent condimentaires que par l'artifice des préparations et presque toujours sont associées à d'autres *assaisonnements*, tels que sel, aromates, sucre, etc.

Les *assaisonnements* composés sont dus ou à une façon particulière de préparer des substances qui, de leur nature, sont de véritables aliments, ou à une combinaison plus ou moins complexe des *assaisonnements* simples. A la première espèce appartiennent les divers poissons marinés, le thon, les anchois, les sardines, le caviar (œufs de poisson confits dans l'huile), les huîtres marinées, les viandes fumées, etc., substances essentiellement alimentaires, sans aucun doute, mais qui, par suite de leur genre de préparations, possèdent un très-haut degré de puissance condimenteuse, et, partant, se consomment à doses médiocres, moins pour contribuer à réparer directement les pertes de l'économie que pour aiguiser l'appétit, exciter la soif et stimuler la digestion. Quant aux *assaisonnements* composés de la seconde espèce, les compositions gastronomiques qu'ils comprennent sont si nombreuses et si variées que nous ne pouvons songer à les énumérer. « Combien de vinaigres aromatiques, dit Requin, les uns à l'ail, les autres à l'estragon, ceux-ci à la rose, ceux-là à la fleur d'oranger, etc. ! Et ne peut-on pas en créer une infinie variété par le concours de tels ou tels ingrédients? N'en est-il pas de même à l'égard de la moutarde?... Comme elle se diversifie en combinaisons compliquées pour le service des gourmets! Enfin n'est-ce pas un champ sans limites pour l'art culinaire, que la confection de tant de sauces différentes qui servent d'accompagnement aux mets? »

III. — En quelle estime l'hygiène doit-elle tenir les *assaisonnements?* Certains médecins et philosophes les proscrivent en masse et sans restriction aucune. L'usage des *assaisonnements*, disent-ils, n'est pas naturel; de pareils ingrédients, en créant un appétit et une soif factices, conduisent à l'intempérance dans le boire et dans le manger et à toutes les maladies qui résultent de l'intempérance. Les épices brûlent les entrailles, ruinent l'estomac, surexcitent les nerfs. « Nous avons dans la société, écrit Diderot (*Encyclopédie*, art. *Assaisonnement*) deux ordres de personnes, les médecins et les cuisiniers, dont les uns travaillent sans cesse à conserver notre santé, et les autres à la détruire, avec cette différence que les derniers sont plus sûrs de leur fait que les premiers. » La science est loin d'accepter cet arrêt : elle condamne l'abus des *assaisonnements*, mais elle en explique et en justifie l'usage. A ceux qui invoquent la nature, elle montre la prédilection des animaux carnivores pour le sang, la plus salée de toutes les parties du corps, l'avidité des herbivores pour le sel marin, pour les murs salpêtrés, pour l'urine humaine, etc., l'instinct qui détourne l'homme des substances insipides et qui le dirige vers l'emploi des moyens propres à rehausser le goût des aliments. C'est très-naturellement que nous appelons les substances qui activent la sécrétion de la salive et du suc gastrique, accélèrent et perfectionnent la digestion, et augmentent ainsi le temps et la force disponibles pour le travail.

Le choix des *assaisonnements* doit varier, d'une part, suivant les climats et les localités, de l'autre, suivant les conditions individuelles d'âge, de sexe, de tempérament, etc. A l'indigène des tropiques conviennent les condiments âcres et caustiques. La nature, en lui prodiguant les poivres, les piments, la muscade, semble lui conseiller l'usage de ces substances propres à réveiller la langueur de ses fonctions digestives. Aux habitants des régions humides et froides les condiments antiscorbutiques, tels que le raifort, le radis, la moutarde, etc. Les bilieux et les nerveux doivent repousser les *assaisonnements* âcres, qui conviennent aux lymphatiques. Si le vieillard a besoin de réveiller son palais et son estomac, il n'est pour l'enfant qu'un seul condiment, le sucre.

ASSAISONNER v. a. ou tr. (a-sè-zo-né — rad. *saison*, c'est-à-dire faire venir en son temps, en sa saison, faire venir à bien. Tel était le sens primitif de ce mot, ainsi que le prouvent les exemples suivants de Dubelloy : *L'espic jaunit en grains que le chaud* ASSAISONNE. *Mais ne peult-on l'amour* ASSAISONNER, *comme les fruicts, et par art luy donner maturité?* Une chose venue en sa saison étant d'ordinaire une chose excellente, la signification du mot a pris de l'extension, et est devenue synonyme de perfectionner, rendre meilleur. M. Scheler, dans son *Dictionnaire étymologique*, n'est pas éloigné de croire que ce mot vient du lat. *assatio*, manière de cuire, de *assare*, cuire, rôtir, et cette étymologie nous paraît assez conforme à la règle de dérivation des mots). En parlant d'un mets, l'accommoder, y ajouter des ingrédients propres à en relever le goût : ASSAISONNER *un ragoût.* ASSAISONNER *une salade. Ce cuisinier* ASSAISONNE *bien les viandes.* (Acad.) *Les méchants cuisiniers ne savent rien* ASSAISONNER *avec justesse.* (Fén.) *Les Grecs et les Romains, qui étaient moins avancés que nous dans l'art d'*ASSAISONNER *le poisson, n'en faisaient pas moins très-grand cas.* (Brill.-Sav.) *Les jeunes gens vantèrent jusqu'à l'exagération le mérite de la salade qu'il* AVAIT ASSAISONNÉE *pour eux.* (Brill.-Sav.) ‖ Servir à relever le goût de : *Le sel* ASSAISONNE *tous nos aliments. Ici, les eaux sont douces pour désaltérer l'homme; là, elles ont un sel qui* ASSAISONNE *et rend incorruptibles nos aliments.* (Fén.)

— Par anal. Faire trouver savoureux : *L'appétit et l'exercice* ASSAISONNENT *les mets les plus grossiers. Les aliments les plus simples soutiennent et renouvellent la vie du corps quand l'appétit les* ASSAISONNE, *et que les organes sont neufs et sains.* (Lamart.)

L'homme se nourrissait sans art et sans apprêts,
Et le seul appétit *assaisonnait* ses mets.
BERCHOUX.

— Fig. Donner de l'agrément, du piquant, à ce que l'on dit, à ce que l'on écrit, à ce que l'on fait : ASSAISONNER *une louange, un compliment. Le cardinal de Richelieu n'était pas libéral, mais il donnait plus qu'il ne promettait, et il* ASSAISONNAIT *admirablement les bienfaits.* (C. de Retz.) *Les anciens se piquaient d'*ASSAISONNER *leurs ouvrages de ce sel attique qui était d'un goût exquis.* (St-Evrem.) *Il n'y a rien de si ridicule et de si impertinent qu'on ne fasse avaler, lorsqu'on l'*ASSAISONNE *de louanges.* (Mol.) *Ces adulateurs à outrance, ces flatteurs insipides, n'*ASSAISONNENT *d'aucun sel les louanges qu'ils donnent.* (Mol.) *La défense est un charme : on dit qu'elle* ASSAISONNE *les plaisirs.* (La Font.) *La sagesse sait* ASSAISONNER *les plaisirs pour les rendre durables.* (Fén.) *Il faut* ASSAISONNER *un service de ce qui peut le rendre obligeant sans le faire valoir.* (Fén.) *Un art d'*ASSAISONNER *les grâces qui touchait plus que les grâces mêmes.* (Mass.) *Quand on fait du bien on l'*ASSAISONNE *d'agrément.* (Mme de Sév.) *A-t-elle quelque bon mot à débiter, elle l'*ASSAISONNE *d'un sourire malin et plein de charme.* (Le Sage.) *Ce ne sont pas les divertissements qui nous manquent, mais l'art de les* ASSAISONNER. (J.-J. Rouss.) *La franchise guerrière et la douce familiarité* ASSAISONNAIENT *leurs entretiens.* (Thomas.) *Un entretien languit, si la médisance ne l'*ASSAISONNE. (Bridaine.) *Il y a mille manières d'apprêter et d'*ASSAISONNER *la parole.* (J. Joubert.)

Tu sais *assaisonner* des voluptés perfides.
LAMARTINE.

La satire, en leçons, en nouveautés fertile,
Sait seule *assaisonner* le plaisant et l'utile.
BOILEAU.

. Il faut dans la vie
Assaisonner l'amour d'un peu de jalousie.
REGNARD.

L'esprit fait grand plaisir, je n'en disconviens pas,
Mais j'en fais toujours peu de cas,
Si le bon sens ne l'*assaisonne*.
Mme DESHOULIÈRES.

— Techn. Signifiait anciennement préparer le bois destiné à faire les arcs et les flèches, ce qui consistait à le tenir pendant quelque temps plongé dans l'eau, puis à le sécher au feu.

S'assaisonner, v. pr. Etre assaisonné : *Dans le midi de la France, la plupart des mets* S'ASSAISONNENT *avec de l'ail.*

— Fig. Etre employé, mis en œuvre avec certains accompagnements : *La vengeance* SE *doit* ASSAISONNER *à diverses sauces.* (V. Hugo.)

ASSAISONNEUR, EUSE s. (a-sè-zo-neur, eu-ze — rad. *assaisonner*). Celui, celle qui assaisonne : *Un* ASSAISONNEUR *de merluches.* Fam.

— Le masculin s'employait autrefois comme synonyme de cuisinier : *Les cabaretiers et les hôteliers chez qui on venait manger et boire devaient aussi observer ces statuts dressés pour les* ASSAISONNEURS. (Fr. Michel.)

ASSAKI s. f. (ass-sa-ki — mot arabe formé de l'art. *al*, et *sâki*, échanson). Titre de la sultane favorite du Grand-Seigneur : *Plus invisible qu'une* ASSAKI *au fond du harem...* (Th. Gaut.) ‖ On écrit aussi KHACÉKI.

ASSAKI (Georges), littérateur moldave, né à Jassy en 1788. Il a rempli un grand nombre de fonctions publiques dans son pays. A la fois poëte, historien et publiciste, il est regardé comme un des pères de la littérature moderne de la Roumanie. Comme homme politique, il a, pendant sept ans, représenté son gouvernement à la cour de Vienne, et collaboré ensuite à la rédaction du statut organique de la Moldavie. Ce dernier service lui valut, de la part du czar, le titre de chevalier de Saint-Vladimir, celui d'archiviste de l'Etat, et peut-être la direction des affaires étrangères de son pays, qui lui fut donnée en 1856, car, par un talent exceptionnel, il avait su se concilier à la fois la reconnaissance du czar et celle du sultan. Comme écrivain, on lui doit plusieurs pièces de théâtre, un grand nombre de traductions de pièces françaises et allemandes, une histoire de Russie en 2 vol. in-8°, un volume de poésies en diverses langues. Il a dirigé jusqu'à quatre revues littéraires, et était en dernier lieu rédacteur propriétaire de la *Gazette de Moldavie*, journal officiel. M. Assaki est membre de l'Académie de Rome.

ASSALI, IE (a-sa-li) part. pass. du v. Assalir : *Mets* ASSALI.

ASSALIMENT s. m. (a-sa-li-man — rad. *assalir*). Art culin. Action d'assalir un mets, d'y mettre du sel. ‖ Signifie aussi, Défense de faire boire les bestiaux dans les marais salants.

ASSALINI (Pierre), médecin, né à Modène vers 1765, mort en 1840. Il fit partie de l'expédition d'Egypte, et, plus tard, fut nommé par l'empereur premier chirurgien de la cour, et chirurgien ordinaire du vice-roi d'Italie, directeur de l'Institut des sages-femmes et des orphelins, à Milan, enfin chirurgien en chef de l'hôpital de Saint-Ambroise, dans la même ville. Il publia, en 1811, de bonnes *Observations sur la peste*, et un ouvrage sur les maladies des yeux. On lui doit encore des observations sur la fièvre jaune qui régna à Cadix, sur la dyssenterie, sur le phénomène du mirage, etc. Il s'occupa aussi des accouchements et perfectionna le forceps et l'opération césarienne. Il fit partie de l'expédition de Russie, pendant laquelle il eut les extrémités gelées, et remplit ensuite, dans sa patrie, les fonctions de professeur de chirurgie clinique.

ASSALIR v. a. ou tr. (a-sa-lir — du lat. *ad*, à; *sal*, sel). Art culin. Mettre du sel à : ASSALIR *le pot-au-feu.* Vieux mot.

ASSAM, contrée de l'Inde anglaise, qui forme, entre les 26° et 28° lat. N., et 87°-95° long. E., une longue vallée encaissée par des montagnes boisées, et arrosée par le Brahmapoutre et plusieurs de ses affluents, presque tous navigables. L'Assam, borné au N. et à l'E. par le Thibet, au S. par l'empire Birman, et à l'O. par le Bengale, a une superficie de 47,000 kilom. car., et une population d'environ un million d'habitants divisés en deux races différentes : l'une, au teint olivâtre, se rapprochant des nègres d'Abyssinie, habite le sud; l'autre, qui a la peau blanche, prédomine dans le nord. Leur idiome est un dialecte de l'indoustani, assimilé au bengali par William Jones, et leur culte est le brahmanisme. Le climat est très-insalubre, à cause des pluies périodiques, auxquelles succèdent de fortes chaleurs; mais le sol est très-fertile en riz, légumes, arbres à fruits, orangers, bananiers, etc.; le ver à soie, vivant et se multipliant sur les mûriers sans le soin de l'homme, produit en abondance une soie d'une qualité excellente, employée aux vêtements d'une partie de la population. La fabrication de cette soie, l'exploitation des paillettes d'or que roulent plusieurs cours d'eau de cette contrée, et celle de quelques mines de plomb, de fer et de houille, ainsi que le sel de plusieurs sources salées, constituent l'industrie manufacturière et commerciale de l'Assam. Ce pays jouissait jadis d'une autonomie complète, mais en 1820 il fut envahi par les Birmans, qui le cédèrent aux Anglais en 1826. Actuellement, il forme trois divisions administratives : le Haut-Assam, ch.-lieu Djorhat; le Bas-Assam, ch.-lieu Gohali, soumis à l'administration anglaise, et l'Assam-Central, gouverné par un rajah tributaire et surveillé de près par les agents britanniques.

AS-SAMAANI, historien et poëte mahométan, né dans le Khorassan en 1113, mort en 1166. Son ouvrage le plus connu, du moins en Occident, est une *Histoire de Bagdad* en 15 vol.

ASSAMARE s. f. (ass-sa-ma-re — du lat. *assare*, rôtir; *amarus*, amer). Chim. Substance particulière qui communique la saveur amère que le pain, le malt, le sucre, le café, etc., acquièrent par un grillage plus ou moins prolongé. L'assamare se présente sous la forme d'un sirop épais, jaune rougeâtre, transparent et fort hygrométrique, qu'on ne parvient pas à solidifier en l'abandonnant pendant plusieurs semaines dans le vide. Il devient plus fluide quand on le chauffe, mais il commence déjà à se décomposer à quelques degrés au-dessus de 120°.

ASSAMENTA s. m. pl. (a-sa-main-ta — du lat. *assare*, chanter sans accompagnement). Antiq. rom. Vers saliens que les prêtres de Mars chantaient en dansant. ‖ Quelques écrivains désignent aussi par ce mot fort obscur quelques pièces de vers détachées, comme les épigrammes, les silves, etc. ‖ On dit aussi AXAMENTA.

AS-SAMH-IBN-MELIK-AL-KHAULANI, capitaine musulman, gouverneur de l'Espagne sous les califes, vivait au VIIIe siècle. Il franchit les Pyrénées, emporta Narbonne et plusieurs autres villes, vint mettre le siége devant Toulouse, et fut vaincu et tué dans une grande bataille contre Eudes, duc d'Aquitaine.

ASSAPH ou **ASAPH**, lévite et chantre hébreu, contemporain de David, dont il chantait les psaumes. Il en a lui-même composé quelques-uns. Comme son nom signifie réunir, assembler, divers commentateurs ont conjecturé que c'était lui qui avait réuni en un seul corps les chants sacrés.

ASSAR s. m. (a-sar). Métrol. anc. Monnaie juive de très-minime valeur.

ASSARASI s. m. (ass-sa-ra-zi). Métrol. Monnaie d'or employée aux Indes orientales, et valant environ 38 fr. 98 cent.

ASSARHADDON, roi d'Assyrie, fils et successeur de Sennachérib, comme nous l'apprend la Bible. Ce fut lui qui repeupla la Samarie avec des colons qu'il prit dans des provinces de l'Asie orientale. On croit le retrouver dans le *Canon* de Ptolémée sous le nom d'Assaradinius, qui régna treize ans à Babylone, depuis l'année 681 avant l'ère chrétienne. Bérose n'attribue à Assarhaddon que huit années de règne. Du reste, l'identité de ce personnage historique n'est pas encore parfaitement dégagée et établie. D'après un passage de l'historien arménien, Moïse de Khorène, plusieurs savants, et entre autres Volney et Rosenmüller, ont pensé que les Hébreux avaient confondu Assarhaddon avec Sardanapale, et n'avaient fait de ces deux rois qu'une seule et même personne. Quelques-uns veulent aussi que ce personnage soit l'*Asserad* du livre de Judith.

ASSARINO (Lucas), historien et romancier, né à Séville, d'une famille italienne, mort à Turin en 1672. Ses romans de *Stratonice* et de l'*Almeriada* ont été traduits en français. On a encore de lui un grand nombre d'ouvrages sur divers sujets, notamment *Delle guerre e successi d'Italia dall' anno* 1413 *al* 1630.

ASSARION s. m. (a-sa-ri-on). Métrol. anc. Monnaie usitée en Egypte et en Asie. ‖ Monnaie romaine sous Constantin et ses successeurs.

ASSARMENTÉ, ÉE (a-sar-men-té) part. pass. du v. Assarmenter : *Vigne* ASSARMENTÉE.

ASSARMENTER v. a. ou tr. (a-sar-man-té — du gr. *a* priv., et du fr. *sarment*). Agric. Débarrasser une vigne de ses sarments : *Il faut* ASSARMENTER *ces vignes*.

ASSAROTTI (Octave-Jean-Baptiste), fondateur de l'institution des sourds-muets, à Gênes, né dans cette ville en 1753, mort en 1829, entra à dix-huit ans chez les Piaristes, qui se vouent en Italie à l'éducation des enfants pauvres, et professa ensuite la théologie dans sa congrégation. S'inspirant des succès obtenus en France par l'abbé de l'Epée, il conçut le projet de rendre le même service à sa patrie, et ouvrit une école où cinq ou six sourds-muets apprirent rapidement à lire et à écrire. En 1805, Napoléon, lors de son voyage à Gênes, gratifia le modeste établissement d'une dotation annuelle de 6,000 fr. pour douze pensionnaires. Assarotti a rédigé lui-même et fait imprimer tous les ouvrages nécessaires à ses élèves.

ASSAS (Louis, chevalier D'). En écrivant ce grand nom, si cher à la France et si populaire, nous ne pouvons passer sous silence les doutes qui se sont élevés relativement à la belle action qu'il rappelle. Nous n'avons certes pas la prétention de résoudre infailliblement dans ce dictionnaire tous les problèmes historiques; cependant, nous ne pouvons en éluder les difficultés, en dissimuler les incertitudes; nous ne pouvons éviter de les discuter, d'en poser les termes, d'en rassembler les éléments tels que nous les fournit l'état actuel de la science, tout en nous gardant avec le même soin et de la crédulité banale qu'on reproche aux anciennes écoles, et de ce scepticisme vulgaire qui n'est pas moins éloigné de la saine critique, et dont certains *négateurs* systématiques se sont fait une sorte d'industrie dans des ouvrages qui n'ont que l'apparence de l'érudition.

Il est remarquable que les biographes ne donnent que des renseignements inexacts ou incomplets sur ce personnage, dont le nom figure avec tant d'éclat dans notre histoire nationale. Nous rassemblerons ici, en les résumant, ceux que nous fournissent les mémoires, ainsi que diverses pièces authentiques que nous aurons l'occasion de citer dans le cours de cet article. Le chevalier d'Assas avait pour prénom Louis, et non point Nicolas, comme on le lit dans divers recueils, et il était né au Vigan, dans les Cévennes, le 28 août 1733. Il avait, par conséquent, au moment de sa mort, vingt-sept ans un mois et dix-neuf jours. Sa famille était de petite noblesse, mais datait du XIIe siècle, comme cela fut prouvé par le généalogiste Chérin et les pièces officielles. Entré jeune au service, il était parvenu au grade de capitaine dans les chasseurs du régiment d'Auvergne. On sait que l'action qui l'a immortalisé eut lieu pendant les guerres du Hanovre, en 1760, à l'affaire de Clostercamp, où son corps se fit hacher. Dans la nuit du 15 au 16 octobre, il entra, dit-on, seul dans un bois voisin pour le fouiller, dans la crainte d'une surprise. Mais tout à coup il est environné de soldats ennemis qui lui mettent la baïonnette sur la poitrine et le menacent de mort s'il jette un seul cri d'alarme et d'avertissement. N'écoutant que son dévouement patriotique, il se sacrifie au salut de l'armée en poussant le cri fameux qui avertit les Français du danger : *A moi, Auvergne, ce sont les ennemis!* Et il tombe mort à l'instant, criblé de coups de baïonnette. Tel est le récit populaire. Nous conviendrons volontiers qu'il présente quelques difficultés, si l'on veut que d'Assas soit entré *seul* dans le bois, chose peu usitée dans les reconnaissances. En effet, les Français ont pu entendre le cri suprême et retrouver le cadavre; mais qui donc a pu raconter le détail caractéristique de la vie offerte au prix d'un lâche silence et si noblement sacrifiée? On ne dit point que ce soient les soldats ennemis. Qui garantit que d'Assas n'a pas été simplement surpris par la mort, n'ayant que le temps de jeter ce cri, pour avertir sa troupe et réclamer du secours? Ces objections pourraient être faites, et l'on doit convenir qu'en l'absence de renseignements positifs, il doit rester quelques doutes dans les esprits. Quoi qu'il en soit, cet épisode passa inaperçu, comme tant d'autres. La France, riche en traits de bravoure, ne prend pas toujours la peine de les compter. La *Gazette de France* du 25 octobre 1760 n'en fait point mention en portant sur la liste des morts le chevalier d'Assas, si obscur alors, qu'elle l'appelle d'*Assar*. Voltaire fut le premier qui le révéla et le mit en lumière, longtemps après l'événement, dans la seconde édition de son *Précis du règne de Louis XV*, publiée en 1769. Dès 1768, il l'avait signalé dans une lettre au duc de Choiseul; mais le gouvernement de Louis XV avait bien d'autres préoccupations que d'honorer la mémoire des héros et de prendre souci de la gloire nationale. Ce fait demeura donc oublié jusqu'au commencement du règne de Louis XVI, dont on voulut signaler l'avénement par des actes multipliés de bienfaisance. En 1777, on parlait devant la reine Marie-Antoinette de l'héroïsme du chevalier d'Assas; elle s'étonnait qu'une pareille action fût restée si longtemps dans l'oubli, s'informa de la famille, et chargea quelqu'un d'écrire au baron d'Assas, frère aîné du chevalier, pour l'engager à lui adresser un mémoire. Le baron, qui probablement avait employé déjà ses amis à solliciter pour lui, demanda de l'avancement pour ses deux fils, et l'autorisation de joindre à son nom celui de *Clostercamp*. Nous trouvons ces détails et quelques autres dans une lettre par laquelle le baron lui-même répond au fameux *patriote Palloy*, qui, en février 91, lui avait demandé des renseignements sur sa famille, sur la personne du chevalier, et sur les portraits qui pouvaient en exister, afin d'en faire exécuter un lui-même sur une des pierres de la Bastille. Cette lettre fait partie du riche recueil de correspondances et de documents inédits appartenant à M. Feuillet de Conches, et dont il a commencé récemment la publication (*Louis XVI, Marie-Antoinette et Madame Elisabeth*, 1864, 1er vol., p. 465 et suiv.). Le roi en écrivit à M. de Montbarey, ministre de la guerre (même recueil, t. Ier, p. 97), et enfin, après délibération en conseil, on créa pour la famille une pension héréditaire de mille livres, reversible à perpétuité aux aînés du nom. Les d'Assas vinrent à la cour et furent reçus avec une grande distinction. Le baron obtint en outre, par brevet, la faveur, alors fort enviée, de chasser avec le roi, et son fils aîné fut fait capitaine de cavalerie. Les lettres patentes créant la pension furent expédiées le 8 octobre 1777, et enregistrées le 21 mars de l'année suivante. Cette curieuse pièce fait aujourd'hui partie d'une collection particulière; elle a été vendue dans une vente publique d'autographes faite par le libraire Laverdet, le 19 février 1857, à Paris. Nous en citerons le passage suivant, emprunté au catalogue, parce qu'il contient la version, en quelque sorte officielle, du fait d'armes qu'on voulait récompenser :

« Louis, par la grâce de Dieu, etc.—De toutes les grandes actions que l'histoire a immortalisées, aucune n'est au-dessus de l'héroïsme avec lequel le sieur Louis, chevalier d'Assas, capitaine de chasseurs au régiment d'Auvergne, s'est dévoué à la mort. La nuit du 15 au 16 octobre 1760, le prince héréditaire de Brunswick voulut surprendre à Clostercamp, près de Wesel, un corps de l'armée française, commandé par le marquis de Castries. Le chevalier d'Assas, en marchant à la découverte pendant l'obscurité, tombe dans une embuscade ennemie. Environné de baïonnettes prêtes à le percer, il peut acheter sa vie par son silence : mais l'armée va périr si elle ignore le danger qui la menace. Il crie à haute voix : *A moi, Auvergne, voilà les ennemis!* et dans l'instant il expire percé de coups. Si cette mort glorieuse l'a dérobé à notre reconnaissance, nous pouvons du moins en faire éprouver les effets à son frère, etc. »

Sur quelles pièces cette relation a-t-elle été rédigée, dix-sept ans après l'événement? Vraisemblablement sur les notes fournies par le baron d'Assas et sur le récit de Voltaire, car il ne semble pas qu'il existât rien au ministère de la guerre, ni qu'aucune enquête eût été faite. Nous verrons, du moins, tout à l'heure, qu'un témoin oculaire, dont le témoignage est d'un grand poids, donne une relation qui diffère notablement de la précédente. Et Voltaire, qui l'avait instruit? Il nous l'apprend lui-même dans une lettre écrite au comte de Schomberg, à la date du 31 octobre 1769 : « Je n'ai fait que copier ce que le frère de M. d'Assas et le major du régiment m'ont mandé. » Y avait-il donc déjà des doutes alors? Quelques personnes pourraient le penser d'après la contexture de cette phrase; mais nous croyons que ce serait abuser un peu du système des interprétations. Avant d'aller plus loin, disons tout d'abord que la pension, oubliée pendant les années orageuses de la Révolution, fut rétablie par Napoléon Ier, vers 1810, et n'a pas cessé d'être acquittée depuis. A la même époque, une colonne fut élevée sur le lieu où tomba le vaillant capitaine, et ses dernières paroles en formaient l'inscription. Nous ignorons si cette colonne est encore debout. Le Vigan a élevé, en 1830, une statue à son glorieux enfant, et l'une des rues de Paris a pris son nom.

Nous allons examiner maintenant les témoignages qu'on invoque, sinon pour contester entièrement le fait, au moins pour en rectifier les circonstances principales. On rattache d'abord la contradiction à un fil contemporain en s'appuyant sur un passage extrait de mémoires inédits de Grimm; sans examiner pour le moment si ces mémoires sont authentiques, nous reproduirons ce passage, afin de mettre toutes les pièces du procès sous les yeux du lecteur :

« J'étais au camp de Rhinberg le jour du combat si connu par le dévouement d'un militaire français. Le mot sublime : *A moi, Auvergne*, etc., appartient au valeureux Dubois, sergent de ce régiment; mais, par une erreur presque inévitable dans un jour de bataille, ce mot fut attribué à un jeune officier nommé d'Assas. M. de Castries le crut comme tant d'autres; mais quand, après ce combat, il eut forcé le prince héréditaire à repasser le Rhin et à lever le siége de Wesel, des renseignements positifs apprirent que le chevalier d'Assas n'était pas entré seul dans le bois, mais accompagné de Dubois, sergent de sa compagnie. Ce fut celui-ci qui cria : *A nous*, etc. Le chevalier fut blessé en même temps, mais il n'expira pas sur le coup, comme Dubois; et une foule de témoins affirmèrent à M. de Castries que cet officier avait souvent répété à ceux qui le transportaient au camp : *Enfants, ce n'est pas moi qui ai crié, c'est Dubois*. A mon retour à Paris, on ne parlait que du beau trait du chevalier d'Assas, et il n'était pas plus question de Dubois que s'il n'eût jamais existé. Je ne pus convaincre personne, etc. »

On peut s'étonner que M. de Castries, s'il était si bien informé, n'ait pas mis quelque opposition aux lettres patentes de 1777. Nous lisons, au contraire, dans la lettre du baron d'Assas dont nous avons déjà parlé :

« M. de Castries ne vit pas sans doute avec plaisir sortir du sein de l'oubli une action qui ternissait un peu l'éclat de la sienne. La demande de la jonction du nom de *Clostercamp* au mien ne l'amusa pas davantage; mais j'en reçus des honnêtetés. Il en fit même de marquées à mon fils le chevalier dans son voyage à Brest, et en présence de tout le corps de la marine. »

M. de Castries n'aurait pu voir, en effet, sans un dépit bien naturel, si l'on avait donné suite à cette demande, gratifier du nom d'une bataille que lui-même avait gagnée un homme qui n'avait d'autres droits à cette distinction que sa parenté avec l'un des héros de l'action. Mais s'il ressentit quelque déplaisir de cette apothéose de l'un de ses anciens officiers, chose vraisemblable, comment supposer qu'il n'y eût mis aucun obstacle si, comme l'affirme Grimm, il eût eu tant de preuves à fournir que l'action attribuée au chevalier ne lui appartenait point? On comprendrait que dans l'origine, par une jalousie militaire trop commune, il eût gardé le silence; mais il est difficile d'admettre qu'il eût gratuitement consenti, dix-sept ans plus tard, à partager l'honneur de la journée avec un héros fictif.

« A mon retour à Paris, nous dit Grimm, on ne parlait que du beau trait du chevalier d'Assas, etc. »

Tout prouve, au contraire, qu'alors on ne parlait pas plus de d'Assas que de Dubois. Voltaire ne mentionne ce trait, comme nous l'avons dit, que dans la deuxième édition de son *Précis*, et il déclare n'en avoir eu connaissance que longtemps après l'événement, chose inconciliable avec l'assertion ci-dessus. Il est bien extraordinaire aussi que Grimm n'ait pas fait quelques efforts pour rendre publique une rectification que tant de témoins pouvaient appuyer.

Ajoutons que ces mémoires de Grimm, dont on se garde bien de produire l'original, sont fort suspects, et passent assez généralement pour apocryphes. C'est une question, d'ailleurs, que nous ne voulons pas trancher.

Nous trouvons la même version (et peut-être est-ce la source où le pseudo-Grimm a puisé) dans les *Mémoires* de Lombard de Langres, ambassadeur en Hollande sous le Directoire, puis membre de la cour de cassation. Lombard publiait ses *Mémoires* en 1823. Il rapporte (t. Ier, p. 230 et suiv.) que son père, sergent-major dans Auvergne, lui a constamment affirmé de la manière la plus positive que Dubois avait accompagné d'Assas, que ce fut Dubois qui poussa le cri *A nous, Auvergne, c'est l'ennemi!* et que d'Assas, rapporté mourant, eut encore le temps de témoigner noblement en faveur du vaillant sergent. Au moins, ici, ne voyons-nous pas apparaître M. de Castries, qui intervient d'une manière si malheureuse dans le précédent récit. Lombard, d'ailleurs, paraît de la meilleure foi du monde, et il ne peut admettre que son père lui eût fait tant de fois un mensonge inutile. Il ajoute : « J'ai hésité à rendre ce fait public. J'ai prié un ami, M. Crétu, employé au ministère de la guerre, de faire toutes les recherches possibles pour savoir s'il ne découvrirait point sur les registres du temps quelque indice qui pût jeter du jour sur un fait si remarquable : ses soins ont été infructueux; ces registres sont muets. Enfin j'ai cru devoir parler. »

Sans doute, ce récit est empreint d'un certain caractère de vérité; toutefois, il n'est pas inutile d'ajouter que Lombard passe pour être avant tout un anecdotier. Il se complaisait dans la compilation de *Contes militaires*, *Anecdotes secrètes*, *Niaiseries historiques*, etc. Entre autres déboires que lui valut son habileté à arranger l'histoire, nous ne citerons que le désaveu formel auquel le contraignit le maréchal Lefebvre, de la bouche duquel il avait assuré tenir une foule de détails entièrement controuvés.

Que d'Assas ait eu un compagnon d'héroïsme, cela n'a rien d'invraisemblable; que personne n'ait parlé de Dubois, cela ne serait pas fort surprenant, car on sait que dans l'ancienne armée les nobles seuls comptaient, et que les belles actions des soldats étaient invariablement inscrites au compte de l'état-major. Mais poursuivons.

On cite encore un récit du *Bibliophile belge*, t. III, p. 130, suivant lequel d'Assas, après le cri de Dubois, se serait élancé en criant à son tour : *Tirez, Auvergne, c'est l'ennemi!* et, dans l'obscurité de la nuit, aurait été blessé mortellement par ses propres gens de piquet.

Enfin, nous trouvons dans les *Mémoires de Dumouriez*, édition de MM. Berville et Barrière, une note où les savants éditeurs, après avoir rappelé la belle action attribuée au chevalier, ajoutent : « On regrette que les *Mémoires de Rochambeau* (publiés deux ans après la mort du maréchal, en 1809) jettent, avec quelque apparence de fondement, des doutes sur la réalité d'une si belle action. »

Or, Rochambeau était à Clostercamp colonel du régiment d'Auvergne; nul n'était donc mieux placé pour bien connaître les faits.

Mais en ouvrant ses *Mémoires* (t. Ier, p. 162), nous n'y trouvons pas la justification complète de la note de MM. Berville et Barrière. Son récit, il est vrai, diffère sensiblement de la version commune, et l'épisode héroïque qui nous occupe ici a des proportions évidemment moins considérables. Mais d'Assas y joue encore un grand et beau rôle. Voici le passage qui le concerne :

« Je dois à la vérité, dont j'ai toujours fait profession, de détailler ici le trait connu du chevalier d'Assas dans toute son exactitude. Charpentier, caporal des chasseurs, fut le premier qui découvrit l'ennemi dans cette nuit très-noire; il me mena sur cette colonne, qui fit feu sur nous. Je revins aux grenadiers et chasseurs, je leur ordonnai de faire feu par demi-compagnie alternativement, et surtout de périr à leur poste plutôt que de l'abandonner, en attendant l'arrivée de la brigade. D'Assas, un des capitaines de chasseurs, placé à l'extrémité de l'aile gauche de ce bataillon, fut attaqué et se défendait vigoureusement. Un officier lui criant qu'il tirait sur ses propres gens, il sortit du rang, reconnut l'ennemi et cria : *Tirez, chasseurs, ce sont les ennemis!* Il fut criblé de coups de baïonnette, et voua ainsi à sa patrie le sacrifice de sa vie avec cet héroïsme qui a été si justement célébré. »

Ainsi, il résulte de ce récit, très-simple et très-vraisemblable, qu'au moment de l'action, d'Assas sortit des rangs de sa compagnie, en capitaine vigilant, reconnut intrépidement en personne la troupe qui l'attaquait, la signala par un cri, et fut tué à coups de baïonnette avant d'avoir pu rejoindre les siens. Peut-être aussi était-il accompagné d'un de ses sergents; rien de plus ordinaire dans les reconnaissances militaires. Et si ce combattant obscur a joué un rôle dans cette action, rien de plus simple que l'histoire n'en ait rien su; dans l'ancien régime, est-il nécessaire de le répéter, l'héroïsme plébéien ne comptait pas. Celui du sergent Dubois, s'il a quelque réalité, est demeuré pour jamais enseveli dans les ombres de la nuit tragique de Clostercamp; mais, en tout état de cause, d'Assas ne peut être éliminé

de l'histoire ni descendu de son piédestal; voilà ce qui est certain.

De la citation qui précède et de l'étude attentive de toutes les circonstances de la bataille, telles que les rapporte Rochambeau, acteur et témoin fort important, nous pouvons conclure que la relation populaire et la relation officielle sont entachées de quelques erreurs, enrichies de détails poétiques et quelque peu imaginaires. Ainsi, d'Assas ne s'avança pas à la découverte à travers un bois : il n'y avait point de bois en cet endroit, et les principes les plus élémentaires ne permettent pas à une armée de camper à côté d'un bois sans l'occuper, au moins par des postes avancés; entre le régiment d'Auvergne, qui formait l'extrémité de l'aile gauche, et le canal de Rhinberg, il y avait seulement quelques haies et une bruyère. Les dispositions avaient été parfaitement prises par M. de Castries; l'armée était bien assise, couverte par une avant-garde de 3,000 hommes à Rhinberg, par des postes sur le canal, et par un corps qui occupait l'abbaye de Camp au delà du canal. On fut cependant, il est vrai, sur le point d'être surpris par l'ennemi, qui, après une marche silencieuse, avait tourné l'abbaye et culbuté quelques-uns des avant-postes. Mais ces premières fusillades *suffirent*, dit Rochambeau, *pour donner l'alarme*. Le combat était commencé lorsque l'épisode de d'Assas eut lieu, il n'est pas possible d'en douter. Ce brave officier ne *sauva* donc point l'*armée en l'empêchant d'être surprise*, car la surprise n'était plus possible à cette heure où toutes les brigades étaient debout et manœuvraient en face de l'ennemi. C'est donc avec une exagération qui éclate à tous les yeux que les lettres patentes disent : ... *L'armée va périr si elle ignore le danger qui la menace*... C'est gratuitement aussi et par une sorte de licence poétique qu'elles portent encore : *Environné de baïonnettes prêtes à le percer, il peut acheter sa vie par son silence*... Personne n'a su, personne n'a pu dire cela; il n'y eut point d'autres témoins du drame que les soldats ennemis, et nous ne voyons point qu'on ait jamais invoqué à ce sujet l'ombre d'un témoignage. Cette circonstance nous paraît donc purement idéale.

En terminant, nous ajouterons que le succès de la bataille de Clostercamp fut dû non-seulement au trait particulier d'intrépidité du chevalier d'Assas, qui, certes, n'eût pas été suffisant, mais encore, mais surtout au talent des chefs, à l'incomparable bravoure de nos soldats, aux milliers de traits héroïques qui, dans une bataille, restent toujours anonymes et décident cependant de la victoire. Nos bulletins de guerre ressemblent toujours un peu aux créations des poëtes épiques, qui mettent en lumière quelques héros, quelques noms éclatants, et abandonnent dédaigneusement le reste à l'oubli. Il suffira de rappeler que, dans cette affaire, le seul régiment d'Auvergne eut 58 officiers sur 80, et 800 soldats de tués ou blessés. Les autres corps de l'armée combattirent avec la même valeur et firent des pertes aussi considérables. Cela suffit pour démontrer combien était exorbitante la prétention de ces familles qui voulaient hériter de la gloire comme d'un bien domestique, et confisquer à leur profit des noms qui n'appartiennent qu'à la France et aux fastes de la nation.

Ainsi le cri sublime de la nuit de Clostercamp est aujourd'hui un problème insoluble; les éléments font complétement défaut pour dégager cette inconnue. Quoi qu'il en soit, le trait attribué au chevalier d'Assas et le cri qu'il poussa, sont aujourd'hui, dans la langue littéraire, l'objet de fréquentes applications :

« Le prince Eugène demanda à Djafer-Pacha, le glaive à la gorge, de l'instruire des desseins du padischah, et lui signifia qu'il lui ferait couper la tête s'il ne lui disait pas la vérité. Le captif turc n'était pas un *chevalier d'Assas;* tremblant de peur, il révéla au généralissime chrétien le plan de campagne de son souverain. » POUJOULAT.

« Les hommes aiment naturellement tout ce qui vient du cœur, tout ce qui est grand, tout ce qui éblouit, et même tout ce qui est étrange. Une action héroïque, ou simplement un acte de générosité, les émeut infailliblement et provoque leur enthousiasme. Ils voient ces actions; ils ne voient pas la justice dans le cœur du juste. Soyez d'*Assas*, et votre nom sera immortel pour un moment de courage sublime. Mais Aristide, si le sort ne le place pas à la tête de la république, peut n'emporter au tombeau qu'une froide estime. » JULES SIMON.

« L'ennemi, mettant à profit la diversion opérée sur la gauche, cherche à pénétrer dans la batterie française couverte par les embuscades. En moins de temps qu'il n'en faut pour le dire, les quatre compagnons du sergent sont tués à côté de lui. *Nouveau d'Assas*, il donne l'éveil à la garde de tranchée en déchargeant son fusil, et tombe lui-même assommé à coups de crosse. » JULES NORIAC.

« Beaucoup aimée, la courtisane aime peu; elle se méfie de l'amour, parce que sa condition la condamne à n'aimer personne. Si par hasard, si par malheur une tendresse innocente arrive jusqu'à son âme, elle l'étouffe comme on étouffe un incendie : « *A moi! Auvergne, voilà l'ennemi!* » L'ennemi, c'est quelque beau jeune homme qu'elle craint d'aimer. » J. JANIN.

ASSAS (le comte Louis D'), auteur dramatique français de la famille du héros de Clostercamp, né au Vigan en 1820, mort à Paris en 1859, presque au moment de son début littéraire. Il jouissait d'une petite célébrité dans sa ville natale, où ses vers gracieux avaient trouvé des admirateurs enthousiastes, lorsqu'il vint à Paris apportant un drame antique en trois actes, en vers, intitulé la *Vénus de Milo*, auquel on promettait la fortune de *Lucrèce* et celle de la *Ciguë*. Un député de sa province remit la pièce au directeur de l'Odéon, M. Alphonse Royer, qui la reçut aussitôt. Sur ces entrefaites, la direction passa à M. de la Rounat, et la *Vénus de Milo* resta à l'écart. Reçue le 15 octobre 1855, elle ne fut jouée que le 15 octobre 1858. La critique fut rigoureuse envers le poëte, qui s'y montra très-sensible. Bientôt le théâtre abandonna la pièce. L'auteur se plaignit; l'affaire fut portée devant les tribunaux, et l'Odéon présenta judiciairement une facture que le comte d'Assas s'était, disait-on, engagé à payer, pour couvrir les frais de mise en scène de son ouvrage. Il paya en effet, mais le bruit qui se fit alors autour de ce marché le blessa cruellement dans son amour-propre. Plus aguerri, il eût dédaigné les morsures des petits journaux, il ne put oublier, malheureusement, ce mot de « poëte amateur » qu'on lui jetait alors comme une injure. Pourtant, il s'était remis avec ardeur au travail, comptant sur le Théâtre-Français pour le venger des déboires de l'Odéon. Il avait demandé lecture à notre première scène pour une comédie en cinq actes et en vers, intitulée la *Dot*, et ne quittait plus la plume, afin de l'avoir terminée à temps, ajoutant la nuit à la journée, ne mangeant plus, de peur de s'interrompre, et se soutenant en s'excitant les nerfs avec du thé ou du café. La mort vint le toucher une nuit qu'il était assis devant son bureau, la plume s'échappa humide de ses mains fiévreuses, et lorsque le médecin qu'on était allé chercher arriva, ce fut pour constater que la littérature allait perdre un poëte. Esprit délicat et brillant, il avait entrevu la gloire et pouvait, en s'affaissant sur lui-même, brisé et vaincu, dire en souvenir d'André Chénier : Il y avait quelque chose là. Outre la *Dot*, que le Théâtre-Français n'a pas jouée, le comte d'Assas a laissé deux opéras-comiques inédits. On a fait à l'occasion de la *Vénus de Milo* un singulier rapprochement : cette pièce fut reçue à l'Odéon le 15 octobre 1855, et représentée pour la première fois le 15 octobre 1858. Or, c'est dans la nuit du 15 octobre 1760, à Clostercamp, que le glorieux ancêtre du poëte périt victime de son dévouement. Autre rapprochement non moins étrange : le comte d'Assas attendait sa lecture aux Français comme un amoureux attend un rendez-vous, et plusieurs fois, dans la journée, il descendait chez son portier voir s'il n'était rien venu « des Français. » Or, la devise de sa famille est celle-ci : *Spero Francos*, ce qui signifie : « J'attends les Français. » On raconte que, pendant les répétitions de sa pièce, Louis d'Assas reçut un jour, d'une personne qui lui était chère, une lettre ainsi conçue, ou à peu près : « Ne restez pas à Paris. Un songe me dit de vous prévenir. Revenez. Revenez vite! » Le pauvre poëte, qui ne savait pas sa fin si prochaine, avait souri en lisant ce billet, le tenant pour une plaisanterie.

ASSAS-BACHI s. m. (a-sa-sba-chi). Officier supérieur des janissaires, qui était chargé de la haute police et des exécutions à Constantinople.

ASSASI s. m. (ass-sa-si). Ichth. Genre de poissons cartilagineux particulier à la mer Rouge.

ASSASSIN s. m. (a-sa-sain — de l'ar. *haschischin;* tiré de *haschisch*, plante enivrante que le Vieux de la Montagne faisait prendre à ceux qu'il chargeait de donner la mort à quelqu'un). Celui qui assassine, qui commet un assassinat : *Un lâche* ASSASSIN. *Etre blessé par un* ASSASSIN. *Tomber sous les coups d'un* ASSASSIN. *On avait aposté des* ASSASSINS *sur son passage. Il renvoya même avec des présents les* ASSASSINS *venus pour l'égorger de la part de ce formidable tyran.* (Fén.) *Isocrate osa paraître en deuil dans Athènes, aux yeux de ce même peuple,* ASSASSIN *de son maître.* (Thomas.) *Et je n'ai pas le courage d'assassiner l'*ASSASSIN *de ma mère!* (G. Sand.) *Tuer même un* ASSASSIN, *dès qu'il est désarmé, c'est l'imiter et en prendre le caractère.* (Raspail.) *Supprimons la peine de mort, mais que messieurs les* ASSASSINS *commencent.* (A. Karr.) *Pourquoi, au moment où un* ASSASSIN *tue un homme, ne tombe-t-il pas mort aux pieds de sa victime?* (H. Beyle.) *D'abord j'étais faussaire, dit Andréa le plus tranquillement du monde; ensuite je suis passé voleur, et tout récemment je me suis fait* ASSASSIN. (Alex. Dum.)

Soyons ses ennemis, et non ses *assassins*.
RACINE.

Le seul nom d'*assassin* l'épouvante et l'arrête.
RACINE.

Mille bras sont levés pour punir l'*assassin*.
VOLTAIRE.

Par cent mille *assassins* son courroux fut servi.
VOLTAIRE.

Oui, c'est mon ennemi, l'objet de ma colère,
L'auteur de mes malheurs, l'*assassin* de mon père.
CORNEILLE.

Un seul jour ne fait pas d'un mortel vertueux,
Un perfide *assassin*, un lâche incestueux.
RACINE.

Lui, votre père! après cet horrible dessein,
Je ne le connais plus que pour votre *assassin*.
RACINE.

Il se lève, il regarde, il voit de tous côtés
Courir des *assassins* à pas précipités.
VOLTAIRE.

Pour les périls, seigneur, ce mépris téméraire
Vous livre sans défense au fer d'un *assassin*.
C. DELAVIGNE.

‖ Celui qui tente d'assassiner :

Comme à mon ennemi je t'ai donné la vie,
Je te la donne encor comme à mon *assassin*.
CORNEILLE.

— Par exagér. Médecin ignorant, qui tue ses malades au lieu de les guérir : *Son médecin est un* ASSASSIN.

Dans Florence jadis vivait un médecin,
Savant hâbleur, dit-on, et célèbre *assassin*.
BOILEAU.

Que dit-il quand il voit, avec la mort en trousse,
Courir chez un malade un *assassin* en housse?
BOILEAU.

Ton oncle, dis-tu, l'*assassin*,
M'a guéri d'une maladie :
La preuve qu'il ne fut jamais mon médecin,
C'est que je suis encore en vie.
BOILEAU.

‖ Personne qui apprête des aliments nuisibles ou malsains :

Vous êtes dans votre art tous de francs *assassins*,
Produits par les enfers, payés des médecins.
REGNARD.

— *A l'assassin!* Cri de détresse poussé par quelqu'un qui est tombé entre les mains d'un meurtrier. ‖ *Crier à l'assassin*, Appeler au secours, lorsqu'on se voit sur le point d'être assassiné.

— **Epithètes.** Barbare, cruel, farouche, horrible, hideux, repoussant, impie, sacrilége, félon, traître, perfide, insidieux, vil, lâche, infâme, nocturne, mercenaire, stipendié, sanglant, redouté, redoutable, célèbre, fameux, fier, héroïque.

— **Syn. Assassin, escarpe, homicide, meurtrier.** *Homicide*, terme général, se dit de l'action de tuer quelqu'un, le plus souvent sans intention de donner la mort. Ainsi on dit *homicide* par imprudence, déterminatif qui ne s'ajoute jamais aux mots *assassin* et *meurtrier*. L'*assassin* tue avec la volonté de tuer, avec la circonstance aggravante de préméditation et guet-apens. Le *meurtrier* ne prémédite pas son crime, mais il a, dans le moment, l'intention de le commettre. Enfin, l'*assassin* diffère de l'*escarpe* en ce que celui-ci tue par métier, par industrie, par habitude. Toutefois, cette distinction n'empêche pas l'*assassin* d'être, comme l'*escarpe*, puni de mort, sauf les cas où le jury admet des circonstances atténuantes; alors l'*assassin* n'est condamné qu'aux travaux forcés.

ASSASSIN, INE adj. (a-sa-sain, i-ne). Qui assassine, qui tue : *Un peuple* ASSASSIN. *Une horde* ASSASSINE. *Cette phrase est de Girey-Dupré, qui la prononça peu de temps après devant le tribunal* ASSASSIN. (Ch. Nod.)

— Poét. Qui donne la mort ou sert à la donner : *Un poignard* ASSASSIN. *Un fer* ASSASSIN. *Un bras* ASSASSIN. *Une arme* ASSASSINE.

Pour punir les forfaits de sa main *assassine*...
DELILLE.

Vous pouvez expliquer par quel art *assassin*
Vous avez débusqué ce timide lapin.
BERCHOUX.

— Par exagér. Qui froisse l'amour-propre, nuit à la réputation ou cause quelque autre blessure morale :

Et tandis qu'il m'assied au trône de Racine,
[Il] aiguise contre moi l'épigramme *assassine*.
MILLEVOYE.

— Fam. Agaçant, piquant, qui blesse le cœur, en inspirant des sentiments ou des désirs amoureux : *Œil* ASSASSIN. *Regards* ASSASSINS. *Œillade* ASSASSINE. *Il fallait sentir frissonner le nu de ces belles épaules, dont l'albâtre était rehaussé par de petites mouches d'ébène posées de la façon la plus* ASSASSINE. (E. Sue.) *Le jeune homme était suivi, sans qu'il le sût, par un masque* ASSASSIN. (Balz.) *Ce mouvement était accompagné de regards* ASSASSINS *lancés sur mademoiselle Danglars.* (Alex. Dum.)

. Soyez un peu plus doux,
O beaux yeux *assassins*, ou bien nargue de vous.
SCARRON.

Je la voyais tantôt, devant une toilette,
D'une mouche *assassine* irriter ses attraits.
REGNARD.

— **Encycl.** Bien que tous les *assassins* aient un but unique, la mort, on peut les diviser en plusieurs catégories, relativement à leurs moyens d'exécution, et surtout aux mobiles qui les poussent au crime. Les principaux sont : les *assassins* par vengeance, les *assassins* par cupidité, les *assassins* par amour ou jalousie, les *assassins* politiques, les *assassins* religieux, les *assassins* libidineux, les *assassins* monomanes, les *assassins* mystérieux, les *assassins* domestiques, les *assassins* poussés par des vues de mariage, etc., etc.

Assassins par vengeance. La vengeance, la haine, le ressentiment, sont les causes les plus fréquentes des assassinats, et souvent, chose triste à dire, ces causes sont d'une extrême futilité. Tantôt l'assassinat est provoqué par une simple *révocation d'emploi*, comme celui dont a été victime M. *Boulard*, du Havre, en 1857; tantôt par une *déposition de témoins*, catégorie dans laquelle rentre le crime des frères *Tauzin*, la même année, dans le département des Landes; tantôt par un *refus de mariage*, tel que l'assassinat commis, à la fin de 1863, par *Julien* sur *Antoinette Perdreaux*, à Moulins; tantôt par une *indiscrétion de médecin*, comme celui sous lequel tomba le docteur *Delpech* de Montpellier, en 1832; ou par le *rejet d'une pétition*, comme fut l'assassinat commis, en plein jour, sur la place de la Concorde, par *de Plaignol*, sur le député *Calemard de La Fayette*, en 1829, etc., etc.

Assassins par cupidité. La cupidité, qui est le motif prédominant, exclusif, des crimes commis par les *escarpes*, n'entre que pour une faible part dans les causes déterminantes des crimes contre la vie. Cependant d'affreux assassinats ne sont encore commis que trop souvent dans ce but. Tels furent : l'assassinat du changeur *Joseph*, au Palais-Royal, sous la Restauration; celui de la veuve *Renault* par *Soufflard* et *Lesage*, en 1836; celui des aubergistes de la vallée de Montmorency, par *Robert Saint-Clair* et *Daumas-Dupin*, en 1829; celui de la veuve *Houet*, par *Robert* et *Bastien*, en 1833; le triple assassinat tenté par *Lober* sur les demoiselles *Decaux*, de la rue du 29 Juillet, en 1840. Tel fut surtout l'assassinat du riche banquier *Dupetitval* et de huit de ses gens, commis à Vitry-sur-Seine, au commencement de ce siècle, et imputé aux *frères Michel*, qui voulaient se libérer d'une dette de plusieurs millions.

Assassins par amour, par jalousie. Le plus souvent, c'est par excès ou par accès d'amour, et sans qu'il s'y mêle aucune idée de lucre, que ces sortes d'assassinats se commettent. Les annales judiciaires en fournissent de nombreux exemples; en voici quelques-uns : le malheureux *Ferrand*, assassin de la jeune *Mariette*, sa fiancée, acquitté en 1829, sur la plaidoirie de Charles Ledru; les jeunes *Julien* et *Humblot*, condamnés, le premier aux travaux forcés, en 1828; le second à mort, en 1851, pour assassinat sur *Arsène Chevalier* et *Juliette Flamme*, leurs maîtresses; *Ulbach*, assassin de la *bergère d'Ivry*, sa promise, restée vierge, condamné à mort en 1827; *Sureau*, condamné, un an auparavant, aux travaux forcés à perpétuité comme assassin d'*Henriette Coulon*, son infidèle maîtresse; le pompier *Montreuil*, assassin de la *belle écaillère*, en 1833; un jeune sous-lieutenant, que sa jalousie aveugle porta, en 1837, à un assassinat et à une tentative d'assassinat sur cinq officiers de son régiment, soupçonnés de nourrir des intentions coupables à l'égard de sa femme. Les travaux forcés à perpétuité ont puni, mais sans pouvoir l'éteindre, le feu de cet amour sauvage. Citons enfin le fameux *Hiedeker*, l'homme lion, dont l'auteur du *Monde des Coquins* nous a raconté la dramatique et poignante histoire.

Dans les bagnes de la Toscane, chacun des forçats dont nous venons de parler eût porté, sur le dos de sa casaque rouge, ces mots en lettres blanches : *Assassino per amore;* mais cette distinction et les sympathies qui s'y attachent n'existent point dans les bagnes de Brest et de Toulon; là, la livrée du crime et la réprobation sont communes à tous, aux amoureux comme aux autres.

Assassins politiques. Ce sont ceux qui, sans ressentir de haine particulière pour leur victime, lui donnent la mort parce qu'elle représente à leurs yeux des principes qu'ils détestent, et auxquels ils croient enlever leur meilleur appui. Contentons-nous de citer les noms de *Jacques Clément*, *Ravaillac*, *Damiens*, *Louvel*, *Fieschi*, et enfin *Booth*, l'assassin du président Lincoln. Mais comme la plupart de ces noms rentrent dans ce que nous appelons les causes célèbres, on trouvera tous les détails à leur ordre alphabétique.

Assassins religieux. Nous désignons sous ce nom les individus, revêtus d'un caractère religieux, qui se sont rendus coupables d'assassinat, soit sous prétexte et dans l'intérêt de la religion, soit par suite de nécessités de position résultant de ce caractère même. Les assassinats commis dans le premier cas étaient très-nombreux au moyen âge; mais ils sont devenus si rares de nos jours, que c'est à peine si l'on en peut citer un exemple, un seul! celui du prêtre interdit *Verger*, assassin de *Mgr Sibour*, archevêque de Paris, en plein jour, dans l'église Saint-Etienne-du-Mont, le 3 janvier 1857, aux cris de : « A bas l'Immaculée conception! A bas les déesses! » Pour le second cas, on se rappelle le curé *Mingrat*, que *Paul-Louis Courier* a rendu si horriblement célèbre, condamné à mort (1822) par contumace, par la cour d'assises de Grenoble, comme assassin d'une jeune femme mariée, *Marie Guérin*, sa pénitente, qu'il avait violée dans un cabinet de son presbytère, et dont il traîna et jeta dans l'Isère le cadavre dépecé; en 1836, le curé *Delacolonge*, condamné par la cour d'assises de la Côte-d'Or aux travaux forcés à perpétuité, pour avoir assassiné *dans son presbytère* une de ses pénitentes, *Fanny Besson*, qu'il avait rendue mère; en 1847, le frère *Léotade*, assassin d'une jeune fille de quinze ans, *Cécile Combettes*, violée par lui dans l'enceinte même de l'institut des frères de Toulouse; viol et

assassinat précédés, accompagnés et suivis de détails horribles; en 1827, le séminariste *Berthet*, assassin d'une femme mariée, sa maîtresse, dans l'église même de Brangues, près de Grenoble, au moment même de l'*élévation;* enfin, en 1830, le curé *Frilay*, assassin du mari de la femme qu'il aimait, dans sa paroisse, près de Rouen.

Assassins libidineux. Il est des assassins dont le crime a son mobile dans l'amour, sans que l'amour puisse jamais le faire absoudre; car il est toujours entouré de circonstances révoltantes. Ce sont les *libidineux*, les plus odieux de tous. Ceux qui ont, dans ces derniers temps, laissé les plus affreux souvenirs sont : *Maurice Salgue*, de Riom, assassin de *Catherine Fondegoine*, après l'avoir séduite, 1822; l'infâme *Feldtmann*, assassin de sa propre fille, qui résista à ses exécrables attentats, 1823; *Nicolas Parang*, assassin de sa jeune nièce, à peine âgée de quinze ans, après l'avoir violée, 1858; enfin, le sous-lieutenant *Fleury*, condamné à vingt ans de travaux forcés, peine réduite, après cassation, à dix années de reclusion, par le conseil de guerre de la Seine, en mars 1864, pour assassinat commis par jalousie sur la dame *Petit*, sa maîtresse adultère; crime que nous classons ici à cause des faits de monstrueuse dépravation qui l'ont précédé, et qu'a révélés l'instruction de l'affaire devant le conseil.

Assassins monomanes. Nous appelons ainsi ces insensés qui tuent sans autre motif apparent qu'une aberration mentale, qui est un sujet d'études pour la physiologie et la médecine légale. Un des exemples les plus caractéristiques de ce genre d'homicide est celui de *Papavoine*, exécuté le 24 mars 1825, pour avoir assassiné deux petits enfants, sous les yeux de leur mère, dans une des allées du bois de Vincennes. Une longue et minutieuse instruction démontra que ce maniaque sanguinaire ne connaissait ni ses victimes ni leur famille, et qu'il n'avait aucun mobile d'intérêt, de colère ou de passion. Lui-même ne put indiquer d'autre motif à son action qu'une espèce de vertige, qui s'était emparé de lui lors de sa rencontre inopinée avec les innocentes créatures. Ce bizarre meurtrier était un paisible bourgeois demeurant à Mouy (Oise), et âgé de quarante et un ans.

Assassins mystérieux. De ce nombre sont l'assassin de *Paul-Louis Courier*, crime sur lequel la lumière paraît être faite aujourd'hui, et que nous renvoyons à la catégorie suivante; les acteurs principaux du sombre drame *Fualdès;* et, de nos jours, l'assassin de *M. Poinsot*, cet insaisissable *Jud*, qui aujourd'hui paraît n'être qu'un mythe, et qui se révélera peut-être plus tard sous son véritable nom.

Assassins domestiques. Le garde-chasse et le domestique de *Paul-Louis Courier*, assassiné dans son bois de la Chavonnière, près Tours, en 1825; en 1840, le valet de ferme *Jacques Besson*, assassin de M. de *Marcellange*, son maître, au château de Chamblais, près du Puy; en 1851, le domestique *Viou*, assassin du marchand de bronzes *Poirier-Desfontaines*, son maître, qu'il coupa par morceaux, et expédia dans une malle, par le chemin de fer d'Orléans, à un inconnu de Châteauroux; en 1856, le palefrenier *Baumann*, assassin de Mme la comtesse de *Caumont-Laforce*, dans le jardin de l'hôtel de ce nom, avenue des Champs-Elysées; en 1859, l'ancien domestique *Faugeras* et la cuisinière *Solange*, assassins des époux *Bardout*, à Fontainebleau, leurs bienfaiteurs plus encore que leurs maîtres.

Disons que les deux premiers assassinats renferment un mystère conjugal qui n'a jamais été judiciairement éclairci. Mais la domesticité n'en a pas moins été l'instrument.

Rappelons, enfin, l'horrible mort du duc *Decrès*, ancien ministre de la marine sous le premier empire, brûlé dans son lit, en 1820, par l'explosion d'une machine à poudre, œuvre infernale de son valet de chambre, qui en a été la première victime.

Assassins en vue de mariage. Quelquefois c'est en vue d'un mariage projeté que le fiancé a recours au vol, suivi ou précédé de l'assassinat, pour se procurer la dot ou même la corbeille de noces qui lui manque. Tel fut le mobile de l'assassinat commis par *Pradeaux* sur la veuve *Château*, en 1852; comme il avait été celui de l'assassinat tenté sur une mère octogénaire et sa fille, par l'imprimeur en taille-douce *Perrin*, en 1834; et celui de l'assassinat commis sur la femme *Jérôme*, par le jeune *Lecouffe*, à l'incitation de sa mère, en 1833. Mais le plus odieux assassinat en ce genre fut celui que commit, à Paris, en 1835, le nommé *Lhuissier*, condamné à mort pour avoir tué et coupé en morceaux la femme *Ferrand*, avec laquelle il vivait en concubinage, en même temps qu'avec la fille *Lecomte*, afin de s'emparer du mobilier de la première pour en gratifier la seconde, qu'il avait l'intention d'épouser.

ASSASSINANT (a-sa-si-nan) part. prés. du v. Assassiner : *Caïn mérita la malédiction de Dieu en* ASSASSINANT *son frère.*

ASSASSINANT, ANTE adj. (a-sa-si-nan, an-te — rad. *assassin*). Inhumain, cruel :

... Dans le procédé des dieux,
Dont tu veux que je me contente,
Une rigueur *assassinante*
Ne paraît-elle pas aux yeux? MOLIÈRE.

‖ Ennuyeux, importun, fatigant à l'excès : *Compliments* ASSASSINANTS. *Civilités* ASSASSINANTES. *Il est* ASSASSINANT *avec ses redites. Cette femme est* ASSASSINANTE *avec ses minauderies. Que cet homme est* ASSASSINANT *avec ses exclamations!* (Alex. Dum.)

Comme on peut le voir par les exemples ci-dessus, l'emploi de ce mot est toujours familier.

ASSASSINAT s. m. (a-sa-si-na — rad. *assassin*). Meurtre commis avec préméditation ou guet-apens : *Horrible* ASSASSINAT. *Etre accusé, être convaincu d'un* ASSASSINAT. *Tentative d'*ASSASSINAT. *Tout coupable d'*ASSASSINAT *est puni de mort.* (Code pén.) *L'*ASSASSINAT *est, après l'empoisonnement, le crime le plus lâche et le plus punissable.* (Volt.) *Les* ASSASSINATS *sur la grande route me semblent des actes de charité comparés à certaines combinaisons financières.* (Balz.) *Dans les anciennes républiques de la Grèce, de la Sicile et de l'Italie, on regarda comme un acte de vertu l'*ASSASSINAT *politique.* (Bachelet.) *On n'en finit pas avec l'anarchie et le despotisme par l'*ASSASSINAT. (Proudh.) *Entre* 1850 *et* 1852, *deux cent quarante-huit* ASSASSINATS *ont été commis dans la ville de Rome.* (E. About.)

Pour cet *assassinat*, c'est de moi qu'on dispose!
CORNEILLE.

Le jour fatal est prêt pour tant d'*assassinats*.
RACINE.

La mort d'un ennemi n'est qu'un *assassinat*.
ARNAULT.

. Aux cœurs lâches et bas
Laissons les trahisons et les *assassinats*.
MARMONTEL.

Un poignard à la main, l'implacable Athalie
Au carnage animait ses barbares soldats,
Et poursuivait le cours de ses *assassinats*.
RACINE.

— *Assassinat juridique* ou simplement *assassinat*, Condamnation capitale prononcée injustement par un tribunal ou dictée par l'esprit de parti ou de vengeance : *L'*ASSASSINAT JURIDIQUE *du duc d'Enghien souleva l'indignation de l'Europe.* (Lamart.) *La mort du maréchal Ney fut un* ASSASSINAT JURIDIQUE. (A. Carrel.) *Y a-t-il rien de plus affreux que ces* ASSASSINATS JURIDIQUES *qui souillent chaque page de notre histoire?* (Volt.)

— Par ext., Acte violemment odieux ou gravement injuste : *Faire travailler ainsi un pauvre enfant malade, c'est un* ASSASSINAT. *Ils l'ont attendu au coin d'une rue, et l'ont chargé de coups : c'est un* ASSASSINAT. (Acad.)

. . . . Ma victoire est un *assassinat*.
Je vois avec horreur vos maximes d'Etat.
C. DELAVIGNE.

‖ Acte ou parole qui porte un grave préjudice : *La calomnie est un* ASSASSINAT *moral.* (Boitard.) *On cracha sur ses habits et jusque sur sa tête* (de Philippe-Égalité); *des poignards l'auraient blessé moins cruellement que ces* ASSASSINATS *du mépris.* (Lamart.)

— **Encycl.** L'*assassinat* consommé ou tenté est puni de mort par nos lois (C. pén., art. 2 et 302); le meurtre simple n'est puni que des travaux forcés à perpétuité, à moins toutefois qu'il n'ait précédé, accompagné ou suivi un autre crime. Lorsque l'attentat à la vie est commis à l'aide de substances toxiques, il est qualifié d'*empoisonnement :* la peine est la même. Les circonstances aggravantes de préméditation et de guet-apens ne sont pas relevées lorsqu'il s'agit du meurtre d'un ascendant ou d'un enfant nouveau-né : on donne à ces crimes les noms de *parricide* et d'*infanticide*, punis également de mort ainsi que l'*attentat contre la vie et la personne du souverain* (art. 86, C. pén.).

Les Hébreux, les Grecs et les Romains ne paraissent pas s'être préoccupés de la différence morale qui sépare le meurtrier de l'*assassin :* leurs lois atteignaient l'homicide volontaire, sans tenir compte de la circonstance aggravante de préméditation ou de guet-apens. La *loi Cornelia*, à Rome, ne parle que des homicides (*sicarii*). Cette distinction ne fut pas faite non plus pendant le moyen âge; la peine édictée (celle de mort) frappe également les meurtriers et les assassins sous le terme général d'homicides (*homicidæ*). Le mot d'*assassinat*, lorsqu'il a été employé dans les anciens documents, à partir du XVe et du XVIe siècle, ne semble pas avoir une acception bien distincte et emportant l'idée d'un crime plus grave : en effet, un édit de Henri II (juillet 1547) punit du supplice de la roue *les meurtriers*, *homicidaires* et *assassinateurs* : au XVIIe siècle, l'*assassinat* paraît être encore synonyme du meurtre : car l'ordonnance criminelle de 1670 (tit. I, art. 12) emploie l'expression d'*assassinat prémédité :* d'ailleurs la circonstance aggravante est déjà relevée dans la législation comme entraînant une condamnation plus sévère. La distinction complète, et telle qu'elle est faite par le Code pénal de 1810, date de 1791 (loi du 25 septembre, tit. II, art. 8 et 11) : il y est écrit formellement que *l'homicide prémédité sera qualifié d'assassinat.* Les législations modernes de l'Europe sont en général sur ce point conformes à la nôtre : en Angleterre, on avait du reste, depuis longtemps, fait dans la pratique une différence entre le meurtre de propos délibéré et prémédité (*murder*), et l'homicide (*manslaughter*). V. ATTENTAT, HOMICIDE, MEURTRE.

Ce n'est pas ici le lieu de discuter si la peine de mort doit être maintenue comme punition tant de l'*assassinat* que des autres crimes pour lesquels elle est prononcée par les lois. V. PEINE DE MORT.

Assassinats de la rue Morgue (LES), roman d'Edgar Poë. V. CONTES EXTRAORDINAIRES.

Assassinat du Pont-Rouge (L'), roman par M. Charles Barbara; Paris, 1855. C'est l'étude d'un triste problème psychologique que s'est proposé M. Barbara dans cet ouvrage qui a obtenu un brillant succès d'émotion. Analyser les tortures intérieures de l'homme qui commet un meurtre et qui échappe à la justice, tel est le but qu'on entrevoit à travers les détails du récit. La confession que fait le meurtrier à un ami est une des scènes les plus intéressantes, et dans lesquelles le style offre le plus de vigueur. Ce qui eût été à désirer, c'est que l'étude morale tînt plus de place dans cette histoire où l'on remarque, d'ailleurs, un vif sentiment de la réalité, et où l'auteur a su porter dans le développement des situations principales, une sobriété qui tourne au profit de l'émotion.

Assassinat de l'évêque de Liége (L'), tableau d'Eugène Delacroix. Le sujet de cette composition est emprunté au roman de *Quentin Durward*. Après s'être emparé du château de l'évêque de Liége, avec l'aide des Liégeois révoltés, Guillaume de la Marck, surnommé le *Sanglier des Ardennes*, fait dresser des tables de festin dans la grande salle. Au milieu de l'orgie, à laquelle il préside, couvert de son armure et placé sur le trône épiscopal, il se fait amener l'évêque, revêtu par dérision de ses habits sacrés. Les rires féroces des convives accueillent le prélat, dont la noble attitude contraste vivement avec la figure bestiale et le geste de ceux qui l'entourent et s'apprêtent à l'égorger. Le sanglier des Ardennes se soulève à demi de son siége et s'appuie à la table sur ses gantelets de fer; il semble se délecter à cet ignoble spectacle. « Sa figure, dit G. Planche, domine hideusement la table immense autour de laquelle sont accoudés ou endormis ses convives, épuisés de débauche et de vin. A voir les yeux béants et stupides qui sont tournés vers lui, on comprend bien qu'il n'a qu'un mot à dire, et que la tête de l'évêque va tomber au moindre signe qu'il lui plaira de faire. » Cette scène sacrilége est éclairée par des centaines de flambeaux dont la vive lueur fait paraître plus profondes les ténèbres qui emplissent les recoins de l'immense salle voûtée en ogive; Rembrandt n'a jamais peint d'effet de lumière plus fantastique. Mais ce qui frappe surtout dans ce tableau, c'est le mouvement, le tumulte que l'artiste a su rendre d'une façon merveilleuse. « Cette petite toile hurle, vocifère et blasphème, a dit M. Th. Gautier dans ce langage pittoresque qui n'appartient qu'à lui; il semble qu'on entende voltiger au-dessus de la table, dans la vapeur sanglante des fanaux échevelés, les cent propos divers et les chansons obscènes de la soldatesque avinée. Quelles figures de brigands! quels accoutrements féroces! quelles tournures truculentes! quelle bestialité joviale et sanguinaire! comme cela fourmille et glapit!... » Ce tableau, qui a figuré au Salon de 1831 et à l'Exposition universelle de 1855, appartient à M. Villot. Eugène Delacroix en a fait une répétition avec quelques variantes, qui a été adjugée au prix de 2,135 fr., à la vente de son atelier, en 1864.

Assassinat du duc de Guise, tableau de Paul Delaroche, appartenant au duc d'Aumale. Henri de Guise est étendu à droite au pied de son lit, la tête légèrement relevée par le rideau, les bras allongés sur les dalles; sa physionomie conserve dans l'immobilité que lui a donnée la mort une expression noble et martiale. Les meurtriers, au nombre de huit, sont groupés du côté opposé; ils tiennent leurs épées nues; l'un deux parle au roi, qui ouvre une portière d'un geste à la fois timide et curieux, et lance un regard oblique au cadavre de son ennemi. Un petit chien flaire les dalles ensanglantées. Une haute cheminée, ornée de cariatides, et quelques meubles richement sculptés garnissent le pourtour de l'appartement. A la muraille du fond est accrochée une sorte de triptyque dont les volets ouverts laissent voir un *Christ en croix*. Cette composition, qui n'a pas plus de 95 centimètres de largeur, est, sans contredit, une des œuvres les plus remarquables qu'ait peintes Delaroche. Voici, du reste, l'appréciation qu'en a faite M. de Calonne, un des critiques qui ont jugé l'artiste avec le plus de sévérité : « La *Mort du duc de Guise* réalise en plus d'un point les hautes qualités de la grande peinture; c'est, avec les *Girondins*, le morceau où le talent du peintre se manifeste le plus, où ses défauts apparaissent le moins. Ce n'est pas un chef-d'œuvre irréprochable, les personnages ne sont pas assez mobiles, assez vivants, mais c'est une toile très-recommandable et qui restera comme preuve de ce que peut le travail intelligent et l'esprit de recherche lorsqu'il se fortifie d'un désir sérieux d'atteindre à la vérité historique... La scène est large, l'action grandiose, l'effet saisissant et durable. Ce n'est pas à la richesse du coloris, à la force de l'expression, à la fougue de la brosse que M. Delaroche en est redevable, c'est à l'excellent arrangement de la composition. Ici, nous sommes moins au théâtre; il y a de l'air, il y a de l'espace. Peut-être le groupe des meurtriers est-il encore une concession faite au mauvais goût : presque tous les personnages se présentent d'un côté, quelques-uns ont un geste démonstratif qui excède le naturel d'une scène aussi terrible; la plupart sont tirés à quatre épingles et semblent des acteurs qui jouent un rôle; mais le cadavre étendu à droite et faisant seul contre-poids aux assassins est une pensée de maître... Les accessoires autres que les vêtements n'empiètent pas ici sur le principal, et la salle même est peinte dans une gamme vaporeuse et sombre qui en fait un excellent cadre au sujet. » Ce tableau, commandé à Paul Delaroche par le duc d'Orléans, fut exposé au Salon de 1834. Il a été gravé d'une façon remarquable par T.-V. Desclaux (1852).

ASSASSINATEUR s. m. (a-sa-si-na-teur — rad. *assassiner*). S'est dit pour assassin : *Ce formidable tyran* (le Vieux de la Montagne) *qui se disait et qui était l'*ASSASSINATEUR *de tous les princes de la terre.* (Fléch.) ‖ Inus.

ASSASSINE s. f. (a-sa-si-ne — fém. de *assassin*). Femme qui commet un assassinat : *Punir de mort une* ASSASSINE.

Et vous en avez moins (de peine) à me croire *assassine*,
Moi dont la perte est sûre.
CORNEILLE.

— Fam. Lutine, femme qui agace quelqu'un :

Que dit-elle de moi, cette gente *assassine?*
MOLIÈRE.

— Petite mouche ou morceau d'étoffe noire que les femmes s'appliquaient au-dessous de l'œil, pour donner du piquant à leur physionomie : *Telle grande dame passe son temps à résoudre le problème des mouches, à poser, selon les règles, l'*ASSASSINE *au coin de l'œil*, etc. (T. Delord.) On dit aussi MOUCHE ASSASSINE.

ASSASSINÉ, ÉE (a-sa-si-né) part. pass. du v. Assassiner : *De vingt-six empereurs romains qui régnèrent depuis César jusqu'à Maximien, seize furent* ASSASSINÉS, *dix moururent de mort naturelle.* (Machiavel.) *Philippe fut* ASSASSINÉ *par Pausanias.* (Boss.) *Seriez-vous lâche, vous qui avez eu l'affreux courage de voir expirer devant vous deux vieillards et une jeune fille* ASSASSINÉS *par vous?* (Alex. Dum.) *Démétrius régnait depuis onze mois moins quelques jours lorsqu'il fut* ASSASSINÉ. (Mérimée.)

Les uns *assassinés* dans les places publiques...
CORNEILLE.

Pison par son complice expire *assassiné*.
M.-J. CHÉNIER.

— Par exagér. Violemment ou très-injustement traité : *Un enfant tourmenté, vexé,* ASSASSINÉ *par une marâtre.* ‖ Trahi, indignement trompé.

Est-on plus malheureux! — Hein? quelle trahison!
C'est être *assassiné* d'une horrible façon.
C. DELAVIGNE.

‖ Ennuyé, importuné, fatigué : *Etre* ASSASSINÉ *de visites importunes. La reine est tous les jours* ASSASSINÉE *d'odes pindariques, de sonnets, d'épîtres et d'épithalames.* (Volt.)

Sous quel astre, bon Dieu! faut-il que je sois né,
Pour être de fâcheux toujours *assassiné?*
MOLIÈRE.

— Substantiv. Personne assassinée, victime d'une tentative d'assassinat : *Les* ASSASSINÉS *ne sont pas toujours bien morts.* (Vacquerie.) *L'*ASSASSINÉ *qui s'évade est plus suspect que l'assassin.* (V. Hugo.) *Chiquita sait le nid du hibou, la cachette du voleur, la fosse de l'*ASSASSINÉ. (Th. Gaut.)

ASSASSINER v. a. ou tr. (a-sa-si-né — rad. *assassin*). Tuer avec préméditation et guet-apens : *Des voleurs l'*ASSASSINÈRENT *au coin d'un bois. Il n'oserait vous attaquer en homme d'honneur, mais craignez qu'il ne vous* ASSASSINE. (Acad.) *On ne s'avise guère d'*ASSASSINER *que ses ennemis.* (Pasc.) *Crillon refusa d'*ASSASSINER *le duc de Guise.* (Montesq.) *Quand Néron* EUT ASSASSINÉ *sa mère, on baisa sa main parricide.* (Thomas.) *Quand on veut se mêler de gouverner, il faut savoir se laisser* ASSASSINER. (Napol. Ier.)

Et pour m'*assassiner* je lui prête mon bras.
CORNEILLE.

On n'*assassine* point l'ennemi qu'on méprise.
PIRON.

L'esclave las du joug *assassine* son maître.
LEGOUVÉ.

. Sans cet avis fidèle
Deux traîtres dans son lit *assassinaient* leur roi.
RACINE.

Tu t'en souviens, Cinna; tant d'heur et tant de gloire
Ne peuvent pas sitôt sortir de ta mémoire.
Mais, ce qu'on ne pourrait jamais s'imaginer,
Cinna, tu t'en souviens, et veux m'*assassiner*.
CORNEILLE.

— Par anal. Faire périr injustement : *Exposer des soldats à la mort, sans une nécessité de premier ordre, c'est les* ASSASSINER. ‖ Causer, amener volontairement et injustement la mort de quelqu'un : *Si vous voulez étouffer les factions, elles vous* ASSASSINERONT. (Robespierre.)

Mes ordres n'*ont* encore *assassiné* personne.
CORNEILLE.

‖ Causer, même sans intention de nuire, la mort de quelqu'un : *Est-il une fin plus triste que celle d'un mourant que les médecins* ASSASSINENT *dans son lit, à leur aise?* (J.-J. Rouss.)

Qui tôt ensevelit bien souvent *assassine*,
Et tel est cru défunt qui n'en a que la mine.
MOLIÈRE.

— Par exagér. Meurtrir, excéder de coups : *Ils se jetèrent sur lui, et l'*ASSASSINÈRENT *de coups de canne. Il a fait sa plainte contre ceux*

*qui l'*AVAIENT ASSASSINÉ *de la sorte.* (Acad.) *Ah! infâme! ah! traître! ah! scélérat! c'est ainsi que tu m'*ASSASSINES! (Mol.) ‖ Soumettre à un traitement injuste ou odieux : *Vous m'*AVEZ ASSASSINÉ *longuement, en détail, avec préméditation, et l'infâme Hudson a été l'exécuteur des hautes œuvres de vos ministres.* (Napol. Ier.) ‖ Causer un violent tourment ou un cruel déplaisir : *Cette affreuse nouvelle m'*A ASSASSINÉ. *Calomnier un homme de la sorte, c'est l'*ASSASSINER. (Acad.) *Ah! m'écriai-je avec douleur, ce détail m'*ASSASSINE. (Le Sage.) *A Paris, on trouve moyen de vous* ASSASSINER *un homme en disant : Le pauvre garçon est bête comme un rhinocéros.* (Balz.)

Ne m'*assassinez* point de vos cruels adieux.
CORNEILLE.

Il dit qu'il m'aime encore, alors qu'il m'*assassine*.
CORNEILLE.

Un fils audacieux insulte à ma ruine,
Traverse mes desseins, m'outrage, m'*assassine*.
RACINE.

. Voilà de ces moments
Où l'émotion tue et la joie *assassine*.
C. DELAVIGNE.

‖ Ennuyer, importuner, fatiguer à l'excès : *Prenez garde, il vous* ASSASSINERA *de ses vers. Il* ASSASSINE *tout le monde de ses compliments.* (Acad.) *Ce discours m'*ASSASSINE. (Mol.) *Ils* ASSASSINENT *les gens de leurs ouvrages.* (Mol.) *Tout le monde m'*ASSASSINE *de votre retour.* (Mme de Sév.) *Soir et matin, une foule de solliciteurs venaient m'*ASSASSINER *de leurs suppliques.* (Le Sage.) *Il est des femmes vertueuses qui* ASSASSINENT *les anges de leurs plaintes.* (Balz.)

Ma femme m'*assassine* et met tout en usage
Pour me faire crever de dépit et de rage.
CAMPISTRON.

— Fig. Causer la perte, l'anéantissement de : *Ne cherchez pas à* ASSASSINER *l'espérance, lorsqu'elle vit dans le cœur d'un malheureux. Charger la mémoire d'un enfant d'un chaos de connaissances utiles, inutiles, entasser en lui l'indigeste magasin de mille choses toutes faites, c'est* ASSASSINER *son esprit.* (Michelet.)

— Absol. Commettre des assassinats : *Serait-on reçu à dire qu'on ne peut se passer de voler, d'*ASSASSINER? (La Bruy.) *Trestaillons était dévot et n'*ASSASSINAIT *jamais le dimanche.* (Vacquerie.) *Il aurait reconnu dans le regard de la grisette la cruelle lâcheté du joueur qui* ASSASSINERAIT *pour se faire une mise.* (Balz.) *Celui qui* A ASSASSINÉ *est déclaré, dans presque toutes les législations, indigne de succéder à celui qu'il a tué.* (Cornudet.)

On attaque, on renverse, on pille, on *assassine*.
L. RACINE.

— **Allus. littér. : Ah! doit-on hériter de ceux qu'on assassine?** Allusion à un vers de *Rhadamiste et Zénobie*, tragédie de Crébillon. Pharasmane, roi d'Ibérie, met à profit une émeute pour sacrifier son fils Rhadamiste à son ambition. Echappé miraculeusement à la mort, Rhadamiste cherche un refuge chez les Romains, et combat dans les rangs de l'armée de Corbulon. Dix ans plus tard, il revient à la cour de son père, qui ne le reconnaît pas, lui intimer un de ces ordres insolents par lesquels le sénat ou les empereurs se plaisaient à humilier l'orgueil des rois. Pharasmane répond avec hauteur. A quel titre les Romains viendraient-ils l'arrêter dans ses conquêtes? Ce sont les Etats de son frère et de son fils qu'il veut soumettre à son pouvoir :

Et qui doit succéder à mon frère, à mon fils?
A qui des droits plus saints ont-ils été transmis?

RHADAMISTE.

Qui? vous, Seigneur, qui seul causâtes leur ruine?
Ah! doit-on hériter de ceux qu'on assassine?

Crébillon a fait lui-même de ce vers une application extrêmement plaisante. Pendant qu'il travaillait à sa tragédie de *Catilina*, il fut attaqué d'une maladie très-grave, pendant laquelle Hermant, son médecin, le pria de lui faire présent des deux premiers actes, qui étaient achevés : Ah! lui répondit tragiquement Crébillon,

Ah! doit-on hériter de ceux qu'on assassine?

Il y a une sentence proverbiale de droit : *On n'hérite pas de celui qu'on assassine*, que les Allemands ont formulée si poétiquement en ces termes : *Blutige Hand nimmt kein Erbe*: « La main sanglante ne touche point d'héritage. »

« Les dépouilles mortelles de Racine et de Pascal, longtemps déposées au Musée français, furent transférées dans l'église Saint-Etienne-du-Mont, en avril 1818. On se demanda pourquoi le cortége funèbre qui avait honoré la mémoire de ces deux grands hommes était si peu nombreux? Pourquoi l'Académie française, invitée en corps, n'avait envoyé qu'une députation de cinq membres? Pourquoi enfin on n'avait vu à cette cérémonie aucun des sociétaires du Théâtre-Français? Les malins répondirent que les sociétaires, qui massacrent tous les jours Racine sur la scène, craignaient qu'on ne leur appliquât, s'ils avaient marché à la suite du char funèbre, ce vers si connu :

Ah! doit-on hériter de ceux qu'on assassine? »

Fastes de la Comédie Française.

ASSASSINS, nom donné aux sujets et sectaires du *Vieux de la Montagne*. C'était une branche des Ismaéliens établie en Perse dès la fin du XIe siècle. Leur chef, Hassan-ben-Sabbah, affilié aux doctrines ismaéliennes de l'Egypte, et investi des fonctions de *daï* ou missionnaire, fonda une secte nouvelle, et après une série d'aventures, s'empara de la forteresse d'Alamout (*nid des vautours*), en Perse, et en fit le centre d'une petite souveraineté indépendante, tout à la fois spirituelle et temporelle (vers 1090). Son titre de *Vieux* (c'est-à-dire maître, seigneur) *de la Montagne* lui vint de la position d'Alamout, sa capitale. Ce prince et ceux qui lui succédèrent se rendirent maîtres de plusieurs places fortes en Perse et en Syrie, et établirent un nouveau centre à Masyat, dans les montagnes de l'Anti-Liban. C'est cette seconde branche que connurent les chrétiens des croisades.

On sait que cette société étrange avait pour fondement l'obéissance absolue au chef, pour moyen de domination le *meurtre*, pour but céleste la volupté éternelle. Qu'une telle société ait été en même temps un ordre religieux, avec des *assassins* pour missionnaires, qu'elle ait vécu plusieurs siècles, c'est ce qu'on se refuserait à croire, si cela n'était pas attesté par des témoignages irrécusables.

Toutefois, l'histoire de l'horrible dynastie des *Vieux de la Montagne* est peu connue, sinon par les meurtres dont elle est remplie. Hassan avait établi parmi ses sectaires un ordre hiérarchique et sept degrés d'initiation. On a dit que les initiés des premières classes rejetaient toute religion positive et considéraient le bien et le mal comme absolument indifférents, tandis que les autres membres de l'ordre et les profanes étaient astreints à l'observation rigoureuse des lois de Mahomet. Ce qu'on sait de plus positif, c'est que la doctrine était une interprétation purement allégorique des préceptes du Koran. Cette doctrine, au reste, subit avec le temps de profondes modifications. Hassan étendit sa puissance non-seulement par les guerres qui remplirent son règne de quatorze ans, mais surtout par le meurtre de princes, de califes et de généraux des contrées de l'Orient. Sur un mot de lui, les fanatiques qui l'entouraient bravaient les plus horribles tortures pour aller frapper la victime qu'il avait désignée.

Les sultans de la Perse étaient menacés jusqu'au fond de leurs palais. Un jour, l'un d'eux, qui avait tenté de détruire cette horrible secte, trouva à son réveil un poignard enfoncé près de sa tête, avec ces mots : « Quand Hassan voudra, le poignard qu'on a enfoncé près de ta tête sera plongé dans ton sein. »

Cette politique basée sur l'assassinat, et ce dévouement aveugle des sectaires se maintinrent pendant plusieurs siècles chez les diverses branches de cette abominable confrérie. Entre autres exemples, les chroniques des croisades rapportent que le comte de Champagne étant allé visiter le Vieux de la Montagne, ce chef, pour lui donner une idée de son autorité, commanda à deux de ses *fedavis* (ou dévoués) de se jeter du haut de la tour dans un précipice, ce qu'ils exécutèrent à l'instant. Mais faut-il croire que saint Louis ait été un moment menacé par le poignard de ces sicaires?

« Nos romanciers de ce temps-là, dit Voltaire, aussi aveugles que les croisés, imaginèrent d'écrire que le grand prince des *Assassins*, en 1236, craignant que le roi de France Louis IX, dont ils n'avaient jamais entendu parler, ne se mît à la tête d'une croisade et ne vînt lui enlever ses Etats, envoya deux grands seigneurs de sa cour, des cavernes de l'Anti-Liban à Paris, pour assassiner ce roi; mais que le lendemain, ayant appris combien ce prince était généreux et aimable, il envoya en pleine mer deux autres seigneurs pour contremander l'assassinat. Je dis en pleine mer, car ces deux émirs envoyés pour tuer Louis, et les deux autres pour lui sauver la vie, ne pouvaient faire leur voyage qu'en s'embarquant à Joppé, qui était alors au pouvoir des croisés, ce qui redouble encore le merveilleux de l'entreprise. Il fallait que les deux premiers eussent trouvé un vaisseau de croisés tout prêt pour les transporter amicalement, et les deux autres encore un autre vaisseau.

» Cent auteurs pourtant ont rapporté au long cette aventure les uns après les autres, quoique Joinville, contemporain, et qui alla sur les lieux, n'en dise mot.

» Et voilà justement comme on écrit l'histoire!

» Le jésuite Maimbourg, le jésuite Daniel, vingt autres jésuites, Mézerai, quoiqu'il ne soit pas jésuite, répètent cette absurdité. L'abbé Velly, dans son *Histoire de France*, la redit avec complaisance, le tout sans aucune discussion, sans aucun examen, et sur la foi d'un Guillaume de Nangis. »

(*Dictionn. philos.*)

Le chef des *Assassins* surexcitait, dit-on, leur fanatisme religieux par la drogue enivrante connue sous le nom de *haschisch*, dont le chanvre et la jusquiame formaient la base, et dont l'usage les jetait dans une sorte de délire extatique. (De là leur nom de *haschischins*, devenu *assassins* dans les langues occidentales, et synonyme de meurtriers). Quand ils étaient plongés dans cette ivresse, on les transportait dans des jardins délicieux, particulièrement ceux qui étaient désignés pour une importante mission. Ils y trouvaient toutes les délices sensuelles et pouvaient y prendre un avant-goût du paradis réservé par le prophète à ses fidèles croyants; la mort ne semblait plus après qu'une délivrance, un moyen de goûter à jamais ces jouissances des élus. Marco Polo donne une description curieuse et pittoresque de ces jardins, et son récit est confirmé par ceux des écrivains arabes; de Hammer incline à penser qu'ils sont conformes à la vérité. On connaît le conte où la Fontaine traite cet étrange sujet :

Vers le Levant le Vieil de la Montagne
Se rendit craint par un moyen nouveau, etc.

Pour ce qui se rapporte au fondateur de la secte et à son horrible dynastie. V. HASSAN-BEN-SABBAH, et VIEUX DE LA MONTAGNE.

La puissance des *Assassins* de la Perse fut anéantie en 1257 par Houlagou, qui conduisait la grande invasion mongole; peu après, ceux de Syrie furent exterminés par Bibars, soudan d'Egypte; leur existence avait duré plus de cent soixante ans. Après Hassan, les chefs les plus célèbres avaient été Kia-Buzurgomide, Mohammed, Ala-Eddyn et Rockneddyn.

Dans l'Indoustan, il y a encore aujourd'hui une secte pratiquant le meurtre comme un acte religieux. On les nomme *thugs*. (V. ce mot). M. Hammer a donné une *Histoire des Assassins* (en allemand), Stuttgard et Tubingue, 1818.

ASSATION s. f. (ass-sa-si-on — du lat. *assare*, faire rôtir). Coction des aliments ou des médicaments dans leurs propres sucs, sans addition d'aucun liquide : *L'*ASSATION *des bulbes des liliacées.*

— Alchim. Couleur noire, putréfaction de la pierre.

ASSAUT s. m. (a-sô — du lat. *ad*, vers; *saltus*, saut). Attaque faite dans le but d'emporter de vive force une position ennemie : *Aller, monter à l'*ASSAUT. *Livrer un* ASSAUT. *Soutenir un* ASSAUT. *Repousser un* ASSAUT. *Prendre d'*ASSAUT *une place forte, une citadelle. La ville fut prise d'*ASSAUT *avec une grande tuerie de soldats et désolation d'habitants.* (Sully.) *Elle assiége et prend d'*ASSAUT *une place considérable.* (Boss.) *Condé fut pris d'*ASSAUT *la nuit de samedi à dimanche.* (Mme de Sév.) *Il monte à l'*ASSAUT *d'un bastion l'épée à la main.* (Mass.) *Il livra un* ASSAUT *à la ville.* (Volt.) *Bristol, la seconde ville du royaume, céda au premier* ASSAUT *par la lâcheté de son gouverneur.* (Guizot.) *Chez les peuples musulmans, aucune place où se trouve une mosquée ne capitule; elle ne peut qu'être prise d'*ASSAUT. (Bachelet.) *Un dernier* ASSAUT *livra la ville à la fureur d'une armée de cent mille paysans irrités et affamés de pillage.* (Lamart.) *Le connétable de Bourbon fut tué devant Rome en montant à l'*ASSAUT. (L.-J. Larcher.)

Sur leur triple rempart, les ennemis tranquilles,
Contemplaient sans péril nos *assauts* inutiles.
RACINE.

On ouvre la tranchée, on canonne la place,
On renverse un rempart, on fait brèche; aussitôt
On avance en bon ordre et l'on donne l'*assaut*.
REGNARD.

— Par anal. Action de tout ce qui assaille avec violence, avec impétuosité : *Les* ASSAUTS *du vent, de la tempête. Ce malade éprouve encore quelques* ASSAUTS *de son mal.* (Acad.) *Le chêne se fortifie toujours mieux au sommet des montagnes et au milieu de l'*ASSAUT *des vents contraires.* (Dupanl.)

Jamais un plaisir pur, toujours *assauts* divers.
LA FONTAINE.

‖ Sollicitation vive, pressante : *Je me sens trop faible pour résister à tant de prières et d'*ASSAUTS *multipliés. Il consentira, si vous lui livrez un dernier* ASSAUT.

Quel courage endurci
Soutiendrait les *assauts* qu'on lui prépare ici?
Une mère en fureur, les larmes d'une fille!
RACINE.

— Fig. Secousses morales : *La mort de sa fille a été pour elle un* ASSAUT *terrible. Les* ASSAUTS *de l'adversité. Céder, résister aux* ASSAUTS *des passions. Saint Jérôme soutient des* ASSAUTS *terribles; il combat corps à corps avec ses passions.* (Chateaub.)

Ce n'est qu'en ces *assauts* qu'éclate la vertu.
CORNEILLE.

Quelques *assauts* que me donne l'envie,
Je ne céderai point. MALHERBE.

... Contre les *assauts* de la nécessité,
La plus ferme vertu n'a plus de sûreté. ROTROU.

‖ Démarches que l'on fait, peines que l'on se donne pour obtenir un difficile triomphe ou arriver à quelque chose qu'il est malaisé d'atteindre : *Les grandes fortunes se prennent d'*ASSAUT *et par surprise.* (De Ségur.) *En devinant combien la fortune acquise favorisait l'ambition, il lui coûtait de retirer son pied du premier bâton de l'échelle par laquelle il devait monter à l'*ASSAUT *des grandeurs.* (Balz.) *Jacques espéra enlever l'affaire d'*ASSAUT. (Balz.)

Les cœurs que l'on prend d'*assaut*,
Sont de difficile garde. (Mme DE LA SUZE.)

— Escr. Combat, exercice au fleuret contre un adversaire : *Faire* ASSAUT *avec le prévôt d'une salle d'armes.* (Acad.) *Après trois mois de leçons, je tirais encore à la muraille, hors d'état de faire* ASSAUT. (J.-J. Rouss.) ‖ Par ext. Combat d'émulation, lutte à qui fera le mieux, à qui l'emportera en quelque chose : *Le duc de Montbazon présidait un jour un* ASSAUT *scolastique, dans lequel l'abbé de Rancé était rudement mené.* (Chateaub.) *On connaît les* ASSAUTS *du rossignol contre la voix humaine.* (Buff.) *Je n'aime point ces* ASSAUTS *d'esprit, qui n'ont d'autre but que d'amuser les assistants aux dépens de ceux qui les soutiennent.* (Dider.) ‖ *Faire assaut de*, lutter à qui fera le mieux, à qui remportera la victoire : FAIRE ASSAUT D'*éloquence*. FAIRE ASSAUT D'*esprit, de plaisanteries. Faire* ASSAUT DE *zèle. On dirait qu'ils* FONT ASSAUT DE *bassesses. Les femmes* FAISAIENT ASSAUT DE *lamentations. On* FAIT ASSAUT D'*éloquence jusqu'au pied de l'autel.* (La Bruy.) *Les beautés* FAISAIENT ASSAUT DE *grâces et d'attraits.* (Hamilton.) *Ils avaient entretenu un commerce épistolaire, où ils* FAISAIENT *tous deux* ASSAUT D'*érudition* (J. Sandeau.) *Les plus jolies femmes de Paris y* FAISAIENT ASSAUT DE *luxe, de paresse, de coquetterie et de beauté.* (Balz.)

Des fadaises, mon cher? J'en sais mal *faire assaut*.
V. HUGO.

— **Épithètes.** Brusque, soudain, nocturne, long, prolongé, difficile, dangereux, périlleux, vigoureux, violent, horrible, terrible, effroyable, épouvantable, furieux, acharné, meurtrier, sanglant, feint, faux, simulé, repoussé, inutile, victorieux, irrésistible.

— **Encycl.** Art milit. L'*assaut* peut être considéré comme la dernière scène, et la scène la plus meurtrière, d'un drame terrible et souvent fort long qui se joue sur le théâtre de la guerre, sous le nom de *siége*. Quand un général a résolu d'enlever à l'ennemi une place forte défendue par une garnison plus ou moins nombreuse et protégée par des remparts, à l'abri desquels une artillerie puissante peut jeter la mort dans les rangs des assaillants, il commence par investir de tous côtés cette place, afin d'empêcher qu'il ne lui vienne du dehors aucune espèce de secours. Souvent il n'en faut pas davantage pour assurer, dans un temps plus ou moins éloigné, la prise de la place sans qu'on ait besoin de recourir à un assaut; car les assiégés font chaque jour des pertes en hommes, en munitions, en vivres; et, comme ces pertes ne peuvent être réparées, on peut calculer d'avance, à quelques semaines près, le moment où ils seront forcés de se rendre et d'ouvrir eux-mêmes leurs portes pour échapper à une mort certaine et inutile. Mais la guerre n'est pas un art régulier où tout marche suivant des lois constantes et d'un mouvement uniforme; les circonstances y jouent un grand rôle; et l'expression, si fréquemment employée : *jeux de la force et du hasard*, montre que la plupart des hommes, de ceux, il est vrai, qui ne sont pas du métier, sont toujours portés à mettre sur le compte du hasard une bonne partie des succès militaires les plus brillants. Il arrive donc quelquefois que les circonstances font sentir la nécessité d'abréger les longueurs d'un siége, et qu'il faut employer la force pour s'emparer d'une place qu'on ne veut pas laisser entre les mains de l'ennemi. Alors, il est nécessaire de ruiner d'abord les ouvrages derrière lesquels la garnison est à couvert, afin de pouvoir pénétrer jusqu'à elle, l'attaquer corps à corps et l'écraser par la supériorité du nombre. C'est avec l'artillerie seule qu'il est possible d'attaquer des remparts et des murailles épaisses; mais, si l'assiégeant dressait ses batteries à découvert, elles seraient bientôt détruites par celles de l'ennemi, qui a sur lui tous les avantages d'une position élevée et inabordable. Il faut donc dresser fortifications contre fortifications, et ne s'approcher des points sur lesquels on veut diriger l'attaque qu'après avoir creusé des tranchées où l'on puisse avancer peu à peu sans être exposé à une destruction complète. Souvent, on est obligé de pousser ces tranchées en zigzags, tantôt dans un sens, tantôt dans un autre. Arrivé au point où l'on veut établir la batterie, on ouvre une dernière tranchée, qu'on appelle *parallèle*, parce qu'elle est, en effet, parallèle à la partie du rempart qu'on veut battre en brèche; on est même quelquefois obligé d'établir successivement plusieurs parallèles, en s'approchant toujours de plus en plus du corps de la place; enfin, quand le moment d'ouvrir le feu est arrivé, quelle que soit l'épaisseur ou la force des murailles, elles ne résistent pas longtemps aux ravages du canon : une ou plusieurs brèches sont bientôt ouvertes, et c'est alors qu'il faut en venir à l'*assaut*. On choisit ordinairement, pour engager cette lutte suprême, les soldats les plus braves, quoiqu'on sache bien d'avance que beaucoup d'entre eux sont destinés à périr; mais le succès dépend surtout de la rapidité des mouvements, et la moindre hésitation suffirait pour tout compromettre. Dès que quelques soldats, des plus audacieux, sont arrivés sur la brèche, d'autres les suivent de près, les soutiennent, se précipitent avec eux sur les assiégeants qui, bientôt, se découragent et rentrent dans la place; mais on y entre avec eux, on les poursuit, on les force à combattre corps à corps; on les écrase, enfin, par l'audace et par le nombre. Telle est, en peu de mots, la description d'un *assaut* quand il n'est pas repoussé.

Sous Louis XIV, les officiers chargés de défendre une place fortifiée juraient de ne se rendre qu'après avoir essuyé trois assauts. Mais, depuis que l'art d'attaquer les places a reçu de notables perfectionnements, on a reconnu la nécessité d'imposer aux commandants des conditions moins sévères. La législation sur les places fortes a reçu, sous

Napoléon Ier, d'importantes modifications; et l'on ne regarde plus comme déshonorantes que les capitulations consenties avant d'avoir reçu un *assaut au corps de la place;* on excuse celles qui ont lieu après ce premier assaut, à moins, toutefois, que les circonstances ne rendent évidente la possibilité d'en soutenir un second.

Dans l'histoire moderne, les *assauts* les plus célèbres sont : ceux de Berg-op-Zoom et de Port-Mahon, au siècle précédent; et, plus près de nous, ceux de Saint-Jean-d'Acre, de Saragosse, de Gironne, de Saint-Sébastien et de Badajoz par les Anglais, d'Anvers, de Constantine, de Malakoff, etc. Nous donnerons tous les détails de ces divers *assauts* au nom des villes qui en furent le théâtre.

— *Jeu de l'assaut.* Jeu de tableau, qui se compose d'une feuille de papier, collée ou non sur un carton, et de vingt-six petits disques de bois ou *pions*, deux noirs et tous les autres blancs. Sur cette feuille, sont tracés cinq carrés égaux, disposés en forme de croix grecque, et divisés chacun en triangles par une ligne perpendiculaire, une horizontale et deux diagonales. Toutes les horizontales sont noires; les autres sont rouges. Les diverses lignes de chaque carré se coupent à son centre, où se trouve un gros point. Un point semblable est placé aux deux extrémités de chaque ligne; les points sont jaunes dans le carré supérieur et bleus dans tous les autres. Voici maintenant en quoi consiste le jeu : le carré supérieur représente une forteresse attaquée, tandis que les quatre autres figurent les travaux de l'assiégeant. Les deux pions noirs, qui défendent la place, se mettent sur deux quelconques des points jaunes; les vingt-quatre pions blancs, qui sont les agresseurs, occupent tous les points bleus. La marche des uns et des autres est très-simple : les pions de l'assaillant ne peuvent avancer qu'en suivant les lignes rouges, en direction droite ou oblique : il leur est interdit de reculer, comme aussi de suivre les lignes noires. Les pions de l'assiégé, au contraire, ont le droit de marcher dans tous les sens, soit en avant, soit en arrière, et sur toutes les lignes. Ils doivent prendre tout pion ennemi qui laisse un point vide derrière lui. L'assiégeant ne peut jamais s'emparer des pions de l'assiégé : il a seulement le droit de *souffler* celui de ces pions qui, pouvant prendre, ne l'a pas fait; mais, tout en cherchant à s'emparer des pions assaillants, l'assiégé ne doit pas trop s'éloigner de la place. Quand il a opéré une sortie, il doit y rentrer promptement pour la défendre. De leur côté, les assiégeants doivent s'efforcer d'attirer au loin l'assiégé, afin de pouvoir s'introduire dans la forteressse. La partie est gagnée par les défenseurs quand ils ont réussi à prendre les vingt-quatre pions de l'ennemi, et par celui-ci quand il est parvenu à souffler les deux pions de la garnison ou à occuper les neuf points de la place. Comme on le voit, ce petit exercice a beaucoup de rapport avec le jeu de dames.

Assaut de la butte ou *le Roi détrôné.* Jeu simple et très-amusant, qui convient surtout aux jeunes garçons. En se promenant dans la campagne, des enfants trouvent une butte : l'un d'eux s'en empare et s'y établit comme sur un trône. Ses compagnons cherchent à l'envi à l'en précipiter. Le roi se défend du mieux qu'il peut; mais, comme on l'attaque de tous côtés, il est bientôt obligé de céder la place à un autre, qui éprouve lui-même le même sort, et ainsi de suite. C'est à un jeu de ce genre que se livrèrent, en 1208, des dames et des demoiselles de Trévise. Voulant imiter les exercices militaires alors très-en usage pour les hommes, elles se divisèrent en deux bandes : les unes, couvertes de riches armures, s'enfermèrent dans un camp, dont l'enceinte était formée de draperies soutenues par une légère charpente; les autres, armées de la même manière, marchèrent à l'assaut de la forteresse. Les combattantes avaient pour projectiles des eaux parfumées, des fruits, des fleurs et des pâtisseries. Muratori raconte que la lutte dura plusieurs jours, au grand contentement d'une multitude de personnes, qu'avait attirées l'attrait d'un spectacle si nouveau.

ASSAUVAGI, IE (a-sô-va-ji) part. pass. du v. Assauvagir : *Un enfant* ASSAUVAGI *par le séjour de la campagne.*

ASSAUVAGIR v. a. ou tr. (a-sô-va-jir — rad. *sauvage*). Rendre sauvage, peu sociable. Vieux mot.

— Par ext. Rendre inculte : *Les bois et bruyères* ONT ASSAUVAGI *une grande partie des terres labourables.* (Du Cange.)

ASSAVANTER v. a. ou tr. (a-sa-van-té — rad. *savant*). Se disait autrefois pour Instruire, informer : *Qui vous en* A ASSAVANTÉ?

ASSAVOIR v. a. ou tr. (a-sa-voir — rad. *savoir*). Vieux mot employé autrefois pour *savoir.*

Et si je puis journée avoir,
Je vous le ferai *assavoir.*

Roman de Coucy.

. Je te fais *assavoir*
Que ce mordant, qu'on entend si fort bruire,
De corps et biens veut son prochain détruire.

CL. MAROT.

‖ De la locution régulière *faire assavoir*, qui n'est plus usitée, on a fait la locution barbare *faire à savoir*, qui, comme beaucoup d'autres de notre langue, est illogiquement construite et d'une analyse impossible.

ASSAZIE, fleuve de l'Afrique occidentale, dans la Guinée supérieure, affluent du golfe de Guinée. Son cours est encore peu connu et paraît avoir environ 920 kilom.

ASSCHE, ville de Belgique, dans le Brabant méridional, à 12 kilom. de Bruxelles; 5,322 hab. Commerce de houblon, de lin et de blé; nombreuses fabriques; belle église de Saint-Martin, fort ancienne.

ASSCHERADES (Charles-Gustave-Schultz D'), diplomate et historien, ministre du roi de Suède à Berlin, mort en 1799. Il a écrit, en latin, l'histoire d'une partie des événements du XVIIIe siècle (*Res suo ævo gestas memoriæ tradidit Schultz*, etc.). Les détails de la guerre de Sept ans font d'ailleurs le principal objet de cet ouvrage.

ASSCRULI, nom donné à la partie septentrionale des montagnes d'Abyssinie, habitée par la tribu des *Shilos*, qui transportent les marchandises des bords de la mer Rouge dans l'intérieur du pays. ‖ On désigne encore sous ce nom un défilé de ces montagnes, qui conduit d'Arkiko à Massowah.

ASSE, petite rivière de France, prend sa source au-dessous du village de Senez, dans les Basses-Alpes, arrose Merzel, Saint-Julien-d'Asse, et se jette dans la Durance, au-dessous d'Oraison, après un cours de 70 kilom.

Asse (DE), titre latin d'un célèbre ouvrage de G. Budé, qui le premier détermina l'exacte valeur des monnaies romaines à toutes les époques de l'histoire. Cet ouvrage fut publié en 1514, après quinze mois d'un travail assidu où Budé employa toutes les ressources de ses immenses lectures. Le terrain était vierge; des compétiteurs de mauvaise foi, Léonard Portius, en Italie, et Agricola, en Allemagne, essayèrent de lui disputer la priorité et le fruit de ses recherches; mais la postérité a tranché la querelle en faveur de l'érudit français.

La difficulté était de trouver la valeur et la division de l'as ou de l'unité dans le système des póids et des monnaies en usage chez les Romains, pour comparer ensuite ce même système dans toutes ses parties aux monnaies françaises et à celles des autres pays. Budé a trouvé que la livre romaine correspond aux deux tiers de la livre française de 16 onces, soit, 326 grammes, 6,144 grains environ. Cette appréciation a été confirmée par les recherches postérieures de tous les érudits. Il a cependant commis quelques erreurs, car il a confondu le denier romain et la drachme attique, la livre des Romains et la mine grecque.

Son ouvrage, qui est divisé en cinq livres, est surchargé de digressions qu'Erasme a critiquées, bien qu'il fût son ami. L'une de ces digressions se rapporte à Tacite, et prouve médiocrement en faveur du goût ou de l'impartialité de l'érudit en matière d'histoire. Budé reproche à ce grand historien d'avoir été un des fonctionnaires de Domitien, et il le qualifie de *sceleratissimus scriptor*. Au reste, la latinité de son style est obscure et surchargée d'hellénismes. Ce livre obtint un succès universel en Europe, et mit son auteur en relations amicales ou confraternelles avec les esprits les plus marquants de l'étranger.

ASSEAU s. m. (a-sô — du lat. *asciolus*, diminut. de *ascia*, hachette, doloire). Techn. Marteau de couvreur, dont la tête est recourbée en portion de cercle. On le nomme aussi *aissette* et *assette.*

ASSEC s. m. (a-sèk — rad. *sec*). Pêch. Temps pendant lequel un étang reste à sec après la pêche et peut être livré à la culture.

ASSÉCHAGE s. m. (a-sé-cha-je — rad. *assécher*). Techn. Opération consistant à absorber l'huile qui a pénétré le bois, avant de le vernir.

ASSÉCHÉ, ÉE (a-sé-ché) part. pass. du v. Assécher. Mis à sec, desséché : *Sol* ASSÉCHÉ. *Terres, marais* ASSÉCHÉS. *Il faut surtout que les habitations soient* ASSÉCHÉES *et aérées.*

— Fam. *Etre asséché de soif*, Eprouver une grande soif : *Ces gens-là sont très-*ASSÉCHÉS DE SOIF *et coutumiers de boire bien avant dans la nuit.* (G. Sand.)

— Mar. Se dit d'une terre, d'une roche que l'on découvre lorsque la mer s'est retirée. ‖ *Vaisseau asséché*, vaisseau échoué sur le sable.

ASSÈCHEMENT s. m. (a-sé-che-man — rad. *assécher*). Action d'assécher; état de ce qui est asséché : *L'*ASSÈCHEMENT *des terres, des marais. L'*ASSÈCHEMENT *des habitations. Quelques acres de mauvaise terre furent annexées à la manufacture, dont elles étaient l'indispensable accessoire pour l'étendage des draps, l'*ASSÈCHEMENT *des laines*, etc. (Encycl.)

ASSÉCHER v. a. ou tr. (a-sé-ché — rad. *sécher* — l'*e* du radic. prend un accent grave devant une syllabe muette : *J'assèche, tu assèches, que j'assèche*, etc.; excepté au futur simple et au condit. prés., *j'assécherai, j'assécherais*). Priver d'eau, d'humidité : *La viande crue n'est pas toujours propre à notre estomac; il la faut* ASSÉCHER, *altérer et corrompre.* (Montaig.) *Il est aussi difficile, sous un climat humide, d'*ASSÉCHER *la terre, qu'il l'est en France de l'arroser.* (L. Faucher.) ‖ Mettre à sec : ASSÉCHER *un bassin, un étang, un canal.*

— v. n. ou intr. Mar. Rester à sec, sans eau : *Un écueil qui* ASSÈCHE *à la marée basse. Le chenal extérieur de l'Orne* ASSÈCHE *à près de quatre kilomètres du rivage.* (Baude.)

S'assécher, v. pr. Devenir sec, être mis à sec totalement ou en partie : *La Saône* S'EST ASSÉCHÉE; *ce n'est plus une rivière qui coule, c'est un ruisseau qui serpente.* (A. Jal.)

ASSÉCURANCE s. f. (a-sé-ku-ran-se). Sécurité. Vieux mot.

ASSÉCURATION s. f. (a-sé-ku-ra-si-on — du lat. *ad*, à; *securus*, sûr). Jurispr. Opposition que l'on forme à un décret d'immeuble. Vieux mot.

ASSÉCUTION s. f. (a-sé-ku-si-on — du lat. *assecutus*, part. pass. du v. *Assequor*, j'obtiens). Dr. canon. Obtention : ASSÉCUTION *d'un bénéfice.*

Assedio di Firenze (L'), opéra italien de Bottesini, le plus habile virtuose de notre époque sur la contre-basse. Cet ouvrage a été donné au Théâtre-Italien, le 21 février 1856.

ASSÉE s. f. (a-sé). Ornith. Un des noms de la bécasse.

ASSÉIEUR s. m. (a-sè-ieur — rad. *asseoir*). Anc. administr. Fonctionnaire public chargé, avec le collecteur, d'asseoir l'impôt, c'est-à-dire chargé de répartir la taille et toutes les autres contributions entre les habitants. ‖ On disait aussi *asséeur, assoyeur* et *asséyeur.*

ASSÉITÉ. V. ASÉITÉ.

ASSÉ-LE-BOISNE, bourg de France (Sarthe), arrond. et à 23 kilom. E. de Mamers; pop. 1,733 hab. L'église, du XIe ou XIIe siècle, renferme des vitraux très-remarquables; aux environs, châteaux de Çerizay, du Pré et de Chenay.

ASSÉ-LE-RIBOUL, village du départ. de la Sarthe, arrond. de Mamers. Ruines remarquables d'un château, dont la construction date du XIe siècle; 1,183 hab.

ASSELIN (Jean-Augustin), homme politique, né en 1756. Il entra dans les ordres et fut nommé, en 1789, électeur de Paris, puis maire de Cherbourg, député au conseil des Cinq-Cents, préfet sous l'Empire, enfin membre de la Chambre des représentants pendant les Cent-Jours. On lui doit une édition des *Vaudevires* d'Olivier Basselin, Vire, 1811.

ASSELIN (Gilles-Thomas), poëte et littérateur, né à Vire en 1682, mort en 1767. Il reçut les conseils de Thomas Corneille, et remporta de nombreux prix dans les concours académiques. Ses principales productions sont un poëme *sur la Religion* et des odes *Sur l'existence de Dieu*, le *Mépris de la fortune* et l'*Immortalité de l'âme.* Ses œuvres poétiques ont été imprimées à Paris, en 1775, 1 vol. in-8o.

ASSELIN (Eustache-Benoît), nommé député à la Convention par le département de la Somme, vota dans le procès du roi pour la détention et le bannissement à la paix, et siégea parmi la fraction la plus modérée. Opposé à la révolution des 31 mai-2 juin, il signa la protestation des soixante-treize, fut emprisonné quatorze mois, et reprit ensuite sa place dans l'Assemblée, jusqu'à l'établissement de la constitution de l'an III. Il avait écrit un commentaire *Sur la coutume de Chauny*, ouvrage estimé en son temps, mais qui a perdu son importance depuis la nouvelle législation.

ASSELINE (Jean-René), prélat, né à Paris en 1742, mort en Angleterre en 1808. Il était fils d'un palefrenier du duc d'Orléans, fut placé par les soins du prince au collége de Navarre et devint, dans la suite, professeur d'hébreu à la Sorbonne, grand vicaire du siége de Paris, enfin évêque de Boulogne-sur-Mer. Il se prononça contre les principes de la Révolution, émigra, remplit à l'étranger les fonctions d'aumônier de Louis XVIII après la mort de l'abbé Edgeworth, et parvint à convertir au catholicisme le comte de Stolberg. Il refusa de se soumettre au concordat de 1801. On a recueilli ses écrits de piété, en 1823, sous le titre d'*Œuvres choisies*, 6 vol. in-12.

ASSELINEAU (Charles), littérateur français, né à Paris en 1821, d'un père docteur en médecine, suivit pendant trois ans les cours de la Faculté. Outre de nombreux travaux dans l'*Athenæum*, le *Musée des Familles*, la *Revue de Paris*, l'*Artiste*, la *Revue française*, le *Journal de l'Instruction publique*, le *Bulletin du bibliophile*, le *Journal pour tous*, la *Revue nationale*, etc., etc., M. Asselineau a publié, en collaboration avec M. Edouard Fournier : le *Roman bourgeois*, ouvrage comique, par Antoine Furetière, avec des notes historiques et littéraires et une notice (1854, in-12. Jannet, bibliothèque elzévirienne). Il a publié seul : *Notes d'histoire littéraire et artistique*, comprenant : *Jean de Schelandre; Neufgermain, le poëte hétéroclite; Marc de Maillé, le poëte crotté;* les *Tracas de Paris en* 1660, par François Colletet; *Furetière; Histoire du sonnet, pour servir à l'histoire de la poésie française;* les *Albums et les autographes; André Boule, ébéniste de Louis XIV; Notice sur Lazare Bruandet, peintre de l'école française* (in-8o, Poulet-Malassis, 1855); la *Double Vie* (in-12, Poulet-Malassis, 1858); *Recueil des factums d'Antoine Furetière, de l'Académie française, contre quelques-uns de cette Académie*, suivi des preuves et pièces historiques données dans l'édition de 1694, avec une introduction et des notes historiques et critiques (2 vol. in-18, Poulet-Malassis, 1859); l'*Enfer du bibliophile* (in-18, J.-T. Tardieu, 1860); *Souvenirs de madame de Caylus*, nouvelle édition, avec une introduction et des notes (in-8o, Techener, 1860); *Histoire anecdotique et médicale de l'hôpital Saint-Louis* (in-8o, 1860); le *Paradis des gens de lettres, selon ce qui a été vu et entendu par Charles Asselineau* (in-12, Poulet-Malassis, 1861); *Mélanges curieux et anecdotiques tirés de la collection de M. Fossé-d'Arcosse* (in-8o, Techener, 1861); *Théodore Desorgues* (Caen, 1862, in-8o). On doit encore à M. Asselineau trente-cinq notices insérées dans les *Poëtes français*, ouvrage publié par M. E. Çrepet (1860-61, chez Hachette). Enfin, au moment où nous écrivons ces lignes (août 1864), on annnonce de cet écrivain, comme devant bientôt paraître : 1o *Bibliographie romantique*, catalogue annoté des principaux ouvrages publiés de 1828 à 1835, et dont les éditions présentent quelques particularités; 2o l'*Italie et Constantinople*, relation de voyage (chez Charpentier).

M. Charles Asselineau est un critique judicieux et délicat, qui procède de Charles Nodier, de Sainte-Beuve et de Philarète Chasles. Quittant parfois l'érudition, qu'il sait rendre aimable, il moissonne volontiers dans le champ de la fantaisie et du romanesque, et c'est ainsi qu'auprès des gens de goût il a obtenu plus d'un succès. Il est attaché à la Bibliothèque impériale depuis l'année 1859.

ASSELYN (Jan), peintre hollandais, né en 1610, à Diepen, suivant son inscription au registre de la bourgeoisie d'Amsterdam, et non à Anvers, comme on l'a répété pendant longtemps, eut pour maîtres Ezaïas van de Velde et Jan Miel. Il connut ce dernier en Italie, où il séjourna de 1630 à 1645. Il fit quelques tableaux d'histoire et de batailles, dans la manière du Bamboche; mais le plus souvent il peignit des paysages très-fins et très-harmonieux, où l'influence de Claude Lorrain est sensible. Ce sont presque toujours des vues d'Italie, de hautes ruines placées au bord d'une rivière ou d'un golfe paisible; des personnages et des animaux, spirituellement traités dans de petites proportions, animent le site. Le Louvre possède quatre tableaux de ce genre : le meilleur est une *Vue du Tibre*, qui décorait autrefois le cabinet de l'*Amour*, à l'hôtel Lambert. On voit encore d'excellents ouvrages d'Asselyn au musée de Munich, au musée Van der Hoop (Amsterdam), dans la galerie d'Arenberg, dans la collection Baring (Londres) et au musée d'Amsterdam. Le tableau de ce dernier musée est un morceau peut-être unique dans l'œuvre du maître : il représente un cygne de grandeur naturelle, qui défend son nid contre une bête carnassière. Hondecoeter pourrait signer cette belle peinture. Asselyn, que ses compagnons de la *Bande académique* avaient surnommé *Crabbetje* (petit crabe), à cause de sa taille contrefaite et de ses doigts crochus, mourut à Amsterdam en 1660. Un côté peu connu de son talent est son habileté à peindre, en camaïeu bleu, sur plaques en faïence à émail stannifère : il exécutait ce genre d'ouvrage pour les potiers de Delft.

ASSEMANI, famille chrétienne de Syrie, qui a fourni plusieurs orientalistes, dont le plus célèbre est *Joseph-Simon* ASSEMANI, né à Tripoli en 1687, mort en 1768. Il fit ses études à Rome, fut chargé par le pape de visiter les couvents d'Egypte et de Syrie pour y acquérir des manuscrits orientaux, et il enrichit la bibliothèque du Vatican, dont il fut nommé préfet, d'un grand nombre d'ouvrages précieux, qu'il fit connaître en partie dans sa *Bibliotheca orientalis Clementino-Vaticana*, 1719-28. C'est Assemani qui a le plus contribué à faire connaître la littérature syriaque en Europe.

Les autres membres de cette famille qui se sont distingués comme orientalistes sont les suivants : JOSEPH-ELOI, professeur de langues orientales à Rome, mort en 1782; ETIENNE-EVODE, successeur de son oncle Joseph-Simon, comme bibliothécaire du Vatican, mort en 1784; SIMON, professeur à Padoue, mort en 1821.

ASSEMBLAGE s. m. (a-san-bla-ge — rad. *assembler*). Action de réunir plusieurs choses de façon à en composer un tout; état qui résulte de cette action : *L'*ASSEMBLAGE *des pièces d'une montre. Une machine à vapeur est un* ASSEMBLAGE *d'organes mus par la vapeur d'eau. Un mot est un* ASSEMBLAGE *de sons. Un bateau est fait de l'*ASSEMBLAGE *de plusieurs pièces de bois.* (Acad.) *Les paroles des Grecs étaient un heureux* ASSEMBLAGE *de voyelles, de consonnes et de diphthongues.* (Volt.) *On appelle matière l'*ASSEMBLAGE *de tous les corps qui constituent la masse du monde.* (Virey.) *Selon Buffon, un polype n'est qu'un composé d'autres polypes; l'individu n'est que l'*ASSEMBLAGE *de petits individus semblables.* (Flourens.)

De la chair et du sang, le corps, vil *assemblage*...

L. RACINE.

‖ Réunion d'hommes formant une société ou une assemblée : *Cet* ASSEMBLAGE *d'hommes venus de tous les pays fut le noyau de la colonie.* (Acad.) *Les peuples sont formés de l'*ASSEMBLAGE *d'une infinité de familles.* (Pasc.) *La confession de Bâle dit que l'Eglise catholique*

est le saint ASSEMBLAGE *de tous les saints.* (Boss.) *Une nation est un* ASSEMBLAGE *d'hommes qui parlent une même langue maternelle.* (Turgot.)

— Par anal. Rencontre, existence simultanée de vices, de qualités ou d'autres êtres métaphysiques d'une nature quelconque : ASSEMBLAGE *de vices, de vertus, de qualités.* ASSEMBLAGE *d'idées.* ASSEMBLAGE *de circonstances. Quel homme a mieux tracé que Tacite le mélange bizarre des vertus et des vices, l'*ASSEMBLAGE *des qualités différentes, et quelquefois contraires?* (Thomas.) *Quel* ASSEMBLAGE *de circonstances heureuses!* (La Harpe.) *On ne pouvait reconnaître un ultimatum dans un* ASSEMBLAGE *de propositions révoltantes.* (Napol. Ier.) *L'homme est un* ASSEMBLAGE *harmonieux de facultés diverses.* (P. Leroux.)

Catinat réunit, par un rare *assemblage*,
Les talents du guerrier et les vertus du sage.
VOLTAIRE.

C'est ainsi que mourut ce sujet tout-puissant,
De vices, de vertus *assemblage* éclatant.
VOLTAIRE.

— Par ext. Association, union : *Le bel* ASSEMBLAGE *que ce serait, d'une précieuse et d'un turlupin!* (Mol.)

Barbe grise et jeune beauté
Font ordinairement un mauvais *assemblage*.
LA FONTAINE.

C'était un grand guerrier, mais dont le sang ni l'âge,
Ne pouvaient avec vous faire un digne *assemblage*.
CORNEILLE.

— Se dit particulièrement de la réunion d'objets disparates et qui produisent un tout bizarre ou monstrueux : *L'erreur n'adore pas Dieu tel qu'il est; l'hypocrisie ne montre pas l'homme tel qu'il est; la superstition mêle l'un et l'autre et en fait un monstrueux* ASSEMBLAGE. (Boss.) *Son ouvrage n'est qu'un* ASSEMBLAGE *confus de parties magnifiques qui ne sont point faites les unes pour les autres.* (Fén.) *Convenez de leurs maximes, et le genre humain n'est plus qu'un* ASSEMBLAGE *d'insensés et de barbares.* (Mass.) *Qu'est-ce qu'une armée? C'est un* ASSEMBLAGE *confus de libertins qu'il faut assujettir à l'obéissance, de lâches qu'il faut mener au combat, de téméraires dont il faut modérer l'ardeur.* (Fléch.) *C'est un monstrueux* ASSEMBLAGE *d'une morale fine et ingénieuse, et d'une sale corruption.* (La Bruy.) *La société n'offre plus aux yeux du sage qu'un* ASSEMBLAGE *d'hommes artificiels et de passions factices.* (J.-J. Rouss.) *Les hommes seraient-ils le produit aléatoire de cet incalculable* ASSEMBLAGE *de combinaisons fortuites qu'on appelle le hasard?* (Portalis.) *Si la poésie n'est pas un vain* ASSEMBLAGE *de sons, elle est sans doute la forme la plus sublime que puisse revêtir la pensée humaine.* (Lamart.) *Cette cour offrait un* ASSEMBLAGE *de volontés qui rendait tout résultat décisif impossible.* (Thiers.)

De tant d'objets divers le bizarre *assemblage*
Peut-être du hasard vous paraît un ouvrage.
L. RACINE.

— Techn. Action, manière de joindre ensemble différentes pièces de bois pour qu'elles ne fassent qu'un seul corps d'ouvrage : ASSEMBLAGE *par tenons, par mortaises. On a admiré la charpente de quelques Indiens, dont l'*ASSEMBLAGE *se faisait sans clous et sans chevilles.* (Trév.) *L'*ASSEMBLAGE *a pour but de suppléer à l'insuffisance de longueur et de grosseur du bois.* (Bonnefoux.) ‖ *Bois d'assemblage*, Le bois qui sert à faire des assemblages. ‖ *Porte d'assemblage*, Vantail de porte qui est formé d'un assemblage. ‖ *Table d'assemblage*, Table composée de plusieurs pièces jointes ensemble, sans aucun placage. ‖ *Assemblage fixe*, Celui dans lequel les pièces sont assemblées d'une façon invariable, de manière à conserver toujours leurs positions relatives. ‖ *Assemblage mobile*, Celui dans lequel les pièces sont réunies de façon à conserver l'une par rapport à l'autre une certaine mobilité. ‖ Action de mettre ensemble, d'assembler les feuilles qui doivent former un volume, et que l'ouvrier lève successivement sur des tas disposés les uns près des autres, et composés chacun de feuilles portant la même signature.

— Mar. *Mâts, vergues d'assemblage*, Mâts, vergues formés de plusieurs arbres assemblés par leurs extrémités : *Il y a des* ASSEMBLAGES *avec écarts, à tenons, à mortaises, à entailles, à queue d'aronde, à margouillet*, etc. (De Chesnel.)

— **Syn. Assemblage, assortiment.** L'*assemblage* est la réunion de choses qui n'ont que peu ou point de rapport entre elles. L'*assortiment* est la réunion de choses qui sont destinées à aller ensemble.

— **Epithètes.** Doux, assorti, heureux, gracieux, délicat, charmant, bel, magnifique, élégant, brillant, riche, splendide, éclatant, merveilleux, rare, précieux, envié, recherché, long, difficile, pénible, laborieux, coûteux, ruineux, bizarre, singulier, étrange, ridicule, risible, confus, désordonné, effroyable, affreux, exécrable, épouvantable, horrible, méthodique, symétrique, ingénieux, harmonieux, bruyant, tumultueux, montrueux, hideux, vil.

— **Encycl.** Techn. On nomme *assemblage*, en charpente, l'ensemble des entailles creuses et saillantes au moyen desquelles on assujettit invariablement des pièces de bois les unes contre les autres. L'immobilité des *assemblages* de charpente doit résulter de la bonne entente des conditions auxquelles ils doivent satisfaire, et de la précision avec laquelle ils sont exécutés, sans l'aide d'aucune cheville. Cependant, on emploie aujourd'hui dans les grandes constructions des chevilles en fer, mais seulement pour ajouter à la solidité du bois et pour empêcher la rupture, et non la disjonction des *assemblages*.

La manière dont deux pièces de bois se rencontrent détermine différentes dispositions d'*assemblages*.

I. — Elles peuvent se rencontrer en faisant un angle, ce qui détermine trois cas : 1° Le bout d'une pièce peut porter sur un point de la longueur de l'autre. Un des principaux *assemblages* employés dans ce cas est l'*assemblage à tenon et à mortaise.* Le tenon est une saillie de longueur variable (1′ — 2′ — 2 — 1″) (fig. 1),

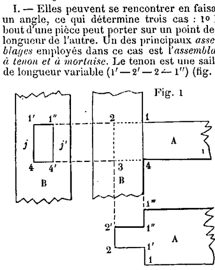


Fig. 1

ayant dans un sens même dimension que la pièce A, et une largeur d'environ le tiers de celle de A dans un autre sens. Il s'engage dans une ouverture de même dimension que lui, pratiquée dans la pièce B, et appelée *mortaise*. Les parties *jj′*, conservées à droite et gauche de la mortaise, se nomment *joues*. Cet *assemblage* peut être droit ou oblique. Dans ce dernier cas, on abat généralement une portion du tenon perpendiculairement à la face d'ouverture de la mortaise. Quand l'une des pièces doit s'arc-bouter sur l'autre, on ajoute un *embrèvement*. La (fig. 2) représente un *assemblage* à tenon et mortaise, oblique avec embrèvement. Cette modification consiste en une saillie qui règne sur toute la largeur de la pièce à tenon. La pièce à mortaise est entaillée de la même quantité. (1—3) est dit l'*about* de l'embrèvement. Cet *assemblage* peut encore avoir lieu *par encastrement*, quand l'une des pièces est d'un équarrissage plus grand que celui de l'autre (fig. 3). Il peut être *à deux abouts*, si les pièces doivent être fortement appuyées l'une sur l'autre (fig. 4).

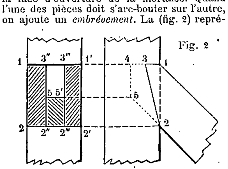
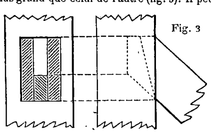
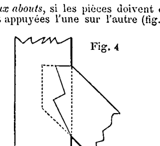
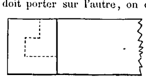


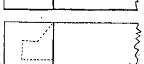
Fig. 2

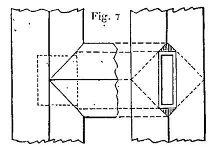

Fig. 3

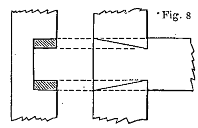

Fig. 4

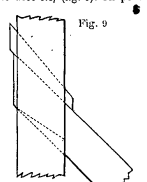
L'*assemblage* à tenon et mortaise peut encore subir d'autres modifications. Quand l'une des pièces doit porter sur l'autre, on donne au tenon un *renfort carré* (fig. 5) ou *en chaperon* (fig. 6). Enfin, l'*assemblage* à tenon et mortaise se fait aussi *sur l'arête* (fig. 7). Quand on veut s'opposer à la séparation des pièces, on emploie souvent l'*assemblage à queue d'aronde* ou *d'hironde*, dont le nom vient de sa ressemblance avec une queue d'hirondelle. Il peut s'employer à *mi-bois* (fig. 8) ou *à tenon et mortaise avec clef* (fig. 9). On peut encore citer comme appartenant à cette catégorie : l'*embrèvement simple avec enfourchement*, employé souvent dans les charpentes provisoires (fig. 10); l'*assemblage à oulice* (fig. 11), employé dans les pans de bois des maisons. La pièce de bois verticale porte le nom de *tournisse*, et la pièce en écharpe s'appelle *guette*. La guette peut recevoir une entaille horizontale ACD. L'*assemblage* est alors à *oulice avec embrèvement.* 2° Les pièces peuvent se joindre par leur bout sans se dépasser. Cette disposition donne lieu aux *assemblages* appelés plus spécialement *assemblages d'angle*, quoique ce nom s'applique quelquefois aussi aux précédents. Les plus fréquemment employés sont les *assemblages* dits à *anglets* ou *onglets*. Leur disposition varie beaucoup. La (fig. 12) représente l'*onglet à tenons croisés*, employé surtout en menuiserie. On conçoit aisément sans figure la disposition de l'*onglet à tenon.* 3° Les pièces peuvent se croiser et s'assembler par *entailles*. Les *assemblages* les plus usités de cette catégorie sont : 1° l'*assemblage* à *mi-bois* (fig. 13); 2° l'*assemblage* à mi-bois *avec embrèvement* (fig. 14).

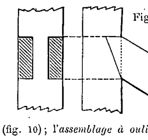

Fig. 5


Fig. 6


Fig. 7


Fig. 8


Fig. 9


Fig. 10

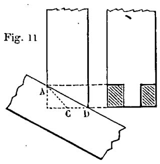


Fig. 11

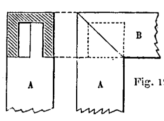
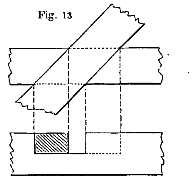
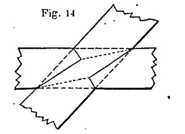


Fig. 12


Fig. 13


Fig. 14

II. — Deux pièces de bois peuvent se joindre en ligne droite ou *bout à bout.* Leurs *assemblages* portent alors le nom d'*entures*. Les entures peuvent être verticales ou horizontales. Les principales entures verticales sont : 1° l'*enture à tenon et mortaise à mi-bois* (fig. 15); 2° l'*enture à tenon et mortaise en croix* (fig. 16); 3° l'*enture à tenon et mortaise par quartier à mi-bois* (fig. 17). Les entures verticales les plus usitées sont : 1° l'*enture en queue d'aronde à mi-bois* (fig. 18); 2° le *trait de Jupiter avec clef*, destiné à résister aux efforts de traction (fig. 19).

Fig. 15 Fig. 16 Fig. 17

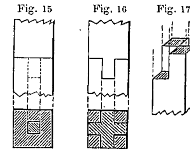
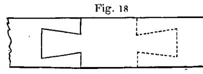
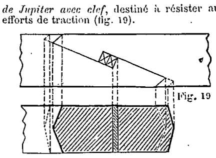


Fig. 18




Fig. 19

III. — Deux pièces de bois peuvent être assemblées en s'ajustant longitudinalement l'une contre l'autre ou *jumellées;* les *assemblages* les plus généralement employés dans ce cas sont : les *assemblages à adents carrés* (fig. 20) ou *triangulaires* (fig. 21), servant à rendre deux pièces solidaires; les *moises*, destinées à embrasser ou à réunir des pièces faisant partie d'une même charpente. Les moises vont toujours deux par deux; ce ne sont pas des *assemblages* proprement dits (fig. 22).

Fig. 20

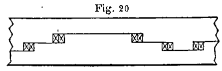
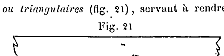
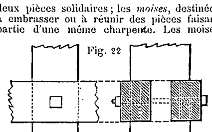


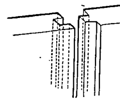
Fig. 21



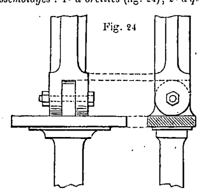

Fig. 22

Les *assemblages* de *menuiserie* sont les mêmes que les précédents, ou dérivés des précédents, dont ils ne sont que des modifications appropriées à l'équarrissage différent des pièces de menuiserie. Ainsi, pour relier deux planches latéralement, on peut employer l'*assemblage* à rainure et languette, dérivé du tenon et de la mortaise.

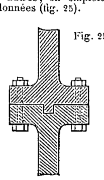
Les formes des *assemblages* de menuiserie et de charpente varient presque à l'infini et subissent des modifications dans chaque pays. *Nota.* Les figures représentent toutes des *assemblages* pour pièces carrées ou rectangulaires; les formes indiquées s'appliquent presque sans modification aux pièces dites délardées, c'est-à-dire d'équarrissage oblique.


Fig. 23

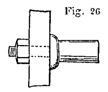
Les *assemblages* de la *fonte* sont, comme ceux du bois, très-variés à cause de la facilité avec laquelle la fonte se prête au coulage. Comme *assemblages* d'angle, on peut citer les *assemblages : 1° à oreilles* (fig. 24); 2° *à queue*


Fig. 24

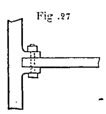
d'aronde; 3° *à mi-fonte.* Comme *assemblages bout à bout*, on peut employer : 1° des *oreilles* retenues par des boulons; 2° des *joues* latérales; 3° des *assemblages à rainure* et *à languette.* Quand les pièces doivent s'appuyer les unes sur les autres, on emploie de larges *nervures* boulonnées (fig. 25).

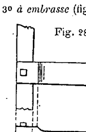

Fig. 25

Les *assemblages* du *fer* ressemblent plus que ceux de la fonte à ceux du bois. On y retrouve, dans les *assemblages* d'angle : 1° des *assemblages à tenon et mortaise* [ces *assemblages* peuvent être filetés ou boulonnés (fig. 26)];

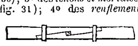

Fig. 26

2° *à oreilles* (fig. 27); 3° *à embrasse* (fig. 28);


Fig .27


Fig. 28

4° *à queue d'aronde;* 5° *à mi-fer.* Dans les *assemblages* droits, on retrouve : 1° des *traits de Jupiter avec clef* (fig. 29), reliés par des manchons; 2° des *assemblages à manchon et à clef* (fig. 30); 3° des *tenons et mortaises* souvent filetés (fig. 31); 4° des *renflements* rendus


Fig. 29

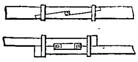
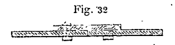
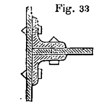

Fig. 30

Fig. 31

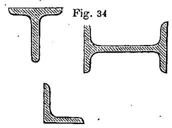
solidaires par des boulons.

On assemble les feuilles de tôle au moyen de *rivets* posés à chaud, en employant des *couvre-joints* pour empêcher la déformation ultérieure de la tôle (fig. 32). Dans les *assemblages* d'angle (fig. 33), on emploie des *fers*

Fig. 32



Fig. 33

à T, des *cornières* (fig. 34).


Fig. 34

ASSEMBLANT (a-san-blan) part. prés. du v. Assembler : *Des ouvriers* ASSEMBLANT *des pièces de charpente.*

Dans le sein d'un nuage *assemblant* les tempêtes,
La main de l'Eternel les suspend sur nos têtes.
ROSSET.

ASSEMBLÉ s. m. (a-san-blé — rad. *assembler*). Chorégr. Pas qui se fait en plaçant les pieds à la troisième position et les déplaçant alternativement, de manière à avancer chaque fois de la largeur du pied, c'est-à-dire que le pied droit se trouvant d'abord devant, le pied gauche s'y met à son tour par une courte glissade de côté.

ASSEMBLÉ, ÉE (a-san-blé) part. pass. du v. Assembler. Mis ensemble, réuni : *Des matériaux* ASSEMBLÉS *pour la construction d'un édifice. Des échantillons de minéralogie* ASSEMBLÉS *à grands frais.* ‖ Relié pour former un tout : *Le fauteuil de Charlemagne est formé de quatre lames de marbre blanc,* ASSEMBLÉES *par des chevrons de fer.* (V. Hugo.)

— Par ext. Réuni dans un même lieu : *Un peuple* ASSEMBLÉ. *Il apparut à plus de cinq cents hommes* ASSEMBLÉS. (Boss.) *Les chambres étaient* ASSEMBLÉES *pour une affaire très-capitale.* (La Bruy.) *Toutes les nymphes,* ASSEMBLÉES *autour de Mentor, prenaient plaisir à le questionner.* (Fén.) *Il semble que les têtes des plus grands hommes s'étrécissent lorsqu'elles sont* ASSEMBLÉES. (Montesq.) *Il n'y a que le farouche despotisme qui s'alarme à la vue de sept ou huit hommes* ASSEMBLÉS. (J.-J. Rouss.)

J'ai vu devant mes yeux Rome entière *assemblée.*
RACINE.

Les savants Chaldéens, par votre ordre appelés,
Dans cet appartement, seigneur, sont *assemblés.*
RACINE.

L'aurore cependant, d'un juste effroi troublée,
Des chanoines levés voit la troupe *assemblée.*
BOILEAU.

— Techn. *Bois assemblé*, Bois ou pièce de bois réunie à une autre par un système quelconque d'assemblage.

ASSEMBLÉE s. f. (a-san-blé — rad. *assembler*). Réunion dans un même lieu d'un nombre plus ou moins considérable de personnes : *Belle, brillante* ASSEMBLÉE. ASSEMBLÉE *choisie. Lieu d'*ASSEMBLÉE. *Défendre les* ASSEMBLÉES. ASSEMBLÉE *de famille, de parents, d'actionnaires, de créanciers. Son discours fit une grande impression sur l'*ASSEMBLÉE. (Acad.) *Formez cette* ASSEMBLÉE *immortelle de justes qui vous bénira dans tous les siècles.* (Mass.) *Il n'est pas encore assis qu'il a déjà, à son insu, désobligé toute l'*ASSEMBLÉE. (La Bruy.) *Je n'avais jamais vu plus charmante* ASSEMBLÉE. (Le Sage.) *Nous allons dans toutes les* ASSEMBLÉES. (Boufflers.) *Leurs parents les livraient aux applaudissements de toute l'*ASSEMBLÉE, *qui répandait sur eux des fleurs à pleines mains.* (Barthél.) *De jeunes filles couvertes de voiles blancs chantaient au pied de l'autel; une nombreuse* ASSEMBLÉE *assistait au sacrifice.* (Chateaub.)

Plus l'*assemblée* est grande, et plus elle a d'oreilles.
PIRON.

. Et l'*assemblée* en foule
Avec un bruit confus par la porte s'écoule.
BOILEAU.

Et cependant du sang de la chair immolée
Les prêtres arrosaient l'autel et l'*assemblée.*
RACINE.

Il me tarde de voir notre *assemblée* ouverte,
Et de nous signaler par quelque découverte.
MOLIÈRE.

C'est un ordre, une règle en toute sa conduite!
Une *assemblée* hier, demain une visite;
Ce qu'il fait aujourd'hui, demain il le fera.
COLLIN D'HARLEVILLE.

‖ Ensemble des personnes qui forment un même corps : ASSEMBLÉE *savante.* ASSEMBLÉE *politique.* L'ASSEMBLÉE *des notables. L'*ASSEMBLÉE *du clergé. L'*ASSEMBLÉE *des Etats généraux. L'*ASSEMBLÉE *législative. L'*ASSEMBLÉE *nationale. Convoquer l'*ASSEMBLÉE. *Aller à l'*ASSEMBLÉE. *Rompre, dissoudre l'*ASSEMBLÉE. *C'est lui qui préside l'*ASSEMBLÉE. *Le parti a tenu une* ASSEMBLÉE *générale.* (Boss.) *Les empereurs convoquaient ces grandes* ASSEMBLÉES. (Boss.) *Moïse eut ordre de former une* ASSEMBLÉE *vénérable de soixante-dix conseillers, qui pouvait être appelée le sénat de Dieu.* (Boss.) *Je suis fort aise de savoir que l'ouverture de l'*ASSEMBLÉE *s'est faite comme il convenait, et que le petit discours a été bien et gentiment prononcé.* (Mme de Sév.) *La tristesse est grande; les* ASSEMBLÉES *de Saint-Germain sont des mortifications pour le roi.* (Mme de Sév.) *Ces affaires se réglaient dans des* ASSEMBLÉES *générales qui représentaient la nation.* (Volt.) *A Athènes, un étranger qui se mêlait aux* ASSEMBLÉES *du peuple était puni de mort.* (Montesq.) *De tous les fléaux politiques, le plus effroyable est une* ASSEMBLÉE *qui n'est que l'instrument d'un seul homme.* (B. Const.) *Une* ASSEMBLÉE *souveraine est toujours une monstruosité; c'est la négation du droit.* (Colins.) *On vit dans l'*ASSEMBLÉE *une grande contrariété de sentiments et de volontés.* (P.-L. Cour.) *L'*ASSEMBLÉE *est dans un de ces moments d'oscillation où un mot peut entraîner les grands auditoires aux mesures les plus décisives.* (Lamart.) *La nation vota d'acclamation ce que son* ASSEMBLÉE *avait voté de réflexion.* (Lamart.) *L'*ASSEMBLÉE *nationale s'était ouverte aux acclamations d'un peuple unanime dans ses espérances; elle allait se fermer au bruit des récriminations de tous les partis.* (Lamart.) *Il est rare qu'une grande* ASSEMBLÉE *raisonne; tout y est l'effet du choc des plus violentes passions.* (Deferrières.) *Il n'y a plus aujourd'hui d'*ASSEMBLÉES *vraiment populaires que dans les cantons de la Suisse.* (Bachelet.) *Il faut avoir vécu dans cet isoloir qu'on appelle une* ASSEMBLÉE *nationale, pour concevoir comment les hommes qui ignorent le plus complétement l'état d'un pays sont presque toujours ceux qui le représentent.* (Proudh.)

Ayant de longs discours étourdi l'*assemblée,*
Tous deux pour électeurs furent choisis d'emblée.
ANDRIEUX.

— Dans plusieurs provinces de France, et surtout en Normandie, Marché, foire avec divertissements, qui a lieu surtout à l'occasion de la fête patronale : *Les filles n'étaient pas chères à l'*ASSEMBLÉE *de Véretz; les garçons, hors de prix.* (P.-L. Cour.) *Les habitants de la ville et de la campagne se rencontraient à des foires nommées* ASSEMBLÉES. (Chateaub.) *Leurs plus beaux jours furent ceux où, réunis par une de ces fêtes champêtres nommées en Normandie des* ASSEMBLÉES, *ils s'examinèrent furtivement et en perspective.* (Balz.)

— Autrefois syn. de *réunion* pour passer le temps agréablement, à la cour ou ailleurs : *J'allais aux* ASSEMBLÉES *que madame la comtesse de Soissons faisait faire à l'hôtel de Brissac deux fois la semaine.* (*Mémoires* de Mademoiselle.)

— Comm. *Assemblée de créanciers*, Réunion de créanciers provoquée par un débiteur pour leur exposer la situation de ses affaires, et prévenir une faillite en obtenant un concordat.

— Hist. *Assemblées du champ de mars, du champ de mai*, Assemblées générales des Etats qui se tenaient, dans les premiers temps de la monarchie, le 1er mars ou le 1er mai. ‖ *Assemblée des Etats, Assemblée des notables, Assemblée primaire, Assemblée législative.*

— Relig. *L'assemblée des fidèles*, L'Eglise : *Se séparer de l'*ASSEMBLÉE DES FIDÈLES.

— Art. milit. *Assemblée de troupes*, Action de réunir des troupes, leur réunion en corps : *M. de Luxembourg avait fixé l'*ASSEMBLÉE DES TROUPES *à la semaine d'après.* (St-Sim.) ‖ Batterie de tambour, sonnerie de trompette par laquelle on avertit les soldats de se réunir : *Battre, sonner l'*ASSEMBLÉE. ‖ *Quartier d'assemblée*, Le lieu qu'on indique aux troupes pour s'assembler.

— Cynég. Lieu où se réunissent les chasseurs avant d'aller au laisser-courre, et où ils déjeunent ordinairement : *C'est à l'*ASSEMBLÉE *que les valets de limiers viennent faire leur rapport, et que l'on choisit l'animal qu'il convient d'attaquer.* (Belèze.)

— **Syn. Assemblée, réunion.** Une *réunion* se compose d'amis, de parents, d'hommes politiques qui partagent les mêmes idées. Une *assemblée*, au contraire, peut être composée d'adversaires et d'ennemis, et elle est plus nombreuse que la *réunion.*

— **Encycl.** Hist. ASSEMBLÉES POLITIQUES. Les *assemblées* politiques ont joué un rôle fort important dans l'histoire de tous les peuples. Leurs attributions ont été plus ou moins étendues, suivant les temps et les pays; elles furent ici aristocratiques ou oligarchiques, là militaires, ailleurs plus ou moins démocratiques, ou monarchiques, ou théocratiques; mais elles ont un caractère commun qui ne permet pas de les confondre avec les autres réunions ou associations, soit publiques, soit privées.

On peut définir l'*assemblée* politique, dans son sens le plus étendu, un corps délibérant sur les intérêts généraux d'un Etat, cité ou nation, et qui se recrute par l'hérédité, par l'élection populaire, ou le choix du souverain.

Le rôle et la composition des *assemblées* ont mille fois varié; mais à travers ces changements de forme et d'esprit, elles se sont constamment montrées comme une des manifestations capitales des sociétés humaines, soit qu'elles fussent la réunion de tous les citoyens exerçant directement le pouvoir, comme dans les cités antiques et dans quelques Etats fédératifs modernes, soit qu'elles n'exerçassent la puissance publique que par délégation, comme, dans les grands Etats où s'est établi le système représentatif.

Nous avons dit que les *assemblées* ont eu des attributions différentes. Il suffira de rappeler ici le souvenir de quelques-unes d'entre elles, qui nous serviront de types. L'*assemblée* du peuple à Athènes comprenait tous les citoyens (V. l'article ci-dessous); c'était le souverain lui-même en action; dans les beaux temps de la démocratie, elle était la source de tous les pouvoirs; c'était le pouvoir suprême et le moteur de l'Etat.

Le sénat de Rome, bien qu'il eût des attributions très-étendues et que Cinéas, ambassadeur de Pyrrhus, ait pu le définir *une assemblée de rois*, le sénat de Rome, quand la constitution eut été fixée par l'affranchissement politique de la plèbe, ne possédait qu'une portion de la souveraineté; il avait pour contre-poids les comices ou *assemblées* du peuple, les tribuns, les consuls et les censeurs.

Les *champs de mars* et les *champs de mai* des Francs n'étaient que des réunions de chefs militaires, qui, dans l'origine, ne s'occupaient que des intérêts des hommes de leur race, et qui, dans la suite, convoqués par le roi, augmentés de dignitaires ecclésiastiques, n'eurent plus que voix consultative.

Nos *états généraux*, composés des députés du clergé, de la noblesse et du tiers état, convoqués de loin en loin par le roi, n'avaient aucun pouvoir réel, aucun autre droit incontesté que celui d'émettre des vœux, de présenter des *cahiers de doléances*, fruit de leurs délibérations. La royauté, à qui appartenait la sanction, n'en prenait jamais que ce qui convenait à ses intérêts et à ses caprices. Cependant ces *assemblées*, à défaut d'autres institutions, conservèrent dans les souvenirs du pays un certain prestige de représentation nationale, et furent toujours invoquées par les peuples dans les temps de crise, comme un remède à tous les maux du pays. On sait que c'était le cri universel en 1788. La Révolution entra par cette brèche au cœur de la vieille société. C'est seulement à partir de 1789 que nous avons possédé de véritables *assemblées* nationales. La Constituante et la Législative exerçaient le pouvoir législatif en même temps qu'un certain contrôle sur les actes du pouvoir exécutif. Mais la royauté, par le *veto suspensif*, pouvait refuser sa sanction aux résolutions de l'*Assemblée* et en suspendre l'exécution.

La Convention nationale nous offre l'exemple remarquable d'une *assemblée* souveraine, gouvernant par ses comités, par ses commissaires, sans contre-poids, sans entraves et sans constitution.

La constitution de l'an III divisa le pouvoir législatif en deux *assemblées*, le conseil des Cinq-Cents et le conseil des Anciens. A l'une appartenait l'initiative, à l'autre la décision.

On ne doit citer les corps délibérants du Consulat et de l'Empire que comme un exemple de l'avilissement des *assemblées* parlementaires. D'après la constitution de l'an VIII, le corps législatif était divisé en deux *assemblées*, dont l'une devait discuter, rapporter et plaider, à la manière de l'ancienne chambre des enquêtes; l'autre, écouter et juger, à la manière de la grande chambre du Parlement. Bonaparte voulut que le Tribunat fût appelé à discuter les lois que lui proposait le gouvernement, sans pouvoir en proposer lui-même. Il voulut que le Corps législatif votât sans mot dire ces lois ainsi discutées par le Tribunat, sans délibérer, même en séance secrète. C'était une *assemblée* de muets.

Cependant, ces corps, qu'il avait lui-même formés, lui parurent encore trop indépendants. La moindre parole d'opposition, ou simplement de contradiction, faisait éclater chez lui une indignation qu'il ne savait point dissimuler. Il mit le Corps législatif *à la diète*, en lui retirant avec éclat divers projets de lois, et en éliminant d'abord soixante de ses membres, en même temps que vingt du Tribunat. Enfin, ces corps remaniés, *améliorés* à diverses reprises, s'affaissèrent, ainsi que le Sénat, qui les nommait tous deux, dans l'ignominie et la servitude.

Le Tribunat fut définitivement supprimé en 1807.

La charte de 1814 fit rentrer la vie politique dans les *assemblées* représentatives, et, dans les deux Chambres, commencèrent ces longues luttes, qui tiendront pendant quinze ans le pays attentif à la discussion de ses droits.

Dans l'intervalle entre les deux restaurations, pendant les Cent-Jours, la *Chambre des représentants* avait donné le spectacle du réveil de la liberté, de l'esprit de 1789. Mais cette *assemblée*, comme on le sait, fut dispersée par les baïonnettes étrangères.

Sous le gouvernement de Louis-Philippe, la Chambre élective joua un rôle important, bien qu'elle ne sortît que de l'élection restreinte de ce qu'on nommait alors le *pays légal.*

La constitution de 1848 remit de nouveau les pouvoirs législatifs aux mains d'une seule *assemblée.*

Enfin, le second empire rétablit deux corps délibérants, le Corps législatif et le Sénat, le premier pour discuter les lois proposées par le gouvernement, le deuxième pour s'opposer

à leur promulgation, dans le cas (qui ne s'est pas encore présenté) où ces lois seraient contraires à la constitution.

En Angleterre, on trouve fortement constitué le système des deux chambres, celle des lords et celle des communes, dont l'ensemble compose le parlement, qui exerce le pouvoir législatif dans toute sa plénitude et contrôle les actes du pouvoir exécutif. L'*assemblée* la plus célèbre de l'histoire de ce pays est sans contredit le *Long-Parlement*, qui joua en quelque sorte le rôle de notre Convention.

Rappelons encore les *Cortès* espagnoles, les *Diètes* de la Pologne et de l'Allemagne, le *Congrès* des Etats-Unis, le *Reischrath* de l'Autriche, le *Parlement* italien, le *Rigsraad* du Danemark, les *Etats* des anciennes Provinces-Unies, le *Storthing* de Norvége, et enfin toutes les chambres électives des pays qui ont adopté plus ou moins intégralement le système constitutionnel.

Pour les détails relatifs à ces *assemblées*, nous renvoyons aux articles spéciaux qui leur sont consacrés, et nous ne traiterons ici que de celles qui ont conservé l'appellation d'*assemblée*. V. les articles suivants.

On le comprend, nous n'avons pas à dogmatiser sur les avantages et les inconvénients des *assemblées* politiques, et nous devons mettre des faits sous les yeux de nos lecteurs plutôt que de ressasser des théories. D'ailleurs, c'est une question qui nous paraît jugée. Les vices du gouvernement absolu sont suffisamment démontrés, et l'expérience du genre humain en sait plus sur ce sujet que les sophistes qui ont tant déclamé de nos jours contre le *parlementarisme*. Jamais on ne persuadera à une nation que ses affaires sont mieux faites sans publicité, sans contrôle et sans garanties, que si elles étaient librement et publiquement discutées par des députés de son choix.

— Assemblées publiques en Grèce. Aussi haut que les monuments nous permettent de remonter dans les annales de la Grèce, nous trouvons établi l'usage des délibérations publiques, des *assemblées*. C'est une coutume générale, un signe qui caractérise cette race, née pour les nobles agitations de la liberté. L'Orient obéissait : c'était la stagnation et la mort; la Grèce discuta : ce fut le mouvement et la vie.

L'Olympe n'était pas autre chose que l'*assemblée* des dieux, une sorte de république céleste souvent occupée de délibérations, comme nous le voyons dans les poëtes, et souvent aussi partagée en factions, comme dans la querelle des Grecs et des Troyens.

Pendant la période qu'on a nommée l'*âge héroïque*, les rois ne prenaient aucune résolution importante sans consulter ceux qui les entouraient, nobles ou vieillards, réunis en véritables *assemblées* délibérantes dans la place publique. Autour du cercle de pierres où siégeait cette sorte de sénat privé s'assemblaient les hommes libres. S'ils n'ont pas encore voix délibérative, leur influence morale n'en est pas moins très-réelle et quelquefois décisive. Ceci nous reporte déjà bien loin des institutions de l'Orient. C'est l'aube d'une civilisation nouvelle. Homère veut que Calliope, c'est-à-dire l'éloquence, la discussion, soit la compagne assidue des rois. Noble race que celle où les chefs se croyaient obligés de convaincre avant d'ordonner! Nous pouvons saluer avec respect cet embryon de la démocratie; la liberté du monde en sortira.

Plus tard, nous voyons fleurir les *amphictyonies*, dont l'origine d'ailleurs était fort ancienne, mais qui furent longtemps obscures. C'étaient des *assemblées* plus religieuses que politiques, il est vrai, mais où se discutaient déjà des questions d'intérêt général, et qui eussent pu servir de base à une confédération réelle de la Grèce, si les malheureuses divisions des Etats n'y eussent mis obstacle.

Le beau temps des *assemblées* politiques ne commença réellement qu'après l'abolition de la royauté, révolution qui mit à s'accomplir plusieurs siècles, qu'on peut considérer comme le moyen âge des cités grecques. Après une série de révolutions que nous ne pouvons indiquer à cette place, on voit enfin, dès avant les guerres médiques, les cités se gouverner elles-mêmes, ici en accordant la plus grande part du pouvoir aux nobles et aux riches, là en donnant davantage au peuple, mais presque partout par les *assemblées*, sauf les cas d'usurpation et de tyrannie.

Nous ne nous occuperons ici que des *assemblées* publiques de Sparte et d'Athènes, les autres cités ayant généralement suivi le mouvement de ces deux grandes républiques; c'est-à-dire que les unes étaient fondées sur l'oligarchie ou l'aristocratie, comme Sparte, tandis que les autres, particulièrement les villes maritimes, avaient, comme Athènes, la démocratie pour base.

— Assemblées du peuple à Athènes. Avant la constitution de Solon, les nobles seuls, ou eupatrides, exerçaient le pouvoir, et leur sénat, leur prytanée, leur aréopage, étaient des *assemblées* exclusivement aristocratiques.

Solon, ayant divisé la population en quatre classes, d'après la fortune, rangea dans la dernière les citoyens qui n'avaient qu'un faible revenu, ou qui n'en avaient aucun. Ces *thètes* furent admis dans l'*assemblée* du peuple, d'où ils avaient été jusqu'alors exclus; mais quoique ayant voix délibérative, ils ne pouvaient aspirer aux charges et commandements, réservés aux premières classes. Toutefois, ils pouvaient fournir des juges aux tribunaux.

En principe, la souveraineté résidait dans l'*assemblée* du peuple, ouverte à tous les Athéniens âgés de vingt ans au moins. Aucune condition de naissance ou de fortune n'était exigée pour l'exercice du vote. Tout étranger, même domicilié depuis longtemps, qui se serait glissé dans l'*assemblée* sans avoir obtenu la faveur peu prodiguée des droits de cité, eût été puni de mort, comme usurpateur. Quoique le nombre des citoyens de l'Attique fût d'environ vingt mille, les *assemblées* n'en comptaient ordinairement pas plus de cinq à six cents présents, par suite des nécessités du travail ou de l'insouciance des Athéniens, qui souvent s'oubliaient à babiller au marché, à l'heure où s'ouvrait la séance. Convoquée par le sénat, ouverte par des cérémonies religieuses, l'*assemblée* confirmait, modifiait ou rejetait les lois, élisait les magistrats, vérifiait les comptes des administrateurs du trésor, examinait la conduite des fonctionnaires, recevait les ambassadeurs, décidait de la paix et de la guerre, etc. Tout citoyen avait le droit de porter une proposition devant le peuple, mais après l'avoir préalablement soumise au sénat, qui était chargé d'étudier et de préparer les projets de loi avant de les soumettre aux délibérations. De même, tous les citoyens pouvaient porter la parole; mais les hommes de cinquante ans avaient le privilége de parler les premiers. Le plus habituellement, on ne voyait à la tribune que les orateurs publics, espèce de fonctionnaires, au nombre de dix, dont la vie devait être irréprochable, à peine d'interdiction.

Les votes avaient lieu à main levée ou par scrutin. Pour prononcer l'ostracisme contre un citoyen, on écrivait le nom sur une coquille. Dans ce dernier cas et dans quelques autres, il fallait au moins six mille suffrages pour que la décision fût valable.

L'*assemblée* se tenait quatre fois par mois environ; dans les cas urgents, on convoquait une réunion extraordinaire. Elle avait lieu le plus souvent au *Pnyx*, quelquefois sur l'*Agora* ou au théâtre.

On sait que la constitution athénienne se développa dans le sens de la démocratie, d'abord par l'admission de tous les citoyens aux charges et aux commandements, ensuite par une série d'autres réformes dont le détail ne rentre pas dans l'objet de cet article.

Au temps de Périclès, l'*assemblée* du peuple avait un pouvoir beaucoup plus étendu et pour ainsi dire prépondérant; en elle résidait réellement la puissance législative, exécutive et judiciaire. Une indemnité, qui s'éleva de trois à six oboles, était accordée aux citoyens pauvres pour qu'ils pussent y assister, afin que l'*assemblée* ne fût pas composée des riches seuls et que la république ne dégénérât pas en oligarchie.

— Assemblées publiques à Sparte. Elles étaient bien loin d'avoir l'importance de celles d'Athènes. Composée du petit nombre de citoyens qui formaient la caste souveraine des *égaux*, ayant au-dessus d'elle un sénat, une royauté héréditaire et double (il y avait deux maisons royales qui régnaient simultanément), des éphores, l'*assemblée* de Sparte votait sans délibérer, par *oui* et par *non*, sur les propositions qui lui étaient présentées, élisait quelques magistrats secondaires, et connaissait de certains délits. Plus tard, cependant, s'introduisit l'usage de la discussion et des amendements; mais encore fallut-il alors obtenir des magistrats l'autorisation de parler. Parfois, on appelait dans ces *assemblées* les députés des villes de la Laconie soumises à Sparte; mais c'était le plus souvent pour leur demander de l'argent ou des hommes, et il semble que, même dans ces circonstances, ils n'avaient point voix délibérative.

— Assemblées du peuple à Rome. V. Comices.

— Assemblées du clergé. Elles furent en usage surtout depuis le XVIe siècle. Il y en avait de deux espèces; les unes étaient particulières à chaque diocèse ou à chaque province ecclésiastique; les autres étaient générales et composées de tout le clergé de France. Ces *assemblées* ne pouvaient se réunir qu'avec l'autorisation du roi et n'avaient rien de commun avec les conciles. On s'y occupait surtout d'affaires temporelles, de l'examen des comptes du receveur général, de la délibération des subventions demandées par le roi, des *dons gratuits* que le clergé jugeait à propos d'accorder pour les besoins de l'Etat, de questions de discipline, et souvent aussi de questions théologiques. Il y avait une grande *assemblée* tous les dix ans, et de petites *assemblées* tous les deux ans.

L'une des plus célèbres de ces réunions est l'*assemblée* générale de novembre 1681 à juillet 1682, d'où sortit la fameuse *Déclaration du clergé de France*, qui établissait les libertés de l'Eglise gallicane. On sait que Bossuet fut l'âme de cette *assemblée*, qui se composait de deux évêques et de deux députés du second ordre ecclésiastique pour chaque métropole.

Les *assemblées* du clergé se réunissaient rarement sans demander au roi, en échange des *dons gratuits*, des persécutions contre les protestants, et plus tard contre les jansénistes et les philosophes.

La dernière *assemblée* du clergé de France eut lieu en 1788. Contre l'attente du ministère, elle prit parti pour les parlements et réclama la convocation des états généraux. On sait que c'était alors le cri universel. D'ailleurs, le clergé, comme de coutume, protesta formellement contre toute application de l'impôt aux possessions ecclésiastiques, et contre toute atteinte à ses immunités et priviléges. Le gouvernement, qui avait espéré que cette *assemblée* mettrait la couronne à même de se passer des états généraux, soit par un emprunt que garantirait l'ordre ecclésiastique, soit par l'abandon des biens monastiques à l'Etat, dut se contenter d'un maigre don gratuit de 1,800,000 livres. Mais la Constituante allait venir, qui saurait obtenir mieux.

— Assemblées provinciales. Fénelon et de nombreux penseurs avaient appelé de leurs vœux des *assemblées* représentatives de cette nature. Turgot les proposa; Necker en établit quelques-unes pendant sa première administration; et il voulait successivement doter de cette institution tous les *pays d'élection*, c'est-à-dire tous les pays qui n'avaient plus d'états provinciaux.

Dans un mémoire confidentiel adressé au roi, il développa les avantages de ces *assemblées*, et fit une critique amère et juste de l'administration des intendants de province, despotes au petit pied qui tranchaient du souverain, pesaient sur les populations et trompaient le roi.

Louis XVI consentit à établir, à titre d'essai, une *assemblée* provinciale dans le Berri (1778). Douze nobles, douze membres du clergé, vingt-quatre propriétaires des villes et des campagnes composèrent l'*assemblée*. Le roi nommait seize membres, qui eux-mêmes élisaient les trente-deux autres. Il fut décidé que les suffrages se compteraient par *tête* et par *ordre*. L'*assemblée* devait se tenir tous les deux ans pendant un mois. Dans l'intervalle, une commission, présidée par l'archevêque, était chargée d'exécuter les décisions prises touchant la répartition et la levée des impôts directs. C'était là une des attributions que devaient avoir les *assemblées* provinciales. Elles étaient, en outre, chargées de la direction des travaux publics, des établissements de bienfaisance, et pouvaient émettre des vœux sur toutes ces matières. L'*assemblée* provinciale du Berri, celle de la haute Guyenne, tenue peu de temps après à Montauban, ainsi que quelques autres, marquèrent leur passage par quelques réformes utiles. C'était un essai modeste, mais qui contenait en germe les états généraux. Le doublement du tiers, la délibération en commun et le vote par tête étaient déjà des mesures grosses de promesses et qui entr'ouvraient en quelque sorte l'avenir. Calonne reprit l'œuvre de Necker, et proposa à la première *assemblée* des notables (1787) un plan pour l'établissement d'*assemblées* provinciales dans toutes les provinces qui n'avaient pas d'états. Toutes les autres propositions de ce ministre rencontrèrent peu de faveur, comme on le sait, mais celle-ci reçut l'approbation des notables. On institua donc des *assemblées* provinciales dans vingt-trois généralités des pays d'élection. Parmi les présidents et les membres les plus importants de ces *assemblées*, on en retrouve un grand nombre qui figurèrent avec éclat dans les états généraux.

Les *assemblées* provinciales ne tinrent qu'une session, et firent place à l'organisation départementale décrétée par l'*Assemblée* constituante.

— Assemblées des protestants. Interdites en France par les édits de Châteaubriand et de Fontainebleau, sous Henri II, elles furent autorisées par l'édit de Nantes (1598), supprimées de nouveau après la prise de La Rochelle (1629), puis tolérées, et enfin interdites en 1662. Elles se réunissaient le plus ordinairement à Saumur, à Loudun et à La Rochelle. Elles étaient de deux sortes, les synodes nationaux et les synodes provinciaux, c'est-à-dire les *assemblées* générales et les *assemblées* particulières.

— Assemblée de Vizille. Le 7 juin 1788, à la nouvelle que le parlement de Grenoble était suspendu et envoyé en exil, le peuple de cette ville se souleva, et, dans son triomphe, voulut réinstaller au palais de justice les magistrats, que leur lutte contre la cour et le ministère avait rendus populaires. Les parlementaires effrayés se hâtèrent de se dérober à une telle victoire. Mais il y avait au fond de ces troubles autre chose qu'une Fronde au petit pied : c'était là comme les signes précurseurs de la tempête qui allait emporter la monarchie. La fuite des magistrats, c'était la vieille France qui s'effaçait devant la Révolution.

La direction du mouvement fut résolûment saisie par d'autres mains. Une *assemblée* nombreuse de citoyens des trois ordres se réunit à l'hôtel de ville et décida hardiment que les états du Dauphiné, tombés depuis longtemps en désuétude, s'assembleraient spontanément le 21 juillet. Ainsi, dès le début, le mouvement avait le plus grand caractère et faisait présager des temps nouveaux. Le gouvernement avait vingt mille hommes pour comprimer ce réveil de l'esprit public dans le Dauphiné; mais le vieux maréchal de Vaux, qui les commandait, jugea prudent de transiger, et en reçut l'autorisation. Il *permit l'assemblée*, et obtint qu'elle se réunirait, non à Grenoble, mais au château de Vizille, ancienne résidence des dauphins. La vieille demeure féodale allait devenir le berceau de la société nouvelle.

Là se rencontrèrent des hommes ardents que la lutte devait rapidement épuiser, tels que Mounier, l'oracle du tiers état du Dauphiné, qui ouvrit avec une haute énergie la carrière de la Révolution, mais qui devait s'y arrêter promptement; Barnave, le brillant avocat, l'orateur futur de la Constituante, et qu'attendait une destinée éclatante et tragique. L'*assemblée* jura solennellement l'union des Dauphinois avec les autres provinces, le refus de tout impôt nouveau jusqu'à ce qu'on eût convoqué les états généraux; déclara infâme quiconque accepterait une place dans les nouveaux tribunaux (c'était là la cause des vieux parlements, déjà bien dépassée), et répudia tout esprit de province, tout privilége particulier, pour ne revendiquer que les *droits de Français*. Elle arrêta en même temps en principe que l'impôt établi pour remplacer la corvée porterait sur les trois ordres sans exception, et que le tiers, dans les états provinciaux, aurait une représentation égale à celles du clergé et de la noblesse réunis. Les deux ordres privilégiés avaient généreusement adhéré à ces propositions.

L'*assemblée* s'ajourna au 1er septembre, après avoir demandé au roi le retrait des édits (relatifs aux parlements), l'abolition des lettres de cachet, la convocation des états généraux, et la sanction du rétablissement des états du Dauphiné.

On le voit, l'*assemblée* de Vizille était entrée à pleines voiles dans la révolution. L'esprit de réforme était d'ailleurs universel dans la nation. Mais le Dauphiné n'en conserve pas moins le droit d'être fier d'avoir en quelque sorte donné le signal du grand mouvement qui allait changer la face de la France et de l'Europe.

— Assemblée des notables, conseil extraordinaire composé des principaux citoyens de la nation, choisis par le roi dans les trois classes, clergé, noblesse et tiers état. On trouve la première trace de ces *assemblées* sous le règne de Charles V, qui, pendant la captivité de son père, avait éprouvé le danger des états élus par la nation, et qui les remplaça par des prélats, des nobles, des jurisconsultes et même des bourgeois, tous choisis par lui. Les rois de France convoquaient des *assemblées* de notables dans les moments de crise, pour s'autoriser de leur avis ou en obtenir des secours. On cite celles de décembre 1527, du 5 janvier 1528, où la magistrature assista à côté des trois ordres; celles de 1596 à Rouen, et de 1626 aux Tuileries; mais les plus célèbres sont les deux suivantes, qui sont en quelque sorte le prologue de la Révolution :

— Assemblée des notables de 1787, convoquée surtout pour faire face aux embarras financiers et aviser à la réforme des abus, elle était, dans l'esprit du contrôleur des finances Calonne, un moyen terme qui dispenserait des états généraux, préviendrait toute résistance parlementaire, écarterait les réclamations du clergé contre la subvention territoriale et donnerait, sans danger, une demi-satisfaction à l'opinion publique, en présentant aux yeux du pays l'image ou le fantôme d'une représentation nationale.

Mirabeau (*Mémoires et Correspondance*) prétend que ce fut lui qui suggéra à Calonne l'idée et le plan de convocation des notables, comptant bien que cette convocation précéderait de peu celle d'une *assemblée* véritablement nationale.

Calonne présenta le mémoire sur le plan et la forme de cette *assemblée* vers le 15 décembre 1786. On sentait bien qu'il ne sortirait rien de sérieux d'une telle réunion, que c'était là moins une solution qu'un commencement de solution, que l'ancien régime d'ailleurs ne pouvait pas prendre de résolution contre lui-même, et qu'il était absurde de supposer que les privilégiés détruiraient spontanément les abus sur lesquels étaient fondées leur fortune et leur grandeur. Cependant l'annonce d'une *assemblée* politique, dans un pays qui n'en avait vu aucune depuis un siècle et demi, produisit une grande émotion dans le pays. *Le roi donne sa démission*, disait le jeune vicomte de Ségur, écho des courtisans. Le vieux maréchal de Richelieu, personnification de tous les vices du despotisme, témoignait son indignation et son mépris. Mais le public espérait en raison même de l'effroi des représentants du passé. Quant à Calonne, il n'avait pas le moindre instinct de la situation réelle. A bout de ressources, il ne songeait qu'à tirer de l'argent et à sortir d'embarras.

Les notables, convoqués d'abord pour le 29 janvier 1787, ne se réunirent, par suite de divers retards, que le 22 février. Ils étaient au nombre de cent quarante-quatre, dont sept princes du sang, quatorze archevêques et évêques, trente-six ducs et pairs, maréchaux de France et gentilshommes, douze conseillers d'Etat et maîtres des requêtes, trente-huit premiers présidents et autres magistrats, douze députés des pays d'états, dont quatre du clergé, six de la noblesse, deux du tiers état, vingt-cinq officiers municipaux. Le vrai tiers état ne figurait sur cette liste que par six ou sept municipaux.

Le roi ouvrit l'*assemblée*, à Versailles, dans l'hôtel des Menus. Il n'y eut que six séances générales, toutes consacrées aux communications officielles, suivant l'usage, car les discussions avaient lieu dans les bureaux respectifs des diverses catégories de députés.

Dans les quatre premières séances, 22 et 23 février, 12 et 29 mars, de Calonne donna lecture de quatorze mémoires où il proposait une double représentation du tiers état dans les *assemblées* provinciales, le remplacement du vingtième par un impôt territorial pesant sur toutes les classes, le rachat des droits de mainmorte, la substitution d'une prestation en argent à la corvée, l'abolition des barrières intérieures, et un tarif uniforme aux frontières, la réduction de l'impôt sur le sel, l'aliénation des domaines du roi, la suppression ou la modification des diverses entraves qui gênaient l'industrie et le commerce, la suppression d'un grand nombre d'abus, etc. Mais de Calonne n'avait pas l'autorité morale nécessaire pour faire accepter tant de réformes aux privilégiés. Les partisans du progrès eux-mêmes ne furent nullement satisfaits de ce plan, remarquable sous plusieurs rapports, et n'y virent qu'une parodie des idées de Turgot imaginée par un ministre aux abois, dont on suspectait justement la sincérité. Personne n'était disposé à se livrer sans de fortes garanties. D'un autre côté, l'exposé de la situation financière, l'aveu du déficit, les vanteries et les mensonges de Calonne sur sa propre administration avaient augmenté le mécontentement. L'*assemblée*, qui répugnait d'ailleurs aux réformes annoncées, manifesta son opposition en réclamant la communication de l'état vrai et détaillé des finances. Le gouvernement refusa; les protestations surgirent de toutes parts. Chose remarquable, l'opinion publique se prononçait avec éclat en faveur d'une *assemblée* dont elle répudiait l'esprit rétrograde, et par cette seule raison qu'elle luttait contre un ministre dilapidateur et l'agent du pouvoir absolu. Calonne tomba sous le mépris universel. Son successeur, Loménie de Brienne, fut plus heureux : il obtint presque tous les articles, à l'exception de l'impôt territorial, que l'on repoussa, laissant au roi le soin de trouver un autre moyen de se procurer des ressources. Les notables furent congédiés le 25 mai. Le roi convertit en édits les projets sanctionnés; il voulut y joindre celui de l'impôt territorial et un autre sur le timbre, mais le parlement de Paris refusa de les enregistrer et prononça le mot de convocation des états généraux; on le frappa d'exil. Soulèvement de tous les parlements et de l'opinion publique en faveur des magistrats de Paris. Les états généraux deviennent le cri de ralliement; le clergé lui-même les demande. Le 8 août 1788, Louis XVI les convoque pour le 1er mai 1789. Necker est rappelé aux affaires; le parlement rentre en grâce. Consulté sur le mode de convocation des états généraux, il est d'avis que, suivant ce qui s'est pratiqué aux derniers, en 1614, on y vote par ordre, et que le tiers n'y soit représenté que par des parlementaires; mais l'opinion a marché : partout on se prononce pour le vote par tête et pour la double représentation du tiers. Entraîné par l'opinion publique, Necker se prononça pour le doublement du tiers, mais en comptant bien d'ailleurs maintenir le vote par ordre. Il fait réunir une deuxième assemblée des notables pour décider la question.

— Assemblée des notables de 1788. Réunie le 6 novembre à Versailles, elle se prononça en majorité contre la double représentation du tiers. Le comte d'Artois, les princes de Condé et de Conti, les ducs de Bourbon et d'Enghien exposent, dans un mémoire au roi, leurs vives alarmes sur la subversion imminente de la monarchie, et s'élèvent avec force contre l'innovation audacieuse d'une double représentation du tiers, qui, disent-ils, devrait borner ses prétentions aux adoucissements qu'ils sont disposés à lui accorder. Necker ne tint pas compte de ces oppositions, et fit consacrer la double représentation du tiers par arrêté du conseil du roi du 27 décembre. C'était l'avénement de la Révolution.

— Assemblée des électeurs. On a donné particulièrement ce nom, en 1789, au corps des électeurs de Paris qui s'assemblèrent à l'hôtel de ville, où ils rédigèrent leurs cahiers, nommèrent les députés, puis, après l'élection, restèrent assemblés et s'occupèrent des approvisionnements de la ville et d'autres objets de police et d'administration. Ils secondèrent ensuite le mouvement qui aboutit à la prise de la Bastille, organisèrent la garde nationale, dont ils nommèrent le commandant, comme ils avaient nommé le maire de Paris, instituèrent un comité permanent chargé de l'administration de la ville, agirent enfin comme un véritable corps municipal. Mais bientôt, dépassés par le mouvement, et d'ailleurs n'ayant point de mandat, ils durent résigner leur pouvoir. V. Électeurs et Révolution de 1789.

— Assemblée nationale constituante de 1789. La convocation des états généraux de 1789 est en quelque sorte l'acte de naissance de la France nouvelle. Cette date mémorable, qui, sans aucun doute, servira d'ère à la chronologie de l'avenir, marque la fin d'une société et l'avénement d'un monde. Cette convocation, imposée par l'opinion publique, consentie dans les hautes sphères après de longs débats, eut lieu sous l'empire de nécessités et au milieu de circonstances dont le détail trouvera naturellement sa place à l'article de ce dictionnaire consacré à la grande Révolution. Il avait été décidé, malgré de puissantes oppositions, que le tiers état aurait une *double représentation*, c'est-à-dire autant de députés pour lui seul que la noblesse et le clergé réunis; disposition fort juste, puisque les deux ordres privilégiés ne formaient qu'une minorité imperceptible dans la nation. Par cette concession importante au parti qui voulait des réformes, Necker et le gouvernement du roi ne songeaient qu'à exercer une pression sur les ordres privilégiés pour en obtenir des sacrifices d'argent, ils n'eurent jamais la pensée de menacer leurs priviléges mêmes, considérés comme les fondements de la monarchie. Cette politique était traditionnelle dans l'histoire de la royauté, qui, dans ses querelles fréquentes avec la noblesse et le clergé, s'était toujours servie du tiers état comme d'un contre-poids et d'un épouvantail, sans songer à le tirer de sa nullité politique et sociale, et ne le laissait dédaigneusement grandir et s'élever que pour se réserver un instrument de lutte et un point d'appui. On pensait n'avoir rien à craindre; le tiers état s'était toujours montré si humble et si respectueux! Quelle apparence que ces petites gens, nés pour obéir et payer l'impôt, voulussent s'élever à l'état de puissance politique et se mettre follement au niveau des vraies supériorités sociales? D'ailleurs, on entendait bien maintenir le vote par ordre; et le tiers état, quelque nombreux qu'il fût, n'aurait toujours qu'une voix contre deux. En outre, le nombre même de ceux qui étaient appelés à concourir à l'élection était une garantie. Necker savait, par l'exemple des petits cantons suisses, que le vote universel peut être, dans certaines conditions, l'appui de l'aristocratie. D'après l'édit de convocation, tous les imposés âgés de plus de vingt-cinq ans, moins les domestiques, devaient élire les électeurs qui nommeraient les députés, et concourir à la rédaction des *cahiers* (V. ce mot). Des masses considérables, des millions de paysans et d'hommes appartenant aux classes illettrées étaient donc appelés à la vie politique. Mais comme la plupart de ces hommes, en leur qualité de fermiers, métayers, etc., dépendaient des nobles, des communautés religieuses, des grands propriétaires laïques ou ecclésiastiques, on comptait bien contenir la démocratie par la démocratie elle-même, et opposer à la France libérale, intelligente et philosophique, la France du passé, ignorante et barbare, les masses rurales, les populations innocentes que menaient le clergé et les grands propriétaires. Les hommes du progrès et de la liberté ne se dissimulaient point le danger de cette émancipation prématurée; mais, avec une confiance héroïque, ils l'avaient eux-mêmes provoquée, au nom de la justice et du droit. L'événement récompensa cette foi généreuse dans le génie de la France, et déjoua les petits calculs des hommes d'Etat. Ce peuple si peu préparé, sous l'œil redouté de ses maîtres (les *assemblées* primaires du tiers devaient élire à haute voix), montra un instinct très-sûr, renia le passé, et nomma de dignes électeurs, qui tous nommèrent des députés fermes, patriotes, et dévoués aux idées nouvelles. Chose touchante, le peuple, décimé par un fléau qui revenait si fréquemment dans l'ancien régime, la disette, attendait patiemment, n'espérait le soulagement de ses maux que de l'*assemblée* de la nation. Les élections, retardées à plusieurs reprises, le furent plus encore à Paris, où elles furent en outre assujetties à des conditions de cens plus sévères. De plus, les *assemblées* primaires furent enveloppées de troupes, qui surveillaient les délibérations, les armes chargées. En présence de ces vaines démonstrations, les électeurs, assemblés dans leurs églises, se montrèrent très-fermes et très-dignes. A peine réunis, ils destituèrent les présidents que le roi leur avait imposés. Sur soixante districts, trois seulement renommèrent le président désigné par le roi, et encore en lui faisant déclarer qu'il présidait comme élu. C'était le premier acte de la souveraineté nationale. Les électeurs créés par ces *assemblées* de districts ne montrèrent pas moins d'énergie et de dignité. Mais les élections de Paris durèrent jusqu'au 20 mai, et la cour obtint l'avantage qu'elle s'était proposé, par cette convocation tardive, d'empêcher la députation de Paris de siéger aux premières séances des états généraux. Le dernier élu de Paris et de toute la France fut précisément celui qui avait donné son mot d'ordre et sa devise à la Révolution, Sieyès.

Les états généraux furent ouverts le 5 mai 1789, à Versailles, dans la salle des Menus. L'*assemblée* eut à subir trois discours, celui du roi, celui du garde des sceaux et celui de Necker, tous les trois sans dignité et dominés par les préoccupations d'argent. Dans cette circonstance solennelle, en présence de la nation réunie, le roi et les ministres ne trouvent autre chose à dire que de blâmer l'*esprit d'innovation* et d'exalter emphatiquement l'héroïsme des ordres supérieurs, qui semblent disposés à accorder au tiers, *à titre d'aumône*, l'égalité de l'impôt. Ces éloges absurdes étaient en réalité une invitation, car la noblesse et le clergé n'étaient nullement résignés à ce *sacrifice admirable* de payer leur part des charges publiques. Des questions de droit, pas un mot. Pour comble de maladresse, les détails d'étiquette avaient été soigneusement réglés de manière à faire sentir à ces gens du tiers leur bassesse et leur avilissement. Qui croirait aujourd'hui que cette cour, que cette noblesse insensée, si près de sa ruine, regrettaient l'usage de faire haranguer le tiers à genoux? On savait bien que tous eussent préféré la mort. Mais, pour sauvegarder les principes, on ne voulut point les en dispenser expressément. Il fut décidé que le président du tiers ne ferait point de harangue. Cependant, les députés du tiers, qui n'étaient point encore complétement affranchis du fétichisme de la vieille France, de l'amour du roi et du respect des hautes classes, mais qui avaient la conscience de la justice et du droit, et qui sentaient la nation derrière eux, essuyèrent toutes les humiliations avec un froid dédain, avec la gravité méprisante de la force. Un incident caractéristique vint montrer qu'on n'était plus au temps où les députés du peuple se traînaient à genoux. Quand le roi eut achevé son discours et qu'il se fut couvert, les membres des deux ordres privilégiés se couvrirent également, suivant la coutume. La plupart des députés du tiers en firent autant. Un frémissement d'indignation parcourut les rangs de la noblesse et du clergé. Le roi alors se découvrit, n'osant repousser et ne voulant pas autoriser l'égalité dont s'emparait résolûment le tiers. Les députés des communes se réunirent le lendemain, en déclarant fièrement qu'ils attendaient les deux autres ordres pour délibérer en commun. C'était la question capitale du vote par ordre ou du vote par tête. La noblesse et le clergé, assemblés dans des chambres séparées, résistèrent obstinément pendant près de six semaines à cette prétention exorbitante. Un grand nombre de curés, cependant, se sentant peuple, n'étaient retenus que par la subordination ecclésiastique, l'autorité des prélats, et n'attendaient qu'une occasion pour se réunir au tiers. Dans l'intervalle, les députés des communes, après avoir fait de vains efforts pour amener la réunion, avaient agi d'une manière vigoureuse et décisive. Le 10 juin, Sieyès prononça dans l'*assemblée* la phrase fameuse : *Coupons le câble, il est temps!* Puis il proposa hardiment de *sommer* une dernière fois le clergé et la noblesse, de les avertir que l'appel se ferait dans une heure, et qu'il serait *donné défaut contre les non-comparants*. Enfin, après avoir laissé habilement s'épuiser une série de propositions successivement écartées, il fit décréter, malgré Mirabeau, que cette réunion du tiers, qui représentait d'ailleurs les quatre-vingt-dix-huit centièmes de la nation, se constituerait sous le titre d'*assemblée nationale* (17 juin), titre indiqué déjà dans sa fameuse brochure (*Qu'est-ce que le tiers état?*) et employé le 8 mai précédent par l'*assemblée* des électeurs de Paris dans leur réclamation contre la suppression du journal de Mirabeau. Malgré les menaces de dissolution, malgré les dangers, la grande *assemblée* se constitue en face des privilégiés et affirme son existence en se saisissant du droit d'impôt. Bientôt, dans l'*assemblée* du clergé, les curés emportent la majorité pour la réunion au tiers. Mais la cour, pour empêcher cette réunion, annonce une séance royale et fait fermer la salle des séances, sous le prétexte de préparatifs à exécuter. Prévenus trop tard, les députés se présentent à la porte de la salle et sont repoussés par la force armée. Tous s'accordent sur la nécessité de tenir séance. Les voilà errants sous la pluie à travers la ville. Le peuple attendri les acclame au passage. Quelques-uns veulent aller à Paris; c'était un parti extrême; la guerre civile sortait évidemment de cette situation. Enfin, sur l'avis de Guillotin, on se rend au vieux Versailles et l'on s'établit au *Jeu de Paume* (V. ce mot). Là, dans les transports d'un enthousiasme inexprimable, l'*assemblée*, présidée par Bailly, prononce le *serment* mémorable de ne point se séparer avant d'avoir donné une constitution à la France (20 juin). Le lundi 22, séance dans l'église Saint-Louis, où cent trente-quatre curés et quelques prélats viennent se réunir au tiers. Le lendemain, séance royale. Le misérable petit esprit d'insolence qui menait la cour avait trouvé charmant de faire entrer solennellement les deux ordres supérieurs par la grande porte de devant, tandis que les communes attendaient derrière, sous un hangar, au vent et à la pluie. Les faibles s'amusaient follement une dernière fois à humilier les forts, à provoquer des colères qu'ils seraient impuissants à contenir, et qui allaient les balayer, eux et leurs institutions, comme une poussière emportée par l'ouragan.

La déclaration du roi était en quelque sorte le testament de l'ancienne société. Le monarque y parlait en maître, annulait le serment du 17 et toutes les décisions de l'*assemblée*, consacrait les dîmes, les droits féodaux, la distinction des ordres, se déclarait seul juge des réformes à opérer, maintenait expressément l'*institution de l'armée* (c'est-à-dire que les roturiers continueraient à être exclus des grades), se plaçait enfin avec sa noblesse et son clergé, c'est-à-dire les deux ou trois centièmes de la France, en face de la nation entière comme un obstacle à toute amélioration et à tout progrès. Le résultat n'était pas douteux. Ce gouvernement insensé courait de lui-même à sa ruine. Le roi terminait en ordonnant aux députés de se séparer pour se réunir le lendemain dans les chambres affectées à leur ordre respectif.

La noblesse et une partie du clergé se retirent. Les communes demeurent assises au milieu d'un silence solennel. Le maître des cérémonies, M. de Dreux-Brézé, entre alors et réitère les ordres du roi. « Il me semble, dit le président, que la nation assemblée ne peut recevoir d'ordres. » Alors Mirabeau, de sa voix tonnante, adresse à M. de Brézé la fameuse apostrophe : *Allez dire à votre maître...* (ou *à ceux qui vous envoient*, suivant une autre version. V. *Mirabeau*). Le grand maître, déconcerté, sortit à reculons, comme on faisait devant le roi. « Messieurs, dit Sieyès, vous êtes aujourd'hui ce que vous étiez hier. » Et l'*assemblée*, environnée de troupes, continue dans un calme majestueux ses délibérations, persiste dans ses arrêtés, et déclare par un vote que ses membres sont inviolables. La cour recula devant les violences projetées. Malgré ses troupes étrangères, elle voyait par la fermentation du peuple combien la victoire était douteuse pour elle. Le 25, la minorité de la noblesse vint, le duc d'Orléans en tête, se réunir aux communes. Enfin, le 27, effrayée de l'agitation terrible qui régnait à Paris, la faction qui menait le roi consentit à accorder la réunion des ordres. En réalité, les projets de dissoudre l'*assemblée* et de trancher par la force le nœud de la situation n'étaient que différés. On continuait les préparatifs menaçants. Paris fut enveloppé de troupes allemandes et suisses, dont l'*assemblée* demanda en vain l'éloignement. Enfin, le 12 juillet, la cour préluda aux violences par le renvoi brutal de Necker et par des mesures militaires dont il était facile de prévoir le but. Quelques mouvements, cruellement réprimés, éclatèrent dans Paris. Le 13, l'*assemblée* nationale, désarmée, entourée de soldats étrangers, menacée de dispersion et d'enlèvement, n'en prit pas moins une noble attitude. Elle arrêta : 1° que M. Necker emportait les regrets de la nation; 2° qu'elle insistait pour l'éloignement des troupes; 3° que non-seulement les ministres, mais les conseils du roi, de quelque rang qu'ils pussent être, étaient personnellement responsables des malheurs présents; 4° que nul pouvoir n'avait droit de prononcer l'infâme mot de banqueroute. Ce dernier article était relatif à un papier-monnaie sans garantie dont la cour avait secrètement commencé la fabrication pour préparer son coup d'Etat.

La séance fut déclarée permanente et se prolongea pendant soixante-douze heures.

Dans l'intervalle, un événement à jamais mémorable était venu changer la face des choses : la victoire de Paris, la prise de la Bastille (14 juillet).

Désormais assurée de son existence, l'*assemblée* poursuit ses grands travaux et précipite la révolution, non sans luttes et sans orages, car, par la réunion des ordres, elle avait absorbé dans son sein ses ennemis et ceux de la liberté, et, par cette victoire même, s'était affaiblie. Il faut ajouter l'agitation de Paris, les troubles des provinces, les complots de la cour et tous les orages inséparables de si grands événements.

Au milieu de tous ces mouvements, sans se laisser distraire par les bruits et les clameurs, l'*assemblée*, planant dans la région sereine des idées, cherchait le *credo* du nouvel âge et discutait la *Déclaration des droits*.

Les partis se dessinaient au feu des discussions. Les royalistes purs s'étaient placés à droite (par rapport au bureau); les patriotes ardents à gauche; les modérés au centre. L'indépendance des députés avait été assurée par une indemnité de dix-huit livres par jour.

Parmi les députés de la noblesse et du clergé, un certain nombre s'étaient donnés au peuple et à la révolution (toutefois le vieil homme se réveillait souvent). Il y eut des constitutionnels parmi les plus grands noms de France, tels que Montmorency, d'Aiguillon, de Noailles, comme il y eut d'intraitables ennemis des idées nouvelles parmi les plébéiens, témoin l'abbé Maury, qui était fils d'un cordonnier. Tous, d'ailleurs, étaient plus ou moins pénétrés des idées du XVIIIe siècle et de la philosophie; mais tous étaient sincèrement royalistes, jusqu'aux plus ardents de la gauche, jusqu'à Robespierre et Buzot. On admirait la république dans le passé; mais personne ne croyait alors cette forme de gouvernement applicable à un grand empire comme la France. C'est la royauté qui y conduisit le pays.

Le 4 août au soir, cette *assemblée*, composée de tant d'éléments divers, donna à la France et au monde un spectacle extraordinaire et dont le souvenir traversera les siècles. Le vicomte de Noailles et le duc d'Aiguillon, ce dernier le plus riche seigneur en propriétés féodales, prirent l'initiative glorieuse de la proposition du rachat de certains droits féodaux, de l'abolition des autres. Ils parlèrent avec chaleur, avec entraînement contre la tyrannie féodale, dont eux-mêmes étaient les héritiers. D'autres suivirent, Mortemart, La Rochefoucauld, Montmorency, Lepelletier de Saint-Fargeau, etc., offrant tour à tour l'abandon de leurs priviléges. Les prélats, en général, se montrèrent fort réservés. Mais le clergé inférieur fut admirable. De pauvres curés allèrent jusqu'à offrir leur casuel, que l'*assemblée* émue n'accepta point. L'attendrissement, l'enthousiasme, étaient au comble. Après les priviléges de classes, vinrent ceux des provinces et des villes, que les députés venaient en foule déposer sur l'autel de la patrie. Ces scènes inouïes se prolongèrent jusqu'à deux heures du matin. Jamais le grand cœur de la France n'éclata d'une manière plus touchante dans sa sensibilité enthousiaste et ses entraînements généreux. Qu'importe que quelques-uns de ceux-là se soient ensuite repentis, que d'autres se soient tournés contre

leur œuvre même? Pendant une heure de cette nuit sacrée, ils ont aimé, ils ont voulu la justice : cela suffit à la gloire de leur nom.

» Elle emportait, cette nuit, dit M. Michelet, l'immense et pénible songe des mille ans du moyen âge. L'aube qui commença bientôt était celle de la liberté.

» Depuis cette merveilleuse nuit, plus de classes, des Français; plus de provinces, une France! »

On sent qu'il n'est pas possible de suivre ici jour par jour l'*assemblée* de 89 dans le détail de tous ses travaux et de ses luttes avec la royauté et les privilégiés. Outre que les bornes dans lesquelles nous sommes enfermé n'y suffiraient pas, on remarquera que ce serait faire l'histoire de la Révolution elle-même. Il en résulterait en outre un grand nombre de répétitions, la plupart de ces détails devant trouver leur place aux articles spéciaux *Constitution*, *Constitution civile du clergé*, *Principes de* 89, *Révolution*, etc. Nous donnerons seulement ici les résultats principaux :

Abolition des corvées seigneuriales, des servitudes personnelles et de tous les droits féodaux; suppression de la dîme; consécration de la liberté religieuse, de la liberté individuelle, de la liberté de la presse, de l'égalité devant la loi; déclaration des droits de l'homme; réunion au fisc des biens du clergé; suppression des parlements; organisation départementale, municipale, administrative et judiciaire; les emplois et les grades rendus accessibles à tous; constitution civile du clergé; suppression des titres nobiliaires; réorganisation de l'impôt; enfin constitution de 91.

Après les journées des 5 et 6 octobre (89), l'*assemblée* suivit le roi à Paris et s'installa d'abord à l'évêché, puis, une vingtaine de jours plus tard, au *Manége* des Tuileries. Lors de la fuite du roi, le 21 juin 91, elle se saisit du pouvoir exécutif et le tint d'une main ferme jusqu'à l'acceptation de la constitution par le roi (14 sept.). Elle se sépara le 30 du même mois pour faire place à l'*assemblée* législative. Le 16 mai précédent, sur la motion de Robespierre, elle avait décrété qu'aucun de ses membres ne pourrait faire partie de la prochaine législature. Le nombre de ses lois, actes et décrets, ne s'élève pas à moins de 3,250. Le nom de *constituante* ne lui fut donné que plus tard, parce qu'elle avait voté la constitution, et pour la distinguer de l'*assemblée* législative.

A juger cette grande *assemblée*, dominée souvent par les faits journaliers, avec la logique inflexible des idées, on la trouvera fréquemment incertaine, inconséquente et troublée, quelquefois même infidèle à son principe et franchement rétrograde. Elle faiblit notamment dans la discussion du *veto*, que Sieyès définit si bien. « Une simple lettre de cachet lancée par un individu contre la volonté générale. » Elle fut inconséquente et rétrograde lorsqu'après avoir reconnu dans la déclaration des droits l'égalité des hommes et des citoyens, elle ne concéda le droit électoral qu'aux citoyens actifs, et, moins libérale que Necker et Louis XVI, en faisant ainsi descendre un million sept cent mille des électeurs qui avaient voté en 89 au rang de citoyeus *passifs*, c'est-à-dire de citoyens non citoyens; enfin en n'accordant l'éligibilité qu'à ceux qui payeraient la contribution d'un marc d'argent (54 livres). Il serait facile, on le sait, de multiplier ces exemples. Mais à quoi bon? Toutes les *assemblées* politiques, la Convention elle-même, ont connu ces fluctuations. La Constituante, il ne faut pas l'oublier, était un produit de l'ancien régime, hétérogène dans sa composition, à chaque instant troublée, entravée par les privilégiés qu'elle avait reçus dans son sein, et travaillée par mille intrigues de la cour. Mais ce qui fera sa gloire éternelle, ce que la France et le monde n'oublieront pas, c'est qu'elle a déchiré les langes du passé, ouvert au milieu des tempêtes l'ère de la justice et du droit, et posé d'une main ferme et hardie la base de granit sur laquelle reposent les sociétés modernes.

Suivant l'édit de convocation rendu le 24 janvier 1789, le nombre des députés aux états généraux était de 1,200, dont 600 représentant le tiers état et 300 pour chacun des deux ordres privilégiés.

En voici la liste par ordre alphabétique :

CLERGÉ.

Allain, recteur de Josselin; évêché de Saint-Malo.
Andelau (d'), prince-abbé de Murbach; bailliage de Colmar et Schlestadt.
Antroche (César d'), évêque de Condom; sénéchaussée de Nérac.
Argentré (Duplessis d'), évêque de Limoges, abbé de Vaux-de-Cernay, diocèse de Paris, et de Saint-Jean-d'Angely, diocèse de Saintes, premier aumônier de *Monsieur*, frère du roi, en survivance; sén. de Limoges.
Aubert, curé de Couvignon; baill. de Chaumont, en Bassigny.
Aubry, curé de Véel; baill. de Bar-le-Duc.
Aury, curé d'Hérisson; sén. de Moulins.
Ayroles, curé de Reirevigne; sén. du Quercy.

Ballard, curé de Poiré; sén. du Poitou.
Balore (Cortois de), évêque de Nîmes; sén. de Nîmes et Beaucaire.
Banassat, curé de Saint-Fiel; sén. de Guéret.
Barbotin, curé de Prouvy; Hainaut.
Barbou, curé d'Ile-lès-Villenoy; baill. de Meaux.
Bargemont (de Villeneuve), chantre, comte, chanoine de Saint-Victor-lès-Marseille; sén. de Marseille.
Barmond (Perrotin de), abbé, conseiller-clerc au parlement de Paris; ville de Paris.
Bastien, curé de Xeuilley; baill. de Toul.
Beaufort (Malateste de), curé de Montastruc; sén. d'Agen.
Beaupoil de Saint-Aulaire, évêque de Poitiers, abbé de Saint-Taurin, diocèse d'Evreux, et de Coulombs, diocèse de Chartres; sén. de Poitou.
Beauvais (de), ancien évêque de Senez; prévôté et vicomté de Paris.
Bécherel, curé de Saint-Loup; baill. de Coutances.
Béhin, curé d'Hersin-Coupigny; province d'Artois.
Benoit, curé de Saint-Esprit; sén. de Nîmes et Beaucaire.
Bernis (François de Pierre de), archevêque de Damas, coadjuteur d'Alby; sén. de Carcassonne.
Bertereau, curé de Teiller; sén. du Maine.
Besse, curé de Saint-Aubin; baill. d'Avesnes.
Béthisy de Mézières, évêque d'Uzès, abbé de Barzelles, diocèse de Bourges; sén. de Nîmes et Beaucaire.
Bigot de Vernière, curé de Saint-Flour; baill. de Saint-Flour.
Binot, principal du collége d'Ancenis; sén. de Nantes et Guérande.
Blandin, curé de Saint-Pierre-le-Puellier; baill. d'Orléans.
Bluget, doyen-curé des Riceys; baill. de Bar-sur-Seine.
Bodineau, curé de Saint-Bienheuré de Vendôme; baill. de Vendôme.
Boisgelin (de), archevêque d'Aix, abbé de Chaalis, diocèse de Senlis, de Saint-Gilles, diocèse de Nîmes, et de Saint-Maixant, diocèse de Poitiers; sén. d'Aix.
Bonnac (Dusson de), évêque d'Agen, abbé de Theulley, diocèse de Dijon; sén. d'Agen.
Bonnal, évêque de Clermont, abbé de Bonport, diocèse d'Evreux; baill. de Clermont.
Bonnefoy, chanoine de Thiers; sén. de Riom.
Bonnet, curé de Villefort; sén. de Nîmes et Beaucaire.
Bonneval, chanoine de l'église de Paris; ville de Paris.
Bottex, curé de Neuville-sur-Ains; baill. de Bourg, en Bresse.
Boudart, curé de la Couture; prov. d'Artois.
Bouillotte, curé d'Arnay-le-Duc; baill. d'Auxois.
Bourdet, curé de Bouère; sén. du Maine.
Boyer, curé de Néchères; sén. de Riom.
Bracq, curé de Ribécourt; Cambrésis.
Breteuil (le Tonnelier de), évêque de Montauban, abbé de Belleperche, diocèse de Montauban; pays et jugerie de Rivière-Verdun.
Breuvard, curé de Saint-Pierre de Douai; baill. de Douai et Orchies.
Brignon, curé de Doré-l'Eglise; sén. de Riom.
Brouillet, curé d'Avize; baill. de Vitry-le-François.
Brousse, curé de Volcrange; baill. de Metz.
Bruet, curé d'Arbois; baill. d'Aval.
Brun, curé de Saint-Chély; sén. de Mende.
Brunequez, curé de Mouthe; baill. d'Aval.
Bucaille, curé de Frétun; baill. de Calais et Ardres.

Cartier, curé de la Ville-aux-Dames; baill. de Touraine.
Castaing (Rémond du), curé de La Nux; sén. d'Armagnac, Lectoure et Isle-Jourdain.
Castellas, doyen de l'église, comte de Lyon; sén. de Lyon.
Castelnau (d'Albignac de), évêque d'Angoulême; baill. d'Angoulême.
Cauneille, curé de Belvis; sén. de Limoux.
Chabannettes, curé de Saint-Michel de Toulouse; première sén. de Languedoc.
Chabaut, curé de la Chaussée-Saint-Victor; baill. de Blois.
Champeaux, curé de Montigny; baill. de Montfort-l'Amaury.
Charrier de la Roche, prévôt du chapitre d'Ainay, etc.; sén. de Lyon.
Chatizel, curé de Soulaine; sén. d'Anjou.
Chevalier, recteur de Sainte-Lumine de Coutais; sén. de Nantes.
Chevreuil, chancelier de l'église de Paris; ville de Paris.
Chevreux (dom), général de la congrégation de Saint-Maur; ville de Paris.
Choppier, curé de Flins; baill. de Mantes et Meulan.
Chouvet, curé de Chomerac; sén. de Villeneuve-de-Berg, en Vivarais.
Cicé (Champion de), archevêque de Bordeaux, abbé de la Grasse, diocèse de Carcassonne, et d'Ourcamp, diocèse de Noyon; sén. de Bordeaux.
Cicé (Champion de), évêque d'Auxerre, abbé de Molesmes, diocèse de Langres; baill. d'Auxerre.
Clerget, curé d'Ornans; baill. d'Amont.
Clermont-Tonnerre (Jules de), évêque, comte de Châlons-sur-Marne, pair de France, abbé de Moustier-en-Der, diocèse de Châlons; baill. de Châlons-sur-Marne.
Colaud de la Salcette, chanoine de Die; Dauphiné.
Colbert (Seignelay de Gast le Hill), évêque de Rodez, abbé de Sorèze, diocèse de Lavaur; sén. de Rodez.
Collinet, curé de Ville-sur-Iron; baill. de Bar-le-Duc.
Colson, curé de Nitting; baill. de Sarreguemines.
Conzié (François de), archevêque de Tours; baill. de Touraine.
Cornus, curé de Muret; Comminges et Nébouzan.
Costel, curé de Foissy; baill. de Sens.
Coster, chanoine, vicaire général de Verdun; baill. de Verdun.
Cousin, curé de Cucuron; sén. d'Aix.
Couturier, curé de Salives; baill. de Châtillon-sur-Seine.

David, curé de Lormaison; baill. de Beauvais.
Davin, chanoine de Saint-Martin; sén. de Marseille.
Davoust (dom), prieur claustral de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen; baill. de Rouen.
Decoulmiers, abbé régulier de Notre-Dame d'Abbecourt, ordre de Prémontré; prévôté et vicomté de Paris.
Defaye (J.-B.-A. de Villeloutreix), évêque d'Oleron; pays de Soules.
Degrieu, prieur-commendataire de Saint-Himer; baill. de Rouen.
Delage, curé de Saint-Christoly en Blayois; sén. de Bordeaux.
Delaplace, curé de...; baill. de Péronne.
Delaunay, chanoine Prémontré, prieur-recteur de Plouagat-Châtelaudren; évêché de Tréguier.
Delettre, curé de Berny-Rivière; baill. de Soissons.
Delfaut, archiprêtre d'Aglan; sén. du Périgord.
Demandre, curé de Saint-Pierre; baill. de Besançon.
Depradt, grand vicaire de Rouen; baill. de Caux.
Desmontiers de Mérinville, évêque de Dijon; baill. de Dijon.
Desvernay, curé de Villefranche; sén. de Beaujolais.
D'Eymar, abbé-prévôt de Neuvillér, en Alsace; baill. de Haguenau et Wissembourg.
D'Héral, vicaire général; sén. de Bordeaux.
Dillon, curé du Vieux-Pouzange; sén. du Poitou.
Diot, curé de Ligny-sur-Canche; prov. d'Artois.
Dodde, curé de Saint-Péray, official et archiprêtre; sén. d'Annonay.
Dolomieu, chanoine, comte du chapitre de Saint-Pierre; Dauphiné.
Dubois, curé de Sainte-Magdeleine de Troyes; baill. de Troyes.
Ducret, curé de Saint-André de Tournus; baill. de Mâcon.
Dufrêne, curé de Ménil-Durand; baill. d'Alençon.
Dulau, archevêque d'Arles, abbé d'Ivry, diocèse d'Evreux; sén. d'Arles.
Dumont, curé de Villers-devant-le-Thours; baill. de Vitry-le-François.
Dumouchel, recteur de l'Université de Paris; ville de Paris.
Dupont, curé de Tourcoing; baill. de Lille.
Dupuis, curé d'Ailly-le-Haut-Clocher; sén. du Ponthieu.
Dutillet, évêque d'Orange; principauté d'Orange.

Estaing (dom), prieur de Marmoutier; baill. de Touraine.
Eudes, curé d'Angerville-l'Orcher; baill. de Caux.
Expilly, recteur de Saint-Martin de Morlaix; év. de Saint-Pol-de-Léon.

Farochon, curé d'Ormoy; baill. de Crépy, en Valois.
Favre, curé d'Hotonnes; sén. de Bugey et Valromey.
Flachat, curé de Notre-Dame de Saint-Chamont; sén. de Lyon.
Fleury, curé d'Ige, Glaire et Villette; baill. de Sedan.
Font, chanoine-curé de l'église collégiale de Pamiers; sén. de Pamiers.
Fontanges (François de), archevêque de Toulouse, abbé de Saint-Victor de Paris; première sén. de Languedoc.
Forest de Marmoucy, curé d'Ussel; sén. de Tulle.
Fougère, curé de Saint-Laurent de Nevers; baill. du Nivernais.
Fournetz, curé de Pui-Miélan; sén. d'Agen.
Fournier, curé d'Heilly; baill. d'Amiens et Ham.
Gabriel, recteur de Questembert; sén. de Vannes.
Gagnières, curé de Saint-Cyr-les-Vignes; baill. du Forez.
Galland, curé de Charmes; baill. de Mirecourt.
Gardiol, curé de Callian; sén. de Draguignan.
Garnier, recteur de Notre-Dame de Dol; év. de Dol-de-Bretagne.
Gassendi, prieur-curé de Barras; sén. de Forcalquier.
Gausserand, curé de Rivière en Albigeois; première sén. de Languedoc.
Gennetet, curé d'Etrigny; baill. de Châlon-sur-Saône.
Gibert, curé de Saint-Martin de Noyon; baill. de Vermandois.
Girard, doyen-curé de Lorris; baill. de Montargis.
Gobel, évêque de Lydda; baill. de Belfort et Huningue.
Godefroy, curé de Nouville; baill. de Mirecourt.
Goubert, curé de Saint-Silvain-Bellegarde; sén. de Guéret.
Goullard, curé de Roanne; baill. du Forez.
Gouttes, curé d'Argelliers; sén. de Béziers.
Goze, curé de Gaas; sén. de Dax, Saint-Sever et Bayonne.
Grandin, curé d'Ernée; sén. du Maine.
Grégoire, curé d'Emberménil; baill. de Nancy.
Gros, curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet; ville de Paris.
Guédant, curé de Saint-Trivier; baill. de Bourg, en Bresse.
Guégan, recteur de Pontivy; sén. de Vannes.
Guépin, curé de Saint-Pierre-des-Corps de Tours; baill. de Touraine.
Guillon, recteur de Martigné-Fer-Chaud; sén. de Rennes.
Guillot, curé d'Orchamps en Venne; baill. de Dôle, en Franche-Comté.
Guingan de Saint-Mathieu, curé de Saint-Pierre; sén. de Limoges.
Guino, recteur d'Elliant; sén. de Quimper et Concarneau.
Guiraudez de Saint-Mezard, docteur en théologie, archiprêtre de Laverdans; sén. d'Auch.
Guyon, curé de Baziéges; sén. de Castelnaudary.

Hingaut, curé d'Andel; sén. de Saint-Brieuc.
Hunault, recteur-doyen de Billé; sén. de Rennes.
Hurault, curé de Broyes; baill. de Sézanne.

Jallet, curé de Chérigné; sén. de Poitou.
Joubert, curé de Saint-Martin; baill. d'Angoulême.
Jouffroy de Goussans, évêque du Mans; sén. du Maine.
Joyeux, curé de Saint-Jean de Châtellerault; sén. de Châtellerault.
Juigné (Le Clerc de), archevêque de Paris, duc de Saint-Cloud, pair de France; ville de Paris.
Julien, curé d'Arrosez; Béarn.

La Bastide, curé de Paulhiaguet; sén. de Riom.
Laboissière, vicaire général de Perpignan; viguerie de Perpignan.
Laborde, curé de Corneillan; sén. de Condom.
Labrousse de Beauregard, prieur-curé de Champagnole; sén. de Saintes.
Lafare (de), évêque de Nancy.
Lafont de Savines, évêque de Viviers; sén. de Villeneuve-de-Berg, en Vivarais. (S'est retiré.)
Lagoille de Lochefontaine, chanoine et sénéchal de l'église métropolitaine de Reims; baill. de Reims.
Lalande, curé d'Iliers-l'Evêque; baill. d'Evreux.
Laluzerne, évêque-duc de Langres, pair de France, abbé de Bourgueil, diocèse d'Angers; baill. de Langres.
Landreau, curé de Moragne; sén. de Saint-Jean-d'Angely.
Landrin, curé de Garencières; baill. de Montfort-l'Amaury.
Lanusse, curé de Saint-Etienne, près Bayonne; sén. de Tartas.
Laporte, curé de Saint-Martial-d'Hautefort; sén. du Périgord.
Laporterie, curé de Lencouacq; sén. de Mont-de-Marsan.
Larenne, curé de Saint-Martin de Nevers; baill. du Nivernais.
Larochefoucauld, cardinal-archevêque de Rouen, commandeur des ordres du roi, abbé de Cluny, diocèse de Mâcon, et de Fécamp, diocèse de Rouen; baill. de Rouen.
Larochefoucauld, évêque, comte de Beauvais, pair de France; baill. de Clermont, en Beauvoisis.
Larochefoucauld-Bayers, évêque de Saintes, abbé de Vauluisant, diocèse de Sens; sén. de Saintes.
Larochefoucauld, abbé de Preuilly; baill. de Provins.
Larochenegly, prieur de Saint-Honoré de Blois; baill. de Blois.
Lasmartres, curé de Lille-en-Dodonne; Comminges et Nébouzan.
Lastic (de), évêque de Conserans; vicomté de Conserans.
Latyl, prêtre de l'Oratoire, supérieur du collége de Nantes; sén. de Nantes et Guérande.
Laurent, curé d'Huilaux; sén. de Moulins.
Leborlhe de Grandpré, curé d'Oradoux-Sannois; sén. de Basse-Marche.
Lebrun, curé de Lyons-la-Forêt; baill. de Rouen.
Lecève, curé de Sainte-Triaize; sén. du Poitou.
Leclerc, curé de la Cambe; baill. d'Alençon.
Lefrançois, curé du Mage; baill. du Perche.
Lefrançois, curé de Montrecy; baill. de Caen.
Legros, prévôt de Saint-Louis-du-Louvre; ville de Paris.
Leguin, curé d'Argenteuil; prévôté et vicomté de Paris.
Leissegues de Rosaven, recteur de Plogonnec; sén. de Quimper et Concarneau.
Lelubois, curé de Fontenay; baill. de Coutances.
Lepeletier de Feumusson, prieur-curé de Domfront; sén. du Maine.
Leroux, curé de Saint-Pol, province d'Artois.
Leroux-Villois, curé de Chantilly; baill. de Coutances.
Lespinasse, prieur de Saint-Pierre-le-Moustier; baill. de Saint-Pierre-le-Moustier.
Letellier, curé de Bonœil; baill. de Caen.
Lévêque, curé de Tracy; baill. de Caen.
Leymarye, curé de Saint-Privat; sén. du Quercy.
Leyris-Desponchez, évêque de Perpignan; viguerie de Perpignan.

Lindet (Robert-Thomas), curé de Sainte-Croix de Bernay; baill. d'Evreux.
Loaisel, recteur de Rhédon; sén. de Vannes.
Loedon de Keromen, recteur de Gourin; sén. de Quimper et Concarneau.
Lolier, curé d'Aurillac; baill. de Saint-Flour.
Longpré, chanoine de Champlitte; baill. d'Amont.
Lousmeau-Dupont, curé de Saint-Didier de Chalaronne; sén. de Trévoux.
Lubersac, évêque de Chartres, abbé de la Grenetière, diocèse de Luçon, et de Noirlac, diocèse de Bourges; baill. de Chartres.
Lucas, recteur du Minihy-Ploulan-Tréguier; évêché de Tréguier.

Machault (de), évêque d'Amiens, abbé de Valloires; baill. d'Amiens et Ham.
Maisonneuve, recteur de Saint-Etienne de Montluc; sén. de Nantes.
Malartic, curé de Saint-Denis-de-Pile; sén. de Castel-Moron d'Albret.
Malide (de), évêque de Montpellier, abbé de Belval, diocèse de Reims; sén. de Montpellier.
Malrieu, prieur-curé de Loubous; sén. de Villefranche de Rouergue.
Marolles, curé de Saint-Jean de Saint-Quentin; baill. de Saint-Quentin.
Marsay, curé de Neuil-sur-Dive; baill. de Loudun.
Martin, curé de Sainte-Aphrodise; sén. de Béziers.
Martinet, chanoine régulier, prieur-curé de Daon; sén. d'Anjou.
Massieu, curé de Sergy; baill. de Senlis.
Mathias, curé de l'Eglise-Neuve; sén. de Riom.
Maury, prieur de Lions, abbé de la Frénade; baill. de Péronne.
Mayet, curé de Rochetaillée; sén. de Lyon.
Melon de Pradoux, prieur-curé de Saint-Germain-en-Laye; prévôté et vicomté de Paris.
Merceret, curé de Fontaine-lès-Dijon; baill. de Dijon.
Mercy (de), évêque de Luçon, abbé de Lieu-Dieu en Jard, diocèse de Luçon; sén. de Poitou.
Méric de Montgazin, vicaire gén. du diocèse de Boulogne; sén. de Boulogne-sur-Mer.
Mesnard, prieur-curé d'Aubigné; sén. de Saumur.
Millet, curé de Saint-Pierre de Dourdan; baill. de Dourdan.
Monnel, curé de Valdelancourt; baill. de Chaumont, en Bassigny.
Montesquiou (l'abbé de), agent général du clergé de France, abbé de Beaulieu, diocèse du Mans, etc.; ville de Paris.
Montjallard, curé de Barjols; sén. de Toulon.
Mougins de Roquefort, curé de Grasse; sén. de Draguignan.
Moutier, grand chantre et chanoine d'Orléans; baill. d'Orléans.
Moyon, recteur de Saint-André-des-Eaux; sén. de Nantes.
Nicolaï (Louis-Marie de), évêque de Cahors; sén. du Quercy.
Nolf, curé de Saint-Pierre de Lille; baill. de Lille.

Ogé, curé de Saint-Pierremont; baill. de Vermandois.
Oudot, curé de Savigny, baill. de Châlon-sur-Saône.

Pampelonne, archidiacre de Viviers; sén. de Villeneuve-de-Berg, en Vivarais.
Panat, grand vicaire de Pontoise; baill. de Chaumont, en Vexin.
Papin, prieur-curé de Marly-la-Ville; prévôté et vicomté de Paris.
Peretti della Rocca, grand vicaire d'Aleria; île de Corse.
Périer, curé de Saint-Pierre d'Etampes; baill. d'Etampes.
Piffon, curé de Valeyrac; sén. de Bordeaux.
Pinelle, curé de Hilsheim; baill. de Colmar et Schlestadt.
Pinelière, curé de Saint-Martin, île de Rhé; sén. de La Rochelle.
Pocheront, curé de Champvert; baill. de Charolles.
Pompignan (Jean-Georges le Franc de), archevêque de Vienne, abbé de Buzay, etc.; Dauphiné.
Pons, curé de Mazamet; première sén. du Languedoc.
Poupart, curé de Sancerre; baill. du Berry.
Privat, prieur-curé de Craponne; sén. du Puy, en Velay.
Puységur (Chastenay de), évêque de Bourges, abbé de Saint-Vincent, diocèse de Metz; baill. du Berry.

Rabin, curé de Notre-Dame de Cholet; sén. d'Anjou.
Rangeard, archipr. d'Angers, curé d'Andard; sén. d'Anjou.
Rastignac (de Chapt de), abbé de Saint-Mesmin; baill. d'Orléans.
Ratier, recteur de Broos; évêché de Saint-Malo.
Renaut, curé de Preux-aux-Bois; Hainaut.
Richard de Lavergne, recteur de la Trinité de Clisson; marche commune de Poitou et de Bretagne.
Rigouard, curé de Solliès-la-Fallède; sén. de Toulon.
Rivière, curé de Vic; sén. de Bigorre.
Robien, doyen de la cathédrale d'Auxerre; baill. d'Auxerre.
Rohan-Guéménée, cardinal, évêque-prince de Strasbourg, abbé de divers lieux; baill. de Haguenau et Wissembourg.
Rolin, curé de Verton; baill. de Montreuil-sur-Mer.
Rolland, curé du Caire; sén. de Forcalquier.
Rosé, curé d'Obersteinbronn; baill. de Belfort et Huningue.
Roussel, curé de Blarenghem; baill. de Bailleul.
Rousselot, curé de Thienans; baill. d'Amont.
Royer, conseiller d'Etat, abbé de la Noue, diocèse d'Evreux; ville d'Arles.
Royère (de), évêque de Castres; sén. de Castres.
Rozé, curé d'Emalville; baill. de Caux.
Rualem, abbé d'Ile-lès-Villenoy, etc., conseiller de grand'chambre au parlement de Rouen; baill. de Meaux.
Ruello, curé de Loudéac; sén. de Saint-Brieuc.
Ruffo (Claude-Marie des comtes de Laric), évêque de Saint-Flour; baill. de Saint-Flour.

Sabran (Louis-Hector-Honoré-Maxime de), évêque-duc de Laon; baill. de Vermandois.
Saint-Albin, doyen de Vienne; Dauphiné.
Saint-Esteven, curé de Ciboure; baill. du Labour.
Saint-Sauveur (de), évêque de Bazas, abbé de l'Ile de Médoc, diocèse de Bordeaux; sén. de Bazas.
Samary, curé de Carcassonne; sén. de Carcassonne.
Saurine (l'abbé); Béarn.
Simon, curé de Woel; baill. de Bar-le-Duc.
Simon, recteur de la Boussac; évêché de Dol.
Surade (de), chanoine régulier de Sainte-Geneviève, prieur de Plaisance; sén. de Poitou.

Talaru de Chalmazel, évêque de Coutances, abbé de divers lieux; baill. de Coutances.
Talleyrand-Périgord, archevêque-duc de Reims, abbé de divers lieux; baill. de Reims.
Talleyrand-Périgord, évêque d'Autun, abbé de divers lieux; baill. d'Autun.
Texier, chanoine de Chartres; baill. de Châteauneuf, en Thimerais.
Thibaut, curé de Soupes; baill. de Nemours.
Thiébault, curé de Sainte-Croix; baill. de Metz.
Thirial, curé de Saint-Crespin; baill. de Château-Thierry.
Thomas, curé de Mormant; baill. de Melun.
Thomas, curé de Meymac; sén. de Tulle.
Thourin, curé de Vic-le-Comte; sén. de Clermont, en Auvergne.
Thouzet, curé de Sainte-Terre; sén. de Libourne.
Tridon, curé de Rongères; sén. de Moulins.

Vallet, curé de Saint-Louis; baill. de Gien.
Vaneau, recteur d'Orgères; sén. de Rennes.
Varelles, curé de Marolles; baill. de Villers-Cotterets.
Varicourt (Rouph de), official de l'évêché de Genève; baill. de Gex.
Verdet, curé de Vintrange; baill. de Sarreguemines.
Verguet (dom), prieur de l'abbaye du Relecq; évêché de Saint-Pol-de-Léon.
Veytard, curé de Saint-Gervais; ville de Paris.
Villaret, vicaire général de Rodez; sén. de Villefranche de Rouergue.
Villebanois, curé de Saint-Jean-le-Vieux; baill. du Berry.
Villevieille (Pavée de), évêque de Bayonne; Navarre.
Viochot, curé de Maligny; baill. de Troyes.

Yvernault, chanoine de Saint-Ursin de Bourges; baill. du Berry.

NOBLESSE.

Agoult (le comte Antoine d'); Dauphiné.
Aigalliers (Bruéys, baron d'); sén. de Nîmes.
Aiguillon (le duc d'); sén. d'Agen.
Allarde (le baron d'); baill. de Saint-Pierre-de-Moustier.
Ambly (le marquis d'), maréchal de camp; baill. de Reims.
Andelau de Hombourg (le baron d'), maréchal de camp, grand bailli d'épée; baill. d'Haguenau.
Angosse (le marquis d'), maréchal de camp, gouverneur et grand sénéchal d'Armagnac; sén. d'Armagnac.
Antraigues (le comte d'); sén. de Villeneuve-de-Berg.
Aoust (le marquis d'); baill. de Douai.
Apchier (le marquis d'); sén. de Mende.
Arcy (le comte d'); baill. d'Auxerre.
Argenteuil (le marquis d'), maréchal de camp; baill. d'Auxois.
Aurillac (le baron d'); baill. de Saint-Flour.
Avaray (le marquis d'), maître de la garde-robe de *Monsieur*, frère du roi; baill. d'Orléans.
Avessens (le marquis d'); première sén. de Languedoc.

Badens (le marquis du Puch de); sén. de Carcassonne.
Ballidard (de); baill. de Vitry-le-François.
Barbançon (le comte de); baill. de Villers-Cotterets.
Barbotau (le comte de), sén. de Dax.
Barville (de), officier aux gardes; baill. d'Orléans.
Batz (le baron de), grand sénéchal; sén. de Nérac.
Beauchamp (le marquis de); sén. de Saint-Jean-d'Angely.
Beaudrap (de); baill. de Coutances.
Beauharnais (le vicomte de), major en second d'infanterie; baill. de Blois.
Belbœuf (de), avocat général au parlement de Rouen; baill. de Rouen.
Bengy de Puy-Vallée; baill. du Berry.
Biencourt (le marquis de), maréchal de camp; sén. de Guéret.
Biron (le duc de); sén. du Quercy.
Blacons (le marquis de); Dauphiné.
Boisse (le chevalier de); ville et sén. de Lyon.
Bonnay (le marquis de); baill. de Nivernais.
Bonneville (le comte de); baill. d'Evreux.
Bonvouloir (Tachard de); baill. de Coutances.
Boufflers (le chevalier de), chevalier de Malte, noble Génois, maréchal de camp, etc.; baill. de Nancy.
Bournazel (le comte de); sén. de Villefranche de Rouergue.
Bourran (le marquis de); sén. d'Agen.
Bousmard, capitaine au corps royal du génie; baill. de Bar-le-Duc.
Bouthilier (le marquis de); baill. de Berry.
Bouville (de); baill. de Caux.
Briois de Beaumetz, premier président du conseil d'Artois; province d'Artois.
Broglie (le prince Victor de); baill. de Colmar et Schlestadt.
Broves de Rafélis (le vicomte de); sén. de Draguignan.
Bureau de Puzy, officier du génie; baill. d'Amont.
Burigneau de Varennes; baill. de Châlon-sur-Saône.
Burle (de), lieutenant général de Sisteron; sén. de Forcalquier.
Buttafoco (de), maréchal de camp; île de Corse.

Cairon (le marquis de); baill. de Caux.
Castellane (le comte de); baill. de Châteauneuf, en Thimerais.
Castries (le duc de); prévôté et vic. de Paris.
Causans (le duc de), grand d'Espagne; baill. de Saint-Flour.
Cazalès (de); pays et jugerie de Rivière-Verdun.
Cernon (le baron de); baill. de Châlons-sur-Marne.
Chabrol, lieutenant criminel de la sén. d'Auvergne.
Chaleon (le baron de); Dauphiné.
Chalon (le chevalier de); sén. de Castelmoron.
Chambray (le marquis de), maréchal de camp; baill. d'Evreux.
Champagny (de Nompair de), major de vaisseau; baill. du Forez.
Chastenay de Lanty (le comte de); baill. de Châtillon-sur-Seine.
Chatelet (le duc du), chevalier des ordres du roi, grand d'Espagne, colonel des gardes-françaises; baill. de Bar-le-Duc.
Choiseul d'Aillecourt (le comte de); baill. de Chaumont, en Bassigny.
Choiseul-Praslin (le duc de), pair de France; sén. d'Anjou.
Clairmont d'Esclaïbe (le comte de); baill. de Chaumont, en Bassigny.
Clapiers (de); sén. d'Aix.
Clermont-Lodève (Guilhelm, marquis de); ville d'Arles.
Clermont-Mont-Saint-Jean (le marquis de); baill. de Bugey et Val-Romey.
Clermont-Tonnerre (le comte de), pair de France; ville de Paris.
Coiffin (le baron de); sén. de Moulins.
Coigny (le duc de), pair de France, chevalier des ordres et lieutenant général des armées du roi; baill. de Caen.
Comaserra (de); province de Roussillon.
Crécy (le comte de); sén. de Ponthieu.
Crillon (le comte de); baill. de Beauvais.
Croï (le duc de), chevalier des ordres du roi; Hainaut.
Croix (le comte de), major en second d'infanterie; province d'Artois.
Crussol d'Amboise (le marquis de), lieutenant général des armées du roi; sén. de Poitou.
Crussol (le baron de), grand bailli d'épée; baill. de Bar-sur-Seine.
Crussol (le bailli de), capitaine des gardes de M. le comte d'Artois; prévôté et vicomté de Paris.
Culant (le comte de); baill. de Metz.
Cypierre (le marquis de); sén. de Marseille.

D'Aguesseau de Fresnes; baill. de Meaux.
D'André, conseiller au parlement d'Aix; sén. d'Aix.
De Piis, grand sénéchal de Bazas.
Deschamps; ville et sén. de Lyon.
Dieuzie (le comte de); sén. d'Anjou.
Digoine du Palais (le marquis de); baill. d'Autun.
Dionis du Séjour, conseiller au parlement; ville de Paris.
Dortan (le comte de); baill. de Dôle, en Franche-Comté.
Douzon (Dubuisson, comte de); sén. de Moulins.
Duport, conseiller au parlement; ville de Paris.
Duval d'Eprémesnil, conseiller au parlement; prévoté et vicomté de Paris.

Egmont-Pignatelli (le comte d'), grand d'Espagne, chevalier de la Toison d'or et lieutenant général des armées du roi; baill. de Soissons.
Escars (le comte François d'), gentilhomme d'honneur de M. le comte d'Artois; sén. de Châtellerault.
Esclans (le chevalier d'); baill. d'Amont.
Escouloubre (le marquis d'); première sén. de Languedoc.
Esquille (le marquis d'), président au parlement; Béarn.
Estagnolle (le comte d'); baill. de Sedan.
Estourmel (le marquis d'); Cambrésis.
Eymard (d'); sén. de Forcalquier.

Failly (le comte de); baill. de Vitry-le-François.
Ferierres (le marquis de); sén. de Saumur.
Flachslauden (le baron de), maréchal de camp; baill. de Colmar et Schlestadt.
Fonchâteau (Provençal, marquis de); sén. d'Arles.
Fossés (le vicomte des); baill. de Vermandois.
Foucault de Lardimalie (le marquis de); sén. du Périgord.
Fournès (le marquis de), sénéchal; sén. de Nîmes.
Fresnay (Bailli, marquis de); sén. du Maine.
Fréteau de Saint-Just, conseiller au parlement de Paris; baill. de Melun.
Froment (de), ancien lieutenant-colonel du régiment de Rohan; baill. de Langres.
Frondeville (Lambert de), président au parlement de Rouen; baill. de Rouen.
Fumel-Monségur (le marquis de), maréchal de camp; sén. d'Agen.

Gaillon (le marquis de); baill. de Mantes.
Garon de la Rivière, chevalier de Saint-Louis; baill. de Bourg, en Bresse.
Gauville (le baron de); baill. de Dourdan.
Gleizes de la Blanque, lieutenant général de Béziers; sén. de Béziers.
Gomer (le comte de); maréchal de camp; baill. de Sarreguemines.
Gonnès (le baron de); sén. de Bigorre.
Graimberg de Belleau, lieutenant des maréchaux de France; baill. de Château-Thierry.
Grammont (le comte de), lieutenant général des armées du roi; Béarn.
Grezolles (le comte de); baill. du Forez.
Grosbois (de), premier président du parlement de Besançon; baill. de Besançon.

Harambure (le baron d'); baill. de Touraine.
Harchies (le marquis d'), capitaine au régiment de Bresse; baill. de Bailleul.
Hart (le marquis du); pays de Soules.
Hautoy (le vicomte du), maréchal de camp; baill. de Bar-le-Duc.
Hâvré de Croï (le duc d'), grand d'Espagne; baill. d'Amiens et Ham.
Helmstatt (le comte d'); baill. de Sarreguemines.
Hercé (le chevalier de); sén. du Maine.
Hodicq (le comte d'), maréchal de camp; baill. de Montreuil-sur-Mer.

Irland de Bazoges, lieutenant du présidial de Poitiers; sén. du Poitou.
Iversay (Jouflard, comte d'); sén. du Poitou.

Jessé (le baron de); sén. de Béziers.
Juigné (le marquis de), lieutenant général des armées du roi; marches communes de Poitou et Bretagne.
Juigné (le baron de); baill. de Coutances.

Lablache (le comte de), maréchal de camp; Dauphiné.
Lachâtre (le comte de), premier gentilhomme de la chambre de *Monsieur*, frère du roi; baill. de Berry.
Lachâtre (le vicomte de); sén. du Poitou.
Lacoste (le marquis de); baill. de Charolles.
Lacoudraye (Deloynes, chevalier de); sén. du Poitou.
Lafayette (Mottié, marquis de), maréchal de camp; sén. de Riom.
Lagalissonnière (le comte de); sén. d'Anjou.
Laipaud (le comte de), grand sénéchal d'épée; sén. de la Basse-Marche.
Lally-Tollendal (le comte de); ville de Paris.
Lamarck (le comte de); Hainaut.
Lambertye (le comte de); sén. du Poitou.
Lamerville (Heurtault, vicomte de); baill. de Berry.
Lameth (le comte Charles de), colonel des cuirassiers; province d'Artois.
Lameth (le chevalier Alexandre de), gentilhomme d'honneur de M. le comte d'Artois; baill. de Péronne.
Landenberg-Wagenbourg (le baron de); baill. de Belfort.
Langon (le marquis de); Dauphiné.
Lannoy (le comte de), maréchal de camp; baill. de Lille.
Lapoype-Vertrieux (le marquis de), chef d'escadre; sén. de Toulon.
Laqueille (le marquis de); sén. de Riom.
Laqueille (le vicomte de); sén. de Tulle.
Larochefoucauld (le duc de); ville de Paris.
Laroque de Mons (le comte de); sén. du Périgord.
La Rouzière (le marquis de), maréchal de camp; sén. de Riom.
Lassigny de Juigné (le comte de); sén. de Draguignan.
Latouche (le Vassor, comte de), capitaine des vaisseaux du roi, etc.; baill. de Montargis.
Latour-du-Pin (le comte de); sén. de Saintes. (Remplacé par le comte de Brémont-d'Ars.)
Latour-Maubourg (le marquis de); sén. du Puy, en Velay.
Lavallette-Parizot (le marquis de); sén. du Quercy.
Lavie (le président); sén. de Bordeaux.
Leberthon, premier président du parlement de Bordeaux; sén. de Bordeaux.
Lecarpentier de Chailloué, conseiller au parlement; baill. d'Alençon.

LEMOYNE DE BELLEISLE; baill. de Chaumont, en Vexin.
LEMULIER DE BRESSEY; baill. de Dijon.
LENCOSNE (le marquis de), baill. de Touraine.
LESERGEAN D'ISBERGUE, lieutenant des maréchaux de France; province d'Artois.
LÉVI (le duc de); baill. de Senlis.
LÉVIS (le comte de); baill. de Dijon.
LEZAI DE MARNEZIA (le marquis de), maréchal de camp; baill. d'Aval.
L'HUILLIER-ROUVENAC (le baron de); sén. de Limoux.
LIANCOURT (le duc de), chevalier des ordres du roi, etc.; baill. de Clermont, en Beauvoisis.
LINIÈRE (le comte de la); sén. de Nîmes.
LOGRAS (le marquis de), conseiller au parlement de Navarre; Navarre.
LORAS (le marquis de); ville et sén. de Lyon.
LUDRES (le comte de), maréchal de camp; baill. de Nancy.
LUPÉ (le baron de), sén. d'Auch.
LUSIGNAN (le marquis de); sén. de Condom.
LUSIGNEM (le marquis de), lieutenant général des armées du roi; ville de Paris.
LUXEMBOURG (Piney, duc de), remplacé par M. Irland de Bazoges.
LUYNES (le duc de); baill. de Touraine.

MACAYE (le vicomte de); baill. de Labour.
MACQUEREL DE QUEMY; baill. de Vermandois.
MAILLY (le duc de); baill. de Péronne.
MALARTIC (le vicomte de), lieutenant-colonel de bataillon; sén. de La Rochelle.
MARGUERITES (le baron de), maire de Nîmes; sén. de Nîmes.
MARSANNE-FONTJULIANE (le comte de); Dauphiné.
MASCON (le comte de); sén. de Riom.
MAULETTE (le chevalier de); baill. de Montfort-l'Amaury.
MAURENS (de), président à mortier au parlement de Toulouse; première sén. du Languedoc.
MENONVILLE (de); baill. de Mirecourt.
MENOU (le baron de); baill. de Touraine.
MESGRIGNY (le marquis de); baill. de Troyes.
MIRABEAU (le vicomte de), colonel du régiment de Touraine; sén. de Limoges.
MIREMONT (le comte de); baill. de Vermandois.
MIREPOIX (le comte de); ville de Paris.
MONCORPS-DUCHÉNOI (le comte de); baill. d'Auxerre.
MONJOYE-VAUFREY (le comte de); baill. de Belfort.
MONSPEY (le marquis de); sén. du Beaujolais.
MONTAGUT-BARRAU (le baron de); Comminges et Nébouzan.
MONTBOISSIER (le comte de), chevalier des ordres du roi, lieutenant général de ses armées; sén. de Clermont, en Auvergne.
MONTBOISSIER (le baron de); baill. de Chartres.
MONTCALM-GOZON (le comte de), maréchal de camp; sén. de Carcassonne.
MONTCALM-GOZON (le marquis de); sén. de Villefranche, en Rouergue.
MONT-D'OR (le marquis de); ville et sén. de Lyon.
MONTESQUIOU-FEZENSAC (le marquis de), chevalier des ordres du roi, etc.; ville de Paris.
MONTFERRÉ (le chevalier de); province du Roussillon.
MONTMORENCY (le comte Mathieu de), grand bailli; baill. de Montfort-l'Amaury.
MONTREVEL (le comte de), maréchal de camp; baill. de Mâcon.
MORGE (le comte de); Dauphiné.
MORTEMART (le duc de); baill. de Sens.
MORTEMART (le marquis de); baill. de Rouen.

NOAILLES, prince de Poix, chevalier des ordres du roi et de la Toison d'or, capitaine des gardes du corps, gouverneur de Versailles, etc.; baill. d'Amiens et de Ham.
NOAILLES (le vicomte de); baill. de Nemours.
NOYELLES (le baron de); baill. de Lille.

ORLÉANS (Louis-Philippe-Joseph de Bourbon, duc d'), bailli de Crépy, en Valois.
ORMESSON (le président d'); prévôté et vicomté de Paris.

PANAT (le marquis de); première sén. du Languedoc.
PANAT (le vicomte de); sén. de Rodez.
PANETIERS (le comte de); vicomté de Conserans.
PANNETTE (Vincent de); sén. de Trévoux.
PARAY (le marquis de), grand bailli; baill. de Provins.
PARDIEU (le comte Félix de); baill. de Saint-Quentin.
PHÉLINES (de), capitaine au corps royal du génie; baill. de Blois.
PLAS DE TANE (le comte de); sén. de Quercy.
PLEURE (le marquis de), grand bailli; baill. de Sézanne.
POISSAC (le baron de), conseiller au parlement de Bordeaux; sén. de Tulle.
POUILLY (le baron de); baill. de Verdun.
PRASLIN (le comte de), colonel du régiment de Lorraine; sén. du Maine.
PREZ DE CRASSIER, chevalier de Saint-Louis, grand bailli d'épée; baill. de Gex.
PUCH DE MONTBRETON; sén. de Libourne.
PUISAYE (le comte de); baill. du Perche.

RANCOURT DE VILLIERS; baill. de Gien.
RATHSAMHAUSEN (le baron de), colonel d'infanterie; baill. d'Haguenau.
RENEL (le comte de); baill. de Toul.
REUILLEZ (le comte de); sén. d'Anjou.
RICHIER (de), gentilhomme de Marennes; sén. de Saintes.
ROBECQ (le prince de), chevalier des ordres du roi, etc.; baill. de Bailleul.
ROCHEBRUNE (le baron de); baill. de Saint-Flour.
ROCHECHOUART (le comte de), maréchal de camp; ville de Paris.
ROQUEFORT (la Salle, marquis de), sén. de Mont-de-Marsan.
ROYS (le comte de), grand sénéchal de Limoges; sén. de Limoges.

SAINTE-ALDEGONDE (le comte François de), colonel au régiment de Royal-Champagne; baill. d'Avesnes.
SAINT-FARGEAU (le Pelletier de), président au parlement; ville de Paris.
SAINT-MAIXANT (le marquis de), maréchal de camp; sén. de Guéret.
SAINT-MARC (le marquis de); baill. d'Etampes.
SAINT-MAURICE (le marquis de); sén. de Montpellier.
SAINT-SIMON (le marquis de), grand d'Espagne; baill. d'Angoulême.
SANDRANS (Cardon, baron de); baill. de Bourg-en-Bresse.
SANDROUIN (le vicomte de), chevalier de Malte; baill. de Calais et Ardres.
SARRAZIN (le comte de); baill. de Vendôme.
SASSENAY (le marquis Bernard de); baill. de Châlon-sur-Saône.
SATILLIEU (le marquis de), capitaine au corps royal du génie; sén. d'Annonay.
SÉGUR (le vicomte de), maréchal de camp; sén. de Bordeaux.
SERENT (le comte de), maréchal de camp; baill. de Nivernais.
SEURRAT DE LA BOULAYE, conseiller au châtelet d'Orléans; baill. d'Orléans.
SILLERY (Brûlart de Genlis, marquis de); baill. de Reims.
SINETI (de), chevalier de Saint-Louis; sén. de Marseille.

TERNAY (le marquis de); baill. de Loudun.
TESSÉ (le comte de), lieutenant général des armées du roi, et premier écuyer de la reine; sén. du Maine.
THIBOUTOT (le marquis de), maréchal de camp; baill. de Caux.
TOULONGEON (le marquis de), baill. d'Amont.
TOULONGEON (le vicomte de), baill. d'Aval.
TOULOUSE-LAUTREC (le comte de), maréchal de camp; sén. de Castres.
TOUSTAIN DE VIRAY (le comte de); baill. de Mirecourt.
TRACY (Destutt, comte de); sén. de Moulins.
TRIE (le comte de); baill. de Rouen.

USSON (le marquis d'), maréchal de camp; sén. de Pamiers.
USTOU DE SAINT-MICHEL (le vicomte d'); Comminges et Nébouzan.

VASSÉ (le vidame de); sén. du Maine.
VASSY (le comte Louis de); baill. de Caen.
VAUDREUIL (le marquis de), lieutenant général des armées navales; sén. de Castelnaudary.
VERTHUMONT (le chevalier de); sén. de Bordeaux.
VIALIS (de), maréchal de camp; sén. de Toulon.
VILLARMOIS (le comte Arthur de); baill. de Coutances.
VILLEMORT (le comte de); sén. du Poitou.
VILLEQUIER (le duc de), premier gentilhomme de la chambre du roi; sén. de Boulogne-sur-Mer.
VIRIEU (le comte de); Dauphiné.
VOGUÉ (le comte de); sén. de Villeneuve-de-Berg.
VRIGNY (le marquis de), grand bailly; baill. d'Alençon.

WIMPFEN (le baron de); baill. de Caen.
WOLTER DE NEUBOURG; baill. de Metz.

NOTA. La noblesse de Bretagne ne s'étant point rendue aux états généraux, ne se trouve point sur cette liste.

TIERS ETAT.

AFFORTY, cultivateur à Villepinte; prévôté et vicomté de Paris.
AGIER, lieutenant général de la sén. du Poitou.
ALLARD, médecin; sén. d'Anjou.
ALLARD-DUPLANTIER, propriétaire; Dauphiné.
ALQUIER, maire de La Rochelle; sén. de La Rochelle.
ANDRIEU, avocat général, maire d'Aigueperse; sén. de Riom.
ANDURANT, avocat; sén. de Villefranche en Rouergue.
ANGO, bailli de Saint-Sauveur-le-Vicomte; baill. de Coutances.
ANSOU, receveur général des finances; ville de Paris.
ANTHOINE, lieutenant général du bailliage de Boulay; baill. de Sarreguemines.
ARMAND, avocat; baill. de Saint-Flour.
ARNOULT, avocat; baill. de Dijon.
ARRIVEUR, commissaire-enquêteur en la sénéchaussée de Lyon; sén. de Trévoux.
AUBRY-DUBOUCHET, commissaire à Terrier; baill. de Villers-Cotterets.
AUCLERC-DESCOTTES, médecin; baill. du Berry.
AUDIER-MASSILLON, lieutenant général en la sénéchaussée; sén. d'Aix.
AUGIER, négociant à Cognac; baill. d'Angoulême.
AUGIER, négociant à Charente; sén. de Saintes.
AUVINET, sénéchal de Montaigu; marches communes du Poitou et de Bretagne.
AUVRY, procureur-syndic du département; baill. de Montfort-l'Amaury.

BABEY, avocat du roi à Orgelet; baill. d'Aval.
BACO DE LA CHAPELLE, procureur du roi à Nantes; sén. de Nantes.
BAILLEUL, président de l'élection du Perche; baill. du Perche.
BAILLOT, avocat; baill. de Troyes.
BAILLY, des Académies française, des belles-lettres et des sciences; ville de Paris.
BAILLY, laboureur; baill. du Vermandois.
BANDI-DELACHAUX, lieutenant de maire de Felletin; sén. de Guéret.
BARBIER, lieutenant général au bailliage de Vitry; baill. de Vitry-le-François.
BARNAVE, propriétaire; Dauphiné.
BARON, avocat; baill. de Reims.
BARRÈRE DE VIEUZAC, avocat, conseiller en la sénéchaussée de Bigorre; sén. de Bigorre.
BASQUIAT DE MUGRIET, lieutenant général de Saint-Sever; sén. de Saint-Sever, Dax, etc.
BAUCHETON, avocat à Issoudun; baill. du Berry.
BAZIN, avocat; baill. de Gien.
BAZOCHE, avocat du roi à Saint-Mihiel; baill. de Bar-le-Duc.
BEAUDOUIN DE MAISONBLANCHE, avocat; sén. de Lannion.
BEAULIEU, propriétaire; baill. de Touraine.
BEAUPERREY, propriétaire à Gâcé; baill. d'Evreux.
BÉGOUIN, écuyer, négociant au Havre; baill. de Caux.
BELLEZAIS DE COURMESNIL, procureur du roi à Argentan; baill. d'Alençon.
BÉNAZET, bourgeois de Saissac; sén. de Carcassonne.
BENOIST, avocat et notaire à Frolois; baill. de Châtillon-sur-Seine.
BÉRANGER, procureur du roi à l'élection de Valence; Dauphiné.
BERGASSE, avocat; sén. de Lyon.
BERGASSE-LAZIROULE, ancien officier d'artillerie; sén. de Pamiers.
BERNARD, syndic du chapitre de Wissembourg; Alsace.
BERNARD-VALENTIN, bourgeois; sén. de Bordeaux.
BERNIGAUD DE GRANGE, lieutenant au bailliage de Châlon-sur-Saône; baill. Châlon-sur-Saône.
BERTHEREAU, procureur au Châtelet; ville de Paris.
BERTHIER, bailli de Puyseaux; baill. de Nemours.
BERTHOMIER DE LAVILLETTE, procureur du roi; sén. de Moulins.
BERTRAND, avocat et procureur du roi; baill. de Saint-Flour.
BERTRAND DE MONTFORT, vice-bailli, lieutenant général des baronies; Dauphiné.
BESNARD-DUCHÊNE, lieutenant au bailliage de Valognes; baill. de Coutances.
BÉVIÈRE, notaire; ville de Paris.
BIAILLE DE GERMON, procureur du roi aux Eaux-et-Forêts; sén. du Poitou.
BIDAULT, lieutenant criminel au bailliage de Poligny; baill. d'Aval.
BIGNAN, négociant; Dauphiné.
BILLETTE, négociant; sén. de Quimperlé.
BION, avocat; baill. de Loudun.
BIROTEAU DE BURONDIÈRES, avocat près les Sables; sén. du Poitou.
BIZARD, ancien maire; sén. de Saumur.
BLANC, avocat; baill. de Besançon.
BLANCARD, propriétaire; Dauphiné.
BLANQUARD DES SALINES; baill. de Calais.
BLIN, médecin; sén. de Nantes.
BOERY, président en l'élection de Châteauroux; baill. de Berry.
BOISLANDRY, négociant à Versailles; prévôté et vicomté de Paris.
BOISSONNOT, notaire; sén. de Bordeaux.
BOISSY D'ANGLAS; sén. d'Annonay.
BONEGEN, lieutenant à la sénéchaussée de Saint-Jean-d'Angely.
BONET DE TREYCHES, lieutenant en la sénéchaussée du Puy-en-Vélay.
BONNET, avocat; sén. de Limoux.
BORDEAUX, procureur du roi; baill. de Chaumont-en-Vexin.
BORNIER (Dutrou de), conseiller à Montmorillon; sén. du Poitou.
BOUCHE, avocat; sén. d'Aix.
BOUCHE, avocat; sén. de Forcalquier.
BOUCHER, négociant; province d'Artois.
BOUCHET, procureur du roi à Chinon; baill. de Touraine.
BOUCHETTE, avocat à Bergues; baill. de Bailleul.
BOUCHOTTE, procureur du roi au baill. de Bar-sur-Seine; baill. de Bar-sur-Seine.
BOULLÉ, avocat à Pontivy; sén. de Ploërmel.
BOULOUVARD, négociant à Arles; ville d'Arles.
BOURDON, procureur du roi au bailliage d'Arques; baill. de Caux.
BOURDON, curé d'Evreux; sén. de Riom.
BOURGEOIS, laboureur; baill. de Villers-Cotterets.
BOURON, avocat du roi à Fontenay; sén. du Poitou.
BOUTARIC, président de l'élection de Figeac; sén. du Quercy.
BOUVET, négociant; baill. de Chartres.
BOUVEYRON, bourgeois; baill. de Bourg-en-Bresse.
BOUVIER, procureur du roi; principauté d'Orange.
BRANCHE, avocat; sén. de Riom.
BRASSART, avocat; province d'Artois.
BREVET DE BEAUJOUR, avocat du roi au présidial d'Angers; sén. d'Anjou.
BRIAULT, sénéchal de la Mothe-Saint-Héraye; sén. du Poitou.
BRILLAT-SAVARIN, avocat; baill. de Bugey et Valromey.
BROCHETON, avocat; baill. de Soissons.
BROSTARET, avocat à Castel-Jaloux; sén. de Nérac.
BRUNET DE LATUQUE, juge royal de Puch-de-Gontaut; sén. de Nérac,
BUFFY, notaire; baill. de Dourdan.
BURDELOT, maire de Pontorson; baill. de Coutances.
BUSCHEY-DESNOES, conseiller au bailliage de Bernay; baill. d'Evreux.
BUZOT, avocat à Evreux; baill. d'Evreux.

CAMPMAS, médecin; première sénéchaussée de Languedoc.
CAMUS, avocat, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; ville de Paris.
CAMUSAT DE BELOMBRE, négociant; baill. de Troyes.
CASTAIGNÈDE, notaire; sén. de Tartas.
CASTELANET, notaire; admis pour remplacer M. Liquier, mort à Versailles, le 13 juin 1789; sén. de Marseille.
CHABROUD, avocat; Dauphiné.
CHAILLON, avocat; sén. de Nantes.
CHAMBON DE LATOUR, maire d'Uzès; sén. de Nîmes.
CHAMBORS (le comte de); vicomté de Conserans.
CHANTAIR, conseiller au présidial de Mirecourt; baill. de Mirecourt.
CHAPELIER, avocat; sén. de Rennes.
CHARIER, avocat; sén. de Mende.
CHASSEBŒUF DE VOLNEY, propriétaire à Angers; sén. d'Anjou.
CHASSET, avocat; sén. de Beaujolais.
CHAVOIX, avocat; sén. de Limoges.
CHENET, maire de Montélimart; Dauphiné.
CHENON DE BEAUMONT, conseiller en l'élection du Mans; sén. du Maine.
CHERFILS, procureur du roi au bailliage de Cany; baill. de Caux.
CHERRIER, lieutenant général de Neufchâteau; baill. de Mirecourt.
CHESNON DE BAGNEUX, lieutenant criminel à Chinon; baill. de Touraine.
CHEVALIER, cultivateur; prévôté et vicomté de Paris.
CHOISY, cultivateur; baill. de Châlons-sur-Marne.
CHOMBART, propriétaire; baill. de Lille.
CHRISTIN, avocat à Saint-Claude; baill. d'Aval.
CIGONGNE, négociant; sén. de Saumur.
CLAUDE, avocat à Longwi; baill. de Metz.
CLAYE, laboureur; baill. de Châteauneuf, en Thimerais.
COCHARD, avocat; baill. d'Amont.
COCHEREL (le chevalier de); colonie de Saint-Domingue.
COCHON DE L'APPARENT, conseiller à Fontenay, suppléant admis en place de M. Thibeaudeau, resté à Poitiers; sén. du Poitou.
COLOMBEL DE BOISSAULARD, négociant; baill. d'Alençon.
CORENTIN LE FLOC, laboureur à Quanquizerne; sén. d'Hennebont.
COROLLER-DUMOUSTOIR, procureur du roi à Hennebont; sén. d'Hennebont.
COTTIN, propriétaire; sén. de Nantes.
COUDER, négociant; ville de Lyon.
COUPARD, avocat; sén. de Dinan.
COUPPÉ, sénéchal de Lannion; sén. de Lannion, etc.
CRÉNIÈRE, négociant à Vendôme; baill. de Vendôme.
CREUZE DE LATOUCHE, lieutenant de la sénéchaussée de Châtellerault; sén. de Châtellerault.
CUSSY (de), directeur de la monnaie de Caen; baill. de Caen.

DABADIE, capitaine au corps royal du génie; les Quatre-Vallées.
D'AILLY, conseiller d'Etat; baill. de Chaumont, en Vexin.
DARCHES, maître de forges à Marienbourg; baill. d'Avesnes.
D'ARNAUDAT, conseiller au parlement de Navarre; Béarn.
D'ARRAING, propriétaire; pays de Soules.
DAUBERT, juge royal; sén. d'Agen.
DAUCHY, cultivateur; baill. de Clermont, en Beauvoisis.
DAUDE, avocat du roi; baill. de Saint-Flour.
DAVOST, greffier au bailliage de Provins; baill. de Provins.
DEBOURGE, négociant; ville de Paris.
DECRETOT, négociant à Louviers; baill. de Rouen.
DEFAY, propriétaire; baill. d'Orléans.
DEFRANCES, avocat à Privas; sén. de Villeneuve-de-Berg.
DELEBAT, négociant; sén. de Marseille.
DELACOUR, cultivateur; baill. de Senlis.
DELACOUR-D'AMBÉSIEUX, avocat; Dauphiné.
DELAHAYE DE LAUNAY, propriétaire; baill. d'Orléans.
DELALANDE, lieutenant de maire d'Ernée; sén. du Maine.
DELAMBRE, cultivateur; Cambrésis.
DELANDINE, avocat, bibliothécaire de l'Académie de Lyon; baill. du Forez.
DELATTRE, négociant; sén. du Ponthieu.
DELATTRE DE BALZAERT, maître particulier des eaux et forêts à Merville; baill. de Bailleul.
DELARTIGUE, lieutenant général de la sénéchaussée de Toulouse; première sén. de Languedoc.
DELAUNEY, avocat à Bayeux; baill. de Caen.
DELORT DE PUYMALIE, lieutenant de la sénéchaussée d'Uzerches; sén. de Tulle.
DELUZE-L'ETANG, notaire; sén. de Bordeaux.
DESMAZIÈRES, conseiller au siége d'Angers; sén. d'Anjou.

Desmeuniers, homme de lettres; ville de Paris.
Desneuville, sénéchal de Jugon; sén. de Brieuc.
Deraze, lieutenant général de Vezoul; baill. d'Amont.
Desecoutes, propriétaire; baill. de Meaux.
Desèse, médecin; sén. de Bordeaux.
Despatys de Courteilles, lieutenant général du Châtelet; baill. de Melun.
Deviefville des Essarts, avocat, subdélégué de Guize; baill. du Vermandois.
Devillas, juge de Pierrefort; baill. de Saint-Flour.
Devisme, avocat; baill. du Vermandois.
Devoisins, avocat au parlement de Toulouse; première sén. de Languedoc.
Dinochau, avocat à Blois; baill. de Blois.
Dosfand, notaire; ville de Paris.
Douchet, cultivateur; baill. d'Amiens.
Dourthe, procureur du roi; baill. de Sedan.
Druillon, lieutenant général au bailliage de Blois; baill. de Blois.
Dubois, maire de Châtellerault; sén. de Châtellerault.
Dubois de Crancé, écuyer, ancien mousquetaire; baill. de Vitry-le-Français.
Dubois-Maurin, doyen des conseillers de la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg.
Dubuisson d'Inchy, agriculteur-propriétaire; province d'Artois.
Ducellier, avocat; prévôté et vicomté de Paris.
Dufraisse-Duchey, lieutenant général de la sénéchaussée d'Auvergne.
Dumas, avocat; principauté d'Orange.
Dumas-Gonthier, propriétaire; sén. de Libourne.
Dumesnil des Planques, maire de Carentan; baill. de Coutances.
Dumetz, avocat; baill. de Péronne.
Dumoustier de la Fond, avocat du roi; baill. de Loudun.
Duplaquet, chapelain conventuel de l'ordre de Malte; baill. de Saint-Quentin.
Dupont, avocat; sén. de Bigorre.
Dupont, conseiller d'Etat, propriétaire-cultivateur; baill. de Nemours.
Dupré, négociant à Carcassonne; sén. de Carcassonne.
Dupré de Ballay, procureur du roi au bailliage du Clermontois; baill. de Verdun.
Duquesnoy, avocat; baill. de Bar-le-Duc.
Durand, avocat; sén. du Quercy.
Durand, négociant; sén. de Lyon.
Durand de Maillande, avocat; sén. d'Arles.
Durget, avocat; baill. d'Amont.
Dusers, conseiller au présidial de Vannes; sén. de Vannes.
Duval de Grandpré, avocat; sén. du Ponthieu.
Duvivier, cultivateur à Bonneuil, en France; prévôté et vicomté de Paris.

Emmery, avocat; baill. de Metz.
Enjubault de Laroche, juge du comté-pairie de Laval; sén. du Maine.
Escourre de Péluzat, avocat; sén. d'Agen.
Espic, avocat à Aubenas; sén. de Villeneuve-de-Berg.

Faydel, avocat à Cahors; sén. du Quercy.
Féraud, consul de Brignolles; sén. de Toulon.
Fermon Deschapelières, commissaire des Etats de Bretagne; sén. de Rennes.
Ferté, laboureur; baill. de Soissons.
Filleau, conseiller en la sénéchaussée de Niort; sén. du Poitou.
Fisson-Jaubert, médecin de Bordeaux.
Flachslanden (le bailli de), grand'croix de l'ordre de Malte; baill. d'Haguenau.
Flaust, lieutenant général du bailliage de Vire; baill. de Caen.
Fleury, fermier; province d'Artois.
Fleurye, procureur du roi au bailliage de Montivilliers; baill. de Caux.
Fontenay, négociant; ville de Rouen.
Fos de Laborde, maire de Gaillac; première sénéchaussée de Languedoc.
Fouquier d'Hérouelle, seigneur et cultivateur; baill. de Saint-Quentin.
Fournier de la Charmie, lieutenant général de Périgueux; sén. de Périgord.
Fournier de la Pommerais, procureur du roi à Fougères; sén. de Fougères.
Francheteau de la Glostière, avocat; marches communes du Poitou et de Bretagne.
Franchistegui, propriétaire; Navarre.
François, agriculteur; sén. d'Agen.
Francoville, avocat; baill. de Calais.
Fricaud, avocat; baill. de Charolles.
Fricot, procureur du roi à Remiremont; baill. de Mirecourt.
Frochot, avocat; prévôt royal d'Aignay-le-Duc; baill. de Châtillon-sur-Seine.

Gagon-Duchénay, avocat, ancien maire de Dinan; sén. de Dinan.
Gallot, médecin, sén. du Poitou.
Gantheret, cultivateur; baill. de Dijon.
Garat aîné, avocat au parlement de Bordeaux; baill. de Labour.
Garat jeune, homme de lettres; baill. de Labour.
Garesché, propriétaire; sén. de Saintes.
Garnier, conseiller au Châtelet; ville de Paris.
Gaschet de Lille, négociant; sén. de Bordeaux.
Gaulthier de Biauzat, avocat; baill. de Clermont, en Auvergne.
Gaultier, avocat du roi; baill. de Touraine.
Gautier des Orcières, avocat; baill. de Bourg, en Bresse.
Geoffroy, avocat; baill. de Charolles.
Gérard, laboureur; sén. de Rennes.
Gérard, propriétaire; colonie de Saint-Domingue.
Gérard, syndic de Vic; baill. de Toul.
Germain, négociant; ville de Paris.
Germiot, agriculteur; baill. de Mantes.
Gidoin, propriétaire; baill. d'Etampes.
Gillet de la Jacqueminière, procureur-syndic du départ. de Joigny; baill. de Montargis.
Gillon, avocat; baill. de Verdun.
Giraud-Duplessis, avocat du roi à Nantes; sén. de Nantes.
Girerd, médecin à Tarare; sén. de Lyon.
Girod de Chévry, bourgeois; baill. de Gex.
Girod de Toiry, avocat; baill. de Gex.
Girod-Pouzol, avocat; sén. de Riom.
Gleizen, avocat; sén. de Rennes.
Gontier de Biran, lieutenant général de la sén. de Bergerac; sén. du Périgord.
Gossin, lieutenant général au baill. de Bar; baill. de Bar-le-Duc.
Gossuin, lieutenant général du baill. du Quesnoy, en Hainaut.
Goudard, négociant; ville de Lyon.
Gouges-Carton, négociant à Moissac; sén. du Quercy.
Gounot, avocat au parlement; baill. de Nivernais.
Goupil de Préfeln, ancien magistrat; baill. d'Alençon.
Goupilleau, notaire à Montaigu, sén. du Poitou.
Gourdan, lieutenant criminel au baill. de Gray; baill. d'Amont.
Gournay, avocat à Mayenne, sén. du Maine.
Gouy d'Arcy (le marquis de); colonie de Saint-Dominique.
Goyard, avocat; sén de Moulins.
Graffan, licencié ès-droits; province de Roussillon.
Grangier, avocat au parlement; baill. du Berry.
Grellet de Beauregard, avocat du roi au présidial de Guéret; sén. de Guéret.
Grenier, avocat; sén. de Riom.
Grenot, avocat, baill. de Dôle, en Franche-Comté.
Griffon de Romagné, lieutenant général de la sénéchaussée; sén. de La Rochelle.
Gros, avocat; sén. de Boulogne-sur-Mer.
Guérin, maître de forges à Sougé; sén. du Maine.
Guilhermy, procureur du roi au présidial; sén. de Castelnaudary.
Guillaume, avocat au conseil; prévôté et vicomté de Paris.
Guillotin, médecin; ville de Paris.
Guinebaud de Saint-Mesme, négociant à Nantes; sén. de Nantes
Guiot, avocat à Arnay-le-Duc; baill. d'Auxois.
Guiot de Saint-Florent, avocat à Semur; baill. d'Auxois.
Guittard, chevalier de Saint-Louis; baill. de Belfort et Huningue.

Hanoteau, fermier; baill. de Crépy, en Valois.
Hardy de Largère, maire de Vitré; sén. de Rennes.
Harmand, avocat; baill. de Château-Thierry.
Hauducœur, ancien laboureur; baill. de Montfort-l'Amaury.
Hébrard, avocat; baill. de Saint-Flour.
Héliand; sén. du Maine.
Hell, procureur-syndic, provincial d'Alsace; baill. d'Haguenau.
Hennet, prévôt de Maubeuge; baill. d'Avesnes.
Henriot, procureur du roi; baill. de Langres.
Henry de Longuève, avocat du roi au Châtelet d'Orléans; baill. d'Orléans.
Hermann, procureur général du conseil souverain d'Alsace; baill. de Colmar et Schlestadt.
Hernoux, négociant à Saint-Jean-de-Losne; baill. de Dijon.
Herwyn, conseiller-pensionnaire à Hondschoote; baill. de Bailleul.
Houdet, maire de Meaux; baill. de Meaux.
Huard, négociant à Saint-Malo; sén. de Rennes.
Huguet, maire de Billom; baill. de Clermont, en Auvergne.
Humblot, négociant; sén. du Beaujolais.
Huot de Goncourt, avocat; baill. de Bar-le-Duc.
Hutteau, avocat; ville de Paris.

Jac, propriétaire; sén. de Montpellier.
Jaillant, lieutenant criminel du bailliage de Sens; baill. de Sens.
Jamier, propriétaire à Montbrison, officier du point-d'honneur; baill. du Forez.
Janny, avocat; baill. de Chaumont, en Bassigny.
Janson, propriétaire; baill. de Gien.
Jarry, cultivateur; sén. de Nantes.
Jaume, propriétaire à Hyères; sén. de Toulon.
Jeannet, négociant; baill. de Troyes.
Jeannet, procureur du roi à Saint-Florentin; baill. de Troyes.
Jourdan, avocat à Trévoux; sén. de Trévoux.
Jouy-Desroches, lieutenant au présidial du Mans; sén. du Maine.

Kauffmann, prévôt de Matzenheim; baill. de Colmar et Schlestadt.
Kispotter, lieutenant criminel; baill. de Bailleul.

Labeste, propriétaire à Cumières; baill. de Reims.
Laborde-Escuret, notaire à Mauléon; pays de Soules.
Laborde de Méréville; baill. d'Etampes.
Laboreys de Château-Favier, inspecteur des manufactures d'Aubusson; sén. de Guéret.
Lachèze, lieutenant de la sénéchaussée de Martel; sén. de Quercy.
Laclaverie de la Chapelle, avocat, sén. d'Armagnac.
Lafargue, ancien consul; sén. de Bordeaux.
Laforge, conseiller au présidial; baill. d'Auxerre.
Laforge, avocat à Châteaudun; baill. de Blois.
Laignière, avocat; baill. de Montfort-l'Amaury.
Laloy, médecin; baill. de Chaumont, en Bassigny.
Lamarque, procureur du roi; sén. de Saint-Sever, Dax, etc.
Lambel, avocat; sén. de Villeneuve, en Rouergue.
Lamethrie, avocat; baill. de Mâcon.
Lamy, négociant à Caen; baill. de Caen.
Langlier, cultivateur; baill. d'Amiens.
Lanjuinais, avocat et professeur en droit canon; sén. de Rennes.
Lapoule, avocat; baill. d'Amiens.
Laréveillière-Lépaux, bourgeois; sén. d'Anjou.
Larreyre, conseiller du roi en la sénéchaussée; sén. de Tartas.
Lasalle, lieutenant général à Sarrelouis; baill. de Metz.
Lasnier de Vaussenay, négociant à Laval; sén. du Maine.
Lasnon, cultivateur; baill. de Caux.
Laterrade, juge-mage, lieutenant général de Lectoure; sén. d'Armagnac.
Latil, avocat, maire de Sisteron; sén. de Forcalquier.
Latour, médecin et maire de la ville d'Aspect; Comminges et Nébouzan.
Latteux, avocat; sén. de Boulogne-sur-Mer.
Laurence, négociant à Poitiers; sén. du Poitou.
Laurendeau, avocat; baill. d'Amiens.
Lavenue, avocat à Bordeaux; sén. de Bazas.
Lavie, cultivateur; baill. de Belfort et Huningue.
Laviguerie, juge royal de Muret; Comminges et Nébouzan.
Laville-Leroux, négociant à Lorient; sén. d'Hennebond.
Lazade, syndic du diocèse d'Alet; sén. de Limoux.
Lebigot de Beauregard, maire de Domfront; baill. d'Alençon.
Leblanc, maire de Senlis; baill. de Senlis.
Lebois-Desguays, lieutenant particulier du bailliage de Montargis; baill. de Montargis.
Lebrun, écuyer; baill. de Dourdan.
Lebrun, de la Motte-Vessé et Beliecourt; sén. de Moulins.
Lecarlier, maire de Laon; baill. du Vermandois.
Leclerc, libraire, ancien juge-consul; ville de Paris.
Leclerc, laboureur; baill. de Vermandois.
Ledéan, commissaire des Etats de Bretagne; sén. de Quimper.
Lefebvre de Chailli, propriétaire à Gamaches; baill. de Rouen.
Lefort, propriétaire à Canteleu; baill. de Rouen.
Lefort, négociant; baill. d'Orléans.
Legendre, avocat; sén. de Brest.
Legoazre de Kervelegan, sénéchal; sén. de Quimper.
Legolias, avocat à Châteaulin; sén. de Quimperlé, etc.
Legouteulx de Canteleu, premier échevin; ville de Rouen.
Legrand, avocat du roi au bailliage de Châteauroux; baill. du Berry.
Leguen de Kérangal de Landivisiau, propriétaire; sén. de Lesneven.
Leguiou de Kérinkuff, avocat; sén. de Quimper.
Lejeans, négociant; sén. de Marseille.
Lelai de Grantugen; sén. de Lannion.
Leleu de la Ville-aux-Bois, subdélégué à Laon; baill. du Vermandois.
Lemaignan, lieutenant criminel de Beaugé; sén. d'Anjou.
Lemaréchal, négociant à Augles; baill. d'Evreux.
Lemercier, lieutenant au présidial; sén. de Saintes.
Lemoine, orfèvre; ville de Paris.
Lemoine de la Giraudais, avocat; sén. de Fougères.
Lenoir de la Roche, avocat; prévôté et vicomté de Paris.
Lepoutre, fermier; baill. de Lille.
Lereffait, propriétaire; baill. de Rouen.
Leroux, ancien maire de ville; baill. d'Amiens.
Lesacher de la Palière, avocat; baill. de Coutances.
L'Escurier, lieutenant au bailliage de Salers; baill. de Saint-Flour.
Lesterpt, avocat, juge-sénéchal du Dorat; sén. de la Basse-Marche.
Lesure, lieutenant général de Sainte-Menehould; baill. de Vitry-le-François.
Lillias de Crosse, avocat; baill. de Bugey et Valromey.
Liquier, négociant; sén. de Marseille.
Livré, échevin du Mans, admis pour remplacer M. Héliaud, mort à Versailles, le 7 mai 1789; sén. du Maine.
Lofficial, lieutenant général au bailliage de Vouvant; sén. du Poitou.
Lombard de Taradeau, lieutenant général du bailliage; sén. de Draguignan.
Lomet, avocat; sén. de Moulins.
Long, procureur du roi à Beaumont-les-Lomagnes; pays et jugerie de Rivière-Verdun.
Loslier, marchand; baill. de Montfort-l'Amaury.
Loys, avocat à Sarlat; sén. du Périgord.
Lucas de Borgerel, avocat à Vannes; sén. de Vannes.
Lumière, avocat, ancien lieutenant de maire de Tulle; sén. de Tulle.

Madier de Monjau, avocat, consul et maire de Saint-Andéol; sén. de Villeneuve-de-Berg.
Maillot, lieutenant au bailliage de Toul; baill. de Toul.
Malès, avocat; sén. de Tulle.
Malouet, intendant de la marine à Toulon; sén. de Riom.
Maranda d'Oliveau, avocat; baill. de Nivernais.
Marchais, assesseur du duché de La Rochefoucauld; baill. d'Angoulême.
Mareux, cultivateur; baill. de Péronne.
Margonne, négociant; baill. du Perche.
Marquis, avocat; baill. de Bar-le-Duc.
Martin, avocat au parlement, suppléant admis pour remplacer M. Blanc, mort à Versailles; baill. de Besançon.
Martin, d'Auch, licencié ès-droits; sén. de Castelnaudary.
Martineau, avocat; ville de Paris.
Mathieu de Rondeville, avocat; baill. de Metz.
Mauhiaval, avocat, propriétaire-cultivateur; sén. de Villefranche, en Rouergue.
Maupetit, procureur du roi à Mayenne; sén. du Maine.
Mauriet de Flory, avocat; sén. de Mont-de-Marsan.
Mayer, avocat et propriétaire; baill. de Sarreguemines.
Mazurier de Penannech; sén. de Lannion.
Melon, lieutenant à la sénéchaussée de Tulle; sén. de Tulle.
Ménard de la Groye, conseiller au présidial de Mans; sén. du Maine.
Menu de Chomorceau, lieutenant au bailliage de Villeneuve-le-Roi; baill. de Sens.
Merigeaux, avocat; sén. de Béziers.
Merle, maire de Mâcon; baill. de Mâcon.
Merlin, avocat au parlement de Flandre et secrétaire du roi; baill. de Douai.
Mestre, propriétaire; sén. de Libourne.
Meunier du Breuil, lieutenant du présidial du Mantes; baill. de Mantes.
Meurinne, cultivateur; baill. de Clermont, en Beauvoisis.
Mevolhon, avocat; sén. de Forcalquier.
Meyer, avocat; Alsace.
Meyfrend, consul à Toulon; sén. de Toulon.
Meyniel, avocat; sén. de Condom.
Meynier de Salimelles, bourgeois; sén. de Nîmes.
Michelon, procureur du roi à Montmarault; sén. de Moulins.
Millanois, imprimeur et libraire; ville de Lyon.
Millet de Belleysle, avocat; sén. d'Agen.
Millet de Lamambre, lieutenant général au bailliage de Mohon; baill. de Sedan.
Millon de Montherlant, avocat, syndic de Beauvais; baill. de Beauvais.
Milscent, lieutenant au présidial d'Angers; sén. d'Anjou.
Mirabeau (le comte de); sén. d'Aix.
Mollien, propriétaire à Ménil-sur-Blangis; baill. de Rouen.
Monneron l'aîné; sén. d'Annonay.
Monsinat, avocat au parlement de Toulouse; première sén. du Languedoc.
Montaudon, avocat; sén. de Limoges.
Moreau, avocat; baill. de Touraine.
Morel, cultivateur; baill. de Chaumont, en Bassigny.
Morin, avocat; sén. de Carcassonne.
Mortier, cultivateur; Cambrésis.
Mougeotte des Vignes, procureur du roi; baill. de Chaumont, en Bassigny.
Mougins de Roquefort, maire et premier consul de la ville de Grasse; sén. de Draguignan.
Mounier, secrétaire des Etats du Dauphiné; Dauphiné.
Mourot, avocat; Béarn.
Moutier, lieutenant au bailliage de Sezanne; baill. de Sezanne.
Moyot, négociant; sén. de Brest.
Muguet de Nanthon, écuyer, lieutenant général au bailliage de Gray; baill. d'Amont.

Nairac, négociant; sén. de Bordeaux.
Nau de Belleisle, maire de Castelmoron; sén. de Castelmoron.
Naurissart, directeur de la Monnaie de Limoges; sén. de Limoges.
Nicodème, ancien échevin de Valenciennes; ville de Valenciennes.
Nioche, avocat à Loches; baill. de Touraine.
Noussitou, avocat à Pau; Béarn.

Oudaille, laboureur; baill. de Beauvais.

Paccard, avocat à Chalon-sur-Saône; baill. de Chalon-sur-Saône.
Pain, conseiller-assesseur au bailliage de Thorigny; baill. de Caen.
Palasne de Champeaux, sénéchal de Saint-Brieuc; sén. de Saint-Brieuc.
Parent de Chassi, avocat au conseil; baill. de Nivernais.

Parisot, avocat aux Riceys; baill. de Bar-sur-Seine.
Paulhiac de la Sauvetat, avocat; sén. du Périgord.
Paultre Desépinettes, bourgeois de Saint-Sauveur; baill. d'Auxerre.
Payen, cultivateur; province d'Artois.
Payen-Boisneuf, propriétaire; baill. de Touraine.
Pégot, négociant; Comminges et Nébouzan.
Pelauque-Béraut, procureur du roi; sén. de Condom.
Pélerin de la Buxière, propriétaire; baill. d'Orléans.
Pellerin, avocat; sén. de Nantes.
Pellegrin, curé de Sommercourt; baill. de Bar-le-Duc.
Pelissier, médecin; sén. d'Arles.
Pemartin, avocat à Oloron; Béarn.
Perdry, ancien échevin de Valenciennes; ville de Valenciennes.
Perès, avocat à Mirande; sén. d'Auch.
Perès d'Artassau, conseiller au parlement de Bordeaux; sén. de Mont-de-Marsan.
Pénès de Lagesse; pays et jugerie de Rivière-Verdun.
Périer, notaire; baill. de Châteauneuf-en-Thimerais.
Perisse-Duluc, libraire à Lyon; ville de Lyon.
Pernelle, notaire à Lure; baill. d'Amont.
Perrée-Duhamel, négociant; baill. de Coutances.
Perret de Trigadoret, avocat; sén. de Ploërmel.
Perrigny (le marquis de); colonie de Saint-Domingue.
Perrin de Rozier, avocat; sén. de Villeneuve, en Rouergue.
Pervinquière, avocat à Fontenay; sén. du Poitou.
Pétion de Villeneuve, avocat; baill. de Chartres.
Pétiot, procureur du roi à Chalon-sur-Sâône; baill. de Chalon-sur-Saône.
Petit, cultivateur; province d'Artois.
Petit-Mangin, procureur du roi à Saint-Dié; baill. de Mirecourt.
Pezous, avocat à Alby; sén. de Castres.
Peyruchaud, avocat; sén. de Castelmoron.
Peliéger, procureur-syndic d'Huningue; baill. de Belfort et Huningue.
Picard de la Pointe, lieutenant de la vénerie du roi; baill. de Saint-Pierre-le-Moustier.
Piquet, avocat du roi; baill. de Bourg, en Bresse.
Pincepré de Buire, propriétaire; baill. de Péronne.
Pinterel de Louverny, lieutenant au bailliage de Château-Thierry; baill. de Château-Thierry.
Pison du Galland, avocat; Dauphiné.
Pochet, avocat; sén. d'Aix.
Poignot, négociant; ville de Paris.
Poucet d'Elpech, avocat à Montauban; sén. du Quercy.
Poucin, avocat; baill. du Quesnoy, en Hainault.
Pons de Soulages, propriétaire; sén. de Rodez.
Populus, avocat; baill. de Bourg, en Bresse.
Pothée, échevin de Montoire; baill. de Vendôme.
Pougeard de Limbert, avocat à Confolens; baill. d'Angoulême.
Poulain de Beauchesne, ancien lieutenant de la grande louveterie de France; baill. de Caen.
Poulain de Boutancourt, maître de forges; baill. de Vitry-le-François.
Poulain de Corbion, maire de Saint-Brieuc; sén. de Saint-Brieuc.
Poultier, lieutenant général du bailliage; baill. de Montreuil-sur-Mer.
Pouret-Rocquerie, procureur du roi au bailliage de Perriers; baill. de Coutances.
Poya de l'Herbey, lieutenant particulier au bailliage d'Issoudun; baill. du Berry.
Prévôt, avocat du roi à Roye; baill. de Péronne.
Prieur, avocat à Châlons; baill. de Châlons-sur-Marne.
Pruche, maire de Dormans; baill. de Sézanne.
Prudhomme de Kéraugon, lieutenant des canonniers gardes-côtes; sén. de Lesneven.
Prugnon, avocat; baill. de Nancy.

Quatrefages de la Roquette, bourgeois; sén. de Nîmes.

Rabaud de Saint-Etienne, homme de lettres; sén. de Nîmes.
Raby de Saint-Médard, citoyen de Castel-Sarrazin; première sén. du Languedoc.
Ramel-Nogaret, avocat du roi à Carcassonne; sén. de Carcassonne.
Ratier de Montguion, propriétaire; sén. de Saintes.
Raux, maître de forges; baill. de Reims.
Rédon, avocat; sén. de Riom.
Regnault, avocat; sén. de Saint-Jean-d'Angély.
Regnault d'Epercy, procureur du roi à Dôle; baill. de Dôle, en Franche-Comté.
Regneault, avocat du roi à Lunéville; baill. de Nancy.
Regnier, avocat; baill. de Nancy.
Renaud, avocat; sén. d'Agen.
Repoux, avocat à Autun; baill. d'Autun.
Reubell, bâtonnier de l'ordre des avocats au conseil souverain d'Alsace; baill. de Colmar et Schlestadt.

Révol, avocat; Dauphiné.
Rey, avocat; sén. de Béziers.
Reynaud (le comte de), colonie de Saint-Domingue.
Riberolles, négociant; sén. de Riom.
Ricard, conseiller au sénéchal; baill. de Castres.
Ricard, lieutenant au présidial de Nîmes; sén. de Nîmes.
Ricard de Sealt, avocat; sén. de Toulon.
Richard, propriétaire à Bourg-Argental; baill. du Forez.
Riche, négociant à Angers; sén. d'Anjou.
Richou, avocat; sén. du Puy, en Velay.
Riquier, propriétaire; baill. de Montreuil-sur-Mer.
Rivierre, lieutenant général de la sénéchaussée; sén. de Mende.
Robert, avocat à Saint-Pierre-le-Moustier; baill. de Nivernais.
Robespierre (Maximilien), avocat à Arras; province d'Artois.
Robin de la Moréry, négociant; sén. de Ploërmel.
Roca, bourgeois de Prades; province de Roussillon.
Rocca (le comte Colonna-Cesari de), capitaine au régiment provincial de Corse; île de Corse.
Rocque de Saint-Pons, négociant; sén. de Béziers.
Rodat-Dalemps, cultivateur; sén. de Rodez.
Roger, juge royal de Simorre; Comminges et Nébouzan.
Rostaing (le marquis de), maréchal de camp, grand bailli du Forez; baill. du Forez.
Roulhac, lieutenant général de la sénéchaussée de Limoges; sén. de Limoges.
Rousselet, avocat du roi à Provins; baill. de Provins.
Roussier, négociant; sén. de Marseille.
Roussillon, négociant à Toulouse; première sén. de Languedoc.
Roy, avocat à Angoulême; baill. d'Angoulême.

Saige, avocat; sén. de Bazas.
Sales de Costebelle, avocat; sén. de Béziers.
Salicetti, avocat au conseil supérieur de Corse; île de Corse.
Salle de Choux, avocat du roi à Bourges; baill. du Berry.
Salles, médecin à Vezeline; baill. de Nancy.
Salomon de la Saugerie, avocat; baill. d'Orléans.
Saucy, avocat à Chalon-sur-Saône; baill. de Chalon-sur-Saône.
Scheppers, négociant à Lille; baill. de Lille.
Schmits, avocat à Château-Salins; baill. de Sarreguemines.
Schwendt, syndic de la noblesse de la Basse-Alsace; ville de Strasbourg.
Sentez, procureur du roi à Auch; sén. d'Auch.
Sieyès, chanoine et grand vicaire de Chartres; ville de Paris.
Sieyès de la Baume, propriétaire; sén. de Draguignan.
Simon, cultivateur; bailliage de Caux.
Simon de la Mebelle, docteur et professeur en droit; baill. de Douai.
Sollier, avocat; sén. de Forcalquier.
Soustelle, avocat; sén. de Nîmes.

Taillardet de la Maison-Neuve, procureur du roi de la sénéchaussée d'Auvergne.
Targit, avocat au parlement, de l'Académie française; prévôté et vicomté de Paris.
Tellier, avocat du roi; baill. de Melun.
Terme, cultivateur; sén. d'Agen.
Terrats, juge de la viguerie de Roussillon; province de Roussillon.
Thebaudière (de), ancien procureur général; colonie de Saint-Domingue.
Thévenot de Maroise, lieutenant général de police; baill. de Langres.
Thibaudeau, avocat, procureur-syndic de l'administration du Poitou; sén. du Poitou.
Thoret, médecin; baill. du Berry.
Thouret, avocat; ville de Rouen.
Thuault, sénéchal; sén. de Ploërmel.
Tixedor, juge de la viguerie de Conflans; province de Roussillon.
Tournyol, ancien président de l'élection de Guéret; sén. de Guéret.
Trébol de Clermont, sénéchal de Pontcroix; sén. de Quimper.
Treilhard, avocat; ville de Paris.
Tronchet, avocat; ville de Paris.
Turkheim, consul de Strasbourg; ville de Strasbourg.
Turpin, lieutenant criminel au bailliage de Blois.

Ulry, avocat du roi au bailliage de Bar; baill. de Bar-le-Duc.

Vadier, conseiller au présidial de Pamiers; sén. de Pamiers.
Vaillant, ancien garde des sceaux à la chancellerie du conseil d'Artois; province d'Artois.
Valériau-Duclos, maire du Saint-Esprit; sén. de Nîmes.
Valette, négociant à Tours; baill. de Touraine.
Varin, avocat; sén. de Rennes.
Verchère de Reffye, avocat; baill. d'Autun.
Verdolin, avocat; sén. de Draguignan.
Verdonne (Adam de), lieutenant général de Crépy; baill. de Crépy, en Valois.
Vernier, avocat; baill. d'Aval.
Vernin, lieutenant criminel au siége de Moulins.
Verny, avocat; sén. de Montpellier.
Viard, lieutenant de police à Pont-à-Mousson; baill. de Bar-le-Duc.
Vieillard fils, avocat; baill. de Coutances.
Vieillard, docteur et professeur en droit; baill. de Reims.
Vignon, ancien consul; ville de Paris.
Viguier, avocat au parlement de Toulouse; première sén. du Languedoc.
Vimal-Flouvat, négociant; sén. de Riom.
Vivier, propriétaire à Navarre.
Voidel, avocat à Moranges; baill. de Sarreguemines.
Volfius, avocat à Dijon; baill. de Dijon.
Voullaud, avocat; sén. de Nîmes.
Vyau de Baudreuille, lieutenant au bailliage de Saint-Pierre-le-Moustier.

Wartel, avocat à Lille; baill. de Lille.

— Assembllée législative de 1791. Elle se composait de sept cent quarante-cinq députés, presque tous jeunes, et dont aucun n'avait figuré dans l'Assemblée constituante, en vertu du decret rendu par cette dernière assemblée elle-même, le 16 mai 1791. On eût pu croire que la première *Assemblée* de la Révolution avait épuisé tous les talents. Cependant, on en vit reparaître dans la Législative une génération nouvelle, une élite aussi brillante que ferme dans sa foi. Ce n'étaient point, comme on l'a si ridiculement répété, des hommes nouveaux et sans expérience. La plupart s'étaient déjà formés à la vie publique dans les administrations locales, dans les sociétés populaires, dans le journalisme, etc. Installée le 1er octobre 1791, l'*Assemblée législative* prononce, au milieu du plus vif enthousiasme, le serment de défendre la constitution jusqu'à la mort. Presque aussitôt elle entra en lutte contre le pouvoir exécutif, qui, lui-même, était ouvertement opposé au régime constitutionnel. Dès le 5 octobre, elle abolit l'expression de *majesté*, et décide que le *roi des Français*, lorsqu'il se présentera dans la salle, sera assis à côté du président, sur un siége semblable. De son côté, pour humilier l'*Assemblée*, le roi reçoit une députation qu'elle lui envoie dans une salle si petite qu'elle n'y peut tenir, et la porte n'est ouverte qu'à un seul battant; le roi prend une garde, l'*Assemblée* en prend une aussi; elle fait plus, elle dissout celle du roi et met en accusation le commandant, M. de Brissac, 30 mai 1792. Aux rassemblements d'émigrés sur la frontière, elle répond par la confiscation de leurs biens, par la mise en accusation des frères du roi, leurs chefs; les prêtres refusaient de prêter serment à la constitution civile, ils agitaient le pays: elle lance contre eux des décrets de déportation; les rois se coalisent contre la France: elle leur déclare la guerre, elle met le pays en armes, décrète la formation d'un camp de vingt mille hommes sous Paris, 8 juin 1792, et déclare *la patrie en danger*, 11 juillet. En vain Louis XVI opposait-il son *veto* à ces mesures vigoureuses. L'opinion publique, surexcitée par les complots de la cour, les trahisons des émigrés, les menaces de guerre civile et de guerre étrangère, dominait l'*Assemblée* elle-même, et se prononçait de plus en plus énergiquement dans le sens des mesures révolutionnaires. Le roi avait dû accepter de la main de ses ennemis le *ministère patriote*. Mais, par son refus de sanctionner les décrets et par le renvoi de Roland, Servan et Clavière, il détermine la journée du 20 juin, où le peuple envahit les Tuileries. Le 10 août suivant, la royauté fut définitivement renversée. Au milieu de ces grands mouvements, l'*Assemblée*, qui renfermait un groupe assez vigoureux de royalistes, essaya un moment de résister au torrent, mais sans aucun succès. Elle n'eut plus dès lors qu'à légaliser les actes de l'insurrection triomphante. Le 10, le roi était venu chercher asile dans son sein; elle vota sa déchéance, décréta l'établissement du *tribunal du 17 août*, qui précéda le *tribunal révolutionnaire*, fut impuissante à empêcher les massacres de septembre, convoqua la Convention nationale, et lui transmit le pouvoir le 21 septembre 1792. Beaucoup de ses membres passèrent dans cette nouvelle *Assemblée*, qui proclama la République dès son installation, et qui se prépara résolûment à faire face à la plus terrible des situations. Les principaux meneurs de l'*Assemblée législative* étaient les Girondins, qui, dans la Convention, cessèrent d'être à l'avant-garde et formèrent le côté droit.

LISTE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE LÉGISLATIVE (1791-92).

Adam, procureur-syndic du district de Chinon, Indre-et-Loire.
Adam, vice-président du directoire du district de Sarreguemines, accusateur public près le tribunal, Moselle.
Albite l'aîné, homme de loi et notable à Dieppe, Seine-Inférieure.
Allain-Launaye, procureur-syndic du district de Carhaix, Finistère.
Allard, procureur de la commune de Poitiers, Vienne.
Allut, procureur de la commune d'Uzès, Gard.
Amat, administrateur du département, Hautes-Alpes.
Amy, président du tribunal de Janville, Eure-et-Loir.
André de Logny, administrateur du directoire, Orne.
André du Tillot, notaire, administrateur du département, Vosges.
Anseaume, administrateur du département, Calvados.
Antonelle, maire d'Arles, Bouches-du-Rhône.
Arbogast, recteur de l'université nationale de de Strasbourg, Bas-Rhin.
Archier (de Saint-Chamas), administrateur du directoire du département, Bouches-du-Rhône.
Archinard, négociant, administrateur du district de Crest, Drôme.
Arena, Corse.
Arsaud, homme de loi, maire de Rodez, Aveyron.
Audoy, membre du directoire, Tarn.
Audrein, premier vicaire de l'évêque, Morbihan.
Auguis, président du tribunal du district de Melle, Deux-Sèvres.
Aveline, administrateur du directoire du département à Caen, Calvados.
Azéma, homme de loi, administrateur du département, Aube.

Baert, Pas-de-Calais.
Baffoigne, administrateur du département, Landes.
Bagot, médecin à Saint-Brieuc, Côtes-du-Nord.
Ballet, juge du tribunal du district d'Evaux, Creuse.
Ballue, notaire et juge de paix du canton de Péronne, Somme.
Barbon, juge au tribunal du district de Tulle, Corrèze.
Barbotte, administrateur du directoire du département, Orne.
Bardou-Boisquetin, cultivateur, procureur-syndic du district de Fresnay, Sarthe.
Barennes, homme de loi, procureur-général-syndic du département, Gironde.
Barré, administrateur du directoire du département, Sarthe.
Barris fils, commissaire du roi au tribunal de Mirande, Gers.
Basire jeune, membre du directoire du district de Dijon, Côte-d'Or.
Bassal, curé de Saint-Louis, vice-président du district de Versailles, Seine-et-Oise.
Bastide, homme de loi à Gros-Pierre, administrateur du directoire du département, Ardèche.
Batault, président du tribunal d'Arnay-sur-Arroux, Côte-d'Or.
Baudin, maire de Sedan, Ardennes.
Beaumlin, membre du directoire du district de Belfort.
Beaupuy, l'aîné, chevalier de Saint-Louis, administrateur du département, Dordogne.
Beauvais, docteur en médecine, juge de paix, Paris.
Becquet, procureur-général-syndic du département, Haute-Marne.
Béguin, administrateur du département, juge du tribunal du district de Semur, Côte-d'Or.
Bejot, cultivateur à Messi, membre du directoire du département, Seine-et-Marne.
Belin, cultivateur à Guise, Aisne.
Belle, membre du directoire du département, Indre-et-Loire.
Belleroche, administrateur et membre du directoire du département, Vienne.
Bellier-du-Chesnay, ancien maire de Chartres, Eure-et-Loir.
Belot-la-Digne, chevalier de Saint-Louis, administrateur du département, Aude.
Benoiston, président du département, Loire-Inférieure.
Benoit, administrateur du directoire du département, Cantal.
Bergeras, procureur-général-syndic, Basses-Pyrénées.
Bernard de Hery, membre du directoire du département, Yonne.
Bernard, de Saintes, président du tribunal du district de Saintes, Charente-Inférieure.
Bernard cultivateur et maire à Ugny, Meuse.
Bernier, cultivateur à Passy, en Valois, district de Château-Thierry, Aisne.
Besanson-Perrier, cultivateur à Reims, Marne.
Besson, ancien notaire, administrateur du directoire du département, Doubs.
Beugnot, procureur-général-syndic du département, Aube.
Bigot de Préameneu, juge du tribunal du quatrième arrondissement de Paris.
Bijon, administrateur de Bourbon-Lancy, Saône-et-Loire.
Bissy, jeune, juge au tribunal de Mayenne, Mayenne.
Blancgilly, administrateur du département, Bouches-du-Rhône.
Blanchard, commissaire ordonnateur des guerres, et grand juge militaire à Arras, Pas-de-Calais.
Blanchon, homme de loi à Confolens, administrateur du département, Charente.
Blanchon, cultivateur à Chazelles, Rhône-et-Loire.
Bô, médecin à Mur-de-Barrez, Aveyron.
Boerio, Corse.
Bohan, juge au tribunal du district de Châteaulin, Finistère.
Boisrot-Delacourt fils, juge au tribunal du district de Montluçon, Allier.
Boisseau, cultivateur à Roissy, district de Gonesse, Seine-et-Oise.
Bonnemère, maire de Saumur, Maine-et-Loire.
Bonnerot, membre du directoire du département, Yonne.
Bonnet de Meautruy, maire de Caen, Calvados.
Bonneval, cultivateur à Orgevillers, membre de l'administration du département, Meurthe.

Bonniers, président du district de Montpellier, Hérault.
Bordas, président du tribunal de Saint-Yrieix, Haute-Vienne.
Borie, homme de loi, administrateur du directoire du département, Corrèze.
Bosc, homme de loi, juge au tribunal d'Espalion, Aveyron.
Boscary jeune, négociant, Paris.
Bouche, administrateur du département, Basses-Alpes.
Boucher, homme de loi à Bonneval, administrateur du directoire du département, Eure-et-Loir.
Bouestard, médecin à Morlaix, Finistère.
Boullenger, président du tribunal du district, administrateur du département, Seine-Inférieure.
Bournel, homme de loi, administrateur du district de Rethel, Ardennes.
Bourzès, chevalier de Saint-Louis, maire de Milhau, Aveyron.
Bousquet, administrateur du département, Hérault.
Boutry, commissaire du roi à Vire, Calvados.
Bouvenot, homme de loi à Besançon, administrateur du directoire du département, Doubs.
Bravet, notaire à Chapareillan, Isère.
Bréard, propriétaire à Marennes, et vice-président du directoire du département, Charente-Inférieure.
Brémontier, négociant à Rouen, Seine-Inférieure.
Bretocq, administrateur du district de Saint-Etienne-Latillaye, Calvados.
Briand, cultivateur et juge de paix à Briec, district de Quimper, Finistère.
Briche, capitaine d'artillerie à Strasbourg, Bas-Rhin.
Briolat, procureur-syndic de Saint-Dizier, Haute-Marne.
Brisson, procureur-syndic du département, domicilié à Selle, district de Romorantin, Loir-et-Cher.
Brissot de Warville, Paris.
Brival, homme de loi, procureur-général-syndic, Corrèze.
Broussonnet, de l'Académie des sciences, secrétaire de la Société d'agriculture, Paris.
Bruat, administrateur du département, Haut-Rhin.
Brugoux, membre du directoire du département, Lot.
Bruley (Prudent), maire de Tours, Indre-et-Loire.
Brulley, de Sézanne, président du département, Marne.
Brun, maire de Pézenas, Hérault.
Brunk, président du directoire du département, Bas-Rhin.

Cailhasson, président du département, Haute-Garonne.
Calmon, homme de loi à Carlucet, membre du directoire, Lot.
Calon, officier de l'état-major de l'armée, membre du conseil du département, Oise.
Calvet, Ariége.
Cambon, officier municipal à Montpellier, Hérault.
Caminet, négociant et administrateur du directoire du département, Rhône-et-Loire.
Capin, homme de loi à Vic-Fézensac, Gers.
Carant, procureur-syndic du district de la Marche, Vosges.
Carez, imprimeur à Toul, membre de l'administration du district, Meurthe.
Carlier, président du tribunal de Coucy, Aisne.
Carnot l'aîné, capitaine au corps royal du génie, Pas-de-Calais.
Carnot-Feuillens, capitaine au corps royal du génie à Saint-Omer, Pas-de-Calais.
Carpentier, président du district d'Hazebrouck, Nord.
Carret, homme de loi, Haute-Saône.
Cartier-Douineau, négociant, commandant la garde nationale à Tours, Indre-et-Loire.
Cartier-Saint-René, propriétaire à Lury, district de Vierzon, administrateur du directoire, Cher.
Casamajor, commissaire du roi près le tribunal du district d'Oloron, Basses-Pyrénées.
Casamajor, membre du district de Sauveterre, Basses-Pyrénées.
Castel, procureur-syndic du district à Vire, Calvados.
Caubère, homme de loi, Ariége.
Causse, négociant à Narbonne, administrateur du département, Aude.
Cavellier, chef des bureaux de la marine, et procureur de la commune à Brest, Finistère.
Cazès, homme de loi, colonel de la garde nationale à Saint-Béat, Haute-Garonne.
Cérutti, administrateur du département, Paris.
Chabot, vicaire épiscopal à Blois, Loir-et-Cher.
Champion, curé de Vobles, Jura.
Chaponnet, administrateur du directoire de département, Aube.
Chappe, procureur de la commune du Mans, Sarthe.
Charlier, homme de loi, membre du directoire du district de Châlons, Marne.
Chassaignac, homme de loi, juge de paix et administrateur, Corrèze.
Chasteau, homme de loi à Parthenay, président du département, Deux-Sèvres.
Chaubry-de-la-Roche, administrateur du directoire de département, Haute-Vienne.
Chaudron-Rousseau, procureur-syndic du district de Bourbonne, Haute-Marne.
Chauston, juge de paix à Orléans, Loiret.
Chauvet, procureur-général-syndic, Basses-Alpes.
Chazaud, administrateur du directoire du district de Confolens, Charente.
Chazot, homme de loi à Saint-Chely, Lozère.
Chedaneau, administrateur de l'hôpital de Ruffec, Charente.
Chéron, membre du directoire du département, Seine-et-Oise.
Chevalier-Malibert, administrateur, membre du directoire de département, Mayenne.
Chirat, procureur-général-syndic du département, Rhône-et-Loire.
Choudieu, accusateur public à Angers, Maine-et-Loire.
Chouteau, administrateur du district de Cholet, Maine-et-Loire.
Christinat, négociant, maire du Havre, Seine-Inférieure.
Clauzel jeune, maire de Velanet, Ariége.
Claye, laboureur à Beu, district de Dreux, administrateur du département, Eure-et-Loir.
Clémenceau, juge au tribunal du district de Saint-Florent, Maine-et-Loire.
Clémont, cultivateur à Billy-sous-Mangienne, district d'Etain, Meuse.
Clermont, maire de Salins, Jura.
Cochet, administrateur et membre du directoire du département, à Cattillon-sur-Sambre.
Codet, homme de loi à Rennes, Ille-et-Vilaine.
Col, juge du tribunal du district d'Ambert, administrateur du département, Puy-de-Dôme.
Colas, maire d'Argenteuil, Seine-et-Oise.
Collet, procureur-général-syndic du département, Indre.
Collomb de Gast, juge de paix à Saint-Chamond, administrateur du département, Rhône-et-Loire.
Condorcet, Paris.
Conget, Hautes-Pyrénées.
Constans-Saint-Estève, homme de loi à Saint-Sernin-de-Vâbre, administrateur du directoire du département, Aveyron.
Coppens, président du département, Nord.
Corbel, juge au tribunal de Pontivy, Morbihan.
Cornet jeune, maire de Chagny, Saône-et-Loire.
Cornudet, procureur-syndic du district de Felletin, Creuse.
Coubé, homme de loi, Tarn.
Couget, homme de lois, Hautes-Pyrénées.
Coupé, curé de Sermaize, président du district de Noyon, Oise.
Courtin l'aîné, négociant, membre du département, Seine-et-Oise.
Courtois, receveur du district d'Arcis-sur-Aube, Aube.
Courtot, juge au tribunal du district de Vesoul, Haute-Saône.
Coustard, commandant la garde nationale, Loire-Inférieure.
Couthon, président du tribunal de Clermont-Ferrand, Puy-de-Dôme.
Couturier, juge au tribunal de Bouzonville, Moselle.
Crestin, président du tribunal du district de Gray, Haute-Saône.
Cretté, propriétaire et cultivateur à Dugny, administrateur du directoire, Paris.
Croichet, directeur des poudres et salpêtres à Poligny, administrateur du directoire, Jura.
Croizé, juge au tribunal à Vitré, Ille-et-Vilaine.
Crousse, cultivateur à Lagarde, district de Château-Salins, membre de l'administration du département, Meurthe.
Crublier d'Obterre, lieutenant-colonel au corps royal du génie, Indre.
Cuel, président du département, Puy-de-Dôme.
Cunin, juge au tribunal du district, membre de l'administration, Meurthe.
Curée, membre du directoire du département, Hérault.

Dalibourg, administrateur du directoire du département, Mayenne.
Dalloz, président du tribunal du district de Saint-Claude, Jura.
Dalmas, homme de loi à Aubenas, procureur-syndic du département, Ardèche.
Dameron, président du tribunal du district de la Charité, Nièvre.
Damourette, cultivateur à Chalerange, et président de l'administration du département, Ardennes.
Danton, cultivateur et procureur-syndic à Vienne, Isère.
Dareau, juge du tribunal de Trie, Hautes-Pyrénées.
Darneuilh, homme de loi, Hautes-Pyrénées.
Daverhoult, membre du directoire du département, Ardennes.
Debranges, membre du directoire du département, Marne.
Debray-Chamont, négociant à Amiens, Somme.
Debry, administrateur du département, Paris.
Debry (Jean), administrateur du département, Aisne.
Dehaussy-Robecourt, président du tribunal du district de Péronne, Somme.
Dehoulières, maire d'Angers, Maine-et-Loire.
Delacoste, président du tribunal du district de La Rochelle, Charente-Inférieure.
Delacroix, membre de la Cour de cassation, Eure-et-Loir.
Delafont, membre du directoire du département, Creuse.
Delaizire, directeur des forges du Veaublanc, district de Loudéac, Côtes-du-Nord.
Delaporte, avoué au tribunal de Belfort, Haut-Rhin.
Delaunay, juge de paix du canton de Mailly, Somme.
Delaunay, commissaire du roi au tribunal d'Angers, Maine-et-Loire.
Delcher, homme de loi à Brioude, Haute-Loire.
Delfau fils, cultivateur à Grives, district de Belvez, Dordogne.
Déliars, juge au tribunal du district de Sedan, Ardennes.
Deliége, officier municipal à Sainte-Menehould, Marne.
Delives-Saint-Mars, procureur-syndic du district d'Evreux, Eure.
Delmas, ancien officier de milice, aide-major-général de la garde nationale de Toulouse, Haute-Garonne.
Delon, administrateur du district de Saint-Hippolyte, Gard.
Delpierre, homme de loi à Valfroicourt, Vosges.
Demées, administrateur du directoire du département, Orne.
Depère, vice-président du département, Lot-et-Garonne.
Depéret, médecin, juge de paix du canton de Limoges, Haute-Vienne.
Dereboul, homme de loi au bourg Saint-Andéol, vice-président du directoire du département, Ardèche.
Derrieu, cultivateur à Trebivan, district de Rostrenen, Côtes-du-Nord.
Desbois, évêque, Somme.
Descamps, procureur-syndic du district de Lectoure, Gers.
Deschamps, administrateur du directoire du département, Eure.
Descrots-Destrée père, maréchal de camp, Allier.
Desgranges jeune, négociant à Luxeuil, Haute-Vienne.
Despinassy, capitaine d'artillerie, Var.
Desplaces, juge de paix du canton de Saint-Prix, Saône-et-Loire.
Desportes fils, administrateur de la marine à Fécamp, Seine-Inférieure.
Desprez, vice-président du directoire du département, Manche.
Destrem, négociant à Fanjeaux, administra-du département, Aude.
Deusy, homme de loi à Arras, Pas-de-Calais.
Devaraigne, ingénieur des ponts et chaussées à Langres, Haute-Marne.
Deverneilh, président du tribunal de Nontron, Dordogne.
Deydier, notaire, feudiste et géomètre à Pont-de-Vaux, Ain.
Dherbez, Basses-Alpes.
Dieudonné, homme de loi à Saint-Dié, administrateur du directoire du département, Vosges.
Digaultray, homme de loi, membre du directoire du district de Saint-Brieuc, Côtes-du-Nord.
Diturbide, vice-président du directoire, Basses-Pyrénées.
Dochier, homme de loi à Romans, administrateur du département, Drôme.
Domergue de Beauregard, chevalier de Saint-Louis, vice-président du directoire du département, Lozère.
Dongois, procureur-syndic du district d'Embrun, Hautes-Alpes.
Dorizy, procureur-syndic du district de Vitry, Marne.
Dorliac, homme de loi, administrateur du directoire du département, Haute-Garonne.
Douyet, administrateur du directoire du département, Allier.
Drouin, maire à Lunéville, Meurthe.
Dubayet, capitaine au 13e régiment d'infanterie, Isère.
Dubois-Dubais, administrateur du département, Calvados.
Dubois de Bellegarde, chevalier de Saint-Louis, commandant de la garde nationale d'Angoulême, Charente.
Dubout, bourgeois à Beauvais, Oise.
Dubreuil-Chambardel, cultivateur à Avon, administrateur du département, Deux-Sèvres.
Dubuisson, membre du directoire du district de Provins, Seine-et-Marne.
Ducastel, homme de loi, officier municipal à Rouen, Seine-Inférieure.
Ducos fils, négociant, Gironde.
Ducreux, administrateur du département, Aisne.
Dufrexon, administrateur du directoire du département, Loire-Inférieure.
Duhem, médecin et juge de paix à Lille, Nord.
Dumas, maréchal de camp, Seine-et-Oise.
Dumas-Champvallier, homme de loi, juge de paix de Champagne-Mouton, Charente.
Dumolard fils, homme de loi à Grenoble, Isère.
Dumoret, Hautes-Pyrénées.
Dumoustier (Aubin), négociant à La Rochelle, Charente-Inférieure.
Dupertuis, administrateur du département, Indre.
Dupetitbois, colonel du 16e régiment de dragons, ci-devant Orléans, à Rennes, Ille-et-Vilaine.
Duphénieux, membre du directoire du département, Lot.
Dupin, homme de loi, procureur-syndic du district de Clamecy, Nièvre.
Dupont-Granjardin, maire de Mayenne, Mayenne.
Dupont (Jacob-Louis), maire de Pérusson, Indre-et-Loire.
Dupuis fils, homme de loi, juge au tribunal du district de Montbrison, Rhône-et-Loire.
Dupuy-Montbrun, maréchal de camp, commandant général de la garde nationale du département, Lot.
Duquesnoy, cultivateur à Boyeffles, Pas-de-Calais.
Durin, juge au tribunal du district de Decize, Nièvre.
Duroussin, juge au tribunal de Louhans, Saône-et-Loire.
Duval, de Greville, proche Cherbourg, administrateur et membre du directoire du département, Manche.
Duval aîné, bourgeois de Plessis-Dorin, district de Montdoubleau, Loir-et-Cher.
Duval (Charles), juge au tribunal de la Guerche, Ille-et-Vilaine.
Duval de Thiel-Nollent, vice-président du département, Eure.
Duvant, homme de loi à Néronde, administrateur du directoire du département, Rhône-et-Loire.
Duvoisin-Delaserve, procureur-syndic du district de Saint-Gimieu, Haute-Vienne.
Dyzès, procureur général, syndic du département, Landes.

Elie, vice-président du directoire du district de Josselin, Morbihan.
Emmery, négociant, colonel de la garde nationale à Dunkerque, Nord.
Escanye, homme de loi, membre du directoire, Pyrénées-Orientales.
Eschassériaux aîné, homme de loi à Saintes, administrateur du département, Charente-Inférieure.
Esnue de Lavallée, juge au tribunal de Craon, Mayenne.
Espariat, président du tribunal du district, Bouches-du-Rhône.
Esperon, maire d'Albi, Tarn.
Euvremer, administrateur et membre du directoire du département, Manche.
Ezingeard, notaire, juge de paix de Saint-Jean-en-Royans, Drôme.

Fabre, juge au tribunal de Ploermel, Morbihan.
Fabre, président de l'administration à Carcassonne, Aude.
Fache, juge de paix de la ville de Château-Thierry, Aisne.
Fauchet, évêque constitutionnel, Calvados.
Faure, administrateur du département, Hautes-Alpes.
Faye, administrateur du directoire du département, Haute-Vienne.
Faye-Lachèse, médecin à Brives, Corrèze.
Fayolle, administrateur du département, Yonne.
Ferrière, juge au tribunal près le district de Baugé, administrateur du département, Maine-et-Loire.
Ferrus, maire de Briançon, Hautes-Alpes.
Fillassier, procureur-syndic du district de Bourg-la-Reine, Paris.
Fiquet, procureur-syndic du district de Soissons, Aisne.
Fleury, homme de loi, administrateur du département et juge du tribunal du district de Romans, Drôme.
Foissey, premier juge au tribunal du district de Nancy, Meurthe.
Font, évêque, Ariége.
Forfait, ingénieur-constructeur de la marine à Rouen, Seine-Inférieure.
Fossard, administrateur du directoire du département, Eure.
Foucher, homme de loi, notaire à Aubigny, administrateur du département, Cher.
Fouquet, procureur-syndic du district de Saint-Amand, Cher.
Fournier, homme de loi, Hautes-Pyrénées.
Français, de Nantes, Loire-Inférieure.
François, de Neufchâteau, juge de paix à Vicheray, et administrateur du département, Vosges.
François, procureur-syndic du district de Sablé, Sarthe.
François, cultivateur à Buneville, Pas-de-Calais.
Frasey, maître de forges à Imphy, et administrateur du département, Nièvre.
Frécine, président du tribunal du district de Saint-Aignan et Montrichard, membre du conseil du département, Loir-et-Cher.
Fressenel, homme de loi à Annonay, Ardèche.
Froudière, homme de loi à Rouen, Seine-Inférieure.

Gaillard, président du tribunal du district de Valence, Drôme.
Garan de Coulon, président du tribunal de cassation, Paris.
Garcherie, juge de paix de Montcenis, Saône-et-Loire.
Gasparin, capitaine au 2e régiment d'infanterie, ci-devant Picardie, Bouches-du-Rhône.
Gastelier, médecin, maire de Montargis, Loiret.
Gaston, juge de paix à Foix, Ariége.
Gaubert, procureur-syndic du district de Thiers, Puy-de-Dôme.
Gaudin, négociant, maire des Sables-d'Olonne, Vendée.
Gaudin, de Luçon, premier vicaire de la cathédrale de la Vendée, Vendée.
Gaulmin, médecin et maire de Montmarault, Allier.
Gausserand, juge du district d'Albi, Tarn.
Gay de Vernon, évêque du département, Haute-Vienne.
Gélin, administrateur du district de Charolles, Saône-et-Loire.
Gélot, membre du directoire du département, Côte-d'Or.
Gensonné, membre du tribunal de cassation, Gironde.

Gentil, administrateur du directoire du département, Loiret.
Genty, procureur-syndic du district d'Orléans, Loiret.
Germigniac, médecin à Germiniac, président du département, Corrèze.
Gertoux, homme de loi, Hautes-Pyrénées.
Gibergues, prêtre à Saint-Floret, Puy-de-Dôme.
Gilbert, homme de loi, Charente-Inférieure.
Girard, négociant, ancien consul à Toulouse, Haute-Garonne.
Girardin, président de l'administration du département, Oise.
Giraud, juge au tribunal du district de Fontenay-le-Comte, Vendée.
Giraudy, administrateur du département, Gard.
Girod, de Thoiry, homme de loi, administrateur du directoire du district de Gex, Ain.
Giroult, administrateur et membre du directoire du district d'Avranches, Manche.
Giroust, juge au tribunal du district de Nogent-le-Rotrou, Eure-et-Loire.
Glais de Bizoin, négociant à Saint-Helo, district de Merléac, Côtes-du-Nord.
Gobillard, maître de poste à la Chaussée, Marne.
Godard, homme de loi, Paris, Seine.
Goffeaux, administrateur du directoire du département, Maine-et-Loir.
Gohier, homme de loi à Rennes, Ille-et-Vilaine.
Golzart, procureur-syndic du district de Grandpré, Ardennes.
Gonin, administrateur du directoire du district de Muret, Haute-Garonne.
Gorguereau, juge du tribunal du cinquième arrondissement, Paris.
Gossuin, administrateur, membre du directoire du département, Nord.
Goubet, cultivateur à Flers, Somme.
Goujon, procureur-syndic du district de Beauvais, Oise.
Goupillau, homme de loi, procureur-syndic du district de Montaigu, Vendée.
Gouvion, major général de la garde nationale, Paris.
Granet, de Toulon, président du département, Var.
Granet, de Marseille, administrateur du directoire du département, Bouches-du-Rhône.
Grangeneuve, homme de loi, substitut du procureur de la commune de Bordeaux, Gironde.
Gréau, négociant-agriculteur à Villeneuve-le-Roi, Yonne.
Grégoire aîné, négociant au Havre, administrateur du département, Seine-Inférieure.
Gros, homme de loi, procureur-syndic du district de Mauriac, Cantal.
Grosse-du-Rocher, administrateur du département, Mayenne.
Guadet, homme de loi, président du tribunal criminel, Gironde.
Guérin, maire de Mamers, Sarthe.
Guillaud de l'Etanche, secrétaire du directoire du district de Montmorillon, Vienne.
Guilhou, homme de loi, Lot.
Guilhoud, homme de loi aux Albrets et administrateur du département, Isère.
Guillois, architecte de la marine à Lorient, Morbihan.
Guimberteau, juge au tribunal du district d'Angoulême, Charente.
Guitard fils, président du département, Cantal.
Guyes, membre du directoire du district d'Aubusson, Creuse.
Guyton-Morveau, procureur-général-syndic à Dijon, Côte-d'Or.

Hainsselin, procureur-syndic du district de Clermont, Oise.
Haussmann, négociant à Versailles, membre du département, Seine-et-Oise.
Hébert, chevalier de Saint-Louis, administrateur du département, Eure.
Hébert, cultivateur à Précy, membre du directoire du département, Seine-et-Marne.
Hennequin, maire du Gannat, Allier.
Henry, administrateur du directoire du département et vice-procureur-syndic, Cantal.
Henry-Larivière, homme de loi à Falaise, Calvados.
Hérault de Séchelles, commissaire du roi, Paris.
Hilaire, homme de loi à Monastier, administrateur du directoire du district du Puy, Haute-Loire.
Hochet, juge de paix à Manneville-ès-Plains, administrateur du département, Seine-Inférieure.
Houdouart, président du tribunal du district de Bapaume, Pas-de-Calais.
Hua, juge au tribunal de Mantes, Seine-et-Oise.
Huet-Froberville, administrateur du département, Loiret.
Hugau, chevalier de Saint-Louis, juge de paix du caton d'Evreux, Eure.
Hugot, juge au tribunal du district à Bar-sur-Seine, Aube.
Huguet, homme de loi, administrateur du département, Cher.
Huguet, évêque du département, Creuse.
Hureaux, juge de paix du canton de Vouziers, Ardennes.

Ichon, prêtre, supérieur de l'oratoire de Condom, Gers.
Ille, administrateur du département, Ariége.
Ingrand, homme de loi à Usseau, près Châtellerault, administrateur et membre du directoire du département, Vienne.
Inizan, cultivateur à Sizun, expert et administrateur du district de Landerneau, Finistère.
Isnard, négociant à Draguignan, Var.

Jagot, juge de paix à Nantua, Ain.
Jahan, juge du tribunal du district de Chinon, Indre-et-Loire.
James, juge au tribunal de Semur, Saône-et-Loire.
Jamon, homme de loi à Montfaucon et administrateur du directoire du département, Haute-Loire.
Jard-Panvillier, médecin à Niort, procureur général, syndic du département, Deux-Sèvres.
Jaucourt, chevalier de Saint-Louis, colonel de cavalerie, vice-président du directoire du département, Seine-et-Marne.
Jay administrateur du département, Gironde.
Jodin, procureur-syndic du district de Montmédy, Meuse.
Jollivet, propriétaire et cultivateur, homme de loi et membre du directoire du département, Seine-et-Marne.
Jolly, l'aîné, négociant à Saint-Quentin, Aisne.
Jouffret, procureur général du département, Allier.
Jounault, homme de loi, procureur-syndic du district à Thouars, Deux-Sèvres.
Jouneau, administrateur du département et lieutenant de la gendarmerie nationale, Charente-Inférieure.
Journet, maire de Châlon-sur-Saône, Saône-et-Loire.
Journu-Auber, négociant et membre du district de Bordeaux, Gironde.
Jovin-Molle, administrateur du département, Rhône-et-Loire.
Juery, membre du directoire du département, Oise.
Juglar, homme de loi, membre du directoire du département, Basses-Alpes.

Koch, professeur d'histoire à Strasbourg, Bas-Rhin.

Labastie, homme de loi, Hautes-Alpes.
Laborey, homme de loi à Ormoy, district de Jussey, Haute-Saône.
Laboyssière, juge au tribunal du district de Boissac, Lot.
Lacépède, administrateur du département, Paris.
Lachieze, président du tribunal du district de Martel, Lot.
Lacombe, doctrinaire et curé de Saint-Paul de Bordeaux, Gironde.
Lacombe-Saint-Michel, officier d'artillerie, Tarn.
Lacoste, médecin à Montignac, administrateur du département, Dordogne.
Lacoste-Montlausier, membre du directoire du département, Lot.
Lacuée jeune, capitaine, procureur-général-syndic, Lot-et-Garonne.
Lafaye-des-Rabiers, procureur-syndic du dis-
Laferrière, Pyrénées-Orientales.
trict de Barbezieux, Charente.
Lafond-Ladebat, cultivateur et administrateur du directoire du département, Gironde.
Lafont, membre du directoire du département, Lot-et-Garonne.
Lagier La Condamine, homme de loi, procureur-syndic du district de Die, Drôme.
Lagrévol, homme de loi, juge au tribunal du district d'Yssingeaux, Haute-Loire.
Laguire, juge de paix de Manciet, Gers.
Laloy, administrateur du directoire du département, Haute-Marne.
Lamarque, juge au tribunal du district de Périgueux, Dordogne.
Lambert, juge de paix du canton d'Autricourt à Belan, Côte-d'Or.
Lambert, administrateur du département, Bas-Rhin.
Lameth (Théodore), colonel du 7e régiment de cavalerie, président du département, Jura.
Lamourette, évêque constitutionnel, Rhône-et-Loire.
Landrian, président de l'assemblée du département, Haute-Marne.
Langlois, de Louviers, négociant, administrateur du département, Eure.
Langlois, de Lintot, administrateur du district de Dieppe, Seine-Inférieure.
Laplaigne, président du tribunal du district d'Auch, Gers.
Larochette, procureur-général-syndic du district de Roanne, Rhône-et-Loire.
Larroque-Labecede, membre du directoire du département, Tarn.
Lasalle, fabricant de draps à Chalabre, Aude.
Lasource, Tarn.
Lassabathie père, citoyen de Moissac, président du directoire du département, Lot.
Latané, juge au tribunal de Plaisance, administrateur du département, Gers.
Laumond, administrateur du département, Creuse.
Laurens, homme de loi au Puy, Haute-Loire.
Lautour-Duchâtel, second juge suppléant au tribunal du district d'Argentan, Orne.
Lauze-Duperret, Bouches-du-Rhône.
Lavigne, négociant à Tonneins, administrateur du directoire du département, Lot-et-Garonne.
Lebœuf, administrateur du directoire du département, Loiret.
Leboucher-Dulonchamp, procureur-syndic du district d'Argentan, Orne.
Lebreton, procureur-syndic du district de Fougères, Ille-et-Vilaine.
Lecaron-Mazancourt, commandant de la garde nationale de Compiègne, Oise.
Léchelle, commissaire du roi au tribunal du district de La Rochefoucauld, Charente.
Lecointe-Puiravaux, homme de loi à Saint-Maixent, administrateur du département, Deux-Sèvres.
Lecointre, administrateur du département et commandant de la garde nationale de Versailles, Seine-et-Oise.
Lecomte de Betz, maire d'Alençon, Orne.
Lecoz, évêque métropolitain du Nord-Ouest, Ille-et-Vilaine.
Lécuret, juge au tribunal du district de Champlitte, Haute-Saône.
Lefebvre, homme de loi, vice-procureur-général-syndic du département, Eure-et-Loir.
Lefebvre, officier municipal au Quesnoy.
Lefessier, évêque, Orne.
Lefrancq, procureur-syndic du district de Calais, Pas-de-Calais.
Legendre, notaire à Heuqueville, administrateur du conseil général du département, Eure.
Legras, juge du tribunal du district de Saint-Germain, Seine-et-Oise.
Legressier-Bellanoy, homme de loi à Samer, membre du directoire du district de Boulogne, Pas-de-Calais.
Lejeune, ancien officier de l'élection de Pithiviers, Loiret.
Lejosne, administrateur du directoire du district de Douai, Nord.
Lemaillaud, procureur général-syndic du département, Morbihan.
Lemaistre, membre du directoire du département, domicilié à Montoire, district de Vendôme, Loir-et-Cher.
Lemesre, administrateur du département, Nord.
Lemoine-Villeneuve, juge au tribunal de Mortain, Manche.
Lemontey, homme de loi, substitut du procureur de la commune de Lyon, Rhône-et-Loire.
Léonetti, Corse.
Léopold, homme de loi, vice-président du directoire du département, Eure-et-Loir.
Lepigeon de Boisval, maire de Coutances, Manche.
Lequinio, juge au tribunal de Vannes, Morbihan.
Lerebours de la Pigeonnière, juge au tribunal du district de Mortain, administrateur du département, Manche.
Leremboure, membre du directoire, Basses-Pyrénées.
Leroy, de Bayeux, homme de loi, Calvados.
Leroy, de Lisieux, homme de loi, maire de Lizieux, Calvados.
Leroy-de-Flagis, Tarn.
Lesueur, administrateur du directoire du département, Orne.
Letailleur, cultivateur à Elbeuf, près Gournay, Seine-Inférieure.
Letellier, procureur-syndic du district de Saint-Lô, Manche.
Letourneur, capitaine au corps du génie à Cherbourg, Manche.
Letutour, administrateur du directoire du département, Morbihan.
Levasseur, procureur-syndic du district à Toul, Meurthe.
Levavasseur (Léon), capitaine d'artillerie des colonies à Rouen, Seine-Inférieure.
Leyris, vice-président du district d'Alais, Gard.
Limousin, homme de loi à Ribérac, administrateur du département, Dordogne.
Lindet, homme de loi, procureur-syndic du district de Bernay, Eure.
Lobjoy, maire de Colligis, district de Laon, Aisne.
Lolivier, administrateur du directoire du département, Meuse.
Lomont, administrateur du département, à Caen, Calvados.
Lonné, administrateur du département, Landes.
Loreau, vice-président du directoire du département, Yonne.
Lortal, homme de loi à Villefranche, procureur général-syndic du département, Aveyron.
Lostalot, juge au tribunal du district de Pau, Basses-Pyrénées.
Louvet, juge au tribunal du district de Montdidier, Somme.
Loyeux, cultivateur, maire de Cartigny, Somme.
Loysel, vice-président du département, domicilié à Saint-Gobain, district de Chauny, Aisne.
Lozerande-Fressac, administrateur du directoire du département, Lozère.
Lucas, homme de loi à Betteville, administrateur du département, Seine-Inférieure.
Lucas, médecin, maire de Dax, Landes.
Lucias, procureur général-syndic du département, Pyrénées-Orientales.
Lucy, membre du directoire du département, Oise.

Maignen, administrateur du directoire du district de la Châtaigneraie, Vendée.
Maignet, administrateur du directoire du département, Puy-de-Dôme.
Mailhe, homme de loi, procureur-syndic du département, Haute-Garonne.
Mailho, homme de loi, Hautes-Pyrénées.
Maizières, juge de paix du canton de Couvignon à Proverville, près Bar-sur-Aube, Aube.
Malassis, imprimeur et officier municipal à Brest, Finistère.
Maleprade, président du département, Lot-et-Garonne.
Mallarmé, procureur-syndic du district de Pont-à-Mousson, Meurthe.
Malus, membre du directoire du département, Yonne.
Manchand, procureur-syndic du district de Clermont, Meuse.
Mangin, homme de loi à Longuyon, district de Longwy, Moselle.
Marant, négociant à Bugneville, administrateur du district de Neufchâteau, Vosges.
Marbot, administrateur du directoire du département, Corrèze.
Marchand fils, juge de paix du canton de Marolles et membre du conseil du département, Loir-et-Cher.
Marie, administrateur du directoire du département, Loire-Inférieure.
Marie, administrateur du district de Prades, Pyrénées-Orientales.
Marie-d'Avigneau, président de l'administration du département, Yonne.
Marin, juge au tribunal de Bitche, Moselle.
Martin, négociant, maire de Marseille, Bouches-du-Rhône.
Martin, juge au tribunal du district de Cognac, Charente.
Martin, membre du directoire du département, domicilié à Loches, Indre-et-Loire.
Martineau, juge au tribunal du district de Châtellerault, Vienne.
Martinecourt, membre du directoire du district d'Is-sur-Tille, Côte-d'Or.
Massenet, cultivateur à Heiligenstein, Bas-Rhin.
Massy, entrepreneur et manufacturier à Amiens, Somme.
Mathieu, cultivateur à Anlezy, juge de paix, administrateur du département, Nièvre.
Mathieu, procureur-général-syndic du département, Bas-Rhin.
Mauche, juge de paix à Tarascon, Bouches-du-Rhône.
Mayerne, procureur-syndic du district du Blanc, Indre.
Mazuyer, juge au tribunal du dictrict de Louhans, Saône-et-Loire.
Menard, membre du directoire du département, Gard.
Menau, juge au tribunal du district de Vihiers, Maine-et-Loire.
Mengin, vice-président du directoire du district de Saint-Dié, Vosges.
Mericamp, homme de loi, procureur-syndic du district de Saint-Sever, Landes.
Merlet, procureur-syndic du district de Saumur, Maine-et-Loire.
Merlin, homme de loi à Thionville, Moselle.
Mervélieux, administrateur du département, Charente-Inférieure.
Meunier, secrétaire général du département, Loiret.
Michaud, homme de loi à Pontarlier, administrateur du directoire du département, Doubs.
Michel jeune, homme de loi à Saint-Malo, Ille-et-Vilaine.
Michelon, de Marbareau, procureur-syndic du district de Saint-Léonard, Haute-Vienne.
Michon-Dumarais, administrateur du département, Rhône-et-Loire.
Michoud, négociant, administrateur du département, Isère.
Molinier, homme de loi à la Mouline, membre du directoire du département, Aveyron.
Monestier, homme de loi à Banassac, Lozère.
Monneron, négociant, Paris.
Monnot, homme de loi à Besançon, vice-président du directoire du département, Doubs.
Montault-Desille, receveur particulier des finances de la ci-devant élection de Loudun, Vienne.
Montaut-Maribon, administrateur du directoire de Condom, lieutenant-colonel de la garde nationale, Gers.
Morand, homme de loi à Lanvignec, district de Pontrieux, Côtes-du-Nord.
Moreau, de Bar, procureur général-syndic du département, Meuse.
Moreau, cultivateur à Compigny, Yonne.
Morel, procureur-syndic du district d'Epernay, Marne.
Morisson, homme de loi, administrateur du directoire du département, Vendée.
Morivaux, commissaire du roi près le tribunal du district de Salins, Jura.
Mosneron aîné, Nantes, Loire-Inférieure.
Moulin, administrateur du district de Besse, Puy-de-Dôme.
Mourain, administrateur du directoire du département, Loire-Inférieure.
Mouysset, juge au tribunal du district de Villeneuve, Lot-et-Garonne.
Mulot, Paris.
Muraire, président du district de Draguignan, Var.
Musset, curé de Falleron, Vendée.

Naret, juge de paix de la ville de Provins, Seine-et-Marne.
Nau aîné, officier municipal d'Abbeville, Somme.
Navier, juge au tribunal de cassation, Côte-d'Or.
Niou, ingénieur de la marine, maire de Rochefort, Charente-Inférieure.
Nogaret fils, homme de loi à Saint-Laurent, membre du directoire du département, Aveyron.

Oudot, commissaire du roi au tribunal du district à Beaune, Côte-d'Or.

Paganel, curé de Moissac et procureur-syndic du district de Villeneuve, Lot-et-Garonne.
Paigis, médecin à Château-Gontier, Mayenne.
Paignard, négociant, administrateur du district de Bellême, Orne.
Paignoux, membre du directoire du district de Tours, Indre-et-Loire.

Paillet, juge au tribunal du district de Verdun, Meuse.

Pantin, propriétaire cultivateur à Gaillarbois, district des Andelys, Eure.

Papin, administrateur du directoire du département, Loire-Inférieure.

Pastoret, procureur-syndic du département, Paris.

Pellicot, administrateur du directoire du département, Bouches-du-Rhône.

Peraldi, Corse.

Pérignon, juge de paix à Montech, Tarn-et-Garonne.

Perreau, homme de loi, administrateur du département, juge de paix du canton de Loge-Forgereuse, Vendée.

Perret, homme de loi, officier municipal d'Aurillac, Cantal.

Perrin, maire de Troyes, Aube.

Perrin, procureur-syndic du district de Lons-le-Saunier, Jura.

Petit, négociant, juge de paix à Chamarande, Seine-et-Oise.

Philibert, administrateur du département, Var.

Pierret, ancien maire de Reims, Marne.

Pierron, juge au tribunal de Briey, Moselle.

Pierrot, notaire à Anvilliers-les-Forges, membre du directoire du département, Ardennes.

Pietri, Corse.

Pieyre fils, membre du directoire du département, Gard.

Pillaut, procureur-syndic du district de Dourdan, Seine-et-Oise.

Pinchinet, membre du directoire du département, Basses-Alpes.

Pinet l'aîné, administrateur du district de Bergerac, Dordogne.

Piorry, homme de loi, membre et administrateur du directoire du département, Vienne.

Poisson, président du tribunal de Saint-Lô, administrateur du département, Manche.

Poitevin, homme de loi à Barjols, Var.

Pomiers, homme de loi à Saint-Antonin, Aveyron.

Pontard, évêque du département, Dordogne.

Pouget, procureur-syndic du district de Castel-Jaloux, Lot-et-Garonne.

Pozzo (di Borgo), Corse.

Pressac-Desplanches, président du tribunal du district de Civray, Vienne.

Prieur-Duvernois, officier du génie, Côte-d'Or.

Projean, cultivateur-propriétaire, homme de loi à Carbone, district de Rieux, Haute-Garonne.

Prouveur, juge au tribunal de Valenciennes, Nord.

Prudhomme, juge de paix à Rozoy, district de Laon, Aisne.

Pyrot, procureur-syndic du district de Metz, Moselle.

Quatremère-Quincy, Paris.

Quatresols de Marolles, président de l'administration du district de Rozoy, Seine-et-Marne.

Quesnay, juge au tribunal du district de Saumur, Maine-et-Loire.

Questin, homme de loi à Valognes, Manche.

Quillet, cultivateur à Cramont, administrateur du district d'Abbeville, Somme.

Quinette, administrateur du département à Soissons, Aisne.

Rabusson-Lamothe, officier municipal à Clermont-Ferrand, Puy-de-Dôme.

Raffin, ancien officier de cavalerie, Basses-Alpes.

Rameau, homme de loi à Cosne, vice-président du directoire du département, Nièvre.

Ramel, procureur-syndic du département, Lot.

Ramond, Paris.

Rataud, maire de Montereau-Fault-Yonne, Seine-et-Marne.

Reboul, administrateur du département, domicilié à Pézenas, Hérault.

Regnard-Claudin, négociant et maire de la Ferté-sous-Jouarre, Seine-et-Marne.

Régnault, juge au tribunal du district à Ervy, Aube.

Regnier, homme de loi, procureur-syndic du district de Trévoux, Ain.

Rever, curé de Conteville, administrateur du conseil général du département, Eure.

Reverchon, négociant à Vergisson, Saône-et-Loire.

Reynaud, maire du Puy, Haute-Loire.

Ribes, homme de loi à Limoux, administrateur du département, Aude.

Ribes, de Perpignan, homme de loi, membre du directoire, Pyrénées-Orientales.

Riboud, procureur général-syndic du département, Ain.

Richard, procureur de la commune de la Flèche, Sarthe.

Richard de Villiers, administrateur, membre du conseil du département, Mayenne.

Riquet, membre du directoire du département, Charente-Inférieure.

Ritter, juge au tribunal d'Altkirch, Haut-Rhin.

Rivery, négociant et cultivateur à Saint-Valery, administrateur du département, Somme.

Rivollan, homme de loi à Saint-Brieuc, Côtes-du-Nord.

Robin, marchand et cultivateur à Nogent-sur-Seine, Aube.

Robin (Léonard), homme de loi, juge au tribunal du sixième arrondissement, Paris.

Robouam, cultivateur à la Forêt-sur-Sèvres, président du district de Châtillon, Deux-Sèvres.

Rochoux, administrateur du directoire du département, Indre.

Rogier, cultivateur à Flageac, près Brioude, Haute-Loire.

Rogniat, membre du directoire du département, Isère.

Rojou, administrateur du directoire du département, Sarthe.

Rolland, président du tribunal de Faulquemont, Moselle.

Romme, cultivateur à Gimeaux, ancien professeur de mathématiques et de physique, Puy-de-Dôme.

Roubaud, médecin, administrateur du district de Grasse, Var.

Roubaud, médecin à Tourvès, district de Saint-Maximin, Var.

Rouède, homme de loi, administrateur du département et juge de paix au tribunal du district de Saint-Gaudens, Haute-Garonne.

Rougier-la-Bergerie, de la société d'agriculture de Paris, président du district de Saint-Fargeau, Yonne.

Roujoux, commissaire du roi près le tribunal du district de Landerneau, Finistère.

Rousseau fils, président du département et du tribunal du district du Château-du-Loir, Sarthe.

Roux-Fasillac, chevalier de Saint-Louis à Excideuil, Dordogne.

Rouyer, maire de Béziers, Hérault.

Ruamps, cultivateur à Saint-Saturnin-du-Bois, membre du directoire du département, Charente-Inférieure.

Rubat, juge au tribunal du district de Belley, Ain.

Rubat fils, juge au tribunal du district de Mâcon, Saône-et-Loire.

Rudler, membre du directoire, Haut-Rhin.

Ruet, administrateur du département, Allier.

Rühl, administrateur du directoire du département, Bas-Rhin.

Sabathier, notaire à Léré, district de Sancerre, Cher.

Sablière-Lacondamine, médecin à Saint-Roman, près Saint-Marcellin, Isère.

Sage, administrateur du département, Rhône-et-Loire.

Saladin, juge au tribunal du district d'Amiens, Somme.

Sallengros, homme de loi, officier municipal de Maubeuge, Nord.

Salmon, administrateur du département, Sarthe.

Salvage, homme de loi, administrateur du district de Mauriac, Cantal.

Sancerre, commissaire du roi, Tarn.

Sanlaville, notaire à Beaujeu, Rhône-et-Loire.

Saulnier, propriétaire à Lantigné, Rhône-et-Loire.

Sautayra, administrateur du directoire du district de Montélimart, Drôme.

Sautereau, homme de loi à Saint-Pierre-le-Moutier, procureur général-syndic du département.

Sauve, négociant, maire de Ducey, district d'Avranches, Manche.

Savonneau, cultivateur à Saint-Firmin-des-Prés, district de Vendôme, membre du conseil du département, Loir-et-Cher.

Schirmer, juge au tribunal de Colmar, Haut-Rhin.

Sebire, cultivateur à Carfantin, Ille-et-Vilaine.

Sédillez, homme de loi, membre du directoire du district de Nemours, Seine-et-Marne.

Seranne, négociant à Cette, Hérault.

Sers, négociant, officier municipal de Bordeaux, Gironde.

Servière, juge au tribunal du district de Bazas, Gironde.

Sévène, homme de loi à Marvejols, Lozère.

Siau aîné, négociant, membre du directoire, Pyrénées-Orientales.

Siblot, docteur en médecine à Lure, Haute-Saône.

Sissous, juge au tribunal du district à Troyes, Aube.

Solomiac, homme de loi à la Grasse, administrateur du département, Aude.

Soret, procureur-syndic du directoire de Pontoise, Seine-et-Oise.

Soubeiran-Saint-Prix, homme de loi à Saint-Péray, administrateur du directoire du département, Ardèche.

Soubrany, maire de Riom, Puy-de-Dôme.

Taillefer, médecin à Domme, administrateur du district de Sarlat, Dordogne.

Tarbé, négociant, officier municipal de Rouen, Seine-Inférieure.

Tardiveau, homme de loi à Rennes, Ille-et-Vilaine.

Tartanac fils, juge au tribunal de Valence, Gers.

Tavernel, juge au tribunal de Beaucaire, Gard.

Teallier, administrateur du directoire du département, Puy-de-Dôme.

Teillard, vice-président du directoire du département, Cantal.

Ténon, de l'Académie des sciences, du collége de chirurgie de Montpellier, de celui de Paris, professeur public et de la Société d'agriculture, propriétaire à Massy, Seine-et-Oise.

Térède, docteur en médecine et juge de paix de la ville de l'Aigle, Orne.

Tesson, membre du directoire du département, Manche.

Theule, officier municipal de Toulouse, Haute-Garonne.

Thévenet, cultivateur, administrateur du directoire du district de la campagne de Lyon, Rhône-et-Loire.

Thevenin, procureur-syndic du district de Montaigu, Puy-de-Dôme.

Thibaut, membre du directoire du département, Oise.

Thierriot, homme de loi, administrateur du directoire du département, Vendée.

Thillionbois de Valeuil, homme de loi à Brézolles, membre du conseil du département, Eure-et-Loir.

Thorillon, ancien procureur au Châtelet, administrateur de police, juge de paix des Gobelins, Paris.

Thuriot, juge au tribunal du district de Sézanne, et électeur de Paris, au 14 juillet 1789, Marne.

Tocquot, cultivateur, juge de paix du canton de Donsevrin, district de Saint-Mihiel, Meuse.

Torné, évêque de Bourges, Cher.

Treihl-Pardailhan, Paris.

Tronchon, cultivateur à Fosse-Martin, membre du conseil du département, Oise.

Turgan, juge au tribunal du district de Tartas, Landes.

Turpetin, procureur-syndic du district de Beaugency, Loiret.

Urvoy-Saint-Mirel, propriétaire à Dinan, Côtes-du-Nord.

Vacher, homme de loi à Vesseaux, administrateur du directoire du département, Ardèche.

Valadier, homme de loi à Vallon, Ardèche.

Valdruche, administrateur du directoire du département, Haute-Marne.

Vallier fils, homme de loi à Saint-Marcellin, Isère.

Vanhœnacker, négociant, maire de Lille, Nord.

Vardon, administrateur du directoire du département, Calvados.

Vayron, prêtre, procureur-syndic du district de Saint-Flour, Cantal.

Veirieu, homme de loi, juge au tribunal du district à Toulouse, Haute-Garonne.

Vergniaud, administrateur du département, Gironde.

Vérité fils, administrateur du district de la Ferté-Bernard, Sarthe.

Vernerey, homme de loi à Baume-les-Dames, administrateur du directoire du département, Doubs.

Vidalot, homme de loi, juge au tribunal du district de Valence, Lot-et-Garonne.

Viennet, officier municipal à Béziers, Hérault.

Villier, président du bureau de conciliation, Jura.

Vimar, homme de loi, procureur de la commune de Rouen, Seine-Inférieure.

Vincent-Plauchet, vice-président du district de Nîmes, Gard.

Vinot-Veaublanc, propriétaire-cultivateur, président de l'administration du département, Seine-et-Marne.

Viquesnel-Delaunay, vice-président du district de Senlis, Oise.

Vivier, administrateur du directoire du département, Indre.

Voisard fils, administrateur du département, Doubs.

Voisin-Gartempe, procureur-syndic du district de Guéret, Creuse.

Vosgien, maire d'Epinal, Vosges.

Wœlterie, membre du directoire, Haut-Rhin.

Wallart, propriétaire à Auxi-le-Château, Pas-de-Calais.

Wilhelm, administrateur du directoire du département, Bas-Rhin.

— ASSEMBLÉE CONSTITUANTE DE 1848. Convoquée après la révolution de février, issue du suffrage universel, elle comptait des citoyens de toutes les classes, et même des ouvriers, au nombre de trente-quatre, fait jusqu'alors sans exemple. Sa mission était de donner à la France une constitution nouvelle, en rapport avec les idées éminemment libérales du XIXe siècle. Elle s'ouvrit le 4 mai, au Palais-Bourbon, ancien local de la Chambre des députés. Le gouvernement provisoire vint déposer sa dictature dans les mains des élus de la nation. L'*Assemblée* se rendit en corps sur le péristyle du palais, et, au milieu des acclamations d'un peuple immense, proclama la république démocratique, qu'elle-même acclama dix-sept fois dans la salle de ses séances, bien qu'elle comptât un certain nombre de légitimistes et d'orléanistes. La majorité fut acquise aux républicains modérés, ayant pour chefs les anciens rédacteurs du journal le *National*, Gironde au petit pied, qui essaya de se maintenir entre un groupe aux opinions plus tranchées, qui forma lui-même une nouvelle Montagne, et un côté droit composé d'anciens serviteurs des gouvernements monarchiques. L'*Assemblée* se donna pour président Buchez, chef d'une école nébuleuse de républicains catholiques, et l'un des auteurs de la grande compilation de l'*Histoire parlementaire de la Révolution*. Elle fut dans la suite présidée par Sénart et Marrast. Cette majorité, il ne nous coûte pas d'en convenir, était sincèrement républicaine; mais l'histoire dira si la crainte de l'anarchie ne l'a pas emportée trop avant dans les voies de la réaction, et si elle n'a pas énervé à l'avance et rendu impossible la république qu'elle voulait fonder: comme la colère, la peur est une mauvaise conseillère. Le peu de confiance que cette majorité inspirait au parti populaire rendit possible l'échauffourée du 15 mai, qui faillit un moment amener la dissolution de l'*Assemblée*, mais dont celle-ci triompha sans effusion de sang. Le mois suivant, travaillée par les factions monarchiques, elle vota, sur le rapport de M. de Falloux, la dissolution des *ateliers nationaux*. Cette mesure, qu'il était dans tous les cas cruel et imprudent de précipiter ainsi, parut un acte de colère, une provocation, et jeta dans la guerre civile des milliers d'ouvriers sans pain, qui croyaient en outre la république trahie et livrée. On sait ce que furent ces terribles journées de juin et quels torrents de sang coulèrent dans les deux partis. Pendant cette bataille funeste, qui restera un des souvenirs les plus douloureux de notre histoire, la Constituante montra un grand caractère, une énergie inébranlable. Mais elle fut violente et sans pitié: elle repoussa toute pensée de conciliation, d'apaisement; elle crut que sa dignité de pouvoir souverain lui commandait d'écraser et d'anéantir. Dès le commencement de l'action, elle avait donné le commandement militaire au général Cavaignac, avec des pouvoirs en quelque sorte dictatoriaux. Après cette victoire, si chèrement, si douloureusement achetée, l'*Assemblée* décréta la transportation, sans jugement, de plusieurs milliers d'insurgés. Mais son triomphe même l'avait affaiblie en fortifiant le parti de la réaction. En effet, après le vote de la constitution et l'installation du gouvernement présidentiel, l'*Assemblée* eut à se défendre contre le gouvernement de sa création, appuyé par tous les adversaires des institutions républicaines. Le 11 décembre, elle décide qu'elle fera les lois organiques qui devaient compléter la constitution; on l'accuse de vouloir s'éterniser, et, sur la proposition du représentant Rateau, elle rapporte son décret le 29 janvier suivant, et convoque les électeurs pour l'*Assemblée* législative. Le 26 mai 1849, eut lieu sa dernière séance. L'*Assemblée* constituante rétablit, en le diminuant, le cautionnement des journaux, 9 août; interdit les clubs, 21 août; repoussa le droit au travail et l'impôt progressif. On lui doit quelques réformes, comme la réduction de l'impôt du sel. Quant à la constitution dont elle dota la France, on sait qu'elle périt précisément par l'institution à laquelle ses auteurs, imbus d'idées américaines, étaient le plus fermement attachés. Cela avait été prévu, prédit mille fois: tout le monde voyait le danger; mais les constituants ne voulurent point ouvrir les yeux, et la majorité repoussa jusqu'à l'amendement Grévy, qui du moins eût donné la nomination du président à l'*Assemblée* nationale.

— ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE 1849. Elle succéda à la Constituante, et se réunit le 28 mai 1849. Elle se composait de 750 membres. Les élections, habilement travaillées par la coalition de tous les anciens partis monarchiques, avaient été faites dans un esprit rétrograde très-prononcé. Les orléanistes, les légitimistes, arrivèrent en foule, mêlés d'un certain nombre de bonapartistes. Les républicains modérés, discrédités dans les dernières luttes, y étaient en petit nombre; la Montagne formait un noyau moins apparent encore. Cette majorité, recrutée sous tous les drapeaux, dans tous les camps ennemis de la république, était chargée de faire des lois pour consolider la république. En songeant à une telle mission, il était douteux que ses membres pussent se regarder sans rire. Mais la situation était ainsi. L'existence de l'*Assemblée* législative ne fut qu'une lutte continuelle contre les républicains et contre le président Louis Bonaparte, dont la politique était d'ailleurs d'user tous les partis les uns par les autres. Toutefois, l'accord s'établissait entre la majorité et le gouvernement sur un certain nombre de questions. L'*Assemblée* approuvait l'expédition de Rome, repoussait la demande de mise en accusation du président et des ministres, donnait son appui pour la répression du mouvement du 13 juin, et rétablissait l'impôt des boissons. Cependant les Montagnards, décimés par la défaite du 13 juin, se relevaient de jour en jour, et leur influence grandissait dans le pays; toutes les élections partielles leur apportaient de nouveaux contingents, et la majorité voyait avec effroi grossir leur imposante minorité. C'est alors que, pour mettre une digue à ce flot menaçant, elle mutila le suffrage universel, de concert avec le ministère, et vota la loi du 31 mai (1850), préparée par cette commission, dont la plupart des membres étaient d'anciens hommes d'Etat qu'on nommait plaisamment les *Burgraves*. Dans son délire réactionnaire, elle entreprit ce qu'elle nommait crûment une *expédition de Rome à l'intérieur*. Sous le prétexte du rétablissement de l'ordre, qui n'était en réalité troublé que par les manœuvres des factions monarchiques, elle poursuivait avec une fureur sénile la destruction de toutes les libertés publiques, et votait les lois sur la déportation à Noukahiva, sur l'organisation de l'enseignement, contre la presse, sur le rétablissement du timbre et l'élévation du cautionnement, etc. Cependant, si l'*Assemblée* marchait d'accord avec le gouvernement pour l'application de toutes ces mesures, elle n'en était pas moins le plus souvent en guerre ouverte avec lui, et invoquait contre le président cette constitution même, dont elle méditait également la destruction. Au fond, il s'agissait moins d'une question de principe que d'une compétition ardente pour recueillir l'héritage de la république. Cette situation, qui contenait en elle toutes les tempêtes de la guerre civile, se prolongea jusqu'à la fin de 1851, à travers les changements de ministères et les luttes de toute nature. En juillet de cette année, la révision de la constitution, réclamée par l'Elysée

comme par les partis monarchiques, n'avait pu réunir une majorité suffisante. Toutes les voies légales étaient fermées aux ambitions en lutte; il devenait évident que la question serait tranchée par la force. En novembre, le président, dans l'esprit duquel il n'y avait aucune hésitation et qui savait du moins ce qu'il voulait, immense avantage sur des adversaires divisés et indécis, fit présenter un projet pour le rétablissement du suffrage universel. Cette manœuvre habile déconcerta la majorité, qui commit la faute de le rejeter. Sentant le coup d'Etat dans l'air, elle comptait néanmoins rester maîtresse de la situation et envoyer le président à Vincennes. Ce fut alors que se produisit la fameuse proposition des questeurs sur le droit de réquisition directe de la force armée par le président de l'*Assemblée*. La question était brûlante, et il paraît qu'on n'attendait que le vote pour arrêter les ministres dans la salle des séances et mettre en accusation Louis Bonaparte, qui, de son côté, était prêt et n'attendait que le résultat du scrutin pour monter à cheval et balayer les représentants. Pendant que l'on comptait les suffrages, les ministres sortirent au milieu du tumulte, pensant que la proposition serait votée et craignant qu'on ne fermât les portes sur eux. En se retirant, le général de Saint-Arnaud dit cette phrase caractéristique : « *On fait trop de bruit dans cette maison; je vais chercher la garde.* »

Il allait, en effet, chercher *la garde*, c'est-à-dire quelques bataillons pour jeter l'*Assemblée* par les fenêtres.

Mais la proposition fut rejetée.

La Montagne, caressée d'abord, n'ignorait point que le général Changarnier devait être investi de la dictature militaire; elle apprit, en outre, par quelques paroles imprudentes d'un orateur de la majorité, que la coalition monarchique réservait aux républicains exactement le même sort que l'autre parti, c'est-à-dire, en cas de résistance, la fusillade et Cayenne. Placée entre deux coups d'Etat, elle espéra résister avec plus de succès à celui du pouvoir exécutif, et vota contre la proposition des questeurs. Peu de temps après, le 2 décembre trancha le nœud de la situation et termina l'existence de l'*Assemblée* législative.

Nous avons ici sous les yeux la liste des membres qui ont composé nos *Assemblées* de la deuxième république; et là nous retrouvons, à la distance d'un demi-siècle, quelques-uns des noms d'autrefois : ce sont les fils, les petits-fils ou les neveux des géants de 89. Notre devoir d'historien nous oblige-t-il à publier cette liste? Nous ne le pensons pas : on pourrait voir dans cette publicité des intentions ironiques, et le ton de l'histoire doit toujours rester sérieux. Du reste, ce sont les circonstances surtout qui ont été malheureuses. Donc, pas de récriminations : le *Grand Dictionnaire* ne saurait prendre pour devise le *Væ victis* brutal du Gaulois.

A côté de ces grandes *assemblées*, il y a eu dans notre pays des *assemblées* partielles ou locales : assemblées primaires, assemblées communales, assemblées électorales, etc., dont il nous reste à dire quelques mots :

— ASSEMBLÉES PRIMAIRES. Formées en vertu de la constitution de 1791, elles se composaient, dans chaque canton, des *citoyens actifs*, c'est-à-dire de ceux qui payaient une contribution égale à la valeur de trois journées de travail. Les *assemblées* primaires se réunissaient pour élire les juges de paix, les commissaires de police, les membres du conseil de la commune, enfin les *électeurs*, qui eux-mêmes nommaient les députés et les évêques constitutionnels. A Paris et dans d'autres villes, les *assemblées* primaires se nommaient *sections*. Dans la suite, ces *assemblées* délibérèrent aussi sur l'acceptation ou le rejet de l'acte constitutionnel. Par la constitution de 1793, elles devaient nommer directement les représentants; mais on sait que cette constitution ne fut jamais appliquée.

— ASSEMBLÉES COMMUNALES. C'étaient, sous la première république, les réunions de citoyens qui, dans les communes au-dessous de 5,000 habitants, nommaient les agents de chaque commune et leurs adjoints.

— ASSEMBLÉE ÉLECTORALE. D'après la constitution de 91 et les suivantes, c'était la réunion des électeurs nommés dans les *assemblées* primaires pour élire les députés, les évêques constitutionnels, les membres du tribunal de cassation, etc.

— ASSEMBLÉE CENTRALE DE RÉSISTANCE A L'OPPOSITION. Tel fut le titre adopté par le comité qui se forma à Caen en juin 1793, pour provoquer et diriger l'insurrection des départements contre Paris et la Convention, à la suite de la chute des Girondins, dans les journées des 31 mai-2 juin. Cette *assemblée*, espèce de Convention insurrectionnelle, se composait d'une quinzaine de Girondins fugitifs, des autorités constituées de Caen et des commissaires de quelques-uns des départements qui avaient adhéré au mouvement. Elle prit des arrêtés, adressa une proclamation à tous les Français, envoya des propagandistes dans toutes les directions, fit des discours, passa des revues, essaya enfin d'organiser cette insurrection départementale, qui devait pulvériser l'anarchie et *rendre la liberté* à la Convention, c'est-à-dire le pouvoir aux Girondins, et qui se termina si misérablement. Le 13 juillet, 1,900 fédérés environ partirent de Caen, poussèrent jusqu'à Vernon, et se débandèrent devant une poignée d'hommes, sans même avoir combattu. La Gironde était une seconde fois vaincue, et l'*assemblée* de Caen prit le sage parti de se dissoudre.

Assemblée des femmes ou les **Harangueuses**, comédie d'Aristophane, jouée à Athènes, en 393 av. J.-C. Cette pièce commence par un tableau très-animé et très-comique : les Athéniennes, ennuyées de voir leurs maris conduire fort mal les affaires publiques, ont formé la résolution de s'emparer du gouvernement. Elles ont comploté de se rendre, de grand matin, au lieu où se tient l'*assemblée* du peuple. Leur présidente, Praxagora, est à son poste avant l'aube et attend impatiemment ses complices. Bientôt arrivent de différents côtés plusieurs femmes déguisées en hommes, c'est-à-dire ornées de longues barbes postiches, vêtues du manteau national, la main appuyée sur un gros bâton et le pied perdu dans de larges chaussures masculines, dites *laconiennes*. Chacune, en arrivant, s'excuse de *son retard* et *raconte* la peine qu'elle a eue à s'échapper clandestinement de la couche conjugale. Quand la réunion est au complet, les citoyennes s'essayent à jouer leur rôle. Il faut, en effet, qu'elles parlent, crient, gesticulent comme des hommes, afin que les Athéniens qui assisteront à cette *assemblée* matinale ne se doutent pas de la supercherie. Les plus beaux parleurs, dit l'une, sont les gens les plus dissolus : nous avons donc tout ce qu'il faut pour faire d'excellents orateurs. Une seconde demande la parole et du vin pour s'éclaircir la voix. Une autre monte à la tribune et veut haranguer; mais, à chaque instant, il lui échappe des mots qui trahissent son sexe et celui de ses compagnes. Enfin, Praxagora *débite un discours satirique, où* elle censure vivement la perversité des magistrats, des généraux et des démagogues. Elle rejette tous les malheurs de la patrie sur l'incapacité et la vénalité des hommes. Elle déclare qu'il faut remettre aux femmes la direction des affaires, parce qu'elles seules sont fidèles aux antiques traditions. Cet essai oratoire est vivement applaudi. Pendant l'entr'acte, l'*assemblée* du peuple a lieu, et Praxagora fait passer son décret.

Nous assistons ensuite à un dialogue entre Blépyrus, mari de Praxagora, et un autre Athénien. Blépyrus, qui a cherché inutilement ses souliers et son manteau, est obligé d'endosser la robe de sa femme : son voisin est affublé de même. Chrémès, qui revient de l'*assemblée*, rend compte à Blépyrus de la séance. « L'orateur, dit-il, a fait décider qu'on abandonnerait le gouvernement aux femmes, parce que c'est la seule nouveauté dont on n'ait pas essayé à Athènes. » Blépyrus s'applaudit d'une résolution qui le dispense d'aller au tribunal et de travailler pour nourrir ses enfants. Il craint seulement que les femmes ne deviennent trop exigeantes sur certain point.

Dans la scène suivante, Blépyrus querelle Praxagora au sujet de sa fuite nocturne. Celle-ci ment avec effronterie et rend fort mal raison de son accoutrement masculin. Elle apprend avec joie, de la bouche de son mari, le décret qu'elle a fait voter. Aussitôt, elle développe son système de gouvernement : tous les biens seront communs; le pauvre aura pain, gâteau, pois chiches à discrétion; les femmes deviendront aussi propriété commune; mais, pour éviter toute injustice, les plus belles satisferont d'abord les hommes les plus laids, et les blondins ne jouiront des jolies femmes qu'après avoir contenté les laides; plus de procès, personne n'ayant besoin d'emprunter et les usuriers ne pouvant plus prêter; plus de voleurs, puisque chacun aura le nécessaire; les tribunaux seront convertis en salles à manger.

Après cet exposé séduisant, on voit paraître deux citoyens, dont l'un, honnête, simple, veut porter son mobilier au dépôt général pour obéir au décret. Il passe en revue ses ustensiles : un tamis, une marmite, un miroir, un trépied, une urne et un coq. La scène ressemble à une boutique de bric-à-brac. Un second citoyen, égoïste et rusé, ne prenant dans la loi que ce qui l'accommode, blâme son voisin de sa sottise; il lui conseille d'attendre que tout le monde se soit exécuté, et ensuite d'attendre encore; car, à Athènes, les décrets sont vite oubliés. Bientôt le héraut appelle à son de trompe les citoyens au banquet social : poissons grillés, lièvres à la broche, galettes, beignets, purée de pois, vin petillant, parfums, rien n'y manquera. Le second citoyen, celui qui n'a pas porté ses meubles à la masse, est le plus empressé à se rendre à l'appel; il veut à tout prix obéir à la loi; jamais Athènes n'a eu de meilleur citoyen. Il gourmande la lenteur de son voisin, et jure d'enlever les plats au passage plutôt que de désobéir au décret.

Dans un cinquième tableau, l'auteur nous montre une vieille femme et une jeune fille également désireuses de se soumettre aux ordonnances; elles guettent les galants par la fenêtre. La vieille est fardée, parfumée, richement vêtue; l'autre est jeune et belle, ce qui vaut mieux que la parure. Arrive un vieillard : c'est à qui n'en voudra pas et adressera le survenant à sa voisine. Touchante abnégation! Un jeune homme paraît bientôt, et chacune prétend l'accaparer; mais la vieille, le décret en main, écarte sa rivale et prétend emmener le blondin au nom de la loi. Une deuxième et une troisième vieilles disputent le malheureux galant à la première, sous prétexte qu'elles sont plus décrépites. Le pauvre hère, tiré à quatre femmes, déplore sa destinée. Après un long débat, le premier, sans doute, où l'on ait vu des femmes avouer leur âge, s'en targuer, la plus affreuse traîne chez elle sa victime gémissante.

Tel est le sujet traité par Aristophane. Après la prise d'Athènes, en 404, les Trente tyrans avaient défendu aux auteurs de mettre en scène aucun personnage vivant. Aristophane, ne pouvant plus faire de comédies politiques ou personnelles, composa une pièce philosophique; à la satire des hommes, il substitua la satire des idées. L'*Assemblée des femmes* n'est que la critique du communisme imaginé par Protagoras et développé ensuite par Platon, dans sa *République*. Quoiqu'il y ait encore, çà et là, un mot sur les affaires publiques et un sarcasme à l'adresse des débauchés, la politique et les attaques personnelles ne sont ici qu'un accessoire; cependant cette pièce est encore une œuvre de polémique. C'est que, chez les Athéniens, le théâtre tenait à la fois de la tribune et de l'école : la scène était, en Grèce, ce que la presse est chez nous.

La fable de l'*Assemblée des femmes* ou les *Harangueuses* est invraisemblable. On n'y trouve ni action, ni intrigue, ni progression d'intérêt; elle se compose, comme on le voit par le résumé ci-dessus, d'une suite de tableaux dont le fond est le même. Ainsi, ce que nous pourrions appeler le premier acte contient l'exposition du sujet, et dans les actes suivants l'auteur fait ressortir les inconvénients, les absurdités, les impossibilités du communisme préconisé par Protagoras. Quelque' risibles et bouffonnes que soient ces peintures, quels que soient le piquant et la vérité des détails, la pièce n'est que le développement et la répétition d'une seule idée.

Dans l'*Assemblée des femmes*, une foule de traits nous révèlent les opinions personnelles de l'auteur. Qui ne reconnaîtrait un partisan de l'aristocratie aux sarcasmes qu'il lance contre les démagogues et contre ces Athéniens, si amis de la nouveauté? De quoi loue-t-il les femmes, sinon de leur fidélité aux vieilles coutumes? « Elles lavent leur laine à l'eau chaude comme autrefois, elles pétrissent des gâteaux comme autrefois, elles introduisent des galants chez elles comme autrefois. »

Nous trouvons aussi dans cette pièce plusieurs détails curieux sur les mœurs de l'époque : on payait les citoyens qui assistaient aux *assemblées;* le patriotisme était coté à trois oboles par tête. La police était faite par des archers scythes; les magistrats et les philosophes, même les simples citoyens, portaient, aux jours d'*assemblée*, un manteau et un gros bâton; la délation faisait vivre une foule d'Athéniens; les petits-maîtres se teignaient les cheveux, et tout le monde mettait sa monnaie dans sa bouche en guise de bourse; il était interdit aux femmes de faire des achats dont le prix aurait dépassé celui d'un *médimne* ou environ un demi-hectolitre de blé.

La comédie des *Harangueuses* manque de *parabase* (V. ce mot), parce que les Trente avaient supprimé ce morceau caractéristique de l'ancienne comédie. Pour le style, voir l'article *Aristophane*.

Assemblée des dieux (L'), dialogue, composé au IIe siècle, par Lucien de Samosate.

Lucien, le satirique le plus spirituel de l'antiquité, doit surtout sa réputation à ses dialogues. Armé du fouet de la satire, il flagelle impitoyablement la société corrompue de son époque; mais ses coups frappent plus volontiers sur les faux sages et les faux dieux. Nous analyserons seulement ses *Dialogues des Morts* et son *Assemblée des dieux*, afin de faire connaître l'esprit dans lequel il a écrit; quant à ses autres œuvres, quelques mots à l'article de sa vie les rendront suffisamment familières aux lecteurs.

Dans l'*Assemblée des dieux*, l'écrivain porte le flambeau d'une logique inexorable sur les idées vagues et confuses que l'antiquité païenne se faisait de la puissance divine. Il démontre à Jupiter que les dieux ne sont plus rien en présence du destin, et que le dogme du destin n'est à son tour que la négation de la liberté humaine, par conséquent, l'abolition de toute morale.

Dans ce dialogue, les interlocuteurs sont Jupiter et Momus, assistés de Mercure, qui remplit l'office d'huissier. Momus se plaint à Jupiter de l'envahissement de l'Olympe par une multitude de nouveaux dieux avec toute leur suite. Pour les héros passés demi-dieux, il se montre assez bon prince; mais, qu'ils amènent leurs esclaves et leurs valets, et réclament pour tant de gens une part de divinité, il n'y peut consentir. Bacchus, cette moitié d'homme, toujours ivre, a obtenu droit de cité dans l'Olympe : c'est chose jugée; mais que Silène et les satyres, ces chevriers d'étrange sorte, y pénètrent à sa suite, c'est de la dernière inconvenance. Si l'on admet des dieux à cornes et à queue, comment peut-on espérer que les hommes respecteront ces singulières divinités? Mais, ce n'est pas tout : le dieu des buveurs n'a-t-il pas eu l'idée d'introduire à son bras sa maîtresse Ariadne, et la fille d'un paysan, Erigone, avec son inséparable chien. Le séjour des dieux tourne à la ménagerie. Jupiter avoue que ces plaintes ne manquent pas de justesse; mais Esculape, le grand guérisseur, et Hercule, son propre fils, à lui Jupiter, doivent au moins trouver grâce devant ses yeux. Momus y consent par politesse, bien qu'ils aient sur le corps des marques de brûlure. Et moi aussi, probablement, je suis un intrus, reprend Jupiter en souriant? Pourquoi pas? dit Momus; les Crétois prétendent bien que tu es bâtard, et si peu immortel, qu'ils montrent ton tombeau. En tout cas, ce qui est certain, c'est que ce sont tes adultères qui ont peuplé l'Olympe, et de quels dieux! Hercule trône parmi les immortels, et son maître Eurysthée est bien et dûment mort! Après tout, ces dieux-là, même Apollon, le charlatan, peuvent encore passer à la grande rigueur; mais que dire de Cerbère, d'Apis, d'Ibis, des singes et des boucs? Il y a mieux encore : tout ridicules qu'ils étaient, ces dieux-là avaient au moins une sorte de notoriété, de réalité; mais voici venir des divinités abstraites et imaginaires : les Vertus, la Nature, la Fortune, le Destin. La vogue est à ces dieux fictifs; leur influence dépasse de beaucoup celle des anciens dieux, et les hommes sont convaincus que Jupiter lui-même est forcé de s'incliner devant le Destin, vrai maître des dieux et des hommes. Pour remédier à cette fureur de divinité, Momus propose une vérification de titres. Le triage terminé, chaque dieu devra s'en tenir à ses attributs : ainsi, Apollon sera exclusivement devin, médecin ou cithariste. Pour ce qui est des divinités imaginaires, les philosophes seront mis en demeure de ne plus divaguer sur des mots vides de sens, et de ne plus expliquer ce qu'ils ne comprennent pas. Jupiter adopte le projet de loi, bien qu'il prévoie une nuée de réclamations contre l'établissement de ce nobiliaire divin.

Cette satire bouffonne, et en même temps si spirituelle, paraîtra quelque peu impie; mais il faut songer que l'on était déjà loin du temps

Où quatre mille dieux n'avaient pas un athée,

comme dit Musset, et que l'auteur de ces railleries, en apparence si gaies, s'écriait douloureusement : « Tant de superstition accréditée dans l'esprit du vulgaire a moins besoin d'un censeur que d'un Démocrite et d'un Héraclite, l'un pour rire de la folie des hommes, l'autre pour pleurer sur leur ignorance regrettable. »

Le scepticisme de Lucien, en fait de religion, est radical et complet; il verse à pleines mains le ridicule sur ces légendes mythologiques, que Cicéron traitait de contes de bonne femme. Pas une divinité n'est épargnée : toutes passent sous le fouet de sa gaîté irrévérencieuse. Véritablement athée, dans le sens de l'orthodoxie païenne, il ne craint ni Jupiter, ni son tonnerre, ni le Tartare, ni les peines réservées à l'impiété. Les enfers ne sont pour lui, dans ses *Dialogues des morts*, qu'un théâtre, une salle de spectacle, où il fait agir les personnages qu'il ressuscite; l'Olympe, dans l'*Assemblée des dieux*, est une scène burlesque, où s'agitent des marionnettes divines, dont il tient les fils et dirige les mouvements au gré de sa raillerie capricieuse, fantasque et vagabonde.

« Dans ce dialogue, dit M. Pierron, Lucien ne le cède à personne, pas même à Platon, pour l'imitation des tours de la conversation familière, pour la grâce et le piquant de la diction. *C'est une œuvre parfaite en son* genre et digne de figurer au premier rang, après les œuvres incomparables du grand, du divin Platon. » Nous n'insisterons pas davantage sur les qualités d'esprit et de style déployées par Lucien dans cet ouvrage, cet auteur devant être apprécié d'une manière générale, sous ce double point de vue, à son article biographique; nous nous contenterons d'ajouter qu'il se recommande par un tour facile et spirituel, par un style élégant, et par cet atticisme, dont il avait étudié à fond tous les secrets et toutes les nuances.

Dans deux autres de ses ouvrages, *Jupiter confondu* et *Jupiter tragédien*, Lucien a développé la même idée d'athéisme.

Assemblée de famille (L'), comédie en cinq actes, en vers, de Riboutté, représentée au Théâtre-Français, en 1808.

Ergaste a péri dans un naufrage, laissant une fille de seize ans, nommée Angélique, qui passe pour être une enfant naturelle, et en faveur de laquelle il semble n'avoir fait aucune disposition testamentaire. Retirée à la campagne, Angélique y pleure la mort de son père. Bientôt les collatéraux d'Ergaste se rassemblent, sous le prétexte d'apporter des consolations à l'orpheline, mais en réalité dans le but de s'enquérir des chances d'hérédité qui leur restent. Le notaire leur dit que leur parent est mort sans tester, qu'il n'a pas pensé à son enfant, et que le sort de celle-ci dépend de leur générosité. Alors ces mêmes collatéraux, qui, naguère, accablaient la jeune fille de protestations de dévouement, lèvent le masque : ils deviennent insolents, durs et impitoyables; déjà ils se partagent la succession. De tous ces parents égoïstes, Valère seul s'intéresse à sa cousine Angélique, qu'il aime, et dont il est aimé. La perte de sa fortune, loin d'affaiblir *l'intérêt* qu'il lui porte, ne fait qu'augmenter ses assiduités, et il plaide la cause d'Angélique près de ses cohéritiers. Arrive Blainville, frère du défunt, bourru bienfaisant; il est sans cesse la dupe de son bon cœur. Blainville apprend

les projets de la famille; il se propose d'observer ses neveux; mais ceux-ci l'entourent avec un empressement si bien joué, qu'il ne peut croire à leur perfidie. Angélique, lorsqu'elle s'approche à son tour, se voit repoussée. Blainville la regarde s'éloigner en pleurant. Enfin, l'heure sonne où la famille va prononcer sur le sort de la jeune fille : les parents avides se sont cotisés entre eux et ont formé une somme de douze cents francs pour l'orpheline. Dès que Blainville est suffisamment éclairé sur la conduite de ses neveux, il se lève, tire de sa poche le contrat de mariage de son frère, que celui-ci lui avait confié avant son départ, et qui établit les droits d'Angélique; il accable ceux qui sont présents des reproches les plus mérités et unit Valère à Angélique. Tel est le plan de cette comédie : le fond en est vicieux et le sujet trop mince pour cinq actes. Chose remarquable, pourtant, le défaut capital de l'ouvrage devint précisément la cause de son succès : la curiosité du public se soutient par ce contrat, que Blainville tient secret jusqu'à la fin, et que, pour être logique et agir selon son caractère, il aurait dû montrer dès le premier acte. Cette pièce eut de la vogue pendant assez longtemps, et le jeu des acteurs, celui de Fleury principalement, n'a pas peu contribué à sa réussite.

Assemblée de gardes civiques, tableau de Govert Flinck, au Musée d'Amsterdam. Cette composition, qui a environ 15 pieds de large sur 7 à 8 de haut, est regardée à bon droit comme le chef-d'œuvre de Flinck. Elle fut exécutée par lui en 1648, après la conclusion de la paix de Munster, à laquelle la Hollande et les autres Etats protestants durent enfin la liberté de conscience. La scène se passe en plein air : neuf hommes debout sont groupés du côté gauche, près de l'entrée d'un hôtel; sept d'entre eux ont des arquebuses ou des piques; les deux autres sont placés en avant; le premier, le capitaine Jean Huidecoper, seigneur de Maarsseveen, tout vêtu de noir, avec une ceinture bleue, se présente le corps de face, la tête tournée à droite, une main appuyée sur une longue canne, l'autre main tenant un chapeau à plumes blanches; le second, le porte-drapeau Nic. van Waveren, a aussi un costume noir, brodé d'or aux manches et au collet, et sur lequel se détache une écharpe blanche; il tient d'une main son chapeau à plumes blanches et rouges, et de l'autre l'étendard, en soie blanche, de sa compagnie. Onze personnages occupent le côté droit; ils sont tous debout, comme les précédents, à l'exception d'un gros bonhomme vêtu de gris, assis vers le coin du cadre. Le personnage le plus en évidence de ce côté porte le hausse-col et l'épée, un costume noir et or, une écharpe bleue, des bas blancs; il a une pertuisane dans la main droite, et à la main gauche son chapeau à plumes blanches; c'est le lieutenant Frans van Waveren. Au milieu de la toile, dans l'intervalle qui sépare les deux groupes principaux, un homme se baisse pour arranger le haut de ses bottes molles. Parmi les arquebusiers qui sont placés à la droite du lieutenant et dont trois ont un casque pour coiffure, on distingue un homme de haute taille, vêtu de noir et vu de profil, que M. W. Bürger croit être G. Flinck lui-même, dont le nom figure sur la liste des gardes civiques, au bas du tableau. Cette liste ne porte que seize noms; mais les personnages sont en réalité au nombre de vingt; ils sont en pied et de grandeur naturelle. Au fond, à droite, des feux de réjouissance flambent dans des espèces de grandes barriques. Sur un papier, qui semble glissé entre la bordure et la toile, sont écrits six vers de Jean Vos, en l'honneur du capitaine van Maarsseveen et de la paix de Munster. Ce tableau était placé autrefois dans la grande salle du conseil de guerre à l'ancien hôtel de ville d'Amsterdam. Il n'a jamais été gravé. Comme le célèbre *Banquet des arquebusiers*, de van der Helst, exécuté à la même époque et à la même occasion (V. BANQUET), l'*Assemblée des gardes civiques* est une réunion de portraits qui tous feraient à merveille dans des cadres séparés; les têtes, très-expressives et très-animées, sont peintes dans la manière de Rembrandt, dont Flinck fut l'un des principaux élèves.

Assemblée des bourgmestres (L'), tableau de Théodore de Keyser, au Musée de la Haye. Quatre hommes vêtus de noir, avec collerettes ou fraises blanches, grands chapeaux noirs et souples, sont assis dans des fauteuils, autour d'une table couverte d'un tapis uni de couleur verdâtre. Ce sont les bourgmestres de la ville d'Amsterdam. A gauche, un d'eux, vu de trois quarts, semble parler; le second, presque de dos, a la tête de profil; le troisième est placé de face, de l'autre côté de la table, sur laquelle il appuie sa main droite; le quatrième, aussi de face, a la main droite sur l'angle de la table, la main gauche sur le bras de son fauteuil. Un homme botté, chapeau à la main, la tête et le corps de profil, entre par une porte dissimulée dans l'angle du tableau : c'est l'avocat Davelaer, qui vient annoncer aux bourgmestres l'arrivée à Amsterdam de Marie de Médicis (1638). « Le tableau dans lequel s'arrangent ces cinq personnages, dit M. W. Bürger, n'a pas un pied de hauteur. Ils y vivent pourtant, et très à l'aise, et chacun y a son caractère décidé. Les petites têtes sont prodigieuses sous les ailes noires de leurs chapeaux. Les petites mains sont correctement modelées. L'ensemble des figures, dessinées avec une rare solidité, a du naturel et de la grandeur. La touche est ample, ferme. Simplicité, force, harmonie, tout y est. Et cette peinture si simple a néanmoins une originalité étrange. En l'apercevant, on s'écrie aussitôt : « Ah! quelle œuvre de maître! » Ce petit chef-d'œuvre, qui provient du cabinet Braamcamp, a été gravé d'une façon très-remarquable par J. Suyderhoef.

Assemblée galante dans un parc, tableau de Pater, collection particulière. Cette charmante composition, qui a figuré à l'exposition du boulevard des Italiens, en 1859, représente un essaim de jolies femmes cueillant des fleurs que cherchent à leur dérober leurs amoureux; un joueur de flûte accompagne des chanteuses; un enfant joufflu agace un chien; des couples enamourés sont assis autour d'une fontaine que décore la statue d'une naïade. M. Paul de Saint-Victor a apprécié avec goût cette fantaisie spirituelle : « Les têtes minaudent joliment, dit-il; les attitudes serpentent avec grâce, les toilettes sont du dernier galant, comme on disait en ce temps aimable. C'est Pater en veine et en verve. Comparez cependant cette *Assemblée* aux *Fêtes* de Watteau. Il semble qu'on passe de l'Isola Bella au bois de Meudon, un jour de dimanche. C'est la différence d'une goguette bourgeoise à une fête aristocratique. Les personnages de Watteau sont nés dans leurs habits de bal; c'est le plumage de ces oiseaux rares. Les grisettes et les freluquets de Pater ont loué leurs atours au costumier de la Comédie. Ils ne sont pas habillés; ils sont déguisés. Grattez ces brillants seigneurs, vous trouverez souvent des courtauds de boutique, qui demain auneront du droguet sur le comptoir du *Chat qui pelotte*. Et puis il n'y a rien ou peu de chose sous ces étoffes, si lestement ajustées; c'est le vent qui les gonfle et qui les étale. Pater dessine élégamment la silhouette, mais il élude, et pour cause, l'accent des formes et le contour intérieur. Cela dit, cette *Assemblée galante* n'est pas moins un de ses chefs-d'œuvre. »

ASSEMBLEMENT s. m. (a-san-ble-man — rad. *assembler*). Action d'assembler :

> C'est en l'*assemblement* de ces couples célestes...
> MALHERBE.

‖ Vieux. Aucun autre mot actuellement en usage ne peut en tenir lieu.

— Techn. Total des feuilles assemblées pour être mises en volume par le brocheur. ‖ Dans ce sens, on dit plutôt ASSEMBLAGE.

ASSEMBLER v. a. ou tr. (a-san-blé — du lat. *ad* et *simul*, ensemble). Mettre, joindre ensemble plusieurs choses qui étaient éparses : ASSEMBLER *des livres, des papiers*. ASSEMBLER *des matériaux. Il* ASSEMBLE *tous ces arbres qu'il vient d'abattre.* (Fén.) *Un architecte croit avoir tout fait pourvu qu'il* ASSEMBLE *de grandes colonnes et beaucoup de pierres bien taillées.* (Fén.)

> Quelle importune main.
> A pris soin sur mon front d'*assembler* mes cheveux?
> RACINE.

‖ Lier, tenir réunis :

> Voyez si vous romprez ces dards liés ensemble;
> Je vous expliquerai le nœud qui les *assemble*.
> LA FONTAINE.

— Par ext. Réunir, convoquer, en parlant des personnes : ASSEMBLER *des troupes*. ASSEMBLER *le peuple*. ASSEMBLER *le conseil*. ASSEMBLER *les chambres. Narbal* ASSEMBLA *les chefs du peuple, les vieillards et les prêtres.* (Fén.) *Constantin* ASSEMBLE *à Nicée, en Bithynie, le premier concile général.* (Boss.) *Charlemagne* ASSEMBLAIT *de fameux conciles où sa profonde doctrine était admirée.* (Boss.) *Il* ASSEMBLE *autour de son lit les princes de son auguste sang et les grands de l'Etat.* (Mass.)

> J'y consens, lui dit-il, *assemblons* le chapitre.
> BOILEAU.

‖ Provoquer, motiver, déterminer la réunion : *C'est une affaire qui* ASSEMBLE *dans une ville les plénipotentiaires ou les agents des couronnes et des républiques.* (La Bruy.)

> Et quel fut le dessein qui nous *assembla* tous?
> RACINE.

— Par anal. Accumuler, réunir : *Qu'on choisisse telle condition qu'on voudra, et qu'on y* ASSEMBLE *tous les biens et toutes les satisfactions...* (Pasc.) *Dieu ne s'est fait homme que pour* ASSEMBLER *autour de lui des exemples pour tous les Etats.* (Boss.) *Il n'est pas naturel qu'un homme* ASSEMBLE *tant de qualités.* (Vauven.)

> Je vous connais, je sais tout ce que je m'apprête,
> Et je vois quels malheurs j'*assemble* sur ma tête.
> RACINE.

— Fig. Unir :

> Une loi trop sévère
> Va séparer deux cœurs qu'*assemblait* leur misère.
> RACINE.

— Techn. Joindre, emboîter, enchâsser les différentes pièces d'un ouvrage de charpenterie, de menuiserie, etc. : ASSEMBLER *les pièces d'une machine, les panneaux d'une porte. Ulysse abattit vingt arbres en tout; cependant la nymphe lui porta un instrument dont il fit usage pour les percer et les* ASSEMBLER. (Fén.) ‖ Coudre ensemble les parties d'un vêtement : ASSEMBLER *un habit*. ASSEMBLER *une robe*. ASSEMBLER *un pourpoint*. (Mol.) ‖ Chez les brocheurs et les relieurs, Réunir les feuilles d'un volume d'après l'ordre des signatures : ASSEMBLER *le premier volume, le second volume*. ‖ S'emploie aussi absolument : *Le volume est entièrement tiré, il n'y a plus qu'à* ASSEMBLER.

— Mar. *Assembler deux toiles à voiles*, Les réunir par un seul rang de points.

— Manég. *Assembler un cheval*, Le mettre parfaitement d'aplomb sur ses membres, la tête en belle position.

— Danse. Mettre un pied, ordinairement le droit, devant l'autre, à la troisième position, le talon droit touchant d'équerre le milieu du pied gauche.

S'assembler, v. pr. Etre assemblé, accumulé :

> La haine, le mépris, contre moi tout *s'assemble*.
> VOLTAIRE.

— Se réunir : *Le sénat* S'EST ASSEMBLÉ *aujourd'hui même. Les actionnaires de cette compagnie* S'ASSEMBLENT *deux fois par an.* (Acad.) *Allons donc* NOUS ASSEMBLER *au pied des autels.* (Mass.) *Dès qu'un grand est mort, on* S'ASSEMBLE *dans une mosquée, et l'on fait son oraison funèbre.* (Montesq.) *Ne pourriez-vous pas* VOUS ASSEMBLER *sept ou huit élus, et faire une députation au roi?* (Volt.) *Je trouve fort bon que les hommes* S'ASSEMBLENT *quelquefois pour raisonner, même à table.* (J. de Maistre.) *Chez elle* S'ASSEMBLAIT *chaque soir une nombreuse compagnie.* (A. de Musset.)

> L'heure à présent m'appelle au conseil qui *s'assemble*.
> RACINE.

> On *s'assemble* en tumulte, en tumulte on décide.
> VOLTAIRE.

— Prov. *Qui se ressemble s'assemble*, Ceux qui ont les mêmes penchants, les mêmes habitudes, se recherchent mutuellement : *Il ne tarda pas à se lier étroitement avec ce fripon :* QUI SE RESSEMBLE S'ASSEMBLE. (Acad.) Ne se dit guère qu'en mauvaise part.

— **Syn. Assembler, rassembler.** On *assemble* ce qui n'avait jamais été assemblé, ou des choses peu éloignées ou semblables entre elles : *Constant* ASSEMBLAIT *tous les jours de nouveaux conciles pour réformer les symboles.* (Boss.) On *rassemble* des choses séparées et qui avaient été déjà réunies, ou des choses éloignées, disséminées ou dissemblables : *Par combien de subtilités les protestants ont tâché de* RASSEMBLER *les membres épars de leur réforme désunie!* (Boss.)

— **Syn. Assembler, joindre, unir.** *Assembler*, mettre des objets les uns près des autres : *Un architecte croit avoir tout fait, pourvu qu'il* ASSEMBLE *de grandes colonnes et beaucoup de pierres bien taillées.* (Fén.) *Joindre*, mettre des objets en contact les uns avec les autres : JOINDRE *deux morceaux d'étoffe en les cousant ensemble. Unir*, de plusieurs objets n'en faire qu'une seule et même chose : UNIR *deux pièces de métal par une soudure.*

— **Antonymes**. Désassembler, disgréger, disperser, scinder, séparer.

ASSEMBLEUR, EUSE s. (a-san-bleur, eu-ze — rad. *assembler*). Techn. Ouvrier, ouvrière qui travaille à l'assemblage des feuilles d'imprimerie. ‖ Celui qui se charge de faire faire l'assemblage : *Porter des feuilles chez l'*ASSEMBLEUR. ‖ Ouvrière en dentelles qui est chargée de l'assemblage : *C'est une excellente* ASSEMBLEUSE.

— Poét. *Assembleur de nuages*, Epithète homérique que La Fontaine a donnée à Jupiter :

> Tout l'Olympe s'en plaignit,
> Et l'*assembleur de nuages*
> Jura le Styx et promit
> De former d'autres orages.

ASSEM-KALASI, ville de la Turquie d'Asie, à 115 kilom. de Smyrne, sur la Méditerranée. Nombreuses ruines et antiquités de l'Iassos des anciens.

ASSEN, petite ville de Hollande, ch.-lieu de la province de Drenthe, sur le Horn-Diep, au N.-E. d'Amsterdam; 3,000 hab. Cette ville communique avec le Zuyderzée par un canal.

ASSEN (Jean-Walter Van), graveur sur bois, né à Amsterdam vers 1480. Ses pièces, rares et recherchées, brillent par l'expression des figures et par la délicatesse et la netteté des tailles. Les plus connues sont une suite de soixante sujets tirés de la vie de Jésus-Christ.

ASSEN (Jean Van), peintre hollandais assez distingué, élève et imitateur de Tempesta, né à Amsterdam en 1635, mort en 1695.

ASSENÉ, ÉE (ass-se-né) part. pass. du v. Assener. Appliqué : *Coup bien* ASSENÉ. *Coup de poing, coup de canne vigoureusement* ASSENÉ. *Le coup qui lui fendit le crâne fut* ASSENÉ *avec une telle violence, que l'épée se brisa sur le pavé.* (Aug. Thierry.) *En se retournant, il lui détacha au milieu du visage deux coups de poing si rudement* ASSENÉS, *que ce taureau chancela tout étourdi et tomba pesamment à demi renversé sur une table.* (E. Sue.) *Il fit pleuvoir sur la tête du bandit une grêle de coups de poing aussi rudement* ASSENÉS *qu'avec un gantelet de fer.* (E. Sue.)

ASSENÈDE (Didier ou Thierri D'), poëte flamand, florissait vers le milieu du XIVe siècle. Il a traduit en vers flamands le roman de *Floris et Blanchefleur*. La version primitive était en français ou peut-être en espagnol. Mais le véritable auteur n'en est pas connu. Cette fable a été également traduite en d'autres langues. Boccace l'a reproduite sous le titre de *Il Filocopo* ou *Filocolo*.

ASSENEDE, petite ville de Belgique, dans la Flandre orientale; 3,995 hab. Fabriques d'étoffes de laine; brasseries, teintureries.

ASSENER v. a. ou tr. (ass-se-né — du lat. *assignare*, marquer, désigner; c'est une ancienne forme du v. *assigner*, employé originairement dans son sens étymologique. — L'*e* muet du radical se change en *è* ouvert devant une syllabe muette : *J'assène; j'assènerai*, etc.). Porter, appliquer, en parlant d'un coup : ASSENER *un coup de poing, un coup de canne*. ASSENER *un coup de bâton*. ASSENER *un coup de sabre. Je lui* ASSENAI *un coup de hache sur la tête. Il lui* ASSENA *un coup de massue.* (Acad.)

> Je voudrais à plaisir sur ce mufle *assener*
> Le plus grand coup de poing qui se puisse donner.
> MOLIÈRE.

— Pêch. *Assener les filets*, Les développer sur le rivage pour recueillir la pêche.

ASSENS s. m. (ass-sanss — du lat. *assensus*, consentement). Anc. cout. Nom donné, dans quelques provinces de France, au droit qu'on appelait aussi *panage* ou *glandée*.

ASSENS, ville de Danemark, sur la côte occidentale de l'île de Fionie, à 30 kilom. O. d'Odensée, avec un port sur le Petit-Belt; 2,300 hab. Commerce de blé, distillerie.

ASSENTATEUR s. m. (a-san-ta-teur — du lat. *assentari*, approuver par flatterie). Flatteur bas et complaisant. Vieux mot.

ASSENTEMENT s. m. (a-san-te-man — rad. *assentir*). Chass. Odeur qui frappe le nez du chien, et qui le fait se rabattre sur les voies de la bête. On dit quelquefois ASSENTIMENT.

ASSENTIMENT s. m. (a-san-ti-man — rad. *assentir*). Consentement volontaire, acquiescement, approbation : *Donner son* ASSENTIMENT *à un acte, à un traité. J'ai refusé de donner mon* ASSENTIMENT *à cette union. On ne peut refuser son* ASSENTIMENT *à une proposition si juste.* (Acad.) *Heureux l'écrivain qui peut se prévaloir à la fois d'ouvrages originaux et excellents, et de l'*ASSENTIMENT *public!* (Cuvier.) *Un grand nombre d'hommes, lorsque leur raison est libre, ne donnent jamais leur* ASSENTIMENT *complet à toutes les opinions d'un seul.* (Mme de Staël.) *L'*ASSENTIMENT *du peuple ne saurait légitimer ce qui est illégitime.* (B. Const.) *L'*ASSENTIMENT *de tous les peuples de l'antiquité consacrait l'esclavage.* (A. Martin.) *Sans avoir été de ceux qui provoquèrent cette constitution, il lui donna son* ASSENTIMENT. (Mignet.) *Je m'inclinai légèrement en signe d'*ASSENTIMENT. (G. Sand.) ‖ Adhésion de l'intelligence; acte intérieur, volontaire ou non, par lequel on reconnaît une chose pour vraie ou pour juste : *L'évidence force l'*ASSENTIMENT. (Acad.) *Les stoïciens donnèrent à l'*ASSENTIMENT *une place importante dans la théorie des connaissances.* (Encycl.) *Donner, sur le témoignage de mes propres yeux, mon* ASSENTIMENT *aux observations fines et justes d'un auteur, me paraît une véritable jouissance.* (J.-J. Rouss.) *Je regarde cet* ASSENTIMENT *que je suis obligé de donner au témoignage d'autrui, comme une loi de mon être moral.* (Bonnet.) *L'*ASSENTIMENT *que trouve la vérité dans les âmes est la puissance de l'orateur.* (Lamart.) *Il n'y a pas de vérité qui ne repose, en dernière analyse, sur un* ASSENTIMENT *intérieur.* (Mgr Affre.) *Justice et légalité sont deux choses aussi indépendantes de notre* ASSENTIMENT *que la vérité mathématique.* (Proudh.)

— Chass. Syn. de *assentement*.

— **Syn. Assentiment, consentement.** L'*assentiment* se donne à une chose faite, établie : *L'*ASSENTIMENT *de tous les peuples de l'antiquité consacrait l'esclavage.* (A. Martin.) Le *consentement* est un concours que l'on donne à quelque chose qui, sans cela, aurait été incomplet : *Les rois durent le trône au* CONSENTEMENT *libre de leurs sujets.* (Mass.)

— **Antonymes**. Désaveu, dissentiment, protestation, récusation, refus, résistance.

ASSENTIR v. n. ou intr. (a-san-tir — du lat. *assentire*, consentir). Donner son assentiment, son approbation. Vieux mot qui, cependant, a été employé par un écrivain moderne : *Nous avons reçu de notre nature le pouvoir de suspendre nos jugements sur tout ce qui est incertain, et nous ne pouvons jamais* ASSENTIR *qu'à des notions évidentes.* (Dumarsais.)

— Chass. Reconnaître la voie. Se dit de la sensation que le chien éprouve par l'action des émanations du gibier sur l'organe de l'odorat : ASSENTIR *du cerf, du chevreuil. Le lièvre est exténué... son pied ne laisse plus sur le sol qu'une empreinte froide et sans odeur, les meilleurs chiens ont de la peine à en* ASSENTIR. (J. Lavallée.)

ASSEOIR v. a. ou tr. (a-soir — du lat. *assidere*, formé de *sedes*, siége. — *J'assieds, tu assieds, il assied, nous asseyons, vous asseyez, ils asseyent. J'asseyais, nous asseyions. J'assis, nous assîmes. J'assiérai, nous assiérons. J'assiérais, nous assiérions. Assieds, asseyons, asseyez. Que j'asseye, que nous asseyions. Que j'assisse, que nous assissions. Asseyant. Assis.* Ou bien encore, d'après l'Académie : *J'assois, tu assois, il assoit, nous assoyons, vous assoyez, ils assoient. J'assoyais, nous assoyions. J'assoirai, nous assoirons. J'assoirais, nous assoirions. Assois, assoyons, assoyez. Que j'assoie, que nous assoyions. Assoyant. Assis.* Cette dernière

manière de conjuguer est surtout usitée dans le style noble). Poser une personne ou un animal de façon que le haut du corps soit sensiblement vertical et soutenu par le bas du tronc, les cuisses en position horizontale ou oblique : ASSEOIR *un enfant sur sa chaise, un malade dans un fauteuil, un blessé sur le gazon.* ASSEOIR *un chien sur son derrière. On* M'ASSIT *au soleil, le dos appuyé contre un mur, la tête tournée vers la pleine mer.* (Chateaub.) *Touchés de compassion, les soldats relèvent le tzar, lui font boire de l'eau, et* L'ASSEYENT *sur une pierre.* (Mérimée.) *Vous êtes d'une incroyable imprudence, reprit le comte avec aigreur, vous l'exposez au froid de la rivière et* L'ASSEYEZ *sur un banc de pierre!* (Balz.) ‖ S'emploie souvent en ce sens avec le verbe *faire : Il les fit* ASSEOIR *sur un banc de pierre. Un homme que j'avais eu la bonté de faire* ASSEOIR *à ma table.* (Dider.) *On le fit* ASSEOIR *dans une belle chaise d'ivoire.* (Chateaub.)

Le dauphin le prit pour un homme,
Et sur son dos le fit *asseoir.*
LA FONTAINE.

— Par anal. Etablir dans une position stable, sur un fondement solide : ASSEOIR *une pierre, un meuble.* ASSEOIR *une maison sur le roc.* ASSEOIR *une colonne sur sa base.* ASSEOIR *les fondements d'une maison. Pour* ASSEOIR *l'emplacement d'une ville, le fondateur doit faire choix d'une contrée fertile.* (Machiavel.) *Tous ceux qui bâtissent voudraient* ASSEOIR *eux-mêmes chaque pierre qui entre dans leur bâtiment.* (Volt.)

— Par ext. Etablir une personne dans quelque dignité : ASSEOIR *un prince sur le trône. Il voulait faire* ASSEOIR *sur le trône d'Espagne un homme à sa dévotion.* (St-Sim.) ASSEOIR *un poëte dans le fauteuil académique.*

Mais tu venais *asseoir* sur leur trône abattu
Le Dieu de vérité, de grâce et de vertu.
LAMARTINE.

— Fig. Donner un fondement à : ASSEOIR *un gouvernement.* ASSEOIR *le crédit public.* ASSEOIR *la liberté. Pour qu'une autorité soit solidement établie, il faut* L'ASSEOIR *sur l'opinion publique.* (Mirab.) *Les espérances que son père et sa mère, alors retirés du commerce,* ASSEYAIENT *sur sa tête, stimulèrent son amour-propre, sans lui donner d'orgueil.* (Balz.) *Pour* ASSEOIR *la paix, il faut avoir un système équitable et élevé, et le défendre avec vigueur.* (E. de Gir.) ‖ Fixer, donner de la netteté à : *Il se jeta sur un canapé pour* ASSEOIR *ses idées et combiner ses résolutions.* (A. de Gondrecourt.) *L'examen incessant, l'effort personnel, le redressement continu de soi-même par soi-même, doit* ASSEOIR *lentement notre volonté dans la droiture.* (H. Taine.) ‖ Motiver, donner une raison d'être à : ASSEOIR *son opinion sur des preuves.* ASSEOIR *son argumentation sur des faits.* ASSEOIR *ses appréciations sur des nuages, sur des sophismes. Les apparences étant égales des deux côtés, on ne sait où* ASSEOIR *sa croyance.* (Pasc.) *Les temps sont venus d'*ASSEOIR *nos convictions sur une base non-seulement logique, mais encore historique.* (Napol. Ier.) ASSEOIR *la paix, ce n'est pas maintenir pendant quelques années une tranquillité factice, c'est travailler à faire disparaître les haines entre nations, en favorisant les intérêts, les tendances de chaque peuple.* (Napol. III.)

— Fin. Etablir, fixer, régler, en parlant de l'impôt : ASSEOIR *l'impôt sur le fonds, sur le revenu. J'estime qu'on peut, sans tirer à conséquence pour les autres pays,* ASSEOIR *un droit modique sur chaque espèce desdits bestiaux.* (Vauban.) *Supposons que l'esprit du gouvernement soit d'*ASSEOIR *les taxes sur le superflu des richesses.* (J.-J. Rouss.)

— Art milit. *Asseoir un camp*, L'établir dans quelque lieu : *L'art d'*ASSEOIR UN CAMP *sur une position n'est autre chose que l'art de prendre une ligne de bataille sur cette position.* (Napol. Ier.)

— B.-arts. *Asseoir une figure*, La mettre d'aplomb, en équilibre, lui donner une position naturelle.

— Manég. *Asseoir un cheval, l'asseoir sur ses hanches*, Le dresser à exécuter les différents airs de manége, en tenant la croupe plus basse que les épaules.

— Eaux et for. *Asseoir une vente*, Désigner les bois qui doivent être coupés, et ceux qu'il faut conserver.

— Techn. Chez les doreurs, *Asseoir l'or*, Le poser sur une première matière qui lui sert de fond ou de soutien, pour lui donner du relief et de l'éclat.

S'asseoir, v. pr. Placer le haut de son corps verticalement, en le faisant reposer par la base, et mettre les cuisses dans une position horizontale ou oblique : S'ASSEOIR *sur une chaise, sur un fauteuil, sur un canapé.* S'ASSEOIR *sur un banc.* S'ASSEOIR *sur l'herbe, sur le gazon.* ASSEYEZ-VOUS *près de moi. Nous* NOUS ASSÎMES *par terre. On les pria poliment de* S'ASSEOIR. *Jean, sais-tu pourquoi les bœufs se couchent? — Non. — Ah! grosse bête, c'est parce qu'ils ne peuvent* S'ASSEOIR. (***) *Un sot n'entre, ni ne sort, ni ne* S'ASSIED, *ni ne se lève comme un homme d'esprit.* (La Bruy.) *S'il* S'ASSIED, *vous le voyez s'enfoncer dans un fauteuil.* (La Bruy.) *On l'ôte d'une place destinée à un ministre, il* S'ASSIED *à celle d'un duc et pair.* (La Bruy.) *Il* S'ASSIT *sur l'herbe semée de violettes.* (Fén.) *Voici la pierre où je* M'ASSEYAIS *pour contempler de loin ton heureux séjour.* (J.-J. Rouss.) *Devait-on* S'ASSEOIR *dans une certaine chambre, sur une chaise ou sur un tabouret? Voilà ce qui intriguait toute une cour.* (Volt.) *Le gouverneur* S'ASSEYAIT *rarement devant lui (l'homme au masque de fer).* (Volt.) *En passant dans l'antichambre, les forces lui manquèrent; il respirait avec peine et fut contraint de* S'ASSEOIR. (J.-J. Rouss.) *Je* M'ASSIS *à un carrefour solitaire de la cité des morts.* (Chateaub.) *Après notre retour de la promenade, nous* NOUS ASSÎMES *autour d'une table abondamment servie.* (Brill.-Sav.) *Pas de grands mots;* ASSEYONS-NOUS *et causons tranquillement.* (Alex. Dum.) *Il y a une grande place plantée de tilleuls, où les enfants jouent, où les vieillards* S'ASSOIENT *au soleil dans les beaux jours.* (Lamart.) *Cette jolie madame de Courcelles* S'ASSEYAIT *devant son miroir.* (Ste-Beuve.) *Ne* VOUS ASSEYEZ *que sur le devant de la voiture.* (E. Sue.) *Quand il* S'ASSEYAIT *au piano, l'œil en feu, la moustache hérissée, il se formait autour de lui un cercle de respectueuse terreur.* (Th. Gaut.)

Ils *s'assirent* enfin au bord d'une fontaine.
LA FONTAINE.

Au foyer paternel quand pourrai-je *m'asseoir?*
A. GUIRAUD.

Vos filles chaque jour *s'assoiront* près de vous.
ANDRIEUX.

Ce monstre *s'assoira* dans nos rangs ébahis.
PONSARD.

A table, entre nous deux, elle viendra *s'asseoir.*
C. DELAVIGNE.

Socrate à ses amis fit signe de *s'asseoir.*
LAMARTINE.

Voilà le banc rustique où *s'asseyait* mon père,
La salle où résonnait sa voix mâle et sévère.
LAMARTINE.

Peuples, frappez des mains : le Roi des rois s'avance :
Il monte, il *s'est assis* sur son trône éclatant.
LAMARTINE.

. Jamais sous son toit de feuillée
Le joyeux laboureur ne m'invite à *m'asseoir.*
AL. SOUMET.

— Par anal. Etre bâti, établi : *Le château de Villiers* S'ASSEYAIT *au revers d'une colline boisée.* (P. Féval.)

— Fig. S'établir, se fixer d'une façon permanente : *Les chagrins montent sur le trône et vont* S'ASSEOIR *à côté du souverain.* (Mass.) *La calomnie, spectre éhonté,* S'ASSIED *sur les tombeaux les plus nobles.* (H. Heine.)

. . . L'ennui vient, à pas comptés,
S'asseoir entre deux majestés.
VOLTAIRE.

‖ Etre fondé, établi : *Deux religions divisaient le pays et* S'ASSEYAIENT *tant bien que mal sur les bases du traité de Westphalie.* (Chateaub.) *L'ancienne société a été détruite pendant la Révolution, et la nouvelle* S'EST ASSISE *sous l'Empire.* (Mignet.) *Rien ne* S'ASSOIT, *dans l'ordre moral, que sur la justice.* (Lacord.)

— *S'asseoir sur le trône*, Devenir roi ou reine, régner : *Ce prince* S'ASSIT SUR LE TRÔNE *à la mort de son père.* (Volt.) SUR QUEL TRÔNE *eût pu* S'ASSEOIR *César?* (Napol. Ier.) ‖ *S'asseoir à une table, à un banquet*, Y être admis : *Le curé peut* S'ASSEOIR *un moment* À LA TABLE *du laboureur, et manger le pain noir avec lui.* (Lamart.) *J'espère que nous nous reverrons, et que ce n'est pas la dernière fois que vous* VOUS ASSEYEZ À CETTE TABLE. (E. Sue.)

Je hante les palais, je *m'assieds à ta table;*
Si l'on t'immole un bœuf, j'en goûte devant toi.
LA FONTAINE.

— Pop. *Allez vous asseoir*, Laissez-moi tranquille, allez-vous-en, vous m'ennuyez. ‖ On dit même d'une façon plus vulgaire encore : *Va t'asseoir sur le bouchon.*

— Prov. *S'asseoir entre deux chaises le cul par terre*, Choisir, entre deux choses également avantageuses, un moyen terme ridicule. — M. R... lisait une de ses tragédies dans une société d'hommes de lettres : « J'ai tâché, dit-il modestement, d'éviter le gigantesque de Corneille et la fadeur de Racine. — Cela s'appelle, répliqua quelqu'un, *s'asseoir entre deux chaises, le cul par terre.* »

— **Antonymes.** Se mettre ou se tenir debout, se dresser, se lever, se relever.

ASSER s. m. (ass-sèr — du lat. *asser*, solive). Art milit. Espèce de bélier à tête de fer, dont les anciens faisaient usage à bord d'un vaisseau lorsque deux vaisseaux venaient à l'abordage, et qui, lancé avec force, renversait ou écrasait les combattants, et souvent entamait les bordages du navire. ‖ *Asser falcatus*, Longue perche munie d'une tête de fer aiguë et recourbée, dont on se servait pour atteindre et renverser les assiégés sur les murailles.

ASSER, docteur juif, né à Babylone l'an 353 de l'ère chrétienne, mort en 427. Président de l'Académie de Sora, sur l'Euphrate, il forma un nombre considérable d'élèves, et réunit en un corps d'ouvrage les doctrines, les lois et les traditions juives. C'est le *Talmud de Babylone*, que les Juifs mettent au-dessus de celui de Jérusalem. Il a été imprimé à Amsterdam, 1744.

ASSER, moine du pays de Galles, qui vécut dans l'intimité d'Alfred le Grand, et reçut de lui de nombreux bénéfices. Il a laissé une *Vie d'Alfred* plusieurs fois réimprimée depuis le XVIe siècle. Il mourut en 910.

ASSERETO (Joachim), peintre italien, né à Gênes en 1600, mort en 1649. Il jouit d'une certaine réputation en son temps. Ses tableaux, qu'on voit en diverses villes d'Italie et d'Espagne, se font remarquer par l'éclat du coloris.

ASSERMENTABLE adj. (a-sèr-man-ta-ble — rad. *assermenter*). Néol. Qui peut, qui doit être assermenté.

ASSERMENTÉ, ÉE adj. (a-sèr-man-té). Qui a prêté serment pour l'exercice d'une fonction publique : *Les gardes champêtres, même particuliers, sont* ASSERMENTÉS. ‖ Qui a prêté serment devant un tribunal, avant d'y déposer son témoignage, d'y exprimer un avis, d'y remplir quelque fonction : *Témoin* ASSERMENTÉ. *Expert* ASSERMENTÉ.

— Par anal. Qui n'a pas d'opinion à soi, qui est prêt à se rallier à tous les gouvernements qui se succèdent : *Flatteur* ASSERMENTÉ *de tous les pouvoirs, Diphile a porté dans tous les camps les apostasies de sa foi politique, et les bariolures de son drapeau.* (Cormen.)

— *Prêtre, curé, évêque assermenté*, Prêtre, curé, évêque qui, à l'époque de la constitution civile du clergé, en 1790, avait prêté le serment : *Les prêtres* ASSERMENTÉS *étaient aussi désignés sous le nom de* prêtres constitutionnels. *Les prêtres* ASSERMENTÉS *sont violemment soupçonnés de n'avoir jamais aimé la Révolution.* (Portalis.) *En sa qualité de prêtre* ASSERMENTÉ, *le bonhomme avait pu choisir les meilleurs ouvrages parmi les collections précieuses qui furent alors vendues au poids.* (Balz.) *Il fréquente les bonapartistes, il s'intéresse au curé* ASSERMENTÉ, *c'est-à-dire constitutionnel.* (Balz.) *A deux fois il manqua de se faire couper le cou pour être allé entendre la messe d'un prêtre non* ASSERMENTÉ. (Balz.) *Les évêques non* ASSERMENTÉS *étaient répandus dans toute l'Europe.* (Thiers.)

— *Les démocrates assermentés et les démocrates réfractaires*, Titre d'une brochure très-énergique qu'écrivit Proudhon à l'occasion du serment que plusieurs démocrates, candidats à la députation, prêtèrent à la constitution actuelle, et où le célèbre publiciste s'élevait contre la prestation de ce serment.

s. m. Prêtre assermenté : *Mais ce pauvre prêtre se trouvait dans cette ville dévote comme un véritable lépreux : personne ne se souciait de recevoir un révolutionnaire, un* ASSERMENTÉ. (Balz.) *Après avoir mis elle-même son fils dans un linceul, elle se rendit, l'âme agitée d'une horrible angoisse, à la maison de l'*ASSERMENTÉ. (Balz.)

— **Antonymes.** Inassermenté ou insermenté, non assermenté, réfractaire.

ASSERMENTER v. a. ou tr. (a-sèr-man-té — rad. *serment*). Faire prêter serment : ASSERMENTER *un fonctionnaire.* ASSERMENTER *un témoin.*

ASSERTEUR s. m. (a-sèr-teur — rad. *assertion*). Celui qui affirme, qui pose une assertion.

ASSERTIF, IVE adj. (a-ser-tif, i-ve — rad. *assertion*). Qui tient de l'assertion, qui en a le caractère : *Proposition* ASSERTIVE.

— Philos. *Jugement assertif.* V. ASSERTOIRE.

ASSERTION s. f. (a-sèr-si-on — lat. *assertio*). Affirmation, proposition qu'on avance et qu'on soutient comme vraie : ASSERTION *vraie. Fausse* ASSERTION. *Combattre des* ASSERTIONS *hasardées. Cette erreur de calcul suffit, ce nous semble, pour nous rendre très-réservés dans nos* ASSERTIONS. (D'Alemb.) *On ne saurait nier que M. de Voltaire ne se soit permis de tout temps les* ASSERTIONS *les plus hasardées et, tranchons le mot, les plus fausses contre ses adversaires.* (Grimm.) *Nos publicistes sont plus féconds en* ASSERTIONS *qu'abondants en preuves.* (Mirab.) *Que répondre à une* ASSERTION *aussi positive?* (Brill.-Sav.) *Une* ASSERTION *hardie nous trompe avec autorité.* (J. Joubert.) *Autant d'*ASSERTIONS, *autant d'erreurs.* (V. Cousin.) *S'il fallait discuter sérieusement cette* ASSERTION, *elle ne subsisterait pas devant les preuves dites positives et matérielles.* (Ste-Beuve.) *Une* ASSERTION *inexacte ou mensongère ne l'irritait pas.* (Ste-Beuve.) *A cette* ASSERTION, *madame de Champrosé prit un air suprêmement dédaigneux.* (Th. Gaut.)

ASSERTOIRE adj. (a-sèr-toi-re — du lat. *asserere*, affirmer). Philos. Nom donné par Kant au jugement dans lequel l'affirmation ou la négation est considérée comme vraie, mais sans qu'il s'y joigne l'idée de nécessité. ‖ On dit aussi *assertorique* et *assertif.*

— **Encycl.** Envisagés au point de vue de la modalité, c'est-à-dire de la valeur que l'esprit attache au rapport qui unit le sujet et l'attribut, les jugements, d'après Kant, se divisent en *problématiques*, *assertoires* ou *assertoriques* et *apodictiques*. Dans le jugement problématique, le rapport entre le sujet et l'attribut est donné comme possible, dans le jugement assertoire, comme réel, dans le jugement apodictique, comme nécessaire. Quand je dis : « l'*homme est doué de raison*, » je fais un jugement assertoire, et si je dis : « *tout cercle a un centre*, » un jugement apodictique.

Hegel emploie dans un sens plus restreint l'expression *jugement assertoire;* il distingue le jugement *qualitatif*, le jugement *réfléchi*, le jugement *catégorique*, le jugement *assertoire* et le jugement *apodictique*. Ces jugements diffèrent par la nature de l'attribut, par la détermination qu'il exprime. *Cette rose est rouge* est un jugement qualificatif; *cette plante est salubre*, un jugement réfléchi; l'*or est un métal*, un jugement catégorique; *cette action est bonne*, un jugement assertoire; *cette maison, ayant telle ou telle disposition, est bien bâtie*, un jugement apodictique. Dans le jugement qualitatif, l'attribut exprime ce qu'il y a de plus immédiat et de plus extérieur dans les choses, ce qui est l'objet de la simple perception sensible; dans le jugement réfléchi, l'attribut exprime une détermination réfléchie par laquelle on va au delà de l'existence immédiate du sujet, sans cependant atteindre à sa notion. Lorsqu'on dit : *cette rose est rouge*, on ne considère le sujet que dans son existence immédiate, et indépendamment de tout rapport avec un autre terme que lui; tandis que dans le jugement : *cette plante est salubre*, on considère la plante comme mise en rapport par son attribut, la *salubrité*, avec un terme autre qu'elle, c'est-à-dire la santé qu'elle conserve ou rétablit. Dans le jugement catégorique, l'attribut exprime la détermination du genre auquel appartient le sujet. Ces deux jugements : l'*or est précieux*, l'*or est un métal*, ne sont évidemment pas de la même classe : la valeur de l'or dépend d'un rapport extérieur de l'or avec nos besoins, nos désirs, le prix ou le travail qu'il faut dépenser pour l'obtenir, tandis que le fait d'être un métal appartient à sa nature substantielle, sans laquelle il cesserait d'être ce qu'il est. Le premier est un jugement réfléchi, le second un jugement catégorique. Dans le jugement *assertoire*, l'attribut exprime une détermination qui dit ce que le sujet doit être, c'est-à-dire une détermination de sa notion. Le jugement *assertoire* ne saurait se confondre avec les précédents; l'esprit y déploie une activité qui en fait la forme essentielle de la connaissance philosophique. « Même dans la vie ordinaire, dit Hegel, on ne croit avoir porté un vrai jugement que lorsqu'on affirme que tel objet est vrai ou beau, que telle action est bonne ou mauvaise, et personne ne s'avise d'accorder la faculté de bien juger à celui qui ne sait faire que des jugements qualificatifs tels que : « *cette rose est rouge; ce tableau est vert.* » Le jugement *assertoire* devient apodictique lorsque le sujet s'accompagne d'une particularité qui motive, implique nécessairement la convenance de l'attribut. Quand je dis : *cette maison est bien ou mal bâtie, cette action est bonne*, je ne fais qu'une assertion, une affirmation particulière et subjective, qui peut se trouver en face d'une affirmation contraire également fondée : c'est là un jugement *assertoire*. Lorsque je dis : l'*action qui est faite de telle manière est juste*, la *maison qui remplit de telles conditions est bien bâtie*, je donne au sujet tel caractère qui amène nécessairement l'attribut, qui justifie la détermination qu'il exprime : c'est là un jugement apodictique.

ASSERTORIQUE. V. ASSERTOIRE.

ASSERVI, IE (a-sèr-vi) part. pass. du v. Asservir. Rendu esclave, tenu sous la dépendance : *Peuple* ASSERVI. *Les dominateurs se firent tyrans pour n'être point* ASSERVIS, *juges pour n'être point jugés, bourreaux de peur d'être victimes.* (Boss.) *Hérode les tient* ASSERVIS *sous sa puissance.* (Boss.) *Les Grecs,* ASSERVIS *par Philippe et Alexandre, ne désespérèrent pas de recouvrer leur liberté.* (Mably.) *La Sicile a été* ASSERVIE *successivement aux Romains, aux Vandales, aux Arabes, aux Normands, aux Français.* (Volt.) *Ne perdrions-nous pas tout, si la patrie était* ASSERVIE? (La Harpe.) *Quand le christianisme naquit, il y avait déjà des classes dominatrices et une plèbe* ASSERVIE. (Lamenn.) *Ainsi s'explique cette immense différence entre les peuples* ASSERVIS *de l'Asie et les nations industrieuses et libres de l'Europe.* (Virey.)

Je laisse sous mes lois Babylone *asservie.*
RACINE.

Loin d'être aux lois d'un homme en esclave *asservie,*
Mariez-vous, ma sœur, à la philosophie.
MOLIÈRE.

Deux sceptres en ma main, Albe à Rome *asservie,*
Parlent bien hautement en faveur de sa vie.
CORNEILLE.

Mon frère, mon époux lui-même est *asservi,*
Et, tyran de son roi, Photin m'a tout ravi.
LA HARPE.

O ciel! la voilà donc cette beauté si fière
Qu'adoraient en tremblant les peuples *asservis.*
C. DELAVIGNE.

Jamais vous n'avez dit : Palerme est *asservie;*
Jamais ses cris plaintifs n'ont passé jusqu'à vous.
C. DELAVIGNE.

— Par ext. Assujetti, dominé par, esclave de : *Etre* ASSERVI *par ses passions. La tragédie était alors* ASSERVIE *à la règle des trois unités. Cet homme était* ASSERVI *par les vices.* (Sully.) *Sortez du temps et du changement, aspirez à l'éternité; la vanité ne vous tiendra plus* ASSERVIS. (Boss.) *Je défie l'âme la plus* ASSERVIE *à ses sens de se présenter devant la crèche du Sauveur sans avoir honte d'elle-même.* (Bourdal.) *Un homme n'est pas coupable d'aimer la femme d'autrui, s'il tient cette passion malheureuse* ASSERVIE *à la loi du devoir.* (J.-J. Rouss.) *La danse peut se compter parmi les arts, parce qu'elle est* ASSERVIE *à des règles.* (Volt.) *L'architecture est encore moins que la musique* ASSERVIE *à l'imitation.* (Marmontel.) *Plus vous êtes indépendante par votre fortune, plus il vous sera doux d'être* ASSERVIE *par vos sentiments et vos devoirs.* (Mme de Staël.)

Aricie à ses lois tient mes vœux *asservis.*
RACINE.

Je vois à l'amour seul ma maîtresse *asservie*.
VOLTAIRE

La terre ne tient point ma pensée *asservie*.
V. HUGO.

La ballade, *asservie* à ses vieilles maximes,
Souvent doit tout son lustre au caprice des rimes.
BOILEAU.

Ces astres, *asservis* à la loi qui les presse,
S'attirent dans leur course et s'évitent sans cesse.
VOLTAIRE.

Ton cœur ardent, par l'amour *asservi*,
S'est pris aux lacs tendus par la friponne
Qui te trahit, te vole, t'abandonne.
LA HARPE.

Malgré le sort qui sous sa loi
Tient la vertu même *asservie*,
Puissions-nous, ma commère et moi,
Vous porter bonheur dans la vie.
BÉRANGER.

ASSERVIR v. a. ou tr. (a-sèr-vir — rad. *servir*). Réduire à l'esclavage, ou à un état de dépendance absolue : ASSERVIR *un peuple, une nation. Il conçut le projet d'*ASSERVIR *son pays.* (Acad.) *Il forma le dessein de porter la guerre en Italie, et d'aller à Rome avec les mêmes nations qui l'*ASSERVIRENT *quelques siècles après.* (Montesq.) *Il meurt adoré des Romains qu'il voulait* ASSERVIR. (J.-J. Rouss.) *Cinq cent mille hommes peuvent en* ASSERVIR *cinquante millions.* (Turgot.) *Les ambitieux ne cessent de travailler à* ASSERVIR *des hommes libres, souvent sous prétexte de la liberté des peuples.* (Saurin.) *Il faut tromper les hommes pour les* ASSERVIR. (Mme de Staël.) *Pour* ASSERVIR *les hommes, il est nécessaire de les disperser et de les appauvrir.* (Royer-Collard.) *Les peuples pardonnent quelquefois à ceux qui les* ASSERVISSENT, *jamais à ceux qui les trompent.* (Royer-Collard.) *La première qualité de l'homme né pour mener et* ASSERVIR *les hommes, c'est de connaître les hommes.* (Ste-Beuve.) *Ce n'est pas impunément qu'on essaye d'*ASSERVIR *ce que Dieu a fait pour être libre.* (E. Laboulaye.)

— Par ext. Assujettir, soumettre; dompter, gagner : ASSERVIR *ses passions. Les charmes de cette femme* ONT ASSERVI *bien des hommes, bien des cœurs.* (Acad.) *Le moi est injuste en soi, en ce qu'il se fait centre de tout; il est incommode aux autres, en ce qu'il veut les* ASSERVIR. (Pasc.) *La loi divine, qui nous ordonne d'*ASSERVIR *nos passions, nous prête en même temps le secours dont nous avons besoin pour les combattre.* (Mass.) *Les sciences exactes nous* ONT ASSERVI *les éléments.* (St-Aul.) *Le fanatisme* ASSERVIT *la religion aux dérèglements des passions.* (Volt.) *Il était dans cet âge heureux où le sang en fermentation commence d'échauffer l'âme, sans l'*ASSERVIR *aux fureurs des sens.* (J.-J. Rouss.) *Ce qui fait la faiblesse de l'Inde, c'est qu'elle n'a jamais su se délivrer du panthéisme, qui l'*ASSERVIT. (E. Laboulaye.)

A de vils préjugés rien ne peut m'*asservir*.
A. CHÉNIER.

Malheureux mille fois celui dont la manie
Veut aux règles de l'art *asservir* son génie.
BOILEAU.

. Ma frugalité
Asservit la nature à mon austérité.
VOLTAIRE.

. Un cœur né vertueux
Aux droits de son devoir doit *asservir* ses vœux.
DESTOUCHES.

— Absol. : *Insensé qui croit* ASSERVIR *et se dispenser d'obéir!* (P.-L. Cour.)

S'asservir, v. pr. Enchaîner, abdiquer sa liberté, se mettre dans la dépendance :

Donnant ma liberté, je *me suis asservi*.
RÉGNIER.

‖ S'assujettir, se soumettre : S'ASSERVIR *à la mode.* S'ASSERVIR *aux usages. La seule habitude utile aux enfants est de* S'ASSERVIR *sans peine à la nécessité des choses; la seule habitude utile aux hommes est de* S'ASSERVIR *sans peine à la raison.* (J.-J. Rouss.) *Ne nous* ASSERVISSONS *point aux caprices tyranniques de l'opinion.* (Auger.) *Chacun se contraint et* S'ASSERVIT *à certains usages sans qu'il en résulte de bien-être pour personne.* (Math. de Dombasles.)

— Soumettre à soi :

Faisant triompher Rome, il *se l'est asservie;*
Il a sur nous un droit et de mort et de vie.
CORNEILLE.

— **Syn. Asservir, assujettir, soumettre, subjuguer.** *Soumettre* marque une domination vague sur un être inférieur ou plus faible : *Je sais que je dépends d'un père, et que le nom de fils me* SOUMET *à ses volontés.* (Mol.) *Assujettir* indique plus de dépendance : *Nous avons une raison qui nous prescrit des devoirs, qui nous impose des lois, qui nous* ASSUJETTIT *à l'ordre.* (Bourdal.) *Subjuguer* annonce l'emploi de la force, de la contrainte : *Alexandre* SUBJUGUA *avec une promptitude incroyable toutes les terres de la domination persane.* (Boss.) *Asservir* exprime une tyrannie, une oppression violente : *Il conçut le projet d'*ASSERVIR *son pays.* (Acad.)

— **Antonymes.** Affranchir, délivrer, émanciper, libérer.

ASSERVISSABLE adj. (a-sèr-vi-sa-ble — rad. *asservir*). Qui peut être asservi : *Un peuple ignorant est toujours* ASSERVISSABLE.

ASSERVISSANT (a-sèr-vi-san) part. prés. du v. Asservir : *On n'asservit pas un homme en* ASSERVISSANT *son corps et laissant libre sa volonté.*

ASSERVISSANT, ANTE adj. (a-sèr-vi-san, an-te, rad. *asservir*). Qui asservit, qui tient sous le joug de la dépendance : *Un joug, un emploi* ASSERVISSANT. *Des règles* ASSERVISSANTES. *Je ne puis souffrir une condition aussi* ASSERVISSANTE.

ASSERVISSEMENT s. m. (a-sèr-vi-se-man — rad. *asservir*). Action d'asservir; état de ce qui est asservi : *L'*ASSERVISSEMENT *d'un peuple. Tenir sa patrie dans l'*ASSERVISSEMENT. *La postérité ne concevra jamais l'ignominieux* ASSERVISSEMENT *de Paris à une poignée de brigands.* (Vergniaud.) *Ce n'est pas la liberté, c'est l'*ASSERVISSEMENT *de la presse qui a causé les désastres de notre patrie.* (Chateaub.) *Sous l'Empire, l'excès de la puissance au dehors laissait à peine sentir l'*ASSERVISSEMENT *intérieur.* (Bignon.) *Une marine, quelle qu'elle soit, ne peut jamais devenir un moyen d'*ASSERVISSEMENT *pour le pays.* (Dupin.) *La servitude consiste, non dans l'obéissance à l'autorité, mais dans l'*ASSERVISSEMENT *à une autorité dépourvue de droits.* (Lamenn.)

— Par ext. Assujettissement, dépendance : *L'*ASSERVISSEMENT *aux usages, aux idées reçues. L'*ASSERVISSEMENT *des esprits. Je ne lui dois que de l'amitié, et non pas de l'*ASSERVISSEMENT. (Volt.) *L'*ASSERVISSEMENT *trop exagéré aux coutumes et aux usages reçus dénote d'habitude un esprit faible.* (Duclos.) *Rien n'est plus opposé aux plaisirs qui naissent de l'empire sur soi-même, que l'*ASSERVISSEMENT *à ses désirs personnels.* (Mme de Staël.) *Ma mère n'était pas dévote dans le mauvais sens du mot; elle n'avait aucune de ces terreurs, de ces puérilités, de ces* ASSERVISSEMENTS *de l'âme, de ces abrutissements de la pensée qui composent la dévotion chez quelques femmes.* (Lamart.) *La liberté de la presse est l'*ASSERVISSEMENT *des esprits : c'est une violence tyrannique exercée sur les intelligences faibles.* (Dupanloup.) *L'*ASSERVISSEMENT *du travailleur dégoûte du travail les natures généreuses.* (Toussenel.) *Le dévouement de cette créature ne m'était-il pas d'ailleurs prouvé par l'*ASSERVISSEMENT *dans lequel je la tenais?* (Rog. de Beauv.)

— **Antonymes.** Affranchissement, délivrance, émancipation, libération.

ASSERVISSEUR s. m. (a-sèr-vi-seur — rad. *asservir*). Celui qui asservit : *C'est le grand* ASSERVISSEUR *des rois et des consciences, le grand despote religieux, Grégoire VII, qui favorise la hardiesse et le premier élan de l'esprit populaire.* (Villem.)

ASSESSED TAXES (mots angl.) Hist. Contributions établies par Pitt en Angleterre, en 1798, sur les maisons, portes et fenêtres, chiens, chevaux et autres objets très-divers : *Les* ASSESSED TAXES *excitèrent en Angleterre de vives réclamations, et l'Irlande en fut exemptée en* 1823. (Bachelet.)

ASSESSEUR s. m. (a-sèss-seur — du lat. *assessor*, même sens; formé de *assidere*, s'asseoir auprès). Magistrat adjoint au juge principal, pour l'aider dans ses fonctions et le remplacer au besoin : *Un juge et ses* ASSESSEURS. *Dans ce moment, en effet, l'alderman et ses* ASSESSEURS *paraissaient à la porte de l'appartement.* (Scribe.) *A propos, monsieur l'*ASSESSEUR, *avez-vous vu mon frère?* (Balz.) ‖ Nom donné, sous la République, à deux officiers qui assistaient le juge de paix. ‖ Sous l'Empire, Titre des juges des cours et tribunaux des douanes, autres que les présidents. ‖ Aujourd'hui, Titre des juges arabes adjoints aux tribunaux français, dans l'Algérie. ‖ En Belgique, Adjoint du maire des communes rurales. ‖ Autrefois, chez les Romains, Aides chargés d'assister dans leurs fonctions les principaux magistrats. Souvent, en effet, ces magistrats étaient peu au courant des formes de procédure, d'administration, et c'étaient les assesseurs qui étaient chargés de suppléer à cette ignorance. Les assesseurs s'occupaient des *cognitiones, postulationes, libelli, edicta, decreta, epistolæ*, etc. Sous l'empire, les assesseurs furent maintenus; plus tard, ils furent choisis principalement parmi les affranchis et devinrent de véritables secrétaires sous les différents noms de *consiliarii, juris studiosi, comites.* Les assesseurs siégeaient au tribunal à côté des magistrats. Lorsque les anciennes formes de procédure disparurent peu à peu, les assesseurs, suivant l'opinion de Savigny, finirent par prendre la place des juges.

— A la Bourse de Paris, Nom sous lequel, pendant quelques années, on a désigné des auxiliaires auxquels les agents de change confiaient une partie de leurs opérations. Les assesseurs faisaient presque toutes les transactions à terme sur la rente, sous la responsabilité de l'agent à la charge duquel ils étaient attachés, et ils occupaient un petit parquet ou emplacement spécial placé à côté de celui des agents. Le marché des assesseurs pendant la bourse a été supprimé le 3 novembre 1862.

— Par ext. Toute personne qui en seconde une autre, qui la supplée : *On ne peut qu'approuver dans ce nouvel ouvrage le soin donné à la gloire de Colbert, le digne* ASSESSEUR *du grand roi.* (Villem.)

ASSESSORAT s. m. (a-sèss-so-ra — rad. *assesseur*). Charge, fonctions d'assesseur. On dit aussi ASSESSORIAT.

ASSESSORIAL, ALE adj. (a-sèss-so-ri-al — rad. *assesseur*). Qui appartient, qui a rapport à l'assesseur, à l'assessorat : *Fonctions* ASSESSORIALES. *Privilèges* ASSESSORIAUX.

ASSESSORIAT s. m. (a-sèss-so-ri-a). V. ASSESSORAT.

ASSETTE s. f. (a-sè-te — rad. *asseau*). Techn. Marteau de couvreur. ‖ Outil dont se servent les tonneliers pour polir et arrondir les douves des tonneaux. Le même que *aissette.*

ASSEULÉ, ÉE (a-seu-lé) part. pass. du v. Asseuler. Devenu seul.

ASSEULER v. a. ou tr. (a-seu-lé — rad. *seul*). Faire qu'on soit seul, isoler. Vieux mot regrettable.

ASSEUREMENT s. m. (a-seu-re-man — rad. *asseurer* pour *assurer*). Féod. Protection royale que saint Louis garantissait à tout seigneur qui, provoqué à une guerre privée, remettrait la décision de la querelle à la justice du roi.

ASSEYANT (a-sè-ian) part. prés. du v. Asseoir : *Voilà ce que je veux, dit-il en* S'ASSEYANT *sur le canapé. On éviterait une dépense inutile en* ASSEYANT *l'impôt, non sur la terre directement, mais sur son produit.* (J.-J. Rouss.) *Ma chère petite, dit le docteur en* ASSEYANT *Ursule sur ses genoux, tu vas attraper tes seize ans bientôt, et la vie de femme va commencer.* (Balz.)

ASSEZ adv. (a-sé — du lat. *ad*, à; *satis*, suffisamment). Suffisamment, autant qu'il en faut : ASSEZ *de provisions, de ressources.* ASSEZ *d'argent.* ASSEZ *d'amis.* ASSEZ *de force, de courage. Etre* ASSEZ *grand,* ASSEZ *bon. Je suis arrivé* ASSEZ *à temps.* ASSEZ *parler,* ASSEZ *écrire. Vous en avez* ASSEZ *fait. Vous n'êtes pas* ASSEZ *près de moi. En voilà bien* ASSEZ. *J'ai bien* ASSEZ *vécu. C'est* ASSEZ *de cela. En voilà* ASSEZ *pour me faire comprendre. On ne peut* ASSEZ *peser les moindres mots dans les grandes affaires.* (Card. de Retz.) *On ne peut* ASSEZ *estimer un tel avantage.* (Pasc.) *Vous vous plaignez de ce que je n'ai pas parlé* ASSEZ *sérieusement de vos maximes.* (Pasc.) *On croit* ASSEZ *faire, pourvu qu'on observe les ordres du général.* (Boss.) *Sa vie a été réglée; mais peut-elle avoir été* ASSEZ *pure,* ASSEZ *dégagée,* ASSEZ *chrétienne?* (Fléch.) *L'empire sur lequel le ciel vous a établi est* ASSEZ *vaste.* (Mass.) *L'étude des textes ne peut jamais être* ASSEZ *recommandée.* (La Bruy.) *On ne vit point* ASSEZ *pour profiter de ses fautes.* (La Bruy.) *Les hommes sont-ils* ASSEZ *bons,* ASSEZ *fidèles,* ASSEZ *équitables, pour mériter notre confiance?* (La Bruy.) *Un sot n'a pas* ASSEZ *d'étoffe pour être bon.* (La Rochef.) *La France n'était ni* ASSEZ *forte pour ravir l'empire, ni* ASSEZ *riche pour l'acheter.* (Volt.) *Louis XIV eut* ASSEZ *de grandeur d'âme pour être affligé de la mort de Ruyter.* (Volt.) *En fait de fortune,* ASSEZ, *c'est justement un peu plus que ce qu'on a.* (Franklin.) *Faites beaucoup pour les vertus du peuple,* ASSEZ *pour ses besoins, peu pour ses plaisirs.* (De Bonald.) *Il est des gens qu'on n'estime pas* ASSEZ *pour les haïr.* (A. d'Houdetot.) *L'homme invente trop, et n'observe pas* ASSEZ. (E. de Gir.) *L'argent est comme le temps; ne le perdez pas, vous en aurez toujours* ASSEZ. (Lévis.)

Assez d'autres sans moi soutiendront vos lauriers.
CORNEILLE.

Assez d'autres Etats lui prêteront asile.
CORNEILLE.

Mais c'est *assez* parlé : prenons un peu d'haleine.
BOILEAU.

N'avez-vous pas poussé la vengeance *assez* loin?
RACINE.

Qui borne ses désirs est toujours *assez* riche.
VOLTAIRE.

Un homme est *assez* beau quand il a l'âme belle.
BOURSAULT.

Vous saurais-je payer avec *assez* d'encens
L'aise que je ressens? MALHERBE.

N'est-ce pas à vos yeux un spectacle *assez* doux
Que la veuve d'Hector pleurant à vos genoux?
RACINE.

Assez d'autres viendront, à mes ordres soumis,
Se couvrir des lauriers qui vous furent promis.
RACINE.

Du cruel javelot, de la flèche homicide
Le vol, à notre gré, n'est pas *assez* rapide.
L. RACINE.

Qui ne hait point *assez* le vice
N'aime point *assez* la vertu.
J.-B. ROUSSEAU.

Assez on vit crouler de trônes sous vos tentes!
Relevez les rois aujourd'hui! V. HUGO.

Plus de succès possible! aussi, je me rebiffe;
J'ai bien *assez* roulé le rocher de Sisyphe.
ARM. BARTHET.

L'un d'eux, s'ennuyant au logis,
Fut *assez* fou pour entreprendre
Un voyage en lointain pays.
LA FONTAINE.

— La plupart des lexicographes distinguent les divers emplois du mot *assez* suivant qu'il modifie un adjectif, un verbe ou un adverbe au moyen de différentes prépositions. Cette classification toute mécanique ne saurait être logique, car il en est ainsi de tous les adverbes. Les différentes acceptions d'un mot doivent s'établir sur la signification même de ce mot, et non sur de simples accessoires.

— Par ext. Passablement, pas mal : *Il est* ASSEZ *intelligent. Cette femme est* ASSEZ *jolie. L'ouvrage est* ASSEZ *bien écrit. Votre histoire m'a paru* ASSEZ *amusante. Ce dessin est fait avec* ASSEZ *de goût. Je suis* ASSEZ *de votre avis. Cela me paraît* ASSEZ *étrange. Voilà qui est* ASSEZ *plaisant. Je lui ai écrit une lettre* ASSEZ *longue. Cela fait* ASSEZ *voir quelle estime il a pour vous.* (Acad.) *Il me semble que vous êtes* ASSEZ *comme moi, et que nous mettons au premier rang les choses qui nous regardent.* (Mme de Sév.) ASSEZ *de gens méprisent le bien, mais peu savent le donner.* (La Rochef.) *Les peuples voient* ASSEZ *souvent que les souverains peuvent se tromper, mais ils voient rarement qu'ils sachent convenir de leur méprise.* (Mass.) *Il est* ASSEZ *ordinaire de mépriser qui nous méprise.* (La Bruy.) *Nous louons souvent des hommes* ASSEZ *médiocres.* (La Bruy.) *La serine* ASSEZ *souvent tombe malade au commencement du printemps.* (Buff.) *Ses généraux avaient poussé* ASSEZ *loin leurs conquêtes.* (Volt.) *Les dames aiment* ASSEZ *la littérature doucereuse et musquée.* (Boitard.)

Nous pouvons nous y faire un *assez* beau destin.
CORNEILLE.

Par là le plus sincère *assez* souvent déplaît.
BOILEAU.

Ma présence est *assez* inutile en ce lieu.
REGNARD.

Et d'abord, je trouvai ses princes assemblés,
Qu'un péril *assez* grand semblait avoir troublés.
RACINE.

. Entre les pattes d'un lion
Un rat sortit de terre *assez* à l'étourdie.
LA FONTAINE.

Certaine nièce *assez* proprette,
Et sa chambrière Pâquette,
Devaient avoir des cotillons.
LA FONTAINE.

Un amateur de jardinage,
Demi-bourgeois, demi-manant,
Possédait en certain village
Un jardin *assez* propre et le clos attenant.
LA FONTAINE.

Le papillon, chose frivole,
Près de la fleur coquette est *assez* bien placé :
Le papillon est une fleur qui vole,
La fleur un papillon fixé. LEBRUN.

‖ Beaucoup, grandement, trop : *Me voilà* ASSEZ *puni. Vous m'en avez fait* ASSEZ. *Vous nous avez* ASSEZ *affligés, grand Dieu!* (Mass.)

Elle s'en est vantée *assez* publiquement.
RACINE.

Sur vous l'on sait *assez* que je jette les yeux.
REGNARD.

— *Assez peu*, Pas beaucoup : *Je le connais* ASSEZ *peu. Je suis* ASSEZ *peu content de lui.*

— *C'est assez, c'en est assez, en voilà assez*, et elliptiq., *Assez*, Cela suffit : C'EST ASSEZ, C'EST *bien* ASSEZ, *je ne veux pas un mot de plus.* ASSEZ, *vous reviendrez demain.* CE N'EST PAS ASSEZ *de dire des choses vraies, il faut encore ne pas dire toutes celles qui sont vraies.* (Pasc.) *Quoi donc!* N'EST-CE PAS ASSEZ *que nous soyons attaqués au dedans et au dehors?* (Boss.) *Il veille,* C'EST ASSEZ. (Boss.) *Votre convoitise, c'est un gouffre, et qui ne dit jamais :* C'EST ASSEZ. (Boss.) N'ÉTAIT-CE PAS ASSEZ *que l'Angleterre pleurât votre absence sans être encore réduite à pleurer votre mort?* (Boss.) *Les guerres doivent être justes :* CE N'EST PAS ASSEZ, *il faut qu'elles soient nécessaires pour le bien public.* (Fén.) *Tu es grand, tu es puissant;* CE N'EST PAS ASSEZ : *fais que je t'estime.* (La Bruy.) *Une mouche bourdonne à ses oreilles;* C'EN EST ASSEZ *pour le rendre incapable de bon conseil.* (La Bruy.) C'ÉTAIT ASSEZ *d'être malheureux pour obtenir sa protection.* (Fléch.) *L'opulent a le superflu; le riche, l'abondance; le bourgeois, le nécessaire, et pas un ne dit :* C'EST ASSEZ. (Volt.) ASSEZ *sur cet article.* (Volt.) C'EN EST ASSEZ, *ce me semble, pour nous rendre très-réservés dans nos assertions.* (D'Alemb.) *Un peu trop, pour les femmes et pour les reines,* CE N'EST PAS *encore* ASSEZ. (J. Janin.)

C'est assez qu'en courant la fiction amuse.
BOILEAU.

C'est assez, il est temps de quitter le pinceau.
BOILEAU.

J'ai fait ce que j'ai pu, vous régnez : *c'est assez*.
RACINE.

C'en est assez, dit-il, retournons sur nos traces.
RACINE.

Eh! *n'est-ce pas assez* que de vous avoir vue?
VOLTAIRE.

Tu m'aimes, *c'est assez* : bénis ma destinée.
VOLTAIRE.

Dans un si grand revers que vous reste-t-il? — Moi;
Moi, dis-je, et *c'est assez*. CORNEILLE.

En est-ce assez, ô ciel? et le sort pour me nuire
A-t-il quelqu'un de mieux qu'il veuille encor séduire?
CORNEILLE.

N'était-ce pas assez qu'un vainqueur odieux
De l'auguste Sion eût détruit tous les charmes?
RACINE.

C'est bien assez pour moi de l'opprobre éternel
D'avoir pu mettre au jour un fils si criminel.
RACINE.

Prendre une jeune femme à soixante ans passés,
Pour mourir de chagrin, vois-tu, *c'en est assez*.
C. DELAVIGNE.

S'il vit, si quelque dieu veille à sa destinée,
C'est assez : notre espoir va renaître avec lui.
DELILLE.

. Qu'on me rende impotent,
Cul-de-jatte, goutteux, manchot, pourvu qu'en somme
Je vive, *c'est assez*, je suis plus que content.
LA FONTAINE.

‖ *Avoir assez d'une personne, d'une chose*, n'en plus vouloir, en être fatigué, rassasié : J'AI ASSEZ DE *cet homme; je vais le congédier. Vous me disiez d'aller me reposer, ce qui voulait dire que vous* AVIEZ ASSEZ DE *moi.* (G. Sand.) *Vers la fin, elle* EN AVAIT *visiblement* ASSEZ. (Ste-Beuve.)

— Poét. *Assez et trop longtemps*, locution qui appartient surtout à la poésie, et qui signifie pendant trop longtemps :

Assez et trop longtemps l'impunité les flatte.
BOILEAU.

Assez et trop longtemps mon amitié t'accable.
RACINE.

Assez et trop longtemps ma lâche complaisance
De vos jeux criminels a nourri l'insolence.
BOILEAU.

Assez et trop longtemps tous les Grecs ont appris
Que mes soumissions irritent vos mépris.
GENEST.

Assez et trop longtemps des orages sinistres,
De ton courroux, grand Dieu! redoutables ministres,
Ont épouvanté les mortels.
LEBRUN.

Assez et trop longtemps tes mains étincelantes
Ont lancé la tempête et les foudres brûlantes
Sur nos remparts et nos autels.
LEBRUN.

— Le suffisant : ASSEZ *est toujours moins, et trop n'est jamais plus que ce qu'on désire.* (Petit-Senn.) ‖ S'emploie même avec l'article : *Séparer le peu d'avec le beaucoup*, L'ASSEZ *d'avec le trop.* (Bayle.)

— Gramm. Cet adverbe est souvent employé comme substantif collectif. Alors l'accord a lieu ordinairement avec le substantif qui suit. ‖ On trouve *Assez de, assez que de*, suivis d'un infinitif, dans les écrivains du XVIIe siècle, et surtout dans Massillon : *Les Athéniens ordonnèrent une punition de mort contre le premier qui serait* ASSEZ *hardi* DE *proposer la guerre.* (Fén.) *Quel châtiment ne doivent pas attendre les ministres du temple eux-mêmes, s'ils sont* ASSEZ *malheureux* QUE D'EN *abuser!* (Mass.) ‖ *Assez* précède généralement le mot auquel il se rapporte; cependant on le trouve quelquefois placé après ce mot : *Vous ne vous êtes pas défendu* ASSEZ. *Il a de l'esprit* ASSEZ, *et de la suffisance beaucoup trop. Il aura de la peine* ASSEZ *pour se faire payer.* (La Font.)

César ne peut souffrir la présence d'un traître
D'un Romain lâche *assez* pour servir sous un roi.
CORNEILLE.

— Prosod. *Assez* rime non-seulement avec les mots en *sez, cez;* mais encore avec ceux qui finissent par *sés, cés* :

Dès nos plus jeunes ans, tu t'en souviens *assez*,
L'amour serra les nœuds par le sang commen*cés*.

— **Syn. Assez, suffisamment.** *Assez* a rapport à la quantité qu'on veut avoir : *J'en ai* ASSEZ, *je m'en contente. Suffisamment* a plus de rapport à la quantité qu'on veut employer : *J'avais* SUFFISAMMENT *d'argent pour faire commodément la route.* (J.-J. Rouss.) En général, *assez* dit plus que *suffisamment.*

— **Antonymes.** Imparfaitement, incomplétement, insuffisamment, trop peu, presque pas, à peine.

— **Allus. littér. Moi, moi, dis-je, et c'est** ASSEZ. Allusion à un passage de Corneille dans *Médée.* V. MOI.

ASSEZAN (Pader D'), poëte tragique, avocat à Toulouse, mort vers 1696. Il vint à Paris et fit représenter en 1680 une pièce qui eut du succès, *Agamemnon*, dont l'abbé Boyer, qui avait donné quelques conseils à l'auteur, revendiqua ensuite la paternité. Assezan donna, six ans plus tard, une autre pièce, *Antigone*, qui fut imprimée, et dans la préface de laquelle il s'attache à détruire les assertions de Boyer.

ASSHETON (Guillaume), théologien anglican, né à Middleton en 1641, mort en 1711. Il a composé un grand nombre d'ouvrages, dont les plus connus sont les suivants : *La Tolérance désapprouvée et condamnée*, 1670; la *Possibilité des apparitions.* Après avoir écrit, en faveur de Jacques II, l'*Apologie royale*, 1685, il modifia prudemment ses opinions d'après le cours des événements et célébra avec non moins d'enthousiasme le roi Guillaume dans une autre *Apologie* qui fut publiée en 1688.

ASSHOD, rois d'Arménie. V. ASCHOD.

ASSI (a-si) part. pass. du v. Assir : *Boyaux* ASSIS.

ASSIDÉENS, sectaires juifs. V. ASSIDIENS.

ASSIDENT, ENTE adj. (ass-si-dan, an-te — lat. *assidens*, part. prés. du v. *assidere*, s'asseoir auprès). Méd. Concomitant, qui accompagne. Se dit des symptômes accessoires et des phénomènes généraux des maladies : *Symptômes* ASSIDENTS.

ASSIDÉRATION s. f. (ass-si-dé-ra-si-on — du lat. *assidere*, s'asseoir, se tenir auprès). Méd. légale. Usité seulement dans la locution *homicide par assidération*, Meurtre des enfants, surtout par immersion dans un bain glacé, en les forçant d'y rester : d'où la possibilité d'accidents mortels de nature telle que la cause réelle en peut rester cachée ou être méconnue.

ASSIDIENS, ASSIDÉENS ou **CHASIDÉENS** (de l'hébreu *chasidim*, pieux). Les assidiens, qui donnèrent naissance aux esséniens, formaient parmi les Juifs une secte dont les membres se distinguaient par leur ferveur religieuse, leurs austérités et leur attachement aux croyances des ancêtres. Lorsque Antiochus Epiphane, et, après lui, ses successeurs voulurent imposer aux Juifs le culte de leurs dieux, les assidiens résistèrent courageusement. Un de leurs chefs, Matathias, avait, le premier, donné le signal de la révolte contre les rois de Syrie, en tuant le chef des troupes royales au pied même de l'autel de Modin, à Joppé (Jaffa). Pendant quatre ans, il soutint avec héroïsme cette lutte inégale à la tête de ses fidèles sectateurs.

Les juifs modernes ont aussi donné le nom de *chasidim* à des enthousiastes qui, renonçant aux joies du monde, consumaient leur existence dans la pratique du culte et s'imposaient des punitions corporelles, espérant expier ainsi leurs péchés et hâter l'avénement du Messie.

Les assidiens étudiaient la cabale et s'efforçaient, par les macérations et les mortifications, de se dégager des liens de la chair et de s'absorber en Dieu. Leurs jeûnes continuels agissaient sur leur cerveau au point de produire en eux un état extatique, pour ainsi dire permanent, et durant lequel ils prétendaient avoir des visions. Salomon Maïmon rapporte dans ses mémoires (Berlin 1792) qu'il arrivait fréquemment que des assidiens mouraient ou perdaient la raison par suite de leurs austérités.

Vers le milieu du XVIIIe siècle, une nouvelle secte d'assidiens se reconstitua chez les juifs. Ces nouveaux ascètes inventèrent des pratiques religieuses plus commodes et plus douces que celles de leurs prédécesseurs. Ils enseignaient que l'union de l'homme avec Dieu s'effectue par la seule contemplation, et que, pour arriver à cette concentration spirituelle, il est indispensable de rendre aux sens toute leur vigueur par la jouissance des plaisirs licites. Ils allaient jusqu'à affirmer que la mortification de la chair nuit à la tranquillité d'esprit nécessaire à la créature pour s'abîmer dans la contemplation de l'Etre infini. Ces assidiens croyaient que cette union de l'homme avec Dieu subsiste tant que dure la prière.

Peu à peu, cette secte acquit une grande importance; quelques-uns de ses membres furent considérés comme les élus de Dieu, et leur moindre parole respectée à l'égal d'un oracle. Leur influence croissant uniquement en raison de leur apparence de sainteté, et non de leur supériorité intellectuelle, ils attaquèrent nécessairement toute science comme inutile ou mauvaise en soi.

Peu de mots feront connaître l'histoire des assidiens modernes : Israël Baalschem, que Maïmon appelle à tort Joël, vivait en 1740, dans la ville de Vlussy, dans le cercle de Czarkow, en Pologne. Ses partisans racontent que sa naissance fut prédite à son père par le prophète Elie, et qu'au moment où il vint au monde, sa mère atteignait sa centième année. Tout jeune, il livrait déjà de victorieux combats aux démons et aux malins esprits. Baalschem se rendit dans la suite à Medzibozc, en Podolie, où il enseigna sa doctrine. Son testament a été publié, et l'on a de son disciple R. Bar Linez un volume sur sa vie et ses prétendus miracles.

Ces nouveaux assidiens prirent le nom de beshtiens, du surnom de *Besht*, dont les lettres forment en hébreu les initiales de ces mots : *le maître du nom du Seigneur*, malgré l'opposition des rabbins orthodoxes. Bientôt les beshtiens s'étendirent sur les territoires de la Valachie, de la Moldavie, de la Hongrie et de la Galicie, où ils sont encore en fort grand nombre, bien que leurs principes ne soient point admis par les juifs allemands, français et italiens. Ces sectaires se sont longtemps transmis leurs doctrines dans des livres manuscrits; mais depuis 1817, ils ont publié un assez grand nombre d'ouvrages, où l'on trouve d'excellents préceptes de morale et de sages conseils sur la pratique de la vie, malheureusement noyés dans un fatras de récits merveilleux, de contes ridicules, d'apparitions fantastiques et d'interprétations mystiques. Cependant, aujourd'hui la plupart des beshtiens, devenus plus éclairés, s'efforcent de dégager leurs croyances de ces observances ridicules.

ASSIDU, UE adj. (a-si-du — lat. *assiduus*, même sens; formé de *assidere*, être assis, se tenir auprès). Qui est exact à se trouver où il doit être, où le devoir l'appelle : *Magistrat* ASSIDU *aux audiences. Commis* ASSIDU *à son bureau. Les chanoines titulaires doivent être fort* ASSIDUS *aux offices. Il surpassait en esprit les plus éclairés, et en diligence les plus* ASSIDUS. (La Bruy.) ‖ Qui a une application constante, soutenue : *Etre* ASSIDU *à l'étude*, ASSIDU *au travail. Être* ASSIDU *à remplir son devoir. C'est un enfant très-*ASSIDU. *Un homme* ASSIDU *et laborieux travaille, dans ce pays, trois ans pour creuser un canot, et plus d'un an pour faire une auge.* (Mme Cottin.)

Ecoutez tout le monde, *assidu* consultant;
Un fat quelquefois ouvre un avis important.
BOILEAU.

D'écoliers libertins une troupe indocile,
Loin des yeux d'un préfet au travail *assidu*,
Va tenir quelquefois un brelan défendu.
BOILEAU.

‖ Qui se trouve constamment auprès d'une personne, qui lui rend des soins continuels : *Etre* ASSIDU *auprès d'un vieillard, auprès d'un malade. Qui est plus esclave qu'un courtisan* ASSIDU, *si ce n'est un courtisan plus* ASSIDU? (La Bruy.) *On a nommé huit ou dix hommes, avec six cents francs de pension, pour être* ASSIDUS *auprès de M. le Dauphin.* (Mme de Sév.) *Vous avez sans doute quelque charge ou quelque emploi qui vous empêche d'être plus* ASSIDU *auprès d'elle.* (Montesq.) *Il voulait que tous les boyards fussent* ASSIDUS *et empressés autour de sa personne.* (P. Mérimée.)

L'autre ici fera place au vainqueur prétendu,
Et le délivrera d'un rival *assidu*.
MOLIÈRE.

Quelle est cette foule sans nombre
D'amants autour d'elle *assidus*?
J.-B. ROUSSEAU.

Est-ce toi, chère Elise? ô jour trois fois heureux!
Que béni soit le ciel qui te rend à mes vœux,
Toi qui, de Benjamin comme moi descendue,
Fus de mes premiers ans la compagne *assidue!*
RACINE.

— En parlant des choses, Fait avec assiduité; continu, constant : *Un travail* ASSIDU. *Une culture* ASSIDUE. *Des soins* ASSIDUS. *Ce sont des plaintes* ASSIDUES. *Ses dévotions étaient toujours* ASSIDUES. (Boss.) *Un travail* ASSIDU *et une dépense plus forte exigent un dédommagement.* (J.-J. Rouss.) *Par cette méditation* ASSIDUE, *il s'enlevait à son temps.* (Villem.) *Une surveillance soupçonneuse*, ASSIDUE, *pèse lourdement sur chaque famille.* (P. Mérimée.)

Il n'avait plus pour moi cette ardeur *assidue*.
RACINE.

Par des vœux *assidus* je crus le détourner.
RACINE.

Que vois-je autour de moi, que des amis vendus,
Qui sont de tous mes pas les témoins *assidus*?
BOILEAU.

Et l'on s'efforce en vain, par d'*assidus* combats,
A disposer d'un cœur qui ne se donne pas.
TH. CORNEILLE.

Le travail allait bien alors; chaque semaine,
Le salaire *assidu* suffisait à la peine.
LAMARTINE.

— **Antonymes.** Inexact, négligent.

ASSIDUITÉ s. f. (a-si-du-i-té — lat. *assiduitas*, même sens; formé de *assiduus*, assidu). Exactitude à se trouver où l'on doit être : *L'*ASSIDUITÉ *d'un magistrat aux audiences. L'*ASSIDUITÉ *d'un chanoine au chœur. L'*ASSIDUITÉ *d'un employé à son bureau, d'un soldat à l'appel. Etre d'une grande* ASSIDUITÉ. *Manquer d'*ASSIDUITÉ. ‖ Application constante à une chose : ASSIDUITÉ *à l'étude.* ASSIDUITÉ *au travail. Ces fonctions exigent beaucoup d'*ASSIDUITÉ. *L'*ASSIDUITÉ *vient à bout de tout.* (Acad.)

— Présence fréquente dans un lieu, auprès de quelqu'un, pour faire sa cour, pour rendre des soins : *L'*ASSIDUITÉ *d'un courtisan auprès du prince. L'*ASSIDUITÉ *d'un médecin auprès d'un malade. Avoir des* ASSIDUITÉS *auprès d'une femme.* (Acad.) *Que dirai-je? n'achète-t-elle pas peut-être des* ASSIDUITÉS *criminelles qu'elle ne saurait plus mériter?* (Mass.) *Il interprète malignement certaines* ASSIDUITÉS *suspectes.* (Mass.) *M. Le Tellier est malade, et il paraît que je l'amuse; cela suffit pour m'obliger à une grande* ASSIDUITÉ. (Mme de Sév.) *Le cousin paraît avoir au moins une côte rompue, depuis l'*ASSIDUITÉ *qu'il a eue pendant trois mois chez la vieille maîtresse du Charmant.* (Mme de Sév.) *Pendant vingt ans, son* ASSIDUITÉ *à la cour ne lui avait rien valu.* (St-Sim.) *Il paye aussi libéralement les* ASSIDUITÉS *ou plutôt l'oisiveté de ses courtisans que les campagnes laborieuses de ses capitaines.* (Montesq.) *J'avais bien observé que, pour valoir aux yeux de madame Geoffrin ce qu'on valait réellement, il fallait avec elle savoir tenir un certain milieu entre la négligence et l'*ASSIDUITÉ. (Marmontel.) *Lorsqu'une femme souffre des* ASSIDUITÉS, *c'est qu'elle a trouvé son vainqueur.* (Mme de Rostaing.) *Je vous demanderai pourquoi vous avez encouragé à ce point les* ASSIDUITÉS *de ce jeune homme.* (Scribe.) *Les femmes sont semblables aux rois : on ne réussit auprès d'elles que par l'*ASSIDUITÉ. (Pétiot.)

Le trop brillant espoir que vous leur présentez
Attache autour de vous leurs *assiduités*.
MOLIÈRE.

Et l'*assiduité* près d'un charmant objet
N'attend point notre aveu pour faire son effet.
CORNEILLE.

— **Antonymes.** Inexactitude, négligence.

ASSIDÛMENT adv. (a-si-du-man — rad. *assidu*). D'une manière assidue, avec assiduité : *Etudier, travailler* ASSIDÛMENT. *Il en coûte à l'homme de mérite de faire sa cour* ASSIDÛMENT. (La Bruy.) *Combien de personnes fréquentent* ASSIDÛMENT *la maison du Seigneur, et ne sont pas dignes d'y entrer.* (Boiste.)

Allez, et que partout on veille *assidûment*.
BRIFAUT.

Je trouve qu'un certain Eraste
Va chez vous fort *assidûment*.
LA FONTAINE.

— **Syn. Assidûment, constamment, continuellement, incessamment, sans cesse, sans relâche, toujours.** *Toujours* se dit des choses qui sont : *La volonté de Dieu est* TOUJOURS *sainte*, TOUJOURS *droite.* (Boss.) *Continuellement* indique une série d'actions qui se répètent et se succèdent sans intervalle : *Ainsi les morts et les vivants se succèdent et se remplacent* CONTINUELLEMENT. (Mass.) *Constamment* donne l'idée d'une loi qu'on suit invariablement : *La vertu sacrifie* CONSTAMMENT *à l'ordre et au devoir les inconstances d'une imagination légère et variable.* (Mass.) *Assidûment* suppose une règle que d'ordinaire on se fait à soi-même, et à laquelle on a soin de se conformer : *Il en coûte à un homme de mérite de faire* ASSIDÛMENT *sa cour.* (La Bruy.) *Incessamment* est relatif au sujet, à ce qu'il éprouve : *Travailler* INCESSAMMENT *à augmenter la connaissance qu'on a de soi-même.* (Malebr.) *Sans cesse* est relatif à la conduite, à des actions extérieures : *Thalès croyait que l'univers était animé et rempli d'êtres invisibles qui voltigeaient* SANS CESSE *de côté et d'autre.* (Fén.) *Sans relâche* annonce une action pour laquelle on est plein d'ardeur : *Un ennemi nous poursuit* SANS RELÂCHE.

ASSIÉGÉ, ÉE (a-sié-jé) part. pass. du v. Assiéger. Dont on fait le siége : *Ville, citadelle* ASSIÉGÉE. *Un prince* ASSIÉGÉ *dans sa capitale. Jérusalem fut* ASSIÉGÉE *par les Romains.* (Boss.) *La ville fut plutôt investie qu'*ASSIÉGÉE *dans les formes.* (Boss.) *Le roi était presque* ASSIÉGÉ *dans Oxford.* (Boss.)

. Songez, méchants, songez
Que mes armes encor vous tiennent *assiégés*.
RACINE.

. . . De Romains le rivage est chargé,
Et bientôt dans ces murs vous serez *assiégé*.
RACINE.

— Par ext. Obstrué par une foule empressée : *Un père mène son fils au spectacle; la foule est grande; la porte est* ASSIÉGÉE. (La Bruy.)

— Importuné, obsédé : *Être* ASSIÉGÉ *de solliciteurs, de créanciers. Etre* ASSIÉGÉ *de rats, de souris, de punaises. Les femmes qui ont de la beauté sont continuellement* ASSIÉGÉES *par des gens qui leur tendent des piéges.* (Fléch.) *Je suis* ASSIÉGÉ *de trop d'idées et de trop d'images douloureuses.* (Mme Campan.) *L'étude m'a révélé toute l'importance des maladies dont l'homme est* ASSIÉGÉ. (G. Sand.)

Nous nous voyons sans cesse *assiégés* de témoins,
Et les plus malheureux osent pleurer le moins.
RACINE.

De soupçons jaloux *assiégé*,
Dorval n'a ni bu ni mangé.
BÉRANGER.

— Substantiv. Celui qui est assiégé : *Les* ASSIÉGÉS *se défendaient avec vigueur. Venir au secours des* ASSIÉGÉS. *Enfin, les assiégeants ayant pénétré, les* ASSIÉGÉS *se battirent encore de rue en rue.* (Volt.)

— Collectiv. *L'assiégé*, Les assiégés : *L'*ASSIÉGÉ *devint alors l'assiégeant.*

ASSIÉGEANT (a-sié-jan) part. prés. du v. Assiéger.

ASSIÉGEANT, ANTE adj. (a-sié-jan — rad. *assiéger*). Qui assiége : *Les troupes, les forces* ASSIÉGEANTES. *L'armée* ASSIÉGEANTE *attendait encore de plus grands renforts. A mesure que les colonnes* ASSIÉGEANTES *arrivaient en position, elles faisaient refluer l'armée de Précy dans les postes fortifiés.* (Lamart.) *L'armée* ASSIÉGEANTE, *travaillée par la dyssenterie, lui parut découragée et plus qu'à moitié réduite.* (Mérimée.)

— Substantiv. Celui qui assiége : *Au bruit de sa marche, les* ASSIÉGEANTS *tremblent comme s'ils étaient assiégés eux-mêmes.* (Fléch.) *Les* ASSIÉGEANTS *étaient divisés en deux quartiers principaux.* (Bazin.)

— Par anal. :

Lui qui n'était novice au métier d'*assiégeant*,
Eut recours à son sac de ruses scélérates.
LA FONTAINE.

— Collectiv. Ceux qui assiégent : *On ne parvint à repousser l'*ASSIÉGEANT *qu'après avoir fait des pertes considérables.*

ASSIÉGEMENT s. m. (a-sié-je-man — rad. *assiéger*). Action d'assiéger, siége : *L'*ASSIÉGEMENT *d'une ville. Deux batailles et deux* ASSIÉGEMENTS *donnent l'entière victoire.* (Lanoue.) Vieux mot.

ASSIÉGER v. a. ou tr. (a-sié-jé — du bas lat. *assediare*, même sens; formé du lat. *ad*, vers; *sedere*, s'asseoir, s'établir; prend l'*e* muet après le *g* du radical devant les voyelles *a, o : J'assiégeai, nous assiégeons*). Faire le siége : ASSIÉGER *une ville, une citadelle. On sait que Louis foudroie les villes plutôt qu'il ne les* ASSIÉGE. (Boss.) *Le roi* ASSIÉGEA *Dôle en personne.* (Volt.) *Trois fois Alaric* ASSIÉGEA *la ville éternelle avant de s'en emparer.* (Chateaub.) ‖ Tenir enfermé dans une place assiégée : ASSIÉGER *un roi dans sa capitale.* ASSIÉGER *un rebelle dans la forteresse où il s'est réfugié. Constantin* ASSIÉGEAIT *Maxence dans Rome.* (Boss.)

(Il) Nous surprend, nous *assiége* et fait un tel effort,
Que, la ville aux abois, on lui parle d'accord.
CORNEILLE.

— Par anal. Assaillir, entourer de toute part : *Les flammes* ASSIÉGEAIENT *déjà notre demeure. Les eaux débordaient et nous* ASSIÉGEAIENT *de tous côtés. Les moustiques nous* ASSIÉGÈRENT *tant que nous restâmes à Venise.*

Les pâles habitants de ces froides contrées
Qu'*assiégent* de glaçons les mers hyperborées.
VOLTAIRE.

— Par ext. Se porter en foule, se presser vers ou dans : *Le public* ASSIÉGEAIT *déjà les portes de l'Institut, les portes du théâtre. Les curieux* AVAIENT ASSIÉGÉ *dès le matin les corridors du palais. Avez-vous vu la noire phalange des esprits des ténèbres* ASSIÉGER *son chevet et tourmenter son agonie?* (G. Sand.)

Du temple un peuple immense *assiégeait* les chemins.
C. DELAVIGNE.

. . . De fâcheux accourent trois volées
Qui du parc à l'instant *assiégeait* les allées.
BOILEAU.

‖ Venir fréquemment, importunément à : ASSIÉGER *la porte, l'antichambre, la maison de quelqu'un.* ASSIÉGER *les ministères. On ne me voit point, dit le grave Tertullien, m'empresser près de la personne des grands; je n'*ASSIÉGE *ni leurs portes, ni leurs passages.* (Boss.) *Nous compterons combien de fois j'*AI ASSIÉGÉ *sa porte, pendant les quatre jours qu'il a été mon rapporteur.* (Beaumarch.)

Du palais cependant il *assiége* la porte.
RACINE.

Vingt fainéants sans cesse *assiégent* ma maison.
CAMPENON.

. Une cohorte
De protégés et de flatteurs,
Pour obtenir quelques faveurs,
Nuit et jour *assiégeait* ma porte.
LÉGER.

‖ S'emploie au figuré dans ce dernier sens :

Ceux-ci de la faveur *assiégent* les sentiers.
LAMARTINE.

— Importuner, obséder sans cesse; chercher à gagner par ses assiduités : ASSIÉGER *les ministres. Les solliciteurs, les créanciers l'*ASSIÉGEAIENT *jusque dans la rue. C'est un homme qui m'*ASSIÉGE *tous les jours.* (Acad.) *Dubois et Law* ASSIÉGEAIENT *le Régent et le retournaient si bien qu'ils obtinrent ce qu'ils voulaient.* (St-Sim.) *Le révérend père vint* ASSIÉGER *ses derniers moments.* (Volt.)

Chez moi tous les matins cet homme-là m'*assiége*.
DESTOUCHES.

. Mathan, ce prêtre sacrilége,
Plus méchant qu'Athalie, à toute heure l'*assiége*.
RACINE.

‖ Tourmenter, chagriner, inquiéter continuellement : *Les remords* ASSIÉGENT *le coupable. Mille souvenirs douloureux viennent nous* ASSIÉGER. *La guerre, la peste, la famine, tous les fléaux, marques de la colère céleste,* ASSIÉGEAIENT *notre malheureuse patrie.* (Fén.) *Les maladies l'*ONT ASSIÉGÉ *dans son enfance, et l'ont sevré, dans la fleur de son âge, de tous les plaisirs.* (Vauven.) *Je ne puis peindre les sentiments confus qui vinrent m'*ASSIÉGER. (Chateaub.) *Il semblait inquiet et soucieux, et la possibilité d'un changement de fortune* ASSIÉGEAIT *son esprit.* (Aug. Thierry.) *La misère du pauvre écarte de lui une foule de tentations qui* ASSIÉGENT *le riche.* (Lamenn.) *Les tristes souvenirs m'*ASSIÉGEAIENT *en foule à côté de ce cadavre.* (J. Janin.)

L'erreur et le mensonge *assiégent* notre esprit.
L. RACINE.

Nous marchons tous courbés sous le poids de nos maux,
Mille ennemis cruels *assiégent* notre vie.
VOLTAIRE.

Non, qu'après tout Valois ait un cœur inhumain,
Mais l'exemple du crime *assiégeait* sa jeunesse.
VOLTAIRE.

Toux, gravelle, pituite
Assiégent sa caducité.
J.-B. ROUSSEAU.

Si le sort ennemi *m'assiége* et me désole,
Je pleure, mais bientôt la tristesse s'envole.
A. CHÉNIER.

— **Syn. Assiéger, obséder.** *Assiéger* s'emploie au propre et au figuré; *obséder* ne s'emploie qu'au figuré. *Obséder* quelqu'un, c'est circonvenir quelqu'un pour s'emparer de son esprit : *Les gens intéressés qui* OBSÈDENT *les rois sont ravis de les voir inaccessibles.* (Fén.) L'*assiéger*, c'est le poursuivre sans cesse pour le pousser vers un but : *Chez moi, tous les matins, cet homme-là m'*ASSIÉGE. (Dest.)

ASSIEN, ENNE s. et adj. (a-si-ain, è-ne). Géogr. anc. Habitant d'Assos; qui appartient à Assos ou à ses habitants.

— Min. *Pierre assienne,* Pierre caustique, qui se trouvait aux environs d'Assos, et dont les sculpteurs faisaient des tombeaux. On lui attribuait la propriété de consumer les corps des morts. On l'appelait aussi *pierre sarcophage,* c'est-à-dire *pierre mange-chair.*

ASSIENTE s. m. (a-si-ain-té). V. *Assiento.*

ASSIENTISTE s. m. (a-si-ain-ti-ste — rad. *assiento*). Comm. Détenteur d'actions de la compagnie de l'assiento.

ASSIENTO s. m. (a-si-ain-to — espagn. *asiento,* assiette et par ext. marché). Compagnie à laquelle le gouvernement espagnol avait octroyé le droit d'importer des esclaves dans les colonies espagnoles. ‖ On dit aussi ASSIENTE.

ASSIER, village du départ. du Lot, arrond. de Figeac, bâti près d'un ruisseau qui s'engouffre à quelques pas de ce village, pour ne plus reparaître. Place forte au XIIIe siècle. L'église paroissiale, dont la flèche a 40 mèt. d'élévation, est un bel édifice, qui date du milieu du XVIe siècle; on y voit le sarcophage de Galliot de Genoulhac.

ASSIETTE s. f. (a-si-è-te — rad. *assis*). Manière dont on est assis, placé, posé : *Bonne, mauvaise* ASSIETTE. *Ce malade change d'*ASSIETTE *à chaque instant. C'est un homme inquiet, qui ne peut demeurer, qui ne peut se tenir dans la même* ASSIETTE. (Acad.)

— Par anal. Situation stable, solide, d'un corps dans une certaine position : *L'*ASSIETTE *d'une pierre, d'une poutre. Il faut que les fondements aient plus d'*ASSIETTE *que le mur qu'on élève dessus.* (Trév.) *L'art de faire partir des bombes aussi juste, d'une* ASSIETTE *mouvante que d'un terrain solide...* (Volt.) ‖ Position topographique : *Cette ville a une* ASSIETTE *favorable. Le château est bâti à mi-côte et dans une fort belle* ASSIETTE. *Un prince doit exercer son corps aux fatigues de la chasse, qui lui apprendront de plus à connaître l'*ASSIETTE *des lieux, l'élévation des montagnes et la direction des vallées.* (Machiavel.)

L'*assiette* en est heureuse, et l'accès difficile.
CORNEILLE.

Si, dans l'occasion, je ménage un peu mieux
L'*assiette* du pays et la faveur des lieux...
CORNEILLE.

— Position sociale, rang, situation : *Il a un nom, une certaine* ASSIETTE *dans le monde et de la tenue.* (Balz.) *Le chevalier occupait une* ASSIETTE *supérieure; il n'avait jamais demandé la main de cette jeune fille, tandis que son rival avait été refusé.* (Balz.) ‖ Etat fixe et durable : *Après de longues agitations, les choses prirent enfin une* ASSIETTE. (J.-J. Rouss.) *On a pressenti qu'un jour les chemins de fer, disputant aux fleuves leur empire, changeraient peut-être tous les rapports des peuples et l'*ASSIETTE *de la politique.* (E. de Gir.) *Au commencement du* XVIIe *siècle, tous les États étaient occupés à débattre et à définir leur* ASSIETTE *politique.* (Lerminier.) *Cent cinquante ans après la conquête, l'importation du christianisme et le commencement d'*ASSIETTE *acquise par la société qui se pacifiait, firent germer une sorte de littérature.* (H. Taine.)

— Fig. Situation d'esprit, état normal, disposition ordinaire de l'esprit : *Manquer de constance et d'*ASSIETTE. *Etre, n'être pas dans son* ASSIETTE. *Sortir de son* ASSIETTE. *Il est fort inconstant; il n'a jamais l'esprit dans une* ASSIETTE *ferme, dans une égale* ASSIETTE. (Acad.) *Mandez-moi, je vous prie, si la longue solitude ne vous abat point, et si votre esprit demeure dans la même* ASSIETTE. (Boss.) *Tant il est aisé de démonter un esprit de son* ASSIETTE *naturelle.* (Pasc.) *Nous brûlons du désir de trouver une* ASSIETTE *ferme.* (Pasc.) *Jamais un de ces moments de vivacité qui ait pu marquer que sa grande âme était sortie de son* ASSIETTE. (Mass.) *Les hommes commencent par l'amour, finissent par l'ambition, et ne se trouvent dans une* ASSIETTE *plus tranquille que lorsqu'ils meurent.* (La Bruy.) *Je vous écris à présent que je suis en quelque sorte d'*ASSIETTE *plus assurée.* (De Rancé.) *L'âme s'ennuie d'être toujours dans la même* ASSIETTE. (St-Evrem.) *La légèreté est un défaut d'*ASSIETTE *et de fermeté de passions ou d'idées.* (Vauven.) *Il n'est pas besoin d'un grand art pour faire sortir les meilleurs esprits de leur* ASSIETTE. (Vauven.) *Tu n'es pas dans ton* ASSIETTE *ordinaire, mon enfant.* (Balz.) *Ce déréglement acheva de le faire sortir de son* ASSIETTE. (G. Sand.) *C'était entre convives à table d'hôte : — Qu'est-ce que vous avez donc, Henri? vous avez l'air tout chose. — Je ne peux obtenir de cornichons. — Je voyais bien que vous n'étiez pas dans votre* ASSIETTE.

Une atteinte secrète
Ne laisse pas mon âme en une bonne *assiette*.
MOLIÈRE.

. Mais lui seul, immobile,
Garde au sein du tumulte une *assiette* tranquille.
BOILEAU.

— Art milit. *L'assiette d'une place, d'un camp,* Leur position, leur établissement, par rapport au terrain et à l'ennemi : *Le général n'avait pas la première notion de l'*ASSIETTE *ni de la disposition d'un camp.* (St-Sim.) *Ingénieurs aussi habiles que grands généraux, les Romains savaient bien choisir l'*ASSIETTE *de leurs places.* (Am. Thierry.) *Il niait que ce fût là l'*ASSIETTE *d'un camp romain.* (Vitet.)

— Mar. *Assiette d'un vaisseau.* Sa situation, déterminée par son tirant d'eau, sur la surface d'une mer tranquille : *Ce navire n'a pas une bonne* ASSIETTE. *L'*ASSIETTE *d'un vaisseau dépend beaucoup de sa charge et de son arrimage.* (Lunier.)

— Eaux et for. Fixation de l'étendue des bois compris dans une coupe : *L'*ASSIETTE *d'une coupe.*

— Fin. *L'assiette d'une rente,* Le fonds sur lequel on l'a assignée. ‖ *L'assiette de l'impôt,* La répartition de l'impôt, des contributions : *L'*ASSIETTE *d'un impôt, c'est la base d'estimation de la valeur sur laquelle il frappe. L'*ASSIETTE *la plus solide de l'impôt, c'est la contribution foncière.* (E. de Gir.) *Le problème de l'*ASSIETTE *de l'impôt est complexe.* (Vacherot.) *Les facultés des contribuables, telle est la base de l'*ASSIETTE *de l'impôt, aux termes de l'ordonnance sur la matière.* (Proudh.)

— Manég. Situation du cavalier sur la selle : *Conserver, perdre son* ASSIETTE. *Cet écuyer fait prendre une bonne* ASSIETTE *à ses élèves.* (Lunier.) ‖ *Donner l'assiette,* Bien placer quelqu'un sur la selle.

— Techn. *Assiette de la voie,* Solidarité qui existe entre l'ensablement et les diverses pièces qui font partie de la superstructure d'un chemin de fer. ‖ Dans le pavage, Face d'un pavé qui doit être posée sur le sol. ‖ Tout ce qui, dans une horloge, une pendule, supporte une pièce quelconque. ‖ Chez les teinturiers, cuve remplie des ingrédients nécessaires pour teindre les objets. ‖ Composition que l'on met sur la tranche d'un livre avant de le dorer.

— **Syn. Assiette, position, situation.** *Assiette* indique une manière habituelle, durable, d'être stable : *Tout a pris enfin une* ASSIETTE *ferme et une consistance assurée.* (Roll.) La *situation* indique une chose ou une personne qui se trouve avec ce qui l'entoure dans de certains rapports : *La* SITUATION *de Tyr était heureuse pour le commerce.* (Fén.) La *position* est une manière d'être où l'on s'est mis pour atteindre un but : *Un animal prend telle* POSITION *pour dormir.*

ASSIETTE s. f. (a-siè-te — rad. *assis,* parce que cette pièce de vaisselle marque la place où chaque convive est *assis* à table). Pièce de vaisselle ronde et plate, sur laquelle chacun met ou reçoit ce qu'il veut manger : *Une* ASSIETTE *d'argent, de porcelaine, de faïence, de bois.* ASSIETTE *creuse.* ASSIETTE *plate.* ASSIETTE *de dessert. Changer d'*ASSIETTE. *Renverser une pile d'*ASSIETTES. *Vertubleu! petit compère, que vous êtes habile à donner des* ASSIETTES *nettes!* (Mol.) *Le maréchal de Turenne n'avait eu longtemps que des* ASSIETTES *de fer en campagne.* (Volt.) *Servez-vous d'*ASSIETTES *chaudes, même en été.* (Cussy.) *Le czar, à sa table, se réservait le privilége de manger seul dans une* ASSIETTE. (Mérimée.) *On voit, par les comptes de la maison de Marie Stuart, qu'il y avait des* ASSIETTES *carrées.* (Bachelet.)

Le brouet fut par lui servi sur une *assiette*.
LA FONTAINE.

. Le campagnard
Lui jette pour défi son *assiette* au visage.
BOILEAU.

Je vous trouve aujourd'hui l'âme tout inquiète,
Et les morceaux entiers restent sur votre *assiette*.
BOILEAU.

Un gourmand, dans son *assiette*,
Fond le bien de ses aïeux.
BÉRANGER.

‖ Objet dont on se sert en guise d'assiette : *Se faire une* ASSIETTE *d'une tranche de pain. Gilberte se fit une* ASSIETTE *avec une grande feuille de lotus.* (G. Sand.) ‖ Contenu d'une assiette, assiettée : *Une* ASSIETTE *de soupe, de potage. Une* ASSIETTE *de fraises, de pruneaux. Jacob force son frère de lui céder son droit d'aînesse pour une* ASSIETTE *de lentilles.* (Volt.) ‖ Nom donné autrefois aux petites entrées et aux hors-d'œuvre, parce que la quantité de ces mets n'excédait pas ordinairement ce que pouvait contenir une assiette :

Deux *assiettes* suivaient, dont l'une était ornée
D'une langue en ragoût de persil couronnée.
BOILEAU.

— *Assiette volante,* Assiette qui n'est point placée sur la table, comme les plats, mais passée aux convives dès qu'elle arrive de la cuisine, parce que le mets qu'elle contient pourrait perdre une partie de ses qualités, si l'on faisait autrement : *Les fritures légères et les soufflés sont servis ordinairement sur* ASSIETTES VOLANTES. ‖ *Assiette montée,* assiette reposant sur un pied, et dans laquelle on dispose des mets de dessert, tels que petits-fours, fruits, dragées, etc. Quelquefois, l'assiette et le pied forment une pièce unique, et alors elle présente, tantôt une seule assiette, tantôt plusieurs, qui sont placées l'une au-dessus de l'autre, en diminuant de diamètre. Dans ce cas, on l'appelle *assiette étagère* ou *girandole.*

— *Assiette à mouchettes,* Ustensile que l'on n'appelle plus aujourd'hui que *porte-mouchettes.*

— Loc. prov. *Piquer l'assiette,* Courir après les dîners en ville : *C'est un homme qui fait métier de* PIQUER L'ASSIETTE. On appelle de même *piqueur d'assiette* un parasite : *Il s'agissait de mettre en déroute ce* PIQUEUR D'ASSIETTE *si opiniâtre.* (Le Sage.) Un Gascon parasite de son métier, se trouvant à table très-éloigné de quelques fruits fort beaux qui lui faisaient envie, voulut prendre une poire avec la pointe de son couteau; il eut la maladresse de casser l'assiette. « Parbleu! monsieur, lui dit le maître de la maison, on peut *piquer l'assiette,* mais il ne faut pas la casser. » ‖ *Son assiette dîne pour lui,* Se dit d'une personne qui n'arrive pas pour prendre part à un repas où elle paye tout de même son écot.

— Comm. *Vendre du vin à l'assiette,* Donner à manger en vendant du vin en détail.

ASSIETTÉE s. f. (a-sié-té — rad. *assiette*). Ce que contient, ce que peut contenir une assiette : *Une* ASSIETTÉE *de soupe. On lui servit une* ASSIETTÉE *de choux. Vous restez fidèle aux traditions, madame, dit-il en recevant une* ASSIETTÉE *de soupe au thym.* (Balz.) *Le père Grandet revint chargé de fruits, et en rangea une première* ASSIETTÉE *sur la table de la cuisine.* (Balz.)

ASSIGER v. a. ou tr. (a-si-jé). Poser solidement une chose : ASSIGER *une table.* Vieux mot.

ASSIGNABLE adj. (a-si-gna-ble, *gn* mll. — rad. *assigner*). Qui peut être assigné, indiqué, déterminé avec précision : *Différence* ASSIGNABLE. *Quand nous cherchons cette unité dans les corps, nous ne savons où la trouver; car nous y trouvons toujours deux parties* ASSIGNABLES *par la pensée, que nous ne pouvons comprendre être en effet la même chose.* (Boss.) *Newton a montré que l'incrément, naissant d'une quantité mathématique, est moindre que la plus petite quantité* ASSIGNABLE. (Volt.) *Ce bonheur n'était dans aucune chose* ASSIGNABLE; *il était en moi-même.* (J.-J. Rouss.) *Toutes les maladies ont un siége* ASSIGNABLE. (Cuvier.) *La sociabilité est la source d'un progrès continu, sans terme* ASSIGNABLE. (Lamenn.). *L'expérience montre dans la matière une divisibilité à l'infini, une dilatabilité à l'infini, une porosité sans limite* ASSIGNABLE. (Proudh.) *Les lois générales de l'univers garantissent à notre planète une durée sans limite* ASSIGNABLE. (Perry.)

— Prat. Qui peut être sommé de comparaître en justice.

— **Antonyme.** Inassignable.

ASSIGNANT (a-si-gnan, *gn* mll.) part. prés. du v. Assigner.

ASSIGNANT, ANTE adj. (a-si-gnan, an-te — *gn* mll.). Qui assigne, qui fait des assignations :

N'imitez pas ces fous, dont la sotte avarice
Va de ses revenus engraisser la justice,
Qui, toujours *assignants* et toujours assignés,
Souvent demeurent gueux de vingt procès gagnés.
BOILEAU.

ASSIGNAT s. m. (a-si-gna, *gn* mll. — rad. *assigner*). Prat. Action de constituer, d'asseoir une rente sur un bien-fonds. Vieux mot. On ne dit plus que *constitution de rente.* ‖ Déclaration d'emploi faite sur des immeubles pour les deniers dotaux d'une femme.

— Anc. cout. Cadastre dressé par l'ordre du roi pour asseoir certaines impositions ou affermer certains domaines de la couronne.

— Fin. Sous la première république, Papier-monnaie, dont la valeur était assignée sur les biens dits nationaux : *Un* ASSIGNAT *de vingt livres, de cent livres. Payer en* ASSIGNATS. *Comme mesure financière, l'émission des* ASSIGNATS *était très-critiquable.* (Thiers.) *Il y avait en circulation, en août 1793, environ quatre milliards d'*ASSIGNATS *déconsidérés.* (Lamart.) *A mesure que l'Etat devenait pauvre et les Français sans argent, on y suppléait par des* ASSIGNATS. (Ch. Dupin.)

Ah! le bon billet qu'a La Châtre!
Disait Ninon d'un air folâtre
Dans ses ébats.
Gardez-vous, détracteurs frivoles,
D'appliquer jamais ces paroles
Aux *assignats*.
Les Actes des Apôtres.

‖ Par anal. Papier-monnaie ayant cours forcé : *A l'heure où nous parlons, les* ASSIGNATS, *cette dernière vermine des sociétés pourries, dévorent l'empire turc.* (V. Hugo.)

— **Encycl.** Nom du papier-monnaie non convertible en espèces, créé de 1789 à 1796, dont le remboursement reposait sur le produit de la vente des biens du clergé et autres valeurs immobilières connues sous le nom de *biens nationaux.* C'était le *monnayage du sol.* L'histoire des *assignats* mérite d'être étudiée avec la plus grande attention, car elle offre l'exemple le plus complet de la valeur pratique de la théorie économique qui prend la propriété territoriale pour base de la circulation fiduciaire. Cette théorie, née en Angleterre en 1696, à la suite de la suspension des payements de la Banque, fut reprise et développée plus tard par Law, qui en fit le pivot de son fameux *Système.* En voici la formule : un papier-monnaie, non convertible en espèces et garanti par des propriétés immobilières, ne tombera point au-dessous du pair, si l'émission ne dépasse pas la valeur de la garantie.

Les embarras financiers où se trouvait la France au commencement de la Révolution remirent en faveur cette théorie. Le *Traité de l'argent et des marchandises,* dans lequel Law l'avait exposée, fut traduit en français dans le but de familiariser le public avec les principes économiques et financiers qui alors faisaient recourir aux *assignats.*

L'intelligence de la question exige quelques détails sur la situation financière. En 1781, à la suite de la guerre d'Amérique, la dette publique s'élevait à environ trois milliards, chiffre assurément insignifiant quand on le compare aux ressources du pays et à sa population de 25 millions d'habitants. La Grande-Bretagne, avec un territoire d'un tiers moins considérable et une population de 12 millions d'habitants, était alors en pleine prospérité, malgré sa dette de six milliards. Comment n'en était-il pas de même en France? La raison s'en trouve dans la différence des gouvernements : depuis 1771, tous les ministres avaient échoué dans leurs efforts pour arrêter l'accroissement du déficit. L'équilibre financier eût à la fois exigé des réductions de dépenses et de nouveaux impôts. Trop de gens haut placés vivaient du gaspillage des revenus publics, pour qu'il fût possible de prendre le premier parti. Quant aux nouveaux impôts, on eût été obligé de les demander à la noblesse et au clergé, qui, à aucun prix, ne voulaient y consentir. Aussi, pour combler le déficit, recourait-on sans cesse au crédit. Afin de capter la confiance des capitalistes, le gouvernement présentait des états de comptes, desquels il résultait que la situation financière paraissait meilleure qu'elle n'était en réalité. La découverte de cette supercherie avait arrêté les emprunts. Le déficit annuel était de 100 millions, lors de l'entrée de Calonne aux finances. Grâce à sa réputation d'habileté, ce ministre put, en trois ans, contracter pour 380 millions de nouveaux emprunts. Un pareil système d'équilibrer les dépenses ne pouvait durer longtemps; Calonne le sentit, et conseilla de mettre la situation financière sous les yeux d'une assemblée de notables. Cet avis fut accepté : les comptes soumis à cette assemblée constatèrent que, depuis plus de trente ans, le déficit annuel avait été sans cesse en s'accroissant. Ce déficit qui, en 1764, était déjà de 32 millions, avait atteint 115 millions en 1786, et devait s'élever à au moins 125 millions en 1787. Comme remède à une telle situation, Calonne demandait aux nobles et au clergé, composant l'assemblée des notables, d'abandonner leurs priviléges et de prendre, comme les autres classes, leur part dans les impôts. Cet exposé de la situation financière et le moyen proposé pour y remédier firent éclater un orage, devant lequel Calonne fut obligé de se retirer.

L'archevêque de Toulouse, Brienne, son successeur, ne fut pas plus heureux. Sous prétexte qu'aux seuls états généraux appartenait le droit d'établir de nouveaux impôts, les privilégiés de l'assemblée des notables se séparèrent, sans avoir voulu consentir à faire le sacrifice d'aucune de leurs exemptions fiscales. Le Parlement, à qui on eut ensuite recours, ne procura que des ressources temporaires. Tout en consentant à enregistrer certains édits de finance, ce corps se déclara sans pouvoir pour sanctionner des impôts ayant un caractère per-

pétuel, ou s'étendant à toutes les classes de citoyens. Ce fut par ces raisons que furent notamment repoussés l'édit sur le timbre et l'édit sur l'impôt foncier. Devant cette résistance, Brienne se vit, comme ses prédécesseurs, obligé de recourir au crédit. L'emprunt de 440 millions dont il proposa l'enregistrement au Parlement, au lieu d'être perpétuel comme ceux de Calonne, devait être remboursé en cinq ans. Avant l'expiration de ce délai, le roi s'engageait en outre à convoquer les états généraux. Le Parlement refusa l'emprunt comme il avait refusé les nouveaux impôts, et persista à réclamer des états généraux. En sa qualité d'archevêque, Brienne se croyant de l'influence sur le clergé, dans l'espérance d'en tirer ou son consentement à la participation de l'impôt, ou tout au moins un don, le convoqua en assemblée générale. Le clergé montra la même obstination, et, comme l'assemblée des notables, il demanda l'ouverture des états généraux. Toute espérance d'amener les ordres privilégiés à composition étant perdue, le gouvernement se résigna, le 8 août 1788, à cette convocation, que les privilégiés lui demandaient avec l'espérance de ne pas l'obtenir. A cette date, le déficit de l'année était évalué à 178 millions, et l'encaisse du trésor réduit à 400,000 fr. Le trésor avait en partie suspendu ses payements; le service des rentes au-dessus de 1,200 fr. ne se faisait en espèces que pour trois cinquièmes, le surplus était payé en papier; enfin la caisse d'escompte, dont la circulation fiduciaire s'élevait à plus de 100 millions, avait obtenu le cours forcé pour ses billets.

On se croyait à la veille d'une banqueroute. La retraite de Brienne et le rappel de Necker conjurèrent encore une fois ce malheur. Mais la convocation des états généraux n'avait point d'ailleurs diminué les difficultés de la situation. Necker qui, le 6 août 1789, avait été obligé d'annoncer une diminution probable de 200 millions dans le revenu public, dut, le 24 septembre, faire une communication bien autrement alarmante. « Le crédit de l'Etat, disait-il, était épuisé; ses espèces métalliques avaient disparu de la circulation, malgré l'élévation de l'intérêt; l'emprunt de 30 millions, autorisé six semaines auparavant, n'avait pu s'effectuer; le trésor, la ville de Paris, les établissements publics avaient suspendu leurs payements. Le roi, la reine et les ministres avaient envoyé leur argenterie à la Monnaie, mais ces ressources ne suffisaient pas aux dépenses publiques. Les classes ouvrières étaient dans un état de misère effrayant. A moins de créer immédiatement des ressources, l'Etat allait se trouver dans l'impossibilité de servir les intérêts de la dette, d'acquitter ses autres engagements, et même de pourvoir à la solde des troupes. »

Disons-le ici, puisque nous en trouvons l'occasion, la royauté de l'époque n'était pour rien dans ces dures nécessités; tout le mal venait de l'entêtement des castes privilégiées; et comme un fruit mûr tombe de lui-même par la seule loi d'attraction, 89 devait éclore.

Ainsi mise en demeure, l'Assemblée dut prendre une mesure décisive. Le 2 novembre fut rendu le décret qui mettait les biens du clergé à la disposition de la nation. Ces biens étaient évalués à deux milliards. On espérait, en les vendant, trouver assez de ressources pour payer le clergé, l'intérêt de la dette, et même une partie des services civils.

Une masse aussi considérable de propriétés ne pouvait immédiatement trouver d'acquéreurs, ni être mise en vente sans déprécier considérablement les autres propriétés; aussi l'Assemblée décida-t-elle qu'il n'en serait d'abord vendu que pour 400 millions. Un décret des 19-21 décembre 1789 ordonna en même temps la création de 400 millions de billets au porteur, portant 5 o/o d'intérêts, et appelés *assignats*, parce que, à chaque papier, un lot était *assigné*, *affecté*, et que les biens, les mises en vente devaient servir à les racheter. Cette combinaison ne réussit que médiocrement, à cause de la rareté des capitaux et de la crainte d'une contre-révolution. La ville de Paris proposa d'acheter ces 400 millions de biens de concert avec d'autres villes, pour les revendre ensuite en petits lots (27 mars 1790). Les villes qui n'avaient pas les fonds nécessaires pour payer une telle acquisition donnèrent des billets à échéance appelés *bons municipaux*, dont les porteurs avaient le droit d'exiger la mise en vente d'autant de propriétés qu'il en fallait pour les rembourser. L'échéance venue, les municipalités ne purent y faire face. Alors, en avril 1790, intervint nécessairement un décret qui donnait aux *assignats* cours forcé, en leur allouant un intérêt de 4 1/2 calculé jour par jour à partir de leur émission. Aux protestations du clergé et de la noblesse contre cette mesure, qui consommait le morcellement de la propriété ecclésiastique, se joignirent celles du commerce.

Les ressources de la première émission d'*assignats* avaient été bien vite épuisées. L'impossibilité où l'on se trouva en septembre de payer les intérêts de la dette força de recourir encore au même moyen. Mirabeau proposa de doubler l'émission des *assignats*. Vivement combattue par Bergasse, Lazerolles, Cazalès, Maury et divers autres orateurs, cette proposition fut adoptée, grâce à l'appui qu'en cette circonstance Barnave prêta à Mirabeau.

A la majorité de cinq cent huit contre quatre cent vingt-trois, l'émission fut élevée à 800 millions; le maximum en fut en même temps fixé à 1,200 millions, et l'intérêt dont ces valeurs avaient été déclarées productives fut retranché (29 septembre 1790).

Les *assignats* n'avaient été jusqu'alors que de 1,000 et de 500 livres. Pour suppléer à la rareté du numéraire, les municipalités créèrent pour les petits payements des *billets de confiance*, des *bons patriotiques*. C'est dans cette circonstance que l'Assemblée se décida (6 mai 1791) à faire fabriquer, sur le total des 1,200 millions, 100 millions de petits *assignats* de 5 livres.

Au 5 octobre 1792, par suite des émissions successives, la circulation des *assignats*, déduction faite de 617 millions de titres rentrés et brûlés, s'élevait à 1,972 millions. A chaque nouvelle émission, afin de rassurer les porteurs, on se déclarait autorisé, par suite des évaluations faites par les agents administratifs, à élever la valeur du gage. Il était alors évalué à 3 milliards 171 millions. Le décret du 24 octobre 1792, qui autorisa une nouvelle émission de 400 millions, eut aussi la prétention d'en déterminer le maximum, qui fut fixé à 2 milliards 400 millions. Ce maximum devait durer cinq mois.

Pendant l'hiver de 1792-1793, la situation intérieure s'étant aggravée, les *assignats* perdirent 30 o/o. Parmi les causes de dépréciation de la monnaie nationale, il ne faut pas oublier la fabrication des faux assignats, qui était un des moyens de guerre de la coalition et des royalistes. On en avait fabriqué jusque dans les prisons, et cette circonstance, qu'on ne l'oublie pas, avait été, sinon la cause des massacres de septembre, au moins un des motifs de la haine du peuple et du petit commerce de Paris contre les aristocrates incarcérés.

Le 3 février 1793, Cambon, dans un rapport à la Convention, constatait que, jusqu'au 26 janvier, l'émission des *assignats* s'était élevée en chiffre rond à 3 milliards 67 millions, sur lesquels 682 millions étaient rentrés en payement des impôts et domaines nationaux, ce qui réduisait la circulation à 2 milliards 385 millions.

Les biens nationaux possédés par l'Etat étaient évalués à 3 milliards 170 millions, soit à 70 millions de plus que le chiffre de l'émission. Les biens des émigrés, déduction faite des dettes, étaient évalués à 3 milliards. L'Etat ayant déjà réalisé 1,600 millions sur ces biens, il en résultait que la valeur des propriétés destinées à servir de gage aux *assignats* était encore d'environ 4 milliards 600 millions. En même temps, Cambon proposait une nouvelle émission de 800 millions, et une nouvelle fixation du maximum d'émission à 3 milliards 100 millions.

La détresse publique continuant d'augmenter, un décret du 11 avril prononça une peine de six ans de prison contre quiconque vendrait ou achèterait des *assignats* pour moins de leur valeur nominale en argent, ou ferait une différence dans les prix des marchandises, selon que le payement aurait lieu en papier ou en espèces.

Le 3 mai 1793, le prix du blé fut fixé à un maximum pendant un certain temps.

Le 7 mai, une nouvelle estimation des biens nationaux en ayant établi la valeur à près de 7 milliards, la Convention autorisa une nouvelle émission de 1,200 millions. Malgré la sévérité de la loi, un franc en argent valait en juin trois francs en papier, et six francs en août.

En juillet, l'accaparement des provisions de bouche, ou même leur retrait de la vente quotidienne, fut déclaré crime capital. Les commerçants furent également obligés, *sous peine de mort*, de déclarer les quantités de comestibles qu'ils avaient en magasin, ainsi que celles qu'ils se proposaient d'amener sur le marché.

Le gouvernement fit les plus énergiques efforts pour ramener les *assignats* au pair et inspirer confiance aux porteurs. Un agiotage s'étant établi entre les titres émis aux diverses époques de la Révolution, un décret enleva le privilége du cours forcé aux *assignats* portant l'effigie du roi, tout en leur maintenant un délai de six mois pour rentrer dans les caisses de l'Etat, à titre de payement d'impôts ou d'acquittement des biens nationaux. Par cette mesure et celle de l'emprunt forcé de 1 milliard dont furent frappées les rentes, on espérait réduire, au commencement de 1794, à moins de 2 milliards 100 millions la circulation des *assignats*, qui s'élevait alors à 3 milliards 775 millions.

Les fluctuations dont les *assignats* étaient l'objet avaient eu pour résultat d'amener un grand nombre de personnes à confier leurs capitaux aux sociétés par actions; on supposait que les profits de ces entreprises étaient peu susceptibles d'être affectés par les fluctuations de la monnaie légale. Le gouvernement remédia à cette concurrence en supprimant toutes les compagnies et sociétés, dont les titres étaient transmissibles au porteur ou par voie de transfert.

L'augmentation des peines contre le trafic des *assignats* au-dessous du pair, la sévérité avec laquelle la loi du maximum était appliquée dans les grandes villes, les rentrées d'espèces, dues à l'emprunt forcé d'un milliard; enfin, l'abolition du culte catholique, qui enrichit la nation de la dépouille des églises, avaient, en décembre 1793, ramené les *assignats* au pair; mais cet état de choses ne devait durer qu'un instant. Un des inévitables effets de la loi sur le maximum avait été d'arrêter la production agricole dans le périmètre de la capitale et des grandes villes. Pendant les premiers mois de 1794, les approvisionnements furent insuffisants. Paris eut notamment fort à souffrir de la disette. Cette crise et les besoins extraordinaires des armées renversèrent tous les calculs du gouvernement pour ramener la circulation des *assignats* à 2 milliards; au mois de juin, loin d'être ramenée à de telles limites, cette circulation s'élevait à plus de 7 milliards. Aussi, en dépit des dernières estimations officielles, qui portaient à 15 milliards le chiffre du gage, les *assignats* tombèrent-ils au douzième de leur valeur nominale.

La chute de Robespierre entraîna celle du maximum; mais restait la question de la dépréciation des *assignats*. Le gouvernement, pour en réduire la quantité, eut tour à tour recours aux ventes de biens nationaux, aux emprunts forcés, à des démonétisations partielles, à des loteries avec primes : rien n'y fit. Les prix, affranchis des entraves de la loi du maximum, qui était passée à l'état de lettre morte, étaient remontés à leur niveau naturel, et les énormes dépenses auxquelles il fallait pourvoir obligeaient le gouvernement à recourir à de nouvelles émissions. Ainsi, ce qu'on édifiait d'une main, on le détruisait de l'autre. Le retour au payement en espèces fut proposé en octobre 1794, par le ministre des finances Johannot. Les *assignats* ne devaient plus être reçus que pour leur valeur réelle. Le plan était trop simple pour être accepté. On espérait arriver à une prompte réduction, en offrant en vente les domaines nationaux, à quiconque présenterait en *assignats* trois fois la valeur de ces biens en 1790. Il en résulta seulement d'énormes fluctuations. En moins d'une heure, le prix du louis d'or en *assignats* variait de 150 à 210 livres; le jour de la mise en vente des propriétés, les offres d'achat se produisirent par centaines sur chaque propriété. Devant cette affluence du public, la Convention craignit d'avoir fait la part trop belle aux porteurs d'*assignats;* elle rappela son décret.

Ce plan abandonné, la dépréciation reprit son cours; on pensa l'arrêter au moyen du système suivant : la Convention établit en principe que la valeur des *assignats* dépendait de la quantité qui était en circulation.

Ainsi, un article qui avait coûté 1 franc lorsque la circulation était de 2 milliards, devait augmenter en proportion de la circulation. On fit donc une échelle basée sur une émission de 2 milliards, en déclarant que, dans les payements en *assignats*, la somme à verser serait augmentée d'autant de quarts qu'il y aurait eu d'émissions de 500 millions. Le trésor, pour le payement des impôts, et la propriété territoriale, pour l'acquittement de ses fermages, profitèrent seuls de cette mesure. Dans les autres transactions, la pratique en fut impossible.

Au mois de mai 1795, le chiffre des *assignats* en circulation, déduction faite des rentrées, s'élevait à près de 8 milliards. Six mois après, au moment de l'installation du Directoire, cette circulation était augmentée de 11 milliards.

On se fera une idée des terribles fluctuations qu'avait alors à subir le prix de toute chose, par la rapidité de la dépréciation des *assignats*. Ils étaient au pair à la fin de 1793, c'est-à-dire que le louis d'or valait 25 livres. La dépréciation commença dès les premiers jours de 1794, et elle ne devait plus s'arrêter. En août 1795, le louis d'or valait 1,020 livres en papier; en septembre, 1,200 livres; en octobre, 3,000 livres; en décembre, 5,100 livres; en janvier 1796, 5,400 livres, et en février, 8,600 livres. Ce sont là seulement les cours les plus élevés de chaque mois. La variation d'un jour à l'autre était de 500 livres, et parfois même de 1,000 livres. Ainsi le louis d'or coté 1,690 livres le 23 octobre 1795, coûtait trois jours après 2,069 livres; le 28 octobre, 2,750 livres, et le 30 octobre, 3,650 livres. Le lendemain, le prix tombait à 2,600 livres. Les prix des denrées éprouvaient les mêmes fluctuations. En *assignats* un habit se payait de 6 à 10,000 livres, une paire de bottes de 300 à 800 livres, etc.

Au moment où le Directoire fit transformer les *assignats* en mandats territoriaux, l'*assignat* était tombé au 344me de sa valeur nominale. En présence de ce chiffre, que penser de la sagesse de la théorie économique qui entend faire de la propriété territoriale la base d'une circulation fiduciaire?

Un premier projet présenté par le Directoire pour liquider les *assignats*, en les acceptant en payement des impôts et domaines nationaux dans la proportion du 30me de leur valeur nominale, lorsqu'en réalité ce chiffre était encore dix fois supérieur à la valeur réelle, avait été repoussé par le conseil des Anciens. L'emprunt forcé de 600 millions, dans lequel les *assignats* ne devaient être reçus qu'à raison de leur valeur réelle, n'en avait guère diminué le nombre. D'un autre côté, les besoins du gouvernement avaient nécessité de nouvelles émissions, et, au commencement de 1796, on se trouvait en présence d'une circulation de 45 milliards, c'est-à-dire trois fois supérieure à la dernière valeur officielle du gage. L'*assignat* était donc à la veille de ne valoir guère que son poids en papier, lorsque la mesure qui en prescrivit l'échange contre les *mandats territoriaux* prolongea son existence pendant six mois encore. Cet échange devait avoir lieu dans la proportion de trente contre un. A ce taux, les *assignats* en circulation devaient représenter 800 millions en mandats. Les biens nationaux restant à la disposition du gouvernement devaient être délivrés, sans vente aux enchères et sur simple procès-verbal, à quiconque représenterait en mandats territoriaux vingt-deux fois le revenu de ces biens en 1791.

Le nouveau papier-monnaie était créé pour une valeur de 1 milliard 400 millions. En dehors des 800 millions destinés à absorber les *assignats* existants, le gouvernement entendait réserver le surplus à ses besoins.

L'ancien papier-monnaie s'était pendant quelque temps maintenu au pair; le nouveau fut loin d'avoir la même fortune. Le jour même de son émission, 11 avril 1796, il tomba de 100 livres à 18 livres, en dépit des dispositions pénales qui entendaient en maintenir le cours au pair. Les remises de biens nationaux entre les mains des porteurs relevèrent un instant le prix de ces mandats à 30 livres, 40, et même 80 livres; mais le public ne tarda pas à comprendre qu'en raison même de l'importance de son émission, le nouveau papier-monnaie équivalait à trois fois l'ancien *assignat*. Le danger qu'il y avait à l'accepter était évident. Aussi prit-on la résolution de le refuser dans toutes les transactions de la vie privée, et de procéder au moyen d'échange. Les mandats se dépréciant ainsi de plus en plus, le gouvernement refusa de les recevoir en payement des biens nationaux, et recourut à la seule ressource qui lui restait. Quatre mois auparavant, le 19 février 1796, on avait brisé, place Vendôme, la planche aux *assignats;* le 16 juillet, on en finit tout d'un coup avec le papier-monnaie. Un décret rendit aux transactions leur pleine liberté. Chacun fut libre de déterminer la monnaie avec laquelle il entendait être payé. Les mandats ne durent être acceptés que pour leur valeur en espèces métalliques, laquelle dut être publiée chaque jour par le trésor, et le reste des biens nationaux échangé contre des mandats selon leur valeur courante. La circulation des espèces métalliques reparut immédiatement, et, en moins de quelques mois, les perturbations que le régime du papier-monnaie avait causées dans les affaires commerciales, et même dans les relations de la vie sociale, étaient réparées.

Un décret du 21 mai 1797 annula les *assignats* encore en circulation, et qui n'avaient pas été présentés contre remboursement en mandats. A cette époque, d'ailleurs, ils ne circulaient plus, et n'avaient plus aucune valeur réelle.

Nous venons de faire tout simplement ici l'historique des *assignats* et du rôle qu'ils ont joué pendant la Révolution. La plupart des économistes blâment cette manière extraordinaire de battre monnaie. Sans nous expliquer ici, et sans chercher à diminuer la valeur de ces critiques, nous devons prendre en considération les moments de crise suprême que la France avait à traverser, quand ses défenseurs mirent en usage ce moyen d'action, nous pourrions dire ce moyen de sauvetage. Il faut reconnaître que les *assignats* ont secondé pendant quelque temps la Révolution, pallié les embarras financiers, et facilité singulièrement la défense nationale. C'était un expédient de guerre, et, comme tel, on doit, pour le juger, ne point le séparer des circonstances terribles au milieu desquelles il s'est produit : *Salus patriæ suprema lex esto.*

ASSIGNATION s. f. (a-si-gna-si-on — rad. *assigner*). Action d'assigner; désignation de choses à prendre en un lieu, chez une personne déterminée : *Dieu ordonne que l'abondance donne des* ASSIGNATIONS *aux nécessiteux sur le superflu des riches.* (Boss.) ‖ Inusité en ce sens.

— Par ext., Rendez-vous, invitation de se trouver quelque part : L'ASSIGNATION *était aux Tuileries, midi sonnant. Vous avez manqué à l'*ASSIGNATION, *et on a dîné sans vous. Franchement, je crois que l'*ASSIGNATION *sera dangereuse, et que vous n'en sortirez pas à votre honneur.* (Campistron.) *Ils se séparèrent, avec promesse de part et d'autre de se trouver tous les jours à l'*ASSIGNATION (Scarron.) *Son imagination était trop vivement frappée, pour qu'il ne se rendit pas en toute hâte à l'*ASSIGNATION *qui lui était donnée.* (Balz.) ‖ Ce sens a également vieilli.

— Prat. Action d'affecter un fonds au payement d'une dette de nature quelconque. ‖ Ordre, mandat délivré à quelqu'un, pour qu'il touche une somme assignée sur un certain fonds : *Donner* ASSIGNATION *sur un banquier.*

— Jurispr. Acte par lequel une personne est sommée de comparaître en justice à jour fixe, soit pour être jugée, soit pour déposer en qualité de témoin, soit pour participer à un acte quelconque d'instruction : *Délivrer une* ASSIGNATION. *Recevoir une* ASSIGNATION. *Lancer une* ASSIGNATION. *Faire donner* ASSIGNATION. *Comparaître, se présenter à l'*ASSIGNATION. *Une* ASSIGNATION *ne peut être donnée qu'entre six heures du matin et six heures du soir, et dans un lieu de liberté.* (Bachelet.)

Vous allez recevoir trois *assignations.*

ETIENNE.

— Métrol. Monnaie de banque ou papier-monnaie de Russie, de la valeur de 200, 100, 50 ou 25 roubles.

— **Encycl.** Droit civil et commercial. *L'as-*

signation est le premier acte des procès : aussi appelle-t-on, en style de palais, l'*exploit* par lequel le défendeur est assigné : *exploit introductif d'instance*. Il a pour but de faire connaître à la personne assignée le nom du demandeur, la qualité en laquelle il agit, l'objet de la demande, l'exposé sommaire des moyens, le tribunal appelé à juger le procès, le jour où l'affaire sera évoquée, et le nom de l'avoué constitué. Toutes ces indications sont indispensables au défendeur : aussi la loi a-t-elle exigé que l'exploit les contînt (C. de proc. civ., art. 61 et s.); dans l'intérêt des parties, elle exige de plus que cet acte soit signifié par un huissier, officier ministériel assermenté, qu'il soit daté, signé et porte la mention du coût, le tout à peine de nullité ou d'amende contre l'huissier : celui-ci ne peut instrumenter pour aucun de ses parents ou alliés en ligne directe à l'infini, et en ligne collatérale jusqu'au degré de cousin germain.

Aucun exploit ne peut être délivré un jour de fête légale, si ce n'est en vertu d'une permission du président du tribunal civil. L'*assignation*, pour être valable, doit être remise à la personne assignée ou à son domicile, ou s'il n'y a personne au domicile, à un voisin, au maire ou à son adjoint, qui viseront l'original; l'huissier doit faire mention de la remise de l'exploit sur l'original et sur la copie : c'est ce qu'on appelle *remplir le parlant à*.

On doit assigner : 1° l'*Etat* en la personne et au domicile du préfet du département où siége le tribunal où l'affaire doit être portée; 2° *le trésor public* au bureau de l'agent; 3° *l'empereur*, en la personne du ministre de sa maison; 4° *les communes*, en la personne du maire (du préfet, à Paris); 5° *les administrations publiques*, au bureau de leur siége ou à celui de leurs préposés; 6° *les sociétés de commerce*, au siége de la société ou au domicile de l'un des associés; 7° *les unions de créanciers*, en la personne des syndics. Les personnes sans domicile sont assignées au parquet du procureur impérial, et celles qui habitent les pays étrangers, ou les colonies françaises, personnellement par l'intermédiaire du ministre des affaires étrangères ou de la marine.

Le délai des ajournements est de huitaine, augmenté d'autant de jours qu'il y a de fois 3 myriamètres, entre le domicile du défendeur et le siége du tribunal saisi de l'affaire. Si le défendeur est domicilié à l'étranger, ces délais varient de deux à six mois, à moins que l'exploit n'ait été remis à sa personne en France. En cas d'urgence, et en vertu d'une autorisation du président du tribunal, on peut assigner *à bref délai*, c'est-à-dire sans observer les délais prescrits par l'art. 72 du C. de proc. civ. L'*assignation*, pour produire ses effets, doit appeler le défendeur devant le tribunal compétent.

En matière commerciale, le délai d'*assignation* est au moins d'un jour : le président peut, en cas d'urgence, permettre d'assigner de jour à jour et d'heure à heure, et même cette permission est inutile dans les affaires maritimes où il existe des parties non domiciliées, et dans celles où il s'agit d'agrès ou d'approvisionnements de navires prêts à s'embarquer (art. 417 et suivants du C. de proc. civ.); les *assignations* données à bord à la personne assignée sont valables. Lorsqu'il y a opposition à un jugement par défaut, cette opposition dûment signifiée doit contenir *assignation* dans le délai de la loi.

En matière criminelle, correctionnelle et de simple police, l'*assignation* à prévenu et à témoins porte le nom de *citation* et suit des règles particulières (V. CITATION); il en est de même en matière civile devant le juge de paix.

Les *assignations* à parties et à témoins pour comparaître aux enquêtes ordinaires ou sommaires ordonnées par les juges civils ou de commerce, rentrent aussi dans une classe spéciale : il en sera parlé ailleurs. V. ENQUÊTE.

A propos des *assignations* en matière civile, un spirituel écrivain, M. A. Karr, auteur d'une étude satirique sur les gens de loi, intitulée : le *Chemin le plus court*, fait remarquer qu'il y a dans le formulaire de la procédure des fictions inutiles. A quoi bon, dit-il, écrire dans un exploit des sommations qu'on ne peut pas exécuter à la lettre. Si l'homme ignorant qui reçoit une feuille de papier timbre et y lit ces mots : *Sommé de comparaître d'hui à huitaine franche à l'audience du tribunal civil par-devant MM. les président et juges, pour s'entendre*, etc., allait au jour indiqué au palais de justice, il se verrait renvoyé de chambre en chambre, jusqu'à ce qu'une âme charitable le prît en pitié et lui expliquât ce qu'exploit d'huissier veut dire : il apprendrait que cet ajournement et ce délai sont une fiction de la loi et que son premier soin, s'il tient à plaider, doit être, non pas de se présenter en personne au tribunal, mais de constituer un avoué qui s'y présentera à sa place. L'art. 75 du C. de proc. civ. le dit bien au titre suivant; mais pourquoi ne pas sommer plutôt le défendeur de constituer avoué dans un délai prescrit, au lieu de l'appeler à venir se défendre à huitaine dans une affaire qui ne sera pas au rôle avant ce temps, qui ne sera pas appelée avant six mois peut-être, ni jugée avant un an? Nous demandons cette réforme, à ajouter à toutes celles que notre système de procédure réclame.

ASSIGNÉ, ÉE (a-si-gné; *gn* mll.) part. pass. du v. Assigner. Désigné, déterminé, indiqué : *Le lieu, le jour* ASSIGNÉ. *Terminer des travaux à l'époque* ASSIGNÉE. *Vous ne vous êtes pas rendu au lieu* ASSIGNÉ. (Acad.)

— Par. ext. Attribué, imposé : *L'homme mange, se restaure, et parcourt ainsi, dans la vie, la carrière qui lui est* ASSIGNÉE. (Brill.-Sav.) *Le rôle* ASSIGNÉ *à l'homme n'est pas de détruire et de dévaster, mais de produire et d'aimer.* (P. Vinçard.)

— Prat. Imputé, attribué : *Rente* ASSIGNÉE *sur un immeuble, sur un bien-fonds. La ville d'Ouglits fut* ASSIGNÉE *comme apanage au jeune Démétrius.* (Mérimée.) ‖ Proverbialem. : *Rente assignée sur les brouillards de la Seine, sur les brouillards de la Loire*, etc., Rente, payement qui ne repose sur rien, qui n'offre aucune garantie sérieuse.

— Jurispr. Qui a reçu une assignation, qui est sommé de comparaître en justice : *Me voyant* ASSIGNÉ *pour être ouï, je ne manquerai pas de comparaître devant mon magistrat, avant même le temps prescrit.* (Le Sage.) *Un seigneur de Touraine*, ASSIGNÉ *dans son manoir par un huissier, lui fit couper le poing.* (Chateaub.) ‖ *Décret d'assigné pour être ouï*, Ordonnance par laquelle le juge obligeait l'accusé à comparaître en personne : *Si l'accusé est officier public, le juge ne doit décerner un* DÉCRET *ni de prise de corps ni d'ajournement personnel, mais seulement* D'ASSIGNÉ POUR ÊTRE OUÏ. (Beaumarch.)

— Substantiv. Celui qui a reçu une assignation : *Condamner par défaut les* ASSIGNÉS *qui ne se présentent pas.*

ASSIGNER v. a. ou tr. (a-si-gné; *gn* mll. — lat. *assignare*, même sens; formé de *ad*, à; *signum*, signe). Déterminer, fixer : ASSIGNER *un travail, une tâche à quelqu'un. C'est la maîtresse de la maison qui* ASSIGNE *à chaque convive la place qu'il doit occuper à table. Le roi était toujours exact aux rendez-vous qu'il* ASSIGNAIT. (St-Sim.) *On ne peut* ASSIGNER *de limites à l'art.* (Barthél.) *S'il fallait* ASSIGNER *sur la terre une place au paradis, on le placerait dans la vallée de San-Marcos.* (Csse Merlin.) *La pensée de Dieu nous* ASSIGNE *notre place de toute éternité.* (De Custine.) *On* ASSIGNAIT *d'avance aux enfants des grandes familles la place qu'ils devaient occuper dans la vie.* (Mignet.) *Le gouvernement républicain* ASSIGNE *aux intelligences leur rang naturel.* (Chateaub.) *J'ai toujours fait grand cas des talents qui se respectent et qui se tiennent à la place que le jugement public leur* ASSIGNE. (Balz.)

> Alors un arpenteur, sa perche dans la main,
> N'alla plus à chacun *assigner* son terrain.
> LA FONTAINE.

‖ Attribuer, donner en partage : *S'il fallait distribuer les vertus à ceux à qui elles conviennent, j'*ASSIGNERAIS *à l'homme d'Etat la prudence.* (J.-J. Rouss.) *La nature paraît avoir* ASSIGNÉ *le caractère de l'enfance à l'Amérique.* (B. de St-P.) *La fraternité est le but qu'ici-bas la Providence* ASSIGNE *à notre libre activité.* (Lamenn.) ‖ Indiquer, marquer, faire connaître : ASSIGNER *la différence qui existe entre telle ou telle chose. On ne peut pas toujours* ASSIGNER *la véritable cause des événements.* (Acad.) *Le lieu d'où il faut voir un tableau, la perspective l'*ASSIGNE *dans l'art de la peinture.* (Pasc.) *Qui pourrait en* ASSIGNER *le dénoûment?* (Napol. Ier.)

— Prat. Constituer, en parlant d'une dette ou d'une obligation à laquelle on attribue une garantie : *Démosthène combat à outrance la loi de sa ville qui* ASSIGNOIT *les deniers publics aux pompes des jeux et de leurs festes.* (Montaig.) *Il m'*A ASSIGNÉ *une rente de tant sur ses biens présents et à venir.* (Acad.) *Vous ne pouvez plus me tromper sur les dettes que vous* AVEZ ASSIGNÉES *sur le mariage de ma fille.* (Mol.) *J'avoue que Dieu n'a donné aux pauvres aucun fonds en propriété, mais il leur* A ASSIGNÉ *leur subsistance sur les biens que vous possédez.* (Boss.) *Le petit-fils de Louis XIV devait posséder Naples, et tout ce qu'on* AVAIT ASSIGNÉ *par la première convention.* (Volt.)

> Dessus sept ou quatorze il *assigne* ses dettes.
> RÉGNIER.

‖ Déclarer l'emploi des deniers dotaux : *Un mari* A ASSIGNÉ *une somme dotale sur tel domaine.*

— Jurispr. Sommer par un exploit de comparaître devant le juge : *Oui, si tu te maries avec cette fille, je me mettrai en règle vis-à-vis de toi, je t'*ASSIGNERAI *pour me payer mes loyers, car je ne prévois rien de bon.* (Balz.) *Si le roi me devait, madame, et qu'il ne me payât pas, je l'*ASSIGNERAIS *encore plus promptement que tout autre débiteur.* (Balz.)

> Vous satisfaire, moi! mais je ne vous dois rien.
> Faites-nous *assigner*, nous vous répondrons bien.
> REGNARD.

> Tu m'as trompé, volé d'une manière indigne;
> Je fulmine un mémoire, et demain je t'*assigne*.
> ETIENNE.

S'assigner, v. pr. S'envoyer réciproquement des assignations : *Dans ces pays-là donc, tout le monde est cousin, ce qui ne les empêche pas entre eux de se chamailler, de* S'ASSIGNER, *de s'entre-déchirer et dévorer pour rien, pour une botte de foin.* (Nadar.)

— **Syn. Assigner, désigner.** *Assigner* exprime ce que chacun a pour sa part : *En Egypte, chaque profession avait son canton qui lui était* ASSIGNÉ. (Boss.) *Désigner* fait connaître la chose de façon qu'on ne peut s'y tromper : *David* AVAIT DÉSIGNÉ *le lieu du temple que bâtit Salomon.* (Boss.)

ASSIGNIES (Jean D'), théologien brabançon, moine de Cîteaux, abbé de Nizelle, né en 1562, mort en 1642. Outre les *Vies des personnes illustres de l'ordre de Cîteaux* (1598), il a laissé des ouvrages de théologie dont les titres sont fort bizarres : *Allumettes vives pour embrazer l'âme à la haine du péché et à l'amour de la vertu par la passion de Jésus-Christ*, Douai, 1629; *Coffret spirituel, rempli d'épitres melliflues de saint Bernard, et d'un petit traité du vice de propriété monastique, composé par J. Trithème, le tout mis en langue vulgaire par J. d'Assignies*, 1619; *Bourdon des âmes dévotes et ambitieuses de cheminer avec repos et conscience ès pèlerinages de ceste vie*, 1617.

ASSILINE s. f. (ass-si-li-ne — du lat. *assa*, diminut. de *as*, monnaie rom.). Conchyl. Genre de foraminifères, formé aux dépens des nummulites, et comprenant cinq espèces vivantes ou fossiles.

ASSIMILABILITÉ s. f. (ass-si-mi-la-bi-li-té — rad. *assimilable*). Physiol. Facilité plus ou moins grande des substances nutritives à se convertir en la substance de l'individu nourri.

ASSIMILABLE adj. (ass-si-mi-la-ble — rad. *assimiler*). Qui peut être assimilé, regardé comme semblable : *Ces deux faits ne sont pas* ASSIMILABLES.

— Physiol. Qui est susceptible d'être assimilé : *L'agriculture n'a d'autre but que de produire dans le plus petit espace possible un maximum de substances* ASSIMILABLES. (Liebig.) *Toute substance, pour être alimentaire ou nutritive, doit être* ASSIMILABLE. (L. Cruveilhier.) *Toutes les substances alimentaires ne sont pas également* ASSIMILABLES. (Ratier.)

ASSIMILANT (ass-si-mi-lan) part. prés. du v. Assimiler : *Sans doute, le ciel a voulu rabaisser notre orgueil, en nous* ASSIMILANT *par tant de choses aux animaux.* (Boiste.) *Elle se procura d'ailleurs une fort belle collection de phrases et d'idées, soit par ses lectures, soit en* S'ASSIMILANT *les pensées de ses habitués, et devint ainsi une espèce de serinette.* (Balz.)

ASSIMILATEUR, TRICE, adj. (ass-si-mi-la-teur, tri-se — rad. *assimiler*). Qui assimile, qui est propre à opérer l'assimilation : *Organes* ASSIMILATEURS. *La peur comprime toutes les forces* ASSIMILATRICES : *elle arrête ou ralentit instantanément l'acte de la respiration.* (Alibert.) *La nutrition peut être regardée comme le complément des fonctions* ASSIMILATRICES. (Richerand.)

ASSIMILATIF, IVE adj. (ass-si-mi-la-tif, i-ve — rad. *assimiler*). Néol. Qui a la faculté ou le talent de s'assimiler ce que les autres ont fait : *Il y a les hommes spontanés et les hommes* ASSIMILATIFS, *ceux qui devancent leur temps et ceux qui le représentent.* (Ballanche.) Inusité.

— Physiol. Qui a la faculté de s'assimiler : *Les parties concoctrices, distributives*, ASSIMILATIVES *et expulsives.* (A. Paré.) Vieux.

ASSIMILATION s. f. (ass-si-mi-la-si-on — lat. *assimilatio*, même sens; formé de *assimilare*, rendre semblable). Action d'assimiler, de rapprocher deux ou plusieurs choses en les présentant comme semblables : ASSIMILATION *injuste.* ASSIMILATION *fausse, inconvenante, injurieuse. Rien n'est plus dangereux dans les sciences que les* ASSIMILATIONS. (F. Arago.) ‖ Action de rendre semblable, de donner les mêmes mœurs, les mêmes goûts, les mêmes droits : *Le plus dur des résultats de la guerre, la conquête, ne se légitime et ne s'établit irrévocablement que par l'*ASSIMILATION *des peuples.* (Guizot.) *En quoi consiste l'*ASSIMILATION? *Qu'est-ce qui constitue la race?* (Proudh.)

— Par ext., Facilité qu'on a de se pénétrer de certaines choses, de se les approprier : *Il avait une mémoire prodigieuse et une rare promptitude d'*ASSIMILATION. (G. Sand.) *Pour qui contemple en grand la nature, tout y tend à l'unité par l'*ASSIMILATION. (Balz.) *L'abbé, homme du monde et du grand monde, avait dans ses manières une sorte de majesté mélancolique dont Dantès, grâce à l'esprit d'*ASSIMILATION *dont la nature l'avait doué, sut extraire cette politesse élégante qui lui manquait.* (Alex. Dum.) *Le Français attire les sentiments et les idées des autres peuples, s'en empare par sa puissance d'*ASSIMILATION, *et les reproduit ensuite avec une énergie qui leur donne action sur le monde.* (Vital.)

— Physiol. Action physiologique par laquelle les êtres vivants transforment en leur propre substance les substances dont ils se nourrissent : *L'*ASSIMILATION, *qui est une cause de mort, est en même temps un moyen nécessaire pour produire le vivant.* (Buff.) *Quand le goût se décide, les dents sont mises en action, la langue s'unit au palais pour savourer, et bientôt l'estomac commencera l'*ASSIMILATION. (Brill.-Sav.) *La qualité distinctive de l'aliment consiste dans la propriété de subir l'*ASSIMILATION *animale.* (Brill.-Sav.) *L'*ASSIMILATION *est un phénomène qui ne saurait s'expliquer par l'action de la sensibilité et de la contractilité; on ne peut l'attribuer qu'à la puissance créatrice, et c'est un des actes de la chimie vivante.* (Brouss.) *La vanille mêlée avec les aliments en favorise l'*ASSIMILATION. (Roques.) *L'*ASSIMILATION *est le premier degré de la nutrition, et même il serait difficile de fixer précisément les limites de ces deux fonctions.* (Ratier.) *L'*ASSIMILATION *est nécessairement une opération chimique.* (Fourcroy.)

— Comm. *Assimilation douanière*, Concession qu'une métropole fait à une colonie de son régime douanier; résultat de cette concession : *La conséquence de l'*ASSIMILATION DOUANIÈRE *est l'assimilation commerciale.* (J. Duval.) *L'*ASSIMILATION DOUANIÈRE *entre l'Algérie et la France est devenue l'idée fixe des colons.* (J. Duval.)

— Gramm. Règle par laquelle une consonne s'assimile, dans certains cas, la consonne précédente. C'est ainsi que l'on écrit *annihiler* pour *adnihiler*, *illégal* pour *inlégal*, *irréflexion* pour *inréflexion*, *irréligion* pour *inréligion*. C'est une règle d'attraction plutôt que d'euphonie, comme on l'a prétendu. Il est, en effet, difficile d'admettre que les mots *irrespectueux*, *irrégulier*, etc., soient plus euphoniques que les formes rejetées *inrespectueux*, *inrégulier*, etc. ‖ Procédé particulier par lequel certains mots usuels sont déviés de leur propre orthographe et empruntent celle d'un ou plusieurs autres mots qui leur ressemblent. C'est ainsi que le mot *aspic*, pris dans le sens de médisant, a fini par devenir *as de pique*. C'est encore ainsi que le même mot *spic*, sorte de lavande, a pris, par assimilation au mot *aspic*, serpent, la forme de ce dernier mot.

— Rhét. Figure que l'on nomme aussi *paradiastole* : *Il a plu à quelques rhéteurs de décorer du nom d'*ASSIMILATION *un tour particulier par lequel on distingue entre deux idées analogues et voisines, dans la vue de déterminer précisément l'une à l'exclusion de l'autre.* (Beauzée.)

— **Encycl.** Physiol. La loi fondamentale de la vie est l'échange de matières continuel entre le corps vivant et le milieu cosmique qui l'entoure; de là résulte un véritable *circulus* ou tourbillon rénovateur du corps, dont la rapidité mesure l'intensité de la vie. « Dans les corps vivants, dit Cuvier, aucune molécule ne reste en place, toutes entrent et sortent successivement, la vie est un tourbillon continuel dont la direction, toute compliquée qu'elle est, demeure constante, ainsi que l'espèce de molécules qui y sont entraînées; la matière actuelle du corps vivant n'y sera bientôt plus, et cependant elle est dépositaire de la force qui contraindra la matière future à marcher dans le même sens qu'elle. Ainsi la forme de ces corps leur est plus essentielle que leur matière, puisque celle-ci change sans cesse, tandis que l'autre se conserve. » V. NUTRITION.

L'ensemble des actes qui concourent à cette rénovation matérielle des êtres vivants prend le nom de *nutrition*. Réduite à sa plus simple expression, par exemple chez les infusoires, qui sont des organismes simples, la nutrition se compose seulement de deux actes, l'un positif, l'*assimilation*, par lequel l'organisme fait *semblables à soi*, s'approprie, s'incorpore les matières étrangères avec lesquelles il est en contact; l'autre négatif, la *désassimilation*, par lequel ces mêmes matières, après avoir fait partie de l'organisme, lui deviennent étrangères et sont rendues au milieu. Chez les organismes composés, par exemple dans notre corps, qui n'est, comme l'a très-bien dit M. Claude Bernard, qu'une association d'éléments organiques, d'organismes élémentaires, parfaitement comparables à des infusoires, vivant, mourant, et se renouvelant chacun à sa manière, l'*assimilation* et la désassimilation doivent être, la première précédée, la seconde suivie d'un certain nombre d'autres actes physiologiques.

Les principaux actes préparatoires que suppose l'*assimilation* dans les organismes composés, et qui sont communs aux végétaux et aux animaux, sont : l'*absorption*, la *circulation* et l'*élaboration* du fluide nourricier. L'absorption est l'acte par lequel un organisme composé donne entrée dans son *milieu intérieur organique* (fluide nourricier, sang ou séve) à des matières puisées dans le milieu cosmique. L'élaboration (sanguification chez les animaux) est l'acte par lequel les matières absorbées sont modifiées de manière à devenir assimilables. La circulation est l'acte par lequel les matières absorbées, c'est-à-dire introduites dans le milieu intérieur organique, sont poussées ou attirées, soit avant, soit après leur élaboration, autour des éléments organiques, et vont se distribuer en quelque sorte à toutes les parties de l'être vivant. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que la respiration se rattache à l'absorption, dont elle est un cas particulier; c'est l'absorption des substances aériennes ou gazeuses. Pour être absorbés, les divers éléments que la vie demande au milieu cosmique doivent, en quelque sorte, revêtir une forme qui leur permette de passer molécule à molécule; l'état solide où les molécules ne sont pas seulement en contact, mais liées les unes aux autres, doit être, on le comprend sans peine, un obstacle à l'absorption : de là la nécessité de l'état liquide ou de l'état gazeux pour les matières qui doivent être absorbées; de là la digestion chez les animaux. Pour être assimilés, c'est-à-dire pour entrer dans des combinaisons organiques, les matériaux gazeux absorbés doivent passer à l'état liquide, soit par voie de dissolution, soit par voie de combinaison.

A l'*assimilation* se rattache le *développement* et la *reproduction*. Quand la force d'*assimilation* l'emporte sur celle de désassimilation, le volume de l'être vivant tend à s'accroître par la multiplication des éléments organiques :

c'est ce qui arrive dans les premiers temps de la vie. Cette prédominance de l'*assimilation* sur la désassimilation constitue le développement. Elle se manifeste non-seulement par l'accroissement de volume, mais encore par la production d'éléments anatomiques d'espèce nouvelle et par le groupement en tissus et en organes nouveaux des divers éléments anatomiques. Chez les animaux les plus simples, cette force assimilatrice conserve son énergie première pendant toute la vie ; il en est même chez lesquels elle se manifeste par la faculté de reproduire des parties plus ou moins considérables de leur corps lorsqu'ils les ont perdues : c'est ce qu'on remarque surtout chez certains zoophytes. Avec l'âge, l'énergie assimilatrice diminue dans les animaux et laisse prédominer la désassimilation.

La reproduction peut être définie l'*assimilation* mise au service de l'espèce : c'est le développement qui prend une direction spéciale ; c'est la force d'*assimilation* qui prépare un individu nouveau pour remplacer celui qu'elle doit abandonner plus tard, et qui se traduit par la création d'éléments anatomiques et d'organes particuliers destinés à assurer la perpétuité de l'espèce.

II. — Nous venons de considérer l'*assimilation* d'une manière générale ; il nous reste à pénétrer, s'il se peut, dans l'intimité du phénomène. Par la nutrition, la biologie rentre, pour ainsi dire, dans la chimie. L'*assimilation*, en effet, n'est pas autre chose qu'une combinaison, un fait chimique, mais un fait chimique spécial par les conditions complexes qu'il exige et par le milieu organisé dans lequel il s'opère. MM. Robin et Verdeil distinguent trois modes d'*assimilation :* 1° l'*assimilation* par combinaison directe de principe d'origine minérale avec des substances organiques ; 2° l'*assimilation* par formation de substances organiques à l'aide de matériaux puisés directement dans les milieux minéraux ; 3° l'*assimilation* par transformation isomérique de substances organiques provenant d'aliments. Le premier mode d'*assimilation* est commun aux végétaux et aux animaux ; il constitue, dans l'organisme vivant, ce que l'on appelle *incrustation* ou *encroûtement*. L'union des sels de chaux avec la substance organique des os en donne un exemple. Chez les végétaux, on trouve le second mode d'*assimilation*. C'est un fait chimique indirect, c'est-à-dire de ceux qui, pour s'accomplir, outre diverses conditions ordinaires de température, d'électricité, de dissolution, etc., nécessitent la présence d'un corps qui ne cède rien, ne prend rien et semble n'agir que par une sorte d'attraction. Ce corps, dont la présence est nécessaire, est une substance organique déjà vivante, et le nouveau principe qui se forme est identique avec lui ou lui est analogue. MM. Robin et Verdeil donnent au second mode d'*assimilation* le nom de *catalyse combinante*, la combinaison chimique qui le constitue dépendant d'une action, d'une force semblable à celles que l'on a appelées catalytiques. Le troisième mode d'*assimilation* se rencontre chez les animaux et chez quelques végétaux élevés ; il donne naissance à tous les principes immédiats formés dans l'organisme à l'aide de matériaux qui, venant du dehors, ont déjà vécu. Après avoir éprouvé, pendant la digestion, une modification isomérique qui en a changé les modes de coagulabilité et de solubilité, ces matériaux, qui sont des substances organiques quelquefois déjà modifiées par la coction, se trouvent à l'état d'albumine, de fibrine, etc., dans le sang, et fournissent à leur tour des matériaux à toutes les substances qui constituent la partie fondamentale des solides comme la musculine, l'ostéine, la kératine, etc. « Celles-ci, disent MM. Robin et Verdeil, sont à peu près identiques avec les premières quant aux proportions des éléments, mais en diffèrent par leurs propriétés. Cette formation de musculine, d'ostéine, etc., nous ne pouvons pas l'obtenir artificiellement hors de l'organisme vivant, même avec les substances qui nous servent d'aliments. Sans parler des conditions de température, de dissolution, etc., ce n'est qu'en présence, au contact de substances semblables (chez l'adulte), ou analogues (chez l'embryon) que cette formation a lieu. Ainsi, d'une part, il se passe là un phénomène chimique, d'autre part, la nécessité de la présence d'un corps semblable ou analogue à celui qui se forme montre que ce phénomène chimique est un phénomène de contact, une *catalyse ;* enfin cette *catalyse* mérite le nom d'*isomérique*, le corps formé ne différant des matériaux qui ont servi à sa formation que par ses propriétés, et non essentiellement par sa nature chimique élémentaire. » Nous devons dire que la série des transformations isomériques que subissent les substances organiques alimentaires dans la digestion, dans la sanguification et enfin dans l'*assimilation* est jusqu'ici très-peu connue.

ASSIMILÉ, ÉE (ass-si-mi-lé) part. pass. du v. Assimiler. Rendu semblable, regardé comme semblable : *Le détenu politique ne saurait être* ASSIMILÉ *à un vil criminel.* (Acad.) *Cette race est* ASSIMILÉE *aux bêtes de somme ; le juif lui-même est moins opprimé.* (Rog. de Beauv.) *Je demandais que l'Algérie fût* ASSIMILÉE *à la France ; eh bien, c'est la France qui a été* ASSIMILÉE *à l'Algérie.* (E. de Gir.)

— Physiol. Qui est converti en la propre substance de l'être qui s'en est nourri : *La matière nutritive est animalisée ou* ASSIMILÉE *au corps qu'elle doit nourrir.* (Richerand.)

ASSIMILER v. a. ou tr. (ass-si-mi-lé — du lat. *assimilare*, même sens ; formé de *ad*, à ; *similis*, semblable). Rendre semblable, pareil, égal : *Ces penchants honteux* ASSIMILENT *l'homme à la brute.* (Acad.) *La pureté nous* ASSIMILE *aux anges.* (Trév.) *A peine Achille eut-il ouvert les yeux à la lumière, que Thétis, voulant l'*ASSIMILER *à elle-même, se mit à oindre d'ambroisie ses membres délicats.* (Val. Parisot.) *L'Assemblée constituante* ASSIMILA *sans hésiter l'administration de l'Eglise à celle de l'Etat.* (Thiers.) *Menou, possédé du désir d'*ASSIMILER *l'Egypte à la France, imagina de plus un système d'octrois.* (Thiers.)

Après quarante ans de vertus,
Est-ce le vieux Cincinnatus
Qu'aux dieux le triomphe *assimile ?*
C. DELAVIGNE.

‖ Rapprocher, présenter comme semblable : *Comment* ASSIMILER *des choses si contraires ? On ne peut* ASSIMILER *ce cas à aucun autre.* (Acad.) *On ne peut pas* ASSIMILER *les vins qui proviennent du même sol et de la même vigne, lorsque l'un est récolté sur la pente et l'autre au pied de la colline.* (Chaptal.) *Quand on compare la brute à l'homme, on n'est pas loin d'*ASSIMILER *l'homme à la brute.* (De Bonald.) *Rien n'*ASSIMILE *autant les objets que l'ignorance.* (Turgot.)

— Physiol. Convertir en sa propre substance : *L'organisme humain* ASSIMILE *ou rejette tour à tour les matériaux utiles ou nuisibles.* (L. Cruveilhier.)

S'assimiler, v. pr. Se comparer et s'égaler à : *Nous* NOUS ASSIMILONS *volontiers aux hommes supérieurs à nous.* (Boiste.) *Tu sais fort bien que tu peux, à peu de chose près,* T'ASSIMILER *à lui.* (Mme Campan.)

— Par ext., S'approprier, faire sien : *L'homme peut* S'ASSIMILER *tout ce qu'il apprend. Elle altère tout ce qu'elle emprunte en voulant* SE *l'*ASSIMILER. (Marmontel.) *Je me procurai quelques livres, que je feuilletais le soir, pour* M'ASSIMILER *l'esprit des classifications établies.* (G. Sand.) *En trois ans, il* S'ÉTAIT ASSIMILÉ *la substance des livres qui, dans la bibliothèque de son oncle, méritaient d'être lus.* (Balz.) *Homme d'idées, il lui fallut étancher la soif de son cerveau, qui voulait* S'ASSIMILER *toutes les idées.* (Balz.) *Il mangea du saumon, des pommes de terre jaunes, et* S'ASSIMILA *toutes les jouissances du pays.* (Th. Gaut.) *Regardera-t-on comme faisant partie d'une nationalité les fractions de nationalités étrangères qu'elle* S'EST ASSIMILÉES ? (Proudh.) *La société tend à* S'ASSIMILER, *et par conséquent à absorber, ce qui appartient en propre à chacun de ses membres.* (Vinet.)

— Physiol. Transformer en sa propre substance : *Un défaut dans l'organisation du corps empêche le moule intérieur d'absorber et de* S'ASSIMILER *toutes les molécules organiques contenues dans les aliments.* (Buff.) *L'homme* S'ASSIMILE *continuellement la nature ambiante.* (T. Thoré.) *Le sauvage n'a pas de plus grand bonheur que de faire rôtir son ennemi et de s'en* ASSIMILER *la substance.* (Toussenel.) ‖ Etre converti en la substance de : *Certains aliments* S'ASSIMILENT *beaucoup plus facilement que d'autres. Les molécules que le végétal ou l'animal tire des aliments et de la séve* S'ASSIMILENT *à toutes les parties du moule intérieur de leur corps.* (Buff.) *Il en est des vérités religieuses comme des aliments que les sucs gastriques attaquent et transforment pour que l'organisme puisse* SE *les* ASSIMILER. (E. Scherer.)

— **Antonymes.** Différencier, diversifier, — Isoler, séparer.

ASSIMINE s. f. (ass-si-mi-ne). V. ASIMINE.

ASSIMINÉE s. f. (ass-si-mi-né). Moll. Genre de mollusques de la famille des paludines.

ASSIMINIER s. m. (ass-si-mi-ni-é). V. ASIMINIER.

ASSIMULATION s. f. (ass-si-mu-la-si-on — du lat. *assimulatio*, feinte). Rhét. Figure par laquelle l'orateur feint d'éprouver un embarras, par exemple d'hésiter à dire quelque chose, à faire un aveu, etc.

ASSIN, petit royaume de l'Afrique occidentale, dans la Guinée supérieure, sur la côte d'Or, au S. du pays des Achantis, dont il est tributaire.

ASSING (Rose-Marie), née *Varnhagen von Ense*, femme poëte, née à Dusseldorf en 1783, morte en 1840. Elle habita Strasbourg pendant la Révolution, épousa en 1816 le médecin Assing, et réunit dans sa maison, à Hambourg, les principaux littérateurs de l'Allemagne. Elle a laissé un grand nombre de romans et des poésies assez remarquables, ainsi que des Mémoires, publiés à Altona en 1841.

ASSINIBOIN ou **ASSINIBOINE**, rivière de l'Amérique septentrionale dans la Nouvelle-Bretagne ; cours 690 kilom. Sur ses bords habitent les Assiniboins, nation indigène qui fait le commerce des fourrures et des pelleteries avec les factoreries de la compagnie anglaise de la baie d'Hudson.

ASSINIE, comptoir français sur la côte de la Guinée septentrionale (Afrique), à l'embouchure de la rivière de même nom, par 5° lat. N. et 5° 5' long. O. Ce comptoir, qui occupe l'emplacement d'un fort construit en 1700 par la compagnie des Indes orientales, fut abandonné à la France en 1843 par les Achantis, et fait actuellement partie de l'arrondissement de Gorée. Commerce de poudre d'or et d'ivoire.

ASSION s. m. (ass-si-on — du lat. *assus*, brûlé). Phys. Nom donné par Faraday à la partie d'un corps décomposé par la pile, qui passe à l'anode ou pôle positif ; c'est le corps électro-négatif : *Dans la décomposition de l'eau par la pile, l'*ASSION *est l'oxygène.*

ASSIPONDIUM s. m. (ass-si-pon-di-omm — mot lat. formé de *as*, *assis*, as ; *pondus*, poids). Métrol. Monnaie romaine en cuivre, qui pesa d'abord une livre, et dont le poids fut successivement abaissé jusqu'à une once : *L'*ASSIPONDIUM *est la monnaie la plus ancienne employée par les Romains.* (Focillon.)

ASSIR v. a. ou tr. (a-sir). Techn. Dénouer, en parlant des boyaux qui viennent de la boucherie, et que l'on va passer à la main, avant de les plonger dans un baquet plein d'eau.

ASSIRATUM s. m. (ass-si-ra-tomm — mot lat.). Antiq. rom. Mélange de sang et de vin que l'on buvait, suivant Festus et Pomponius Méla, lorsque l'on concluait un traité de paix.

ASSIS s. m. (a-si). Art milit. Face supérieure de la pierre d'un fusil.

ASSIS, ISE (a-si, i-ze) part. pass. du v. Asseoir. Qui a le tronc du corps sensiblement droit et appuyé sur sa base : ASSIS *dans un fauteuil.* ASSIS *sur un canapé, sur une chaise.* ASSIS *à terre, sur un banc de gazon. Le roi l'écouta* ASSIS *et couvert.* (Fén.) *J'étais* ASSIS *auprès d'un vieux valet de chambre.* (Le Sage.) *La nature n'a point fait la femme pour être éternellement* ASSISE. (B. de St-P.) *Selon lui, un homme qui avait eu la patience d'être* ASSIS *pendant vingt-cinq ans dans un bureau, derrière un grillage, s'était tué pour la patrie et avait bien mérité la croix.* (Balz.) *Que de fois le juge devrait être* ASSIS *à la place de l'accusé !* (Ch. Dollfus.) *J'étais* ASSIS *sur un carré de gazon, au centre d'un immense paysage.* (V. Hugo.)

Tous voulaient être *assis* à côté de madame.
CAMPISTRON.

Dieux ! que ne suis-je *assise* à l'ombre des forêts !
RACINE.

Près de l'Euphrate *assis*, nous pleurons sur ses ruines.
L. RACINE.

Ma mère était au fond, *assise* au bord du lit.
LAMARTINE.

Et dans mon cabinet, *assis* au pied des hêtres,
Faire dire aux échos des sottises champêtres...
BOILEAU.

Un jour, qu'*assis* tous deux dans le sacré parvis,
Ils contaient cette histoire aux pèlerins ravis,
La troupe, à l'entour d'eux, debout prêtait l'oreille.
LA FONTAINE.

Je veux qu'en nos vieux ans, l'un près de l'autre *assis*,
Nous soyons de l'amour une image touchante,
Et que nous rappelions Philémon et Baucis.
DESMAHIS.

‖ Par compar. : *La vie est une montagne qu'il faut gravir debout et descendre* ASSIS. (Mlle de l'Espinasse.)

— Par ext., Qui siége, qui trône : *Jésus-Christ est monté au ciel, où il est* ASSIS *à la droite de son père.* (Pasc.) *La charité, l'humilité, la tempérance, peuvent être* ASSISES *sur le trône.* (Mass.) *Vous méritez d'être* ASSISE *sur le premier trône du monde.* (Etienne.) *Eh quoi ! cet homme prédit, à quinze ans de distance, la destinée d'une famille à peine* ASSISE *sur le trône !* (Damas-Hinard.)

Là, tu verras d'Esther la pompe et les honneurs,
Et sur le trône *assis* le sujet de tes pleurs.
RACINE.

Les lois de nos aïeux, auprès du trône *assises*,
Resserraient du pouvoir les bornes indécises.
C. DELAVIGNE.

— Par anal., Posé, situé, bâti : *Le château est* ASSIS *sur une éminence.* (Acad.) *Les cabanes des nègres sont* ASSISES *sur ce plateau.* (B. de St-P.) *Cette porte est* ASSISE *sur un large perron de cinq marches en pierre de taille.* (Lamart.) *Construit sur des caves en pierres meulières* ASSISES *sur du béton, notre rez-de-chaussée jouit d'une adorable fraîcheur, sans la moindre humidité.* (Balz.) *Rome, la ville* ASSISE *sur les sept collines.* (L. Veuillot.)

. Et cette Venise,
Sur ses longs pilotis solidement *assise.*
DELILLE.

‖ Placé sur : *Une étoile paraît* ASSISE *sur l'une de celles qui forment la queue de la Grande-Ourse.* (La Bruy.)

— Fig. Etabli, fondé : *C'est à l'instant où le gouvernement paraît le mieux* ASSIS *qu'il s'écroule.* (Chateaub.) *Nos sociétés imparfaites sont* ASSISES *sur des bases usées par la marche du temps.* (Sénancour.) *L'Université est* ASSISE *sur les bases mêmes de la société française.* (V. Cousin.) *L'Allemagne, au* XVIIIe *siècle, était* ASSISE *depuis longtemps sur la réforme.* (V. Cousin.) ‖ Appuyé : *Solidement* ASSISE *sur la réalité, elle avait conduit ses destinées par les routes battues, évitant les cailloux que sème le caprice.* (E. Souvestre.)

— Fin. Etabli, fondé, assuré : *Impôt solidement* ASSIS. *Taxes mal* ASSISES. *Sa fortune est* ASSISE *sur des propriétés territoriales. On gagne peu par des impôts mal* ASSIS. (Thiers.) *L'impôt est* ASSIS *sur des faits qui lui servent de base.* (Say.) *Jamais, durant sa vie notariale, un de ses clients n'eut à se plaindre d'un placement perdu, d'une hypothèque mal prise ou mal* ASSISE. (Balz.)

— Manég. *Cavalier bien* ou *mal assis*, Cavalier qui se tient ou qui ne se tient pas ferme sur la selle. ‖ *Cheval bien assis sur ses hanches*, Cheval qui, au manége, a la croupe plus basse que les épaules.

— Blas. S'emploie souvent comme syn. de *accroupi.*

— Substantiv. *Voter par assis et levé*, Se dit lorsque, dans une assemblée délibérante, on juge du nombre des votes pour ou contre, d'après celui des votants qui se lèvent ou qui restent assis : *Le président mit l'enquête aux voix ; on* VOTA PAR ASSIS ET LEVÉ. (Alex. Dum.)

— **Antonymes.** Agenouillé, couché, debout.

ASSISE s. f. (a-si-ze — rad. *assis*). Constr. Rangée de pierres posées horizontalement dans une construction : *Les ouvriers sont à la première* ASSISE. (Acad.) *Je la compare à un maçon servi par un apprenti qui lui apporte tous les matériaux dont il a besoin, tandis qu'il les dispose par* ASSISES *et par chaînes pour élever son édifice.* (B. de St-P.) *A l'œil nu, je voyais parfaitement les* ASSISES *des pierres et la tête du sphinx qui sortait du sable.* (Chateaub.) *Au bas de la maison, une* ASSISE *en grès simulait une marche.* (Balz.) *La grammaire, le dictionnaire sont à la littérature d'une nation ce que le fondement avec ses fortes* ASSISES *est à l'édifice.* (Dupanl.) ‖ *Assise de retraite*, Première assise au niveau du sol, parce qu'elle est ordinairement en retrait sur les fondations. ‖ *Assise de parpaing*, Assise dont les pierres ont l'épaisseur même du mur. ‖ *Bâtir par assises réglées*, Bâtir avec des pierres de même hauteur, et dont le milieu correspond exactement aux joints de l'assise inférieure.

— Fig. Chacun des éléments d'un tout métaphysique, considéré comme un édifice : *Les siècles entassent laborieusement, l'un après l'autre, les* ASSISES *de cette nouvelle Babel, destinée à combler l'intervalle qui sépare le ciel de la terre.* (Portalis.) *La mission de notre temps, c'est de changer les vieilles* ASSISES *de la société.* (V. Hugo.) *Telle est l'*ASSISE *pleine de figures, pleine de comédies et de tragédies, sur laquelle s'élèvent les* Etudes philosophiques. (Balz.) *Le* XVIIIe *siècle tourna toutes ses forces contre les* ASSISES *de l'ordre social.* (Salvandy.) *C'est dans la France catholique et libérale que l'éducation a jeté ses véritables* ASSISES. (Théry.)

— Géogr. Nom donné à des gradins réguliers de certaines montagnes, qui sont formées de couches superposées et dont chacune est en retrait sur la couche inférieure.

— Géol. Se dit des masses minérales déposées par les eaux, et presque toujours séparées par des lignes parallèles qui en forment des bancs distincts analogues aux rangées de pierres qu'on place successivement les unes sur les autres dans les constructions : *Les roches calcaires sont celles dans lesquelles la division en* ASSISES *naturelles est le mieux marquée. Les deux* ASSISES *des micaschistes et des gneiss paraissent former le quart ou le cinquième de l'écorce solide du globe.* (L. Figuier.)

— Techn. Soie qu'on étend sur les aiguilles et qui, dans le travail, forme les mailles du bas. ‖ Table qui renfermait le bassinet dans les batteries des fusils à pierre.

— Anc. jurispr. Droit que les seigneurs, dans certaines provinces, levaient sur les animaux qui servaient au labourage.

— Jurispr. Au moyen âge, Assemblée de seigneurs convoquée par le souverain pour juger une cause importante, ou session extraordinaire que le juge supérieur tenait dans les siéges dépendant de sa juridiction, pour recevoir les appels, etc. : *Tenir les* ASSISES, *les grandes* ASSISES. ‖ Assemblée de justice réunie pour un temps limité et revenant à intervalles fixes. ‖ Se disait aussi des jugements rendus dans ces assemblées. ‖ Se disait encore de certaines constitutions royales et de certaines lois générales votées par l'assemblée des principaux seigneurs d'un royaume, d'un duché ou de tout autre Etat : *L'*ASSISE *du comte Geoffroy a régi la Bretagne depuis le* XIIe *siècle. Les* ASSISES *de Jérusalem sont un monument curieux de la législation féodale.* Dans ces divers sens, le mot ne s'emploie guère qu'au pluriel. ‖ Par anal., Tribunal suprême : *En France, tout est du domaine de la plaisanterie ; elle y est reine : on plaisante sur l'échafaud, sur la Bérésina, aux barricades, et quelque Français plaisantera sans doute aux grandes* ASSISES *du jugement dernier.* (Balz.) *Le Christ, sur les nuées, tient les* ASSISES *suprêmes.* (Th. Gaut.) ‖ Loc. fam. *Tenir ses assises quelque part*, Y dominer, s'y faire applaudir, admirer. ‖ Se dit aussi en parlant de gens qui se réunissent habituellement quelque part pour y juger, apprécier, décide. quelque chose : *La coterie de Lamothe-Houdart* TENAIT SES ASSISES *au café de la veuve Laurent.* (Viennet.)

— Aujourd'hui, Session d'une cour criminelle : *Présider les* ASSISES. *Après la tenue des* ASSISES. *Je n'ai pu pénétrer dans la salle des* ASSISES. *J'ai monté ma garde, quand on m'a commandé ; je me suis rendu aux* ASSISES *quand on m'a nommé juré.* (Picard.) *Quel beau rôle que celui du ministère public dans le drame des* ASSISES ! (Cormen.) *Des piliers de cabaret, des souteneurs de filles, des voleurs émérites ou apprentis, etc., se pressent aux rampes de l'escalier qui mène à la salle des* ASSISES. (Cormen.)

— *Président d'assises, président des assises,* Magistrat désigné pour présider la cour d'assises : *Je ne connais pas de fonctions plus augustes, plus redoutables et plus saintes que celles d'un* PRÉSIDENT D'ASSISES. (Cormen.) *Le résumé artificieux et passionné d'un* PRÉSIDENT D'ASSISES *peut déterminer seul, tout seul, un verdict de mort!* (Cormen.) ‖ *Cour d'assises*, Tribunal institué pour juger les faits qualifiés *crimes* par la loi, et fonctionnant avec l'adjonction d'un jury : *Présider la* COUR D'ASSISES. *Etre renvoyé devant la* COUR D'ASSISES *pour être jugé suivant la loi. La* COUR D'ASSISES *a sa sorte de public qui ne ressemble à aucun autre.* (Cormen.) *La* COUR D'ASSISES *est une détestable école d'immoralité.* (Cormen.) *La* COUR D'ASSISES *est le rendez-vous du beau monde : il y a souvent presse de lords anglais, de magnats hongrois et de boyards russes, et le crime fait fureur.* (Cormen.) *Je n'ai jamais voulu faire de toi un rhéteur, un avocat, un comédien de* COUR D'ASSISES. (G. Sand.) *La* COUR D'ASSISES *luit pour tout le monde.* (Balz.)

— Hist. *Assises de Jérusalem*, Code de lois françaises rédigé par ordre de Godefroy de Bouillon : *Dans la dernière année du* XI*e siècle, un chevalier que la victoire et ses pairs avaient fait roi, fit rassembler sous le nom d'*ASSISES DE JÉRUSALEM *les usages et les coutumes de France.* (Lerminier.) V. plus loin.

— **Encycl.** Hist. Les assemblées qui portaient au moyen âge le nom d'*assises* n'avaient pas seulement pour objet de rendre la justice, mais encore, dans certains cas, d'examiner des règlements à édicter sur diverses matières d'intérêt général, et aussi de contrôler l'administration des juges et des fonctionnaires d'un rang inférieur. Sous les Carlovingiens, les *missi dominici* envoyés par le souverain pour inspecter les provinces tenaient quatre fois par an des *assises*, où ils réunissaient les magistrats, les évêques, les comtes et les principaux seigneurs. Les grandes *assises* solennelles, où se délibéraient les grandes affaires de l'Etat, avaient lieu en mars et en mai. Ces réunions portaient aussi le nom de *plaids*. Plus tard, les rois, en créant des magistrats jugeant en leur nom, tels que les baillis et les sénéchaux, leur imposèrent le devoir de tenir une *assise* à jour fixe pour y juger toutes les affaires qui s'y présenteraient. (Ordonnance de 1190.) Louis IX créa les *enquesteurs*, dont les attributions se rapprochaient de celles des *missi dominici*, et augmenta considérablement le pouvoir des baillis et des sénéchaux. C'est à cette double circonstance qu'il doit d'être communément regardé comme l'instituteur des *assises*. Philippe le Bel voulut que ces audiences se tinssent dans un lieu populeux, et au moins de deux mois en deux mois; les juges inférieurs furent aussi obligés de tenir des *assises*. Les seigneurs justiciers eurent aussi les leurs, qu'ils présidèrent eux-mêmes d'abord, et qu'ils firent plus tard présider par leurs baillis ou leurs sénéchaux particuliers. On distinguait les *grandes assises*, se tenant une fois par an, pour juger les appels des juridictions inférieures, et les *petites assises*, revenant à des intervalles plus rapprochés, et où se jugeaient les affaires ordinaires. Le nom d'*assises* se perdit peu à peu, et ne fut plus employé que pour désigner les séances tenues jusqu'en 1791 par les maîtres particuliers des eaux et forêts ou leurs lieutenants : les *assises* ou *hauts-jours des eaux et forêts* avaient lieu deux fois l'an et duraient deux jours, pendant lesquels on jugeait les affaires relevant de cette juridiction, et on examinait la conduite des officiers et employés forestiers d'un rang subalterne. (Ordonnance du mois d'août 1669, tit. XII.)

En Angleterre, la *grande assise*, instituée par Henri II (XII*e* siècle) pour régler le combat judiciaire, devint peu à peu une juridiction ordinaire et constitua le droit commun.

— Droit mod. Les *cours d'assises* ont été instituées en 1808, pour remplacer les *tribunaux criminels* créés en 1800, et qui avaient reçu en 1804 le nom de *cours de justice criminelle*. Jusqu'à la promulgation du Code d'instruction criminelle, la justice répressive avait manqué d'une direction puissante : confiée aux directeurs du jury et aux tribunaux de département, elle ne partait pas d'assez haut pour commander suffisamment le respect. L'empereur voulut lui assurer un relief plus éclatant et une impulsion constante, en donnant aux cours impériales la haute main sur les officiers de justice de leur ressort : elles furent chargées de prononcer la mise en accusation des prévenus, et il appartint exclusivement à leurs membres de présider les *cours* dites d'*assises*, créées en nombre égal à celui des départements, qui continuèrent de fonctionner avec l'assistance d'un jury. Elles furent d'abord composées d'un conseiller de la cour impériale, président, et de quatre assesseurs; les fonctions du ministère public étaient confiées, dans les chefs-lieux autres que celui du ressort, à des *procureurs impériaux au criminel* (supprimés en 1815). Aujourd'hui, les *cours d'assises*, dans les départements où siége la cour impériale, se composent d'un conseiller président et de deux conseillers assesseurs; dans les autres départements, les deux assesseurs sont pris parmi les membres du tribunal du chef-lieu des *assises*, désignés à cet effet par le premier président de la cour impériale, sur l'avis du procureur général. (Loi du 21 mars 1855.)

Les fonctions du ministère public, remplies par le procureur général ou ses substituts au chef-lieu du ressort, sont, dans les autres départements, confiées aux procureurs impériaux près le tribunal où siége la *cour d'assises*. Le procureur général conserve d'ailleurs le droit de s'y rendre lui-même ou d'y envoyer un membre de son parquet. (Code d'instruction criminelle, art. 284.) Les sessions d'*assises* ont lieu tous les trois mois au moins, et plus souvent s'il est nécessaire; à Paris, elles sont bimensuelles. En outre, on peut aussi, dans l'intervalle des sessions ordinaires, en ouvrir d'*extraordinaires*. L'ouverture de chaque session est annoncée par des affiches, qui font connaître le jour de l'ouverture et le nom des membres désignés pour composer la cour.

Le président des *assises* est nommé pour chaque session par le garde des sceaux : la direction des débats lui appartient, et la loi lui a conféré un pouvoir discrétionnaire en vertu duquel il peut prendre sur lui toutes les mesures qui lui semblent propres à éclairer la religion de la cour et du jury. Ces magistrats avaient droit autrefois à certains honneurs dans les villes autres que le chef-lieu du ressort, où ils représentaient la cour impériale : ils y ont renoncé pour éviter les charges que ces honneurs entraînaient; et l'indemnité de 400 à 700 fr. qui leur était accordée pour subvenir aux frais de voyage en poste et aux dépenses de leur séjour, est devenue pour eux, en partie, un supplément de traitement. Les présidents d'*assises* sont logés pendant la session aux frais des départements où ils sont envoyés, et reçoivent les premiers la visite de la plupart des autorités. Ces fonctions sont importantes : elles exigent une connaissance parfaite des lois criminelles, une certaine facilité d'élocution, un esprit net, une fermeté exempte de passion, une attention soutenue, une dignité calme et bienveillante et un tempérament capable de supporter les fatigues d'une session, pendant laquelle, si longue qu'elle soit, le président n'a pas un instant de repos. Aussi, les bons présidents d'*assises* sont-ils rares.

Dans l'économie de notre justice criminelle, tout individu contre lequel il existe une prévention suffisante d'avoir commis un des faits qualifiés *crimes* par la loi, est traduit devant la *cour d'assises*, à la suite d'un arrêt de renvoi rendu par la *chambre des mises en accusation :* l'instruction se fait oralement. Après l'audition des témoins, le réquisitoire et les plaidoiries, et un résumé des débats par le président, le jury, auquel sont soumises les questions de fait, rend un verdict par lequel il déclare l'accusé non coupable, ou coupable avec ou sans circonstances atténuantes. La cour, si le verdict est affirmatif, prononce une condamnation, ou quelquefois *absout* l'accusé, lorsque le fait déclaré constant par le jury n'est pas puni par la loi. Lorsque le verdict est négatif, le président déclare l'accusé *acquitté*, et ordonne sa mise en liberté, s'il n'est détenu pour autre cause. La cour juge sans l'assistance du jury lorsque l'accusé est en état de *contumace*, c'est-à-dire n'a pu être arrêté.

La *cour d'assises* semble parfois se mettre en opposition de décision avec le jury : ce dernier acquitte, et la cour prononce, sinon une peine, au moins des dommages-intérêts. Le bruit qui s'est fait autour d'un arrêt de la *cour d'assises* d'Aix, dans un procès récent (*l'affaire Armand*), prouve que le public n'avait pas saisi la distinction légale entre ces attributions différentes : le verdict n'énonce qu'une chose, la non-culpabilité; cette énonciation n'indique pas si, dans la pensée du jury, l'accusé est matériellement innocent ou si, le fait étant admis, l'intention criminelle est écartée : dans ces conditions, la cour, convaincue que le fait matériel existe, peut croire que le jury a seulement écarté l'intention coupable, et faire droit à la partie civile qui réclame une indemnité pour le dommage qu'elle a éprouvé. La cour de cassation veut que, dans ce cas, les magistrats indiquent dans leur arrêt comment le verdict négatif se concilie avec une preuve faite aux débats contre l'accusé. La décision de la cour d'Aix a été cassée, dans l'affaire Armand, pour n'avoir pas été motivée conformément à cette règle, qui peut être parfois fort difficile à observer.

Certains délits de presse ont été pendant longtemps déférés aux *cours d'assises :* le décret du 31 décembre 1851 en a attribué la connaissance aux tribunaux correctionnels.

En Algérie, il n'y eut d'abord pas de *cours d'assises*, même à Alger; dans les provinces d'Oran et de Constantine, les tribunaux jugeaient au criminel en premier ressort. Dans celle d'Alger, les faits de la compétence des *cours d'assises* étaient déférés, sans recours d'appel, devant la cour impériale. Ces distinctions, qui n'avaient plus de raison d'être, ont disparu dans l'organisation nouvelle créée par le décret du 19 août 1854, qui institua en Algérie autant de *cours d'assises* qu'il y avait de chefs-lieux d'arrondissement siéges d'un tribunal de première instance. La tenue des *assises* a lieu tous les quatre mois; la cour, qui juge sans l'assistance de jurés, se compose, à Alger, d'un conseiller, président, et de quatre autres conseillers assesseurs, et dans les siéges d'arrondissement, de trois conseillers, dont l'un est président, et de deux membres du tribunal.

Dans les colonies des Antilles et de la Réunion, les *cours d'assises*, au nombre de deux par colonie, se composent de trois conseillers, dont l'un est président, et de quatre assesseurs, tirés au sort sur une liste de trente notables. A la Guyane et au Sénégal, l'organisation est à peu près la même. A Pondichéry, il n'y a pas de *cour d'assises :* la justice criminelle est rendue dans nos établissements de l'Inde comme elle l'était en Algérie avant le décret du 19 août 1854.

Au point de vue moral et social, la *cour d'assises* est une institution faite pour commander le respect et inspirer, par la solennité de ses audiences, une terreur salutaire à ceux qui seraient tentés de commettre des crimes. Pourquoi faut-il qu'elle soit pour les uns une école d'immoralité où ils viennent faire un cours d'astuce, de ruse et de législation criminelle à leur usage, et pour les autres un véritable spectacle? Au bas de la salle, pendant toute la session, se presse une foule d'auditeurs, la plupart en blouse et en haillons, et presque toujours les mêmes : ceux qui les observent se demandent à quelle industrie ils se livrent et comment ils gagnent leur pain de chaque jour : c'est là un problème insoluble pour quiconque n'est pas initié à tous les mystères dont la police est instruite.

Habituellement, les bancs réservés de l'enceinte sont occupés par des employés retraités et des bourgeois retirés, pour lesquels l'audience est une précieuse distraction; mais vienne quelqu'une de ces affaires célèbres dans les fastes judiciaires; que l'accusé se nomme Lacenaire, Mme Lafarge, M. de Bocarmé, Eliçabide, La Pommeraye, il n'y a pas de théâtre, aux jours de première représentation, envahi par une foule plus avide d'émotions, plus élégante et plus choisie que celle qui se presse aux portes de la *cour d'assises*.

Plus le crime est atroce, plus la foule est compacte. Les femmes y sont en majorité, parées comme pour une visite, et placées au premier rang. « En quoi, je vous prie, écrit Timon dans ses *Orateurs*, une salle de *cour d'assises* diffère-t-elle d'une salle des boulevards? N'y donne-t-on pas pour la bonne société des représentations très-suivies, en fait d'évanouissements et d'attaques de nerfs? On s'y prend au collet absolument comme à la porte des théâtres... Je suis étonné que les spectateurs impatients ne demandent pas : *la musique! la musique!...* » Est-ce là la publicité que la loi a donnée aux audiences pour la plus grande garantie des accusés? N'en est-ce pas plutôt l'abus, abus auquel les présidents d'*assises* ne s'opposent pas toujours lorsqu'ils le peuvent? Il dépendrait d'eux au moins de ne pas distribuer de billets d'entrée ou de les refuser aux femmes, dont la place n'est pas à l'audience : c'est déjà trop pour l'accusé que la presse périodique s'empare des débats et les livre en pâture dans le monde entier à la curiosité des lecteurs, ajoutant une peine à celles que la loi prononce et condamnant même celui que le jury a acquitté au supplice d'une fâcheuse célébrité.

Non, la *cour d'assises* n'est pas un spectacle : c'est pour l'accusé un terrible drame sans doute; mais la société, qui développe toutes ses forces pour se défendre contre le crime, n'a point voulu faire de ces solennels débats une représentation publique pour la distraction des oisifs et le bonheur des femmes sensibles. Il en était ainsi à Rome, où la vestale, assise à une place réservée, suivait avec attention les jeux du Cirque et excitait les bêtes féroces contre les chrétiens. Devrait-il, simple interrogation, en être au XIX*e* siècle comme au temps des Néron et des Dioclétien?

Ce n'est pas tout : on a parodié cette grave juridiction et travesti en *scènes comiques* des débats où sont en jeu l'honneur, la liberté et quelquefois la vie d'un homme. De quoi ne rit-on pas en France? L'échafaud même n'a pas échappé à cette verve de plaisanterie qui ne respecte rien.

— Bibliogr. La *Cour d'assises*, d'Henri Monnier, a diverti toute une génération. *Joseph Prudhomme, élève de Brard et Saint-Omer*, est certainement une spirituelle création; mais n'y avait-il pas moyen d'égayer le public sans l'introduire dans l'auditoire d'une cour de justice, où, depuis le président jusqu'au jury, tout est ridicule et ridiculisé, même l'accusé? Pour arrêter le rire dans cette enceinte, il suffit de contempler au-dessus de la cour l'image du Christ, et en face, le visage d'un accusé qui souffre : c'est être respectable que d'être malheureux, et l'on ne doit pas plaisanter de ce qui est respectable.

Outre les traités généraux sur l'instruction criminelle, il existe des ouvrages spéciaux sur la procédure de la *cour d'assises*, sur les devoirs du président, etc. Nous citerons ceux de MM. Gaillard (1835, in-8°), Fréminville (1855, in-8°), Anspach (1858, in-8°), Nouguier (1860, 2 vol. in-8°), Perrève (1862, in-8°). M. Lambert, conseiller à Rennes, est l'auteur d'une *Philosophie de la cour d'assises* (1861, in-8°).

Assises de Jérusalem, recueil des lois et règlements établis par les croisés dans les royaumes de Jérusalem et de Chypre. Ce recueil, publié par M. Beugnot sous les auspices de l'Institut (1841-1843, 2 vol. in-fol.), fait partie de la collection des *Historiens des croisades*. Il se compose de deux parties : la première se rapporte aux assises de la haute cour, et la deuxième aux assises de la cour des bourgeois. L'analyse que nous donnons ci-dessous est résumée d'après les recherches dont le savant éditeur a enrichi son travail.

Devenus maîtres d'Antioche, d'Edesse et de Jérusalem, les chrétiens s'occupèrent d'organiser un gouvernement dans les pays qu'ils venaient de conquérir. Il est intéressant de trouver dans le code de leurs lois les éléments de la législation de l'Europe au XI*e* siècle, à une époque où la féodalité avait atteint, après tant d'efforts et de luttes, son plus haut point de développement.

La ville sainte tomba au pouvoir des chrétiens le 23 juillet 1099. Godefroy de Bouillon fut jugé digne de porter la couronne. L'organisation politique, militaire et judiciaire de ce nouvel Etat fut l'œuvre commune de tous les chefs de la croisade. Il suffit de savoir que la constitution de ce royaume d'outre-mer fut calquée sur celle du royaume de France. La rédaction des lois civiles et criminelles commença immédiatement après l'installation du gouvernement; elle fut exécutée avec une prudence et une habileté que l'esprit général du XI*e* siècle ne permettait pas d'espérer. Godefroy, par le conseil du patriarche de Jérusalem, chargea quelques hommes instruits et expérimentés, réunis en *assises*, de rédiger un code d'après les meilleures coutumes judiciaires en vigueur dans les divers pays d'Europe. Il en résulta deux chartes, l'une destinée aux nobles, l'autre aux bourgeois. Chaque loi était écrite séparément en lettres majuscules; les codes portaient la signature et le sceau du roi, du patriarche et du vicomte de Jérusalem. Ces deux codes reçurent la dénomination de *Lettres du Saint-Sépulcre*, parce qu'ils furent enfermés dans un coffre et placés dans le trésor de l'église du Saint-Sépulcre, le lieu le plus vénéré de la ville de Jérusalem. Ce coffre ne pouvait être ouvert, soit pour consulter, soit pour modifier les livres précieux qu'il contenait, qu'en présence de neuf personnes, qui étaient : le roi ou un des grands officiers de la couronne, deux hommes liges du roi, le patriarche ou le prieur du Saint-Sépulcre, deux chanoines, le vicomte de Jérusalem et deux jurés de la cour des bourgeois. Ces législateurs refusèrent toute publicité, toute promulgation à un code de lois qu'ils venaient de rédiger avec tant de prudence et de soins. Les préjugés du temps les portèrent à cacher mystérieusement les lois qu'ils venaient d'écrire, afin peut-être de les dérober à la critique et aux arguties des clercs et des juristes.

Godefroy de Bouillon s'occupa ensuite de fixer l'ordre des juridictions. Il établit à Jérusalem une haute cour qui devait être présidée par le roi ou, en son absence, par un des grands officiers de la couronne, et dans laquelle avaient le droit de siéger tous les vassaux liges du royaume. Ce corps de judicature fut un véritable parlement, une sorte de conseil d'Etat, dont les droits étaient parfaitement déterminés. Ses prérogatives politiques et judiciaires dépassèrent même la limite d'une juste pondération des pouvoirs. Au-dessous de la haute cour, mais sans aucune relation directe avec elle, Godefroy plaça la cour des bourgeois, juridiction municipale que présidait le vicomte de Jérusalem, et dans laquelle étaient appelés à siéger tous les jurés de la bourgeoisie de cette ville. L'une et l'autre cour siégeaient dans Jérusalem.

Les croisés ne se bornèrent pas à introduire en Asie leurs institutions telles qu'elles existaient en Europe. Le législateur imposa à son œuvre l'empreinte des idées, des besoins et des intérêts sous l'empire desquels il se trouvait placé lui-même. Toutefois, les vieilles *Assises de Jérusalem* ne reproduisaient que les mœurs et les lois de l'Europe féodale à la fin du XI*e* siècle. Les rois de Jérusalem ne cessèrent pas d'avoir l'œil ouvert sur la législation, afin de la tenir toujours en harmonie parfaite avec les changements qui survenaient dans la société féodale en Orient comme en Occident. Il y avait en quelque sorte une révision périodique du code. Une catastrophe anéantit pour toujours ces lois, objet de tant de sollicitude et de tant de respects : Jérusalem tomba au pouvoir de Saladin, le 2 octobre 1187. Les deux volumes de lois conservés dans le trésor de l'église du Saint-Sépulcre furent perdus, par suite de l'incurie ou de la négligence des Latins vaincus et humiliés. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les écrits de jurisprudence qui portent maintenant le nom d'*Assises de Jérusalem*, pour être convaincu que leurs auteurs se sont uniquement proposé de recueillir les dispositions des vieilles Assises qui s'étaient conservées dans la mémoire des hommes; de les rapprocher, de les coordonner, et de reconstruire, s'il était possible, le monument élevé par la sagesse des anciens croisés. Cependant les historiens modernes, sans nier un fait aussi clairement établi, affirment que Guy de Lusignan, premier roi chrétien de Chypre; que Baudouin, premier empereur latin de Constantinople; et que Geoffroy Ier de Villehardouin, prince de Morée, transportèrent dans leurs Etats les *Assises de Jérusalem*.

Lorsque Saladin eut pris la ville sainte, les chrétiens transportèrent le siége de leur gouvernement à Acre, ville maritime où se parlaient toutes sortes de langues, et où se faisaient d'ordinaire les enquêtes préalables avant de procéder à la modification du droit écrit. Le patriarcat, la haute cour, la cour des bourgeois, enfin toutes les institutions re-

ligieuses, politiques et civiles y furent provisoirement établies, et les débris du royaume de Jérusalem retrouvèrent un chef-lieu dans une cité puissante par ses fortifications, par son commerce, par sa population, et que la mer mettait en rapport direct avec l'Europe. La perte du code ne put priver tout d'un coup les juges de la lumière qui les guidait dans leurs décisions. Les deux cours de la capitale, et les vingt-deux cours seigneuriales qui existaient dans la principauté de Jérusalem, avaient été dans la nécessité de prendre pour base de leurs jugements la coutume déterminée par la tradition orale, ou plus souvent par la libre opinion des juges. C'est ainsi que les jurisconsultes furent amenés à transporter le pouvoir législatif aux tribunaux, ce qui ôtait toute importance aux lois véritables. La jurisprudence exerçait un grand empire dans le royaume de Jérusalem, même à l'époque où ce pays possédait un code de lois, et l'anéantissement de ce code ne put avoir d'autre résultat que de lever les faibles obstacles qui empêchaient cet empire de devenir absolu. La noblesse d'outre-mer offrit à l'Europe un exemple curieux : celui de seigneurs illustres par leur naissance, par leurs exploits, par leurs richesses, se livrant, comme des légistes de profession, à l'étude et à la pratique des lois, et acquérant par leur science plus d'autorité qu'ils n'en tiraient de leurs fiefs et de leurs dignités. Ces hommes, qui étaient la fleur et le rempart de la chrétienté d'Orient, sont ceux-là mêmes qui ont rédigé après coup les *Assises du royaume de Jérusalem*, telles que nous les possédons aujourd'hui.

Ces chevaliers jurisconsultes étaient : Jean d'Ibelin le Vieux, sire de Baruth, qui brava la puissance de Frédéric II; Philippe de Navarre, son ami, guerrier infatigable, politique habile; Jean d'Ibelin, comte de Jaffa, etc.; Raoul de Tibériade, Geoffroy le Tort, le sire de Sidon, Jacques d'Ibelin. Leur passion pour l'étude des lois était si forte, qu'elle ne les abandonnait même pas au milieu des fatigues et des périls de la guerre : « Ils envieillissaient en plaidant pour autrui. » La rudesse du guerrier s'adoucissait dans les méditations du légiste, et les *armes* et la *toge* vivaient de compagnie dans le plus parfait accord. Ce contraste est assurément curieux. La cour de Jérusalem, transférée à Acre, continua d'appliquer, non pas le texte même des Assises, mais les coutumes qui en étaient la conséquence et le développement. Cette jurisprudence, recueillie et mise par écrit, passa de la Syrie en Chypre; de Chypre à Constantinople, de Constantinople en Morée, et se prêtant, dans tous ces pays, aux usages particuliers des peuples latins, y prit le caractère véritable d'une législation, mais d'une législation flexible, qui se pliait sans efforts aux mœurs des nations soumises à son autorité.

L'ouvrage de Philippe de Navarre est le plus ancien de ceux que nous possédons sur le droit d'outre-mer, bien qu'il ne soit pas le premier qui, en Orient, ait traité cette matière. Le recueil de Navarre servit de base au livre d'Ibelin, et le livre de celui-ci devint la loi écrite du royaume de Chypre. Dans ses profondes recherches, Ibelin ne s'aida des travaux d'aucun autre jurisconsulte. Il ne faut demander à l'ouvrage de Navarre ni méthode dans la disposition des matières, ni proportion dans les développements, ni habileté dans l'art d'exposer et de traiter les questions. Son désir était de fixer, et non d'ébranler l'autorité légitime de la tradition. Son livre est, en somme, un recueil de consultations. Il traite avec prédilection le régime des fiefs, sujet capital dans un ouvrage de ce genre. Ce qui le recommande encore plus, c'est la vérité historique.

Jean d'Ibelin, le plus célèbre des jurisconsultes d'outre-mer, se contenta de recueillir avec une exactitude consciencieuse, et de disposer dans un ordre naturel et clair les découvertes de ses prédécesseurs. Son ouvrage est divisé en cent soixante-treize chapitres, sans compter quelques chapitres supplémentaires. Il s'occupe de l'organisation politique, civile et judiciaire du royaume de Jérusalem; de la procédure, des formules, de la garantie, de la réforme des jugements, du cautionnement féodal, des établissements ou du régime des fiefs, de la condition des serfs. Son livre est le plus beau monument de droit féodal que le moyen âge nous ait légué, bien qu'il paraisse très-incomplet, comparé aux ouvrages des Dumoulin, des Basnage, etc.

Une foule de jurisconsultes entrèrent dans la voie nouvelle que Navarre et Ibelin venaient de parcourir. Nous ne possédons malheureusement que quatre des ouvrages de jurisprudence qui furent publiés en Orient par des contemporains d'Ibelin et à son imitation : l'un fut écrit par Jacques d'Ibelin, l'autre par Geoffroy le Tort. Les auteurs des deux derniers sont restés inconnus. Du livre de Geoffroy le Tort, il ne nous est parvenu que deux fragments. Restent la *Clef des Assises*, qui n'offre que la récapitulation des titres de chapitres du livre d'Ibelin, et le *Livre au roi*, ainsi nommé par M. Beugnot, d'après les termes du préambule; ce dernier est relatif aux Assises de la haute cour.

Le trait caractéristique de cette législation est son indépendance absolue de toute autorité qui ne prend pas son origine dans le droit féodal. Les jurisconsultes d'outre-mer avaient plusieurs raisons propres pour s'éloigner des théories du droit romain. La république de Venise nomma une commission de jurisconsultes qui recueillirent, choisirent et firent transcrire ou traduire en italien les ouvrages de droit qui étaient en vigueur dans le royaume de Chypre (1531). L'exemplaire français des *Assises* fut déposé dans les archives du conseil des Dix. La traduction italienne fut imprimée par ordre du gouvernement vénitien. C'est ainsi que la législation d'outremer a été conservée. La meilleure édition et la plus complète, la plus savante aussi, est la publication confiée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres à M. Beugnot, que nous avons cité au commencement de cet article.

Un document beaucoup moins précieux que celui dont nous venons de parler porte aussi le nom d'*assise :* c'est un règlement fort court, sur quelques points de droit, arrêté en 1185, par les seigneurs bretons, sous la présidence du comte Geffroy ou Geoffroy : il a été reproduit par Bourdot de Richebourg, dans son *Coutumier général*. Une ordonnance d'un autre duc breton, Jean II, est aussi connue sous le nom d'*assise*.

ASSISE ou **ASSISI** (*Assisium*), ville du royaume d'Italie, délégation et à 20 kilom. E. de Pérouse, sur le revers d'un rameau des Apennins; 6,000 hab. Evêché. Patrie de saint François d'Assise et de Métastase. Cette ville, suivant l'expression pittoresque de Dante (*Parad.*, XI, 45), est suspendue au flanc d'une haute montagne :

Fertile costa d'alto monte pende.

Elle est entourée de remparts crénelés et garnis de tours, et dominée par une forteresse abandonnée. Elle fut assez florissante sous les Romains. Le poëte Properce y naquit. Un beau temple sistyle, dédié à Minerve, s'est conservé jusqu'à nous; il a été transformé en église chrétienne sous le titre de Sainte-Marie-de-la-Minerve; sous son portique, décoré de magnifiques colonnes cannelées, on a réuni divers fragments antiques provenant de fouilles faites sur divers points de la ville et dans les environs.

Assise devint célèbre au XIII^e siècle : saint François y institua, en 1209, l'ordre mendiant des Frères-Mineurs, qui acquit, en quelques années, un développement considérable. Le saint mourut en 1226. Son successeur dans le généralat de l'ordre, le frère Elie, de Cortone, l'un des personnages les plus puissants de son époque, fit construire à Assise un couvent et une église qui comptent au nombre des plus beaux édifices dont l'Italie fut dotée au moyen âge. Si l'on en croit Vasari, la construction de ces deux édifices fut commencée en 1228 et terminée en 1230, par l'architecte allemand Jacopo (Jacobus), père du célèbre Arnolfo di Lapo. Le P. Angeli, qui a écrit l'histoire du couvent d'Assise, confirme l'assertion de Vasari, et ajoute que Jacopo fut choisi comme architecte, à la suite d'un concours. Le P. della Valle s'est trompé en désignant Nicolas de Pise comme ayant dirigé la construction de ces deux monuments : ce grand artiste, l'un des plus glorieux précurseurs de la Renaissance, a un style qui diffère complétement de celui de l'église d'Assise. Cet édifice, le plus beau spécimen de l'art ogival en Italie, est incontestablement l'œuvre d'un architecte du Nord. M. Daniel Ramée veut que cet architecte soit un Français, et non un Allemand : « En 1228, dit-il, l'architecture ogivale était dans l'enfance en Allemagne, et le style de saint François-d'Assise témoigne d'un artiste qui n'en était pas aux essais en fait d'architecture à tiers-point. Saint-François est une église française qui, au centre de l'Italie, n'a pu avoir qu'un architecte français. » En ce qui concerne le court espace de temps (1228 à 1230) pendant lequel, selon Vasari, la construction fut élevée, il est probable, comme l'a remarqué M. Albert Lenoir, que ces deux années furent employées aux travaux de l'église basse et de la crypte. Il paraît impossible, en effet, que l'ensemble ait pu être achevé en aussi peu de temps, et nous savons, d'ailleurs, que l'église supérieure ne fut consacrée qu'en 1253. Mais venons à la description de ce bel édifice.

L'ÉGLISE DE SAINT-FRANÇOIS, cathédrale, se compose de deux étages et d'une crypte ou *confession* souterraine destinée à recevoir le corps de saint François. Les dispositions de cette crypte ont été modifiées à une époque peu ancienne, dans le style de l'architecture classique; on y descend du rez-de-chaussée par deux escaliers disposés symétriquement dans la nef, et du couvent par une porte placée derrière l'abside de l'église. En 1818, les restes de saint François ont été retirés de ce caveau jusqu'alors inaccessible, et où, suivant l'opinion populaire, l'ardent serviteur de Dieu devait rester en extase jusqu'à la fin du monde. L'église basse s'élève au niveau du sol d'une vaste cour du couvent dont elle occupe le fond. De ce côté (occident), l'aspect du monument est des plus pittoresques : d'énormes contre-forts maintiennent la poussée des voûtes de l'étage inférieur, et portent des arcs-boutants qui remplissent les mêmes fonctions pour les voûtes de l'église haute. Une immense tour carrée, divisée en six étages ornés de pilastres et d'arcades géminées, s'élève sur la façade latérale du nord à l'angle de la cour sacrée qui précède l'édifice. C'est de ce côté que l'on entre dans l'église basse. On pénètre d'abord dans une nef transversale qui longe la façade de l'occident; perpendiculairement à cette nef se développent la nef principale qui est dans l'axe de l'édifice, et le seul bas-côté (celui du midi) qui soit accessible, l'autre ayant été dénaturé par la construction du clocher. Une abside semi-circulaire occupe le fond de la grande nef. Une tribune saillante, disposée pour l'usage des moines, s'étend dans les transsepts, et complète, avec les stalles de l'abside, le chœur de l'église. Le maître-autel est d'architecture gothique; il est entouré de grilles que supportent des pilastres de la Renaissance reliés entre eux par une corniche; des anges s'élèvent aux angles de cette clôture. Des chapelles polygonales s'ouvrent aux extrémités des transsepts, au fond de la nef d'entrée et sur le côté nord de la nef principale; leurs colonnettes légères, la sculpture des chapiteaux et les peintures murales dont elles sont décorées indiquent qu'elles sont d'une date postérieure à celles des autres parties de l'édifice. En effet, elles ont été bâties, ainsi que le clocher, d'après les dessins du frère Philippe de Campello, religieux de l'ordre, qui voulut supprimer, au moyen de ces constructions accessoires, une partie des ouvertures par lesquelles la lumière pénétrait dans l'intérieur de l'église basse. Les voûtes, dont le peu d'élévation contribue à donner à cet étage inférieur l'aspect d'une vaste crypte, sont soutenues par de grands arcs doubleaux en plein cintre, qui reposent, ainsi que les nervures ogivales des travées, sur des piliers très-courts. Giotto a peint dans les quatre compartiments de la voûte du transsept la *Glorification de saint François*, et des compositions représentant les vertus principales pratiquées par ce saint : la *Pauvreté*, la *Chasteté*, l'*Obéissance*. Ces fresques, qui comptent au nombre des plus beaux ouvrages de Giotto, montrent combien cet artiste avait surpassé son maître Cimabue, dont nous verrons des peintures remarquables dans l'église supérieure. On admire encore dans l'église basse : un immense *Crucifiement*, le chef-d'œuvre de Pierre Cavallini, élève de Giotto; divers traits de la *Passion* et *Saint François recevant les stigmates*, de Puccio Capanna, autre disciple de Giotto; les groupes des *Sibylles* et des *Prophètes*, d'Andrea d'Assisi; le *Massacre des Innocents*, de Taddeo Gaddi; divers sujets tirés de la *Vie de saint Martin*, de Simone Memmi; le tombeau d'Hécube de Lusignan, reine de Chypre, surmonté de la statue assise de cette princesse, ouvrage du Florentin Fuccio (1240). Ces divers chefs-d'œuvre de la primitive école italienne ajoutent à la gravité de l'église basse de Saint-François, dont la physionomie austère, recueillie, a été admirablement rendue par Granet dans le tableau exécuté par cet artiste en 1822, et placé actuellement au Louvre. — On arrive à l'église supérieure par un grand escalier découvert, conduisant au sol d'une haute terrasse qui s'élève au fond de la cour du couvent. Le portail, orné de colonnettes et de voussures multipliées, est partagé par un pied-droit en deux portions égales surmontées chacune d'un arc trilobé. Au-dessus de cette porte est une fenêtre circulaire (*oculus*), divisée par plusieurs cercles concentriques, et formant une rose des plus variées par ses combinaisons d'arcatures, de colonnettes et de fleurons à jour. Les attributs des évangélistes sont sculptés en grand relief de chaque côté de cette fenêtre. Une autre ouverture plus petite, destinée à éclairer les combles, est pratiquée au centre du haut pignon qui couronne la façade et qui est surmonté lui-même d'une croix placée sur de petites bornes en pierre, figurant les sept collines de Rome. L'église supérieure ne se compose que d'une seule nef comportant quatre travées; deux transsepts très-saillants donnent au plan de l'édifice la forme d'une croix latine. La nef, terminée à l'orient par une abside, a une grande élévation et rappelle, par sa disposition générale, la Sainte-Chapelle de Paris. De nombreux faisceaux de colonnettes entièrement peintes divisent les travées, portent les nervures des voûtes sur d'élégants chapiteaux, et déterminent, sur les murailles latérales de l'église, de grands encadrements, dans lesquels Giotto et ses élèves ont peint des sujets du Nouveau Testament. Chaque travée présente six sujets, trois de chaque côté, séparés par des colonnes torses portant une corniche et basées sur un stylobate. Une galerie de circulation qui fait le tour du monument permet d'approcher des verrières placées dans la claire-voie. Les fenêtres sont de proportions allongées sur toute l'étendue de la nef et sont divisées dans leur hauteur par un seul meneau vertical, que surmonte un quatre-feuilles à jour au centre de l'ogive. Les fenêtres placées aux extrémités des transsepts sont plus larges, et se divisent en quatre panneaux. La paroi orientale et la paroi occidentale des transsepts sont sans ouvertures. Des colonnes en saillie, surmontées d'arcs trilobés et de pignons découpés, encadrent des peintures représentant des saints. Au-dessous de ces décorations anciennes on a placé, à une époque voisine de la Renaissance, de grands autels flanqués de lourdes colonnes torses, qui produisent le plus mauvais effet. Les voûtes en ogive de l'église sont décorées avec la plus grande richesse; les nervures sont couvertes d'arabesques variées. Les peintures des compartiments exécutées par Cimabue représentent des sujets tirés de l'Ancien et du Nouveau Testament; on vante surtout les figures des *Evangélistes* et des *Docteurs*. « Il y a dans ces peintnres, dit Lanzi, je ne sais quelle originalité d'imagination et de composition qu'aucun autre artiste n'avait encore pu atteindre; le coloris en est plein de vigueur et les proportions des figures, qui sont colossales à cause de la distance, sont assez heureusement observées. » Il reste encore sur la voûte et les chapiteaux quelques fresques dues au pinceau de Giunta Pisano, contemporain de Cimabue. Le mobilier de l'église présente un haut intérêt. On remarque notamment le trône en marbre de l'évêque, ouvrage d'une rare élégance qui date du XII^e siècle; les stalles qui entourent le sanctuaire et s'étendent jusque dans les transsepts, chef-d'œuvre de sculpture en bois attribué à Sansovino (1501). Le maître-autel est moderne ainsi que ses accessoires.

Le COUVENT DE SAINT-FRANÇOIS, attenant à l'édifice que nous venons de décrire, est lui-même décoré de belles peintures. Il nous suffira de citer les portraits de franciscains, exécutés sur les murailles des cloîtres par Adone Doni, le meilleur peintre d'Assise, au XVI^e siècle, et la *Cène*, que le Napolitain Solimène a peinte dans le réfectoire.

Les autres monuments remarquables d'Assise sont :

L'ÉGLISE SAINTE-MARIE-DES-ANGES, que l'on appelle aussi la *Portiuncula*, parce qu'elle s'élève, dit-on, sur le petit terrain que saint François obtint des bénédictins pour y fonder son ordre. Ce bel édifice, qui a beaucoup souffert du tremblement de terre de 1832, a été construit par Galeas Alessi et Giulio Danti, sur les dessins de Vignole. Une de ses chapelles passe pour être la maison où saint François donna sa règle et où il mourut. On voit dans cette église une fresque représentant la *Vision de saint François d'Assise;* c'est le chef-d'œuvre d'Overbeck.

L'ÉGLISE DE SAINTE-CLAIRE, bâtie en style gothique par frère Philippe de Campello, vers le milieu du XIII^e siècle. Le corps de la sainte qui institua l'ordre des Claristes repose sous le maître-autel. Les fresques dont Giotto avait décoré toute l'église ont en grande partie disparu sous un ignoble badigeon.

La petite église dite la *Chiesa Nuova* (l'église neuve), commencée en 1612, sur l'emplacement de la maison où naquit saint François. On y montre la prison où il fut renfermé comme fou par son père, riche marchand, irrité des trop grandes largesses que le jeune saint faisait aux pauvres.

ASSISI (Andrea-Luigi di), peintre italien, surnommé l'*Ingegno* (le génie), né à Assise vers 1470, mort vers 1556. Vasari dit que cet artiste fut élève du Pérugin, émule et condisciple de Raphaël; qu'il aida son maître dans les travaux de la salle du Cambio (Bourse), à Pérouse, dans ceux qu'il exécuta à Assise, et dans les peintures de la chapelle Sixtine. Il ajoute qu'Andrea, étant devenu aveugle, obtint du pape Sixte une pension dont il jouit jusqu'à sa quatre-vingt-sixième année. MM. Rumhor et Villot ont pensé que Vasari n'avait pu désigner ici un autre pape que Sixte IV, qui mourut en 1484, plus de dix ans avant que le Pérugin eût fondé son école à Pérouse. Ils en ont conclu que l'*Ingegno* était déjà peintre et maître lui-même lorsque Raphaël vint se former à cette école, et ils ont supposé qu'il devait avoir pris des leçons de Nicolo Alunno, qui avait ouvert un atelier à Foligno, ville voisine d'Assise. Mais si l'on admet que Vasari se soit trompé sur le nom du pape qui fit une pension à Andrea, rien n'empêchera de croire à l'exactitude des faits rapportés par cet historien. Lanzi n'a pas mis en doute que Andrea di Assisi n'ait été l'élève du Pérugin; il ne craint pas de dire qu'il fut « le premier de cette école qui ait commencé à en agrandir la manière et à en adoucir le coloris, témoins les *Sibylles* et les *Prophètes* qu'il peignit à fresque dans la cathédrale d'Assise. » Quant à la cécité de cet artiste, elle pourrait bien ne pas avoir été aussi prématurée que l'a dit Lanzi. On connaît, en effet, une quittance d'Andrea datée du 5 décembre 1509 et signée : *Ingegno di maestro Allovisi*. Une autre pièce authentique prouve qu'en 1511 il fut nommé caissier pontifical d'Assise. A cette dernière date, il avait environ quarante ans. — Les tableaux d'Andrea sont rares. Le Louvre a de lui une *Sainte Famille*, peinture sur bois d'un coloris assez vigoureux.

ASSISIUM, nom latin de *Assise*, ville d'Italie.

ASSISTANCE s. f. (a-si-stan-se — rad. *assister*). Présence dans un lieu, et surtout présence d'un officier public, d'un ecclésiastique, dans l'exercice de leur ministère : *On doit tant au curé, tant au juge de paix, pour son droit d'*ASSISTANCE. *Les chanoines ont un droit d'*ASSISTANCE *aux enterrements*. (Acad.) *Vous avez vu ma présentation à Versailles, mon* ASSISTANCE *au premier spectacle de la Révolution*. (Chateaub.) *Certains bénéficiers sont obligés à l'*ASSISTANCE *au chœur*. (Jacquin.) ‖ Droit d'assister à quelque chose, d'être présent quelque part :

. Une famille illustre
De l'*assistance* au sceau ne tire point son lustre.
BOILEAU.

‖ Ce mot a vieilli dans ces deux acceptions.

— Par ext. Assemblée, réunion de personnes en un même lieu, pour prendre part en commun à quelque chose : *Nombreuse* AS-

SISTANCE. *Honorable* ASSISTANCE. *Son discours ravit toute l'*ASSISTANCE. (Acad.) *Vincent, prenant une de ces pauvres petites créatures dans ses bras, commença à haranguer l'*ASSISTANCE. (Card. Maury.)

Le renard dit, au nom de l'*assistance*:
Prétendrais-tu nous gouverner encor?
LA FONTAINE.

« Ave, dit-il. — Amen, » dit l'*assistance*,
En gémissant. C. DELAVIGNE.

Surtout qu'il se souvînt de faire à l'*assistance*
Un discours où son art fût au long étendu,
Un discours pathétique, et dont le formulaire
Servît à certains Cicérons,
Vulgairement nommés larrons.
LA FONTAINE.

ASSISTANCE s. f. (a-si-stan-se — rad. *assister*). Protection, aide, secours pécuniaire : ASSISTANCE *prompte*. ASSISTANCE *généreuse, efficace*. ASSISTANCE *mutuelle. Donner, prêter* ASSISTANCE. *Promettre* ASSISTANCE. *Avoir besoin de l'*ASSISTANCE *de quelqu'un. Implorer, mendier l'*ASSISTANCE *de quelqu'un. Refuser son* ASSISTANCE, *toute* ASSISTANCE *à quelqu'un. Réussir sans* ASSISTANCE, *sans l'*ASSISTANCE *de personne. La justice doit une* ASSISTANCE *particulière aux faibles, aux orphelins, aux épouses délaissées et aux étrangers*. (Boss.) *Combien de pauvres sont oubliés! combien demeurent sans secours et sans* ASSISTANCE! (Bourdal.) *Sortez de vos retraites, familles infortunées, et dites-nous par quelles adresses elle faisait couler jusqu'à vous ses* ASSISTANCES *imprévues*. (Fléch.) *Mademoiselle de l'Etoile leur apprit aussi les* ASSISTANCES *qu'elle avait reçues d'une dame de Tours*. (Scarr.) *Quelque petite* ASSISTANCE *rétablirait mes affaires*. (Mol.) *L'homme le plus fort est bien faible, privé de l'*ASSISTANCE *de ses semblables*. (Duclos.) *Rien n'excuse l'homme qui prête son* ASSISTANCE *à la loi qu'il croit inique*. (B. Const.)

Contre moi mon rival obtient mon *assistance*.
ROTROU.

La Fortune ôte et rend sa mobile *assistance*.
MOLLEVAULT.

Nous mourrons à vos pieds, c'est toute l'*assistance*
Que vous peut en ces lieux offrir notre impuissance.
CORNEILLE.

C'est ainsi qu'elle parle, et m'offre l'*assistance*
De ce que Rome encore a de gens d'importance.
CORNEILLE.

Il n'est point de vertu pareille à la constance;
Nous n'exécutons rien que par son *assistance*.
DESFONTAINES.

Ah! secourez-moi donc; votre bonne *assistance*
Peut seule me sauver dans cette circonstance.
A. DE MUSSET.

— *Assistance publique*, Administration publique de secours et de bienfaisance, comprenant les hôpitaux, hospices, bureaux de bienfaisance, en un mot, tous les services organisés pour secourir l'indigence : *Il n'y a pas une souffrance qui ait été oubliée par la charité, délaissée par l'*ASSISTANCE PUBLIQUE. (Lélut.) *De bonne heure, l'*ASSISTANCE PUBLIQUE *tendit à prendre un caractère administratif et laïque*. (Bachelet.) ‖ *Assistance judiciaire*, Institution qui tend à faciliter ou même à procurer gratuitement aux indigents la poursuite et la défense de leurs droits et de leurs intérêts devant la justice : *On a attendu longtemps une loi sur l'*ASSISTANCE JUDICIAIRE. *Ce malheureux a obtenu l'*ASSISTANCE JUDICIAIRE, *a été admis au bénéfice de l'*ASSISTANCE JUDICIAIRE. ‖ Devant les tribunaux, on dit abréviativement l'*assistance* : *Obtenir l'*ASSISTANCE. *Le procureur impérial a le droit de provoquer le retrait de l'*ASSISTANCE.

— Hist. relig. Dans quelques ordres religieux, Corps des assistants qui composent le conseil de l'ordre : *Une décision de l'*ASSISTANCE. *Réunir l'*ASSISTANCE. ‖ Dans l'ordre des jésuites, Circonscription régie par un assistant : *L'*ASSISTANCE *de France, d'Italie, d'Espagne*, etc.

— **Syn. Assistance, aide, appui, secours.** V. AIDE.

— **Encycl.** ASSISTANCE JUDICIAIRE. La loi du 22 janvier 1851 sur l'*assistance judiciaire* est venue donner satisfaction à des idées généreuses qui s'étaient souvent fait jour, mais qui n'avaient reçu que très-incomplétement la sanction des pouvoirs établis. Ce n'est pas que les indigents eussent été jusque-là privés de protection et que leurs intérêts eussent été absolument sacrifiés : les principes chrétiens de la charité et de l'égalité de tous devant la justice vivaient dans nos mœurs bien des siècles avant le XIXe; mais leur application était souvent laissée à l'initiative et à la piété individuelles. Sous la loi romaine même, le préteur donnait des avocats à ceux à qui leur indigence, la position élevée de l'adversaire ou toute autre cause n'avait pas permis d'en trouver. (Digeste, tit. II, L. 1, § 3.) Les *Capitulaires* renferment plusieurs dispositions prescrivant aux juges et aux *missi dominici* de juger sans délai et sans frais les causes des veuves et des orphelins (755, 789, 805, etc.); les canons des conciles attestent également la sollicitude de l'Eglise pour les droits des indigents; dès 1179, le concile de Latran (can. XII), en interdisant plus formellement que par le passé aux moines et aux réguliers l'exercice de la plaidoirie devant le juge séculier, excepte le cas où il s'agit des pauvres (*pro miserabilibus personis*); le concile de Toulouse, en 1229, recommande aux juges ecclésiastiques de donner des avocats aux indigents. Dès 1212, la coutume établie à Pamiers par Simon de Montfort contenait la même prescription, qui se retrouve dans les ouvrages de jurisprudence du XIIIe siècle (voir *Livre de Justice et de plet*, liv. I, ch. XXI, *Coutume du Beauvoisis*, par Phil. de Beaumanoir, ch. V, § 13); dans les Constitutions de Sicile édictées par Frédéric II en 1231; dans les Assises de Romanie et de Jérusalem, et dans d'autres documents historiques de la même époque.

On peut considérer qu'en fait l'*assistance judiciaire* était entrée dans les mœurs, lorsque l'ordonnance de 1364 l'introduisit dans les lois; les art. 6 et 7 imposent aux avocats et procureurs, ainsi qu'aux conseillers du Palais, l'obligation de plaider et de faire tous actes *pour Dieu*, quand il s'agira des pauvres.

Jusqu'au Consulat, nous ne trouvons aucun texte de quelque importance sur l'*assistance judiciaire*; l'arrêté du 9 frimaire an IX prescrit aux chambres d'avoués de former dans leur sein un bureau de consultations gratuites pour les indigents, dont les affaires, s'il y a lieu à suivre, sont distribuées aux avoués du siége; il résulte des renseignements fournis à l'Assemblée constituante, que de 1844 à 1848, la chambre des avoués de Paris a suivi à ses frais sept cent quarante-cinq procès intentés par des indigents, parmi lesquels quatre cent vingt séparations de corps. Le décret du 14 décembre 1810 sur le barreau impose aux conseils de discipline le devoir de s'occuper des intérêts des indigents par l'établissement d'un bureau de consultations gratuites chargé d'examiner les affaires, et, s'il y a lieu, de les distribuer aux avocats.

La loi du 22 janvier 1851, pour sauvegarder les droits du trésor et des officiers ministériels, et pour, en même temps, fournir aux pauvres les plus grandes facilités d'obtenir justice, a établi près de chaque tribunal, des cours d'appel, de la cour de cassation et du conseil d'Etat, un *bureau d'assistance judiciaire*, composé d'un délégué de l'administration de l'enregistrement, d'un délégué du préfet et de trois ou cinq membres, avocats, avoués, notaires en exercice ou retirés, nommés par le tribunal ou la cour, et aussi, dans un certain cas, par la chambre des avoués et le conseil de l'ordre des avocats. Ce bureau reçoit les demandes d'admission au bénéfice de l'*assistance judiciaire*, examine les droits des impétrants à l'obtenir et le fond de l'affaire; sa décision n'est susceptible d'aucun recours, sauf de la part du procureur général, qui peut soumettre celle qui émane d'un bureau établi près du tribunal civil au bureau institué près la cour d'appel. La preuve de l'indigence résulte d'un certificat de non-imposition délivré par le percepteur, d'une déclaration de l'indigent visée par le maire de son domicile, et enfin des renseignements que le bureau peut obtenir par d'autres voies.

L'admission à l'*assistance* assure à l'assisté une justice absolument gratuite; les actes de procédure, écrits sur papier libre, ne donnent lieu à aucun émolument pour les huissiers, avoués et greffiers, et sont enregistrés en débet; les enquêtes sont faites aux frais du trésor, ainsi que les expertises et transports de magistrats. Les avocats désignés par le bâtonnier doivent aussi gratuitement leur concours. Si l'adversaire est solvable et perd son procès, les frais dont l'assisté a été dispensé de faire l'avance sont recouvrés contre l'autre; l'assisté, toutefois, est pendant dix ans soumis à l'action du trésor pour toutes les sommes que celui-ci a avancées ou qu'il n'a pas perçues, de sorte que si l'état d'indigence cessait il serait tenu, pendant ce temps, de les rembourser.

Si l'assisté vient à être pourvu de ressources suffisantes ou s'il a trompé le bureau par une déclaration frauduleuse, l'*assistance* lui est retirée, sans préjudice, dans le dernier cas, de poursuites correctionnelles, et en tout cas de l'obligation de tenir compte, tant au trésor qu'aux officiers ministériels, des droits, émoluments et honoraires dont il avait été dispensé.

En cas d'appel, si l'assisté est intimé, le bénéfice de l'*assistance* lui est maintenu de plein droit; s'il est appelant, il doit obtenir l'autorisation du bureau établi près la cour d'appel : les mêmes règles sont applicables en cas de pourvoi.

Le Code d'instruction criminelle avait pourvu à la défense des accusés en cour d'assises, en prescrivant au président de nommer à chaque accusé un défenseur, au cas où il n'aurait fait choix d'aucun avocat. La loi de 1851 a comblé la lacune en ce qui touche la défense des indigents devant la police correctionnelle. Les art. 109 et 110 du Code de justice militaire, et 139 et 140 du Code de justice maritime, donnent aux présidents des conseils de guerre le droit de désigner d'office un défenseur à l'accusé.

Les législations étrangères nous avaient précédés dans cette voie; mais nous croyons qu'en profitant de leur expérience, nous les avons de beaucoup dépassées par la loi de 1851. L'institution la plus ancienne est celle du *bureau des pauvres* établie dans les Etats sardes. En Belgique, l'admission à l'*assistance* est prononcée par le tribunal ou la cour, contradictoirement avec la partie adverse; elle donne donc lieu à un véritable procès (arrêté du 26 mai 1824), d'autant plus fâcheux qu'il préjuge forcément le fond et laisse aux magistrats qui doivent en connaître une opinion préconçue. Dans le canton de Vaud, l'admission à l'*assistance* est laissée à l'appréciation d'un membre du barreau. Il suffit de lire la loi française pour voir combien elle est supérieure à toutes les autres, et quelles garanties de toutes sortes elle assure aux indigents, aux parties solvables, aux officiers ministériels et au trésor. En France, les lois ont toujours eu le caractère de la nation, et si elles laissent souvent à désirer, c'est moins sous le rapport de la générosité que de la liberté.

— ASSISTANCE PUBLIQUE. Hist. et admin. Dans les sociétés antiques, où les hommes libres étaient seuls comptés pour quelque chose, et où la classe la plus nombreuse, condamnée à vivre et à mourir dans l'esclavage, n'avait pas même le droit de vivre, puisque le maître disposait à son gré de son esclave, ce que nous appelons aujourd'hui l'*assistance publique* n'existait pas, ne pouvait pas exister. Quelques philosophes avaient entrevu le principe de l'égalité naturelle entre tous les hommes; mais aucun d'eux n'avait eu la pensée de chercher à faire pénétrer ce principe dans la vie sociale ou dans les institutions politiques; c'est au christianisme qu'il était réservé de le propager d'une manière active, en même temps que celui de la fraternité universelle. Dès les premiers siècles de l'Eglise, l'*assistance publique* se manifeste par l'institution des diaconies, puisque les diacres n'étaient dans le principe que des hommes chargés, sous la direction des apôtres ou des évêques, de visiter les pauvres et les malades, de recevoir l'argent destiné à les secourir, et de distribuer les secours à domicile; ils étaient aidés dans ces importantes fonctions par des veuves, et plus tard par des vierges qui, sous le titre de diaconesses, se chargeaient de visiter les femmes pauvres ou malades. Il est vrai que cette *assistance* n'était pas *publique*, à proprement parler, puisque les secours n'étaient distribués qu'aux membres de la société chrétienne, alors peu nombreux; mais, néanmoins, les diaconies furent la première forme des établissements de bienfaisance fondés parmi les chrétiens. Lorsque le christianisme eut pris une extension considérable, quand il devint sous Constantin la religion même de l'Etat, il fallut créer d'autres établissements plus grandioses, et c'est alors qu'on vit se fonder en grand nombre des hôpitaux et des hospices, sous les noms de *xénodochies, nosocomia, orphanotrophia, gérontocomia*, etc.

Le moyen âge, bien que ce fût une époque de foi ardente, vit renaître l'esclavage sous le nom de servage. L'ignorance était si grande alors, que tout en se disant et en se croyant chrétiens, c'est-à-dire disciples d'une religion qui exalte les petits, qui fait de chaque pauvre un frère ou même un représentant de Jésus-Christ, on trouvait très-juste et très-naturel l'asservissement du pauvre et la domination absolue du riche. Dans ce nouvel état de choses, on conçoit que l'*assistance publique* n'avait plus sa raison d'être : ceux qui avaient besoin d'être assistés appartenant à un maître, c'était à celui-ci qu'il appartenait d'en prendre soin au nom de ses propres intérêts. Un capitulaire de Charlemagne, édicté en l'an 809, porte en effet que : « Les comtes prendront soin de leurs pauvres, que chacun doit nourrir son pauvre; que c'est une obligation attachée à la jouissance du bénéfice et du domaine. » Cependant, la plupart des monastères distribuaient souvent des secours qui semblaient présenter le caractère de l'*assistance publique*; mais tout porte à croire que ces secours se réduisaient à héberger les pèlerins et les voyageurs, ou à distribuer des aumônes aux serfs infirmes ou trop vieux pour travailler, qui résidaient sur les terres mêmes dépendantes de ces monastères.

Les croisades vinrent bientôt apporter de notables changements; les serfs emmenés par les seigneurs pour combattre sous leurs ordres, devinrent libres par la force des choses; beaucoup d'autres purent acheter leur liberté en donnant à leurs maîtres, pour subvenir aux dépenses de la grande entreprise, le pécule qu'ils avaient péniblement amassé. D'un autre côté, les rois, trouvant là une excellente occasion de fortifier leur autorité aux dépens de celle des grands vassaux, favorisèrent la liberté des communes; l'institution du servage se trouva ébranlée, amoindrie, et l'*assistance publique* redevint nécessaire. C'est alors qu'on vit la France, comme les autres parties de l'Europe, fonder de nombreux hôpitaux auxquels on donnait le nom de *maladreries* ou de *léproseries*, parce qu'on y recevait surtout les malheureux qui avaient contracté en Orient l'horrible maladie de la lèpre, ou ceux à qui ils l'avaient communiquée.

En 1544, François Ier créa un *bureau général des pauvres*, chargé de lever annuellement sur les seigneurs, les ecclésiastiques, les communautés et tous les propriétaires, une *taxe d'aumône* pour l'entretien des établissements où l'on recevait les malades indigents. Une ordonnance rendue à Moulins en 1561, prescrit les mesures suivantes : « Les pauvres de chaque ville, bourg ou village seront nourris et entretenus par ceux de la ville, bourg ou village dont ils sont natifs et habitants; il leur est défendu de vaguer ni de demander l'aumône ailleurs qu'au lieu duquel ils sont. Et à ces fins seront les habitants tenus à contribuer à la nourriture desdits pauvres selon leurs facultés, à la diligence des maires, échevins, consuls et marguilliers des paroisses. » Plus tard, Louis XIV, qui voulait que toutes les branches de l'administration fussent soumises à une impulsion unique, celle de sa volonté, organisa l'*Hôpital général*, qui centralisait la direction des cinq hôpitaux de Paris : la Pitié, le Refuge, Scipion, Bicêtre et la Savonnière. En 1662, cette organisation fut étendue à toute la France, et, en 1698, la gestion des hôpitaux, jusqu'alors confiée au clergé ou à des religieux, fut définitivement attribuée à des administrateurs presque tous laïques. Chaque hôpital fut administré par un bureau composé du premier officier de justice du lieu, du procureur du roi, du seigneur, d'un échevin ou d'un consul, du curé, et d'un certain nombre des principaux bourgeois élus par les notables de la commune. Sous Louis XVI, il existait dans toute la France 2,185 hôpitaux et hospices, recevant environ 105,000 malades ou infirmes; on comptait en outre 33 dépôts de mendicité, renfermant une population de 6,650 personnes de tout âge et de tout sexe, soumises à un travail qui rapportait annuellement 13 livres par individu.

Après le grand mouvement de 1789, les Assemblées révolutionnaires ne pouvaient rester indifférentes à la question de l'*assistance publique*; elles nommèrent un comité pour l'administration des secours publics et pour l'extinction de la mendicité. La Rochefoucauld-Liancourt fut chargé de faire un rapport, et après de longues et minutieuses recherches, cet ami de l'humanité dut constater l'insuffisance des secours donnés par les hôpitaux, et l'inutilité presque absolue des dépôts de mendicité, au sortir desquels l'individu, rejeté dans la société sans aucune ressource et peut-être moins bon qu'il n'y était entré, retombait toujours dans une affreuse misère ou dans le crime. Lorsque la Convention nationale eut aboli la royauté et proclamé la République, on sait qu'un de ses premiers travaux, celui qui devait servir de base à tous les autres, fut la célèbre *Déclaration des droits de l'homme*, et l'art. 23 proclame ce principe : « Que les secours publics sont une dette sacrée, et que c'est à la loi à en déterminer l'étendue et l'application. » Un décret rendu très-peu de temps après, portait que la nation se chargeait de l'éducation physique et morale des enfants abandonnés, qui devaient être dorénavant désignés sous le nom d'orphelins; il prescrivait dans chaque district l'établissement d'une maison destinée à recevoir les filles enceintes, et leur accordait des secours pour élever leurs enfants. Le vieillard indigent devait être secouru aussitôt que l'âge ne lui permettrait plus de trouver dans son travail des ressources suffisantes contre le besoin, et ces secours étaient de deux espèces : secours à domicile et secours dans les hospices, mais ils ne pouvaient être obtenus cumulativement par le même individu. « La mendicité, avait dit Barère, dans son rapport du 22 floréal, est incompatible avec le gouvernement populaire. Ce mot honteux de *mendiant* ne fut jamais écrit dans le dictionnaire du républicain, et le tableau de la mendicité n'a été jusqu'à présent sur la terre que l'histoire de la conspiration des propriétaires contre les non-propriétaires. Laissons à l'insolent despotisme la fastueuse construction des hôpitaux pour engloutir les malheureux qu'il a faits, et pour soutenir momentanément des esclaves qu'il n'a pu dévorer. Cette horrible générosité du despote aide encore à tromper les peuples et à les tenir sous le joug... Que les orgueilleuses monarchies fassent de loin en loin quelques règlements sur la mendicité, plutôt pour la punir que pour la soulager; plutôt pour en perpétuer la dépendance que pour en faire disparaître les dangers : cela convient au gouvernement d'un seul... Mais dans une république, rien de ce qui regarde l'humanité ne peut lui être étranger; tout ce qui peut établir la dépendance de l'homme envers l'homme y doit être proscrit, le travail doit être honoré, l'enfance accueillie, élevée, la vieillesse respectée et nourrie, l'infirmité soulagée et guérie... Ce n'est pas assez pour le peuple de repousser les hordes étrangères, de rappeler le règne de la justice et de la vertu; il faut encore faire disparaître du sol de la République la servilité des premiers besoins, l'esclavage de la misère, et cette trop honteuse inégalité parmi les hommes, qui fait que l'un a toute l'intempérance de la fortune et l'autre toutes les angoisses du besoin. Le despotisme avait l'ostentation et le luxe du riche qui fait l'aumône : la République doit avoir l'abondance et l'obscurité de la nature, qui répand chaque jour ses bienfaits. Le monarque trompait la misère en lui donnant des administrateurs et des palais; la Convention doit faire disparaître l'indigence, en distribuant des secours dans les domiciles peu fortunés... C'est à la Convention à réparer les injustices des lois monarchiques, à faire disparaître la grande inégalité des fortunes, à effacer le nom de pauvre des annales de la République, à bannir la mendicité par la bienfaisance, et à rappeler tous les citoyens aux droits de l'humanité et aux devoirs du travail. » Mais ces grands sentiments, un peu exagérés peut-être pour se mettre au ton de l'époque, se refroidirent singulièrement lors du triomphe de la réaction après le 9 thermidor, et l'on entendit à la tribune le représentant Delecloy s'écrier : « Il est temps de sortir de l'ornière profonde où une philanthropie exagérée nous arrête... Le pauvre n'a droit qu'à la commisération générale... Posons donc en principe que le gouvernement ne doit intervenir dans la bienfaisance publique que

comme exemple et comme principal moteur, c'est-à-dire en mettant le pauvre sous la sauvegarde de la commisération générale et de la tutelle des gens de bien; qu'il doit donner l'exemple d'une bienfaisance limitée comme ses moyens, afin d'imprimer ainsi une grande action à tous les rouages qui peuvent mettre en jeu la sensibilité universelle. »

Dès lors, l'esprit qui présida à l'*assistance* sociale ne fut plus le même; il n'eut plus rien de commun avec celui qui avait animé nos grandes assemblées révolutionnaires. Les divers gouvernements qui se succédèrent en France, Directoire, Empire, Restauration, gouvernement de Juillet, etc., ne virent plus guère dans les mesures à prendre en matière d'*assistance*, comme l'a dit de Gérando, que « l'intérêt de l'ordre public, de la sécurité pour les personnes et les propriétés. »

Ici devrait se placer naturellement l'étude administrative de notre *assistance* hospitalière; mais nous croyons devoir renvoyer pour les développements relatifs à ce sujet aux mots HÔPITAL, HOSPICE, ASILE, etc. Nous parlerons seulement de l'institution des *bureaux de bienfaisance*, préposés à l'*assistance* domiciliaire. La loi du 7 frimaire an V (29 novembre 1796), qui les créa, leur attribua un droit d'un décime par franc en sus du prix de chaque billet d'entrée dans les spectacles, bals, concerts, et autres lieux d'amusement public. Un décret du 12 juillet 1807 déclara que les biens et les revenus qui avaient appartenu à des établissements de charité étaient mis à la disposition des bureaux de bienfaisance dans l'arrondissement desquels ils étaient situés. Un décret du 3 décembre 1809 a attribué à ces bureaux une part de la recette brute à l'entrée des spectacles, bals, concerts publics, etc. Les ordonnances du 31 décembre 1821 et du 6 juin 1830 ont complété leur organisation.

L'objet des bureaux de bienfaisance (appelés *bureaux de charité* de 1814 à 1831) est de distribuer à domicile et, autant que possible, en nature, des secours à la classe indigente, et de faire soigner au sein de leur famille les indigents malades ou infirmes, qui sans cela auraient été obligés d'entrer dans les hôpitaux. Si la bienfaisance privée ou d'autres circonstances leur permettent d'économiser, ils doivent utiliser leurs épargnes dans le cercle de leurs attributions, ou les placer en rentes sur l'Etat, afin de parer plus tard, le cas échéant, à des besoins extraordinaires.

A Paris, chaque bureau de bienfaisance se compose : 1° du maire de l'arrondissement, président-né du bureau; 2° des adjoints, membres-nés qui président en l'absence du maire; 3° de douze administrateurs nommés par le ministre de l'intérieur; 4° de commissaires des pauvres et de dames de charité, en nombre illimité. Un secrétaire-trésorier comptable, douze médecins et quatre chirurgiens sont attachés à chaque bureau. Les fonctions des membres des bureaux de bienfaisance sont gratuites. Dans les départements, les membres des bureaux, au nombre de cinq, sont nommés par le préfet, ainsi que le receveur rétribué, ce dernier sur une liste de trois candidats présentée par le bureau.

La Constitution de 1848 faisait à l'Etat un devoir de l'*assistance :* « La République, y est-il dit (Préambule, art. VIII), *doit*, par une *assistance fraternelle*, assurer l'existence des citoyens nécessiteux, soit en leur procurant du travail dans les limites de ses ressources, soit en donnant, à défaut de la famille, des secours à ceux qui sont hors d'état de travailler. » Rien de semblable n'a été stipulé dans la Constitution qui a remplacé celle de 1848.

Assistance domiciliaire et *assistance* hospitalière ont jusqu'ici conservé leur caractère local. A Paris, la loi du 10 janvier 1849 a établi une *direction générale de l'assistance publique*, sous l'autorité de laquelle sont placés le service des secours à domicile, c'est-à-dire des bureaux de bienfaisance, et le service des hôpitaux et hospices civils. Le directeur est nommé par le ministre de l'intérieur, sur la proposition du préfet de la Seine; il prépare les budgets, ordonnance toutes les dépenses et présente le compte de son administration; il représente les établissements hospitaliers et de secours à domicile en justice, soit en demandant, soit en défendant; il a la tutelle des enfants trouvés, abandonnés et orphelins, et aussi celle des aliénés. Par la loi du 10 janvier 1849, l'*assistance* à domicile reçut une heureuse extension. On créa : 1° des secours d'hospice à domicile, consistant en petites pensions mensuelles accordées à des vieillards qui désirent conserver la vie de famille; 2° un service des malades à domicile, organisé de manière à procurer les médicaments prescrits par des médecins chargés de visiter gratuitement les malades pauvres, lors même que ceux-ci n'auraient pas été précédemment inscrits sur les contrôles des bureaux de bienfaisance.

Il résulte d'un compte rendu détaillé publié par M. Armand Husson en sa qualité de directeur de l'*assistance publique*, que chaque année cette dernière, à Paris, secourt en chiffres ronds 100,000 individus et traite 100,000 malades; qu'elle recueille 12,000 vieillards infirmes ou aliénés; qu'elle est la tutrice de 14,000 enfants orphelins ou abandonnés; qu'elle dépense environ 5 millions pour ses hôpitaux, 4 millions 1/2 pour ses hospices, 2 millions 1/2 pour ses enfants, près de 4 millions pour ses pauvres, le reste pour la gestion de son domaine. De 1804 à 1814, les ressources n'excédaient pas 9 millions; elles approchent aujourd'hui de 20 millions. En 1807, on distribuait 30 fr. par ménage, 11 fr. par tête environ. En 1860, la moyenne générale, y compris les frais d'administration, a été de 81 fr. 24 cent. par ménage, de 33 fr. 90 cent. par individu.

Un rapport de M. de Watteville *sur l'administration des bureaux de bienfaisance*, nous apprend que 9,336 communes de France possèdent un bureau de ce genre; que la population de ces communes réunies s'élève à 17 millions d'âmes environ; qu'il y a près de 1 million 1/2 d'indigents inscrits aux bureaux, ce qui donne approximativement un indigent sur douze habitants; enfin, que la moyenne des secours annuels, dans les communes pourvues d'un bureau de bienfaisance, est de 12 fr. 70 cent. par indigent.

Le bureau de la statistique générale, au ministère de l'agriculture et du commerce, a publié le relevé des dons faits, depuis le commencement de notre siècle, par la charité privée aux institutions de bienfaisance. De l'an IX au 31 janvier 1855, la valeur, en capital, des dons et legs reçus par les hôpitaux et hospices, les bureaux de bienfaisance et autres établissements analogues, n'a pas été moindre de 163 millions 1/2. Ce chiffre n'exprime que le montant des dons et legs autorisés par décret; celui des libéralités dont l'acceptation a lieu en vertu de simples arrêtés préfectoraux ne paraît pas s'être élevé à moins de 52 millions 1/2, ce qui porte le total à 216 millions. Sur ces 216 millions, les établissements hospitaliers ont reçu 128 millions environ, et les bureaux de bienfaisance 88 millions.

— *Pol. et écon. pol.* Après avoir considéré l'*assistance publique* au point de vue des faits historiques et administratifs, il nous reste à la considérer au point de vue du droit naturel et de l'intérêt social. L'homme qui souffre, qui manque du nécessaire, a-t-il droit à l'*assistance?* Est-ce un devoir pour la société de venir à son aide? Ou bien le droit du malheureux se réduit-il à montrer sa misère pour exciter la pitié de ses semblables? Telle est la question à résoudre.

Un certain nombre d'économistes affirment que la société ne doit aucun secours à ses membres indigents. « La société ne doit aucun secours à ses membres, dit J.-B. Say. En se réunissant à l'association, chacun est censé y apporter ses moyens d'existence. » J.-B. Say a soin, il est vrai, d'ajouter que l'intérêt de la société est de ne pas se tenir rigoureusement dans ce principe.

Suivant M. Cherbuliez (*Dictionnaire d'économie politique*), le *devoir* de prévoyance de l'individu exclut, nie le *devoir* d'*assistance* de la société. « L'indigence, dit cet économiste, la misère, le paupérisme, seules formes de la pauvreté qu'on puisse envisager comme des maux absolus, ne se manifestent que chez une seule classe de la société, chez celle des travailleurs qui ont besoin de leur travail pour vivre, parce qu'ils ne possèdent pas d'autres sources de revenus, ou n'en possèdent que d'insuffisantes. Or, pour les individus de cette classe, l'indigence peut résulter ou de ce qu'ils n'ont pas travaillé à proportion de leurs besoins réels ou factices, ou de ce que le prix de leur travail ne suffit pas à leur assurer les nécessités de la vie. Insuffisance du travail, insuffisance du salaire : voilà les deux causes de l'indigence, de la misère et du paupérisme. L'insuffisance du travail provient à son tour de ce que le pauvre a été détourné du travail ou entraîné à satisfaire des besoins factices, par son inconduite ou par des accidents indépendants de sa volonté. Dans tous les cas, sa prévoyance a été en défaut. Connaissant ce que son travail pourrait lui rapporter, et ce qu'exigeait la satisfaction de ses besoins les plus indispensables, sachant aussi que la fragilité humaine l'exposait à des infirmités de diverses espèces, c'est-à-dire à des interruptions forcées de travail, il n'a pas réglé d'avance la quantité de son travail et la quantité de ses dépenses d'après ces données, en grande partie certaines et faciles à déterminer. Quant à l'insuffisance des salaires, elle a invariablement pour cause la concurrence que se font entre eux les travailleurs, en d'autres termes, une offre de travail trop forte relativement à la demande, c'est-à-dire à la quantité des capitaux productifs disponibles. Cet excès dans l'offre de travail résulte de ce que le nombre des travailleurs s'est accru plus rapidement que le capital productif, et alors il a évidemment pour cause première l'imprévoyance de la classe qui vit de son travail, et qui devait prévoir qu'en se multipliant elle arriverait à rompre l'équilibre entre ses revenus et ses besoins... L'imprévoyance, voilà donc la cause première, la cause radicale de l'indigence, de la misère et du paupérisme. Arrachez cette racine, supprimez cet ensemble d'habitudes vicieuses, de faux calculs et d'actions irréfléchies qui se résument dans le mot *imprévoyance*, et vous supprimerez du même coup ces trois fléaux. Le devoir de la prévoyance, comme tous les devoirs, a besoin d'une sanction, et, dans l'ordre naturel des choses, cette sanction ne lui manque pas; c'est la responsabilité qui pèse sur chaque famille; c'est cet enchaînement de causes et d'effets qui condamne le travailleur imprévoyant à souffrir dans sa personne ou dans celle des membres de sa famille; c'est cette peine, à la fois afflictive et infamante, la misère, dont la menace retentit sans cesse aux oreilles du nécessiteux, et qui est toujours là, sur ses talons, prête à lui faire expier, par des privations et des souffrances physiques et morales, le moindre excès de paresse, la moindre habitude vicieuse. Quel serait le moyen d'affaiblir cette responsabilité et de neutraliser la sanction qui en résulte? Ce serait de rompre la chaîne qui unit les effets aux causes, de faire en sorte que le dénûment, les privations, les maladies, ne fussent plus pour le pauvre les conséquences naturelles de l'insuffisance de son travail ou de l'insuffisance de son salaire. Tel est précisément le rôle que joue la bienfaisance, tant privée que publique, lorsqu'elle prend à tâche d'assister l'indigence et de soulager la misère. Elle tend à ce but dans toutes ses œuvres, soit qu'elle décharge les pauvres du soin d'entretenir et d'élever leurs enfants, soit qu'elle pourvoie aux besoins de ceux que la maladie ou la vieillesse rend incapables de travailler, soit qu'elle distribue des secours sous une forme quelconque à ceux dont le travail ne trouve pas d'emploi ou n'est pas suffisamment rémunéré. L'exercice de la bienfaisance est incompatible avec une responsabilité complète de la part du pauvre, c'est-à-dire avec la sanction complète des devoirs de la prévoyance, et cette sanction doit s'affaiblir en raison directe du degré d'activité que déploie la bienfaisance et de l'extension qu'elle donne à ses œuvres. Cette vérité est trop évidente pour qu'il soit nécessaire d'y insister davantage. Assistance et responsabilité sont deux idées qui s'excluent réciproquement, l'une étant implicitement la négation de l'autre. »

La logique de M. Cherbuliez le conduit à condamner d'une manière générale l'*assistance* comme malfaisante, et par là même à contester à la société le droit d'assister les pauvres. Il s'applique à montrer comment l'*assistance*, surtout l'*assistance* organisée, crée l'indigence en voulant la soulager. D'abord, elle entame nécessairement l'épargne collective, c'est-à-dire le fonds destiné à alimenter les salaires; par conséquent, ce qu'elle donne à ceux qu'elle assiste, elle l'enlève en réalité à ceux qu'elle n'assiste pas, aux travailleurs. D'un autre côté, en habituant le pauvre à compter sur autrui, elle détend, chez lui, le ressort de l'activité personnelle, éteint l'initiative, l'effort, l'énergie virile, tarit la source du travail et de l'épargne; elle agit comme une prime donnée à l'inertie et à la paresse; par là, elle accroît dans l'avenir les maux qu'elle soulage dans le présent, et n'aboutit qu'à rendre chronique et incurable le fléau dont elle s'efforce d'adoucir les symptômes les plus aigus. La bienfaisance, quelle que soit la manière dont elle s'exerce, est toujours anti-économique et dangereuse, parce qu'elle fait naître chez le pauvre une attente, un espoir, une sécurité contraire à la responsabilité individuelle et à la sanction naturelle de cette responsabilité; mais de tous les modes d'*assistance*, le plus vicieux est la charité légale, surtout la charité légale organisée de manière à créer un droit pour le pauvre, parce que c'est celui qui produit l'attente la plus générale et la plus fondée. Le moins mauvais est la bienfaisance particulière, l'attente qui en résulte n'étant fondée que sur une simple présomption, laquelle est souvent assez faible. Entre ces deux extrêmes se placent toutes les autres formes de la bienfaisance, formes plus ou moins mauvaises, suivant qu'elles se rapprochent davantage de la charité légale ou de la charité privée, mais participant toutes, à un degré quelconque, des inconvénients attachés au principe même de la bienfaisance. La charité privée collective, qui s'exerce par des associations organisées et permanentes, n'est pas très-loin, sous le rapport des dangers qu'elle présente, de la charité légale.

Une seconde opinion veut que l'*assistance* constitue pour l'Etat une attribution légitime et importante, une vertu, un devoir de charité; mais elle n'admet pas que ce devoir de la société ait pour corrélatif un droit de l'individu. « La société, dit Léon Faucher, *doit*, dans la mesure de ses ressources, secourir des malheurs particuliers, parce que la prévoyance individuelle n'exclut pas la prévoyance commune. Mais le *devoir* de la société ne doit pas être changé en *droit* pour l'individu, car ce serait reconnaître à celui-ci un droit à la révolte qui amènerait la démoralisation de l'individu avec la ruine de l'Etat. »

Suivant Bastiat, l'Etat n'a pas de droits, de devoirs autres que ceux qui préexistent déjà dans les citoyens. « Ai-je le droit d'exiger par force d'un de mes concitoyens qu'il me fournisse des secours? Et si je ne l'ai pas, si aucun des citoyens qui composent la communauté ne l'a pas davantage, comment lui donnerons-nous naissance en l'exerçant les uns à l'égard des autres par l'intermédiaire de l'Etat? »

M. Baudrillart (*Dictionnaire général de la politique*) reconnaît à l'Etat le droit et le devoir d'assister, dans une certaine mesure, les classes atteintes par la misère. La négation radicale de l'*assistance* n'est, dit-il, qu'une exagération peu fondée de la logique du *laisser-faire, laisser-passer*, maxime bonne en elle-même, mais dont il faut éviter de faire abus. A côté de l'individu et de l'action qu'il exerce, il est un principe avec lequel on doit aussi compter, celui de la solidarité. En faisant la charité, l'Etat n'excède point son droit; il remplit son devoir, devoir qui n'est pas seulement de bienfaisance, mais de prudence sociale et de conservation. Quant aux droits de l'individu à réclamer l'*assistance* publique comme une chose qui lui est due rigoureusement, M. Baudrillart y voit une des plus grosses erreurs des écoles socialistes. « Tout droit véritable, dit-il, porte avec soi cette conséquence qu'il ne saurait être dénié à l'individu sans une véritable oppression. La revendication du droit, lorsque tous les autres moyens d'en obtenir l'exercice sont rendus vains, peut aller jusqu'à légitimer l'emploi de la force. Le prétendu droit à l'*assistance* présente-t-il donc ce caractère? En aucune sorte. Suis-je bien venu à me dire opprimé, parce que le gouvernement ne puise pas dans la bourse des contribuables pour subvenir à mes besoins? Est-ce que tout secours ne doit pas être accueilli avec reconnaissance, comme une chose qui n'était point due? »

Cette doctrine, qui voit dans l'*assistance* un devoir de charité, non de justice; une vertu, un mérite, non une dette de la société, M. Thiers en a fait la base de son rapport sur l'*assistance* publique (26 mai 1850) : « Si l'individu a des vertus, la société n'en peut-elle pas avoir? La réponse, suivant nous, n'est pas douteuse. Il ne faut pas voir dans l'Etat un être froid, insensible, sans cœur... S'il faut, pour soulager la misère, la bienfaisance individuelle, il faut aussi la bienfaisance publique, car l'une et l'autre, dans leur plus grande extension, dans leur plus vif élan de bonté, suffiront à peine, non pas à supprimer la misère, mais tout au plus à la diminuer. Il y a des maux isolés, accidentels, auxquels la bienfaisance individuelle est chargée de pourvoir avec ses mouvements imprévus, spontanés, délicats; il y a des maux généraux, affectant des classes entières, auxquels il faut appliquer la bienfaisance collective et puissante de tous. Mais il importe que cette vertu, quand elle devient, de particulière collective, de vertu privée vertu publique, conserve son caractère de vertu, c'est-à-dire reste volontaire, spontanée, libre enfin de faire ou de ne pas faire; car autrement elle cesserait d'être une vertu pour devenir une contrainte, et une contrainte désastreuse. Si en effet une classe entière, au lieu de recevoir, pouvait exiger, elle prendrait le rôle du mendiant qui demande le fusil à la main... L'individu qui donne fait bien, s'il donne tout ce qu'il peut; s'il va même au delà, il est l'imprudent le plus touchant, le plus digne d'être aimé. L'Etat de même doit donner, donner tout ce qu'il peut; mais s'il allait au delà, s'il donnait plus qu'il ne peut, il ne serait pas ce noble imprudent, si digne d'être aimé, qui donne au delà de ses moyens pour soulager les misères d'autrui; il serait coupable, car l'Etat ne doit pas être imprudent; il serait spoliateur, car l'Etat ne donne pas, comme l'individu, son propre bien, il donne le bien de tous... Ainsi l'Etat, comme l'individu, doit être bienfaisant. Mais, comme lui, il doit l'être par vertu, c'est-à-dire librement, et, de plus, il doit l'être prudemment. »

La plupart des publicistes démocrates et socialistes soutiennent le droit de l'individu à l'*assistance*. Le libéralisme économique, en sacrifiant complétement la solidarité sociale à la responsabilité individuelle et à l'espèce de fatalisme qui résulte de la libre concurrence, de la loi d'offre et de demande, leur paraît méconnaître la nature et l'essence même de la société. Nous devons dire qu'en principe, nous partageons leur manière de voir. Quelle est la raison d'être de la société? C'est évidemment la sécurité de ses membres, la protection mutuelle. La société n'est pas un fait économique, c'est un fait moral, un grand fait de fraternité, de solidarité, nous pouvons dire d'*assistance*, enveloppant les libres relations économiques. Mettre en question le devoir strict d'*assistance* qui s'impose à l'Etat, c'est mettre en question l'existence même de l'Etat, comme l'a fait un économiste conséquent, M. de Molinari. Un état social où l'individu n'aurait jamais rien à attendre de la force collective, où il devrait pourvoir par lui-même et dans toutes les situations aux misères de sa nature, ne serait plus un état social, ce serait l'état sauvage. Eh quoi! vous avez une force publique pour protéger le faible, des tribunaux pour punir le voleur et l'assassin, et vous n'auriez pas un morceau de pain pour le vieillard, pour l'orphelin, pour le malade? Voilà un individu qui va mourir de faim et que vous, société, vous ne vous croyez pas tenue d'assister; mais alors quel lien, quel pacte subsiste-t-il entre vous et lui? Il n'a pas, dites-vous, le moindre *droit* à réclamer une portion quelconque de nourriture; il est réellement de trop sur la terre; son *devoir* est d'obéir avec résignation à la nature, qui lui commande de s'en aller, et qui ne tardera pas à mettre elle-même cet ordre à exécution. Il s'agit bien, vraiment, de tracer à cet homme, *mis hors la société*, la ligne de ses droits sociaux! Vous le déclarez *étranger*, *ennemi;* vous le condamnez à retourner à l'état de nature, c'est-à-dire à l'état de guerre, et il se croirait obligé de respecter votre ordre social! La nature ne lui commande pas de s'en aller, comme vous le dites; elle lui commande au contraire de rester, de rester par tous les moyens; elle lui dit qu'il a le droit de vivre, le droit de prendre, s'il le faut, par la force une place à ce banquet où vous déclarez qu'il n'y a pas de couvert mis pour lui. « Supposons, dit M. Villiaume, que cent hommes ha-

bitent une île inconnue, où ils vivent dans le superflu: que cent autres y sont jetés par la tempête sans aucune provision. Ceux-ci demanderont aux premiers quelque coin de terre et quelques vêtements, avec des outils et des aliments, pour vivre en attendant que ce coin de terre leur ait procuré la subsistance. Si les premiers y consentent, tout s'arrangera pour le mieux. Si, au contraire, ils refusent, les nouveaux venus entreprendront leur extermination, mus par l'instinct qui attache l'homme à la vie, et le parti le plus fort demeurera maître unique de l'île. Si les anciens possesseurs sont des hommes vraiment civilisés, ils consentiront à un partage, non pas égal, mais qui du moins pourra procurer le nécessaire aux nouveaux venus. Le principal objet des pouvoirs de l'Etat n'est-il pas précisément de faire prédominer la paix et la fraternité, d'empêcher la guerre de s'allumer entre les nouveaux venus ou prolétaires et les occupants ou propriétaires? »

L'objet, la mission de l'Etat est de pourvoir aux dépenses d'utilité publique; or, la plus urgente de ces dépenses n'est-elle pas celle qui a pour but de garantir les citoyens pauvres contre les dernières extrémités du besoin? « Nul n'est responsable de sa naissance, dit très-bien le grand économiste anglais J. Stuart Mill; et quiconque possède plus que le nécessaire ne peut jamais faire un trop grand sacrifice, dès qu'il s'agit d'assurer l'existence de ses semblables. » Les économistes adversaires de l'*assistance* insistent : Vous supprimez la prévoyance, l'activité, l'économie chez les assistés, nous disent-ils. — Nous leur répondons que l'*assistance* ne va jamais que jusqu'au strict nécessaire, et qu'il n'est pas dans la nature de l'homme de s'en contenter lorsqu'il peut obtenir mieux; qu'il est impossible d'admettre qu'aucune fraction considérable d'une population soit jamais tentée de se relâcher dans ses efforts pour épargner, lorsqu'elle en a réellement les moyens, par cette idée qu'elle peut toujours, quoi qu'elle fasse, compter sur l'hôpital dans la maladie, sur l'hospice dans la vieillesse; que l'énergie et la confiance de chacun en soi-même peuvent être affaiblies par le défaut aussi bien que par l'excès d'*assistance;* que le principe d'activité est même plus éteint chez l'homme lorsqu'il n'a aucun espoir de réussir par ses efforts que lorsqu'il est assuré de réussir sans efforts; que pour l'individu dont les forces sont paralysées par le découragement, l'*assistance* est un tonique et un sédatif; que l'Etat, devant nécessairement pourvoir à la subsistance des criminels pauvres, lorsqu'ils subissent leur peine, ce serait donner une prime au crime que de ne pas veiller à celle des pauvres qui n'ont commis aucun délit; qu'enfin le principe qui repousse systématiquement l'*assistance*, qui considère la misère comme une sanction, comme une peine à laquelle on ne doit pas toucher, et qui, logiquement, implique l'abstention de la société, même en présence de la faim, n'allant à rien moins qu'à nier tout respect de la personne et de la vie humaine, est un principe de démoralisation, et par là même de dissolution sociale.

Soit, nous disent Léon Faucher, M. Thiers, M. Baudrillart; nous reconnaissons avec vous que l'*assistance* est une nécessité sociale, qu'elle constitue un devoir pour l'Etat; mais admettez avec nous que ce devoir ne peut jamais conférer à l'individu un droit, c'est-à-dire une action contre la société. Quand on donne un droit aux individus contre la société, on prépare et l'on justifie la révolte. En vérité, une telle préoccupation nous semble puérile. Est-ce que tout droit, toute revendication de l'individu peut s'exercer autrement que par l'intermédiaire de la société? Est-ce que tout droit reconnu par la société n'est pas soumis à des conditions et à des limites que la société seule détermine? Est-ce que la société n'est pas précisément la puissance qui définit tout droit, qui donne toute action? Le droit à l'*assistance* appartient à cette classe de droits qui naissent de la solidarité sociale; il ne préexiste pas à la société; il ne peut s'affirmer que dans la société et par la société. Mais il n'en est pas moins vrai qu'il existe et qu'il doit être reconnu? Qu'est-ce à dire? La société, en reconnaissant le droit à l'*assistance*, déclare que l'*assistance* n'est pas pour elle affaire de sensibilité, de générosité, de gloire ou de décence, mais obligation stricte, et qu'elle entend remplir cette obligation sans compter sur la reconnaissance de l'assisté. Tant que le droit à l'*assistance* n'est pas reconnu dans une société, il y a en fait dans cette société deux classes, une classe souveraine distributrice des aumônes et des grâces, une classe subordonnée, que l'incertitude du travail peut mettre à chaque instant sous la dépendance de la première. L'*assistance* libre, telle que la veut M. Thiers, est essentiellement aristocratique. La souveraineté du peuple, l'égalité des droits politiques implique l'égale dignité de tous les citoyens, et par conséquent le droit à l'*assistance*. Ajoutons que, si l'on ne reconnaît pas le droit à l'*assistance*, le droit de mendicité devient sacré. Entre le droit à l'*assistance* et la liberté complète de la mendicité, la logique commande de choisir. Le choix peut-il être douteux? Certains ennemis de l'*assistance* légale parlent sans cesse de la charité privée, du rôle charitable des associations, des Eglises; mais ne sait-on pas que s'en remettre aux citoyens riches, aux associations, aux Eglises du soin de secourir les pauvres, c'est livrer la liberté des pauvres aux citoyens riches, aux associations et aux Eglises? Ne sait-on pas que, dans un pays qui méconnaîtrait l'obligation de l'*assistance* sociale, la charité privée, individuelle ou collective, serait la porte par laquelle l'esclavage de la faim, du froid, du hasard nous ramènerait indirectement l'esclavage personnel?

Mais comment échapper aux dangers que présente l'*assistance* légale déclarée obligatoire? Le problème n'est pas insoluble. On peut établir, avec J. Stuart Mill, la maxime suivante : L'*assistance* est malfaisante si, en même temps qu'elle est promise et assurée à tous, elle est telle que la condition de l'individu secouru soit aussi bonne que celle de l'individu qui se passe de secours; mais si elle laisse à chacun de puissants motifs de se passer d'elle, aussitôt qu'il le peut, elle est bienfaisante.

Du reste, nous devons dire, en terminant, que l'efficacité de l'*assistance* sociale sera toujours, par la force des choses, renfermée dans d'étroites limites. Elle ne saurait atteindre la misère dans ses causes générales et permanentes; elle court même, il faut le reconnaître, le risque de faire plus de mal que de bien si elle touche d'une main trop zélée et trop lourde au mécanisme qui préside à la production, à la capitalisation et à la distribution des richesses. D'un autre côté, bien que déclarée obligatoire pour la société, bien qu'exercée sans acception de personnes et sans inquisition de la vie privée, elle reste malgré tout une forme de la *charité*, de l'*aumône*, et, comme telle, est incompatible avec la dignité du citoyen, avec la fière et virile indépendance du travailleur : c'est un mode anormal, imparfait, transitoire, de réaliser le droit de vivre. Tous les progrès sociaux, développement de l'instruction, de l'association, du crédit populaire, de la mutualité, tendent heureusement à la rendre de plus en plus inutile. (V. ASSOCIATION, MISÈRE, PAUPÉRISME, TRAVAIL, etc.)

— Théol. cath. *Assistance divine*. Les théologiens distinguent quatre secours différents qui ont pu aider les écrivains sacrés dans la composition de leurs ouvrages, savoir : la *révélation*, l'*inspiration* proprement dite, l'*assistance* du Saint-Esprit, et le *mouvement pieux*. — La *révélation* est la manifestation surnaturelle d'une vérité jusque-là inconnue à celui à qui elle est manifestée. Ainsi c'est par la révélation que Dieu fit connaître à Noé le temps du déluge, et qu'il a manifesté aux prophètes tout ce qu'ils nous ont appris touchant le Messie, et tout ce qu'ils ont écrit d'ailleurs sur des événements qu'il leur était impossible de connaître par des voies naturelles. — L'*inspiration* proprement dite est ce secours surnaturel qui, influant sur la volonté de l'écrivain sacré, l'excite et le détermine à écrire en éclairant son entendement de manière à lui suggérer au moins le fond de ce qu'il doit dire. — L'*assistance* du Saint-Esprit est ce secours par lequel l'Esprit saint dirige l'entendement de l'écrivain sacré dans l'usage de ses facultés, de telle sorte qu'il ne commette aucune erreur. C'est ce secours que Jésus-Christ a promis à son Eglise, et qui la rend infaillible dans ses décisions. — Le *mouvement pieux*, enfin, est un secours ordinaire par lequel Dieu porte un auteur à écrire avec une intention pure, en secondant les efforts qu'il fait pour ne s'écarter en rien de la vérité, mais sans lui donner aucune assurance d'infaillibilité. On cite comme ayant été favorisé de ce secours l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*.

Il faut noter la différence établie par la théologie catholique entre l'*assistance divine* et l'*inspiration*. Dans la simple *assistance*, c'est l'écrivain qui s'est déterminé à écrire librement et indépendamment de tout secours surnaturel, tandis que dans l'*inspiration*, c'est l'Esprit saint lui-même qui produit la détermination de l'écrivain. Dans l'*inspiration*, Dieu dicte ou suggère à l'écrivain sacré qu'il anime de son souffle divin, au moins le fond de ce qu'il doit dire, et le conduit de telle manière que, non-seulement il ne peut tomber dans la moindre erreur ou la plus légère surprise, mais que tout ce qu'il écrit est la pure parole de Dieu et a Dieu pour auteur. Dans la simple *assistance*, l'Esprit saint ne dicte rien, ne suggère rien; il empêche simplement que l'écrivain qui en est favorisé ne fasse un mauvais usage de ses lumières; en un mot, l'*assistance* est moins une illumination de l'entendement qu'un secours externe de la Providence qui veille à ce que l'écrivain ne tombe dans aucune erreur, de sorte que tout ce qu'il dit reste sa propre parole, parole infaillible, il est vrai, mais qui n'a que l'homme pour auteur.

Les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament ont-ils été *inspirés* ou seulement écrits avec l'*assistance divine?* ont-ils été partie *inspirés*, partie composés sous la simple *assistance?* La sainte Ecriture, répond l'abbé Glaire, a été divinement inspirée; autrement elle ne pourrait être dite la parole de Dieu. Elle a été tout entière inspirée; autrement il faudrait y admettre un mélange de paroles de Dieu et de paroles humaines. Or, un tel mélange, loin de trouver le moindre fondement dans les auteurs sacrés et dans la tradition, se trouve en opposition formelle avec ces deux autorités, qui affirment expressément que l'Ecriture, dans toutes ses parties, est la parole de Dieu. Si dans la composition de leurs ouvrages, les écrivains sacrés n'avaient eu que l'*assistance*, quelle différence mettrait-on entre leurs écrits et les décisions des conciles œcuméniques? Cependant la tradition et l'Eglise elle-même en reconnaissent une immense : elles voient dans les Ecritures la parole de Dieu même, tandis qu'elles ne regardent les décrets des conciles que comme l'explication purement humaine, quoique infaillible, de cette divine parole.

— Bibliogr. Un grand nombre d'écrivains ont consacré leur plume à chercher une solution à ce grand problème de l'*assistance publique*. Voici les principaux :

Essai sur les secours publics, Paris, 1793, in-8°, par Cabanis.

Des secours publics en usage chez les anciens, Paris, 1814, in-8°, par J.-B. Dumas.

Histoire de l'administration des secours publics, Paris, 1821, in-8°, par Dupin.

La charité dans ses rapports avec l'état moral et le bien-être des classes inférieures de la société, Paris, in-8°, par Duchâtel.

De la charité légale, 2 vol. in-8°, 1836, par M. Naville.

De la bienfaisance publique, contenant l'histoire et la statistique des établissements d'humanité en France et à l'étranger, 4 vol. in-8°, 1839, par M. de Gérando.

Essai statistique sur les établissements de bienfaisance, 1847, in-8°, par A. de Watteville.

Histoire de la charité pendant les quatre premiers siècles de l'ère chrétienne, 1841, in-8°, par C.-F.-E. Martin Doisy.

De l'assistance comparée dans l'ère païenne et l'ère chrétienne, 1853, par le même. V. ci-dessous.

De l'organisation de l'assistance publique, 1849, in-8°, par J. Le Bastier.

De l'assistance publique, 1849, in-8°, par Saint-Genès et Patrice Rollet.

De l'assistance sociale, ce qu'elle a été, ce qu'elle est, ce qu'elle devrait être, vol. in-8°, chez Guillaumin, 1854, par M. Hubert Valleroux.

Histoire de l'assistance dans les temps anciens et modernes, 1856, par Monnier. (V. ci-dessous.)

De l'assistance et de l'extinction de la mendicité, 1856, par M. A. de Magnitot. V. ci-dessous.

Histoire de l'assistance publique dans les temps anciens et modernes, par M. Alexandre Monnier, vol. grand in-8°. Plusieurs écrivains ont exposé ce que fut l'assistance publique dans tel pays et à telle époque déterminée; mais personne jusqu'à ce jour n'avait, d'un seul coup d'œil, embrassé l'*Histoire générale de l'assistance*. C'est qu'en effet la difficulté était grande. Les anciens n'ont spécialement rien écrit sur ce sujet : la voie n'était donc pas tracée; et, pour la trouver, il fallait se livrer à des recherches difficiles, minutieuses et infinies.

M. Monnier ne s'est laissé effrayer par aucune des difficultés d'un si vaste sujet. Son principal mérite, c'est qu'une grande pensée est au fond de son œuvre et donne la vie à toute cette histoire.

Après avoir traité du *droit* à l'assistance dans le paganisme, il traite du *devoir* de l'assistance dans le christianisme. Ici il n'y a pas moins d'érudition que dans le chapitre qui précède; mais les éléments de cette partie notable du livre n'étaient pas tout à fait aussi loin de nous, ni aussi inaccessibles. Les Pères de l'Eglise, les Conciles, les Capitulaires de Charlemagne, les *Etablissements* de saint Louis, les *Livres des Métiers*, les actes, diplômes, ordonnances et pieuses fondations de nos rois, des grands, des évêques, des autres personnages inspirés par tous les genres de bienfaisance, ont apporté leur tribut à cette époque historique...

La dernière et cinquième partie de ce livre est un coup d'œil sur l'*assistance publique en Europe au* XIXe *siècle*. Tous les peuples y sont passés en revue, et cet examen successif confirme encore la conclusion que l'auteur a voulu tirer de son ouvrage, conclusion d'ailleurs pleine de justesse et d'élévation...

L'Académie française, dans sa séance solennelle de juillet 1857, a décerné à l'auteur, sur le rapport de M. Villemain, pour le concours Montyon, une médaille de premier ordre.

Assistance (DE L') *et de l'extinction de la Mendicité*, par M. A. de Magnitot, préfet de la Nièvre, 1 vol., Paris, 1856. Cette remarquable étude a été couronnée par l'Institut; l'effort, cette fois, était digne de la récompense. Nulle cause ne s'impose plus hautement aux méditations des publicistes et des administrateurs. Appartenant à l'école des économistes chrétiens, mais aussi à l'ordre des hommes pratiques par ses fonctions mêmes, M. de Magnitot a accompli avec succès une tâche entreprise avec courage.

L'auteur part de ce principe inscrit dans le Deutéronome : qu'il faut éteindre la mendicité par l'assistance; il peut y avoir des pauvres, mais il ne doit point y avoir de mendiants. Cette formule résout un problème déclaré insoluble par les esprits les plus généreux. Comme MM. de Morogues et Villeneuve-Bargemont, M. de Magnitot reconnaît que le paupérisme est un fait normal, un mal chronique, dont il convient seulement, faute de moyens héroïques, d'atténuer les effets, en cherchant des palliatifs efficaces, non dans l'organisation sociale, mais bien dans l'organisation administrative. On trouvera ces palliatifs dans l'essor, dans la régularisation de la charité privée, transformée ainsi en assistance publique, et complétant l'action des nombreuses institutions de prévoyance et de mutualité encore trop peu répandues. Si les tentatives précédemment faites ont échoué, c'est que le terrain n'était pas préparé comme aujourd'hui.

Avant d'interdire par mesure générale la mendicité, la prudence veut que l'on dresse, par commune, la liste des indigents à secourir, en établissant des distinctions catégoriques, suivant les infirmités, l'âge, les habitudes morales, les circonstances, etc., de manière que le plus nécessiteux et le moins propre à gagner sa vie soit le plus secouru.

Cette suppression de la mendicité stationnaire ou ambulante demande des ressources proportionnées aux dépenses. Faudra-t-il recourir à l'impôt? Non. Une contribution fiscale engendrerait une charité *légale;* la taxe des pauvres répugne à nos mœurs. M. de Magnitot préfère et adopte la charité privée; il préconise un mode d'assistance qui serait basé sur des souscriptions volontaires, consenties pour une durée déterminée, afin de leur donner le caractère de fixité qui en assure la continuation. Il proscrit, comme moyen à la fois dangereux et humiliant, la plaque ou médaille, qui permettrait aux pauvres, « sans être inquiétés, de parcourir leur canton, ou tout au moins leur commune. » Ces souscriptions, avec le concours du conseil général et les allocations du gouvernement, doivent suffire à tous les besoins; dans le département de la Nièvre, M. de Magnitot a obtenu, pour une durée de cinq ans, des engagements qui s'élèvent à plus de 242,000 francs. Quand l'assistance a été constituée sur ces bases, rien ne s'oppose à l'interdiction réelle de la mendicité, suivant les termes de la loi. La seule condition qui reste à remplir est l'organisation d'un asile public destiné à obvier à la mendicité, c'est-à-dire un dépôt.

M. de Magnitot a su prêter à un sujet si grave tous les charmes du style, et en déguiser l'aridité sous l'élégance du tour et de l'expression.

Assistance comparée dans l'ère païenne et l'ère chrétienne (DE L'), par Martin Doisy, inspecteur général des établissements de bienfaisance (Paris, 1853). — Par l'importance du sujet qu'il traite, ce livre se recommande à tous les esprits généreux; mais, par son caractère trop exclusivement catholique, trop empreint de l'esprit de parti, il perd de sa valeur, de son exactitude et de son utilité.

« Voici, dit M. Thalès-Bernard qui a donné un excellent compte rendu de cet ouvrage, l'un des livres les plus intéressants que puissent ouvrir ceux qui demandent à la fois à la lecture un aliment pour l'esprit et une satisfaction pour le cœur. C'est une sorte d'histoire de la charité dans les deux mondes, païen et chrétien. Dans la première partie, l'auteur examine la société antique et les principaux systèmes imaginés par les philosophes et les législateurs pour remédier au paupérisme. La seconde partie est consacrée tout entière au monde chrétien, et constate l'application successive de la morale évangélique dans la société. Un appendice qui termine l'ouvrage offre un exposé de l'assistance juive. Laissant de côté l'idée politique qui fait la base de ce livre, nous croyons qu'il ne peut manquer de convenir aux hommes dont l'esprit cherche dans l'histoire une idée morale, et non une succession de capricieux phénomènes. Il offre tour à tour des tableaux d'histoire et des pages de morale théologique, que l'auteur a su écrire dans un style fougueux dont on ne se détourne point, parce que la passion sincère ne déplaît jamais. »

Ainsi que le fait remarquer ailleurs M. Thalès-Bernard, l'écrivain catholique, usant de la méthode trop facile du fait supposé, traite avec le plus grand mépris la société antique, qu'il semble ne pas bien connaître. Est-il vrai, qu'avant la constitution de la société chrétienne, tout sur la terre fût misère, vice et désolation, et que depuis l'avénement des principes évangéliques tout soit vertu, justice, prospérité? Où trouverons-nous la perfection apostolique dans nos sociétés civilisées par la religion chrétienne, chez quel peuple, dans quelle classe, dans quel ordre? L'application de cette morale, de cette charité fraternelle, est un but possible, mais ne s'est jamais réalisée. La société moderne se fonde sur des institutions; la société païenne, c'est-à-dire primitive, reposait sur les mœurs, qui sont la sauvegarde des bonnes institutions. Les anciens avaient sans doute moins d'hospices que nous, mais ils avaient la vertu de l'hospitalité; ils laissaient mourir d'abandon les gens malades; mais nous, les pharisiens de la loi nouvelle, nous laissons mourir de faim les gens en bonne santé. Le livre de M. Martin Doisy pêche gravement par une lacune que peut seule remplir la philosophie de l'histoire.

ASSISTANT (a-si-stan) part. prés. du v Assister : *En* ASSISTANT *les pauvres, on les empêche de mourir sans leur donner les moyens de vivre.*

ASSISTANT, ANTE, adj. (a-si-stan, an-te — rad. *assister*). Qui assiste quelqu'un, qui l'aide dans ses fonctions. Se dit surtout des ecclésiastiques qui, dans les messes solennelles, assistent le célébrant à l'autel : *Le*

prêtre ASSISTANT. *D'après le rituel parisien, il doit y avoir deux prêtres* ASSISTANTS *à l'autel, quand l'archevêque officie pontificalement.*

— s. m. Celui qui en aide un autre, qui le seconde dans ses fonctions : *M. Dundas, second* ASSISTANT *du directeur général des postes aux Etats-Unis, représentait le gouvernement.* (Journ.) *Je les suivais partout et leur servais d'*ASSISTANT, *en attendant que j'eusse assez d'expérience pour contribuer à faire bouillir leur marmite, qu'ils ne renversaient jamais.* (Le Sage.)

— Toute personne présente à une réunion, à une action, à un discours, etc. : *Un des* ASSISTANTS. *Tous les* ASSISTANTS *l'approuvèrent. Ce discours mécontenta la majorité des* ASSISTANTS. *Tous les* ASSISTANTS *furent édifiés.* (Acad.) *Il y en a qui parlent bien, et qui n'écrivent pas de même; c'est que le lieu et les* ASSISTANTS *les échauffent.* (Pasc.) *On fit retirer tous les* ASSISTANTS *et nous restâmes seuls avec lui.* (Volt.) *Leurs parents les soulevaient sur leurs épaules pour les montrer aux* ASSISTANTS. (Barthél.) *On permet seulement aux* ASSISTANTS *d'animer par leurs cris les personnes auxquelles ils s'intéressent.* (Barthél.) *Aucun des* ASSISTANTS *n'était en mesure de comprendre.* (Salvandy.) *Un frisson parcourut tous les* ASSISTANTS. (Alex. Dum.) *Le bonhomme se leva, prit son bâton et sortit, au grand étonnement des* ASSISTANTS, *qui le crurent tombé en enfance.* (Balz.) *La joie des* ASSISTANTS *fut grande.* (Csse Merlin.) ‖ Dans ce sens, s'emploie généralement au pluriel.

— Relig. Ecclésiastique qui se tient à côté d'un prêtre qui dit sa première messe, pour le diriger. ‖ Prêtre qui assiste l'officiant pendant la célébration de la messe solennelle : *Le rit de Paris admet deux* ASSISTANTS *quand un prélat officie, un seul lorsque c'est un simple prêtre.* ‖ Nom donné aux cardinaux qui assistent le pape dans les cérémonies religieuses : *Ils portent le titre d'*ASSISTANTS AU TRÔNE PONTIFICAL. ‖ Prélat qui assiste le consécrateur, dans la cérémonie du sacre d'un évêque : *L'*ASSISTANT *doit jeûner la veille du sacre et se trouver à l'église revêtu de ses habits pontificaux.* (Dubois.) ‖ Prêtre qui assiste un mourant : *Plusieurs membres de ces familles n'avaient même pas un* ASSISTANT *dans les derniers moments de leur existence.* (Sismondi.) ‖ Dans les séminaires, Celui qui remplace le supérieur, quand celui-ci est malade ou absent. ‖ Dans quelques communautés, Religieux qui aide le général dans ses fonctions, le conseille, le supplée.

— s. f. Dans les communautes de femmes, Religieuse qui supplée la supérieure, qui l'aide dans ses fonctions. ‖ Religieuse qui se tient au parloir auprès de celle qu'on y demande, pour entendre ce qu'on lui dit.

— Art milit. *Assistant quartier-maître général*, Officier de l'état-major général de la milice anglaise, préposé au campement, au soin des effets de campement, etc. ‖ *Assistant adjudant général*, Officier général de la milice anglaise, préposé à l'instruction des troupes.

— Jurispr. Nom que l'on donnait autrefois à deux avocats qui étaient dans l'obligation de se rendre à l'audience pour assister l'avocat du demandeur en requête civile.

ASSISTÉ, ÉE (a-si-sté) part. pass. du v. Assister. Accompagné, aidé dans ses fonctions : *Il comparut* ASSISTÉ *de son avoué.* (Acad.) *Louis est sacré par un évêque de Venise,* ASSISTÉ *d'un évêque d'Aleria, tous deux excommuniés par le pape.* (Volt.)

Devant quatre témoins *assistés* d'un notaire...
RACINE.

— Aidé, secouru : ASSISTÉ *de vos conseils, il ne peut manquer de réussir. Théodose,* ASSISTÉ *des Francs, défit Maxime.* (Boss.)

Ils surent cultiver, sans se voir *assistés*,
Leur enclos et leur champ par deux fois vingt étés.
LA FONTAINE.

‖ A qui l'on donne des secours, à qui l'on fait la charité : *Pour un indigent* ASSISTÉ, *on crée vingt aspirants à l'assistance.* (J. Simon.) ‖ *Hospice des enfants assistés*, Lieu où la charité légale donne refuge et assistance aux malheureuses créatures que leurs parents ont abandonnées. On disait autrefois *enfants trouvés*, et ce synonyme généreux fait honneur à la civilisation de notre époque. V. ENFANT.

— Substantiv., Celui qui jouit du bénéfice de l'assistance judiciaire : *L'effet de l'admission à l'assistance est de faire nommer par les magistrats un avocat, un avoué et un huissier pour prêter leur ministère à l'*ASSISTÉ *dans tous les cas où il lui est nécessaire.* (Encycl.) Celui qui reçoit des secours de l'administration de l'assistance publique : *Le nombre des* ASSISTÉS *est plus considérable en hiver qu'en été.*

ASSISTER v. n. ou intr. (a-si-sté — lat. *assistere*, même sens; formé de *ad*, auprès; *sistere*, se tenir debout). Etre présent à une chose, en être témoin : ASSISTER *à la messe.* ASSISTER *à une séance académique. J'*ASSISTERAI *à la première représentation de sa pièce. Les rois* ASSISTAIENT *à une prière pleine d'instruction.* (Boss.) *Les papes n'*ASSISTÈRENT *que par leurs légats aux premiers conciles généraux.* (Boss.) *Il n'*ASSISTA *ni aux fêtes, ni aux spectacles.* (La Bruy.) *Le comte avait* ASSISTÉ *aux fêtes du Capitole.* (Mme de Staël.) *Rien ne peut être tragique quand on* A ASSISTÉ *à un pareil spectacle; rien ne peut être douloureux quand on y a survécu.* (Chateaub.) *Il* AVAIT ASSISTÉ *à la chute du dernier roi d'un monde jusqu'alors inconnu.* (Chateaub.) *Il voulait qu'il* ASSISTÂT *aux séances de son conseil.* (Mérim.) *Elle rappelait son fils sans retard en France pour* ASSISTER *au mariage de sa sœur.* (Lamart.) *Racine, Molière, Boileau,* ONT ASSISTÉ *aux orages de la Fronde.* (V. Hugo.) *Une demoiselle ne doit jamais* ASSISTER *au coucher de la mariée.* (Boitard.) *Tout homme qui* A ASSISTÉ *à de grandes choses est apte à faire des mémoires.* (Ste-Beuve.) *L'ensemble des faits annonce que nous* ASSISTERONS *à une régénération nationale.* (Mich. Chev.) *La poésie* ASSISTE *au commencement de toutes les croyances; elle se retrouve à la fin de tous les doutes.* (J. Janin.)

Il n'*assistera* point à cette auguste fête.
C. DELAVIGNE.

— Se disait autrefois dans le sens que lui donne son étymologie latine, *être auprès : Envoyez-moi la sagesse, du haut des cieux où elle* ASSISTE *à vos côtés.* (Mass.)

— v. a. ou tr. Accompagner, aider dans ses fonctions : ASSISTER *un évêque qui fait une consécration.* ASSISTER *un avocat dans la défense d'un accusé. Se faire* ASSISTER *de deux témoins. Se faire* ASSISTER *par le commissaire. Il se fit* ASSISTER *par les gendarmes.* (Acad.) *Il voulut se faire* ASSISTER *par deux alguazils.* (Le Sage.) ‖ Secourir, prêter aide à : ASSISTER *les malheureux, les pauvres.* ASSISTER *ses amis de ses conseils, de sa bourse. Il serait mort si on ne l'*EÛT ASSISTÉ. (Acad.) *Julien leur donna des sommes immenses, et les* ASSISTA *de toutes les forces de l'empire.* (Boss.) *Qu'on ne demande plus maintenant jusqu'où va l'obligation d'*ASSISTER *les pauvres : la faim a tranché le doute, l'espoir a terminé la question.* (Boss.) *J'aime les biens, parce qu'ils donnent moyen d'*ASSISTER *les misérables.* (Pasc.) *L'intérêt des indigents semble être le sien; il ne les* ASSISTE *pas seulement de sa bourse, mais de ses soins.* (J.-J. Rouss.) *Nous voulons faiblement le bien de ceux que nous n'*ASSISTONS *que de nos conseils.* (Vauven.) *Le prélat garde ces aumônes pour en* ASSISTER *les veuves, les orphelins.* (Chateaub.) *Il n'y a rien qui nous ait été promis plus souvent, sinon que Dieu* ASSISTERA *ceux qui espéreront en lui seul.* (P. Boutauld.) *Ils sont venus l'*ASSISTER *pendant cette fatigante journée.* (Lamart.) *Notre crédit est un de nos biens, et nous devons en* ASSISTER *les malheureux.* (J. Joubert.)

Vous gouvernant ainsi, Dieu vous *assistera*.
RÉGNIER.

Entrons, et m'*assistez* d'une heure de conseil.
ROTROU.

Pour rendre l'homme libre, il le faut enchaîner;
C'est ainsi que souvent la main de Dieu l'*assiste*.
BOILEAU.

En quoi peut un pauvre reclus
Vous *assister* ? Que peut-il faire?
LA FONTAINE.

. Dieu sait si les zéphyrs,
Peuple ami du démon, l'*assistaient* dans sa tâche.
LA FONTAINE.

Payez donc cent écus.
Si tout n'est prêt, votre compère Pierre
Vous en peut bien *assister* entre nous.
LA FONTAINE.

— *Assister un malade, un criminel*, L'exhorter à mourir en bon chrétien, le fortifier contre les angoisses de la mort : *Le saint pasteur l'*ASSISTA *dans sa dernière maladie.* (Boss.) *Elle voulut* ASSISTER *ce frère mourant.* (Fléch.) *Il avait craché à la figure de l'ecclésiastique qui l'*ASSISTAIT, *et même sur l'image du Christ.* (Arago.)

— Loc. interj. *Dieu vous assiste! Que Dieu vous assiste!* Se dit à un pauvre auquel on refuse l'aumône. On le dit aussi, principalement dans les provinces, aux personnes qui éternuent : *Le prêtre vient à éternuer; il lui dit :* DIEU VOUS ASSISTE! (La Bruy.)

— Prov. *Dieu assiste trois personnes : les enfants, les fous, les ivrognes*, Dieu veille sur ceux qui ne peuvent pas se protéger eux-mêmes.

— Prat. Prêter en justice son ministère à : ASSISTER *d'office un accusé.* ‖ Assurer, garantir, en parlant des jugements, des saisies : *Le recors est l'homme de justice par hasard; il est là pour* ASSISTER *l'exécution des jugements.* (Balz.)

S'assister, v. pr. S'aider soi-même, ou s'aider mutuellement : *Celui-là n'est pas sage qui ne sait pas* S'ASSISTER *lui-même.* (Boiste.) *Les forces se multiplient par l'association : on se console, on* S'ASSISTE, *on se fortifie l'un l'autre.* (Portalis.)

— **Syn. Assister, être présent.** On *assiste* quand on se rend exprès dans le lieu, et qu'on prend ou qu'on peut prendre quelque part à ce qui s'y passe; on y *est présent*, au contraire, quand on s'y trouve involontairement, par hasard : *Le publicain n'osait porter la vue sur ceux qui* ÉTAIENT PRÉSENTS *et qui* ASSISTAIENT *à cette prière publique.* (Bourdal.)

— **Syn. Assister, aider, secourir.** V. AIDER.

— **Antonymes.** Contrecarrer, desservir, gêner, grever, incommoder, nuire, paralyser, préjudicier; abandonner, délaisser.

Asslann-Aga, poëme dans le genre oriental par le prince Emile de Wittgenstein, publié en 1856. La traduction des œuvres du fameux poëte persan Hafiz ayant réussi en Allemagne, et y ayant fait naître le goût de la littérature orientale, de nombreuses imitations répondirent à l'engouement du public. Entre tous ces pastiches, le meilleur est l'*Asslann-Aga*. Ce poëme, qui se compose en réalité de deux épisodes, a des qualités propres qui le protégent désormais contre l'oubli. La plus éclatante, c'est la couleur locale soutenue jusqu'au bout; pas un passage où l'auteur allemand ait négligé l'emphase orientale et les riches nuances qui sont l'un des éléments du talent des Arabes. Le poëme débute par une sorte de prologue où l'auteur fait une riche description du paysage au milieu duquel la scène va se passer. C'est le mont Ararat, se dressant comme un donjon élevé dans les cieux azurés, enveloppé de brouillards légers et flottants; ce sont les rochers sauvages et les gradins arrondis de la glace éternelle qui menacent la vallée profonde. Au loin, un pays aride, un sol déchiré et bouleversé; un steppe immense, sans souffle et sans arbre. Tel est le décor. Asslann-Aga, suivant la légende, est le fils d'une péri et d'un djinn; il est le chef d'une de ces belliqueuses tribus de Kurdes qui protégent les caravanes, lorsque, pour traverser le mont Ararat celles-ci les prennent pour escortes; mais qui les pillent sans miséricorde quand elles tentent le passage sans s'être assuré par une offrande leur bienveillance farouche. Asslann-Aga, grandi par la terreur qu'il inspire, passe aux yeux des populations effrayées, pour un géant qui, d'un mouvement d'épaule, peut renverser les montagnes. On raconte sur lui des histoires merveilleuses et des traits contradictoires. Son cheval Nadshdi descend de la jument du prophète; il est plus rapide que l'oiseau. Ce cheval a été l'occasion de plus d'un combat. Le Persan Kelp-Ali-Khan veut l'avoir. Il dépêche une ambassade pour proposer des trésors en échange du noble coursier; mais le chef kurde renvoie les ambassadeurs après leur avoir donné, à titre de présent, le double de ce qu'ils lui avaient apporté. Le Persan ne désespère pas pour cela; il charge l'un de ses guerriers d'enlever le cheval tant désiré. Mais un jour la tête de l'envoyé lui revient seule; lancée par une des fenêtres du palais de Kelp-Ali-Khan, elle roule sur le tapis et s'arrête à ses pieds. Cette tête avait une lettre dans la bouche, et sur cette lettre se trouvaient ces mots : « Asslann-Aga envoie son compliment au chien persan. » De ce jour, une lutte s'engage et le sang coule par torrents. Bientôt un autre rival essaye à son tour d'enlever le célèbre Nadshdi; le pacha de Bajazet, Abd-Alla, après avoir tenté tous les moyens de satisfaire son désir, honteux de son insuccès, a perdu le repos; son harem l'ennuie, son kef est troublé; Hanna même, sa favorite, ne peut le distraire. Une jeune fille, Hadudsha, a seule le privilége de le faire sourire quelquefois. La favorite est jalouse; mais n'osant empoisonner la jeune fille, par crainte de la colère du pacha, elle décide celui-ci à l'envoyer au camp des Kurdes, splendidement vêtue, couverte de diamants, pour l'offrir en échange du cheval. Asslann-Aga ne veut pas donner un cheval pour une jeune fille; il garde celle-ci et la donne à son meilleur serviteur, puis il se fait amener un âne couvert de soie et d'or, et le renvoie, par dérision, au pacha. La guerre reprend, plus acharnée que jamais, et aboutit à un massacre où les Kurdes ont raison de leurs ennemis. Qu'est devenue la belle Hadudsha?... une femme kurde, forte et pleine de santé : elle est l'épouse d'un homme fort. Ainsi finit le premier épisode, le poëme du *Cheval*.

Dans la deuxième partie, le cheval est relégué au second plan. Le vieillard Kassum-Bek est gouverneur de la cité de Diadin sur l'Euphrate; les hommes l'ennuient; la chasse, les échecs, les contes n'ont plus de charmes pour lui. Dégoûté de tout, un beau jour il prit une femme étrangère, dont il eut une fille que l'on nomma Dshorvaïr, et qui devint si belle qu'on l'appela Gul-Khanum (*Rose-Dame*). Le vieillard vivait heureux au milieu de sa jeune famille, quand la peste, le terrible fléau de l'Orient, emporta sa femme. Ne pouvant seul élever sa fille, il résolut de l'envoyer chez son frère, pour que la femme de celui-ci en prît soin. Gul-Khanum grandit loin du toit paternel. A seize ans, elle était dans tout l'éclat de sa beauté, et son père témoigna le désir de la revoir. La caravane se met en route. Un Kurde, accompagné de trente cavaliers, galope en avant; c'est Asslann-Aga, le grand chef de la montagne. Enveloppée d'un long voile de soie, la jeune fille observe en silence le beau cavalier. Elle admire sa grâce et sa jeunesse. Tout à coup la caravane est attaquée. La faible troupe d'Asslann-Aga est mise en déroute. Au milieu de la mêlée, celui-ci dirige son cheval vers la jeune fille, l'enlève de sa selle, et la place devant lui. Elle serre timidement les bras autour du beau cavalier, et le cheval s'élance en avant. Un regard jeté en fuyant sur Gul-Khanum, dont le voile est tombé, le ravit d'admiration. La pauvre enfant est près de s'évanouir d'émotion et de bonheur. Son sauveur lui recouvre le visage de l'écharpe de son turban, et, la nuit arrivant, atteint le camp, où il donne aussitôt des ordres pour venger sa défaite.

Rien de plus gracieux, de plus animé, de plus pittoresque, que les scènes et les incidents qui suivent : l'amour naissant de la jeune étrangère au camp des Kurdes, vengés dès le lendemain de leurs ennemis; le retour à la maison paternelle; le vieux Kassum refusant à Asslann-Aga la main de sa fille; la tristesse de celle-ci depuis le jour funeste; le mendiant déguisé qui hante le palais du vieillard, depuis que ce dernier a promis sa fille bien-aimée à Bajazet, qui a demandé la main de la belle Khanum; le départ de la caravane de noces emmenant la jeune fille à son époux; et tout à coup ce voyage interrompu par une attaque à main armée. L'ennemi, c'est Asslann-Aga! Pour la seconde fois, il emporte sur son cheval cette rose dont le cœur déborde de joie, et qui va lui donner un bonheur inespéré. Ce poëme, partagé en deux épisodes distincts, manque d'unité; mais des qualités supérieures n'en recommandent pas moins cette œuvre remarquable, qui obtint un grand succès en Allemagne.

ASSOCIABLE adj. (a-so-si-a-ble — rad. *associer*). Qui peut être associé : *Des mots, des idées qui ne sont point* ASSOCIABLES.

ASSOCIANT (a-so-si-an) part. prés. du v. Associer.

ASSOCIATION s. f. (a-so-si-a-si-on — rad. *associer*). Réunion de plusieurs personnes dans un but, dans un intérêt commun : ASSOCIATION *religieuse.* ASSOCIATION *charitable.* ASSOCIATION *philanthropique.* ASSOCIATION *philotechnique.* ASSOCIATION *littéraire.* ASSOCIATION *politique. Acte, traité d'*ASSOCIATION. *Former une* ASSOCIATION. *Se mettre en* ASSOCIATION. *Rompre, dissoudre une* ASSOCIATION. *Il y avait dans la Grèce trois peuples considérables, les Etoliens, les Achaïens et les Béotiens : c'étaient des* ASSOCIATIONS *de villes libres, qui avaient des assemblées générales et des magistrats communs.* (Montesq.) *Il fut défendu aux marchands, sous les peines les plus sévères, de contracter aucune* ASSOCIATION *pour le commerce des grains.* (Volt.) *Une nation, c'est une* ASSOCIATION *de familles.* (J.-J. Rouss.) *Les lois ne sont, à proprement parler, que les conditions de l'*ASSOCIATION *civile.* (J.-J. Rouss.) *Quelle est la fin de l'*ASSOCIATION *politique? C'est la conservation et la prospérité de ses membres.* (J.-Rouss.) *La liberté, l'ordre, le bonheur des peuples, sont le but des* ASSOCIATIONS *humaines.* (B. Const.) *L'état moral et l'état social des peuples au* VIIIe *siècle répugnaient également à toute* ASSSOCIATION, *à tout gouvernement unique et étendu.* (Guizot.) *Charlemagne ressaisit en quelque sorte tous les modes d'*ASSOCIATION, *tous les moyens de gouvernement qu'avaient connus l'empire et la Germanie.* (Guizot.) *La gloire des* ASSOCIATIONS *savantes est dans leur influence réelle sur le progrès des lumières.* (Cabanis.) *On ne sait plus tout ce que peut opérer la force d'*ASSOCIATION *constamment dirigée vers un même but.* (Lamenn.) *La pratique rigoureuse du devoir est une condition indispensable de l'*ASSOCIATION. (Lamenn.) *Le droit d'*ASSOCIATION *est la base fondamentale d'un gouvernement représentatif.* (Napol. III). *L'*ASSOCIATION *n'est point une force économique.* (Proudh.) *L'*ASSOCIATION *est de sa nature stérile, nuisible même, car elle est une entrave à la liberté du travailleur.* (Proudh.) *L'*ASSOCIATION *relie les individus isolés, et multiplie les forces en les réunissant.* (E. Laboulaye.) *Il n'existe d'*ASSOCIATION *véritable que dans la démocratie pure.* (A. Billiard.) *L'*ASSOCIATION *est le grand mot du problème posé à la civilisation moderne.* (Ott.) *L'*ASSOCIATION *est un des instincts de l'homme libre.* (Mich. Chev.) *Dans sa durée totale, la société comprend deux états généraux distincts : l'un provisoire, qui appartient au passé; l'autre définitif, qui est réservé à l'avenir : l'état d'antagonisme et l'état d'*ASSOCIATION. (Mich. Chev.) *L'*ASSOCIATION *politique est une communauté.* (J. Sim.) *On ne sait pas dans ce pays ce que peut l'*ASSOCIATION, *parce qu'on sait mal ce que c'est que la liberté.* (J. Sim.) *L'*ASSOCIATION *vivifie, l'isolement tue.* (Toussenel.) *C'est l'*ASSOCIATION *fondée sur la solidarité des individus qui crée la sécurité, l'abondance et la force.* (E. About.)

— Par anal. Acte par lequel on joint, on unit, on associe, on fait aller de pair deux choses différentes : *Il y a certaines* ASSOCIATIONS *de mots qui donnent au style une piquante originalité.* (Marmontel.) *Il n'y a point d'*ASSOCIATION *plus commune que celle du faste et de la lésine.* (J.-Rouss.)

— Philos. *Association d'idées*, Acte psychologique par lequel une idée en réveille, en fait naître une autre : *L'*ASSOCIATION DES IDÉES *est une puissance bien mystérieuse. Il ne faut point chercher, en fait* D'IDÉES, *les* ASSOCIATIONS *bizarres.* (Buff.) *Les animaux sont incapables de former cette* ASSOCIATION D'IDÉES *qui seule peut produire la réflexion.* (Buff.) *L'*ASSOCIATION DES IDÉES *peut être regardée comme la cause et le moyen de toutes nos connaissances.* (Thurot.) *Les logiciens distinguent l'*ASSOCIATION DES IDÉES *de leur synthèse.* (Proudh.)

— Rhét. Figure par laquelle on applique à soi-même ce qu'on dit des autres, ou aux autres ce qu'on dit de soi. C'est ainsi qu'un avocat dit souvent *je, moi, nous* pour désigner son client. ‖ On dit aussi COMMUNICATION.

— Hist. relig. Nom de quelques communautés ou congrégations religieuses : ASSOCIATION *du Sacré-Cœur.* ASSOCIATION *de Saint-François-Xavier.*

— Jurispr. *Associations illicites*, Associations formées contrairement aux lois, quel que soit leur but.

— *Association de malfaiteurs*, Nom donné à toute réunion d'individus soumis à une organisation, et associés pour attaquer les personnes et les propriétés privées. Le Code pénal déclare que toute association de malfaiteurs est un crime contre la paix publique, qui existe par le fait seul d'organisation de ban-

des, de correspondance entre elles et leurs chefs, et de conventions sur le mode de partage du produit des méfaits (art. 265 et 266). Ce crime est puni, des travaux forcés à temps pour les chefs ou commandants, et pour les autres, de la réclusion, sans préjudice des peines encourues à d'autres titres.

— Comm. *Association douanière*, Union de plusieurs Etats qui permettent entre eux la libre circulation des marchandises, et ne perçoivent de droits à l'importation et à l'exportation que dans leur commerce avec les autres Etats : *Les Etats réunis en* ASSOCIATION DOUANIÈRE *ne forment pour ainsi dire qu'un Etat sous le rapport du commerce.* (Bachelet.) *La plus célèbre des* ASSOCIATIONS DOUANIÈRES *est celle des Etats allemands connue sous le nom de Zollverein.* (Dezobry). V. ZOLLVEREIN.

— **Syn. Association, société.** *Société* présente une idée plus générale qu'*association : Quand la* SOCIÉTÉ *générale est bien gouvernée, on ne fait guère d'*ASSOCIATIONS *particulières.* (Volt.)

— **Antonymes.** Isolation, isolement.

—**Encycl.** Droit, pol. et écon. pol. I.—DES DIVERSES ESPÈCES D'ASSOCIATIONS. Le mot *association* s'entend, dans un sens restreint, de l'union de plusieurs personnes pour un but ou dans un intérêt commun et spécial. Dans un sens très-étendu, il s'applique à la société conjugale, à la famille composée des père, mère, enfants et parents, à la commune, à la cité, à la nation ou Etat, à l'Eglise ou communion religieuse, enfin, à l'humanité tout entière. On doit tout d'abord distinguer l'*association proprement dite* de la famille et de la société civile. La famille et la société civile sont le résultat de la nature physique, morale et sociale de l'homme, et non une création de sa volonté; elles prennent, pour leurs membres, le double caractère de fatalité et d'obligation. Les clauses du *contrat familial* et du *contrat social* sont prédéterminées par notre conscience, par notre faculté juridique; elles ne sauraient être facultatives; ou plutôt on ne peut employer ici le mot *contrat* qu'en le détournant de son véritable sens. L'*association proprement dite*, au contraire, naît du concours parfaitement libre et facultatif de volontés individuelles qui se proposent de réaliser une idée commune, de satisfaire à un besoin commun et spécial. Nous reviendrons, aux mots *Etat*, *Famille*, sur cette distinction importante, méconnue par certains écrivains.

Les différentes espèces d'*associations* proprement dites se divisent naturellement en deux classes, selon que les individus qui s'associent ont pour objet la satisfaction d'un besoin immatériel, intellectuel ou moral, ou qu'ils ont uniquement en vue un profit, un avantage matériel.

Les *associations* de la première classe forment divers groupes : 1° Les *associations* religieuses (ordres religieux, congrégations, confréries, communautés); 2° les *associations* de bienfaisance, de charité, de philanthropie (société de Saint-Vincent-de-Paul, sociétés de charité maternelle, société de la morale chrétienne, société philanthropique, etc.); 3° les *associations* qui se proposent pour but la propagation de l'instruction, le développement de la moralité humaine (sociétés religieuses qui se livrent à l'enseignement, franc-maçonnerie, sociétés de tempérance, etc.); 4° les *associations* qui ont pour objet l'avancement des lettres, des arts, des sciences, de l'industrie, de l'agriculture, etc. (académies, sociétés géologiques, chimiques, botaniques, etc.); 5° les *associations* politiques (association pour l'émancipation des catholiques, anti-corn-law-league, etc.).

Les *associations* de la seconde classe forment deux sections. Dans l'une se rangent les diverses sociétés ou compagnies commerciales, industrielles, agricoles, financières, et les diverses combinaisons en vue de consommations et de plaisirs en commun; dans l'autre, les diverses sociétés de prévoyance (sociétés de secours mutuels, assurances, tontines, etc.).

II. — L'ASSOCIATION CONSIDÉRÉE AU POINT DE VUE POLITIQUE. — *Législation française.* En France, la loi soumet à l'autorisation du gouvernement les *associations* de la première classe, c'est-à-dire celles qui ont pour objet la satisfaction d'un besoin spirituel. Lorsque des *associations* de ce genre sont formées sans autorisation, elles prennent le nom d'*associations illicites*, et constituent un délit. La Révolution de 1789 avait reconnu le droit d'*association*. « Les citoyens, disait la loi des 13-19 novembre 1790, ont le droit de former entre eux des *sociétés libres*, à la charge d'observer les lois qui régissent tous les citoyens. » On sait que plusieurs *associations* politiques célèbres, notamment celle des Jacobins, se formèrent alors et prirent une part considérable aux événements. Les constitutions de 1791 et de 1793 proclamèrent le droit pour les citoyens de se réunir et de s'associer. Un décret du 25 juillet 1793 prononça des peines rigoureuses contre les autorités qui empêcheraient les sociétés populaires de se réunir, ou tenteraient de les dissoudre. La constitution du 5 fructidor an III porta à la liberté d'*association* un coup sensible en interdisant à toute « société particulière, s'occupant de questions politiques, de correspondre avec une autre, de s'affilier à elle, de tenir des séances publiques composées de sociétaires et d'assistants distingués les uns des autres, d'imposer des conditions d'admission et d'éligibilité, de s'arroger des droits d'exclusion, enfin, de faire porter à ses membres aucun signe extérieur de leur *association*. » La loi du 7 thermidor an V prohiba complétement les *associations* politiques et leur déclara applicables les peines portées contre les attroupements.

Les constitutions du Consulat et de l'Empire gardèrent un silence absolu sur la liberté d'*association*; mais les articles 291, 292, 293 et 294 du code pénal de 1810, qui forment encore aujourd'hui la base de la législation sur cette matière, vinrent suppléer à cette omission.

Art. 291. Nulle *association* de plus de vingt personnes, dont le but sera de se réunir tous les jours ou à certains jours marqués pour s'occuper d'objets religieux, littéraires, politiques ou autres, ne pourra se former qu'avec l'agrément du gouvernement, et sous les conditions qu'il plaira à l'autorité publique d'imposer à la société.

Dans le nombre de personnes indiqué par le précédent article ne sont pas comprises celles qui ont leur domicile dans la maison où l'*association* se réunit.

292. Toute *association* de la nature ci-dessus exprimée, qui se sera formée sans autorisation, ou qui, après l'avoir obtenue, aura enfreint les conditions à elle imposées, sera dissoute.

Les chefs, directeurs ou administrateurs de l'*association* seront en outre punis d'une amende de 16 à 200 fr.

293. Si par discours, exhortations, invocations ou prières, en quelque langue que ce soit, ou par lecture, affiche, publication ou distribution d'écrits quelconques, il a été fait dans ces assemblées quelque provocation à des crimes ou à des délits, la peine sera de 100 à 300 fr. d'amende, et de trois mois à deux ans d'emprisonnement contre les chefs, directeurs et administrateurs de ces associations; sans préjudice des peines plus fortes qui seraient portées par la loi contre les individus personnellement coupables de la provocation, lesquels, en aucun cas, ne pourront être punis d'une peine moindre que celle qui est infligée aux chefs, directeurs et administrateurs de l'*association*.

294. Tout individu qui, sans la permission de l'autorité municipale, aura accordé ou consenti l'usage de sa maison ou de son appartement, en tout ou en partie, pour la réunion des membres d'une *association*, même autorisée, ou pour l'exercice d'un culte, sera puni d'une amende de 16 à 200 fr.

La révolution de 1830 ne convertit pas le législateur à la liberté d'*association*. Une loi, la loi du 10 avril 1834, vint étendre et aggraver les dispositions du code pénal. Le code pénal n'atteignait que les *associations* composées de plus de vingt personnes; on pouvait échapper à la prohibition en fractionnant les sociétés par sections ayant chacune moins de vingt membres. C'est précisément le moyen qu'avaient employé les libéraux sous la Restauration, et qu'employaient à leur tour les radicaux sous le gouvernement de Juillet. La loi de 1834 déclara les art. 291-294 du code pénal applicables aux *associations* de plus de vingt personnes, même quand elles étaient divisées en fractions d'un nombre inférieur, si l'ensemble de ces fractions excédait ce chiffre. Le code pénal ne punissait que les *associations* qui se tiennent tous les jours ou à jours marqués. Cette condition permettait d'éluder la loi en tenant les séances à des époques irrégulières et non indiquées d'avance. La loi de 1834 décida que l'autorisation du gouvernement serait nécessaire même pour les *associations* qui ne tiendraient pas leurs séances à jours marqués. Le code pénal ne punissait que les chefs, directeurs et administrateurs de la société illicite; encore ne les punissait-il que d'une amende de 16 à 200 fr. La loi de 1834 étendit la peine aux simples membres, et éleva l'amende au chiffre de 50 à 1,000 fr., en y ajoutant un emprisonnement de deux mois à un an. Elle établit qu'en cas de récidive les peines pourraient être portées au double, avec renvoi facultatif sous la surveillance de la haute police pendant un temps égal au double du maximum de la peine. Un article spécial déféra au jury la connaissance des infractions à la loi.

Après la révolution du 24 février 1848, la liberté de réunion et d'*association* fut proclamée et pratiquée; elle prit place dans la nouvelle constitution : « Art. 8. Les citoyens ont le droit de s'associer, de s'assembler paisiblement et sans armes... L'exercice de ces droits n'a pour limites que les droits ou la liberté d'autrui et la sécurité publique. » La loi du 28 juillet 1848 définit ces limites; elle imposa aux clubs certaines conditions, notamment la déclaration préalable et la publicité des séances; elle prescrivit l'autorisation préalable du gouvernement pour toutes les réunions politiques qui ne seraient pas publiques. Quant aux réunions et *associations* non politiques, elle ne les astreignit qu'à la déclaration préalable de leur but et des noms de leurs fondateurs. Cette même loi de 1848 interdit les *sociétés secrètes*, et frappa les membres de ces sociétés d'une amende de 100 à 500 fr., d'un emprisonnement de six mois à deux ans, et de la privation des droits civiques de un à cinq ans, peines susceptibles d'être portées au double contre les chefs ou fondateurs (art. 13). La sévérité de ces dispositions fut vivement combattue par le parti le plus avancé de la gauche. Pour la première fois, le caractère particulier des *sociétés secrètes* était l'objet d'une mention spéciale de la loi. Il est à remarquer, en effet, que ces societés, contre lesquelles le gouvernement de la Restauration et le gouvernement de Juillet avaient eu surtout à se défendre, n'avaient cependant jusqu'alors été passibles que des peines portées, d'une manière générale, contre les *associations illicites*.

Le législateur de 1848 avait armé le pouvoir d'une loi rigoureuse contre les abus de la liberté d'*association ;* mais c'était en consacrant le principe de cette liberté, et précisément parce qu'il le consacrait. Le législateur de 1852 (par le décret du 25 mars 1852) rétablit les lois antérieures (les articles 291-294 du code pénal et la loi du 10 avril 1834); la loi de 1848 fut abrogée; on eut soin d'en garder seulement l'article 13 contre les sociétés secrètes. La distinction entre le droit de réunion et le droit d'*association* est, dans la législation française actuelle, à peu près inutile; car le décret du 25 mars 1852 dispose que les articles 291-294 du code pénal sont applicables « à toutes les *réunions* ou *associations*, quel que soit leur objet. » Les réunions électorales elles-mêmes, bien que ne présentant pas les caractères de l'*association*, tombent, en réalité, sous le coup de ce décret : *dura lex*. Un procès récent est d'ailleurs venu nous montrer combien il est facile de franchir la limite qui sépare la simple *réunion* de l'*association*.

— *Législations étrangères.* — *Belgique.* L'article 20 de la constitution belge est ainsi conçu : « Les Belges ont le droit de s'associer; ce droit ne peut être soumis à aucune mesure préventive. » Tel est le respect professé dans ce pays pour le droit d'*association*, qu'on a soulevé la question de savoir si l'autorisation exigée par l'article 37 du code de commerce, pour la constitution des sociétés anonymes, n'était pas en contradiction avec l'article 20 de la constitution. La cour de Bruxelles décida cependant, par arrêt du 1er janvier 1835, que l'autorisation royale était toujours nécessaire pour les sociétés anonymes, et que cette autorisation ne constituait pas une de ces *mesures préventives* que les rédacteurs de la constitution avaient entendu proscrire.

— *Angleterre.* En Angleterre, le droit de réunion et d'*association* est reconnu par les lois, d'accord avec les mœurs politiques du pays; il a cependant été suspendu dans certaines circonstances par le parlement (notamment en 1799 et 1817), et réglé par plusieurs lois exclusivement relatives aux *associations* politiques. Un statut de George III déclare illégale toute *société politique* dont les membres contractent des engagements, prêtent des serments, ou souscrivent des écrits contraires aux lois. L'*association* est également punie si les noms des membres sont tenus secrets, ou si quelques-uns des directeurs ne sont pas connus de tous. Un autre acte de George III interdit la correspondance des sociétés entre elles, et surtout l'envoi de membres délégués à une réunion centrale; mais cette interdiction ne s'applique ni aux sociétés scientifiques ni aux sociétés de bienfaisance. Les *associations* ayant pour but de troubler la paix publique sont punies de peines plus ou moins fortes, suivant le danger qu'elles font courir à l'ordre public. Au-dessus de trois personnes, le fait de l'*association séditieuse* est punissable; audessus de douze personnes la peine est celle de la félonie. C'est le jury qui est appelé à décider si l'*association* présente le caractère séditieux qui la fait tomber sous le coup de la loi.

— *Etats-Unis.* Les Etats-Unis de l'Amérique du Nord pratiquent la liberté d'*association* avec plus de hardiesse que l'Angleterre elle-même. Le droit de se réunir et de s'associer y est tellement étendu, que les sociétés peuvent s'organiser par la constitution d'un bureau central, et députer des délégués à des assemblées générales, que, dans le pays, on appelle *conventions*. Que les sociétés ainsi organisées soient politiques, religieuses, scientifiques ou littéraires, la loi ne met jamais obstacle à leur réunion ni à la formation des conventions centrales. On ne voit pas que l'ordre public soit troublé par cette liberté illimitée d'*association*.

— *Considérations générales sur la liberté d'association.* La liberté des *associations* à but désintéressé, c'est-à-dire la liberté d'*association* en matière politique, religieuse, philosophique, scientifique, littéraire, etc., est le complément nécessaire de toutes les autres libertés, liberté des cultes, liberté des réunions publiques ou meetings, liberté de l'enseignement, liberté de la presse; elle est en même temps la condition de leur efficacité et de leur fécondité. Sans la liberté d'*association*, la liberté des cultes ne saurait pratiquement s'exercer; elle reste à l'état théorique; sans la liberté d'*association*, la liberté de conscience est purement négative. C'est la liberté d'*association* qui seule rend possible la séparation de l'Eglise ou plutôt des Eglises et de l'Etat, corollaire évident de la liberté de conscience. La liberté de l'enseignement et la liberté de la presse ne s'appliquent en fait qu'à un petit nombre d'individus; car il n'y a jamais qu'un nombre restreint d'individus qui enseignent et qui écrivent. La liberté des réunions publiques ou meetings est le privilége naturel des habitants des villes. La liberté d'*association* est la liberté démocratique par excellence, parce qu'en fait elle peut être exercée par tous les citoyens, parce qu'elle ouvre une carrière à toutes les activités, parce qu'elle donne une voix à tous les vœux et à toutes les plaintes. La presse, dans le système français des signatures obligatoires, n'exprime souvent que les idées et les théories de quelques individualités brillantes; dans le système anglais de l'anonymat, elle tend à n'être qu'un écho de l'opinion publique, ou l'organe d'intérêts collectifs puissants. La liberté d'*association* peut seule ôter à la presse son caractère individualiste et fantaisiste, l'affranchir de toute servitude économique, y faire prédominer l'œuvre morale sur l'affaire commerciale, donner à son action une direction réfléchie, une conscience. Les réunions publiques, les meetings, ne font que traduire bruyamment une communauté momentanée et fortuite d'impressions et de sentiments; il n'y a pas là de liens librement acceptés, de responsabilités librement partagées, de vues communes, de but commun connu de tous et poursuivi par tous. Séparée de la liberté d'*association*, la liberté des réunions publiques n'offre rien de sérieux à l'esprit.

La liberté d'*association* est l'antipode de la centralisation; elle crée entre l'Etat et l'individu des forces collectives libres qui, d'une part, dispensent l'Etat de certaines interventions dont il ne peut que s'acquitter mal, et qui, d'autre part, développent au plus haut degré l'esprit d'initiative et de résistance, l'énergie et la valeur de l'individu. « Chez nous, dit M. Laboulaye, entre l'Etat et l'individu, il n'existe rien. L'Etat se croit le droit de faire tout ce que l'individu, réduit à ses propres forces, est impuissant à exécuter. C'est une grande erreur, et qui, depuis soixante-dix ans, a empêché la liberté de s'établir en France. C'est là qu'il faut chercher l'origine de cette énorme machine de l'administration, qui se charge de régler notre foi, d'élever nos enfants, de faire la charité pour notre compte, et qui, si on n'y prend garde, ne nous laissera bientôt d'autre droit que celui de payer l'impôt... C'est l'*association* qui, dans les pays libres, débarrasse l'Etat d'une foule de soins qui ne le regardent pas; c'est elle qui relie les individus isolés et multiplie les forces en les réunissant. Entre l'égoïsme individuel et le despotisme de l'Etat (qui n'est qu'une autre forme de l'égoïsme), l'*association* place la foi, la science, la charité, l'intérêt commun, c'est-à-dire tout ce qui rapproche les hommes et leur apprend à se supporter et à s'aimer mutuellement. Elle est le ciment des sociétés; sans elle, la force est la loi du monde; avec elle, cette loi, c'est l'amour... Despotiques ou libéraux, nos gouvernements sont toujours d'accord pour écraser le moindre germe d'*association*. Pour réunir vingt personnes et leur parler de religion, de morale, de littérature, que dis-je? d'arithmétique ou de chimie, il faut l'autorisation de l'administration; et l'administration a toujours peur. La liberté, c'est l'inconnu, c'est toujours un certain bruit; l'interdiction, c'est le silence et le repos. Va donc pour l'interdiction! »

A côté de ce passage de M. Laboulaye, il convient de placer celui-ci de M. de Tocqueville : « L'habitant des Etats-Unis apprend dès sa naissance qu'il faut s'appuyer sur soi-même pour lutter contre les maux et les embarras de la vie; il ne jette sur l'autorité sociale qu'un regard défiant et inquiet, et n'en appelle à son pouvoir que quand il ne peut s'en passer. Ceci commence à s'apercevoir dès l'école, où les enfants se soumettent jusque dans leurs jeux à des règles qu'ils ont établies, et punissent entre eux des délits par eux-mêmes définis. Le même esprit se retrouve dans tous les actes de la vie sociale. Un embarras survient dans la voie publique, le passage est interrompu, la circulation arrêtée; les voisins s'établissent aussitôt en corps délibérant; de cette assemblée improvisée sortira un pouvoir exécutif qui remédiera au mal, avant que l'idée d'une autorité préexistante à celle des intéressés se soit présentée à l'imagination de personne. S'agit-il de plaisir, on s'associera pour donner plus de splendeur et de régularité à la fête. On s'unit enfin pour résister à des ennemis tout intellectuels; on combat en commun l'intempérance. Aux Etats-Unis, on s'associe dans des buts de sécurité publique, de morale et de religion, comme d'industrie et de commerce. Il n'y a rien que la volonté humaine désespère d'atteindre par l'action libre de la puissance collective des individus. »

C'est surtout dans les pays où l'état social est démocratique que la liberté d'*association* est nécessaire; elle permet aux minorités d'y opposer leur force morale tout entière à la puissance matérielle de la majorité; elle devient une garantie précieuse contre le despotisme des partis ou l'arbitraire du prince. Chez les nations aristocratiques, l'indépendance naturelle des nobles et la solidarité qui les unit servent en quelque sorte de rempart aux droits de l'individu et forment une barrière qui arrête les envahissements du pouvoir central. La liberté, dans les sociétés démocratiques, est, en dépit des constitutions écrites, à la merci de toutes les tyrannies, si elle ne trouve, dans la combinaison réfléchie des efforts individuels, dans l'*association*, le moyen de créer artificiellement des forces analogues à ces forces corporatives, préexistantes, traditionnelles, derrière lesquelles elle ne peut s'abriter. Pourquoi la liberté ne fait-elle, en France, que de courtes apparitions? Pourquoi n'y brille-t-elle qu'au sein des orages, comme l'éclair? C'est que la société française est,

pour ainsi dire, démantelée; ni communes, ni provinces, ni aristocratie, ni corps d'aucune espèce; des droits écrits sur des feuilles de papier, mais aucune force vive pour les défendre : rien qu'un pouvoir énorme, omnipotent et omniprésent, et des individus sans force, incapables de la moindre résistance, éléments à qui l'on interdit de former des organismes, que l'on s'attache à maintenir isolés, c'est-à-dire passifs, égaux, c'est-à-dire également impuissants. Quelle place veut-on qu'il y ait pour la liberté dans cette caserne administrative? La liberté légale n'est qu'un mot sans l'indépendance effective, et c'est l'exercice du droit d'*association*, qui seul peut créer dans notre pays des foyers d'indépendance.

Si la liberté d'*association* est nécessaire, comme complément et comme garantie des autres libertés, on ne peut se dissimuler qu'en matière politique elle offre des dangers chez un peuple divisé en partis qui, représentant des idées, des théories absolues et antagonistes, ne connaissent ni l'esprit de transaction ni l'esprit de légalité, et sont toujours prêts à en appeler à la force. Une des causes qui rendent la liberté des *associations* politiques difficile à supporter et à conserver en France, c'est la manière dont notre esprit militaire et révolutionnaire nous porte à en faire usage. Nous comprenons très-peu l'*association* qui poursuit par des voies pacifiques un but particulier et clairement défini, et qui s'efforce uniquement d'agir sur l'opinion et, par l'opinion, sur le pouvoir. Dans l'*association*, nous voyons un moyen de renverser le gouvernement, non de l'éclairer, de l'inspirer, de modifier son action. « C'est, dit très-bien de Tocqueville, une arme de guerre qu'on forme à la hâte, pour l'aller essayer aussitôt sur un champ de bataille. On s'associe bien dans le but de parler, mais la pensée prochaine d'agir préoccupe tous les esprits. Une *association*, c'est une armée; on y parle pour se compter et s'animer, et puis on marche à l'ennemi. Aux yeux de ceux qui la composent, les ressources légales peuvent paraître des moyens; mais elles ne sont jamais l'unique moyen de réussir... Le but principal des *associations*, en France, étant d'agir et non de parler, de combattre et non de convaincre, elles sont naturellement amenées à se donner une organisation qui n'a rien de civil et à introduire dans leur sein les habitudes et les maximes militaires. Aussi les voit-on centraliser, autant qu'elles le peuvent, la direction de leurs forces et remettre le pouvoir de tous dans les mains d'un très-petit nombre. Les membres de ces *associations* répondent à un mot d'ordre, comme des soldats en campagne; ils professent le dogme de l'obéissance passive, ou plutôt, en s'unissant, ils ont fait d'un seul coup le sacrifice entier de leur jugement et de leur libre arbitre; aussi règne-t-il souvent dans le sein de ces *associations* une tyrannie plus insupportable que celle qui s'exerce dans la société au nom du gouvernement qu'on attaque. »

Il y a là malheureusement un cercle fatal que nous ne pouvons franchir : d'une part, notre esprit militaire, universaliste, centralisateur et absolu, tend à dénaturer, en France, l'exercice du droit d'*association;* d'autre part, l'exercice du droit d'*association* est précisément le seul moyen vraiment efficace de modifier l'esprit qui fait, chez nous, le danger des *associations* politiques. Nous devons ajouter, avec l'auteur de la *Démocratie en Amérique*, que ce danger est singulièrement diminué par l'application sincère et continue du suffrage universel au renouvellement du personnel du pouvoir. Dans les pays où le corps électoral n'est qu'une minorité, il n'y a presque point d'*associations* qui ne prétendent ou ne croient représenter les volontés de la majorité. Cette prétention ou cette croyance augmente prodigieusement leur force et sert à légitimer leurs actes. Elles se considèrent en quelque sorte comme le conseil législatif et exécutif de la nation, qui elle-même ne peut élever la voix; partant de cette idée, elles agissent et commandent. Dans les pays où le vote universel est admis, la majorité n'est jamais douteuse, parce que nul parti ne saurait raisonnablement s'établir comme le représentant de ceux qui n'ont pas voté. Les *associations* ne peuvent donc ni croire ni faire croire qu'elles représentent la majorité. Ceci résulte du fait même de leur existence; car si elles la représentaient, elles changeraient elle-mêmes la loi au lieu d'en demander la réforme.

III. — L'ASSOCIATION CONSIDÉRÉE AU POINT DE VUE ÉCONOMIQUE. — *Contrat de société.* Les *associations* qui ont en vue un profit, un avantage matériel prennent ordinairement le nom de *sociétés*. La société est définie par le code Napoléon (art. 1832) « un contrat par lequel deux ou plusieurs personnes conviennent de mettre quelque chose en commun, dans la vue de partager le bénéfice qui pourra en résulter. » Cette définition nous donne les caractères qui constituent la société. D'abord c'est un contrat; à ce titre elle ne peut exister sans le consentement universel des parties. Ce contrat peut avoir une infinité de causes particulières. On s'associe pour un achat, pour un échange, pour un louage, pour une entreprise, enfin, pour toute espèce d'affaires; des associés peuvent donc, en cette qualité, être soumis à toutes les règles des différents contrats, suivant le motif qui les a réunis. « Tel est le caractère distinctif du contrat de société, disait l'orateur du gouvernement au corps législatif, Treilhard; les autres contrats sont des engagements bornés et réglés par leur nature particulière; mais le contrat de société a une étendue bien plus vaste, puisqu'il peut embrasser dans son objet tous les engagements et toutes les conventions. » Comme tous les autres contrats, il doit toujours avoir un objet licite (art. 1833). Ainsi, l'*association* serait nulle, si elle était contraire à l'ordre public et aux lois; si elle était contractée dans un but criminel et honteux, par exemple, pour exercer l'usure, faire la contrebande, tenir une maison de prostitution. Aucun effet ne pourrait sortir d'un semblable contrat, et les tribunaux refuseraient d'entendre les associés et de prononcer sur les réclamations formées par eux.

L'*objet* du contrat de société est quelque chose que la convention met expressément en commun entre plusieurs personnes; son *but* est le partage des bénéfices que cette chose commune pourra produire. C'est ainsi que ce contrat se distingue de la communauté de biens qui a lieu entre époux, ou de l'espèce de communauté qui se forme entre plusieurs personnes par l'effet d'un événement indépendant de leur volonté, par exemple, entre des cohéritiers tenus de supporter *en commun* les charges d'une succession dont ils partagent aussi les bénéfices, ou entre deux voisins que la loi soumet à des *obligations communes* pour leur sûreté particulière et pour le maintien de l'ordre public.

Toute société doit être contractée pour l'intérêt commun des parties (art. 1823). « C'est là, dit Treilhard, la première règle, la règle fondamentale de toute société. Il est contre la nature qu'une société de plusieurs, de quelque espèce qu'on la suppose, se forme pour l'intérêt particulier, pour le seul intérêt d'une des parties. On n'a pas pu marquer plus fortement les vices d'une pareille société qu'en la qualifiant de *léonine;* c'est d'une part la force, de l'autre la faiblesse; il ne peut y avoir entre elles aucun traité, parce qu'il ne peut exister ni liberté ni consentement du côté de la faiblesse. Or, la société est un contrat consensuel, et la loi ne peut voir de consentement véritable dans un contrat de société dont un seul recueillerait tout le profit et dont l'intérêt commun des parties ne serait pas la base. »

Chaque associé doit apporter dans la société ou de l'argent, ou d'autres biens, ou son industrie (art. 1833). Ainsi, tout ce qui peut constituer un domaine de propriété, choses corporelles ou droits incorporels, tout ce qui est moyen licite de gain peut être mis en société. Il n'est pas nécessaire que les apports des associés soient tous de même nature; mais il faut toujours de la réalité dans les apports; autrement, la convention serait léonine. Outre l'argent (*pecunia*) et l'industrie (*opera*), le droit romain admettait une troisième sorte de mise, le crédit et la faveur (*gratia*). Les rédacteurs de notre code civil ont repoussé hautement cette troisième espèce de mise. Ainsi, il faudrait déclarer nulle la stipulation par laquelle un personnage puissant obtiendrait une part dans les bénéfices à raison du crédit dont il aurait promis d'aider la société.

Tout contrat de société doit être rédigé par écrit, quand son objet est d'une valeur de plus de 150 fr., calculée sur le montant réuni des apports. La preuve testimoniale n'est point admise contre et outre le contenu en l'acte de société, ni sur ce qui serait allégué avoir été dit avant, lors et depuis cet acte, encore qu'il s'agisse d'une somme ou valeur moindre de 150 fr. (art. 1834). « La formalité de l'écriture, fait observer Treilhard dans son rapport, n'est pas nécessaire pour la substance d'un contrat : elle est prescrite seulement pour la preuve; le contrat est parfait entre les parties contractantes par le consentement et indépendamment de tout écrit; mais les tribunaux n'en peuvent reconnaître l'existence que lorsqu'elle est prouvée, et la prudence ne permet pas d'admettre d'autres preuves que celles qui résultent d'un acte, quand il a été possible d'en faire. »

A défaut de conventions différentes, la société commence à l'instant même du contrat (art. 1843). Elle dure pendant toute la vie des associés, ou jusqu'à une renonciation valable de la part de l'un d'eux, ou jusqu'à ce que l'affaire particulière qui en est l'objet soit terminée (art. 1844). L'associé doit apporter tout ce qu'il a promis; il est garant de l'éviction de son apport, de la même manière qu'un vendeur l'est envers son acheteur. Si la mise consiste en une somme d'argent, il est tenu de plein droit, sans demande ni convention expresse à cet égard, des intérêts de cette somme, à compter du jour où elle devait être payée, et même de dommages-intérêts qui indemnisent complétement la société, si le retard lui a causé une perte. Il en est de même à l'égard de sommes qu'il aurait prises dans la caisse sociale, à compter du jour où il les en a tirées pour son profit particulier (art. 1845 et 1846).

Dans le cas où l'associé doit apporter, comme mise, son industrie, soit qu'il s'agisse de la communication d'une invention, de l'exploitation d'un brevet, d'une production littéraire, etc., les gains qu'il a réalisés sont acquis à la société du jour où l'associé a dû apporter l'industrie qui les a procurés. L'associé serait garant envers la société, s'il n'avait pas pris les mesures nécessaires pour s'assurer l'usage exclusif de l'invention qu'il apporte, ou si elle était tombée déjà dans le domaine public; mais il ne répondrait pas, bien entendu, de l'utilité ou de la bonté des procédés de l'invention qui constitue sa mise (art. 1847).

Si l'associé est créancier d'une somme exigible, et que son débiteur soit aussi le débiteur de la société, il doit faire de ce qu'il touche une juste imputation sur les deux créances; la bonne foi ne permet pas qu'il s'occupe moins de celle de la société que de celle qui lui est personnelle (art. 1848). S'il a causé des dommages par sa faute, il est tenu de les réparer sans offrir en compensation les profits que son industrie a pu d'ailleurs procurer; car ces profits ne sont pas à lui, ils appartiennent à la société (art. 1850).

Par le même motif, l'associé a action contre la société, non-seulement à raison des sommes qu'il a déboursées pour elle, mais encore à raison des obligations qu'il a contractées de bonne foi pour les affaires de la société, et des risques inséparables de sa gestion (art. 1852).

Quand la mise a été réalisée, si elle vient à périr, la loi a déterminé sur qui doit retomber la perte, et quels effets elle produit. Si la mise consiste dans un immeuble dont la jouissance seulement a été apportée, la perte de l'immeuble retombe exclusivement sur l'associé, qui n'a pas cessé d'être propriétaire; la société ne lui doit aucune indemnité. Si la propriété même de l'immeuble a été apportée, ou si la mise consiste en marchandises, denrées ou autres choses de ce genre, la perte est supportée par la société, et elle ne peut avoir de recours contre l'associé (art. 1851).

Si l'acte de société a gardé le silence pour le partage des bénéfices, la part de chaque associé dans les bénéfices ou dans les pertes sera proportionnelle à sa mise. La mise en industrie est réputée égale à la moindre, « parce qu'étant la plus susceptible d'estimation arbitraire, dit l'orateur du Tribunat Gillet, l'associé doit s'imputer à lui-même de n'en avoir pas fait d'avance stipuler le prix (art. 1853). » Les associés ont d'ailleurs toute liberté pour établir des règles différentes, lesquelles doivent être exactement suivies, pourvu toutefois qu'elles ne donnent pas à l'un des associés la totalité des bénéfices, ou ne l'affranchissent pas de toute contribution aux pertes : une pareille convention serait nulle (art. 1855). Sous cette réserve, il dépend des associés de convenir que la participation aux bénéfices et aux pertes ne sera pas dans une proportion exacte avec l'importance des mises; il suffit que chaque associé y prenne part dans une certaine mesure.

Chaque associé peut, sans le consentement des autres, s'associer un tiers relativement à la part qu'il a dans la société; mais il ne peut, sans ce consentement, l'adjoindre à la société même. « La confiance mutuelle est la base du contrat de société, dit Treilhard, et l'ami de notre associé peut n'avoir pas notre confiance. » De là la maxime : *Socius mei socii non est meus socius* (art. 1861).

L'article 1865 du code Napoléon détermine les différentes manières dont finit la société. Si le contrat a pour objet une affaire déterminée, la société expire naturellement lorsque l'affaire est finie. Si le contrat est formé pour un temps limité, elle cesse d'exister à l'expiration du terme convenu. Si le contrat a pour objet des affaires indéterminées, et s'il est fait sans limitation de temps, la société est censée devoir se prolonger pendant toute la vie des associés; mais comme personne ne peut être perpétuellement retenu en société malgré lui, chaque associé conserve toujours le droit de déclarer sa renonciation, et la société se dissout. Cette renonciation n'est cependant pas admise, si elle n'est pas de bonne foi, c'est-à-dire si l'associé renonce pour s'approprier à lui seul le profit que les associés s'étaient proposé de retirer en commun, ni si elle est faite à contre-temps, c'est-à-dire lorsque les choses ne sont pas entières, et qu'il importe à l'intérêt commun de la société que sa dissolution soit différée. La société se compose d'objets mis en commun; s'ils viennent à périr, il n'y a plus de société. Il n'est pas même nécessaire que tous ces objets périssent pour que la société soit rompue. Si de deux associés, l'un se trouve dans l'impossibilité d'apporter la chose qu'il avait promise, parce qu'elle n'existe plus, il ne peut plus y avoir de société. Le contrat est aussi rompu par la mort naturelle : on s'associe à la personne; quand elle n'est plus, le contrat se dissout. La faillite de l'un des associés opère aussi la dissolution de la société; il ne peut plus y avoir ni confiance dans la personne, ni égalité dans le contrat, qui tombe aussitôt, parce qu'il reposait principalement sur ces deux bases.

La prorogation d'une société à temps limité ne peut être prouvée que par un écrit revêtu des mêmes formes que le contrat de société (art. 1866).

— *Sociétés civiles.* Nous venons d'exposer les dispositions générales qui s'appliquent à toutes les sociétés. Il nous reste à faire connaître les divers types de sociétés reconnus par notre législation. On nomme *sociétés civiles* celles qui n'ont pas pour objet de faire un commerce ou des actes de commerce; *sociétés commerciales*, celles qui ont pour objet de faire des opérations commerciales.

Les règles qui concernent les sociétés civiles se trouvent renfermées dans ces deux notions fort simples : qu'il n'y a jamais solidarité dans les obligations qu'en conséquence d'une stipulation expresse; que toute convention ne lie que ceux qui l'ont formée, et qu'ils sont seuls présumés légalement en connaître les conditions. Le tiers qui contracte avec les associés, étant toujours censé ignorer leurs conventions particulières, peut demander à chacun d'eux une part égale de sa créance, à moins qu'il n'ait été averti par la convention même que l'un des associés avait une part moindre que les autres, et qu'il n'entendait s'engager qu'en proportion de sa part. L'associé qui, en contractant, déclare, mais sans en tenir expressément le pouvoir de ses associés, que c'est pour le compte de la société qu'il traite, n'en demeure pas moins le seul obligé, et ne lie les autres qu'autant que l'obligation aurait tourné au profit de la société (art. 1862, 1863, 1864).

Notre code civil reconnaît, comme le droit romain, deux espèces de sociétés civiles, des *sociétés universelles* et des *sociétés particulières*. Celles-ci ne s'appliquent qu'à certaines choses déterminées; celles-là sont de deux sortes : les *sociétés de tous biens présents*, et les *sociétés universelles de gain*.

La société de tous biens présents est celle par laquelle les parties mettent en commun tous les biens meubles et immeubles qu'elles possèdent actuellement, et les profits qu'elles pourront en tirer (art. 1831). Toute société universelle de biens comprend uniquement les biens présents. Il est formellement interdit d'y comprendre la propriété des biens à venir, c'est-à-dire des biens qui pourraient échoir dans la suite aux associés par succession, donation ou legs. Voici comment le rapport de Treilhard motive cette prohibition, qui n'existait pas dans le droit romain : « Les donations de biens à venir étaient, comme les sociétés de biens à venir, permises par le droit romain, et cependant peu de personnes ont refusé des applaudissements à la disposition de l'ordonnance de 1731, qui les a proscrites en général, et sauf le cas du mariage. Si les actes de société peuvent déguiser des actes de donation, la prohibition de comprendre les biens à venir dans ces derniers doit entraîner, par une conséquence inévitable, la prohibition de les comprendre dans les premiers. S'il doit y avoir une égalité de mises dans la société, dans quelle classe pourrait-on ranger celle qui se formerait entre deux hommes, aujourd'hui peut-être égaux en fortune, mais dont l'un n'aurait aucune perspective d'augmentation pour la sienne, pendant que l'autre aurait des perspectives immenses, prochaines, immanquables? Et peut-on se dissimuler que dans ce cas l'égalité ne serait qu'apparente, mais que l'inégalité serait monstrueuse? Enfin, il faut que tout ce qui entre dans la société au moment où elle se forme, puisse être connu et apprécié : c'est le seul moyen d'assurer une répartition de profits proportionnés aux apports, et de se soustraire aux désastreux effets d'une société léonine, ou quasi léonine. Nous n'avons pu voir dans la société des biens à venir aucun avantage réel qui pût compenser les inconvénients qu'elle entraînerait après elle, et nous avons prévenu, en la prohibant, les surprises et les fraudes dont elle serait presque toujours suivie. »

La société universelle de gains renferme tout ce que les parties acquerront par leur industrie, à quelque titre que ce soit, pendant le cours de la société; les meubles que chacun des associés possède au temps du contrat y sont aussi compris, mais leurs immeubles personnels n'y entrent que pour la jouissance seulement (art. 1838). La simple convention de société universelle faite sans autre explication n'emporte que la société universelle de gains (art. 1839).

Nulle société universelle ne peut exister qu'entre personnes respectivement capables de se donner ou de recevoir l'une de l'autre, et auxquelles il n'est point défendu de s'avantager au préjudice d'autres personnes (art. 1840) : ainsi, elle ne peut exister entre un père ou une mère et son enfant naturel adultérin. Le motif de cette disposition est facile à comprendre : « Ce qui est expressément défendu, dit Treilhard, ce qu'on ne peut faire directement, il serait inconséquent et dérisoire de le tolérer indirectement; il ne faut donc pas que, sous les fausses apparences d'une société, on puisse, en donnant en réalité, éluder la prohibition d'une loi qui a défendu de donner, et que ce qui est illicite devienne permis, en déguisant sous les qualités d'associés celles de donateur et de donataire. »

La société particulière ne s'applique qu'à certaines choses déterminées, ou à leur usage, ou aux fruits à en percevoir (art. 1841). Le contrat par lequel plusieurs personnes s'associent, soit pour une entreprise désignée, soit pour l'exercice de quelque métier ou profession, est aussi une société particulière (art. 1842).

— *Sociétés commerciales.* Les sociétés commerciales sont réglées par les dispositions du code civil sur le contrat de société, par les lois particulières au commerce et par les conventions des parties. Il y a quatre espèces de sociétés commerciales : la *société en nom collectif*, la *société en commandite*, la *société anonyme* et la *société en participation*.

La société *collective* ou *en nom collectif* est celle que contractent deux personnes ou un plus grand nombre, et qui a pour objet de faire le commerce sous une raison sociale. Les clauses de l'acte de société doivent être ren-

dues publiques. Les associés sont tenus envers les tiers sur leurs biens personnels, chacun pour le tout et solidairement. Quand il n'est pas nommé de gérant, chaque associé a le droit de gérer et d'administrer, et, en contractant sous la raison sociale, il oblige la société sans avoir de mandat spécial, sauf aux autres associés à s'opposer aux actes avant qu'ils soient accomplis. Quand il y a des gérants, ils ont seuls le droit d'engager les autres associés en contractant sous la raison sociale. Les pouvoirs des gérants ne sont pas révocables sans causes légitimes, si leur nomination a été faite par l'acte de société; ils sont révocables si leur nomination a été faite par acte postérieur.

La société *en commandite* est celle qui est contractée entre un ou plusieurs associés responsables et solidaires et un ou plusieurs associés simples bailleurs de fonds, que l'on nomme *commanditaires* ou associés en commandite. Elle renferme deux espèces d'associés, qui se distinguent essentiellement par la différence de responsabilité. On peut dire qu'elle est en nom collectif pour les gérants (associés responsables et solidaires), et en commandite pour les simples bailleurs de fonds. Elle est régie sous un nom social qui ne peut être que celui d'un ou de plusieurs des associés responsables et solidaires. La commandite n'engage le bailleur que jusqu'à concurrence de la somme par lui fournie ou à fournir. Elle n'est, quant à lui, qu'une mise en association de son capital. Sa commandite tout entière est affectée à la garantie des engagements sociaux, mais il n'est ni débiteur ni responsable de rien au delà. L'associé commanditaire ne peut faire aucun acte de gestion, même en vertu de procuration; sinon, il serait obligé, solidairement avec les associés en nom collectif, pour toutes les dettes et engagements de la société qui dérivent des actes de gestion qu'il a faits. Il peut, suivant le nombre et la gravité de ces actes, être déclaré solidairement obligé pour tous les engagements de la société ou pour quelques-uns seulement. Les avis et conseils, les actes de contrôle et de surveillance n'engagent point l'associé commanditaire (art. 27 et 28 du code de commerce modifiés par la loi du 6 mai 1863). La publicité est imposée pour les actes de société en commandite, comme pour les actes de société collective. Il n'est pas nécessaire que l'extrait publié indique le nom du commanditaire, mais il doit porter les valeurs fournies ou à fournir en exécution de la commandite.

Quand le capital social n'est pas divisé en actions, la société se nomme *commandite simple;* quand il est divisé en actions, elle se nomme *commandite par actions*. La loi du 17 juillet 1856 a soumis cette dernière à un certain nombre de prescriptions destinées à en écarter l'agiotage et la fraude. Ainsi, les sociétés en commandite ne peuvent diviser leur capital en actions ou coupons d'actions de moins de 100 fr. lorsque ce capital n'excède pas 200,000 fr., et de moins de 500 fr. lorsqu'il est supérieur. Elles ne peuvent être définitivement constituées qu'après la souscription de la totalité du capital social et le versement, par chaque actionnaire, du quart au moins du montant des actions par lui souscrites. Les actions sont nominatives jusqu'à leur entière libération; elles ne sont négociables qu'après le versement des deux cinquièmes. Les souscripteurs d'actions sont, nonobstant toute stipulation contraire, responsables du payement du montant total des actions par eux souscrites (art. 1, 2 et 3). Chaque société en commandite doit avoir un conseil de surveillance composé de cinq membres au moins, et chargé de vérifier les livres, la caisse, le portefeuille et les valeurs de la société; de faire un rapport à l'assemblée générale sur les inventaires et les propositions de distribution de dividendes; de convoquer les assemblées, s'il y a lieu, et au besoin de provoquer la dissolution de la société (art. 5, 8 et 9). Les membres du conseil sont déclarés responsables solidairement et par corps : 1° lorsque la société vient à être annulée pour vice de constitution; 2° lorsque sciemment ils ont laissé commettre dans les inventaires des inexactitudes graves, préjudiciables à la société ou aux tiers; 3° lorsqu'ils ont, en connaissance de cause, consenti à la distribution de dividendes non justifiés par des inventaires sincères et réguliers (art. 7 et 10).

La société *anonyme* n'est qu'une association de capitaux; la personne des associés n'est obligée que jusqu'à concurrence de leur mise à fournir. Une société anonyme est qualifiée par une appellation qui doit, en bonne règle, désigner l'objet de son entreprise; elle n'existe point sous un nom social et ne porte le nom d'aucun associé. Elle est administrée par des mandataires à temps, révocables, salariés ou gratuits. Ces mandataires peuvent être des associés, parce qu'il n'est pas possible que les tiers soient exposés, comme dans les sociétés en commandite, à l'erreur de les croire solidairement responsables sur tous leurs biens. Ils ne sont responsables que de l'exécution du mandat qu'ils ont reçu; ils ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle ni solidaire relativement aux engagements de la société (articles 29-33 du Code de commerce). Le capital des sociétés anonymes se divise en actions ou en coupons d'actions d'une valeur égale, nominatives ou au porteur : de là le nom d'*actionnaires* donné aux associés. L'administration relève de l'*assemblée générale* des actionnaires, laquelle nomme et révoque les gérants, et décide toutes les questions qui, par leur nature, excèdent les pouvoirs confiés aux gérants. Il faut noter que cette assemblée, dite générale, ne l'est que fort rarement, les statuts des sociétés anonymes n'y admettant ordinairement que les propriétaires d'un nombre déterminé d'actions. L'Etat se charge, dans l'intérêt du public, c'est-à-dire de toutes les personnes qui pourront se trouver en rapport direct ou indirect avec ces sociétés, d'examiner les conditions de leur formation; aucune société anonyme ne peut exister qu'avec l'autorisation du chef de l'Etat et avec son approbation pour l'acte qui la constitue. Cette approbation est donnée dans la forme des règlements d'administration publique, après examen du conseil d'Etat.

La loi du 23 mai 1863 a introduit dans notre droit commercial, sous le nom de *sociétés à responsabilité limitée*, une espèce particulière de sociétés anonymes qui n'ont pas besoin, pour se constituer, de l'autorisation du gouvernement. A cet *anonymat libre* (expression de M. Emile Ollivier) sont imposées certaines conditions légales qui, à défaut de l'approbation et de l'intervention du gouvernement, offrent des garanties particulières aux actionnaires et aux tiers. Ainsi, les sociétés à responsabilité limitée ne peuvent être définitivement constituées qu'après la souscription de la totalité du capital social, et le versement du quart au moins du capital qui consiste en numéraire. Le capital social ne peut excéder 20 millions de francs. Les administrateurs doivent être pris parmi les associés; ils ne peuvent être nommés pour plus de six ans; ils doivent être propriétaires, par parts égales, d'un vingtième du capital social. Les actions formant ce vingtième sont affectées à la garantie de la gestion des administrateurs; elles sont nominatives, inaliénables, et déposées dans la caisse sociale.

Nous devons ajouter qu'au moment où nous écrivons (avril 1865), un projet de loi, délibéré en conseil d'Etat, est présenté au corps législatif, qui fait disparaître cette distinction des sociétés anonymes *autorisées*, et des sociétés anonymes *libres*, en ramenant les premières à la condition des secondes, c'est-à-dire en supprimant toute intervention administrative en matière de sociétés commerciales.

Outre les sociétés collectives, en commandite et anonymes, la loi commerciale reconnaît une quatrième espèce de société, la société *en participation;* c'est celle par laquelle deux ou plusieurs personnes conviennent de participer à une affaire, avec les proportions d'intérêt, et aux conditions déterminées par leur convention (art. 47 et 48 du Code de commerce). Il importe d'établir nettement la différence qui existe entre une association collective et une société en participation. Dans la première, il y a nécessairement un patrimoine commun composant le fonds social appartenant à l'être moral que représente la société; dans la participation, il n'y a pas d'individualité, d'être moral, pas de biens sociaux; chaque intéressé agit avec ses fonds, gère comme il l'entend, conduit ses opérations à sa guise, et ne doit à son coparticipant qu'un compte des profits et des pertes, sauf, bien entendu, la responsabilité encourue pour vol ou pour fraude et même pour fautes. La solidarité est de l'essence de la société en nom collectif; dans la participation, il n'existe entre les participants aucune solidarité.

Les sociétés en participation sont affranchies de toutes formalités; la loi n'exige nullement qu'il y ait un acte écrit pour les former. Le juge peut les constater par toutes sortes de preuves, livres de commerce, correspondance, preuve testimoniale (art. 49 et 50).

Nous avons dit comment finissent les sociétés. (V. plus haut *Contrat de société.*) Lorsqu'une société commerciale est dissoute, il faut procéder au partage des biens qui la composent. L'article 64 du code de commerce suppose qu'il sera nommé, pour accomplir ce travail, un ou plusieurs liquidateurs. Quelquefois l'acte de société même a pris soin de nommer le liquidateur; dans le cas contraire, le choix est fait par tous les associés au moment de la dissolution; s'il n'y a pas unanimité, le liquidateur est nommé par le tribunal de commerce. Aucune condition spéciale n'est requise des liquidateurs; ils peuvent être choisis même parmi des personnes étrangères à la société. « Il résulte de l'usage commercial, dit M. Alauzet (*Dictionnaire du commerce*), qu'à la dissolution de la société, il se forme une nouvelle personne civile, distincte des associés comme de l'ancienne société qu'ils avaient formée : c'est la *société de liquidation*, dont le liquidateur est le gérant et le représentant. Mais cette société ne peut rien entreprendre; son but exclusif est de terminer ce qui est commencé, sous la condition de rendre compte; et c'est ce qui la distingue de l'ancienne société dissoute, dont elle est héritière passivement et activement. En cette qualité, elle est substituée à tous les droits comme à toutes les obligations; elle la représente en justice, en demandant comme en défendant, et c'est contre le liquidateur que doivent être dirigés tous les actes de poursuites, de même qu'il a seule qualité pour poursuivre les débiteurs de la société; mais il est impuissant à créer, sous aucun prétexte et à aucun titre, une charge nouvelle qui retombe sur les anciens associés. Ainsi, la qualité de liquidateur est parfaitement distincte de celle d'associé; les deux qualités peuvent être réunies dans la même personne, mais elles ne se confondent point. »

— *Considérations générales sur les sociétés civiles et commerciales.* Le contrat de société a pris, depuis une trentaine d'années surtout, un essor dont les rédacteurs du Code Napoléon étaient loin de prévoir l'importance. Leurs formules, leurs définitions, leurs distinctions ressemblent à un vêtement devenu trop étroit pour la taille accrue de celui qui continue de le porter. La loi reconnaît deux genres de sociétés : la société civile et la société commerciale. La société civile est celle qui n'a pas pour but de faire des actes de commerce. Mais que peut signifier pratiquement une société qui n'a pas ce but? Qu'est-ce qui n'est pas acte de commerce? Une société pour l'achat et la vente des immeubles est-elle commerciale? Le crédit foncier est-il une société civile? Où classer les assurances? Est-ce que la distance qui séparait les actes économiques purement civils des actes commerciaux ne tend pas à s'effacer de plus en plus? A vrai dire, la société civile ne vit plus, on ne la connaît plus que de nom; c'est de l'histoire ancienne, du droit romain. Pratique et théorie appellent également l'unité du droit économique.

Tout l'intérêt s'attache aux sociétés commerciales. Voyons la portée économique et sociale de ces trois types de sociétés : société collective, société en commandite, société anonyme. Chacune d'elles, disent les jurisconsultes, a sa raison d'être dans la situation à laquelle elle correspond. Il y a une nature d'affaires qui exige, avec une communauté d'efforts, avec une responsabilité commune, une confiance réciproque, les mêmes vues et une sympathie d'idées et de caractères. C'est pour cette classe de personnes et pour cette catégorie d'intérêts que la loi a créé la société en nom collectif. D'autres affaires demandent beaucoup de capitaux et de longues années. Les grands travaux d'utilité publique sont de ce nombre. On rencontrerait difficilement pour ces vastes entreprises un homme assez riche pour offrir une responsabilité sérieuse, et assez téméraire pour en prendre le fardeau. La concurrence n'est pas pressante, le but est lointain, l'unité, la promptitude dans l'action ont moins d'utilité. C'est pour cette nature d'affaires que la loi a créé la société anonyme, simple association de capitaux, dans laquelle toute individualité, toute responsabilité disparaît. Le commerce offre des affaires où l'association du capital et de l'industrie est indispensable; des entreprises qui exigent des capitaux qu'on trouverait difficilement dans quelques mains. C'est une fabrique à faire valoir, une manufacture à créer, une invention à exploiter. La concurrence est vive; on a besoin d'unité dans la direction, de spontanéité dans l'action, d'à-propos dans les expédients, de liberté toujours. C'est à cette situation que correspond la société en commandite.

Exclusivement *personnelle*, l'association en nom collectif ne saurait acquérir un grand développement, une grande puissance, parce qu'elle exige l'union des volontés et des intelligences, bien plus difficile à réaliser que le simple concours des capitaux; ses membres, devant se connaître et se choisir mutuellement, sont nécessairement en nombre restreint; elle s'éloigne assez peu du groupe familial; aussi est-elle le propre des petites entreprises. Il faut ajouter que la responsabilité illimitée et le petit nombre des associés y maintiennent le grand mobile économique, *l'intérêt privé*, à un degré d'énergie qui ne saurait exister dans les grandes sociétés à responsabilité limitée.

La société en commandite est de nature mixte : *personnelle* pour les gérants, *réelle* pour les commanditaires. Elle permet aux capitalistes qui ne veulent point entrer dans toutes les chances de la vie commerciale de mesurer leurs risques et de n'exposer que des sommes déterminées. « Deux motifs, dit M. Renouard, donnaient dans le passé une importance considérable au contrat de commandite. Lorsque régnait le préjugé contre le service de l'argent à intérêt, on échappait aux foudres canoniques et aux scrupules de conscience en engageant ainsi commercialement l'argent que l'on n'osait pas prêter à intérêt. En bonne et stricte logique, l'expédient pouvait pécher; mais une infraction logique est aisément pardonnable lorsqu'elle ramène au bon sens. Un autre préjugé était celui qui interdisait le négoce à la noblesse sous peine de dérogeance; c'était porter dommage et au légitime emploi des grandes fortunes et au commerce, à qui l'on fermait un large affluent; le secret de la commandite et les limites de sa responsabilité ouvraient à la conciliation de l'intérêt et du point d'honneur une voie dont beaucoup profitaient. Ces deux préjugés ont disparu; mais les arguments qui militent en faveur de la commandite subsistent dans toute leur force : il se rencontrera toujours de nombreux possesseurs de capitaux que leurs convenances ou leurs intérêts, en leur conseillant de verser des fonds dans les entreprises commerciales, engageront, tantôt à ne pas le faire ostensiblement, tantôt à ne se livrer qu'avec mesure. »

Il est facile de voir que la commandite répond à certains besoins, à certaines situations beaucoup mieux que la société collective. « Supposez, dit M. Coquelin, qu'un inventeur cherche des capitaux afin d'appliquer son invention. Pour obtenir le secours des capitalistes, il doit leur offrir une part dans les bénéfices attendus, ils devront être associés à ses chances de succès. En ce cas, quelle forme de société prendra-t-il? Non pas celle de la société ordinaire assurément, par plusieurs raisons, et spécialement à cause de l'extrême difficulté de trouver un associé qui ait des capitaux et qui veuille risquer toute sa fortune sur le succès de l'invention. Il ne choisira pas non plus la forme de la société anonyme, dans laquelle il pourrait être remplacé comme directeur. Il n'aurait pas, dans une association de ce genre, une position meilleure que tout autre actionnaire, et il pourrait se perdre dans la foule, tandis que la société existant, pour ainsi dire, pour et par lui, il semble que l'administration lui appartienne de droit. » M. Coquelin ajoute qu'il est difficile de comprendre comment nous pourrions nous passer de la commandite ou la remplacer.

Cependant nos voisins d'outre-Manche s'en sont passés jusqu'en 1856. Avant cette époque, la législation anglaise n'admettait d'autre société à responsabilité limitée que la société anonyme ou *chartered company*. Nous rappellerons ici les arguments par lesquels les publicistes anglais plaidaient naguère la cause, aujourd'hui gagnée dans leur pays, de la liberté des sociétés en commandite. La commandite, disaient-ils, n'est, à proprement parler, qu'une espèce particulière de prêt fait à un ou plusieurs industriels. La seule différence qu'il y ait entre le prêt ordinaire et le *prêt-commandite*, c'est que le premier a un taux déterminé, indépendant et insolidaire des chances de l'entreprise, tandis que le second doit suivre toutes ces chances. Pourquoi la loi met-elle obstacle à la commandite plutôt qu'au prêt? Ce ne peut être dans l'intérêt des tiers, car il est clair que, pour les tiers, la commandite est préférable au prêt, les commanditaires devant tout perdre avant que le créancier perde quoi que ce soit, tandis que les prêteurs partagent au prorata l'actif de la société avec les autres créanciers. Si la commandite est favorable à l'intérêt des tiers, il n'est pas moins évident qu'elle est souvent très-utile aux associés eux-mêmes. Les directeurs peuvent, par ce moyen, obtenir un capital bien supérieur à celui qu'ils auraient pu emprunter personnellement.

La société en commandite est, avons-nous dit, une association personnelle pour les gérants, une association de capitaux pour les commanditaires. Dans les sociétés en commandite par actions, le caractère réel de l'association l'emporte singulièrement sur le caractère personnel; aussi, la garantie qu'offre la responsabilité illimitée des gérants devient-elle facilement illusoire. A ces sociétés, qui s'éloignent des sociétés collectives et qui se rapprochent des sociétés anonymes, il convient et il importe que la loi impose sincérité et publicité. On comprend très-bien, par exemple, qu'en leur laissant toute liberté de se constituer, elle réprime le trafic des promesses d'actions avant la constitution légale des sociétés, et celui des actions non libérées par le versement réel et intégral des fonds de commandite, ou libérées jusqu'à concurrence seulement d'une somme insuffisante pour couvrir les risques.

La société qui appelle particulièrement l'attention de l'économiste et du législateur est la société anonyme. Rendre l'association des capitaux indépendante de l'association des personnes, et, par là même, donner à la première une extension, un développement que ne saurait comporter la seconde; tel est le problème résolu par ce type de société. Il est inutile de montrer la puissance que peuvent atteindre les associations de capitaux ainsi dégagées de toute solidarité personnelle; c'est un des caractères de notre temps que leur floraison merveilleuse. « C'est par elles, dit M. J. Garnier, qu'ont été créés les plus puissants établissements de l'industrie moderne, les exploitations minières, les institutions de crédit, d'assurance; sans elles, nous n'aurions pu voir se produire, comme par enchantement, ces nombreuses voies de communication terrestres et maritimes (routes, canaux, cours d'eau améliorés, chemins de fer, bateaux à vapeur, télégraphes), qui coupent les isthmes et les montagnes, franchissent les plaines et les mers, unissent les continents, ravivent tous les éléments de civilisation dans les pays civilisés, et les font surgir dans les contrées arriérées. »

Ce puissant instrument de progrès matériel, notre législation commerciale le met entre les mains de l'administration; il ne paraît pas à nos jurisconsultes qu'on puisse le retirer de ces mains tutélaires sans danger pour le public. « On comprend, dit M. Langlais, l'intervention préalable de l'Etat pour la société anonyme. L'esprit d'indépendance en a quelquefois murmuré; mais ces plaintes sont vaines et irréfléchies. Lorsqu'une société cache aux yeux du public toute sa personnalité, lorsque les créanciers n'ont pour gage qu'un actif impossible à vérifier, la fraude est à craindre; une mauvaise combinaison, une mauvaise gestion peuvent compromettre la fortune des actionnaires, altérer le crédit; et, dès lors, un haut intérêt d'ordre public demande que le contrôle de l'autorité supplée à l'absence de cette responsabilité dont la société anonyme est seule dispensée. »

Malgré cette opinion de M. Langlais, expri-

mée en 1856 avec ce ton dogmatique et optimiste qu'on ne s'étonne pas de rencontrer chez un conseiller d'Etat, un pas a été fait en 1863 vers la liberté des sociétés anonymes, laquelle n'a cessé depuis lors de gagner du terrain dans l'opinion. Cette année même (1865), un projet de loi sur les sociétés commerciales a été présenté au Corps législatif qui, reconnaissant impossible la coexistence de deux espèces de sociétés anonymes, les unes libres, les autres privilégiées, demande pour toutes le régime légal appliqué aux premières. Chose curieuse! M. Langlais qui, en 1856, tenait fort, comme on vient de le voir, pour l'autorisation, est aujourd'hui converti à la liberté, car il est un des rédacteurs de l'exposé des motifs du nouveau projet de loi. Nous pouvons l'opposer à lui-même.

« Il faut s'attacher à savoir, dit l'exposé des motifs, quels pouvaient être les résultats utiles de l'autorisation, quels ont été, et surtout quels seraient à l'avenir ses inconvénients. Avant d'émettre son avis sur les autorisations demandées par les fondateurs des sociétés anonymes, le conseil d'Etat, on le sait, examine leurs statuts, s'assure qu'ils ne contiennent aucune stipulation contraire aux lois, aux bonnes mœurs et à l'ordre public, aucune clause compromettante pour les intérêts des actionnaires ou dangereuse pour les tiers. Il vérifie, autant que possible, la sincérité et la valeur des apports, la réalité des souscriptions, la moralité et la solvabilité des souscripteurs. Certes, il y a dans cet examen de sérieuses garanties; mais le législateur peut aisément remplacer toutes celles qui résultent des dispositions statutaires, en traçant les règles générales sur lesquelles doivent être en quelque sorte calqués les contrats de société. C'est précisément ce qu'a fait la loi du 22 mai 1863..... Le public est fort enclin à s'exagérer les effets de l'autorisation obtenue. Non-seulement il suppose que l'examen préalable ne doit rien laisser d'incertain dans les faits sur lesquels il a porté; il est même disposé a y voir un gage assuré de succès pour les opérations de la société. De là il n'y a pas loin à considérer le gouvernement comme responsable des pertes qui peuvent survenir, au moins de la moralité des faits qui en sont la cause. Cette fausse appréciation a le double inconvénient d'inspirer souvent de la confiance pour des entreprises qui n'en méritent point, et de faire remonter mal à propos jusqu'au gouvernement une responsabilité qu'il ne saurait accepter..... Aujourd'hui toutes les classes ont en matière de commerce, d'industrie et de finances, assez de lumières et d'expérience pour être considérées comme majeures, et traitées comme telles. Elles ne voudraient pas être gênées dans l'exercice de leurs droits, elles ne doivent pas être protégées par des mesures exceptionnelles. »

Rien ne nous semble, quant à nous, plus rationnel que de supprimer un système qui engage la responsabilité du pouvoir en mettant dans ses mains les principaux ressorts du mouvement économique, et qui, en livrant à des compagnies *privilégiées* les grands travaux, les grandes entreprises, canaux, chemins de fer, docks, banques, mines, forges, assurances, etc., a créé dans notre pays cette centralisation économique, si bien désignée par Fourier sous le nom de *féodalité industrielle*. Qui dit intervention préalable du gouvernement dit censure. N'est-il pas facile de voir que ce régime de censure et de privilége fait de la société anonyme, si libérale dans sa forme, si expansive de sa nature, un principe d'exclusion, le germe d'une caste? que l'abolition de ce régime est la condition *sine quâ non* de la véritable liberté de l'industrie? que l'anonymat, soumis à l'autorisation et à l'approbation de l'Etat, c'est l'alliance, faut-il dire la complicité, du capital et du pouvoir, et que cette alliance, jointe à celle de l'Eglise et de l'Etat, est l'écueil éternel où se brisent les efforts du libéralisme français? en un mot, que la liberté des sociétés anonymes peut seule nous préparer le terrain économique où prendront enfin racine les libertés d'ordre supérieur?

Du reste, les raisons qu'on allègue en faveur du système préventif appliqué aux sociétés anonymes n'ont rien de sérieux. Il n'est nullement nécessaire de chercher, pour les intérêts, des garanties en dehors du droit commun. Les intérêts ont besoin de lumière, non de tutelle : ce qu'ils sont fondés à demander, c'est que la loi leur donne le moyen efficace d'exercer eux-mêmes leur droit de contrôle, non que l'administration se charge d'exercer ce droit à leur place. La liberté des sociétés anonymes existe complète aux Etats-Unis, et l'on ne voit pas que les Etats-Unis nous envient notre anonymat privilégié. « Un examen attentif du système des divers Etats, dit M. Carey, ne peut guère manquer de convaincre le lecteur de l'avantage qu'on trouve à laisser pleine et entière liberté aux associations de traiter avec le public, soit sous le principe de la responsabilité limitée, soit sous celui de la responsabilité illimitée des associés. »

Voici, dirons-nous avec M. John Stuart Mill, un certain nombre de personnes qui veulent s'associer pour faire des opérations de commerce ou d'industrie, et qui, après s'être mises d'accord, annoncent à ceux avec lesquels elles font des affaires qu'elles n'entendent point être responsables au delà du capital souscrit. Pour quel motif et dans quel intérêt la loi viendrait-elle leur interdire d'agir de la sorte et leur imposer une responsabilité illimitée dont elles ne veulent pas? Ce n'est pas sans doute dans celui des associés, puisque la limitation de la responsabilité est précisément ce qui les protége, ce dont ils profitent. C'est donc dans l'intérêt des tiers, notamment de ceux qui font des affaires avec la société et envers lesquels elle peut contracter une dette que l'apport des actionnaires ne suffirait pas à payer. Mais personne n'est obligé de faire des affaires avec *l'association*, et bien moins encore de lui accorder un crédit illimité. La classe de personnes avec laquelle les sociétés de ce genre ont ordinairement des affaires est parfaitement en état de défendre ses intérêts. On ne voit nullement pourquoi la loi prendrait plus de soin de ces intérêts que les intéressés eux-mêmes. Il est raisonnable sans doute qu'elle demande à toutes les sociétés dans lesquelles la responsabilité des associés est limitée, non-seulement que le capital sur lequel elles prétendent faire leurs affaires soit effectivement versé ou garanti, mais que la comptabilité soit accessible aux particuliers, et que les bilans, au besoin, soient publiés de manière à ce qu'il soit possible de constater en tout temps l'état des affaires de la compagnie, et de savoir si le capital, qui est la seule garantie de l'engagement qu'elle prend, n'a point été entamé. La fidélité de ces comptes pourrait être assurée par une pénalité suffisante. Mais lorsque la loi a donné ainsi aux particuliers tous les moyens possibles de connaître les divers détails qui doivent entrer dans leurs calculs de prudence, il n'y a pas de raison pour qu'elle vienne se substituer à leur jugement en matière de société plus qu'en toute autre matière.

Il faut remarquer qu'une société à responsabilité limitée, à qui l'Etat impose sincérité et publicité, offre des garanties supérieures, sous plusieurs rapports, à celles que présente un particulier. En effet, lorsqu'on traite avec un particulier, on a pour garantie sa responsabilité pécuniaire, qui est sans limite, mais on n'a pas celle qui résulte de la publicité des bilans, et de la certitude qu'un capital connu et considérable a été versé. « Les tiers, dit M. Coquelin, qui traitent avec un commerçant particulier, ne savent presque jamais que par des appréciations vagues et fort incertaines à quelle somme de capital ils ont affaire; au contraire, s'ils s'adressent à une société anonyme, pourvu qu'ils se donnent la peine de s'informer, ils traiteront presque à coup sûr. Rien de plus facile pour un particulier que de dissimuler l'étendue de ses dettes. Nul ne les connaît bien que lui seul; ses commis mêmes les ignorent, car les emprunts qu'il est en position de faire ne rentrent pas tous dans la classe des opérations dont il est obligé de tenir compte dans son journal. C'est un secret que lui seul possède, qui ne transpire que rarement et toujours lentement dans le public, qu'il ne partage même pas avec ses créanciers, la plupart étrangers les uns aux autres, et qui ne se dévoile enfin que lorsque le moment de la catastrophe est arrivé. Au contraire, une société anonyme ne peut guère ni devoir ni emprunter sans que tout le monde le sache, le directeur, les actionnaires et le public. Ses opérations financières participent, à certains égards, de la nature de celles des gouvernements; la lumière du jour les pénètre de toutes parts. Aussi, capital et dettes, actif et passif, tout est fixé, constaté, connu dans le cas de la société anonyme; tout est incertain, obscur, ignoré dans le cas d'un établissement particulier. A la faveur de cette obscurité qui plane sur sa situation et qu'il a soin d'entretenir, le commerçant privé sera parvenu, tant que son établissement marchait, à se faire attribuer un état de fortune bien supérieur à la réalité, et à conquérir un crédit mal justifié par ses moyens. Si ses affaires tournent mal, tout le monde l'ignorant jusqu'à la catastrophe, il aura pu, avant de succomber, user tous les ressorts de son crédit et porter l'état de ses dettes bien au-dessus de sa fortune réelle. Au jour de son désastre que trouvera-t-on? Un passif bien plus fort qu'on ne le supposait et un actif bien moindre. Ce n'est pas tout : cette même obscurité qui l'aura si bien servi précédemment, quand il voulait agrandir outre mesure sa position et son crédit, lui fournira maintenant les moyens de dissimuler une partie de sa fortune aux poursuites de ses créanciers. Elle s'était enflée, cette fortune, tant qu'il s'agissait d'inspirer la confiance; elle se dérobera maintenant, elle s'effacera, elle se fera petite, sans que ni les précautions légales, ni l'active vigilance des créanciers puissent l'atteindre dans les sombres détours où elle se cache, et les tiers seront doublement trompés. Que l'on examine si les pratiques de ce genre sont aussi faciles dans le cas de la société anonyme. Elles sont encore possibles : qui en doute? Et comment pourrait-on espérer ou prétendre qu'il en fût autrement? Mais on conviendra que, par la nature même de la société, par son organisation, par la publicité nécessaire qui environne ses actes, l'abus est de toutes parts circonscrit. »

Outre le danger de mettre dans la dépendance et sous la responsabilité du gouvernement toutes les grandes exploitations, toutes les grandes créations économiques, et, par là même, dans une certaine mesure, toute l'industrie, tout le commerce du pays, le système préventif appliqué à l'anonymat présente l'inconvénient de mettre obstacle à la multiplication des sociétés anonymes, aux applications nouvelles que pourrait recevoir cette forme de société éminemment *républicaine* (c'est l'expression de M. Troplong), qui, en dépersonnalisant les rapports d'échange, leur ôte tout caractère d'arbitraire, de ruse, de mensonge; qui, en groupant de petits capitaux, donne naissance à des forces productives considérables, qui supprime ainsi le monopole industriel des grandes fortunes, et qui permet de concilier le progrès de l'industrie avec un état social démocratique. « La puissance productive de l'industrie, dit M. John Stuart Mill, doit souffrir de tout ce qui empêche la formation de grands capitaux au moyen de l'association des petits. Les capitaux assez considérables pour les besoins de l'industrie moderne ne se trouvent pas en assez grande abondance aux mains des simples particuliers, et ils y sont plus rarement encore dans les pays où les lois favorisent la diffusion des fortunes. Il n'est d'ailleurs nullement désirable que tous les procédés perfectionnés, que tous les moyens d'une puissante et féconde action industrielle qui dépendent de grands capitaux soient des monopoles aux mains de quelques riches, par suite de la difficulté que les personnes d'une fortune médiocre auraient à associer leurs capitaux. »

L'industrie, comme la liberté, disent certains publicistes anglomanes, ne peut grandir, ne peut acquérir toute sa puissance, tout son développement, qu'à l'ombre d'une aristocratie répandant sur le territoire des centres, des foyers naturels d'initiative économique, comme d'indépendance et de résistance politique. Le propre de la démocratie est de détruire les forces économiques et les forces politiques traditionnelles. Quel progrès industriel peut-on espérer avec des propriétés morcelées, des fortunes à peu près égales, c'est-à-dire également médiocres? quelle garantie de la liberté avec des individus également faibles, également impuissants? L'exemple des Etats-Unis répond suffisamment à ces publicistes : la démocratie s'y montre parfaitement compatible avec le développement de l'industrie, comme avec la conservation de la liberté; il est vrai qu'aux Etats-Unis les capitaux peuvent se grouper, comme les citoyens s'associer, sans l'autorisation préalable du gouvernement.

IV. — DES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS. — *Caractère de ces sociétés*. Les sociétés de secours mutuels sont destinées à protéger les personnes qui vivent uniquement de leur travail contre certaines éventualités déterminées, qui, en les privant de leurs ressources habituelles, compromettent tout à coup soit leur propre existence, soit celle de leur famille. Au moyen de cotisations périodiques, elles créent un capital qui, en restant la propriété indivise de tous leurs membres, sert à soulager celui que vient atteindre l'une de ces éventualités, la maladie, par exemple. Le caractère de ces sociétés est, suivant M. Baudrillart, de combiner deux idées qui, trop souvent, apparaissent en complète opposition, l'assistance et la prévoyance, le secours reçu et la dignité personnelle; il nous semble plus vrai de dire que leur principe, qui est l'*assurance*, est précisément contraire à ce qu'on entend ordinairement par *assistance*. Cette assistance, en effet, n'est pas facultative; elle est affaire de justice, non de charité; elle résulte d'un contrat qui détermine la quotité des mises des sociétaires, les conditions, la forme et la proportion des secours. « L'organisation des sociétés de secours mutuels, dit M. Hubbard, n'aurait besoin d'aucune règle, si elles ne prenaient aucun engagement vis-à-vis de leurs membres, et si elles pouvaient limiter leurs secours aux ressources dont elles disposent; mais il n'en est pas ainsi. *Il y a réellement contrat*; et, comme chaque travailleur ne fait acte d'adhésion à une société de secours mutuels que pour être efficacement soutenu contre les éventualités qu'il prévoit, ces institutions ne peuvent être considérées comme des établissements de charité : ce sont de vraies *assurances mutuelles*. Leur organisation est donc vicieuse si, avec l'épargne de tous, il arrive que les uns soient secourus et que l'argent vienne à manquer pour soulager les autres. Il faut, pour qu'elles remplissent leur mission, qu'elles soient organisées de telle sorte que l'exécution des clauses du contrat soit assurée en faveur de tous ceux qui le souscrivent et en remplissent les conditions; il faut qu'elles ne s'engagent jamais au delà du possible, afin de donner à tous leurs membres la certitude morale qu'ils trouveront, au jour du besoin, l'appui qu'ils recherchent. »

— *Législation française relative aux sociétés de secours mutuels*. Sous la Restauration et sous le gouvernement de Louis-Philippe, les sociétés de secours mutuels étaient régies par les lois relatives aux associations ordinaires (art. 291 et 292 du Code pénal; loi du 10 avril 1834). A Paris, elles étaient tenues de remettre un état de situation annuel au préfet de police. La Révolution de février mit à l'ordre du jour la question des sociétés de secours mutuels, comme toutes les questions relatives aux classes ouvrières. L'Assemblée constituante avait été saisie, par l'un de ses comités, d'un projet sur cette matière; mais elle se sépara au moment de le discuter. Repris par l'Assemblée législative, ce projet fut définitivement adopté le 15 juillet 1850.

M. Thiers avait posé les bases de la loi dans son rapport sur l'assistance publique (26 janvier 1850). « Les sociétés de secours mutuels doivent être scrupuleusement respectées dans leur liberté. Elles doivent être libres de se former, de s'administrer, de se dissoudre. Mais, en se donnant la peine de veiller sur leurs statuts, de garder leurs fonds et d'en servir l'intérêt, l'Etat peut leur rendre des services qui sont à sa portée et qui ne dépasseraient pas la limite d'intervention indiquée par les véritables principes. En attribuant aux sociétés de secours mutuels la qualité de personnes civiles, pouvant non-seulement agir en justice, mais recevoir des dons et legs, qualité qu'il dépend de lui d'accorder ou de refuser, l'Etat pourrait se réserver la faculté de reviser leurs statuts, dès lors tenir la main à ce que ces statuts fussent équitables, bien-conçus, à l'abri de toute fraude. Le conseil d'Etat, chargé de veiller à la formation de toutes les sociétés, pourrait être chargé aussi de contrôler les statuts des sociétés de secours mutuels qui s'adresseraient à lui pour devenir personnes civiles. Il leur épargnerait ainsi, comme il le fait pour toutes les sociétés d'assurances, beaucoup d'erreurs dommageables, qui tiennent, chez les organisateurs de ces sociétés, au défaut d'expérience et de connaissance des lois. Par exemple, il a été reconnu que les sociétés qui ne se bornent pas à pourvoir à la maladie et aux infirmités accidentelles, mais qui veulent pourvoir aux infirmités de l'âge, et tendent ainsi à se convertir en caisses de retraites, sont exposées à des insuffisances prochaines, et en quelque sorte à des banqueroutes. Il a été reconnu encore que celles qui seraient formées en vue de chômages sont tout aussi impuissantes, et de plus, dangereuses. Il suffirait effectivement d'une crise industrielle tant soit peu intense pour mettre toutes ces caisses en déficit, car aucune d'elles n'aurait les ressources nécessaires pour nourrir la plupart de ses membres pendant un ou deux mois d'inaction. De même qu'une caisse de secours mutuels contre la maladie serait mise en banqueroute par une épidémie, de même une telle caisse, étendue au chômage, succomberait au premier revers d'une industrie qui frapperait à la fois le plus grand nombre de ses sociétaires. Enfin, appliquée au chômage, elle donnerait lieu à des appréciations ou difficiles, ou impossibles. Comment, en effet, les associés pourraient-ils examiner si le postulant est privé de travail par sa faute, par son refus d'accepter un salaire raisonnable, ou par une détresse réelle de l'industrie à laquelle il est voué? L'expérience apprend, en outre, que les sociétés de cette nature pourraient devenir des moyens assurés de solder des grèves, de les préparer même et de les produire à volonté. Il y a donc un grand intérêt à ce que l'Etat revise les statuts des sociétés de secours mutuels, si on veut empêcher ces sociétés de se dénaturer et de manquer leur objet véritable en cherchant à atteindre un objet impossible ou dangereux. Nous n'entendons pas soutenir que l'Etat doive interdire telle ou telle société, parce qu'elle ne sera pas venue lui soumettre ses statuts, lui demander son attache; non, assurément... L'Etat doit respecter toutes ces sociétés, à moins qu'elles ne fussent tellement dangereuses, qu'elles tombassent sous l'application des lois ordinaires. Mais en s'imposant le soin d'examiner, de consacrer les statuts de celles qui voudront recourir à lui, en y ajoutant la faculté précieuse de pouvoir recevoir des dons et legs, et surtout en se faisant leur banquier, pour leur épargner les détournements de fonds, pour leur servir un intérêt fixe de 5 p. 100, avantages de sûreté et d'intérêt qu'elles ne trouveraient nulle part, il les amènera à solliciter elles-mêmes son intervention et à se conformer volontairement aux sages règlements qu'il pourra établir... En résumé, liberté complète des associations de secours mutuels, à moins qu'elles ne soient contraires aux lois; liberté, disons-nous, mais protection et appui pour celles qui auront recours à l'Etat, vérification et légalisation de leurs statuts, usage des caisses du Trésor pour y déposer leurs fonds, intérêt régulier et avantageux de leur argent, tels sont les principes que nous vous proposons d'adopter. »

Conformément à ces principes, la loi du 15 juillet 1850 déclara que les sociétés de secours mutuels pourraient, sur leur demande, être *reconnues* comme établissements d'utilité publique, et à ce titre devenir aptes à recevoir des donations et legs mobiliers et immobiliers, et à jouir de certaines faveurs administratives, en soumettant leurs statuts et leur gestion à certaines conditions fixées par le gouvernement. Un décret présidentiel du 14 juin 1851 établit que cette *reconnaissance* des sociétés de secours mutuels aurait lieu par décret rendu dans la forme des règlements d'administration publique, sur une demande adressée au préfet et transmise par ce dernier au ministre de l'agriculture et du commerce.

A peine en vigueur, le régime consacré par la loi du 15 juillet 1850 fut modifié par le décret du 26 mars 1852, qui, à côté des sociétés *libres* et des sociétés *reconnues*, créa une troisième espèce de sociétés de secours mutuels, les sociétés *approuvées*. D'après ce décret, une société de secours mutuels doit être créée par les soins du maire et du curé dans chaque commune où l'utilité en a été reconnue par le

préfet (art. 1). Elle se compose d'associés *participants* et de membres *honoraires;* ceux-ci payent les cotisations fixées ou font des dons à l'association sans participer aux bénéfices des statuts; les associés participants ne peuvent dépasser, sans autorisation spéciale, le nombre de 500 (art. 2 et 5). Le président de chaque société est nommé par le chef de l'Etat; le bureau est nommé par les membres de l'association; le président surveille et assure l'exécution des statuts; le bureau administre la société. L'admission des membres honoraires est prononcée par le président et le bureau; celle des sociétaires participants par l'assemblée générale (art. 3, 4 et 5). Les sociétés de secours mutuels ont pour but d'assurer des secours temporaires aux sociétaires malades, blessés ou infirmes, et de pourvoir à leurs frais funéraires. Elles ne peuvent promettre de pensions de retraite que si elles comptent un nombre suffisant de membres honoraires. Leurs statuts, qui sont soumis à l'approbation du ministre de l'intérieur pour le département de la Seine, et du préfet pour les autres départements, doivent régler les cotisations des sociétaires d'après les tables de maladie et de mortalité confectionnées ou approuvées par le gouvernement (art. 6 et 7). Lorsque l'encaisse d'une société de plus de cent membres dépasse 3,000 fr., l'excédant doit être versé à la caisse des dépôts et consignations, qui en sert l'intérêt au taux de 4 1/2 pour 100; si la société est de moins de cent membres, ce versement devra être opéré lorsque les fonds réunis dans la caisse dépasseront 1,000 fr. (art. 13). La dissolution d'une société n'est valable que si elle est autorisée par le préfet. Ce magistrat peut, d'ailleurs, suspendre ou dissoudre celle qui viole ou laisse sans exécution ses statuts, ou dont la gestion est défectueuse. En cas de dissolution, le montant de leurs versements est restitué aux sociétaires présents, jusqu'à concurrence des fonds existants et déduction faite des dépenses occasionnées par chacun d'eux. Les fonds restés libres après cette restitution, sont partagés entre les sociétés du même genre ou les établissements de bienfaisance de la commune, et, à leur défaut, entre les sociétés de secours mutuels approuvées du département, au prorata du nombre de leurs membres (art. 15 et 16).

Le décret assure de sérieux avantages aux sociétés *approuvées*, c'est-à-dire aux sociétés qui se conforment aux prescriptions qu'on vient de lire. Elles peuvent prendre des immeubles à bail, posséder des objets mobiliers et faire tous les actes relatifs à ces droits; recevoir, avec l'autorisation du préfet, les dons et legs mobiliers dont la valeur n'excède pas 5,000 fr. (art. 8). La commune, et au besoin le département, est tenue de leur fournir gratuitement un local pour leurs réunions, ainsi que les livrets et registres nécessaires à l'administration et à la comptabilité (art. 9). Le droit municipal sur les convois, dans les communes où il en existe, doit être réduit des deux tiers pour ceux dont elles doivent supporter les frais (art. 10). Tous les actes relatifs à leur gestion sont exempts des droits de timbre et d'enregistrement (art. 11). Le bureau de la société peut délivrer à chaque membre participant un diplôme qui lui sert de passe-port et de livret (art. 12). Les sociétés approuvées peuvent faire aux caisses d'épargne des dépôts de fonds égaux à la totalité de ceux qui seraient permis au profit de chaque sociétaire individuellement; elles peuvent aussi verser dans la caisse des retraites, au nom de leurs membres actifs, les fonds restés disponibles à la fin de chaque année (art. 14). Enfin, une commission supérieure permanente est chargée de soumettre au chef de l'Etat les moyens propres à développer et à perfectionner l'institution (art. 19).

Comme on vient de le voir, la législation française distingue trois espèces de sociétés de secours mutuels : 1° les sociétés libres; 2° les sociétés reconnues; 3° les sociétés approuvées. Les premières se forment sans autre restriction que celle qui est imposée à toutes conventions de respecter la morale et les lois d'ordre public. Si elles comptent plus de vingt membres, la permission de l'autorité est nécessaire, comme elle l'est pour toutes les associations. Créées en vertu de la loi du 15 juillet 1850, les sociétés reconnues sont de véritables établissements publics, ayant le droit d'acquérir, à titre gratuit ou onéreux, de meubles et des immeubles; elles jouissent, en outre, de tous les avantages assurés par le décret du 26 mars 1852 aux sociétés approuvées. Ces dernières forment une institution intermédiaire entre la société libre et la société reconnue. Si elles ont des avantages qui n'appartiennent pas aux sociétés libres, elles ont aussi une capacité moins étendue que les sociétés reconnues. Spécialement, les sociétés approuvées peuvent acquérir des meubles, mais elles n'ont, quant aux immeubles, que la capacité de les prendre à bail, tandis que les sociétés reconnues en peuvent devenir propriétaires.

— *Histoire des sociétés de secours mutuels en France.* La première société de secours mutuels établie en France paraît avoir été fondée dans la ville de Lille en 1580. La plus ancienne des sociétés de Paris, la société de Sainte-Anne, ne fait remonter sa fondation qu'à l'année 1694 : elle fut fondée dans l'église du prieuré de Sainte-Marie-du-Temple, de l'ordre des chevaliers de Malte. D'après une notice sur l'origine de cette société, insérée en tête de son règlement, « semblable aux autres sociétés qui, au nombre de treize, existaient avant la Révolution de 1789, elle n'était qu'un reste de confrérie religieuse, et portait à son origine le titre de Confrérie et Société hospitalière des compagnons menuisiers et habitants du Temple, sous l'invocation de sainte Anne. Elle avait, dans l'église de Sainte-Marie (enclos du Temple), une chapelle dédiée à sainte Anne et entretenue aux frais de la confrérie. Elle possédait tous les ornements et accessoires nécessaires à l'office divin, qu'on y célébrait chaque dimanche, et solennellement à la Sainte-Anne, qui était l'époque annuelle du renouvellement de ses administrateurs. Son personnel, année commune, était d'environ soixante à quatre-vingts membres. Outre les produits des droits d'association et des cotisations mensuelles des confrères, on faisait chaque année, vers l'époque de la Sainte-Anne, une quête à domicile dans toutes les boutiques du quartier du Temple, notamment chez les maîtres menuisiers. Le produit des quêtes était joint aux fonds généraux pour subvenir à toutes les dépenses de la société et au soulagement des confrères malades. Cet ordre de choses dura jusqu'en septembre 1792, où la société se défit de tous les ornements religieux et autres effets appartenant à la confrérie, et où, réduite à environ trente membres, elle prit le titre de *Société fraternelle de secours.* » Une des treize sociétés citées dans la notice de la société de Sainte-Anne est la Société panotechnique de prévoyance; celle-ci remonte aux premières années du règne de Louis XV (1720). « Elle fut d'abord érigée, sous le titre de Notre-Dame-de-la-Nativité, dans une chapelle de l'église de Saint-Laurent; elle a changé plusieurs fois de nom, suivant les phases de la révolution de 1789. Jusqu'en 1780, ce n'était qu'une association religieuse comme toutes les autres confréries; mais, à cette époque, les membres qui la composaient, guidés par des sentiments d'humanité et de philanthropie, et dans la vue de soulager les malades et les vieillards, créèrent une caisse spéciale, laquelle était indépendante de celle de la confrérie; on pouvait être confrère sans être sociétaire, mais non être sociétaire sans être confrère. La cotisation ne fut d'abord que de 5 sous par mois, pendant les dix premières années; elle fut portée ensuite à 10 sous jusqu'en 1810. »

La Révolution française ne se montra pas favorable aux associations de secours mutuels, pour deux raisons : la première, c'est que le caractère religieux des confréries lui paraissait un obstacle à la sécularisation des institutions sociales qu'elle poursuivait; la seconde, c'est qu'elle craignait de voir renaître sous un autre nom, et sous une autre forme, ces corporations industrielles pénétrées d'abus, pleines d'iniquités, qu'elle faisait disparaître pour y substituer la libre concurrence. Affranchissement du travail signifiait, pour la Constituante, isolement de l'individu dans le travail. Toute *association* semblait, aux membres de cette grande assemblée, un retour aux liens traditionnels et corporatifs qu'elle avait brisés : il fallait, avant tout, s'attacher à rendre ce retour impossible. Nulle préoccupation alors de cet esclavage insaisissable, qui naît de la fatalité économique, que le socialisme appelle esclavage *des choses*, et contre lequel la libre *association* peut seule armer et protéger l'individu d'une manière efficace. « Les citoyens d'un même état ou profession, dit la loi du 17 juin 1791, les entrepreneurs, ceux qui ont boutique ouverte, les ouvriers ou compagnons d'un art quelconque, ne pourront, lorsqu'ils se trouveront ensemble, se nommer ni président, ni secrétaire, ni syndic, ni tenir des registres, prendre des arrêtés ou délibérations, former des règlements sur leurs *prétendus intérêts communs.* »

Les sociétés de secours mutuels répondaient à des besoins trop évidents et à des aspirations trop légitimes pour n'avoir pas raison de cette loi, qui allait jusqu'à nier l'existence d'intérêts communs pour les ouvriers d'une même profession. Après la tourmente révolutionnaire, on les vit se développer peu à peu. En 1822, la Société philanthropique de Paris put en compter dans cette ville cent trente-deux, possédant environ dix mille trois cent cinquante ouvriers réunis en communauté d'épargne et de prévoyance. En 1842, le chiffre des sociétés de secours mutuels de Paris s'était élevé à deux cent trente-quatre, composées de dix-sept mille trois cent quatre-vingt-neuf membres; en 1844, à deux cent cinquante-six, composées de vingt mille six cents; en 1845, à deux cent soixante-deux, composées de vingt-deux mille quarante et un; au 31 décembre 1851, à trois cent quarante et une, composées de quarante-trois mille huit cent soixante-quatorze sociétaires.

Dans les autres centres industriels, le progrès n'avait pas été moins sensible. La Gironde, le Nord, le Rhône, la Haute-Garonne, le Haut et le Bas-Rhin, le Tarn, le Var et la Seine-Inférieure avaient vu se développer rapidement dans leur sein le principe de la mutualité. Les deux tableaux suivants, que nous empruntons à M. Batbie, présentent le développement de ces sociétés pendant la période décennale de 1852 à 1861. Le tableau A comprend la totalité de ces institutions, tandis que le tableau B n'embrasse que les sociétés approuvées.

Années. 31 décemb.	Nombre des sociétés.	Nombre des sociétair.	Dont membres honor.	Avoir des sociétés.
A. *Mouvement général des sociétés de secours mutuels.*				
				Fr.
1852	2,438	271,077	21,635	10,714,877
1853	2,773	318,256	28,810	12,089,561
1854	2,940	351,101	35,300	13,332,073
1855	3,123	386,662	41,434	14,978,104
1856	3,404	426,453	47,281	16,532,311
1857	3,609	470,414	53,533	18,897,921
1858	3,860	506,980	58,066	20,755,451
1859	4,118	534,233	61,378	22,058,509
1860	4,327	559,820	65,137	25,404,038
1861	4,410	605,246	68,991	27,905,558
B. *Statistique des sociétés approuvées.*				
1852	50	11,794	2,318	728,318
1853	439	66,646	15,435	1,707,154
1854	787	104,033	24,292	3,748,329
1855	1,063	128,576	29,798	4,702,001
1856	1,406	167,568	37,431	5,803,304
1857	1,672	245,999	44,160	8,028,160
1858	1,940	284,698	48,580	9,641,685
1859	2,274	316,754	52,282	14,452,247
1860	2,514	359,332	57,324	14,592,961
1861	2,653	385,080	60,220	15,685,605

Ainsi, dans l'espace de dix ans, le nombre des sociétés s'est élevé de deux mille quatre cent trente-huit à quatre mille quatre cent dix, et celui des sociétaires, de deux cent soixante et onze mille soixante-dix-sept à six cent cinq mille deux cent quarante-six, c'est-à-dire que le nombre des sociétés a presque doublé, et que le nombre des sociétaires a fait même plus que doubler.

— *Législation belge relative aux sociétés de secours mutuels.* Les sociétés belges sont régies par une loi du 3 avril 1851. Aux termes de cette loi, le gouvernement pourra reconnaître les sociétés qui assurent des secours temporaires, soit à leurs membres, en cas de maladie, de blessures ou d'infirmités, soit aux veuves et enfants des associés décédés, qui se chargent de pourvoir aux frais funéraires, de faciliter aux associés l'accumulation de leurs épargnes pour l'achat d'objets usuels et de denrées, ou qui se forment pour d'autres nécessités temporaires. En aucun cas, ces sociétés ne pourront promettre des pensions viagères. Les statuts des sociétés qui voudront être reconnues devront être approuvés par le gouvernement sur l'avis favorable des autorités municipales et provinciales. Les avantages suivants sont accordés aux sociétés reconnues : 1° faculté d'ester en justice, sauf l'agrément de l'autorité provinciale pour les affaires au-dessus de la compétence du juge de paix, et avec exemption des frais de procédure; 2° exemption des droits de timbre et d'enregistrement pour tous actes faits en leur faveur et pour toute pièce à produire par les sociétaires; 3° faculté de recevoir des dons et legs mobiliers sans limitation de valeurs.

— *Législation anglaise relative aux sociétés de secours mutuels.* Les sociétés de secours mutuels sont connues, en Angleterre, sous le nom de *sociétés d'amis*, *sociétés amicales* (friendly societies). Elles ont été, depuis 1793, l'objet d'une sollicitude toute particulière de la part du législateur, sollicitude qui s'est traduite par un grand nombre de bills. D'après le bill de 1850, qui les régit actuellement, toute société qui veut jouir des bénéfices de l'existence légale, doit être enregistrée par un fonctionnaire public spécial (*registrar*), relevant du ministre de l'intérieur et payé directement par la trésorerie nationale.

Peuvent être *enregistrées* toutes les sociétés établies dans le but : 1° de donner une somme d'argent, au décès d'un membre, à sa veuve et à ses enfants, et de payer les frais de leur enterrement; 2° de donner des secours, en cas de maladie, d'infirmité, de vieillesse ou de veuvage, aux associés, à leurs veuves et orphelins; 3° d'assurer contre les pertes provenant d'épizooties, d'incendies, de naufrages, d'inondations et de tout autre sinistre dont la probabilité peut être déterminée à l'aide d'une moyenne; 4° de procurer aux associés, au plus bas prix possible, du combustible, des vêtements, des aliments, des outils ou des matières premières; 5° d'assurer à leurs enfants une instruction convenable; 6° de faciliter l'émigration. Les statuts de chaque société doivent faire connaître sa dénomination, le siége de son établissement, la nature de ses opérations, les conditions d'admission, le chiffre des cotisations, la nature des assurances, avec la table ayant servi à les déterminer; les règles de l'administration, les fonctions de chaque agent, le mode de placement des fonds, et enfin la manière dont seront jugées les contestations entre les membres et la société. Ils doivent stipuler, quand la société assure divers avantages, que chaque nature d'assurance aura son fonds spécial, sa comptabilité spéciale et distincte. Deux exemplaires des statuts et des tables y annexées doivent être transmises au *registrar*, qui autorise la société, après examen des tables par l'*actuaire* (*actuary*, secrétaire) du bureau de la dette publique, ou par l'*actuaire* de l'une des compagnies d'assurances sur la vie, de Londres, Edimbourg ou Dublin. Le trésorier d'une société doit déposer un cautionnement en argent et fournir, en outre, deux cautions solvables. Les fonds des sociétés doivent être ou placés dans les caisses d'épargne, ou employés en fonds publics, en actions de la Banque, en prêts sur hypothèque, en prêts aux administrations de paroisse et de comté, avec privilége sur le produit d'une taxe quelconque; en avances aux associés dans la proportion de la somme qui leur est garantie par leur police d'assurance sur la vie. Les sociétés enregistrées peuvent ester en justice, soit en demandant, soit en défendant, dans la personne de leur administrateur (*trustee*), dont la nomination doit avoir été préalablement notifiée au *registrar*. Chaque *trustee* est tenu de transmettre à ce fonctionnaire : 1° un état annuel de situation; 2° un état quinquennal conforme à des modèles annexés à la loi. Le *registrar* soumet à son tour au Parlement un rapport annuel et un rapport quinquennal sur la situation générale des sociétés. Une société ne peut se dissoudre que du consentement de tous les pensionnaires et aux 5/6es des voix des autres membres, les voix étant ainsi comptées que chaque membre appartenant à la société depuis plus de cinq années ait une voix supplémentaire par chaque période de cinq années de présence, mais sans pouvoir disposer de plus de cinq voix. Les fonds restant disponibles doivent, en cas de liquidation, recevoir la destination prévue dans les règlements.

Voici maintenant les avantages que les sociétés doivent à l'attache de l'Etat : 1° en cas de faillite ou de décès d'un administrateur, elles ont un privilége sur sa succession ou son actif pour le montant des sommes qu'il peut leur devoir; 2° elles sont autorisées à déposer directement leurs fonds à la Banque d'Angleterre, au compte de l'administration de la dette publique, et il leur est servi le plus fort intérêt que les cours permettent de leur donner; 3° tous les actes faits pour ou par les sociétés sont exempts du droit de timbre; 4° les sommes qu'elles payent au décès de leurs membres sont exemptes du droit de mutation, jusqu'à concurrence de 125 francs; 5° les payements faits aux héritiers apparents sont à l'abri de tout recours contre elles par les héritiers réels.

— *Histoire des sociétés de secours mutuels en Angleterre.* M. Ansell, dans son *Traité sur les sociétés anglaises d'amis*, estime « que les associations ayant pour but de pourvoir aux besoins d'un petit nombre d'individus, à l'aide de contributions d'un grand nombre de personnes, devaient être nombreuses en Angleterre longtemps avant la conquête normande. » Il cite à ce sujet une société de secours mutuels fondée à Cambridge entre des nobles et gentlemen, dont les statuts, rédigés en saxon, sont encore observés aujourd'hui. Les sociétés, dites d'*amis*, ne remontent pas au delà du commencement du dernier siècle.

L'association des cordonniers de *Newcastle upon Tyne* date de 1719. Une autre association, l'*Amiable society*, fut fondée par la charte de la reine Anne, en 1706. Une particularité curieuse que nous devons noter, c'est que les Français ont concouru, pour une part notable, à la fondation des sociétés d'*amis* en Angleterre. « Quelques personnes, dit M. Emile Laurent, veulent que les Français puissent revendiquer absolument l'honneur des premières sociétés de ce genre, et que, par un pareil exemple, ils aient indirectement, mais grandement, acquitté la dette qu'ils contractèrent, lors de la révocation de l'édit de Nantes, vis-à-vis de la nation dont ils reçurent l'hospitalité et les généreux subsides. Ce qui est certain, c'est qu'un rapport officiel, présenté au Parlement en 1858, énonce que, lors de la révocation de l'édit de Nantes, des Français réfugiés à Londres y fondèrent une société de secours réciproques, sous le titre de *Société des Parisiens.* En 1703, une autre société mutuelle française s'établit à Londres, dans la paroisse de Bethual-Green, sous le titre qu'elle porte encore, de *Société normande.* En 1764, une nouvelle association qui, elle aussi, existe encore aujourd'hui, fut fondée dans la même paroisse, sous le titre de *Société de haute et basse Normandie.* En 1765, toujours dans la paroisse de Bethual-Green, se fonda une société, appelée jusqu'à ce jour *Société des Picards et des Wallons.* La *Société du Lintot*, ainsi appelée du nom d'une contrée de la Normandie, est la troisième société normande que possède encore Londres. Longtemps ces diverses sociétés, qui durent être d'un si puissant secours et d'une si grande consolation pour nos malheureux compatriotes chassés de France, chassés du Palatinat, chassés de partout, puis isolés dans une ville dont ils comprenaient à peine la langue, ont été exclusivement composées de Français. »

Aujourd'hui, les sociétés d'amis présentent en Angleterre une masse des plus imposantes. Dans une enquête récente, on y a reconnu l'existence de 33,232 sociétés de cette espèce, ayant 3,032,000 membres, disposant d'un revenu de 125 millions et d'un capital accumulé de 285 millions. De ces sociétés, 14,000 sont régulièrement enregistrées et jouissent des avantages de l'existence légale. Elles comptent 1,600,000 membres, et possèdent un revenu annuel de 70 millions et un capital disponible de 160 millions. Parmi les sociétés non enregistrées, une seule, la plus considérable, il est vrai, celle des *odd fellows* (*bons garçons* ou

drôles de corps), de Manchester, se compose de 287,573 membres; elle assure 12 fr. 25 c. par semaine en cas de maladie, 255 fr. à la mort de chaque sociétaire, 153 fr. à celle de sa femme. On peut se faire une idée de l'extension qu'ont acquise en Angleterre les sociétés de secours mutuels par ce fait que l'on y compte plus d'*un* sociétaire par *cinq* habitants. La proportion n'est encore chez nous que d'*un* sur *soixante-seize*. « Quelle race, dit à ce sujet Proudhon (*Capacité politique des classes ouvrières*), que ces Anglo-Saxons, tenaces, indomptables, marchant à leur but avec lenteur, mais avec certitude, et à qui, si l'on ne peut accorder toujours l'honneur de l'invention, on ne saurait bien souvent refuser, dans les grandes questions économiques et sociales, la priorité de la réalisation ! »

— *Bases scientifiques des sociétés de secours mutuels*. La condition essentielle de la prospérité des sociétés de secours mutuels, c'est la possibilité de déterminer exactement le chiffre des cotisations périodiques qu'elles doivent exiger de leurs membres pour pouvoir garantir les avantages qu'elles leur promettent. La grande question pour elles est de connaître leurs charges; et elles ne peuvent les connaître qu'en demandant à la science des données exactes sur la durée probable de la vie humaine, et sur les chances de maladie auxquelles chaque âge est exposé. En un mot, de bonnes tables de mortalité et de maladie forment la base scientifique des sociétés de secours mutuels.

L'Angleterre possède un certain nombre de tables de mortalité : la table de Northampton, construite en 1783 par le docteur Price, d'après les décès de 4,689 personnes mortes pendant la période de 1735 à 1780, dans la paroisse de Tous-les-Saints, à Northampton; la table de Carlisle, construite en 1815 par M. Milne, d'après des renseignements recueillis sur la population de la ville de Carlisle; la table de M. Ansell, publiée en 1835; enfin celle de M. Neison, publiée en 1846. Cette dernière est la plus importante; elle détermine la loi générale de la mortalité pour l'Angleterre proprement dite et le pays de Galles, la loi de la mortalité parmi les membres des sociétés d'amis d'Angleterre et parmi ceux des sociétés d'amis d'Écosse. Elle a fait ressortir un fait très-important que jusqu'ici nul n'avait encore soupçonné : c'est que la durée de la vie, chez les membres des sociétés d'amis, est au-dessus de la durée moyenne de la vie dans toute la population en général. Jusqu'à présent on s'est généralement accordé à penser que la longévité est en raison directe de la richesse, en raison inverse de la pauvreté. D'après les résultats obtenus par M. Neison, il faudrait peut-être dire désormais : la plus longue durée de vie est acquise aux classes qui possèdent le nécessaire, et n'ont point ou ont peu de superflu.

La France peut, à peu près, soutenir la comparaison avec l'Angleterre quant aux tables de mortalité pour la population en général; nos tables de Deparcieux, de Duvillard, de Montferrand jouissent d'une estime méritée (V. ASSURANCE). Mais il faut dire que ces diverses tables ne nous offrent pas de données positives sur la mortalité dans la classe de la société à laquelle appartiennent les associations de secours mutuels. Les opinions se sont partagées sur l'application des tables à cette classe; un petit nombre veulent qu'on se serve de la table de Duvillard; d'autres ont proposé une moyenne entre la table de Deparcieux et celle de Duvillard; enfin, l'Assemblée législative, en 1851, en adoptant la table de Deparcieux, dans la constitution de la caisse de retraite, a résolu la question d'une troisième manière. « Ces trois opinions, dit M. Hubbard, ne se sont jamais appuyées que sur des considérations morales et économiques, où l'hypothèse a pris forcément la place de l'expérience. »

Passons aux tables de maladie. L'initiative des travaux scientifiques sur les chances de maladie auxquelles les divers âges sont exposés, appartient à l'Angleterre, et, en Angleterre, au docteur Price. Partant de cette hypothèse « que la maladie peut être considérée comme proportionnelle à la mortalité, puisque les maladies, chez l'homme, étant la cause de la mort, il y a nécessairement, entre ces deux faits, relation de cause à effet, » il présenta, en 1789, les données suivantes, qui ne furent rendues publiques qu'en 1817 : « Dans une société composée de personnes ayant moins de 32 ans, un quarante-huitième des membres sera toujours en état d'incapacité de travail par suite de maladie ou d'accident; de 32 à 42 ans, le quarante-huitième s'accroîtra d'un quart des membres qui le composent; de 43 à 51, de la moitié; de 52 à 58, des trois quarts; enfin, de 58 à 64, il se doublera. » D'où il concluait que si, dans la première période, une contribution pour un traitement de maladie était fixée, par semaine, à 1 penny, il devait s'élever, dans la seconde période, à 1 penny 1/4, dans la troisième, à 1 penny 1/2, dans la quatrième, à 1 penny 3/4, et, enfin, à 2 pence dans la cinquième.

Les calculs du docteur Price, manquant de base expérimentale, étaient complétement insuffisants; ils avaient ouvert la voie aux recherches, mais ils n'avaient donné qu'une loi hypothétique de maladie; il était évident que la véritable loi ne pouvait être déduite que de faits positifs. Ces faits, MM. Oliphant, Finlaison, Ansell, Neison, Ratcliff, les demandèrent aux sociétés d'amis, et purent ainsi dresser des tables où se trouvait déterminé le nombre moyen de semaines de maladies et de décimales de semaines, auxquelles est exposé, durant une année, un individu de chaque âge. Les calculs de M. Neison appellent particulièrement l'attention, parce qu'ils ont eu pour base plus de onze cent mille faits. Il en résulte que la somme moyenne des maladies d'un individu, par année, est, à l'âge de 10 ans, de 0,46 de semaine, ou d'environ 1/2 semaine; à 20 ans, de 0,83; pour les âges intermédiaires au-dessous de 40 ans, de 0,93, ou de près d'une semaine; à 50 ans, de près de 2 semaines (1,96); à 60 ans, de plus de 4 semaines (4,16); à 65 ans, de 8 semaines moins 2 jours. Elle augmente ensuite de 7 semaines pour chaque période de 5 ans, jusqu'à l'âge de 80 ans. Ces résultats moyens se rapportent à l'ensemble des observations; mais ils diffèrent plus ou moins notablement, selon que l'on compare entre eux les districts ruraux et urbains. Ainsi, on trouve moins de maladies dans les campagnes que dans les grandes villes, de 23 à 63 ans; c'est le contraire qui a lieu de 63 à 75 ans; l'avantage revient aux campagnes, depuis 75 ans jusqu'à la fin de la vie. Nous devons faire remarquer que si les tables de M. Neison démontrent la loi d'accroissement des chances de maladie avec l'âge, elles ne confirment nullement l'hypothèse émise par Price d'une relation de cause à effet entre la maladie et la mortalité. On voit, en effet, par la comparaison des sociétés amicales anglaises et écossaises, qu'une somme de maladie plus forte peut coexister avec une loi de mortalité plus favorable.

Les tables de M. Ansell portent seulement sur 24,323 faits; elles présentent une loi de maladie plus favorable que celles de M. Neison. Elles attribuent à l'âge de 20 ans 0,776 de semaine de maladie, à l'âge de 30 ans 0,861, à l'âge de 40 ans 1,11, à l'âge de 50 ans 1,701, à l'âge de 60 ans 3,292, à l'âge de 78 ans 11,793.

La France est, par rapport à l'Angleterre, en ce qui concerne les tables de maladie, dans une complète infériorité. Quelques essais toutefois ont été faits à diverses époques. En 1809, M. Mourgue, vice-président du conseil général d'administration des hospices et secours à domicile de Paris, ayant imaginé le plan d'une caisse générale unique de prévoyance et de secours, destinée à tenir lieu aux classes laborieuses tout à la fois de caisse d'épargne, de société de secours mutuels et de caisse de retraite, se trouva amené à déterminer le nombre moyen des journées de maladie que cette caisse pourrait avoir à payer à chacun de ses membres. En l'absence de toute autre donnée, il dut se borner à chercher seulement le rapport du nombre de malades reçus, pendant une moyenne de cinq ans, dans les hôpitaux de Paris, avec la masse totale de la population indigente. Le résultat de son opération lui donna 7 journées de maladie par an pour chaque individu. Plusieurs années après, M. de Gérando, dans son *Traité sur la bienfaisance publique*, estimait, sans indiquer les bases sur lesquelles il fondait cette appréciation, que l'on pouvait porter à 8 ou 9 jours la probabilité de maladie par an pour chaque habitant de Paris. En 1844, M. Deboutteville construisit et publia, dans son ouvrage sur les *Sociétés de prévoyance*, une table, qui n'était, il est vrai, que la reproduction de la table d'une société philanthropique d'Ecosse, publiée en 1820, mais rectifiée sur la table de mortalité de Carlisle, et corrigée dans le sens du rapport de la mortalité de la France à celle de l'Angleterre, tel qu'il est donné par M. Quetelet dans son livre sur l'*Homme et le développement de ses facultés*. Il obtint ainsi une somme moyenne de jours de maladie égale :

à	5,9	de 20	à	25	ans.
à	6,7	de 25	à	30	—
à	8,0	de 30	à	35	—
à	9,5	de 35	à	40	—
à	10,7	de 40	à	45	—
à	12,2	de 45	à	50	—
à	14,5	de 50	à	55	—
à	18,3	de 55	à	60	—
à	28,7	de 60	à	65	—
à	69,8	de 65	à	70	—

M. Hubbard, dans son ouvrage sur l'*Organisation des sociétés de prévoyance*, a construit le premier, sur des documents transmis par 25 sociétés de Paris et comprenant 41,460 observations, une table française de maladie. Les résultats de cette table sont beaucoup plus favorables que ceux des tables anglaises, puisqu'ils donnent pour chaque sociétaire de 21 à 70 ans, une durée totale de maladie de 402 jours, lorsque la table de M. Ansell porte cette durée à 863 jours, et celle de M. Neison à 1,053 jours. Suivant M. Hubbard, la grande différence qui sépare sa table de maladie des tables anglaises tient en grande partie à l'organisation défectueuse de la surveillance des malades dans les sociétés d'amis.

— *Considérations générales sur les sociétés de secours mutuels*. « Quel que soit, dit M. Hubbard, le point de vue auquel on se place pour apprécier l'institution des sociétés de secours mutuels, l'utilité s'en manifeste aussitôt avec la plus vive clarté. Le soulagement matériel est d'abord évident; il résulte du but même que les sociétés se proposent; l'avantage intellectuel est produit par la nécessité où se trouvent les sociétaires de discuter leurs intérêts, et de suivre avec soin les détails d'une administration un peu compliquée. Quant aux bienfaits moraux, qui ne les apercevrait, en réfléchissant à toutes les vertus dont elles exigent l'application, et à la juste et légitime crainte que doit éprouver chaque sociétaire de perdre son droit à l'estime et au respect de ses collègues par une conduite indélicate ? » L'*association* de secours mutuels, c'est la prévoyance, l'épargne, devenues collectives, combinées avec la solidarité, soutenues par l'idée de l'obligation contractée; c'est l'honneur corporatif venant au secours de l'intérêt privé, l'ennoblissant, imposant la persévérance à ses efforts. On voit tout de suite l'importance que présente le développement de ces sociétés. Mais il est permis de se demander si l'intervention empressée de l'Etat n'est pas plutôt de nature à ralentir qu'à favoriser ce développement. Ici encore, nous préférons le droit commun au privilége : moins de protection, disons-nous, et plus de liberté !

Voyez un peu ce qu'il faut payer l'attache officielle : Toute société de secours mutuels, dit le décret du 26 mars 1852, doit, pour être *approuvée*, réserver à l'empereur la nomination de son président, consacrer l'admission de membres honoraires, ne promettre de secours qu'en cas d'accident, de maladie ou d'infirmité; stipuler que le nombre des membres participants ne peut excéder 500. Examinons chacun de ces points :

1° Une société, privée du droit de nommer son président, est atteinte dans son individualité; son unité est extérieure; elle reçoit l'impulsion, elle ne vit pas.

2° L'admission imposée de membres honoraires dénature le caractère scientifique, juridique, économique, des sociétés de secours mutuels, en combinant le principe de mutualité avec le principe de charité, combinaison qui ne peut être que la négation de la mutualité. Qui dit charité, en effet, dit inégalité et autorité; qui dit mutualité, dit égalité et justice; la charité est aristocratique et monarchique, la mutualité est démocratique. La charité met une distance, pour ainsi dire, infinie, entre le riche et le pauvre; ce qu'il y a en elle d'anormal, j'ai presque dit d'immoral, c'est qu'elle élève le riche au-dessus, qu'elle abaisse le pauvre au-dessous de l'humanité; qu'elle fait du premier un dieu, une providence, du second un esclave. Ce qu'il y a en elle de dangereux, c'est qu'elle amoindrit, qu'elle atrophie dans le pauvre les forces, les énergies qui luttent contre l'indigence, qui préviennent la misère : dignité, sentiment de la responsabilité, confiance en soi-même. Au contraire, la portée morale et sociale, la grandeur de la mutualité, est précisément de susciter, de développer, de soutenir ces forces, et, par là même, de supprimer la charité en la rendant superflue. La charité ne sert qu'à soulager le mal présent, elle ne fait rien pour prévenir le mal futur. Or, mieux vaut, peut-on dire avec M. Duchâtel, éviter le mal que d'avoir à employer le remède. Demandez aux riches s'il leur plairait d'attendre leur subsistance de l'aumône. Faudrait-il pousser le culte de la charité jusqu'à regretter la misère, dans le cas où l'absence d'indigents ne permettrait plus à la charité de s'exercer ?

Des sociétés de secours mutuels où intervient la charité, ne méritent plus le titre qu'elles portent; la mutualité, reconnue impuissante, y a fait place à une certaine forme de l'assistance; c'est l'assistance s'appliquant à encourager et à récompenser les efforts que fait le travailleur pour s'aider lui-même. « Le premier et le plus grand défaut de l'intervention de la charité dans les sociétés de secours mutuels, dit M. Hubbard, c'est de laisser penser aux travailleurs qu'avec les seules ressources de leur salaire, ils sont dans l'impossibilité absolue de se prémunir eux-mêmes contre toutes les éventualités de la vie, quoique souvent rien ne justifie une pareille supposition. L'ouvrier qui lutte à force d'épargnes contre la misère doit vouloir conquérir l'indépendance pour prix de ses efforts; il ne faut pas que rien vienne contrarier la juste fierté dont il croit pouvoir s'honorer lui-même en raison de ses longs et persévérants travaux. C'est détruire en lui le plus grand des mobiles qui le poussent à la prévoyance, que de lui inspirer la pensée qu'il devra son bien-être à d'autres qu'à lui-même. »

La même idée se trouve exprimée dans un rapport de M. Ferrouilhat sur les sociétés de secours mutuels : « L'aumône organisée, régulière, dit ce rapport, ne saurait, sans les plus graves inconvénients, intervenir dans la fondation d'institutions qui ont spécialement pour but de faire naître et de développer la prévoyance. Il faut que l'ouvrier apprenne à compter sur lui-même, sur son travail, sur son économie; qu'il mette son orgueil et sa gloire à secouer le joug de la misère. »

L'admission des membres honoraires est antimutualiste à un autre point de vue. Elle ne permet pas de donner aux sociétés de secours mutuels des bases positives et scientifiques. En effet, le propre de la bienfaisance est d'être spontanée et, si l'on peut ainsi dire, arbitraire : c'est l'esprit qui souffle où il veut et quand il veut; elle exclut, par conséquent, toute idée d'engagement, de garantie, d'assurance, elle se dérobe au calcul. La première tâche d'une société qui veut vivre est de proportionner exactement à ses charges probables les cotisations de ses membres; mais comment diminuer, en raison de l'apport incertain de la charité, le tarif des cotisations ?

On peut dire enfin que, dans un pays démocratique comme le nôtre, les sociétés de secours mutuels ne peuvent se propager, porter tous leurs fruits, qu'à la condition de sortir de la catégorie des institutions de bienfaisance; l'aumône, en effet, comme tout ce qui lui ressemble, ne peut plus être supportée en France que par la classe tout à fait inférieure; tandis que la mutualité, en raison de l'extrême division des propriétés et des fortunes, répond aux besoins de presque toutes les classes de la population.

3° Le législateur français veille avec une sagesse paternelle sur chacun des pas de la liberté; il craint ses étourderies, ses hardiesses; il s'applique à nous épargner les déceptions, à nous dispenser des leçons de l'expérience. Voici, dit-il à la mutualité, les services que je te permets de rendre aux citoyens français; tu les assureras contre l'incapacité de travail résultant de maladie; mais tu n'étendras pas plus loin le champ de ton action. — Pourquoi cette limite aux opérations des sociétés de secours mutuels ? répondent avec raison, les adversaires de la tutelle gouvernementale. Tout risque calculable, toute éventualité dont les chances peuvent être déterminées à l'aide d'une moyenne, ne peut-elle devenir objet d'assurance mutuelle en deçà comme au delà de la Manche ? Où est l'impossibilité qu'une société de secours mutuels serve à plusieurs fins ? Ne suffit-il pas que la loi exige, comme en Angleterre, la spécialisation des fonds et des comptes ? Pourquoi les sociétés de secours mutuels n'embrasseraient-elles pas tous les grands intérêts des classes ouvrières ?

4° Le décret du 26 mars 1852 fixe à cinq cents le nombre maximum des sociétaires participants; la loi du 15 juillet 1850 le fixait à deux mille. Pourquoi cinq cents plutôt que deux mille ? Pourquoi un maximum uniforme ? Pourquoi un maximum quelconque ? Nous savons les raisons qu'on invoque contre les associations mutuelles trop nombreuses. Dans ces associations, dit-on, la gestion devient plus compliquée, plus difficile; on s'entend moins aisément; la confusion peut s'introduire dans les affaires, le tumulte dans les assemblées; les sociétaires ne peuvent se connaître individuellement et exercer avec fruit, les uns sur les autres, la surveillance nécessaire pour prévenir les abus. Mais nous savons aussi que les sociétés de secours mutuels sont des sociétés d'assurances, et qu'il y a, pour toutes les caisses d'assurances, une considération fondamentale : c'est la nécessité d'agir sur une très-grande échelle. Ce qu'il y a, suivant nous, de plus sage, c'est de laisser à la libre initiative des citoyens le soin de poser la condition de nombre, celle-ci devant, naturellement, varier suivant les lieux, les mœurs, les habitudes.

V. — DES ASSOCIATIONS OUVRIÈRES. — *Question du salariat*. Un fait considérable que nous présente le mouvement économique des sociétés modernes, c'est la tendance, de plus en plus accusée, de l'industrie sociétaire à se substituer à l'industrie propriétaire, individualiste. Il semble que nous marchions vers un état social où il n'y aura plus que des actionnaires, des gérants et des salariés, où la nécessité de produire par groupes, afin de produire plus abondamment, dépersonnalisera toute fabrication, toute exploitation, toute unité industrielle. Trois causes peuvent être assignées à cette tendance : l'application aux diverses industries des grandes machines, notamment des machines à vapeur; la fécondité, la puissance, devenue visible, des associations de capitaux; et enfin le développement du commerce international. « Ce qui se passe sous nos yeux, dit Proudhon, dans les chemins de fer, la navigation, les institutions de crédit, etc., prouve que l'avenir, c'est-à-dire la puissance, la liberté, la sécurité, la richesse, sont aux gros capitaux. Par gros capitaux, nous n'entendons pas précisément les grosses bourses, ce qui ne changerait rien au régime de la vieille société, et n'indiquerait qu'une rétrogradation sociale, nous entendons les grandes entreprises, les choses faites sur une vaste échelle, par masses, et qui requièrent la commandite, l'association... Eu égard aux besoins nouveaux qu'a créés, que développent chaque jour la diffusion des idées, le progrès des libertés publiques et le goût du bien-être, nous disons que la production individualiste est faible, peu fructifiante; elle ne foisonne pas. Ses produits, jadis avilis, sont maintenant trop chers; elle ne peut créer l'abondance, le bon marché, la vie commode. Il faut donc qu'une partie au moins des forces individuelles soit groupée, et que ces forces constituent, par leur réunion, des organismes puissants reliés entre eux, et capables de soulever l'immense fardeau qu'imposent aujourd'hui au travail de l'homme les nécessités de son existence... La formation par groupes puissants de l'industrie voiturière est aujourd'hui déjà presque complétement opérée; il va en résulter une réorganisation analogue, et pour une forte part, de l'industrie, du commerce et de l'agriculture... L'agriculture, l'industrie individualiste par excellence, n'échappera *pas au mouvement*. Quelles que soient l'étendue des exploitations et l'indépendance des propriétés, il ne nous paraît pas que le travail agricole, en demeure de subvenir à l'alimentation des masses industrielles, toujours croissantes, puisse se soustraire aux

conditions économiques qui seules lui permettent d'augmenter ses produits, et dont la plus décisive, en cette circonstance, est la division du travail. Or, la division du travail est le premier pas vers l'agglomération agricole : c'est elle qui, la rendant d'abord possible, la rendra bientôt nécessaire. »

Voilà qui est acquis. La production en masse, la centralisation du travail, le groupement de nombreux travailleurs sous une même direction, tendent à devenir la règle générale. Quelle est la conséquence de cette centralisation du travail? Le développement du salariat. Ecoutez encore Proudhon :

« Sans doute, le principe du salariat fait partie de notre droit public. Il est avoué par l'économie politique, comme la concurrence et la propriété. Il ne saurait, en aucune manière, être question de le supprimer. Mais quand, par le progrès et la centralisation des entreprises, le salariat se multiplie au point de former des populations entières, et qu'il menace d'absorber la majorité de la nation; lorsque, de plus, ce salariat se trouve sous la main de quelques compagnies, maîtresses, pour ainsi dire, de la vie et de la mort de ces multitudes, n'y a-t-il rien dans ce fait nouveau, que la loi n'a pas prévu, parce que son effet, quoi qu'on dise, n'est pas de prévoir, n'y a-t-il rien qui mérite l'attention du législateur? Voici un chemin de fer de 19 kil. de longueur, qui, destiné uniquement au charroi des houilles, n'exigeait pas d'abord, pour son service, un personnel de plus de 50 hommes. Ce n'est que le dixième de ce qu'on trouve dans certaines manufactures. Jusque-là, rien d'extraordinaire, rien d'inquiétant. Tout à coup, cet atelier de voiturage s'allonge; de 19 kilom. il arrive à 5,000, à 10,000. La nation le déclare d'utilité publique, reconnaissant par là qu'une transformation s'est opérée dans sa nature. Mais l'extension du chemin de fer n'est pas la seule à considérer : le travail, et avec le travail le personnel, et avec le personnel le salariat, ont pris un développement parallèle; de 50, le nombre des salariés s'est élevé à 35,000. Est-ce que, là aussi, il ne s'est pas produit un fait d'intérêt général? Est-ce que la condition du pays n'a pas changé? Est-ce que, par conséquent, la législation ne doit pas changer à son tour? Quand le réseau des chemins de fer n'existait pas, le service des transports était fait par une foule de petits entrepreneurs, rouliers, bateliers, commissionnaires, tous indépendants et libres, et occupant chacun depuis 1 jusqu'à 15 ou 20 employés, lesquels, en raison du nombre des patrons, pouvaient se regarder aussi comme indépendants et libres. Dans ce système d'industrie morcelée, la condition était à peu près équivalente pour tous; de là la moralité, la dignité du salariat. A présent, ce sont des légions de 3 et 4,000 mercenaires, pour qui la garantie d'indépendance, résultant du grand nombre des entrepreneurs, est nulle, et que l'on peut, sans métaphore, regarder comme réduits en servage. Quoi de plus morne que ces gares de chemins de fer? Quelle différence avec l'animation des quais, des ports, des places de roulage! A la blouse des rouliers, à la veste des mariniers, a succédé le triste uniforme : ces hommes sont dépersonnalisés, mécanisés, numérotés; un seul sentiment les possède, qui leur refoule l'ennui dans la gorge, la crainte. Ils ont peur de perdre leur place, ils ont vécu. La locomotive siffle sur eux. C'est ainsi qu'on rend une nation pusillanime, qu'on la tue. »

Un économiste distingué, M. Horn, constate, à son tour, la révolution opérée par l'industrie moderne dans la situation des classes travailleuses. « L'ouvrier anglais, dit-il, parle de *Mill-lords*, seigneurs fabricants, ou barons de l'industrie, comme on disait chez nous sous le gouvernement de Juillet; le manufacturier répond *Mill-hands*, bras de la machine, engins de travail. Combien est grande la dissemblance entre les rapports que trahissent ces désignations et les rapports qui, autrefois, liaient compagnons et patrons! Elles mesurent la distance qui, aujourd'hui, sépare le travailleur de l'entrepreneur. De compagnon à maître, il n'y a que la largeur d'une occasion favorable ou d'un petit capital d'établissement; que l'une ou l'autre se trouve, et, du jour au lendemain, le compagnon peut devenir maître, de salarié se transformer en entrepreneur. Mais quelle dépense de temps et d'efforts! quel concours de circonstances favorables ne faut-il pas pour franchir l'immense espace qui sépare le *mill-hand* du *mill-lord*, le bras qui représente peut-être la cent-millième partie des forces agissantes dans la manufacture, du seigneur-fabricant qui commandite toutes ces forces! Le compagnon n'est pas seul atteint; souvent le maître est atteint plus fortement encore. Le compagnon ne peut monter; le maître est forcé de descendre. Dans les fabriques de machines, dans les ateliers des chemins de fer, on cesse de les compter, les ouvriers mécaniciens, ébénistes, serruriers, qui, hier encore, avaient enseigne sur rue, et occupaient bon nombre de compagnons et d'apprentis. Visitez les grandes fabriques de filature et de tissage; là encore vous rencontrerez, simples manœuvres de la vapeur, bien des salariés qui, naguère, avaient des ateliers à eux. Le moyen d'y échapper! Le métier à bras du pauvre tisserand, le modeste soufflet du forgeron, peuvent-ils lutter contre le gigantesque engrenage, pour qui c'est un jeu de produire en un quart d'heure ce qui leur coûtera une année d'efforts? Aide ou victime, s'atteler au char du nouveau triomphateur ou être broyé sous ses roues, telle est souvent l'alternative... Une existence plus chanceuse pour l'ouvrier, le petit industriel absorbé, sinon écrasé par le grand, la sujétion du travail au capital qui le commandite, à l'entrepreneur qui l'exploite : voilà les résultats trop fréquents de cette transformation. »

Ainsi, ces trois grands faits qui sont en corrélation l'un avec l'autre, qui s'impliquent l'un l'autre : emploi des grandes machines dans l'industrie moderne; essor des sociétés à responsabilité limitée; développement du commerce international, ces faits tendent à faire prédominer en France et en Europe, sur le système des exploitations disséminées et morcelées, celui des grandes entreprises et de la production concentrée, jusqu'ici particulier à l'aristocratique Angleterre. Il est incontestable que ce dernier système, au point de vue où se placent ordinairement la plupart des économistes, est préférable au premier. Il donne, disent-ils avec raison, un produit plus considérable, en proportion du travail employé à l'obtenir; il peut entretenir le même nombre d'hommes avec moins de fatigue et plus de loisir. Il y a là évidemment un avantage, mais c'est à la condition que ce qui profite à la société profite réellement à chacun de ceux qui la composent. Or, nous voyons que le système des grandes entreprises, de la grande production en industrie et en agriculture, ne peut se développer sans traîner à sa suite un immense salariat, c'est-à-dire sans menacer la sécurité, la dignité et l'indépendance des travailleurs; sans nous pousser, quant à la distribution des produits, des fonctions et des responsabilités, en sens inverse des conquêtes de la Révolution française, en sens inverse du progrès politique et social. C'est au moment où l'égalité et la liberté triomphent dans l'ordre juridique et politique, où la raison et la conscience humaine affranchies écrivent fièrement les constitutions et les lois, et substituent aux droits surnaturels et traditionnels des dynasties, des clergés et des noblesses les droits de l'homme et du citoyen, c'est à ce moment que la loi d'offre et de demande, la loi inflexible et fataliste des intérêts, nous ramène, plus fortes que jamais et invulnérables aux révolutions, l'inégalité, l'autorité, la hiérarchie, la dépendance. La petite propriété, la petite fabrique, le petit commerce, nous présentaient, réunis dans les mêmes mains, les trois éléments économiques : capital, direction, main-d'œuvre. C'était le travail, intelligent et digne, maître de soi-même, autonome, souverain. Aujourd'hui, grâce à la division et à la centralisation du travail, capital, direction et main-d'œuvre se séparent forcément; ils vont, chacun de son côté, où les mène la loi d'offre et de demande; ils formaient tout à l'heure une unité vivante; un lien artificiel, mécanique, imposé par la nécessité, doit désormais les associer et les faire concourir au même but : de là un amoindrissement considérable de la personnalité, de l'individualité dans l'ordre économique. Impuissant à entreprendre, le petit capital s'est prêté ou placé; la direction s'est centralisée et, en même temps, subdivisée en sous-directions : c'est une échelle d'autorités; au bas, la main-d'œuvre, qui naguère *commandait* à l'outil, qui maintenant *sert* la machine, est devenue machine elle-même. C'est le travail *pour autrui*, c'est-à-dire soumis à une impulsion, à une direction, à une surveillance extérieure, c'est-à-dire sans spontanéité, sans responsabilité, sans initiative. Comparez ces deux conditions, travail pour soi, travail pour autrui, au point de vue du développement des facultés intellectuelles et morales du travailleur!

Séparation des éléments de la production veut dire antagonisme de ces éléments : antagonisme constant, irrémédiable, toujours prêt à se traduire par l'exploitation de la misère et de la faim d'une part, par la fraude et la violence de l'autre. Pour le capitaliste entrepreneur, les salaires sont des frais généraux qu'il s'efforce naturellement de réduire le plus possible; les salariés sont des machines que son intérêt le pousse à remplacer par des machines moins coûteuses, *femmes* ou *enfants*. Pour le salarié, le patron, le gérant, c'est l'*ennemi* qu'il est de bonne guerre de tromper sur la qualité et la quantité du travail, et contre lequel l'irritation est continuelle. Entre l'un et l'autre, il n'y a pas société, pacte libre, garantie mutuelle; la fatalité seule régit leurs rapports; c'est l'état de nature, l'état de guerre : *adversus hostem æterna vindicatio*. Est-ce le dernier mot, le dernier terme du progrès social, que la liberté économique aboutisse à cette division de l'humanité en deux classes, à cet état immoral et continuel de lutte entre patrons ou gérants et salariés?

Non, dit M. John Stuart Mill, l'état de salarié ne peut être accepté par les ouvriers comme condition difinitive. « Dans l'état actuel de l'humanité, lorsque les idées d'égalité s'étendent chaque jour dans les classes laborieuses et ne peuvent être arrêtées que par la suppression absolue de toute liberté de discussion, écrite et même verbale, on ne peut plus espérer de maintenir la division de la population en deux classes héréditaires de patrons et de salariés. Les rapports sont déjà presque aussi désagréables pour celui qui paye les salaires, que pour celui qui les reçoit. Si le riche considère le pauvre comme un serviteur dont la dépendance est fondée sur une sorte de loi naturelle, il est considéré à son tour comme la proie et la pâture du pauvre. Les demandes et les espérances élevées contre lui sont infinies et croissent à chaque concession qui leur est faite, tandis qu'on s'efforce de réduire au minimum le plus bas les services fournis en échange du salaire. Il deviendra tôt ou tard insupportable à ceux qui emploient les ouvriers, de vivre en contact perpétuel avec des hommes dont les intérêts et les sentiments leur sont hostiles. Les entrepreneurs sont presque aussi intéressés que les ouvriers à mettre les opérations industrielles sur un pied tel, que ceux qui travaillent pour autrui s'intéressent autant à ce qu'ils font que s'ils travaillaient pour eux-mêmes. »

Mais comment sortir du salariat? Faut-il retourner aux systèmes des exploitations disséminées et morcelées? M. John Stuart Mill n'estime ni possible ni désirable cette rétrogradation économique. Tout en déclarant « l'état du paysan propriétaire bien supérieur à celui du cultivateur salarié, au point de vue de la sécurité, de l'indépendance, et de l'exercice des facultés qui ne sont pas purement animales, » il refuse de voir « le but du perfectionnement industriel » dans « cette dispersion de l'humanité sur la terre, » dans « cet isolement des familles gouvernées chacune par un *patriarche despote*, sans intérêts communs, sans communion intellectuelle avec le reste des êtres humains. » C'est l'*association* ouvrière qui lui apparaît comme la solution du problème. « Le but du progrès, dit-il, n'est pas de mettre les hommes dans une situation où ils puissent se passer les uns des autres, mais de leur permettre de travailler ensemble dans des rapports qui ne soient pas des rapports de dépendance. Jusqu'à ce jour, ceux qui vivent de leur travail n'ont eu d'autre alternative que de travailler chacun pour soi ou pour un maître. Mais l'économie et la fécondité de la production en grand peuvent être obtenues sans diviser les producteurs en deux camps, de sentiments et d'intérêts opposés... Je suis convaincu que l'économie industrielle qui divise la société en deux classes, celle qui paye les salaires et celle qui les reçoit, la première comptant quelques milliers, et la seconde des millions de familles, ne doit ni ne peut durer indéfiniment; je suis convaincu que la possibilité de changer ce système en un système d'union sans dépendance, de substituer l'unité d'intérêt à une hostilité organisée, dépend entièrement des développements futurs du principe d'*association*. »

— *L'association ouvrière d'après les systèmes socialistes*. L'idée que le salariat, avec les développements qu'il a pris, constitue, pour les sociétés modernes, un état anormal, violent, plein d'injustices et de dangers, auquel l'*association* des forces et l'harmonie des intérêts doivent être substituées, et que cette substitution est le but du progrès social : tel est le point de départ commun des systèmes socialistes. Nous n'entendons pas exposer ici d'une manière complète ces divers systèmes, mais simplement les considérer au point de vue spécial qui nous occupe.

— *Système d'Owen*. Pour Robert Owen, *association*, c'est communauté. Comment le réformateur anglais est-il conduit à cette conception communiste de l'*association?* Par le principe fondamental de son système, l'irresponsabilité humaine érigée en loi sociale. L'homme, dit-il, est un composé d'organisation originelle et d'influences extérieures, desquelles résultent des sentiments et des convictions, sources de ses actes. Or, l'homme n'étant le maître de modifier ni son organisation, ni les circonstances qui l'entourent, il s'ensuit que ses sentiments et ses convictions, ainsi que les actes qui en découlent, sont des faits nécessaires. Ils se passent en dehors de son consentement et se dérobent à sa puissance. L'individu est donc contraint de recevoir des idées justes ou fausses, sans qu'il puisse désirer les unes ni repousser les autres. Son caractère est un fait accidentel, indépendant de lui; sa volonté n'est pas libre. Puisqu'il n'est pas libre, puisque ses paroles et ses actes sont déterminés par son organisation, qu'il n'a point réglée, et par des circonstances d'éducation qu'il ne peut combattre, il ne saurait être déclaré responsable de ce qu'il dit ni de ce qu'il fait. Jusqu'ici la société a été organisée sur la fiction de la liberté et de la responsabilité; de là résulte la tendance vers un besoin impérieux de louange et de blâme, de récompense ou de châtiment; blâme et louange, châtiment et récompense forment la loi d'équilibre de ce monde *irrationnel;* en exaltant les uns et en abaissant les autres, ils créent ici-bas l'inégalité des rangs, la hiérarchie des familles et l'infériorité des races. Il ne faut pas attribuer à une autre cause le bagage de nos vieilles vanités, de nos distinctions subtiles, des oppressions brutales et raffinées qui règnent d'individu à individu, de caste à caste, de fortune à fortune, de mérite à mérite, de caractère à caractère, de titre à titre. Pour supprimer les misères qui nous rongent et les jalousies qui nous divisent, pour faire régner la bienveillance, il faut, par l'éducation, débarrasser l'esprit humain de ces idées fatales de blâme et de châtiment, de louange et de récompense, et donner à l'*association* la base *rationnelle* de l'irresponsabilité. Donc, plus de sanctions juridiques, politiques, religieuses, économiques; plus de classification sociale, plus de répartition des jouissances fondée sur l'inégalité des mérites, sur l'inégalité de valeur attribuée aux actes, aux œuvres, aux personnes; plus de contrats ni d'élections; distribution des produits suivant les besoins, distribution des fonctions suivant les âges. Expressions économiques de la responsabilité, la propriété, la valeur, l'échange disparaissent; d'un trait de plume, la logique d'Owen raye du vocabulaire tout un ensemble de mots, de l'esprit humain tout un ensemble d'idées; hors de la *bienveillance systématique* et de la *communauté absolue*, il n'y a que déraison et mensonge. Dans l'*association* owéniste; chacun sera pourvu des meilleurs objets de consommation, en travaillant selon ses moyens et son industrie. Chaque communauté de deux ou trois mille âmes alimentera des industries combinées, agricoles et manufacturières, de manière à pourvoir par elle-même à ses besoins les plus essentiels. Les diverses communautés se relieront ensuite entre elles et se formeront en congrès. Dans la communauté, il n'y aura qu'une seule hiérarchie, celle des fonctionnaires, et c'est l'âge qui la déterminera. Jusqu'à quinze ans, on parcourra le cercle de l'éducation; mais au-dessus, l'adulte prendra rang parmi les travailleurs. Les plus actifs agents de la production seront les jeunes hommes de vingt à vingt-cinq ans; ceux de vingt-cinq à trente auront le rôle de distributeurs et de conservateurs de la richesse sociale; de trente à quarante, les hommes faits pourvoiront au mouvement intérieur de la communauté; de quarante à soixante, ils régleront ses rapports avec les communautés environnantes.

Nous ne ferons pas ici la critique de l'idée communiste; nous nous bornerons à faire remarquer que la communauté, telle qu'Owen la comprend, c'est-à-dire caractérisée par la négation, non-seulement de toute sanction économique, mais de toute idée de sanction, est un édifice suspendu, en quelque sorte, dans le vide. La communauté ne s'est jamais réalisée dans le monde qu'en substituant aux sanctions qui naissent de la nature des choses et du libre mouvement des libertés celles qui résultent de l'intervention constante d'une autorité politique ou religieuse.

— *Système de M. Louis Blanc*. M. Louis Blanc demande à l'*association* l'abolition de la *concurrence*, et à l'initiative de l'Etat la réalisation de l'*association*. Suivant lui, la libre concurrence, le régime anglais du *laissez-faire* et du *laissez-passer* est la négation de la liberté vraie, qu'on chercherait, dit-il, en vain partout où ne se trouvent pas l'égalité et la fraternité, ses sœurs immortelles. La liberté qu'invoque l'individualisme est semblable à celle de l'état sauvage; celle-ci n'était en fait qu'une abominable oppression, parce qu'elle se combinait avec l'inégalité des forces, parce qu'elle faisait de l'homme faible la victime de l'homme vigoureux, et de l'homme impotent la proie de l'homme agile. Or, nous avons dans le régime social actuel, au lieu de l'inégalité des forces musculaires, l'inégalité des moyens de développement. Le droit, considéré d'une manière abstraite, est le mirage qui depuis 1789 tient le peuple abusé. Le droit est la protection métaphysique et morte qui a remplacé, pour le peuple, la protection vivante qu'on lui devait. Le droit, pompeusement et strictemen proclamé dans les chartes, n'a servi qu'à masquer ce que l'inauguration d'un régime d'individualisme avait d'injuste et ce que l'abandon du pauvre avait de barbare. C'est parce qu'on a défini la *liberté* par le mot *droit* qu'on en est venu à appeler hommes libres des hommes esclaves de la faim, esclaves du droit, esclaves de l'ignorance, esclaves du hasard. La liberté, telle que la comprend M. Louis Blanc, consiste non pas seulement dans le *droit* accordé, mais dans le *pouvoir* donné à l'homme d'exercer, de développer ses facultés sous l'empire de la justice et sous la sauvegarde de la loi. L'homme n'est vraiment libre qu'autant qu'il reçoit de la société l'instruction, sans laquelle l'esprit humain ne peut se déployer, et les instruments de travail sans lesquels l'activité humaine ne peut se donner carrière.

Comment l'Etat fournira-t-il des instruments de travail à ceux qui, ne possédant pas, vivent de salaires? En créant et commanditant à ses frais des *ateliers sociaux*, destinés à remplacer graduellement les ateliers individuels et à réaliser le principe de l'*association*. Rien de plus simple, si l'on en croit M. Louis Blanc, que l'établissement de ces ateliers sociaux. Le gouvernement lèverait un emprunt dont le produit serait appliqué à la création de quelques-uns de ces ateliers, dans les branches les plus importantes de l'industrie nationale. Les ateliers sociaux seraient régis par des statuts rédigés par le gouvernement et adoptés par la représentation nationale. Ces statuts auraient pour base l'égalité des salaires, ce qui supprimerait toute concurrence dans l'atelier. Tous les ateliers semblables étant associés, la concurrence entre les établissements serait également impossible. La hiérarchie sortirait tout entière du principe électif, sauf la première année, où il y aurait des chefs nommés par le gouvernement. Chaque membre aurait droit de disposer de son salaire à sa convenance; mais l'évidente économie et l'incontestable excellence de la vie en commun ne tarderaient pas à faire naître de l'*association* des travaux la volontaire *association* des besoins et des plaisirs: Les capi-

talistes seraient appelés dans l'*association* et toucheraient l'intérêt du capital par eux versé, lequel intérêt leur serait garanti sur le budget; mais ils ne participeraient aux bénéfices qu'en qualité de travailleurs On ferait tous les ans le compte du bénéfice net, dont il serait fait trois parts; l'une serait répartie, par portions égales, entre les membres de l'*association;* l'autre serait destinée : 1° à l'entretien des vieillards, des malades, des infirmes; 2° à l'allégement des crises qui pèseraient sur d'autres industries, toutes les industries se devant aide et secours; la troisième, enfin, serait consacrée à fournir des instruments de travail à ceux qui voudraient faire partie de l'*association*, de telle sorte qu'elle pût s'étendre indéfiniment. M. Louis Blanc ne doute pas que, dès qu'il y aurait dans chaque branche de l'industrie un atelier social, les ateliers particuliers ne fussent bientôt forcés, par l'invincible concurrence qui leur serait ainsi suscitée, de se rendre à discrétion et d'arborer la bannière des ateliers sociaux. « Au bout d'un certain temps, dit-il, on verrait se produire, sans usurpation, sans injustice, sans désastres irréparables, et au profit du principe de l'*association*, le phénomène qui, aujourd'hui, se produit si déplorablement et à force de tyrannie au profit de l'égoïsme individuel. Un industriel très-riche peut, aujourd'hui, en frappant un grand coup sur ses rivaux, les laisser morts sur la place et monopoliser toute une branche d'industrie. Dans notre système, l'Etat se rendrait maître de l'industrie peu à peu, et, au lieu de monopole, nous aurions, pour résultat du succès obtenu, la défaite de la concurrence, l'*association.* » « Qu'on le remarque bien, ajoute M. L. Blanc, nous ne demandons pas que l'Etat fasse tout par lui-même; nous demandons qu'il prenne l'initiative d'une révolution industrielle, ayant pour objet la substitution du principe d'*association* au principe de concurrence. Nous ne demandons pas que l'Etat devienne entrepreneur d'industrie et concentre en ses mains tous les monopoles; nous demandons qu'il intervienne pour fournir des instruments de travail à quelques *associations* de travailleurs, en imposant à ces sociétés une législation telle qu'il leur soit impossible de ne pas s'étendre insensiblement sur toute la surface du pays. »

Il est impossible de voir une différence sérieuse entre l'Etat régulateur, législateur et protecteur de l'industrie, et l'Etat producteur universel. Qu'est-ce donc que ces *associations* patronnées et commanditées par l'Etat, reliées entre elles et solidarisées, destinées à absorber toute industrie privée, à éteindre toute concurrence, sinon le monopole? « Vos ateliers sociaux, réglementés par la loi, dit M. Joseph Garnier, seront-ils autre chose que des corporations? Quel est le lien des corporations? La loi. Qui fera la loi? Le gouvernement. Vous supposez qu'il sera bon? Eh bien, l'expérience a démontré qu'il ne s'était jamais entendu à réglementer les innombrables accidents de l'industrie. Vous nous dites qu'il fixera le taux des profits, le taux des salaires; vous espérez qu'il le fera de façon que les travailleurs et les capitaux se réfugieront dans l'atelier social. Mais s'il ne sait pas faire la loi?... Admettons que les ateliers sociaux fonctionnent pour produire, ce seront des ateliers commerciaux qui feront aussi circuler les produits, qui feront les échanges. Et qui donc réglera le prix? Encore la loi? En vérité, je vous le dis, il vous faudra une nouvelle apparition sur le mont Sinaï, sans quoi vous ne vous en tirerez jamais, vous, votre conseil d'Etat, votre Chambre de représentants ou votre aréopage de sénateurs. »

Intervention de l'Etat, comme moyen; abolition de la concurrence, comme but; égalité des salaires et des profits dans l'atelier social : on reconnaît à ces traits l'idée communiste. Ici, cette idée se présente avec un cachet particulier d'inconscience naïve ou d'équivoque. On dirait que M. Louis Blanc n'a pas vu ou s'est plu à dissimuler la portée de son système. La concurrence, dont il fait un principe, n'est qu'une conséquence, la conséquence du travail libre, de la propriété et de l'échange. En supprimant la concurrence, le mode d'*association* qu'il préconise atteint nécessairement l'ordre économique tout entier, substituant à l'échange la distribution autoritaire, au travail libre le travail imposé, aux sanctions économiques, *gain et perte*, *possession et privation*, les sanctions d'ordre moral et juridique, *gloire et honte*, *rémunération et peine légale*.

Mais donnons la parole aux défenseurs de la concurrence : « Une des plus grandes erreurs des socialistes, dit M. John Stuart Mill, est celle qui leur fait attribuer à la concurrence tous les maux de la société actuelle. Ils oublient que partout où il n'y a pas de concurrence il y a monopole, et que le monopole, quelle que soit sa forme, est une taxe levée sur ceux qui travaillent au profit de la fainéantise, sinon de la rapacité. Ils oublient aussi qu'à l'exception de la concurrence entre travailleurs, toute concurrence profite aux travailleurs, en abaissant le prix des objets qu'ils consomment; que, même sur le marché du travail, la concurrence tend à élever et non à abaisser les salaires, chaque fois que la concurrence de ceux qui demandent le travail est plus active que celle de ceux qui offrent le travail, comme en Amérique, aux colonies, et dans les métiers qui exigent une grande habileté; que la concurrence ne peut jamais faire baisser les salaires, à moins que le marché du travail ne soit encombré; que si l'offre du travail est excessive, il n'y a pas de socialisme qui puisse empêcher qu'il ne soit moins rémunéré... L'erreur commune des socialistes est de ne pas tenir compte de la paresse naturelle aux hommes, de leur tendance à la vie passive, à se faire les esclaves de la coutume, et à persister indéfiniment dans une voie déterminée. Que l'homme obtienne une situation qu'il estime tolérable, ce qu'on doit craindre, c'est de le voir aussitôt tomber dans la stagnation, de voir cesser tout effort vers le progrès, de voir toutes les facultés humaines se rouiller au point de perdre même la vigueur nécessaire pour ne pas reculer. »

« La concurrence, dit M. Michel Chevalier, figure industrielle de la liberté, telle que l'ont conçue les grands hommes de 1789, avec la rétribution proportionnelle qui en est la conséquence, est, pour le travailleur, un stimulant énergique de tous les moments. Dans l'atelier, il n'y a pas de stimulant qui soit plus puissant. Autrefois, l'industrie ne se portait en avant que d'une marche languissante, et la conséquence était qu'avec une grande quantité de travail, et pour une grande masse de travailleurs, il y avait peu de produits, ou encore, ce qui revient au même, les produits étaient chers. La cause principale de ces molles allures de l'industrie, funestes aux intérêts du plus grand nombre, c'était que la concurrence en était presque bannie. En 1789, la liberté se présenta, et promit à nos pères de faire doubler le pas à l'industrie attardée; n'a-t-elle pas bien tenu sa promesse? Excitant les hommes à tous les degrés de l'échelle, depuis le grand manufacturier jusqu'à l'ouvrier, la liberté, sous les traits de la concurrence, de ville à ville, de fabrique à fabrique, d'ouvrier à ouvrier, par le travail à la pièce, a produit les perfectionnements prodigieux auxquels un demi-siècle a suffi. »

Ennemi de la concurrence et de la rétribution proportionnelle, M. Louis Blanc croit pouvoir remplacer, dans son système d'*association*, le mobile de l'intérêt privé par celui de l'intérêt collectif. Est-ce qu'il n'y a pas, dit-il, dans tout intérêt collectif, un stimulant très-énergique? Il cite, pour preuves, l'armée, qui fait des merveilles au nom d'un intérêt d'honneur collectif, et le triomphe du christianisme, qu'il attribue aussi à un sentiment collectif. M. Michel Chevalier réduit à sa juste valeur l'argument tiré de ces comparaisons.

« Que répond la raison, dit-il, quand on lui demande si le mobile du travailleur, dans la pratique habituelle de l'industrie, peut être le même qui anime le soldat sur le champ de bataille? La raison répond que la comparaison est boiteuse, que la guerre et l'industrie sont deux ordres de faits qui n'ont rien de commun. C'est à peu près comme le feu et l'eau; ainsi, il y aurait de la témérité de conclure de l'un à l'autre. L'industrie a pour but la production; la guerre, la destruction. Sur le champ de bataille, le soldat est dans l'exaltation de la passion; il est rempli à la fois d'un dévouement sublime et d'une haine féroce. Dans l'atelier, le travailleur est paisible, et ses sens sont rassis. Or, s'il y a une vérité au monde, c'est que l'homme exalté et l'homme calme procèdent à l'opposé l'un de l'autre. Est-il certain, cependant, que sur le champ de bataille, le soldat n'ait pour mobile qu'un intérêt collectif? Il songe, je le crois, à sa patrie menacée; ceci est collectif. Il voit à côté de lui son frère d'armes qu'un boulet ennemi a frappé, et il brûle de le venger : prenons encore ceci pour du collectif. Enfin il pense, autant que dans cette fièvre chaude on pense à quelque chose, à sa propre vie qui est en péril, à laquelle l'ennemi en veut, et qu'on ne sauve que par la victoire. Ceci n'est plus collectif du tout, c'est tout ce qu'il y a de plus individuel au monde... En outre, n'est-il pas vrai que l'espoir d'un avancement, mobile tout personnel, joue un grand rôle dans les faits de guerre? Le jeune homme qui sent qu'il a le bâton de maréchal dans sa giberne s'efforce de l'en faire sortir. Bien plus, croit-on qu'il n'aime le bâton de maréchal que pour l'idéal qui en rejaillira sur sa personne? Ne l'aime-t-il pas autant à cause des grands avantages matériels qui y sont attachés? Quand même le dévouement à la patrie et le sentiment de l'honneur du drapeau seraient les seuls mobiles du militaire sur le champ de bataille, le combat n'est pas toute la vie du soldat; ce n'en est que l'exception, en ce sens que l'espace de temps pendant lequel chacun est réellement engagé dans l'action, n'est qu'une petite partie de la durée du service. S'il y a dans la vie du soldat un moment où le parallèle avec l'ouvrier soit raisonnable, c'est celui où on l'emploie aux travaux publics, à des terrassements militaires suivis, tels que ceux qu'exige la construction d'une citadelle... Alors, on n'a pas laissé que d'invoquer le sentiment collectif sur lequel compte M. Louis Blanc : on a dit au soldat, ce qui était vrai, qu'il participait à une œuvre destinée à protéger quelque jour l'indépendance nationale, ou à servir de point d'appui à des opérations dont l'honneur de la patrie devait retirer un grand relief. Qu'est-il arrivé pourtant? Pour obtenir des résultats passables, on n'a eu que deux moyens : l'un, le moins efficace, consistait à mettre les soldats à la tâche, en assignant à chacun une besogne qu'il devait faire, sous peine d'être puni rigoureusement. L'autre, le plus puissant, était de les payer en proportion de ce qu'ils faisaient, exactement comme l'ouvrier qui est à ses pièces. En un mot, pour bien faire, il a fallu adresser un appel direct à l'intérêt individuel le plus matériel.

» Je m'incline avec un profond respect devant les martyrs qui ont, de leur sang, scellé la fondation du chistianisme. J'admire le trappiste qui va défricher les rochers de l'Afrique. N'y avait-il cependant qu'un sentiment collectif chez les martyrs, et n'y a-t-il rien de plus chez les frères qui vont porter à nos colonies d'Algérie les modèles d'une bonne culture? Le martyr voulait, avant tout, conquérir le ciel pour lui personnellement; c'est à son salut que travaille le trappiste. Tout cela est fort personnel. Oui, répondra M. Louis Blanc, mais ce n'est pas matériel. En effet; aussi je demanderai à tous les gens de bon sens ce qu'il faut penser d'un système qui suppose que tous les travailleurs, sans exception, tous les jours régulièrement, quand ils feront des souliers ou tisseront du calicot, seront dans le même sentiment que le martyr devant ses bourreaux, ou que l'austère trappiste en présence de l'épreuve à laquelle il a condamné son corps pour sauver son âme. »

— *Système de Ch. Fourier*. Le plan d'*association* dont Ch. Fourier est l'inventeur est très-différent de ceux qui précèdent. Il ne fait point appel au dévouement ni à l'autorité. Il assigne à l'intensité et à l'intelligence des efforts personnels une récompense proportionnelle. Il ne confisque pas la propriété; il la délègue à des *groupes*, *séries* ou *phalanges*, qui en servent le revenu, et même les dividendes qu'il promet au capital sont magnifiques. Il ne vise pas à l'égalité des fortunes : il en admet même l'extrême inégalité comme devant concourir à l'harmonie générale et au bonheur commun. Il ne supprime pas l'intérêt individuel; mais à cette passion, qui est aujourd'hui l'unique mobile de l'industriel, il entend joindre toutes les autres passions, amour, amitié, amour de la gloire, rivalité, amour du changement ou *papillonne*, etc. Le moteur de l'*association* fouriériste est l'attraction passionnelle, qui permet d'utiliser toutes les forces et toutes les aptitudes, de concilier toutes les volontés et tous les intérêts, et qui entraîne au travail, sans le secours non-seulement de la faim, mais de la morale. Les travailleurs se forment en très-petites *associations* extrêmement mobiles (les *groupes*), toujours composées des trois sexes, c'est-à-dire d'hommes, de femmes et d'enfants, qui, dans leur mouvement libre, engrènent les unes dans les autres, de manière à former des *séries* ou associations de groupes, et des *phalanges* ou associations de séries. Le groupe est le noyau de l'*association*. Un groupe, pour être normal, doit être composé de sept ou de neuf personnes : au-dessous, il serait insuffisant; au-dessus, il courrait le risque de manquer d'harmonie. Dans la composition des groupes, toute passion est considérée comme ressort. Les groupes se forment d'eux-mêmes, au moyen des divers ressorts passionnels, ressorts d'amitié, ressorts d'ambition, ressorts d'amour, ressorts de familisme. Chaque fois que, dans un groupe, il y a lieu de conférer un titre ou un grade, on y procède par l'élection. Tous les membres du groupe ont voix délibérative; la majorité fait loi. Le même mode électif, les mêmes rouages d'organisation passionnelle sont appliqués aux séries et aux phalanges. Les séries doivent avoir de vingt-quatre à trente-deux groupes. La phalange comprend environ mille huit cents personnes. La demeure d'une phalange se nomme *phalanstère:* Dans un phalanstère tout sera organisé pour une vie attrayante et libre. On y poursuivra deux visées : la commodité générale et le bien-être individuel. Les logements, les salles de réunion, les réfectoires, les ateliers, les cuisines, les caves, les greniers, les offices, tout y sera disposé de manière à assurer des rapports prompts et faciles, des distractions variées, un service économique et intelligent. Notons les économies du ménage sociétaire. Une immense cave remplacera quatre cents caves; un vaste grenier, quatre cents greniers; une cuisine, avec un personnel réduit, quatre cents cuisines, avec les quatre cents femmes qu'elles absorbent sans les occuper; enfin, une gigantesque blanchisserie, quatre cents blanchisseries. Jetons maintenant les yeux sur la campagne qui entoure le phalanstère. Les haies, les fossés ont disparu; plus de propriété parcellaire, de culture morcelée. En échange de leurs terres, les propriétaires du sol ont reçu des actions transmissibles, qui représentent la valeur de l'apport, et, désormais, cette vaste plaine pourra être exploitée comme si elle appartenait à un seul homme.

Mais laissons parler Fourier lui-même : « Jusqu'ici, la politique et la morale ont échoué dans leur projet de faire aimer le travail. On voit les salariés et toute la classe populaire incliner de plus en plus à l'oisiveté; on les voit, dans les villes, ajouter un chômage du lundi au chômage du dimanche, travailler sans ardeur, lentement et avec dégoût.

» Pour les enchaîner à l'industrie, on ne connaît, après l'esclavage, d'autres véhicules que la crainte de la famine et des châtiments. Si pourtant l'industrie est la destination qui nous est assignée par le Créateur, comment penser qu'il veuille nous y amener par la violence, et qu'il n'ait pas su mettre en jeu quelque ressort plus noble, quelque amorce capable de transformer les travaux en plaisirs! Dieu seul est investi du pouvoir de distribuer l'attraction; il ne veut conduire l'univers et les créatures que par attraction; et, pour nous fixer au travail agricole et manufacturier, il a composé un système d'attraction industrielle qui, une fois organisé, répandra une foule de charmes sur les fonctions de culture et de manufacture; il y attachera des amorces plus séduisantes peut-être que ne le sont aujourd'hui celles des festins, bals et spectacles; c'est-à-dire que, dans l'état sociétaire, le peuple trouvera tant d'agrément et de stimulant dans ses travaux, qu'il ne consentirait pas à les quitter pour une offre de festins, bals et spectacles proposés aux heures des séances industrielles. Le travail sociétaire, pour exercer une si forte attraction sur le peuple, devra différer en tout point des formes rebutantes qui nous le rendent si odieux dans l'état actuel. Il faudra que l'industrie sociétaire, pour devenir attrayante, remplisse les conditions suivantes :

» 1° Que chaque travailleur soit associé, rétribué par dividende et non pas salarié;

» 2° Que chacun, homme, femme ou enfant, soit rétribué en proportion des trois facultés, *capital*, *travail* et *talent;*

» 3° Que les séances industrielles soient variées environ huit fois par jour, l'enthousiasme ne pouvant se soutenir plus d'une heure et demie ou deux heures dans l'exercice d'une fonction agricole ou manufacturière;

» 4° Qu'elles soient exercées avec des compagnies d'amis spontanément réunis, intrigués et stimulés par des rivalités très-actives;

» 5° Que les ateliers et cultures présentent à l'ouvrier les appâts de l'élégance et de la propreté;

» 6° Que la division du travail soit portée au suprême degré, afin d'affecter chaque sexe et chaque âge aux fonctions qui lui sont convenables;

» 7° Que dans cette distribution chacun, homme, femme ou enfant, jouisse pleinement du droit au travail, ou droit d'intervenir dans tous les temps à telle branche de travail qu'il lui conviendra de choisir, sauf à justifier de probité et aptitude;

» 8° Enfin, que le peuple jouisse, dans ce nouvel ordre, d'une garantie de bien-être, d'un minimum suffisant pour le temps présent et à venir, et que cette garantie le délivre de toute inquiétude pour lui et les siens. »

Comme on vient de le voir, le principe fondamental de *l'association* fouriériste est le travail rendu attrayant, transformé en plaisir et en jeu, par la brièveté des séances et par les ressorts passionnels qui animent groupes et séries. Cette idée du travail attrayant, du travail jeu, du travail pour le travail, ne nous paraît pas soutenir un examen sérieux. Il faut remarquer, en effet, que le *travail* et le *jeu*, à peu près confondus chez l'enfant, tendent à former deux modes d'activité distincts, deux catégories séparées à mesure que l'âge augmente et que la raison se développe. Le jeu appartient directement à la sensibilité, indirectement à l'intelligence; le travail appartient directement à l'intelligence, indirectement à la sensibilité. Dans le jeu, le but immédiat de l'activité est l'impression, la sensation, l'émotion; création, production, manifestation intellectuelle, tel est le sens et le but du travail. L'habitude, qui émousse la sensibilité et fortifie l'activité, fait du jeu une fatigue, et adoucit ce qu'il y a de pénible dans le travail. « Le travail, dit très-bien Proudhon, le vrai travail, celui qui produit la richesse et qui donne la science, a trop besoin de règle et de persévérance et de sacrifice, pour être longtemps ami de la passion, fugitive de sa nature, inconstante et désordonnée; c'est quelque chose de trop élevé, de trop idéal, de trop philosophique pour devenir exclusivement plaisir et jouissance, c'est-à-dire mysticité et sentiment. La faculté de travailler, qui distingue l'homme des brutes, a sa source dans les plus hautes profondeurs de la raison : comment deviendrait-elle en nous une simple manifestation de la vie, un acte voluptueux de notre sensibilité? »

L'extrême variété que Fourier met dans les occupations de chacun, la loi qu'il établit des courtes séances, montrent qu'il se fait une très-fausse idée du travail. La variété du travail est nécessaire aux enfants, précisément parce que les enfants ne sauraient être considérés comme de véritables travailleurs, et ils ne peuvent être considérés comme de véritables travailleurs, parce qu'ils sont incapables de fixer longtemps leur attention sur le même sujet. Fourier méconnaît le rôle que jouent, comme conditions de la fécondité du travail, comme agents du progrès, l'attention et l'habitude. Qu'est-ce que le travail? C'est une série de mouvements continus, répétés, enchaînés par une pensée et une prévision. Supposez des sensations très-variées, et il n'y a pas d'idées; des idées très-variées, et il n'y a pas de raisonnement; des mouvements très-variés, et il n'y a pas de travail. La variété, en faisant le travail plus attrayant, le fait nécessairement moins intense et moins productif. La continuité est nécessaire non-seulement au point de vue de la *quantité*, mais encore de la qualité et de la perfection du travail. Dans l'*association* fouriériste, où l'on ne fera la même besogne qu'une fois par semaine, et pendant une heure ou deux seulement, on n'y fera certainement rien que de médiocre, à moins que le fouriérisme n'ait le secret de changer la na-

ture humaine. « Avec des hommes faits, dit M. Chevalier, il y a la mise en train qui est lente, parce que notre esprit et nos sens ne sont pas des mécaniques qui se mettent instantanément au point qu'on veut; souvent les courtes séances cesseraient au moment où enfin l'on serait parfaitement en train. La brièveté des séances occasionnerait donc une grande déperdition de forces vives, indépendamment d'une énorme perte de temps pour le passage d'une besogne à l'autre, quoi qu'en ait dit Fourier, qui a oublié de faire le compte des nombreux quarts d'heure de grâce qu'on se donnerait dans tout ce mouvement. Ainsi, l'alternance et la variété sur lesquelles il compte pour rendre le travail attrayant seraient des manœuvres ruineuses. »

Il faut ajouter que la brièveté des séances et l'extrême variété des occupations détruisent l'idée même d'*association*, au moins telle qu'elle peut entrer dans l'esprit des civilisés. Le groupe, la série de Fourier, avec le renouvellement rapide, incessant de son personnel, ne saurait se constituer et vivre. Où est le point fixe, la monade permanente, qui lui donnent unité, forme et consistance? Ce que Fourier appelle l'*engrenage* des groupes, des séries, et auquel il attache une grande importance, ressemble fort au *tourbillon vital* des physiologistes; mais les êtres vivants possèdent une force qui maintient l'unité et la permanence de la forme malgré le renouvellement incessant de la matière, et nous ne voyons pas que le phalanstère ait une pareille force à son service.

Pas plus que sur l'attraction directe au travail résultant de la variété des occupations, il n'est permis de compter sur l'attraction indirecte, sur l'excitation, qui naît du plaisir qu'on a de se trouver ensemble, de travailler en présence des amis et amies. Les ressorts d'amitié, d'amour, etc., mis en jeu, ne peuvent être qu'une cause de distractions continuelles. Ce gai travail ne saurait être productif. « L'étude de la grande industrie, dit M. Chevalier, laisse chez l'observateur la conviction que les bons ateliers, ceux où l'on fait beaucoup de besogne, ne sont pas ceux où l'on se livre à la gaieté, mais bien ceux où l'on ne souffle pas une parole, afin que chacun soit tout entier à sa tâche. Atelier bavard et distrait, mauvais atelier. Le plus fécond des ouvriers, celui de l'Angleterre ou des Etats-Unis, ce forgeron qui, dans sa journée, pétrit un si grand nombre de barres de fer sous les cylindres, ce maçon qui pose une si incroyable quantité de briques, est, à l'œuvre, un homme fort taciturne, et il ferait un mauvais parti à son apprenti si celui-ci l'interrompait pour lui dire des lazzi ou lui réciter des sonnets. L'ouvrière modèle, celle de Lowell, ne caquette pas davantage, à son banc à broches. Tenons pour certain que l'attraction aimable et galante, qui doit, selon Fourier, animer l'industrie et en accroître la puissance, est bonne tout juste pour faire faire des tours de force dans une partie de campagne, mais qu'elle aurait pour résultat de désorganiser le travail. Ne transportons pas l'industrie sur les rives du fleuve de Tendre; elle ne s'y reconnaîtrait plus, et s'y perdrait. »

Que dire enfin du minimum *en vêtement, logement, nourriture*, etc., *promis et assuré à chaque sociétaire, même dans le cas du refus de travailler?* Fourier et ses disciples sont convaincus que ce minimum, assuré à celui qui ne travaillera pas, ne sera pas un encouragement à la paresse, parce que la paresse, au phalanstère, ne sera *qu'une anomalie provenant du dérangement des facultés*. On doit reconnaître que l'idée de la garantie d'un minimum se lie à celle du travail aimé, recherché par lui-même. Nier le travail attrayant, c'est nier la possibilité d'une telle garantie. Or, l'étude positive de la nature humaine ne permet pas d'admettre que le travail puisse jamais, quelles que soient les combinaisons sociétaires, porter en lui-même, en dehors de tout but d'utilité, un attrait capable de surmonter notre tendance à la paresse physique et intellectuelle.

— *L'association ouvrière suivant les données de la science économique.* Le trait commun des systèmes socialistes est de rêver, de chercher la perfection sociale hors de l'ordre moral et de l'ordre économique, hors de la nature humaine, hors de la science positive; de prétendre, pour ainsi dire, voler hors de notre atmosphère. On a vu les solutions données par les auteurs de ces systèmes à la question de l'*association*. Examinons maintenant cette question sans quitter le terrain solide des réalités : interrogeons l'économie politique sur l'importance et l'avenir de l'*association* ouvrière.

Nous remarquons d'abord, qu'avant la révolution de 1848, les économistes se montrent, en général, très-sympathiques à l'idée d'*association*. Il est vrai que cette idée est pour eux très-vague, très-générale, qu'elle n'a pas encore pris une forme bien arrêtée dans leur esprit; ils espèrent, ils croient entrevoir; mais ils n'ont rien à dire de précis; leur foi à l'*association* paraît se sentir de la contagion socialiste.

« La puissance de l'*association*, dit Rossi, a été fortement sentie de nos jours par des esprits d'élite, par des hommes jeunes, sincères, enthousiastes. Dans un temps où la hardiesse de la pensée, l'esprit d'innovation et l'amour de l'humanité agitaient si profondément les âmes, dans un temps où la chute des vieilles institutions avait brisé la plupart des liens qui rattachaient les unes aux autres les diverses classes de la société, et n'avait laissé, entre les individus, que les relations affaiblies de la famille ou les rapports, importants sans doute, mais un peu abstraits, de la politique, l'*association* se présentait naturellement aux esprits, comme le principe qui devait à la fois régénérer et organiser les sociétés nouvelles... L'isolement, à son plus haut degré, c'est l'état sauvage; l'*association* forcée, oppressive à son plus haut degré, c'est la barbarie. En deçà de ces termes extrêmes, l'histoire nous fait apercevoir des variétés, des nuances très-diverses. La perfection se trouve dans des *associations* volontaires, qui multiplient les forces par l'union, sans ôter à la puissance individuelle ni son énergie, ni sa moralité et sa responsabilité. Tout peuple chez lequel peut se réaliser cette haute combinaison de la puissance individuelle avec le principe d'*association*, est entré définitivement dans la carrière de la civilisation progressive...

» S'il y a dans l'homme un principe d'indépendance personnelle, il y a aussi un principe non moins puissant et non moins sacré de fraternité et de secours mutuel... Dans les sociétés modernes, l'individu est trop isolé, trop concentré en lui-même, cette même fierté qui l'isole, l'affaiblit, et cette même indépendance personnelle qui l'élève, devient une cause de retardement et de faiblesse pour tous. Le correctif; c'est l'*association* volontaire.

» Malheureusement, le public n'a pas encore une vue bien nette des conditions du problème qu'il est appelé à résoudre; aussi le progrès que nous signalons ne peut-il être improvisé; c'est un but vers lequel nous avançons un peu tous les jours. Entre la dissolution des anciens liens et la formation des liens nouveaux, qui, sous l'empire de l'égalité civile, doivent réunir et coordonner les forces individuelles, il devait y avoir un état intermédiaire, une époque transitoire, agitée, difficile, livrée aux passions et aux controverses des hommes. Cet intervalle, plein de difficultés et de périls, nous sommes près de le franchir; on peut en apercevoir distinctement la limite extrême. C'est la lenteur inévitable de cette marche qui a excité une noble, mais vaine et dangereuse impatience, chez tant d'esprits distingués, qui avaient les premiers nettement conçu toute la puissance de l'*association*, et la nécessité de substituer de nouveaux liens à ceux que la civilisation venait de briser. Ils ne pouvaient se résigner à attendre les effets spontanés, naturels, variés de la raison publique. Semblables à ces législateurs qui improvisent des codes *à priori*, tout empruntés à la théorie, au lieu d'attendre patiemment que les coutumes, création lente, mais naturelle, du travail national, leur en fournissent les matériaux, ils ont inventé des systèmes d'*association* plus ou moins spéciaux, plus ou moins ingénieux; ils ont espéré de pouvoir faire entrer la société nouvelle dans ces cases faites à la main; ils ont cru qu'elle voudrait se soumettre à un régime contraire à tous ses antécédents, à toutes ses habitudes, à tous ses penchants; ils ont oublié que les sociétés, même dans leurs plus vives transformations, ne rompent jamais complétement avec leur passé, et que, s'il est possible dans un moment de passion de les pousser d'une extrémité à l'autre, ce n'est jamais pour longtemps... Si, d'un côté, les plaintes étaient fondées contre l'*individualisme*, de l'autre, tous les systèmes à l'aide desquels on voulait réprimer l'*individualisme* n'étaient que des chimères, puisqu'au lieu d'établir l'harmonie, ils tendaient plus ou moins à faire absorber l'individu par l'*association*, et à reproduire sous une autre forme, dans la société nouvelle, le principe dirigeant des Etats de l'antiquité. Notre raison, comme nos mœurs, répugne à toute institution qui ne laisse pas un champ assez large à la liberté individuelle et à la responsabilité personnelle. »

« Les écoles socialistes, dit M. Louis Reybaud dans le premier volume de son ouvrage sur les *Réformateurs contemporains*, ont soulevé le plus grand problème des temps modernes, celui de l'*association*... En proposant d'associer les hommes en *capital*, *travail* et *talent*, Ch. Fourier a fourni le premier mot concluant pour l'organisation de l'avenir. Car l'avenir, ne nous y trompons point, appartient à l'*association*. Seule elle pourra apporter un remède efficace aux vices de la culture morcelée, à l'éparpillement des forces sociales, aux chocs quotidiens dans lesquels elles s'annulent et s'absorbent, aux sacrifices que conseille une concurrence sauvage. Seule elle aura la puissance de terminer la longue querelle qui se perpétue entre le principe de la liberté et le principe de l'autorité. Dans le monde des passions, dans le monde des intelligences, dans le monde des intérêts, l'harmonie ne se fondera que par l'*association*. Rien n'est encore prêt pour son avénement; tout résiste, et pourtant un besoin de cohésion, d'union, de concert se fait sentir de mille côtés...

» Les abus de l'autorité ont dû conduire à la liberté, c'est-à-dire à l'expression la plus élevée de la force individuelle; les abus de la liberté conduiront à l'*association*, qui doit être la manifestation la plus complète de la force collective. L'autorité emportait avec elle l'exploitation; la liberté, l'isolement. L'*association* tourne ces deux écueils pour aboutir à la satisfaction de tous les intérêts, de toutes les exigences de la vie, comme aussi à l'apaisement de toutes les passions. Ainsi la science économique a deux buts, l'un immédiat, l'autre médiat. Par la pratique intelligente de la liberté, il faut qu'elle arrive à l'*association*. C'est le pôle auquel on doit tendre, alors même qu'on désespérerait d'y atteindre. »

Depuis la révolution de 1848, le courant des idées a complétement changé; la réaction contre le socialisme, l'esprit de conservation, et l'optimisme économique, s'unissent pour réduire à néant les espérances conçues; l'*association* ouvrière est déclarée inefficace, impossible, chimérique par les esprits positifs; c'est une double illusion, disent-ils, de voir dans le salariat une transformation de l'esclavage, un mal, dans l'*association* un affranchissement, un remède; le mouvement socialiste n'avait aucune raison d'être, les aspirations socialistes aucune valeur pratique; il n'y a qu'aberration dans les critiques du socialisme comme dans ses constructions, dans les prétendus problèmes qu'il a posés comme dans les solutions qu'il a données; l'harmonie sociale est le résultat même des antagonismes que l'ignorance et la passion ont si bruyamment dénoncés; il est vain de la chercher ailleurs; la condition des classes ouvrières est fixée par les rapports du capital, de la direction et de la main-d'œuvre, rapports qui résultent de la loi d'offre et de demande, et qu'aucune formule, aucun procédé d'*association* ne peut changer.

Des citations sont ici nécessaires pour bien faire connaître les arguments de ceux qui refusent aux *associations* d'ouvriers toute portée sociale, tout avenir.

M. Thiers (*Rapport sur l'assistance*). « L'invention des *associations* ouvrières est digne de celles que nous avons vues naître, depuis quelques années, en dehors de toutes les notions du bon sens et de la pratique. La première question qui se présente est celle de savoir à quelle source on puiserait le capital de ces *associations*..... Ce capital ne peut être fourni que par un commanditaire ou par des actionnaires. Mais, nous le demanderons, qui fournira jamais ce capital de fondation à une entreprise collective, à une *association?* Assurément, personne. Qu'on essaye, en effet, de créer des *associations* entre ouvriers, qu'on fasse courir des prospectus, et on verra si des actionnaires se présenteront pour leur fournir ce capital passible de toutes les pertes! Des *associations* de ce genre, il n'y a qu'un capitaliste capable de les commanditer; il n'y en a qu'un auquel on conseillerait une aussi grande duperie, c'est l'Etat. Aussi, lorsque cette étrange combinaison des *associations* ouvrières s'est offerte aux esprits inexpérimentés, on a demandé à l'Etat la somme nécessaire pour les premiers établissements.....

» Ce n'est pas sans motif que les capitaux sont disposés à se refuser à des *associations* d'ouvriers, pour ne se donner qu'à des maîtres entreprenant une industrie quelconque, avec l'activité, la sollicitude, l'unité d'action de l'intérêt individuel. Les motifs de ce refus sont fondés, non pas sur un certain éloignement pour les ouvriers, car les mêmes capitaux qui se refuseraient à des ouvriers associés se donneraient à un ouvrier habile qui agirait comme maître; ils sont fondés sur l'incapacité naturelle d'une *association* de cette nature. Une collection d'ouvriers ne saurait être ni vigilante, ni sévère, ni forte en volonté, ni économe, ni éclairée, comme il faut l'être pour diriger avec succès une entreprise industrielle. Un maître qui ne peut pas renvoyer ses ouvriers, différencier leur salaire d'après leur mérite, les obliger à travailler avec telle ou telle activité, prendre ses résolutions à lui seul et à l'instant, ne saurait prospérer. Les *associations* ouvrières ne sont autre chose que l'anarchie dans l'industrie. »

M. A. Clément (*Dictionnaire d'économie politique*) : « Est-il vrai que la situation des ouvriers pourrait être améliorée par leur *association* générale aux entreprises, par le changement du mode de leur rémunération, par la substitution au salaire d'une part dans les bénéfices éventuels des opérations? C'est ce que nous ne pensons pas. Bien des gens sont disposés à s'exagérer l'importance des bénéfices que peuvent faire les entrepreneurs d'industrie; la vérité est qu'en général, la concurrence ne permet pas d'élever les profits au delà du taux strictement nécessaire pour payer le service des capitaux engagés et celui de l'industrie personnelle des entrepreneurs... En outre, il ne faut pas perdre de vue que le service des entrepreneurs d'industrie comporte des connaissances, des talents, des qualités et des aptitudes spéciales plus ou moins indispensables au succès de la gestion, et qui sont loin d'être le lot commun de tous les hommes. Avec le régime actuel, ceux qui possèdent ces facultés et qui les appliquent dans la fondation ou la conduite d'une entreprise, n'obtiennent généralement, sous forme de bénéfices, que des rémunérations en rapport avec l'importance de leurs services, avec l'état de l'offre et de la demande relativement à cette nature de services : en serait-il autrement avec l'*association* des ouvriers aux entreprises? Evidemment, non; si ces *associations* étaient facultatives, les hommes réunissant les qualités d'un bon entrepreneur n'y resteraient qu'autant que leurs avantages seraient égaux à ceux qu'ils pourraient obtenir hors de l'*association*, et qu'on leur assurerait cette égalité d'avantages, soit par l'importance de leur part dans la valeur produite, soit de toute autre manière. Tout ce que l'on pourrait attendre d'eux, ce serait qu'en raison de la participation des ouvriers aux chances de perte, ils consentissent à n'exiger, pour leurs services, qu'une part un peu moins forte dans les éventualités de bénéfices, et ce ne serait là qu'une concession exactement compensée par les risques que courraient les ouvriers associés. Ces derniers seraient donc obligés d'attribuer, sur le produit de l'œuvre commune, aux services des agents remplissant la fonction de l'entrepreneur, une part proportionnelle à ce que ces services valent, c'est-à-dire à celle qu'ils obtiennent généralement aujourd'hui. S'ils voulaient, au contraire, abaisser la rémunération de l'agent-entrepreneur, du gérant, au-dessous de son taux naturel, ils ne pourraient obtenir le concours d'aucun gérant capable, leur *association* serait dans l'impossibilité de soutenir la concurrence des entreprises bien conduites, qui continueraient à fonctionner avec des ouvriers salariés, et ils ne tarderaient pas à renoncer d'eux-mêmes à l'*association* pour revenir à cette dernière condition...

» Lorsque toutes les chances de perte et de bénéfice retombent sur l'agent-entrepreneur exclusivement, toutes ses facultés utiles sont vivement stimulées et tendent au succès avec toute l'énergie qu'elles peuvent comporter. On peut donc être assuré que, dans ces conditions, l'action du gérant sera aussi efficace que possible; or, cette efficacité ne peut que devenir plus incertaine à mesure que l'intérêt du gérant s'affaiblit, qu'il est moins exclusivement passible du résultat des opérations, et que d'autres sont appelés à en partager les chances avec lui. Il est donc fort probable que, s'il était possible d'associer les ouvriers aux éventualités des entreprises, en les faisant participer aux pertes et aux bénéfices, et en réduisant aussi l'intérêt des entrepreneurs et des gérants, cette *association* diminuerait les chances de succès et rendrait les pertes plus fréquentes. Le surcroît d'intérêt qu'auraient les ouvriers à la réussite des opérations ne pourrait compenser ce qui manquerait à l'action du gérant, car ils ne pourraient intervenir dans la direction de l'entreprise, à moins qu'on ne voulût renoncer à l'unité de gestion, ce qui serait un moyen assuré de précipiter l'entreprise vers sa ruine; leur zèle ne pourrait donc s'appliquer qu'aux opérations de détail, et il est douteux que, même pour ces opérations, il suppléât avec avantage à la surveillance active d'un entrepreneur. Nous nous croyons autorisés à conclure de ce qui précède que, si au lieu d'attribuer aux ouvriers une rétribution certaine et fixée d'avance, on les associait aux chances des opérations, la masse des rémunérations qu'ils obtiendraient ne leur procurerait pas, en moyenne, un revenu plus important que celui qu'ils trouvent dans leurs salaires actuels. Dans de semblables conditions, le revenu des ouvriers serait seulement plus variable, plus incertain, et ils auraient besoin de plus de prévoyance qu'ils n'en manifestent ordinairement, pour réserver l'excédant des bonnes années à la compensation du déficit des années mauvaises. N'est-il pas évident que le mode actuel, en leur procurant tout au moins la même somme de revenus, et en la leur distribuant d'une manière plus égale et plus sûre, leur est plus avantageux? Il est, au surplus, une vérité qui domine toutes ces considérations, c'est qu'avec la liberté des travaux et des transactions, la rémunération des ouvriers et celle des entrepreneurs sont ce qu'elles doivent être. Que ces rémunérations résultent, pour les uns, d'un salaire fixé d'avance, et, pour les autres, d'un bénéfice éventuel, ou bien qu'elles soient basées pour tous sur ces mêmes bénéfices éventuels, leur rapport général et permanent ne sera pas changé; les entrepreneurs ou les gérants prélèveront toujours, sous une forme ou sous une autre, la part que comporte l'état de l'offre et de la demande de leur service, et les ouvriers n'obtiendront jamais que la part également déterminée par le rapport entre l'offre et la demande de leur travail. Sous un régime de liberté, ces lois naturelles déterminent seules le niveau de la valeur de chaque espèce de services, et toute combinaison nouvelle d'*associations* libres serait aussi impuissante à modifier ce niveau d'une manière durable qu'à changer celui de l'Océan. Nous sommes donc profondément convaincu que toutes les recherches tendant à découvrir de nouveaux procédés d'*association* volontaire, capables d'améliorer le sort des classes salariées, sont absolument vaines, et que, pour être efficaces, les efforts de ceux qui s'intéressent à la cause des ouvriers doivent être dirigés dans d'autres voies. »

Tous les économistes ne partagent pas l'opinion qui condamne les *associations* ouvrières d'une façon aussi absolue, aussi péremptoire. Tout en repoussant les *illusions* et les *rêveries* dont le mot *association* est devenu le texte, tout en refusant d'admettre que l'*association* puisse devenir un fait assez général pour donner une forme nouvelle à l'industrie et supprimer le salariat, M. Joseph Garnier reconnaît que certains ouvriers, dans certaines conditions, peuvent réunir leurs efforts et former des *associations* de travail, desquelles ils doivent retirer, outre le salaire courant, une part de bénéfices; que le salaire a l'inconvénient de ne pas intéresser suffisamment le travailleur

au succès de l'entreprise; qu'il est à désirer que l'esprit d'*association* fasse des progrès dans l'intérêt de la moralité des classes laborieuses, et dans l'intérêt de la production et de la société en général.

M. Michel Chevalier tient pour certain que l'*association* dans l'atelier, la participation des ouvriers aux bénéfices, serait de nature à changer profondément les conditions de l'industrie par l'influence qu'elle exercerait sur les hommes, par la conduite qu'elle ferait tenir à chacun; qu'elle est propre à inspirer d'une manière constante aux ouvriers un sentiment de conservation, un esprit d'ordre et de concorde, une dignité qu'il ne serait pas possible de leur communiquer autrement; qu'on verrait alors disparaître les luttes sourdes qui existent entre les ouvriers et les patrons, et qui occasionnent tant de petits dégâts mille fois répétés, tant de fausses manœuvres, lorsqu'elles n'éclatent pas par d'effrayants désordres; que les conditions morales où l'on serait placé alors ne pourraient manquer d'avoir des conséquences matérielles fort heureuses; que certainement la somme des produits, et par là même des bénéfices, en serait accrue; que c'est cet accroissement de la production qui surtout fait l'importance de *l'association* ouvrière, son grand titre à l'intérêt.

Suivant M. Baudrillart, l'*association* ouvrière est possible, malgré les difficultés économiques et morales qu'elle présente; elle le deviendra de plus en plus; elle tiendra une place de plus en plus grande dans le travail, à mesure que se répandront la moralité, l'instruction, la capacité professionnelle, l'intelligence des conditions auxquelles est attaché le succès des entreprises. Elle est désirable, elle doit être considérée comme un bienfait pour l'industrie, pour les associés, pour le pays lui-même, parce qu'elle met fortement en jeu la responsabilité, et contribue à développer le goût du travail et des habitudes d'ordre. Comment nier que l'ouvrier travaillant à ses risques et périls ne soit autrement stimulé que l'ouvrier salarié?

Mais personne ne prédit à l'*association* ouvrière de plus grandes destinées que M. John Stuart Mill. Nous avons déjà cité l'opinion de cet économiste philosophe sur le salariat, et sur la nécessité et la possibilité d'en sortir par l'*association*. Il exprime formellement l'espérance que l'état de salarié ne sera bientôt plus que celui des ouvriers devenus, par leur abaissement moral, indignes de l'indépendance, et que les rapports de patron à ouvrier seront remplacés par l'*association* sous l'une des deux formes suivantes : *association* des ouvriers avec l'entrepreneur, *association* des travailleurs entre eux; la première correspondant à la société en commandite, et la seconde à la société anonyme. C'est surtout cette dernière forme d'*association*, c'est-à-dire l'*association* d'ouvriers placés dans des conditions d'égalité, possédant en commun le capital au moyen duquel ils font leurs opérations, et travaillant sous la direction de gérants élus et révocables, qui lui paraît devoir être un jour la forme permanente et générale de l'industrie. Il voit dans l'avenir les *associations* ouvrières s'étendant, absorbant l'élite de la classe ouvrière, ne laissant aux entreprises particulières que les hommes véritablement inférieurs en capacité et en moralité; les capitalistes, ne tardant pas à comprendre qu'il leur est plus avantageux de prêter leurs capitaux aux *associations* que de leur faire concurrence avec des ouvriers d'une qualité inférieure, prêteront ce capital à un taux d'intérêt modéré, peut-être même au prix d'annuités à terme fixe; et, peu à peu, les accumulations de capitaux qui existent tendront à devenir la propriété de ceux qui s'en serviront pour produire. Il parle avec un véritable enthousiasme du mouvement *associationniste* sorti de la révolution de 1848 : « Tant que cette idée d'*association*, dit-il, est demeurée à l'état de théorie dans les écrits d'Owen et de M. Louis Blanc, on a pu croire qu'elle était irréalisable, et ne pouvait être expérimentée qu'au moyen d'une saisie des capitaux existants, et d'une confiscation au profit des travailleurs. Mais il existe dans les masses de la société une puissance d'effort et de privation dont on ne connaît l'énergie que dans les occasions rares où elle est évoquée au nom de quelque grande idée ou d'un sentiment élevé. La Révolution française de 1848 fit un appel de ce genre. Pour la première fois, les hommes intelligents et généreux des classes laborieuses d'une grande nation crurent avoir un gouvernement qui désirait sincèrement la liberté et la dignité du grand nombre, qui ne croyait pas que l'état naturel et légitime de la classe laborieuse fût d'être un instrument de production employé au profit des capitalistes. Cet encouragement fit grandir et fortifier les idées émises par les écrivains socialistes sur l'émancipation du travail par l'*association;* un grand nombre d'ouvriers résolurent de travailler les uns pour les autres au lieu de travailler pour un maître, négociant ou manufacturier, et, pour cela, d'acquérir eux-mêmes, à force de privations et de travail, le capital nécessaire pour former des *associations*... On peut dire que l'expérience a réussi; quoi qu'il arrive, elle ne sera pas perdue. Les *associations* ouvrières fondées en 1848 ont duré assez longtemps pour montrer un type du progrès futur; elles ont fait voir comment on pouvait changer la société, en combinant la liberté et l'indépendance de l'individu avec les avantages moraux, intellectuels et économiques de la production en commun; elles ont donné l'exemple d'un procédé par lequel, sans violence ni spoliation, sans même troubler les habitudes et les calculs de la société actuelle, on pouvait réaliser les meilleures aspirations de la démocratie. »

On croyait l'idée des *associations* ouvrières morte et enterrée avec la révolution de 1848. Mais voilà qu'elle renaît et ressaisit les esprits, forte des applications nouvelles qu'elle a reçues en Allemagne et en Angleterre, et montrant les magnifiques succès qui ont couronné ces applications. La France reçoit aujourd'hui l'impulsion, après l'avoir donnée. Un journal spécial, l'*Association*, où nous lisons d'excellents articles signés de MM. Emile Jay, Horn, Chaudey, Elie Reclus, etc., vient d'être fondé à Paris, pour traiter les questions juridiques et économiques qui se rattachent à ce nouveau mouvement associationniste, ou, comme on dit maintenant, *coopératif*. Nous nous réservons d'examiner sérieusement cette phase nouvelle où l'*association* ouvrière est entrée, aux mots *coopération*, *crédit mutuel*.

VI. — Des associations établies en vue du maintien ou de l'élévation des salaires. V. Coalition, Grève.

— Philos. *Association des idées.* Il n'est pas nécessaire d'être initié aux plus profonds mystères de la philosophie pour comprendre toute l'importance, au point de vue de nos actes intérieurs, du grand fait intellectuel désigné par ces mots : *Association des idées*. Tout homme à qui la faculté de réfléchir, c'est-à-dire de se replier quelquefois sur lui-même, n'a pas été complétement refusée par la nature, s'est aperçu que souvent une idée en appelle une autre, qui à son tour en fait surgir une troisième, puis une quatrième, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'une circonstance extérieure et fortuite vienne briser la chaîne en empêchant un nouvel anneau de se souder aux précédents. Mais le philosophe ne se contente pas de remarquer le fait; il cherche à s'en rendre compte, et pour cela il veut d'abord savoir dans quelle variété de circonstances le fait se manifeste.

Or, il est évident que l'esprit humain ne peut associer les idées que lorsqu'il en possède déjà un grand nombre qui se sont formées en lui par l'observation d'une multitude d'événements et de phénomènes. Supposez l'homme naissant adulte avec des organes tout formés, comme la Genèse nous représente Adam; il aura la faculté de tout penser, sans avoir encore rien pensé; il aura la maison où se logent les idées, mais ce sera une maison vide, et lorsque la première idée y entrera par la porte des sens, bien loin de pouvoir s'associer avec d'autres, elle ne sera que le noyau autour duquel viendront se grouper plus tard toutes les autres. Si donc nous voulons étudier avec fruit le phénomène qui nous occupe, c'est dans l'homme ayant déjà derrière lui un passé plus ou moins long, ayant déjà la mémoire meublée d'une foule de souvenirs, que nous devons l'observer, et quand nous disons l'*homme* nous n'entendons pas parler seulement de l'homme fait, mais aussi de l'enfant, qui dès l'âge de deux ou trois ans a déjà vu assez de choses, ressenti assez d'impressions pour que son esprit associe naturellement une foule d'idées. Mais quelles sont les idées que nous voyons ainsi s'associer dans l'esprit de l'homme fait comme dans celui de l'enfant? Toutes les idées peuvent-elles indistinctement se rappeler les unes les autres, ou faut-il pour cela qu'elles soient unies entre elles par quelques rapports? Cette question a de bonne heure occupé les philosophes les plus illustres; Aristote l'a examinée dans son traité *De la mémoire et de la réminiscence*, et ses réflexions l'ont conduit à poser en principe que les idées associables se rattachent toujours entre elles par un rapport de ressemblance, de contraste ou de contiguïté, en donnant à ce dernier terme un sens très-général qui s'applique au temps aussi bien qu'à l'espace. Ainsi, d'après Aristote, et son opinion est généralement considérée comme vraie, notre esprit peut associer à une idée quelconque toutes celles que notre mémoire nous peint comme plus ou moins ressemblantes, plus ou moins différentes, plus ou moins rapprochées soit par la place qu'occupent les objets, soit par le temps où les faits ont eu lieu. Une rose nous fait penser à une autre fleur; l'idée de lumière éveille l'idée d'ombre; une maison nous rappelle le souvenir d'un arbre planté devant la porte d'entrée; une faute que nous avons commise ne se présente à notre mémoire qu'avec l'idée du fait antérieur qui nous avait conduit à la commettre et avec celle de la punition qui en a été la suite. Il est possible, à la vérité, que la punition n'ait pas suivi immédiatement la faute, et l'on pourrait conclure de là que le principe d'Aristote serait plus complet si l'on ajoutait à ses trois rapports un quatrième rapport, celui de la cause à l'effet; mais, en y réfléchissant mieux, on comprend que le rapport de contiguïté comprend réellement celui de la cause à l'effet, car, par cela seul qu'un fait nous paraît résulter d'un autre fait, notre esprit supprime en réalité tous les faits intermédiaires et voit l'effet placé à côté de la cause. Ce n'est pas seulement dans les circonstances ordinaires que se vérifie le principe d'Aristote; une observation rigoureuse montre que, dans le sommeil même et dans l'état de folie, les idées qui s'associent naturellement sont toujours celles entre lesquelles on peut trouver un rapport de ressemblance, d'opposition ou de contiguïté. Si nos rêves, si les idées d'un fou sont quelquefois des monstres d'extravagance, c'est parce que l'esprit, obscurci par le sommeil ou par une maladie du cerveau, confond alors la ressemblance avec l'opposition ou avec la contiguïté; il ne sait plus distinguer la source des idées qui lui viennent, il prend deux objets qu'il a vus autrefois rapprochés dans l'espace pour des objets semblables; il met à côté l'un de l'autre d'autres objets qui ne sont liés que par un rapport de ressemblance ou d'opposition, et il compose de tout cela un ensemble ridicule.

Après avoir reconnu quelles sont les idées que l'esprit humain associe, il faudrait savoir comment se fait cette association, si elle est volontaire ou fatale, si l'homme peut la régler selon des lois dictées par sa raison ou s'il la subit comme une nécessité résultant de l'inextricable faisceau de toutes les circonstances extérieures et intérieures dans lesquelles il est enveloppé. Mais cette importante question ne pourrait être résolue d'une manière complétement satisfaisante que si l'on commençait d'abord par en résoudre trois autres, qui peut-être resteront toujours à l'état de problèmes. Qu'est-ce que l'esprit humain? qu'est-ce que la volonté? qu'est-ce qu'une idée? On conçoit qu'il nous est impossible ici d'entrer profondément dans l'examen de ces grands mystères; ce serait tout un système de philosophie à développer, et nous devons nous restreindre à faire connaître sommairement ce qu'il faut entendre par l'*association des idées*. Nous dirons seulement que la mémoire joue évidemment un grand rôle dans le phénomène qui nous occupe, de sorte que la question se réduit presque à savoir si l'action de la mémoire est libre ou fatale. Or, à juger les choses en gros et d'après les simples lumières du sens commun, il semble évident que la mémoire est en partie libre, en partie fatale; il y a une foule de choses que nous nous rappelons quand nous voulons nous les rappeler; il y en a d'autres qui échappent à nos efforts, et nous disons alors que notre mémoire est rebelle; il y a enfin des choses qui se présentent à notre pensée sans que nous le voulions, et quelquefois même malgré nous. Un homme qui sait l'anglais se rappelle quand il le veut presque tous les mots de cette langue; mais s'il ne la pratique que rarement, il est probable que certains mots peu usuels résisteront quelquefois à sa volonté, et que, pour les trouver, il sera obligé de les chercher dans un dictionnaire. Enfin, le coupable que le remords d'un crime caché consume voudrait bien oublier, et il ne le peut pas. Pourquoi certains souvenirs, certaines idées sont-elles soumises à notre volonté, tandis que d'autres lui sont rebelles, et que d'autres encore s'imposent à elle avec une sorte de tyrannie? C'est que peut-être les idées sont des traces laissées en nous par des sensations antérieures et que ces traces y occupent des lieux différents. La volonté elle-même n'exercerait pas son empire sur tout notre intérieur; elle aurait un domaine dont les limites seraient plus ou moins nettement fixées. Ces traces, auxquelles on pourrait ainsi donner le nom d'idées, se trouvent-elles dans le domaine de la volonté? alors nous sommes les maîtres, et les idées viennent à notre appel; se trouvent-elles en dehors de ce domaine, les idées ne peuvent venir que par une cause indépendante de la volonté, et il reste à trouver quelle peut être cette cause. Que de plus habiles que nous la cherchent; beaucoup l'ont cherchée déjà sans parvenir à la découvrir.

Condillac, dans sa *Logique*, se pose les questions suivantes : « Que deviennent les idées dont on cesse de s'occuper? où se conservent-elles? d'où reviennent-elles lorsqu'elles se représentent à nous? » Et il dit plus loin : « Je répondrai que mes idées ne sont nulle part lorsque mon âme cesse d'y penser; mais qu'elles se retraceront à moi aussitôt que les mouvements propres à les reproduire se renouvelleront. » Il résulte de là que, selon lui, une idée n'est rien autre chose qu'un acte momentané du cerveau ou de la pensée. Mais que devient alors le rôle de la mémoire, et comment pourrions-nous juger qu'une idée du moment présent est identique avec une idée que nous avons déjà conçue, si celle-ci n'était nulle part lorsque notre âme a cessé d'y penser? Tout s'explique mieux, ce semble, quand on considère l'idée comme une trace, une empreinte qui peut rester en nous plus ou moins longtemps, qui peut même y rester toujours quand elle est entretenue avec le soin nécessaire.

Ce n'est pas tout encore : le philosophe doit envisager l'*association des idées* sous le point de vue pratique, et puisqu'il a reconnu qu'elle dépend en partie de la volonté, il doit chercher quel usage il convient d'en faire et comment il faut la diriger. C'est surtout dans son application à l'enseignement qu'il importe ici de considérer l'*association des idées;* car c'est par elle qu'on peut rendre l'enseignement facile et clair, c'est par elle aussi qu'on peut le rendre efficace en l'assurant contre l'oubli. Pour faire pénétrer les notions les plus difficiles, même dans des esprits fort ordinaires, il suffit presque toujours de les rattacher à d'autres notions plus faciles déjà acquises. Procéder méthodiquement, éviter toujours les sauts trop brusques, aller du facile au difficile, du simple au composé, faire enfin qu'à chaque instant la somme des connaissances ne soit qu'une grande association d'idées bien ordonnées : telle est la marche que doit suivre celui qui enseigne; et il est aisé de comprendre que celui qui apprend ainsi n'aura que bien peu d'efforts à faire pour ne jamais oublier. Mais s'il oublie certaines choses, ce sera toujours par l'*association des idées* qu'il pourra les retrouver; car il se rappellera sans peine que la chose oubliée se rattache à certaines autres dont il se souvient encore, et il ira chercher la première dans les livres où il sait que celles-ci sont expliquées. Les mots de la langue sont peut-être ce qu'on est le plus exposé à oublier, car ils sont en si grand nombre et beaucoup d'entre eux sont tellement étrangers au langage habituel, qu'il n'est guère de mémoire assez sûre pour les retenir tous d'une manière imperturbable. Nos dictionnaires, sous ce rapport, ont longtemps présenté une lacune considérable, puisque, disposés tous selon l'ordre alphabétique, de tous les ordres le plus contraire au principe de l'*association des idées*, ils n'offraient aucun moyen de retrouver les mots oubliés. Mais aujourd'hui cette lacune est comblée; le *Dictionnaire analogique de la langue française* est venu faire la contre-partie du Dictionnaire alphabétique; il conduit de l'idée au mot par la liaison même qui existe naturellement entre cette idée et beaucoup d'autres, il substitue un ordre logique à un ordre matériel, utile sans doute pour certaines recherches, mais impuissant pour beaucoup d'autres. Nous le citons ici parce que rien n'était plus propre à faire comprendre quel rôle important doit jouer le principe de l'*association des idées*, non-seulement dans l'art d'instruire la jeunesse, mais encore dans l'art éminemment utile de consolider l'instruction déjà donnée en facilitant les moyens de la ressaisir quand le temps en efface peu à peu l'empreinte.

Les philosophes eux-mêmes pourraient peut-être trouver dans l'*association des idées* un secours puissant pour les aider à découvrir le vrai sens d'une foule de termes qu'ils emploient trop souvent en n'y attachant qu'un sens obscur et vague, ce qui met entre eux et les savants proprement dits une différence énorme, à tel point que la philosophie paraît à peine aujourd'hui mériter le nom de science. Dieu, l'âme, la conscience, le devoir, le droit : voilà des mots que les philosophes de toutes les écoles prononcent sans cesse; mais quand ils veulent les expliquer, on n'en trouve pas deux qui puissent tomber d'accord, si ce n'est dans le camp de la philosophie chrétienne, parce que là l'explication est donnée d'avance et donnée par une autorité extérieure et indiscutable. Peut-être les philosophes libres trouveraient-ils un moyen de s'entendre si chacun d'eux, comptant moins sur la puissance de ses méditations personnelles, cherchait à découvrir par quelle association, par quel enchaînement d'idées ces notions se forment dans l'esprit des enfants, dans celui de tous les hommes. Cette recherche est difficile assurément, car il entre une innombrable multitude d'idées dans le cerveau d'un enfant avant qu'il sache ou qu'il croie savoir ce que c'est que Dieu, l'âme, la conscience, le droit, le devoir, et dans cette multitude presque infinie comment distinguer les idées qu'il faut prendre en considération de celles qui n'ont joué aucun rôle dans la formation très-complexe des notions dont il s'agit? Cependant, c'est dans cette voie-là qu'il faut entrer, nous le croyons, si l'on veut établir nettement dans quel sens il est vrai de dire que tous les hommes admettent un Dieu, une âme, etc. Si l'on trouvait la voie trop ardue, on en pourrait encore suivre une autre, que nous allons indiquer : il existe dans l'humanité une classe à part, peu nombreuse heureusement, à qui la nature a refusé les moyens ordinaires de s'instruire, c'est la classe des sourds-muets. Précisément parce que les sourds-muets sont privés de la parole, ce grand canal par où s'opère la communication générale des idées, cette communication se fait pour eux d'une manière beaucoup moins rapide, ils reçoivent moins d'idées, et il est beaucoup plus facile de remonter chez eux d'une idée abstraite à toutes celles dont elle s'est peu à peu dégagée. Eh bien, que les philosophes interrogent les professeurs des écoles publiques de sourds-muets, qu'ils apprennent d'eux comment ils parviennent à produire chez leurs élèves une idée nette de Dieu, de l'âme, de la conscience, et il leur sera facile peut-être de dégager ce qu'il y a de réel, d'indiscutable au fond de ces notions métaphysiques que toutes les recherches de la philosophie n'ont guère servi jusqu'ici qu'à rendre plus obscures. Il est évident qu'un sourd-muet qui lit pour la première fois le mot *Dieu* ne sait pas ce que cela veut dire; il n'est pas moins évident que, pour l'amener à y attacher un sens qui lui paraisse vrai, il faut faire passer son esprit par une suite d'impressions, très-simples d'abord, puis de plus en plus élevées : étudions attentivement la marche et l'enchaînement de ces impressions, nous saurons quel est ce Dieu dont le sourd-muet se fait à lui-même une image qui lui paraît réelle, et nous pourrons en conclure ce qu'est Dieu pour tous les hommes, car on ne peut pas douter que ce qui se fait chez les uns par des procédés plus restreints ne s'opère chez les autres par des moyens plus généraux dont les procédés restreints ne sont que l'équivalent.

Nous ne faisons qu'indiquer ici quelques-unes des applications pratiques qu'on peut faire du grand principe de l'*association des*

idées. Ces applications sont, d'ailleurs, bien plus fréquentes qu'on ne le pense, et l'on pourrait dire qu'elles constituent presque entièrement tous les genres de supériorité par lesquels on a vu dans tous les temps certains hommes se distinguer de la foule. Pourquoi celui-ci règne-t-il sur les assemblées par son éloquence? C'est qu'il a acquis l'habitude d'associer rapidement toutes les idées qui peuvent servir à produire la conviction dans les âmes. Pourquoi cet autre réussit-il dans toutes ses entreprises? C'est qu'il sait prévoir la suite des événements, c'est qu'il sait employer simultanément tous les moyens qui assurent le succès. On pourrait dire que tout ce que nous faisons bien résulte d'une heureuse *association d'idées*, et que nous ferions tout bien si nous savions, en toute circonstance, trouver la meilleure et la plus complète *association d'idées.*

ASSOCIÉ, ÉE (a-so-si-é) part. pass. du v. Associer. Lié par association : *Des fabricants* ASSOCIÉS. *Des ouvriers* ASSOCIÉS. ASSOCIÉS *aux entreprises commerciales des Tyriens, les Hébreux furent introduits dans les colonies de Carthage et d'Utique.* (M.-Brun.) *Ils restèrent* ASSOCIÉS *d'affaires et amis de cœur toute leur vie.* (G. Sand.) ‖ Adjoint, pris pour collègue ou pour compagnon : *Être* ASSOCIÉ *à l'empire, au pouvoir. Il fut* ASSOCIÉ *à la direction de l'établissement. Artaxerce avait été* ASSOCIÉ *au royaume par son père.* (Boss.) *Le jeune prince fut de bonne heure* ASSOCIÉ *à l'empire.* (Lebeau.)

Ensemble *associés* par les soins délicats,
L'un ne commande point, l'autre n'obéit pas.
DELILLE.

‖ Qui concourt à un même but, qui poursuit un même résultat : *Être* ASSOCIÉ *aux succès de quelqu'un, aux bénéfices et aux pertes d'une entreprise. Il est de l'intérêt des manufacturiers que les ouvriers soient* ASSOCIÉS *à leurs succès.* (J.-B. Say.)

— Par anal. Joint, uni, en parlant des choses : *Mots* ASSOCIÉS. *Idées* ASSOCIÉES. *Deux styles d'architecture* ASSOCIÉS *dans un monument. Les fleurs et les fruits,* ASSOCIÉS *sur le même rameau, ornaient à l'envi les arbres.* (Deleuze.)

— *Membres associés*, Dans quelques académies, ceux qui participent aux travaux sans jouir des mêmes privilèges que les autres membres, appelés titulaires. ‖ s. m. *En* 1702, *n'étant encore monté qu'au grade d'*ASSOCIÉ.... (Fonten.)

— Physiol. *Mouvements associés*, Mouvements dont nous n'avons pas conscience, mais qui sont provoqués par des efforts volontaires.

— Substantiv. Personne associée : L'ASSOCIÉ *d'une maison de banque, d'une maison de commerce. Comme empereur, Honorius n'était que l'*ASSOCIÉ *d'Arcadius. Leur* ASSOCIÉ *est mort, et sa veuve est aujourd'hui leur* ASSOCIÉE. (Acad.) *La communauté entre amis n'est pas comme entre des* ASSOCIÉS, *qui ont chacun une part distincte.* (Sénèque.) *En réunissant tous leurs moyens, les* ASSOCIÉS *ne purent équiper que trois petits navires.* (Raynal.) *Il y a des entreprises qui, une fois qu'elles sont montées et qu'elles ont reçu une bonne impulsion, peuvent se conserver par le moyen d'un* ASSOCIÉ *ou d'un chef habile.* (J.-B. Say.) *J'avais commandé à Londres tout ce qui était nécessaire pour l'imprimerie de son fils et de son* ASSOCIÉ. (Mignet.) *On est réduit à passer la vie avec de froids* ASSOCIÉS, *la demi-aune à la main, toujours calculant des idées d'intérêt ou de vanité.* (H. Beyle.) *La dot fait de la femme l'*ASSOCIÉE *du mari.* (Mme Romieu.) *Quand il s'agit de gouverner dans des temps difficiles, des alliés ne suffisent pas, il faut des* ASSOCIÉS *intimes.* (Guizot.) *Nous sommes les* ASSOCIÉS *de ceux qui vivent, la Providence de tous ceux qui naîtront.* (E. About.)

— s. f. Religieuse de deuxième classe dans l'ordre de la Visitation de Notre-Dame.

ASSOCIEMENT s. m. (a-so-si-man — rad. *associer*). Association, alliance. Vieux mot.

ASSOCIER v. a. ou tr. (a-so-si-é — lat. *associare*, même sens, formé de *ad*, à; *sociare*, unir, joindre; il prend deux *i* de suite, aux deux prem. pers. plur. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous associions, que vous associiez*). Prendre ou donner pour collègue, pour compagnon, dans une dignité élevée : *Dioclétien* ASSOCIA *Maximien à l'empire.* (Acad.) *Le roi* AVAIT ASSOCIÉ *le duc de Bourgogne à la reine, pour la garde et tutelle du jeune roi.* (De Barante.)

Mon cœur pâme de joie, et mon âme n'aspire
Qu'à vous *associer* l'un et l'autre à l'empire.
CORNEILLE.

Malgré tout son orgueil, ce monarque si fier
A son trône, à son lit daigna l'*associer.*
RACINE.

Associez mon frère à cet honneur suprême.
RACINE.

‖ Réunir deux ou plusieurs personnes pour poursuivre de concert un but commun : *La conformité de leurs goûts les* ASSOCIA *dans cette circonstance. Il est aussi impossible d'*ASSOCIER *deux propriétaires que de faire joindre deux aimants par leurs pôles semblables.* (Proudh.)

— Dans son acception la plus ordinaire, Faire entrer en partage, en participation, en communauté de : *Je vous* ASSOCIE *aux bénéfices de cette affaire.* ASSOCIER *quelqu'un à sa gloire, à ses plaisirs, à ses dangers. Il voulut m'*ASSOCIER *à sa vengeance, à ses intrigues. Votre Majesté appelle son fils dans son camp, et commence à l'*ASSOCIER *à ses travaux et à sa gloire.* (Fléch.) *L'Académie l'*AVAIT ASSOCIÉ *à ses travaux.* (Arago.) *On n'*ASSOCIE *souvent ses amis à son bonheur que pour chercher des échos.* (Goddet.) *Cela est surtout vrai lorsqu'on tient à* ASSOCIER *le lecteur à ses jugements, et à faire que, par le seul exposé des faits, il en vienne à prononcer comme nous-même.* (Ste-Beuve.) *Un peuple dominateur* ASSOCIE *tous les peuples à sa pensée et à son langage.* (Ph. Chasles.)

Non, non, à mes tourments je veux l'*associer.*
RACINE.

J'*associai* ma vie à ses travaux immenses.
VOLTAIRE.

Cruels, *associez* les pauvres à vos biens.
M.-J. CHÉNIER.

‖ Mettre parmi, au nombre de : *Vous m'*ASSOCIEZ *à tout ce que notre siècle a vu et voit encore de plus illustre.* (Mass.) *Il y a de jeunes magistrats que les grands biens et les plaisirs* ONT ASSOCIÉS *à ceux qu'on nomme à la cour des petits-maîtres.* (La Bruy.)

J'*associais* mon cœur à tous les cœurs contents.
SAINT-LAMBERT.

— Par anal. Joindre, unir, rapprocher : ASSOCIER *des mots.* ASSOCIER *des idées.* ASSOCIER *la vertu à la beauté.* ASSOCIER *la modestie au savoir. Elle* ASSOCIAIT *les grâces les plus aimables aux mœurs les plus pures.* (Acad.) *Il ne faut pas* ASSOCIER *dans la théorie des choses insociables dans la pratique.* (Mably.) *On doit toujours* ASSOCIER *la raison à ses commandements.* (Mme Necker.) *Le philosophe qui se flatte de pénétrer dans les secrets de Dieu ose* ASSOCIER *sa prétendue sagesse à la sagesse éternelle.* (J.-J. Rouss.) *Rousseau* ASSOCIE *à ses peintures tout ce qui appartient aux plus douces émotions du cœur.* (Boissy d'Anglas.) *Il est impossible de concevoir l'idée de valeur sans y* ASSOCIER *celle de liberté.* (Bastiat.) *On ne peut tirer du sol tout le profit possible sans* ASSOCIER *l'économie du bétail à la culture de la terre.* (Mat. de Domb.)

— **S'associer**, v. pr. Former une société avec quelqu'un; prendre pour compagnon, pour compagne : S'ASSOCIER *avec son frère pour une exploitation, pour une entreprise. Ne* VOUS ASSOCIEZ *pas avec un pareil homme. Nous* NOUS SOMMES ASSOCIÉS *pour cette opération.* (Acad.) *Il n'y a jamais de sûreté à* S'ASSOCIER *avec plus puissant que soi.* (Phèdre.) *Je* M'ASSOCIAI *avec des trafiquants qui partaient pour descendre l'Ohio.* (Chateaub.) *Souviens-toi d'étudier longtemps le caractère de la femme avec laquelle tu* T'ASSOCIERAS. (Balz.) *La race anglaise ne* S'ASSOCIE *jamais avec aucune autre, ni par les intérêts, ni par les idées.* (L. Faucher.) *La classe riche et la classe moyenne tendent à* S'ASSOCIER *pour les exploitations dont le développement a besoin de grands capitaux.* (E. de Gir.)

Ne *nous associons* qu'avecque nos égaux.
LA FONTAINE.

‖ Dans le même sens, mais avec un complément direct placé en dehors du verbe pronominal : *Il* S'EST ASSOCIÉ *un homme intelligent et laborieux.* (Acad.) *Eux qui devraient proscrire ces hommes infâmes, qui font un trafic honteux de la vérité,* ILS SE LES ASSOCIENT. (Mass.) *Pour prévenir les trahisons continuelles des soldats, les empereurs* S'ASSOCIÈRENT *des personnes en qui ils avaient confiance.* (Montesq.) *L'évêque de Meaux* S'ASSOCIA, *pour cet examen, l'évêque de Châlons.* (Volt.) *Quel homme de bon sens voudrait* S'ASSOCIER *une compagne impie?* (Chateaub.) *L'Académie des sciences de Paris* S'ASSOCIA *Franklin, comme elle* S'ÉTAIT ASSOCIÉ *Newton et Leibnitz.* (Mignet.)

— Absol. : *Le besoin de* S'ASSOCIER *pour adresser en concert des supplications ou des actions de grâces à la Divinité est intimement lié au sentiment religieux.* (Portalis.) *Se réunir, c'est vouloir s'éclairer et penser ensemble;* S'ASSOCIER, *c'est vouloir se concerter et agir.* (Hervé.) *Ce n'est jamais que malgré lui, et parce qu'il ne peut faire autrement, que l'homme* S'ASSOCIE. (Proudh.)

— Se joindre, s'unir, prendre part, participer : S'ASSOCIER *aux vues, aux sentiments de quelqu'un.* S'ASSOCIER *au bonheur d'un parent, d'un ami. Je veux* M'ASSOCIER *à vos périls comme à vos succès. Je dois* M'ASSOCIER *à votre malheur, puisque j'ai partagé votre heureuse fortune.* (Montesq.) *Une nation libre devrait* S'ASSOCIER *partout aux droits de l'espèce humaine.* (Mme de Staël.) *Franklin méritait, non-seulement que l'Amérique tout entière portât son deuil, mais que l'Assemblée constituante de France s'y* ASSOCIÂT *par un décret public.* (Mignet.) ‖ Etre joint, uni, en parlant des choses; pouvoir être associé, être compatible : *Des mots, des idées qui* S'ASSOCIENT *bien, qui ne peuvent* S'ASSOCIER. *L'étude ne peut* S'ASSOCIER *avec la dissipation et les plaisirs. Le goût du faste ne* S'ASSOCIE *guère dans les mêmes âmes avec celui de l'honnêteté.* (J.-J. Rouss.) *Le sentiment est prêt à* S'ASSOCIER *à tous les objets qui le frapperont par l'entremise des sens.* (Rivarol.) *Le plaisir de la table peut* S'ASSOCIER *à tous les autres plaisirs.* (Brill. Sav.) *Le paganisme peut* S'ASSOCIER *au plaisir, mais il est inutile à la douleur.* (Chateaub.) *Les diverses études intellectuelles* S'ASSOCIENT *dans une science commune et générale, dont chaque partie profite à toutes les autres, comme les branches d'un grand arbre concourent pour constituer sa force et pour assurer son accroissement.* (Biot.) *Les vices ne s'estiment et ne s'aiment que lorsqu'ils peuvent* S'ASSOCIER. (Fr. Soulié.) *Les sciences exactes et les arts industriels* S'ASSOCIENT *chaque jour plus exactement.* (E. de Gir.)

— *S'associer de*, S'adjoindre : *Je* ME SUIS ASSOCIÉ D'*un fort honnête homme.* (Regnard.) Vieux.

— **Syn. Associer, agréger.** V. AGRÉGER.

— **Antonyme.** Désassocier.

ASSOGUE s. m. (a-so-ghe — de l'espag. *azoca*, mercure). Nom que l'on donnait à des galions espagnols sur lesquels on transportait en Amérique le vif-argent destiné à épurer l'or.

ASSOLÉ, ÉE (a-so-lé) part. pass. du v. Assoler : *Les terres légères et arides ne doivent pas être* ASSOLÉES *comme les sols compactes et constamment humides.* (Chaptal.)

ASSOLEMENT s. m. (a-so-le-man — rad. *assoler*). Agric. Succession méthodique de cultures appliquées à diverses plantes sur un même sol, combinée dans le but de tirer du terrain le meilleur parti possible, sans l'affaiblir : *L'art des* ASSOLEMENTS *a fait un grand pas vers sa perfection.* (Cuv.) *A la Havane, la terre n'a pas besoin d'engrais ni d'*ASSOLEMENTS, *bien moins de jachères.* (Csse Merlin.) *Les véritables greniers d'abondance sont dans les* ASSOLEMENTS. (Raymond.) *Dans les fermes anglaises, l'art des* ASSOLEMENTS *et celui des irrigations sont portés à un incontestable degré de supériorité.* (Droz.) *Le but des* ASSOLEMENTS *est de faire donner par les terres, en les conservant en bon état, les produits les plus favorables aux intérêts du laboureur.* (Tessier.) *C'est la nature même qui règle l'*ASSOLEMENT *des prairies, c'est-à-dire la rotation d'après laquelle les plantes se succèdent.* (Matth. de Domb.) *Dans le système des* ASSOLEMENTS, *en cultivant une espèce de plantes, on prépare la terre pour la culture qui doit suivre.* (Raspail.)

— **Antonyme.** Dessolure.

— **Encycl.** Lorsque, après avoir reconnu la nature d'un terrain et étudié chacun des végétaux propres à la culture, on est arrivé à connaître quelle est la culture qui s'adaptera le mieux aux circonstances dans lesquelles on se trouve, il semble, à première vue, qu'on devrait s'en tenir exclusivement à la culture de cette plante. C'est ainsi, par exemple, que la vigne peut se succéder indéfiniment à elle-même, et ce mode de culture serait le plus naturel et le plus lucratif; mais presque partout il rencontre des obstacles insurmontables qui peuvent se réduire à trois principaux : 1° l'insuffisance des engrais pour réparer les pertes incessantes que les récoltes font éprouver au sol; 2° la propagation toujours croissante des plantes adventices, inutiles ou nuisibles, dont la maturité devance celle des récoltes auxquelles elles se trouvent mêlées; 3° enfin l'impossibilité de nettoyer complétement et d'ameublir le sol dans les conditions de certaines cultures.

Comme on le voit, ce n'est pas sans raison que le système de la permanence a été abandonné dans la plupart des cas et remplacé par l'alternance de culture. C'est de ce dernier système perfectionné qu'est sorti le système connu sous le nom de *théorie des assolements.*

« On entend par *assolement*, dit M. de Gasparin, la division d'un champ, d'un même domaine, en parties ou *soles* égales entre elles et au nombre des années de culture. » Chacune de ces soles est destinée à produire une série de récoltes différentes qui se succèdent sur tout le domaine dans un ordre déterminé. M. André Thouin définit encore l'*assolement :* « L'art de faire alterner les cultures sur le même terrain pour en tirer constamment le plus grand produit, aux moindres frais possibles. »

Pour mettre de l'ordre dans cet article, nous ferons d'abord l'histoire de la pratique et de la théorie des *assolements;* nous chercherons ensuite à établir les lois qui doivent régir, dans ce système, la succession de cultures; enfin, nous consacrerons quelques lignes à l'examen de certaines formules d'*assolement.*

I. — HISTOIRE DE LA PRATIQUE ET DE LA THÉORIE DES ASSOLEMENTS. — 1° *Pratique des assolements.* La pratique des *assolements* ne date réellement que de la fin du siècle dernier. Mais comme ce système, quoique l'origine en soit des plus récentes, n'est que le développement d'un système bien plus ancien, il est nécessaire, si l'on veut mesurer la distance qui les sépare et découvrir par quelle voie la science agricole est arrivée au point de perfection relative où nous la voyons, de jeter un coup d'œil en arrière, de remonter à l'origine de la succession de cultures, et d'en suivre l'application chez les différents peuples.

La succession ou, si l'on veut, l'alternance de cultures, a été pratiquée par tous les peuples de l'antiquité. Les Grecs avaient adopté la succession biennale (blé et jachère), qui est encore suivie chez presque tous les peuples du midi de l'Europe. Cette culture a été décrite avec des détails minutieux et une précision remarquable dans les *Economiques* de Xénophon. Les Romains n'eurent pas d'abord des principes autres que ceux des Grecs, et l'on sait que chez eux le fermier ne devait pas semer des céréales sur le même champ deux années de suite. Cette pratique fut longtemps la seule suivie. Plus tard Varron, faisant avancer d'un pas la science agricole, posa en principe qu'il est avantageux d'intercaler, après les céréales, dans l'année de jachère, la culture de quelques plantes moins épuisantes. Caton et, après lui, Virgile, allèrent plus loin encore en signalant les qualités améliorantes des légumineuses. Sur tous ces points, la pratique avait depuis longtemps devancé la théorie, et celle-ci ne faisait que constater les résultats déjà obtenus. Enfin, Columelle, résumant les connaissances agricoles des Romains, donna la formule d'un *assolement* déjà en vigueur du temps où il écrivait. Voici cet *assolement*, auquel il ne manquait, pour avoir toute la perfection désirable, que ce que pouvait seul lui communiquer le développement des sciences positives : « Nous ensemençons d'abord, dit Columelle, le champ de vesces ou de navets, l'année suivante, de froment, et, la troisième, de vesces mêlées de fèves. »

Les principes des Romains s'altérèrent plus ou moins dans les diverses parties du monde, suivant qu'elles furent plus ou moins dévastées par les invasions des barbares. Dans quelques contrées, particulièrement dans le centre des Gaules, on suivit la pratique celtique du repos prolongé de la terre après plusieurs récoltes. Dans d'autres contrées situées plus au nord, on chercha de bonne heure à profiter des pluies du printemps pour faire des semis dans cette saison. Tel était à peu près l'état de l'agriculture, lorsque le monde romain s'écroula sous les coups des barbares. La situation resta la même pendant plusieurs siècles. On ne voit pas, en effet, que la culture des terres ait fait le moindre progrès pendant la première période du moyen âge. C'est de la Flandre, cette riche et populeuse contrée, que partit le mouvement agricole, qui, malgré bien des lenteurs et des tâtonnements, ne s'est pas arrêté jusqu'à nos jours.

Pendant que l'agriculture flamande poursuivait obscurément, mais utilement, son œuvre, Tarello publiait à Venise, en 1566, son *Riccordo d'agricoltora*, où il exposait une théorie qui, malgré ses défauts, contenait tout le secret des *assolements.* A cause de ces défauts sans doute, la théorie de Tarello n'eut pas le succès qu'espérait le sénat de Venise : il se passa encore plus d'un siècle avant que la réforme agricole, proclamée, définie et systématisée par Arthur Young en Angleterre, Thaër en Prusse, Gilbert, Ivart, Bosc en France, et Pictet à Genève, prît un essor rapide et suivît une marche déterminée. Ce sont ces agronomes éminents qui ont renouvelé la culture et préparé l'adoption de ce grand et fécond principe qui consiste « à faire circuler les produits sur la totalité des terrains, par des rotations plus ou moins variées. »

Le système agronomique de Thaër renferme un grand nombre d'erreurs; mais ce sera la gloire de ce savant agriculteur d'avoir le premier cherché à introduire la précision et le calcul dans les opérations agricoles, et à baser la pratique des *assolements* sur des principes scientifiques.

Après Thaër, M. de Woght exposa une méthode à laquelle on reproche avec raison d'être vague, incertaine, et de donner lieu à des calculs arbitraires; mais qui, du moins, témoigne de l'incessante activité des esprits. Dès qu'une science est étudiée avec ardeur par des hommes éminents, il est rare qu'elle ne fasse pas des progrès rapides. On reconnut bientôt que la voie expérimentale était la seule praticable en agriculture. Th. de Saussure, Payen, Boussingault, ajoutèrent aux explorations scientifiques, aux ingénieuses combinaisons de leurs devanciers, les précieux résultats de l'expérience agricole. Aujourd'hui, des agronomes non moins distingués continuent à suivre cette voie. Courage donc aux chercheurs! Quoique loin du terme, nous nous en approchons chaque jour davantage.

2° *Théorie des assolements.* Nous venons de faire l'histoire de la science pratique de l'agriculture dans ses rapports avec le système des *assolements;* maintenant, nous allons passer à ce qu'on peut appeler l'agriculture spéculative, c'est-à-dire aux diverses hypothèses imaginées pour expliquer la théorie de l'alternance. L'ensemble de ces hypothèses, mises en regard, et discutées chacune en particulier, forme ce qu'on peut appeler l'histoire des *assolements.*

La première de ces hypothèses, la plus ancienne, puisqu'elle remonte très-haut dans l'antiquité, consiste à faire dépendre la nécessité de la succession de cultures d'une cause occulte, de ce qu'on a appelé l'antipathie des plantes pour elles-mêmes ou pour d'autres plantes. En d'autres termes, plusieurs récoltes d'une même plante ne peuvent se succéder sur un terrain sans s'amoindrir graduellement, même lorsqu'on leur fournit les engrais qu'elles exigent. Il en serait de même de certaines plantes à l'égard les unes des autres : ainsi, dit-on, aucune végétation ne peut prospérer si elle succède à une abondante production de plantes de la famille des euphorbiacées. Nous savons aujourd'hui ce qu'il faut penser de ces prétendues antipathies, qui rappellent un peu trop l'horreur que la nature avait pour le vide.

Il est vrai que certaines récoltes, empruntant beaucoup à la terre, épuisent promptement le sol. Si on les réitère plusieurs fois de suite sur le même champ, les produits diminuent progressivement et finissent par devenir tout à fait nuls. Ce phénomène s'explique

soit par l'épuisement du sol, soit par l'absence des circonstances qui avaient favorisé les premiers produits, comme nous le verrons aux articles spéciaux *blé*, *trèfle*, *luzerne*, *pois*, *garance*, *mûrier*, etc. Si l'antipathie des plantes de même espèce est un préjugé qui doit disparaître à l'aide d'une observation attentive, en est-il de même de l'antipathie de certaines plantes d'espèces différentes les unes pour les autres? Ici encore, l'observation substitue des causes normales, régulières, telles, par exemple, que le défaut de culture ou le manque d'éléments nutritifs, aux prétendues causes occultes qu'on s'étonne de trouver reproduites de nos jours par des esprits sérieux.

Autrefois, la plupart des cultivateurs croyaient, et un grand nombre, même parmi les plus éclairés, croient encore aujourd'hui qu'un suc d'une nature particulière est affecté à chaque végétal, qui seul peut l'absorber par ses racines. Cette hypothèse doit être abandonnée. On sait maintenant que toutes les plantes absorbent à la fois toutes les substances solubles dans l'eau; seulement il est vrai de dire que les racines ne les admettent pas toutes dans les mêmes proportions. Ainsi, certaines plantes consomment plus d'azote, d'autres plus de potasse. Il est évident que, ce caractère une fois bien constaté, il faut s'abstenir de mettre de suite des plantes qui absorbent en grande quantité les mêmes substances, à moins de rendre au sol, par un engrais spécial, tout ce qu'il a perdu. Il faut donc tenir compte, dans un *assolement*, de la variété des éléments absorbés par les plantes. Mais on voit combien il y a loin de cette conclusion à celle qui ressort de l'hypothèse.

Des savants distingués, comparant les excrétions des plantes aux matières fécales des animaux, ont voulu y voir une nouvelle cause d'antipathie entre les plantes. A les en croire, les excrétions d'une plante sont aussi nuisibles à celle-ci que le seraient les excrétions d'un animal que l'on forcerait de s'en nourrir. Cette assertion ne s'appuie ni sur le raisonnement ni sur l'expérience. Sans parler de ce que nous avons déjà dit des antipathies des plantes, il suffira de remarquer que ces excrétions, eussent-elles le caractère de malignité qu'on leur attribue, se putréfieraient facilement sous l'influence de l'air et de la chaleur, et que dès lors leurs éléments désagrégés ne sauraient être plus nuisibles qu'ils ne l'étaient avant leur absorption précédente.

Rozier est le premier qui ait signalé l'identité de formes et de dimensions des racines comme la cause qui s'oppose au retour d'une même plante sur le même sol. Cette distinction des racines en *fibreuses* et en *pivotantes*, sur laquelle Rozier a basé sa théorie de l'alternance, ne saurait avoir tous les effets qu'il lui attribue; mais, à cette restriction près, il est certain qu'il faut en tenir compte dans la pratique des *assolements*.

Tels sont les divers systèmes auxquels a donné lieu la théorie de l'alternance. On y a reconnu beaucoup d'erreurs, et malgré la faveur qu'ils ont longtemps usurpée, ces systèmes commencent aujourd'hui à être généralement abandonnés. A toutes ces causes inventées par l'imagination et nullement confirmées par la science, on a substitué des causes générales, reconnues, palpables, qui rentrent dans la catégorie des causes ordinaires de l'épuisement du sol.

II. — Lois des assolements. Après avoir parcouru l'histoire de la théorie et de la pratique des *assolements*, il nous reste à rechercher les lois qui doivent les régir. Ces lois sont multiples, parce qu'elles ressortent de toutes les influences diverses qui agissent sur l'exploitation agricole. Ces influences pouvant se rapporter à la nature et à l'état du sol, à la facilité que présente telle ou telle culture, à son produit net, enfin au climat, les lois qu'il s'agit de formuler doivent être *physiologiques*, *culturales*, *économiques* et *météorologiques*.

Les lois physiologiques dérivent de la nécessité d'ameublir le sol, de le rendre net de tous les végétaux parasites, et de le relever du degré d'épuisement où il se trouve.

Les lois culturales dérivent des forces dont peut disposer le cultivateur pour chaque culture dans chaque saison de l'année.

Les lois économiques résultent du produit net que peut donner telle plante cultivée dans les circonstances où se trouve le cultivateur, des avances qui doivent être faites, et des moyens nécessaires pour réaliser les récoltes.

Les lois météorologiques doivent être basées sur la connaissance du climat, des phénomènes atmosphériques et de l'influence qu'ils exercent sur toutes les cultures, influence qui peut être favorable ou pernicieuse suivant les lieux et les saisons.

Cela posé, et les sources diverses d'où découlent les lois des *assolements* sérieusement examinées, il est sinon aisé, du moins très-possible d'établir des lois générales, constantes, pour la pratique de cette branche importante de la science agricole.

Lorsqu'on veut établir un *assolement*, il faut, avant tout, avoir soin d'adopter les cultures qui, vu l'état du sol et le climat, peuvent donner le produit net le plus élevé. Cette loi est générale, mais elle ne peut atteindre son but que si on remplit en même temps les conditions suivantes :

1° Etre en état de faire les avances indispensables à ces cultures, à la conservation ou à la transformation de leurs produits en produits échangeables, si cela est nécesssire.

2° Etre en état de continuer ces cultures en leur fournissant la quantité d'engrais nécessaire.

3° Si les engrais doivent être produits par le domaine, faire au sol des restitutions au moins égales à la masse des principes enlevés.

4° Ne pas juger de l'état de fertilité des couches inférieures par celui de la surface, parce que la restitution se fait avec lenteur dans ces couches, et qu'ainsi un intervalle plus ou moins grand doit séparer le retour des plantes à racines pivotantes.

5° Avoir la faculté de se procurer toujours économiquement les forces nécessaires pour exécuter les travaux, soit en distribuant ceux-ci d'une manière égale entre les saisons, si l'on a une masse fixe et invariable de forces disponibles, soit en se procurant en temps utile les suppléments de force exigés par les cultures qui n'occupent qu'à certaines époques de l'année.

6° Ménager entre les récoltes successives un intervalle de temps suffisant pour ameublir et nettoyer le terrain, tout en ne laissant que la durée indispensable pour le bon accomplissement des travaux.

III. — Examen de quelques formules d'assolement. Pour rendre plus saisissables les principes qui viennent d'être exposés, il est nécessaire de consacrer la fin de cet article à l'examen de certaines formules d'*assolement*. Parmi les innombrables formules de ce genre, nous choisirons celles qui nous offrent les types les plus saillants.

1° L'*assolement* biennal, quoique souvent employé dans les pays pauvres où la culture a fait encore peu de progrès, présente d'assez graves inconvénients. Il est rare qu'il fasse produire à la terre tout ce qu'elle peut donner, et souvent il hâte, par le retour périodique de certaines plantes, la production d'une foule de mauvaises herbes dont l'extirpation demande ensuite beaucoup de soins et de travaux.

2° L'*assolement* triennal, avec ou sans jachères, participe en grande partie aux inconvénients du précédent. Il y a néanmoins des cas où il peut être plus profitable que les *assolements* à terme plus long. C'est au cultivateur à bien se rendre compte des circonstances dans lesquelles il se trouve, pour voir s'il doit adopter cet *assolement* plutôt qu'un autre.

Les deux *assolements* qui précèdent ont prévalu jusqu'ici dans une grande partie du Languedoc et de l'Auvergne, et dans quelques départements de l'est, de l'ouest et du centre.

3° L'*assolement* quatriennal, dont voici la formule générale, est le plus souvent supérieur au précédent :

	ENGRAIS	
	à fournir.	restant.
1° Pommes de terre .	310 kil.	168 kil.
2° Avoine	»	35
3° Trèfle.	75	101
4° Blé	163	187

Cet *assolement* a surtout le précieux avantage d'opérer une répartition uniforme des engrais sur toute la ferme. Son produit net, évalué en kilogrammes de blé, équivaut à 1,372 kilogr. par hectare, moins la rente et les frais généraux.

4° L'*assolement* quinquennal est moins usité que l'*assolement* quatriennal. Cela tient à ce qu'on n'y peut faire revenir les céréales plus de deux fois, et que, sauf quelques cas exceptionnels, un seul engrais ne peut lui suffire à moins qu'on n'ait recours aux parcages ou aux récoltes enfouies. Mais, près des villes, où certaines plantes servant à l'alimentation de l'homme, telles que les choux, les pommes de terre, etc., atteignent des prix très-élevés, et où les fumiers sont abondants et à bon marché, cet *assolement* offre de grands avantages sur un sol fatigué, affaibli par le retour trop fréquent ou trop prolongé des blés. Parmi les diverses formules d'*assolement* quinquennal, celle-ci, de John Sinclair, est une des plus remarquables :

	AZOTE	
	employé.	restitué.
1° Vesces (fourrage) .	114	168
2° Blé	76	17
3° Trèfle.	140	241
4° Fèves consommées.	186	225
5° Blé	76	17

Cet *assolement* donne un produit net de 1,146 kilogr. de blé par hectare.

5° M. Rieffel a proposé un excellent *assolement* de six ans, qui pourrait être suivi dans un grand nombre de métairies. Il est connu sous le nom d'*assolement des fermes détachées du Grand-Jouan :*

	Frais.	Produit net.	AZOTE	
			employé.	restitué.
1° Choux. . .	3380	1387	378,00	459
2° Sarrasin. .	538	919	61,66	45,92
3° Froment. .	1331	1892	76,50	17,70
4° Avoine d'hiver . .	1229	1328	70,75	18,57
5° Trèfle. — Ray-grass.	679	1098	140,78	241,34
6° Pâturages.	»	681	69,66	129,00

6° L'*assolement* qui suit, dont la durée est de dix ans, est considéré par Schwerz comme un des meilleurs. Son produit net par hectare est de 1,354 kilogr. de blé.

	AZOTE	
	employé.	restitué.
1° Navets.	240,00	360,00
2° Avoine.	70,75	15,57
3° Trèfle.	140,78	241,34
4° Blé	76,50	17,70
— Navets.	72,00	108,00
5° Lin	39,76	» »
6° Blé	76,50	17,70
7° Seigle.	65,84	15,03
— Navets.	72,00	108,00
8° Pommes de terre .	142,00	142,00
9° Blé	76,50	17,70
10° Gesse et seigle. . .	114,00	168,00
— Navets.	72,00	108,00

Dans les diverses formules que nous venons de donner, on suppose que l'étendue de chaque sole est d'un hectare.

Nous terminerons en faisant observer que, si le choix d'un bon *assolement* est la chose la plus importante qui puisse préoccuper un cultivateur, c'est aussi la plus difficile à exécuter. Après bien des tâtonnements, nul ne peut se flatter d'avoir complétement réussi. Aussi, n'est-il pas rare de voir des agriculteurs, après avoir longtemps suivi un *assolement*, se décider tout d'un coup à le changer parce qu'ils en ont enfin reconnu les imperfections et les désavantages. Ce qui rend surtout la pratique plus difficile sur ce point, c'est que le meilleur *assolement* n'est ordinairement applicable que dans la situation spéciale pour laquelle il a été établi. Il faut donc que chaque cultivateur étudie lui-même son terrain; ce n'est que par l'observation intelligente et assidue, en prenant pour guide les règles générales posées plus haut, qu'il peut espérer d'établir ce chef-d'œuvre de l'art agricole, un bon *assolement*.

ASSOLER v. a. ou tr. (a-so-lé — rad. *sole*). Agric. Diviser en soles des terres labourables; y établir des assolements : *Si on n'*ASSOLAIT *point les terres médiocres, elles deviendraient bientôt tout à fait improductives. Les Anglais* ONT *drainé*, ASSOLÉ; *ils ont fait un bétail, le plus riche en rendement qu'il y ait au monde.* (H. Tajne.)

S'assoler, v. pr. Etre assolé : *Les terres doivent* S'ASSOLER *d'après leur nature et d'après le climat.*

— **Antonyme.** Dessoler.

ASSOLLANT (Jean-Baptiste-Alfred), journaliste et romancier français, né à Aubusson, en 1829. Il commença ses études au collége Stanislas et les termina brillamment au lycée Charlemagne, puis fut admis, en 1847, à l'Ecole normale supérieure, où il eut pour condisciples MM. Taine, About, Weis, Prévost-Paradol, etc. Ses goûts indépendants l'avaient entraîné vers la partie des études classiques la moins aride, et dans laquelle le futur professeur devait se trouver plus à l'aise pour user d'initiative. Successivement chargé du cours d'histoire à Orléans, à Poitiers et à Soissons, autant il était sympathique à ses élèves, que captivait sa méthode d'enseignement intéressante et ennemie de la routine, autant l'administration supérieure se montrait effarouchée de ses doctrines et de ses opinions franchement libérales. Il traitait les jeunes gens en hommes et nourrissait leur esprit de cette manne robuste, suivant en cela, et dans un autre ordre d'idées, le système d'éducation qui avait été observé avec le Béarnais au berceau. L'attitude qu'avait prise le brillant professeur lors du coup d'Etat de 1851, n'était nullement faite pour lui regagner les bonnes grâces académiques; aussi, après une explication avec son recteur, où il sut rester ferme et digne, il jugea à propos de solliciter un congé. L'administration, charmée d'éloigner un fonctionnaire qui s'avisait de révéler un esprit indépendant sous la toge professorale, le lui accorda de grand cœur. Il en profita pour faire un voyage aux Etats-Unis. M. Assollant visita successivement New-York, la Pensylvanie, le New-Jersey, l'Ohio, l'Indiana, le Kentucky, l'Illinois, s'arrêta au Missouri, dont il parcourut les rives, revint par le nord-est au lac Erié, à la cataracte du Niagara, à Albany, à Boston, dans le Massachussetts, et termina son voyage en explorant la frontière du Canada, Louisville, Cincinnati, Indianapolis et Columbus.

De ce voyage, M. Assollant rapporta des impressions très-vives et très-nettes. Ce n'était point au hasard qu'il avait choisi les Etats-Unis pour but de ses excursions : il fallait une nature vierge à cette nature primesautière. Il était parti plein d'enthousiasme pour le pays qu'il allait visiter; il en revint légèrement refroidi et se défiant quelque peu des récits de voyage. En revanche, un côté des mœurs américaines, la liberté sans contrôle, l'avait vivement frappé, et il débarqua sur le sol français affermi plus que jamais dans ses goûts d'indépendance.

De retour à Paris, il fit paraître dans la *Revue des Deux-Mondes* (1856) un article politique, son début, intitulé *Walker et les Américains au Nicaragua.* Gustave Planche l'avait ainsi apprécié : « C'est l'œuvre d'un humoriste très-fort, mais non d'un politique. » Le critique n'avait raison que sur le premier point, car l'article se terminait par une prédiction remarquable : la pendaison de Walker ajournée à quelques mois. L'événement justifia cette prophétie, juste au temps marqué par l'écrivain.

L'histoire de M. Assollant, depuis cette époque, comme celle de la plupart des écrivains, est intimement liée à la fortune de ses écrits. Il a publié successivement : 1° *Pierrot*, aujourd'hui illustré par Dargent et édité par Furne, histoire très-gaie, faite pour les enfants, mais que les hommes peuvent lire avec profit. 2° Deux nouvelles, les *Butterfy* et *Acacia*, très-remarquées pour la prestesse du style et l'agrément de la forme, et qui, réunies à une troisième, une *Fantaisie américaine*, parurent sous le titre collectif de *Scènes de la vie des Etats-Unis*. Dans cet ouvrage, l'auteur traduisait, sous une forme romanesque, l'impression exacte que lui avaient laissée ses voyages en Amérique. 3° *Deux amis en* 1792, chez Hachette, histoire très-vraie du temps de la Terreur, récit des aventures de deux intimes jetés dans des camps opposés par la force des événements, et nullement sombre, malgré les batailles et les meurtres de ce temps-là. 4° *Brancas*, histoire des élections sous le règne de Louis-Philippe, fine esquisse de la corruption de l'époque. 5° *Quaterquem*, fantaisie d'un caractère assez gai, rappelant l'humour anglais avec une pointe d'esprit français. 6° La *Mort de Roland* (1860). 7° *Marcomir*, chez Hachette, histoire d'un étudiant, fantaisie amoureuse et philosophique, qui a eu l'honneur de se voir refuser l'estampille par la commission du colportage. Mais M. Assollant, en souvenir sans doute des mœurs américaines, ne lâche jamais prise, et, après une polémique très-vive, il a réussi à faire lever l'interdit. Les paysans peuvent désormais lire *Marcomir* sans craindre les foudres de M. le curé. 8° *Jean Rosier*, chez Hachette, récit assez semblable par le fond au *Conscrit de* 1813, mais antérieur de trois années. On y remarque une narration populaire de la bataille de Novi. 9° *Rose d'amour*, *Claude et Juliette*, deux nouvelles (1862). 10° *Karl Brunner*, chez Hetzel, le moins connu de ses ouvrages et aussi le moins digne de l'être. 11° *Une ville de garnison*, chez Hetzel. Le titre dit assez le sujet de cette étude, où sont fidèlement peintes les habitudes militaires de notre époque.

M. Assollant va faire paraître chez Michel Lévy *Gabrielle de Chênevert*, roman publié en feuilletons dans la *Presse*, peinture de la noblesse de province avant la Révolution de 1789, et un *Quaker à Paris*.

Il a encore écrit un grand nombre d'articles politiques et littéraires dans la *Presse*, le *Temps*, l'*Opinion nationale*, la *Revue des Deux-Mondes*, le *Journal pour tous*, le *Journal littéraire*, le *Petit Journal*, le *Courrier du Dimanche* et l'*Epoque*. Il est aujourd'hui rédacteur de ces quatre derniers journaux, et fort goûté des abonnés. Un choix de ces articles a été réuni sous les titres d'*Heure en heure* (in-18); *Vérité, vérité* (1863). On lui doit en outre diverses brochures politiques publiées par Dentu : *A ceux qui pensent encore* (in-8°, 1861); le *Branle-bas européen* (in-8°, 1861); *Canonniers, à vos pièces!*

Les principes politiques de M. Assollant sont ceux de 1789. Il a résumé dans *Marcomir* ses idées en deux endroits. « Si le ciel tombait, je le soutiendrais sur la pointe de ma lance, » ce qui signifie que l'homme ne doit compter que sur lui-même et se considérer individuellement comme renfermant la force d'un monde. La liberté de pensées, de paroles, d'actions, voilà la vie, et chacun ne doit espérer que celle qu'il sait conquérir. « Ce qui est la vie même et la gloire des nations, c'est de n'obéir qu'à la loi, de ne craindre ou de ne flatter personne. » Tel est son programme politique. Il n'a cessé en outre de prêcher l'abolition des guerres, la diminution de l'armée, et de revendiquer la liberté de la presse et l'avénement de l'esprit de tolérance. Bien des gens n'ont pas saisi toute sa portée politique, à cause de la forme ironique et plaisante qu'il emploie, et préfèrent en lui le romancier; nous aimons mieux le citoyen qui ne cesse d'élever généreusement la voix pour revendiquer toutes nos libertés.

M. Alfred Assollant possède l'art de porter dans les questions politiques une spirituelle fantaisie de style, et il sait exprimer plaisamment les choses sérieuses. C'est un moqueur infatigable et l'un des écrivains les plus originaux de notre temps, disant toujours bien ce qu'il veut dire, et le disant sous une forme neuve et piquante. On sent à sa prose incisive, courte, claire, nette, vive, aiguisée de malice, qu'il a étudié passionnément Voltaire, dont il a tout le scepticisme. Pourquoi faut-il qu'on ait parfois à lui reprocher un trop grand désir de briller par le paradoxe, et cette habitude singulière de tourner tout en ridicule, même ce qu'il aime le plus? Dans ses romans, où se révèle un souverain mépris de l'ordre et de la proportion, il va, impatient de tout joug, au hasard de l'inspiration, sans but arrêté, et il arrive assez souvent qu'il se raille au verso de ce qui l'enthousiasmait au recto; démocrate sincère, partisan zélé de la liberté, il ne peut s'empêcher de tirer de temps à autres sur quelque démocrate, et de dessiner en se jouant la caricature de son idole. Quoi qu'il en soit, M. Alfred Assollant a séduit le public lettré, et parmi les jeunes écrivains qui se sont fait, dans ces dernières années, une réputation, il est certainement un des mieux appréciés. Disons cependant que depuis quelque temps il gaspille peut-être un peu trop son talent. Toutes ces petites

feuilles qu'il jette quotidiennement au vent ne sont que la menue monnaie, nous pourrions dire la monnaie perdue, d'une pièce qui se fait trop longtemps attendre. Quelques bons petits ouvrages, lentement élaborés, valent mieux souvent que cent volumes. Et, à ce propos, il nous semble voir la déesse qui siége au vestibule du temple de l'immortalité sourire gracieusement à l'arrivée discrète de Gresset, de Brillat-Savarin, de Béranger, qui ne portent sous le bras qu'un imperceptible in-18, et leur dire de sa voix divine : « Entrez, mes frères, on vous attend ; » puis, épouvantée et changeant tout à coup de visage à la vue de certains romanciers qui suent et plient sous le faix, leur adresser ces mots d'un aubergiste à un hidalgo espagnol : « Nous n'avons pas assez de chambres pour loger tout cela. »

ASSOMBRER v. n. ou intr. (a-son-bré — rad. *sombre*). Néol. Devenir sombre, s'assombrir : *Nous crûmes discerner ces intervalles d'ombre foncée et de plaques mates et argentées que le jour naissant fait briller ou* ASSOMBRER *sur une mer calme.* (Lamart.)

ASSOMBRI, IE (a-son-bri) part. pass. du v. Assombrir : *Elle s'avança dans la forêt fort* ASSOMBRIE *par la chute du brouillard.* (L. Gozlan.) *Cette grande nef,* ASSOMBRIE *par les vitraux, est toute pavée de pierres tumulaires.* (V. Hugo.) *Le jour commençait à baisser, surtout dans ce quartier* ASSOMBRI *par des maisons hautes et des rues étroites.* (Lamart.) *Le soleil reparaissait aux cieux* ASSOMBRIS. (G. Sand.)

— Fig. Devenu triste, soucieux : *En me voyant toujours* ASSOMBRI, *haï, solitaire, le maître confirma les soupçons erronés que ma famille avait de ma mauvaise nature.* (Balz.) ‖ Qui offre une perspective, une apparence d'accidents douloureux : *Il y a dans la vie des heures amères où l'existence ne nous offre plus que des horizons* ASSOMBRIS. (L. Enault.)

ASSOMBRIR v. a. ou tr. (a-son-brir — rad. *sombre*). Rendre sombre : *D'épais nuages* ASSOMBRIRENT *le ciel. Des arbres séculaires* ASSOMBRISSAIENT *l'extrémité du parc. J'apercevais déjà, à ma gauche, les vieilles ruines et les longues ombres de l'abbaye, qui* ASSOMBRISSAIENT *une vaste étendue des eaux.* (Lamart.) *Les hautes murailles des anciens couvents en* ASSOMBRISSENT *les rues étroites.* (Lamart.) *La nuit* ASSOMBRISSAIT *déjà les maisons de la cité.* (L. Gozlan.) *Des lambris en noyer poli* ASSOMBRISSAIENT *cette pièce.* (Balz.) *Peut-être, dans leurs songes, voient-ils la brume et le froid descendre sur leurs fronts bronzés, et* ASSOMBRIR *leur atmosphère de feu.* (G. Sand.)

— Fig. Rendre triste, soucieux : *Quel chagrin a pu vous* ASSOMBRIR, ASSOMBRIR *votre front, votre visage? Il se formait en moi une combinaison étrange de caractères qui* A *tour à tour* ASSOMBRI *ma jeunesse de sympathies douloureuses, et égayé mon âge mûr des instincts et des goûts d'un enfant.* (Ch. Nod.) *Depuis un mois qu'ils s'étaient vus, de grandes anxiétés* AVAIENT ASSOMBRI *le roman de leur amour.* (G. Sand.) *Une mélancolie sereine, mais profonde et incurable,* ASSOMBRISSAIT *tout horizon pour lui.* (Lamart.)

> Le despotisme, ouvrant ses ailes de vautour,
> *Assombrit* de terreur l'éclat de ce rivage.
> AL. SOUMET.

S'assombrir, v. pr. Devenir sombre : *Le ciel commençait à* S'ASSOMBRIR. *Le temps* S'ASSOMBRIT. *Certaines portions du ciel, dans ce tableau,* SE SONT *malheureusement* ASSOMBRIES *par l'emploi imprudent du bleu de Prusse.* (Th. Gaut.)

— Fig. Devenir triste : *Tout sourit à la jeunesse, tout* S'ASSOMBRIT *pour la vieillesse.* (Mirab.) *Mon âme et mon visage* S'ASSOMBRISSAIENT *à mesure que baissait le jour.* (Mirab.)

— **Antonymes.** Désassombrir, éclaircir, égayer.

ASSOMBRISSANT (a-son-bri-san) part. prés. du v. Assombrir : *Les étages de ces prisons, en s'enfonçant dans le sol, allaient se rétrécissant et* S'ASSOMBRISSANT. (V. Hugo.) *La vie est pleine d'humiliations et de douleurs, continua-t-il en* S'ASSOMBRISSANT. (Alex. Dum.) *Oh! mon Dieu! dit-elle en* S'ASSOMBRISSANT *de plus en plus, parlez-vous sérieusement?* (Alex. Dum.)

ASSOMBRISSEMENT s. m. (a-son-bri-seman — rad. *assombrir*). Etat de ce qui est assombri, de ce qui s'assombrit. Peu usité.

— Fig. Tristesse répandue sur le visage : *Son regard, sa parole et son geste imposèrent à tous la confiance qui, malgré son* ASSOMBRISSEMENT, *régnait toujours dans ses traits.* (F. Girard.)

ASSOMMADE s. f. (a-so-ma-de — rad. *assommer*). Néol. Action d'assommer; résultat de cette action : *Les* ASSOMMADES *furent organisées sur une grande échelle pendant la révolution de* 1793. (E. Clément.)

ASSOMMANT (a-so-man) part. prés. du v. Assommer : *Un homme fort aime à prouver sa force en* ASSOMMANT *ses voisins.* (H. Taine.)

ASSOMMANT, ANTE adj. (a-so-man, an-te — rad. *assommer*). Qui assomme; qui est propre à assommer : *Un coup* ASSOMMANT. *Une arme* ASSOMMANTE.

— Par exagér. Fatigant, incommode, ennuyeux à l'excès : *Travail* ASSOMMANT. *Harangue* ASSOMMANTE. *Sa conversation est* ASSOMMANTE. *Quel homme* ASSOMMANT! *O Dieu! que le temps est long, qu'il est pesant, qu'il est* ASSOMMANT! (Boss.) *C'est autant de pris sur l'*ASSOMMANTE *longueur du temps.* (J.-J. Rouss.) *Il est décidé que nous passerons chez la princesse la soirée la plus* ASSOMMANTE. (Alex. Duval.) *Le prédicateur a été* ASSOMMANT. (Scribe.) *En vérité, ces journaux deviennent* ASSOMMANTS. (Alex. Dum.) *Elle cherche à deviner ma pensée, et à la prévenir : elle est* ASSOMMANTE *d'esprit, de tendresse et de complaisance.* (Th. Gaut.)

> Rien n'est plus *assommant* que les gens raisonnables.
> DESTOUCHES.

> Autant aux étrangers elle paraît charmante,
> Autant en tête-à-tête on la trouve *assommante.*
> E. AUGIER.

‖ A quoi l'on ne peut résister, qui déconcerte : *Evénement, malheur* ASSOMMANT. *Argument* ASSOMMANT. *Question, réponse* ASSOMMANTE. *Je reprends, ma fille, les derniers mots de votre lettre; ils sont* ASSOMMANTS. (Mme de Sév.) *Il voit que personne n'est de son avis; on lui dit des raisons* ASSOMMANTES. (Mme de Sév.) *Ils répondirent ainsi à cette question* ASSOMMANTE... (Vol.)

> Je n'en puis revenir, ce coup est *assommant.*
> DUFRESNY.

ASSOMMÉ, ÉE (a-so-mé) part. pass. du v. Assommer. Tué avec une masse, une arme contondante ou un objet quelconque qui en tient lieu : *Un bœuf* ASSOMMÉ. *Un homme* ASSOMMÉ *à coups de bâton. Etre* ASSOMMÉ *par la chute d'une pierre. Courson, fils de Basville, pensa plus d'une fois être* ASSOMMÉ *dans son intendance : c'était, dehors et dedans, un gros bœuf, fort brutal, fort insolent, et dont les mains n'étaient pas nettes.* (St-Sim.)

— Par exagér. Violemment battu : *Un enfant* ASSOMMÉ *chaque jour par des parents cruels. J'ai été* ASSOMMÉ *de coups.* ‖ Très-fatigué : *Je suis* ASSOMMÉ *de travail. J'ai tant veillé que j'en suis* ASSOMMÉ. ‖ Excédé, ennuyé, tourmenté : *On est* ASSOMMÉ *de son bavardage. Je suis* ASSOMMÉ *des grandes nouvelles de l'Europe.* (Mme de Sév.) *Ah! je suis* ASSOMMÉ! *Quelle peine, quelle maudite ville!* (Mol.)

ASSOMMEMENT s. m. (a-so-me-man — rad. *assommer*). Action d'assommer; résultat de cette action : *L'*ASSOMMEMENT *du bœuf exige certaines précautions.* On dit plus souvent ABATAGE.

— Par exagér. Fatigue, abattement, ennui excessif :

> Après, la maladie,
> Par ne sais quel destin, me vint boucher l'ouïe,
> Et, dure, m'accabla d'*assommement* si lourd,
> Qu'encores aujourd'hui j'en reste demi-sourd.
> RONSARD.

Vieux mot.

ASSOMMER v. a. ou tr. (a-so-mé — rad. *somme*, dans le sens de charge, fardeau, poids, pesanteur). Tuer avec une masse ou avec quelque chose de pesant : ASSOMMER *un homme. Milon de Crotone* ASSOMMAIT *un bœuf d'un coup de poing. A la bataille de Poitiers, l'évêque de Beauvais* ASSOMMAIT *les Sarrasins à coups de massue, sous prétexte que l'Evangile défend de répandre le sang. Des brigands l'*ONT ASSOMMÉ *dans un bois.* (Acad.) *Le peuple ne parloit de rien moins que d'aller* ASSOMMER *tous vos gentilshommes.* (Sully.)

> Aïe! aïe! A l'aide! au meurtre! au secours! on [*m'assomme!*
> MOLIÈRE.

> Ils ont cru tout de bon qu'ils m'*avaient assommé*,
> Et chacun d'eux s'en est aussitôt alarmé.
> MOLIÈRE.

> C'est à moi tout d'un coup de vous en affranchir,
> Et, pour sortir d'affaire, il faut que je l'*assomme.*
> MOLIÈRE.

> Coquin, je me repens que ma main t'ait fait grâce,
> Et ne t'*ait* pas d'abord *assommé* sur la place.
> MOLIÈRE.

> On *assomma* la pauvre bête.
> Un manant lui coupa le pied droit et la tête.
> LA FONTAINE.

— Par exagér. Charger de coups, battre avec excès : ASSOMMER *quelqu'un de coups de bâton. Cet homme est un brutal qui* ASSOMME *ses enfants.* (Acad.) *Sors vite, que je ne t'*ASSOMME. (Mol.) *Il avait pour coutume d'*ASSOMMER *sa femme au moins une fois par semaine.* (Marmontel.) *Si tu renverses ou blesses quelqu'un, je te chasse; mais auparavant je t'*AURAI ASSOMMÉ *de coups de bâton.* (D'Holbach.) *Ses gens sont prêts à l'*ASSOMMER. (J.-J.-Rouss.) *Les officiers turcs* ASSOMMAIENT *les chevaux et le postillon à coups de fouet.* (Chateaub.) *Il s'arma d'une perche, et se mit à nous* ASSOMMER *de coups.* (Arago.)

> Sais-tu, maître fripon,
> Qu'à te faire *assommer* ton discours peut suffire?
> MOLIÈRE.

> Maint estafier accourt : on vous happe notre homme,
> On vous l'échine, on vous l'*assomme.*
> LA FONTAINE.

> Qu'on me fasse jeûner, qu'on m'*assomme* de coups,
> Rien ne pourra jamais me séparer de vous.
> ETIENNE.

> Battre ta femme de la sorte,
> Sous tes pieds la laisser pour morte,
> Et d'un bruit scandaleux les voisins alarmer!
> Tu vas passer pour un infâme.
> Compère, l'on sait bien qu'il faut battre sa femme,
> Mais il ne faut pas l'*assommer.*
> DE CAILLY.

— Par ext. Excéder, vexer, importuner, incommoder : ASSOMMER *quelqu'un de questions. Son bavardage* ASSOMME *tout le monde. Ah! monsieur Lysidas, vous nous* ASSOMMEZ *avec vos grands mots.* (Mol.) *Notre maison de Paris m'*ASSOMME. (Mme de Sév.) *Je vous entends vous récrier; mais il ne fallait pas m'*ASSOMMER *de ces détails.* (Mlle de l'Esp.) *Le parterre n'est pas aussi difficile que moi; il rit des platitudes qui m'*ASSOMMENT. (Grimm.) *Il n'y a rien qui vous* ASSOMME *comme la lecture d'une tragédie bourgeoise.* (Fréron.)

> A force de façons, il *assomme* le monde.
> MOLIÈRE.

> Non, je n'y puis tenir : de brocards on m'*assomme.*
> VOLTAIRE.

> Avec tous vos propos, vous *assommez* les gens.
> DESMAHIS.

> Viens au bal. — Tu sais bien que ce plaisir m'*assomme.*
> C. DELAVIGNE.

> La peinture m'*assomme* et j'exècre les vers.
> E. AUGIER.

> Ce saint homme
> Qui m'*assomme*
> De latin.
> V. HUGO.

‖ Déconcerter, jeter dans la stupéfaction et l'abattement : *La perte de ce procès l'*A ASSOMMÉ. (Acad.) *La mort de M. du Mans m'*A ASSOMMÉE. (Mme de Sév.)

> Je n'en puis revenir, et tout ceci m'*assomme.*
> MOLIÈRE.

‖ Confondre, réduire à l'impossibilité de répondre : *Il croyait m'*ASSOMMER *avec saint Augustin et les autres Pères.* (J.-J. Rouss.)

— Absol. dans ces différents sens : *Il fait une chaleur qui* ASSOMME. (Mol.)

> Que ce discours grossier terriblement *assomme!*
> MOLIÈRE.

> Mais je lui disais, moi, qu'un froid écrit *assomme;*
> Qu'il ne faut que ce faible à décrier un homme.
> MOLIÈRE.

> Paris est plein de ces petits bouts d'homme
> Vains, fiers et fous, dont le caquet *assomme.*
> VOLTAIRE.

> En France, on fait, par un plaisant moyen,
> Taire un auteur quand d'écrits il *assomme.*
> PIRON.

S'assommer, v. pr. Se tuer à dessein ou non avec ou contre quelque chose de dur, de pesant : *Il* S'EST ASSOMMÉ *contre les murs de sa prison. Il* S'EST ASSOMMÉ *dans sa chute. Il serrait le poing comme si, pour un peu, il eût voulu* S'EN ASSOMMER *lui-même.* (G. Sand.) ‖ S'entre-tuer : *Il n'y a plus de droit des gens en Europe, il ne s'agit que de* S'ASSOMMER *comme des chiens enragés.* (Napol. Ier.) *En Angleterre, la boxe est un passe-temps; on s'y* ASSOMME *honorablement, sans rancune, ni fureur, ni honte.* (H. Taine.)

— **Syn. Assommer, tuer.** *Assommer*, c'est faire mourir sous les coups d'une masse, d'un instrument pesant; *tuer*, c'est donner la mort d'une manière quelconque. Ce dernier terme a donc un sens plus général.

ASSOMMER v. a. ou tr. (a-so-mé — rad. *somme* pour *sommeil*). Endormir : ASSOMMER *un enfant en le berçant.* Ce sens a vieilli.

ASSOMMEUR s. m. (a-so-meur — rad. *assommer*). Celui qui assomme : *Un* ASSOMMEUR *de bœufs. Un des* ASSOMMEURS *de l'abattoir. Des* ASSOMMEURS *de gens.*

ASSOMMOIR s. m. (a-so-moir — rad. *assommer*). Instrument propre à assommer : *Debout sur la chaussée, un* ASSOMMOIR *à la main, les chasseurs sont attentifs aux mouvement du castor.* (Chateaub.)

— Par ext. Grosse canne, gourdin muni d'une boule de plomb à son extrémité : *L'*ASSOMMOIR *est une arme prohibée.*

— Fam. : *C'est un assommoir, un véritable assommoir*, Se dit d'un homme importun, ennuyeux à l'excès. ‖ *Coup d'assommoir*, ou simplement *assommoir*, Evénement, malheur imprévu et accablant : *Cette faillite, cette mort fut pour lui un* COUP D'ASSOMMOIR. *La lâcheté, si punissable, de ce refus de secours, fut le dernier* ASSOMMOIR *qui détermina la victoire d'une part le désordre et la fuite de l'autre.* (St-Sim.) *Elle reconnut l'écriture de son mari, lut et pâlit sous ce* COUP D'ASSOMMOIR! (Balz.) *Enfin, si l'affaire est capitale, il vous laissera porter un dernier* COUP D'ASSOMMOIR *dans un grand journal qui aura dix ou douze mille abonnés.* (Balz.)

— Relat. Arme offensive à l'usage de quelques peuples sauvages. On la nomme plus ordinairement *casse-tête.*

— Chass. Sorte de piége disposé de manière à assommer les renards, les blaireaux et autres bêtes puantes. ‖ Trébuchet employé pour certains oiseaux.

ASSOMPTIF, IVE adj. (a-son-ptif, i-ve — du lat. *assumptivus*, tiré du dehors). Philos. Auxiliaire : *Jugement* ASSOMPTIF. *Proposition* ASSOMPTIVE.

— Blas. *Armes assomptives*, Armes qu'on a droit de prendre après une action d'éclat.

ASSOMPTION s. f. (a-son-psi-on — lat. *assumptio*, même sens; formé de *assumptus*, part. pass. de *assumere*, prendre pour soi). Enlèvement, transport miraculeux du corps et de l'âme de la sainte Vierge dans le ciel. ‖ Fête instituée par l'Eglise pour honorer cet événement miraculeux; jour où cette fête se célèbre : *L'office de l'*ASSOMPTION. *L'hymne de l'*ASSOMPTION. *La procession de l'*ASSOMPTION. *J'irai vous voir à l'*ASSOMPTION, *le jour de l'*ASSOMPTION. *Sous la première race de nos rois, la fête de l'*ASSOMPTION *se faisait en France le* 18 *janvier; on la mit au* 15 *août sous Charlemagne, et depuis ce temps cette fête s'est établie partout.* (Jacquin.)

— B.-arts. Tableau, sculpture, dessin, estampe qui représente la sainte Vierge enlevée au ciel par les anges : *Au-dessus de l'autel est une* ASSOMPTION. *L'*ASSOMPTION *de Raphaël, du Poussin, de Prudhon.*

— Log. Seconde proposition d'un syllogisme appelée plus ordinairement mineure : *Cette* ASSOMPTION *n'est pas exacte.*

— **Encycl.** Le Christ, en mourant, avait recommandé sa mère au disciple Jean : on croit donc qu'elle le suivit à Ephèse et qu'elle y mourut. Rien de plus incertain, au reste, que le lieu de cette mort : l'imagination de nos pères a créé sur ce sujet les légendes les plus merveilleuses. L'une d'elles représente la Vierge mourant à Jérusalem, entourée des apôtres transportés miraculeusement dans les airs et au même instant de tous les points de l'univers près de la couche de Marie : le seul Thomas manquait à la réunion : arrivé en retard comme pour la circonstance de la résurrection du Christ, il obtint qu'on ouvrît le tombeau où le corps avait été déposé pour qu'il lui fût permis de contempler encore une fois les traits de la mère du Rédempteur; mais, ô prodige! le corps avait disparu, ne laissant que des parfums et un linceul blanc comme neige! Quoi qu'il en soit des légendes, dès le commencement du Ve siècle l'Eglise catholique honora la mort de la sainte Vierge sous les noms divers de *Déposition*, de *Repos*, de *Dormition*, de *Passage*, comme on peut le voir dans une lettre du concile d'Ephèse, année 431. L'*Assomption* corporelle de Marie n'a pourtant jamais été donnée par l'Eglise comme un article de foi, quoique la croyance commune des catholiques soit que Marie est en corps et en âme dans le ciel. La plupart des Pères grecs et latins qui ont écrit sur ce sujet après le IVe siècle sont de ce sentiment. En Orient, on commença, selon quelques auteurs, à célébrer cette fête sous Justinien, selon d'autres sous Maurice, contemporain de saint Grégoire le Grand. André de Crète, sur la fin du VIIe siècle, dit que cette fête n'existait que dans quelques églises; mais au XIIe siècle elle fut étendue à tout l'empire par une loi d'Emmanuel Comnène. A cette époque, l'*Assomption* était également une fête de l'Occident, comme cela ressort de la 174e lettre de saint Bernard adressée aux chanoines de Lyon; mais Rome la célébrait depuis bien plus longtemps, puisque le pape Gélase, élu en 687, prescrivait pour ce jour-là une procession qui devait se rendre de l'église Saint-Adrien à Sainte-Marie-Majeure. Toutefois, saint Grégoire de Tours paraît être le premier qui ait rapporté que Marie avait été enlevée au ciel en corps et en âme. Il n'existe aucun document certain sur l'époque précise où a été instituée cette solennité; mais elle remonte aux premiers temps, car elle figure dans les plus anciens martyrologes. Jusqu'au VIe siècle, et peut-être plus tard, elle se célébrait le 18 janvier, ce qui d'ailleurs n'empêchait pas qu'elle ne fût aussi solennisée le 15 août. Cette dernière date a fini par prévaloir exclusivement; suivant quelques savants, ce transfèrement eut lieu d'abord par un édit de l'empereur Maurice; l'usage s'en serait ensuite universalisé dans l'Eglise.

En France, cette fête a pris un caractère plus solennel encore, et en quelque sorte national, depuis que Louis XIII choisit ce jour pour mettre sa personne et son royaume sous la protection de la Vierge, et pour demander un dauphin au ciel par l'intercession de la mère du Sauveur. C'est ce qu'on nomme le *Vœu de Louis XIII.* Cette circonstance a fourni aux artistes le sujet de plusieurs compositions.

Dans le peuple on nomme communément cette fête la *Notre-Dame d'août.*

Napoléon Ier l'avait désignée pour le jour de sa propre fête, exemple imité par Napoléon III, qui l'a déclarée fête nationale par un acte officiel.

Assomption (REPRÉSENTATIONS DIVERSES DE L'). Bien différente de l'ascension du Christ, qui est l'élan naturel et spontané du Dieu remontant au ciel, l'assomption d'une créature humaine, en corps et en âme, est un fait miraculeux, un véritable enlèvement (*assumptio*) qui ne peut s'accomplir sans l'intervention de l'assistance divine. Les artistes chrétiens l'ont bien compris, lorsqu'ils nous ont montré le Christ s'élevant par sa seule puissance à travers l'immensité; la Vierge debout sur le croissant de la lune ou sur des nuées que poussent des chérubins; les saints et les saintes à demi couchés, et portés par de grands anges aux ailes déployées. L'assomption de Marie est un des sujets qui ont été le plus fréquemment traités par les peintres. Les Italiens et les Espagnols ont déployé, dans cette sorte d'apothéose de la mère de Jésus, leurs merveilleuses qualités de sentiment et d'exécution, leur foi ardente, leur gracieux mysticisme, et en même temps une science profonde du dessin, un grand goût de l'idéal et les séductions d'un coloris éblouissant. Les artistes du Nord, au contraire, les Allemands et les Néerlandais, entraînés vers les sujets de la vie réelle, ont peint bien rarement des *assomptions*, surtout aux époques primitives, avant l'influence de l'école italienne.

Nous n'entreprendrons pas de décrire tous les chefs-d'œuvre qui représentent l'assomption. La composition varie peu, du reste, et le plus ou moins de mérite de l'œuvre consiste dans l'expression des visages, la grâce des attitudes, la beauté du coloris. D'ordinaire, le tableau se divise en deux parties bien tranchées : dans le haut, Marie, environnée des phalanges célestes qui célèbrent sa gloire,

s'élève radieuse vers le divin séjour; en bas, sur la terre, les apôtres entourent le tombeau, étonnés de ne plus trouver que des fleurs là où ils ont déposé le corps de la Vierge; quelquefois ils sont agenouillés et lèvent avec admiration les yeux vers la miraculeuse assomption. Certains artistes, les Espagnols le plus souvent, se sont contentés de peindre la partie supérieure du tableau. Louis Carrache, au contraire, n'a peint que les apôtres près du tombeau; mais, pour indiquer que la Vierge venait de monter au ciel, il a tracé dans l'espace un large sillon de lumière où voltigent quelques chérubins. Parmi les *Assomptions* les plus remarquables, nous devons citer, indépendamment de celles qui ont droit à une description particulière : les deux *Assomptions* d'Andrea del Sarto, au palais Pitti, à Florence; celle d'Augustin Carrache, toile capitale qui, après avoir figuré au Louvre sous l'Empire, est retournée au musée de Bologne; celle d'Annibal Carrache, que nous avons possédée à la même époque et que nous avons rendue à l'église San-Salvatore, de la même ville; celles de Fra Bartolommeo, du Pinturicchio, de Polydore de Caravage, aux *Studj*, de Naples; du Pérugin, à l'Académie des beaux-arts de Florence; de Camille Procaccini, dans la cathédrale de Plaisance; de Moroni, au musée Brera, à Milan; du Véronèse, à l'Académie des beaux-arts de Venise; du Tintoret, dans l'église des Jésuites, de la même ville; de Domenico Theotocopuli, au musée national de Madrid; de Matteo Cerezo, au museo del Rey; du Sassoferrato, au Louvre; de Lemoine, dans la chapelle de la Vierge, à Saint-Sulpice, etc. Citons encore un grand et magnifique tableau du Guide, qui ne compte pas moins de vingt-six figures, à l'église de Saint-Ambroise, à Gênes; un bas-relief de Carlo Cacciatore, dans l'église de Santa-Maria-delle-Scuole-Pie, de la même ville; une vaste peinture du Guerchin, avec les apôtres autour du tombeau, au musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg; un tableau en figurines, d'Adrien Van der Werff, même musée; une toile de Simon Vouet, à l'église Notre-Dame du Chardonnet, à Paris; une belle composition de D. Calvaert, à la galerie d'Hampton-Court; un bas-relief de M. Marochetti, à l'église de la Madeleine, à Paris, etc.

Nous pourrions grossir cette liste d'une foule d'autre noms; il n'est pas une ville un peu importante d'Italie qui n'offre une ou plusieurs *Assomptions de la Vierge*, exécutées par des artistes de talent. A Florence seulement on trouve ce sujet représenté dans la plupart des églises, notamment par Vasari, dans l'église de la Badia; par Lorenzo del Moro, dans l'église de la Madona dei Ricci (fresque de la voûte); par Santi Pacini, dans l'église de la Miséricorde; par Jacopo da Empoli, à Santa-Maria Nuova; par Francesco Curradi, dans l'église de Saint-Simon; par B. Mainardi, par Cristofano Allori, par Alessandro Allori, dans l'église de la Sainte-Croix; par Baldassare Volterrano, par Bern. Pocetti, dans l'église de Sainte-Félicité; par Pietro Dandini, dans l'église de San-Frediano-in-Castello; par Piero di Cosimo, dans l'église du Saint-Esprit; par Luigi Sabatelli, dans l'église de Santa-Maria Novella; par Tommaso da San-Frediano et Santi Tito, dans l'église d'Ossignanti; par le Pérugin et par G.-B. del Rosso, dans l'église de la Santissima-Annunziata, etc.

Plusieurs saints ont eu les honneurs de l'assomption : celle de saint Janvier fait le sujet d'un tableau du Napolitain Andrea Vaccaro, que l'on voit au museo del Rey; celle de sainte Catherine a été peinte d'une façon admirable par Luini (musée Brera, à Milan), par G. de Crayer (musée de Bruxelles), par le Calabrèse, dans l'église de San-Pietro a Majella, à Naples; celle de sainte Marie l'Egyptienne, par Lanfranco (musée de Naples); celle de sainte Cécile, par le Dominiquin, dans l'église Saint-Louis des Français, à Rome; celle de Marie-Madeleine a inspiré un très-grand nombre d'artistes, notamment le Titien (museo del Rey), Antolinez, Ribera (Acad. de Madrid), Calvaert (musée de Turin), Michel Serre (église des Chartreux, à Marseille), Philippe de Champaigne (musée de la même ville), etc. V. APOTHÉOSE, RAVISSEMENT, et les noms des différents saints que nous venons de citer.

Assomption (L'), tableau du Titien, Académie des beaux-arts, à Venise. Cette toile célèbre, dont le style hardi et l'effet puissant ont été admirablement rendus par une estampe de Schiavone, représente la Vierge portée au ciel par trente chérubins; elle est vêtue d'une robe rouge sur laquelle s'agrafe un manteau bleu. Le Père éternel, également vêtu de rouge, ouvre ses bras pour la recevoir. Sur la terre, les apôtres contemplent cette éblouissante vision; ils ont bien le rude caractère qui convient à des hommes simples. Des tons d'une force extraordinaire, depuis ce beau vert émeraude que nous appelons le vert vénitien jusqu'au rouge cinabre, s'harmonisent dans cette vaste composition. Selon M. Charles Blanc, le morceau vraiment merveilleux du tableau est la guirlande de petits anges qui forme comme un croissant céleste sur lequel s'enlève la Vierge radieuse. « Avec une vivacité charmante pour le regard, le peintre les a fait tour à tour saillir dans la lumière ou s'effacer dans une pénombre transparente, et cette intermittence de clairs et de demi-teintes leur prête un mouvement extraordinaire. On croit les voir remuer, et il semble que celui qui maintenant rentre dans l'ombre éclatait tout à l'heure au soleil. Que de joie dans leurs gestes et quelle tendresse! Ils sont tout chair comme des anges de la terre, et tout amour comme des enfants du paradis! » Les uns prétendent que le Titien exécuta cette *Assomption* en 1516; les autres disent qu'il la peignit en 1507, lorsqu'il n'avait que trente ans. Elle n'obtint pas tout d'abord l'admiration qu'elle méritait; on critiqua même avec vivacité la dimension des figures qui parut exagérée, sans doute parce que le tableau ne fut pas placé d'abord à l'endroit qu'il devait occuper, et ne produisit pas par conséquent l'effet calculé par le peintre. Depuis longtemps ce chef-d'œuvre semblait oublié, lorsque le marquis Cicognara le découvrit, tout enfumé et chargé de poussière, dans l'église du couvent des *Frari*, et l'obtint en échange d'un tableau tout neuf.

Assomption de la Vierge (L'), fresque du Corrége, dôme de Parme. Cette magnifique composition, achevée en 1530, remplit toute la coupole de la cathédrale de Parme. Dans le bas sont représentés les apôtres, témoins pieux et recueillis de la béatification de Marie. Dans la partie supérieure une foule de bienheureux, d'archanges et de chérubins, groupés dans l'ordre le plus admirable, forment le cortége de la Vierge, les uns soutenant et secondant son vol majestueux, les autres jouant de divers instruments ou célébrant son triomphe par leurs chants, d'autres tenant des flambeaux ou brûlant des parfums. Il y a dans tous ces visages tant de beauté et de joie, et une si brillante lumière est répandue dans tout l'ensemble, que cette fresque, quoiqu'elle soit fort détériorée, ravit véritablement les regards. Le Corrége a vaincu, dans l'exécution, les plus grandes difficultés de l'art. « Dans cette peinture, écrit Vasari, les raccourcis et les perspectives de bas en haut tiennent vraiment du prodige. » — « Toutes les coupoles que j'ai vues sont lourdes et sombres en comparaison de celle-ci, dit à son tour un savant professeur de l'Académie de Londres, Philips, et les figures n'offrent pas ce magique ensemble; dans celle du Correggio, tout concourt à inspirer le même sentiment, la joie; tout se mêle à l'atmosphère qui enveloppe cette immense scène, la pénètre et lui donne cet aspect de gaieté sereine et de beauté divine. Le spectateur n'a pas la crainte qu'aucun de ces personnages qui le dominent de si haut vienne à tomber. » On conçoit dès lors qu'en parlant de cette fresque Louis Carrache ait pu dire à ses élèves : « C'est là qu'il faut étudier le Corrége; il y est grandiose et gracieux. » Le Dominiquin et Lanfranc ont imité l'*Assomption* dans des compositions analogues, et l'on prétend que c'est à la vue de ce chef-d'œuvre que Louis David a senti s'éveiller en lui une admiration sans bornes pour le beau idéal.

Assomption (L'), tableau de Fra Bartolommeo, musée de Berlin. La partie supérieure de ce tableau représente la Vierge portée au ciel par des anges; elle est digne du pinceau savant et du style austère de l'illustre maître florentin. Le bas de la composition est rempli par un groupe de bienheureux agenouillés : la Madeleine, saint Pierre, saint Jean, saint Paul et saint Dominique. Ces personnages, choisis par l'artiste en dehors des données de la légende, sont peints avec une grande fermeté; mais, comme l'a remarqué M. Viardot, on ne saurait les attribuer à Fra Bartolommeo; ils sont probablement l'œuvre de Mariotto Albertinelli, l'ami intime du *frate*. Nous savons, en effet, que les deux artistes travaillèrent souvent en société; Lanzi cite précisément une *Assomption* qui se trouvait, de son temps, chez le marquis Acciajuoli, et dont la partie supérieure avait été peinte par Fra Bartolommeo, la partie inférieure par Albertinelli. Cette *Assomption* est peut-être celle que possède aujourd'hui le musée de Berlin. Une grande et belle toile représentant le même sujet figurait à l'exposition de Manchester; le catalogue l'attribuait à la collaboration de Fra Bartolommeo et de Raphaël. Au lieu de ce dernier, il fallait sans doute nommer encore Mariotto. Ce tableau, qui décorait autrefois la cathédrale de Pise, et qui appartient aujourd'hui au comte de Warwick, représente la Vierge dans une gloire, le pied sur une tête de chérubin, et ayant deux autres anges à ses côtés; en bas, près du tombeau rempli d'un buisson de fleurs, deux saints sont agenouillés et deux autres debout.

Assomption de la Vierge (L'), tableau commencé par Raphaël, achevé par Jules Romain et le Fattorino. Ce magnifique ouvrage, après avoir figuré au Louvre, sous l'Empire, a été rendu au couvent des religieuses clairistes de Monte-Luce, près de Pérouse. Raphaël, à qui il avait été commandé, mourut quelque temps après en avoir tracé la composition, que ses élèves respectèrent religieusement, et qu'ils surent encore ennoblir par la beauté du coloris. Dans le haut, la Vierge, assise près de Jésus-Christ et les mains croisées sur sa poitrine, s'incline modestement pour recevoir la couronne qui lui est destinée. Deux petits anges sont en adoration de chaque côté du groupe, et deux anges plus grands répandent des fleurs. Les apôtres sont placés au premier plan d'un paysage qui offre quelques constructions dans le lointain; les uns lèvent les yeux au ciel; les autres regardent les fleurs qui emplissent le tombeau. Ce tableau, peint sur bois, n'a pas moins de dix pieds dix pouces de haut.

Assomption (L'), tableau de Murillo, musée du Louvre. Cette toile célèbre représente, d'après les idées symboliques particulières à l'Espagne, la *Conception Immaculée de la Vierge* (V. CONCEPTION); c'est sous ce dernier titre qu'elle est enregistrée dans le catalogue du Louvre; nous croyons toutefois devoir la décrire sous celui d'*Assomption* qu'on lui donne vulgairement. Debout et les pieds posés sur le croissant de la lune, la Vierge est soutenue par de légers nuages au milieu desquels se jouent des groupes d'anges et de chérubins. Elle est vêtue d'une robe blanche, dont une écharpe d'un bleu léger et puissant rehausse l'éclat. Elle joint les mains sur sa poitrine, et incline la tête sur l'épaule gauche; ses yeux, d'une incomparable douceur, sont levés vers le ciel; ses beaux cheveux noirs flottent gracieusement sur ses épaules : tout dans son attitude et dans sa physionomie respire la béatitude de l'extase, la joie céleste qui accompagne la conception d'un dieu. La vue de cette magnifique composition n'éveille assurément aucune de ces idées profanes que font naître la *Madeleine*, du Corrége, méditant dans le désert, ou l'extase voluptueuse de la *Sainte-Thérèse*, du Bernin; mais c'est le triomphe de Murillo d'avoir su associer à l'expression de l'idéal certaines qualités humaines et vivantes qui nous touchent bien autrement que les froides abstractions des écoles mystiques. « Le coloris, dit M. de Mercey, est admirablement approprié à la pensée. La Vierge est comme enveloppée d'une atmosphère transparente et dorée, empruntée au ciel, au milieu de laquelle les anges et les chérubins s'agitent comme dans un élément qui leur est propre. La lumière rayonne de leurs yeux, se joue sur leurs membres souples et soyeux, et semble émaner de chacun des points de cette toile éblouissante, sans dissonance, sans que rien altère la solidité de ton de chaque objet peint dans la pâte la plus puissante, et que, par endroits seulement, l'artiste a légèrement surglacée à la vénitienne. »

Il a semblé à beaucoup d'amateurs et d'artistes que cette toile si vantée était loin de valoir d'autres ouvrages du même maître; mais sans chercher à établir de comparaisons, on ne saurait nier qu'elle ne soit un chef-d'œuvre de peinture où règne une expression indicible de piété et d'aspiration vers le ciel. Aussi n'avons-nous pas le courage de nous joindre à ceux qui ont trouvé exorbitant le prix de 615,300 fr. que le gouvernement a payé pour ce chef-d'œuvre, à la vente du maréchal Soult, le 19 mai 1852. Dans un rapport fait au Corps législatif au nom d'une commission chargée d'examiner le projet de loi portant ouverture d'un crédit extraordinaire pour solder le montant de cette acquisition, M. Girou de Buzareingues, député, s'est exprimé ainsi : « La galerie du maréchal Soult avait une grande réputation, et la *Conception* de Murillo était considérée comme la plus belle toile de cette collection : c'est ce qui explique pourquoi plusieurs puissances, et notamment l'Espagne, étaient désireuses d'acquérir ce tableau et ont poussé très-haut les enchères. Il est difficile d'assigner le prix réel des objets d'art, qui est très-variable; mais dans cette occasion tout exceptionnelle, il était d'un grand intérêt pour la France de ne pas laisser passer à l'étranger cette belle composition, dont elle était depuis longtemps en jouissance. » M. Henry Robert a raconté d'une façon très-intéressante, dans le *Moniteur* du 20 mai, les péripéties de la lutte qui s'engagea entre les représentants des divers gouvernements pour l'acquisition de ce chef-d'œuvre : « Un frémissement, dit-il, a couru sur l'assemblée au moment où M. Georges (un des commissaires experts) a proclamé que la célèbre *Conception* de Murillo allait être soumise aux enchères. La mise à prix de 150,000 fr., la plus élevée qu'ait jamais présentée aucune vente publique, a été accueillie par d'unanimes applaudissements. Puis un rapide roulement d'enchères de 1,000 fr. a bientôt porté le chiffre à 400,000 fr. Cet hommage rendu au chef-d'œuvre de Murillo a été accompagné d'une nouvelle salve d'applaudissements. Le silence rétabli, les enchères se précipitent par 1,000 fr. encore jusqu'à 500,000 fr. Ici, un des combattants, dont le feu est éteint, semble avoir battu en retraite. On aperçoit dans les groupes lord Hertford (célèbre amateur) souriant; M. le comte de Nieuwerkerke, directeur des Musées, calme sur sa banquette, semblait étranger à la lutte. Le seul concurrent visible était un étranger, petit de taille et vêtu de noir, placé sur les premiers degrés de l'échelle du crieur. M. de la Neuville (agissant au nom de la direction des Musées) semblait chercher dans la petite rotonde les signes de son client invisible. A partir de 500,000 fr., un feu croisé d'enchères de 1,000 fr. s'établit quatre-vingt-cinq fois de suite entre M. de la Neuville et l'étranger vêtu de noir. Un temps d'arrêt se fait. M. de la Neuville, interpellé par M. Bonnefond de Lavialle, commissaire-priseur, demande à respirer un moment. Après avoir cherché un signe, il fait entendre 586,000 fr. (non compris les frais). Alors tous les regards se reportent vers l'étranger qui, tenant son mouchoir à sa bouche, semblait en proie à une terrible angoisse. Interpellé à son tour, il baisse la tête, et, d'une voix éteinte, s'avoue vaincu. A peine le marteau de M. de Lavialle a retenti, et à peine a-t-on entendu : *Adjugé à* 586,000 fr.! que tout à coup M. de Nieuwerkerke se lève en jetant ces mots : « A la France, messieurs! » Décrire l'émotion qui accompagne ces paroles serait impossible. De toutes parts on s'élance, on serre les mains de M. de Nieuwerkerke, et on le félicite d'avoir conservé à la France le plus célèbre tableau de Murillo. » — Ajoutons un dernier renseignement : le maréchal avait obtenu cette toile pour prix de la grâce de deux moines espagnols qui allaient être pendus comme coupables d'espionnage.

Maintenant, quelque curieux va peut-être se croire en droit de nous demander, après ce *dernier renseignement*, pourquoi ce tableau tombé entre les mains de l'armée française combattant en Espagne, où elle répandait le sang et l'or de la France, ne s'en est pas allé immédiatement enrichir le musée de la France, qui n'aurait pas été obligée ainsi de le racheter au prix de 586,000 fr. Nous répondrons à cette question indiscrète, que si les choses s'étaient passées d'une manière aussi bourgeoise, le lecteur n'aurait pas assisté à la scène émouvante que nous venons de placer sous ses yeux; on n'aurait pas ouï le cri sublime de M. de Nieuwerkerke, ni contemplé le petit homme noir, ce qui prouve une fois de plus la vérité de ce proverbe : A quelque chose malheur est bon.

Assomption (L'), tableau de Poussin, musée du Louvre. Poussin a considéré ce sujet dans sa plus grande simplicité; mais il a mis dans sa composition toute la noblesse qu'on était en droit d'attendre de son génie : la Vierge debout, les yeux tournés vers le ciel, les bras étendus, s'élève dans les airs soutenue par quatre anges. Au bas du tableau, on voit une vaste plaine et une ville à l'horizon : Ephèse ou Jérusalem. On remarquera que Poussin a peint ici les anges sans ailes, afin sans doute de pouvoir les représenter vêtus. « Autant la pensée de ce tableau est heureuse, dit Emeric David, autant l'exécution est savante. Quelle vérité dans l'action de toutes les figures, dans l'ascension du groupe, dans les effets du vent qui semble le soulever! Quelle sérénité sur le visage de la Vierge! Comme les têtes des anges sont belles! Quels nobles contours, quelle grandeur, quelle fierté, quelle finesse dans leurs traits augustes! Quelle chaleur dans l'expression de l'amour et de la crainte religieuse dont ils paraissent pénétrés! » Cette composition est une de celles que Poussin a travaillées avec le plus de soin, et où il a montré le plus d'inspiration. L'artiste la peignit pour M. de Mauroy, intendant général des finances, ambassadeur de France à Rome, et la termina le 20 janvier 1650, comme il nous l'apprend lui-même, dans une lettre adressée à M. de Chantelou. Ce tableau passa ensuite dans la collection de la couronne, d'où il vint au Louvre. Il a été gravé plusieurs fois, notamment par Massard, en taille-douce; par Jean Pesne, par G. Duquey, par Laugier, en 1815, par Bettelini, dans le *Musée français*.

Assomption (L'), tableau de Rubens, à la cathédrale d'Anvers. La Vierge, le regard dirigé en haut, monte au ciel, accompagnée d'une multitude d'anges, dont les uns voltigent autour de sa tête et lui offrent des couronnes, les autres forment un cercle au-dessous de ses pieds et poussent le nuage brillant qui l'emporte. Cette belle composition, d'un coloris fin et transparent, a été exécutée en seize jours par Rubens, et lui fut payée seize cents florins. Transportée à Paris, sous l'Empire, elle a été rendue après 1815 à Notre-Dame d'Anvers, où elle figure dignement à côté des deux plus célèbres chefs-d'œuvre du maître : la *Descente de croix* et l'*Elévation en croix*.

Peu de peintres ont fait autant d'*Assomptions* que Rubens; M. Michiels n'en a pas enregistré moins de treize, dans le catalogue qu'il a dressé des œuvres de ce maître. Les plus remarquables, après celle que nous venons de décrire, se trouvent : au musée de Bruxelles, dans la galerie d'Augsbourg, dans la pinacothèque de Munich, dans la galerie Lichtenstein, à Vienne, chez le comte de Pembroke, à Wilton-house, et dans la galerie impériale de Vienne. Deux compositions différentes de celles-là ont été gravées, l'une par Lommelin, l'autre par Panneels.

Assomption de la Vierge (L'), tableau de Prudhon, musée du Louvre. Marie, vêtue d'une robe blanche et d'un manteau bleu, s'élance dans les airs, les bras étendus, les yeux levés au ciel. Une couronne d'étoiles brille au-dessus de sa tête. Une foule d'anges accompagnent la Vierge dans sa glorieuse ascension et la contemplent avec amour; cinq d'entre eux la soutiennent. La fraîcheur et la transparence du coloris, la grâce et la naïveté des mouvements, et, à défaut de style, une grande vérité d'expression, telles sont les qualités qui distinguent ce tableau. Commandé en 1816 pour la chapelle des Tuileries, il fut payé 6,000 fr. Il figura à l'Exposition de 1819, et, après 1848, il fut placé au Louvre. L'esquisse terminée se vendit 1,500 fr. à la vente après décès de Prudhon, en 1823. A la vente de M. Perrier, en 1843, elle fut achetée 12,000 fr. et passa dans la collection du marquis d'Hertfort (Angleterre), où elle se trouve encore actuellement. Le tableau du Louvre a été gravé par Bocourt. Prudhon a répété le même sujet avec quelques changements; cette répétition, où l'on voit des chérubins dansant en

rond sous les pieds de la Vierge, a été gravée à l'aqua-tinta, par Debucourt.

ASSOMPTION (Charles de L'), théologien flamand, né en 1625, mort en 1686. Il était fils du comte de Brias et devint provincial des carmes de Douai. On a de lui un grand nombre d'ouvrages de controverse et de théologie.

ASSOMPTION (ILE DE L'). V. ANTICOSTI.

ASSOMPTION. Capitale de la république du Paraguay. Cette ville, fondée en 1534 par Juan de Ayolas, lieutenant de Mendoza, est bâtie sur les versants des hauteurs qui dominent le fleuve Paraguay, et présente un magnifique panorama. Ses rues sont larges et percées à angle droit; ses maisons, généralement spacieuses et bien construites. Elle possède plusieurs beaux édifices, entre autres la cathédrale et les églises de San-Roque et d'Encarnacion, le palais du gouvernement, un théâtre, la caserne de San-Francisco, l'arsenal de construction, la station de chemin de fer et un vaste marché au centre de la ville, qui facilite ses approvisionnements. Le port, commode et sûr, est défendu par plusieurs batteries situées sur les hauteurs; 48,000 hab.

ASSON, commune du départ. des Basses-Pyrénées, arrond. de Pau; pop. aggl. 359 hab. — pop. tot. 2,626 hab. Forges considérables.

ASSONAH. V. ASSORATH.

ASSONANCE s. f. (ass-so-nan-se — rad. *assonant*). Ressemblance de sons dans la terminaison des mots, différente de la rime en ce que celle-ci exige l'identité des sons : Ex. : *libre* et *ivre*, *fraîche* et *détresse*, *opprobre* et *pauvre*, *antre* et *descendre*, *vierge* et *neige*, etc. : *Les* ASSONANCES *trop nombreuses sont extrêmement fatigantes. Les poëtes espagnols se contentent de rimer par* ASSONANCE. *Cicéron prodigua l'*ASSONANCE *dans son discours pour la loi Manilia.* (Beauzée.) *Les orientalistes disent qu'une grande partie des poésies arabes est rimée; que cette rime est quelquefois une* ASSONANCE. (Villem.) *Les trouvères, dans leurs plus anciens poëmes, se contentaient souvent d'une simple* ASSONANCE. (Littré.) *Ecoutez un chant sublime de ce pays, tout en* ASSONANCES *dans le goût espagnol.* (Gér. de Nerval.)

— Quelquefois, en français, on fait usage de l'assonance, mais il est rare qu'elle soit heureuse. Nous n'oserions citer comme un exemple à imiter le vers suivant, malgré l'harmonie imitative que l'auteur a affecté d'y demander à l'assonance :

(La fusée) S'arrête, éclate et meurt, dès que son *pétard* [*part.*
PIIS.

— Par ext. Consonnance plus ou moins parfaite de certains bruits, de certaines notes : *Au monotone bruissement des arbres agités, la tourterelle et cent oiseaux donnent une douce et triste* ASSONANCE. (Michelet.)

— Fig. Concordance, accord : *Il faut savoir saisir les* ASSONANCES *et les* DISCORDANCES *de l'histoire.* (E. Pelletan.)

— Rem. Les lexicographes sont en complet désaccord sur l'orthographe des mots *assonance* et *assonant*. Les uns les écrivent par deux *n*, les autres par un seul *n*, et cette anarchie se comprend : quand les chats sont absents, les souris dansent. Et ici c'est l'Académie qui se permet des *absences*. Jusqu'en 1835, elle écrivait invariablement par deux *n* les mots *assonnance*, *dissonnance*, *consonnance* et *résonnance*; lors de la dernière édition, *assonance* et *dissonance* ne prirent plus qu'un *n*, tandis que *consonnance* et *résonnance* en conservèrent deux. Pourquoi? On n'a jamais pu le savoir; et il ne faut pas en aller demander la raison à l'Académie, qui promulgue ses lois grammaticales à peu près comme Brid'oie jugeait les procès. Une des plus grandes anomalies que présente l'orthographe française est celle qui se produit dans les mots dérivant de primitifs en *on* : les uns prennent deux *n*, les autres n'en prennent qu'un; enfin, dans la même famille, les uns doublent *n*, les autres s'écrivent avec *n* simple. Voici quelques exemples de ces trois cas : *fonction*, fonctionner, fonctionnaire; *nation*, national, nationalité; *canton*, cantonner, cantonnement, cantonnier, cantonal, cantonade; *don*, donner, donnée, donneur, donataire, donateur, donatrice, donation, etc., etc., etc.

Nos souscripteurs sont quelquefois étonnés que nous nous montrions avare de ces remarques critiques à l'endroit du dictionnaire de l'Académie. La raison de ce silence est qu'il y en aurait trop à faire, et nous suivons en cela le précepte de La Fontaine :

L'homme lettré se tut, il avait trop à dire.

— **Antonyme.** Dissonance.

— **Encycl.** L'*assonance* diffère de la rime en ce que celle-ci ne repose que sur une similitude de son final, tandis que l'*assonance* peut parfaitement exister, et existe même ordinairement, au commencement et au milieu d'un mot. L'*assonance* forme avec l'allitération la base de la versification des anciens peuples du nord, Scandinaves, Goths, etc. Elle s'est même conservée encore aujourd'hui dans la langue allemande, où elle joue un grand rôle dans l'harmonie imitative des vers et la plupart des proverbes populaires; il en est de même de beaucoup de proverbes français. L'allitération, qui ne doit pas être confondue, comme on le fait trop souvent, avec l'*assonance*, a été évidemment le premier essai de consonnance prosodique des anciens peuples; l'allitération est simplement constituée par l'identité d'une seule lettre articulée, ou consonne, dans deux mots différents. Dans les poésies des Scaldes, l'allitération n'est employée d'une manière exclusive que dans les poëmes les plus anciens et à vers courts, de sorte qu'elle peut revenir d'une manière constante et produire une impression continue sur l'oreille. On retrouve cet emploi exclusif de l'allitération dans les chants les plus incontestablement anciens de l'Edda. Mais lorsque la métrique se compliqua et que les vers devinrent plus longs, l'allitération de deux mots dans un vers ne fut plus suffisante; l'oreille devint plus exigeante. On chercha un procédé moins élémentaire, et l'allitération se combina avec l'*assonance*, qui n'en est que le développement et l'extension. L'*assonance*, au lieu de reposer, comme l'allitération, sur l'identité d'une consonne, repose sur l'identité d'une syllabe complète. Ce second procédé prit le nom de *drottqvædt* ou *drottmælt*, la *manière* ou le *son du roi*, parce que c'est sur ce rhythme que les Scaldes chantaient les louanges du chef qu'ils accompagnaient dans leurs expéditions aventureuses. L'*assonance* se distinguait en *assonance* parfaite et en *assonance* imparfaite. Un simple exemple fera mieux comprendre cette distinction qu'une longue dissertation. Dans ce distique allemand :

Raümen soll heute der Roëmer
Racheschnaubend das Schlachtfeld.

« Le Romain respirant la vengeance doit abandonner aujourd'hui le champ de bataille. »

Les syllabes-diphthongues *aü* et *oë* (prononcez *eu*) en rapport d'*assonance*, constituent l'*assonance* imparfaite dans le premier vers; elles pourraient même ne compter que pour une simple allitération, n'était la lettre initiale *r* qui leur sert de caractéristique commune; dans le second, les syllabes *ach* et *ach* constituent l'*assonance* parfaite (à cause de la lettre d'appui gutturale représentée par le groupe *ch*). On peut assimiler ces deux genres d'*assonances* à nos deux espèces de rimes, la rime riche et la rime suffisante. Outre l'*assonance*, on remarque dans ce distique un exemple d'allitération, la consonne *R* qui est répétée trois fois dans *Raümen*, *Roëmer* et *Racheschnaubend*; cette consonne doit être considérée comme l'articulation fondamentale, la tonique du distique.

L'allitération et l'*assonance* ont existé avec assez d'intensité dans notre langue au moment de l'influence germanique, et l'on en retrouve encore des traces nombreuses, principalement dans nos anciens proverbes populaires, tels que : qui terre a, guerre a, etc.... Nous nous bornerons, comme exemple de l'allitération et de l'*assonance* jouant un rôle dans l'harmonie imitative, à citer le vers célèbre de Racine :

« Pour qui sont ces serpents qui sifflent sur vos têtes? »

Mais la langue française n'a pas tardé à rejeter de sa métrique ce procédé barbare et primitif, et a pris pour base la rime, qui est la troisième évolution du système prosodique comparé.

Naturellement, on constate la présence de l'allitération et de l'*assonance* dans les poésies primitives de la plupart des peuples. On ne peut la méconnaître, par exemple, dans ce vers d'Homère :

Ὡς δ' ὅτε τίς τε δράκοντα ἰδὼν παλινόρσος ἀπέστη.

Ce n'est pas là un cas accidentel, on remarque à chaque instant, dans Homère particulièrement, un des plus anciens *aèdes* grecs, des passages analogues, et l'on pourrait multiplier les exemples presqu'à l'infini. Du reste, il faut observer que les poëtes grecs et latins, qui ont employé l'allitération et l'*assonance*, l'ont fait instinctivement et par intuition, le plus souvent pour arriver à des effets d'harmonie imitative.

Dans la poésie espagnole, et particulièrement dans les plus anciennes pièces du *romancero*, l'*assonance* joue un très-grand rôle. Ce fait montre clairement que l'*assonance* ne doit pas être regardée comme appartenant exclusivement aux peuples du Nord. Peut-être même que, pendant la période romantique, les travaux de Schlegel sur la littérature espagnole ne contribuèrent pas peu à rendre à cette rime ébauchée, qui n'est pas sans charme pour l'oreille, son ancienne vogue, un peu diminuée alors par l'influence française sur la littérature allemande.

La prosodie hébraïque, qui a été dans ces derniers temps sujette à tant de controverses, paraît également avoir fait une large part à l'allitération et à l'*assonance*. L'Anglais Lowth est un des premiers qui, dans son traité *De sacrâ poesi Hebræorum*, ait fait cette remarque, ou du moins l'ait formulée d'une manière précise. Mais ce procédé oriental et essentiellement sémitique que les Hébreux ont transmis aux Arabes, à qui l'ont emprunté à leur tour les Turcs, les Persans et en général tous les peuples musulmans, est plus compliqué que le procédé primitif et élémentaire des anciens peuples du Nord; il se combine avec le parallélisme des expressions, des idées, des mots, des images, avec la synonymie, l'antithèse, la rime, du moins chez les Arabes, les Turcs et les Persans, etc. (Voir pour plus de détails les mots *allitération*, *rime*, et les articles sur la langue et la prosodie des peuples les plus importants.)

ASSONANT, ANTE adj. (ass-so-nan, an-te — lat. *assonans*, même sens; formé de *ad*, vers; *sonare*, sonner, retentir). Qui produit une assonance : *Mots* ASSONANTS. *Rimes* ASSONANTES. *Mot* ASSONANT *avec un autre*. Peintre *et* peindre *sont deux mots* ASSONANTS. *On recherchait avec soin les syllabes* ASSONANTES. (Volt.) *Les plus anciens poëmes ne sont pas rimés; à proprement parler, ils sont* ASSONANTS. (Littré.)

ASSONIE s. f. (ass-so-nî). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des dombégiacées, indigènes de Bourbon.

ASSORATH s. f. (ass-so-ratt). Relig. mahom. Livre sacré des mahométans, qui renferme les interprétations des premiers califes et des docteurs les plus célèbres sur les points fondamentaux de leur religion. ‖ On dit aussi ASSONAH.

ASSORTI, IE (a-sor-ti) part. pass. du v. Assortir. Qui se convient, en parlant de choses ou de personnes mises ensemble, d'objets composés de parties formant un tout agréable : *Couleurs* ASSORTIES. *Epoux* ASSORTIS. *Attelage bien* ASSORTI. *Union mal* ASSORTIE. *Ménippe sait que tout lui sied bien, que sa parure est* ASSORTIE. (La Bruy.) *Il n'y a rien de si aimable ni de si* ASSORTI *que votre esprit et votre personne.* (Mme de Sév.) *J'ai été ravi du mariage de la petite d'Ormesson avec M. d'Aguesseau; je n'en ai jamais vu de mieux* ASSORTI. (De Coulanges.) *Son mariage lui paraissait mal* ASSORTI *de toutes les manières.* (Hamilt.) *Il nous faut une compagne qui nous soit bien* ASSORTIE. (B. de St-P.) *Véritablement l'hymen ne pouvait unir deux personnes mieux* ASSORTIES. (Le Sage.) *Les mariages bien* ASSORTIS *sont l'exception.* (Balz.) *Le goût exige impérieusement que tout ce qui compose la toilette soit parfaitement* ASSORTI. (Boitard.) *On peut regarder la fortune jointe à l'art comme un mariage rare et bien* ASSORTI. (S. Dubay.)

Nous naissons *assortis*, mais il faut se trouver.
LA CHAUSSÉE.

Vous ne sauriez former un nœud mieux *assorti*.
C. DELAVIGNE.

Que d'un art délicat les pièces *assorties*
N'y forment qu'un seul tout de diverses parties.
BOILEAU.

. Les âmes *assorties*
S'attachent l'une à l'autre, et se laissent piquer
Par un je ne sais quoi qu'on ne peut expliquer.
CORNEILLE.

‖ Approprié, convenable pour, conforme à : *Il est nécessaire qu'ils aient des casuistes* ASSORTIS *à toute cette diversité.* (Pasc.) *Si votre époux est* ASSORTI *à votre mérite, il ne lui manquera rien.* (Mme de Sév.) *L'éducation libérale appartient à tous; elle veut seulement être* ASSORTIE *aux diverses situations providentielles et sociales, mais non partagée entre les privilégiés du pouvoir ou de la fortune.* (Dupanl.)

— *Il faut des époux* ASSORTIS
Dans les liens du mariage.

Allusion à deux vers d'un opéra intitulé le *Secret*, paroles d'Hoffmann, musique de Solié.

— *Assorti de*, Paré, orné, accompagné de choses assorties : *Tout cela proportionné comme il faut, et* ASSORTI DE *traits qui n'ont pas leurs pareils au monde.* (La Font.) ‖ Habile dans :

Moi, de la ballade *assorti*,
J'ai pour l'ode martel en tête.
CHAULIEU.

Vieux dans ces deux derniers sens.

— Comm. Bien approvisionné, bien fourni en toutes sortes de marchandises : *Magasin bien* ASSORTI. *Marchand bien* ASSORTI.

ASSORTIMENT s. m. (a-sor-ti-man — rad. *assortir*). Manière dont certaines choses sont assorties, sont jointes, unies l'une à l'autre : *L'*ASSORTIMENT *de ces couleurs, de ces fleurs est très-agréable à l'œil. L'*ASSORTIMENT *de ces meubles est du meilleur goût.* ‖ Assemblage de certaines choses qui doivent aller, se trouver ensemble : *Un* ASSORTIMENT *de diamants, de pierreries. Un* ASSORTIMENT *de cristaux, de porcelaines. Un* ASSORTIMENT *d'ustensiles, d'outils. Avoir l'*ASSORTIMENT *de tous les bijoux qui composent une parure. Il s'est procuré un* ASSORTIMENT *complet des meubles du* XVIe *siècle. On ajoute à cette machine une file de mules d'une raisonnable longueur, avec un* ASSORTIMENT *de postillons en vestes d'agneau et d'astracan.* (Th. Gaut.)

— Fig. Union pleine de convenance et d'harmonie : *Leurs caractères différents faisaient un* ASSORTIMENT *complet et heureux.* (Fonten.) *Jamais de plus excellentes facultés ne furent réunies dans un* ASSORTIMENT *plus heureux.* (Ozanam.)

— Ironiq. Désaccord, union discordante : *Madame de Brissac et madame de Longueval forment le plus bel* ASSORTIMENT *de feu et d'eau que j'aie jamais vu.* (Mme de Sév.)

— Comm. Collection de marchandises diverses dans le même genre : ASSORTIMENT *de dentelles, de châles.* ASSORTIMENT *de soieries, de chaussures. Pendant la guerre, nos approvisionnements en coton étaient très-difficiles, et les* ASSORTIMENTS *presque impossibles.* (Chaptal.) ‖ *Livres d'assortiment*, Livres qu'un libraire tire des autres libraires, par opposition à ceux qu'il édite lui-même ou dont la vente lui est spécialement confiée, et qu'on appelle *livres de fonds. Ce libraire ne tient que des* LIVRES D'ASSORTIMENT.

— Typogr. Collection de caractères jugés nécessaires pour recompléter un caractère désassorti, ou y ajouter des sortes nécessaires pour une composition spéciale.

— Art culin. Plat composé de différents mets : *On nous servit un* ASSORTIMENT *très-varié de charcuterie.*

— **Syn. Assortiment, assemblage.** V. ASSEMBLAGE.

ASSORTIR v. a. ou tr. (a-sor-tir — rad. *sorte*. *J'assortis, nous assortissons; j'assortissais; nous assortissions; j'assortis, nous assortîmes; j'assortirai, nous assortirons; j'assortirais, nous assortirions; assortis, assortissons; que j'assortisse, que nous assortissions; assortissant, assorti, ie*). Joindre, mettre ensemble des choses qui ont entre elles des rapports, qui se conviennent : ASSORTIR *des fleurs.* ASSORTIR *des couleurs.* ASSORTIR *les chevaux d'un attelage.* (Acad.) *Cette étoffe est riche, il faut l'*ASSORTIR *d'une doublure qui le soit aussi.* (Acad.) *C'est le bon goût qui vous fait* ASSORTIR *vos habits et vos rubans.* (Mme de Sév.) *En mariage, on cherche à tout* ASSORTIR, *hors les personnes.* (Saurin.) *Jamais la main d'une bergère n'*ASSORTIT *avec autant de goût les fleurs de sa tête et de son sein.* (B. de St-P.) *Lorsque Buffon peint les magnifiques richesses de la nature, il dispose ses parties avec un art admirable, il en* ASSORTIT *les nuances d'une manière véritablement magique.* (B. d'Anglas.)

. . . Voyons qui sait le mieux
Assortir les fleurs les plus belles.
QUINAULT.

‖ Se dit dans le même sens en parlant des personnes : *Pour faire un bon mariage, il faut* ASSORTIR *les personnes.* (Acad.) *L'auteur s'avise d'*ASSORTIR *ensemble Agamemnon et Thersite, soyez sûr qu'Agamemnon n'en sortira pas à son avantage.* (Fonten.) *Heureux ceux que l'amour* ASSORTIT *comme aurait fait la raison.* (J.-J. Rouss.) *Il arrive quelquefois que le hasard* ASSORTIT *merveilleusement les gens.* (Dancourt.) *Vous n'aurez jamais la réputation d'un bon maître de maison si vous ne savez* ASSORTIR *vos convives.* (Marmontel.) *Le salon de mademoiselle de Lespinasse, à part cinq ou six amis de fond, n'était lui-même formé que de gens assez peu liés entre eux, pris çà et là, et que cette spirituelle personne* ASSORTISSAIT *avec un art infini.* (Ste-Beuve.)

— Fig. Régler sur, conformer à : ASSORTIR *son genre de vie aux exigences de sa santé. La perfection consisterait à savoir toujours* ASSORTIR *son style à la matière qu'on traite.* (Volt.) *Ils* ONT ASSORTI *leurs doctrines à leurs vues.* (J.-J. Rouss.) *Une nécessité invincible prédomine-t-elle les volontés de l'homme, et les* ASSORTIT-ELLE *à ses actions?* (Portalis.) ASSORTISSONS *nos occupations à nos talents.* (De Pouilly.) *On n'est pas forcé d'*ASSORTIR *ses plaisirs et ses travaux.* (Mme E. de Gir.) ‖ Accompagner, enrichir ou compléter : *Son esprit et son humeur étaient faits pour* ASSORTIR *le reste.* (Hamilt.) *Que sont les titres, la naissance, les services et les autres genres de mérite, si celui des talents et de la piété ne les* ASSORTIT? (Mass.) ‖ Combiner et accorder : *Que de circonstances faut-il* ASSORTIR *qui ne se trouvent presque jamais ensemble!* (Mass.)

— Comm. Fournir de toutes les choses qui conviennent, qui sont nécessaires : ASSORTIR *un magasin, une boutique.* ASSORTIR *un fonds de toutes sortes de marchandises. Ce marchand a de quoi vous* ASSORTIR. (Acad.)

— Métall. *Assortir les minerais*, Mélanger plusieurs matières, afin que leurs gangues de différentes natures soient plus facilement fusibles.

— Econ. agric. *Assortir une jument*, Lui donner l'étalon qui lui convient le mieux. ‖ *Assortir des chevaux*, Les joindre ensemble suivant les divers emplois.

— v. n. ou intr. Convenir, être bien ensemble : *Chevaux qui* ASSORTISSENT *bien. Tableau qui n'*ASSORTIT *pas à son pendant. Garniture qui* ASSORTIT *à la robe, avec la robe. Couleurs qui* ASSORTISSENT *parfaitement entre elles.*

S'assortir, v. pr. Etre assorti, être en convenance : *Bordure qui* S'ASSORTIT *bien avec l'étoffe. Ce cadre* S'ASSORTIT *bien à celui-ci, avec celui-ci. Ces deux meubles ne* S'ASSORTISSENT *pas ensemble.* (Acad.) ‖ Se convenir, cadrer : *Leurs caractères ne* S'ASSORTIRONT *jamais. En fait de mariage, il faut songer d'abord à bien* S'ASSORTIR. (Acad.) *C'est aux époux à* S'ASSORTIR. (J.-J. Rouss.) *Plus les hommes sont médiocres, plus ils mettent de soin à* S'ASSORTIR. (Mme de Staël.)

— S'approvisionner, se fournir, se pourvoir d'objets variés dans le même genre : *Le commerce y trouve désormais à* S'ASSORTIR *complétement dans tous les genres de draperie. Je* M'ASSORTIS *de quelques livres pour les Charmettes, en cas que j'eusse le bonheur d'y retourner.* (J.-J. Rouss.)

— **Antonymes.** Désassortir; déparager, dépareiller.

ASSORTISSABLE adj. (a-sor-ti-sa-ble — rad. *assortir*). Qui peut s'assortir, être assorti : *Ce seraient des époux très-*ASSORTISSABLES. Peu usité.

ASSORTISSANT (a-sor-ti-san) part. prés. du v. Assortir : *En* ASSORTISSANT *les époux, on prépare le bonheur des enfants.*

ASSORTISSANT, ANTE adj. (a-sor-ti-san,

an-te — rad. *assortir*). Qui assortit bien, qui va bien, qui cadre, qui convient : *Donnez-moi une couleur* ASSORTISSANTE *à celle-ci*, ASSORTISSANTE *à mon âge.* (Acad.) *On prend des manières* ASSORTISSANTES *aux choses qu'on dit.* (J.-J. Rouss.) *C'était un visage* ASSORTISSANT *au désagrément de sa personne.* (Hamilt.)

— Absol. : *Trois mousquets, avec les trois fourchettes* ASSORTISSANTES. (Mol.) *Il aurait fallu faire une musique* ASSORTISSANTE. (J.-J. Rouss.) *Sa ceinture enserrait dans ses plis une bourse de cachemire brodé, un long pistolet monté en or et en rubis, et la baguette* ASSORTISSANTE. (E. About.)

ASSORTISSOIR s. m. (a-sor-ti-soir — rad. *assortir*). Techn. Crible servant au confiseur à déterminer, par la grandeur et la forme des trous, celles des dragées.

ASSORTISSOIRE s. f. (a-sor-ti-soi-re — rad. *assortir*). Comm. Caisse, boîte qui renferme un assortiment de quelque marchandise, de quelque denrée.

ASSORUS, ville de l'ancienne Sicile. C'est aujourd'hui le bourg d'Asaro.

ASSOS ou **ASSUS**, ville de l'ancienne Asie Mineure, dans la Mysie, au S. d'Alexandria-Troas, et près du village actuel de *Beiram*, non loin des côtes de la mer Egée. Fondée par une colonie grecque, elle devint la capitale d'un petit État indépendant sur lequel régna Hermias, disciple d'Aristote, qui vint se fixer quelque temps auprès de son ancien élève. Saint Paul et saint Luc prêchèrent le christianisme à Assos, qui fut le siége d'un évêché. Les ruines de cette antique cité sont aujourd'hui très-remarquables, et, d'après l'opinion générale des orientalistes, il n'en est point qui puissent donner une idée plus complète d'une ville grecque. Elles couronnent une montagne formée par des laves de diverse nature et offrent de loin un spectacle grandiose. En arrivant du côté de la mer, on rencontre une voie antique qui s'étend en partie autour des murailles; cette enceinte, dans un état de conservation remarquable, et dont les lignes se profilent avec une parfaite netteté, est flanquée de distance en distance de tours carrées; un chemin, bordé de tombeaux dans le style grec, s'étend de l'O. à l'E. et va aboutir à la grande porte de la ville, percée entre deux tours carrées, avec saillie du mur au-dessus de l'ouverture. A l'intérieur, la ville était construite sur trois terrasses de plus en plus élevées; sur la première terrasse ou plan inférieur, se présente d'abord un vaste théâtre creusé dans le roc vif, sur une largeur de 30 m., et dont les siéges sont encore en place; près de là s'étendent les ruines de l'*Agora*. En montant, on rencontre sur le bord de la seconde terrasse un *nymphæum*, placé au milieu d'une cour carrée et formé de quatre arcades avec des pilastres. Enfin sur le troisième plan, ou l'acropole, on aperçoit un temple avec des bas-reliefs admirables et des colonnes d'une hauteur de 40 m. 70 c. Le reste du terrain, jadis occupé par l'acropole, est couvert aujourd'hui par des constructions militaires et une église byzantine, qui a été convertie en mosquée.

ASSOTÉ, ÉE (ass-so-té) part. pass. du v. Assoter. *Il est bien* ASSOTÉ *de son fils.* (Acad.) *Je l'aime déjà tout plein et j'en suis tout* ASSOTÉ. (Rabelais.) *Comme elle est* ASSOTÉE *du jeune robin!* (Mol.) *Les mères sont trop* ASSOTÉES *de leurs fils pour croire l'évidence même.* (Michelet.) *Toutes ces femmes sont* ASSOTÉES *de voir le ravisseur de dona Blanca.* (Th. Leclercq.)

ASSOTER v. a. ou tr. (ass-so-té — rad. *sot*). Rendre sot; infatuer d'une ridicule passion : *Cette petite fille l'*A ASSOTÉ. *Il ne faut qu'un petit minois pour vous* ASSOTER. (Dancourt.)

Et se coucha la larme à l'œil
Pour mieux *assoter* son mari.
EUST. DES CHAMPS.

S'assoter, v. pr. Prendre un sot attachement : *Elle* S'EST ASSOTÉE *de l'aîné de ces jeunes gens. Il* S'EST ASSOTÉ *d'une femme qui le ruinera.* (Acad.) *La reine a une levrette dont elle* S'EST *beaucoup* ASSOTÉE, *et qu'elle fait coucher en sa chambre.* (Louis XI.)

ASSOUAN, ville de la haute Egypte, sur la rive droite du Nil; 4,000 hab. Victoires des Français sur les mamelouks, 16 mai (1799). En face de la ville, le Nil forme une île, appelée *Eléphantine* par les anciens et *Djézirèh-Assouan* par les Arabes. Près de là sont les ruines de l'antique Syène, où Juvénal fut exilé et où l'on voyait un puits au fond duquel, au solstice d'été, l'image du soleil se peignait tout entière.

Les ruines de Syène sont situées au S.-O. de la ville actuelle, près des carrières de granit rose d'où les Pharaons tirèrent les immenses monolithes qu'ils firent tailler en obélisques et en statues. Ces carrières occupent, à partir du fleuve, un développement de plus de 6 kil. On y voit un obélisque ébauché, resté sur place : il n'a pas moins de 32 mètres de longueur. De nombreuses inscriptions hiéroglyphiques, gravées sur les rochers, attestent que Syène existait à une époque très-reculée : le nom de la ville s'y lit *Souân*, dont les Grecs ont fait *Suênê* et les Romains *Syène*. Quelques colonnes de granit et les débris d'un petit temple sur les murs duquel on lit les noms de Néron et de Domitien, voilà tout ce qui reste de la ville romaine qui était bâtie entre le fleuve et les rochers. Les quartiers arabes, dont on fait remonter la construction au IX^e^ siècle, occupent le penchant d'une colline; ils sont entièrement ruinés; mais on peut suivre, dans une partie de son périmètre, la large muraille de granit avec fossés intérieurs et extérieurs, dont ils furent entourés. Le cimetière musulman, ainsi que plusieurs mosquées dont une est du temps même d'Omar, se trouve en dehors de cette enceinte. D'autres tombeaux, placés au milieu des rochers, paraissent avoir appartenu à l'antique nécropole. En face d'Assouan s'élève l'île célèbre d'Eléphantine (V. ce nom). Le bras du Nil qui les sépare a environ 150 mètres.

ASSOUCHEMENT s. m. (a-sou-che-man — rad. *souche*). Archit. Ensemble des pierres qui, dans un fronton, forment la base du triangle.

ASSOUCY (Charles COYPEAU D'), poëte burlesque, surnommé le *Singe de Scarron*, né à Paris vers 1604, mort vers 1679, doit moins l'espèce de célébrité qu'il a conservée au mérite de ses ouvrages qu'à ces deux vers de Boileau :

Le plus mauvais plaisant eut des approbateurs,
Et, jusqu'à d'Assoucy, tout trouva des lecteurs.

Il eut une existence fort désordonnée. Revenu en France après plusieurs courses aventureuses, il fut mis à la Bastille, puis au Châtelet, pour ses mœurs plus encore que pour ses vers satiriques, et n'en sortit que sur les sollicitations de ses protecteurs. Ses poésies renferment une parodie des *Métamorphoses d'Ovide*, sous le titre de *Ovide en belle humeur*, ainsi que le *Ravissement de Proserpine*, de Claudien. Ces deux ouvrages rappellent les plaisanteries grotesques de Scarron, mais sont loin de reproduire l'esprit et le talent du célèbre auteur du *Roman comique*. Il se donnait lui-même le titre d'*empereur du burlesque, premier du nom.*

ASSOUPI, IE (a-sou-pi) part. pass. du v. Assoupir. Qui est à demi endormi : *Un malade* ASSOUPI. *Il ne dormait pas, il n'était qu'*ASSOUPI. (Acad.) *A peine les rayons du matin avaient jailli du sein des mers Atlantiques, que le bruit des tambours et les fanfares des trompettes font tressaillir le guerrier dans sa tente* ASSOUPI. (Chateaub.) *Saint Vincent de Paul était fort* ASSOUPI *la veille de sa mort.* (Maury.)

Les oiseaux, *assoupis* sur les branches muettes,
Tous livrés aux douceurs de l'ombre et du repos,
Goûtaient dans le sommeil l'heureux oubli des maux.
LA HARPE.

L'haleine de la nuit, qui se brise parfois,
Répand de loin en loin d'harmonieuses voix
Comme pour attester.....
Que le monde *assoupi* palpite et vit encore.
LAMARTINE.

— Par anal. Entièrement plongé : *Il était* ASSOUPI *dans l'amour du plaisir.* (Boss.)

Les gardes, *assoupis* dans leur infâme ivresse,
Laissaient un libre accès à ma main vengeresse.
VOLTAIRE.

— Poét. Privé de mouvement : *Les flots* ASSOUPIS.

Nous ne verrons plus le soleil
Rendre à la nature *assoupie*
Le premier éclat du réveil.
LAMARTINE.

‖ Etouffé, affaibli :

Du pied le plus léger les pas sont *assoupis.*
LAMARTINE.

— Fig. Enervé, affaibli, privé d'énergie, d'activité, calmé, apaisé : *Un peuple* ASSOUPI. *Une rancune* ASSOUPIE. *Des douleurs* ASSOUPIES. *Un courage* ASSOUPI. *Cette querelle fut enfin* ASSOUPIE. *La guerre fut* ASSOUPIE. (Acad.) *Les haines publiques et particulières furent* ASSOUPIES. (Fléch.) *Ces querelles furent* ASSOUPIES *jusqu'à la mort du père La Chaise.* (Volt.) *Il semblait qu'une affaire* ASSOUPIE, *dans laquelle il n'y avait eu jusque-là que du ridicule, ne devait jamais se réveiller.* (Volt.)

Oh! ne réveillons pas une noise *assoupie.*
LA FONTAINE.

Là grondait un volcan; ses feux sont *assoupis.*
DELILLE.

. Un ton plein d'énergie
Doit des cœurs *assoupis* guérir la léthargie.
SANLECQUE.

Mais tu l'as commandé, la foudre est *assoupie*,
Grand Dieu, tu veux confondre et non perdre l'impie.
GILBERT.

Arme tes mamelouks, que l'Egypte *assoupie*
Se réveille avec eux contre une race impie.
BARTHÉLEMY et MÉRY.

Amour, réparateur du monde,
Réveille ces cœurs *assoupis.* BÉRANGER.

Oui, la haine est impie,
Et c'est un frisson plein d'horreur
Quand cette vipère *assoupie*
Se déroule dans notre cœur.
A. DE MUSSET.

ASSOUPIR v. a. ou tr. (a-sou-pir — du lat. *ad*, à; *sopire*, endormir). Endormir à demi, jeter dans un sommeil léger : *L'opium même ne pouvait l'*ASSOUPIR. *Les fumées du vin nous* ASSOUPISSENT. *Un discours monotone* ASSOUPIT *ordinairement les auditeurs.* (Acad.) *Il suffit d'un mouvement lent et égal pour* ASSOUPIR *les auditeurs.* (Buff.)

— Fig. Apaiser, calmer, suspendre : ASSOUPIR *la douleur.* ASSOUPIR *les remords. Un remède qui* ASSOUPIT *les grandes douleurs.* (Acad.) *On réveille par mille artifices les passions que la nature avait* ASSOUPIES. (Mass.)

Le sommeil *assoupit* les longs chagrins du jour.
DE SAINT-AULAIRE.

C'est ainsi qu'on déguise un violent dépit,
C'est ainsi qu'une feinte au dehors l'*assoupit.*
CORNEILLE.

Le sommeil, en calmant les plus violents transports,
Assoupit tout dans l'homme, excepté le remords.
DUCIS.

Des plantes de ces bords, seul et faible remède
Dont l'effet passager *assoupit* la douleur.
LA HARPE.

‖ Réduire à l'inaction : *Abrutis par des passions monstrueuses, ils marchent à tâtons sur le bord de l'abîme; l'esprit d'ivresse et de vertige les* ASSOUPIT. (Fén.) *La solitude* ASSOUPIT *l'esprit.* (Le chev. Temple.) *Les fleurs que vous jette la flatterie sont comme les pavots de Morphée, elles* ASSOUPISSENT *la raison.* (Bogaerts.)

Craignez que de sa voix les trompeuses délices
N'*assoupissent* enfin votre faible raison.
J.-B. ROUSSEAU.

Périsse la vengeance et ses douceurs trompeuses!
Son miel empoisonneur *assoupit* la raison.
LA HARPE.

‖ Empêcher, atténuer l'éclat, la manifestation ou les conséquences : ASSOUPIR *une sédition.* ASSOUPIR *une querelle.* ASSOUPIR *un différend.* ASSOUPIR *des bruits fâcheux. Il se trouva impliqué dans l'accusation, mais ses parents* ASSOUPIRENT *l'affaire.* (Acad.) *La contestation éclata dans l'Académie, qui eut d'abord la sagesse d'écouter tout, et ensuite celle d'*ASSOUPIR *par son autorité une dispute qui ne devait pas en être une.* (Fonten.) *J'ai fait tout ce que j'ai pu pour* ASSOUPIR *la fatale nouvelle.* (Scribe.) *L'Europe fatiguée respirait, et le génie bienfaisant de la paix* AVAIT ASSOUPI *à Ryswick les querelles des rois et les rivalités des nations.* (Boismond.)

Et l'on veut *assoupir* la chose en sa naissance.
MOLIÈRE.

Avez-vous avec elle eu quelque intelligence?
C'est ma sœur, et je puis *assoupir* tout cela.
REGNARD.

Assemblons nos parents, allons chez votre frère,
Et tâchons d'*assoupir* cette effroyable affaire.
VOLTAIRE.

— Absol. : *Les vapeurs qui montent à la tête* ASSOUPISSENT. (Acad.) *Elle évitait cette lenteur affectée dans le discours, dont la pesanteur* ASSOUPIT. (Hamilt.)

S'assoupir, v. pr. S'endormir à moitié, se laisser aller à la somnolence : *Il* S'ASSOUPIT *ordinairement après le repas.* (Acad.) *Le besoin de sommeil fatiguait ma paupière; je luttai quelque temps; enfin, je fus obligé de céder et je* M'ASSOUPIS. (Thomas.) *Une bûche piquée de vers éclate dans le feu comme un marron d'artifice, et vous réveille avec transes au moment où vous alliez* VOUS ASSOUPIR. (Th. Gaut.)

— Fig. Se plonger, être plongé dans l'inaction : *La raison agit avec lenteur, et avec tant de vues et de principes différents, qu'elle doit avoir toujours présents, qu'à toute heure elle* S'ASSOUPIT *ou elle s'égare.* (Pasc.) *Avec ses égaux on se néglige; l'esprit* S'ASSOUPIT. (M^me^ de Lambert.) *La critique est une sentinelle; elle a tort si elle* S'ASSOUPIT. (H. Rigault.)

Comme un enfant bercé par un chant monotone,
Mon âme *s'assoupit* au murmure des eaux.
LAMARTINE.

Le sourire du juste est toujours sur leur lèvre;
Jamais rien de leur sein ne soulève un soupir :
Ah! si, comme eux, mon cœur, tu pouvais *t'assoupir!*
LAMARTINE.

‖ S'apaiser, se calmer, tomber dans l'oubli : *Querelle, rancune qui* S'EST ASSOUPIE. *Avec le temps, les haines* S'ASSOUPISSENT. (Acad.) *Cette affaire enfin* S'ASSOUPIT; *on n'en parla plus.* (Le Sage.) *A Nantes, les querelles de partis* S'ÉTAIENT *fort* ASSOUPIES *depuis* 1830. (D. Stern.)

ASSOUPISSANT (a-sou-pi-san) part. prés. du v. Assoupir : *Soulager un malade en* ASSOUPISSANT *ses douleurs.*

ASSOUPISSANT, ANTE adj. (a-sou-pi-san, an-te — rad. *assoupir*). Qui produit l'assoupissement, le demi-sommeil : *Remède* ASSOUPISSANT. *Potion* ASSOUPISSANTE. *Pilules* ASSOUPISSANTES.

. . . Déjà sur nos yeux languissants
Le sommeil vient verser ses sucs *assoupissants.*
DELILLE.

‖ Qui engage au sommeil, qui le provoque : *Les trois esclaves noires se mirent à chanter des airs* ASSOUPISSANTS *et des paroles enfantines de leur pays, pour apaiser les deux enfants.* (Lamart.) *J'ai été à l'Opéra. Il y a un sommeil et des songes dont l'invention surprend; la symphonie est toute de basses et de tons si* ASSOUPISSANTS, *qu'on admire Lulli sur nouveaux frais.* (M^me^ de Sév.) *On y jouit du même silence, interrompu seulement par le tintement des angelus dans le clocher, ou par la cadence monotone et* ASSOUPISSANTE *des fléaux des paysans qui battent leur blé sur les aires de leurs granges.* (Lamart.)

— Par ext. Ennuyeux, soporifique : *Discours* ASSOUPISSANT. *Vers* ASSOUPISSANTS. *Lecture* ASSOUPISSANTE.

Je sentis de ses vers l'effet *assoupissant.*
DELILLE.

ASSOUPISSEMENT s. m. (a-sou-pi-se-man — rad. *assoupir*). Etat d'une personne assoupie, presque endormie : *Il était dans un profond* ASSOUPISSEMENT. (Acad.) *De ce transport de douleur je tombe soudainement dans un* ASSOUPISSEMENT *profond.* (J.-J. Rouss.) *Télémaque est étonné de voir cet* ASSOUPISSEMENT *universel des Salentins.* (Fén.) *En faisant attention aux rêves légers qui accompagnent l'*ASSOUPISSEMENT, *on y trouve comme des traces d'une autre existence.* (Boiste.)

— Par ext. Nonchalance extrême, indolence, torpeur : *Il est tombé dans un honteux* ASSOUPISSEMENT *sur tous ses devoirs.* (Acad.) *Sortez de votre* ASSOUPISSEMENT. (Acad.) *La vie de certains hommes n'est qu'un pénible et difficile* ASSOUPISSEMENT, *dans lequel ils vieillissent sans honneur.* (Pasc.) *Ce qui cause l'*ASSOUPISSEMENT *dans les Etats qui souffrent, c'est la durée du mal, qui saisit l'imagination des hommes et qui leur fait croire qu'il ne finira jamais.* (De Retz.) *Quelle puissance fallait-il pour rappeler dans la mémoire des hommes le vrai Dieu, si profondément oublié, et retirer le genre humain d'un si prodigieux* ASSOUPISSEMENT! (Boss.) *La gloire peut réveiller l'*ASSOUPISSEMENT *de la paresse.* (Mass.) *Remuez, Seigneur, remuez nos consciences, et ne souffrez pas qu'elles tombent dans un* ASSOUPISSEMENT *dont elles ne reviendraient pas.* (Bourdal.) *Tandis que nos passions, toujours éveillées par les objets qui frappent notre imagination et nos sens, sont dans une action continuelle, notre raison, sujette à de fréquents* ASSOUPISSEMENTS, *n'est que trop disposée à se laisser tromper.* (Mably.) *Ce qui cause, plus que tout, l'*ASSOUPISSEMENT *dans les Etats, c'est la durée du mal.* (La Rochef.-Doud.) *Les bruits qui grondent dans le sein de la société, les secousses qui l'ébranlent, ne sont pas le plus effrayant symptôme qu'elle offre à l'observateur mais cette indifférence léthargique où nous la voyons tomber, ce profond* ASSOUPISSEMENT, *qui l'en tirera?* (Lamenn.) *Monck, disposé à la pesanteur et à l'*ASSOUPISSEMENT, *semblait avoir renoncé à l'activité qui lui était peut-être nécessaire, lorsqu'une occasion imprévue vint ranimer l'énergie encore cachée dans ce corps épais et caduc.* (Guizot.) *Dans le plus général* ASSOUPISSEMENT *du monde, il se trouve quelqu'un qui vient réveiller les autres.* (Balz.)

O Christ! ô soleil de justice!
De nos cœurs endurcis romps l'*assoupissement.*
RACINE.

‖ Etat d'inaction volontaire ou non : *La vieillesse est le temps où la chrysalide entre dans l'*ASSOUPISSEMENT. (J. Joubert.)

— Fig. Action d'assoupir, d'étouffer, de calmer, d'apaiser : *L'*ASSOUPISSEMENT *d'une querelle par l'intermédiaire d'amis communs. L'*ASSOUPISSEMENT *d'un bruit populaire.*

ASSOUPLI, IE (a-sou-pli) part. pass. du v. Assouplir. Rendu souple : *Cuir* ASSOUPLI. *Une petite taille, un corps sec,* ASSOUPLI *par des exercices gymnastiques.* (M.-Brun.)

Que je t'aime, ô vague *assouplie!*
LAMARTINE.

L'onde qui, sous la rive aux contours *assouplis*,
Se balance en berçant l'image d'un beau lis.
SOUMET.

— Fig. Qui a pris de la douceur, qui est plus facile à plier, à diriger : *Homme* ASSOUPLI *par le malheur. Caractère doux et* ASSOUPLI. ‖ Qui a acquis de la facilité à faire quelque chose : *Il est* ASSOUPLI *à l'intrigue.*

ASSOUPLIR v. a. ou tr. (a-sou-plir — rad. *souple*). Rendre souple, doux et flexible : ASSOUPLIR *une étoffe.* ASSOUPLIR *un cuir en le faisant tremper dans l'eau.* ‖ Donner un jeu facile aux muscles ou aux membres : *Il faut un long travail pour* ASSOUPLIR *les muscles.* (Balz.)

J'ai revêtu son corps de la robe chrétienne,
Je veux à la prière *assouplir* ses genoux.
H. CANTEL.

— Fig. Détruire la rudesse naturelle : ASSOUPLIR *une langue rude et grossière.* (Acad.) *Il sut* ASSOUPLIR *ces peuplades sauvages et indomptables.* (Boss.) *Le feu amollit le fer, la douceur* ASSOUPLIT *les caractères les plus difficiles.* (De Ségur.) *Je me promis de former mon esprit et de l'*ASSOUPLIR *aux formes usitées du langage.* (G. Sand.) *Il faut une volonté persévérante pour* ASSOUPLIR *les caractères.* (Balz.)

— Manég. *Assouplir un cheval*, L'habituer à se mouvoir avec souplesse, à faire agir ses membres avec facilité et indépendamment les uns des autres.

S'assouplir, v. pr. Devenir souple : *Le cuir* S'ASSOUPLIT *à l'eau.* (Acad.) *Ce n'est qu'à l'aide d'un long travail que les jarrets du danseur* S'ASSOUPLISSENT. (Volt.)

Et leurs anses, sortant des célestes fourneaux,
S'assouplissent déjà sous les pesants marteaux.
AIGNAN.

— Fig. Perdre sa rudesse naturelle : *Cette humeur sauvage a fini par* S'ASSOUPLIR. *La versification de l'auteur, habituellement dure et pénible, commençait à* S'ASSOUPLIR *un peu à force de travail.* (La Harpe.) *Les populations belges, comprimées dans leur élan par ces désastres ou par les timidités de la France, perdaient l'espoir, et* S'ASSOUPLISSAIENT *au joug autrichien.* (Lamart.)

— **Antonyme.** Raidir ou roidir.

ASSOUPLISSANT (a-sou-pli-san) part. prés. du v. Assouplir : *En* ASSOUPLISSANT *le caractère des enfants, il ne faut pas étouffer leur volonté.*

ASSOUPLISSANT, ANTE adj. (a-sou-pli-san, an-te — rad. *assouplir*). Qui assouplit, qui est propre à assouplir : *Des frictions* ASSOUPLISSANTES.

ASSOUPLISSEMENT s. m. (a-sou-pli-se-

man — rad. *assouplir*). ASSOUPLISSEMENT *du cuir. L'*ASSOUPLISSEMENT *des membres. L'*ASSOUPLISSEMENT *du caractère.*

— Manég. *Assouplissement d'un cheval*, Action de donner de la souplesse à ses mouvements : *L'*ASSOUPLISSEMENT *porte principalement sur l'encolure, les épaules et les hanches.* (Lecoq.)

ASSOUR, village de Nubie, sur la rive droite du Nil. Belles ruines que l'on suppose être celles de l'ancienne Méroé.

ASSOURDI, IE (a-sour-di) part. pass. du v. Assourdir : *Etre* ASSOURDI *par le bruit des voitures, par des salves d'artillerie. Mon oreille fut* ASSOURDIE *d'un mélange confus de hurlements, de jappements, d'aboiements, de grognements.* (Ch. Nod.) *Au moment où je passais,* ASSOURDI *par la formidable cataracte, un enfant, habitué à faire ménage avec cette merveille du monde, jouait en chantant parmi des fleurs.* (V. Hugo.)

Elle feint de parler, c'est moi qui n'entends goutte;
Le cousin de César est *assourdi* sans doute.
SCARRON.

— Fig. : *Que vaut souvent telle exhortation, quand raison est presque* ASSOURDIE, *suffoquée ou endormie par les tentations?* (Gerson.)

ASSOURDIR v. a. ou tr. (a-sour-dir — rad. *sourd*). Causer dans l'ouïe un trouble qui l'empêche de percevoir tout autre bruit : *Le bruit du canon, le son des cloches nous* ASSOURDIT. *Ils nous* ASSOURDISSAIENT *de leurs cris, de leurs hurlements. Il criait à nous* ASSOURDIR. *Nos sens ne perçoivent rien d'extrême : trop de bruit nous* ASSOURDIT, *trop de lumière éblouit, trop de distance et trop de proximité empêche la vue.* (Pasc.) *Ils se rapprochent tous à la fois, et nous* ASSOURDISSENT *comme les sons des cloches d'une cathédrale.* (B. de St-P.) *Les prisonniers nous* ASSOURDISSAIENT *de leurs cris.* (H. Beyle.)

Tout ce bruit m'*assourdit* et ce fracas m'assomme.
C. DELAVIGNE.

Cet Etna rote mousquetades,
Fait entendre des pétarades
Capables d'*assourdir* les gens. SCARRON.

‖ On dit dans le même sens, *Assourdir les oreilles : Cette musique est trop bruyante, elle* ASSOURDIT LES OREILLES. *Le bruit, à force de devenir grand, étourdit et* ASSOURDIT LES OREILLES. (Boss.) *A quoi peuvent servir les conseils de la prudence, si vous permettez à la peur d'*ASSOURDIR VOS OREILLES? (Bogaerts.)

Si Colin voit Paris, ce fracas de merveilles,
Sans rien dire à son cœur, *assourdit ses oreilles.*
VOLTAIRE.

— Par exagér. Fatiguer d'un bruit monotone ou excessif : *Il faut accoutumer les enfants à s'amuser sans* ASSOURDIR *les grandes personnes.* (Miss Edgeworth.) *Le pérorer gagne de proche en proche. Il m'éblouit la vue, il m'*ASSOURDIT LES OREILLES. *Où fuir? où me cacher?* (Cormen.)

— Par anal. Rendre plus sourd, en parlant d'un son : ASSOURDIR *un son.* ASSOURDIR *une voyelle.* ‖ Affaiblir, adoucir, en parlant de l'éclat ou de la lumière : ASSOURDIR *par des stores la lumière du jour. Il se forme à la surface de l'argenterie une très-légère couche d'oxyde qui en* ASSOURDIT *l'éclat.*

— Fig. Rendre sourd à certains avertissements, à certaines leçons : *L'enseignement est une ingrate et rude mission, dans le tumulte des passions qui* ASSOURDIT *le pays.* (Lamart.)

— Peint. et grav. : *Assourdir les tons, les lumières, assourdir les reflets*, Diminuer leur éclat. ‖ *Assourdir les tailles*, Les multiplier pour forcer les demi-teintes jugées trop claires.

— Mar. *Assourdir les avirons*, Les envelopper de linge ou d'étoupe à l'endroit où ils sont en contact avec le bord, pour qu'ils ne fassent pas de bruit pendant qu'on les manœuvre.

S'assourdir, v. pr. Devenir dur ou insensible, en parlant de l'ouïe : *Si un corps s'est introduit ou s'est formé dans la trompe d'Eustache, l'ouïe* S'ASSOURDIT, *parce que la colonne d'air extérieur n'étant plus contre-balancée par la colonne intérieure, la membrane du tympan est dès lors incapable de traduire, par ses vibrations propres, les vibrations des corps sonores.* (Raspail.)

— Par ext. Devenir moins sonore : *Les syllabes médianes* S'ASSOURDISSENT. (Fallot.)

ASSOURDISSANT (a-sour-di-san) part. prés. du v. Assourdir :

Malheur à qui n'a pas une voix de tonnerre!
On n'exprime plus rien qu'à force de poumons,
Et qu'en *assourdissant* et loges et parterre.
LA CHAUSSÉE.

ASSOURDISSANT, ANTE adj. (a-sour-di-san — rad. *assourdir*). Qui assourdit : *Bruit* ASSOURDISSANT. *Ces cloches sont* ASSOURDISSANTES. (Acad.) *Le bruit de cette gamme* ASSOURDISSANTE *et continue monte jusqu'aux croisées en une seconde, et réveille en sursaut la marquise.* (Rog. de Beauv.) *Ce fut pendant six mois un tapage* ASSOURDISSANT *de scies, de marteaux, de cognées.* (V. Hugo.) *Le bruit* ASSOURDISSANT *du cor ne retentit plus que rarement dans nos modernes châteaux.* (Bodin.)

— Par exagér. Qui fatigue, en parlant d'un bruit monotone ou excessif : *Babil* ASSOURDISSANT. *Son bavardage est* ASSOURDISSANT. *Puis les caquets* ASSOURDISSANTS *d'une foule de poules, d'oies et de canards.* (V. Hugo.)

— Fig. Qui produit une sorte de vertige :

Le bruit *assourdissant* de l'humaine tempête
Monte, gronde sans cesse, et m'enivre la tête.
LAMARTINE.

ASSOURDISSEMENT s. m. (a-sour-di-se-man — rad. *assourdir*). Action d'assourdir; résultat de cette action :

Et, sans le bruit de vos bastilles,
N'ai-je donc pas assez, mes filles,
De l'*assourdissement* des flots?
V. HUGO.

ASSOUVER v. n. ou intr., ou **S'assouver**, v. pr. (a-sou-vé — du lat. *a se*, de soi, par soi-même). Se dit d'un étang qui s'empoissonne de lui-même, qui produit de lui-même du poisson : *Les étangs n'*ASSOUVENT *que lorsqu'ils sont traversés par un cours d'eau.*

ASSOUVI, IE (a-sou-vi) part. pass. du v. Assouvir. Rassasié : *Sa faim est* ASSOUVIE, *n'est pas encore* ASSOUVIE. *Il est enfin* ASSOUVI. *Un animal* ASSOUVI *est rarement à craindre.*

— Fig. Satisfait et apaisé : *Une haine, une vengeance* ASSOUVIE. *Son ambition ne saurait être* ASSOUVIE. (Acad.) *Votre ambition serait-elle enfin* ASSOUVIE? (Pasc.)

L'ambition déplaît quand elle est *assouvie.*
CORNEILLE.

Octave aura donc vu ses fureurs *assouvies.*
CORNEILLE.

Et le courroux du sort voulait être *assouvi.*
RACINE.

Vos yeux ne sont-ils pas *assouvis* des ravages
Qui de ce continent dépeuplent les rivages?
VOLTAIRE.

. Votre sombre furie
Du sang de Claudius brûle d'être *assouvie.*
DUCIS.

Quand l'homme, ranimant une rage *assouvie*,
Cherche encor la douleur où ne bat plus la vie....
LAMARTINE.

— **Antonyme.** Inassouvi.

ASSOUVIR v. a. ou tr. (a-sou-vir — rad. *soûl*). Rassasier; apaiser la grande faim, l'appétit vorace : ASSOUVIR *quelqu'un.* ASSOUVIR *la faim de quelqu'un. Enfant, animal qu'on ne peut* ASSOUVIR. *Depuis qu'il est relevé de maladie, on ne saurait l'*ASSOUVIR. (Acad.) *Que faut-il faire pour* ASSOUVIR *cette voracité?* (Acad.) *Nous pûmes* ASSOUVIR *la faim dont nous souffrions depuis longtemps.* (Arago.) *Quelques-uns ont dit que tu étais un troupeau, et qu'ils en étaient les pasteurs; toi, la brute; eux, l'homme. A eux donc ta toison, ton lait, ta chair. Pais sous leur houlette, et multiplie pour réchauffer leurs membres, étancher leur soif,* ASSOUVIR *leur faim.* (Lamenn.)

Des vivants animaux que déchirait sa main,
Les morceaux palpitants *assouvissaient* sa faim.
L. RACINE.

— Fig. Contenter, satisfaire. S'emploie surtout dans le style soutenu, et en poésie : ASSOUVIR *son ambition.* ASSOUVIR *sa haine.* ASSOUVIR *sa vengeance.* ASSOUVIR *sa fureur, sa rage. Rien ne peut* ASSOUVIR *leur cupidité, leur avarice.* (Acad.) *Dieu donne au corps ce qui lui suffit, mais il n'entreprend pas d'*ASSOUVIR *l'avidité démesurée de nos convoitises.* (Boss.) *Dans ta brutale fureur, tu te tournes contre toi-même, et tu ne sais comment* ASSOUVIR *ta rage impuissante.* (Boss.) *Les soldats furieux, répandus dans la campagne, et portant le fer et le feu de tous côtés, ne devraient-ils pas* AVOIR ASSOUVI *ta vengeance?* (Vertot.) *Avide d'or et de vaines richesses, quels dangers l'homme ne brave-t-il pas pour* ASSOUVIR *sa brutale avarice?* (Lacép.) *Annibal maudissait cette Rome, qui* ASSOUVISSAIT *sa colère sur un homme seul et désarmé.* (Napol. I^er^.) *Méprisant la prévoyance, il se procurait tous les plaisirs, toutes les jouissances qu'il pouvait* ASSOUVIR *de suite et payer comptant.* (Ch. Dupin.)

Mon sang doit *assouvir* sa rage furieuse.
LONGEPIERRE.

Assouvis tes regards; jouis de ma souffrance.
LAMARTINE.

. Enfin les destins désormais
Ont assouvi leur haine, ont épuisé leurs traits.
VOLTAIRE.

Le dragon qu'annonçait sa prophétique voix
Vint sur la race humaine *assouvir* sa vengeance.
DELILLE.

Au minotaure il faut des victimes humaines;
Rien n'*assouvit* la faim du désir immortel.
H. CANTEL.

Assez et trop longtemps, implacables Achilles,
Vos discordes civiles
De morts *ont assouvi* les enfers étonnés.
J.-B. ROUSSEAU.

Non, cruel, n'attends pas que ma main meurtrière
Fasse couler le sang de ton malheureux frère;
Assouvis, si tu peux, ta fureur sur le mien.
CRÉBILLON.

‖ Lasser, épuiser, amener à un état de satiété : *Le Parthénon, ce temple des temples, écrase depuis des siècles l'admiration sans l'*ASSOUVIR. (Lamart.)

S'assouvir, v. pr. Se repaître jusqu'à satiété, se rassasier : *Une bête féroce qui ne* S'ASSOUVIT *que de carnage.* (Acad.) *Tous les raffinements dont nous nous servons pour couvrir nos tables suffisent à peine à nous déguiser les cadavres qu'il nous faut manger pour* NOUS ASSOUVIR. (Buff.)

Ah! jamais la beauté qui séduisit mon cœur
N'adoucira l'abord menaçant et sauvage
Du lion dont la faim *s'assouvit* de carnage.
LEMERCIER.

— Fig. Se satisfaire, se repaître; être satisfait, repu, rassasié : *Il y a deux faims qui ne* S'ASSOUVISSENT *jamais : celle de la science et celle des richesses.* (Max. orient.) *Par les richesses, l'ambitieux* SE *peut* ASSOUVIR *d'honneurs, et le voluptueux de plaisirs.* (Boss.) *Ses ennemis* S'ASSOUVISSENT *de son sang.* (Boss.) *Adraste nage dans le sang; il ne peut* S'ASSOUVIR *de carnage.* (Fén.) *Les esprits vifs, pleins de feu, ne peuvent* S'ASSOUVIR *de l'hyperbole.* (La Bruy.) *Leur rage, devenue impuissante, n'a fait que s'irriter en voulant* S'ASSOUVIR. (J.-J. Rouss.) *La pesante brute humaine* S'ASSOUVIT *de sensations et de bruit.* (H. Taine.)

Barbare, *assouvis-toi* du sang de ta patrie.
VOLTAIRE.

J'ai de quoi *m'assouvir* de cette ambition.
CORNEILLE.

La rigueur de la mort *se* voulut *assouvir.*
MALHERBE.

Laissez-moi *m'assouvir* dans mon courroux extrême.
MOLIÈRE.

ASSOUVISSEMENT s. m. (a-sou-vi-se-man — rad. *assouvir*). Action d'assouvir; état de ce qui est assouvi : *Rien ne suffit à l'*ASSOUVISSEMENT *de sa faim.* (Acad.)

— Fig. Etat de ce qui est satisfait et apaisé : *L'*ASSOUVISSEMENT *des passions, des désirs. L'*ASSOUVISSEMENT *de nos passions amène avec lui leur châtiment, qui est la satiété.* (Lewis.) *Impossible d'expliquer par quel phénomène j'ai brusquement reculé devant l'*ASSOUVISSEMENT *des plus exécrables passions.* (E. Sue.)

ASSO Y DEL RIO (Ignace Jordan D'), jurisconsulte et naturaliste espagnol, vivait dans la seconde moitié du XVIII^e^ siècle. Outre des travaux sur la botanique et sur divers sujets d'histoire naturelle, il a donné, entre autres ouvrages de jurisprudence : *Institutions du droit civil de Castille* (en collaboration avec D. Manuel y Rodriguez); Madrid, 1775, ouvrage devenu classique en Espagne.

ASSU, ville du Brésil, dans la province de Rio-Grande du Nord, ch.-lieu de comarque.

ASSUAY, nom d'un des trois départements de l'ancienne république de Colombie, qui sont compris actuellement dans la République de l'Equateur. L'Assuay, qui possède de riches mines d'or, renferme des forêts de l'arbre appelé *Cascarilla de Loxa*, si connu en médecine sous le nom de *quinquina.* Restes de la fameuse chaussée des Incas, et autres ruines imposantes, qui attestent l'antique civilisation des Péruviens.

ASSUDESTIE. Se met quelquefois pour *Asudestie.* V. ce mot.

ASSUÉFACTION s. f. (a-su-é-fa-ksi-on — du lat. *assuetus*, habitué; *facere*, faire). Syn. de *habitude.* Vieux mot.

ASSUÉRUS, roi de Perse, suivant l'Ecriture, épousa la juive Esther, qui lui fit rendre un édit favorable à ses coreligionnaires. On croit communément que c'est le prince désigné dans l'histoire sous le nom d'*Artaxerce Longue-Main.* L'histoire d'Assuérus et d'Esther a fourni le sujet d'un assez grand nombre de tableaux; on trouvera la description des plus remarquables au mot ESTHER.

Assuérus touchant Esther de son sceptre d'or, sujet traité par divers artistes, notamment par Jan Steen (musée de l'Hermitage). V. ESTHER.

ASSUÉTUDE s. f. (a-su-é-tu-de — lat. *assuetudo*, même sens). Néol. Habitude.

ASSUJETTI ou **ASSUJÉTI, IE** (a-su-jé-ti) part. pass. du v. Assujettir. Soumis à, rendu sujet de : *Etre* ASSUJETTI *à quelqu'un, à la domination, aux volontés de quelqu'un. Carthage fut* ASSUJETTIE *aux Romains.* (Boss.)

La Grèce entière est libre, et la molle Ionie
Sous leur joug odieux languit *assujettie.*
VOLTAIRE.

Donnez au chantre heureux, par vous *assujetti*,
Le talent d'exprimer tout ce qu'il a senti.
LA HARPE.

— Par ext. Qui subit l'action de : *La terre paraît ici moins* ASSUJETTIE *à l'homme, et l'homme moins abandonné à des convenances misérables.* (M^me^ de Sév.) ‖ Maintenu, fixé : *Cette poutre est bien* ASSUJETTIE. (Acad.) *D'où vient que le globe de la terre tourne régulièrement autour du soleil, dans des espaces où nul corps solide ne le tient* ASSUJETTI *pour régler son cours?* (Fén.) *Les jambes sont enveloppées de peaux tannées* ASSUJETTIES *avec des bandelettes rouges.* (E. Sue.)

— Fig. Dominé par : *Etre* ASSUJETTI *à ses goûts, à ses passions, à ses vices. Dans les opérations sensuelles, l'âme est* ASSUJETTIE *au corps.* (Boss.) *On ne veut être* ASSUJETTI *qu'à la raison et à la justice.* (Pasc.) *Un discours tenu devant des femmes est meilleur que celui qu'on tient en leur absence, car il est* ASSUJETTI *à plus de règle.* (Renan.) ‖ Astreint à, contraint par : *L'homme est* ASSUJETTI *à la mort. Les grands et les petits sont également* ASSUJETTIS *aux mêmes nécessités naturelles.* (Boss.) *Tant que nous sommes détenus dans cette demeure mortelle, nous vivons* ASSUJETTIS *aux changements.* (Boss.) *L'homme est* ASSUJETTI *au temps.* (J. de Maistre.) ‖ Tenu dans une grande sujétion par ses devoirs, par un emploi, etc. : *Etre* ASSUJETTI *à un travail pénible. Il était* ASSUJETTI *comme les autres à la régularité du service.* (Volt.) ‖ Absolument dans ce dernier sens : *C'est un homme très-*ASSUJETTI. *Une femme ne devrait pas être* ASSUJETTIE *à ce point.*

ASSUJETTIR ou **ASSUJÉTIR** v. a. ou tr. (a-su-jé-tir — rad. *sujet*). Soumettre, rendre son sujet, ranger sous sa domination : ASSUJETTIR *une nation. On n'*A *pas encore* ASSUJETTI *ce pays-là.* (Acad.) *L'art de gouverner est celui d'*ASSUJETTIR *le plus fort au plus faible, le plus grand nombre au plus petit.* (Max. orient.) *On ne fait la guerre à une république que pour deux motifs : le premier, pour s'en rendre maître; le second, pour l'empêcher de vous* ASSUJETTIR. (Machiavel.) *Ce sont ces besoins et ces désirs qui attirent les hommes auprès de vous, et qui vous les* ASSUJETTISSENT. (Pasc.) *Que votre génie vous* ASSUJETTISSE *tout ce qui n'est pas soumis à vos armes.* (Pasc.) *Philippe* ASSUJETTIT *toute la Grèce.* (Boss.) *Les Romains établirent comme une loi qu'il ne serait permis à aucun roi d'Asie d'entrer en Europe, et d'y* ASSUJETTIR *quelque peuple que ce fût.* (Montesq.) *L'Angleterre devint tout d'un coup plus formidable que jamais sous la domination de Cromwell, qui l'*ASSUJETTIT. (Volt.)

. C'est l'Arbitre suprême
Qui, pour mieux t'élever, voulut t'*assujettir.*
J.-B. ROUSSEAU.

— Particulièrem. Fixer une chose de manière qu'elle soit stable et immobile : ASSUJETTIR *un mât, une poutre, une table qui vacille.*

— Par ext. Astreindre, enchaîner : *Son emploi l'*ASSUJETTIT *beaucoup. On l'*AVAIT ASSUJETTI *à un travail au-dessus de ses forces. Il veut vous* ASSUJETTIR *à d'étranges conditions.* (Acad.) *Quand mon bien m'*ASSUJETTIRA, *je l'abandonnerai sans peine; j'ai des bras pour travailler.* (J.-J. Rouss.) ‖ Contraindre d'accepter, d'obtempérer, de se soumettre ou de se conformer à : *Il veut nous* ASSUJETTIR *à ses opinions, à ses caprices. Corneille nous* ASSUJETTIT *à ses caractères et à ses idées; Racine se conforme aux nôtres.* (La Bruy.) *Le vainqueur des Saxons et des Frisons les* AVAIT ASSUJETTIS *au christianisme comme à un frein nécessaire.* (Volt.) *Une génération ne peut* ASSUJETTIR *à ses lois les générations futures.* (Napol. III.)

— Fig. Dompter, soumettre à une domination morale : ASSUJETTIR *les esprits.* ASSUJETTIR *ses passions. Sa bonté lui* ASSUJETTIT *tous les cœurs.* (Acad.) *A moins que la foi n'*ASSUJETTISSE *notre raison, nous passons la vie à croire et à ne croire point, à nous vouloir persuader, et à ne pas nous convaincre.* (St-Evrem.) *Il ne faut point* ASSUJETTIR *la vertu à la volupté, l'esprit au corps, et le véritable courage à une valeur insensée.* (Boss.) *L'homme n'est jamais plus libre que lorsqu'il* ASSUJETTIT *ses passions à la raison, et sa raison à la justice.* (D'Aguess.) *Toutes les passions sont mauvaises, quand on s'y laisse* ASSUJETTIR. (J.-J. Rouss.)

. Ils se font une superbe loi
De ne point à l'hymen *assujettir* leur foi.
RACINE.

C'est un bonheur honteux, cruel, empoisonné,
D'*assujettir* un cœur qui ne s'est pas donné.
VOLTAIRE.

Grande reine, de qui les charmes
Assujettissent tous les cœurs.....
RACINE.

‖ Empêcher le libre usage : *Ainsi les choses se présentent au monarque infortuné; il reste immuable, accoté des événements qui calent et* ASSUJETTISSENT *son esprit.* (Chateaub.)

— Art vétér. *Assujettir un animal*, Le contenir dans la position la plus favorable pour l'opérer, le panser ou faciliter la guérison de quelque partie malade.

— Manég. *Assujettir un cheval*, Le conduire de manière que les épaules et les hanches ne sortent point de la piste. ‖ *Assujettir la croupe d'un cheval*, La fixer avec la rêne de dedans et la jambe de dehors.

S'assujettir v. pr. Se soumettre, s'astreindre à : S'ASSUJETTIR *aux volontés, aux fantaisies, aux caprices d'une personne.* S'ASSUJETTIR *aux lois.* S'ASSUJETTIR *à des règles.* S'ASSUJETTIR *à l'étiquette.* S'ASSUJETTIR *à la mode. Je ne veux pas* M'ASSUJETTIR *à cela.* (Acad.) *La dignité de l'homme consistait, dans son innocence, à dominer sur les créatures et à en user; mais aujourd'hui elle consiste à s'en séparer et à* S'Y ASSUJETTIR. (Pasc.) *Souvent la nature nous dément, et ne* S'ASSUJETTIT *point à ses propres règles.* (Pasc.) *Corneille ne* S'EST *pas toujours* ASSUJETTI *au goût des Grecs.* (La Bruy.) *La raison, qui est la vraie nature des hommes raisonnables, demande qu'ils* S'ASSUJETTISSENT *à des lois et à certains hommes qui sont en la place des premiers législateurs.* (Fén.) *Quelle tyrannie que celle des usages! Il faut pourtant* S'Y ASSUJETTIR. (Mass.) *Ma mauvaise tête ne peut* S'ASSUJETTIR *aux choses.* (J.-J. Rouss.) *L'homme sage* S'ASSUJETTIT *aux usages et même à certains préjugés, plutôt que de heurter trop violemment les opinions reçues.* (La Harpe.) *Voyez cette pauvre servante, comme elle* S'ASSUJETTIT *cent fois par jour à gravir avec de lourds fardeaux ces cinq étages!* (G. Sand.) *Il faut de l'effort pour s'élever vers l'idéal, il faut se vaincre pour* S'ASSUJETTIR *à la règle.* (Nisard.)

Faut-il *s'assujettir* à ses moindres caprices?
DESTOUCHES.

Là, sans *s'assujettir* au dogme de Broussain,
Tout ce qu'on boit est bon, tout ce qu'on mange est [sain.
BOILEAU.

Est-il juste, après tout, que l'on *s'assujettisse*
A répondre à cent sots selon leur sot caprice.
REGNARD.

— Rem. L'orthographe *assujétir*, qui serait la seule régulière et la seule autorisée par

l'analogie, est cependant généralement abandonnée.

— **Syn.** **Assujettir, asservir, soumettre, subjuguer.** V. ASSERVIR.

— **Antonymes.** Décharger, dégager, délivrer, dispenser, exempter.

— **Encycl.** Art vétér. Lorsqu'on veut pratiquer une opération chirurgicale sur un animal domestique, on l'*assujettit*, c'est-à-dire qu'on le contient de manière qu'il ne puisse nuire ni à lui-même, ni à l'opérateur par la violence et la spontanéité de ses mouvements. Quelque docile que soit un animal, et quelque grande que soit sa soumission à l'homme, la douleur que produit nécessairement une opération l'oblige de faire des mouvements presque toujours brusques et très-énergiques, soit qu'il cherche à éviter la souffrance, soit qu'il veuille rendre le mal pour le mal en usant de ses moyens naturels de défense. Trois ordres de moyens sont employés pour rendre les animaux aussi inoffensifs que possible : 1° les moyens bénins ou de douceur, qui consistent à caresser l'animal, à l'influencer de la voix, du regard, du geste, à le priver momentanément de la vue à l'aide d'un voile placé sur les yeux, enfin à employer les agents dits anesthésiques; 2° les moyens dérivatifs ou de torture, dont l'emploi repose sur cette vérité empiriquement acquise, qu'une douleur artificiellement produite place l'animal dans des conditions favorables pour supporter une douleur nouvelle, parce que la première diminue considérablement la seconde, et que les moyens de torture sont en même temps des moyens de contrainte; 3° les moyens mécaniques de contention consistant dans l'application sur les animaux de divers appareils destinés à limiter leurs mouvements, à supprimer leurs moyens de défense, et à les maintenir dans les positions les plus favorables pour la sûreté de l'opérateur et de l'opéré.

ASSUJETTISSANT ou **ASSUJÉTISSANT** (a-su-jé-ti-san) part. prés. du v. Assujettir : *Isaac, touché des cris d'Esaü, le bénit enfin, mais en l'*ASSUJETTISSANT *à son frère.* (De Sacy.)

En *assujettissant*, vous avez l'art de plaire.
CORNEILLE.

ASSUJETTISSANT ou **ASSUJÉTISSANT, ANTE** adj. (a-su-jé-ti-san, an-te — rad. *assujettir*). Qui oblige à une grande sujétion, à beaucoup d'assiduité : *Emploi, métier* ASSUJETTISSANT. *Il y a un commerce ou un retour des devoirs du souverain à ses sujets, et de ceux-ci au souverain. Quels sont les plus* ASSUJETTISSANTS *et les plus pénibles? Je ne le déciderai pas.* (La Bruy.)

ASSUJETTISSEMENT ou **ASSUJÉTISSEMENT** s. m. (a-su-jé-ti-se-man — rad. *assujettir*). Etat de dépendance, de soumission : *L'*ASSUJETTISSEMENT *d'un peuple. L'*ASSUJETTISSEMENT *d'un pays. L'homme préfère la plus orageuse liberté à un* ASSUJETTISSEMENT *tranquille.* (J.-J. Rouss.)

— Par ext. Contrainte, gêne résultant de l'obligation de faire ou de ne pas faire certaines choses : *Vivre dans l'*ASSUJETTISSEMENT. *Tenir quelqu'un dans un grand* ASSUJETTISSEMENT. *Les* ASSUJETTISSEMENTS *de la grandeur, du pouvoir. Il est des* ASSUJETTISSEMENTS *qu'on ne peut longtemps supporter.* (Acad.) *Ma vie a toujours été pleine d'agitations, d'*ASSUJETTISSEMENTS, *de fatigues.* (Mass.) *L'élévation a ses* ASSUJETTISSEMENTS *et ses inquiétudes ; l'obscurité, ses humiliations et ses mépris.* (Mass.) *Les* ASSUJETTISSEMENTS *des grands sont tristes : élevés à vivre d'humeur et de caprices, tout ce qui les gêne et les contraint les accable.* (Mass.) *N'est-il pas évident que, sous une spécieuse apparence, les ministères publics sont, dans la pratique, des* ASSUJETTISSEMENTS *perpétuels et très-réels?* (Bourdal.) *Ce n'est pas tant la possession qui nous rassasie que l'*ASSUJETTISSEMENT. (J.-J. Rouss.) *La nature nous tient dans le plus constant et le plus grand* ASSUJETTISSEMENT, *par tous les liens qui nous attachent aux hommes et aux choses.* (Laveaux.) *Une profession est un lien d'*ASSUJETTISSEMENT *à une multiplicité de devoirs.* (Fabre-Terreneuve.) *L'essence de l'esclavage consiste dans l'*ASSUJETTISSEMENT *à la volonté de l'homme.* (Lamenn.) ‖ Action de s'assujettir, de se conformer, de s'astreindre à une chose gênante : *L'*ASSUJETTISSEMENT *à l'étiquette, aux lois de l'étiquette. Une chose folle, et qui découvre bien notre petitesse, c'est l'*ASSUJETTISSEMENT *aux modes.* (La Bruy.)

—**Syn.** **Assujettissement, dépendance, subordination, sujétion.** *Subordination* suppose une hiérarchie dans laquelle chacun a un supérieur ou des supérieurs dont il relève : *Les Perses avaient une grande* SUBORDINATION *dans tous les emplois.* (Boss.) La *dépendance* s'oppose à ce que nous ne fassions rien sans l'aveu, sans la permission d'une personne à la disposition de laquelle nous sommes : *La femme, en violant les droits du mariage, sort de sa* DÉPENDANCE *naturelle.* (Montesq.) La nature nous tient dans le plus grand et le plus complet *assujettissement* par tous les liens qui nous attachent aux hommes et aux choses; et nos besoins sont des *sujétions* qui nous rappellent sans cesse que notre vie n'est qu'un éternel *assujettissement* où nous ne faisons que changer de *sujétions*.

ASSULE s. f. (a-su-le — du lat. *assula*, copeau). Chacune des pièces de la peau cuirassée d'un mammifère.

ASSUMÉ, ÉE (a-su-mé) part. pass. du v. Assumer : *Responsabilité* ASSUMÉE.

ASSUMER v. a. ou tr. (a-su-mé — du lat. *assumere;* formé de *ad* à; *sumere*, prendre). Prendre sur soi, accepter pour soi, se charger de : ASSUMER *sur soi la responsabilité d'une chose, d'une mesure. J'accumulai sur leurs têtes les maux que longtemps* J'AVAIS *courageusement* ASSUMÉS *sur la mienne.* (G. Sand.) *Robespierre et Saint-Just* ONT ASSUMÉ *sur leurs têtes toutes les haines soulevées par la Terreur.* T. Delord.)

— **Antonymes.** Récuser, rejeter, se décharger.

ASSUMPÇAO (Jozé DE), théologien portugais, mort en 1751. Il a écrit un nombre considérable d'ouvrages de théologie, ainsi que des poésies latines, épigrammes, hymnes, etc., qui passent pour n'être point sans mérite.

ASSUMPÇAO (don Joachim DE), physicien portugais, chanoine de la congrégation de Sainte-Croix, membre de l'Académie des sciences de Lisbonne, né en 1753, mort en 1793. Il mourut épuisé par l'étude, laissant imparfaits des travaux qui lui eussent valu une grande célébrité s'il eût eu le temps de les terminer. Il reste de lui des mémoires sur les phénomènes de l'électricité, de la météorologie, science alors dans l'enfance, sur les éclipses des satellites de Jupiter, etc.

ASSUNTO (J.-Ch. Guidetti, en religion, Honoré dell'), carme et théologien italien, né en 1639, mort en 1716. Il enseigna avec éclat la théologie et devint prévôt général de son ordre. On a de lui divers écrits de piété : l'*Anima divota e virtù verso il Bambino Iddio*, Milan, 1677; *Breve istruzione per ispendere benè il tempo della presente vita*, Venise, 1683.

ASSŪR, deuxième fils de Sem, se fixa d'abord dans les plaines de Sennaar, en Babylonie, en fut chassé par Nemrod, vint s'établir au bord du Tigre, bâtit Ninive et fonda le royaume d'*Assyrie*, auquel il laissa son nom.

ASSURABLE adj. (a-su-ra-ble — rad. *assurer*). Néol. Qui peut être assuré, garanti par une compagnie d'assurance : *Les bestiaux en état de maladie ne sont pas* ASSURABLES.

ASSURANCE s. f. (a-su-ran-se — rad. *assurer*). Conviction, ferme persuasion; espérance certaine : *J'ai l'*ASSURANCE *qu'il reviendra de son erreur. J'ai l'*ASSURANCE *que cette place lui sera donnée.* (Acad.) *Ce n'est pas avoir été captif que de l'avoir été avec l'*ASSURANCE *d'être délivré dans soixante-dix ans.* (Pasc.)

Puis-je sur ton récit fonder quelque *assurance?*
RACINE.

Combats avec l'*assurance*
De triompher à ses yeux. J.-B. ROUSSEAU.

‖ Gage, preuve, garantie : *Quelle* ASSURANCE *ont-ils contre la vengeance éternelle qui les menace?* (Boss.) *Personne ne peut avoir aucune* ASSURANCE *d'être dans cet état.* (Boss.) *Xanthus gagea sa maison qu'il boirait la mer tout entière, et, pour* ASSURANCE *de la gageure, il déposa l'anneau qu'il avait au doigt.* (La Font.) *Le roi voyait tout le monde autour de lui prendre ses* ASSURANCES. (Anquet.) *L'éducation est une* ASSURANCE *pour la vie, et un passe-port pour l'éternité.* (La Rochef.-Doud.)

... Mon honneur par là cherche son *assurance*.
CORNEILLE.

Ainsi par mon hymen vous avez l'*assurance*
Que mille vrais Romains prendront votre défense.
CORNEILLE.

‖ S'emploie quelquefois dans ce sens en parlant des personnes :

Et toi, de tous les cœurs la certaine espérance,
Et du bonheur public la seconde *assurance*.
J.-B. ROUSSEAU.

‖ Affirmation, déclaration, protestations, promesses par lesquelles on tâche d'inspirer de la confiance : *Donner à quelqu'un l'*ASSURANCE *de son amitié, de son dévouement. On lui a donné l'*ASSURANCE *qu'il serait nommé.* (Acad.) *Ce ne sont pas de vaines* ASSURANCES, *des* ASSURANCES *en l'air.* (Acad.) *Il reprit son discours, sur l'*ASSURANCE *que je lui donnai de ne plus faire de semblables observations.* (Pasc.) *Sur cette* ASSURANCE, *je retournai chez mon docteur.* (Pasc.) *Cet amant favorisé croira plutôt un caractère qu'il n'a jamais vu, que les* ASSURANCES *d'amour qu'il reçoit tous les jours de sa maîtresse.* (Corneille.) *J'avais besoin d'être consolé par les* ASSURANCES *touchantes de votre amitié, que vous me donnez dans vos deux dernières lettres.* (Volt.)

Mon père en ce palais est mort par le poison,
Le ciel et les enfers m'en donnent l'*assurance*.
DUCIS.

‖ S'emploie avec la même acception dans les formules de politesse par lesquelles on termine une lettre : *Veuillez agréer l'*ASSURANCE *de mon respect, de mon dévouement, de ma considération*, etc.

— Confiance qui résulte d'une ferme conviction : *Vous n'avez qu'à partir avec* ASSURANCE, *je vous suivrai de près.* (Acad.) *J'avais toujours un extrême désir d'apprendre à distinguer le vrai d'avec le faux, pour voir clair en mes actions et marcher avec* ASSURANCE *en cette vie.* (Desc.) *Il n'est pas donné aux hommes de trouver l'*ASSURANCE *entière dans leurs conseils et dans leurs affaires.* (Boss.)

Je pris sur cet oracle une entière *assurance*.
CORNEILLE.

Dans vos prospérités mettez plus d'*assurance*.
VOLTAIRE.

Là vous la pourrez mettre avec toute *assurance*,
Et de cette action nul n'aura connaissance.
MOLIÈRE.

‖ Fermeté, courage, hardiesse : *Parler, répondre avec* ASSURANCE. *Montrer de l'*ASSURANCE. *Perdre de son* ASSURANCE. *C'est un jeune acteur qui n'a pas encore d'*ASSURANCE. (Acad.) *Qu'elle eut d'*ASSURANCE *dans cet effroyable péril!* (Boss.) *La noble* ASSURANCE *du jeune inconnu, qui traversait sans précautions tant de troupes ennemies, étonna tous les alliés.* (Fén.) *Rien ne donne de l'*ASSURANCE *à certains personnages comme la fortune et la sottise.* (La Rochef.) *Je ne crains rien tant que votre* ASSURANCE : *tout est à craindre pour celui qui ne craint rien.* (P. Crasset.) *La femme qui échange la modestie contre l'*ASSURANCE *perd la moitié de ses charmes.* (Mme de Graffigny.) *Lord Holland exerçait son fils à tout dire avec* ASSURANCE. (Villem.) *Il s'inclina profondément et sortit aussitôt, laissant la cour un peu surprise de son manque d'*ASSURANCE, *ainsi que de ses manières humbles et embarrassées.* (Mérimée.) *L'*ASSURANCE, *dans un homme d'esprit, naît du sentiment de sa supériorité relative.* (Latena.) *L'*ASSURANCE *ne sied qu'au vrai mérite, et c'est à lui qu'elle manque souvent.* (S. Dubay.) *Je m'étais approchée avec une* ASSURANCE *triomphante.* (Fr. Soulié.)

Ils portent sur le front une mâle *assurance*.
CORNEILLE.

Peut-être que le temps vous ôterait l'envie,
Ou l'*assurance* au moins de nous ôter la vie.
ROTROU.

Je ne condamne point une noble *assurance*,
Mais on n'en doit pas moins consulter la prudence.
CRÉBILLON.

Le malheur rend timide; à force de souffrance,
J'ai contre l'avenir perdu toute *assurance*.
C. DELAVIGNE.

Nos chefs et nos soldats, brûlants d'impatience,
Font lire sur leurs fronts une mâle *assurance*.
RACINE.

— Confiance que l'on accorde à quelqu'un : *L'amitié que nous conservons ensemble, sans nous en rien écrire, et l'*ASSURANCE *que nous avons l'un de l'autre est une chose rare et singulière.* (Volt.) Peu usité.

— *Prendre assurance en, sur*, Se fier à : *Il n'y a point d'*ASSURANCE *à* PRENDRE EN *lui.* (Acad.) *Puis-je* PRENDRE *quelque* ASSURANCE SUR *la nouveauté surprenante d'une telle conversion?* (Mol.)

Et *sur* ses déplaisirs et son impatience,
Mon âme *prendrait* lors une pleine *assurance*.
MOLIÈRE.

— Loc. adv. *D'assurance*, Avec assurance, sans crainte : *Il continue à marcher* D'ASSURANCE, *et passe son chemin fièrement et sans fuir.* (Buff.) ‖ *En assurance*, En sûreté : *Qu'ils laissent le monde en repos, et nos bénéfices* EN ASSURANCE. (Pasc.) *Vous avez mis ceux qui suivent vos opinions probables* EN ASSURANCE *à l'égard de Dieu et de la conscience.* (Pasc.) *Par là, vous croyez être* EN ASSURANCE. (Pasc.) ‖ Signifie aussi tranquillement, sans trouble :

Pourras-tu dans son lit dormir *en assurance?*
CORNEILLE.

Le faible nulle part n'était *en assurance*.
REGNARD.

Dispose de ma griffe et sois *en assurance;*
Envers et contre tous je te protégerai.
LA FONTAINE.

Mon cœur, sois *en assurance*,
Dieu se souvient de ta foi. J.-B. ROUSSEAU.

Faites-lui perdre temps, tandis qu'*en assurance*
La galère s'éloigne avec son espérance.
CORNEILLE.

Et tu fuis! et tu crois voguer *en assurance*,
Toi qui cent fois des flots éprouvas l'inconstance!
GILBERT.

— Comm. Reçu ou engagement écrit :

J'aurai soin d'en tirer d'abord votre *assurance*.
MOLIÈRE.

‖ Vieux dans ce sens. On dit plutôt aujourd'hui REÇU OU QUITTANCE.

— Convention, traité par lequel, moyennant une prime déterminée, les assureurs répondent des pertes ou des dommages que peut éprouver la chose assurée : *Compagnie d'*ASSURANCE *contre la grêle, contre l'incendie. Police d'*ASSURANCE. *Prime d'*ASSURANCE. ASSURANCES *maritimes.* ASSURANCES *sur la vie. Chacun des actionnaires dut faire et payer lui-même ses* ASSURANCES. (Raynal.) *L'*ASSURANCE, *forme rudimentaire de la solidarité commerciale, est une association dans les choses.* (Proudh.) ‖ *Chambre des assurances*, Compagnie de capitalistes qui font les assurances maritimes.

— Techn. Excédant de matière que l'on emploie dans une fonte sur le poids présumé de la pièce à couler, et qui est destiné à parer soit à des erreurs de calcul, soit à des accidents imprévus : *L'*ASSURANCE *est ordinairement du* 1/10 *au* 1/6 *du poids présumé.* (Bonnefoux.)

— Chass. *Aller d'assurance*, Se dit d'une bête qui va au pas, avec confiance et sans crainte.

— Fauconn. *Donner de l'assurance à l'oiseau*, L'apprivoiser de telle sorte que la vue des gens ne puisse l'effrayer, et qu'il ne soit plus nécessaire de l'attacher.

— **Antonymes.** Doute, hésitation, incertitude, indécision.

— **Encycl.** I. PRINCIPE, DÉFINITION ET FORME DE L'ASSURANCE. Aux yeux du légiste, l'*assurance* n'est qu'un contrat par lequel une compagnie ou un individu garantit à quelqu'un la possession d'un objet quelconque en s'obligeant, moyennant un prix convenu, à lui en remettre la valeur intégrale en argent dans le cas où un accident quelconque en amènerait la destruction ou la perte : la loi ne doit considérer l'*assurance* que sous ce point de vue, puisqu'elle ne peut avoir un rôle actif à remplir que s'il s'élève quelque contestation entre l'assureur et l'assuré, relativement à l'exécution de leurs conventions réciproques. A ce point de vue restreint, l'*assurance* ne serait qu'un jeu de hasard entre deux individus, dont l'un se procure un gain minime presque certain en s'exposant à une perte considérable possible, et dont l'autre s'impose une perte minime certaine pour échapper au danger d'une perte considérable. Mais l'économiste et le penseur voient dans l'*assurance* quelque chose de bien plus élevé; loin d'être pour eux un simple jeu de hasard, elle leur paraît une sage précaution contre les coups imprévus du hasard, et l'on pourrait presque dire une victoire décisive remportée par l'intelligence humaine sur les forces brutes de la nature. Et comment l'homme parvient-il ainsi à dominer la nature matérielle? Est-ce en en changeant les lois? Non, sa puissance ne va pas jusque-là. Mais il y parvient en prenant dans ces lois tout ce qui lui est favorable pour combattre ce qui lui est contraire, et c'est l'association pratiquée sur une grande échelle qui lui permet d'obtenir ce beau résultat. Car l'*assurance* n'est en réalité qu'une application particulière du principe de l'association, non-seulement quand elle prend le nom d'*assurance mutuelle*, mais aussi quand elle est faite par de riches capitalistes faisant payer ce qu'on appelle des primes fixes : pour quiconque sait pénétrer au fond des choses, ces capitalistes sont purement et simplement des agents qui s'interposent entre des milliers d'individus courant les mêmes risques, qui les font s'associer entre eux sans se connaître, qui leur procurent indirectement tous les avantages d'une immense association, en leur faisant payer ces avantages un peu plus cher qu'ils ne les payeraient dans une association directe, mais aussi en prenant à leur charge tous les embarras inévitables pour qu'une grande association fonctionne bien.

Pour former une compagnie d'*assurance* mutuelle, la seule condition nécessaire est d'obtenir l'adhésion d'un nombre de personnes assez considérable pour que la perte éprouvée par l'une d'elles puisse être couverte par les autres, en n'imposant à chacune qu'une contribution minime. Il faut à ces compagnies, comme aux autres, un directeur et un personnel plus ou moins nombreux; le directeur et les employés doivent recevoir un salaire convenable; il faut un vaste local pour le siége de l'administration; il y a des lettres à recevoir et à envoyer, des prospectus à distribuer, des frais de tout genre enfin, les mêmes à peu près que dans les compagnies non mutuelles : ce sont les assurés qui doivent faire face à tous ces frais par une cotisation proportionnelle aux valeurs pour lesquelles ils s'assurent. Ensuite, il arrive chaque année des sinistres dont il faut indemniser les victimes; on fait le total des sommes à payer pour cet objet, et par une opération de calcul que les arithméticiens appellent règle de société, on répartit la dépense entre tous les assurés. Dans ce système, on le voit, l'assuré a l'avantage de ne rien débourser au delà de ce que les besoins mêmes de l'association exigent, et il n'est pas exposé à voir de gros capitalistes s'enrichir ou plutôt augmenter leur richesse à ses dépens. Mais cet avantage est compensé par d'assez grands inconvénients, dont les principaux sont la variation annuelle du prix au moyen duquel on achète sa sécurité, la crainte d'avoir peut-être à supporter dans certaines années des sacrifices considérables, et l'impossibilité de réparer immédiatement les désastres, puisque les cotisations destinées à le faire ne peuvent être fixées qu'à la fin de l'année; cependant, il faut dire ici qu'après quelque temps d'existence, les compagnies d'*assurance* mutuelle florissantes parviennent à supprimer ce dernier inconvénient au moyen d'une réserve amassée peu à peu sur l'excédant des cotisations. Quoi qu'il en soit, il est certain, en fait, que les compagnies fondées par de grands capitalistes, dans le but avoué de bénéficier sur leurs clients, font plus d'affaires que les autres et paraissent avoir définitivement conquis la préférence du plus grand nombre.

Mais sur quelles bases est-il possible, dans ces compagnies, de déterminer le montant des primes à payer par les assurés? Les assureurs veulent gagner de l'argent; il faut donc que les primes soient assez élevées pour couvrir toutes les pertes, avec un excédant le plus considérable possible. Le seul moyen qui existe pour prévoir les pertes futures, c'est-à-dire le montant des indemnités qu'il faudra fournir pour réparer les sinistres, c'est de consulter le passé, c'est-à-dire de dresser la statistique exacte de tous les genres de désastres pendant un grand nombre d'années. Comme les causes qui produisent ces désastres restent toujours à peu près les mêmes, les résultats doivent également peu varier, et, sauf quelques exceptions qui se compenseront probablement par des exceptions en sens contraire, si l'on opère sur une grande multiplicité d'*assurances* diverses, on est à peu près certain que des primes calculées de manière à donner pour le passé des résultats satisfai-

sants en donneront aussi de satisfaisants pour l'avenir. Supposons, par exemple, qu'après avoir compulsé tous les registres publics, tous les journaux, toutes les sources de renseignements, on ait acquis la certitude qu'année commune il périt un ou deux navires sur cent dans la traversée du Havre à New-York; il en résultera qu'en exigeant une prime de 1 ou 2 p. 100 sur la valeur de chaque navire, on pourra indemniser sans perte le propriétaire de tout navire naufragé transportant des marchandises sur cette ligne, et qu'en portant cette prime à 1,25 ou à 2,25 p. 100, on aura en outre l'excédant nécessaire pour faire face aux frais et pour constituer un bénéfice. Ce taux est-il trop élevé; on en sera averti par le peu d'empressement que montreront les armateurs, ou peut-être par la formation d'une compagnie rivale dont les tarifs seront plus bas; la concurrence ou l'insuccès viendra bientôt montrer qu'on s'est trompé dans ses premières évaluations, et l'on en fera de plus exactes. Aujourd'hui, par le grand nombre des compagnies qui existent et par la longue expérience à laquelle chacune d'elles a pu soumettre les bases qu'elle a choisies pour dresser ses calculs, on est fondé à croire que les conditions auxquelles les assurés peuvent se procurer toute la sécurité désirable ne dépassent pas beaucoup celles que pourrait admettre l'équité la plus stricte.

II. ASSURANCE MARITIME. *L'assurance maritime* est un contrat par lequel l'un des contractants, l'*assureur*, se charge, moyennant un prix convenu, nommé *prime*, d'indemniser l'autre, l'*assuré*, des pertes et dommages qu'éprouvent par fortune de mer, et baraterie de patron, quand elle est formellement stipulée, les *objets assurés* exposés aux dangers de la navigation. — Le contrat d'*assurance* porte le nom de *police*. — Tout accident de mer qui donne lieu à une indemnité se nomme *sinistre*. Le contrat d'*assurance maritime* était inconnu des Grecs et des Romains. Les recueils d'usages nautiques et les statuts maritimes antérieurs au XIIIe siècle, tels que le *Consulat de la mer*, les *Rôles d'Oléron* et la *Compilation de Wisbug*, sont muets sur ce contrat, bien qu'il favorise à un si haut degré le commerce international, en diminuant les craintes que peuvent inspirer aux armateurs et chargeurs les accidents fortuits auxquels les navires et leur cargaison sont exposés en sillonnant l'Océan. Les premiers monuments juridiques qui mentionnent l'*assurance maritime* datent seulement du XIVe siècle. Voici comment, au Corps législatif, Corvetto motivait le contrat d'*assurance maritime* : « Les chances de la navigation entravaient le commerce; le système des *assurances* a paru; il a consulté les saisons; il a porté son regard sur la mer; il a interrogé ce terrible élément; il en a jugé l'inconstance; il en a pressenti les orages; il a étudié la politique; il a reconnu les ports et les côtes des deux mondes; il a tout soumis à des calculs savants, à des théories approximatives, et il a dit au commerçant habile, au navigateur intrépide : Certes, il y a des désastres sur lesquels l'humanité ne peut que gémir; mais quant à votre fortune, allez, franchissez les mers, déployez votre activité et votre industrie; je me charge de vos risques. Alors, s'il est permis de le dire, les cinq parties du monde se sont rapprochées. Tel est le contrat d'*assurance*. »

Son importance exige qu'il soit étudié dans sa nature, sa forme, son objet, ses risques; dans les obligations de l'assureur et de l'assuré; dans le délaissement et les actions, prescriptions et fins de non-recevoir.

Le dommage, considéré dans l'incertitude des événements, est la matière du contrat; ce contrat est bilatéral, puisque les contractants s'obligent réciproquement; conditionnel, puisqu'il s'évanouit si, avant le commencement du risque, le voyage est rompu; aléatoire, car le prix que l'une des parties reçoit a pour objet des risques dont elle se charge.

Deux idées principales dominent la matière des *assurances* : 1° la bonne foi la plus scrupuleuse doit présider aux stipulations, et 2° l'*assurance* ne peut être pour l'assuré un objet de lucre; simple pacte d'indemnité, le contrat ne garantit que l'objet mis en risque.

La loi du lieu où la police est signée régit l'*assurance* quant à sa forme, à ses conditions fondamentales et à son mode de preuve. D'après la loi française, le *contrat d'assurance* est rédigé par écrit; il est daté du jour auquel il est souscrit; il y est énoncé si c'est avant ou après midi; il peut être fait sous signature privée; il ne peut contenir aucun blanc; il indique le nom et le domicile de celui qui fait assurer, sa qualité de propriétaire ou de commissionnaire, le nom et la désignation du navire, le nom du capitaine, le lieu où les marchandises ont été ou doivent être chargées, le port d'où ce navire a dû ou doit partir, les ports ou rades dans lesquels il doit charger ou décharger, ceux dans lesquels il doit entrer, la nature et la valeur ou l'estimation des marchandises ou objets que l'on fait assurer, les temps auxquels les risques doivent commencer et finir, la somme assurée, la prime ou le coût de l'*assurance*, la soumission des parties à des arbitres en cas de contestation, si elle a été convenue, et généralement toutes les autres conditions auxquelles les parties ont consenti.

Les conventions pourraient être verbales; on ne les rédige par écrit que pour en constater plus aisément la preuve. Effectivement, la police, ou instrument probant, est tout autre chose que le contrat. La forme de l'*assurance* tient plus à l'usage des places de commerce qu'aux principes du droit, et l'on ne doit jamais oublier que la soumission aux risques maritimes et la stipulation de la prime constituent la forme essentielle ou interne de l'*assurance*, tandis que la forme accidentelle ou externe consiste dans la police qui en est dressée conformément à l'essence du contrat. La même police peut contenir plusieurs *assurances*, soit à raison des marchandises, soit à raison du taux de la prime, soit à raison de différents assureurs. Les assureurs sont censés accepter toutes les conditions consenties par ceux qui les précèdent dans l'ordre des signatures, toutes les fois qu'ils n'accompagnent la leur d'aucune stipulation particulière. Les assureurs qui signent individuellement une police d'*assurance* ne se trouvent point obligés solidairement : il y a autant d'engagements que de signatures particulières.

L'*assurance* peut avoir pour objet le corps et quille du vaisseau, vide ou chargé, armé ou non armé, seul ou accompagné, les agrès et apparaux, les armements, les victuailles, les sommes prêtées à la grosse, les marchandises du chargement et *toutes autres choses ou valeurs estimables à prix d'argent, sujettes aux risques de la navigation*. L'*assurance* peut être faite sur le tout ou sur partie desdits objets conjointement ou séparément. Elle peut être faite en temps de paix ou en temps de guerre, avant ou pendant le voyage du vaisseau. Elle peut être faite pour l'aller et le retour, ou seulement pour l'un des deux, pour le voyage entier ou pour un temps limité, pour tous voyages et transports par mer, rivières et canaux navigables.

S'il existe plusieurs contrats d'*assurance* faits sans fraude sur le même chargement et que le premier contrat assure l'entière valeur des effets chargés, il subsistera seul. Les assureurs qui ont signé les contrats subséquents sont libérés; ils ne reçoivent que demi pour cent de la somme assurée. Si l'entière valeur des effets chargés n'est pas assurée par le premier contrat, les assureurs qui ont signé les contrats subséquents répondent de l'excédant en suivant l'ordre de la date des contrats. La prohibition de faire assurer deux fois la même chose pour le même risque ne concerne point la pluralité des polices. Il suffit que, réunies ensemble, elles n'excèdent pas la valeur de la chose assurée. Rien n'empêche aussi de faire assurer en même temps par des polices séparées des risques distincts.

D'après la loi française, le contrat d'*assurance* est nul s'il a pour objet le fret des marchandises existant à bord du navire, le profit espéré des marchandises, les loyers des gens de mer, les sommes empruntées à la grosse, les profits maritimes des sommes prêtées à la grosse. Les véritables intérêts nationaux exigent le retrait des prohibitions édictées par l'art. 347 du C. de com. pour ce qui regarde le fret à faire et le profit espéré. En 1862, devant le sénat français, un jurisconsulte distingué, voué à la doctrine du mouvement du progrès, et qui a déjà aiguillonné l'industrie maritime sur d'autres points du droit nautique, nous voulons parler de M. Aldrick Caumont, avocat au barreau du Havre, souleva dans une pétition favorablement accueillie sur ce point par le premier corps de l'Etat la fameuse question des *assurances sur le fret à faire et le profit espéré des marchandises*. S. Exc. M. le ministre du commerce consulta toutes les chambres de commerce. A l'unanimité, elles émirent un avis favorable : celle de Nantes, le 6 septembre 1862; celle de Bordeaux, le 26 juillet 1862; celle du Havre, le 17 juillet 1862. Avant de solliciter sur ce point une réforme législative, M. Caumont a trouvé sage de s'éclairer de l'exemple des peuples voisins. Il a eu raison; l'étude de la législation et des usages comparés est de la plus haute importance, et empêche le législateur de s'abandonner aux hasards de la fantaisie. M. Caumont a démontré que toutes les nations maritimes qui marquent sur la surface du globe, par exemple, les Etats-Unis, l'Angleterre, la Hollande, la Prusse, la Suède, le Portugal, ont autorisé, dans leur législation, l'*assurance* du fret à faire et du profit espéré. En un mot, l'*assurance* de tout ce qui peut constituer l'entreprise maritime, soit quant au corps, soit quant aux facultés, y est légalement autorisée. Chose digne d'être remarquée : malgré les prohibitions de la loi, le commerce assure, quand même, le fret à faire à l'aide de contrats qui, sous le nom de *polices d'honneur*, font violence à la loi; quel enseignement critique dans cette pratique commerciale! Presque toujours ces contrats sont religieusement exécutés sur toutes les places maritimes de la France. Cependant un remarquable arrêt de cassation, tout récent, puisqu'il porte la date du 20 juillet 1864, prouve, dans sa disposition finale et par un argument *a contrario*, qu'il ne faut point être sourd au vœu formé par les hommes compétents et dévoués à la prospérité de la richesse nationale, et qu'il faut se hâter d'abroger des prohibitions légales qui empêchent le contrat d'*assurance maritime* d'être au niveau des besoins universellement manifestés et reconnus. D'un autre côté, nous ne sommes point téméraire en osant affirmer que le négociant maritime doit pouvoir assurer le profit espéré de sa marchandise contre les fortunes de mer, à l'instar soit de l'agriculteur qui assure le profit espéré de sa récolte contre les dévastations de la grêle, des inondations, etc., soit du simple travailleur qui assure le profit espéré de son existence laborieuse et prévient ainsi la misère où pourrait tomber la famille privée de son chef. Et, pour ne parler que de l'*assurance maritime*, est-il rationnel que le négociant dont les spéculations sont manquées par les événements de la navigation, perde son travail, son temps et son argent? N'est-ce pas, au contraire, la droite raison qui commande à l'*assurance maritime* de garantir le commerce nautique de toutes pertes, quelles qu'elles puissent être, résultant de fortune de mer?

Sont aux risques des assureurs toutes pertes et dommages qui arrivent aux objets assurés par tempête, naufrage, échouement, abordage fortuit, changements forcés de route, de voyage ou de vaisseau, par jet, feu, prise, pillage, arrêt par ordre supérieur, déclaration de guerre, représailles, et *généralement par toutes les autres fortunes de mer*. La loi veut seulement qu'il n'existe aucune incertitude sur la nature et l'étendue des risques; l'énumération qu'elle donne n'est qu'énonciative et nullement limitative. Pourquoi faut-il, cependant, que l'art. 353 stipule l'affranchissement en faveur de l'assureur des prévarications et fautes du capitaine et de l'équipage, connues sous le nom de *baraterie* de patron, et qu'il soit indispensable qu'une stipulation expresse et formelle de la police en charge les assureurs, si les assurés veulent être garantis complétement? N'est-ce pas là une restriction profondément regrettable apportée au paragraphe final de l'art. 350 du C. de com.? Tous les armateurs et chargeurs, ne voulant pas que leur garantie contre les risques nautiques soit incomplète, stipulent toujours que les assureurs sont responsables de la baraterie de patron. Effectivement, que doit vouloir l'assuré? Que l'assureur se mette en son lieu et place et s'oblige à supporter et à réparer tous les dommages résultant généralement de toutes les fortunes de mer, sans en rien excepter ni réserver. Le risque maritime est de l'essence du contrat et en est la base fondamentale, comme la chose assurée en est la matière et l'objet. Il faut que le sort de la chose assurée soit ignoré lors de la signature de la police. C'est ce qui résulte formellement du texte de l'art. 365, ainsi conçu : « Toute *assurance* faite après la perte ou l'arrivée des objets assurés est nulle, s'il y a présomption qu'avant la signature du contrat l'assuré a pu être informé de la perte, ou l'assureur de l'arrivée des objets assurés. » D'un autre côté, si le voyage est rompu avant le départ du vaisseau, même par le fait de l'assuré, l'*assurance* est annulée; l'assureur reçoit, à titre d'indemnité, 1/2 p. 100 de la somme assurée. Enfin, toutes pertes et dommages provenant d'un changement de route, de voyage ou de vaisseau, et en général du fait de l'assuré, ne sont point à la charge de l'assureur; et même la prime lui est acquise s'il a commencé à courir les risques, par la bonne raison que les fortunes de mer dont l'assureur était responsable pouvaient se produire pendant la durée des risques, quelque brefs qu'ils aient pu être. Du principe que les assureurs ne sont responsables que des fortunes de mer, il suit par contre que les déchets, diminutions et pertes qui arrivent par le vice propre de la chose, et les dommages causés par le fait et faute des propriétaires, affréteurs ou chargeurs ne sont point à la charge des assureurs, qui demeurent également affranchis du pilotage, touage et lamanage, et de toute espèce de droits imposés sur le navire et les marchandises.

Le dol et la fraude sont rigoureusement prohibés en matière d'*assurance maritime*. La loyauté et la franchise en sont les conditions essentielles. Soit que l'assuré dissimule volontairement, soit qu'il néglige par inadvertance de déclarer quelque circonstance qu'il importe à l'assureur de connaître avant de signer la police, il y a *réticence*, dans l'acception légale du mot; or, toute *réticence*, toute fausse déclaration de la part de l'assuré, toute différence entre le contrat d'*assurance* et le connaissement, qui pourraient modifier l'estimation du risque, annulent l'*assurance*. L'*assurance* est nulle, même dans le cas où la réticence, la fausse déclaration ou la différence n'auraient pas influé sur le dommage ou la perte de l'objet assuré. La principale obligation de l'assuré est de payer la prime conformément à la loi ou à la convention. Cette prime, prix de l'assurance, est de l'essence du contrat et privilégiée conformément au § 10 de l'article 191 du C. de com. Le non-payement de la prime dans le temps voulu entraîne la résolution du contrat. Souvent la prime est compensable et se paye au moyen de la retenue qu'en fait l'assureur au moment de la liquidation du sinistre.

De son côté, l'assureur doit payer les sommes assurées sur la signification des actes justificatifs du chargement et de la perte. Si l'époque du payement n'est point fixée par le contrat, l'assureur est tenu de payer l'*assurance* trois mois après la signification du délaissement. L'admission à la preuve des faits contraires à ceux qui sont consignés dans les attestations ne suspend pas la condamnation de l'assureur au payement provisoire de la somme assurée, à la charge par l'assuré de donner caution.

Tous les dommages qui ne donnent point matière à délaissement sont réputés avaries et se règlent entre les assureurs et les assurés à raison de leurs intérêts. L'assureur, en cas de sinistre, n'est pas tenu de se rendre acquéreur des objets assurés; cependant, pour éviter des difficultés et des lenteurs préjudiciables au commerce, on considère comme perte entière certains sinistres, soit qu'ils affectent la valeur de la chose assurée jusqu'à concurrence d'une quotité déterminée, soit qu'ils en privent immédiatement l'assuré, sans avoir égard, dans ce dernier cas, aux conséquences définitives du sinistre. L'assuré est alors autorisé à exiger la totalité de la somme assurée, en faisant délaissement aux assureurs. Il importe donc de savoir quand le délaissement peut être fait : le délaissement des objets assurés peut être fait en cas de prise, de naufrage, d'échouement avec bris, d'innavigabilité par fortune de mer, en cas d'arrêt d'une puissance étrangère, en cas de perte ou détérioration des effets assurés, si la détérioration ou la perte va au moins à trois quarts; en cas d'arrêt de la part du gouvernement après le voyage commencé. Le délaissement ne peut être partiel ni conditionnel, ni fait avant le voyage commencé. Il ne s'étend qu'aux effets qui sont l'objet de l'*assurance* et du risque. Il doit être fait dans les délais prescrits par les articles 373 à 381 du C. de com. Le délaissement signifié, accepté du juge compétent, transporte aux assureurs, à partir de sa date, la propriété des effets assurés, et l'assureur ne peut, sous prétexte du retour du navire, se dispenser de payer la somme assurée. Bien des procès seraient évités si l'on ne dérogeait pas aux sages dispositions de l'art. 369 du C. de com. Le délaissement sur corps ou sur facultés en risques, fait aux assureurs, est translatif de propriété, tandis que l'abandon du navire et du fret dont parle l'art. 216 du C. de com., fait par l'armateur aux créanciers, ne constitue qu'un acte libératoire sans aucunement transférer la propriété.

L'assuré a l'option entre l'action en délaissement et l'action d'avarie, aussi bien dans le cas de simple innavigabilité que dans celui de perte totale. Il est bien rare que l'action d'avarie soit exercée par préférence à l'action en délaissement; néanmoins il n'est pas impossible que l'intérêt de l'assuré lui commande quelquefois cette préférence. En voici un exemple : Un vieux navire d'un fort tonnage, réduit à une valeur réelle de 30,000 fr., est assuré contre les risques de la mer. Il gagne un fret de 100,000 fr. pour transporter de New-York, lieu de chargement, au Havre, lieu de destination, des cotons de provenance américaine. Dans le cours de sa navigation, ce navire éprouve des fortunes de mer qui le forcent de relâcher à Southampton. Là, le navire est déclaré innavigable, parce que les dépenses pour lui faire reprendre la mer excéderaient la valeur assurée. Le capitaine, conformément aux art. 296, 391 et 303 du C. de com., satisfait à l'obligation de noliser un autre navire pour le substituer à celui qui est frappé d'innavigabilité. Il le loue moyennant un fret inférieur à celui qu'on avait originairement stipulé. Que fera l'armateur-propriétaire soigneux? Au lieu d'opérer délaissement à ses assureurs, *ce qui le priverait du fret de* 100,000 fr., il exercera contre eux, pour se faire indemniser, l'action d'avarie en vertu de l'option que lui confère l'art. 409 du C. de com. Il conservera, par suite, la propriété du navire et surtout du fret de 100,000 fr., en se chargeant nécessairement de payer le fret proportionnel dû au navire substitué et sur lequel le transbordement forcé de la cargaison a eu lieu. Des prescriptions et des fins de non-recevoir sont édictées contre l'action en délaissement, et toute autre action dérivant d'une police d'*assurance*, notamment par les art. 373, 431 et 432 du C. de com. D'un autre côté, les art. 435 et 436 du C. de com. développent les fins de non-recevoir sous un triple aspect : 1° au point de vue des réclamations pour avaries des marchandises, contre le capitaine et les assureurs; 2° au point de vue des réclamations d'un capitaine contre un affréteur; 3° au point de vue des réclamations pour abordage. Les actions en règlement d'avaries sont *prescrites*, lorsqu'il faut protester, après le mois de la protestation; celles en règlement d'avaries particulières, après cinq ans, à compter de la date du contrat d'*assurance*; celles en règlement d'avaries communes, après un an du voyage fini. Les art. 430 à 436 du C. de com. entraînent des *déchéances complètes*; de sorte que le serment ne peut être déféré à ceux qui opposent les prescriptions établies par ces articles.

Les primes exigées par les assureurs doivent être proportionnées aux risques, et, pour les évaluer d'une manière équitable, il faut tenir compte de la valeur des marchandises, de leur nature, de la longueur du voyage, de la fréquence ou de la rareté des tempêtes dans les mers à traverser, de l'habileté du capitaine, de l'âge du navire, de son état de conservation, du gréement, etc. Une sorte d'annuaire intitulé *Veritas* se publie chaque année à Paris, pour fournir aux assureurs tous les renseignements qui leur sont nécessaires; on y trouve, par ordre alphabétique, les noms de presque tous les navires de commerce français, avec leur âge, le détail de tous leurs voyages antérieurs, leur description technique, le nom de l'armateur, celui du capitaine,

et enfin une appréciation en chiffres du degré de sécurité que présentent ces navires : celui qui offre des garanties aussi complètes que possible est marqué 4/4; les fractions 3/4, 2/3, 1/2, correspondent à des conditions de moins en moins satisfaisantes, et les primes doivent naturellement suivre une proportion inverse. Quelquefois aussi ces indications sont données sous la forme suivante :

1re classe	3/3	1. 1.
	5/6	1. 1.
2e classe	5/6	2. 1.
	3/4	2. 1.
3e classe	2/3	3. 2.
	1/2	3. 2.

III. — Assurances contre l'incendie. Les compagnies qui se chargent d'assurer contre l'incendie sont aujourd'hui très-nombreuses en France, et elles le sont encore plus en Angleterre. Dans les grandes villes surtout, il n'y a presque plus de maisons qui ne soient assurées : pour une dépense annuelle presque insignifiante, chaque propriétaire peut éviter les chances d'une ruine complète, et ceux qu'une mesquine lésinerie fait reculer devant cette dépense méritent presque le nom d'insensés. Ce ne sont pas seulement les maisons qu'on peut assurer contre l'incendie, c'est aussi le mobilier, les moissons en grange ou sur pied, les arbres des forêts, et même ce qu'on appelle les risques locatifs, c'est-à-dire l'obligation où peut se trouver un locataire de payer une indemnité au propriétaire ou aux voisins pour réparer les pertes causées par un incendie qui se serait déclaré dans le local occupé en location. Le montant des primes se calcule d'après un très-grand nombre d'éléments, dont les principaux sont la nature et la valeur des propriétés, leur destination, leur situation, la nature des propriétés environnantes, etc. Toutes ces choses contribuent puissamment à augmenter ou à diminuer les chances d'incendie; elles servent de base aux calculs, elles sont mentionnées avec soin dans la police, c'est-à-dire dans le contrat signé par l'assureur et l'assuré, et si plus tard elles viennent à être modifiées, l'assuré doit en prévenir l'assureur, afin que celui-ci puisse élever la prime dans le cas où les dangers se trouveraient augmentés, ou consentir à la diminuer dans le cas contraire.

En général, les compagnies refusent d'assurer contre les incendies provenant des faits de guerre, des émeutes populaires, des tremblements de terre et des éruptions de volcans; mais elles assurent contre les suites de la foudre. Si, dans le désordre amené par un incendie, il y a des objets volés ou détruits, elles n'en répondent pas. Si le feu atteint des objets précieux, comme dentelles, cachemires, bijoux, médailles, tableaux, l'assuré n'a droit à aucune indemnité, à moins qu'il ne les ait fait désigner spécialement dans la police, et que la prime n'ait été calculée d'après leur valeur intrinsèque et artistique. C'est ordinairement l'assuré lui-même qui fixe la valeur des objets; cependant les compagnies ont toujours le droit d'envoyer un de leurs agents sur les lieux pour vérifier l'estimation. D'ailleurs, l'assurance ne peut jamais être une cause de bénéfice pour l'assuré, et, après la déclaration du sinistre, le droit de faire procéder à une enquête pour constater la valeur des objets détruits reste toujours intact. Ainsi, les accusations que l'on a quelquefois élevées contre le principe même de l'*assurance*, en le présentant comme propre à augmenter considérablement le nombre des incendies, sont au moins fort exagérées. On a vu, il est vrai, quelques hommes dépourvus de tout sentiment de justice, mettre eux-mêmes le feu à une maison qu'ils avaient assurée pour le double de sa valeur; mais leur calcul a presque toujours été trompé par la clairvoyance des compagnies et par le concours empressé qu'elles ont rencontré dans notre magistrature. Quant à la négligence qui pourrait résulter de la sécurité même qu'inspire l'*assurance*, elle est peu à craindre; car les compagnies peuvent bien rendre la valeur des objets brûlés, mais elles ne peuvent pas rendre la vie ni la santé aux personnes qui périssent ou sont atteintes par le feu, ou qui se blessent dans la précipitation de leur fuite; or, quelle que soit la cupidité de beaucoup d'hommes, ils tiennent encore plus à leur vie et à leurs membres qu'à leur fortune.

— IV. Assurances terrestres en général. Il faut comprendre sous ce titre les *assurances* ayant pour objet d'indemniser des pertes de toute nature qui peuvent résulter des accidents auxquels sont exposés les habitants des villes et des campagnes, en dehors de ceux dont la cause est le feu. Il en existe déjà une grande variété, et il peut s'en former chaque jour de nouvelles. Il y a des *assurances* contre la grêle, contre la mortalité des animaux, contre les faillites, contre les accidents de voitures, contre les non-valeurs par défaut de location, etc. En Angleterre et en Amérique, où l'esprit de spéculation est souvent porté à l'extrême, on voit surgir à tout instant de nouvelles inventions en ce genre. Toutes ces entreprises ne réussissent pas, beaucoup meurent presque en naissant; mais ce serait se montrer trop sévère que de s'appuyer sur quelques abus inévitables, pour condamner la tendance qui porte aujourd'hui tant de spéculateurs à généraliser et à perfectionner l'application du principe de l'*assurance*. Parmi les systèmes d'assurances nouvellement inventés, il nous reste à en signaler un très-important, qui prend chaque jour une extension de plus en plus considérable et qui est peut-être le produit le plus remarquable de cette tendance moderne à tout assurer : ce sont les *assurances* sur la vie.

— V. Assurances sur la vie. Au fond, les *assurances sur la vie* ne sont qu'une modification très-ingénieuse apportée à une chose dont personne n'a jamais contesté l'immense utilité, c'est-à-dire à l'épargne. L'homme qui, dans sa jeunesse, vit au jour le jour, dépensant tout ce qu'il gagne et ne mettant rien en réserve pour les jours de la vieillesse et pour ceux où la maladie viendra lui imposer des dépenses forcées en le privant de son gain ordinaire, passe à bon droit pour un insensé. La sagesse la plus vulgaire commande donc de régler ses dépenses de manière à mettre chaque année quelque chose de côté pour parer aux besoins de l'avenir. Mais en agissant ainsi, on n'a en vue que les conditions générales de l'existence future; on se prépare des ressources, sans savoir d'avance à quel moment ni de quelle manière elles seront employées; on en prépare aussi à ses héritiers, sans se préoccuper de les laisser à celui-ci plutôt qu'à celui-là, ni de faire qu'elles se trouvent à leur disposition à l'heure juste où ils en auront le plus grand besoin. Offrir à l'homme prudent qui veut user de l'épargne le moyen de concentrer toute la puissance de l'épargne vers un but déterminé, en renonçant à tous les avantages étrangers à ce but, telle est la grande utilité des *assurances sur la vie*. Quelques exemples suffiront pour rendre ceci parfaitement clair :

Voici un artiste qui, par son talent bien reconnu, parvient à faire vivre honorablement sa famille. Il peut, sans s'imposer de trop grandes privations, mettre de côté chaque année quelques milliers de francs. S'il garde cet argent entre ses mains, ou s'il le place en actions, en rentes sur l'État, il en pourra toujours disposer à sa fantaisie, et ses enfants, quand il viendra à mourir, recueilleront tout ce qu'il n'aura pas dépensé lui-même : il s'assure ainsi tous les avantages indéterminés de l'épargne, mais il est évident que s'il applique à ses besoins personnels une partie de ce qu'il avait amassé, il en laissera moins à ses enfants et il lui en restera moins à lui-même pour d'autres besoins futurs. Voici maintenant un homme arrivé à l'âge mûr; il a travaillé toute sa vie, et les économies qu'il a pu faire sont trop bornées pour qu'il puisse, quand le moment du repos sera venu, être assuré de finir ses jours dans l'aisance; cependant, s'il n'a pas d'enfants, il a peut-être au moins des parents, des neveux ou des petits-neveux qu'il aime, et dans ce cas la pensée de leur laisser quelque chose ne sera pas pour lui sans douceur, cela lui aidera à supporter les privations que lui imposera la médiocrité de ses ressources. Reprenons chacune de ces deux suppositions, et montrons comment l'*assurance sur la vie* permet d'augmenter considérablement les ressources que produit l'épargne quand on veut diriger uniquement ces ressources vers un point déterminé. Notre artiste a une fille qu'il faudra marier vers l'âge de vingt ans; et, pour la marier convenablement, il voudrait lui donner au moins 20,000 fr. de dot : eh bien, il la fera assurer pour 20,000 fr., payables par les assureurs lorsqu'elle aura atteint l'âge de vingt ans, et pour cela il n'aura peut-être à prendre sur ses économies réelles que le quart ou le cinquième de cette somme; mais, par compensation, tout ce qu'il aura versé dans la caisse des assureurs sera perdu pour lui, si, par un malheur possible, sa fille venait à mourir avant l'âge de vingt ans. De son côté, l'homme qui voit approcher la fin de sa carrière n'a peut-être ni neveux ni petits-neveux, ou bien les seuls parents qui lui restent lui ont donné de graves sujets de mécontentement, ou, enfin, les économies qu'il a déjà faites, avec celles qu'il pourra faire encore pendant un petit nombre d'années, ne seront pas même suffisantes pour fournir à toutes les nécessités de la vieillesse; alors, il peut recourir à l'*assurance sur la vie*, et pourvu qu'il se prive volontairement du plaisir qu'il pourrait trouver dans la pensée de laisser quelque chose à d'autres et de la faculté d'appliquer à quelque circonstance imprévue les sommes antérieurement épargnées, il lui sera facile de s'assurer en rente viagère un revenu au moins double de celui qu'il pourrait se faire par les moyens ordinaires.

Le mécanisme assez compliqué des *assurances sur la vie* a été moins vite compris en France que ne l'a été celui des *assurances* contre l'incendie ou la grêle. En Angleterre, où les professions libérales, et même les emplois secondaires du commerce et de l'industrie, assurèrent de bonne heure à ceux qui les exerçaient une existence souvent très-large, le passage subit de l'aisance et même de l'opulence à la misère, pour les familles qu'une mort imprévue privait de leur chef, dut frapper les esprits prévoyants et les cœurs généreux. Une fois cette préoccupation née, le remède à de telles éventualités devait être bientôt découvert. Les bases savantes sur lesquelles sont constituées les sociétés d'*assurances* actuelles ne furent pas trouvées tout d'abord. Avant d'y arriver, on tâtonna beaucoup. La première société, fondée en 1706 sous la reine Anne, se composait seulement de deux mille associés, lesquels ne devaient pas avoir plus de quarante-six ans. Au lieu d'être graduées en raison de la diversité des âges, les cotisations étaient identiques. En 1720, on comprit que les cotisations devaient varier selon les âges, puisque les chances de maladie et d'infirmités s'accroissent nécessairement à mesure qu'on avance dans la vie. Quant à la somme garantie, elle restait invariable. Ce ne fut qu'en 1787 qu'on fit une première tentative pour introduire ces *assurances* en France. Après examen du conseil d'État, une ordonnance du roi autorisa les statuts d'une compagnie constituée sur le modèle des compagnies anglaises. Aucune nouvelle société ne pouvait être établie pendant quinze ans. Malgré le privilége, l'entreprise n'eut guère de succès. Un décret du 24 août 1793 la supprima officiellement. Le code de commerce de 1807 ne contenait aucune prohibition des *assurances sur la vie;* cependant, douze années se passèrent avant qu'on pensât à reprendre la tentative avortée du XVIIIe siècle. La première compagnie d'*assurances sur la vie* fut autorisée par ordonnance royale du 22 décembre 1819, sans aucune espèce de privilége. Néanmoins, pendant dix ans, il ne se forma point de concurrence, tant, malgré l'exemple des prodigieux succès et des heureux résultats obtenus en Angleterre, la France montrait d'indifférence pour les opérations de cette nature. Aujourd'hui encore, par leur nombre, leurs capitaux et le chiffre de leurs affaires, nos compagnies d'*assurances sur la vie* sont dans une situation bien inférieure à celle des compagnies anglaises. Les capitaux réunis de la Compagnie générale, de la Nationale, de l'Union, de l'Impériale, de la Caisse paternelle et de la Caisse des familles, s'élèvent à moins de 60 millions, réserve comprise. Encore n'en est-il qu'une seule, la Compagnie générale, dont toutes les actions soient complétement libérées. Le capital de l'Union et celui de la Nationale est formé avec des titres de rentes représentant la valeur des actions. Dans les autres compagnies, il n'a été versé qu'un cinquième du capital. Au mois de décembre 1863, les risques en cours se chiffraient ainsi : capitaux assurés en cas de mort, 463 millions; capitaux assurés en cas de vie, 21 millions; rentes assurées en cas de décès, 746,000 fr.; rentes assurées en cas de vie, 21 millions; primes encaissées, 273 millions.

Bien que toutes ces compagnies fassent les mêmes opérations, soient assujetties aux mêmes garanties pour la disposition de leurs fonds, et à la même surveillance administrative pour la régularité de leur gestion, le public leur partage néanmoins sa faveur d'une façon très-inégale. La première en importance est la Compagnie générale, dont les *assurances* de capitaux se sont élevées, en 1863, à plus de 25 millions. Au second rang vient la Nationale; les capitaux assurés par elle ont atteint, pendant le même exercice, le chiffre de 15,617,000 fr. Pour l'Union, le chiffre est de 6,580,000 fr. La Caisse paternelle la suit de très-près. L'Impériale est restée bien au-dessous : pendant neuf ans et demi, de 1854 à la fin de 1863, la somme des capitaux assurés, en tenant compte des annulations, atteint à peine 25 millions.

Le système de mutualité n'a pas, à beaucoup près, aussi bien réussi chez nous que le système des primes fixes. Sur dix-neuf sociétés mutuelles qui ont été autorisées, il n'a pu en survivre que deux, le Conservateur et le Phénix; quatorze autres ont dû se mettre en liquidation : la Caisse des écoles et des familles, la Concorde, la Minerve, la Providence des enfants, l'Équitable, la Prévoyance, l'Économie, l'Européenne, l'Urbaine, la Providence, la France, le Soleil, l'Aigle et la Mélusine. Dans deux de ces compagnies, l'Économie et l'Européenne, la gestion avait été si mauvaise, et les abus si graves, que l'autorisation de fonctionner dut leur être retirée par décrets.

L'expérience ayant démontré que les chiffres de mortalité, sur une période de dix ans, devaient toujours être sensiblement les mêmes pour des réunions de mille personnes prises dans les mêmes conditions d'existence, les spéculateurs habiles comprirent bientôt qu'ils ne courraient aucun risque sérieux en contractant des engagements fixes envers les assurés et en assumant seuls toutes les chances d'un avenir dont l'incertitude allait toujours en diminuant, à mesure que le nombre des assurés et celui des années devenait plus grand; ils comprirent aussi que la fixité des engagements serait un puissant appât pour le public, qui n'aime guère à contracter des obligations dont il ne connaît pas d'avance la mesure exacte. C'est là ce qui explique la défaveur qui a pesé sur toutes les compagnies fondées sur le principe de la mutualité, et le triomphe définitif de celles que, dans le langage des capitalistes, on appelle *compagnies entrepreneurs*. Dans les contrats que celles-ci passent avec leurs clients, elles prennent pour bases de leurs calculs les lois de la mortalité, telles qu'elles résultent des tables dressées par les statisticiens, et l'intérêt composé de toutes les sommes qu'elles reçoivent calculé jusqu'au jour où elles devront payer, mais calculé d'après un taux nécessairement inférieur à celui qui a cours dans les affaires ordinaires; c'est dans cette différence de taux qu'elles trouvent le boni nécessaire pour faire face à tous leurs frais et pour leur assurer des bénéfices souvent considérables; car elles ne laissent jamais inactif le capital dont elles peuvent disposer, et, sauf la quantité de numéraire ou de billets de banque qu'elles croient devoir conserver dans la caisse pour faire face aux nécessités de chaque jour, elles ont grand soin de placer les fonds qu'elles reçoivent de la manière la plus avantageuse pour leurs intérêts. Nous donnerons plus loin un exemple qui fera comprendre clairement la manière dont on peut faire tous les calculs pour déterminer loyalement le montant des primes, d'après la nature des avantages que l'assuré demande qu'on lui garantisse.

Les contrats d'*assurances* se prêtent à une grande variété de combinaisons. On les divise le plus ordinairement en trois classes : *assurances* en cas de mort, *assurances* en cas de vie et *assurances* mixtes. Chacune de ces classes a ses subdivisions. La première comprend : 1° l'*assurance* d'un capital payable au moment du décès; 2° celle de survie payable au survivant de deux personnes; 3° l'*assurance* temporaire, payable seulement si le décès de l'assuré arrive avant une certaine date convenue. L'*assurance* d'un capital payable au décès est d'une pratique générale en Angleterre; elle est presque considérée comme un devoir, comme un acte de probité envers la famille. Elle convient notamment : aux pères de famille, avocats, médecins, artistes, hommes de lettres, négociants, industriels, à toute personne dont la mort prématurée peut être pour les siens une cause de gêne, de ruine ou de misère : à l'époux, soit qu'il veuille au moyen d'une assurance sur sa tête mettre la dot de sa femme à l'abri de toute éventualité, soit qu'au moyen d'une assurance sur la tête de sa femme il veuille se prémunir contre les embarras ou la gêne auxquels pourrait l'exposer l'obligation de restituer la dot qu'il a reçue;

Au fils, soutien de parents âgés qui, par sa mort, se trouveraient privés de toutes ressources;

Au grand propriétaire qui, pour éviter le morcellement ou la vente de son héritage, veut fonder, à côté de sa propriété foncière, un capital en numéraire qui, augmentant sa succession, permettra de la répartir entre ses héritiers sans dénaturer le domaine patrimonial;

Enfin dans un autre ordre d'idées, pour l'homme riche et bienfaisant, l'assurance en cas de décès accroîtra considérablement les ressources dont il pourra disposer, sans frustrer ses héritiers, pour laisser après lui des témoignages de sa libéralité en fondations pieuses ou charitables.

L'assurance de survie est aussi d'un usage très-répandu dans le même pays; elle sert surtout à prévenir, pour l'époux survivant, les embarras pécuniaires qui résultent souvent de la nécessité de rendre des comptes aux héritiers naturels de l'époux décédé. L'assurance temporaire est moins commune et paraît avoir moins d'importance au point de vue des relations sociales; c'est elle néanmoins qui donne à un industriel intelligent et probe la facilité de faire un emprunt dont il a besoin pour exercer son industrie : s'il vit un nombre d'années suffisant, il saura bien, par son travail, trouver le moyen d'acquitter sa dette; et s'il meurt avant le temps nécessaire, le prêteur ne perdra rien, puisque la compagnie sera tenue de verser entre ses mains la somme déboursée par lui, avec les intérêts.

Les espèces d'assurances en cas de vie sont au nombre de trois : 1° l'assurance d'un *capital différé*, qui stipule le payement d'une somme déterminée à une certaine date convenue, si l'assuré vit; 2° l'assurance de rente viagère différée, qui stipule le payement d'une rente dans les mêmes conditions; 3° le contrat de rente viagère ordinaire, moyennant le versement immédiat d'une certaine somme. Ces rentes viagères peuvent être constituées sur une ou deux têtes; dans le second cas, la rente peut être faite avec ou sans réduction au premier décès.

L'*assurance mixte* tient à la fois de l'assurance en cas de vie et de l'assurance en cas de mort; elle se prête à deux formes de contrat : 1° un certain capital est payé à l'assuré lui-même s'il vit à la date convenue; mais s'il meurt avant cette date, le capital est payé à ses héritiers; 2° le capital est payé à la date convenue, quoi qu'il arrive, et si l'assuré meurt avant cette date, la mort suspend le versement des primes, la compagnie n'a rien à exiger au delà des sommes qu'elle a déjà reçues. Cette dernière condition convient particulièrement aux personnes qui prévoient le besoin d'un certain capital à une époque qu'on peut déterminer d'avance, par exemple lorsqu'il faudra marier une fille, exonérer un fils du service militaire, etc.; elle convient surtout quand ces personnes savent que leur industrie est trop peu lucrative pour leur permettre de distraire un tel capital sans s'imposer une gêne excessive.

Nous avons dit que, pour déterminer le montant des primes à payer par les contractants dans toutes ces formes diverses de l'*assurance sur la vie*, on prend pour bases une table de mortalité et un taux modéré d'intérêt. Avant de montrer une application particulière qui fera saisir parfaitement la manière dont se font les calculs, nous devons faire connaître à nos lecteurs les deux tables de mortalité dont on fait généralement usage. Il y a d'abord la table de Duvillard, que les compagnies appliquent aux assurances en cas de mort; elle donne une mortalité très-rapide, et par con-

séquent elle conduit à des primes plus élevées que ne ferait l'autre table. La voici :

LOI DE LA MORTALITÉ EN FRANCE, D'APRÈS DUVILLARD.

Ages.	Vivants.	Ages.	Vivants.	Ages.	Vivants.	Ages.	Vivants
0	1000000	28	451635	56	248782	84	15175
1	767525	29	444932	57	240214	85	11886
2	671834	30	438183	58	231488	86	9224
3	624668	31	431398	59	222605	87	7165
4	598713	32	424583	60	213567	88	5670
5	583151	33	417744	61	204380	89	4686
6	573025	34	410836	62	195054	90	3830
7	565838	35	404012	63	185600	91	3093
8	560245	36	397123	64	176035	92	2466
9	555486	37	390219	65	166377	93	1938
10	551122	38	383360	66	156651	94	1499
11	546888	39	376363	67	146882	95	1140
12	542630	40	369404	68	137102	96	850
13	538255	41	362419	69	127347	97	621
14	533711	42	355400	70	117656	98	442
15	528969	43	348342	71	108070	99	307
16	524020	44	341235	72	98637	100	207
17	518863	45	334072	73	89404	101	135
18	513502	46	326843	74	80423	102	84
19	507949	47	319539	75	71745	103	51
20	502216	48	312148	76	63424	104	29
21	496317	49	304662	77	55511	105	16
22	490267	50	297070	78	48057	106	8
23	484083	51	289361	79	41107	107	4
24	477777	52	281527	80	34705	108	2
25	471366	53	273560	81	28886	109	1
26	464863	54	265450	82	23680	110	0
27	458282	55	257193	83	19106		

Qand il s'agit des assurances en cas de vie, les compagnies, comme c'est leur intérêt, calculent d'après la table de Deparcieux, que nous mettons aussi sous les yeux de nos lecteurs :

LOI DE LA MORTALITÉ EN FRANCE POUR LES TÊTES CHOISIES, SUIVANT DEPARCIEUX, COMPLÉTÉE POUR LES PREMIÈRES ANNÉES.

Ages.	Vivants.	Ages.	Vivants.	Ages.	Vivants.	Ages.	Vivants
0	1286	24	782	48	599	72	271
1	1071	25	774	49	590	73	251
2	1006	26	766	50	581	74	231
3	970	27	758	51	571	75	211
4	947	28	750	52	560	76	192
5	930	29	742	53	549	77	173
6	917	30	734	54	538	78	154
7	906	31	726	55	526	79	136
8	896	32	718	56	514	80	118
9	887	33	710	57	502	81	101
10	879	34	702	58	489	82	85
11	872	35	694	59	476	83	71
12	866	36	686	60	463	84	59
13	860	37	678	61	450	85	48
14	854	38	671	62	437	86	38
15	848	39	664	63	423	87	29
16	842	40	657	64	409	88	22
17	835	41	650	65	395	89	16
18	828	42	643	66	380	90	11
19	821	43	636	67	364	91	7
20	814	44	629	68	347	92	4
21	806	45	622	69	329	93	2
22	798	46	615	70	310	94	1
23	790	47	607	71	291	95	0

Supposons maintenant qu'il s'agisse de trouver le prix, une fois payé, au moyen duquel on peut assurer, sur la tête d'une personne âgée de 34 ans, une rente viagère différée de 15 ans. Nous ne fixons pas le montant de la rente, mais nous allons faire le calcul pour une rente de 1 fr., et il est facile de comprendre qu'il ne restera plus ensuite qu'à multiplier le résultat par le nombre de francs auquel on veut que la rente s'élève. Puisqu'il s'agit d'une assurance sur la vie, c'est la table de Deparcieux qui doit nous servir. Voyons, dans cette table, quel est le nombre de vivants qui correspond à l'âge de 34 ans : nous trouvons que, dans l'ensemble de faits observés par Deparcieux, il a vu 702 personnes vivantes à cet âge. Supposons que ces 702 personnes soient assurées en même temps par la compagnie aux conditions indiquées. Puisque la rente à payer est différée de 15 ans, chacun des rentiers ne devient titulaire effectif qu'après 15 ans révolus, et il ne doit commencer à toucher sa rente qu'à la fin de la 16e année. Mais celui qui compte aujourd'hui 34 ans en comptera 50 dans 16 ans. Or, d'après la même table, à 50 ans, il ne reste plus que 581 survivants; il faut donc regarder comme certain qu'à cette époque la compagnie devra payer 581 fois 1 franc ou 581 fr. Pour qu'elle puisse faire ce payement sans perte, il faut qu'elle reçoive aujourd'hui une somme telle que, en l'ajoutant à ses intérêts accumulés pendant 16 ans à 4 p. 100 (c'est le taux généralement admis), elle égale 581 fr. Or, tous ceux qui ont étudié les règles du calcul des intérêts composés savent que cette somme $= \frac{581}{(1,04)^{16}}$. Si nous consultons encore la table de Deparcieux, nous verrons que l'année suivante ne comptera plus que 571 survivants; la compagnie aura donc à payer 571 fr., et elle doit recevoir aujourd'hui $\frac{571}{(1,04)^{17}}$. Un an plus tard encore, il faudra payer 560 fr., et par conséquent il faut recevoir aujourd'hui $\frac{560}{(1,04)^{18}}$. Passons toutes les années intermédiaires et arrivons à l'âge de 94 ans, c'est-à-dire à 60 ans plus tard, puisque 34+60=94, nous trouverons que pour faire face à ses obligations de cette année-là la compagnie doit recevoir aujourd'hui $\frac{1}{(1,04)^{60}}$. A partir de là, elle n'a plus rien à payer, puisqu'à l'âge de 95 ans Deparcieux ne compte pas un seul survivant. Ce que la compagnie doit recevoir pour les 702 assurances s'élève donc à $x = \frac{581}{(1,04)^{16}} + \frac{571}{(1,04)^{17}} + \frac{560}{(1,04)^{18}} + \dots + \frac{1}{(1,04)^{60}}$, d'où il résulte que, pour assurer ainsi une personne seule, la compagnie doit recevoir aujourd'hui la 702e partie de cette somme, ou $\frac{x}{702}$. Quelques personnes penseront peut-être que cette manière de calculer expose les compagnies à des pertes considérables; car la table de Deparcieux suppose que sur les 702 personnes assurées, pas une ne vivra au delà de 94 ans, et tout le monde sait qu'il y a des centenaires. Oui, sans doute, mais tout le monde sait aussi que les nonagénaires sont très-rares; Deparcieux en admet onze, et il n'y en aura peut-être qu'un seul : d'où il résulte que si, dans certaines circonstances, les compagnies peuvent avoir à payer plus qu'elles ne l'ont prévu, dans d'autres elles payeront moins, et la compensation s'établira d'elle-même. Ce qu'il y a de certain, c'est que les *assurances sur la vie*, calculées d'après les données que nous venons de faire connaître, produisent aux assureurs des bénéfices qui, loin d'être insuffisants, paraissent plutôt excessifs.

La disproportion entre l'énormité des capitaux confiés aux compagnies et leur propre capital social amena de bonne heure les économistes à se demander jusqu'à quel point les compagnies pouvaient légitimement attribuer au capital social tous les bénéfices de leurs opérations, et aussi, en cas de suspension des engagements contractés envers elles, s'approprier tous les versements déjà opérés.

Ces deux questions ont été résolues avec plus ou moins d'équité. Plusieurs compagnies se sont décidées à admettre certaines catégories d'assurés au partage de leurs bénéfices dans des conditions plus ou moins larges, et à racheter les contrats pour lesquels il a été payé un certain nombre de primes, lorsque l'assuré ne croit pas pouvoir continuer les payements annuels auxquels il s'est engagé.

A certaines époques fixes, tous les trois ans, par exemple, ces compagnies dressent un inventaire et déterminent le montant exact de leurs bénéfices. Elles gardent pour elles, c'est-à-dire pour les actionnaires, la plus forte part de ces bénéfices, ce que personne ne peut trouver injuste, et elles distribuent le reste entre leurs assurés, soit en réduisant dans une juste proportion le montant des primes à payer dans l'avenir, soit en augmentant dans la même proportion le chiffre de la rente ou du capital qu'elles ont pris l'engagement de fournir à une époque déterminée.

Tout le monde, en France, n'est pas convaincu de l'utilité sociale des *assurances sur la vie*. Un procès criminel, dont le scandale tout récent a excité une indignation générale, le procès du docteur La Pommerais, a été l'occasion d'une sorte de manifeste lancé de haut contre ces assurances; un illustre jurisconsulte les a presque flétries comme un danger public et comme une prime offerte à l'assassinat. Des protestations ne pouvaient manquer de s'élever contre une telle appréciation : on peut abuser des *assurances sur la vie* comme on abuse des meilleures choses; mais il serait souverainement injuste d'oublier le bien qu'elles peuvent produire, par cela seul que, dans une circonstance particulière, elles ont servi de moyen à un scélérat qui, à défaut de ce moyen, n'eût pas manqué d'en employer d'autres. En Angleterre aussi, il y a eu quelques abus; mais les Anglais n'en ont pas conclu que la chose fût mauvaise, ils ont un esprit trop pratique pour cela, et, au contraire, ils la considèrent comme une des institutions les plus utiles et les plus morales dont puisse se prévaloir l'esprit éminemment progressif des sociétés modernes.

On a aussi prétendu que les fonds placés dans les *assurances sur la vie* manquaient de garanties sérieuses. Supposez, a-t-on dit, une invasion du choléra ou de toute autre épidémie : tous ceux qui se sont assurés en cas de décès peuvent mourir à la fois, et la compagnie se trouvera dans l'impuissance de payer les sommes énormes dont elle va se trouver débitrice. Si cette compagnie ne faisait qu'une seule espèce d'assurance, celle d'un capital payable au moment du décès, cette crainte pourrait n'être pas chimérique, et pourtant il serait facile encore de montrer qu'elle est fort exagérée; mais la compagnie assure aussi des rentes viagères contre la nue-propriété d'une maison, d'une terre, d'un fonds quelconque; l'épidémie ne ferait pas seulement périr ceux aux héritiers de qui la compagnie doit payer une certaine somme, elle emporterait aussi un bon nombre de ceux qui détiennent les biens dont elle deviendrait ainsi tout à coup propriétaire; ses pertes d'un côté seraient à peu près compensées par ses bénéfices de l'autre. L'administration, d'ailleurs, a pris toutes les mesures nécessaires pour rassurer le public; les compagnies sont tenues de faire emploi de leurs capitaux et fonds disponibles, en rentes, fonds publics émis ou garantis par le gouvernement, les départements et les communes, actions de la Banque de France, obligations du Crédit foncier et des grandes compagnies de chemins de fer, bons du Trésor, obligations hypothécaires, acquisitions d'immeubles. Elles présentent donc en général, au point de vue du maniement des fonds qui leur sont confiés, toutes les conditions d'une bonne gestion.

Leurs statuts cependant nous paraissent demander plus d'une modification. Dans un pays où la loi fait du service militaire une obligation générale, la déchéance portée contre tout assuré qui périt dans une guerre ou par suite des blessures qu'il y a reçues ne paraît pas complétement en rapport avec l'esprit général de la législation. Il en est de même de la disposition en vertu de laquelle tout cessionnaire d'action doit soumettre son acquisition à l'approbation du conseil d'administration, délibérant au scrutin secret et à la majorité des voix. Les statuts de la compagnie Générale, de la compagnie Nationale, et de l'Union, imposent, même aux héritiers, cette condition plus digne d'une affiliation que d'une société commerciale. La disposition qui limite le nombre des actions que chaque actionnaire peut posséder nous paraît aussi éminemment contestable. Si jamais, conformément au vœu exprimé par quelques écrivains, les *assurances sur la vie* deviennent l'objet d'une loi spéciale, de pareilles dispositions pourraient bien disparaître devant la nécessité où l'on serait de les justifier et de les soumettre à l'épreuve de la discussion publique. Il serait facile encore de signaler d'autres abus que la loi pourrait faire disparaître, sans toutefois porter atteinte au grand principe de la liberté industrielle et commerciale. L'esprit d'association tend chaque jour à se développer de plus en plus chez nous comme chez nos voisins; la matière est neuve encore, et l'avenir nous promet des perfectionnements dont nous ne pouvons aujourd'hui que prévoir vaguement toute l'importance.

VI. — CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LES ASSURANCES. Deux questions se posent relativement aux *assurances :* 1° Les *assurances* restant dans l'industrie privée, quels sont les avantages et les inconvénients respectifs des deux modes d'*assurance*, *assurance* à prime fixe, *assurance* mutuelle? 2° Les *assurances* doivent-elles être exploitées par des compagnies privées ou par l'Etat?

1° Rappelons d'abord, en quelques mots, la différence qui existe entre l'*assurance* mutuelle et l'*assurance* à prime fixe. — Des propriétaires, en nombre aussi grand que l'on voudra, prennent l'engagement les uns envers les autres, chacun au prorata des valeurs qu'il veut faire assurer, de se couvrir réciproquement des pertes qu'ils auront faites par force majeure ou cas fortuit : c'est l'*assurance* mutuelle. Dans ce système, la contribution d'*assurance* à payer par chaque associé ne se calcule qu'à l'expiration de l'année ou à des périodes plus longues encore, selon la rareté et la médiocrité des sinistres. Elle est donc variable et ne produit de bénéfices pour personne. — Ou bien des capitalistes se réunissent et offrent aux particuliers de leur rembourser, moyennant une prime annuelle de x par 1000, le montant des dégâts éventuels causés par l'incendie, la grêle, les naufrages, l'épizootie, en un mot, par le sinistre, objet de l'*assurance*. Dans ce système, la prime est à l'abri de toute variation, ne souffrant ni augmentation, ni diminution, quelles que soient les chances que la compagnie subisse dans l'ensemble de ses opérations; l'excédant des annuités payées par les assurés sur les dépenses occasionnées par les désastres à réparer forme le bénéfice des capitalistes assureurs : c'est l'*assurance* à prime fixe. Comme on le voit, l'*assurance* mutuelle est une association dont chaque membre est, à la fois, assuré et assureur, et partage avec ses coassociés la responsabilité des sinistres qu'ils peuvent éprouver. L'*assurance* à prime fixe est une entreprise commerciale, dans laquelle l'assureur prend à son compte, moyennant des annuités déterminées, les risques courus par les assurés, qui sont complétement insolidaires les uns des autres.

Le grand avantage que présente l'*assurance* mutuelle, c'est d'exclure toute idée de commerce, de spéculation, de concurrence, de monopole, et par là même tout intérêt étranger à celui des assurés. Dans l'*assurance* à prime fixe, les intérêts du public peuvent être menacés, tantôt par la concurrence qui amène, avec la baisse excessive des primes, la faillite et la ruine d'un certain nombre de compagnies, tantôt par le monopole de fait naissant de la facile coalition des grandes compagnies, et entraînant la hausse exagérée des primes et l'exploitation des assurés. C'est ce dernier mal que Proudhon nous signale dans nos compagnies françaises, et, en général, dans le système qui fait de l'*assurance* une affaire de commerce. « Tout le monde, dit-il, a entendu parler des compagnies d'*assurances* contre l'incendie, la grêle, l'épizootie, etc. Ce qu'on sait moins, c'est que ces compagnies font en général de très-gros bénéfices : il en est qui servent à leurs actionnaires 50, 100 et même 150 p. 100 d'intérêt du capital versé. La raison de ceci est facile à comprendre : comme nul n'est tenu de cautionner autrui pour rien, et comme l'offre et la demande sont la loi du monde commercial, on comprend que les compagnies, se mettant d'accord et s'assurant entre elles, calculant leurs risques et leurs primes de manière à ce que les pertes soient couvertes au moins deux fois par les bénéfices, doublent et triplent chaque année leur capital... Plusieurs compagnies forment entre elles, pour le maintien des primes, un comité d'entente, qui n'est autre chose qu'une coalition de l'espèce naguère défendue par la loi, et maintenant autorisée par un vote du Corps législatif. Aussi, tandis que la Compagnie mutuelle, pour l'*assurance* des bâtiments, se contente, en moyenne, de 15 centimes p. 1,000, les compagnies à primes fixes ne prennent pas moins de 40 centimes. »

Le grand inconvénient de l'*assurance* mutuelle, c'est l'incertitude qui existe pour l'assuré sur la quotité éventuelle de sa part contributive. Il y a quelque chose de contradictoire entre une telle incertitude, entre le risque d'avoir à payer, dans tel cas, une somme assez considérable, et le but même que le propriétaire se propose en s'assurant, la sécurité. Il est vrai que cette incertitude tend à diminuer à mesure que le nombre et la masse des propriétés assurées augmentent, parce que les chances de sinistres à réparer se répartissent, entre les années ou périodes d'années, d'une manière de plus en plus égale. Il suit de là que l'*assurance* mutuelle ne peut manifester ses avantages qu'à la condition d'être réalisée sur une vaste échelle. Or, il est difficile qu'on obtienne un tel résultat de l'initiative privée, l'intérêt qui peut conduire des propriétaires à mettre en commun leurs chances de sinistres étant bien plus éloigné, bien plus faiblement senti, bien moins énergique que celui qui porte des capitalistes à fonder des entreprises d'*assurance* à prime fixe et à se faire une clientèle d'assurés.

2° La plupart des économistes s'élèvent contre l'idée de charger l'Etat des *assurances*. Il n'est pas, disent-ils, de l'essence d'une administration gouvernementale de faire aussi bien et avec autant d'économie que l'industrie privée; jamais on n'a vu que des travaux entrepris par l'Etat fussent exécutés à meilleur marché que les travaux entrepris par les particuliers. L'*assurance* est un travail comme un autre; le gouvernement ne doit s'en mêler que pour le protéger; la libre concurrence a produit en Angleterre des compagnies nombreuses et solides; seule, elle est apte à décider quelles sont les combinaisons les plus avantageuses en matière d'*assurance*, comme en toute autre matière; tout monopole de l'Etat est funeste, parce qu'il affaiblit, en les dispensant de s'exercer, l'initiative, l'intelligence, l'activité des citoyens.

Les partisans de l'Etat assureur répondent que l'*assurance* n'est pas un travail comme un autre, puisqu'une société d'assurance n'a ni marchandises à acheter, ni main-d'œuvre à payer; qu'en cette matière la concurrence a des effets contradictoires, puisqu'en empêchant la cherté provenant du monopole, elle tend à empêcher le bon marché résultant de l'étendue des opérations; qu'ainsi la nature des choses fait du service des *assurances* un service à part, *sui generis*, parfaitement distinct des services industriels et commerciaux; qu'il ne s'agit pas de créer un monopole semblable à celui des gaz, des omnibus, des petites voitures, etc., mais de réaliser par l'initiative et sous la sanction de l'Etat, c'est-à-dire dans les meilleures conditions, ou plutôt dans les seules conditions favorables, l'idée féconde de l'assurance mutuelle; que la mutualité socialisée, en réduisant les frais d'administration et en excluant toute idée de bénéfice, et par conséquent de monopole comme de concurrence, donnera aux assurés la sécurité et le bon marché, qu'ils ne trouvent ni dans la pratique privée de l'assurance mutuelle, ni dans celle de l'*assurance-entreprise;* que la liberté, sans doute, est la première des forces économiques, et que tout ce qui peut être accompli par elle seule doit lui être laissé; mais que là où la liberté ne peut atteindre, le bon sens, la justice, l'intérêt général commandent de faire intervenir la force collective; que les fonctions publiques ont été précisément établies par ces sortes de besoins, et que leur mission n'est à autre fin. « Comment se fait-il, dit Proudhon dans un ouvrage posthume (*Capacité politique des classes ouvrières*), que l'assurance mutuelle n'ait pas depuis longtemps remplacé toutes les autres? Ah! c'est qu'il est bien peu de particuliers qui veuillent s'occuper des choses qui intéressent tout le monde, mais ne rapportent rien à personne; c'est que le gouvernement, qui pourrait prendre cette initiative, s'y refuse, comme si la chose ne le regardait point, parce que, dit-il, c'est affaire d'économie politique, non de gouvernement; disons mieux, parce que ce serait porter atteinte à des compagnies de parasites, gros messieurs vivant largement du tribut que leur payent les assurés; c'est, enfin, que les essais qui ont été faits de l'assurance mutuelle, soit en dehors de la sanction de l'Etat et sur une trop petite échelle, soit par l'Etat lui-même, mais dans des vues de sinécurisme, ont fini par rebuter les plus zélés, si bien que l'institution est restée en projet. L'assurance mutuelle, abandonnée par l'autorité publique, à qui il appartenait de la prendre en main, n'est encore qu'une idée. » « Les partisans de la mutualité, ajoute le penseur socialiste, signalent dans le système de l'*assurance-entreprise* ce triple mal, que leur volonté arrêtée est de faire disparaître aussitôt qu'ils auront le pouvoir : 1° un principe de droit public et économique violé; 2° une portion de la fortune publique sacrifiée sous forme de prime; 3° à l'aide de cette prime, un parasitisme corrupteur créé

et entretenu... La prime d'assurance, disent-ils, n'est, dans les conditions actuelles, pour la plus grande partie, qu'un tribut payé par le pays à l'insolidarité générale. Un jour viendra où le seul fait de la possibilité de pareilles spéculations sera imputé à prévarication et délit à tout gouvernement qui négligerait à ce point la protection des intérêts généraux. »

VII. L'ASSURANCE CONSIDÉRÉE COMME PRINCIPE UNIVERSEL DE LA POLITIQUE. Un publiciste à vues ingénieuses et originales, M. Emile de Girardin, a fait sortir l'*assurance* de son obscurité juridique pour l'élever à la hauteur d'un principe de réorganisation sociale. C'est à des questions de risques qu'il ramène tous les problèmes sociaux, c'est à l'*assurance* qu'il rattache l'ensemble des solutions qu'il propose. Pour lui, tous les principes de la science sociale se réduisent à ce principe unique et si simple de l'*assurance*, dont il s'agit de comprendre toute la fécondité et de tirer toutes les conséquences. Il ne s'agit ni de la *fraternité* communiste, ni de la *justice* proudhonienne, ni de l'*attraction* fouriériste, mais tout simplement du calcul des probabilités. Vous invoquez le libre arbitre, la conscience, le sentiment du devoir, la loi de Dieu, l'ordre moral. M. de Girardin ne nie pas précisément tout cela, mais il fait comme si tout cela n'était que fiction; son système n'a pas besoin de ces hypothèses; il procède à l'égard des actes humains comme s'ils étaient le produit de la pure fatalité. Jusqu'ici la société a été fondée sur la religion et la morale, sur la distinction du bien et du mal, sur la peine et la récompense; elle doit reposer désormais sur la prévision et le calcul des risques. Depuis qu'on apprend aux hommes à s'aimer, il ne paraît pas qu'ils aient fait aucun progrès dans cet art. C'est à peine si les deux fils de la même mère se conduisent en frères. Il en est autrement de l'art de compter. Il n'est aucun problème que cet art ne puisse aujourd'hui résoudre, aucune probabilité qu'il ne puisse mesurer, aucun risque qu'il ne puisse évaluer. Le calcul traduisant tout en risques commence par les diminuer et finit par les annuler. A la morale, érigée en attribut de la raison de Dieu, il faut opposer le calcul, cet attribut de la raison de l'homme. La morale et la raison de Dieu guillotinent le meurtrier, emprisonnent le voleur, flétrissent le fripon, punissent le diffamateur; le calcul et la raison de l'homme s'appliqueront à rendre le meurtre, le vol, la fraude, la diffamation si évidemment déraisonnables, que la pensée de tuer, de voler, de frauder, de diffamer finira par n'avoir pas plus de chances d'entrer dans le cerveau d'un homme civilisé que la pensée de rôtir son semblable pour le manger. Il s'agit d'étudier le meurtre, le vol, la fraude dans leurs causes, comme on a étudié dans leurs causes les incendies par la chute de la foudre, les explosions par la fuite du gaz ou par la pression de la vapeur. Le jour où il sera reconnu qu'il n'y a *moralement* ni bien ni mal, qu'il n'y a matériellement que des risques, que peu importe d'être tué par un meurtrier ou par une tuile, noyé par un malfaiteur ou par une vague, blessé par la main d'un homme ou par la corne d'un bœuf, ce jour-là on ne prendra plus l'ombre pour la proie, on ne parodiera plus Xerxès faisant châtier la mer à coups de verges; mais on appliquera à la société les règles que l'on applique à la construction du navire qui doit défier la tempête ou de la maison qui doit affronter l'incendie.

Mais ouvrons l'ouvrage intitulé *Politique universelle*, où se trouve exposée la conception de M. E. de Girardin, avec ses diverses applications :

« La politique universelle, telle que je la conçois, c'est l'*assurance* universelle.

» A chacun sa tâche.

» Aux prêtres catholiques d'enseigner et de démontrer l'existence de la Trinité, du péché originel, de l'éternité des peines, du purgatoire, de la transsubstantiation, etc...

» Aux ministres protestants d'enseigner et de démontrer qu'il n'existe et ne doit exister que deux sacrements, le baptême et la cène, etc...

» Aux philosophes de toutes les écoles d'enseigner et de démontrer le contraire de ce qu'enseignent et démontrent les ministres de tous les cultes.

» Plus étroite est la tâche que je me suis assignée.

» Je suppose, je veux supposer :

» Que Dieu n'existe pas, ou que, s'il existe, il est impossible à l'homme d'en démontrer l'existence;

» Que le monde existe par lui-même et par lui seul;

» Que l'homme n'a aucune faute originelle à racheter;

» Qu'il porte avec lui la mémoire et la raison, comme la flamme porte avec elle la chaleur et la clarté;

» Qu'il ne revit charnellement que dans l'enfant qu'il procrée;

» Qu'il ne se survit intellectuellement que dans l'idée par laquelle il s'illustre;

» Qu'il ne doit donc pas s'attendre à recevoir, dans une vie future, la récompense ou le châtiment de sa conduite présente;

» Que le bien et le mal n'existent pas substantiellement, absolument, incontestablement par eux-mêmes; qu'ils n'existent que nominalement, relativement, arbitrairement;

» Qu'il n'existe effectivement que des risques contre lesquels l'homme, obéissant à la loi de conservation qui est en lui et commandant à la matière, cherche à s'assurer par les moyens dont il dispose.....

» Du risque de l'attaque est née la nécessité de la défense;

» De la nécessité de la défense est née la pensée de s'associer;

» De la pensée de s'associer sont nées, sous divers noms, la commune et la nation, l'une étant à l'autre ce que la javelle est à l'herbe;

» Les nations, afin de diminuer les risques d'atteinte portée à ce qu'elles appelaient et à ce qu'elles appellent encore leur indépendance, se sont longtemps appliquées à grossir le chiffre de leur population et à reculer la limite de leurs territoires jusqu'à ce qu'elles eussent pour frontières, autant que possible inviolables, les fleuves les plus larges et les montagnes les plus hautes.

» Du risque d'être tué ou volé sont nées l'institution de la justice et l'organisation d'une puissance publique, dont l'exercice soit à l'abus de la force individuelle ce que le contrepoids est au poids.

» Ainsi, chaque risque a donné lieu à un moyen correspondant de l'affaiblir ou de l'écarter.

» La religion elle-même fut un moyen primitivement et universellement imaginé par le faible pour contenir le fort, par l'opprimé pour fléchir l'oppresseur, par le pauvre pour apitoyer le riche...

» Le calcul des probabilités, appliqué à la mortalité humaine, aux risques maritimes, aux cas d'incendie ou d'inondation, a donné naissance à une science nouvelle qui n'est encore qu'à son berceau : celle des *assurances*. Le calcul des probabilités, appliqué à la vie des nations, aux cas de guerre et de révolution, est le fondement de toute haute politique. Selon que ce calcul est rigoureux ou faux, approfondi ou dédaigné, la politique est glorieuse ou funeste, grande ou petite. Gouverner, c'est prévoir....

» Les risques sont de deux natures : premièrement, il y a ceux qui existent par eux-mêmes; de ce nombre sont le naufrage, la foudre, l'incendie, la grêle, la gelée, l'inondation, etc.; deuxièmement, il y a ceux qui n'existent que par le fait de la société, telle que l'homme l'a instituée; de ce nombre sont la guerre, la piraterie, le meurtre, le rapt, le viol, le vol, les fraudes, les voies de fait, etc...

» Les premiers de ces risques ont été considérablement diminués par les efforts opiniâtres de la science, victoires de l'homme remportées sur la matière.....

» Quant aux seconds, à ceux qui n'existent que par le fait de la société telle que l'homme l'a instituée, il suffirait pour qu'ils se dissipassent de l'observation universelle de ce précepte évangélique : *Ne pas faire à autrui ce que l'on ne voudrait qu'il nous fît*. Toute la question se réduit à donner à ce précepte la rigueur incontestée d'un axiome géométrique.

» Ayant pris pour point de départ de mes travaux les suppositions que je viens d'énoncer sommairement, je me suis demandé s'il était possible de concevoir et de fonder une société qui, réduisant tout mathématiquement à des risques judicieusement prévus et à des probabilités exactement calculées, aurait pour unique pivot l'*assurance* universelle.

» Je me suis demandé si une société fondée sur cette supposition, fausse ou vraie, et tournant sur ce pivot, comme la terre tourne sur son axe, vaudrait moins que la société qui repose sur une distinction arbitraire entre le bien et le mal, distinction arbitraire, puisqu'elle a varié, et qu'elle varie encore selon la diversité des temps et des pays, des religions et des lois.

» On remarquera que, respectant toutes les croyances, quoiqu'elles se contredisent, je n'attaque aucune des religions qui se pratiquent.

» Chacune d'elles affirmant que les autres sont des impostures, ou, pour le moins, des erreurs, dans l'impuissance de les mettre d'accord, j'ai entrepris de me passer d'elles. »

Nous avons mis sous les yeux du lecteur la doctrine générale de M. Emile de Girardin. On a pu voir qu'elle vise non-seulement à tracer à l'avenir sa voie, mais à expliquer le passé. L'idée d'*assurance* est au fond de toutes les institutions politiques et religieuses. M. de Girardin la reconnaît sous les mots ambitieux et sonores qui la voilent. Il s'agit aujourd'hui de la dégager pleinement, de faire abstraction de tous les éléments étrangers auxquels elle a été mêlée jusqu'ici, de l'appliquer d'une manière rationnelle et systématique. Expression des tendances positives et pratiques et du scepticisme moral de notre époque, cette philosophie sociale a pour caractère saillant de mettre hors la société et hors la science la passion aussi bien que le devoir, et de réduire tous les progrès sociaux à des transformations d'intérêts. Elle peut se résumer en cette formule : séparer la politique non-seulement de la religion, mais de la métaphysique, de la morale et du droit, c'est-à-dire de tout ce qui est sujet à controverse, afin de lui donner la certitude des mathématiques. Elle a ceci de commun avec celle de Fourier, qu'elle ne tient nul compte, qu'elle entend *se passer* des sciences qualifiées par Fourier d'*incertaines;* avec celle d'Owen, qu'elle prétend donner à la société un autre pivot que l'idée de responsabilité morale et de sanction, de bien et de mal, de mérite et de démérite.

Passons aux applications diverses du système de l'*assurance* universelle.

Nous rencontrons d'abord un gros, un terrible risque, le risque de guerre. Pour l'écarter et l'anéantir, il y a une chose bien simple à faire, c'est de proposer à toutes les nations qui fléchissent sous le poids de la paix armée, de contracter entre elles une assurance spéciale dans cette vue. Plus le nombre des Etats qui seront parties contractantes tendra à grossir, plus le risque tendra à s'affaiblir; par suite, plus la prime à payer sera faible. Elle deviendrait absolument nulle, si l'*assurance* contractée parvenait à comprendre et à unir tous les Etats qui composent l'ancien continent.

Voilà la politique extérieure transformée par l'idée d'*assurance*. Même tranformation à l'intérieur. L'impôt devient volontaire : c'est la *prime générale* et *spéciale* que paye l'assuré pour s'abriter contre les risques suivants : invasion, piraterie, crimes, expropriation, misère, incendie, inondation, grêle, gelée, épizootie, naufrage. Les produits de cette prime d'assurance sont affectés : à la solde de l'armée de terre et de l'armée navale, au payement des frais de justice et de police, à la consolidation de la dette foncière, à la constitution de la pension de prévoyance, à la réparation des sinistres.

La grande cause de la misère est le risque de chômage, le risque d'insuffisance du salaire, par suite de la concurrence, de la cherté des subsistances, etc. Nul embarras; ici encore l'*assurance* est le remède. Pour M. de Girardin, la question n'est pas de supprimer le salaire par l'association, mais de le maintenir et de l'élever par l'*assurance*. A cet effet, il institue la *corporation*, qu'il oppose à l'association ouvrière. L'association ouvrière accumule, dit-il, les difficultés et ne résout en réalité aucun problème. Elle est impuissante à prévenir et à réprimer l'abaissement des salaires; elle subit la loi du marché; elle loue plus cher l'argent dont elle a besoin, et le profit qu'elle compte réaliser s'évanouit sous la forme d'escompte. La corporation abrite l'individu contre toute exploitation abusive de l'homme par l'homme; elle protége le travail contre le capital et le capital contre lui-même, puisqu'elle marque à la concurrence non le point d'arrivée, mais le point de départ; elle seule peut adopter des mesures efficaces pour rendre insensibles les effets du chômage, et inutiles les menaces de grève.

Enfin l'*assurance* fournit à M. de Girardin un plan de réforme du crédit, qui rappelle, pár le but auquel il tend, celui de Proudhon. Ce plan consiste à donner au papier de crédit (effets de commerce) la valeur générale du papier de circulation (billets de banque), en rendant évidente et palpable la certitude que chaque effet sera ponctuellement payé à l'échéance. Pour acquérir cette certitude, il suffit d'assujettir l'effet de commerce au payement préalable d'une prime proportionnelle au risque de non-payement ou seulement de retard de payement au jour de l'échéance. Par sa banque d'*assurance*, à laquelle il donne le nom de *banque rationnelle*, M. de Girardin arrive à l'extinction de l'intérêt. Voici comment il raisonne :

« Qu'est-ce que l'intérêt? — La science économique doctrinaire répond : *l'intérêt est le produit, le croît, le revenu du capital*. J'écarte cette définition et je la remplace par celle-ci : *l'intérêt est la prime proportionnelle au risque*. Aussi l'intérêt varie-t-il selon qu'on prête à un banquier de premier ordre ou de quatrième rang, sur première, sur seconde ou sur troisième hypothèque, à l'oisif prodigue ou au commerçant économe. Si le papier de crédit remboursable à échéance offrait, avec le même degré de certitude, la même facilité de se procurer les valeurs en échange que le papier de circulation remboursable à vue, l'intérêt sur le papier de crédit serait égal à ce qu'il est sur le papier de circulation, c'est-à-dire à zéro. En effet, un billet de la Banque de France ou de ses comptoirs, s'échange au pair contre la même somme en espèces métalliques, et le même objet acheté se vend le même prix, soit qu'il se paye en espèces métalliques ou en billets de banque. Le billet de banque ou de circulation, c'est le billet de commerce ou papier de crédit, moins le risque, mais aussi moins l'intérêt; donc l'intérêt est le risque sous un autre nom. »

Nous reviendrons sur ces diverses applications du système général de M. de Girardin, chacune d'elles devant être exposée et examinée à part. V. BANQUE, CORPORATION, GUERRE, IMPÔT.

ASSURE s. f. (a-su-re — rad. *assurer*). Techn. Fil d'or, de soie ou de laine, dont on couvre la chaîne d'une tapisserie de haute lisse.

ASSURÉ, ÉE (a-su-ré) part. pass. du v. Assurer. Sûr, ferme, qui ne vacille ou n'hésite point : *Il frappa d'un bras* ASSURÉ. *Ce chirurgien n'a pas la main* ASSURÉE. (Acad.) *Le chevalier n'est pas encore trop bien* ASSURÉ *sur ses jambes.* (Mme de Sév.)

Abel tombe, et blessé d'un coup trop *assuré*,
Se roule, se débat, sanglant, défiguré.
GILBERT.

Ainsi parlait Abel; et, d'une aile *assurée*,
L'ange fend avec lui les champs de l'empyrée.
GILBERT.

Moi, je vais vous porter; vous, vous serez mon guide;
Vos yeux dirigeront mes pas mal *assurés*.
FLORIAN.

‖ Qui a de l'assurance, de la résolution, de la confiance en soi-même : *Est-il possible qu'un homme si* ASSURÉ *dans la guerre soit si timide en amour!* (Mol.) *Verville n'était guère plus* ASSURÉ; *la servante ne disait mot.* (Scarron.) ‖ Qui marque de l'assurance, de la résolution, de la confiance en soi-même : *Regard* ASSURÉ. *Démarche, contenance* ASSURÉE. *Giton a le teint frais, le visage plein et les joues pendantes, l'œil fixe et* ASSURÉ, *les épaules larges, l'estomac haut, la démarche ferme et délibérée.* (La Bruy.) *Son front était serein, son regard* ASSURÉ, *sa bouche grave et un peu triste.* (Lamart.)

Que sa façon est brave et sa mine *assurée!*
MALHERBE.

Il marche sans dessein, ses yeux mal *assurés*
N'osent lever au ciel leurs regards égarés.
RACINE.

Que vois-je! Quels discours! Ma fille, vous pleurez
Et baissez devant moi vos yeux mal *assurés*.
RACINE.

Quand chacun consterné tremble et craint pour soi-[même,
S'il se présente un homme au langage *assuré*,
On l'écoute, on lui cède, il ordonne à son gré.
ANDRIEUX.

— En mauvaise part, Complet, achevé en son genre : *Un* ASSURÉ *menteur. Un* ASSURÉ *fripon. Un* ASSURÉ *faussaire.*

Que me vient donc conter ce coquin *assuré?*
MOLIÈRE.

J'avais un jour un valet de Gascogne,
Gourmand, ivrogne et *assuré* menteur,
Pipeur, larron, jureur, blasphémateur,
Sentant la hart de cent pas à la ronde,
Au demeurant le meilleur fils du monde.
CL. MAROT.

En ce sens, il se met presque toujours devant le substantif.

‖ En parlant des choses, Certain, garanti, que l'on peut croire, sur quoi l'on peut compter : *Un présage* ASSURÉ. *Une paix* ASSURÉE. *Un état* ASSURÉ. *Des revenus* ASSURÉS. *Ma reconnaissance, mon amitié, mon estime vous sont* ASSURÉES. *Descartes a raison de dire qu'il est nécessaire de connaître Dieu, pour être* ASSURÉ *de la vérité des choses.* (De Retz.) *Il est* ASSURÉ *que vous servez l'Eglise par vos prières.* (Pasc.) *Pourvu qu'on sache la passion dominante de quelqu'un, on est* ASSURÉ *de lui plaire.* (Pasc.) *Homme, regarde qu'il n'y a rien d'*ASSURÉ *pour toi, non pas même un tombeau pour y graver tes titres superbes, seuls restes de ta grandeur abattue.* (Boss.) *Je n'ai plus ni père, ni mère, ni patrie* ASSURÉE. (Fén.) *Il lui parut plus* ASSURÉ *d'assassiner Pygmalion.* (Fén.) *Nous n'avons rien d'*ASSURÉ *touchant la naissance d'Homère et d'Esope.* (La Font.) *Nous trouvions en elle une protectrice* ASSURÉE. (Mass.) *La santé de l'âme n'est pas plus* ASSURÉE *que celle du corps.* (La Rochef.) *Voilà donc le mariage de mademoiselle de Bussy tout* ASSURÉ. (Mme de Sév.) *Quand l'innocence des citoyens n'est pas* ASSURÉE, *la liberté ne l'est pas non plus.* (Montesq.) *La piété sans respect humain est une marque* ASSURÉE *de probité.* (B. de St-P.) *Mais est-il bien* ASSURÉ *que dans ces contrées si fertiles et si agréables, il se trouve tant de gens qui veuillent se défaire de leur patrimoine?* (Vertot.) *L'homme abandonnerait à jamais l'agriculture, si la possession de la terre ne lui était* ASSURÉE. (Thiers.)

Puisque vous combattez, sa perte est *assurée*.
CORNEILLE.

Rome tient dans ses mains sa victoire *assurée*.
RACINE.

Tout ce que j'ai prédit n'est que trop *assuré*.
RACINE.

Un sou, quand il est *assuré*,
Vaut mieux que cinq en espérance.
LA FONTAINE.

Il n'est rien ici-bas d'éternelle durée,
Une chose qui plaît n'est jamais *assurée*.
MALHERBE.

Je vous sauvai la vie et ne la perdis pas,
Et pour moi vous cherchiez un *assuré* trépas.
MOLIÈRE.

— En parlant des personnes, Entièrement convaincu, sûr, certain, qui compte ou peut compter sur une chose : *Ne vous tenez point* ASSURÉ *sur votre vertu.* (Boss.) *Il y a plaisir d'être dans un vaisseau battu de l'orage, lorsqu'on est* ASSURÉ *qu'il ne périra point.* (Pasc.) *Nous sommes* ASSURÉS *du succès.* (Fléch.) *Le plaisir dont on est* ASSURÉ *de se repentir ne peut être tranquille.* (Mlle de la Vallière.) *Cet homme est* ASSURÉ *de son fait.* (Cazotte.) *Etes-vous également* ASSURÉ *de la reconnaissance de vos héritiers?* (Brill.-Sav.) *Quelle est la société qui ne chancelle sur ses bases? Quel est le pouvoir qui soit* ASSURÉ *du lendemain?* (Lamenn.)

De votre bon vouloir nous sommes *assurés*.
CORNEILLE.

J'en conçus de la joie, et, la chose étant sue,
Je me tins *assuré* d'en avoir bonne issue.
BOURSAULT.

Il n'a point son espoir au nombre des armées,
Etant bien *assuré* que ces vaines fumées
N'ajoutent que de l'ombre à nos obscurités.
MALHERBE.

— Part. Qui met en sûreté, à l'abri du danger : *Rempart* ASSURÉ. *Asile* ASSURÉ. *Retraite* ASSURÉE. *Moïse se sauva d'Egypte en Arabie, dans la terre de Madian, où sa vertu, toujours secourable aux opprimés, lui fit trouver une retraite* ASSURÉE. (Boss.) *L'infâme croit avoir trouvé chez vous un refuge* ASSURÉ. (Mol.)

Cette enceinte est pour vous un refuge *assuré*.
MARMONTEL.

Contre Junon, cet antre révéré
Offre à Narcisse un refuge *assuré*.
MALFILATRE.

Le champ d'asile est consacré.
Elevez-vous, cité nouvelle;
Soyez-nous un port *assuré*
Contre la fortune infidèle. BÉRANGER.

‖ Qui est en sûreté : *Se croire* ASSURÉ *derrière des remparts. Typhon, qui se croyait* ASSURÉ *par le malheur de ce prince, se vit tout d'un coup abandonné des siens.* (Boss.)

Et le sang répandu de mille conjurés
Rend mes jours plus maudits, et non plus *assurés.*
CORNEILLE.

— Comm. Garanti par une assurance : *Maison* ASSURÉE. *Grange* ASSURÉE. *Navire* ASSURÉ. *Marchandises* ASSURÉES. *Mobilier* ASSURÉ. ‖ Se dit aussi des personnes à qui une compagnie d'assurance garantit une propriété, un avantage quelconque : *Etre* ASSURÉ *contre l'incendie, contre la grêle. Il y a longtemps que je suis* ASSURÉ.

— Manég. Qui ne bronche pas : *Cheval* ASSURÉ. *Le mulet, très-*ASSURÉ *des pieds, est la meilleure monture dans les chemins pierreux et raboteux.* (Lunier.)

— Substantiv. Personne qui a de l'assurance, de la fermeté : *Le cardinal faisait l'*ASSURÉ, *et il ne l'était pas si fort qu'il le paraissait.* (De Retz.) ‖ Celui dont la propriété est garantie par des assureurs : *L'assureur et l'*ASSURÉ. *Tous les* ASSURÉS *ont été indemnisés.*

— **Gramm.** On verra que le verbe *assurer* a deux acceptions différentes, dans l'une desquelles il veut pour complément direct un nom de personne, tandis que dans l'autre le nom de personne doit figurer comme complément indirect. Il résulte de là qu'il faut écrire : *Il nous a* ASSURÉS *de sa reconnaissance*, et *Il nous a* ASSURÉ *qu'il tenait cette nouvelle d'une source certaine.*

— **Syn. Assuré, authentique, certain, constant, évident, formel, incontestable, indubitable, positif, sûr.** Ce qui est *évident* emporte conviction dès le premier coup d'œil : *proposition évidente par elle-même.* La vérité que suppose *certain* ne se montre pas d'abord : il faut, pour parvenir à l'apercevoir, des idées intermédiaires et quelque travail : *Le principe est évident, la conséquence est* CERTAINE. (Boss.) *Sûr* indique des raisons moins décisives : *Quoiqu'on fût à peu près* SÛR *que mon frère était mort, on n'en avait point de preuve juridique.* (J.-J. Rouss.) *Assuré* a un rapport particulier à la durée des choses et au témoignage des hommes : *Il ne faut pas condamner notre prochain sans être bien* ASSURÉ *qu'il est coupable.* (Pasc.) Ce qui est *positif* ne peut être nié : *Des faits* POSITIFS *rapportés par les historiens prouvent plus que tout ce qui tendrait à prouver le contraire.* (Montesq.) Ce qui est *formel* est si nettement exprimé qu'il ne saurait faire l'objet d'une incertitude : *Un engagement si* FORMEL *dissipa tous les doutes.* (Roll.) Ce qui est *authentique* fait foi ou est digne de foi par l'autorité dont il est revêtu, ou par celle du personnage dont il émane : *Abadie est tombé dans une erreur grossière, en regardant comme* AUTHENTIQUES *des lettres si ridiculement supposées.* (Volt.) Ce qui est *constant* est passé à l'état de vérité fermement établie : *Ce principe est si* CONSTANT, *qu'il subsiste malgré toutes les passions qui le combattent.* (Volt.) Ce qui est *indubitable* supprime les scrupules ou les difficultés qui naissent dans l'esprit : *Je ne veux que mettre ici en évidence tous les fondements de cette religion chrétienne qui sont* INDUBITABLES, *et qui ne peuvent être mis en doute par quelque personne que ce soit.* (Pasc.) Ce qui est *incontestable* exclut les disputes : *Il n'y a rien non-seulement de plus contesté, mais encore de plus faux que ce que M. Jurieu nous donne ici pour* INCONTESTABLE. (Boss.)

— **Antonymes.** Conjectural, contestable, douteux, équivoque, éventuel, hypothétique, incertain, problématique.

ASSURÉMENT adv. (a-su-ré-man — rad. *assuré*). D'une manière ferme, assurée, résolue :

Marchons *assurément* sur les pas d'une femme.
ROTROU.

Qui marche *assurément* n'a point peur de tomber.
CORNEILLE.

L'enfant qui sait déjà demander et répondre,
Qui marque *assurément* la terre de ses pas...
RÉGNIER.

‖ Vieux en ce sens.

— Certainement, sûrement, sans aucun doute : *Oui*, ASSURÉMENT. *Non*, ASSURÉMENT. ASSURÉMENT, *non. Ce n'est pas vous*, ASSURÉMENT, *qui l'en empêcherez.* (Acad.) ASSURÉMENT *on ne peut rien concevoir qui soit plus digne de Dieu.* (Boss.) *Et* ASSURÉMENT *celui qui sait vaincre ses ennemis domestiques ne craindra pas les ennemis de l'Etat.* (Mass.) *Ce n'est pas* ASSURÉMENT *que j'aie besoin d'être mené en laisse par vos faveurs.* (Volt.) *Les plus grands ouvrages de l'esprit humain sont très-*ASSURÉMENT *les moins parfaits.* (Vauven.) *Rien n'est plus clair*, ASSURÉMENT. (Beaumarch.) *Un jeune gentilhomme grec est* ASSURÉMENT *l'être le plus superbe et le plus content de lui-même que je connaisse.* (Guizot.) *Si la révolte contre le pouvoir peut être légitime, c'est* ASSURÉMENT *contre la tyrannie d'un despote.* (Laténa.)

Un octogénaire plantait.
Passe encor de bâtir, mais planter à cet âge,
Disaient trois jouvenceaux, enfants du voisinage;
Assurément, il radotait. LA FONTAINE.

‖ D'une façon certaine, positive, assurée : *Je ne connais pas* ASSURÉMENT *son écriture.* (Voiture.) *Le bien que j'estime le plus est celui que je crois posséder le plus* ASSURÉMENT. (Volt.)

— **Antonymes.** Eventuellement, peut-être.

ASSURER v. a. ou tr. (a-su-ré — rad. *sûr*). Rendre stable, solide, fixe; étayer : ASSURER *une muraille, un plafond, une poutre.* ASSURER *une statue sur son piédestal.* ASSURER *un volet, une persienne.* ASSURER *un balcon avec des barres de fer.* ASSURER *les navires avec des ancres. Il* ASSURA *la table avec un tenon. Cette planche vacille, mettez-y un clou pour l'*ASSURER. (Acad.) *Si on n'*ASSURE *le fondement, on ne peut* ASSURER *l'édifice.* (Pasc.) ‖ Rendre ferme, sûr : ASSURER *les pas d'un enfant. Pour* ASSURER *la main d'un écolier, il faut le faire écrire, le faire dessiner très-souvent.*

Un bâton dans sa main *assure* sa démarche.
DELILLE.

— Par anal. Donner de l'assurance à : ASSURER *son regard, son maintien, sa contenance.* ‖ Donner du courage, de la fermeté, du sang-froid à : *L'habitude d'entendre le canon* ASSURE *les soldats.* (Acad.) Peu usité dans ce dernier sens. ‖ Rassurer, donner de la confiance à : *On* ASSURE *par ce moyen la conscience.* (Pasc.) *Une voix qui lui était familière l'*ASSURA *d'abord.* (La Font.)

Un oracle m'*assure*, un songe me travaille.
CORNEILLE.

Et tâchons d'*assurer* la reine qui te craint.
CORNEILLE.

O bonté qui m'*assure* autant qu'elle m'honore!
RACINE.

Par un mot de sa bouche il daigna l'*assurer*.
VOLTAIRE.

Aujourd'hui, on dit plus ordinairement, *rassurer*.

— Par ext. Faire qu'une chose se réalise, la rendre sûre, certaine, durable : ASSURER *à une personne la possession d'un bien, d'une terre, d'un domaine.* ASSURER *des vivres à une armée, des munitions à une citadelle.* ASSURER *à quelqu'un des ressources pour l'avenir.* (Acad.) *Cette action vous* ASSURE *des droits à ma reconnaissance.* (Acad.) *Il* ASSURA *tous ses biens à son neveu, après sa mort.* (Acad.) *Il a* ASSURÉ, *avant sa mort, la fortune de sa femme et de ses enfants.* (La Bruy.) *L'indissolubilité du mariage* ASSURE *à la femme une position honorable pour toute sa vie.* (Ventura.) *Les décrets de Cyrus* ASSURÈRENT *le repos des Juifs.* (Pasc.) *La perte des fausses joies* ASSURE *mieux la possession des véritables.* (St-Evrem.) *C'est pour mieux* ASSURER *notre perte.* (Fén.) *Ce sont les peuples qui* ASSURENT *toujours la gloire et la grandeur du souverain.* (Mass.) *Romulus songea à* ASSURER *l'existence de ce nouveau peuple.* (Vertot.) *Il n'y a que la mort qui* ASSURE *les réputations.* (B. de St-P.) *Saint Louis fit des règlements pour* ASSURER *l'indépendance et la régularité de la justice.* (Mme de Staël.) *Le capitaine des gardes est à ses ordres et se charge d'*ASSURER *sa fuite.* (La Harpe.) *Quand Rome brisa le trône et chassa les Tarquins, Rome, pour* ASSURER *cette révolution, n'eut que des ennemis extérieurs à combattre et à vaincre.* (Billaud-Varennes.) *Le génie est chargé de la gloire des empires, mais le bon sens peut* ASSURER *seul, et leur repos, et leur durée.* (De Fontanes.) *La contrainte est nécessaire dans le commerce pour* ASSURER *l'exactitude du payement à la minute même où il doit être fait.* (Napol. Ier.) *C'est à moi de songer à* ASSURER *l'état et la fortune des familles qui se dévouent entièrement à mon service.* (Napol. Ier.) *Tout n'est pas fait quand on a gagné la vie du corps; il faut encore* ASSURER *celle de l'âme.* (Portalis.) *Je vis d'un coup d'œil que ses leçons ne suffiraient pas pour* ASSURER *mon admission à l'Ecole polytechnique.* (Arago.) *C'est l'aisance qui* ASSURE *l'ordre.* (Napol. III.) *Si l'aliment est ce qui* ASSURE *la vie des individus, la morale est ce qui* ASSURE *la vie des nations.* (Pariset.) *Défendre le droit d'autrui, c'est le seul moyen d'*ASSURER *le nôtre.* (E. Laboulaye.) *La modération seule promet le bonheur et l'*ASSURE. (Foissac.) *Rien n'*ASSURE *mieux le repos du cœur que le travail de l'esprit.* (Lévis.) *Chaque dialecte porte son caractère naturel, qui suffit pour lui* ASSURER *une existence.* (Renan.) *Il faudrait mouler cette admirable page et la couler en bronze, pour lui* ASSURER *l'éternité dont peuvent disposer les hommes.* (Th. Gaut.) *L'égalité* ASSURE *à chacun une mesure pareille de liberté.* (Cavaignac.) *La souveraineté de chacun* ASSURE *la liberté de tous.* (E. de Gir.)

Le grand nom de Pompée *assure* sa conquête.
RACINE.

Vainement à mon fils j'*assurais* mon secours.
RACINE.

Assure, m'a-t-il dit, le repos de ton roi. RACINE.

Qui cache sa colère *assure* sa vengeance.
TH. CORNEILLE.

Enfin de tous les Grecs satisfaites l'envie,
Assurez leur vengeance, *assurez* votre vie.
RACINE.

— Mettre en sûreté, à l'abri du danger :

Assurez votre sort pour *assurer* le mien.
CORNEILLE.

Mais du moins en partant *assurez* votre vie.
RACINE.

Vous avez des deux mers *assuré* le rivage.
RACINE.

En les perdant, j'ai cru vous *assurer* vous-même.
RACINE.

Et qui de ma faveur se voudrait honorer,
Si mon hymen prochain ne peut vous *assurer*?
RACINE.

Demain, dès cette nuit, je prendrai des mesures
Pour *assurer* le temple, et venger vos injures.
RACINE.

‖ Cette acception a vieilli.

— Affirmer, soutenir comme vrai : ASSURER *un fait.* ASSURER *une nouvelle. Il est bien capable d'*ASSURER *un mensonge. On* ASSURE *qu'une bataille a été livrée.* (Acad.) *Ils* ASSURENT *connaître seuls le véritable sens de l'Ecriture.* (Pasc.) *Ils semblent nier en un endroit ce qu'ils* ASSURENT *dans l'autre.* (Boss.) *Hérodote* ASSURE *que le palais des Douze-Rois était plus surprenant que les Pyramides.* (Boss.) *La superstition croit tout et* ASSURE *tout.* (Fléch.) *Saint Jérôme* ASSURE, *dans une lettre, que Théophraste est mort à cent sept ans.* (La Bruy.) *Il* ASSURAIT *que le roi de Pologne, son allié, lui envoyait une armée nombreuse.* (Mérimée.) *Les eaux de Carlsbad sont,* ASSURE*-t-on, bonnes pour le foie et mauvaises pour les dents.* (Chateaub.)

Pour moi, contre chacun je pris votre défense,
Et leur *assurai* fort que c'était médisance.
MOLIÈRE.

Ils m'*ont* même *assuré* que dans fort peu de temps
Je pourrais de mon chef avoir quelques enfants.
REGNARD.

Pendant qu'un philosophe *assure*
Que toujours par leurs sens les hommes sont dupés,
Un autre philosophe jure
Qu'ils ne nous ont jamais trompés.
LA FONTAINE.

‖ Confirmer : *Les circonstances du temps* ASSURENT *la date d'Eusèbe.* (Boss.) *Ils croient en* ASSURER *la vérité par une affectation d'orgueil.* (Mass.) ‖ Protester auprès de, affirmer à, avec un nom de personne pour régime direct : *Je l'*AI ASSURÉ *de mon dévouement, de mon affection. Elle m'*AVAIT ASSURÉ *de sa fidélité. Vous pouvez l'*ASSURER *que je prendrai ses intérêts.* (Acad.) *La province vous* ASSURE, *par ses députés, de sa sincère reconnaissance.* (Fléch.) *Sur le point de quitter ses disciples, Jésus-Christ les* ASSURE *qu'il sera présent avec eux jusqu'à la consommation des siècles.* (Mass.) *Vous irez chercher autre part de quoi vous rendre agréables aux yeux de vos belles, je vous en* ASSURE. (Mol.) *Dites-leur que monsieur et madame sont des personnes de grande qualité, qui lui viennent faire la révérence, comme mes amis, et l'*ASSURER *de leur service.* (Mol.) *Je suis aise que vous ayez vu M. de La Garde :* ASSUREZ*-le de moi.* (Mme de Sév.) *Je puis les* ASSURER *que tous leurs discours ne m'y obligeront pas.* (Boil.) *Ils* ASSURÈRENT *Quintus que le peuple l'avouerait de tout ce qu'il dirait de sa part au sénat.* (Vertot.) *Il le fit* ASSURER *en même temps que, quelques ordres qui lui vinssent de Rome, il saurait bien éviter les occasions de combattre.* (Vertot.) *Les principaux de chaque tribu et les chefs des factions l'*ASSURÈRENT *qu'il n'y avait rien de si élevé dans la république où il ne pût prétendre.* (Vertot.) *Le sieur Dairolles* ASSURA *ma sœur que madame Goësman avait enfin promis l'audience pour ce soir même.* (Beaumarch.) *Valens* ASSURA *Constance que l'armée du tyran était en fuite.* (Boss.) *Ces insensés croyaient encore les faux prophètes qui les* ASSURAIENT *que le jour du salut était venu.* (Boss.) *Ceux qui se portent bien deviennent malades; il leur faut des gens dont le métier soit de les* ASSURER *qu'ils ne mourront point.* (La Bruy.)

Tous les cœurs en secret l'*assuraient* de leur foi.
RACINE.

Chacun de ses trois fils l'en *assure* en pleurant.
LA FONTAINE.

De mon père à la reine il conta la disgrâce,
L'*assura* de sa mort, et s'offrit en sa place.
RACINE.

‖ Rendre certain à quelqu'un le concours, la possession de quelqu'un ou de quelque chose; prend pour régime direct le nom de la personne : *De secrètes ambassades l'*AVAIENT ASSURÉ *des Gaulois d'Italie.* (Boss.) *Ce qui s'est passé nous* ASSURE *de l'avenir.* (Boss.) *Il n'y a point d'éloges qu'on ne donne à la prudence; cependant elle ne saurait nous* ASSURER *du moindre événement.* (La Rochef.)

Qui de nous des clartés de la voûte azurée
Doit jouir le dernier? Est-il aucun moment
Qui nous puisse *assurer* d'un second seulement?
LA FONTAINE.

— Absol. : *Il faut savoir douter où il faut,* ASSURER *où il faut, se soumettre où il faut.* (Pasc.) *L'ignorant* ASSURE, *l'homme instruit doute, le sage réfléchit et suspend son jugement.* (Mme d'Arconville.)

— Comm. S'obliger, moyennant un prix convenu qui porte le nom de *prime*, à réparer les dommages causés, soit sur mer, soit sur terre, par un sinistre ou accident déterminé : *Trois compagnies* AVAIENT ASSURÉ *ce théâtre.* ‖ *Faire assurer*, ou simplem. *assurer*, Contracter avec des assureurs en désignant l'objet de l'assurance : FAIRE ASSURER *sa maison, son mobilier.* ASSURER *sa maison contre l'incendie.* ASSURER *les récoltes contre la grêle, les inondations.* ASSURER *la cargaison d'un navire.* ‖ *Assurer le capitaine et l'équipage d'un navire*, S'engager à les racheter, s'ils viennent à être pris. Vieux en ce sens. Signifie aujourd'hui, dans le langage des compagnies d'assurance, s'engager à payer, en cas de mort, une indemnité aux familles des marins décédés. ‖ *Assurer un jeune homme, le faire assurer*, Payer ou recevoir une certaine somme d'avance, pour qu'il soit remplacé, s'il vient à tomber au sort.

— Manég. *Assurer un cheval*, Lui faire prendre une position franche et l'habituer à exécuter avec régularité et précision tous les mouvements et les arrêts. ‖ *Assurer la bouche d'un cheval*, L'accoutumer à souffrir le mors.

— Fauconn. *Assurer l'oiseau*, L'apprivoiser pour empêcher qu'il ne s'effraye, l'accoutumer à ne point avoir peur.

— Mar. *Assurer son pavillon*, Le faire reconnaître, l'arborer en tirant un coup de canon pour affirmer sur l'honneur le pavillon national du navire.

S'assurer, v. pr. S'affermir, prendre de l'aplomb dans l'attitude ou la démarche : S'ASSURER *sur ses pieds.* S'ASSURER *en selle.* ASSUREZ-VOUS *bien dans cette position.* (Acad.) ‖ Rendre ferme, solide : *Il faut qu'un chirurgien s'exerce pour* SE *bien* ASSURER *la main.* (Acad.)

— Se mettre en sûreté, se garantir par des précautions, par des mesures : S'ASSURER *contre quelqu'un.* S'ASSURER *contre les pièges.*

Contre mon ennemi laisse-moi *m'assurer*.
RACINE.

— Prendre une entière connaissance d'un fait, en acquérir la certitude : *On* S'ASSURA *d'abord si elle avait dit vrai.* ASSUREZ-VOUS *de cette nouvelle avant de la répandre.* (Acad.) *On ne peut* S'ASSURER *de la vérité que par cette seule raison.* (Pasc.) *Puisque nous ne pouvons expliquer l'idée que nous nous formons de l'âme, comment* NOUS ASSURERONS*-nous qu'elle est la même dans tous les hommes?* (Pasc.) *Qui sait ce que c'est que la vérité, et comment peut-on* S'ASSURER *de l'avoir sans la connaître?* (Pasc.) *Vous me direz que ces conditions vous paraîtraient merveilleuses, si vous pouviez* VOUS ASSURER *qu'Idoménée les accomplirait de bonne foi.* (Fén.) *Elle veut* S'ASSURER *si elle est aimée.* (La Bruy.) *Il ne faut chercher à être éloquent qu'après* S'ÊTRE ASSURÉ *de bien s'entendre et d'être bien entendu.* (La Harpe.) *Tibère ne rendit la mort d'Auguste publique qu'après* S'ÊTRE ASSURÉ *de celle du jeune Agrippa.* (La Harpe.) *Voulez-vous former un élève?* ASSUREZ-VOUS *de sa vocation.* (Barthél.)

Pour *m'assurer* si cette prophétie
Selon mes vœux doit un jour s'accomplir,
J'ai résolu de prolonger ma vie. DÉSAUGIERS.

‖ Etre certain de quelque chose; en avoir, en prendre l'assurance : *Je* M'ASSURE *que vous serez satisfait.* (Pasc.) *Je* M'ASSURE *que vous avouerez à la fin qu'il n'y a peut-être rien de si difficile que de rendre hérétiques ceux qui ne le sont pas.* (Pasc.)

Madame, *assurez-vous* qu'il ne peut y périr.
CORNEILLE.

J'aimais, et je pouvais *m'assurer* d'être aimée.
RACINE.

... *Assurez-vous* qu'Isabelle est constante.
RACINE.

Madame, *assurez-vous* de mon obéissance.
RACINE.

Il ne se faut jamais moquer des misérables,
Car qui peut *s'assurer* d'être toujours heureux?
LA FONTAINE.

— *Je m'assure*, Proposition incidente qui se place, soit au milieu, soit à la fin de la phrase, pour signifier, je crois, je pense, je suppose : *Six couplets de chansons qui,* JE M'ASSURE, *remettront toutes choses dans l'équilibre.* (Montesq.) *On conviendra,* JE M'ASSURE, *que voilà une étrange manière de contracter.* (J.-J. Rouss.)

Quelque chien enragé l'a mordu, *je m'assure*.
MOLIÈRE.

. . . . Je vois deux lévriers,
Qui, *je m'assure*, sont courriers.
LA FONTAINE.

— *S'assurer dans* ou *en*, *s'assurer sur*, Mettre sa confiance en : S'ASSURER EN *quelqu'un. Malheur à celui qui ne* S'ASSURE *que* DANS *ses richesses!* (Acad.) *Il ne doit ni présumer de sa vertu, ni* S'ASSURER SUR *son innocence.* (Fléch.) *C'est en quoi je trouve la condition d'un gentilhomme malheureuse, de ne pouvoir point* S'ASSURER SUR *toute l'honnêteté et la prudence de sa conduite.* (Mol.)

Je le connaissais trop pour *m'assurer sur* lui.
RACINE.

Ne *vous assurez* point *sur* l'amour qu'il vous porte.
RACINE.

Ne *vous assurez* point *sur* ce cœur inconstant.
RACINE.

Ne *vous assurez* point *sur* ma faible puissance.
RACINE.

Ne *vous assurez* pas *en* vos pieux trophées.
C. DELAVIGNE.

S'assure-t-on *sur* l'alliance
Qu'a faite la nécessité? LA FONTAINE.

Ils ne *s'assurent* point *en* leurs propres mérites,
Mais *en* ton nom, par eux invoqué tant de fois.
RACINE.

‖ On a dit dans le même sens, *S'assurer à*

Faut-il que je *m'assure au* rapport de mes yeux?
MOLIÈRE.

Mais je *m'assure* encore *aux* bontés de ton père.
RACINE.

— *S'assurer de quelqu'un*, S'assurer sa protection, gagner ses bonnes grâces, se ménager son appui : *Il faut* S'ASSURER DU *ministre. C'est de cet homme que votre affaire dépend; si vous voulez qu'elle réussisse,* ASSUREZ-VOUS DE *lui.* (Acad.) *Les Romains, pour attaquer avec sûreté de si redoutables adversaires,* S'ASSURÈRENT DES *Carthaginois.* (Boss.) *Timoléon* S'ASSURA DE *deux capitaines qui étaient sans cesse auprès de Philoctète; il leur promit de grandes récompenses.* (Fén.) *Il* S'ASSURA DU *landgrave de Hesse et de la maison de Brunswick.* (Volt.)

Pour cet heureux moment as-tu tout préparé?
De nos amis secrets t'es-tu bien *assuré?*
CRÉBILLON.

‖ *S'assurer de quelqu'un, de la personne de quelqu'un*, S'emparer de lui : S'ASSURER D'*un émeutier*, D'*un malfaiteur. Saül lui dresse des embûches pour* S'EN ASSURER. (Mass.) *La prudence veut que l'on* S'ASSURE DE *leur personne.* (Montesq.)

De tous les deux, madame, il *se* faut *assurer.*
RACINE.

. Allez, dès aujourd'hui,
Soit qu'il résiste ou non, *vous assurer de* lui.
CORNEILLE.

— *S'assurer une chose, s'assurer d'une chose*, S'en garantir la possession, la jouissance; faire en sorte de s'en rendre maître, de l'avoir à sa disposition : S'ASSURER *une loge au théâtre.* S'ASSURER D'*une voiture.* S'ASSURER *des provisions pour six mois, pour un an.* (Acad.) *Ce général* S'EST ASSURÉ DE *tel poste.* (Acad.) *Ils croyaient que c'était le meilleur moyen de* S'ASSURER *leurs conquêtes.* (Boss.) *Vous reconnaissez que ceux qui font des œuvres dignes de leur foi* S'ASSURENT *la vie éternelle.* (Boss.) *Celui-là ne peut* S'ASSURER DE *son repos, qui trouble le repos des autres.* (Fléch.) *Un roi, qui peut* S'ASSURER DE *cent mille bras, ne peut guère* S'ASSURER D'*un cœur.* (Fonten.) DE *quoi peut-on* S'ASSURER *avec des gens qui n'ont aucun système fixe?* (J.-J. Rouss.) *J'avais manqué l'occasion de* M'ASSURER *une existence qu'on m'offrait.* (J.-J. Rouss.) *Qui sait utiliser le jour* S'ASSURE DU *lendemain.* (E. de Gir.)

Maxime et sa moitié *s'assurent de* la porte.
CORNEILLE.

Assurez-vous l'honneur de m'empêcher de vivre.
CORNEILLE.

Assurez-vous du cœur et *du* choix de la reine.
RACINE.

— Absol. Prendre de la confiance; être entièrement convaincu : *On ne peut* S'ASSURER, *et l'on est toujours dans la défiance.* (Pasc.) *J'en voyais trop pour nier, et trop peu pour* M'ASSURER. (Pasc.) *Je n'y voyais guère de quoi* M'ASSURER. (Descartes.) ‖ Se rassurer, ne plus craindre :

Princesse, *assurez-vous*, je les prends sous ma garde.
RACINE.

. Mes nymphes
A peine *s'assuraient* dans le fond de leurs eaux.
RACINE.

. . . . A moins que Valère se pende,
Bagatelle! son cœur ne *s'assurera* point.
MOLIÈRE.

— **Syn. Assurer, affirmer, attester, avancer, certifier, confirmer, garantir, prétendre, promettre, répondre, soutenir.** V. AFFIRMER.

— **Syn. Assurer, rassurer.** Au propre, on *assure* contre un danger possible : *Si on n'*ASSURE *le fondement, on ne peut* ASSURER *l'édifice.* (Pasc.) On *rassure* ce qui est ébranlé : *Il faut* RASSURER *cette muraille, elle menace ruine.* (Acad.) Au figuré, on *assure* celui qui manque de confiance : *Quand vous m'avez exposé les choses, mon silence même vous* ASSURE. (Boss.) On *rassure* celui qui est déjà troublé, intimidé : *Quelques soldats commençaient à s'ébranler, quand l'exemple de leur capitaine les* RASSURA. (Acad.)

ASSURETTE s. f. (a-su-rè-te — rad. *assurer*). Nom que l'on donne dans le Levant à l'assurance maritime.

ASSUREUR s. m. (a-su-reur — rad. *assurer*). Comm. Celui qui, moyennant une prime, assure des propriétés, des objets de nature déterminée contre certaines éventualités qui peuvent les détruire ou en diminuer la valeur, ou dans certaines circonstances prévues : *Un* ASSUREUR *maritime. Un* ASSUREUR *contre l'incendie.*

— **Antonyme.** Assuré.

ASSURGENT, ENTE adj. (a-sur-jan, an-te — du lat. *assurgens*, qui se lève, qui se dresse). Bot. Se dit de toute partie qui, étant horizontale à sa base, se redresse ensuite et prend une position verticale. Syn. de *ascendant.*

ASSYRIE, contrée de l'ancienne Asie, entre l'Arménie au nord, la Mésopotamie à l'ouest, la Médie à l'est et la Babylonie au sud. Elle correspondait, par conséquent, en grande partie au Kourdistan actuel; son fleuve principal était le Tigre; ses villes les plus importantes étaient Ninive, capitale; Arbelles, Opis, etc. Telle était l'Assyrie proprement dite. Mais ce nom fut appliqué à beaucoup d'autres contrées, suivant l'extension de la puissance des rois de Ninive. Il y eut même une époque où le nom d'Assyrie s'étendait à presque toute l'Asie. Cette contrée eut dans l'histoire deux phases principales : 1° le premier empire assyrien, fondé par Bélus, et qui, après le fondateur, eut pour souverains Ninus, Sémiramis, Ninyas; après avoir subsisté pendant plus de douze siècles, il finit avec Sardanapale, 759 ans av. J.-C.; 2° le second empire d'Assyrie, ou empire de Ninive, qui eut pour rois Sardanapale II, Téglath-Phalasar, Salmanasar, Sennachérib, Assar-Haddon, Nabuchodonosor I^{er} et Sarac. Ce second empire, qui dura à peine un siècle et demi, fut renversé par Nabopolassar, gouverneur de Babylone, qui, en détruisant Ninive (625), subordonna l'Assyrie à la Babylonie; enfin, en 538, Cyrus fit de l'Assyrie et de la Babylonie une province de la Perse, dont elles suivirent dès lors les destinées. Des fouilles récentes, exécutées sur l'emplacement de Ninive, ont justifié tout ce qu'Hérodote et Diodore de Sicile avaient dit de la magnificence et de la civilisation avancée de cette ville, une des plus célèbres de l'antiquité.

ASSYRIEN, IENNE s. et adj. (a-si-ri-ain, i-è-ne). Habitant de l'Assyrie; qui appartient à l'Assyrie ou à ses habitants : *Sous Cyrus, les* ASSYRIENS *furent réunis aux Perses. Les mœurs* ASSYRIENNES *étaient célèbres par leur mollesse.*

— Ant. *Robes assyriennes*, Robes de soie que portaient les anciens Perses. On dit plus ordinairement *robes médiques.*

— s. m. Idiome parlé par les Assyriens et jusqu'au delà du Tigre : *L'*ASSYRIEN, *qui était sans doute un dialecte araméen, se parlait à Babylone.* (Encycl.)

— **Encycl.** ART ASSYRIEN. La civilisation des Assyriens, rivale en antiquité et en durée de celle des Egyptiens, ne nous était connue, il y a vingt-cinq ans, que par des documents écrits, vagues et incomplets; Ninive, la capitale du puissant empire de Ninus, avait été si complétement effacée de la terre que les savants modernes ne s'accordaient pas même pour en fixer l'emplacement. En 1820, Cl.-J. Rich, agent diplomatique du gouvernement anglais à Bagdad, eut le premier l'idée que les ruines de cette antique cité pouvaient être enfouies dans de vastes monticules situés sur la rive gauche du Tigre supérieur. L'honneur de découvrir ces ruines était réservé à M. P.-E. Botta, consul de France à Mossoul, qui, en 1842, entreprit des fouilles sur le monticule de Koyoundjik, et les continua au village de Khorsabad, à environ 22 kilom. du fleuve. Ses efforts intelligents furent couronnés d'un succès complet : à la fin de 1844, il exhuma, à Khorsabad, un palais tout entier construit par le roi Sargon (Salmanazar); les débris de ce monument, conduits à Bagdad et embarqués pour la France, arrivèrent à Paris au mois de février 1847; ils y excitèrent une surprise et une admiration universelles, et formèrent le noyau du musée assyrien du Louvre. Le savant anglais Layard, envoyé par son gouvernement à la recherche de semblables richesses, exécuta, de 1845 à 1849, des fouilles considérables qui amenèrent la découverte, à Nimroud et à Koyoundjik, de plusieurs palais et de deux temples : de nombreux fragments d'antiquités, provenant de ces fouilles, furent transportés au *British Museum*, où ils remplissent une galerie tout entière. Les recherches ne se sont pas arrêtées là; elles ont été continuées, pour le compte de l'Angleterre, par M. Ormuzd Rassam, pour celui de la France, par MM. V. Place, F. Fresnel, Thomas, Jules Oppert. En même temps, on s'est livré à une étude approfondie des inscriptions en caractères cunéiformes (V. ce mot), qui s'offrent en grand nombre dans les monuments de Ninive et donnent les renseignements les plus minutieux sur leur construction. Le résultat de ces fouilles et de ces études a permis de se former une idée assez exacte de l'*art assyrien.* On a reconnu que cet art, plus expressif, plus varié que l'art égyptien, a quelque chose de particulièrement sémitique. Son influence sur les arts des nations voisines a été considérable; les Juifs, les Phéniciens, les peuples indigènes de l'Asie Mineure, les Mèdes, les Perses l'ont imité plus ou moins servilement, les Grecs lui ont emprunté plusieurs ornements de leur architecture, et les Etrusques eux-mêmes, dans les compositions dont ils ont décoré leurs vases, semblent avoir pris les bas-reliefs ninivites pour modèles. Quant aux Babyloniens, qui à diverses époques ont partagé les destinées des habitants de Ninive, et qui ont eu la même langue, les mêmes mœurs, la même civilisation, on serait fondé à regarder leurt art comme une dépendance de l'art assyrien : toutefois, les monuments des deux villes offrant plusieurs caractères distincts, nous ne nous occuperons ici que de l'art ninivite.

I. *Architecture.* Les palais de Ninive s'élèvent sur des monticules artificiels, vastes terrasses destinées à dominer le cours du Tigre. La contrée étant dénuée de pierres, les murs sont bâtis en briques, composées de terre et de paille hâchée, et qui ont été cuites au soleil. L'épaisseur de ces murs varie entre 1 m. 50 c. et 4 m. 60 c. Les briques étaient recouvertes, dans les appartements les moins luxueux, d'une simple couche de plâtre; dans les salles de réception, de dalles d'albâtre ou de gypse, matériaux qu'on trouvait en abondance dans les plaines de la Mésopotamie et dans celles qui sont situées entre le Tigre et les montagnes du nord. Ces dalles ou panneaux, plus hauts que longs, étaient maintenus entre eux par des crampons de fer ou de cuivre, ou des chevilles de bois. Les crampons à double queue d'aronde étaient encastrés dans les deux panneaux adjacents. Les angles des salles étaient ordinairement formés par une seule pierre angulaire; tous les murs se coupaient à angles droits. Les différents corps de bâtiments communiquaient entre eux par des corridors. Les entrées principales des salles étaient encadrées par de gigantesques taureaux et des lions ailés à tête humaine; lorsque plusieurs portes ainsi décorées s'ouvraient dans la façade d'un édifice, les taureaux qui leur servaient de jambage se rapprochaient par la partie postérieure; entre eux, et par conséquent à égale distance de chaque porte, un géant étouffant un lion occupait une niche pratiquée dans la muraille. Les entrées secondaires étaient ornées de figures colossales de divinités ou de prêtres. On n'a pas découvert de vestiges de portes ou de grilles, mais on aperçoit encore les trous qui devaient recevoir les verrous verticaux, ainsi que des ouvertures ménagées pour les gonds. Sous les dalles des portes d'entrée, il était d'usage de déposer de petites statuettes de divinités, dans le but sans doute de protéger le monument.

Les dalles de revêtement des murs excèdent rarement 3 m. 65 c. de hauteur, et les plus grands taureaux atteignent 5 mètres : au-dessus de ces figures et des panneaux, le mur de briques était couvert d'un enduit de peu d'épaisseur sur lequel étaient peints des ornements variés, des méandres, des palmettes, des taureaux, des lions. Quelques archéologues ont pensé que cette sorte de frise soutenait la galerie des fenêtres; un bas-relief trouvé par M. Layard nous montre en effet un palais dont les différents étages sont couronnés ainsi par une ligne de fenêtres. Selon d'autres savants, la lumière pénétrait dans les salles par des ouvertures pratiquées dans les plafonds, et que l'on fermait, pendant la saison des pluies et pendant les grandes chaleurs, au moyen de peaux de veau marin auxquelles les Assyriens attribuaient la vertu d'éloigner la foudre. Ce qui paraît certain, c'est que l'eau du ciel pouvait tomber à l'occasion dans les salles, car on a découvert de petits égouts se dirigeant de chaque pièce vers un canal principal. Il est à remarquer, d'ailleurs, que les pièces intérieures ne communiquaient avec les pièces situées en façade que par les portes : on en a conclu naturellement qu'elles devaient recevoir la lumière d'en haut. Quant à la toiture, elle était sans doute formée de poutres reposant par les deux extrémités sur les murs; des solives transversales, des madriers ou des branches d'arbre étaient placés sur ces poutres; le tout était recouvert d'une couche de terre à briques réduite en boue et que le soleil séchait bientôt. C'est ainsi que les Arabes du bord du Tigre font encore aujourd'hui les couvertures de leurs maisons. On a découvert à Nimroud une petite chambre qui était voûtée en briques cuites au feu; mais il n'existe pas de traces de voûtes employées pour couvrir de grands espaces. Quelquefois les portes étaient voûtées à plein cintre : on en voit du moins qui sont figurées ainsi dans les bas-reliefs. Selon toute probabilité, les escaliers étaient cachés dans l'épaisseur du mur; des inscriptions disent que l'usage des escaliers tournants fut importé de la Syrie. A l'extérieur, les murs, ceux de la façade au moins, étaient revêtus de dalles d'albâtre ou de briques vernissées, bleues et blanches. Ces briques étaient parfois disposées de manière à former des rentrées et des saillies, ou on les remplaçait par des demi-colonnes réunies en systèmes d'un nombre impair. Les grandes murailles d'enceinte des palais, formées d'un massif de briques crues, avaient des soubassements en vastes pierres de taille du calcaire le plus dur. A Khorsabad, on a dégagé sept portes de l'enceinte, dont trois véritables arcs triomphaux sont ornés de sculptures et de briques polychromes; une de ces portes, haute de 10 m. 60 c., a conservé sa voûte, qui est construite en briques et à plein cintre. On a trouvé aussi, dans des fouilles récentes, une colonnade d'une espèce entièrement nouvelle : ce sont des colonnes peintes à la chaux, qui paraissent exclusivement formées d'argile, et dont l'intervalle n'est pas de plus de 4 centimetres; elles sont distribuées par sept, et chacune de ces sections septenaires est encadrée par un double pilastre. Une autre rangée de colonnes, toujours au nombre de sept, et de la même matière, était enduite de mastic noir.

II. — *Sculpture, Peinture et Gravure.* Devant les objets recueillis jusqu'à présent à Paris et à Londres, M. Delaborde a pu dire : « L'art assyrien n'a ni enfance ni vieillesse, ni tâtonnements ni décadence; c'est un singulier perfectionnement que cette perfection tout d'une pièce, qui apparaît et disparaît sans grandir, mais aussi sans s'amoindrir. » Une étude attentive permet néanmoins de reconnaître d'assez notables différences entre les sculptures du palais de Nimroud, construit par Sardanapale III (930 ans environ av. J.-C.), et celles du palais de Khorsabad, bâti par Sargon ou Salmanasar (vers l'an 720). Selon M. Jules Oppert, le développement de la sculpture assyrienne présente quatre grandes périodes. La première, qui s'étend depuis l'origine de l'art jusqu'à l'établissement du grand empire assyrien (1313 av. J.-C.), ne nous est connue que par des terres cuites et par des figurines en bronze d'un travail assez grossier.

La deuxième période embrasse toute la durée du grand empire assyrien (1314-788); mais ce n'est guère qu'à partir du X^{e} siècle que les monuments commencent à abonder; les plus intéressants sont ceux de Nimroud. M. Layard, qui les a découverts, en a détaché de nombreuses sculptures dont il a enrichi le British Museum. Ces sculptures sont des bas-reliefs d'albâtre, qui formaient le revêtement des murs. Les sujets sont très-variés et souvent très-compliqués, mais on retrouve dans presque tous le personnage du roi : il est facile à reconnaître; il est ordinairement accompagné d'un eunuque qui tient une ombrelle ou un chasse-mouche, et de deux autres eunuques qui portent ses armes; il est coiffé de la tiare et vêtu d'une robe blanche bordée d'une large frange et couverte de broderies représentant des sujets religieux, comme des combats de génies contre des monstres; on a trouvé des bas-reliefs où cette figure du roi était peinte sur l'albâtre et de couleurs diverses. Les sujets le plus fréquemment traités dans ces bas-reliefs sont des batailles ou des siéges de place forte. Les batailles nous montrent le roi sur son chariot de guerre, des charges de cavalerie, des archers lançant des flèches, des prisonniers conduits les mains liées, des morts dévorés par les vautours. Dans les siéges, la ville est d'habitude figurée par une forteresse entourée d'eau; les assiégeants se servent de tours roulantes et de béliers; les assiégés demandent grâce ou lancent des feux sur l'ennemi et s'efforcent d'amortir avec des chaînes les coups du bélier. A la prise d'une ville, on voit des femmes fuyant sur des chariots traînés par de jeunes bœufs, des hommes qui passent l'eau, portés sur des outres gonflées, un guerrier (un chef, peut-être) monté sur un chameau. D'autres compositions représentent des chasses au lion ou au taureau sauvage; les chasseurs sont armés de lances et de flèches; le roi, assis sur son char, au milieu de ses musiciens, reçoit l'offrande des victimes. Le roi est partout. Ici, il préside à un passage de troupes dans les montagnes ou à travers les bois; là, il reçoit des ambassadeurs et leur offre la paix, en tenant deux flèches dans sa main; ailleurs, il célèbre une cérémonie religieuse où l'on voit le *Férouher*, le dieu suprême, figure ailée, sans pieds, tenant dans ses mains l'anneau de la domination universelle. Quand ce n'est pas le roi que représentent les sculptures assyriennes, ce sont des divinités; elles sont habituellement coiffées d'un chapeau conique, orné de deux ou trois cornes, et ont de longues ailes, tantôt deux, tantôt quatre. Ces divinités se distinguent d'ailleurs par les attributs qu'elles portent dans les mains; l'une tient un épi d'orge, l'autre une pomme de pin, celle-ci un panier de jonc, celle-là un arbrisseau fleuri. Ninip-Sandan, ou Hercule, porte dans une main la foudre, dans l'autre une serpette. On voit encore, représentés sur des bas-reliefs, des fêtes, des danses, des écuries, des étables, des intérieurs de maisons. Avant d'appliquer ces panneaux sur les murailles, on avait soin de graver sur la face qui devait être cachée le nom, le titre et la généalogie du prince qui avait entrepris la construction du monument. Les sculptures étaient d'ailleurs exécutées sur place, après la pose des panneaux; ce mode d'opérer est certain, car il y a des bas-reliefs qui se développent sur deux panneaux adjoints, et on a trouvé à Nimroud des dalles en place et non encore sculptées. Les remarques générales que l'on peut faire sur les tables de Nimroud, c'est qu'elles sont sculptées en bas-relief très-peu accentué; qu'elles sont délicatement travaillées et soigneusement polies; que, sauf les yeux, mis presque de face dans les figures de profil, et cela sans doute dans une intention symbolique, sauf aussi les extrémités, les mains et les pieds, traitées d'une façon tout à fait conventionnelle, le dessin ne manque ni de pureté ni de noblesse; que les traits du visage et les muscles du corps sont souvent accusés de la façon la plus expressive; que beaucoup de compositions, notamment les batailles et les chasses, sont pleines de mouvement et de vie; et enfin que les animaux, les chevaux, par exemple, sont très-fidèlement copiés d'après la nature. Il resterait après cela à critiquer de grossières erreurs de perspective, mais nous ne savons pas bien si les Grecs et les Romains étaient beaucoup plus avancés que les Assyriens dans cette partie de l'art. Les sculptures en ronde bosse trouvées à Nimroud consistent surtout en taureaux et en lions ailés, à figures humaines et de proportions colossales, qui décoraient les entrées des monuments. Les statues sont très-rares. Le Musée britannique possède celle de Sardanapale III, revêtu de ses insignes et assis sur son trône; celle du Dieu Nébo et celle de la reine Sammouramat (Sémiramis). En fait de sculptures détachées, les Assyriens firent surtout des obélisques et des stèles. On voit au British Museum un magnifique obélisque en marbre noir, provenant de Nimroud, et qui a été exécuté par Salmanasar III (vers 885); il est orné de vingt bas-reliefs qui représentent ce prince recevant des tributs de nations vaincues.

La troisième période de la sculpture assyrienne date de l'avénement de Sargon (720). C'est ce prince qui fit élever les palais de Khorsabad, dont les débris sont au Louvre. Les bas-reliefs de cette époque offrent à peu près les mêmes sujets que les sculptures de Nimroud : batailles, siéges, voyages, fêtes, banquets, cérémonies religieuses, etc. L'exécution en est peut-être moins sévère, moins vraie, moins expressive, mais elle est plus soignée dans les détails, plus fine, plus élégante. Une des tables du Louvre paraît représenter une expédition ou une promenade sur le fleuve : sur des eaux sans perspective et à travers lesquelles on voit nager les poissons, quelques barques superposées, dont les proues sont en forme de têtes de chevaux, sont conduites par des rameurs. Quelques-unes de ces barques sont chargées de troncs d'arbres. Une autre plaque, d'un travail très-remarquable, montre quelques chevaux qui ont toute la finesse de membres et toute la

vigueur élégante des chevaux arabes. Dans les bas-reliefs de cette époque, il faut admirer surtout la délicatesse avec laquelle sont traités les dessins des vêtements, les broderies, les meubles, et en général tous les ornements. Le même style fut continué sous le fils de Sargon, Sennachérib, par qui fut élevé un des palais de Koyoundjik, dont il existe de beaux fragments au Louvre et surtout au Musée britannique.

A la quatrième période se rapporte la construction d'un autre palais de Koyoundjik, élevé sous le règne de Sardanapale V, fils de Sennachérib et avant-dernier roi de Ninive. Beaucoup de bas-reliefs envoyés au Louvre par M. Loftus, qui fit en 1855 la découverte de ce palais, ont sombré dans le Tigre. D'autres débris ont été répartis entre notre Musée et celui de Londres. Dans les productions de cette époque, le détail est encore plus soigné qu'il ne l'était pendant la période antérieure; l'ornementation est traitée avec beaucoup de goût; les animaux sont rendus avec une grande habileté; les compositions sont plus variées; mais le dessin des figures humaines est beaucoup moins correct et dénote une véritable décadence de l'art assyrien.

Nous avons vu que les artistes de Ninive employaient fréquemment les couleurs pour donner plus d'éclat et plus de vérité à leurs sculptures monumentales; ils n'ignoraient pas non plus l'art de peindre des compositions sur des surfaces planes; quelques peintures murales d'assez grandes dimensions ont été découvertes à Ninive, mais peu de temps après l'exhumation de ces peintures, les couleurs se sont évanouies.

On voit, par les différents bas-reliefs trouvés à Ninive, que les Assyriens déployaient le plus grand luxe dans leur habillement et dans l'ameublement de leurs palais. Ils portaient des tuniques flottantes, des écharpes, des manteaux ornés de riches broderies et bordés de longues franges; ils s'asseyaient sur des fauteuils ou des tabourets, et mangeaient, comme nous, sur des tables. Ils donnaient à ces meubles, ainsi qu'aux vases dont ils se servaient, des formes d'une grande élégance et les décoraient de sculptures exécutées avec goût. On a découvert, dans les fouilles de Nimroud et de Khorsabad, de menus ustensiles en ivoire, en ébène, en nacre, des manches de couteaux et de poignards, des sceaux, des cachets, des peignes à double rangée de dents, etc. On a trouvé aussi des fragments de mosaïques coloriées, des briques en terre cuite peintes et vernissées que l'on doit regarder comme de véritables faïences. L'art de graver les pierres dures était cultivé à Ninive; nous possédons un grand nombre de petits cylindres en matières précieuses, en jaspe, sardoine, agate, cornaline, serpentine, etc., sur lesquels sont gravées des inscriptions en caractères cunéiformes; ces cylindres étaient employés comme amulettes, ou plus généralement comme cachets; des trois lignes dont se composent ordinairement les inscriptions, dit M. Oppert, la première contient le nom du propriétaire, la seconde celui du père, et la troisième celui du dieu auquel on s'était voué. Les Assyriens n'étaient pas moins habiles dans l'art de fondre, de ciseler et de repousser les métaux. Dans une pièce de l'un des quatre palais de Nimroud, qu'il suppose avoir été le trésor du roi, M. Layard a trouvé des bijoux d'or et d'argent, des ustensiles de bronze, épées, pointes de lances, casques, boucliers, autels, trépieds, etc. Le Louvre renferme, entre autres objets de bronze, une belle figure de lion couché, portant un anneau sur le dos. Ce lion était scellé avec du plomb sur un piédestal de pierre, devant l'une des entrées du palais de Khorsabad; on pense que l'anneau servait à fixer la corde d'un *velarium* attaché au-dessus de la porte.

— *Langue assyrienne*. Les inscriptions dites *cunéiformes* sont écrites en trois langues, en persan, en médique et en assyrien. Nous donnerons, au mot *Cunéiformes* (*inscriptions*), des détails sur les deux premières langues, et en général sur le système graphique appelé *cunéiforme*. « L'écriture cunéiforme, dit M. Oppert, passa chez les Assyriens sémites, qui acceptèrent les valeurs idéographiques et syllabiques des Touraniens. Ces dernières servirent à former la base du syllabaire assyrien. Naturellement, les descendants de Sem furent obligés d'ajouter à ces valeurs antésémitiques celles qui découlaient de leur propre langage, et ainsi il arriva que les mêmes *signes* eurent des prononciations syllabiques différentes. On rencontre des groupes de caractères dont l'ensemble se prononce autrement que la totalité des signes pris isolément... Ce sont les monogrammes complexes... Comme l'égyptien, l'assyrien admet des compléments phonétiques, pour faire voir qu'un certain signe idéographique se termine en telle articulation. » Ici, nous nous bornerons à étudier la *langue assyrienne*, afin d'en présenter à nos lecteurs une idée nette et précise. De bonne heure, les textes persans furent déchiffrés, et ces interprétations furent reçues sans objections par le monde savant. Il n'en fut pas de même pour la *langue assyrienne;* comme toutes les sciences qui se forment, l'assyriologie fut l'objet d'une foule de méthodes individuelles et souvent inconciliables; toutefois, peu à peu, du milieu de ces contradictions apparentes commencèrent à se dégager des faits désormais acquis, des principes qui servirent de point de départ à des investigations plus sûres et plus critiques. Enfin, en 1858, eut lieu une expérience décisive, due à l'initiative de la Société Asiatique de Londres. On fit appel aux principaux assyriologues, tels que Rawlinson, Fox, Talbot, Hinks, Oppert, etc., et l'on choisit une longue inscription assyrienne que chacun de ces savants déchiffra de son côté; on examina ces interprétations personnelles, et l'on reconnut qu'elles étaient presque absolument identiques, à quelques différences de détail près. Puis, quelque temps après, M. Jules Oppert exécuta son beau travail sur l'inscription de Borsippa, qu'il parvint à déchiffrer sans l'aide et sans le contrôle d'un texte en une autre langue, et avec le seul secours de la méthode critique résultant de nombreuses et patientes observations. C'est encore une de ces admirables applications de la science linguistique qui sont, dans l'ordre philologique, tout à fait analogues aux magnifiques inductions paléontologiques des naturalistes.

« Le point de départ et le contrôle, dit M. Joachim Ménant, sur lesquels repose le déchiffrement des textes assyriens, se trouvent dans l'interprétation des inscriptions trilingues. Ce sont les lectures et les traductions incontestées et désormais incontestables des textes aryens (persans), qui ont permis de tenter le déchiffrement des autres textes. Ces monuments renferment plus de cent noms propres qui ont leurs représentants dans les trois langues; ces noms sont déterminés dans le texte aryen avec la valeur phonétique des caractères qui les composent. Quatre-vingt-dix de ces noms propres ont seulement été conservés dans les textes assyriens, et les autres ont été effacés par quelques-unes de ces causes de ruine auxquelles ces monuments ont été exposés depuis plus de deux mille ans. Ces quatre-vingt-dix noms propres ont servi à déterminer la valeur rigoureuse de quatre-vingt-dix caractères, dont il n'est plus permis de s'éloigner. Ces quatre-vingt-dix caractères n'ont pas suffi, il est vrai, pour déchiffrer tous les textes assyriens; mais les procédés qui ont conduit à la détermination de nouveaux caractères n'en sont pas moins le résultat d'observations rigoureuses... Quant au procédé qui a servi à déterminer la valeur de chaque signe, c'est celui qui a servi à déterminer les alphabets de toutes ces langues oubliées que notre siècle ressuscite chaque jour, depuis l'alphabet des Egyptiens, des Phéniciens, des Celtibériens, des Lyciens, des Phrygiens, jusqu'à l'alphabet dont les obscurs pèlerins des premiers siècles du christianisme ont laissé la trace dans la presqu'île du Sinaï. Les inscriptions trilingues nous présentent, en effet, à côté d'un texte connu, une traduction assyrienne qui renferme la transcription d'un certain nombre de noms propres; la plupart de ces noms sont étrangers à l'Assyrie, et ils ont passé dans la langue assyrienne avec leur articulation phonétique originelle. Nous pouvons, dès lors, en retrouver la valeur par un procédé pour ainsi dire mécanique... » Mais nous n'insisterons pas plus longtemps sur le système graphique de l'assyrien, qui joue le même rôle vis-à-vis des trois langues que le caractère latin en face du français, de l'italien, de l'anglais, du polonais, etc. Nous renvoyons encore une fois nos lecteurs au mot *Cunéiformes*, et nous passons immédiatement à l'étude de la *langue assyrienne*. Nous ajouterons seulement qu'il a été publié deux alphabets ou syllabaires assyriens, l'un par M. Rawlinson, avec le texte de l'inscription assyrienne de *Behistoun* ou *Bizoutoun;* l'autre par M. Oppert dans son *Expédition en Mésopotamie*.

La *langue assyrienne* est sémitique, dit M. Oppert, dans ses remarquables *Eléments* de grammaire assyrienne; elle est unie par les liens d'une proche parenté aux langues arabe, hébraïque, éthiopienne, syriaque, chaldaïque, lydienne, élymaïque, tout en conservant des différences aussi marquées que celles qui séparent les uns des autres les idiomes mentionnés. La *langue assyrienne* fut parlée du XIII^e au Ier siècle avant l'ère vulgaire. A partir du ve siècle, elle eut à lutter contre les progrès de la langue araméenne, qui l'emporta vers le Ier siècle, mais qui, à son tour, fut supplantée peu à peu par la langue arabe. La *langue assyrienne* ne doit pas être confondue avec la langue chaldaïque, dont il est parlé à différentes reprises dans la Bible; les Arabes lui donnaient le nom de nabatéenne. Comme l'assyrien est d'origine phonétique, M. Oppert, pour le transcrire plus commodément et le ramener à des types connus, se sert des caractères hébraïques ordinaires; c'est une excellente méthode analytique, à l'aide de laquelle on résout sans difficultés les articulations les plus complexes. La prononciation assyrienne a certains traits caractéristiques qui la distinguent des autres idiomes sémitiques dont nous venons de parler, et qui constituent son individualité propre au milieu du groupe. Ainsi, les sifflantes hébraïques sont généralement conservées sans altération; les articulations *t*, *tz* et *z*, permutent fréquemment; une sifflante se transforme volontiers en liquide devant une dentale, et réciproquement (*Chaldi* pour *Chasdi*, la Chaldée); le *m* devient souvent un *n* devant une gutturale ou une dentale. L'assyrien, qui contient les principales articulations propres aux idiomes sémitiques primitifs, ne connaît pas les sons dérivés particuliers à l'arabe, qui se marquent ordinairement en surmontant d'un point la consonne originelle (*hakha*, *sad-dhad*, *aïn-ghaïn*, etc.). Le son *f* semble ne pas avoir été employé; *m* disparaît souvent par suite d'exigences orthographiques. Il n'est pas douteux que, pendant la longue période où la *langue assyrienne* fut parlée, la prononciation varia plusieurs fois, et constitua même par ses divergences de véritables dialectes; mais, dit M. Oppert, nous avons des preuves certaines que l'écriture resta la même malgré l'altération de la prononciation, comme pareille chose est arrivée dans les langues de l'Europe moderne.

Passons maintenant à l'examen de la grammaire : l'usage de l'article prépositif est inconnu; les substantifs adoptent, comme terminaisons caractéristiques des cas, certaines désinences : *um* pour le nominatif, *am* et *im* pour tous les cas obliques (*mimmation*); ces désinences rappellent singulièrement celles de l'arabe littéral *oun*, *an* et *in* (*nunnation*, *tamwin*), qui remplissent exactement les mêmes fonctions : ainsi *karnum*, la corne; *karnim*, à la corne, de la corne; *karnam*, la corne (accusatif), comme en arabe *karnoun*, *karnin* et *karnan*. C'est ce qu'on appelle l'état emphatique des substantifs. L'assyrien a deux genres, le masculin, et le féminin caractérisé généralement par la finale *at* ou *it* (comme en arabe), et trois nombres, le singulier, le duel et le pluriel, dont on distingue deux formes, le pluriel simple et le pluriel emphatique. Les adjectifs sont susceptibles de recevoir les deux genres; ainsi, *natsir*, qui protége, fait au féminin *natsira* (comparez l'arabe *nasir*, même sens, dont le féminin normal serait *nasiratoun*, vulgairement *nasira*). L'épithète suit toujours le substantif auquel elle se rapporte; il n'y a pas de formes spéciales pour marquer le comparatif et le superlatif. Les rapports de possession s'expriment au moyen de suffixes identiques à ceux des idiomes sémitiques, et s'accolant comme eux à l'objet possédé; les pronoms personnels, comme en arabe et en hébreu, ont une puissance verbale intrinsèque et se substituent souvent au verbe substantif. Les pronoms démonstratifs suivent toujours le nom qu'ils accompagnent; l'assyrien fait la distinction du déterminatif rapproché (*en*, celui-ci) et du déterminatif éloigné (*el*, celui-là). Le pronom relatif pour les trois genres est la lettre *schin* (articulation *sch*); il correspond à l'araméen *de*, et au rabbinique *schè*. Enfin, il existe des formes spéciales pour les pronoms interrogatifs et pour les pronoms indéfinis (quiconque, quelconque, quoi que ce soit, aucun, personne, etc.). Les noms de nombres sont analogues à ceux de l'arabe et de l'hébreu. Comme dans toute la famille sémitique, le verbe représente en assyrien la base même de la langue; il offre dans sa forme la plus simple, sous son aspect primitif, le thème de chaque mot, qui, ordinairement, est une racine trilitère, ainsi qu'en hébreu, en arabe, etc. La conjugaison, les formes, les temps, les modes, etc., offrent les plus grandes analogies de mécanisme avec les idiomes dont nous venons de parler, et auxquels nous renvoyons pour plus de détails. Il existe une distinction pour le féminin et le masculin de la première et de la deuxième personne de tous les temps. Le plus souvent, le verbe est rejeté à la fin de la phrase, ou, dans certains cas, placé après le sujet; le participe se met généralement en tête de la phrase, parce qu'il est souvent sujet. Les adverbes se forment en ajoutant à un substantif ou à un adjectif la terminaison *sch*, qui est proprement le suffixe de la troisième personne employé dans un sens absolu; ainsi *ilisch*, en haut; *rabisch*, grandement; *nachlisch*, entièrement; *namrisch*, brillamment, etc. Les prépositions sont en petit nombre; mais on y supplée avec la plus grande facilité, en prenant des substantifs circonstanciellement, comme en arabe; par exemple : *kirib*, dans; *souli*, en dehors; *ìsir*, au-dessus de; *schabt*, à l'aide de; *in bibil*, parmi, etc. Le rôle des conjonctions est presque insignifiant en assyrien, du moins dans les inscriptions; nous savons, du reste, que les styles lapidaires de tous les pays sont généralement conçus d'une façon très-brève et très-laconique. D'après la méthode sémitique, tous les mots doivent être ramenés à un paradigme verbal, dont ils dérivent au moyen de *formes* nettement déterminées qu'on retrouve dans les types grammaticaux de l'hébreu : *Phaal*, *Phaïl*, *Phiil*, *Phial*, etc. La lettre *servile mim* (*m*), préposée au radical et déterminant certaines combinaisons de voyelles, sert à marquer l'action, l'état, l'endroit, l'instrument; par exemple : *malgou*, relèvement, de la racine *l-g-h*, relever; *martsou*, volonté, de la racine *r-tz-h*, vouloir; *mandanat*, tribut, de la racine *n-d-n*, donner, etc. Les noms propres ont très-souvent une signification particulière; ainsi, *Ninive* signifie *demeure; Nergal*, dieu de la guerre, le *piétineur; Ninip*, *l'agitateur; Nimrod*, le *révolté*, etc.

ASSYRIOLOGIE s. f. (ass-si-rio-lo-ji — de *Assyrie* et du gr. *logos*, traité, étude). Partie de la science qui s'occupe de ce qui se rapporte aux antiquités, à la littérature, à la langue de l'Assyrie.

ASSYRIOLOGUE s. m. (ass-si-rio-lo-ghe — rad. *assyriologie*). Celui qui s'occupe d'assyriologie.

AST (George-Antoine-Frédéric), érudit et philosophe allemand, né à Gotha en 1778, mort en 1841, professa de 1805 à 1826 la littérature classique à Landshut et à Munich, et devint membre de l'Académie des sciences de cette dernière ville et conseiller aulique. Comme philosophe, il s'appliqua surtout à développer les idées de Schelling. Parmi ses principaux ouvrages, on cite surtout sa *Vie de Platon* et ses écrits sur ce philosophe, des œuvres duquel il a donné en latin une traduction avec des commentaires très-hasardés sur diverses parties. Il a notamment contesté l'authenticité des *Lois* et de plusieurs dialogues.

ASTA (Andrea dell'), peintre napolitain, mort en 1721, à l'âge de quarante-huit ans environ. Il eut pour maître Solimène, passa à Rome, et acheva de s'y former par l'étude des œuvres de Raphaël et de l'antique. On cite, au nombre de ses meilleurs ouvrages, une *Nativité* et une *Epiphanie*, deux grands tableaux qu'il fit à Naples pour l'église de Saint-Augustin.

ASTABÈNE, ancienne contrée dépendant de la Perse, s'étendait le long de la mer Caspienne. C'est aujourd'hui le Daghestan.

ASTABOLO s. m. (a-sta-bo-lo). Instrument de musique en usage chez les Maures, et qui a de l'analogie avec notre tambour.

ASTABORAS, fleuve de l'ancienne Afrique, en Ethiopie, s'unit au Nil près de Méroé. Il se nomme aujourd'hui Tacazzé ou Atbarah.

ASTACAIRE adj. (a-sta-kè-re — du gr. *astakos*, écrevisse). Crust. Qui ressemble à l'écrevisse. On dit aussi ASTACIEN et ASTACOÏDE. ‖ s. m. pl. Groupe de crustacés décapodes macroures, ayant pour type le genre *astacus* (écrevisse).

ASTACANA, ville de l'ancienne Asie, dans la Bactriane.

ASTACENUS SINUS, golfe de l'ancienne Asie Mineure, formé par la Propontide, sur les côtes de la Bithynie. Aujourd'hui golfe d'Ismid.

ASTACIEN, IENNE adj. V. ASTACAIRE.

ASTACOÏDE adj. (a-sta-ko-i-de — du gr. *astakos*, écrevisse; *eidos*, forme, ressemblance). Crust. Syn. de *astacaire*.

— s. m. pl. Genre de l'ordre des décapodes, de la famille des macroures, différant peu de l'écrevisse commune.

ASTACOLITHE s. f. (a-sta-ko-li-te — du gr. *astakos*, écrevisse; *lithos*, pierre). Crust. Nom donné par les naturalistes à l'écrevisse fossile.

ASTACOPS s. m. (a-sta-kopss — du gr. *astakos*, écrevisse; *ôps*, œil). Entom. Genre d'hémiptères, de la famille des coréens, remarquable par des yeux très-saillants.

ASTACURES, peuple de l'ancienne Afrique septentrionale, placé par l'ethnologie de Ptolémée dans la région des Syrtes.

ASTACUS s. m. (a-sta-kuss — du gr. *astakos*, écrevisse). Astr. La constellation du Cancer.

— Crust. Nom scientifique de genre écrevisse. On dit aussi ASTAQUE.

ASTACUS, fils de Neptune et de la nymphe Olbie, donna son nom à la ville d'Astacus, en Bithynie.

ASTACUS, ville de l'ancienne Asie Mineure, en Bithynie, sur le golfe d'Astacenus, à 18 kilom. O. de Nicomédie (Ismid); détruite par Lysimaque. ‖ C'était aussi le nom d'une ville maritime de l'ancienne Grèce, en Acarnanie.

ASTAFFORT, ch.-lieu de canton (Lot-et-Garonne), sur le Gers, arrond. d'Agen; pop. aggl. 1,286 hab. — pop. tot. 2,434 hab. Fut pris et repris plusieurs fois pendant les guerres de religion.

ASTAPA, ville de l'ancienne Espagne, dans la Bétique. Les habitants, assiégés par les Romains, se firent tuer jusqu'au dernier après avoir allumé un immense bûcher sur lequel ils avaient placé les femmes, les vieillards et les enfants. C'est aujourd'hui la ville d'*Estepa la Vieja*, dans la province de Séville.

ASTA POMPEIA, ville de l'ancienne Gaule Cisalpine. Aujourd'hui Asti.

ASTAPUS ou **ASTUSAPES**, nom ancien d'un fleuve de l'Afrique, en Ethiopie; prend naissance dans les montagnes situées à l'E., et se jette dans le Nil au-dessus de l'Astaboras. Il se nomme actuellement Nil Bleu, Nil oriental ou Bahr-el-Azrak.

ASTAQUE s. m. (a-sta-ke — du lat. *astacus*, formé du gr. *astakos*, même sens). Crust. Nom scientifique du genre écrevisse. Même sens que *astacus*.

ASTARA, ville de la Russie d'Asie, dans la Transcaucasie, à 4 kilom. de la côte occidentale de la mer Caspienne, sur une rivière du même nom; petit port de commerce pour les grains, la soie et les fruits.

ASTARAC (comté D'). Ce comté, partie de l'Armagnac, fut donné en apanage, au commencement du XIe siècle, à Arnaud, troisième fils de Garcias-Sanche, dit le *Courbé*, duc de Gascogne, dont les descendants portèrent le titre de comtes d'Astarac pendant dix-huit générations. Le dernier de ces comtes laissa trois filles, dont l'aînée, Marthe, épousa Gaston de Foix, duc de Candales. Depuis cette époque, le comté d'Astarac a suivi la fortune de la maison de Foix.

Astarbé, tragédie de Colardeau, représentée

en 1758. Cette pièce met en action l'épisode de Pygmalion, tiré du *Télémaque* de Fénelon. L'auteur y a ajouté le rôle inutile de Leuxis, amante de Bacazar. Dans la *Parodie au Parnasse*, opéra-comique, se voyait un juré pleureur, qui se disait chargé de pleurer la mort de toutes les pièces de théâtre, et d'en faire l'oraison funèbre. A chaque pièce dont il dit le nom, il tire son mouchoir; et lorsqu'on en vient à la tragédie d'*Astarbé*, la première que Colardeau ait faite, la Parodie lui dit :

> **Elle n'était pas sans mérite,**
> **Et promettait beaucoup...**

à quoi le juré pleureur répond aussitôt :

> **Hélas!**
> **Tout le monde disait : Cette pauvre petite**
> **A trop d'esprit; elle ne vivra pas.**

Astarbé, qui contient de beaux vers, inspirés d'ailleurs assez visiblement par la prose de Fénelon, dénote une faible intelligence des lois du théâtre.

ASTA REGIA, ville de l'ancienne Bétique (Espagne), aujourd'hui en ruine. Le préteur Caius Atinius remporta sous ses murs, l'an 186 av. J.-C., une victoire signalée sur les Lusitaniens.

ASTARITA. V. ASTARRITA.

ASTARLOA Y AGUIRRE (D. Pablo Pedro DE), philologue espagnol, né à Durango en 1752, mort en 1806. Son principal ouvrage est une *Apologie de la langue basque*, où il cherche à établir l'identité de cette langue avec l'idiome des anciens Ibères, et l'identité des deux races.

ASTAROTH. Myth. syr. Déesse qui eut d'abord la figure d'une pierre conique, puis celle d'une vache, et enfin celle d'une femme portant un bâton augural. On l'appelle aussi ASTARTÉ. V. ce mot.

— Astr. Planète plus connue sous le nom de Vénus.

ASTAROTH, petite ville de la Palestine, comprise dans la demi-tribu de Manassé, au delà du Jourdain, pays de Basan.

ASTARRITA (Janvier), compositeur de musique, né à Naples vers 1749, mort dans les premières années du XIXe siècle. Il a composé beaucoup d'opéras oubliés aujourd'hui. Celui de *Circé et Ulysse* eut un succès prodigieux, non-seulement en Italie, mais encore en Allemagne, où il fut représenté en 1787.

ASTARTÉ, déesse qui possédait un temple dans la ville phénicienne de Sidon, appartenait à la grande famille des divinités de la nature, dont on retrouve l'origine dans l'Inde. Les plus anciens documents concernant Astarté se rencontrent dans les Ecritures saintes, qui l'appellent *Ascherah* ou *Ascheroth* (que la Vulgate traduit par *Astaroth* et *Esther*). *Ascheroth* est le pluriel hébraïque d'*Ascherah*. En différents endroits, la Bible dit que les Israélites avaient abandonné le culte de Jéhovah, le vrai Dieu, pour rendre hommage à Baal ou aux *Baalim*, à *Ascherah* et à toute l'*armée du ciel*, c'est-à-dire à toutes les étoiles. Cette expression prouve bien qu'il existait une étroite connexité entre la théogonie des peuples sémitiques et l'état de leurs connaissances astronomiques; car les croyances purement monothéistes que leur prêtent quelques auteurs n'existaient qu'à l'état d'exception extrêmement circonscrite : malgré l'avis contraire de M. E. Renan, et en nous appuyant sur l'autorité tout aussi compétente de M. Munk, nous pensons que la religion de la majorité, pour ne pas dire de la presque totalité des peuples dits sémitiques, avait pour base le polythéisme, et nous ajouterons même le polythéisme astronomique. Ajoutons que dans les inscriptions hymiarites, exprimées dans une langue appartenant au groupe méridional des idiomes sémitiques, nous trouvons une divinité *Astar* ou plutôt *Athtar*, dont le nom est accompagné de l'expression caractéristique de *seïda-t ech-chems*, littéralement : *dame du Soleil*. Il faudrait conclure de là, si l'on admettait l'identité de l'*Astar* hymiarite avec l'*Ascherah* phénicienne, que cette divinité était une divinité solaire. Astarté, qui était adorée non-seulement à Sidon, mais aussi à Babylone, en Phénicie, en Assyrie et en Syrie, est évidemment une des divinités auxquelles rendaient leurs hommages les adorateurs du feu et des astres, ainsi que le prouvent tous les détails que nous donne la Bible à ce sujet. Lorsque le sanctuaire du peuple de Dieu fut purifié et débarrassé des images des faux dieux qui le souillaient, on démolit aussi les demeures des courtisanes, qui filaient des étoffes pour la déesse. Il est probable qu'Astarté exigeait des jeunes prêtresses le même tribut que Mylitte, Mélitte ou Mylitta, à Babylone. La reine du ciel, la *Melcket*, dont Jérémie parle à deux reprises, n'est pas autre chose que Mylitta-Ascherah. Nous retrouvons la même déesse en Grèce, où elle est adorée sous le nom d'Astarté. Lucien la regardait comme la déesse de la Lune. On a trouvé dans le nom d'Astarté ou *Ascherah* de nombreuses analogies linguistiques ou mythologiques avec différents idiomes et différentes religions. Ainsi, on a rapproché *Ascherah* du surnom d'une divinité indienne, *Ischuari*, la souveraine, et de celui de la divinité égyptienne *Isis*. D'autres ont comparé le mot Astarté au terme persan Akhter ou Aster, étoile, astre. L'antiquité grecque et romaine avait vaguement conservé la tradition de la nationalité de cette divinité, puisque Cicéron l'appelle la quatrième Vénus et la considère comme l'épouse d'Adonis, le dieu tyrien. Les uns ont vu dans Astarté Aphrodite, les autres Junon, les autres Sélènè, la lune. Cette diversité d'interprétations s'explique par ceci, que la divinité orientale réunit tous les attributs répartis individuellement aux trois divinités grecques.

ASTARTÉE s. f. (a-star-té — de *Astarté*, n. myth.). Bot. Genre de plantes de la famille des myrtacées, arbrisseau de la terre de Van-Diémen.

— Moll. Genre de mollusques acéphales, à coquille bivalve, voisin des vénus. On écrit aussi ASTARTÉ.

ASTASIE s. f. (a-sta-zî — du gr. *a* priv.; *stasis*, station). Infus. Genre d'infusoires, manquant d'yeux et ayant un appendice caudal plus ou moins long.

ASTASIÉ, ÉE adj. (a-sta-zi-é — rad. *astasie*). Infus. Qui ressemble à une astasie.

— s. m. pl. Famille d'animaux polygastriques, ayant pour type le genre astasie.

ASTATE s. m. (a-sta-te — du gr. *astatos*, qui change souvent de place). Entom. Sous-genre de guêpes ichneumons, démembré du genre sphex, ayant pour type l'astate abdominal de Latreille : *Les* ASTATES *se trouvent dans les lieux sablonneux, en France et dans le midi de l'Europe.* (Focillon.)

ASTATIENS s. m. pl. (du gr. *astatos*, inconstant). Hérétiques du IXe siècle qui soutenaient les erreurs des Manichéens, et que l'on confond, suivant les pays, avec les Bohémiens, Egyptiens, Gitanos, etc.

ASTATIQUE adj. (a-sta-ti-ke — du gr. *astatikos*, même sens; formé de *a* priv., et *istêmi*, je suis immobile). Mobile, sans fixité.

— Phys. *Aiguille aimantée astatique*, Aiguille aimantée disposée de manière qu'elle cesse d'obéir au magnétisme terrestre et oscille follement.

ASTBURY (J.), industriel anglais, né en 1678, mort en 1743. Il perfectionna la fabrication de la poterie et employa le premier la terre de pipe pour la confection de la vaisselle de cuisine.

ASTE s. m. (a-ste — du lat. *hasta*, lance). Mar. Hampe, manche de certains outils : ASTE *de gaffe.* ASTE *de faubert.* N'est usité que sur les bords de la Méditerranée. ‖ On écrit aussi et mieux HASTE.

ASTEASU, bourg d'Espagne, province de Guipuscoa; 1,352 hab. Ce bourg, situé dans une belle vallée, orné de deux jolies fontaines, est de fondation très-ancienne. L'église, dédiée à saint Pierre, est bâtie sur une colline d'où l'on peut admirer un beau panorama. Patrie du P. Julien Lizardi, jésuite, qui fut martyrisé au Paraguay dans le siècle dernier.

ASTÉISME s. m. (a-sté-i-sme — du gr. *astéismos*, atticisme, politesse, urbanité, civilité; formé de *astu*, ville). Littér. Ironie délicate et ingénieuse par laquelle on déguise la louange ou la flatterie sous l'apparence du blâme et du reproche : *Boileau, dans le* Lutrin, *donne un bel exemple d'*ASTÉISME, *quand la Mollesse personnifiée, sous prétexte de se plaindre de Louis XIV, en fait un éloge magnifique.* (Beauzée.) *Chez les Grecs, le mot* ASTEISME *s'appliquait à toute manière de s'exprimer qui annonçait une bonne éducation, un esprit élégant, fin, délicat.* (Bachelet.)

ASTÉLIE s. f. (a-sté-lî — du nom de lord *Astel*). Bot. Genre de la famille des joncacées, plante herbacée, vivace, vivant dans les enfourchures des arbres de la Nouvelle-Zélande, et dont on cultive en Europe une très-belle espèce.

ASTELL (Marie), savante Anglaise, née à Newcastle en 1668, morte en 1731, des suites de l'opération d'un cancer au sein. Elle était fort instruite dans la philosophie, la théologie, les mathématiques et les langues. On connaît surtout d'elle les ouvrages suivants : *Essai de défense du sexe féminin; Réflexions sur le mariage; Essais familiers sur le mariage, les contrariétés en amour et en amitié.*

ASTELLE s. f. (a-stè-le). Syn. inusité de *attelle.*

ASTELME s. f. (a-stèl-me — du gr. *a* priv.; *stelma*, ceinture). Bot. Section du genre argyrocome, de la famille des composées.

ASTEMIO (Laurent). V. ABSTEMIUS.

ASTEMME s. m. (a-stè-me — du gr. *a* priv.; *stemma*, couronne, bandeau). Entom. Genre d'hémiptères, de la famille des lygéens, dont presque toutes les espèces, répandues dans toutes les parties du monde, sont tachetées de rouge et de noir.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionidées, indigènes du Pérou.

ASTEMMITE adj. (a-stèmm-mi-te — rad. *astemme*). Entom. Qui ressemble à un astemme. ‖ s. m. pl. Groupe de la famille des lygéens, comprenant trois espèces.

ASTÈNE s. m. (a-stè-ne). Entom. Genre de coléoptères pentamères confondu avec le genre sunie.

ASTÉPHANANTHE s. f. (a-sté-fa-nan-te — du gr. *a* priv.; *stephanos*, couronne, et *anthos*, fleur). Bot. Syn. du genre ciéga, famille des passiflorées.

ASTÉPHANE s. m. (a-sté-fa-ne — du gr. *a* priv.; *stephanos*, couronne). Bot. Genre de la famille des asclépiadées, herbe volubile de l'Afrique australe.

ASTER s. m. (a-stèr — du gr. *astêr*, astre). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, tribu des astéroïdées, dont plusieurs espèces sont cultivées dans les parterres : *L'*ASTER *de Chine est fort connu sous le nom de* reine marguerite. *La dormeuse était blanche comme l'*ASTER *des prés, et rosée comme la fleur de l'églantier.* (G. Sand.) *Les fenêtres s'ouvraient sur des massifs de dahlias, sur des touffes d'*ASTERS *et de chrysanthèmes.* (J. Sandeau.) *Le genre* ASTER *comprend des plantes d'un très-joli effet dans les parterres, qu'elles ornent élégamment par leurs grosses touffes de fleurs de différentes couleurs.* (Focillon.) ‖ On écrit aussi *astère.*

Encycl. Le genre *aster* doit son nom à ses fleurs élégamment radiées et ressemblant à des étoiles. Il présente les caractères suivants : involucre hémisphérique à folioles lâchement imbriquées sur plusieurs rangs; réceptacle nu, plan, parsemé d'alvéoles à bords dentés; capitules radiés à fleurons hermaphrodites, à demi-fleurons femelles ou neutres; akènes oblongs, comprimés, environnés par une aigrette à poils capillaires.

Parmi les plantes que renferme le genre *aster*, nous citerons une espèce indigène, l'*aster amelle*, et deux espèces exotiques, l'*aster de la Nouvelle-Belgique* et l'*aster de Chine*. L'*aster amelle*, connu vulgairement sous le nom d'*œil-de-Christ*, est une herbe vivace pubescente, haute de 3 à 8 décimètres, à souche traçante, à tige dressée, feuillée dans toute sa longueur, simple en bas, rameuse au sommet, à feuilles entières ou sinuées-dentées, à capitules disposés en corymbe terminal, à fleurons jaunes, à demi-fleurons d'un bleu lilas. C'est une fort jolie plante qui croît spontanément dans les bois, sur les coteaux arides de plusieurs contrées de la France, notamment aux environs de Lyon, et que l'on cultive dans nos jardins pour la beauté de ses fleurs. L'*aster* de la Nouvelle-Belgique est originaire de l'Amérique septentrionale; les rayons de ses capitules sont d'un bleu pâle. L'*aster* de Chine, connu de tout le monde sous le nom de *reine-marguerite*, fournit de nombreuses variétés, qui concourent pour une large part à l'embellissement de nos parterres, où elles se font remarquer par la forme gracieuse de leurs capitules, par la richesse et la diversité des nuances que présentent leurs fleurs.

ASTER s. m. (a-stèr). Liturg. Instrument à quatre pieds que les prêtres de l'Eglise grecque placent au-dessus du pain consacré, pour maintenir à distance le voile qui le recouvre.

ASTER d'Amphipolis, archer qui offrit ses services à Philippe, roi de Macédoine, en l'assurant qu'il ne manquait jamais les oiseaux au vol. « Je vous prendrai à mon service, lui répondit Philippe, lorsque je ferai la guerre aux hirondelles. » Piqué de la plaisanterie, Aster alla s'enfermer quelque temps après dans Méthone, assiégée par le roi de Macédoine, et décocha à celui-ci une flèche portant cette inscription : *A l'œil droit de Philippe*, et il le lui creva en effet. Le roi fit renvoyer la flèche avec cette autre inscription : *Si Philippe prend la ville, Aster sera pendu.* La ville fut prise et Aster paya son adresse de sa vie.

ASTER (Ernest-Louis), général prussien, né à Dresde en 1778, servit dans l'armée saxonne pendant les guerres contre la France, entra au service de la Prusse, devint commandant de Coblentz en 1827, et s'occupa surtout depuis de travaux de fortification. Son frère, *Charles-Henri Aster*, né en 1782, officier général au service de la Saxe, a laissé divers ouvrages militaires, parmi lesquels on remarque *Système de la guerre de fortification*, Dresde, 1812.

ASTERABAD ou **ASTRABAD**, grande et très-ancienne ville de Perse, dans la province de Mazandéran, près d'une baie de la mer Caspienne, à 130 kilom. N.-E. de Téhéran. Sa fondation paraît remonter à l'époque où le culte de Zoroastre dominait en Perse; elle fut ruinée par Tamerlan, et malgré sa décadence elle compte encore 40,000 hab. On y remarque ses vieilles murailles entourées de fossés, le palais, ancienne résidence du khan des Cadyars et un bazar assez vaste; nombreuses fabriques d'étoffes de soie et de laine; territoire agréable et fertile surtout en garance.

ASTÉRACANTHE s. f. (a-sté-ra-kan-te — du gr. *astêr*, astre; *akantha*, épine). Bot. Genre de plantes de la famille des acanthacées, ayant pour type l'astéracanthe à longues feuilles, indigène de l'Inde, et dont la racine passe pour être un excellent diurétique.

— Ichth. Genre de poissons fossiles de l'ordre des chondroptérygiens, voisin des siluroïdes ou des balistes.

ASTÉRACÉES s. f. pl. (a-sté-ra-sé — rad. *aster*). Bot. Tribu de plantes de la famille des composées, dans la classification de M. Brongniart. Les astéracées de M. Brongniart correspondent aux astéroïdées de M. de Candolle.

ASTÈRE (a-stè-re). Bot. Syn. de *Aster.*

ASTÈRE ou **ASTÉRIUS** (saint), évêque d'Amasée (Pont). On possède peu de détails sur sa vie; on sait seulement qu'il gouvernait son Eglise vers 400, car il parle dans un de ses sermons de la disgrâce et de la mort d'Eutrope. Il reste de lui quelques homélies.

ASTÉRÉ, ÉE adj. (a-sté-ré — rad. *aster*). Bot. Qui ressemble à un aster. ‖ s. f. pl. Sous-tribu de plantes de la famille des composées, tribu des astéracées, dans la classification de M. Brongniart. Les astérées de M. Brongniart correspondent aux astérinées de M. de Candolle.

ASTÉRELLE s. f. (a-sté-rè-le — du gr. *astêr*, astre). Bot. Genre de champignons.

ASTÉRENCRINIDES s. f. pl. (a-sté-ran-kri-ni-de — du gr. *astêr*, astre, et du fr. *encrine*). Zool. Famille d'échinodermes stellérides, comprenant les comatules et les encrines.

ASTERENK, nom donné par les Persans à la célèbre plante que nous appelons *mandragore*. Ils lui donnent encore les noms pittoresques de *merdoum-guiah*, homme plante, *abrou-sanam*, sourcil d'idole. Les traditions si curieuses et presque universellement répandues auxquelles a donné lieu la mandragore viennent vraisemblablement de la Chine, où elle porte le nom de *jing-seng*. Du reste, les poëtes persans eux-mêmes confirment cette hypothèse en faisant croître la mandragore dans le Céleste-Empire. Les Arabes donnent à cette plante merveilleuse le nom de *iabrouh* et de *siradj-el-kothrob*, la lampe des démons, parce que la mandragore est réputée phosphorescente pendant la nuit. Du reste, même parmi les Orientaux, il s'est rencontré des esprits forts qui ont combattu ces croyances superstitieuses sur la mandragore. C'est ainsi que *Zouthf-Allah-el-Hamili*, qui exerçait la médecine, dit avoir cueilli cette plante plusieurs fois sans aucun accident, sans entendre de cris, sans recevoir de commotion, etc., et ajoute qu'elle n'a aucune vertu, même médicale.

ASTÉRÉOMÈTRE s. m. (a-sté-ré-o-mè-tre — du gr. *astêr*, astre; *métron*, mesure). Astr. Instrument destiné à calculer le lever et le coucher des astres dont on connaît la déclinaison à l'heure du passage au méridien. ‖ On dit aussi ASTROPHANOMÈTRE et ASTÉROMÈTRE.

ASTÉRÉOMÉTRIE s. f. (a-sté-ré-o-mé-trî — rad. *astéréomètre*). Astr. Art de calculer le lever et le coucher des astres.

ASTÉRÉOMÉTRIQUE adj. (a-sté-ré-o-mé-tri-ke — rad. *astéréométrie*). Astr. Qui a rapport, qui appartient à l'astéréométrie.

ASTÉRIA, fille de Cœus et de Phébé, sœur de Latone et mère d'Hécate; fut aimée de Jupiter, qui, ne pouvant vaincre sa résistance, la métamorphosa en caille. Elle se précipita ensuite dans la mer, où elle devint l'île de Délos.

ASTÉRIADE s. f. (a-sté-ri-a-de — rad. *astérie*). Zool. Genre de stellérides pentastéries.

— Bot. Genre de gentianées.

ASTÉRIADÉ, ÉE adj. (a-sté-ri-a-dé — rad. *astériade*). Zool. Qui ressemble à une astériade. ‖ s. f. pl. Famille de gentianées, ayant pour type le genre *astériade.*

ASTÉRIDE adj. (a-sté-ri-de — du fr. *astérie*, et du gr. *eidos*, ressemblance). Zool. Qui a la forme d'une astérie. Syn. de *astéroïde.* ‖ s. f. pl. Famille des stellérides ou étoiles de mer caractérisée par un tubercule madréporique sur le dos.

ASTÉRIDÉ, ÉE adj. (a-sté-ri-dé — du fr. *aster*, et du gr. *eidos*, ressemblance). Bot. Qui ressemble à un aster. ‖ s. f. pl. Genre de plantes qu'on trouve sur les bords de la rivière des Cygnes, dans la Nouvelle-Hollande.

ASTÉRIE s. f. (a-sté-rî — du gr. *astêr*, astre). Zool. Famille de zoophytes de l'ordre des stellérides, classe des échinodermes.

— Minér. Espèce d'opale qui présente au soleil le phénomène de l'astérisme.

— Phys. Point étincelant que l'on observe dans une masse de cristal frappée, dans certaines conditions, par un rayon lumineux. Si un rayon tombe directement, et quelquefois après réflexion, sur une lame de cristal taillée perpendiculairement à l'axe, il peut produire, dans l'intérieur de la lame, l'image d'une étoile plus ou moins brillante, à laquelle on a donné ce nom d'*astérie*. M. Babinet a observé que ce phénomène ne se manifeste qu'avec des lames cristallines dont la transparence est troublée par des stries régulières dissimulées dans leur masse; et il l'a expliqué par le jeu de la lumière réfléchie à la surface de ces rayures.

— **Encycl.** Zool. Les *astéries*, appelées vulgairement *étoiles de mer*, doivent leur nom à leur forme étoilée. Elles présentent un corps orbiculaire convexe en dessus, très-plat en dessous, divisé en rayons ou bras; une peau coriace recouverte soit d'épines, soit de tubercules, soit de plaques. Le nombre des rayons est généralement de cinq; dans certaines espèces, il dépasse vingt. Chaque rayon présente en dessous un sillon longitudinal aux côtés duquel se trouvent les petits trous qui laissent passer les pieds ou tentacules ambulatoires. Ces tentacules sont rétractiles, et ne paraissent plus dès qu'on retire l'animal de l'eau. Au centre des rayons, et sur la face inférieure, se trouve une grande ouverture,

qui, dans la plupart des espèces, cumule la double fonction de bouche et d'anus. A l'intérieur, on voit l'estomac, d'où partent, dans chaque rayon, des cœcums ramifiés comme des arbres, et suspendus chacun à une sorte de mésentère. Le système nerveux consiste en un anneau très-fin, qui entoure la bouche et envoie un rameau à chaque bras. Quoique extrêmement sensibles au toucher, ces animaux ne paraissent pourtant pas souffrir quand on leur enlève un ou deux de leurs bras; deux ou trois jours leur suffisent pour réparer cet accident. Cette faculté de reproduction est même si grande qu'on voit souvent une *astérie* entièrement privée de ses bras les reproduire en très-peu de temps, pourvu qu'elle conserve son centre à peu près intact. Les ovaires s'étendent dans la longueur des bras ou rayons, que l'on voit se gonfler au printemps, et d'où l'on voit sortir les œufs; ces œufs sont réunis entre eux et forment des espèces de chaînons; ils sont très-abondants sur les plages, et l'on croit qu'ils produisent les malaises qu'on ressent quand on mange les moules à cette époque. On ne peut rien voir de plus varié que la coloration des *astéries;* elle est souvent d'un beau rouge, quelquefois violette et même orangée. Certaines espèces nagent avec beaucoup de rapidité en agitant leurs bras; d'autres ne peuvent se servir que de leur tentacules pour ramper sur le bord des plages. Leur voracité est très-grande; elles se nourrissent principalement de mollusques. On les regarde comme étant les ennemis des huîtres. Plusieurs espèces se conservent assez bien en vie dans les aquariums.

La division de la famille des *astéries* en genres repose sur la forme du corps, la présence ou l'absence d'un anus, les rangs des pieds ou ambulacres, etc. Une espèce très-connue est l'*astérie rougeâtre*, si commune sur toutes nos côtes qu'elle est employée en quelques endroits pour fumer les terres. « On observe, disent MM. Paul Gervais et Van Beneden, sur certains individus, un phénomène assez curieux pour mériter d'être rapporté, et dont les personnes qui élèvent des animaux dans des aquariums marins peuvent être aisément témoins. Certaines *astéries* se débarrassent quelquefois tout d'un coup de l'un de leurs rayons. Ce rayon reste en vie assez longtemps, et à l'aide des suçoirs ou ventouses, l'individu mutilé et son rayon déchiré marchent chacun de son côté sur les parois du verre. Successivement les autres rayons tombent également jusqu'à ce qu'il n'en reste plus qu'un seul, et enfin ce dernier se sépare du disque. Nous avons vu de ces rayons vivre et se déplacer ainsi deux jours après leur séparation. »

ASTÉRIGÉRINE s. f. (a-sté-ri-jé-ri-ne — du gr. *astêr*, étoile, et du lat. *gero*, je porte). Zool. Genre de l'ordre des entomostègues, famille des astérigérinidées, comprenant quatre espèces, dont deux propres aux Antilles, une à la Patagonie, et une fossile qui se trouve dans le bassin tertiaire de la Gironde.

ASTÉRIGÉRINIDÉ, ÉE adj. (a-sté-ri-jé-ri-ni-dé — rad. *astérigérine*). Zool. Qui ressemble à l'astérigérine. ‖ s. f. pl. Famille de l'ordre des entomostègues, coquilles ornées d'un côté d'une étoile, formée par l'assemblage des sections des loges.

ASTÉRINE s. f. (a-sté-ri-ne — dim. de *astérie*). Zool. Genre d'astérides, comprenant les espèces de la plus petite taille.

ASTÉRINÉ, ÉE adj. (a-sté-ri-né — rad. *aster*). Bot. Qui ressemble à un aster. ‖ s. f. pl. Sous-tribu de plantes de la famille des composées, tribu des astéroïdées (classification de M. de Candolle) ayant pour type le genre aster, et comprenant en outre les genres pâquerette, marguerite, gerbe d'or, etc.

ASTÉRINIDE adj. (a-sté-ri-ni-de — de *astérine*, et du gr. *eidos*, ressemblance). Zool. Qui ressemble à une astérine. ‖ s. f. pl. Famille d'astérides, ayant pour type le genre *astérine*.

ASTÉRIO s. m. (a-sté-ri-o). Astr. Nom d'une des étoiles de la constellation d'Actéon. ‖ Nom de la constellation elle-même.

ASTÉRIQUE adj. (a-sté-ri-ke — rad. *astérie*). Phys. Qui présente les phénomènes de l'astérisme : *Quelquefois, dans les substances* ASTÉRIQUES, *on aperçoit, en regardant la lumière à travers un minéral, un cercle lumineux passant par la lumière, qui sert de point de mire.* (Landrin.)

ASTÉRIQUE s. m. (a-sté-ri-ke). Fausse orthographe du mot *astérisque*.

ASTÉRISCIE s. f. (a-sté-ri-sî). Bot. Genre de plantes de la famille des ombellifères, herbe vivace, très-glabre, propre au Chili.

ASTÉRISÉ, ÉE (a-sté-ri-zé) part. pass. du v. Astériser : *Note* ASTÉRISÉE.

ASTÉRISER v. a. ou tr. (a-sté-ri-zé — rad. *astérisque*). Typog. Faire précéder ou suivre d'une astérisque : ASTÉRISER *une note, une phrase*. ASTÉRISER *un nom*. Peu usité.

ASTÉRISME s. m. (a-sté-ri-sme — du gr. *astêr*, astre). Astr. Nom donné à chacune des figures arbitraires qu'on suppose dessinées sur la surface concave du ciel, et auxquelles on rapporte les étoiles qui s'y trouvent comprises, afin de les reconnaître plus facilement. C'est le syn. de *Constellation*.

— Phys. Phénomène de lumière offert par quelques minéraux, qui laissent apercevoir une étoile lumineuse dans leur masse. V. ASTÉRIE.

ASTÉRISQUE s. m. (a-sté-ri-ske — dim. du gr. *astêr*, étoile). Typogr. Signe en forme d'étoile (*), que l'on emploie, avec ou sans parenthèses, pour indiquer un renvoi, une suppression, une lacune, etc. : *Mettre un* ASTÉRISQUE. *Les notes sont indiquées par des* ASTÉRISQUES. ‖ S'emploie aussi à la suite d'une initiale pour remplacer un nom propre qu'on ne veut pas écrire complétement : *On remplace ordinairement par des* ASTÉRISQUES *les syllabes d'un nom propre dont on ne met que la lettre initiale.* (Acad.)

— Bot. Genre de plantes de la famille des lichens, ainsi nommé à cause de la forme et de la disposition de ses fleurs.

— Diplomatiq. Dans les anciens manuscrits, l'astérisque est employé soit pour indiquer des endroits où le texte est mutilé, soit pour marquer des transpositions de mots ou de vers, soit encore pour signaler des additions ou des passages sur lesquels on veut appeler particulièrement l'attention du lecteur. Quelquefois aussi il n'a d'autre objet que de séparer certains mots.

ASTÉRITE s. f. (a-sté-ri-te — du gr. *astêr*, astre). Minér. Madrépore agatisé; pierre rayonnée ou en forme d'étoile.

ASTÉRIUS, rhéteur grec du IVe siècle de notre ère. Il enseignait en Galatie, embrassa ensuite le christianisme, puis retourna à la foi païenne, et finit par adopter l'arianisme, qu'il propagea avec tant de zèle que saint Athanase l'a surnommé l'*Avocat des ariens*. Il a composé de nombreux écrits dont il ne nous est rien parvenu, sauf un commentaire sur le psaume IVe.

ASTÉRIZE s. m. (a-sté-ri-ze — du gr. *asterios*, étoilé). Entom. Genre d'insectes coléoptères, de la famille des chrysomélines.

ASTERNAL, ALE adj. (a-stèr-nal, a-le — du gr. *a* priv.; *sternon*, poitrine). Anat. Se dit des dix côtes (cinq de chaque côté) qui ne s'articulent point avec le sternum. On les appelle plus généralement *fausses côtes*. ‖ *Artère asternale*, Branche de l'artère thoracique interne, qui remonte à la face interne du cercle cartilagineux des côtes.

ASTERNIE s. f. (a-stèr-nî — du gr. *a* priv.; *sternon*, poitrine). Anat. Absence de sternum.

ASTÉROCARPE s. m. (a-sté-ro-kar-pe — du gr. *astêr*, astre; *karpos*, fruit). Bot. Genre de fougères fossiles, dont on ne connaît qu'une espèce trouvée dans les mines de houille de Saarbruck.

ASTÉROCÉPHALE s. m. (a-sté-ro-sé-fa-le — du gr. *astêr*, astre; *kephalê*, tête). Bot. Genre de plantes de la famille des dipsacées, renfermant une quinzaine d'espèces la plupart indigènes, et que beaucoup de naturalistes, à l'exemple de Linné, confondent avec les scabieuses : *Trois espèces d'*ASTÉROCÉPHALES *se cultivent comme plantes d'ornement.* (D'Orbig.)

ASTÉROCHÈTE s. f. (a-sté-ro-kè-te — du gr. *astêr*, astre; *chêtê*, cavité). Bot. Genre de plantes de la famille des cypéracées, originaires du cap de Bonne-Espérance, des Moluques et de l'île Maurice.

ASTÉRODERME s. m. (a-sté-ro-dèr-me — du gr. *astêr*, astre; *derma*, peau). Ichth. Genre de poissons fossiles, de la famille des raies, ayant le corps couvert de tubercules étoilés à cinq rayons.

ASTÉROÏDE adj. (a-sté-ro-i-de — du gr. *astêr*, astre; *eidos*, aspect). Zool. Qui a la forme d'une astérie. On dit aussi *astéride*.

— s. m. Astr. Chacun des petits corps qui, d'après le système des astronomes, circulent dans l'espace comme des astres en miniature autour du soleil, sont attirés, à certaines époques, vers la terre, s'enflamment en traversant notre atmosphère, se fondent, éclatent et produisent les aérolithes et les *étoiles filantes*. Cette dernière désignation est la seule connue du peuple. ‖ Nom sous lequel quelques astronomes continuent à désigner les petites planètes situées entre Mars et Jupiter : Vesta, Junon, Cérès et Pallas.

— Méd. Petite tache blanche et opaque, en forme d'étoile, qui se montre sur la cornée transparente.

— s. m. pl. Groupe d'échinodermes ayant pour type le genre astérie.

— **Encycl.** Astron. Jusqu'en 1800, on ne connaissait pas de corps céleste plus petit que Mercure, dont le volume est environ le dix-septième de celui de la terre. Mais, pendant les sept premières années de notre siècle, on découvrit quatre planètes, *Cérès*, *Pallas*, *Junon* et *Vesta*, dont la plus grande, *Pallas*, a un volume qui est à peine le cinquantième de celui de la terre; *Vesta* n'en est que la vingt-cinq millième partie. A ces dernières venues des régions célestes, qui parurent trop petites pour mériter le nom d'*astres* ou de *planètes*, Herschell proposa d'octroyer celui d'*astéroïdes*, appellation impropre, en ce qu'elle semble établir deux grandes divisions dans la population des corps célestes, la division des *astres* et la division des corps *qui ont la forme d'astres*, mais qui, puisqu'ils portent un nom différent, doivent s'en distinguer par certains caractères. Or, ces derniers corps ne se distinguent des planètes connues que par le volume; ils ont été formés de la même manière, ils obéissent aux mêmes lois. Ce sont de véritables planètes, dont les dimensions décroissantes doivent continuer, à mesure que le télescope se perfectionnera, cette série de volumes planétaires qui commence au colossal Jupiter et qui ne s'arrêtera peut-être qu'au grain de poussière cosmique, qui est comme l'embryon de chaque monde. « L'espace compris entre Mars et Jupiter est peut-être rempli, a dit M. Leverrier, d'un anneau de matière cosmique, et les *planéticules* que l'on découvre par groupes et dont le diamètre n'est souvent que de quelques lieues, pourraient devoir leur origine à des condensations partielles de cet anneau, si bien que ces *astéroïdes* seraient, non pas découverts pour la première fois, mais surpris au moment même de leur formation. » Jusqu'en 1845, on ne comptait que quatre petites planètes, les quatre *astéroïdes* mentionnés plus haut. Mais, depuis cette époque, le nombre s'en est tellement accru, grâce au progrès des instruments et à la patience des observateurs, qu'on a quelque peine à s'y reconnaître. Nous donnerons, au mot *Planète*, la nomenclature de toutes celles qui sont actuellement connues, grosses et petites. Le mot *astéroïde* s'applique encore, mais avec plus de raison, selon nous, aux divers météores du ciel, aérolithes, bolides, étoiles filantes, etc., qui, vus de loin, *ressemblent* bien réellement à des astres, mais qui en diffèrent *au moins* en ce qu'ils peuvent s'égarer de leur orbite et venir se perdre dans la masse de la planète la plus rapprochée.

ASTÉROÏDÉ, ÉE adj. (a-sté-ro-i-dé — du gr. *astêr*, astre; *eidos*, aspect). Bot. Qui a la forme, l'apparence d'un aster. ‖ s. f. pl. Tribu de plantes de la famille des composées (classification de M. de Candolle), ayant pour type le genre aster, et divisée en quatre sous-tribus : les astérinées, les tarchonanthées, les inulées et les buphthalmées. ‖ Nom donné par M. Brongniart à la dix-septième de ses classes de végétaux, laquelle renferme la grande famille des composées.

ASTÉROLINON s. m. (a-sté-ro-li-non — du gr. *astêr*, astre; *linon*, lin). Bot. Petite plante annuelle appartenant à la famille des primulacées.

ASTÉROME s. m. (a-sté-ro-me — du gr. *astêr*, astre). Bot. Genre de champignons microscopiques, qui naissent sur la face supérieure des feuilles.

ASTÉROMÉE s. f. (a-sté-ro-mé — de *aster*, et du gr. *omoios*, semblable). Bot. Plante à feuilles alternes, dentées, ayant le port d'un aster, et portant, au sommet des rameaux, des capitules solitaires dont les rayons sont bleus ou blancs et le disque jaune.

ASTÉROMÈTRE. Syn. de *astéréomètre*.

ASTÉROPE s. f. (a-sté-ro-pe — n. myth.). Astron. Une des principales étoiles qui composent la constellation des Pléiades.

ASTÉROPE. Myth. Une des filles d'Atlas.

ASTÉROPÉE s. f. (a-sté-ro-pé — du gr. *astêr*, étoile; *poieô*, je fais). Bot. Genre de plantes de la famille des homalinées, ayant pour type l'astéro-permultiflore, petit arbre de Madagascar.

ASTÉROPHIDES s. m. pl. (a-sté-ro-fi-de — du gr. *astêr*, astre; *ophis*, serpent). Echin. Nom donné à un ordre de stellérides, comprenant les ophiures et les euryales.

ASTÉROPHORE s. m. (a-sté-ro-fo-re — du gr. *astêr*, astre; *phoros*, qui porte). Bot. Champignon parasite qui se développe dans l'épaisseur du chapeau de l'agaric lycoperdoïde, qui lui-même est parasite sur d'autres agarics.

ASTÉROPHYLLÉES s. f. pl. V. ASTÉROPHYLLITES.

ASTÉROPHYLLITES s. f. pl. (a-sté-ro-fill-li-te — du gr. *astêr*, astre; *phullon*, feuille). Bot. Plantes fossiles qu'on trouve dans les terrains houillers de l'Europe; leurs feuilles sont très-nombreuses et toujours disposées en étoiles : *Les* ASTÉROPHYLLITES *se rencontrent en grand nombre dans les terrains houillers de l'Europe et de l'Amérique septentrionale.* (Focillon.)

ASTÉROPSIS s. f. (a-sté-ro-psiss — du gr. *astêr*, astre; *opsis*, vue, ressemblance). Zool. Genre d'astérides à deux rangs de tentacules à la face ventrale, avec anus.

— Bot. Section du genre athrixie. Plante originaire du Brésil.

ASTÉROPTÈRE s. m. (a-sté-ro-ptè-re — de gr. *astêr*, astre; *pteron*, aile). Bot. Plante de la famille des composées, caractérisée par le fleuron du disque, dont l'aigrette, à partir de la base, est composée de soies pelucheuses.

ASTÉROPTYQUE s. m. (a-sté-ro-pti-ke — du gr. *astêr*, astre; *ptuchis*, écaille). Ichth. Genre de poissons fossiles, ayant pour type une espèce des mines d'Irlande, l'astéroptyque orné.

ASTÉROSCOPE s. m. (a-sté-ro-sko-pe — du gr. *astêr*, astre; *skopeô*, je regarde). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes qu'on voit généralement sur le tronc des ormes, aux environs de Paris.

ASTÉROSPERME s. m. (a-sté-ro-spèr-me — du gr. *astêr*, astre; *sperma*, semence). Bot. Genre de la famille des composées, arbrisseau indigène du Cap, qui a l'apparence de l'aster à feuille d'hysope. Son nom est une allusion à la disposition de l'aigrette qui surmonte le fruit.

ASTÉROSPORE s. m. (a-sté-ro-spo-re — du gr. *astêr*, astre; *spora*, semence). Bot. Genre de la famille des stilbosporées, petit champignon qui croît sur l'écorce des hêtres.

ASTÉROTE s. f. (a-sté-ro-te). Pêch. Espèce de filet très-long.

ASTÉROTHRIX s. m. (a-sté-ro-triks — du gr. *astêr*, astre; *thrix*, poil, cheveu). Bot. Genre de plantes composées, dont les feuilles sont couvertes de poils roides et en général étoilés.

ASTESAN (Nicolas), calligraphe du XVe siècle, né à Asti (Piémont), était au service du duc Charles d'Orléans. La Bibliothèque impériale possède de beaux manuscrits copiés par lui. A la bibliothèque de Grenoble, on conserve aussi le recueil des poésies de Charles d'Orléans, traduites en latin, et qui serait également l'œuvre calligraphique de ce scribe.

ASTESANO (Antoine D'), littérateur italien, né en 1412 à Villanuova, près d'Asti, était, dit-on, frère de Nicolas Astesan, et l'un des secrétaires du duc Charles d'Orléans. Il écrivit en vers latins l'histoire d'Asti (jusqu'en 1342). Ce travail a été inséré dans le recueil de Muratori.

ASTHÉNIE s. f. (a-sté-nî — du gr. *astheneia*, faiblesse). Méd. Diminution partielle ou générale de l'action organique; insuffisance de l'incitation, dans le système pathologique de Brown.

— **Antonymes.** Eudynamie ou eusthénie, hypersthénie ou hyperdynamie.

— **Encycl.** I. — Le mot *asthénie* n'a pas toujours eu la même signification. Dans Hippocrate, *asthénie* indique cet état de l'économie où l'individu n'est pas encore malade, mais où il est près de le devenir, où il est susceptible d'être affecté par les causes morbifiques. Ἐγγύτατα τοῦ ἀσθενέοντος ἐστὶ ὁ ἀσθενής (l'*asthénique est dans la condition la plus voisine de la maladie*), dit le père de la médecine. Prise dans ce sens, l'*asthénie* se rapproche beaucoup de ce que Brown a appelé l'*opportunité*, et de ce que l'école des contre-stimulistes, en Italie, désigne sous le nom de *diathèse*. Elle ne signifie pas une débilité ni primitive, ni consécutive, mais elle indique un défaut de résistance aux influences pathologiques. « C'est bien un genre de faiblesse, dit M. Littré, que cette facilité avec laquelle, dans certaines circonstances, certaines organisations, même les plus robustes, succombent aux causes de maladie, et l'on ne peut nier que cette conception de la vieille médecine grecque ne soit ingénieuse et philosophique. »

Les *asthénies* des anciens nosographes forment une classe de maladies caractérisées par la prostration des forces, la langueur générale ou partielle des fonctions, la dissolution des humeurs; elles n'ont rien de commun avec l'*asthénie* d'Hippocrate.

Nous arrivons à Brown. Dans le brownisme, le mot *asthénie* prend une signification toute systématique, qui n'est ni celle d'Hippocrate, ni celle des nosographes. L'*asthénie* de Brown ne peut se détacher de son système : faisons connaître ce système en quelques mots.

II. — La vie, suivant Brown, ne s'entretient que par *incitation*. Elle n'est que le résultat de l'action des *excitants* ou *incitants* sur l'*incitabilité* des organes. Tous les agents, externes ou internes, qui nous modifient d'une manière quelconque, sont des excitants. L'existence des êtres organisés n'ayant qu'une durée limitée, il s'ensuit que la somme d'incitabilité qu'ils possèdent a pareillement des bornes. L'action des excitants a pour effet d'user, d'éteindre l'incitabilité; et cette extinction est d'autant plus rapide que l'incitation est plus forte. Il y a entre l'incitabilité et les excitants une relation telle que la première est en raison directe de la faiblesse des excitants, et en raison inverse de leur force. Ainsi, l'incitation est le produit de deux facteurs, l'incitabilité et les excitants. Trop vive, trop forte, l'incitation prend le nom d'*hypersthénie;* trop faible, celui d'*asthénie*. Il y a deux espèces d'*asthénies* : l'*asthénie indirecte*, qui succède à l'hypersthénie et qui se produit par épuisement de l'incitabilité; et l'*asthénie directe*, causée par le défaut ou l'insuffisance des excitants. Entre l'état de santé et la maladie il y a un état intermédiaire, la *disposition* ou *opportunité*. L'opportunité est sthénique ou asthénique. L'opportunité sthénique est cet état où la quantité d'excitants et d'incitabilité dépasse la mesure compatible avec une santé parfaite. Dans l'opportunité asthénique, la quantité des excitants ou de l'incitabilité est inférieure à celle qu'une santé parfaite exigerait. De même que l'opportunité, l'état morbide est sthénique ou asthénique : de là deux séries de maladies, la série sthénique, caractérisée par la richesse et la violente incitation de l'appareil sanguin, et la série asthénique, qui renferme toutes les maladies où la somme générale des forces est diminuée. Aux maladies sthéniques, la thérapeutique de Brown oppose le repos du corps et de l'âme, l'abstinence des aliments tirés du règne animal, l'air froid, l'eau bue en abondance et les purgatifs; aux maladies asthéniques, les aliments nourrissants tirés du règne animal, le

thé, le café, le vin, la chaleur et la lumière, l'exercice, le quinquina, la valériane, l'alcali volatil, le castoréum, le musc, l'éther et l'opium.

Le dualisme de Brown : *hypersthénie* et *asthénie*, n'a plus cours dans l'enseignement médical. Cette physiologie, qui, ne reconnaissant qu'une seule propriété vitale, n'a pas besoin d'anatomie; cette pathologie, qui réduit tous les phénomènes morbides à deux modes généraux opposés; cette thérapeutique, qui tient toute dans cet axiome : *medicina est additio et soustractio*, sont depuis longtemps condamnées par le raisonnement comme par l'expérience. La vie et la maladie ne se laissent pas enfermer dans des formules si générales et si simples. « Si Brown avait connu l'anatomie générale, dit Broussais, il aurait bientôt compris que l'incitation n'est jamais augmentée dans tous les tissus à la fois; que dans les incitations les plus intenses du système sanguin (ce qui constitue ses maladies sthéniques), l'*asthénie* existe dans l'appareil musculaire; il aurait vérifié que cette incitation peut persister jusqu'à l'entier épuisement des forces de la vie; il en aurait enfin tiré la conséquence qu'une incitation partielle peut très-bien se combiner avec la diminution de la somme générale des forces. »

III. — Aujourd'hui, on entend par *asthénie* la diminution des actions organiques, la langueur, l'inertie des appareils anatomiques. C'est un fait que l'on constate, une condition de l'économie que l'on signale, non une hypothèse que l'on avance comme Brown. Mais ici, comme le fait, avec raison, observer M. Littré, il ne faut pas se méprendre sur le sens actuel d'*asthénie*, ni appeler asthénique tout état où l'on remarque une ou plusieurs fonctions frappées d'une débilité plus ou moins profonde. Ni la faiblesse qui suit l'anémie, les hémorragies abondantes et les sécrétions excessives, ni celle qui accompagne le typhus, le scorbut, le purpura, ne doivent prendre le nom d'*asthénies*; car elles sont consécutives à des altérations matérielles des solides ou des liquides; et, si on les admettait, il faudrait aussi ranger parmi les *asthénies* les impuissances d'action qui suivent une apoplexie, un phlegmon ou toute autre affection organique. Il faut restreindre rigoureusement la signification de ce mot aux diminutions des actions organiques sans lésion appréciable antécédente ou concomitante des solides ou des liquides.

Ainsi définie, l'*asthénie* peut être générale ou locale. L'*asthénie* générale est produite par l'insuffisance de l'alimentation, par l'action du froid, par l'absence de lumière. Elle se remarque chez certains individus dont la croissance est très-rapide. On l'a vue suivre la guérison d'une maladie aiguë, bien que la convalescence n'eût été entravée par aucune lésion intercurrente. Enfin, elle s'empare parfois de certains individus, sans qu'il soit possible de lui assigner une cause.

Les *asthénies* locales sont en général produites par des causes qui épuisent les facultés de l'organe. Un exercice fatigant et prolongé produit l'*asthénie* musculaire; le travail excessif de la pensée, l'*asthénie* cérébrale; l'abus des plaisirs vénériens, l'*asthénie* des organes génitaux. Mais quelquefois aussi la cause efficiente reste complétement inconnue. Ainsi, dans certaines amauroses, on ignore ce qui détermine l'affaiblissement et la perte de la vue. Rappelons ici que Pinel, dans sa *Nosographie philosophique*, fait de l'*asthénie musculaire* un genre de névroses locales comprenant cinq espèces : 1° débilité des mouvements volontaires; 2° paralysie; 3° tremblements; 4° contracture ou immobilité dans les bras et les jambes par la contraction spasmodique des muscles fléchisseurs; 5° torticolis.

Le traitement de l'*asthénie* générale ou locale ressort, soit de la considération des causes qui l'ont produite, soit de la nature même des symptômes auxquels elle donne lieu, c'est-à-dire que, dans ce dernier cas, on a recours aux médicaments connus sous le nom de toniques et d'excitants.

ASTHÉNIQUE adj. (a-sté-ni-ke — rad. *asthénie*). Méd. Qui a les caractères de l'asthénie : *Diathèse* ASTHÉNIQUE. *Maladie* ASTHÉNIQUE. *Symptômes* ASTHÉNIQUES.

ASTHÉNOLOGIE s. f. (a-sté-no-lo-jî — de *asthénie*, et du gr. *logos*, traité, discours). Méd. Traité de l'asthénie.

ASTHÉNOPIE s. f. (a-sté-no-pî — du gr. *asthenês*, faible; *ops*, *opos*, œil). Pathol. Lassitude oculaire.

— **Encycl.** « Le mot *asthénopie*, dit M. Richard Liebreich (*Nouveau Dictionnaire de médecine*), désigne un état dans lequel la vue est incapable d'une application soutenue, quoique l'acuité de la vision soit intégralement conservée, et sans qu'il soit possible de constater la moindre altération visible, tant à l'extérieur de l'œil que dans ses parties profondes. » Pour bien comprendre l'*asthénopie*, il faut se rappeler le double rôle de nos sens, rôle passif, rôle actif, lequel se traduit, en ce qui concerne la vue, par les deux verbes *voir* et *regarder*. Les personnes atteintes d'*asthénopie voient* très-bien au premier moment, mais elles ne peuvent *regarder* longtemps; leur vue ne peut *travailler* sans perdre bientôt sa vivacité et sa puissance. En même temps que cette lassitude de l'œil, se manifestent divers symptômes : d'abord, tension accompagnée de douleurs autour de l'œil, localisées surtout dans la région sus-orbitaire; puis céphalée plus ou moins intense, malaise, nausées, et même, dans quelques cas exceptionnels, convulsions. Du reste, la rapidité avec laquelle apparaissent ces symptômes est très-variable : tandis que certains individus ne sauraient lire cinq minutes de suite, d'autres n'éprouvent de la fatigue qu'après quelques heures de travail; il en est qui peuvent travailler sans interruption plusieurs jours.

On distingue trois espèces différentes d'*asthénopie* : celle qui est due à la fatigue de l'accommodation, ou *asthénopie accommodative;* celle qui est due à la faiblesse des muscles droits internes, ou *asthénopie musculaire;* et enfin celle qui résulte de l'hypéresthésie du globe oculaire, ou *asthénopie nerveuse*.

L'*asthénopie* accommodative est la plus fréquente, et celle dont la guérison s'opère le plus promptement. M. Donders a montré qu'elle est produite par l'hypermétropie ou diminution de la force réfractrice des milieux oculaires, anomalie qui exige de la part de l'œil un plus grand effort d'accommodation. On la combat avec le plus grand succès et de la manière la plus simple, en faisant porter au malade des lunettes à verres convexes, destinés à corriger l'hypermétropie, c'est-à-dire à donner à l'œil le supplément de force réfractrice dont il a besoin.

L'*asthénopie* musculaire est déterminée par le défaut d'harmonie entre les deux muscles antagonistes, droit interne et droit externe, défaut d'harmonie qui résulte de l'insuffisance d'action du premier de ces muscles, et qui ne permet pas de maintenir la convergence des axes visuels, indispensable à l'écriture, à la lecture, et aux autres travaux analogues. Cette espèce d'*asthénopie* sera guérie radicalement par la ténotomie du muscle droit externe.

Les principales causes d'*asthénopie* nerveuse sont la chlorose, l'anémie, l'hystérie, l'hypocondrie, la faiblesse, suite de maladies aiguës ou de surexcitation, particulièrement d'excès vénériens; une trop grande application à un travail d'esprit, enfin une forte dépression morale. Inutile de dire qu'ici le traitement doit s'attaquer avant tout à la maladie générale, dont l'*asthénopie* n'est qu'un symptôme.

ASTHÉNOPYRE s. f. (a-sté-no-pi-re — du gr. *astheneia*, faiblesse; *pur*, fièvre). Pathol. Fièvre accompagnée d'asthénie, de perte des forces.

ASTHÉNURE s. m. (a-sté-nu-re — du gr. *asthenês*, faible; *oura*, queue). Ornith. Syn. du genre picucule.

ASTHMATIQUE adj. (a-sma-ti-ke — rad. *asthme*). Pathol. Qui a rapport à l'asthme : *Affection* ASTHMATIQUE. *Toux* ASTHMATIQUE. ‖ Qui est affecté d'un asthme : *Il ne peut rien faire depuis qu'il est* ASTHMATIQUE. *Cette momie vivante était* ASTHMATIQUE, *et toussait à chaque parole qui lui sortait de la bouche.* (Le Sage.)

— Par exagér. Se dit de quelqu'un qui, sans être atteint d'un asthme, est affecté d'un rhume violent : *Vous êtes donc* ASTHMATIQUE *ce matin?*

— Substantiv. Personne atteinte d'un asthme : *Un pauvre* ASTHMATIQUE. *Cette* ASTHMATIQUE, *déjà fort vieille, vit dans des souffrances continuelles. L'*ASTHMATIQUE *respire habituellement avec difficulté.* (E. Forget.)

ASTHME s. m. (a-sme — du gr. *asthma*, respiration difficile). Pathol. Affection des organes de la respiration, accompagnée d'essoufflement presque habituel et d'accès de suffocation plus ou moins fréquents, plus ou moins intenses : ASTHME *héréditaire. L'*ASTHME *est fréquent chez les vieillards. L'*ASTHME *est douloureux, mais très-rarement mortel. On m'a conseillé d'aller aux eaux pour un petit* ASTHME. (Hamilt.) *Une difficulté de respirer avait fort augmenté l'*ASTHME *que Guillaume III avait depuis plusieurs années.* (St-Sim.)

. J'entends notre jeune premier ;
Son *asthme* le trahit du bas de l'escalier.
C. DELAVIGNE.

— **Encycl.** L'*asthme* est une maladie essentielle, chronique, sans fièvre, revenant par attaques ou accès, et caractérisée surtout par une respiration difficile, sibilante, de forme spéciale.

La nature de l'*asthme* est encore aujourd'hui inconnue; pour quelques auteurs, cette affection serait sous la dépendance du vice herpétique; pour d'autres, elle consisterait dans une altération de la force expansive propre des vésicules pulmonaires; le plus grand nombre cependant croient que l'*asthme* est une lésion de sécrétion ayant pour cause une affection du grand sympathique.

L'*asthme* est souvent héréditaire, et cette cause est peut-être la plus puissante et la plus constante; très-rare dans l'enfance, il atteint surtout les vieillards; les hommes y sont plus sujets que les femmes; une statistique récente a établi cette différence dans la proportion de onze à six. Le séjour dans les pays froids et humides où règnent des brouillards, l'habitation des lieux élevés, sont considérés, avec juste raison, comme des causes déterminantes très-actives.

On distingue plusieurs sortes d'*asthmes :* l'*asthme sec*, l'*asthme mixte* ou *commun*, et l'*asthme humide* ou *pseudo-continu*. Toutes ces formes peuvent être primitives et poursuivre leur marche d'une manière plus ou moins tranchée; mais cela est rare, et, en général, elles se succèdent, elles se confondent, et l'on voit l'*asthme*, qui était sec et périodique au début, devenir bientôt et progressivement un *asthme* mixte ou un *asthme* humide, et quelquefois mixte en été et humide en hiver.

L'*asthme* peut se produire subitement; mais ordinairement le sujet qui doit en être atteint a une haleine courte, irrégulière; il éprouve, de temps en temps, de légers symptômes de suffocation, qui se caractérisent de plus en plus jusqu'au moment où éclate un véritable accès.

L'accès a ordinairement lieu aux approches de la nuit, et il est quelquefois précédé par des pandiculations, des bâillements; son invasion est parfois subite; elle débute par un resserrement spasmodique de la poitrine; le malade ne peut rester couché; il a besoin de se tenir debout et de respirer un air froid; son anxiété est profonde; il craint à chaque instant d'étouffer; l'inspiration et l'expiration sont, en effet, très-difficiles, et il y a fréquemment embarras dans l'articulation des sons. Le visage du malade est tantôt pâle, tantôt coloré; les traits sont altérés; la peau se couvre de sueur, et les extrémités se refroidissent. Pendant ce temps, le pouls ne présente qu'un peu plus de fréquence, et l'urine, très-abondante, est plus épaisse.

La durée ordinaire de l'accès est de trois à quatre heures. Dans l'*asthme* sec, les symptômes s'apaisent sans que le malade tousse ou expectore; dans les deux autres formes, les accidents se calment aussitôt que la toux devient humide et que l'expectoration s'établit. Le malade peut alors goûter un sommeil tranquille; au réveil et durant le reste du jour, sa respiration n'est point gênée, mais il éprouve encore un sentiment de constriction du thorax et un peu de fatigue.

L'accès peut se renouveler parfois après vingt-quatre heures, et pendant plusieurs nuits; mais souvent ce n'est qu'après un laps de temps plus ou moins long.

L'*asthme* n'est pas, en général, une maladie dangereuse; mais ce serait une erreur de croire, comme on le dit vulgairement, que c'est pour celui qui en est atteint un brevet de longévité. A s'en tenir à cet adage, dit le docteur Bell, l'*asthme* serait non-seulement une maladie sans gravité, mais qui aurait même l'avantage de préserver d'autres maux. C'est là une déduction fausse d'un fait vrai; l'*asthme* simple, sans complication organique, peut attaquer pendant de longues années un individu sans le faire succomber, et les observateurs superficiels, frappés de voir des accidents, si menaçants en apparence, se répéter souvent sans altérer la santé, en ont conclu que la maladie avait le pouvoir de prolonger la vie; de plus, l'*asthme* étant, comme nous l'avons dit, plus fréquent chez les vieillards, on a attribué leur longévité à l'affection qui les tourmentait. La vérité, au contraire, est que cette maladie peut devenir fort grave, en déterminant certaines lésions du côté du cœur ou des gros vaisseaux.

Traitement. Le traitement *préventif* consiste tout d'abord à éloigner, si elle est connue, la cause productrice; à se prémunir contre les variations de la température, à s'abstenir de boissons alcooliques et fermentées, de thé et de café, d'aliments trop lourds, et enfin à éviter autant que possible les émotions morales vives et les passions violentes. Les asthmatiques devront se livrer à des exercices gymnastiques, ou tout au moins à un exercice modéré; enfin des courses à cheval et en bateau, en ramant en mesure, et de profondes inspirations faites, matin et soir, pendant quelques minutes, leur seront également utiles.

Pendant l'accès, il faut éloigner du malade tout ce qui pourrait gêner la respiration. Si l'attaque est longue ou intense, si le sujet est fort, sanguin, la saignée est nécessaire; mais, répétée plusieurs fois, elle pourrait affaiblir et épuiser le malade. On a recours ensuite aux révulsifs, bains de pieds et de mains sinapisés, et aux lavements purgatifs. On a employé avec succès les douches froides sur la nuque et la colonne vertébrale, et la cautérisation du pharynx à l'aide d'un pinceau trempé dans de l'ammoniaque à 23°; l'électricité galvanique a produit de bons résultats; mais il ne faut point, à l'exemple du docteur Labeaume, en exagérer l'efficacité. De tous les agents thérapeutiques, les plus puissants sont, sans contredit, ceux qui modifient le système nerveux, tels que les antispasmodiques et les narcotiques, et, parmi ces derniers, le datura stramonium, la lobélie et la belladone méritent une mention particulière. On emploie ces substances seules ou mélangées, en les fumant comme du tabac, et le plus souvent sous forme de cigarettes. Il est bon d'ajouter à ce mélange une petite quantité de nitrate de potasse. Ce sel, outre qu'il rend la combustion des feuilles narcotiques plus facile, semble être doué d'excellentes propriétés particulières contre l'*asthme*.

Voici une formule qui a été souvent employée, et qui a toujours procuré un soulagement remarquable :

Pâte de carton, 200 gr.; sel de nitre, 50 gr.; feuilles de belladone, de datura stramonium, de lobélie, 10 gr., en tout 30 gr. Faire fondre le sel dans 200 gr. d'eau; dans cette solution, faire macérer les plantes pendant plusieurs jours, et plonger le carton dans le liquide durant une heure. Une fois sec, le diviser en vingt-quatre petits carrés. On fait brûler tous les soirs un de ces petits carrés dans la chambre du malade, et plusieurs quand il est menacé d'un accès.

ASTHMÉ, ÉE adj. (a-smé — rad. *asthme*). Fauconn. Se dit des oiseaux qui ont le poumon enflé et qui respirent difficilement.

ASTI s. m. (a-sti). Comm. Sorte d'étoffe de soie qui se fabrique à Asti, dans l'ancien Piémont.

ASTI, ville du royaume d'Italie, ch.-lieu de la province du même nom, au confluent du Tanaro et du Belbo, à 42 kilom. S.-E. de Turin; 22,000 hab. Place de guerre entourée de vieilles murailles flanquées de tours; évêché, cathédrale gothique, collége royal, école de droit; manufactures d'étoffes de bourre de soie, nombreuses filatures; commerce de vins muscats. — Ancienne colonie romaine, Asti passa des mains des Lombards dans celles de Charlemagne, et, après la chute de l'empire éphémère des Francs, se constitua en république, puis fut conquise par Galéas Visconti, qui en dota Valentine, sa fille, épouse du duc d'Orléans. Elle appartint ainsi à la France jusqu'à la paix de Cambrai, époque à laquelle Charles-Quint en fit présent à Béatrix, femme du duc de Savoie. Depuis lors, elle est ville italienne. Patrie de Victor Alfieri.

Parmi les monuments d'arts, on remarque : la cathédrale, vaste édifice gothique, qui renferme une *Nativité*, beau tableau de la primitive école flamande, le même sujet par le Bassone, et une *Résurrection du Christ*, l'une des meilleures peintures du Moncalvo, artiste piémontais du XVI^e siècle; l'église paroissiale de Saint-Pierre, rotonde antique à colonnes, qui passe pour avoir été un temple de Diane; l'église Sainte-Anne, dont le clocher fut le premier ouvrage du comte Benoît Alfieri Bianco (XVIII^e siècle); le palais Alfieri, bel édifice construit aussi par le comte Benoît, et où naquit le célèbre poëte tragique.

ASTI (PROVINCE D'), subdivision administrative du royaume d'Italie, dans le gouvernement d'Alexandrie, entre les provinces de Casale, d'Alexandrie, d'Acqui et de Turin. Superf. 800 kilom. carr., 87 comm. et 115,800 hab. Le sol, arrosé par le Tanaro, produit en abondance des grains, des vins et de la soie.

ASTIANAX. V. ASTYANAX.

ASTIANTHE s. m. (a-sti-an-te). Bot. Genre de la famille des bignoniacées, ayant pour type l'astianthe à longues feuilles, qui croît au Mexique.

ASTIC s. m. (a-stik — du gr. *astukos*, poli, ou de l'allem. *stich*, chose pointue). Techn. Gros os de cheval, d'âne ou de mulet, dont se servent les cordonniers pour lisser les semelles des souliers. Dans la cavité, ils mettent souvent du suif pour graisser l'alêne. Dans l'argot du métier, on nomme l'astic *dent du cheval de Bayard*. Cet outil est assez souvent en buis. Ce mot se prononce quelquefois *asti*, mais par corruption. ‖ Polissoir de giberne, en bois ou autre matière dure : *L'*ASTIC *a cessé d'être en usage, depuis qu'un vernis encaustique a été substitué à l'emploi de la cire à giberne.* (Gén. Bardin.)

— Par ext., Nom donné par les militaires à un mélange de blanc d'Espagne, d'eau-de-vie et de savon, servant à nettoyer les boutons et autres pièces de cuivre du fourniment :

Il tire du bahut sa brosse et son *astic ;*
Il se met à brosser ses boutons avec chic.
Souvenirs de Saint-Cyr.

ASTICA, contrée maritime de l'ancienne Thrace, au pied de l'Hémus, sur le Pont-Euxin.

ASTICOT s. m. (a-sti-ko — de *asticoter*, parce que ce ver se remue beaucoup, et asticote). Pêch. Ver qui pullule dans les viandes gâtées, et dont on se sert à la pêche pour amorcer les lignes.

— **Encycl.** Les *asticots* ont servi de tout temps, comme amorce, pour la pêche à la ligne; mais, depuis quelques années, on les emploie aussi pour engraisser les volailles, principalement le faisan; cette nouvelle application a fait naître une petite industrie, qui s'exerce sur une assez grande échelle, aux environs de Paris, et qui a pour objet la production rapide de ces larves. Voici comment on procède : on étale sur le sol, au midi et à l'abri du vent, les chairs, les muscles, particulièrement les intestins provenant de l'équarrissage des chevaux, de manière à en former une couche de 15 à 20 centimètres d'épaisseur, sur laquelle on jette quelques poignées de paille, afin de prévenir une dessiccation trop prompte. Bientôt, trois espèces de mouches à viande, la *musca cæsar*, la *musca carniaria* et la *musca vivipara*, s'insinuant à travers les brins de paille, viennent déposer leurs œufs ou leurs petits sur ces matières animales, à la place desquelles on ne trouve plus, au bout de quelques jours, qu'une masse mouvante de myriades de vers et de quelques détritus de viandes en décomposition. On écarte à la main ou avec un râteau les plus gros de ces détritus, puis on ramasse les vers ou *asticots* avec une pelle de bois, et on les livre au commerce en sacs de deux à trois hectolitres.

ASTICOTER v. a. ou tr. (a-sti-ko-té —

étym. douteuse : les uns le font venir de *astic*, qui, au XVe siècle, se disait pour morceau d'acier pointu ; les autres en font une corruption de *astiquer*, qui, au figuré, signifie frotter, tourmenter ; quelques-uns enfin, le dérivent du basque *astigo*, frapper). Fam. Tracasser, tourmenter pour des riens : ASTICOTER *ses camarades. Il est toujours à m'*ASTICOTER. *Il ne cesse d'*ASTICOTER *ses enfants ; cela les rebute.* (Acad.)

S'asticoter, v. pr. S'agacer, se tracasser mutuellement : *Ils passent leurs journées à* S'ASTICOTER.

ASTICTE s. m. (a-sti-kte — du gr. *astiktos*, qui ne porte aucune marque). Entom. Genre d'insectes réuni communément au genre tenthrédon.

ASTIER (Charles-Bernard), pharmacien-chimiste, né en 1771 à Mont-Dauphin (Hautes-Alpes), mort en 1836. Il perfectionna l'œnologie et fit de belles expériences sur la germination, la fermentation et la putréfaction. Il passe pour l'inventeur du procédé de conservation des bois de construction par le sublimé corrosif.

ASTIER (SAINT-), ch.-lieu de cant. du dép. de la Dordogne, arrond. de Périgueux ; pop. aggl. 819 hab. — pop. tot. 2,879 hab. Autrefois, ville importante, entourée de fortes murailles ; Duguesclin la prit aux Anglais en 1379.

ASTIGIDE s. m. (a-sti-ji-de — d'*Astigis*, ancien nom d'*Ecija*, en Espagne). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, ayant pour type l'astigide rubripède, qui se trouve particulièrement en Espagne.

ASTIGIS ou **AUGUSTA FIRMA**, ville de l'ancienne Espagne, dans la Bétique, sur le Singelis, au S. de Corduba ; très-importante sous les Romains ; aujourd'hui, *Ecija*.

ASTILBE s. m. (a-stil-be — du gr. *a* priv. ; *stilbos*, luisant). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, réuni communément au genre drusille.

ASTINE s. f. (a-sti-ne — rad. *astic*). Sotte querelle. Vieux mot.

ASTIOCHE s. m. (a-sti-o-che — du gr. *astiochos*, même sens). Art. milit. anc. Projectile creux et rempli de matières en ignition, que les Grecs, les Romains et même les Gaulois lançaient contre les ouvrages qu'ils voulaient incendier.

ASTIQUÉ, ÉE (a-sti-ké) part. pass. du v. Astiquer : *Semelle* ASTIQUÉE. *Giberne* ASTIQUÉE. *Fourniment* ASTIQUÉ. *Les boutons de son uniforme sont* ASTIQUÉS *tous les jours.*

— Par ext., dans le langage militaire, Qui est bien mis, qui est vêtu avec une propreté élégante : *Voilà un civil bien* ASTIQUÉ. *La particulière était joliment* ASTIQUÉE.

ASTIQUER v. a. ou tr. (a-sti-ké — rad. *astic*). Techn. Frotter, polir avec un astic : ASTIQUER *une semelle.*

— Comme terme militaire, Nettoyer avec de l'astic, en parlant des boutons, du fourniment : *Il se mit à* ASTIQUER *son fusil.* (Vidal.) *Il pansait trois chevaux, cirait les bottes, et* ASTIQUAIT *le fourniment.* (A. Karr.) *Les autres* ASTIQUENT *leur giberne ou raccommodent leurs habits.* (E. de la Bédoll.)

— Fig. et pop. Battre : *Ne fais pas le méchant, sinon je t'*ASTIQUE, *je te tombe sur la bosse.* (Paillet.)

S'astiquer, v. pr. Etre astiqué : *Le fourniment doit* S'ASTIQUER *tous les matins.*

— Par ext., Faire sa toilette : *Ces femmes, ça passe deux heures à* S'ASTIQUER. Ce mot est à l'usage presque exclusif des soldats.

— Fig. et pop. Se battre : *Les cris, les injures redoublaient ; on était près de* S'ASTIQUER. *Chacun d'eux, tenant son sabre, se place en garde et s'apprête à* S'ASTIQUER. (R. de La Barre.)

ASTLE (Thomas), archéologue anglais du XVIIIe siècle, mort en 1803. Il a publié une série de travaux sur les antiquités et l'histoire de l'Angleterre, un *Précis sur l'origine et les progrès de la peinture*, réimprimé en 1803, ainsi que divers autres ouvrages assez estimés.

ASTLEY (Philippe), écuyer anglais, né à Newcastle en 1742, mort à Paris en 1814. Après avoir longtemps servi dans la cavalerie, il ouvrit à Londres un théâtre de jeux équestres, puis vint à Paris, s'associa avec Franconi et contribua à la fondation du Cirque olympique. Il a donné plusieurs ouvrages estimés sur l'hippiatrique et l'équitation.

ASTOLISME s. m. (a-sto-li-sme — du gr. *astolismos*, sans ornement). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des chrysomélines, dont l'astolisme de muraille est le type.

ASTOLPHE ou **ASTOLFE**, roi des Lombards ou Langobards, successeur de son frère Raghis, qui avait pris l'habit monastique au Mont-Cassin (749). Il continua l'œuvre de ses prédécesseurs en s'efforçant de compléter la conquête de l'Italie. Les Grecs possédaient encore dans la péninsule l'exarchat de Ravenne ; il les en dépouilla définitivement, envahit le duché de Rome et menaça la ville papale. Le pontife Etienne II implora les secours de Pépin, roi des Francs (753), qui, après une campagne contre les Saxons, révoltés de nouveau, descendit en Italie avec ses guerriers (754). Le pape était allé en personne supplier le chef barbare, et, comme gage d'alliance, l'avait sacré de sa main à Saint-Denis. Pépin s'était, en retour, engagé à lui livrer le domaine de toutes les villes qui seraient reprises sur Astolphe. Ecrasé au débouché des Alpes, au val de Suze, le roi lombard regagna péniblement Pavie, mais ne put résister à son redoutable ennemi, et se soumit, pour obtenir la paix, à reconnaître la suzeraineté des Francs, à leur payer tribut, à remettre au pape les villes de l'exarchat, enfin à ne jamais commettre d'hostilité contre le saint-siége ni contre la *république romaine.*

Mais à peine Pépin était-il de retour en Gaule qu'il reçut de pressantes missives du pontife. Astolphe avait recommencé la guerre, dévastait le duché de Rome, et assiégeait la ville. Epouvanté, Etienne recourut à un expédient extraordinaire pour stimuler ses alliés. Il leur envoya une lettre adressée par saint Pierre lui-même aux Francs, qui ne doutèrent pas un instant de l'authenticité de l'autographe céleste, et se précipitèrent comme un torrent en Italie par le mont Cenis. Astolphe, vaincu de nouveau, fut trop heureux d'acheter la paix en sacrifiant une partie de son trésor et en livrant les clefs des villes de l'exarchat, qui furent solennellement déposées au tombeau de saint Pierre à Rome. Malgré les réclamations de l'empereur grec Constantin Copronyme, qui n'avait pas encore renoncé à ses droits sur le territoire contesté, Pépin persista à faire don à l'Eglise romaine des villes qu'il avait conquises, c'est-à-dire Ravenne, Rimini, Pesaro, Jesi, Fano, Cesena, Sinigaglia, Forli, Urbin, Comachio, etc., enfin, de la Romagne, du duché d'Urbin et d'une partie de la marche d'Ancône. Tel fut l'acte célèbre qui plaça le pontife romain parmi les souverains temporels. Pendant longtemps d'ailleurs, cette souveraineté fut plus nominale qu'effective, et le domaine de l'Eglise, toujours contesté, eut à souffrir de continuelles attaques.

Astolphe ne survécut pas longtemps à son humiliation. Renversé à la chasse par un sanglier, il mourut trois jours après des suites de ses blessures (756).

ASTOLPHE, prince d'Angleterre, parent de Roland et de Renaud, et l'un des plus célèbres paladins du poëme de l'Arioste. Après avoir été changé en myrte par les enchantements d'Alcine et délivré par la fée Mélisse, il reçut d'une autre fée ce fameux cor « dont le son était si horrible, si perçant, si terrible à soutenir, qu'il n'était être vivant qui pût l'entendre ; la fureur des vents, les éclats du tonnerre, les mugissements sourds d'un tremblement de terre, eussent paru des flageolets en comparaison. » Avec ce cor, il accomplit des actes prodigieux. En littérature, on fait de fréquentes allusions au cor d'Astolphe :

« C'est au milieu de cette horde sans foi ni loi, le museau rouge encore d'un lièvre dépecé l'instant d'auparavant, qu'était tombé l'infortuné carlin, après avoir traversé l'antichambre, l'escalier, le vestibule et le perron, toujours poursuivi par le son de la trompe de Christian, qui produisait sur ses nerfs l'effet du *cor d'Astolphe.* » CH. DE BERNARD.

ASTOME s. m. (a-sto-me — du gr. *a* privat. ; *stoma*, bouche). Bot. Genre d'ombellifères, chez lequel les ouvertures, nommées *ostioles*, sont à peu près nulles.

— Entom. Genre d'arachnides, à six pattes, dont le principal caractère est une bouche inférieure pectorale très-petite.

— Hist. Nom que les anciens donnaient à un peuple fabuleux que Pline place dans les Indes, d'autres en Afrique, et qui avait l'habitude de se couvrir entièrement la tête, et partant la *bouche.*

ASTOMELLE s. f. (a-sto-mè-le — du gr. *a* priv. ; *stoma*, bouche). Entom. Genre de diptères tanystomes, chez lequel on remarque l'absence apparente de la trompe.

ASTON (Louise), femme de lettres allemande, née vers 1820, près de Halberstadt. Elle est moins célèbre par ses écrits que par l'excentricité de sa vie. On la vit à Berlin, vers 1846, se promener dans les rues vêtue en homme et le cigare aux lèvres. Ses ouvrages toutefois, malgré leur singularité, ne manquent pas de mérite. Les plus connus sont les suivants : *Mon émancipation* (1846) ; *Scènes de l'existence d'une femme* (1847), et autres récits tirés de sa vie ; *Révolution et Contre-révolution* (1849) ; *Roses sauvages*, recueil de poésies, etc.

ASTON (Antony), auteur et acteur comique célèbre en Angleterre, qui vivait dans la première moitié du XVIIIe siècle. Il prit et quitta successivement un grand nombre de carrières, pour suivre enfin la vocation irrésistible qui le poussait vers le théâtre. Il s'était créé un répertoire dont il jouait les diverses parties seul avec sa famille, sur les scènes de Londres et dans les provinces. Il a laissé plusieurs ouvrages, comédies, opéras, etc.

ASTONE s. f. (a-sto-ne). Vieux mot qui signifiait autrefois Grande lance.

ASTOR (Jean-Jacob), négociant, possesseur d'une des plus grandes fortunes qui aient été réalisées en Amérique, né en 1763 à Wallendorf (Allemagne), mort en 1848 ; s'embarqua pour les Etats-Unis en 1784, et s'adonna au trafic des fourrures. Ce fut surtout avec les Indiens mohawks qu'il fit ses échanges les plus lucratifs. Ayant acquis des capitaux, il fonda en 1809 la *Compagnie américaine des pelleteries*, et établit en 1811, sur la rive gauche de la Colombia, un comptoir qui prit le nom d'*Astoria*, et dont les Anglais s'emparèrent en 1813. Astor, qui avait senti plus d'une fois le prix de l'instruction qu'il n'avait pu acquérir dans sa jeunesse, fonda par testament la bibliothèque publique de New-York, dite *Astor library*, qui devait se composer de cent mille volumes.

ASTORGA, noble et ancienne famille espagnole qui a produit plusieurs personnages considérables. Les plus connus sont les suivants : *Antoine-Pierre-Alvarez-Olorio, marquis d'Astorga*, diplomate, vice-roi de Naples et de Sicile, de 1672 à 1675. Il réprima les déprédations des bandits et combattit les révoltés de Messine, qui étaient soutenus par les troupes de Louis XIV. On cite aussi, au XVIIe siècle, une marquise d'Astorga qui tua de sa main la maîtresse de son mari, et en fit manger à celui-ci le cœur dans un festin. Lors de la conquête française, le chef de cette famille, *marquis d'Astorga*, comte d'Altamira, prince d'Ascoli, joua un rôle important dans la guerre contre Napoléon. Il était possesseur de plus de trente marquisats ou comtés. Les marquis d'Astorga jouissaient de la prérogative de porter l'étendard de Madrid au sacre des rois d'Espagne.

ASTORGA (Emmanuel, baron d'), compositeur italien, né en 1686, mort vers 1755. Il composa divers opéras ou pastorales qui eurent du succès. Mais il est surtout connu par des cantates dont on vante la grâce et l'élégante simplicité.

ASTORGA (Asturica-Augusta), ville d'Espagne dans la province de Léon ; 4,450 hab. Cathédrale de construction gothique. Cette ville fut prise par les Français en 1810.

ASTORI (Jean-Antoine), savant littérateur italien, né à Venise en 1672, mort en 1743. Il était chanoine de l'église ducale de Saint-Marc. Il a donné beaucoup de dissertations sur des bronzes, médailles, monuments antiques, etc., ainsi que des écrits en grec, en latin et en italien, enfin des traductions et des poésies.

ASTORINI (Elias), théologien et littérateur italien, né en Calabre en 1651, mort en 1702. Il entra dans les ordres et devint procureur général à Pise. On l'a accusé de pencher secrètement vers le protestantisme, qu'il a cependant combattu. On a de lui beaucoup d'écrits : *De vitali œconomia fœtus in utero ; Prodromus apologeticus de potestate S. Sedis apostolicæ ; De vera Ecclesia J.-C. contra Lutheranos et Calvinianos*, etc.

ASTOUR s. m. (a-stour). Comm. Nom donné à l'escompte, aux Indes orientales.

ASTRAGALE s. m. (a-stra-ga-le — du gr. *astragalos*, même sens). Anat. Os du pied, de forme à peu près cubique, situé à la partie inférieure et moyenne du tarse et s'articulant avec les os de la jambe, de telle sorte que sa partie moyenne est enclavée entre les deux malléoles : *La luxation de l'*ASTRAGALE *est grave.* (Dupuytren.) *C'est l'*ASTRAGALE *du mouton que les enfants emploient dans le jeu des osselets.* (Jeandel.)

— Par anal. Osselet que les anciens introduisaient dans les cordelettes qui servaient de menottes, et qui accroissait ainsi les douleurs du patient.

— Archit. Moulure composée d'un tore et d'un listel, qui sépare le chapiteau du fût de la colonne, ou qui règne le long d'une architrave ou d'un chambranle : *Les moulures, les* ASTRAGALES *offrent la même perfection.* (Chateaub.) *Chez les architectes romains, l'*ASTRAGALE *était une petite moulure demi-circulaire, appelée ainsi par les anciens de la ressemblance qu'elle a, par la succession des formes rondes et angulaires, avec une rangée d'osselets placés l'un à côté de l'autre, et nommée* chapelet *ou* baguette *par les modernes, parce qu'elle a tout à fait l'air d'un chapelet de grains ou de baies.* (Chéruel.) *L'*ASTRAGALE *est surtout un signe caractéristique de l'ordre ionique, où elle forme le membre le plus bas du chapiteau et partage les faces d'une architrave.* (Chéruel.)

Ce ne sont que festons, ce ne sont qu'*astragales.*
BOILEAU.

Foulant créneaux, ogive, écussons, *astragales*...
V. HUGO.

— Art mil. Sorte de moulure, de bourrelet que l'on ménage autour d'une pièce d'artillerie : *Chaque pièce porte ordinairement trois* ASTRAGALES : ASTRAGALE *de lumière*, ASTRAGALE *de ceinture*, ASTRAGALE *de volée.* (De Chesnel.) ‖ Moulure arrondie qui orne la garde de certaines épées, et forme la partie inférieure de l'embase du pommeau.

— Techn. Espèce de cordon en cuivre ou en fer, au haut des barreaux d'une grille, d'un balcon ou d'une rampe.

— Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses, dont plusieurs espèces, propres à l'Orient, donnent l'adragant : *Les graines de l'*ASTRAGALE *bétique peuvent remplacer le café avec quelque avantage.* (Belèze.) *L'*ASTRAGALE *à feuilles de réglisse est une plante indigène qui donne, en juin et en juillet, des épis ovales oblongs de fleurs jaunâtres.* (Gouas.)

— **Encycl.** Bot. Les caractères généraux de l'*astragale* sont un calice à cinq dents, une corolle papilionacée à carène obtuse, un fruit en forme de gousse à deux loges séparées par une espèce de cloison provenant de la suture inférieure des valves ; ces plantes se distinguent par des feuilles ailées, à pétiole herbacé, et par des fleurs rougeâtres ou d'un blanc sale, disposées en épis axillaires ou terminaux, à stipules libres ou adhérentes.

Les espèces de ce genre n'offrent qu'un médiocre intérêt au point de vue de l'agriculture. Nous mentionnerons seulement les suivantes : l'*astragale queue de renard*, originaire du midi de l'Europe, peu recherché par les bestiaux ; l'*astragale réglisse*, dit vulgairement *fausse réglisse*, ainsi appelé à cause de la saveur sucrée de ses feuilles et de ses racines, qui remplacent quelquefois la réglisse. Cette espèce, assez commune dans nos départements de l'est et du midi, est agréable aux bestiaux ; elle croît dans les prairies, principalement le long des haies, des bois et des buissons ; ses tiges nombreuses, branchues, glabres ou pubescentes, atteignent jusqu'à deux pieds de haut ; l'*astragale pois-chiche*, à tige herbacée plus courte que dans les deux espèces précédentes ; cette espèce est très-commune dans le Piémont, la Savoie, le Dauphiné, l'Alsace et sur le versant oriental du Jura ; elle croît ordinairement dans les lieux secs, le long des murs et des chemins, et est remarquable par ses feuilles formées de vingt et un à vingt-cinq folioles, son calice garni de poils noirâtres, et ses gousses sphériques, velues et terminées en pointe.

Enfin, les trois espèces qui suivent, l'*astragale à boursette* ou *galégiforme*, ainsi nommé à cause de la disposition de ses gousses et de la ressemblance de ses feuilles avec celles du galega ; l'*astragale rude* et l'*astragale faucille*, originaires de Sibérie, qui ont été naturalisés en France. Les bestiaux les mangent en vert avec plaisir, ainsi que l'*astragale sainfoin* ou *esparcette.* Plusieurs de ces espèces sont cultivées dans les jardins à cause de leurs jolies fleurs, d'un pourpre bleuâtre, ou panachées de bleu et de violet.

Toutes les espèces d'*astragales* dont nous venons de parler ont des racines fortes, vivaces, plutôt traçantes que pivotantes, et, néanmoins, s'enfonçant parfois jusqu'à trois pieds dans le sol. Par suite de cette disposition particulière, cette plante pourrait être utilement employée à raffermir les terres sur les berges des fossés, le long des haies et des clôtures, lorsque le sol, en pente, sablonneux et peu consistant, cède sous les pieds des bestiaux. Les *astragales*, particulièrement l'espèce dite *astragale réglisse*, empêcheraient par leurs racines ce fâcheux résultat, tout en fournissant un fourrage ou un pâturage estimé.

Parmi les *astragales*, il y a quelques espèces très-connues en Orient, qui produisent une substance mucilagineuse souvent employée dans les arts et dans la médecine, et connue dans le commerce sous le nom de *gomme adragant ;* l'*astragale* du Liban, connu des botanistes sous le nom de *astragalus gummifer*, en produit une grande quantité.

— Anat. L'*astragale* est un des sept os dont l'assemblage forme le tarse, voûte osseuse au sommet de laquelle le tibia transmet le poids du corps. Il est situé entre le tibia qui pèse sur lui, et le calcanéum, sur lequel il appuie. Sa forme, irrégulièrement cuboïde, nous présente six faces : 1° une face supérieure, convexe d'avant en arrière, concave transversalement, disposée en poulie pour s'articuler avec le tibia ; 2° une face inférieure, divisée en deux parties, qui s'unissent l'une et l'autre au calcanéum ; 3° une face externe, en rapport avec la malléole péronéale ; 4° une face interne, contiguë à la malléole tibiale ; 5° une face antérieure, convexe, unie au scaphoïde, et désignée sous le nom de *tête de l'astragale ;* 6° une face postérieure très-petite, creusée d'une gouttière qui reçoit le tendon du muscle fléchisseur propre du gros orteil.

Ainsi, l'*astragale* est en connexion, en haut et sur les côtés, avec les os de la jambe, en bas avec le calcanéum, en avant avec le scaphoïde ; de là trois articulations astragaliennes : articulation de la poulie astragalienne avec la mortaise péronéo-tibiale, ou articulation tibio-tarsienne, articulation astragalo-calcanéenne, articulation astragalo-scaphoïdienne.

L'articulation tibio-tarsienne est un ginglyme, dont la solidité, comme celle de tous les ginglymes, est assurée par des ligaments latéraux. Il y a d'abord, au côté interne, un ligament très-résistant, qui se porte presque directement de dedans en dehors, de la malléole à l'*astragale*, et qui n'a pas moins d'un centimètre d'épaisseur en tous sens ; bien qu'apparent à l'extérieur, il est en grande partie caché entre les os, comme un ligament interosseux. Il est secondé par deux autres qui se portent de la malléole en avant, l'un à la petite apophyse du calcanéum, l'autre jusque sur le scaphoïde ; enfin, au-dessous d'eux, un quatrième se fixe encore à l'*astragale.* Au côté externe, nous trouvons, outre un très-puissant ligament latéral, qui descend presque verticalement de la malléole à la face externe du calcanéum, deux ligaments antérieurs qui se rendent à l'*astragale*, et un ligament postérieur, égal en force au ligament latéral, et qui se rend presque transversalement au bord de la poulie astragalienne. « Le

genou lui-même, dit M. Malgaigne, est moins richement pourvu de ligaments. » Quant aux faces antérieure et postérieure de l'article, elles ne sont fermées que par des capsules lâches et minces, pour laisser toute liberté aux mouvements d'extension et de flexion.

L'articulation astragalo-calcanéenne est composée de deux arthrodies, situées, l'une en arrière et en dehors, l'autre en avant et en dedans, et séparées par une gouttière oblique, qu'occupe un fort ligament intérosseux. La première de ces arthrodies est constituée par une facette postérieure et externe de l'*astragale*, laquelle est concave et repose sur une facette convexe du calcanéum. Elle n'a guère qu'un seul ligament propre, situé au côté interne et doublé par la gaîne fibreuse du long fléchisseur des orteils. L'autre arthrodie, beaucoup plus petite, est constituée par une petite facette de l'*astragale*, étroite, allongée d'arrière en avant, très-légèrement convexe, et par une autre facette correspondante taillée sur la face supérieure de la petite apophyse du calcanéum.

L'articulation astragalo-scaphoïdienne est constituée, d'une part, par la tête de l'astragale, de l'autre, par une cavité postérieure du scaphoïde, destinée à recevoir cette tête. En dehors, le voisinage du calcanéum soutient l'articulation; mais à la région plantaire, à la face dorsale et à la face interne, la tête de l'astragale pouvait trouver un large passage; il fallait des ligaments pour la maintenir. Nous en remarquons trois : un très-fort qui va du calcanéum au scaphoïde; un second qui s'étend de la face interne de l'*astragale* jusqu'à la tubérosité interne du calcanéum; enfin un troisième, moins solide que les deux autres, et qui va de la partie supérieure du col de l'*astragale* à la face supérieure du scaphoïde.

— Pathol. chirurg. *Luxation de l'astragale.* Les luxations de l'*astragale* sont *complètes* ou *partielles.* On dit qu'une luxation de l'*astragale* est complète, quand toutes les articulations astragaliennes sont luxées. On nomme partielles les luxations dans lesquelles l'*astragale* a conservé ses rapports articulaires normaux avec quelques-uns des os qui le touchent. Dans les luxations complètes, l'*astragale*, chassé de la mortaise péronéo-tibiale et de l'excavation calcanéo-scaphoïdienne, vient se loger sur la face dorsale du tarse ou vers l'un de ses bords, et se trouve recouvert par la peau et les tendons extenseurs, lorsque ces parties n'ont point été déchirées. En certains cas, beaucoup plus rares, on a vu l'*astragale* s'échapper par la partie postérieure de l'articulation, et venir se placer entre le tibia et le tendon d'Achille. Dans les luxations partielles, l'*astragale* conserve ses rapports avec la mortaise péronéo-tibiale, mais il abandonne presque complétement l'excavation calcanéo-scaphoïdienne. Ce déplacement de l'*astragale* peut se faire soit par le côté interne, soit par le côté externe de l'excavation; de là deux variétés de luxations partielles : luxation en dedans, luxation en dehors.

Les luxations de l'*astragale* succèdent presque toujours à une pression exercée sur cet os par ceux de la jambe. Les chirurgiens en expliquent le mécanisme par la succession des mouvements suivants : extension du pied sur la jambe; abaissement de la partie antérieure du pied et par suite tension, puis rupture du ligament astragalo-scaphoïdien; saillie de la tête de l'*astragale;* pression exercée par le tibia sur la partie postérieure de l'*astragale;* propulsion de cet os, entraînant la rupture du ligament sous-astragalien; expulsion complète. La luxation partielle en dedans résulte de la déviation du pied en dehors; la luxation partielle en dehors se produit lorsque le pied est fortement incliné en dedans et infléchi sur son bord interne.

Le symptôme pathognomonique des luxations complètes est la déformation qui résulte de la présence de l'astragale sur la face dorsale du pied. Dans la luxation partielle en dedans, le pied présente, vers son bord interne, une saillie formée par la tête de l'*astragale;* puis, au-devant d'elle, un enfoncement qui répond à l'angle formé par le contact de cet os avec le bord interne du scaphoïde; la voûte du pied est presque effacée, comme dans les pieds plats. Dans la luxation partielle en dehors, on observe les dispositions suivantes : saillie de la tête de l'*astragale* sur la face dorsale du pied, incurvation de celui-ci vers son bord interne, unie à un état de flexion de la partie antérieure du pied sur la partie postérieure. Dans l'une et l'autre de ces luxations, les mouvements d'abduction et d'adduction sont abolis, ceux d'extension et de flexion conservés.

Le traitement des luxations de l'*astragale* présente des indications qui varient avec l'étendue du déplacement et la nature des complications.

1° Dans le cas de luxation complète et non compliquée de plaie, les auteurs sont d'accord pour écarter toute tentative de réduction et pour conseiller l'extirpation de l'*astragale;* ils font observer que cet os, ne recevant de vaisseaux que par des points très-peu étendus en raison de ses nombreux rapports articulaires, est menacé d'une nécrose à peu près certaine lorsqu'il est déplacé en totalité.

2° Si la luxation est partielle et non compliquée de plaie, il faut tenter de réduire. Voici les manœuvres que l'on fait dans ce but : le malade est couché; un ou plusieurs aides saisissent la jambe à sa partie inférieure pour la contre-extension; d'autres aides font l'extension sur la partie antérieure du pied, tandis qu'avec ses doigts le chirurgien repousse la tête de l'os dans le sens opposé à celui du déplacement. Il faut noter que les manœuvres les mieux dirigées ne réussissent pas toujours à obtenir la réduction.

3° Si la luxation est complète et compliquée de plaie, il faut toujours extraire l'*astragale.*

4° Dans le cas de luxation partielle et compliquée de plaie, la réduction doit être faite, si elle est possible; si elle est impossible, on peut faire la section des ligaments qu'on suppose y mettre obstacle; mais si l'on est forcé de couper tous les ligaments qui unissent l'*astragale* aux parties voisines, comme c'est là un cas presque inévitable de nécrose, mieux vaut pratiquer tout de suite l'extirpation de l'os que de tenter encore la réduction.

5° Les délabrements qui accompagnent les luxations de l'*astragale* sont quelquefois tellement considérables, que l'amputation immédiate est la seule ressource qui reste au chirurgien.

— **Allus. littér. Ce ne sont que festons, ce ne sont qu'astragales.** Allusion à un vers de Boileau, dans le premier chant de son *Art poétique.* Le législateur du Parnasse s'élève contre l'abus que les auteurs de son temps faisaient des descriptions inutiles :

Un auteur quelquefois, trop plein de son objet,
Jamais sans l'épuiser n'abandonne un sujet.
S'il rencontre un palais, il m'en dépeint la face:
Il me promène après de terrasse en terrasse;
Ici s'offre un perron; là règne un corridor·
Là ce balcon s'enferme en un balustre d'or.
Il compte des plafonds les ronds et les ovales:
« Ce ne sont que festons, ce ne sont qu'*astragales.* »

Ce dernier vers est la critique de la longue et fastidieuse description d'un palais, dans le troisième chant de l'*Alaric* de Scudéri :

Ce ne sont que festons, ce ne sont que couronnes,
Bases et chapiteaux, pilastres et colonnes.

Voici le passage relatif à l'escalier :

D'un marbre blanc et pur cent nymphes bien rangées,
De grands paniers de fleurs sur leurs têtes chargées,
Où l'art et la nature ont mis leur ornements,
Semblent vouloir monter aux beaux appartements;
Leur main gauche soutient ces paniers magnifiques,
Leur droite tient les plis de leurs robes antiques,
Et l'art a fait changer, par ses nobles efforts,
Les veines de ce marbre aux veines de leurs corps.

Tout est écrit sur ce ton pompeux et diffus, et la fameuse description ne renferme pas moins de trois cents vers. Du reste, ce plaisir que Scudéri prenait à se noyer dans des détails puérils excita la verve de Boileau en prose aussi bien qu'en vers. « Les héros de Mlle de Scudéri, et ceux de son frère, disait-il, n'entrent jamais dans un appartement, que tous les meubles n'en soient inventoriés. Vous diriez que c'est un procès-verbal dressé par un sergent. »

En littérature, on fait allusion au vers de Boileau pour désigner l'abus des décors, des ornements, dans quelque genre que ce soit, mais principalement en parlant d'un style pompeux et trop chargé d'images :

« La cour de l'hôtel Carnavalet est belle, la maison grande, tout ornée au dehors des belles figures de Jean Goujon. Mais au dedans, tout a disparu. Les dorures, les panneaux, les boiseries, rien n'est resté. Hélas! telle que se trouve maintenant cette maison, Boileau y serait bien à l'aise : *pas le plus petit feston, pas le moindre astragale!* »

LOÈVE-VEIMARS.

« A Paris, tout reluit, tout brille, tout éclate, tout resplendit dans ces temples élevés au culte de la demi-tasse. Aimez-vous les dorures, les peintures et les glaces; en voici en haut, en bas, par-ci, par-là, à gauche, à droite; devant et derrière vous :

Ce ne sont que festons, ce ne sont qu'astragales. »

DE PÈNE.

« La perspective de l'Exposition universelle a enflammé tous les cerveaux. Aujourd'hui, les Parisiens ne trouvent plus à se loger, messieurs les tapissiers ayant fait main-basse sur tous les appartements vides, qu'ils meublent et décorent avec l'espérance de les sous-louer aux futurs visiteurs. Sur les boulevards, *ce ne sont que festons, astragales,* restaurants et buffets américains. »

EDMOND TEXIER.

« J'ai visité, à Cologne, la maison qui a vu expirer Marie de France, et au lieu de vous dire ce que j'y ai vu, je vous dis ce que j'y ai pensé. Pardonnez-moi, mon ami, de ne pas vous donner cette fois tous les détails locaux que j'aime, et qui, selon moi, peignent l'homme, l'expliquent par son enveloppe et font aller l'esprit de l'extérieur à l'intérieur des faits; cette fois, je m'en abstiens. J'ai peur de vous fatiguer avec mes *festons* et mes *astragales.* »

V. HUGO, *le Rhin.*

ASTRAGALÉ, ÉE adj. (a-stra-ga-lé — rad. *astragale*). Bot. Qui ressemble à l'astragale. On dit aussi ASTRAGALOÏDE.

ASTRAGALÉE s. f. (a-stra-ga-lé — rad. *astragale*). Archit. Profil d'une corniche, quand il est terminé par un astragale.

ASTRAGALÉO-CALCANÉEN, ENNE adj. (a-stra-ga-lé-o-kal-ka-né-ain — de *astragale* et de *calcaneum*). Anat. Qui appartient, qui se rapporte à l'astragale et au calcanéum : *Articulation* ASTRAGALÉO-CALCANÉENNE.

ASTRAGALÉO-SCAPHOÏDIEN, ENNE adj. (a-stra-ga-lé-o-ska-fo-i-di-ain — de *astragale* et de *scaphoïde*). Anat. Qui appartient, qui se rapporte à l'astragale et au scaphoïde : *Articulation* ASTRAGALÉO-SCAPHOÏDIENNE. *Ligament* ASTRAGALÉO-SCAPHOÏDIEN.

ASTRAGALIEN, ENNE adj. (a-stra-ga-li-ain — rad. *astragale*). Anat. et pathol. Qui appartient, qui se rapporte à l'astragale : *Articulations* ASTRAGALIENNES. *Tête* ASTRAGALIENNE. *Luxations* ASTRAGALIENNES.

ASTRAGALISME s. m. (a-stra-ga-li-sme — du gr. *astragalisma*, même sens; formé de *astragalos*, osselet). Antiq. gr. Jeu des osselets.

ASTRAGALIZONTE s. m. (a-stra-ga-li-zon-te — du gr. *astragalizôn*, même sens; formé de *astragalos*, petit os). Antiq. Nom donné, chez les Grecs, à ceux qui jouaient aux osselets.

— **Encycl.** Le jeu des osselets était très-répandu chez les Grecs, et à l'usage des deux sexes. Il consistait simplement à jeter en l'air de petits os de forme cubique, et à les recevoir sur le dos de la main. Ce jeu n'était le plus ordinairement qu'un exercice d'adresse; mais quelquefois aussi il devenait intéressé. Alors chaque petit os était transformé en une sorte de dé et portait un chiffre. Les adversaires jouaient chacun à leur tour, et l'argent perdu par l'un d'eux était représenté par la somme des chiffres restés sur la main du gagnant. Il s'agissait souvent de sommes considérables. Les monuments anciens, et surtout les peintures grecques, représentent fréquemment des *astragalizontes.*

ASTRAGALOÏDE adj. (a-stra-ga-lo-i-de — du fr. *astragale*, et du gr. *eidos*, aspect). Bot. Qui ressemble à un astragale. ‖ s. f. pl. Section de la famille des ombellifères, ayant pour type l'astrance commune, herbe vivace qui se trouve dans les prairies des Alpes et des Pyrénées, et qui est cultivée dans les parterres.

ASTRAGALOMANCIE s. f. (a-stra-ga-lo-man-sî — du gr. *astragalos*, osselet; *manteia*, divination). Antiq. Divination qui se pratiquait avec des osselets marqués des lettres de l'alphabet.

ASTRAKAN s. m. (a-stra-kan). Comm. Marchandise provenant d'Astrakan : *Ces soieries, ces cuirs, sont de l'*ASTRAKAN. ‖ Fourrure préparée d'une manière particulière, et propre à la ville d'Astrakan : *Une palatine d'*ASTRAKAN. Dans ces deux sens, on écrit vulgairem. *astracan.*

ASTRAKAN ou **ASTRAKHAN**, ville de la Russie d'Europe, ch.-l. du gouvernement de ce nom, dans l'île de Seitza, formée par les branches du Volga, à 45 kilom. N. de l'embouchure du fleuve dans la mer Caspienne, à 1,900 kilom. S.-E. de Saint-Pétersbourg, et à 1,250 kilom. S.-E. de Moscou, par 46° 20′ lat. N., et 45° 35′ long. E.; 50,000 hab., parmi lesquels on compte un tiers de Russes, 10,000 Tatars, 4,000 Persans de la secte d'Ali, 2,000 Arméniens, des Grecs, des Turkomans, quelques Indous, etc. Siége des autorités civiles et militaires de la province, d'une haute cour civile et criminelle, d'un archevêché grec et d'un archevêché arménien; séminaire théologique grec, gymnase avec cours de persan et de tatar, nombreuses écoles publiques, jardin botanique; port militaire, station de la flottille de la Caspienne, chantiers de construction. L'industrie manufacturière d'Astrakhan n'est pas en rapport avec son importance commerciale; elle compte néanmoins plusieurs fabriques de cuirs, chagrins et maroquins renommés, de chandelles, savons, lainages, cotonnades et soieries. Cette ville est le centre des importantes pêcheries de la Caspienne et du Volga, qui alimentent en poisson sec et salé les marchés de l'intérieur de la Russie. On peut à peine se faire une idée de l'immense quantité de poissons que produit la pêche du Volga et de la Caspienne; elle fournit à la Russie, à la Grèce et à l'Italie le caviar, et à presque toute l'Europe la colle de poisson. Le seul produit de la pêche de l'esturgeon s'y élève à plus de 2,275,000 fr., et plus de 30,000 barils de caviar sont annuellement exportés d'Astrakhan.

Le mouvement commercial de cette ville, placée sur la Caspienne comme un trait d'union entre l'Europe et l'Asie, est favorisé par de grandes voies de communications : le port d'Astrakhan, entrepôt du commerce entre la Russie, la Perse et l'Asie centrale, est uni par des canaux à Saint-Pétersbourg et à Arkhangel, et communique par des bateaux à vapeur avec Nijni-Novgorod; les caravanes font en trente jours le trajet d'Astrakhan à Ghilan, en Perse; enfin un service de paquebots à vapeur est établi sur la mer Caspienne entre Barki, Derbent, Bakou et Astérabad. Trois bazars ou khans, à la manière asiatique, sont destinés aux principales affaires commerciales de la place, qui se font exclusivement, dans l'un par les marchands russes, dans l'autre par les Asiatiques, et dans le troisième par des Indiens. Les exportations d'Astrakhan se composent en majeure partie de poissons, caviar, colle de poisson, garance, coton, fruits frais et secs, fourrures, dites *astrakhan*, suifs et tissus; les principaux objets de l'importation sont : la soie, les soieries, les tapis, les châles, les drogues et les teintures. Le commerce de cette ville, tant avec l'intérieur de la Russie qu'avec l'étranger s'est élevé, en 1852, aux valeurs suivantes : importation, 3,915,189 roubles; exportation, 3,251,494 roubles : total, 7,166,683 roubles, ou 28,666,732 francs.

La diversité d'origine, qui caractérise les habitants d'Astrakhan, produit les nombreuses différences qu'on remarque dans les constructions, la distribution des maisons, et, en général, dans l'aspect extérieur de la ville. En parcourant les différents quartiers d'Astrakhan, on pourrait se croire transporté instantanément d'Europe dans différentes régions de l'Asie. Ce qui frappe d'abord les regards, c'est la citadelle, située sur les bords du Volga et nommée *Kremlin*, comme celles de Moscou, de Kazan et de Novgorod. Elle renferme la cathédrale, vaste et bel édifice, qu'à son caractère d'antiquité on croirait devoir appartenir à l'ancienne Astrakhan, dont les ruines sont situées à quelques lieues de la ville actuelle. En sortant du Kremlin, on entre dans la nouvelle ville : elle est régulièrement bâtie; presque toutes les maisons y sont construites en pierres ou en briques. De très-belles rues aboutissent à une place carrée; la plus remarquable de ces rues est occupée par les Persans; les autres sont habitées par les Russes, les Arméniens et les Indous. A l'extrémité orientale de cette première partie de la ville sont les quartiers occupés par les Tatars. Leurs habitations, la plupart en bois, ne présentent à l'extérieur que le fatigant aspect de longs murs ou de façades en planches. Dans ces quartiers demeurent aussi les Turkomans et les Boukhares; plus loin s'étendent les nombreuses baraques et les tentes des Kalmouks; enfin, sur les bords de la branche orientale du Volga, sont placés la maison de l'amiral qui commande la flotte de la Caspienne, les magasins, les forges, les corderies et tout ce qui constitue un grand établissement de marine. Au milieu de ces rues régulières, dans les quartiers européens et parmi les habitations des Asiatiques, s'élèvent vingt-cinq églises grecques, quatre arméniennes, un temple indou, une mosquée et deux couvents grecs, mais aucun édifice remarquable, aucune construction monumentale.

La ville d'Astrakhan, que l'on distingue aujourd'hui en ville ancienne et ville neuve, dut, selon quelques auteurs, sa fondation à un roi barbare nommé Astra-Khan; cependant les géographes arabes qui se sont occupés de la mer Caspienne et de ses rivages, ne mentionnent jamais cette ville. Quoi qu'il en soit, la ville qui nous occupe était la capitale d'un khanat, ou royaume tatar du même nom, lorsque, en 1554, Iwan Basilowitz, pour se venger des Tatars Nogaïs, soumit et ruina Astrakhan. En 1670, Stenko Razin, gouverneur et sujet rebelle, s'empara d'Astrakhan, dont il fut dépossédé par son oncle Jacolof, resté fidèle au czar, son maître. En 1702 et 1718, cette ville fut ravagée par un incendie; mais Pierre le Grand la releva de ses ruines, fit creuser le port que l'on admire de nos jours, et accorda au commerce les priviléges importants qui ont fait d'Astrakhan une des premières places de l'empire russe.

ASTRAKAN ou **ASTRAKHAN** (GOUVERNEMENT D'), province du vaste empire russe, sur la mer Caspienne et les deux rives du Volga, dans la partie inférieure du cours de ce fleuve; bornée au N. par le gouvernement de Saratof, à l'E. par celui d'Orembourg et par le fleuve Oural, qui la sépare des Kirghiz; au S. par la mer Caspienne et le gouvernement de Stavropol; à l'O. par les Cosaques du Don. Superficie, 214,256 kilom.; 313,000 hab., dont près des deux tiers se composent de Kalmouks et de Kirghiz nomades, et le reste de Cosaques, Russes, Tartares, Arméniens, Persans, Indous, Grecs, Turkomans, etc. Le sol de cette province est uniformément plat, et forme de chaque côté du Volga deux steppes ondulés au N. par des hauteurs dont le point culminant ne dépasse pas cinquante mètres, et sillonnés au S. par des collines sablonneuses. Le Volga, divisé en plusieurs branches, l'arrose du N. au S., et sur sa limite avec la Caucasie, elle est baignée par le Kouma. Les steppes, qui renferment un grand nombre de petits lacs salés sans issue, n'ont d'autres cours d'eau que quelques minces filets qui se perdent dans ces lacs et qui sont ordinairement à sec pendant les chaleurs de l'été. Aussi le sol de ces contrées est-il complétement aride, dépourvu de bois et de végétation autre que celle de quelques maigres pâturages. Cependant au midi, sur les rives du Volga, de la Kouma et des autres petites rivières, on cultive les céréales, la vigne, le mûrier, et on récolte plusieurs espèces de fruits, tels que pastèques, pommes, poires, cerises, prunes, etc. La vigne surtout donne une très-belle espèce de raisins qu'on exporte dans toute la Russie. Mais l'élève du bétail et la pêche font la principale occupation des habitants. Les troupeaux de chevaux, de chameaux, de bœufs et de moutons sont la seule richesse des tribus nomades. On évalue les troupeaux des Kirghiz à 100,000 chameaux, 200,000 têtes de gros bétail, 500,000 che-

vaux et 1,000,000 de moutons. Quelques produits minéraux, surtout le sel gemme et le salpêtre, sont l'objet d'une exploitation importante. D'après ce qui précède, il est aisé de comprendre que l'industrie manufacturière de cette province est à peu près nulle, et que l'industrie agricole fournit seule des produits à l'exportation, dont les principaux objets sont : le bétail, les peaux, les cuirs, les suifs, les fruits, le sel, et les produits de la pêche.

Le climat du gouvernement d'Astrakhan passe pour être insalubre; cependant la mortalité y est proportionnellement peu considérable. La transition subite d'une grande chaleur à un froid excessif, que l'on attribue aux vents du N.-E., influe sur l'agriculture de ce pays et doit nécessairement être nuisible à la longévité des habitants. M. Gamba, ancien consul de France à Tiflis, cite, dans le récit d'un de ses voyages, le passage rapide pendant une nuit de novembre de 8° au-dessus de zéro à 16° au-dessous. Au surplus, si les hivers y sont très-rigoureux, les chaleurs de l'été y sont excessives et presque sénégaliennes.

Le gouvernement d'Astrakhan, dont le chef-lieu est la ville de même nom, est divisé en quatre districts : *Astrakhan, Krasnoï-Iar, Iénotaievsk* et *Tchernoï-Iar*.

ASTRAKANITE s. m. (a-stra-ka-ni-te — rad. *Astrakhan*). Minér. Nom donné à un sulfate hydraté de magnésie et de soude, qui a été recueilli dans l'Oural, en cristaux prismatiques.

ASTRAL, ALE adj. (a-stral — rad. *astre*). Qui appartient aux astres, qui a quelque rapport avec les astres : *Les influences* ASTRALES.

— Astr. *Année astrale.* On dit aujourd'hui *année sidérale.*

— Techn. *Lampe astrale*, Lampe dont la lumière tombe de haut en bas sans porter d'ombre par ses appuis : *Une* LAMPE ASTRALE *répandait dans la salle à manger ce jour jaune qui donne tant de grâce aux tableaux de l'école hollandaise.* (Balz.)

— Relig. *Esprit astral*, Nom que, dans la religion des Parses, dans le gnosticisme et dans la théosophie de plusieurs nations, on donnait à une classe de génies composés d'air et de feu, et dont on peuplait l'immensité de l'univers.

ASTRAMPSYCHUS, poëte grec sur lequel on n'a aucun renseignement, et qui n'est connu que par un poëme sur l'*Interprétation des songes*, qui semble avoir été composé dans le IVe siècle de l'ère chrétienne. Il a été publié dans les *Epigrammata veterum poetarum*, Bâle, 1538, et plusieurs fois réimprimé depuis.

ASTRANCE s. f. (a-stran-se — rad. *astre*). Bot. Genre de plantes de la famille des ombellifères, tribu des saniculées, dont les fleurs ressemblent à une étoile : *La petite* ASTRANCE. *La grande* ASTRANCE. *Les différentes espèces d'*ASTRANCE *habitent l'Europe et sont d'un très-joli effet dans les jardins.* (Deschanel.)

— **Encycl.** Calice à cinq dents persistantes et acuminées; cinq pétales connivents, lancéolés, à pointes longues, fléchies en dedans; fleurs blanches ou roses; ombelles simples; involucre polyphylle, à folioles très-développées et plus ou moins colorées; fruit oblong comprimé sur la partie dorsale; carpelles à cinq côtes saillantes, hérissées d'une multitude de petites dents; vallécules dépourvues de bandelettes; columelle adhérente aux carpelles : tels sont les principaux caractères du genre *astrance*.

La principale espèce est l'*astrance à grandes feuilles*, désignée vulgairement sous les noms de *grande radiaire*, de *sanicle femelle*. C'est une herbe vivace, haute de 3 à 6 décimètres, à racine noirâtre, à tige dressée, striée, simple ou un peu rameuse au sommet, à feuilles luisantes, d'un vert sombre, la plupart radicales, palmatipartites, pourvues d'un long pétiole; à fleurs rosées ou rougeâtres, formant des ombelles terminales. L'*astrance* à grandes feuilles est une plante fort élégante, assez commune dans les Alpes et les Pyrénées. Elle fleurit de juin à août. Sa racine, qui est âcre et amère, a passé pour purgative.

ASTRANTHE s. m. (a-stran-te). Bot. Arbre de la Cochinchine, appartenant à la famille des homalinées.

ASTRAPA s. f. (a-stra-pa — du gr. *astrapê*, éclat). Astr. Nom de l'une des Pléiades.

ASTRAPE s. m. (a-stra-pe — du gr. *astrapê*, éclair). Ichth. Genre de poissons électriques de la famille des torpilles n'ayant qu'une seule nageoire sur la face supérieure de la queue : *L'*ASTRAPE *est remarquable par la puissance de ses batteries électriques.*

ASTRAPÉE s. f. (a-stra-pé — du gr. *astrapaios*, qui lance des éclairs). Entom. Sous-genre de coléoptères pentamères, appartenant au grand genre staphylin de Linné.

— Bot. Genre de plantes de la famille des malvacées, ayant pour type l'*astrapée penduliflore*, arbre de l'Inde et de Madagascar, que l'on cultive dans les serres comme plante d'ornement.

— **Encycl.** Les *astrapées* sont de petits insectes très-luisants qui vivent, en général, sous l'écorce des arbres, et que l'on reconnaît au gros article presque triangulaire qui termine leurs palpes. L'espèce la plus commune est l'*astrapée de l'orme*, que l'on trouve sous les écorces d'ormes, en France et en Italie. Elle a le corps noir, le corselet très-lisse, la base des antennes, la bouche, les étuis et l'avant-dernier segment de l'abdomen d'un fauve marron.

ASTRAPIE s. f. (a-stra-pî — du gr. *astrapê*, éclat). Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des passereaux, ayant pour type l'*astrapie* à gorge d'or connue sous le nom de *pie de paradis*. C'est un oiseau magnifique, indigène de la Nouvelle-Guinée.

Astrate, tragédie de Quinault, représentée en 1663. La Harpe donne une analyse assez complète de cette pièce. « Elise, reine de Tyr, possède un trône que son père a usurpé sur le roi légitime. Elle a fait périr ce roi et deux de ses fils : un dernier s'est échappé, et un oracle la menace de la vengeance de ce jeune prince. Ce prince est Astrate, supposé fils de Sichée, et qui, élevé sous ce nom, a rendu les plus grands services à l'Etat et à la reine. Elle l'aime et veut l'épouser : Astrate ne l'aime pas moins; il est prêt à recevoir sa main et sa couronne, lorsque Sichée lui apprend ce qu'il est. Sichée a formé une conspiration en faveur de l'héritier du trône, sans le faire connaître aux conjurés. Astrate, toujours occupé du salut de la reine, en a découvert les principaux complices, et veut en instruire Elise, quand Sichée se déclare le chef du complot, et ajoute qu'il ne l'a formé que pour les intérêts d'Astrate et la vengeance de sa famille. Tous ces ressorts paraissent tragiques, et pourtant les effets ne le sont pas. Cette Elise, qui n'est coupable que dans le prologue, est dans la pièce un personnage sans caractère; sa bonté va jusqu'à la faiblesse; sa conduite est indécise; sa tendresse langoureuse contraste trop fortement avec les crimes qu'elle a commis. Mais le plus grand défaut, c'est que tout se passe en conversations élégiaques, quand il est question de crimes et de vengeance. Les personnages se lamentent au lieu d'agir; ils sont plaintifs au lieu d'être passionnés. La conspiration de Sichée étant découverte ne le met pas en danger un moment. Astrate y est encore moins, et la reine, qui s'empoisonne, a l'air de mourir uniquement pour tirer Astrate d'embarras. »

Le *Journal des Savants* a fait un grand éloge de cet ouvrage; Boileau, au contraire, lui décocha ces vers ironiques de sa troisième satire :

> Avez-vous vu l'*Astrate ?*
> C'est là ce qu'on appelle un ouvrage achevé :
> Surtout l'anneau royal me semble bien trouvé;
> Son sujet est conduit d'une belle manière;
> Et chaque acte, en sa pièce, est une pièce entière.

Malgré Boileau, cette tragédie produisait un bel effet au théâtre. Il n'est pas vrai d'ailleurs que chaque acte soit une pièce entière dans *Astrate*. L'action y est une; elle est même assez rapide, et l'intérêt se soutient. Astrate aime la reine, qui l'a privé d'un père et du trône. On est surpris de voir ce prince la défendre; et on pourrait l'être encore plus de le voir puni. Une des règles de l'art dramatique est de ne jamais placer ses personnages dans des situations d'où ils ne puissent raisonnablement sortir. Dans cette tragédie, la mort volontaire de la reine tire d'embarras et l'auteur et Astrate; mais cette reine est trop coupable pour que sa mort puisse intéresser. L'anneau royal, dont Boileau s'est moqué, ne produit qu'une surprise de courte durée : on l'a justifié par l'exemple de l'épée de *Phèdre*, ou plutôt on a tenté de le justifier; il pourrait l'être en effet si la tragédie de Quinault offrait des beautés aussi complètes que celle de Racine.

ASTRE s. m. (a-stre — lat. *astrum*; tiré du gr. *astron*, même sens). Astr. Corps céleste d'un volume considérable, fixe ou animé d'un mouvement de translation, et jouissant d'un éclat propre ou emprunté à un autre corps : *Etudier le cours, le mouvement des* ASTRES. *On distingue aujourd'hui trois espèces d'*ASTRES : *les étoiles fixes, les planètes et les comètes. Le mouvement des* ASTRES *est réglé par des lois immuables.* (Fén.) *De ce lieu, ils aperçoivent les* ASTRES *qui roulent sous leurs pieds.* (Fén.) *Oui, Seigneur, vous avez établi les* ASTRES *sur nos têtes, comme des hérauts célestes, qui ne cessent d'annoncer à tout l'univers la grandeur du roi immortel des siècles.* (Mass.) *Considérez les* ASTRES, *ces grands corps de lumière qui sont suspendus sur votre tête, et qui nagent, pour ainsi dire, dans ces espaces immenses.* (Mass.) *Les* ASTRES *qui présidèrent à la première nuit annoncèrent la sagesse de l'ouvrier souverain qui les avait tirés du néant.* (Mass.) *Il y a des* ASTRES *fixes et des* ASTRES *errants, des* ASTRES *solitaires et d'autres accompagnés de satellites.* (Buff.) *L'aspect imposant de la voûte céleste et des* ASTRES *qui la sillonnent, de tout temps a frappé d'admiration tous les peuples.* (Bailly.) *Les* ASTRES *ne peuvent cacher à l'homme un seul de leurs pas dans la profondeur des espaces.* (Chateaub.) *Ces* ASTRES *lumineux, que notre œil aperçoit en foule répandus dans le ciel, sont autant de mondes analogues au nôtre.* (A. Maury.) *Un* ASTRE *se révèle aux hommes en devenant visible, ou en produisant des effets saisissables.* (Arago.) *Si un ordre éternel gouverne les courbes des* ASTRES, *il doit se retrouver dans la succession des peuples, des Etats.* (E. Quinet.)

> Ces *astres* l'un sur l'autre un jour s'écrouleront.
> THOMAS.

> De ces *astres* qui me couronnent,
> La nature me fit le roi. MALFILATRE.

> O grand *astre!* ô soleil! ta loi toute-puissante
> Régit de l'univers la sphère obéissante.
> DE FONTANES.

> Les *astres* roulent en silence
> Sans savoir la route des cieux.
> LAMARTINE.

> Roulez dans vos sentiers de flamme,
> *Astres*, rois de l'immensité. LAMARTINE.

> Beaux *astres*, fleurs du ciel, dont le lis est jaloux,
> J'ai murmuré tout bas : Que ne suis-je un de vous!
> LAMARTINE.

> Cependant vers l'Euphrate on dit que des pasteurs,
> Du grand art de Képler rustiques inventeurs,
> Etudiaient les lois de ces *astres* paisibles
> Qui mesurent du temps les traces invisibles.
> DE FONTANES.

— Astrol. Corps célestes considérés sous le rapport de l'influence qu'on les supposait exercer sur la destinée des hommes. Se prend encore, dans le langage commun, et surtout en poésie, dans le sens de destinée : *Etre né sous un* ASTRE *heureux, favorable; sous un* ASTRE *fatal, malheureux. Le dessus de mon humeur dépend fort du temps, de sorte que pour savoir comme je suis, vous n'avez qu'à consulter les* ASTRES. (Mme de Sév.)

> Quel *astre* agit sur vous avec tant de rigueur?
> CORNEILLE.

> Mon *astre* me disait ce que j'avais à craindre.
> MOLIÈRE.

> Sous quel *astre*, bon Dieu! faut-il que je sois né,
> Pour être de fâcheux toujours assassiné!
> MOLIÈRE.

> Sous quel *astre* cruel avez-vous mis au jour
> L'objet infortuné d'un aussi tendre amour?
> RACINE.

> Obéide, est-il vrai qu'un *astre* tyrannique
> Dans cette ville immense a pu te mettre au jour?
> VOLTAIRE.

> Sous quel *astre* odieux
> Mon père a-t-il formé tes redoutables nœuds?
> VOLTAIRE.

> Hein! n'admirez-vous pas le bonheur obstiné
> De ce damnable Armand? Sous quel *astre* est-il né?
> N. LEMERCIER.

— Par ext. Personne influente ou illustre : *Combien d'esprits empoisonnés, si j'ose ainsi dire, par la connaissance de leur propre mérite! Combien d'*ASTRES *éclipsés par leurs propres lumières trop souvent réfléchies sur eux!* (Bourdal.) *Qu'est-ce qu'un souverain né avec une valeur bouillante? Un* ASTRE *nouveau et malfaisant qui n'annonce que des calamités à la terre.* (Mass.) *Dans ces coteries, autour de l'*ASTRE *des camarades, gravitent une foule d'étoiles du second ordre qui s'effacent devant le soleil avoué, mais qui s'efforcent de devenir soleils à leur tour.* (Viennet.)

> Il est l'*astre* naissant qu'adorent nos Etats.
> CORNEILLE.

> Tant qu'il brille ici-bas, tout *astre* a son nuage.
> LAMARTINE.

> Quel *astre* à nos yeux vient de luire?
> Quel sera quelque jour cet enfant merveilleux?
> RACINE.

> On vit paraître Guise, et le peuple inconstant
> Tourna bientôt ses yeux vers cet *astre* éclatant.
> VOLTAIRE.

‖ Personne et surtout femme d'une grande beauté : *C'est un* ASTRE *de beauté. Elle est belle comme un* ASTRE. *Vous êtes un* ASTRE, *mais un* ASTRE... *le plus bel* ASTRE *qui soit dans le pays des* ASTRES. (Mol.)

> Ses regards sont si vifs! son visage est si frais!
> Quand cet *astre* à mes yeux luit dans la matinée,
> Il rend mon front serein pour toute la journée.
> C. DELAVIGNE.

— Fig. Ce qui éclaire ou sert de guide : *La justice est l'*ASTRE *central qui gouverne les sociétés.* (Proudh.)

> Sois l'*astre* de ma muse et préside à mes vers.
> ROUCHER.

> Pars du sein du Très-Haut, rayon consolateur;
> *Astre* vivifiant, lève-toi dans mon cœur.
> LAMARTINE.

> Nous voilà face à face avec la vérité!
> Cet *astre* universel, sans déclin, sans aurore,
> C'est Dieu, c'est ce grand tout qui soi-même s'adore!
> LAMARTINE.

— Loc. poét. *Jusqu'aux astres*, En un lieu ou à un degré très-élevé : *Monter, s'élever* JUSQU'AUX ASTRES. *Ta gloire montera* JUSQU'AUX ASTRES. (Fén.) ‖ *L'astre du jour, l'astre qui nous éclaire, l'astre des saisons*, ou simplement *l'astre*, Le soleil : *Que deviendrait l'imprudent nautonier s'il se confiait aux flots sans avoir pour fanaux et l'*ASTRE DU JOUR *et ceux de la nuit?* (Bailly.)

> Il voit l'*astre qui nous éclaire.* RACINE.

> L'*astre* brillant *du jour* à l'instant s'obscurcit.
> VOLTAIRE.

> Prends garde que jamais l'*astre qui nous éclaire*
> Ne te voie en ces lieux mettre un pied téméraire.
> RACINE.

> Déjà dans le sein d'Amphitrite
> L'*astre du jour* se précipite. LEBRUN.

> Dites-moi quelle cause éclipse dans leur cours
> Le clair flambeau des nuits, l'*astre* pompeux *des jours.*
> DELILLE.

> Vénus avait pâli devant l'*astre du jour*,
> Dont la terre en silence attendait le retour.
> DARU.

> *Astre* toujours le même, *astre* toujours nouveau,
> Par quel ordre, ô soleil! viens-tu, du sein de l'onde,
> Nous rendre les rayons de ta clarté féconde?
> L. RACINE.

> Le soir est près de l'aurore;
> L'*astre* à peine vient d'éclore
> Qu'il va terminer son cours. LAMARTINE.

‖ *L'astre de la nuit, l'astre des nuits, l'astre nocturne, l'astre au front d'argent, l'astre des amants*, La lune :

> Il suit l'*astre des nuits* et le flambeau des jours.
> VOLTAIRE.

> *Astre* inégal *des nuits*, quelle douce clarté
> S'échappe par les airs de ton disque argenté!
> LEMIERRE.

> L'*astre* incertain *des nuits*, se levant dans les cieux,
> Entr'ouvre à l'orient son œil silencieux.
> FARCY.

> Le temps, qui toujours marche, avait pendant deux [nuits
> Echancré, selon l'ordinaire,
> De l'*astre au front d'argent* la face circulaire.
> LA FONTAINE.

> Tout à coup, détaché des cieux,
> Un rayon de l'*astre nocturne*,
> Glissant sur mon front taciturne,
> Vient mollement toucher mes yeux.
> LAMARTINE.

— **Epithètes.** Lumineux, brillant, radieux, éclatant, flamboyant, éblouissant, étincelant, brûlant, enflammé, dévorant, doux, pur, serein, calme, paisible, tranquille, silencieux, mélancolique, solitaire, mobile, errant, vagabond, roulant, ascendant, descendant, orageux, obscurci, pâle, précurseur, céleste, divin, consolateur, tardif, désiré, prompt, matinal. — Heureux, fortuné, propice, ami, favorable, clément, bienfaisant, officieux, puissant, invincible, contraire, jaloux, inclément, injurieux, funeste, irrité, malheureux, infortuné, barbare, cruel, malin, ennemi, odieux, inflexible, impitoyable, détesté, maudit.

ASTRÉ, ÉE adj. (a-stré — rad. *astre*). Eclairé par les astres, étoilé : *Nuit* ASTRÉE. Inus.

— Astrol. : *Bien astré*, Né sous un astre heureux, et par ext. Heureux.

ASTRÉE s. f. (a-stré — rad. *astre*). Zool. Genre de polypes de la famille des astréidés, ordre des madréporaires, classe des zoanthaires. Les animaux de ce genre présentent une organisation très-simple; ils sont courts, plus ou moins cylindroïdes, et pourvus à leur extrémité d'une bouche arrondie, entourée de tentacules. Ils sont contenus dans des loges peu profondes, disposées en étoiles, et constituant par leur réunion un polypier fixe, le plus souvent en forme de masse arrondie. On les rencontre en abondance dans les mers intertropicales. Une des plus belles espèces, l'*astrée annulaire* de Lamarck, se distingue par sa couleur d'un blanc jaunâtre et par ses étoiles cannelées en dehors.

— Astr. Nom donné à une petite planète découverte le 8 décembre 1845 par M. Hencke, maître de poste à Driessen, petite ville du nord de la Prusse. Les principaux éléments de cette planète sont : moyen mouvement diurne 857″ 50; durée d'une révolution sidérale 1511 jours, 37; distance moyenne au soleil (celle de la terre étant 1) 2,5774; excentricité de l'orbite 0,19; longitude du périhélie 135° 42′ 32″; inclinaison de l'orbite 5° 19′ 23″.

ASTRÉE, déesse de la Justice, habita la terre pendant l'âge d'or, que les poëtes nomment souvent *siècle d'Astrée*, et remonta dans l'Olympe quand le crime apparut parmi les hommes. Elle fut placée dans le zodiaque, où elle devint le signe de la Vierge. On la représente tenant une balance ou un rameau de palmier d'une main, et de l'autre des épis. Sous la plume des poëtes, ces périphrases : *Au temps d'Astrée, siècle d'Astrée*, désignent une époque de paix, de justice, de bonheur et d'innocence. Voltaire fait allusion à cet heureux temps dans les vers suivants adressés à une dame qui lui avait envoyé un rosier :

> Vous embellissez la retraite
> Où, loin des sots et de leur bruit,
> Dans le sein d'une étude abstraite,
> De la paix je goûte le fruit.
> C'est par vos bienfaits qu'il arrive
> Que le plus charmant arbrisseau
> Au verger que ma main cultive
> Va prêter un éclat nouveau :
> De ce don mon âme est touchée.
> Ainsi, dans l'âge heureux d'*Astrée*,
> La main brillante des talents,
> En dépit des traits de l'envie,
> Sur les épines de la vie
> Sema les roses du printemps.
> Regrettera qui veut le bon vieux temps,
> Et l'âge d'or et le règne d'*Astrée*,
> Et les beaux jours de Saturne et de Rhée,
> Et le jardin de nos premiers parents.
> VOLTAIRE.

> Les temps prédits par la sibylle
> A leur terme sont parvenus.
> Nous touchons au règne tranquille
> Du vieux Saturne et de Janus.
> Voici la saison désirée,
> Où Thémis et sa sœur *Astrée*,
> Rétablissant leurs saints autels,
> Vont ramener ces jours insignes
> Où nos vertus nous rendaient dignes
> Du commerce des immortels.
> J.-B. ROUSSEAU.

« En me réfugiant dans la carrière des emplois, j'avais cru, à défaut d'opulence, y trouver du moins cette paix du cœur et cette médiocrité armée d'une baguette d'or, que célèbrent les philosophies anciennes. Hélas! la médiocrité n'a de nos jours qu'un bras de fer, et la paix du cœur a quitté la terre en même temps que la déesse *Astrée*. » LOUIS REYBAUD.

« Bientôt l'industrie privée, maîtres et ouvriers, demanderait en masse à être incorporée dans les ateliers sociaux, et la concurrence de ces ateliers serait assez formidable pour faire regarder à tout le monde cette incorpo-

ration comme une faveur. Dès lors, après un temps plus ou moins long, l'industrie morcelée disparaîtrait, la concurrence s'enfuirait de la terre qu'elle désole aujourd'hui; l'âge d'or luirait, *Astrée* régnerait dans l'univers. »

MICHEL CHEVALIER.

Astrée (L'), roman célèbre d'Honoré d'Urfé. Suivant certains critiques, cette gigantesque pastorale serait le tableau des intrigues de la cour d'Henri IV; suivant d'autres, l'auteur, dans sa jeunesse, ayant composé une foule de vers pour ses nombreuses maîtresses, s'avisa plus tard d'en faire le fond d'un roman. Aussi ses bergers sont-ils plus raffinés que ceux de Théocrite et de Virgile; ils le sont même infiniment trop. « L'*Astrée*, dit Fontenelle, n'est pas moins fabuleuse par la politesse et les agréments de ses bergers, que nos vieux romans le peuvent être par leurs enchanteurs, par leurs fées, par leurs aventures bizarres et extravagantes. » Il y a néanmoins dans l'ouvrage de d'Urfé des parties où l'écrivain semble avoir atteint la perfection du genre pastoral; mais l'absence de tout mouvement, de tout intérêt dramatique rendra toujours la lecture de ce roman d'une insupportable fadeur.

La scène se passe au VIIe siècle sur les bords du Lignon, dans la province du Forez, dont l'auteur suppose que les populations, demeurées indépendantes, sont gouvernées par la nymphe Amasis. Céladon, jeune berger, aime la bergère Astrée et en est payé de retour. Pour jouir plus secrètement de leur bonheur, ils conviennent ensemble que Céladon feindra d'aimer quelque autre bergère; mais cette innocente tromperie devient la source de leurs malheurs. Sémire, jeune étranger nouvellement arrivé dans le Forez, n'avait pu voir Astrée sans ressentir de l'amour pour elle et sans le lui dire. A la froideur avec laquelle fut accueillie sa déclaration, il s'aperçut que le cœur de la belle était possédé par un autre, et il réussit à surprendre son secret. Le jaloux pensa que ses soupirs seraient mieux écoutés, s'il parvenait à brouiller les deux amants; il accusa Céladon de brûler d'une flamme infidèle pour la bergère Aminthe, et la crédule Astrée bannit de sa présence le malheureux berger, qui, de désespoir, alla se précipiter dans le Lignon. Astrée, reconnaissant alors, mais trop tard, tout l'amour que ressentait pour elle Céladon, se laissa tomber elle-même dans le Lignon, où elle aurait infailliblement péri, si des bergers n'étaient accourus à son secours. On ne trouva point le corps de Céladon; son chapeau seul fut recueilli parmi les roseaux, contenant encore une lettre dont la lecture acheva de désabuser Astrée. La jeune fille faillit mourir de douleur. Cependant, Céladon, jeté par le courant sur un banc de sable, avait été sauvé par la nymphe Galatée, fille d'Amasis, qui l'emmena secrètement à son palais d'Isour, lui prodigua ses soins, et finit par s'éprendre du beau berger, oubliant en même temps et l'amour de Lindamor, qui pour elle se couvrait de gloire en combattant les Francs, et l'amour de Céladon pour Astrée. Heureusement Léonide, une des nymphes de Galatée, devient aussi amoureuse de Céladon; poussée par la jalousie et voulant à tout prix éloigner le berger, elle va trouver le grand druide Adamas, dont elle est la nièce, lui confie la faiblesse de la fille d'Amasis, et, dirigée par ses conseils, elle fait sortir le berger du palais en le déguisant sous les vêtements d'une nymphe. Céladon, respectant l'arrêt d'Astrée qui lui a ordonné de ne reparaître devant elle que lorsqu'elle le lui commanderait, n'ose retourner dans son village et se retire au fond d'une forêt, où il ne vit que de fruits et de racines sauvages, « attendant du ciel son destin. » Un jour il aperçoit Sylvandre, amant de Diane, amie intime d'Astrée, endormi au pied d'un arbre, et il dépose sur ses genoux une lettre qu'il adresse *à la plus belle et à la plus aimée.* Sylvandre montre cette lettre à la veillée, et Astrée reconnaît l'écriture de son amant qu'elle pleure et dont elle a reconnu l'innocence. Elle part aussitôt à sa recherche avec ses deux amies Diane et Philis, ainsi que les bergers Sylvandre et Hylas. Ils arrivent dans le bois habité par Céladon, et y trouvent un temple rustique dédié à la déesse Astrée, dans lequel s'offrent à leurs regards les *douze tables des lois d'amour*, et, sur un autel, un portrait de la déesse ressemblant fort à la bergère. Cependant la nuit s'avançait; les promeneurs résolurent de la passer sur l'herbe touffue qui entourait le temple. Le lendemain matin, Céladon, errant suivant sa coutume, vint jusqu'à l'endroit où reposait sa bergère. A sa vue, il ne put résister à la tentation de lui dérober un baiser, et cet amoureux larcin réveilla Astrée, qui ne vit qu'au loin la forme vague de son amant qui semblait glisser en s'enfuyant. Elle se leva, persuadée d'avoir vu son ombre, et chargea le grand druide Adamas de lui élever un tombeau. Adamas, qui avait aidé Céladon dans la construction de son temple, s'empressa d'aller lui annoncer cette nouvelle et l'engagea à se présenter aux yeux de la bergère. Mais Céladon lui objecta la défense d'Astrée. Un druide n'est point embarrassé en si beau chemin, et il connaît le *distinguo* comme un docteur du moyen âge : « Oui, répondit-il, elle vous a défendu de vous faire voir, mais non point de la voir, et je puis vous procurer ce plaisir. J'ai une fille qui vous ressemble beaucoup; vous n'avez qu'à prendre des habits de druidesse, que je vous apporterai, et je vous ferai passer pour ma fille Alexis. » La ruse réussit complétement, tout le monde y fut trompé, même Astrée qui, retrouvant dans la fausse Alexis des traits chéris, ne parlait que d'aller avec elle au collége des Carnutes pour se consacrer à Teutatès. Leur intimité se prolonge à travers une foule d'incidents qui donnent lieu à des situations assez galantes, dont la bergère n'a pas la conscience et dont elle ignore le danger. Cependant Polémas, seigneur du Forez, furieux de voir ses hommages rebutés par Galatée, prend les armes contre la nymphe et sa mère Amasis, et assiége les deux princesses dans Marcilly. De plus, pour se venger d'Adamas, qui a éclairé Galatée sur ses projets perfides, il envoie des soldats enlever celle qui passe dans le pays pour la fille du grand druide. Mais les soldats se trompent et prennent Astrée à sa place. La fausse Alexis court alors au camp de Polémas et réclame son nom, que la généreuse bergère s'obstine à lui disputer pour attirer sur sa tête la vengeance du tyran. Pour terminer cette querelle d'un nouveau genre, Polémas les fait lier ensemble devant les piques du premier rang de ses soldats et ordonne l'assaut. Elles sont vouées à une mort certaine. Mais l'officier qui commande la troupe commise à leur garde est ce même Sémire, ce jaloux, cause unique de tous leurs malheurs. Touché de repentir, il coupe leurs liens et les sauve aux dépens de sa propre vie.

Telle est la donnée primitive sur laquelle d'Urfé se proposait d'écrire cinq monstrueux volumes de 1,200 à 1,400 pages chacun. Pour imiter la régularité des formes scéniques, il avait résolu de faire de l'*Astrée* une vaste tragi-comédie, dont les cinq tomes, subdivisés en chapitres, figureraient les cinq actes et les scènes des ouvrages de théâtre. Il mourut à la peine, après avoir publié les trois premières parties de son roman; mais il laissa des manuscrits qui furent confiés par sa famille au Piémontais Baro, son secrétaire, lequel acheva l'ouvrage d'après le plan de l'auteur. Dans cette continuation, Adamas ayant décidé Astrée à rappeler Céladon, celui-ci, toujours caché sous les habits d'Alexis, se jette tout tremblant à ses pieds; mais la bergère, dont la pudeur s'effraye alors de toutes les privautés qu'elle avait permises à la feinte druidesse, le chasse encore plus durement que la première fois. Désespérant de plus en plus de vaincre cette *inhumaine*, Céladon ne songe qu'à la mort, et va s'offrir aux griffes des animaux fantastiques qui gardent la *fontaine de vérité d'amour.* Il y rencontre sa maîtresse, qui s'y était rendue dans le même dessein, se croyant déshonorée. Mais, par un prodige touchant, lions et lionnes sont changés en marbre et deviennent impuissants. Adamas survient alors et leur apprend que leur vertu a opéré cette transformation merveilleuse, et il réconcilie ces deux victimes de la fatalité, qui trouvent enfin dans une douce union la palme bien due à leur long martyre.

Si l'on s'arrête au point de vue de la vraisemblance historique et de la reproduction exacte des passions humaines, pour juger cette gigantesque production, qui pivote tout entière sur un malentendu facile à détruire en quatre mots, on se demandera sans doute par quelle inconcevable monomanie deux ou trois générations successives, les plus spirituelles peut-être qui aient jamais brillé en France, purent s'engouer d'une œuvre capable d'endormir ce réprouvé condamné à ressentir éternellement un impérieux besoin de sommeil qu'il ne pouvait jamais satisfaire. Il faut se reporter à la situation intellectuelle qui enfanta l'*Astrée.* Les romans de chevalerie étaient morts avec Bayard, le dernier des chevaliers; l'*Amadis de Gaule* et les nombreuses productions de l'école espagnole avaient fait leur temps; toutes les traces de l'invasion italienne de l'école de Boccace avaient disparu : en un mot, la scène littéraire était vide. D'Urfé la remplit avec sa vaste imagination, et sut plaire aux esprits en développant la nouvelle métaphysique amoureuse, en reproduisant dans l'un de ses personnages l'amant parfait, ce *rara avis* si rarement rencontré par les précieuses, et dans l'héroïne, le type le plus accompli de l'amante. De plus, ce roman se fait remarquer par une narration vive et fleurie, par des fictions ingénieuses, par des caractères finement imaginés, habilement peints et variés : ce sont les expressions mêmes de Boileau. Dans cette œuvre immense, qui ne contient pas moins de six mille pages, on compte plus de quarante épisodes, dont quelques-uns sont aussi longs qu'un roman de nos jours, à certaines exceptions près. Quoi qu'on en ait dit, l'*Astrée* a fait les délices des plus illustres écrivains du XVIIe et même, ce qui est plus surprenant, du XVIIIe siècle. La Fontaine nous dit naïvement :

Etant petit garçon, je lisais son roman,
Et je le lis encore ayant la barbe grise.

Tout cela n'empêcha pas La Harpe de traiter cet ouvrage avec un mépris superbe, après avoir formellement déclaré qu'il ne l'avait pas lu. C'est pousser un peu loin l'outrecuidance de la critique. Nous ne venons certes pas tenter la réhabilitation de l'*Astrée*; mais ayons un peu d'indulgence pour nos aïeux, si nous ne voulons pas donner le droit à nos neveux de hausser les épaules à leur tour, en voyant que nous avons épuisé toutes les hyperboles du style admiratif en faveur de certaines œuvres contemporaines dont quelques rares érudits sauront seuls les titres en l'an 2000.

Le tome Ier de l'*Astrée* fut imprimé en 1610, le second en 1620; les autres suivirent à des distances assez rapprochées. Une circonstance singulière vint accroître l'intérêt que le public portait au roman de l'*Astrée.* On crut y voir une allégorie de la vie d'Honoré d'Urfé et de ses contemporains, et le célèbre Patru, dans ses recherches, a même osé donner une *clef de l'Astrée*, ou prétendue explication des événements qui y sont racontés. « L'*Astrée*, dit M. Brunet, premier roman régulièrement composé qui ait été donné dans notre langue, eut une grande vogue pendant tout le XVIIe siècle, et est encore recherchée aujourd'hui; on en trouve difficilement des exemplaires bien conservés. H. d'Urfé n'a publié lui-même que les trois premières parties de son roman. Une édition incomplète de la quatrième partie a été donnée en 1624 du vivant de l'auteur par Gabrielle d'Urfé, sa nièce. L'année suivante, peu de mois après la mort de d'Urfé, parurent une cinquième et une sixième partie de l'*Astrée* rédigées, selon toute apparence, d'après le manuscrit de la quatrième partie dont l'éditeur a formé deux suites. Tout ce qui n'est pas de d'Urfé, dans la sixième partie, est signé des initiales B. G., que l'on croit être celles de Boistel ou Boistet, sieur de Gaubertin, éditeur de cette continuation. »

La partie traitée par Baro a rendu ce dernier travail inutile; elle est comprise dans les éditions complètes en 5 gros vol. L'édition de 1647 est la mieux imprimée et la plus correcte. On fait peu de cas de l'abrégé en style moderne de l'abbé Souchay.

Le nom d'*Astrée* a passé dans le style galant, pour désigner une femme belle, aimable et tendrement aimée, mais qui se montre jusqu'au bout rigoureuse, plutôt par un raffinement de coquetterie que par véritable vertu. (V. CÉLADON et LIGNON) :

« La nature a mis dans l'imagination certaines lunettes, au travers desquelles on voit tout, et qui changent fort les objets, à l'égard de chaque homme. Alexandre voyait la terre comme une belle place propre à y établir un grand empire; Céladon ne la voyait que comme le séjour d'*Astrée;* un philosophe la voit comme une grosse planète qui va par les cieux, toute couverte de fous. » FONTENELLE.

« Je sais aussi comment les plus langoureux Céladons se consolent des rigueurs de leurs *Astrées*, et trouvent le moyen de patienter en attendant l'heure du berger. »

THÉOPHILE GAUTIER.

Astrée, tragédie lyrique en trois actes, musique de Colasse, paroles de La Fontaine, représentée par l'Académie royale de musique le 28 novembre 1691. Cet ouvrage n'offre d'autre intérêt que celui de la collaboration de notre grand fabuliste avec un musicien médiocre, élève de Lulli, dont il a imité trop servilement la manière. Cependant, Colasse, maître de musique de la chambre du roi, composa pendant trente-six ans des motets, des cantiques, une dizaine d'opéras ou de ballets qui lui firent une grande réputation. Mais qu'en reste-t-il aujourd'hui? *Sic transit gloria mundi.*

On rapporte que le bon La Fontaine, à la première représentation d'*Astrée*, se trouvait dans une loge, derrière des dames qui ne le connaissaient point. A certains endroits du poëme il s'écriait : cela est détestable! Comment peut-on écrire de la sorte! Ennuyées de l'entendre toujours répéter les mêmes paroles : « Monsieur, lui dirent-elles, cela n'est pas si mauvais que vous le dites, l'auteur est un homme d'esprit; c'est M. de La Fontaine.— Eh! mesdames, reprit-il sans s'émouvoir, la chose ne vaut pas le diable; et ce M. de La Fontaine, dont vous parlez, est stupide : c'est lui-même qui vous le dit. » Il sortit de la salle après le premier acte joué, et s'en alla au café de Marion, où il s'endormit tout simplement dans un coin. Un de ses amis entra, et, surpris de l'apercevoir, s'écria : « Comment donc? La Fontaine est ici! ne devrait-il pas être à la première représentation de son opéra? » La Fontaine se réveillait en ce moment; il répondit en bâillant bien fort : « J'en viens, mon cher monsieur; j'ai essuyé le premier acte, qui m'a si prodigieusement ennuyé que je n'ai pas voulu en entendre davantage. J'admire la patience du public. »

Ce qui ajoute du prix à ces incroyables naïvetés, c'est qu'ici le bon La Fontaine était certainement sincère.

ASTRÉIDÉS s. m. pl. Famille de polypes de l'ordre des madréporaires, classe des zoanthaires, ayant pour type le genre astrée : *Les* ASTRÉIDÉS *portent leurs tentacules sur le bord du disque; leur polypier est calcaire, et leurs colonies acquièrent souvent un volume considérable.*

ASTREINDRE v. a. ou tr. (as-train-dre — du lat. *astringere*, lier, attacher : *J'astreins, tu astreins, il astreint, nous astreignons, vous astreignez, ils astreignent. J'astreignais, nous astreignions. J'astreignis, nous astreignîmes. J'astreindrai, nous astreindrons. J'astreindrais, nous astreindrions. Astreins, astreignons, astreignez. Que j'astreigne, que nous astreignions. Que j'astreignisse, que nous astreignissions. Astreignant. Astreint, astreinte*). Soumettre, obliger, assujettir : *On l'*ASTREIGNIT *à se lever de bonne heure, à observer la règle.* ASTREINDRE *quelqu'un à un travail rude, à un service fatigant. La création de l'univers, comme Dieu l'a voulu faire, et comme il en a inspiré le récit à Moïse, le premier de ses prophètes, nous donne les vraies idées de sa puissance, et nous fait voir qu'il* A ASTREINT *la nature à certaines lois.* (Boss.) *Quand Louis XIV, tout puissant qu'il était, établit la capitation, il y* ASTREIGNIT *jusqu'à la personne du dauphin, mais il ne put y* ASTREINDRE *le dernier clerc de son royaume.* (Sallent.) *La société royale de Londres nomma Franklin un de ses membres, sans l'*ASTREINDRE *au payement de vingt-trois guinées, que chacun de ceux-ci payait en y entrant.* (Mignet.) *Il ne convient d'insérer dans un bail aucune stipulation qui* ASTREIGNE *le fermier à un mode particulier d'assolement.* (Math. de Dombasles.)

S'astreindre, v. pr. S'assujettir à : S'ASTREINDRE *à l'ordre établi.* S'ASTREINDRE *à un règlement. Il* S'EST ASTREINT *à vivre seul. Ce poëte ne veut point* S'ASTREINDRE *aux règles du théâtre. Que d'hommes sont obligés de* S'ASTREINDRE *à des occupations qui ne sont pas selon leurs goûts!* (Daru.) *Il* S'ASTREIGNIT *à toutes les macérations de la vie des cénobites.* (Lamart.) *Son activité laborieuse ne pouvait* S'ASTREINDRE *à une seule pensée.* (Walckenaer.) *Pourquoi* S'ÉTAIT-*elle* ASTREINTE *à ce deuil, même le jour d'un baptême?* (Rog. de Beauv.)

— **Antonymes.** Dispenser, exempter, laisser libre, relever.

ASTREINT, EINTE (a-strain, ain-te) part. pass. du v. Astreindre : *Etre* ASTREINT *à un travail pénible. Il est* ASTREINT *à se coucher fort tard et à se lever de bonne heure. L'algèbre est* ASTREINTE *à la considération des figures.* (Desc.) *Les seuls chrétiens ont été* ASTREINTS *à prendre leurs règles hors d'eux-mêmes.* (Pasc.) *Ce n'était pas assez qu'on eût donné le spectacle inouï d'une assemblée nationale* ASTREINTE *à des consignes militaires.* (Mirab.)

ASTRÉOÏDE adj. (a-stré-o-i-de — de *astrée* et du gr. *eidos*, aspect). Zooph. Qui ressemble à une astrée. ‖ On dit aussi ASTROÏDE.

— s. f. pl. Ordre de polypiers pierreux lamellifères, ayant pour type l'*astréoïde* caliculaire.

ASTRÉPHIE s. f. (a-stré-fî — du gr. *a* priv.; *strephô*, je retourne). Bot. Genre de la famille des valérianées, plante du Pérou ayant la corolle éperonnée et un style trifurqué.

ASTRICIE s. f. (a-stri-sî — rad. *astre*). Bot. Genre de champignons de la section des lycoperdacées.

ASTRICTIF, IVE adj. (a-strik-tif, i-ve — rad. *astriction*). Méd. Qui a la propriété de resserrer : *Ainsi l'on étanche le flux de sang, ce que les remèdes* ASTRICTIFS *ne peuvent faire.* (A. Paré.)

ASTRICTION s. f. (a-strik-si-on — du lat. *astrictio*, resserrement). Méd. Effet produit sur l'économie par une substance astringente : *L'*ASTRICTION *que produit l'aya-pana est faible, et ne peut faire beaucoup d'impression sur l'économie animale.* (J. Cloquet.) ‖ *Sensation d'astriction*, Effet particulier produit par les substances astringentes sur les organes du goût.

— Chir. Action de serrer : *L'*ASTRICTION *d'un bandage. Par cette* ASTRICTION *du fil, il fait tomber une portion de ladite uvule.* (A. Paré.)

ASTRINGENCE s. f. (a-strain-jan-se — rad. *astringent*). Méd. Qualité de ce qui est astringent : *L'*ASTRINGENCE *d'une substance médicamenteuse.*

ASTRINGENT, ENTE adj. (a-strain-jan, an-te — lat. *astringens*, part. prés. du v. *astringere*, resserrer). Méd. Qui resserre les tissus par une sorte de crispation : *Médicament, remède* ASTRINGENT. *Substance* ASTRINGENTE. *Plus, dudit jour, une potion anodine et* ASTRINGENTE *pour faire reposer monsieur.* (Mol.)

— *Espèces astringentes*, Nom donné, dans la pharmacie, à un mélange de racines de bistorte et de tormentille avec de l'écorce de grenadier. ‖ *Médication astringente*, Emploi des médicaments astringents : *Il n'est point de médication qui demande plus de réserve que la* MÉDICATION ASTRINGENTE. (Hoefer.)

— s. m. Médicament, remède astringent; substance astringente : *Le sulfate de zinc est un bon* ASTRINGENT. *Il ne faut pas abuser des* ASTRINGENTS. *Il me faut des* ASTRINGENTS *et des moxas, pour ranimer mes sensations éteintes.* (F. Soulié.)

— **Antonymes.** Apéritif, chalastique, ecphractique, laxatif, relâchant.

— **Encycl.** On donne le nom d'*astringents* à des médicaments qui ont la propriété de déterminer le resserrement des tissus avec lesquels on les met en contact. Introduits dans la bouche, ils produisent à la langue une sensation d'âpreté caractéristique. Ils prennent ordinairement le nom de *styptiques* quand on les emploie à l'extérieur, et qu'on les applique à la surface d'une plaie saignante pour arrêter, grâce à l'astriction qui en résulte, le sang fourni par les petits vaisseaux.

On a, dans certains ouvrages, réuni les *astringents* aux *toniques*. Voici comment M. Bouchardat résume les différences qui existent entre ces deux classes de médicaments déjà

nettement distingués par Linné : « Les *toniques*, par une action locale, appellent le sang dans les vaisseaux qui avoisinent le lieu de leur application, rendent les organes turgides et par conséquent plus énergiques ; les *astringents*, au contraire, resserrent les tissus, diminuent la capacité des vaisseaux, rapprochent leurs parois sur les fluides, et peuvent ainsi rendre les organes débiles plus aptes à remplir leurs fonctions, mais par une action inverse de celle des toniques. » Employés à petite dose, à l'intérieur, les *astringents* diminuent la sécrétion intestinale et la transpiration cutanée. A dose élevée, ils peuvent déterminer de la cardialgie, des vomissements et d'autres accidents.

Les médicaments *astringents* sont fournis par le règne minéral et par le règne végétal. Les *astringents* minéraux les plus importants sont : les *acides sulfurique* et *chlorhydrique* convenablement étendus, l'*alun*, les *préparations de zinc*, les *préparations de plomb*, le *borax*, la *chaux*, enfin les *préparations ferrugineuses*. Les *astringents* végétaux doivent leurs propriétés astringentes au tannin, ou à l'acide gallique, ou à des matières résineuses. Ce sont d'abord les substances presque entièrement composées de tannin, comme les *cachous*, les *kinos*, les *sucs d'acacia ;* viennent ensuite l'*écorce de chêne*, la *noix de galle*, les *écorces de quinquina*, la *racine de ratanhia*, la *bistorte*, le *monesia*, les *sang-dragons*, enfin un grand nombre de produits de la famille des rosacées : *rose de Provins*, *racines de tormentille*, *de fraisier*, *de benoite ; feuilles d'argentine*, *d'aigremoine*, *d'alchimille*, *de ronces*, etc.

Les circonstances dans lesquelles le médecin a recours aux *astringents* sont très-variées. On les emploie à l'extérieur dans le cas d'hémorragies externes, dans le début de brûlures, d'érésipèles, de panaris, d'amygdalites, etc. Quant à leur administration interne, elle est particulièrement indiquée dans les catarrhes et les flux chroniques et dans les hémorragies passives.

ASTROBLÈPE s. m. (a-stro-blè-pe — du gr. *astron*, astre ; *blepô*, je regarde). Ichth. Genre de poissons de la famille des siluroïdes, ayant pour type l'astroblèpe noir du Brésil.

ASTROBOLE s. m. (a-stro-bo-le — du gr. *astron*, astre ; *ballô*, je jette). Minér. Nom que donnaient les anciens au feldspath nacré, ou orthose, dont ils faisaient usage dans leurs opérations de magie.

ASTROBOLISME s. m. (a-stro-bo-li-sme — du gr. *astrobolismos*, formé de *astron*, astre ; *bolê*, action de jeter). Méd. Insolation, coup de soleil. ‖ Dans l'anc. méd., Paralysie subite, qu'on attribuait à l'influence d'un astre.

ASTROC s. m. (a-strok). Mar. Grosse corde qui s'attache à une cheville de bois qu'on nomme *escome*.

ASTROCARPE s. m. (a-stro-kar-pe — du gr. *aster*, étoile ; *karpos*, fruit ; allusion à la forme étoilée du fruit). Bot. Genre de plantes de la famille des résédacées.

— **Encycl.** Le genre *astrocarpe* présente les caractères suivants : calice à cinq divisions, dont deux supérieures et trois inférieures ; corolle composée de quatre à six pétales inégaux, les supérieurs lacérés ; douze à quinze étamines ; fruit en étoile.

La principale espèce est l'*astrocarpe rougeâtre* qui croît dans les lieux secs, fleurit de mai à octobre, et se reconnaît à ses tiges nombreuses, grêles, cylindriques, hautes de deux à quatre décimètres ; à ses feuilles entières, glabres, un peu glauques, les inférieures oblongues et devenant d'un rouge vif en automne, les supérieures allongées ; à ses fleurs blanches disposées en épis longs, aigus, très-grêles et courbés au sommet.

ASTROCARYE s. f. (a-stro-ka-rî — du gr. *astron*, astre ; *karuon*, noix). Bot. Genre de palmiers de la Guyane et du Brésil, qui ont presque tous une tige grêle et élevée, couverte d'épines noires.

ASTROCOME s. f. (a-stro-ko-me — du gr. *astron*, astre ; *komê*, chevelure). Bot. Syn. du genre staavie, de la famille des bruniacées.
— Echin. Syn. du genre comatule.

ASTROCYNOLOGIE s. f. (a-sto-si-no-lo-jî — du gr. *astron*, astre ; *kuôn*, chien, et *logos*, traité). Traité sur les jours caniculaires, saison redoutée de nos pères, et qui tient encore une grande place parmi les préjugés de notre époque.

ASTROCYNOLOGIQUE adj. (a-stro-si-no-lo-ji-que — rad. *astrocynologie*). Qui a rapport à l'astrocynologie.

ASTRODENDRON s. m. (a-stro-dain-dron — du gr. *astron*, astre ; *dendron*, arbre). Bot. Syn. du genre southwellie, de la famille des sterculiacées.

ASTRODERME s. m. (a-stro-dèr-me — du gr. *astron*, astre ; *derma*, peau). Ichth. Genre de poissons acanthoptérygiens scombéroïdes, qui ont la tête élevée et tranchante, la bouche peu fendue, le corps couvert d'écailles disposées en rayons, et découpées en étoiles. Ce genre comprend une seule espèce, qui habite la Méditerranée, l'astroderme tacheté, au corps argenté, tacheté de noir aux nageoires rouges.

ASTRODICTUM s. m. (a-stro-di-ktomm — rad. *astre*). Astr. Instrument à l'aide duquel plusieurs personnes peuvent voir simultanément un même astre.

ASTRODON s. m. (a-stro-don — du gr. *astron*, astre ; *odous*, *odontos*, dent). Bot. Genre de la famille des labiées, dont le calice tubuleux est à dix dents ordinairement étalées en forme d'étoile.

ASTRODONTE s. m. (a-stro-don-te — du gr. *astron*, astre ; *odous*, *ontos*, dent). Bot. Genre de plantes de la famille des mousses, ayant pour type l'astrodonte des Canaries. C'est une mousse qu'on trouve aussi à Madagascar sur l'écorce des arbres.

ASTRODYNAMIQUE s. f. (a-stro-di-na-mi-ke — rad. *astre* et *dynamique*). Dynamique des astres, forces qui les mettent en mouvement. ‖ Connaissance de ces forces.

ASTROGNOSIE s. f. (a-stro-gno-zî — du gr. *astron*, astre ; *gnôsis*, connaissance). Astr. Branche de l'astronomie qui a pour objet la connaissance des phénomènes qui se rapportent aux étoiles fixes, par opposition aux mouvements plus sensibles des astres mobiles ou errants.

ASTROGYNE s. f. (a-stro-ji-ne — du gr. *astron*, astre ; *gunê*, femelle). Bot. Genre de plantes de la famille des euphorbiacées, établi sur une espèce indigène du Mexique et de la Californie, dont les branches naissent à la partie inférieure de la tige.

ASTROÏDE adj. (a-stro-i-de — du gr. *astron*, astre ; *eidos*, ressemblance). Hist. nat. Qui a la forme d'une étoile.
— Bot. Se dit des lichens qui sont disposés en étoile.
— Zooph. Syn. de *astréoïde*.

ASTROÏTE s. f. (a-stro-i-te — du gr. *astron*, astre). Polyp. Nom donné à des polypiers à cellules étoilées, tels que les astrées. Les astroïtes sont des madrépores qu'on trouve fréquemment pétrifiés. La plupart de nos marbres en contiennent, et les marbriers les nomment *yeux de perdrix : Les polypes des* ASTROÏTES *ont abandonné leurs dépouilles et leurs ouvrages au caprice des eaux.* (Buff.) ‖ Pierre qui, au témoignage de Pline, était employée dans la magie orientale.

ASTROKYON s. m. (a-stro-ki-on — du gr. *astrokuôn*, dérivé de *astron*, astre ; *kuôn*, chien). Astr. Nom scientifique donné à Sirius, étoile de la constellation nommée vulgairement le *Grand-Chien*.

ASTROLABE s. m. (a-stro-la-be — du gr. *astron*, astre ; *lambanô*, je prends). Astr. Instrument dont on s'est servi autrefois pour observer la position des astres et déterminer leur hauteur au-dessus de l'horizon : *Les Chinois avaient des* ASTROLABES *et des sphères avant que nous sussions lire.* (Volt.) *A ces mots, il tira de sa poche un* ASTROLABE *très-propre.* (Galland.) *De nos jours, M. Parent a perfectionné l'*ASTROLABE. (De Guynemer.)

Un *astrolabe* en main, elle a, dans sa gouttière,
A suivre Jupiter passé la nuit entière.
BOILEAU.

Un prince, triomphant du Maure et de l'Arabe,
Conquit sur les vaincus le savant *astrolabe*.
ESMÉNARD.

— **Encycl.** Les anciens attribuaient l'invention de l'*astrolabe* à l'astronome grec Hipparque, qui vivait au IIe siècle avant notre ère. Il y en avait plusieurs variétés, que l'on appelait *astrolabe de mer* et *astrolabe armillaire*, suivant l'usage particulier qu'on en faisait, ou la disposition que l'on donnait à certaines parties. Par la suite, Ptolémée employa le même mot pour désigner une sorte de mappemonde qui figurait une projection du globe faite sur un plan parallèle à l'équateur par des lignes tracées de l'un des pôles, et où les méridiens étaient représentés par des lignes droites. C'est dans ce sens que le mot *astrolabe* a été employé par presque tous les auteurs du XVIe siècle et du XVIIe.

ASTROLÂTRE adj. et s. (a-stro-lâ-tre — du gr. *astron*, astre ; *latrês*, serviteur). Adorateur des astres : *Les Chaldéens étaient* ASTROLÂTRES ; *étaient des* ASTROLÂTRES.

ASTROLÂTRIE s. f. (a-stro-lâ-trî — rad. *astrolâtre*). Adoration des astres, culte rendu aux astres : *Dans les climats qui forcent les hommes à l'observation des astres, le premier culte est l'*ASTROLÂTRIE. (B. Const.) *Les Carthaginois étaient adonnés à l'*ASTROLÂTRIE. (B. Const.) *Le culte des Grecs n'a point commencé par l'*ASTROLÂTRIE. (B. Const.)

ASTROLE s. m. (a-stro-le — du gr. *astron*, astre). Moll. Syn. du genre polycline.

ASTROLÉPADE s. f. (a-stro-lé-pa-de — du gr. *astron*, astre ; *lepas*, patelle). Moll. Nom donné aux patelles rayonnées et à la coronule.

ASTROLOGIE s. f. (a-stro-lo-jî — du gr. *astrologia*, même sens ; formé de *astron*, astre ; *logos*, discours, traité). Art chimérique de prédire l'avenir par l'inspection des astres, par la connaissance de leur influence propre et de celle que leur donne leur position dans le ciel : *Croire à l'*ASTROLOGIE. *S'adonner à l'*ASTROLOGIE. *La philosophie et la médecine ont rendu l'homme le plus sage des animaux ; la divination et l'*ASTROLOGIE, *le plus fou ; la superstition et le despotisme, le plus malheureux.* (Diogène.) *Le fameux duc de Walstein fut un des plus infatués de cette chimère d'*ASTROLOGIE. (Volt.) *L'*ASTROLOGIE *s'appuie sur des bases bien meilleures que la magie ; car si personne n'a vu ni farfadets, ni dives, ni péris, ni démons, ni cacodémons, on a vu souvent des prédictions d'astrologues s'accomplir.* (Volt.) *Il se demande si l'*ASTROLOGIE *peut prévoir les destinées des hommes et des Etats.* (Lerminier.)

— Cette sorte de divination est souvent désignée sous le nom d'*astrologie judiciaire*, par opposition à *astrologie naturelle : L'*ASTROLOGIE JUDICIAIRE *est, à la vérité, une charlatanerie très-ridicule ; mais ce ridicule ne consistait point à regarder le ciel, il consistait à croire ou à vouloir faire croire qu'on y lit ce qu'on n'y lit point.* (Volt.) *L'*ASTROLOGIE JUDICIAIRE *nous vient des Arabes.* (Arnault.) *Il parla une fois très-sensément contre l'*ASTROLOGIE JUDICIAIRE. (Ste-Beuve.) ‖ *Astrologie naturelle*, Inspection des astres, dans le but de prévoir, de prédire les phénomènes météorologiques. C'est aussi la connaissance des astres et des lois de leur mouvement, ce que nous nommons aujourd'hui *astronomie : Tout ceci est compris dans l'*ASTROLOGIE NATURELLE ; *mais les affronteurs qui ont voulu, sous ombre de l'art, passer plus outre, en ont controuvé une autre espèce, qu'ils ont nommée judiciaire.* (Calvin.) *L'*ASTROLOGIE NATURELLE *est un peu moins vaine que l'astrologie judiciaire.* (De Guynemer.)

— **Encycl.** I. — DES DIFFÉRENTES ESPÈCES D'ASTROLOGIES. Dans l'origine, l'*astrologie* ne se distinguait pas de l'*astronomie*, et les deux mots, dont l'étymologie est à peu près la même, s'employaient indifféremment l'un pour l'autre. Suivant Lalande, c'est seulement à l'époque de saint Clément d'Alexandrie, c'est-à-dire au IIe siècle de notre ère, que l'on commença à distinguer l'astronomie de l'*astrologie*, en réservant le premier de ces termes pour désigner la science positive qui traite des mouvements des corps célestes, de leur distribution dans l'espace, de leur figure, etc., et en appliquant le second à l'étude de l'influence des astres sur les phénomènes terrestres et sur les événements de l'histoire.

On distingue deux espèces d'*astrologies :* l'*astrologie naturelle* et l'*astrologie judiciaire*. La première se propose de prévoir et d'annoncer les pluies, les vents, le froid, le chaud, l'abondance, la stérilité, les maladies, etc., toutes choses qu'elle rapporte à l'influence des astres sur la terre et sur son atmosphère. On peut la subdiviser en *astrologie météorologique* et *astrologie médicale*. L'*astrologie* judiciaire, ou *astrologie* proprement dite, s'occupe d'objets qui seraient encore plus intéressants pour l'homme. Elle trace, au moment de sa naissance ou à quelque moment que ce soit de sa vie, la ligne qu'il doit parcourir dans le temps. Elle détermine le caractère dont il sera doué, les passions qu'il éprouvera ; elle lui montre de loin la fortune, les malheurs, les périls qui l'attendent. Toutes ses actions sont prédites, et si cette science était vraie, « l'homme, dit Bailly, trop instruit de sa destinée, ne serait plus qu'un acteur qui répéterait sur la scène du monde le rôle qu'il aurait appris. »

II. — ASTROLOGIE MÉTÉOROLOGIQUE. Il importe d'abord de séparer l'*astrologie* météorologique de la superstitieuse étude des horoscopes. L'influence évidente des changements de saison, l'apparence de rapports entre les phases de la lune et plusieurs phénomènes fit attribuer à cet astre les effets dont on ignorait les véritables causes. Cette influence fut ensuite étendue à tous les astres. Rien que de naturel en tout cela. Bailly a très-bien montré comment l'*astrologie* météorologique prit naissance. Après avoir observé que les orages arrivaient plutôt dans certains mois que dans d'autres, que telles saisons étaient plus ou moins pluvieuses, que les mêmes vents soufflaient assez régulièrement pendant certains intervalles, que telle époque de l'année était propre aux labours, aux moissons, sans qu'on pût intervertir l'ordre établi par la nature, les anciens en avaient conclu que toutes ces choses étaient déterminées par le lieu du soleil dans l'écliptique ; et comme le soleil emploie environ un jour à parcourir un degré de ce cercle, ils résolurent d'observer avec exactitude le temps qu'il faisait chaque jour. Ces observations, répétées sans doute pendant une longue suite d'années, pouvaient leur apprendre les intempéries que devait amener la marche du soleil. Une telle connaissance intéressant surtout les gens de la campagne, on s'appliqua à la mettre à leur portée en attachant les prédictions à des signes sensibles : de là ces calendriers anciens, parvenus jusqu'à nous, où l'on trouvait les variations des saisons indiquées par les levers et les couchers des étoiles. Non contents d'observer assidûment les phénomènes célestes pour découvrir les retours des mêmes intempéries, les anciens avaient été jusqu'à enchaîner ces retours dans différentes périodes relatives aux divers aspects des astres ; leurs *grandes années*, suivant Bailly, n'ont pas d'autre objet, d'autre sens. Après la part de l'observation, il faut faire celle de l'imagination ; on sait si dans l'antiquité elle se donnait libre carrière. En tout temps, un rapport de concomitance empiriquement constaté est facilement pris pour un rapport de causalité, si l'esprit n'a été soumis à une éducation scientifique sévère ; qu'on juge si l'on pouvait s'arrêter à la simple concomitance, dans un temps où la faculté de personnifier était si puissante et si riche et trouvait si peu d'obstacles dans les connaissances acquises. On avait vu que les pluies arrivaient à l'époque où les Hyades se levaient, que l'apparition de Sirius était suivie des grandes chaleurs de l'été ; il parut naturel de donner le nom de *pluvieux* aux premiers de ces astres, le nom d'*ardent* au second ; bientôt on déclara les Hyades *causes* de la pluie, et Sirius *cause* de la chaleur.

En plus d'un passage, les *Géorgiques* de Virgile nous offrent, poétiquement exprimés, des conseils agricoles basés sur cette *astrologie* météorologique des anciens.

Præterea tam sunt Arcturi sidera nobis
Hædorumque dies servandi, et lucidus Anguis
Quam quibus in patriam ventosa per æquora vectis
Pontus et ostriferi fauces tentantur Abydi.

« Il faut encore que le laboureur observe la constellation de l'Arcture, le lever des Chevreaux et le Dragon étincelant, avec autant de soin que le pilote qui, pour revenir dans sa patrie à travers des mers orageuses, doit affronter l'Hellespont et les bancs d'huîtres du détroit d'Abydos. »

At si triticeam in messem robustaque farra
Exercebis humum solisque instabis aristis
Ante tibi Eoæ Atlantides abscondantur
Gnossia que ardentis decedat stella Coronæ
Debita quam sulcis committas semina...

« Mais si c'est pour le froment que tu prépares le sol, si une riche moisson d'épis est l'objet de ton travail, attends, pour livrer la semence aux sillons, que les Pléiades se couchent au retour de l'Aurore, et que la brillante Couronne de la fille de Minos ait disparu du ciel. »

Si vero viciamque seres vilemque faselum,
Nec Pelusiacæ curam aspernabere lentis,
Haud obscura cadens mittet tibi signa Bootes.

« Préfères-tu la vesce et l'humble faséole ; tes soins descendent-ils jusqu'à la lentille d'Egypte ; le coucher du Bouvier t'indiquera d'une manière infaillible le moment de les semer. »

. Menses et sidera serva
Frigida Saturni sese quo stella receptet
Quos ignis cœli Cyllenius erret in orbes.

« Observe le cours des mois et des astres : dans quel signe se réfugie le froid Saturne, dans quels cercles errent les feux brillants de Mercure. »

L'*astrologie* météorologique s'est conservée dans les dictons des marins et des cultivateurs sur les pronostics atmosphériques. Il y a surtout un astre, la lune, auquel la croyance populaire s'obstine, aujourd'hui encore, à faire jouer un rôle décisif dans les changements de temps. Qui ne connaît la terrible *lune rousse?* C'est la lune, dit le paysan, qui nous donne, à la fin d'avril et au commencement de mai, cette gelée tardive si fatale à la végétation naissante. Le paysan, qui ne connaît pas le pouvoir rayonnant des corps, remarque très-bien que cette gelée meurtrière fait ses ravages précisément lorsque la lune brille de tout son éclat. Pas de lune, pas de gelée ; le fait est vrai ; il n'y a ici, comme en bien d'autres choses, que l'interprétation du fait qui soit fausse. La lune, voilà une cause visible qui devait tout d'abord lui sauter aux yeux. Il se trouve que cette présence, cet éclat de la lune, est en rapport direct, constant, avec la véritable cause, et que tous les soins que prend le cultivateur pour protéger ses plantes contre l'influence pernicieuse de la lune, atteignent parfaitement le but cherché en arrêtant le rayonnement terrestre. Le moyen de sortir d'erreur ! Il faut convenir que si la lune n'a pas tort, les apparences sont singulièrement contre elle.

Qui n'a entendu rapporter aux phases de la lune la pluie et le beau temps ? Gens du peuple et gens du monde ne veulent là-dessus rien entendre des réfutations les plus autorisées. Un esprit lumineux et sagace, qui se dévouait à vulgariser les vérités scientifiques les plus ardues, Arago, est souvent revenu, dans ses cours, sur cette question, sans réussir à vaincre l'opiniâtreté de ses contradicteurs. « On prétend, disait-il, que les phases de la lune ont une influence sur les changements de temps ; mais qu'est-ce qu'un changement de temps ? Tel météorologiste, s'il admet l'influence des phases, se croira autorisé à ranger sous cette dénomination tout passage du calme au vent, d'un vent faible à un vent fort, d'un ciel serein à un ciel un peu nuageux, d'un ciel nuageux à un ciel entièrement couvert, etc. Tel autre exigera des variations plus tranchées. Où tracer, avec un vague pareil, les limites sur lesquelles on pourrait s'accorder ? Passons sur cette première difficulté. Les savants qui ont compulsé les recueils d'observations météorologiques, avec la conviction d'y découvrir l'influence de la lune, attribuent à cet astre tous les changements de temps qui se produisent deux ou trois jours avant et deux ou trois jours après la nouvelle lune. Or, dans une période de plusieurs jours, le temps change habituellement au moins une fois. On fait donc honneur à la lune de changements auxquels elle peut n'avoir aucune part. Puis, l'opinion qui attribue à notre satellite quelque influence sur le temps peut être combattue au point de vue théorique, en dehors de toute vague interprétation. La lune ne peut agir sur l'atmosphère terrestre que par voie d'attraction, par la lumière qu'elle réfléchit, ou par de prétendues émanations obscures qu'elle émettrait. Ces émanations, nous ne pouvons

y croire, car rien n'en démontre l'existence. La lumière de la lune est si faible en comparaison de celle du soleil, que l'effet qu'elle produit, si elle produit quelque effet, doit être effacé par l'influence du soleil. Enfin, quant à l'attraction moins contestable de la lune sur l'atmosphère terrestre, nous possédons un instrument d'une précision admirable, le baromètre, qui nous permet de l'apprécier à chaque instant, et le baromètre nous prouve d'une manière irréfutable que cette attraction est trop faible pour exercer une influence appréciable. »

En dépit de ces raisonnements, l'influence de la lune sur l'atmosphère terrestre continue à être l'objet d'une foi vivace. Tout récemment même, nous avons vu ce dernier débris de l'*astrologie* naturelle se revêtir d'un appareil scientifique, et s'élever à la hauteur d'une théorie complète de la pluie et du beau temps, théorie qui devait révolutionner la météorologie, et donner à l'agriculture et à la navigation une puissance de prévision fondée enfin sur des bases rationnelles. On sait le bruit qui s'est fait autour de M. Mathieu (de la Drôme) et de ses prédictions. A quoi sert la lune? s'est demandé M. Mathieu. Puisqu'elle est inhabitée, c'est hors d'elle qu'il faut lui chercher une finalité. Cet astre, privé de vie, constitue *évidemment* une dépendance naturelle de notre domaine, absolument comme ces montagnes inaccessibles, couvertes de neiges éternelles, dont l'utilité ne ressort pas au premier abord, et qui répandent la vie dans nos plaines et nos vallées en y versant les fleuves et les rivières; en un mot, on est fondé à prendre au sens téléologique le nom de *satellite* que l'astronomie lui donne. Dire que la lune sert uniquement à faire les marées de l'Océan avec l'aide du soleil, ce n'est pas lui assigner une destination en rapport avec la place qu'elle tient dans notre ciel. *Donc*, il faut lui attribuer une influence prépondérante sur les vents, sur la température, sur les météores aqueux et électriques. Comment s'exerçe cette influence? Par l'attraction. L'attraction lunaire élève et abaisse l'atmosphère avec ses nuages, comme elle élève et abaisse les flots de l'Océan. De ces marées atmosphériques et de la chaleur du soleil, naissent les vents, qui amènent ou entraînent les nuages, par suite, la pluie, la neige ou la grêle, enfin tous les météores aqueux. Naturellement, l'effet diffère suivant que les phases de la lune coïncident avec le lever ou le coucher du soleil. Telle marée atmosphérique qui se produit vers midi n'aura pas les mêmes conséquences que si elle se produisait à minuit. L'une donnera la pluie et l'autre le beau temps. En un mot, ce sont les phases qui font le temps suivant l'heure, ou, pour être plus exact, suivant la minute à laquelle elles arrivent.

Pour réduire à leur juste valeur la théorie astrologique de M. Mathieu (de la Drôme) et les conséquences qu'il en tire, il suffit de faire observer que l'existence des marées atmosphériques n'implique nullement l'action de la lune sur les vents, la pluie, etc., et qu'il est impossible de faire jouer à ces marées le rôle météorologique invoqué par M. Mathieu. « Tout est analogue, dit très-bien M. Blerzy, dans les deux océans qui recouvrent la terre, l'un aqueux, que le marin a sous les pieds, l'autre gazeux, qu'il a sur la tête, et qui ne diffère du premier que par la légèreté du fluide. Les vents correspondent aux courants. De même que les marées de l'Océan ne font pas les courants marins, de même les marées atmosphériques ne font pas les vents. Descendez au fond de la mer, vous trouverez le calme absolu. Elevez-vous dans l'atmosphère, au-dessus des nuages, par delà les montagnes, vous trouverez encore le calme, l'immobilité; en sorte que les deux éléments, l'air et l'eau, qui se touchent sur la presque totalité de notre globe, semblent ne pouvoir être bouleversés que par les réactions qu'ils exercent l'un sur l'autre. »

III. — Astrologie médicale. L'*astrologie* physiologique et médicale naquit de l'*astrologie* météorologique. Il était impossible d'admettre l'influence des astres sur les conditions astronomiques, sans étendre cette influence aux fonctions des êtres vivants. On pouvait d'ailleurs se demander si la périodicité de certains phénomènes physiologiques et pathologiques, du flux menstruel, par exemple, n'était pas liée à la périodicité des phénomènes atmosphériques. Hippocrate croyait à l'action des astres dans la production des maladies. Parmi les constellations dont l'influence lui paraît la plus marquée et la plus importante, il signale les Pléiades, l'Arcture et le Chien. Il veut qu'on fasse grande attention au lever et au coucher de ces étoiles, parce que les jours où ils arrivent sont des jours *critiques*, c'est-à-dire remarquables par la mort ou la guérison des malades ou par quelque métastase considérable.

C'est surtout de la lune que Galien se préoccupe. Suivant lui, les jours critiques correspondent aux diverses phases de cette planète, et il imagine un mois médicinal analogue au mois lunaire. Il admettait aussi l'action des autres astres, planètes et étoiles, et son opinion était basée sur ce raisonnement assez spécieux : « Si l'aspect des astres ne produit aucun effet, et que le soleil, la source de la vie et de la lumière, règle lui seul les quatre saisons de l'année, elles seront tous les ans exactement les mêmes, et n'offriront aucune variété dans leur température, puisque le soleil n'a pas chaque année un cours différent. Puis donc qu'on observe tant de variations, il faut recourir à quelque autre cause qui ne présente pas cette uniformité. »

Paracelse admet cinq classes d'influences morbifiques, parmi lesquelles l'influence astrale (*ens astrale*). Les astres, suivant lui, nous atteignent, en agissant sur l'atmosphère d'éther qui enveloppe, conserve et protége tous les éléments et toutes les créatures. C'est par la viciation de cette atmosphère *mystérieuse* (désignée sous le nom de grand M) que s'explique la production de la peste, des typhus, de toutes les épidémies qui ravagent le genre humain. Les effets de l'influence astrale varient selon la bonne ou la mauvaise disposition, selon la force ou la faiblesse des êtres (animaux ou plantes) auxquels elle se fait sentir. Ces effets varient également selon la nature de l'astre qui agit. Quelle est l'action spéciale de chaque astre, de chaque sphère céleste? Paracelse croit pouvoir résoudre ce problème, en observant et déterminant l'action des minéraux sur les différentes parties du corps. Ce qui guérit, dit-il, indique la nature et la cause du mal. Comme, dans son esprit, les astres sont représentés par les métaux, Mars par le fer, Vénus par le cuivre, Saturne par le plomb, etc., l'action thérapeutique de chaque métal lui donne l'influence morbifique particulière de l'astre correspondant.

Plus près de nous, nous voyons Mead, faisant application de la théorie newtonienne des marées, chercher à démontrer l'influence de la lune sur les corps organisés et sur les maladies (1704). Presque en même temps (1706), Frédéric Hoffmann publiait une dissertation ayant pour titre : *De siderum in corpore humano influxu medico* (*De l'influence des astres sur le corps humain*). Nous possédons de Sauvage une dissertation sur le même sujet (1751). Enfin d'autres auteurs, parmi lesquels nous citerons Ramazini, Sydenham, Lind, Fontana, etc., ont consigné dans leurs écrits des faits ou des opinions relatifs à l'influence physiologique et pathologique des astres.

IV. — Astrologie judiciaire. Lire dans le ciel les destinées des hommes, telle était, comme nous l'avons dit plus haut, la prétention, tel était l'objet de l'astrologie judiciaire.

Les prédictions astrologiques étaient fondées sur les *aspects*, c'est-à-dire sur les positions où se trouvaient le Soleil, la Lune et les planètes les uns par rapport aux autres, soit au moment de la naissance, soit à quelque autre période critique de l'existence d'une personne, et sur certaines influences que l'on attribuait arbitrairement à chacun des corps célestes. Dans le but de faciliter la détermination des *aspects*, toute l'étendue du ciel était divisée en douze parties égales par l'horizon, par le méridien et par quatre autres cercles passant par les extrémités nord et sud de l'horizon. Ces espaces égaux se nommaient les douze *maisons* du ciel; les cercles qui les circonscrivaient s'appelaient *cercles de position*. Ces cercles de position étaient supposés fixes et immobiles, de sorte qu'un corps céleste, par l'effet de la rotation diurne, parcourait dans l'espace de vingt-quatre heures chacune des douze maisons célestes. On donnait le nom d'*horoscope* au commencement de la première maison, ou au point de l'écliptique qui se levait au moment même de l'observation. La première maison était celle de la *vie;* la seconde, celle des *richesses;* la troisième, celle des *frères;* la quatrième, celle des *liens de parenté;* la cinquième, celle des *enfants;* la sixième, celle de la *santé;* la septième, celle du *mariage;* la huitième, celle de la *mort*; la neuvième, celle de la *religion;* la dixième, celle des *dignités;* la onzième, celle de l'*amitié;* la douzième, celle des *inimitiés*. On admettait, en outre, une grande différence entre les maisons sous le rapport de la puissance. Ainsi, la première maison était la plus puissante; après la première, venait la dixième. Chaque maison avait pour seigneur un astre particulier, dont l'influence était plus grande dans sa maison propre que dans celle des autres; de deux planètes également puissantes sous tous les autres rapports, celle qui se trouvait dans la maison la plus puissante avait le plus d'influence.

Quelles étaient les influences attribuées par les astrologues aux planètes? Ces influences étaient le résultat de trois facteurs : 1° de la nature de chaque planète; 2° de ses aspects; 3° de la maison du ciel qu'elle occupait à un moment donné. Le *Soleil* était, par nature, bienfaisant et favorable; *Saturne*, triste, morose et froid; la *Lune*, humide et mélancolique; *Jupiter*, tempéré et bénin; *Mars*, sec et ardent; *Vénus*, féconde et bienveillante; *Mercure*, inconstant et variable. L'*aspect*, d'après la définition de Képler, est l'angle formé par les rayons émanés de deux planètes et se rencontrant à la terre. Il y en avait cinq que l'on indiquait par des signes particuliers : la *conjonction*, l'*opposition*, le *trine*, le *quadrile* et le *sextile*. Dans la conjonction, l'angle fait par les deux planètes est 0; dans l'opposition, il est de 180°; le trine est le tiers d'un cercle ou 120°; le quadrile, 90°; et le sextile, 60°. Sous le rapport de leur influence, les aspects étaient *bénins*, *malins* ou *indifférents*. Le quadrile et l'opposition étaient considérés comme malins et malfaisants; le trine et le sextile, comme bénins et propices; la conjonction était un aspect indifférent.

On peut se faire une idée de l'art astrologique, en lisant ce qui suit, extrait du livre d'*Eteilla :*

« Trône des planètes, ou les douze maisons du zodiaque dans lesquelles les planètes ont l'empire sur les autres.

» Le Soleil a son trône dans le signe du Lion.

» Mercure a son trône dans le signe de la Vierge.

» Vénus a son trône dans le signe du Taureau.

» La Lune a son trône dans le signe de l'Ecrevisse.

» Mars a son trône dans le signe du Scorpion.

» Jupiter a son trône dans le signe du Sagittaire.

» Saturne a son trône dans le signe du Verseau.

» 1. ☉ *Le Soleil* signifie les souverains, les princes du sang, les grands juges; il signifie aussi le seigneur du lieu du consultant...

» 2. ☿ *Mercure* domine sur les philosophes, les astrologues, les cartomanciens, les géomètres, les physiciens, les poëtes, les historiens, les auteurs et inventeurs, et en général sur tous les hommes de sciences et arts. Mais, dira-t-on, Mercure ne donne donc pas de fortune, car les hommes de science, en général, ne sont pas riches; ils le seraient tous, s'ils ne s'appliquaient qu'à compter comme les financiers...

» 3. ♀ *Vénus* a la domination sur les amours, les mariages, les conversations, les apothicaires, les tailleurs d'habits, les perruquiers, les coiffeurs, les sages-femmes, les joueurs d'instruments, les marchandes de modes, les valets et femmes de chambres, les bijoutiers, les parfumeurs et sur tous ceux qui vendent de la parure pour porter sur soi, et pour décorer les appartements, comme glaces, chiffonnières, bergères et autres meubles de goût...

» ☽ *La Lune* domine sur les comédiens, les joueurs de gibecière, les bouchers, les chandeliers et ciriers, les cordiers, les limonadiers, les cabaretiers, les vidangeurs; sur tous ceux qui font le métier de travailler la nuit, par état, jusqu'au soleil levant, ou de vendre des denrées pour la nuit; et aussi sur les petits négociants, les usuriers, les courtiers, les maquignons, les rats de palais...

» 5. ♂ *Mars* domine sur les guerriers, les médecins, vulgairement les chimistes, les chirurgiens, barbiers, cuisiniers, boulangers, pâtissiers, fondeurs, orfévres, serruriers, etc.; enfin sur tous ceux qui emploient le fer ou le feu...

» 6. ♃ *Jupiter* domine sur les vrais sages et sur l'élite des grands philosophes, sur les grands magistrats, sur les banquiers, les armateurs, agriculteurs, manufacturiers...

» 7. ♄ *Saturne* domine sur les vieillards, les ecclésiastiques, les rentiers, les couvents, les bons moines; enfin sur tous ceux qui sont séparés du corps de la société, et vivent plus moralement que physiquement... »

V. — Valeur, nature et origine de l'astrologie judiciaire. Il serait aujourd'hui tout à fait oiseux de réfuter sérieusement le système d'influences imaginaires et de règles arbitraires qui constituait l'*astrologie*. Le simple bon sens suffit pour montrer l'inanité des prédictions fondées sur un tel système. S'il est vrai que la position des planètes, au moment de la naissance, influe sur le caractère, la santé, la fortune d'un homme, tous les individus qui sont nés au même moment et dans le même pays doivent s'attendre à parcourir la même carrière, deux frères jumeaux ne peuvent manquer d'avoir le même horoscope et par conséquent la même existence. Il est facile de voir que les astres feront à tous les consultants mêmes promesses ou mêmes menaces, s'ils sont interrogés au même instant et dans le même lieu, et qu'on peut prévoir tel cas où la prédiction du même succès ou du même revers, faite simultanément et d'après les mêmes règles à deux personnes, implique évidemment contradiction.

Autre chose : les règles de l'*astrologie* supposent une astronomie tout à fait primitive; elles ne tiennent compte ni du changement qu'a amené la précession des équinoxes dans l'ordre des temps où le soleil occupe chacun des signes du zodiaque, ni des astres nouveaux, planètes, satellites, étoiles, dont le ciel s'est enrichi depuis l'invention du télescope. Il est fâcheux que les astrologues, qui ont lu tant de choses dans le ciel, ne l'aient pas mieux connu. Il est cependant difficile de ne pas accorder quelques vertus à Uranus et à Neptune, si l'on croit à celles de Saturne et de Jupiter; on ne peut même douter que la planète Neptune n'ait eu une très-heureuse influence sur la destinée de M. Leverrier; voilà des astres qui ont le droit de protester et de s'inscrire en faux contre toutes les prédictions qu'on a faites sans prendre leur avis. « L'*astrologie*, dit Voltaire, pourrait s'appuyer sur de meilleurs fondements que la magie, car si personne n'a vu ni farfadets, ni dives, ni péris, ni démons, ni cacodémons, on a vu souvent des prédictions d'astrologues réussir. Que de deux astrologues consultés sur la vie d'un enfant et sur la saison, l'un dise que l'enfant verra âge d'homme, l'autre non; que l'un annonce la pluie et l'autre le beau temps, il est bien clair qu'il y en aura un prophète. Le grand malheur des astrologues, c'est que le ciel a changé depuis que les règles de l'art ont été données. Le soleil, qui, à l'équinoxe, était dans le Bélier, du temps des Argonautes, se trouve aujourd'hui dans le Taureau, et les astrologues attribuent à une maison du ciel ce qui appartient visiblement à une autre... Il ne paraît pas qu'on ait fait valoir cette preuve avant notre siècle pour détruire cette extravagance universelle, qui a si longtemps infecté le genre humain... Un homme né, selon l'almanach, quand le soleil était dans le signe du Lion, devait être nécessairement courageux; malheureusement il était né, en réalité, sous le signe de la Vierge; ainsi il aurait fallu que les astrologues eussent changé toutes les règles de leur art. Une chose assez plaisante, c'est que toutes les lois de l'*astrologie* étaient contraires à celles de l'astronomie. Les misérables charlatans de l'antiquité et leurs sots disciples, qui ont été si bien reçus et si bien payés chez tous les princes de l'Europe, ne parlaient que de Mars et de Vénus stationnaires et rétrogrades. Ceux qui avaient Mars stationnaire devaient être toujours vainqueurs; Vénus stationnaire rendait tous les amants heureux; si on était né quand Vénus était rétrograde, c'était ce qui pouvait arriver de pis. Mais le fait est que les astres n'ont jamais été ni rétrogrades, ni stationnaires... »

L'*astrologie* a régné chez tous les peuples civilisés; elle appartient à l'antiquité la plus lointaine; elle a été cultivée par des hommes éminents; elle a duré jusqu'au XVIII[e] siècle. « C'est, dit Bailly, la maladie la plus longue qui ait affligé la raison humaine; on lui connaît une durée de près de cinquante siècles. Cette maladie est incurable. Ses accès ne passent que pour renaître; elle s'affaiblit par les progrès de la lumière, disparaît quand la lumière est universelle; mais si la lumière souffre quelque éclipse, l'*astrologie* se remontre aussi hardie à débiter ses impostures, aussi heureuse à les accréditer. » Faites donc maintenant de la tradition, du sens commun, du consentement universel un *criterium* de certitude; invoquez donc l'antiquité, l'universalité et la durée d'une croyance pour la légitimer! Mais quelle est l'origine, d'où vient le long et universel empire de cette chimère?

Voltaire triomphe ici à montrer et à siffler la sottise humaine : « Ne vous étonnez point si la terre entière a été la dupe de l'*astrologie*. Il y a de fausses prédictions, donc il y en a de vraies; voilà le pauvre raisonnement qu'on opposait à chaque démenti donné par l'expérience aux tireurs d'horoscopes. Les Egyptiens, les Chaldéens, ajoutait-on, ont prédit l'avenir; donc on peut aujourd'hui le prédire... Cela est faux et absurde, donc cela sera cru par la multitude : voilà la vérité. Etonnez-vous encore moins que tant d'hommes, d'ailleurs très-élevés au-dessus du vulgaire, tant de princes, tant de papes, qu'on n'aurait pas trompés sur le moindre de leurs intérêts, aient été si ridiculement séduits par cette impertinence de l'*astrologie*. Ils étaient très-orgueilleux et très-ignorants. Il n'y avait d'étoiles que pour eux : le reste de l'univers était de la canaille dont les étoiles ne se mêlaient pas. »

Bailly voit dans l'*astrologie* judiciaire une extension donnée systématiquement, par une philosophie matérialiste et fataliste, à l'*astrologie* météorologique et à l'*astrologie* physiologique et médicale. On croira peut-être, dit-il, que l'ignorance en dénaturant les principes de l'*astrologie* naturelle, a donné naissance à l'*astrologie* judiciaire; qu'elle a soumis l'homme, aussi bien que l'atmosphère, au pouvoir des étoiles, et qu'elle a fait dépendre de leurs influences les orages des passions, les maux et les biens de la vie, aussi bien que les intempéries des saisons. En effet, il paraît tout simple de dire : ce sont les étoiles, les astres en général, qui amènent les vents, les pluies et les orages; leurs influences, mêlées à l'action des rayons du soleil, modifient le froid ou la chaleur; la fertilité des campagnes, la santé ou les maladies, dépendent de ces influences bienfaisantes ou nuisibles; il ne croît pas un brin d'herbe que tous les astres n'aient contribué à son accroissement; l'homme ne respire que les émanations qui, échappées de ces astres, remplissent l'atmosphère; l'homme, ainsi que la nature entière, leur est donc assujetti; ces astres doivent donc influer sur sa volonté, sur ses passions, sur les biens et les maux semés dans sa carrière; enfin, déterminer sa mort, ainsi que sa vie. C'est bien ainsi qu'on a pu raisonner, mais ce n'est point l'ignorance, ce n'est point le peuple qui a fait ce pas. Ce raisonnement, en effet, se heurtait dans l'esprit de l'homme du peuple à un sentiment profond, au sentiment du libre arbitre; la puissance, la rigueur logique d'un système pouvait seule imposer silence à ce sentiment. En un mot, l'*astrologie* judiciaire n'est pas sortie de la spontanéité populaire, mais de la réflexion philosophique. Quelle différence y a-t-il entre l'homme de Spinosa, et l'homme dont un astrologue va tracer la destinée? Le spinosiste vous dira que tous nos actes sont prédéterminés, qu'ils sont contenus dans les faits qui les précèdent, qu'ils sont écrits, pour ainsi dire, d'avance dans le grand livre du monde, dans ce livre où pourrait lire celui qui aurait embrassé la nature entière et découvert toutes ses lois. Un astrologue va plus loin, il se vante de connaître ces lois.

Plus loin, Bailly examine comment l'*astrologie* judiciaire a pu et dû se constituer. « Par la même raison, dit-il, qu'on avait attaché les retours des météores annuels aux levers et aux couchers des étoiles, on pensa qu'on devait mesurer les périodes inconnues des événements de la vie par les périodes du mouvement des astres. Ces grands corps ne devaient pas être séparés de notre monde, ni étrangers à tout ce qui s'y passe. Les hommes, dans leur orgueil, ont toujours regardé la terre comme la plus considérable partie du monde ; ils ont fait comme les Chinois, qui remplissent leur mappemonde de l'empire de la Chine, et laissent par grâce quelques recoins de la terre aux autres peuples... Comme les événements de la vie des hommes et des empires ne revenaient point chaque année les mêmes, les levers et couchers d'étoiles n'étaient pas propres à les annoncer. On eut recours aux planètes, dont les révolutions différentes, et quelques-unes assez longues, offraient des combinaisons plus variées. Leurs retours à certains points du zodiaque, leurs conjonctions entre elles, eurent des propriétés différentes. On en tira des périodes assez longues pour la fortune des empires les plus durables. La plupart avaient été calculées pour l'*astrologie* naturelle, on les appliqua à l'*astrologie* judiciaire. »

M. Transon (*Encyclopédie nouvelle*) porte sur la nature et l'origine de l'*astrologie* judiciaire un jugement tout autre que ceux de Voltaire et de Bailly. Posant comme règle de critique applicable à l'histoire de la science, comme à celle de la politique et de la religion, ce principe, que l'erreur ni le mensonge n'ont par eux-mêmes aucun élément de durée, et que toute opinion qui a été universellement dominante, lors même qu'elle nous paraîtrait absurde et ridicule, représente nécessairement quelque grande vérité qui aura été altérée, il se demande si l'*astrologie* fait exception à cette règle, si tout dans cette doctrine est déraison, folie pure, honte et maladie de l'esprit. Il rappelle que l'*astrologie* a été préconisée ou professée chez les Grecs par des hommes tels que Ptolémée, Proclus et Porphyre; cultivée chez lès Arabes par les plus savants astronomes; justifiée au moyen âge par le célèbre Albert et son illustre disciple saint Thomas d'Aquin; défendue enfin et expliquée au XVI^e siècle par Tycho-Brahé et par Képler. Il fait remarquer la conformité de destinées qui rapproche l'*astrologie* de l'alchimie. « Toutes deux, dit-il, ont été cultivées par des hommes éminents en savoir et en vertu, et toutes deux aussi ont été exploitées par le plus ignoble charlatanisme; toutes deux sont reléguées par la science moderne au rang des pures rêveries; et cependant personne ne conteste que toutes deux aient rendu à l'esprit humain d'immenses services; car l'alchimie n'a quitté la scène du monde qu'après avoir donné naissance à la chimie, cette science si féconde en merveilles. Et, d'autre part, l'astronomie avait trop peu d'attraits pour la multitude, et trop de difficultés dans ses commencements pour se suffire à elle-même. Pendant longtemps (c'est là une assertion de Képler, dont tous les historiens ont reconnu l'exactitude), elle n'a pu se produire et se soutenir que sous le patronage de l'*astrologie*. Non-seulement l'alchimie, mère de la chimie, et l'*astrologie*, mère de l'astronomie, méritent reconnaissance et honneur à cause de leurs filles, mais un examen sérieux fait reconnaître que si l'idée de la transmutation des métaux, de la pierre philosophale n'avait rien d'absurde en soi, l'idée de l'influence des astres sur l'atmosphère, et par suite sur l'homme physique et sur l'homme moral, pouvait très-bien être avouée par la raison. »

Pour M. Transon, *astrologie* météorologique, *astrologie* physiologique, *astrologie* morale forment un système unique, bien lié et logiquement satisfaisant. Est-ce que l'on peut nier l'influence des milieux sur les êtres vivants, l'action du physique sur le moral? Vous riez des horoscopes; mais en quoi donc répugne-t-elle au bon sens, l'opinion qui veut que l'influence du milieu sur l'individu soit beaucoup plus puissante dans les premiers instants de la vie qu'à tout autre âge? L'*hypothèse* de l'action immédiate ou médiate des corps célestes sur le corps humain étant admise, pourquoi cette action ne serait-elle pas particulièrement efficace à l'heure de la naissance, et très-capable, par exemple, en cet instant, de déterminer le tempérament des individus, ou au moins de les douer de certaines prédispositions physiques qui entraînent des prédispositions morales correspondantes? Vous parlez de fatalisme; mais il faut savoir que les astrologues sérieux entendent concilier le libre arbitre avec l'influence des astres, et nient, en conséquence, l'infaillibilité absolue de la divination astrologique, surtout en ce qui concerne les destinées individuelles. *Astra inclinant, non necessitant*, disent-ils; l'homme est attiré soit au bien, soit au mal, par l'action des astres comme par l'action de tous les êtres qui l'entourent; mais, par sa spontanéité propre, il peut également favoriser cette attraction, ou bien lui opposer des influences contraires. Ecoutez Tycho-Brahé s'écriant, dans une apologie de la science astrologique : « L'homme renferme en lui une force bien plus grande que celle des astres; il surmontera les influences, s'il vit selon la justice; mais s'il suit ses aveugles penchants, s'il descend à la classe des brutes et des animaux en vivant comme eux, le roi de la nature ne commande plus, il est commandé par la nature. »

S'il nous est permis d'exposer notre opinion après celles qu'on vient de lire, nous dirons : que, dans l'*astrologie* judiciaire, il faut distinguer une science et un art : la science de l'influence des astres sur l'homme, dépendance naturelle de l'*astrologie* météorologique, et l'art de la divination astrologique, qui se place naturellement à côté de tous les autres genres de divination; que la science astrologique, sans impliquer nécessairement le fatalisme, a donné naissance à des habitudes d'esprit fatalistes, à un art fataliste, et, par cette raison, a été plus funeste qu'utile aux progrès de l'esprit humain; que, sous ce rapport, elle est, en quelque sorte, l'antipode de l'alchimie, dont le grand principe est la puissance de l'homme sur la nature; que plusieurs causes ont concouru à établir et à faire régner les dogmes astrologiques : l'idée de la vie et de la divinité des astres; l'opinion qui faisait de l'homme une sorte d'abrégé et de miroir du monde, *microcosme;* le besoin de donner une finalité aux planètes et aux étoiles; l'absence dans l'antiquité des sciences qui se placent entre l'astronomie et l'anthropologie, et qui font connaître les véritables influences auxquelles l'homme est soumis; que l'art de la divination astrologique, né du mysticisme et de l'imposture, a régné et s'est propagé surtout dans les pays et dans les temps de servitude politique et de passivité intellectuelle; qu'il a abaissé la conscience partout où il a dominé les esprits, et qu'il a encouru à juste titre la condamnation des religions morales (ancien judaïsme, christianisme).

VI. — Histoire de l'astrologie judiciaire. — *L'astrologie chez les Assyriens ou Chaldéens.* C'est en Assyrie que l'on a coutume de placer le berceau de l'*astrologie* : de là le nom d'*art chaldaïque* donné souvent par les auteurs à cette prétendue science. Elle y naquit évidemment de l'astrolâtrie, qui était la religion des empires de Ninive et de Babylone. Nous savons, par Diodore de Sicile, que les Assyriens plaçaient à la tête des dieux le soleil et la lune, dont ils avaient noté le cours et les positions respectives, par rapport aux constellations du zodiaque. Ce zodiaque, imaginé par eux, était l'ensemble des douze demeures dans lesquelles le soleil entrait successivement pendant l'année. Les douze signes étaient régis par autant de dieux, qui se trouvaient avoir de la sorte les mois correspondants sous leur influence. Chaque mois, divisé en trois, formait trois décans, sur chacun desquels régnait une étoile nommée le *Dieu conseiller*. Cela faisait en tout trente-six dieux décadaires, dont une moitié avait sous son inspection les choses qui se passent au-dessus de la terre, et l'autre moitié, celles qui se passent au-dessous. Le soleil, la lune et les cinq planètes occupaient le rang le plus élevé dans la hiérarchie divine, et portaient le nom de *Dieux interprètes*, parce que, nous dit Diodore, leur cours régulier indiquait la marche des choses et la succession des événements. Entre ces planètes, Saturne, ou, comme les Assyriens paraissent l'avoir appelé, *Bel l'ancien*, regardé comme l'astre le plus élevé, était entouré de la plus grande vénération : c'était l'*interprète* par excellence, le *révélateur*. Les autres planètes étaient considérées les unes comme mâles, les autres comme femelles : *Bel* (Jupiter), *Mérodach* (Mars), et *Nebo* (Mercure), étaient mâles; *Sin* (la Lune), et *Mylitta* (Vénus), étaient femelles. On observait les positions qu'elles occupaient relativement aux constellations zodiacales, lesquelles étaient appelées *Seigneurs* ou *Maîtres des dieux*, et de telle ou telle conjonction céleste au moment de la naissance d'un homme, on tirait des prédictions qui, plus tard, ont reçu des Grecs le nom d'*horoscopes*. Il est probable que les Chaldéens, qui rapportaient aux influences sidérales toutes les propriétés naturelles, imaginaient entre les planètes et les métaux, dont l'éclat avait avec la teinte de leur lumière une certaine analogie, des relations mystérieuses. Car cette doctrine se retrouve chez les Sabéens, héritiers de leurs traditions. L'or correspond au Soleil, l'argent à la Lune, le plomb à Saturne, le fer à Mars, l'étain à Jupiter.

— *L'astrologie chez les Egyptiens.* L'*astrologie* était cultivée en Egypte avec autant d'éclat que dans la Babylonie, et ces deux pays se disputaient l'honneur de l'avoir découverte. Les prêtres égyptiens prétendaient que les Chaldéens avaient emprunté leurs idées à l'Egypte. Mais Proclus donne l'*astrologie* chaldéenne comme beaucoup plus ancienne que celle des Egyptiens. Les principes de l'*astrologie* égyptienne étaient consignés dans des livres sacrés, dont on faisait remonter la rédaction au dieu Thoth, regardé comme inventeur de l'écriture, et identifié plus tard par les Grecs avec leur Hermès. En Egypte comme en Assyrie, les propriétés chimiques des corps paraissent avoir été rapportées aux influences sidérales. Le nom même des planètes, appliqué aux métaux chez les alchimistes du moyen âge, héritiers des doctrines de l'art sacré égyptien, nous prouve le rapport permanent que l'on prétendait établir entre ces corps et les étoiles.

— *L'astrologie chez les Chinois.* « Chez les Chinois, dit M. Biot, l'astronomie a toujours été intimement liée à l'*astrologie*. C'est même pour servir aux spéculations astrologiques qu'ils ont été dans tous les temps si assidus à observer et à enregistrer les phénomènes, tant ordinaires qu'extraordinaires, qui s'opéraient dans le ciel, et aucun peuple n'a plus complétement justifié le mot de Képler, que l'*astrologie* est la mère de l'astronomie. Les empereurs n'y trouvaient pas seulement des prédictions favorables ou défavorables à leurs entreprises; eux-mêmes, leurs ministres et les populations tout entières voyaient, dans ce qu'ils croyaient être des désordres célestes, les signes indicateurs des fautes du gouvernement. De là une foule d'usages, de cérémonies passées à l'état de rites, qui se sont perpétuées invariablement sous toutes les dynasties. »

— *L'astrologie chez les Indiens.* L'astronomie indienne est la base d'un immense système d'*astrologie*, système dont les principes servent à régler la conduite des personnes de tout état, de tout âge, dans chaque circonstance de leur vie, et interviennent souverainement dans les arrangements domestiques. Ainsi, il y a des jours, des mois heureux ou malheureux, dont l'indication est sans cesse consultée pour les relations de famille, les mariages, l'établissement des enfants. A quelle date remonte ce système d'*astrologie?* On l'ignore. Colebrooke, dans la préface de son *Algèbre des Hindous*, a démontré que la plupart des termes techniques de l'*astrologie* indienne n'étaient pas d'origine sanscrite; d'où l'on peut conclure que les idées et usages exprimés par ces termes ont été empruntés par les Aryas, conquérants de l'Inde, soit aux habitants primitifs de ce pays, soit aux peuples voisins (Chaldéens ou Chinois). M. Maury pense que les Hindous ont reçu leur *astrologie*, comme leur astronomie, de la Grèce et des Arabes.

— *L'astrologie en Grèce et à Rome.* Après Alexandre le Grand, l'*astrologie* chaldéenne et l'*astrologie* égyptienne firent invasion chez les Grecs, et se fondirent sous le nom d'*apotélesmatique* (science des influences) en un seul corps de doctrine. L'accueil fait alors en Grèce aux astrologues de tous pays s'explique facilement. « C'était l'époque, dit M. Maury, où la foi aux anciens dieux périclitait; les esprits s'attachaient à des fables nouvelles qui plaisaient par leur nouveauté même; ils se tournaient vers l'Orient et lui demandaient des croyances en échange de celles que la philosophie avait ébranlées. » Vainement les philosophes dénonçaient l'erreur des prédictions fondées sur le cours des astres, l'*astrologie* comptait dans toutes les classes de la société des partisans de plus en plus nombreux.

De la Grèce, l'*astrologie* passa à Rome, devenue, par la conquête du monde, le centre de toutes les superstitions. Les familles patriciennes qui avaient de quoi payer les astrologues s'en firent des prophètes à gages. S'agissait-il de marier une fille, un enfant était-il né, on faisait venir un *mathématicien* (les astrologues étaient, à Rome, désignés sous ce nom) pour tirer un horoscope. Lorsque Octave vint au monde, un sénateur, versé dans l'*astrologie*, Nigidius Figulus, prédit la glorieuse destinée du futur empereur. Livie, étant enceinte de Tibère, interrogea un autre astrologue, Scribonius, sur le sort réservé à son enfant; la réponse fut, dit-on, aussi perspicace. C'était surtout auprès des femmes que les Chaldéens avaient trouvé crédit : « Tout ce que leur prédit un astrologue, dit Juvénal parlant des Romaines, leur semble émaner du temple de Jupiter Ammon, car Delphes ne rend plus d'oracles. »

. Quidquid
Dixerit astrologus, credent a fonte relatum
Ammonis, quoniam Delphis oracula cessant.

Plus loin, dans la même satire (satire VI), le poëte avertit son lecteur d'éviter jusqu'à la rencontre « de celle qui a sans cesse dans les mains des éphémérides plus luisantes que l'ambre; de celle qui est si forte en *astrologie* qu'elle ne consulte plus, et que déjà elle est consultée; de celle qui refuse d'accompagner son époux à la ville ou aux champs dès que *les nombres de Thrasylle s'y opposent*. Veut-elle se faire porter à un mille, il faut que son livre fixe l'instant du départ. Sent-elle quelque démangeaison à l'œil qu'elle a frotté, point de remède avant d'avoir consulté son grimoire. Malade au lit, elle ne prendra de nourriture qu'aux heures marquées dans son *Pétorisis* (Pétorisis était un astrologue égyptien, dont un traité d'*astrologie* avait emprunté le nom). »

Illius occursus etiam vitare memento
In cujus manibus, ceu pinguia succina, tritas
Cernis ephemeridas; quæ nullum consulit, et jàm
Consulitur; quæ castra viro patriamve petente
Non ibit pariter, numeris revocata Thrasylli.
Ad primum lapidem vectari quum placet, hora
Sumitur ex libro : si prurit frictus ocelli
Angulus, inspecta genesi, collyria poscit.
Ægra licet jaceat, capiendo nulla videtur
Aptior hora cibo, nisi quam dederit Petorisis.

Les princes faisaient aux astrologues l'accueil le plus bienveillant, tant que les prédictions qu'ils en recevaient ne venaient pas contrarier leurs desseins ou leurs vœux ; mais malheur à ces prophètes quand l'empereur et les astres n'étaient pas d'accord! Les astrologues devenaient responsables de leurs prédictions; on les jetait dans les fers, on les exilait, quelquefois même on les punissait de mort. Toutefois ce martyre ne faisait que grandir leur renommée et inspirer plus de confiance en leurs paroles. « Un astrologue n'est en crédit, écrit Juvénal, qu'autant qu'il a été chargé de fers et longtemps resserré dans les prisons d'un camp. S'il n'a jamais été condamné, c'est un homme ordinaire. Mais s'il a vu la mort de près, s'il a obtenu comme une faveur d'être seulement relégué aux Cyclades, s'il est à peine échappé des rochers de l'étroite Sériphe, on se l'arrache. »

Inde fides arti, sonuit si dextera ferro
Lævaque, si longo castrorum in carcere mansit.
Nemo mathematicus genium indemnatus habebit;
Sed qui pœnè perit, cui vix in Cyclada mitti
Contigit, et parvâ tandem caruisse Seripho.

En présence de la foi qu'on avait aux astrologues, à la cour des empereurs, on s'étonnera peut-être de voir, en certains cas, porter contre eux des défenses sévères et des châtiments redoutables. « C'est, dit M. Arnault (*Encyclopédie moderne*), que les Césars, sans jamais douter de la science astrologique, doutaient quelquefois de la science de l'astrologue. » *C'est, dirons-nous avec M. Maury*, qu'ils voyaient dans la divination astrologique une puissance dont ils voulaient se réserver à eux seuls les avantages; ils tenaient à connaître l'avenir, mais ils entendaient que leurs sujets l'ignorassent. Il eût été dangereux, en effet, que les citoyens pussent lire dans les astres *le sort réservé à leur prince*. Bien des gens qui courbaient la tête, par la pensée que l'époque de la délivrance était éloignée, s'ils l'avaient sue prochaine, auraient fièrement attendu des temps meilleurs. Et puis, prédire l'avenir peut souvent contribuer à le préparer, la prophétie devenant un motif d'action.

— *L'astrologie dans l'Europe chrétienne.* Les Arabes ayant recueilli l'héritage des sciences antiques, maintinrent l'*astrologie* au même rang que l'astronomie, et c'est sur ce pied qu'ils la transmirent aux nations chrétiennes. Pendant que l'alchimie poursuivait sans relâche le grand œuvre, l'*astrologie* découvrait dans le ciel les signes qui devaient présider aux destinées des rois, amener les catastrophes et le bouleversement des empires. Bientôt il n'y eut prince d'Italie, de France, d'Allemagne, d'Espagne ou d'Angleterre qui ne s'attachât quelque astrologue, ou au moins qui ne prît conseil des astrologues les plus renommés. Mais on pense bien qu'ainsi interrogés et consultés de toutes parts, ceux-ci se trouvèrent fort souvent en défaut, d'autant plus que, trop confiants dans leur art, ils se hasardèrent à faire quelques-unes de ces éclatantes prédictions qui ne laissent, après l'événement contraire, aucune place aux interprétations subtiles. C'est ainsi qu'en 1179 tous les astrologues chrétiens, juifs et arabes, s'accordèrent pour annoncer que la conjonction de toutes les planètes, au mois de septembre 1186, amènerait la destruction de toutes choses par la violence des vents et des tempêtes. Cette prédiction répandit partout la terreur, et les sept années qui suivirent furent pour beaucoup de personnes des années de deuil et de désolation. Plus tard Stoffler, mathématicien, qui eut l'honneur de compter Mélanchthon parmi ses auditeurs, à Tubingue, osa prédire un déluge universel pour le mois de février de l'année 1524. La prédiction retentit d'un bout du monde à l'autre. On raconte à cette occasion que les personnes crédules se munissaient de bateaux. Un docteur de Toulouse, nommé Auriol, fit construire pour lui, sa famille et ses amis, un grand navire imitant l'arche de Noé. Mais, comme le remarque Voltaire (*Dictionnaire philosophique*), le mois de février, dans lequel ce déluge devait avoir lieu, se passa sans qu'il tombât une goutte d'eau, quoique Saturne, Jupiter et Mars s'y trouvassent en conjonction dans le signe des Poissons.

Charles V s'occupait d'*astrologie* avec passion. Il fit de cette science un objet d'enseignement public et bâtit, à cet effet, rue du Foin-Saint-Jacques, une maison qu'il nomma collége de *Maître Gervais*, nom d'un docteur attaché à son service en qualité de *souverain médecin* et *astrologien*, et à ce double titre *moult estimé et stipendié d'icelui roi*. Louis XI ne négligeait aucun moyen de connaître l'avenir, et consultait indifféremment les saints et les astrologues. Jamais l'*astrologie* ne fut plus en faveur que chez les derniers Valois. Les superstitions italiennes étaient venues, à la suite de Catherine de Médicis, fortifier les superstitions françaises. Cette reine avait une grande confiance dans Nostradamus; la colonne qui existe encore sur la circonférence extérieure de la Halle au blé, était l'observatoire où elle allait consulter les astres sur la réussite de ses projets. L'*astrologie* assistait à la naissance de nos rois et faisait l'histoire de leur règne avant qu'il fût commencé. C'est elle qui donna à Louis XIII le surnom de *Juste*, parce qu'il était né sous le signe de la Balance. Quand Anne d'Autriche accoucha de Louis XIV, un astrologue, caché dans un cabinet voisin, tirait l'horoscope du royal enfant. L'*astrologie* était encore très-vivace au commencement du XVII^e siècle; mais à partir de cette époque, nous la voyons perdre chaque jour du terrain; elle cesse d'être prise au sérieux par les savants, malgré l'autorité de Tycho-Brahé et de Képler, elle cesse d'être encouragée par les rois; enfin, elle finit par s'évanouir comme une vaine chimère devant la lumière croissante des certitudes scienti-

fiques. Lalande rappelle (*art.* Astrologie *de l'Encyclopédie*) qu'on venait encore quelquefois, au commencement du XVIIIe siècle, consulter sur l'avenir des astronomes de l'Académie, et qu'en 1705 Lieutaud crut devoir mettre en tête de la *Connaissance des temps :* « On ne trouvera ici aucune prédiction, parce que l'Académie n'a jamais reconnu de solidité dans les règles que les anciens ont données pour prévoir l'avenir par les configurations des astres. »

ASTROLOGIQUE adj. (a-stro-lo-ji-ke — rad. *astrologie*). Qui appartient, qui a rapport à l'astrologie : *Pronostics* ASTROLOGIQUES. *Croyances* ASTROLOGIQUES. *Les prédictions* ASTROLOGIQUES *étaient fondées sur les aspects, c'est-à-dire sur les positions où se trouvaient le soleil, la lune et les planètes, les uns par rapport aux autres, au moment de la naissance d'une personne.* (Encycl.) ‖ Propre aux observations astrologiques, disposé pour faire l'inspection des astres :

Là, du toit du cinquième étage,
S'élève un antre aérien,
Un *astrologique* ermitage. GRESSET.

— *Figure astrologique*, Description de l'aspect général des astres au-dessus de l'horizon au moment de l'observation.

ASTROLOGIQUEMENT adv. (a-stro-lo-gi-ke-man — rad. *astrologique*). Selon les règles de l'astrologie : *Horoscope tiré* ASTROLOGIQUEMENT.

ASTROLOGUE s. m. (a-stro-lo-ghe — rad *astrologie*). Celui qui s'adonne à l'astrologie judiciaire, qui en a étudié, qui en connaît les règles : *Les* ASTROLOGUES, *en qui elle croyait, et qui lui promettaient un empire éternel, ne purent la sauver de son vainqueur.* (Boss.) *Je pensais connaître assez la science pour n'être pas trompé par les promesses d'un* ASTROLOGUE. (Desc.) *Que de deux* ASTROLOGUES, *consultés sur la vie d'un enfant et sur la saison, l'un dise que l'enfant vivra âge d'homme, l'autre non; que l'un annonce la pluie et l'autre le beau temps, il est bien clair qu'il y en aura un prophète.* (Volt.) *Quand Anne d'Autriche accoucha de Louis XIV, un* ASTROLOGUE, *caché dans un cabinet voisin, tirait l'horoscope du royal enfant.* (Jacquin.) *Les dames de la cour de Catherine de Médicis n'eussent osé rien faire sans consulter quelque* ASTROLOGUE. (Thiers.)

L'*astrologue* étonné s'émeut, s'arrête et tremble.
RAYNOUARD.

Un *astrologue* un jour se laissa choir
Au fond d'un puits; on lui dit : Pauvre bête,
Tandis qu'à peine à tes pieds tu peux voir,
Penses-tu lire au-dessus de ta tête?
LA FONTAINE.

— Loc. prov. *Ce n'est pas un grand astrologue*, Ce n'est pas un homme bien intelligent, bien habile.

Anecdotes. Cardan, médecin et célèbre mathématicien du XVe siècle, donnait dans toutes les erreurs de l'*astrologie* judiciaire. Ayant prédit qu'il mourrait à une certaine époque, il s'abstint de manger afin que sa mort confirmât sa prédiction, et que le prolongement de sa vie ne décriât point le métier.

⁂

Henri VII, roi d'Angleterre, fit un jour venir en sa présence un *astrologue* qui se mêlait de prédictions, et lui demanda s'il pourrait dire où il passerait les fêtes de Noël. L'*astrologue* fut forcé d'avouer qu'il l'ignorait : « Je suis donc meilleur *astrologue* que toi, répondit le prince, car je sais que tu les passeras dans la tour de Londres, » et il l'y fit conduire aussitôt.

⁂

Le comte de Boulainvilliers avait prédit à Voltaire qu'il mourrait infailliblement à l'âge de trente-deux ans. « J'ai eu la malice de le tromper déjà de plus de trente années, écrivait Voltaire en 1757, de quoi je lui demande humblement pardon. » Voltaire porta, comme on sait, la malice beaucoup plus loin : il ne mourut qu'à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

⁂

Un empereur irrité contre un *astrologue*, lui demandait avec menaces : « De quel genre de mort, malheureux, comptes-tu mourir? — Je mourrai, dit-il, de la fièvre. — Tu mens, reprit l'empereur, car tu vas mourir à l'instant de mort violente. » On emmenait déjà ce pauvre malheureux, lorsqu'il dit à l'empereur : « Seigneur, ordonnez que l'on me tâte le pouls, et l'on verra que j'ai la fièvre. » Cette saillie le tira d'affaire.

⁂

Hégiage, général arabe, consulta dans sa dernière maladie un *astrologue* qui eut la hardiesse de lui prédire une mort prochaine : « Puisque tu es si habile, répondit Hégiage, je ne veux pas me priver des services d'un homme tel que toi, et, puisque je vais mourir, je veux t'envoyer le premier dans l'autre monde, afin que je puisse me servir de toi dès mon arrivée. » Il lui fit aussitôt trancher la tête.

⁂

Un *astrologue*, examinant le visage de Jean Galéas, duc de Milan, osa lui dire : « Seigneur, il faut mettre ordre à vos affaires, car le nombre de vos jours est compté. — Comment le sais-tu? lui demanda le duc. — Par la connaissance que j'ai des astres, répondit l'*astrologue*. — Et toi, combien dois-tu vivre? — Ma planète me promet une longue vie. — Eh bien, reprit Galéas, ta science et ta planète ont menti, car tu vas *mourir à l'instant même,* » et il le fit pendre sur-le-champ.

⁂

Vallenstein, le célèbre général de la guerre de Trente ans, était un grand amateur d'*astrologie.* Mécontent de Képler, qui ne lui fournissait pas assez de prédictions au gré de ses caprices, il fit venir auprès de lui un astrologue italien, qu'il entretenait magnifiquement. Jamais, dans les occasions importantes, il ne prenait un parti sans l'avoir consulté. Il ne paraît pas cependant que cet astrologue lui eût prédit que l'empereur Ferdinand le ferait assassiner.

⁂

L'*astrologie* était encore très-vivace vers le milieu du XVIIe siècle. Morin, *astrologue* distingué de cette époque, était si fermement convaincu de la certitude de ce qui lui semblait une science, qu'il se hasarda à faire des prédictions à court terme, pour lesquelles il pouvait être démenti de son vivant. C'est ainsi qu'il prédit la mort de Gassendi pour la fin de juillet 1650; « mais, dit l'illustre chanoine de Digne, je ne me suis jamais mieux porté qu'à la date fatale marquée par la prédiction de Morin. »

⁂

Tibère ayant un jour consulté un *astrologue* nommé Thrasyllus, celui-ci promit au prince toutes sortes de prospérités : « Puisque tu es si habile, fit Tibère avec un sourire équivoque, pourrais-tu me dire combien de temps il te reste à vivre? » Thrasyllus comprit la menace renfermée dans cette question; et, sans s'émouvoir, il feignit de calculer la position des astres à l'époque de sa naissance; puis il s'écria d'un air effrayé : « Je suis à l'instant même menacé d'un grand péril. » Tibère, charmé de sa perspicacité et de sa présence d'esprit, le rassura et le protégea dans la suite.

⁂

Une dame était allée consulter un *astrologue;* celui-ci se mit à tracer sur une table plusieurs figures symboliques, pour chacune desquelles il lui adressa un discours fort long. La dame, impatientée et ne voyant pas venir ce qu'elle espérait, se contenta de lui donner un louis. Le sorcier, qui s'attendait à voir ses profonds calculs mieux récompensés, ajouta que les figures tracées lui apprenaient encore qu'elle n'était pas riche. Sur la réponse affirmative de la dame, il continua à regarder ses figures; puis il demanda à la visiteuse si elle n'avait rien perdu : « Si, répondit-elle; j'ai perdu l'argent que je viens de te donner. »

⁂

Avant de se rendre à la fameuse entrevue de Péronne, Louis XI avait consulté son *astrologue* Galeotti, qui lui avait répondu : « Sire, tout ira bien. » On comprend la fureur du roi à son retour. Il fait appeler Tristan, et lui dit : « Mon compère, Galeotti est dans mon cabinet; dans quelques minutes je le reconduirai; prête une oreille attentive aux mots que je lui adresserai en le congédiant. Si je lui dis : « Il y a un ciel au-dessus de nous, » qu'il soit pendu à l'instant même. Si, au contraire, je lui dis : « Allez en paix, » garde-toi de toucher à un cheveu de sa tête. » Là-dessus le roi rentre dans son cabinet, où le pauvre Galeotti l'attendait plus mort que vif. « Eh bien, sire *astrologue*, lui dit-il avec un sourire sardonique, vous qui lisez si bien dans l'avenir, pourriez-vous me dire à quelle époque vous mourrez? — Sire, répondit habilement Galeotti, ma science ne me permet pas de préciser cette date; tout ce que je sais, c'est que je mourrai trois jours avant Votre Majesté. » Cette réponse sauva l'*astrologue*. Le roi, en le reconduisant, lui serra tendrement la main, en répétant plusieurs fois : « Allez en paix, allez en paix, allez en paix; » et, à chaque reprise, il avait soin de lancer un regard significatif à maître Tristan.

⁂

Deux dames de la cour, très-richement parées, se présentent un jour chez une vieille bohémienne, dont elles avaient entendu vanter la science en *astrologie*. La sorcière consent à les mettre en rapport avec une planète bienfaisante, qui répondra à toutes leurs questions sur le passé, le présent et l'avenir; mais il faut, pour que l'opération magique réussisse, qu'elles consentent à se dépouiller momentanément de tout ce qu'elles portent sur elles, vêtement, bijoux, etc., en un mot, qu'elles offrent une reproduction complète d'Eve... avant le péché. Nos dames se récrient, mais c'est une condition indispensable. D'ailleurs, que peuvent-elles redouter? nul regard indiscret; il n'y a pas à se gêner avec son esprit familier, et, pour apprendre tant de choses curieuses, il faut bien passer sur quelques formalités. Bref, les belles visiteuses se conforment de tout point aux exigences du rit magique, et la sorcière les fait passer, dans ce trop simple appareil d'une beauté qu'on vient d'arracher au sommeil, chacune dans un cabinet séparé dont elle referme soigneusement la porte : « C'est à moi à faire le reste, leur crie-t-elle alors; attendez l'effet de mes invocations, vous ne tarderez pas à l'éprouver. » Toutes deux attendent donc, avec un frémissement d'impatiente curiosité, l'arrivée de l'esprit familier. Cinq minutes, dix minutes se passent; l'esprit ne se montre point; une demi-heure, une heure, deux heures s'écoulent, et l'esprit n'a pas encore donné le moindre signe de son approche. Elles commencèrent alors à croire qu'elles avaient été trompées, et jetèrent des cris de frayeur que les voisins entendirent facilement, car on était dans un hôtel garni. Bientôt la porte fut enfoncée par plusieurs créatures profanes qui n'avaient rien de commun avec les esprits familiers, et les belles éplorées apparurent à vingt ou trente regards dans l'absence de costume où les avait mises la sorcière. Quant à celle-ci, elle avait prudemment mis à profit le retard de l'esprit familier pour décamper au plus vite, emportant, bien entendu, les deux défroques, qui étaient d'excellent aloi. Nos curieuses durent retourner au logis sous des habits d'emprunt, mais, par compensation, bien guéries du désir de converser avec les esprits.

Astrologue (L'), roman de Walter Scott. V. GUY MANNERING.

Astrologues (CONTRE LES), petit traité de Sextus l'Empirique, philosophe grec (IIIe siècle de J.-C.). Sextus ne rapporte pas ce traité à la science de l'ordre et des mouve*ments des astres*, science déjà implicitement réfutée, dit-il, avec l'arithmétique et la géométrie, auxquelles elle peut se ramener tout à fait. Il n'a pas en vue non plus l'*astronomie* d'Eudoxe et d'Hipparque, puissance *prorrhétique* appliquée aux arts de l'agriculture et de la navigation, et fondée sur l'observation des phénomènes. Il reconnaît ce pouvoir de l'empirisme; il croit à la possibilité de prédire même des pestes et des tremblements de terre; mais il veut montrer la vanité de la science généthliaque, de cette funeste superstition que les *mathématiciens* et les *astrologues*, ainsi que les Chaldéens s'appellent eux-mêmes, ont décorée de noms magnifiques.

Après avoir exposé les prétendus principes et la *méthode* de l'astrologie, Sextus l'Empirique arrive à la réfutation. Il ne voit pas d'abord qu'*on puisse admettre entre le ciel* et la terre un *consensus* semblable à celui qui existe entre toutes les parties d'un corps vivant. Entre la tête et les membres l'union est intime, aussi la tête ne peut être affectée sans que les membres le soient en même temps; rien de pareil entre la terre et les astres. Voici maintenant une objection très-piquante : les divers événements peuvent être rangés en trois catégories : ceux qui arrivent nécessairement, ceux qui arrivent par hasard, ceux qui sont en notre puissance. Les prédictions des astrologues ne peuvent évidemment se rapporter qu'à l'une ou l'autre de ces trois catégories. Or, toute prédiction qui porte sur un événement nécessaire est inutile à la vie; car nous n'avons aucune prise sur ce qui arrive nécessairement; bon gré mal gré, il faut le subir; une prédiction ne peut être utile qu'à la condition de se rapporter à quelque chose d'évitable, c'est-à-dire à la condition de pouvoir être fausse et de manquer de certitude. D'autre part, toute prédiction qui porte sur le fortuit est impossible. Le propre du hasard, c'est d'échapper à toute loi, à toute stabilité, et par là même à toute prévision, à toute prédiction. Ce qui varie continuellement, ce qui arrive aujourd'hui d'une façon, demain d'une autre façon, ne saurait être prédit d'une manière certaine. Enfin l'impossibilité de prédire les événements qui dépendent de notre liberté, qui n'ont pas de cause prédéterminée, en un mot que nous avons la puissance de produire ou d'empêcher à volonté, est évidemment impliquée par cette puissance même. Ainsi voilà la science des Chaldéens condamnée à faire œuvre inutile si elle reste sur le terrain de la fatalité, réduite à l'impuissance si elle s'aventure sur le domaine du hasard ou du libre arbitre.

Sextus ne s'en tient pas à cet argument général. C'est l'horoscope qui est le principe et le fondement de l'*astrologie;* c'est de l'horoscope qu'il s'agit de faire justice. Toute la valeur d'un horoscope est dans la précision avec laquelle les astrologues fixent et saisissent l'instant où il faut interroger le ciel sur la destinée à prédire. Mais le moyen de fixer cet instant? On ne peut s'attacher qu'à la conception ou à l'accouchement. Or, comment déterminer l'instant de la conception? Quant à l'accouchement, il demande un certain temps pour se faire, un temps qui varie suivant les circonstances, les lieux, les impressions accidentelles de la mère, suivant les soins et l'habileté de l'accoucheur. Va-t-on prendre l'instant où les premières douleurs se font sentir? celui où une partie quelconque du fœtus est arrivée au dehors? ou bien celui où l'accouchement est complétement terminé? Voilà l'accoucheur qui tient dans ses mains les destinées de l'enfant, dont il peut souvent avancer ou retarder la naissance. Ce n'est pas tout : en supposant qu'il n'y ait pas de difficulté, pas d'arbitraire dans la manière dont l'astrologue doit prendre l'instant de l'horoscope, il faut qu'à cet instant même sa vue puisse être fixée sur les constellations et les planètes, sous peine de rapporter un oracle qui s'applique à un autre. Or, cette coïncidence absolument exacte, entre l'instant précis où l'enfant reçoit les influences sidérales, et celui où l'astrologue constate ces influences par l'inspection du ciel, est matériellement impossible. Il s'écoulera toujours un certain intervalle entre ces deux instants. Donc, pas de précision possible dans les horoscopes, et, par conséquent, pas d'horoscope valable, et par conséquent pas d'*astrologie*.

D'ailleurs, quand bien même les horoscopes pourraient être tirés exactement, ils n'échapperaient pas davantage au ridicule. S'il est vrai que le sort de chacun soit réglé par la position des planètes et des étoiles à l'instant de sa naissance, qu'on dise comment il se fait que de deux individus nés au même moment, l'un soit riche, puissant, l'autre soit dans les fers. Plusieurs étaient nés au même instant qu'Alexandre le Grand, au même instant que Platon, et cependant il n'y a eu qu'un Alexandre; qu'un Platon. Quand Miltiade écrasait des milliers de Perses à Marathon, tous ces Perses étaient-ils nés à la même heure et sous la même étoile?

ASTROLOME s. m. (a-stro-lo-me — du gr. *astron*, astre; *lôma*, bordure). Bot. Genre de plantes de la famille des épacridées, arbres feuillus, bas, le plus souvent diffus ou décombants, de la Nouvelle-Hollande, et dont on cultive quelques espèces dans les serres.

ASTROMANCIE s. f. (a-stro-man-sî — du gr. *astron*, astre; *manteia*, divination). Divination qui se pratique par l'inspection des astres.

ASTROMANCIEN, IENNE s. (a-stro-man-si-ain, i-è-ne — rad. *astromancie*). Celui, celle qui exerce l'astromancie.

ASTROMARCHANTIE s. f. (a-stro-mar-kan-tî — rad. *astre* et *marchantie*). Bot. Section du genre marchantie, famille des hépatiques, dont le pédoncule est situé au centre du réceptacle femelle.

ASTROMÈTRE s. m. (a-stro-mè-tre — du gr. *astron*, astre; *metron*, mesure). Astr. Instrument servant à mesurer les diamètres apparents des astres et les petites distances entre les étoiles. V. HÉLIOMÈTRE.

ASTROMÉTRIE s. f. (a-stro-mé-trî — rad. *astromètre*). Astr. Art de mesurer, à l'aide de l'astromètre, les diamètres apparents des astres et les petites distances des étoiles.

ASTROMÉTRIQUE adj. (a-stro-mé-tri-ke — rad. *astrométrie*). Astr. Qui appartient, qui a rapport à l'astrométrie.

ASTRONE s. m. (a-stro-ne — du gr. *astron*, astre). Bot. Genre de plantes de la famille des térébinthacées, comprenant des arbres résineux de l'Amérique équatoriale.

ASTRONIE s. f. (a-stro-nî — du gr. *astron*, astre). Bot. Genre de plantes de la famille des mélastomacées, comprenant trois espèces propres à l'Asie équatoriale.

ASTRONOME s. m. (a-stro-no-me — rad. *astronomie*). Celui qui connaît l'astronomie, qui s'y livre ou l'enseigne. *Un savant* ASTRONOME. *C'était le plus grand* ASTRONOME *de son temps. Ce sont les travaux des* ASTRONOMES *qui nous donnent des yeux, et nous dévoilent la prodigieuse magnificence de ce monde, presque uniquement habité par des aveugles.* (Fonten.) *Il est nécessaire, pour la perfection de cette science, que les* ASTRONOMES *de tous les siècles se transmettent leurs connaissances, et se donnent la main.* (Fonten.) *Ce même Halley eut, quoique simple* ASTRONOME, *le commandement d'un vaisseau du roi.* (Volt.) *Le vulgaire, habitué à juger sur les apparences, s'étonne que l'*ASTRONOME *ose assigner exactement l'époque et la durée des phénomènes célestes, prétende connaître la distance, la marche, le volume, la masse de corps placés à des distances prodigieuses.* (Bailly.) *La vraie philosophie est d'être* ASTRONOME *en astronomie, chimiste en chimie, et politique dans la politique.* (Rivarol.) *Les bergers d'Egypte, qui observèrent que quelques astres, après une certaine période, venaient correspondre au même endroit du ciel, furent les premiers* ASTRONOMES. (Brill.-Sav.) *Il y avait encore, il n'y a pas trente ans, des scandales dans le ciel; il y avait des planètes réfractaires aux tables des* ASTRONOMES. (Royer-Collard.) *Une place devint vacante au Bureau des longitudes : je fus nommé* ASTRONOME *adjoint.* (Arago.)

— Adjectiv. Qui s'occupe d'astronomie, qui se livre à l'astronomie : *Un mathématicien* ASTRONOME. *A part l'idée privilégiée que Bailly avait d'un peuple* ASTRONOME *primitif, ses ouvrages sont remplis de recherches curieuses et importantes, exposées avec tout l'agrément du style.* (C. Bailly.)

ASTRONOME (L'), chroniqueur et astronome français du IXe siècle, dont le véritable nom est inconnu, et qu'on a pris l'habitude de désigner sous le nom de la science qu'il cultivait. Il passa une partie de sa vie à la cour de Louis le Débonnaire. On a de lui une intéressante *Vie de Louis le Débonnaire*, traduite par le président Cousin, et plus récemment encore par M. Guizot.

Astronome (LE PETIT), titre d'un recueil dont on se servait à Alexandrie. Il contenait les ouvrages suivants : les trois livres des *Sphériques* de Théodose, les *Données*, l'*Optique* et les *Phénomènes* d'Euclide; le livre des *Habitations*, les deux livres des *Jours et des Nuits* de Théodose, les deux ouvrages d'Autolycus *Sur la sphère en mouvement* et les *Levers et les Couchers*, le livre d'Aristarque de Samos *Sur les grandeurs et les distances*, le livre des *Ascensions* d'Hypsiclès; enfin les trois *Livres sphériques* de Ménélaüs. A l'exception du dernier livre de Ménélaüs, nous possédons tous ces ouvrages : il semble que le parti qu'on en

pouvait tirer pour la pratique était assez peu considérable; mais à côté des observateurs il y avait probablement des professeurs qui enseignaient la partie spéculative.

ASTRONOMIE s. f. (a-stro-no-mî — du gr. *astron*, astre; *nomos*, loi). Science qui a pour objet de faire connaître les astres, leur constitution, leurs positions relatives et les lois de leurs mouvements : *Etudier l'*ASTRONOMIE. *Cours, leçons d'*ASTRONOMIE. ASTRONOMIE *planétaire.* ASTRONOMIE *cométaire.* ASTRONOMIE *physique.* ASTRONOMIE *pratique, etc. Traité d'*ASTRONOMIE. *Les principes de l'*ASTRONOMIE *sont certains.* (Acad.) *L'*ASTRONOMIE *est la fille très-sage d'une mère très-folle. L'*ASTRONOMIE *est à l'astrologie ce que la religion est à la superstition. Thalès a été le premier de tous les Grecs qui se soit appliqué à la physique et à l'*ASTRONOMIE. (Fén.) *L'*ASTRONOMIE *est née dans la Chaldée, comme la géométrie naquit, dit-on, en Egypte.* (Fonten.) *Quand on commence à posséder quelques principes d'*ASTRONOMIE, *on ne peut mieux faire que de lire les* Institutions *de M. Lemonnier, et tous les articles de M. d'Alembert, concernant cette science.* (Volt.) *L'*ASTRONOMIE *physique est une des sciences qui font le plus d'honneur à la philosophie moderne.* (D'Alemb.) *L'*ASTRONOMIE *est une science à laquelle nous conduit l'aspect des cieux.* (Bailly.) *Le siècle actuel a commencé de la manière la plus heureuse pour l'*ASTRONOMIE. (Laplace.) *De toutes les sciences naturelles, l'*ASTRONOMIE *est celle qui présente le plus long enchaînement de découvertes.* (Laplace.) *L'*ASTRONOMIE *vraiment digne de ce nom est une science toute moderne; elle ne date que du* XVI^e^ *siècle.* (Arago.) *C'est depuis que l'*ASTRONOMIE *a découvert que la terre tourne autour du soleil, qu'elle est devenue une science aussi vaste que certaine et presque mathématique.* (Arago.) *L'*ASTRONOMIE *doit nous faire connaître tout ce qui a été découvert sur la nature et les propriétés des corps célestes.* (Duckett.) *L'*ASTRONOMIE *est supérieure à la géométrie, parce qu'à la notion de l'espace elle unit la notion du temps.* (E. Pelletan.)

> . . . L'*astronomie* eut les champs pour berceau;
> Cette fille des cieux illustra le hameau.
>
> DE FONTANES.

— Branche de cette science qui a pour but la connaissance spéciale d'une classe de corps célestes : ASTRONOMIE *cométaire.* ASTRONOMIE *planétaire. Vouloir que l'*ASTRONOMIE *cométaire marche de pair avec l'*ASTRONOMIE *planétaire, c'est demander que l'œuvre d'une semaine soit comparable à celle de vingt siècles accumulés.* (Arago.) ‖ Ensemble des connaissances astronomiques d'un peuple ou d'un individu : *L'*ASTRONOMIE *des Arabes. L'*ASTRONOMIE *des Chinois. L'*ASTRONOMIE *des Romains. L'*ASTRONOMIE *des Anglais. L'*ASTRONOMIE *de Moïse est un peu embarrassante aujourd'hui.* ‖ Traité de cette science : *L'*ASTRONOMIE *d'Herschel. L'*ASTRONOMIE *de Francœur. L'*ASTRONOMIE *de Delambre. L'*ASTRONOMIE *de Lalande. L'*ASTRONOMIE *populaire de François Arago.*

— Iconogr. Les anciens avaient fait de la muse Uranie la personnification de l'*astronomie;* ils lui donnaient pour attributs principaux une sphère, une couronne d'étoiles, des instruments de mathématiques. (V. URANIE.) Rangée au nombre des sept arts libéraux par le moyen âge, l'Astronomie fut représentée sous la figure d'une belle femme, tenant à la main tantôt une rose des vents, tantôt un boisseau plein d'eau, au-dessus duquel sont indiqués quelques astres. (V. ARTS LIBÉRAUX.) Les artistes modernes ont traité ce sujet de bien des manières différentes : un bas-relief de Paul Ponce, au Louvre, représente l'Astronomie sous la figure d'Atlas soutenant le monde et contemplant le ciel; un autre bas-relief, de Th. Poissant, qui décore l'hôtel de Colbert, à Paris, nous montre une femme debout, avec des ailes dans les cheveux, le pied droit posé sur des volumes entassés, tenant de la main droite un style, dont elle se sert pour montrer une sphère sur laquelle elle est accoudée. On voit au musée de Dresde une belle figure allégorique de l'Astronomie, peinte par Massimo Stanzioni. M. Chaplin a exposé, en 1859, un petit tableau sur le même sujet.

— **Encycl.** I. — DÉFINITION, OBJET ET DIVISIONS DE L'ASTRONOMIE. L'*astronomie* comprend toutes les notions relatives aux corps célestes, à leurs mouvements, à leur distribution dans l'espace, à leurs distances mutuelles, à leur figure et à leur constitution physique. « De toutes les sciences naturelles, dit Laplace, l'*astronomie* est celle qui présente le plus long enchaînement de découvertes. Il y a extrêmement loin de la première vue du ciel à la vue générale par laquelle on embrasse aujourd'hui les états passés et futurs du système du monde. Pour y parvenir, il a fallu observer les astres pendant un grand nombre de siècles; reconnaître dans leurs apparences les mouvements réels de la terre; s'élever aux lois des mouvements planétaires, et de ces lois au principe de la pesanteur universelle; redescendre enfin de ce principe à l'explication complète de tous les phénomènes célestes jusque dans leurs moindres détails. Voilà ce que l'esprit humain a fait dans l'*astronomie.* »

Dans sa classification des connaissances humaines, Ampère fait de la science des astres, qu'il désigne sous le nom d'*uranologie* (science du ciel), une science du *premier ordre*, appartenant à l'*embranchement* des sciences mathématiques, *sous-embranchement* des sciences physico-mathématiques. Tandis que, dans la mécanique, les mouvements ne sont considérés que comme possibles, l'uranologie traite des mouvements effectifs, soit apparents, soit réels, des globes semés dans l'espace, et des forces qui déterminent ces mouvements. L'uranologie se divise en quatre branches, correspondant aux quatre grandes époques des longs travaux par lesquels le génie de l'homme a pénétré les mystères du ciel : l'*uranographie*, l'*héliostatique*, l'*astronomie* et la *mécanique céleste.* L'*uranographie* s'occupe de tout ce que le spectacle du ciel offre à l'observation immédiate. Elle décrit ces groupes d'étoiles qu'on a nommés constellations, le mouvement diurne commun à tous les astres, le mouvement annuel du soleil, l'inclinaison de l'écliptique, la manière dont cette inclinaison produit l'inégale durée des jours et des nuits et toutes les vicissitudes des saisons; elle étudie le mouvement des planètes, celui de la lune et ses phases, et, à l'aide du télescope, elle observe les taches du soleil, les divers accidents qu'offrent le disque de la lune et ceux des planètes, les phases de ces dernières, etc. L'*héliostatique* (*élios*, soleil; *statos*, qui se tient immobile, en repos) a pour objet d'expliquer toutes les apparences célestes, en montrant comment elles résultent des mouvements réels de la terre sur son axe, de la terre et des planètes autour du soleil, et en supposant ce dernier immobile au centre du système planétaire. L'étude des lois de Kepler et des procédés par lesquels on donne aux observations astronomiques toute la perfection dont elles sont susceptibles, forme la troisième division de l'uranologie, à laquelle Ampère réserve le nom d'*astronomie* (lois des astres). Enfin, la *mécanique céleste* nous apprend comment l'attraction universelle, force inhérente à toutes les particules de la matière, produit les mouvements célestes; elle nous fait connaître la cause des inégalités planétaires, et nous procure les moyens de les calculer.

MM. Transon et J. Reynaud (*Encyclopédie nouvelle*) divisent l'*astronomie* en *astronomie élémentaire*, *astronomie systématique* et *astronomie physique.* L'*astronomie élémentaire* correspond à l'uranographie d'Ampère. L'*astronomie systématique* est la mise en œuvre, la composition ou systématisation des éléments recueillis à l'aide de l'observation immédiate; c'est la science des mouvements réels déduite des mouvements apparents. A cette branche se rattachent les tentatives d'explication de Ptolémée et de Tycho-Brahé, aussi bien que la théorie de Copernic. Il convient d'y comprendre également l'étude des lois de Kepler, laquelle ne peut être séparée qu'arbitrairement de l'héliostatique. En effet, d'une part, la science du mouvement réel requiert, pour sa perfection, l'établissement rigoureux des lois de ce mouvement; d'autre part, la théorie de Copernic peut être considérée comme une première ébauche des vraies lois des astres, ébauche que Kepler a ensuite perfectionnée en continuant de combiner, de systématiser les résultats de l'observation. La considération des causes donne lieu à la troisième branche de l'*astronomie*, ou *astronomie physique.* MM. Transon et J. Reynaud voient, en outre, se constituer dans l'avenir une quatrième branche de la science astronomique, l'*astronomie téléologique*, que Kepler avait prise pour but constant de ses travaux, qu'il croyait même avoir fondée, et qui doit nous « dévoiler les raisons d'harmonie, les conditions d'analogie, les fins providentielles d'après lesquelles les éléments numériques de chaque système planétaire ont été choisis. »

« Pour se faire une juste idée générale de la nature et de la composition de l'*astronomie*, dit Auguste Comte, il est indispensable, en sortant des définitions vagues qu'on en donne encore habituellement, de commencer par circonscrire avec exactitude le véritable champ des connaissances positives que nous pouvons acquérir à l'égard des astres. » Le fondateur de la philosophie positive procède à cette délimitation du domaine de l'*astronomie* en faisant remarquer que, parmi les trois sens propres à nous faire apercevoir l'existence des corps éloignés, celui de la vue est évidemment le seul dont nous puissions user dans les recherches astronomiques. « Il ne saurait, dit-il, exister aucune *astronomie* pour des espèces aveugles, quelque intelligentes qu'on voulût les imaginer, et pour nous-mêmes, les astres obscurs, qui sont peut-être plus nombreux que les astres visibles, échappent à toute étude réelle, leur existence pouvant tout au plus être soupçonnée par induction. Toute recherche qui n'est point finalement réductible à de simples observations visuelles, nous est donc interdite au sujet des astres, qui sont ainsi, de tous les êtres naturels, ceux que nous pouvons connaître sous les rapports les moins variés. Nous concevons la possibilité de déterminer leurs formes, leurs distances, leurs grandeurs et leurs mouvements, tandis que nous ne saurions jamais étudier par aucun moyen leur composition chimique ou leur structure minéralogique, et, à plus forte raison, la nature des corps organisés qui vivent à leur surface. En un mot, nos connaissances positives, par rapport aux astres, sont nécessairement limitées à leurs seuls phénomènes géométriques et mécaniques, sans pouvoir nullement embrasser les autres recherches physiques, chimiques, physiologiques, que comportent les êtres accessibles à tous nos divers moyens d'observation. » A ces considérations on peut objecter d'abord, d'une manière générale, que c'est une singulière présomption de prétendre fixer, dans une science quelconque, la limite de l'inaccessible et de l'accessible; de venir dire aux efforts et aux espérances : vous irez jusque-là, mais vous n'irez pas plus loin. Il est d'ailleurs facile de comprendre que ce qui limite nos connaissances relativement aux astres, ce n'est pas l'emploi forcément unique du sens de la vue dans les recherches astronomiques, mais bien l'insuffisante perfection de ce sens. La vue ne nous donne pas seulement des formes, des grandeurs, des distances, des mouvements; elle nous donne encore des phénomènes de coloration; or, de tels phénomènes sont précisément de nature à traduire à nos yeux la composition chimique des corps. On sait que l'analyse spectrale a donné un éclatant démenti à Auguste Comte; que, grâce à cette belle découverte, la chimie a pu sortir des limites où l'enchaînait la nécessité de toucher les corps pour en déterminer la nature; qu'elle a suivi l'*astronomie* dans le ciel, et que le spectre solaire est devenu le témoin de la constitution chimique de l'atmosphère solaire.

Quoi qu'il en soit, se fondant sur les limites qu'il lui a imposées, Auguste Comte croit donner de l'*astronomie* une définition suffisamment large en lui assignant pour objet de découvrir les lois des phénomènes géométriques et des phénomènes mécaniques que nous présentent les corps célestes. De cette définition résulte la division naturelle de la science astronomique en deux parties profondément distinctes, quoique maintenant combinées de la manière la plus heureuse : 1° l'*astronomie géométrique* ou *géométrie céleste*, qui, pour avoir eu si longtemps avant l'autre le caractère scientifique, a conservé encore le nom d'*astronomie proprement dite;* 2° l'*astronomie mécanique* ou *mécanique céleste*, dont Newton est le fondateur. Auguste Comte fait remarquer que la *géométrie céleste* est, par sa nature, beaucoup plus simple que la *mécanique céleste*, et qu'elle en est indépendante. Dans l'*astronomie* géométrique, en effet, il ne s'agit que de déterminer la forme et la grandeur des corps célestes, et d'étudier les lois géométriques suivant lesquelles leurs positions varient, sans considérer ces déplacements relativement aux forces qui les produisent. Aussi a-t-elle pu faire et a-t-elle fait réellement les progrès les plus importants avant que la mécanique céleste eût aucun commencement d'existence. Au contraire, la mécanique céleste est, par sa nature, essentiellement dépendante de la géométrie céleste, sans laquelle elle ne saurait avoir aucun fondement solide. Son objet, en effet, est d'analyser les mouvements effectifs des astres, afin de les ramener, d'après les règles de la mécanique rationnelle, à des mouvements élémentaires régis par une loi mathématique universelle et invariable, et, en partant ensuite de cette loi, de perfectionner à un haut degré la connaissance des mouvements réels, en les déterminant *a priori* par des calculs de mécanique générale, empruntant à l'observation directe le moins de données possibles. C'est par là que s'établit, de la manière la plus naturelle, la liaison de l'*astronomie* avec la physique, liaison devenue telle aujourd'hui, que plusieurs grands phénomènes forment de l'une à l'autre une transition presque insensible.

A cette division naturelle de l'*astronomie* en géométrique et mécanique, et qui est relative à la nature des phénomènes que l'on considère, Auguste Comte ajoute une autre division, non moins naturelle, relative à l'espèce de corps célestes dont on étudie les phénomènes. Les corps célestes se divisent en classes très-distinctes : les uns semblent fixés dans le firmament et conserver invariablement les mêmes positions relatives : ce sont les *étoiles fixes;* les autres, en petit nombre, changent continuellement de position relativement aux étoiles, et accomplissent une révolution complète de la sphère, dans un espace de temps plus ou moins grand : ce sont les *planètes.* Les planètes tournent autour du soleil. Quelques-unes sont accompagnées d'autres corps plus petits qui tournent autour d'elles, comme la lune autour de la terre, et qui ont reçu le nom de *satellites.* D'autres corps, qui tournent autour du soleil comme les planètes, mais qui diffèrent singulièrement de ces dernières sous plusieurs rapports, ont reçu le nom de *comètes.* Le soleil, les planètes, les satellites et les comètes forment un système dont tous les membres sont unis entre eux, et agissent les uns sur les autres, en vertu de la gravitation universelle. Ce système, dont le soleil est le centre, et dont notre terre fait partie, nous offre évidemment un sujet d'étude bien circonscrit, susceptible d'une exploration complète, et qui devait nous conduire aux connaissances les plus satisfaisantes. La partie de l'*astronomie* qui s'en occupe, l'*astronomie solaire*, comporte une tout autre perfection que celle qui étudie les étoiles fixes. Cette dernière, l'*astronomie stellaire* ou *sidérale*, semble devoir rester toujours dans l'enfance, du moins relativement à l'*astronomie solaire.* « Sans renoncer entièrement, dit Auguste Comte, à l'espoir d'obtenir quelques connaissances sidérales, il faut concevoir l'*astronomie* positive comme consistant essentiellement dans l'étude géométrique et mécanique du petit nombre de corps célestes qui composent le *monde* dont nous faisons partie. Quant à ces astres innombrables, disséminés dans le ciel, ils n'ont guère, pour l'astronome, d'autre intérêt principal que celui de nous servir de jalons dans nos observations, leurs positions pouvant être regardées comme fixes relativement aux mouvements intérieurs de notre système, seul objet essentiel de notre étude. »

Auguste Comte se console de cette imperfection inévitable de l'*astronomie* stellaire, en considérant qu'il existe, dans toutes les classes de nos recherches, et sous tous les grands rapports, une harmonie constante et nécessaire entre l'étendue de nos vrais besoins intellectuels et la portée de nos connaissances réelles; que si l'étude la plus parfaite possible des lois du système solaire est pour nous d'un intérêt capital, la notion exacte de l'univers ne nous offre point de véritable importance, les phénomènes intérieurs de chaque système solaire étant essentiellement indépendants des phénomènes plus généraux relatifs à l'action mutuelle des soleils.

On doit remarquer que cette séparation du point de vue *solaire* et du point de vue *universel*, de l'idée de *monde* et de l'idée d'*univers*, celle-ci comprenant l'ensemble des corps célestes, et celle-là seulement les astres dont se compose notre système solaire, était impossible, malgré la distinction de tout temps établie entre les fixes et les planètes, tant que l'*astronomie* a professé la croyance à l'immobilité de la terre. D'après cette croyance, en effet, tous les astres constituaient, malgré leurs caractères propres et la diversité de leurs mouvements, un véritable système général ayant la terre pour centre évident. Au contraire, la connaissance du mouvement de notre globe, en transportant subitement toutes les étoiles à des distances infiniment plus considérables que les plus grands intervalles planétaires, n'a plus laissé, dans notre pensée, de place à l'idée réelle et sensible de *système*, qu'à l'égard du très-petit groupe dont nous faisons partie autour du soleil. Au dualisme fictif : *ciel et terre*, elle a substitué le dualisme réel : *univers et monde.*

II. — CARACTÈRES GÉNÉRAUX DE LA SCIENCE ASTRONOMIQUE. Notre art d'observer se compose, en général, de trois procédés : 1° l'*observation* proprement dite ou passive, qui consiste à noter les faits tels qu'ils se présentent, sans modifier les circonstances qui les accompagnent; 2° l'*expérience* ou observation active, qui consiste à modifier les phénomènes par des circonstances artificielles instituées en vue d'une plus parfaite exploration; en un mot, à surprendre les secrets de la nature en essayant de l'imiter; 3° la *comparaison*, c'est-à-dire la considération d'une suite de cas analogues présentant le même phénomène dans des conditions diverses de complexité et de simplicité. Auguste Comte fait observer que l'*astronomie* est nécessairement bornée au premier de ces trois procédés, à la simple observation. L'expérience, dit-il, y est évidemment impossible, et quant à la comparaison, elle n'y existerait que si nous pouvions observer directement plusieurs systèmes solaires; ce qui ne saurait avoir lieu. Mesurer des angles et compter des temps écoulés, tels sont les seuls moyens par lesquels notre intelligence puisse procéder à la découverte des phénomènes célestes. Si peu étendus, si peu variés que soient ces moyens, ils sont parfaitement en rapport avec la simplicité des phénomènes astronomiques; car il ne faut pas autre chose pour observer des phénomènes géométriques ou des phénomènes mécaniques, des grandeurs ou des mouvements.

Ces réflexions ne sont qu'à moitié vraies. Sans doute, l'*astronomie* ne comporte pas l'usage direct du procédé expérimental; mais l'expérience peut s'y appliquer indirectement, comme à la physiologie humaine. On peut dire que c'est grâce aux expériences sur les mouvements curvilignes que la nature des mouvements célestes a été connue; que c'est grâce aux expériences sur la chute des corps que la gravité est devenue l'attraction universelle. Quant à la comparaison, il est évident que nous lui devons la théorie cosmogonique de Laplace (V. COSMOGONIE). On a remarqué que, dans les branches de la physique où les hypothèses sur les causes et la nature des phénomènes ne peuvent être soumises au contrôle des recherches expérimentales, les progrès ont toujours été lents, incertains, irréguliers, tandis que dans celles où l'expérience peut porter son flambeau, ils ont été rapides, sûrs et faciles. Malgré la simplicité des phénomènes dont elle s'occupe, l'*astronomie* a marché avec lenteur, tant qu'elle a dû suppléer à l'absence d'expériences par la continuité des observations. Mais du jour où elle devint une branche de la mécanique, science essentiellement expérimentale, c'est-à-dire dont chaque principe peut être soumis à une épreuve immédiate et décisive, elle prit un développement rapide, et fit des progrès tels, qu'on n'a pas craint d'avancer que les observations faites dans les premiers âges fussent-elles détruites, on pourrait, avec celles qui ont eu lieu dans un seul observatoire, pendant la vie d'un homme, déduire les premières, et, pour ainsi dire, restaurer l'ensemble tel qu'il existait d'abord.

Toute science est constituée par l'observation et le raisonnement. Mais entre toutes les sciences, l'*astronomie* est celle où la part de

l'observation est la plus faible et la part du raisonnement la plus grande. On peut dire sans exagération, avec Auguste Comte, que les phénomènes, quelque réels qu'ils soient, y sont pour la plupart essentiellement construits par notre intelligence; car on ne saurait *voir* immédiatement la figure de la terre, ni la courbe décrite par une planète, ni même le mouvement journalier du ciel : notre esprit seul peut former ces diverses notions, en combinant par des raisonnements, souvent très-prolongés et fort complexes, des sensations isolées, que sans cela leur incohérence rendrait presque entièrement insignifiantes. De là le caractère éminemment rationaliste, anti-empirique de l'*astronomie;* de là l'emploi facile, étendu, continuel, dans cette science, des méthodes et des théories mathématiques; de là une certitude et une faculté de prévision qui nous offrent le type de la certitude et de la prévision scientifiques. Rien ne montre mieux le caractère rationaliste de l'*astronomie* que l'étude de son développement. Chacun de ses progrès nous apparaît comme un effort de la raison pour séparer, dans les données sensibles, ce qu'il y a d'objectif de ce qu'il y a de subjectif, comme une rectification d'une erreur, d'une illusion de la vue. Illusions sur la forme du ciel et de la terre, sur les limites du monde, sur les distances et les grandeurs des astres, et enfin sur les mouvements célestes, sont tour à tour ruinées, et sur ces ruines successives s'avance le véritable système du monde.

C'est l'*astronomie* qui, la première, a introduit dans les esprits l'idée des lois de la nature et de la permanence de ces lois; c'est elle qui a commencé à limiter l'empire de l'élément surnaturel, du miracle, en excluant des grands phénomènes cosmiques l'intervention de toute volonté particulière. Devant la sûreté de ses prédictions ont disparu les terreurs superstitieuses causées par les éclipses, les comètes, etc. Un autre coup plus terrible encore porté au surnaturalisme, c'est la petite place qu'elle a faite à la terre, et par là même à l'homme, dans l'univers. En niant la subordination de l'univers à la terre et à l'homme, en transformant, sinon en détruisant complétement la doctrine des causes finales, elle a sapé par la base toutes les révélations, toutes les religions. On s'explique aisément la répugnance instinctive avec laquelle fut accueilli par les esprits religieux le système de Copernic, la réaction de Tycho-Brahé, et l'acharnement opiniâtre du pouvoir sacerdotal contre Galilée.

Nous ne pouvons mieux terminer ces considérations sur les caractères généraux de la science astronomique, qu'en citant le beau passage suivant de Laplace : « L'*astronomie*, par la dignité de son objet et la perfection de ses théories, est le plus beau monument de l'esprit humain, le titre le plus noble de son intelligence. Séduit par les illusions des sens et de l'amour-propre, l'homme s'est regardé longtemps comme le centre du mouvement des astres, et son vain orgueil a été puni par les frayeurs qu'ils lui ont inspirées. Enfin, plusieurs siècles de travaux ont fait tomber le voile qui lui cachait le système du monde. Alors il s'est vu sur une planète presque imperceptible dans le système solaire, dont la vaste étendue n'est elle-même qu'un point insensible dans l'immensité de l'espace. Les résultats sublimes auxquels cette découverte l'a conduit sont bien propres à le consoler du rang qu'elle assigne à la terre, en lui montrant sa propre grandeur dans l'extrême petitesse de la base qui lui a servi pour mesurer les cieux. Conservons avec soin, augmentons le dépôt de ces hautes connaissances, les délices des êtres pensants. Elles ont rendu d'importants services à la navigation et à la géographie; mais leur plus grand bienfait est d'avoir dissipé les craintes produites par les phénomènes célestes, et détruit les erreurs nées de l'ignorance de nos vrais rapports avec la nature; erreurs et craintes qui renaîtraient promptement, si le flambeau des sciences venait à s'éteindre. »

III. — HISTOIRE DE L'ASTRONOMIE. A l'exemple de Laplace, nous diviserons l'histoire de l'*astronomie* en quatre périodes : 1° de l'*astronomie* ancienne jusqu'à la fondation de l'école d'Alexandrie; 2° de l'*astronomie* depuis la fondation de l'école d'Alexandrie jusqu'aux Arabes; 3° de l'*astronomie* depuis Ptolémée jusqu'à son renouvellement en Europe; 4° de l'*astronomie* dans l'Europe moderne.

Première période. — De l'astronomie jusqu'à la fondation de l'école d'Alexandrie. « Le spectacle du ciel, dit Laplace, dut fixer l'attention des premiers hommes, surtout dans les climats où la sérénité de l'air invitait à l'observation des astres. On eut besoin, pour l'agriculture, de distinguer les saisons et d'en connaître le retour. On ne tarda pas à s'apercevoir que le lever et le coucher des principales étoiles, au moment où elles se plongent dans les rayons solaires, où quand elles s'en dégagent, pouvaient servir à cet objet. Aussi, voit-on chez presque tous les peuples ce genre d'observations remonter jusqu'aux temps dans lesquels se perd leur origine. Mais quelques remarques grossières sur le lever et le coucher des étoiles ne formaient point une science; et l'*astronomie* n'a commencé qu'à l'époque où, les observations antérieures ayant été recueillies et comparées entre elles, et les mouvements célestes ayant été suivis avec plus de soin qu'on ne l'avait fait encore, on essaya de déterminer les lois de ces mouvements. Celui du soleil dans un orbe incliné à l'équateur, le mouvement de la lune, la cause de ses phases et de ses éclipses, la connaissance des planètes et de leurs révolutions, la sphéricité de la terre et sa mesure, ont pu être l'objet de cette antique *astronomie;* mais le peu de monuments qui nous en reste est insuffisant pour en fixer l'époque et l'étendue. »

L'*astronomie* des premiers temps se bornait aux observations du lever et du coucher des principales étoiles, de leurs occultations par la lune et les planètes, et des éclipses. On suivait la marche du soleil au moyen des étoiles qu'effaçait la lumière des crépuscules, et par les variations des ombres méridiennes des gnomons; on déterminait le mouvement des planètes par les étoiles dont elles s'approchaient dans leur cours. Pour reconnaître tous ces astres et leurs mouvements divers, on partagea le ciel en constellations; et cette zone céleste, nommée *zodiaque*, dont le soleil, la lune et les planètes alors connues ne s'écartaient jamais, fut divisée dans les douze constellations suivantes : le Bélier, le Taureau, les Gémeaux, l'Ecrevisse, le Lion, la Vierge, la Balance, le Scorpion, le Sagittaire, le Capricorne, le Verseau, les Poissons. On les nomma *signes* parce qu'elles servaient à distinguer les saisons; ainsi, l'entrée du soleil dans la constellation du Bélier marquait, au temps d'Hipparque, l'origine du printemps : cet astre parcourait ensuite le Taureau, les Gémeaux, l'Ecrevisse, etc. Mais le mouvement rétrograde des équinoxes changea, quoique avec lenteur, la correspondance des constellations avec les saisons de l'année; et, à l'époque de ce grand astronome, elle était déjà fort différente de celle qui avait eu lieu à l'origine du zodiaque. Cependant, l'*astronomie* ayant eu besoin de signes pour indiquer le mouvement des astres, on continua de désigner, comme Hipparque, l'origine du printemps par l'entrée du soleil dans le Bélier. Alors on distingua les constellations des signes du zodiaque, qui ne furent plus qu'une chose fictive, propre à indiquer la marche des corps célestes.

Laplace ne pense pas que les noms des constellations du zodiaque leur aient été donnés au hasard. Suivant lui, quelques-uns de ces noms seraient relatifs au mouvement du soleil; l'Ecrevisse, par exemple, et le Capricorne indiqueraient la rétrogradation de cet astre aux solstices; la Balance désignerait l'égalité des jours et des nuits à l'équinoxe; les autres noms se rapporteraient à l'agriculture et au climat du peuple chez lequel le zodiaque a pris naissance.

— *Astronomie chinoise.* « Les Chinois, dit Laplace, sont, de tous les peuples, celui dont les annales nous offrent les plus anciennes observations que l'on puisse employer dans l'*astronomie*. Les premières éclipses dont elles font mention, ne peuvent servir qu'à la chronologie, par la manière vague dont elles sont rapportées; mais ces éclipses prouvent qu'à l'époque de l'empereur Yao, plus de deux mille ans avant notre ère, l'*astronomie* était cultivée en Chine comme base des cérémonies. » M. Biot confirme cette opinion de Laplace sur l'antiquité de l'*astronomie* chinoise. Voici comment il caractérise cette *astronomie*. « L'*astronomie* des Chinois n'a rien de théorique, rien même qui soit naturellement démontré, ou que l'on suppose avoir besoin de l'être. C'est un assemblage de procédés d'observation d'une simplicité primitive, appliqués suivant des conventions invariablement fixes, pour en déduire des résultats universellement acceptés. Tout cela établi depuis les anciens temps de l'empire chinois, et transmis d'âge en âge à titre de rites, devant servir de règles non-seulement au peuple, mais aussi aux souverains, conservateurs suprêmes des lois du ciel, dont ils sont les représentants sur la terre. » Plus loin, le savant astronome insiste sur le caractère pratique et gouvernemental que l'*astronomie* a toujours présenté en Chine. « L'*astronomie* chinoise, dit-il, a, dans tous les siècles, été une œuvre de gouvernement. Son principal office consiste à préparer, chaque année, plusieurs mois à l'avance, le calendrier impérial qui, transmis par le *Tu-sse*, le *grand historien*, à tous les grands fonctionnaires de l'Etat, leur fournit les indications qu'ils doivent suivre pour régler avec uniformité, dans tout l'empire, les travaux administratifs; et le soin de les en instruire est un droit, en même temps qu'un devoir du souverain. Elle est chargée, en outre, de l'avertir personnellement des phénomènes extraordinaires qui arrivent dans le ciel, pour en tirer les présages favorables ou défavorables qui concernent son gouvernement. Aussi, mus par ces deux intérêts purement pratiques, a-t-on vu de tout temps les empereurs chinois établir des observatoires particuliers dans leurs résidences, y attacher des astronomes officiels, souvent prendre part eux-mêmes à leurs travaux, s'en faire rendre périodiquement compte, et célébrer les principales phases de l'année légale par des cérémonies publiques dont l'usage s'est religieusement conservé. »

Dès les temps les plus reculés, les Chinois observaient d'une manière constante les passages des astres au méridien, et fixaient les époques de ces passages au moyen des horloges d'eau. Vingt-huit étoiles réparties sur le contour du ciel, et toujours les mêmes, leur servaient comme autant de signaux fixes auxquels ils rapportaient les positions relatives des astres ainsi observés. De cette seule pratique, invariablement suivie depuis un temps immémorial, ils ont su déduire par eux-mêmes les durées moyennes des révolutions du soleil, de la lune et des planètes, et les périodes de temps qui ramènent ces astres en conjonction et en opposition entre eux. Ils avaient reconnu que l'année solaire surpasse trois cent soixante-cinq jours d'un quart de jour environ : ils la faisaient commencer au solstice d'hiver. Ils divisaient pareillement la circonférence en trois cent soixante-cinq parties ou degrés, plus la quatrième partie d'un degré. Comme ils supposaient, d'ailleurs, le mouvement propre du soleil d'occident en orient exactement uniforme, il s'ensuivait, qu'à leur compte, cet astre décrit chaque jour 1 degré chinois, ou, dans nos énoncés européens, 0° 59′ 8″ 1/4, à très-peu de chose près. L'idée de mettre ainsi la division de la circonférence en rapport avec le nombre des jours et fractions de jours contenus entre deux retours consécutifs du soleil à un même solstice, est tout à fait particulière aux Chinois. On n'en trouve d'exemple chez aucune autre nation. Ce fait, suivant M. Biot, s'ajoute à bien d'autres pour attester que les Chinois, dans leur isolement, ont inventé par eux-mêmes les pratiques et les règles toutes particulières dont leur *astronomie* se compose, sans avoir rien reçu du dehors. Ils partageaient l'année solaire en quatre phases cardinales ou saisons d'égales durées, ayant chacune leurs limites extrêmes symétriquement réparties autour des équinoxes et solstices moyens, et chaque saison en trois intervalles égaux, appelés *tchong-ki*, contenant chacun 30 jours et 14/32, c'est-à-dire un peu plus d'une lunaison. Leur année civile était lunaire; ils l'avaient de très-bonne heure ramenée à l'année solaire en faisant usage de la période de 19 années solaires ou 220 tchong-ki, correspondant exactement ou très-approximativement à 235 lunaisons. C'était précisément la même période luni-solaire que Méton, plus de seize siècles après, introduisit dans le calendrier des Grecs. Notons enfin que, sans aucune science, par l'antiquité et la constance seules de leur mode d'observation, ils arrivèrent, vers l'an 206 de notre ère, à reconnaître le phénomène de rétrogradation des points solsticiaux et équinoxiaux.

Les premières observations chinoises utiles à l'*astronomie* sont de Tcheou-Kong, prince qui vivait vers l'an 1100 avant l'ère chrétienne. Deux d'entre elles nous offrent d'anciennes mesures d'ombres méridiennes, obtenues dans la ville de Lo-Yang, aux deux solstices, avec un gnomon de huit pieds chinois. Laplace a démontré par des calculs certains que la latitude géographique et l'obliquité de l'écliptique, qui se déduisent des longueurs de ces ombres, s'appliquent avec une remarquable justesse au lieu et à la date où la tradition les suppose observées.

— *Astronomie chaldéenne.* La plupart des historiens et des savants accordent une très-grande ancienneté à l'*astronomie* chaldéenne. D'après une assertion de Porphyre, citée par Simplicius, Callisthène, qui était de l'expédition d'Alexandre, aurait envoyé de Babylone à Aristote des observations de 1903 ans, c'est-à-dire qui seraient de 2230 ans av. J.-C. Les plus anciennes qui nous aient été conservées remontent seulement à l'année 720 avant notre ère : ce sont trois éclipses de lune, mentionnées par Ptolémée dans son *Almageste*, et dont il fit usage pour déterminer les mouvements de la lune. Sans doute, Hipparque et lui n'en avaient point de plus anciennes qui fussent assez précises pour servir à ces déterminations, dont l'exactitude est en raison de l'intervalle qui sépare les observations extrêmes. Au reste, on ne peut douter que les anciens Chaldéens ne fussent très-versés dans la connaissance des mouvements du soleil et de la lune. Plusieurs historiens, et notamment Géminus, contemporain de Sylla, leur attribuent diverses périodes luni-solaires qui ne pouvaient être que le résultat d'une très-longue suite d'observations. On cite, entre autres, la période de 6,585 jours 1/3 pendant laquelle la lune fait 223 révolutions à l'égard du soleil, 239 révolutions anomalistiques et 241 révolutions par rapport à ses nœuds. Les éclipses observées dans une de ces périodes se reproduisaient dans les suivantes de la même manière, ce qui fournissait un moyen simple de les prédire. « Cette période, et la manière ingénieuse avec laquelle ils calculaient la principale inégalité lunaire, forment, dit Laplace, le monument astronomique le plus curieux avant la fondation de l'école d'Alexandrie. » Les Chaldéens paraissent avoir eu des idées assez exactes sur les comètes, puisqu'ils les considéraient comme des astres assujettis, aussi bien que les planètes, à des mouvements réglés par des lois éternelles. Il est probable qu'ils avaient mesuré le globe : ils disaient qu'il faudrait une année pour en faire le tour en marchant sans s'arrêter, ce qui est bien près de la vérité.

— *Astronomie égyptienne.* Il est très-remarquable qu'aucune des observations des anciens Egyptiens ne soit parvenue jusqu'à nous. « On doit être étonné, dit Laplace, que les astronomes d'Alexandrie aient été forcés de recourir aux observations chaldéennes, soit que la mémoire des observations égyptiennes ait dès lors été perdue, soit que les Egyptiens n'aient pas voulu les communiquer par un sentiment de jalousie qu'a pu faire naître la faveur des souverains pour l'école qu'ils avaient fondée. » On sait cependant qu'avant cette époque, la réputation de leurs prêtres avait attiré les premiers philosophes de la Grèce. C'est chez eux que Thalès, Pythagore, Eudoxe et Platon allèrent puiser les connaissances dont ils enrichirent leur patrie. Que doit-on penser de cette science égyptienne qui a laissé si peu de traces? Des opinions contradictoires se sont produites à ce sujet. Les uns veulent que les prêtres égyptiens, attachés par état, pendant tant de siècles, à l'observation constante du ciel, aient connu la précession des points équinoxiaux, dont ils auraient même exprimé la révolution par des périodes numériques embrassant des milliers d'années; quelques érudits vont jusqu'à leur accorder d'avoir mesuré des degrés du méridien terrestre aussi exactement, si ce n'est un peu mieux, que nous ne le faisons aujourd'hui, avec nos méthodes trigonométriques et nos instruments de précision. Les autres, au contraire, se révoltent contre l'idée que ces prêtres aient pu seulement déterminer les époques annuelles des équinoxes et des solstices. Suivant M. Biot, l'*astronomie* égyptienne ne mérite *ni cet excès d'honneur ni cette indignité;* il faut la réduire à sa juste valeur, il ne faut pas la nier. Nous avons d'abord un fait important : c'est que les quatre faces des pyramides de Memphis sont orientées à quelques minutes près. Les Egyptiens savaient donc, dans ce temps-là, tracer une ligne méridienne et sa perpendiculaire. M. Biot, montre que ces opérations très-faciles ont dû les conduire d'une manière très-simple et sans aucune science à la connaissance de l'année solaire. Il est vrai qu'ils n'ont jamais fait usage de l'année solaire pour la numération officielle du temps; leur année civile, appelée *vague*, se composait, comme celle des Chaldéens, de 12 mois, chacun de 30 jours, suivis de 5 jours complémentaires ou épagomènes : en tout 365. Mais nous voyons que, dans la notation figurée de leur calendrier civil, les quatre phases cardinales de la révolution du soleil, appelées par nous les équinoxes et les solstices, sont individuellement désignées par les attributs spéciaux des divinités qui présidaient aux quatre mois où ces phénomènes s'opéraient, quand la série abstraite des 365 jours revenait en concordance avec l'année solaire réelle. Il faut donc que les Egyptiens aient connu ces quatre phases cardinales quand leur calendrier fut primitivement établi. Ils ne les ont, du reste, pas appliquées à ces divisions météorologiques de l'année solaire, adoptées, d'après les Grecs, sous le nom de *saisons* par l'universalité des peuples septentrionaux. Le débordement du Nil, principe régulateur de tous leurs travaux, partageait naturellement, et partage encore aujourd'hui, pour eux, l'année solaire en trois périodes, chacune de quatre mois : période des eaux, période de la végétation, période des récoltes.

Un annuaire astrologique, recueilli par Champollion dans les tombeaux de Ramsès VI et de Ramsès IX à Thèbes, prouve que, quatorze ou quinze siècles avant l'ère chrétienne, les Egyptiens savaient qu'outre son mouvement alternatif du sud au nord et du nord au sud, le soleil en a un autre qui le transporte d'occident en orient parmi les étoiles, et lui fait faire ainsi le tour du ciel dans l'intervalle d'une année. Ils partageaient aussi la durée du jour et celle de la nuit chacune en douze heures, sans que jusqu'ici les monuments nous aient appris de quelle nature étaient ces divisions, ni par quel procédé ils les établissaient. « De tout cela, dit M. Biot, par des considérations mathématiques ou par une construction graphique faite sur un globe, il semble aisé de conclure que le soleil décrit annuellement un cercle oblique au mouvement général du ciel, cercle que les Grecs ont appelé spécialement l'*oblique*, λοξοσ κυκλοσ, et qui a reçu, beaucoup plus tard, le nom d'*écliptique* sous lequel nous le désignons aujourd'hui. Mais rien ne prouve que les Egyptiens des temps pharaoniques se soient élevés jusqu'à cette notion abstraite de l'orbe solaire, ou même aient conçu l'idée de l'obtenir. »

Un grand nombre d'auteurs, se fondant sur un traité astrologique de Censorinus, écrit l'an 238 après J.-C., et sur un fragment du mathématicien Théon, fragment qui ne peut avoir été composé avant l'année 384 de notre ère, attribuent aux anciens Egyptiens l'usage chronologique d'une période, ou grande année de 1460 ans, réglée sur les levers héliaques de Sirius et appelée, pour cette raison, *année sothiaque* (σωθις était l'équivalent grec du nom de Sirius en langage égyptien). Nul doute que les prêtres de Memphis n'eussent pu facilement, depuis des temps très-anciens, établir cette période sothiaque, puisqu'ils observaient avec soin (cela résulte des monuments) les levers héliaques de Sirius, et les célébraient comme des jours de fêtes solennelles; mais M. Biot a prouvé que cette *année divine* de Censorinus n'avait jamais été employée comme échelle des temps, et qu'on devait la considérer non comme obtenue à la suite d'observations, mais comme fabriquée tout d'une pièce par le calcul, au II^e^ siècle de notre ère.

— *Astronomie indienne.* Bailly accordait une haute antiquité à l'*astronomie* indienne. Laplace tout en s'éloignant, à cet égard, de l'opinion de Bailly, tout en montrant que les tables indiennes ont dû être construites, ou du

moins rectifiées dans des temps modernes, ne doute pas que les Indiens n'aient, à toute époque, cultivé l'*astronomie*. « C'est chez les Indiens, dit-il, que les Grecs et les Arabes allèrent puiser les premiers éléments des sciences. C'est de l'Inde que nous vient l'ingénieuse méthode d'exprimer tous les nombres avec dix caractères, en leur donnant à la fois une valeur absolue et une valeur de position, idée fine et importante qui nous paraît maintenant si simple que nous en sentons à peine le mérite. » L'origine indienne de notre arithmétique de position n'est pas contestée; mais il est acquis aujourd'hui, grâce aux travaux tout récents de M. Whitney et de M. Biot, que cette science astronomique des Indiens, si vantée, et qui a joué un si grand rôle dans les théories mises en avant à la fin du dernier siècle sur la civilisation antique du genre humain, n'est pas une production nationale, mais une richesse d'emprunt et d'emprunt relativement très-moderne.

M. Biot fait remarquer la curieuse ressemblance qui existe entre l'*astronomie* indienne et l'*astronomie* grecque de l'école d'Alexandrie. Comme les Grecs, les Indiens partagent la circonférence en 360°, qu'ils fractionnent aussi en parties plus petites, identiques à celles que nous appelons minutes, secondes, tierces, etc., suivant tous les ordres de la subdivision sexagésimale. Ils conçoivent pareillement deux cercles abstraits, dont l'un représente l'équateur céleste, l'autre l'écliptique, route apparente du soleil, celui-ci incliné sur le premier de 24° comme dans Ptolémée. Comme les Grecs, ils divisent le cercle écliptique en douze parties égales, ou signes, comprenant chacune trente degrés sexagésimaux, et ils les énumèrent aussi consécutivement dans l'ordre suivant lequel le soleil les parcourt. Un autre trait de conformité, d'autant plus remarquable qu'il porte sur des dénominations dont le choix est tout à fait arbitraire, c'est que les signes écliptiques se trouvent avoir des noms figuratifs, physiquement identiques chez les deux peuples :

	Sanscrit.
1. Le Bélier.	Mesha (*bélier*), ou Adja (*bouc*).
2. Le Taureau.	Vrisha (*taureau*).
3. Les Gémeaux.	Mithuna (*paire, couple*).
4. Le Cancer.	Karkata ou Karka (*crabe*)
5. Le Lion.	Simha (*lion*).
6. La Vierge.	Kanya (*jeune fille*).
7. La Balance.	Tula (*balance*).
8. Le Scorpion.	Alin (*scorpion*).
9. Le Sagittaire.	Dhanuh (*arc*).
10. Le Capricorne.	Makara (*monstre marin*).
11. Le Verseau.	Kumbha (*pot à eau*).
12. Les Poissons.	Animisha (*poisson*, littéralement *qui ne cligne, ne ferme pas les yeux*), ou Mina (*poisson*).

Tous ces traits, communs aux deux systèmes d'*astronomie*, sont des indices évidents d'une origine commune. M. Biot insiste surtout sur l'identité des symboles écliptiques : « On peut, dit-il, conclure avec assurance que l'un des deux peuples les a empruntés à l'autre; car étant tous entièrement et individuellement arbitraires, il n'y aurait aucune vraisemblance à supposer que les Indous et les Grecs se seraient séparément accordés pour les prendre tous, sans exception, dans les mêmes objets matériels, employés dans le même ordre d'application. »

La transmission s'est-elle faite des Indous aux Grecs ou des Grecs aux Indous? — Des Grecs aux Indous, répondent MM. Biot et Whitney. L'*astronomie* indienne se présente à nous toute faite et divinement révélée; elle ne nous apparaît pas comme le résultat de travaux successivement perfectionnés; comme elle n'aperçoit pas de progrès dans son passé, elle n'en attend pas de l'avenir; c'est dans l'étude du *livre* et non du ciel qu'elle voit la source unique du savoir; elle ne nous montre pas les faits, les observations, les inductions qui lui ont donné naissance, le mode d'investigation et les instruments à l'aide desquels elle a pu se constituer par elle-même; elle paraît ne pas connaître tout cela, ni se soucier de le connaître, ni même comprendre qu'on puisse lui demander cette preuve de son originalité; en un mot, elle a tous les caractères d'une copie. Nous voyons, au contraire, l'*astronomie* grecque naître, se perfectionner par des efforts continus depuis ses premiers pas jusqu'à son entier développement. L'*astronomie* indienne, c'est l'*astronomie* grecque sans conscience; l'*astronomie* grecque, c'est l'*astronomie* indienne qui sait ce qu'elle fait, pourquoi elle le fait, comment elle est arrivée à le faire. « Je procède, relativement à l'*astronomie* indienne, dit M. Biot, comme on ferait dans une cour de justice. Un particulier se présente possédant d'immenses richesses. Il n'exerce aucune industrie par laquelle il ait pu les acquérir, et il n'exhibe aucun titre de famille prouvant qu'il les tient de ses ancêtres. Quand on le presse d'en déclarer l'origine, il répond qu'elles lui sont tombées du ciel. Ne le soupçonnera-t-on pas très-justement de les avoir dérobées? Et combien les présomptions qui s'élèvent contre lui ne s'aggraveront-elles pas, si l'on vient à savoir qu'il n'émet les pièces de son trésor qu'après en avoir effacé les empreintes, après les avoir rognées, altérées, enchâssées dans de nouvelles montures, où leurs origines primitives ne sont plus reconnaissables! Voilà exactement ce qui nous arrive quand nous discutons les traités astronomiques des Indous. Tous ceux qu'ils nous ont fait connaître, et sur lesquels ils s'appuient, sont postérieurs aux ouvrages d'Hipparque, de Ptolémée, même de Théon d'Alexandrie. Ils embrassent les mêmes problèmes, qu'ils résolvent par des procédés analogues, en y appliquant des constructions et des hypothèses géométriques pareilles. Cependant ils ne citent jamais ces travaux antérieurs, qu'ils n'ont certainement pas ignorés. Ils ne mentionnent aucune observation ancienne ou moderne. Ils ne décrivent aucun instrument de précision pour déterminer la position des astres, ou mesurer le temps. » — « Nous considérons, dit M. Whitney, la science indienne comme un rejeton de la grecque, rejeton qui a surgi vers le commencement de l'ère chrétienne, et qui est parvenu à son entier développement dans le v^{e} et le vi^{e} siècle de cette ère. La croyance à l'immense antiquité du peuple indien, à l'existence d'une civilisation extrêmement avancée, dont il aurait été en possession depuis un temps immémorial, a été depuis longtemps reconnue n'être qu'une erreur... Il est maintenant bien constaté que les Indous ont toujours montré peu d'inclination et d'aptitude pour la science positive... La rareté des cas où il est parlé des étoiles dans l'ancienne littérature sanscrite, l'époque relativement tardive à laquelle les planètes commencent à s'y trouver mentionnées, prouvent qu'il n'existait alors dans la nation aucune tendance qui la fît spécialement s'appliquer à étudier les mouvements des corps célestes. Tout montre avec évidence que les Indous ont borné leur attention aux deux principaux luminaires, le soleil et la lune, se contentant d'établir une méthode qui maintînt la suite des mois lunaires en concordance avec l'année solaire. Conséquemment, lorsque, plus tard, nous les trouvons en possession d'une *astronomie* qui comprend la totalité du système solaire, notre premier mouvement est de demander comment il se la sont procurée. Une inspection plus détaillée nous porte peu à croire qu'elle soit d'origine indienne. Elle est indienne, il est vrai, quant à sa forme, offrant une foule de traits étranges et fantastiques évidemment propres à l'Inde; mais nous y découvrons aussi une somme considérable de véritable science, qui peut seulement avoir été obtenue par une longue et profonde étude des faits naturels. En résumé, le système total se présente comme composé de deux parties : l'une, contenant des vérités si heureusement établies que les Grecs seuls, parmi les nations anciennes, peuvent montrer quelque chose de comparable; l'autre, formée d'absurdités qui se montrent en rapport intime avec les fictions de cosmogonie et de géographie propres à la littérature de l'Inde. Il est impossible d'admettre que ces deux portions de l'œuvre aient une même origine, et que les habitudes scientifiques d'esprit qui ont dû conduire à découvrir l'une soient compatibles avec le dérèglement d'idées qui a permis d'y mêler l'autre... Nous avons le droit de conclure qu'un pareil système doit provenir originairement d'un autre peuple ou d'une génération différente de celle qui lui a donné cette forme... Mais supposer que, dans l'Inde, une génération antérieure aurait accompli les travaux dont les fruits auraient été recueillis plus tard par celle qui a fabriqué ce système astronomique, c'est une hypothèse rendue inadmissible par l'absence de toute investigation astronomique profonde, dans l'ancienne littérature indienne. L'autre alternative, la dérivation d'une source étrangère, reste donc la seule vraisemblable; or, tout concourt à montrer que cette source étrangère n'est autre que l'*astronomie* grecque. »

Mais voici peut-être deux institutions qui appartiennent en propre à l'*astronomie* des Indous : c'est, d'une part, l'emploi de la semaine comme période chronologique; c'est, d'autre part, la division de l'écliptique en vingt-huit divisions stellaires, dites *nakshatras* ou *mansions lunaires*, dont chacune correspond à peu près au chemin que la lune parcourt en un jour parmi les étoiles.

La critique n'entend rien laisser à la science indienne. La semaine, dit-elle, est d'origine sémitique, probablement même d'origine exclusivement juive; on ne la trouve employée ni chez les Egyptiens des temps pharaoniques, ni chez les anciens Chinois, ni dans les anciens calendriers des Grecs et des Romains. L'étude des documents originaux de la littérature indienne exclut également toute notion ancienne de la semaine dans l'Inde. Les plus célèbres indianistes sont unanimes sur ce point. « Les noms indiens des jours de la semaine rapportés aux sept planètes, dit M. Max Müller, ne se trouvent dans aucun des écrits qui appartiennent à la littérature ancienne ou védique de l'Inde, même si l'on y comprend le *djyotisha* ou calendrier védique, qui, je crois, dans l'état où nous l'avons, remonte au moins à deux cents ans avant l'ère chrétienne. Les jours de la semaine ne se rencontrent dans aucun des *kalpasutras* qui traitent des cérémonies saintes, et dans lesquels les jours consacrés à ces cérémonies sont sans cesse mentionnés. » M. Weber, dans un article de ses *Etudes indiennes*, où il parle de l'influence de la Grèce et du christianisme sur l'Inde, dit aussi, comme un fait depuis longtemps reconnu, que la semaine, aujourd'hui en usage chez les Indous, est d'origine étrangère. « La manière propre à l'Inde d'énumérer les jours dans les anciens temps, ajoute-t-il, se règle sur les deux moitiés du mois : la moitié *claire*, de la nouvelle à la pleine lune, et la moitié *obscure*, de la pleine lune à la nouvelle. » Dans un ouvrage védique, le *Taittiriya-Brahmana*, il y a des prières pour chacun des jours de ces deux moitiés; M. Weber, qui a traduit ces prières, n'a rien vu qui s'y rapportât à une période hebdomadaire. Donc, si la semaine se trouve dans des traités d'*astronomie* indienne postérieure au v^{e} siècle de notre ère, c'est qu'elle y a été importée de l'Occident, où le christianisme et l'astrologie l'avaient répandue.

Passons aux *nakshatras*. Ce zodiaque lunaire a-t-il été inventé dans l'Inde? Ici on ne peut parler d'emprunt fait à l'*astronomie* grecque. « Cela est vrai, dit M. Biot; mais la science indienne est une mosaïque faite de matériaux empruntés partout. Quand elle ne prend pas en Grèce, elle prend en Chine. Les 28 *nakshatras* des Indous ne sont autre chose que les 28 *sieou* des Chinois détournés de leur emploi astronomique, et appliqués à des spéculations d'astrologie. Qu'est-ce que c'est que ces 28 *sieou* chinois? Ce sont 28 intervalles équatoriaux compris entre les cercles de déclinaison de 28 étoiles choisies comme points de repère, et réparties d'une manière fort inégale sur tout le contour de la sphère céleste. Ces intervalles, préalablement mesurés, servent à déterminer la position relative de tout astre, mobile ou fixe, dans le sens du mouvement diurne du ciel. Le nom générique de ces intervalles, *sieou*, signifie *mansion*, *hôtellerie*, dénomination qui leur convient parfaitement comme étant les lieux de passage des astres. Entre les *sieou* chinois et les *nakshatras* indous, la ressemblance est frappante. Comme les *sieou*, les *nakshatras* consistent en 28 segments limités par des cercles de déclinaison partant du pôle à l'équateur, et aboutissant à autant d'étoiles déterminatrices. Il y a plus : ces étoiles déterminatrices sont, à peu d'exceptions près, communes aux *sieou* et aux *nakshatras*, et elles présentent le même ordre dans les deux listes; en sorte que les amplitudes grandes ou petites des divers *sieou* sont exactement reproduites dans les *nakshatras* de rang pareil. Une telle ressemblance trahit la parenté. Mais lequel des deux systèmes a donné naissance à l'autre? Le simple bon sens dicte la réponse. Les *sieou* et les *nakshatras* n'ont pas reçu le même usage : nous avons dit plus haut celui des *sieou;* les *nakshatras* ont pour but de désigner les mansions célestes dans lesquelles la lune est successivement amenée par son mouvement moyen diurne; or, nous voyons que les *sieou* chinois sont parfaitement appropriés à leur destination, tandis que les *nakshatras*, en raison de l'inégalité de leurs grandeurs, ne peuvent, que par des fictions de calcul, servir de mansions lunaires. « Si vous aviez par hasard, demande spirituellement M. Biot, l'occasion de voir un individu scier avec une vrille ou percer avec une scie, hésiteriez-vous à dire que ces outils n'ont pas été fabriqués pour l'usage auquel il les applique? Non, sans doute. Eh bien, de même, quand vous voyez les Indous rapporter le moyen mouvement diurne, qui, de sa nature, est égal, à un système de mansions célestes d'inégales grandeurs, vous ne pouvez pas hésiter davantage à dire que l'outil n'a pas été fait pour l'œuvre, et que ce système de divisions stellaires a été originairement imaginé pour une application différente qui n'exigeait pas leur égalité. A proprement parler, les Indous vous présentent une vrille dont ils ont voulu faire une scie, ou une scie dont ils ont voulu faire une vrille. Reconnaissez donc l'emprunt à l'inconvenance de l'application, et reportez l'invention de l'instrument à ceux qui savent s'en servir, c'est-à-dire aux Chinois. »

— *Ancienne astronomie grecque*. L'astronomie grecque, à ses débuts, se compose d'observations élémentaires sur la marche du soleil, de la lune, et des principales planètes, puis d'hypothèses sur la forme et sur la nature de la terre et des astres, et sur les causes des principaux phénomènes. Thalès, né à Milet, l'an 640 avant notre ère, alla s'instruire en Egypte; revenu dans la Grèce, il fonda l'école ionienne et il y enseigna la sphéricité de la terre, l'obliquité de l'écliptique, et les véritables causes des éclipses du soleil et de la lune. Il parvint même à les prédire, en employant sans doute les méthodes ou les périodes que les prêtres égyptiens lui avaient communiquées.

Thalès eut pour successeur Anaximandre, Anaximène et Anaxagore. Les deux premiers introduisirent dans la Grèce l'usage du gnomon et des cartes géographiques. Anaximandre plaçait la terre au centre du monde, et il y expliquait son équilibre par cette raison, qu'étant semblablement située par rapport aux extrémités, il n'existe pour elle ni motif de se mouvoir d'un côté plutôt que de l'autre, ni possibilité de se mouvoir des deux côtés à la fois. Anaximène croyait la terre plate, supportée par l'air comme une feuille, immobile à cause de sa largeur, qui ne lui permet pas de diviser l'air et de tomber. Anaxagore voyait dans la lune une terre habitée, dans le soleil un corps pierreux, enflammé, brûlant d'un feu réel et plus grand que le Péloponèse; dans les astres, en général, des corps pesants situés dans les régions du feu, autrefois arrachés de la terre par la violence de la révolution du ciel, maintenant entraînés et tenus à leur place par cette révolution même, et brillant à nos yeux du feu qu'ils réfléchissent. Il était ainsi conduit à une explication très-naturelle des aérolithes. Il connaissait la cause des éclipses de soleil et de lune. Avec une telle doctrine, qu'il répandit sans mystère, Anaxagore délivra les Grecs éclairés de la crainte superstitieuse des phénomènes célestes. Périclès put imiter familièrement une éclipse, et rassurer son armée, en jetant un manteau sur la tête d'un pilote effrayé de l'obscurcissement du soleil. On sait que cette physique hardie, qui tentait une explication mécanique du monde, fit accuser le philosophe d'impiété. Proscrit avec ses enfants, il ne dut la vie qu'aux soins de Périclès, son disciple et son ami, qui parvint à faire changer la peine de mort en exil.

De l'école ionienne sortit le chef d'une école beaucoup plus célèbre, Pythagore, né à Samos, vers l'an 590 avant notre ère. L'*astronomie* pythagoricienne, telle qu'elle a été exposée par Philolaüs, mérite d'arrêter notre attention.

Suivant les pythagoriciens, la place la plus noble de l'univers doit appartenir à la chose la plus noble; la chose la plus noble, c'est le *feu;* la place la plus noble, c'est le centre et la périphérie extrême du ciel. Donc il y a autour du monde un *feu* qui enserre la sphère des fixes, et il y a au centre du monde un autre *feu* autour duquel tournent les dix corps divins, formant des chœurs. Ces dix corps divins sont, en premier lieu, les étoiles fixes; puis les planètes, Saturne, Jupiter, Mars, Vénus et Mercure; ensuite le soleil et la lune; enfin, au-dessous de la lune, la terre, et au-dessous de la terre, l'*antichthone*. La terre se meut donc circulairement, portée autour du *feu central* comme l'un des astres, et sur un cercle oblique, comme le soleil et la lune. De plus, elle est animée d'un mouvement sur elle-même, autour de la ligne immobile des pôles, mouvement qui fait le jour et la nuit. Le soleil qui l'éclaire n'a pas une lumière propre; c'est un corps d'une nature vitrée qui reçoit lui-même du *feu central* la lumière et la chaleur, et qui ne fait que les transmettre. La lune est aussi douée d'une puissance réfléchissante, et ses rayons sont une réverbération de ceux du soleil; elle est semblable à une terre et habitée comme la nôtre. C'est à l'interposition de la lune que sont dues les éclipses de soleil, et à l'interposition de la terre ou de l'*antichthone* que sont dues les éclipses de lune. On voit qu'à l'importante vérité de la mobilité de la terre, le système de Philolaüs mêlait trois fictions : fiction du *feu externe*, fiction du *feu central*, fiction de l'*antichthone;* il ne faisait donc pas tourner la terre autour du soleil, comme le répètent encore aujourd'hui toutes les encyclopédies, après Gassendi, Montucla et Laplace. Mais, en se développant, l'*astronomie* pythagoricienne se débarrassa de ces fictions; le feu externe disparut et permit à l'imagination de répandre les étoiles dans l'espace sans fin; au feu central fut substitué le soleil, feu visible et réel, et la science posséda, deux siècles avant notre ère, le système d'Aristarque, précurseur de celui de Copernic. « Il est clair, dit M. Ch. Renouvier, que le système de Philolaüs ne pouvait satisfaire que d'une manière très-grossière aux apparences, surtout si, comme il n'est pas permis d'en douter, il assujettissait les révolutions célestes à une rigoureuse uniformité dans des orbes exactement circulaires. Sans doute, la cause des éclipses, celle des phases de la lune, celle même des stations et des rétrogradations des planètes, pouvaient être assignées dans cette doctrine; mais les époques des observations n'eussent pu s'accorder avec la théorie. Aussi faut-il voir dans ce défaut radical, qui dut être bien vite aperçu par des astronomes appliqués et assidus, la raison de l'abandon de l'hypothèse pythagoricienne. Les sphères de Philolaüs furent remplacées par les sphères d'Eudoxe, puis par celles des Alexandrins, qui, appliquées comme correctifs au système de l'immobilité de la terre, vinrent pour longtemps la rattacher d'assez près aux phénomènes. Cependant il faut savoir gré au génie de l'école pythagoricienne même de son audace et de son entraînement spéculatif. Ce n'était pas chose indifférente que la création d'un système conforme, non sans doute encore aux faits observés les plus précis, mais conforme au moins à leur ensemble alors connu et à leurs caractères généraux, et de tout point hostile aux apparences trompeuses, qui semblent aussi des faits au vulgaire. Les sciences physiques, dont la théorie se forme, avec le temps, par les entre-croisements de la spéculation et des faits, ne peuvent réaliser du premier coup un parfait accord entre ces deux puissances. Si donc il est bon quelquefois que l'esprit prenne de l'avance sur les choses, on ne doit pas plus blâmer les pythagoriciens d'avoir imaginé le feu central et l'antichthone que personne n'a vus, que d'avoir ôté à la terre cette immobilité que nous lui voyons tous. »

De l'école pythagoricienne nous passons à l'école atomiste. Démocrite (vers 500 av. J.-C.) enseignait que les corps les plus éloignés de la terre doivent toujours être les plus subtils et ceux qu'emporte le mouvement le plus rapide. La formation des astres se ramenait, suivant lui, à l'inflammation de certains amas de matière, par l'effet d'une violente agita-

tion; en un mot, la chaleur était, dans le ciel comme sur la terre, la suite et le produit du mouvement. Il regardait les astres comme extrêmement nombreux, car il expliquait la voie lactée, et même les comètes, par des agglomérations d'étoiles. Il est difficile de décider s'il considérait le soleil et la lune comme doués d'une lumière propre ou comme tirant leur feu des autres astres. Ce qui est certain, c'est qu'il en faisait des corps très-grands et qu'il assimilait la lune à une terre qui a ses plaines, ses vallées et ses monts. Ainsi qu'Anaxagore et Anaximène, il croyait la terre immobile, retenue qu'elle est au centre du monde par son étendue, qui s'oppose à ce qu'elle puisse diviser l'air en commençant à se mouvoir. Il admettait que la violence des révolutions célestes augmente progressivement depuis la terre jusqu'aux astres les plus éloignés, qui sont les fixes, ce qui lui fournissait une explication remarquable des mouvements propres d'occident en orient, dont les planètes, le soleil et la lune semblent doués à divers degrés; ces divers mouvements n'étaient à ses yeux que des apparences produites par le plus ou moins de facilité et de vitesse avec lesquelles les différents astres se prêtent au mouvement universel circulaire, dont le type est fourni par la révolution des vingt-quatre heures. D'après cette théorie, l'ordre des distances des sphères célestes à la terre est donné par les durées des révolutions sidérales des planètes, et Démocrite était conduit à fixer les rangs comme il suit : la Lune, Mercure, Vénus, le Soleil, Mars, Jupiter et Saturne.

Eudoxe de Cnide, disciple de Platon (370 ans av. J.-C.), peut être regardé comme le premier auteur de la séparation définitive de l'*astronomie* d'avec la science générale. Platon avait posé cette question : comment les phénomènes peuvent-ils être représentés par des mouvements circulaires, uniformes, concentriques à la terre? Eudoxe résolut ce problème en supposant que chacun des astres participait des divers mouvements de plusieurs sphères excentriques engagées les unes dans les autres. Vingt-sept sphères lui suffirent pour expliquer tous les mouvements célestes qui lui étaient connus, savoir : une pour la révolution diurne des fixes; trois pour le soleil, propres à en représenter le mouvement diurne, le mouvement annuel, et un autre à pôles différents des deux premiers, qu'Eudoxe avait cru remarquer; trois pour la lune, relatives à trois mouvements, le diurne, celui qui a lieu en longitude dans l'écliptique, et celui qui se fait hors de ce plan; quatre enfin pour chacune des cinq planètes. Ces sphères furent conçues comme emboîtées, de telle sorte que la plus intérieure pût glisser sur la suivante, de plus grand rayon qu'elle, tout en obéissant d'ailleurs au mouvement de cette dernière, que celle-ci eût également son mouvement propre et obéît de même à celui de la suivante, et ainsi de suite. Par conséquent, un astre placé dans la sphère la plus intérieure avait un mouvement composé du mouvement de cette sphère et de ceux des diverses sphères enveloppantes. Le système d'Eudoxe fut adopté d'abord par l'astronome Callippe, qui imagina sept sphères nouvelles afin d'approcher plus près des phénomènes; puis, par Aristote, qui, par des raisons métaphysiques, porta jusqu'à cinquante-six le nombre total des sphères célestes. Que l'on suppose ces cinquante-six sphères solides et transparentes, la terre immobile au centre, un moteur immobile, immatériel, unique, cause première de la révolution constante des fixes, enfin une cause de diversité dans les mouvements des autres sphères, et l'on connaîtra l'*astronomie* d'Aristote. Ce système, après avoir vaincu celui des pythagoriciens, disparut lui-même devant l'observation et fit place à celui des Alexandrins.

L'observation astronomique, en Grèce, ne s'était pas élevée, avant l'école d'Alexandrie, à la hauteur d'une méthode; l'objet qu'elle se proposait était plutôt civil que scientifique. « La manière la plus simple de mesurer le temps, dit Laplace, est de n'employer que les révolutions solaires; mais, dans le premier âge des peuples, les phases de la lune offraient à leur ignorance une division si naturelle du temps, qu'elle fut généralement admise. Ils réglèrent leurs fêtes et leurs jeux sur le retour de ces phases; et quand les besoins de l'agriculture les forcèrent de recourir au soleil pour distinguer les saisons, ils ne renoncèrent point à l'ancien usage de mesurer le temps par les révolutions de la lune, dont on pouvait ainsi connaître l'âge par les jours du mois. Ils cherchèrent à établir entre les révolutions de cet astre et celles du soleil un accord fondé sur des périodes qui renfermassent des nombres entiers de ces révolutions. » Après quelques essais malheureux faits dans ce but par ses prédécesseurs, nous voyons l'astronome Méton, connu par une observation du solstice d'été de l'an 432, faite avec Euctémon, introduire dans le calendrier grec le cycle de 19 ans correspondant à 235 lunaisons, à l'expiration desquels la lune et le soleil devaient se rencontrer au même point du ciel où ils se trouvaient à l'origine; 12 de ces années étaient de 12 mois, et 7 étaient de 13; et parmi ces mois, 110 étaient de 29 jours, et 125 de 30. Cet arrangement, proposé par Méton à la Grèce assemblée dans les jeux Olympiques, fut reçu avec un applaudissement universel, et unanimement adopté par toutes les villes et toutes les colonies grecques. Il revenait à supposer l'année solaire de 365 jours, 6 heures et 19 minutes, et, par conséquent, présentait une erreur que l'expérience ne tarda pas à faire reconnaître. Un demi-siècle après, Platon et Eudoxe apprirent des prêtres d'Héliopolis une valeur plus exacte de l'année, celle de 365 jours 1/4; non que les Egyptiens réglassent leur calendrier sur cette connaissance, car ils se servaient, comme nous l'avons dit, d'une année de 360 jours appelée *année vague;* mais ils connaissaient le rapport de l'année vague à l'année fixe. Eudoxe imagina un cycle de 2,922 jours ou de 8 années de 365 jours 1/4, une *octaétéride*, comme il la nommait, et il l'employa comme une période climatérique propre à ramener toutes les circonstances météorologiques dans le même ordre. Callippe, en possession des mêmes connaissances, engagea les Grecs à quadrupler le cycle de Méton, et à retrancher un jour de chacune des nouvelles périodes ainsi obtenues. Cette réforme, adoptée en 33, et conservée par la suite, malgré la correction meilleure proposée par Hipparque, supposait la durée de l'année de 365 jours et 6 heures, suivant l'opinion des Egyptiens et d'Eudoxe. La même opinion, plus tard, servit de base à l'institution de l'année solaire civile dont Jules César chargea Sosigène.

Eudoxe ne connaissait aucun des instruments qui furent employés au musée d'Alexandrie, si toutefois l'on excepte le gnomon. Il manquait donc de moyens précis d'observation. Nulle part, cet astronome, cité par Hipparque, ne parle de *déclinaison* ou d'*ascension droite*, de *longitude* ou de *latitude;* il désigne les positions des astres d'une façon vague par rapport aux constellations; au lieu de diviser le cercle en degrés, comme le firent les astronomes d'Alexandrie, il essaye d'estimer, dans chaque cas particulier, le rapport d'un arc donné à la circonférence. Quant au temps, Eudoxe le mesure à l'aide de la clepsydre et d'un cadran solaire horizontal, l'*arachné*, perfectionné plus tard par Apollonius.

Aux noms de Méton, d'Eudoxe et de Callippe, nous devons joindre celui de Pythéas, qui, vers le temps d'Alexandre (300 av. J.-C.), illustra Marseille, sa patrie, comme géographe et comme astronome. On lui doit une observation de la longueur méridienne du gnomon au solstice d'été dans cette ville; c'est la plus ancienne observation de ce genre, après celle de Tcheou-Kong. Elle est précieuse en ce qu'elle confirme la diminution successive de l'obliquité de l'écliptique. Eratosthène, qui tenta le premier de mesurer la terre par le moyen de l'*astronomie*, faisait tant de cas de l'observation de Pythéas, qu'il en fit un des fondements de sa géographie.

— *Deuxième période. — De l'astronomie depuis la fondation de l'école d'Alexandrie jusqu'aux Arabes.* C'est dans l'école d'Alexandrie qu'on trouve, pour la première fois, un système combiné d'observations faites avec des instruments propres à mesurer des angles, et calculées par les méthodes trigonométriques. Jusqu'alors, l'*astronomie* pratique des divers peuples n'avait présenté que des observations relatives aux phénomènes des saisons et des éclipses, objets de leurs besoins et de leurs frayeurs. D'heureuses conjectures sur la constitution de l'univers, mêlées à beaucoup d'erreurs, formaient toute leur *astronomie* théorique. A Alexandrie, nous voyons l'*astronomie* prendre une forme nouvelle, que les siècles suivants n'ont fait que perfectionner. Les positions des étoiles sont déterminées; les inégalités des mouvements du soleil et de la lune sont mieux connues; on suit avec soin les mouvements des planètes. « Enfin, dit Laplace, l'école d'Alexandrie donne naissance au premier système astronomique qui ait embrassé l'ensemble des phénomènes célestes; système, à la vérité, bien inférieur à celui de l'école de Pythagore, mais qui, fondé sur la comparaison des observations, offrait, dans cette comparaison même, le moyen de le rectifier, et de s'élever au vrai système de la nature, dont il est une ébauche imparfaite. »

Aristille et Timocharis furent les premiers observateurs de l'école d'Alexandrie; ils fleurirent vers l'an 300 avant notre ère, et s'occupèrent particulièrement de fixer la position des étoiles dans le ciel. Ils avaient compris que c'est la base de toutes les recherches, la route des planètes dans le ciel étant marquée par les étoiles fixes dont elles s'approchent. Pendant vingt-six ans, ils poursuivirent d'exactes observations, qui servirent de fondement aux découvertes et aux théories d'Hipparque et de Ptolémée.

Eratosthène et Aristarque vivaient vers la même époque. Eratosthène fit construire, avec l'appui de Ptolémée Philadelphe, et placer dans le portique du Musée les fameuses armilles qui servirent aux principales observations de l'*astronomie* grecque. Il calcula la longueur de la circonférence terrestre en mesurant l'arc du ciel compris entre le zénith de Syène et celui d'Alexandrie, deux villes dont il connaissait la distance et qu'il supposait situées sous le même méridien. En réduisant son résultat en mesures nouvelles, on obtient 39,273,000 mètres pour le tour entier de la terre; cette valeur s'éloigne peu du chiffre 40 millions de mètres, que nous avons déduit de nos observations modernes. On doit également à Eratosthène une mesure de l'obliquité de l'écliptique.

Aristarque imagina une méthode ingénieuse et très-simple de calculer les distances relatives de la terre au soleil et à la lune. Voici en quoi consiste cette méthode : nous ne pouvons évaluer le rapport de ces deux distances, parce que, dans le triangle où elles se trouvent, l'angle à la terre est le seul qui puisse être immédiatement observé, tandis que, cependant, il faudrait encore connaître l'angle à la lune, ce qui semble exiger, en général, que les distances soient données. Or, il y a dans le cours mensuel de la lune un instant particulier où cet angle se trouve être droit, et, par conséquent, tout estimé d'avance; c'est celui où l'exacte moitié du disque lunaire est éclairée. Il suffirait donc de saisir cet instant pour mesurer l'angle compris entre les deux astres; les trois angles du triangle étant alors déterminés et connus, les rapports de ses côtés le seraient également. Aristarque trouva, pour le rapport cherché, le nombre 19, nombre beaucoup trop petit, mais qui, malgré son inexactitude, reculait les bornes de l'univers beaucoup au delà de celles qu'on lui assignait alors. Le même astronome chercha à déterminer le diamètre du soleil, et réussit dans cette recherche aussi bien que le permettaient les instruments dont il se servait : il trouva que ce diamètre était la 720^{e} partie du zodiaque. Enfin, il adopta, comme nous l'avons déjà dit, l'hypothèse pythagoricienne du mouvement de la terre, en remplaçant le *feu central* de l'*astronomie* philolaïque par le soleil, qu'il considérait comme une étoile fixe, et fut, au rapport de Plutarque, *pour avoir ainsi privé de son repos la déesse Hestia*, accusé d'impiété par le stoïcien Cléanthe. Du reste, l'hypothèse *impie* ne prévalut pas, dans l'école d'Alexandrie, contre la doctrine des sphères; destinée à trouver sur son chemin deux religions, elle fut ajournée jusqu'au temps où, sans avoir cessé d'être *impie*, elle arriva nécessairement à la domination, après l'épuisement du système de Ptolémée.

Nous arrivons à Hipparque, que l'on peut considérer comme le plus grand astronome de l'antiquité (II^{e} siècle avant notre ère). Ptolémée, à qui nous devons principalement la connaissance de ses travaux, et qui s'appuie sans cesse sur ses observations, le qualifie d'*astronome d'une grande adresse, d'une sagacité rare, d'ami sincère de la vérité.* Peu content de ce que l'on avait fait jusqu'alors, Hipparque voulut tout recommencer, et n'admettre que des résultats fondés sur une nouvelle discussion des observations, ou sur des observations nouvelles plus exactes que celles de ses prédécesseurs. Il détermina la durée de l'année, en comparant une de ses observations du solstice d'été, avec celle d'un pareil solstice qu'Aristarque avait faite dans l'année 281 de notre ère. Cette durée lui parut un peu moindre que l'année de 365 1/4 adoptée jusqu'alors, et il trouva qu'à la fin de trois siècles, il fallait retrancher un jour. Il vérifia ensuite ce calcul par trente-trois années d'observations sur les équinoxes. Ce dernier travail le conduisit à reconnaître que les intervalles d'un équinoxe à l'autre sont inégaux et inégalement partagés par les solstices. Pour expliquer ces inégalités, il fit mouvoir le soleil uniformément dans un orbe circulaire; mais, au lieu de placer la terre à son centre, il l'en éloigna de la 24^{e} partie du rayon, et fixa l'apogée au 6^{e} degré des Gémeaux. Avec ces données, il forma les premières tables du soleil qui soient mentionnées dans l'histoire de l'*astronomie*. Il considéra ensuite les mouvements de la lune; par la comparaison de ses observations d'éclipses avec celles des Chaldéens, il trouva les durées de ses révolutions relativement aux étoiles, au soleil, à ses nœuds et à son apogée. Il détermina l'excentricité de l'orbe lunaire et son inclinaison à l'écliptique. Enfin, il découvrit la parallaxe de la lune, dont il essaya de conclure celle du soleil. Il s'occupa aussi des planètes, sur lesquelles il fit un grand nombre d'observations. « Tout l'édifice de l'*astronomie* planétaire, dit M. Biot, a été primitivement fondé sur les périodes numériques par lesquelles Hipparque avait exprimé, pour les cinq planètes principales, les rapports des durées moyennes de leurs révolutions synodiques à la moyenne de l'année, soit tropique, soit sidérale, qu'il avait adoptée. Ptolémée nous a transmis ces périodes, qu'il emploie comme autant de faits. Elles sont d'une exactitude surprenante. On n'avait guère mieux au temps de Kepler; et aujourd'hui même, on ne trouve que très-peu de chose à y changer. » La principale découverte d'Hipparque est celle de la *précession des équinoxes* : « c'est, dit Arago, la plus belle découverte astronomique de l'antiquité. » Il y fut conduit en dressant un catalogue des principales étoiles. Un procédé d'observation, indiqué par Ptolémée, lui fit connaître que, de son temps, l'*Epi de la Vierge* était à 6° de distance du point équinoxial d'automne vers l'occident, ce qui donnait pour sa longitude, comptée de l'équinoxe vernal, 180° — 6° ou 174°. Or, cent vingt-deux ans auparavant, Timocharis avait trouvé cette même distance égale à 8° dans le même sens, d'où il résultait qu'alors la longitude de l'étoile était de 172°. Ainsi, en supposant les deux observations exemptes d'erreur, dans l'intervalle de ces cent vingt-deux ans, l'étoile s'était éloignée de l'équinoxe vernal en marchant vers l'occident, ou bien ce point avait reculé vers l'orient devant elle de 2° ou 7200″, c'est-à-dire de 59″ en moyenne par année. Restait à savoir si cet accroissement progressif des longitudes était général ou particulier à l'Epi. Pour décider l'alternative, Hipparque répéta la même épreuve sur toutes les étoiles, situées dans l'écliptique ou hors de l'écliptique, dont il put se procurer des observations antérieures à son temps. Elles s'accordèrent à lui prouver que la sphère étoilée tout entière a un mouvement de rotation très-lent autour de l'axe de l'écliptique, dans le sens du mouvement propre du soleil; de sorte que le retour de cet astre à l'équinoxe vernal *précède* son retour aux étoiles de l'écliptique qui s'y étaient trouvées en coïncidence avec lui quand il commençait sa révolution annuelle. De là, le mot de *précession des équinoxes* qui exprime ce fait. La géographie est redevable à Hipparque de la méthode de fixer la position des lieux sur la terre par leur latitude et par leur longitude, pour la détermination de laquelle il employa, le premier, les éclipses de lune. Les nombreux calculs qu'exigèrent toutes ces recherches lui firent inventer, ou du moins perfectionner la trigonométrie sphérique. Malheureusement, les ouvrages qu'il composa sur tous ces objets ont disparu : nous ne connaissons bien ses travaux que par l'*Almageste* de Ptolémée.

L'intervalle de près de trois siècles qui sépare Hipparque de Ptolémée nous offre Géminus et Cléomède, dont les traités d'*astronomie* sont parvenus jusqu'à nous, et quelques observateurs tels qu'Agrippa, Menelaüs et Théon de Smyrne. Nous remarquons encore dans cet intervalle la réforme du calendrier romain, pour laquelle Jules César fit venir d'Alexandrie l'astronome Sosigène. La connaissance précise du flux et du reflux de la mer paraît appartenir à cette époque : Possidonius reconnut les lois de ce phénomène, dont Pline le Naturaliste a donné une description remarquable par son exactitude. Le même Possidonius reconnut que la différence de diamètre que présentent le soleil et la lune, lorsqu'ils sont à l'horizon et au milieu de leur course, est due à la réfraction de la lumière.

Ptolémée, né à Ptolémaïde, en Egypte, fleurit à Alexandrie vers l'an 130 de notre ère. « On doit lui reconnaître, dit M. Biot, le mérite d'avoir le premier réduit l'*astronomie* en corps de doctrine; de l'avoir résumée en une sorte de code où tous les procédés de calcul nécessaires pour déterminer les positions apparentes des corps célestes, à un instant donné, sont exposés dans leur ordre de dépendance naturelle, établis mathématiquement, et appropriés d'avance aux applications par des tables numériques qui épargnent à l'astronome les calculs de détail; en sorte que, pour résoudre chaque problème, il n'a qu'à suivre la marche prescrite, sans autre soin que de s'y conformer. Ajoutez à cela d'avoir su mettre en évidence diverses particularités du mouvement de la lune jusqu'alors ignorées, de les avoir enchâssées habilement avec les autres dans les hypothèses géométriques antérieurement imaginées, et d'avoir ainsi apporté une amélioration sérieuse aux tables de ce satellite. Voilà quelle a été l'œuvre astronomique de Ptolémée. » Dès les premiers temps où les observateurs d'Alexandrie reconnurent les perturbations des mouvements des astres, ils durent nécessairement abandonner les sphères d'Aristote. Mais il leur eût été plus pénible de renoncer à l'uniformité, à la circularité des révolutions, qui était comme un article de foi pour les anciens. On se demanda si, en supposant cette uniformité, il ne serait pas possible de trouver en dehors du centre de la révolution uniforme un point duquel elle dût paraître irrégulière. En effet, il suffit à Hipparque de déranger la terre du centre exact et de faire de l'orbe solaire un *excentrique*, c'est-à-dire un cercle dont le centre fût placé à quelque distance de celui de la terre, pour expliquer les inégalités du mouvement du soleil. Mais l'idée de l'*excentrique* était plus difficile à appliquer aux autres astres, dont les perturbations sont plus complexes. Le géomètre Apollonius de Perga, pour expliquer les stations et rétrogradations des planètes, avait imaginé de faire tourner chacune d'elles dans un petit cercle nommé *épicycle*, et le centre de celui-ci dans un autre cercle nommé *déférent*, concentrique à la terre. En réunissant l'idée de l'excentrique à celle de l'épicycle, Ptolémée put expliquer et représenter toutes les apparences des mouvements de la lune et des planètes. Il fit mouvoir la lune sur un épicycle porté par un excentrique mobile, dont le centre tournait autour de la terre, en sens contraire du mouvement de l'épicycle, de manière que celui-ci fût toujours le plus près de la terre dans les quadratures, et le plus loin dans les syzygies. A l'égard des planètes, il imagina qu'elles étaient portées sur des épicycles dont les centres se mouvaient sur des excentriques immobiles. On peut, en général, se représenter comme il suit la théorie des excentriques et des épicycles : qu'on imagine en mouvement, sur une première circonférence dont la terre occupe le centre, le centre d'une seconde circonférence sur laquelle se meut le centre d'une troisième, et ainsi de suite jusqu'à la dernière, que l'astre décrit uniformément. Si le rayon d'une de ces circonférences surpasse la somme des autres rayons, le mouvement apparent de l'astre autour de la terre sera composé d'un moyen mouvement uniforme et de plusieurs inégalités dépendantes des rapports qu'ont entre eux les rayons des diverses circonférences et les mouvements de leurs centres et de l'astre; on peut donc, en multi-

pliant et en déterminant convenablement ces quantités, représenter toutes les inégalités de ce mouvement apparent. L'excentrique est alors considéré comme un cercle dont le centre se meut autour de la terre avec une certaine vitesse, qui devient nulle s'il est immobile. Ce système compliqué alla se compliquant de plus en plus, se surchargeant d'un nouvel épicycle à chaque inégalité nouvelle que l'art d'observer, en se perfectionnant, faisait découvrir. « Cela seul, dit Laplace, doit nous convaincre que ce système n'est point celui de la nature. Mais en le considérant comme un moyen de représenter les mouvements célestes et de les soumettre au calcul, cette première tentative, sur un objet aussi vaste, fait honneur à la sagacité de son auteur. Telle est la faiblesse de l'esprit humain, qu'il a souvent besoin de s'aider d'hypothèses pour lier entre eux les phénomènes et pour en déterminer les lois. En bornant les hypothèses à cet usage, en évitant de leur attribuer de la réalité, et en les rectifiant sans cesse par de nouvelles observations, on parvient enfin aux véritables causes, ou, du moins, on peut les suppléer et conclure, des phénomènes observés, ceux que des circonstances données doivent développer. L'histoire de la philosophie nous offre plus d'un exemple des avantages que les hypothèses peuvent procurer sous ce point de vue, et des erreurs auxquelles on s'expose en les réalisant. » — « Les systèmes sont utiles, dit Bailly, ils sont nécessaires. Les vérités qui ne sont pas classées sont mal connues. Sans un ordre quelconque, l'homme se perdrait dans la foule des faits; son intelligence succomberait sous la masse de ses connaissances. D'ailleurs, cette réduction est conforme à l'économie de l'univers. Les hommes, par raison ou par instinct, ont toujours senti qu'en faisant dépendre plusieurs vérités d'une seule, ils se rapprochaient de la nature, qui, avec un petit nombre de moyens, produit la variété infinie des choses... Les systèmes faux sont encore utiles. Si Ptolémée n'eût pas proposé le sien, les modernes n'eussent pas manqué de l'inventer; c'était une erreur indispensable, placée sur le chemin de la vérité; on ne voit d'abord que par les sens; l'esprit ne parvient à connaître ce qui est vraiment de la nature qu'après avoir été longtemps trompé. Le règne des illusions doit passer, mais il ne peut être détruit qu'après avoir existé; nos ancêtres nous ont donc servi en les épuisant. »

Il est juste de noter que Ptolémée avait très-bien senti la complication et les défauts de son système. Il croit devoir s'en excuser : « Il faut, dit-il, tenter de représenter les mouvements des astres par les suppositions les plus simples, et, si elles ne suffisent pas, par des suppositions possibles; car si l'hypothèse rend raison de chacune des apparences, pourquoi la complication qu'elle suppose n'aurait-elle pas lieu dans la nature? Devons-nous juger de tout cela par les idées que nous avons de la simplicité? Les hommes mêmes en ont-ils une idée précise, puisque ce qui est simple pour les uns ne l'est point pour les autres? »

Troisième période. — De l'astronomie depuis Ptolémée jusqu'à la renaissance des lettres en Europe. Avec les travaux de Ptolémée se terminent les progrès de l'*astronomie* dans l'école d'Alexandrie. Cette école subsista pendant cinq siècles encore; mais les successeurs d'Hipparque et de Ptolémée se bornèrent à commenter leurs ouvrages sans ajouter à leurs découvertes; et les phénomènes que le ciel offrit dans un intervalle de plus de six cents ans manquèrent presque tous d'observateurs. Le flambeau des sciences, éteint par les irruptions des barbares dans l'empire romain, ne se ralluma que chez les Arabes.

Vers le milieu du VIIIe siècle, le calife Almanzor encouragea d'une manière spéciale l'*astronomie*. Mais, parmi les princes arabes que distingua leur amour pour les sciences, l'histoire cite principalement Almamoun, de la famille des Abbassides, et fils du fameux Haroun-al-Raschild. Almamoun régnait à Bagdad en 814. Vainqueur de l'empereur grec Michel III, il imposa comme une des conditions de la paix qu'on lui fournirait les meilleurs livres. L'*Almageste* de Ptolémée fit partie de ce tribut d'un nouveau genre, et répandit parmi les Arabes les connaissances astronomiques qui avaient illustré l'école d'Alexandrie. Pour perfectionner la science, Almamoun fonda un observatoire, où il rassembla plusieurs astronomes distingués, qui, après avoir fait un grand nombre d'observations, publièrent de nouvelles tables du soleil et de la lune, plus parfaites que celles de Ptolémée, et longtemps célèbres dans l'Orient sous le nom de *Tables vérifiées*. Parmi les savants arabes qui se sont fait un nom dans l'histoire de l'*astronomie*, nous citerons Albatenius, qui vivait au IXe siècle; Alhacen et Ebn-Jounis, qui vivaient au XIe. A cette dernière époque, l'astronome persan Omar-Chegan rectifiait le calendrier de son pays de la manière la plus exacte, en introduisant l'intercalation de huit années bissextiles en trente-trois ans, réforme qui rend le calendrier persan supérieur au calendrier grégorien. Les princes tartares eux-mêmes ne restèrent pas étrangers aux études astronomiques. Au XIIIe siècle, Houlakou, frère de Koubilaï-Khan, fonda, sous la direction de l'astronome Nasir-Eddin, l'observatoire de Maragha. Au XVe siècle, Oulough-Bey se rendit célèbre par la fondation d'un observatoire à Samarkand, où fut dressé un nouveau catalogue d'étoiles et des tables astronomiques, qui sont les plus parfaites que l'on ait eues jusqu'à celles de Tycho-Brahé.

Les annales de la Chine nous ont offert les plus anciennes observations astronomiques; elles nous présentent encore, vingt-quatre siècles après, les observations les plus précises que l'on ait faites avant le renouvellement de l'*astronomie*. Nous voyons en effet, en 461, l'un des plus habiles astronomes chinois, Tsou-Tchong, déterminer la grandeur de l'année tropique à peu près aussi exactement que Copernic, et bien plus exactement que les Grecs et les Arabes. Vers la fin du XIIIe siècle, Ko-Cheou-King, le plus grand astronome chinois, fit construire des instruments beaucoup plus exacts que ceux dont on avait fait usage jusqu'alors; le plus précieux de tous était un gnomon de 40 pieds chinois, terminé par une plaque de cuivre verticale et percée par un trou du diamètre d'une aiguille. Le père Gaubil, un des plus savants missionnaires que l'Europe ait envoyés en Chine, nous a fait connaître une série d'observations faites par Ko-Cheou-King, de 1277 à 1280; ces observations prouvent d'une manière incontestable les diminutions de l'obliquité de l'écliptique et de l'excentricité de l'orbe terrestre depuis cette époque jusqu'à nos jours.

— *Quatrième période. — De l'astronomie dans l'Europe moderne.* Les Arabes transmirent à l'Europe moderne le trésor des connaissances qu'ils avaient reçues des Grecs. Alphonse, roi de Castille, fut un des premiers souverains qui encouragèrent l'*astronomie* renaissante. On sait que, choqué de l'embarras des cercles et des épicycles dans lesquels on faisait mouvoir les corps célestes, ce prince avait coutume de dire : *Si Dieu m'avait appelé à son conseil, les choses eussent été dans un meilleur ordre.* Ces mots, qui furent taxés d'impiété, ne s'appliquaient qu'au ciel de Ptolémée, dont ils étaient la condamnation.

Nous arrivons enfin à l'époque où l'*astronomie*, sortant de la sphère étroite qui l'avait renfermée jusqu'alors, s'éleva par des progrès rapides et continus à la hauteur où nous la voyons. Purbach, Regiomontanus et Waltherus préparèrent ces beaux jours de la science, et Copernic les fit naître par l'explication heureuse des phénomènes célestes au moyen des mouvements de la terre sur elle-même et autour du soleil. Choqué, comme Alphonse, de l'extrême complication du système de Ptolémée, il chercha dans les anciens philosophes une disposition plus simple de l'univers; il connut le système des pythagoriciens; il sut que Nicétas faisait tourner la terre sur son axe, et par ce moyen affranchissait la sphère céleste de l'inconcevable vitesse qu'il fallait lui supposer pour accomplir sa révolution diurne. Ces idées le frappèrent; il les appliqua aux observations astronomiques que le temps avait multipliées, et s'aperçut que le double mouvement de la terre rendait compte de la façon la plus heureuse de tous les mouvements apparents. La révolution diurne ne fut plus qu'une illusion due à la rotation de la terre; la précession des équinoxes se réduisit à un léger mouvement dans l'axe terrestre; les excentriques et les épicycles de Ptolémée disparurent; la terre, découronnée de l'importance que l'ancienne *astronomie* lui avait attribuée, ne fut plus qu'une *planète* comme les autres, tournant, ainsi que les autres planètes, autour du soleil, devenu le centre immobile du monde. Quant à la lune, elle continua de tourner d'occident en orient autour de la terre, pendant que celle-ci était emportée autour du soleil. « Enfin, dit Laplace, tout annonçait dans ce système cette belle simplicité qui nous charme dans les moyens de la nature, quand nous sommes assez heureux pour les connaître. » Copernic le publia dans son ouvrage sur les *Révolutions des corps célestes;* pour ne pas révolter les préjugés reçus, il le présenta comme une hypothèse. « Les astronomes, dit-il dans sa dédicace au pape Paul III, s'étant permis d'imaginer des cercles pour expliquer le mouvement des astres, j'ai cru pouvoir également examiner si la supposition du mouvement de la terre rend plus exacte et plus simple la théorie de ces mouvements. »

Ce grand homme ne fut pas témoin de la révolution que devait enfanter son ouvrage; il mourut au moment même où son livre se publiait (1543). « Si jamais, dit Bailly, on a proposé un système hardi, c'est celui de Copernic; il fallait contredire tous les hommes qui ne jugent que par les sens; il fallait leur persuader que ce qu'ils voyaient n'existe pas. En vain, depuis leur naissance, ils ont vu soleil et étoiles se mouvoir : soleil et étoiles sont immobiles; il n'est de mouvement que dans la lourde masse que nous habitons; il faut oublier le mouvement que nous voyons pour croire à celui que nous ne sentons pas... Ce n'est pas tout : il fallait détruire un système reçu et approuvé dans les trois parties du monde et renverser le trône de Ptolémée, qui avait reçu les hommages de quatorze siècles.» Le système de Copernic, dirons-nous à notre tour, avait contre lui non-seulement les apparences sensibles, mais le préjugé finaliste; non-seulement l'autorité scientifique, mais l'autorité religieuse; on peut dire que son triomphe fut celui de la science positive sur le *sens commun*, sur la *tradition* et sur la *foi*.

Frappé des objections faites au système de Copernic, Tycho-Brahé (1546-1601) en adopta un nouveau qui, dans l'ordre logique, aurait dû précéder celui de Copernic. Il plaça la terre immobile au centre des mouvements de la lune et du soleil et au centre de la sphère céleste, qui, tournant sur elle-même en vingt-quatre heures, entraîne toutes les étoiles, le soleil, la lune, les planètes, et fait la succession du jour et de la nuit. Dans ce système, les cinq planètes et les comètes tournent autour du soleil, et c'est avec ce cortége que le soleil circule autour de la terre. Si Tycho-Brahé a eu le malheur de méconnaître le véritable système du monde, on ne doit pas oublier qu'il découvrit une nouvelle inégalité dans le mouvement de la lune, l'équation annuelle, et qu'il proposa les premiers éléments de la théorie des comètes, qu'on persistait encore à regarder comme de simples météores.

Jusqu'à Kepler (1571-1631), l'uniformité des mouvements célestes et la circularité des orbites avaient été admises comme une vérité indubitable. Il était réservé à Kepler de découvrir les véritables lois du mouvement des planètes. Ces lois, connues sous le nom de *lois de Kepler*, sont au nombre de trois : 1° les orbites des planètes sont des ellipses dont le soleil occupe un des foyers; 2° chaque planète se meut, dans son orbite elliptique, de telle façon que les aires comprises entre les rayons vecteurs sont proportionnelles aux temps employés par la planète pour parcourir les arcs enfermés dans ces rayons; 3° les carrés des temps des révolutions planétaires sont comme les cubes de leur distance moyenne du soleil.

En même temps que Kepler, vivait Galilée (1564-1642). Ce grand physicien découvrit les lois de la chute des corps, des oscillations du pendule, du mouvement des projectiles. Aidé du télescope, que le hasard venait de faire découvrir, il reconnut les inégalités de la surface de la lune, les oscillations apparentes de cet astre auxquelles on a donné le nom de *libration*, les taches du soleil, etc.; il aperçut les quatre satellites de Jupiter, qui, par leur analogie avec la lune, établirent un rapport nouveau entre la terre et les autres planètes. Il découvrit de la même manière les phases de Vénus, et, dès lors, le mouvement de cette planète autour du soleil fut démontré. Toutes ces découvertes confirmaient le système de Copernic. Aussi, Galilée adopta-t-il l'*hérésie* du mouvement de la terre, que l'inquisition le força, comme on sait, d'abjurer à genoux.

Huyghens (1629-1695) perfectionna la construction et la théorie des lunettes; il découvrit un satellite de Saturne, et expliqua les apparences de son anneau; il appliqua le pendule aux horloges; et, par ses théorèmes sur les développées et la force centrifuge, prépara la découverte de la gravitation universelle.

Avec Newton (1642-1727) naît l'*astronomie* physique, ou mécanique céleste. Kepler avait découvert les lois des mouvements célestes, Galilée celles de la chute des corps : Newton s'éleva jusqu'au principe général dont les unes et les autres dérivent, jusqu'à l'attraction universelle. « Les sciences, dit Bailly, furent d'abord toutes isolées; elles se réunirent peu à peu, à mesure qu'on approcha du centre unique où leurs rayons viennent aboutir... L'*astronomie* était l'étude des phénomènes éloignés, la physique était celle des effets qui s'opèrent autour de nous : Kepler fut le premier qui eut l'idée d'un tout, et qui osa lier la nature terrestre à la nature céleste. Mais s'il conçut une union et une dépendance générale de tous les êtres, il ne connut point les lois de cette dépendance. Descartes reprit cette grande idée; la nature était une dans ses méditations, et il la développa tout entière par un mécanisme unique et simple. Mais ce mécanisme était encore une erreur : la jonction de la nature terrestre et de la nature céleste ne pouvait être effectuée qu'en rapprochant leurs phénomènes et en démontrant qu'ils étaient identiques, opérés par les mêmes causes et suivant les mêmes lois. C'est ce que nous devons à Newton. »

Avec Newton l'*astronomie* a, pour ainsi dire, terminé son évolution historique; toutes les découvertes qui suivent ne semblent plus que des perfectionnements. On les trouvera exposées soit aux noms des savants qui les ont faites, soit aux mots de la science. Copernic ouvre et Newton clôt une période unique dans l'histoire de l'esprit humain, unique par la grandeur des objets étudiés et des résultats obtenus; il n'y avait qu'un système géométrique et qu'un système mécanique du monde à découvrir : il n'y a qu'un Copernic, il n'y a qu'un Newton.

Astronomie renouvelée ou des révolutions des corps célestes (*Astronomia instaurata, seu de cœlestium orbium revolutionibus*), ouvrage de Copernic, publié l'année même de la mort de l'auteur, en 1543. C'est dans ce mémorable livre que Copernic expose son système du mouvement de la terre sur son axe et autour du soleil. Il commence par établir que la figure du monde est sphérique : c'est, dit-il, la plus parfaite, celle qui comprend le plus de choses dans un espace donné, et en même temps celle qui est la plus propre à se conserver. Cette forme est celle du soleil, de la lune, de tous les astres; les gouttes d'eau la prennent naturellement; elle doit être celle de l'assemblage des parties, c'est-à-dire du monde. La terre aussi est sphérique; Copernic en donne les mêmes raisons que Ptolémée, et ces raisons sont bonnes. Un objet remarquable placé au sommet d'un mât, et vu du rivage, paraîtra descendre à mesure que le vaisseau s'éloignera; il disparaîtra le dernier, mais il finira par disparaître après les autres parties du vaisseau. Les voyages des modernes prouvent qu'il y a des antipodes; enfin, la sphéricité de la terre est démontrée par les éclipses de lune.

De la forme des astres nous passons à celle de leurs mouvements : la première nous donne la seconde; une sphère ne peut que se mouvoir circulairement. Les mouvements célestes s'accomplissent en toute liberté dans des périodes de temps rigoureusement constantes; ils s'opèrent sans choc, ni rencontre, ni résistance; donc, ils sont uniformes. L'hypothèse de leur variabilité, qu'il faudrait attribuer à l'imperfection de leur essence ou à l'inconstance de la vertu motrice qui les conduit, répugne à l'intelligence (*esset indignum tale aliquid in illis existimare*). La circularité des orbites est la conséquence nécessaire de l'uniformité des mouvements, le cercle seul réalisant autour de son centre les conditions de similitude compatibles avec une identité permanente de mouvement et d'état physique dans toutes les phases de chaque révolution. Nulle autre spéculation, du reste, sur la cause de ces mouvements, leur invariabilité et leur forme circulaire étant, pour Copernic, un fait premier, le postulat même de l'ordre céleste.

Jusqu'ici, nous sommes dans l'*astronomie* grecque. Mais voici que nous en sortons, et que l'idée nouvelle s'affirme. La terre, qui est un globe, a-t-elle un mouvement circulaire, comme sa forme semble l'indiquer? Quelle est la position de la terre dans l'univers? Presque tous les auteurs, répond Copernic à ces questions, s'accordent à supposer la terre immobile, l'opinion contraire leur paraît même ridicule. Cependant, si l'on examine attentivement la question, on verra qu'elle n'est rien moins que résolue. Tout changement observé vient ou du mouvement de l'objet, ou de celui de l'observateur, ou du mouvement relatif de l'un et de l'autre. C'est de dessus la terre que nous observons le ciel; si la terre a un mouvement, le ciel nous paraîtra se mouvoir en sens contraire. Tout le ciel paraît transporté d'orient en occident en vingt-quatre heures; laissez le ciel en repos et donnez ce mouvement à la terre, mais d'occident en orient, vous aurez toutes les mêmes apparences.

Ici, le nouveau système rencontre les objections de Ptolémée. Ptolémée avait très-bien vu que l'hypothèse du mouvement diurne de la terre rendait l'explication des phénomènes beaucoup plus simple; mais la physique alors régnante lui faisait repousser cette hypothèse. Si la terre, disait-il, avait un mouvement propre, ce mouvement laisserait en arrière les animaux et les corps qui sont portés dans l'air; aucun nuage, aucun oiseau, aucun projectile ne pourrait avancer vers l'orient, la terre les précédant toujours par son excès de mouvement. — Il n'y a nulle raison de craindre, répond Copernic, que le mouvement de la terre ne dissipe et ne disperse ce qui est à sa surface; car les effets d'une cause naturelle n'ont rien de commun avec ceux d'une cause violente et contre nature; les nuages, et tout ce qui est porté dans l'air, participent au mouvement de la terre; ce mouvement est commun à toute l'atmosphère, ou du moins à la partie la plus voisine, qui, par l'effet du contact, doit être entraînée sans que rien s'y oppose. Si la sphère des étoiles tournait en vingt-quatre heures, les effets de cette révolution ne seraient-ils pas bien plus à craindre, le mouvement étant infiniment plus considérable? — La terre, disait Ptolémée, est le centre de l'univers, parce qu'elle est le centre des graves. — Il n'est nullement prouvé, répond Copernic, que le centre du monde soit celui de la gravité terrestre. *La gravité n'est qu'une tendance naturelle, donnée par le Créateur à toutes les parties, qui les porte à se réunir et à former des globes.* Tout porte à croire que c'est cette force qui a donné à la lune et aux planètes une forme sphérique, ce qui ne les empêche pas d'accomplir leurs révolutions diverses. Donc, la gravité terrestre n'est pas incompatible avec le mouvement de la terre autour d'un centre; donc, le mouvement du soleil peut fort bien être remplacé par celui de la terre. Le soleil étant devenu le centre immobile du monde, les levers et les couchers des astres, toutes les circonstances observées se passeront comme dans l'hypothèse de l'immobilité de la terre; les stations et rétrogradations des planètes s'expliqueront de la manière la plus simple.

Ainsi, continue l'auteur de l'*Astronomia instaurata*, nous ne rougirons pas de déclarer que l'orbite de la lune et le centre de la terre tournent en un an autour du soleil. La nature ne fait rien de superflu, rien d'inutile, et sait tirer de nombreux effets d'une cause unique. Ce principe, le plus convenable de tous, que la grandeur des orbes est en raison du temps des révolutions, nous commande d'assigner aux sphères l'ordre suivant : la première de toutes les sphères, celle qui embrasse tous les astres, est celle des fixes; elle est immobile, et c'est à elle qu'on rapporte tous les mouvements et les positions de tous les astres. Au-dessous est la sphère de Saturne, dont la révolution est de 30 ans; après Saturne viennent successivement : Jupiter, qui fait son tour en 12 ans, Mars (2 ans), la terre (1 an), Vénus (9 mois) et Mercure (88 jours). Au milieu réside le soleil, pour qu'il puisse tout

éclairer. La terre est de plus éclairée par la lune, qui tourne autour d'elle. Cet ordre présente une relation admirable de mouvements et de grandeurs. La scintillation des étoiles indique assez qu'il reste un grand espace entre Saturne et les fixes; c'est ce qui les distingue des planètes et les rapproche du soleil, car il existe et doit exister une différence sensible entre les corps mus et les corps immobiles.

L'auteur avait prévu l'effet que devait produire son livre. Il avait multiplié les précautions. Il avait mis en tête un *Avis aux lecteurs*, où il s'excusait, pour ainsi dire, des hypothèses qu'il hasardait. Il y montre qu'en proposant un système nouveau, il ne peut encourir aucun reproche; il s'attache à diminuer la portée de ce système; il est loin de lui accorder une valeur absolue; on ne doit y voir qu'un moyen pour l'esprit; ce sera, si l'on veut, une fiction mathématique, mais une fiction claire et belle, qui offrira l'avantage de faciliter l'intelligence des phénomènes et de susciter les observations. La tâche imposée à l'astronome, dit-il, est d'observer exactement les mouvements célestes, d'imaginer les hypothèses les plus propres à les bien représenter; et, puisqu'il est impossible d'arriver aux *véritables causes*, il doit être permis de supposer celles qui se trouveront les plus propres à faciliter les calculs. Il n'est, en effet, aucun besoin que les hypothèses soient vraies ni même vraisemblables; il suffit qu'elles se prêtent aux calculs. Entre plusieurs explications qui conduisent aux mêmes conséquences, il choisit celle qui lui paraît la plus facile à comprendre. *C'est la révélation seule qui pourrait faire connaître les véritables causes*; le défaut de vraisemblance ne doit donc pas nous empêcher d'ajouter à tant d'hypothèses invraisemblables une hypothèse nouvelle qui n'est pas plus absurde que les autres; admettons-la bien plutôt, si elle est belle, facile, et donne lieu à un grand nombre d'observations nouvelles.

A la suite de cet *Avis*, Copernic plaçait une lettre qui lui avait été adressée, sept ans auparavant, par le cardinal Schonberg, lettre dans laquelle ce cardinal le félicitait de sa science et surtout de l'idée qu'il avait eue de placer le soleil au centre du monde, de faire tourner la terre et de rendre immobile la sphère des étoiles. Le suffrage du cardinal ne lui paraissant pas encore une sûreté suffisante, Copernic dédia son ouvrage au souverain pontife Paul III. Dans cette épître, il rend compte des raisons qui l'ont conduit à rechercher une hypothèse nouvelle, ou plutôt à reproduire avec plus de développement une idée déjà fort ancienne. Il lui parut que le mouvement de la terre facilitait l'explication des phénomènes; que dans ce système le monde formait un tout, dont les parties étaient si bien liées entre elles qu'on n'en pouvait déplacer une seule sans introduire le désordre et la confusion. Il ne doute pas qu'on ne se range à son avis, si l'on veut bien peser ses raisons; enfin, pour montrer qu'il ne redoute ni d'être examiné, ni d'être jugé, c'est au souverain pontife qu'il dédie son ouvrage, comme au protecteur des lettres et des sciences. Si quelques hommes légers et ignorants veulent abuser contre lui de quelques passages de l'Ecriture, dont ils détourneront le sens, il méprisera leurs attaques. Il rappelle que Lactance, écrivain célèbre d'ailleurs, mais entièrement étranger aux mathématiques, s'était moqué de ceux qui donnent à la terre la forme d'un globe; il s'attend donc à éprouver de pareilles critiques; mais les livres d'astronomie ne sont faits que pour les mathématiciens. Il espère enfin que ses recherches pourront n'être pas inutiles à la réformation du calendrier, à laquelle on songeait à Rome depuis le pontificat de Léon X et le concile de Latran.

Astronomie nouvelle ou physique céleste (*Astronomia nova, seu physica cœlestis*), ouvrage de Kepler, publié en 1609. C'est dans ce livre, qui mérite si bien son titre, puisqu'il ouvre véritablement l'ère nouvelle dans laquelle l'*astronomie* est entrée, que Kepler expose sa découverte de la véritable forme des mouvements célestes, et fait justice de l'axiome traditionnel des orbites circulaires. On y trouve, sur la gravité et sur la force qui fait mouvoir les planètes, des considérations fort curieuses, premiers germes de la mécanique céleste. La gravité, dit Kepler, est une affection corporelle et mutuelle entre les corps, par laquelle ils tendent à s'unir. La pesanteur des corps n'est pas dirigée vers le centre du monde, mais vers celui du corps rond dont ils font partie; et si la terre n'était point sphérique, les graves, placés sur les divers points de sa surface, ne tomberaient point vers un même centre. Deux corps isolés se porteraient l'un vers l'autre, comme deux aimants, en parcourant, pour se joindre, des espaces réciproques à leurs masses. Si la terre et la lune n'étaient pas retenues à la distance qui les sépare par une force animale ou par quelque autre force équivalente, elles tomberaient l'une sur l'autre, la lune faisant les 53/54 du chemin, et la terre faisant le reste, en les supposant également denses. Si la terre cessait d'attirer les eaux de l'Océan, elles se porteraient sur la lune, en vertu de la force attractive de cet astre. Cette force, qui s'étend jusqu'à la terre, y produit les phénomènes du flux et du reflux de la mer. Rien de ce qui est matériel n'est léger absolument; il ne peut être léger que comparativement, parce qu'il est plus rare, soit de sa nature, soit que la chaleur l'ait dilaté. Il ne faut pas s'imaginer que les corps légers montent et ne sont pas attirés; ils sont moins attirés que les graves, et les graves les expulsent; mais quand cet effet a lieu, ils s'arrêtent à la place qu'ils occupent, et y sont retenus par la terre. Quoique la vertu attractive de la terre s'étende fort loin, cependant si une pierre était lancée à une distance comparable au diamètre de la terre, cette pierre ne suivrait pas exactement le mouvement terrestre et s'en dégagerait en partie. Mais comme aucun projectile ne peut être lancé à la cent-millième partie du diamètre de la terre, on comprend très-facilement que la fumée et les nuages ne puissent résister au mouvement terrestre; que tout ce qui est projeté perpendiculairement retombe au même endroit; que l'atmosphère et tout ce qu'elle renferme soient entraînés, comme s'ils touchaient le sol. Devant ces vérités s'évanouissent toutes les objections faites au mouvement de la terre.

Après avoir posé ces fondements de la physique moderne, Kepler étudie la forme des mouvements planétaires. Ses observations sur la planète Mars le conduisent à abandonner l'erreur de la circularité des orbites, « erreur d'autant plus nuisible, dit-il, qu'elle est appuyée du consentement de tous les philosophes, et qu'elle paraît plus conforme à la métaphysique. » Il trouve que l'orbite planétaire n'est pas un cercle; elle est plus étroite par les deux bouts (*itaque plane hoc est : orbita planetæ non est circulus, sed ingrediens ad latera utraque paulatim*); il veut d'abord que ce soit un ovale, et s'ingénie à calculer cet ovale. Ces calculs lui causent des tribulations sans fin; tout à l'heure le cercle lui donnait des distances trop grandes, voilà que l'ovale lui donne des distances trop faibles; il n'a pas encore, suivant son expression, *triomphé de Mars*. Ma théorie s'en va en fumée, s'écrie-t-il, *et ecce omnis theoria in fumos abiit*. La vérité se trouvait entre cet ovale et le cercle; Kepler la trouve enfin dans l'ellipse, qui est l'ovale le plus régulier et le plus facile à calculer, et qu'il s'était longtemps obstiné à rejeter, en vertu d'idées préconçues.

De la forme des mouvements planétaires, l'auteur de l'*Astronomia nova* passe à la cause de ces mouvements. Quel est le siége de cette cause? Le siége de la force qui fait mouvoir les planètes ne peut être que le centre commun de leurs mouvements; Kepler a constaté que ces mouvements s'accélèrent ou se ralentissent suivant qu'ils se rapprochent ou s'éloignent de leur centre; or, la cause de l'accélération ou du ralentissement n'est pas dans le corps de la planète, dont on ne peut pas dire qu'elle vieillit ou se fatigue, car les vitesses les plus grandes et les moindres reviennent à des intervalles réglés. Il est visible que la différence de rapidité est en rapport avec la différence de distance; donc la force motrice est au centre. Ce centre n'est pas dans le voisinage du soleil, comme le voulait Copernic, mais dans le soleil lui-même. Ainsi le soleil n'est pas seulement *immobile*, il est *moteur;* il est la vie du monde, puisque la vie des planètes consiste dans le mouvement.

Quelle est la nature de cette vertu motrice qui réside dans le soleil? Cette force présente une étroite connexion avec la lumière. Elle ne se perd pas en s'éloignant dans sa source, elle ne fait que se disperser sur un espace plus grand; elle s'écoule du corps central sans l'épuiser; elle est immatérielle comme la lumière. Kepler croit reconnaître cette force dans le magnétisme. Le corps du soleil, dit-il, est magnétique; il agit comme un aimant sur les planètes. Il y a dans l'aimant une vertu attractive qui se répand à la ronde suivant les rayons d'une sphère d'une certaine étendue. Si vous placez un morceau de fer dans cette sphère, ce morceau de fer sera attiré, et le sera d'autant plus qu'il sera plus près de l'aimant; ainsi il émane du soleil une force magnétique qui se répand tout autour. L'Anglais Gilbert a dit que la terre est un gros aimant; nous avons lieu de croire qu'il en est de même de tous les astres. La terre est le pôle de la lune, comme le soleil est le pôle des planètes.

Comment la force magnétique du soleil fait-elle tourner les planètes? Par un mode très-simple, par la rotation du soleil sur lui-même et dans le même sens que les planètes. Cette rotation du soleil, qui est uniforme, entraînerait un mouvement révolutif uniforme de la planète, si celle-ci était toujours à la même distance. Mais d'où vient que la planète s'approche et s'éloigne alternativement du soleil? Cela ne peut venir que d'une cause étrangère. Il faut que les planètes aient des forces motrices particulières, qui, se combinant avec la force solaire, produisent ces déviations. « Il est bien singulier, dit Delambre à ce sujet, que Kepler, qui a déclaré que le mouvement en ligne droite est le seul possible et le seul naturel, et qui a prétendu le prouver par les muscles du corps humain, n'ait jamais songé à combiner ce mouvement en ligne droite avec la force attractive qu'il donne au soleil. Au lieu de cette impulsion primitive au moyen de laquelle la planète avancerait uniformément en ligne droite, il a cherché une âme, une force résidant dans la planète elle-même. Les choses les plus faciles sont souvent celles auxquelles on songe le moins. Un homme moins religieux que Kepler, et qui n'aurait point voulu admettre de Créateur, aurait eu quelque peine à imaginer la cause du mouvement de projection; mais comment Kepler n'a-t-il point fait intervenir le Créateur pour lancer les planètes dans l'espace au moment de la création? »

Astronomie ancienne (HISTOIRE DE L') *depuis son origine jusqu'à l'établissement de l'école d'Alexandrie*, par Bailly. Cet ouvrage, publié en 1781, s'ouvre par un discours préliminaire, où l'auteur expose l'objet et l'utilité de l'*astronomie*. On peut distinguer, dit-il, dans l'*astronomie*, trois parties qui, se rapportant à l'objet commun de la connaissance des astres, ont cependant un objet particulier, une marche et des progrès différents : 1° l'observation ou le dénombrement des phénomènes; 2° les résultats fondés sur les observations, ou la découverte de la chaîne qui lie les phénomènes; 3° la théorie ou l'explication des phénomènes par les lois connues du mouvement. L'observation consiste dans la détermination de la place qu'occupe tel ou tel astre dans le ciel. S'il s'agit d'un astre fixe, cette détermination est faite pour toujours. S'il s'agit d'un astre doué de mouvement, l'observation nous donne la place qu'il occupait dans un certain instant, mais n'enseigne rien sur la place qu'il doit occuper le lendemain; de là la nécessité de répéter les observations. Les résultats sont les connaissances générales qu'on peut tirer d'une ou de plusieurs observations. C'est, par exemple, à l'égard des astres qui ont du mouvement, la connaissance de la forme, de la grandeur, de la position de leur orbite dans le ciel; la connaissance de leur révolution, de leur vitesse, des variations de cette vitesse, etc. La théorie est l'explication des phénomènes célestes par les lois du mouvement. L'observation, les résultats même ne nous montrent que des effets; la théorie fait pénétrer la cause. Elle a tenté de ramener les lois du mouvement général de l'univers aux lois du mouvement des corps terrestres, et dans cette entreprise, après avoir échoué avec Descartes, elle a réussi avec Newton. Quant à l'utilité de l'*astronomie*, il est impossible de la méconnaître. Elle a guéri l'humanité de la terreur superstitieuse des éclipses et des comètes; elle l'a guérie également de l'astrologie judiciaire, en montrant que les astres sont trop éloignés pour exercer leur influence sur notre globe; que les lois de leurs mouvements sont trop simples, trop constantes pour expliquer et pour annoncer des effets aussi complexes, aussi divers, aussi variables que les caractères, les passions et les destinées des hommes. Enfin, elle a fourni le moyen de régler les travaux de l'agriculture, donné la mesure du temps, rendu les plus importants services à la géographie et à la navigation.

L'*Histoire de l'astronomie ancienne* est divisée en neuf livres. Le premier traite des inventeurs de l'*astronomie* et de son antiquité. Bailly fait naître l'*astronomie* de la curiosité de l'homme, et non de ses besoins; il en fait remonter l'origine à une époque anté-historique. Tout porte à croire, dit-il, qu'elle est née en Asie, qu'elle y a été cultivée et même portée à une haute perfection par un peuple qu'une révolution géologique a fait disparaître, et qui a laissé en héritage aux Chaldéens, aux Indiens et aux Chinois quelques débris de ses connaissances échappés au naufrage. En considérant, en effet, avec attention l'état de l'*astronomie* dans la Chaldée, dans l'Inde et à la Chine, on y trouve plutôt les débris que les éléments d'une science. Ce sont des méthodes assez exactes pour le calcul des éclipses, qui ne sont que des pratiques aveugles, sans nulle idée des principes de ces méthodes ni des causes des phénomènes; certains éléments assez bien connus, tandis que d'autres aussi essentiels, aussi simples, sont ou inconnus ou grossièrement déterminés; une foule d'observations qui restent pendant des siècles sans usage et sans résultat.

Le livre II s'occupe du développement des premières découvertes astronomiques. Au nombre de ces premières découvertes, Bailly met la connaissance du mouvement de la lune, qui donna les mois; l'emploi de la semaine, subdivision indiquée par les phases de la lune; celui de l'année lunaire, composée de douze lunaisons; la découverte de la sphéricité du ciel et de la terre; celle de la révolution solaire; l'invention du gnomon, etc.

Le livre III est consacré à l'*astronomie* antédiluvienne. On voit que l'auteur ne se contente pas de remonter *au déluge*. L'existence de cette *astronomie* primitive, source commune de toutes les connaissances astronomiques de l'antiquité, de ce peuple antérieur, inconnu, détruit soudainement, père d'une civilisation avancée, dont nous retrouvons quelques fragments chez les premiers peuples nommés par l'histoire, était une hypothèse que Bailly affectionnait beaucoup, et qui lui servait à résoudre tous les problèmes d'origine. Il la croyait justifiée non-seulement par l'état de l'*astronomie* ancienne, mais encore par une foule d'usages, de traditions, de préjugés communs aux anciens peuples. Ces peuples, disait-il, n'ont pu inventer, chacun de leur côté, les mêmes erreurs; on ne voit pas qu'ils aient pu se les emprunter les uns aux autres; donc, ils les tiennent d'une source commune. « L'homme, toujours semblable à lui-même par ses goûts et ses sentations, diffère par ses conceptions et ses idées; il n'a de point commun que la vérité. Les chemins de l'erreur sont infinis; ils sont infiniment divergents; les hommes ne peuvent s'y rencontrer que quand ils sont partis ensemble d'un même point, et ce même point, où naquirent tant de préjugés et d'erreurs, est le peuple antérieur qui les a répandus sur la terre. » A l'*astronomie* antédiluvienne Bailly rapportait la connaissance des sept planètes, l'origine de la semaine et des noms donnés aux jours, celle du zodiaque solaire divisé en douze parties, et du zodiaque lunaire divisé en vingt-huit parties, ce dernier commun aux Indiens, aux Siamois, aux Chinois et aux Arabes; les idées grecques sur la voie lactée, sur les comètes; le système pythagoricien du monde, etc. Nous devons dire que l'*astronomie* antédiluvienne de Bailly est une fiction aujourd'hui complétement abandonnée. « Créer ainsi un passé imaginaire pour expliquer les choses présentes, dit M. Biot, est une liberté que ne permet plus la critique moderne. » Avant M. Biot, d'Alembert et Delambre en avaient fait sévère justice. « Le rêve de Bailly, dit d'Alembert, sur ce peuple ancien, *qui nous a tout appris excepté son nom et son existence*, me paraît un des plus creux qu'on ait jamais faits. »

Les livres IV, V et VI traitent de l'*astronomie* indienne, chinoise, chaldéenne, égyptienne; les livres VII, VIII et IX, de l'ancienne *astronomie* grecque; enfin, l'ouvrage se termine par un discours intéressant sur l'origine de l'astrologie naturelle et judiciaire, discours dont nous avons fait connaître les principales idées au mot ASTROLOGIE.

Astronomie moderne (HISTOIRE DE L') *depuis la fondation de l'école d'Alexandrie jusqu'en* 1782, par Bailly. Cet ouvrage, publié en 1785, s'ouvre par un discours préliminaire, où nous trouvons résumée en quelques traits rapides l'histoire de l'*astronomie* depuis Hipparque jusqu'à Newton. « Hipparque paraît être le premier qui ait vu l'*astronomie* dans son entier, qui ait conçu l'idée d'en faire une science régulière. Il montra ce qu'il fallait faire, il le commença. Ptolémée reprit son dessein et l'exécuta dans toute son étendue; il construisit l'édifice, qui eut assez de solidité pour durer quatorze siècles. Cet édifice fut admiré et respecté; à peine le seul Albaténius y ajouta-t-il quelque chose. Copernic eut le courage de le détruire; il se montre en législateur des esprits, qui vient changer les idées et diriger l'opinion. Tycho, plus astronome que philosophe, en amassant un trésor d'observations, s'éleva contre la vérité; il en retarda les progrès; dans le moment où la nature venait d'être dévoilée, il osa produire un système encore plus défectueux que celui de Ptolémée. Képler, appuyé sur les observations de Tycho même, mais plus philosophe que lui, rappela la vérité qu'on allait proscrire. L'instinct du génie le persuada de la simplicité des causes; il la chercha partout; il ne laissa rien subsister de l'édifice des anciens. Copernic avait placé le soleil au centre du monde; Kepler plaça dans cet astre la force qui domine et gouverne tout; il bannit les mouvements circulaires, jusque-là trop respectés; il montra la vraie forme des orbites, et depuis lui nous voyons les planètes marcher dans des ellipses dont le soleil est le foyer commun; il força la nature de lui révéler les lois de ces grands mouvements; en un mot, il changea tout. Lorsque Galilée, Huyghens et Cassini, pourvus d'un nouvel organe, eurent décrit les merveilles du ciel; lorsque les académies furent fondées, et que la nature, investie, assiégée de plus de regards, sembla s'abandonner à la curiosité humaine, un plus grand nombre d'hommes devinrent ses observateurs; mais on compte encore le petit nombre de ceux qui furent ses vrais interprètes. La théorie des causes commençait à naître. Galilée montra la loi de la chute des corps; Huyghens, celle de la force centrifuge; il appliqua le pendule aux horloges, et l'*astronomie* reçut de ses mains un instrument pour mesurer le temps et l'espace; cet instrument devait révéler les variations de la pesanteur et la figure de la terre. Enfin, on voit Newton s'élever comme un chêne au milieu de ces grands hommes, dominer tout, et tout embrasser par la force et l'étendue de son génie. »

L'*Histoire de l'astronomie moderne* se divise en deux parties, lesquelles sont subdivisées, la première en dix livres, la seconde en quatorze. Dans les livres de la première partie, Bailly revient avec complaisance sur son hypothèse favorite d'une *astronomie* primitive, antédiluvienne; hypothèse qui, suivant lui, éclaire toute l'histoire de l'*astronomie* ancienne. Il éprouve le besoin de défendre cette idée d'un ancien état des sciences effacé par les révolutions de la nature ou de la politique; elle n'est point née, dit-il, de l'esprit de système; elle est le résultat des faits soumis à la critique et rapprochés par l'analogie. Il regarde comme des temps d'oubli, comme une lacune dans l'histoire de la science, les temps où florissaient les Chaldéens, les Indiens, etc. S'il fait remonter aux derniers siècles avant notre ère, à la naissance de l'école d'Alexandrie, l'origine de l'*astronomie* moderne, c'est que les temps d'ignorance ont mis une séparation absolue, une véritable barrière entre la première *astronomie* détruite dans des siècles très-reculés et l'*astronomie* renouvelée dans Alexandrie. Là, tout a été recommencé; l'édifice a été reconstruit par ses fondements, et ces fondements sont encore aujourd'hui ceux de l'*astronomie* que nous avons perfectionnée. Bailly fait connaître ensuite les premiers tra-

vaux qui ont commencé cette grande construction, ceux d'Aristille et de Timocharis, d'Aristarque de Samos, d'Euclide, d'Eratosthène, de Conon de Samos, d'Apollonius de Perge.

Le livre II s'occupe des instruments dont on a fait usage dans l'école d'Alexandrie. Il contient des considérations ingénieuses sur l'usage des instruments en général, et sur l'origine des premiers instruments astronomiques. « L'homme, dit Bailly, a multiplié sa force et s'est aidé de celle des éléments; il en a rectifié l'usage, assuré le rapport, et ajouté à sa puissance physique une étendue et une exactitude que la nature semble lui avoir refusées. Cependant, en acquérant de nouveaux organes, nous avons peut-être affaibli le pouvoir de nos organes naturels. Moins exercés, ils ont perdu la perfection qu'ils pouvaient tenir de l'habitude. Serait-ce un paradoxe d'avancer que cette perte a été avantageuse? Nous sommes devenus plus capables de méditation; l'esprit s'est plus développé, lorsque le physique a été plus circonscrit. La nature nous entoure de ses opérations; tout est sans cesse en mouvement autour de nous; des sens trop délicats nous retirent trop souvent hors de nous-mêmes; ils troublent la mémoire et le retour des pensées; l'âme sensible est toujours en action, l'âme raisonnable n'a rien à faire... Les instruments ont cet avantage, que ce sont des sens dont l'homme ne se sert pas toujours; il n'en use qu'à son gré. Il les interroge pour s'instruire, il les éloigne pour méditer sur leurs réponses et combiner leurs produits...

» L'*astronomie* semble ne dépendre que de la vue : c'est le sens le plus étendu, le plus prolongé; mais nous n'avons qu'un guide sûr, c'est le tact. Comment, dans les recherches astronomiques, le toucher pourrait-il rectifier le sens de la vue? Au moyen de l'alidade, c'est-à-dire d'une longue règle de bois ou de métal, dirigée suivant le regard et qui en fixe la direction. L'alidade permet, en quelque sorte, de toucher les astres. L'homme touche avec un bâton les choses qu'il ne peut atteindre; l'alidade n'est que ce bâton prolongé jusqu'au terme de la portée de la vue. En conduisant, en couchant le rayon visuel le long de l'alidade, en la touchant pour régler sa direction, on touche, pour ainsi dire, l'astre qui est à son extrémité, et on s'assure qu'il ne s'en écarte pas...

» Ce bâton, prolongé par le rayon visuel, suffit pour atteindre un objet simple; mais, lorsque cet objet est double ou lorsqu'il a quelque étendue, il ne suffit plus pour embrasser la distance ou la grandeur. Il faut un instrument à double branche pour saisir ces distances et ces grandeurs comme par une espèce de pince... On avait fait usage d'un rayon visuel en inventant l'alidade; on vit qu'il fallait employer deux rayons et unir deux alidades par l'une de leurs extrémités : de là la mesure des distances célestes par les angles, et des angles par le cercle et les fractions de cercle... Voilà sans doute l'origine du cercle; voilà sans doute la source du préjugé si profondément enraciné chez les anciens, que les astres ne pouvaient avoir qu'un mouvement circulaire. »

Le livre III nous fait connaître les travaux d'Hipparque et de ses successeurs, Possidonius, Cléomède, Sosigène, l'auteur du calendrier julien. Nous remarquons, en passant, combien l'*astronomie* doit peu aux Romains. Bailly s'en demande la raison. Il croit la trouver dans ce fait, que la culture des arts, de la poésie et de l'éloquence, précède toujours celle des sciences exactes, et que le goût de ces dernières ne put naître à Rome, toujours occupée de guerres extérieures ou de guerres civiles. Nous pouvons ajouter que le génie et la langue de Rome répugnaient aux sciences théoriques comme à la philosophie.

Les livres IV, V, VI, VII et VIII conduisent le lecteur de Ptolémée à Copernic, en le faisant passer par les astronomes arabes, Albatenius, Alhazen, etc., et par les astronomes européens, Alphonse le Sage, Albert le Grand, Roger Bacon, Purbach, Regiomontanus, etc. Le livre IX nous offre des vues remarquables sur l'importance des systèmes, même de ceux qui sont faux, et nous expose celui de Copernic, d'après l'ouvrage célèbre de cet astronome : *Astronomia instaurata, seu de revolutionibus orbium cœlestium.*

Dans le livre X, nous voyons l'*astronomie* reculer, au point de vue théorique, avec Tycho-Brahé, mais s'enrichir de faits qui doivent permettre à Kepler de faire triompher d'une manière définitive, en le complétant, le système de Copernic.

La première partie de l'*Histoire de l'astronomie moderne* se termine par un discours sur l'astrologie au XVIe siècle, qui nous montre cette prétendue science défendue par Tycho-Brahé, en même temps que l'immobilité de la terre, au nom de la doctrine des causes finales. « Nier la force et l'influence des astres, disait Tycho-Brahé, c'est détruire la sagesse et la providence de Dieu; Dieu n'a rien fait en vain; ses ouvrages sont utiles autant que magnifiques. L'homme, dans ses œuvres petites et bornées, a toujours un but; que deviendrait la sagesse suprême, si Dieu avait jeté les astres sans nécessité et sans dessein dans les espaces de l'univers? Le ciel est une horloge constante et perpétuelle; le ciel enveloppe la terre; il tourne autour d'elle pour mesurer les jours; la lune renouvelle ses phases pour indiquer les semaines; le soleil et la lune parcourent leurs orbes pour faire les mois et les années. *Mais les planètes et les étoiles, à quoi servent-elles?* ... Eh quoi! tout ce qui est utile périt, et il n'y a de permanent et de durable que ces corps célestes qui sont inutiles! Tout naît, tout existe pour produire; eux seuls sont oisifs et inféconds dans la nature! »

Le livre Ier de la seconde partie est consacré à Kepler, et nous donne l'analyse de ses travaux et de ses spéculations. Nous voyons la géométrie céleste s'achever par la découverte de l'ellipticité des orbites, et la conquête de cette grande vérité nous conduire à la mécanique céleste. « L'opinion des mouvements circulaires, considérés comme la marche la plus simple et le moyen unique de la nature céleste, dit Bailly, est le caractère de l'antiquité. Lorsque ce caractère s'efface, le règne des anciens est fini, celui des modernes et leur supériorité commencent. »

Les livres II, III, IV, V, VI, VII, VIII, IX, X, XI nous conduisent jusqu'à Newton; ils passent successivement en revue les travaux de Galilée, de Descartes, de Bouilliaud, d'Hévélius, d'Huyghens, de Jean-Dominique Cassini, de Flamsteed, de Halley, de Hook. Le livre XII est consacré à Newton et à la grande découverte de la gravitation universelle. Enfin, les livres XIII et XIV nous offrent l'histoire de l'*astronomie* depuis Newton.

L'ouvrage se termine par une suite de discours très-intéressants sur les corps lumineux et obscurs de l'univers, sur les progrès de l'*astronomie*, sur ceux de la géométrie, sur les constellations et les signes du zodiaque, et sur les opinions et les conjectures en astronomie. Bailly n'entend pas, comme le positivisme, écarter des connaissances humaines, ce qui est conjectural, ce qui ne tombe pas sous l'expérience. « Les conjectures, les opinions, dit-il, sont la nuance entre les fables et les vérités; elles appartiennent aux unes par le défaut de preuves suffisantes; elles approchent plus ou moins des autres par leur vraisemblance. Si l'on retranchait ces rameaux naissants sur l'arbre de nos connaissances, on priverait l'avenir des fruits que plusieurs de ces rameaux peuvent produire. »

Astronomie (HISTOIRE DE L'), par Delambre. Cet ouvrage en comprend, à vrai dire, trois : *Histoire de l'astronomie ancienne*, publiée en 1817; *Histoire de l'astronomie du moyen âge*, publiée en 1819; *Histoire de l'astronomie moderne*, publiée en 1821. Fruit d'un travail immense, et qu'on ne saurait trop apprécier, il nous présente, analysés et traduits avec les expressions de la science moderne, les écrits de tous les âges, dont, à partir de l'antiquité grecque, se compose l'héritage des astronomes. On ne saurait en offrir une idée plus claire que celle qui est exposée, en peu de mots, dans la préface, par Delambre lui-même.

« Pour connaître l'origine et les progrès de l'*astronomie* véritable, dit-il, il faut étudier les écrits des Grecs et ceux de leurs disciples et de leurs imitateurs de tous les âges jusqu'à Kepler. Mais la plupart de ces livres sont rares; à la difficulté de se les procurer se joint celle de les entendre, non-seulement à cause de la différence des langues, mais parce que la langue mathématique a changé totalement; que les méthodes et les démonstrations sont différentes; que les idées et les expressions les plus familières autrefois sont tombées en désuétude et devenues presque inintelligibles; que, pour une page qui pourrait être utile, on est obligé de dévorer l'ennui de plusieurs volumes. On peut soupçonner pourtant que, dans ce nombre effrayant d'ouvrages dont les titres seuls et les dates occupent mille pages dans la bibliographie de Lalande, il peut se trouver quelque méthode, quelque pratique, quelque fait, quelque connaissance qui ne méritent pas l'oubli dans lequel ils sont tombés. Lire tous ces ouvrages par ordre est le seul moyen de connaître sûrement la marche de l'esprit humain, de distinguer les véritables inventeurs, et de rendre à chacun ce qui peut lui appartenir. Il ne faut pas que nos richesses actuelles nous rendent trop dédaigneux pour les auteurs, inconnus aujourd'hui, qui ont autrefois joui d'une grande considération, parce qu'ils avaient ajouté à la masse des connaissances acquises, et qui, enfin, pourraient n'être pas tout à fait inutiles. Mais quand il serait prouvé qu'on n'en tirera jamais rien qui puisse nous servir, ne serait-il pas au moins très-curieux de voir par quels degrés l'*astronomie* est arrivée au point de perfection où nous la voyons? D'après ces réflexions, nous avons pris le parti de lire, et nous avons analysé, en suivant l'ordre des temps, tous les livres, depuis le premier qui nous reste des Grecs jusqu'à Kepler, nous proposant d'aller jusqu'à Newton, et peut-être jusqu'à nos jours. Nous avons pris dans chacun ce qui n'avait point été dit auparavant; nous examinons les méthodes, nous en montrons la filiation, nous les comparons aux nôtres, nous les dégageons des longueurs qui les rendent obscures, nous en donnons des équivalents plus commodes, nous transcrivons tous les faits et toutes les observations qu'il pourrait être important de calculer de nouveau, en sorte que l'on puisse être dispensé de recourir aux originaux, si ce n'est dans les cas rares où rien ne peut affranchir de cette obligation. »

L'*Histoire de l'astronomie ancienne* est divisée en cinq livres. Le livre Ier contient l'analyse des ouvrages d'Autolycus, d'Euclide, d'Aratus, d'Aristarque de Samos, d'Eratosthène, de Manéthon, d'Empédocle, d'Archimède, d'Hipparque, de Géminus, de Cléomède, de Manilius, de Possidonius, d'Hygin, etc. Le livre II est consacré à l'*astronomie* orientale, dont Delambre fait très-bon marché. Le livre III traite de l'arithmétique des Grecs et de leur trigonométrie rectiligne et sphérique. Le livre IV nous fait connaître, avec d'amples détails, les ouvrages de Ptolémée, *Syntaxe mathématique*, *Optique*, *Analemme*, *Plânisphère*. Le livre V analyse le *Commentaire* de Théon d'Alexandrie sur la *Syntaxe mathématique* de Ptolémée. De cette étude approfondie, Delambre tire cette conclusion, très-différente de l'opinion de Bailly, que, dans l'antiquité, l'*astronomie* n'a été cultivée réellement qu'en Grèce et par deux hommes, Hipparque et Ptolémée.

L'*Histoire de l'astronomie du moyen âge* est divisée en trois livres : le premier, consacré à l'analyse des ouvrages des astronomes arabes et persans, Albatenius, Alfragan, Thebith, Ebn Jounis, Aboul-Wefa, Arzachel, etc.; le second, qui étudie les ouvrages des savants européens, Alphonse, Bianchini, Purbach, Regiomontanus, Fracastor, Apian, etc; le troisième, enfin, qui s'occupe des divers auteurs qui ont écrit sur la gnomonique, depuis Munster jusqu'à Lahire.

L'*Histoire de l'astronomie moderne* est divisée en seize livres. Le livre Ier s'occupe de la réformation du calendrier; le livre II analyse le grand ouvrage de Copernic sur les *Révolutions des corps célestes;* le livre III est consacré aux ouvrages de Tycho-Brahé; les livres IV et V, à ceux de Kepler, de Neper et de Brigss; le livre VI, à ceux de Galilée; enfin, les livres VII, VIII, IX, X, XI, XII, XIII, XIV, XV, XVI, à ceux de Rhéticas, de Pétiscus, de Snellius, de Vernier, de Bouilliaud, de Descartes, de Morin, de Riccioli, de Gassendi, de Mouton, de Hévélius, de Harrocke, de Huyghens, de Hook, de Picard, de Rœmer, de Lahire et de Jean-Dominique Cassini.

Astronomie populaire, par François Arago. Cet ouvrage, publié après la mort de l'auteur (1856-1857), par M. Barral, est la reproduction, à peu près textuelle, du cours qu'il fit à l'Observatoire pendant dix-huit années consécutives. Bien qu'élémentaire par le choix des méthodes, ce livre est complet quant au but; il embrasse la science tout entière. Il est précédé des notions de géométrie, de mécanique et d'optique, qu'il faut nécessairement posséder pour comprendre les développements de l'*astronomie* proprement dite. L'auteur s'est attaché à enlever aux considérations techniques, sans lesquelles la marche du lecteur n'aurait rien d'assuré, ce qu'elles peuvent présenter de trop ardu dans la forme, tout en leur laissant la plus entière exactitude. L'*Astronomie populaire* peut servir de modèle aux vulgarisateurs de la science : c'est un chef-d'œuvre de clarté. Arago y a réussi à rendre les plus hautes conceptions de l'*astronomie* accessibles aux personnes presque étrangères aux mathématiques.

En un mot, ces quatre volumes sont, comme nous l'avons dit plus haut, l'abrégé du cours professé à l'Observatoire par le célèbre Arago, et la meilleure analyse à faire de cet ouvrage, c'est de dire quelques mots de ces conférences brillantes où Uranie empruntait le secours de sa sœur Calliope. Celui qui rédige cet article se rappelle avec bonheur ces conversations semi-hebdomadaires, et c'est un de ses meilleurs souvenirs de jeunesse, un de ces souvenirs du passé qui consoleraient du présent, si le système des compensations pouvait être appliqué aux différentes phases d'ici-bas. Nous n'avons pas besoin de rappeler les opinions républicaines d'Arago; c'est une tradition glorieuse qui est restée dans la mémoire de tous. Son cours d'*Astronomie* s'en ressentait, et particulièrement son auditoire, au milieu duquel on reconnaissait plusieurs personnages à qui le gouvernement de Louis-Philippe avait fermé les voies du journalisme, et qui aimaient à entendre encore une parole libre retentir du haut d'une chaire restée libre. Le savant et respectable de Humboldt était assis à la droite de l'éminent professeur, un astre en compagnie d'un autre; on eût dit le vieux Platon assistant aux leçons du jeune Aristote; M. Dumas, le grand chimiste, ne manquait pas une séance; M. Leverrier lui-même,

Qui depuis... Rome alors estimait ses vertus,

écoutait la parole du célèbre maître; une place était réservée aux dames autour de la chaire du professeur; et Mme Du Châtelet, en compagnie de Voltaire, aurait été certainement une des élèves les plus assidues d'Arago.

Ce cours était, à proprement dire, divisé en deux parties. A la fin de chaque séance, le professeur invitait son auditoire à lui adresser par écrit les remarques, les observations, les objections que la leçon du jour avait pu suggérer. La première moitié du cours suivant était consacrée à ce dépouillement. C'était la partie véritablement scientifique de la leçon; le professeur s'y livrait aux considérations les plus élevées. C'est ainsi que l'auditoire apprit un jour que Faraday, l'illustre physicien anglais, ne dédaignait pas d'assister aux séances de l'Observatoire. La seconde moitié du cours était consacrée à la partie purement démonstrative, et c'est là surtout que brillait le talent d'exposition du grand astronome. Il lui arrivait rarement de lever une séance sans que son dernier mot ne renfermât quelque chose de piquant et tout à fait en rapport avec les idées qui venaient d'être développées; l'anecdote savait trouver sa place dans les démonstrations les plus scientifiques; nous allons en citer un exemple entre mille. Il s'agissait d'exposer la constitution physique du soleil, de démontrer que cet astre, occupé à son centre par un noyau solide, est enveloppé d'une atmosphère qui peut le rendre habitable. « Dernièrement, disait Arago, les journaux américains ont parlé d'un charlatan qui n'hésitait pas, en présence d'une assemblée nombreuse, à entrer dans une étuve fortement chauffée, et tenant à la main un poulet qu'il venait de plumer. Un quart d'heure après, notre homme se présentait sain et sauf aux regards des curieux, tandis que le poulet était cuit à point. » On comprend les conséquences que tirait de là l'éminent professeur pour la démonstration de sa thèse. Cette thèse, du reste, si extraordinaire qu'elle paraisse, n'était pas sans antécédent, et Arago citait un certain docteur Elliot, savant astronome anglais, qui avait démontré que le soleil pouvait être habité; et, alors, nouvelle anecdote : le docteur, dans un accès de colère, avait tué un jour miss Boydell. Son avocat, Me Simmons, n'essaya même pas de le défendre; il exposa aux yeux des juges les nombreux écrits où les idées du docteur se trouvaient développées, et le meurtrier, convaincu de folie, fut acquitté à l'unanimité. « Eh bien, ajoutait Arago, les conceptions d'un fou sont aujourd'hui presque généralement adoptées. » On comprend l'attrait que devaient offrir de pareilles leçons; et l'*Astronomie populaire* du secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences est remplie de ces traits qui donnent presque à la science les agréments de la poésie.

ASTRONOMIQUE adj. (a-stro-no-mi-ke — rad. *astronomie*). Qui appartient, qui a rapport à l'astronomie : *Observation* ASTRONOMIQUE. *Calculs* ASTRONOMIQUES. *Carte* ASTRONOMIQUE. *Calendrier* ASTRONOMIQUE. *Année* ASTRONOMIQUE. *Les tables* ASTRONOMIQUES *de Lahire sont très-estimées.* (Bailly.) *Les poëtes de l'antiquité, non-seulement n'étaient point, comme la plupart de nos littérateurs, étrangers aux sciences* ASTRONOMIQUES *et physiques, mais ils en possédaient toutes les notions connues de leur temps.* (Bailly.) *Les tables* ASTRONOMIQUES *apprennent au navigateur sur quel point du globe il se trouve.* (Cuvier.) *La plus belle découverte* ASTRONOMIQUE *de l'antiquité est celle de la précession des équinoxes.* (Arago.) *Des linéaments fort distincts des grands problèmes* ASTRONOMIQUES *s'aperçoivent çà et là chez les anciens et chez les modernes.* (Arago.) *Les commentaires* ASTRONOMIQUES *de Laplace remontent jusqu'à l'origine des sociétés.* (Arago.) *Le premier philosophe grec qui ait ouvert la carrière* ASTRONOMIQUE *fut Thalès de Milet.* (Duckett.) *Chez les anciens peuples, les chefs religieux faisaient de la science des astres leur principale occupation, et célébraient par des fêtes les grandes époques* ASTRONOMIQUES. (De Guynemer.)

L'auteur de l'almanach de Liége
Lorgne l'histoire du beau temps,
Et fabrique avec privilége
Ses *astronomiques* romans. GRESSET.

— *Carte astronomique*, Projection plane représentant les constellations. ‖ *Jour astronomique*, Durée exacte et toujours la même d'une révolution apparente du soleil autour de la terre, ou mieux d'une révolution de la terre sur son axe : *Le* JOUR ASTRONOMIQUE *commence à midi, c'est-à-dire au passage du centre du soleil dans le méridien du lieu.* ‖ *Heure astronomique*, Vingt-quatrième partie du jour astronomique. ‖ *Année astronomique*, Durée exacte de la révolution du soleil autour de la terre : *Quatre* ANNÉES ASTRONOMIQUES *égalent à très-peu près quatre années civiles consécutives.*

— Métrol. *Fractions astronomiques*, Nom que certains auteurs donnent aux fractions sexagésimales, dont on fait usage pour la division des degrés du cercle.

— s. m. Partie astronomique, ce qui se rapporte à l'astronomie : *Le célèbre Halley, premier astronome du roi de la Grande-Bretagne, a déjà écrit pour soutenir tout l'*ASTRONOMIQUE *du système de chronologie de Newton.* (Fonten.)

ASTRONOMIQUEMENT adv. (a-stro-no-mi-ke-man — rad. *astronomique*). Suivant les règles de l'astronomie : *Compter les jours* ASTRONOMIQUEMENT.

Astronomiques (LES) — *Astronomicon* — poëme didactique en cinq livres, du poëte latin Manilius, qui paraît avoir vécu sous Auguste ou au commencement du règne de Tibère. Le style de l'œuvre indique une période de bonne latinité; la décadence, du moins, n'était pas encore arrivée. Le sujet des *Astronomiques* avait déjà occupé les deux frères de Cicéron; ce poëme n'était donc pas nouveau. Il nous est parvenu incomplet, et peut-être dans l'état où l'auteur lui-même l'avait laissé. Pingré suppose qu'il est resté inachevé. Le manuscrit, demeuré inconnu jusqu'au siècle de Constantin, se serait trouvé alors en la possession de Julius Firmicus Maternus, qui nous en a laissé une simple traduction en prose, puis serait retombé dans l'oubli jusque vers le Xe siècle, où l'on aurait commencé à en tirer des copies, dont quelques-unes sont parvenues jusqu'à nous. A part une indication vague des

Astronomiques, que Gerbert de Reims, depuis pape sous le nom de Sylvestre II, vers 1100, semble faire à un de ses amis, lorsqu'il lui parle d'un ouvrage de Manilius, *De Astrologia*, aucune mention de ce poëme n'est faite sous son véritable titre jusqu'au XVe siècle, époque où Pogge découvrit le manuscrit, qui fut publié pour la première fois en 1471 ou 1473 par Jean Muller (Regiomontanus). Le poëme s'ouvre par une invocation à Tibère César. Le premier livre traite de la sphère céleste. Il débute par un bel exorde sur les premiers auteurs de l'astronomie et sur les progrès des sciences en général. Le poëte traite ensuite de l'origine du monde, des diverses opinions des philosophes sur ce sujet, des éléments et de la sphéricité de la terre, du ciel et des astres; il fait le dénombrement des signes du zodiaque et des constellations extrazodiacales; il essaye de démontrer l'existence de Dieu par l'ordre constant des mouvements célestes : ce Dieu est, selon lui, l'âme du monde; en conséquence, il attribue la divinité à l'univers, ce qui n'est autre chose que le panthéisme. Il parle ensuite des cercles de la sphère, de la voie lactée, rapporte les diverses idées des anciens sur la nature et la génération des comètes, et n'oublie pas les malheurs dont on prétendait alors que ces astres étaient les avant-coureurs; ce qui donne lieu à de splendides descriptions dignes du poëte des *Géorgiques*.

Le second et le troisième livre sont appelés *Isagogiques* par Scaliger, c'est-à-dire introducteurs ou préparatoires. Dans le second, Manilius passe en revue les sujets traités par Homère, Hésiode et d'autres poëtes. Il s'applaudit d'être le premier qui ait entrepris de chanter les propriétés et l'action des astres : selon lui, il est impossible de nier leur influence sur les corps terrestres. Cette première partie est fort belle; malheureusement, pour employer une expression vulgaire, les vers se suivent et ne se ressemblent pas : tout le reste du livre est rempli de puériles rêveries astrologiques sur les différentes divisions des figures du zodiaque, sur les signes masculins, féminins, diurnes, nocturnes, terrestres, aqueux, amphibies, féconds, stériles, etc. On est tout étonné de rencontrer, au milieu de ces détails techniques, une exposition philosophique de la doctrine stoïcienne de l'âme du monde réglant et gouvernant chaque partie de l'univers, de sorte que ces parties obéissent à une impulsion et à une harmonie générales. Le troisième livre traite encore de l'astrologie et du zodiaque, divisé en douze *sorts*, dont le premier est celui de la fortune. Nous apprenons ainsi quelles années, quels mois, quels jours et quelles heures de notre vie appartiennent à chaque *sort*, et le nombre d'années de vie qui nous est promis. Le livre se termine par une définition des tropiques ou signes présidant aux saisons, ce qui amène une belle description des quatre parties de l'année.

Scaliger nomme le quatrième et le cinquième livre *apotélesmatiques* ou décisifs, parce que le poëte y traite de l'action des astres et de leur influence sur les destinées humaines. Le quatrième s'ouvre par un magnifique exorde, dans lequel le poëte prétend prouver que tout est soumis aux lois irréfragables du destin, et on ne peut nier qu'il n'ait revêtu cette opinion des plus brillantes couleurs de la poésie. Le livre se termine par un bel épilogue sur la noblesse de l'homme et sur son intelligence : « Le monde est devenu notre conquête; nous en jouissons à ce titre. Partie nous-mêmes de celui qui nous a donné l'être, nous savons ce qu'il est; enfants des astres, nous nous élevons jusqu'à eux. Peut-on douter que la divinité n'habite nos âmes, que ces âmes ne nous viennent du ciel, qu'elles ne doivent y retourner? Chaque homme est une image, une copie raccourcie de la divinité..., etc. »

Le cinquième livre est supérieur à tous les autres. On y remarque de poétiques descriptions et des épisodes, dont le plus beau, celui d'Andromède, est digne des poëtes du siècle d'Auguste. « Tels sont, dit Pingré, les objets traités par Manilius dans les cinq livres de ses *Astronomiques*. Il s'était proposé d'en traiter beaucoup d'autres, mais la mort ne lui en a probablement pas laissé le temps. » Son style est poétique, énergique, et digne des plus belles époques de la littérature romaine. On lui a reproché d'être trop abondant : « Quand il tient une pensée, dit Scaliger, il la retourne de mille manières et ne sait comment l'abandonner. » En effet, on souhaiterait parfois plus de sobriété dans le poëme de Manilius, « qui n'avait point assez appris de Virgile, dit à son tour M. Pierron, qu'il n'est pas bon de tout dire. » La versification, selon le même critique, est cependant correcte et élégante; le style ne manque ni de verve ni d'énergie, mais la diction, quoique en général pure et franche, a aussi ses taches. On rencontre çà et là des tours un peu singuliers, des expressions que n'aurait probablement point avouées le poëte des *Géorgiques*... Quoi qu'il en soit, les *Astronomiques* méritent d'être comptées parmi les ouvrages qui font honneur au génie latin.

Les meilleures éditions des *Astronomiques*, outre celle de Regiomontanus, que nous avons déjà citée, sont les trois éditions données par Joseph Scaliger, avec des notes fort savantes sur les divers sujets relatifs à l'astronomie et à l'astrologie anciennes; Paris, 1579; Heidelberg, 1590; Leyde, 1600. On estime surtout la dernière, enrichie des variantes recueillies par Fr. Junius; l'édition de Bentley, Londres, 1739; celle de Pingré, avec des notes et une traduction française, Paris, 1786; celle de F. Jacob, Berlin, 1846. Thomas Creech a traduit les *Astronomiques* en anglais, Londres, 1697.

ASTROPE s. m. (a-stro-pe — du gr. *astron*, astre; *pous*, pied). Bot. Sorte d'arbrisseau du Brésil.

ASTROPHANOMÈTRE s. m. (a-stro-fa-no-mè-tre — du gr. *astron*, astre; *phanos*, brillant; *metron*, mesure). Astr. Nom d'un instrument destiné à calculer le lever et le coucher des astres. Syn. de *astéréomètre*.

ASTROPHORE adj. (a-stro-fo-re — du gr. *astron*, astre; *phoros*, qui porte). Hist. nat. Qui porte des étoiles, des ornements en forme d'étoiles.

ASTROPHYTE s. m. (a-stro-fi-te — du gr. *astron*, astre; *phuton*, plante). Bot. Genre de plantes de la famille des cactacées, offrant une multitude de petits points blancs, et dont le type, l'astrophyte myriostigme, est indigène du Mexique.

ASTROPOLE s. m. (a-stro-po-le — du gr. *astron*, astre; *polos*, extrémité). Bot. Sorte d'œillet d'un beau violet brun sur un blanc de lait.

ASTROS (Paul-Thérèse-David D'), prélat français, cardinal, archevêque de Toulouse, né à Tourvès (Var) en 1772, mort en 1851, était fils d'un avocat et annonça de bonne heure une vocation marquée pour l'état ecclésiastique. Neveu du comte de Portalis, qui fut ministre des cultes, il dut à cette parenté l'une des places de vicaire général qui furent créées lors de la réorganisation de l'Église de Paris, après le concordat. En 1809, l'abbé d'Astros administrait le siége de la métropole en qualité de vicaire capitulaire, et c'est à lui que fut adressée la bulle d'excommunication lancée alors contre Napoléon. Malgré les précautions sévères et minutieuses prises par la police impériale pour que cette bulle restât ignorée en France, on ne tarda pas à apprendre que des copies clandestines en avaient divulgué le secret. Les premiers soupçons de l'empereur, bientôt confirmés par des preuves matérielles irrécusables, firent retomber sur l'abbé d'Astros tout le poids de cette divulgation, et, à la réception du 1er janvier 1811, il se vit l'objet d'une de ces colères terribles que les plus hardis n'osaient affronter. Arrêté à la suite de cette audience, il fut conduit à Vincennes et y resta prisonnier jusqu'en 1814. Le retour des Bourbons lui valut la liberté et l'évêché de Bayonne. Au mois de mars 1830, son dévouement aux idées du ministère Polignac le fit appeler à l'archevêché de Toulouse. Il reçut enfin le chapeau de cardinal en 1850, un an seulement avant sa mort.

ASTROSCOPE s. m. (a-stro-sko-pe — du gr. *astron*, astre; *skopeô*, j'examine). Astr. Instrument inventé, vers la fin du XVIIIe siècle, par Schukhard, professeur à Gœttingue, pour faciliter la recherche des astres dans le ciel. L'astroscope se compose de deux cônes de carton ou de toute autre matière, sur la surface desquels les étoiles et les constellations viennent se représenter.

ASTROSCOPIE s. f. (a-stro-sko-pî — du gr. *astron*, astre; *skopeô*, je considère, j'examine). Contemplation des astres.

ASTROSOPHIE s. f. (a-stro-zo-fî — du gr. *astron*, astre; *sophia*, sagesse, science). Etude, connaissance des astres.

ASTROSTATIQUE s. f. (a-stro-sta-ti-ke — du gr. *astron*, astre; *stasis*, position). Astr. Statique des astres, ou science qui a pour objet le calcul de la masse et de la distance respective des astres.

ASTROTHÈLE s. m. (a-stro-tè-le — du gr. *astron*, astre; *thêlê*, mamelon). Bot. Genre de plantes de la famille des lichens, propre aux régions tropicales.

ASTROTHÉSIE s. f. (a-stro-té-zî — du gr. *astron*, astre; *thêsis*, action de placer). Description des constellations. Vieux mot.

ASTROTRICHE s. m. (a-stro-tri-che — du gr. *astron*, astre; *thrix*, cheveu). Bot. Genre de plantes de la famille des ombellifères, indigène de la Nouvelle-Hollande. ‖ On dit aussi ASTROTIQUE.

ASTRUC (Jean), célèbre médecin, né à Sauves (Languedoc) en 1684, mort à Paris en 1766. Il professa la médecine à Toulouse, à Montpellier, puis à Paris, et fut ensuite premier médecin du roi de Pologne, médecin consultant de Louis XV et régent de la Faculté. Sa théorie médicale, opposée à la réaction hippocratique, était conforme au système mécanique de Boërhaave. Son principal ouvrage a pour titre : *De morbis venereis* (1736), souvent réimprimé et traduit. On a encore de lui un très-grand nombre d'écrits qui se recommandent surtout par l'érudition. Il a cultivé aussi avec quelque succès la métaphysique et les sciences naturelles. Nous citerons encore d'Astruc : *Dissertation sur la peste de Provence* (1720-22); *Dissertation sur la contagion de la peste, où cette qualité contagieuse est démontrée* (1724-25); *Mémoires pour servir à l'histoire naturelle du Languedoc* (1737); *Traité des tumeurs et des ulcères* (1759); *Traité des maladies des femmes* (1760-65); *Manuel des accouchements* (1766); enfin, *Mémoires pour servir à l'histoire de la faculté de médecine de Montpellier* (1767).

ASTRUC (Henriette FITZELIER, dame), actrice française, morte en 1858, s'est fait remarquer à l'Odéon, dans l'emploi des soubrettes, avant 1830. Elle joua ensuite au théâtre des Nouveautés, d'où elle passa à la Porte-Saint-Martin. Le mordant et la franchise qu'elle apportait dans la scène de l'éventail de *Don Juan de Marana*, lui valurent alors de grands succès, qui se continuèrent dans la *Guerre des servantes*, l'*Enfant de giberne*, etc. Mme Astruc quitta en 1839 la Porte-Saint-Martin pour le Gymnase, et tint avec distinction, à ce dernier théâtre, l'emploi des Déjazet : miss Annette, dans *Riche et Pauvre*, compte parmi ses meilleures créations de cette époque. Engagée plus tard aux Délassements, où elle a joué un *Premier amour* en 1848, puis le *Voyage en Icarie*, elle entra ensuite au Théâtre-Historique. En 1852, elle a créé au Vaudeville le rôle de Prudence de la *Dame aux Camélias*, et s'y est montrée effroyablement vraie. Retournant enfin à la Porte-Saint-Martin, elle parut dans les *Sept merveilles du monde*, et créa, entre autres rôles, ceux de Perrine, dans les *Mémoires de Richelieu*; de Marie, dans le *Comte de Lavernie*; et, en dernier lieu, de Catherine, dans les *Nuits de la Seine*; de Mme Meunier, dans le *Gamin de Paris*; de Manon, dans la *Fille de l'Avare*; et de Christmas, dans *Jane Osborne*. Mme Astruc, qui, après avoir abordé avec succès les soubrettes, avait pris l'emploi des duègnes, apportait dans son jeu un ton de bonne comédie qui rappelait la sévérité de ses premières études. Jeune d'allure, douée de vivacité, elle avait d'ailleurs une voix un peu forte qui lui donnait bien ce ton acariâtre, bourru et comique, qui convient aux personnages dont elle copiait les habitudes et les travers. Elle mourut peu de temps après s'être retirée du théâtre.

ASTUCE s. f. (a-stu-se — lat. *astutia*, même sens). Ruse, finesse malicieuse qui tend à nuire : *Femme pleine d'*ASTUCE. *Agir par* ASTUCE. *Employer toutes sortes d'*ASTUCES *pour réussir. Il faut que vous ayez fait en votre vie grand usage des finesses et des* ASTUCES *: vous en trouvez partout.* (Mme du Deff.) *Les* ASTUCES *de l'intérêt font le comique de Dancourt.* (Marmontel.) *L'*ASTUCE *est une finesse pratique dans le mal, mais en petit : c'est la finesse qui nuit ou qui veut nuire.* (Marmontel.) *Tout grand qu'il était, Napoléon ne se croyait pas dispensé d'*ASTUCE. (St-Marc-Gir.)

— **Syn. Astuce, artifice, perfidie, ruse.** V. ARTIFICE.

— **Antonymes.** Candeur, droiture, franchise, loyauté, rondeur.

ASTUCIEUSEMENT adv. (a-stu-si-eu-ze-man — rad. *astucieux*). Avec astuce, d'une manière astucieuse : *Agir* ASTUCIEUSEMENT. *Un plan perfidement conçu,* ASTUCIEUSEMENT *suivi.* (Mignet.) *Elle est assez belle, votre collection, répondit* ASTUCIEUSEMENT *Remonencq, pour exciter l'attention des chineurs.* (Balz.)

ASTUCIEUX, EUSE adj. (a-stu-si-eu, eu-ze — rad. *astuce*). Qui a de l'astuce, qui est plein d'astuce : *Un homme* ASTUCIEUX. *Une femme* ASTUCIEUSE.

Ce fils de Frédégonde, *astucieux*, barbare.....
LEMERCIER.

‖ Où il y a de l'astuce, qui est inspiré par l'astuce : *Un compliment* ASTUCIEUX. *Une conduite* ASTUCIEUSE. *Des paroles, des flatteries* ASTUCIEUSES. *C'était l'aveu naïf d'une cruauté avare,* ASTUCIEUSE. (Villem.) *Les marchands grecs se reconnaissent aisément à l'expression* ASTUCIEUSE *de leur physionomie.* (Lamart.) *Ce qu'il y avait de corrupteur et d'*ASTUCIEUX *dans le caractère de ce ministre devait peu sympathiser avec l'âme altière et pure de Pitt.* (Villem.) ‖ Ce mot date de la fin du XVIIIe siècle.

— **Antonymes.** Candide, droit, franc, loyal, rond.

ASTUR s. m. (a-stur — mot lat.). Ornith. Ancien nom de l'autour.

ASTURA, petite ville de l'Italie, à 60 kilom. de Rome. Cicéron avait près de là une maison de campagne qu'il venait d'abandonner lorsqu'il fut assassiné par les satellites d'Antoine.

ASTURICA AUGUSTA, nom latin d'Astorga.

ASTURIEN, IENNE s. et adj. (a-stu-ri-ain, i-è-ne). Géogr. Habitant des Asturies; qui appartient aux Asturies ou à leurs habitants : *Beaucoup d'*ASTURIENS, *ne trouvant pas à vivre dans leur pays, émigrent dans le reste de l'Espagne, où ils se font cochers ou valets; mais dès qu'ils ont amassé un petit pécule, ils retournent finir leurs jours dans leur patrie.* (Dict. de la convers.)

— Linguist. *Dialecte asturien*, Dialecte espagnol parlé dans les Asturies, et qui est, après le basque, le plus ancien de la péninsule.

ASTURIES (LES), ancienne division administrative du nord de l'Espagne, portant le titre de principauté, et formant aujourd'hui la province d'Oviédo; bornée au N. par le golfe de Biscaye, à l'E. par la Vieille-Castille, au S. par le royaume de Léon, et à l'O. par la Galice. Superficie, 9,700 kilom. carrés; 435,000 hab. Cette contrée, située sur le versant septentrional de la chaîne cantabrique, au faîte de laquelle elle s'appuie, est couverte d'âpres montagnes, ramifications projetées vers le N. par la chaîne principale, qui porte les noms de Sierra de *Cavadonga* à l'E., Sierra de *Penares* au centre, et Sierra de *Penamarella* à l'O.; cette dernière se relie aux monts de Galice. Le point culminant est le mont *Penas de Europa*, haut de 3,400 m. De sombres et profondes vallées, dans la direction du S. au N., creusent le sol, et, par leur déclivité, forment le lit de plusieurs torrents dévastateurs : la Sella, l'Aller, le Nocera et le Nalon; le bassin de ce dernier cours d'eau forme la plus grande partie de la province. Les sommets des montagnes, que la neige couvre jusqu'au mois d'avril, sont nus et arides; les intervalles qu'ils laissent entre eux sont couverts de pâturages et de belles forêts riches en bois de construction, tels que hêtres, chênes, érables, châtaigniers, bouleaux, etc. Les vallées, lorsqu'elles s'élargissent, abondent en fourrages, seigles, froment, noix et légumes; enfin, dans le pays bas, l'influence de la mer donne au sol une grande fertilité, et modifie la température froide de la région élevée, au point de permettre la culture du mûrier, de l'olivier et même de l'oranger. Mais la principale branche de l'industrie agricole consiste dans l'élève du bétail, surtout des bêtes à corne, et d'une race de chevaux célèbre par sa force et son adresse. Sur les côtes, qui ont un développement de 180 kilom., et où l'on rencontre quelques bons ports, entre autres ceux de Llanes, Villaviciosa et Navia, on fait une pêche très-abondante de toutes les espèces de poissons de l'Océan. Parmi les différents minéraux que recèle le sol des Asturies, on exploite surtout le cuivre, l'antimoine gris et le charbon de terre. On rencontre aussi, dans les terrains bas, de la tourbe et de l'ambre jaune. L'industrie de cette province a principalement pour objet la fabrication des armes, la quincaillerie, les tanneries et le tissage des toiles. Quant à son commerce, il consiste surtout dans l'exportation des chevaux, bois, houille, quincaillerie, cidre, pierres meulières. Ce mouvement commercial s'opère par les ports que nous avons déjà nommés et par celui de Gijon, qui est en communication directe avec Oviédo, chef-lieu des Asturies.

— Hist. L'*Asturia* des anciens, partie septentrionale de la péninsule ibérique, avait de tout autres limites que celles que nous avons décrites; se continuant sur le versant méridional de la chaîne cantabrique jusqu'au Douro, elle était traversée par une rivière Astura, qui donna son nom aux *Astures*, et elle avait pour capitale *Asturica*, aujourd'hui Astorga, et pour ville principale *Lucus Asturum*, actuellement Oviédo. C'est là que la liberté ibérienne eut son dernier refuge lorsque la conquête romaine envahit l'Espagne. Cependant, en l'an 25 av. J.-C., Auguste subjugua les Astures, qui firent ensuite partie du royaume des Visigoths. Quand les Berbers et les Arabes, appelés d'Afrique par les juifs de la péninsule, vinrent (en 711) anéantir la domination des Visigoths, les Asturies conservèrent, grâce à leur éloignement et à l'âpreté de leurs montagnes, une indépendance sur laquelle Pélage, issu du sang royal, fonda une nouvelle monarchie. Aussi, l'Asturien se regarde-t-il comme un hidalgo libre; il est fier de ne s'être mêlé ni aux juifs ni aux Arabes. Pélage, cette grande figure historique à laquelle nous ne manquerons pas de consacrer un article particulier, à la tête de quelques compagnons d'armes échappés comme lui à la défaite de Xérès, vainquit les Arabes à Cavadonga en 719, et, le premier des princes chrétiens, opposa une digue puissante à l'invasion mauresque, qui menaçait de s'étendre sur l'Europe entière. En 737, Pélage mourut, laissant pour successeur son fils Favila, qui périt à la chasse, où il fut tué par un ours, après un règne de deux ans.

Alphonse Ier, le Catholique, gendre de Pélage, aux victoires duquel il avait participé, succéda à Favila, et, pendant son règne, les Arabes, loin d'avancer, se tinrent sur la défensive, car c'était un *farouche tueur d'hommes*, un *fils du glaive*, disent les historiens maures. Froïla Ier, fils et successeur d'Alphonse, profita des dissensions des Musulmans pour remporter sur eux des avantages, en mémoire desquels il bâtit, sur l'emplacement de l'ancienne *Lucus Asturum*, la ville d'Oviédo, qui devint sa capitale. Malheureusement, il souilla son règne par l'assassinat de son frère Vimarano, qu'il tua de sa propre main. A sa mort (768), Aurelio, son cousin germain, fut élu pour lui succéder, bien qu'il ne fût âgé que de dix ans. Ce prince enfant mourut six ans après; on choisit alors pour lui succéder (774) Silo, riche seigneur goth, gendre d'Alphonse le Catholique. Après un règne de neuf ans, Silo mourut, laissant pour successeur Mauregat, fils naturel d'Alphonse le Catholique. Cinq ans plus tard (788), Bermudo Ier, le *Diacre*, frère du roi Aurelio, fut élu, et, après avoir remporté une grande victoire sur les Musulmans, en 791, abdiqua en faveur d'Alphonse II, le *Chaste*. A partir de ce prince, le royaume des Asturies porta le nom de royaume d'*Oviédo* (V. ce mot), jusqu'à ce qu'il fut réuni à la Castille, en 1037, par Ferdinand, fils de Sancho le Grand.

Après la réunion de toute l'Espagne sous un seul sceptre et jusqu'à nos jours, les fils aînés des rois d'Espagne ont porté le titre de prince des Asturies.

ASTURINE s. f. (a-stu-ri-ne — dim. du lat. *astur*, autour). Ornith. Genre d'oiseaux de proie, ayant pour type le petit autour de Cayenne.

Astuzzie femminili (LE), opéra italien, musique de Cimarosa, représenté à Naples sur le théâtre del Fondo en 1793. Cet ouvrage fut donné à l'Opéra italien de Paris, le 21 octobre 1802, et repris en 1803 et en 1814.

ASTY, mot grec qui entre dans un grand nombre de composés, et signifie proprement ville, ville capitale. Ce mot s'écrivait primitivement avec un digamma éolique (F) initial, dont la valeur phonétique équivaut à notre V : *vasty* ou *vastu*. Sous cette forme primitive, le mot grec se rattache sans difficulté à la racine sanscrite *vas*, demeurer, et, plus immédiatement encore, au terme dérivé *vastu*, endroit. Le sanscrit *vas* n'est lui-même qu'un radical au second degré : il est formé, suivant Benfey, de *as*, être, avec un préfixe, comme *ava;* la véritable signification de *vas* serait donc, d'après cette explication, être quelque part, et, par conséquent, demeurer. Le radical sancrit se retrouve, du reste, avec des sens analogues, dans la plupart des idiomes indo-européens; Pott cite le gothique *wisan*, demeurer; l'ossète *basste* (B=V), terre, monde, et enfin le latin *verna*, esclave né dans la maison du maître; au premier abord, ce dernier exemple peut paraître extraordinaire, mais il est facile de voir que la dernière syllabe *na* est pour *natus*, comme dans *indigena*, et que *r* de *ver* remplace un ancien *s*, comme cela arrive fréquemment en latin (*lares* pour *lases*, etc.). *Verna* peut donc se décomposer en *ves na* (tus), et de *ves* au sanscrit *vas* la transition est facile à établir.

C'est encore autour de la même racine sanscrite *vas* qu'il faut grouper le grec *estia* (par un esprit rude), maison, foyer, primitivement avec un digamma : *Festia*, comme le prouve bien la forme latine correspondante *Vesta*, la déesse de la maison et du foyer. Nous pourrions citer encore une foule de mots ayant la même origine, mais nous préférons en indiquer la filiation dans l'article spécial qui sera consacré à chacun d'eux, par ordre alphabétique.

ASTYAGE, fils de Cyaxare et dernier roi des Mèdes (595 à 560 av. J.-C.), fut, au rapport d'Hérodote, détrôné par Cyrus, fils de sa fille Mandane et du Perse Cambyse. Toutefois, Xénophon contredit ce récit. Suivant lui, Astyage aurait eu un fils qui lui succéda, et qui, n'ayant point d'enfant, laissa le trône à son neveu Cyrus.

ASTYANAX, fils d'Hector et d'Andromaque, fut précipité du haut des murailles de Troie par Ulysse. Une autre version, adoptée par Racine, le fait suivre sa mère à la cour de Pyrrhus. Le nom de ce malheureux enfant, dans lequel les ennemis du nom troyen craignaient de retrouver quelque jour un vengeur, est quelquefois appliqué au rejeton d'une dynastie vaincue et détrônée. C'est ainsi que Napoléon, pendant les péripéties de cette admirable campagne de 1814, qui restera toujours une des pages les plus glorieuses et en même temps les plus tristes de notre histoire, redoutait pour le jeune roi de Rome la déplorable destinée du fils d'Hector. Le 8 février, il écrivait à son frère Joseph, qui dirigeait alors les affaires à Paris, pour lui recommander d'envoyer sur la Loire l'impératrice et le roi de Rome, qu'il redoutait surtout de voir tomber entre les mains de ses ennemis : « Le sort d'Astyanax prisonnier des Grecs, ajoutait-il, m'a toujours paru le plus triste sort du monde; j'aimerais mieux voir mon fils égorgé et précipité dans la Seine, que de le voir entre les mains des Autrichiens pour être conduit à Vienne. »

Astyanax, tragédie du poëte italien Grattarolo, imprimée à Venise en 1589. C'est une imitation libre et assez heureuse des *Troyennes* de Sénèque. L'ingénieuse invention du poëte latin, qui représente Andromaque cachant son fils dans le tombeau de son époux, forcée ensuite par les ruses d'Ulysse d'avouer qu'il est dans cet asile et de l'en tirer pour le livrer aux Grecs, fait tout le sujet de l'*Astyanax* de Grattarolo. Cette tragédie renferme quelques belles scènes. On peut citer celle où la malheureuse mère fait éclater ses plaintes en embrassant son fils, au moment où il est arraché à sa tendresse.

Astyanax, opéra en trois actes, musique de Kreutzer, représenté à Paris en 1801. Le sujet du poëme a été puisé dans les *Troyennes* d'Euripide et dans la *Troade* de Sénèque. La musique du second acte a obtenu beaucoup de succès. Il y a plus de science dans cette partition, mais moins d'inspiration, que dans celles de *Paul et Virginie* et de *Lodoïska*, qui ont fait la réputation de ce compositeur. Les accompagnements présentent des dessins peu variés et affectent les formes de la musique de violon. Rodolphe Kreutzer était en effet un virtuose sur cet instrument.

ASTYCES adj. m. pl. (a-sti-se — du gr. *astu*, ville). Antiq. Nom donné à des jeux que les Romains avaient empruntés à Athènes : *Les jeux* ASTYCES.

ASTYDAMAS *l'Ancien*, poëte tragique grec, vivait dans le IVe siècle av. J.-C. Il était, dit-on, neveu d'Eschyle, et Suidas rapporte qu'il composa deux cent quarante tragédies, dont cinquante furent couronnées. Il ne nous en est rien parvenu. Son fils, *Astydamas le Jeune*, se fit connaître également comme poëte tragique.

ASTYDAMIE s. f. (a-sti-da-mî). Bot. Genre de plantes de la famille des ombellifères, ne comprenant qu'une seule espèce.

ASTYDAMIE, épouse d'Acaste, roi d'Iolcos. Pélée s'étant réfugié à la cour de son époux, elle s'éprit d'amour pour lui, et, se voyant repoussée, le calomnia auprès d'Antigone, femme de Pélée, qui, désespérée de l'infidélité supposée de son époux, se pendit. Pélée renversa alors Acaste du trône et fit périr Astydamie.

ASTYLE adj. (a-sti-le — du gr. *a* priv.; *stulos*, style). Bot. Epithète donnée par quelques naturalistes aux plantes dont les fleurs sont dépourvues de styles.

— s. m. Entom. Coléoptère pentamère de la famille des malacodermes, grand et bel insecte du Pérou et du Chili.

ASTYNOME s. m. (a-sti-no-me — du gr. *astunomos*, même sens; formé de *astu*, ville; *nomeus*, gouverneur). Antiq. gr. Nom donné, à Athènes, à des officiers de police qui étaient chargés de maintenir le bon ordre sur la voie publique, de veiller à la propreté des rues, et de faire exécuter les règlements de voirie. Ils avaient également pour attributions de surveiller l'exécution des travaux publics et de s'assurer du bon emploi des fonds. Les astynomes étaient au nombre de vingt, dont quinze pour la ville et cinq pour le Pirée. ‖ Nom que l'on donne actuellement au chef de la police à Athènes.

ASTYNOMIE s. f. (a-sti-no-mî — rad. *astynome*). Antiq. gr. Dignité, fonctions d'astynome.

ASTYPALÉE, nom ancien d'une des Cyclades, dans la mer Egée, au S.-E. Aujourd'hui Stamplie.

ASTYSIE s. f. (a-sti-zî — du gr. *a* priv.; *stuô*, fut. *stusô*, être en érection). Méd. Impuissance de l'homme.

ASUAY, nom d'un des départements colombiens qui ont formé la république de l'Equateur; il avait pour ch.-lieu Cuença. Dans la réorganisation administrative, l'Asuay a été partagé en deux provinces : *Cuença* et *Loxa*.

ASUDESTIE s. f. (a-su-dè-stî — rad. *sud* et *est*). Mar. Période pendant laquelle les vents du sud-est soufflent constamment. ‖ On écrit aussi ASUESTIE et ASSUDESTIE.

ASULANUS, ASOLANO ou **ASOLA** (André), typographe italien, né à Asola, près de Brescia, vivait du XVe au XVIe siècle. Il fut un des premiers qui exercèrent la typographie en Italie. Beau-père d'Alde Manuce, il fut associé avec lui dans de nombreux travaux, et dirigea, après la mort de son gendre, cette maison si célèbre dans les annales de la typographie.

ASURAS ou **ASOURAS**, anciens dieux adorés par la race indo-européenne avant son fractionnement en Aryas et en Iraniens. Le mot *asura* signifie littéralement, suivant le dictionnaire sanscrit de Bœthlingk, *vivant*, vivant d'une existence incorporelle, bien différente de cette existence concrète et matérielle du monde tangible accessible à nos sens. Primitivement, le nom d'*Asura* était donné à l'Etre suprême, à l'intelligence supérieure, qui est la cause et l'origine de tout; ensuite on l'appliqua à Mithra, au ciel, et il arriva enfin à n'avoir plus que la signification indéterminée de divinité, qu'il conserva chez les Iraniens; mais, par suite d'une circonstance bizarre, les Aryas attachèrent peu à peu au mot *asura* un sens tout aussi défavorable que celui que prit insensiblement le *daimôn* des Grecs, devenu notre *démon*, et les *Asuras* ne furent plus, dans la mythologie indoue, que de mauvais esprits contre lesquels ont à lutter les hommes et les dieux. D'un autre côté, par suite d'une espèce de chassé croisé excessivement curieux, les Iraniens donnèrent au mot *deva*, qui signifie chez les Aryas de l'Inde un dieu, l'acception de démon, diable, qui s'est conservée intacte dans le persan moderne *div*.

ASYCHIS, roi d'Egypte, régna, suivant Larcher, de 1052 à 1012 av. J.-C. Il fit élever l'une des pyramides de briques et le portique oriental du temple de Vulcain. Suivant Hérodote, il passait en Egypte pour l'auteur de la loi qui permettait d'emprunter en donnant pour gage la momie de son père.

ASYLE s. m. Ancienne orthographe de *asile*, plus fidèle à l'étymologie, mais moins conforme au génie de la langue.

ASYMÉTRANTHE adj. (a-si-mé-tran-te — du gr. *asummetros*, qui n'est pas symétrique; *anthos*, fleur). Bot. Se dit des plantes qui portent des fleurs sans symétrie.

ASYMÉTRIE s. f. (a-si-mé-trî — du gr. *a* priv., et du fr. *symétrie*). Défaut de symétrie. ‖ Dans les corps organisés, état de certains organes qui, ordinairement rangés avec symétrie, éprouvent du désordre par accident ou par monstruosité.

ASYMÉTRIQUE adj. (a-si-mé-tri-ke — rad. *asymétrie*). Qui manque d'ordre, de symétrie, de mesure.

— Moll. *Coquilles asymétriques*, Coquilles univalves dont les côtes ne sont pas disposées symétriquement.

ASYMÉTROCARPE adj. (a-si-mé-tro-kar-pe — du gr. *asummetros*, qui n'est pas symétrique; *karpos*, fruit). Bot. Qui porte ses fruits sans symétrie.

ASYMNÈTE s. m. (a-si-mnè-te — du gr. *asumnêtês*, même sens). Antiq. gr. Magistrat suprême d'une colonie, chez les Eoliens.

ASYMPTOTE s. f. (a-sain-pto-te — du gr. *a* priv.; *sun*, avec; *piptô*, je tombe, c'est-à-dire qui ne rencontre pas ou qui ne coïncide pas). Géom. Ligne droite dont une courbe s'approche de plus en plus sans jamais pouvoir la rencontrer, lors même qu'on les suppose l'une et l'autre prolongées à l'infini, et que leur distance peut alors être considérée comme plus petite que toute quantité finie assignable : *N'êtes-vous pas forcés d'admettre les* ASYMPTOTES *en géométrie?* (Volt.) *La marche de l'esprit vers la perfection est celle d'une courbe vers l'*ASYMPTOTE; *il en approche toujours et ne l'atteint jamais*. (Lévis.) ‖ On donne également le nom d'*asymptotes* à des branches de courbes qui ne peuvent également se rencontrer, quoiqu'elles s'approchent indéfiniment les unes des autres. Les asymptotes se divisent donc en *droites* et en *courbes*. Mais ce mot ne désigne qu'une ligne droite lorsqu'on ne lui donne pas une acception autrement déterminée.

— Fig. Voie que l'on suit et qui se rapproche toujours d'un but sans l'atteindre jamais : *La paix universelle est une hyperbole dont le genre humain suit l'*ASYMPTOTE. (V. Hugo.)

— Rem. Evidemment, le philosophe, excellemment humanitaire, qui a nom Victor Hugo, n'a pas voulu exprimer ce que lui fait dire notre définition, car il croit sincèrement que la *paix universelle* est un germe fécond qui ne peut manquer d'éclore un jour; pour nous mettre le plus possible en rapport avec l'idée du grand écrivain, ajoutons qu'il arrive un moment où la ligne asymptote est tellement rapprochée de la courbe, que l'on peut considérer comme inappréciable la distance qui les sépare.

— Adjectiv. : *Ligne* ASYMPTOTE. *Point* ASYMPTOTE.

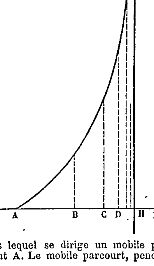
— **Encycl.** *Théorie des asymptotes*. Deux courbes sont *asymptotes* l'une de l'autre, ou l'une des courbes est *asymptotique* à l'autre, lorsque, prolongées indéfiniment, elles se rapprochent de plus en plus, sans se rencontrer jamais. Il est important d'observer que leur distance doit non-seulement décroître, mais devenir moindre que toute quantité imaginable. Une droite et une courbe peuvent satisfaire aux mêmes conditions; dans ce cas, c'est la droite qui est spécialement l'*asymptote*, et la courbe est *pourvue d'une asymptote rectiligne*.

L'*asymptotisme*, au premier abord, a l'air d'un paradoxe assez médiocre, auquel, n'était la grave affirmation de la science, beaucoup d'esprits seraient tentés de ne pas accorder une créance égale à celle qu'imposent les autres vérités mathématiques. L'habitude que l'on a de se représenter par des figures les propriétés des lignes, et de faire intervenir les yeux dans leur démonstration, rend difficile à accepter un *fait* que la réalité ne nous montre nulle part, et qui ne repose que sur le principe incontestable, mais purement théorique, de la divisibilité à l'infini d'une étendue limitée, comme est l'intervalle qui sépare deux lignes. Cette divisibilité, qui nous étonne en géométrie, nous est familière en arithmétique, où les yeux n'ont que faire, et où l'esprit est seul pour voir. On sait, en effet, qu'entre deux nombres consécutifs, par exemple, entre 0 et 1, on peut insérer une quantité illimitée de nombres, tels que

$$\frac{9}{10}, \frac{99}{100}, \frac{999}{1000}, \ldots..$$

qui s'approchent indéfiniment de 1, sans pouvoir néanmoins l'égaler. J. de Maistre a donc eu tort, voulant prouver que l'incompréhensible peut être rationnel, de comparer le dogme des saints mystères, qui est indémontrable, à la loi des *asymptotes*, qui se démontre, et même très-simplement, comme on va voir par quelques exemples.

Supposons, sur une droite XX′, un but



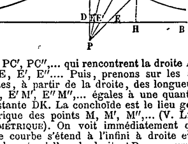
H vers lequel se dirige un mobile partant du point A. Le mobile parcourt, pendant la première seconde de son mouvement, la moitié de la distance AH, c'est-à-dire AB; pendant la seconde suivante, il parcourt la moitié de BH, c'est-à-dire BC; puis, pendant la troisième seconde, la moitié de CH, qui est CD; et ainsi de suite, pendant chaque seconde, la moitié du chemin qui correspond à la seconde précédente. Dans ces conditions, il reste toujours, entre le but et le mobile, une certaine distance, distance précisément égale au chemin parcouru pendant la dernière seconde. Le but ne sera jamais atteint, et l'intervalle qui reste à parcourir, diminuant sans cesse, deviendra moindre avec le temps que toute longueur excessivement petite qu'on voudra fixer d'avance; en sorte que le chemin total parcouru par le mobile, malgré un nombre infini d'accroissements successifs, restera constamment inférieur à la distance AH. Maintenant, aux points de divisions B, C, D..., élevons des perpendiculaires dont les longueurs soient proportionnelles aux quantités de secondes écoulées, c'est-à-dire aux termes de la progression arithmétique 1, 2, 3.... Joignons les extrémités de ces perpendiculaires par un trait continu; nous obtiendrons la courbe AM, qui a évidemment pour *asymptote* la droite HH′, perpendiculaire élevée sur XX′, à une distance du point A double de AB.

La courbe AM, et son *asymptote* HH′, peuvent être considérées comme engendrées, la première par le mobile, la seconde par le but, mobile et but entraînés par un mouvement d'ensemble sur un plan vertical, perpendiculairement à la ligne XX′ qui les joint. Mais faisons une autre hypothèse. Supposons que la ligne XX′ tourne autour du point A comme autour d'un pivot, et toujours dans le même plan. La distance AH ne peut varier; le but reste donc sur une circonférence décrite avec cette distance autour du pivot A, comme centre. Pendant ce temps-là, le mobile, qui continue sa marche vers le but, se meut sur une *spirale asymptotique* à la circonférence, dont il s'approche sans cesse, sans jamais la toucher, en faisant un nombre infini d'évolutions. Si le mobile est entre le pivot et le but, la spirale est tout entière, quoique interminable, enfermée dans l'intérieur du cercle. C'est, aurait dit la vieille scolastique, l'*infini renfermé dans le fini*. Si, au contraire, le mobile est plus éloigné du pivot que le but, la spirale est extérieure. Enfin, comme cas particulier remarquable, lorsque le but se trouve sur le pivot même, il tourne sans changer de place; la circonférence se réduit à son centre; la spirale décrite par le mobile ne cesse pas pour cela de s'en approcher, et nous avons le *point asymptotique*.

Ainsi, l'exemple d'un mobile se rapprochant d'un but, suivant une loi facile à saisir, nous a conduits à toutes les variétés d'*asymptotes* que l'on peut rencontrer sur un plan : l'*asymptote rectiligne*, les *courbes asymptotes*, et enfin le *point asymptotique*.

Les anciens philosophes qui étudièrent les intersections d'un cône par un plan, ce qu'on appelle les *sections coniques* (V. SECTIONS CONIQUES), ne tardèrent pas à remarquer qu'une d'entre elles, l'*hyperbole*, a deux *asymptotes* rectilignes. Cette découverte remonte à l'école platonicienne (310 av. J.-C.). Proclus l'attribue à Platon lui-même; d'autres en font honneur à un de ses disciples, Ménechme. On sait, en effet, que Ménechme résolvait le problème de la *duplication du cube* au moyen d'une parabole et d'une hyperbole décrite entre ses *asymptotes*. Le même problème, traité par Dioclès et Nicomède, conduisit ces deux géomètres à découvrir, le premier la *cissoïde*, le second la *conchoïde*, deux courbes douées chacune d'une *asymptote* rectiligne, tellement aisées à tracer et à reconnaître que nous allons commencer par elles.

D'abord, la *conchoïde*. D'un point P, qui sera le *pôle de la courbe*, menons les sécantes

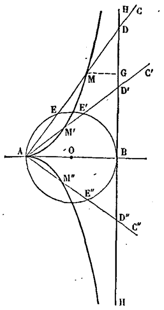


PC, PC′, PC″,... qui rencontrent la droite AB en E, E′, E″.... Puis, prenons sur les sécantes, à partir de la droite, des longueurs EM, E′M′, E″M″,... égales à une quantité constante DK. La conchoïde est le lieu géométrique des points M, M′, M″,... (V. LIEU GÉOMÉTRIQUE). On voit immédiatement que cette courbe s'étend à l'infini à droite et à gauche, et qu'elle a la droite AB pour *asymptote*. Nous allons, en effet, démontrer que MH, distance d'un point quelconque M de la courbe à la droite, décroît au-dessous de toute quantité donnée, quand le point s'éloigne sur la courbe, c'est-à-dire à mesure que l'angle MEH = α devient de plus en plus petit. Le triangle rectangle EMH donne

$$MH = EM \sin \alpha.$$

Mais EM = DK, quantité constante, sin α tend vers zéro. Donc, MH tend aussi vers zéro.

A l'égard de la *cissoïde*, soient une cir-



conférence O, et la tangente HH à l'extrémité B d'un diamètre. Par l'autre extrémité A, menons les sécantes AC, AC′, AC″,... qui rencontrent la circonférence en E, E′, E″,... et la tangente en D, D′, D″... Prenons enfin sur ces sécantes, à partir du point A, les longueurs AM, AM′, AM″,... égales respectivement à ED, E′D′, E″D″,... portions de sécantes comprises entre la circonférence et la tangente. La cissoïde est le lieu géométrique des points M, M′, M″,... ainsi déterminés. La courbe se compose évidemment de deux branches symétriques par rapport à AB, qui s'étendent à l'infini et qui ont la tangente HH pour *asymptote*. En effet, les triangles ABD, MGD sont semblables, comme équiangles. Ils donnent :

$$\frac{MG}{AB}=\frac{MD}{AD}.$$

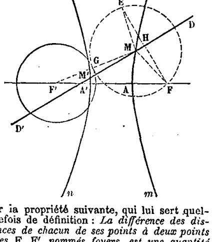
Mais MD=ED — EM. Comme ED=AM par construction, il vient MD=AM — EM. D'autre part, AE=AM — EM; donc, MD=AE. Substituant, il vient

$$\frac{MG}{AB}=\frac{AE}{AD};$$

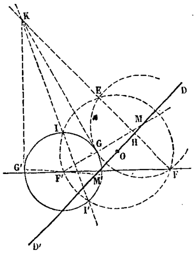
d'où
$$MG=AB\times\frac{AE}{AD}.$$

Supposons que la sécante AC se relève de manière à se rapprocher de la direction perpendiculaire, le point M s'éloigne sur la courbe. Pendant ce temps, AE diminue et tend vers zéro; AD augmente indéfiniment. Pour ces deux raisons, la fraction $\frac{AE}{AD}$ devra décroître de plus en plus, et tendre vers zéro. Il en sera donc de même du produit $AB\times\frac{AE}{AD}$ et, par suite, de MG. Ainsi, lorsque le point M est assez éloigné sur la courbe, sa distance à la tangente HH est plus petite que toute quantité donnée. Donc, la tangente est une *asymptote*, comme nous l'avions annoncé.

Cherchons encore, par des considérations de géométrie pure, les *asymptotes* de l'*hyperbole*. Cette courbe *mm*, *nn*, est caractérisée



par la propriété suivante, qui lui sert quelquefois de définition : *La différence des distances de chacun de ses points à deux points fixes* F, F′, *nommés foyers, est une quantité constante*, que l'on désigne par 2 *a* (V. Hyperbole). Ainsi, MF′— MF=2 *a*; MF′ et MF sont les *rayons vecteurs* du point M. Le cercle décrit du foyer F′, avec 2 *a* pour rayon, porte le nom de *cercle directeur;* et l'on démontre que la quantité constante 2 *a* est égale au grand axe AA′, portion de la ligne des foyers comprise entre les deux branches de l'hyperbole. Ces définitions établies, nous allons rechercher les *asymptotes* de l'hyperbole en résolvant le problème suivant : *Etant donnés une droite* DD′, *les foyers* F, F′, *et le grand axe* 2 *a d'une hyperbole non tracée, trouver les intersections* M, M′ *de la droite et de la courbe.* Pour cela, du foyer F abaissons sur DD′ la



perpendiculaire FH, et prolongeons d'une quantité HE = HF. Conduisons par E et F une circonférence d'un rayon quelconque, suffisant toutefois pour qu'elle coupe le cercle directeur en deux points, tels que I et I′. Prolongeons I′I et FE jusqu'à leur rencontre en K. Menons la droite KG tangente au cercle directeur. Tirons F′G. Le point M, où le prolongement de F′G rencontre la droite DD′, est un des points d'intersection cherchés. C'est ce que nous allons faire voir, en montrant que ce point, qui appartient évidemment à la droite DD′, appartient aussi à l'hyperbole, en ce qu'il offre la propriété MF′—MF=2 *a*. En effet, imaginons une circonférence passant par les trois points E, G, F. On a d'abord

$$KI'\times KI=\overline{KG}^2;$$

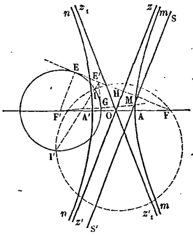
puis
$$KI'\times KI=KF\times KE.$$

Donc
$$\overline{KG}^2=KF\times KE.$$

Cette dernière égalité prouve que la circonférence EGF est tangente à la droite KG, au point G, et, par conséquent, tangente au cercle directeur; car deux courbes sont tangentes lorsqu'elles ont une tangente commune et le même point de contact. Il s'ensuit que le centre de la circonférence EGF est à la fois sur la ligne F′G prolongée et sur la droite DD′ qui est, par construction, perpendiculaire sur le milieu de la corde EF. Il est donc au point M, tel que nous l'avons démontré; et l'on a

$$MF'-MF=MF'-MG=F'G=2a. \quad \text{c.q.f.d.}$$

Du point K, on peut mener une seconde tangente KG′ au cercle directeur. Joignant G′F′ et prolongeant, on aura, en général, un second point d'intersection M′; et la droite coupera ainsi l'hyperbole en deux points. Si le point E se trouvait sur la circonférence du cercle directeur, le point K se confondrait avec lui; on ne pourrait mener qu'une seule tangente; il n'y aurait qu'une seule solution, ou plutôt les deux points d'intersection se réuniraient en un seul. Enfin, si le point E tombe à l'intérieur du cercle directeur, il n'y a plus de solution; la droite et l'hyperbole ne se rencontrent pas.



Mais examinons la position particulière *zz′* de la droite, lorsque, le point E étant situé sur la circonférence du cercle directeur, la droite FE est de plus tangente à ce cercle. Si l'on répète les constructions qui ont été indiquées plus haut, on voit que le point K se confond avec le point E, et la tangente KG avec la tangente EF. Le point d'intersection cherché devrait donc se trouver à la rencontre de F′E prolongée avec la droite *zz′*. Mais F′E et *zz′*, étant toutes deux perpendiculaires à EF, ne se rencontrent pas; et *zz′* ne rencontre pas l'hyperbole. De plus, c'est une *asymptote*, car nous allons démontrer que la distance d'un point M de la courbe à *zz′* peut devenir plus petite que toute quantité donnée. Entre le foyer F et *zz′* conduisons une sécante SS′ parallèle à *zz′*. Déterminons le point *unique* d'intersection M. Concevons maintenant que la sécante SS′ se déplace parallèlement à elle-même, de manière à se rapprocher de *zz′*; pendant ce mouvement, M s'éloigne de plus en plus de la ligne FF′ des foyers; sa distance à *zz′* est d'ailleurs la même que celle de SS′; comme cette dernière peut devenir aussi petite que l'on veut, il en sera de même pour la première.

Construction de l'asymptote de l'hyperbole. Les triangles FEF′, FOH sont semblables. Mais HF=HE, d'où FO=OF′. L'*asymptote* passera donc par le milieu de la ligne qui joint les foyers. De plus, $OH=\frac{F'E}{2}=a$. L'angle OHF étant droit, le point H appartient à une circonférence qui serait décrite sur OF comme diamètre. Décrivons donc cette circonférence; du point O, avec la longueur *a* pour rayon, traçons un arc de cercle; nous obtenons ainsi un second point H de l'*asymptote*, dont la direction est alors déterminée. Reste à joindre OH et à prolonger.

La méthode géométrique, qui nous a réussi dans les trois exemples précédents, est le plus souvent impuissante, ou d'un emploi difficile. Nous allons donner une théorie analytique que l'on doit à feu M. Augustin Cauchy, et qui permet de déterminer dans tous les cas les *asymptotes* rectilignes. Soient

$$y=ax+b$$

l'équation d'une *asymptote* rectiligne, et

$$y=f(x)$$

celle de la courbe. Deux points, M et N, étant pris avec la même abscisse, l'un sur la courbe, l'autre sur l'*asymptote*, la différence de leurs ordonnées, à partir d'une certaine valeur de x, devra diminuer continuellement, quand x augmentera sans cesse, et se réduira à zéro pour $x=\pm\infty$. Le signe + correspond aux branches situées du côté des x positifs, le signe — aux branches qui s'étendent vers les x négatifs. Ce nouveau caractère de l'asymptotisme découle de la définition même. En effet, si nous désignons par α l'angle constant que fait l'*asymptote* avec l'axe des y, la différence des ordonnées des points M et N égale la distance du point M de la courbe à l'*asymptote*, au facteur près $\frac{1}{\sin.\alpha}$; cette différence devra donc varier de la même manière, c'est-à-dire converger vers zéro, quand nous donnerons à x des valeurs de plus en plus grandes.

Ce que nous venons de dire n'est pas applicable aux *asymptotes* parallèles à l'axe des y. Mais ces *asymptotes* s'obtiennent facilement en cherchant quelles valeurs finies de x rendent y infini. Considérons, par exemple, la *cissoïde de Dioclès* (fig. 3). Elle a pour équation :

$$x(x^2+y^2)-2ay^2=0,$$

en prenant AB pour axe des x, la tangente en A pour axe des y, et désignant par a le rayon du cercle. Résolvant l'équation par rapport à y, il vient

$$y=\pm x\sqrt{\frac{x}{2a-x}}.$$

Quand $x=2a$, on a $y=\pm\infty$. Alors, la parallèle à l'axe des y, menée à la distance $2a$, est *asymptote*. Elle l'est au-dessus et au-dessous de l'axe des x : c'est ce qu'indique le double signe ±.

Mais revenons au cas général. Représentons par d la différence des ordonnées des points M et N. On a

$$f(x)-ax-b=d;$$

d'où
$$f(x)=ax+b+d.$$

Divisant par x,

$$\frac{f(x)}{x}=a+\frac{b+d}{x}.$$

La fraction $\frac{b+d}{x}$, dont le numérateur tend vers b, et le dénominateur vers ∞, s'annule à la limite. Donc

$$\lim.\frac{f(x)}{x}=a,$$

ou bien $\lim.\frac{y}{x}=a$, y étant l'ordonnée de la courbe. Ainsi, nous aurons le coefficient angulaire a de l'*asymptote*, en prenant le rapport de y à x dans l'équation de la courbe, et faisant ensuite $x=\pm\infty$.

La même équation nous donne

$$f(x)-ax=b+d,$$

ou
$$y-ax=b+d,$$

y étant, comme précédemment, l'ordonnée de la courbe. Passant à la limite :

$$\lim.(y-ax)=b.$$

L'ordonnée à l'origine b est égale à la limite vers laquelle tend la différence $y-ax$, quand on fait tendre x vers $\pm\infty$.

Lorsque, en procédant de cette manière, nous aurons trouvé des valeurs finies pour a et b, ces valeurs n'appartiendront pas nécessairement à une *asymptote*. Supposons, en effet, qu'une équation, $f(x,y)=0$, ait été multipliée par le facteur linéaire $y-cx-d$, ce qui a donné $f(x,y)(y-cx-d)=0$; on satisfait à cette équation au moyen des coordonnées d'un point quelconque de la droite $y=cx+d$. Le lieu géométrique contient dès lors cette droite; c'est un lieu complexe. En effet, l'équation

$$f(x,y)(y-cx-d)=0$$

peut se mettre sous la forme

$$y=\frac{f(x,y)}{f(x,y)}cx+\frac{f(x,y)}{f(x,y)}d.$$

Divisant par x, et passant à la limite,

$$\lim.\frac{y}{x}=c.$$

De même,
$$\lim.(y-cx)=d;$$

de sorte que, cherchant les *asymptotes*, nous allons trouver la droite $y=cx+d$, qui n'est pas une *asymptote*. Dans ce cas, il faut diviser l'équation par $y-cx-d$; et si l'opération se fait sans reste, le quotient, égalé à zéro, donne le lieu débarrassé de la ligne droite. Cela constitue même un moyen précieux de séparer une ligne droite d'une courbe qui la contient.

D'autre part, la différence d des ordonnées des points M et N devient quelquefois imaginaire à partir d'une certaine valeur de x, et se réduit néanmoins à zéro pour $x=\infty$. On trouve alors des *asymptotes* pour des courbes qui n'en ont pas. Soit, par exemple :

$$y=3x-1\pm\sqrt{\frac{1}{x^4}-\frac{1}{x^2}}.$$

Ici $a=3$, $b=-1$, $\lim.\frac{y}{x}=3$, $\lim. y-3x=-1$.

En sorte que $y=3x-1$ serait une *asymptote*. Mais à partir de $x=1$, l'ordonnée de la courbe est constamment imaginaire, puisque la quantité placée sous le radical devient négative. La courbe n'a pas de points au delà d'une parallèle à l'axe des y menée à la distance 1. La prétendue *asymptote* ne l'est donc pas effectivement; ce qui prouve la nécessité de discuter la courbe avant de conclure à une *asymptote*.

Voici quelques exemples de courbes pourvues d'*asymptotes* rectilignes :

1° *Courbe du diable :* $y^4-96a^2y^2+100a^2x^2-x^4=0$.

Asymptotes : $y=\pm x$.

2° *Folium de Descartes :* $y^3-3axy+x^3=0$.

Asymptote : $y=-x-1$.

3° *Logarithmique de Jacques Bernouilli :* $y=ae^{mx}$.

Asymptote : L'axe des x négatifs.

4° *Courbe serpentante :* $y=\frac{\sin.x}{x}$.

Asymptote : Axe des x.

Cette dernière courbe offre une particularité très-digne de remarque : elle serpente, en quelque sorte, en passant alternativement d'un côté et de l'autre de l'axe des x. Mais les replis sinueux suivant lesquels elle se développe ont une amplitude de plus en plus petite, et la courbe, bien qu'elle coupe l'axe des x en une infinité de points, est néanmoins considérée comme ayant cet axe pour *asymptote*.

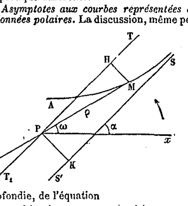
L'*asymptote* est souvent considérée, en géométrie analytique, comme une tangente dont le point de contact est situé à l'infini; ou, en d'autres termes, comme la limite des positions que prend une sécante à mesure que la distance de ses points d'intersection avec une courbe algébrique se rapproche de l'infini. V. Sécante et Tangente.

On démontre qu'une courbe de degré m ne peut avoir plus de m *asymptotes* rectilignes; mais, en revanche, elle possède une infinité d'*asymptotes* curvilignes à celles de ses branches qui s'étendent à l'infini. Soit, en effet, $y=f(x)$ l'équation d'une courbe qui possède une branche infinie vers les x positifs. Ajoutons au second membre la fraction $\frac{A}{x^\alpha}$, A étant un nombre positif ou négatif, α un nombre positif. Nous aurons une équation

$$y=f(x)+\frac{A}{x^\alpha},$$

qui représente une courbe asymptotique à la proposée. Car $\frac{A}{x^\alpha}$ décroît et tend vers zéro, lorsque x augmente indéfiniment. La différence des ordonnées de deux points pris, avec la même abscisse, sur les courbes sera donc moindre que toute quantité donnée pour x suffisamment grand. L'équation ci-dessus représente donc bien une *asymptote* à la première courbe; de plus, à chaque système de valeurs de A et de α correspondra une courbe asymptotique différente.

— *Asymptotes aux courbes représentées en coordonnées polaires.* La discussion, même peu



approfondie, de l'équation

$$f(\rho,\omega)=0, \quad \text{ou} \quad \rho=\varphi(\omega),$$

d'une courbe rapportée à des *coordonnées po-*

laires (V. Coordonnées), fait connaître les directions *asymptotiques*, c'est-à-dire les directions des rayons vecteurs parallèles aux *asymptotes* de la courbe : ces directions correspondent aux valeurs de ω pour lesquelles ρ est infini.

La direction PT d'une *asymptote* SS' à une courbe AM étant connue, pour achever de déterminer cette *asymptote*, il suffit de connaître sa distance PK au pôle P, et le sens dans lequel cette distance doit être portée. Or, la distance PK est la limite de la perpendiculaire abaissée d'un point M, indéfiniment éloigné de la courbe sur la parallèle PT à l'*asymptote*, cette perpendiculaire, en désignant par α l'angle de la direction *asymptotique* avec l'axe polaire Px, est représentée par

$$\rho \sin. (\alpha - \omega);$$

c'est donc la limite de ce produit, qui se présente sous la forme $\infty \times 0$, lorsque ω tend vers α, qu'il s'agit de déterminer.

Cette recherche ne présente jamais de difficultés : en remplaçant ρ par sa valeur en fonction de ω, mettant à part les facteurs constitutifs de ρ, qui ont une limite finie, faisant dans ces facteurs $\omega = \alpha$, et remplaçant, dans les autres, la différence binôme $\alpha - \omega$, par le monôme h, c'est-à-dire posant $\omega = \alpha - h$, on ramène l'expression $\rho \sin. (\alpha - \omega)$ à la forme

$$F(\alpha) \frac{\sin. h}{\psi(\alpha, h)},$$

F (α) ayant une limite finie et $\psi(\alpha, h)$ tendant vers zéro en même temps que h.

En ordonnant $\psi(\alpha, h)$ par rapport aux puissances ascendantes de h, et divisant en haut et en bas par h, on trouve sans difficultés la limite de $\frac{\sin. h}{\psi(\alpha, h)}$, et, par suite, celle de MH, ou la valeur de PK.

La méthode qui vient d'être indiquée est celle qui convient le mieux aux cas les plus simples.

Lorsque la valeur de ρ en ω est trop compliquée, ou que l'équation de la courbe ne peut pas être résolue par rapport à ρ, il faut recourir à une formule toute faite, dont le calcul approximatif soit au moins possible.

La formule

$$\rho \sin. (\alpha - \omega)$$

de la distance MH peut s'écrire

$$\frac{\sin. (\alpha - \omega)}{\left(\frac{1}{\rho}\right)}.$$

C'est une fraction qui se présente sous la forme $\frac{0}{0}$, lorsqu'on fait tendre la variable ω vers sa valeur limite α; on peut donc appliquer la règle de l'Hôpital (V. Indétermination), c'est-à-dire substituer à la fraction, dont on cherche la valeur limite, le quotient des dérivées de ses deux termes par rapport à la variable.

Il en résulte pour l'inconnue PK la valeur

$$PK = \lim. \frac{-\cos. (\alpha - \omega)}{D_\omega \left(\frac{1}{\rho}\right)} = \frac{-1}{\lim. D_\omega \left(\frac{1}{\rho}\right)},$$

ou, la dérivée de $\left(\frac{1}{\rho}\right)$ étant $-\frac{\frac{d\rho}{d\omega}}{\rho^2} = -\frac{\rho'}{\rho^2}$,

$$PK = \lim. \frac{\rho^2}{\rho'}.$$

L'équation $f(\rho, \omega) = 0$ de la courbe donne

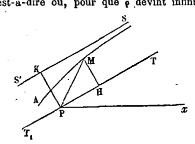
$$\frac{df}{d\rho} \rho' + \frac{df}{d\omega} = 0,$$

en y remplaçant ρ' par $\frac{\rho^2}{\delta}$, ordonnant par rapport aux puissances décroissantes de ρ, faisant $\omega = \alpha$, et conservant le premier terme seulement de l'équation, on aura l'équation propre à déterminer δ ou PK.

La formule

$$\delta = \lim. \frac{\rho^2}{\rho'},$$

établie dans le cas de la figure, fournira, pour la distance cherchée, une valeur positive, lorsque cette distance devra être portée dans le sens des ω décroissants, parce que telle était l'hypothèse admise dans la mise en équation : il est important d'observer que la distance devrait être portée en sens contraire si la formule lui attribuait une valeur négative. En effet, dans le cas où ρ' serait négatif, c'est-à-dire où, pour que ρ devînt infini, il



faudrait que ω décrût, l'*asymptote* devrait avoir la position inverse par rapport au pôle.

La même règle, d'ailleurs, s'appliquerait aux cas où la branche considérée serait fournie par des valeurs négatives de ρ, car, dans le cas de la première figure, la coordonnée ω du point M serait $\pi + MPx$, ρ croîtrait en valeur absolue, c'est-à-dire décroîtrait effectivement, lorsque ω croîtrait, ρ' serait donc négatif, ainsi que δ; or, cette distance δ se trouverait portée dans le sens des ω croissants, par rapport à la direction *asymptotique* PT_1.

Dans le cas de la seconde figure, la direction *asymptotique* serait PT_1 et la distance δ, positive, puisque ρ tendrait vers l'infini pour des valeurs décroissantes de ω, devrait être portée dans le sens des ω décroissants, conformément à la règle.

— *Asymptotes aux conjuguées d'une courbe.* Les *conjuguées* ou *supplémentaires* d'une courbe (V. ces mots), étudiées d'abord par le général Poncelet, sont fournies, au moyen de son équation, par les solutions où le rapport des parties imaginaires de l'ordonnée et de l'abscisse reste constant, et qui ont par conséquent la forme

$$x = \alpha + \beta\sqrt{-1},$$
$$y = \alpha' + \beta c\sqrt{-1};$$

à chaque valeur de la *caractéristique* C, correspond un système de solutions de l'équation du lieu, et, par suite, une conjuguée de ce lieu; le point de la conjuguée C, qui est représenté par la solution

$$x = \alpha + \beta\sqrt{-1},\ y = \alpha' + \beta c\sqrt{-1},$$

est
$$x_1 = \alpha + \beta,$$
$$y_1 = \alpha' + \beta c.$$

La recherche des *asymptotes* de la courbe proposée, considérée comme réelle, fournit en même temps les *asymptotes* de toutes ses conjuguées.

Considérons d'abord le cas où la courbe a une branche infinie pourvue d'*asymptote*. L'équation

$$y = cx + d$$

de l'*asymptote* étant capable de solutions imaginaires ayant pour caractéristique c, les valeurs infinies de x et de y, qui satisferont à la fois à l'équation de la courbe et à celle de l'*asymptote*, ne seront pas plus réelles qu'imaginaires de la forme

$$x = \alpha + \beta\sqrt{-1},\ y = \alpha' + \beta c\sqrt{-1}.$$

Mais pour que

$$x = \alpha + \beta\sqrt{-1} \quad \text{et} \quad y = \alpha' + \beta c\sqrt{-1}$$

forment une solution de l'équation

$$y = cx + d,$$

il faut que

$$\alpha' = c\alpha + d;$$

en ajoutant βc de part et d'autre, il vient

$$\alpha' + \beta c = c(\alpha + \beta) + d:$$

le point correspondant à la solution imaginaire considérée appartient donc à la même droite

$$y = cx + d.$$

Une asymptote réelle d'une courbe réelle est donc aussi asymptote de la conjuguée dont la caractéristique est égale au coefficient angulaire de l'asymptote.

Considérons, par exemple, l'hyperbole

$$a^2y^2 - b^2x^2 = -a^2b^2$$

dont l'une des *asymptotes* est

$$y = \frac{b}{a}x,$$

cette *asymptote* conviendra à la conjuguée elliptique dont la caractéristique est $\frac{b}{a}$. En effet, posons

$$x = \alpha + \beta\sqrt{-1},$$
$$y = \alpha' + \beta'\sqrt{-1},$$

et
$$\beta' = \beta\frac{b}{a},$$

l'équation de l'hyperbole donnera

$$a^2\alpha'^2 - a^2\beta'^2 - b^2\alpha^2 + b^2\beta^2 = -a^2b^2$$

et
$$a^2\alpha'\beta' - b^2\alpha\beta = 0;$$

en vertu de la condition

$$\beta' = \beta\frac{b}{a}$$

ou
$$a^2\beta'^2 = b^2\beta^2,$$

la première relation se réduira à

$$a^2\alpha'^2 - b^2\alpha^2 = -a^2b^2,$$

et la seconde à

$$a\alpha' - b\alpha = 0 \quad \text{ou} \quad a^2\alpha'^2 - b^2\alpha^2 = 0,$$

les deux conditions tirées de l'équation de l'hyperbole étant donc incompatibles, α et α' devront être infinis. Quant à β et à β', ils ne sont assujettis qu'à la condition $\frac{\beta'}{\beta} = \frac{b}{a}$: en les faisant infinis et tels que $\alpha' + \beta'$ et $\alpha + \beta$ restent finis, on obtiendra tous les points de la droite

$$y_1 = \alpha' + \beta' = \frac{b}{a}(\alpha + \beta) = \frac{b}{a}x_1;$$

c'est-à-dire que la conjuguée de l'hyperbole, dont la caractéristique est $\frac{b}{a}$, se confond géométriquement avec l'*asymptote* $y = \frac{b}{a}x$ de la courbe, ce qui était évident *à priori*, les conjuguées ou supplémentaires de l'hyperbole étant toutes les ellipses qui ont avec elle un système de diamètres conjugués commun. Si on laisse β' et β finis, $\alpha' + \beta'$ et $\alpha + \beta$ restent infinis, et l'on obtient les points à l'infini de la conjuguée elliptique, points qui appartiennent à la droite $y = \frac{b}{a}x$. Cette droite est donc bien *asymptote* commune à la courbe réelle et à celle de ses conjuguées qui a pour caractéristique $\frac{b}{a}$.

Supposons, en second lieu, que l'*asymptote* restant réelle,

$$y = cx + d,$$

la courbe réelle n'ait pas de branche infinie correspondante, ou même n'existe pas : l'une des formes de la fonction y, définie par l'équation de la courbe, devant toujours être

$$y = cx + d + V,$$

V désignant une fonction de x qui s'annule quand x devient infini, si l'on fait varier x par valeurs réelles dans les deux équations

$$y = cx + d \quad \text{et} \quad y = cx + d + V,$$

on obtiendra, d'une part, la droite réelle $y = cx + d$, et, de l'autre, une branche de la conjuguée à abscisses réelles de la courbe proposée, et les deux lignes seront *asymptotes* l'une à l'autre.

D'ailleurs, si l'on faisait subir aux axes une transformation quelconque, et qu'on recommençât les calculs, on trouverait, pour équation de l'*asymptote*, la transformée de $y = cx + d$, et, par conséquent, le raisonnement précédent ferait voir que la nouvelle conjuguée à abscisses réelles de la courbe proposée, c'est-à-dire la conjuguée dont la caractéristique aurait eu anciennement pour valeur le coefficient angulaire du nouvel axe des y, serait également *asymptote* à la même droite.

La même asymptote réelle à une courbe qui n'a pas de branche infinie correspondante, convient donc à toutes les conjuguées de cette courbe.

Ce résultat pourrait paraître singulier, parce qu'en effet une équation du premier degré à coefficients réels, $y = cx + d$, n'admet de solutions imaginaires que du système c. Mais cette contradiction apparente est facile à lever. Quelle que soit la direction que l'on donne à l'axe des y, la partie imaginaire de y tend vers zéro, lorsque x croît indéfiniment, par valeurs réelles, les parties imaginaires des coordonnées des points situés à l'infini sur une conjuguée quelconque tendent donc vers zéro, ou, en d'autres termes, les caractéristiques de ces points sont en réalité $\frac{0}{0}$.

Examinons maintenant le cas où l'*asymptote* trouvée serait imaginaire, mais aurait son coefficient angulaire réel, et serait, par conséquent, représentée par une équation de la forme

$$y = cx + p + q\sqrt{-1}.$$

Si $x = \alpha + \beta\sqrt{-1}$ et $y = \alpha' + \beta'\sqrt{-1}$ forment une solution de cette équation, on devra avoir :

$$\alpha' = c\alpha + p$$

et
$$\beta' = c\beta + q,$$

d'où
$$\alpha' + \beta' = c(\alpha + \beta) + p + q;$$

la caractéristique $\frac{\beta'}{\beta}$ d'un point appartenant à l'*asymptote* pourra donc varier dans ce cas : quant au point lui-même, il appartiendra toujours à la droite unique

$$y_1 = cx_1 + p + q;$$

d'ailleurs, l'une des formes de la fonction y sera

$$y = cx + p + q\sqrt{-1} + V,$$

V désignant toujours une fonction qui s'annule pour $x = \infty$, cette dernière équation, ou sa transformée, si l'on a changé la direction de l'axe des y, donnera donc toujours, lorsqu'on fera croître x par valeurs réelles, une branche de conjuguée *asymptote* à la même droite

$$y = cx + p + q.$$

Dans le cas donc où l'on aurait trouvé une asymptote imaginaire, à coefficient angulaire réel, $y = cx + p + q\sqrt{-1}$, la même droite $y = cx + p + q$ serait asymptote commune à toutes les conjuguées du lieu.

Dans ce cas, β' et β ne pourraient devenir infinis, à moins que leur rapport ne fût c; sur toute conjuguée dont la caractéristique serait différente de c, les parties imaginaires de y et de x resteraient donc nécessairement finies lorsque x et y deviendraient infinis.

Supposons enfin que le calcul ait donné pour *asymptote* d'un lieu réel ou imaginaire une droite complètement imaginaire,

$$y = (m + n\sqrt{-1})x + p + q\sqrt{-1};$$

on sait (V. Droite imaginaire) que les conjuguées du lieu représenté par une pareille équation sont toutes les droites qui émergent du point

$$nx + q = 0$$
$$y = mx + p,$$

et que celle dont la caractéristique serait c aurait pour équation en coordonnées réelles

$$y = \left(m + n + \frac{2n^2}{m - n - c}\right)x + p + q + \frac{2qn}{m - n - c},$$

qui se réduit à

$$y = (m + n)x + p + q$$

lorsque c est infini, c'est-à-dire lorsqu'il s'agit de la conjuguée à abscisses réelles.

Cela posé, il est aisé de voir que la droite, de caractéristique c, que fournira l'équation de l'*asymptote*, sera effectivement *asymptote* à la conjuguée c du lieu.

En effet, il est clair, d'abord, que si l'on faisait croître x par valeurs réelles dans l'équation

$$y = (m + n\sqrt{-1})x + p + q\sqrt{-1}$$

et dans l'équation

$$y = (m + n\sqrt{-1})x + p + q\sqrt{-1} + V$$

de la branche correspondante du lieu, on obtiendrait, d'une part, la droite

$$y = (m + n)x + p + q,$$

et, de l'autre, une branche de la conjuguée $c = \infty$ du lieu, *asymptotes* l'une à l'autre. D'un autre côté, il est également clair que si l'on faisait subir aux axes une transformation préalable quelconque, et qu'on recommençât les calculs, on trouverait pour équation nouvelle de l'*asymptote* la transformée de

$$y = (m + n\sqrt{-1})x + p + q\sqrt{-1};$$

de sorte qu'en faisant croître x par valeurs réelles dans les nouvelles équations des deux lieux, on retrouverait les conjuguées du faisceau et de la courbe proposée qui auraient pour caractéristique le coefficient angulaire ancien du nouvel axe des y; or, ces deux lignes seraient toujours *asymptotes* l'une à l'autre, en vertu de la démonstration qui précède.

Dans le cas, donc, où l'on trouvera pour une courbe une asymptote complètement imaginaire, l'équation de cette asymptote représentera un faisceau d'asymptotes à toutes les conjuguées de la courbe proposée.

Considérons, par exemple, l'ellipse

$$a^2y^2 + b^2x^2 = a^2b^2,$$

dont les *asymptotes* sont

$$y = \pm\frac{b}{a}\sqrt{-1}\,x:$$

les conjuguées de l'ellipse sont toutes les hyperboles qui ont avec elle un système de diamètres conjugués commun; or, si l'on rapporte l'ellipse et le lieu

$$y = \pm\frac{b}{a}\sqrt{-1}\,x$$

à un système quelconque de diamètres conjugués de l'ellipse, les deux équations deviendront simultanément

$$a'^2y^2 + b'^2x^2 = a'^2b'^2$$

et
$$y = \pm\frac{b'}{a'}\sqrt{-1}\,x:$$

Si l'on fait varier x par valeurs réelles, la première fournira l'hyperbole

$$a'^2y^2 - b'^2x^2 = -a'^2b'^2,$$

et la seconde ses deux *asymptotes*

$$y = \pm\frac{b'}{a'}x.$$

ASYMPTOTIQUE adj. (a-sain-pto-ti-ke — rad. *asymptote*). Géom. Qui appartient, qui a rapport à l'asymptote. ‖ *Espace asymptotique*, Espace renfermé entre une courbe et son asymptote.

ASYMPTOTISME s. m. (a-sain-pto-ti-sme — rad. *asymptote*). Géom. Etat, propriété de deux lignes asymptotiques : *L'*asymptotisme *semble être, à première vue, un paradoxe.*

ASYNARTÈTE adj. et s. m. (a-si-nar-tè-te — du gr. *asunartêtos*; formé de *a* priv., et *sunartaô*, je joins). Prosod. anc. Vers lyrique composé de deux parties, qui peuvent être considérées chacune comme un vers particulier, et dans lequel la césure est assez forte pour autoriser et même exiger la suppression d'une élision.

ASYNDÈTE ou **ASYNDÉTON** s. m. (a-sain-dè-te — du gr. *asundeton;* formé de *a* priv., et *sundein*, joindre, réunir). Rhét. et gramm. Sorte d'ellipse par laquelle on supprime dans une phrase certaines particules ou conjonctions pour donner plus de rapidité et d'énergie au discours : *Les phrases suivantes offrent des exemples d'*asyndète : *honneurs, dignités, fortune, tout favorisait son ambition.*

Français, Anglais, Lorrains, que la fureur rassemble,
Avançaient, combattaient, frappaient, mouraient [ensemble.
Voltaire.

ASYNERGIE s. f. (a-si-nèr-jî — du gr. *a* priv.; *sun*, avec; *ergon*, ouvrage). Physiol. Défaut de concours d'action entre divers organes dans l'état de santé.

ASYPHUS, montagne de l'ancienne Afrique, dans la Libye, entre Ammonium et la Méditerranée.

ASYSTASIE s. f. (a-si-sta-zî — du gr. *asustasia*, confusion; formé de *a* priv.; *sun*, avec; *stasis*, station). Bot. Genre de plantes de la famille des acanthacées, herbe ou sous-arbrisseau de l'Asie équatoriale.

ASYSTOLIE s. f. (a-si-sto-lî — de *a* priv., et de *systole*). Pathol. Défaut, insuffisance de la systole du cœur.

— **Encycl.** Sous le nom d'*asystolie*, créé par lui, M. Beau désigne le groupe de symptômes suivants qui indiquent l'embarras de la circulation, et dont l'insuffisance de systole est,

dit-il, le point de départ et l'unique cause : injection rouge ou violette de la face, bouffissure des paupières, gonflement des veines jugulaires externes, pouls des jugulaires externes et internes, petitesse du pouls artériel, sentiment de pesanteur et de douleur à la région précordiale, dyspnée, palpitations, congestions et hémorragie viscérale, hydropisie. Ces symptômes ne se trouvent pas toujours réunis; quelques-uns prédominent ou manquent chez certaines personnes; ils varient d'intensité suivant la gravité de la maladie. C'est l'*asystolie* qui donne leur gravité, si universellement reconnue, aux différentes altérations du cœur, telles que rétrécissement de différents orifices, insuffisance des valvules aortiques, adhérence complète du péricarde, dilatation avec ou sans hypertrophie, transformation graisseuse du cœur, etc. Il peut arriver que des personnes présentent des signes irrécusables d'une lésion anatomique du cœur (bruit de râpe au premier temps, bruit de souffle au second temps) sans que ces signes physiques s'accompagnent du groupe de signes rationnels réunis sous le nom d'*asystolie;* alors ces personnes, malgré la lésion anatomique dont elles sont atteintes, ne se regardent pas comme malades; elles remplissent leurs fonctions physiologiques, vaquent à leurs occupations, et n'éprouvent des palpitations et de la dyspnée que quand elles se livrent à un exercice musculaire fatigant.

Dans l'*asystolie*, les fonctions cardiaques sont enrayées, le cœur émettant moins qu'il ne reçoit. Cet embarras de la circulation indique deux choses : un obstacle dans les voies cardiaques, une contraction qui est insuffisante pour vaincre cet obstacle. L'obstacle peut être naturel ou morbide. L'obstacle naturel est celui qui est apporté par l'abaissement des valvules, et que l'ondée sanguine rencontre à sa sortie de chaque cavité du cœur. L'obstacle morbide s'observe dans les cas de rétrécissement d'orifices, de concrétions sanguines du cœur, d'adhérence du péricarde aux parois cardiaques. L'insuffisance contractile peut être primitive, et due soit à l'anémie, soit à l'action de causes morales, telles que chagrin profond, désespoir, peur, etc., soit à la transformation graisseuse du cœur. Elle peut être consécutive à une accumulation du sang dans les cavités droites du cœur, soit que le sang y arrive en plus grande quantité de la périphérie, soit qu'il ait de la difficulté à traverser l'organe pulmonaire pour se rendre dans les cavités gauches. « On conçoit, dit M. Beau, que cette accumulation de sang distende à un degré considérable les parois cardiaques, que celles-ci reviennent difficilement sur elles-mêmes, qu'elles soient, pour ainsi dire, *forcées*, et que leur contraction ne se fasse plus que d'une manière faible et incomplète. »

AT ∴. Abréviation franc-maçonnique signifiant *Atelier*.

ATABAL et **ATABALE** s. m. (a-ta-bal). Syn. de *Attaballe*.

ATABALIPA. V. ATAHUALPA.

ATABEDJIEN s. m. (a-ta-bèd-ji-ain — rad. *atabey*). Membre de la dynastie des atabeys.

ATABEY s. m. (a-ta-bé — mot ar. signif. *père seigneur*, ou *père du seigneur*). Hist. Titre donné au sultan et au grand visir par les historiens orientaux. ‖ s. m. pl. Nom de plusieurs princes turcs qui régnèrent dans l'Irak, le Farsistan et autres contrées de l'Asie centrale après la chute des Seldjoucides. Leur domination dura de 1148 à 1202, jusqu'à la conquête de Gengiskan. On écrit aussi ATABEK; cette dernière orthographe est plus voisine de la prononciation tchagatienne ou turque orientale.

— **Encycl**. Le mot *atabey* est d'origine turque, et signifie proprement le *père du prince*, ou bien *seigneur prince*, ou, comme l'explique Aboul-Féda, dans ses *Annales musulmanes*, un *parent fidèle*. Quatre dynasties d'*atabeys* sont particulièrement mentionnées dans l'histoire orientale : celle de Syrie, celle de l'Azerbaïdjan, celle de Perse et celle du Laristan; mais aucune d'elles n'a joué un rôle historique réellement important. La première de ces dynasties, dit M. Garcin de Tassy, est celle qui régna en Syrie et dans l'*Irak-Arabi* (ancienne Babylonie), et dont les trois branches eurent pour capitales Mossoul, Alep et Sinjar; la seconde est celle qui régna dans l'Azerbaïdjan ou Médie; la troisième est celle du Farsistan ou Perse proprement dite, qui a Chiraz pour capitale; enfin, la quatrième, celle du Laristan, sur le golfe Persique. C'est à la troisième de ces dynasties qu'appartenait Abou-bekr-Saad-ben-Zengui, immortalisé par les louanges de Saadi.

Il y a quelques années, la *Société anglaise* pour la publication des manuscrits orientaux, édita un fragment de Mirkhond, auteur persan qui a composé la *Djami'et-tavarikh*, ou *Collection d'annales*. Ce fragment intéressant, dont la traduction accompagnée du texte original a été exécutée par un savant orientaliste, M. Morley, renferme l'histoire des atabeys de Syrie et de Perse.

ATABULE s. m. (a-ta-bu-le). Nom donné dans la Pouille à un vent du nord-ouest, funeste aux arbres et aux fruits.

ATABYRIUS. Myth. gr. Surnom de Jupiter, qui avait un temple magnifique sur le mont *Atabyris*.

ATACAMA ou **ATAKAMA**, contrée de la Bolivie, dans l'Amérique du Sud, s'étendant de la chaîne des Andes à l'océan Pacifique, et du fleuve Salado au S. à la rivière Lao au N. Excepté quelques vallées fertiles au N., ce n'est qu'un vaste désert de sables mouvants et arides. Villes principales : Cobija ou Puerto-de-la-Mar, seul port de la république, et San Francisco d'Atacama, autrefois ch.-lieu de la province espagnole d'Atacama.

ATACAMES, ville maritime de la république de l'Equateur, dans la province de Quito, près de l'embouchure de l'Esméraldas. Cette petite ville fut jadis le ch.-lieu d'un Etat de son nom qui fut conquis par les Coras, tribu d'Indiens.

ATACAMITE ou **ATAKAMITE** s. f. (a-ta-ka-mi-te — de *Atacama*, n. de lieu). Minér. Cuivre oxychloruré pulvérulent que l'on trouve à Atacama.

ATACAZO, montagne de la république de l'Equateur; c'est un des points culminants des Andes de la Colombie. Altitude, 5,000 m.

ATACCIE s. f. (a-ta-ksî — du gr. *a* priv.; *tassô*, je range, je mets en ordre). Bot. Genre de plantes de la famille des taccacées, ne différant pas sensiblement du tacca.

ATACE s. m. (a-ta-se). Entom. Genre d'aptères aquatiques.

ATACINI, peuple de la Gaule Narbonnaise Ire, entre les Volces Tectosages et les Volces Arécomiques; il habitait les bords de l'Atax (Aude), dans le pays qui fait aujourd'hui partie du département de l'Aude.

ATACTOMORPHOSE s. f. (a-ta-kto-mor-fo-ze — du gr. *ataktos*, qui n'est pas réglé; *morphôsis*, formation). Entom. Etat d'immobilité absolue de quelques nymphes, qui n'en sortent que pour subir leur dernière métamorphose.

ATAD, nom du lieu, à l'E. du Jourdain, où Joseph fit les funérailles de son père Jacob.

ATAGHAN s. m. (a-ta-gan). Sorte de poignard des Orientaux. On le nomme plus ordinairement *yatagan*.

ATAHUALPA ou **ATABALIPA**, dernier inca du Pérou, et l'une des plus déplorables victimes de l'avidité des conquérants espagnols, mort en 1533, hérita en 1517 du royaume de Quito, conquis par son père, tandis que son frère Huascar prenait possession du reste de l'empire. La guerre ne tarda pas à éclater entre eux au sujet d'un si riche héritage, et la lutte était dans toute sa violence quand Pizarre arriva au Pérou, en 1532. Il songeait à mettre ces discordes à profit, lorsque Atahualpa, à la suite de deux batailles sanglantes, fit prisonnier son frère et ordonna la mort de tous les princes du sang des Incas. Ce fut alors que Pizarre l'attira perfidement à une entrevue et s'empara de sa personne. Atahualpa, craignant que les Espagnols ne rendissent la couronne à son frère, qu'il tenait toujours prisonnier, s'empressa de donner des ordres secrets pour sa mort, et ce fut le prétexte qui servit au conquérant pour faire juger sa victime. En vain le malheureux inca offrit des monceaux d'or à ses bourreaux : « On montre encore, dit M. de Humboldt, le mur où il avait marqué la hauteur jusqu'à laquelle il avait promis de remplir la chambre d'or pour racheter sa liberté... » Quand il eut accompli sa promesse, le féroce Pizarre fit exécuter la sentence de mort. Pour n'être pas brûlé vif, Atahualpa consentit à recevoir le baptême des mains de son persécuteur, le dominicain Vincent de Valverde, et mourut étranglé dans sa prison.

ATAHUATA. Myth. ind. Créateur du monde chez certains sauvages des bords du Saint-Laurent.

ATAÏDE (Louis D'), homme d'Etat et capitaine portugais, mort à Goa en 1581, fut nommé vice-roi des Indes en 1569, au moment où toutes les puissances indiennes se liguaient pour chasser les Portugais de l'Asie. Ataïde vainquit tous ces princes, rétablit l'ordre dans l'administration, revint à Lisbonne en 1575, et tomba dans la disgrâce du roi Sébastien. Il reprit néanmoins son poste en 1580, mais mourut l'année suivante, emportant les regrets de toute la nation portugaise, dont la puissance jeta avec lui son dernier éclat dans ces contrées lointaines.

ATAÏR s. m. (a-ta-ir). Astron. Nom donné à l'étoile la plus brillante de la constellation de l'Aigle. Ataïr est une étoile de première grandeur, animée d'un mouvement propre mis en relief à la fois par Cassini et par Fontenelle. D'après M. Laugier, l'intensité de sa lumière est à l'intensité de la lumière de Sirius comme 450 est à 1000.

ATAJE s. m. (a-ta-je). Ichth. Malacoptérygien holocanthe de la mer Rouge. On l'appelle aussi *sciène rouge*.

ATAJO, montagne de la république Argentine, dans la province de Catamarca; cette montagne, riche en mines d'or, a une élévation de 3,300 mètres.

ATAKAMA. V. ATACAMA.

ATAKAMITE. V. ATACAMITE.

Atala ou les **Amours de deux sauvages dans le désert**, roman de Chateaubriand, qui parut dans le *Mercure de France*, en 1801, comme un simple article de journal. C'est le premier ouvrage de l'illustre écrivain. « Mon sort se décide demain, disait-il à ses amis la veille de la publication d'*Atala;* demain je suis un pauvre diable ou je vais aux nues. » On sait ce qui arriva. *Atala* est assurément une touchante histoire; mais, sous sa forme poétique et recherchée, ce n'est qu'un reflet de l'inimitable pastorale de *Paul et Virginie*. En 1725, un jeune Français, René, poussé par des passions et des malheurs, arriva chez les Natchez, peuplade indienne des bords du Meschacébé (Mississipi), et demanda à être reçu guerrier de cette nation. Chactas, un des chefs les plus vénérés de ces Indiens, adopta René. Il avait lui-même visité la France dans l'espoir de calmer, par de lointains voyages, le souvenir des infortunes dont les forêts du nouveau monde avaient été les témoins. Dans le cours d'une expédition, pendant une nuit douce et paisible, René demande au vieillard le récit de ses aventures, et c'est ce récit qui forme le sujet d'*Atala*.

Dans sa jeunesse, Chactas, fait prisonnier par une peuplade ennemie, avait été condamné à être brûlé au grand village. Son âge et sa figure intéressent les femmes, qui lui apportent divers présents; Atala, fille du chef le plus puissant de cette tribu, devient amoureuse du prisonnier, le délivre pendant la nuit qui précède la cérémonie religieuse où il doit être massacré, et s'enfuit avec lui dans le désert.

La peinture des transes, des alternatives de crainte, d'espoir, d'amour, de remords, qui tourmentent ces innocents fugitifs, enfin la chaleur de leur pudique amour, ont fourni au génie poétique de Chateaubriand des pages admirables. Atala, élevée dans la foi chrétienne, fidèle à un vœu de virginité dans lequel sa mère s'est engagée pour elle, est une figure pleine d'intérêt et dont l'auteur a développé les moindres traits avec un art infini : « Cependant la solitude, la présence continuelle de l'objet aimé, nos malheurs même (car le malheur augmente les puissances de l'âme), redoublaient à chaque instant notre amour; les forces d'Atala et les passions, en abattant son corps, allaient triompher de ses vertus chrétiennes. Elle priait continuellement sa mère, dont elle avait l'air de vouloir apaiser l'ombre irritée. Pour moi, épuisé de fatigues, brûlant de désirs, et songeant que j'étais peut-être perdu sans retour dans ces forêts, cent fois je fus prêt à saisir mon épouse dans mes bras... » Heureusement les amants entendent sonner la cloche d'un missionnaire retiré au fond de cette sauvage contrée; soudain le retour de la raison surmonte la fougue de la passion, et la virginité d'Atala est sauvée. Ce missionnaire, nommé le père Aubry, emmène Atala et Chactas dans sa cabane. Le lendemain, les deux sauvages assistent à la messe qu'il célèbre en plein air, et ce mystère est représenté avec toute la grandeur et toute la poésie que renfermait l'âme de Chateaubriand : « L'astre annoncé par tant de splendeur sortit enfin d'un abîme de lumière, et son premier rayon rencontra l'hostie sacrée que le prêtre, en ce moment même, élevait dans les airs. O charme de la religion! ô magnificence du culte chrétien! Pour sacrificateur, un vieil ermite, pour autel un rocher, pour église le désert, pour assistants, d'innocents sauvages! Non, je ne doute point qu'au moment où nous tombâmes la face contre terre, le grand mystère ne s'accomplît, et que Dieu ne descendît sur toutes les forêts, car je le sentis descendre dans mon cœur. »

Arrivons au dénoûment, qui nous semble renfermer moins de beautés que ce qui précède. Atala, se croyant condamnée à rester vierge, s'empoisonne, quoique chrétienne, et le père Aubry n'a que le temps de recevoir sa confession. L'auteur nous fait ensuite assister aux obsèques de son héroïne, qui devient une sainte dans le ciel, puis au martyre du père Aubry, qui est brûlé vif et expire au milieu des plus affreuses tortures.

Tel est, en quelques lignes, le fond de cette histoire, où la force de la passion est peinte avec une véritable éloquence. Chateaubriand y révélait à l'Europe un monde tout nouveau : les grands lacs et les forêts vierges de l'Amérique du Nord, le contraste de la vie sauvage et de la vie civilisée, donnèrent à son roman une perspective lointaine qui en augmenta l'intérêt. Il en a résumé ainsi lui-même le caractère dans les lignes suivantes : « Je vis dans ce récit le tableau du peuple chasseur et du peuple laboureur; la religion, première législatrice des hommes; les dangers de l'ignorance et de l'enthousiasme religieux, opposés aux lumières, à la charité et au véritable esprit de l'Evangile; les combats des passions et des vertus dans un cœur simple, enfin le triomphe du christianisme sur le sentiment le plus fougueux et la crainte la plus terrible, l'amour et la mort. »

Atala parut un an avant le *Génie du christianisme;* le premier dessein de l'auteur avait été de le faire entrer, comme épisode, dans ce dernier ouvrage, où il devait représenter les harmonies du christianisme avec les passions; mais, reconnaissant qu'il n'était pas en accord complet avec la gravité du livre dont il faisait d'abord partie, il finit par l'en détacher tout à fait : « Atala, dit M. de Carné, arracha à l'Europe un long cri d'étonnement et d'admiration, et jamais étincelle ne courut plus rapidement. D'innombrables éditions, des traductions dans toutes les langues popularisèrent en peu de mois le nom de Chateaubriand, de Lisbonne à Saint-Pétersbourg. Le Grec lut *Atala* sur les ruines des Propylées, et l'on dit même que les sultanes pleurèrent la fille de Simaghan dans la solitude des harems. Mais *Atala* n'était encore que l'éblouissante aurore qui annonçait le lever de l'astre. »

Il faut le dire cependant : si les éloges accordés à *Atala* furent chaleureux et presque exagérés, les critiques furent amères, haineuses même, et ce fut un pêle-mêle d'opinions diverses, un mélange d'animosité et d'admiration dans tous les journaux du temps. Les uns prétendaient trouver dans *Atala* une source de descriptions dont on cherchait en vain la trace dans Homère et dans Virgile; ils affirmaient que les personnages et les mœurs étaient plus poétiques encore que les personnages et les mœurs de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*. D'autres, Marie Chénier, par exemple, traitaient cette œuvre de fable incohérente, dans laquelle, à chaque page, on sentait l'affectation marquée d'imiter l'auteur de *Paul et Virginie;* mais, dit Chénier dans son *Cours de littérature*, « pour ressembler à Bernardin de Saint-Pierre, il faudrait, comme lui, décrire et peindre. Des noms accumulés de fleuves, d'animaux, d'arbres, de plantes, ne sont pas des descriptions; des couleurs jetées pêle-mêle ne forment pas des tableaux. » « Il est possible, écrivait M. de Fontanes, l'ami et le protecteur de Chateaubriand, de reprocher quelquefois trop d'éclat et de luxe à cette imagination si brillante et si féconde; mais ce défaut, dans un jeune écrivain, est si excusable et peut si facilement se corriger! Heureux celui qui, dans tous les genres, n'a besoin que d'être plus économe de ses richesses! Au reste, quelles que soient les observations des juges les plus sévères, la profondeur et le charme des sentiments, la naïveté des mœurs, la magnificence et la nouveauté des images, l'élévation des pensées et la beauté de la morale défendront assez contre la critique cette production d'un genre tout nouveau. »

Aujourd'hui, hélas! le roman d'*Atâla* a vieilli; les haines que fit éclater son apparition sont tombées; mais aussi les émotions, les éblouissements que le livre procurait dans sa nouveauté aux admirateurs de Chateaubriand, ne reparaissent pas. L'intérêt ne se réveille que dans les pages où l'on pressent René, tant il est vrai que l'étude de l'homme doit être le grand, l'unique, le suprême objet de l'art, et que la nature la plus souriante ou la plus sublime nous paraît ou devient une froide énigme quand les passions humaines ne la pénètrent plus! *René* nous attache encore, parce que *René* est l'anatomie d'un sentiment ou d'un caractère, bien que la personnalité de l'auteur y perce souvent.

Atala (REPRÉSENTATIONS D'). Beaucoup d'artistes se sont inspirés des romans poétiques de Chateaubriand. Parmi les nombreux tableaux dont *Atala* a fourni le sujet, nous ne citerons que les trois suivants, qui ont été très-remarqués et très-loués au moment de leur apparition, mais dont le succès ne pouvait que s'affaiblir, lorsque le goût public, entraîné vers les sujets de la vie réelle, eut répudié le sentimentalisme dans les arts comme dans la littérature. V. CHACTAS.

Atala s'empoisonnant dans les bras de Chactas, tableau de M. Hersent, salon de 1806. Le moment choisi par le peintre est celui où la jeune Indienne, près de succomber aux caresses de Chactas, s'empoisonne pour ne pas survivre à la violation de son vœu. « Tous les combats d'Atala allaient devenir inutiles; en vain je la sentis porter une main à son sein et faire un mouvement extraordinaire; déjà je l'avais saisie, déjà je m'étais enivré de son souffle. Les yeux levés vers le ciel, à la lueur des foudres, je tenais mon épouse dans mes bras, au milieu de tous les déserts, en présence de l'Eternel... » M. Hersent n'a guère vu dans cette situation que le côté dramatique. D'une main, Chactas étend son manteau sur Atala, et, de l'autre, il la presse contre lui. Elle est à genoux et, détournant la tête, elle approche de sa bouche le poison que l'artiste a supposé qu'elle tenait caché dans la croix suspendue à son cou. On aperçoit dans le fond le père Aubry, qui arrive à leur secours. Ce tableau obtint, lorsqu'il fut exposé, les plus grands éloges; Landon, qui en a donné une gravure au trait dans ses *Annales du Musée*, vante la fermeté de l'exécution, la correction du dessin et la puissance de la couleur, surtout dans la figure d'Atala; mais, suivant lui, il eût été à désirer que le peintre eût soigné davantage l'arrangement des draperies et adouci un peu l'harmonie générale du tableau.

Atala (CONVOI D'), tableau de Gautherot, élève de David; salon de 1802. « Une barre d'or se forma dans l'Orient... C'était le signal du convoi d'Atala... L'ermite marchait devant, portant une bêche. Nous commençâmes à descendre de rochers en rochers; la vieillesse et la mort ralentissaient également nos pas. A la vue du chien qui nous avait trouvés dans la forêt et qui maintenant, bondissant de joie, nous traçait une autre route, je me mis à fondre en larmes. » La peinture reproduit exactement cette description. Chactas porte dans ses bras Atala, dont la tête est renversée en arrière et recouverte d'un linceul. La composition ne manque pas de sagesse et les attitudes sont expressives. Tel est, du moins, l'avis de Landon, qui a publié dans les *Annales* une gravure au trait de ce tableau.

Atala au tombeau, tableau de Girodet; musée du Louvre, nº 252. « Nous transportâmes la beauté dans son lit d'argile. Hélas! j'avais

espéré de préparer une autre couche pour elle! Prenant alors un peu de poussière dans ma main, et gardant un silence effroyable, j'attachai pour la dernière fois mes yeux sur le visage d'Atala. » Le père Aubry et Chactas vont déposer dans la fosse qu'ils ont creusée le corps de la belle Indienne, dont les mains, jointes sur la poitrine, retiennent une croix. Chactas, assis sur une pierre, les pieds dans la fosse, tient embrassés les genoux d'Atala. La tête de la jeune fille repose sur les bras de l'ermite, qui la soutient de l'autre côté. On lit sur un rocher cette inscription empruntée au livre de Job : « J'ai passé comme la fleur; j'ai séché comme l'herbe des champs. » Pour la disposition de son tableau, l'artiste s'est évidemment inspiré de ce passage du grand écrivain : « Ses pieds, sa tête, ses épaules et une partie de son sein étaient découverts. On voyait dans ses cheveux une fleur de magnolia fanée... Ses lèvres, comme un bouton de rose cueilli depuis deux matins, semblaient languir et sourire. Dans ses joues, d'une blancheur éclatante, on distinguait quelques veines bleues. Ses beaux yeux étaient fermés, ses pieds modestes étaient joints, et ses mains d'albâtre pressaient sur son sein un crucifix d'ébène; le scapulaire de ses vœux était passé à son cou. Elle paraissait enchantée par l'Ange de la mélancolie, et par le doux sommeil de l'innocence et de la tombe. » Ce tableau, bien supérieur aux deux précédents, est peut-être, de l'avis de M. Delécluze, le meilleur ouvrage de Girodet. La composition est savante et les figures sont dessinées avec une grande perfection. Aujourd'hui, tout cela nous paraît trop *académique*, et nous ne savons que blâmer la froideur du coloris, la sécheresse de l'exécution. Un spirituel critique de notre temps (T. Thoré) a même poussé le dédain jusqu'à appliquer à ce tableau l'épigramme que Boileau décochait contre les tragédies de Corneille vieillissant : « Girodet a obtenu un grand succès en peignant son Atala, holà! avec Chactas, hélas! » Pour être juste, nous devons reconnaître que si le célèbre élève de David n'a pas déployé dans cette composition les qualités brillantes que les romantiques ont mises plus tard à la mode, il a prouvé du moins que, pour la noblesse et la correction des lignes, il était digne de son maître. L'*Atala au tombeau*, exposée au salon de 1808, a été achetée pour le Louvre en 1818, avec l'*Endymion* et le *Déluge*. Elle a été gravée par Urbain Massard et par M. Roger.

ATALANTE s. f. (a-ta-lan-te — de *Atalante*, n. myth.). Bot. Plante de la famille des capparidées, du genre péritome.

— Entom. Espèce de papillon diurne, du genre vanesse, plus connu sous le nom de *vulcain*.

— Alchim. Eau mercuriale fixée par le soufre.

— Astron. Petite planète découverte le 5 octobre 1855, par M. Goldschmidt. Les principaux éléments de son orbite sont :

Moyen mouvement diurne. . .	778",0949.
Durée de la révolution sidérale.	1665 jours,6.
Distance moyenne au soleil. .	2,749 89.
Excentricité.	0,298 1715.
Longitude du périhélie. . . .	42° 23' 48".
Longitude moyenne de l'époque.	36° 21' 31".
Longitude du nœud ascendant.	359° 9' 29".
Inclinaison.	18° 42' 9".

ATALANTE. Les traditions des temps héroïques mentionnent deux femmes de ce nom, toutes deux remarquables par leur agilité et leur courage, mais qui pourraient bien n'être qu'une seule individualité, sur laquelle les légendes populaires se seraient développées en deux sens différents; l'une de ces héroïnes est béotienne et l'autre arcadienne. La première, fille de Schœnée, roi de Scyros, était célèbre par sa beauté et par son agilité extraordinaire; ses charmes lui attirèrent beaucoup de prétendants, et elle leur déclarait à tous qu'elle ne donnerait sa main qu'à celui qui l'aurait vaincue à la course. Elle laissait toujours ses concurrents prendre sur elle une certaine avance, puis elle les poursuivait, une lance à la main, et les tuait impitoyablement s'ils se laissaient atteindre. Elle en avait déjà fait périr de cette manière un grand nombre, lorsqu'elle se laissa vaincre par Hippomène, au moyen d'un stratagème suggéré par Vénus. Cette déesse avait donné au nouveau prétendant trois pommes d'or qu'il laissa tomber, en courant, l'une après l'autre, lorsqu'il se voyait suivi de près par Atalante; celle-ci s'arrêtait pour les ramasser, et Hippomène put toucher le but avant elle. Mais il oublia de remercier Vénus, et la déesse, irritée de son ingratitude, lui inspira un amour si violent pour celle dont il allait devenir l'heureux époux, qu'il osa l'embrasser dans le temple de Cybèle, où ils étaient entrés après l'issue de la course. Cybèle, indignée, les métamorphosa en un couple de lions, qu'elle attela à son char. — Atalante l'Arcadienne, née à Schœnée ou Scyros, et fille de Jasus ou Jasion ou Mænalus, fut exposée, après sa naissance, sur la montagne Parthénienne, près d'une source ombragée par de grands arbres. Nourrie par une ourse et élevée par des chasseurs, elle s'exerça de bonne heure à poursuivre les bêtes sauvages, et donna des preuves signalées d'une intrépidité extraordinaire. Elle perça de ses flèches deux centaures qui avaient voulu lui faire violence, prit part à la chasse du sanglier de Calydon, lui porta la première blessure et reçut de Méléagre la hure du monstre, comme prix de son courage et de son adresse. Elle fit aussi partie de l'expédition des Argonautes. A son retour, elle retrouva ses parents, et, comme son père la pressait de prendre un époux, malgré la défense de l'oracle de Delphes, elle promit, comme l'autre Atalante, d'épouser celui qui la vaincrait à la course. Ce n'est plus Hippomène qui gagne le prix, toujours au moyen de trois pommes d'or fournies par Vénus, c'est Milanion. Le mariage s'accomplit, et les deux époux, chassant un jour ensemble, entrèrent dans l'enceinte consacrée à Jupiter et la profanèrent par des caresses amoureuses. Ce fut donc Jupiter, et non Cybèle, qui les changea en lions pour punir leur sacrilége. Ainsi, quelques détails de plus, des noms changés, un nom de roi devenu nom de ville : voilà tout ce qui distingue cette Atalante de la première, et, selon toute apparence, cette distinction n'est qu'imaginaire.

Trois particularités de la vie d'Atalante fournissent des allusions aux écrivains : son agilité, sa lutte avec Hippomène, et les pommes d'or au moyen desquelles celui-ci la vainquit à la course :

« Ne manque pas de demander tous les mois quarante millions. *Jette les pommes d'or d'Atalante* à ceux du comité des finances qui te poursuivent de trop près; tâche de remplir seulement tes coffres, accapare les sacs d'or et laisse-moi la répartition. »

CAMILLE DESMOULINS.

« Elle s'éloigna et je la suivis. De temps en temps elle se détournait pour me laisser apercevoir un visage moitié rieur, moitié sérieux. La vallée commençait insensiblement à se rétrécir; ce ne fut plus bientôt qu'un mince sentier... Alors elle se mit à courir... — Je n'avais pas de *pommes d'or* pour retenir cette *Atalante*, et je finis par la perdre de vue. »

CH. MONSELET.

« Il faut que des différences bien profondes séparent la France et l'Allemagne, puisque, malgré les efforts de tant d'hommes remarquables, tant de préjugés les séparent encore. Quand les idées que ces deux peuples se forment l'un de l'autre ne sont pas absolument fausses, elles sont toujours en arrière de leur état présent, au moins d'un demi-siècle. Un perpétuel anachronisme les sépare; ils se poursuivent l'un l'autre comme dans la course d'*Atalante*, sans s'atteindre jamais. »

EDGAR QUINET.

Atalante (REPRÉSENTATIONS DIVERSES D'). Atalante la chasseresse figure sur plusieurs monuments de l'antiquité, notamment dans diverses peintures trouvées à Pompéi. Une statue de cette héroïne en habit de chasse, tunique retroussée et manteau très-court, a été trouvée en 1811 dans le voisinage du Colisée, et a été placée au Vatican. Chez les modernes, Rubens a représenté plusieurs fois *Atalante et Méléagre, chassant* : les tableaux qu'il a faits sur ce sujet ont été gravés par Bolswert, Earlom et Prenner; une de ces compositions est au museo del Rey; une autre appartient à un amateur anglais, M. John W. Brett, et a été exposée à Manchester en 1857; la galerie de Vienne en possède une troisième dont les animaux ont été peints par Snyders et le paysage par Wildens. On connaît aussi deux beaux tableaux de Jordaens sur ce sujet : l'un au museo del Rey, l'autre dans le cabinet du comte de Schéréméteff, à Saint-Pétersbourg. Au Louvre, on voit une toile de Van der Faes, qui a été longtemps attribuée à Pierre de Cortone, et qui représente : *Atalante recevant des mains de Méléagre la hure du sanglier de Calydon.* V. MÉLÉAGRE.

Atalante faisant sa toilette, statue en marbre de Pradier. La chasseresse, entièrement nue, attache son cothurne. Cette toilette rappelle singulièrement, a dit un critique, la parure complète de certains Indiens, qui pouvait se renfermer dans un écrin. Mais le titre importe peu; il est même probable que l'artiste n'a songé à Atalante qu'après avoir achevé sa statue. Ce qu'il a voulu faire, c'est une femme nue, dans une attitude propre à faire valoir la beauté des formes, la grâce voluptueuse des contours. Peut-être n'a-t-il pas atteint complétement son but : le développement des hanches fait paraître le torse un peu maigre. L'exécution est, d'ailleurs, d'une grande finesse. — La *Toilette d'Atalante*, après avoir figuré au salon de 1850-51, a été acquise par l'État pour le musée du Luxembourg.

ATALANTI, ville du royaume de Grèce, dans la Phthiotide, à 100 kilom. N.-O. d'Athènes et à 8 kilom. O. du canal auquel elle donne son nom et qui la sépare de Négrepont. 6,000 hab.; évêché.

ATALANTI (canal d'), petit golfe ou portion de mer en Grèce; il sépare Négrepont du continent; entre le petit golfe de Lamia au N.-O. et le canal d'Egripos au S.-E.

ATALANTIE s. f. (a-ta-lan-tî — rad. *Atalante*, n. myth.). Bot. Genre d'arbres ou d'arbrisseaux épineux de la famille des hespéridées, indigènes de l'Asie équatoriale.

Atalantis, ouvrage de mistress Manley, qui eut du retentissement à son apparition; c'est un roman, ou plutôt une satire politique, abondant en traits scandaleux de cour et de parti, dirigée contre les hommes d'Etat whigs et les personnages saillants mêlés à la révolution de 1688. Cet ouvrage eut l'honneur d'une persécution politique : l'imprimeur et le libraire furent arrêtés, et mistress Manley, s'étant généreusement présentée comme seule responsable, fut placée sous bonne garde. Elle recouvra bientôt sa liberté. Cet ouvrage serait complétement oublié aujourd'hui sans cette allusion de Pope : « Il faut en lire aussi long que l'*Atalantis.* »

ATALAPHE s. m. (a-ta-la-fe — de l'hébr. *ataleph*, chauve-souris). Mamm. Genre peu connu de vespertiliens, ou chauve-souris de la famille des chéiroptères.

ATALAYA, ville du Brésil, province et à 28 kilom. d'Alagoas. Pop. 2,000 hab. ‖ Nom d'une autre localité du Brésil, dans la province Rio-Grande du Sud, sur les côtes de l'Atlantique, avec un phare pour indiquer l'entrée du port de Rio-Grande de San Pedro.

ATAMAN s. m. (a-ta-man). Chef d'une horde de cosaques : *Les cosaques élisaient eux-mêmes leurs chefs, nommés* ATAMANS, *auxquels ils remettaient, en guise de sceptre, une masse d'armes, insigne du commandement.* (Mérimée.) On dit plus ordinairement *hetman*.

ATAMISQUÉE s. f. (a-ta-mi-ské). Bot. Genre de la famille des capparidées, tribu des capparées, arbuste du Chili.

ATANAGI ou **ATHANAGI** (Denis), littérateur italien, né à Cagli (duché d'Urbin), mort à Venise entre 1567 et 1574. Il passa vingt-cinq ans à Rome, dans l'indigence et l'obscurité, fut ensuite appelé à la cour d'Urbin pour revoir le poëme d'*Amadis* de Bernardo Tasso, père du Tasse, et acheva ses jours à Venise, occupé de révisions, de corrections et d'éditions d'ouvrages, dont les principaux sont les suivants : *Rhetoricorum Aristotelis, nec non paraphrasis Hermogenis tabulæ; Lettere famigliari di XIII uomini illustri; Ragionamento dell' ezcellenza e perfezione della storia; Delle lettere facete e piacevoli di diversi uomini grandi e chiari... raccolte*, etc.

ATARANTES, peuple nomade de l'ancienne Afrique, voisin des Garamantes. Selon Hérodote, ces habitants de l'Afrique n'avaient pas de noms particuliers pour chacun d'eux; celui d'*Atarante* était commun à tous.

ATARAXIE s. f. (a-ta-ra-ksî — du gr. *ataraxia*, formé de *a* priv., et *taraxis*, émotion). Calme, tranquillité d'esprit, état d'une personne imperturbable : *Les stoïciens tendaient à l'*ATARAXIE. (Acad.) *Les pyrrhoniens ont leur* ATARAXIE. (Pasc.) *L'*ATARAXIE *même du stoïcien n'approche pas de son indifférence.* (J.-J. Rouss.) *L'*ATARAXIE *des philosophes n'a jamais été qu'une chimère.* (Pariset.) *Ce repos, cette absolue* ATARAXIE *du système nerveux paraissent être la propension primordiale de notre race.* (Virey.) *Imitons cette sublime indifférence, cette* ATARAXIE *stoïque de Dieu.* (Proudh.) *Ce calme, cette* ATARAXIE *intellectuelle du peuple n'est pas stérile.* (Proudh.)

— **Encycl.** L'*ataraxie*, c'est-à-dire la négation de toute passion et de toute action, l'égoïsme philosophique, apparaît comme le dernier mot de la philosophie morale dans l'antiquité. Stoïciens, épicuriens, pyrrhoniens, partis de points si différents, aboutissent à ce même terme. Pour tous, l'homme idéal, le *sage* est celui qui, affranchi des passions et des misères qu'elles traînent à leur suite, détaché de toute crainte et de toute espérance, retiré en quelque sorte au fond de lui-même, met sa félicité dans cet asile intérieur, et assiste indifférent aux pénibles efforts, aux luttes stériles et aux folies de l'humanité. L'*ataraxie* stoïcienne se déclare supérieure même à la douleur physique; l'*ataraxie* pyrrhonienne écarte ce qu'il peut y avoir de laborieux dans la contemplation, c'est-à-dire la recherche de la vérité; l'*ataraxie* épicurienne s'en tient au mépris des passions, des soucis, des inquiétudes, ne demandant que l'exemption des souffrances physiques et la santé. Écoutez Lucrèce chantant la douceur de l'*ataraxie :*

Nil dulcius est bene quàm munita tenere
Edita doctrinâ sapientum templa serenâ
Despicere undè queas alios, passimque videre
Errare, atque viam palantes quærere vitæ
Certare ingenio, contendere nobilitate
Noctes atque dies niti præstante labore
Ad summas emergere opes, rerumque potiri :

« Rien n'est plus délicieux que d'abaisser ses regards du temple serein élevé par la philosophie, de voir les mortels épars s'égarer à la poursuite du bonheur, se disputer la palme du génie ou les honneurs que donne la naissance, et se soumettre nuit et jour aux plus pénibles travaux pour s'élever à la fortune et à la grandeur. »

Il faut remarquer que l'invasion dans les consciences de l'*ataraxie*, du détachement philosophique, soit sous forme stoïcienne, soit sous forme épicurienne, coïncide avec la mort du patriotisme et de la liberté antiques; rien n'est plus éloigné de cet amour actif et ardent de la justice, de l'humanité et du progrès, qui a fait la grande révolution française, et qui est l'âme des sociétés modernes.

ATARAXIQUE adj. (a-ta-ra-ksi-ke — rad. *ataraxie*). Qui a rapport à l'ataraxie.

ATARBÉCHIS, ville de l'Egypte ancienne, la même que Aphroditopolis (V. ce mot). En langue égyptienne, Atarbéchis veut dire ville de Vénus.

ATARGATIS, myth. syr. Déesse qu'on représentait sous la forme d'une sirène.

ATAR-GULL, plus correctement *Atar-Gul*, essence de rose; mot composé de l'arabe *atar* (*aithr*), parfum, et du persan *gul*, fleur, rose; roman d'Eugène Sue, publié à Paris en 1831. — Dans ce drame terrible, l'action se partage entre quatre personnages principaux. Le premier est M. Benoît, capitaine et propriétaire du brick la *Catherine*, honnête négociant, de mœurs douces, bon père, bon époux, incapable de faire le moindre mal à son prochain, qui fait le commerce du *bois d'ébène* (la traite des noirs), qu'il va prendre sur la côte d'Afrique et qu'il transporte aux Antilles. A peine a-t-il complété son chargement, qu'il est accosté par le pirate Brûlart, le second acteur du drame, terrible figure pour laquelle Eugène Sue a trouvé des couleurs que nous renonçons à reproduire. Brûlart confisque à son profit le brick et la cargaison de M. Benoît. Dans cette cargaison se trouve Atar-Gull, jeune et beau nègre, qui devient l'esclave du colon M. Will, lequel, pour se débarrasser d'un *capital improductif*, et retirer une partie de sa valeur, a dénoncé, pour un crime supposé, un vieux nègre que l'autorité condamne à mort. (Dans ce cas, on payait une indemnité au propriétaire pour qu'il n'eût jamais l'idée de soustraire un criminel à la justice.) Ce vieux nègre était le père d'Atar-Gull. Celui-ci, à partir de ce jour, s'attache à M. Will, remplit avec empressement tous ses devoirs, et finit par s'installer chez lui comme esclave favori. Bientôt M. Will voit mourir sous ses yeux sa fille, sa chère Jenny, la veille de son mariage, son gendre, sa femme; la mortalité frappe ses nègres, ses bestiaux; l'incendie dévore ses habitations; enfin, presque ruiné, il quitte la Jamaïque, vient en France, toujours accompagné d'Atar-Gull, devenu son ami, son bienfaiteur; car, à Paris, c'est le travail du nègre qui fait vivre le colon. C'est là, quand sa vie défaillante l'abandonne de jour en jour, quand, privé de la parole par l'émotion d'un horrible malheur, il est isolé du monde et n'a plus qu'Atar-Gull; c'est là qu'un soir il apprend de la bouche d'Atar-Gull lui-même, quel serpent il traîne après lui depuis tant d'années, quel sentiment entretenait ce dévouement de toutes les heures, quelle main lui a ravi sa famille, ses biens, son pays. Il vit encore quelque temps avec son nègre, qui le tient dans ses serres, et il meurt en le laissant héritier de ses biens. Atar-Gull, vénéré de tous ceux qui ont connu son maître, obtient, peu de jours après la mort de celui-ci, le grand prix fondé par Monthyon pour récompenser la vertu. — *Atar-Gull* ouvre la série de ces œuvres dans lesquelles l'auteur s'est efforcé, comme à plaisir, de jouer avec le paradoxe et les antithèses. Eugène Sue ne croyait pas ou ne voulait pas croire au bien; il le creusait et le fouillait jusqu'à ce qu'il eût trouvé le point faible, qui lui servait à construire tout un système de passions mauvaises et de vices affublés d'un manteau de vertu pour agir plus à l'aise. C'est ainsi qu'ayant rencontré l'histoire d'un nègre qui, par ses vertus, avait mérité le prix Monthyon, E. Sue avait aussitôt imaginé que le mobile de tant de vertu devait être une passion violente, comme celle de la vengeance par exemple; et il fit *Atar-Gull.* Un tel procédé nous paraît, de tous points, condamnable; et E. Sue, lui-même, finit par l'abandonner. Mais ce qu'on ne peut refuser au roman qui nous occupe, c'est une richesse de couleurs, une variété de tons et une vivacité dans le récit, qui expliquent bien le succès prodigieux de cette œuvre à son apparition. ‖ Un mélodrame en trois actes et six tableaux, représenté sur le théâtre de l'Ambigu-Comique le 26 avril 1832, a été composé sous le même titre par MM. Anicet Bourgeois et Michel Masson. Ce drame, fort bien conduit, a obtenu un brillant succès.

ATAS. Temps hér. Un des fils de Priam, suivant Apollodore.

ATATCHI, chaîne secondaire de montagnes de l'Asie occidentale, longe le fleuve Oural et sépare la vallée de ce fleuve des steppes habités par les Kirghiz. On y trouve du fer, du jaspe et de l'aimant.

ATATIER s. m. (a-ta-ti-é). Bot. Nom vulgaire du fruit de la viorne.

ATAULPHE, roi des Visigoths, succéda à son beau-frère Alaric en 411. Il épargna, dit-on, Rome à la prière de Placidie, fille du grand Théodose, sœur d'Honorius, et sa captive depuis le sac de Rome par Alaric. Tour à tour allié de l'empereur et son ennemi, il écrasa les usurpateurs Jovin et Sébastien, mais ce fut pour s'emparer de leurs provinces dans les Gaules. En 414, il épousa Placidie, à Narbonne, malgré les refus réitérés d'Honorius. Le rêve de ce barbare était, dit-on, de se rapprocher du trône des Césars et d'imposer à ses compagnons la civilisation romaine. Il se préparait à disputer l'Espagne aux Alains et aux Vandales lorsqu'il fut assassiné à Barcelone par un de ses officiers (415).

ATAUN, bourg d'Espagne, province de Guipuzcoa, à 32 kilom. S.-O. de Saint-Sébastien, dans une vallée étroite, qu'arrose une rivière du même nom. Pop. 2,000 hab. Sources miné-

rales, forges et moulins; grand commerce de charbon et de bestiaux.

ATAVISME s. m. (a-ta-vi-sme — du lat. *atavus*, aïeul). Hist. nat. Tendance de l'homme, des animaux ou des végétaux à retourner à leur type primitif progressivement altéré : *C'est en vertu de l'*ATAVISME *que l'homme, comme l'animal, reproduit souvent les traits de ses grands parents. Cette faculté d'hérédité en retour, qu'on désigne sous le nom d'*ATAVISME, *se trouve aussi chez les plantes.* (Littré.)

ATAX s. m. (a-takss). Entom. Genre d'arachnides trachéennes, de la famille des holètres, connu aussi sous le nom d'*hydrachne*.

ATAX, nom latin de l'Aude.

ATAXACANTHE adj. (a-ta-ksa-kan-te — du gr. *ataxia*, confusion; *akantha*, épine). Bot. Qui est garni d'épines éparses sans ordre sur les rameaux et les pétioles.

ATAXIE s. f. (a-ta-ksî — du gr. *ataxia*, désordre). Pathol. Nom donné à un ensemble de phénomènes nerveux remarquables par l'irrégularité de leur marche et la gravité de la maladie à laquelle ils sont liés, et qui indiquent une affection cérébrale primitive ou secondaire. Ces phénomènes sont l'affaiblissement, l'abolition ou la perversion des sensations, des convulsions ou une immobilité anormale, des soubresauts dans les tendons, l'irrégularité du pouls, l'aphonie, des paralysies partielles, le délire, l'insomnie ou un sommeil agité, le coma, etc. ‖ Le mot *ataxie* n'a pas toujours eu le sens restreint qu'on lui donne aujourd'hui. On désignait autrefois sous ce nom tout état morbide qui s'écartait des lois d'évolution pathologique connues.

— Philos. Dérangement, désordre dans les passions et les instincts de l'âme, dans les appétits et les mouvements, ainsi que dans les facultés morales et intellectuelles.

— Bot. Genre de graminées de Java.

— **Encycl.** Pathol. *Ataxie locomotrice progressive.* M. Duchenne a donné le nom d'*ataxie locomotrice progressive* à une maladie chronique caractérisée spécialement par l'abolition progressive de la coordination des mouvements volontaires, simulant une paralysie qui contraste avec la conservation de la force musculaire. Cette maladie est quelquefois désignée sous le nom d'*atrophie des faisceaux postérieurs de la moelle*, parce qu'elle présente, entre autres lésions, cette altération atrophique.

Au nombre des prodromes de l'*ataxie locomotrice*, nous signalerons d'abord l'incontinence nocturne de l'urine, la spermatorrhée, la faculté de répéter le coït un grand nombre de fois dans un court espace de temps, puis des douleurs d'un caractère tout spécial, le plus ordinairement fulgurantes, c'est-à-dire qui surviennent et disparaissent avec la rapidité de l'éclair; des paralysies, les unes transitoires, les autres persistantes, paralysie faciale, hémiplégie, paralysie de la langue, paralysie des nerfs de l'œil entraînant le strabisme, l'amblyopie, l'amaurose, paralysie du nerf auditif entraînant la surdité, paralysie du voile du palais et du larynx, enfin des sensations particulières de constriction dans différentes parties du corps. Dans la période d'état, apparaît la lésion fonctionnelle caractéristique de l'*ataxie locomotrice progressive*, le défaut de coordination des mouvements volontaires. Ces troubles de la motilité sont peu marqués dans le principe, mais ils augmentent progressivement à mesure que la maladie fait des progrès. C'est surtout, et souvent presque exclusivement, du côté des membres inférieurs qu'ils se manifestent. Lorsque les membres supérieurs sont pris à leur tour, ce n'est en général que plus tard, et à la dernière période de l'*ataxie*. En même temps, et ceci est un fait capital, la force musculaire est conservée. « Elle l'est si bien, dit M. Trousseau, que les malades, lorsqu'ils sont couchés et qu'on leur demande de lever les jambes, le font avec facilité et au delà même des limites assignées, avec une certaine violence et une certaine brusquerie. » A mesure que les désordres des mouvements volontaires se prononcent davantage, les accidents qui s'étaient manifestés dès le début, douleurs, paralysies, apparaissent de nouveau quand ils avaient cessé, ou prennent un degré d'intensité variable, et généralement d'autant plus considérable que l'*ataxie* avance vers sa terminaison fatale. Avec les douleurs coïncident souvent des troubles de la sensibilité d'un ordre tout différent, c'est-à-dire une anesthésie plus ou moins profonde de la peau, des muscles, des os, des articulations.

M. Duchenne divise l'*ataxie locomotrice progressive* en trois périodes : la première, caractérisée par les paralysies transitoires et spécialement par les paralysies frappant l'appareil de la vision, et par les douleurs spécifiques; la seconde, caractérisée par l'apparition des désordres des mouvements volontaires, et bientôt après, ou simultanément, par l'affaiblissement et la paralysie de la sensibilité cutanée et de la sensibilité musculaire; la troisième, enfin, dans laquelle les accidents se généralisent et s'aggravent. La durée de l'*ataxie* est ordinairement très-longue, en moyenne de quatre à cinq ans; elle peut aller jusqu'à dix, quinze et vingt ans. Quelle qu'en soit la durée, elle ne guérit pas; elle peut rester longtemps stationnaire, mais la mort en est le terme fatal.

L'anatomie pathologique de l'*ataxie locomotrice progressive* nous offre trois lésions principales : 1° l'atrophie de la substance nerveuse des cordons postérieurs de la moelle et des racines correspondantes; 2° l'hypertrophie de la substance celluleuse ou conjonctive de ces parties; 3° la vascularisation anomale des tissus affectés. De ces trois lésions, la plus importante est l'atrophie de la substance nerveuse; elle est la conséquence du développement anomal de l'élément celluleux, lequel dépend lui-même de l'augmentation de vascularité, de la congestion des tissus affectés. Suivant M. Trousseau, ces lésions ne seraient pas la cause, mais la conséquence et le produit de la maladie, et celle-ci devrait être considérée comme une névrose.

L'étiologie de l'*ataxie locomotrice progressive* est fort obscure. Elle a surtout été observée chez des individus arrivés à la période moyenne de la vie, entre vingt et quarante ans. Il est remarquable que les hommes en sont plus souvent atteints que les femmes, et cela dans une très-grande proportion.

La médecine ne possède aucun moyen de guérir l'*ataxie*, ou même de l'enrayer dans sa marche progressivement envahissante. M. Trousseau proscrit les émissions sanguines et les purgatifs; il veut qu'on use avec modération des révulsifs. Il conseille, pour calmer les douleurs, la flagellation méthodiquement et modérément pratiquée, la belladone et l'huile essentielle de térébenthine. L'hydrothérapie, les bains sulfureux, certaines eaux thermales, notamment les eaux de Néris, lui paraissent indiqués à titre de modificateurs généraux.

ATAXIQUE adj. et s. (a-ta-ksi-ke — rad. *ataxie*). Pathol. Qui appartient, qui a rapport à l'ataxie; qui a le caractère de l'ataxie; qui est atteint d'ataxie : *C'est un* ATAXIQUE. *Symptômes* ATAXIQUES. (Acad.) *Les faits ont démontré que l'état* ATAXIQUE *s'était développé sans qu'on eût trouvé la pulpe cérébrale enflammée.* (Archamb.) ‖ *Fièvre ataxique*, Fièvre caractérisée par les phénomènes d'ataxie.

— **Encycl.** Sous le nom d'*ataxique*, Pinel désigne les fièvres appelées avant lui *malignes nerveuses*, celles qui « manifestent, dit-il, une atteinte portée au principe des nerfs par une cause quelconque, physique ou morale. » Il en fait le cinquième ordre de sa classe des fièvres. Puis il subdivise cet ordre des fièvres *ataxiques* en quatre genres qu'il décrit successivement : la fièvre *ataxique sporadique*, la fièvre *ataxique par contagion*, la fièvre *lente nerveuse* et la fièvre *rémittente ataxique*.

La fièvre *ataxique sporadique* présente les symptômes suivants : frisson, suivi d'un léger sentiment de chaleur, quelquefois avec une somnolence marquée, pouls petit, faible et, avec des variations pour la fréquence, air égaré, pupilles dilatées, ventre déprimé avec constipation, urines limpides, douleur des membres et de la région précordiale, son de voix plus aigu par intervalles; dans certains cas, convulsions ou roideur tétanique du tronc, langue âpre, blanche, sèche ou tremblante, yeux ternes ou bien fixes, brillants, rouges, tintement d'oreilles; quelquefois dureté ou extrême sensibilité de l'ouïe. — Des frissons irréguliers, une débilité extrême, un air de chagrin et de consternation, un pouls déprimé, fréquent et irrégulier, une voix tremblante, une douleur vive aux deux tempes et dans les orbites, des syncopes, des soubresauts de tendons, la respiration très-lente et comme entrecoupée, le hoquet : tels sont les caractères de la fièvre *ataxique par contagion*. — La fièvre *lente nerveuse* débute par des horripilations légères avec des alternatives d'une chaleur errante et quelquefois peu sensible, de la langueur, de l'abattement, un pouls petit et inégal. Viennent ensuite des symptômes plus graves : douleur gravative de la tête, vertiges, nausées, ou même vomissements d'une matière noirâtre, sentiment d'oppression dans la région précordiale; langue d'abord blanchâtre, puis rouge et sèche, et enfin tremblante; point de soif, sorte d'engourdissement et de stupeur, somnolence, air de tristesse profonde, prostration complète des forces, syncopes se produisant au mouvement le plus léger, délire taciturne avec des mouvements irréguliers des lèvres, des mains, etc. — La fièvre *rémittente ataxique* présente, durant ses accès, les caractères graves des trois autres genres; elle se divise en espèces distinguées par quelque symptôme dominant qu'on prendrait pour une maladie primitive, mais réunies par l'identité de la cause qui leur donne naissance et du traitement (quinquina) auquel elles cèdent.

Aujourd'hui les trois premiers genres de fièvres *ataxiques* de Pinel sont rattachés aux phlegmasies du centre nerveux encéphalique, et surtout à la fièvre typhoïde; le quatrième genre aux fièvres intermittentes pernicieuses.

ATAXO-ADYNAMIQUE adj. (a-ta-kso-a-di-na-mi-ke). Pathol. Se dit d'une fièvre dans laquelle l'ataxie et l'adynamie se combinent.

ATAXODYNAMIE s. f. (a-ta-kso-di-na-mi —du gr. *ataxios*, désordonné; *dunamis*, force). Pathol. Irrégularité, dérangement dans les fonctions d'un organe.

ATBARAH ou **TACAZZÉ**, l'Astaboras des anciens.

ATCHAFALAYA ou **TCHAFALAIO**, fleuve des Etats-Unis, dans la Louisiane; c'est le bras occidental du Mississipi, dont il se détache par 31° de lat. N. Malgré une largeur de 200 mèt. et une profondeur de 2 mèt., ce fleuve est difficilement navigable à cause des terres qu'il entraîne et des arbres qu'il déracine; il se jette dans la petite baie de son nom, à l'ouest de la Nouvelle-Orléans, après un cours de 310 kilom.

ATCHAMANA s. m. (att-cha-ma-na— mot ind.). Dans la religion des Indous, action de se laver la bouche avant les pratiques religieuses et avant le repas.

ATCHAR s. m. (att-char). Sorte de condiment d'origine indienne, qui consiste en rejetons de bambou ou de chou palmiste confits dans le vinaigre. Aujourd'hui on ne dit plus que *achar*. V. ce mot.

ATCHÂRYA s. m. (att-cha-ri-a — mot ind.). Dans l'Inde, nom qu'un enfant donne à son précepteur, par opposition à gourou, sous-précepteur chargé particulièrement d'enseigner les *Védas*.

ATCHÉ s. m. (att-ché). Métrol. Monnaie de billon de Turquie valant environ 5 centimes.

ATCHIN. V. ACHEM.

ATCHINOIS, OISE s. et adj. (at-chi-noi, oi-ze). Habitant d'Atchin; qui se rapporte à ce pays.

ATCHINSK. V. ATSCHINSK.

ATE s. m. (a-te). Bot. Genre de plantes de la famille des orchidées, tribu des ophrydées.

ATÉ, fille de Jupiter et d'Eris suivant Homère, ou de Dysnomia d'après Hésiode. C'était une divinité malfaisante qui, tant qu'elle habita l'Olympe, cherchait toujours à jeter le trouble parmi les dieux, en leur inspirant des paroles irréfléchies, en leur donnant des conseils pernicieux. Ce fut elle qui suggéra à Jupiter le serment qui devait donner l'empire à Hercule et qui, grâce à l'artifice de Junon, le donna à Eurysthée. « Qu'il règne sur tous les peuples voisins, avait dit Jupiter, l'enfant qui va sortir du sein de la fille héroïque issue de mon sang; » et, dans son intention, ces paroles devaient s'appliquer à Hercule, à qui Alcmène allait donner le jour. Mais la jalouse Junon recula la naissance d'Hercule en avançant celle d'Eurysthée, dont la mère était aussi de la race de Jupiter, et l'empire fut ainsi dévolu à Eurysthée. Jupiter, plein d'une juste indignation, saisit Até par les tresses brillantes de sa chevelure, la fit tourner de sa main puissante et la précipita sur la terre, en jurant qu'elle ne reparaîtrait jamais parmi les dieux. Depuis ce temps, elle parcourt avec une célérité incroyable tous les lieux habités par les hommes, à qui elle ne cesse d'inspirer toutes sortes d'injustices, qu'elle excite à se haïr, à se dire des injures, à se nuire les uns aux autres. Chez les poëtes tragiques, Até paraît se confondre avec Némésis; elle est la vengeresse des forfaits, elle les punit sur les coupables, sur leurs proches, et jusque sur leurs descendants.

ATÉ, colline de Phrygie, où l'on supposait probablement qu'était tombée la déesse de ce nom quand Jupiter la précipita de l'Olympe. Dardanus avait formé le dessein de s'y établir; mais un oracle d'Apollon l'en détourna, parce que ce lieu devait être funeste à ses habitants.

ATECH s. m. (a-tèk). Myth. parse. Un des noms que les Parses donnaient au feu.

ATECH-EFROUZ s. m. (a-tè-kó-frouz). Chronol. Onzième mois de l'année persane, dans l'ère d'Iesderjird.

ATECH-KADEH s. m. (a-tè-ka-dè — littéral. *maison de feu*). Myth. parse. Nom d'un des sept temples que les Parses avaient consacrés au culte du feu. ‖ On écrit aussi ATESCH-KÉDÈ.

ATECHNE s. m. (a-tè-kne — du gr. *a* priv.; *techné*, art). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des chrysomélites.

ATECHNIE s. f. (a-tè-knî — du gr. *a* priv.; *techné*, art). Ignorance, défaut d'art ou de science. Peu usité.

ATECHNIQUE adj. (a-tè-kni-ke — rad. *atechnie*). Qui manque d'art, d'industrie, de science : *Ouvrage* ATECHNIQUE. Peu usité.

ATECNIE s. f. (a-tè-knî — du gr. *a* priv.; *teknon*, enfant). Méd. Impuissance, stérilité, incapacité d'engendrer ou de procréer. L'Académie borne le sens de ce mot à l'impuissance de la femme ou *stérilité*.

ATEF ou **ATOF**, ville d'Afrique, dans la confédération des Beni-Mzâb, au S. de la province d'Alger, dans le Sahara; 3,000 hab. La ville, entourée de murailles flanquées de tours, renferme trois mosquées.

ATEGAR s. m. (a-te-gar). Au moyen âge, lance en usage chez les Anglais.

ATEGERAT, ville d'Abyssinie, dans l'Etat de Tigré; 2,000 hab. Résidence royale.

ATÉLANDRE s. f. (a-té-lan-dre — du gr. *atelés*, imparfait; *anèr*, *andros*, mâle). Bot. Genre de la famille des labiées, fondé sur une seule espèce, qui croît dans la Nouvelle-Hollande.

ATÈLE s. m. (a-tè-le — du gr. *atelès*, même sens). Nom donné aux citoyens exempts d'impôts dans l'ancienne Athènes. Ce privilége, nommé *atélie*, ne s'accordait que rarement, et pour de grands services rendus à la cité. Les descendants d'Harmodius et d'Aristogiton se le transmettaient héréditairement.

— Mamm. Genre de mammifères de l'ordre des primates ou quadrumanes, famille des singes : *Les* ATÈLES *sont généralement doux, craintifs, mélancoliques, paresseux.* (Geoffroy-St-Hilaire).

— Entom. Genre de coléoptères pentamères du Brésil, chez lesquels les élytres sont mous, ce qui semble les éloigner de leur famille et les rapprocher des insectes à quatre ailes membraneuses.

— **Encycl.** Mamm. Le mot *atèle* signifie *inachevé*. E. Geoffroy-Saint-Hilaire a donné ce nom à un genre de singes américains établi par lui, et dont la main, dépourvue de pouce ou ne présentant qu'un pouce rudimentaire et sans usage, n'est qu'une sorte de grappin composé de quatre doigts grêles serrés les uns contre les autres. Les *atèles* ont l'hyoïde caverneux, mais bien moins que les alouates ou singes hurleurs. Leurs membres effilés, d'une longueur démesurée, implantés sur un corps maigre et évidé dans ses formes, leur ont valu le surnom populaire de *singes araignées*. Leur queue, composée de trente vertèbres, aussi bien musclées que les vertèbres caudales d'un serpent, est essentiellement prenante; elle s'enroule autour des branches des arbres par sa face inférieure qui est tout à fait dépourvue de poils. « L'*atèle*, dit M. Bourjot Saint-Hilaire, se balance à l'aide de cette longue queue, et, profitant de cette force que peut acquérir tout corps oscillant dans l'espace à l'extrémité d'une ligne solide qui perd brusquement son point d'attache, il gagne ainsi par un saut souvent prodigieux l'arbre voisin. »

Les *atèles* se nourrissent de fruits, de racines, de vers et d'insectes. Leur naturel est plus doux que celui des autres singes; en domesticité, ils s'attachent assez facilement. Extrêmement frileux, ils s'enlacent entre eux, sans acception de sexes, pour se communiquer une douce chaleur; leur queue devient alors une fourrure que ces animaux se jettent réciproquement autour du corps comme un lien d'amitié. On leur a donné le nom de *singes siffleurs*, parce que leur voix est un sifflement aigu et plaintif.

Les principales espèces d'*atèles* sont les suivantes : le *chamek* et le *mikiri*, qui possèdent un très-petit pouce formant un tubercule saillant au bord radial du carpe; le *coaita*, au pelage entièrement noir; le *chuva*, qui a le pelage noir, mais dont la face est entourée d'une fraise blanche; le *belzébuth*, au museau prolongé et détaché de la face, aux paupières couleur de chair, à la robe noire en dessus et blanchâtre en dessous.

ATÉLECTASIE s. f. (a-té-lè-kta-zî — du gr. *atelès*, incomplet; *ektasis*, extension). Pathol. Défaut d'extension, de dilatation.

— *Atélectasie des poumons*, Distension incomplète des poumons chez les nouveaux-nés. ‖ Présence, dans les poumons des nouveaux-nés, d'indurations rouges qui peuvent persister jusqu'à l'âge de quatre ans.

ATÉLÉCYCLE s. m. (a-té-lé-si-kle — du gr. *atelès*, imparfait; *kuklos*, cercle). Crust. Sous-genre du genre crabe, famille des décapodes brachyures, dont les espèces ont le corps presque orbiculaire, et sont armées de très-fortes pinces. L'atélécycle ensanglanté habite, en France, les côtes de la Méditerranée et de l'Océan.

ATÉLÉNÈVRE s. f. (a-té-lé-nè-vre — du gr. *atelès*, imparfait; *neuron*, nerf). Entom. Genre de l'ordre des diptères brachocères, famille des athéricères céphalopsides.

ATÉLÉPODE adj. (a-té-lé-po-de — du gr. *atelès*, imparfait; *pous*, *podos*, pied). Zool. Qui manque de pouce ou d'un autre doigt.

— s. m. pl. Ornith. Tribu d'oiseaux nageurs, comprenant ceux qui n'ont point de pouce aux pattes.

ATÉLESTE s. m. (a-té-lè-ste — du gr. *atelestos*, imparfait). Entom. Genre de diptères voisin des collomyes.

ATÉLESTITE s. m. (a-té-lè-sti-te — du gr. *atelestos*, imparfait). Minér. Substance rencontrée en Saxe en petits cristaux d'un jaune de soufre et transparents, implantés sur le bismuth blende ou silicate de bismuth tétraédrique de Schneeberg.

ATÉLIE s. f. (a-té-lî — du gr. *ateleia*, imperfection). Térat. Monstruosité caractérisée par le défaut de quelque membre.

ATÉLIE s. f. (a-té-lî — rad. *atèle*). Privilége de l'exemption d'impôts, chez les Athéniens.

ATELIER s. m. (a-te-lié — rad. *attelle*, petite planche, ou, selon d'autres, *atteler*, parce que l'*atelier* aurait d'abord été une basse-cour dans laquelle on *attelait* les bêtes de somme et où travaillaient les ouvriers de la campagne). Endroit, local où des artisans, des ouvriers travaillent ensemble au même ouvrage ou pour la même personne : *Vaste* ATELIER. ATELIER *bien aéré, bien éclairé.* ATELIER *obscur, malsain.* ATELIER *de mécanicien, de serrurier, de menuisier. Se rendre à l'*ATELIER. *Quitter l'*ATELIER. *Venez à votre sortie de l'*ATELIER. *Cette fabrique a un* ATELIER *particulier pour chaque subdivision du travail. Les* ATELIERS *d'ouvriers ne sont pas toujours dans les conditions de salubrité nécessaires.* (Encycl.) *Il se promène tous les jours dans ses* ATELIERS. (La Bruy.) *L'*ATELIER, *qui occupait tout le comble de la maison, offrait ces proportions énormes qui étonnent toujours les curieux.*

(Balz.) *Franklin porta dans les* ATELIERS *qu'il visita cette attention observatrice qui le distinguait en toutes choses.* (Mignet.) *Il faut des* ATELIERS *vastes et bien aérés.* (A. Blanqui.) *Elle songeait sérieusement à monter un* ATELIER *de couturière.* (G. Sand.) *L'homme peut se considérer, au milieu des agents de la nature, comme un chef que de nombreux ouvriers environnent dans un immense* ATELIER. (Droz.)

L'air de nos *ateliers* nous ronge les poumons.
A. BARBIER.

— Collectiv. Tous les ouvriers, tous les artistes qui travaillent dans un même atelier : ATELIER *nombreux. Un chef d'*ATELIER. *Tout l'*ATELIER *s'y opposa. L'*ATELIER *ne partageait pas l'avis du maître. C'est un homme qui conduit bien un* ATELIER. (Acad.) *La rivalité d'*ATELIER *produit l'émulation.* (Rayın) *Les armes que fabriquaient les* ATELIERS *révolutionnaires étaient défectueuses.* (Napol. Ier.) ‖ Société des ouvriers ou artistes qui travaillent ensemble : *L'homme peut impunément se mêler aux autres hommes ; l'*ATELIER, *le régiment, la discipline ne le dépravent pas.* (J. Simon.) ‖ Groupe social constitué par les ouvriers, les contre-maîtres, le patron ou le directeur d'un atelier : *L'unité constitutive de la société est l'*ATELIER. (Proudh.)

— Par anal. Lieu de travail en général : *Nous ne primes pas le temps de voir Lyon, réservant pour notre retour le plaisir d'admirer, dans ce grand* ATELIER *du luxe, les chefs-d'œuvre de l'industrie.* (Marmontel.) *C'est ici l'*ATELIER *de l'homme, c'est ailleurs son repos ; c'est ici qu'il doit marcher, c'est ailleurs qu'il arrive.* (Lamart.) *La terre est le premier* ATELIER *de l'humanité, le plus vaste et le plus productif.* (Mich. Chev.) *La société n'est pas seulement* ATELIER *de travail, elle est encore* ATELIER *moral.* (P. Leroux.) *L'agriculture s'apprend moins sur les bancs que dans ce vaste* ATELIER *dont la nature fait libéralement les frais.* (L. Reybaud.) ‖ Lieu où des hommes préparent, élaborent quelque chose en commun : *Ma fille est une savante, qui fait de ma maison un* ATELIER *de philosophie.* (Collet.) *Paris est le grand* ATELIER *où s'élaborent les séditions et les complots.* (L. Faucher.) *Cinq auteurs formaient cette association littéraire, ou plutôt cet* ATELIER *de tragédies et de comédies auxquelles le cardinal-ministre voulait mettre son nom.* (Viennet.) *L'Europe était, ce qu'elle est encore, un grand* ATELIER *où s'élaborait en commun cette grande œuvre de la civilisation.* (V. Hugo.) ‖ Lieu où des agents matériels concourent à une même production : *C'est au milieu des déserts que la nature a établi l'*ATELIER *mystérieux des tempêtes.* (A. Martin.) *La chimie peut, de l'étroite enceinte du laboratoire, répandre une vive lumière dans le champ de la géognosie, vaste* ATELIER *de la nature où les forces souterraines ont formé et métamorphosé les couches terrestres.* (Humboldt.)

— B.-arts. Salle de travail d'un peintre, d'un sculpteur : *David a eu longtemps son* ATELIER *dans les bâtiments du Louvre. Personne n'était admis dans son* ATELIER, *qu'il n'eût entièrement achevé ses ouvrages.* (Acad.) *Il y a ici tout ce qu'il faut pour faire de la peinture, et des* ATELIERS *à choisir.* (G. Sand.) *L'*ATELIER *du peintre d'histoire doit être vaste, pour qu'il puisse y exécuter de grands travaux.* (Millin.) ‖ *D'atelier*, Qualification que l'on donne à ce qui est d'un sans façon, d'un sans-gêne qui se distingue par la verve plutôt que par le goût : *Plaisanterie* D'ATELIER. *Propos* D'ATELIER. *Tenue* D'ATELIER. *Politesse* D'ATELIER. *Argot* D'ATELIER. *Tu me* scies, *voilà qui a du* chic, *sont des termes* D'ATELIER. ‖ *Jour d'atelier*, Jour calculé pour faire valoir les figures d'un tableau, les formes d'une statue, d'un bas-relief. Il vient ordinairement sous un angle de 45 degrés, et rend les tons plus fermes.

— Dans la franc-maçonnerie, Compagnie de francs-maçons réunis sous le même vocable distinctif, ayant ses règlements particuliers, ses officiers choisis par elle, ses finances, son administration en propre : *L'*ATELIER *de Saint-Vincent de Paul. L'*ATELIER *de la Rose du parfait silence. Le Grand-Orient voudrait réunir sous son obédience unique tous les* ATELIERS *de France.* ‖ Loge, local dans lequel ont lieu les réunions symboliques, ce lieu étant, dans le langage mystique des francs-maçons, *clos* et *couvert*, comme doit l'être tout atelier : *C'est ce soir que nous allons à l'*ATELIER. ‖ Réunion, séance de francs-maçons : *Il n'y aura pas d'*ATELIER *la semaine prochaine.* On dit mieux *tenue*, dans ce dernier sens. *Atelier*, dans l'écriture maçonnique, s'écrit *at.·.* avec les trois points abréviatifs ordinaires, disposés en triangle.

— Fortif. Nom donné à chaque espace de deux mètres, distance à laquelle sont placés les travailleurs de chaque rang. ‖ Excavation profonde. ‖ *Entendre bien l'atelier*, Savoir conduire avec habileté les travaux d'attaque et de défense.

— Econ. agr. Local dans lequel on élève des vers à soie, et que, dans le midi de la France, on appelle *magnanerie*.

— Techn. Châssis de bois de sapin sur lequel on étend les cordes à boyau. ‖ *Atelier de dorage*, Cour, terrain où l'on porte les carreaux brunis pour les faire sécher. ‖ *Hommes d'atelier*. Se dit, dans les carrières des environs de Paris, des ouvriers chargés des travaux accessoires, comme de tourner la roue d'extraction, de creuser les galeries, de construire les supports, etc. ‖ *Ateliers de substitution*, Brigades d'ouvriers chargés de remplacer les portions usées d'une voie ferrée, sans pour cela interrompre le service, ou du moins nuire à sa régularité. ‖ *Atelier monétaire*, Synonyme d'*hôtel des monnaies* : *En France, le nombre des* HÔTELS DES MONNAIES *ou* ATELIERS MONÉTAIRES, *après avoir subi des alternatives de suppressions et d'augmentations, n'est plus aujourd'hui que de trois. Leurs sièges sont : Paris, Strasbourg et Bordeaux. Chacun de ces ateliers a pour marque distinctive une lettre, qui est reproduite sur toutes les pièces de monnaie qui y sont fabriquées. La lettre monétaire de la Monnaie de Paris est A, celle de la Monnaie de Strasbourg BB, celle de Bordeaux un K.* V. LETTRE MONÉTAIRE.

— Astron. *Atelier du sculpteur* (*Apparatus sculptoris*), Nom que Lacaille a donné à une constellation de l'hémisphère austral, située au-dessus de la Grue et du Phénix, sur le colure des solstices. La plus belle étoile de cette constellation n'est que de la cinquième grandeur.

— Hist. *Ateliers nationaux*, Ateliers créés en 1848 pour donner du travail aux ouvriers inoccupés : *Les* ATELIERS NATIONAUX, *grossis par la misère et l'oisiveté, devenaient de jour en jour plus menaçants pour l'ordre public.* (Lamart.) *Dans son livre de l'*Organisation du travail, *M. Louis Blanc avait proposé la création d'ateliers sociaux dont le gouvernement serait le fondateur unique. La révolution de Février éclate, et l'un des premiers actes du gouvernement provisoire, dont M. Louis Blanc fait partie, consiste à créer des* ATELIERS NATIONAUX. (L. Lalanne.) ‖ *Atelier de charité*, Lieu où l'on fait travailler des indigents, des ouvriers sans ouvrage, dans le but principal de leur procurer des moyens momentanés d'existence.

— **Syn. Atelier, boutique, chantier, laboratoire, ouvroir.** *Atelier* désigne non-seulement le lieu où travaillent des ouvriers, mais encore certains artistes, tels que les peintres, les sculpteurs. Le *chantier* est le lieu où se font les grandes constructions de la marine, et l'endroit découvert où travaillent les maçons, les charpentiers, les tailleurs de pierre. La *boutique* est un lieu consacré à certains travaux vulgaires, ainsi que le nom de l'endroit où s'opère la vente en détail dans certains commerces. Le *laboratoire* est consacré à des expériences ou à des travaux scientifiques. *Ouvroir*, nom donné d'abord à un lieu où des femmes en communauté se réunissaient pour travailler, a servi depuis à désigner des asiles consacrés au travail des indigents.

— **Encycl.** Hyg. et adm. *Ateliers dangereux, insalubres* ou *incommodes*. Certains *ateliers* présentent des causes d'insalubrité qui agissent non-seulement sur les ouvriers, mais encore sur les habitants des quartiers où ils existent. Les uns sont *dangereux* en raison des explosions instantanées ou des incendies auxquels ils peuvent donner lieu par la nature des opérations qui s'y pratiquent; les autres sont *insalubres* ou *incommodes* à cause des émanations qui s'en dégagent, des résidus solides ou liquides qui s'en écoulent sur la voie publique, ou des bruits, tantôt intermittents, tantôt continus, qui s'y produisent jusqu'à troubler le repos d'une localité. Parmi les *ateliers* et établissements qui suscitent le danger des explosions et des incendies, nous citerons les *ateliers* des artificiers, les fabriques d'allumettes chimiques, d'amorces fulminantes, les poudrières, les distilleries d'alcool, de goudron et de résine, les fabriques de vernis, les fonderies ou épurations de suif, les soufreries, les verreries, etc.; parmi ceux qui répandent des émanations, les boyauderies, les fabriques de gélatine, les fonderies de suif ou de graisse, les fabriques d'engrais, les amidonneries, les féculeries, les buanderies, les teintureries, les fabriques de glucose, d'orseille, de sels ammoniacaux, d'eau de javelle, de sels d'étain, etc.

Le décret du 15 octobre 1810 a divisé les *ateliers dangereux, insalubres* ou *incommodes* en trois classes. La première classe comprend ceux qui doivent être éloignés des habitations particulières à des distances suffisantes pour qu'ils ne puissent incommoder les voisins les plus rapprochés; ces distances n'ont pas été déterminées à l'avance, elles ne pouvaient l'être, la nature des établissements et la disposition des localités étant sujettes à de grandes variations. La création des *ateliers* de cette classe ne peut être autorisée que par un décret du pouvoir exécutif rendu en conseil d'Etat. Dans la seconde classe sont placés les *ateliers* qu'il n'est pas rigoureusement nécessaire d'éloigner des habitations, mais dont il importe néanmoins de ne permettre la formation qu'après avoir acquis la certitude que les opérations qu'on y pratique sont exécutées de manière à ne pas incommoder les propriétaires du voisinage, et à ne leur causer aucun préjudice. Les demandes dont la création de ces *ateliers* est l'objet, au lieu d'être portées jusqu'au ministère et au conseil d'Etat, relèvent de l'autorité des préfets; elles ne nécessitent pas, comme celles qui concernent les premiers établissements, l'apposition d'affiches pendant un mois dans la commune intéressée; il suffit d'une enquête préalable dite *de commodo et incommodo*, faite par les commissaires de police près des propriétaires ou des voisins menacés d'un dommage. La troisième classe comprend les *ateliers* et établissements qui peuvent subsister sans inconvénient auprès des habitations, mais qui doivent rester soumis à la surveillance de la police. Pour créer ces *ateliers*, il n'est besoin d'affiches ni d'enquêtes préalables; il suffit de la permission du sous-préfet donnée sur l'avis du maire et du commissaire de police du lieu.

Nous mettrons ici sous les yeux du lecteur le tableau des *ateliers dangereux, insalubres* ou *incommodes*, classés à diverses époques.

TABLEAU DES ATELIERS ET ÉTABLISSEMENTS DANGEREUX, INSALUBRES OU INCOMMODES, CLASSÉS PAR DÉCRETS ET ORDONNANCES.

Première catégorie.

Désignation des ateliers dangereux, insalubres ou incommodes.	Indication sommaire de leurs inconvénients.
Acide pyroligneux (fabriques d'), lorsque les gaz se répandent dans l'air sans être brûlés.	Beaucoup de fumée et odeur empyreumatique.
Acide sulfurique (fabriques d').	Odeur désagréable, insalubre et nuisible à la végétation.
Affinage de l'or ou de l'argent par l'acide sulfurique, quand les gaz dégagés pendant cette opération sont versés dans l'atmosphère.	Dégagement de gaz nuisibles.
Affinage de métaux au fourneau à coupelle ou au four à réverbère.	Fumée et vapeurs insalubres et nuisibles à la végétation.
Arcansons ou résines de pin (travail en grand des).	Danger du feu et odeur très-désagréable.
Artificiers.	Danger d'incendie et d'explosion.
Bleu de Prusse (fabriques de).	Odeur désagréable, insalubre.
Boyauderies.	Odeur très-désagréable et insalubre.
Calcination d'os d'animaux lorsqu'on n'y brûle pas la fumée.	Odeur très-désagréable de matières animales brûlées.
Cendres d'orfévre (traitement des) par le plomb.	Fumée et vapeurs insalubres.
Cendres gravelées (fabrication des).	Fumée épaisse et très-désagréable par sa puanteur.
Chairs ou débris d'animaux (dépôts, ateliers où ces matières sont préparées par la macération ou desséchées pour être employées à quelque autre fabrication).	Odeur très-désagréable.
Charbon animal (fabrication ou révivification du) lorsqu'on n'y brûle pas la fumée.	Odeur très-désagréable de matières animales brûlées.
Charbon de terre (épurage du) à vases couverts.	Fumée et odeur très-désagréable.
Chlorure de chaux (fabrication en grand du).	Odeur désagréable et incommode quand les appareils perdent.
Chlorures alcalins, eau de javelle (fabrication en grand des) destinés au commerce, aux fabriques.	*Idem.*
Colle forte (fabriques de).	Mauvaise odeur.
Combustion des plantes marines, lorsqu'elle se pratique dans des établissements permanents.	Exhalaisons désagréables, nuisibles à la végétation.
Cretonniers.	Mauvaise odeur et danger du feu.
Cuirs vernis (fabriques de).	*Idem.*
Dégras ou huile épaisse à l'usage des tanneurs (fabriques de).	Odeur très-désagréable et danger d'incendie.
Désargentage du cuivre par le mélange de l'acide sulfurique et de l'acide azotique (ateliers de).	Dégagement de gaz nuisibles.
Echaudoirs ou cuisson des abatis des animaux tués pour la boucherie.	Mauvaise odeur.
Echaudoirs dans lesquels on prépare et l'on cuit les intestins et autres débris des animaux.	Très - mauvaise odeur.
Engrais (dépôts de matières provenant de la vidange des latrines ou des animaux destinés à servir d').	Odeur très-désagréable et insalubre.
Equarrissage.	Odeur très-désagréable.
Ether (fabriques d').	Explosion et danger d'incendie.
Fourneaux (hauts).	Fumée épaisse et danger du feu.
Fulminate de mercure, amorces fulminantes et autres matières dans la préparation desquelles entre le fulminate de mercure (fabriques de).	Explosion et danger d'incendie.
Goudron (fabriques de) à vases clos.	Fumée, mauvaise odeur et danger du feu.
Goudrons (travail en grand des), soit pour la fonte et l'opération de ces matières, soit pour en extraire la térébenthine.	Odeur insalubre et danger du feu.
Graisses à feu nu (fonte des).	Très - mauvaise odeur et danger du feu.
Huiles de lin (cuisson des).	Idem.
Huile de pieds de bœuf (fabriques d').	Mauvaise odeur causée par les résidus.
Huile de poisson (fabriques d').	Odeur désagréable et danger du feu.
Huile de térébenthine et huile d'aspic (distillation en grand de l').	*Idem.*
Huile rousse (fabriques d') extraite des cretons et débris de graisse à une haute température.	*Idem.*
Litharge (fabrication de la).	Exhalaisons dangereuses.
Massicot (fabrication du).	*Idem.*
Minium (fabrication du).	*Idem.*
Noir animalisé (fabriques et dépôts de).	Odeur très-désagréable et insalubre.
Noir d'ivoire et noir d'os (fabrication du), lorsqu'on n'y brûle pas la fumée.	*Idem.*
Porcheries.	Très - mauvaise odeur et cris désagréables.
Poudres ou matières détonantes et fulminantes (fabriques de); fabrication d'allumettes, d'étoupilles ou autres objets du même genre, préparés avec ces sortes de poudres ou matières.	Explosion et danger d'incendie.
Poudrette.	Très - mauvaise odeur.
Résines (travail en grand des), soit pour la fonte et l'épuration de ces matières, soit pour en extraire la térébenthine.	Mauvaise odeur et danger du feu.
Résineuses (travail en grand de toutes les matières).	*Idem.*
Rouge de Prusse (fabriques de) à vases ouverts.	Exhalaisons nuisibles à la végétation, quand il est fabriqué avec le sulfate de fer.
Routoirs servant au rouissage en grand du chanvre et du lin par leur séjour dans l'eau.	Emanations insalubres, infection des eaux.
Sabots (ateliers à enfumer les), dans lesquels il est brûlé de la corne ou d'autres matières animales.	Mauvaise odeur et fumée.
Sang des animaux destiné à la fabrication du bleu de Prusse (dépôts et ateliers pour la cuisson ou la dessiccation du).	Odeur très-désagréable, surtout si le sang conservé n'est pas à l'état sec.
Sel ammoniac (fabrication du) par le moyen de la distillation des matières animales.	Odeur très-désagréable et portée au loin.
Sel ammoniac extrait des eaux de condensation du gaz hydrogène (fabriques de).	Odeur extrêmement désagréable et nuisible, quand les appareils ne sont pas parfaits.
Soies de cochon (ateliers pour la préparation des), par tout procédé de fermentation.	Odeurs infectes et insalubres.
Soude de varech (fabrication en grand de la).	Exhalaisons désagréables, nuisibles à la végétation.
Soufre (fabrication des fleurs de).	Grand danger de feu et odeur désagréable.
Soufre (distillation du).	*Idem.*
Suif brun (distillation du).	Odeur très-désagréable et danger du feu.
Suif d'os (fabrication du).	Mauvaise odeur, nécessité d'écouler les eaux.
Sulfate d'ammoniaque (fabrication du) par le moyen de la distillation des matières animales.	Odeur très-désagréable et portée au loin.
Sulfate de cuivre (fabrication du) au moyen du soufre et du grillage.	Exhalaisons désagréables et nuisibles à la végétation.
Sulfate de soude (fabrication du) à vases ouverts.	*Idem.*
Sulfates métalliques (grillage des) en plein air.	*Idem.*
Tabac (combustion des côtes du) en plein air.	Odeur très-désagréable.
Taffetas cirés (fabriques de).	Danger du feu et mauv. odeur.

Toiles cirées (fabriques de).	*Idem.*
Toiles vernies (fabriques de).	*Idem.*
Tourbe (carbonisation de la) à vases ouverts.	Très-mauvaise odeur et fumée.
Tripiers.	Mauvaise odeur et nécessité d'écoulement des eaux.
Tueries, dans les villes dont la population excède dix mille âmes.	Danger de voir des animaux s'échapper; mauvaise odeur.
Urate (fabrication d'), mélange d'urine avec la chaux, le plâtre et les terres.	Odeur désagréable.
Vernis (fabriques de).	Très-grand danger du feu et odeur désagréable.
Verre, cristaux et émaux (fabriques de).	Grande fumée et danger du feu.
Visières et feutres vernis (fabriques de).	Odeur désagréable, crainte d'incendie.
Voiries et dépôts de boues ou de toute autre sorte d'immondices.	Odeur très-désagréable et insalubre.

Deuxième catégorie.

Absinthe (distilleries d'extrait ou d'esprit d').	Danger d'incendie.
Acide muriatique (fabrication de l') à vases clos.	Odeur désagréable et incommode, quand les appareils perdent.
Acide nitrique, eau forte (fabrication de l'), par la décomposition du salpêtre au moyen de l'acide sulfurique.	*Idem.*
Acide pyroligneux (fabriques d'), lorsque les gaz sont brûlés.	Un peu de fumée et d'odeur empyreumatique.
Acide pyroligneux (toutes les combinaisons de l') avec le fer, le plomb ou la soude.	Emanations désagréables, qui ont constamment lieu pendant la concentration de ces produits.
Aciers (fabriques d').	Fumée et danger du feu.
Amidonneries avec séparation du gluten, quand le travail s'opère sans fermentation putride, et quand elles ont un écoulement constant de leurs eaux.	Odeur fort désagréable.
Battoirs à écorce dans les villes.	Bruit, poussière et quelque danger du feu.
Bitumes en planche (fabriques de).	Danger d'incendie.
Bitumes pissasphaltes (ateliers pour la fonte et la préparation des).	*Idem.*
Blanc de baleine (raffineries de).	Peu d'inconvénients.
Blanchiment des tissus et des fils de laine ou de soie par l'acide sulfureux.	Emanations insalubres.
Blanchiment des toiles et fils de chanvre, de lin et de coton par le chlore.	Emanations désagréables.
Blanc de plomb ou céruse (fabriques de).	Inconvénients, seulement pour la santé des ouvriers.
Bleu de Prusse (fabriques de), lorsqu'elles brûlent leur fumée et le gaz hydrogène sulfuré.	Très-peu d'inconvénients si les appareils sont parfaits.
Buanderies des blanchisseurs de profession et les lavoirs qui en dépendent, quand ils n'ont pas un écoulement constant de leurs eaux.	Odeur désagréable et insalubre.
Calcination d'os d'animaux, lorsque la fumée est brûlée.	Odeur toujours sensible, même avec des appareils bien construits.
Carbonisation du bois à air libre, lorsqu'elle se pratique dans des établissements permanents, et ailleurs que dans les bois et forêts ou en rase campagne.	Odeur et fumée très-désagréables, s'étendant au loin.
Cartonniers.	Un peu d'odeur désagréable.
Cendres d'orfèvre (traitement des) par le mercure, et distillation des amalgames.	Danger, à cause du mercure en vapeur dans l'atelier.
Cendres gravelées (fabrication des), lorsqu'on brûle la fumée.	Un peu d'odeur.
Chamoiseurs.	*Idem.*
Chandeliers (cette industrie comprend la fabrication des bougies stéariques).	Quelque danger du feu, un peu d'odeur.
Chapeaux (fabriques de).	Buée et odeur assez désagréable; poussière noire, occasionnée par le battage, après la teinture.
Chapeaux de soie ou autres, préparés au moyen d'un vernis (fabric. des)	Danger du feu et mauvaise odeur.
Charbon animal (fabrication ou révivification du), lorsque la fumée est brûlée.	Odeur toujours sensible, même avec des appareils bien construits.
Charbon de bois (magasins à Paris).	Danger d'incendie.
Charbon de bois fait à vases clos.	Fumée et danger du feu.
Charbon de terre épuré, lorsqu'on travaille à vases clos.	Un peu d'odeur et de fumée.
Châtaignes (dessiccation et conservation des).	Très-peu d'inconvénients.
Chaux (fours à) permanents.	Grande fumée.
Chiffonniers.	Odeur très-désagréable et insalubre.
Chlore (fabrication du), quand ce produit est employé dans les établissements mêmes où on le prépare.	Odeur désagréable et incommode, quand les appareils perdent.
Chlorure de chaux (ateliers où l'on fabrique en petite quantité du).	*Idem.*
Chlorures alcalins, eau de javelle (ateliers où l'on fabrique en petite quantité des).	*Idem.*
Chlorures alcalins, eau de javelle (fabrication des), quand ces produits sont employés dans les établissements mêmes où ils sont préparés.	*Idem.*
Chromate de potasse (fabriques de).	Dégagement de gaz nitreux.
Chrysalides (dépôts de).	Odeur très-désagréable.
Cire à cacheter (fabriques de).	Quelque danger du feu.
Colle de peaux de lapin (fabriques de).	Un peu de mauvaise odeur.
Corroyeurs.	Mauvaise odeur.
Couverturiers.	Danger causé par le duvet de laine en suspension dans l'air; odeur d'huile rance et de vapeurs sulfureuses, quand les soufroirs sont mal construits.
Cuirs verts (dépôts de).	Odeur désagréable et insalubre.
Cuirs verts et peaux fraîches (dépôts de).	*Idem.*
Cuivre (fonte et laminage du).	Fumée, exhalaisons insalubres et danger du feu.
Cuivre (dérochage du) par l'acide nitrique.	Odeur désagréable et nuisible.
Eau-de-vie (distilleries d').	Danger du feu.
Faïence (fabriques de).	Fumée au commencement des fournées.
Feutre goudronné propre au doublage des navires (fabrication de).	Mauvaise odeur et danger d'incendie.
Fonderies au fourneau à la Wilkinson.	Fumée et vapeurs nuisibles.
Fondeurs en grand au fourneau à réverbère.	Fumée dangereuse, surtout dans les fourneaux où l'on traite le plomb, le zinc, le cuivre, etc.
Forges de grosses œuvres.	Beaucoup de fumée, danger d'incendie.
Fours à cuire les cailloux destinés à la fabrication des émaux.	Beaucoup de fumée.
Galons et tissus d'or et d'argent (brûlerie en grand des).	Mauvaise odeur.
Gaz hydrogène (ateliers et usines où se fabrique le).	Odeur désagréable, fumée et danger d'incendie et d'explosion.
Gaz (ateliers où l'on prépare les matières grasses propres à la production du).	Danger du feu.
Genièvre (distilleries de).	*Idem.*
Hareng (saurage du).	Mauvaise odeur.
Hongroyeurs.	*Idem.*
Huile (extraction de l') et des autres corps gras contenus dans les eaux savonneuses des fabriques.	Mauvaise odeur et quelque danger du feu.
Huile de térébenthine et autres huiles essentielles (dépôts d').	Danger du feu.
Huiles (épuration des) au moyen de l'acide sulfurique.	Danger du feu, et mauvaise odeur produite par les eaux d'épuration.
Lard (ateliers à enfumer le).	Odeur et fumée.
Lavage et séchage d'éponges (établissements de).	Mauvaise odeur produite par les eaux qui s'en écoulent.
Liqueurs (fabrication des).	Danger du feu.
Maroquiniers.	Mauvaise odeur.
Machines et chaudières à haute et basse pression.	Fumée, danger d'explosion des chaudières.
Mégissiers.	Mauvaise odeur.
Moulins à broyer le plâtre, la chaux et les cailloux.	Bruit. Ce travail étant fait par la voie sèche, a des inconvénients graves pour la santé des ouvriers et même un peu pour le voisinage.
Moulins à farines dans les villes.	Bruit et poussière.
Noir de fumée (fabrication du).	Danger du feu.
Noir d'ivoire et d'os (fabrication du) lorsqu'on brûle la fumée.	Odeur toujours sensible, même avec des appareils bien construits.
Noir minéral (carbonisation et préparation de schistes bitumineux pour fabriquer le).	Mauvaise odeur.
Orseille (fabriques d') à vases clos, en n'employant que de l'ammoniaque ou des sels alcalins, à l'exclusion formelle de l'urine.	*Idem.*
Os (blanchiment des) pour les éventaillistes et les boutonniers.	Très-peu d'inconvénients.
Oxyde de zinc.	Grande fumée, poussière.
Papiers (fabriques de).	Danger du feu.
Parcheminiers.	Un peu d'odeur désagréable.
Peignage en grand des chanvres et lins dans les villes (ateliers pour le).	Incommodité produite par la poussière, et danger du feu.
Phosphore (fabriques de).	Danger d'incendie.
Pipes à fumer (fabrication des).	Fumée comme dans les petites fabriques de faïence.
Plâtre (fours à) permanents.	Fumée considérable, bruit et poussière.
Plomb (fonte et laminage du).	Très-peu d'inconvénients.
Poêliers fournalistes. Poêles et fourneaux de faïence et terre cuite.	Fumée dans le commencement de la fournée.
Porcelaine (fabrication de la).	Fumée dans le commencement du petit feu et danger d'incendie.
Potiers d'étain.	Très-peu d'inconvénients.
Potiers de terre.	Fumée au petit feu.
Rogues (dépôts de salaisons liquides, connues sous le nom de).	Odeur désagréable.
Rouge de Prusse (fabriques de) à vases clos.	Un peu d'odeur nuisible et un peu de fumée.
Salaison (ateliers pour la) et le saurage des poissons.	Odeur très-désagréable.
Salaisons (dépôts de).	Odeur désagréable.
Sécherie de morues.	Odeur très-désagréable.
Sécrétage des peaux ou poils de lièvre et de lapin.	Emanations fort désagréables.
Sel ou muriate d'étain (fabrication du).	Odeur très-désagréable.
Soufre (fusion du) pour le couler en canons, et épuration de cette même matière par fusion ou décantation.	Grand danger du feu et odeur désagréable.
Sucre (raffineurs de).	Fumée, buée et mauvaise odeur.
Sucre (fabriques de).	*Idem.*
Suif (fonderies de) au bain-marie ou à la vapeur.	Quelque danger du feu.
Sulfate de soude (fabrication du) à vases clos.	Un peu d'odeur et de fumée.
Sulfates de fer et de zinc (fabrication des), lorsqu'on forme ces sels de toutes pièces avec l'acide sulfurique et les substances métalliques.	*Idem.*
Sulfures métalliques (grillage des) dans les appareils propres à tirer le soufre et à utiliser l'acide sulfureux qui se dégage.	*Idem.*
Tabac (fabriques de).	Odeur très-désagréable.
Tabatières de carton (fabrication des).	Un peu d'odeur désagréable et danger du feu.
Tanneries.	Mauvaise odeur.
Tôle vernie.	Mauvaise odeur et danger du feu.
Tourbe (carbonisation de la) à vases clos.	Odeur désagréable.
Tuileries et briqueteries.	Fumée épaisse pendant le petit feu.
Vernis à l'esprit-de-vin.	Danger d'incendie.
Zinc (usines à laminer le).	Danger du feu et vapeurs nuisibles.

Troisième catégorie.

Acétate de plomb (fabrication de l').	Quelques inconvénients, mais seulement pour la santé des ouvriers.
Acide acétique (fabrication de l').	Peu d'inconvénients.
Acide tartrique (fabriques de l').	Un peu de mauvaise odeur.
Ammoniaque ou alcali volatil (fabrication en grand avec les sels ammoniacaux de l').	Odeur désagréable.
Ardoises artificielles et mastics de différents genres (fabriques d').	Odeur désagréable, danger du feu.
Baleine (travail des fanons de).	Abondantes vapeurs d'une odeur fade et tenace; putréfaction des eaux, quand on n'a pas le soin de les jeter immédiatement.
Battage en grand et journalier de la laine et de la bourre.	Bruit et poussière fétide, ou insalubre et incommode.
Batteurs d'or et d'argent.	Bruit.
Blanchiment des toiles et fils de chanvre, de lin ou de coton, par les chlorures alcalins.	Peu d'inconvénients.
Blanc d'Espagne (fabriques de).	Très-peu d'inconvénients.
Bois dorés (brûleries de).	Très-peu d'inconvénients, l'opération se faisant en très-petit.
Borax artificiel (fabriques de).	Très-peu d'inconvénients.
Borax (raffinage de).	*Idem.*
Bougies de blanc de baleine (fabriques de).	Quelque danger d'incendie.
Boutons métalliques (fabriques de).	Bruit.
Brasseries.	Fumée épaisse, quand les fourneaux sont mal construits, et un peu d'odeur.
Briqueteries ne faisant qu'une seule fournée en plein air, comme on le fait en Flandre.	Fumée abondante au commencement de la fournée.
Briquets phosphoriques et briquets oxygénés (fabriques de).	Danger d'incendie.
Buanderies des blanchisseurs de profession et les lavoirs qui en dépendent, quand ils ont un écoulement constant de leurs eaux.	Peu d'inconvénients.
Camphre (préparation et raffinage du).	Odeur forte et quelque danger d'incendie.
Caractères d'imprimerie (fonderies de).	Très-peu d'inconvénients.
Caramel en grand (fabriques de).	Danger du feu, odeur désagréable.
Cendres (laveurs de).	Très-peu d'inconvénients.
Cendres bleues et autres précipités du cuivre (fabriques des).	Aucun inconvénient, si ce n'est celui de l'écoulement au dehors des eaux de lavage.
Chantiers de bois à brûler dans les villes.	Danger du feu.
Charbon de bois dans les villes (dépôts de).	Danger d'incendie, surtout quand les charbons ont été préparés à vases clos, attendu qu'ils peuvent prendre feu spontanément.
Charbon de bois à Paris. Lieux destinés à le vendre à la petite mesure.	Danger d'incendie.
Chaux (fours à), ne travaillant pas plus d'un mois par année.	Grande fumée.
Chicorée, café (fabriques de).	Très-peu d'inconvénients.
Chromate de plomb (fabriques de).	*Idem.*
Ciriers.	Danger du feu.

Corne (travail de la) pour la réduire en feuille.	Un peu de mauvaise odeur.
Cristaux de soude, sous-carbonate de soude cristallisé (fabriques de).	Très-peu d'inconvénients.
Doreurs sur métaux.	On a à craindre les maladies des doreurs, le tremblement, etc.; mais ce n'est que pour les ouvriers.
Eau-seconde (fabrication de l') des peintres en bâtiment.	Très-peu d'inconvénients.
Echaudoirs dans lesquels on traite les têtes et les pieds d'animaux, afin d'en séparer le poil.	Fumée et légère odeur.
Encre à écrire (fabriques d').	Très-peu d'inconvénients.
Engraissage (établissements en grand pour l').	Mauvaise odeur et incommodité.
Essayeurs.	Très-peu d'inconvénients.
Etain (fabriques des feuilles d').	Peu d'inconvénients, l'opération se faisant au laminoir.
Fécule de pomme de terre (fabriques de).	Mauvaise odeur, provenant des eaux de lavage quand elles sont gardées.
Fer-blanc (fabriques de).	Très-peu d'inconvénients.
Fondeurs au creuset.	Un peu de fumée.
Fromages (dépôts de).	Odeur très-désagréable.
Gaz hydrogène (les petits appareils pour fabriquer le).	Odeur, danger d'explosion et d'incendie.
Gazomètres non attenant à des appareils producteurs dont la capacité excède dix mètres cubes.	*Idem.*
Gaz (ateliers pour le grillage des tissus de coton par le).	Peu d'inconvénients, l'opération se faisant en petit.
Gélatine extraite des os (fabrication de la) par le moyen des acides et de l'ébullition.	Odeur assez désagréable, quand les matières ne sont pas fraîches.
Glaces (battage des).	Inconvénient pour les ouvriers seulement, qui sont sujets au tremblement des doreurs.
Laques (fabrication des).	Très-peu d'inconvénients.
Lavoirs à laine.	Doivent être placés sur les rivières et ruisseaux, au-dessous des villes et villages.
Lustrage des peaux.	Très-peu d'inconvénients.
Moulins à huile.	Un peu d'odeur, et quelque danger du feu.
Ocre jaune (calcination de l'), pour le convertir en ocre rouge.	Un peu de fumée.
Papiers peints et papiers marbrés (fabriques de).	Danger du feu.
Plâtre (fours à), ne travaillant pas plus d'un mois par année.	Fumée dans la proportion du travail.
Plomb de chasse (fabriques du).	Très-peu d'inconvénients.
Plombiers et fontainiers.	*Idem.*
Potasse (fabriques de).	*Idem.*
Sabots (ateliers à enfumer les).	Fumée.
Salpêtre (fabrication et raffinage du).	Fumée et danger du feu.
Savonneries.	Buée, fumée et odeur désagréables.
Sel (raffineries de).	Très-peu d'inconvénients.
Sel de soude sec (fabriques du).	Très-peu de fumée.
Sirop de fécule de pommes de terre.	Nécessité d'écouler les eaux.
Soude (fabrication de la), ou décomposition du sulfate de soude.	Fumée.
Sulfate de cuivre (fabrication du) au moyen de l'acide sulfurique et de l'oxyde de cuivre ou de carbonate de cuivre.	Très-peu d'inconvénients.
Sulfate de potasse (raffinage du).	*Idem.*
Sulfate de fer et d'alumine.	Fumée et buée.
Tartre (raffinage du).	Très-peu d'inconvénients.
Teinturiers.	*Idem.*
Teinturiers-dégraisseurs.	Buée et odeur désagréable, quand les soufroirs sont mal construits.
Toiles peintes (ateliers de).	Mauvaise odeur et danger du feu.
Tréfileries.	Bruit, danger du feu.
Tueries, dans les communes dont la population est au-dessous de dix mille habitants.	Danger de voir les animaux s'échapper; mauvaise odeur.
Vacheries, dans les villes dont la population excède cinq mille habitants.	Mauvaise odeur.
Vert-de-gris et verdet (fabrication du).	Très-peu d'inconvénients.
Viandes (salaison et préparation des).	Légère odeur.
Vinaigre (fabrication du).	Très-peu d'inconvénients.

— Hist. *Ateliers nationaux, ateliers de charité.* L'établissement d'ateliers publics pour soulager les ouvriers sans travail est un fait beaucoup plus ancien qu'on ne le croit généralement. C'est une nécessité qui s'est imposée dans tous les temps de crise, à la suite des grandes commotions politiques ou des guerres désastreuses, au milieu des disettes, des catastrophes imprévues ou, enfin, dans les grandes crises financières ou industrielles. On pourrait même citer quelques exemples de cette institution dans l'antiquité. Dans les vastes travaux publics organisés à Athènes, sous Périclès, il y avait des sections destinées à servir de refuge aux citoyens pauvres et sans travail. N'étaient-ce point là de véritables ateliers nationaux? Dans les sociétés modernes, on en peut citer de nombreux exemples. Après la guerre de Cent ans, vers 1454, les magistrats et les bourgeois de Reims imaginèrent de créer des ressources aux nombreux affamés que les malheurs publics avaient réduits au désespoir, en ouvrant à frais communs des *ateliers* dont le produit, d'ailleurs, donna des bénéfices à ceux qui avaient avancé des fonds.

Un édit de 1545 prescrivit d'employer aux travaux publics les indigents valides. Des ordonnances de 1685, 1699 et 1709 complétèrent cette organisation. Enfin, en 1786 et 1788, Louis XVI étendit ce mode d'assistance à tout le royaume en faisant ouvrir des travaux publics dans chaque province pendant la morte saison. Turgot, dans son intendance de Limoges, organisa, pendant une disette, des *ateliers de charité* sagement combinés, qui donnaient du pain à ceux qui étaient privés de travail, sans faire concurrence à l'industrie privée. Ainsi, le prix payé dans les ateliers publics était au-dessous du prix courant, de manière à soulager les nécessiteux sans devenir un attrait pour ceux qui étaient pourvus de travail dans les fabriques et manufactures des particuliers. Le travail se faisait à la tâche et non à la journée, et, en outre, était payé en nature, c'est-à-dire par des bons de pain, de riz, de légumes, etc.

La révolution de 1789 se trouva naturellement en face de cette nécessité, par suite de l'interruption momentanée des transactions commerciales qui accompagne toute convulsion politique ou sociale. Le lendemain de la prise de la Bastille, des milliers d'ouvriers de la capitale se trouvèrent tout à coup sans occupation. Les circonstances fournirent le moyen d'atténuer le mal. Le peuple, après sa victoire, redoutant les vengeances de la cour, s'était porté à Montmartre pour élever des fortifications capables de mettre la ville à l'abri d'un coup de main. Le danger une fois dissipé, on continua les travaux, dans le seul but d'occuper les ouvriers sans ouvrage. Leur nombre s'éleva bientôt à dix-sept mille, et ce rassemblement, foyer d'agitation, inspira de vives inquiétudes. Comment le dissoudre? La municipalité essaya vainement de diminuer les salaires : il y eut une fermentation menaçante, et il fallut que La Fayette usât de l'ascendant de sa popularité pour calmer les esprits (15 août). L'atelier de Montmartre fut pourtant supprimé le 31 du même mois, mais remplacé en même temps par d'autres ateliers disséminés dans Paris. « J'ai vu, dit Bailly dans ses *Mémoires*, des marchands, des merciers, des orfèvres, implorer la faveur d'y être employés à 20 sols par jour. » Cette faveur, pour l'obtenir, il fallait être né ou domicilié à Paris : on renvoyait les autres dans leurs provinces, avec 3 sous par lieue. Chaque district eut son *atelier de charité*. L'Etat faisait les fonds. Nous trouvons dans une lettre inédite de Necker, du mois de décembre, que le nombre des hommes employés s'élevait alors à huit mille, outre ceux de la banlieue, auxquels le gouvernement *procurait des salaires*. Le 19 septembre 1790, la ville de Paris obtint de l'Assemblée constituante un million pour être employé à des *travaux utiles*. La besogne fut improductive, comme il arrive le plus souvent en pareil cas. On mit sur le compte de la municipalité les abus qui découlaient de la force des choses. Les ateliers de Paris furent dissous par décret du 16 juin 1791, et ce qui restait de la somme distribué à plusieurs départements pour des travaux publics. Grand était l'embarras du corps municipal : pour apaiser les rumeurs, il fit distribuer, le 5 juillet, 96,000 livres aux indigents qui avaient travaillé dans les *ateliers de secours*, et qui étaient domiciliés à Paris depuis le 14 juillet 1789. — La journée du 10 août 1792 fut suivie aussi d'une crise commerciale douloureuse. On employa beaucoup d'ouvriers aux terrassements du *camp sous Paris* (V. ce mot), destiné à arrêter la marche victorieuse des Prussiens. Toutes les sections avaient leurs ateliers distincts au camp. Les travailleurs s'y rendaient, chaque matin, sous la conduite de leurs chefs, et tambour en tête. Lorsque nos victoires eurent repoussé l'ennemi, la Convention songea à dissoudre une masse d'hommes dont l'effervescence était un sujet d'alarmes, et à exonérer le Trésor d'une dépense sans proportion avec le travail produit. « Il faut éviter, dit Camus dans la séance du 3 octobre, les rassemblements d'hommes oisifs. Prenez garde qu'on ne fasse comme à l'époque des *ateliers de charité*, qui ont coûté 1,500,000 livres, sans être presque d'aucune utilité. » Les travaux furent suspendus à la fin du mois, non sans quelques troubles. La guerre terrible que la République eut à soutenir contre toute l'Europe fournit bientôt de l'emploi à tous, soit comme soldats, soit comme travailleurs occupés à l'équipement ou à l'armement de l'armée.

Il y eut cependant encore, dans un certain nombre de localités, des ateliers publics de terrassement pour les hommes, de filature pour les femmes et les enfants, mais ouverts seulement pendant les temps de morte-saison. Cette organisation, qui demeura incomplète, coïncidait avec les plans pour l'extinction de la mendicité. On en ouvrit encore pendant les crises de 1810 et de 1817; enfin, à la suite de la révolution de 1830. A cette époque, le chômage prit des proportions qui obligèrent l'Etat et les municipalités à multiplier les ateliers publics. A Lyon surtout, la misère fut navrante. Elle se traduisit en luttes désespérées. Par une sorte de dérision de leur malheureuse destinée, les ouvriers, pour vivre, durent travailler aux fortifications de la ville, dirigées contre eux.

Mais c'est surtout en 1848, après la révolution de Février, que fut faite l'application la plus large des ateliers publics, et celle qui est demeurée la plus fameuse.

Deux années de disette, d'inondations, de crise financière, avaient pesé sur l'industrie, réduit le nombre des bras occupés, épuisé les modiques économies des ouvriers et plongé un grand nombre d'entre eux dans la misère. Les archives des bureaux de bienfaisance, avant février 1848, offrent à cet égard le plus lamentable tableau. La révolution n'avait pas créé cette situation; elle en héritait. La chute du gouvernement de Louis-Philippe avait nécessairement aggravé la crise; le travail était interrompu dans les ateliers privés; des masses considérables d'ouvriers et d'hommes des professions libérales se trouvaient sans occupation et sans pain. Que faire au milieu de circonstances aussi pressantes? On n'improvise pas le travail et le crédit; on ne remonte pas en une heure une machine aussi compliquée que celle qui produit le mouvement commercial et industriel; on peut activer par de bonnes mesures la reprise des affaires; mais comment la décréter instantanément? Parmi ceux qui, après les événements, ont blâmé le plus amèrement la création des *ateliers nationaux*, combien en est-il qui aient proposé des moyens pratiques, immédiatement applicables, pour faire face aux nécessités et conjurer les périls de la situation? « Fallait-il, dit M. Garnier-Pagès, abandonner cette population aux suggestions du désespoir, aux mauvais conseils des passions, aux excitations des ambitieux, aux entraînements des malveillants, aux théories inapplicables, aux désordres de la place publique?... Fallait-il, comme dans la Rome antique, ouvrir les greniers publics, puiser dans le trésor, distribuer à chacun sa ration de blé et sa pièce d'or, et donner le salaire sans le travail? »

(*Histoire de la Révolution de* 1848).

Quand l'heure présente vous dévore, au milieu des tempêtes d'une révolution, en présence de milliers d'hommes décimés par la faim, en l'absence d'un remède efficace et d'un effet rapide et sûr, on a, le plus ordinairement, recours aux palliatifs et aux expédients. Le gouvernement provisoire arrêta en principe qu'il fallait secourir l'ouvrier par le travail, qui honore, plutôt que par l'aumône, qui humilie; et, le 26 février, pendant que tout Paris était encore hérissé de barricades, il décréta l'établissement immédiat d'*ateliers nationaux*, et ordonna la reprise de tous les travaux publics en cours d'exécution. Les ouvriers devaient s'adresser aux maires de leur arrondissement, qui les dirigeaient sans retard sur les chantiers.

Telle fut l'origine des *ateliers nationaux*. Ce n'était, dans la pensée du gouvernement, qu'une mesure traditionnelle employée pour traverser une crise; c'était, suivant l'expression de M. Garnier-Pagès, un *expédient loyal pour offrir à la population ouvrière un salaire et du pain*.

Ecoutons aussi M. de Lamartine : « Les *ateliers nationaux*, dit-il, ne furent pas un système, mais un malheur. Inévitable résultat de la cessation soudaine du travail et du licenciement des ateliers dans une capitale industrielle de deux cent mille ouvriers, ils furent l'entrepôt des misères et des oisivetés forcées du moment. ».

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que cette création fut alors universellement approuvée; les journaux de toutes les nuances et de tous les partis donnèrent une approbation complète à cette mesure, née de la gravité des circonstances, lesquelles ne permettaient ni délai ni hésitation.

Le ministre des travaux publics rechercha immédiatement les projets étudiés, et ne trouva que la gare du chemin de fer de l'Ouest, l'amélioration de la navigation de l'Oise, et le prolongement du chemin de fer de Sceaux à Orsay. Les chantiers de ces travaux furent bientôt complets. Des pavages de rues, quelques terrassements qu'on y ajouta ne purent suffire aux bras inoccupés. Les portes des mairies étaient encombrées d'ouvriers qui attendaient leur admission. Un jeune ingénieur, M. Emile Thomas, aidé par les élèves de l'Ecole centrale, avait été chargé de l'organisation et de l'inscription des travailleurs, dont le nombre s'éleva rapidement à seize mille, chiffre qui fut bientôt dépassé. Des ouvriers accouraient des départements, et parvenaient à se faire inscrire en obtenant de leurs logeurs des certificats d'un séjour antérieur. De Belgique même, des bandes de malheureux se mettaient en route pour venir manger le pain de la République. S'il fut possible d'arrêter cette invasion, on ne put qu'atténuer l'immigration des ouvriers des départements, où cependant des ateliers locaux avaient été organisés. Enfin, les cadres se remplirent également d'employés, de petits commerçants, d'hommes de lettres, d'artistes, etc., qui, à bout de ressources, étaient contraints de demander leur subsistance au travail national.

Le gouvernement, au milieu de ces difficultés, s'adressait avec persistance aux ponts et chaussées. *Des travaux!* tel était le cri incessant du ministre des travaux publics. Mais les ingénieurs des ponts et chaussées, soit par apathie, mauvais vouloir, jalousie envers les élèves de l'Ecole centrale, ou peut-être regret du régime déchu, gardaient le silence ou n'offraient que des projets irréalisables. Le gouvernement provisoire dut prendre lui-même des mesures pour réaliser ce que les hommes spéciaux ne purent ou ne voulurent constituer.

On songea aux terrassements du Champ-de-Mars, dont les études étaient depuis longtemps préparées. Ce chantier reçut cinq mille ouvriers.

Cependant le nombre des travailleurs augmentait toujours. Il était, au 31 mars, de vingt-huit-mille trois cent cinquante, organisés en quelque sorte militairement, sous la direction de lieutenants et de brigadiers nommés par eux, et qui relevaient de l'administration centrale. Le salaire, fixé d'abord à 1 fr. 50 c. par jour, puis à 1 fr. par jour d'inactivité, et 2 fr. par jour de travail réel, fut définitivement réglé à 8 fr. par semaine; les brigadiers recevaient 3 fr. par jour, les chefs d'escouade 2 fr. 50 c.

La masse des travailleurs se composait d'hommes honnêtes qui gémissaient de n'avoir que trop souvent à faire un travail à peu près inutile. Mais, par suite de la mauvaise organisation, des individus sans scrupule se glissèrent dans leurs rangs, parvinrent à se faire nommer brigadiers, et exploitèrent l'assistance publique en inscrivant sur leurs listes des travailleurs fictifs dont ils touchaient effrontément le salaire. En signalant ces abus, nous devons dire qu'on les a parfois beaucoup exagérés, et qu'en tout état de cause, c'est avec une insigne mauvaise foi qu'on en a voulu étendre la solidarité à tous les travailleurs, et même à toute la population ouvrière de Paris, qui s'est montrée, dans ces journées difficiles, si honnête, si patriote et si résignée.

En résumé, le chiffre des embrigadements, augmenté sans cesse, malgré les efforts du gouvernement, par des ouvriers accourus des provinces, dépassa cent mille. On a calculé que les doubles emplois pouvaient s'élever à un dixième. Les dépenses totales n'atteignirent pas 15 millions. C'est beaucoup, sans doute, mais qu'on réfléchisse qu'il s'agissait d'arracher la ville de Paris à toutes les horreurs du désespoir, à toutes les angoisses de la misère. Des dépenses bien plus considérables, bien plus inutiles, souvent même nuisibles, ont été faites depuis, et n'ont point soulevé autant de récriminations que cette liste civile du malheur.

Outre les travaux dont nous avons parlé, exécutés par les *ateliers nationaux*, il faut citer encore : réparation des chemins de ronde et rues non pavées de Paris; terrassements sur les rampes d'Iéna, la pelouse des Champs-Elysées et l'abattoir Montmartre; extraction de cailloux à Clichy et Gennevilliers; création du chemin de halage de Neuilly.

Le résultat ne fut pas en rapport avec les dépenses, cela est évident. Mais il est bon de rappeler que le corps des ponts et chaussées a non-seulement refusé d'indiquer des travaux, mais encore qu'il a suscité mille entraves pour l'exécution de ceux-ci, et qu'il n'a voulu agréer aucun des projets qui lui ont été soumis.

Nous devons dire ici que M. Louis Blanc n'a été pour rien dans la création et la direction des *ateliers nationaux*, comme on l'a prétendu. Il paraîtrait même qu'on avait songé à se servir de cette agglomération pour contrebalancer les prédications socialistes du Luxembourg. L'administration fonda dans ce but le *club des ateliers nationaux*, qui donna d'ailleurs un résultat contraire à celui qu'on espérait.

A cette époque, on organisa aussi des ateliers de femmes dans les douze arrondissements de Paris. Trente à quarante mille femmes vécurent pendant quatre mois en confectionnant, pour les armées, des chemises et autres objets de lingerie. Liquidation faite,

les avances de fonds rentrèrent au trésor, ne laissant qu'une perte insignifiante.

Dans les derniers temps de leur existence, les *ateliers nationaux* étaient placés sous la direction de M. Léon Lalanne.

Dès ses premières séances, l'Assemblée constituante s'occupa de la question des *ateliers nationaux;* mais, faut-il le dire? dans un esprit de réaction violente et aveugle. Sans tenir compte des nécessités et des circonstances, on reprocha amèrement au gouvernement provisoire d'avoir, par cette création, donné une prime à la paresse et recruté l'armée du désordre. On affecta de ne parler qu'avec effroi de cette agglomération de nécessiteux; on leur prodigua les épithètes injurieuses, les qualifications outrageantes : c'étaient les prétoriens de l'émeute, les soldats de l'anarchie, des mendiants armés, des bandits, etc. Cette manière d'apprécier le personnel des *ateliers nationaux* devint même, à force de déclamations, la doctrine, en quelque sorte officielle, dans toute l'Europe. Il fut universellement admis pendant longtemps que l'Assemblée nationale, ayant voulu cesser de donner la sportule de l'État à ces bandes de paresseux, composées en grande partie de forçats libérés, elles se ruèrent avec furie sur la société, dans les sanglantes journées de juin, avec le sauvage parti pris de détruire la propriété, la famille et la religion, et de nous ramener à la barbarie. C'est ainsi qu'on écrit l'histoire dans les temps de réaction. La peur, tout à coup rassurée, rougit de ses frayeurs; elle saisit la plume d'une main qui tremble de colère, après avoir tremblé de poltronnerie; et l'on sait ce qui en découle dans les pays labourés par les révolutions.

Sans entrer pour le moment dans tous les détails que ce sujet comporte, nous rappellerons simplement que, pendant plus de deux mois qu'ils étaient restés les maîtres de Paris, ces prolétaires armés, qui avaient si noblement déclaré qu'ils avaient *trois mois de misère au service de la république*, n'avaient commis aucun excès; il est notoire même que les journées orageuses de la révolution n'avaient pas été préparées dans les *ateliers nationaux*.

Tout le monde était d'avis qu'il fallait dissoudre ces ateliers, mais prudemment, méthodiquement, en ménageant la transition, au fur et à mesure de la reprise des travaux dans l'industrie privée, en tenant compte des misères imméritées, des infortunes respectables; tous les hommes sensés voyaient clairement le danger d'une suppression soudaine; eh bien, ce fut ce dernier parti qui prévalut, comme plus énergique et plus radical. M. de Falloux (le choix était significatif), nommé rapporteur dans la question des *ateliers nationaux*, conclut à leur dissolution *immédiate*, et les travailleurs désespérés répondirent par les terribles journées de juin. Après la fratricide bataille, alors que la patrie se couvrait d'un immense voile de deuil, plusieurs partisans de l'opinion avancée ont accusé leurs adversaires « d'avoir calculé perfidement les suites de la détermination qu'ils prenaient et d'avoir voulu provoquer une insurrection de la faim, qui devait noyer la république dans le sang. » Nous ne pouvons être entièrement de cet avis : les révolutions créent des embarras à ceux qui les subissent comme à ceux qui ont pour mission de les diriger. Quoi qu'il en soit, le sang de juin est une de ces taches indélébiles qui souilleront éternellement les pages de l'histoire et les archives de l'humanité.

Lyon avait aussi ses *ateliers nationaux;* mais leur suppression n'entraîna aucun désordre, grâce à la popularité des autorités locales, ainsi qu'à l'humanité et à la prudence de leurs mesures. Il en fut de même en diverses autres villes, dont quelques-unes, il est vrai, furent affligées de désordres, mais pour des causes étrangères aux ateliers nationaux.

M. Emile Thomas a publié une *Histoire des ateliers nationaux*, 1848, in-8°.

Atelier (L'), journal mensuel fondé en 1840 par des ouvriers de Paris, pour l'étude des questions économiques et la propagation des idées démocratiques. Cette feuille a exercé une certaine influence sur le mouvement révolutionnaire de 1848; et son comité de rédaction, exclusivement composé de travailleurs manuels, a vu surgir de son sein quelques individualités qui ont marqué dans la politique et le journalisme : MM. Corbon, qui devint vice-président de la Constituante après Février; H. Leneveux, fondateur de la *Bibliothèque utile;* Alex. Lambert, rédacteur de l'*Eclaireur de l'Indre* et, en dernier lieu, de l'*Akhbar;* C.-F. Chevé, etc. L'*Atelier* a cessé de paraître en 1850, lors du rétablissement du cautionnement, dont les feuilles mensuelles étaient dispensées sous la monarchie de Juillet. En politique, ce journal suivait la ligne du *National;* en économie sociale, il préconisait les associations ouvrières libres, et combattait les communistes, le socialisme gouvernemental de Louis Blanc, et généralement toutes les écoles radicales. Des théories austères sur le devoir, une morale appuyée sur l'Evangile, des idées religieuses mêlées à des aspirations républicaines, et un talent réel de rédaction, donnaient une physionomie particulière à cette feuille, et ont fait douter plus d'une fois que les rédacteurs fussent de simples ouvriers. Rien n'était cependant plus vrai. M. Buchez patronnait l'*Atelier*, mais il n'y écrivit jamais, sans doute pour ne pas lui enlever son caractère exclusif et estimable de Revue ouvrière. Il comptait, dans cette élite de travailleurs intelligents et honorables, des disciples dévoués qui propagèrent dix ans ses doctrines et secondèrent ses efforts pour la réconciliation du catholicisme et de la Révolution. Combien aujourd'hui ont conservé cette noble et naïve illusion? Bien peu, si nous en jugeons par le passage suivant d'une lettre que nous écrit l'un des anciens rédacteurs de cette feuille sympathique : « L'expérience est faite. Si l'*Atelier* vivait encore, il est plus que certain qu'il laisserait là les *fils des croisés*, comme on disait avant 1848, pour ne plus quitter les *fils de Voltaire*. Les efforts actuels de ses survivants nous en fournissent d'ailleurs la preuve. »

Atelier de Velasquez (L'), tableau de Velasquez, au musée de Madrid. V. MENINAS (las).

Atelier du maréchal ferrant (L'), tableau de Wouwerman. V. MARÉCHAL FERRANT (le).

Atelier de menuisier (L'), tableau de Rembrandt. V. MÉNAGE DU MENUISIER (le).

Atelier d'Adrien Van Ostade (L'), tableau d'Ad. Van Ostade lui-même, au musée de Dresde. L'artiste s'est représenté assis devant son chevalet et occupé à peindre; il n'est vu que de dos et de profil perdu, si bien qu'il est impossible de reconnaître la figure; mais une tradition constante veut que ce soit bien le portrait du maître. Il est coiffé d'une espèce de barrette rouge, et vêtu d'un pourpoint d'un violet glacé d'argent. Un de ses aides prépare une palette, et un autre broie des couleurs; devant ce dernier est un petit chien noir couché. Divers accessoires sont épars dans l'atelier. La chambre où travaille le grand artiste a un aspect assez misérable. Toute la lumière, qui se concentre sur le principal personnage, arrive de gauche par une large fenêtre cintrée, dont les petits carreaux sont en partie en verres de couleur. Le reste de la composition est noyé dans un clair-obscur d'une extrême limpidité, qui laisse apercevoir le fond de la pièce formant une espèce de terrasse, à laquelle on monte par un escalier, et une échelle de bois conduisant à un grenier. « Si l'on ne voyait pas l'artiste assis devant le chevalet, entouré d'ustensiles de son métier, et de croquis répandus çà et là sur le plancher et couvrant les murailles dans un désordre pittoresque, à côté d'un mannequin couronné de lierre et de l'ouvrier occupé à broyer les couleurs, on ne croirait jamais, dit M. Hanfstaengl (*Galerie de Dresde*), que cet appartement mesquin, dépourvu de toute élégance, et même des signes d'une honnête aisance, renferme l'atelier d'où l'on vit sortir tant de chefs-d'œuvre qui brillent dans les galeries les plus distinguées. » Le tableau n'a pas plus d'un pied et un pouce de large sur un pied quatre pouces de haut. Le musée d'Amsterdam en possède une répétition que M. Waagen regarde comme « un des plus brillants chefs-d'œuvre d'Ostade, par la lumière, l'éclat, la profondeur et la clarté du ton. » Decamps mentionne un de ces deux tableaux comme étant, à son époque, dans la collection de M. Bouxière. Celui d'Amsterdam a été acheté 600 florins à la vente Van der Pot. Van Ostade lui-même a gravé cette composition à l'eau-forte.

Atelier de Miéris, tableau de Frans Van Miéris, au musée de Dresde. La coquetterie de cet intérieur offre un contraste frappant avec la pauvreté et le désordre pittoresque de l'atelier d'Ostade. Frans Van Miéris, assis devant son chevalet, se détourne un instant de son travail pour causer avec une dame dont il est occupé à finir le portrait. Il a une physionomie joyeuse et sensuelle qu'encadre une longue chevelure bouclée; son costume, qui est à la mode espagnole, alors répandue dans les Pays-Bas, se compose d'un habit de velours noir, d'une culotte collante de soie bleu clair, d'un haut-de-chausses de drap foncé, de larges jarretières à rosette et de grands nœuds de ruban aux souliers. La dame, qu'on croit être la femme de l'artiste, a un corsage à larges manches et une longue robe à queue de satin blanc; un voile noir est placé sur son bras; des perles ornent sa chevelure et ses bras. Une servante apporte une cruche et un verre de vin sur une assiette. L'ameublement de l'atelier est d'une élégante simplicité. Un Amour de plâtre est suspendu au plafond; deux autres figures en plâtre, un crâne, des livres, des dessins, sont disposés sur un rayon au fond de la pièce; un vase avec des pinceaux, une carafe et une fiole sont sur une table, derrière Miéris; un violoncelle est appuyé contre un meuble que recouvre un rideau. Figures et accessoires sont traités avec cette délicatesse de touche qui caractérise la manière de Frans Van Miéris. La robe de satin de la dame est à elle seule une merveille d'exécution. Ce tableau a été lithographié dans la *Galerie de Dresde*, par F. Hanfstaengl.

Atelier de peintre, tableau du musée du Louvre, inscrit sous le nom de Craesbeke, après avoir été pendant longtemps attribué à Brauwer. Avant de discuter l'attribution de cette délicieuse peinture, faisons connaître le sujet. Assis devant son chevalet, le pinceau dans une main et la palette dans l'autre, le peintre tourne la tête et regarde de côté un verre de vin que lui présente un serviteur, séparé de lui par une table couverte d'un tapis, sur laquelle l'homme qui fait faire son portrait a le bras droit posé. Celui-ci, vêtu avec une grande élégance et coiffé d'un chapeau à larges bords, est assis sur un méchant fauteuil; il tient de la main droite un pinceau et de la gauche un petit chien placé sur ses genoux. Un jeune homme debout, le chapeau sous le bras, s'appuie sur le dossier du fauteuil et regarde le portrait. Plus à droite et un peu sur le devant, un enfant porte une épée trop longue pour sa taille, probablement celle que le modèle a ôtée. A gauche, derrière le chevalet, un musicien chante en s'accompagnant de la guitare. Par une porte ouverte dans le fond, un domestique entre, apportant un verre sur une assiette. L'ameublement de l'atelier est d'une extrême simplicité : deux siéges, celui du peintre et celui du modèle; un lit dont les rideaux sont fermés; un petit escabeau, sur lequel sont posés une pipe et du tabac; un tableau accroché à la muraille du fond et représentant des figures grotesques. — Cette composition a été achetée, comme une œuvre de Brauwer, par M. d'Angivilliers, qui s'y connaissait, et inscrite au premier catalogue, en 1793, sous le titre de : *Atelier de Brauwer peignant un portrait*. Elle a été gravée plus tard par Thomas, dans le *Musée français*, sous le titre de : *Atelier de Craesbeke*, et l'on a prétendu qu'elle représentait Craesbeke, le boulanger devenu peintre, faisant le portrait de son ami Brauwer. Tout en maintenant l'attribution à Craesbeke, le rédacteur des notices du *Musée Filhol* et M. Villot, rédacteur du dernier catalogue du Louvre, ont pensé qu'il était plus raisonnable de voir dans ce tableau « un seigneur accompagné des gens de sa suite et se faisant peindre, qu'un artiste retraçant les traits d'un autre artiste, son compagnon de débauche et d'indigence. » Un connaisseur dont l'opinion fait loi, lorsqu'il s'agit de prononcer sur l'authenticité des peintures flamandes ou hollandaises, M. W. Bürger, restitue cet *Intérieur d'atelier* à Brauwer. Voici les raisons qu'il donne : « Premièrement, l'homme dont on fait le portrait et qui tient de la main droite un pinceau, est Frans Hals. On peut le comparer au portrait authentique de Hals, peint par lui-même, de grandeur naturelle et en pied, près de sa femme (musée d'Amsterdam, n° 97). Ce sont les mêmes traits, c'est la même tournure cavalière. Le tableau ne saurait donc être de Craesbeke, qui sans doute n'a jamais quitté Anvers pour aller chercher Frans Hals à Harlem. Secondement, et c'est pour moi la raison décisive, plusieurs parties de la peinture du Louvre, expression, touche, combinaison du coloris, accusent le style et la pratique de Brauwer, notamment l'homme debout qui chante en s'accompagnant de la guitare, et presque tous les fonds. Je demanderai en outre qui a jamais vu de Craesbeke une peinture aussi distinguée, aussi spirituelle, aussi légère, aussi harmonieuse. Craesbeke, même dans ses meilleures productions, est toujours un peu lourd et un peu commun. Il *boulange* sa pâte grossièrement, par plaques, et son ami Brauwer ne lui a jamais communiqué le secret qu'il avait de fondre les tons et de dégrader les ombres avec une délicatesse exquise. Troisièmement, l'homme assis devant le chevalet ne ressemble guère au portrait de Craesbeke qui figure dans la galerie d'Arenberg, à Bruxelles. Enfin, toutes les traditions relatives à cette prétendue peinture de Craesbeke concordent à l'attribuer à Brauwer. Ce qui embarrasse le rédacteur du catalogue de Paris, c'est que le personnage qui pose a seul le chapeau sur la tête, qu'il est habillé avec élégance, que le petit page tenant l'épée et les autres personnages sont dans une attitude respectueuse. Mais tout cela convient à merveille à Frans Hals, gentilhomme qui savait se faire respecter à l'estaminet et à l'atelier, où il ne se gênait pas pour battre ses élèves, qui portait galamment, un peu de travers, chapeau à plume et longue épée. » Ce qui prouve encore mieux que le chef-d'œuvre du Louvre n'est pas de Craesbeke, c'est la toile de la galerie d'Arenberg, dont nous donnons ci-après la description, et qui est une œuvre incontestable du boulanger-peintre dont elle porte la signature.

Atelier de Craesbeke, tableau de Craesbeke; galerie d'Arenberg, à Bruxelles. A gauche, l'artiste, vu de dos, en veste couleur chamois, manches et culotte verdâtres, belle toque bleue à plumes sur son épaisse chevelure, est assis sur un escabeau, devant son chevalet; tout près de lui, bien à portée de sa main, un grand pot est posé sur un tabouret. La lumière vient d'une haute fenêtre cintrée au-dessus de la tête du peintre, et d'une ouverture à sa gauche. Craesbeke esquisse au crayon blanc, sur sa toile, un groupe attablé au milieu de l'atelier : trois hommes et deux femmes. Un des hommes, le plus rapproché du peintre et vu de face, pince de la guitare; un autre, vu de dos, se retourne en avançant son verre, comme s'il portait un toast; le troisième, dont on ne voit que la tête couverte d'une toque, est assis de l'autre côté de la table; il parle à une grosse commère, que M. Bürger croit être la femme de Craesbeke; l'autre femme, placée à la gauche du guitariste et coiffée d'un chapeau de paille, lit un papier. Derrière M[me] Craesbeke, tout à fait à droite du tableau, un jeune homme, de profil, fume sa pipe, debout contre une haute cheminée; il a un petit manteau à manches, d'un gris bleuté, et un chapeau à larges bords retroussés. Ce beau jeune homme ne serait autre, selon M. Bürger, que Brauwer, le maître et l'ami de Craesbeke. Près de lui, au premier plan, une table couverte d'un tapis bleuâtre est chargée d'un fouillis de brosses, de papiers, de livres, au milieu desquels est une sphère. A la muraille vert clair du fond, frappée d'une vive lumière, est accrochée une carte géographique. Ce tableau intéressant, peint sur bois, porte la signature J. V. C. B. C'est, au dire de M. Waagen, une des meilleures productions de Craesbeke : composition facile, têtes animées, ensemble harmonieux et frais, lumière abondante, délicatesse de procédé, pâte solide et travaillée avec soin.

Atelier de David, tableau de Mathieu Cochereau, au Louvre. Cette composition n'est pas seulement intéressante parce qu'elle est l'un des rares ouvrages d'un artiste de talent, élève de David, mort à l'âge de vingt-quatre ans; elle a encore le mérite de représenter fidèlement l'atelier du maître célèbre qui a eu une si grande influence sur l'école française au commencement de ce siècle. Les élèves sont occupés à dessiner et à peindre d'après un modèle nommé Polonais, bien connu dans les ateliers sous le premier Empire; parmi ces élèves dont la plupart se sont fait un nom plus tard, on remarque MM. Schnetz, Dubois, Pagnest, etc. Cette toile a été achetée 3,000 francs, en 1825, pour la collection de Louis XVIII.

Atelier d'Horace Vernet (L'), tableau d'Horace Vernet, collection Lariboisière. Ce tableau, qui ne porte point de date, dut être exécuté vers 1820, et fut exposé chez l'artiste en 1822, et en 1855 à l'*Exposition universelle des beaux-arts*. « On pourrait l'intituler, dit M. E. About, l'*Art et les Artistes sous la Restauration*. » C'est une spirituelle et charmante composition, pleine de brio et d'entrain. Au milieu de l'atelier, deux peintres : Horace Vernet lui-même, la cigarette à la bouche, tenant d'une main sa palette et son appui-main, et de l'autre un fleuret, faisant des armes avec son élève Lédieu, ex-lieutenant au 85e de ligne. Deux boxeurs, nus jusqu'à la ceinture, Montfort et Lehoux, se chauffent sur un poêle de faïence; près d'eux, le colonel Bro fume un cigare et cause avec Langlois, le peintre de panoramas. Un autre, étendu sur une table, souffle dans un cornet à piston; c'est Eugène Lami, l'aquarelliste; celui-ci bat du tambour, celui-là fait jouer un gros chien, cet autre, coiffé d'un bonnet de police, lit un journal; tout à fait à gauche, un jeune artiste, Robert Fleury, peint sous les yeux du comte de Forbin. Au fond, un cheval blanc, établi dans une espèce de loge, pose, tranquille au milieu du tapage, pour un tableau d'histoire; une gazelle semble effrayée par les aboiements d'un bouledogue, et un singe, grimpé sur les épaules d'un monsieur, lui épluche la tête. Les murs sont ornés de chapeaux d'uniforme, de harnais, de casques, de tout l'attirail du soldat, d'instruments de musique et d'un buste en plâtre, coiffé par les rapins d'un shako. Une chèvre, un chat, une perruche complètent ce capharnaüm. « Sous les apparences d'une modestie sans façon, dit M. Ch. Blanc, Vernet semblait dans cette toile faire parade d'un talent facilement universel, que rien n'étonne, que rien ne trouble, et son petit tableau voulait dire qu'il n'était pas homme à s'enfermer chez lui mystérieusement pour broyer des couleurs, et qu'on pouvait très-bien avoir du génie en se jouant, et *sur le pouce*. »

Atelier de couture (L'), tableau de M. Trayer, qui parut à l'Exposition de 1855. Cette composition, qui dénote un grand talent d'observation, et dont l'exécution a de la chaleur et de la finesse, est, dans le genre familier, une des bonnes pages de l'école contemporaine. « Elle représente, dit Th. Gautier, plusieurs jeunes filles remplissant en silence leur tâche monotone; l'une coupe, l'autre assemble, une troisième coud, celle-ci enfile son aiguille, celle-là rabat une couture, d'autres repassent. A la muraille nue sont accrochés des robes faites, des patrons, des baleines et autres menus ustensiles du métier; les têtes, la plupart jolies, ont une grâce triste et fatiguée, et l'on s'attendrit au sort de ces pauvres filles qui ne porteront jamais les belles robes qu'elles font. »

ATÉLINES s. f. pl. (a-té-li-ne — du gr. *ateleia*, imperfection). Bot. Nom donné par Link à la dernière classe du règne végétal, qui renferme les plantes placées au plus bas degré de la série, telles que les lichens, les champignons et les algues.

ATELLA, anc. ville de la Campanie occidentale, au S.-O. de Capoue (anc. pays des Osques). Cette ville a donné son nom aux *atellanes*, pièces satiriques qu'on y représentait dans un bel amphithéâtre.

ATELLANES s. f. pl. (a-tèll-la-ne — de *Atella*, nom de la ville où ces pièces avaient pris naissance). Pièces de théâtre bouffonnes et satiriques que les Romains imitèrent des Grecs, et qui sont l'origine présumée des arlequinades italiennes : *Les* ATELLANES, *d'origine osque, n'étaient qu'une sorte de comédie grossière.* (Lamenn.) *Les* ATELLANES *primitives étaient écrites en osque; dans les* ATELLANES *romaines, il n'y avait que le personnage ridicule qui parlât osque.* (Bachelet.) *Q. Novius, qui florissait cinquante ans après l'abdication de Sylla, écrivit environ cinquante* ATELLANES. (Bachelet.)

— **Encycl.** Les anciens appelaient ainsi de petites pièces bouffonnes ou farces populaires qui tiraient leur origine et leur nom d'Atella, en Campanie, cité osque placée entre Naples

et Capoue. Cicéron les appelle *osci ludi*, et Tacite *oscum ludicrum*. A Rome, où ces sortes de pièces furent introduites vers 390 av. J.-C., la satire en action était presque aussi ancienne que la ville elle-même; dès l'origine, les habitants avaient l'habitude de se divertir par des attaques mutuelles et des plaisanteries en vers barbares. Les uns, suivant Tibulle, se barbouillaient le visage avec le suc de certaines plantes colorantes; d'autres cachaient leurs traits sous des masques repoussants. Virgile, dans ses Eglogues, nous donne une idée, bien que fort embellie, de ces scènes primitives, berceau du théâtre latin; et c'est ainsi qu'il a pu dire : « Thalie ne rougit point d'habiter les forêts. » Dans la suite, un théâtre spécial fut construit à Rome pour les représentations satyriques, et Vitruve en décrit même assez longuement les décors agrestes. Il est remarquable que les Osques avaient chez les anciens une réputation de plaisants obscènes et de hardis bouffons; cette ressemblance avec les habitudes de la satyre primitive a dû contribuer à joindre la satyre et l'*atellane*. « Mais, dit M. Meyer dans ses savantes *Etudes sur le théâtre latin*, elles se réunirent primitivement sans se confondre; la forme diverse des deux genres en empêchait le complet mélange immédiat. La satyre primitive était sans règle, l'œuvre enjouée du hasard; l'*atellane*, dont on ne mentionne jamais l'origine osque sans la nommer *fable atellane*, paraît avoir eu un plan quelconque, une sorte de canevas burlesque, et convenait bien pour servir de cadre à la satyre... On ne saurait donc admettre l'opinion de Schlégel, qui ne fait des *atellanes* et des satyres qu'une seule et même chose à leur début, tandis que leur réunion n'eut lieu que plus tard. » La véritable cause de cette réunion fut la conformité de leur caractère champêtre. Une grande partie des titres des pièces *atellanes* en est la preuve, et ce caractère commun de rusticité qui avait associé la satyre et l'*atellane*, finit dans la suite par les confondre entièrement, en même temps que la moquerie impitoyable et grossière en redevenait l'élément dominant. Ce retour plus marqué vers l'ancienne licence rustique des Osques donna aux pièces *atellanes* une hardiesse excessive, qui les fit comparer, dans les premiers temps de l'ère chrétienne, au drame satyrique des Grecs. Mais la licence était à peu près la seule analogie qui existât entre les deux genres. Les *atellanes*, création du sol, avaient leur caractère à part, leurs saillies particulières, leurs personnages toujours choisis dans les rangs obscurs du peuple. Tantôt c'est une profession décriée qu'elles mettent en scène, comme la *Courtisane* de Novius, le *Proxénète*, le *Parasite*, la *Coquette*, les *Joueurs* de Pomponius; tantôt ce sont des métiers des gens du peuple, comme le *Gardien du temple*, les *Boulangers*, les *Pêcheurs*, les *Peintres*, les *Vendangeurs*, les *Foulons* et les *Crieurs publics*. Dans certaines pièces, ce sont les coutumes de diverses contrées qu'on livre au ridicule, comme on le voit dans les *Campaniens*, les *Syriens*, les *Gaulois transalpins;* dans d'autres, ce sont des vices généraux qui sont de toutes les classes, comme l'*Avare*, le *Méchant*, le *Solliciteur*, l'*Héritier avide;* ou des caricatures prises aux champs, telles que le *Rusticus*, la *Porcaria*, la *Sarcularia*, le *Verres ægrotus*, etc. Les *atellanes* étaient donc, en définitive, des pièces de caractère, dont les modèles étaient empruntés à la vie vulgaire, bien qu'on y rencontre quelques comédies d'intrigue, véritables imbroglios, dont Quintilien recommande d'éviter l'attrait captieux. « Ce qu'il importe de constater, dit Schlégel à ce propos, c'est qu'on peut retrouver dans les pantomimes et dans les fables *atellanes* le premier germe de la *Comedia dell' arte*, parade jouée impromptu par des personnages masqués, et où les divers dialectes populaires, pareillement employés pour exciter la gaieté, offrent un trait de ressemblance très-frappant avec les fables *atellanes*. » Le Maccus, *personnage osque*, comme dit le grammairien Diomède, est le premier des rôles de caractère de ce théâtre. Il est resté un type comique dont la forme a peu varié. C'est ordinairement un paysan d'Apulie ou de Calabre, maladroit, gourmand, sensuel, et soumis aux tribulations les plus risibles. Dans les fragments qui nous ont été conservés, on voit Maccus tour à tour soldat, hôtelier, exilé, médiateur, et partout il paye pour autrui et se fait rosser pour les coupables. Quelques-uns le regardent comme l'ancêtre de notre *Polichinelle*. Vient ensuite le *Bucco*, personnage dont le nom dérive du gonflement de ses joues, et qui paraît avoir partagé avec le *Maccus* le sceptre de la stupidité amusante; puis le *Pappus*, vieillard ridicule et ivrogne, trompé, joué, raillé et dupé par tout le monde; le *Dossenus*, personnage affligé d'une gibbosité; le *Manducus*, fantôme aux larges mâchoires, grand-père de *Croquemitaine*, et quelques autres encore, dont on retrouve les traces dans le théâtre burlesque moderne. « Arlequin et Polichinelle, dit Schlégel, seraient bien étonnés d'apprendre qu'ils descendent en droite ligne des anciens Romains ou même des Osques, et cette souche glorieuse leur inspirerait, sans doute, une burlesque fierté; il est certain que l'on trouve sur les anciens vases grecs, parmi les masques grotesques, des costumes très-semblables aux leurs, par exemple, de grands pantalons avec des manches, vêtements aussi étrangers aux Grecs qu'aux Romains. Le nom de *Zanni* est encore aujourd'hui un des noms d'Arlequin, et Sannio était, dans les farces latines, au rapport des anciens écrivains, un bouffon qui avait la tête rasée et un habillement composé de pièces de diverses couleurs. On a retrouvé la figure de Polichinelle parfaitement ressemblante dans les peintures à fresque de Pompéia. » On ne connaît guère, comme auteurs d'*atellanes*, que Pomponius, Novius, Memmius et quelques autres, qui ont composé des pièces dont il ne nous reste que les titres ou des fragments. Comme tous les jeux destinés aux plaisirs des classes les moins éclairées, l'*atellane* se modifia suivant les caprices du goût populaire. Grossière d'abord comme les mœurs des premiers siècles de Rome, elle devint dans la suite plus réservée et plus chaste. Les jeunes citoyens de Rome, qui ne pouvaient jouer dans les tragédies sous peine de perdre leurs droits civils, s'en dédommageaient en jouant dans ces farces qu'ils interdisaient aux histrions. Tite-Live dit formellement : « *Nec ab histrionibus pollui passa est (juventus).* » A Rome, on avait d'abord joué les *atellanes* sur des tréteaux, puis dans les intermèdes des tragédies à la place du chœur; comme il n'y avait que peu de liaison entre les actes des *atellanes*, on pouvait les partager et les jouer à diverses reprises. Ensuite, on les réserva pour la fin des pièces, et on les appela alors *exodia*, c'est-à-dire sorties, à moins que ce mot ne désignât des espèces de bouffonneries qu'on jouait à la fin des *atellanes* mêmes, comme plusieurs passages d'auteurs anciens paraissent l'indiquer. Le langage primitif, le dialecte osque, mêlé de latin grossier, finit par ne plus être parlé que par le personnage bouffon, tandis que les autres dialoguaient en latin. On enchâssait aussi dans les *atellanes* des vers grecs de pièces connues, ou des refrains grecs populaires.

Ce genre de pièces fut à peu près oublié au milieu des troubles civils qui ensanglantèrent les derniers temps de la République. César était un maître trop habile et trop ombrageux pour s'exposer aux libres saillies du drame plébéien. Cependant l'*atellane* se releva; elle était fort en vogue au temps d'Horace, et elle se soutint sous les empereurs, malgré le péril que faisaient courir aux auteurs leurs allusions satiriques contre les déréglements et les crimes des Césars. On sait que Caligula fit brûler un de ces malheureux pour une expression amphibologique. Le sénat interdit ces pièces; mais elles reprirent un moment faveur sous Adrien, qui en faisait jouer devant lui pendant ses repas. Les fragments qui restent des *atellanes* ont été recueillis par Bothe, *Poet. lat. scen. Fragmenta*, Leipzig, 1834.

ATÉLOCÈRE s. m. (a-té-lo-sè-re — du gr. *atelês*, imparfait; *keras*, corne, antenne). Entom. Genre d'insectes hémiptères, dont le type est originaire du Sénégal.

ATÉLODESME s. m. (a-té-lo-dè-sme — du gr. *atelês*, imparfait; *desmê*, bouquet). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères longicornes, voisin des lamiaires, et comprenant deux espèces qui vivent au Brésil.

ATÉLO-ENCÉPHALIE s. f. (a-té-lo-an-sé-fa-lî — du gr. *atelês*, imparfait; *egkephalos*, cerveau). Térat. Développement incomplet du cerveau.

ATÉLO-MYÉLIE s. f. (a-té-lo-mi-é-lî — du gr. *atelês*, imparfait; *muelês*, moelle). Térat. Développement imparfait de la moelle épinière.

ATEM. Myth. mahom. Musulman qui fut exceptionnellement tiré de l'enfer, à cause des grandes aumônes qu'il avait faites durant sa vie.

ATÉMADOULET s. m. (a-té-ma-dou-lè — arab. *itimâd eddaoulet*, appui de l'empire). Hist. Autrefois, premier ministre des rois de Perse : *Les édits et ordonnances qui se publiaient sous le nom de l'*ATÉMADOULET *étaient revêtus de cette formule modeste : Moi, qui suis le soutien de la puissance, la créature de cette cour, la plus puissante de toutes les cours*, etc.

ATÉMÈLE s. m. (a-té-mè-le — du gr. *atèmelês*, négligent). Entom. Genre de coléoptères pentamères brachélytres, voisin des staphylins.

A TEMPO loc. adv. (a-tain-po — mots ital. signif. littéralement *à temps*). Mus. Expression qui indique qu'après un solo exécuté *ad libitum*, les voix ou les instruments doivent reprendre la mesure.

ATENA, bourg du roy. d'Italie, dans la principauté citérieure, district, et à 8 kilom. N.-O. de Sala; pop. 3,400 hab. Aux environs se trouve un abîme, semblable à celui de la Perte-du-Rhône, dans lequel se précipitent les eaux du Negro, qui disparaît pendant 4 kilom. et reparaît à la Pertosa.

ATENANCHE s. f. (a-te-nan-che). Législ. anc. Trêve, suspension d'hostilités entre des nobles, des gentilshommes qui étaient en guerre.

ATÉNÉBRIR v. a. ou tr. (a-té-né-brir — rad. *ténèbres*). Autref. Couvrir de ténèbres.

S'aténébrir, v. pr. Se couvrir de ténèbres.

ATÉNION, peintre grec, élève de Glaucon, de Corinthe; vivait à Athènes dans le IVe siècle av. J.-C. Son chef-d'œuvre était un *Ulysse découvrant Achille caché sous des habits de femme*.

ATÉNOLPHE Ier ou **ATÉNULPHE**, fondateur de la seconde principauté de Bénévent; mort en 910; s'empara de Capoue en 887 sur Landone, son parent; conquit Bénévent l'an 900 sur Radelchise II, et essaya en vain de chasser les Sarrasins établis au Garigliano. Il eut pour successeur ses deux fils, *Aténolphe II* et *Landolphe*, qui régnèrent conjointement et firent prospérer ce pays par la sagesse de leur administration. Le premier mourut en 940, et le second en 943.

ATÉPOMARE, roi d'un peuple des Gaules, auquel on attribue la première fondation de Lyon. Il envahit l'Italie, et vint mettre le siége devant Rome, imposant comme condition de paix qu'on lui livrerait les femmes les plus distinguées de la ville. Les filles esclaves offrirent de tromper ces barbares en allant elles-mêmes à leur camp, revêtues de riches habits. La nuit suivante, elles avertirent, par un signal convenu, les Romains, qui surprirent les Gaulois dans leur sommeil, et les massacrèrent. Le souvenir de cet acte de dévouement fut perpétué à Rome par l'institution d'une fête appelée *fête des servantes*.

ATERBABETH s. m. (a-tèr-ba-bètt). Myth. ind. L'un des quatre traités que Dieu envoya à Brahma, et que celui-ci communiqua aux brahmanes.

ATERGATIS, nom d'une divinité des Philistins, qui avait la forme d'un poisson; les Grecs l'appelaient indifféremment *Atargatès* et *Atargatis*. Elle avait un temple à *Astaroth Karnaïm*. On la confondait souvent avec *Derceto*. Pline dit : *Ibi prodigiosa Atergatis, Græcis autem Derceto dicta, colitur.* « Là, on adore la monstrueuse *Atergatis*, que les Grecs appellent Derceto. » Creuzer en parle également dans ses *Symboliques*. Sichler prétend que le mot *atergatis* (*ader gad*) signifie en hébreu la *grandeur du bonheur*. On a attribué à cette divinité différentes origines, et donné des interprétations diverses sur la forme évidemment symbolique qu'elle revêtait. Du reste, les trois divinités des Philistins, Dagon, Derceto et Atergatis, paraissent ne devoir en constituer réellement qu'une seule. Leurs noms mêmes contiennent tous la syllabe radicale *dag*, *deg*, ou, par interversion, *ged*, *gad*, mot qu'on retrouve en hébreu avec le sens de *poisson*.

ATÉRICE s. m. (a-té-ri-se — du gr. *ateirês*, indompté, invincible). Entom. Genre de lépidoptères diurnes, voisin des nymphales. Ces papillons se trouvent en Afrique.

ATERMOIEMENT s. m. (a-tèr-moi-man — rad. *atermoyer*). Acte par lequel le créancier accorde un délai à son débiteur, lorsque celui-ci se déclare dans l'impossibilité de payer à l'échéance : *L'*ATERMOIEMENT *n'oblige que les créanciers qui l'ont signé.* (Bachelet.)

— Par ext. Délai, remise, action de différer : *Catherine hésitait, mais la courageuse femme n'acceptait pas ces* ATERMOIEMENTS, *elle voulut ne plus pouvoir reculer.* (H. de Lacretelle.) *Les ministres de Sigismond avaient toujours des* ATERMOIEMENTS *à opposer aux réclamations des envoyés moscovites.* (Mérimée.) *On tire de l'extrême jeunesse des raisons d'*ATERMOIEMENTS : *quand on a beaucoup d'années à dépenser, on se persuade qu'on peut attendre.* (Chateaub.)

ATER MONS, nom latin d'une montagne du N. de l'Afrique, ainsi appelée par les anciens à cause de la teinte sombre de ses rocs, qui paraissent brûlés par le soleil. Cette montagne, qui envoie quelques rameaux dans le Fezzan, est nommée Djebel-Assouda par les Arabes.

ATERMOYÉ, ÉE (a-tèr-moi-ié), part. pass. du v. Atermoyer : *Obligation* ATERMOYÉE. *Echéance* ATERMOYÉE.

ATERMOYER v. a. ou tr. (a-tèr-moi-ié — rad. *terme*. Change l'*y* en *i* devant un *e* muet : *J'atermoie, qu'il atermoie.* — Prend un *i* après l'*y* aux deux prem. pers. pl. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous atermoyions, que vous atermoyiez*). Reculer, prolonger le terme d'un payement : *Payer la rente et* ATERMOYER *les intérêts.*

— Par ext. Retarder, ajourner, différer, renvoyer à une autre époque : ATERMOYER *sa réponse.* ATERMOYER *son voyage, son départ.*

— Absol. User de délais, d'atermoiements : *Il n'y avait pas à* ATERMOYER, *il fallait partir.* (Lamart.) *Qui hésite, recule et* ATERMOIE, *ne pense pas.* (V. Hugo.)

S'atermoyer, v. pr. Prendre un arrangement avec ses créanciers, leur demander et en obtenir des délais pour le payement : *Il* S'EST ATERMOYÉ *avec ses créanciers à six termes, d'année en année.* (Acad.)

ATERNO ou **PESCARA**, rivière du royaume d'Italie, arrose Aquila, Papoli et Pescara, et se jette dans l'Adriatique après un cours de 140 kilom.

ATERNUM, ancienne ville d'Italie, aujourd'hui Pescara, dans le royaume de Naples.

ATERPE s. m. (a-tèr-pe — du gr. *aterpos*, désagréable). Entom. Genre de coléoptères tétramères, voisin des charançons.

Atesch-Kédè, recueil biographique et bibliographique des principaux poëtes persans, par Louthf-Ali-Beg. Cet ouvrage, dont le titre signifie littéralement, la *Maison* ou le *Temple du feu*, le *Pyrée*, est un des ouvrages persans les plus précieux pour les orientalistes. Déjà, avant Louthf-Ali-Beg, plusieurs auteurs persans avaient écrit des livres analogues. Ainsi Djami, dans son *Beharistan*, a consacré un chapitre à l'histoire des principaux écrivains de la Perse; Sam-Mirza a composé le *Touhfei-Sami*, Daulet-Chah, sa *Tezkeret echchouara*, etc. Mais Louthf-Ali-Beg, par l'ordre méthodique qu'il a suivi dans son travail, et le nombre des documents de tout genre qu'il y a accumulés, laisse bien loin derrière lui tous ses devanciers. Louthf-Ali-Beg, dit un orientaliste anglais, M. Bland, cité par M. C. Defrémery, a divisé son livre en sections géographiques, plaçant les poëtes par ordre alphabétique, sous le nom de leur ville natale ou de leur résidence. Ce plan, quoique sujet à quelques objections, a l'avantage de fournir un tableau comparatif des richesses de la littérature persane, une espèce de statistique du talent poétique, laquelle nous permet de nous faire, d'un seul coup d'œil, une idée assez juste des ressources de chaque province, de chaque ville, de chaque district, dans le vaste empire où les belles-lettres persanes furent cultivées, et de la proportion dans laquelle chacun paya sa contribution au grand *bazar* de la littérature.

Louthf-Ali-Beg, fidèle au titre métaphorique qu'il a adopté, a partagé son ouvrage en subdivisions, dont les noms se rapportent tous au *Pyrée*. Ainsi, dit M. Defrémery, l'*Atesch-Kédè* est divisé en deux *réchauds* (*madjmarè*); le premier rappelle les écrivains et les poésies des temps anciens; il est composé d'une *lueur* (*cheu'lè*) comprenant la biographie et les productions des rois et des princes de chaque nation, des émirs d'un rang élevé, sans rapport spécial à quelque contrée particulière; de trois *braises* (*akhguer*), touchant les poëtes de l'Iran, du Touran et de l'Indoustan; et d'une *flamme* (*furough*) sur la biographie des femmes poëtes de toutes les nations. Le second *madjmarè*, consacré aux vies et aux écrits des poëtes modernes, est composé de deux *rayons* (*pertev*). Le premier renferme les conceptions des amis et contemporains de l'auteur, et le second plusieurs écrits de celui-ci. Louthf-Ali-Beg, qui était encore occupé de son travail dans l'année 1799 de notre ère, conduit l'histoire de la poésie persane plus de deux siècles au delà de l'époque où s'arrête le *Touhféi-Sami*, et nous fournit les biographies de huit cent quarante-deux poëtes, tant anciens que modernes. En dehors des renseignements importants que contient cet ouvrage, il constitue une véritable anthologie de la poésie persane; car Louthf-Ali-Beg cite presque toujours, au-dessous du nom du poëte dont il retrace la vie, des fragments quelquefois considérables de son *Diwan* (Poésies complètes).

ATESSA, ville du royaume d'Italie, dans l'Abruzze citérieure, ch.-lieu de canton, district et à 19 kilom. S.-O. d'Il Vasto; 8,100 hab. Collége, nombreux couvents et quatre églises paroissiales.

ATESTE, ville de l'ancienne Italie, dans le pays des Vénètes; cette colonie romaine porte aujourd'hui le nom d'*Este*.

ATEUCHE s. m. (a-teu-che — du gr. *a* priv., et *teuchos*, arme). Entom. Genre de coléoptères pentamères lamellicornes, tribu des scarabéides, section des coprophages, formé par Weber aux dépens du grand genre des scarabées de Linné. ‖ On dit aussi ATEUCHUS.

— **Encycl.** Les *ateuches* se reconnaissent aux caractères suivants : antennes de neuf articles; jambes postérieures, longues, grêles, presque cylindriques; corps large, ovale ou arrondi; tête large, aplatie; écusson non visible; élytres déprimées, presque carrées. Les larves ont une tête écailleuse, la bouche armée de mandibules et de mâchoires distinctes, enfin six pattes courtes et terminées par un seul crochet.

Les *ateuches* vivent dans les fientes et les excréments des animaux, et forment avec ces matières une boule assez grosse où ils renferment leurs œufs et qu'ils roulent avec leurs pattes de derrière. Cette boule est d'abord de consistance molle et de forme irrégulière; mais à force d'être roulée, elle s'arrondit et se durcit; quand elle a acquis la solidité convenable, l'insecte la pousse jusqu'au trou qu'il a creusé avec ses pattes antérieures, et qui est destiné à la recevoir. Cette boule, dont la forme a fait donner aux *ateuches* le nom de *pilulaires*, sert à la fois d'habitation et d'amas de provisions aux larves qui naissent des œufs qu'elle renferme.

Les *ateuches* paraissent propres aux pays chauds de l'ancien continent, et particulièrement à l'Afrique. Ils sont presque tous de couleur noire; quelques-uns présentent des reflets métalliques brillants. On en connaît près de quarante espèces. L'une d'elles, l'*ateuche sacré*, ou *scarabée sacré*, de Linné, a joué un grand rôle dans le culte religieux des anciens Egyptiens; elle se retrouve dans tous leurs hiéroglyphes; on employait, pour la représenter, les substances les plus précieuses; on en faisait des cachets, des amulettes.

ATEUCHITES s. m. pl. (a-teu-chi-te — rad. *ateuche*). Entom. Groupe de coléoptères pentamères lamellicornes, de la tribu des coprophages, ayant pour type le genre ateuche.

ATEUCHUS s. m. (a-teu-kuss). V. ATEUCHE.

ATFYH ou **ATFICH**, l'Aphroditopolis des anciens, ville de la moyenne Egypte, à 75 kilom. S.-E. du Caire, sur la rive droite du Nil; pop. 4,000 hab.

ATH, ville forte de Belgique, province de Hainaut, sur la Dendre; 8,000 hab. Commerce considérable de toiles de lin. Prise par

Louis XIV en 1667; par Catinat en 1697; rendue aux impériaux par le traité de Ryswick; prise par les Hollandais en 1706; rendue par eux à l'empire en 1716; reprise sous Louis XV en 1745, elle fut démantelée et restituée à Marie-Thérèse en 1748. Après la bataille de Jemmapes, elle devint française avec tout le Hainaut; les traités de 1815 l'on fait perdre à la France. Ses fortifications furent alors soigneusement réparées.

ATHABASCA ou **ATHAPESCOW**, rivière de l'Amérique du Nord, dans les possessions anglaises de la baie d'Hudson; prend sa source par 53° lat. N., se grossit de la petite rivière de Pimbina et d'un autre cours d'eau qui sort du *Petit lac* de l'*Esclave*, coule d'abord au S.-O., puis se dirige vers le N., et se jette dans le lac qui porte son nom, après un cours de 580 kilom. Le territoire qui borde ses rives porte aussi le nom d'Athabasca et est habité par la nation des Kuistenous.

ATHABASCA, lac très-poissonneux et couvert de plusieurs îles, dans l'Amérique du Nord, par 58° de lat. N. et 112° de long. O., d'une longueur de 200 kilom. et d'une largeur du N. au S. de 20 kilom.; il reçoit à l'E. les eaux du lac Wollaston, au S.-O. celles du fleuve qui porte son nom, et les écoule par la rivière de l'Esclave, dans le *Grand lac* de l'*Esclave*. Les compagnies anglaises de la baie d'Hudson possèdent sur les bords de ce lac deux forts qui protégent les établissements qu'elles y ont formés.

ATHALAME adj. (a-ta-la-me — du gr. *a* priv.; *thalamos*, lit). Bot. Nom donné autrefois à des lichens à fructifications incomplètes ou rudimentaires.

— s. m. pl. Groupe peu naturel, créé dans la famille des lichénées, et qui n'a pas été adopté. Il aurait compris des lichens dépourvus de conceptacles et à séminules éparses ou diversement agglomérées à la surface des croûtes.

ATHALARIC, roi des Ostrogoths, succéda, encore enfant, à Théodoric, son aïeul maternel, en 526, et mourut en 534. Amalasonte, sa mère, régna sous son nom.

ATHALIE s. f. (a-ta-lì). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, voisin des tenthrèdes ou manches à scie, et renfermant un grand nombre d'espèces, qui presque toutes vivent en Europe.

ATHALIE, reine de Juda, célèbre par ses crimes et son impiété. Elle régna après son fils Ochosias (vers 876 av. J.-C.) par le meurtre de quarante-deux princes de sa famille. Le seul qui fut sauvé, Joas, élevé secrètement dans le temple par le grand prêtre Joad, fut proclamé sept ans plus tard (877 av. J.-C.). Athalie périt massacrée par le peuple, qui renversa les idoles de Baal, qu'elle avait relevées.

On fait quelquefois allusion à Athalie pour désigner ces princesses cruelles qui immolent leurs proches à leur ambition. Mais un semblable rapprochement n'a guère occasion de se produire qu'à l'égard des reines de l'Orient ou de peuplades sauvages.

Athalie, tragédie de Racine, en cinq actes, avec chœurs. Ce fut la dernière œuvre dramatique de Racine, et ce fut aussi son chef-d'œuvre; Voltaire, jusque dans les dernières années de sa vie, la proclamait supérieure à tout ce qu'avaient produit de plus parfait en ce genre les anciens et les modernes. Quand le célèbre Lekain vint, à l'âge de dix-huit ans, chez Voltaire, pour faire devant lui l'essai de son jeune talent, il déclama la première scène d'*Athalie;* Voltaire écouta d'abord l'acteur, et bientôt, ne songeant plus qu'au poëte, il s'écria avec transport : « Quel style! quelle poésie! Et toute la pièce est écrite de même! Ah! monsieur, quel homme que Racine! » Plus tard, quand il ne voulut plus voir dans *Athalie* qu'un sujet religieux, il parut changer d'avis, et il trouva des défauts dans ce chef-d'œuvre; mais son premier jugement était le meilleur, et c'est celui que la postérité a confirmé.

Le sujet d'*Athalie* est tout entier dans la Bible. Racine n'a inventé que la mise en scène, qui est admirable, et le style, qui est toujours pur, toujours noble, souvent sublime. Athalie était fille d'Achab et de Jézabel, qui régnaient en Israël. Elle avait épousé Joram, roi de Juda. Son fils Ochosias, entraîné par elle dans l'idolâtrie, ne régna qu'un an et fut tué, avec tous les princes de la maison d'Achab, par Jéhu, que Dieu avait fait sacrer par ses prophètes pour être le ministre de ses vengeances. Athalie, irritée du massacre de sa famille, voulut exterminer celle de David; elle fit périr les enfants d'Ochosias, ses petits-fils, et elle usurpa la couronne. Joas, encore au berceau, échappa seul au massacre, sauvé par Josabeth, femme du grand prêtre Joad et sœur du roi Ochosias, mais d'une autre mère qu'Athalie. L'enfant royal est élevé dans le temple par les soins du grand prêtre, sous le nom d'Eliacin; Joad et Josabeth connaissent seuls le secret de sa naissance; le moment est venu où l'impiété d'Athalie, portée à son comble, doit attirer sur sa tête la vengeance inexorable du Très-Haut, et Joad, plein d'une sainte confiance, découvre le précieux rejeton de David, qu'il avait tenu caché jusqu'alors avec tant de soin. Les seuls secours sur lesquels il a compté pour le succès de son entreprise sont ceux du ciel; Dieu est pour Joas; il met le trouble dans les esprits d'Athalie; la reine impie succombe, et l'enfant mystérieux monte sur le trône de ses pères.

La première scène se passe entre le grand prêtre Joad et Abner, officier de la cour, qui, tout en servant Athalie, est resté, dans son cœur, fidèle au vrai Dieu et au souvenir des anciens rois, dont il croit la race éteinte. Les grandes pensées, la majesté du style, la pureté de l'expression, rien ne manque à cette admirable exposition, qui mériterait d'être citée tout entière. C'est là qu'on lit ces quatre vers si connus :

Celui qui met un frein à la fureur des flots
Sait aussi des méchants arrêter les complots.
Soumis avec respect à sa volonté sainte,
Je crains Dieu, cher Abner, et n'ai point d'autre [crainte.

Et ceux-ci :

Je crains Dieu, dites-vous, sa vérité me touche.
Voici comme ce Dieu vous répond par ma bouche :
Du zèle de ma loi que sert de vous parer?
Par de stériles vœux pensez-vous m'honorer?
Quel fruit me revient-il de tous vos sacrifices?
Ai-je besoin du sang des boucs et des génisses?
Le sang de vos rois crie et n'est point écouté.
Rompez, rompez tout pacte avec l'impiété;
Du milieu de mon peuple exterminez les crimes,
Et vous viendrez alors m'immoler vos victimes.

Racine, on le sent, s'est approprié tout ce qu'il y a de grand, d'inspiré dans le style de l'Ecriture, et il y a mêlé les charmes d'une élégance soutenue, d'un goût délicat, de la poésie la plus harmonieuse.

Dans la scène suivante, Joad annonce à Josabeth sa résolution de faire connaître Joas au peuple; il faut, dit-il,

Il faut que sur le trône un roi soit élevé,
Qui se souvienne un jour qu'au rang de ses ancêtres,
Dieu l'a fait remonter par la main de ses prêtres,
L'a tiré par leur main de l'oubli du tombeau,
Et de David éteint rallumé le flambeau.
Grand Dieu, si tu prévois qu'indigne de sa race
Il doive de David abandonner la trace,
Qu'il soit comme le fruit en naissant arraché,
Ou qu'un souffle ennemi dans sa fleur a séché!
Mais si ce même enfant, à tes ordres docile,
Doit être à tes desseins un instrument utile,
Fais qu'au juste héritier le sceptre soit remis,
Livre en mes faibles mains ses puissants ennemis,
Confonds dans ses conseils une reine cruelle :
Daigne, daigne, ô mon Dieu, sur Mathan et sur elle
Répandre cet esprit d'imprudence et d'erreur,
De la chute des rois, funeste avant-coureur.

Au second acte, Athalie vient au temple, où Mathan lui a fait entendre que Joad tient caché un trésor dont elle veut s'emparer; elle entre au moment où le grand prêtre remplit ses fonctions de sacrificateur; Zacharie, fils de Joad et de Josabeth, raconte à sa mère la scène dont il vient d'être témoin.

... Dans un des parvis aux hommes réservé
Cette femme superbe entre, le front levé,
Et se préparait même à passer les limites.
Le peuple s'épouvante et fuit de toutes parts.
Mon père... Ah! quel courroux animait ses regards!
Moïse à Pharaon parut moins formidable.
« Reine, sors, a-t-il dit, de ce lieu redoutable,
D'où te bannit ton sexe et ton impiété.
Viens-tu du Dieu vivant braver la majesté? »
La reine alors, sur lui jetant un œil farouche,
Pour blasphémer sans doute ouvrait déjà la bouche.
J'ignore si de Dieu l'ange se dévoilant
Est venu lui montrer un glaive étincelant;
Mais sa langue en sa bouche à l'instant s'est glacée,
Et toute son audace a paru terrassée :
Ses yeux, comme effrayés, n'osaient se détourner;
Surtout Eliacin paraissait l'étonner.

C'est dans la scène cinquième qu'on admire le fameux songe d'Athalie : tout le monde l'a lu, tous les jeunes gens l'ont appris par cœur, et pourtant nous ne pouvons résister au désir de mettre encore une fois sous les yeux du lecteur ce tableau palpitant, ces vingt-cinq vers qui suffiraient seuls à placer Racine au *premier rang de nos poëtes :*

C'était pendant l'horreur d'une profonde nuit :
Ma mère Jézabel devant moi s'est montrée,
Comme au jour de sa mort, pompeusement parée.
Ses malheurs n'avaient point abattu sa fierté,
Même elle avait encor cet éclat emprunté
Dont elle eut soin de peindre et d'orner son visage,
Pour réparer des ans l'irréparable outrage.
« Tremble, m'a-t-elle dit, fille digne de moi;
Le cruel Dieu des Juifs l'emporte aussi sur toi.
Je te plains de tomber dans ses mains redoutables,
Ma fille. » En achevant ces mots épouvantables,
Son ombre vers mon lit a paru se baisser;
Et moi, je lui tendais les mains pour l'embrasser.
Mais je n'ai plus trouvé qu'un horrible mélange
D'os et de chair meurtris et traînés dans la fange,
Des lambeaux pleins de sang et des membres affreux
Que des chiens dévorants se disputaient entre eux.
— Grand Dieu! — Dans ce désordre à mes yeux se [présente
Un jeune enfant couvert d'une robe éclatante,
Tel qu'on voit des Hébreux les prêtres revêtus.
Sa vue a ranimé mes esprits abattus;
Mais lorsque, revenant de mon trouble funeste,
J'admirais sa douceur, son air noble et modeste,
J'ai senti tout à coup un homicide acier
Que le traître en mon sein a plongé tout entier.

Cependant Athalie, qui a cru reconnaître dans le jeune Eliacin l'enfant qu'elle a vu dans son horrible songe, se le fait amener et veut l'interroger elle-même. Le poëte, qui tout à l'heure a su trouver les accents les plus propres à imprimer la terreur, va nous montrer l'enfance dans ce qu'elle a de plus aimable et de plus gracieux.

ATHALIE.
Comment vous nommez-vous?
JOAS.
J'ai nom Eliacin.
ATHALIE.
Votre père?
JOAS.
Je suis, dit-on, un orphelin,
Entre les bras de Dieu jeté dès ma naissance,
Et qui de mes parents n'eus jamais connaissance.
ATHALIE.
Vous êtes sans parents!
JOAS.
Ils m'ont abandonné.
ATHALIE.
Comment? et depuis quand?
JOAS.
Depuis que je suis né.
ATHALIE.
Ne sait-on pas au moins quel pays est le vôtre?
JOAS.
Ce temple est mon pays; je n'en connais point d'autre.
ATHALIE.
Où dit-on que le sort vous a fait rencontrer?
JOAS.
Parmi des loups cruels prêts à me dévorer.
ATHALIE.
Qui vous mit dans ce temple?
JOAS.
Une femme inconnue
Qui ne dit point son nom et qu'on n'a point revue.
ATHALIE.
Mais de vos premiers ans quelles mains ont pris soin?
JOAS.
Dieu laissa-t-il jamais ses enfants au besoin?
Aux petits des oiseaux il donne leur pâture,
Et sa bonté s'étend sur toute la nature.
Tous les jours je l'invoque, et d'un soin paternel
Il me nourrit des dons offerts sur son autel.

Joad et Josabeth veulent emmener l'enfant, mais Athalie s'y oppose.

ATHALIE.
Non, revenez. Quel est tous les jours votre emploi?
JOAS.
J'adore le Seigneur; on m'explique sa loi;
Dans son livre divin on m'apprend à la lire,
Et déjà de ma main je commence à l'écrire.
ATHALIE.
Que vous dit cette loi?
JOAS.
Que Dieu veut être aimé;
Qu'il venge tôt ou tard son saint nom blasphémé;
Qu'il est le défenseur de l'orphelin timide;
Qu'il résiste au superbe, et punit l'homicide.
ATHALIE.
J'entends; mais tout ce peuple enfermé dans ce lieu,
A quoi s'occupe-t-il?
JOAS.
Il loue, il bénit Dieu.
ATHALIE.
Dieu veut-il qu'à toute heure on prie, on le contemple?
JOAS.
Tout profane exercice est banni de son temple.
ATHALIE.
Quels sont donc vos plaisirs?
JOAS.
Quelquefois, à l'autel,
Je présente au grand prêtre ou l'encens ou le sel;
J'entends chanter de Dieu les grandeurs infinies;
Je vois l'ordre pompeux de ses cérémonies.

Après cet interrogatoire, où les réponses de Joas n'ont dissipé qu'en partie les soupçons d'Athalie, il est rendu à ses parents adoptifs, et Joad l'embrasse en s'écriant :

Que Dieu veille sur vous, enfant dont le courage
Vient de rendre à son nom ce noble témoignage!
. .
Et nous, dont cette femme impie et meurtrière
A souillé les regards et troublé la prière,
Rentrons; et qu'un sang pur, par nos mains épanché,
Lave jusques au marbre où ses pas ont touché.

Au troisième acte, l'ambitieux Mathan, qui a su nourrir habilement les sentiments de défiance inspirés à la reine contre Eliacin, par sa ressemblance avec l'enfant qu'elle avait vu en songe, est envoyé par elle vers Josabeth pour demander qu'Eliacin soit remis entre ses mains. Ce prêtre apostat a dévoilé toute la noirceur de son âme dans un entretien avec Nabal, son confident; Josabeth répond avec dignité aux propositions d'Athalie. Mais Joad, qui survient tandis qu'elle parle avec Mathan, laisse éclater son indignation dans ces vers empreints d'une sombre énergie :

Où suis-je? de Baal ne vois-je pas le prêtre?
Quoi! fille de David, vous parlez à ce traître!
Vous souffrez qu'il vous parle! et vous ne craignez pas
Que du fond de l'abîme entr'ouvert sous ses pas
Il ne sorte à l'instant des feux qui vous embrasent,
Ou qu'en tombant sur lui ces murs ne vous écrasent?
Que veut-il? De quel front cet ennemi de Dieu
Vient-il infecter l'air qu'on respire en ce lieu?

Et bientôt, il lance à Mathan cette foudroyante apostrophe :

Sors donc de devant moi, monstre d'impiété.
De toutes tes horreurs, va, comble la mesure.
Dieu s'apprête à te joindre à la race parjure,
Abiron et Dathan, Doëg, Achitophel :
Les chiens à qui son bras a livré Jézabel,
Attendant que sur toi sa fureur se déploie,
Déjà sont à ta porte et demandent leur proie.

Josabeth, effrayée du péril qui menace Joas, voudrait le cacher, l'emmener au loin pour le soustraire aux poursuites d'Athalie. Mais Joad, inébranlable dans sa confiance en Dieu, ordonne de fermer le temple et de tout préparer pour le couronnement de Joas. Puis, tout à coup, saisi par l'esprit divin, il voit les malheurs de Jérusalem, le temple détruit, l'accomplissement de toutes les prophéties, et une Jérusalem nouvelle qui s'élève toute brillante de clartés, devant laquelle se prosternent tous les rois de la terre. Ce morceau est encore un de ceux où Racine s'est montré supérieur à lui-même, et Marmontel, qui ne lui rend pas toujours justice, a déclaré que « notre langue n'a rien, dans le genre lyrique, qui puisse en approcher. »

L'acte suivant est plein de majesté. Joad fait reconnaître Joas comme roi légitime, et comme on prévoit les efforts qu'Athalie va faire pour le perdre, on se prépare à la résistance. Tous les lévites jurent de le défendre, en étendant les mains sur le livre sacré. Joad invite le jeune roi à jurer aussi, sur le même livre, qu'il sera toujours fidèle à la loi de Dieu, et il lui dit ces belles paroles :

O mon fils! de ce nom j'ose encor vous nommer,
Souffrez cette tendresse, et pardonnez aux larmes
Que m'arrachent pour vous de trop justes alarmes.
Loin du trône nourri, de ce fatal honneur,
Hélas! vous ignorez le charme empoisonneur;
De l'absolu pouvoir vous ignorez l'ivresse,
Et des lâches flatteurs la voix enchanteresse.
Bientôt ils vous diront que les plus saintes lois,
Maîtresses du vil peuple, obéissent aux rois;
Qu'un roi n'a d'autre frein que sa volonté même;
Qu'il doit immoler tout à sa grandeur suprême;
Qu'aux larmes, au travail, le peuple est condamné,
Et d'un sceptre de fer veut être gouverné;
Que, s'il n'est opprimé, tôt ou tard il opprime.
Ainsi, de piége en piége et d'abîme en abîme,
Corrompant de vos mœurs l'aimable pureté,
Ils vous feront enfin haïr la vérité,
Vous peindront la vertu sous une affreuse image.
Hélas! ils ont des rois égaré le plus sage.
Promettez sur ce livre, et devant ces témoins,
Que Dieu fera toujours le premier de vos soins;
Que, sévère aux méchants, et des bons le refuge,
Entre le pauvre et vous, vous prendrez Dieu pour juge;
Vous souvenant, mon fils, que, caché sous ce lin,
Comme eux vous fûtes pauvre et comme eux orphelin.

Cependant Athalie, furieuse du refus qu'a fait Joad de lui livrer Eliacin, a résolu de détruire le temple, et elle le fait entourer par ses soldats. Mais comme elle est toujours persuadée qu'un riche trésor y est caché, elle craint que ce trésor ne lui soit ravi au milieu du pillage, et elle envoie Abner vers Joad pour lui proposer une dernière fois d'épargner le temple et les prêtres, à condition qu'on lui remettra tout à la fois le trésor et l'enfant. Joad répond qu'en effet il conserve un trésor qui vient de David; il consent à laisser entrer la reine, accompagnée de ses plus braves officiers, et promet de lui montrer alors ce trésor. Dès qu'elle est entrée, les lévites reçoivent l'ordre d'environner ce lieu sans se laisser voir, et l'un d'eux doit sonner de la trompette pour appeler tout le peuple au secours de son roi légitime. Tout réussit au gré de ses desseins; les défenseurs d'Athalie se dispersent en jetant leurs armes :

Femmes, vieillards, enfants, s'embrassant avec joie,
Bénissent le Seigneur et celui qu'il envoie;
Tous chantent de David le fils ressuscité;
Baal est en horreur dans la sainte cité;
De son temple profane on a brisé les portes;
Mathan est égorgé...

Athalie, reconnaissant la puissance du Dieu des Juifs, se sent perdue; elle se retire en jetant sur Joas une dernière malédiction, où elle exhale toute sa haine et toute son impiété. Des lévites reçoivent l'ordre de la faire mourir hors de l'enceinte du temple, afin que le lieu saint ne soit pas profané par son sang.

Il n'y a pas un mot d'amour dans le magnifique ouvrage que nous venons d'analyser, et c'est déjà une chose bien rare qu'une belle tragédie sans amour. De plus, il y a des chœurs, comme dans les tragédies antiques, ou plutôt il y a des chœurs que le poëte a su rattacher à son sujet beaucoup mieux que ne le faisaient les tragiques grecs. Chez les anciens, le chœur représentait la foule, et il y avait toujours quelque chose d'assez étrange à voir la foule venir jouer un rôle dans une action dont les personnages n'avaient aucun besoin d'elle. Dans *Athalie*, le chœur est composé de jeunes filles que Josabeth et Salomith, sa fille, associent à leurs sentiments; ces jeunes filles vivent dans le temple, elles sont les compagnes de Salomith; il est naturel qu'elles se réunissent pour s'entretenir d'événements qui les intéressent vivement, puisque leurs pères et leurs frères sont appelés à y prendre part. Nous avons déjà fait trop de citations pour nous permettre de citer encore les accents lyriques que le poëte met dans la bouche de ces jeunes vierges, mais nous n'apprendrons rien à personne en disant qu'ils ajoutent un nouveau lustre à une tragédie déjà si belle par elle-même.

Athalie, comme *Esther*, avait été composée pour les jeunes pensionnaires de Saint-Cyr; mais elle ne fut point représentée dans cet établissement. Racine était déjà moins en faveur; il y avait, d'ailleurs, dans sa pièce beaucoup de maximes dont pouvait s'offusquer un monarque jaloux de son pouvoir; les droits du peuple y sont affirmés avec trop d'indé-

pendance, on y insiste trop sur la funeste influence des courtisans. Mme de Maintenon se contenta d'appeler à Versailles les demoiselles de Saint-Cyr, et de leur faire réciter les vers du poëte dans une chambre, vêtues de l'uniforme modeste qu'elles portaient dans leur couvent. *Athalie* fut aussi représentée chez la duchesse de Bourgogne, en 1702; mais les courtisans, devant qui elle fut jouée, s'en montrèrent peu satisfaits. Racine lui-même, ébranlé par l'indifférence avec laquelle sa pièce était accueillie, ne l'estimait pas à sa juste valeur; et il la croyait inférieure à *Phèdre*. Boileau seul fut d'un avis contraire : « On y reviendra, disait-il à Racine; je m'y connais, *Athalie* est votre chef-d'œuvre. » L'opinion générale était si peu favorable à *Athalie*, que Fontenelle, qui pourtant ne manquait pas de goût, lança, dit-on, contre Racine l'épigramme suivante :

Gentilhomme extraordinaire,
Et suppôt de Lucifer,
Pour avoir fait pis qu'*Esther*
Comment diable as-tu pu faire?

Nous avouons qu'il nous paraît difficile d'admettre que Fontenelle ait pu, même dans une épigramme et par amour de la rime, se permettre d'appeler Racine un suppôt de Lucifer.

On trouve dans tous les traités de littérature une anecdote que nous allons rapporter, sans la garantir, et qui explique d'une manière assez curieuse le changement qui s'opéra dans l'opinion publique, assez longtemps après la mort de Racine. Quelques personnes, qui étaient allées à la campagne pour y passer la belle saison, s'amusaient un soir à ce qu'on appelle les jeux innocents. Un jeune homme se trouvant en faute dut subir une punition; on délibéra sur le châtiment à infliger, et on n'en trouva point de plus dur que de le condamner à lire le premier acte d'*Athalie*. Le coupable eut beau se récrier contre un arrêt si cruel, on fut inexorable. Il se retira donc à l'écart, prit en tremblant la fatale tragédie, commença la lecture et fut bientôt saisi d'admiration, au point qu'il ne quitta le volume qu'après avoir lu les cinq actes tout entiers. Il fit connaître l'impression qu'il venait d'éprouver; on l'engagea pour le lendemain à faire une lecture à haute voix, afin que tout le monde pût contrôler son jugement. C'était un lecteur habile; il sut communiquer à tous l'enthousiasme qu'il éprouvait lui-même, et, dans ce petit comité, *Athalie* fut, pour la première fois, proclamée une œuvre admirable. Le fait fut raconté, il parut d'abord incroyable; cependant on voulut lire et juger par soi-même : de là vint, dit-on, le revirement qui bientôt changea en admiration générale l'indifférence glaciale du public. En 1716, le régent, voulant soumettre ce mouvement de l'opinion à une épreuve décisive, donna l'ordre de jouer *Athalie*. Les représentations furent applaudies avec transport; et, depuis cette époque, le chef-d'œuvre de Racine est resté pour toujours en possession de la scène : les rôles de Joad et d'Athalie n'ont jamais cessé de procurer à nos principaux artistes l'occasion de leurs plus beaux triomphes. Il est vrai que l'affiche de notre premier théâtre annonce plus souvent des pièces nouvelles que celles de Racine ou de Corneille : cela s'explique par le besoin de nouveauté qui a toujours été et qui sera toujours la passion dominante de la foule. Mais si les beaux vers d'*Athalie* ne font retentir nos salles de théâtre qu'à de rares intervalles, ils sont entre les mains de tout le monde, on les lit avec délices, on les sait par cœur. « Quant au lecteur, dit M. Nisard, la perfection de ces vers lus dans le recueillement, d'un œil que ne distrait pas le spectacle, le dédommage de tous les plaisirs qui ne lui arrivent pas par les sens; et, s'il n'entend pas la musique des chœurs, il reçoit par l'oreille de l'âme l'harmonie de leurs strophes divines. On dirait que Racine a pensé à ceux que la maladie, l'éloignement, la pauvreté peut-être, empêcheraient d'assister à ces nobles fêtes de l'esprit. Pour combien de gens ce chef-d'œuvre n'a-t-il pas été le petit livre de choix dont parle Horace, qui, lu trois fois d'un esprit purifié, calme les douleurs de l'âme! »

Il paraît que Racine n'est pas le premier qui ait traité ce sujet; en effet, les jésuites de Clermont firent représenter, en 1658, une tragédie intitulée *Athalia*, laquelle fut jouée par leurs élèves, comme plus tard aurait dû l'être l'œuvre de Racine par les demoiselles de Saint-Cyr. D'autre part, il paraît que le poëte s'est inspiré en plusieurs endroits du *Triomphe de la Ligue* de R.-J. Nérée, imprimé à Leyde en 1605, comme semble le prouver le passage suivant. Racine fait dire à Joas :

Dieu laissa-t-il jamais ses enfants au besoin?
Aux petits des oiseaux il donne leur pâture,
Et sa bonté s'étend sur toute la nature.

Nérée avait dit avant lui :

Las! nos petits enfants en auroient bien besoing;
. .
Celuy n'est délaissé qui a Dieu pour son père;
Il ouvre à tous la main, il nourrit les corbeaux,
Il donne la viande aux jeunes passereaux,
Aux bestes des forêts, des prés et des montagnes.
Tout vit de sa bonté.

Nous allons terminer cet article en donnant à nos lecteurs la liste des vers d'*Athalie* qui, par la beauté de la pensée et la noblesse de l'expression, ont eu le privilége d'être le plus souvent cités par nos grands écrivains, et nous présenterons cette liste sous le titre de :

ESPRIT D'*Athalie*.

JOAD.

Celui qui met un frein à la fureur des flots
Sait aussi des méchants arrêter les complots.

JOAD.

La foi qui n'agit point, est-ce une foi sincère?

JOAD.

Et quel temps fut jamais si fertile en miracles?
(Acte Ier, sc. Ire).

JOAD.

. Cet esprit d'imprudence et d'erreur
De la chute des rois funeste avant-coureur.

ATHALIE.

Un songe (me devrais-je inquiéter d'un songe?)...
C'était pendant l'horreur d'une profonde nuit.
(Acte II, sc. V).

ATHALIE.

Dont elle eut soin de peindre et d'orner son visage,
Pour réparer des ans l'irréparable outrage.

MATHAN.

Qu'importe qu'au hasard un sang vil soit versé?...

JOAS.

Dieu laissa-t-il jamais ses enfants au besoin?
Aux petits des oiseaux il donne leur pâture,
Et sa bonté s'étend sur toute la nature.

JOAS.

Le bonheur des méchants comme un torrent s'écoule.

JOAD.

Cieux, écoutez ma voix; terre prête l'oreille :
Ne dis plus, ô Jacob, que ton Seigneur sommeille!

JOAD.

Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé?

JOAD.

. Quelle Jérusalem nouvelle
Sort du fond du désert, brillante de clartés?

JOAD.

Entre le pauvre et vous, vous prendrez Dieu pour juge,
Vous souvenant, mon fils, que, caché sous ce lin,
Comme eux vous fûtes pauvre, et comme eux orphelin.
(Acte IV, sc. III).

ATHALIE.

. Dieu des Juifs, tu l'emportes!
(Acte V, sc. VI).

JOAD.

Par cette fin terrible et due à ses forfaits,
Apprenez, roi des Juifs, et n'oubliez jamais
Que les rois dans le ciel ont un juge sévère,
L'innocence un vengeur, et l'orphelin un père.
(Acte V, sc. VIII).

Ces vers, et une foule d'autres du même auteur, chacun doit les savoir par cœur pour les citer, à l'occasion, avec non moins de fierté que les Grecs citaient Homère, les Latins Virgile; que les Anglais citent Shakspeare, et les Italiens le Dante.

Athalie, avec les chœurs mis en musique, 1690-1791-1836-1840-1858-1859.

Ce ne fut pas à Saint-Cyr, nous l'avons déjà dit, qu'*Athalie* fut représentée pour la première fois. Mme de Maintenon, cédant aux scrupules qui lui furent suggérés par les ennemis de Racine, prit le parti de supprimer tous les spectacles qui devaient servir au délassement des jeunes pensionnaires de Saint-Cyr. Cependant, comme tout était prêt pour la représentation d'*Athalie*, elle ne voulut pas perdre le plaisir de la voir exécutée avec tous ses chœurs. C'était vers la fin de l'année 1690 : elle fit venir à Versailles les jeunes demoiselles qui en remplissaient les rôles, et elles la déclamèrent en présence du roi, dans une chambre sans théâtre, vêtues seulement, dit la relation que nous suivons, de ces habits modestes et uniformes qu'elles portaient dans leur maison. La musique des chœurs avait été écrite par Moreau, le même musicien qui avait composé celle des chœurs d'*Esther*. Racine a eu la naïve bonté d'exprimer ainsi son jugement : « Je ne puis me résoudre à finir cette préface sans rendre à celui qui a fait la musique la justice qui lui est due, et sans confesser franchement que ses chants ont fait un des plus grands agréments de la pièce. Tous les connaisseurs demeurent d'accord que depuis longtemps on n'a point entendu d'airs plus touchants ni plus convenables aux paroles. » Il est à présumer que la musique que Moreau fit pour la tragédie d'*Athalie* n'eut pas le même succès, car Racine n'en dit mot. Cette musique a été publiée, et M. Denne-Baron possède un exemplaire de cette édition devenue rarissime. Le style en est simple et garde encore l'empreinte de la tonalité du plain-chant. Cependant l'expression y est juste et bien appropriée au sens des vers.

Athalie fut représentée de nouveau à la cour, et avec les chœurs, en 1702, trois ans après la mort de Racine. La duchesse de Bourgogne prit le rôle de Josabeth. Ceux d'Abner, d'Athalie, de Joas, de Zacharie furent remplis par le duc d'Orléans, la présidente de Chailly, le comte de L'Esparre et M. de Champeron. Baron père fut chargé du rôle de Joad. Le comte d'Ayen et la comtesse, sa femme, figurèrent aussi dans cette représentation, qui aurait rendu sans doute Racine bien heureux. Malgré la défense qu'il avait faite aux comédiens du roi de la jouer sur leur théâtre, en 1716, le duc d'Orléans, alors régent, leur ordonna de faire connaître cette pièce au public. Elle obtint d'emblée le plus éclatant succès. Depuis 1716, *Athalie* figure souvent sur le répertoire de la Comédie-Française; mais, parmi les nombreuses reprises dont elle a été l'objet, il en est plusieurs qu'il faut citer à cause de la solennité toute particulière dont on les a entourées.

La première eut lieu en 1791. Gossec composa la musique des chœurs, restitués momentanément à cette tragédie biblique, et ces chœurs furent exécutés par les artistes du Théâtre-Italien. L'œuvre de Gossec se ressent naturellement des grands progrès accomplis pendant le XVIIIe siècle dans l'art musical, et elle a, en outre, le caractère propre à la manière de ce maître, c'est-à-dire qu'elle est forte d'harmonie et bien rhythmée. En composant un grand nombre de cantates pour les fêtes patriotiques qui avaient lieu à cette époque, Gossec avait acquis l'habitude de bien traiter les masses chorales. La musique de ses chœurs fut beaucoup admirée.

La seconde reprise se fit, en 1836, au Théâtre-Français. La représentation était donnée au bénéfice de Mlle Georges. On y exécuta les chœurs mis en musique par Boïeldieu; Habeneck conduisait l'orchestre. Boïeldieu avait écrit cette partition vers 1810; mais il ne voulut pas la faire connaître au public, dans la crainte d'entrer en rivalité avec Gossec, pour lequel il professait une estime particulière. Ainsi que son prédécesseur, il avait introduit des voix d'hommes dans ces chœurs de jeunes filles israélites. Le manuscrit de cette partition, qui n'a pas été gravée, est resté entre les mains de M. Adrien Boïeldieu, fils du célèbre compositeur. Une autre représentation eut lieu, dans la même année, au théâtre de l'Odéon, pour les débuts de Mlle Héléna Gaussin. Beauvallet s'y distingua particulièrement dans le rôle d'Abner. Les chœurs de Boïeldieu y furent aussi exécutés.

Mendelssohn fit exécuter en Allemagne une ouverture et des chœurs d'*Athalie*; c'était vers l'année 1840. La société des concerts du Conservatoire eut la pensée de faire entendre cette œuvre à ses abonnés. Les répétitions commencèrent; mais on ne tarda pas à abandonner ce projet. Mendelssohn avait composé les chœurs sur une traduction allemande des vers de notre poëte; il aurait donc fallu traduire sa musique pour l'approprier aux vers français; d'ailleurs, l'intérêt de ces chœurs ne consiste que dans le concours de l'harmonie musicale avec l'harmonie des vers et des strophes, comme aussi dans la peinture des images et des mots eux-mêmes, au moyen de la langue des sons. La partie essentielle de la tâche avait été laissée de côté par Mendelssohn, qui, dans ses symphonies vocales, n'a suivi que de très-loin les indications du poëme.

Une nouvelle reprise d'*Athalie* eut lieu le 8 avril 1859, et elle fait époque dans les annales de notre première scène. Cette fois les chœurs, mis en musique par M. Jules Cohen, l'un des meilleurs élèves du regrettable Halévy, furent chantés par les élèves du Conservatoire de musique. Le succès le plus complet récompensa l'administration de la Comédie-Française du soin intelligent qu'elle avait apporté à nous rendre dans son ensemble l'œuvre d'un maître. Le poëte, en mettant des chœurs à sa tragédie, voulait sans doute, comme le disait alors avec raison M. Théophile Gautier, donner du lointain à son affabulation et la séparer d'une réalité trop voisine par l'introduction de ce personnage abstrait, spectateur de l'action. « Cette foule meublait le fond du tableau, remplissait les vides entre les figures principales, étoffait l'ordonnance de la composition, et, aux moments de repos du drame, exprimait le lyrisme oriental et biblique que ne pouvait rendre entièrement l'alexandrin de la tragédie, tel que le concevait le XVIIe siècle. Ôter les chœurs d'*Athalie*, c'est en effacer la couleur. » Nous pensons comme l'écrivain que nous venons de citer, et nous ne saurions trop nous élever, d'ailleurs, contre cette habitude regrettable des comédiens, qui consiste à retrancher les rôles d'une pièce, couper des tirades, changer les mots et les phrases d'un ouvrage quelconque; c'est faire preuve de respect et de bon goût que de donner une œuvre sans la mutiler et telle que l'auteur l'a conçue. La musique de M. Jules Cohen affecte un peu trop les allures des chœurs d'opéra; elle ne se souvient pas assez qu'elle doit rester une mélopée tragique, et permettre à l'oreille d'entendre des vers qui sont eux-mêmes une harmonie, qu'on regretterait de ne pas ouïr. Le chœur des lévites armés se fait remarquer par son rhythme entraînant et un assez beau motif. — Cette reprise avait pour interprètes : Mme Emilie Guyon, admirable dans la fameuse scène du songe, et qui continuait ses débuts par ce formidable rôle d'*Athalie*; Mlle de Voyod (Josabeth), Mlle Stella Collas (Zacharie), Beauvallet (Joad), Maubant (Abner), Mlle Mathilde Debreuil (le petit Joas). Comme pendant à la reprise d'*Athalie*, il ne faut pas oublier celle d'*Esther* qui l'a suivie de quelques années.

Les chœurs d'*Athalie* ont été également mis en musique par M. Félix Clément, et exécutés pour la première fois par les artistes de l'Académie impériale de musique, dans la salle Sainte-Cécile, le samedi 20 mars 1858. Cette partition a été écrite pour des voix égales, avec accompagnement d'instruments à cordes. Ce genre de distribution est conforme aux intentions du poëte, qui a écrit la tragédie expressément pour qu'elle fût représentée à Saint-Cyr. Les chœurs n'y pouvaient être chantés que par des voix de même nature. Indépendamment de cette difficulté, que les compositeurs apprécieront, l'auteur s'est efforcé de reproduire le rhythme si varié de chaque strophe et d'observer dans la mélodie l'accent du vers. Les chœurs d'*Athalie* ont été traités par le musicien avec l'intention de rendre, au moyen de la mélodie et de l'harmonie, le vers de Racine plus pénétrant, de colorer plus vivement les pensées du poëte, et non pas de leur substituer une œuvre indépendante et personnelle. Il ne faut pas oublier que le chœur est composé de jeunes filles de la tribu de Lévi. C'est une jeune fille, sœur de Zacharie, qui introduit le chœur chez sa mère, qui chante avec lui, porte la parole pour lui, et fait enfin les fonctions de ce personnage des anciens chœurs qu'on appelait le Coryphée. Il n'y avait donc pas lieu d'introduire, parmi ces jeunes Israélites, des voix mâles de ténor et de basse, qui, à coup sûr, les auraient fort effrayées. Une telle licence ne peut s'expliquer que par la difficulté de soutenir l'intérêt pendant les longs développements d'une œuvre chorale de cette importance, en n'ayant d'autres ressources que des voix de femmes.

Athalie faisant massacrer les enfants de son fils, tableau de Sigalon; musée de Nantes. Cette grande et admirable composition a été inspirée à l'artiste par les quatre vers suivants de la tragédie de Racine :

De princes égorgés la chambre était remplie;
Un poignard à la main, l'implacable Athalie
Au carnage animait ses barbares soldats
Et poursuivait le cours de ses assassinats.

L'œuvre du peintre produit une impression d'horreur qui ne le cède point à celle que fait éprouver, au théâtre, le récit d'Abner. Des hommes percés de coups de poignard et se débattant dans les convulsions de l'agonie; des femmes renversées et foulées aux pieds; des enfants frappés en demandant grâce; partout des cadavres amoncelés, des blessures béantes, le sang qui coule; et, debout sur les degrés du palais, une femme, Athalie, dirigeant les égorgeurs féroces qu'elle a déchaînés : telle est l'effroyable scène que Sigalon a retracée sur la toile. Si l'on cherche à démêler les épisodes de ce drame terrible, l'émotion redouble : ici, un Ethiopien colossal repousse et frappe en rugissant une jeune fille dont le beau torse se ploie par une suprême convulsion; plus loin, une autre jeune fille succombe sous les coups de trois assassins; deux chiens, que le gardien cherche en vain à retenir en se cramponnant à la chaîne qui les attache, se précipitent, la gueule déjà rouge de sang, sur les corps pantelants des victimes; ailleurs, un bourreau, au torse nu et cuivré, s'apprête à plonger son épée dans la poitrine d'un homme désarmé que son fils essaye inutilement de sauver. Plus heureuse, une jeune femme, Josabeth, emporte dans ses bras un enfant au berceau : c'est Joas, qui sera le sauveur de sa race. Cette scène émouvante, éclairée par les fauves lueurs d'un soleil couchant, se passe sous les sombres voûtes d'un portique. « Je ne connais point de peinture aussi fortement dramatique et saisissante, dit M. de Pesquidoux. La terreur et l'angoisse vous gagnent malgré vous. Vous entendez les cris des égorgeurs, les gémissements des victimes, les râles des mourants. Je comprends l'indignation des classiques à la vue de cette toile, où les plus atroces passions se déchaînent de la façon la moins noble et la plus vraie; je comprends aussi l'enthousiasme qu'elle excita, lorsqu'elle fut exposée au Salon de 1827, chez les romantiques naissants; l'*Athalie* allait, en effet, au delà de leurs rêves les plus extravagants. Le réalisme espagnol, si terrible et si vrai, est même dépassé, et Ribera n'a rien fait d'aussi effrayant. Ce sujet, consacré par la tragédie, et que tout contemporain aurait religieusement traité à l'antique, est devenu un terrible et lugubre cauchemar, plein de sang et d'horreurs, que l'artiste semble avoir éprouvé dans un moment de fièvre chaude, et qu'il a jeté, tout frémissant, sur une toile. » On serait porté à croire, en effet, que cette composition a été exécutée d'un seul jet; nous savons cependant que Sigalon y travailla plusieurs années, et qu'à l'exemple de David, il commença par peindre ses figures nues d'après le modèle vivant. Mais la lenteur du procédé ne refroidit pas sa verve, et il s'exalta même, dit-on, à un tel point qu'il contracta une maladie nerveuse qui le força de s'arrêter quelque temps. Lorsqu'il put reprendre ses pinceaux, il ne les quitta plus avant d'avoir achevé son œuvre. Tout Paris attendait cette toile, dit l'écrivain que nous venons de citer; elle parut en 1827. — Le jour d'en haut avait manqué à l'artiste, à cause de l'exiguïté de son atelier; l'effet général était compromis : Sigalon ne s'en était aperçu que dans la galerie de l'exposition, et il en reçut un coup si rude que sa barbe blanchit en un moment. Mais dans aucun cas, l'*Athalie* n'aurait trouvé grâce devant les représentants de l'art classique, qui dominaient alors. L'échec de Sigalon fut complet, malgré les applaudissements de ses amis les romantiques. Après la clôture du Salon, l'artiste roula silencieusement sa toile et la jeta au fond de son atelier; et pourtant il ne cessa de dire, même à son retour de Rome : « Ce que j'ai fait de mieux, c'est l'*Athalie*, malgré ses défauts. » Plus tard, on jugea comme lui; on reconnut que la correction du dessin, le mouvement et l'animation des groupes, la vigueur du coloris et la largeur

de la touche étaient des qualités plus que suffisantes pour compenser cette malheureuse distribution de la lumière, tant critiquée par l'Académie. Le gouvernement de Juillet acheta l'*Athalie* et l'envoya au musée de Nantes, dont elle est l'un des plus précieux ornements.

ATHALIN (Louis-Marie-J.-B., baron), général du génie, né à Colmar en 1784, mort en 1856. Il fit avec distinction les campagnes de l'Empire, reçut le titre de baron après la bataille de Dresde, devint, sous la Restauration, aide de camp du duc d'Orléans, qui lui conserva cet emploi lorsqu'il eut été appelé lui-même au trône, le chargea de diverses missions diplomatiques et le nomma pair de France en 1840. Le général Athalin rentra dans la vie privée après la révolution de Février. Il cultivait le dessin et l'aquarelle avec succès.

ATHALLE adj. (a-ta-le — du gr. *a* priv.; *thallos*, feuillage). Bot. Se dit des cryptogames dépourvus de fronde ou de *thallus*.

ATHAMANIE, nom d'un des quatorze cantons dont se composait l'ancienne Epire; il était limitrophe de l'Acarnanie, et occupait le versant occidental du Pinde.

ATHAMANTE s. f. (a-ta-man-te — du roi *Athamas*, qui le premier, dit-on, cultiva cette plante, et du gr. *anthos*, fleur; suivant une autre version, parce que cette plante croissait sur le mont *Athamas*, en Thessalie). Bot. Genre de la famille des ombellifères, comprenant une douzaine d'espèces, dont la plupart croissent en Europe ou dans le nord de l'Asie. Ses principales espèces, que Linné avait établies, rentrent aujourd'hui dans plusieurs autres genres.

ATHAMANTIDE s. (a-ta-man-ti-de — de *Athamas*). Temps hér. Descendant d'Athamas.

ATHAMANTINE s. f. (a-ta-man-ti-ne — rad. *athamante*). Chim. Substance cristallisable que l'on trouve dans la racine et dans la graine presque mûre de l'*athamanta oreoselinum*. L'athamantine s'obtient au moyen de l'alcool qui la dissout; elle forme des cristaux fibreux, amiantacés, doués d'un éclat soyeux, insolubles dans l'eau; elle exhale une odeur de graisse rance, une saveur amère et âcre; son point de fusion se trouve compris entre 60° et 80°; elle ne se volatilise pas sans altération; soumise à la distillation sèche, elle donne, entre autres produits, de l'acide valérique.

ATHAMANTOÏDE adj. (a-ta-man-to-i-de — du fr. *athamante*, et du gr. *eidos*, aspect). Bot. Qui ressemble à l'athamante.

ATHAMAS, roi d'Orchomène en Béotie. Junon lui donna d'abord pour épouse Néphélé, déesse des nuages, dont il eut deux enfants, Phryxus et Hellé. Blessée de ce qu'Athamas lui préférait une simple mortelle, Ino, fille de Cadmus, Néphélé remonta au ciel en vouant au malheur son époux et ses enfants. Bientôt Ino donna le jour à Léarque et à Mélicerte, et, comme elle haïssait les enfants de Néphélé, elle résolut de les faire périr. Dans ce but, elle persuada aux femmes du pays de torréfier les grains destinés aux semailles; la terre ne produisit point ses fruits ordinaires, et l'on éprouva tous les maux de la famine. Comme elle l'avait bien prévu, Athamas envoya consulter l'oracle de Delphes; elle gagna les envoyés, qui, à leur retour, assurèrent que le dieu avait ordonné de sacrifier Phryxus. Ce sacrifice allait s'accomplir; mais Néphélé fit enlever Phryxus et Hellé par le bélier à la toison d'or; le premier fut ainsi transporté en Colchide, mais Hellé se noya dans la mer qui prit de là le nom d'Hellespont. Ensuite, Junon, qui détestait Ino, seconde femme d'Athamas, frappa ce prince d'une démence furieuse; dans un de ses accès il tua son propre fils, Léarque, qu'il prenait pour une bête féroce. Ino, dans son désespoir, jeta Mélicerte dans une chaudière d'eau bouillante, et se précipita dans la mer entre Mégare et Corinthe. Athamas fut obligé de quitter son royaume après le meurtre de son fils. Il s'établit dans un lieu où il rencontra des loups qui s'enfuirent à son approche, abandonnant des quartiers de brebis dont il put faire sa nourriture. Là, il épousa encore Thémisto, qui lui donna de nouveaux enfants. Mais ayant appris qu'Ino vivait encore, il la fit chercher et la cacha dans son palais. Thémisto en ayant eu connaissance résolut de se venger en tuant de sa main, pendant la nuit, les enfants qu'Athamas avait eus d'Ino, outre Léarque et Mélicerte. Elle ordonna à une de ses esclaves de recouvrir d'une étoffe blanche ses propres enfants, et de placer une étoffe noire sur ceux d'Ino. Cette esclave, sans que Thémisto le sût, était Ino elle-même; elle fit le contraire de ce qui lui était commandé, et Thémisto tua ses enfants en croyant tuer ceux de sa rivale; puis quand elle vit ce qu'elle avait fait, elle se tua elle-même.

ATHAME s. f. (a-ta-me). Bot. Section de plantes du genre carline, de la famille des composées.

ATHA-MELIK (Djowaïni), surnommé Ala Eddin, homme d'Etat et historien persan, qui vécut au XIIIe siècle et s'acquit une grande réputation. Son père, Boha Eddin Mohammed, avait servi le sultan Djelat Eddin, jusqu'à l'invasion des Mongols. De bonne heure, Atha-Melik s'adonna aux études sérieuses, qu'il regretta plus tard au milieu de sa vie politique. Grâce à la position de son père, il obtint la faveur des nouveaux conquérants, et accompagna Arghoun dans son voyage en Tartarie. Cette circonstance lui permit de recueillir de précieux renseignements historiques et géographiques sur ce pays, et il fut même invité à écrire l'histoire du règne de Mangou Khan, qui l'appela à sa cour. Il accompagna également Houlagou dans son expédition contre les Ismaentes. Après la prise d'Alamut, Houlagou abandonna à Atha-Melik la précieuse collection de livres de cette ville. Il assista aussi à l'expédition d'Houlagou Khan contre le calife Elmostassem Billah, et fut nommé gouverneur de la ville de Bagdad, avec son frère Schems Eddin pour vizir. Ces hautes fonctions lui firent de nombreux ennemis, contre les cabales desquels il eut beaucoup à lutter. Atha-Melik tâcha de rendre à Bagdad ce que les Mongols lui avaient enlevé. Il fit creuser des canaux, construisit des mosquées et d'autres établissements religieux. Mais les calomnies des envieux triomphèrent, Atha-Melik tomba dans la disgrâce d'Abaka Khan, et se vit dépouiller de son commandement et charger de chaînes. Le fils d'Abaka Khan rendit la liberté à Atha-Melik, ainsi que son ancienne position. Bientôt de nouveaux malheurs l'éprouvèrent encore, et déterminèrent en lui une grave maladie, à laquelle il succomba. Son grand ouvrage historique, auquel il doit en partie sa réputation littéraire, porte le nom de *Tarikhi Djihankuchaï*, ou Histoire de la conquête du monde. Il contient, entre autres choses, le recueil de Djenguiz Khan, la vie d'Oktaï et de Koiuk, l'expédition de Touchi et de Djaghataï, l'histoire des princes de Kharesm et de plusieurs gouverneurs mongols du Korassan et du Mazenderan, l'avénement au trône de Mangou Khan, l'expédition d'Houlagou. Cette histoire jouit d'une grande autorité, et on en trouve de nombreux passages, cités textuellement, dans les ouvrages de Barhebrœus, Mirkhoud, Nikbi ben Masoud, Rechid Eddin, etc. Il a écrit en outre un livre intitulé *Tesliyet el ikhouan*, les Consolations des frères.

ATHANAGI. V. Atanagi.

ATHANAGIA ou **ATHANASIA**, ville de l'ancienne Espagne, dans la Taraconaise, chez les Ilergètes, au N. de l'Ebre. Scipion s'empara de cette place. C'est aujourd'hui le bourg d'*Agramunt*.

ATHANAGILDE, roi des Visigoths d'Espagne, monta sur le trône en 554 et mourut en 567. Il réclama les secours de Justinien pour résister à son compétiteur Agila, qui fut tué par ses propres soldats. Athanagilde était père de Galsuinthe, femme de Chilpéric, roi de Soissons, et de Brunehaut, femme de Sigebert, roi d'Austrasie.

ATHANARIC, roi des Goths de la Thrace, vers le milieu du IVe siècle de notre ère. Il soutint la révolte de Procope contre l'empereur Valens. Ce dernier, après avoir vaincu son ennemi, se tourna contre les Goths. Athanaric fut vaincu après avoir résisté trois ans, et subit des conditions humiliantes (369). Il ne prit point part à l'envahissement des provinces romaines par ses propres sujets lors de l'invasion des Huns, et il se forma un établissement dans les montagnes de la Dacie. Cependant il abandonna sa retraite, franchit le Danube vers 380, et fut de nouveau reconnu roi par les guerriers goths. Mais, au lieu de les mener contre les Romains, il se retira seul à Constantinople, où Théodose l'accueillit d'une manière brillante, et où il mourut peu de temps après.

ATHANASE s. m. (a-ta-na-ze — du gr. *athanasia*, immortalité). Crust. Genre de crustacés décapodes macroures, voisin des salicoques, dont la seule espèce connue habite nos côtes et ressemble à un homard.

ATHANASE (Saint), illustre Père de l'Eglise, né à Alexandrie vers l'an 296, mort le 2 mai 373. Ruffin, qui écrivait un siècle après la mort du grand docteur, rapporte sur son enfance une anecdote que nous résumerons ici, mais qui est généralement regardée comme apocryphe.

Saint Alexandre, patriarche d'Alexandrie, aperçut un jour, de sa fenêtre, des enfants rassemblés sur le bord de la mer, et dont les jeux ressemblaient à des parodies des cérémonies chrétiennes. Il les fit venir devant lui, et il apprit d'eux qu'Athanase, chef de la petite troupe, avait joué le rôle d'évêque, et qu'en cette qualité il avait baptisé ceux d'entre eux qui n'avaient pas reçu ce sacrement. Saint Alexandre, après une information minutieuse, constata que l'évêque-enfant avait exactement observé tout ce qui se pratique dans l'administration du baptême. Il défendit de rebaptiser les enfants, et se borna à compléter la cérémonie par les rites que doivent seuls observer les personnes consacrées.

Il est inutile de répéter que nous ne garantissons nullement cette histoire.

Quoi qu'il en soit, nous savons, par saint Grégoire de Nazianze, qu'Athanase n'étudia que fort peu de temps les lettres profanes, et qu'il s'appliqua très-jeune à de sérieuses et profondes méditations sur les Ecritures. Il devint secrétaire de saint Alexandre, et bientôt son guide et son conseiller, puis il le suivit au concile de Nicée, où, malgré sa jeunesse et quoiqu'il ne fût encore que diacre, il étonna les Pères par ses talents dans les discussions théologiques et sa connaissance profonde des Ecritures. Six mois après la tenue du concile, saint Alexandre le désigna, en mourant, pour son successeur. Malgré l'opposition violente des disciples d'Arius, les suffrages du clergé et du peuple ratifièrent le choix du pontife. Dès ce moment, comme un soldat toujours sur la brèche, Athanase combattit au premier rang des défenseurs de la foi orthodoxe. Tant qu'il vécut, il déploya le courage du héros le plus intrépide et l'habileté du capitaine le plus expérimenté, à défendre le catholicisme, dont l'hérésie avait si fort ébranlé les fondements. Quelque opinion qu'on professe sur le fond des questions, on n'en doit pas moins admirer la constance de ce mâle soldat, qui ne connut jamais le repos, et qui, des quarante-six ans de son épiscopat, en passa vingt en exil et le reste en combats incessants contre les ariens; ceux-ci, de leur côté, le poursuivirent d'une haine implacable, et, pendant près d'un demi-siècle, firent de sa perte le but de tous leurs efforts. A peine était-il parvenu au siége patriarcal, que ses ennemis se hâtèrent de mettre tout en œuvre pour le perdre auprès de l'empereur. S'il faut en croire les écrivains ecclésiastiques, ils le poursuivirent d'accusations aussi odieuses qu'absurdes, dont Constantin reconnut lui-même la fausseté. Néanmoins, telle était la puissance de la faction arienne, que ce prince n'osa pas absoudre Athanase. Celui-ci fut cité au concile de Tyr, et, quelque temps après, il dut comparaître à celui de Jérusalem. Là, en présence de ses juges ou plutôt de ses persécuteurs, il dévoila leurs intrigues et confondit leurs calomnies. Ils l'avaient cité comme un accusé, il se présentait en accusateur, et sa parole énergique dénonçait au monde romain les trames criminelles d'un parti dans lequel était engagé presque tout l'épiscopat de l'Orient. On conçoit combien une conduite si hardie dut soulever de colères au sein du concile. En un instant, tous les Pères se levèrent contre Athanase, et le commissaire impérial eut besoin de toute sa fermeté pour l'arracher à leur fureur. L'intrépide patriarche fut déposé, mais il n'accepta pas la sentence portée contre lui; il continua d'exercer les fonctions épiscopales et refusa toujours d'admettre Arius dans sa communion.

Exilé à Trèves, il fut rappelé sous Constance, et sa rentrée dans Alexandrie sembla renouveler ces triomphes que Rome décernait autrefois à ses généraux vainqueurs. Effrayés de tant de popularité, les ariens recommencèrent la lutte avec une nouvelle violence. Ils condamnèrent Athanase dans leurs conciles, tandis que les catholiques, dans ceux de Rome et de Sardique, le déclaraient innocent. Mais Constance s'était voué entièrement à la défense de l'arianisme, il donna l'ordre de chasser de son siége le patriarche d'Alexandrie, et cet ordre fut exécuté avec une impitoyable rigueur.

Sentant qu'il ne pouvait tenir tête à l'orage, Athanase avait réussi à échapper aux soldats chargés de s'emparer de sa personne, et s'était enfui dans les contrées désolées de la Thébaïde. Alors sa tête fut mise à prix; on demanda le lieu de sa retraite aux cénobites qui peuplaient ces solitudes, et un grand nombre subirent la mort pour n'avoir pas voulu le révéler. L'illustre fugitif, voyant qu'il était pour ses hôtes un sujet de persécution, s'enfonça encore plus avant dans le désert et ne s'arrêta qu'après avoir laissé bien loin derrière lui les derniers anachorètes. Ce fut dans ces lieux impénétrables, où il n'avait pour subsister que le peu d'aliments apportés de temps en temps par un serviteur dévoué, qu'il composa un grand nombre de ses écrits. C'est de là que, réduit à ne plus trouver d'asile sur la terre habitée, il lutta avec une suprême énergie, tantôt ranimant la foi des siens, tantôt jetant le trouble et l'alarme parmi ses ennemis. Les ariens avaient bien deviné la puissance de cette âme indomptable; ils sentaient qu'Athanase devait les vaincre, s'ils ne parvenaient à se défaire de lui ou à le rendre impuissant.

A la mort de Constance, le vénérable patriarche revint à Alexandrie, et s'y vit accueilli, comme la première fois, au milieu d'ardents transports d'allégresse. Son premier soin fut d'apaiser une sédition et de faire tous ses efforts pour ramener la paix dans l'Eglise. Il donna le premier l'exemple de l'oubli des injures et de la mansuétude, et ne s'occupa plus qu'à faire disparaître les traces des dernières dissensions.

Mais Julien ne devait pas le laisser en repos. Cet empereur, au moment même où il voulait relever le paganisme, voyait avec peine Athanase ardent à en détruire les derniers restes. Il écrivit aux Alexandrins, puis au gouverneur de l'Egypte, pour le faire chasser de son siége. « J'apprends, disait-il, qu'Athanase, avec son audace ordinaire, s'est mis en possession de ce qu'il appelle le trône épiscopal. Le scélérat, il ose, sous mon règne, conférer le baptême à des femmes grecques d'une naissance illustre. Lui, un petit homme de rien, il se fait gloire de braver la mort. » Le patriarche fut obligé de regagner la Thébaïde. Rappelé sous Jovien, exilé de nouveau par Valens. il lui fallut, cette fois, se dérober à l'empressement des Alexandrins, qui voulaient le retenir malgré lui, et se cacher quelque temps dans le sépulcre de son père. Au bout de quatre mois, Valens, craignant une sédition, le rappela et le laissa, jusqu'à sa mort, gouverner en paix son diocèse.

Nul ne nous semble avoir mieux résumé que La Bletterie le génie et le caractère de cet homme extraordinaire. « Athanase, dit-il, était le plus grand homme de son siècle, et peut-être, qu'à tout prendre, l'Eglise n'en a jamais eu de plus grand. Il avait l'esprit juste, vif et pénétrant; le cœur généreux et désintéressé; un courage de sang-froid, et, pour ainsi dire, un héroïsme uni, toujours égal, sans impétuosité ni saillies; une foi vive, une charité sans bornes, une humilité profonde; un christianisme mâle, simple et noble comme l'Evangile; une éloquence naturelle, semée de traits perçants, forte de choses, allant droit au but, et d'une précision rare parmi les Grecs de ce temps-là... Une longue expérience l'avait rompu aux affaires: l'adversité lui avait donné un coup d'œil admirable pour apercevoir des ressources, même humaines, quand tout paraissait désespéré. Personne ne discerna mieux que lui les moments de se produire et de se cacher, ceux de la parole ou du silence, de l'action ou du repos. Il sut fixer l'inconstance du peuple, trouver une nouvelle patrie dans les lieux de son exil, entretenir des correspondances, se ménager des protections, lier entre eux les orthodoxes, encourager les plus timides, d'un faible ami ne se faire jamais un ennemi, excuser les faiblesses avec une charité et une bonté d'âme qui font sentir que, s'il condamnait les voies de rigueur en matière de religion, c'était moins par intérêt que par principe et par caractère. » On peut ajouter que, par la grandeur du rôle qu'il a joué, par l'importance doctrinale des questions débattues, Athanase a exercé une véritable papauté dans l'Eglise d'Orient.

Tous les écrits d'Athanase se rapportent à l'unique but de toute sa vie, la défense du catholicisme contre les ariens. Trois ouvrages: l'*Exposition de la foi;* un beau *commentaire* sur ce texte: « *Personne ne connaît qui est le Fils que le Père, ni quel est le Père que le Fils;* » *une Lettre aux évêques orthodoxes*, sont particulièrement destinés à exposer le dogme de la consubstantialité du Verbe. D'autres peuvent être considérés comme une introduction historique à un traité de l'arianisme, ayant pour but de réfuter cette hérésie au moyen d'arguments théologiques; tels sont: l'*Apologie contre les ariens*, où, après avoir raconté les persécutions que ces hérétiques ont fait subir aux catholiques en général et à lui en particulier, il fait l'histoire de leur parti jusqu'après le concile de Nicée; et un *Premier discours contre les ariens*, où il dévoile leurs fourberies et leurs intrigues.

Son *Apologie* à l'empereur Constance, destinée à le disculper devant ce prince des accusations portées contre lui, et principalement de celle d'avoir entretenu des relations avec le rebelle Magnence, est un modèle de convenance et d'éloquente simplicité.

Les ouvrages dont nous venons de parler ne font qu'une partie de ses œuvres, que l'on peut diviser en écrits de controverse, philosophiques et moraux. La plus ancienne édition que nous en ayons est celle de Vicence, en 1482, en latin seulement. La meilleure est celle de D. Montfaucon, 1698, Paris, 3 vol. in-fol., reliés en deux; le second vol. de la *Collectio nova Patrum* peut être regardé comme un supplément à l'édition précédente, parce qu'il est composé, en grande partie, d'écrits généralement attribués au saint docteur.

ATHANASE, évêque de Naples en 877, mort en 900. Il détrôna son frère Sergius, duc de Naples, et se fit proclamer à sa place. Excommunié par le saint-siége, il se ligua avec les Sarrasins et partagea leurs déprédations.

ATHANASE (Pierre), le rhéteur, né dans l'île de Chypre à la fin du XVIe siècle, mort à Paris en 1663. Il vint à Paris vers 1638, retourna ensuite en Orient, chargé par la régente de travailler à l'extinction du schisme, et s'acquitta avec zèle de sa mission. Il était de retour en France en 1654. On connaît de lui les ouvrages suivants: *Opuscula philosophica* (1639); *Aristoteles propriam de animæ immortalitate mentem explicans...; Epistola de unione ecclesiarum*, etc.

ATHANASIE s. f. (a-ta-na-zî — du gr. *athanasia*, immortalité). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, tribu des sénécionidées, renfermant une trentaine d'espèces, qui sont de petits arbrisseaux originaires du Cap de Bonne-Espérance.

ATHANASIÉ, ÉE adj. (a-ta-na-zi-é — rad. *athanasie*). Bot. Qui ressemble à l'athanasie. ‖ s. f. pl. Division de la sous-tribu des anthémidées, dans la famille des composées, ayant pour type le genre athanasie.

ATHANASIO (don Pedro), peintre espagnol, né à Grenade en 1638, mort dans la même ville en 1688. Il eut pour maître Al. Cano, mais il se forma principalement par l'étude des œuvres de Pedro de Moya et de Van Dyck. Ce fut un grand coloriste, au dire de Palomino Velasco, mais il péchait par le dessin. Parmi les ouvrages qu'il a laissés dans sa ville natale, on cite une *Conception de la Vierge*, dans le cloître de N.-D.-de-Grâce.

ATHANASIOÏDES s. f. pl. (a-ta-na-zi-o-i-de — du fr. *athanasie*, et du gr. *eidos*, forme, ressemblance). Bot. Section de plantes du genre morysie, voisin des athanasies.

ATHANATES s. m. pl. (a-ta-na-te — du gr. *athanatoi*, immortels). Hist. Corps d'élite de dix mille soldats perses appelés *immortels*,

parce que ce corps devait toujours être au complet et qu'on remplaçait sur-le-champ ceux qui mouraient.

ATHANOR s. m. (a-ta-nor — du gr. *a* priv.; *thanatos*, mort). Anc. chim. Sorte de fourneau dans lequel le charbon, tombant de lui-même à mesure qu'il se consumait entretenait très-longtemps un feu doux : *L'*ATHANOR, *qui ne servait que dans les longues opérations alchimiques, n'existe plus dans les laboratoires actuels.* (Fourcroy.)

ATHAPESCOW V. ATHABASCA.

ATHAR-ANNABI, pierre qui porte l'empreinte du pied de Mahomet.

ATHARED, dieu des arts et des sciences, dans la mythologie orientale.

ATHARRHABIS V. ATHRIBIS.

ATHARVAVÉDA. L'*Atharvavéda* ou *Atharvan-Véda* est un des quatre *Védas*, et il est généralement considéré comme le plus moderne. Cette opinion a été soutenue par la majorité des savants et parfaitement prouvée par les doctes travaux de Wilkins, William Jones, Colebrooke, Roth, Weber, etc. Ainsi, par exemple, l'*Atharvavéda* a été évidemment composé dans l'Inde orientale, c'est-à-dire lors de l'invasion des Aryas, puisqu'il y est fait mention des vallées gangétiques et de l'institution des castes brahmaniques, dont il n'est pas parlé dans les autres Védas, et qui date seulement d'après la conquête. Une étude attentive du style dans lequel l'Atharvavéda est écrit, dit M. Barthélemy Saint-Hilaire, donne le même résultat. Par ses formes grammaticales, par ses procédés, par sa couleur et sa marche habituelle, ce style est évidemment d'une date assez récente, si on le compare à celui du Rig-Véda, par exemple. Ceci n'empêche pas d'ailleurs que l'Atharvavéda ne renferme, à côté de morceaux qui sont en général peu anciens, d'autres morceaux non moins vieux que ceux du Rig-Véda lui-même et qui méritent tout autant d'intérêt sous le rapport de la langue et des idées.

Nous ne pouvons mieux faire, pour donner à nos lecteurs une idée exacte de ce *Véda*, que de citer ce qu'en dit M. Barthélemy Saint-Hilaire dans son excellente étude sur la littérature védique. « L'Atharvavéda, dit-il, n'est jamais employé dans le sacrifice; il n'a pas sa place dans le rituel ni dans les cérémonies canoniques; on ne le récite pas au moment des prières comme le *Ritch;* on ne le chante pas comme le *Sâman;* on ne le lit point comme le *Yadjour*, en célébrant les rites officiels. Presque uniquement rempli d'incantations, d'exorcismes, d'imprécations homicides, c'est en quelque sorte un Véda domestique, dont l'usage tout personnel peut éviter des maux ou assurer des biens à ceux qui admettent son efficacité. Les prières de l'Atharvavéda ont ce caractère particulier, qu'elles sont moins un hommage aux divinités qu'elles invoquent, qu'une requête présentée à leur puissance pour quelque intérêt purement individuel. Elles renferment beaucoup de formules de conjurations, et l'on pourrait dire d'exorcismes, pour détourner les malheurs qu'on redoute, détruire les ennemis que l'on craint, obtenir l'accomplissement des souhaits qu'on a conçus. Mais, tout utiles que peuvent être ces formules, selon les croyances vulgaires, elles sont assez peu dignes de respect et de vénération. Si dans le Rig-Véda, comme l'a très-bien démontré M. Albrecht Weber, les *richis* s'inspirent de la nature et de ses grands spectacles, dans l'Atharvavéda il n'y a pas d'autre inspiration que celle de la peur la plus superstitieuse. Evidemment l'esprit humain ne débute pas par ces faiblesses et ces lâchetés; il n'en est capable qu'après une longue et profonde corruption. De là vient qu'une bonne partie des hymnes qui forment le dixième et dernier *mandala* du *Rig-Véda*, se trouvent reproduits dans l'Atharvavéda. Quoi qu'il en puisse être de la date de l'Atharvavéda, il est en général moins vénéré dans l'Inde, quoiqu'il soit peut-être plus employé que les trois autres. La superstition s'en est fait un instrument pour satisfaire les passions mauvaises de l'homme. Les autres Védas ne peuvent guère servir qu'à une foi sincère, et ils supposent même une piété assez éclairée. Il faut ajouter que l'Atharvavéda ou *Atharvana* porte un nom individuel, puisque *Atharvan* en est supposé l'un des auteurs, tandis que les autres Védas ne tirent leur nom que de l'usage sacré auquel on les applique. L'Atharvavéda, dans le nom même qu'il conserve, trahit l'origine tout humaine dont il est sorti. Selon toute apparence d'ailleurs, ce nom est antérieur au temps que la tradition assigne à l'arrangement du *Vyâsa*, et il est aussi, par conséquent, antérieur au bouddhisme. »

Nous allons maintenant indiquer brièvement à nos lecteurs, d'après M. Barthélemy Saint-Hilaire et les sources sérieuses auxquelles il a puisé, la division et le contenu de l'Atharvavéda. Nous n'expliquerons pas, ou du moins nous expliquerons très-succinctement ici, les termes techniques dont nous nous servirons; afin de ne pas faire double emploi, nous renvoyons à l'article spécial consacré à chacun d'eux et particulièrement au mot *Véda*. L'Atharvavéda est partagé en vingt livres ou *kândas* et en trente-huit *prapâthakas* ou chapitres, entre lesquels se répartissent 760 hymnes ou soûktas, et le nombre des *ritchas* ou distiques est de 6,015. Une autre division partage l'Atharvavéda en *anouvâkas* ou chapitres, au nombre de 90. La recension que nous possédons actuellement est probablement celle de l'école *Paippalâda*. Mais l'Atharvavéda n'a pas en général fourni matière à autant de travaux que les trois autres; on ne cite guère que le commentaire de *Sâyana*, qui est du XIVe siècle de notre ère. La *Samhita* ou collection de l'Atharvavéda, après celle du *Sâman*, après celle du *Yadjour*, a emprunté beaucoup au *Rig-Véda*, c'est-à-dire le tiers à peu près de tout ce qu'elle contient. Les hymnes sont complets comme ceux du Ritch, et le plagiat y est par suite plus évident encore que dans les vers détachés du *Sâman* et de la *Vâdjasaneyi*. Elle renferme, du reste, plus de morceaux originaux que cette dernière, bien qu'elle lui fasse aussi des emprunts; et M. Rudolph Roth a dit avec raison que l'Atharvavéda était, avec le Ritch, celui des Védas qui nous fournirait le plus de documents sur la religion de ces temps primitifs. A côté des vers, on trouve aussi, dans l'Atharvavéda, quelques morceaux en prose, comme dans la Samhitâ du Yadjour-Véda-blanc.

Le *Brahmana*, ou collection annexe de l'Atharvavéda, se nomme *Gôpatha*, c'est-à-dire le *Chemin des vaches;* il est encore peu connu. Dans la plupart des manuscrits, il est divisé en deux parties, subdivisées elles-mêmes chacune en cinq *prapâthakas* ou chapitres.

A l'Atharvavéda se rattachent encore cinquante-deux *Oupanishads*, espèces de commentaires au premier degré qui accompagnent également, en proportion variable, les trois autres Védas. M. Weber en compte soixante-douze au lieu de cinquante-deux. La plupart des Oupanishads de l'Atharvavéda sont en vers et leur étendue varie beaucoup; en général, elles ne sont pas aussi développées que celles des autres Védas. Ce qui donne à quelques-unes une grande importance, c'est qu'elles ont été tout particulièrement adoptées par l'école *Védantà*, et qu'elles sont le fondement de toute sa théologie. Or, c'est la seule théologie orthodoxe, dans le monde brahmanique, où elle jouit d'une autorité souveraine. Les *Oupanishads* de l'Atharvavéda, soit à ce titre, soit à d'autres encore, ont été recueillies et classées dans un ordre qu'on peut appeler canonique. Les quinze premières, d'après Colebrooke, sont celles que reconnaissent et qu'ont admises les *Saounakiyas*, c'est-à-dire l'une des écoles principales qui se sont occupées de la recension de l'Atharvavéda. Les trente-sept autres ont été consacrées par plusieurs écoles moins célèbres, et elles ont été adoptées par l'école des *paippalâdis* ou disciples de Pippalâda.

Terminons en signalant la publication de l'Atharvavéda, faite en 1815, à Berlin, par deux savants sanscritistes, MM. Roth et Whiteney.

ATHBOY, petite ville d'Irlande, comté de East Meath, à 44 kilom. N.-O. de Dublin; 4,500 hab. Tribunal de première instance, collége, hospices.

ATHÉAS ou **ATÉAS**, roi de quelques peuplades scythes, dans le IVe siècle av. J.-C. Philippe de Macédoine, qu'il avait offensé, lui fit la guerre et remporta sur lui une grande victoire. Quoique âgé de quatre-vingt-dix ans, Athéas combattit valeureusement et se fit tuer dans l'action. C'est ce personnage qui, ayant fait prisonnier un célèbre joueur de flûte grec, le fit jouer devant lui. L'artiste se surpassa. Mais après l'avoir entendu, le belliqueux barbare dit avec dédain qu'il préférait le hennissement de son cheval.

ATHÉCIE s. f. (a-té-sî — du gr. *a* priv.; *thêkê*, boîte). Bot. Genre douteux, fondé seulement sur un fruit, et qui n'a pu être classé dans l'ordre des familles naturelles.

ATHÉE s. (a-té — du gr. *a* priv.; *theos*, dieu). Celui, celle qui ne reconnaît point de Dieu, qui nie l'existence de Dieu : *Passer pour un* ATHÉE. *L'aphorisme favori des* ATHÉES *est : Dieu n'a pas fait l'homme, c'est l'homme qui a fait Dieu. Sylvain Maréchal a composé un dictionnaire des* ATHÉES, *dans lequel il a fait entrer Jésus-Christ. Montaigne entreprend les* ATHÉES, *particulièrement dans l'*Apologie de Raimond Sebond. (Pasc.) *Athènes, la plus polie et la plus savante des villes grecques, prenait pour* ATHÉES *ceux qui parlaient de choses intellectuelles.* (Boss.) *Dans les premiers siècles, des* ATHÉES *devenaient chrétiens; maintenant les chrétiens deviennent* ATHÉES. (Bourdal.) *Il y a eu beaucoup d'*ATHÉES *chez les chrétiens; il y en a aujourd'hui beaucoup moins.* (Volt.) *L'*ATHÉE, *fourbe, ingrat, calomniateur, brigand, sanguinaire, raisonne et agit conséquemment, s'il est sûr de l'impunité de la part des hommes.* (Volt.) *Aristophane fut le premier qui accoutuma les Athéniens à regarder Socrate comme un* ATHÉE. (Volt.) *On demande si un peuple d'*ATHÉES *peut subsister; il me semble qu'il faut distinguer entre le peuple proprement dit et une société de philosophes au-dessus du peuple.* (Volt.) *Le spectacle de la nature, si vivant, si animé pour ceux qui reconnaissent un Dieu, est mort aux yeux de l'*ATHÉE. (J.-J. Rouss.) *Dans cette grande harmonie des êtres où tout parle de Dieu d'une voix si douce, l'*ATHÉE *n'aperçoit qu'un silence éternel.* (J.-J. Rouss.) *Dieu explique le monde, et le monde le prouve; mais l'*ATHÉE *nie Dieu en sa présence.* (Rivarol.) *La vie de l'*ATHÉE *est un effrayant éclair qui ne sert qu'à découvrir un abîme.* (Chateaub.) *Lucrèce, comme tous les* ATHÉES *fameux, naquit dans un siècle d'orages et de malheurs.* (De Fontanes.) *L'*ATHÉE *se fait gloire de se roidir contre la croyance du monde entier.* (Frayss.) *Les* ATHÉES *n'ont pas la triste consolation d'avoir pu découvrir un seul peuple assez dénaturé pour être sans Dieu.* (Frayss.) *L'*ATHÉE *se fait peur à lui-même; il cherche à se rassurer contre les clameurs d'une conscience agitée.* (Frayss.) *Un déiste est un homme qui, dans sa courte vie, n'a pas eu le temps de devenir* ATHÉE. (De Bonald.) *Il est des* ATHÉES *bienfaisants et des dévots égoïstes.* (J. Droz.) *L'*ATHÉE *est celui qui nie la sanction religieuse, le lien des actions d'une vie à une autre.* (Colins.) *Les* ATHÉES *ont de meilleures raisons de craindre Dieu que de croire en lui.* (Petit-Senn.) *Suivant Grotius et suivant Leibnitz, la notion du droit peut se passer de la notion théologique, et s'obtenir même chez un* ATHÉE. (Lerminier.) *Le fameux cardinal Dubois disait qu'il défiait tous les cardinaux ensemble d'être plus* ATHÉES *que lui.* (Sallentin.) *Nul esprit qui admet un ordre universel ne peut se déclarer* ATHÉE *sans se contredire.* (C. Dollfus.) *Il y a des* ATHÉES, *il y en a eu dans tous les siècles, il y en aura toujours, parce que le mal met dans les cœurs pervers l'incrédulité radicale et la négation absolue.* (Gratry.) *L'*ATHÉE *parfait est celui qui n'a ni pensée ni souci d'autre chose que du fini.* (Bersot.)

Le cœur qui n'aima point fut le premier *athée*.
VOLTAIRE.

— Par ext. Qui ne croit pas ou ne s'affectionne pas à une chose que les circonstances précisent : *Les fonctionnaires, à d'honorables exceptions près, sont devenus de véritables* ATHÉES *politiques : ils ne croient à rien qu'à leur traitement.* (Journ.) *La fortune est une divinité qui ne connut jamais d'*ATHÉES. (S. Dubay.) *Godeau, évêque de Vence, doutait qu'on pût faire un sonnet passable : il était* ATHÉE *en sonnet.* (Asselineau.)

La mère est ici-bas le seul Dieu sans *athée*.
LEGOUVÉ.

— Adjectiv. Qui ne croit pas à l'existence de Dieu : *Philosophe* ATHÉE. *Le courtisan dévot est celui qui, sous un roi* ATHÉE, *serait* ATHÉE. (La Bruy.) *Un prince* ATHÉE *pourrait être le fléau du genre humain.* (Volt.) *Je ne voudrais pas avoir affaire à un prince* ATHÉE *qui trouverait son intérêt à me faire piler dans un mortier : je suis bien sûr que je serais pilé.* (Volt.) ‖ Qui tend implicitement ou explicitement à la négation de Dieu : *Proposition* ATHÉE. ‖ Qui ne tient pas compte de l'existence de Dieu : *Il y a des gens qui soutiennent que la loi doit être* ATHÉE. (T. Delord.) *On a dit que l'Etat était* ATHÉE!... *Non, l'Etat n'est pas* ATHÉE!... *l'Etat est laïque.* (Guizot.) *Une loi qui nie la morale est une loi* ATHÉE, *une loi qui se joue de la foi donnée et reçue est le renversement de la société.* (Royer-Collard.)

— **Antonymes**. Déiste, théiste.

— **Anecdotes**. Le philosophe *athée* Diagoras, arrivant un jour dans une auberge de l'Attique, l'hôte refusa de lui préparer à dîner sous prétexte qu'il manquait de bois. Diagoras saisissant une hache, brisa une vieille statue d'Hercule en disant : « Tiens, fais bouillir mes lentilles; ce sera le dernier de tes travaux. »

Le grand Frédéric se glorifiait un jour, devant une société de gens de lettres, d'être *athée;* et comme Arnaud Baculard combattait vivement cette opinion : « Comment, répliqua le monarque, vous tenez encore à ces vieilleries? — Oui, sire, répondit hardiment Arnaud, j'ai besoin de croire qu'il est un être au-dessus des rois. »

Laplace avait présenté à Napoléon Ier son grand ouvrage, la *Mécanique céleste*. A quelque temps de là, l'empereur, félicitant l'illustre astronome, lui fit remarquer que le nom de Dieu ne figurait pas une seule fois dans son ouvrage. « Sire, répondit le savant, je n'ai pas eu besoin de recourir à cette hypothèse pour ma démonstration. » Un *athée* n'aurait pas mieux répondu.

On rapporte que Vanini, condamné à être brûlé vif comme *athée*, et déjà monté sur le bûcher, saisit un fétu de paille qu'il montra à la foule en s'écriant : « Voilà qui prouve l'existence de Dieu. » — J.-J. Rousseau se servit un jour de la même démonstration. Il était au château de Mme d'Epinay; comme il rentrait au salon, les mains pleines d'épis qu'il avait ramassés dans les champs, toute la compagnie lui demanda ironiquement ce qu'il rapportait là de si précieux. « Mesdames, répondit-il gravement, ce sont autant de preuves de l'existence de Dieu. »

Un jour, un petit maître se présenta devant le savant père Oudin, et lui dit d'un air dégagé et sur un ton de confiance : « Mon père, je vous sais du mérite, et je ne serais pas fâché d'entrer en discussion avec vous sur ce que vous appelez votre religion. — Monsieur, répondit le religieux, je vous avoue franchement que j'ai toujours évité les discussions de ce genre. — Je ne vous dissimulerai point, reprit le jeune fat, que je suis *athée*. » A ces mots, le P. Oudin considère son interlocuteur d'un air surpris et l'examine de la tête aux pieds. « J'avais souvent, dit-il, entendu parler de l'*athée;* mais j'ignorais comment était fait cet animal, et puisqu'il se présente une occasion de le connaître, trouvez bon que j'en profite. » Il est inutile de dire de quel côté furent les rieurs.

Le P. Lacordaire, étant en voyage, se trouva un jour assis, à table d'hôte, auprès d'un commis voyageur qui faisait l'esprit fort. Après avoir discuté longuement contre l'existence de Dieu, il s'adressa au célèbre dominicain : « Monsieur, lui dit-il, c'est à vous de nous éclairer sur cette grave question... Dites-nous, n'est-il pas absurde de croire ce que notre raison ne saurait comprendre? — Nullement, répond le R. P. Lacordaire, je suis d'un avis tout différent. » Puis, pour humilier d'autant plus amèrement la vaniteuse incrédulité de son interlocuteur, le célèbre orateur lui dit : « Comprenez-vous comment il arrive que le feu fait fondre le beurre, tandis qu'il durcit les œufs, deux effets tout contraires sortant d'une même cause? — Non, répond l'*athée;* mais que concluez-vous de là? — C'est que, répliqua le religieux, cela ne vous empêche pas de croire aux omelettes. »

Athées (DICTIONNAIRE DES), publié, en 1800, par Sylvain Maréchal, avec deux *Suppléments*, par Lalande. Ce répertoire est précédé d'un discours préliminaire de 72 pages, consacré à la définition de l'*athée* et à l'explication de l'*athéisme*. « L'athée est l'homme de la nature, philosophe, modeste, tranquille, désintéressé, ne relevant que de sa conscience, sans préjugés, sans croyances religieuses. L'athée n'a pas plus besoin de Dieu que Dieu n'a besoin de lui, et il n'attache pas plus d'importance à savoir s'il y a un Dieu au ciel qu'à savoir s'il y a des animaux dans la lune. Est-il bon fils, bon mari, bon père de famille, bon citoyen, rien ne lui manque, et son intérêt bien entendu consiste dans le meilleur emploi possible du temps, au lieu de passer sa vie dans la crainte de Papa-Dieu. » Telle est, selon l'auteur, la définition de l'athée, définition qui réfute jusqu'à un certain point toutes les accusations accumulées contre l'athéisme, dont les partisans ne sont ni des sybarites, ni des hypocrites, ni des énergumènes, ni des demi-savants orgueilleux, ni des philosophes timorés, ni des physiciens systématiques, ni des oisifs du monde. Ninon de Lenclos avait dit : « Il faut qu'un homme soit bien pauvre en morale, quand il a besoin de la religion pour être honnête homme. » Parodiant ce mot, Sylvain Maréchal conclut ainsi : « Il faut qu'un gouvernement soit bien pauvre en lumière ou en ressources, quand il croit avoir besoin de composer avec les préjugés religieux. » D'après Maréchal, les grands esprits de tous les temps ont été moins timorés; ils ne croyaient que pour la forme à Dieu et à l'immortalité de l'âme, et c'est afin de démontrer leur incrédulité qu'il a entrepris son *Dictionnaire des athées*. A la suite du nom de chaque athée, il cite le passage de ses œuvres, d'après lequel il lui délivre son diplôme d'athéisme. Cette nomenclature est des plus curieuses : tous les philosophes, tous les hommes illustres de tous les pays et de tous les temps, depuis Homère jusqu'à Voltaire et Napoléon, y sont compris. L'idée la plus singulière, c'est d'avoir fait figurer parmi les athées Socrate, Tertullien, saint Augustin, saint Thomas, Bossuet, Fénelon, le grand Arnauld, Pascal, Malebranche, Louis Racine et Bonaparte, qui venait de restaurer le christianisme et de rouvrir les églises. Mais voici qui est plus audacieux encore : Voltaire, son chef de file, avait dit : Frappons plutôt fort que juste; Maréchal exécute fidèlement la consigne; trois athées ferment la marche, qui, certes, ne s'attendaient pas aux honneurs de cette promotion : Moïse, Mahomet et Jésus-Christ lui-même. Pour les catholiques qui croient au mystère de la Trinité, la conséquence rigoureuse aboutirait à cette conclusion originale : Dieu ne croit pas en Dieu, Dieu se nie lui-même, Dieu est athée! Maréchal a trop d'esprit pour le dire, mais il le laisse supposer, attaquant la religion par l'arme la plus terrible, le ridicule.

Par quels procédés est-il arrivé à englober ainsi dans sa liste tous ces prétendus réfractaires de la religion? En choisissant avec habileté, dans leurs paroles ou leurs écrits, une phrase, une ligne, un mot, qui, pris isolément, semblent justifier ses assertions. Donnez-lui une ligne de l'écriture d'un homme, il ne le fera pas pendre, mais il en fera un *athée* digne du fagot. Quelques exemples feront comprendre cet artifice. Pascal est accusé d'athéisme pour avoir écrit : « On ne connaît ni l'existence, ni la nature de Dieu; » Jésus, pour avoir dit à ses disciples : « Prenez, car ceci est mon corps; » le patriarche Jacob, pour avoir cru à une lutte mystérieuse avec Dieu, etc., etc. Quand le paradoxe s'égare à un tel point, ce n'est plus seulement de la subtilité, c'est de la folie. Mais ces antithèses de la raison ne doivent pas étonner de la part de l'homme qui, parodiant la sublime parole du Créateur, écrivait en vers :

L'homme a dit : Faisons Dieu, qu'il soit à notre image;
Dieu fut, et l'ouvrier adora son ouvrage.

Le célèbre Lalande, si la chose est possible, était plus affirmatif encore : « Je me félicite plus de mes progrès en athéisme que de ceux que je puis avoir faits en astronomie... Le spectacle du ciel paraît à tout le monde une preuve de l'existence de Dieu; je le croyais à dix-neuf ans : aujourd'hui, je n'y vois que de la matière et du mouvement. » Plus loin, néan-

moins, il ajoutait : « Mais je dois répéter aussi contre les *athées* ce que j'ai déjà dit plusieurs fois, qu'ils auraient tort de chercher à propager une doctrine qui n'est point à la portée du peuple, et qui ne peut lui être ni agréable ni utile. » Cette restriction n'arrêta pas la foudre impériale. Napoléon, choqué de ces opinions, écrivit à son ministre de l'intérieur une lettre qui fut lue publiquement à l'Institut, dans laquelle il notifiait son mécontentement à Lalande, qui se le tint pour dit, et se montra dès lors plus réservé.

Pour être juste, il faut dire que l'*athée*, tel que le comprenaient Sylvain Maréchal et Lalande, était, sauf la croyance en Dieu, le meilleur chrétien qui pût faire aimer la morale. C'était un chrétien débaptisé, ou plutôt l'Emile de Rousseau, qui n'avait pas encore assisté au lever du soleil. Ils lui accordaient toutes les vertus angéliques, celles même que Jésus-Christ a révélées aux hommes, imitant ce fou qui niait l'existence d'un puits alors qu'accoudé sur la margelle il était occupé à en tirer de l'eau.

Mais si les résultats étaient identiques, le débat se réduisait à une question de mots, la raison substituée à Dieu, et la morale y trouvait son compte. Oui, mais si la philosophie seule est capable de produire des résultats plus grands et plus décisifs que la religion, cette dernière lui est inférieure et devient un pléonasme social. Or, il ne serait pas bon que la multitude fût athée; Lalande avoue lui-même la nécessité de la religion comme frein moral et politique à l'égard des gens simples, et un grave danger était à craindre. Le peuple, qui ne remonte pas aux sources et qui a l'habitude de juger par les paroles du maître, aurait pu prendre à la lettre cette liste d'athées, hypocrites de religion, et considérer comme une imposture dont il faut se défier des croyances répudiées par les plus grands génies. Cette considération est si juste, que M. Charles Pougens, dans son analyse du livre de Maréchal, ainsi que le remarque M. Damiron, n'a pas fait attention que l'auteur ne prétendait pas que la plupart de ceux qu'il range sous sa bannière fussent de véritables athées. Il les citait seulement comme ayant fourni des armes contre eux-mêmes dans des moments où la philosophie avait étouffé, à leur insu, la voix de la superstition. Faute de tenir compte de cette observation, M. Pougens n'a pas vu que Bossuet, Fénelon, Malebranche et Jésus, s'ils étaient entachés d'athéisme, l'étaient sans le savoir, de l'aveu même de Maréchal.

En laissant de côté les exagérations de ce monument élevé à la théosophie, à laquelle la religion est offerte en holocauste, en négligeant les puérilités irrévérencieuses telles que cette remarque : « Les trois fondateurs des trois grandes religions européennes, Moïse, Mahomet et Jésus, sont des enfants illégitimes, » il faut reconnaître qu'avant de poser la première pierre de cet édifice, l'auteur a dû se livrer à un travail préparatoire immense, si l'on considère le nombre, la variété et l'exactitude des citations. Il a voulu, à l'exemple de Dupuis, de Volney et d'Anacharsis Clootz, répéter le cri de guerre du patriarche de Ferney : *Ecrasons l'infâme*. Il croyait, par ce moyen, contribuer au triomphe de la liberté. L'intention était bonne, mais il avait choisi un singulier chemin pour arriver à son but. C'est que l'idée que Maréchal avait prise pour point de départ était fausse : il pensait que le despotisme religieux habitue les esprits à la servitude et facilite l'établissement du despotisme politique, et, d'un principe faux tirant une conséquence logique, il cherchait à détruire la cause pour anéantir l'effet. Le despotisme ne s'appuie que sur la faiblesse de ses victimes; le jour où elles relèvent la tête, la religion est impuissante à le soutenir.

L'enseigne du livre est trompeuse ; à l'exemple de nos bateleurs qui, dans la parade, vous promettent un combat d'ours de Sibérie et ne vous présentent que de pauvres paillasses revêtus de la peau d'un ours qu'ils n'ont pas tué, Maréchal nomme des athées et n'introduit que des chrétiens, qu'il a bénévolement débaptisés lui-même. Quant au style de l'ouvrage, il est loin d'être pur. La diction est trop souvent embarrassée, obscure, ampoulée. En visant à l'effet, l'auteur tombe dans l'emphase. Le dieu du goût a, lui aussi, rencontré son athée. Sylvain Maréchal, mettant en pratique ses théories, et bannissant, avec ses autres préjugés, celui qui consiste à chercher à bien écrire, aurait pu, à ce point de vue, inscrire en tête de ce dictionnaire : « *Par le doyen des athées littéraires.* »

Athée foudroyé (L'), drame espagnol, l'origine de don Juan, versifié par un auteur inconnu, et joué de tradition dans les couvents sous le titre d'*El Ateista fulminado*. Gabriel Tellez, qui a écrit sous le nom de Tirso de Molina, et un siècle après lui, Zamora, traitèrent le même sujet pour le théâtre. Vinrent successivement Molière, Byron, Mozart, artistes de génie qui modelèrent chacun, sur cette argile brûlante, un caractère particulier, tout en maintenant le type général. Ce personnage ne pouvait appartenir aux temps chevaleresques qui ont pris le Cid pour symbole; il est venu beaucoup plus tard; une légende populaire a servi de fondement à la donnée de la pièce primitive.

« Il advint un jour, disent les chroniques de l'Andalousie, qu'un jeune écervelé, don Juan Tenorio, descendant d'une famille noble de Séville, tua d'un coup d'épée le vénérable commandeur Ulloa, dont il avait enlevé la fille. Le commandeur fut enseveli dans le couvent de Saint-François, où sa famille avait une chapelle, et on lui érigea une statue. Les frères franciscains, voyant que le meurtrier trouvait dans les privilèges de sa naissance une protection assurée contre la justice, résolurent de suppléer à l'insuffisance des lois : ils l'attirèrent la nuit dans leur couvent, et le mirent à mort; puis ils répandirent le bruit que don Juan avait osé insulter le commandeur jusque sur sa tombe, et que la statue, s'animant tout à coup, avait précipité l'impie dans les flammes de l'enfer. »

Coleridge, commentateur de lord Byron (1er ch. du *Don Juan*), rapporte une scène entière, celle du souper, de l'*Athée foudroyé*. Nous la reproduisons pour donner une idée exacte de l'œuvre :

(On frappe à la porte; don Juan ordonne d'ouvrir).

LE DOMESTIQUE. — Oh ! le diable ! le diable !

(La statue entre.)

DON JUAN. — Ah ! c'est notre revenant ! Debout pour le recevoir ! — Entrez, gouverneur, soyez le bien-venu; asseyez-vous. Si nous avions compté sur votre visite, nous vous aurions attendu. Allons, gouverneur ! à votre santé; amis, buvons ! Voici un rôti excellent; prenez aussi de ce ragoût; je vous aiderai, si vous voulez ; allons, mangez, et oubliez toutes nos vieilles querelles.

(Le fantôme menace don Juan.)

DON JUAN. — A quoi bon ce signe sinistre? Nous sommes trop endurcis. Mettez-vous là, encore une fois, et trinquons à votre maîtresse. Vous en aviez une pendant votre vie. N'oublions pas non plus votre charmante sœur. (*Des démons entrent.*) Ces gens sont de votre suite. Ce sont des démons, dites-vous?... Que je suis fâché de n'avoir pas brûlé de l'eau-de-vie pour leur faire raison ! car l'eau-de-vie brûlée, c'est un breuvage infernal.

Coleridge prétend ailleurs que la pièce est entièrement d'imagination, et que l'auteur anonyme n'a emprunté au monde réel que les noms des lieux et ceux des personnages. La chronique de Séville dément cette assertion. Il est vrai que le caractère indiqué par l'histoire n'a reçu tout son développement que de la poésie; mais l'auteur inconnu ne s'est nullement préoccupé, comme veut le démontrer le commentateur de Byron, de mêler dans son drame les éléments du bien et du mal de façon à les équilibrer. Il a pris tout simplement pour sujet la chronique, et il y a ajouté ce que son imagination lui a fourni de plus propre à exciter la terreur et l'intérêt.

ATHÉISME s. m. (a-té-i-sme — rad. *athée*). Opinion des athées, de ceux qui nient l'existence de Dieu : *Tomber dans l'*ATHÉISME. *Il professe ouvertement l'*ATHÉISME. *Ces principes mènent à l'*ATHÉISME. (Acad.) *Il y a un* ATHÉISME *caché dans tous les cœurs, qui se répand dans toutes les actions : on croit que quand on a recours à Dieu, c'est que les choses sont désespérées, et qu'il n'y a plus rien à faire.* (Boss.) *L'*ATHÉISME *appauvrit l'humanité et lui ôte les plus grands biens : Dieu, l'âme, l'immortalité.* (Boss.) *Le déisme est presque aussi éloigné de la religion chrétienne que l'*ATHÉISME, *qui y est tout à fait contraire.* (Pasc.) *Il est très-certain qu'on n'enseigne point l'*ATHÉISME *dans les écoles des lettrés de la Chine.* (Volt.) *L'*ATHÉISME *et le fanatisme sont deux monstres qui peuvent dévorer et déchirer la société.* (Volt.) *Si l'*ATHÉISME *ne fait pas verser le sang des hommes, c'est moins par amour pour la paix que par indifférence pour le bien.* (J.-J. Rouss.) *La simple ignorance de Dieu ne serait pas l'*ATHÉISME *: pour mériter le titre d'athée, il faut avoir la notion de Dieu et la rejeter.* (D'Alemb.) *Ce n'est pas le fanatisme qui est à craindre maintenant, c'est l'*ATHÉISME. (Napol. Ier.) *L'*ATHÉISME *spiritualise la matière et matérialise l'esprit.* (Mme de Staël.) *Il n'y a d'*ATHÉISME *que dans la froideur, l'égoïsme et la bassesse.* (Mme de Staël.) *On l'a dit avec raison, les grandes pensées viennent du cœur : or, comment germeraient-elles dans un cœur desséché par l'*ATHÉISME? (Frayss.) *Séparez la croyance en Dieu de toute obligation envers lui, de tout hommage religieux, et vous n'aurez plus que l'*ATHÉISME *en action.* (Frayss.) *La philosophie avait désavoué l'*ATHÉISME, *avant même qu'il fût démenti par la conscience publique.* (Lacretelle.) *L'*ATHÉISME *est cette grande cécité morale de quelques hommes, privés, par je ne sais quelle affliction providentielle, du premier sens de l'humanité, du sens qui voit Dieu.* (Lamart.) *Il est évident que l'*ATHÉISME *est encore moins logique que la foi.* (Proudh.) *L'*ATHÉISME *est un mensonge que l'homme se fait à lui-même.* (A. Lemonnier.) *L'*ATHÉISME *est moins une croyance que le refuge des mauvaises croyances.* (Petit-Senn.) *Celui qui enseigne à l'homme l'*ATHÉISME *est aussi insensé que celui qui souffle le fanatisme.* (Barbé.) *L'*ATHÉISME *théorique et pratique est le vice radical du cœur et de l'esprit humain.* (Gratry.) *Il y a des hommes qui conçoivent l'*ATHÉISME *dans leur esprit, sans le concevoir dans leur cœur; comme il y a des chrétiens qui ont la foi, mais qui n'ont pas l'amour.* (Gratry.)

La fin de vos revers confondra l'*athéisme*.
M.-J. CHÉNIER.

A la fin, tous ces jeux, que l'*athéisme* élève,
Conduisent tristement le plaisant à la Grève.
BOILEAU.

— Par ext. Action de ne tenir nul compte de l'existence de Dieu, ou de faire abstraction de cette existence : *Ce système n'est qu'une sorte d'*ATHÉISME *politique. L'*ATHÉISME *légal est le premier article de notre droit public.* (Proudh.)

— Chez les Grecs, Action de nier la divinité d'un ou de plusieurs dieux, lors même qu'on en aurait admis un ou même plusieurs autres : *Socrate, accusé d'*ATHÉISME, *et condamné pour ce crime à boire la ciguë, fit sacrifier un coq à Esculape.*

— **Antonymes.** Déisme, théisme, polythéisme.

— **Encycl. I.** — Le mot *athéisme*, souvent donné et repoussé comme une injure, et, par conséquent, étendu et restreint au gré des passions, n'est pas une dénomination de doctrine suffisamment précise. Il faudrait, pour que le sens en fût clair, que le mot Dieu eût été préalablement défini. « On peut nier, dit très-bien Jean Reynaud (*Encyclopédie nouvelle*), telle conception de la divinité, sans nier pour cela l'existence de la divinité. Mais les hommes intolérants ne l'entendent pas ainsi : il n'y a de dieu que leur Dieu, et s'élever contre leur croyance, c'est professer l'*athéisme*. Aussi, il n'y a pas de nom qui ait été plus fréquemment donné par les apôtres de toutes les religions à leurs adversaires que celui d'athées. Socrate fut accusé d'*athéisme* parce qu'il croyait à un Dieu plus grand que Jupiter; Spinosa, parce qu'il absorbait dans la substance divine l'homme et le monde; les philosophes du XVIIIe siècle, parce qu'ils disaient anathème aux superstitions; les chrétiens avaient eux-mêmes été taxés d'*athéisme* par les païens. »

Dans un sens général, le mot *athéisme* peut s'appliquer à toute doctrine philosophique qui regarde comme une fiction la conception d'un Dieu personnel, créateur et maître tout-puissant du monde. Ainsi compris, il constitue un genre renfermant un certain nombre d'espèces, l'*atomisme*, le *positivisme*, les diverses formes du *panthéisme*. Dans un sens plus restreint, il s'applique exclusivement aux doctrines qui voient dans la matière le principe unique de tous les êtres. Pour qui l'entend de cette dernière façon, il se sépare tout à la fois, et du *positivisme*, qui fait profession de tenir pour vaine, comme portant sur l'inaccessible, toute recherche des causes premières, et de s'enfermer à cet égard dans une indifférence systématique; et du *panthéisme*, qui, dans ses spéculations sur l'origine des choses, substitue à l'abstraction *matière* d'autres abstractions, telles que la *substance* (Spinosa), l'*idée* (Hégel), la *volonté* (Schopenhauer).

M. Paul Janet a très-nettement distingué et caractérisé l'*athéisme*, le panthéisme et le théisme. Le spectacle de la nature, dit-il, nous offre trois classes, ou, si l'on veut, trois degrés d'êtres profondément différents; au premier degré, la matière brute, obéissant à des lois mécaniques, à des combinaisons fatales et mathématiques, se développant en apparence sans raison et sans but; au second degré, la vie, dont le caractère le plus saisissant est une combinaison de moyens appropriés à une fin, qui manifeste par conséquent l'idée de but et de choix, mais d'un but atteint par une activité qui s'ignore, d'un choix instinctif et inconscient; au troisième degré, les êtres intelligents, qui poursuivent le but avec réflexion et volonté. A ces trois classes d'êtres, les corps bruts, les êtres vivants, les êtres intelligents, à ces trois ordres de causes, la nécessité aveugle, l'instinct, la volonté intelligente et libre, correspondent trois conceptions différentes du principe des choses. Les athées conçoivent la cause suprême comme une force aveugle, les panthéistes, comme une vie inconsciente; les théistes, comme une pensée et une volonté. On peut, d'après ce point de vue, diviser les sciences en trois catégories : celles qui inclinent l'esprit à l'*athéisme*, ce sont les sciences mathématiques et physiques; celles qui l'inclinent au panthéisme, ce sont les sciences biologiques; celles qui l'inclinent au théisme, ce sont les sciences psychologiques et morales.

II. — Jusqu'au XIXe siècle, l'*athéisme* apparaît dans l'histoire comme un principe d'amoindrissement moral de l'homme. En Grèce, nous le voyons lié à la sophistique, au scepticisme et à l'égoïsme systématiques ; avec l'idée de la Divinité et de la vie future, il anéantit celle de la justice et du droit, et même celle des lois de la nature. Pour les sophistes grecs, *nature* et *art* sont choses opposées; c'est la *nature*, c'est-à-dire le *hasard*, qui a produit d'abord les choses les plus grandes, le soleil, les astres, la terre, puis, par la rencontre et l'arrangement des éléments, les plantes, les animaux, les hommes. Il n'y a ni *intelligence*, ni *divinité*, ni *art* qui aient présidé à tout cela. L'*art* est postérieur à la *nature;* mortel, et né de mortels, il a créé la politique, la législation et la religion. Les dieux sont des produits de l'art, des inventions de la politique, des résultats de la législation; le beau et le juste varient suivant les temps, les lieux et les peuples. Les lois, et par conséquent l'intelligibilité, la rationalité de la nature, supprimées, la science n'a plus d'objet, plus de réalité, elle rentre dans l'art, essentiellement subjectif.

L'*athéisme* ne se montre pas avec un autre caractère à Rome, vers la fin de la république et sous l'empire : « Le sénat, dit Voltaire, était presque tout composé d'athées qui perdirent la république; athées factieux dans les temps de Sylla et de César, athées esclaves sous Auguste et Tibère. » Tel, enfin, il se présente dans l'Italie de la renaissance, dans l'Angleterre et la France du XVIIe et du XVIIIe siècle. C'est toujours le hasard et le mécanisme invoqués pour expliquer l'origine de tous les êtres; l'intelligence bannie de la nature avec les causes finales et les destinées immortelles; la distance qui sépare l'homme de l'animal considérablement diminuée, sinon détruite; l'idée de l'obligation morale obscurcie et confondue avec l'idée d'intérêt; la recherche du bonheur substituée, comme but de la vie, à la réalisation du bien, à la pratique du devoir. Aussi ne doit-on pas s'étonner des condamnations prononcées contre lui, au nom de l'intérêt de l'humanité, par la raison d'hommes aussi libres de préjugés que Bacon, le législateur de la science moderne, et Voltaire, l'ennemi du christianisme.

« Ceux qui nient l'existence de Dieu, dit Bacon, s'efforcent d'abolir la plus noble prérogative de l'homme; car l'homme, par son corps, n'est que trop semblable aux brutes, et si, par son âme, il n'a pas quelque ressemblance avec la divinité, ce n'est plus qu'un animal vil et méprisable. Ils renient aussi le vrai fondement de la *magnanimité* et de tous les sentiments qui peuvent élever la nature humaine. En effet, voyez combien un chien même a de courage et de générosité, lorsqu'il se sent soutenu de son maître, qui lui tient lieu, pour ainsi dire, d'un dieu; ce courage, il ne l'aurait certainement pas sans la confiance que lui inspirent la présence et l'appui d'une nature supérieure à la sienne. C'est ainsi que l'homme, qui se sent assuré de la protection divine, et qui repose, en quelque sorte, sur le sein de la divine Providence, tire de cette opinion et du sentiment qui en dérive, une vigueur et une confiance à laquelle la nature humaine, abandonnée à elle-même, ne saurait atteindre. Ainsi, l'*athéisme* est surtout odieux en ce qu'il prive la nature humaine du plus puissant moyen qu'elle ait de s'élever au-dessus de sa faiblesse naturelle. Il en est à cet égard des nations comme des individus. »

« Il est évident, dit Voltaire, que, dans la morale, il vaut beaucoup mieux reconnaître un Dieu que de n'en point admettre. C'est l'intérêt de tous les hommes qu'il y ait une Divinité qui punisse ce que la justice humaine ne peut réprimer... Il est clair que la sainteté des serments est nécessaire, et qu'on doit se fier davantage à ceux qui pensent qu'un faux serment sera puni, qu'à ceux qui pensent qu'ils peuvent faire un faux serment avec impunité... Je ne voudrais pas avoir affaire à un prince athée qui trouverait son intérêt à me faire piler dans un mortier; je suis bien sûr que je serais pilé. Je ne voudrais pas, si j'étais souverain, avoir affaire à des courtisans athées dont l'intérêt serait de m'empoisonner; il me faudrait prendre au hasard du contre-poison tous les jours. Il est donc absolument nécessaire, pour les princes et pour les peuples, que l'idée d'un Etre suprême, créateur, gouverneur, rémunérateur et vengeur soit profondément gravée dans les esprits. »

Du reste, Bacon et Voltaire ont soin de déclarer qu'ils considèrent l'*athéisme* comme un danger social bien moindre que la superstition et le fanatisme. « La superstition, dit Bacon, est plus dangereuse pour l'homme que l'*athéisme ;* celui-ci, du moins, lui laisse encore beaucoup d'appuis et de guides, tels que la philosophie, les sentiments de tendresse qu'inspire la nature, les lois, l'amour de la gloire, le désir d'une bonne réputation, toutes choses qui suffiraient pour le conduire à un certain degré de vertu, au moins extérieure; au lieu que la superstition renverse tous ces appuis et établit dans les âmes humaines un vrai despotisme. Aussi l'*athéisme* n'a-t-il jamais troublé la paix des empires, car il rend les individus très-prudents par rapport à ce qui les regarde eux-mêmes, et fait qu'ils ne s'occupent que de leur propre sûreté, sans s'embarrasser de tout le reste; au lieu que la superstition a bouleversé plusieurs Etats, en y introduisant un nouveau *premier mobile* qui imprimait son mouvement violent à toutes les sphères du gouvernement, et démontait ainsi tout le système politique. » « Le fanatisme, dit Voltaire, est mille fois plus funeste que l'*athéisme ;* l'*athéisme* n'inspire point de passion sanguinaire, mais le fanatisme en inspire; l'*athéisme* ne s'oppose pas aux crimes, mais le fanatisme les fait commettre. Supposons, avec l'auteur du *Commentarium rerum gallicarum*, que le chancelier de L'Hospital fût athée; il n'a fait que de sages lois, et n'a conseillé que la modération et la concorde : les fanatiques commirent les massacres de la Saint-Barthélemy. Hobbes passa pour un athée; il mena une vie tranquille et innocente : les fanatiques de son temps inondèrent de sang l'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande. Spinosa était non-seulement athée, mais il enseigna l'*athéisme :* ce ne fut pas lui assurément qui eut part à l'assassinat de Barneveldt; ce ne fut pas lui qui déchira les deux frères de Witt en morceaux et qui les mangea sur le gril..... Peuplez une ville d'Epicures, de Protagoras, de Desbarreaux, de Spinosas; peuplez une autre ville de jansénistes et de molinistes; dans laquelle pensez-vous qu'il y aura plus de troubles et de

querelles?... La plupart des grands du monde vivent comme s'ils étaient athées : quiconque a vécu et a vu sait que la connaissance d'un Dieu, sa présence, sa justice, n'ont pas la plus légère influence sur les guerres, sur les traités, sur les objets de l'ambition, de l'intérêt, des plaisirs, qui emportent tous leurs moments; cependant, on ne voit point qu'ils blessent grossièrement les règles établies dans la société : il est beaucoup plus agréable de passer sa vie auprès d'eux qu'avec des superstitieux et des fanatiques. J'attendrai, il est vrai, plus de justice de celui qui croira un Dieu que de celui qui n'en croira pas; mais je n'attendrai qu'amertume et persécution du superstitieux. L'*athéisme* et le fanatisme sont deux monstres qui peuvent dévorer et déchirer la société; mais l'athée, dans son erreur, conserve sa raison, qui lui coupe les griffes, et le fanatique est atteint d'une folie continuelle qui aiguise les siennes. »

L'histoire nous montre chaque effort de l'*athéisme* vaincu par un effort contraire, par un renouvellement et un affermissement dans les esprits de l'idée théiste menacée. Le déisme moral de Socrate fait justice de l'*athéisme* des sophistes grecs; l'épicurisme romain est emporté par la grande révolution due au théisme chrétien; l'*athéisme* de la Renaissance et du XVIIe siècle disparaît devant le déisme métaphysique et savant de Descartes, de Newton, de Leibnitz; l'*athéisme* du XVIIIe siècle, avec les *systèmes de la nature* qu'il enfante, ne tient pas devant le déisme éloquent de Jean-Jacques Rousseau. En sera-t-il toujours de même? L'*athéisme*, au XIXe siècle (nous donnons ici à ce mot son acception la plus étendue), se présente avec une originalité, une profondeur, une puissance logique, un génie que les âges antérieurs n'ont pas connu. Ce n'est plus, s'il faut l'en croire, un fait exceptionnel et transitoire, une sorte d'anomalie dans le développement historique, mais le terme d'une double évolution de l'humanité, évolution théologique, évolution scientifique. Il se pose hardiment comme l'affranchissement suprême de l'esprit, l'expression la plus haute de la dignité, et par là même de la conscience humaine. Il nous montre la science écartant les hypothèses qui ne sont pas susceptibles de vérification, substituant les *lois* aux *causes*, les *propriétés* aux *forces;* la logique renversant la méthode qui déduisait le monde physique et le monde moral d'un Dieu antérieurement défini, n'acceptant d'autre critère de certitude que l'accord de la raison et de l'expérience; la morale, désormais constituée indépendante de toute souveraineté divine, relevant des lois inhérentes à la nature humaine, et non de la volonté, du bon plaisir d'un roi du ciel. Nous n'exposerons ici ni n'examinerons ce mouvement athéiste de notre époque. On trouvera au mot *Dieu* tous les développements que comporte la gravité des questions qui s'y rattachent.

ATHÉISTE adj. (a-té-i-ste — rad. *athée*). Néol. Qui a le caractère de l'athéisme : *Proposition* ATHÉISTE. *La négation* ATHÉISTE *n'a rien de définitif.* (Proudh.) *Le mouvement* ATHÉISTE *est le second acte du drame théologique.* (Proudh.) *Les rares exemples de protestation* ATHÉISTE *que l'histoire de la philosophie a recueillis...* (Proudh.)

ATHÉISTIQUE adj. (a-té-i-sti-ke — rad. *athéiste*). Qui appartient, qui a rapport à l'athéisme, qui en a le caractère : *Croirait-on qu'un jésuite irlandais a fourni des armes à la philosophie* ATHÉISTIQUE, *en prétendant que les animaux se formaient tout seuls?* (Volt.) *Je ne sais s'il y a peu d'athées dans le monde, mais la philosophie entière du dernier siècle est tout à fait* ATHÉISTIQUE. (J. de Maistre.)

ATHÉLIE s. f. (a-tè-lî — du gr. *a* priv.; *thêlê*, mamelle). Bot. Genre de champignons byssoïdes, réuni aujourd'hui aux théléphores.

ATHELING s. m. (a-te-laing). Hist. Héritier présomptif de la couronne, chez les Anglo-Saxons.

ATHELSTAN, célèbre roi anglo-saxon, né en 895, mort en 941, était petit-fils d'Alfred le Grand et monta sur le trône en 925. Il se rendit tributaires les principaux chefs danois, ravagea les côtes d'Écosse en 933, vainquit ensuite le roi de cette contrée et vécut en paix à partir de cette époque. Il favorisa le clergé, fonda ou rebâtit plusieurs monastères et rendit quelques sages lois. Plusieurs prétendants exilés trouvèrent un refuge à sa cour. Tous les souverains de l'Occident recherchaient son alliance. Il avait pour beaux-frères Othon Ier, Charles le Simple et Hugues, duc de France, père de Hugues-Capet.

ATHELXIE s. f. (a-tèl-ksî — du gr. *athelxis*, même sens). Méd. Succion, action de sucer.

ATHÉNA s. f. (a-té-na). Mus. anc. Sorte de flûte grecque. ‖ Sorte de trompette. On écrit aussi ATHÉNÉ.

ATHÉNA ou **ATHÉNÉ**. Myth. gr. Déesse de la sagesse et des beaux-arts, protectrice de la ville d'Athènes, à laquelle, selon la Fable, elle avait donné son nom. (V. NEPTUNE.) C'est la Minerve des Latins.

ATHENÆUM. Le premier *Athenæum* fut une école fondée à Rome par l'empereur Adrien, dans le but de favoriser les études littéraires et scientifiques (*ingenuæ artes*, arts libéraux). L'empereur romain lui donna ce nom par allusion à la ville d'Athènes, la véritable métropole intellectuelle du monde antique. Cet *Athenæum* était une espèce d'université où l'enseignement était confié à des professeurs réguliers. Sous Théodose II, par exemple, on y comptait trois orateurs, dix grammairiens, cinq sophistes, un philosophe et deux jurisconsultes. Ces maîtres ne se bornaient pas à former des élèves; ils avaient aussi l'habitude de faire de véritables lectures ou conférences publiques, que les empereurs eux-mêmes honorèrent de leur présence. L'*Athenæum* semble avoir gardé un rang considérable parmi les établissements destinés à l'instruction jusqu'au Ve siècle. Les Pères de l'Eglise et d'autres auteurs nous apprennent que les jeunes gens, après avoir terminé leurs études secondaires dans différentes écoles de province, venaient à Rome compléter leur éducation en suivant les cours supérieurs de l'*Athenæum*.

Athenæum (*The Athenæum, journal of literature, science and beaux-arts*), recueil semi-hebdomadaire anglais, fondé au commencement de 1828. Son premier titre fut celui-ci : *The Athenæum of London, literary and critical journal*, l'Athenæum de Londres, journal de littérature et de critique. Cette légère modification du titre ne s'est pas étendue au cadre, qui, depuis bientôt quarante ans, est resté le même.

L'esprit qui a présidé à la création de ce recueil célèbre, et qui n'a cessé d'en inspirer la rédaction, est parfaitement indiqué dans le programme que M. Buckingham, son premier directeur, plaça en tête du premier numéro. En voici le résumé : Pendant les vingt-cinq dernières années du XVIIIe siècle et les vingt-cinq premières années du siècle actuel, sous la double influence de l'accroissement des richesses parmi les classes élevées, et de l'accroissement des premiers éléments des connaissances humaines parmi les classes inférieures, une véritable révolution s'était accomplie dans la littérature anglaise, tant sous le rapport du nombre de ses productions que de leur qualité. Le goût des belles-lettres, qui, un demi-siècle auparavant, était encore le privilége et le bonheur des seules personnes bien élevées, s'était généralisé. La prétention d'être connaisseur en littérature était affichée même par les hommes les plus médiocres. De là la naissance d'un esprit littéraire et d'un genre de littérature entièrement nouveaux. « Autrefois, dit M. Buckingham, on écrivait beaucoup moins de livres, vu le nombre restreint des personnes capables de lire; mais ces livres représentaient souvent le travail de toute une vie; leurs auteurs, qui visaient à se conquérir une réputation durable, étaient obligés, pour atteindre leur but, de faire preuve de savoir, de génie, d'attention, de soin et de talent de composition. La réunion de toutes ces qualités était indispensable pour réussir auprès du public lisant d'alors. Maintenant, il se produit dix fois plus d'œuvres littéraires; mais dans quelles conditions se produisent-elles? Nos écrivains les plus en faveur, sir Walter Scott, par exemple, croient qu'il suffit de quelques semaines pour écrire l'histoire d'un homme aussi extraordinaire que Napoléon, et celle d'une époque aussi étonnante que la Révolution française. » Le groupe littéraire dont M. Buckingham était le porte-drapeau, ne pouvait pardonner à Walter Scott, à Southey, à Byron, à Thomas Moore, d'avoir plus de lecteurs que n'en avaient eu Shakspeare, Newton, Milton, Locke, Hume et Gibbon. « Non-seulement, dit encore M. Buckingham, aucun génie de cet ordre ne se trouve dans notre littérature moderne, mais on n'y rencontre plus d'hommes écrivant sous l'inspiration d'un attachement passionné pour les principes développés dans leurs œuvres; on y chercherait aussi inutilement cette ardente aspiration vers la gloire et l'immortalité, qui animait nos bons écrivains des deux derniers siècles. Tout au contraire de cela, notre littérature est en grande partie tombée entre les mains d'hommes qui cherchent à satisfaire les caprices et les goûts du moment, afin d'en recueillir une immédiate récompense en argent, et qui n'ont aucun souci du bien et du mal qui peuvent résulter de leurs écrits, et de la réputation que l'histoire peut réserver à leurs noms et à leurs œuvres. » En recherchant les causes de cette déviation du goût littéraire, M. Buckingham croyait la trouver dans ce fait, qu'aujourd'hui la partie de la société qui peut lire et qui lit, y consacre moins de temps et surtout moins d'attention qu'autrefois. « Maintenant, dit-il, on parcourt un livre beaucoup plus qu'on ne le lit : la curiosité, le besoin d'être personnellement au courant de ce qu'on a entendu dire, tiennent plus de place dans cette lecture que le désir de s'instruire; aussi n'achète-t-on pas les livres comme autrefois, afin de les lire et relire à tête reposée; on se contente, en général, de se les procurer au cabinet de lecture. La composition de ces ouvrages se ressent forcément du degré et de la somme d'attention qu'on leur accorde, et, s'il faut s'étonner d'une chose, c'est qu'il s'écrive encore de bons livres. » Cette infériorité de la littérature contemporaine, comparée à la littérature du siècle précédent, avait attiré l'attention de bien des penseurs. On en rejetait la responsabilité sur les éditeurs. M. Buckingham n'était pas de cet avis; il croyait et affirmait que le public devait, avant tout, s'en prendre à lui-même. La raison qu'il donne pour disculper les éditeurs est assez originale : « Ce sont, dit-il, tous des marchands; ils ne sont pas plus responsables du penchant du public pour les ouvrages frivoles, que les négociants en vins ne le sont de cette autre perversion du goût qui fait que les tavernes, et même les familles, leur commandent du porto chargé d'alcool de préférence aux crus purs et généreux de la Bourgogne et de la Guyenne. ... Quel changement, disait-il encore, ne s'est-il pas opéré dans les goûts des hautes classes, qui étaient autrefois adonnées plus que toutes les autres à la culture des belles-lettres! Combien de grands et de riches personnages qui jettent 1,000 fr. à l'entretien d'une meute de chiens et d'une troupe de piqueurs, et qui ne consacrent pas dix francs à l'augmentation de leur bibliothèque! » De tout ceci, M. Buckingham concluait qu'il fallait aviser sérieusement à changer les goûts du public, et notamment à créer une concurrence à la littérature facile et futile. Il n'allait pas jusqu'à condamner d'une manière absolue la poésie légère et le roman; mais il prétendait que le public et les auteurs avaient pris l'habitude de leur consacrer trop de temps et d'énergie mentale. La dignité morale, la liberté politique, la grandeur intellectuelle et la conservation des bonnes manières elles-mêmes, étaient, disait-il, intéressées à ce que la littérature ne restât pas plus longtemps engagée dans ces voies, à ce que l'amusement, qui ne devait remplir qu'une partie de la vie, n'en devînt pas la grande affaire, et surtout à ce que la plaisanterie et la bouffonnerie ne continuassent pas à remplacer plus longtemps ce qui, autrefois, s'était appelé l'esprit. Une prompte réaction était nécessaire si l'on voulait maintenir l'intelligence nationale au même niveau de culture que celle du peuple français et du peuple allemand. C'est dans ce but que fut fondé l'*Athenæum*. « Nous voulons, disait-il en terminant ce programme, que l'*Athenæum* devienne le répertoire de ce qu'il y aura de meilleur dans les œuvres des plus distinguées de nos philosophes, de nos historiens, de nos orateurs, de nos poëtes. Nous nous efforcerons de mettre en lumière ce qu'il y aura de véritablement excellent dans ces grandes manifestations de l'intelligence humaine, et nous espérons que leurs auteurs et leurs admirateurs seront à la fois enorgueillis et satisfaits du soin avec lequel nous enregistrerons toutes les belles choses, et nous en conserverons le souvenir. »

Tous les écrivains qui se tiennent au courant de cette publication remarquable s'accordent à reconnaître que, depuis bientôt quarante ans, ce programme a été assez bien rempli. Toutes les publications littéraires, historiques, politiques, philosophiques, théologiques, scientifiques, artistiques, ayant une véritable valeur, y ont trouvé une appréciation large et sérieuse. Tous les hommes qui ont fait école ou simplement figuré comme politiques, historiens, philosophes, poëtes, romanciers, critiques, théologiens, artistes, y sont jugés. Cela comprend non-seulement la littérature anglaise et américaine, mais aussi la littérature européenne tout entière. A raison de leur importance, les littératures de France et d'Allemagne occupent une très-large place dans ces appréciations. A ces divers points de vue, les tables de matières si bien faites, si exactes, si détaillées, que l'*Athenæum* donne tous les six mois, contiennent à elles seules les éléments d'un des plus vastes et des plus complets répertoires biographiques et bibliographiques qui se puissent imaginer. La part que fait cette publication à la politique proprement dite, est un peu moins considérable que celle qu'elle consacre aux lettres, aux sciences et aux beaux-arts; mais il est à remarquer que tout ce qui, dans la littérature politique, sort du moule commun et est destiné à rester ou à être retenu par l'histoire, est tout aussi soigneusement recueilli que le reste. De l'aveu de tout le monde en Angleterre, les jugements portés par l'*Athenæum* sur les œuvres et les écrits des personnages appartenant à la politique sont plus dignes d'attention que les jugements mêmes des grandes revues. Les écrits y sont jugés d'après leur valeur intrinsèque, et non pas d'après les opinions des rédacteurs, comme ce n'est que trop souvent le cas dans les revues trimestrielles. Il est également reconnu que les critiques de l'*Athenæum* ne sont jamais sévères pour le plaisir de l'être, qu'il n'insère jamais des articles de complaisance, et qu'il s'abstient complétement de faire des réclames pour des œuvres qui ne le méritent pas. C'est dans ses colonnes que se trouvent aussi les meilleures critiques d'art, de musique et de théâtre.

Voici maintenant quelle est la disposition de chaque numéro. Le journal commence ordinairement par une série d'articles sur les livres les plus importants, édités tant en Angleterre qu'à l'étranger. Quelquefois ces critiques sont précédées de quelques articles de doctrine littéraire ou philosophique émanés de la propre rédaction de l'*Athenæum*. Puis, sous le titre de *Our literary table*, se trouve une série de courtes esquisses sur les meilleurs ouvrages nouveaux. Vient ensuite un article, intitulé *Bavardage hebdomadaire* (Weekly gossip), qui contient un résumé des faits et nouvelles de nature à intéresser le monde des lettres et des beaux-arts. Enfin, viennent les articles spéciaux consacrés aux sciences, aux beaux-arts et au théâtre. En matière de beaux-arts, les articles d'archéologie de l'*Athenæum* sont particulièrement remarqués. Depuis sa fondation, ce journal paraît chaque semaine en un cahier in-4o de 16 pages d'impression, non compris les annonces.

ATHÉNAGORAS, philosophe grec converti au christianisme, né dans le IIe siècle à Athènes. Il est connu par une *Apologie pour les chrétiens*, adressée à Marc-Aurèle et à son fils Commode, et par une *Résurrection des morts.* La meilleure édition de ces écrits est celle des bénédictins, 1742. Martin Fumée a publié, comme traduit d'Athénagoras, un roman dont il est l'auteur, et intitulé : *Du vrai et parfait amour, contenant les amours de Théagènes et Chariclée, de Phérécide et de Mélangénie*, Paris, 1599 et 1612.

Athénaïde (L'), ou *Poëme sur Athènes*, poëme de Richard Glover, écrit en vers blancs, et publié à Londres, en 1788, après la mort de l'auteur, par les soins de sa fille. Cet ouvrage, que Glover tenait en grande estime et qu'il se vantait d'avoir fait plus long que l'*Iliade*, était la suite d'un premier poëme intitulé *Léonidas;* mais il s'en faut qu'il ait eu le même succès. *Léonidas*, publié en 1737, à l'époque où le ministre Walpole était vivement attaqué par l'opposition à cause de sa politique pacifique, avait dû aux circonstances une grande partie de sa vogue. L'opposition trouvait des armes dans les pages, parfois éloquentes, où le poëte célébrait les luttes de la Grèce libre contre le despotisme asiatique. C'est alors que, encouragé par les applaudissements du public, Glover eut l'idée de donner une suite, en trente chants, à *Léonidas;* mais cet ouvrage parut une composition faible, où l'intérêt divisé, en se portant sur toute une race de héros, ne se fixe fortement sur aucun d'eux. Toutefois, on retrouve dans l'*Athénaïde* une diction polie, un style énergique, cette dignité morale et ce sentiment des beautés de la campagne qui inspirent des descriptions si vives et si fraîches aux auteurs anglais. Il y a surtout une scène exquise de clair de lune. Le tableau des rivages de Salamine, au matin de la bataille, est rendu avec un effet vigoureux. Le poëte ne brûle pas de cet enthousiasme qui doit enflammer chaque page, et sa versification languit parfois dans l'effort et dans la faiblesse de l'élan et de l'harmonie; mais le domaine qu'il décrit a une telle magnificence dans son ampleur, et l'énumération suit des contours si variés, que ses images entraînent un flot de sensations tumultueuses qui frappent l'esprit. — Les poëmes didactiques et descriptifs sont des productions d'une littérature fatiguée; mais ils ne doivent pas périr entièrement : les morceaux heureux qu'ils présentent deviendront un jour, entre les mains puissantes du génie, des matériaux tout préparés pour une œuvre immortelle. En attendant, il suffit de les mentionner.

ATHÉNAÏS, impératrice grecque, plus connue sous le nom d'*Eudoxie.* (V. ce nom.)

Athénaïs, tragi-comédie de Mairet, représentée en 1636. Cette pièce, dont le compte rendu n'offrirait aucun intérêt, ne figure ici que pour un trait assez plaisant qu'elle renferme. Théodose, empereur d'Orient, visitant la Grèce avec sa sœur Pulchérie, s'arrête à Athènes et y devient éperdûment amoureux d'une jeune Grecque, Athénaïs, à laquelle il offre sa main et sa couronne. Une pomme qu'il lui a donnée, et qu'il retrouve entre les mains d'un personnage qu'il croit alors son rival, lui fait dire comiquement :

Mon sort est comparable au sort du premier homme :
Son malheur et le mien sont sortis d'une pomme.

Pulchérie éclaircit le mystère et réconcilie les deux amants.

Athénaïs, tragédie de La Grange-Chancel, représentée en 1699, et reprise avec quelque succès en 1736, l'année même où parut *Alzire*. Le sujet de cette pièce, tiré en partie du *Pharamond* de La Calprenède, est entièrement dans le goût de ce romancier, pour qui La Grange avoue sa prédilection. Un prince de Perse disputant en face à un empereur romain (le jeune Théodose), au milieu de sa cour, la femme que cet empereur va épouser, et cet empereur souffrant une audace si insultante : cela choque par trop la vraisemblance historique. Ce n'est pas ainsi que se faisaient les mariages des maîtres du monde. Une particularité remarquable, c'est que Voltaire a pris le sujet d'*Athénaïs*, qu'il a traité dans sa vieillesse, sous le titre des *Scythes*. Dans les deux tragédies, c'est un prince de Perse qui a conçu d'abord un amour outrageant pour une jeune personne à qui, dans la suite, il vient offrir sa couronne et sa main, et qu'il dispute, sans aucune raison, à l'époux qu'elle a choisi. Voltaire a changé le lieu de la scène et le dénoûment. Cette pièce lui fait peu d'honneur; cependant, la première scène et le contraste des mœurs des Persans avec celles des Scythes valent mieux que toute la tragédie de La Grange-Chancel. Celui-ci était loin d'avoir de sa pièce une opinion si modeste. Un écrivain du temps s'étant permis de la critiquer, La Grange-Chancel lui décocha cette épigramme, qui ne ferait pas tort à une réputation gasconne :

Esprit bas et rampant, auteur du dernier ordre,
Mauvais plaisant, fade Pasquin,
Qui fais d'Esope un Tabarin,
Vraiment, c'est bien à toi de mordre
Sur des ouvrages applaudis!
Malgré la fureur qui t'anime,
Tu feras sur les arts et sur *Athénaïs*
Ce que fit autrefois le serpent sur la lime.

ATHÉNAS (Pierre-Louis), archéologue et agronome, né à Paris en 1752, mort en 1829. Il étudia la chimie et la physique sous le père Malherbe, la minéralogie, l'anatomie, etc., sous Buffon et Daubenton. Depuis 1786 jusqu'à sa mort, il habita Nantes, où il était secrétaire de la chambre de commerce. Il a rendu les plus grands services au département de la Loire-Inférieure, et à l'agriculture en général. En 1824, il inventa une charrue de défrichement qui lui valut la grande médaille d'or de l'Académie des sciences. C'est lui qui découvrit la riche mine d'étain de Périac. Il a aussi cultivé avec succès l'archéologie. Enfin, on a de lui un grand nombre de mémoires et de dissertations sur les tourbières, sur le défrichement des landes, sur diverses espèces de froment et d'avoine, sur les instruments aratoires et sur les antiquités de la Bretagne.

ATHÈNE s. f. (a-tè-ne — du gr. *Athênê*, Minerve, à qui le hibou était consacré). Ornith. Espèce de chevêche, dont la queue est courte et les doigts emplumés.

ATHÉNÉ (a-té-né). Mus. anc. V. ATHÉNA.

ATHÉNÉ, nom grec de Minerve.

ATHÉNÉE s. m. (a-té-né — du gr. *athenaion*, temple de Minerve; formé de *Athênê*, Minerve, déesse des beaux-arts). Chez les anciens, Lieu public où les rhéteurs, les poëtes venaient lire, déclamer leurs ouvrages, et enseigner la rhétorique et les belles-lettres : *L'empereur Caligula avait fait bâtir un* ATHÉNÉE *à Lyon, l'an* 37 *de J.-C. A l'époque de Théodose II, on comptait, dans l'*ATHÉNÉE *fondé par Adrien, trois orateurs, dix grammairiens, cinq sophistes, un philosophe et deux jurisconsultes.* (Bachelet.)

— Aujourd'hui, Etablissement où des savants, des gens de lettres, font des lectures, des cours publics, mais non officiels : *Professer à l'*ATHÉNÉE. *Aller à l'*ATHÉNÉE. *Cela le remplissait de surprise au point de se demander s'il était bien réellement à Charenton ou dans un* ATHÉNÉE *quelconque.* (Monselet.) *La société* (de Paris) *connue sous le nom de* musée, *prit celui de* lycée *en* 1794, *et enfin d'*ATHÉNÉE des arts *en* 1803. (St-Laurent.) ‖ En Belgique, on donne ce nom à des établissements d'instruction publique analogues à nos lycées.

ATHÉNÉE, écrivain militaire et mathématicien grec, vivait vers 200 av. J.-C. On lui attribue un traité *sur les machines de guerre*, adressé à Marcellus, le vainqueur de Syracuse. On croit aussi que c'est le même personnage qu'un Athénée cité par Antiphilius comme ayant inventé une horloge ingénieuse qui indiquait les heures par le sifflement de l'air, au moyen de l'impulsion de l'eau, passant par une ouverture étroite.

ATHÉNÉE, médecin grec, né en Cilicie, vivait, à ce qu'on croit, dans le Ier siècle de l'ère chrétienne. Il pratiqua la médecine à Rome, et fut une célébrité médicale de son temps. Il est le chef de la secte des *pneumatiques*, qui faisait jouer au *pneuma*, ou esprit, un rôle analogue à celui du principe vital de quelques physiologistes modernes. Il ne reste que quelques fragments de ses ouvrages.

ATHÉNÉE, grammairien et rhéteur grec, né à Naucratis, dans la basse Egypte, contemporain de Marc-Aurèle et d'Alexandre Sévère; on ignore l'époque précise de sa naissance et de sa mort; mais il paraît qu'il était déjà fort âgé l'an 228 de notre ère, et l'on présume qu'il ne dut guère dépasser ce temps. Les événements de sa vie nous sont également inconnus. Son érudition l'avait fait surnommer le *Varron des Grecs*. Il écrivit une histoire des rois de Syrie, qui n'est pas venue jusqu'à nous. Le seul ouvrage qui reste de lui est intitulé : *Deipnosophistes*, c'est-à-dire les *Sophistes à table* ou le *Banquet des savants*, en quinze livres que nous possédons en entier, sauf les deux premiers, dont nous n'avons qu'un abrégé, et quelques lacunes dans les autres. Il semble que l'auteur ait voulu faire de ce livre un recueil de tout ce qu'il avait glané de plus curieux dans ses lectures et dans ses longues études. Cette compilation, trésor d'érudition d'autant plus précieux que la plus grande partie des ouvrages cités par Athénée sont depuis longtemps perdus, est une sorte de répertoire universel de l'antiquité, d'une prodigieuse variété et d'une richesse éblouissante. Voici, en deux mots, quel est le plan du livre. Athénée raconte à son ami Timocrate tout ce qui s'est dit à la table du riche et savant Larentius, qui réunissait chez lui les esprits les plus distingués de son temps, médecins, rhéteurs, artistes, philosophes, etc. Dans ce cadre, il a fait entrer des notions sur les sciences de cette époque, des fragments de poésie, des détails de mœurs, des notices littéraires, des anecdotes curieuses, piquantes et parfois licencieuses, ainsi qu'une multitude de renseignements sur les usages civils et religieux, les cultes, les fêtes, les repas, la musique, les armes, les vases, les aliments, les parfums, les vins, les fleurs, les jeux, les couronnes, etc. On donnera une idée de la valeur de ce recueil en rappelant qu'il contient des extraits de huit cents pièces, des citations de quinze cents ouvrages perdus, et les noms de sept cents auteurs, dont la plupart nous seraient inconnus sans sa mention. L'ouvrage est une sorte de traité de gastronomie; mais les digressions nombreuses auxquelles se livrent les convives font passer sous les yeux du lecteur une sorte de croquis de la société antique, qui, à l'époque de l'auteur, était déjà un sujet d'érudition et d'archéologie. On croirait vraiment qu'en composant son ouvrage, Athénée prévoyait les services qu'il était appelé à rendre à l'histoire littéraire.

Une des bonnes éditions grecques d'Athénée est celle de Guill. Dindorf, Leipzig, 1827 et suiv. Les traductions françaises de l'abbé de Marolles, 1680, et de Lefèvre de Villebrune, 1789-1791, ne sont ni très-élégantes ni très-fidèles.

ATHÉNÉE, philosophe péripatéticien, né à Séleucie, vint à Rome, se lia avec Muréna, fut fait prisonnier comme lui et mis en liberté par Auguste, qui le trouva innocent du complot. Comme ses amis l'interrogeaient sur les motifs de son absence, il leur répondit par un vers de l'*Hécube* d'Euripide : *Je sors des gouffres de l'enfer.* Il périt dans un éboulement de la maison qu'il habitait.

ATHÉNÉES s. f. pl. (a-té-né — du gr. *Athênê*, Minerve). Antiq. gr. Fêtes que les Athéniens célébraient en l'honneur de Minerve. On les nomme plus ordinairement PANATHÉNÉES.

ATHÉNÉIDE s. f. (a-té-né-i-de). Entom. Genre de ligéens, ayant pour type l'athénéide cymoïde des environs de Gênes.

ATHÈNES. (Le nom de la métropole intellectuelle de la Grèce, de même que celui de la province *Attique*, contient la racine primitive qu'on retrouve dans le mot grec *anthos*, fleur; *n* qu'on remarque dans *anthos*, au lieu de *ath-os*, a été intercalé pour compenser la suppression d'un ancien *r*; car la véritable racine, telle que nous la présente encore le sanscrit, devait être *ridh* ou *ardh* — le *ri* sanscrit se change en *ar*, par suite de ce qu'on appelle techniquement le *youna*.—*Ardh*, devint d'abord *adh*, et plus tard *ath*, par suite du changement, justifié par de nombreux exemples, de *dh* en *th*; puis, pour compenser la perte de *r*, on intercala *n*, et l'on obtint la forme *anth* — *anth-os*, avec la terminaison. — *Athênê* a conservé le thème primitif *Ath*, et c'est proprement un participe présent moyen, formé à l'aide du suffixe *èno*, et signifiant littéralement, la *florissante*. Du reste, à côté d'*Athênê*, nous retrouvons, également appliqué à une ville, le nom d'*Anthênê*, tout à fait conforme à la racine modifiée *anthos*, fleur. On peut rapprocher, comme analogie de signification, le nom de la cité italienne *Florence* — *florentia*, *florere*, *Firenze*, en italien —). Ville de l'Europe méridionale, capitale du royaume de Grèce et ch.-lieu du diocèse de l'Attique, au confluent des deux ruisseaux, le Céphise et l'Ilissus, près du golfe d'Egine, par 37° 58′ de lat. N., et 21° 25′ de long. E.; 20,000 hab. Université, facultés de sciences, de lettres, de droit et de médecine, bibliothèque de 80,000 volumes, musée d'antiquités, lycée, école normale, etc. Centre d'un grand commerce d'importation et d'exportation par une marine marchande considérable, qui trouve un abri vaste et sûr dans le port du Pirée; industrie manufacturière presque nulle; les fruits, les olives, la cire et le miel de l'Hymète, l'huile, la laine et la soie sont ses principales productions agricoles.

Athènes est bâtie au centre de la plaine de l'Attique, au pied du Lycabette et au N. du rocher de l'Acropole. Le terrain occupé par la ville moderne n'appartenait pas entièrement à la ville antique, qui s'étendait, au contraire, au S. et à l'O. de l'Acropole, sur les rives de l'Ilissus et sur une série de collines : l'Aréopage, le Pnyx, la colline des Nymphes et celle du Musée, qui sont aujourd'hui des terrains presque inhabités, couverts de ruines et sans culture. Le quartier de la ville qui se groupe au pied de l'Acropole représente le village turc. « Ce sont, dit M. About, des ruelles, des cabanes à hauteur d'appui, des cours où les poulets, les enfants et les cochons grouillent pêle-mêle, entre un tas de fumier et un tas de fagots. » Les autres quartiers de l'Athènes moderne renferment quelques rues assez bien percées et bien bâties, quelques monuments dont l'architecture est généralement peu en harmonie avec les restes de la ville antique. V. plus loin, DESCRIPTION D'ATHÈNES MODERNE.

Si, au point de vue des habitudes commerciales et des aptitudes maritimes des Grecs modernes, le choix d'Athènes comme capitale de la Grèce actuelle a été critiqué, l'abondance des souvenirs historiques, l'atmosphère de gloire qui planera toujours sur les cendres héroïques qui reposent autour de l'Acropole, expliquent et légitiment ce choix d'une manière suffisante. « La considération qu'elle s'est attirée, dit Cicéron dans son discours pour Flaccus, est si grande, que la réputation de la Grèce, si déchue aujourd'hui et presque tombée, ne subsiste plus que par l'estime qu'on a pour Athènes. »

L'origine et la fondation de cette ville, illustre dans la guerre et sans égale dans la littérature et dans les arts, se perdent dans la nuit des temps fabuleux. Cependant les marbres de Paros représentent, comme son fondateur et son premier roi, Cécrops, qui aurait commencé à régner vers 1582 av. J.-C., et qui est regardé comme le chef d'une colonie venue d'Egypte. Primitivement, cette ville consistait en une douzaine de bourgades disséminées sur les collines qui ondulent les plaines de l'Attique aux environs de l'Acropole; Thésée, à son retour de Crète, réunit ces douze bourgades et en forma Athènes, qui prit son nom de Minerve (en grec *Athênê*), sa principale divinité.

Aux rois succédèrent d'abord des archontes perpétuels jusqu'en 754, puis des archontes décennaux, enfin des archontes annuels jusqu'en 684. Elle eut, à peu près vers cette époque, Dracon et Solon pour législateurs; et, après la tyrannie des Pisistratides (560 à 508), elle reçut de Clisthène une organisation plus démocratique. Les guerres médiques, qui désolèrent l'Attique et ruinèrent Athènes, firent éclater la gloire des Athéniens, qui, grâce à l'intelligente initiative du vainqueur de Salamine, relevèrent leur ville plus belle et plus puissante que jamais. Aux deux ports, Phalère et Munychie, que possédait sa patrie, Thémistocle ajouta le Pirée, et, pour rattacher ce port à la ville, commença la construction des *longs murs*, que continua Cimon et que Périclès termina. C'est pendant la domination de ce dernier, qui a eu l'insigne honneur de donner son nom à un des grands siècles de l'humanité, qu'Athènes prit tout son développement et brilla de son plus vif éclat. Sa population fut évaluée à 80,000 habitants. Malheureusement les excès de la démocratie, la mobilité capricieuse et l'inconstance jalouse des Athéniens, entraînèrent la décadence de cette reine de la Grèce. Prise par Lysandre, en 404, elle subit le joug des trente tyrans; mais, à cette époque même, si elle vit diminuer son influence politique, elle domina ses alliés et ses vainqueurs par les grands hommes qu'elle produisit : l'historien Thucydide, Xénophon et Platon, disciples de Socrate; Aristophane, Ménandre, Isocrate, Eschine, Démosthène et tant d'autres orateurs, sans parler de ses nombreux artistes, lui ont donné une auréole impérissable. Malgré cette pléiade de grands hommes, malgré la vertu de Phocion, ce fut en vain qu'Athènes voulut lutter contre Philippe; elle fut vaincue à Chéronée, en 338, et depuis cette époque elle perdit toute puissance politique. Elle fut tour à tour asservie par Cassandre, Démétrius Poliorcète, Philippe III et les Romains; après le passage de Sylla, il ne lui resta plus que la gloire littéraire de ses écoles, où les maîtres du monde venaient puiser la science et l'art de bien dire. Son antique réputation la fit respecter des Goths eux-mêmes; mais la domination des empereurs d'Orient lui fut plus funeste que la présence des Barbares. Sous le règne de Justinien, qui fit fermer les écoles d'Athènes, on porta sans pitié le marteau sur les monuments qu'on ne pouvait transformer en églises, et plusieurs colonnes de marbre allèrent décorer, à Constantinople, l'église de Sainte-Sophie. Perdant dès lors toute supériorité littéraire et artistique, Athènes devint une ville secondaire, très-rarement mentionnée par les historiens. Pendant la quatrième croisade et durant l'empire latin, vers 1204, cette ville devint la capitale d'un duché, qui appartint d'abord à Othon de la Roche, puis à Gauthier de Brienne; sous les Acciajuoli, famille de Florence, ce petit Etat prit une extension momentanée; mais bientôt Mahomet II s'en empara, et fit étrangler le dernier grand-duc, en 1460. Athènes fut alors soumise aux Turcs, qui en restèrent maîtres jusqu'en 1827, époque à laquelle la Grèce, grâce à l'intervention des puissances européennes, recouvra son indépendance.

— A cause du rôle brillant qu'Athènes a joué dans l'antiquité, le nom de cette ville s'emploie par antonomase, pour désigner toute cité où fleurissent les lettres, les arts, l'esprit, etc. : *La République, messieurs! un gouvernement fédéral pour Buzot, une immense* ATHÈNES *renouvelée de Démosthène et de Plutarque pour Ducos.* (Ch. Nodier.) ‖ S'emploie surtout pour désigner la ville de Paris, qui offre tant de points de ressemblance avec la patrie de Périclès, de Phidias et de Démosthène : *Hommes de la nouvelle* ATHÈNES, *j'ai traversé votre cité, j'ai passé sur vos places publiques, j'ai vu tous vos dieux : dieu du plaisir, dieu de l'argent, dieu de l'industrie, dieu de l'orgueil, et au milieu de ce panthéon qu'habitent tant de divinités modernes, j'ai vu des autels élevés à une divinité mystérieuse. Au frontispice de vos palais de l'industrie, de vos temples des arts et de vos musées européens, j'ai relu cette inscription :* Deo ignoto; *j'ai demandé le nom de ce dieu inconnu, on m'a répondu :* le Progrès. (Le P. Félix.)

— Allus. littér. **Nous sommes tous d'Athènes en ce point**, allusion à un passage d'une fable de La Fontaine, dans laquelle, après avoir fait ressortir la frivolité athénienne, qui s'arrête à des contes d'enfants plutôt qu'aux paroles sérieuses d'un orateur, il se fait Athénien lui-même, et s'écrie naïvement :

Nous sommes tous d'Athène en ce point, et moi-même,
Au moment où je fais cette moralité,
Si *Peau d'âne* m'était conté,
J'y prendrais un plaisir extrême.

Ce vers est souvent cité pour caractériser la légèreté de ceux qui, en littérature, en politique, dans les beaux-arts, négligent le sérieux pour s'attacher à des bagatelles qui leur plaisent :

« Tous les hommes sont Français quand il s'agit de s'engouer d'une erreur.

Nous sommes tous d'Athène en ce point...

Pour l'erreur, il n'y a point de Pyrénées. Il n'y a non plus ni Alpes, ni Rhin, ni Manche, ni Atlantique. » BABINET.

« L'épigramme était médiocre, mais elle proclamait une vérité générale, à savoir l'irrésistible attrait de la féerie au théâtre. *Nous sommes tous d'Athènes*, et nos directeurs de théâtre, qui savent cela, s'arrangent pour exploiter notre crédulité. » B. JOUVIN.

DESCRIPTION DE L'ATHÈNES ANTIQUE. — *Cecropia*, la petite ville fondée par Cécrops, occupait le sommet d'une colline assez élevée, à quarante stades de la mer; cette place, qui reçut plus tard le nom d'*Acropolis* (la cité haute), fut entourée d'abord de simples palissades, puis de murailles de construction pélasgique. Quelques auteurs pensent que ce fut du temps même de Cécrops que la ville fut consacrée à Minerve (*Athênê*), dont elle prit le nom; d'autres placent cet événement sous le règne d'Erechthée. Thésée fit bâtir dans la plaine, autour de l'Acropole, des quartiers très-étendus, que l'on appela la cité basse (*è katô polis*). Pisistrate et ses fils contribuèrent à leur tour à l'agrandissement et à l'embellissement d'Athènes; mais cette ville fut bientôt ravagée et détruite presque entièrement par l'armée de Xerxès. Thémistocle la releva de ses ruines et lui donna une importance toute nouvelle en la joignant au port du Pirée par de longues murailles (*makra teichê*). Sous Périclès, elle devint, par le nombre, par la grandeur, par la noblesse de ses édifices, la plus belle ville du monde. A partir du règne d'Alexandre, elle déchut peu à peu de sa splendeur. Sylla s'en empara et la livra au pillage; il fit enlever jusqu'à des colonnes du temple de Jupiter Olympien, et les transporta à Rome pour orner celui de Jupiter Capitolin. Mais si nombreuses étaient les merveilles accumulées dans cette ville célèbre, que, du temps de Pline, on y comptait encore près de trois mille statues. Le poëte Lysippe disait : « Si tu n'as pas vu Athènes, tu es une bûche (*stelechos*); si tu l'as vue sans l'admirer, tu es un âne (*onos*); si, après l'avoir vue, tu la quittes sans regret, tu es un âne bâté (*kanthèlion*). » Dicéarque, qui rapporte ces paroles, ajoute que le manque d'eau, l'étroitesse des rues, les maisons petites et mal bâties, étaient un sujet d'étonnement à côté des édifices dont Athènes était ornée. Pausanias, qui écrivait au IIe siècle de notre ère, a donné de cette ville une description très-étendue, dont on nous saura gré de reproduire les principaux traits, en y joignant quelques indications fournies par d'autres écrivains de l'antiquité.

Athènes était entourée d'épaisses murailles élevées à différentes époques; indépendamment des Longs Murs qui servaient à joindre le Pirée à la ville, et que l'on appelait encore les *longues jambes* (*makra skelê*), Thémistocle avait fait construire, du côté du S., un rempart composé de larges pierres carrées, fortement liées entre elles par des crampons de fer et de plomb; ce rempart avait environ 35 stades de longueur et 40 coudées de hauteur, deux chars pouvaient y circuler de front, et il était garni de tours qui devinrent par la suite autant d'habitations particulières, lorsque l'espace circonscrit cessa de suffire au nombre toujours croissant des habitants. Le rempart du N., construit à grands frais par Périclès, avait 40 stades de longueur. Les petits ports de Munychie et de Phalère étaient aussi protégés par des remparts qui se rattachaient à ceux du Pirée. L'enceinte totale de la ville mesurait 200 stades (36 kilom.), suivant Dion Chrysostome, ou, d'après une autre évaluation qui semble plus exacte, 178 stades (32 kilom.).

Les portes principales d'Athènes étaient : la porte Thriasienne, appelée encore *Dipylon* (la double porte), parce qu'elle surpassait les autres en grandeur, et porte du Céramique, parce qu'elle servait d'entrée au quartier de ce nom; la porte Piréique, qui conduisait au Pirée; la porte Hippade ou des Chevaliers, près de laquelle se trouvaient les monuments funéraires de l'orateur Hypéride et des membres de sa famille; la porte Erienne (de *erion*, tombeau), par laquelle sortaient les convois funèbres; la porte Sacrée, qui conduisait à Eleusis; la porte Egéenne, qui s'ouvrait du côté du Delphinion, lieu consacré à Apollon par Egée; la porte de Diocharès; les portes Acharnique et Dioméidès, qui conduisaient aux dèmes d'Acharna et de Diomée; la porte de Thrace; la porte d'Itone; la porte Scéenne ou *de gauche*; la porte d'Adrien, qui donnait accès dans la partie de la ville que ce prince rebâtit, et qu'il nomma *Adrianopolis*.

Athènes était divisée en plusieurs quartiers, dont les principaux étaient : le Céramique, le Prytanée, le Lycée, le Théâtre, l'Acropole, l'Aréopage, l'Académie et les Jardins. Les rues étaient généralement étroites et tortueuses; parmi celles dont les noms sont parvenus jusqu'à nous, nous citerons : la rue Eleusinienne; la rue de Thésée, appelée encore rue du Pirée; la rue des Ennemis; la rue des Coffretiers; la rue des Hermès; la rue du Foyer; la rue des Fourmis; la rue des Etrangers; la Troisième rue; la rue des Trépieds, ainsi nommée parce qu'on y voyait un grand nombre de trépieds d'airain consacrés par les chorèges; etc.

Bien que les travaux de Le Roi, de Stuart, de l'abbé Barthélemy, de Leake, de Spon et Wheler, et ceux plus récents de MM. Raoul Rochette, Beulé, Hanriot, Burnouf, Forschammer, Kiepert, Forbiger, etc., aient élucidé

plusieurs points de la topographie de l'Athènes antique, l'ordre suivi par Pausanias dans sa description de cette ville donne encore lieu à beaucoup de controverses. Aussi nous bornerons-nous à citer les noms des monuments dont parle cet écrivain, en renvoyant pour la discussion de leurs emplacements aux travaux précités.

Le quartier de l'Acropole est le seul dont la position soit bien déterminée. On y remarquait : les Propylées ; le Parthénon ; l'Erechthéion ou temple d'Erechthée ; le temple de la Victoire Aptère ; l'enceinte consacrée à Minerve Erganè (ouvrière) ; celle de Diane Brauronia (ainsi nommée de la petite ville de Brauron, près du cap Sunium) ; la grotte d'Agraule, par laquelle les Perses pénétrèrent dans la citadelle ; trois anciennes statues, en bois, de Minerve, qui portaient encore les traces de l'incendie allumé par Xerxès ; une statue colossale en bronze de cette même déesse, par Phidias ; la statue de Persée par Myron ; un chariot traîné par deux chevaux, ouvrage en bronze auquel on avait employé le dixième des dépouilles faites sur les Béotiens et les Chalcidiens dans l'Eubée ; etc., etc.

Le Céramique, ainsi nommé de Céramus, fils de Bacchus et d'Ariane, ou, plus probablement, parce qu'il y avait eu autrefois dans cet endroit des fabriques de poteries (en grec *ceramis*), était l'un des plus beaux quartiers de la ville basse. C'est là que se trouvaient : l'Agora, cette place immense qui servait à la fois aux Athéniens de marché et de lieu de réunion pour les grandes assemblées populaires ; le portique royal, où l'archonte-roi tenait son tribunal, et que décoraient plusieurs statues en terre cuite, entre autres *Thésée précipitant Scyron dans la mer* et l'*Aurore enlevant Céphale ;* le portique des Douze-Dieux, où l'on voyait, entre autres peintures, un grand tableau représentant les *Athéniens secourant les Lacédémoniens à Mantinée ;* le Pœcile, le plus célèbre des portiques d'Athènes, où l'on admirait des ouvrages de Polygnote, de Micon, de Panœnus et de plusieurs autres peintres célèbres, qui retraçaient, pour la plupart, des exploits des Athéniens ; le Metroon, ou temple de Cérès, orné d'une statue de cette déesse par Phidias ; le Bouleuterion, édifice dans lequel s'assemblait le conseil des Cinq-Cents, et que Protogène avait décoré des portraits des législateurs de la république. Dans le voisinage de ce dernier monument était situé le Tholus ou chapelle du Prytanée, construction en forme de rotonde, où les cinquante prytanes tenaient leurs séances ; parmi les statues qui l'ornaient, se trouvaient celles des héros qui donnèrent leurs noms aux dix tribus d'Athènes. Près de cette rotonde était un temple dédié à Mars, et dans lequel il y avait une statue du dieu par Alcamène, une de Minerve par Locrus, une de Bellone par les fils de Praxitèle.

C'est encore dans le quartier du Céramique que l'on place l'Odéon, édifice construit par Périclès pour les concours des pièces de musique ; il était décoré, au temps de Pausanias, des statues de Philippe, d'Alexandre, et de la plupart des rois d'Égypte de la famille des Ptolémées. Ce monument, dont il ne reste aucun vestige, était situé au S.-E. de l'Acropole, non loin de la fontaine Callirrhoë, que l'on appelait encore Enneacrounos, parce qu'elle jetait l'eau par neuf orifices. Un autre Odéon, bâti par Hérode Atticus sur la pente méridionale de l'Acropole, du côté de l'O., surpassait en grandeur tous les monuments du même genre existant en Grèce. Mais le plus célèbre des théâtres d'Athènes était celui de Bacchus, qui s'élevait sur le chemin conduisant de l'Odéon de Périclès à la citadelle ; nous en reparlerons plus loin, ainsi que du Stade panathénaïque, que l'on rencontrait après avoir franchi l'Ilissus, près de la fontaine de Callirrhoë.

Athènes possédait trois gymnases principaux : le Lycée, l'Académie et le Cynosarge. Le Lycée, situé sur les bords de l'Ilissus, avait pris son nom de Lycus, fils de Pandion, ou, selon une autre version, d'Apollon Lycien (le tueur de loups), auquel il était dédié : sa construction est attribuée par quelques auteurs à Pisistrate, et par d'autres à Périclès ou même à l'orateur Lycurgue. Il était entouré de magnifiques jardins, sous les ombrages desquels Aristote donna, en se promenant (*peripàtôn*), ses leçons de philosophie : de là le nom de *péripatéticiens* que prirent les disciples de ce grand homme. L'Académie, située hors des remparts, était un vaste enclos orné d'allées couvertes, de sources limpides, de statues, d'autels consacrés aux dieux ; le mur qui l'entourait avait été construit par Hipparque. C'est en ce lieu, à jamais fameux, qu'enseigna Platon. Le Cynosarge, situé aussi dans les faubourgs et non loin du Lycée, était primitivement réservé aux enfants illégitimes ; au milieu de ses beaux ombrages s'élevaient des temples dédiés à Hercule, Alcmène, Hébé, Iolaüs ; Antisthène y fonda la secte des philosophes cyniques. Au N. de l'Acropole, et dans le voisinage de l'Aréopage, se trouvait le gymnase de Ptolémée, où l'on voyait la statue en bronze de ce prince, celle du roi Juba, et plusieurs autres en marbre de la plus grande beauté.

L'Aréopage était une colline escarpée sur laquelle siégeait le premier tribunal d'Athènes. Dans la salle de l'audience, il y avait deux marches d'argent, dont l'une, nommée le siége de l'injure, servait à l'accusateur ; l'autre, le siége de l'innocence, servait à l'accusé. On montrait encore, dans l'enceinte de l'Aréopage, le tombeau d'Euripide ; ses os y avaient été transportés de Thèbes. Près du tribunal s'élevait le sanctuaire des Déesses sévères, auxquelles venaient sacrifier tous ceux qui avaient été absous par l'Aréopage. Il y avait plusieurs autres tribunaux à Athènes : le Parabiste et le Trigone, où l'on ne jugeait que de petites causes ; la Chambre Rouge et la Chambre Verte, ainsi nommées des couleurs qui les distinguaient lors de leur institution ; la Chambre du Soleil, le plus grand et le plus fréquenté de tous les tribunaux ; la Chambre du Palladium, qui fut appelée de ce nom parce que Démophon y fut cité pour avoir attaqué Diomède revenant du siége de Troie, et lui avoir enlevé le Palladium ; la Chambre Delphinienne, qui jugeait ceux qui, s'avouant coupables d'homicide, se retranchaient sur le droit.

Sur une colline qui faisait suite à l'Aréopage et que l'on appelait le Pnyx, se tenait l'assemblée populaire des Athéniens ; les siéges et la tribune même, du haut de laquelle se firent entendre tant de voix célèbres, étaient taillés dans le marbre de la colline. A quelque distance du Pnyx s'élève la colline du Musée : elle devait son nom au poëte, disciple d'Orphée, qui y avait reçu la sépulture. Démétrius Poliorcète y avait construit (229 av. J.-C.) une forteresse. Plus tard, les Athéniens élevèrent en ce même lieu le tombeau de Philopappos, petit-fils d'Antiochus XIII, que Pompée avait renversé du trône de Syrie.

Aux temples que nous avons déjà cités, il faut ajouter les suivants : le temple de Thésée, situé au N. de l'Aréopage, près du gymnase de Ptolémée ; il servait d'asile aux esclaves et aux citoyens de la classe inférieure poursuivis par des ennemis ; le magnifique temple de Jupiter Olympien, consacré à ce dieu par Adrien ; son immense enceinte renfermait plusieurs sanctuaires dédiés à différentes divinités, et un nombre considérable de statues ; le temple de Vénus Uranie, situé dans le quartier des Jardins, et où l'on voyait, du temps de Pausanias, une figure symbolique de la déesse, de forme quadrangulaire, et une statue de la même divinité, qui était regardée comme l'un des plus beaux ouvrages d'Alcamène ; le temple de Sérapis, dont le culte fut introduit à Athènes par Ptolémée ; le temple de Castor et Pollux, appelé Anaceion (V. ce mot), où se faisait la vente des esclaves ; le temple de Diane Agrotera (la chasseresse), bâti dans un lieu nommé Agrea, sur la rive gauche de l'Ilissus ; le temple d'Esculape, où se trouvait une fontaine près de laquelle on disait que Mars avait tué Alirrothius, et le temple de Thémis, à l'entrée duquel était le tombeau d'Hippolyte, fils de Thésée ; ces deux derniers édifices étaient placés sur le chemin qui conduisait du théâtre de Bacchus à l'Acropole ; le temple de Proserpine, décoré de la statue de Triptolème et de celle d'Epiménide assis ; le temple de la Gloire (*Eucleia*), à la construction duquel on consacra le butin fait sur les Perses à Marathon ; le temple de Vulcain, où l'on avait placé une figure de Minerve avec des yeux pers ; le temple de Minerve Archégétis, érigé par Jules César et Auguste ; le temple d'Apollon Delphinien ; etc.

Athènes avait une foule d'autres édifices, tels que le Pompéion, où l'on gardait tous les objets nécessaires à la *pompe* des Panathénées ; le Prytanée, où l'on conservait les lois de Solon ; la tour des Vents, qui servait aux Athéniens de girouette, de cadran solaire et d'horloge hydraulique. Les rues, les places publiques, étaient décorées de statues, de trophées, de monuments commémoratifs de diverses sortes. Partout, jusque dans les faubourgs les plus écartés et sur les chemins conduisant aux villes voisines, on voyait des temples consacrés aux divinités et des édifices élevés en l'honneur des héros et des grands hommes de l'Attique.

Antiquités d'Athènes. De tant de monuments, de tant de richesses artistiques, il ne reste plus que des ruines. L'antique Athènes n'est aujourd'hui, suivant les expressions d'un illustre voyageur, « qu'un assemblage confus, vaste, morne, désordonné, de huttes écroulées, de pans de murs encore debout, de toits enfoncés, de jardins et de cours ravagés, de monceaux de pierres entassées, barrant les chemins et roulant sous les pieds ; tout cela couleur de ruines récentes, de ce gris terne, flasque, décoloré, qui n'a pas même pour l'œil la sainteté du temps écoulé ni la grâce des ruines. Nulle végétation, excepté trois ou quatre palmiers semblables à des minarets turcs restés debout sur la ville détruite ; çà et là quelques maisons aux formes vulgaires et modernes, quelques repaires sales et infects, où des familles de paysans grecs sont entassées et enfouies... Au milieu de ce chaos, quelques pans de stades, quelques colonnes noirâtres appelant l'œil et ne l'arrêtant pas. » A l'époque où Lamartine écrivait ces lignes, Athènes gémissait encore sous la domination turque. Rendue depuis à l'indépendance, elle a compris qu'un de ses premiers devoirs était de veiller à la conservation des débris de sa splendeur passée. L'emplacement où s'est élevée la nouvelle Athènes n'appartient pas entièrement à la ville antique ; les ruines ont été respectées par la civilisation, et leur effet pittoresque n'a pas été amoindri par le voisinage des constructions modernes. La haute colline de l'Acropole sépare les deux villes ; on ne peut faire un pas en ce lieu célèbre sans rencontrer des fragments de sculpture ou des morceaux d'architecture. « Les ruines de l'Acropole, a dit dans son langage poétique l'écrivain que nous venons de citer, forment un chaos ruisselant de marbres de toutes formes, de toutes couleurs, jetés, empilés dans le désordre le plus bizarre et le plus majestueux : de loin, on croirait voir l'écume de vagues énormes qui viennent se briser et blanchir sur un cap battu des mers. L'œil ne peut s'en arracher ; on les regarde, on les suit, on les admire, on les plaint avec ce sentiment qu'on éprouverait pour des êtres qui auraient eu ou qui auraient encore le sentiment de la vie. C'est le plus sublime effet de ruines que les hommes aient jamais pu produire, parce que c'est la ruine de ce qu'ils firent de plus beau ! » Nous avons donné, au mot Acropole, quelques renseignements sur les principaux édifices qui ornaient ce lieu consacré par les souvenirs les plus glorieux. On trouvera, aux mots Propylées, Parthénon, Erechthéion, une description particulière de ces trois monuments, dont il existe des débris assez considérables, et qui comptent à bon droit parmi les chefs-d'œuvre de l'architecture grecque. M. Beulé, à qui revient l'honneur d'avoir découvert l'ancienne entrée de l'Acropole, a cherché à retrouver les fragments et l'emplacement de toutes les statues et de tous les monuments décrits par Pausanias. Nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer à son savant ouvrage, l'*Acropole d'Athènes* (V. l'analyse ci-après), ceux de nos lecteurs qui désireraient avoir des détails complets sur ces curiosités archéologiques.

Le Temple de la Victoire sans ailes (*Nikê Apteros*) mérite que nous lui consacrions quelques lignes. Ce petit édifice est situé en avant des Propylées, sur une terrasse en pierres haute de 8 m., qui terminait au midi l'enceinte de l'Acropole. On y monte par un escalier qui se raccorde avec celui des Propylées. Selon la légende, ce fut de cette hauteur même qu'Egée se précipita en voyant le vaisseau de son fils revenir avec une voile noire. On ne sait à quelle époque le temple fut construit. Il était orné d'une très-ancienne statue de bois qui représentait la Victoire sans ailes. D'après une conjecture de Wheler, cette statue aurait été faite à l'occasion de la victoire remportée par Thésée sur le Minotaure, et dont la nouvelle ne vint pas à Athènes avant que le héros l'apportât lui-même. Pausanias dit que les Athéniens avaient ainsi représenté la déesse, pour exprimer qu'elle ne s'éloignerait jamais de leur ville ; c'était peut-être une raillerie à l'adresse des Spartiates, qui avaient chez eux une figure de Mars enchaîné. Cette explication, préférable à celle de Wheler, paraît, toutefois, plus ingénieuse que juste. Il est probable, comme l'a pensé M. Beulé, que cette Victoire sans ailes n'était autre que Minerve elle-même, qui était adorée sous plusieurs noms à l'Acropole, et qui l'était, à Egine, sous celui de *Minerve-Victoire* (*Athênê Nikê*). Le temple lui-même semble antérieur à Périclès. On pense généralement qu'il se rapporte à l'époque de Cimon, et qu'il fut élevé en commémoration de la double victoire remportée par ce général sur les Perses, en 470 av. J.-C. Il est construit tout en marbre pentélique. La cella, élevée sur trois degrés, a en largeur un peu plus, en longueur un peu moins de 5 m. Elle est fermée de trois côtés. L'entrée, à l'orient, est entre deux pilastres qui soutiennent l'architrave et qui étaient réunis aux antes des murs latéraux par une grille en bronze. La cella est précédée d'un portique de même largeur, composé de quatre colonnes ioniques qui correspondent aux deux piliers et aux deux antes de l'entrée. Derrière, il y a un portique semblable. Les colonnes ont un peu plus de 4 m. de hauteur avec leurs bases et leurs chapiteaux ; leur fût, d'un seul morceau, a 52 c. de diamètre à la base et 43 au sommet. Le chapiteau est simple, mais d'une composition parfaite. Tout autour du temple régnait une frise sculptée haute de 44 c. ; il n'en reste plus que les portions de l'E. et du S. La frise du N. et celle de l'O. sont maintenant au Musée Britannique ; leurs moulages en terre cuite avaient été envoyés à Athènes, mais, en les posant, on brisa celui de l'O. Les sculptures, dont cette frise est ornée, ont subi les plus graves mutilations ; mais si, par suite, il est difficile d'en comprendre les sujets, on peut, du moins, juger encore de leur beauté ; elles sont d'un style pur, sévère, irréprochable ; suivant M. Beulé, « c'est le sentiment grec avec toute sa mesure et son admirable instinct du vrai. » La frise de l'E. paraît une composition allégorique se rapportant au culte de Minerve ; les autres parties représentent des combats des Athéniens contre les Perses. En 1687, les Turcs, assiégés dans Athènes par le doge de Venise Morosini, démolirent le temple de la Victoire Aptère, et se servirent des matériaux pour construire une batterie qui ne fut détruite qu'en 1835. C'est à MM. Schaubert et Hansen (*Die Acropolis von Athen*) qu'appartient l'honneur d'avoir découvert et relevé cet édifice charmant, que le gouvernement hellénique a reconstitué tant bien que mal.

Parmi les autres monuments antiques d'Athènes dont il existe des ruines, on remarque les suivants :

Temple de Thésée (*Theseion*). Ce monument, qui appartient à l'ordre dorique le plus pur, est l'un des plus beaux, et, sans contredit, le mieux conservé des temples de l'antiquité grecque. Il paraît avoir été commencé vers l'an 469 av. J.-C., pour recevoir les restes de Thésée, que Cimon avait rapportés de l'île de Scyros. Il s'élève sur un tertre, et présente de loin l'aspect le plus majestueux. Il est construit en marbre pentélique. C'est un hexastyle périptère, avec treize colonnes sur chacune de ses faces longitudinales, et six colonnes sur chaque front, avec une frise formée de triglyphes et de deux métopes par chaque entre-colonnement, une corniche ornée de mutules, et un fronton à chaque extrémité. Le stylobate sur lequel repose la colonnade est haut de 71 c., et n'a que deux gradins. Les colonnes ont 1 m. 02 de diamètre à la base, et 5 m. 70 de hauteur. L'entre-colonnement est de 1 m. 77. La longueur totale du temple est de 32 m. 28, sur 13 m. 76 de largeur ; du gradin supérieur du stylobate jusqu'au sommet du fronton, il a 10 m. 38 d'élévation. La cella, divisée en naos, pronaos et posticon, a 24 m. 62 de long, sur 8 m. 66 de large. Le pronaos et le posticon, séparés du péristyle par deux colonnes qui forment les extrémités des murs latéraux de la cella, sont décorés d'une frise sculptée. L'entrée principale était du côté de l'orient. Les dix métopes de cette façade représentent les exploits d'Hercule ; les huit métopes en retour, au N. et au S., ceux de Thésée. La frise du pronaos contient des combats héroïques sous la conduite des dieux : Müller pense que c'est la lutte de Thésée avec les Pallantides. La frise du posticon représente le combat des Centaures et des Lapithes. Toutes ces sculptures ont beaucoup souffert. Celles qui ornaient les frontons et qui se composaient, sans doute, de hauts-reliefs semblables à ceux du Parthénon, ont entièrement disparu ; mais on a reconnu sur le fronton oriental des traces des crampons de métal qui servaient à les fixer. Pendant le moyen âge, le temple de Thésée fut converti en église chrétienne dédiée à saint Georges. En 1660, les Turcs voulurent le démolir, mais ils en furent empêchés par un firman du sultan ; ils le convertirent alors en mosquée. Actuellement, il sert de musée : on y a rassemblé des fragments de sculptures appartenant à toutes les époques de l'art grec ; parmi les plus intéressants, on remarque un *Apollon* du style le plus pur, un *Patrocle* et un autre *Apollon* de l'époque romaine, un *Esculape* avec un cheval et un serpent, un *Bacchus barbare*, une *Amazone cariatide*, et beaucoup de bas-reliefs dont le plus curieux, connu sous le nom du *Soldat de Marathon*, représente un guerrier debout et armé d'une lance, figure d'une tournure archaïque et qui a quelques rapports avec les productions du ciseau égyptien.

Le temple de Jupiter Olympien (*Olympieion*), situé sur la rive droite de l'Ilissus, était le plus vaste des temples d'Athènes. Commencé par Pisistrate et continué par ses fils, il resta inachevé pendant près de quatre cents ans. Antiochus Épiphane en fit reprendre les travaux vers l'an 168 av. J.-C. ; il employa un architecte romain nommé Cossutius, qui continua la construction dans le style corinthien. A la mort d'Antiochus (164), les travaux furent de nouveau interrompus. L'empereur Adrien eut la gloire de les terminer (117 à 138 après J.-C). Ce magnifique édifice, auquel Pausanias assigne quatre stades (720 m.) de circonférence, avait 52 m. 20 de largeur sur 108 m. de longueur ; son enceinte était de 131 m. de largeur sur 207 m. de longueur. Il était décastyle et périptère, c'est-à-dire qu'il consistait en une cella entourée d'un double péristyle formé de dix colonnes sur chaque front, vingt-deux sur chacune des faces latérales (les colonnes d'angle deux fois comptées), deux rangs de colonnes sur les côtés, trois rangs aux façades à cause du pronaos et du posticon, en tout cent vingt colonnes, qui avaient 1 m. 98 de diamètre et 18 m. 28 de hauteur. Il ne reste plus que seize de ces colonnes ; les treize de l'angle S.-E., placées sur deux rangs, portent encore leur architrave. Ces ruines sont d'un grand effet à cause de leurs proportions colossales, de la richesse de leur ornementation, et aussi à cause de leur isolement dans une plaine nue et dévastée. Cependant, le temple de Jupiter est un exemple frappant de l'infériorité de l'art romain comparé au style simple et sévère des temples grecs du siècle de Périclès. (*Itinéraire de l'Orient*, par Ad. Joanne et Isambert.)

Temple de Minerve Archégetis. Il n'en reste qu'un portique isolé, sur une petite place, et soutenu par quatre colonnes doriques, de 1 m. 93 de diamètre à la base, et de 7 m. 93 de hauteur, chapiteau compris. Meursius, et, après lui, Leake et Müller, ont voulu voir dans ce monument la porte d'entrée de la nouvelle Agora, qu'ils placent au N. de l'Acropole, tandis que l'ancienne Agora du Céramique était au S. Une inscription de l'architrave de ce portique, relevée par Boeck, a fait connaître qu'il s'agissait bien du temple érigé par Jules César et Auguste.

La Tour des Vents, située à peu de distance de ce temple, au pied de l'Acropole, fut construite vers les premiers temps de la domination romaine par un certain Andronicus Cyrrhestes. Elle a été mentionnée par Varron et décrite par Vitruve. C'est un édifice octogone, tout en marbre blanc. Il a 6 m. 80 de diamètre

dans œuvre, et 12 m. 15 d'élévation jusqu'au-dessus de la corniche de l'entablement. Chacune de ses faces est orientée vers les huit points de l'horizon athénien, auxquels correspondaient les huit vents principaux, dont les noms et les figures symboliques sont sculptés sur la frise. Le toit conique, mais très-bas, était surmonté d'un triton en bronze qui, placé sur un pivot et tenant une baguette à la main, se tournait suivant la direction du vent. Cette figure a disparu. On distingue encore sur les parois extérieures de la tour le tracé d'un cadran solaire, et, à l'intérieur, dans le pavement, des cavités et des rigoles qui servaient à l'écoulement de l'eau, par laquelle une horloge était mise en mouvement. Cette eau était amenée de l'Acropole par un aqueduc, dont il existe encore quelques arcades. A l'époque où M. Pouqueville visita Athènes, la tour des Vents était habitée par une troupe de derviches hurleurs.

Le MONUMENT CHORÉGIQUE DE LYSICRATE, appelé vulgairement la LANTERNE DE DÉMOSTHÈNE, est un élégant petit édifice, élevé en 335 av. J.-C., en commémoration du prix du chant que les jeunes gens du dème Acamantide, présidés par Lysicrate, remportèrent aux jeux publics pendant les fêtes de Bacchus. Il était destiné à servir de piédestal au glorieux trépied de bronze, récompense des vainqueurs. Il se compose d'un socle carré qui repose sur quatre gradins peu saillants, et qui supporte une rotonde en marbre blanc. La hauteur totale de l'édifice est de 10 m. 33, celle du soubassement de 7 m. 80, celle de la rotonde de 2 m. 53. La frise est portée par six colonnes engagées, dont les bases sont attiques et les chapiteaux corinthiens. L'entablement est d'ordre ionique avec des denticules. La couverture se compose d'une seule pierre en forme de calotte sphérique, que surmonte une espèce de fleuron délicatement sculpté. La frise représente la destruction des pirates tyrrhéniens par Bacchus. Les Athéniens du siècle dernier avaient donné à cet édifice le nom de Lanterne de Démosthène, à cause de sa forme, et parce que, suivant une tradition ridicule, c'était là que le célèbre orateur s'était retiré pour s'exercer à l'éloquence : il est à remarquer que ce monument n'a ni porte ni fenêtre, et que le diamètre de la rotonde dans œuvre n'est que de 1 m. 80. La Lanterne de Diogène du parc de Saint-Cloud est une méchante copie du gracieux édifice de Lysicrate.

Le THÉÂTRE DE BACCHUS, commencé vers la 70e olympiade (500 ans av. J.-C.), par les architectes Démocrate et Anaxagore, ne fut terminé qu'en 340, sous l'administration de l'orateur Lycurgue. Détruit dans la guerre de Mithridate, il fut relevé de ses ruines par Hérode Atticus. C'est dans ce théâtre, dont la scène était construite en marbre et décorée avec une grande magnificence, que furent représentés les chefs-d'œuvre des Eschyle, des Sophocle, des Euripide, des Ménandre, des Aristophane. Si l'on en croit quelques auteurs, trente mille spectateurs pouvaient prendre place sur les gradins creusés en hémicycle dans le rocher de l'Acropole. Deux rangs de siéges, ayant appartenu aux gradins supérieurs, sont tout ce qui reste de cet immense édifice. Au-dessus de ces gradins et au-dessous du mur de l'Acropole, construit par Cimon, on remarque une grotte dont l'entrée était décorée d'un portique en marbre pentélique, de 7 m. 50 de long sur 9 m. de haut, qui était couronné par une statue colossale de Bacchus, actuellement au Musée Britannique : ce portique, qui était un monument chorégique, élevé 320 ans av. J.-C., par Thrasyllus de Décélie, a été détruit par le canon pendant le siége de 1827.

L'ODÉON D'HÉRODE ATTICUS, voisin du temple de Bacchus, fut bâti par le personnage de ce nom en mémoire de sa femme Regilla. Il était recouvert d'un superbe plafond de bois de cèdre. Son diamètre intérieur était de 80 m., et son enceinte pouvait contenir six mille spectateurs. Il reste encore une partie considérable des murailles qui soutenaient le *proscenium*, avec deux ailes en retraite vers les extrémités. Ces murailles sont percées de plusieurs rangs de fenêtres en arcades superposées. A l'E. de cet Odéon s'étend une ligne de vingt-huit arcades, débris d'un portique construit par Eumène et Attale pour servir au peuple de refuge contre la pluie pendant les représentations du Théâtre de Bacchus.

Le STADE PANATHÉNAÏQUE, situé sur la rive gauche de l'Ilissus, est compris entre deux tertres naturels, soutenus du côté du ruisseau par des substructions en pierre. L'arène a 235 m. de longueur ; sa plus petite largeur est de 41 m. 24, sa plus grande de 83 m. 08. L'orateur Lycurgue fit niveler cette arène et construire un podium. Hérode Atticus fit établir des siéges de marbre pour les spectateurs ; il n'en reste aucune trace.

Le TOMBEAU DE PHILOPAPPOS, qui couronne la colline du Musée, est un assez vaste édifice dont la façade concave, décrivant un arc de cercle dont la corde avait environ 10 m., présentait primitivement trois niches entre quatre pilastres corinthiens. La niche centrale, de forme arrondie, contenait la statue assise de Philopappos ; les niches latérales renfermaient celles de deux princes de la famille de ce dernier, Séleucus Nicator et un Antiochus. Il ne reste plus que les niches de l'E. et du centre, qu'occupent encore leurs statues mutilées.

Sous le nom de PRISON DE SOCRATE, on désigne trois salles, ou, pour mieux dire, trois caveaux pratiqués dans le flanc de la colline du Musée. Trois portes donnent accès dans deux salles carrées, qui mesurent 4 m. en tout sens, et qui sont reliées entre elles par un couloir. La salle de droite communique directement avec la troisième salle, qui est circulaire, et dont la partie supérieure se prolonge en se resserrant en une sorte de cheminée. M. Hanriot a vu dans ces singuliers caveaux, devant lesquels existait une construction plus grande, le Tholus ou Prytanée de Thésée, qui avait servi d'habitation aux princes érechthéides avant de devenir la résidence des prytanes.

L'ARC D'ADRIEN, construit en marbre pentélique, se composait d'une arcade plein cintre de 6 m. d'ouverture, comprise entre deux piliers décorés l'un et l'autre d'une colonne et d'un pilastre corinthiens. Les colonnes n'existent plus. Au-dessus de l'entablement s'élève un second étage qui présente trois niches, dont l'une, celle du centre, est surmontée d'un fronton que supportent deux demi-colonnes. Les niches latérales étaient soutenues à chaque extrémité par une colonne qui reposait sur la grande colonne de l'ordre inférieur. La hauteur totale du monument était de 17 mètres avant que le sol se fût exhaussé. On lit sur la frise du N.-O. l'inscription suivante : « C'est ici l'Athènes de Thésée, l'ancienne ville. » Et du côté du S.-E. : « C'est ici la ville d'Adrien et non celle de Thésée. » L'arc d'Adrien servait donc d'entrée à la nouvelle ville ou Adrianopolis ; il était voisin du temple de Jupiter Olympien.

On montré encore à Athènes beaucoup d'autres ruines, mais elles ont peu d'importance, et il n'est pas toujours facile de leur assigner un nom. De l'Aréopage, il ne reste plus qu'un escalier de seize marches taillées dans le roc, qui aboutit à un banc également creusé dans le roc et où l'on distingue trois siéges rectangulaires placés en demi-cercle ; du Pnyx, une estrade de marbre de 9 m. de long, quelques blocs ayant servi de siéges, et une tribune non moins rustique, dégradée par les pluies et plus encore par les mains des voyageurs. Au pied de la colline du Pnyx, près d'une ruine que l'on croit être celle de l'ancienne porte Mélitède, s'ouvre une caverne sépulcrale où l'on dit que fut enterré Cimon, fils de Miltiade.

DESCRIPTION D'ATHÈNES MODERNE. L'Athènes moderne, dont l'origine remonte à l'époque où le gouvernement hellénique vint établir sa capitale sur les bords de l'Ilissus, s'est développée presque entièrement, comme nous l'avons dit, en dehors de l'espace occupé par les ruines. C'est une ville de 20,000 âmes, coupée en croix par deux rues longues et étroites, celle des Hermès et celle d'Eole. Les maisons, peintes en rose, en bleu clair ou en bistre, décorées parfois de balcons très-saillants, rappellent beaucoup les maisons italiennes des environs de Naples. Les principaux monuments de cette cité moderne sont : le Palais du roi, vaste édifice quadrangulaire, d'un aspect lourd et monotone, commencé en 1836 et terminé en 1843 ; il s'élève sur une petite éminence, au pied du mont Lycabette ; l'Université, bâtie en 1837 par M. Hansen, architecte danois, qui a essayé de faire revivre la polychromie ; c'est le monument le mieux réussi de l'Athènes moderne ; un élégant portique décore la façade ; l'Observatoire, construit sur la colline des Nymphes, aux frais du baron Sina ; l'ancienne cathédrale, église byzantine bâtie au VIe siècle avec des débris de temples païens ; elle est d'une extrême petitesse ; la coupole n'a pas plus de 12 m. d'élévation ; la façade a 7 m. de large sur 11 m. de profondeur ; depuis la révolution, cet édifice ne sert plus au culte ; la nouvelle cathédrale, dont la construction n'est pas entièrement terminée ; elle offre un mélange de styles différents, et le plan général est byzantin ; l'église Saint-Théodore, bâtie par assises de briques et de pierres entremêlées, et qui est la plus intéressante des anciennes églises d'Athènes ; elle a trois absides, un dôme et un clocher ; M. Gailhabaud en a donné le dessin dans son bel ouvrage sur l'*Architecture du IIIe au XVIe siècle ;* l'Ecole française, qui est installée dans une maison d'assez belle apparence, sur l'esplanade du palais.

Athènes (PANÉGYRIQUE D'), harangue d'Isocrate. Comme le mot de panégyrique emporte chez nous l'idée d'éloge, et que dans la harangue d'Isocrate il se trouve un long éloge d'Athènes, on suppose volontiers qu'elle eut pour objet le panégyrique de cette ville ; mais cela n'est pas exact. On appelait *panégyriques* les discours qui se prononçaient ou qui se récitaient dans des *panégyries*, c'est-à-dire des assemblées solennelles de tout un peuple ou de toute une nation. Le *Panégyrique* d'Isocrate fut récité et publié aux jeux Olympiques. C'est dans le *Panathénaïque*, autre discours d'Isocrate, que l'on trouve au complet l'éloge d'Athènes. Dans le *Panégyrique*, le but de l'orateur est d'amener les Grecs à mettre fin à leurs discussions, à réunir leurs forces, et à marcher contre les Perses. L'exorde est sur le ton le plus imposant et le plus fier, et pourtant on voit l'orateur, à la fin de son discours, déclarer qu'il est resté au-dessous de sa tâche, et inviter les sages de la Grèce à reprendre la trame dont il n'a pas su tirer parti. Après l'exorde, il montre que l'essentiel, pour la commune patrie, n'est pas de renoncer d'abord aux inimitiés mutuelles et de réunir tous les efforts contre les Perses, mais bien de réconcilier avant tout les deux principales républiques, Athènes et Lacédémone, et de leur persuader de partager entre elles le commandement de l'expédition contre les Barbares, sans affecter de supériorité. Cependant, puisqu'il faut choisir, Isocrate veut prouver qu'Athènes serait plus fondée que Lacédémone à réclamer la prééminence et le commandement que sa rivale lui dispute. La puissance des Athéniens sur mer et leur habileté ; la grandeur et la gloire de leur ville ; la noblesse de leur origine ; les services qu'ils ont rendus aux Grecs, soit par l'invention de l'agriculture, soit par l'établissement des diverses colonies et d'une sage législation ; la vivacité de leur génie, créant ou perfectionnant les arts utiles et agréables ; le commerce qu'ils font fleurir : tels sont, en partie, les titres sur lesquels se fondent leurs droits à la prééminence. Ici, le style s'élève et se déroule avec majesté pour célébrer les jeux et les fêtes d'Athènes, sa philosophie et son éloquence. L'orateur passe alors des vertus pacifiques aux vertus guerrières. Athènes unit en tout temps la supériorité à la générosité : ses forces furent toujours employées à la défense des opprimés et au service de la Grèce. Diverses guerres qu'elle a soutenues à l'intérieur et à l'extérieur lui fournissent un faisceau de preuves. En s'arrêtant à la lutte contre les Perses, l'orateur triomphe : il déploie toutes les richesses de son éloquence. Il ne perd jamais de vue son objet principal, qui est de prouver qu'Athènes est plus fondée que Lacédémone à vouloir commander les Grecs. Pour détruire les reproches que plusieurs faisaient aux Athéniens d'avoir abusé de l'autorité dont ils avaient été investis dans la Grèce après la défaite des Perses, il oppose des exemples de modération à quelques exemples de sévérité. Il fait l'éloge du gouvernement démocratique, s'élève vivement contre les partisans de Sparte et contre l'empire de cette cité, coupable d'avoir abandonné aux Barbares les Ioniens. Les motifs qui doivent déterminer les Grecs à porter sur-le-champ la guerre en Asie sont exposés avec une éloquence forte et noble. L'orateur rassemble toutes les raisons les plus capables de porter la Grèce à entreprendre sans délai une expédition qui doit la combler de gloire. Isocrate publia sa harangue vers l'an 386 av. J.-C., dans la cinquantième année de son âge. Ses critiques lui ont reproché d'avoir mis dix ans et même quinze à la composer, et Plutarque, à ce sujet, lui fait les reproches les plus amers, et en même temps les plus injustes. D'abord, il n'est pas bien prouvé qu'il y ait mis tout ce temps, quoique, de son propre aveu, il y en ait mis beaucoup. On lui a reproché encore d'avoir pris les principales beautés de son panégyrique dans les ouvrages de Gorgias et de Lysias. Or, les auteurs qui avaient traité le même sujet avant lui crurent leur amour-propre intéressé à supprimer leurs discours. Nous avons toutefois la harangue de Lysias, qui étincelle de beautés. Le *Panégyrique* est, sans contredit, la plus parfaite des harangues d'Isocrate.

Athènes aux XVe, XVIe et XVIIe siècles, par le comte de Laborde (2 vol. avec cartes, 1854). Cet ouvrage, prenant Athènes au moment où la domination turque s'y établit pour la première fois, conduit les annales toujours intéressantes de cette métropole de l'esprit humain jusqu'à l'occupation funeste, et à l'abandon précipité qu'en firent les troupes de la république de Venise. Il embrasse, de la sorte, un espace de deux cent trente-deux ans (1456-1688). On connaît les qualités d'investigation sagace et laborieuse de M. de Laborde. Aucun document, capable d'éclaircir les vicissitudes d'Athènes sous le joug des Ottomans, et pendant la lutte entreprise dans le but de l'affranchir, ne s'est dérobé à ses recherches : les archives de Vienne et de Paris, du Vatican et de Venise, les mémoires envoyés par les agents du gouvernement français, et par les représentants de la science moderne en Orient ; les relations de voyages, les lettres missives des consuls, des ingénieurs, des érudits ; toutes les conjectures, tous les progrès de la critique, tout cela passe, dans l'ordre chronologique, sous les yeux du lecteur. La part archéologique de la France est des plus considérables : les plans les moins incorrects, les narrations les plus judicieuses sont l'œuvre des Français. M. de Laborde reproduit, dans toute leur étendue, des relations devenues si rares ou si oubliées, qu'il en est le restaurateur. Les plans, les vues, les dessins d'époques différentes qu'il publie, montrent comment, de génération en génération, Athènes a été trouvée, ou plutôt imaginée et représentée par les savants et les artistes venus de l'Occident.

Au moyen âge, l'illustre cité était presque complétement oubliée. « Les pèlerins qui traversaient l'Archipel pour se rendre dans la terre sainte se souciaient peu de l'antiquité païenne, » dit M. de Laborde, et personne n'eût compris, à cette époque, qu'on fît deux lieues pour aller voir de *vieilles pierres*. Le document le plus intéressant qui soit parvenu jusqu'à nous, sur l'état dans lequel se trouvait Athènes au XVe siècle, est une description anonyme, conservée à la bibliothèque de Vienne ; l'auteur, qui, selon M. de Laborde, était un Grec, érudit pour son temps, nous apprend, entre autres faits curieux, que les ducs d'Athènes avaient fait leur palais des Propylées, et leur chancellerie de la Pinacothèque, et qu'en 1460 ces deux bâtiments conservaient encore leurs couvertures et leurs dallages intacts. Parmi les relations analysées par M. de Laborde, une des plus importantes est sans contredit celle du marquis de Nointel, qui, dans son ambassade (1670 à 1674), eut l'heureuse idée d'emmener avec lui un artiste, Carrey, peintre de Troyes, auquel il confia le soin de dessiner les principaux monuments d'Athènes. Les dessins de Carrey, exécutés à une époque où les sculptures de Phidias remplissaient encore les frontons du Parthénon, ont été retrouvés et publiés par M. de Laborde. On doit savoir gré aussi au savant archéologue, d'avoir reproduit *in extenso* la relation (1674) du P. Babin, jésuite, ouvrage rempli de renseignements intéressants et qui est devenu presque introuvable.

M. de Laborde termine son étude historique par le récit de cette fatale campagne de Morosini, qui procura quelque gloire militaire à Venise, mais qui porta un coup à jamais déplorable au chef-d'œuvre de l'architecture grecque. Le 26 septembre 1687, une bombe vénitienne tomba au milieu du Parthénon, où les Turcs avaient établi un dépôt de munitions ; « les mortiers, pointés par une nation chrétienne, firent plus de ruines au haut du sublime rocher que vingt siècles de révolutions sociales, d'invasions et de possession par les musulmans, ces iconoclastes de tradition et d'instinct naturel. »

Cette époque néfaste est racontée d'après les documents authentiques. M. de Laborde ne s'est pas borné à résumer fidèlement et à analyser avec goût d'immenses lectures ; il les a éclairées par des observations personnelles faites en présence des monuments. Peut-être eût-il pu traiter le fond même de son sujet en moins de pages, mais nous ne saurions le blâmer des digressions auxquelles il s'est livré, car elles présentent, pour la plupart, des aperçus nouveaux et des idées ingénieuses sur les arts.

Athènes (L'ACROPOLE D'), par M. Beulé ; 2 vol. in-8o, avec planches. Paris, 1854. L'auteur de cet ouvrage, aujourd'hui membre de l'Institut, a dû le commencement de sa réputation à la découverte qu'il fit, en 1853, de l'entrée antique de l'Acropole, qui avait disparu en partie sous des ruines, en partie sous des constructions modernes. Il avait retrouvé au pied même de l'Acropole, dans l'axe de la porte centrale des Propylées, une portion du mur d'enceinte, couronné, à la manière du mur de Thémistocle, d'entablements de temples anciens, et dans lequel s'ouvrait la porte de la citadelle ; en outre, il avait signalé au delà cinq marches, encore en place, au pied du grand escalier qui montait directement aux Propylées. Le gouvernement français, dont M. Beulé était alors le pensionnaire à l'Ecole d'Athènes, alloua au jeune archéologue les fonds nécessaires pour continuer ses fouilles et faire reparaître tout entière la véritable entrée, en la dégageant de l'énorme quantité de terres, de ruines, de constructions, dans lesquelles elle était ensevelie. Au bout de trois mois d'efforts continus, M. Beulé triompha des obstacles de toute nature qui étaient venus entraver ses recherches ; il découvrit un mur tout en marbre, formant une façade d'environ 72 pieds de large ; cette façade, parallèle avec celle des Propylées, est percée au milieu d'une porte dorique, et défendue par deux tours carrées en pierres qui font saillie à droite et à gauche de l'entrée. L'escalier qui conduisait à cette entrée, et se raccordait avec celui des Propylées, a été pour M. Beulé un champ d'observations et même de découvertes particulières du plus grand intérêt. Cet escalier, dont un grand nombre de marches ont été retrouvées, devait être de l'effet le plus imposant et formait, avec tout le reste, un ensemble plein de grandeur et d'harmonie. Aujourd'hui, le voyageur qui franchit le seuil de l'entrée nouvelle, peut voir, à sa droite, une grande plaque de marbre scellée contre le mur ; c'est sous cette plaque qu'après quarante-trois jours de recherches vaines, M. Beulé a enfin retrouvé les traces antiques qu'il poursuivait ; il y a mis cette inscription en grec : « La France a découvert la porte de l'Acropole, les murs, les tours et l'escalier. MDCCCLIII. Beulé (*euren*). »

Le même sentiment de modestie qui a poussé le jeune érudit à faire honneur de sa découverte à son pays l'a guidé dans la composition du livre dont nous allons donner l'analyse. Il s'est interdit la satisfaction de se mettre en scène, et s'est borné à exposer les résultats scientifiques de ses travaux. Son ouvrage commence par une histoire en trois chapitres de ce rocher qui fut le berceau d'Athènes et de sa religion. Le premier chapitre nous fait assister, depuis l'arrivée de Cécrops jusqu'à l'invasion de Xerxès, au développement progressif d'une cité naissante qui grandit au milieu des dangers et des fables. M. Beulé se garde bien de décolorer, par des analyses et des discussions philosophiques, la légende naïve et touchante de la ville de Minerve. Il réserve toute la sévérité de la critique historique pour étudier, dans le chapitre suivant, les grandes choses accomplies du temps de Périclès. Tout en rendant à ce dernier l'hommage qui lui est dû, il a

soin de nous montrer Cimon préparant la régénération d'Athènes, et dotant cette ville de monuments magnifiques. Il fait remarquer aussi que, quelque grande que soit la gloire de Phidias, elle ne saurait nous faire oublier le mérite des artistes qui ont travaillé à la même époque; Ictinus, Alcamène, Callicrate, Agaracrite, pour ne citer que les plus habiles, ont droit à toute notre admiration. M. Beulé termine l'histoire de l'Acropole par le récit des désastres qui, durant quinze siècles, ont fondu sur ce lieu célèbre; ce récit est navrant. Les Romains emportent les statues; les chrétiens changent le Parthénon en église; les ducs francs bâtissent leur palais et une tour sur les Propylées; les Turcs font un harem du temple d'Erechthée; les Vénitiens bombardent et font sauter le Parthénon; les Grecs ne savent plus le nom des monuments élevés par leurs ancêtres. « Tous les peuples, dit M. de Saulcy, semblent se succéder pour détruire un ensemble de chefs-d'œuvre qui résiste en partie à leurs assauts et qui demeure mutilé, mais éternel. » M. Beulé a raconté ces phases diverses avec un intérêt et un charme qui tiennent autant aux agréments de son style qu'à l'amour profond que lui inspire son sujet. Il aborde ensuite la description des diverses parties de l'Acropole, en adoptant l'itinéraire suivi par Pausanias. Il s'occupe, en premier lieu, des fortifications, de l'entrée, de l'escalier des Propylées, et fait l'exposé de ses découvertes : toute cette partie de son travail se distingue par une érudition profonde. Les chapitres consacrés à la description des Propylées, de la Pinacothèque, du temple de la Victoire sans ailes; de l'enceinte de Diane Brauronia, de l'enceinte de Minerve Erganê, des statues et des autels placés dans ces divers lieux, témoignent d'une extrême sagacité et d'une étude approfondie des textes anciens. Le deuxième volume contient la description du Parthénon et de l'Erechtheion, les deux édifices principaux de l'Acropole, et se termine par un appendice dans lequel M. Beulé a reproduit les inscriptions découvertes dans les fouilles exécutées sous sa direction. A l'inverse de tant d'ouvrages savants destinés à un petit nombre d'initiés, le livre de M. Beulé s'adresse à tous ceux qui aiment le beau; c'est l'œuvre d'un érudit, mais c'est plus encore l'œuvre d'un artiste. En décrivant les splendides productions de l'art grec, M. Beulé ne se laisse pas entraîner par l'opinion; il ne juge pas avec cette chaleur banale d'imagination qui porte à faux, qui déclame et ne nous présente qu'un thème de rhétorique; on reconnaît l'homme qui n'appuie ses opinions que sur des principes solides et qui sent toutes les variétés, toutes les nuances du beau. Ajoutons que son livre est écrit d'un style net, clair, élégant, et l'on comprendra que ce travail lui ait ouvert les portes de l'Académie des beaux-arts.

Athènes (Monnaies d'), par M. Beulé. La numismatique n'est une occupation stérile qu'entre des mains oisives; sous les doigts d'un érudit, cette science secondaire acquiert une haute valeur. Que de lacunes historiques ont été comblées par une médaille, une pièce de monnaie! Que de renseignements divers fournit quelquefois sur l'antiquité une empreinte métallique! Et de quel intérêt n'est pas pour nous l'histoire numismatique de la Grèce!

M. Beulé a donc traité un sujet magnifique; il a étudié les monnaies d'un peuple éminemment artiste, celles qui, chez les anciens, peuvent être regardées comme des monnaies types. Dans son livre, l'histoire, la mythologie et l'art concourent à démontrer que la numismatique est « une branche auxiliaire de l'histoire et une manifestation des croyances religieuses des anciens. »

Deux grandes périodes se distinguent dans l'histoire de ces monnaies : celle d'*ancien style*, qui dure pendant trois siècles, depuis Solon (vers 565), jusqu'à la guerre lamiaque (323 environ); et celle de nouveau style, qui comprend les monnaies frappées depuis la mort d'Alexandre le Grand jusqu'au règne de Tibère, au plus tard. Sous les empereurs romains, Athènes avait gardé son autonomie; mais son numéraire, exclusivement de bronze, n'avait plus son ancienne importance. L'ancien style se partage, quant aux types, en deux subdivisions : 1° les monnaies frappées depuis Solon jusqu'à l'expulsion des Pisistratides; 2° les monnaies émises depuis la restitution du pouvoir au peuple.

Les premières, d'un style archaïque, représentent la chouette, le cheval, l'osselet, le triskèle, la roue, la Gorgone et la tête de lion. M. Beulé rattache tous ces symboles au culte de Minerve, divinité astronomique. Après la chute des Pisistratides, la tête casquée de Minerve (sauf une exception connue) paraît à l'obvers; au revers, on voit la chouette avec la pousse d'olivier et l'égide. Le talent n'est venu que lentement aux graveurs; ils dessinèrent d'abord une tête grossière, qui devint, avec le progrès de l'art, le profil classique de Minerve, que tout le monde admire. Les premiers graveurs, si inhabiles dans la réalisation du profil humain, déployaient une exécution délicate dans les figures d'animaux.

Les Athéniens employaient simultanément l'or et l'argent dans les ateliers monétaires. M. Beulé résout le doute à cet égard. La monnaie d'argent comptait quinze divisions au moins; les Athéniens se souciaient peu du cuivre. La monnaie de cuivre comptait six divisions; elle n'apparut qu'après la guerre du Péloponèse; supprimée, elle fut rétablie après que Philippe de Macédoine se fut emparé des mines du Pangée, qui avaient remplacé celles du Laurium, appauvries. La monnaie d'or comprenait dix divisions au moins; ses types étaient les mêmes que ceux de l'argent.

Un chapitre du livre est consacré aux imitations faites en Asie de ces monnaies athéniennes; un autre à des tessères destinées à des assemblées politiques ou judiciaires.

Les types du *nouveau style* rappellent ceux de l'ancien, mais avec des modifications remarquables. Les monnaies sont plus rondes; la tête de Minerve, plus ornée et plus finie, a moins de noblesse. Le casque est orné d'un griffon, et, sur la visière, d'un quadrige. Au revers, les attributs et les symboles sont aussi modifiés; on y voit les noms des magistrats préposés à la fabrication, d'abord en monogrammes, ensuite en toutes lettres. Ces détails s'appliquent à la monnaie d'argent. Le symbole accompagnant le nom du fonctionnaire monétaire gravé auprès de la chouette, se rattache toujours à un souvenir religieux ou historique.

Ce symbole est tour à tour un emblème ou la reproduction d'une statue en l'honneur de Neptune, Minerve, Cérès, Eros, Proserpine, Jupiter, Apollon Lycien, Diane, Esculape, Thésée, Vénus Colias, les Dioscures, etc. S'il se rattache à l'histoire nationale, le symbole figure la galère de Thémistocle, Harmodius et Aristogiton, Bacchus et Cérès, qui sont ici pour Antoine et Cléopâtre; l'éléphant d'Antiochus IV, le soleil entre deux croissants de Mithridate, le lion de Lysimaque, etc.

Le beau livre de M. Beulé abonde en détails intéressants sur les magistrats préposés au monnayage, sur le travail des monnaies, leur poids, leur titre, dont la pureté les mettait tellement en faveur, qu'on les imitait en Crète, en Ionie, en Thessalie, dans le Pont, etc.

Athènes (L'École d'), fresque de Raphaël. V. École.

ATHÈNES (ducs d'). La ville d'Athènes, avec celle de Thèbes, fut érigée en duché à la suite de la prise de Constantinople par les croisés, au commencement du XIIIe siècle, et concédée à la maison française de La Roche, d'où elle passa dans celle de Brienne. Conquise sur cette dernière par un chef catalan, en 1312, et cédée au roi de Sicile, elle devint un domaine de la république florentine en 1370, et tomba, en 1456, entre les mains des Turcs, qui la conservèrent jusqu'à la guerre de l'indépendance, en 1821.

ATHÉNIEN, IENNE s. et adj. (a-té-ni-ain, i-è-ne). Géogr. Habitant d'Athènes; qui appartient à Athènes ou à ses habitants : *Un* Athénien. *Une jeune* Athénienne. *Mœurs, lois* athéniennes. *L'origine des* Athéniens *remontait aux premiers temps de la Grèce. Les* Athéniens *excellaient dans l'art de naviguer.* (Boss.) *Les* Athéniens *ont toujours passé pour aimer la liberté et la gloire.* (Walsh.) *Des mœurs douces, des manières polies, une grande mobilité de goût et d'idées, tels furent toujours les traits distinctifs du caractère des* Athéniens. (Walsh.) *Les* Athéniennes *ne sont ni belles ni bien faites.* (E. About.) *Les* Athéniennes *portent une jupe de soie ou d'indienne, suivant leur condition, avec une veste de velours ouverte par devant.* (E. About.) *Les* Athéniens *avaient l'esprit naturellement noble et pathétique, comme les Français l'ont naturellement plaisant.* (Joubert.)

— Par ext. Nom que l'on donne quelquefois à ceux qui se font remarquer par leur esprit léger et frivole : *Les* Athéniens *de Paris. Dans le même temps où l'on voyait une si grande affluence de monde à la cent douzième représentation des* Battus payent l'amende, *il n'y avait pas deux loges de louées pour la première représentation de* Rome sauvée, *de M. de Voltaire, et à la troisième, la salle était déserte. O* Athéniens! Athéniens! (Grimm.)

— *Eau athénienne*, Eau qui a la propriété de nettoyer et de lisser la chevelure, en même temps qu'elle lui communique un agréable parfum.

ATHÉNIENNE s. f. (a-té-ni-è-ne). Meuble qui servait de console, et quelquefois de vase à fleurs ou de cassolette.

Athénienne (L'), roman anglais de lady Morgan. Ce roman, célèbre au delà du détroit, fut publié sous le nom de miss Owenson, premier nom de lady Morgan. En voici le sujet : Un Anglais, pour échapper à l'ennui qui le dévore, se laisse entraîner de Venise à Athènes; en parcourant les environs, il aperçoit un élégant pavillon, s'en approche, et, par une fenêtre ouverte, contemple les traits charmants d'une jeune fille endormie. Quelques jours après, le voyageur, présenté chez un archonte, reconnaît la belle dormeuse dans la fille de ce fonctionnaire. Admis dès lors dans l'intimité de l'archonte Rosemeli, il devient amoureux d'Ida (c'est le nom de la jeune fille). Mais, au moment où sa passion l'occupe tout entier, il reçoit des ordres qui le rappellent à Londres. Dans son désespoir, il n'imagine rien de mieux que de proposer à la jeune fille de l'enlever. Elle a pour lui une affection naissante, mais elle résiste à ses prières, et l'Anglais, dont cette résistance irrite l'orgueil, quitte subitement Athènes et la Grèce. Cependant Ida venait d'accomplir sa quinzième année, lorsqu'elle rencontra un jeune Grec du nom d'Osmyn, esclave du kisslar-aga. Beaux tous les deux, tous les deux opprimés par le fanatisme turc, ils ne purent se voir sans s'aimer; mais bientôt ils sont brusquement séparés l'un de l'autre. Osmyn disparaît subitement. Quelque temps après, en se rendant au bain, Ida est suivie par un Arménien qui semble s'attacher à ses pas; sur ces entrefaites, surviennent des janissaires frappant un vieillard grec, et l'Arménien prend sa défense; dans la chaleur du combat son bonnet tombe, et Ida, oubliant la retenue naturelle à son sexe, vole dans les bras du bel Osmyn. Cependant le jeune homme a encouru la colère de l'aga; Ida court se jeter à ses pieds pour obtenir la grâce de son amant, mais elle inspire à l'aga une passion dont les suites seront dangereuses pour elle. Osmyn révèle à sa libératrice qu'il fait partie d'une association secrète qui aspire à délivrer sa patrie de l'oppression, et Ida s'abandonne sans regret à toute l'énergie du sentiment dont il est embrasé. Cependant le kisslar-aga, toujours occupé des moyens de s'assurer la possession de la jeune Grecque, emploie la calomnie pour persuader à son amant qu'elle lui est infidèle. Peu de temps après éclate une conspiration contre les Turcs; Osmyn, chef des conjurés, tombe en leur pouvoir. Ida, au risque de se perdre elle-même, court au palais de l'aga, et n'obtient la grâce d'Osmyn qu'en signant son contrat de mariage avec l'officier turc. La nuit venue, celui-ci se présente pour jouir de ses droits d'époux, lorsque des cris et des gémissements lui apprennent que sa fille Juméli vient de s'enfuir avec le chef des rebelles; il monte à cheval pour tâcher d'atteindre le ravisseur, et roule dans un précipice. Ida revient chez son père; son secret est en sûreté; mais l'idée qu'Osmyn l'avait trahie la fait tomber dans une maladie de langueur. Cependant Osmyn continuait à veiller de loin sur elle. Il sauve son père, elle ensuite, et les aide, caché sous l'habit d'un derviche, à s'embarquer pour l'Angleterre. A leur arrivée à Londres, l'archonte tombe malade, et ses ressources sont bientôt épuisées. Le malheureux est arrêté pour dettes; Ida, folle de douleur, parcourt Londres; elle est prête d'expirer de souffrance et de besoin lorsqu'elle entre machinalement dans l'hôtel de lord B. Elle reconnaît le voyageur anglais; elle en est reconnue, et reçoit de lui tous les secours désirables; mais elle les rejette quand elle voit à quel prix ils sont offerts. Son père meurt; sa détresse est affreuse; elle va se jeter dans la Tamise, lorsque le hasard lui fait retrouver un des frères de l'oncle qui l'a élevée. Elle se retrouve alors au sein de la richesse et recherchée dans les sociétés les plus brillantes. Un colonel russe s'attache à tous ses pas; c'est encore Osmyn, mais Osmyn la croyant perfide et coquette. Enfin la vérité triomphe, et Ida refuse la main que lui offre lord B. pour couronner l'amour d'Osmyn. Ce roman, rempli de péripéties intéressantes, est écrit avec charme et élégance, et c'est un des meilleurs de la célèbre romancière anglaise.

ATHÉNION, l'un des chefs des esclaves siciliens révoltés contre les Romains (104 av. J.-C.). Il était né en Cilicie, et fit servir son habileté dans la science astrologique à frapper l'esprit de ses grossiers compagnons et à les soulever contre leurs oppresseurs. Il réunit sa troupe à celle de Salvius, autre chef d'esclaves, qui avait pris le titre de roi, battit plusieurs préteurs et fut enfin tué dans une bataille que lui livra le consul Aquilius (101 av. J.-C.).

ATHÉNION, peintre grec, né à Maronée, florissait vers la 112e olympiade (352 av. J.-C.). On croit qu'il fut élève de Glaucion de Corinthe ou d'Euphranor. Pline dit que, s'il n'était pas mort à la fleur de l'âge, aucun peintre n'aurait pu lui être comparé. Il peignit, entre autres ouvrages : *Ulysse découvrant Achille caché sous des habits de femme;* une *Procession de jeunes filles;* un *Palefrenier et son cheval*, morceau célèbre, qui se voyait dans le temple de Cérès Eleusine.

ATHÉNODORE, de Rhodes, statuaire grec, travailla avec Agesander et Polydore au célèbre groupe de *Laocoon*. On croit que ces artistes florissaient sous le règne de Vespasien. — Un autre statuaire du nom d'Athénodore naquit à Clitor, ville d'Arcadie, et eut pour maître Polyclète; il exécuta, entre autres ouvrages, un *Jupiter* et un *Apollon*, deux des trente statues consacrées par les Lacédémoniens dans le temple de Delphes après le combat d'Ægos-Potamos (405 ans av. J.-C.).

ATHÉNODORE, de Tarse, philosophe stoïcien, enseigna à Apollonie, où il compta Octave (depuis Auguste) au nombre de ses disciples. Il le suivit à Rome et devint un de ses conseillers. C'est lui qui lui recommandait, lorsqu'il sentait un mouvement de colère, de compter les vingt-quatre lettres de l'alphabet avant de prendre une détermination. Il mourut à l'âge de quatre-vingt-deux ans, à Tarse, sa patrie. Il ne reste de ses nombreux écrits que de courts fragments. ‖ Un autre *Athénodore*, également de Tarse et qui vivait à une époque antérieure, est connu pour avoir essayé, dans la bibliothèque de Pergame, de faire disparaître des écrits des stoïciens, dont il était gardien, les passages contraires à sa propre doctrine. Il vint à Rome et vécut auprès de Caton d'Utique, qui l'avait en haute estime. ‖ On cite encore, dans l'antiquité grecque, d'autres personnages du même nom, philosophes ou artistes, mais sur lesquels on n'a conservé que des renseignements insuffisants et sans intérêt.

ATHENS, ville des Etats-Unis, Etat de Géorgie, ch.-lieu du comté de Clarke, à 100 kilom. N. de Milledgeville; 2,000 hab. Célèbre collége de *Franklin*, appelé Université de Géorgie. ‖ Bourg des Etats-Unis, Etat du Maine, comté de Sommerset; 2,500 hab. ‖ Autre dans l'Etat de New-York, sur l'Hudson; 3,000 hab. ‖ Autre dans l'Etat de l'Ohio, ch.-lieu d'un canton du même nom, à 125 kilom. E. de Cincinnati; pop. 2,000 hab.

ATHÉRAS. Temps hér. Habitant d'Argos qui reçut chez lui Cérès, quand elle vint dans cette ville.

ATHÉRICÈRE adj. (a-té-ri-sè-re — du gr. *athêr*, pointe; *kéras*, corne). Entom. Qui a des antennes terminées en pointe. ‖ s. m. pl. Famille d'insectes de l'ordre des diptères.

— **Encycl**. Les *athéricères* forment, dans la classification de Latreille, la cinquième famille des insectes diptères. Ils se distinguent par des antennes composées seulement de deux ou trois articles, dont le dernier est toujours accompagné d'un stylet ou d'une soie, et par une trompe en général membraneuse, coudée, qui est toujours ou saillante ou renfermée dans la cavité orale à l'état de repos, et qui présente un suçoir composé de deux à quatre soies. A l'état parfait, les *athéricères* sont rarement carnassiers; la plupart se tiennent sur les fleurs, sur les feuilles, quelquefois sur les excréments. La larve a le corps annelé, plus ou moins fusiforme, très-mou, très-contractile, pointu en devant. Elle ne mue pas; la peau qu'elle avait à sa naissance devient, en se solidifiant, une espèce de coque pour la nymphe.

La famille des *athéricères* comprend un certain nombre de tribus. Latreille en admet quatre : les *syrphides*, les *œstrides*, les *conopsides* et les *muscides*. La première de ces tribus se distingue des trois autres en ce que les insectes qui la composent ont un suçoir composé de quatre soies, tandis que chez tous les autres *athéricères* le nombre des soies est de deux seulement. Les *œstrides* ont le corps gros et velu, la trompe nulle ou très-rudimentaire, les antennes courtes et grêles. Les *conopsides* ont la tête très-grosse, la trompe toujours saillante, coudée à la base et en forme de siphon, soit cylindrique, soit conique, soit sétacé. La quatrième tribu, celle des *muscides*, se distingue par une trompe très-apparente, membraneuse, rétractile, rentrant entièrement, quand elle est en repos, dans la cavité buccale, par des antennes ayant ordinairement deux ou trois articles, dont le dernier est en forme de palette.

ATHÉRINE s. f. (a-té-ri-ne — du gr. *athêr*, épi, à cause du rapport des arêtes de ces poissons avec un épi barbu comme celui de l'orge). Ichth. Genre de poissons acanthoptérygiens, établi par Cuvier, et placé entre la famille des mugiloïdes et celle des gobioïdes, parce que, dit-il, il ne se laisse complétement associer à aucune autre.

— **Encycl**. Le corps des *athérines* est comprimé, couvert de larges écailles et surmonté de deux nageoires dorsales, dont la première correspond aux ventrales et la seconde à l'anale. Il offre en dehors une bande longitudinale argentée, qui règne sur chaque côté; la tête est un peu aplatie en dessus et obtuse en avant; les mâchoires sont garnies de dents nombreuses et petites, la supérieure est seule protractile, l'inférieure très-longue et percée de quelques petits pores; les opercules sont un peu angulaires, minces, sans épines; les joues sont écailleuses, les yeux grands; on compte six rayons aux ouïes; l'estomac est sans cul-de-sac, le duodénum ne présente aucun appendice cœcal; les dernières vertèbres abdominales ont leurs apophyses transverses recourbées de manière à former un petit cornet où se loge la pointe de la vessie natatoire.

Les *athérines* sont en général de petite taille. Les principales espèces sont : le *sauclet du Languedoc*, appelé aussi *cabassous de Provence*, très-commun sur le littoral de la France méridionale; il se reconnaît à sa tête pointue et aux neuf rayons épineux de sa première dorsale; le *joël du Languedoc*, appelé aussi *cabassonda d'Iviça*, dont la tête est plus large, plus courte, et qui présente sept épines à la première dorsale; le *roseré*, désigné assez souvent sous les noms de *prêtre* et d'*abusseau*, qui habite les côtes de l'Océan, et dont les bandes argentées simulent une étole. Toutes ces espèces vont en troupes, et leur chair est très-délicate.

ATHÉRINOÏDE s. f. (a-té-ri-no-i-de — du fr. *athérine*, et du gr. *eidos*, ressemblance). Ichth. Espèce de poisson de l'ordre des malacoptérygiens abdominaux : *L'*athérinoïde *habite l'Adriatique, la mer de Surinam et celle de Malabar.* (Lacép.)

ATHÉRIX s. m. (a-tè-rikss — du gr. *athêr*, pointe). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, dont quelques espèces se trouvent dans nos prairies.

ATHERMANE adj. (a-tèr-ma-ne — du gr. *a* priv.; *thermos*, chaleur). Phys. Se dit des corps qui sont mauvais conducteurs du calorique, qui ont la propriété de réfléchir les

rayons calorifiques tombant sur leur surface : *L'alun est* ATHERMANE : *il laisse passer la lumière et non la chaleur, ou du moins il ne laisse passer que les rayons calorifiques les moins réfrangibles.* (Nysten.) ‖ On dit aussi ATHERMIQUE.

ATHERMANÉITÉ s. f. (a-tèr-ma-né-i-té — rad. *athermane*). Phys. Caractère des corps athermanes : *L'*ATHERMANÉITÉ *n'est pas en raison de l'opacité.*

ATHERMASIE s. f. (a-tèr-ma-zî — du gr. *a* priv. ; *thermos*, chaud). Méd. Absence de chaleur.

ATHERMIQUE adj. (a-tèr-mi-ke). Phys. Syn. de *Athermane*.

ATHÉROMATEUX, EUSE adj. (a-té-ro-ma-teu, eu-ze — rad. *athérome*). Pathol. Qui a la nature ou l'apparence de l'athérome : *Tumeur* ATHÉROMATEUSE.

ATHÉROME s. m. (a-té-ro-me — du gr. *athêra*, bouillie). Pathol. Tumeur enkystée, oblongue, élastique, renfermant une matière blanchâtre ou grise, semblable à de la bouillie : *Dans l'*ATHÉROME *est trouvée une humeur semblable à la bouillie qu'on fait manger aux petits enfants.* (A. Paré.) *L'*ATHÉROME *affecte spécialement le cuir chevelu, et les anciens lui donnaient le nom de taupe, de tortue, selon sa forme.* (Nysten.) *La substance de l'*ATHÉROME *n'est autre chose que la matière sébacée fournie par la glande dilatée qui forme le kyste de la tumeur.* (Nysten.)

ATHÉROPOGON s. m. (a-té-ro-po-gon — du gr. *athêr*, épi ; *pôgôn*, barbe). Bot. Genre de plantes de la famille des graminées, réuni aujourd'hui au genre eutriane.

ATHÉROSPERME s. m. (a-té-ro-spèr-me — du gr. *athêr*, épi ; *sperma*, graine). Bot. Genre de plantes de la famille des monimiées, type de la tribu des athérospermées, renfermant une seule espèce qui est un arbre aromatique, originaire de l'Australie.

ATHÉROSPERMÉ, ÉE adj. (a-té-ro-spèr-mé — rad. *athérosperme*). Bot. Qui tient de l'athérosperme. ‖ s. f. pl. Bot. Tribu de la famille des monimiées, ayant pour type le genre athérosperme, et comprenant trois genres d'arbres à feuilles simples, opposées, à fleurs diclines ou hermaphrodites.

ATHERSTON ou **CHOWBENT**, ville d'Angleterre, comté de Lancastre, à 16 kilom. O. de Manchester ; 4,500 hab. Clouterie renommée ; dans ses environs, Fairfax fut battu par l'armée royale en 1643.

ATHERSTONE (Edwin), écrivain anglais, né à Nottingham, en 1788. Ses parents, d'origine morave, donnèrent le jour à vingt-huit enfants, dont Edwin fut un des derniers. Il fut élevé à Fulneck, auprès de Leeds, par des professeurs allemands, dont il n'a guère conservé d'autre souvenir que celui des nombreuses pipes qu'il fumait tout le jour. Comme collaborateur aux *Revues* de *Westminster* et d'*Edimbourg*, il publia divers ouvrages qui furent très-remarqués lors de leur apparition, et parmi lesquels nous citerons : les *Derniers jours d'Herculanum* (1821) et la *Chute de Ninive* (1828). L'ouvrage ne fut cependant terminé qu'en 1847, époque à laquelle parut le trentième et dernier livre. Atherstone et Martin, le peintre, s'étaient associés pour la publication de cette œuvre, que ce dernier enrichit de magnifiques illustrations. En 1830, il donna dans les principales villes d'Angleterre une série de lectures qui furent écoutées avec beaucoup d'enthousiasme, et qu'il a depuis réunies en volume. En 1848, à l'âge de soixante ans, il a, chose rare, publié une épopée en prose, intitulée l'*Inscription murale*, ainsi qu'un ouvrage philosophique sur l'art oratoire. Il a en outre publié, sous le voile de l'anonyme, un grand nombre de pièces et de romans. Atherstone a été l'ami de W. Scott, de Coleridge, d'Hazlitt, de Lamb, de Kemble et de la plupart des illustrations de son époque.

ATHERSTONE, ville d'Angleterre, comté et à 38 kilom. N.-E. de Warwick, sur le canal de Coventry ; 3,800 hab. Foire aux fromages célèbre dans toute l'Angleterre.

ATHÉRURE s. m. (a-té-ru-re, du gr. *athêr*, pointe ; *oura*, queue). Mamm. Genre des hystriciens, voisin des porcs-épics proprement dits.

— Bot. Genre de plantes de la famille des aroïdées.

ATHESIS, nom latin de l'Adige.

ATHÉTÈSE s. f. (a-té-tè-ze). Gramm. Rejet d'une leçon fausse ou d'un passage apocryphe.

ATHIAS (Joseph), juif d'Amsterdam, érudit et imprimeur, mort vers 1700. On lui doit une des éditions les plus correctes du texte hébraïque de la Bible. Elle a été imprimée deux fois, en 1661 et en 1667. Son texte a servi de base à la plupart des éditions postérieures. Cette édition lui mérita, de la part des états généraux des Provinces-Unies, une chaîne d'or et une médaille.

ATHIES, bourg de France (Aisne), arrond., canton et à 5 kilom. de Laon ; 1,080 hab. Autrefois, château résidence de Clotaire I^er^. Le 9 mars 1814, ce village fut le théâtre d'un combat sanglant, livré par le duc de Raguse aux envahisseurs de la France ; ceux-ci, forcés de se retirer, incendièrent le bourg, qui perdit 140 maisons.

ATHINGAN ou **ATHINGANIEN** s. m. V. ATINGANTS.

ATHIS. Temps hér. Fils de Limniace, fut tué par Persée dans la lutte que ce héros eut à soutenir, le jour de ses noces, contre les partisans de Phinée.

ATHIS, ch.-l. de c. (Orne), arr. de Domfront. Pop. aggl. 776 hab. ; — pop. tot. 4,507 hab. Fabriques de draps, de casimirs et autres étoffes de laine.

ATHIS-MONS, bourg de France (Seine-et-Oise), arrond. et à 16 kilom. de Corbeil ; 800 hab. Restes d'un château d'architecture très-simple, jadis habité par saint Louis et Philippe le Bel ; maison de campagne de M^lle^ de Scudéry, belles villas.

ATHLÈTE s. m. (a-tlè-te — du gr. *athlêtês*, même sens ; de *athlos*, combat). Antiq. Lutteur qui figurait dans les exercices gymniques et dans les jeux, au pancrace, au pugilat, à la lutte, au disque, et à la course : *Un combat d'*ATHLÈTES. *Les* ATHLÈTES *combattaient ordinairement nus. Les* ATHLÈTES, *pour se rendre plus robustes, vivaient dans une abstinence générale de tous les plaisirs.* (Dacier.) *L'*ATHLÈTE *des jeux Olympiques s'interdit tous les plaisirs qui pourraient l'énerver.* (Thomas.) *Il y avait cinq espèces d'*ATHLÈTES, *distinguées chacune par un nom particulier :* cursor, luctator, pugil, quinquertio, pancratiastes (Richer.) *L'un des plus célèbres* ATHLÈTES *dont la mémoire nous soit parvenue est le fameux Milon de Crotone, qui assommait un bœuf d'un coup de poing, et qui le mangeait à son dîner.* (Dumersan.) *L'*ATHLÈTE *vainqueur était récompensé par des couronnes et des statues ; l'olympiade prenait son nom, et il jouissait de nombreux privilèges.* (Saint-Laurent.)

Simonide avait entrepris
L'éloge d'un *athlète*, et, la chose essayée,
Il trouva son sujet plein de récits tout nus.
LA FONTAINE.

En cette hautaine entreprise
Commune à tous les beaux esprits,
Plus ardent qu'un *athlète* à Pise,
Je me ferai quitter le prix. MALHERBE.

L'*athlète* vainqueur dans l'arène
Est en honneur dans la cité :
Son nom, sans que le temps l'entraîne,
Par les peuples est répété. V. HUGO.

— Par ext. Homme robuste, d'une forte constitution, d'une santé vigoureuse : *Le corps d'un* ATHLÈTE *et l'âme d'un sage, voilà ce qu'il faut pour être heureux.* (Volt.) *Je vous dirai, ma chère nièce, que vous avez une santé d'*ATHLÈTE. (Volt.) *Le jeune* ATHLÈTE *détacha proprement une aile et l'avala d'une bouchée.* (Brill.-Sav.)

— Fig. Celui qui lutte, qui combat pour la défense d'un principe, d'une opinion, d'une cause : *La nature a introduit l'homme dans la lice du monde comme un courageux* ATHLÈTE *qui ne doit respirer que la gloire.* (Boil.) *L'homme de bien est un* ATHLÈTE *qui se plaît à combattre nu.* (J.-J. Rouss.) *Qui est-ce qui remplira notre attente ? Sera-ce l'*ATHLÈTE *que la douleur subjugue et que la sensibilité décompose, ou l'*ATHLÈTE *académisé qui se possède et pratique les leçons de la gymnastique en rendant le dernier soupir ?* (Dider.) *L'homme, dit Longin, c'est ce courageux* ATHLÈTE *qu'inspire une passion invincible pour tout ce qu'il y a de plus grand.* (Portalis.) *Démosthène est l'*ATHLÈTE *de la raison ; il la défend de toutes les forces de son âme et de son génie, et la tribune où il parle est une arène* (Maury.)

Que veut-il, dira-t-on, quelle fougue indiscrète
Ramène sur les rangs encor ce vieil *athlète* ?
BOILEAU.

Embrassez-moi, mon cher, je veux dorénavant
Qu'en *athlètes* ligués nous combattions les vices.
DESTOUCHES.

N'allez pas de nouveau faire courir aux armes
Un *athlète* tout prêt à prendre son congé,
Qui, par vos traits malins au combat rengagé,
Peut encore aux rieurs faire verser des larmes.
BOILEAU.

‖ Martyr, dans le langage des écrivains catholiques : *Les martyrs, ces vigoureux* ATHLÈTES, *moururent de la main du bourreau pour éterniser leur foi.* (Chateaub.) *Les anciens* ATHLÈTES *de la milice sainte sont descendus dans la tombe.* (J. de Maistre.) On dit dans le même sens : ATHLÈTE *de la foi*, ATHLÈTE *de Jésus-Christ*.

— **Épithètes.** Laborieux, courageux, vaillant, intrépide, infatigable, indomptable, redoutable, souple, adroit, agile, délié, fort, vigoureux, nerveux, robuste, généreux, noble, magnanime, vainqueur, victorieux, invincible, faible, timide, chancelant, pusillanime, rebuté, découragé, vaincu, amolli, énervé, usé.

— **Encycl.** Les *athlètes* devaient être Grecs de naissance et de condition libre. Ils suivaient un régime hygiénique approprié à leur profession, et combattaient nus, le corps frotté d'huile. Les vainqueurs étaient récompensés par des couronnes, des armes, de l'argent, des places d'honneur dans les jeux, des privilèges publics, etc., et ils rentraient dans leur ville natale comme en triomphe et par une brèche ouverte dans la muraille.

Ce que les auteurs rapportent de la tempérance des *athlètes*, qui ne vivaient, dit-on, que de noix, de figues sèches et de fromage frais, ne doit sans doute s'entendre que de la modération qui leur était imposée dans l'alimentation et les plaisirs, afin de conserver leurs forces et leur souplesse ; car un régime aussi débilitant n'eût guère été favorable à l'entretien de leurs muscles puissants et à la réparation de leurs fatigues. Il existe, au contraire, de nombreux exemples de la voracité des *athlètes*. Nous ne rappellerons que celui de Milon de Crotone, qui, ayant assommé d'un coup de poing un taureau de quatre ans, le mangea dans la même journée et ne but pas moins de quinze pintes de vin.

Indépendamment des honneurs qu'on rendait aux *athlètes* après leurs victoires, on leur érigeait souvent des statues, même pendant leur vie. Le temple d'Olympie était plein de ces statues d'*athlètes* victorieux. Une d'elles, celle de Théagène, était outragée chaque nuit par un rival jaloux, qui croyait se venger de ses défaites en frappant le bronze insensible. Il finit par ébranler la statue, qui tomba sur lui et l'écrasa. La statue fut jugée, condamnée et jetée dans la mer.

Les jeux des *athlètes* furent introduits à Rome sous la dictature de Sylla.

Différents noms étaient donnés aux *athlètes* suivant leur constitution, et, si l'on peut ainsi parler, leur structure.

Les détails les plus précis sur ce curieux sujet se trouvent dans le *Traité sur la gymnastique*, de Philostrate, traduit du grec par M. Ch. Daremberg, en 1858. Nous transcrivons ce singulier passage :

« Voici comment sont faits les *athlètes* qu'on appelle *athlètes-lions*, *athlètes-aigles*, *athlètes-planches*, etc. : les *athlètes-lions* ont la poitrine et les bras bien formés, mais ils sont défectueux par derrière ; les *athlètes-aigles* sont semblables, pour la forme, aux précédents, mais ils ont les aines un peu déprimées comme les aigles qui se tiennent droits. Ces genres d'*athlètes* sont audacieux, forts, impétueux, mais faciles à décourager, et il n'y a pas lieu de s'en étonner quand on songe au caractère du lion et de l'aigle. Les *athlètes-planches* et les *athlètes-courroies* sont élancés et ont les jambes longues et les bras démesurés ; ils diffèrent plus ou moins entre eux : les premiers ont les chairs fermes, les contours bien marqués, et sont bien fendus : c'est de là que leur vient leur nom ; les autres ont un corps relâché, et sont souples dans les mouvements comme des courroies.

» Voici à quels traits on reconnaît les *athlètes-résistants* : ils sont musculeux, ont le ventre plat ; il semble qu'on les voit bondir ; mais parmi les *athlètes*, les moins sujets à trembler paraissent ceux qui ont la poitrine grande, et surtout, parmi ces derniers, les flegmatiques, car les bilieux n'occupent pas un rang très-distingué : par leur nature, ils sont sujets à des délires furieux.

» Les *athlètes-ours* sont ronds, souples et charnus, mais ils ont les articulations mal faites et le tronc plutôt voûté que droit ; ils sont difficiles à vaincre à la lutte et glissent entre les mains de leur adversaire, tandis qu'eux enlacent vigoureusement. Chez ces *athlètes*, la respiration a quelque chose de saccadé, comme chez les ours quand ils courent.

» Les *athlètes* qui ont les deux bras de force égale, et qu'on nomme *ambidextres*, sont un phénomène rare dans la nature : ils sont doués d'une force indomptable, et on se met difficilement en garde contre leurs coups. »

ATHLÉTIQUE adj. (a-tlé-ti-ke — du gr. *athlêtikos*, même sens). Qui appartient, qui convient, qui est propre à l'athlète : *Force* ATHLÉTIQUE. *Exercices* ATHLÉTIQUES. *En huit jours, une constitution* ATHLÉTIQUE, *pleine de force et de vigueur, a été brisée.* (Arago.) *C'était un homme de haute taille et de constitution* ATHLÉTIQUE. (E. Sue.) *Celui-là était un* ATHLÉTIQUE *bandit, un Goliath aux gros yeux, aux lèvres épaisses, au nez écrasé.* (Alex. Dum.)

Oh ! que j'aime aux voûtes gothiques,
Les vieux saints de pierre *athlétiques* !
A. DE MUSSET.

— Physiol. *Tempérament athlétique*, Celui dans lequel prédomine le système musculaire : *Le* TEMPÉRAMENT ATHLÉTIQUE *est caractérisé par une petite tête, des cheveux courts, le cou large, les épaules carrées, la poitrine développée, les muscles fortement dessinés.* (Nysten.)

— s. f. Partie de la gymnastique des anciens qui avait rapport aux athlètes, qui comprenait leurs exercices.

ATHLÉTIQUEMENT adv. (a-tlé-ti-ke-man — rad. *athlétique*). En athlète, d'une manière athlétique.

ATHLIE s. m. (a-tlî — du gr. *athlios*, misérable). Entom. Genre de coléoptères pentamères lamellicornes, voisin des scarabées, et comprenant une seule espèce, qui vit au Chili.

ATHLIPTE adj. (a-tli-pte — du gr. *a* priv. ; *thliptikos*, qui presse). Méd. Se dit du pouls, lorsqu'il est égal et libre.

ATHLONE, ville forte d'Irlande, comté de Roscommon, sur le Shannon ; 20,000 hab. Citadelle très-forte, construite par les Anglais ; sources ferrugineuses renommées.

ATHLOTHÈTE s. m. (a-tlo-tè-te — du gr. *athlothetês* ; formé de *athlon*, prix du combat ; *tithêmi*, je place). Ant. gr. Nom donné à dix magistrats, un par tribu, qui avaient pour attributions de présider aux jeux publics, de veiller à ce que l'ordre et la décence y régnassent, d'y faire respecter la religion, de juger les différends qui s'élevaient entre les concurrents, et de décerner les prix. Les *athlothètes* étaient tirés au sort dans les assemblées du peuple. Quoique certains érudits aient prétendu établir une différence essentielle entre les *athlothètes* et les *agonothètes*, la distinction qu'ils ont faite paraît fort problématique. Leurs fonctions étaient gratuites. Quelquefois, ils créaient des prix sur leur propre bourse, et c'est par allusion à cet usage que le Christ est appelé *athlothète* par Denys l'Aréopagite, comme se proposant lui-même en prix à ceux qui le suivent : *Les* ATHLOTHÈTES *faisaient punir du fouet l'acteur qui ne représentait pas avec dignité Minerve, Neptune ou Jupiter.* (Bachelet.)

ATHMONE ou **ATHMONIE** (a-tmo-ne, nî). Hist. gr. Nom d'un dème de l'Attique, qui appartenait à la tribu cécropide.

ATHMONÉEN, ENNE s. et adj. (a-tmo-né-ain, è-ne — rad. *athmone*). Hist. gr. Habitant d'Athmone ; qui appartient à ce dème.

ATHOCHIEN ou **ATHOCIEN** s. m. (a-to-ki-ain, a-to-si-ain). Hist. eccl. Membre d'une secte chrétienne du XIII^e^ siècle. Les athochiens professaient le matérialisme, et prétendaient qu'aux yeux de Dieu tous les péchés sont égaux. ‖ On écrit aussi ATOCHIEN et ATOCIEN.

ATHON s. m. (a-ton). Ichth. Nom donné au thon dans quelques parties du midi de la France.

ATHOR s. m. (a-tor). Chron. V. ATHYR.

ATHOR ou **ATHYR**, déesse égyptienne en qui les Grecs ont cru reconnaître les principaux caractères de leur Vénus Aphrodite. Selon Plutarque, *Athor* n'est qu'une espèce de surnom d'Isis, une forme secondaire du nom de cette grande déesse, et le mot lui-même signifie : demeure mondaine d'Horus, *at-hor*. On représentait ordinairement cette déesse sous la forme d'une femme ayant une tête de vache, entre les cornes de laquelle se trouvait un disque surmonté de deux plumes ; quelquefois, on lui donnait une tête de femme coiffée du vautour ; on la trouve aussi représentée comme déesse mère, allaitant le jeune Horus, qu'elle tient dans ses bras. Dans les peintures et les bas-reliefs, la tête d'Athor est presque toujours de face, le visage est presque triangulaire et les oreilles ressemblent à celles d'une vache. On est fondé à croire que, sous toutes ces formes, elle était l'emblème de la terre cultivée, dont les moissons nourrissent l'homme comme le lait de la vache nourrit ses petits.

Mais Athor était aussi la déesse de la beauté et de la toilette ; elle tenait alors dans ses mains des bandelettes formant des espèces de lacs, qui étaient l'emblème de l'amour, et elle était ornée de colliers, de bracelets, d'agrafes et d'autres objets de parure. Dans les tombeaux, les reines et les princesses sont ordinairement représentées avec les attributs caractéristiques d'Athor, déesse de la beauté.

Enfin, Iablonski, frappé de la similitude qui existe entre le nom *Athor* et le mot copte *edjorh* ou *adjorh*, qui signifie nuit, en conclut que la déesse égyptienne représentait aussi la nuit, l'Erèbe, la Vénus ténébreuse ou Aphrodite Scotia. Il se trompait peut-être en appuyant sa supposition sur le mot *adjorh* ; mais il est, en effet, difficile de voir autre chose qu'une Vénus ténébreuse dans celle qui figure si souvent sur les monuments funèbres.

ATHORACIQUE adj. (a-to-ra-si-ke du gr. *a* priv., et *thôrax*, poitrine, thorax). Zool. Qui n'a point de thorax. ‖ s. m. pl. Crust. Ordre de la classe des décapodes renfermant les crustacés qui paraissent ne pas avoir de thorax.

ATHORYBIE s. f. (a-to-ri-bî, — du gr. *a* priv. ; *thorubos*, bruit.) Zooph. Genre de la famille des acalèphes.

ATHOS, géant mythologique, lança de la Thrace, où elle était primitivement, jusque dans la presqu'île de la Chalcidique, la montagne qui fut dès lors nommée de son nom mont Athos.

ATHOS, nom d'un des principaux personnages du célèbre roman d'Alex. Dumas, intitulé les *Trois Mousquetaires*, et que l'auteur a doué de tous les sentiments d'un parfait gentilhomme.

ATHOS (MONT), montagne et promontoire de la Turquie d'Europe, à l'extrémité S.-E. de la presqu'île de Salonique, ancienne Chalcidique, entre les golfes de Monte-Santo et de Contessa. C'est l'Hagion-Oros des Grecs modernes ou *Montagne sainte*, appelée ainsi à cause de ses dix-neuf couvents, où vivent six mille moines grecs de l'ordre de Saint-Basile, qui savent partager leur temps entre les intérêts du ciel et ceux de la terre. Le mont Athos proprement dit est un immense cône de calcaire blanc de 2,000 mètres d'altitude et de 115 kilom. de circonférence à la base ; c'est ce bloc énorme que Dinocrate voulait tailler et auquel il se promettait de donner la figure d'un Alexandre gigantesque, qui, dans une de ses mains, aurait tenu une ville, et qui, de l'autre, aurait laissé couler un fleuve.

Cette montagne fait partie du promontoire rocheux qui porte le même nom et qui, dans son étroite enceinte (40 kilom. sur 6), vit naître et mourir cinq villes, dont l'histoire n'a conservé que les noms. L'isthme qui sépare ce petit promontoire du continent n'a que 2 kilom. d'étendue ; aussi, lorsque Xerxès, enva-

hissant la Grèce, fut arrivé avec sa flotte devant le mont Athos, le grand roi, pour éviter les dangers que ses vaisseaux auraient courus en doublant le cap, fit séparer le mont Athos de la terre ferme par un canal dont on a récemment reconnu les traces. Au centre de la presqu'île se trouve le bourg de *Karyæ*, résidence d'un conseil administratif financier et judiciaire, espèce de synode formé de représentants de tous les monastères. Là aussi se trouve un aga turc, qui exerce la police et perçoit le léger tribut que les moines payent à la Porte.

— La plupart des grands monastères de l'Athos furent fondés par des princes ou des princesses de l'empire de Byzance, Constantin, Théodose, Manuel et Alexis Comnène, Andronique II, Nicéphore; les impératrices Pulchérie et Théophanie, etc. C'est là que les ambitieux mécontents de la cour de Byzance, les favoris en disgrâce, quelquefois de simples particuliers qu'une grande infortune avait frappés, venaient attendre, les uns la mort, les autres un retour de la faveur du maître. Respectés par la conquête musulmane, ces monastères, visités au XVIe siècle par le célèbre voyageur et naturaliste Belon, sont restés les mêmes jusqu'à nos jours, et suivent la règle de saint Basile. La vie des religieux, distingués en pères et en novices, se partage entre les exercices de piété et différents travaux manuels, tels que la culture de la vigne et de l'olivier, l'élève des bestiaux, etc. « Entre tous les six mille caloyers, écrit Belon dans son vieux langage, à peine en pourroit-on trouver deux ou trois de chaque monastère qui sachent lire et écrire; car les prélats de l'Eglise grecque et les patriarches, ennemis de la philosophie, excommunieroient tous les prêtres et religieux qui tiendroient livres et en écriroient ou liroient autres que en théologie, et donnoient à entendre aux autres hommes qu'il n'étoit licite aux chrestiens d'estudier en poésie et philosophie. » Un rapport récent, ajoute M. Ubicini, adressé au ministère de l'instruction publique, par un Grec même, confirme pleinement le témoignage de Belon. Néanmoins, chaque monastère possède une ou plusieurs bibliothèques, riches surtout en manuscrits anciens et du moyen âge, et plusieurs savants ont déjà été envoyés au mont Athos pour essayer de recueillir quelques-uns de ces précieux débris. Malheureusement, les Turcs, ayant occupé à plusieurs reprises les couvents de l'Athos, déchirèrent les manuscrits pour en fabriquer des cartouches, et dégradèrent les marbres, ainsi que la plupart des fresques qui décoraient les églises. D'un autre côté, il faut bien l'avouer, l'ignorance et la barbarie des moines le disputaient à celles des Turcs. Les *Scolies* d'Homère leur servaient à faire des amorces pour la pêche; ils calfeutraient leurs portes et leurs fenêtres avec les *Vies des hommes illustres*. Pouqueville parle, dans son voyage, d'un frère servant chargé de la boulangerie, qui avait brûlé, petit à petit, pour allumer son feu, une quantité considérable de manuscrits conservés dans une salle du monastère. Aujourd'hui encore, l'état d'abandon des bibliothèques de l'Athos, les volumes jetés pêle-mêle, couverts d'immondices, témoignent assez du peu de cas que font les caloyers des richesses qu'ils possèdent. Elles eussent péri entièrement, si l'attention du monde savant, excitée par les récits de quelques voyageurs, n'eût commencé à se porter vers les bibliothèques de l'Athos. Elles furent explorées à diverses reprises, mais imparfaitement, par les savants de France et d'Allemagne. En 1843, un Grec, M. Mynoïd-Mynas, fut chargé par M. Villemain, ministre de l'instruction publique, d'aller fouiller de nouveau les couvents du mont Athos, et il rapporta de cette expédition quarante et un manuscrits où se trouvaient des ouvrages de littérature, d'histoire, de philosophie, de droit, de médecine, de liturgie. Parmi les découvertes importantes faites au mont Athos, nous citerons le précieux manuscrit des fables d'Esope, mises en vers coliambiques par Babrius, qui servit à l'édition *princeps* de cet auteur par M. Boissonade; le *Guide de la peinture*, d'après le manuscrit d'un moine *aghiorite* du XVe ou du XVIe siècle; les fresques du couvent de Sainte-Laure, d'après lesquelles Papety a exécuté de beaux dessins, etc. Le bruit que firent ces découvertes, en éclairant les moines sur la valeur de leurs trésors, les a rendus soupçonneux, et ils se montrent aujourd'hui très-difficiles à permettre l'accès de leurs bibliothèques aux étrangers. Leur hospitalité même s'en est ressentie, et plus d'un voyageur, venu pour visiter en détail les monastères de l'Athos, a dû devancer l'époque de son départ, parce que l'*hégoumène*, trompé par quelque indiscrète question, avait cru reconnaître en lui un de ces missionnaires envoyés d'Angleterre et de France pour leur ravir leurs inutiles trésors et en doter le monde savant.

ATHOUS. Myth. Surnom donné à Jupiter, parce qu'il avait un temple sur le mont Athos.

ATHOÜS s. m. (a-to-uss — du gr. *athôos*, innocent). Entom. Genre de coléoptères pentamères sternoxes, dont on compte plus de cinquante espèces, qui appartiennent presque toutes à l'Europe.

ATHRIBIS ou **ATHARRHABIS**, ville de l'ancienne Egypte, dans la partie orientale de la basse Egypte, sur la rive droite du bras du Nil nommé autrefois Athribitique, et appelé aujourd'hui bouche de Damiette. Sous le gouvernement des empereurs romains, cette ville, siége d'un évêché, eut une importance remarquable. Les ruines d'Athribis se voient encore près du village d'Atrib ou Trieb.

ATHRICHIE s. f. (a-tri-kî — du gr. *a* priv.; *thrix*, *trichos*, cheveu). Entom. Genre de diptères athéricères.

ATHRIXIE s. f. (a-tri-ksî — du gr. *a* priv.; *thrix*, cheveu). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, tribu des sénécionidées, comprenant des sous-arbrisseaux, semblables aux asters, et qui croissent à Madagascar ou au Cap de Bonne-Espérance.

ATHROÏSME s. m. (a-tro-i-sme — du gr. *athroizô*, je rassemble, j'entasse). Figure de rhétorique qui consiste dans une accumulation d'arguments par lesquels on veut prouver une même proposition. Cette figure est plus souvent appelée *accumulation*. (V. ce mot.) Certains rhéteurs l'appellent encore *synathroïsme*.

— Bot. Genre de plantes de la famille des composées, voisin des sphéranthes, comprenant une seule espèce, qui croît dans l'Inde orientale.

ATHRONIE s. f. (a-tro-nî). Bot. Syn. d'*acmelle*.

ATHROTOME s. m. (a-tro-to-me — du gr. *athroos*, serré; *tomos*, division, article). Entom. Genre de coléoptères tétramères, voisin des charançons, et comprenant une seule espèce, qui vit à Madagascar.

ATHROZOPHYTE s. m. (a-tro-zo-fi-te — du gr. *athroizô*, je réunis; *phuton*, plante). Bot. Nom donné par Necker aux algues dont les frondes s'accumulent par suite d'une évolution continue du végétal.

ATHRUPHYLLE s. m. (a-tru-fi-le — du gr. *athroos*, serré; *phullon*, feuille). Bot. Espèce d'ardisie de la Cochinchine. C'est un bel arbre, dont on emploie le bois dans les constructions.

ATHY, petite ville d'Irlande, dans le comté de Kildare, sur le Barrow, à 60 kilom. de Dublin. Commerce important de grains; navigation active. Elle fut prise par les Irlandais en 1308, puis reprise et brûlée par Bruce en 1315; 5,300 hab.

ATHYLACE s. m. (a-ti-la-se — du gr. *a* priv.; *thulax*, bourse). Mamm. Genre de carnassier placé parmi les mangoustes.

ATHYMBRUS. Temps hér. Héros qui fonda la ville de Nysa, en Carie.

ATHYMIE s. f. (a-ti-mî — du gr. *athumia*; formé de *a* priv.; *thumos*, courage). Méd. Découragement, abattement, tristesse, qui s'empare quelquefois des malades.

ATHYR ou **ATHOR** s. m. (a-tir, a-tor). Chron. Le troisième mois de l'année solaire des anciens Egyptiens, correspondant à notre mois de novembre.

ATHYR, déesse. V. ATHOR.

ATHYRE s. m. (a-ti-re — du gr. *athuros*, sans porte). Bot. Syn. du genre gesse, de la famille des légumineuses.

ATHYRÉE s. m. (a-ti-ré — du gr. *a* priv.; *thureos*, écusson). Entom. Genre de coléoptères pentamères lamellicornes, voisin des scarabées, et qui se trouve au Brésil.

ATHYRION s. m. (a-ti-ri-on — du gr. *a* priv.; *thurion*, petite porte). Bot. Genre de plantes de la famille des fougères.

— **Encycl.** Le genre *athyrion* présente les caractères suivants : sporanges naissant à la face inférieure des feuilles; sores oblongs, arrondis, disposés sur les nervures secondaires en séries parallèles à la nervure médiane; indusie persistante, réniforme, continue par sa base à la nervure secondaire, et libre dans le reste de son étendue; feuilles deux ou trois fois pinnatiséquées, roulées en crosse au moment de leur naissance. La principale espèce est l'*athyrion fougère femelle*, connue vulgairement sous le nom de *fougère femelle*, herbe vivace à souche épaisse, couverte d'écailles minces, scarieuses, à feuilles de cinq à dix décimètres, disposées en touffe d'un vert gai, qu'on trouve dans les bois, dans les lieux humides et ombragés, où elle fructifie de juin à septembre.

ATHYTE adj. (a-ti-te — du gr. *athutos*; formé de *a* priv., et *thuô*, je sacrifie). Antiq. gr. Qui est privé de sacrifices. ‖ Indigne d'être offert en sacrifice; qui n'est point agréé par les dieux.

— s. m. Sacrifice sans victime, tel qu'en offraient les pauvres.

ATIA ou **ATTIA**, nom d'une famille plébéienne de Rome, dont la mère d'Auguste faisait partie. Elle avait, au sujet de la naissance de cet *enfant providentiel*, renouvelé la fable d'Olympias, mère d'Alexandre, prétendant qu'Apollon, sous la forme d'un dragon, l'était venu visiter et l'avait rendue mère.

ATIBAR s. m. (a-ti-bar). Comm. Nom que les habitants du Congo donnent à la poudre d'or. Les Européens en ont fait *tiber*, mot qui a la même signification.

ATICHE s. m. (a-ti-che). Pêch. Bandelette qui entoure le tranchant d'un haim.

ATILIA, nom d'une *gens* romaine demeurée plébéienne, sauf la branche des Longus.

Les principaux personnages de cette *gens* sont :

Lucius Atilius, jurisconsulte qui vivait dans le VIe siècle av. J.-C. Il fut un des commentateurs de la loi des Douze-Tables;

Lucius Atilius, tribun du peuple vers 311 av. J.-C., auteur de la loi qui conférait au peuple le droit de nommer seize tribuns militaires pour les quatre légions qu'on levait annuellement;

Marcus Atilius, poëte comique d'une époque incertaine. Il est classé parmi les cinq premiers poëtes comiques romains. Il ne reste de lui que les titres de quatre comédies.

ATILIA. Dans la législation des anciens romains, nom donné à plusieurs lois importantes.

ATILICINUS, jurisconsulte romain du IIe siècle de notre ère. Il ne reste rien de ses écrits, mais le Digeste et les Institutes le citent souvent comme une autorité.

ATIN ou **ATIR** s. m. (a-tain, a-tir). Astr. Etoile de première grandeur, que l'on nomme aussi ALDÉBARAN. Elle appartient à la constellation zodiacale du Taureau.

ATINA, ville du royaume d'Italie, terre de Labour; 6,800 hab. C'est l'ancienne Atinum des Romains.

ATINATES, nom d'un peuple de l'ancienne Italie, sur les bords du Liris; faisait partie de la confédération des Marses.

ATINGA ou **ATINGUE** s. m. (a-tain-ga). Ichth. Espèce de poisson du genre diodon, qui habite les mers du Brésil, et que l'on appelle aussi COURTE-ÉPINE.

ATINGANTS s. m. pl. (a-tain-gan — du gr. *a* priv.; *thigganô*, je touche). Hist. relig. Sectaires phrygiens qui mêlaient des pratiques juives, chrétiennes et païennes, et avaient surtout en horreur le contact des autres hommes. Ils vénéraient particulièrement Melchisédech. ‖ On dit aussi ATHINGAN et ATHINGANIEN.

ATINGUE. V. ATINGA.

ATINIA, nom de deux lois romaines.

ATINTÉ, ÉE (a-tain-té) part. pass. du v. Atinter : *Une paysanne burlesquement* ATINTÉE.

ATINTER v. a. ou tr. (a-tain-té). Pop. Parer avec trop d'affectation; orner avec mauvais goût. Peu usité.

S'atinter, v. pr. Se parer avec affectation. *Passer son temps à* S'ATINTER.

ATINUM, nom latin d'Atina.

ATIPOLO s. m. (a-ti-po-lo). Bot. Grand arbre des Philippines. On croit que c'est un jaquier.

ATIR. V. ATIN.

ATIRSITE s. m. (a-tir-si-te). Bot. Syn. de *plantain*.

ATITHYMALE s. m. (a-ti-ti-ma-le — du gr. *a* priv.; *tithumalos*, tithymale). Bot. Genre de plantes formé aux dépens des euphorbes, et qui n'a pas été adopté.

ATKARA, petite rivière de la Russie d'Europe, prend sa source dans le gouvernement de Saratow, coule du N. au S., et, après un cours de 58 kilom., se jette dans la Medveditza, près de la ville de Atkarsk.

ATKARSK, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 80 kilom. N.-O. de Saratow, sur l'Atkara, et près de l'embouchure de cette rivière, dans la Medveditza, ch.-lieu du district de son nom; 2,200 hab.

ATKHA ou **ATSCHA**, île de l'archipel des Aléoutes, dans le grand océan Boréal, au S. de la mer de Behring, non loin de la presqu'île du Kamtchatka; territoire entièrement déboisé et hérissé de monticules. Comptoir de la compagnie russe de l'Amérique; volcan dans l'intérieur des terres; 200 hab.

ATKINS (Richard), littérateur anglais, né en 1615, mort en 1677. Il a donné, entre autres ouvrages, un important traité sur l'*Origine et les progrès de l'imprimerie en Angleterre*, Londres, 1664.

ATKINS (Jean), chirurgien anglais, partit en 1721 comme chirurgien de marine, et navigua ainsi pendant deux années sur les côtes d'Afrique, au Sénégal, au Brésil, dans l'Inde, etc. Il publia à Londres, en 1735, une relation où se trouvent des détails curieux sur les mœurs et les productions des contrées qu'il a visitées.

ATKINSON (Thomas), libraire de Glascow, né en 1800, mort en 1833, s'acquit quelque réputation en littérature. Il a laissé une somme importante pour l'érection d'un édifice destiné aux lettres et aux sciences dans sa ville natale.

ATKYNS (Robert), jurisconsulte anglais, né en 1621, mort en 1709. Il eut une grande célébrité comme avocat, fut créé chevalier du Bain lors du couronnement de Charles II, siégea longtemps dans la chambre des communes, défendit lord Russell à l'occasion du complot de Rye-House, et remplit de hauts emplois judiciaires. En 1689, il fut créé premier baron de l'Echiquier et *speaker* de la chambre des communes.

ATLANIQUE s. m. (a-tla-nike — du gr. *tlaô*, soutenir). Art milit. Un des sept ordres de bataille en usage chez les Romains : *Par l'*ATLANIQUE, *on formait une ligne pleine dont les ailes s'inclinaient en avant pour cerner l'ennemi.*

ATLANTA, ville forte des Etats-Unis d'Amérique (Géorgie), sur une éminence, dans le comté de Fulton; fondée en 1845; 9,445 hab. Entrepôt d'un commerce important de grains et de coton; centre de tous les chemins de fer de la Géorgie. Cette ville, qui avait embrassé la cause du Sud, est un point stratégique important. Après un siége de plusieurs semaines, pendant lequel les troupes fédérales et confédérées se sont livré des combats sanglants, le général confédéré Hood a dû évacuer le 4 septembre cette ville, et l'abandonner au général fédéral Sherman.

ATLANTE s. m. (a-tlan-te — du lat. *Atlas*, *Atlantis*, Atlas). Archit. Figure ou demi-figure d'homme, qui tient lieu de colonne ou de pilastre pour soutenir un entablement ou quelque autre ouvrage d'architecture : *On voit des* ATLANTES *antiques en pierre dans le temple de Jupiter Olympien à Agrigente.* (Bachelet.) *Les anciens plaçaient des* ATLANTES *comme ornement aux deux côtés des navires, ces figures semblaient alors supporter les rames.* (Bachelet.) ‖ On donne aussi à ces figures le nom de TÉLAMON.

— Moll. Genre de mollusques gastéropodes, à coquille transparente et fragile, renfermant un petit nombre d'espèces, qui presque toutes habitent les mers des régions chaudes. Une seule se trouve dans la Méditerranée : *Les* ATLANTES *sont des mollusques nageurs par excellence.* (Deshayes.)

ATLANTÉA. Temps hér. Une des femmes de Danaüs.

ATLANTES, peuple de l'ancienne Afrique centrale, sur le versant méridional du mont Atlas. Selon Hérodote, ce peuple considérait l'Atlas comme une colonne qui touchait le ciel, et ne mangeait rien de ce qui avait vie. ‖ On appelait encore Atlantes les habitants de l'Atlantide.

ATLANTIADE (a-tlan-ti-a-de — du lat. *Atlas*, *Atlantis*, Atlas). Myth. Descendant d'Atlas. Se dit particulièrement de Mercure et des Pléiades. ‖ On dit aussi ATLANTIDE.

ATLANTIDE adj. (a-tlan-ti-de — du fr. *atlante*, et du gr. *eidos*, aspect). Moll. Qui ressemble à un atlante. ‖ s. m. pl. Famille de mollusques, ayant pour type le genre *atlante*.

ATLANTIDE, île fabuleuse, sur laquelle différents auteurs de l'antiquité nous ont laissé des récits légendaires, qui ont servi, dans ces derniers temps, de base à plusieurs hypothèses. L'auteur qui s'est étendu le plus longuement sur l'existence de cette contrée disparue est Platon. Il résulte de deux fragments importants de son *Critias* et de son *Timée*, vraisemblablement empruntés à des sources égyptiennes, comme en convient Platon lui-même, qu'à une époque excessivement reculée, les Grecs eurent à résister à une invasion terrible, dirigée contre eux par un peuple sorti de la mer Atlantique, d'une île plus étendue que la Libye et l'Asie réunies, dont une des extrémités s'avançait non loin des colonnes d'Hercule, c'est-à-dire du détroit de Gibraltar actuel. Cette île disparut subitement dans un terrible cataclysme, et fut entièrement engloutie dans les flots en une nuit et un jour. Ce récit se trouve corroboré par les détails que l'on rencontre dans différents autres écrivains de l'antiquité grecque et latine, comme Homère, Hésiode, Euripide, Strabon, Pline, Elien, Tertullien, etc. Plusieurs savants, en présence de cette tradition assez précise, ont esquivé le problème sans le résoudre, et ont voulu y voir tout simplement une pure allégorie faisant allusion à quelques faits mythologiques. Mais plusieurs coïncidences remarquables nous font bien voir que la légende grecque devait avoir pour point de départ un événement authentique. Nous savons en effet que, dès la plus haute antiquité, les peuples habitant les côtes de la Méditerranée, Carthaginois, Phéniciens, Grecs même, avaient poussé leurs excursions commerciales dans certaines contrées situées au delà des colonnes d'Hercule, qu'on retrouve sous les noms d'îles Fortunées, îles Elysiennes, terre des Hespérides, etc., et qu'on a voulu identifier, peut-être non sans raison, avec les Canaries, Madère, les Açores. M. de Rienzi résume ainsi la description que Platon nous donne de l'Atlantide et de ses habitants : C'était une des plus belles contrées de l'univers; l'or brillait dans ses temples; ses forêts donnaient une grande quantité de bois de construction; les descendants de Neptune y régnèrent, de père en fils, pendant l'espace de neuf mille ans (qu'Eudoxe réduit à neuf mille mois); ils vivaient sobres, vertueux et religieux; mais plus tard, au lieu de cultiver leurs champs, de se livrer au commerce, de suivre les lois et de respecter les dieux, ils étendirent leur domination, subjuguèrent les îles voisines, toute l'Afrique jusqu'à l'Egypte, et l'Europe jusqu'à la Tyrrhénie. Enfin, Jupiter châtia cette nation impie et guerrière de la manière que nous avons rapportée plus haut.

Plusieurs hypothèses, avons-nous déjà dit, ont été émises pour expliquer l'existence de cet immense continent submergé par un déluge subit. Ainsi, Oviédo, un des premiers, a voulu rattacher l'Atlantide à l'Amérique, opinion que nous examinerons plus en détail tout à l'heure, et l'a identifiée avec le pays des Amazones, situé dans l'Amérique méridionale. Rudbek a cru y reconnaître la Scandinavie. Latreille a essayé de placer l'Atlantide dans

la Persé actuelle. De Baer, un des auteurs qui ont traité le plus longuement la question, veut absolument reconnaître dans les habitants de l'Atlantide les douze tribus juives; le cataclysme répondrait à l'anéantissement de Gomorrhe et de Sodome. Bailly avait déjà, en 1779, dans ses lettres sur l'Atlantide, placé cette contrée sur le plateau de la Mongolie, et établi tout un système de migration ethnique dérivant de cette hypothèse. Mais l'opinion la plus généralement accréditée est celle qui veut voir dans l'Atlantide une partie de l'Amérique; parmi les auteurs qui ont adopté et défendu cette hypothèse, en y introduisant quelques différences peu importantes, nous citerons Buache, qui, suivant la chaîne de bas-fonds qui s'étend du Cap de Bonne-Espérance au Brésil, crut y voir la trace de l'Atlantide. Buffon voulut également rattacher l'Atlantide à l'Amérique. Mac-Culloch assimile l'Atlantide aux Antilles, et suppose que les différentes petites îles semées dans cette direction, entre l'Amérique et l'ancien monde, sont les pointes émergeantes du continent englouti. De Paw croit que l'Amérique n'est autre que l'Atlantide submergée à une époque reculée, puis abandonnée de nouveau par les eaux. Une circonstance qui militerait en faveur de ces dernières opinions, c'est l'existence aux îles Canaries d'un peuple, les *Guanches*, aujourd'hui disparu, mais vivant encore lors de l'arrivée des Espagnols, lequel avait des usages analogues à ceux des Égyptiens et de différents peuples d'Amérique, et dont la langue présentait quelques affinités de lexique et de grammaire avec les idiomes de ces nations. Un auteur beaucoup plus ingénieux que critique, et qui appartient à cette école d'érudition douteuse représentée par Court de Gébelin, Fabre d'Olivet, prétend, dans son histoire du genre humain, que les deux races primitives qu'il reconnaît dans l'humanité, les Sudéens et les Boréens, se donnèrent différents surnoms qui depuis sont devenus génériques. Les habitants de l'Europe, dit-il, ayant appris que les Sudéens se donnaient à eux-mêmes le titre d'*Atlantos*, c'est-à-dire les maîtres de l'univers (*de atta*, le maître, l'ancien, le père, et de *lant-land*, l'étendue universelle, la terre), prirent celui de *Celtes*, c'est-à-dire les héros, et sachant en outre qu'à cause de la couleur blanche de leur peau, on leur donnait le nom injurieux de *Prythes*, ils désignèrent leurs ennemis par le nom expressif de *Pelasks* (*Pelasges*), c'est-à-dire peaux tannées ou peaux noires. — Bien entendu que nous ne soumettons ces hypothèses à nos lecteurs qu'à titre de simples curiosités sans grande valeur scientifique.

Quant à l'explication du terrible cataclysme qui fit disparaître cette contrée, voici, d'après M. de Rienzi, l'opinion de Tournefort et de Bory de Saint-Vincent : Tournefort, s'appuyant sur un passage de Diodore de Sicile, suppose que le Pont-Euxin était d'abord sans communication avec la mer de Grèce, et qu'ayant reçu pendant des siècles les eaux des plus grands fleuves d'Europe et d'Asie, il s'ouvrit un passage dans le Bosphore par la Méditerranée, qui n'était alors qu'un grand lac; que la Méditerranée à son tour, après avoir submergé des parties de terre, fit irruption aux colonnes d'Hercule, maintenant le détroit de Gibraltar, et submergea l'Atlantide qui se trouvait en face. M. Bory de Saint-Vincent, s'appuyant sur la remarque déjà faite que l'intérieur de l'Afrique n'est que le lit d'un immense lac anciennement desséché, peut-être du lac Trytonide, que les anciens mêmes ne connaissaient plus, et qui, selon Diodore, disparut par la rupture de terres qui le firent s'écouler dans l'Océan, ce qui a pu amener la submersion de l'Atlantide, M. Bory de Saint-Vincent, disons-nous, admet, en conséquence, que l'Atlantide se composait des îles Açores à son extrémité septentrionale, de Madère à sa partie orientale, et des îles qui l'entourent, des Canaries au nord de Madère; enfin, des îles du Cap-Vert à son extrémité méridionale.

M. de Rienzi ajoute : Diodore parle d'un lac des Hespérides mis à sec par un tremblement de terre, et alors les régions du mont Atlas, autrefois entourées d'une double Méditerranée, auraient formé l'île Atlantide. Quant au Sahara, que les Arabes nomment la mer sans eau (*bahr bilâ mâ*), quoique le niveau en soit encore imparfaitement connu, la nature géologique du terrain annonce qu'il n'a pu être couvert par l'Océan qu'à une époque antérieure aux temps historiques.

On voit que la diversité même des solutions proposées prouve surabondamment que le problème est loin encore d'être résolu. Cependant, quelques faits restent désormais acquis à la science dans cette importante question, et devront servir de point de départ à des investigations ultérieures. Ainsi, il est maintenant parfaitement hors de doute que c'est à l'O. de l'Europe, et non pas à l'E., comme le voulaient Bailly et Baer, qu'il faut rechercher l'Atlantide; que le nom d'océan Atlantique, donné aujourd'hui à la mer qui sépare l'Amérique de l'Europe et de l'Afrique, suffit à indiquer la position générale qu'occupait l'Atlantide; que c'est par conséquent dans cette direction qu'il faut la chercher. Espérons que la philologie et l'ethnographie, qui, s'appuyant l'une sur l'autre, possèdent aujourd'hui de si puissants moyens d'action, nous apporteront des éléments nouveaux pour trouver le mot de cette énigme. Des fouilles dirigées par des archéologues, et des sondages exécutés par des hommes spéciaux seraient aussi indispensables pour contrôler les inductions qu'on tirera du témoignage des écrivains anciens et des rapprochements philologiques, historiques, anthropologiques, etc.

Atlantide (NOUVELLE-), *Nova Atlantis*, ouvrage inachevé du grand Bacon, espèce de roman scientifique dans la manière de Platon, contenant la description d'une cité idéale des sciences physiques, comme la *République*, la *Cité du Soleil*, l'*Utopia*, etc., qui ne sont que les rêves de la philosophie politique et de la morale.

Cette conception se rattachait à un des projets favoris du célèbre chancelier. Vivement préoccupé de l'éparpillement des efforts intellectuels dans l'humanité, de cette espèce d'anarchie du monde scientifique, où tant de force se dépense sans profit, il aurait voulu grouper des phalanges entières, coordonner tous les travaux dans une vaste organisation qui aurait assuré un échange rapide et fécond de toutes les découvertes. En un mot, il rêvait l'association dans la science, pour arriver à ce but qu'il indique : *augmenter par la puissance intellectuelle le pouvoir de l'homme sur la nature, reculer les bornes de la puissance humaine dans l'accomplissement de tout ce qui est possible*. Ce projet d'une sorte d'académie disciplinée et travaillant avec méthode n'est jeté que comme un épisode dans la *Nouvelle-Atlantide*, mais n'en est pas moins le trait original et caractéristique.

Le cadre dans lequel le philosophe a enfermé son sujet et ses idées est le même d'ailleurs que celui de toutes les utopies. Des navigateurs, poussés par les vents dans des régions inexplorées de l'Océan, abordent sur le rivage d'une île inconnue où se trouvent une ville et un port : c'est la Nouvelle-Atlantide, dont le vrai nom est *Bensalem* parmi les habitants du pays. Les voyageurs sont reçus et installés dans une maison spécialement destinée aux étrangers. Ces insulaires jouissent d'un bonheur idéal, comme dans toutes les républiques imaginaires. Ils sont d'ailleurs chrétiens; ils ont été convertis, vingt ans après l'ascension du Christ, non par des missionnaires, mais par un miracle qui leur a fait connaître les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, même ceux qui, à cette époque, n'étaient pas encore écrits. Leurs institutions, leurs sciences, leur civilisation, ils les doivent à une société formée parmi eux, sorte de sénat scientifique nommé *Institut de Salomon, destiné à l'étude des œuvres de la divinité*. Un des membres de cette société en décrit minutieusement le règlement, et démontre comment elle arrive, par une division méthodique du travail, à une production régulière et plus considérable de richesses scientifiques.

Douze des membres, nommés *commerçants de lumière*, voyagent secrètement dans les contrées étrangères et en rapportent des machines, des instruments, des modèles, des observations de toute espèce. Trois autres, appelés *plagiaires*, recueillent dans les livres les expériences utiles qu'ils y peuvent trouver, en même temps que trois *collecteurs* sont chargés d'emprunter aux arts mécaniques et libéraux toutes les pratiques qui se rapportent au but de la Société. Trois autres encore tentent de nouvelles expériences : ce sont les pionniers. Une section de trois *compilateurs* classe dans des tables dressées méthodiquement toutes les expériences et observations que trois *évergètes* ou bienfaiteurs comparent entre elles, coordonnent et tâchent d'appliquer à l'utilité sociale ou à la découverte de nouvelles lumières. Il y a encore les *lampes*, qui, dans une sphère plus élevée, cherchent des routes nouvelles; des *greffiers*, qui enregistrent et contrôlent les résultats obtenus par les précédents; enfin, des *interprètes de la nature*, qui étudient toutes les observations et en dégagent les conséquences générales; puis des élèves et novices destinés à perpétuer la Société.

Il y a sans doute des singularités dans l'organisation de cette espèce d'ordre scientifique, qui est le principal ressort social de la république de Bensalem; mais le mal auquel cette conception était destinée à porter remède était réel, et l'idée d'une vaste association pour empêcher toute déperdition de force intellectuelle est une conception dont il est impossible de méconnaître la grandeur. Qui pourrait affirmer d'ailleurs que c'est un rêve absolument irréalisable? La *Nouvelle-Atlantide* a été traduite par l'abbé Raguet; Paris, 1702, in-12.

ATLANTIDES, filles d'Atlas, nommées aussi *Pléiades*, et quelquefois identifiées avec les *Hespérides*.

ATLANTIQUE adj. (a-tlan-ti-ke, du gr. *atlantikos*, de l'Atlas). Qui appartient, qui a rapport à l'Atlas ou à l'Atlantique : *Océan* ATLANTIQUE. *Mer* ATLANTIQUE. *Il lui cita l'exemple d'un écolier qui avait perdu la vie pour avoir vaniteusement pensé être plus prompt à la course que le flot* ATLANTIQUE. (Saintine.)

— Hist. nat. Qui vit dans la mer Atlantique : *Poissons, mollusques* ATLANTIQUES.

— s. f. La mer Atlantique : *Les rivages de l'*ATLANTIQUE.

— Typogr. *Format atlantique*, se disait autrefois du format où la feuille entière ne formait qu'un seul feuillet ou deux pages. On dit aujourd'hui FORMAT IN-PLANO.

Atlantique (OCÉAN), une des cinq grandes divisions hydrographiques du monde, entre l'ancien et le nouveau continent, ainsi nommé à cause de la célèbre Atlantide, que les anciens croyaient avoir existé à l'ouest des côtes de l'Europe. En prenant pour limites de l'océan Atlantique, au N. et au S., les deux cercles polaires, où il se confond avec les deux océans glacials, il occupe une superficie de 894,300 myr. c. Il baigne, à l'est, le long des côtes européennes, la Norvége, la Suède, le Danemark, le nord de l'Allemagne, la Hollande, les îles Britanniques, la France, l'Espagne et le Portugal; puis en Afrique, tous les royaumes, colonies et tribus, depuis le détroit de Gibraltar jusqu'au cap de Bonne-Espérance. Dans le nouveau monde, il touche l'Amérique du Nord, le Mexique, la côte orientale de l'isthme de Panama, la Colombie, la Guyane, le Brésil, les provinces du Rio de la Plata et la Patagonie. Le parallélisme remarquable de ses côtes opposées, les nombreux courants qui agitent ses ondes, et que nous indiquerons bientôt, lui donnent plutôt l'aspect d'un immense torrent que d'une mer ouverte. Au nord, il découpe les côtes d'Amérique par la baie d'Hudson, le golfe Saint-Laurent, la mer des Antilles, le golfe du Mexique, à peu près comme celles de l'Europe par la mer Baltique et la mer du Nord, la Manche, le golfe de Gascogne, la Méditerranée et la mer Noire. Au midi, au contraire, les côtes d'Amérique, comme celles d'Afrique, offrent très-peu de larges coupures; le renflement du Brésil correspond à l'enfoncement du golfe de Guinée, de même que la protubérance, formée par les côtes de Sénégambie et du Soudan, répond à l'enfoncement de la mer des Antilles.

Les îles que forme l'océan Atlantique se trouvent surtout près des côtes d'Europe et d'Amérique; les principales sont : en Europe, l'Islande et le groupe britannique; en Afrique, Madère, les Açores, les Canaries, le groupe du cap Vert, l'Ascension et Sainte-Hélène; en Amérique, les grandes et les petites Antilles, Terre-Neuve, Cuba, les îles Lucayes et les îles Malouines. Il reçoit les eaux des plus grands fleuves de la terre : en Amérique, le Saint-Laurent, le Mississipi, l'Orénoque et le fleuve des Amazones; dans l'ancien continent, le Rhin, la Loire, le Sénégal, le Niger ou Kouâra.

Comme nous traitons, aux articles *Mer* et *Océan*, les questions générales qui se rapportent aux grandes masses d'eau, nous ne parlerons ici que de quelques phénomènes particuliers qui appartiennent à l'Atlantique.

Un fait singulier, observé depuis plusieurs siècles, mais jusqu'ici inexpliqué malgré les recherches des géographes et des géologues, c'est la retraite des eaux sur certains points des rivages atlantiques, et l'élévation des côtes correspondantes. L'Atlantique est traversé par plusieurs grands courants, qui peuvent se classer sous les noms suivants : courant équatorial, de l'est à l'ouest, en sens contraire de la rotation de la terre et dans le même sens que les vents alizés, ce qui l'a fait surnommer courant alizéen; courant septentrional, connu sous le nom anglais de *gulfstream*, de l'ouest à l'est, entre les 36° et 44° de latitude nord; courant méridional, de l'ouest à l'est, entre 3° et 4° de latitude sud; enfin, le courant polaire, qui se dirige du pôle vers l'équateur. Le courant équatorial et les deux autres sont attribués, par les physiciens, à l'intumescence produite sur le dos de l'océan Atlantique par la double action attractive du soleil et de la lune; quant au courant polaire, il s'explique par deux causes : la pesanteur, relativement plus grande, que les grands froids polaires donnent aux eaux de cette latitude, et la légèreté que prennent les mers équatoriales sous l'influence de la chaleur du tropique. On conçoit que, suivant les lois de l'équilibre des liquides, les eaux des pôles doivent tendre à couler vers l'équateur, où, d'ailleurs, une rapide et considérable évaporation produit un vide constant. Nous n'avons énuméré ici que les courants principaux, et ceux que la navigation met à profit pour accélérer la marche des navires; nous devons cependant ajouter que, dans certaines régions de l'Atlantique, on rencontre des courants opposés côte à côte et marchant en sens contraire avec des vitesses différentes; à la rencontre de deux courants opposés, il se produit souvent un tourbillon, ou mouvement giratoire, très-funeste aux vaisseaux qui tombent dans ce gouffre : le centre de la spirale les attire, les fait tournoyer et sombrer. Un de ces terribles courants tournants se trouve à l'est des îles Bermudes, et au sud de Terre-Neuve.

L'Atlantique, si on en excepte les régions polaires, est aujourd'hui connu dans toutes ses parties. Les côtes ont été complétement explorées, et, l'année dernière encore, les belles études hydrographiques du capitaine Mouchez ont complété nos connaissances sur les côtes du Brésil, où les cartes, publiées par ce savant explorateur, ont fait connaître l'existence d'un grand nombre d'écueils, ports et anses, dont la position exacte a été signalée. « J'ai partout côtoyé le rivage, dit M. Mouchez, dans son rapport à l'Académie des sciences (30 mai 1864); tous les écueils ont été reconnus de très-près, et souvent rencontrés avec la quille du bâtiment avant de l'être par le plomb du sondeur. Des plans particuliers ont été dressés pour toutes les localités offrant un mouillage suffisamment abrité; les longitudes et les latitudes ont été déterminées avec d'excellents chronomètres... » Les voies transatlantiques sont aujourd'hui parfaitement décrites et connues des navigateurs; grâce aux courants dont nous avons parlé, et que Al. de Humboldt compare à d'immenses fleuves allant d'Europe en Amérique et *vice versa*, la mer Atlantique est, de nos jours, aussi familière à nos marins que la Méditerranée l'était jadis aux pilotes phéniciens, grecs et romains.

ATLAS s. m. (a-tlâss — de *Atlas*, n. pr.). Collection de cartes géographiques contenant le plus souvent la figure générale de la terre, et celle de ses parties plus ou moins détaillées. Ces volumes sont ainsi appelés parce qu'Atlas soutenait le monde, et qu'ils le contiennent, au moins en figure : *Pourriez-vous avoir la charité de m'indiquer quelque bon* ATLAS *nouveau, bien fait, bien net?* (Volt.). *C'est dans le titre de la collection des cartes de Mercator, publiées un an après sa mort, en* 1595, *que le mot* ATLAS *paraît pour la première fois; la figure d'Atlas, dans la position où le représentaient les anciens, était gravée sur le frontispice de l'ouvrage.* (Périgot.) ‖ Tout recueil de cartes, de tableaux, de planches, que l'on joint à un ouvrage pour en faciliter l'intelligence : ATLAS *historique*. ATLAS *d'anatomie. L'*ATLAS *du* Voyage du jeune Anacharsis. *L'*ATLAS *du* Voyage autour du monde. *La plupart des grands ouvrages paraissent aujourd'hui avec accompagnement d'un* ATLAS. (Depping.)

— *Atlas maritime*, recueil de cartes marines, qu'on appelle plus souvent un *Neptune*.

— Comm. Satin de soie qui se fabrique dans les Indes. Peu usité. ‖ Sorte de grand papier.

Anat. Nom donné à la première vertèbre du cou, parce qu'elle supporte le poids de la tête, comme Atlas supportait le monde, suivant la Fable.

— Entom. Espèce de lépidoptères nocturnes, qui appartient au grand genre bombyx, et qui est connue sous le nom de phalène à miroirs, à cause des taches transparentes encadrées de noir qui se trouvent sur les ailes.

— Moll. Genre de mollusques, peu connu, et qui n'a pu encore être classé avec certitude.

— **Encycl.** Anat. La vertèbre *atlas* présente, en raison de la place qu'elle occupe et de la fonction qu'elle remplit, une forme assez différente de celle des autres vertèbres. Le corps vertébral n'existe pas; à sa place on trouve un segment d'anneau, *arc antérieur de l'atlas*, surmonté en avant d'un tubercule, et creusé en arrière d'une facette articulaire. Le trou vertébral est très-considérable, circulaire, divisé par un ligament en deux parties, dont l'une, antérieure, sert de cavité de réception à l'apophyse odontoïde de la vertèbre axis; l'autre, postérieure, est destinée à la moelle épinière. Pas d'apophyse épinière; un second segment d'anneau, *arc postérieur de l'atlas*, en tient lieu. Les apophyses transverses sont unituberculeuses, non canaliculées. Les apophyses articulaires sont énormes; elles prennent le nom de *masses latérales de l'atlas*.

Atlas historique, généalogique, chronologique et géographique, par A. Le Sage (le comte de Las Cases). Dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*, l'auteur raconte comment la nécessité inflexible l'obligea, durant son émigration en Angleterre, à composer un ouvrage qui était destiné à devenir classique. Ce travail remonte à la date du 18 brumaire; il fut publié en 1803-1804, et reçut des améliorations successives dans chacune des éditions plus récentes. Il est évident que l'idée de l'*Atlas historique* dérive de l'*Art de vérifier les dates*. La compilation des bénédictins renfermait déjà des tableaux synchroniques ou chronologiques, c'est-à-dire des tables ou des nomenclatures. Las Cases comprit le premier l'avantage et l'utilité, pour l'instruction de la jeunesse, d'un ensemble méthodique de cartes-tableaux, résumant, suivant l'ordre des temps, les principaux faits de l'histoire et les modifications des territoires, afin que les yeux du corps et les facultés de l'esprit pussent suivre en même temps les vicissitudes des empires, le progrès et la décadence des nations. Depuis, et contre son système, on a exagéré, torturé la méthode ingénieuse qu'il avait heureusement appliquée. C'est encore son ouvrage qui reste en France le meilleur modèle de ce qu'on doit faire en ce genre, en donnant toutefois plus d'espace à la géographie représentative, et moins d'étendue à la généalogie des souverains. Cette dernière, que l'on ne peut exclure entièrement, devrait être considérablement restreinte, pour donner place à l'histoire des doctrines, des découvertes, des inventions, des livres et des écrits qui ont exercé une influence durable ou soudaine sur les évolutions de l'esprit humain. Les idées sont des faits; ce sont aussi des flambeaux qui éclairent les recherches ou les souvenirs de l'homme d'étude.

L'*Atlas historique* se compose d'une série de 38 tableaux, non compris un tableau-frontispice intitulé : *Fastes Napoléens*, et une feuille démonstrative sur la manière d'étudier l'ouvrage.

On y trouve la réunion complète et le tableau judicieux de l'histoire, de la géographie, de la chronologie et de la généalogie; ces quatre sciences, dont l'objet commun est l'ensemble des faits passés, et dont les rapports

sont si intimes, s y trouvént constamment fondues ensemble dans de justes proportions pour l'époque. La précision, l'élégance et le discernement en font un bon livre pour l'homme instruit et pour celui qui veut s'instruire.

1° Les tableaux généraux présentent l'histoire ancienne et moderne, sacrée et profane. Ils sont disposés d'une manière très-habile. Le jugement saisit et la mémoire retient sans effort le commencement d'un peuple, son élévation, ses échecs, sa fin, l'étendue de son territoire.

2° Les tableaux géographiques, bien différents des cartes ordinaires, se composent d'éléments purement géographiques et de faits historiques, de manière que l'on suit la marche de l'histoire sur la carte même.

3° Les tableaux généalogiques présentent des matériaux complets et clairement disposés pour l'histoire particulière de chaque pays de l'Europe; la généalogie s'y apprend par le classement symétrique des personnes, et la chronologie par l'ordre et la distance relative des objets. L'histoire n'y est plus qu'une suite de résumés ou d'extraits.

On peut dire que l'*Atlas* de Le Sage, ou plutôt de Las Cases, est un ouvrage essentiel pour les bibliothèques comme pour les écoles, et qu'à beaucoup d'égards il méritait l'éclatant succès qu'il a tout d'abord obtenu.

La *France littéraire*, de Quérard, contient, à l'article Las Cases, une note que nous reproduisons, sans en accepter la responsabilité. La voici textuellement :

« Si l'on devait ajouter foi à tous les *on dit*, le nom de Le Sage, sous lequel l'*Atlas historique* a été publié, ne serait point un pseudonyme du comte de Las Cases, mais le nom d'un prêtre français réfugié en Angleterre, d'après les uns, ou d'un prêtre irlandais, d'après les autres, véritable auteur de l'*Atlas*. On prétend que M. de Las Cases eut occasion, pendant son émigration, de faire connaissance avec ce dernier, qui se trouvait dans une pénurie extrême. L'ecclésiastique proposa au comte de lui céder son travail moyennant une somme de cinquante louis; le marché se conclut. L'ecclésiastique mourut peu de temps après, et M. de Las Cases, à sa rentrée en France, put publier l'*Atlas historique* comme son propre travail. C'est une assertion dont nous sommes loin de garantir l'authenticité, mais à laquelle les notices concernant M. de Las Cases, imprimées dans plusieurs biographies modernes, peuvent donner quelque apparence de vérité. »

Atlas historique des Etats européens, par Chr. et Fr. Kruse, traduit en français et complété par Ph. Le Bas et F. Ansart (3e édition, in-folio, 1841). Traduction à part, on se demande quels ont été les droits des éditeurs à modifier le titre de l'ouvrage, devenu l'*Atlas historique universel*. Ils l'ont complété, en effet, par l'addition d'une carte générale et par quelques fragments d'autres cartes... Ils ont fait certains changements sur une ou deux cartes de la fin de l'*Atlas*, terminé en Russie... Ils n'ont pas négligé de profiter des *utiles secours* offerts par des historiens tels que MM. Des Michels, Cayx et Dumont. Ils ont enfin fait graver à nouveau les cartes allemandes. Mais, quel que soit le mérite de ces perfectionnements, ce travail original est toujours le patrimoine de ses auteurs, et c'est l'ouvrage propre de MM. Kruse, père et fils, qui est ici l'objet d'une appréciation bibliographique.

Nous supposons, tout d'abord, que le lecteur a pris connaissance, dans ce même Dictionnaire, de deux articles corrélatifs (*Art de vérifier les Dates*, par D. Clément et *Atlas historique* de Le Sage). Le travail du comte de Las Cases (si toutefois la paternité lui en est laissée par les biographes) n'avait pas entièrement comblé une grave lacune qui se présente dans les études historiques du jeune homme ou de l'homme mûr. Plus on sait, plus il est nécessaire d'établir une liaison générale, une relation claire et méthodique entre les annales des divers peuples, et les mille détails de l'histoire universelle, qui procède toujours et nécessairement par monographies, par régions, ou par époques. Il ne se présente qu'un moyen de remédier à ce défaut inévitable : c'est le synchronisme ou le parallélisme des événements, échelonnés par dates et figurés en même temps sur des cartes géographiques. On peut ainsi embrasser d'un coup d'œil, siècle par siècle et période par période, les faits essentiels de l'existence de chaque peuple; la série des grandes révolutions déroule alors son vaste panorama, au centre duquel le spectateur se trouve placé.

Las Cases avait trop sacrifié à la généalogie des maisons princières, et trop peu à la géographie historique. Pour la philosophie de l'histoire, science de création aussi récente que la chimie et l'électricité, il ne s'en douta même pas. L'ouvrage qui lui est attribué n'en était pas moins un beau travail, très-ingénieux et très-exact, dont le succès peut se continuer longtemps, à l'aide d'une refonte consciencieuse. Le seul tort, tort indirect, qu'on puisse lui reprocher, c'est d'avoir éveillé l'attention des imitateurs, et amené à sa suite une foule de pancartes murales, sous forme d'arbres, de fleuves et de cercles géométriques, qui mettent du burlesque dans la science et de l'absurde dans les esprits.

L'*Atlas des Etats européens*, entrepris et publié par les deux professeurs allemands, embrasse le synchronisme et le parallélisme de toutes les grandes révolutions arrivées en Europe et dans les autres régions du monde connu, depuis l'origine des premiers Etats jusqu'à nos jours. Outre les nations principales, qui occupent partout le premier rang, on y voit figurer des peuples éphémères, ou dédaignés par les historiens, dans le coin obscur où ils tournent sur eux-mêmes. Or, plus d'un de ces peuples a exercé ou exercera une influence marquée sur les Etats les plus puissants : le principe nouveau des nationalités fera le tour du monde. — L'ouvrage de MM. Kruse renferme des tableaux synchroniques et des cartes géographiques. La généalogie des maisons souveraines formant comme la charpente osseuse des annales des peuples, a reçu dix-sept tableaux. Les tableaux synchroniques sont au nombre de vingt-neuf, et les cartes géographiques au nombre de dix-huit. Pour les tableaux synchroniques, les auteurs ont puisé aux meilleures sources, et en ont su tirer tout le parti convenable. Les cartes géographiques étaient mal exécutées dans le principe; mais ce défaut, ainsi que des fautes plus graves, a disparu dans les récentes éditions. Sous ce rapport, l'édition française a été supérieure.

L'ouvrage de MM. Kruse n'est pas basé sur un système de parti ou un esprit de nationalité. Les auteurs sont restés impartiaux, même pour les époques contemporaines. On s'aperçoit cependant que la fin de l'ouvrage a été rédigée en Russie, et c'est ici le cas de dire, avec le proverbe : la caque sent toujours le hareng.

Atlas céleste contenant plus de 100,000 étoiles et nébuleuses, par Ch. Dien, avec une introduction par M. Babinet. Cet atlas se compose de vingt-six cartes, dont la projection est le développement d'une sphère de 65 cent. de diamètre. Les vingt-six cartes présentent, sans confusion, toutes les étoiles, jusqu'à la neuvième grandeur inclusivement, ainsi que les étoiles doubles, les multiples et les nébuleuses. Les positions y sont marquées pour 1860, et n'auront pas besoin de correction jusqu'en 1900 et au delà. M. Dien a consacré une grande partie de sa vie à ce beau travail; il a dépouillé tous les catalogues d'étoiles connus, et, pour ne laisser aucune chance à l'erreur, il a pris soin de dresser préalablement des cartes manuscrites et individuelles pour chacun d'eux, seul moyen d'éviter les doubles emplois et les inexactitudes qui auraient pu résulter de la réduction de tous ces catalogues. Dans les cas douteux, il a recouru à l'observation directe du ciel pour ce qui regarde les parties de la sphère céleste visibles à Paris, et l'obligeance avec laquelle M. Le Verrier a mis à sa disposition les instruments de l'Observatoire lui a été d'un grand secours. D'autres astronomes illustres, entre autres MM. Arago, Struve et Faye, lui ont donné de précieux encouragements et l'ont aidé de leurs conseils. Pour faciliter l'étude des constellations, l'auteur a tracé sur ses cartes des figures géométriques qui en relient les principales étoiles d'une manière très-naturelle; il est le premier astronome qui se soit franchement écarté des errements des Grecs, en laissant de côté ces figures d'hommes, d'animaux, d'êtres fantastiques, que les fables mythologiques avaient fait adopter, mais qui n'avaient aucun rapport, même éloigné, avec la disposition réelle des étoiles. Cependant, comme la Grande et la Petite Ourse, Pégase, Andromède, Cassiopee, le Bélier, le Taureau, le Lion, la Vierge, la Balance, le Scorpion, Orion, le Grand et le Petit Chien, sont en possession du ciel depuis l'antiquité la plus reculée et n'en seront peut-être jamais expulsés, M. Dien a donné deux planisphères où l'on trouve ces figures appliquées aux principaux groupes d'étoiles pour l'hémisphère nord et pour l'hémisphère sud. Dans l'introduction, écrite par M. Babinet, ce savant fait remarquer avec beaucoup de justesse que l'*Atlas céleste* ne servira pas seulement à donner une connaissance exacte du ciel aux gens du monde que la simple curiosité porte à en faire l'étude, mais qu'il sera utile aux astronomes eux-mêmes dans une foule de circonstances, et, entre autres, pour la recherche des comètes, qu'il est si facile de confondre avec les faibles lueurs produites par les nébuleuses. Le grand soin avec lequel la place occupée par ces dernières est marquée sur les cartes du nouvel atlas, rendra toute confusion impossible. La publication de l'*Atlas céleste* est donc un véritable service rendu à la science, et M. Gauthier-Villars, successeur de Mallet-Bachelier, qui a entrepris cette publication, a bien mérité des savants, et a prouvé par là qu'il veut marcher dignement sur les traces de ses honorables prédécesseurs.

ATLAS, roi de Mauritanie, fils de Jupiter et de Clymène, ou, suivant d'autres, de Japet, père des *Hyades* et des *Pléiades*, appelées de son nom *Atlantides*. Ayant refusé l'hospitalité à Persée, celui-ci fit briller à ses yeux la tête de Méduse, et le métamorphosa en montagne. D'autres traditions prétendent qu'ayant pris parti pour les Titans dans leur entreprise contre Jupiter, le maître des dieux le condamna à soutenir le ciel sur ses épaules.

Suivant d'autres fables, Hercule s'étant rendu auprès d'Atlas pour dérober les pommes d'or du jardin des Hespérides, se chargea de soutenir le ciel tandis qu'Atlas irait les cueillir. Mais ce dernier, à son retour, ne voulut plus reprendre son fardeau. Hercule le décida, par une ruse, à s'en charger un instant, puis il prit les pommes et abandonna Atlas.

— **Littér.** On compare volontiers à Atlas l'homme chargé de supporter seul le poids d'un grand nombre d'affaires, et sa légende est, en littérature, l'objet de fréquentes allusions :

« Diderot est le génie du paradoxe, c'est l'héroïsme de l'audace et de la passion. Il porte le XVIIIe siècle sur ses épaules, comme le vieil *Atlas* portait le monde. On ne songe pas à lui élever une statue; mais n'a-t-il pas un temple, un temple immortel, quoique déjà ruiné, l'*Encyclopédie*, d'où la Révolution est sortie tout armée? »

ARSÈNE HOUSSAYE.

« Mon cher ami, mon chér maître, Newton est le plus grand homme qui ait jamais été, mais le plus grand de façon que les géants de l'antiquité sont auprès de lui des enfants qui jouent à la fossette. Cependant, ne nous décourageons point; cueillons quelques fleurs dans ce monde, qu'il a mesuré, qu'il a pesé, qu'il a seul connu. Jouons sous les bras de cet *Atlas* qui porte le ciel; faisons des drames, des odes, des guenilles. Aimez-moi, consolez-moi d'être si petit. » VOLTAIRE.

« Frédéric II a dit, dans l'orgueil de ses succès : « Le monde ne repose pas plus sûre- » ment sur les épaules d'*Atlas* que la monar- » chie prussienne sur son armée. » Les champs d'Iéna ont prouvé ce que devient un pays dont l'armée est le seul moyen de salut. »

BIGNON.

« L'*Atlas* de Le Sage prétend que, depuis 1806, la Valachie et la Moldavie appartiennent à la Russie. Libre à cet *Atlas* de porter une pareille énormité sur ses épaules. Quant à nous, nous persistons à croire que ces deux principautés continuent, depuis 1396, de vivre sous la suzeraineté du sultan, et font partie de l'empire ottoman. »

HIPPOLYTE CASTILLE.

« Tel homme d'Etat croit être un nouvel *Atlas*; l'homme tombe et le monde se soutient. » BOISTE.

« A entendre mon ancien confrère, les destins de l'Europe reposaient désormais sur lui; il suppléait ici-bas la Providence. Il revenait sans cesse sur ce qu'il avait fait et sur ce qu'il lui restait à faire. Il avait pris les Tuileries, il avait envahi la chambre des députés. Point de barricade où il n'eût apporté son pavé; point de coups de fusil dont il n'eût au moins fourni l'amorce. Si la monarchie s'était dissoute comme la neige en avril, on le devait à ses travaux; si la république s'établissait sans obstacles, c'est qu'il en avait prouvé didactiquement et philosophiquement la prééminence sur toutes les autres formes de civilisation. Jamais *Atlas* ne porta sur ses épaules un monde plus vaste et plus lourd. »

LOUIS REYBAUD.

ATLAS, grande chaîne de montagnes de l'Afrique septentrionale, qui, par ses chaînons, ses nombreux contre-forts et ses plateaux, occupe toute la partie N.-O. de l'Afrique, c'est-à-dire le Maroc, l'Algérie, la régence de Tunis, et une partie de celle de Tripoli. L'Atlas était très-imparfaitement connu des anciens : Homère ne connaissait que le Jurjura, Hérodote le Petit Atlas, et Ptolémée, dont les connaissances géographiques étaient bien supérieures à celles de ses devanciers et de ses contemporains, distingue le Grand du Petit Atlas. Sur la foi de ce savant de l'antiquité, plusieurs géographes modernes ont admis cette distinction, qui n'est, à vrai dire, qu'une fiction géographique. Il est certain, en effet, que ces deux prétendues chaînes ne sont nullement distinctes sur aucun point, et qu'il serait impossible de dire où commence l'une et où s'arrête l'autre. On peut donc déclarer sans crainte que toutes les montagnes qui se développent généralement d'occident en orient, entre le Sahara et la Méditerranée, forment un système unique, dont la masse totale constitue l'Atlas. Toutefois, la division arbitraire dont nous venons de parler se trouvant reproduite dans la plupart des livres, et presque légitimée par l'immense étendue du système qui nous occupe, nous devons l'indiquer ici d'une manière précise.

Une chaîne littorale peu élevée, mais ordinairement escarpée, déchirée par de nombreuses découpures, couverte de forêts et d'arbres fruitiers, interrompue quelquefois par des pentes rapides, court, depuis le détroit de Gibraltar, le long des rivages méditerranéens, jusqu'à la frontière occidentale de la régence de Tunis; c'est le Petit Atlas, que les géographes rattachent au Grand, à l'O., dans la province de Fez. Le Grand Atlas est la longue suite de crêtes escarpées qui, partant du cap Noun, sur l'Atlantique, dans l'empire de Maroc, se dirige vers le N.-E., jusqu'à la régence de Tripoli, et forme la ligne de partage des eaux entre le Sahara et la Méditerranée. L'espace compris entre cette grande chaîne intérieure et la chaîne côtière est lui-même sillonné en tous sens par des montagnes entrecoupées de nombreuses vallées, de bas-fonds, de plateaux, où les eaux pluviales forment plusieurs lacs, et qui s'élèvent de terrasse en terrasse, du côté de l'O., jusqu'aux sommets culminants du Grand Atlas. On donne encore le nom de *Haut Atlas* à l'intervalle compris entre les villes de Fez et de Maroc, intervalle qui renferme les points culminants de la chaîne tout entière.

Le système de l'Atlas occupe en longueur l'espace compris entre 12° de long. O. et 13° de long. orientale, et en largeur l'intervalle qui sépare le 29e et le 37e parallèle au N. de l'équateur. Sa longueur est de 2,480 kilom.; sa largeur, qui est très-inégale, ne dépasse pas, dans son terme moyen, 400 kilom. Il est à remarquer que ni les Arabes ni les Maures n'ont une dénomination distincte pour le Grand Atlas lui-même; ils le désignent par le nom de *Djebel-telj* (montagne de neige), et la continuation de la chaîne vers l'E. prend chez eux le nom de Ammer ou Djebel-Ammer.

Les anciens se faisaient une fausse idée de l'élévation de l'Atlas, en le représentant sous la figure d'un géant qui porte le ciel sur ses épaules. Si les modernes ne connaissent pas l'élévation de tous les sommets du système de l'Atlas, ils ont, du moins, mesuré quelques points culminants qui prouvent qu'il ne dépasse pas en élévation le système des Alpes. L'altitude d'un des principaux pics, le Miltsin, situé à 95 kilom. S.-E. de la ville de Maroc, atteint seulement 3,477 m.; les cimes du Petit Atlas ne dépassent pas 2,000 m. Le sommet le plus élevé du Jurjura, contre-fort important du Petit Atlas, s'élève à cette même hauteur; le col de Ténia mesure 1,000 m.; le Zaouan, point culminant dans l'Etat de Tunis, 1,400 m.

Ce système de montagnes, dans la vaste étendue de terrain qu'il couvre, offre plusieurs passages, dont les plus célèbres sont : dans le Jurjura, les fameux *Bibans* ou Portes de Fer, vallon qui n'a pas plus de 2 m. de largeur sur une longueur de plus de 200 m.; les rochers qui le bordent s'élèvent comme des murailles jusqu'à la hauteur de 150 à 200 m. Dans le fond de cette gorge coule un ruisseau d'eau salée qui fait tant de circuits, qu'on est obligé de le traverser au moins quarante fois pendant le trajet de ce défilé. Dans la partie occidentale de la chaîne qu'on nomme Grand Atlas, se trouve le *Bebaouan*, qui mène à Taroudant, dans l'Etat de Maroc; il est bordé aussi de très-hautes montagnes, de précipices et de rochers perpendiculaires; il faut une journée pour le traverser. Un autre défilé, fréquenté par les caravanes, est celui qui conduit de Fez à Tafilet et à Draha.

La plupart des rivières qui sortent de l'Atlas ont une minime importance, et sont des accidents physiques d'un ordre secondaire. Presque toutes ont un cours très-restreint; aucune n'est navigable, et la plupart ne sont que des torrents, à sec pendant l'été. Ainsi, elles n'ouvrent pas de routes naturelles, n'ont aucune de ces profondes embouchures où les ports s'établissent facilement, ne présentent que de rares villes sur leurs bords, et n'appellent ni la population, ni la culture, ni la civilisation. Parmi ces cours d'eau sans importance, nous citerons : le Tensif et l'Oued-Draha, qui se jettent dans l'Atlantique; le Tafilet, qui se perd dans les sables; la Malouia ou *Fleuve sans eau*; le Chélif, la Seybouse, l'Oued-el-Kébir, le Rummel et la Medjerdah, affluents de la Méditerranée.

— *Constitution géologique de l'Atlas.* D'après la coupe d'une branche du Grand Atlas, dans la direction du S. au N., faite près du Miltsin par le naturaliste anglais Washington, la constitution géognosique de cette partie de la chaîne est formée de gneiss, de schiste, de grès rouge, de calcaire appartenant au terrain de transition, et de marnes. Quant à la partie que l'on nomme Petit Atlas, elle a été étudiée avec soin par le capitaine d'état-major Rozet, aux travaux duquel nous empruntons les indications générales qui suivent.

Le sol de l'Algérie, couvert par les ramifications ou les plateaux du Petit Atlas, est composé, en suivant la série des formations, depuis les plus anciennes qu'on y remarque jusqu'aux plus modernes, de schistes de transition, de gneiss, de calcaire bleu, semblable au lias des Anglais, de dépôts de sédiment supérieur, de porphyres trachytiques, de terrain diluvien, enfin de dunes et d'autres dépôts qui se forment encore. C'est dans la formation schisteuse que se trouvent les calcaires qui ont fourni aux anciens les beaux marbres de Numidie. La roche dominante est un schiste talqueux luisant, de couleur blanchâtre, verte ou bleue; il ne se présente pas en couches régulières, mais en feuillets contournés et coupés par de nombreuses fissures remplies de quartz blanc et de fer oxydé. Le calcaire enclavé dans ce schiste est d'une texture saccharoïde ou d'une texture sublamellaire; sa couleur est tantôt le blanc pur, tantôt le gris ou le bleu turquin. Il forme des masses considérables dans les montagnes qui se trouvent à l'O. d'Alger. La couche schisteuse contient aussi du grenat et de l'anthracite; elle passe, par des nuances insensibles, au micaschiste, puis au gneiss. Cette roche est composée de mica blanc, rarement brun, et de feldspath blanchâtre en gros cristaux imparfaits. Les

montagnes que forme ce gneiss sont moins élevées que celles de schiste, et leurs formes sont un peu plus arrondies. Dans la formation du calcaire bleu, assimilé au lias, on trouve des marnes schisteuses à cassure conchoïde, traversées par des veines de calcaire et de fer hydraté, des couches calcaires offrant la même cassure, et dont la couleur varie du gris au noir. Le terrain de sédiment supérieur est formé de grès calcaire jaunâtre ou de calcaire grossier ferrugineux, qui se présente en couches plus ou moins distinctes. Ces couches alternent avec des sables ferrugineux, et forment une masse recouverte par une marne bleue.

Les porphyres trachytiques, roches d'origine volcanique, que l'on remarque sur la côte près du fort Matifou, où ils forment des écueils, sont intercalés au milieu du terrain tertiaire, où ils n'ont pu arriver que de bas en haut. Quant au terrain diluvien, il est composé de couches horizontales de marne argileuse grise, quelquefois rouge, et de cailloux roulés qui proviennent des diverses roches du Petit Atlas. Il occupe la plupart des plaines qui s'étendent entre les ramifications des montagnes. Enfin, parmi les dépôts qui se forment encore, nous citerons les dunes, collines de sable qui atteignent une hauteur de 60 m., et dans lesquelles on trouve des coquilles terrestres mêlées à celles qui vivent sur la plage.

Les richesses minérales du système atlantique ne sont encore qu'imparfaitement connues. La partie nommée Grand Atlas paraît être traversée par des filons de cuivre, de fer, d'étain, d'antimoine, et peut-être aussi d'or et d'argent. Dans le Petit Atlas, il y a des mines de plomb et de fer; on y trouve aussi de l'argent, du cuivre, du mercure et du graphite. Les plaines qui s'étendent entre les différents mamelons sont imprégnées de chlorure de sodium, de nitrate de potasse et de carbonate de soude, que les Arabes nomment *trona*. Les sources minérales sont abondantes dans différentes parties de l'Atlas.

— *Climat, végétation, animaux.* Le climat de la grande chaîne de l'Atlas varie selon les régions et la hauteur du sol. Sur les pics sourcilleux situés à l'E. de la ville de Maroc, les neiges couvrent les sommets, souvent pendant toute l'année; dans l'État d'Alger, elles fondent vers le mois de mai, et recommencent à tomber en septembre. Sur le versant occidental du Grand Atlas, le climat est un des plus salubres et des plus beaux de la terre; cette région, en effet, est abritée par les hautes cimes contre le vent brûlant du désert, et rafraîchie pendant les grandes chaleurs par les brises de mer. Les orages sont plus fréquents dans le Petit que dans le Grand Atlas, mais ils sont généralement partiels et s'étendent rarement hors de la région montagneuse. Dans le Petit Atlas, les pitons du Jurjura sont couverts de neige pendant cinq mois consécutifs, mais à l'E. de ce chaînon, il gèle rarement. Sous le rapport de la végétation, l'Atlas est d'une grande richesse. Ses flancs sont couverts de forêts de chênes-ilex, de chênes-lièges, de chênes à gland doux, dont le fruit sert de nourriture à de nombreuses tribus, de cèdres, de pins, de pistachiers, de cyprès, d'oliviers, de lauriers-roses, etc. Dans le Maroc, le châtaignier atteint même des proportions considérables. Les parties de la montagne susceptibles de recevoir des habitants sont peuplées par la race berbère ou kabyle. La panthère, le guépard, le lion, le sanglier, l'hyène, différentes espèces de singes, le chacal, des ours en petit nombre, une grande variété de serpents et de reptiles, sont les représentants du règne zoologique dans l'Atlas.

ATLITÈS. Temps hér. Un des cinquante fils d'Egyptus. Il avait épousé Europome.

ATLODIDYME s. m. (a-tlo-di-di-me). Térat. V. ATLODYME.

ATLODYME adj. (a-tlo-di-me — du gr. *atlas*, atlas, nom de la première vertèbre, et *dumos*, pour *didumos*, double). Térat. Monstre qui présente un double atlas, et deux têtes avec un corps unique.

— Substantiv. Genre de monstres doubles, de la famille des monosomiens : *Les* ATLODYMES *forment un genre assez voisin des dérodymes.* (Is. Geoffroy St-Hilaire). ‖ On dit aussi ATLODIDYME.

— **Encycl.** Les *atlodymes* ont deux têtes séparées portées par un corps commun, qui présente une organisation vraiment unitaire; ces deux têtes sont contiguës l'une à l'autre par leurs portions postérieure et latérale, et laissent entre elles, en avant, un intervalle dans lequel est logée l'extrémité supérieure du rachis. Il y a deux atlas ou un atlas double (d'où le nom d'*atlodyme*); mais la colonne vertébrale devient presque aussitôt simple. L'atlodymie n'a pas encore été observée chez l'homme. C'est, d'après l'examen de deux serpents, un trigonocéphale et une vipère, qu'Isidore Geoffroy Saint-Hilaire a fait connaître les caractères de ce genre curieux de monstruosité. Ces deux serpents se trouvent au Muséum d'histoire naturelle.

Chez le trigonocéphale *atlodyme*, les deux têtes contiguës, mais non réunies en arrière, sont disposées de manière à former, dans leur situation habituelle, un angle de plus de 160 degrés; angle tellement obtus, qu'elles se trouvent dirigées en sens inverse, et se correspondent bien plutôt par leurs faces postérieures que par leurs côtés. Aussi, lorsqu'on ouvre à la fois les deux bouches, voit-on le jour à travers les deux cavités buccales confondues en arrière en une seule.

Les deux têtes de la vipère *atlodyme* présentent une disposition assez différente de celle qu'on remarque chez le trigonocéphale. Elles se rencontrent sous un angle beaucoup moins obtus; car il n'a guère plus de 100 degrés, et, par conséquent, ne dépasse guère l'angle droit. L'une des têtes, celle qui est placée à gauche de l'axe d'union, est sensiblement plus petite que la droite. Cette vipère, encore jeune, était pleine de vie, lorsqu'elle fut rencontrée dans un bois et tuée. Des renseignements recueillis sur elle par M. Dutrochet, il résulterait que chaque tête a donné des signes de volonté propre et indépendante. La dissection qui en a été faite a montré qu'elle possédait deux trachées, deux œsophages, mais un poumon, un estomac et un cœur de composition unitaire.

L'atlodymie a été observée aussi chez les mammifères et chez les oiseaux. Meckel a décrit un veau *atlodyme;* Isidore Geoffroy Saint-Hilaire a vu un pigeon *atlodyme*, chez lequel la réunion des deux têtes avait lieu sous un angle très-aigu.

ATLOÏDE adj. (a-tlo-i-de — du fr. *atlas*, et du gr. *eidos*, ressemblance). Anat. Qui a rapport à la vertèbre atlas, à la première vertèbre du cou.

— s. f. L'atlas lui-même, première vertèbre du cou.

ATLOÏDO-AXOÏDIEN, IENNE adj. (mot composé de *atloïde* et de *axoïdien*). Anat. Qui a rapport aux vertèbres atlas et axis.

— *Articulation atloïdo-axoïdienne*, Articulation formant l'union de l'atlas avec l'axis. ‖ *Luxation atloïdo-axoïdienne*, Luxation de l'articulation altoïdo-axoïdienne.

ATLOÏDO-CORONOÏDIEN adj. m. (rad. *atloïde* et *coronoïdien*). Anat. Se dit d'un des muscles de la mâchoire inférieure de la salamandre : *Muscle* ATLOÏDO-CORONOÏDIEN. ‖ s. m. Nom du muscle même : *L'*ATLOÏDO-CORONOÏDIEN.

ATLOÏDO-MASTOÏDIEN, IENNE adj. (rad. *atloïde* et *mastoïdien*). Anat. Se dit d'un muscle qui s'étend de l'atlas à l'apophyse mastoïde.

ATLOÏDO-MUSCULAIRE adj. f. (rad. *atloïde* et *musculaire*). Anat. Se dit d'une artère qui se distribue dans les muscles fixés à l'atlas.

ATLOÏDO-OCCIPITAL, ALE adj. (rad. *atloïde* et *occipital*). Qui appartient à l'atlas et à l'os occipital : *Muscle* ATLOÏDO-OCCIPITAL. *Articulation* ATLOÏDO-OCCIPITALE.

ATLOÏDO-SOUS-MASTOÏDIEN adj. m. (rad. *atloïde* et *mastoïdien*). Anat. Se dit d'un des muscles fixés à l'atlas.

ATLOÏDO-SOUS-OCCIPITAL adj. m. (rad. *atloïde* et *occipital*). Se dit d'un des muscles attachés à l'atlas.

ATLOÏDO-STYLOÏDIEN adj. m. (rad. *atloïde* et *styloïdien*). Anat. Se dit d'un muscle qui s'étend de l'atlas à l'apophyse styloïde.

ATLUS ou **ATTLUS** s. m. (a-tluss). Comm. Satin des Indes orientales, qu'on appelle aussi bouille-cotonis.

ÂTMÂ s. f. (â-tmâ). Dans la philosophie religieuse des Indiens, l'âme émanée de la grande âme universelle, qui s'appelle *puratnâtmâ*.

ATMADJADJI-BACHI s. m. (a-tma-dja-dji-ba-chi). Hist. or. Un des officiers de la vénerie du sultan, chef de ceux qui ont en garde les oiseaux de proie.

AT-MEÏDAN, célèbre place de Constantinople, dont le nom signifie littéralement, en turc, la *place des chevaux, l'hippodrome.* L'*At-Meïdan* n'est autre chose que l'ancien cirque fondé par Septime Sévère, et terminé par Constantin, sur le modèle de celui de Rome; il était entouré, dit M. Isambert, de deux rangs de colonnes élevées l'une sur l'autre, et décoré d'un nombre infini de statues de marbre ou de bronze, entre autres, des quatre fameux chevaux de Lysippe qui sont actuellement sur la basilique Saint-Marc, à Venise. Tous ces monuments ont disparu successivement dans les émeutes du cirque, et surtout à la prise de Constantinople par les croisés; sous Soliman le Grand, un vizir, nommé Ibrahim, enleva les dernières colonnes et les derniers gradins de marbre. Aujourd'hui, l'*At-Meïdan* est une grande place, de forme rectangulaire, longue de deux cent cinquante pas et large de cent cinquante, située au S.-E. de Sainte-Sophie, et dont la mosquée d'Ahmed occupe un des côtés. Au milieu s'élèvent encore l'obélisque qui indiquait le milieu de l'arène, la colonne torse et la pyramide murée.

ATMÉTONYCHE s. m. (a-tmé-to-ni-che du gr. *atmêtos*, non divisé; *onux, onuchos*, ongle). Entom. Genre de coléoptères tétramères, voisin des charançons.

ATMIATRIE s. f. (a-tmi-a-trî — du gr. *atmos*, vapeur; *iatreia*, médecine). Méd. Thérapeutique du poumon fondée sur le contact des membranes de cet organe avec des gaz et des vapeurs que l'on introduit par la respiration. On dit aussi ATMIDIATRIQUE.

ADMIDIATRIQUE s. f. (a-tmi-di-a-tri-ke — du gr. *atmis, atmidos*, vapeur; *iatrikê*, médecine). Méd. Syn. de *atmiatrie.*

ATMIDOMÈTRE s. m. (a-tmi-do-mè-tre — du gr. *atmis, atmidos*, vapeur; *metron*, mesure). Phys. Instrument destiné à mesurer la quantité d'un liquide évaporée dans un temps donné. On dit aussi ATMOMÈTRE.

— **Encycl.** L'*atmidomètre* consiste dans une cuve à section carrée, contenant le liquide qu'on veut éprouver, de l'eau, par exemple. A l'une des parois de la cuve est adaptée une règle verticale, divisée en millimètres, et plongeant dans l'eau. Un curseur, terminé par une pointe, se meut le long de la règle. Au commencement de l'expérience, la pointe affleure au niveau du liquide; mais, au bout de quelque temps, ce niveau a baissé par l'effet de l'évaporation, et l'abaissement, mesuré sur la règle par la distance du niveau à la pointe, indique la mesure de l'évaporation dans un temps donné. Plus l'évaporation est rapide, plus l'air est sec.

ATMIDOMÉTRIQUE adj. (a-tmi-do-mé-tri-ke — rad. *atmidomètre*). Qui concerne l'atmidomètre. ‖ On dit aussi ATMOMÉTRIQUE.

ATMIDOMÉTROGRAPHE s. m. (a-tmi-do-mé-tro-gra-fe — du gr. *atmis, atmidos*, vapeur; *metron*, mesure, et *graphô*, j'écris). Phys. Instrument qui mesure l'évaporation, et la note en l'absence de l'observateur.

ATMIDOSCOPE s. m. (a-tmi-do-sko-pe — du gr. *atmis, atmidos*, vapeur; *skopéo*, j'observe). Phys. Instrument servant à indiquer la quantité de vapeur qui se dégage dans un lieu, afin de régler la température d'une manière convenable.

ATMIZONIQUE adj. m. (a-tmi-zo-ni-ke — du gr. *atmis, atmidos*, vapeur; *zônê*, ceinture). Phys. Qualification donnée à un hygromètre composé de deux thermomètres, dont l'un est enveloppé d'une mousseline humide : *Hygromètre* ATMIZONIQUE.

ATMOCLÉIDE s. m. (a-tmo-klé-i-de — du gr. *atmos*, vapeur; *kleis*, clef). Phys. Appareil destiné aux inspirations d'air composé.

ATMOMÈTRE s. m. (a-tmo-mè-tre — du gr. *atmos*, vapeur; *métron*, mesure). Syn. de *atmidomètre.*

ATMOMÉTRIQUE adj. V. ATMIDOMÉTRIQUE.

ATMOSPHÈRE s. f. (a-tmo-sfè-re — du gr. *atmos*, vapeur; *sphaira*, sphère). Couche de fluide gazeux, de vapeurs, qui enveloppe le globe terrestre : *Le poids de l'*ATMOSPHÈRE. *La pression de l'*ATMOSPHÈRE. *Cette pluie a rafraîchi l'*ATMOSPHÈRE. (Acad.) *Les Grecs appelaient l'enveloppe qui nous environne* ATMOSPHÈRE, *la sphère des exhalaisons, et nous avons adopté ce mot.* (Volt.) *L'*ATMOSPHÈRE *a été départie à l'aigle.* (Lacép.) *Les aérostats s'élèvent dans l'*ATMOSPHÈRE. (B. de St-P.) *La plupart des oiseaux, et surtout de ceux qui volent dans une* ATMOSPHÈRE *élevée et pure, ont des paupières pour voiler la lumière.* (B. de St-P.) *Rien ne prouve que l'*ATMOSPHÈRE *terrestre de la période houillère fût plus riche en acide carbonique que celle de nos jours.* (Figuier.) *L'*ATMOSPHÈRE *est la masse entière de l'air qui nous entoure en couvrant toute la surface de notre globe.* (A. Rion.) *L'*ATMOSPHÈRE *est l'enveloppe gazeuze qui environne notre globe.* (Arago.) *L'*ATMOSPHÈRE *pourrait être, à plus juste titre que l'onde, prise pour type de la mobilité.* (Blerzy.) *La pression exercée par l'*ATMOSPHÈRE *varie presque à tous moments pour divers points du globe, et cette inégalité explique les différents courants qui s'établissent dans l'*ATMOSPHÈRE. (Legrand.)

— Enveloppe gazeuse qui environne un corps céleste quelconque : *On doute que la lune ait une* ATMOSPHÈRE. (Acad.) *L'*ATMOSPHÈRE *de la lune est vingt-neuf fois plus légère que l'*ATMOSPHÈRE *de la terre.* (A. Liber.) *Des savants avaient adopté l'existence d'une* ATMOSPHÈRE *dont le soleil est le centre.* (Cuvier.) *Un fluide rare, transparent, compressible et élastique, qui environne un corps en s'appuyant sur lui, est ce que l'on nomme son* ATMOSPHÈRE. (Laplace.) *Des expériences sur l'intensité de la lumière que nous envoient les différentes parties du disque du soleil, font présumer que la diminution de son éclat vers les bords est due à une* ATMOSPHÈRE *épaisse qui l'environne.* (Lacroix.)

— Par anal. Gaz ou fluide impondérable dont un corps est enveloppé : *Un corps électrisé est entouré d'une* ATMOSPHÈRE *d'électricité. Quelques auteurs ont admis une* ATMOSPHÈRE *nerveuse se propageant plus ou moins loin, de manière que, quoiqu'un organe n'eût point de nerf, il suffisait qu'il fût dans l'*ATMOSPHÈRE *d'un cordon nerveux pour être le siége de sensations.* (Bichat.)

— Par ext. Air d'un pays, d'un lieu, air dans lequel on vit habituellement : *L'*ATMOSPHÈRE *glaciale du nord. L'*ATMOSPHÈRE *brillante du Midi. L'*ATMOSPHÈRE *brumeuse de Londres. L'*ATMOSPHÈRE *malsaine de certains ateliers. L'*ATMOSPHÈRE *méphitique des hôpitaux. L'*ALMOSPHÈRE *des cabarets, viciée par le vin et le tabac. Les apprentis respiraient les émanations de la rue avec une avidité qui démontrait combien l'*ATMOSPHÈRE *de leur grenier était chaude et méphitique.* (Balz.) *Le vrai logis du paysan, c'est la campagne; son toit, la voûte du ciel; son* ATMOSPHÈRE, *l'*ATMOSPHÈRE *entière de ses vallons.* (Lélut.) *Il eût voulu voyager, changer d'*ATMOSPHÈRE. (G. Sand.) ‖ Gaz quelconque que l'on respire : *Les animaux périssent en peu de temps dans une* ATMOSPHÈRE *d'acide carbonique. Il est des personnes qui vivent, sans en paraître incommodées, dans une* ATMOSPHÈRE *de fumée de tabac.*

— Fig. Milieu dans lequel on vit, considéré comme exerçant une influence : *Une* ATMOSPHÈRE *d'intrigues, de vices, de corruption. L'*ATMOSPHÈRE *des cours a quelque chose qui porte à la tête et change l'aspect des objets.* (Chateaub.) *L'esprit est l'*ATMOSPHÈRE *de l'âme.* (J. Joubert.) *Il y a autour de la femme pure je ne sais quelle indéfinissable* ATMOSPHÈRE *de candeur, qui ne trompe pas le sens exercé d'un homme.* (G. Sand.) *La douleur, de même que le plaisir, se fait une* ATMOSPHÈRE. (Balz.) *Les hommes auxquels nous devons des chefs-d'œuvre ont toujours étudié l'état de l'*ATMOSPHÈRE *des connaissances humaines.* (Balz.) *Quelle affreuse* ATMOSPHÈRE *on respire ici! elle opprime mon cœur.* (F. Soulié.) *Madame de Staël, génie mâle dans un corps de femme, esprit remuant, passionné, audacieux, ne pouvait respirer dans cette* ATMOSPHÈRE *de lâcheté et de servitude.* (Lamart.) *Il y a des hommes dont l'*ATMOSPHÈRE *est le tourbillon des événements : ils ne respirent à l'aise que dans l'air agité.* (Lamart.) *L'âme de Marie-Antoinette était plus passionnée que pieuse : l'*ATMOSPHÈRE *du* XVIIIe *siècle, qu'elle avait respirée, les distractions mondaines de ses habitudes, et plus tard les soucis du trône et les intrigues politiques, avaient fait évaporer souvent la religion de son âme.* (Lamart.) *La piété de ma mère, qui découlait de chacune de ses respirations, de chacun de ses actes, de chacun de ses gestes, nous enveloppait, pour ainsi dire, d'une* ATMOSPHÈRE *du ciel ici-bas.* (Lamart.) *La pétition de principe est l'*ATMOSPHÈRE *nécessaire à l'ignorance.* (Colins.) *Nous apprenons tout d'abord qu'un notable changement s'opéra dans l'*ATMOSPHÈRE *théologique de Genève.* (Ste-Beuve.) *Les paroles de Portalis tombaient dans une* ATMOSPHÈRE *enflammée et s'y altéraient au gré des passions.* (Ste-Beuve.) *Il faut combattre tous ces systèmes odieux, nés, comme une multitude d'insectes, de la décomposition de tous les gouvernements, et remplissant l'*ATMOSPHÈRE *où nous vivons.* (Thiers.) *Il traverse d'un coup d'aile facile des* ATMOSPHÈRES *de bonheur indicible.* (G. de Nerval.) *La femme est l'*ATMOSPHÈRE, *l'élément de notre cœur.* (Michelet.) *Le christianisme avait enveloppé Sénèque de son* ATMOSPHÈRE. (Troplong.) *L'âme, dans l'*ATMOSPHÈRE *de la charité, se sent tellement à l'aise qu'à mesure qu'elle respire cet air, elle n'en veut point respirer d'autre.* (Vinet.)

— Méc. Unité de force particulièrement adoptée pour les machines à vapeur, et égale au poids d'une colonne d'air atmosphérique à l'état normal, ayant pour base l'unité de superficie, c'est-à-dire à 1 kilogr. 0336 par centimètre carré, ou 10,336 kilogr. par mètre carré : *Cette machine peut supporter quatorze* ATMOSPHÈRES. *Chauffer à huit* ATMOSPHÈRES. *Cette machine travaille à une, deux, trois, dix* ATMOSPHÈRES.

— **Gramm.** Quelques savants ont employé *atmosphère* avec le genre masculin, ce qui est contraire à l'étymologie, au sentiment de l'Académie et à l'usage. Ce ne peut donc être que par licence poétique que M. de Lamartine a dit :

Quand vos regards noyés dans un vague atmosphère...

— **Encycl.** Au mot *air*, nous avons considéré le fluide gazeux ainsi nommé sous le rapport de sa nature propre et de tous les phénomènes chimiques, physiologiques, hygiéniques, etc., dont il est l'objet ou la cause. Ici, nous ne devons plus nous occuper que de l'air considéré en masse comme une enveloppe fluide, formant une couche plus ou moins épaisse au-dessus des parties solides ou liquides de la terre. Comme celles-ci, prises dans leur ensemble, affectent la figure d'un globe ou d'une sphère légèrement aplatie, leur enveloppe doit nécessairement affecter à peu près la même forme; ainsi, la masse d'air qui s'attache aux flancs de la terre, et qui la suit dans tous ses mouvements astronomiques, est comme une sphère creuse qui lui sert d'étui, et c'est bien là ce qu'exprime le mot *atmosphère*, sphère de vapeurs, sphère fluide (ἀτμός, σφαῖρα). Cependant, comme l'atmosphère est entraînée dans le mouvement de rotation diurne auquel la terre est soumise, la force centrifuge doit exercer sur les molécules de l'*air* une action d'autant plus puissante que celles-ci sont plus éloignées de l'axe, et il en résulte nécessairement qu'il doit y avoir sous l'équateur un renflement considérable, et ce renflement est encore accru par la dilatation que produit au même point la chaleur surabondante due à l'influence du soleil. Il suit de là que la forme générale de l'atmosphère doit être un sphéroïde beaucoup plus aplati que ne l'est celui de la terre solide elle-même. D'après les calculs de Laplace, les diamètres de ce sphéroïde, mesurés dans le sens des pôles et dans le sens opposé, seraient entre eux comme 2 est à 3.

Hauteur de l'atmosphère. L'air est pesant; on a vu que cela est surabondamment démontré par des expériences décisives et variées. On ne peut donc pas supposer que la couche atmosphérique ait une profondeur illimitée; car être pesant, cela veut dire graviter vers un centre, et si l'atmosphère terrestre se continuait jusqu'au point où la force d'attraction de la lune l'emporterait sur celle de la terre, l'air alors quitterait la terre pour graviter vers

la lune, et l'*atmosphère* deviendrait lunaire. Mais il y a bien d'autres causes qui peuvent limiter, et qui limitent en effet, la hauteur de l'atmosphère terrestre : cette hauteur ne sera peut-être jamais connue d'une manière précise; cependant les savants se sont souvent occupés de la question, et nous allons faire connaître sommairement les éléments qui leur ont paru les plus propres à la résoudre.

Si la densité de l'air restait la même à toutes les hauteurs, la solution n'offrirait aucune difficulté. Puisque, en moyenne, la colonne du mercure se soutient à une hauteur de 76 centimètres dans le tube barométrique, nous savons que la colonne d'air, tout entière, doit avoir un poids égal à celui d'une colonne de mercure de même base et haute de 76 centimètres; or l'air, tel qu'il est à la surface de la terre, pèse 10470 fois moins que le mercure; donc la colonne atmosphérique devrait être 10470 fois plus élevée que celle du mercure, ou, en d'autres termes, la hauteur de l'atmosphère devrait être égale à $10470 \times 76 = 795720$ centimètres, c'est-à-dire qu'elle serait à peu près de 7,957 mètres. Mais, à mesure qu'on s'élève dans l'atmosphère, la densité de l'air diminue; c'est une conséquence nécessaire du principe connu sous le nom de *loi de Mariotte*. Car une masse d'air, prise en un point quelconque, supporte toujours la pression de l'air supérieur; près de la terre, cette pression est égale au poids d'une colonne d'air ayant pour hauteur celle de l'atmosphère elle-même, 100 mètres plus haut la colonne supérieure pèse moins puisqu'elle a 100 mètres de moins; à 1000 mètres, la colonne supérieure est considérablement raccourcie et son poids diminue d'autant; dès lors la masse d'air, moins comprimée, est nécessairement moins dense. Si la densité de l'air allait diminuant selon une loi bien constante et bien connue, rien n'empêcherait encore de calculer la hauteur de l'atmosphère d'après son poids révélé par l'élévation du mercure dans le baromètre; mais l'abaissement de température, observé par tous ceux qui se sont élevés dans l'air, est une cause qui doit influer considérablement sur sa densité, puis la force centrifuge due au mouvement de rotation de la terre doit aussi produire des effets sur lesquels nous ne pouvons que faire des conjectures; il a donc fallu chercher d'autres moyens d'évaluation, et plusieurs physiciens ont cru les trouver dans l'observation de la lumière crépusculaire.

On sait que le phénomène du crépuscule se produit lorsque les rayons lumineux émanés du soleil viennent frapper les couches supérieures de l'atmosphère et sont réfléchies vers la terre; on sait aussi que la fin du crépuscule arrive quand le soleil est descendu à 18 degrés au-dessous de l'horizon : ces données ont servi de base à des calculs que nous ne pouvons rapporter ici, et qui démontrent que les couches supérieures ne peuvent guère dépasser la hauteur de 70,000 mètres. D'après M. Biot, ce chiffre doit même être réduit à 47,000 mètres; et MM. Humboldt et Boussingault prétendent qu'il faut descendre à 43,000.

Température de l'atmosphère. Nous venons de dire que la température de l'air décroît à mesure qu'on s'élève au-dessus du niveau de la mer. Nous devons ajouter que cette décroissance est beaucoup moindre en hiver qu'en été, et que, d'après des observations qui paraissent très-dignes de foi, on est presque autorisé à penser que, dans les régions élevées de l'atmosphère, il ne doit y avoir que très-peu de différence entre l'été et l'hiver. Martins, dans les expériences qu'il a faites sur le mont Ventoux, en Provence, a reconnu qu'en été la température décroît d'un degré centigrade par 129 mètres d'élévation, tandis qu'en hiver il faut, pour obtenir le même résultat, s'élever de 168 mètres.

Pesanteur de l'atmosphère. Supposons un baromètre dont la colonne mercurielle ait pour base un cercle dont la surface soit égale à 1 centimètre carré; cette colonne, s'élevant en moyenne à 76 centimètres, aura un poids égal à celui de 76 centimètres cubes de mercure. Or, d'après la pesanteur spécifique bien connue de ce métal, chaque centimètre cube pèse 13 gr. 598 millig., et le poids de la colonne tout entière $= 13,598 \times 76 = 1033$ gr. 448 millig. C'est aussi le poids d'une colonne d'air atmosphérique ayant pour base 1 centimètre carré. D'après cela, il n'y a rien de plus facile que de calculer la pression de l'atmosphère sur un espace déterminé quelconque. Supposons, par exemple, qu'on veuille connaître la pression que supporte en tous sens le corps d'un homme de stature moyenne; la surface de ce corps mesure à peu près 17,000 centimètres carrés; multiplions donc 1033,448 par 17,000, et nous trouverons que le corps humain est soumis à une pression totale de 17,568 kilogrammes. Comment se fait-il que nous ne soyons pas écrasés par ce poids énorme, que même nous ne le sentions pas? C'est que les fluides dont toutes les parties creuses de notre corps sont remplies, soumises à la même pression, y font équilibre par leur élasticité même, et nous ne sommes en réalité que le lieu où se réalisent continuellement deux pressions opposées dont l'une neutralise l'autre. La surface de la terre elle-même peut être évaluée à environ 500,000 milliards de mètres carrés; un calcul très-simple montre donc que l'atmosphère exerce sur notre globe une pression générale qui peut être représentée par 5 sextillions de kilogrammes. A la vérité, ce sont là des considérations plus curieuses qu'utiles. Elles peuvent néanmoins faire comprendre combien les variations brusques que subit quelquefois la densité de l'air doivent avoir d'influence sur la santé de l'homme et des animaux, sur la végétation, sur toutes les conditions de la vie. Kaemtz a fait une série d'observations, d'une utilité plus pratique, sur les différences à peu près constantes auxquelles la pression atmosphérique est sujette dans les divers lieux de la terre. Voici les résultats qu'il a obtenus : au bord de la mer, la pression moyenne, évaluée par la hauteur du mercure dans le tube du baromètre, est de 761 millim., 35; à l'équateur, elle n'est guère que de 758 millim.; jusque vers le 40e degré de latitude, elle atteint un maximum de 762 ou 764 millim.; elle diminue ensuite jusqu'à 756 dans les contrées les plus septentrionales.

L'atmosphère considérée par rapport aux phénomènes météoriques. L'air a la triple propriété de réfléchir, de réfracter et quelquefois d'absorber la lumière. Si le soleil et les autres astres nous paraissent plus lumineux au zénith qu'à l'horizon, c'est en partie parce que, dans cette dernière position, les rayons lumineux ayant à traverser une couche d'air plus épaisse, il y en a un plus grand nombre qui se trouvent absorbés. Si la longueur du jour se trouve augmentée par le crépuscule du matin et du soir, c'est que, comme nous l'avons déjà dit, les rayons émanant du soleil, lorsqu'il est à plusieurs degrés au-dessous de l'horizon, rencontrent les couches supérieures de l'air et sont renvoyés vers la terre. Si même nous voyons cet astre quelques instants avant qu'il soit réellement élevé au-dessus de l'horizon, et quelques instants après qu'il est descendu au-dessous, c'est à la réfraction qu'est dû ce phénomène. Tous ces effets sont du domaine de l'optique et recevront ailleurs les développements convenables. Mais l'atmosphère est le siége de beaucoup d'autres phénomènes, tels que les nuages, les orages, les vents, la pluie, la foudre, etc. Tous ces phénomènes sont connus sous le nom de météores; ils seront traités d'une manière générale au mot *Météorologie*, et chacun d'eux sera l'objet d'un article spécial où l'on trouvera tout ce que l'état actuel de la science permet de considérer comme certain. Nous nous bornerons à dire ici quelques mots d'un météore qui existe probablement, bien qu'il n'ait pu encore être constaté d'une manière bien certaine, et qui pourrait être désigné sous le nom de *marées atmosphériques*. Puisque l'air est pesant, puisqu'en outre ses molécules sont infiniment plus mobiles que celles de l'eau, il est presque certain qu'il doit être soumis, comme la mer, aux attractions du soleil et de la lune; qu'il doit, par conséquent, être affecté d'une manière très-sensible par les mouvements combinés de ces deux astres. Quelques physiciens ont cru pouvoir attribuer à cette influence certaines variations diurnes observées dans les indications du baromètre. Mais Laplace croit que ces variations doivent s'expliquer d'une tout autre manière : selon lui, les marées atmosphériques, si elles existent, augmentent ou diminuent la hauteur de l'atmosphère, sans apporter aucun changement dans le poids total; quand la colonne d'air s'allonge, elle se raréfie; quand elle se raccourcit, elle se condense, afin que toutes les parties de l'atmosphère se trouvent toujours en équilibre, et comme le baromètre n'indique toujours que le poids total, il n'est influencé en rien par les marées.

Atmosphère des planètes en général. L'analogie seule donnerait presque le droit d'affirmer que tous les corps planétaires sont, comme la terre, enveloppés d'une atmosphère. Les astronomes ont pu d'ailleurs vérifier ce fait pour la plupart des planètes et par des observations capables de dissiper presque tous les doutes; la lune seule, jusqu'ici, semble faire exception, mais on ne peut sans témérité affirmer que l'exception soit réelle. Tout porte à croire que les diverses atmosphères jouent, par rapport aux planètes qu'elles entourent, à peu près le même rôle que la nôtre pour notre globe. Les comètes ont aussi leur *atmosphère;* quelques-unes même semblent presque n'être qu'une atmosphère, car la chevelure et la queue en sont des manifestations évidentes, et le noyau même de beaucoup d'entre elles semble n'être qu'une atmosphère un peu plus condensée. C'est en décrivant chacune des planètes en particulier que nous parlerons plus au long de leurs atmosphères.

— Phys. agric. Les plantes ne tirent pas toutes leur nourriture de la terre, elles empruntent aussi beaucoup à l'*atmosphère.* L'état de l'air qui nous environne doit donc à chaque instant influer sur leur végétation. Ainsi, les diverses alternatives de chaleur, de froid, d'humidité, produisent tantôt de bons, tantôt de mauvais résultats. Par exemple, pendant l'hiver, un froid, même assez rude, ne fait pas périr les récoltes, tandis qu'au printemps ou pendant l'automne, la moindre gelée détruit en un moment toutes les espérances du cultivateur. Par elles-mêmes, la chaleur et l'humidité sont les éléments indispensables de la vie des plantes; mais, trop prolongées, elles deviennent extrêmement nuisibles. Les plantes languissent sur le sommet des plus hautes montagnes, tandis qu'à leurs pieds s'étale une végétation vigoureuse. On voit encore les végétaux dépérir lorsque la légèreté de l'air se conserve trop longtemps; au contraire, ils prospèrent sous cette température étouffante qui se fait sentir aux approches d'un orage. Enfin, cet état trop prolongé devient nuisible à son tour. Ces différents résultats de l'influence atmosphérique sont importants à signaler; ils constituent une part considérable des connaissances nécessaires à l'agriculteur. Mais l'influence de l'*atmosphère* n'est pas bornée aux végétaux; elle s'exerce aussi sur l'homme et sur les animaux. On trouve autant de différence entre les robustes habitants d'une contrée montagneuse et la population étiolée de nos villes, qu'il y en a entre l'air vif et pur des montagnes et l'*atmosphère* chargée de miasmes délétères qui enveloppe nos grandes cités. Qui ne sait quels fâcheux effets les brusques changements de température exercent sur l'économie animale? Ces effets se produisent avec tant de constance qu'on a remarqué que les mêmes conditions atmosphériques amènent régulièrement les mêmes maladies.

ATMOSPHÉRIQUE adj. (a-tmo-sfé-ri-ke — rad. *atmosphère*). Qui appartient, qui est propre à l'atmosphère : *Phénomène* ATMOSPHÉRIQUE. *Miasmes* ATMOSPHÉRIQUES. *On peut donner aux enfants le spectacle étonnant de l'électricité* ATMOSPHÉRIQUE, *par un cerf-volant.* (B. de St-P.) *La densité de la colonne* ATMOSPHÉRIQUE *va ordinairement en décroissant de la surface de la terre aux couches les plus élevées.* (Arago.) *Il s'agissait de soumettre à une discussion approfondie la loi du décroissement de la température* ATMOSPHÉRIQUE *suivant la hauteur.* (Arago.)

— Phys. *Air atmosphérique*, Air qui forme presque en totalité la masse de l'atmosphère terrestre : *Lavoisier reconnut le premier que l'*AIR ATMOSPHÉRIQUE *se composait de deux gaz, l'oxygène et l'azote.* (Pelouze.) *L'*AIR ATMOSPHÉRIQUE *est composé de 21 parties d'oxygène et de 79 d'azote, de quelques millièmes d'acide carbonique, enfin d'une quantité variable de vapeur d'eau.* (Dumas.)

— Mécan. *Machine atmosphérique*, Machine à vapeur à simple effet, c'est-à-dire dans laquelle on opère le retour du piston par la pression seule de l'atmosphère sur le piston, au-dessous duquel on fait le vide en condensant la vapeur. Ces machines ne sont plus guère employées que pour mettre des pompes en mouvement. ‖ *Chemin de fer atmosphérique*, Chemin de fer dans lequel on remplace la tension de la vapeur d'eau par celle de l'air condensé ou surchauffé, soit que ce gaz agisse dans un piston, soit qu'on le renferme dans un tube disposé sur toute la longueur de la voie, auquel cas il n'existe plus de machine locomotive proprement dite.

ATMOSPHÉRITIE s. f. (a-tmo-sfé-ri-sî — rad. *atmosphère*). Phys. Toute substance magnétique existant dans l'atmosphère. Peu usité.

ATMOSPHÉROGRAPHIE s. f. (a-tmo-sfé-ro-gra-fî — de *atmosphère*, et du gr. *graphô*, je décris). Phys. Description de l'atmosphère.

ATMOSPHÉROGRAPHIQUE adj. (a-tmo-sfé-ro-gra-fi-ke — rad. *atmosphérographe*). Phys. Qui a rapport à l'atmosphérographie.

ATMOSPHÉROLOGIE s. f. (a-tmo-sfé-ro-lo-jî — du fr. *atmosphère*, et du gr. *logos*, discours). Phys. Traité sur l'atmosphère.

ATMOSPHÉROLOGIQUE adj. (a-tmo-sfé-ro-lo-ji-ke — rad. *atmosphérologie*). Phys. Qui a rapport à l'atmosphérologie.

ATNAH s. m. (a-tna). Philol. Langue parlée par un peuple américain appelé *Atnah*, ou *Kinn-Indianer*, habitant au sud des tribus des *Nagaïler*, sur les rives des fleuves Tocontche et Caledonia, au-dessous des monts Rocky. On n'est pas d'accord sur la nature de la langue atnah, à cause du peu de documents que l'on possède sur ces idiomes. Quelques auteurs la considèrent comme formant un groupe complétement à part, et sans rapport avec les langues circonvoisines. D'autres la rattachent à la souche lennape ou delaware.

ATOCA s. m. (a-to-ka). Bot. Nom canadien de la canneberge.

ATOCHIEN. V. ATHOCHIEN.

ATOCIE s. f. (a-to-sî — du gr. *atokia*, même sens; formé de *a* priv., et *tokos*, accouchement). Méd. Stérilité chez la femme.

ATOCION s. m. (a-to-si-on — gr. *atokion*, médicament qui rend stérile). Bot. Section du genre silène, de la famille des caryophyllées.

ATOGI, fils du roi de Petsi, qui, suivant les annales japonaises *Wan-nen-keï*, traduites par Hoffmann, fut envoyé par son père au Japon avec des chevaux, et introduisit dans le royaume les premiers éléments graphiques empruntés au système chinois.

ATOLE s. f. (a-to-le). Relat. Bouillie faite de farine d'orge et de maïs, en usage dans les Indes, particulièrement à Monterey.

ATOLL. Fausse orthographe du mot *attoll.*

ATOMAIRE adj. (a-to-mè-re — rad. *atome*). Qui est parsemé de points colorés. Se dit, en zoologie, du corps ou des membres de certains insectes, et, en botanique, des rameaux de plusieurs plantes.

— s. m. pl. Entom. Genre de coléoptères pentamères clavicornes, renfermant une trentaine d'espèces, toutes de très-petite taille.

— Bot. Genre d'algues, peu naturel, et qui n'a pas été adopté.

ATOME s. m. (a-tô-me — du gr. *atomos*, même sens; formé de *a* priv.; *temnô*, je coupe). Phys. Elément indivisible des corps, soit qu'aucun moyen mécanique ne puisse opérer sa division, à cause de son extrême petitesse ou de sa constitution, ou qu'il soit sans étendue, et, par conséquent, d'une indivisibilité absolue : *Démocrite et Epicure ont prétendu que le monde était composé d'*ATOMES, *que les corps se formaient par la rencontre fortuite des* ATOMES. (Acad.) *Il n'y a nulle apparence que Dieu veuille anéantir les âmes, lui qui n'anéantit pas le moindre* ATOME. (Fén.) *La matière aveugle, formée de l'amas confus des* ATOMES, *n'a pas produit un chef-d'œuvre aussi admirable que l'univers.* (St-Evrem.) *Comment se peut-il faire qu'on accuse encore les philosophes de penser que l'arrangement prodigieux et ineffable de cet univers soit une production du concours fortuit des* ATOMES? (Volt.) *Il n'est pas démontré en rigueur que l'*ATOME *soit indivisible; mais il paraît prouvé qu'il est indivisé par les lois de la nature.* (Volt.) *Il me paraît que le cardinal de Polignac a perdu beaucoup de temps et beaucoup de vers à réfuter les* ATOMES *et les autres absurdités dont le poëme de Lucrèce fourmille. C'est employer de l'artillerie pour détruire une chaumière.* (Volt.) *Les corps sont tous originairement composés d'*ATOMES *semblables.* (Cuvier.) *Les* ATOMES *ne meurent pas, ils ne s'isolent pas : ils se recombinent.* (Raspail.) *Aucun* ATOME *de matière ne peut ni commencer ni cesser d'être.* (E. About.)

. Les *atomes*,
Enfants d'un cerveau creux, invisibles fantômes.
LA FONTAINE.

Pourtant chaque *atome* est un être,
Chaque globule d'air est un monde habité.
LAMARTINE.

Les *atomes* erraient dans un espace immense;
Déclinant de leur route, ils se sont approchés.
Durs, inégaux, sans peine ils se sont accrochés.
L. RACINE.

Docile à l'appel d'un arome,
D'un rayon ou d'une couleur,
L'*atome* vole vers l'*atome*
Comme l'abeille vers la fleur.
TH. GAUTIER.

— Par anal. Corpuscule qui n'est appréciable à la vue qu'en certaines circonstances, comme les animalcules microscopiques d'une goutte d'eau, de vinaigre; les grains de poussière qui ne sont visibles que lorsque le soleil les éclaire directement, etc. : *Dans leur système, l'homme est assimilé à ces* ATOMES *qui s'agitent dans un rayon de soleil, emportés par la gravitation universelle.* (Portalis.)

— Par exagér. Tout corps très-petit comparativement à un autre ou à l'espace dans lequel il se trouve; se dit des personnes et des choses : *Les hommes sont des* ATOMES *sur le globe, qui n'est lui-même qu'un* ATOME *dans l'immensité.* (Acad.) *Toute la terre n'est qu'un* ATOME *suspendu dans l'air.* (Boss.) *Quand je vois des hommes qui rampent sur un* ATOME, *c'est-à-dire la terre...* (Montesq.) *Nous qui ne sommes qu'un* ATOME *imperceptible au milieu de ce vaste univers, nous voudrions en faire mouvoir toute la machine au gré de nos seuls désirs.* (Mass.) *Que devenons-nous à nos propres yeux, vils* ATOMES *posés dans je ne sais quel petit coin de l'univers, quand nous considérons ces soleils innombrables?* (Fén.) *Plusieurs millions de Français ne mangent pas d'autre viande qu'un* ATOME *de salé, qu'ils mettent dans leur soupe.* (Mich. Chev.) *Et les moindres* ATOMES *de matière nutritive recherchés avec soin...* (Marmier.)

Me voici : mais que suis-je? un *atome* pensant.
LAMARTINE.

Que sommes-nous, faibles *atomes*,
Pour porter si loin notre orgueil?
MALFILATRE.

Moi, pauvre *atome* oublié dans l'espace,
Je pense à Dieu qui fit la liberté.
(*Romance.*)

Oh! que tes cieux sont grands! et que l'esprit de [l'homme
Plie et tombe de haut, mon Dieu, quand il te nomme!
Quand, descendant du dôme où s'égarent ses yeux,
Atome, il se mesure à l'infini des cieux!
LAMARTINE.

Que suis-je? où suis-je? où vais-je, et d'où suis-je tiré?
Atomes tourmentés sur un amas de boue;
Mais *atomes* pensants, *atomes* dont les yeux,
Guidés par la pensée, ont mesuré les cieux;
Au sein de l'infini nous élançons notre être.
VOLTAIRE.

— Très-petite quantité : *La petite fumée de la vaine gloire, dont il n'arrive pas un* ATOME *dans mon ermitage...* (Volt.)

— Ce qui manque d'importance ou de solidité : *Nous avons beau enfler nos conceptions, nous n'enfantons que des* ATOMES, *au prix de la réalité des choses.* (Pasc.) *Je ne m'étonne pas que des hommes qui s'appuient sur un* ATOME, *chancellent dans les moindres efforts qu'ils font pour sonder la vérité.* (La Bruy.)

— Fig. Elément d'un tout moral ou immatériel : *Les anciens ont dit que la nature avait assemblé tous les* ATOMES *de la sagesse pour former Epicure.* (Malebr.)

Est-il de petits corps un plus lourd assemblage,
Un esprit composé d'*atomes* plus bourgeois?
MOLIÈRE.

— Chim. Nom donné aux particules élémentaires des corps : *En chimie, les* ATOMES *n'ont jamais été vus et ne pourront jamais l'être. Il ne faut pas croire à leur existence comme à quelque chose de réel et d'objectif; ce n'est pas autre chose qu'un artifice logique à l'aide duquel on enchaîne les faits.* (Nysten.) ‖ ***Atomes simples***, Atomes des

corps réellement simples et homogènes dans leur constitution. ‖ *Atomes composés*, Atomes hétérogènes combinés en un seul atome, comme il arrive dans les corps composés.

— Méd. *Atomes homéopathiques*, Dose à laquelle les médecins homéopathes administrent les remèdes préparés par les atténuations, pour éviter les aggravations des symptômes.

— **Encycl.** 1. — LES ATOMES DANS LA PHYSIQUE ET LA MÉTAPHYSIQUE DES ANCIENS. L'expérience de tous les jours montre que les corps peuvent être réduits en parties fort petites, et cette divisibilité ne semble avoir que la limite opposée par la grossièreté de nos organes et de nos instruments. Lorsqu'un corps est réduit en une poudre impalpable, les grains de cette poudre paraissent, à l'œil armé d'un microscope, pouvoir toujours, quelque petits qu'ils soient, subir une nouvelle division. Cette divisibilité des corps n'a-t-elle aucune limite, ou, au contraire, pourrait-on arriver, après un grand nombre de sections, à des parcelles persistantes, inaltérables et indivisibles? Les premières méditations faites sur la nature devaient rencontrer cette question : c'est celle des *atomes*.

Elle paraît s'être posée pour la première fois vers l'an 500 av. J.-C. A cette époque, s'était formée en Grèce, à Elée, une école philosophique bien connue sous le nom d'Ecole éléatique. Les éléates établissaient l'infinité de l'être, et de cette infinité déduisaient l'unité, l'indivisibilité, l'immutabilité et l'immobilité de l'univers. Voici la suite de leurs raisonnements : l'être ne peut être fait du non-être; il ne peut se changer en non-être; donc il n'a ni commencement ni fin; donc il est infini. S'il est infini, il est un, car s'il y avait deux êtres, ils se limiteraient réciproquement, et, par conséquent, ne seraient pas infinis. Si l'être est un, il est immuable; car un seul être est toujours semblable à lui-même; s'il pouvait s'altérer ou devenir plus grand, il ne serait pas un. Il est immobile parce qu'il ne peut être mû par rien, ni se mouvoir vers rien, puisque rien n'est hors de lui. Une autre raison de son immobilité, c'est que son unité et son infinité ne comportent pas l'existence du vide, ni hors de lui, ni en lui. Pas de vide, pas de mouvement : comment l'être se déplacerait-il, comment se resserrerait-il en lui-même, s'il remplit tout l'espace? Comment le mouvement se produirait-il à travers le plein? Les sens, il est vrai, nous montrent, dans le monde, pluralité et composition; mais ce témoignage des sens peut et doit être récusé par la raison; celle-ci nous dit que les deux modes d'existence de l'être, le temps et l'espace, sont continus, et que la divisibilité du continu ne pouvant être conçue que comme infinie est contradictoire, se réduit à l'absurde et équivaut à l'indivisibilité, puisqu'elle ne nous permet jamais d'atteindre les unités qui composent la prétendue pluralité du monde.

Ainsi, suivant les éléates, l'un, l'infini, l'immobile, le plein, le continu, l'indivisibilité, c'était la réalité donnée par la raison; la pluralité, le mouvement, le vide, la discontinuité, c'était l'illusion produite par les sens. Qu'il y ait eu des gens qui aient refusé d'admettre cet antagonisme de la raison et de l'expérience, on le comprend facilement. Aussi, bientôt, vit-on Leucippe s'élever contre les éléates, et, tenant le témoignage des sens pour quelque chose, essayer de rétablir l'existence du vide, condition du mouvement. Il est juste de noter, avec M. Dumas, que, pour combattre ses adversaires, il employait de singuliers arguments, et que ses expériences offrent un contraste curieux entre leur prodigieux défaut de précision et l'extrême importance des conclusions qu'il en tirait. C'est ainsi qu'il prétendait qu'un vase plein de cendres pouvait recevoir autant d'eau que s'il eût été vide. « Que faisait-il donc, dit M. Dumas, de la cendre dont l'eau prenait la place? La différence des quantités de liquides nécessaires dans les deux cas était pourtant facile à reconnaître. Je ne sais, ajoute l'éminent chimiste, si nous argumentons beaucoup mieux qu'alors, mais on conviendra du moins que l'art d'expérimenter a fait quelques progrès depuis Leucippe. »

Quoi qu'il en soit, Leucippe regardait la matière comme une éponge dont les grains isolés nagent dans le vide. Ces grains sont solides, pleins, impénétrables, infiniment petits. Tous les corps que nous connaissons sont ainsi formés de vide et de plein. Avec l'élément matériel, ou l'élément du plein, avec le vide et avec le mouvement, Leucippe constitue le monde; il donne aux grains qui le composent des figures diverses, et explique ainsi la dissemblance des diverses sortes de matières que nous observons. Il admet, d'ailleurs (ce qui semble une prévision de l'isomérie des chimistes modernes), que les éléments matériels, bien qu'en même nombre et de même figure, peuvent, en se groupant de diverses manières, produire des corps très-divers, de même que les lettres de l'alphabet, en variant leur assemblage, peuvent fournir également bien une comédie ou une tragédie. Enfin, il se rend compte de la production et de la destruction des corps par l'agrégation et par la dissociation des particules matérielles.

Partis du principe de l'unité de l'être, les éléates s'étaient trouvés conduits à mettre entre la raison et les sens une barrière infranchissable, et à nier, au nom de la première, le vide et le mouvement; en partant du mouvement et du vide, Leucippe aboutit à la pluralité, à la multiplicité infinie de l'être; il se borna, du reste, à affirmer le mouvement, le vide et les éléments matériels, sans se prononcer sur la divisibilité et la durée de ces éléments.

Démocrite alla plus loin que Leucippe, son maître; il posa, le premier, que la matière n'est pas divisible à l'infini, et que tout corps est composé de particules insécables et inaltérables; le premier, il se servit, pour désigner ces particules, du nom d'*atome*, qui devait avoir dans la philosophie et dans la science une si heureuse fortune. Ne pouvant concevoir le passage de l'unité rationnelle des éléates à la pluralité apparente et sensible, Démocrite voit sous cette dernière une pluralité réelle qui rétablit l'accord de la raison et de l'expérience. Sans doute, dit-il, l'être vrai, la véritable unité, c'est l'être plein; mais de ces êtres pleins, il en existe une infinité et non point un seul; ils sont portés dans le vide, séparés les uns des autres par le vide; ils sont invisibles à cause de la petitesse de leur volume; ils s'assemblent pour la génération, et pour la dissolution se désagrégent. Ainsi, la transformation, l'accroissement des corps devient intelligible; la coexistence dans l'être de l'*un* et du *rien*, de l'*atome* et du *vide*, explique tous les phénomènes. L'*atome* est indivisible parce qu'il est sans parties; il est sans parties parce qu'il est plein, c'est-à-dire sans vide intérieur. Maintenant, en quoi les *atomes* diffèrent-ils les uns des autres? Ils diffèrent en grandeur et en figure, et comme le nombre des figures est infini, il existe une infinité d'*atomes* ou de corps premiers, simples, élémentaires, qui se meuvent éternellement dans l'infini du vide en se choquant et se repoussant mutuellement. Ils ne sont doués d'aucune pesanteur essentielle, pas plus qu'ils ne le sont des autres qualités sensibles; le pesant et le léger, le dur et le mou résultent, dans les mixtes, de la proportion du vide dans les pleins.

De l'*atome*, Démocrite passe au groupe : il existe, dit-il, trois choses dans un groupe, le *rysme*, la *diathèse* et le *trope*. Le premier de ces termes exprime la figure spéciale apportée par l'*atome;* la *diathèse* est l'ordre ou l'arrangement que peut affecter un assemblage d'*atomes;* le *trope* est la position variée que tel ou tel *atome* peut occuper. Ainsi, tout naît de la combinaison et de l'agencement, et l'on peut dire, d'une certaine manière, que les êtres *composés sont des nombres*, comme le prétendaient les pythagoriciens. En se groupant, les *atomes* forment le feu, l'eau, l'air, la terre, concrétions que leur solidité rend impassibles et met à l'abri des transformations; par leurs tourbillons portés circulairement dans l'espace, ils composent le soleil, la lune, la terre et tous les astres.

Les idées atomiques de Démocrite furent adoptées par Epicure. Suivant ce dernier, l'univers est *corps* en partie, en partie *vide;* les sens nous rendent témoignage de l'existence des corps; quant au vide, s'il n'existait pas, les corps n'auraient ni place à occuper, ni moyen de se mouvoir. Les corps peuvent être envisagés de deux manières, comme *composés* et comme *composants;* ceux-ci, dont tous les autres sont formés, sont indivisibles, inaltérables, éternels; ce sont des *atomes*. Les *atomes* ont trois qualités : *figure*, *grandeur*, *poids*. Le nombre des *figures* diverses des *atomes* n'est pas infini, car ce qui est fini ne peut recevoir une infinité de modifications; mais il est indéterminable, sans cela nous ne verrions pas tant de composés différents. La *grandeur* de l'*atome* est toujours déterminée; ni la divisibilité à l'infini, ni l'absence de terme à la petitesse ne peuvent être admises dans les corps; car il faudrait admettre qu'un nombre infini forme un assemblage fini, et que deux composés, évidemment inégaux, contiennent un nombre également infini de parties. Le *poids*, enfin, est une impulsion interne de l'*atome*, qui le précipite de haut en bas dans le vide. Si les *atomes* n'avaient pas d'autre mouvement que celui de la pesanteur, tombant tous dans le vide avec la même rapidité, ils ne pourraient ni se choquer, ni s'accrocher, et demeureraient dans une parfaite indépendance les uns des autres; mais leur chute n'est pas exactement perpendiculaire; ils possèdent une force qu'Epicure appelle *force de déclinaison*, et qui les fait dévier un peu de la direction que leur imprime la pesanteur; et c'est cette force de déclinaison qui explique la formation de tous les composés, en un mot, la création du monde. Les composés qui proviennent de la rencontre et du groupement des *atomes* doivent toutes leurs qualités aux diverses dispositions de leurs éléments. Toute transposition amène un changement : il n'y a de permanent que l'*atome* et ses trois propriétés essentielles.

Après Epicure, Lucrèce, qui força, dit Voltaire, la langue latine à exprimer les idées philosophiques, et à les exprimer en vers, Lucrèce admit les *atomes* et le vide. On trouve dans son beau poëme, *De Natura rerum*, les idées d'Epicure développées, étendues, embellies par l'harmonie du langage.

Le poëte montre d'abord que le vide est la condition du mouvement; que hors de la matière et du vide il ne se peut rien imaginer, rien concevoir; que les principes de la matière sont solides et éternels : solides, parce qu'ils ne renferment pas de vides dans leur tissu; éternels, parce qu'ils sont solides. Malgré cette solidité des éléments, ajoute-t-il, comme tous les corps sont mêlés de vide, il n'y en a pas un qui ne puisse s'amollir, et prendre la nature de l'eau, de l'air, de la terre et du feu. Au contraire, si les éléments étaient mous, il serait impossible d'expliquer la formation des cailloux et du fer : la nature n'aurait plus de base dans ses ouvrages. Les éléments de la matière sont donc simples et solides; et c'est leur union plus ou moins étroite qui donne aux corps leur dureté et leur résistance.

Huc accedit, uti solidissima materiai
Corpora cum constant, possint tamen omnia reddi
Mollia quæ fiant, aer, aqua, terra, vapores,
Quo pacto fiant, et qua vi cumque genantur,
Admistum quoniam simul est in rebus inane.
At contra, si mollia sint primordia rerum,
Unde queant validi silices ferrumque creari
Non poterit ratio reddi : nam funditus omnis
Principio fundamenti natura carebit.
Sunt igitur solida pollentia simplicitate
Quorum condenso magis omnia conciliatu
Arctari possunt, validasque ostendere vires.

Suivant Lucrèce, c'est la stabilité de ces éléments, simples et solides, qui assure la fixité des espèces, qui donne des bornes à la puissance productrice de la nature, et qui explique pourquoi les siècles ramènent les mêmes tempéraments, les mêmes mouvements, la même manière de vivre et les mêmes mœurs dans les générations différentes. Combattant l'*homœomérie* d'Anaxagore, il fait cette remarque très-juste que les os ne sont pas composés d'*atomes* d'os, le sang d'*atomes* de sang; car puisque notre corps s'accroît par la nourriture, toutes ses parties doivent être formées d'éléments hétérogènes, ou bien les aliments renfermeraient des *atomes* de chair, de sang, etc., et ce seraient eux qui seraient formés d'*atomes* de natures différentes.

Quels sont les attributs essentiels des *atomes?* Ce sont, outre la solidité, l'indivisibilité et l'éternité, le mouvement et la figure. Le mouvement est essentiel aux *atomes*, parce qu'il n'y *a pas de centre où ils puissent jamais s'arrêter;* ce mouvement est de la plus grande rapidité, parce qu'ayant le vide pour théâtre, il ne rencontre aucun obstacle; la direction en est de haut en bas, et *si nous voyons des corps s'élever*, comme la flamme, c'est un état forcé, contraire à leur tendance naturelle; pourtant il *ne faut pas croire* que la chute des *atomes* soit rigoureusement perpendiculaire; « s'ils n'avaient la faculté de décliner un peu de la ligne droite, ils tomberaient parallèlement dans le vide comme les gouttes de la pluie; jamais ils ne se seraient rencontrés ni heurtés; jamais la nature n'eût rien produit » :

Quod nisi declinare solerent omnia deorsum,
Imbris uti guttæ, caderent per inane profundum,
Nec foret offensus natus, nec plaga creata
Principiis : ita nil unquam natura creasset.

Voilà ce que la raison nous fait découvrir; car nous ne pouvons pas même apercevoir l'*atome*, bien loin d'en distinguer les mouvements. C'est encore la raison qui nous éclaire sur les figures des *atomes;* elle nous dit que les corps qui nous environnent ne pourraient agir sur nos sens de tant de manières différentes, si leurs *atomes* n'étaient diversement configurés. « Les corps durs et compactes doivent avoir des *atomes* plus recourbés, plus intimement unis et entrelacés comme des rameaux » :

.... Quæ nobis durata ac spissa videntur
Hæc magis hamatis inter sese esse necesse est
Et quasi ramosis alte compacta teneri.

Les corps liquides ne peuvent être composés que de parties lisses et sphériques :

Illa autem debent ex levibus atque rotundis
Esse magis, fluido quæ corpore liquida constant.

Si les *atomes* ont des figures déterminées, ils n'ont pas de couleur, parce qu'ils ne reçoivent pas la lumière, et que c'est la lumière qui produit la couleur :

.... Quoniam nequeunt sine luce colores
Esse, neque in lucem existunt primordia rerum
Scire licet quam sint nullo velata colore.

Une autre raison ne permet pas de leur accorder la couleur; c'est qu'il n'est pas de couleur qui ne se puisse convertir en toute autre; or, les *atomes* ne peuvent subir de pareils changements; leur nature exige qu'ils soient immuables, sans quoi l'univers serait anéanti :

Omnis enim color omnino mutatur in omnes
Quod facere haud ullo debent primordia pacto.
Immutabile enim quiddam superare necesse est.
Ne res ad nihilum redigantur funditus omnes.

La couleur n'est pas, du reste, la seule qualité sensible refusée par la nature aux *atomes;* ils sont encore inaccessibles au froid, au chaud, privés de sons, de saveurs et d'odeurs. Ils sont de plus insensibles, et ce n'est qu'à leur situation et à leurs mouvements respectifs qu'est due la sensibilité dont jouissent certains groupes. Règle générale, c'est par la diversité des modes de groupement des *atomes* qu'il faut expliquer la diversité des qualités des corps. Les *atomes* ressemblent aux lettres dont nous formons les mots; c'est leur arrangement qui donne, en quelque sorte, aux corps leurs divers sens :

.... Eadem cœlum, mare, terras, flumina, solem
Significant; eadem fruges, arbusta, animantes.

II. — LES ATOMES DANS LA PHYSIQUE ET LA MÉTAPHYSIQUE DU XVII^e^ ET DU XVIII^e^ SIÈCLE. La question des *atomes* et celle du vide, qui avaient été l'objet de tant de discussions en Grèce, furent de nouveau soulevées au commencement du XVII^e^ siècle. Descartes rejetait les *atomes* et le vide, parce qu'il ne concevait aucune discontinuité dans l'étendue, aucune limite à sa division, et qu'il ne séparait pas l'idée d'étendue de celle de matière. « La nature de la matière ou du corps pris en général, dit-il, ne consiste point en ce qu'il est une chose dure, ou pesante, ou colorée, ou qui touche nos sens de quelque autre façon, mais seulement en ce qu'il est une substance étendue en longueur, largeur et profondeur. Pour ce qui est de la dureté, nous n'en connaissons autre chose par le moyen de l'attouchement, sinon que les parties des corps durs résistent au mouvement de nos mains lorsqu'elles les rencontrent; mais si, toutes les fois que nous portons nos mains quelque part, les corps qui sont en cet endroit-là se retiraient aussi vite comme elles en approchent, il est certain que nous ne sentirions jamais de dureté; et, néanmoins, nous n'avons aucune raison qui nous puisse faire croire que les corps qui se retireraient de cette sorte perdissent pour cela ce qui les fait corps. D'où il suit que leur nature ne consiste pas en la dureté que nous sentons quelquefois à leur occasion, ni aussi en la pesanteur, chaleur et autres qualités de ce genre; car si nous examinons quelque corps que ce soit, nous pouvons penser qu'il n'a en soi aucune de ces qualités, et cependant nous connaissons clairement et distinctement qu'il a tout ce qui le fait corps, pourvu qu'il ait de l'extension en longueur, largeur et profondeur; d'où il suit aussi que, pour être, il n'a besoin d'elles en aucune façon, et que sa nature consiste en cela seul qu'il est une substance qui a de l'extension.....

» *Pour ce qui est du vide*, au sens que les philosophes prennent ce mot, à savoir pour un espace où il n'y a point de substance, il est *évident qu'il n'y a point d'espace en l'univers* qui soit tel, parce que l'extension de l'espace ou du lieu intérieur n'est point différente de l'extension du corps. Et comme de cela seul qu'un corps est étendu en longueur, largeur et profondeur, nous avons raison de conclure qu'il est une substance, à cause que nous concevons qu'il n'est pas possible que ce qui n'est rien ait de l'extension, nous devons conclure de même de l'espace qu'on suppose vide, à savoir que puisqu'il y a en lui de l'extension, il y a nécessairement aussi de la substance.....

» Il est aussi très-aisé de connaître qu'il ne peut pas y avoir d'*atomes*, c'est-à-dire de parties des corps ou de la matière, qui soient de leur nature indivisibles, ainsi que quelques philosophes ont imaginé. D'autant que, pour petites qu'on suppose ces parties, néanmoins, parce qu'il faut qu'elles soient étendues, nous concevons qu'il n'y en a pas une d'entre elles qui ne puisse être encore divisée en deux ou plus grand nombre d'autres plus petites, d'où il suit qu'elle est divisible. Car de ce que nous connaissons clairement et distinctement qu'une chose peut être divisée, nous devons juger qu'elle est divisible, parce que, si nous en jugions autrement, le jugement que nous ferions de cette chose serait contraire à la connaissance que nous avons. »

Gassendi, au contraire, l'adversaire le plus constant de Descartes, fit revivre les idées d'Epicure et composa l'univers d'*atomes*. Mais les *atomes* de Gassendi ne s'accrochent pas comme ceux d'Epicure et de Lucrèce; ils ne se touchent même pas. Tenus à distance par des forces qui les dominent, ils laissent entre eux beaucoup de vide, et leur assemblage ne présente que peu de plein. « Ainsi, dit M. Dumas, Gassendi, perfectionnant l'image que l'on se faisait des *atomes* et de leurs rapports mutuels, l'a rapprochée de celle que nous nous en faisons aujourd'hui, en admettant des forces qui tiennent les *atomes* en équilibre, et des espaces qui les séparent et qui sont beaucoup plus étendus que les *atomes* eux-mêmes. » Du reste, il prêtait à ces *atomes* des propriétés de fantaisie; il formait la lumière d'*atomes* ronds, expliquait par des *atomes* particuliers le froid, le chaud, les sons, les saveurs, les odeurs, etc.

La découverte de l'attraction universelle, en faisant justice des idées cartésiennes sur le plein, conduisit Newton à admettre les *atomes*. Leibnitz combattit tout à la fois et l'attraction comme incompréhensible, c'est-à-dire chimérique ou miraculeuse, et le vide et les *atomes* comme incompatibles avec l'infinie perfection de Dieu. « Tous ceux, dit-il, qui sont pour le vide se laissent plus mener par l'imagination que par la raison. Quand j'étais jeune garçon, je donnais aussi dans le vide et dans les *atomes;* mais la raison me ramena. L'imagination était riante. On borne là ses recherches, on fixe sa méditation comme avec un clou, on croit avoir trouvé les premiers éléments, un *non plus ultrà*. Nous voudrions que la nature n'allât pas plus loin, qu'elle fût finie comme notre esprit; mais ce n'est point connaître la grandeur et la majesté de l'auteur des choses. Le moindre corpuscule est actuellement subdivisé à l'infini, et contient un monde de nouvelles créatures, dont l'univers manquerait si ce corpuscule était un *atome*, c'est-à-dire un corps tout d'une pièce sans subdivision. Tout de même, vouloir du vide dans la nature, c'est attribuer à Dieu une production très-imparfaite; c'est violer le grand principe de la nécessité d'une raison suffisante..... Je pose que toute perfection que Dieu a pu mettre dans les choses sans

déroger aux autres perfections qui y sont, y a été mise. Or, figurons-nous un espace entièrement vide : Dieu y pouvait mettre quelque matière sans déroger en rien à toutes les autres choses. Donc il l'y a mise, donc il n'y a point d'espace entièrement vide : donc tout est plein. Le même raisonnement prouve qu'il n'y a point de corpuscule qui ne soit subdivisé. »

Admirateur de Newton et vulgarisateur de ses découvertes, Voltaire prit parti pour le vide et les *atomes*. « Epicure, dit-il, aussi grand génie qu'homme respectable, qui a mérité que Gassendi prît sa défense; après Epicure, Lucrèce, qui força la langue latine à exprimer les idées philosophiques et (ce qui attira l'admiration de Rome), à les exprimer en vers, Epicure et Lucrèce, dis-je, admirent les *atomes* et le vide : Gassendi soutint cette doctrine et Newton la démontra. En vain un reste de cartésianisme combattait pour le plein; en vain Leibnitz, qui avait d'abord adopté le système raisonnable d'Epicure, de Lucrèce, de Gassendi et de Newton, changea d'avis sur le vide, quand il fut brouillé avec Newton son maître; le plein est aujourd'hui regardé comme une chimère. Le vide est reconnu; on regarde les corps les plus durs comme des cribles; et ils sont tels, en effet. On admet des *atomes*, des principes insécables, inaltérables, qui constituent l'immutabilité des éléments et des espèces, qui font que le feu est toujours feu, soit qu'on l'aperçoive, soit qu'on ne l'aperçoive pas; que l'eau est toujours eau, la terre toujours terre, et que les germes imperceptibles qui forment l'homme ne forment point un oiseau. Epicure et Lucrèce avaient déjà établi cette vérité, quoique noyée dans des erreurs. Sans ces éléments d'une nature immuable, il est à croire que l'univers ne serait qu'un chaos, et, en cela, Epicure et Lucrèce paraissent de vrais philosophes. Leurs intermèdes, qu'on a tant tournés en ridicule, ne sont autre chose que l'espace non résistant dans lequel Newton a démontré que les planètes parcourent leurs orbites dans des temps proportionnels à leurs aires; ce n'étaient pas les intermèdes d'Epicure qui étaient ridicules, c'étaient leurs adversaires. »

Voltaire sépare l'hypothèse physique des *atomes* des conséquences philosophiques qu'en ont tirées Epicure et Lucrèce. Parce qu'il adopte la première, il ne croit pas être tenu logiquement d'embrasser les secondes; il fait voir que la théorie des *atomes* est plutôt contraire que favorable au matérialisme et à l'athéisme. « La question, dit-il, est de savoir si l'auteur de la nature a formé des parties primordiales, incapables d'être divisées, pour servir d'éléments inaltérables, ou si tout se divise continuellement et se change en d'autres éléments. Le premier système semble donner la raison de tout, et le second de rien, du moins jusqu'à présent. Si les premiers éléments des choses n'étaient pas indestructibles, il pourrait se trouver à la fin qu'un élément dévorât tous les autres et les changeât en sa propre substance. »

Voltaire distingue également la question de l'*atome*, considéré au point de vue physique, de la question métaphysique de la divisibilité infinie de la matière. Il ne peut être démontré, dit-il, que l'*atome* soit indivisible, mais il paraît prouvé qu'il est indivisé par les lois de la nature.

III. — Les atomes, d'après les théories de la chimie moderne. C'est la notion fondamentale des proportions définies, introduite dans la chimie moderne par les travaux de Wenzel, de Richter, de Proust et de Dalton, qui a donné une base expérimentale et un caractère scientifique à l'idée des *atomes*, jusqu'alors conçue *a priori*, et *à la grecque*, plutôt que suscitée par le besoin d'expliquer et de représenter les faits.

— *Recherches de Wenzel, de Richter et de Proust*. Dans un ouvrage publié en 1777, sous le titre de : *Leçons sur l'affinité*, Wenzel exposa le résultat de ses recherches sur la double décomposition des sels, et donna une explication nette et exacte de la permanence de la neutralité qui s'observe après la décomposition mutuelle de deux sels neutres. A l'aide d'analyses d'une admirable précision, il établit que cet effet provient de ce que les quantités des bases qui neutralisent un poids donné d'un acide sont aussi neutralisées par un certain poids d'un autre acide. De là découlait l'idée de l'équivalence. En effet, nous avons deux acides et deux bases. Les mêmes quantités de chaque base neutralisent successivement un poids donné de chacun des acides, et *s'équivalent* par conséquent relativement à ces acides, lesquels *s'équivalent* à leur tour, relativement aux bases. Il suffit donc de déterminer les rapports suivant lesquels deux bases se combinent à un acide, deux acides à une base, pour reconnaître aussi les rapports suivant lesquels ces bases s'unissent à un autre acide, ces acides à une autre base. Soient A et B deux acides pris en quantité convenable pour saturer une quantité de base *a*, on aura deux sels neutres A*a*, B*a*. Soit maintenant une nouvelle base *b* capable de saturer A et de faire un sel neutre A*b*; Wenzel nous a appris à prévoir qu'elle saturerait aussi B et produirait un sel neutre B*b*.

Les travaux de Wenzel furent à peine remarqués par les chimistes de son temps et tombèrent bientôt dans un profond oubli. Près de vingt ans s'écoulèrent sans que cette question de la proportionnalité des quantités d'acides ou de bases saturant un même poids d'une base ou d'un acide, fût traitée de nouveau. Un chimiste de Berlin, Richter, y ramena l'attention. Dans un ouvrage intitulé : *Stœchiométrie ou Art de mesurer les éléments chimiques* (1792-1802), il explique, comme Wenzel, le phénomène de la permanence de la neutralité après les décompositions réciproques des sels neutres. C'est à Richter qu'on doit les premières tables d'équivalents. Elles sont relatives à la saturation réciproque des acides et des bases, et comprennent deux espèces de séries. Les premières indiquent les quantités de bases qui neutralisent mille parties d'un acide, d'acide sulfurique, par exemple. Les secondes indiquent les quantités d'acides nécessaires pour saturer mille parties d'une base telle que la potasse et la chaux. Richter avait cru voir que les nombres équivalents des bases faisaient partie d'une progression arithmétique, tandis que les équivalents des acides appartenaient à une progression géométrique. Cette idée théorique erronée le conduisit malheureusement à corriger après coup les résultats numériques qu'il avait obtenus par l'expérience; aussi, s'écartent-ils notamment des nombres exacts. Le grand titre du chimiste prussien est d'avoir remarqué le premier la constance des rapports suivant lesquels les métaux se substituent les uns aux autres lorsqu'ils se précipitent de leurs dissolutions salines, et d'avoir ainsi fourni une nouvelle base à la doctrine des équivalents chimiques. Il fit voir que, dans les sels neutres du même genre, il y a deux nombres constants, celui qui représente l'acide, et celui qui représente l'oxygène de la base, et un nombre variable, celui qui exprime le poids du métal, en d'autres termes que les quantités d'oxydes nécessaires pour saturer un même poids d'un acide donné renferment la même quantité d'oxygène. Ainsi, pour la composition des azotates d'argent, de cuivre, de fer, de zinc, de plomb, etc., on trouve :

ACIDE azotique.	OXYGÈNE de la base.	MÉTAL.	
677	100	1350	argent.
677	100	396	cuivre.
677	100	330	fer.
677	100	403	zinc.
677	100	1294	plomb.

Les observations de Wenzel et de Richter ne s'appliquaient qu'aux sels neutres; malgré leur importance, elles étaient insuffisantes pour fonder la théorie générale des proportions chimiques. « En tout temps, dit très-bien Auguste Comte, l'idée de neutralisation parfaite a dû, sans doute, rappeler inévitablement aux chimistes celle d'une proportion unique, en deçà et au delà de laquelle la neutralité était rompue. Ainsi, autant il est naturel que la doctrine des proportions chimiques ait commencé par l'étude des sels neutres, autant leur considération isolée eût été nécessairement insuffisante pour provoquer la formation de cette doctrine générale. » Il appartenait à Berthollet et à Proust de fixer l'attention sur la question générale des proportions dans l'ensemble des phénomènes chimiques.

Dans sa *Statique chimique*, Berthollet admit l'existence de proportions déterminées pour certains composés de tous les ordres; mais il prétendit que les conditions de cette propriété étaient purement physiques ou mécaniques, et que les combinaisons de la chimie se faisaient dans toutes les proportions, quand le pouvoir de l'affinité n'était limité par aucune cause susceptible de soustraire à son influence ultérieure le produit de la réaction. Proust soutint, au contraire, que l'existence de proportions invariables était essentielle, inhérente à l'affinité même, et que, dans les combinaisons, tout se faisait par sauts brusques. Il montra qu'un même métal ne donnait qu'un petit nombre d'oxydes et de sulfures vraiment distincts; que les oxydes intermédiaires, tels que le minium, pouvaient être assimilés aux combinaisons salines. Par la découverte des hydrates, il fit disparaître nombre d'oxydes mal établis, basés sur de simples variations de couleurs, et qui n'étaient autre chose que des hydrates plus ou moins purs.

Placés à des points de vue si opposés, Proust et Berthollet ne pouvaient demeurer longtemps en présence sans discussion. Aussi, s'engagea-t-il bientôt, entre ces deux antagonistes, une longue et savante querelle, qui aboutit au triomphe de la doctrine des proportions définies. « Chacun des adversaires, dit M. Dumas, apporte de puissants motifs en sa faveur; chacun raisonne serré; chacun expérimente. D'abord, les armes sont égales, et les deux adversaires s'en servent avec un égal avantage; l'issue du débat demeure tout à fait incertaine. Mais Berthollet, parti dans cette circonstance d'une idée fausse, se trouve engagé dans une mauvaise route : il devient de plus en plus obscur, embarrassé, confus. A mesure que la discussion s'avance, on le voit s'épuiser en efforts inutiles, et son génie demeure impuissant. Proust, au contraire, dont le point de vue est juste, se sent de plus en plus fort; il marche porté par le vrai; plus le débat se prolonge, plus sa pensée s'élève, plus les faits qu'il découvre parlent haut en sa faveur, jusqu'à ce qu'il demeure complétement maître du terrain. Oui, s'écrie-t-il enfin, tous les corps de la nature ont été faits à la balance d'une sagesse éternelle. Tout ce que nous pouvons faire, c'est de les imiter en retombant dans ce *pondus naturæ*, dans ces rapports qu'elle a fixés à jamais. Nous pouvons créer des combinaisons, sans doute, mais des combinaisons prévues dans l'ordre général de la nature, et non pas des combinaisons infinies et variables au gré de nos désirs. Quand vous croyez combiner les corps en proportions arbitraires, pauvres myopes, ce ne sont que des mélanges que vous faites et dont vous ne savez pas distinguer les parties; ce sont des monstres que vous créez et que vous ne savez pas disséquer. »

En examinant les travaux de Proust, on est surpris qu'il n'ait pas été conduit, par ses observations, à reconnaître la loi des équivalents et celle des proportions multiples. S'il passa, pour ainsi dire, à côté de ces lois sans les voir, c'est qu'au lieu d'établir ses résultats analytiques en prenant pour terme constant le poids de l'un ou de l'autre des composants, ce qui lui eût permis de saisir les rapports naturels des nombres, il choisit toujours pour terme constant le poids du composé. Si, par exemple, au lieu d'exprimer la composition des oxydes d'étain, en disant que 100 parties du deutoxyde contenaient 78 parties d'étain et 22 parties d'oxygène, et que 100 de protoxyde renfermaient 87 d'étain et 13 d'oxygène, il avait compté la quantité d'oxygène combinée avec 100 parties du métal, dans les deux cas il eût trouvé 28 pour le bioxyde et 14 pour le protoxyde; certainement il aurait remarqué que le premier nombre était double du second. D'autres analyses, calculées de la même manière, lui auraient donné lieu de faire des observations semblables. Avec son opinion si bien arrêtée sur les limites des combinaisons, sur leur constance, sur leur simplicité, il n'eût pas manqué de généraliser ces remarques.

Recherches de Dalton. C'est à Dalton que l'on doit d'avoir embrassé, le premier, dans une seule conception générale, l'ensemble des proportions chimiques. Ayant étudié la composition du gaz oléfiant et celle du gaz des marais, il reconnut que, pour la même quantité de carbone, le dernier contient exactement le double de la quantité d'hydrogène qui est contenue dans le premier. Il fit des observations analogues concernant la composition de l'oxyde de carbone et de l'acide carbonique et celle des composés oxygénés de l'azote : il établit la *loi des proportions multiples*.

Cette loi peut être énoncée de la manière suivante : lorsque deux corps simples ou composés forment ensemble plusieurs combinaisons, le poids de l'un d'eux étant considéré comme constant, les poids de l'autre varient suivant des rapports très-simples. Ainsi l'azote forme avec l'oxygène cinq combinaisons; si l'on en prend des quantités telles que toutes renferment le même poids d'azote, les poids de l'oxygène seront entre eux comme les nombres 1, 2, 3, 4, 5. En effet

		Azote.	Oxyg.
Le protoxyde d'azote renferme sur		175 gr.	100 gr.
Le bioxyde d'azote	—	175	200
L'acide azoteux	—	175	300
L'acide hypoazotique	—	175	400
L'acide azotique	—	175	500

Dalton ne s'arrêta pas aux faits; il vit que les résultats observés par Wenzel, par Richter, par Proust et par lui-même peuvent tous être conçus comme découlant d'un principe unique, et qu'il suffit, pour s'en rendre parfaitement compte, de faire revivre l'ancienne hypothèse des *atomes*, en lui donnant un sens précis. Que l'on suppose à chaque espèce de matière ses *atomes* propres possédant un poids invariable; que l'on conçoive ces *atomes* se juxtaposant sans jamais se confondre pour former des composés, et recouvrant, au moment de leur séparation, toutes leurs propriétés premières pour reproduire les éléments; à l'instant, les phénomènes chimiques se peignent à l'esprit de la manière la plus nette. La loi des proportions, multiples surtout, trouve dans l'insécabilité des *atomes* une explication très-naturelle, précisément parce qu'elle en serait une conséquence nécessaire. Il est facile de voir, en effet, que si deux substances peuvent se combiner en plusieurs proportions distinctes, les quantités pondérales de l'une d'elles, qui correspondront dans les divers composés à un même poids de l'autre, devront, dans l'hypothèse atomistique, suivre la série des nombres entiers, puisque ces composés résulteront ainsi de l'union d'un *atome* de la seconde substance avec un, deux ou trois, etc. *atomes* de la première.

Dalton admit donc que le poids atomique d'un corps composé était formé par la somme des poids atomiques des éléments, et que les proportions définies, suivant lesquelles se combinent les corps composés, acides et bases, ne représentent que les rapports invariables de leurs poids atomiques. Mais ces poids atomiques n'ont pas une valeur absolue : ils ne représentent autre chose que les rapports suivant lesquels les corps se combinent. Il fallait donc choisir une unité comme terme de comparaison. Dalton rapporta tous les poids atomiques à celui de l'hydrogène qu'il posa = 1. Dans son ouvrage intitulé : *Nouveau système de philosophie chimique*, et qui parut en 1808, il donna la table suivante :

SUBSTANCES.	POIDS atomiques.	NOMBRES exacts.
Hydrogène	1	1
Azote	5	7
Carbone.	5	6
Oxygène	7	8
Soufre.	13	16
Magnésie.	20	20
Chaux.	23	28
Soude.	28	31
Potasse	42	47,1
Strontiane	46	51,8
Baryte.	68	76,5
Fer	38	28
Zinc.	56	32,6
Cuivre.	56	31,7
Plomb.	95	103,5
Argent	100	108
Platine	100	98,7
Mercure.	167	100

On voit que, pour un certain nombre de corps, les nombres de Dalton se rapprochent sensiblement des nombres exacts.

— *Distinction entre les atomes et les équivalents*. Dans les premières années de ce siècle, les chimistes se servaient à peu près indifféremment des expressions *équivalents* et *poids atomiques* : la première exprimait le fait expérimental; la seconde, la cause supposée du fait, l'explication suggérée par la raison. Du reste, équivalents et poids atomiques avaient en réalité la même valeur et représentaient les mêmes rapports. La loi de Gay-Lussac sur les volumes des gaz qui se combinent, découverte en 1808, conduisit à séparer les *atomes* des équivalents. Après avoir trouvé, en 1805, avec A. de Humboldt, que l'hydrogène et l'oxygène se combinent exactement dans le rapport de 2 volumes du premier gaz et 1 volume du second, Gay-Lussac généralisa cette observation et montra qu'il existe un rapport simple, non-seulement entre les volumes de deux gaz qui se combinent, mais encore entre la somme des volumes de gaz qui entrent en combinaison et le volume qu'occupe la combinaison prise à l'état gazeux. Ainsi :

2 vol. d'hydrogène combinés avec 1 vol. d'oxygène donnent 2 vol. de vapeur d'eau;

2 vol. d'azote combinés avec 1 vol. d'oxygène donnent 2 vol. de protoxyde d'azote;

3 vol. d'hydrogène combinés avec 1 vol. d'azote donnent 2 vol. de gaz ammoniac.

Dans les deux premiers exemples, il y a condensation d'un tiers; dans le troisième, condensation de la moitié. Dans le bioxyde d'azote et dans l'acide chlorhydrique, nous avons les volumes égaux des deux gaz composants unis sans condensation.

« La découverte de Gay-Lussac, dit M. Wurtz, a une portée immense. Si l'on peut admettre, avec Dalton, que les proportions définies suivant lesquelles les corps se combinent représentent le poids de leurs *atomes*; s'il est constant, d'après Gay-Lussac, que les volumes suivant lesquels les gaz s'unissent sont entre eux dans des rapports simples et invariables, il est clair que les poids relatifs de ces volumes, c'est-à-dire les densités, doivent représenter les poids relatifs des *atomes*. Il en résulte que pour trouver les poids relatifs des *atomes* des gaz simples, il suffit de déterminer et de comparer leurs densités. C'est là une conséquence immédiate de la loi de Gay-Lussac; et elle est importante à deux points de vue, d'abord en donnant un nouveau moyen pour la détermination ou pour le contrôle des poids atomiques, et puis en conduisant les chimistes à établir une distinction entre la notion des poids atomiques et celle des équivalents. Jusque-là, on les avait confondues. Dorénavant, une telle confusion n'était plus possible. »

Dalton envisageait l'eau comme formée de 1 *atome* d'hydrogène et de 1 *atome* d'oxygène. Mais comme l'hydrogène se combine avec l'oxygène dans le rapport de 2 volumes à 1 volume, si l'on admet que les poids atomiques sont proportionnels aux densités, il faut admettre aussi que la combinaison s'accomplit dans le rapport de 2 *atomes* à 1 *atome*. En effet, les densités de l'hydrogène et de l'oxygène sont entre elles : : 1 : 16, et non pas : : 1 : 8; et, puisque la combinaison des deux corps s'effectue dans le rapport de 1 : 8 ou de 2 : 16, il en résulte évidemment que l'eau est formée de 2 *atomes* d'hydrogène et de 1 *atome* d'oxygène. Cette conséquence est inévitable si l'on admet la proportionnalité entre les poids atomiques et les densités. Et comment ne pas l'admettre, si l'on se rappelle que les gaz sont tous également compressibles, également dilatables? Pourquoi les variations qu'éprouve un gaz dans son volume, par les changements de pression ou de température, sont-elles indépendantes de sa nature? Pourquoi cette identité dans les effets produits par les forces physiques sur tous les différents corps gazeux, identité qui n'existe plus pour les corps solides et liquides? Ce ne peut être que le résultat d'un même mode de constitution propre à toutes les matières gazeuses. Pour concevoir cette similitude de constitution, il est naturel

d'admettre, avec Ampère, que leurs *atomes* sont placés à la même distance quand les circonstances sont les mêmes, et que les volumes égaux de deux gaz renferment le même nombre d'*atomes*.

— *Travaux de Berzélius relatifs à la théorie atomique.* Guidé par la conception générale de Dalton, Berzélius entreprit, le premier, une vaste étude expérimentale de l'ensemble des points importants relatifs à la chimie numérique. Il commença ses travaux dès 1808, et en 1815 il était en mesure de donner une table de poids atomiques, fondée sur ses propres déterminations, et bien plus exacte que celle de ses devanciers. Il prit pour unité le poids atomique de l'oxygène qu'il posa = 100; celui de l'hydrogène était = 6,24. Ici apparaît clairement l'influence des découvertes de Gay-Lussac sur la fixation des poids atomiques. En effet, le rapport des poids atomiques 100 : 6,24 ou 16 : 1, est celui des densités. Dalton avait donné pour les poids atomiques de l'oxygène et de l'hydrogène 7 et 1; Wollaston, 10 et 1,32 ou 7,56 et 1. Ces nombres de Dalton et de Wollaston, qui représentent les rapports pondéraux suivant lesquels l'oxygène se combine avec l'hydrogène, sont ce qu'on a nommé des équivalents; les nombres de Berzélius, qui expriment les rapports pondéraux existant entre volumes égaux d'hydrogène et d'oxygène, sont de vrais poids atomiques.

Cette distinction des *atomes* et des équivalents se montre plus clairement encore dans la notation de Berzélius. Dalton représentait la composition de l'eau par le symbole ⊖ O dans lequel ⊖ marque 1 *atome* d'hydrogène et O 1 *atome* d'oxygène. Berzélius exprimait cette composition par la formule H^2O dans laquelle H^2 représente 2 *atomes* d'hydrogène et O 1 *atome* d'oxygène. Ainsi son *atome* d'hydrogène ne représentait que la moitié d'un équivalent d'hydrogène; il appelait cet équivalent *atome double* et l'exprimait par le symbole barré H, indiquant par là que les deux *atomes* d'hydrogène H étaient pour ainsi dire inséparables parce qu'ils entraient ensemble en combinaison.

Dans les tables que Berzélius nous a laissées, on voit figurer, indépendamment des poids atomiques simples, des poids atomiques doubles, qui représentent les rapports pondéraux suivant lesquels les corps se combinent, c'est-à-dire les équivalents. Voici les nombres de Berzélius :

	POIDS ATOMIQUES. Symb.		ÉQUIVALENTS. Symb.	
Oxygène	O	100	O	100
Hydrogène	H	6,24	~~H~~	12,48
Azote	N	87,53	~~N~~	175,06
Fluor	Fl	117,717	~~Fl~~	235,435
Chlore	Cl	221,64	~~Cl~~	443,28
Brome	Br	499,81	~~Br~~	999,62
Iode	I	792,996	~~I~~	1585,992
Soufre	S	200,75	S	200,75
Sélénium	Se	495,285	Se	495,285
Tellure	Te	801,76	Te	801,76
Phosphore	P	196,0205	~~P~~	392,041
Arsenic	As	469,40	~~As~~	938,80
Carbone	C	75,12	C	75,12
Bore	Bo	136,204	Bo	136,204
Silicium	Si	277,778	Si	277,778
Potassium	K	488,856	K	488,856
Sodium	Na	289,729	Na	289,729
Lithium	Li	81,66	Li	81,66
Calcium	Ca	251,651	Ca	251,651
Barium	Ba	855,29	Ba	855,29
Strontium	Sr	545,929	Sr	545,929
Magnésium	Mg	158,14	Mg	158,14
Aluminium	Al	170,90	~~Al~~	341,80
Glucinium	Gl	87,124	~~Gl~~	174,248
Zirconium	Zr	419,728	~~Zr~~	839,456
Manganèse	Mn	344,684	Mn	344,684
Chrome	Cr	328,87	Cr	328,87
Uranium	U	742,875	U	742,875
Fer	Fe	350,527	Fe	350,527
Cobalt	Co	368,65	Co	368,65
Nickel	Ni	369,33	Ni	369,33
Zinc	Zn	406,591	Zn	406,591
Cadmium	Cd	696,767	Cd	696,767
Cuivre	Cu	395,60	Cu	395,60
Plomb	Pb	1294,645	Pb	1294,645
Bismuth	Bi	1330,377	~~Bi~~	2660,754
Etain	Sn	735,294	Sn	735,294
Titane	Ti	301,55	Ti	301,55
Tungstène	W	1188,36	W	1188,36
Molybdène	Mo	596,10	Mo	596,10
Antimoine	Sb	806,452	~~Sb~~	1612,903
Mercure	Hg	1251,29	Hg	1251,29
Argent	Ag	1349,66	Ag	1349,66
Rhodium	R	651,692	~~R~~	1303,924
Palladium	Pd	665,477	Pd	665,477
Platine	Pl	1294,645	Pl	1294,645
Iridium	Ir	1232,08	Ir	1232,08
Osmium	Os	1242,624	Os	1242,624
Or	Au	1129,165	~~Au~~	2458,33

— *Détermination des poids atomiques.* Sur quels principes se fondait Berzélius pour déterminer les poids atomiques? Nulle difficulté pour les acides, les bases et les sels; la proportionnalité de tous ces corps s'établissait sans peine en partant de la neutralité comme d'un terme fixe et qui les rendait toujours comparables. Mais comment comparer entre eux des corps simples? quelle propriété permettait de les rendre proportionnels? La difficulté était grave pour nombre de cas, par exemple pour les métaux qui présentent plusieurs degrés d'oxydation. Fallait-il adopter la quantité de métal du premier degré ou celle du second? Berzélius prenait, en général, pour le poids atomique d'un métal, la quantité de ce métal qui se combine avec 100 d'oxygène pour former un protoxyde. Néanmoins il dévia de cette règle pour un certain nombre de corps; ainsi, il admit que les poids atomiques du cuivre et du mercure sont représentés par les quantités de ces métaux qui se combinent avec 100 d'oxygène pour le second degré d'oxydation. Il fut conduit à cette dérogation de la règle, purement conventionnelle, qu'il suivait généralement, par deux découvertes importantes, qui ont exercé une influence marquée sur le développement de la théorie atomique, celle de Dulong et Petit (1819), concernant les relations qui existent entre la chaleur spécifique des corps simples et leurs poids atomiques, et celle de l'isomorphisme (1820) due à Mitscherlich.

Dulong et Petit ont montré que la chaleur spécifique des corps simples est en raison inverse de leurs poids atomiques, de telle sorte que si l'on multiplie ces deux quantités l'une par l'autre on obtient un produit constant. « C'était là, dit M. Wurtz, un résultat fort inattendu, et qu'on pouvait regarder comme une confirmation éclatante de l'hypothèse des *atomes*. » Evidemment, cette relation entre les poids atomiques et les chaleurs spécifiques supposait la connaissance préalable de certains poids atomiques admis sur d'autres bases. Mais la loi une fois établie, on pouvait s'en servir pour déterminer des poids d'*atomes* que d'autres considérations ne permettaient pas de fixer, ou qui n'avaient été fixés que d'après une convention arbitraire. En effet, puisque le produit du poids atomique par la chaleur spécifique doit toujours donner un nombre constant et connu, il suffit de diviser ce nombre constant par la chaleur spécifique pour avoir le poids atomique.

Voici les résultats obtenus par Dulong et Petit :

CORPS simples.	CHALEUR spécifique.	POIDS des atomes.	PRODUIT du poids atomique par la chaleur spécifique.
Soufre	0,1880	201,15	0,3790
Or	0,0298	1243,0	0,3704
Platine	0,0314	1215,2	0,3816
Etain	0,0514	735,3	0,3779
Bismuth	0,0288	1330,4	0,3835
Cuivre	0,0949	395,7	0,3755
Plomb	0,0293	1294,5	0,3793
Zinc	0,0927	403,2	0,3738
Nickel	0,1035	369,7	0,3826
Fer	0,1100	339,2	0,3731

La loi de l'isomorphisme n'est pas moins importante que la loi des chaleurs spécifiques pour la détermination des poids atomiques. Gay-Lussac avait observé qu'un cristal d'alun à base de potasse, transporté dans une dissolution d'alun à base d'ammoniaque, y grossissait sans que sa forme se modifiât, et pouvait ainsi se recouvrir de couches alternatives des deux aluns, en conservant sa régularité et son type cristallin. Des faits analogues avaient été remarqués par M. Beudant. Mitscherlich approfondit ces observations, et précisa les conditions dans lesquelles deux substances peuvent se substituer l'une à l'autre dans un cristal sans en altérer la forme. Il fit voir que cette substitution mutuelle dans un même cristal de deux corps différents vient de l'identité de forme cristalline, de l'*isomorphisme* de ces deux corps, et que cet isomorphisme traduit l'analogie de leur composition atomique. De là cette conséquence : toutes les fois que deux corps sont isomorphes, leur composition doit être exprimée par des formules analogues. Le sulfate de fer et le sulfate de cuivre peuvent cristalliser ensemble; donc ils possèdent la même structure atomique. Nous savons que le sulfate de fer renferme 1 *atome* de fer; donc le sulfate de cuivre renferme également 1 *atome* de cuivre; donc il faut prendre pour poids atomique du cuivre la quantité de ce métal qui se combine avec 1 *atome* d'oxygène, pour former le second oxyde du cuivre, c'est-à-dire l'oxyde cuivrique.

— *Notation en équivalents.* La doctrine atomique de Berzélius, bien qu'appuyée sur les découvertes de Gay-Lussac, de Dulong et Petit et de Mitscherlich, avait un point faible : c'était l'idée des *atomes doubles*. Pourquoi admettre, disait Gmelin, que les équivalents de l'hydrogène, du chlore, du brome, etc., sont formés par des *atomes* doubles, alors que les *atomes* simples de ces corps n'existent en réalité dans aucune combinaison? L'*atome*, c'est la plus petite quantité d'un corps qui entre dans un composé. Les équivalents des corps précédents représentent donc des *atomes*, et il convient de prendre pour leurs poids atomiques des nombres doubles de ceux que Berzélius avait fixés d'après la considération des volumes. Les formules de l'eau, de l'acide chlorhydrique deviennent ainsi HO, HCl. « Elever de telles objections, dit très-bien M. Wurtz, c'était faire un pas en arrière, revenir aux idées de Dalton, sans tenir compte des découvertes de Gay-Lussac. » Cependant ce retour aux équivalents finit par prévaloir pendant les années 1843 et 1844. Les *atomes*, disait-on, ne sont, en définitive, qu'une hypothèse; les équivalents sont une réalité. La notation en équivalents est donc préférable; elle est plus conforme à l'esprit scientifique; elle ne prétend pas scruter la nature des choses; elle reste sur le terrain solide des faits. M. Dumas terminait une de ses leçons du Collége de France, sur la philosophie chimique, par les paroles suivantes : « Tant que les tables atomiques ont été formées en partie d'après les lois de Wenzel et de Richter, en partie par de simples tâtonnements, elles ont laissé bien des doutes dans les meilleurs esprits. C'est pour sortir de cette situation que l'on a essayé de tirer les poids atomiques de la densité des corps simples à l'état de vapeur, de leur chaleur spécifique, de leur forme cristalline. Mais il ne faut pas oublier que la valeur des caractères tirés de ces propriétés ne saurait avoir rien d'absolu..... En résumé, que nous reste-t-il de l'ambitieuse excursion que nous nous sommes permise dans la région des *atomes?* Rien, rien de nécessaire du moins. Ce qui nous reste, c'est la conviction que la chimie s'est égarée là, comme toujours, quand, abandonnant l'expérience, elle a voulu marcher sans guide au travers des ténèbres. L'expérience à la main, vous trouvez les équivalents de Wenzel, les équivalents de Mitscherlich, mais vous cherchez vainement les *atomes* tels que votre imagination a pu les rêver en accordant à ce mot, consacré malheureusement dans la langue des chimistes, une confiance qu'il ne mérite pas. Ma conviction, c'est que les équivalents des chimistes, ceux de Wenzel, ceux de Mitscherlich, ne sont autre chose que des groupes moléculaires. Si j'en étais le maître, j'effacerais le mot *atome* de la science, persuadé qu'il va plus loin que l'expérience; et jamais, en chimie, nous ne devons aller plus loin que l'expérience. »

Grâce à l'influence de ces idées *positives*, la notation atomique fut abandonnée, et la notation en équivalents universellement adoptée; beaucoup de chimistes se servent encore aujourd'hui de cette dernière. Voici un tableau des équivalents rapportés à l'hydrogène pris pour unité :

TABLEAU DES ÉQUIVALENTS DES CORPS SIMPLES.

Aluminium	13,7	Molybdène	48
Antimoine	122	Nickel	29,5
Argent	108	Niobium	48,8
Arsenic	75	Or	197
Azote	14	Osmium	99,6
Barium	68,5	Oxygène	8
Bismuth	210	Palladium	53,3
Bore	10,9	Phosphore	31
Brome	80	Platine	98,7
Cadmium	56	Plomb	103,5
Calcium	20	Potassium	39,1
Carbone	6	Rhodium	52,2
Cérium	46	Rubidium	85,4
Césium	130	Ruthénium	52,2
Chlore	35,5	Sélénium	39,7
Chrome	26,7	Silicium	14
Cobalt	29,5	Sodium	23
Cuivre	31,7	Soufre	16
Didymium	48	Strontium	43,8
Etain	59	Tantale	68,8
Fer	28	Tellure	64
Fluor	19	Thallium	204
Glucinium	4,7	Thorium	59,6
Hydrogène	1	Titane	25
Iode	127	Tungstène	92
Iridium	99	Uranium	60
Lanthane	46,4	Vanadium	68,6
Lithium	7	Yttrium	?
Magnésium	12	Zinc	32,6
Manganèse	27,5	Zirconium	44,8
Mercure	100		

— *Travaux de Gerhardt relatifs à la théorie atomique. — Distinction entre les équivalents et les molécules, entre les molécules et les atomes.* Il est à remarquer que la notation en équivalents n'a jamais été appliquée d'une manière rigoureuse. Les bases polyacides telles que l'alumine ou l'oxyde ferrique, et les acides polybasiques tels que l'acide phosphorique, étaient représentés par des formules qui ne donnaient pas les véritables équivalents. On savait qu'une certaine quantité d'alumine sature trois équivalents d'acide sulfurique; cette quantité d'alumine était improprement nommée un équivalent d'alumine; car elle n'équivalait pas du tout à la quantité de potasse ou d'oxyde d'argent qui entre dans le sulfate de potasse ou dans le sulfate d'argent. Le véritable équivalent de l'alumine était la quantité de cette base qui sature un équivalent d'acide sulfurique. D'après la notation en équivalents, il aurait fallu donner pour formule à l'alumine $Al^{\frac{2}{3}}O$ et non Al^2O^3, au sulfate d'alumine $Al^{\frac{2}{3}}O,SO^3$ ou $SAl^{\frac{2}{3}}O$ et non $Al^2O^3 3SO^3$. C'est ce que faisait Gay-Lussac, et en cela se montre la rigueur de son esprit. De même, une molécule d'acide phosphorique, qui sature trois équivalents d'oxyde d'argent, ne saurait équivaloir à une molécule d'acide acétique, qui ne sature qu'un équivalent de cette même base. Le véritable équivalent de l'acide phosphorique est la quantité de cet acide qui sature un équivalent d'oxyde d'argent. Aussi, les partisans des formules équivalentes auraient-ils dû écrire $\frac{1}{3}PhO^5$ pour l'acide phosphorique, $AgO\frac{1}{3}PhO^5$ pour le phosphate d'argent.

Mais les chimistes qui refusaient de suivre Gay-Lussac dans cette voie pouvaient alléguer, pour justifier leur inconséquence, que la notation rigoureuse en équivalents ne remplirait qu'imparfaitement le but des formules chimiques. « Les formules, dit M. Wurtz, ne doivent pas servir uniquement à représenter l'équivalence entre les corps. Elles sont faites pour marquer la complication des molécules, et lorsqu'elles interviennent pour peindre une réaction, elles doivent représenter les corps qui y entrent, ceux qui en sortent, en un mot, le mouvement moléculaire. La notation en équivalents est impuissante à cet égard. Elle voile des particularités fort importantes dans les réactions ou dans la constitution des corps. Lorsqu'elle représente le sulfate d'alumine par la formule $Al^{\frac{2}{3}}O,SO^3$, elle ne fait point apercevoir la nature polyacide de l'alumine. »

Ces considérations devaient conduire les chimistes à sentir l'insuffisance et les défauts de la notation en équivalents, en même temps qu'à séparer deux notions longtemps confondues, la notion de la molécule et celle de l'équivalent d'un corps composé. Il était évident que les mots *molécule* et *équivalent*, lorsqu'il s'agissait de l'alumine, du sulfate d'alumine, de l'acide phosphorique, du phosphate d'argent, etc., cessaient d'exprimer la même idée, le même rapport. Le mérite d'avoir clairement défini les mots *atome*, *équivalent*, *molécule*, appartient principalement à Gerhardt, dont nous allons brièvement exposer les travaux sur la théorie atomique.

Gerhardt revint à la notation atomique, mais il y introduisit des changements importants. Non-seulement, il dédoubla avec Berzélius les équivalents de l'hydrogène, du chlore, du brome, de l'iode, du fluor, de l'azote, du phosphore, de l'arsenic, pour en faire des poids atomiques, mais il fut conduit, par la comparaison qu'il fit des oxydes métalliques avec l'eau, à étendre aux métaux eux-mêmes cette réduction des équivalents à la moitié. Une autre différence qui existe entre la notation de Gerhardt et celle de Berzélius, c'est que, dans la première, les formules des composés volatils ramènent tous ces corps, à peu d'exceptions près, au même volume de vapeur, tandis que les formules de Berzélius répondent tantôt à 2, tantôt à 4 volumes de vapeur. On en jugera par le tableau suivant :

NOMS DES COMPOSÉS.	NOTATION de Berzélius.	NOTATION de Gerhardt.
Eau	H^2O = 2 v.	H^2O = 2 v.
Hydrogène sulfuré	H^2S = 2 v.	H^2S = 2 v.
Acide chlorhydrique	H^2Cl^2 = 4 v.	HCl = 2 v.
Acide iodhydrique	H^2I^2 = 4 v.	HI = 2 v.
Ammoniaque	Az^2H^6 = 4 v.	AzH^3 = 2 v.
Hydrogène phosphoré	Ph^2H^6 = 4 v.	PhH^3 = 2 v.
Hydrogène arsénié	As^2H^6 = 4 v.	AsH^3 = 2 v.
Gaz hypochloreux	Cl^2O = 2 v.	Cl^2O = 2 v.
Gaz hypochlorique	Cl^2O^4 = 4 v.	ClO^2 = 2 v.
Protoxyde d'azote	Az^2O = 2 v.	Az^2O = 2 v.
Bioxyde d'azote	Az^2O^2 = 4 v.	AzO = 2 v.
Acide hypoazotique	Az^2O^4 = 4 v.	AzO^2 = 2 v.
Acide azotique	Az^2O^5,H^2O = 4 v. $Az^2H^2O^6$ = 4 v.	$AzHO^3$ = 2 v.
Azotates	Az^2O^5,RO = » Az^2RO^6 = »	$AzRO^3$ = »
Acide sulfurique anhydre	SO^3 = 2 v.	SO^3 = 2 v.
Acide sulfurique	SO^3,H^2O = » SH^2O^4 = »	SH^2O^4 = »
Sulfates	SO^3,RO = » SRO^4 = »	SR^2O^4 = »
Oxyde de carbone	CO = 2 v.	CO = 2 v.
Acide carbonique	CO^2 = 2 v.	CO^2 = 2 v.
Carbonates	CO^2,RO = » CRO^3 = »	CR^2O^3 = »
Cyanogène	C^2Az^2 = 2 v.	C^2Az^2 = 2 v.
Acide cyanhydrique	$C^2Az^2H^2$ = 4 v.	$CAzH$ = 2 v.
Acide acétique	$C^4H^8O^4$ = 4 v.	$C^2H^4O^2$ = 2 v.
Alcool	$C^4H^{12}O^2$ = 4 v.	C^2H^6O = 2 v.
Ether	$C^4H^{10}O$ = 2 v.	$C^4H^{10}O$ = 2 v.

En comparant ces deux systèmes de formules, on remarque que les rapports entre les poids atomiques de l'hydrogène, de l'oxygène, de l'azote, du chlore, du carbone étant les mêmes dans les deux notations, les formules des composés qui renferment ces éléments sont nécessairement les mêmes, dans le cas où elles représentent les unes et les autres 2 volumes; et que les formules de Berzélius sont nécessairement doubles des formules de Gerhardt, dans le cas où les premières representent 4 volumes. Ainsi, pour Berzélius, la formule atomique de l'acide azotique est Az^2O^5,HO^2 ou $Az^2H^2O^6$, c'est-à-dire exactement le double de celle qu'emploie Gerhardt, $AzHO^3$. Pourquoi Berzélius employait-il ces formules doubles répondant à 4 volumes de vapeur? Pourquoi Gerhardt n'a-t-il pas hésité à les dédoubler, afin de ramener tous les composés volatils au même volume?

C'est qu'ils avaient une conception toute différente des combinaisons, des réactions chimiques; et c'est cette différence dans la conception des combinaisons qui sépare la chimie dite *unitaire* de la chimie dite *dualistique*. D'après Berzélius, les corps composés se forment toujours par addition de leurs éléments, de telle sorte que, dans une combinaison, chacun des composants occupe une place distincte; toute combinaison est essentiellement binaire, c'est-à-dire renferme toujours deux éléments simples ou composés eux-mêmes, lesquels se sont unis parce qu'ils étaient le siége de forces opposées et tendant par cela même à se neutraliser. Cette manière d'envisager les forces chimiques conduisait naturellement à les rapprocher des forces électriques, à les expliquer par les forces électriques; tel est, en effet, le système de Berzélius : c'est le dualisme, doublé de la théorie électro-chimique, sur lequel il s'appuie. On voit maintenant pourquoi Berzélius représentait l'acide azotique par la formule Az^2O^5,H^2O. C'était pour lui une combinaison de second ordre, renfermant intégralement tous les éléments de l'acide azotique anhydre d'un côté, et de l'autre tous les éléments de l'eau. Le premier formait l'élément électro-positif, le second l'élément électro-négatif. Dédoubler une telle formule, c'était déranger toute l'économie de son système. Dans la formule simple $AzHO^3$, où était l'eau, où était l'acide azotique anhydre?

La chimie unitaire a changé tout cela. Pour Gerhardt, aucune combinaison ne s'accomplit par addition moléculaire; toutes se font par substitution; la double décomposition est la forme générale de toutes les métamorphoses chimiques. Ampère avait déjà appliqué cette idée à la combinaison du chlore avec l'hydrogène. Si, disait-il, 2 volumes de chlore, qui représentent 2 *atomes*, se combinent avec 2 volumes d'hydrogène, qui représentent également 2 *atomes*, pour former 4 volumes d'acide chlorhydrique, il est évident que 2 volumes de cet acide contiendront 1 volume ou 1 *atome* de chlore, et les 2 autres volumes l'autre *atome* de chlore; et de même pour l'hydrogène. Par conséquent, il y a un échange entre les *atomes* d'hydrogène et de chlore, c'est-à-dire double décomposition.

$$HH + ClCl = HCl + HCl.$$

Gerhardt, généralisant cette vue, l'étendit à toutes les combinaisons. Par leur complication moléculaire, les corps simples furent rapprochés des composés, et, comme les corps composés, purent se prêter aux doubles décompositions; le chlore libre devint du chlorure de chlore (ClCl), l'hydrogène libre de l'hydrure d'hydrogène (HH), le cyanogène libre du cyanure de cyanogène (CyCy); le terme molécule prit un sens très-net, distinct de celui du mot *atome*. Qu'est-ce que l'*atome* pour Gerhardt? C'est la plus petite quantité d'un élément qui puisse exister dans un corps composé comme masse indivisible par les forces chimiques. Qu'est-ce que la molécule pour Gerhardt? C'est un groupe d'*atomes* formant la plus petite quantité d'un corps imple ou composé qui puisse exister à l'état libre, entrer dans une réaction ou en sortir. Dans toutes les réactions chimiques, ce sont les molécules qui entrent en conflit et échangent leurs *atomes* de manière à donner naissance à de nouvelles molécules. Lorsque l'hydrogène se combine avec l'oxygène, il attaque une molécule d'oxygène qui se dédouble et se convertit en deux molécules d'eau.

$$OO + 2HH = H^2O + H^2O.$$

Lorsque l'acide acétique se combine avec l'oxyde d'argent, il y a échange d'éléments entre deux molécules d'acide et une molécule d'oxyde d'argent: de l'eau et de l'acétate d'argent se forment par double décomposition.

$$2C^2H^4O^2 + Ag^2O = 2C^2(H^3Ag)O^2 + H^2O$$

Ainsi, l'acétate d'argent qui, suivant Berzélius, renferme tous les éléments d'une molécule d'argent, renferme, pour Gerhardt, un seul *atome* d'argent, qui s'est substitué à un seul *atome* d'hydrogène, dans une molécule d'acide acétique.

— *Nouveau système de poids atomiques.* Nous avons vu que Gerhardt, en raison de l'analogie qu'il avait cru reconnaître entre les protoxydes métalliques et l'eau, avait dédoublé les équivalents des métaux pour obtenir leurs poids atomiques. Les recherches récentes de M. Regnault sur la loi de Dulong et Petit, en ramenant l'attention sur l'importance et la généralité de cette loi, ont montré que Gerhardt était allé trop loin dans sa réforme, et que le dédoublement des équivalents ne devait s'appliquer qu'au potassium, au sodium, à l'argent et au lithium. Ainsi, Gerhardt supposait que les protoxydes métalliques possèdent la composition atomique de l'eau H^2O. Les expériences de M. Regnault commandent de restreindre cette supposition aux oxydes des métaux alcalins et à l'oxyde d'argent, dont les formules deviennent K^2O (oxyde de potassium), Na^2O (oxyde de sodium), Li^2O (oxyde de lithium), Ag^2O (oxyde d'argent). Les autres oxydes à 1 *atome* d'oxygène renferment, non pas 2 *atomes*, mais 1 *atome* de métal, et leur composition doit s'exprimer par la formule générale RO, et non pas R^2O. De là un changement notable introduit par les chimistes contemporains dans le système des poids atomiques de Gerhardt. Le tableau suivant permet de comparer les nouveaux poids atomiques avec ceux de Berzélius (rapportés à l'hydrogène) et avec ceux de Gerhardt.

NOMS des éléments.	NOUVEAUX poids atomiques.	POIDS atomiques de Berzélius.	POIDS atomiques de Gerhardt.
Hydrogène. .	1	1	1
Oxygène . . .	16	16	16
Azote.	14	14,02	14
Chlore	35,5	35,52	35,5
Brome.	80	80,09	80
Iode.	127	127,08	127
Fluor.	19	18,70	19
Soufre	32	32,17	32
Sélénium. . .	79,5	79,37	79,5
Tellure	129	128,48	129
Phosphore . .	31	31,41	31
Arsenic. . . .	75	75,22	75
Carbone. . . .	12	12,04	12
Bore	11	21,82 dont la 1/2 = 10,91	11
Silicium. . . .	28	44,51 dont les 2/3 = 29,66	»
Zirconium . .	89,6	67,26 dont les 4/3 = 89,6	»
Potassium . .	39,1	78,47	39
Sodium	23	46,43	23
Lithium. . . .	7	13,08	7
Argent	108	216,29	108
Barium	137	137,06	68,5
Strontium. . .	87,5	87,48	43,75
Calcium. . . .	40	40,32	20
Magnésium. .	24	25,34	12
Aluminium . .	27	27,39	13,75
Manganèse. .	55	55,23	27,5
Chrome. . . .	53,5	52,70	26,25
Uranium . . .	120	118,88	60
Fer.	56	56,17	28
Cobalt.	59	59,07	29,5
Nickel	59	59,19	29,5
Zinc.	65,2	65,16	32,6
Cadmium . . .	112	111,66	56
Cuivre	63,5	63,39	31,75
Plomb.	207	207,47	103,5
Bismuth. . . .	210	213,20	210
Etain	118	117,83	59
Titane.	50	48,3	25
Tungstène . .	184	190,44	92
Molybdène . .	96	95,53	48
Vanadium. . .	68,6	137,32	»
Antimoine. . .	122	129,24	122
Mercure . . .	200	200,52	100
Rhodium . . .	104,4	104,48	»
Palladium . .	106,6	106,64	»
Platine	197,5	197,44	98,5
Iridium	198	197,44	98,5
Ruthénium. .	104,4	»	»
Osmium. . . .	199,2	199,13	»
Or.	197	196,93	»

M. Wurtz, auquel nous empruntons ce tableau ainsi que les précédents, a démontré, dans ses *Leçons de philosophie chimique*, que le nouveau système des poids atomiques est mieux en harmonie que tous les autres avec les diverses données qui servent de critérium pour la détermination de ces poids (densités des vapeurs, chaleurs spécifiques, isomorphisme).

— *De l'atomicité.* Le principe de l'atomicité ou de l'équivalence des *atomes* est né des développements de la théorie atomique. Contenu en germe dans la loi des proportions multiples, et surtout dans les lois de Gay-Lussac relatives aux rapports volumétriques qui président aux combinaisons des corps gazeux, il s'établit peu à peu dans la science lorsque l'idée d'échange atomique, de substitution, de double décomposition eut été pleinement généralisée. Ce sont surtout les travaux de MM. Wurtz, Kékulé, Odling, etc., qui l'y ont introduit. Qu'est-ce que l'atomicité? C'est la puissance de combinaison, la capacité de saturation, la valeur de substitution que possède un *radical simple* ou *composé*. Développons cette définition.

Les chimistes appellent *radical* tout *atome* ou tout groupe d'*atomes* susceptibles soit de se transporter d'un composé dans l'autre par voie de double décomposition, soit d'exister à l'état de liberté et d'entrer directement en combinaison. Si le radical est constitué par un simple *atome*, on le dit radical simple; s'il est constitué par un groupe atomique jouant le même rôle qu'un *atome* simple, on l'appelle radical composé.

Les formules suivantes permettent de se faire une idée claire de ce qu'on entend par radicaux :

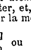
Acide chlorhydrique.		Hydrate de potasse.		Chlorure de potassium.		Eau.
H Cl	+	K H } O	=	K Cl	+	H H } O.

Les *atomes* H, Cl et K sont des radicaux simples, parce qu'ils se sont transportés d'un composé dans l'autre par voie de double décomposition, et qu'ils ne renferment chacun qu'un seul *atome*. Le résidu HO de la molécule de potasse, s'étant également transporté de la même manière, doit être appelé radical composé, bien qu'il ne soit point isolable.

Il faut noter maintenant la synonymie des expressions *puissance de combinaison*, *capacité de saturation*, *valeur de substitution*, par lesquelles nous définissons l'atomicité. Ces expressions nous éloignent singulièrement du dualisme et de la théorie électro-chimique. Se combiner avec un *atome*, ou s'y substituer, est, pour les chimistes unitaires, chose absolument semblable. « Tout corps stable, dit M. Naquet, peut être considéré comme un édifice moléculaire en équilibre. Or, dans une molécule, chaque *atome* représentant une force, il faut absolument, pour qu'il y ait équilibre, que la résultante des forces provenant de tous les autres *atomes* lui soit égale et contraire. Si nous considérons la molécule de l'alcool C^2H^6O, nous ne pouvons en concevoir l'équilibre qu'à la condition que la force représentée par un des 9 *atomes* qui la constituent soit exactement équilibrée par la résultante des forces représentées par les 8 autres *atomes*. Ainsi, C^2H^6 doit représenter la même force que O; C^2H^5O la même force que H; C la même force que CH^6O. »

Déterminer l'atomicité d'un corps, c'est déterminer la plus grande puissance de combinaison de ce corps, c'est-à-dire le nombre maximum d'*atomes* avec lesquels il peut se combiner ou auxquels il peut se substituer. 1 *atome* de chlore se combine avec 1 seul *atome* d'hydrogène; 1 *atome* d'oxygène avec 2 *atomes* d'hydrogène; 1 *atome* de bore avec 3 *atomes* de chlore; 1 *atome* de carbone avec 4 *atomes* d'hydrogène ou de chlore; 1 *atome* de phosphore avec 5 *atomes* de chlore : nous disons que le chlore est *monoatomique*, l'oxygène *biatomique*, le bore *triatomique*, le carbone *tétratomique*, le phosphore *pentatomique*. Pour trouver l'atomicité d'un radical simple ou composé, il faut toujours le rapporter à un radical monoatomique, tel qu'hydrogène, chlore, brome, iode, etc. On ne saurait déduire l'atomicité d'aucun radical de l'étude des combinaisons qu'il forme avec les radicaux polyatomiques, car ceux-ci ont la propriété de s'accumuler indéfiniment dans les molécules. M. Kekulé explique et représente cette accumulation toujours possible d'une manière très-ingénieuse.

Soit, par exemple, un *atome* biatomique. M. Kekulé le représente par le symbole ⊏, qui indique deux centres d'attraction distincts, deux unités de force chimique, deux points d'attache de l'affinité. Il est clair que si à chacun de ces centres d'attraction, de ces points d'attache, vient s'adapter un *atome* monoatomique, l'*atome* biatomique sera saturé et incapable de se combiner avec quelque autre corps que ce soit; la molécule résultante aura la forme ⊏ ⊐. Mais si cet *atome* se combine par chacun de ses centres attractifs avec un des centres attractifs d'un autre *atome* biatomique comme lui, la molécule prend la forme

 où l'on voit qu'il reste en *a* et *b* deux centres attractifs non saturés. On pourrait ensuite avoir la forme  et ainsi de suite, jusqu'à ce que deux *atomes* monoatomiques soient venus compléter, et, selon l'expression de M. Kekulé, fermer la molécule en lui donnant la forme  ou .

Ainsi, les combinaisons avec des radicaux polyatomiques ne donnent aucune indication sur l'atomicité, et c'est toujours aux combinaisons avec les radicaux monoatomiques qu'il faut avoir recours pour déterminer cette dernière.

L'atomicité des radicaux s'exprime, dans la notation, en surmontant les symboles qui les représentent d'un certain nombre d'apostrophes. Pour rendre la lecture plus facile, on met ordinairement les chiffres romains IV, V, VI, etc., au lieu de 4, 5 apostrophes, etc. Quand le radical est monoatomique, on ne met aucun signe; ainsi

$$Cl,\ O'',\ Bo''',\ C^{IV}\ P^{V}$$

signifient chlore monoatomique, oxygène biatomique, bore triatomique, carbone tétratomique, phosphore pentatomique.

L'atomicité joue un grand rôle dans les spéculations chimiques; elle permet d'établir des rapprochements très-curieux et souvent très-inattendus entre les radicaux organiques et les radicaux minéraux composés ou simples; en nous révélant la véritable cause de la complexité moléculaire des combinaisons du carbone, en nous montrant que cette complexité n'a rien de spécial, d'exceptionnel, elle supprime la barrière qui séparait la chimie organique de la chimie minérale; elle fournit, pour les corps simples et pour les corps composés, des éléments de classification dont l'importance ne saurait être méconnue; elle nous rend compte des analogies d'après lesquelles M. Dumas avait distribué les métalloïdes en familles naturelles, et permet d'établir de pareils groupes parmi les métaux. V. CORPS, MÉTALLOÏDE, MÉTAL.

IV. — LES ATOMES CONSIDÉRÉS AU POINT DE VUE DE LA PHYSIQUE GÉNÉRALE ET DE LA CRITIQUE PHILOSOPHIQUE. « L'idée fondamentale, dans la doctrine de Démocrite, d'Epicure et de Lucrèce, dit M. Cournot, celle qui consiste à tout expliquer dans les phénomènes du monde matériel par des combinaisons passagères d'*atomes* indestructibles et inaltérables, est encore l'idée qui règne dans la physique moderne, et sous l'empire de laquelle la science va s'organisant et se développant. Aucune des idées que l'antiquité nous a transmises n'a eu une plus grande, ni même une pareille fortune. Il faut que les inventeurs de la doctrine atomistique soient tombés de prime abord, ou sur la clef même des phénomènes naturels, ou sur une conception que la constitution de l'esprit humain lui suggère inévitablement dans les efforts qu'il fait pour saisir les principes de la nature. » Descartes, nous l'avons vu, concevait la matière comme un tout continu. Avec Newton, l'idée du vide et de l'action à distance s'établit dans la physique; l'action à distance expliquait les grands phénomènes cosmiques; il était naturel d'étendre cette explication à tous les phénomènes. Par l'étude de la porosité, de l'élasticité, du son, de la chaleur, des trois états, solide, liquide et gazeux, la physique était conduite aux forces moléculaires; elle marchait à la rencontre de la chimie; aussi l'hypothèse de Dalton trouva-t-elle dans les esprits un terrain bien préparé. De tous les faits nouveaux, de toutes les connaissances acquises, une conception nouvelle de la matière devait se dégager avec l'hypothèse de Dalton pour base. Cette conception fut formulée par Ampère.

Ampère admit trois modes de division des corps : division mécanique, division physique, division chimique, et, par là même, trois ordres de fragments matériels : les *particules*, mécaniquement indivisibles, et dont l'état physique ne diffère pas de celui des corps qu'elles forment; les *molécules*, qui sont les vrais composants des particules, et qui, à distances variables entre elles, affectent divers états d'équilibre auxquels correspondent les états physiques des corps, et, bien que plus ou moins composées elles-mêmes, ne souffrent pourtant pas de division de la part des forces physiques; enfin, les *atomes*, qui forment les molécules en se groupant et en se disposant, par des forces propres, en différentes figures polyédriques dont ils occupent les sommets. Les particules sont divisibles par les seules forces physiques; les molécules, par les seules forces chimiques; les *atomes* sont indivisibles mécaniquement, physiquement et chimiquement. Les *atomes* ne sont pas juxtaposés de manière qu'il y ait contact entre eux; ils sont maintenus à certaines distances par des forces dont les unes sont attractives et les autres répulsives; il en est de même des molécules. Nous pouvons nous représenter cette matière discontinue en réalité, bien que continue en apparence, en jetant les yeux sur ce qu'on appelle des nébuleuses résolubles. Ces nébuleuses se présentent au ciel comme de simples lueurs uniformément étendues, et sont, en réalité, composées d'une infinité de points divers peu éloignés les uns des autres, et qu'on n'aperçoit qu'à l'aide d'un instrument suffisamment puissant.

Si nous voulons approfondir cette conception de la matière discontinue, nous sommes conduits à nous demander ce qu'il faut entendre par l'indivisibilité de l'*atome*. Cette indivisibilité doit-elle être considérée comme absolue ou comme simplement relative aux forces de la nature? La plupart des physiciens et des chimistes s'arrêtent, dans leurs spéculations, à l'indivisibilité relative; l'esprit *positif* leur défend d'aller au delà; ce serait, disent les uns, vouloir pénétrer l'essence des choses, entrer dans la région des questions métaphysiques, c'est-à-dire inaccessibles. N'est-ce pas sur la divisibilité de la matière que porte la deuxième antinomie de Kant? Les autres distinguent la divisibilité mathématique et la divisibilité physique et chimique. On ne peut prétendre, disent-ils, que les *atomes* ne soient pas doués d'étendue. Si, avec des microscopes plus parfaits, on finissait par les apercevoir, on verrait des corpuscules analogues aux corps que nous connaissons, seulement plus petits; mais ils jouiraient de toutes les propriétés de la matière. Or, toute étendue, par sa définition, suppose la divisibilité. L'*atome* est étendu, donc il est divisible mathématiquement; mais cette division, qui peut être conçue, ne peut être effectuée; une force de la nature s'y oppose. Il y a là, entre concevoir la divisibilité et réaliser la division, une grande différence. Un exemple le fera comprendre : tous les corps s'attirent les uns les autres, d'après la loi de Newton; il n'en est aucun qui ne soit soumis à la gravitation, et cependant nous concevons très-bien qu'il pourrait exister des corps qui ne s'attireraient pas. L'indivisibilité des *atomes* est, comme l'attraction universelle, une loi qui pourrait ne pas exister. Cela ne serait pas absurde en soi; seulement la nature serait constituée autrement qu'elle ne l'est, et

la matière serait autre chose que ce que nous entendons par ce mot.

Mais, répond une raison moins facile à satisfaire, vous *imaginez* l'*atome* semblable aux corps que nous connaissons; à merveille! A cela l'on n'a rien à dire, si c'est là simplement un moyen de fixer les idées; vous voulez que les derniers éléments matériels possèdent les deux attributs de la matière que vous jugez fondamentaux, l'étendue et l'impénétrabilité; reste à savoir quelle est la valeur réelle de ces deux attributs, s'ils ne s'évanouissent pas à l'analyse, et si, cette *image* de l'*atome* étant donnée, on ne doit pas en séparer, en abstraire la véritable idée. Vos *atomes* étendus sont-ils solides, liquides ou gazeux? Il faut, bon gré, mal gré, choisir entre ces trois états. Ils sont solides, répondez-vous. Pourquoi solides? Cette préférence que vous accordez à la dureté sur la fluidité, ce penchant que vous avez à *imaginer* l'*atome* comme une miniature de corps solide plutôt que comme une masse fluide du même ordre de petitesse, ne repose en définitive que sur des préjugés d'éducation, tenant à nos habitudes et aux conditions de notre vie animale; car vous savez très-bien que, dans les corps qui tombent sous nos sens, la solidité et la rigidité, comme la flexibilité, la mollesse ou la fluidité, sont autant de phénomènes très-complexes que nous tâchons d'expliquer de notre mieux à l'aide d'hypothèses sur la loi des forces qui maintiennent les molécules primordiales à distance, et sur l'étendue de leur sphère d'activité comparée au nombre des molécules comprises dans cette sphère et aux distances qui les séparent.

Que dire de l'impénétrabilité de l'*atome?* Le mot impénétrabilité avait un sens pour les anciens atomistes : c'était le plein parfait, la solidité absolue, c'est-à-dire ce qui impliquait impossibilité de division. Mais dans l'hypothèse à laquelle les physiciens modernes sont conduits, dans l'hypothèse d'*atomes* maintenus à distance les uns des autres, même à des distances relativement très-grandes, par des forces répulsives, l'impénétrabilité, cette prétendue qualité fondamentale de la matière, devient une qualité inutile, c'est-à-dire qui ne peut jamais entrer en action, qui n'intervient dans l'explication d'aucun phénomène; ou plutôt l'idée même d'impénétrabilité se confond avec l'idée de ces forces répulsives.

Que reste-t-il de la matière, de l'*atome* ainsi dépouillé des classiques attributs que l'imagination lui confère, l'étendue et l'impénétrabilité? Il reste la force : voilà l'*atome* qui se convertit en monade, l'atomisme qui se réduit en dynamisme. (V. Monade.) C'est précisément la conclusion à laquelle arrivent la physique mathématique et la critique philosophique. La continuité et l'étendue, disent-elles d'un commun accord, ne sont qu'une illusion; elles sont étrangères et même contraires aux explications qu'on a pu donner des phénomènes physico-chimiques; l'idée de la matière discontinue doit être poussée jusqu'à son extrémité logique; l'indivisibilité des *atomes* doit être considérée comme absolue; elle doit être entendue en ce sens, que toute division tombe nécessairement dans leurs interstices; les *atomes* ne sont que des points mathématiques, centres de forces attractives et répulsives; les molécules intégrantes des corps, que des espèces de constellations formées de ces centres d'action en présence les uns des autres. (V. Matière.)

ATOME s. m. (a-to-me — du gr. *atomos*, non divisé). Entom. Genre d'arachnides.

ATOMICITÉ s. f. (a-to-mi-si-té — rad. *atome*). Chim. Puissance de combinaison, valeur de substitution d'un radical simple ou composé : *La notion de l'*ATOMICITÉ *a établi un lien solide entre la chimie organique et la chimie minérale.* (Wurtz.)

— **Encycl.** V. Atome.

ATOMIFÈRE adj. (a-to-mi-fè-re — du gr. *atomos*, atome; *pherô*, je porte). Qui est chargé d'atomes.

ATOMIQUE adj. (a-to-mi-ke — rad. *atome*). Qui appartient, qui a rapport aux atomes.

— *Poids atomique*, Poids relatif des atomes des divers corps : *Les* POIDS ATOMIQUES *des divers corps sont rapportés à celui de l'hydrogène pris pour unité.* (Wurtz.)

— *Théorie atomique*, Ensemble des spéculations physiques, chimiques et philosophiques sur les atomes. ‖ S'emploie en chimie dans un sens plus restreint pour désigner l'ensemble des notions relatives aux poids atomiques.

— *Notation atomique*, Notation chimique fondée sur la considération des poids atomiques.

— **Encycl.** V. Atome.

ATOMIQUEMENT adv. (a-to-mi-ke-man — rad. *atomique*). D'une manière atomique; sous le point de vue atomique : *Les corps* ATOMIQUEMENT *combinés forment des corps composés, et non de simples mélanges. Dans l'air, les molécules d'oxygène et d'azote ne sont pas* ATOMIQUEMENT *combinées; ces deux gaz sont seulement mêlés.*

ATOMISME s. m. (a-to-mi-sme — du gr. *atomos*, atome). Philos. Système des philosophes qui prétendent expliquer la formation de l'univers par la combinaison spontanée des atomes : *L'*ATOMISME *n'était autrefois qu'un matérialisme grossier.* (Walsh.) *L'*ATOMISME *n'était que l'athéisme.* (Le P. Ventura.) ‖ Système des physiciens qui supposent les corps composés d'atomes ou éléments simples doués des qualités dont jouissent les corps eux-mêmes.

— **Encycl.** Le mot *atomisme* présente deux sens très-distincts : il s'applique d'une part à une conception générale de la nature matérielle, de l'autre à un système de philosophie matérialiste et athéiste. C'est ce dernier sens que nous lui donnons ici; pour tout ce qui concerne l'*atomisme* entendu dans le premier sens, nous renvoyons au mot atome. La distinction que nous faisons entre l'*atomisme*, hypothèse de philosophie naturelle, et l'*atomisme*, système de philosophie générale, mérite d'autant plus l'attention que, suivant Bacon, Voltaire et J.-W. Herschell, l'idée que l'univers se compose d'atomes distincts, séparés, indivisibles, au lieu de nous conduire à l'athéisme, devrait plutôt nous en éloigner. Bacon estime que la physique de Leucippe, de Démocrite et d'Epicure est plus incompatible avec la négation d'une intelligence suprême que la physique des quatre éléments. « Il me paraît moins absurde, dit-il, de penser que quatre éléments variables, avec une cinquième essence convenablement placée, puissent se passer d'un Dieu, que d'imaginer qu'un nombre infini d'atomes ou d'éléments infiniment petits, et n'ayant aucun centre déterminé vers lequel ils puissent tendre, aient pu, par leur concours fortuit et sans la direction d'une suprême intelligence, produire cet ordre admirable que nous voyons dans l'univers. » Voltaire tient pour une inconséquence le matérialisme et l'athéisme d'Epicure et de Lucrèce : suivant lui, c'est l'idée du plein et du monde infini qui pousse à nier l'existence de Dieu, que prouvent au contraire le vide et la matière finie. « Il me paraît, dit-il, qu'un des principes qui conduisent certains philosophes au matérialisme, c'est qu'ils croient le monde infini et plein et la matière éternelle; il faut bien que ce soient ces principes qui les égarent, puisque presque tous les newtoniens que j'ai vus admettant le vide et la matière finie, admettent conséquemment un Dieu. En effet, si la matière est infinie, comme tant de philosophes et Descartes même l'ont prétendu, elle a par elle-même un attribut de l'être suprême; si le vide est impossible, la matière existe nécessairement; si elle existe nécessairement, elle existe de toute éternité; donc, dans ces principes, on peut se passer d'un Dieu créateur, fabricateur et conservateur de la matière. Je sais bien que Descartes et la plupart des écoles qui ont cru le plein et la matière indéfinie ont cependant admis un Dieu; mais c'est que les hommes ne raisonnent pas et ne se conduisent presque jamais selon leurs principes. Si les hommes raisonnaient conséquemment, Epicure et son apôtre Lucrèce auraient dû être les plus religieux défenseurs de la providence qu'ils combattaient; car, en admettant le vide et la matière finie, il s'ensuivait nécessairement que la matière n'était pas l'être nécessaire, existant par lui-même. Ils avaient donc dans leur propre philosophie, malgré eux-mêmes, une démonstration qu'il y a un autre Etre suprême, nécessaire, infini, et qui a fabriqué l'univers. » J.-W. Herschell voit dans la similitude complète des atomes de même espèce un motif de croire qu'ils ne sont pas les premiers principes des choses. « Nous sommes sûrs, dit-il, que les atomes peuvent être rangés en un petit nombre de classes, dont chacune se compose d'êtres semblables à tous égards dans leurs propriétés. Or, quand nous apercevons un grand nombre d'objets tout à fait semblables, nous sommes portés à croire que cette similitude tient à un principe commun qui en est indépendant. Si cette similitude est établie par l'identité de la manière dont ils agissent, nous sommes encore plus disposés à admettre cette conclusion... Il me semble que les découvertes de la chimie moderne, en confirmant l'ancienne idée des atomes, détruisent celle d'une matière éternelle et existant par elle-même, et donnent à chacun de ces atomes les caractères essentiels d'un *objet fabriqué* et d'un *agent subordonné*. »

I. — De l'atomisme de Leucippe et de Démocrite. L'*atomisme* est un produit de la pensée grecque, qui, par son origine, se rattache à l'école d'Elée. Son histoire présente deux phases très-distinctes, une phase rationaliste et une phase empirique, ou plutôt il y a deux *atomismes*, celui du premier âge, l'*atomisme* de Leucippe et de Démocrite, antithèse du panthéisme éléatique, et celui du second âge, l'*épicurisme*, antithèse du panthéisme stoïcien. M. Pierre Leroux a très-bien marqué les traits particuliers à ces deux âges de l'*atomisme*. « Au premier âge, dit-il, si matérialiste que soit le système dans sa teneur, il se présente comme une conception toute rationnelle. Pour Leucippe et Démocrite, la vraie connaissance du *réel*, bien que, selon eux, tout le réel soit circonscrit dans l'espace, a sa source, non point dans les sens, qui ne donnent des choses qu'une perception obscure, mêlée de peine ou de plaisir, toute relative, et d'où, par conséquent, ne résulte qu'une pure opinion, mais dans la raison, qui seule a qualité pour saisir le réel dans son essence. Alors, l'esprit humain ne doutait point de lui-même. Il avait toute cette confiance, tout cet énergique et téméraire élan de la première jeunesse qui croit qu'elle va planer d'un bond sur les plus hautes cimes, et embrasser d'une seule étreinte l'universalité des choses. C'était surtout la physique et l'ontologie qui, par une séduction aisée à concevoir, le ravissaient dans leurs régions transcendantes. Identifiée et comme perdue dans son objet, la pensée, à cet âge, se repliait peu sur elle-même, soit pour se scruter dans sa base, soit pour rapporter la science à la vie humaine. Et de là vient aussi que, dans l'ancienne doctrine atomistique, la morale, considérée comme appendice, fut à peine ébauchée. Dans la seconde phase de l'*atomisme*, il n'en pouvait être ainsi. Depuis Socrate, un long reploiement de l'esprit sur lui-même avait eu lieu; la philosophie avait tourné ses investigations sur sa propre base; de nouvelles idées plus approfondies et aussi plus divergentes sur l'origine, sur l'instrument, sur les conditions légitimes de la connaissance s'étaient produites. Déjà le rôle de la sensation dans l'acte de la connaissance avait été proclamé par Aristote et même exagéré. L'*atomisme* dès lors dut naturellement s'emparer de cette base nouvelle, si harmonique à tout son contenu; donc, de rationnel qu'il était, le système, chez Epicure, devint sensualiste. Mais un second caractère du mouvement socratique, un second résultat de ce long retour de la pensée sur elle-même, c'est l'importance que prit la morale dans la philosophie. L'homme, devenu à la fois sujet et objet de la science, la rapporta davantage à lui-même, à la vie humaine, comme à sa finalité. Ce fut donc principalement la doctrine morale déduite de l'*atomisme* qu'Epicure développa. La philosophie, dans l'*atomisme* primitif, était surtout science; dans l'*atomisme* épicurien, ce fut surtout un art. »

Exposons le plus brièvement possible la logique, la cosmologie, la psychologie et la morale de Leucippe et de Démocrite.

Pour les créateurs de l'*atomisme*, les données sensibles ne contiennent pas la vérité; la vue, l'ouïe, le goût, l'odorat, le tact, ne produisent immédiatement qu'une connaissance *illégitime* et *obscure*, parce qu'ils ne peuvent arriver à voir *le plus petit*, ni à l'entendre, ni à le flairer, ni à le goûter, ni à le palper; la raison seule donne une connaissance *légitime;* seule, elle saisit le fond permanent sous la forme variable, et l'objet véritable sous l'impression du sujet; la forme, c'est le doux, c'est l'amer, c'est le chaud, c'est le froid, c'est le blanc, c'est le noir : les atomes et le vide, voilà le fond. L'atome est plein, c'est-à-dire impénétrable, et indivisible, parce qu'il est plein. Le mouvement de l'atome ne dérive pas d'une qualité essentielle, la pesanteur; il provient d'une impulsion, d'un choc, dont la cause est une impulsion précédente, sans qu'il soit nécessaire ni possible de remonter à l'impulsion première. Démocrite écartait ainsi toute question de commencement et n'admettait pas de limites à la régression. « Les choses, disait-il, se passaient de même auparavant. » Des impulsions qui ont lieu dans le vide entre les atomes, résultent pour ces derniers des oscillations continuelles, et l'ensemble de ces oscillations produit les *tourbillons* d'atomes qui, portés circulairement dans l'espace, composent le soleil, la lune, la terre et tous les astres. Le *tourbillon* est la cause de la génération universelle; il s'appelle *nécessité*. Nulle place dans cette cosmologie pour le fortuit; tout a lieu nécessairement et par l'effet d'une cause; la fortune n'est rien de plus qu'une cause cachée à la raison humaine; car, de sa nature, la connaissance répugne au hasard; le hasard est un simulacre inventé pour servir de prétexte au défaut de volonté de l'homme et de voile à sa stupidité.

Comment les anciens atomistes expliquaient-ils la sensation et la pensée? Par l'hypothèse des *images* (ειδωλά), sorte d'émanations des objets qui viennent s'imprimer sur nos sens. Ces images sont matérielles, parce que tout ce qui est sensible est aussi tangible. L'œil voit, grâce aux humeurs aqueuses dont il est formé, grâce à l'eau qu'il contient; cette eau est diaphane; elle reçoit l'image, et l'image ou ce qui paraît intérieurement, c'est la vue même. L'ouïe, à son tour, n'est que la voix, comme la vue n'est que l'image; les paroles, parties de la voix, ne sont que des fragments d'air divisé. En un mot, la psychologie de l'*atomisme* primitif confond la sensation avec son objet, ce qui sent avec ce qui est senti. L'intelligence est produite de l'extérieur à l'intérieur; elle est le résultat d'un agrégat d'images, comme le corps résulte d'un agrégat d'atomes; l'unité du sujet intelligent, du sujet sentant, du sujet vivant est détruite. Ces images, à la fois sensibles et sentantes, ont des propriétés supérieures à celles des simples atomes, c'est-à-dire à la solidité et au mouvement, elles sont douées d'une vertu animale et spirituelle; elles ont quelque chose de divin. Les plus grandes et les plus merveilleuses, venant à frapper l'imagination, ont été prises pour des dieux; c'est à elles qu'il faut rapporter la cause des songes et de la divination, et il n'existe aucun autre dieu qu'elles; toutes d'ailleurs sont périssables.

Les caractères essentiels de la morale des anciens atomistes sont communs à la plupart des doctrines de l'antiquité; ils se réduisent tous au principe de l'isolement et de l'égoïsme. « Ce mépris de la vie commune et des hommes vulgaires, qui s'exprimait par les larmes symboliques d'Héraclite, on sait, dit M. Ch. Renouvier, qu'il s'exhalait en railleries muettes avec le rire perpétuel de Démocrite; et le double mythe du désespoir et du dédain nous représente presque toute la morale de l'antiquité avant Socrate. » Démocrite réprouvait moralement et le mariage, dont l'objet immédiat est une petite épilepsie, dont l'objet dernier, c'est-à-dire l'éducation des enfants, n'est qu'un trouble pour le sage, et l'amour même de la patrie, ce nœud indispensable de la société antique; en un mot, toutes les passions et leurs suites. Celui qui veut bien vivre, écrivait-il au commencement de son livre de l'*Euthumie*, n'agira que peu, soit dans la vie publique, soit dans la vie privée. Il nommait *euthumie* ce calme de l'esprit qui résulte de la mesure dans le plaisir, de la symétrie dans la vie, de la modération en tout; *ataraxie*, c'est-à-dire imperturbabilité; *athambie*, c'est-à-dire détachement de toute crainte : telles étaient à ses yeux, les hautes vertus du sage.

II. — De l'atomisme d'Epicure et de Lucrèce. Dans la philosophie, Epicure distingue trois parties : la canonique ou logique, la physique et la morale. La canonique est la partie élémentaire : c'est la théorie de la connaissance. Selon Epicure, toute connaissance provient des sens. Ils sont et l'unique source et la règle suprême du vrai (τὸ κριτήριον). D'où partirait-on, en effet, pour contester leur certitude? de la raison? Mais la raison ne sait rien qu'elle ne sache par eux. D'un sens contre un autre? de l'ouïe, par exemple, contre la vue? Mais chaque sens ayant sa sphère propre, entièrement séparée et indépendante, ils ne sauraient être juges les uns des autres. Opposera-t-on chaque sens à lui-même dans différentes sensations? Mais dans le même sens, toute sensation est égale à une autre, indépendante et valide en soi, de sorte qu'elles ne peuvent l'une l'autre s'invalider. De plus, les sens n'ont point d'activité propre, ils ne se meuvent point d'eux-mêmes; d'où il suit que toute perception sensible suppose en dehors un moteur, une cause réelle, un objet. Dépourvus de toute activité propre, les sens ne sauraient modifier l'impression reçue de l'extérieur. Donc, toute perception sensible est vraie, conforme à sa cause, à son objet.

Mais on peut alléguer une infinité de cas où l'erreur des sens paraît manifeste. Lucrèce, dans le quatrième chant de son poëme, en cite quelques-uns. « Les tours carrées des villes semblent rondes de loin » :

> Quadratasque procul turres cum cernimus urbis
> . . . Fit uti videantur sæpe rotundæ.

On croirait que notre ombre se meut au soleil, s'attache à nos traces, imite nos gestes :

> Umbra videtur item nobis in sole moveri
> Et vestigia nostra sequi gestumque imitari.

Les collines et les campagnes le long desquelles le vent enfle nos voiles semblent fuir vers la poupe :

> Et fugere ad puppim colles campique videntur
> Quos agimus præter navim, velisque volamus. »

Eh quoi! ici, et dans tous les cas du même genre, n'est-il pas vrai que tous les sens se trompent et nous trompent? Non, disent Epicure et Lucrèce, ce qui se trompe ici et dans tous les cas du même genre, c'est la faculté qui juge, qui raisonne; c'est l'esprit et non le sens. L'erreur n'est point dans la perception visuelle, qui en soi est vraie, c'est-à-dire correspondante à l'objet en tant que visible; l'erreur est dans l'opinion ou l'idée qui se surajoute à cette perception. Les yeux ne peuvent connaître la nature des choses; ne leur attribuons donc pas les erreurs de l'esprit :

> Non possunt oculi naturam noscere rerum.
> Proinde animi vitium hoc oculis affingere noli.

En un mot, les sens, non plus qu'un miroir, non plus qu'un écho, ne jugent ni n'affirment rien. Ils ne font que percevoir ou plutôt subir le phénomène tel qu'il s'offre à eux, passivement, sans rien ajouter, sans rien retrancher, sans même lier entre eux les divers moments dont sa durée se compose.

Mais comment l'épicurisme explique-t-il le phénomène de la sensation, et en même temps, les illusions d'optique et les hallucinations? Ici Epicure fait intervenir les *images* (ειδωλα) de Démocrite, mais en les matérialisant complétement, en les dépouillant de la *force animale et spirituelle*, du caractère divin, dont Démocrite les avait douées. Ces images, qui reproduisent l'apparence des choses, sont composées d'atomes d'une extrême ténuité, qui s'échappent incessamment de tous les corps, et qui, en se dégageant, gardent leur attitude et tous leurs rapports primitifs; elles vont flottant dans l'espace, et ce sont elles seulement que l'œil aperçoit. Lucrèce leur donne le nom de *simulacres;* il les considère comme des espèces de *membranes*, d'*écorces* détachées de la surface des corps :

> . . . Ea quæ rerum *simulacra* vocamus
> Quæ quasi *membranæ* summo de corpore rerum
> Dereptæ volitant ultro citroque per auras.

Parfaitement semblable d'abord à l'objet qu'elle représente, l'image peut, il est vrai, s'altérer sur la route; il se peut faire qu'un choc la brise par le milieu, ou que la résistance de l'air, émoussant les angles, la fasse ronde de carrée qu'elle était. Mais la sensation, pour cela, sera-t-elle moins vraie, moins conforme à l'objet? Non; car l'objet véritable, le moteur du sens, la cause de la sensation, c'est l'image même en l'état où elle s'offre. Dans les images, si déliée que puisse être leur contexture, tout est corporel; dans leur action, tout est mécanique.

Ainsi, la sensation est l'empreinte même des choses. Tout ce qui se présente aux sens, ils le reçoivent, rien de plus, rien de moins, rien autrement qu'il n'est; le paraître, c'est l'être même en tant que présent dans la sensation. Et ce qui est vrai quant aux sensations ordinaires, l'est de même quant aux hallucinations, aux visions du délire, aux songes, et, en général, pour toutes les apparitions de cet ordre. Epicure le dit formellement : toutes sont vraies (αληθῆ); toutes ont pour cause et pour objet des images réelles émanées d'êtres réels. Voilà l'infaillibilité des sens proclamée.

Du domaine de la sensation, immédiatement et absolument certaine (εναργης), nous passons au domaine propre de l'esprit, à l'*opinion* (δοξα); là commence la possibilité de l'erreur. La science est, pour ainsi dire, enveloppée dans la sensation; alors survient l'esprit qui la dégage, qui la développe. Il supplée, il relie, il généralise; il va jusqu'à prétendre saisir, à travers l'apparence, tout ce qui dans l'apparence ne s'est pas directement révélé. Ses affirmations, ses jugements peuvent porter sur des choses non évidentes de soi, c'est-à-dire non directement révélées par la sensation; en ce cas, l'évidence immédiate manquant, la certitude se fonde sur une liaison nécessaire de la chose affirmée avec une autre chose évidente de soi. Par conséquent, l'opinion sera vraie ou fausse, vraie quand la sensation la confirmera directement ou indirectement, fausse quand la sensation la contredira directement ou indirectement.

Entre la sensation et l'opinion, se place un intermédiaire, l'*anticipation* ou prénotion (προληψισ), qu'Epicure définit une idée générale permanente, une mémoire de nos perceptions habituelles. L'anticipation est une notion qui surgit en nous, dès que nous entendons prononcer le nom d'une chose qui nous est souvent apparue au dehors. Ainsi, qu'un homme soit nommé, nous imaginons la figure d'un homme à l'aide d'une prénotion primitivement dérivée des sens, qui, du reste, est passive comme les sens, et comme eux évidente de soi. Les anticipations ou prénotions sont la base des opérations de l'esprit: indémontrables elles-mêmes, elles servent à démontrer tout le reste. Il est essentiel, pour bien raisonner, d'avoir de chaque chose une anticipation claire et distincte.

La canonique d'Epicure peut se résumer dans les huit propositions suivantes : 1° les sens ne trompent jamais; 2° la vérité ou la fausseté tombe sur l'opinion qui s'ajoute à la sensation reçue; 3° l'opinion est vraie si l'évidence des sens la confirme; 4° l'opinion est fausse si l'évidence des sens la contredit; 5° toute prénotion est dépendante des sens; 6° la prénotion est en quelque sorte la définition d'une chose; 7° la prénotion est le principe de tout raisonnement; 8° ce qui n'est pas évident doit être démontré par la prénotion des choses évidentes. Comme on le voit, c'est la théorie sensualiste dans son développement le plus complet, le plus rigoureux.

Après la canonique, la physique. Ici, nous posons le pied sur un sol que nous avons déjà fait connaître : c'est la théorie des *atomes*. (V ce mot.) Les atomes d'Epicure sont étendus, et même leurs dimensions varient, quoiqu'elles n'arrivent jamais jusqu'à être visibles. Ils sont figurés, ceux-ci ronds ou aigus, ceux-là triangulaires, crochus, etc. Ils sont d'une solidité absolue, c'est-à-dire sans vide aucun, et par là même impénétrables, indivisibles, immuables, éternels. Enfin, il ne doivent pas, comme les atomes de Démocrite, tous leurs mouvements au choc, à l'impulsion; mais la pesanteur, c'est-à-dire le mouvement en ligne droite, leur est essentiel. A ce mouvement en ligne droite, qui représente la fatalité, vient s'ajouter une faible *déclinaison*, qui représente le hasard et la liberté. « Si tous les mouvements sont enchaînés dans la nature, dit Lucrèce, si un ordre nécessaire les fait naître les uns des autres, si la déclinaison des éléments ne produit pas une nouvelle combinaison qui rompe la chaîne de la fatalité et trouble la succession éternelle des causes motrices, d'où vient cette liberté dont jouissent tous les animaux, ces déterminations indépendantes du destin, ce pouvoir d'aller où nous appelle le plaisir ?... Il faut donc reconnaître aussi dans les principes de la matière une force motrice différente de la pesanteur et du choc, de laquelle naisse la liberté, sans quoi l'on admettrait un effet sans cause. La pesanteur empêche, à la vérité, que tous les mouvements ne soient l'effet d'une force étrangère; mais si l'âme n'est pas déterminée dans toutes ses actions par une nécessité intérieure, et si elle n'est pas une substance purement passive, c'est l'effet d'une légère déclinaison des atomes dans des temps et des espaces indéterminés. »

. . . Si semper motus connectitur omnes
Et vetere exoritur semper novus ordine certo
Nec *declinando* faciunt primordia motus
Principium quoddam, quod fati fœdera rumpat,
Ex infinito ne causam causa sequatur,
Libera per terras unde hæc animantibus exstat
Unde est hæc, inquam, fatis avulsa voluntas
Per quam progredimur quo ducit quemque voluptas?
.
Quare in seminibus quoque idem fateare necesse est
Esse aliam, præter plagas et pondera, causam
Motibus, unde hæc est nobis innata potestas;
De nihilo quoniam fieri nil posse videmus;
Pondus enim prohibet ne plagis omnia fiant
Externa quasi vi; sed ne mens ipsa necessum
Intestinum habeat cunctis in rebus agendis,
Et devicta quasi cogatur ferre patique
Id facit exiguum *clinamen* principiorum
Nec regione loci certa, nec tempore certo.

Cette citation curieuse de Lucrèce était nécessaire pour faire ressortir les différences qui existent entre l'*atomisme* ancien et l'*atomisme* d'Epicure. Nous avons vu que le premier s'accompagne d'une logique rationaliste, celui d'Epicure d'une logique sensualiste; que d'ailleurs, chez Démocrite, le matérialisme semble incomplet, en ce qu'il maintient un dualisme irréductible entre les mouvements atomiques et les représentations vivantes. Nous voyons ici d'autres différences. Démocrite n'admet qu'une seule cause du mouvement de l'atome, une cause extérieure, le choc (*plaga*); Epicure en admet trois : une cause interne et primitive, permanente et nécessaire, le poids (*pondus*); une cause fortuite, la déclinaison (*clinamen*); enfin, une cause dérivée, le choc (*plaga*). Démocrite nie le hasard, le supprime de son monde; Epicure, au contraire, grâce au hasard, grâce au *clinamen*, obtient la rencontre et la combinaison des atomes, d'une part, c'est-à-dire crée le monde, et, d'autre part, y fait une place à la liberté.

De la rencontre et du groupement des atomes dans le vide naissent tous les êtres de la nature, les corps inanimés et animés, les minéraux, les plantes, les animaux, les hommes. Tous les phénomènes de la nature, toutes les propriétés des êtres, couleur, odeur, saveur, son, dureté ou mollesse, chaleur, vie, sensibilité, instinct, intelligence, tout s'explique par les modes de combinaison des atomes. Il est une habitude dont il faut se garder, c'est de transporter dans le monde l'idée d'un ordre ou d'un plan quelconque. Avec le hasard et l'infini qu'il admet, et pour le nombre de ses atomes, et pour leur durée, et pour l'espace où ils se meuvent, Epicure se passe d'un principe de finalité et bannit l'intelligence de la nature. Le monde, tel que nous le voyons, n'est pas autre chose qu'une des combinaisons, en nombre infini, qui étaient possibles en vertu du *pondus* et du *clinamen*. Le monde étant imparfait et n'offrant que des scènes de misère, de destruction et de mort, imperfections qui se manifestent surtout dans l'homme, on ne peut le considérer comme l'ouvrage d'une cause intelligente. « Il y a pourtant des philosophes *ignorants*, dit Lucrèce, qui croient que la matière ne peut, sans le secours des dieux, produire tant d'effets réglés et conformes à nos besoins, et produire les végétaux... Ils me paraissent s'éloigner singulièrement de la saine raison. Car, lors même que je ne connaîtrais pas la nature des éléments, le spectacle du ciel et les phénomènes du monde me prouveraient assez qu'un tout aussi défectueux ne peut être l'ouvrage de la divinité. »

At quidam contra hæc ignari materiaï
Naturam non posse deûm sine numine, rentur
Tantopere humanis rationibus, ac moderatis
Tempora mutare annorum, frugesque creare
.
Magnopere a vera lapsi ratione videntur.
Nam quamvis rerum ignorem primordia quæ sint,
Hoc tamen ex ipsis cœli rationibus ausim
Confirmare, aliisque ex rebus reddere multis,
Nequaquam nobis divinitus esse creatam
Naturam mundi quæ tanta est prædita culpa.

Pour Epicure, l'âme est un être réel, distinct du corps; mais, en raison de sa sympathie avec le corps, d'une nature matérielle comme lui. Seulement, c'est une matière plus délicate, renfermée dans une matière plus grossière. Composée d'atomes, comme le corps, mais d'atomes plus légers, il est absurde de la dire incorporelle, car il n'y a d'incorporel que le vide; elle est très-sujette au changement à cause de la ténuité de ses éléments; elle se dissout à la mort, c'est-à-dire quand le corps entier ou quelqu'une des principales parties du corps se dissout. Dans une situation toute nouvelle, en effet, et soumise à d'autres mouvements, comment l'âme pourrait-elle conserver le sentiment qui résulte du concours et de l'union des atomes? Epicure distingue dans l'âme quatre parties : l'*esprit*, l'*air*, la *chaleur*, et une *qualité sans nom*, principe de sensibilité qui entraîne la chaleur, qui la meut, et qui meut par elle les deux autres parties et tout le corps.

L'*atomisme* épicurien, excluant toute idée de finalité, de providence, de création et de gouvernement du monde, n'admet, ne peut logiquement admettre, comme l'a très-bien remarqué Cicéron, d'autres dieux, principes des choses, que les atomes. Cependant Epicure reconnaît des dieux; mais ces dieux, à qui il accorde l'immortalité (non l'éternité), peut-être pour faire une concession aux croyances populaires, sont, comme l'âme et le corps de l'homme, composés d'atomes; comme nous, ils sont des résultats, des produits du concours et de l'union de ces seuls êtres éternels. Ils ont la forme humaine, parce qu'elle est la plus belle des formes. La force et la béatitude, qui sont leurs véritables attributs, sont incompatibles avec les affections tout humaines que le vulgaire leur prête, quand il les suppose occupés à récompenser les bons et à punir les méchants. Quiconque est immortel et bienheureux est exempt d'affaires et n'en donne à personne. Les dieux d'Epicure ne se soucient pas le moins du monde des malheureux mortels; ils réalisent l'idéal du sage antique; ils en ont l'égoïste ataraxie. Hors de la sphère de nos événements, éloignés de notre monde, à l'abri de la douleur et du danger, se suffisant à eux-mêmes, indépendants de nous, ils ne sont ni sensibles à nos vertus, ni accessibles à la colère.

Nec bene promeritis capitur, nec tangitur ira.

On voit que le théisme d'Epicure est un véritable athéisme. Aussi Lucrèce nous montre-t-il « la religion, après avoir si longtemps tenu l'homme avili sous son joug pesant, foulée aux pieds à son tour, écrasée par le philosophe grec; » aussi, avec un accent dont l'éloquente impiété se retrouve en plus d'un passage de Proudhon, salue-t-il fièrement « cette victoire de son maître, qui nous rend égaux aux dieux. »

Quare relligio, pedibus subjecta, vicissim
Obteritur; nos exæquat victoria cœlo.

La physique et la cosmologie d'Epicure ont un but pratique, qui est d'affranchir l'homme de la crainte des phénomènes naturels, de la crainte des dieux, de la crainte de la mort. C'est ainsi qu'elles se lient, qu'elles se subordonnent à sa morale. Selon Epicure, la volupté est le souverain bien de l'homme. La volupté consiste dans la jouissance des sensations agréables et dans l'absence des sensations pénibles. Un corps sans douleur, une âme sans trouble, telle est la fin de la vie humaine, la fin à laquelle toutes nos actions doivent tendre. Toutes nos sensations sont égales en valeur et en dignité; mais elles diffèrent beaucoup quant à leur intensité, leur durée et leurs suites. Les plaisirs et les peines de l'esprit sont plus grands que ceux du corps. Il est donc nécessaire, dans la recherche de la volupté, de savoir faire un choix (αιρεσισ), et de diriger les désirs à l'aide de la raison et de la liberté. On peut réduire à quatre les règles que doit suivre le sage dans sa conduite : 1° embrasser le plaisir qui ne tient à aucune douleur; 2° rejeter la douleur qui ne tient à aucun plaisir; 3° rejeter un plaisir qui en empêche un plus grand ou qui tient à une plus grande douleur; 4° embrasser une douleur qui délivre d'une plus grande douleur ou qui tient à un plus grand plaisir. La modération, la frugalité, n'ont d'autre objet véritable que d'augmenter le plaisir ou de faire éviter la douleur, et la première des vertus, la prudence (φρονησισ), dont la justice et l'honnêteté dépendent, est tout à fait inséparable de la volupté. Une entière securité dans la vie n'appartient qu'au juste; l'injustice amène l'inquiétude à sa suite, et, si caché que soit son crime, le criminel a peur. Le sage épicurien méprise la mort; il mesure la vie au plaisir, et non à la durée. Est-il borné dans ses jouissances, il sait que le pain et l'eau sont la volupté suprême de l'affamé; souffre-t-il, il sait que les intervalles de nos maux sont de grands biens, et que les grands maux durent peu. Il domine par sa raison le mal que les hommes peuvent lui faire; il croit que le commerce charnel n'est jamais profitable et qu'il est presque toujours nuisible; il évite le mariage et les enfants, à moins de circonstances particulières; comme ses dieux, au gouvernement du monde, il demeure étranger au gouvernement de la république; il est brave, non par nature, mais par calcul; il est sans amour, et ne croit pas que cette folie nous vienne de Dieu; il recherche l'amitié pour l'utilité qu'elle présente. En un mot, négation de l'amour, de la famille et de la patrie; négation de tous les dévouements, de toutes les passions généreuses, tel est le dernier mot de la sagesse épicurienne. On devine les principes politiques qui peuvent dériver de cette sagesse. « L'humeur de l'épicurien, dit très-bien M. Ch. Renouvier, n'est pas républicaine; le sage aurait trop à faire dans une république; ses divins loisirs y seraient compromis. Aussi regarde-t-il la royauté comme une précieuse institution; c'est le travail d'un seul pour le repos de tous. » Au reste, les sociétés ne sont, aux yeux d'Epicure, que des contrats particuliers fondés sur l'intérêt des contractants. La justice, disait-il, n'est rien en dehors du contrat; c'est un mot qui n'a pas d'autre sens que l'utilité; l'utilité en est le principe et la mesure. Aussi n'existe-t-il aucun droit des gens entre les nations qui ne sont pas alliées; ces nations se trouvent dans le même cas que les animaux qui n'ont fait aucun pacte pour s'épargner mutuellement. De là vient aussi que la vie des animaux nous appartient, car rien ne nous oblige à leur égard, et les loups ne se sont pas engagés par contrat à respecter la vie des hommes.

III. — De l'atomisme contemporain. Réfuté avec éclat par les penseurs spiritualistes des siècles précédents, l'*atomisme* a reparu, au XIXe siècle, appuyé sur l'esprit scientifique, sur les connaissances positives, sur l'expérience, fort des coups portés par la critique philosophique moderne au dualisme cartésien, esprit et matière, et de l'essor que le progrès des sciences a donné aux spéculations sur les atomes et sur les forces moléculaires. En Allemagne, une école matérialiste et *atomiste* a succédé aux grandes écoles idéalistes des successeurs de Kant. Il existe, de toute éternité, suivant cette école, des substances premières et irréductibles, éléments ou atomes, peu importe la dénomination. Ces substances diverses se rencontrent en vertu des qualités qui leur sont inhérentes, qualités absolument invariables, indestructibles, éternelles, comme les substances elles-mêmes, dont elles ne peuvent être séparées; de la rencontre entre les éléments, naissent les combinaisons, les groupes, les systèmes. L'ensemble de ces combinaisons, de ces groupes, de ces systèmes constitue ce que nous appelons le monde, la nature ou l'univers. L'univers change sans cesse, et, au fond, il reste toujours le même; car, sous la permanente métamorphose, demeurent inaltérablement, en même nombre et en même qualité, les substances élémentaires. Ces substances, hors desquelles il n'y a nulle réalité, supportent tout; elles sont tout. C'est leur mouvement qui a fait surgir, dans la série des temps, les groupes particuliers du monde inorganique, du règne végétal, du règne animal, du règne humain. Impliqué inévitablement dans la série, l'homme a paru quand les positions respectives occupées par les atomes, en vertu de leurs précédentes évolutions, ont été telles que l'organisme humain a dû se former nécessairement de l'association qu'un certain nombre d'entre eux devait contracter à ce moment de l'histoire de notre planète. De ces principes, deux conséquences se déduisent : 1° la négation de Dieu, qui devient une hypothèse inutile, les atomes avec leurs attributs respectifs suffisant pour expliquer toutes les formations, transformations et destructions; 2° la négation de l'âme en tant que principe, la pensée et la volonté n'étant que l'expression la plus haute de la vie, et la vie n'étant que le résultat de l'organisation, c'est-à-dire d'une combinaison particulière des atomes.

Ecoutez M. Buchner : « L'atome, dit-il dans l'ouvrage intitulé *Esprit et Nature*, l'atome est le Dieu auquel toute existence, la plus infime comme la plus élevée, est redevable de sa naissance; existant de toute éternité, il prend part dans une évolution sans trêve, aujourd'hui à cette formation, demain à celle-ci, et il reste identique, immuable en toutes ces transformations. Le même atome qui aida jadis à former la pierre, l'air, l'eau, forme en cet instant une partie de ton corps, et prend peut-être part, dans l'instant qui va suivre, à la génération du travail intellectuel le plus compliqué, pour rentrer ensuite, quittant ce théâtre de son activité, dans la circulation permanente de l'échange matériel et y poursuivre les voies les plus diverses. Ne reconnais-tu pas ici une chose qui est la condition, la cause universelle, sans laquelle ni la forme, ni la pensée, ni le corps, ni l'esprit, ni, en général, aucune existence ne serait possible, et qui, par suite, dans l'éternelle métamorphose de tous les phénomènes, est seule digne du nom de principe? »

Nous n'avons pas besoin de sortir de notre pays pour trouver l'*atomisme* nettement et vigoureusement affirmé. Un philosophe français, dont le nom est quelquefois cité par Proudhon, M. Ch. Lemaire, a, dans un ouvrage remarquable, *Initiation à la philosophie de la liberté*, repris la thèse d'Epicure, en lui donnant un caractère et des développements nouveaux, et une portée politique et sociale qui est de nature à appeler l'attention. M. Lemaire n'admet pas, avec les positivistes, que l'esprit humain puisse se désintéresser des recherches et des spéculations sur la cause ou les causes premières. Cette question-là, au contraire, domine toutes les autres; elle se pose invinciblement; elle veut être résolue; elle peut l'être. La philosophie dite positive n'est qu'une philosophie décapitée. Trois solutions, et trois seulement, ont été et peuvent être données au problème de la cause première de l'univers : 1° un principe éternel, invisible, immatériel, solitaire, indivisible, tout-puissant, personnifié sous le nom de Dieu, est l'auteur de l'univers créé de rien par lui; 2° l'univers a deux causes éternelles, l'une active, l'autre passive, dont les noms sont *Dieu* et *matière;* Dieu est le principe actif; la matière, le principe passif; 3° l'univers est le produit d'une multitude infinie de principes élémentaires, éternels, indivisibles, qui, sous le nom d'atomes, ont par eux-mêmes, et de toute éternité, le pouvoir de former les êtres organiques et inorganiques qui constituent l'univers. Quelle que soit la solution que l'on adopte, il faut bien comprendre que l'existence éternelle de la cause première, l'existence éternelle de ses propriétés, est un *postulat* nécessaire qui ne se démontre pas; que la cause première est en dehors du domaine de la raison, pour ce qui regarde son existence et son éternité, mais qu'elle tombe sous la raison pour ce qui regarde ses actions et la loi même de sa causalité.

Ces principes généraux établis, M. Lemaire soumet à une critique profonde les trois solutions du problème : solution unitaire ou théiste, solution dualiste, solution atomiste; et la dernière sort victorieuse de cette discussion et de cette comparaison. L'hypothèse d'une cause simple et immatérielle du monde matériel, appelée Dieu, ne présente à l'intelligence qu'une notion confuse, négative, privée de toute preuve directe. Sous le rapport logique, elle est absurde dans ses termes généraux, par l'opposition de nature entre la cause supposée et son effet; impossible et contradictoire dans ses moyens d'exécution, puisque, des deux actions différentes par lesquelles les partisans de cette hypothèse veulent que l'univers ait été produit, l'une, la *création*, est impossible logiquement, faute de l'existence d'un second terme nécessaire à toute action;

l'autre, l'*émanation*, est destructive de l'hypothèse proposée sur la constitution simple de la cause. L'hypothèse de deux principes, l'un simple, immatériel, indivisible et actif, et l'autre matériel, complexe et passif, est résolue négativement par l'expérience et la raison. « Par l'expérience, en ce que l'existence du principe actif n'étant fondée que sur le préjugé établi *à priori* contre l'activité spontanée de la matière, dès l'instant que l'activité propre de celle-ci est démontrée par l'expérience, l'hypothèse du principe immatériel tombe devant les faits, car il n'est plus nécessaire. Par la raison, en ce que l'être immatériel emprunté aux spiritualistes, n'étant point, par sa constitution simple et indivisible, logiquement capable d'action en lui-même, n'est pas, à plus forte raison, capable d'agir extérieurement. »

Voilà le terrain déblayé : toute cause spirituelle s'est evanouie; il s'agit maintenant de construire le monde avec les seuls atomes; il faut voir M. Lemaire à l'œuvre. Les atomes d'Epicure n'avaient que de l'étendue et du mouvement; cela ne suffit pas à M. Lemaire pour faire une cause première; il leur donne, en outre, et c'est là le côté original de sa doctrine, il leur donne de la science, « une science non apprise, une science éternelle, immédiate, spontanée, qui ne dépend de l'acquisition d'aucune idée préalable, qui précède, domine et guide la science réfléchie, et qui se révèle dans tous les êtres sous le nom d'instinct. » Cette science des atomes est bien, il faut l'avouer, aussi difficile à comprendre que l'action créatrice ou organisatrice d'un principe spirituel; mais, grâce à ce précieux attribut, la finalité et l'intelligence ne sont pas bannies de la nature, comme dans l'ancien *atomisme*, et même dans l'*atomisme* allemand contemporain; l'*atomisme* de M. Lemaire ne connaît pas le hasard; il est vitaliste et non mécanique.

Avec ses atomes étendus, spontanément actifs, et pourvus d'une science instinctive, M. Lemaire n'est pas embarrassé pour expliquer tous les phénomènes de la nature. Sans ces attributs de la cause première, nombre, étendue, force et science, on ne saisit aucun rapport entre l'effet-univers et cette cause. Aux monades de Leibnitz, il manque l'attribut géométrique, l'étendue; à la substance de Spinosa, qui est tout à la fois étendue et pensée, il manque le nombre, condition de l'activité. Voici maintenant les conséquences que M. Lemaire tire de sa doctrine. Il voit une corrélation entre l'idée théiste, l'idée d'autorité et l'idée monarchique, d'une part; entre l'idée atomiste, l'idée d'association et l'idée démocratique, d'autre part. Pour démocratiser le genre humain, dit-il, il faut démonarchiser l'univers. Sés atomes lui apparaissent comme un peuple immense, infini, d'êtres éternels, tous immuables, tous égaux; comme une démocratie éternelle, dans laquelle aucun citoyen ne s'élève au-dessus de l'autre, dans laquelle aucune puissance ne peut se manifester que par l'association. La pleine indépendance de l'homme est le corollaire direct de l'impersonnalité de la cause universelle. Plus de fantômes surhumains, surnaturels; plus de maîtres ni sur la terre, ni dans les régions de l'espace qu'on appelle mystiquement le ciel; plus de genoux ployés, plus de regards baissés devant l'arbitraire divin. Par l'essence même de son être, par les éléments qui le composent, l'homme fait partie intégrante du souverain du monde.

ATOMISTE s. m. (a-to-mi-ste — rad. *atome*). Philos. Partisan de l'atomisme.

— Adjectiv. Qui professe l'atomisme : *Plusieurs philosophes de l'ancienne Grèce étaient* ATOMISTES. *Tous les philosophes* ATOMISTES *étaient et sont de nos jours de francs et outrecuidants athées.* (Le P. Ventura.)

ATOMISTIQUE adj. (a-to-mi-sti-ke — rad. *atomisme*). Philos. Qui concerne l'atomisme, qui a rapport à l'atomisme : *Système* ATOMISTIQUE. *Philosophie* ATOMISTIQUE.

— Chim. Se dit de la théorie qui considère les corps comme tirant leur nature de celle même des atomes dont la combinaison les a formés.

— s. f. Théorie chimique d'après laquelle tous les corps seraient composés d'atomes, particules matérielles d'une petitesse telle qu'elles échappent à nos sens, et dont les formes propres, ainsi que les propriétés spéciales, détermineraient la nature même des corps.

ATOMO s. m. (a-to-mo). Métrol. Mesure de longueur italienne valant un millimètre. Pl. *Atomi.*

ATOMOGASTRE s. m. (a-to-mo-ga-stre — du gr. *atomos*, atome; *gastêr*, ventre). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, voisin des mouches, et qui habite la France et l'Allemagne.

ATOMOGYNIE s. f. (a-to-mo-ji-nî — du gr. *atomos*, indivisible; *gunê*, femelle). Bot. Ordre de la didynamie, comprenant les genres dont l'ovaire n'est pas divisé extérieurement, et qui correspond à l'angiospermie de Linné.

ATOMOLOGIE s. f. (a-to-mo-lo-jî — de *atome*, et du gr. *logos*, discours). Chim. Nom donné par Ampère à l'étude des forces que les molécules de la matière exercent les unes ur les autres.

— **Encycl.** Dans la classification d'Ampère, l'*atomologie* est une science de troisième ordre, appartenant à l'*embranchement* des sciences physiques, *sous-embranchement* des sciences physiques proprement dites. Elle se place à la suite, et suppose l'étude de la physique expérimentale, de la chimie et de la stéréonomie ou physique mathématique, « car on ne peut, dit Ampère, remonter convenablement aux causes des phénomènes, aux forces moléculaires qui les produisent, qu'après avoir acquis dans la physique expérimentale une connaissance générale des propriétés des corps; dans la chimie, celle des éléments dont ils se composent, et surtout qu'après avoir demandé à la physique mathématique les lois des phénomènes, puisque la pierre de touche de toute hypothèse sur le mode d'action des forces moléculaires est dans la détermination, à l'aide du calcul, des diverses valeurs qui doivent prendre dans cette hypothèse les qualités des corps à mesure que varient les circonstances dont elles dépendent, et dans la comparaison des résultats ainsi obtenus avec ceux que fournit l'expérience. »

ATOMOLOGIQUE adj. (a-to-mo-lo-ji-ke — rad. *atomologie*). Chim. Qui a rapport à l'atomologie.

ATOMOLOGISTE s. m. (a-to-mo-lo-ji-ste — rad. *atomologie*). Celui qui se livre à l'atomologie, qui s'occupe de cette science.

ATOMOSIE s. fr. (a-to-mo-zî — du gr. *atomos*, atome). Entom. Genre d'insectes diptères, voisin des zaphries; la plupart de ses espèces habitent le Brésil.

ATONDO Y ANTILLON (D. Isidore), amiral espagnol, vivait dans le XVII[e] siècle. Il est connu surtout par ses expéditions pour soumettre la Californie à la couronne d'Espagne. Il commença l'entreprise difficile de la colonisation de ce pays, qui ne fut enfin réalisée qu'à la fin du XVII[e] siècle, par ses successeurs dans le commandement.

ATONE adj. (a-to-ne — du gr. *a* priv.; *tonos*, ton). Fixe, immobile, sans expression, en parlant de l'œil, du regard : *Œil* ATONE. *Regard* ATONE. *Il avait des yeux mornes,* ATONES, *aux regards accablés.* (Th. Gaut.) *L'œil du vieillard continua de demeurer* ATONE. (Alex. Dum.) *Ses yeux, constamment restés ouverts et* ATONES, *reprirent leur regard.* (Alex. Dum.) *Douglas suivit dans les yeux* ATONES *du tailleur les progrès de l'ivresse.* (Alex. Dum.) *La femme ne bougeait pas; ses yeux* ATONES *ne pouvaient se détacher de ces deux figures endurcies et pâles.* (E. Souvestre.) ‖ Inerte, sans vie, sans vigueur, sans énergie : *Dieu vous garde d'une vie* ATONE *et sans combats, où les ailes de l'aigle ne trouvent pas assez d'espace !* (Balz.)

— Rem. Ce mot, dont l'introduction dans notre langue ne remonte qu'à une vingtaine d'années, ne manque ni d'énergie ni d'expression.

ATONIE s. f. (a-to-nî — rad. *atone*). Méd. Défaut de ton, faiblesse des organes, et particulièrement d'un organe contractile : *Tout excès prédispose à une* ATONIE *générale. L'*ATONIE *de l'estomac a des causes nombreuses et diverses. Quelques praticiens ont vanté l'usage de l'ail dans les rétentions d'urine, et surtout dans celles qui dépendent de l'*ATONIE *de la vessie.* (Richard.)

— Fig. Inertie morale ou intellectuelle : *Les nations ont, comme les individus, leurs accès de fatigue et d'*ATONIE. (De Montalembert.) *Un exercice immodéré du notariat conduit nécessairement à l'obésité et à l'*ATONIE *morale.* (Fr. Soulié.) *L'ennui est une langueur de l'âme, une* ATONIE *intellectuelle qui succède aux grandes émotions ou aux grands désirs.* (G. Sand.) *Il y a, chez les nations, comme chez les individus, des époques inflammatoires et des stases d'*ATONIE. (Virey.)

. Une flasque *atonie*
A détendu partout la fibre du génie.
BARTHÉLEMY.

ATONIFICATION s. f. (a-to-ni-fi-ka-si-on — du fr. *atonie*, et du lat. *fieri*, devenir). Méd. Action de faire tomber un organe dans l'atonie.

ATONIQUE adj. (a-to-ni-ke — rad. *atonie*). Méd. Qui tient à l'atonie, qui a rapport à l'atonie : *Langueur* ATONIQUE.

— *Ulcère atonique*, Celui où les actions vitales sont languissantes. ‖ *Médicament atonique*, Celui qui calme l'état d'excitation organique. Peu usité dans ce dernier sens.

— Gramm. *Lettre atonique*, Lettre qui n'a pas de son, qui ne se prononce pas : *Il mettait l'accent sur les lettres muettes ou* ATONIQUES. (Ch. Nod.) Peu usité.

ATOPE s. f. (a-to-pe — du gr. *atopos*, insolite). Entom. Genre de coléoptères pentamères malacodermes, qu'on trouve, mais rarement, dans les régions montueuses de la France.

ATOPIDE adj. (a-to-pi-de — du fr. *atope*, et du gr. *eidos*, aspect). Entom. Qui ressemble à une atope.

— s. f. pl. Sous-tribu de coléoptères pentamères malacodermes, ayant pour type le genre *atope.*

ATOSSA, fille aînée de Cyrus, roi de Perse, épousa d'abord, selon la coutume des anciens souverains asiatiques, Cambyse, son propre frère; ensuite, le mage Smerdis; enfin, lorsque cet usurpateur eut été chassé du trône, elle se maria en troisièmes noces avec Darius, le nouveau possesseur du plus grand empire du monde. C'était en l'année 521 av. J.-C. De ce mariage naquirent Artabarzane et Xerxès.

Darius, que les lauriers de Cyrus empêchaient de dormir, rêvait d'agrandir ses Etats et songeait, après s'être emparé de Babylone, à faire la guerre aux Scythes, lorsque ses armes furent détournées des peuplades qui campaient le long des côtes du Pont-Euxin et dirigées vers la Grèce par les conseils d'Atossa. Voici en quelles circonstances : atteinte d'un cancer au sein, la reine avait mandé auprès d'elle un médecin grec célèbre, nommé Damocèle, lequel la guérit, et, par cette guérison, acquit auprès d'elle une haute influence. Or, Damocèle avait été banni de sa patrie et il voulait la revoir, la revoir à tout prix. Pour arriver à satisfaire son désir, il ne craignit pas de former un projet criminel, l'envahissement de la Grèce par la Perse. Bientôt, et sans peine, il avait fait entrer Atossa dans ce projet.

Un jour donc que Darius était auprès de la reine, celle-ci lui dit : « Il est temps de signaler votre avénement au trône par une entreprise qui vous attire l'estime de vos sujets. Il faut aux Perses un conquérant pour souverain. Détournez leur courage sur quelque nation, si vous ne voulez pas qu'ils le dirigent contre vous. » Darius ayant répondu qu'il se proposait de déclarer la guerre aux Scythes : « Ils seront à vous, ces Scythes, répliqua la reine, dès que vous le voudrez. Je désire que vous portiez vos armes contre la Grèce, et que vous m'ameniez, pour les attacher à mon service, des femmes de Lacédémone, d'Argos, de Corinthe et d'Athènes. »

Darius fit partir aussitôt pour le pays dont Atossa ordonnait la conquête, et pour se faire rendre un compte exact des lieux, cinq Perses ayant pour guide Damocèle. Mais celui-ci, pendant le voyage, disparut tout à coup, peut-être saisi par le remords. Et quand les envoyés de Darius furent de retour à Suze, Atossa avait oublié sa fantaisie d'avoir des esclaves grecques.

Mais bientôt Hippias, l'ancien tyran d'Athènes, viendra réveiller cette fantaisie, et cette fois Darius, irrité d'ailleurs de l'appui prêté par la Grèce à ses sujets rebelles, donnera à son gendre Mardonius l'ordre de le précéder en Europe.

Si donc Atossa ne fut point la cause — cette cause est dans le besoin d'agrandissement, d'envahissement qui fut naturel à toutes les dominations asiatiques — on peut dire du moins qu'elle fut l'occasion des guerres médiques, cette lutte sanglante, cette épopée grandiose que doit raconter Hérodote, l'Homère de l'histoire, suivant l'expression de M. Philarète Chasles.

Atossa, suivant Ussérius, est la Vasthi de l'Ecriture.

ATOSSA, petite-fille de la précédente, c'est-à-dire fille d'Artaxerxès Mnémon, celui qui, après la bataille de Cunaxa (401), accepta des Grecs le traité en vertu duquel ceux-ci purent commencer à travers l'Asie cette mémorable *retraite des dix mille* qu'a immortalisée Xénophon. Elle épousa son propre père, qui avait conçu pour elle une criminelle passion.

ATOTE s. m. (a-to-te). Bot. Genre de plantes de la famille des euphorbiacées.

ATOUNIS, nom d'une peuplade arabe qui habite l'Egypte orientale, entre le Nil et la mer Rouge, depuis l'isthme de Suez jusqu'à la vallée de Kosséir; elle est divisée en plusieurs tribus, parmi lesquelles les plus importantes sont les Beni-Oassel et les Mahazes.

ATOUR s. m. (a-tour — rad. *atourner*). Tout ce qui sert à la parure des femmes. Il ne s'emploie guère qu'au pl. : *Elle avait ses plus beaux* ATOURS. (Acad.) *Quand on n'achète point un visage neuf, les* ATOURS *ne peuvent faire un bon effet.* (M[me] de Sév.) *Le pont était couvert d'un tas de jolies filles curieuses, souriantes dans leurs plus beaux* ATOURS. (V. Hugo.) *Sur le perron se tenait Marthe, parée de ses plus beaux* ATOURS *du dimanche.* (H. Berthoud.)

Dégrafez-moi cet *atour* des dimanches.
LA FONTAINE.

Le deuil enfin sert de parure,
En attendant d'autres *atours*.
LA FONTAINE.

L'autre, pour se parer de superbes *atours*,
Des plus adroites mains emprunte le secours.
RACINE.

D'où venez-vous, de fleurs la tête couronnée,
Avec ce nuptial *atour ?* CHAULIEU.

Ravi, je crus encor la voir dans ces *atours*
Que préféraient mes yeux au temps de nos amours.
C. DELAVIGNE.

Riches *atours*, table et nombreux valets,
Font aujourd'hui les trois quarts du mérite.
PAVILLON.

Rosette, sous de frais *atours*,
Courait à pied, leste et riante.
BÉRANGER.

— Parure que les femmes portaient autrefois sur la tête; coiffure de femme : ATOUR *signifiait simplement la coiffure de la tête, tellement qu'on disait l'*ATOUR DE NUIT; *mais ce devint par extension la parure, en général, des hommes comme des femmes, s'appliquant aux vêtements de soie comme aux armures d'acier.* (L. de Laborde.)

— Par anal. Tout ce qui sert de parure, d'ornement à une chose quelconque : *Orné de tous ses* ATOURS, *les voiles déployées, les cordages harmonieusement ajustés, comme une jeune fille qui accourt à la danse, le vaisseau glisse empressé et joyeux sur la mer.* (C[sse] Merlin.)

— *Femmes d'atour, garçons d'atour*, Celles, ceux qui étaient chargés de garder les robes et les parures des princesses. Ne se dit plus guère aujourd'hui que sous sa première forme et comme syn. de *femmes de chambre.* ‖ *Dame d'atour*, Dame chargée de présider à la toilette d'une reine, d'une princesse, etc. : *La charge de* DAME D'ATOUR *est la première après celle de la dame d'honneur.* (Acad.) *La reine Anne se tourna du côté de milady Mesham, sa* DAME D'ATOUR. (Volt.)

... Les *dames d'atour*, pour qui tout prince est beau,
Ne savent plus trouver d'impudique toilette
Pour tirer un souris de ce jeune squelette.
BAUDELAIRE.

— Se dit poétiquement de ce qui sert à embellir une personne :

La négligence.....
Pour cette fois fut sa *dame d'atour*.
LA FONTAINE.

Plus l'obstacle est puissant, plus on reçoit de gloire,
Et les difficultés dont on est combattu
Sont les *dames d'atour* qui parent la vertu.
MOLIÈRE.

‖ *Chambre d'atour*, Ancien nom donné au cabinet de toilette.

ATOURNARESSE s. f. (a-tour-na-rè-se — rad. *atourner*). Autref. Celle dont le métier était de coiffer, de parer les femmes qui devaient se rendre à une cérémonie, à une fête : *L'épousée est encore entre les mains de l'*ATOURNARESSE.

ATOURNE s. m. (a-tour-ne). Anciennem. Officier de ville. ‖ Statut, règlement publié par l'autorité locale.

ATOURNÉ, ÉE (a-tour-né) part. pass. du v. Atourner : Paré, ajusté, vêtu : *Une jeune fille élégamment* ATOURNÉE. ‖ Fait, tourné : *Elle est soigneusement* ATOURNÉE. *Cette Jeanne négligée et ridée doit faire place à une Jeanne un peu mieux* ATOURNÉE. (Volt.) *La statue de la reine est fort spirituellement sculptée et* ATOURNÉE. ‖ Accommodé, arrangé : *Nous voilà bien* ATOURNÉS !

Ce chien-ci donc étant de la sorte *atourné*,
Un mâtin passe et veut lui prendre son dîné.
LA FONTAINE.

ATOURNER v. a. ou tr. (a-tour-né — du lat. *adornare*, orner, par le changement de *d* en *t*, permutation très-ordinaire dans la langue). Orner, parer avec soin : *Ainsi la dame* ATOURNA *Lancelot de tout ce que mestier* (besoin) *lui fust* (roman de *Lancelot du Lac*). *Chacun parait sa fille et l'*ATOURNAIT *d'ornements.* ‖ Vieux mot.

— Par ext. Arranger, disposer, accommoder : *Qui vous* A *donc* ATOURNÉ *comme cela?*

— **S'atourner**, v. pr. Se parer, s'ajuster.

Et la vilaine *s'atourna*
Comme une vieille un jour de fête.
SCARRON.

ATOUT s. m. (a-tou — rad. *à* et *tout*, Ce qui sert, ce qui est bon à tout. S'écrivait autref. *à tout*). Jeu. Carte de la couleur déterminée par la retourne ou par une autre circonstance convenue, et qui l'emporte sur les autres couleurs : *Roi, dame, valet d'*ATOUT. *Jouer un* ATOUT. *Jouer* ATOUT. *Donner, fournir de l'*ATOUT. *Jeter, écarter les* ATOUTS. *Avoir en main tous les* ATOUTS. *Le détenteur de l'argent est dans le commerce comme celui qui, au jeu d'hombre, tient les* ATOUTS. (Proudh.) *Cela n'empêche pas que l'*ATOUT *ne prenne les autres couleurs, et, parmi les* ATOUTS, *que les premiers n'enlèvent les autres.* (Proud.) *La retourne détermine l'*ATOUT. (Balz.) *Mais, monseigneur, on n'écarte pas les rois d'*ATOUT. (Scribe.) *C'est étonnant ! il n'a jamais d'*ATOUTS ! (Scribe.)

— Pop. Coup, blessure : *Donner, recevoir un* ATOUT. *Il avait une joue grosse comme la tête. — Bon! s'écria un garçon de ferme, qu'est-ce qui lui a donné cet* ATOUT? (Fr. Soulié.) *Ficelé comme vous voilà, vous recevrez plus d'*ATOUTS *que de compliments.* (X. de Montépin.) *Voilà mon dernier* ATOUT; *vous m'avez donné le coup de la mort.* (Balz.) *Il faut que vous receviez un* ATOUT *à la tête.* (J. Arago.) ‖ Revers, malheurs : *Cette faillite m'a donné un fameux* ATOUT.

— Rem. M. Lorédan Larcher pense que cette expression vient des joueurs de cartes, qui ont appliqué aux hasards accidentels de la vie le nom de l'ennemi le plus redoutable que craignent leurs combinaisons. Nous pensons, avec plus de vraisemblance, que ce mot est tiré de l'habitude qu'ont les joueurs de cartes de frapper bruyamment sur la table lorsqu'ils ont un fort *atout* dans la main.

— Argot. Courage : *Je ne me plains pas, tu es un cadet qui as de l'*ATOUT. (E. Sue.)

— Loc. fam. *Voir de quelle couleur sont les atouts*, Voir où en sont les choses, si les personnes auxquelles on a affaire sont bien ou mal disposées : *Puisque vous allez à Paris, nous y* VERRONS *en même temps, pour mon neveu,* DE QUELLE COULEUR SONT LES ATOUTS. (Balz.)

— Interjectiv. *Atout!* Je joue de l'atout, ou bien Jouez de l'atout.

ATOXIQUE adj. (a-to-ksi-ke — du gr. *a* priv.; *toxikon*, poison). Qui n'a point de venin : *La couleuvre commune est* ATOXIQUE.

ATRABILAIRE adj. (a-tra-bi-lè-re — rad. *atrabile*). Méd. anc. Chez qui l'atrabile prédomine : *Sujet* ATRABILAIRE. *Tempérament* ATRABILAIRE.

— Par ext. Qui est habituellement sombre, chagrin, triste, irritable : *Un homme* ATRABILAIRE. *Une femme* ATRABILAIRE. *Elle est devenue bien* ATRABILAIRE. (Acad.) *Les gens que nous allons voir sont fort* ATRABILAIRES. (Volt.) *Témoignons beaucoup d'intérêt aux personnes mélancoliques, nous contribuerons à ce qu'elles ne deviennent pas* ATRABILAIRES. (Descuret.)

. L'esprit le plus *atrabilaire*
Est subjugué quand on cherche à lui plaire.
VOLTAIRE.

Aux gens *atrabilaires*
Pour exemple donné,
En un temps de misères
Roger Bontemps est né. BÉRANGER.

‖ Qui exprime ou marque la mauvaise humeur; qui en est le résultat : *Visage* ATRABILAIRE. *Humeur* ATRABILAIRE. *Quel caractère* ATRABILAIRE! *Cette création* ATRABILAIRE *ne doit pas être mesurée au compas de l'artiste et aux unités des rhéteurs.* (Ch. Nod.)

Fuis les emportements d'un zèle *atrabilaire*,
Ce mortel qui s'égare est un homme, est un frère.
VOLTAIRE.

Corrigez, s'il se peut, ce zèle *atrabilaire*,
Pour qui l'honneur n'est rien, s'il n'est héréditaire.
C. DELAVIGNE.

— Anc. anat. *Capsules atrabilaires*, Capsules surrénales, auxquelles on attribuait la formation de l'atrabile. ‖ *Artères, veines atrabilaires*, Artères, veines surrénales.

— Substantiv. Personne d'un caractère désagréable, aigre, morose, irritable : *C'est un* ATRABILAIRE. *Le cardinal de Richelieu ressemblait à Tibère : c'était un* ATRABILAIRE *qui voulait régner.* (Gui-Patin.) *Douze parlements jansénistes sont capables de faire des Français un peuple d'*ATRABILAIRES. (Volt.) *Encore si le zèle indiscret ne s'était manifesté que par les vapeurs de quelques atrabilaires!* (Dider.) *Les* ATBABILAIRES *sont à plaindre.* (J. Janin.) *L'*ATRABILAIRE *est un niais.* (J. Janin.)

Thomas avait un chien, un enfant, une femme,
Qu'il grondait incessamment.
Un beau jour mourut la dame;
Il maria son enfant :
Le pauvre chien de notre *atrabilaire*
Supportait donc alors seul toute sa colère.
MANOURY.

Que ce pesant *atrabilaire*,
Dans les sombres accès de sa farouche humeur,
Sur tout le genre humain signale sa colère,
Je lui pardonne avec douleur.
Mais avez-vous un ami tendre?
Il le déchire de tout point.
Quoi! ne peut-on pas le lui rendre?
Non, vraiment, car il n'en a point. ***

— **Syn. Atrabilaire, mélancolique.** Le *mélancolique* est porté à la méditation et recherche la solitude : *Molière était habituellement* MÉLANCOLIQUE, *cet homme qui a écrit si gaiement.* (La Harpe.) L'*atrabilaire* est colère, violent, et toujours contre les autres : *Les fous furieux, les* ATRABILAIRES *sont plus remarquables dans notre nation que dans toute autre.* (Volt.)

ATRABILE s. f. (a-tra-bi-le — du lat. *ater*, *atra*, noire; *bilis*, bile). Anc. méd. Bile noire; humeur épaisse et âcre qui passait pour être sécrétée par les capsules surrénales et pour causer la mélancolie, l'hypocondrie : *L'existence de l'*ATRABILE *est considérée aujourd'hui comme entièrement hypothétique.* (Acad.) *Ce qu'on a dit de l'*ATRABILE *ne peut s'entendre que de la bile elle-même, qui offre quelquefois, dans les maladies, une couleur très-foncée.* (Nysten.)

— **Encycl.** L'invention de l'*atrabile* ou *bile noire* paraît remonter à Hippocrate. Galien a consacré un de ses ouvrages à cette humeur, à laquelle il faisait jouer un grand rôle dans sa physiologie et dans sa pathologie. Il supposait qu'elle est formée par la rate, qu'elle est versée par les vaisseaux courts dans l'estomac, où elle vient concourir à la chylification. Il admettait *quatre* humeurs principales : le sang, la pituite, la bile et l'*atrabile*, correspondant aux *quatre* éléments : air, eau, feu, terre, et produisant, par leur prédominance, *quatre* tempéraments ou crâses. On voit qu'il affectionnait le nombre quatre. Ce nombre quatre a fait la longue fortune de l'*atrabile*, que personne ne voyait, mais à laquelle il fallait bien croire par amour de la symétrie et de la tradition. C'est ainsi que l'*atrabile* s'est maintenue jusque vers la fin du XVII^e siècle. Les anciens attribuaient à l'*atrabile* les névroses, qui portent à la tristesse; de là le nom de *mélancolie* (μελαινα χολη, bile noire), donné encore aujourd'hui à la tristesse habituelle par la langue générale, à la folie à forme triste par la langue médicale. C'était aussi l'*atrabile* qui formait la matière des vomissements noirs, qui produisait les anthrax, le cancer, les varices, la dyssenterie, etc. Il est inutile de faire remarquer que tout cela ne repose sur aucune observation sérieuse.

Tombée sous le ridicule dont Molière l'a couverte, l'*atrabile* a reparu de nos jours sous une autre forme et avec un autre nom; Frerichs, en effet, a restitué à la rate quelque chose qui rappelle cette humeur hypothétique; il a démontré que la rate produit et verse dans le torrent de la circulation une matière noire pigmentaire, dont l'excès peut déterminer différents états morbides, tels que sécrétion hépatique anormale, hémorragies intestinales intermittentes, diarrhées, vomissements, hydropisies aiguës du péritoine, céphalalgie, vertiges, délire, albuminurie, etc.

ATRABILIEUX, EUSE adj. (a-tra-bi-li-eu, eu-ze — rad. *atrabile*). Anc. méd. Qui est produit par l'atrabile.

ATRACHÈLE adj. (a-tra-kè-le — du gr. *a* priv.; *trachêlos*, cou). Térat. Qui n'a pas de cou, ou qui n'a qu'un cou très-court.

ATRACHÉLIE s. f. (a-tra-ké-lî — rad. *atrachèle*). Térat. Anomalie caractérisée par l'absence ou par les faibles dimensions du cou.

ATRACHYE s. f. (a-tra-kî — du gr. *a* priv.; *trachus*, rude au toucher). Entom. Genre de coléoptères tétramères, voisin des chrysomèles et des galéruques, renfermant une seule espèce, qui habite le nord de la Chine.

ATRACIDE s. m. (a-tra-si-de). Temps hér. Descendant d'Atrax.

ATRACIE. Géogr. anc. Ville de l'ancienne Grèce, dans la Thessalie.

ATRACTIE s. f. (a-tra-ktî — du gr. *atraktos*, fuseau). Entom. Genre d'insectes diptères, formé aux dépens des asiles, et comprenant une seule espèce, qui vit au Brésil. Ce genre doit son nom à l'apparence fusiforme des antennes.

ATRACTIUM s. m. (a-tra-ksi-omm — du gr. *atraktos*, fuseau). Bot. Genre proposé par Link pour de petits champignons à spores fusiformes, et qui n'a pas été adopté.

ATRACTOBOLE s. m. (a-tra-kto-bo-le — du gr. *atraktos*, fuseau; *bolê*, action de jeter). Bot. Genre de champignons, à cupule sessile, recouverte d'un opercule, et qui lance, à l'époque de la maturité, une vésicule allongée et fusiforme.

ATRACTOCÈRE s. m. (a-tra-kto-sè-re — du gr. *atraktos*, fuseau; *keras*, corne). Entom. Genre de coléoptères pentamères, voisin des limebois, et comprenant un petit nombre d'espèces, qui vivent dans les régions chaudes.

ATRACTODE s. m. (a-tra-kto-de — du gr. *atraktos*, fuseau; *eïdos*, ressemblance). Entom. Genre de coléoptères pentamères, voisin des taupins, et comprenant trois espèces, qui vivent au Brésil. ‖ Ce nom a été donné aussi à une section du genre ophion, de l'ordre des hyménoptères.

ATRACTOMÈRE s. m. (a-tra-kto-mè-re — du gr. *atraktos*, fuseau; *meros*, *cuisse*). Entom. Genre de coléoptères tétramères, voisin des charançons, et comprenant deux espèces, qui vivent au Brésil et à la Guyane.

ATRACTOSOME adj. et s. m. (a-tra-kto-zo-me — du gr. *atraktos*, fuseau; *sôma*, corps). Ichth. Dont le corps est fusiforme. ‖ s. m. pl. Famille d'holobranches, appelés scombéroïdes par Cuvier, et dont le corps est fusiforme.

ATRACTYLE s. f. (a-tra-kti-le — du gr. *atraktulis*, espèce de chardon dont la tige, à cause de sa légèreté, servait à faire des fuseaux). Bot. Genre de la famille des composées, qui ressemble aux chardons, et qui comprend des plantes dures et épineuses qui fournissent une gomme-résine vénéneuse. On dit aussi ATRACTYLIS et ATRACTYLIDE.

ATRACTYLIDE s. f. (a-tra-kti-li-de). Bot. V. ATRACTYLE.

ATRACTYLIS s. f. (a-trak-ti-liss). Bot. V. ATRACTYLE.

ATRAGÈNE s. f. (a-tra-jè-ne — du lat. *ater*, noir; *genus*, origine). Bot. Genre de plantes de la famille des renonculacées, voisin des clématites, auxquelles plusieurs auteurs le réunissent. Il renferme trois ou quatre espèces, qui sont des arbustes grimpants ou traînants, âcres et vénéneux : *L'*ATRAGÈNE *se cultive comme arbuste d'ornement.* (Spach.)

ATRAMENT s. m. (a-tra-man — lat. *atramentum*, même sens; formé de *ater*, *atra*, noir). Antiq. rom. Encre des Romains; liqueur noire dont les anciens se servaient pour écrire, pour vernir et pour teindre. ‖ On dit aussi, et même plus souvent, ATRAMENTUM.

— **Encycl.** On distinguait trois espèces principales d'*atramentum* : l'*atramentum librarium*, ou *scriptorium*, qui n'était autre chose que l'encre; l'*atramentum sutorium*, ou des cordonniers, et l'*atramentum tinctorium* ou *pictorium*, à l'usage des peintres. L'*atramentum sutorium* était une espèce de cirage qui servait aux cordonniers à noircir leurs cuirs; il contenait différents ingrédients toxiques, entre autres de l'huile de vitriol. Quant à l'*atramentum tinctorium*, c'était vraisemblablement quelque vernis à l'usage des peintres. Nous donnerons ici, à propos du mot *atramentum*, quelques détails sur les différentes encres employées dans l'antiquité, et particulièrement chez les Grecs et les Romains. Le *Scoliaste* d'Aristophane nous apprend que les *dikasteria*, ou cours de justice, étaient désignés chacun à Athènes par une des lettres de l'alphabet, alpha, bêta, gamma, delta, etc., et que la lettre caractéristique de chaque *dikastérion* était inscrite sur la porte en encre rouge (*pyrrô bammati*). L'encre égyptienne devait être évidemment d'une qualité supérieure, car la plupart des papyrus qui nous sont parvenus sont dans un remarquable état de conservation. Souvent les premiers caractères de chaque page étaient écrits en encre rouge. Les deux plus anciens auteurs latins qui aient fait mention de l'encre sont Plaute et Cicéron. Pline nous donne une des recettes qu'on employait pour la fabriquer, et qui consistait à mélanger de différentes manières de la suie avec de la résine ou de la poix; pour obtenir de la suie en quantités suffisantes, on construisait des fourneaux particuliers qui ne permettaient pas à la fumée de s'échapper. Quelquefois aussi on employait la lie de vin bouillie. Les détails rapportés par Vitruve concordent généralement avec la description de ce procédé. On utilisait aussi, pour l'*atramentum*, la matière noire fournie par le poisson connu sous le nom de *sépia*; c'est, du moins, ce que nous apprennent Cicéron, Perse et Ausone. Cependant Aristote, lorsqu'il parle de la *sépia* et de la liqueur colorée qu'elle sécrète, se tait sur l'usage qu'on en faisait. Pline fait remarquer que l'encre dans laquelle on avait fait infuser de l'absinthe, préservait les manuscrits de la dent des souris. L'encre antique semble avoir été plus grasse et plus onctueuse que celle dont nous nous servons aujourd'hui, et s'être par là rapprochée de l'encre d'imprimerie. Un encrier découvert à Herculanum contenait encore de l'encre, qui était aussi dense que de l'huile, et avec laquelle il était encore parfaitement possible de tracer des caractères. Quelquefois certains auteurs anciens se sont plaints de cette trop grande densité de l'encre, qui a de la difficulté à couler de la pointe de la plume. Tout le monde connaît les deux vers de Perse sur l'écrivain en train de composer, et cherchant des idées rebelles :

Tunc queritur crassus calamo quod pendeat humor;
Nigra quod infusa vanescat sepia lympha.

Pour obvier à cet inconvénient, les anciens ajoutaient, comme nous, de l'eau à l'encre trop épaisse. Il semblerait résulter d'une phrase de Démosthène que la matière colorante était obtenue par l'écrasement d'une substance solide, à peu près comme nos bâtons d'encre de Chine. Les anciens avaient évidemment des encres de diverses couleurs. Nous avons déjà parlé plus haut de l'encre rouge des Grecs; les Romains la connaissaient aussi, et la fabriquaient très-probablement avec du *minium* ou du vermillon; on s'en servait pour les titres et les commencements des livres (Ovide, *Tristes*, I, liv. 7), comme on le fit plus tard pour les manuscrits du moyen âge, et comme c'est encore l'habitude dans la calligraphie musulmane. Cette encre rouge portait aussi, à cause de sa couleur, le nom de *rubrica*, et c'est pour ce motif que le mot de *rubrique* devint synonyme de loi, texte, et, chez nous, de titre, parce que les en-têtes des lois étaient écrits avec de la *rubrica*. Il existait aussi une encre rouge très-précieuse avec laquelle l'empereur avait coutume de tracer sa signature, et dont l'usage était interdit par un édit à tout autre qu'aux fils et aux proches parents de l'empereur. Dion Cassius nous apprend que sur les étendards tristement célèbres de Crassus il y avait des inscriptions en lettres pourpres. Les lettres dorées et argentées n'étaient pas non plus inconnues; ainsi, les poëmes que Néron se piquait de si bien réciter étaient écrits en lettres d'or, et consacrés à Jupiter Capitolin. Les anciens paraissent avoir même connu quelque chose d'analogue à notre encre sympathique. Ainsi, Ovide, dans son *Art d'aimer*, conseille aux jeunes amants qui veulent correspondre en secret d'écrire avec du lait frais, et de saupoudrer l'écriture avec de la poudre de charbon pour la faire apparaître. Ausone indique un procédé analogue. Pline pense que le suc laiteux et visqueux de certaines plantes pourrait servir au même usage. L'*atramentum* était contenu dans de véritables encriers qui souvent même présentaient beaucoup d'analogie avec les nôtres. Quelquefois ils étaient doubles et pouvaient, par conséquent, contenir ainsi de l'encre de deux couleurs différentes. Ils affectaient des formes assez variées; ils étaient le plus généralement ronds ou hexagonaux. Ils avaient des couvercles destinés à préserver de la poussière le liquide qui y était contenu. Pour plus de détails, on peut consulter les ouvrages suivants : Caneparius, *De Atramentis cujusque generis;* Beckmann, *History of Inventions*, etc.

ATRAMENTAIRE adj. (a-tra-man-tè-re — du lat. *atramentum*, encre). Qui a l'apparence de l'encre.

— *Saveur atramentaire*, Saveur âcre, analogue à celle de l'encre.

— Prat. *Expertise atramentaire*, Expertise faite pour s'assurer si toutes les parties d'un acte, d'un contrat, ont été écrites avec la même encre et à la même époque.

— Minér. Se dit de pierres isolées ou agrégées qui se sont imprégnées de sulfate de fer, et dont la saveur est âcre comme celle de l'encre. ‖ s. f. Sulfate de fer, qu'on emploie généralement dans la fabrication de l'encre.

ATRAMENTARIUM s. m. (a-tra-main-ta-ri-omm — mot. lat. formé de *atramentum*, atrament). Antiq. rom. Encrier, vase à mettre l'encre à écrire. ‖ Pot dans lequel les peintres et les cordonniers tenaient un vernis de couleur noire.

ATRAMENTUM s. m. (a-tra-main-tomm). Se dit souvent pour *atrament*. V. ce mot.

ATRAMITÆ, ancien peuple de l'Arabie, dont la capitale, Sabota, avait soixante temples. Strabon, Pline et Ptolémée regardaient les Atramitæ comme une nation puissante.

ATRAN, rivière de Suède, prend sa source dans la préfecture de Goteborg, coule du N.-E. au S.-O. sur un parcours de 170 kilom., et se jette dans le Cattégat, près de Falkenberg.

ATRANI, bourg du royaume d'Italie, dans la principauté citérieure, à 2 kilom. N. d'Amalfi, sur la Méditerranée. Pop. 2,100 hab. Fabrique de pâtes alimentaires et de draps.

ATRANUTZIN, ville forte de l'ancienne Grande-Arménie, aujourd'hui Erzeroum.

ATRAPHACE s. m. (a-tra-fa-se — du gr. *atraphaxis*, sorte de légume). Bot. Genre de plantes de la famille des polygonées, et dont l'unique espèce est un arbrisseau cultivé dans nos jardins d'agrément.

ATRATO, fleuve de la Nouvelle-Grenade, se jette dans le golfe de Darien, et, par conséquent, dans l'océan Atlantique, après un cours de 365 kilom. Ce fleuve roule les lavages d'or les plus riches de l'Amérique méridionale. C'est au moyen de l'Atrato que l'on s'était proposé d'établir une communication entre l'océan Atlantique et l'océan Pacifique, en le liant par un canal au petit fleuve de San-Juan, affluent de l'océan Pacifique.

A TRAVERS loc. préposit. Au milieu, par le milieu : *Aller* À TRAVERS *champs. Aller* À TRAVERS *les bois.* V. TRAVERS.

ATRAX. Temps hér. Père de Cénis, que Neptune changea en homme. Elle prit, dès lors, le nom de *Cénée*. ‖ Fils de Pénée et de Bura. Il fonda la ville d'Atracie, à laquelle il donna son nom.

ATRAXYLE s. m. (a-tra-ksi-le). Bot. Section du genre kentrophylle.

ÂTRE (â-tre — lat. *ater*, même sens). Désinence diminutive de certains adjectifs dont elle affaiblit le sens. Tels sont les adjectifs *noirâtre*, *olivâtre*, *folâtre*. ‖ Quelquefois elle est péjorative, comme dans *douceâtre*, *acariâtre*, *rougeâtre*, *verdâtre*, *bellâtre*. ‖ Entre quelquefois dans la composition d'un substantif, comme *marâtre*.

ÂTRE adj. (â-tre — du lat. *ater*, noir). Qui est d'un noir foncé et mat : *La jusquiame y croissait aussi, avec ses couleurs* ÂTRES *et ses fleurs meurtrières.* (Ch. Nod.) Peu usité.

— Entom. *Abeille âtre*, Abeille d'un beau noir, et dont le corselet est encadré de blanc.

ÂTRE s. m. (â-tre — de l'allem. *astrich*, endroit carrelé, ou plutôt du lat. *atrium*, cour intérieure. Pour justifier cette dernière étymologie, nous ferons remarquer que le mot *atrium* signifiait par extension le logis, la maison, et que la même extension a été donnée à notre mot *foyer*. D'ailleurs, quelques auteurs placent les cuisines romaines dans l'atrium). Partie de la cheminée où l'on fait le feu : *Se chauffer à l'*ÂTRE. *Il faut ôter les cendres de l'*ÂTRE. *Il vint se mettre à genoux devant l'*ÂTRE *embrasé et y jeta quelques branches de houx bénit.* (Ch. Nod.) *Dans l'*ÂTRE *noir flamboyait un véritable bûcher de hêtre et de chêne.* (E. Sue.) *Pendant huit nuits, Sylvia resta dans un fauteuil auprès de l'*ÂTRE, *vigilante et attentive.* (G. Sand.) *Il tombait une pluie fine et froide, tandis qu'un grand feu pétillait dans l'*ÂTRE *de la maison.* (G. Sand.) *A force de rechercher continua le concierge, j'ai découvert que cela sonnait le creux au chevet du lit et sous l'*ÂTRE *de la cheminée.* (Alex. Dum.)

Vois, la lampe pâlit, l'*âtre* scintille et fume.
V. HUGO.

En cercle un même attrait rassemble autour de l'*âtre*
La vieillesse goutteuse et l'enfance folâtre.
DELILLE.

‖ La cheminée même : *S'asseoir au coin de l'*ÂTRE, *sous le manteau de l'*ÂTRE. *Le soir, ils restaient ensemble au coin de l'*ÂTRE *et s'oubliaient en de longs entretiens.* (J. Sandeau). *Chez quelques cultivateurs, la chenille était un commensal, vivant dans la pièce commune, profitant de la chaleur du foyer et grimpant le long des murs aux bruyères disposées sur le manteau de l'*ÂTRE. (L. Reyb.)

— Prov. *Il n'y a rien de si froid que cet âtre*, C'est une maison où l'on fait très-maigre chère.

— Techn. Partie du foyer qui entoure immédiatement le combustible dans les fours et fourneaux de diverse nature : *Dans les hauts fourneaux, l'*ÂTRE *ou fond de foyer est en grès, quand le reste est en brique.* (Bonnefoux.) ‖ Morceau de terre cuite qu'on place dans le fourneau de l'émailleur, à la hauteur du feu du moufle ‖ *Atre d'un four*, Partie plane qui est au-dessous de la voûte, l'endroit où l'on met le pain à cuire. ‖ *Pain qui n'a point d'âtre, qui manque d'âtre*, Pain qui n'est pas assez cuit.

— **Épithètes.** Ardent, brûlant, enflammé, fumeux, enfumé, noir, obscur, froid, glacé.

ATRÉBATES, peuple de l'ancienne Gaule, dont la capitale était Nemetacum, aujourd'hui Arras. ‖ Peuple de la Grande-Bretagne, qui se trouvait au sud de la Tamise.

ATRÉE s. m. (a-tré — de *Atrée*, n. pr.). Entom. Genre de scorpions ainsi appelés à cause de leur venin.

ATRÉE, fils de Pélops et roi de Mycènes, régnait de 1307 à 1280 av. J.-C. Il est fameux dans les mythes anciens par sa haine envers son frère Thyeste, et l'épouvantable vengeance qu'il exerça contre lui. Ayant découvert un commerce incestueux entre Erope, sa femme, et Thyeste, il feignit quelque temps après de se réconcilier avec lui et l'invita à un festin où il lui servit les membres des deux enfants nés de son union criminelle avec la reine. Egisthe, fils de Thyeste, le vengea en immolant Atrée.

On appelle souvent du nom d'*Atrides* Agamemnon et Ménélas, de la famille d'Atrée.

L'horrible légende du *festin d'Atrée* a inspiré Sophocle, dans l'antiquité, et Crébillon, dans les temps modernes; et, de plus, l'horreur que soulève cet effroyable repas l'a rendu, en littérature, l'objet de fréquentes allusions, que l'exagération rend presque toujours comiques :

« A ce moment commencent de nouvelles aventures, et, chose étrange, ici paraissent des noms historiques; les plus grands noms de la barbarie interviennent dans cette légende islandaise. La veuve de Sigurd devient la femme d'un roi des Huns qui s'appelle Atli, et dans lequel il est impossible de méconnaître le terrible Attila. Dès lors, les horreurs s'enchaînent aux horreurs. Pour venger ses frères mis à mort par Atli, l'implacable Gudruna l'égorge après lui avoir offert le *festin d'Atrée*.
J. AMPÈRE.

Atrée et Thyeste, tragédie de Crébillon, représentée pour la première fois en 1707. Sénèque avait déjà traité ce sujet plein d'horreur, qui dépasse la mesure du pathétique moral. Les deux auteurs se surpassent tour à tour, et l'un faiblit là où l'autre domine; mais, en définitive, la victoire reste au poëte français. M. Villemain a démontré, avec sa finesse ingénieuse, que plusieurs passages de la tragédie de Sénèque sont des peintures voilées de la cour de Néron, et que ces sombres tableaux étaient un décalque transparent des mœurs atroces du temps de la décadence romaine. Le poëte latin avait donc un premier avantage sur l'auteur français : une sorte de vérité relative qui prêtait de la réalité aux épisodes du drame. Au reste, on retrouve dans Crébillon la pompe, l'enflure de Sénèque, mais avec un cachet de génie qui rachète le vice de la forme. Il est seulement étonnant qu'avec le goût prononcé qui portait le poëte français vers le genre sombre et terrible, il soit tombé dans une exagération qui est, d'ailleurs, le défaut commun des tragiques du XVIIIe siècle : les fadeurs d'une fausse sentimentalité. Sénèque s'était bien gardé d'altérer la légende grecque par un épisode d'amour. Les contrastes qu'il oppose aux scènes monstrueuses sont heureux, et les chants du chœur, enviant une existence obscure, ne sont pas sans un charme sévère. « Il y avait dans les souvenirs et dans les mœurs de l'empire, observe M. Villemain, quelque chose d'analogue à l'horrible légende mise en scène par Sénèque, et, tout absurde qu'elle est, son siècle lui donnait des couleurs pour la peindre. Mais qu'avait de commun ce sujet avec la politesse sociale du XVIIIe siècle? De là, ce coloris romanesque emprunté par le poëte; ce déguisement de Thyeste et de sa fille, l'amour du prince Plisthène pour la belle étrangère, la reconnaissance du père et du fils, et tous ces lieux communs d'invention. » Malgré ces défauts, le plan de la tragédie de Crébillon est de beaucoup supérieur à celui de Sénèque; son action est mieux gouvernée; ses caractères ont plus de naturel et de variété.

La scène se passe à Chalcis, capitale de l'île d'Eubée, dans le palais d'Atrée; les principaux personnages sont : Atrée, roi d'Argos; Thyeste, roi de Mycènes, frère d'Atrée; Plisthène, fils d'Erope et de Thyeste, cru fils d'Atrée, et Théodamie, fille de Thyeste. Le sujet est connu : Erope, enlevée il y a vingt ans par Thyeste, au moment où elle venait d'épouser Atrée, est retombée quelque temps après au pouvoir de celui-ci, lorsqu'elle allait donner un fils à Thyeste. Atrée a fait périr Erope et à élevé son fils, mais dans l'intention de se servir un jour de sa main pour égorger Thyeste. Tous ces faits antérieurs sont exposés dans la première scène, et la pièce va seulement commencer. Thyeste a vu sa flotte dispersée par une tempête, qui l'a jeté sans secours, lui et sa fille Théodamie, dans l'île d'Eubée, où il est recueilli et secouru par ce même Plisthène, qui est son fils, mais qui se croit fils d'Atrée. Le jeune prince devient alors amoureux de Théodamie, qu'il ne connaît pas. Cependant, Thyeste et sa fille ne demandent qu'un vaisseau pour s'éloigner d'un séjour que la présence d'Atrée leur rend si terrible; Plisthène, n'osant disposer d'un vaisseau sans l'aveu du roi, engage Théodamie à se présenter à Atrée, qui s'étonne que Thyeste dédaigne ou craigne de venir lui-même solliciter son secours. Théodamie cherche à l'excuser; mais le soupçonneux Atrée ne réplique que par ce vers, qui fait trembler :

Gardes, faites venir l'étranger en ces lieux.

La situation est terrible, et la reconnaissance entre les deux frères, malgré le déguisement de Thyeste, amène dans la bouche d'Atrée des vers d'une effrayante énergie :

Je le reconnaîtrais seulement à ma haine,

est d'une vérité qui fait frémir. On sait le reste : Atrée tient sa vengeance, et il la savourera complète. Pour la rendre plus amère, plus cruelle à Thyeste, il feint de se réconcilier avec lui. Au milieu du festin qui doit sceller cet oubli de leurs haines mutuelles, il lui présente une coupe pleine du sang de Plisthène, qu'il a fait égorger; près de la porter à ses lèvres, le malheureux Thyeste s'écrie : c'est du sang!...

ATRÉE.

Méconnais-tu ce sang?

THYESTE.

Je reconnais mon frère.

Ce vers effroyable est traduit de Sénèque. Thyeste se tue, et le dernier vers du rôle d'Atrée :

... Je jouis enfin du fruit de mes forfaits,

termine dignement la pièce.

La Harpe, auquel nous avons emprunté en partie cette analyse, critique vertement la tragédie de Crébillon, dont il prend plaisir à relever les inconséquences, les incorrections et la faiblesse d'intrigue; mais on sait à quel mot d'ordre il obéissait, de quelles rancunes il se faisait l'interprète. Il n'en est pas moins vrai que, si le degré d'horreur auquel est poussé cet effroyable drame domestique, l'a fait bannir de notre répertoire, il s'impose encore à la lecture et à la critique. On ne peut s'empêcher d'applaudir au savant agencement des scènes et à la vigueur du style, quoique parfois incorrect. Il y a des traits d'une profondeur et d'une énergie incroyables. A-t-on jamais mieux exprimé que dans ces vers d'Atrée la cruelle satisfaction que donne la vengeance :

Je voudrais me venger, fût-ce même des dieux;
Du plus puissant de tous j'ai reçu la naissance;
Je le sens au plaisir que me fait la vengeance.

La pièce de Crébillon offre plus d'un trait de ressemblance avec la *Rodogune* de Corneille, et Voltaire, malgré son antipathie bien connue pour le poëte, n'a pas dédaigné de lui faire un double emprunt dans son *Mahomet*.

Atrée et Thyeste produit toujours à la scène une impression d'horreur que ressentent les spectateurs les plus blasés sur ce genre de spectacle. Un Anglais, qui assistait à la première représentation, sortit de son flegme britannique à la vue de la fameuse coupe de sang, et sentit, avec une douce émotion, tout son corps s'agiter dans un frémissement d'horreur. Un Français, qui assistait à la même représentation, mais qui trouvait sans doute moins de plaisir à ces violentes secousses du cœur, donnait des marques d'impatience dès le troisième acte; au monologue du cinquième, lorsque Atrée dit :

Oui, je voudrais pouvoir, au gré de ma fureur,
Le porter tout sanglant jusqu'au fond de ton cœur...

ce spectateur ne put y tenir; las de voir Atrée délibérer si longtemps sur ce qu'il ferait de Plisthène, il avança la tête vers le théâtre, et dit assez haut pour être entendu : *Eh! fais-en ce que tu voudras. Mange-le tout cru si cela te plaît, pourvu que je ne sois pas de ton festin*. Et il s'en alla.

Un poëte allemand, Weiss, a aussi donné une tragédie intitulée *Atrée et Thyeste* (1780). Quelque atroce que soit l'*Atrée* du poëte français, c'est presque un Titus à côté du personnage de la pièce germanique, dont le sujet est emprunté à la quatre-vingt-huitième fable d'Hygie. *Et nunc erudimini*...

ATRÈME s. f. (a-trè-me — du gr. *atremês*, tranquille). Bot. Genre de plantes de la famille des ombellifères, formé aux dépens des coriandres, et comprenant une seule espèce, qui croît à la Louisiane.

ATRÉNESTE. Myth. gr. Nom que l'on donnait au fils du cyclope Argétès et de Phrygia.

ATRÉSIE s. f. (a-tré-zî — du gr. *a* priv.; *trêsis*, perforation). Méd. Occlusion ou imperforation d'une ouverture naturelle.

ATRÉTÉLYTRIE s. f. (a-tré-té-li-trî — du gr. *atrêtos*, imperforé; *elutron*, vagin). Méd. Imperforation du vagin.

ATRÉTENTÉRIE s. f. (a-tré-tan-té-rî — du gr. *atrêtos*, imperforé; *enteron*, intestin). Méd. Imperforation du tube intestinal.

ATRÉTOBLÉPHARIE s. f. (a-tré-to-blé-fa-rî — du gr. *atrêtos*, imperforé; *blepharon*, paupière). Anat. Adhérence, réunion des deux paupières.

ATRÉTOCÉPHALE adj. (a-tré-to-sé-fa-le — du gr. *atrêtos*, imperforé; *kephalê*, tête). Méd. Chez qui les orifices de la tête sont imperforés.

— s. m. Individu chez qui les orifices de la tête sont imperforés : *Un* ATRÉTOCÉPHALE.

ATRÉTOCORME adj. (a-tré-to-kor-me — du gr. *atrêtos*, imperforé; *kormos*, tronc). Méd. Qui a, selon le sexe, les deux ou les trois orifices du bassin imperforés.

ATRÉTOCYSIE s. f. (a-tré-to-si-zî — du gr. *atrêtos*, imperforé; *kusos*, anus). Méd. Imperforation de l'anus.

ATRÉTOCYSTIE s. f. (a-tré-to-si-stî — du gr. *atrêtos*, imperforé; *kustis*, vessie). Méd. Imperforation de la vessie.

ATRÉTOGASTRIE s. f. a-tré-to-ga-strî — du gr. *atrêtos*, imperforé; *gastêr*, estomac). Méd. Imperforation de l'une des deux ouvertures de l'estomac.

ATRÉTOLÉMIE s. f. (a-tré-to-lé-mî — du gr. *atrêtos*, imperforé; *laimos*, gosier). Méd. Imperforation du pharynx et de l'œsophage.

ATRÉTOMÉTRIE s. f. (a-tré-to-mé-trî — du gr. *atrêtos*, imperforé; *mêtra*, matrice). Méd. Imperforation de la matrice.

ATRÉTOPSIE s. f. (a-tré-to-psî — du gr. *atrêtos*, imperforé; *ops*, *opsis*, vue). Méd. Imperforation de la pupille.

ATRÉTORHINIE s. f. (a-tré-to-ri-nî — du gr. *atrêtos*, imperforé; *rhin*, *rhinos*, nez). Méd. Imperforation du nez.

ATRÉTOSTOMIE s. f. (a-tré-to-sto-mî — du gr. *atrêtos*, imperforé; *stoma*, bouche). Méd. Adhérence des deux lèvres.

ATRÉTURÉTHRIE s. f. (a-tré-tu-ré-trî — du gr. *atrêtos*, imperforé; *ourêthra*, urètre). Méd. Imperforation de l'urètre.

ATRI. Myth. ind. Un des sept richis, fils de Brahma. Il était père de Soma.

ATRI, ville de l'Italie, dans l'Abruzze ultérieure Ire, bâtie par l'empereur Adrien, qui lui donna le nom d'*Adria*; 6,000 hab. Cathédrale, séminaire, hôpitaux.

ATRICAUDE adj. (a-tri-kô-de — du lat. *ater*, *atri*, noir; *cauda*, queue). Zool. Qui a la queue noire.

ATRICE s. f. (a-tri-se). Méd. Tubercule qui se forme autour de l'anus.

ATRICHIASIS s. f. (a-tri-ki-a-ziss). Syn. de *atrichie*.

ATRICHIE s. f. (a-tri-kî — du gr. *a* priv.; *thrix*, *trichos* poil). Hist. nat. Absence de cheveux, de poils.

— Méd. Calvitie.

— Bot. Genre de mousses, formé aux dépens des polytrics.

ATRICHOMIE s. f. (a-tri-ko-mî — du gr. *a* priv.; *thrix*, *trichos*, cheveu). Méd. Chute des poils. Néol.

— **Rem**. Ce mot, assez mal construit, appartient à la nouvelle nomenclature du savant médecin philologue, M. Piorry. Le terme technique *atrichie*, très-bien formé, a le même sens. Pourquoi donc M. Piorry s'est-il ingénié à créer une nouvelle dénomination, qui, nous le répétons, est fort mal construite? En effet, nous ne voyons pas comment il est possible de justifier la terminaison *mie*. Peut-être le célèbre docteur, qui aime à jouer même avec les termes de médecine, a-t-il voulu faire ici une allusion à *komê*, chevelure; alors le mot se décomposerait de la manière suivante : *a* priv.; *treis*, trois; *komês* chevelure, c'est-à-dire qui n'a pas même trois cheveux. N'est-ce pas ici le cas de dire, en faisant une variante à une chanson bien connue :

Les *médecins* m'ont toujours fait rire?

ATRICOLLE adj. (a-tri-ko-le — du lat. *ater*, *atri*, noir; *collum*, cou). Zool. Qui a le cou ou le corselet noir.

ATRICORNE adj. (a-tri-kor-ne — du lat. *ater*, *atri*, noir; *cornu*, corne). Zool. Qui a les cornes ou les antennes noires.

ATRIDES, nom sous lequel on désigne Atrée et ses descendants, principalement Agamemnon et Ménélas. L'assassinat, le parricide, l'adultère et l'inceste ayant donné aux Atrides une sanglante célébrité historique, leur nom a passé dans la langue pour caractériser une famille où le crime est en quelque sorte héréditaire. C'est ainsi que Mme de Staël, dans son livre de l'*Allemagne*, compare les personnages du sombre drame de Werner (le VINGT-QUATRE FÉVRIER, V. ce mot), à la famille des Atrides :

« Eh bien! laissez se consommer l'œuvre de la mort. C'était M. de de Saint-Méran, il y a deux mois; c'était Barrois, l'autre jour; aujourd'hui, c'est le vieux Noirtier ou la jeune Valentine. C'est une famille d'*Atrides*, que ces gens-là; Dieu les a condamnés, et ils subiront tous la sentence. »
ALEX. DUMAS.

« Je vais faire une terrible action, reprit le bonhomme Grandet, une tragédie bourgeoise, sans poison, ni poignard, ni sang répandu; mais, relativement aux acteurs, plus cruelle que tous les drames accomplis dans l'illustre famille des *Atrides*. »
BALZAC.

« Un juge d'instruction a levé le voile d'innocence qui couvrait trois ou quatre mille individus, et l'on a vu des mares de sang, des ruisseaux d'ignominie. On a constaté l'existence de haines féroces, de passions brutales, de crimes qui scandaliseraient les *Atrides*. »
ED. ABOUT.

ATRIENSIS s. m. (a-tri-ain-siss — mot lat. formé de *atrium*, cour intérieure). Antiq. rom. Esclave chargé de garder les objets précieux, la maison; de veiller au service, et qui était placé par ses fonctions au-dessus des autres esclaves.

ATRIGASTRE adj. (a-tri-ga-stre — du lat. *ater*, *atri*, noir; *gaster*, ventre). Zool. Qui a le ventre noir.

ATRILABRE adj. (a-tri-la-bre — du lat. *ater*, *atri*, noir; *labrum*, lèvre). Zool. Qui a la lèvre noire : *Le théridion* ATRILABRE *est une aranéide de la Caroline; cette espèce est fort commune sur les plantes, et se fait un abri en pliant leurs feuilles*. (Walkenaer.)

ATRIOLUM s. m. (a-tri-o-lomm — dimin. du lat. *atrium*). Antiq. rom. Petit atrium. ‖ Pièce analogue à l'atrium, mais plus petite, dans les grands palais de Rome.

ATRIPALDA, ville du royaume d'Italie, dans la Principauté-Ultérieure, district et à 4 kilom. E. d'Avellino, 4,200 hab. Draperies, papeteries.

ATRIPÈDE adj. (a-tri-pè-de — du lat. *ater*, *atri*, noir; *pes*, *pedis*, pied). Zool. Qui a les pattes noires.

ATRIPLETTE s. f. (a-tri-plè-te). Ornith. Un des noms vulgaires de la petite fauvette rousse. On dit aussi ATRIPLOTTE.

ATRIPLICÉ, ÉE adj. (a-tri-pli-sé — du lat. *atriplex*, *atriplicis*, nom botanique de l'arroche). Bot. Qui ressemble à l'arroche. On dit aussi ATRIPLICINÉ.

— s. f. pl. Bot. Famille de plantes dicotylédones apétales, qui a reçu aussi les noms de chénopodées et de salsolacées. A cette famille appartiennent l'épinard, la bette ou poirée, l'arroche, le quinoa, la betterave, la blette, les ansérines, le salicot, la soude, etc. : *Les* ATRIPLICÉES *sont des herbes annuelles ou vivaces, ou des arbrisseaux répandus sur toute la surface du globe*. (De Jussieu.)

ATRIPLICINÉ, ÉE adj. (a-tri-pli-si-né). Syn. de *atriplicé*.

ATRIPLOTTE s. f. (a-tri-plo-te). Ornith. Syn. de *atriplette*.

ATRIROSTRE adj. (a-tri-ro-stre — du lat. *ater*, *atri*, noir; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec noir.

ATRITARSE adj. (a-tri-tar-se — du lat. *ater*, *atri*, noir, et du fr. *tarse*). Zool. Qui a les tarses noirs.

ATRIUM s. m. (a-tri-omm — mot lat. — d'*Atria*, ancienne petite ville d'Etrurie, où cette disposition architectonique fut inventée). Antiq. rom. Sorte de portique couvert, cour carrée située dans l'intérieur de l'édifice : *L'*ATRIUM, *ou cour carrée, pouvait rarement trouver place dans les quartiers populeux de Rome*. (Bâtissier.) *L'*ATRIUM *était très-distinct du vestibule*. (Millin.) *L'*ATRIUM *était la partie de la maison ouverte aux hôtes, aux clients et aux visiteurs*. (Bachelet.)

— Par ext. Parvis de certains temples romains, composé d'une cour carrée entourée de portiques. ‖ *Atrium d'Apollon Palatin*, construit par Auguste, après la victoire d'Actium; son portique était soutenu par une magnifique colonnade en marbre jaune. ‖ *Atrium de la Liberté*, où l'on affichait les lois, et au milieu duquel s'élevait un autel de la Liberté. ‖ *Atrium Royal*, près du temple de Vesta; il fut construit par Numa, et servit d'habitation aux vestales.

— Parvis, ou enceinte extérieure des églises des premiers siècles : *A l'église primitive de Sainte-Sophie, à Constantinople, l'*ATRIUM, *pavé en marbre, offrait au milieu un bassin de jaspe, avec jet d'eau, et c'est là que les fidèles puisaient l'eau pour les ablutions*. (Bachelet.) ‖ Au moyen âge, Corps de logis somptueusement orné, dans lequel les rois faisaient les réceptions solennelles.

— **Encycl**. L'*atrium*, que quelques achéologues ont confondu à tort avec le *vestibulum*, était situé à l'intérieur des habitations romaines; il se composait d'un portique couvert (*cavædium*) entourant une cour ou *area*, à laquelle on donnait le nom d'*impluvium*, et dont le centre était occupé par un bassin (*compluvium*) destiné à recevoir les eaux pluviales versées par les toits des portiques. Si l'on en croit Varron et Festus, les Romains nommèrent *atrium* cette disposition architectonique, parce qu'elle aurait été inventée à Atria, ville de l'Etrurie. Vitruve a indiqué les différentes proportions adoptées de son temps pour la longueur et la largeur des *atria* (pl. lat. de *atrium*). En principe, les *atria* devaient être plus longs que larges; la largeur des portiques variait entre le tiers et le cinquième de la longueur totale de l'*atrium*; la hauteur au-dessous du plafond égalait les trois quarts de cette même longueur. Il y avait cinq espèces d'*atria* : 1° l'*atrium toscan* (tuscanicum), le plus simple et le plus fréquemment employé; les toits du portique étaient appuyés sur quatre poutres croisées à angles droits et dont les extrémités étaient scellées dans les murailles; ces toits s'étendaient jusqu'aux bords du *compluvium*, dans lequel ils versaient directement les eaux de pluie; — 2° l'*atrium tétrastyle*; il ne différait du précédent que parce que les toits étaient supportés par quatre colonnes, une à chaque angle; — 3° l'*atrium corinthien*, le plus beau, le plus vaste et le plus complet; ses portiques, soutenus par de nombreuses colonnes, entouraient un *impluvium* pavé de marbre; — 4° l'*atrium displuviatum*, ainsi nommé parce que ses toits, inclinés du côté opposé à l'*impluvium*, versaient l'eau dans des chéneaux disposés contre les murailles de l'habitation; — 5° l'*atrium testudiné* (testudinatum), qui n'est connu que par la description très-obscure qu'en donne Vitruve; il avait un *impluvium* abrité par une couverture semblable à une carapace de tortue (*testudo*), et appuyée sur des pilastres érigés sur les toits des portiques, de façon que l'air et la lumière pussent pénétrer dans l'*atrium*. Dans les autres *atria*, on se servait d'un voile de lin (*cortina*) teint en pourpre, pour abriter l'*impluvium* du soleil et de la pluie. L'*atrium* des maisons des riches était doré avec le plus grand luxe : les colonnes étaient de marbre; des peintures couvraient les murailles; le pavé était en mosaïque; au milieu du *compluvium* s'élevait un magnifique groupe de bronze, comme l'*Hercule atteignant à la course la biche aux pieds d'airain*, qui jetait l'eau par les naseaux, morceau précieux trouvé, à Pompéi, dans la maison dite d'*Actéon*, et déposé actuellement au musée de Palerme. Dans les premiers temps de la république, l'*atrium* servait parfois de salle à manger, et les mères de famille vigilantes y veillaient aux travaux domestiques. Par la suite, l'*atrium* fut

réservé aux hôtes, aux clients, aux visiteurs. Dans les palais des empereurs, c'était le lieu destiné aux réceptions publiques. Au fond de l'*atrium* était une sorte de cabinet, nommé *tablinum*. où l'on conservait les archives de famille et où étaient disposés, dans des armoires, les portraits en cire des ancêtres. Plusieurs temples, à Rome, avaient aussi des *atria* qui leur servaient en quelque sorte de vestibule. Le plus remarquable était l'*Atrium de la Liberté*, situé à l'entrée du temple de la même déesse sur le mont Aventin; il avait été construit sous le règne d'Auguste aux frais d'Asinius Pollio, qui y fit transporter plusieurs chefs-d'œuvre de l'art grec; plus tard, on y plaça une bibliothèque publique dont parle Ovide. C'était dans l'*Atrium de la Liberté*, dont la cour était demi-circulaire, que les censeurs tenaient leurs assemblées, et que l'on conservait les actes de leur tribunal. L'*Atrium regium*, précédait le temple de Vesta; après avoir été habité par Numa, qui l'avait fait construire, il fut affecté à la demeure des vestales. On donnait encore le nom d'*atrium auctionarium* à une cour entourée de portiques où se faisait la vente aux enchères des objets mobiliers.

Au moyen âge, on établit des *atria* dans certaines grandes basiliques, surtout en Orient. Paul le Silentiaire, décrivant la basilique de Sainte-Sophie, dit que sur la partie occidentale de cette église célèbre régnait un *atrium* entouré de portiques. L'église de la Vierge à Jérusalem et celle qui fut construite à Tyr par saint Paulin, avaient un *atrium* du même genre. Dans ces édifices, l'*atrium* venait à la suite du vestibule; dans d'autres églises, il était contigu à la façade, et servait probablement de narthex intérieur, comme l'a remarqué M. l'abbé Martigny. Au centre de l'*atrium* des basiliques chrétiennes était la fontaine (*phiala*), où les fidèles faisaient leurs ablutions avant d'entrer dans le temple; à Sainte-Sophie, cette fontaine se composait d'un magnifique bassin de jaspe d'où s'élançait un jet d'eau; sur la vasque se lisait un vers grec qui disait : « Lave tes péchés et pas seulement ton visage. » La fontaine aux ablutions a fait place par la suite aux bénitiers que l'on voit à l'entrée de nos églises. Sous les portiques de l'*atrium* se tenaient les pénitents de première classe; les coupables de crimes capitaux étaient obligés de se tenir à découvert, au milieu de l'*impluvium*. Les rois francs (V. Du Cange, au mot ATRIUM) décrétèrent que les *atria* des églises seraient des lieux d'asile; plus tard, on en fit des lieux de sépulture, d'où l'expression « être exclu de l'*atrium* (*atrio privari*), » dans le sens de : « être retranché de la communion des fidèles. » Le vieux mot français *atre* ou *aitre*, par lequel les chartes désignent fréquemment les cimetières placés autour des églises, dérive clairement du latin *atrium*. Quant à notre mot *âtre*, signifiant foyer, il vient, selon Du Cange, d'*atrum*, qui veut dire *noir*, et qui a servi à former un second *atrium* par lequel les écrivains du moyen âge désignaient une *cuisine*.

ATROCE adj. (a-tro-se — du lat. *atrox*, *atrocis*, qui, suivant Festus et Nonius Marcellus, a signifié originairement *cru*, tiré du gr. *a* priv. et *trogô*, je mange, d'où est venu *atrogos*, qui n'est pas bon à manger. Le latin *atrox* a été pris ensuite figurément pour *cruel*, *horrible*, *violent*, *indomptable*, *invincible*; c'est dans ce dernier sens qu'Horace a dit, en parlant de l'âme fière et héroïque de Caton : *Præter* ATROCEM *animum Catonis*. Aujourd'hui, dans notre langue, *atroce* n'a conservé que son acception défavorable. Quelques étymologistes font venir *atroce* du lat. *ater*, noir). Très-cruel, qui dénote une affreuse cruauté : *Homme* ATROCE. *Tyran* ATROCE. *Caractère* ATROCE. *Un plaisir* ATROCE. *Une vengeance* ATROCE. *Le parricide est un crime* ATROCE. (Trév.) *On lui fit souffrir des tourments, des supplices* ATROCES. (Acad.) *Il faut éviter les lois pénales en fait de religion; elles rendent les âmes* ATROCES. (Montesq.) *Souvent Tibère portait une loi sage, en commettant une action* ATROCE. (La Harpe.) *Plus les Etats sont petits, plus les guerres civiles sont* ATROCES. (Lamart.) *Les lois de Dracon étaient féroces et peu rationnelles, puisqu'elles punissaient de la même peine le moindre vol et même la simple oisiveté, comme le crime le plus* ATROCE. (Malepeyre.) *Les lois injustes impliquent les moyens* ATROCES. (A. Peyrat.) *L'homme a des vices, il en a de tout genre; il en montre quelquefois d'*ATROCES *à l'égard de ses semblables; mais il n'en a presque jamais à l'égard de ses enfants.* (Thiers.) ‖ Horrible à voir ou à supporter : *Des souffrances* ATROCES. *Mourir dans des douleurs* ATROCES. *Il est* ATROCE *d'être haï de ses parents. Au moindre mouvement, c'étaient dans son bras des douleurs* ATROCES. (Mérimée.) *Il y avait trois jours que je n'avais ni bu ni mangé, et je souffrais des tortures* ATROCES. (Alex. Dumas.) ‖ Infâme, horrible à concevoir ou à exécuter : *Il avança la main sur l'or par un mouvement d'une* ATROCE *énergie*. (Balz.) *Il crut voir dans ce mot insignifiant une* ATROCE *épigramme*. (G. Sand.) *La calomnie est bien plus* ATROCE, *quand elle sort d'une bouche parasite*. (Livry.)

— Par exagérat. Très-rude, très-mauvais, très-laid en son genre : *Une* ATROCE *figure. Un climat, un temps* ATROCE. *Un livre d'une* ATROCE *bêtise. C'est un* ATROCE *bavard. J'ai subi en quatre années quatorze accusations plus absurdes qu'*ATROCES. (Beaumarch.) *Une colère de grande dame est le plus* ATROCE *des sphinx : le visage est radieux, tout le reste est farouche*. (Balz.) *Je n'ai pas le courage de parler des* ATROCES *gravures enluminées, qui ont la prétention mal placée d'embellir les murailles*. (Th. Gaut.)

ATROCE s. m. (a-tro-se — rad. *atroce*, adj.). Erpét. Nom vulgaire d'une espèce de vipère des grandes Indes.

ATROCEMENT adv. (a-tro-se-man — rad. *atroce*). D'une manière atroce, cruelle : *Il s'est vengé* ATROCEMENT. *C'est une action* ATROCEMENT *perfide*. (Acad.) *Je l'ai insulté* ATROCEMENT. (G. Sand.) ‖ D'une manière terrible, excessivement funeste : *Souffrir* ATROCEMENT. *Le gibier de France est bien bas, et la destruction sévit bien* ATROCEMENT *sur lui*. (Toussenel.)

— Par exagérat. Excessivement : *Elle est* ATROCEMENT *laide, sotte*, etc.

ATROCÉPHALE adj. (a-tro-sé-fa-le — du lat. *ater*, noir, et du gr. *képhalê*, tête). Zool. Qui a la tête noire.

ATROCIANUS (Jean), poëte latin moderne, botaniste et philologue, né en Allemagne vers la fin du XVe siècle, mort vers 1540. Tout ce que l'on sait de sa vie, c'est qu'il professa à Fribourg en Brisgaw, et qu'il séjourna ensuite à Bâle et à Colmar. Il a donné une édition de l'ouvrage d'Emilius Macer, *De herbarum virtutibus*, accompagné d'un commentaire assez curieux; divers opuscules de botanique et de philologie, une élégie latine sur la fameuse guerre des paysans, des *Epigrammata*, un poëme contre les réformateurs, *Nemo Evangelicus*, ainsi que plusieurs autres écrits.

ATROCITÉ s. f. (a-tro-si-té — rad. *atroce*). Caractère de ce qui est atroce, odieux, cruel : *L'*ATROCITÉ *d'un crime, d'un forfait. L'*ATROCITÉ *d'un tyran. Au moyen âge, quelle* ATROCITÉ *dans les tourments!*

Nous ignorons encore à quelle *atrocité*
Un vainqueur insolent porte sa cruauté.
VOLTAIRE.

— Par ext. Action atroce, cruelle, horrible : *Commettre une* ATROCITÉ, *des* ATROCITÉS. *Sa vengeance n'est qu'une froide* ATROCITÉ. *Quelle politique, quel intérêt d'Etat, de seconder les* ATROCITÉS *d'un scélérat!* (Volt.) *Le despote ne sait commander que par des supplices et des* ATROCITÉS. (Virey.) *Malgré les* ATROCITÉS *qui avaient souillé sa jeunesse, Catilina était lié avec la plupart des hommes d'Etat de Rome*. (Mérimée.)

Et c'est un crime affreux, dont on doit vous punir,
Qu'à tant d'*atrocités* l'amour ait pu servir.
VOLTAIRE.

— Par exagérat. Imputation très-déshonorante : *Les méchants accumulent sur moi les plus absurdes calomnies, et ne disputent que sur le choix des* ATROCITÉS. (Beaumarch.) *Ce ne sont pas tant les* ATROCITÉS *que mes ennemis répandent sur mon compte qui me font peine, que la foi que mon peuple y ajoute*. (Louis XVI.) ‖ Spectacle hideux, repoussant : *Mademoiselle Clairon avait demandé dans* Tancrède *un échafaud, dont elle prétendait faire pour elle un théâtre d'honneur. « Cela n'est bon qu'à la Grève ou sur les théâtres de Londres, lui dit Voltaire; la potence et des valets de bourreau ne doivent pas déshonorer la scène de Paris. Imitons les Anglais dans leur marine, dans leur commerce, dans leur philosophie, mais jamais dans les* ATROCITÉS *dégoûtantes dont leur théâtre est rempli*. (Mémoires sur Lekain.)

ATROGULAIRE adj. (a-tro-gu-lè-re — du lat. *ater*, noir; *gula*, gosier). Zool. Qui a la gorge noire.

ATROMARGINÉ, ÉE adj. (a-tro-mar-ji-né — du lat. *ater*, noir; *margo*, *marginis*, marge). Qui est bordé de noir.

ATROMUS. Temps hér. Fils d'Hercule et de la Thespiade Stratonice.

ATRON. Temps hér. Fils du cyclope Argès et de la nymphe Phrygia.

ATRONCHEMENT s. m. (a-tron-che-man — rad. *tronc*). Féod. Opération qui consistait à rapprocher une branche ou une tige de l'entaille qu'on avait remarquée sur une plante, pour reconnaître si cette branche ou cette tige avait été réellement coupée sur la plante, et poursuivre en conséquence le délinquant.

ATROP s. m. (a-tropp). Alchim. Le plomb des philosophes hermétiques.

ATROPA s. f. (a-tro-pa — du nom d'Atropos, l'une des Parques, à cause des propriétés vénéneuses de la belladone). Bot. Genre de solanées qui comprend la belladone. Voy. ATROPE.

ATROPATE, satrape de Médie, vivait dans le IVe siècle av. J.-C. Il commanda une division des Perses à la bataille d'Arbelles (331), fut nommé satrape de Médie par Alexandre, et maria sa sœur à Perdiccas, qui lui succéda comme satrape mède. La partie septentrionale de ce pays porta longtemps le nom d'*Atropatène*.

ATROPATÈNE, contrée montagneuse de l'ancienne Médie septentrionale, à l'O. de la mer Caspienne. Elle tira son nom d'Atropate, lieutenant d'Alexandre, qui se rendit indépendant du vivant de ce prince. Sa ville principale était Gazaca, actuellement Tauris, au N.-E. du lac Ourmiah.

ATROPE s. m. (a-tro-pe). Ichth. Genre de poissons acanthoptérygiens, voisin des scombres, et comprenant une seule espèce, qui habite les mers des Indes.

ATROPE s. f. (a-tro-pe — de *Atropos*, l'une des Parques, allusion aux propriétés vénéneuses de l'*atrope*). Bot. Genre de plantes de la famille des solanées, dont la principale espèce est l'*atrope belladone* ou *belladone commune*.

— **Encycl.** Le genre *atrope* présente les caractères suivants : calice campanulé persistant, à cinq lobes; corolle campanulée à limbe plissé, divisé en cinq lobes égaux, larges et courts; cinq étamines inégales, rapprochées à la base, écartées au sommet, à filets grêles assez longs.

ATROPE adj. m. (a-tro-pe — du gr. *a* priv., et *trepô*, je tourne). Bot. Nom donné à l'ovule dont le micropyle occupe l'extrémité diamétralement opposée au hile. ‖ On dit plus souvent *ovule droit*, *ovule homotrope*, *ovule orthotrope*.

ATROPÉ, ÉE adj. (a-tro-pé — rad. *atrope*). Bot. Qui ressemble à l'atrope. ‖ s. f. pl. Bot. Tribu de plantes de la famille des solanées, ayant pour type le genre *atrope*.

ATROPHIE s. f. (a-tro-fî — du gr. *atrophia*, formé de *a* priv.; *trophê*, nourriture). Pathol. Amaigrissement extrême, dépérissement du corps ou d'une partie du corps : ATROPHIE *générale*. ATROPHIE *partielle, locale*, *L'*ATROPHIE *complète est au-dessus des ressources de l'art*. (Ferrus.)

— Fig. Perte ou affaiblissement notable de quelque faculté : *Toutefois, cette* ATROPHIE *morale du notaire a besoin de temps pour arriver à son dernier période*. (Fr. Soulié.)

— **Antonyme**. Eutrophie, hypertrophie.

— **Encycl**. Pathol. *De l'atrophie en général*. L'*atrophie* est le phénomène inverse de l'accroissement organique; elle résulte du défaut d'équilibre entre l'assimilation et la désassimilation. Quand les sucs nourriciers ne viennent plus réparer d'une manière suffisante les pertes moléculaires qu'un organe éprouve sans cesse, les éléments anatomiques qui constituent cet organe sont peu à peu résorbés; il diminue de volume, il s'*atrophie*. Il y a une relation remarquable entre l'*atrophie* et l'absence d'activité : un organe qui s'*atrophie* devient nécessairement incapable de remplir sa fonction; un organe qui ne fonctionne pas, qui est condamné à une inaction complète, s'*atrophie* naturellement, parce qu'il cesse d'être sollicité par le système nerveux, parce qu'il cesse d'appeler le sang dans l'intimité de ses tissus. Pour certains organes qui ne doivent fonctionner que pendant une certaine période de la vie, il y a une *atrophie physiologique :* dans l'extrême vieillesse, par exemple, on ne trouve plus que des vestiges des glandes mammaires, de l'utérus et des ovaires.

L'*atrophie* d'un organe ou d'un appareil peut constituer une maladie; alors elle est pour cet organe, pour cet appareil, ce que le marasme est pour le corps entier. L'*atrophie* se révèle, pour les membranes, par un amincissement de leur tissu, et pour les parenchymes par une diminution de leur masse. L'organe atrophié peut avoir plus ou moins de consistance qu'à l'état normal; le plus souvent, il est ramolli; son tissu est flasque, moins coloré, car il reçoit moins de sang que de coutume, comme le prouve l'oblitération ou tout au moins la diminution du calibre des artères; souvent de la graisse se dépose en grande quantité autour de lui, comme pour combler le vide qu'il laisse par suite de son retrait. Enfin, le tissu propre s'amoindrit de plus en plus; il finit même quelquefois par disparaître tout à fait; il est alors remplacé par du tissu cellulaire ou fibreux.

L'*atrophie* peut être produite par un grand nombre de causes. Celles qu'on invoque ordinairement sont la ligature ou l'oblitération spontanée de l'artère principale de l'organe, la compression, la diminution de l'influx nerveux, la suspension des fonctions, l'inflammation, surtout quand elle se termine par suppuration. Les effets de l'*atrophie* sont locaux ou généraux, suivant l'importance de l'organe affecté.

— *De l'atrophie cérébrale.* L'*atrophie cérébrale* est une altération consistant dans la diminution du volume et de la nutrition d'une partie ou de la totalité du cerveau. Les auteurs distinguent deux espèces d'*atrophies cérébrales :* l'*atrophie générale proprement dite* et l'*agénésie*. Par *atrophie cérébrale*, ils entendent une diminution de volume subie par le cerveau, parvenu à tout son développement; par *agénésie*, le défaut primitif ou consécutif de développement de l'encéphale ou de l'une de ses parties. Cette distinction n'a aucune importance au point de vue spécial du médecin, parce que les troubles fonctionnels sont les mêmes dans les deux espèces.

L'*atrophie cérébrale* est partielle ou totale. L'*atrophie cérébrale* partielle peut frapper : 1° les circonvolutions, soit des deux côtés, soit d'un seul côté, soit enfin dans un point circonscrit; 2° toute la partie supérieure des hémisphères cérébraux, depuis leur surface extérieure jusqu'aux ventricules; 3° les couches optiques et les corps striés; 4° les parties blanches centrales, le cervelet, la protubérance, les tubercules quadrijumeaux.

Comment se produit l'*atrophie cérébrale?* Elle ne saurait être, suivant M. Andral, rapportée à l'influence d'une seule cause. Dans quelques cas, il faut admettre un arrêt de développement; dans d'autres, il faut accuser quelques graves altérations de l'encéphale, comme un ramollissement, une hémorragie; ailleurs, la maladie dépend évidemment d'une compression mécanique exercée par une tumeur quelconque.

Paralysie des quatre membres, d'une moitié du corps ou d'un seul membre, suivant le siége, l'étendue et la profondeur de l'altération du cerveau; contracture et en même temps *atrophie* des membres paralysés : tels sont les symptômes les plus constants de l'*atrophie cérébrale*. Les sens sont beaucoup moins souvent lésés que les mouvements; c'est à peine si l'on compte jusqu'à présent quelques exemples de surdité, de lésion de la vue, du goût, de l'odorat. L'intelligence se ressent presque toujours de la mauvaise conformation du cerveau : ainsi, la mémoire est infidèle, l'esprit borné, le caractère inégal, les passions nulles ou violentes. La plupart des malades sont idiots, imbéciles.

L'*atrophie cérébrale* est essentiellement incurable; le traitement, purement palliatif.

— *De l'atrophie du cœur*. L'*atrophie du cœur* consiste dans une diminution du volume et du poids de cet organe. M. Bouillaud distingue trois sortes d'*atrophies :* l'*atrophie simple*, dans laquelle il y a amincissement des parois, par conséquent diminution du volume, mais sans changement notable de la capacité; l'*atrophie avec dilatation*, dans laquelle il y a à la fois diminution d'épaisseur des parois, agrandissement des cavités, volume plus considérable; enfin, l'*atrophie avec contraction*, dans laquelle l'épaisseur des parois est égale ou même supérieure à l'état normal, la capacité des cavités diminuée, le poids de l'organe plus considérable.

Les symptômes de l'*atrophie du cœur* sont une diminution dans le degré de la matité, constatée à l'aide de la percussion plessimétrique, des battements de cœur petits et faibles, l'absence d'impulsion. Suivant M. Bouillaud, le pouls est petit, mince, étroit, mais assez dur et résistant dans l'*atrophie avec contraction*, et, au contraire, mou, faible et assez large dans l'*atrophie avec dilatation*.

L'*atrophie du cœur* est ordinairement consécutive à des maladies graves qui ont altéré profondément la nutrition, par exemple, à la tuberculisation et au cancer; elle peut résulter de la compression exercée sur le cœur par un épanchement péricardique.

Le traitement de l'*atrophie du cœur* doit varier suivant les causes qui ont produit cette affection. Presque toujours il sera bon de donner aux malades les toniques, les ferrugineux, les analeptiques.

— *De l'atrophie du foie*. L'*atrophie du foie* est caractérisée par la diminution des granulations qui constituent cet organe. Elle peut être partielle ou totale. La forme de l'organe n'est pas altérée dans l'*atrophie* totale; elle l'est souvent dans l'*atrophie* partielle. Le volume du foie est presque toujours diminué; on l'a vu réduit à la grosseur du poing. Dans l'*atrophie* dite *avec raréfaction*, il peut être conservé et même augmenté, car dans cette affection, du tissu cellulaire vient remplacer le tissu du foie, qui disparaît par places.

L'*atrophie du foie* se reconnaît à l'aide de la percussion plessimétrique; elle n'entraîne aucun trouble spécial vers les fonctions hépatiques, jamais de douleur à l'hypocondre, presque jamais d'ictère. Au bout d'un certain temps survient un épanchement ascitique dû à la gêne que la circulation éprouve dans la veine porte, par suite du retrait du foie. Cet épanchement se forme lentement, sans être précédé d'œdème nulle part, sans douleur vive dans le ventre, sans qu'on y constate aucune tumeur. On peut facilement confondre l'*atrophie du foie* avec la cirrhose, qui est une affection plus commune. L'*atrophie du foie* se termine constamment par la mort.

— *De l'atrophie musculaire progressive*. L'*atrophie musculaire progressive* consiste dans une disparition ou dans une transformation fibreuse ou fibro-graisseuse de la fibre musculaire, affectant irrégulièrement certains muscles, tandis qu'elle en respecte d'autres. Cette maladie a de la tendance à s'étendre et envahit quelquefois l'ensemble du système musculaire. Elle commence par des contractions involontaires, légères, fibrillaires des muscles, accompagnées de tremblements. Bientôt survient un amaigrissement qui ne porte pas sur tout le membre à la fois, comme dans les paralysies, mais sur quelques-uns de ses muscles seulement; de là des déformations singulières et la perte de certains mouvements. Les muscles ainsi affectés diminuent de volume, leurs fibres s'amoindrissent, se transforment en tissu cellulo-graisseux ou fibro-graisseux; si on les presse alors, on ne sent plus une résistance élastique comme à l'état normal, mais une surface molle, incapable de se contracter, et si les muscles ont disparu, on sent des cordons fibreux ou des surfaces osseuses. L'altération, plus ou moins rapide dans sa marche, atteint bientôt d'autres muscles, surtout les muscles homologues du côté opposé. Cependant l'état général n'est point affecté; les principales fonctions n'éprouvent aucun trouble; la circulation s'exécute normalement; il en est de même de la respiration, à moins que les muscles inspirateurs ne soient atteints; l'appétit est conservé, les digestions sont bonnes, les facultés intellectuelles sont intactes, la sensibilité gé-

nérale et spéciale ne présente aucun affaiblissement.

C'est le plus ordinairement par les membres supérieurs que la maladie débute, et souvent par les petits muscles de la main. Elle passe ensuite aux muscles des membres inférieurs, et enfin aux muscles du tronc. Peu à peu les malades cessent de pouvoir marcher et se tenir debout; ils succombent parce qu'ils ne peuvent plus avaler, et surtout parce qu'ils ne peuvent plus respirer. L'*atrophie musculaire progressive* suit une marche plus ou moins rapide; il est des malades qui perdent en quelques mois l'usage de la plupart des muscles; chez le plus grand nombre, ce résultat n'arrive qu'au bout de plusieurs années.

L'étiologie de l'*atrophie musculaire progressive* est très-obscure. D'après les faits recueillis jusqu'à présent, elle paraît affecter spécialement les hommes, et, parmi les hommes, les individus bien constitués et dans la force de l'âge : M. Aran l'a vue se manifester après un excès de travail, et atteindre des muscles qui avaient été soumis à une action énergique et prolongée.

L'*atrophie musculaire progressive* est une affection grave; si elle atteint les muscles respiratoires, elle entraîne la mort; si elle reste bornée aux membres, elle laisse les individus infirmes pour toute leur vie. Cette redoutable maladie s'est montrée jusqu'à ce jour rebelle à tous les moyens thérapeutiques.

— Térat. anim. *Des anomalies par diminution partielle de volume ou par atrophie.* Les anomalies par *atrophie* forment, dans la classification tératologique d'Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, le troisième ordre de la première classe des *hémitéries* ou anomalies simples. (V. HÉMITÉRIE.) Elles peuvent être rapportées à deux groupes principaux : l'*atrophie* peut s'étendre à une ou plusieurs régions du corps; elle peut être bornée à un ou à quelques organes particuliers.

1° Les régions du corps qui présentent le plus souvent des anomalies par *atrophie*, sont celles qui se trouvent placées, d'une manière générale, à la périphérie de l'être : tels sont, par exemple, les membres et le crâne. Les cas dans lesquels la diminution du volume des membres est portée à un assez haut degré pour offrir un intérêt réel à l'observation, sont très-rares. Isidore Geoffroy cite l'exemple d'un fœtus dont les membres, d'ailleurs très-bien conformés, n'avaient que la moitié de leur longueur ordinaire; celui d'un chien, dont les membres antérieurs, beaucoup plus courts que dans l'état normal, réalisaient, mais seulement par devant, les caractères du basset. La tête présente des anomalies par *atrophie* chez certains idiots de naissance et chez les crétins; l'*atrophie* porte alors principalement sur le crâne et sur le cerveau, qui, quelquefois, se trouvent réduits à de très-petites dimensions. La diminution peut aussi porter principalement sur la face, ou bien, au contraire, sur la tête tout entière; mais elle est toujours peu sensible dans ces cas, qui constituent seulement de légères variétés.

2° Parmi les *atrophies* portant sur un ou quelques organes particuliers, on doit signaler, en première ligne, l'*atrophie* de la mâchoire inférieure. Cette anomalie est presque toujours un obstacle à la préhension des aliments, et, chez les jeunes mammifères, à la succion du lait. Elle peut présenter tous les degrés, depuis le raccourcissement à peine sensible, jusqu'à un état tout à fait rudimentaire. Isidore Geoffroy cite deux daims, nés de la même mère à deux ans d'intervalle, chez lesquels la mâchoire inférieure, d'ailleurs bien conformée, était plus courte d'un quart que dans l'état normal, en sorte que le tiers antérieur du palais et de la langue se trouvaient extérieurs; ces deux faons, qui ne pouvaient teter qu'avec beaucoup de difficulté, n'ont vécu que très-peu de temps, quoiqu'on eût pris d'eux beaucoup de soin.

— Embryog. L'*atrophie* n'est pas toujours un fait pathologique ou tératologique; elle joue un rôle très-normal et très-important dans l'histoire du développement des organismes, comme on peut le voir par les propositions suivantes, que nous empruntons à Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, et qui résument très-bien les travaux modernes sur l'organisation de l'embryon :

1° Chaque fonction est successivement exécutée par deux organismes, dont l'un peut être appelé primitif, transitoire, provisoire; l'autre secondaire, permanent, définitif.

2° Il existe toujours, entre un organisme provisoire et l'organisme définitif qui lui correspond, une relation de développement, d'existence, de durée.

3° L'organe provisoire ou primitif, comme l'indique ce nom, précède toujours l'organe définitif; il le supplée pendant un temps plus ou moins long.

4° L'organe provisoire coexiste avec l'organe définitif, pendant que celui-ci parcourt ses diverses phases d'évolution.

5° Lorsque l'organe définitif a acquis un certain degré de développement, l'organe provisoire cesse de remplir la fonction qui jusqu'alors lui était dévolue, ou du moins ne la remplit plus qu'imparfaitement.

6° Dès cette époque, quelquefois même dès l'apparition de l'organe définitif, il s'établit un antagonisme entre cet organe et l'organe provisoire : à mesure que le premier s'accroît, l'autre décroît.

7° Parmi les organes provisoires, les uns finissent par se séparer des autres organes; ils tombent : telles sont les dents de la première dentition; tel est le duvet du fœtus. Ces dents, ce duvet ne sont, en effet, que des parties provisoires qui doivent faire place aux dents, aux poils permanents.

8° D'autres organes provisoires, au contraire, sont résorbés; ils s'atrophient peu à peu; et, parmi eux, les uns diminuent jusqu'à zéro d'existence, d'autres se réduisent à l'état de parties rudimentaires, et subsistent sous cette forme jusque dans l'état adulte. Le premier cas est celui des organes respiratoires branchiaux, connus de tout temps chez les têtards des batraciens, et découverts récemment chez plusieurs vertébrés supérieurs. On peut citer, comme exemple du second, le prolongement caudal, organe provisoire du mouvement chez le têtard des batraciens, et sans doute aussi chez l'embryon des animaux supérieurs, prolongement qui, en effet, décroît chez tous les animaux à mesure que les membres, organes définitifs du mouvement, viennent à se développer. Un autre exemple, non moins remarquable, est celui des lobes optiques qui, d'abord organes principaux de l'encéphale, décroissent ensuite graduellement, au fur et à mesure de l'accroissement des hémisphères cérébraux, et finissent par se réduire à l'état de ces parties rudimentaires, connues des anatomistes sous le nom de tubercules quadrijumeaux. Enfin, quelles que soient les fonctions primitives du thymus, des capsules surrénales, du corps de Wolf, il n'est pas douteux qu'on ne puisse les citer également comme exemples de cette *atrophie* graduelle, correspondant au développement successif d'autres organes.

9° Cet antagonisme de développement, qui existe entre divers organes ou appareils, se retrouve même pour plusieurs organes entre leurs parties. Par exemple, cette portion de l'estomac qu'on a nommée le petit cul-de-sac, surpasse d'abord de beaucoup ce qui deviendra plus tard le grand cul-de-sac. C'est encore ainsi que la portion de l'intestin qui doit devenir l'intestin grêle chez l'adulte, est primitivement plus ample que l'intestin post-cœcal ou gros intestin. De même encore, le lobe médian du cervelet est d'abord la partie principale de cet organe, et décroît ensuite en proportion de l'accroissement des hémisphères cérébelleux.

Cette loi de l'*atrophie* normale des organes provisoires donne un sens particulier, et en apparence paradoxal, aux anomalies par hypertrophie ou par *atrophie* que peuvent présenter ces organes. Ici, l'anomalie par hypertrophie dépend évidemment d'un arrêt, et non, comme il semble au premier abord, d'un excès dans le développement. Tout excès de volume d'un organe provisoire ne peut, en effet, résulter que de la persistance, à une époque de la vie, de conditions qui normalement appartiennent à une autre époque beaucoup plus ancienne. L'anomalie par *atrophie* dépend, au contraire, d'un excès et non d'un arrêt de développement. Si, en effet, un organe provisoire se trouve déjà très-rudimentaire dans un âge où il est encore ordinairement assez volumineux, c'est sans nul doute qu'il a parcouru plus rapidement que dans l'état normal ses diverses phases d'évolution.

— Anat. phil. L'*atrophie* n'est pas seulement un fait d'embryogénie, c'est un fait d'anatomie comparée; elle entre dans le plan de la nature comme élément essentiel, non-seulement du développement et des métamorphoses d'un même individu, mais de la diversification des espèces animales et végétales suivant les milieux, en un mot, de la constitution même de l'empire organique. Considérée à ce point de vue, l'*atrophie* se rattache aux plus hautes questions de l'histoire naturelle. (V. ORGANES RUDIMENTAIRES.)

— Térat. végét. « La plupart des observateurs, dit de Candolle, se sont aperçus depuis longtemps que certains organes ou certaines pièces organiques qui devraient faire partie du plan d'un végétal ne se développent pas, dans beaucoup de circonstances, jusqu'à leur état normal. » L'évolution d'un organe peut s'arrêter de très-bonne heure, à une époque où l'appareil n'est pas visible pour nos yeux, ou bien à une époque plus ou moins rapprochée de sa limite de développement. Dans le premier cas, la plante se montre privée de l'organe ou de la partie organique; il n'en reste aucune trace; il y a disparition. Dans le second, on en voit de simples rudiments ou des parties plus ou moins développées, suivant la précocité de l'arrêt d'évolution; il y a diminution de volume et non pas disparition. Le nom d'*avortement* a été donné à l'un et à l'autre phénomène; Turpin a nommé le premier *avortement invisible* ou *intérieur*, et le second *avortement visible* ou *extérieur;* on désigne ordinairement la simple diminution du volume sous le nom d'*atrophie*, et la disparition complète de l'organe sous celui d'*avortement*. (V. ce mot.)

Moquin-Tandon distingue deux sortes d'*atrophies :* l'*atrophie* très-faible, dans laquelle la fonction est encore exécutée, et l'*atrophie* très-puissante, dans laquelle l'organe a perdu la faculté d'accomplir la fonction. Les *atrophies* faibles doivent être regardées plutôt comme des variétés que comme des anomalies. Lorsque l'*atrophie* est très-prononcée, les organes se trouvent réduits à de petites saillies, à des corps glanduliformes, à des languettes, à des moignons. L'*atrophie* a entraîné alors avec elle une déformation. Les *atrophies* s'observent dans les organes appendiculaires et dans les organes axiles.

— *Atrophies des organes appendiculaires.* Les *atrophies* dans les organes appendiculaires peuvent affecter une ou plusieurs parties d'un verticille ou tous les verticilles à la fois. Le limbe des feuilles est souvent réduit, par *atrophie*, à une très-faible portion de sa substance; les exemples en sont assez fréquents. De Jussieu a vu un *millepertuis* dans lequel toutes les feuilles avaient à peine le quart de leur volume habituel. Moquin-Tandon a observé la même anomalie dans une *ansérine fétide*, et MM. Cosson et Germain dans une *blite polymorphe*. Quand les euphorbes sont attaqués par les *uredo*, toutes leurs feuilles présentent des exemples d'*atrophie* plus ou moins prononcée; mais ici le phénomène est plutôt une maladie qu'une monstruosité. Dans un petit nombre de cas, le limbe avorte tout entier, et la feuille est réduite à son pétiole. De Candolle croit pouvoir rapprocher cette anomalie de l'organisation normale des feuilles d'un grand nombre de plantes monocotylédones (jacinthes, tulipes, agaves) : ces feuilles, dit-il, qui sont homogènes dans toute leur longueur, et dans lesquelles il est impossible de distinguer un limbe et un pétiole, ne doivent pas être regardées comme des limbes sessiles ou privés de pétioles, ainsi qu'on l'a fait jusqu'à ce jour, mais comme des pétioles dépourvus de limbes.

Le verticille calicinal se présente quelquefois à l'état d'*atrophie :* dans certaines plantes, où cette enveloppe se trouve ordinairement assez saillante, elle peut éprouver un arrêt d'évolution et se montrer aussi courte, aussi rabougrie que dans les ombellifères.

La corolle éprouve des *atrophies* bien plus souvent que le calice. Cette fréquence peut s'expliquer, d'après Moquin-Tandon, par la pression à laquelle elle est soumise et par la délicatesse de son tissu. On sait que, dans les *asters* et dans plusieurs autres corymbifères, les demi-fleurons de la circonférence s'atrophient quelquefois d'une manière remarquable et tendent à prendre le volume des petites fleurs du disque, en conservant néanmoins une partie de leur irrégularité. Dans beaucoup de circonstances, l'arrêt de développement, au lieu d'agir sur tout le verticille, n'affecte qu'une portion de ses éléments. Deux pétales, ou trois, ou un seul, sont atrophiés, tandis que le reste de la corolle offre l'état normal.

Les étamines sont peut-être les parties de la fleur les plus sujettes aux arrêts de développement. Dans la plupart de ces anomalies, il y a non-seulement *atrophie*, mais aussi déformation. L'organe est réduit à un appendice filiforme plus ou moins court, analogue à celui qu'on voit normalement à la base interne de la corolle des *linaires* ou des *mufliers*.

L'*atrophie* des organes femelles est très-fréquente : on voit à leur place des rudiments plus ou moins incapables d'accomplir leurs fonctions; tantôt il reste une portion des ovaires, tantôt une sorte de tubercule, quelquefois même un renflement glanduliforme. Dans les ovaires non fécondés, comme dans ceux qui ont été piqués par un insecte, saisis par le froid ou desséchés par le soleil, on observe l'*atrophie* des graines, laquelle s'accompagne ordinairement de l'*atrophie* des péricarpes. Il n'est pas rare, par exemple, de trouver parmi nos arbres fruitiers des fruits dont tous les germes ou une partie des germes sont atrophiés. C'est ce qui arrive surtout dans plusieurs variétés de pommes, de poires, de raisins. Les végétaux hybrides donnent généralement des fruits atrophiés.

« Si l'on compare entre elles, dit Moquin-Tandon, les *atrophies* des différents verticilles de la fleur, on remarque qu'elles sont très-rares dans le calice et très-communes dans le pistil ou le fruit. Il semble que leur fréquence est d'autant plus grande que les organes sont plus élevés. Cette disposition paraît tenir à ce que les parties les plus terminales sont en même temps les plus centrales et, par conséquent, les plus exposées à la pression, ou bien à ce que les organes les plus intérieurs ou les plus hauts sont ceux qui naissent les derniers. »

— *Atrophies des organes axiles.* L'*atrophie* peut se présenter dans les organes axiles comme dans les organes appendiculaires. Elle affecte l'axe principal ou les axes secondaires. Les *atrophies* de l'axe principal sont tantôt faibles et tantôt puissantes; les premières diminuent la longueur de la tige, mais n'influent pas d'une manière sensible sur la totalité du végétal; les secondes raccourcissent tellement l'axe, qu'elles peuvent rendre le végétal *subacaule*.

Quand l'*atrophie* porte sur les axes secondaires, elle en fait généralement des corps grêles, courts, pointus et plus ou moins spiniformes. Cette anomalie arrive surtout dans les mauvais terrains. Tous les arboriculteurs savent que cette production des épines disparaît par l'effet d'une bonne culture. *Spinosæ arbores cultura sæpius deponunt spinas in hortis*, a dit Linné. Le néflier, qui a des épines dans les bois où il croît à l'état sauvage, n'en a point dans les jardins où il est cultivé avec soin; à la place des épines, la culture a mis partout des bourgeons bien vivants; la santé florissante, épanouie, à la place de la misère menaçante et armée.

ATROPHIÉ, ÉE (a-tro-fi-é) part. pass. du v. Atrophier : *Un membre* ATROPHIÉ. *Des organes* ATROPHIÉS. *Les indigènes languissent, énervés et* ATROPHIÉS. (Michelet.) *Dans la grande hirondelle d'église, qu'on appelle martinet, le pied est* ATROPHIÉ. (Michelet.) *Il n'est pas rare de trouver une moitié du cœur* ATROPHIÉE, *tandis que l'autre est restée dans l'état normal.* (Ferrus.)

ATROPHIER v. a. ou tr. (a-tro-fi-é — rad. *atrophie* — prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous atrophiions. Que vous atrophiiez*). Amaigrir, faire dépérir : *La paralysie* ATROPHIE *les membres. Ils n'ont point d'yeux : les ténèbres où ils vivent* ATROPHIENT *en eux cet organe.* (Michelet.)

— Fig. Éteindre, détruire, en parlant d'une faculté : *La génuflexion devant l'idole et devant l'écu* ATROPHIE *le muscle qui marche et la volonté qui va.* (V. Hugo.) *Les sophismes d'une philosophie niaise* ONT ATROPHIÉ *en lui le sens moral.* (Proudh.)

S'atrophier, v. pr. Perdre graduellement de son volume, de son embonpoint; dépérir : *Quand un membre* S'ATROPHIE, *à la suite d'une plaie d'arme à feu, par exemple, le membre opposé ne doit qu'au surcroît d'exercice l'augmentation de force et de volume qu'il acquiert.* (Ferrus.)

— Fig. Diminuer, s'affaiblir : *Les facultés non employées* S'ATROPHIENT. (Michelet.) *L'empire ottoman diminue et* S'ATROPHIE, *pour que l'Allemagne s'agrandisse.* (V. Hugo.)

— **Antonyme.** S'hypertrophier.

ATROPHIQUE adj. (a-tro-fi-ke — rad. *atrophie*). Pathol. Qui appartient, qui a rapport à l'atrophie; qui produit l'atrophie : *Affection* ATROPHIQUE. *Cancer* ATROPHIQUE.

ATROPINE s. f. (a-tro-pi-ne — rad. *atrope*, nom scientifique de la belladone). Chim. Alcaloïde découvert dans la belladone, qui lui doit ses propriétés énergiques et vénéneuses : *L'*ATROPINE *est une substance très-âcre et très-vénéneuse.* (Richerand.) *On emploie la solution d'*ATROPINE *ou celle de sulfate d'*ATROPINE, *pour dilater la pupille, afin de pouvoir observer la rétine avec l'ophthalmoscope.* (Nysten.)

— **Encycl.** *L'atropine considérée au point de vue chimique.* Découverte en 1833 à peu près en même temps par Geiger et Hess et par Mein, l'*atropine* se rencontre dans toutes les parties de la belladone (*atropa belladona*). Pour l'extraire, on épuise, par l'alcool concentré et chaud, la poudre des racines de belladone; on abandonne l'extrait pendant quelques heures avec de l'hydrate de chaux; on filtre, et l'on ajoute goutte à goutte de l'acide sulfurique pour séparer la chaux qui s'est dissoute. L'alcool ayant été chassé par une douce chaleur, on verse par gouttes une solution concentrée de carbonate de potasse, et l'on filtre dès que le liquide commence à se troubler. L'*atropine* y cristallise alors au bout de quelque temps; on la purifie par plusieurs cristallisations dans l'alcool.

L'*atropine* est inodore, incolore; elle cristallise en aiguilles soyeuses, transparentes, réunies en aigrettes; souvent, par l'évaporation lente de sa solution alcoolique, elle s'obtient en une masse diaphane, ayant l'aspect du verre. Elle est peu soluble dans l'eau; l'alcool la dissout aisément, l'éther la dissout moins bien. Évaporées à l'air, les solutions s'altèrent en partie, en prenant une odeur nauséabonde. L'*atropine* est fort alcaline, et d'une saveur très-amère. Elle fond à 90°, et se volatilise à 140°, en se décomposant en partie. Elle paraît renfermer sur 100 parties : carbone, 70,58; oxygène, 7,95; azote, 4,84; hydrogène, 16,60. Sa composition s'exprime par la formule $C^{34}H^{23}AzO^{6}$.

Les sels d'*atropine* s'obtiennent difficilement à l'état cristallisé; ils sont inodores, âcres, amers, inaltérables à l'air, ordinairement solubles dans l'eau et l'alcool, insolubles dans l'éther pur. La potasse, l'ammoniaque et les carbonates ne les précipitent qu'à l'état fort concentré, le précipité se dissout aisément dans un excès d'alcali. Le phosphate de soude, l'iodure de potassium et le sulfocyanure de potassium ne précipitent pas les sels d'*atropine;* le tannin ne les précipite qu'après l'addition de l'acide chlorhydrique.

Les principaux sels d'*atropine* sont : le chlorhydrate, le chloraurate, le sulfate, l'azotate, l'acétate et le valérianate. Le *chlorhydrate d'atropine* cristallise en aigrettes groupées en faisceaux. Le *chloraurate d'atropine* se précipite sous la forme d'une poudre jaune, devenant peu à peu cristalline, lorsqu'on verse doucement une solution concentrée de chlorhydrate d'atropine dans une solution diluée de chlorure d'or. Le *sulfate d'atropine* cristallise aisément en aiguilles déliées, incolores, nacrées et réunies en aigrettes ou en étoiles; il est fort soluble. L'*azotate d'atropine* forme une masse sirupeuse, déliquescente. L'*acétate d'atropine* s'obtient sous la forme de prismes nacrés, groupés en étoiles; il est inaltérable et très-soluble; lorsqu'on le dissout à plusieurs reprises, il finit par perdre un peu d'acide acétique. Le *valérianate d'atropine* se présente sous la forme d'un miel un peu liquide; il est soluble dans l'alcool et dans l'eau, et ne paraît pas susceptible de cristalliser.

— *L'atropine considérée au point de vue physiologique et thérapeutique.* L'*atropine*

représente complétement, pour ses effets physiologiques, la belladone, dont elle est le principe actif; elle doit remplacer cette plante dans toutes les indications thérapeutiques. Appliquée sur le derme dénudé, elle cause une vive irritation locale, que quelques malades ont comparée à la sensation d'un fer chaud qu'on passerait sur la plaie. Cette douleur diminue graduellement et disparaît au bout de cinq à dix minutes. Voici, suivant M. Bouchardat, l'ensemble des phénomènes que peut déterminer chez l'homme l'absorption de 1 centigramme d'*atropine :* Le pouls s'élève, le plus souvent, de huit à dix pulsations, quelquefois de quinze à vingt. Un des premiers et des plus constants symptômes que les malades éprouvent, c'est la sécheresse de la gorge, accompagnée d'une grande difficulté dans la déglutition. La dilatation de la pupille est constante et souvent considérable. Les jambes s'engourdissent; elles refusent leur service. Les malades se cramponnent aux meubles; ils éprouvent des fourmillements, des vertiges, des éblouissements, des bourdonnements d'oreilles. Leur voix est souvent sans force; à peine peuvent-ils appeler au secours; quelquefois l'aphonie est complète. La face peut être très-rouge ou très-pâle; les extrémités se refroidissent; la sensibilité générale devient très-obtuse. Malgré ce cortége effrayant de symptômes, au bout de douze ou vingt heures, toute inquiétude a disparu.

Il résulte des expériences de M. Bouchardat que l'*atropine* agit plus énergiquement sur l'homme que sur les animaux, et que son action porte sur une partie de l'encéphale qui se trouve moins développée et moins impressionnable chez le chien que chez l'homme, et bien moins encore chez le lapin. « Nous avons placé, dit M. Bouchardat, au fond d'une incision pratiquée au dos d'un fort lapin 1 centigramme d'*atropine* sans qu'il en soit résulté le moindre effet pathologique. Deux jours plus tard, nous lui avons fait une nouvelle incision à quelques centimètres de la première; nous en avons disséqué la peau dans une étendue de 5 à 6 centimètres; ensuite nous avons ouvert la gaîne d'un muscle, et la plaie ayant cessé de saigner, nous avons placé sur le muscle, ainsi mis à nu, 5 centigrammes d'*atropine.* Enfin la plaie a été pansée de manière que rien ne pût s'en échapper. L'animal a paru souffrir dans les premiers moments qui suivirent cette opération, mais de l'action locale du médicament et non de son influence générale. Nous l'avons fait garder à vue ensuite pendant plusieurs heures, et il ne s'est présenté aucun phénomène morbide. Nous avons répété cette dernière expérience quelques jours plus tard, en portant la dose d'*atropine* à 15 centigrammes, et il n'en est résulté aucun accident... Ces expériences démontrent clairement que l'*atropine* ne peut être considérée comme un poison pour les lapins. » Le même physiologiste a fait absorber à des chiens, soit par la méthode endermique, soit par injection dans les veines, des doses de 5, 10, 15 et même 20 centigrammes d'*atropine*, qui n'ont jamais produit chez ces animaux qu'un état momentané de paralysie générale.

L'*atropine* se prescrit à la dose de 2 milligrammes, qu'on porte, en l'augmentant progressivement, jusqu'à celle de 1 centigramme. Elle est employée utilement contre les affections spasmodiques ou convulsives, notamment contre l'épilepsie, l'hystérie, la chorée, la coqueluche et l'asthme essentiel. Elle présente deux avantages qui doivent la faire préférer aux préparations de belladone : d'une part, elle peut être dosée exactement, ce qui permet d'en prévoir et d'en mesurer d'avance avec certitude les effets; d'autre part, elle peut être facilement administrée par la méthode endermique. Les principales formes pharmacologiques sous lesquelles elle est prescrite sont celles de *teinture* (atropine, 1 gr.; alcool à 85, 100 gr.); — de *sirop* (atropine, 1 décigr., dissous dans 10 gr. d'eau avec une goutte d'acide chlorhydrique, puis mêlé avec sirop de sucre, 1,000 gr.); — de *prises* (atropine, 1 centigr., sucre blanc, 2 gr.); — de *pilules* (atropine, 5 centigr., miel et poudre de guimauve, q. s. pour faire 100 pilules); — de *collyre* (atropine, 10 centigr.; eau distillée, 100 gr.).

ATROPION s. m. (a-tro-pi-on — rad. *atrope*, nom scientifique de la belladone). Chim. Alcali trouvé dans les feuilles de la belladone, et qui est le principe vénéneux de cette plante.

ATROPIQUE adj. (a-tro-pi-ke — rad. *atrope*). Chim. Qualification donnée à un acide extrait de la belladone : *Acide* ATROPIQUE.

ATROPIVORE adj. (a-tro-pi-vo-re — du fr. *atropos*, et du lat. *voro*, je dévore, je mange). Entom. Se dit d'un insecte dont la larve vit dans le corps du sphinx atropos.

ATROPOS s. m. (a-tro-poss — n. myth.). Espèce de papillon crépusculaire du genre sphinx, vulgairement appelé *tête de mort.* ‖ On a aussi donné ce nom à un genre de névroptères voisin des termites, et dont la seule espèce connue est un très-petit insecte, qui vit dans les collections, les bibliothèques, etc.

— Erpét. Nom d'une vipère propre à l'Afrique.

ATROPOS (de l'héb. *tarap*, couper; suivant d'autres, du gr. *a* priv., et *trepô*, je tourne, parce qu'elle était inflexible). L'une des trois Parques, celle qui était chargée de couper le fil qui mesurait la durée de la vie de chaque homme. Ses attributs étaient le cadran solaire, la balance et les ciseaux. Elle était représentée comme très-âgée, avec un vêtement noir et lugubre, analogue à la sévérité de ses fonctions; près d'elle on voit plusieurs pelotons, plus ou moins garnis, suivant la longueur ou la brièveté de la vie de ceux dont ils doivent mesurer les jours. Hésiode la peint comme la plus inflexible des trois sœurs, et si violente, que souvent elle se déchire elle-même. Dans le tableau de Restout, qui représente la demande d'Orphée à Pluton, on la distingue qui regarde attentivement le monarque infernal, pour savoir si elle doit renouer le fil des jours d'Eurydice.

Voici comment le poëte Imbert représente Atropos dans le quatrième songe des *Bienfaits du sommeil :*

> Je vois la Parque sanguinaire
> A qui le pouvoir fut remis
> De couper de nos jours la trame passagère;
> Mais je la vois assise et solitaire.
> Qui tient à ses côtés ses ciseaux endormis.

ATROPTÈRE adj. (a-tro-ptè-re — mot hybride; du lat. *ater*, *atra*, noir, et du gr. *pteron*, aile). Zool. Qui a les ailes noires.

ATROSTOME adj. (a-tro-sto-me — du lat. *ater*, *atra*, noir, et du gr. *stoma*, bouche). Zool. Qui a la bouche noire. Ce mot hybride est peu employé. On dit mieux MÉLANOSTOME.

ATROUBA s. m. (a-trou-ba). Pêch. Trou de bourdigue.

ATROVIPARE adj. (a-tro-vi-pa-re — du lat. *ater*, *atra*, noir; *ovum*, œuf, et *parere*, enfanter). Zool. Qui pond des œufs de couleur brunâtre.

ATRYPE s. f. (a-tri-pe — du gr. *a* priv.; *trupaô*, je perce). Moll. Genre de mollusques, formé aux dépens des térébratules.

ATRYPTODONTOPHOLIDOPHIDE s. m. (a-tri-pto-don-to-fo-li-do-fi-de — du gr. *a* priv.; *trupaô*, je perfore; *odous*, *odontos*, dent; *pholis*, écaille, et *ophis*, serpent). Erpét. Espèce de serpent écailleux, mais qui n'a pas de crochets à venin. Est-il besoin de dire qu'un pareil mot n'est guère usité?

ATSCHA. V. ATKHA.

ATSCHINSK, ville de la Russie d'Asie, province et à 300 kilom. E. de Tomsk, sur la rive droite du Tchoulima; 2,000 hab. Entrepôt de la Sibérie orientale; terrain très-fertile en grains; exploitation de fer dans les environs.

AT SIGHT (at-sa-itt — m. angl.; *at*, à; *sight*, vue). A vue, mots qui sont inscrits sur les lettres de change, les traites payables à présentation.

ATTA (Titus Quintus), poëte comique romain, vivait vers l'an 80 av. J.-C. Il avait composé des comédies de caractère, où il tournait en ridicule les mœurs des Romains. Il ne nous en reste que de courts fragments, insérés dans la collection de Bothe, *Poetæ scenici latini.*

ATTABALLE s. m. (a-ta-ba-le). Relat. Sorte de timbales de cavalerie, en usage chez les Maures.

ATTABLÉ, ÉE (a-ta-blé) part. pass. du v. Attabler. Assis autour d'une table : *Les deux convives étaient* ATTABLÉS *dans un petit boudoir Louis XV.* (E. Sue.) *Il aperçut Caderousse* ATTABLÉ *avec Danglars dans un berceau de feuillage.* (Alex. Dum.) *En parlant de notre vie avant la révolution, nous restâmes* ATTABLÉS *jusqu'à trois heures après midi.* (Balz.) *Le soir venu, les deux champions étaient* ATTABLÉS *sous une charmille, qui égayait de ses pampres verts l'auberge de Notre-Dame-del-Pilar.* (A. Paul.)

> Ils sont tous *attablés;*
> Que leur bon appétit me serve de complice.
> E. AUGIER.

ATTABLER v. a. ou tr. (a-ta-blé — rad. *table*). Faire mettre, faire asseoir à table, pour boire ou manger : *Si vous ne pouvez accorder ces paysans,* ATTABLEZ-*les, et vous les concilierez bientôt.* (Acad.) *Si vous voulez retenir ces braves gens, hâtez-vous de les* ATTABLER. (Alex. Dum.)

S'attabler, v. pr. Se mettre, s'asseoir à table, pour boire ou pour manger : *Je* M'ATTABLAI *avec ces étrangers. Je ne voudrais pas* M'ATTABLER *avec un tel homme. J'y trouvai plusieurs garçons de connaissance, avec lesquels je* M'ATTABLAI. (G. Sand.) *Nous* NOUS ATTABLÂMES *autour d'un thé, dont il prétendait avoir absolument besoin.* (Alex. Dum.) ‖ S'asseoir à table pour jouer : *Ils* SE SONT ATTABLÉS *pour jouer aux échecs, aux dés, au trictrac.* (Acad.) *Ils venaient tous quatre de* S'ATTABLER *pour faire leur boston.* (Balz.) ‖ Rester à table :

> On conclut
> Qu'il ne fallait *s'attabler* davantage.
> LA FONTAINE.

— Par ext. Venir manger : *Telle était la violence de cette peste, que les sangliers et les renards qui* S'ÉTAIENT ATTABLÉS *à ce riche banquet étaient morts avant la fin de leur repas.* (L. Viardot.)

— **Syn. S'attabler, se mettre à table.** *Se mettre à table* exprime simplement l'action habituelle de prendre place pour manger; *s'attabler* éveille l'idée d'un acte qui sort des usages ordinaires d'une personne. On *se met à table* pour déjeuner, pour dîner; on *s'attable* entre amis, ou même entre étrangers, dans une circonstance plus ou moins importante. De plus, on peut *se mettre à table* seul; on ne *s'attable* guère qu'en compagnie.

ATTACCA (att-ta-ka — mot ital. qui signif. *attaque*). Mus. Terme dont on se sert pour indiquer qu'un morceau doit suivre le précédent sans aucune interruption. On dit aussi quelquefois ATTACCA SUBITO, c'est-à-dire attaquez de suite.

ATTACCO s. m. (att-ta-ko — mot ital. signif. chose attachée, ajoutée). Mus. Petite partie de la fugue, étrangère au motif principal, et qui lui sert uniquement d'entrée.

ATTACÉ s. m. (a-ta-sé). Syn. de *attacus.*

ATTACHANT (a-ta-chan) part. prés. du v. Attacher :

> Montrez à l'univers, en m'*attachant* à vous,
> Que, quand je vous servais, je servais mon époux.
> RACINE.

> La vigne, en s'*attachant* au bois mort qu'elle embrasse,
> Fait-elle reverdir le stérile rameau?
> SAURIN.

ATTACHANT, ANTE adj. (a-ta-chan, an-te — rad. *attacher*). Qui est de nature à attacher, à intéresser, à fixer l'attention : *Auteur* ATTACHANT. *Etude, lecture* ATTACHANTE. *C'est un spectacle* ATTACHANT. *Eh! ne voilà-t-il pas une intrigue bien* ATTACHANTE *que l'embarras de quatre chevaliers?...* (Volt.) *L'Odyssée me paraît* ATTACHANTE *par les mœurs.* (Chateaub.) Alzire *est une tragédie fort* ATTACHANTE. (Chateaub.) *Vous emploierez votre temps à lire, je vous trouverai des livres* ATTACHANTS. (Balz.) *Sa conversation, toujours si* ATTACHANTE, *était maintenant plus grave et plus instructive.* (Scribe.) *Permettez-moi d'écouter la suite; ce vieillard a une correspondance des plus* ATTACHANTES. (Ed. About.) *Les détails de ce magique tableau ne sont pas moins* ATTACHANTS *que l'ensemble.* (Lamart.) *Est-il rien au monde de plus* ATTACHANT *et de plus respectable que la vraie mère de famille?* (S. Dubay.)

ATTACHE s. f. (a-ta-che — rad. *attacher*). Tout ce qui sert à attacher, à lier : *Une* ATTACHE *de soulier. Une* ATTACHE *de harnais. L'*ATTACHE *d'un chien, d'un cheval. Des boucles d'or nouaient ses jarretières et les* ATTACHES *de ses souliers de maroquin bien luisant.* (E. Sue.)

— Fig. Tout ce qui captive, engage, assujettit le cœur ou l'esprit; attachement : ATTACHE *honnête, légitime.* ATTACHE *criminelle, honteuse. Avoir de l'*ATTACHE *pour l'étude, de l'*ATTACHE *au jeu. Avoir de l'*ATTACHE *pour sa maison. Il a trop d'*ATTACHE *pour ses livres. Je n'ai, grâce à Dieu, d'autre* ATTACHE *sur la terre qu'à la seule Église catholique, apostolique et romaine.* (Pasc.) *Se peut-il que nous ayons tant d'*ATTACHE *à cette vie et à ses plaisirs!* (Boss.) *Rien n'éloigne tant notre cœur de Dieu que l'*ATTACHE *aveugle aux joies sensuelles.* (Boss.) *Que te reste-t-il de tous ces plaisirs, sinon que tu en reviens avec un dégoût du bien, une* ATTACHE *au mal, le corps fatigué et l'esprit vide?* (Boss.) *Ce qui m'étonne, c'est qu'on se flatte encore de pouvoir, sans éloigner Dieu de nous, entretenir dans le monde certaines* ATTACHES; ATTACHES *funestes, sources inépuisables de tous les malheurs, de tous les égarements.* (Bourdal.) *La plupart du temps, ou je rêve sans dire mot, ou je n'ai presque point d'*ATTACHE *à ce que je dis.* (La Rochef.) *Les moindres détails de cette vie simple et presque commune ont été comme autant d'*ATTACHES, *faibles en apparence, par lesquelles je me suis étroitement uni à la comtesse.* (Balz.) *La liberté se plaît à distendre les* ATTACHES *sociales et politiques.* (Mich. Chev.) *Le cœur tient toujours, par de secrètes* ATTACHES, *aux impressions des premières années.* (Ed. Texier.)

> D'ailleurs, pour cet enfant leur *attache* est visible.
> RACINE.

> . . . De son bien il s'est laissé priver
> Par son trop peu de soin des choses temporelles,
> Et sa puissante *attache* aux choses éternelles.
> MOLIÈRE.

‖ Lien, rapport de similitude ou d'union : *Beaucoup de gens aiment mieux nier les dévouements que de mesurer la force des liens, des nœuds, des* ATTACHES *qui soudent secrètement un fait à un autre dans l'ordre moral.* (Balz.)

— Part. Consentement, agrément : *Je ne veux rien faire sans votre* ATTACHE, *sans prendre votre* ATTACHE. (Acad.) *Ils s'imaginent que, parce qu'ils ne demandent maintenant qu'une simple* ATTACHE, *la plus douce du monde, le parlement se prendra à ce piége.* (Pasc.) *Dignités, charges, postes, bénéfices, pensions, honneurs, tout convient aux hypocrites, et ne convient qu'à eux; ils ne comprennent pas que, sans leur* ATTACHE, *on ait l'impudence de les espérer.* (La Bruy.) *J'ai suspendu cette édition, qui se faisait à Amsterdam, pour avoir l'*ATTACHE *du ministre de France.* (Volt.) *Le public ne doit trouver ni mauvais, ni étrange, que nous demandions l'*ATTACHE *des théologiens.* (D'Alemb.) Vieux et inus. Ce sens venait de ce qu'on appelait *attache* une permission ou approbation écrite que l'on annexait, que l'on *attachait* à certaines pièces officielles.

— *A l'attache*, Attaché, enchaîné : *Tenir, mener un chien* À L'ATTACHE. *Oh! parbleu! canaille, je vous apprendrai à tenir* À L'ATTACHE *votre chien de chien.* (Brueys.) ‖ Fig. Dans un état de gêne ou de soumission : *On ramasse nos enfants, on leur jette du pain et on les met* À L'ATTACHE. (G. Sand.)

> Philis tient mon cœur *à l'attache.*
> MOLIÈRE.

— *Chien d'attache*, Chien de cour, chien de garde, que l'on tient attaché ou enfermé toute la journée, et qu'on ne lâche que la nuit. ‖ *Prendre des chevaux à l'attache*, Les garder quelque temps dans son écurie, moyennant rétribution. On dit de même, *Prendre tant pour l'attache d'un cheval*, ou, simplem., *Prendre tant pour l'attache.* ‖ *Etre comme un chien à l'attache*, *comme un chien d'attache*, Etre dans un état habituel de grande gêne, d'extrême assujettissement.

— Jurispr. *Droit d'attache*, Droit d'attacher ou de fixer à la rive opposée, à travers un cours d'eau, l'extrémité d'une digue ou de tout autre barrage. ‖ Taxe que les communes perçoivent sur les moulins à nef, bateaux de blanchisseuses et autres embarcations, en vertu de la loi du 11 frimaire an VII.

— Chancell. *Lettres d'attache* ou simplement *attaches*, Lettres que le roi donnait, soit sur des bulles du pape, soit sur des ordonnances d'un chef d'ordre hors du royaume, pour les faire exécuter. ‖ Autorisation royale. ‖ Se disait aussi des commissions expédiées soit à la chambre des comptes, soit ailleurs, pour l'exécution de quelque arrêt, de quelque ordonnance. ‖ Ordonnance que rendait un gouverneur de province pour faire mettre à exécution les ordres du roi qui lui étaient adressés. ‖ Lettres qu'expédiaient le connétable, le grand amiral, le colonel général, ou le mestre de camp général d'une armée, en vertu des brevets ou commissions accordées par le roi, aux officiers qui devaient servir sous eux. Ces lettres étaient ainsi nommées, parce qu'on les *attachait* aux pièces : *L'ordonnance de* 1780 *voulait que toutes les commissions d'officiers fussent soumises à l'*ATTACHE *du colonel général.* (Gén. Bardin.)

— Anat. Endroit où vient se fixer un muscle, un ligament : *Les muscles ont chacun deux* ATTACHES. (Acad.) *Il a rendu un service à l'enseignement anatomique en cherchant à donner une nomenclature méthodique, prise de la position et des* ATTACHES *des parties.* (Cuvier.) ‖ Se dit, dans le langage ordinaire, de la manière dont un membre se lie au reste du corps : *Son cou offrait une* ATTACHE *osseuse qui lui donnait une vague ressemblance avec la race féline.* (Balz.) *Il portait une cravate de satin noir très-basse, qui laissait voir l'*ATTACHE *élégante de son cou, digne du jeune lutteur antique.* (Balz.) *La rondeur de son cou, la pureté de ses* ATTACHES, *la richesse de sa chevelure, la grâce de son sourire, tout en elle s'harmoniait.* (Balz.) *Enfin, il fallait la grâce, la svelte élégance des* ATTACHES *de son cou et de ses épaules, pour faire oublier sa maigreur.* (E. Sue.) *Elle avait des pieds flûtés et des chevilles d'une* ATTACHE *adorable.* (Fr. Soulié.) *Ses mains et ses pieds nus montraient des* ATTACHES *délicates, à faire envie à une duchesse.* (Ed. About.) *Les bras étaient ronds, potelés, mais les* ATTACHES *étaient dépourvues de finesse.* (L. Reybaud.) ‖ Comme on le voit, cette extension du sens anatomique à la langue ordinaire est spéciale à nos romanciers modernes. ‖ On s'en est même servi pour désigner l'endroit où les cheveux sont implantés dans la peau : *Son cou, d'une blancheur éblouissante, où se voyait l'*ATTACHE *soyeuse de ses jolis cheveux blonds...* (E. Sue.)

— Peint. et sculpt. Endroit où un membre est joint à un autre, où un muscle s'attache à un os.

— Moll. *Attaches* ou *impressions musculaires*, Marque que laissent les mollusques dans les coquilles, aux endroits où ils tenaient à leur tégument calcaire.

— Mar. *Port d'attache*, Celui où un navire ou un service maritime prend ses quartiers; son point de départ ou d'arrivée : *Le Havre est le* PORT D'ATTACHE *de la nouvelle ligne des paquebots transatlantiques.*

— Techn. Grosse pièce de charpente qui sert d'axe au moulin à vent. ‖ Fil de fer qui attache les morceaux de la faïence cassée. ‖ Petit morceau de peau qui sert à attacher la matrice au bois de la pièce de dessus du moule, dans les fonderies de caractères. ‖ Pièces de bois qui servent à retenir le drome, dans une forge. ‖ Lien d'osier pour consolider ensemble le bord et le corps d'une pièce de vannerie. ‖ Petits morceaux de plomb fixant les verges de fer dans les panneaux des vitres. ‖ Assemblage de diamants mis en œuvre, et composé de plusieurs pièces qui s'accrochent l'une à l'autre : *On remarque sur elle une riche* ATTACHE, *qu'elle dérobe avec soin aux yeux de son mari.* (La Bruy.) *J'admire votre* ATTACHE; *les diamants en sont fort beaux.* (Baron.)

— Cost. *Bas d'attache*, Grand bas de soie qui s'attachait au haut-de-chausse, et dont on ne se sert plus qu'au théâtre.

— Hortic. Ornement de parterre uni, lié, attaché, pour ainsi dire, à un autre.

— **Syn. Attache, attachement.** *Attache* marque une forte habitude, souvent peu honorable : *Cette femme d'esprit avait accoutumé les savants à ne pouvoir se passer de son* ATTACHE. (St-Sim.) L'*attachement* est souvent une passion honnête et modérée, qui, néanmoins, peut être quelquefois blâmable : *Combien cet* ATTACHEMENT *est différent de la passion dont vous m'avez vu aveuglé pour Eucharis.* (Fén.)

ATTACHÉ, ÉE (a-ta-ché) part. pass. du v. Attacher. Lié, retenu par un lien quelconque : *Des mains* ATTACHÉES *derrière le dos. Des chevaux* ATTACHÉS *à une voiture. Elle fut* ATTACHÉE *à la queue d'un cheval.* (Acad.) *Je l'avais vu* ATTACHÉ *sur son lit, se débattant dans ses liens et poussant d'horribles cris.* (De Barante.) *Mes chevaux étaient* ATTACHÉS *çà et là autour de ma tente.* (Lamart.) *Ces bateaux pêcheurs sont munis de deux voiles latines* ATTACHÉES *en sens inverse à deux mâts différents.* (V. Hugo.)

Au pied du plus haut mât Colomb est *attaché.*
C. DELAVIGNE.

Le rat fut à son pied par la patte *attaché;*
Un brin de jonc en fit l'affaire. LA FONTAINE.

. Le collier dont je suis *attaché*
De ce que vous voyez est peut-être la cause.
LA FONTAINE.

‖ Fixé avec un objet destiné à cet usage : ATTACHÉ *avec une épingle, un clou, un bouton.* ‖ Enfoncé plus ou moins profondément : *Une flèche attachée aux flancs d'un animal. Le taon* ATTACHÉ *aux naseaux du noble coursier le rend bientôt indocile, emporté, furieux.* (Fr. Soulié.)

— Par anal. Adhérent, en parlant d'un muscle, d'un tendon ou de quelque partie du corps : *Plusieurs muscles sont* ATTACHES *au globe de l'œil. Après le cou viennent les épaules, où les bras sont* ATTACHÉS. (Boss.) *Sa couronne de diamants ne fatiguait pas d'un poids abrutissant sa tête fine et admirablement* ATTACHÉE. (G. Sand.)

— Par ext. Fixé, tourné fixement, en parlant du regard : *Tenir ses yeux* ATTACHÉS *sur quelqu'un, sur quelque chose. Les personnes nées dans l'élévation deviennent comme un spectacle public, sur lequel tous les regards sont* ATTACHÉS. (Mass.) *Idoménée avait les yeux* ATTACHÉS *sur lui.* (Fén.) *Je restai à genoux, les yeux* ATTACHÉS *sur la pierre.* (Chateaub.) *Les yeux* ATTACHÉS *au ciel, où le croissant de la lune errait dans les nuages, je réfléchissais sur ma destinée.* (Chateaub.)

Aux hasards de ces nuits ne livrons pas nos voiles,
Sur le phare immortel veillons l'œil *attaché.*
LAMARTINE.

Mes regards *attachés* sur ses yeux languissants,
Commençaient à parler du trouble de mes sens.
C. DELAVIGNE.

‖ Appuyé sur ou contre : *Nos pieds sont* ATTACHÉS *au sol.*

Et je verrais leurs fronts *attachés* à la terre.
VOLTAIRE.

Lorsque d'un saint respect tous les Persans touchés
N'osent lever leurs fronts à la terre *attachés.*
RACINE.

‖ Retenu : *Un navire* ATTACHÉ *au rivage par les vents contraires.*

Elle veut fuir, et ses pas sur la rive
Sont *attachés* par un trouble imprévu.
B. LORMIAN.

— Condamné, astreint à vivre sur ou dans : *Je ne suis pas* ATTACHÉ *à ce logement. L'homme est* ATTACHÉ *à la terre. Je me trouve* ATTACHÉ *à cette vaste étendue, sans savoir pourquoi.* (Pasc.) *Un être faible et mortel,* ATTACHÉ *à la terre, a osé se transporter sur un élément inconnu et terrible.* (Thomas.) ‖ Retenu dans un lieu :

Attaché près de moi par un zèle sincère,
Tu me contais alors l'histoire de mon père.
RACINE.

— Qui fait partie de, qui dépend de : *Etre* ATTACHÉ *à telle administration, à tel ministère. Il est* ATTACHÉ *au service d'un prince étranger. Il y avait là deux Allemands* ATTACHÉS *au prince.* (J.-J. Rouss.) *Pitt commença par être* ATTACHÉ *au barreau.* (Villem.)

Tous deux du Dieu vivant pontifes et soldats,
Attachés aux autels, exercés aux combats,
Annoncent sa parole et vengent son injure.
LA HARPE.

‖ Condamné, astreint : *Etre* ATTACHÉ *à de pénibles devoirs. Quand on est* ATTACHÉ *aux affaires, on ne peut plus rompre ses liens.*

Heureux qui, satisfait de son humble fortune,
Libre du joug superbe où je suis *attaché,*
Vit dans le rang obscur où les dieux l'ont caché.
RACINE.

‖ Dont on ne peut se débarrasser, qui est fatalement uni à : *La Pologne est une révolution vivante* ATTACHÉE *à la Russie, et que celle-ci traîne comme son boulet de punition.* (St-Marc-Gir.)

— Qui résulte de, qui est la conséquence ou l'accompagnement de : *Leur existence, leur fortune y est* ATTACHÉE. *Je voudrais toucher les émoluments* ATTACHÉS *à cet emploi. Que de soucis sont* ATTACHÉS *au pouvoir! On lui a conféré ce titre avec toutes les prérogatives qui y sont* ATTACHÉES. (Acad.) *Le bonheur n'est pas* ATTACHÉ *à l'éclat du rang et des titres; il n'est* ATTACHÉ *qu'à l'innocence de la vie.* (Mass.) *Non, mes chers frères, la vertu de la parole de la croix n'est pas* ATTACHÉE *à celle du ministre qui l'annonce.* (Mass.) *L'abus est un vice* ATTACHÉ *à toutes les lois, à toutes les institutions des hommes.* (Volt.) *Ces désagréments* ATTACHÉS *aux arts de l'esprit n'affaibliront pas l'amour que j'ai pour eux.* (La Harpe.) *Il a épuisé toutes les calamités* ATTACHÉES *à toutes les conditions de la vie.* (Barthél.) *Le bonheur de chaque homme est* ATTACHÉ *au bonheur du genre humain.* (B. de St-P.) *La crédulité est une faiblesse* ATTACHÉE *à notre nature.* (De Ségur.) *Au baptême est* ATTACHÉE *la grâce de nous purifier du péché originel.* (De Cressé.) *Notre honneur et notre intérêt sont* ATTACHÉS *au salut de la Pologne.* (L. Jourdan.)

Aux douceurs du mystère
Le calme est *attaché.* J.-B. ROUSSEAU.

Mille et mille douceurs y semblent *attachées*
Qui ne sont qu'un amas d'amertumes cachées.
CORNEILLE.

. Hélas! que de dégoûts
Attachés à ce rang qui fait tant de jaloux!
C. DELAVIGNE.

‖ Inhérent à :

L'on me dit : Je vous aime; et je crus, comme un sot,
Qu'il était quelque idée *attachée* à ce mot.
VOLTAIRE.

— Fig. Uni, lié par affection ou par un lien moral quelconque : *Etre* ATTACHÉ *à ses parents, à sa femme, à ses enfants. C'est un homme qui m'est très-*ATTACHÉ. *Il est* ATTACHÉ *au parti de la noblesse. Ce prince était très-*ATTACHÉ *aux Français. Cassien, quoique très-*ATTACHÉ *aux Grecs, leur préfère saint Jérôme.* (Boss.) *Le roi qui, dès son enfance, l'avait vu toujours attentif au bien de l'Etat, et tendrement* ATTACHÉ *à sa personne sacrée.* (Boss.) *Nos esprits* ATTACHÉS *à la terre entendront-ils ce concert céleste?* (Boss.) *Par combien d'imperceptibles liens sommes-nous* ATTACHÉS *au monde!* (Boss.) *Je me suis fort* ATTACHÉE *à sa personne.* (Mme de Sév.) *Le duc et la duchesse de Choiseul m'accablent de bontés; je leur suis* ATTACHÉ *à la fureur.* (Volt.) *Les peuples en apparence les plus malheureux sont ceux qui se montrent le plus* ATTACHÉS *au sol de la patrie.* (Alibert.) *Dante sortait d'une famille* ATTACHÉE *au parti des Guelfes.* (Villem.) *On proposait à Amyot d'écrire l'histoire de France. Il répondit : Je suis trop* ATTACHÉ *aux rois pour me charger d'écrire leur vie.* (***).

A ton maître toujours sois *attaché,* fidèle.
ETIENNE.

L'un à l'autre *attachés* depuis notre naissance.
VOLTAIRE.

‖ Qui tient à : *Etre* ATTACHÉ *à la vie. Etre trop* ATTACHÉ *à ses intérêts, à l'argent. Il est très-*ATTACHÉ *à ses idées, à ses opinions. Pour être honnête homme, il faut être* ATTACHÉ *à tous ses devoirs. Il n'était point* ATTACHÉ *aux richesses.* (Fén.) *L'Égypte était extrêmement* ATTACHÉE *aux anciennes coutumes.* (Boss.) *Les Grecs, plus* ATTACHÉS *à la métempsycose, eurent beaucoup de résurrections.* (Volt.) *Quiconque est plus* ATTACHÉ *à sa vie qu'à son devoir ne saurait être solidement vertueux.* (J.-J. Rouss.) *Le genre humain est inviolablement* ATTACHÉ *à certaines vérités nécessaires à son bonheur.* (Frayss.) *L'ignorance est* ATTACHÉE *à la routine, et ennemie de tout perfectionnement.* (J.-B. Say.) *A mesure que l'homme se développe, il devient plus* ATTACHÉ *à ce qu'il possède.* (Thiers.) ‖ Obstinément et constamment appliqué à : *Etre* ATTACHÉ *aux pas, à la poursuite de quelqu'un.*

. . . Vous m'avez vue *attachée* à vous nuire.
RACINE.

Et j'ai vu sa valeur à me plaire *attachée.*
RACINE.

Ce n'est plus une ardeur dans mes veines cachée.
C'est Vénus tout entière à sa proie *attachée.*
RACINE.

Et mon âme, *attachée* au serment qui me lie,
Lui doit encor sa foi quand il m'ôte la vie.
VOLTAIRE.

— Absol. Distrait, préoccupé, absorbé dans une occupation :

... Il avait à ses pieds maint volume,
Et ne vit presque pas son ami s'avancer,
Attaché selon sa coutume. LA FONTAINE.

‖ Intéressé, qui regarde à la dépense : *Si vous n'êtes ni moins ambitieux, ni moins* ATTACHÉ, *ni moins sensuel...* (Mass.) *On manque quelquefois sa fortune pour être trop* ATTACHÉ, *comme on se ruine en faisant trop de dépense.* (Girard.) Ce sens a vieilli.

— Substantiv. Personne unie à une autre par des liens d'affection : *Il faut finir ses jours comme on les a commencés; il y a tantôt quarante-cinq ans que je me compte parmi vos* ATTACHÉS. (Volt.)

— s. m. Celui qui est attaché à une ambassade, à une légation : *Un* ATTACHÉ *d'ambassade*, ou simplem.: *un* ATTACHÉ. *Les sujets appartenant à la classe des* ATTACHÉS *d'ambassade ont la manie de dire des mots à la Talleyrand.* (Balz.) *L'ébahissement fut grand parmi les secrétaires,* ATTACHÉS *et scribes d'ambassade.* (Ancelot.) *C'était un simple* ATTACHÉ, *très-flatté de rouler, aux frais de l'Etat, dans une belle chaise de poste neuve.* (Gér. de Nerv.)

— **Syn. Attaché, avare, intéressé.** L'homme *avare* ne dépense pas volontiers : L'AVARE *n'amasse que pour amasser.* (Mass.) L'homme *attaché* a la crainte de diminuer ce qu'il a : *On manque quelquefois sa fortune pour être trop* ATTACHÉ, *comme on se ruine en faisant trop de dépense.* (Girard.) L'homme *intéressé* est âpre au gain et avide de profit : *Speusippe parut* INTÉRESSÉ, *ayant exigé une récompense de ses disciples, contre la coutume et les principes de Platon.* (Roll.)

— **Syn. Attaché, adhérent, annexé.** V. ADHÉRENT.

— **Allus. littér. C'est Vénus tout entière à sa proie attachée.** Allusion à un vers de Racine (*Phèdre*, acte Ier, scène III). Phèdre découvre à sa confidente l'amour insensé qu'elle a conçu pour Hippolyte, fils de son époux :

Pour bannir l'ennemi dont j'étais idolâtre,
J'affectai les chagrins d'une injuste marâtre.
.
Vaines précautions! cruelle destinée!
Par mon époux lui-même à Trézène amenée,
J'ai revu l'ennemi que j'avais éloigné;
Ma blessure trop vive aussitôt a saigné.
Ce n'est plus une ardeur dans mes veines cachée :
C'est Vénus tout entière à sa proie attachée.

Ce vers se cite en parlant de ceux qui sont les victimes d'une passion implacable, et cette passion est presque toujours celle de l'amour :

« Il se soustraira, dites-vous, à la bienveillance de Mme de Gabrial. Parbleu! je l'en défie; on n'échappe pas à la bienveillance de Mme de Gabrial, quand elle est en humeur de philanthropie :

C'est Vénus tout entière à sa proie attachée.

Régnier aura beau s'en défendre, elle fera son bonheur, elle sera sa Béatrix. »
CH. DE BERNARD.

« Les anciens, persuadés qu'une divinité courroucée ou malfaisante en voulait à la vertu de leurs femmes, avaient imaginé de lui livrer des victimes volontaires, espérant ainsi que *Vénus, tout entière à sa proie attachée,* ne troublerait pas leurs unions légitimes; semblable à un animal féroce auquel on jetterait un agneau pour le détourner d'un homme. »
J. DE MAISTRE.

« Le coq de bruyère est probablement, de tous les oiseaux, celui dans l'existence duquel l'amour tient le plus de place. Et cette folie amoureuse est caractérisée par une succession d'extases, dont les accès se renouvellent périodiquement chaque matin et chaque soir. Pendant tout ce temps-là, la pauvre bête est si fort *en proie à Vénus*, qu'elle en perd le manger et le boire, et jusqu'à la faculté de voir et d'entendre le péril. L'expression poétique que je viens d'emprunter à Racine me fournit l'occasion de m'étonner que la reine de Cythère n'ait pas eu la fantaisie de se donner un attelage de coqs de bruyère. » TOUSSENEL.

« Le beau Clinias s'est lancé, d'une si furieuse ardeur, dans les plaisirs, qu'il est vieux avant quarante ans. Ses dents branlent, ses cheveux sont tombés; quand il parle, un souffle de mort s'échappe de ses lèvres livides. Il marche chancelant et courbé; l'art est impuissant, la maladie est sans espoir :

C'est Vénus tout entière à sa proie *attachée.* »
LOUIS VEUILLOT.

« Hermione, Roxane, Phèdre, sont trois personnifications de l'amour sensuel. Toutes les trois sacrifient leur amant à leur passion; deux s'y sacrifient elles-mêmes. Quoi de plus semblable au premier aspect? Le poëte les fait passer par les mêmes alternatives. Elles ont une scène d'espérance, une de désespoir, une de fureur; c'est le même amour, furieux, exalté :

C'est Vénus tout entière à sa proie *attachée.*

Et cependant que de variété dans cette ressemblance! qui diffère plus d'Hermione que Phèdre, de Phèdre que Roxane? » NISARD.

ATTACHE-BOSSETTE s. f. Mar. Morceau de fer conique, creusé à ses deux bouts, et destiné à conserver la tête du clou dans l'éperon. Des *attache-bossettes.*

ATTACHEMENT s. m. (a-ta-che-man — rad. *attacher*). Sentiment d'affection, de sympathie, par lequel on s'attache à une personne : *Avoir de l'*ATTACHEMENT *pour ses parents, pour ses camarades. C'est une bonne et honnête fille, qui me sert depuis vingt ans avec l'*ATTACHEMENT *d'une fille à son père plutôt que d'une domestique à son maître.* (Boss.) *D'où vient l'*ATTACHEMENT *qu'on a pour les confesseurs?* (Mme de Sév.) *J'ai été retenu par* ATTACHEMENT *pour vous.* (Volt.) *L'amitié est, de tous les* ATTACHEMENTS, *le plus digne de l'homme, et le seul qui ne le dégrade point.* (Buff.) *L'*ATTACHEMENT *et les soins gagnent le cœur, mais ils ne le recouvrent guère.* (J.-J. Rouss.) *Plus l'homme augmente ses* ATTACHEMENTS, *plus il multiplie ses peines.* (J.-J. Rouss.) *Je ne sens jamais tant d'*ATTACHEMENT *pour mes amis, que dans leurs peines.* (J.-J. Rouss.) *Vous ne rendez guère justice à mon* ATTACHEMENT *pour vous.* (Mariv.) *Octavius les remercia de leur fidélité et de leur* ATTACHEMENT *pour la mémoire de son oncle.* (Vertot.) *L'âme entière d'une femme repose sur l'*ATTACHEMENT *conjugal.* (Mme de Staël.) *Rien ne remplace l'*ATTACHEMENT, *la délicatesse et le dévouement d'une femme.* (Chateaub.) *Enfin, mon chagrin m'a fait apprécier l'étendue de mon* ATTACHEMENT *pour vous; il est sans bornes.* (Balz.) *Ce fut un de ces moments suprêmes qui relient l'avenir au passé, qui clouent plus avant au cœur les* ATTACHEMENTS *réels.* (Balz.) *Il cachait son ambition sous les dehors de la piété et d'un* ATTACHEMENT *sans bornes à la patrie et à son souverain.* (Mérimée.) *Il faut être bien sûr de ses* ATTACHEMENTS *pour oser les mettre à l'épreuve de la réflexion.* (V. Cousin.) *Il avait pour lui un* ATTACHEMENT *mêlé d'admiration.* (V. Hugo.)

Jamais cœur corrompu n'aime sincèrement;
Il ne faut pas compter sur son *attachement.*
FRÉVILLE.

— Dans ce sens, se dit aussi des choses : *Avoir de l'*ATTACHEMENT *à une secte, à un parti. Il a trop d'*ATTACHEMENT *pour ses intérêts. On profite infiniment en se dépouillant de plus en plus de l'*ATTACHEMENT *à ce que l'on est et à ce que l'on a, pour s'attacher uniquement à celui d'où tout vient et en qui tout demeure.* (Boss.) *L'excès de l'*ATTACHEMENT *aux richesses, que nous ne sentons pas dans la possession, se fait sentir dans la perte.* (Boss.) *Elle survécut à ses grandeurs, afin qu'elle pût survivre aux* ATTACHEMENTS *de la terre.* (Boss.) *La semence sainte trouve, dans les pauvres, bien moins d'opposition du côté des* ATTACHEMENTS *de la chair et du sang que dans les grands et les riches du siècle.* (Boss.) *Nos pertes ne deviennent si douloureuses que par les* ATTACHEMENTS *outrés qui nous liaient aux objets perdus.* (Mass.) *Les passions et les* ATTACHEMENTS *criminels ont leurs dégoûts, leurs contre-temps, leurs bruits désagréables.* (Mass.) *Elle a sauvé son cœur des* ATTACHEMENTS *grossiers et des mauvais usages du monde.* (Fléch.) *La probité est un* ATTACHEMENT *à toutes les vertus civiles.* (Vauven.) *Tous les différents* ATTACHEMENTS *ne sont que des manières de s'aimer soi-même.* (Mme de Staël.)

Honteux *attachements* de la chair et du monde,
Que ne me quittez-vous, quand je vous ai quittés?
CORNEILLE.

Il faut se dégager de ces *attachements*
Que la raison condamne et qui flattent les sens.
REGNARD.

— Se dit encore de l'amitié de l'homme pour les animaux et réciproquement : *L'*ATTACHEMENT *du chien pour son maître. L'*ATTACHEMENT *de Pellisson pour une araignée. La férocité naturelle du chien a cédé à la douceur de la reconnaissance et de l'*ATTACHEMENT. (Buff.) *Comment partager le tendre* ATTACHEMENT *et l'admiration naïve de cet Arabe pour son cheval?* (M.-Brun.)

— Se dit particulièrement des liaisons de galanterie : *On dit qu'il a un* ATTACHEMENT. *Je ne lui connais aucun* ATTACHEMENT. *Un homme peut tromper une femme par un feint* ATTACHEMENT, *pourvu qu'il n'en ait pas ailleurs un véritable.* (La Bruy.) *L'*ATTACHEMENT *du cœur empêche les réflexions.* (Bussy-Rab.) *Le sentiment qui nous joint n'est point l'aveugle transport de cœurs passionnés, mais l'immuable* ATTACHEMENT *de deux personnes honnêtes et raisonnables.* (J.-J. Rouss.)

— Forte et constante application : ATTACHEMENT *à l'étude.* ATTACHEMENT *au travail. L'*ATTACHEMENT *de l'auditeur à l'action présente ne lui permet pas souvent de descendre à l'examen de cette justesse.* (Corneille.) *L'*ATTACHEMENT *au salut devant nous mettre souvent en danger de manquer à ces devoirs extérieurs du monde...* (Bourdal.) *Peut-on voir plus d'*ATTACHEMENT *à tous ses devoirs?* (Mme de Sév.)

— Phrénol. Penchant dont Gall a placé le siége près de celui de philogéniture.

— Archit. Relevé des dépenses journalières d'un entrepreneur de travaux donnés par adjudication, fait par l'ingénieur chargé de la surveillance. Ces relevés servent de base à l'examen des demandes d'acomptes faites par l'entrepreneur, dans le cours des travaux, et donnent, en outre, le moyen d'évaluer exactement la dépense pour d'autres travaux de même nature. ‖ Relevé journalier des matériaux employés dans une construction, et qui, devant être cachés au regard par leur situation, ne pourraient être estimés et vérifiés plus tard. ‖ *Travaux par attachement,* Travaux dont les dépenses effectives sont payées sur des états de journées et fournitures dressés par les ingénieurs. On les nomme aussi *travaux par régie.*

— Anc. art. milit. Action par laquelle on mettait le mineur en état de travailler à creuser la mine : *Faire l'*ATTACHEMENT *des mineurs.*

— **Syn. Attachement, attache.** V. ATTACHE.

— **Syn. Attachement, affection, amitié, amour, inclination, passion, tendresse.** V. AFFECTION.

Attachement à la terre, sonnet de A.-W. Schlegel, une des perles de la littérature allemande. « Souvent l'âme, fortifiée par la contemplation des choses divines, voudrait déployer ses ailes vers le ciel. Dans le cercle étroit qu'elle parcourt, son activité lui semble vaine, et sa science du délire; un désir invincible la presse de s'élancer vers des régions élevées, vers des sphères plus libres; elle croit qu'au terme de sa carrière, un rideau va se lever pour lui découvrir des scènes de lumière; mais, quand la mort touche son corps périssable, elle jette un regard en arrière, vers les plaisirs terrestres et vers ses compagnes mortelles. Ainsi, lorsque jadis Proserpine fut enlevée dans les bras de Pluton, loin des prairies de la Sicile, enfantine dans ses plaintes, elle pleurait pour les fleurs qui s'échappaient de son sein. » Telles sont les pensées développées dans ce sonnet.

A propos de ce petit poëme et d'autres compositions du même écrivain, Mme de Staël remarque que A.-W. Schlegel « ne se permet pas, dans ses poésies, la moindre expression, la moindre nuance que le goût le plus sévère puisse attaquer. »

ATTACHER v. a. ou tr. (a-ta-ché — du lat. *ad*, à, et du tudesque *stecho*, pieu, piquet. Primitivement, en effet, le verbe *attacher* avait le sens spécial de *lier à un pieu;* cette racine se retrouve sous différentes formes dans les idiomes germaniques : l'anglo-saxon, *staka;* l'islandais, *stiaka;* le danois, *stage;* le suédois, *stake;* le hollandais, *staak;* l'allemand, *stake, staket*, pieu; *stichen*, piquer, etc. Dans la basse latinité, *stecho* est devenu *staca,*

d'où le français *attacher* et *estacade;* l'espagnol, *estaca*, pieu; l'italien, *stacca*, clou, piquet — d'où *staccato*, nom d'un certain coup d'archet dans un passage joué par les violons — le provençal, *estacar*, attacher, etc.). Lier, fixer au moyen d'une attache : ATTACHER *avec une corde, avec un cordon.* ATTACHER *la vigne aux échalas.* ATTACHER *son cheval à un poteau. On lui* ATTACHA *les mains derrière le dos.* ATTACHEZ *ces pièces ensemble.* (Acad.) *Nous* ATTACHÂMES *nos chevaux à des arbres qui bordaient le grand chemin.* (Le Sage.) *Pedro, qu'as-tu fait de nos montures? — Seigneur, je les* AI ATTACHÉES *à la grille.* (Le Sage.) *Quand le despote* ATTACHE *la chaîne au pied de l'esclave, la justice divine rive l'autre bout au cou du tyran.* (B. de St-P.)

Vois quel beau diadème il *attache* à ton front!
V. HUGO.

Plus fier de t'*attacher* ce nouveau diadème,
Plus grand de te servir que de régner moi-même.
VOLTAIRE.

Dès l'abord, leur doyen, personne fort prudente,
Opina qu'il fallait, et plus tôt que plus tard,
Attacher un grelot au cou de Rodilard.
LA FONTAINE.

‖ Fixer à autre chose, à l'aide d'un corps ou par un procédé quelconque : ATTACHER *avec un clou, avec une épingle, avec des crampons.* ATTACHER *avec de la colle. Le premier soin de la nature, c'est d'*ATTACHER *les enfants au sein de leurs mères.* (Boss.) ‖ Servir de lien, d'attache à : *Les cordons* ATTACHENT *les souliers. Le clou* ATTACHE *le cadre au mur. Le pédicule* ATTACHE *la feuille à la branche. Je voudrais bien savoir si une demi-douzaine d'aiguillettes ne suffit pas pour* ATTACHER *un haut-de-chausses.* (Mol.)

— Par ext. Fixer, porter fixement : ATTACHER *ses yeux, ses regards sur une personne, sur une chose.* ‖ Attirer, en parlant des regards : *C'est un spectacle qui* ATTACHE *tous les yeux.*

Partout de l'univers j'*attacherais* les yeux.
RACINE.

. Tandis que je croyais
Attacher sur moi seul les yeux de l'univers...
CORNEILLE.

— Retenir en un lieu par l'attrait, par le devoir ou par une autre cause quelconque : *La Providence a, pour ainsi dire,* ATTACHÉ *les pieds de chaque homme au sol natal par un aimant invincible.* (Chateaub.)

Louis, les animant du feu de son courage,
Se plaint de sa grandeur qui l'*attache* au rivage.
BOILEAU.

— Adjoindre, mettre au service ou à l'usage de : ATTACHER *un domestique à sa maison.* ATTACHER *des animaux à une exploitation.* ATTACHER *un diplomate à une ambassade.* ‖ Associer, allier : ATTACHER *son avenir au sort d'un ami.* ATTACHER *son nom à une époque, à un événement. Nous considérons comme une monstruosité, d'*ATTACHER *des paroles à la musique.* (A. Karr.)

Voulez-vous l'*attacher* à l'objet de sa haine?
CORNEILLE.

... Pour mieux assurer la honte de leurs fers,
Tous voulaient à leur chute *attacher* l'univers.
CORNEILLE.

C'est lui, Seigneur, c'est lui dont la coupable audace
Veut, la force à la main, m'*attacher* à son sort.
RACINE.

Je n'attendais pas moins de cet amour de gloire
Qui partout à vos pas *attache* la victoire.
RACINE.

‖ Mettre sous l'action, sous l'empire de; livrer à : *Il se vantait insolemment qu'il avait trouvé le secret d'*ATTACHER *à Métellus un remords et une furie vengeresse.* (Vertot.) *En tuant le duc d'Enghien, Bonaparte* ATTACHA *un poids à sa vie.* (Chateaub.)

Rome à ce nom si noble et si saint autrefois
Attacha pour jamais une haine puissante.
RACINE.

Tu te fais une joie orgueilleuse et cruelle
D'*attacher* sur mon front une honte éternelle.
C. DELAVIGNE.

Qu'il ait regret à moi pour son dernier supplice,
Et que mon souvenir, jusque dans le tombeau,
Attache à son esprit un éternel bourreau.
CORNEILLE.

‖ Faire dépendre de : *Cette mère* ATTACHAIT *son bonheur à celui de ses enfants.* (Acad.) *Ce n'est pas à cela qu'il* ATTACHE *sa réputation.* (Acad.) *Ce plaisir si pur et si doux que les dieux* ONT ATTACHÉ *à la seule vertu...* (Fén.) *Les uns* ATTACHENT *leur vie au succès, les autres au malheur.* (Chateaub.)

Rome n'*attache* point le grade à la noblesse.
CORNEILLE.

Le ciel n'*attache* point mon bonheur à ses jours.
RACINE.

Je réponds d'une vie où j'*attache* la mienne.
RACINE.

Que vous m'êtes cruel, que vous m'êtes injuste,
D'*attacher* tout mon cœur au seul titre d'Auguste!
CORNEILLE.

Le ciel n'a point aux jours de cette infortunée
Attaché le bonheur de votre destinée.
RACINE.

... A mon triste sort, vous le savez, Seigneur,
Une mère, un amant *attachaient* leur bonheur.
RACINE.

Peste soit qui premier trouva l'invention
De s'affliger l'esprit de cette vision,
Et d'*attacher* l'honneur de l'homme le plus sage
Aux choses que peut faire une femme volage.
MOLIÈRE.

‖ Attribuer, prêter, accorder : ATTACHER *de l'importance à une chose.* ATTACHER *des émoluments à une charge, à un emploi.* ATTACHER *une signification à un mot. J'*ATTACHE *beaucoup de prix à votre suffrage.* (Acad.) *Les hommes* ONT ATTACHÉ *des noms pompeux à toutes les entreprises des passions.* (Mass.) *On crut qu'en faveur des hommes, Dieu pourrait bien* AVOIR ATTACHÉ *aux plantes des vertus surnaturelles.* (Boss.) *Il* A ATTACHÉ *de l'honneur et de la gloire à une action folle et extravagante.* (La Bruy.) *Il les habitua à définir avec exactitude les idées qu'ils* ATTACHAIENT *aux mots.* (Barthél.) *Le bonheur et le malheur sont en nous, et dépendent de l'opinion que nous* ATTACHONS *aux choses.* (De Ségur.) *La facilité de parler est la facilité d'*ATTACHER *des mots aux pensées.* (De Bonald.) *On dirait que la nature* ATTACHE *à l'amour une révélation de l'immortalité.* (A. Martin.) *Il a plu à Dieu d'*ATTACHER *la douleur à notre nature.* (Bastiat.) *L'homme n'*ATTACHE *aucun prix aux plaisirs obtenus sans efforts.* (Latena.) *Les janissaires* ATTACHAIENT *à leurs marmites une influence superstitieuse.* (Michelet.)

Si j'en savais le nom, la juste défiance
Pourrait à ses défauts imputer ma constance,
A son peu de mérite *attacher* mon dédain,
Et croire qu'un plus digne aurait reçu ma main.
CORNEILLE.

— Fig. Donner de l'attachement ou du goût pour, lier à : *Ce bienfait m'*ATTACHE *à vous pour jamais.* (Acad.) *Ce n'est pas ta fortune qui nous* ATTACHE *à toi.* (Vaugel.) *Nos occupations et nos exercices, nos conversations et nos divertissements nous* ATTACHENT *continuellement aux choses externes.* (Boss.) *Il ne manque souvent à un ancien galant, auprès d'une femme qui l'*ATTACHE, *que le nom de mari.* (La Bruy.) *La beauté de madame de Longueville, son esprit et tous les charmes de sa personne* ATTACHÈRENT *à elle tout ce qui pouvait espérer d'en être souffert.* (La Rochef.) *Chez les animaux, la saison des amours est fort courte, et, passé cette saison, rien n'*ATTACHE *plus les mâles à leurs femelles.* (Buff.) *Une invincible et douce habitude m'*ATTACHE *à toi depuis mon enfance.* (J.-J. Rouss.) *Une religion chargée de beaucoup de pratiques* ATTACHE *plus à elle qu'une autre qui l'est moins.* (Montesq.) *L'agriculture* ATTACHE *l'homme au sol qu'il cultive.* (Condorcet.) *Il faut aux hommes une autre autorité que le raisonnement pour les* ATTACHER *à l'observation de leurs devoirs.* (Mme Necker.) *C'est lorsque nous sommes éloignés de notre pays, que nous sentons surtout l'instinct qui nous y* ATTACHE. (Chateaub.) *Depuis six ans, il avait pensé à moi comme au seul cœur auquel il voulût* ATTACHER *le sien.* (Lamart.) *Le bonheur est la seule chaîne qui puisse* ATTACHER *les sujets à leur souverain.* (De Guib.) *L'amour plus que toute autre passion nous* ATTACHE *à la terre, et il ne vient pas de la terre.* (Custine.) *La cupidité* ATTACHE *l'homme au créé en le détachant du créateur.* (Le P. Félix.)

On prétend malgré moi m'*attacher* à la vie. RACINE.

Un oracle effrayant m'*attache* à mon erreur.
RACINE.

Mais dérober son âme à de si doux appas,
Pour *attacher* son cœur à ce qu'on n'aime pas...
CORNEILLE.

Si sa beauté dès lors n'eût allumé nos feux,
Le devoir auprès d'elle *eût attaché* nos vœux.
CORNEILLE.

Quand vous voudrez tous deux *attacher* vos tendresses,
Il est des rois pour elle, et pour vous des princesses.
CORNEILLE.

— Provoquer l'attention, l'intérêt, l'affection de : *Dans une narration, il faut savoir* ATTACHER *l'esprit par le choix et par l'amas des plus considérables circonstances.* (Boil.) *L'histoire* ATTACHE *le lecteur par le récit des événements merveilleux.* (Boil.) *Si le monde n'*ATTACHAIT *les hommes que par le bonheur de leur condition présente, comme il ne fait point d'heureux, il ne ferait point d'adorateurs.* (Mass.) *Dès que vous ne trouverez plus rien au dedans de votre maison qui vous fixe, qui vous* ATTACHE, *qui remplisse le vide de vos journées, il faudra l'aller chercher dans le monde.* (Mass.) *Aucun des objets qui me frappent n'*ATTACHE *mon cœur.* (J.-J. Rouss.) *Dans Bossuet, l'auteur vous échappe entièrement, et ne vous* ATTACHE *qu'à ce qu'il dit.* (La Harpe.) *Il y a dans la vie du marin quelque chose d'aventureux qui nous plaît et qui nous* ATTACHE. (Chateaub.) *Mon âme, qu'aucune passion n'avait encore usée, cherchait un objet qui pût l'*ATTACHER. (Chateaub.)

Inventez des ressorts qui puissent m'*attacher*.
BOILEAU.

Il faut sur des objets plus grands, plus sérieux,
Attacher de ce pas ton esprit et tes yeux.
BOILEAU.

‖ Appliquer, adonner : ATTACHER *son esprit à la lecture, son cœur au devoir. Platon, sur qui les grands objets faisaient toujours une forte impression,* ATTACHAIT *son âme sur les gouffres que la nature a creusés au fond des mers.* (Barthél.)

— Absol. Provoquer l'attention, l'intérêt ou l'affection : *Vous dites que vous ne contez pas bien; je ne connais personne qui* ATTACHE *autant que vous.* (Mme de Sév.) *Pour qu'une religion* ATTACHE, *il faut qu'elle ait une morale pure.* (Montesq.) *Cette histoire de sauvage* ATTACHE, *c'est la peinture d'un homme malheureux.* (Grimm.) *La beauté plaît, l'esprit amuse, la sensibilité passionne, la bonté seule* ATTACHE. (La Rochef.-Doud.)

Voilà ce qui surprend, frappe, saisit, *attache*.
BOILEAU.

— Prov. *Attacher un clou à la roue de la fortune*, La fixer, être en train de s'enrichir.

S'attacher, v. pr. Etre lié, fixé; adhérer fortement : *Ces boutons* S'ATTACHENT *facilement sur le revers de la manche. La poix* S'ATTACHE *aux doigts. La rouille* S'ATTACHE *au fer. Le givre* S'ATTACHAIT *à nos cheveux et à nos moustaches. La tunique du centaure* S'ATTACHA *à la peau d'Hercule. Ma peau* S'EST ATTACHÉE *à mes os; j'ai langui à force de gémir.* (La Harpe.) *Il lutta contre la soif jusqu'au moment où il sentit sa langue* S'ATTACHER *à son palais.* (Alex. Dum.) *Le naufragé* S'ATTACHE *au mât du navire et tend les bras vers le rivage.* (Ste-Beuve.)

— Fixer près de soi, prendre à son service : *Il* S'EST ATTACHÉ *un commis, un rédacteur. Le prince* SE L'ATTACHA *en qualité de secrétaire.* (Grimm.)

— Se fixer, s'arrêter sur, en parlant du regard : *Tous les regards* S'ATTACHAIENT *sur lui.*

Sur les deux combattants tous les yeux *s'attachèrent*.
VOLTAIRE.

Plus la nuit est obscure, et plus mes faibles yeux
S'attachent au flambeau qui pâlit dans les cieux.
LAMARTINE.

— Etre la conséquence ou l'accompagnement de : *La honte, l'opprobre* S'ATTACHE *à de tels crimes. La vogue* S'ATTACHE *à ce qui est nouveau.* (Acad.) *Souvent une expression énergique* S'ATTACHE *à la vie d'un homme coupable, et fait un avec lui dans le jugement du public.* (Mme de Staël.) *La victoire* S'ATTACHERA *au parti populaire, toutes les fois qu'il sera dirigé par un homme de génie.* (Chateaub.)

Le souvenir souffrant *s'attache* à l'espérance
Comme un enfant malade aux lèvres de sa sœur.
A. DE MUSSET.

— S'acharner, suivre ou poursuivre avec obstination : S'ATTACHER *aux pas de quelqu'un. Il* S'ATTACHE *à moi, mais je saurai bien m'en débarrasser. Je* ME SUIS ATTACHÉ *à sa poursuite, il ne m'échappera pas.* (Acad.) *L'envie* S'ATTACHE *au mérite; la haine* S'ATTACHE *à la personne.* (La Bruy.) *La calomnie* S'ATTACHE *de préférence au mérite le plus éclatant.* (S. Dubay.)

A vous faire périr sa cruauté *s'attache*.
BOILEAU.

Vous me fuyez en vain, je *m'attache* à vos pas.
DESMAHIS.

Vois comme le malheur sur moi *s'est attaché!*
V. HUGO.

— Rechercher :

La chèvre *s'attache* au cytise,
L'agneau broute le serpolet.
LAMARTINE.

— S'appliquer, se livrer avec ardeur : S'ATTACHER *à l'étude.* S'ATTACHER *au barreau.* S'ATTACHER *à la profession des armes. Il ne* S'ATTACHE *qu'à vous être utile, qu'à vous plaire. C'est un homme qui ne* S'ATTACHE *qu'à des bagatelles.* (Acad.) *Je* ME SUIS ATTACHÉ *principalement à vous découvrir les causes universelles.* (Boss.) *L'éducation des enfants est une chose à quoi il faut* S'ATTACHER *fortement.* (Mol.) *Les hommes ne* S'ATTACHENT *pas assez à ne point manquer les occasions de faire plaisir.* (La Bruy.) ATTACHEZ-VOUS *bien à ces petits passages que je vous ai marqués.* (Dancourt.) *Plusieurs* S'ATTACHENT *à recueillir les données géographiques, historiques et scientifiques qui sont éparses dans les livres sanscrits.* (J. Reynaud.) *Leur sensibilité ne s'exerce plus qu'à table et ne* S'ATTACHE *qu'aux choses qui concernent le bien-être.* (Balz.) *Quiconque* S'ATTACHE *à la possession est esclave de la possession.* (Le P. Félix.) S'ATTACHER *aux choses importantes n'est pas un motif pour négliger les détails.* (La Rochef.-Doud.) *Puisque le sentiment héroïque est la cause du reste, c'est à lui que l'historien doit* S'ATTACHER. (H. Taine.)

Chacun à son métier doit toujours *s'attacher*.
LA FONTAINE.

C'est là l'unique étude où je veux *m'attacher*.
BOILEAU.

L'âme, de son dessein justement possédée,
S'attache aveuglément à sa première idée.
CORNEILLE.

Et je soupçonnerais un crime dans les vœux
D'un homme qui *s'attache* à tout ce que je veux!
CORNEILLE.

Mais à quoi *s'attacha* ta savante malice?
Ce fut surtout à faire ignorer la justice.
BOILEAU.

‖ Prêter de l'importance, donner son attention à : *Il passe encore pour le plus beau auprès de ceux qui ne* S'ATTACHENT *pas à la dernière sévérité des règles.* (Corn.) *La régularité ne* S'ATTACHE *qu'à la forme extérieure.* (V. Hugo.)

Mais elle-même, hélas! de ce grand nom charmée,
S'attache au bruit heureux que fait ma renommée.
CORNEILLE.

Plus votre esprit, le jour, *s'attache* à ces mensonges,
Plus leur aspect, la nuit, vient consterner vos songes.
DUCIS.

— Se dévouer, se consacrer : S'ATTACHER *à la fortune d'un ministre.* (Acad.) *Je* M'ATTACHE *à tout votre destin.* (Mol.)

Je *m'attache* un peu moins aux intérêts d'un homme.
CORNEILLE.

— Fig. Se lier d'amour, d'amitié ou par quelque autre sentiment; prendre du goût pour : S'ATTACHER *à une femme. Il est bien naturel de* S'ATTACHER *à ceux qui nous font du bien. Ils* SE SONT ATTACHÉS *l'un à l'autre par une amitié réciproque.* (Acad.) *Le chien* S'ATTACHE *à son maître.* (Acad.) *C'est ainsi que les peuples* S'ATTACHENT *aux maisons royales.* (Boss.) *On aime la terre où l'on habite ensemble; on la regarde comme une mère et une nourrice commune; on* S'Y ATTACHE, *et cela unit.* (Boss.) *Jamais celui qui* S'ATTACHE *à Dieu ne désespère, parce qu'il n'est jamais sans ressource.* (Boss.) *Qu'est-ce que l'épiscopat, quand il se sépare de l'Eglise, qui est son tout, aussi bien que du saint-siége, qui est son centre, pour* S'ATTACHER, *contre sa nature, à la royauté comme à son chef?* (Boss.) *Il est étrange à combien de choses l'âme* S'ATTACHE, *et combien il lui faut de petits appuis pour la tenir en repos!* (Nicole.) *Les choses de la terre ne méritent pas qu'on* S'Y ATTACHE. (Nicole.) *Plus nous* NOUS ATTACHERONS *à la vie, plus la fin en sera amère.* (Fén.) *Dieu ne veut pas que notre cœur* S'ATTACHE *où notre bonheur ne se trouve point.* (Mass.) *Quand on vous connaît, il est impossible qu'on ne* S'ATTACHE *entièrement à vous.* (Mme de Sév.) *Je remarquai un homme dont la simplicité me plut : je* M'ATTACHAI *à lui; il* S'ATTACHA *à moi, en sorte que nous nous trouvions toujours l'un auprès de l'autre.* (Montesq.) *Les jeunes gens* S'ATTACHENT *à ce qu'ils veulent acquérir, et les vieillards* S'ATTACHENT *à ce qu'ils craignent de perdre.* (St-Evrem.) *Je faisais la cour à toutes les dames sans* M'ATTACHER *à aucune.* (Le Sage.) *Nous* NOUS ATTACHÂMES *l'un à l'autre; nous devînmes inséparables.* (Le Sage.) *J'ai l'âme aimante, et je* ME SUIS *toujours* ATTACHÉ *aux gens, moins à proportion du bien qu'ils m'ont fait que de celui qu'ils m'ont voulu faire.* (J.-J. Rouss.) *Plus le cœur perd, plus il* S'ATTACHE *à ce qui lui reste.* (J.-J. Rouss.) *Le cœur a besoin de* S'ATTACHER. (J.-J. Rouss.) *Ce n'est que par le cœur que l'homme peut* S'ATTACHER *à la vertu.* (Portalis.) *La nation* S'ATTACHE *à ses représentants, quand c'est elle-même qui les choisit.* (Mme de Staël.)

Non, non, c'est à Dieu seul qu'il faut *nous attacher*.
RACINE.

Mon cœur *s'attache* à toi par d'invincibles charmes.
CORNEILLE.

‖ Lier à soi par l'affection : *Ce n'est que par de bons traitements qu'on* S'ATTACHE *les bons serviteurs. J'ai su me l'*ATTACHER *par les services que je lui ai rendus.* (Acad.) *Les généraux commencèrent à* S'ATTACHER *leurs soldats.* (Boss.) *Il* S'ATTACHA *la populace par ses largesses.* (Barthél.) *Une femme est le meilleur ami qu'on puisse* S'ATTACHER. (J. Droz.) *Un pouvoir intelligent* S'ATTACHE *les communes, les paroisses, les confréries, par des cadeaux, des subventions, des commandes.* (Proudh.)

— Loc. poét. *S'attacher au char de quelqu'un*, Se livrer tout entier à ses intérêts, abdiquer pour lui ou pour elle toute liberté, toute volonté propre; reconnaître, avouer sa victoire sur nous; se déclarer ou se rendre son esclave. ‖ *S'attacher au char d'une femme*, Se mettre au nombre de ses adorateurs. ‖ *S'attacher au char de la fortune*, Chercher à s'enrichir.

— Absol. Prendre de l'attachement, former des liaisons : *C'est un homme qui* S'ATTACHE *facilement. Dire que le chat ne* S'ATTACHE *point, c'est une injustice. Les caractères mobiles et légers* S'ATTACHENT *peu. On* S'ATTACHE *fortement quand on* S'ATTACHE *difficilement.* (Buff.) *La jeunesse ressent un vif besoin d'admiration : elle aime à* S'ATTACHER. (Balz.) ‖ Se fixer, se cramponner à quelque chose : *Le lierre meurt s'il ne* S'ATTACHE *pas.* (H. Beyle.) *Je meurs où je* M'ATTACHE. (Devise de la constance.)

— Peint. *Les objets* S'ATTACHENT *dans ce tableau*, Ils paraissent se toucher, tenir ensemble, quoique l'artiste ait eu l'intention de les montrer séparés par un espace.

— Manég. Se dit d'un cheval qui, au lieu de céder, se pousse du côté d'où lui vient le coup d'éperon : *Ce cheval* S'ATTACHE.

— **Syn. Attacher, lier.** On *lie* ensemble les parties dont on veut faire un tout : *La chaux et le ciment* LIENT *les pierres.* (Acad.) On *attache* une chose à une autre : *Nous* ATTACHÂMES *nos chevaux à des arbres qui bordaient le grand chemin.* (Le Sage.) Au figuré, on *lie* pour empêcher d'agir; on *attache* pour mettre dans un état de dépendance : *Quand on* S'ATTACHE *imprudemment à un parti, on finit par s'y trouver* LIÉ. (Le Sage.)

— **Syn. Attacher, affermir, arrêter,** etc. V. AFFERMIR.

— **Antonyme.** Détacher.

— **Allus. littér. Attacher le grelot,** allusion à la fable de La Fontaine : *Conseil tenu par les Rats.* Ceux-ci, décimés par le terrible Rodilardus, se réunissent pour aviser à un moyen de salut :

Dès l'abord, leur doyen, personne fort prudente,
Opina qu'il fallait, et plus tôt que plus tard,
Attacher un grelot au cou de Rodilard;
Qu'ainsi, quand il irait en guerre,
De sa marche avertis ils s'enfuiraient sous terre.
Qu'il n'y savait que ce moyen.
Chacun fut de l'avis de monsieur le doyen :
Chose ne leur parut à tous plus salutaire.
La difficulté fut d'*attacher le grelot*.
L'un dit : Je n'y vas point, je ne suis pas si sot;
L'autre : Je ne saurais. Si bien que sans rien faire
On se quitta...

Dans l'application, *Attacher le grelot* signifie faire le premier pas dans une entreprise difficile et hasardeuse :

« Un jour, le jeune roi Jacques Ier s'amusait à jouer avec les compagnons de son enfance et de ses études, lorsque Buchanan, qui était à lire, les pria de faire un peu moins de

bruit. Comme ils ne tenaient aucun compte de ses remontrances, Buchanan dit à Sa Majesté que, s'il ne voulait pas se taire, il lui donnerait le fouet. Le roi lui répondit qu'il serait charmé de connaître celui qui, dans cette occasion, se chargerait d'*attacher le grelot.* » (*Curiosités de la littérature.*)

« Il y a assez longtemps que les maris sont ridicules; à votre tour, messieurs les amants! il faut enfin qu'un homme de cœur vous châtie et vous flétrisse. Un procès, entendez-vous, un procès qui dépoétise vos amours : il ne s'agit que d'*attacher le grelot;* eh bien, je l'attacherai, moi; les autres me suivront. »
E. LEGOUVÉ.

« L'initiative de la réforme des hôtels aura été due, chez nous, à deux hommes d'imagination et d'esprit, et j'ajouterai de courage, car il faut être tout cela en ce temps pour oser rompre en visière à la routine, et avoir le courage civil d'*attacher le grelot* d'une importation, d'une nouveauté nécessaire. »
FÉLIX MORNAND.

« Le chien ne fut pas plus tôt posé par terre, qu'il courut droit au loup en brave et bon chien. Le loup rangea sa queue sous son ventre, s'affaissa sur son train de derrière et attendit; car, chose remarquable, dans ces sortes de combats, quelle que soit la bête donnée pour adversaire, c'est toujours le chien qui *attache le grelot* et commence la bataille. »
TH. GAUTIER.

« M. Sainte-Beuve a rendu un immense service à la littérature et à la morale, en *attachant le grelot* à la gloire de Béranger. On ne peut s'étonner qu'il n'ait pas, dès le premier jour, mené jusqu'au bout cette œuvre de bonne justice. Il n'a pas encore donné l'assaut, mais il a ouvert la tranchée : c'est à nous maintenant d'y passer. » A. DE PONTMARTIN.

— **Allus. littér. Se plaint de sa grandeur qui l'attache au rivage,** allusion à un vers de Boileau dans son épître au roi, intitulée : le *Passage du Rhin :*

La Salle, Béringhen, Nogent, d'Ambre, Cavois,
Fendent les flots tremblants sous un si noble poids.
Louis, les animant du feu de son courage,
Se plaint de sa grandeur qui l'attache au rivage.

Ce morceau de Boileau, qui est son chef-d'œuvre comme poésie, a reçu de rudes attaques, au point de vue de la vérité historique et de la dignité de l'écrivain. Ce fameux passage, qu'il a célébré en style épique, n'était qu'un fait militaire à peine digne d'être mentionné : les forts du Tholus, de Skink, étaient, à ce qu'il paraît, de simples granges ou des maisons de péage. Mais où la critique a trouvé le plus à reprendre, c'est dans *cette grandeur qui attache un roi au rivage.* « En cette occasion, dit un historien, la grandeur du roi ne l'attache pas au rivage; elle le porte bien plutôt à l'autre bord. Louis XIV avait beaucoup de valeur, mais ses courtisans la rendaient inutile par le faux empressement qu'ils avaient à l'éloigner de l'action On ne voit que trop de ces flatteurs zélés. plus occupés à représenter le danger à leurs supérieurs, que portés à s'y exposer eux-mêmes. Despréaux a pris ici le change : un homme d'esprit comme lui ne devait pas s'y tromper. »

Ce vers célèbre se cite toujours ironiquement et en parlant de quelqu'un qui craint de compromettre sa dignité par des scrupules qui ne sont pas justifiés :

« Courons maintenant du bureau de la Chambre aux sommets orageux de l'Assemblée; saluons les excentriques. Ils sont bien six ou huit quelque part là-haut. D'abord M. Em. Arago ; puis M. Barbès, que M. Louis Blanc ira sans doute rejoindre, depuis qu'il s'est affranchi des grandeurs importunes *qui l'attachaient au rivage.* » V. DE MARS.

« Le commodore restait *attaché au rivage,* non à cause de sa *grandeur*, mais de son poids, qui eût fait sombrer la frêle embarcation. Il attendait sa nièce au débarcadère. »
TH. GAUTIER.

« Autour de lui, le printemps faisait éclater les bourgeons des arbres. Tout verdissait, excepté les chênes, qui sont toujours en retard, comme si leur *grandeur les attachait au rivage.* » ED. ABOUT.

« Comme les moines de Byzance, les ministres et les serviteurs du roi avaient usé les dernières minutes qui leur restaient en disputes stériles et sans s'arrêter à aucun plan. On avait proposé, comme résolution suprême, de fortifier les Tuileries et de s'y défendre contre l'usurpateur. Louis XVIII, que sa *grandeur attachait au rivage*, attendait majestueusement que ses ministres fussent d'accord pour adopter une opinion. »
LOUIS COMBES.

Muse, quel fut celui qui, bouillant d'un beau zèle,
S'élança le premier des tentes de Villèle?
Ce fut toi, Peyronnet! Les Gascons, à ta voix,
Fendent les flots tremblants sous un si noble poids.
Villèle, en les voyant s'élancer à la nage,
Se plaint de sa grandeur qui l'attache au rivage.
BARTHÉLEMY et MÉRY.

ATTACHEUR, EUSE s. (a-ta-cheur, eu-ze — rad. *attacher*). Techn. Celui, celle qui attache les cordes des métiers.

ATTACIDE adj. (at-ta-si-de — du fr. *attacus* et du gr. *eidos*, aspect). Entom. Qui ressemble à un attacus. ‖ sm. pl. Tribu de lépidoptères nocturnes, ayant pour type le genre *attacus.*

ATTACUS s. m. (att-ta-kuss — nom d'un insecte, chez les anciens). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, formé aux dépens des bombyx. Il renferme d'assez nombreuses espèces, et comprend les plus grands lépidoptères connus. Tels sont, parmi les indigènes, le grand paon de nuit, et, parmi les exotiques, l'attacus atlas de la Chine. ‖ On dit aussi ATTACÉ.

ATTAGAS s. m. (att-ta-gass — mot gr. qui signif. *francolin*, oiseau du genre perdrix). Ornith. Nom donné par plusieurs auteurs anciens et modernes au lagopède ou coq de bruyère : *L'*ATTAGAS *est plus gros que la bartavelle, et pèse environ dix-neuf onces.* (Buff.) On l'appelle aussi ATTAGEN.

ATTAGEN s. m. (att-ta-jain). Ornith. V. ATTAGAS.

ATTAGÈNE s. m. (att-ta-jè-ne). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères clavicornes, dont plusieurs espèces vivent en France. Ce genre a été détaché du genre dermeste.

ATTAGÉNITES s. m. pl. (att-ta-jé-ni-te — rad. *attagène*). Entom. Groupe de dermestins clavicornes ayant pour type le genre *attagène.*

ATTAGIS s. m. (att-ta-jiss). Ornith. Genre d'échassiers ayant pour type le chionis d'Amérique.

ATTAIGNANT (Gabriel-Charles de L'). V. L'ATTAIGNANT.

ATTAIGNANT (Pierre), imprimeur de Paris, mort en 1556, fut un des premiers à se servir des caractères mobiles, gravés d'une seule pièce, pour imprimer la musique. Il a publié, à l'aide de ce procédé, un très-grand nombre de recueils de chansons et de morceaux de divers auteurs, qui sont devenus très-rares.

ATTAJI ou **ATHADJI NEVI-ZADE**, poëte turc, né à Constantinople en 1583, mort en 1635. Ses œuvres se composent de divers poëmes et recueils de poésies lyriques : *Collection d'anémones;* le *Souffle des fleurs*, poëme sur l'ascension de Mahomet; *Diwan; Conversation de vierges*, etc. Quelques fragments en ont été traduits en allemand.

ATTAKAPAS, nom d'une tribu encore sauvage des Etats-Unis de l'Amérique. Les membres de cette tribu, au nombre de 5,000, habitent la partie méridionale de la Louisiane, dans un delta qui s'étend de l'Atchafalaya au Marmescau. Ces habitants ont donné leur nom à un comté de la Louisiane.

ATTALA, nom d'un comté des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat du Mississipi; 6,000 h.

ATTALE, lieutenant de Philippe, roi de Macédoine, était oncle de Cléopâtre, que ce prince épousa après avoir répudié Olympias. Pendant la célébration des noces, Attale, ivre de vin, insulta Alexandre en invitant les convives à demander aux dieux un successeur légitime au trône : « Scélérat, lui dit Alexandre en lui lançant sa coupe au visage, me prends-tu pour un bâtard! » Quelque temps après, Attale outragea le Macédonien Pausanias; celui-ci, n'ayant pu en obtenir réparation de Philippe, s'en vengea par l'assassinat du roi de Macédoine. Dans la suite, Attale, coupable de quelques intrigues, fut mis à mort par ordre d'Alexandre.

ATTALE Ier, roi de Pergame, régna de 241 à 198 av. J.-C. Il agrandit ses Etats aux dépens des rois de Syrie, en poussant ses conquêtes jusqu'au mont Taurus, et se concilia l'amitié des Romains en les secourant dans leur expédition contre Philippe III, roi de Macédoine. Prince généreux et ami des lettres, il fonda la célèbre bibliothèque de Pergame, et composa plusieurs écrits, cités par Strabon et Pline. C'est de son règne que date l'invention des tapis tissus d'or, *attalicæ vestes.*

ATTALE II, surnommé *Philadelphe*, fils du précédent, succéda à son frère Eumène II, l'an 157 av. J.-C. Il vainquit Prusias, qui méditait la conquête de son royaume, fonda les villes d'Attalie et de Philadelphie, et mourut en 137, empoisonné, dit-on, par Attale III (Philométor), son neveu. V. l'article suivant.

ATTALE III, *Philométor*, neveu et successeur du précédent (137 av. J.-C.), qu'on le soupçonna d'avoir fait empoisonner. Il continua à se souiller de meurtres, dont ses parents et ses amis étaient souvent eux-mêmes les victimes, sous prétexte de venger sa mère Stratonice, morte, disait-il, victime de leurs maléfices. Dégoûté de bonne heure des affaires, il les négligea pour se livrer à des travaux d'agriculture et de jardinage. Ses remords finirent par troubler sa raison; il mourut misérablement, sans enfants, après cinq ans de règne, léguant tous ses biens aux Romains par un testament dont l'authenticité est douteuse. Ceux-ci comprirent parmi les *biens* le royaume de Pergame, et le réduisirent en province après une guerre sanglante.

ATTALE, philosophe stoïcien, florissait à la fin du Ier siècle av. J.-C. Il enseigna à Rome avec éclat. Sénèque, qui avait suivi ses leçons, en parle avec de grands éloges. Il fut banni par l'influence de Séjan.

ATTALE *le Martyr*, né à Pergame, fut livré aux bêtes comme chrétien sous Marc-Aurèle, vers 177. On le regardait comme une des colonnes de l'Eglise de Lyon.

ATTALE (Flavius), sénateur romain, préfet de Rome sous Honorius. Lorsque Alaric s'empara de cette ville en 409, il revêtit Attale de la dignité impériale, mais l'en dépouilla bientôt après. En 414, ce fantôme d'empereur tomba au pouvoir d'Honorius, qui lui fit couper la main qui avait tenu le sceptre, et l'envoya mourir à Lipari.

ATTALÉE s. f. (att-ta-lé — rad. *Attale*, nom pr.). Bot. Genre de palmiers, comprenant de grands et beaux arbres, qui croissent dans l'Amérique méridionale et particulièrement au Brésil : *Les feuilles de l'*ATTALÉE *à cordes fournissent des fibres fréquemment employées en Amérique pour la fabrication des cordages.* (Focillon.)

ATTALÉES s. f. pl. (att-ta-lé — du nom d'*Attale*) Antiq. gr. Jeux que l'on célébrait en l'honneur d'Attale, roi de Pergame.

ATTALIA, ancienne ville des Romains fondée par Attale, roi de Pergame. V. SATALIEH.

ATTALIDE adj. (att-ta-li-de — de *Attale*, n. pr.). Hist. anc. Nom que les Athéniens donnèrent à la tribu Antigonide, en souvenir d'Attale Ier, roi de Pergame.

ATTALIQUE adj. (att-ta-li-ke — de *Attale*, n. pr.). Antiq. Qui rappelle Attale II, roi de Pergame, fameux par ses richesses : *Luxe* ATTALIQUE. *Richesses* ATTALIQUES.

— *Tapis attaliques*, Tapisseries de laine et d'or, dont on attribuait l'invention à Attale Ier. ‖ *Etoffes attaliques*, Tissus de laine brodés à l'aiguille dont les Romains faisaient usage le plus souvent comme tentures. Leur nom vient d'Attale Ier, roi de Pergame, qui en avait fait brocher en or. On les nommait aussi *Phrygioniennes*, parce que la plupart étaient fabriquées en Phrygie.

ATTAMACKAS, peuplade indienne de la Guyane anglaise, dans l'Amérique méridionale. Les Attamackas passent pour très-belliqueux, sanguinaires et pillards.

ATTANCOURT, village du départem. de la Haute-Marne, arrond. de Vassy; 370 hab. Source d'eau minérale froide très-fréquentée; usines importantes.

ATTAQUABLE adj. (a-ta-ka-ble — rad. *attaquer*). Qui peut être attaqué : *La ville n'était* ATTAQUABLE *que du côté de la mer. Les assaillants regardèrent aussi de leur part aux endroits qui leur semblaient les plus* ATTAQUABLES. (Lanoue.) ‖ En parlant des personnes : *Cette réflexion lui fit voir le côté* ATTAQUABLE *de l'Egyptienne.* (V. Hugo.)

— Par ext. A quoi l'on peut faire opposition : *Ce titre, ce contrat n'est pas* ATTAQUABLE. *Cela est tout aussi* ATTAQUABLE *et aussi justifiable que la punition du maître d'école.* (E. Sue.) *Le fond de ma théorie n'est pas* ATTAQUABLE : *mes adversaires le prouvent assez en évitant d'en parler, en se bornant à des vétilleries sur la forme et les accessoires.* (Fourier.) *Cuvier connaissait tous les côtés* ATTAQUABLES *des idées qu'il émettait.* (Flourens.) *Toute généralisation est* ATTAQUABLE. (Renan.)

— **Antonyme.** Inattaquable.

ATTAQUANT (a-ta-kan) part. prés. du v. Attaquer : *Képler osait dire aux théologiens* ATTAQUANT *la doctrine de Copernic et de Galilée : Ne vous compromettez pas avec les mathématiques.* (Babinet.)

. Corsaires à corsaires,
L'un l'autre s'*attaquant*, ne font point leurs affaires.
LA FONTAINE.

‖ Allus. littér. V. CORSAIRE.

ATTAQUANT, ANTE adj. (a-ta-kan, an-te — rad. *attaquer*). Qui attaque ou qui a l'habitude d'attaquer : *Une feuille* ATTAQUANTE. (Chateaub.) *Il y avait quatorze champions* ATTAQUANTS. (Villem.)

— s. m. Celui qui attaque : *Les* ATTAQUANTS *furent repoussés.* (Acad.) *Les premières fortifications furent faites avec des abatis d'arbres jonchés sur la terre, de manière à braver les insultes de l'*ATTAQUANT *et à soutenir ses efforts avec plus de chance et de sécurité.* (L. Renier.)

ATTAQUE s. f. (a-ta-ke — rad. *attaquer*). Action d'attaquer, d'engager le combat : *Vive, rude* ATTAQUE. ATTAQUE *soudaine.* ATTAQUE *générale.* ATTAQUE *à main armée. Commencer, soutenir l'*ATTAQUE. *Résister à une* ATTAQUE. *Repousser une* ATTAQUE. *L'*ATTAQUE *des grenadiers fut décisive.* (Acad.) *Dès la première* ATTAQUE, *les ennemis lâchèrent pied.* (Acad.) *Ceux-ci, toujours en garde, craignent la surprise de quelque nouvelle* ATTAQUE. (Boss.) *Il abrége le temps des périls par la vigueur des* ATTAQUES. (Boss.) *L'*ATTAQUE *se poussait vertement à notre gauche.* (St-Sim.) ‖ Se dit particulièrement de l'assaut donné pour s'emparer d'une forteresse, d'une ville, d'un camp : *Ordonner l'*ATTAQUE. *Aller à l'*ATTAQUE. *Donner une* ATTAQUE. *On fit trois* ATTAQUES, *deux véritables et une fausse.* (Acad.) *Durant huit jours et à quatre* ATTAQUES *différentes, on vit tout ce qu'on peut soutenir et entreprendre à la guerre.* (Boss.) ‖ *Fausse attaque*, Attaque simulée sur un point pour y appeler l'attention de l'ennemi et en favoriser une réelle sur un autre point.

— Par anal. Agression, incrimination : *Les* ATTAQUES *de la critique, de la calomnie. Les* ATTAQUES *contre la société. C'est une* ATTAQUE *contre le gouvernement établi. Il faut repousser énergiquement toute* ATTAQUE *dirigée contre notre honneur. Dans ce débat, l'*ATTAQUE *fut moins spirituelle que la défense. Les* ATTAQUES *que le monde livrait à sa foi vont enfin être terminées.* (Mass.) *J'oppose à la fausseté de vos* ATTAQUES *la vérité de mes défenses.* (Beaumarch.) *Quelquefois, le silence du mépris ne répond point assez aux* ATTAQUES *de la calomnie.* (J. de Maistre.) *Les journaux sont plus propres à l'*ATTAQUE *qu'à la défense.* (De Bonald.) *Les grands hommes cèdent quelquefois aux plus légères* ATTAQUES. (Villers.) *L'astronomie n'étant pas suffisante pour détruire la chronologie de l'Ecriture, on revient à l'*ATTAQUE *par l'histoire naturelle.* (Chateaub.)

Vous vous taisez, madame, et ce cruel mépris
N'a pas du moindre trouble agité vos esprits :
Vous soutenez en paix une si rude *attaque.*
RACINE.

— Par ext. Atteinte : *Les* ATTAQUES *du temps. Les* ATTAQUES *de l'hiver, de la gelée. Les* ATTAQUES *de la douleur, de la mort. Les* ATTAQUES *des passions. La mort se déclare; on ne tente plus de remèdes contre ses funestes* ATTAQUES. (Boss.) *La seule précaution contre les* ATTAQUES *de la mort, c'est l'innocence de la vie.* (Boss.) *Il y a tel de ces arbres qui a résisté aux* ATTAQUES *de cent hivers.* (La Font.) *Cette nouvelle* ATTAQUE *de la fortune n'a servi qu'à me faire sentir encore mieux le prix de mon bonheur.* (Volt.) *Presque toujours c'est par les yeux que la volupté commence ses* ATTAQUES. (Descuret.)

— Paroles prononcées pour connaître la pensée de quelqu'un, ou pour le piquer ou en obtenir quelque chose : *Il n'osait s'expliquer ouvertement, mais il lui faisait tous les jours quelque* ATTAQUE. (Trév.) *On lui a donné une légère* ATTAQUE *sur ses procédés.* (Lav.) *Je n'ai que deux mots à vous dire sur les petites* ATTAQUES *que vous me donnez sur ma fortune.* (Bussy-Rab.) *Le ladre a été ferme à toutes mes* ATTAQUES. (Mol.) *Il me donne mille* ATTAQUES *sur l'attachement que j'ai pour vous.* (Mme de Sév.) ‖ Ce sens a vieilli.

— Art milit. Travaux qu'on fait pour s'approcher d'une place assiégée : *Faire une* ATTAQUE, *faire plusieurs* ATTAQUES. *Avancer les* ATTAQUES. *Régler les* ATTAQUES. *Lier les* ATTAQUES *par des tranchées ou des galeries de communication.* ‖ *Brusquer les attaques*, Se porter soudainement et vivement contre l'ennemi ou contre les ouvrages.

— Escrim. Se dit d'un ou plusieurs mouvements que l'on fait pour ébranler son adversaire, afin de le frapper pendant son désordre.

— Manég. Coups d'éperon dont l'application varie suivant la manière d'être du cheval : *Les* ATTAQUES *appliquées au diaphragme assouplissent le cheval, le dominent, lui ramènent la tête; appliquées plus en arrière, les* ATTAQUES *mobilisent la croupe, provoquent la détente des jarrets.*

— Chass. *Chien d'attaque*, Chien destiné à faire lever le gros gibier, à le lancer.

— Mus. Action de commencer très-vivement une partie, un morceau, un trait, après un repos, avec précision et hardiesse. ‖ *Chef d'attaque*, Choriste chargé de faire les attaques : *Dans les chœurs des théâtres, il y a des* CHEFS D'ATTAQUE *qui guident les autres chanteurs lorsque ceux-ci ne sont que des musiciens médiocres.* (Fétis.)

— Pathol. Invasion soudaine, accès subit d'une affection périodique, ou d'un mal sujet à des retours plus ou moins fréquents : ATTAQUE *de goutte.* ATTAQUE *de paralysie.* ATTAQUE *d'apoplexie. C'est ramasser toutes ses forces, c'est unir tout ce que la mort a de plus redoutable que de joindre, comme elle fait, aux plus vives douleurs, l'*ATTAQUE *la plus imprévue.* (Boss.) ‖ *Attaque de nerfs*, Spasme nerveux, particulier aux tempéraments délicats ou très-irritables, et souvent accompagné de mouvements convulsifs, de larmes et de cris : *Si votre fille lit des romans à quinze ans, elle aura des* ATTAQUES DE NERFS *à vingt ans.* (Tissot.)

— **Syn. Attaque, agression.** V. AGRESSION.

— **Antonymes.** Défense, défensive, résistance, riposte.

— **Encycl.** Art mil. Dans son acception la plus générale, le mot *attaque* signifie tout effort que fait un corps de troupes pour en forcer un autre ou pour se rendre maître d'une position fortifiée. Dans un sens plus restreint, il désigne l'ensemble des travaux exécutés devant une partie des fortifications d'une place assiégée. On appelle alors *point d'attaque* la partie de ces fortifications sur laquelle l'assiégeant a décidé de diriger ses coups, et l'on dit que l'*attaque* est *simple*, quand elle a lieu sur un bastion et deux demi-lunes, et qu'elle est *double*, quand c'est sur une demi-lune et deux bastions. L'*attaque* d'une place peut se faire de plusieurs manières, par surprise, par bombardement, par escalade, par blocus, mais une seule est soumise à des règles ou formes scientifiquement déterminées; aussi l'appelle-t-on *attaque régulière* ou *attaque dans les*

formes. Dans ce système, l'assiégeant commence ses travaux à partir du point où le feu de l'assiégé ne peut l'inquiéter, et il les pousse peu à peu, en s'emparant successivement des ouvrages détournés, des ouvrages avancés et des dehors, jusqu'à ce qu'il arrive au corps de place. Ces travaux sont de plusieurs espèces. Les principaux sont : les *tranchées* ou *cheminements*, les *parallèles*, les *batteries*, les *cavaliers de tranchée*, les *descentes de fossé* et les *mines*. (V. ces mots.) On appelle aussi *attaque* l'ensemble des tranchées qui se dirigent sur un saillant, et, dans un siége, il y a autant d'attaques que de saillants attaqués. En termes de fortification, on donne le nom de *terrain des attaques* au terrain occupé par les fortifications d'une place, et à celui qui est en avant dans un certain rayon. V. SIÉGE pour plus de développements.

ATTAQUÉ, ÉE (a-ta-ké) part. pass. du v. Attaquer. Contre qui on dirige une attaque de vive force : *La ville était* ATTAQUÉE *sur trois points à la fois. Notre centre,* ATTAQUÉ *par des forces supérieures, fut obligé de plier. Un prince, dont la ville est bien fortifiée et qui est aimé de ses sujets, ne doit pas craindre d'être* ATTAQUÉ *par l'ennemi.* (Machiavel.) ATTAQUÉ *par un général comme Scipion, Carthage se trouva sans force.* (Boss.) *Beaumarchais a été* ATTAQUÉ *par des assassins auprès de Nuremberg.* (La Harpe.)

— Par anal. Atteint, frappé d'une maladie : *Etre* ATTAQUÉ *de la goutte. Etre* ATTAQUÉ *d'une névralgie. Le malade est un sot ; d'autant que dans la maladie dont il est* ATTAQUÉ, *ce n'est pas la tête, selon Galien, mais la rate qui doit lui faire mal.* (Mol.) *N'avancez pas, vous êtes auprès d'un malheureux* ATTAQUÉ *de la lèpre.* (X. de Maistre.)

— *Etre attaqué de la poitrine*, Etre poitrinaire, phthisique.

— Par ext. Que l'on cherche à renverser, à détruire par des moyens plus ou moins directs : *L'idolâtrie est* ATTAQUÉE *de tous côtés.* (Boss.) *La pudeur des vierges chrétiennes n'était pas moins* ATTAQUÉE *que leur foi.* (Boss.) *C'est la destinée des grands hommes d'être* ATTAQUÉS *par l'envie.* (Fléch.) *La réputation personnelle de Salluste a été beaucoup plus* ATTAQUÉE *encore que ses écrits.* (La Harpe.) *Jamais il n'est arrivé à M. de Voltaire de défendre ses écrits* ATTAQUÉS *de tous côtés.* (La Harpe.) *Qui eût jamais pensé que les saintes lois de la famille seraient un jour* ATTAQUÉES ? (De Noailles.) ‖ Que l'on cherche à ébranler, à gagner, à amener à ses vues, à faire dévier de sa propre voie : *On peut douter de la vertu d'une femme qui n'a pas été* ATTAQUÉE. (St-Evrem.) *En Amérique, si les femmes sont pures, on ne saurait dire qu'elles sont vertueuses, car elles ne sont point* ATTAQUÉES. (G. de Beaumont.)

— Prov. *Bien attaqué, bien défendu*, La défense a bien répondu à l'attaque.

— Mus. Commencé, en parlant d'un morceau musical : *C'était une femme qui s'évanouissait à la première sonate* ATTAQUÉE *sur le clavecin.* (R. de Beauvoir.)

ATTAQUER v. a. ou tr. (a-ta-ké — du lat. *attingere*, atteindre. Quelques-uns donnent à ce verbe la même étymologie qu'à *attacher* ; suivant d'autres, ce mot ne serait qu'un mimologisme dérivé de *thaka*, mot hébreu qui signifie sonner de la trompette ; d'où seraient venues les expressions attaquer l'ennemi, attaquer une place, aller à l'attaque, actions qui s'exécutent au son de la trompette). Assaillir, diriger une attaque à main armée contre, commencer la guerre contre : ATTAQUER *une armée.* ATTAQUER *une place forte.* ATTAQUER *une flotte, un vaisseau.* ATTAQUER *l'ennemi jusque dans ses derniers retranchements. Des brigands l'*ATTAQUÈRENT *au coin d'un bois. Memnon voulait qu'on allât* ATTAQUER *les Grecs chez eux.* (Boss.) *Nous allons* ATTAQUER *la Flandre ; les Hollandais se joindront aux Espagnols : Dieu nous garde des Suédois, des Anglais, des Allemands !* (Mme de Sév.) *Sans préparatifs et sans ressources, vous voulez* ATTAQUER *une nation redoutable par le nombre de ses soldats et de ses vaisseaux.* (Barthél.) *L'Angleterre n'*ATTAQUE *pas le territoire de tous les peuples, mais elle en* ATTAQUE *le commerce ou par la force, ou par la ruse.* (De Bonald.) *Une galère de Malte, qui ne portait jamais plus de seize canons et de cinq cents combattants,* ATTAQUAIT *sans hésiter trois galions turcs.* (V. Hugo.)

Attaquons dans leurs murs ces conquérants si fiers.
RACINE.

‖ Provoquer quelqu'un au combat ; s'élancer sur lui avec l'intention de le tuer, de le blesser ou de le battre : *Il est honteux d'*ATTAQUER, *de maltraiter une faible femme. Les lions ne font point la guerre aux lions, ni les tigres aux tigres ; ils n'*ATTAQUENT *que les animaux d'espèce différente.* (Fén.) *Le lion n'*ATTAQUE *jamais l'homme, à moins qu'il ne soit provoqué.* (Buff.)

J'*attaque* en téméraire un bras toujours vainqueur.
CORNEILLE.

Oui, j'irai l'*attaquer* jusque sur les autels
Que lui dresse en tremblant le reste des mortels.
RACINE.

L'*attaquer*, le mettre en quartiers,
Sire loup l'eût fait volontiers.
LA FONTAINE.

— Braver, insulter :

Croyez-moi, plus j'y pense, et moins je puis douter
Que sur vous son courroux ne soit près d'éclater,
Et que de Jésabel la fille sanguinaire
Ne vienne *attaquer* Dieu jusqu'en son sanctuaire.
RACINE.

— Commencer, entreprendre : ATTAQUER *un sujet. J'aime à* ATTAQUER *certains chapitres avec certaines gens.* (Mme de Sév.)

— Entamer, commencer à manger : ATTAQUER *un pâté, un jambon, un gigot. Madame, si vos yeux ne me trompent pas, vous accepterez un morceau de cette charlotte, et je vais l'*ATTAQUER *en votre faveur.* (Brill.-Sav.) *A sept heures, on* ATTAQUA *les huîtres.* (Balz.)

— Ronger, altérer, détériorer : *Les charançons* ATTAQUENT *le blé. Les acides* ATTAQUENT *les métaux. La rouille* ATTAQUE *le fer.* (Acad.)

L'air qu'on respire ici m'*attaque* les poumons.
FLORIAN.

— Commencer à sévir, en parlant de l'atteinte, de l'action des maladies : *L'asthme, le catarrhe* ATTAQUENT *généralement les vieillards. Il est certaines maladies qui n'*ATTAQUENT *que la populace.* (Volt.) *Le mal* ATTAQUAIT *successivement toutes les parties du corps.* (Barthél.)

Ce mal.
A souvent sans péril *attaqué* son enfance.
RACINE.

— Fig. Chercher ou tendre à détruire : *Si le roi* ATTAQUE *l'hérésie, ce n'est pas qu'il la craigne.* (Boss.) *Fuyez les plaisirs qui* ATTAQUENT *la vertu.* (Fén.) *Le naufrage et la mort sont moins funestes que les plaisirs qui* ATTAQUENT *la vertu.* (Fén.) *Il ne faut* ATTAQUER *les passions des hommes que quand elles commencent à s'affaiblir.* (Fén.) *Tout ce qui rappelle l'homme à son origine* ATTAQUE *par le fondement toutes ses passions.* (Mass.) *Tous les reproches qu'on fait à la philosophie* ATTAQUENT *l'esprit humain.* (J.-J. Rouss.) *Celui qui connaît la vérité doit* ATTAQUER *l'erreur.* (Dumarsais.) *Les couvents* ATTAQUENT *la population dans sa racine.* (Napol. Ier.) *Niveler les conditions du travail, c'est* ATTAQUER *l'échange dans son principe.* (Bastiat.) *Lorsqu'on n'*ATTAQUE *que l'injustice, on triomphe tôt ou tard.* (Lamenn.) *Nuire aux progrès des sciences, c'est* ATTAQUER *la liberté dans sa source.* (J. Sim.) *On n'*ATTAQUE *pas les abus pour les renverser, mais pour les conquérir.* (A. Karr.)

N'*attaquez* pas ma gloire avec tant de fureur.
CORNEILLE.

Je tâche de tourner le vice en ridicule,
Ne pouvant l'*attaquer* avec les bras d'Hercule.
LA FONTAINE.

‖ Critiquer incriminer, dire du mal de : ATTAQUER *un auteur sur ses ouvrages.* ATTAQUER *un homme sur sa probité, sur sa moralité. Ils* ATTAQUENT *la mémoire de votre père.* (Vaugelas.) *Nous résolûmes, dans un conseil qui fut tenu chez madame la Palatine, de ne pas laisser respirer le cardinal, et de l'*ATTAQUER *dès le lendemain de l'ouverture du parlement.* (De Retz.) *Marius ne cessait d'*ATTAQUER *l'orgueil de la noblesse.* (Boss.) *La médisance ne peut* ATTAQUER *aucun endroit de sa vie.* (Boss.) *Vos détractions et vos censures* ATTAQUENT *peut-être des personnes qui font une profession publique de piété, et dont ceux qui vous écoutent respectent la vertu.* (Mass.) *Quand Mélanthe manque de prétexte pour* ATTAQUER *les autres, il se tourne contre lui-même.* (Fén.) *Quand on* ATTAQUE *mes ouvrages, je n'ai rien à répondre, c'est à eux à se défendre, tant bien que mal ; mais quand on* ATTAQUE *publiquement ma personne, mon honneur, mes mœurs, c'est signer ma honte que de demeurer dans le silence.* (Volt.) *J'aime mieux que mon ennemi m'*ATTAQUE *à force ouverte, que de venir en trahison m'*ATTAQUER *par derrière.* (J.-J. Rouss.) *On* A *souvent* ATTAQUÉ *Platon comme philosophe, on l'a toujours admiré comme écrivain.* (Thomas.) *Je n'*AI ATTAQUÉ *ni les savants que je respecte, ni les sciences qui ont fait la consolation de ma vie.* (B. de St-P.) *Fox* ATTAQUA *le discours de Pitt avec une merveilleuse habileté.* (Villem.)

Attaquer Chapelain ! ah ! c'est un si bon homme.
BOILEAU.

Cherchons, pour l'*attaquer*, quelque endroit plus sen-[sible.
RACINE.

. Aucune ingrate envie
N'*attaquera* le cours d'une si belle vie.
CORNEILLE.

Et plus vous la pouvez accabler d'infamie,
Plus elle vous *attaque* en mortelle ennemie.
CORNEILLE.

Un clerc pour quinze sous, sans craindre le holà,
Peut aller au parterre *attaquer Attila.*
BOILEAU.

Que dans tous tes pamphlets nul nom propre ne sonne ;
Attaque donc le vice, et n'*attaque* personne.
MOLLEVAULT.

— Arguer d'erreur, de fausseté : ATTAQUER *un arrêt, un jugement.* ATTAQUER *un acte, un contrat. Je n'*ATTAQUE *pas la solidité de ces preuves.* (Pasc.)

— Provoquer sur certain sujet, adresser la parole pour exciter à parler : *La reine m'*ATTAQUE *toujours sur vos enfants et sur mon voyage en Provence.* (Mme de Sév.) *La reine m'*ATTAQUA *la première.* (Mme de Sév.) ‖ Ce sens est particulier au XVIIe siècle. ‖ *Attaquer quelqu'un de*, Faire avec quelqu'un assaut de : *Il arrive une manière de joli cœur, qui s'établit derrière nos chaises, et qui nous* ATTAQUE DE *conversation.* (Mme de Créqui.) *Je ne suis point personne à reculer quand on m'*ATTAQUE *d'amitié. — Et lorsque c'est d'amour qu'on vous* ATTAQUE ? (Mol.) ‖ Cette locution a vieilli. ‖ *Attaquer quelqu'un de parole*, Le tancer, l'apostropher, l'injurier.

— Chercher à gagner, à séduire, à amener à ses fins : ATTAQUER *quelqu'un par le sentiment. Les femmes ont eu de la beauté dès qu'elles ont su se respecter assez pour se refuser à tous ceux qui ont voulu les* ATTAQUER *par d'autres voies que par celle du sentiment.* (Buff.)

— *Attaquer quelqu'un dans ses derniers retranchements*, Le pousser à outrance, ne rien épargner pour triompher de lui. ‖ Fig. Lui porter atteinte dans ce qu'il a de plus cher : *La moquerie* ATTAQUE *l'homme dans son dernier retranchement.* (La Bruy.)

— Absol. Prendre l'initiative d'une guerre, d'un combat : *Ce n'est pas celui qui* ATTAQUE, *c'est celui qui provoque qui a le premier tort. Entre les sociétés, le droit de défense naturelle entraîne quelquefois la nécessité d'*ATTAQUER. (Montesq.) *Dans la guerre de montagnes, celui qui* ATTAQUE *a du désavantage.* (Napol. Ier.) *Si on a dessein d'enlever la position, on doit* ATTAQUER *brusquement, pour ne pas laisser à l'ennemi le temps de se préparer à la défense.* (Lecouturier.)

On *attaque*, on renverse, on pille, on assassine.
RACINE.

‖ Critiquer, blâmer : *La critique est une chose bien commode : on* ATTAQUE *avec un mot ; il faut des pages pour se défendre.* (J.-J. Rouss.) *S'il* A *souvent* ATTAQUÉ, *il n'a jamais haï : il ne détestait dans ses adversaires que leurs théories.* (Mignet.) ‖ Chercher à séduire quelqu'un, s'efforcer de l'amener à ses vues : *On a établi que c'est aux hommes à* ATTAQUER *et aux femmes à se défendre, parce que les hommes se défendraient trop bien.* (La Font.) *La femme provoque et l'homme* ATTAQUE. (Laténa.) *La femme se défend avec ses pleurs, elle* ATTAQUE *avec ses charmes.* (Descuret.)

— Prov. *Attaquer le taureau par les cornes.* Se présenter hardiment au danger ; affronter résolûment une difficulté, l'entreprendre par ce qu'elle offre de plus redoutable.

— Jurisp. *Attaquer quelqu'un en justice*, Intenter une action judiciaire à quelqu'un : *Quel homme sera assez éloigné des mœurs de son pays pour* ATTAQUER *sa femme* EN JUSTICE ? (Napol. Ier.)

— Mar. S'approcher de, se diriger sur : ATTAQUER *une île, un cap, une côte.* ATTAQUER *la terre.*

— Art milit. *Attaquer l'arme*, Saisir le fusil par un mouvement brusque, quand on fait l'exercice : ATTAQUEZ *vivement* VOTRE ARME *de la main gauche.*

— Chass. *Attaquer un animal*, Le mettre sur pied à l'aide des chiens et le lancer.

— Equit. *Attaquer un cheval*, Le piquer vigoureusement avec les éperons.

— Mus. Emettre, en parlant d'un son : *Il faut* ATTAQUER *ces notes avec plus de vigueur. Vous* ATTAQUEZ *ce fa trop mollement.* ‖ *Bien attaquer la corde*, La faire vibrer avec force et justesse.

S'attaquer, v. pr. Etre attaqué, atteint, affecté : *Ses facultés intellectuelles, ses poumons commencent à* S'ATTAQUER.

— S'assaillir mutuellement, se jeter l'un sur l'autre : *Les deux armées* S'ATTAQUÈRENT *avec la même impétuosité. Ils* S'ATTAQUÈRENT *l'un l'autre avec fureur.* (Acad.)

— *S'attaquer à*, Diriger ses attaques, ses efforts contre : S'ATTAQUER À *un homme inoffensif.* S'ATTAQUER À *plus fort que soi.* S'ATTAQUER *au mérite. Il ne faut jamais* S'ATTAQUER AUX *absents. Le caractère de l'envie est de* S'ATTAQUER AUX *plus louables actions.* (St-Evrem.) *Ces messieurs voulaient bien qu'on sût qu'il ne faisait pas bon* S'ATTAQUER À *eux, et que leurs amis ne leur manquaient pas dans le besoin.* (Boss.) *Il ne* S'ATTAQUE *point* À *son maître, pour faire briller sa suffisance.* (J.-J. Rouss.) *Tibère n'osa* S'ATTAQUER À *ma personne, parce qu'il me crut assez aimé des soldats pour n'être pas attaqué impunément.* (Villem.) *Ils* S'ATTAQUENT *tous, qui plus, qui moins,* À *la propriété, pour tenir l'espèce de gageure qu'ils ont faite en promettant d'accomplir une révolution sociale.* (Thiers.) *Il ne faut jamais* S'ATTAQUER AUX *autorités, tant qu'elles sont en place.* (Th. Leclercq.) S'ATTAQUER À *vous ! concevez-vous une pareille chose ?* (Scribe.) *L'homme qui* S'ATTAQUE À *ce qui est fort est grand, car il est brave.* (G. Sand.)

S'attaquer à mon choix, c'est s'en prendre à moi-même.
CORNEILLE.

... *T'attaquer à* moi ! qui t'a rendu si vain,
Toi qu'on n'a jamais vu les armes à la main ?
CORNEILLE.

On souffre aux entretiens ces sortes de combats,
Pourvu qu'à la personne on ne *s'attaque* pas.
MOLIÈRE.

Ah ! tu sauras, maraud, à ta confusion,
Ce que c'est qu'un valet qui *s'attaque à* son maître.
MOLIÈRE.

Déjouer des bigots la trompeuse grimace
C'est *s'attaquer au* ciel. BOILEAU.

— *S'attaquer de*, Se provoquer l'un l'autre avec : *Après avoir parlé avec circonspection des affaires du temps, ces messieurs* S'ATTAQUÈRENT DE *plaisanteries qui me mirent au fait d'une partie de leur biographie.* (Brill.-Sav.)

— **Syn. Attaquer, assaillir.** V. ASSAILLIR.

— **Antonymes.** Défendre, protéger, repousser, résister, riposter, soutenir.

— **Allus. littér. Attaquer Chapelain ! ah ! c'est un si bon homme !** Vers ironique de Boileau, sat. IX.

Il a tort, dira l'un : pourquoi faut-il qu'il nomme ?
Attaquer Chapelain ! ah ! c'est un si bon homme !
Balzac en fait l'éloge en cent endroits divers.
Il est vrai, s'il m'eût cru, qu'il n'eût point fait de vers ;
Il se tue à rimer : que n'écrit-il en prose ?
Voilà ce que l'on dit. Et que dis-je autre chose ?
En blâmant ses écrits, ai-je d'un style affreux
Distillé sur sa vie un venin dangereux ?...

Ce vers, devenu proverbe, prouve la supériorité avec laquelle Boileau savait manier l'ironie, et ridiculiser un homme au moyen d'une seule rime. L'application en est toujours plaisante :

« Le public s'est trompé sur la partie de ma critique, en cherchant une intention maligne au fond de mes éloges. Je le dis donc en termes qui ne souffrent plus d'équivoque : cette tragédie est pleine de pathétique, de scènes émouvantes, de vers qui donneraient de l'humeur à Racine :

Attaquer Chapelain ! ah ! c'est un si bon homme ! »
(*Revue de Paris.*)

ATTAQUEUR s. m. (a-ta-keur — rad. *attaquer*). Celui qui fait ou dirige une attaque : *Il y a de si pauvres* ATTAQUEURS *de places qu'ils travailleroyent deux mois à former seulement un ravelin.* (Lanoue.) Vieux.

ATTAR (Ferid Ed-Din Mohammed ben Ibrahim el Attar Ennichabouri), un des plus célèbres poëtes religieux des Persans, né l'an 513 de l'hégire (1119 de J.-C.), dans le village de Kerken, près de la ville de Nichabour, dans le Khorassan, sous le règne de Sandjar ben Melikschah. Il avait succédé à son père dans le commerce des épices ou des parfums, ainsi que l'indique son nom de Attar (droguiste). Converti par un derviche qu'il rencontra par hasard, il ferma sa boutique et s'adonna à la vie contemplative. Après un pèlerinage à la Mecque, il écrivit un livre intitulé *Tezkirât el aouliga*, ou *Faits mémorables des amis de Dieu*. En outre, il est l'auteur d'un grand nombre de poëmes religieux et mystiques, qui lui valurent une prompte et grande réputation. Devlet Schah pense qu'Attar a laissé environ quarante livres de poésies, mais que beaucoup ont été perdus. Ce qui reste peut encore être évalué à cent mille vers ; ce qui fait dire à son biographe : « Quelle mer, dont les vagues ont jeté tant de perles de pensées sur le rivage de la vie ! » Attar périt dans un âge avancé, lors de l'invasion de la Perse par les Mongols, que commandait Gengis-Khan. Ses œuvres les plus connues sont : *Mantiq-et-taïr*, le Langage des oiseaux, poëme mystique excessivement obscur ; *Djanaher ezzât*, les Essences de la substance ; un *Diwan*, ou choix de morceaux fugitifs ; *Bulbul namè*, le Livre du rossignol ; *Uchtur namè*, le Livre du chameau ; *Lissan el ghaïb*, la Langue mystérieuse ; et surtout son *Pend namè*, ou Livre des bons conseils, qui jouit en Europe d'une certaine popularité, et qui a été traduit en français et publié avec le texte original par Sylvestre de Sacy.

ATTARDÉ, ÉE (a-tar-dé) part. pass. du v. Attarder. Qui est en retard, qui s'est mis en retard, qui se retire à une heure avancée : *Quelques maraîchers* ATTARDÉS *passaient au galop pour se rendre à la grande halle.* (Balz.) *Il ne resta bientôt plus sur la place que quelques groupes de causeurs* ATTARDÉS. (L. Enault.)

. . Le voyageur *attardé* sur la plage,
Sentant passer la mort, se recommande à Dieu.
A. DE MUSSET.

— Par anal. En parlant des choses, qui arrive ou se montre plus tard que d'autres choses de même nature : *Le ciel était parfaitement serein ; quelques étoiles* ATTARDÉES *s'y éteignaient sur divers points.* (V. Hugo.) *Les merles couraient dans les fourrés du jardin ; les chrysanthèmes étaient près de fleurir ; quelques roses* ATTARDÉES *frissonnaient dans l'air du matin.* (J. Sandeau.)

— Fig. Arriéré dans la voie du progrès : *Justice et vérité, combien qu'elles soient* ATTARDÉES, *toujours en la fin par la bonne grâce de Dieu sont et demeurent maistresses.* (Monstrelet.)

Poëtes par nos chants, penseurs par nos idées,
Hâtons vers la raison les âmes *attardées.*
V. HUGO.

ATTARDER v. a. ou tr. (a-tar-dé — rad. *tard*). Mettre en retard : ATTARDER *quelqu'un. Toutes ces commissions m'*ATTARDERAIENT *trop.*

— **S'attarder**, v. pr. Se mettre en retard, se mettre dans le cas de rentrer à une heure avancée : *Il est dangereux de* S'ATTARDER *ici pendant l'hiver. Si je lui faisais perdre son chemin, il faudrait bien qu'il* S'ATTARDÂT *un peu avec moi.* (G. Sand.) *Quand avril a vu tomber sa couronne de primevères, le faucheur* S'ATTARDE *avec amour dans le bois.* (A. Houssaye.)

Par ext. : *Pourquoi enviait-on à ce vieillard cette unique et amère douceur de* S'ATTARDER *un peu sur une terre où il était né ?* (L. Blanc.)

— Fig. Nuire à ses progrès, les empêcher : *Se livrer trop aux plaisirs de la jeunesse, c'est* S'ATTARDER *dans le chemin de la gloire.* (Lav.)

— *S'attarder à*, Perdre son temps à, s'arrêter à :

Ne *nous attardons* pas à plus de fariboles.
E. AUGIER.

‖ Néol.

— **Antonyme.** Avancer.

ATTARDI (Bonaventure), théologien, religieux de l'ordre de Saint-Augustin, né en Sicile, professa l'histoire sacrée à Catane, et fut nommé, en 1738, provincial de son ordre en Sicile et à Malte. On connaît surtout de lui *Bilancia della verità* (1738), où il prouve, contre le bénédictin Ignace Giorgi, que la *Melita* où aborda saint Paul est bien l'île de Malte.

ATTASTIQUE adj. (att-ta-sti-ke — lat. *attasticus*, même sens; formé de *atta*, personne qui traîne les pieds en marchant). Antiq. rom. Qualification donnée à des jeux dans lesquels on marchait et l'on dansait sur la pointe des pieds : *Jeux* ATTASTIQUES.

Atta-Troll, poëme de Henri Heine, qui parut en 1847. A l'époque où cette œuvre fut écrite, la prétendue poésie politique florissait encore de l'autre côté du Rhin. « Les muses, dit l'auteur dans sa préface, avaient reçu l'injonction formelle de ne plus rester, désormais, insouciantes et paresseuses, et d'entrer au service de la patrie à titre de vivandières de la nationalité germanique... Par les dieux immortels! il s'agissait de défendre les droits imprescriptibles de l'esprit, l'autonomie de l'art, l'indépendance souveraine de la poésie. Comme cette défense a été la grande affaire de ma vie, je l'ai perdue de vue moins que jamais dans *Atta-Troll*. Par le fond et par la forme, ce poëme était une protestation contre les plébiscites des tribuns du jour, et, dans le fait, à peine mes austères Romains en connurent-ils quelques traits que leur bile s'en émut singulièrement. On m'accusa, non-seulement de tenter une réaction littéraire, mais encore de railler les plus saintes conquêtes du progrès social... Mais tu mens, Brutus; tu mens, Cassius; tu mens, Asinius, quand vous prétendez que ma raillerie atteint ces idées, qui sont le plus précieux héritage de l'humanité, et pour lesquelles j'ai moi-même tant combattu et tant souffert! Non; si le rire saisit irrésistiblement le poëte, c'est quand il compare ces idées qui planent devant lui dans toute leur grandeur et leur clarté splendide, avec les formes lourdes et grossières dont les affublent ses contemporains tudesques : il raille alors, pour ainsi dire, la peau d'ours de ces idées. Il y a des miroirs dont la glace est taillée à facettes si obliques qu'Apollon même y serait ridicule, nous rions alors de la caricature, et non pas du dieu. »

Atta-Troll est un poëme étrange, écrit en dehors de toute règle, dans le genre capricieux et fantasque de l'école romantique, et cependant, de même que *Namouna* d'Alfred de Musset, cette boutade humoristique est une des meilleures productions du poëte.

Atta-Troll, ours misanthrope, et sa compagne, la noire Mumma, dansent, sous le fouet d'un ancien carliste, montreur de bêtes, à Cauterets, petite bourgade des Pyrénées. Atta-Troll rompt sa chaîne et s'enfuit vers la montagne, ingénieuse allégorie de la démocratie allemande. Là, le vieil ours exhale ainsi sa haine contre le genre humain : « Hommes, pourquoi valez-vous mieux que nous? Vous portez haut la tête, il est vrai; mais il rampe dans ces têtes de bien basses pensées. — Hommes, valez-vous mieux que nous parce que votre peau est lisse et unie? vous partagez cet avantage avec les serpents. » Plus loin, il expose ainsi ses doctrines égalitaires : « Que l'égalité parfaite soit la loi fondamentale; toutes les créatures de Dieu seront égales sans distinction de croyances, de pelages et d'odeurs. La stricte égalité. Que tout âne puisse parvenir à la plus haute fonction de l'Etat; que le lion, en revanche, porte le sac au moulin. Plus d'un vertueux citoyen sent mauvais ici-bas, pendant que les valets des princes sont parfumés de lavande et d'ambre. » Atta-Troll fait jurer à son fils, le jeune *Une-Oreille*, une haine immortelle à la race humaine, « et la lune éclaire ce ténébreux serment des deux misanthropes. » Cependant, le poëte part, en compagnie du *pâle Lascaro*, personnage fantastique, pour chasser Atta-Troll, et passe la nuit chez la sorcière Uraka, où il dépeint, sous les couleurs les plus brillantes, la vision de la chasse maudite. Enfin, l'ours tombe sous le plomb vengeur de Lascaro; « Mumma fut son dernier soupir. » La légende se termine par cette belle épitaphe : « Atta-Troll, ours sans-culotte, égalitaire, sauvage. Epoux estimable, esprit sérieux, âme religieuse, haïssant la frivolité. Dansant mal cependant! portant la vertu dans sa velue poitrine. Quelquefois aussi ayant pué. Pas de talent, mais un caractère. »

C'est Henri Heine lui-même qui nous a donné la traduction de ce beau poëme, et cette traduction n'est pas le moindre de ses titres à la renommée littéraire qu'il a conquise en France aussi bien qu'en Allemagne. Il rend presque toujours juste la pensée originale; son langage est ferme et concis; et, à part quelques tâtonnements, quelques *germanismes*, on peut le placer à côté des étrangers qui ont le plus purement écrit dans notre langue. Heine, qui avait été salué du nom glorieux de chef de la jeune Allemagne, s'était donc mis tout à coup à faire la caricature des hommes de son parti. Il fut accusé d'apostasie, bien qu'au fond il n'ait entendu jeter le ridicule que sur la maladresse et la gaucherie avec lesquelles ses compatriotes se faisaient les défenseurs des idées modernes.

ATTAVANTE ou **VANTE**, célèbre miniaturiste florentin, vivait dans la seconde moitié du XVe siècle. Il était fils de Gabriello di Vante di Francesco, degli Attavanti, selon l'inscription d'un manuscrit de la bibliothèque Magliabecchienne (R. 1o, p. 386). Vasari le cite parmi les contemporains de Fra Angelico da Fiesole, et parle avec les plus grands éloges des miniatures dont il avait orné un *Silius Italicus*, conservé de son temps à Saint-Jean-Paul (*Zanipolo*), de Venise, et qui est actuellement confié à la garde spéciale du conservateur de la bibliothèque de Saint-Marc. Après avoir donné la description de ces miniatures, Vasari ajoute : « J'ai fait tous mes efforts pour montrer avec quel art sont exécutées ces peintures d'Attavante; mais j'avoue que je n'ai su donner qu'une bien faible idée de leur beauté, car on ne peut désirer rien de plus parfait dans ce genre pour l'invention, la composition et le dessin. En outre, les couleurs ont un éclat incroyable, et sont employées avec une délicatesse ravissante. » Morelli prétend qu'Attavante fut étranger à l'exécution du *Silius Italicus*, mais qu'il peignit des figures des sept arts libéraux, les bordures formées d'arabesques, et les initiales historiées d'un manuscrit de Martianus Capella (*De nuptiis Philologiæ et Mercurii*), qui se voit également à la bibliothèque de Saint-Marc. L'attribution des peintures de ce dernier ouvrage ne saurait être douteuse; sur le premier feuillet, on lit cette inscription en lettres cursives : ATTAVANTES FLOREN. PINXIT. Nous avons donné, aux mots *Arts libéraux*, la description des principales miniatures de ce manuscrit; les bordures sont composées de rinceaux et de feuillages dorés ordinairement sur fond bleu, vert, cramoisi, qui encadrent des médaillons à portraits, de délicieuses figurines d'amours et de génies, des faunes, des satyres, des animaux, des armoiries, etc. C'est principalement dans l'exécution de ces ornements que brille le mérite d'Attavante; il est impossible de rien imaginer de plus élégant, de plus riche, de plus gracieux, de plus délicat. Les armes de Mathias Corvin, roi de Hongrie, sont peintes dans la plupart des bordures de ce merveilleux manuscrit; ce prince, qui avait rassemblé à Bude une bibliothèque des plus considérables pour l'époque, employa longtemps Attavante; entre autres ouvrages dont il lui avait confié l'ornementation, on conserve encore : un Missel romain, à la bibliothèque royale de Bruxelles; sept manuscrits, à la bibliothèque de Modène; une Bible et un Bréviaire, au Vatican; une Histoire latine, d'Orose, à la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris (no 1071). Le missel du musée de Bruxelles porte la signature : *Actavantes de Actavantibus de Florentia*, et la date 1485. La fabrique de la cathédrale Santa-Maria del Fiore, à Florence, conserve deux Antiphonaires, dans lesquels, suivant un document authentique, Attavante peignit quatre miniatures, de 1508 à 1511. Deux lettres de cet artiste ont été publiées dans les *Pittoriche* (t. III, p. 328, 329) : l'une est adressée à Taddeo Gaddi, en 1483; l'autre, à Nicolas Gaddi, en 1484; elles parlent d'un missel qu'Attavante avait exécuté pour un évêque de Bretagne. On lit dans la *Correspondance ecclésiastique* de Gaye (II, 455) qu'Attavante fut un des maîtres choisis en 1503 pour juger de l'endroit qu'il fallait préférer pour placer le *David* de Michel-Ange.

ATTAVANTI (Paul), religieux servite, né à Florence en 1429, mort en 1499. Il avait une telle renommée comme prédicateur, que Marsile Ficin le comparait à Orphée. Il a laissé divers écrits, parmi lesquels une histoire de son ordre et un *Breviarium totius juris canonici*, Milan, 1478.

ATTAVELLE s. f. (a-ta-vè-le). Ichth. Espèce de raie. On dit aussi ATTAVILLE.

ATTE s. m. (att-te — du gr. *attô*, je saute). Entom. Sous-genre de fourmis à palpes très-courtes, armées d'aiguillons, et dont les maxillaires ont moins de six articles : *L'espèce la plus connue est l'*ATTE *grosse tête, dont les ouvrières sont presque de la taille d'une petite guêpe. Les femelles sont beaucoup plus grandes.* (Focillon.) *Si l'on en croit les récits venus de Paramaribo, les* ATTES, *marchant en troupes, exterminent les rats, les souris, les kakerlacs et autres animaux nuisibles.* (Focillon.)

— Arachn. Genre d'arachnides, comprenant un grand nombre d'espèces de très-petite taille, qui saisissent leur proie à la course ou en sautant.

— Bot. Fruit de l'anone ou corossolier écailleux.

ATTÉCHI s. m. (a-té-chi). Race inférieure de chevaux arabes.

ATTÉDIATION s. f. (a-té-di-a-si-on — rad. *attédier*). Ennui que l'on cause. Vieux mot.

ATTÉDIÉ, ÉE (a-té-di-é) part. pass. du v. Attédier : *Je suis* ATTÉDIÉ.

ATTÉDIER v. a. ou tr. (a-té-di-é — du lat. *ad*, à; *tædium*, ennui). Ennuyer, lasser, importuner : *Cessez de m'*ATTÉDIER *par votre bavardage.* (Montaig.)

ATTEIGNEMENT s. m. (a-tè-gne-man, *gn* mll. — rad. *atteindre*). Action d'atteindre; résultat de cette action. Peu usité.

ATTEINDRE v. a. ou tr. (a-tain-dre — du lat. *attingere*; formé de *ad*, à; *tangere*, toucher : *J'atteins, tu atteins, il atteint, nous atteignons, vous atteignez, ils atteignent; j'atteignais, nous atteignions; j'atteignis, nous atteignîmes; j'atteindrai, nous atteindrons; j'atteindrais, nous atteindrions; atteins, atteignons, atteignez; que j'atteigne, que nous atteignions; que j'atteignisse, que nous atteignissions; atteignant; atteint, atteinte.*) Frapper, toucher de près ou de loin, en visant ou non, avec le nom de la personne pour sujet : ATTEINDRE *le but.* ATTEINDRE *la cible.* ATTEINDRE *quelqu'un de la lance, l'*ATTEINDRE *d'un coup de pierre, l'*ATTEINDRE *d'un coup de pistolet. Vous m'*AVEZ ATTEINT *à l'œil. Il étendit le bras, et l'*ATTEIGNIT *de son bâton.* (Acad.)

> Sans *atteindre* le dieu, j'ai frappé les ministres.
> ALEX. SOUMET.

‖ Heurter, rencontrer, toucher, avec le nom de la chose pour sujet : *Une pierre l'*ATTEIGNIT *au front. Le feu du ciel l'*AVAIT ATTEINT *au pied de l'arbre qui lui servait d'abri. Les éclats de la bombe* ATTEIGNIRENT *plusieurs soldats.* (Acad.) *Ce sont de petits globes qui vous tuent, s'ils peuvent seulement vous* ATTEINDRE *à la tête ou à la poitrine.* (Boss.) *Les enfants, se sentant soutenus, lancèrent leurs projectiles qui* ATTEIGNIRENT *les deux vieillards.* (Balz.)

> Non, le tranchant du fer n'*atteindra* pas ton front.
> C. DELAVIGNE.

— Arriver à toucher, à saisir : *Je ne puis* ATTEINDRE *cet objet. L'eau* ATTEIGNAIT *déjà le premier étage. Un enfant veut déranger tout ce qu'il voit; il casse, il brise tout ce qu'il peut* ATTEINDRE. (J.-J. Rouss.) *Le mépris pour la beauté est le mépris du renard pour les raisins qu'il ne peut* ATTEINDRE. (Alph. Karr.) *Les racines des plantes de même espèce ou de la même famille épuisent toute la partie du sol qu'elles embrassent ou qu'elles* ATTEIGNENT. (Chaptal.)

— Egaler en hauteur, en étendue : *Cet hiver, la Seine* A ATTEINT *tant de mètres à l'étiage du pont Royal. Cet arbre n'*A *pas* ATTEINT *la même hauteur que l'autre.* (Acad.)

> Des taillis les plus hauts mon front *atteint* le faîte.
> LA FONTAINE.

‖ Egaler en valeur, en intensité : *Le blé, cette année, n'*ATTEINDRA *pas des prix excessifs. Il y a une hauteur dans la température où le refroidissement progressif* ATTEINT *le terme de la glace.* (Arago.) ‖ Egaler en mérite : *Il osait se flatter d'*ATTEINDRE *Racine.* (Acad.) *Ils perdent de vue leurs égaux et* ATTEIGNENT *les plus grands seigneurs.* (La Bruy.) *S'il n'*ATTEINT *pas ses originaux, du moins il en approche.* (La Bruy.) *Les envieux ne manquent jamais pour salir ce qu'ils ne peuvent pas* ATTEINDRE. (Boitard.)

> Et d'une belle ardeur ta jeunesse animée
> Par cette grande épreuve *atteint* ma renommée.
> CORNEILLE.

— Joindre en chemin : ATTEINDRE *l'ennemi.* ATTEINDRE *un voleur. Notre vaisseau* ATTEIGNIT *enfin la frégate anglaise. Il prit la poste pour* ATTEINDRE *ceux qui étaient partis avant lui.* (Acad.) *Tu as beau suivre les Scythes, je te défie de les* ATTEINDRE. (Vaugel.) *Les plus hardis chasseurs, en poursuivant l'animal, craignent de l'*ATTEINDRE. (Fén.) *Les chiens chassent volontiers la loutre, et l'*ATTEIGNENT *aisément, lorsqu'elle est éloignée de son gîte et de l'eau.* (Buff.) ‖ Parvenir à un lieu, à un terme; s'approcher d'un objet dont on était plus ou moins éloigné : ATTEINDRE *son domicile.* ATTEINDRE *le rivage. Nous* ATTEINDRONS *ce village avant la nuit.* (Acad.) *Nous partîmes en même temps, mais j'*ATTEIGNIS *le but avant lui.* (Acad.) *Quand Tyrtée et ses hôtes* EURENT ATTEINT *le fond du vallon, ils se reposèrent sur le tronc d'un vieux sapin.* (B. de St-P.) *A force de grimper, nous* ATTEIGNÎMES *la crête supérieure.* (Th. Gaut.)

> Il *atteignait* déjà le superbe portique.
> BOILEAU.

> Gageons, dit celle-ci, que vous n'*atteindrez* pas
> Sitôt que moi ce but. LA FONTAINE.

> J'*atteignis* le sommet d'une rude colline
> Qu'un lac baigne à sa base et qu'un glacier domine.
> LAMARTINE.

— Arriver jusqu'à une certaine époque, vivre jusque-là : ATTEINDRE *l'âge mûr, l'adolescence, l'âge de raison.* ATTEINDRE *sa quatre-vingtième année. Avec ces provisions, ils pourront* ATTEINDRE *la fin du mois.* (Acad.) *Nous* ATTEIGNONS *enfin le terme de nos souffrances.* (Acad.) *On craint la vieillesse, que l'on n'est pas sûr de pouvoir* ATTEINDRE. (La Bruy.) *Dès qu'un enfant* A ATTEINT *l'âge de puberté, sa taille commence à se former.* (B. de St-P.) *Qui se lève le matin ne sait pas s'il* ATTEINDRA *le soir.* (Lamenn.) *Elles* ATTEIGNIRENT *le moment de leur mariage, sans jamais être sorties de la zone domestique où planait le regard maternel.* (Balz.) *Dans beaucoup de familles de la classe inférieure, dès qu'un enfant* ATTEINT *l'âge de six ou sept ans, il joue le rôle de la mère vis-à-vis de ses sœurs et de ses frères.* (Balz.) *Nous sommes encore mineurs, et nous n'*ATTEINDRONS *notre majorité que lorsque nous ne marcherons plus avec les lisières administratives.* (E. Texier.)

> Vous n'avez pas encore *atteint* l'âge où je cours.
> RACINE.

— Réussir, par son mérite ou par ses efforts, à s'élever jusqu'à : *On voit des imbéciles qui excellent dans ce jeu, et de très-beaux génies qui n'ont pas même pu* ATTEINDRE *la médiocrité.* (La Bruy.) *La philosophie poursuit et* ATTEINT *quelques-unes des grandes idées sur lesquelles la religion se fonde.* (Guizot.)

> C'est en vain qu'au Parnasse un téméraire auteur
> Pense de l'art des vers *atteindre* la hauteur.
> BOILEAU.

‖ Réaliser, accomplir, effectuer : ATTEINDRE *son but.* ATTEINDRE *sa fin. La précision* ATTEINT *de la manière la plus parfaite le but du discours.* (Lav.) *Avec du courage et de la volonté, il n'y a pas de limite que l'on ne puisse* ATTEINDRE, *point de résultat qu'on ne doive espérer.* (Napol. Ier.) *Le seul acte de la vie de l'homme qui* ATTEIGNE *toujours son but, c'est l'accomplissement de son devoir.* (Mme de Staël.) *Chaque homme a un but à* ATTEINDRE. (Ballanche.) *L'humanité approche toujours de la stabilité, et ne l'*ATTEINDRA *jamais.* (Bastiat.) *Le devoir est la loi de vie, la loi selon laquelle la créature intelligente se conserve, se développe,* ATTEINT *sa fin.* (Lamenn.) *Le pays qui rendra tous les autres ses tributaires sera celui qui proclamera la liberté commerciale. La France peut* ATTEINDRE *ce but bien mieux que l'Angleterre.* (Balz.) *Parvenue au point où elle en est de nos jours, sans doute l'humanité est arrivée bien haut, mais* A-T-ELLE ATTEINT *sa borne infranchissable?* (V. Cousin.) *L'esprit humain n'*A *pas encore* ATTEINT *la limite où il doit s'arrêter.* (G. Sand.) *Dans Bossuet, l'esprit* ATTEINT *l'idée sans jamais la dépasser.* (St-Marc-Gir.) *Les réformes d'un gouvernement sage peuvent* ATTEINDRE *leur but, les révolutions les accélèrent toujours.* (Beauchêne.)

> Près du but qu'il *atteint*, qu'est le but où j'aspire?
> V. HUGO.

— Attaquer, surprendre, en parlant d'un mal : *Cette maladie l'*A ATTEINT *pendant qu'il était à la campagne. La passion du jeu l'*AVAIT ATTEINT *dès son arrivée à Bade.* ‖ Porter atteinte, causer du préjudice à : *Le gouvernement anglais, qui avait espéré* ATTEINDRE *Franklin dans sa réputation, voulut l'*ATTEINDRE *aussi dans sa fortune.* (Mignet.) *Les guerres civiles l'*ATTEIGNENT *dans son loisir et dans son aisance.* (Nisard.) ‖ Etendre son action jusqu'à : *Tôt ou tard, la peine* ATTEINT *les coupables.* (Acad.) *Les événements ne sont rien pour ceux qui les ignorent ou qu'ils n'*ATTEIGNENT *pas.* (Chateaub.) *Les chagrins et la misère ne peuvent* ATTEINDRE *que les talents inconnus.* (Balz.) *Les religions n'*ATTEIGNENT *et ne gouvernent point la volonté.* (Guizot.) *Il semble trop, d'après ce gracieux et discret auteur, que la duchesse de Bourgogne fut une personne accomplie et parfaite, et que cette éducation de Saint-Cyr l'*EÛT *réellement* ATTEINTE *au fond.* (Ste-Beuve.) *Il y a de mauvais rois, de mauvais prêtres, de mauvais juges; mais heureusement les institutions sont au-dessus des hommes, nos infirmités ne les* ATTEIGNENT *pas.* (J. Sandeau.)

> Sans pitié pour les maux qui ne peuvent l'*atteindre*,
> C'est quand il craint pour lui que le peuple est à plaindre.
> JOUY.

— Fig. Comprendre, expliquer : *Dieu est esprit, et ce n'est que par l'esprit qu'on le peut* ATTEINDRE. (Boss.)

— Absol. au pr. et au fig. : *Le plaisir de la chasse est le plaisir d'*ATTEINDRE. (Joubert.) *Nous pensons plus loin qu'il ne nous est donné d'*ATTEINDRE. (Proudh.)

> Mort ou vif, lui dit-il, montre-nous ton moineau,
> Et ne me tends plus de panneau;
> Tu te trouverais mal d'un pareil stratagème :
> Je vois de loin, j'*atteins* de même.
> LA FONTAINE.

— v. n. ou intr. Toucher à, parvenir jusqu'à : ATTEINDRE AU *plafond.* ATTEINDRE *jusqu'*AU *dernier rayon d'une bibliothèque. Je n'*Y *puis* ATTEINDRE. *L'eau avait fini par* ATTEINDRE AU *quai.* ‖ *Au bout du pont, le chemin montait à pic pour* ATTEINDRE À *la chapelle.* (Chateaub.)

> Le galant en eût fait volontiers un repas.
> Mais comme il n'y pouvait *atteindre* :
> Ils sont trop verts, dit-il, et bons pour des goujats.
> LA FONTAINE.

— Fig. : *Il y a bien des gens qui voient le vrai et qui ne peuvent* Y ATTEINDRE. (Pasc.) *Ne pouvant* ATTEINDRE À *leur mérite, nous nous honorons de leur société.* (Mass.) *Il vaut mieux exceller dans le médiocre que de s'égarer en voulant* ATTEINDRE AU *grand, au sublime.* (La Bruy.) *L'humanité n'a permis en aucun temps d'*ATTEINDRE À *une perfection absolue.* (Fén.) *Jamais nulle ode grecque ou latine n'a pu* ATTEINDRE À *la hauteur des Psaumes.* (Fén.) *La découverte du calcul infinitésimal, que Newton a faite, a donné lieu de dire au savant Halley, qu'il n'est pas permis à un mortel d'*ATTEINDRE *de plus près* À *la divinité.* (Volt.) *L'herbe* ATTEINT À *sa perfection dans le cours d'une année.* (B. de St-P.) *En tout, les hommes tournent longtemps autour du but avant d'*Y ATTEINDRE. (Helvét.) *Les animaux* ATTEIGNENT *sur-le-champ à leur suprême bonheur.* (Chateaub.) *La perfectibilité individuelle est l'instrument donné à l'homme pour* ATTEINDRE AUX *dernières limites de son développement intellectuel et moral.* (Portalis.) *Les places éminentes sont comme les cimes des rochers : les aigles et les reptiles seuls peuvent* Y ATTEINDRE. (Mme Necker.) *La langue est trop grossière pour* ATTEINDRE À *ces nuances.* (H. Beyle.) *Pour* ATTEINDRE AU *génie, il faut viser au bon sens.* (Bougeart.) *Il n'est pas défendu d'aspirer* OÙ *l'on ne peut* ATTEINDRE. (Ponsard.)

> Un seul jour peut *atteindre à* tant de renommée.
> A. CHÉNIER.

> Mais au moment d'*atteindre à* ce but si terrible,
> Je me suis dit : Non, non! ce serait trop horrible.
> V. HUGO.

— Prov. *Il ne faut qu'une queue de vache pour* ATTEINDRE *au ciel, mais il faut qu'elle soit bien longue*, Se dit de ceux qui poursuivent une chose avantageuse, sans avoir les moyens nécessaires pour l'obtenir.

S'atteindre, v. pr. Se frapper, se blesser soi-même : *Je* ME SUIS ATTEINT *à la tête. Mon cheval* S'ÉTAIT ATTEINT *au genou. En voulant* ATTEINDRE *son adversaire, il* S'EST ATTEINT *lui-même.* ‖ Se frapper, se toucher mutuellement : *Les deux adversaires* S'ATTEIGNIRENT *chacun d'une balle.*

— **Antonyme.** Manquer.

— **Gramm.** La distinction entre *atteindre*, verbe transitif, et *atteindre*, verbe intransitif, est assez délicate, et il arrive souvent qu'on peut employer l'un ou l'autre à volonté sans blesser la langue. Mais cela ne veut pas dire qu'il n'y ait alors aucune différence dans le sens; il est certain, au contraire, qu'il existe toujours une nuance facile à distinguer entre *atteindre* suivi d'un complément direct et le même verbe suivi d'un complément indirect. Ainsi, l'Académie donne les deux exemples, *atteindre son but* et *atteindre au but*, mais elle ne dit nullement que ces deux expressions soient équivalentes : on *atteint son but* quand, par la marche ordinaire des choses, par la continuité même d'actions tendant naturellement à ce but, on y arrive; au contraire, on *atteint au but* quand un dernier effort, plus puissant que tous les efforts antérieurs, nous y porte par une espèce de saut ou au moins par un mouvement plus ou moins prononcé. Pour nous résumer, *atteindre* suivi d'un complément direct n'exclut pas absolument l'effort, mais il ne suppose qu'un effort modéré, habituel, peu sensible; au lieu que *atteindre* suivi d'un complément indirect suppose toujours un effort spécial en vue de vaincre une difficulté qui apparaît surtout quand on est près du but.

ATTEINT, EINTE (a-tain, ain-te) part. pass. du v. *Atteindre.* Frappé d'un choc ou d'un projectile : ATTEINT *d'une balle.* ATTEINT *d'un coup de bâton, d'un coup d'épée.*

Déjà du plomb fatal plus d'un brave est *atteint.*
BOILEAU.

Mortellement *atteint* d'une flèche empennée,
Un oiseau déplorait sa triste destinée.
LA FONTAINE.

‖ Joint dans sa marche : *Les ennemis, qui fuyaient, ont été* ATTEINTS *par la cavalerie.*

— Par ext. Attaqué, affligé d'un mal : *Etre* ATTEINT *d'une maladie. Etre* ATTEINT *de la goutte. Elle était* ATTEINTE *de folie. Plusieurs contrées furent* ATTEINTES *de ce fléau.* (Acad.) *Athènes fut encore une fois* ATTEINTE *de la peste.* (Barthél.) *La préoccupation de cet homme était si grande qu'il acceptait la maladie mortelle dont sa femme était* ATTEINTE *comme une simple indisposition.* (Balz.) ‖ Sujet, victime, tourmenté : *Etre* ATTEINT *d'une manie ridicule.* (Acad.) *Dieu n'a pas été aussi indulgent que vous l'êtes pour nous, et nous sommes* ATTEINTS *par un malheur irréparable.* (Balz.) *En se sentant* ATTEINTE, *dans sa vie même, par cette dernière scène, elle portait ses regards jusque dans l'avenir.* (Balz.)

On ne sait pas les maux dont mon cœur est *atteint.*
CORNEILLE.

De mortelles frayeurs je sens mon âme *atteinte.*
MOLIÈRE.

Je sais de quel remords son courage est *atteint.*
RACINE.

De quel trouble nouveau tous mes sens sont *atteints.*
VOLTAIRE.

Vit-on jamais une âme, en un jour, plus *atteinte*
De joie et de douleur, d'espérance et de crainte?
RACINE.

‖ Qui éprouve les effets d'une action dirigée contre lui : *Si la fable trace des leçons, c'est d'une main si légère que l'orgueil n'en est pas* ATTEINT. (Bailly.) *Le courage peut tout supporter quand le moral seul est* ATTEINT. (Mme Campan. ‖ Epris d'amour :

Qui vous a dit que j'ai pour elle l'âme *atteinte?*
MOLIÈRE.

Un amant bien *épris* doit se mettre à la diète,
Ou s'il mange, du moins doit manger en cachette.
E. AUGIER.

— Jurispr. *Etre atteint et convaincu*, Etre coupable de fait et déclaré coupable en droit : ETRE ATTEINT ET CONVAINCU *d'un crime.* ‖ A été employé familièrement, dans le langage commun : *La maladie dont il* EST *manifestement* ATTEINT ET CONVAINCU... (Mol.) *A la suite d'une discussion politique très-violente, deux adversaires se rendirent sur le pré. On se battit au pistolet, et l'un des combattants, ayant été blessé, s'écria : « Je suis* ATTEINT, *mais je ne suis pas* CONVAINCU. »

ATTEINTE s. f. (a-tain-te — rad. *atteindre*). Coup dont on est atteint, dont on est frappé : *Une légère* ATTEINTE. *Une rude* ATTEINTE.

Mais Dieu, du coup mortel, sut détourner l'*atteinte.*
RACINE.

Cependant, Sarpédon, d'une *atteinte* mortelle,
A déjà vu frapper son écuyer fidèle. AIGNAN.

Quand voyant l'âne même à son antre accourir :
Ah! c'est trop, dit-il, je voulais bien mourir;
Mais c'est mourir deux fois que souffrir tes *atteintes.*
LA FONTAINE.

— Par ext. Dommage matériel, altération physique : *Les* ATTEINTES *du feu. Les* ATTEINTES *de l'hiver. Ma santé a éprouvé de cruelles* ATTEINTES. *Nos vignobles se sont ressentis des* ATTEINTES *de la gelée.* (Acad.) *Cette mesure de police porte* ATTEINTE *aux droits des propriétaires.* (Acad.) *Les jeunes pousses doivent être à l'abri des* ATTEINTES *du bétail.* (Littré.)

Je cueille avec plaisir cent et cent fleurs nouvelles
Qui braveront du temps les *atteintes* cruelles.
Mme DESHOULIÈRES.

‖ Se dit particulièrement des effets nuisibles produits sur la santé : *Une* ATTEINTE *de goutte, de paralysie. Il a déjà eu quelques* ATTEINTES. (Acad.) *Il avait déjà ressenti les* ATTEINTES *de la maladie dont il est mort.* (Boss.) *Ces fréquentes* ATTEINTES *de mort qui ne l'approchaient, ce semble, des portes du tombeau que pour lui faire voir de plus près la fragilité du monde.* (Mass.) *Dans les premières* ATTEINTES *de la peste, l'âme perdait ses forces.* (Barthél.)

D'abord il a tenté les *atteintes* mortelles
Des poisons que lui-même a crus les plus fidèles.
RACINE.

‖ Préjudice moral, coup porté à quelqu'un dans ce dont il jouit ou à quelque chose dans les qualités qui lui sont propres : *Sa réputation a reçu une cruelle* ATTEINTE. *Il est vrai que j'aurais pu lui donner de fortes* ATTEINTES. (Boss.) *Ces avantages n'ont pu donner* ATTEINTE *à sa modestie.* (Boss.) *Sa bonne foi ne reçut jamais la moindre* ATTEINTE. (Boss.) *Dieu a réservé à son Ecriture une marque de divinité qui ne souffre aucune* ATTEINTE. (Boss.) *C'est une grande* ATTEINTE *aux vices que de les exposer à la risée de tout le monde.* (Mol.) *Dès que la vérité est en concurrence avec quelques-unes de nos passions, et qu'il faut leur donner* ATTEINTE *en se déclarant pour elle, nous l'abandonnons.* (Mass.) *Nos délassements doivent avoir je ne sais quoi de décent, de réservé, de sérieux, qui ne donne aucune* ATTEINTE *à la modestie sacerdotale.* (Mass.) *Le déréglement des mœurs et de l'imagination ne donne point* ATTEINTE *à la franchise, à la bonté naturelle du Français.* (Duclos.) *Un crime sans châtiment serait une* ATTEINTE *aux desseins de la Providence.* (Foissac.) *Une* ATTEINTE *portée à la liberté en appelle d'autres.* (B. Const.) *Sa réputation n'a jamais souffert la moindre* ATTEINTE. (E. Sue.) *L'envie, la paresse, l'intempérance portent* ATTEINTE *à la liberté, et altèrent la dignité de la nature humaine.* (V. Cousin.) ‖ Impression vive, et particulièrement cruel déplaisir : *J'en ai reçu une* ATTEINTE *mortelle. Ces nouvelles m'ont donné une cruelle* ATTEINTE. (Mol.) *Le cœur en reçoit des* ATTEINTES *si fâcheuses, qu'il est presque impossible qu'il ne tombe dans la langueur.* (Rancé.)

Enfin je vous vois libre, et je puis sans contrainte
De mes vives douleurs te faire voir l'*atteinte.*
CORNEILLE.

De cet amas d'honneurs la douceur passagère
Fait sur mon cœur à peine une *atteinte* légère.
RACINE.

Et portant à mon cœur des *atteintes* plus rudes,
Me fait un long récit de mes ingratitudes.
RACINE.

Quoi! toujours votre cœur, occupé de ses craintes,
Du moindre événement recevra des *atteintes!*
DUCIS.

‖ Tourment amoureux, mal d'amour; état d'une personne éprise :

Alcandre, au silence des bois,
Témoignait ses vives *atteintes.*
MALHERBE.

Allons donc l'affranchir de ses frivoles craintes,
Lui montrer de mon cœur les sensibles *atteintes.*
CORNEILLE.

‖ Ce sens a vieilli.

— Art vétér. Coup, plaie, au paturon, à la couronne ou au boulet, qu'un cheval se donne lui-même avec ses fers, ou qu'il reçoit des chevaux qui marchent près de lui ou de toute autre manière : *Ce cheval se donne des* ATTEINTES. *Prenez garde que votre cheval ne donne des* ATTEINTES *au mien.* (Acad.)

— Jeu. Au jeu de bague, action de toucher la bague sans l'emporter : *En trois courses qu'il a faites, il a eu deux* ATTEINTES. (Acad.)

— *Hors d'atteinte*, loc. adv. Dans l'impossibilité d'être atteint : *Sa personne est maintenant* HORS D'ATTEINTE. *Ma probité a toujours été* HORS D'ATTEINTE. *Le fugitif est maintenant* HORS D'ATTEINTE. (Acad.)

... Le captif est *hors* de votre *atteinte* :
Lorsque ses chevaliers ont quitté cette enceinte,
Il était dans leurs rangs.
C. DELAVIGNE.

‖ Inattaquable, à l'abri de tout préjudice ou de toute action nuisible : *Je soutiens que ce décret, devant les gens modérés, est* HORS D'ATTEINTE. (Boss.) *C'est tout ce qu'il y a de mieux établi et de plus* HORS D'ATTEINTE *à l'incrédulité sur la terre.* (Mass.) *Il faut que, retranché dans le droit sacré du sacerdoce, l'évêque soit* HORS D'ATTEINTE *aux traits de l'ambition.* (Mass.)

. Aminte,
Est femme sage, honnête et *hors d'atteinte.*
LA FONTAINE.

— **Epithètes.** Soudaine, imprévue, subite, inattendue, sûre, certaine, inévitable, rude, cruelle, meurtrière, mortelle, faible, légère, adroite, habile, fine, déguisée, fausse, détournée, perfide.

— **Encycl.** Art vét. On désigne sous le nom d'*atteinte*, en médecine vétérinaire, les contusions, avec ou sans plaie, qui existent, chez le cheval, aux régions du paturon et de la couronne. Les *atteintes* sont la conséquence ordinaire des coups que l'animal se donne en marchant, de ceux qu'il reçoit des autres, enfin, du heurt et des pressions produites par les corps résistants qui peuvent se rencontrer à la surface du sol.

D'après leur gravité, on divise les *atteintes* en légères et en graves; et, d'après leur siége, on distingue les *atteintes encornées*, parce que la partie de la peau contusionnée est recouverte par le bord supérieur du sabot, et les *atteintes* situées sur la couronne et le paturon. Les *atteintes* légères ne sont qu'une inflammation superficielle et circonscrite de la peau les *atteintes* graves peuvent revêtir trois formes, qui les font distinguer sous les noms d'*atteinte furonculeuse*, d'*atteinte gangréneuse* et d'*atteinte phlegmoneuse.* Les *atteintes* graves peuvent se compliquer, suivant leur siége, de nécrose des tendons, des ligaments, des fibro-cartilages des phalanges, de la carie des os, et de l'ulcération de leurs articulations; enfin, les *atteintes* encornées peuvent produire la déformation de la boîte cornée. Les *atteintes* furonculeuses sont moins graves que les *atteintes* gangréneuses, mais les *atteintes* phlegmoneuses sont beaucoup plus dangereuses, parce qu'elles entraînent fatalement les plus grands désordres, non-seulement de la peau, mais encore de l'appareil fibreux annexé aux phalanges. Le traitement consiste, immédiatement après l'action de la cause contondante, à recourir aux réfrigérants d'une manière continue, pour prévenir l'inflammation ou en atténuer les effets. Lorsque l'inflammation est déclarée, on met en usage les topiques émollients sous forme de bains et de cataplasmes. L'usage de ces topiques peut ne pas suffire lorsque l'*atteinte* est encornée; on est souvent obligé, dans ce cas, pour empêcher la compression de la corne sur le bourrelet, d'amincir la paroi dans une étendue proportionnelle à la tumescence des parties. Lorsque les plaies sont étendues, on active la cicatrisation, soit en nivelant les bourgeons charnus à l'aide du bistouri, soit en cautérisant avec le feu ou les autres caustiques. Quant aux *atteintes* phlegmoneuses, il est à propos d'ouvrir au pus une voie qui lui permette de s'écouler à mesure qu'il se forme; on prévient ainsi les décollements de l'ongle, que la fusion du pus autour des phalanges tend à produire.

ATTEL s. m. V. ATTELLE.

ATTÉLABE s. m. (a-té-la-be — du gr. *attelabos*, escarbot). Entom. Genre de coléoptères tétramères, formé aux dépens des charançons, et ayant des mœurs analogues.

— **Encycl.** Les naturalistes ne sont pas d'accord sur l'étendue de ce genre. Linné a, le premier, employé ce nom emprunté à Aristote. Il réunissait dans le genre *attélabe* plusieurs sortes de coléoptères fort différents de mœurs et d'organisation. Aujourd'hui, ce genre a été restreint aux espèces qui présentent les caractères généraux suivants: point de labre apparent; palpes très-petites, coniques; antennes droites de onze articles, dont les trois derniers forment une masse perfoliée. Trompe courte, large, dilatée au bout; point de cou apparent; mandibules fendues à leur extrémité; jambes terminées par de forts crochets.

Ce genre, ainsi circonscrit, comprend quarante et une espèces partagées en deux groupes, et qui se nourrissent toutes aux dépens des végétaux. Les larves de l'*attélabe* sont apodes, molles, blanchâtres, ramassées; leur ventre est garni de petites excroissances charnues, lubrifiées par une humeur visqueuse, et paraissant lui tenir lieu de pattes. Les *attélabes* passent dans cet état environ deux mois, pendant lesquels ils changent plusieurs fois de peau. C'est alors qu'ils commettent leurs plus grands ravages. Les uns s'enfoncent dans l'intérieur des jeunes tiges ou des fruits, les autres vivent dans des feuilles qu'ils enroulent autour d'eux avec un art merveilleux. Leur tête écailleuse, munie de fortes mâchoires, pénètre partout, dans les jeunes bourgeons, dans les fruits et jusque dans les graines des céréales.

Après avoir acquis tout leur développement, les larves se filent une coque, tantôt simplement de soie, tantôt composée d'une matière résineuse plus solide, où elles se transforment en nymphes pour devenir enfin insectes parfaits.

La plupart des espèces dont se compose le genre des *attélabes* sont exotiques; celles qui, dans nos climats, font le plus de tort à l'agriculture, sont l'*attélabe de la vigne* et l'*attélabe des arbres fruitiers.* Ces deux espèces sont principalement connues des vignerons et des jardiniers, dont elles déjouent presque toujours la surveillance.

L'*attélabe* de la vigne comprend l'*attélabe vert*, remarquable par sa belle couleur vert doré, et l'*attélabe* cramoisi, qui a la même couleur que le précédent, mais avec des reflets rougeâtres. Les vignerons leur donnent indistinctement les noms de *urbère, urbée, diableau, bêche lisette, velours vert, destraux.*

Après l'*attélabe* de la vigne, le plus redoutable est l'*attélabe* des arbres fruitiers, dit communément *attélabe des pommes.* Il attaque surtout les pommes, qu'il fait tomber, lorsqu'elles sont nouées, en coupant leur pédoncule. Ses larves pénètrent ensuite dans les fruits et les rendent véreux.

ATTÉLABIDE adj. (a-té-la-bi-de — de *attélabe*, et du gr. *eidos*, aspect). Division établie par Schœnhen dans la famille des curculionides, et comprenant, non-seulement le genre des attélabes, mais encore les genres *apodère, rhynchite* et *ptérocole.*

Les attélabides présentent les caractères généraux suivants : rostre ou bec subcylindrique, défléchi, souvent filiforme, ou dilaté à son extrémité; tête allongée, derrière onze ou douze articles; élytres presque carrées, extrémité de l'abdomen découverte. ‖ s. m. pl. Tribu de la famille des curculionides ou charançons, ayant pour type le genre *attélabe.*

ATTÉLABITE adj. (a-té-la-bi-te — rad. *attélabe*). Entom. Groupe de la famille des curculionides, ainsi désigné par M. Delaporte, qui lui donne pour caractères : rostre long, presque cylindrique, allongé, plus ou moins arqué; corps ovalaire.

ATTELABLE adj. (a-te-la-ble — rad. *atteler*). Qui peut être attelé : *Cheval* ATTELABLE.

ATTÉLABOÏDE adj. (a-té-la-bo-i-de — du fr. *attélabe*, et du gr. *eidos*, ressemblance). Entom. V. ATTELABIDE.

ATTELAGE s. m. (a-te-la-je — rad. *atteler*). Action ou manière d'atteler des bêtes de somme : *S'entendre à l'*ATTELAGE. *Voilà un* ATTELAGE *promptement fait. Rien n'est sincère à Paris, ni les visages, ni les toilettes, ni les dîners à trois services, ni les nombreux domestiques, ni les* ATTELAGES. (Edm. Texier.)

— Par ext. Bêtes de somme, bœufs, chevaux, etc., employés ensemble à tirer la charrue, traîner une voiture : *L'*ATTELAGE *d'un fermier, d'un roulier. Ce cultivateur n'a pas moins de dix* ATTELAGES. *L'*ATTELAGE *de quatre chevaux que le paysan pousse en avant est maigre, exténué.* (G. Sand.) *Il nous faut donner ici du repos à notre* ATTELAGE. (G. Sand.) *Le cocher fouetta son* ATTELAGE. (E. Sue.) *Pas l'apparence d'habitation humaine; pas même un* ATTELAGE *de buffles charriant des pierres.* (Th. Gaut.) *Pouchân est le soleil vainqueur des ténèbres et des nuages; la poésie lui donne des chèvres pour* ATTELAGE. (A. Maury.)

Femmes, moine, vieillards, tout était descendu :
L'*attelage* suait, soufflait, était rendu.
LA FONTAINE.

‖ Se dit particulièrement d'une ou plusieurs paires de chevaux appareillés pour être attelés à un carrosse, à une voiture de luxe : *Un bel* ATTELAGE. *Un* ATTELAGE *bien assorti. Il lui est mort un des plus beaux chevaux de son* ATTELAGE. (Acad.) *Cet ambassadeur avait à son entrée six beaux* ATTELAGES. (Trév.)

— *Attelage à la Daumont*, Mode spécial d'accoupler et de conduire les chevaux de luxe. V. DAUMONT.

— Par dénigr. Assemblage, association :

Trois poulets d'Inde avec monsieur
Feraient un fringant *attelage.* VADÉ.

‖ Inus.

— **Encycl.** Agr. et écon. rur. Peu de questions présentent autant d'intérêt, au point de vue agricole et économique, que la question des différents modes d'*attelage;* aucun sujet n'a donné lieu à plus de controverses : on a cherché d'abord à savoir lesquels, des chevaux ou des bœufs, méritent la préférence pour les travaux de la grande culture; on s'est demandé ensuite lequel valait mieux, atteler les bêtes bovines au collier ou les atteler au joug; enfin, on s'est préoccupé du nombre de chevaux qu'il convenait d'employer pour chaque *attelage*, et, par suite, de la construction des voitures.

Vaut-il mieux employer les chevaux pour les travaux de la grande culture, ou est-il préférable de se servir des bœufs? La question, ainsi posée, a été résolue de bien des façons, mais toujours à un point de vue trop général, trop théorique, par conséquent, exclusif et peu pratique. Aujourd'hui, enfin, on semble avoir compris que résoudre, en théoricien, une question de ce genre, ce n'est pas la résoudre, mais vouloir appliquer à tous les pays une règle particulière à la contrée, à la province ou à la localité que l'auteur a eu en vue dans son étude. Cette manière de procéder a donné lieu à de funestes erreurs, capables de causer aux agriculteurs des pertes considérables. Sans avoir la prétention d'indiquer des règles générales là où il n'en peut exister, nous nous bornerons à guider le choix du cultivateur dans les différentes circonstances qui peuvent se produire.

Si l'on s'arrête à considérer en particulier chacune des deux espèces d'animaux qui nous occupent, on reconnaît que l'allure du cheval est plus vive, qu'il a plus d'élan pour surmonter un obstacle imprévu, et qu'il peut présenter par conséquent, en moins de temps, la même somme de travail, avantage précieux surtout à l'époque des grands travaux de l'ensemencement ou de la moisson. D'un autre côté, le travail du bœuf est plus égal, plus continu; sa nourriture n'a pas besoin d'être aussi choisie. Il ne se rebute pas comme le cheval, il se tient mieux sur les terrains en pente et les mauvais chemins; enfin, après plusieurs années d'utiles et laborieux services, il peut se revendre plus cher quelquefois qu'il n'a coûté. Des deux côtés, comme on le voit, les avantages sont balancés; ce ne peut donc être que d'après les circonstances locales que l'on doit déterminer dans quels cas l'usage des chevaux ou celui des bœufs est à préférer.

Dans les pays où les pâturages sont abondants, où les travaux se trouvent à peu près également répartis entre les saisons de l'année, où les terres sont en pente, les chemins difficiles, les bœufs sont en état de rendre plus de services que les chevaux. De même encore, la lenteur du bœuf, combinée avec sa force, le rend très-propre aux travaux durs et pénibles qui exigent une résistance constante et uniforme, tels que les labours profonds dans les terrains durcis, ou les charrois sur des pentes escarpées. Enfin, l'usage des bœufs est préférable pour tous les travaux où il faut développer une grande force. D'autre part, on doit donner la préférence au cheval dans

les grandes exploitations, dans les pays de plaines où le grain est abondant et où les pâturages sont rares; dans ceux où les chemins sont aisés. Le cheval peut rendre encore de très-grands services lorsque les travaux de la ferme n'ont pas pu être également répartis entre toutes les époques de l'année, et qu'ils s'accumulent parfois de manière à exiger subitement un grand déploiement de forces, sous peine, pour le cultivateur, d'éprouver des pertes considérables. Mais les avantages ou les inconvénients de l'emploi de tel ou tel mode d'*attelage* ne sont pas toujours aussi tranchés, et le choix devient difficile à faire dans la pratique; alors il faut surtout s'en rapporter à l'expérience. Ainsi, l'emploi des chevaux ou des bœufs aux travaux de la grande culture dépend de bien des circonstances, que le cultivateur doit consulter et dont il peut seul être juge.

Quant à la petite culture, ce n'est ni l'usage des bœufs ni celui des chevaux que l'on doit conseiller, mais celui des vaches. L'expérience a démontré depuis longtemps combien cette pratique était utile, et déjà Olivier de Serres en parlait en ces termes : « Ayant des vaches de relais comme des chevaux de poste, le coutre ne séjournera jamais, et les maniant par tel ordre avec douceur, on s'en servira, sans grandes tares de leurs portées et de leur laitage. » Cette méthode, excellente pour les petites fermes, ne pourrait, sans de graves inconvénients, être appliquée aux grandes exploitations. Les principaux de ces inconvénients seraient une diminution notable dans la quantité de lait, et la nécessité où l'on se trouverait d'employer un nombre de vaches trois fois plus considérable pour exécuter la même somme de travail. Enfin, même dans la petite culture, il y a avantage à ne pas employer les vaches au labourage, lorsqu'on se trouve dans le voisinage des villes, où le lait peut se vendre 20 et jusqu'à 25 centimes le litre. Du reste, l'usage d'employer les vaches aux travaux des champs est à peu près général dans le centre et le midi de la France. On peut citer en particulier les vaches d'Auvergne, qui, lorsqu'elles sont bien nourries, suffisent aisément au travail de la ferme sans qu'il y ait une diminution sensible dans la quantité de leur lait.

Lorsqu'on se sert des bœufs ou des vaches pour les besoins de la culture, vaut-il mieux les atteler au joug qu'au collier? Les deux méthodes sont usitées, et chacune a ses partisans. Cependant, il semble que l'*attelage* au joug devrait être regardé comme de tous points préférable. Outre qu'il est moins exposé à blesser les animaux, il leur permet un meilleur emploi de leur force; l'*attelage* au collier, au contraire, paraît moins avantageux sous tous ces rapports : il peut blesser l'animal, même en employant une sous-ventrière; de plus, la confection d'un bon collier est très-difficile; d'ailleurs, un collier, même bien fait, ne donne pas à l'animal la faculté de développer toute sa puissance musculaire. En effet, chez le bœuf, la plus grande force ne réside pas, comme chez le cheval, dans le poitrail; c'est son cou robuste qui est le siége de sa force. Aussi, l'*attelage* au joug semble-t-il le plus naturel pour les bêtes bovines et le plus approprié à leur conformation.

Pour ce qui est du nombre de chevaux à employer dans les *attelages*, on peut établir en principe que, sauf certains cas assez rares, il doit y avoir avantage à augmenter le nombre de chevaux jusqu'à trois ou quatre, parce que la déperdition de force qui résulte de la divergence du tirage est inférieure à l'avantage qu'on retire de l'emploi d'une seule voiture; mais qu'un nombre de chevaux plus considérable pour un même *attelage* occasionne une perte qui n'a pas de compensation suffisante. Le désavantage des *attelages* multiples provient de l'inégalité dans la taille des animaux, des angles que forment les traits dans tous les sens, du poids des cordes, de leur extensibilité, de la résistance qu'offrent les animaux placés en arrière, à la force qui tend à les amener sur la ligne de tirage des premiers, de la fatigue qu'éprouve le limonier par la pression des brancards, et de ce que tous les animaux n'agissent pas en même temps. En plaçant les traits en ligne droite et en les employant aussi courts que possible, on diminue ces inconvénients. Quant à la construction des voitures, il est évident, d'après ce qui vient d'être dit, qu'il y a ordinairement beaucoup d'avantage à les construire légères, et à n'atteler que peu d'animaux à chacune; car plusieurs chevaux à la même voiture produisent rarement un très-grand effort ensemble, d'où il résulte que les uns se fatiguent et les autres ne travaillent pas suffisamment.

Les anciens préféraient les *attelages* de front aux *attelages* en ligne; on voyait chez eux des *attelages* de quatre, de six, et même de dix chevaux; aujourd'hui, excepté en Russie, il est très-rare de rencontrer plus de deux ou trois chevaux de front, à part en certaines circonstances solennelles, où l'économie de force et de travail est considérée comme de peu d'importance.

ATTELÉ, ÉE (a-te-lé) part. pass. du v. Atteler. Mis en attelage : *Des bœufs* ATTELÉS *à la charrue. Des chevaux* ATTELÉS *à un char, à une voiture, à un carrosse. Nous voulûmes voir ce que c'est qu'un renne* ATTELÉ *à un traîneau.* (Regnard.) *Un vigoureux cheval sauvage des marais Pontins était* ATTELÉ *à cette charrette.* (Lamart.) *Des chevaux, des bœufs ordinairement* ATTELÉS *à la même voiture, à la même charrue, ont donné des preuves d'une profonde tristesse quand ils venaient à être séparés.* (Descuret.)

Aucun champ ne verrra tant de bœufs *attelés.*
DELILLE.

Quatre bœufs *attelés* à ce fardeau pesant
Ont peine à le mouvoir sur le pavé glissant.
BOILEAU.

— Se dit aussi des personnes : *On ne voit nulle part autant que dans les rues de Paris des hommes* ATTELÉS *à de lourdes voitures.*

Nous sommes, beaux enfants d'une mère féconde,
Sous le joug *attelés* comme des taureaux blancs.
A. BARBIER.

— *Attelé en arbalète*, se dit d'un cheval attelé seul devant deux autres attachés de front. ‖ *Attelés en flèche*, se dit de plusieurs chevaux attelés à la suite l'un de l'autre, par opposition à ceux qui sont attelés deux à deux : *Deux chevaux* ATTELÉS EN FLÈCHE *tiraient cette voiture à deux roues.* (Gér. de Nerval.)

— Traîné par des animaux; prend alors la préposition *de : Nous partîmes dans sa voiture* ATTELÉE *de six chevaux.* (B. de S.-P.) *Vénus vole dans un char* ATTELÉ *de six colombes.* (Fén.) *Vénus entra dans une conque de nacre* ATTELÉE *de deux dauphins.* (La Font.) *Cette voiture était* ATTELÉE *d'un vigoureux cheval de trait.* (E. Sue.) *De temps en temps, on rencontre sur la route un chariot* ATTELÉ *de bœufs.* (V. Hugo.)

Dans une conque de saphir
De huit papillons *attelée*,
Elle passait comme un zéphyr,
Et la terre était consolée. BÉRANGER.

‖ Absol. dans ce sens : *Voiture bien, mal* ATTELÉE : *Nous aperçûmes sur la grande route une file de chariots* ATTELÉS. (Chateaub.) *Un corps de douze mille hommes était venu joindre le vainqueur, amenant quatorze canons* ATTELÉS. (Mérimée.) *Son coupé l'attendait tout* ATTELÉ *dans la cour.* (Balz.)

Fig. Conduit, réglé, gouverné : *La vie est* ATTELÉE *de deux mauvais chevaux, le boire et le manger.* (Ronsard.)

— Fam. Associé : *Moi, dont la destination n'avait point changé, je fus fort fâché de me trouver si mal* ATTELÉ *avec Bezons dans le conseil de régence.* (St-Sim.) ‖ Assujetti, condamné à quelque fonction pénible, à quelque rude labeur : *Être* ATTELÉ *à un travail ingrat. Monseigneur, pourquoi êtes-vous* ATTELÉ *à cette charrue qu'on nomme le ministère?* (Alex. Dum.)

— Loc. poét. *Etre* ATTELÉ *au char de.* Etre entraîné par, ou à la poursuite de. *Etre* ATTELÉ *au char de la gloire.* ATTELÉS *tous deux* AU CHAR DE *la fortune, et tous deux fort étonnés de s'y voir assis.* (La Bruy.)

Les grands et les petits sont d'une ardeur commune
Attelés jour et nuit *au char* de la fortune.
REGNARD.

— Prov. *C'est une charrue, c'est une charrette mal attelée*, se dit en parlant d'époux qui vivent en mauvaise intelligence, d'associés qui ne sont point d'accord.

— Mar. *Vapeur attelé*, vapeur accouplé à un bâtiment pour le remorquer.

ATTELÉE s. f. (a-te-lé — rad. *atteler*). Temps pendant lequel les bêtes de trait sont attelées : *On conduit les bœufs dans les pâturages le matin et quelquefois le soir après l'*ATTELÉE. (Magne.) *Labourer un champ d'une seule* ATTELÉE.

ATTELER v. a. ou tr. (a-te-lé, rad. *attel*, double le *l* devant un *e* muet : *J'attelle, j'attellerai.*) Attacher des animaux à une charrue ou à une voiture que l'on veut faire traîner : ATTELER *un bœuf, des bœufs à la charrue.* ATTELER *les chevaux à la charrette, au carrosse. Cérès présentait aux hommes une charrue, et faisait* ATTELER *des bœufs.* (Fén.) *Quand le cheval de carrosse sera accoutumé au harnais, on l'*ATTELLERA *avec un autre cheval fait.* (Buff.) *On* ATTELLE *quelquefois six chevaux à une voiture si légère qu'un enfant la traînerait, et quelquefois on n'en* ATTELLE *qu'un seul à une lourde charrette où il en faudrait six.* (Barbé.)

Il conduit en chantant le couple qu'il *attelle.*
LAMARTINE.

Ils *attellent* au joug leurs robustes génisses.
LAMARTINE.

‖ Se dit aussi des hommes condamnés aux fonctions des bêtes de somme : ATTELER *des esclaves à la charrue. On n'avait pas encore imaginé d'*ATTELER *deux hommes à une litière.* (La Bruy.) *Il fit* ATTELER *à son char les rois qu'il avait vaincus.* (Fén.) *Rome foulait les peuples, et à ses triomphes* ATTELAIT *les rois.* (Lemerc.)

— Se dit du véhicule lui-même : ATTELER *une charrue, une voiture. Dites au cocher qu'il* ATTELLE *ma calèche. On* ATTELLE *pour lui un carrosse de voyage, où l'on entasse les coussins et les tapis précieux.* (Mérimée.)

Il *attelle* son char, en montant fièrement.
BOILEAU.

Le froment répandu, l'homme *attelle* la herse,
Le sillon raboteux la cahote et la berce.
LAMARTINE.

‖ Absol. dans ce sens : *Dites à mon cocher qu'il* ATTELLE. *Les chevaux de poste sont-ils arrivés? — Oui, monsieur, on* ATTELLE. (E. Sue.)

— Poétiquem. *Atteler à son char*, vaincre et faire servir à la gloire de son triomphe : ATTELER À SON CHAR *des peuples barbares.*

Il (Napoléon) *attelait* des rois au char de ses victoires.
V. HUGO.

‖ User librement et comme triomphalement de :

Je ne veux la puissance et ne veux la richesse
Que pour les *atteler* au char de ma jeunesse.
PONSARD.

S'atteler, v. pr. Etre attelé : *Les animaux ne doivent* S'ATTELER *qu'avec des compagnons de même allure et de même force. Les chevaux ombrageux* S'ATTELLENT *difficilement.*

— S'attacher à une voiture pour la traîner : *Ils* S'ATTELÈRENT *au chariot.* (Acad.) *Le portefaix* S'ATTELA *de nouveau à sa charrette et repartit rapidement.* (E. Sue.) *On* S'ATTELLE *en la place des chevaux, on traîne le carrosse en triomphe.* (A. Karr.)

Fam. Se lier, s'associer : *Il faut que M. de La Garde ait de bonnes raisons pour se porter à l'extrémité de* S'ATTELER *avec quelqu'un.* (Mme de Sév.) *Je suis fâché qu'il* SE SOIT ATTELÉ *avec un pareil roquet pour une entreprise si ridicule.* (Grimm.) ‖ Se dévouer, s'appliquer : S'ATTELER *à une œuvre utile. Il ne* S'ATTELLE *qu'à des utopies, qu'à des chimères. Je me suis* ATTELÉ *à une besogne rude, difficile, à laquelle j'ai donné ma vie, à laquelle je sacrifie mes espérances et mon bonheur.* (Delescluze.) *On pouvait compter que ces deux fractions de l'opposition* S'ATTELLERAIENT *de tout cœur au succès d'un candidat aussi ridicule.* (Balz.)

— **Antonyme.** Dételer.

ATTELET ou **HATTELET** s. m. (a-te-lè — du lat. *hasta*, hampe, bâton). Art. culin. Sorte de petite broche pour les menus : *Enfiler des rognons, des mauviettes dans des* ATTELETS. *Les petits gibiers rôtis se servent avec leurs* ATTELETS *d'argent.*

ATTELLE ou **ATTEL** s. f. (a-tè-le — du lat. *hasta*, lance, ou de *telum*, trait, dard). Planche chantournée que l'on adapte sur les côtés du collier d'un harnais pour supporter ou consolider l'attache des traits : *Les* ATTELLES *se font ordinairement en bois de hêtre.*

— Fam. *Il est comme une attelle*, se dit d'une personne très-maigre.

— Chir. Eclisse, lame de fer-blanc, de bois, de carton, etc., que l'on garnit de linge, et que l'on applique le long d'un membre fracturé ou luxé, pour le maintenir dans l'immobilité : *Les* ATTELLES *sont ou simples ou creusées de mortaises et d'échancrures dans lesquelles sont introduits les lacs destinés à exercer l'extension et la contre-extension.* (Nysten.) *Souvent on emploie, pour faire des* ATTELLES, *un carton épais qu'on mouille, afin qu'il se moule sur le membre fracturé.* (Focillon.)

— Techn. Morceau de bois creux dont on se sert pour prendre le fer à souder. ‖ Outil à l'aide duquel le potier détache la pièce de dessus la roue.

Homonymes. Attelles, attellent (du verbe *atteler*).

ATTELLEMENT s. m. (a-tè-le-man — rad. *atteler*). Action d'atteler, résultat de cette action : *Procéder à l'*ATTELLEMENT *des chevaux, des bœufs.*

ATTELOIRE s. f. (a-te-loi-re — rad. *atteler*). Techn. Cheville mobile qui sert à fixer les traits du cheval au timon ou aux brancards : *C'est de la solidité des* ATTELOIRES *que dépend le succès du tirage.*

— Techn. Poignée pour saisir un outil.

ATTENANCE s. f. (a-te-nan-se — rad. *attenir*). Néol. Syn. de dépendance : *Les* ATTENANCES *d'une commune. Vendre une ferme, une maison et ses* ATTENANCES.

ATTENANT (a-te-nan) part. prés. du v. Attenir. *Il occupe une chambre* ATTENANT *à la salle à manger.*

ATTENANT prép. Auprès, à côté de : *Le théâtre représente une chambre* ATTENANT *la galerie où se sont passés les quatre premiers actes.* (De Belloy.)

— *Attenant de* loc. prép. Près de, touchant à : *Il loge tout* ATTENANT DU *palais.* (Acad.) *Le mur* ATTENANT DE *la porte.* (La Font.)

— Adverbial. Auprès, à côté, dans le voisinage immédiat : *Connaissez-vous telle maison? — Je loge tout* ATTENANT. (Acad.)

ATTENANT, ANTE adj. (a-te-nan, ante — rad. *attenir.*) Contigu, adjacent : *Sa propriété est* ATTENANTE *à la mienne. Nous franchîmes une avant-cour* ATTENANTE *au jardin et à la maison.* (Chateaub.) *C'était une sorte d'arrière-cour* ATTENANTE *à l'église.* (V. Hugo.) *Il passa dans une pièce* ATTENANTE *à son cabinet.* (A. de Gondrecourt.) *L'hôtel de ville est* ATTENANT *à l'auberge de la Cloche.* (Alex. Dumas.)

Un amateur du jardinage,
Demi-bourgeois, demi-manant,
Possédait en certain village
Un jardin assez propre, et le clos *attenant.*
LA FONTAINE.

— **Syn. Attenant, adjacent, contigu, joignant, proche, prochain, voisin.** V. ADJACENT.

ATTENDANCE s. f. (a-tan-dan-se — rad. *attendre*). Vieux mot qui signifiait *espoir, attente.*

ATTENDANT (a-tan-dan) part. prés. du v. Attendre : *Un visiteur* ATTENDANT *dans l'antichambre.*

Les chiens à qui son bras a livré Jésabel,
Attendant que sur toi leur fureur se déploie,
Déjà sont à ta porte et demandent leur proie.
RACINE.

‖ Les poëtes suppriment fréquemment la particule *en :*

Attendant qu'il l'ait su, voici qui répondra.
CORNEILLE.

Le sort de nos guerriers réglera notre sort, ..
Cependant tout est libre *attendant* qu'on le nomme.
CORNEILLE.

— *En attendant*, jusqu'à la réalisation de : *En* ATTENDANT *sa décision. En* ATTENDANT *son arrivée.* ‖ Adverbial. Jusqu'à tel temps; jusqu'à tel moment, jusqu'à ce que telle chose arrive : *Il se mit à lire* EN ATTENDANT. (Acad.) EN ATTENDANT, *nous nous promènerons.* (Acad.) EN ATTENDANT, *on repose d'un sommeil tranquille.* (Boss.)

— *En attendant que*, loc. conj. Jusqu'à ce que : EN ATTENDANT QU'*il se décide.* EN ATTENDANT QU'*il vienne.* EN ATTENDANT QUE *vous soyez mieux informé.* (Acad.)

. Ami, je te conseille
De fuir *en attendant que* ton maître s'éveille;
Il ne saurait tarder; détale vite, et cours.
LA FONTAINE.

— Fam. et ellipt. *En attendant mieux*, jusqu'à ce que des circonstances plus favorables se présentent : *Restez dans cette place* EN ATTENDANT MIEUX. (Acad.) ‖ *En attendant l'heure*, jusqu'à ce que l'heure de faire une chose soit arrivée.

ATTENDANT, ANTE adj. (a-tan-dan, ante rad. *attendre*). Qui attend. Peu usité.

— Hist. *Sots attendants*, membres de la société la *Sottise*, qui existait à Paris, rue Grenétat, et dont le chef portait le nom de prince.

— Mus. *Cadence attendante*, cadence imparfaite qui se fait en montant d'une quinte, et ainsi nommée parce que, loin d'achever la phrase, elle est particulièrement propre à l'interrogation, qui oblige d'attendre une réponse.

— s. m. Hist. eccl. Membre d'une secte chrétienne qui soutenait qu'il fallait attendre une nouvelle Eglise, parce qu'il n'y en avait pas encore une véritable.

ATTENDEUR s. m. (a-tan-deur — rad. *attendre*). Néol. Celui qui attend : *M. Flaubert est un sage* ATTENDEUR; *le hasard est venu un jour lui apporter un roman : M. Flaubert s'est remis à attendre; mais le hasard ne repasse pas toujours.* (Bourguignon.)

Attendez-moi sous l'orme, comédie en un acte et en prose, avec un divertissement, par Regnard, représentée au Théâtre-Français, en 1694.

Une petite intrigue villageoise et quelques couplets assez naturels forment un badinage qui remplit l'idée attachée à ces mots passés en proverbe : *Attendez-moi sous l'orme.* Dufresny aurait, dit-on, disputé cette pièce à Regnard, et plusieurs ouvrages spéciaux, entre autres le *Dictionnaire général des théâtres*, tome 1er, l'attribuent au joyeux petit-fils de Henri IV et de la belle jardinière d'Anet. On lit même dans diverses éditions de Regnard : « Cette pièce a toujours été attribuée à Regnard, et se trouve imprimée dans ses œuvres, quoiqu'elle soit réellement de Dufresny, de qui Regnard l'aurait achetée 300 livres un jour qu'il avait grand besoin d'argent (ce qui du reste arrivait souvent). Il est étonnant que Regnard ait souffert que l'on ait fait imprimer sous son nom l'ouvrage d'un autre, et plus étonnant encore qu'il ait lui-même contribué à cette erreur en s'appropriant cette pièce. » Divers commentateurs affirment, au contraire, que la comédie dont il s'agit appartient à Regnard. Ce qui a pu donner lieu à l'assertion qui vient d'être rapportée, c'est que Dufresny a effectivement fait représenter au Théâtre-Italien une pièce ayant pour titre : *Attendez-moi sous l'orme*, mais qui n'a rien de commun que le titre avec celle de Regnard. On a confondu l'une avec l'autre. Toutefois, il n'est pas impossible que Dufresny ait collaboré à la comédie de Regnard. On sait que ces deux auteurs ont longtemps travaillé ensemble, et que plus d'un trait comique dans le théâtre de celui dont Voltaire a dit : « Qui ne se plaît pas avec Regnard n'est pas digne d'admirer Molière, » est dû à la verve de Dufresny; mais la pièce n'en appartient pas moins à Regnard. Elle a été imprimée dans toutes les éditions de ce dernier, et ne l'a jamais été dans les œuvres de Dufresny; de plus celui-ci, qui a survécu longtemps à Regnard, ne l'a jamais réclamée publiquement. Cette comédie d'ailleurs ne valait guère la peine d'être disputée. Elle a eu pourtant du succès. L'excellent comique Armand y était fort applaudi. En février 1863, le Théâtre-Français a exhumé *Attendez-moi sous l'orme.* « Etait-ce bien la peine, écrivait à ce sujet M. Paul de Saint-Victor dans le journal *la Presse*, était-ce bien la peine de remettre au jour ce trumeau fané, un impromptu, une saillie, une chanson en l'air? On appelle les « déjeuners de Téniers » ses petites pochades; *Attendez-moi sous l'orme* est un déjeuner de Regnard. » — « *Attendez-moi sous l'orme*, une bluette qui porte le nom de Regnard, et n'en vaut pas mieux pour cela, disait alors, de son côté, M. Francisque Sarcey, dans l'*Opinion nationale*. Ce serait aujourd'hui un assez médiocre livret d'opéra-comique pour les Bouffes. Cette petite comédie n'a d'autre intérêt que

de donner des rôles à plusieurs jeunes pensionnaires qui jouent rarement. Mais peut-être vaudrait-il mieux, au lieu de remettre à la scène d'insipides fadaises, demander à de jeunes auteurs quelque petit acte qu'on jouerait trois fois la semaine avec le vieux répertoire courant. » Coquelin et Mlle Dinah Félix ont déployé dans cette reprise beaucoup de verve et d'esprit.

ATTENDOLO (Jean-Baptiste), savant littérateur italien, né à Capoue, mort vers 1592, écrasé par les roues d'une voiture. Il était prêtre séculier et membre de l'académie della Crusca. Dans la fameuse querelle au sujet de la *Jérusalem délivrée*, il prit parti pour le grand poëte. Il était fort instruit dans les langues Ses œuvres comprennent des *Discours* sur divers sujets, des commentaires, des poésies, etc.

ATTENDORN, petite ville de Prusse, province de Westphalie, régence et à 25 kilom. S. de Arensberg, sur la Bigge; 2,000 hab. Belle église, gymnase préparatoire, carrières de marbre. Ville très-ancienne, qui jadis faisait partie de la ligue hanséatique.

ATTENDRE v. a. ou tr. (a-tan-dre — lat. *attendere*, même sens; formé de *ad*, vers; *tendere*, tendre; proprement avoir l'esprit tendu vers). Rester, demeurer dans un lieu jusqu'à ce qu'arrive une personne ou une chose, ou qu'un fait se réalise : ATTENDRE *une personne chez soi, l'*ATTENDRE *à son passage.* ATTENDRE *l'ennemi.* ATTENDRE *l'omnibus. Je vous* ATTENDRAI *jusqu'à midi. C'est ici qu'on* ATTEND *le bateau à vapeur. Des brigands l'*ONT ATTENDU *au coin d'un bois.* (Acad.) *Les yeux fixés sur l'avenue, j'*ATTENDAIS *avec des transes mortelles d'y voir paraître quelqu'un.* (J.-J. Rouss.) *Le sort en est jeté : tu* ATTENDRAS *ici la princesse.* (Scribe.)

Je me rends à mon poste, où sans doute on m'*attend*.
C. DELAVIGNE.

— Compter sur, espérer la venue d'une personne, l'accomplissement d'une chose : *Nous vous* ATTENDONS *depuis huit jours. Je vous* ATTENDS *à déjeuner. On* ATTENDAIT *de ses nouvelles. J'*ATTENDS *encore la lettre que vous m'avez promise. Les assiégés* ATTENDAIENT *avec anxiété des secours. J'*ATTENDS *le sauveur que vous m'avez promis.* (Pasc.) *Les Juifs* ATTENDENT *encore Jésus-Christ, et leur attente, toujours frustrée, fait une partie de leur supplice.* (Boss.) *Les généraux* ATTENDAIENT *en suspens le jugement du sénat.* (Boss.) *Il est l'oracle d'une maison, celui dont on* ATTEND, *dont on prévient, dont on devine les décisions.* (La Bruy.) *Elle* ATTENDIT *tout le matin des nouvelles, elle n'en reçut point.* (Mme de Sév.) *Je rentre maintenant dans ma coquille, et je me borne à* ATTENDRE *avec impatience le mémoire que vous m'avez promis.* (Volt.) *J'ai mal pris mon temps, je vois que vous* ATTENDEZ *du monde.* (Scribe.)

Montrons Héraclius au peuple qui l'*attend*.
CORNEILLE.

Le peuple obéissant vous *attend* à genoux.
RACINE.

Sa beauté la rassure, et, malgré mon courroux,
L'orgueilleuse m'*attend* encore à ses genoux.
RACINE.

Mais hier il m'aborde, et, me serrant la main :
Ah! monsieur, m'a-t-il dit, je vous *attends* demain.
BOILEAU.

Je t'*attendais* hier, je t'*attendis* longtemps,
Je ne reviendrai pas, et c'est toi qui m'*attends*.
C. DELAVIGNE.

— Etre, demeurer en suspens dans la prévision ou l'espoir d'une chose bonne ou mauvaise, d'un événement heureux ou malheureux : ATTENDRE *une grâce, une récompense.* ATTENDRE *sa condamnation.* ATTENDRE *l'heure de sa délivrance.* ATTENDRE *la mort avec courage. Vous* ATTENDREZ *longtemps l'effet de ses promesses.* (Acad.) *J'*ATTENDS *toujours avec patience, dont bien me prend, ce qu'il plaira au roi de faire de moi.* (Buss.-Rab.) *Les événements font quelquefois naître notre salut des causes dont nous* ATTENDIONS *notre ruine.* (De Jaucourt.) *Le lit funèbre où il* ATTENDAIT *la mort me semblait une espèce de sanctuaire.* (Thomas.) *Avec ceux qui ne veulent rien faire pour eux-mêmes et qui* ATTENDENT *que Dieu seul les tire de peine, Dieu* ATTEND *aussi et les laisse souffrir.* (Guizot.) *La terre ne produit qu'une moisson qu'il faut* ATTENDRE *pendant une année.* (Thiers.) *L'homme faible craint la mort, le malheureux l'appelle, le brave la provoque, et le sage l'*ATTEND. (Franklin.) *Dans* Barnevelt, *tragédie de Lemierre, le poëte, au* IVe *acte, représente ce grand homme au fond d'une prison, refusant les moyens qu'on lui offre d'échapper au sort qui le menace. Son fils vient lui offrir son épée; mais Barnevelt dédaigne de se soustraire à la mort, même la plus injuste. « Caton se la donna, lui dit son fils. — Socrate l'*ATTENDIT, *» répond le père avec une sublime résignation.*

Las d'espérer, et de me plaindre
Des Muses, des grands et du sort,
C'est ici que j'*attends* la mort
Sans la désirer ni la craindre. MAYNARD.

— Se promettre une chose, l'espérer : *Je n'*ATTENDS *rien de bon de cet homme. J'*ATTENDS *cela de votre complaisance. N'*ATTENDEZ *pas que je vous réponde là-dessus.* (Acad.) *Il est à l'agonie, on n'en* ATTEND *plus rien.* (Acad.) *Je n'*ATTENDAIS *de vous que de l'ingratitude, et je ne suis pas trompé.* (Lav.) *N'*ATTENDEZ *ni vérité, ni consolation des hommes.* (Pasc.) *Nous* ATTENDONS *que notre espérance ne sera pas déçue.* (Pasc.) *Il n'y a rien à* ATTENDRE *de la tradition des saints.* (Boss.) *Ce service, monseigneur, n'est pas le seul qu'on* ATTEND *de vous.* (Boss.) *N'*ATTENDEZ *de moi qu'une indifférence entière et un oubli parfait.* (Mass.) *Les apôtres* ATTENDAIENT *que leur maître délivrerait Israël du joug des nations, et qu'il les ferait asseoir eux-mêmes sur douze trônes terrestres.* (Mass.) *Vous n'*ATTENDEZ *plus rien après cette vie.* (Mass.) *Il ne faut* ATTENDRE *de bonheur ici-bas que dans la vertu et l'innocence.* (Mass.) *Quand on est destiné à gouverner les hommes, il faut les aimer pour l'amour de Dieu, sans* ATTENDRE *d'être aimé d'eux.* (Fén.) *Je n'*ATTENDS *pas moins de votre valeur, de la sagesse de vos conseils.* (Fén.) *On* ATTEND *tous les jours que M. de Luxembourg batte les ennemis.* (Mme de Sév.) *Vous pouviez* ATTENDRE *de nouveaux succès.* (Fléch.) *Il a rendu tous les services qu'on peut* ATTENDRE *d'un esprit ferme et agissant, quand il se trouve dans un corps robuste et bien constitué.* (Fléch.) *N'*ATTENDEZ *pas que je recueille ici toutes ses actions, dont une partie est presque incroyable.* (Fléch.) *Il faut tout* ATTENDRE *et tout craindre du temps et des hommes.* (Vauven.) *L'esprit public, qu'on* ATTEND *pour permettre la liberté, ne saurait résulter que de cette liberté même.* (Mme de Staël.) *Que de choses j'*AI *vainement* ATTENDUES! (Chateaub.) *Il est des caractères dont on peut tout* ATTENDRE *en ne paraissant pas douter d'eux.* (Mme Cottin.) *On ne trouve pas l'amour quand on le cherche; il vient à nous quand nous ne l'*ATTENDONS *pas.* (G. Sand.) *Sa voix était celle qu'on pouvait* ATTENDRE *d'un aussi beau visage.* (Balz.) *On se permet tout avec ceux dont on n'*ATTEND *rien.* (Petit-Senn.) *Attendre est sage, à la condition d'*ATTENDRE *quelque chose.* (De Broglie.) *Il n'y a rien de bon à* ATTENDRE *d'une coquette.* (Mme de Somery.) *Qu'*ATTENDEZ-*vous? qu'*ATTENDONS-*nous? Voilà ce que nous aimons à demander à tous les porteurs de parole.* (E. Pelletan.)

Tu crains des châtiments; *attends* des récompenses.
CORNEILLE.

Quels honneurs dans sa cour, quel rang pourrai-je [*attendre?*
RACINE.

Les Juifs n'*attendent* rien d'un méchant tel que toi.
RACINE.

Nous ne vivons jamais, nous *attendons* la vie.
VOLTAIRE.

J'*attends* le jour sans fin de l'immortalité.
LAMARTINE.

Attends des jours plus doux, espère un sort meilleur.
V. HUGO.

J'*attends* du moins, j'*attends* de votre complaisance
Que désormais partout vous fuirez sa présence.
RACINE.

. Dans un âge si tendre
Quels éclaircissements en pouvez-vous *attendre?*
RACINE.

Levons les yeux vers les saintes montagnes
D'où l'innocence *attend* tout son secours.
RACINE.

Non, cruel, n'*attends* pas que ma main meurtrière
Fasse couler le sang de ton malheureux frère.
CRÉBILLON.

Concurrent malheureux à cette place insigne,
Votre orgueil l'*attendait*, mais en étiez-vous digne?
VOLTAIRE.

N'*attendez* rien de bon du peuple imitateur,
Qu'il soit singe ou qu'il fasse un livre,
La pire espèce, c'est l'auteur.
LA FONTAINE.

‖ Avec la préposition *de* suivie d'un infinitif : *N'*ATTENDEZ *pas* DE *le trouver sans imperfection.* (Fén.)

Cher amant, n'*attends* pas d'être un jour mon époux.
CORNEILLE.

Vivre seul, c'est languir, c'est *attendre de* vivre.
LAMARTINE.

‖ Avec la préposition *à* suivie d'un infinitif : *J'*ATTENDS À *partir qu'il fasse moins chaud.* (Acad.) *Qu'*ATTENDONS-*nous donc* À *nous soumettre?* (Boss.) *Il y a des hommes qui* ATTENDENT À *être dévots que tout le monde se déclare impie et libertin.* (Boss.) *Qu'*ATTENDEZ-*vous* À *vous convertir?* (Boss.) ATTENDEZ À *lui donner des conseils, quand il aura assez de force pour les demander.* (Fén.)

— Cet emploi illogique de la préposition *à* est aujourd'hui inusité; on la remplace par la préposition *pour*.

— Retarder, différer, réserver son action ou son opinion jusqu'à une certaine époque, une certaine circonstance : ATTENDRE *des preuves pour croire.* ATTENDRE *la belle saison pour aller à la campagne. Nous n'*ATTENDIONS *que le vent pour mettre à la voile. On n'*ATTEND *que votre consentement pour terminer l'affaire. Il se targue beaucoup de ce premier avantage, mais* ATTENDONS *la fin.* (Acad.) *Sa haine n'*ATTEND *qu'un prétexte pour éclater.* (Acad.) *N'*ATTENDEZ *pas la dernière heure pour commencer à bien vivre.* (Boss.) *Ils* ATTENDIRENT *qu'Annibal fût vaincu pour désarmer Philippe.* (Boss.) *Il* ATTEND *que son fils revienne.* (Fén.) *Il* ATTEND *avec soumission que les ordres de Dieu s'exécutent.* (Fléch.) *Ils* ATTENDENT *de n'être plus propres au monde pour être propres au royaume de Dieu.* (Mass.) *Si vous* ATTENDEZ *de vous convertir à la mort, vous mourrez dans votre péché.* (Mass.) *Pour juger de ce qu'il est,* ATTENDEZ *de savoir ce qu'il fait.* (J.-J. Rouss.)

Pour paraître, *attendez* que ma voix vous appelle.
RACINE.

Pour défendre vos jours de leurs lois meurtrières,
Mon amour n'avait pas *attendu* vos prières.
RACINE.

Sors, traître, n'*attends* pas qu'un père furieux
Te fasse avec opprobre arracher de ces lieux.
RACINE.

Faudrait-il sur sa gloire *attendre* à m'exercer
Que ma tremblante main commence à se glacer?
BOILEAU.

Le blé pour se donner, sans peine ouvrant la terre,
N'*attendait* pas qu'un bœuf, pressé par l'aiguillon,
Traçât à pas tardifs un pénible sillon. BOILEAU.

Les vents me sont moins qu'à vous redoutables;
Je plie et ne romps pas. Vous avez jusqu'ici
Contre leurs coups épouvantables
Résisté sans courber le dos;
Mais *attendons* la fin. . . . LA FONTAINE.

‖ Etre différé jusqu'à : *La sagesse n'*ATTENDIT *pas en elle la maturité de l'âge.* (Fléch.)

Je suis jeune, il est vrai; mais aux âmes bien nées
La valeur n'*attend* pas le nombre des années.
CORNEILLE.

— Etre prêt, préparé pour recevoir, pour être mis au service de : *Le déjeuner, le dîner vous* ATTEND. *Ma voiture m'*ATTEND *à la porte. Les caves, le pressoir, le cellier, les futailles n'*ATTENDAIENT *que la douce liqueur pour laquelle ils sont destinés.* (J.-J. Rouss.) *Dépêchez-vous de venir passer huit jours avec nous; la jolie petite chambre donnant sur le jardin vous* ATTEND. (Balz.)

Prêts à vous recevoir, mes vaisseaux vous *attendent*
RACINE.

‖ Etre réservé, destiné à : *La gloire, la fortune vous* ATTEND. *Tel est le sort qui vous* ATTEND. *C'est en vain que les hommes détournent leurs pensées de cette éternité qui les* ATTEND, *comme s'ils pouvaient l'anéantir en n'y pensant pas.* (Pasc.) *La misère* ATTEND *le dissipateur; la honte, les méchants; les remords, les scélérats.* (J.-J. Rouss.) *Quand on songe à la destinée qui* ATTEND *l'homme sur la terre, il faudrait arroser de pleurs son berceau.* (Barthél.) *L'enfant ne voit la vie qui se présente à lui que comme une route semée de fleurs; il ne prévoit aucun des dangers et des malheurs qui l'*ATTENDENT. (Lacép.) *De cruelles déceptions* ATTENDENT *la femme qui a placé tout son bonheur dans l'amour.* (Mlle Romieu.) *Dès 1814, il était entré tout entier dans les voies de l'érudition, où l'*ATTENDAIT *sa vraie gloire.* (Ste-Beuve.)

Suis-nous du moins où l'honneur nous *attend*.
BOILEAU.

— Absol. Rester dans l'attente : ATTENDRE *impatiemment. Il va peut-être arriver,* ATTENDONS. (Acad.) *Je lui prouverai bien qu'un artiste n'est pas fait pour* ATTENDRE. (Scribe.) *L'église est le seul lieu où l'on n'*ATTEND *pas. On y trouve toujours celui qu'on y cherche.* (Mme Swetchine.) *Le cardinal de Bernis, n'étant encore qu'abbé, sollicitait un jour un riche bénéfice du vieux cardinal Fleury, alors premier ministre. « Tant que je vivrai, répondit le cardinal, qui se rappelait quelques folies de jeunesse, vous n'obtiendrez rien de moi. — Fort bien, monseigneur, répondit le spirituel abbé, j'*ATTENDRAI. »

Cette anecdote a sans doute inspiré les vers suivants :

« Un mot de vous va faire mon bonheur;
Dites-le-moi, ce mot, belle Lucile.
— Moi, vous aimer! vous le dire! en honneur,
Vous me croyez, monsieur, bien imbécile!
Certainement vous serez, de la ville
Le dernier homme à qui je me rendrai.
— Ah! calmez-vous, la plainte est inutile :
Je suis poli, madame; j'*attendrai*. »

D'*attendre* si longtemps, ma foi! j'ai de l'humeur.
AL. DUVAL.

C'est lâcheté de fuir quand on peut se défendre;
Mais lorsqu'on ne le peut, c'est un tort que d'*attendre*.
DU RYER.

‖ Réserver, différer son action, ses paroles, son jugement : *Le moment n'est pas favorable pour l'exécution de notre dessein,* ATTENDONS *encore;* ATTENDONS. (Acad.) *Puisque tout doit rentrer dans l'ordre un jour, il suffit d'*ATTENDRE. (J.-J. Rouss.) *Quand on a beaucoup d'années à dépenser, on se persuade qu'on peut* ATTENDRE. (Chateaub.) *Il faut savoir* ATTENDRE *pour convaincre.* (La Rochef.-Doud.) *Pour arriver au bien, il ne faut qu'*ATTENDRE. (B. Const.) *Il faut* ATTENDRE *un peu de temps pour juger les grandes actions.* (Mme Necker.) *Les âmes vraiment énergiques savent* ATTENDRE. (G. Sand.) *Un courtisan engageait Henri IV à sévir contre quelques cantons de la France où le peuple, vaincu, mais non soumis, refusait de prier pour lui dans les offices publics : « Il faut* ATTENDRE, *répondit généreusement ce prince; ils sont encore fâchés. »*

Attendre est, pour juger, la règle la plus sûre.
GRESSET.

— *Attendre après une personne, après une chose*, En avoir un pressant besoin, la souhaiter avec impatience : ATTENDRE APRÈS *le médecin.* ATTENDRE APRÈS *ses convives.* ATTENDRE APRÈS *ses appointements. Il y a longtemps qu'il* ATTEND APRÈS *cette succession.* (Trév.) *Cette somme est une bagatelle, et je n'*ATTENDS *pas* APRÈS. (Acad.) *Ce n'est pas avoir du respect pour le ministre, que de le faire* ATTENDRE APRÈS *vous.* (Boss.)

Attendez-vous encore *après* l'aveu d'un frère?
RACINE.

— *Attendre quelqu'un de pied ferme*, Ne pas le craindre, être tout prêt à soutenir ses attaques : *Qu'il vienne, je l'*ATTENDS DE PIED FERME.

— *Faire attendre*, Différer de donner, de procurer, de produire : FAIRE ATTENDRE *de l'argent.* FAIRE ATTENDRE *une réponse.* FAIRE ATTENDRE *un livre au public. Expliquez-vous; vous vous* FAITES *bien* ATTENDRE! FAIRE ATTENDRE *la justice, c'est injustice.* (La Bruy.) ‖ *Faire attendre après soi, se faire attendre*, Différer de venir en un lieu où l'on est attendu : *Il y a de l'égoïsme à* SE FAIRE ATTENDRE. *Je suis exact aux rendez-vous, car j'ai remarqué que ceux qui attendent ne songent qu'aux défauts de ceux qui* SE FONT ATTENDRE. (Boil.) *Un véritable gourmand ne* SE FAIT *jamais* ATTENDRE. (Grimod.) *Fi! dit-elle, que c'est malappris de* FAIRE ATTENDRE! (Alex. Dum.)

. Je suis réellement
Outré, désespéré de *m'être fait attendre*.
LA CHAUSSÉE.

Se faire attendre est assez en usage;
Gens du bon ton ne se hâtent jamais. ***

‖ Etre différé, en parlant des choses : *Le beau temps* SE FAIT *bien* ATTENDRE. *On peut observer toutes les nuances de ces divers états dans tout salon où le dîner* SE FAIT ATTENDRE. (Brill.-Sav.)

— Loc. fam. *Attends donc, attendez donc*, Sorte d'exclamation explétive pour indiquer qu'une chose, un fait, un nom revient tout à coup à la mémoire : ATTENDEZ DONC! *mais je connais parfaitement la personne dont vous me parlez.* ‖ Exclamation d'impatience qui signifie, Laissez-moi parler, laissez-moi achever : ATTENDEZ DONC! *j'arrive à la question.* ‖ *Attendre quelqu'un à*, Attendre qu'il s'engage dans une difficulté, qu'il arrive à tel moment critique; se dit surtout par menace ou par défi : *Il veut m'attaquer en justice, c'est* LÀ *que je* L'ATTENDS. *C'est* LÀ *que Dieu* L'ATTENDAIT *pour foudroyer son orgueil.* (Boss.) *Il est vrai, cette somme lui est due, mais je* L'ATTENDS À *cette petite formalité; s'il l'oublie, il ne revient plus et perd sa somme.* (La Bruy.) *Ne vous mettez pas en peine, j'ai des remèdes qui se moquent de tout, et je* L'ATTENDS À *l'agonie.* (Mol.)

Bajazet touche presque au trône des sultans;
Il ne faut plus qu'un pas, mais c'est *où* je *l'attends*.
RACINE.

‖ *Ne pas attendre l'autre.* Se dit en parlant d'actions ou de paroles qui se succèdent rapidement, se suivent sans interruption : *Un coup* N'ATTENDAIT PAS L'AUTRE. *Une saillie* N'ATTENDAIT PAS L'AUTRE. *Un éclair* N'ATTENDAIT PAS L'AUTRE.

— Prov. *Attendez-moi sous l'orme*, Se dit en parlant d'un rendez-vous où l'on ne veut pas aller, d'une promesse que l'on ne veut pas tenir :

Attendez-moi sous l'orme,
Vous m'attendrez longtemps. REGNARD.

Nous empruntons au savant M. Quitard l'explication de l'origine de ce proverbe : C'était sous quelque gros arbre, ordinairement sous un orme, planté devant la porte de l'église ou du manoir seigneurial, que se tenaient les assises judiciaires, appelées pour cette raison *les plaids de la porte*. C'était là aussi que se payaient les redevances et dettes, ainsi que l'attestent de vieilles cédules évocatoires qui enjoignent aux débiteurs de *comparoir sous l'orme Saint-Gervais*, à Paris. Sans doute, les assignés manquaient souvent à l'appel, et de là vient l'expression *Attendez-moi sous l'orme*, pour faire comprendre à quelqu'un qu'on ne veut point se trouver à un rendez-vous, ou qu'on ne compte point sur sa parole. Cette expression peut tout aussi bien avoir tiré son origine de l'usage des *plaids et gieux sous l'ormel*, espèce de cour d'amour qui jugeait gravement les affaires de galanterie, et voulait obliger les amants à la constance, et les époux à la concorde. L'autorité d'un pareil tribunal était méconnue impunément, et l'on pouvait dire à celui par qui on y était cité : *Attendez-moi sous l'orme*, expression ironique qui était fort de saison. ‖ Titre d'une pièce de Regnard. V. ci-dessus.

— *Tout vient à point à qui sait attendre.* Avec du temps et de la patience, on réussit, on vient à bout de tout. Bossuet n'a pas dédaigné de commenter ce proverbe dans le passage suivant : « La science des occasions et du temps est la principale partie des affaires. Il faudrait transcrire toutes les histoires, saintes et profanes, pour savoir ce que peuvent dans les affaires le temps et les contre-temps. Précipiter ses affaires, c'est le propre de la faiblesse, qui est contrainte de s'empresser dans l'exécution de ses desseins, parce qu'elle dépend des occasions. » C'est une paraphrase éloquente de ce passage de l'*Ecclésiaste : Omnibus hora certa est, et tempus suum cuilibet cœpto sub cœlis.* ‖ *Il attend que les alouettes lui tombent toutes rôties dans le bec.* (V. ALOUETTE.) ‖ *Il faut attendre le boiteux*, Pour être sûr d'une nouvelle, et avant de la répandre, il faut attendre que le temps, qui paraît long et boiteux aux nouvellistes, soit venu la confirmer. ‖ *Il ennuie à qui attend*, On ne peut attendre sans éprouver de l'ennui, de l'impatience. ‖ *Attendre quelqu'un comme les moines font l'abbé*, Ne point l'attendre, partir, se mettre à table sans lui, parce que, dans les communautés, on n'attend personne pour se mettre à table. ‖ *Attendre quelqu'un comme le Messie*, L'attendre avec une vive impatience, comme les Juifs attendaient le Messie. ‖ *Vous ne perdrez rien pour attendre*, Le retard que vous éprouvez vous sera plutôt utile que préjudiciable : *Depuis un an, je me suis mis en campagne pour trouver un mari à Camille, et, d'aujourd'hui seulement, j'ai réussi. — Que dites-vous? — Que* VOUS N'AVEZ PAS PERDU POUR ATTENDRE. (Scribe.) Dans un sens opposé et par menace, Vous n'échapperez pas au châtiment. ‖ *Attendre une per-*

sonne au passage, La surprendre, la prendre tellement à l'improviste, qu'elle ne puisse refuser ce qu'on lui demande. ‖ *C'est au Sanctus que je t'attends*, Je me réserve, pour le juger, qu'il soit arrivé au moment critique, à la principale difficulté : *Ce ministre triomphe, mais la discussion des chambres va commencer, et* C'EST AU SANCTUS QUE JE L'ATTENDS. Cette locution a d'abord été en usage dans les églises, parce que le *Sanctus* y passait pour être le morceau le plus difficile, celui où échouaient les chantres même qui avaient réussi dans l'introït, le graduel, l'Alleluia et autres morceaux plus aisés; mais on donne à cette locution une autre origine plus plaisante, sinon plus vraie. On raconte qu'un prêtre de Gascogne, célébrant la messe dans une église depuis longtemps abandonnée et hantée par les souris, sentit, dès l'*introït*, un de ces petits quadrupèdes rongeurs qui lui grimpait le long du corps, et qui avait élu domicile sur sa poitrine. La démangeaison était portée à son plus haut degré, et le bon abbé, craignant de manquer à la gravité de ses fonctions en se débarrassant ostensiblement de cet hôte incommode, se contentait de murmurer entre ses dents : *Au Sanctus, je t'attends; au Sanctus, je t'attends.* On devine que, le moment arrivé, le prêtre se frappa la poitrine avec un redoublement de dévotion qui coûta la vie à la malencontreuse souris. L'anecdote fut rapportée, le mot fit fortune, et l'exclamation ne tarda pas à passer en proverbe. ‖ *J'ai attendu attendras-tu*, Manière expressive de faire comprendre une attente prolongée et souvent inutile.

— Manég. Retarder l'éducation d'un cheval qui manque de force.

— Art cul. Se dit en parlant des viandes ou de tous autres mets ou boissons que l'on conserve jusqu'à ce qu'ils soient à point pour être consommés : *Ce gigot, ce dindon est dur; il n'*A *pas assez* ATTENDU. *Vous* AVEZ *trop* ATTENDU *ces fruits; ils sont trop mûrs.* ATTENDEZ *ce vin deux ans encore, et il sera parfait.*

S'attendre, v. pr. Etre attendu :

L'heure dont on est sûr de tant de confiance
S'attend sans amertume et sans impatience.
LAMARTINE.

— *S'attendre à* ou *que*, Prévoir, regarder comme assuré : JE M'ATTENDS À *vous revoir bientôt.* ATTENDEZ-VOUS À *trouver bien des obstacles. Il fallait vous* Y ATTENDRE. *Je ne* M'ATTENDAIS *pas* QUE *les choses dussent tourner si mal.* (Acad.) *Dieu ne veut pas qu'on* S'ATTENDE À *de tels miracles.* (Pasc.) *Le chrétien* S'ATTEND À *tout, de peur d'être pris au dépourvu.* (Boss.) *L'erreur la plus pernicieuse est de* NOUS ATTENDRE QUE *Dieu nous attendra.* (Bourdal.) *Les mourants qui parlent dans leurs testaments peuvent* S'ATTENDRE À *être écoutés comme des oracles.* (La Bruy.) *Il faut* S'ATTENDRE AUX *censures du monde, quand on ne veut pas suivre ses exemples.* (Mass.) *Je ne* M'ATTENDAIS *pas* QUE *sa mort me préparât la place que son mérite lui avait acquise.* (Mass.) *Les eaux me font un bien* AUQUEL *je ne* M'ATTENDAIS *pas.* (Volt.) *Vous ne* VOUS ATTENDIEZ *pas* À *rencontrer madame ici.* (Le Sage.) *Je sais ce qu'il faut croire de ce pays-là; je ne* M'ATTENDAIS *pas du tout* À *m'y amuser.* (Mme de Staël.) *Le malheur peut nous surprendre au moment où nous* NOUS Y ATTENDONS *le moins.* (Brill.-Sav.) *Il est dans la plus grande faveur auprès du prince, et vous obtiendrez par lui tout ce que vous désirerez. — Je ne m'*Y SERAIS *jamais* ATTENDU. (Scribe.) *Qui* SE FÛT ATTENDU À *l'entrée de ce père venant mettre le holà aux fredaines de monsieur son fils?* (Th. Gaut.)

A de moindres fureurs je n'ai pas dû *m'attendre.*
RACINE.

Ils ne *s'attendaient* pas lorsqu'ils me virent naître,
Qu'un jour Domitius dût me parler en maître.
RACINE.

Je ne *m'attendais* pas *que* de votre hyménée
Je dusse voir si tard arriver la journée.
RACINE.

Je connais votre cœur; vous devez *vous attendre*
Que je vais le frapper par l'endroit le plus tendre.
RACINE.

... La divinité qui préside aux festins
Ici ne *s'attend* pas *à* d'injustes dédains.
BERCHOUX.

... Votre message a droit de me surprendre;
A cet excès d'honneur j'étais loin de *m'attendre.*
C. DELAVIGNE.

‖ S'est employé dans le même sens avec la préposition *de* : *Quand on voit le style naturel, on est tout étonné et ravi : on* S'ATTENDAIT DE *voir un auteur, et on trouve un homme.* (Pasc.) *On lui donne une pompe funèbre où l'on* S'ATTENDAIT DE *lui dresser un triomphe.* (Fléch.) *Cassius* S'ÉTAIT *bien* ATTENDU DE *trouver une opposition générale à sa proposition.* (Vertot.) ‖ Racine a même employé cette tournure avec un nom de chose pour sujet :

Mes transports aujourd'hui *s'attendaient* d'éclater.

‖ Cet emploi de la préposition *de* a vieilli; on se sert de *à*. ‖ Compter sur : *Je ne* M'ATTENDRAI *plus* À *vos promesses.* (Trév.)

Toi donc, qui que tu sois, ô père de famille,
T'attendre aux yeux d'autrui quand tu dors, c'est [erreur.
LA FONTAINE.

‖ Ce sens a également vieilli.

— *S'attendre à quelqu'un*, Se fier à quelqu'un, se reposer sur lui, compter sur lui : *Je* M'ATTENDS À *vous.* (Acad.) *Je ne* M'ATTENDS *qu'*À *vous.* (Vaugel.)

Ne *t'attends* qu'*à* toi seul : c'est un commun proverbe.
LA FONTAINE.

Le vrai sage ne doit qu'*à* soi-même *t'attendre.*
LA FONTAINE.

Après ce coup, Narcisse, *à* qui dois-je *m'attendre?*
RACINE.

C'est une erreur extrême
De *nous attendre à* d'autres gens que nous :
Il n'est meilleur ami ni parent que soi-même.
LA FONTAINE.

— *Attendez-vous-y*, Vous pouvez compter là-dessus :

Je n'ai goûté jusqu'ici nulle joie;
J'en goûterai désormais, *attends-t'y.*
LA FONTAINE.

‖ Iron. Se dit pour exprimer qu'on est loin de vouloir faire ce qu'une personne désire, ou de croire qu'elle obtiendra ce qu'elle attend. Malgré l'exemple cité, cette expression n'est guère usitée au singulier, à cause du peu d'harmonie de cette phrase *attends-t'y.*

— Prov. *Qui s'attend à l'écuelle d'autrui est exposé à mal dîner*, Quand on compte sur les autres, on est souvent trompé dans ses espérances.

— Réciproq. Se dit de deux personnes dont chacune attend l'autre, soit tour à tour, soit simultanément : NOUS NOUS ATTENDONS *chaque soir, tantôt dans un café, tantôt dans un passage.* NOUS NOUS ATTENDIONS *tous deux; nous ne pouvons guère nous rencontrer.*

— **Syn. Attendre, espérer.** Ce que nous *espérons* est pour nous l'objet d'un souhait : *On jouit moins de ce qu'on obtient que de ce qu'on* ESPÈRE. (J.-J. Rouss.) Ce que nous *attendons*, nous croyons qu'il arrivera : *Les Perses n'*ATTENDAIENT *que le moment d'accabler les Grecs.* (Boss.)

— **Syn. Attendre, s'attendre à.** On *attend* une chose qui arrivera peut-être; mais *on s'y attend*, quand on compte dessus et qu'on la tient pour assurée. Lorsqu'un prodigue *attend* un héritage pour payer ses dettes, il arrive souvent que le bien qu'il *s'attendait* à posséder est donné à un autre.

— **Prov. hist. J'ai failli attendre**, Allusion à ce mot fameux de Louis XIV, qui peint si bien le caractère altier du grand roi.

Louis XIV mettait rigoureusement en pratique ce mot si connu d'un de ses successeurs : « L'exactitude est la politesse des rois. » Rarement, en effet, ce prince manqua d'être exact aux rendez-vous qu'il assignait; mais, s'il était exact, il exigeait qu'on fût empressé. Ses voitures, un jour, n'étant arrivées qu'à l'heure précise où il les avait demandées : « *J'ai failli attendre!* » dit-il en regardant sa montre.

Ce mot de l'orgueilleux monarque rappelle ces vers de Corneille, dans sa tragédie d'*Attila*, quand il fait dire au terrible barbare :

Où sont donc mes deux rois? Allez, et qu'on leur die
Qu'Attila les attend et qu'Attila s'ennuie.

Il nous en rappelle un plus généreux de Louis XIV, quand il était jeune. Comme ce prince partait pour la chasse, il arriva, avec toute la cour, à une porte du parc de Versailles, qui n'avait pas été ouverte. Le gardien s'était absenté, et on le cherchait depuis longtemps, lorsqu'on le vit accourir tremblant et tout essoufflé. Les courtisans le gourmandant à qui mieux mieux, le roi s'interposa : « Calmez-vous, messieurs, leur dit-il; ce pauvre homme est déjà assez affligé de m'avoir fait *attendre.* »

Le mot de Louis XIV est l'objet de fréquentes allusions :

« Mme de Montrevel allait répondre; mais en ce moment la porte s'ouvrit, et un homme paraissant :

— Le premier consul attend madame de Montrevel, dit-il.

— Allez, allez, dit Joséphine, le temps est si précieux pour Bonaparte, qu'il est presque aussi impatient que Louis XIV, qui n'avait rien à faire. *Il n'aime pas à attendre.* »
ALEX. DUMAS.

« Ce serait la première fois qu'il manquerait à un rendez-vous.

— A ma connaissance, ce serait au moins la seconde.

— Avec moi, pourtant, il est fort exact; il sait que *je n'aime pas à attendre.*

— En cela, tout député de la gauche que vous êtes, vous ressemblez à Louis XIV. »
CHARLES DE BERNARD.

« Le linge de ce phénix des maris est soigné comme celui du confesseur d'une dévote à péchés véniels. Ses chaussettes sont sans trous. A table, tous ses goûts, ses caprices même sont étudiés, consultés : il engraisse! Il a de l'encre dans son écritoire, et l'éponge en est toujours humide. Il ne peut rien dire, pas même, comme Louis XIV : « *J'ai failli attendre!* » Enfin, il est à tout propos qualifié d'*un amour d'homme.* » H. DE BALZAC.

« Bertuccio baissa la tête devant le regard impérieux du maître, et il demeura immobile et sans réponse.

— Ah çà! mais que vous arrive-t-il? Vous allez donc me faire sonner une seconde fois pour la voiture? dit Monte-Cristo du ton que Louis XIV mit à prononcer le fameux : « *J'ai failli attendre!* »

Bertuccio ne fit qu'un bond du salon à l'antichambre, et cria d'une voix rauque :

— Les chevaux de son Excellence! »
ALEX. DUMAS.

« Il y eut donc un instant de lutte très-critique entre ces deux femmes : aucune des deux ne voulait céder à l'autre le moindre avantage; aucune des deux ne voulait tendre la main la première, celle-ci pour donner, celle-là pour recevoir. Elles étaient là toutes les deux : l'une tendant la main avec l'arrogance du mendiant à escopette dans *Gil Blas;* l'autre regardant la quêteuse face à face, d'égale à égale, d'un regard irrité et qui disait comme le regard du grand roi : « *Je crois que j'ai attendu!* » J. JANIN.

— **Allus. littér. Mais attendons la fin**, Allusion à un hémistiche de La Fontaine dans sa fable *le Chêne et le Roseau*. Celui-ci répond au chêne, qui s'apitoie orgueilleusement sur sa faiblesse :

Les vents me sont moins qu'à vous redoutables;
Je plie, et ne romps pas. Vous avez jusqu'ici
Contre leurs coups épouvantables
Résisté sans courber le dos;
Mais attendons la fin.

Dans l'application, ces mots signifient qu'il est imprudent de compter sur une constante prospérité, tant qu'on n'a pas mené à terme une entreprise :

« Maintenant je suis heureux, nul homme vivant ne l'est davantage, et peut-être aucun n'est aussi content; je n'envie pas même les paysans que j'ai vus dans la Suisse : j'ai sur eux l'avantage de connaître mon bonheur. Ne me venez point dire, *mais attendons la fin;* sauf le respect dû aux anciens, rien n'est plus faux que cette règle : le mal de demain ne m'ôtera jamais le bien d'aujourd'hui. »
P.-L. COURIER.

— **Allus. littér. Ne t'attends qu'à toi seul**, Allusion à un hémistiche d'une des plus charmantes fables de La Fontaine : *l'Alouette, ses Petits, avec le Maître d'un champ*, où le fabuliste montre, dans un drame charmant, en trois actes, que si l'on ne veut pas s'exposer à des déceptions, il ne faut compter que sur soi seul et jamais sur autrui. C'était déjà un adage chez les Grecs, qui disaient : Si tu veux du bien, tire-le de toi-même :

« Je m'aperçois tous les jours, à mon grand regret, que la philosophie doit prendre pour devise : *Ne t'attends qu'à toi seul.* »
D'ALEMBERT.

— **Allus. littér. On ne s'attendait guère à voir Ulysse en cette affaire**, Allusion à la fable de La Fontaine : *la Tortue et les Deux Canards.* V. AFFAIRE.

ATTENDRI, IE (a-tan-dri) part. pass. du v. Attendrir. Rendre plus tendre, moins dur, moins coriace : *Gigot* ATTENDRI. *Volaille* ATTENDRIE.

— Fig. Touché, ému; qui annonce l'émotion : *Je me suis* ATTENDRIE. *Il se sentait* ATTENDRI *aux discours de Mentor.* (Fén.) *Le farouche Phalante et ses Lacédémoniens furent surpris de trouver leurs entrailles* ATTENDRIES. (Fén.) *On est plus occupé aux pièces de Corneille, on est plus ébranlé et plus* ATTENDRI *à celles de Racine.* (La Bruy.) *Je fus profondément* ATTENDRI *de tant de bontés.* (Lamart.) *Il quitta le château sans emporter la douce idée que chaque soir une voix* ATTENDRIE *invoquerait Dieu pour lui.* (E. Sue.)

Je n'ai pu le revoir sans en être *attendri.*
CRÉBILLON.

Dans mon cœur *attendri* quel souvenir s'élève!
C. DELAVIGNE.

Ton souvenir sera, dans mon âme *attendrie*,
Comme un son triste et doux qu'on écoute longtemps.
V. HUGO.

Heureux l'homme pour qui la prière *attendrie*,
S'élève des lèvres d'autrui.
Il obtient, par la voix de l'orphelin qui prie,
Plus qu'il n'a fait pour lui. LAMARTINE.

‖ Atténué, adouci : *Il y a une douceur inexprimable dans ces premières teintes du jour si timides,* ATTENDRIES *encore par la brume.* (H. Taine.)

ATTENDRIR v. a. ou tr. (a-tan-drir — rad. *tendre*). Rendre plus tendre, moins dur, moins coriace. Se dit surtout des aliments : ATTENDRIR *un gigot, une volaille. C'est par l'étiolement qu'on* ATTENDRIT *certains légumes, certaines salades. La gelée* ATTENDRIT *les choux.* (Acad.) *Les premières gelées* ATTENDRISSENT *le raisin.* (Trév.)

— Fig. Toucher, émouvoir, exciter la sensibilité : *Plaintes, prières, larmes qui* ATTENDRISSENT. *Laissez-vous* ATTENDRIR. (Acad.) *Je te défie d'*ATTENDRIR, *du côté de l'argent, l'homme dont il est question.* (Mol.) *La vertu souffrante* ATTENDRIT *tous les cœurs.* (Fén.) *La vue du fils m'*ATTENDRIT *le cœur pour le père.* (Fén.) *Faut-il vous* ATTENDRIR *par la douleur de ceux qui vivent?* (Fléch.) *Le monologue de Madame Denis* ATTENDRIT *tout le monde, parce que Madame Denis a la voix tendre.* (Volt.) *Si la tristesse* ATTENDRIT *l'âme, une profonde affliction l'endurcit.* (J.-J. Rouss.) *D'où vient que les malheureux trouvent avec tant de facilité le secret d'*ATTENDRIR *et de déchirer nos âmes?* (Barthél.) *Demosthène ne paraît point chercher à vous* ATTENDRIR *: écoutez-le cependant, et il vous fera pleurer par réflexion.* (Maury.) *La musique* ATTENDRIT *les âmes.* (Chateaub.)

Heureuse, si mes pleurs peuvent vous *attendrir.*
RACINE.

Dieux! qu'il m'*attendrissait!* DELILLE.

Et me déshonorant par d'injustes alarmes,
Pour *attendrir mon cœur, on a recours aux larmes.*
RACINE.

‖ Rendre attendrissant, intéressant, touchant; donner une tendre idée à :

Sans qu'une fois au moins votre muse en extase
Du mot de tolérance *attendrisse* une phrase.
GILBERT.

Ah! dites bien qu'amoureux et sensible
D'un luth joyeux il *attendrit* les sons.
BÉRANGER.

— Poét. Rendre moins violent dans ses conséquences :

Un roi qui, non content d'effrayer les mortels,
Laisse aux pleurs d'une épouse *attendrir* sa victoire.
RACINE.

— Absol. Toucher les cœurs : *Personne n'a mieux connu que Simonide l'art sublime et délicieux d'intéresser et d'*ATTENDRIR. (Barthél.) *Buffon surprend par son style; mais rarement il* ATTENDRIT. (Chateaub.) *Celui qui sait* ATTENDRIR *sait tout.* (Lamart.)

— **S'attendrir**, v. pr. Devenir tendre, en parlant des aliments : *Le gibier* S'ATTENDRIT *quand il se faisande. Le céleri* S'ATTENDRIT *à la gelée.*

— Fig. Etre touché, ému; montrer, exprimer de l'émotion, de la pitié, de l'intérêt : *Je commençais à* M'ATTENDRIR. *Son cœur est facile à* S'ATTENDRIR. S'ATTENDRIR *pour quelqu'un, sur le sort de quelqu'un. Ceux qui ont connu le malheur sont prompts à* S'ATTENDRIR. *Il n'y eut cœur qui ne* S'ATTENDRÎT *à l'entendre parler de lui-même avec tant de modestie.* (Boss.) *Elle feignit de* S'ATTENDRIR *pour Ulysse.* (Fén.) *C'est vous seul pour qui mon cœur* S'ATTENDRIT. (Fén.) *A ces mots Idoménée* S'ATTENDRISSAIT *et ne pouvait parler.* (Fén.) *Ouf! Je* ME *sens* ATTENDRIR *à ces douces paroles; elle me fend le cœur.* (Campistr.) *Madame de Vins* S'ATTENDRIT *en parlant de la bonté de votre cœur, et tous nos yeux rougirent.* (Mme de Sév.) *Je plaidai si bien la cause de mon neveu, qu'elle* S'ATTENDRIT *sur son sort jusqu'à verser des larmes.* (Le Sage.) *On* S'ATTENDRIT *aisément sur les maux que l'on cause.* (Mme Riccoboni.) *Il y a une certaine douceur à* S'ATTENDRIR *sur ses maux et sur ceux des autres.* (J.-J. Rouss.) *Je converse avec l'auteur de l'univers; je pénètre toutes mes facultés de sa divine essence; je* M'ATTENDRIS *à ses bienfaits, et je le bénis de ses dons.* (J.-J. Rouss.) *Son âme compatissante aime à* S'ATTENDRIR *sur les maux de l'humanité.* (Barthél.) *Je* M'ATTENDRIS *encore aujourd'hui en songeant à la dispersion de mes premiers camarades et de mes premiers maîtres.* (Chateaub.) *L'égoïste* S'ATTENDRIT *à l'aspect d'un naufrage, en songeant qu'il aurait pu se trouver sur le navire!* (Petit-Senn.) *L'amiral Coligny se serait cru sacrilége de soupçonner un jeune roi qui le nommait son père, et qui* S'ATTENDRISSAIT *avec lui sur les misères publiques.* (Lemontey.) *Heureux ceux qui peuvent* S'ATTENDRIR *et pleurer quand leur cœur est trop plein!* (B. Barbé.)

Peut-être a-t-il un cœur facile à *s'attendrir.*
RACINE.

Pour ces deux étrangers laissez-*vous attendrir.*
VOLTAIRE.

Eh! qui donc *s'attendrit* pour un infortuné?
CRÉBILLON.

Les cœurs ambitieux ne *s'attendrissent* pas.
LA HARPE.

L'alguazil, dur au pauvre, au riche *s'attendrit.*
V. HUGO.

Malheur à qui toujours raisonne,
Et qui ne *s'attendrit* jamais. VOLTAIRE.

— **Antonymes.** Durcir, endurcir et rendurcir. Dessécher.

ATTENDRISSABLE adj. (a-tan-dri-sa-ble — rad. *attendrir*). Qui peut être attendri : *Viande* ATTENDRISSABLE.

— Fig. Susceptible d'être ému, d'être touché : *Un cœur* ATTENDRISSABLE.

ATTENDRISSANT (a-tan-dri-san) part. prés. du v. Attendrir : *Il est rare qu'on éclaire les cœurs en les* ATTENDRISSANT; *les larmes offusquent la vue.* (***)

ATTENDRISSANT, ANTE adj. (a-tan-dri-san, an-te — rad. *attendrir*). Qui attendrit, qui touche, qui excite la sensibilité : *Un spectacle* ATTENDRISSANT. *Des discours* ATTENDRISSANTS. *Des prières* ATTENDRISSANTES. *L'histoire de Joseph est plus* ATTENDRISSANTE *que l'Odyssée, car un héros qui pardonne est plus touchant que celui qui se venge.* (Volt.) *Il faut voir dans Tancrède un vieillard vert, chaud, à voix moitié douce, moitié rauque,* ATTENDRISSANTE, *tremblotante.* (Volt.) ‖ Dont les paroles ou les actions causent de l'attendrissement : *Je me serais faite exprès pour être* ATTENDRISSANTE, *je n'aurais pas mieux réussi.* (Mariv.)

ATTENDRISSEMENT s. m. (a-tan-dri-seman — rad. *attendrir*). Action de rendre plus tendre, moins coriace : *L'*ATTENDRISSEMENT *d'une viande. L'*ATTENDRISSEMENT *d'un fruit, d'un légume. Cet* ATTENDRISSEMENT *du fruit se fait par bouillir dans l'eau claire.* (Oliv. de Serres.)

— Fig. Etat d'une âme attendrie; mouvement de tendresse, de sensibilité, de compassion : *Verser des larmes d'*ATTENDRISSEMENT. (Acad.) *Ces paroles lui causèrent un grand* ATTENDRISSEMENT. (Acad.) *Ceux qui ont toujours été favorisés de la fortune connaissent peu l'*ATTENDRISSEMENT. (***) *La faculté d'inspirer l'*ATTENDRISSEMENT *est une puissance que la nature a mise à la disposition des faibles et des malheureux pour désarmer les forts et les oppresseurs.* (Encycl.) *Longtemps après la mort de saint Louis, on se souvenait encore avec* ATTENDRISSEMENT *de son règne.* (Fén.) *J'ai vu l'*ATTENDRISSEMENT *succéder par degrés au désespoir.* (J.-J. Rouss.) *L'homme qui ne connaîtrait pas la douleur ne connaîtrait ni l'*ATTENDRISSEMENT *de l'humanité, ni la douceur de la commisération.* (J.-J. Rouss.) *Nous voyons avec* ATTENDRISSEMENT *la tombe sous laquelle repose une jeune fille, l'amour et l'espérance de sa famille.* (B. de St-P.) *Ce spectacle frappa tellement les soldats, qu'ils étaient immobiles d'*ATTENDRISSEMENT *et de frayeur.* (Raynal.) *Il est dans la vie des moments d'*ATTENDRISSEMENT *qui rachètent des moments de peine.* (Barthél.) *Un sépulcre et une prière épuisent toute la puissance de l'*ATTENDRISSEMENT. (Mme de Staël.) *Presque toutes nos affections profondes commencent par l'*ATTENDRISSEMENT. (Lamenn.) *Le plus souverain symptôme de l'amour, c'est un* ATTENDRISSEMENT *presque insupportable.* (V. Hugo.) *Elle était dans un état si triste et si pitoyable, que le bourreau lui-même en versa des larmes d'*ATTENDRISSEMENT. (Alex. Dum.) ‖ Ce qui exprime, ce qui traduit l'émotion du cœur : *Avoir de l'*ATTENDRISSEMENT *dans la voix, dans les discours, dans les regards. Madame Denis joue à peu près comme mademoiselle Clairon, excepté qu'elle a dans la voix un* ATTENDRISSEMENT *que Clairon voudrait bien avoir.* (Volt.) *Ses discours étaient pleins d'un* ATTENDRISSEMENT *qui redoublait toutes les fois qu'il nous regardait.* (Volt.) *Cela jette dans l'acte un* ATTENDRISSEMENT, *un intérêt qui manquait.* (Volt.)

— **Antonymes.** Dureté, endurcissement, froideur, insensibilité, rudesse.

ATTENDU, UE (a-tan-du) part. pass. du v. Attendre : *Cette nouvelle était* ATTENDUE *avec la plus grande impatience. Il ne va pas où on l'attend, il arrive trop tard où il est* ATTENDU. (Desmahis.) *Le tigre s'élançait de tous côtés dans l'arène vide, impatient de la proie* ATTENDUE. (A. Guiraud.)

Et tu vois le triomphe où j'étais *attendu*.
RACINE.

Plisthène est d'Epidaure *attendu* chaque jour.
VOLTAIRE.

— Art culin. Que l'on a différé à dessein de consommer, en parlant d'un mets ou d'une boisson que l'on veut ainsi améliorer : *Ce faisan n'a pas été assez* ATTENDU. *Un peu plus* ATTENDU, *ce vin serait excellent.*

— **Antonymes.** Inattendu, imprévu.

ATTENDU prép. (a-tan-du — du lat. *attendere*, faire attention). Vu, eu égard à : *Il fut exempté de cette charge,* ATTENDU *son âge,* ATTENDU *son infirmité.* (Acad.)

On les avait contraints de partir sans argent,
Attendu l'état indigent
De la république attaquée.
LA FONTAINE.

— *Attendu que*, loc. conj. Vu que, comme, car : ATTENDU QU'*il s'agissait d'une affaire importante, on décida que... Je ne saurais accorder cette permission,* ATTENDU QUE *mes ordres s'y opposent.* (Acad.) *Les parents de sa femme s'étaient opposés à son mariage,* ATTENDU QU'*il n'était pas gentilhomme.* (B. de St-P.) *Nous lui disions toujours toute chose,* ATTENDU QU'*il était la sûreté même.* (Mme de Créquy.)

J'eus un maître autrefois que je regrette fort
Et que je ne sers plus, *attendu qu*'il est mort.
DESTOUCHES.

— s. m. Chacun des alinéas d'une requête, d'un arrêté, qui commence par le mot *attendu que;* chacun des moyens qui motivent un avis ou une décision : *Il y a au moins une dizaine d'*ATTENDU *dans cet arrêt. Il est tard, je vais faire un bout de placet avec des* ATTENDU, *et j'irai moi-même au palais.* (Balz.) Ce mot est invariable.

— **Gramm.** *Attendu* est invariable quand il est placé devant un substantif et pris dans le sens de *eu égard à :* ATTENDU *son infirmité.* Beaucoup de grammairiens le regardent alors comme une espèce de préposition.

ATTENDUE s. f. (a-tan-du — rad. *attendre*). Autref. Action d'attendre, attente.

— Anc. prat. Remise de jugement.

ATTENIR v. n. ou intr. (a-te-nir — rad. *tenir*). Avoisiner, être situé immédiatement à côté de : *Le salon communiquait à une jolie chambre à coucher, à laquelle* ATTENAIT *une salle de bain.* (Balz.)

— Impersonnell. : *La loge était vaste et saine; il y* ATTENAIT *une chambre.* (Balz.)

— Par ext. Appartenir à la famille de : ATTENIR *aux Condé, aux Rohan.* Peu usité.

ATTENTAT s. m. (a-tan-ta — rad. *attenter*). Attaque violente dirigée contre l'ordre politique ou social, le souverain, sa famille, les personnes et les propriétés : ATTENTAT *à la sûreté de l'Etat.* ATTENTAT *à la vie de l'empereur.* ATTENTAT *aux mœurs.* ATTENTAT *horrible. Lâche* ATTENTAT. ATTENTAT *contre la pudeur.* ATTENTAT *contre des droits reconnus, contre des libertés publiques. Faire, commettre un* ATTENTAT. *C'est un* ATTENTAT *dont il sera fait justice. L'assassinat du président Lincoln est un des plus exécrables* ATTENTATS *dont l'histoire des peuples civilisés offre l'exemple. Ce tyran fut puni de tous ses* ATTENTATS. (Acad.) *Vous verrez la majesté violée par des* ATTENTATS *jusqu'alors inconnus.* (Boss.) *Tout* ATTENTAT *contre le christianisme est un* ATTENTAT *contre la société.* (De Fontanes.) *L'esclavage est une institution criminelle, parce que c'est un* ATTENTAT *à ce qui constitue l'humanité.* (V. Cousin.) *Une guerre inutile est aujourd'hui le plus grand* ATTENTAT *qu'un gouvernement puisse commettre.* (B. Const.) *Toutes les révolutions romaines ont pour cause un* ATTENTAT *à l'honneur domestique.* (Proudh.) *L'adultère pour une femme est le plus grand de tous les* ATTENTATS *qu'elle puisse commettre contre l'honneur du mari.* (Ventura.) *Une violence exercée sur le plus humble individu est un véritable* ATTENTAT *contre ce qu'il y a de plus auguste sur la terre.* (Ed. About.) *A l'époque de notre révolution, la violation des tombes royales précéda les* ATTENTATS *régicides.* (V. Hugo.) *Le despotisme est un* ATTENTAT *contre l'existence morale de la société et de ses membres.* (Bautain.)

De grâce, apprenez-moi, seigneur, mes *attentats*.
RACINE.

L'excès des *attentats* en est souvent le terme.
LA HARPE.

Dieu prescrit la justice, et non les *attentats*.
LIADIÈRE.

S'attaquer à mon choix, c'est s'en prendre à moi-même,
Et faire un *attentat* sur le pouvoir suprême.
CORNEILLE.

Tout ce peuple a des yeux pour voir quel *attentat*
Font sur le bien public les maximes d'Etat.
CORNEILLE.

. De ce couple perfide
J'avais presque oublié l'*attentat* parricide.
RACINE.

Il nous a déployé l'ordre dont Amurat
Autorise ce monstre à ce double *attentat*.
RACINE.

Et son trouble, appuyant la foi de vos discours,
De tous ses *attentats* me rappelle le cours.
RACINE.

. . . Il n'ira point, par un lâche *attentat*,
Soulever contre lui le peuple et le sénat.
RACINE.

Quelque horreur que d'abord un *attentat* nous donne,
Son horreur diminue alors qu'il nous couronne.
DUCIS.

Quand le maître aux sujets prescrit des *attentats*,
On présente sa tête et l'on n'obéit pas.
LA HARPE.

Un premier *attentat* couronné du succès
Est un chemin frayé vers les derniers excès.
PONSARD.

C'est peut-être demain que jailliront éclos
Ces vastes *attentats* médités à huis clos.
BARTHÉLEMY.

— Par exagér. Violation de ce qui doit être respecté : *Toute innovation contraire à la nature de notre prosodie et au génie de notre langue, doit être signalée comme un* ATTENTAT *aux premiers principes du goût.* (V. Hugo.)

La satire souvent, à l'aide d'un bon mot,
Va venger la raison des *attentats* d'un sot.
BOILEAU.

— *Attentat sur soi-même*, Action coupable qui n'atteint, même dans l'intention, que la personne qui la commet : *Les prodigalités d'un père dissipateur ne sont pas seulement un* ATTENTAT SUR LUI-MÊME. ‖ Se dit particulièrement du suicide, considéré comme un acte criminel : *L'incrédulité affranchit de toute peine l'*ATTENTAT SUR SOI-MÊME, *puisqu'elle en fait le terme de tout.* (La Luzerne.)

— Jurispr. *Attentat aux mœurs*, Crime contre les personnes, ayant pour résultat de blesser la pudeur publique, de nuire aux mœurs, de violer la foi conjugale. ‖ *Attentat à la pudeur*, Crime contre les personnes, caractérisé par des actes de violence ayant pour effet de blesser profondément la pudeur de la victime, quel que soit le mobile qui les ait inspirés. Cet attentat est également punissable lorsqu'il a été commis sans violence, mais sur la personne ou avec la coopération d'enfants de l'un ou l'autre sexe, âgés de moins de treize ans.

— **Encycl.** Droit. A part les actes contraires aux bonnes mœurs, et dont il sera parlé sous une rubrique spéciale, l'expression d'*attentat* a été réservée pour certains crimes exceptionnels : « Ce sont surtout ceux qui, en s'attaquant à la souveraineté dans le chef qui la personnifie, dans la dynastie qui la perpétue et dans le gouvernement qui la résume, impliquent un *attentat* contre la société elle-même... Ils sont plus odieux, sans doute, et plus exécrables, quand, à l'agression qui menace le pouvoir, ils joignent l'assassinat qui ensanglante la société, et le régicide qui cherche ses victimes jusque sur le trône ou sur les marches du trône. » (M. de la Guéronnière.)

Avant la Révolution, il n'y eut pas de peine jugée trop sévère, disons plus, de supplice trop terrible pour punir ces *attentats*, que la législation qualifiait de crime de *lèse-majesté*, parce qu'ils rentraient, au premier chef, dans la classe de ceux qui offensent la majesté souveraine. Les lois romaines, auxquelles cette qualification avait été empruntée, ne prononcèrent d'abord contre les coupables que l'interdiction de l'eau et du feu et la déportation; plus tard, cette peine fut étendue jusqu'au dernier supplice. En France, les ordonnances ne déterminèrent pas d'une manière précise les peines à infliger aux individus convaincus d'*attentats* de ce genre : les juges devaient spécifier avec détails le supplice du coupable, supplice toujours atroce, dans lequel, pour rendre le châtiment plus terrible et plus exemplaire, on accumulait les tortures les plus horribles. Toute considération d'humanité devait céder devant la raison d'Etat : on sait quelle fut la mort de Châtel, de Ravaillac et de Damiens; l'arrêt rendu contre ce dernier, le 26 mars 1757 (il y a un siècle à peine !), par le parlement de Paris, prouve jusqu'à quel point les juges voulaient satisfaire la vindicte publique : « On dirait, écrit un criminaliste, qu'ils aient épuisé toutes les ressources de leur imagination pour chercher des tortures, et ne se soient arrêtés que devant l'impossibilité d'en trouver de plus affreuses. » (Trébutien.) Au supplice, venaient s'ajouter la confiscation des biens au profit du roi, et d'autres peines qui atteignaient surtout la famille du coupable.

La Révolution fit justice de cette législation barbare, et le Code pénal de 1791 (2e partie, tit. I, sect. 2e), précurseur de celui de 1810, crut faire assez pour la sûreté de l'Etat et du souverain en édictant la peine de mort, sans tortures inutiles. Le Code de 1810 (art. 86 et suiv.) punit de la même peine l'*attentat* et le *complot*, en l'aggravant de la confiscation des biens du condamné, pour avertir « le sujet ingrat et rebelle que tous les complots qu'il forme, que toutes les tentatives qu'il ose employer, loin de servir à l'élévation de sa famille, deviendront la cause immédiate de sa destruction et de sa ruine. » (Rapport de la commission.) Cette peine accessoire fut abrogée par la Charte de 1814 (art. 66), et l'économie même des dispositions de cette partie du code reçut plus tard de graves modifications. La loi du 28 avril 1832 créa une théorie nouvelle : elle décida (Code pénal, art. 88) que l'*attentat*, pour lequel la peine de mort était maintenue, serait constitué seulement par l'exécution ou la tentative, et plaça le *complot* dans une catégorie inférieure, punie de peines moins sévères, graduées en raison du développement qu'a reçu la pensée coupable, depuis la proposition faite et non agréée de former un complot, jusqu'à la préparation de l'exécution. « La conscience, dit M. Dumon, rapporteur de la loi à la Chambre des députés, ne peut admettre l'égalité entre le complot et l'*attentat*. La simple résolution du crime peut-elle se comparer à son accomplissement? Combien d'incertitudes et de remords entre le projet et l'exécution?... Est-il possible de placer sur le même rang et de punir de la même peine l'inexpérience, qui n'a subi aucune de ces épreuves, et la persévérance, qui leur a résisté? Sous le point de vue de l'utilité, cette assimilation du complot à l'*attentat* peut devenir funeste. Ce complot formé, l'intérêt évident des conspirateurs est d'en précipiter l'exécution : déjà menacés de la mort, ils n'ont plus rien à craindre; placés entre le succès et le supplice, l'hésitation est dangereuse, le repentir impuissant, et ils sont souvent poussés au crime par le besoin et l'espérance d'échapper au châtiment. »

La pensée de la loi était certainement juste et humaine : les faits ne répondirent pas aux espérances du législateur, car, de 1832 à 1848, les *attentats* et les complots se succédèrent avec une déplorable persistance. La révolution de Février, en chassant la royauté et en abolissant la peine de mort en matière politique, abrogea implicitement les art. 86 et suiv. du Code pénal. Lorsque, plus tard, les événements de 1851 et de 1852 eurent rétabli le trône impérial, on se demanda si ces articles ne revivaient pas par le seul fait du rétablissement de la monarchie. Dans le doute, un projet fut présenté au Corps législatif, et devint, après une discussion sérieuse, la loi du 10 juin 1853, qui rendit de nouveau exécutoires les art. 86 et 87, en les modifiant gravement, toutefois. Il importe de noter, comme un symptôme considérable, l'abolition de la peine de mort en matière politique, de nouveau et solennellement proclamée : l'*attentat* dont le but est de détruire ou de changer le gouvernement et l'ordre de successibilité au trône, ou d'exciter les citoyens à s'armer contre l'autorité impériale, est puni de la déportation dans une enceinte fortifiée (art. 87). Il en est de même de l'*attentat* contre la personne d'un membre de la famille impériale (art. 86, § 3), et de celui qui a pour but d'exciter à la guerre civile en armant les citoyens les uns contre les autres, soit de porter la dévastation, le massacre et le pillage dans une ou plusieurs communes (art. 91). La peine capitale était maintenue pour les attaques contre la vie et la personne de l'empereur, assimilées au parricide et punies de même, et celles contre la vie des membres de sa famille (art. 86, § 1 et 2). On comprend toute la distance qui sépare d'un acte purement politique l'*attentat* qui s'adresse à la personne et à la vie du souverain. Nous traiterons ailleurs des *offenses* contre les personnes revêtues d'un caractère public, des *complots* et des autres faits qui, légalement, ne se confondent pas avec l'*attentat*.

— *Attentat à la pudeur.* L'*attentat* à la pudeur, avant la loi du 28 avril 1832, était impuni lorsqu'il était commis sans violence; on comprit cependant qu'il était nécessaire de protéger l'enfance contre des actes odieux qui la disposent à une immoralité précoce, et dont rien ne la défend. Chez l'enfant, la pudeur n'est pas née, le sens moral n'existe pas; le consentement, par conséquent, n'est ni libre ni raisonné. Dans l'intérêt des mœurs publiques et privées, on punit de la peine de la reclusion l'*attentat* à la pudeur tenté, ou consommé sans violence, sur la personne d'un enfant de moins de onze ans. Le nombre des affaires de ce genre portées devant les cours d'assises a prouvé toute l'étendue du mal auquel on avait voulu porter remède. Ce nombre, malgré la sévérité des condamnations, s'est accru, à raison peut-être du perfectionnement de la police judiciaire, à laquelle échappent maintenant bien peu de faits délictueux. Le gouvernement, justement ému de ce débordement d'immoralité, et convaincu, par une expérience de trente ans, que la limite de onze ans laissait sans défense des enfants plus âgés, et chez lesquels le consentement était encore irraisonné, a demandé au Corps législatif de porter à treize ans cette limite. La loi du 13 mai 1863 a modifié dans ce sens l'art. 331 du Code pénal, qui punit également de la reclusion l'*attentat* commis par un ascendant, sans violence, sur le mineur de plus de treize ans, mais non émancipé par le mariage; l'*attentat*, commis sans violence sur un mineur de moins de treize ans, est puni des travaux forcés à temps lorsqu'il est commis par une personne ayant autorité sur l'enfant, par un instituteur, un ministre du culte, un serviteur à gages, ou à l'aide d'une ou de plusieurs personnes (art. 333, Code pénal).

L'*attentat* à la pudeur avec violence est puni de la reclusion : lorsqu'il est commis sur un enfant de moins de quinze ans, la peine est celle des travaux forcés à temps, et celle des travaux forcés à perpétuité lorsqu'il est commis avec les circonstances aggravantes mentionnées en l'art. 333.

L'*attentat* à la pudeur diffère du *viol* en ce qu'il n'a pas pour but un rapprochement sexuel, et qu'il peut être inspiré par une pensée de jalousie et de vengeance aussi bien que par un désir obscène; il diffère de l'*outrage public à la pudeur* en ce que l'acte, licite en lui-même, n'est puni qu'à cause de la publicité qu'il reçoit.

— *Attentat aux mœurs.* Dans tous les pays et dans tous les temps, les législateurs se sont préoccupés de protéger l'honnêteté publique et la pudeur des personnes par des dispositions répressives. En France, la loi du 18 juillet 1791 a, pour la première fois, réuni dans un ensemble de dispositions les *attentats* aux mœurs, qui ont été depuis définis avec plus de soin et plus complétement caractérisés par le Code pénal de 1810, la loi du 17 mai 1819, celles du 28 avril 1832 et du 13 mai 1863.

Attentat (L') de Versailles ou **la Clémence de Louis XVI**, tragédie; Genève et Paris, 1790, in-8o. Cet ouvrage, improprement appelé tragédie, est une espèce de mauvais drame sur les journées des 5 et 6 octobre. Dirigé surtout contre le duc d'Orléans, la reine Marie-Antoinette y joue un des principaux rôles. On ne le cite plus guère que comme une curiosité bibliographique.

Attentats aux mœurs (ETUDE MÉDICO-LÉGALE SUR LES), par Ambroise Tardieu, professeur de médecine légale à la faculté de Paris. L'éminent professeur divise son travail en trois parties distinctes : la première porte sur les outrages publics à la pudeur, et ne contient que quelques indications très-sommaires; la seconde a pour objet le viol et les *attentats* à la pudeur; dans la troisième, il s'occupe de la pédérastie et de la sodomie. Ayant joué un rôle actif dans plus de huit cents expertises judiciaires relatives à des *attentats* de ce genre, l'auteur a eu l'occasion de faire des observations très-multipliées, de traiter une foule de questions médico-légales imprévues, et de résoudre beaucoup de difficultés nouvelles : il fait connaître les résultats de toutes ses observations personnelles afin, dit-il, de guider, dans les missions délicates dont ils peuvent se trouver chargés, les médecins qui ne peuvent pas avoir acquis sur ces matières une expérience égale à la sienne.

Après quelques réflexions générales, il donne un tableau statistique des *attentats* contre la pudeur. De 1826 à 1830, le nombre des crimes commis contre des enfants au-dessous de seize ans était de 136, année moyenne; ce nombre s'est élevé à 420 de 1846 à 1850, c'est-à-dire qu'il a plus que triplé; dans la même période, les *attentats* contre les adultes ne se sont accrus que de 34 0/0. Depuis cette époque, le tableau suivant montre que la progression a presque toujours été croissante :

ANNÉES.	VIOLS ou attentats commis sur des adultes.	VIOLS ou attentats commis sur des enfants.
1851.	242	615
1852.	228	611
1853.	212	573
1854.	174	581
1855.	160	582
1856.	141	650
1857.	188	617
1858.	238	784

M. Tardieu fait remarquer ensuite que « c'est dans les départements qui ont pour chefs-lieux les plus grands centres de population que l'on

trouve le plus de ces crimes. Les attentats sur les enfants sont plus fréquents dans les villes, et sur les adultes plus fréquents dans les campagnes. » Sur 808 cas observés par M. Villermé durant une période de trois années, 293 se rapportaient aux mois de mai, juin et juillet; 205 aux mois d'août, septembre et octobre; tandis que février, mars et avril, en comptaient seulement 171, et novembre, décembre, janvier, 139 : ainsi, c'est dans les mois les plus chauds que les *attentats* à la pudeur sont le plus nombreux, et d'autres observations plus récentes ont confirmé ce résultat, qui, d'ailleurs, est indiqué par la nature même des choses. « Quant à l'âge des victimes, continue l'auteur, voici le relevé des 515 cas qui me sont propres, répartis suivant l'âge :

Au-dessous de 11 ans. . .	282
De 11 à 15 ans.	138
De 15 à 20 ans.	72
Au-dessus de 20 ans. . .	9
Non indiqué.	14

On voit dans quelle proportion considérable, plus des deux tiers, les cas d'*attentats* commis sur les enfants l'emportent sur ceux qui concernent les adultes. »

Comme le principal but de cet ouvrage est de diriger les hommes de l'art quand ils sont appelés à éclairer les juges par la constatation des traces qu'ont pu laisser les attentats sur le corps des victimes, l'auteur a cru nécessaire de décrire minutieusement les parties sexuelles de la femme; il insiste surtout sur la membrane hymen, dont on sait que l'existence a été contestée par des hommes d'une science réelle et par Buffon lui-même. Il établit ensuite la différence, aux yeux de la médecine, entre l'attentat simple et le viol; selon lui, pour qu'il y ait viol, il faut, chez une vierge, que la membrane hymen ait été déchirée d'une manière plus ou moins complète, ce qui constitue la défloration; et, chez une femme qui n'est plus vierge, il faut qu'il y ait eu intromission complète du membre viril. Les traces du viol sont plus apparentes, plus certaines; mais il est possible aussi de constater les *attentats* qui sont restés en deçà, surtout chez les petites filles; il est rare, d'ailleurs, que le viol puisse être entièrement consommé sur les très-jeunes filles, et la défloration reste le plus souvent incomplète; mais, à mesure qu'on s'élève vers l'âge nubile, elle devient à la fois plus fréquente et plus facile.

Nous renvoyons au livre même ceux qui désireraient connaître en détail les signes qui permettent au médecin de constater qu'un crime a été commis; mais nous allons encore choisir, parmi les nombreuses observations de M. Tardieu, celles qui nous paraissent les plus propres à mettre en évidence l'étendue du mal dans un siècle qui se vante d'être celui des lumières. « L'âge de ceux qui se rendent coupables de ces crimes honteux est extrêmement variable; tous les âges fournissent leur contingent à cette partie de la statistique criminelle. En 1858, les accusés se répartissaient ainsi qu'il suit :

Au-dessous de 16 ans	2			
De 16 à 30 ans. .	142	crimes contre les		adultes
— . .	225		—	enfants
De 30 à 60. . . .	124		—	adultes
— . .	453		—	enfants
De 60 à 80. . . .	3		—	adultes
— . .	119		—	enfants
80 ans et au-dess.	2		—	enfants

C'est donc presque exclusivement à des enfants que s'adresse la lubricité des vieillards. Ce qui est plus triste encore, c'est de voir que les liens du sang, loin d'opposer une barrière à ces coupables entraînements, ne servent trop souvent qu'à les favoriser; des pères abusent de leurs filles, des frères de leurs sœurs. » On voit même quelquefois des mères dénaturées qui abusent de leurs propres enfants; mais, heureusement, ces cas sont très-rares: M. Tardieu en rapporte un exemple : « Une femme, jeune encore, avait, sous l'influence d'un dérèglement de l'imagination impossible à comprendre, défloré sa petite fille, âgée de douze ans, en lui introduisant les doigts très-profondément, et à plusieurs reprises, chaque jour, dans les parties sexuelles et dans l'anus. Cette femme prétendait qu'elle n'avait en vue, dans ces monstrueuses pratiques, que l'intérêt de la santé de son enfant et les soins d'une propreté singulièrement raffinée. Mais la passion coupable se trahissait dans la nature même des attouchements et dans les circonstances du fait. L'enfant racontait, avec un accent de vérité saisissant, qu'il n'était pas rare que sa mère la réveillât au milieu de la nuit, et se livrât sur elle à ces actes effrénés, qui se prolongeaient pendant une heure entière; et durant cette scène, devant laquelle l'esprit recule, la mère était haletante; son teint, son regard s'animaient, son sein s'agitait; elle s'arrêtait enfin, baignée de sueur. »

On a souvent agité la question de savoir s'il est possible qu'un homme jouisse d'une femme plongée dans le sommeil, sans qu'elle se réveille et sans qu'elle en ait connaissance. M. Tardieu pense que la défloration d'une vierge est impossible dans ces circonstances, parce que la défloration est toujours accompagnée d'un certain degré de violence et de douleur; mais il ne regarde pas comme absolument impossible le viol commis sur une femme endormie, quand elle est déjà habituée au commerce sexuel. Mais lorsqu'il s'agit d'un sommeil artificiel, produit par l'action d'un narcotique puissant ou par celle du magnétisme, la question change de face. Dans un rapport demandé par la justice à MM. Coste, directeur de l'école de médecine de Marseille, et Broquier, chirurgien de l'Hôtel-Dieu de cette ville, ces deux savants ont déclaré qu'une jeune fille soumise à leur expertise avait pu être déflorée et rendue mère à son insu et contrairement à sa volonté, le sentiment et la volonté pouvant avoir été annihilés par l'effet magnétique.

Une autre question, que M. Tardieu déclare lui avoir été souvent posée en cour d'assises, mérite aussi d'être mentionnée : est-il vrai que les maladies vénériennes puissent être guéries par le fait d'un rapprochement sexuel avec une petite fille? Malheureusement, c'est une opinion répandue parmi le peuple qu'on peut, par ce moyen odieux, se délivrer de la syphilis la plus invétérée, et cet exécrable préjugé est une des sources des maladies qui conduisent tant de petites filles à l'hôpital Lourcine. Lors même que cela serait vrai, il n'y aurait là pour le coupable qu'une aggravation de son crime; mais cela est de toute fausseté, et il ne faut négliger aucun moyen pour détruire une erreur si funeste.

Il y a dans l'enfance une grâce naturelle, une fraîcheur qui, si elles n'excusent pas, expliquent du moins jusqu'à un certain point les attentats dont elle est trop souvent victime. Mais que dire de ces êtres brutaux qu'une passion tout animale porte à exercer leurs violences sur des femmes à qui leur âge devrait servir de défense? Le plus souvent, dans ce cas, ils ajoutent l'assassinat au viol, comme s'ils ne pouvaient supporter l'idée de laisser un témoin vivant de leur infamie. M. Tardieu a été appelé plusieurs fois à constater ce double crime, commis avec d'atroces violences contre des femmes âgées de soixante et même de soixante-huit ans.

Quelque odieux que soient tous ces attentats, il en est pourtant de plus horribles encore, parce qu'ils font violence à la nature elle-même, ce sont ceux des pédérastes et des sodomites : M. Tardieu les distingue en comprenant sous le premier nom ceux qui abusent des jeunes garçons, et sous le second tous ceux en général qui commettent des actes contre nature, soit en substituant un sexe à l'autre, soit en faisant servir à leurs immondes plaisirs des organes destinés à un tout autre usage. M. Tardieu, levant le voile qui couvre ces hideux mystères, fait connaître des faits extrêmement curieux sur une industrie criminelle à laquelle il donne le nom de *vol à la pédérastie*. Nous citerons seulement le passage suivant : « On n'a pas oublié le déplorable exemple donné par un homme dont le nom, haut placé dans la science, a été livré à la publicité par une indiscrétion de la presse judiciaire. Les chanteurs (c'est-à-dire ceux qui font du chantage en exploitant le vice de la pédérastie) avaient réussi à lui inspirer une telle terreur, qu'il se soumettait à toutes leurs exigences. Pendant plus de vingt ans, il s'est laissé rançonner par plusieurs générations d'escrocs, qui se léguaient ce revenu assuré et qui, plusieurs fois, se sont disputés à sa porte à qui prélèverait l'impôt en quelque sorte quotidien que leur garantissait sa honteuse faiblesse. « Ce n'est pas cinquante mille francs, s'écriait devant la justice l'un des révélateurs qui avaient participé le plus activement à ces déprédations, c'est plus de cent mille qu'il a donnés; ça dure depuis trente ans; on se le repassait; il a donné ainsi à des individus qui sont morts et à d'autres qui sont retirés des affaires. » Quant aux détails sur la vie intime des sodomites, sur les lieux où ils se réunissent, etc., ils seront mieux placés à l'article *pédérastie* ou *sodomie*, et nous y renvoyons le lecteur. Après avoir donné tous ces renseignements, M. Tardieu examine à quels signes on peut reconnaître les actes de pédérastie, non-seulement par le corps des victimes, mais encore d'après l'inspection des coupables eux-mêmes, et c'est ainsi qu'il complète son *Etude*, que personne n'appellera un beau livre, mais que tous les médecins regarderont comme un livre éminemment utile.

Voilà la très-sèche analyse du livre qu'a publié M. Tardieu, livre qui a eu un certain retentissement, puisqu'il en est aujourd'hui à sa quatrième édition, et ce succès n'a rien qui doive étonner : le jour où Phryné dénoua sa ceinture pour se plonger nue dans la mer, tous les jeunes fous d'Athènes et l'Aréopage lui-même, si nous en croyons le plus érudit et le plus spirituel de nos peintres, célébraient la fête de Vénus sur le Pirée. Mais la mère avait eu soin de ne pas y conduire sa fille. Ce conseil est aussi celui que nous donnons à ceux qui seraient tentés de lire l'étude physico-médicale du médecin criminaliste. Quelle a donc été l'intention du célèbre docteur en étalant le huis-clos du vice au grand jour de la publicité? A-t-il voulu jeter de nouvelles lumières dans les méandres de cette science qu'ont parcourues si glorieusement et si chastement les Hippocrate et les Ambroise Paré? N'a-t-il voulu, au contraire, que donner une pâture à la curiosité immonde et dévergondée? Cette question étant singulièrement indiscrète, c'est M. Tardieu lui-même qui va se donner la peine d'y répondre. « La nature du sujet exige des détails faits pour soulever tous les sentiments d'honnêteté et de pudeur, mais devant lesquels je n'ai pas cru devoir reculer. Aucune misère physique ou morale, aucune plaie, quelque corrompue qu'elle soit, ne doit effrayer celui qui s'est voué à la science de l'homme, et le ministère sacré du médecin, en l'obligeant à tout voir, à tout connaître, lui permet aussi de tout dire. Je n'ai pas même cru devoir recourir aux voiles de la langue antique, qui ne se croyait elle-même en droit de braver l'honnêteté que quand elle parlait au nom de la science. » Bon gré mal gré, nous nous contentons de cette réponse, car, si nous étions plus exigeant, le lecteur pourrait nous demander, à son tour, pourquoi nous avons fait ce compte rendu, et notre réponse ne serait rien moins que péremptoire.

ATTENTATOIRE adj. (a-tan-ta-toi-re — rad. *attenter*). Qui porte une atteinte, un préjudice : *C'est un acte* ATTENTATOIRE *aux libertés publiques*. (Acad.) *Je ne vois pas pourquoi leurs rendez-vous auraient un résultat plus* ATTENTATOIRE *à mes prétentions*. (F. Soulié.) *Ce sont des Lycurgues qui regardent les retenues et les férules comme* ATTENTATOIRES *à la liberté et à la dignité de l'homme*. (E. Sue.) *Monsieur, répondit le juge, je ne relèverai point ce qu'il y a de blessant pour moi et d'*ATTENTATOIRE *à la justice dans vos paroles*. (Balz.) *Les bills* ATTENTATOIRES *à leurs libertés furent révoqués*. (Mignet.)

— Anc. jurispr. Qui est contre l'autorité d'une juridiction : *Une sentence, une procédure* ATTENTATOIRE *à l'autorité d'un tribunal*.

ATTENTE s. f. (a-tan-te — rad. *attendre*). Action d'attendre; état d'une personne qui attend : *Longue* ATTENTE. ATTENTE *ennuyeuse, pénible. Passer une journée tout entière dans l'*ATTENTE. *Etre dans l'*ATTENTE, *en l'*ATTENTE *de quelqu'un, de quelque chose. Si vous prêtez à cet homme, vous y perdrez et l'argent et l'*ATTENTE. (Acad.) *Il nous tient dans l'*ATTENTE *de ce qu'il veut faire*. (Boss.) *Souvenez-vous que la jouissance, durant cette vie, se cache souvent sous l'*ATTENTE. (Boss.) *Quand même il n'y a plus aucune espérance, la longue habitude d'attendre toujours fait que l'on vit toujours en* ATTENTE. (Boss.) *Tout ce qui n'est pas Dieu ne saurait remplir notre* ATTENTE. (Pasc.) *L'*ATTENTE *est une chaîne qui lie tous nos plaisirs*. (Montesq.) *L'*ATTENTE *est plus souvent un tourment qu'un bonheur*. (La Rochef.-Doud.) *Il y a des transes, des angoisses, des voluptés indéfinissables dans l'*ATTENTE. (E. Sue.) *Il se promenait en sifflotant un petit air, pour tromper l'ennui de l'*ATTENTE. (Alex. Dum.) *L'*ATTENTE *est longue à ceux qui aiment, si patients et si résolus qu'ils soient*. (X. Marmier.) *La vie n'est pas seulement une station, c'est encore une* ATTENTE. (E. Pelletan.) *Il y a dans l'*ATTENTE *d'un grand plaisir un trouble qui ressemble à la frayeur*. (A. Fée.) *On peut considérer l'*ATTENTE *comme le supplice du bonheur*. (J. Sandeau.)

Je ne puis supporter cette pénible *attente*.
ETIENNE.

Que l'*attente* et la nuit allongent les moments!
C. DELAVIGNE.

L'*attente* d'être heureux devient une souffrance.
A. DE MUSSET.

Si ne doutez que bien ne vous contente,
Vous n'y perdrez seulement que l'*attente*.
VILLON.

Quel que soit le transport d'une âme impatiente,
Ma parole m'engage à rester en *attente*.
MOLIÈRE.

Semblable au désespoir, l'*attente* nous dévore;
Et tout près du bonheur on est à plaindre encore.
ARNAULT.

Vous dont trois ans d'*attente* ont éprouvé la foi,
Je vous connais toujours incapable d'effroi.
C. DELAVIGNE.

Oh! que l'incertitude est un affreux tourment,
Et qu'une heure d'*attente* expire lentement!
C. DELAVIGNE.

L'*attente* d'un retour ardemment désiré
Donne à tous les instants une longueur extrême,
Et l'absence de ce qu'on aime,
Quelque peu qu'elle dure, a toujours trop duré.
MOLIÈRE.

O moment de l'*attente!* instant délicieux
Où l'amour tient encor son bandeau sur les yeux,
Combien on vous regrette auprès de ce qu'on aime!
Ah! vous êtes pour moi la volupté suprême!
DE BIÈVRE.

— Par ext. La personne, la chose qu'on attend : *Le Messie devient l'*ATTENTE *des nations, et il règne sur un nouveau peuple*. (Boss.) *Les deux Testaments regardent Jésus-Christ; l'Ancien comme son* ATTENTE, *le Nouveau comme son modèle*. (Pasc.) *Le prophète qui devait être la dernière* ATTENTE *du monde a-t-il été prédit?* (Pasc.) *A peine Jésus, l'*ATTENTE *et le désiré des nations, est né, et voici les Mages qui viennent le reconnaître*. (Fén.) *Les Juifs s'en remettent à des inconnus sur un sujet qui avait fait de tout temps l'*ATTENTE *et la passion de leurs pères*. (Fléch.)

Qu'il vous donne ce roi promis aux nations,
Cet enfant de David, votre espoir, votre *attente*.
RACINE.

— Prévision, espérance, désir; opinion qu'on a conçue de quelqu'un, de quelque chose : *Réussir contre l'*ATTENTE *générale, contre toute* ATTENTE. *Son* ATTENTE *a été frustrée; il a été trompé dans son* ATTENTE. *Ce prince a répondu à l'*ATTENTE *qu'on avait de lui*. (Acad.) *Le succès n'a point trompé notre* ATTENTE. (Acad.) *Tout succède au delà de votre* ATTENTE. (La Bruy.) *On conçoit une si haute* ATTENTE *de ces maximes...* (Pasc.) *Un silence extrême annonçait éloquemment la crainte, l'attention, le trouble, la curiosité de toutes les diverses* ATTENTES. (St-Sim.) *L'Europe fut encore trompée dans son* ATTENTE. (Volt.) *Je nourrissais dans mon cœur la plus douce* ATTENTE. (J.-J. Rouss.) *C'est l'objet d'une* ATTENTE *générale*. (Lamenn.)

Qui t'a donné, tyran, une *attente* si vaine?
CORNEILLE.

C'est l'*attente* du ciel, il nous la faut remplir.
CORNEILLE.

Tout ce qui brille moins remplit mal mon *attente*.
CORNEILLE.

Chimène, le succès répond à votre *attente*.
CORNEILLE.

Tout mon dessein n'était qu'une *attente* frivole.
CORNEILLE.

Je ne m'étonne point si je romps tes *attentes*.
MOLIÈRE.

L'événement n'a point démenti mon *attente*.
RACINE.

Son courage, madame, a passé mon *attente*.
RACINE.

Quoique vieux, je suis homme à lasser votre *attente*.
C. DELAVIGNE.

Ainsi trompé de mon *attente*,
Je me consume vainement. MALHERBE.

— *Pièce, salle d'attente*, Chambre où l'on attend. Se dit particulièrement des salles dans lesquelles les voyageurs attendent le départ des trains de chemins de fer : *La* SALLE D'ATTENTE *était encombrée de voyageurs. Les ministres étrangers n'étaient introduits que l'un après l'autre, suivant qu'ils étaient arrivés dans la* PIÈCE D'ATTENTE. (St-Sim.)

— Prov. *Une bonne fuite vaut mieux qu'une mauvaise attente*, Il est plus sage d'abandonner une entreprise que d'en attendre inutilement le succès. ‖ *Attente, tourments*, Attendre est un véritable supplice.

— Costume milit. Morceau de drap, tissu de cuivre, d'argent ou d'or qui sert à retenir les épaulettes sur la tunique.

— Archit. *Pierres d'attente*, Pierres saillantes ménagées d'espace en espace, au bout d'un mur, de manière à pouvoir faire liaison avec un mur que l'on viendrait à construire à côté. On les appelle aussi PIERRES D'ARRACHEMENT, HARPES et AMORCES. ‖ Fig. Ressources ménagées pour préparer ou aider à attendre ce qui doit ou peut se faire plus tard : *Les ducs de la Trémoille exigèrent deux bagatelles qu'ils donnèrent à leur sœur pour* PIERRE D'ATTENTE. (St-Sim.) *L'histoire de la nature est un édifice à peine commencé; ne craignons pas d'y poser quelques* PIERRES D'ATTENTE. (B. de St-P.) *Ménagez-les; ils sont la* PIERRE D'ATTENTE *de la civilisation future*. (Lamart.) ‖ Par plaisant. Personne sans position et qui reste disponible pour la première qui s'offrira à elle : *Moi, greffière!... Feu mon mari est mort, la charge est vendue, je n'ai plus de titre, plus de qualité : je suis une* PIERRE D'ATTENTE. (Dancourt.)

— B.-arts. *Tables d'attente*, Plaque, pierre, planche ou panneau sur lequel il n'y a encore rien de gravé, de peint, de sculpté. ‖ Fig. Jeune homme dont l'esprit n'est pas encore entièrement formé, mais qui est propre à recevoir toutes les impressions qu'on voudra lui donner : *Ce n'est qu'un jeune homme, mais c'est une bonne* TABLE D'ATTENTE.

— Techn. *Table d'attente*, Panneau de menuiserie en saillie au-dessus des guichets des grandes portes, sur lequel on fait des ornements en sculpture.

— Chirurg. *Ligature d'attente*, Ligature provisoire.

— **Epithètes.** Longue, prolongée, vaine, superflue, agréable, aimable, joyeuse, charmante, pénible, fatigante, ennuyeuse, dure, cruelle, douloureuse, mortelle, affreuse, effroyable.

ATTENTER v. n. ou intr. (a-tan-té — lat. *attentare*, même sens; formé de *ad*, à; *tentare*, tenter). Commettre un attentat; faire une tentative criminelle : ATTENTER *sur une personne*. ATTENTER *à la vie de quelqu'un*. ATTENTER *à l'honneur d'une jeune fille. Il* AVAIT ATTENTÉ *à ses biens. C'est* ATTENTER *ouvertement aux libertés publiques. Un prince se rend odieux s'il essaye d'*ATTENTER *au bien de ses sujets ou à l'honneur de leurs femmes*. (Machiavel.) ATTENTER *à la liberté d'un Français, et refuser de lui confronter ses délateurs, c'est violer la première loi de l'Etat*. (Henri IV.) *Il est aussi criminel d'*ATTENTER *à la bonne foi des princes qu'à leur personne sacrée*. (Mass.) ATTENTER *à la liberté de son prochain me paraît un crime contre l'humanité; c'est un péché contre nature*. (Volt.) *La populace croit aller vers la liberté quand elle* ATTENTE *à celle des autres*. (Rivar.) *On doit s'abstenir d'*ATTENTER *à la vie de son semblable, qui existe par la volonté de Dieu, comme nous*. (Récamier.) *Citez-nous un chrétien que le généreux mépris de la vie, inspiré par la religion, ait porté à* ATTENTER *à ses jours*. (La Luzerne.) *Le peuple n'a pas le droit d'*ATTENTER *à ses libertés, et de les vendre à un despote*. (Chateaub.) *L'homme qui* ATTENTE *à ses jours montre moins la vigueur de son âme que la défaillance de sa nature*. (Chateaub.) ATTENTER *à la liberté d'un seul, c'est* ATTENTER *à la liberté de tous*. (Ch. Ballot.) *Celui qui* ATTENTERAIT *au suffrage universel serait un ravisseur*. (E. de Gir.) *Qui entrave la pensée* ATTENTE *à l'homme même*. (V. Hugo.)

C'est *attenter* sur nous qu'ordonner de sa vie.
CORNEILLE.

On a dix fois sur vous *attenté* sans effet.
CORNEILLE.

De quel droit sur vous-même osez-vous *attenter*?
RACINE.

Attenter sur ses jours est le dessein d'un lâche.
GRESSET.

Je recevrais de lui la place de Livie
Comme un moyen plus sûr d'*attenter* à sa vie.
CORNEILLE.

— Par ext. S'attaquer à, diriger ses efforts contre : *Chassez des corps les maladies les plus obscures ; n'*ATTENTEZ *pas sur celles de l'esprit.* (La Bruy.)

— Absol. Accomplir un crime ou lui donner un commencement d'exécution : *Un Marsyas songea qu'il coupait la gorge à Denys; celui-ci le fit mourir. C'était une grande tyrannie, car, quand même il y aurait pensé, il n'*AVAIT *pas* ATTENTÉ. (Montesq.)

Nous nous rangeons certainement de l'avis de Montesquieu ; mais la réponse que fit l'ombrageux tyran n'en reste pas moins bonne : « Si tu n'y avais pas songé le jour, tu n'en aurais pas rêvé la nuit. »

— Activ. Tenter, en parlant d'un acte criminel ou injuste : *Ils ne voulaient rien* ATTENTER *contre le roi et contre la reine.* (Boss.) *Qu'*ATTENTEZ*-vous, malheureux, et quelle injustice est la vôtre?* (Boss.) *On n'*ATTENTE *rien de pis contre le vrai mérite, que de le laisser sans récompense.* (La Bruy.)

Il n'*attentera* rien, tant qu'il craindra pour lui.
CORNEILLE.

Guise *attenta*, quel que fût son projet,
Trop peu pour un tyran, mais trop pour un sujet.
VOLTAIRE.

— **Gramm.** On dit *attenter à* ou *attenter sur* dans le même sens; toutefois, *attenter à* paraît être généralement préféré avec un nom de chose pour régime, et *attenter sur* avec un nom de personne. Voici cependant des exemples contraires à cette règle :

Il défend à mes mains d'*attenter sur* mes jours.
VOLTAIRE.

. Cypris
Défend au glaive, au feu d'*attenter à* son fils.
DELILLE.

Le verbe *attenter* contenant la préposition *ad*, à, contre, et signifiant *tenter contre*, devrait avoir pour régime le nom de la personne ou de la chose que l'on viole ou que l'on tente de violer, sans autre préposition, c'est-à-dire qu'il devrait être essentiellement actif comme il l'est en latin, et que l'on devrait dire ATTENTER *un prince*, ATTENTER *un droit*. Toutefois, ce sens logique est complétement inusité, et, dans les cas même où ce verbe a été employé activement, on lui a donné pour régime le nom du crime, de l'attentat, ce qui n'est guère moins illogique que le sens neutre ou la double préposition que l'on donne ordinairement à ce verbe.

ATTENTIF, IVE adj. (a-tan-tif, i-ve — lat. *attentus*, même sens; formé de *ad*, à; *tentus*, tendu). Qui prête de l'attention; qui suit quelque chose, qui y applique son esprit avec attention : *Elève, auditeur* ATTENTIF. *Soyez plus* ATTENTIF. *Etre* ATTENTIF *aux leçons d'un maître, aux conseils d'un ami. Chrétiens, soyez* ATTENTIFS. (Boss.) *Ils étaient* ATTENTIFS *pour remarquer comment le discours de Mentor serait reçu.* (Fén.) *Les gens heureux en amour ont l'air profondément* ATTENTIFS. (H. Beyle.) *On est curieux avant d'être* ATTENTIF. (Alibert.)

Des coursiers *attentifs* le crin s'est hérissé.
RACINE.

Tu sais combien mon âme, *attentive* à ta voix,
S'échauffait au récit de ses nobles exploits.
RACINE.

Qu'aux accents de ma voix la terre se réveille
Rois, soyez *attentifs;* peuples, prêtez l'oreille.
J.-B. ROUSSEAU.

‖ Soigneux, diligent; qui veille avec attention, qui s'occupe de quelque chose avec beaucoup de soin : *Etre* ATTENTIF *à son travail, à ses devoirs, à ses intérets. Les hommes sont toujours* ATTENTIFS *à surprendre ou à éviter d'être surpris.* (Mass.) *Plus Dieu vous afflige, plus il vous aime, plus il est* ATTENTIF *sur vous.* (Mass.) *Suffit-il à un évêque d'avoir été* ATTENTIF *à soi-même?* (Mass.) *Le berger soigneux et* ATTENTIF *est debout auprès de ses brebis.* (La Bruy.) ATTENTIVE *à servir le prochain, elle ne l'est pas moins à ce qui peut le blesser.* (Fléch.) *Carthage fut principalement* ATTENTIVE *à conserver l'empire de la mer, et Rome à garder celui de la terre.* (Montesq.) *Je ne croyais pas que, pour un esprit* ATTENTIF, *il y eût de petits objets dans la nature.* (Barthél.) *Je suis au plus* ATTENTIF *sur mes pensées, mes paroles et mes actions.* (Dider.) *Les alarmes du présent et les menaces de l'avenir laissent à peine aux plus* ATTENTIFS *une heure de tranquillité.* (Dupanl.) *Une femme coquette n'est* ATTENTIVE *qu'à son miroir.* (E. de Gir.)

A ses seules fureurs Thèbes fut *attentive.*
VOLTAIRE.

Bertrand dérobait tout; Raton, de son côté,
Etait moins *attentif* aux souris qu'au fromage.
LA FONTAINE.

‖ S'est dit des choses dans le même sens : *La mer,* ATTENTIVE *à payer le tribut qu'elle doit à ses maîtres, enrichit nos tables de poissons délicats.* (Barthél.)

— Empressé, plein d'attention pour les autres : *Voilà une maîtresse de maison fort* ATTENTIVE.

— Avec un nom de chose pour sujet, Qui se fait avec certaines précautions, certaines attentions : *L'éducation doit être* ATTENTIVE *à inspirer l'amour de la patrie.* (Montesq.) ‖ Qui décèle le désir de plaire ou d'être utile : *Soins* ATTENTIFS. *Politesse, affection* ATTENTIVE. *J'avais pour eux les déférences les plus* ATTENTIVES. (Le Sage.) *Quel homme indifférent et barbare ne prend pas des manières plus* ATTENTIVES *près d'une fille de seize ans, aimable et sage, qui met de la décence dans son maintien et de l'honnêteté dans ses propos?* (J.-J. Rouss.) *Mon excellent hôte m'entourait de tous les soins* ATTENTIFS *d'une amitié délicate.* (E. Sue.)

— *Oreille attentive*, Attention : *Prêtant une* OREILLE ATTENTIVE, *je cherchais à saisir quelques sons.* (Chateaub.)

Prêtez-moi l'un et l'autre une *oreille attentive.*
RACINE.

— s. m. Galant assidu et empressé auprès d'une femme : *Au spectacle, au bal, en soirée, la vue d'un adorateur, ou d'un simple* ATTENTIF, *lui donnait la fièvre.* (Scribe.) *Il est donc nécessaire que l'habitude de mon* ATTENTIF *exprime ceci : qu'il m'a demandée et m'épouse parce qu'il n'aurait osé aspirer à ma tante.* (A. Karr.) *Les jeunes filles se promènent, suivies à quelque distance par leurs amis et leurs* ATTENTIFS, *car en Espagne l'on n'est pas dans l'usage de donner le bras aux femmes.* (Th. Gaut.) *La charmante femme de soixante ans n'a pas encore su renoncer à la visite journalière de son* ATTENTIF. (Balz.) ‖ Cette dernière acception, tout à fait moderne, ne nous paraît pas heureuse.

— **Antonymes.** Inattentif, dissipé, distrait, étourdi, inappliqué.

ATTENTION s. f. (a-tan-si-on — lat. *attentio*, même sens; dérivé de *attendere*, tendre vers). Application, concentration volontaire de l'esprit sur un objet déterminé : *Grande* ATTENTION. ATTENTION *soutenue, sérieuse. Ecouter avec* ATTENTION. *Attirer sur soi l'*ATTENTION. *Porter son* ATTENTION *sur tel objet. Manquer d'*ATTENTION. *Cela est digne de toute votre* ATTENTION. *Ecoutez-moi avec plus d'*ATTENTION. *Je réclame toute votre* ATTENTION. (Acad.) *Donnez-moi de nouveau vos* ATTENTIONS. (Boss.) *L'*ATTENTION *de l'esprit est la prière naturelle que nous faisons à la vérité intérieure pour qu'elle se découvre à nous.* (Malebranche.) *Nous devrions être plus savants que nous ne sommes, dans beaucoup de choses, si l'inquiétude et l'agitation de notre volonté ne troublaient et ne fatiguaient sans cesse notre* ATTENTION. (Malebranche.) *Je prêche fort à votre fils l'*ATTENTION *à ce que les autres disent, et la présence d'esprit pour l'entendre vite et y répondre.* (Mme de Sév.) *Dites-nous les moindres détails; rien ne sera au-dessous de notre* ATTENTION. (Mme de Maint.) *Je veux mériter votre* ATTENTION, *plus par la vérité que par la grandeur de ce que je dis.* (Fléch.) *Ce ne sont pas seulement les grands objets qui ont plusieurs faces, ce sont aussi les plus petits, et une grande* ATTENTION *est un microscope qui les grossit.* (Fonten.) *Malebranche avait si bien acquis la pénible habitude de l'*ATTENTION, *que, quand on lui proposait quelque chose de difficile, on voyait dans l'instant son esprit se pointer vers l'objet et le pénétrer.* (Fonten.) *Je vous demande un peu de l'*ATTENTION *que je vous ai donnée : évitez, si vous pouvez, d'être impatient; j'éviterai d'être diffus.* (J.-J. Rouss.) *Ce qui manque le plus de nos jours, c'est le respect dans l'ordre moral, et l'*ATTENTION *dans l'ordre intellectuel.* (Roy.-Coll.) *Ce n'est pas connaître les hommes ni les routes du cœur que de négliger les moyens extérieurs de soutenir l'*ATTENTION *et d'éveiller de pieux sentiments.* (Frayss.) *Franklin porta dans les divers ateliers qu'il visita cette* ATTENTION *observatrice qui le distinguait en toute chose.* (Mignet.) *Pour ne parler que de l'*ATTENTION, *il est incontestable qu'elle obéit à la volonté.* (V. Cousin.) *L'*ATTENTION *est le burin de la mémoire.* (Lévis.) *L'*ATTENTION *est d'étroite embouchure : il faut y verser ce qu'on dit avec précaution, et pour ainsi dire goutte à goutte.* (J. Joubert.) *L'*ATTENTION *ne doit pas être trop longtemps fatiguée.* (Villem.) *L'*ATTENTION *double les forces de l'esprit.* (Théry.) *L'*ATTENTION *suppose un esprit fin, persévérant et dispos.* (Alibert.) *L'*ATTENTION *est au métaphysicien ce que le télescope est à l'astronome.* (Alibert.) *La faiblesse de l'*ATTENTION, *celle de la volonté, sont les traits communs de l'animalité et de l'enfance humaine.* (C. Renouvier.) *L'homme qui appelle l'*ATTENTION *sur ses traits d'esprit est un pauvre qui fait sonner son argent.* (Laténa.)

Que mon bon ange aussi me débarrasse
De cet homme à prétention,
Qui, commandant l'*attention*,
A ses moindres propos attache une préface.
DELILLE.

‖ Soins attentifs et soutenus : *Travailler avec* ATTENTION. *Mettre de l'*ATTENTION *dans tout ce qu'on fait. Avec un peu d'*ATTENTION, *vous auriez évité ces fautes. Mettez plus d'*ATTENTION *dans vos paroles. Il semble que le temps soit un ennemi commun contre lequel tous les hommes sont convenus de se conjurer; toute leur vie n'est qu'une* ATTENTION *continuelle à s'en défaire.* (Mass.)

— Compte que l'on tient d'une chose, fondé sur l'importance qu'on y attache : *Cette dernière raison me semble être la seule qui mérite quelque* ATTENTION. (Buff.)

— Sollicitude, obligeance, égards, prévenances : *Il m'a donné mille preuves d'*ATTENTION *pendant ma maladie.* (Acad.) *Madame de Chaulnes a une* ATTENTION *pour moi pareille à la vôtre.* (Mme de Sév.) *Vous voulez qu'on sache qu'un homme en place a de l'*ATTENTION *pour vous.* (La Bruy.) *L'air de brusquerie de Madame ne rebuta point l'air d'*ATTENTION *et de politesse du roi pour elle.* (St-Sim.) *Les petites* ATTENTIONS, *qui semblaient devoir échapper à la supériorité de son génie, n'échappaient pas à la bonté de son cœur.* (Mass.) *En vérité, il faut remonter jusqu'aux beaux temps de la Grèce, pour trouver un prince victorieux qui fasse un tel usage de son loisir, et qui daigne avoir pour un particulier étranger des* ATTENTIONS *si distinguées.* (Volt.) *Je voudrais être à portée de vous témoigner combien je suis sensible à vos* ATTENTIONS. (J.-J. Rouss.) *Il a pour moi des* ATTENTIONS *dont je suis confus.* (Le Sage.)

— *Faire attention, avoir attention à* ou *sur*, Prendre en considération, avoir égard à, soin de : *Il ne* FAIT *aucune* ATTENTION *à ce qu'on lui conseille, à ce qu'on lui dit.* AYEZ ATTENTION À *ce qu'il ne vous échappe pas.* FAITES ATTENTION *que cela est impraticable.* (Acad.) *C'est un homme qui n'*A ATTENTION À *rien.* (Acad.) AYEZ ATTENTION SUR *votre langue.* (Boss.) *Ils ne* FIRENT *pas assez d'*ATTENTION À *un avis si salutaire.* (Fén.) *Vous* AUREZ ATTENTION À *votre santé.* (Mme de Sév.) *Les savants, uniquement occupés des siècles passés, ne* FONT *nulle* ATTENTION AUX *mœurs de ceux qui les environnent, et avec qui ils sont obligés de vivre.* (La Bruy.) *On disait que j'avais beaucoup plus d'esprit et de vues que l'ordinaire des gens, que chacun me craignait et* AVAIT ATTENTION À *moi.* (St-Sim.) *On n'*AVAIT ATTENTION *qu'*À *la diminution de leur prix.* (Montesq.) ‖ *Avoir attention* est une locution qui a vieilli, et qu'on remplace presque toujours aujourd'hui par *faire attention.*

— *Faute d'attention*, loc. adv. Par manque d'attention : *C'est* FAUTE D'ATTENTION *qu'il n'a pas relevé cette erreur.* (Acad.) ‖ Les grammairiens ont beaucoup disputé sur ces deux locutions, *faute d'attention, faute d'inattention*, qu'on ne doit pas employer indifféremment l'une pour l'autre; l'usage différent qu'il faut en faire est toujours indiqué par le sens qu'on attache au mot *faute.* S'il remplit toutes les fonctions d'un substantif, c'est-à-dire s'il est accompagné d'un déterminatif, il faut dire : *C'est* UNE *faute d'inattention. Cet enfant fait dans ses devoirs* DES *fautes d'inattention*, c'est-à-dire des fautes occasionnées par l'inattention. Si, au contraire, le mot *faute* n'est précédé d'aucun déterminatif exprimé ou sous-entendu, il perd son caractère de substantif, et forme, avec la préposition *de*, une véritable locution prépositive, ce qui en change complétement le sens. Ainsi Le Sage a eu tort de dire : *Monsieur, avec tout son esprit, fait des fautes d'attention*, ce qui signifie *des fautes provenant de l'attention*, sens évidemment contraire à celui que l'auteur avait dans l'esprit. C'est ainsi que l'on dirait *des fautes d'inexpérience, d'inapplication*, et non *des fautes d'expérience, d'application.* Ceux qui acceptent ces locutions, les justifient au moyen de cette explication : *des fautes* CONTRE *l'attention,* CONTRE *l'expérience*, etc., ce qui est évidemment un abus de l'ellipse.

— Ellipt. et impérativ. *Attention!* Soyez attentif : ATTENTION! *je vais donner le signal.* ‖ S'empl. surtout en t. milit. : ATTENTION *au commandement!* On dit aujourd'hui : *Garde à vos!* ellipse de *Prenez garde à vous!*

— Philos. Premier acte de la sensation transformée, dans le système de Condillac. ‖ Dans le système de Laromiguière, Faculté fondamentale qui produit directement toutes les opérations primitives, et dont le développement engendre les autres facultés.

— Mar. *Pavillon d'attention*, Pavillon que l'on hisse pour faire comprendre que l'on a vu ou compris un signal.

— **Syn. Attention, application, contension, méditation, réflexion.** V. APPLICATION.

— **Syn. Attention, exactitude, soin, vigilance.** L'*attention* fait que rien n'échappe : *L'*ATTENTION *est l'application volontaire de l'esprit à une chose.* (Jouffroy.) L'*exactitude* empêche qu'on n'omette la moindre chose : *La qualité la plus indispensable d'un cuisinier est l'*EXACTITUDE. (Brill.-Sav.) Le *soin* est l'application d'esprit que l'on met à faire quelque chose : *Celui qui destine ses ouvrages à l'impression doit les corriger avec* SOIN. (Acad.) La *vigilance* fait qu'on ne néglige rien : *Il trompe la* VIGILANCE *d'un ennemi habile et prévoyant.* (Boss.)

— **Syn. Attentions, considération, égards, ménagements.** La *considération* consiste à témoigner le cas qu'on fait des personnes : *Les vieillards qui conservent les goûts du jeune âge perdent en* CONSIDÉRATION *ce qu'ils gagnent en ridicule.* (Napol. Ier.) Les *égards* consistent dans l'observation des convenances sociales : *La science des* ÉGARDS *est celle de la politesse.* (Scudéri.) Les *ménagements* consistent à éviter de choquer l'honneur et les inclinations d'autrui : *On pourrait nous reprocher trop de* MÉNAGEMENT, *trop de douceur, trop de condescendance.* (Boss.) Les *attentions* consistent à rendre à une personne des soins officieux, empressés, capables de lui plaire : *C'est un très-galant homme, plein d'*ATTENTIONS *et de soins.* (J.-J. Rouss.)

— **Antonymes.** Absence, dissipation, distraction, étourderie, inadvertance, inapplication, préoccupation.

— **Encycl.** Quand on considère l'*attention* comme un simple fait, comme une manifestation particulière de l'activité de l'âme, elle peut être définie l'acte par lequel l'esprit s'arrête plus ou moins longtemps sur un objet exclusivement à tout autre; le mot en lui-même n'exprime rien de plus, il nous montre l'esprit tendu, dirigé vers un point unique, sans rien préjuger sur la cause de cette tension, de cette direction. Il est aisé de sentir que l'*attention*, même dans ce sens restreint, doit être déjà un moyen de mieux voir et de mieux connaître; car on distingue moins nettement la véritable manière d'être d'une chose quand on en voit plusieurs autres en même temps, et surtout quand, après l'avoir vue un instant, on porte aussitôt ses regards sur d'autres objets. Les choses ne se montrent à nous d'abord que sous une de leurs faces, et la connaissance que nous en prenons par un premier regard est nécessairement très-incomplète; elle est même souvent fautive, parce qu'elles peuvent se présenter à nous dans des circonstances qui en altèrent l'apparence même; plus elles restent longtemps sous nos yeux, plus il est probable qu'elles reprendront leur apparence ordinaire, au cas où cette altération aurait eu lieu; plus il y a lieu de croire aussi qu'elles se montreront sous des aspects nouveaux, et qu'enfin elles se feront mieux connaître de toutes les manières.

Mais quelle est la cause de ce fait que nous appelons *attention?* Quand l'esprit est ainsi tendu vers un objet, qu'est-ce qui le tend? Est-ce sa volonté propre ou est-ce quelque chose qui vient du dehors? Il faudrait, pour résoudre cette question, connaître la nature intime de l'âme beaucoup mieux que nous ne la connaissons. Néanmoins, l'étude des faits semble prouver qu'il y a deux espèces d'*attention*, l'une qui est presque involontaire et qui nous est imposée par les circonstances extérieures, l'autre que nous créons nous-mêmes ou que nous nous imaginons créer en faisant usage de notre liberté. Un commerçant qui vient d'apprendre la nouvelle d'une faillite où il perd une somme considérable, pense sans cesse aux moyens qu'il pourra employer pour échapper à la ruine, et il ne pourrait guère penser à autre chose, lors même qu'il le voudrait : c'est là une *attention* en quelque sorte forcée, et le vrai nom de cette tension constante d'un esprit vers un seul objet serait plutôt alors *préoccupation.* Mais le mathématicien qui s'applique à trouver la solution d'un problème, le chimiste qui s'enferme dans son laboratoire pour analyser un corps dont il veut connaître la nature, sont attentifs parce qu'ils veulent l'être, et c'est là le véritable caractère de l'*attention*, de celle du moins qui peut être féconde et qui est la vraie source de toutes nos connaissances comme de toutes nos découvertes. C'est ce que voulait dire Buffon quand il affirmait que le génie n'est autre chose que la patience, et c'est aussi ce que signifiait la réponse que fit Newton lorsqu'on lui demanda comment il avait pu découvrir le principe de la gravitation universelle : « Je l'ai trouvé, dit-il, en y pensant toujours, c'est-à-dire en dirigeant constamment sur un seul objet, la cause des mouvements célestes, toutes les forces de mon esprit, tous les efforts de ma pensée. » Certes, il ne viendra à personne la pensée de nier que Newton ne *voulût* réellement penser sans cesse au système du monde pour en découvrir les lois; mais en résulte-t-il nécessairement que Newton fût le véritable auteur, le créateur de sa propre *attention?* Il *voulait*, mais pourquoi voulait-il? Ce ne serait pas répondre sérieusement que de dire : parce qu'il le voulait. Son tempérament, son éducation première, les circonstances au milieu desquelles il avait passé sa vie, ne sont-ce pas là des causes tout aussi extérieures que l'est pour le négociant l'annonce d'une faillite? et ces causes n'étaient-elles pas d'une nature tout aussi nécessitante? On dira peut-être que Newton se sentait moins contraint, plus libre dans l'*attention* qu'il portait au système du monde que le négociant dans celle avec laquelle il s'efforce de trouver un remède au désastre qui l'a frappé; il est possible que cela soit vrai, mais on peut douter que la liberté soit démontrée par cela seul qu'elle est sentie, car toute erreur consiste précisément à sentir vrai ce qui est faux. Ainsi, quand on veut descendre au fond des choses, on voit que l'*attention* ne peut être définie d'une manière complétement satisfaisante; il y a certainement une *attention* qui est volontaire, et c'est la meilleure; mais cela signifie-t-il que tous les hommes peuvent se donner à eux-mêmes cette *attention*, ou, si on l'aime mieux, cette volonté de l'*attention?* C'est un mystère qui ne sera révélé que le jour où la philosophie pourra nous dire nettement ce que c'est que la liberté de l'homme, et si le sentiment qu'il en a prouve quelque chose de plus que l'absence d'une contrainte visiblement extérieure.

Il peut arriver que l'objet sur lequel se porte l'*attention* soit multiple de sa nature, et alors on peut se demander si l'esprit se fixe à la fois sur toutes les parties ou s'il ne les examine que l'une après l'autre. Nous ne voyons pas de raisons bien décisives qui empêchent de croire que l'*attention* puisse embrasser à la fois plusieurs objets concourant au même ensemble. Pourquoi, par exemple, Newton n'aurait-il pas pu réunir sous son regard toutes les planètes qui circulent autour de notre soleil? Cependant, on a quelquefois soutenu l'opinion contraire, et l'on a prétendu que, dans ce cas, l'*attention* se porte successivement

d'un objet à l'autre, mais avec une grande rapidité. Au fond, cette question n'a peut-être pas une grande importance, parce que, lorsque les choses se succèdent avec une vitesse extrême, il n'y a guère d'inconvénient à les considérer comme simultanées.

Quelques philosophes ont cru nécessaire d'établir une distinction entre l'*attention* proprement dite et la réflexion ; la première, disent-ils, se porte sur des choses extérieures à l'âme, sur des objets physiques ou sur des pensées toutes faites, comme, par exemple, celles qu'on peut trouver dans les livres ; la réflexion, au contraire, porte toujours sur des pensées qui se sont déjà formées dans l'esprit même qui réfléchit ; c'est l'âme revenant sur elle-même, approfondissant ses propres idées, les retournant de toutes les manières pour voir si elle doit s'y tenir ou les changer. Nous croyons qu'il y a beaucoup de vérité là-dedans, mais qu'en fait l'*attention* et la réflexion se confondent presque toujours ; dès le premier instant qu'un objet quelconque fixe notre *attention*, il est impossible qu'il ne se forme pas en nous quelques pensées, et si l'*attention* continue, la représentation de ces pensées premières ne peut manquer de s'offrir à nous en même temps que celle de l'objet lui-même ; ainsi nous sommes attentifs et nous réfléchissons tout à la fois, et il nous est presque impossible de distinguer ce qui appartient en propre à chacune de ces opérations de notre esprit.

ATTENTIONNALITÉ s. f. (a-tan-si-o-na-li-té — rad. *attentionnel*). Néol. Faculté attentionnelle : ATTENTIONNALITÉ, *force motrice, tels sont les deux éléments dont se compose notre activité.* (Charma.)

ATTENTIONNÉ, ÉE adj. (a-tan-si-o-né — rad. *attention*). Attentif, appliqué : *Elève, ouvrier* ATTENTIONNÉ *à son travail. Ce soir-là, elle paraissait très-*ATTENTIONNÉE *à son tricot.* (A. Karr.) *Joseph était peu* ATTENTIONNÉ *aux actions de ses voisins.* (G. Sand.) *Il aperçoit son sapajou courbé en deux, dans une attitude de contemplation, très-*ATTENTIONNÉ *à ce qui se passe au-dessus de lui.* (X. Saintine.)

— Qui a des attentions, des égards : *Il est très-*ATTENTIONNÉ *pour tout le monde.*

— Rem. L'adjectif *attentionné* ne figure même pas dans le Dictionnaire de l'Académie, et nos autres dictionnaires, même les plus complets, n'enregistrent ce mot que dans le sens de Avoir des égards, des attentions. Ainsi, le *Grand Dictionnaire* est le seul qui lui donne le sens de Appliqué, attentif, et il appuie cette acception d'exemples concluants, qui prouvent que *attentionné*, beaucoup plus expressif que son équivalent *attentif*, est, de la part des lexicographes, l'objet d'un véritable oubli.

ATTENTIONNEL, ELLE adj. (a-tan-si-o-nèl — rad. *attention*). Philos. Qui dépend de la faculté nommée *attention* : *Que nos forces motrice et* ATTENTIONNELLE *se mettent, dans certaines circonstances, au service de notre volonté, c'est un fait incontestable.* (Charma.) *Ces deux forces, la force motrice et la force* ATTENTIONNELLE, *sont de véritables facultés.* (Charma.)

ATTENTIVEMENT adv. (a-tan-ti-ve-man — rad. *attentif*). Avec attention : *Ecouter* ATTENTIVEMENT. *Lire* ATTENTIVEMENT. *Il faut travailler plus* ATTENTIVEMENT. *Il regardait* ATTENTIVEMENT *la mer.* (Fén.) *Quand je considère* ATTENTIVEMENT *dans l'Evangile la parabole, ou plutôt l'histoire du mauvais riche...* (Boss.) *L'Anglais consulte* ATTENTIVEMENT *le goût de son client.* (Mich. Chev.)

ATTÉNUANCE s. f. (a-té-nu-an-se — rad. *atténuer*). Action d'atténuer ; résultat de cette action. Vieux.

ATTÉNUANT (a-té-nu-an) part. prés. du v. Atténuer : *Chercher à s'excuser en* ATTÉNUANT *ses torts.*

ATTÉNUANT, ANTE adj. (a-té-nu-an, an-te — rad. *atténuer*). Qui atténue, qui amoindrit, qui corrige en diminuant : *Des raisons* ATTÉNUANTES. *Si je voulais, j'opposerais déclarations à déclarations, j'opposerais des faits* ATTÉNUANTS *à des exagérations.* (Mirab.) *Marie Tudor avait une circonstance* ATTÉNUANTE *à son extrême férocité : sa laideur.* (Vacquerie.)

— Jurispr. *Circonstances atténuantes*, Faits particuliers non définis et dont les juges et les jurés tiennent compte au prévenu et à l'accusé, pour qu'il leur soit fait, dans des limites prescrites, une application indulgente de la loi pénale : *Les juges ont admis, en faveur de cet homme, à raison de sa pauvreté et de son âge, des* CIRCONSTANCES ATTÉNUANTES. *Le président du jury termina ainsi la lecture du verdict : A la majorité, il existe des* CIRCONSTANCES ATTÉNUANTES *en faveur des accusés. Le parricide même, aujourd'hui, n'est plus condamné qu'avec des* CIRCONSTANCES ATTÉNUANTES. (Dupin aîné).

— Anc. méd. Se disait des remèdes auxquels on attribuait la propriété de diminuer la consistance des humeurs. *Atténuatif* s'employait dans le même sens. ‖ s. m. Remède ou moyen curatif atténuant, substance atténuante : *Les* ATTÉNUANTS *comprenaient les apéritifs, les fondants et les incisifs. L'exercice est un* ATTÉNUANT. (Virey.)

— **Antonyme.** Aggravant.

— **Encycl.** Droit crim. La loi n'a fixé ni aux juges ni aux jurés de règles pour l'admission des *circonstances atténuantes* : ils peuvent les puiser soit dans les faits de la cause, soit en dehors, partout où leur apparaît un élément quelconque d'atténuation. En matière criminelle, lorsque le jury a admis des *circonstances atténuantes*, la peine de *mort* est remplacée par celle des travaux forcés à perpétuité ou des travaux forcés à temps ; la peine des *travaux forcés à perpétuité* par celle des travaux forcés à temps ou de la reclusion ; la peine des *travaux forcés à temps* par la reclusion ou l'emprisonnement pendant au moins deux ans ; la peine de la *déportation dans une enceinte fortifiée* par la déportation simple ou la détention ; la peine de la *déportation* par la détention ou le bannissement ; les peines de la *reclusion*, de la *détention*, du *bannissement* ou de la *dégradation civique* par l'emprisonnement, qui ne peut être prononcé pour moins d'une année. Dans le cas où l'emprisonnement est substitué à d'autres peines, la cour peut, en outre, prononcer une amende de 16 à 500 fr., et mettre le condamné sous la surveillance de la haute police pendant cinq ans au moins et dix ans au plus (art. 401 du C. p.). Lorsque le Code édicte le maximum d'une peine, la cour applique le minimum ou même la peine inférieure.

En matière correctionnelle, même lorsque le prévenu est en état de récidive, les tribunaux peuvent, en admettant des *circonstances atténuantes*, réduire l'emprisonnement au-dessous de six jours, et l'amende même au-dessous de 16 fr., prononcer séparément l'une ou l'autre de ces peines ou même substituer l'amende à l'emprisonnement, sans pouvoir descendre au-dessous des peines de simple police ; toutefois, lorsque, par la nature du délit ou l'état de récidive du prévenu, le minimum de l'emprisonnement n'est pas au-dessous d'un an et le minimum de l'amende au-dessous de 500 fr., les tribunaux ne peuvent réduire l'emprisonnement au-dessous de six jours, ni l'amende au-dessous de 16 fr. Cette limite, imposée aux tribunaux, n'a été introduite dans le Code pénal que récemment (loi du 13 mai 1863) pour assurer une répression plus énergique ; le projet du gouvernement, qui était beaucoup plus sévère, a rencontré une vive opposition au sein du Corps législatif et a été modifié dans le sens de l'indulgence. Quoi qu'il en soit, la loi nouvelle, qui a pour effet de restreindre la liberté d'appréciation des magistrats, aura peut-être de bons résultats ; elle obligera les parquets, dans ces divers cas, à ne plus poursuivre devant la juridiction correctionnelle que des infractions de quelque importance et pour lesquelles le minimum fixé par la loi ne sera pas une répression abusive et exorbitante.

L'article 463 du Code pénal n'est pas applicable aux crimes et aux délits prévus par des lois spéciales, lorsque cet article n'y est pas formellement visé ; on peut citer plusieurs lois, entre autres celle du 3 mai 1844 sur la police de la chasse, où le législateur a gardé le silence sur l'admission des *circonstances atténuantes*. En matière de contravention, il peut être admis, dans certains cas, des *circonstances atténuantes* (art. 483 du C. p.).

Les *circonstances atténuantes* diffèrent des *excuses* en ce que les premières sont laissées à la libre appréciation des magistrats et des jurés, et que les dernières sont expressément et limitativement fixées par la loi (art. 321 et suiv. du C. p.). En cour d'assises, le président doit poser aux jurés la question d'excuse, sur la demande de l'accusé, et le jury est tenu d'y répondre. Le silence du verdict, sur les *circonstances atténuantes*, suffit pour indiquer la pensée du jury. Le président doit avertir d'office les jurés de la faculté qu'ils ont d'admettre des *circonstances atténuantes*, tandis qu'il ne peut leur poser une question d'excuse que si l'accusé se prétend excusable.

ATTÉNUATIF, IVE adj. (a-té-nu-a-tif, i-ve). Anc. méd. Syn. de *atténuant*.

ATTÉNUATION s. f. (a-té-nu-a-si-on — rad. *atténuer*). Division, opération par laquelle on réduit un corps en parties très-ténues. Peu usité.

— Par ext. Action d'atténuer, de diminuer les forces ; état des forces ainsi diminuées : *Etre dans un état d'*ATTÉNUATION, *dans une grande* ATTÉNUATION. (Acad.) Peu usité.

— Dans son sens le plus général, Réduction, diminution, amoindrissement : *Cet aveu est une* ATTÉNUATION *de ses torts. Ceux qui n'ont pas étudié la vie n'admettent aucune* ATTÉNUATION *aux fautes commises contre les lois du cœur.* (Balz.) *Si c'est Dieu qui les a frappés, c'est que Dieu, qui est la suprême bonté, n'a rien trouvé dans le passé de ces gens-là qui méritât l'*ATTÉNUATION *de la peine.* (Alex. Dum.)

— Jurispr. Diminution des charges qui pèsent contre un accusé. ‖ *Donner ses défenses par atténuation.* Autref., Produire une requête par laquelle on cherchait à excuser son crime.

— Méd. Action d'atténuer, de rendre fluide : *L'*ATTÉNUATION *des humeurs. Le but des fondants et des apéritifs est l'*ATTÉNUATION. ‖ Emploi de remèdes et moyens divers ayant pour but de produire l'amaigrissement et, dans certains cas, l'affaiblissement des forces. Vieux. ‖ *Atténuation homœopatique*, Action de diviser la substance médicale dans ses atomes les plus extrêmes.

— Chim. *Atténuation d'un fluide*, Diminution que subit la densité de ce fluide.

— Phys. Action de diviser ou de séparer les plus petites parties d'un corps qui, auparavant, formaient une masse par leur union intime.

— **Antonyme.** Aggravation.

ATTÉNUÉ, ÉE (a-té-nu-é) part. pass. du v. Atténuer. Dont les forces sont affaiblies : *Un malade* ATTÉNUÉ. *Un corps* ATTÉNUÉ *par les veilles, les privations.*

Un pauvre bûcheron de peine *atténué*,
Chargé d'âge et d'ennuis, de force dénué...
J.-B. ROUSSEAU.

— Jurispr. Excusé en partie par les circonstances : *Délit* ATTÉNUÉ *par l'âge de l'accusé.*

— Bot. Se dit des parties d'une plante qui diminuent de la base au sommet, ou du sommet à la base : *Pédoncule* ATTÉNUÉ. *Tige* ATTÉNUÉE.

ATTÉNUER v. a. ou tr. (a-té-nu-é — lat. *attenuare*, même sens ; formé de *ad*, à, et *tenuis*, ténu, léger ; prend un tréma sur l'*i* aux deux prem. pers. du pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous atténuïons, que vous atténuïez* ; prend un *e* muet après le radical au fut. simple et au cond. prés. : *j'atténuerai, nous atténuerions*). Phys. Rendre ténu, diviser en très-petites parties, mettre en poudre : ATTÉNUER *un corps.* Peu usité.

— Par ext. Affaiblir, diminuer, en parlant des forces, de l'embonpoint : *Les veilles, les privations, les fatigues l'*ONT ATTÉNUÉ, ONT ATTÉNUÉ *son corps.*

— Fig. Diminuer, amoindrir, rendre moins grave : ATTÉNUER *un mal, l'effet d'un mal.* ATTÉNUER *un délit. On peut, sinon prévenir entièrement la misère, du moins en* ATTÉNUER *les suites et en arrêter les progrès.* (Portalis.) *Le jour des batailles, les généraux* ATTÉNUENT *toujours leurs pertes.* (Thiers.) ‖ Faire paraître moindre : ATTÉNUER *un délit. Il n'y a sortes de balivernes que la vanité n'imagine pour* ATTÉNUER *les qualités du prochain.* (De Ségur.) *Décidément, madame, c'est un parti pris chez vous d'*ATTÉNUER *certaines choses et d'en exagérer d'autres.* (Alex. Dum.)

— Anc. méd. Diviser, rendre plus fluides, en parlant des humeurs : *La diète même* ATTÉNUE *aussi, en diminuant la surabondance des liquides dans l'économie animale.* (Virey.)

— Chim. *Atténuer un fluide*, En diminuer la densité.

S'atténuer, v. pr. Etre atténué, divisé, réduit en parties ténues : *Plus la matière* S'ATTÉNUE ; *plus elle prend de ressort ; la terre et l'eau, qui en sont les agrégats les plus grossiers, ont moins de ressort que l'air.* (Buff.)

— Etre diminué, affaibli, amoindri : *Les forces de la malade* S'ATTÉNUENT *tous les jours. Le crime* S'ATTÉNUE *par les circonstances qui l'ont environné. Chez les Chinois, la langue devient une sorte d'algèbre, la religion et la poésie* S'ATTÉNUENT. (H. Taine.)

— **Syn. Atténuer, exténuer.** *Atténuer*, diminuer les forces, l'embonpoint ; *exténuer*, causer un grand affaiblissement : *Les jeûnes, les veilles, les fatigues* ATTÉNUENT ; *les débauches et les maladies* EXTÉNUENT. (Acad.)

— **Antonyme.** Aggraver.

ATTER (LAC D'), lac de l'archiduché d'Autriche ; longueur, 19 kilom. sur 3 kilom. de large ; l'Ager, affluent de la Troun, y prend sa source ; très-poissonneux.

ATTÉRAGE. Fausse orthographe du mot *atterrage*.

ATTERBOM (Pierre-Daniel-Amédée), poëte suédois, né à Asko (Ostrogothie) en 1790, mort en 1855, est un de ceux qui réagirent avec le plus de vigueur contre le goût français, qui régnait sans partage en Suède depuis Gustave III. C'est par la propagation des doctrines romantiques de Schlegel et des théories philosophiques de Schelling qu'il tenta de régénérer la littérature nationale. Il fonda dans ce but l'*Union de l'Aurore*, 1807, société qui fit une guerre à outrance à la routine dans un journal de critique intitulé : *le Phosphore*, 1810-1813. Atterbom fut nommé professeur d'allemand du prince royal de Suède en 1819, et obtint, en 1828, la chaire de philosophie de l'université d'Upsal. Ses ouvrages sont très-estimés. On cite surtout les suivants : La *Ligue des Rimeurs* ; l'*Oiseau bleu*, fragment d'un grand drame romantique ; *Sveriges siare och skalder*, 1841-1849, 5 vol. in-8°, excellente histoire littéraire de la Suède.

ATTERBURY (François), poëte et théologien anglais, évêque de Rochester, né en 1662, mort à Paris en 1732. Il commença à se distinguer par des poésies, et écrivit ensuite une *Apologie pour Martin Luther*, contre les catholiques romains. Nommé chapelain du roi Guillaume, puis de la reine Anne, doyen de Westminster, et enfin évêque de Rochester en 1713, il fut enfermé à la tour de Londres en 1722 pour s'être déclaré en faveur du prétendant, et condamné à l'exil. Retiré en France, il passa le reste de ses jours à Paris et se fit rechercher des gens de lettres par son érudition et les agréments de son esprit. Il a laissé plusieurs ouvrages estimés, parmi lesquels on remarque surtout ses *Sermons* et ses *Lettres*.

ATTERCLIFFE, village d'Angleterre, comté de York (West-Riding), à 3 kilom. N. de Sheffield, sur les bords du Don ; 4,125 hab.

ATTÉREAU s. m. (a-té-rô). Art culin. Sorte de grillade particulière. On écrit mieux HÂTEREAU. ‖ *Attéreau à la bretonne*, Attéreau de poitrine de veau et de porc frais.

ATTERRAGE s. m. (a-tè-ra-je — rad. *atterrir*). Mar. Proximité de la terre, parage voisin de la terre : *Etre, arriver sur l'*ATTERRAGE *des côtes d'Europe. On reconnaît les* ATTERRAGES *à différents indices.* (Acad.) *Vers le milieu du jour, une véritable flotte était sur nos* ATTERRAGES. (Chateaub.) ‖ Action de se diriger vers une terre pour la reconnaître : *Faire son* ATTERRAGE. Ce mot est presque remplacé aujourd'hui par le mot *atterrissage*. Quelques-uns écrivent à tort *attérage*.

ATTERRANÉ, ÉE adj. (a-tèrr-ra-né — du lat. *ad*, à ; *terra*, terre). Antiq. rom. Nom que les augures donnaient à la foudre, quand elle éclatait dans un lieu fermé, et semblait ainsi sortir de terre.

ATTERRANT (a-té-ran) part. prés. du v. Atterrer : *On ne gagne pas les hommes en les* ATTERRANT *par de violents reproches.*

ATTERRANT, ANTE adj. (a-tè-ran, an-te — rad. *atterrer*). Qui atterre, qui jette dans la consternation : *Nouvelle* ATTERRANTE. *Cent fois vous l'avez entendue, cette* ATTERRANTE *vérité.* (Le P. Bridaine.) *Le ton du premier consul était froid, positif,* ATTERRANT. (Thiers.)

ATTERRÉ, ÉE (a-tè-ré) part. pass. du v. Atterrer. Renversé par terre : *Ce nouveau lutteur fut* ATTERRÉ *au premier choc.*

Craindre un ennemi seul *atterré* par tes mains.
TRISTAN.

— Fig. Accablé : *Je fus* ATTERRÉ *de cette réponse.* (Acad.) *Là, tous ceux qui étaient si fiers et si insolents dans leurs crimes seront abattus et* ATTERRÉS. (Boss.) *M. de Bouillon fut* ATTERRÉ *de cette nouvelle comme d'un coup de foudre.* (De Retz.) *Il est injuste d'exiger d'une âme* ATTERRÉE *qu'elle conserve la même vigueur.* (Vauven.) *Il fut* ATTERRÉ *d'une réception aussi cérémonieuse.* (Scribe.) *Il fut un moment* ATTERRÉ *de tant de générosité et de délicatesse.* (E. Sue.)

Ce coup, ce rude coup dont je suis *atterré*,
C'est de me voir par vous ce rival préféré.
MOLIÈRE.

— Mar. Qui est arrivé près de la terre, qui a abordé : *Une chaloupe, montée par deux hommes, était* ATTERRÉE. (Chateaub.) On dit maintenant ATTERRI.

ATTERREMENT s. m. (a-tè-re-man — rad. *atterrer*). Action d'atterrer, de terrasser.

— Fig. Accablement extrême. Peu usité.

ATTERRER v. a. ou tr. (a-tè-ré — du lat. *ad*, à, et du fr. *terre*). Jeter, renverser par terre : *On l'a vu* ATTERRER *sans peine les hommes les plus forts. Il attendit le taureau, le prit par les cornes, et l'*ATTERRA. (Fén.)

Hercule le saisit, le combat et l'*atterre*.
DELILLE.

— Par ext. Vaincre, triompher de : *Les Goths achevèrent d'*ATTERRER *la puissance des Romains.* (Acad.) *Antiochus rendait témoignage de la puissance de Dieu, dont le bras l'*ATTERRAIT. (Boss.) *La main de Dieu est forte et puissante, et il sait bien* ATTERRER *ceux qu'il entreprend.* (Boss.) *Considérez un moment comment Dieu* ATTERRE *cet esprit superbe, enflé de sa victoire sur le genre humain.* (Boss.) *Tu me subjugues, tu m'*ATTERRES ; *ton génie écrase le mien.* (J.-J. Rouss.)

— Fig. Jeter dans l'abattement, dans la stupéfaction, dans une affliction profonde : *Cette nouvelle nous* ATTERRA. *Il avait soutenu ses malheurs avec constance, mais ce dernier coup l'*ATTERRA. (Acad.) *La mort du Dauphin accabla Fénelon ; celle du duc de Chevreuse aigrit cette profonde plaie ; la mort du duc de Beauvilliers la rendit incurable et l'*ATTERRA. (St-Sim.) *Il semble que la consternation qui* AVAIT *si longtemps* ATTERRÉ *l'esprit des Génois eût passé dans les Allemands.* (Volt.)

. Ce dernier coup du sort
Atterre mon esprit luttant contre la mort.
VOLTAIRE.

Çà, mesdames, qu'en pensez-vous ?
C'est à vous de juger les coups.
Quoi ! ce spectacle vous *atterre* ? BÉRANGER.

— v. n. ou intr. Mar. Approcher de la terre, arriver en vue de la terre : *Nous atterrâmes à la pointe de l'île.* (Rayn.) On dit aujourd'hui ATTERRIR.

ATTERRI, IE (a-té-ri) part. pass. du v. Atterrir : *Chaloupe* ATTERRIE.

ATTERRIR v. n. ou intr. (a-té-rir — rad. *terre*). Mar. Prendre terre : *Nous* ATTERRÎMES *à tel endroit.* (Acad.) *La République laissa sa barque* ATTERRIR *à la pointe de Jersey.* (Vacquerie.) ‖ S'approcher d'une terre pour la reconnaître.

— v. a. ou tr. Faire prendre terre, ranger à la terre : *Nous* ATTERRÎMES *notre chaloupe à l'entrée d'une crique.*

ATTERRISSAGE s. m. (a-té-ri-sa-je — rad. *atterrir*). Mar. Action d'atterrir, de prendre terre.

ATTERRISSEMENT s. m. (a-té-ri-se-man — rad. *atterrir*, dans son acception primitive, qui signifiait remplir de terre). Amas de terre, de limon ou de sable, que la mer, un fleuve, une rivière forment insensiblement, par suite du retrait des eaux : *Cette prairie s'est accrue de beaucoup par les* ATTERRISSEMENTS. (Acad.) *Les terrains d'alluvion sont composés d'*ATTERRISSEMENTS, *comme les terrains de sédiment sont composés de cou-*

ches. (Brongniart.) *Les* ATTERRISSEMENTS *augmentent vite; ils devaient augmenter bien plus vite encore dans les commencements, lorsque les montagnes fournissaient plus de matériaux aux fleuves.* (Cuvier.)

— **Syn. Atterrissement, alluvion.** Il n'est peut-être pas deux mots dans notre langue qui soient en apparence plus parfaitement synonymes que *alluvion* et *atterrissement*. Les écrivains, les dictionnaires, voire même les traités d'agriculture, les emploient indifferemment l'un pour l'autre. Cette anomalie apparente existe dans notre langue, existe dans toutes les langues, quand il s'agit de mots destinés à rendre des idées abstraites, et cette abondance d'expressions ajoute à la richesse d'un idiome, car il y aurait un grand inconvénient à ne pouvoir jamais employer un mot à la place d'un autre; une telle langue serait nécessairement pauvre et sans finesse. En est-il ainsi pour les mots destinés à rendre des idées physiques? Evidemment non : *Porte* et *portail*, *mur* et *muraille*, *pré* et *prairie*, *livre*, *tome* et *volume* se rapportent sans doute à la même idée générale, mais avec des différences sensibles dans les idées accessoires. On ne dira pas le MUR *de la Chine*, les *cent* PORTAILS *de Thèbes*, les PRÉS *de la Normandie*, LIVRE *IV des œuvres complètes de Voltaire*. Pourquoi donc les deux mots *alluvion* et *atterrissement*, qui sont dans le même cas que ceux que nous venons de citer, échapperaient-ils à cette règle et seraient-ils la double expression d'une idée unique? Suivant nous, *atterrissement* est la formation plus ou moins rapide d'une terre nouvelle sur les bords ou dans le lit même d'une rivière, et mieux sur les rivages de la mer. La petite ville d'Aigues-Mortes, qui, à l'époque de saint Louis, était port de mer, est aujourd'hui à 4 kil. de la Méditerranée. Cette nouvelle plage doit être considérée comme un *atterrissement*. La Hollande, qui doit son existence à un retrait des eaux de la mer, est composée partie de terrains d'*alluvion*, partie d'*atterrissements*. Au contraire, les terrains d'*alluvion* sont des dépôts successifs apportés par un fleuve pendant les inondations, ou laissés par le reflux de la mer. C'est ainsi que les deltas qui se trouvent à l'embouchure de certains fleuves, et les dépôts laissés par les inondations périodiques du Nil doivent être considérés comme des terrains d'*alluvion*.

— **Encycl.** Géol. et agric. On prend ordinairement le mot *atterrissement* pour synonyme de celui d'*alluvion*. Il y a cependant entre eux une certaine différence, et les agronomes distinguent avec raison les terrains formés par des *atterrissements* de ceux qui se forment par des alluvions. Ainsi, les terrains d'alluvion sont ceux qui sont formés par les dépôts successifs de matières terreuses charriées par les eaux des fleuves, des rivières, des torrents ou des simples ruisseaux. Ces dépôts forment des couches en général très-minces et de natures très-différentes. Plus le cours d'eau est rapide, plus les couches sont épaisses, et plus les matières déposées sont sicileuses, pleines de galets et de gros gravier. Ces couches ne peuvent se déposer sur le sol que lorsque les rivières débordent sur leurs rives avec une vitesse de 1 m. 50 c. à 7 m. par seconde. Mais, dans ces débordements, comme la vitesse diminue à mesure que les eaux s'étendent dans la plaine, il arrive qu'elles laissent d'abord près de leur lit les graviers les plus lourds, plus loin les sables fins, et ensuite l'argile et le carbonate de chaux. La même loi s'observe dans la marche des eaux vers la mer. A mesure que les eaux d'un fleuve s'approchent de l'Océan, la violence de leur cours décroît sensiblement; elles déposent d'abord les matières les plus lourdes, et ne retiennent près de leur embouchure que du sable très-fin, du terreau, de l'argile et du carbonate de chaux. Indépendamment de ces variations, pour ainsi dire régulières, la nature et la formation des terrains d'alluvion changent avec la nature du sol et l'état du pays où les rivières prennent leurs sources. Toutes ces circonstances sont à examiner lorsqu'on veut se rendre un compte exact de la quantité et de la nature des terres charriées par les eaux, pour savoir s'il est utile de les retenir par des barrages pour ajouter à des terrains et les améliorer. Comme nous venons de le voir, les terrains d'alluvion peuvent être de natures très-diverses. Quelques-uns, formés de sables et de galets, sont absolument improductifs; d'autres, formés d'une argile très-tenace, apportée par des eaux au cours lent et paisible, et qui paraissent limpides, sont très-difficiles à cultiver. En général, cependant, les terrains d'alluvion sont les plus fertiles. Il suffit de citer pour exemples la vallée du Nil, celles du Gange, du Rhône et de la Garonne. Il est à remarquer qu'au lieu d'endiguer les fleuves, dont les eaux limoneuses apportent avec elles la fertilité, il vaudrait mieux profiter de leur voisinage pour améliorer les terrains environnants; seulement il faudrait prévenir l'abord direct, qui, par la vitesse du courant, amène des sables et des graviers; pour cela, il suffirait de recevoir les eaux à reflux en laissant les digues ouvertes à la partie la plus basse. Si, dans la crainte de perdre, par suite d'un débordement, une récolte déjà mûre, on s'obstine au contraire à fermer tout issue aux eaux, on cause, d'une part, l'appauvrissement du sol; et, de l'autre, on multiplie les frais d'entretien des digues sans rendre moins menaçants les dangers d'inondations; quelquefois même ces dangers augmentent, lorsque le lit du fleuve, exhaussé par des dépôts successifs, s'élève au-dessus des campagnes environnantes, comme cela se voit à l'embouchure du Pô et de l'Adige.

Les terrains d'*atterrissement* diffèrent des terrains d'alluvion en ce qu'ils sont formés sur les côtes de la mer par les courants marins et par les flots. C'est par des *atterrissements* de ce genre qu'a été formée la plus grande partie du sol de la Hollande et de la Belgique. Les terrains d'*atterrissement* se forment surtout au fond des golfes et des baies, sur les parties basses des côtes; leur composition varie avec la nature du sol des côtes voisines et avec le mouvement des marées. Si les marées sont peu sensibles, comme dans la mer Méditerranée, les *atterrissements* sont plus mêlés de sable, parce que n'ayant lieu que par l'effet des vents, les flots qui les apportent soulèvent toujours par leur violence une plus grande quantité de particules pesantes. Sur les côtes de l'Océan, au contraire, les *atterrissements* sont plus argileux, parce qu'ils ont lieu chaque jour régulièrement et sans secousses, par le mouvement des marées.

Voici comment se forment les *atterrissements* sur les côtes de la Méditerranée. Dans les golfes et dans tous les lieux où l'action du courant venant du large est diminuée par le courant littoral, il se forme peu à peu des bancs de sable qui finissent par séparer de la haute mer une certaine étendue d'eau qui devient un étang. Si alors ces étangs reçoivent des alluvions de l'intérieur des terres, ils se comblent et passent à l'état de *maremmes*. Si les alluvions venant de l'intérieur sont insuffisantes pour combler l'étang, celui-ci devient un marais, comme une partie de l'île de la Camargue ou les marais Pontins. Ces *atterrissements* ont quelquefois de graves inconvénients, parce qu'ils comblent les ports et rendent difficile l'accès des fleuves; mais, en général, on peut en tirer un grand parti pour l'agriculture. Les *atterrissements*, soit qu'ils se produisent le long des côtes de la mer ou sur les rives des fleuves, peuvent être utilisés pour l'agriculture de plusieurs façons, dont l'application est également facile. Nous en avons déjà exposé une; nous mentionnerons encore la suivante, qui est très-fréquemment usitée, et qui, dans certains cas, peut dispenser de recourir à l'emploi des digues. On entoure, du côté des eaux, le terrain qu'on veut rendre susceptible de culture, d'une rangée de pieux de bois d'aune que l'on enfonce solidement pendant les basses eaux, et que l'on joint ensemble par un bon clayonnage. D'autres pieux isolés sont plantés à l'entour afin de briser la violence des courants. Presque toujours ces pieux prennent racine et poussent des branches l'année suivante. Le limon charrié par les eaux s'amoncelle en peu de temps dans l'espace fermé par les pieux, et bientôt on peut y faire des plantations d'osier, de roseaux de marais ou de roseaux des sables, suivant la nature des *atterrissements*, de massettes, de rubaniers, d'iris de marais et d'autres plantes, dont les racines traçantes retiennent les terres, rassemblent la vase, et favorisent par ces moyens l'élévation et l'amélioration du sol.

On peut se servir des mêmes moyens pour employer l'*atterrissement* au desséchement des marais.

— Droit. L'*atterrissement* est insensible ou subit : lorsqu'il se constitue par le dépôt lent de diverses matières terreuses, il porte le nom d'*alluvion*. L'accroissement subit prend le nom d'*atterrissement;* il existe par le déplacement d'une portion de terre considérable enlevée d'une seule fois d'une rive et portée sur un autre point. Si le lieu d'*atterrissement* n'appartient pas au même propriétaire, celui-ci a le droit, au cas où la portion de terrain est reconnaissable, de la revendiquer, non pas peut-être pour en prendre possession sur le lieu même, mais au moins pour l'enlever. L'action en réclamation doit être intentée dans le délai d'un an, sous peine de déchéance, à moins que le propriétaire du fonds auquel la portion de terrain enlevée a été réunie n'en ait pas pris possession. Si un cours d'eau change de lit, le lit abandonné appartient de droit aux propriétaires lésés par le déplacement, dans la proportion du terrain occupé par le nouveau lit.

ATTESTANÉ, ÉE adj. (a-tè-sta-né — lat. *attestaneus*, même sens; formé de *attestor*, j'atteste). Antiq. rom. Nom que les augures romains donnaient à la foudre, quand, en éclatant, elle venait confirmer leurs prédictions.

ATTESTANT (a-tè-stan) part. prés. du v. Attester : *On méprise la majesté des dieux, en* ATTESTANT *leur nom par un faux serment.* (Rollin.)

Voici ce Capitole et ces mêmes autels
Où jadis *attestant* tous les dieux immortels...
VOLTAIRE.

ATTESTANT s. m. (a-tè-stan — rad. *attester*). Anc. jurisp. Dans la coutume de Bordeaux, Certificateur de caution.

ATTESTATION s. f. (a-tè-sta-si-on — rad. *attester*). Témoignage, déclaration, affirmation favorable à quelqu'un : *Votre* ATTESTATION *me suffit. Cette* ATTESTATION *me paraît peu sincère.* ‖ Certificat, témoignage favorable donné par écrit : ATTESTATION *du préfet, du maire, du curé.* ATTESTATION *de bonne vie et mœurs.* ATTESTATION *de bonne conduite.*

— Par ext. Marque, preuve : *Notre fragile bonheur d'ici-bas n'est-il donc pas l'*ATTESTATION *d'un autre bonheur complet?* (Balz.)

ATTESTÉ, ÉE (a-tè-sté) part. pass. du v. Attester. Certifié, déclaré vrai, exact : *La chose est* ATTESTÉE *par plus de cent personnes.* (Acad.) *Moïse, Lycurgue et Numa ont eu tous les trois des succès qu'on jugerait impossibles s'ils étaient moins* ATTESTÉS. (J.-J. Rouss.) *L'existence de Dieu est* ATTESTÉE *par la raison du genre humain.* (Lamenn.) ‖ Prouvé, démontré vrai ou réellement existant : *Son génie est* ATTESTÉ *par ses ouvrages. L'obligation d'être juste nous est* ATTESTÉE *par la raison.* (Mesnard.) *Dieu nous est* ATTESTÉ *par la conscience antérieurement à toute induction de l'esprit.* (Proudh.)

ATTESTER v. a. ou tr. (a-tè-sté — lat. *attestari*, même sens; formé de *ad*, pour; *testis*, témoin). Assurer, certifier la vérité ou la réalité d'une chose : *Des personnes dignes de foi* ONT ATTESTÉ *ce fait. Il* A ATTESTÉ *par serment, par écrit, que je suis étranger à l'événement. Le curé* A ATTESTÉ *qu'il les avait mariés.* (Acad.)

Quand c'est une imposture, osez-vous l'*attester* ?
C. DELAVIGNE.

‖ Soutenir, confirmer : *Jésus-Christ sort triomphant de son tombeau, et cinq cents disciples, témoins de sa résurrection, versent leur sang pour en* ATTESTER *la vérité.* (Le P. Elysée.)

— Par anal. Servir de preuve, de témoignage : *D'abondantes larmes* ATTESTAIENT *sa douleur, son repentir. Les monuments que renferme cette ville* ATTESTENT *son ancienne splendeur.* (Acad.) *La voix de l'univers* ATTESTE *la puissance de Dieu.* (Volt.) *Les calomnies des rivaux d'Isocrate nous* ATTESTENT *sa gloire, car l'envie ne tourmente point ce qui est obscur.* (Thomas.) *M. de Chateaubriand a reçu de la nature le feu sacré : ses ouvrages l'*ATTESTENT. (Napol. I^er^.) *Leurs gémissements et leurs larmes* ATTESTAIENT *leur tendresse.* (Barthél.) *Les rochers fendus, les tombeaux entr'ouverts* ATTESTENT *le prodige.* (Chateaub.) *Cette famille habitait une métairie qui n'*ATTESTAIT *sa noblesse que par un colombier.* (Chateaub.) *Les systèmes philosophiques* ATTESTENT *la liberté, la puissance et les bornes du génie de l'homme.* (V. Cousin.) *Il n'est point de pays qui* ATTESTE *plus fortement l'influence de la femme que celui où elle est esclave.* (M^me^ de Carlowitz.) *La morale est un témoignage éloquent qui* ATTESTE *la divinité.* (De Gérando.) *L'expérience nous* ATTESTE *qu'il est des cas où nos facultés privées de se démentent jamais.* (Lamenn.) *La science* ATTESTE *à chaque instant une nouvelle victoire sur la nature.* (E. Pelletan.) *Sa robe croisée sur son sein* ATTESTAIT *la maigreur de son beau corsage.* (Balz.) *Toutes les traditions juives nous* ATTESTENT *les goûts poétiques de David.* (Renan.)

. . . Lorsque femme à un amant conteste,
Son contester signe d'amour *atteste.*
MAROT.

Que le corps du perfide, offert à tous les yeux,
Atteste en traits de sang la justice des dieux.
DUCIS.

Tout annonce d'un Dieu l'éternelle existence;
On ne peut le comprendre, on ne peut l'ignorer.
La voix de l'univers *atteste* sa puissance,
Et la voix de nos cœurs dit qu'il faut l'adorer.
VOLTAIRE.

— Particulièrem. Prendre à témoin : *J'en* ATTESTE *les assistants. J'en* ATTESTE *les dieux. J'en* ATTESTE *le ciel. Je vous* ATTESTE *de la vérité de mes paroles. Cela n'est point arrivé par ma faute, et j'en* ATTESTE *tous ceux qui étaient présents à l'action.* (Acad.) *J'*ATTESTE *ici la conscience des grands de la terre : quel fruit recueillent-ils de leur grandeur?* (Fléch.) *Ne vous a-t-il pas rachetés? N'a-t-il pas satisfait pour vos péchés? J'*ATTESTE *ici votre conscience.* (Fléch.) *Les philosophes* ATTESTENT *sans cesse l'autorité des grands noms du* XVII^e^ *siècle.* (Jouffroy.)

Il *atteste* le ciel : la perfide s'en moque.
LA FONTAINE.

J'en *atteste* le ciel, ennemi des parjures.
RACINE.

Pourquoi même du ciel *attester* la puissance?
RACINE.

J'en *atteste* le ciel, il sait mon innocence.
VOLTAIRE.

Ne fais point d'autre crime, et j'*atteste* les dieux
Qu'au lieu de te haïr, je t'en aimerai mieux.
CORNEILLE.

. J'*atteste* les dieux
Que toujours Bérénice est présente à mes yeux.
RACINE.

‖ Invoquer, adjurer :

Attestez, s'il le faut, les puissances célestes
Contre un sang malheureux né pour nous tourmenter.
RACINE.

Le pauvre est entendu par les dieux qu'il *atteste*,
Et celui qu'il maudit doit craindre un sort funeste.
PONSARD.

S'attester, v. pr. Etre attesté : *C'est un fait qui peut* S'ATTESTER. ‖ Reconnaître à part soi, s'affirmer à soi-même : *Les êtres étroits s'étendent aussi bien par la persécution que par la bienfaisance; ils peuvent* S'ATTESTER *leur puissance par un empire cruel ou charitable sur autrui.* (Balz.)

— **Syn. Attester, protester.** *Protester*, c'est proclamer hautement, publiquement quelque chose : *Je* PROTESTE *que j'ai beaucoup de respect pour quelques ouvrages de Tertullien.* (Malebr.) *Attester*, c'est déclarer ce qu'on a fait ou entendu : *Le curé* A ATTESTÉ *qu'il les avait mariés.* (Acad.)

— **Syn. Attester, affirmer, assurer, avancer, certifier, confirmer, garantir, prétendre, promettre, répondre, soutenir.** V. AFFIRMER.

— Antonymes. Nier et dénier.

ATTHIDE s. f. (a-ti-de — du nom d'*Athis*, personnage mythologique). Antiq. gr. Histoire de la ville d'Athènes. On écrit aussi ATTHIS.

— s. m. Se dit quelquefois pour *atthidographe.*

ATTHIDOGRAPHE s. m. (a-ti-do-gra-fe — du fr. *atthide*, et du gr. *graphô*, j'écris). Antiq. gr. Auteur d'une atthide, d'une histoire d'Athènes.

— Ornith. Oiseau du genre mainate, dont le plumage bleuâtre est parsemé de taches d'un bleu plus foncé.

ATTHIS. Temps hér. Fille de Cranaüs, qui donna son nom à l'Attique.

ATTICHY, ch.-lieu de canton (Oise), sur l'Aisne, arrond. de Compiègne; pop. aggl. 750 hab; — pop. tot. 959 hab.

ATTICISME s. m. (att-ti-si-sme — du gr. *attikismos*, même sens; dérivé de *attikos*, attique). Finesse de goût, délicatesse, pureté de langage et d'élocution particulière aux Athéniens; pureté, élégance du langage et du style en général : *Ils ont su joindre aux plus belles et aux plus hautes connaissances et l'*ATTICISME *des Grecs et l'urbanité des Romains.* (La Bruy.) *Ces plaisanteries n'avaient rien de l'*ATTICISME *grec.* (Volt.) L'ATTICISME, *si difficile à saisir et à imiter, était le bon goût de l'antiquité. Il y avait beaucoup d'*ATTICISME *à la cour d'Auguste et à celle de Louis XIV.* (Tissot.) *Il y a de l'*ATTICISME *dans Racine, Massillon, Voltaire; il n'y en a pas dans Corneille, dans Bossuet.* (Tissot.) *Atticus serait le modèle achevé de l'*ATTICISME, *si Fénelon n'eût pas existé.* (Tissot.) *Térence a pour mérite principal l'*ATTICISME *et la politesse de langage.* (Th. Gaut.)

Du Romain il a la justesse,
Du Grec l'*atticisme* charmant.
GRESSET.

C'est dans le bon esprit gaulois
Que le gentil maître François (Rabelais)
Appelle pantagruélisme,
Que Nully, La Fare et Sonin
Puisent cet enjoûment bénin
Qui compose leur *atticisme.*
J.-B. ROUSSEAU.

‖ Concision élégante, le style attique ayant eu d'abord cette qualité : *J'aime bien plus ces armes courtes et tranchantes, cet* ATTICISME *de raison, que ce long équipage de figures, que ces ornements qui traînent par terre, que cette pompe ennuyeuse de l'éloquence d'Athènes.* (Balz.) ‖ Signifie aussi Urbanité à la fois élégante, fine et piquante, comme était celle des Athéniens : *La politesse est bien fade, s'il ne s'y mêle un peu* d'ATTICISME.

— Gramm. gr. Forme particulière au dialecte attique.

— **Encycl.** Le sens moderne du mot *atticisme* ne doit pas nous occuper en ce moment; il comprend un certain mélange d'élégance, de goût, de pureté, de raison, plus facile à sentir qu'à exprimer, et il ressort mieux des exemples que de la meilleure définition qui puisse en être donnée. Ce qu'il faudrait préciser ici, c'est la valeur exacte qu'attachaient les anciens au mot *atticisme;* car Cicéron, Quintilien et tous ceux qui, chez les Romains et chez les Grecs, ont étudié les secrets de l'éloquence et du style, parlaient souvent de l'*atticisme*, et il s'agit de savoir ce qu'ils entendaient dire. La forme même du mot montre que l'*atticisme* était une qualité particulière aux habitants d'*Athènes*, une manière d'exprimer ses pensées et même de prononcer les mots qui était naturelle aux Athéniens, que ceux-ci contractaient à leur insu dans le milieu où ils étaient placés, et que les habitants des campagnes ou des autres villes ne parvenaient à imiter que d'une manière incomplète. On sait que Théophraste, l'auteur des *Caractères*, est un des écrivains grecs qui ont écrit le plus purement leur langue; il était donc attique par les idées, par le choix des expressions, par la forme des phrases; mais il n'était pas né à Athènes, ce n'est pas dans cette ville qu'il avait passé son enfance ni sa jeunesse, et, quand il parlait, il y avait dans son accent quelque chose qui le faisait reconnaître pour un étranger. La marchande de légumes à qui il adressa un jour la parole n'eut besoin que d'entendre quelques mots pour juger qu'il n'était pas Athénien. (V. MARCHANDE.) Il serait impossible de dire aujourd'hui en quoi l'accent attique différait des autres manières de prononcer propres aux diverses parties de la Grèce; nous pouvons mieux juger du style, puisque nous possédons les ouvrages de presque tous les écrivains chez qui les maîtres de l'éloquence ont reconnu l'*atticisme*. Cependant, lorsqu'on cherche à démêler ce qu'il y avait d'attique chez chacun d'eux, on voit que l'*atticisme* n'a pas toujours consisté dans une qualité immuable et dont les limites fussent bien déterminées. Avant Périclès, la précision était le principal caractère de l'*atticisme*, avec la propriété et la vigueur de l'expression; Hésiode même, lorsque la langue eut fait des progrès qui le faisaient paraître un peu vieux, était toujours fort goûté des Athéniens, parce que la sécheresse de son style était rachetée par la netteté et par une certaine élégance. Cette première forme de l'*atticisme* manquait un peu

de chaleur; il est permis de croire que la sévérité des aréopagites, ces juges si respectés, en fut la cause originelle, puisqu'ils interdisaient aux orateurs tous mouvements pathétiques, et ne voulaient entendre que l'exposition nette et claire des faits et des preuves, tant ils craignaient que les passions soulevées par les charmes puissants de l'éloquence n'étouffassent dans leur propre cœur le sentiment de la justice. L'éloquence de Périclès, tout en restant attique, s'anime et prend une force jusque-là inconnue; ses discours, à la vérité, ne nous sont pas parvenus d'une manière directe; mais ceux que Thucydide lui prête sont pleins de vigueur et de feu, et nous savons par un vers d'Aristophane que, lorsqu'il parlait en public, sa voix était comme un tonnerre qui troublait toute la Grèce. Démosthène appartient aussi à l'*atticisme* vigoureux et fort, il en est le représentant le plus illustre. « Ce qui, chez lui, rappelle l'ancien et pur *atticisme*, c'est qu'il ne cherche point le beau, mais il le produit sans y penser; c'est qu'il se sert de la parole comme un homme modeste de son habit pour se couvrir; c'est qu'il fait penser aux choses qu'il dit, non à ses paroles.» (Fénel.) Mais il donne à son style toute la vigueur qui remplit son âme; son élégance est mâle, austère, et pourtant pleine d'une chaleur qui entraîne. Un peu avant Démosthène, on trouve dans Xénophon le modèle le plus parfait peut-être du vrai style attique, tel que l'entendaient Cicéron et Quintilien, et tel que l'entendent aussi nos professeurs d'éloquence et nos rhéteurs, c'est-à-dire d'un style qui se distingue surtout par la simplicité, la netteté, l'élégance et la grâce des pensées comme des expressions. Démétrius de Phalère vient enfin nous montrer une dernière phase de l'*atticisme*, un *atticisme* un peu dégénéré, où quelques-unes des qualités propres aux bons écrivains d'Athènes se mêlent déjà aux défauts qui plus tard caractérisèrent ce qu'on appela le style asiatique; l'élégance commence à se transformer en abondance, la force en éclat, la grâce en recherche. Cicéron, chez les Latins, peut donner une idée assez juste de cet *atticisme;* cependant, comme il joignait à l'abondance une grande sûreté de goût, il est resté beaucoup plus près de l'*atticisme* vrai que du genre asiatique.

Si nous appliquons à notre propre littérature la recherche de toutes ces qualités de style dont l'*atticisme* est l'assemblage, nous trouverons que nos poëtes les plus attiques sont Racine; Voltaire, dans ses poésies légères; Casimir Delavigne et Alfred de Musset, parmi nos contemporains. Il y avait aussi de l'*atticisme* chez Mme de Sévigné, Fontenelle, Massillon, Voltaire, historien ou écrivant sa nombreuse correspondance. Enfin Rousseau et Lamennais peuvent être regardés comme les principaux représentants de l'*atticisme* énergique et plein de chaleur.

L'*atticisme* des Athéniens prenait chez les Romains le nom d'*urbanité* (de *urbs*, ville, Rome).

Paris, cet immense foyer de la littérature et des arts, est au reste de la France ce qu'Athènes était à la Grèce, ce que Rome était à l'Italie. Et cependant aucun mot n'exprime chez nous ce privilége attaché à un langage particulier à la capitale; soit parce que la langue française n'a pas cette finesse d'expressions, ce rhythme, cette prosodie particulière aux deux langues anciennes, soit plutôt parce que la grande facilité de communications qui règne chez nous a introduit le cosmopolitisme dans le langage comme dans les mœurs.

ATTICISTE s. m. (att-ti-si-ste — du gr. *attikistês*, même sens; formé de *attikos*, attique). Partisan de l'atticisme, celui qui cherche à reproduire le style des écrivains attiques : *Lucien est un* ATTICISTE (Acad.)

ATTICURGE s. f. et adj. (att-ti-kur-je — du gr. *attikos*, attique; *ergon*, ouvrage). Nom que les anciens donnaient à un morceau d'architecture exécuté dans le style athénien; et particulièrement à une espèce de colonnes à base carrée. On dit aussi ATTICURGUE.

— **Encycl.** « La base *atticurge*, dit Perrault, est celle dont on se sert quand on en met dans l'ordre dorique. » La hauteur de cette base, d'après les indications de Vitruve, est égale à la moitié du diamètre de la colonne; la partie supérieure à la plinthe mesure le tiers de ce diamètre. Le même écrivain parle d'une espèce de porte qu'il distingue de la dorique et de l'ionique, et qu'il appelle *atticurge;* la plupart des interprètes pensent qu'il s'agit ici de la porte employée dans l'ordre corinthien; ce qui est peu probable, car, suivant la remarque de Perrault, la porte *atticurge*, d'après les règles que Vitruve donne pour sa construction, doit être beaucoup moins ornée que l'ionique, et se rapproche par conséquent de la porte dorique. « La porte *atticurge*, dit Quatremère de Quincy, est celle dont le seuil est plus long que le linteau, et dont les pieds-droits, par suite, ne sont pas parallèles. » De cette manière est construite la porte du temple de Vesta ou de la Sibylle à Tivoli. (Tibur.)

ATTICUS (Titus POMPONIUS), né à Rome l'an 110, mort l'an 33 av. J.-C., célèbre par l'amitié qu'il entretint toute sa vie avec Cicéron. Les troubles occasionnés par la rivalité de Marius et de Sylla l'engagèrent à se retirer à Athènes. Il y apprit la langue grecque et la parla avec une pureté qui étonna les Athéniens eux-mêmes, et lui valut ce surnom d'*Atticus*, sous lequel il est connu dans l'histoire. De retour dans sa patrie, il persista à se tenir éloigné des affaires publiques, refusa tous les emplois qui lui furent proposés, et ne s'en concilia pas moins l'estime et l'affection de tous les chefs de parti. Cinna et Sylla, Pompée et César, Antoine et Cicéron, Brutus et Octave, rendirent successivement hommage à ses talents, à ses qualités, à la noblesse et à la générosité de son caractère, et s'honorèrent de son amitié; Agrippa épousa sa fille; Auguste fiança la petite-fille d'Atticus à Tibère, qui devait lui succéder. Atteint d'une maladie incurable à l'âge de soixante-dix-sept ans, il se laissa mourir de faim pour se délivrer de ses souffrances. Il avait composé des *Annales* et des *Généalogies*, et même quelques poésies; mais il ne nous est rien parvenu de ses ouvrages. Corn. Népos a écrit sa vie. Cicéron lui adressa un grand nombre de lettres, qui forment un recueil de seize livres. V. ci-après ATTICUS (*Lettres à*).

Atticus (LETTRES DE CICÉRON A). Correspondance volumineuse que les éditeurs classent ordinairement en seize livres. Ces sortes de mémoires peuvent tenir lieu d'une histoire des dernières années de la République romaine. Le 1er livre renferme d'abord onze lettres, qui ont précédé le consulat de Cicéron. (An de Rome 699.) Il n'y en a point de cette année; Atticus ne quitta pas Cicéron pendant son consulat. La correspondance recommence en 692, et les trois dernières lettres sont de 693. Le 2e livre renferme une partie de cette dernière année, et toute l'année 694. Dans le 3e, on trouve les lettres qui se rapportent à la persécution que Cicéron éprouva de la part de Clodius, et celles qu'il écrivit à Atticus pendant son exil. Les lettres du 4e livre sont des années 696-699, depuis le retour de Cicéron à Rome jusqu'au consulat de M. Valérius Messala et de Cn. Domitius Calvinus. La correspondance se trouve ensuite interrompue depuis le mois de novembre 699 jusqu'au mois de mai 702, où Cicéron partit pour son gouvernement de Cilicie.— Les lettres écrites pendant son voyage et pendant son séjour en Cilicie forment le 5e et le 6e livre, dont la dernière lettre, du 15 octobre 703, est datée d'Athènes, où Cicéron s'arrêta après avoir quitté sa province. La première lettre du 7e livre paraît encore avoir été écrite à Athènes; la seconde est datée de Brindes, où Cicéron débarqua le 25 novembre. Le 8e livre contient l'histoire de seize jours de l'an 704, jusqu'à la retraite de Pompée en Grèce. Le 9e commence au 6 mars 704, et va jusqu'à la fin du mois. Les lettres écrites depuis le 3 avril jusqu'au 20 mai forment le 10e livre. Ces trois derniers livres nous représentent les anxiétés de Cicéron, et son incertitude sur le parti qu'il devait prendre. A partir du 17 juin, la correspondance s'arrête pendant quelques mois. Les lettres qui furent écrites de l'Epire, du camp de Pompée, et ensuite de Brindes, où Cicéron retourna après la défaite de Pharsale, depuis le commencement de février 705 jusqu'au mois de juillet 706, ne sont qu'au nombre de vingt-cinq, et forment le 11e livre. Nouvelle lacune dans la correspondance : les quatre premières lettres du 12e livre ont été écrites vers le mois de mai 707; les suivantes vont jusqu'au milieu de 708. Les six derniers mois de cette année remplissent le 13e livre. La correspondance ne reprend qu'après le meurtre de César, qui eut lieu le 15 mars 709, et les lettres écrites depuis cet événement jusqu'au 15 mai forment le 14e livre. Le 15e va jusqu'au 5 juillet de cette même année; enfin, le 16e, jusqu'au mois de novembre.

Cornélius Népos, contemporain de Cicéron, dit des *Lettres à Atticus* : « On pourra se passer, après les avoir lues, d'une histoire suivie du même temps. Elles offrent tant de détails sur les hommes célèbres de ce siècle, sur leurs vertus et leurs vices, sur les révolutions de notre patrie, qu'elles semblent nous en révéler tous les secrets.» Lorsque Pétrarque eut découvert les *Lettres familières* et les *Lettres à Atticus*, il s'écria : « Enfin, sur le bord de ma tombe, je connais Cicéron! » Racine écrivait à son fils aîné : « Vous ne lirez guère d'ouvrage qui vous soit plus utile pour vous former l'esprit et le jugement. » Il en faisait son livre favori et le compagnon de ses voyages. Montesquieu affirme qu'on y voit bien mieux l'état de Rome sous l'usurpation de César, que dans les récits des historiens. M. Villemain écrit à son tour : « Cette collection ne forme qu'une partie des lettres que Cicéron avait écrites seulement depuis l'âge de quarante ans. Aucun ouvrage ne donne une idée plus juste et plus vive de la situation de la République... Il y respire une inimitable naïveté de sentiments et de style... C'est un nouveau langage que parle l'orateur romain. Il faut un effort pour le suivre, pour saisir toutes ses allusions, entendre ses prédictions, pénétrer sa pensée, et quelquefois même l'achever. Ce que l'on voit surtout, c'est l'âme de Cicéron, ses joies, ses craintes, ses vertus, ses faiblesses... »

La correspondance de Cicéron ne renferme pas une lettre de son ami. L'épicurien Atticus fut habile à se ménager d'autres amitiés, par exemple celle d'Antoine le triumvir. Il dut, après la mort de Cicéron, redemander ses lettres à Tiron, l'affranchi de l'orateur, et celles-ci furent supprimées sans exception, dans la crainte qu'elles ne pussent lui nuire ou diminuer son crédit auprès de ses nouveaux maîtres. Pour les autres lettres du grand orateur, *Lettres familières*, *Lettres à Brutus*, *Lettres à Quintus*, V. LETTRES DE CICÉRON.

ATTICUS (Hérode), citoyen d'Athènes, descendait des Eacides, mais n'en était pas moins pauvre, lorsqu'il trouva un trésor immense dans son petit domaine. Craignant les dénonciateurs, il informa l'empereur Nerva de sa découverte, en lui demandant quelle conduite il devait tenir. « Use de ce que tu as trouvé », lui répondit le prince. Atticus répliqua que ce trésor dépassait de beaucoup la fortune à laquelle il pouvait prétendre. « Eh bien! abuses-en », lui écrivit de nouveau Nerva. Atticus, loin d'abuser de ses immenses richesses, en fit le plus noble usage et en employa une grande partie en faveur de ses concitoyens. Par son testament, il légua encore une mine de rente à chaque Athénien (environ 90 fr.)

ATTICUS (Hérode), célèbre rhéteur grec, fils du précédent, né vers l'an 110 de J.-C., mort vers 180. Il acquitta le legs de son père, mais en donnant une fois pour toutes cinq mines à chaque Athénien. Il fut appelé à Rome par l'empereur Antonin le Pieux, qui lui confia l'éducation de ses deux fils adoptifs, Marc-Aurèle et L. Vérus; et l'éleva au consulat en l'an 143. Il improvisait avec tant d'éloquence et de facilité, que l'on disait qu'*il était la langue grecque elle-même et le roi du discours.*

ATTIDE adj. (a-ti-de — du fr. *atte*, et du gr. *eidos*, aspect). Zool. Qui ressemble à une atte. ‖ s. f. pl. Famille d'arachnides ayant pour type le genre atte.

ATTIÉDI, IE (a-ti-é-di), part. pass. du v. attiédir. Qui de chaud est devenu tiède : *De l'eau* ATTIÉDIE. *La chaleur brûlante s'étant* ATTIÉDIE, *la température de la surface de la terre a permis aux eaux de s'établir.* (Buff.) *Les torrents* ATTIÉDIS *de l'Océan torridien, qui se portent vers le pôle austral, doivent tempérer son atmosphère.* (B. de St-P.) ‖ De froid devenu tiède : *Une température* ATTIÉDIE *par un vent chaud.*

. Les heures du midi,
En vous enveloppant comme un manteau de soie,
Feront épanouir votre sang *attiédi.*
LAMARTINE.

Se dit surtout, dans ce dernier sens, de la température ou de ses effets.

— Fig. Diminué, affaibli, devenu moins ardent : *Un zèle* ATTIÉDI. *Une dévotion* ATTIÉDIE.

Une si juste ardeur devrait être *attiédie.*
CORNEILLE.

Je ne trouve partout que des cœurs *attiédis.*
CRÉBILLON.

. *Attiédi* par les glaces de l'âge,
Son cœur ne brûle plus de ce mâle courage.
BAOUR-LORMIAN.

Par la longue misère ou par la maladie,
La charité publique était tout *attiédie.*
LAMARTINE.

Ainsi qu'un astre éteint sur un horizon vide,
La foi, de nos aïeux la lumière et le guide,
De ce monde *attiédi* retire ses rayons.
LAMARTINE.

Encor que mon esprit soit faible et languissant,
Privé du doux objet qui l'alloit nourrissant,
Sa chaleur toutes fois n'est en rien *attiédie.*
DESPORTES.

ATTIÉDIR v. a ou tr. (a-tié-dir — rad. *à* et *tiède*). Rendre tiède, refroidir incomplétement : ATTIÉDIR *un bouillon. Cette eau est trop chaude, il faut l'*ATTIÉDIR *avec de l'eau froide.* (Acad.) *Les vents purifient l'air,* ATTIÉDISSENT *les saisons brûlantes, et tempèrent la rigueur des hivers.* (Fén.)

— Fig. Tempérer, amortir la vivacité, l'ardeur de : *Le temps* ATTIÉDIT *l'amour, l'amitié, le zèle. L'éloignement et les années n'*ONT *pas* ATTIÉDI *mon affection.* (Mme de Sév.) *La démarche violente de la noblesse* ATTIÉDIT *les préjugés des hommes de bonne foi qu'elle renferme.* (Mirab.) *Ce déplorable événement n'*ATTIÉDIT *pas sa résolution.* (Lamart.) *L'éloignement et les longues années n'*ONT *pas* ATTIÉDI *mon premier amour.* (Mme Merlin.) *Aux vieilles amitiés que le temps* ATTIÉDIT, *il préfère la chaleur d'un zèle récent.* (Scribe.) *L'avarice n'*A *jamais* ATTIÉDI *dans l'âme de Rembrandt la passion du beau tel qu'il le comprenait.* (G. Planche.)

Ces gens l'embarrassaient,
L'*attiédissaient*, l'affadissaient.
LA FONTAINE.

Vos froids raisonnements ne feront qu'*attiédir*
Un spectateur toujours paresseux d'applaudir.
BOILEAU.

S'attiédir, v. pron. Devenir tiède de chaud ou de froid : *Otez cette eau du feu, et elle* S'ATTIÉDIRA *bientôt. A mesure que le globe* S'ATTIÉDISSAIT, *le chaos se débrouillait, l'atmosphère s'épurait.* (Buff.) *Le soleil était ardent, la fraîche haleine du Rhin* S'ATTIÉDISSAIT. (V. Hugo.)

— Fig. Devenir moins vif, moins ardent : *Son zèle* S'ATTIÉDIT *tous les jours. Un dévot qui* S'ATTIÉDIT *ne tarde guère à se refroidir. Mon vif et tendre attachement pour elle, loin de* S'ATTIÉDIR, *n'avait fait qu'augmenter.* (J.-J. Rouss.) *Dans les cachots ses sentiments ne* S'ÉTAIENT *point* ATTIÉDIS. (Thiers.)

Tout est léger; mais je crains que votre âme
Ne *s'attiédisse* et s'endorme en sa flamme.
LA FONTAINE.

ATTIÉDISSANT (a-tié-di-san) part. prés. du v. Attiédir : *Lorsque la mer flue de la zone torride vers notre pôle pendant notre hiver, elle en adoucit la rigueur sur nos côtes, en* ATTIÉDISSANT *leur atmosphère par sa chaleur.* (B. de St-P.)

ATTIÉDISSEMENT s. m. (a-ti-é-di-se-man — rad. *attiédir*). Action d'attiédir ou de s'attiédir; état de ce qui s'attiédit, de ce qui devient tiède : *L'*ATTIÉDISSEMENT *des métaux est très-rapide. L'*ATTIÉDISSEMENT *graduel du globe est un fait incontestable.*

— Fig. Diminution, refroidissement du zèle, de l'ardeur : *Son amitié pour moi n'a souffert aucun* ATTIÉDISSEMENT. (Acad.) *Quel* ATTIÉDISSEMENT *as-tu remarqué dans sa tendresse?* (J.-J. Rouss.)

— Rem. Le mot *attiédissement* s'est introduit dans notre langue vers le milieu du XVIIe siècle, au grand désespoir du grammairien Bouhours, qui préférait *tiédeur.* Voici ce qu'il dit à ce sujet dans ses *Remarques sur la langue française :* « L'auteur qui a tâché d'introduire *insidiateur* et *insidiatrice* fait ce qu'il peut pour établir *attiédissement;* je ne sais pourquoi cet écrivain ne se sert jamais de *tiédeur*, qui est le mot propre. »

ATTIER s. m. (a-tié). Bot. Nom vulgaire du corossolier écailleux.

ATTIFAGE s. m. (a-ti-fa-je — rad. *attifer*). Fam. Manière d'être attifé; parure, toilette particulière : *Sa fille, superbe en son* ATTIFAGE *bourbonnais, était grandement fêtée.* (G. Sand.) ‖ On dit aussi *attifement*, qui est plus usité.

ATTIFÉ, ÉE (a-ti-fé) part. pass. du v. Attifer : *Cette femme est singulièrement* ATTIFÉE. *Il la lui mena parée,* ATTIFÉE *et accommodée, ni plus ni moins comme le jour de ses noces.* (Brantôme.) *Allez-y sans être* ATTIFÉE. (Volt.) *Quoi de plus laid qu'une fille* ATTIFÉE *à grands ramages?* (J. Janin.) *Les deux enfants, gracieusement* ATTIFÉS, *rayonnaient de joie.* (V. Hugo.) *C'était une femme belle, bien* ATTIFÉE *et d'une fière allure.* (G. Sand.)

ATTIFEMENT. V. ATTIFAGE.

ATTIFER v. a. ou tr. (a-ti-fé — selon les uns du v. fr. *tuffe*, touffe de cheveux, d'où le v. *tuffer*, parer la tête; selon d'autres, du gr. *stephein*, orner). Fam. Parer avec recherche, avec affectation. Se dit ironiquem., surtout en parlant de la coiffure des femmes : *On passe des heures entières à l'*ATTIFER. *Elle a tort d'*ATTIFER *ainsi sa fille.*

— Fig. Agencer, orner dans un goût fade et faux :

Ils *attifent* leurs mots, enjolivent leurs phrases.
RÉGNIER.

S'attifer, v. pron. Se parer, et surtout se coiffer avec affectation : *Cette femme est longtemps à* S'ATTIFER. (Acad.) *Il se para,* S'ATTIFA, *s'aromatisa, chercha un moyen de se rajeunir.* (Saintine.) *Tout se mouvait,* S'ATTIFAIT *et chantait dans l'Artibonite.* (R. de Beauv.) *Ne crois-tu pas que je vais* M'ATTIFER *pour aller au château?* (G. Sand.)

— *S'attifer de*, Se parer de : *Elle* S'ATTIFAIT *les cheveux* D'*un tas d'oripeaux d'or et d'argent.* (E. Sue.) *C'est une fille qui n'a jamais perdu son temps à* S'ATTIFER DE *colifichets, chose qui ne convient qu'aux dames de qualité.* (G. Sand.)

ATTIFET s. m. (a-ti-fè — rad. *attifer*). Ornement de tête pour les femmes : *J'ai laissé là-bas mon* ATTIFET. (Régnier.) *Le bourreau donna à Marie Stuart un grand coup de hache, dont il lui enfonça ses* ATTIFETS *dans la tête, laquelle il n'emporta qu'au troisième coup.* (Brantôme.)

— Par ext. Colifichet que les femmes emploient pour se parer : *Débarrassée de tous les* ATTIFETS *que la mode entassait, elle en était cent fois plus charmante.* (Th. Gaut.)

ATTIFEUR, EUSE s. (a-ti-feur, eu-ze — rad. *attifer*). Celui, celle qui attife, qui fait profession d'attifer : *Les coiffeurs, les modistes et autres* ATTIFEURS *et* ATTIFEUSES. Peu usité aujourd'hui.

ATTIFURE s. f. (a-ti-fu-re — rad. *attifer*). Action, art, manière de s'attifer : *Nous dressons les femmes dès l'enfance aux entremises de l'amour; leur grâce, leur* ATTIFURE, *leur science, leur parole, toute leur instruction ne regarde qu'à ce but.* (Montaigne.) Vieux.

ATTIGNY, bourg de France (Ardennes), ch.-lieu de canton, arrond. et à 14 kilom. N.-O. de Vouziers, sur l'Aisne; pop. aggl. 1,402 hab. — pop. tot. 1,465 hab. Filature de laine, tanneries, briqueteries, fabriques de toiles et de biscuits dits de *Reims;* commerce d'ardoises, houille et bois.

Attigny doit son origine à un palais que Clovis II y fit bâtir en 647, et dont le nom revient souvent dans l'histoire des rois de la première et de la deuxième race. Pepin, maire du palais, y tint, sous le règne de Childéric III, une cour plénière où s'agitèrent de grands intérêts. Dans la suite, devenu roi de France et chef de la seconde dynastie, il convoqua à Attigny une assemblée générale de la nation, en 765, puis un concile synodal. C'est là, qu'en 786, Witikind reçut le baptême en présence de Charlemagne, son vainqueur et son parrain. Dans le même lieu, à l'assemblée générale de 822, Louis le Débonnaire se soumit à la pénitence publique que les prêtres et les grands du royaume lui imposèrent. Le palais d'Attigny était vaste et magnifique; ses ruines peuvent

nous donner une idée de son étendue, et les débris de vitraux peints, encore suspendus aux colonnes des vieilles ogives, sont un témoignage de sa richesse artistique. L'église actuelle d'Attigny ne faisait jadis qu'un même corps avec l'habitation des rois et des empereurs et s'y trouvait enclavée; elle a conservé de son ancienne construction une tour romane et un très-beau chœur ogival. Le palais d'Attigny cessa de jouer un rôle politique après la disparition de la seconde race. Les Anglais le pillèrent en 1359, et ce qui restait de cette antique demeure royale, après avoir servi de dépôt aux magasins de l'armée française pendant le xv^{e} siècle, fut complétement ruiné par les guerres de religion.

ATTIL ou **ADIL**, nom porté par deux rois suédois. D'après la chronique originale d'Olaf Petri, le premier Attil était fils de Domar et régnait dans le II^{e} siècle de notre ère. C'est lui, dit-on, qui conquit le Danemark, et qui, s'il faut en croire la tradition, établit pour souverain dans ce royaume un chien, nommé *Racka*. Le second Attil, fils et successeur d'Ottar, vivait dans le V^{e} siècle et se distingua par d'heureuses expéditions militaires. On raconte de lui dans les légendes populaires des aventures romanesques avec Ursa, jeune bergère qu'il enleva sur les côtes d'Allemagne et qu'il épousa.

ATTILA s. m. (a-ti-la). Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des coracinés, ne comprenant qu'une seule espèce, l'attila du Brésil, nommé aussi *tyran olive*.

— Ichth. Nom vulgaire d'un poisson très-vorace, particulier au Pô, fleuve d'Italie.

ATTILA, surnommé le *Fléau de Dieu*, roi des Huns en 434, d'abord conjointement avec son frère Bléda, dont le meurtre le rendit, en 442, le seul chef de toutes les hordes de Huns qui erraient dans les vastes contrées au nord du Pont-Euxin et du Danube. Ces peuples le considéraient comme le plus intrépide de leurs guerriers; bientôt il leur inspira un enthousiasme superstitieux, en feignant d'avoir trouvé une épée divine (l'épée était le symbole de leur divinité). Vainqueur du monde barbare, qu'il voulait tout entier précipiter sur les deux empires romains, Attila commença ces grandes expéditions qui semblaient devoir submerger la civilisation antique, dévasta l'Europe du Pont-Euxin à l'Adriatique, soumit les empereurs d'Orient et d'Occident à un tribut annuel et aux plus avilissantes sujétions, s'avança, en 451, à travers la Germanie, franchit le Rhin, et promena la flamme et le fer dans la Gaule épouvantée. Aétius, général de Valentinien III, sauva ce qui restait de l'empire romain d'Occident, en liguant tous les barbares qui campaient dans les Gaules, et en écrasant le formidable chef des Huns aux plaines Catalauniques, près de Châlons-sur-Marne (451). Attila repassa le Rhin, se jeta l'année suivante en Italie, anéantit Aquilée et d'autres villes, et s'avança jusqu'à Rome, qui fut sauvée par les prières et les négociations du pape saint Léon. Le barbare se contenta, pour cette fois, de l'or qu'on lui prodigua et regagna ses campements du Danube, toutefois, en menaçant de revenir si on ne lui donnait la main d'Honoria, sœur de Valentinien (qui lui avait envoyé secrètement son anneau), avec la moitié de l'empire pour dot. C'est pendant cette invasion que les habitants de la Vénétie, fuyant devant les Huns, se réfugièrent dans les lagunes de l'Adriatique, d'où sortit Venise. Attila mourut en 453, au milieu des orgies d'un nouveau mariage. Son vaste empire fut démembré. Le conquérant barbare se regardait, dit-on, comme l'instrument des vengeances divines, comme le *fléau de Dieu;* il mettait sa gloire à inspirer la terreur au monde : « *L'herbe ne croît plus*, disait-il, *où mon cheval a passé.* »

Le célèbre roi des Huns n'est pas toujours désigné sous le nom d'*Attila;* cette dernière forme nous est venue probablement des historiens grecs, qui l'appellent, en effet, *Attila* ou *Attelos;* en Allemagne, il était populaire, surtout dans les anciennes légendes, sous le nom d'*Etzel;* il est très-probable que ces deux noms, *Etzel* et *Attila*, n'en faisaient qu'un seul au commencement, et que ce sont deux prononciations différentes du même mot. Plusieurs opinions contradictoires ont été émises sur l'origine de ce mot. Les uns prétendent que *Etzel* n'est que la corruption d'*Attila*, et qu'*Attila*, à son tour, est un diminutif régulièrement formé du gothique *Atta*, père : c'eût été non pas un nom propre, mais un surnom honorifique, comme la plupart des nations primitives en donnent à leurs chefs. Mais il semble assez étrange qu'un roi hun ait reçu un titre emprunté à la langue gothique; cependant on peut admettre que les Goths, qui entrèrent les premiers en relation avec le *fléau de Dieu*, traduisirent dans leur langue le surnom honorifique du roi, qui signifiait peut-être *père*, dans l'idiome hunnique, et que ce nom germanisé servit dès lors chez tous les peuples européens à désigner *Attila*. Du reste, dans les anciens poëmes germaniques et scandinaves, on voit déjà le roi hun figurer sous les noms de *Aetla*, *Atli ;* on trouve même dans une poésie nordique le passage suivant, dans lequel l'auteur joue sur le mot *Attila :* ATLI *ek heiti*, ATALL *skall ek ther wera* (ce qui correspond mot pour mot à l'allemand : *Atli* ich heiss, *atall* (*scharf*) ich dir werden), c'est-à-dire: Je m'appelle *Atli*, et je te serai terrible (*atall*). Et même l'auteur de la *Wilkina-ok Niflunga saga* appelle le roi hun non pas *Atli*, mais bien *Attila*. Grimm fait remarquer au surplus que le radical *atta*, *atti*, *ætti*, signifie *père* dans la plupart des langues asiatiques encore parlées de nos jours. A ce propos, nous ferons remarquer de notre côté que, dans les idiomes tartares, et encore aujourd'hui dans le dialecte ottoman parlé à Constantinople par les Turcs, avec lesquels les Huns présentent des affinités ethniques frappantes, le vocable *ata* a le sens de père, et qu'il entre dans la composition de différents noms propres ou titres de dignités, tels qu'*Ata-melik*, *Ata-bek*, etc.

Un fait qui est encore assez curieux et digne d'être relaté, c'est que, dans différentes langues, le radical *ata* a les sens variés de père, de juge, de chef, de roi, de noble, etc., toutes fonctions ou qualités qui ne sont qu'une des manifestations du pouvoir absolu du père de famille dans la société antique; ainsi, en Frise, *Attha*, c'est le juge; *Attalus* est le nom d'un roi des Marcomans, *Attala* celui d'un roi maure, etc. Ainsi, suivant cette opinion, *Attila* dériverait de *Atta*, en gothique *père*, et le suffixe *ila* qu'il contient serait analogue à celui qui existe dans *Rugila* (nom du père d'*Attila*), dans *Swintila*, dans *Chintila*, etc.

Un autre rapprochement non moins intéressant à faire, c'est que, dans les écrivains orientaux, le Volga est appelé des différents noms de *Athel*, *Idel*, *Edel*, *Etil* (en tartare *Etzel*), mots qu'on traduit généralement par le *Volga roi*, le *fleuve prince*.

Une autre opinion, qui, elle aussi, ne semble pas trop invraisemblable, est celle qui veut rechercher l'étymologie d'*Attila* ou d'*Etzel* dans des langues qui peuvent avoir quelque affinité avec celle que parlaient les Huns. Ainsi, Otrokocsi, dans ses *Origines hungaricæ*, affirme que le nom d'*Attila* était *Athila* dans la langue hunnique, et signifiait *feu*, *acier*; et il compare ce mot avec le mot hongrois *etzel*, qui signifie actuellement *acier* en magyar. C'est probablement pour cela qu'un de nos éditeurs les plus intelligents, M. *Hetzel*, prend, lorsqu'il écrit, le pseudonyme de *Stahl*, qui n'est autre chose, d'après la signification hongroise, que la traduction allemande de son véritable nom (*stahl* veut dire *acier* en allemand; rapprochez de l'anglais *steel*).

Nous ferons de plus observer que le nom d'*Etzel* ou *Hetzel* se rencontre encore assez fréquemment chez les Allemands, et que d'autre part beaucoup de Hongrois s'appellent *Attila*.

Le roi des Huns joue sous le nom de Etzel un rôle considérable dans les poëmes cycliques des *Niebelungen*, et, sous celui de *Atli*, dans les traditions scandinaves. Les faits historiques ont été, il faut l'avouer, singulièrement interprétés et transposés dans les légendes poétiques; mais ce n'est cependant pas un motif suffisant pour suspecter, comme quelques auteurs l'ont fait, l'authenticité de leur origine. Ainsi, il est bien évident, par exemple, que le thème des fantastiques légendes attribuées par les Orientaux à *Iskander* a bien pour point de départ, pour motif principal, la vie d'Alexandre le Grand telle que nous la connaissons par les données historiques des Grecs (V. ALEXANDRE); et cependant Dieu sait si l'imagination des conteurs orientaux s'est abandonnée à ses inspirations les plus déréglées, dans l'*Iskander-Nâmé*, par exemple. Le même phénomène a dû se passer pour *Attila*, et, en général, pour toutes les personnalités qui passent du domaine historique dans le domaine mythologique; il s'opère alors un travail d'interprétation, d'amplification très-intéressant à suivre, et dont les récentes recherches de l'école allemande nous ont fait connaître avec certitude la marche. Non-seulement le fait historique est, dans ce cas, systématiquement et intrinsèquement altéré, mais il joue encore le rôle de point central autour duquel on groupe une foule de faits qui lui sont absolument étrangers, et qu'on lui assimile violemment. C'est alors que la tâche de l'historien devient difficile, lorsqu'il s'agit de résoudre ces agglomérations mystiques, ces nébuleuses de l'histoire, et qu'il faut en dégager des vérités positives. C'est une difficulté de ce genre qu'offre la légende d'*Attila* dans les poëmes germaniques et scandinaves; une foule de détails déroutent à première vue; les différences même qui existent entre les versions germaniques et scandinaves augmentent l'incertitude; le roi des Huns est incorporé à cette troupe de héros dont il adopte le caractère en perdant son originalité primitive. Néanmoins, à l'aide de l'admirable méthode issue de la linguistique et créée par l'école de Grimm, Walter, Kuhn, Max Müller, Roth, Benfey, etc., on arrive à restituer, avec les récits fantaisistes des *Niebelungen*, le personnage historique dans son intégrité. Nous donnerons plus loin, avec l'analyse des *Niebelungen*, un échantillon exact des légendes auxquelles a donné naissance *Attila*.

Nous nous sommes borné, dans cette courte notice, à esquisser rapidement l'Attila de la tradition, sans entrer dans le détail des faits, afin d'éviter un double emploi avec l'article ci-dessous. Bientôt, sur les pas de M. Amédée Thierry, nous pénétrerons plus avant dans cette formidable histoire, nous analyserons la physionomie du grand barbare, d'après les résultats obtenus par les investigations laborieuses de l'éminent historien. V. ATTILA (*Hist. d'*)

Le nom d'un tel dévastateur devait rester proverbial, et, en effet, il revient souvent sous la plume des écrivains; c'est ainsi que La Fontaine a appelé son fameux Rodilard

L'*Attila*, le *fléau* des rats.

Voici des allusions empruntées à d'autres auteurs :

« C'est le plus fameux chicaneur de notre province, et je ne pense pas que la Normandie en ait jamais porté un si redoutable. Son nom seul fait trembler les veuves et met en fuite les orphelins. Il n'y a pièce de pré ni de vigne, à trois lieues de lui, qui soit assurée à celui qui la possède. C'est *Attila* en petit, c'est le *fléau de Dieu* dans son voisinage. »

BALZAC.

« Que d'acteurs convoqués pour ce drame tragique!
La Prusse va bondir en trouant la Belgique;
L'aigle de Pétersbourg, qu'un long vol fatigua,
S'est posé sur la cendre où fume encor Praga;
Dès demain, vers son but il volera plus vite;
N'entends-tu pas hurler l'*Attila* moscovite?
Sur un sol ravagé rêvant d'autres débris,
Un pied sur la Vistule, il tient l'œil sur Paris. »

BARTHÉLEMY.

Attila, poëme latin du VI^{e} siècle, dont l'auteur est inconnu. Le titre est celui-ci : *De la première expédition d'Attila dans les Gaules.* En 1777, des recherches faites dans les archives de Bavière amenèrent la découverte d'un manuscrit très-bien conservé du XIII^{e} siècle; M. Fischer, attaché à la légation de Deux-Ponts à Munich, publia ce poëme en 1780. Il n'était pourtant pas complet : on n'en avait trouvé que les treize cent trente-trois premiers hexamètres; cent dix-neuf autres vers furent découverts un peu plus tard à Carlsruhe, dans un manuscrit du IX^{e} siècle. L'auteur de ce poëme suit une marche entièrement historique, sans recourir au merveilleux, ni même à rien de fabuleux. Comme il rapporte divers faits et des circonstances dont les écrivains du temps ne parlent pas, son ouvrage serait précieux pour la connaissance de l'histoire de cette époque, s'il était bien prouvé que ce poëme date du VI^{e} siècle, où il pouvait exister sur l'expédition d'Attila des traditions et des monuments qui se sont perdus depuis. L'ouvrage renferme des locutions barbares; cependant l'auteur a quelquefois imité de bons modèles, et surtout Virgile, dont il s'est approprié des vers entiers. Il adresse son poëme à ses *frères*, ce qui fait voir qu'il était moine.

Attila, tragédie de Corneille, en cinq actes et en vers, représentée en 1667. Cette pièce est encore plus faible qu'*Agésilas*, qui l'avait précédée d'une année. L'amour continuait à envahir le théâtre : Corneille alla chercher Attila, roi des Huns, pour s'opposer à cette irruption; mais *Attila* n'y suffit pas. La fable est mal conçue, le dialogue dur, incorrect. D'ailleurs, la pièce avait le malheur de paraître la même année qu'*Andromaque*, où Racine donnait à la langue une harmonie, un charme inconnus jusque-là : le style de Corneille n'en devait paraître que plus raboteux. Boileau avait laissé passer *Agésilas* sans rien dire, mais après *Attila*, le trait satirique lui échappa :

J'ai vu l'*Agésilas*,
Hélas!
Mais après l'*Attila*,
Holà!

Attila renferme cependant de belles pensées, où l'on retrouve encore l'inspiration cornélienne. On remarque surtout la scène où le roi des Huns délibère s'il doit s'allier à l'empire romain, qui tombe, ou à la France, qui s'élève. On rapporte que Turenne, assistant à une représentation de *Sertorius*, s'écria : « Où Corneille a-t-il appris la guerre? » Dans *Attila*, l'homme d'Etat pourrait dire : « Où Corneille a-t-il appris les secrets de la politique? »

Attila, tragédie romantique de Werner, le célèbre auteur du *Vingt-quatre février*. Cette tragédie est une des productions les plus parfaites et les plus originales de cet écrivain. Il prend l'histoire du *Fléau de Dieu* au moment de son arrivée devant Rome. Le premier acte commence par les gémissements des femmes et des enfants qui s'échappent d'Aquilée en cendres; et cette exposition, non-seulement excite l'intérêt dès les premiers vers, mais donne tout de suite une idée terrible de la puissance d'Attila. A ses côtés, marche une princesse de Bourgogne, Hildegonde, qui doit l'épouser et dont il se croit aimé. Cette princesse nourrit un profond sentiment de vengeance contre lui, parce qu'il a tué son père et son amant. Elle ne veut s'unir à lui que pour l'assassiner; et, par un singulier raffinement de haine, elle lui a prodigué ses soins lorsqu'il était blessé, de peur qu'il ne mourût de la mort glorieuse du soldat. Cette femme, sorte de furie, attachée sous des traits doux aux pas d'un tyran, produit un grand effet. Enfin paraît le terrible Attila; il s'assied au milieu des débris fumants des palais qu'il vient de renverser, et semble à lui seul chargé d'accomplir en un jour l'œuvre vengeresse du temps. « Il a, dit M^{me} de Staël, comme une sorte de superstition envers lui-même; il est l'objet de son culte; il croit en lui; il se regarde comme l'instrument des décrets du ciel, et cette conviction mêle un certain système d'équité à ses violences. Il reproche à ses ennemis leurs crimes, comme s'il n'en avait pas commis plus qu'eux tous; il est féroce, et néanmoins c'est un barbare généreux; il est despote, et se montre pourtant fidèle à sa promesse; enfin, au milieu des richesses, il vit comme un soldat. » Bientôt Attila constitue un tribunal sur la place publique et juge sommairement les délits qui sont portés devant lui. Il condamne son ami coupable de parjure, l'embrasse en pleurant, mais ordonne qu'il soit immédiatement livré aux exécuteurs. Enfin on amène à ses pieds un fratricide, et, comme lui-même a tué son frère, le remords le saisit, il détourne la tête et n'ose condamner le coupable. Le second acte nous transporte à la cour de Valentinien, à Rome. L'auteur semble avoir emprunté le style de Tacite, pour peindre avec autant de sagacité que de profondeur la frivolité du jeune empereur, qui, au sein des plaisirs, oublie le danger qui menace son empire; la violence et la vanité de l'impératrice mère, qui sacrifie l'Etat à ses rancunes particulières, et cependant se prête à toutes les bassesses aussitôt qu'un danger personnel vient la menacer; et les courtisans, qui, à la veille de la ruine générale, intriguent encore pour se nuire mutuellement.

Au milieu de ces caractères frivoles ou bas, apparaît le pape Léon, une des grandes figures de l'histoire, ainsi que la princesse Honoria, à laquelle Attila veut rendre son héritage. Honoria est secrètement éprise du farouche conquérant, et son caractère, en opposition avec celui d'Hildegonde, indique suffisamment le rôle qu'elle doit jouer auprès d'Attila. L'intérêt croît avec la marche des événements. Attila, après avoir défait les troupes de Valentinien, marche sur Rome, dont il va s'emparer, lorsque le pape Léon, dans tout l'éclat de la pompe sacerdotale, vient le sommer au nom de Dieu de ne pas pénétrer dans le siége de la chrétienté; le discours de Léon est un hymne plein de grandeur et d'enthousiasme. Attila, frappé d'une terreur superstitieuse, rétrograde aussitôt avec son armée. « On voudrait que la tragédie finît là, dit encore M^{me} de Staël, et il y aurait déjà assez de beautés pour plusieurs pièces bien ordonnées; mais il arrive un cinquième acte, pendant lequel Léon, qui est un pape trop initié peut-être dans la théorie mystique de l'amour, conduit la princesse Honoria dans le camp d'Attila, la nuit même où Hildegonde l'épouse et l'assassine. Le pape, qui sait d'avance cet événement, le prédit sans l'empêcher, parce qu'il faut que le sort d'Attila s'accomplisse. Honoria et le pape Léon prient sur le théâtre pour Attila. La pièce finit par des actions de grâces, et, s'élevant vers le ciel comme un encens de poésie, elle s'évapore au lieu de se terminer. »

On ne saurait trop louer le talent poétique de Werner dans ce drame. Il y a déployé tous les secrets de l'harmonie, et toute la souplesse, tout le charme d'une diction qui n'a jamais été surpassée.

Attila, poëme épique anglais, par M. Herbert, publié en 1838. Il ne faut pas confondre cette composition avec une étude historique du même auteur, intitulée : *Attila et ses prédécesseurs*, qui date de la même année. Le poëme a pour sujet le triomphe définitif du christianisme, après l'insuccès de la puissante tentative du roi barbare. Celui-ci avait entrepris de fonder un empire antichrétien sur les ruines du pouvoir temporel de Rome, à l'expiration de la période de 1200 ans, limite qui avait été fixée à sa durée par des prédictions païennes. Le poëme de M. Herbert ne remplit pas toutes les conditions de l'épopée; mais on y trouve, comme dans toutes les productions du génie anglo-saxon, des aspirations morales et des pensées philosophiques exprimées en beaux vers.

Attila (HISTOIRE D') *et de ses successeurs jusqu'à l'établissement des Hongrois en Europe, suivie de Légendes et Traditions*, par M. Amédée Thierry, 2 vol. in-8°, Paris, 1856, Didier. « Amené, dans le cours de mes travaux sur la Gaule romaine, à m'occuper d'Attila et de son irruption au midi du Rhin en 451, j'ai été arrêté, en quelque sorte malgré moi, par une curiosité indicible, devant l'étrange et terrible figure du roi des Huns; et je me suis mis à l'étudier avec ardeur. Mettant de côté la fantasmagorie de convention qui a fait d'Attila, pour presque tout le monde, un personnage beaucoup plus légendaire qu'historique, j'ai voulu pénétrer jusqu'à l'homme et le peindre dans sa réalité, sinon tel que les contemporains l'ont vu, du moins tel qu'ils nous ont permis de l'entrevoir. »

Ainsi parle l'éminent historien au début de son vaste et beau travail, fondé sur une étude approfondie des précieux extraits de Priscus, qui fit partie de l'ambassade envoyée par Théodose II auprès d'Attila; des chroniques de Prosper d'Aquitaine et d'Idace, de l'histoire du Wisigoth Jornandès, des relations ou des légendes des peuples latins, des poëmes teutoniques, enfin des traditions hongroises.

Il y a lieu d'espérer qu'un tel labeur, exécuté avec autant d'érudition que de sagacité critique, nous a donné enfin une histoire définitive du roi des Huns. De nouveaux détails pourront être ajoutés, mais vraisemblablement sans que le fond même du récit soit sensiblement altéré.

La célébrité du chef barbare est fondée sur l'épouvante. D'autres conquérants, les Tamerlan, les Alaric, les Genséric, les Radagaise, aussi grands dévastateurs, ne sont pas autant que lui chargés de la malédiction des siècles. Ce n'est pas seulement un personnage historique; c'est le type et le symbole populaire de

la dévastation. De son vivant, la terreur qu'il inspirait en avait fait déjà un monstre surhumain, et il était à peine mort que sa légende s'enrichit d'une foule d'expéditions et de ravages dont la plupart étaient imaginaires; pas une ville détruite qui ne l'eût été par lui, pas une ruine qui ne lui appartînt de droit, pas une monstruosité qu'il n'eût commise. L'auteur de la seconde vie de saint Loup, écrite à la fin du VIIIe siècle, dit en propres termes qu'il ne resta en Gaule, après le passage des Huns, *ni une cité ouverte, ni une ville fermée, ni un seul château fort*. Nulle exagération n'étonnait cet âge naïf et crédule. Les légendaires finirent par attribuer définitivement au grand exterminateur le martyre de sainte Ursule et des onze mille vierges de Cologne. Dans les traditions ecclésiastiques, il apparaît de bonne heure comme un destructeur providentiel, un Messie de douleur et de ruine, envoyé pour châtier les vices des Romains; enfin, l'opposé de ces génies providentiels que l'on nous montre comme envoyés à l'humanité pour lui ouvrir une nouvelle voie. Cette conception mystique domine les faits; l'homme s'efface pour faire place à un symbole, au mythe du *flagellum Dei*, le fouet ou le fléau de Dieu. Des milliers d'histoires, qui ont tout le merveilleux des fables antiques ou des romans de chevalerie, se rattachent à cette épithète fameuse, dont le roi des Huns se serait lui-même paré, comme pour légitimer ses destructions. Envisagé sous cet aspect d'instrument des vengeances célestes, de mandataire de la Providence, le terrible conquérant ne suit plus ses instincts sauvages, sa dévorante ambition, sa politique : il châtie, il est *le marteau qui frappe sur le monde!* Cette fantasmagorie traditionnelle, qui a si longtemps obscurci l'histoire, n'est pas encore complétement évanouie; et, sans chercher bien loin les exemples, on peut citer Chateaubriand, qui a reproduit en quelques traits brillants ce thème suranné, si majestueusement éclos de l'alliance du mysticisme et de la poésie.

Attila ou *Athel* était l'ancien nom du Volga, ce qui a fait conjecturer que celui qui l'a rendu si fameux avait reçu le jour sur les bords de ce fleuve. Quoi qu'il en soit, né dans les dernières années du Ve siècle, environ vingt-cinq ans après l'établissement des hordes hunniques en Europe, il grandit sur les rives du Danube, apprit la guerre au milieu des chocs continuels des tribus barbares, et succéda, conjointement avec son frère Bléda, à son oncle Roua, chef ou roi d'une partie des Huns (434 ou 435). Quoiqu'il fût plus jeune que son frère, ce fut lui en réalité qui exerça le pouvoir.

L'histoire nous a transmis les traits principaux de la physionomie du héros de ces hordes, dont l'aspect hideux et la férocité faisaient l'horreur et l'épouvante même des autres barbares. Attila était de petite taille, large de poitrine, avec une tête énorme, les yeux petits et enfoncés, la barbe rare, le nez écrasé, le teint presque noir. Ses colères étaient terribles, et il se plaisait à inspirer l'épouvante. Souvent il tuait pour laisser des milliers de cadavres en spectacle aux vivants. Cependant, il était, dit-on, généreux envers ses serviteurs et juste vis-à-vis de ses sujets. Simple dans ses vêtements et sa nourriture, il aimait le luxe autour de lui. Il avait d'ailleurs les instincts brutaux du Kalmouk, se gorgeait de boissons et recherchait les femmes avec fureur. Comme les hommes de sa race, il n'avait pas de croyances religieuses déterminées et ne pratiquait aucun culte; mais il vivait entouré de sorciers, qui composaient en quelque sorte son conseil privé.

Chose étrange, dans une telle société, ce Mars d'une épopée de sauvages, qui passa sa vie au milieu des batailles et des tueries, combattait rarement de sa personne. Il était capitaine par la tête plus que par l'épée. Souvent même il préférait à la guerre ces négociations cauteleuses, enchevêtrées les unes dans les autres, comme les mailles d'un filet dans lequel le rusé barbare enveloppait ses ennemis.

Son premier acte fut de profiter de la terreur qu'inspiraient les Huns à la cour de Constantinople, pour imposer à Théodose II une augmentation énorme du tribut que les pâles successeurs de Constantin payaient aux barbares. Il entreprit ensuite un travail d'organisation intérieure, destiné à changer l'état de son *royaume*, si l'on peut donner ce nom à des possessions qui n'étaient guère assurées que par de vastes campements. Son plan était grandiose et d'une exécution difficile : établir sa suprématie sur toutes les peuplades de Huns et sur leurs rois particuliers, puis, au moyen de ces forces rassemblées dans sa main, former, par la conquête, un empire des nations barbares, un empire du Nord, opposé à l'empire romain. Il poursuivit son œuvre avec une persévérance infatigable, soumit successivement toutes les tribus hunniques de l'Europe et de l'Asie, puis s'attaquant aux nations slaves et teutones, établit ses conquêtes jusqu'à la Baltique et la Scandinavie, et jusqu'aux possessions des Francs. On a d'ailleurs peu de détails sur ces immenses mouvements, dont le contre-coup fit refluer jusqu'au fond de l'Europe, particulièrement en Gaule, une foule de hordes qui y portèrent la dévastation.

Attila, voulant demeurer le seul maître de ce vaste empire, fit mettre à mort son frère Bléda, sous l'accusation vraie ou fausse de conspiration. Vers le même temps, un bouvier hun ayant trouvé, fichée dans la terre et la pointe vers le ciel, une épée nue, probablement une de ces idoles qu'adoraient les anciens Scythes, l'apporta au roi, qui, pour frapper l'imagination de ses peuples et leur inspirer un enthousiasme superstitieux, feignit de la recevoir comme un présent du ciel, comme un signe de la souveraineté qui lui était donnée sur tous les peuples de la terre.

Vainqueur du monde barbare, il suivit dès lors son projet de le précipiter tout entier sur les deux empires romains, ravagea sous divers prétextes les rives du Danube, la Mésie, la Pannonie, la Thrace, et enfin, en 446 et 447, après avoir ruiné soixante-dix villes, traversé la Thessalie jusqu'aux Thermopyles, et détruit deux armées romaines, il accorda la paix à l'inepte Théodose moyennant 6,000 livres pesant d'or et une augmentation du tribut annuel. Mais le trésor impérial était à sec, et des retards dans le payement amenèrent à Constantinople un de ces ambassadeurs impérieux devant qui tremblait cette cour sénile, qui ne savait répondre aux injonctions méprisantes du grand Barbare que par des ruses de femme, de lâches prières ou d'impuissantes trahisons. En 449, les eunuques byzantins tentèrent de corrompre un des ambassadeurs du roi des Huns et voulurent l'entraîner à prix d'or au meurtre de son maître. Tout était convenu, jusqu'au prix du sang. Une ambassade fut envoyée en Hunnie, en apparence pour négocier, en réalité pour suivre le complot, dont un seul des ambassadeurs connaissait d'ailleurs le secret. Attila reçut les envoyés romains avec une hauteur insultante dans le palais de bois de sa bourgade royale (sur l'emplacement où est aujourd'hui Bude, en Hongrie).

Instruit de la conspiration, il put facilement la déjouer, et saisit l'occasion pour imposer à ses ennemis de nouvelles conditions plus avilissantes et plus dures. Cependant il poursuivait ses projets de domination universelle avec une profonde astuce et une patience opiniâtre, trompant tour à tour les empereurs d'Orient et d'Occident par des négociations dérisoires, les intimidant par ses menaces, les terrifiant par ses préparatifs. En 450, ses messagers se présentaient à la fois, l'un devant Théodose, l'autre devant Valentinien, et disaient à ces deux empereurs : *Attila, mon maître et le tien, t'ordonne de lui préparer un palais, car il va venir.*

Le monde romain était dans l'attente des plus grandes catastrophes.

Sur ces entrefaites, Théodose mourut. Le nouvel empereur, Marcien, vieux soldat énergique, prit rapidement des mesures de défense, et le roi des Huns, ajournant ses projets, tourna tous ses efforts vers l'Occident. De ce côté, il tenta d'employer une arme qu'il tenait en réserve depuis quinze ans. Honoria, sœur de Valentinien, dans un accès de folie romanesque ou de vengeance contre sa famille, avait envoyé secrètement un anneau de fiançailles à Attila, qui, soit dédain, soit calcul, avait, pendant ce long espace de temps, laissé l'étrange proposition sans réponse. A ce moment, ses projets étant mûrs, il envoya un message à Valentinien pour réclamer sa *fiancée*, avec la moitié de l'empire d'Occident pour dot, ce qui le préoccupait sans aucun doute beaucoup plus que de joindre Honoria à ses innombrables épouses. L'empereur stupéfait lui répondit que sa sœur était mariée; mais que, fût-elle libre, elle n'avait rien à prétendre dans la succession de l'empire. Après diverses négociations, Attila, dont on a peine à suivre la pensée vraie à travers le labyrinthe de ses combinaisons politiques, changea tout à coup de langage et simula une amitié chaleureuse pour l'empereur, dont il ne put d'ailleurs endormir les méfiances et la terreur. En même temps, il formait une alliance secrète avec Genséric, roi des Vandales d'Afrique. Ces deux loups-cerviers se concertèrent pour assaillir à la fois la même proie, l'empire, l'un au nord, l'autre au midi. Genséric n'exécuta d'ailleurs sa descente en Italie que quelques années plus tard. Bientôt, en 451, Attila, prétendant que les Wisigoths cantonnés en Gaule étaient des sujets échappés à sa domination, annonça à Valentinien qu'il allait se mettre en marche pour les châtier. Il fit, en effet, de vastes préparatifs et rassembla, dit-on, jusqu'à sept cent mille hommes, sauvages et barbares des contrées de l'Asie et du nord de l'Europe : Huns noirs, Acatzires, Alains, Bellonotes, Gélons, Sarmates, Ruges, Hérules, Ostrogoths, Gépides, etc. L'Occident n'avait point vu, depuis Xerxès, une telle fourmilière de nations barbares, et la civilisation semblait devoir en être submergée. Le chef de tant de hordes marcha vers le Rhin, comme le génie de la destruction, dévastant tout sur son passage et s'incorporant les peuples vaincus, traversa le fleuve et s'installa à Trèves, au milieu des terreurs d'un sac horrible. Malgré le caractère épouvantable de ces débuts, l'astucieux Kalmouk n'en fit pas moins proclamer dans toute la Gaule qu'il venait en ami des Romains, et seulement pour châtier les Wisigoths et en délivrer l'empire. L'étrange libérateur s'avança comme un torrent, ruinant ou pillant Colmar, Besançon, Strasbourg, Spire, Worms, Mayence, Tongres, Arras, Metz, Reims, où périt saint Nicaise, Toul, Laon, Augusta (Saint-Quentin). Un moment, le front de son armée occupa la Gaule dans toute sa largeur, depuis le Jura jusqu'à l'Océan. Plusieurs de ces villes, d'ailleurs, placées hors du centre d'opération, ne furent en quelque sorte que traversées par des éclaireurs ou des bandes de pillards. Beaucoup d'autres cités sont désignées dans les traditions locales comme ayant été dévastées par Attila, qui cependant ne s'en approcha point. Ces erreurs s'expliquent par cette circonstance, que la marche de l'armée hunnique refoula et dispersa de toutes parts un grand nombre d'autres peuplades, qui se jetèrent comme des nuées d'insectes dévorants sur la Germanie, l'Helvétie, la Belgique, etc. En outre, la terreur qui faisait fuir les populations livrait comme une proie facile les villes désertes à toutes les bandes errantes. Le siége de Paris par les Huns est également un mythe imaginé sans doute pour opposer au Fléau de Dieu une faible femme, la patronne inspirée des Parisiens, dont l'action, dans ce moment d'épouvante publique, fut d'ailleurs grande et salutaire en ce qu'elle empêcha ses concitoyens de s'enfuir de leur ville. V. GENEVIÈVE (Sainte).

Cependant, Attila, pressé d'écraser les Wisigoths dans le midi avant l'arrivée des troupes romaines, ramena à lui les ailes de son armée, et se dirigea de Reims sur Orléans, en traversant, sans les ruiner, Châlons-sur-Marne, Troyes et Sens. Le capitaine barbare, toujours bien renseigné, traçait parfaitement son itinéraire, et pour la subsistance de son armée et pour le développement de sa nombreuse cavalerie. Orléans, point stratégique alors fort important, était également bien choisi comme point de départ de nouvelles opérations. Les Orléanais, assiégés dans leur ville par ces flots de barbares, mais soutenus et dirigés par un évêque énergique et patriote, saint Agnan, se défendirent héroïquement pendant cinq semaines, mais furent enfin contraints d'ouvrir leurs portes. Déjà le pillage était commencé et les captifs enchaînés, lorsqu'un secours, longtemps attendu, arriva tout à coup et changea la face des choses (14 juin). Le général romain qui gouvernait dans les Gaules ce qui restait de l'empire d'Occident, l'illustre et vaillant Aétius, après avoir au milieu de difficultés inouïes rassemblé quelques troupes, entraîné les Wisigoths et ligué contre les Huns les Francs de Mérovée, les Burgondes et autres peuples, accourut à Orléans, battit les troupes d'Attila, et sauva la civilisation d'un immense péril dans cette journée mémorable, qui fut longtemps célébrée à Orléans par une solennité. Le roi des Huns battit en retraite avec ses nomades, suivi de près par Aétius, et alla occuper Châlons-sur-Marne (*Durocatalaunum*) et les plaines environnantes, qu'on appelait *champs catalauniques*. C'est en ce lieu que fut livrée cette bataille fameuse qui décida du salut de la Gaule, épouvantable mêlée de tout le monde asiatique, romain et germanique; cent soixante mille cadavres jonchèrent la plaine, trois cent mille, s'il fallait en croire certaines relations. Les Wisigoths y jouèrent un rôle décisif; leur roi Théodoric fut tué; Thorismond, son fils, eut une part brillante à la victoire des Romains. Attila fut sur le point d'être tué. Forcé de se replier dans la vaste enceinte de chariots qui formait son camp, il parut encore assez redoutable pour qu'on n'osât l'y forcer. Au reste, il avait élevé un immense bûcher formé de selles de chevaux, prêt à y mettre le feu et à s'y précipiter, si sa situation devenait désespérée. Aétius, dont l'armée était réduite de moitié par le départ des Wisigoths, n'inquiéta point son formidable ennemi dans sa retraite. Il le suivit seulement en bon ordre pour l'empêcher de piller.

Quoique sa grande expédition eût échoué, le chef des Huns ne se regardait pas comme vaincu. Dès le printemps suivant, il fit irruption en Italie, assiégea Aquilée, qu'il n'emporta qu'au bout de trois mois, et qu'il réduisit en cendres, et mit toute la Vénétie et la Ligurie à feu et à sang. Il hésitait toutefois à marcher sur Rome, dont le nom excitait encore chez les barbares une crainte superstitieuse. Ses soldats, décimés par les chaleurs de juillet, amollis par le climat, ce fidèle auxiliaire des Italiens contre les hommes du Nord, gorgés d'ailleurs de dépouilles, désiraient tous que la campagne fût bornée là pour cette année. Cependant Attila, séduit par l'idée de frapper un coup éclatant, concentra ses troupes au-dessous de Mantoue, encore incertain de ce qu'il allait faire. Rome, où s'était enfermé l'empereur, et qu'Aétius, mal secondé, se préparait cependant à couvrir, Rome, éperdue de terreur, envoya en députation le pape Léon le Grand, accompagné de deux sénateurs, pour humilier aux pieds du terrible Barbare la majesté de la tiare et la grandeur historique de la cité. Les négociateurs avaient ordre de tout employer, supplications, présents, offre d'un tribut pour l'avenir. Rien ne peint mieux l'avilissement de la société romaine à cette époque. Jadis Rome avait refusé de traiter lorsque l'ennemi était à ses portes; maintenant, elle courait au-devant de l'ennemi, acceptant à l'avance les conditions les plus dures plutôt que d'être réduite à la nécessité de se défendre. Le vénérable pontife parut devant Attila, ébranlé déjà par la nouvelle que l'empereur d'Orient, Marcien, marchait avec un corps de troupes pour lui couper la retraite au débouché des Alpes, et qui consentit à accorder la paix aux Romains moyennant un tribut annuel. En partant, il ordonna, sans doute ironiquement, qu'on lui envoyât Honoria avec tous ses trésors, sous la menace de la venir chercher au printemps suivant. Puis il passa l'hiver dans son palais de planches des rives du Danube, occupé de nouveaux préparatifs de guerre pour l'année 453. « Mais, dit l'historien, cette année, dans les desseins de la Providence, ne lui appartenait déjà plus. » Peu de temps après, en effet, il célébra magnifiquement un nouveau mariage avec une jeune fille d'une grande beauté, nommée Ildico. Pendant le festin, il but avec excès, suivant la coutume de sa nation. Le lendemain matin, on le trouva mort dans son lit; sa couche était baignée de sang; sa jeune épouse pleurait, la tête enveloppée dans son voile. Suivant la version commune, il avait été étouffé par une hémorragie. Mais des relations anciennes, corroborées par des traditions germaniques, donnent lieu de penser qu'il périt victime d'un complot domestique. Ses funérailles furent célébrées avec une pompe sauvage, bien digne d'un semblable héros.

Son vaste empire, partagé entre ses fils, nés de mères différentes, et *qui formaient presque un peuple*, suivant l'expression de Jornandès, fut presque aussitôt dissous par leurs discordes et par le soulèvement des peuples germains. Mais les populations hunniques ne furent point dispersées; elles continuèrent à occuper l'Europe occidentale par groupes formidables, sous l'autorité de quelques-uns des fils d'Attila, dont les uns poursuivirent la guerre contre les Romains, dont les autres firent leur soumission à l'empire d'Orient. Après le premier empire hunnique et les royaumes créés de ses débris, l'Asie vomit de nouveau sur l'Europe d'autres hordes de la même race, les *Ouar-Khouni* ou *Avars*, qui fondèrent une nouvelle domination non moins redoutée de l'Europe. Enfin, une autre branche s'établit dans les mêmes lieux, à la fin du IXe siècle, *les Hunugars* ou *Magyars*.

M. Amédée Thierry suit dans l'histoire la destinée des descendants du Fléau de Dieu, leurs luttes intestines, leurs guerres contre l'empire grec, contre les Goths et autres barbares, leur succession, et enfin les péripéties par lesquelles les Huns d'Europe ont passé de siècle en siècle, jusqu'à la fondation du royaume de Hongrie.

Il reconstitue ensuite, avec une érudition digne des bénédictins, l'histoire traditionnelle et légendaire d'Attila chez les peuples latins, germains et hongrois. Cette partie, qui n'est pas la moins curieuse de son livre, et qui forme naturellement trois morceaux distincts, nous montre, par la myriade de fables et de mythes dont elle est remplie, quelle immense émotion le conquérant hunnique avait causée au monde.

Voilà l'étude que nous ont value les recherches laborieuses de M. Amédée Thierry. Attila était une sorte de mythe; aujourd'hui, c'est un personnage comme Annibal et César. Honneur à ces pionniers de l'histoire qui tracent à la science, au milieu de forêts vierges, des routes jusque-là inconnues. Le style est concis et pressé; chaque page a coûté plus d'une veille à l'auteur, et sa plume est un alambic qui distille plutôt qu'elle n'écrit.

ATTILIA, nom d'une célèbre famille d'origine plébéienne, de l'ancienne Rome. Le premier consul de cette maison fut, en l'an de Rome 419, M. Attilius Régulus. Le Régulus de l'histoire appartenait à une branche de cette famille.

Attilius Régulus, *Attilio Regolo*, titre de l'un des meilleurs drames de Métastase. Dans ce drame, le consul Régulus parle et agit avec l'héroïsme d'un vieux Romain. Tombé au pouvoir des Carthaginois, il est envoyé à Rome pour proposer l'échange des prisonniers. Prisonnier lui-même, il se considère comme indigne d'entrer dans la ville, dans sa propre maison. Introduit avec l'ambassadeur carthaginois dans le temple de Bellone, il refuse de s'asseoir à la place qu'il avait occupée comme consul; son fils, par piété filiale, veut rester debout comme lui, et Régulus gémit de son peu de patriotisme. Puis, il s'oppose fortement à l'échange, et pourtant, si cet échange ne se fait pas, il a promis de retourner à Carthage, où l'attendent les plus cruels supplices. « Ces barbares, dit-il aux sénateurs, m'ont cru assez lâche pour vous trahir par crainte. Ah! cet outrage est plus cruel que tous les tourments. Vengez-moi, sénateurs, etc. » Le consul Manlius lui répond : « Je ne sais de quel côté le péril est le plus grand, ou de ne pas suivre ton conseil, ou de perdre un citoyen capable de donner un si grand conseil. »

Régulus ne veut pas même embrasser les siens; ce n'est pas de la tendresse qu'il demande à son fils Publius, c'est de la fermeté :

. Dal tuo core
Prove io vo' di costanza, e non d'amore.

Il persuade aussi au consul Manlius de le laisser retourner à Carthage, et celui-ci, enthousiasmé, s'écrie : « Oh! grande âme! quelle flamme de gloire, d'honneur, je sens courir dans mes veines en te parlant! Oui, le cœur le plus timide, à ta parole, échangerait contre tes chaînes le sort d'un roi! »

Quand son gendre Licinius et sa fille cherchent à le faire fuir, Régulus éclate : « Tais-toi, ce n'est pas un Romain qui conseille une lâcheté! Tais-toi, ce n'est pas ma fille celle qui n'a point de courage!... »

Et quand, au moment de se séparer pour tou-

jours, sa fille s'écrie : « Ah! tu es père, tu me quittes, et pas même un soupir! » Régulus répond : « Je suis père, et je serais indigne de l'être, si je laissais à mes enfants un exemple de lâcheté. »

La plèbe de Rome se soulève pour l'empêcher de partir; mais il obtient que le peuple dépose les armes et « le laisse marcher à son triomphe. » Ensuite il prend congé du peuple et de Rome dans une apostrophe magnifique : « Conservez, s'écrie-t-il, conservez intact ce grand nom, et vous serez les arbitres de l'univers; le monde entier deviendra romain. » Puis il invoque les divinités protectrices de Rome pour qu'elles conservent à la république les anciennes vertus romaines. Et si jamais la colère des dieux menaçait sa patrie, il appelle toutes les foudres sur sa tête.

On a reproché à *Attilius Régulus* un héroïsme exagéré, tout d'une pièce; mais on pourrait répondre que ces grands efforts de vertu, si excessifs qu'ils soient, exercent du moins une influence salutaire sur les masses en élevant les esprits; on ne pourrait pas en dire autant de la plupart de nos drames modernes.

ATTILLON s. m. (a-ti-llon, *ll* mll — rad. *attelle*). *Petite bûche* qui résulte de l'abattage d'un arbre, et qui provient du haut des racines : *Les femmes vont dans les bois qui environnent Boulogne acheter des* ATTILLONS, *qu'elles rapportent dans leurs mantes.*

— Prov. *C'est comme un attillon*, se dit d'une volaille desséchée par une trop longue cuisson.

ATTINE s. f. (a-ti-ne). Monnaie d'argent allemande valant environ 25 centimes.

ATTINGHAUSEN (Guérard). Landamman du canton d'Uri, en 1206. Il eut part à la fondation de l'indépendance helvétique, et au renouvellement de la fédération des pays d'Uri, de Schwitz et d'Underwald, qui fut le noyau de la confédération suisse.

ATTINTÉ (a-tain-té) part. pass. du v. *attinter : Ballots* ATTINTÉS.

ATTINTER v. a. ou tr. (a-tin-té — rad. *à*, et *tin*, pièce de bois). Mar. Etablir un objet quelconque sur des tins; le fixer, l'assujettir avec des tins : ATTINTER *des barriques*. On dit plus souvent *tinter*.

ATTIQUE adj. (att-ti-ke — du gr. *attikos*, même sens). Qui appartient, qui a rapport à l'Attique, à Athènes ou aux Athéniens : *Le territoire* ATTIQUE. *Les coutumes, les mœurs* ATTIQUES. *La politesse* ATTIQUE. *Une gloire particulière, qu'on ne peut ravir à Thucydide, est d'avoir, pour ainsi dire, créé l'éloquence* ATTIQUE, *et formé le plus grand des orateurs.* (De Ste-Croix.) *Sur le soir il eut un instant de délire, il demanda des figues* ATTIQUES *et du nectar; la princesse lui voulut prendre la main : il était mort.* (A. Houss.) ‖ *Foi attique*, Foi irréprochable, parce que la bonne foi des Athéniens passait pour être à l'abri de tout soupçon.

— Qui tient de l'atticisme, qui a la grâce, la délicatesse, la finesse de l'atticisme : *Style* ATTIQUE. *Goût* ATTIQUE. *Ses railleries ne sont point froides et recherchées, comme celles de ces faux imitateurs du style* ATTIQUE. (Boileau.) *Il n'est point d'ouvrage où le goût* ATTIQUE *se fasse mieux sentir.* (La Bruy.) *César est l'écrivain le plus* ATTIQUE *de Rome.* (H. Taine.) *La plaisanterie du paysan et de l'ouvrier est très-*ATTIQUE; *elle consiste à dire toute sa pensée en la grossissant par une expression grotesque.* (Balz.) ‖ *Sel attique*, Manière de s'exprimer finement railleuse, délicate, spirituelle et polie, qui était particulière aux Athéniens. On le dit de même de tout ce qui est dit ou écrit dans le même goût : *Les anciens se piquaient d'assaisonner leurs ouvrages de ce* SEL ATTIQUE, *qui était d'un goût exquis.* (St-Evrem.)

Il est de *sel attique* assaisonné partout,
Et vous le trouverez, je crois, d'assez bon goût.
MOLIÈRE.

Au *sel attique*, au riant badinage,
Il faut mêler la force et le courage.
VOLTAIRE.

— Chron. *Année attique*, Année luni-solaire en usage chez les Athéniens. Elle se composait de douze mois dans les années solaires, et de treize dans les années embolismiques.

— Gramm. *Alphabet attique*, Alphabet grec qui se composait de vingt et une lettres. Il fut remplacé par l'alphabet ionien, qui en contient vingt-quatre.

— Littér. *Dialecte attique*, Dialecte grec ancien, particulier aux Athéniens. ‖ *Auteurs attiques*, ou substantiv., *Les attiques*, les auteurs qui ont écrit dans le dialecte attique : *Thucydide, Démosthène et les autres* ATTIQUES. ‖ *Formes attiques*, Formes de grammaire, locutions propres au dialecte attique. ‖ *Philosophie attique*, Celle qui était professée dans les écoles de Socrate, de Platon, d'Aristote et de Zénon, dont le centre était à Athènes.

— Archit. *Ordre attique*, Petit ordre d'architecture employé surtout dans les constructions athéniennes, et dont on couronne assez fréquemment les étages d'un grand ordre. ‖ *Etage attique*, Petit étage qui surmonte l'entablement, et dont le but principal est de masquer le toit : *L'*ÉTAGE ATTIQUE *ne fait, en général, aucun bon effet dans les édifices.* (Millin.) ‖ *Colonnes attiques*, Colonnes carrées. ‖ *Base attique*, Base que les modernes donnent à l'ordre dorique.

— s. m. *L'attique*, Petit étage supérieur, sans ornements ou avec ses ornements particuliers, qui sert à dissimuler le toit. L'invention en est attribuée aux Athéniens : *En France, l'*ATTIQUE *et les toits plats à l'italienne sont un non-sens contre lequel le climat proteste.* (Balz.) ‖ Petit ordre qui s'élève au-dessus des autres ordres, quel qu'en soit d'ailleurs le but : *Quelques* ATTIQUES *ne sont destinés, comme aux arcs de triomphe de Titus, de Septime Sévère, à Rome; du Carrousel, et à la porte Saint-Martin, à Paris, qu'à recevoir des inscriptions.* (Bachelet.) ‖ *Attique circulaire*, Ordre qui règne au-dessus d'un entablement circulaire, et qui est usité pour les dômes et les coupoles. ‖ *Attique continu*, Celui qui suit l'entablement de l'édifice, dans tous les accidents du plan. ‖ *Attique interposé*, Petit ordre qui règne entre deux ordres placés l'un au-dessus, l'autre au-dessous. ‖ *Faux attique*, Sorte de piédestal qui règne au-dessous des bases d'un ordre, et empêche qu'elles ne soient masquées par une large corniche placée au-dessous. ‖ *Attique de comble*, Sorte de parapet qui règne au bord d'un toit et tient lieu de garde-fou. Il est en pierre ou en bois revêtu de plomb. ‖ *Attique de cheminée*, Partie d'une cheminée d'appartement comprise entre le chambranle et la première corniche, et qui est ordinairement revêtue de plâtre ou de marbre.

— **Encycl.** *Dialecte attique.* Ainsi que nous l'apprend Buttmann dans son excellente grammaire grecque, la tribu ionienne habitait, dans l'origine, principalement l'Attique, et c'est de là que partaient ces colonies qui vinrent peupler les côtes de l'Asie Mineure. Plus tard, le nom d'ionien fut exclusivement réservé aux nouveaux colons et au dialecte parlé par eux. Ceci concorde assez bien avec ce que nous fait connaître Strabon, à savoir que le dialecte ionien n'est autre chose que l'ancien *dialecte attique*. Ainsi, à parler rigoureusement, le véritable *dialecte attique* serait le dialecte ionien. Toutefois, on désigne seulement sous ce nom l'idiome relativement moderne qui se créa peu à peu dans l'Attique. Cette modification fut déterminée par l'influence littéraire d'un grand nombre d'écrivains de premier ordre, qui arrivèrent à donner insensiblement à la langue dont ils se servaient un caractère individuel, et à lui assurer une prééminence incontestable parmi les différents dialectes parlés en Grèce. La plus grande partie, en effet, des ouvrages importants qui nous ont été transmis par l'antiquité grecque, sont écrits dans le *dialecte attique*. Quelques auteurs ont différemment supputé les phases par lesquelles le *dialecte attique* avait passé; mais la distinction la plus rationnelle consiste à le partager en attique ancien et attique moderne. A la première catégorie appartiennent Eschyle, Sophocle, Euripide, Aristophane, Antiphon, Thucydide, etc.; dans la seconde, on rangera Démosthène, Eschine et autres orateurs de la même époque. La langue de Xénophon, de Platon, et même d'Aristophane peut être considérée comme formant la transition entre le dialecte ancien et le dialecte moderne. Après Alexandre, la supériorité de la littérature athénienne fit du *dialecte attique* la langue commune de la Grèce entière.

L'expression de *style attique* était devenue synonyme de style élégant, pur, et s'opposait au *style asiatique* ou fleuri. A cette époque, le *dialecte attique*, adopté dans la Grèce entière, entre dans une nouvelle phase de transformation : il se ressent visiblement de l'influence exercée par la conquête macédonienne et les circonstances locales. Sous les successeurs d'Alexandre et sous la domination romaine, nous rencontrons toute une série d'écrivains grecs qui se servent de ce *dialecte attique* quelque peu amendé, et contribuent à en fixer la forme définitive. Il est bien évident que ces divers écrivains, originaires de pays différents, devaient naturellement présenter quelques divergences individuelles les uns avec les autres; mais ces divergences n'arrivaient jamais à la proportion qu'on retrouve dans le grec ionien d'Hérodote comparé au grec dorien des idylles de Théocrite. Cette langue commune de la Grèce prit alors le nom de *dialecte général*, ou *dialecte grec* proprement dit (*é koinê* ou *é Ellênikê dialektos*). Polybe, né dans le Péloponèse; Strabon, dans l'Asie Mineure; Diodore, en Sicile, appartiennent aux auteurs qui firent usage de ce dialecte général. Plus tard, par suite d'un raffinement dont on trouve des exemples analogues dans toutes les sociétés en décadence, il fut de mode d'écrire en *dialecte attique* pur, et plusieurs écrivains affectèrent d'employer cette langue conventionnelle et archaïque; nous citerons entre autres Lucien, Arrien dans son *Anabase*, etc. Le surnom d'*atticistes* (*attikistoi*) fut donné à cette classe artificielle d'auteurs.

Les formes caractéristiques et constitutives du *dialecte attique* exigent, pour être bien connues, une étude attentive des écrivains. On peut dire cependant en général qu'au point de vue de l'organisation phonétique, le *dialecte attique* n'avait ni la dureté du dialecte dorien, ni la mollesse extrême du dialecte ionien ou ancien *dialecte attique*, mais qu'il jouait entre les deux le rôle de *mezzo-termine*. Outre l'emploi de certaines formes grammaticales spéciales, le *dialecte attique* se distingue de tous les autres dialectes grecs, sous le rapport de la syntaxe, par sa précision lucide, ennemie de la prolixité et n'allant cependant jamais jusqu'au laconisme, par l'heureux rapprochement des idées saillantes dans la contexture de la phrase, et par une urbanité exquise dans les idées et dans la manière de les présenter.

Le *dialecte attique* pur se distingue par une propension naturelle à contracter tout ce qui peut être contracté. Les élisions sont très-multipliées et l'apostrophe joue un grand rôle; en outre, ajoute M. Burnouf, les Attiques changent, ce qui leur est commun avec les Doriens, le *sigma* en *xi*, et disent, par exemple, *xun* pour *sun*, avec; le double *sigma* est remplacé par le double *tau*, ainsi *thalatta* pour *thalassa*, la mer; quelquefois même, modification plus grave et moins explicable ou au moins plus compliquée, le *sigma* devient un *rô*, comme *tharrein* pour *tharsein*; mais c'est plutôt là un phénomène d'assimilation qu'un phénomène de permutation organique. A certaines formes, les Attiques ajoutent un *iota*; ainsi *outosi*, *ouchi*, pour *outos*, *ouch*, tandis qu'ils le retranchent à certaines autres, *es* pour *eis*; *klaô* pour *klaiô*, etc. Nous pourrions augmenter considérablement la liste de ces formes spéciales, mais celles que nous venons de présenter suffiront pour donner une idée assez précise du *dialecte attique*. Pour de plus amples détails, nous conseillons à nos lecteurs de consulter les *Dialectes de la langue grecque* de Sturz (1807), la grammaire grecque de Buttmann et celle de Mathias.

ATTIQUE, contrée de l'ancienne Grèce, qui avait pour capitale Athènes, bornée au N. par la Béotie, à l'O. par la Mégaride, au S. par la mer de Myrtos, et à l'E. par la mer Egée. Elle occupait la presqu'île la plus orientale de la Grèce centrale et n'était arrosée que par les ruisseaux du Céphise et de l'Ilissus. Ses principales montagnes étaient : le mont Hymette, si célèbre par le miel de ses abeilles; le mont Laurium, qui fournissait de l'or et de l'argent, et le mont Pentélique, dont les marbres renommés servirent à la construction des monuments de la Grèce. Ses côtes, découpées par un grand nombre de criques, présentaient plusieurs ports d'un abri sûr, et quelques caps, dont le plus remarquable était celui de Sunium, fameux par les entretiens de Platon avec ses disciples. Son territoire, peu fertile en grains, produisait, grâce à un climat sec et chaud, beaucoup d'oliviers, de figuiers et de lauriers-roses. Ce fut en grande partie cette pénurie du sol qui fit faire aux Athéniens tant d'efforts pour dominer sur mer. Le sol et les habitants de l'Attique furent divisés par Clisthène en dix tribus, auxquelles dans la suite on en ajouta trois nouvelles. Outre la capitale, les principales villes de l'Attique étaient Eleusis, Phylé, Marathon, Acharné, etc. Cette contrée célèbre, qui fut aussi appelée Ogygie, Ionie et Cécropie, forme aujourd'hui, avec la Béotie, un diocèse ou province du royaume de Grèce; 97,519 hab.

ATTIQUEMENT adv. (att-ti-ke-man — rad. *attique*). Gramm. Dans le dialecte attique.

— Avec une élégance attique : *Parler, écrire* ATTIQUEMENT.

ATTIRABLE adj. (a-ti-ra-ble — rad. *attirer*). Qui est susceptible d'être attiré : *Le fer est le seul des métaux* ATTIRABLE *à l'aimant. La propriété d'être* ATTIRABLE *à l'aimant appartient uniquement au fer qui a passé par le feu.* (Buff.) *L'acier est moins* ATTIRABLE *à l'aimant que le fer.* (Nysten.)

ATTIRAGE s. m. (a-ti-ra-je — rad. *attirer*). Action d'attirer. Peu usité.

— Techn. *Poids d'attirage*, ou simplement *attirage*, Poids du rouet d'un fileur d'or. ‖ *Cordes d'attirage*, Cordes qui soutiennent le même poids.

ATTIRAIL s. m. (a-ti-rall, *ll* mll. — rad. *tirer*, c'est-à-dire *tirer après soi*). Quantité, assortiment de choses diverses et nécessaires pour certains usages : ATTIRAIL *de guerre.* ATTIRAIL *de chasse.* ATTIRAIL *de voyage. L'*ATTIRAIL *d'un peintre, d'un photographe. L'*ATTIRAIL *d'une imprimerie, d'une lithographie. Ce petit dialogue avait lieu pendant qu'elle prenait, sur son fauteuil, une écharpe, un éventail, un bouquet, tout l'élégant* ATTIRAIL *d'une femme en habit de bal.* (F. Soulié.) *En un clin d'œil les enfants reportèrent dans la cuisine tout l'*ATTIRAIL *du déjeuner.* (G. Sand.) *On voyait sur la table de la toile taillée, des chemises commencées, enfin tout l'*ATTIRAIL *d'une lingère.* (Balz.)

Je sais où gît le lièvre, et me puis, sans travail,
Fournir en un moment d'hommes et d'*attirail*.
MOLIÈRE.

L'éléphant devait sur son dos
Porter l'*attirail* nécessaire,
Et combattre à son ordinaire.
LA FONTAINE.

. . . A son réveil il trouve
L'*attirail* de la mort à l'entour de son corps,
Un luminaire, un drap des morts.
LA FONTAINE.

La chose ainsi réglée, on composa trois lots :
En l'un, les maisons de bouteille,
Les buffets dressés sous la treille,
La vaisselle d'argent, les cuvettes, les brocs,
Les magasins de malvoisie,
Les esclaves de bouche, et, pour dire en deux mots,
L'*attirail* de la goinfrerie. LA FONTAINE.

— Familièrem. Choses inutiles, amas, bagage superflu ou embarrassant : *Qu'était-il besoin de tant d'*ATTIRAIL? (Acad.) *Il est vrai que te voilà bien, et je ne sais où tu as été déterrer cet* ATTIRAIL *ridicule.* (Mol.) *Il y aurait moins de péril à la voir dans tout l'*ATTIRAIL *de l'ajustement et de la mode.* (La Bruy.) *On écarte cet* ATTIRAIL *qui t'est étranger, pour pénétrer jusqu'à toi, qui n'es qu'un fat.* (La Bruy.) *A quoi servent toutes les cérémonies et tout l'*ATTIRAIL *lugubre qu'on fait paraître à un mourant dans ses derniers moments, qu'à lui exagérer la perte qu'il va faire?* (Montesq.) *Après quatre-vingts ans, traîner partout un* ATTIRAIL *suranné de petit-maître, faire le gentil et le damoiseau, ce n'était plus que le bel esprit tombé en enfance.* (A. Houss.) *En français, quel* ATTIRAIL *grammatical d'articles, d'auxiliaires et de pronoms!* (D. de la Malle.)

— Fig. Accompagnement fastueux et vain : *Votre naissance et votre élévation paraissent avec bien plus d'éclat et de dignité dans les fruits immenses de votre piété que dans les fastes de vos passions et tout le vain* ATTIRAIL *des magnificences humaines.* (Mass.) *Toutes les grandeurs et leur* ATTIRAIL *s'enfuient comme un songe.* (Fén.) *Les reproches, l'aigreur, la tendresse, les menaces, et tout l'*ATTIRAIL *d'un amant qui croit gronder avec raison, composaient cette épître.* (Hamilt.)

Vous ne pouvez aimer que d'une amour grossière,
Qu'avec tout l'*attirail* des nœuds de la matière.
MOLIÈRE.

— Rem. Le pluriel *attirails* est peu usité.

ATTIRANT (a-ti-ran) part. prés. du v. Attirer : *Le paratonnerre préserve de la foudre en l'*ATTIRANT.

ATTIRANT, ANTE adj. (a-ti-ran, an-te — rad. *attirer*). Qui attire, qui fait venir à soi : *Force* ATTIRANTE. *Si l'on supposait en général les inégalités de la Lune en raison des masses* ATTIRANTES *et des cubes des distances, on trouverait que Jupiter devrait la déranger soixante-quatre mille fois moins que le Soleil.* (D'Alemb.)

— Fig. Attrayant; qui attire, engage, séduit : *Homme* ATTIRANT. *Esprit* ATTIRANT. *Politesse* ATTIRANTE. *Des manières* ATTIRANTES. *Cette marchande est adroite et* ATTIRANTE. (Acad.) *Ce qui est excessif, loin d'être le plus* ATTIRANT, *n'est pas même le plus solide ni le plus durable.* (Boss.) *Parlez, bontés* ATTIRANTES *d'un Dieu.* (Boss.) *Il faut avoir soin de rendre ces jeux* ATTIRANTS *pour le public.* (J.-J. Rouss.) *La commisération, la bienfaisance, toutes les passions* ATTIRANTES *et douces...* (J.-J. Rouss.) *La bienveillance est la qualité la plus* ATTIRANTE, *la plus aimable.* (D'Alemb.) *Elle avait, ainsi que toutes les Gauloises, quelque chose de capricieux et d'*ATTIRANT. (Chateaub.) *Madame de Staël avait la taille assez forte, la peau d'une qualité médiocrement* ATTIRANTE. (Michelet.) *C'était l'apparition d'une maladie contagieuse de l'âme sous les traits de la plus majestueuse et de la plus* ATTIRANTE *beauté qui soit jamais sortie du songe d'un homme sensible.* (Lamart.)

La liberté, compagne *attirante* et facile.
LA HARPE.

. La troupe fidèle
Par ces mots *attirants* sent redoubler son zèle.
BOILEAU.

— **Syn. Attirant, attractif, attrayant.** Ces adjectifs signifient également : qui a la propriété d'attirer; mais *attractif* ne s'emploie qu'en physique et au propre : *propriété, force* ATTRACTIVE *d'un corps*, tandis qu'*attirant* ne se dit le plus souvent qu'au figuré, en parlant de ce qui a rapport aux personnes : *politesse* ATTIRANTE, *manières* ATTIRANTES. *Attrayant* se dit de ce qui séduit : *Elle avait la bouche grande; mais on y voyait des grâces qu'on ne voit point aux autres bouches; et cette bouche, en la voyant, inspire des désirs; elle est la plus* ATTRAYANTE, *la plus amoureuse de toutes.* (Mol.)

ATTIRANT s. m. (a-ti-ran — rad. *attirer*). Ce qui excite, ce qui engage à boire : *Quant au dessert, le gourmand n'y prise guère que le fromage et les marrons, en leur qualité d'*ATTIRANTS. (Grimod.)

ATTIRANTE s. f. (a-ti-ran-te — rad. *attirer*). Nœud de ruban que les dames attachaient jadis au-dessus du corps de la jupe.

ATTIRÉ, ÉE (a-ti-ré) part. pass. du v. Attirer. Rapproché ou qui tend à l'être par l'effet de l'attraction : *Les planètes sont* ATTIRÉES *par le soleil.* (Buff.) *La lune est* ATTIRÉE *non-seulement par la terre, mais encore par le soleil.* (D'Alemb.)

— Par ext. Engagé, déterminé à venir : *Nous étions* ATTIRÉS *dans ce lieu par la beauté du site. Ils étaient* ATTIRÉS *par l'espoir du butin.* (Acad.) *Les hirondelles paraissent plutôt* ATTIRÉES *qu'effrayées par les coups de fusil.* (Buff.) *Beaucoup d'oiseaux seraient* ATTIRÉS *dans ces lieux par les végétaux de leur pays.* (B. de St-P.)

Pour mon malheur alors *attiré* vers l'Epire,
Il me vit, il m'offrit son cœur et son empire.
VOLTAIRE.

‖ Eveillé, appelé, entraîné dans un certain sens, à certains actes : *Tous les regards furent* ATTIRÉS *par cette scène. Son attention fut* ATTIRÉE *par une ombre qu'il vit se mouvoir sur la muraille opposée.* (E. Sue.) ‖ Poussé par un attrait particulier : *Je me sentais* ATTIRÉ *vers elle. Tous les hommes sont* ATTIRÉS *par les biens sensibles.* (Boss.) *Un sexe est* ATTIRÉ *vers l'autre : voilà le mouvement de la nature.* (J.-J. Rouss.) *J'étais* ATTIRÉ *par vos manières affables.* (G. Sand.)

ATTIRER v. a. ou tr. (a-ti-ré — rad. *à*, et *tirer*). Tirer, faire venir à soi : *L'ambre frotté* ATTIRE *les corps légers non métalliques.* (Acad.) *Un corps électrisé* ATTIRE *tous les corps de la nature.* (Liber.) *De même que les hautes mon-*

tagnes ATTIRENT *les nuages et les vapeurs, ainsi les hommes éminents* ATTIRENT *les attaques.* (Csse de Blessington.) ‖ Déterminer à venir : *Le miel* ATTIRE *les mouches. Qu'est-ce qui vous* ATTIRE *ici? Ce sont les besoins et les désirs qui* ATTIRENT *les hommes auprès des grands.* (Pasc.) *L'Académie française savait* ATTIRER *la cour et la ville à ses assemblées.* (La Bruy.) *Cette tragédie, qu'on jouait quelquefois encore,* ATTIRAIT *peu de monde.* (Marmontel.) *Charlemagne* ATTIRA *près de lui des grammairiens et des poëtes.* (Parny.) *Les yeux du despote* ATTIRENT *les esclaves, comme les regards du serpent fascinent les oiseaux dont il fait sa proie.* (Chateaub.)

Quel charme l'*attirait* sur ces bords redoutés?
RACINE.

Un manant au miroir prenait des oisillons :
Le fantôme brillant *attire* une alouette.
LA FONTAINE.

. Votre folie *attire*
Chez vous mille flatteurs qui mangent votre bien.
DESTOUCHES.

— Par anal. Amener vers soi, appeler à soi, faire diriger vers soi : ATTIRER *les regards.* ATTIRER *l'attention. Le chien a, par excellence, toutes les qualités extérieures qui peuvent lui* ATTIRER *les regards de l'homme.* (Buff.) *En tout et toujours, une femme doit éviter d'*ATTIRER *l'attention sur elle.* (Mme de Monmarson.) *Un beau visage* ATTIRE *les regards.* (Mme de Rémusat.) ‖ Gagner, engager par une sorte d'attrait, de séduction : ATTIRER *une personne à son parti, dans son parti. Son amabilité lui* ATTIRE *tous les cœurs. Le meilleur moyen d'*ATTIRER *tout le monde est de ne rebuter personne.* (Pasc.) *Charlemagne* ATTIRAIT *au christianisme les nations infidèles.* (Boss.) *Les hérésiarques ont bien pu* ATTIRER *les hommes par la nouveauté et le libertinage.* (Boss.) *Il sut gagner insensiblement mon cœur et* ATTIRER *ma confiance.* (Fén.) *Qu'y a-t-il de plus puissant que les bienfaits pour* ATTIRER *les cœurs?* (Mass.) *Il faut* ATTIRER *les hommes par la douceur et la charité.* (Mme de Maintenon.) *Ce qui favorise le bien-être d'un individu l'*ATTIRE; *ce qui lui nuit le repousse.* (J.-J. Rouss.) *La douceur* ATTIRE *l'affection.* (Helvét.) *On peut* ATTIRER *les cœurs à soi par les qualités que l'on montre; mais on ne les fixe que par celles que l'on a.* (Suard.) *Le désir est un mouvement de l'âme vers un objet qui l'*ATTIRE. (J. de Maistre.) *Cette jeune fille* ATTIRAIT *déjà de nombreux prétendants à sa main.* (Lamart.) *Il y a des natures généreuses que l'infortune séduit et que le danger* ATTIRE. (Lamart.) *Je me sens au fond du cœur quelque chose qui m'*ATTIRE *vers vous.* (V. Hugo.)

Sur ce site enchanté, mon âme qu'il *attire*
S'abat comme le cygne, et s'apaise et soupire
A cette image du repos. LAMARTINE.

— Provoquer, causer, déterminer, entraîner, occasionner : *Un malheur en* ATTIRE *un autre.* (Acad.) *Ce crime* A ATTIRÉ *de grands malheurs sur lui et sur toute sa famille.* (Acad.) *La ruine de la Syrie* ATTIRA *celle de la Judée.* (Boss.) *Hélas! combien un crime en* ATTIRE *d'autres!* (Fén.) *La hauteur et la fierté* ATTIRENT *les guerres les plus dangereuses.* (Fén.) *Le mal que nous faisons ne nous* ATTIRE *pas tant de persécutions et de haine que nos bonnes qualités.* (La Rochef.) *Les hommes habiles ne commandent pas au hasard, mais ils l'*ATTIRENT, *le préparent, et semblent presque le déterminer.* (La Bruy.) *L'ingratitude* ATTIRE *les reproches, comme la reconnaissance* ATTIRE *de nouveaux bienfaits.* (Mme de Sév.) *Ai-je* ATTIRÉ *mes malheurs par ma faute?* (J.-J. Rouss.) *Aucun peuple n'*ATTIRE *à lui plus de sympathies que le peuple français.* (E. de Gir.) *Les couronnes* ATTIRENT *maintenant la foudre révolutionnaire et ne la détournent plus.* (E. de Gir.)

N'*attirez* point sur vous des périls superflus.
RACINE.

J'*attire* en me vengeant sa haine et sa colère;
J'*attire* ses mépris en ne me vengeant pas.
CORNEILLE.

Comme d'un précipice on tombe en un abîme,
Souvent un premier crime *attire* un autre crime.
GILBERT.

— Absol. Faire venir du monde : *Le marquis de Guillaume tenait un petit café, où sa fille* ATTIRAIT *beaucoup.* (Texier.) ‖ Plaire, charmer, séduire : *Les femmes* ATTIRENT *par le plaisir, mais ne retiennent que par le refus.* (St-Prosper.) *Ce n'est pas la plus jolie femme qui* ATTIRE, *c'est la plus étourdie.* (Mme de Genlis.) *Plus une femme témoigne de réserve, plus elle* ATTIRE. (La Rochef.-Doud.)

— Prov. *Un abîme en attire un autre, l'abîme attire l'abîme*, Un crime en provoque un autre, un malheur en amène un autre : V. ABYSSUS ABYSSUM INVOCAT.

S'attirer, v. pr. Etre attiré l'un vers l'autre : *Tous les corps, selon M. Newton, pèsent l'un sur l'autre, ou* S'ATTIRENT *en raison de leurs masses.* (Fonten.) *En vertu de l'attraction, les corps* S'ATTIRENT *réciproquement en ligne droite.* (Proudh.)

— Fig. Se provoquer; se déterminer l'un l'autre : *Les bienfaits* S'ATTIRENT *les uns par les autres, et se servent d'exemple réciproque.* (Boss.) *Les contrastes* S'ATTIRENT *parce qu'ils se complètent.* (Lamart.) *Les vertus, aussi bien que les vices, et j'ose dire mieux que les vices,* S'ATTIRENT *entre elles.* (Mme de Rémusat.) *Les confidences* S'ATTIRENT. (Balz.) ‖ Etre porté l'un vers l'autre par quelque attrait : *L'homme et la femme* S'ATTIRENT *par des qualités différentes.* (E. Bersot.)

— Fig. Attirer, appeler sur soi : S'ATTIRER *l'affection, l'estime de quelqu'un.* S'ATTIRER *le mépris public.* S'ATTIRER *un refus.* S'ATTIRER *une querelle. L'Eglise ne tenait pas pour martyrs ceux qui* S'ATTIRAIENT *la mort par un faux zèle.* (Boss.) *Tu vas courir risque de* T'ATTIRER *une volée de coups de bâton.* (Mol.) *Ils sont plus jaloux de* S'ATTIRER *les hommages que de gagner les cœurs.* (Mass.) *Souvenez-vous qu'il ne faut* S'ATTIRER *l'envie de personne.* (Fén.) *Il vit combien il était nécessaire qu'il* S'ATTIRÂT *dans cette occasion la confiance des peuples.* (Montesq.) *Je ne sais, monsieur, par où je puis* M'ÊTRE ATTIRÉ *tant d'honnêtetés de votre part.* (Campistr.) *Dieu me garde de* M'ATTIRER *jamais l'inimitié des censeurs de ce poëte, que le séjour de deux mille ans dans le tombeau n'a pu garantir d'une haine si implacable!* (Montesq.) *Qui remplit ses devoirs* S'ATTIRE *l'estime; qui cède à ses intérêts est peu estimé.* (Chateaub.) *Les malheurs que l'on* S'ATTIRE *sont les plus cruels.* (Mlle Aïssé.)

Vous *vous attirerez* quelque méchante affaire.
MOLIÈRE.

— **Syn. Attirer, allécher.** V. ALLÉCHER.

— **Antonymes.** Chasser, pousser, refouler, repousser.

ATTIRET (Jean-Denis), jésuite et peintre, né à Dôle (Jura) en 1702, mort à Pékin en 1768. Elève de son père, il acheva ses études artistiques à Rome, et entra, à l'âge de trente ans, dans la compagnie de Jésus. Quelques années plus tard, la mission de Pékin ayant demandé un peintre, il partit pour la Chine, et devint peintre de l'empereur Kien-Long. Il dut se plier, d'ailleurs, à toutes les minuties, à toutes les bizarreries de l'art chinois. Il devint fort habile en ce genre, et jouit d'un grand crédit à la cour de l'empereur, qui voulut le créer mandarin, et qui lui fit rendre de grands honneurs à sa mort.

ATTIRET (Claude-François), sculpteur, neveu du précédent, né à Dôle en 1728, mort en 1804. Ses ouvrages les plus remarquables sont : les *Quatre Saisons, Saint André, Saint Jean*, la statue de *Louis XVI* (brisée à Dôle pendant la Révolution), la belle fontaine de Dôle, etc. Cet artiste remarquable mourut à l'hôpital.

ATTISABLE adj. (a-ti-za-ble — rad. *attiser*). Qui peut être attisé.

ATTISAGE s. m. (a-ti-za-je — rad. *attiser*). Action d'attiser le feu.

ATTISE s. f. (a-ti-ze — rad. *attiser*). Techn. Bois que le brasseur met dans le fourneau sous la chaudière.

ATTISÉ, ÉE (a-ti-zé) part. pass. du v. Attiser : *Feu bien* ATTISÉ.

— Fig. Excité, envenimé : *Les inimitiés,* ATTISÉES *chaque jour par des esprits de parti et des opinions contraires, allumèrent un incendie qui dévora la république romaine tout entière.* (Machiavel.) *Cette petite cour était un foyer d'ignorance, de préjugés, de convoitises,* ATTISÉ *par une ou deux médiocrités remuantes.* (Lamart.) *L'envie et la cupidité, perpétuellement* ATTISÉES, *banniront du corps social l'harmonie indispensable à sa conservation.* (Portalis.)

ATTISEMENT s. m. (a-ti-ze-man — rad. *attiser*). Action d'attiser.

ATTISER v. a. ou tr. (a-ti-zé — du bas lat. *atticinari*; formé de *ad*, à; *titio*, tison). Exciter, ranimer un feu, en rapprocher les tisons les uns des autres : ATTISER *le feu. Après* AVOIR *vivement* ATTISÉ *un feu de mottes et de branches, elle s'assit dans son fauteuil.* (Balz.) *Elle* ATTISAIT *un réchaud sur lequel mijotait un ragoût semblable à ceux que savent faire les portières.* (Balz.) *Il se mit à* ATTISER *le feu convulsivement.* (G. Sand.)

Chauffant ma main ridée au foyer que j'*attise*,
Je garde les chevreaux et les petits enfants.
LAMARTINE.

— Par ext. : *Au* XVIe *siècle, l'inquisition dressait les bûchers des juifs, l'Espagne les* ATTISAIT. (V. Hugo.)

— Fig. *Attiser le feu de*, ou simplement *attiser*, Aigrir, exciter, irriter, envenimer : ATTISER LE FEU *des passions. Cette chose se couva en petit avec aultres haines qu'on y* ATTISA. (Froissart.) *Nous* ATTISONS *volontairement* LE FEU *toujours dévorant de la convoitise, pour faire naître sans fin de nouveaux désirs.* (Boss.) *Ils ne songent pas à donner des larmes à leurs passions : au contraire, ils les traitent délicatement; ils* ATTISENT CE FEU, *et ses ardeurs s'accroissent jusqu'à l'infini.* (Boss.) *Les partis* ATTISAIENT LE FEU DE *ces discordes.* (Capefigue.) *Rien n'*ATTISE *un sentiment comme le vent glacé de la persécution.* (Balz.) *Céder aux fantaisies n'est pas les éteindre, mais les* ATTISER. (S. Dubay.) *L'amour n'est-il pas un incendie que l'orage même* ATTISE? (A. Houss.) *Malheur à celui qui* ATTISE *la guerre!* (L. Jourd.) *De telles paroles* ATTISAIENT *la Révolution au lieu de l'étouffer.* (Lamart.)

Quand on se brûle au feu que soi-même on *attise*,
Ce n'est pas accident, mais c'est une sottise.
RÉGNIER.

. Loin d'oser
Approuver la fureur de votre emportement,
Loin que par mes discours je l'*attise* moi-même...
RACINE.

‖ Absol. *Attiser le feu*, Accroître des désordres, des violences, une conflagration déjà existante : *N'allez donc pas* ATTISER LE FEU.

— **Antonymes.** Détiser, éteindre.

ATTISEUR, EUSE s. (a-ti-zeur, eu-ze — rad. *attiser*). Celui qui attise, qui aime à attiser le feu. Peu usité. ‖ Ouvrier chargé de l'entretien d'un feu d'usine.

ATTISOIR ou **ATTISONNOIR** s. m. (a-ti-zoir ou a-ti-zo-noir — rad. *attiser*). Ustensile au moyen duquel on attise le feu dans certains métiers. ‖ Crochet dont on se sert pour attirer les scories qui sortent en fusion du fourneau.

ATTITRÉ, ÉE (a-ti-tré) part. pass. du v. Attitrer. Qui exerce en vertu d'un titre; qui est dûment appelé aux fonctions qu'il remplit : *Courtier* ATTITRÉ. *Commissionnaire* ATTITRÉ. *Fournisseur* ATTITRÉ. *L'Exode représente les sorciers* ATTITRÉS *de Pharaon.* (Volt.) *En peu de jours, ils s'installaient auprès de nous sur le pied de domestiques* ATTITRÉS. (Lenormant.) ‖ Qui existe, qui se pratique en vertu d'un titre : *Le notariat est une charge* ATTITRÉE. *La traduction des livres ecclésiastiques était une fonction* ATTITRÉE *dans l'Eglise de Syrie.* (Renan.)

— Fam. Qu'on a chargé de préférence de fournir, de faire telle ou telle chose : *C'est mon boulanger, mon épicier, mon commissionnaire* ATTITRÉ. *C'est notre nouvelliste* ATTITRÉ.

— En mauv. part. Soudoyé : *Témoins, assassins* ATTITRÉS, Témoins, assassins achetés, payés. On dit plus ordinairement : *Des témoins, des assassins à gages.*

— Chasse. *Chiens attitrés*, disposés dans des relais.

ATTITRER v. a. ou tr. (a-ti-tré — rad. titre). Choisir, préférer pour ce qui regarde un commerce, un métier, une fonction : *L'empereur l'*A ATTITRÉ *pour son fournisseur, pour son orfévre.* Il n'est guère usité qu'au part. passé.

— Chass. *Attitrer les chiens*, Les placer dans des relais pour attendre le gibier.

ATTITUDE s. f. (a-ti-tu-de — de l'ital. *attitudine*, tiré du lat. *aptitudo*, aptitude). Manière de tenir son corps, position qu'on lui donne : ATTITUDE *imposante.* ATTITUDE *gracieuse, décente.* ATTITUDE *gauche, forcée. L'*ATTITUDE *du commandement. L'*ATTITUDE *du respect, de la crainte. Changer d'*ATTITUDE. *Son* ATTITUDE *était à peindre.* (Acad.) *Voici un essai des plus beaux mouvements et des plus belles* ATTITUDES *dont une danse puisse être variée.* (Mol.) *Ils font entre eux une danse ornée de toutes les* ATTITUDES *que peuvent exprimer des gens qui étudient leurs forces.* (Mol.) *L'homme se soutient droit et élevé, son* ATTITUDE *est celle du commandement.* (Buff.) *L'*ATTITUDE *de l'aigle est fière et droite.* (Buff.) *Dans l'*ATTITUDE *du repos, la cigogne se tient sur un pied.* (Buff.) *Considérez l'homme assis, couché, debout, dans un fond, sur une hauteur, vous découvrirez dans toutes ses* ATTITUDES *de nouvelles beautés.* (B. de St-P.) *Toutes les physionomies des Grecs d'Orient sont belles, mais tristes et féroces : le poids de l'oisiveté pèse sur toutes leurs* ATTITUDES. (Lamart.) *Trois femmes, toutes les trois jeunes et belles, étaient groupées dans des* ATTITUDES *diverses.* (Lamart.) *Un homme obligé de se tenir droit et roide trouve que la plus belle* ATTITUDE *est d'être assis.* (Taine.) *Ses traits prononcés s'accordaient avec son* ATTITUDE *militaire.* (Balz.) *Son corps avait changé d'*ATTITUDE *et sa figure d'expression.* (G. Sand.) *Elle avait des* ATTITUDES *à la fois cavalières et majestueuses.* (G. Sand.) *L'*ATTITUDE, *la voix et le front du proscrit avaient quelque chose de noble et de puissant.* (G. Sand.)

Il garde, en expirant, une noble *attitude.*
SAURIN.

Ils prennent en songeant les nobles *attitudes*
Des grands sphinx allongés au fond des solitudes,
Qui semblent s'endormir dans un rêve sans fin.
BAUDELAIRE.

— Fig. Manifestation extérieure de ses dispositions, de ses intentions : *L'Angleterre prit aussitôt une* ATTITUDE *hostile. Vous n'avez pas gardé dans cette circonstance une* ATTITUDE *assez ferme. Le gouvernement prit une* ATTITUDE *qui rassura les amis de la paix publique.* (Acad.) *L'*ATTITUDE *calme de la nation déconcerta les agitateurs.* (Acad.) *La France se montra dans l'*ATTITUDE *qu'on l'avait toujours vue garder.* (Volt.) *Les agitateurs recommandaient au peuple de garder son* ATTITUDE *révolutionnaire.* (Lamart.) *L'*ATTITUDE *du roi semblait plus convenable et plus sûre au milieu de son armée que dans une place forte.* (Lamart.) *Elle tenait à conserver son* ATTITUDE *de fierté, en l'accablant d'une confiance sans bornes.* (G. Sand.) *Le premier consul était calme, grave, dans l'*ATTITUDE *d'un chef d'empire.* (Thiers.) *Dans la question de l'isthme de Suez, l'*ATTITUDE *de la presse française a été digne et de tous points honorable.* (E. Texier.) *L'assemblée était très-digne, dans une calme et ferme* ATTITUDE. (Michelet.) *Croire à l'Eglise parce qu'elle dit vrai, et non plus par cela seul qu'elle a parlé, c'est prendre envers elle une* ATTITUDE *d'indépendance qui ressemble à une* ATTITUDE *de révolte.* (Ed. Scherer.)

— *Etre toujours en attitude*, Prendre des positions, avoir des gestes affectés et trop étudiés. Se dit particulièrement des acteurs.

— B.-Arts. Position que les sculpteurs, les peintres donnent à leurs figures : *L'*ATTITUDE *d'une statue. Toutes les* ATTITUDES *de ce tableau sont admirables.* (Acad.) *Un peintre qui fait d'après nature force et exagère une passion, un contraste, des* ATTITUDES. (La Bruy.) *J'ai vu les portraits en pied de François de Guise, du Balafré et de son fils : leur taille est de six pieds; mêmes traits, même courage, même audace sur le front, dans les yeux et dans l'*ATTITUDE. (Volt.) *Il faudrait que les artistes s'étudiassent à rendre les caractères dans l'*ATTITUDE *du corps et dans les traits du visage.* (B. de St-P.) *Les tableaux de Raphaël, Poussin, Lesueur, Lebrun, et, de nos jours, ceux d'Eugène Delacroix, se recommandent par la vérité et l'expression de l'*ATTITUDE. (La Fizelière.)

— Danse. Position sur un seul des deux pieds, sans égard à leur importance relative.

— Manég. Position du cheval : *Les différentes* ATTITUDES *que prend le cheval ne sont que des changements portés dans sa position normale, la station.* (Dandel.)

— Art vétér. Diverses positions que les animaux prennent sur place, soit dans la station, soit dans le coucher.

— **Syn. Attitude, posture.** Après avoir été employé exclusivement comme terme d'art, *attitude* est devenu d'usage, comme *posture*, dans tous les styles; cependant, il est toujours plus noble que *posture*. La *posture* est la manière de poser le corps, plus ou moins éloignée de son habitude ordinaire : *Verrès paraissant en cette indigne* POSTURE *semble braver la bienséance publique.* (Roll.) L'*attitude* est une manière de tenir le corps, plus ou moins convenable à la circonstance présente : *Un peintre arrive chez moi; il me trouve écrivant devant votre portrait; il me peint dans cette* ATTITUDE. (Volt.)

— **Encycl.** Physiol. V. STATION.

— Pathol. V. HABITUDE EXTÉRIEURE DU CORPS.

— Art vétérinaire. Les *attitudes* sont différentes chez les animaux, suivant les caractères, le tempérament, la conformation, l'état de fatigue ou d'usure, de santé ou de maladie; et la façon habituelle de se poser, ou plutôt de se tenir, donne de précieuses indications sur la condition actuelle du sujet qu'on observe. Les animaux bien portants, vifs, ardents, reposés, se tiennent d'une autre manière que les bêtes molles, apathiques, souffreteuses, épuisées par le travail ou le manque de nourriture. En ce qui concerne le cheval, les *attitudes* ont une importance égale à la nature des services nombreux et variés qu'on lui demande. Ses *attitudes* trahissent des défauts plus ou moins prononcés ou décèlent des qualités fort appréciables. Les quadrupèdes se tiennent debout librement ou d'une manière forcée. Dans le premier cas, l'animal ne répartit pas également sur chaque extrémité le poids de son corps. Ordinairement, l'un des membres est au repos, et toute la masse du corps est supportée par les trois autres, qui se reposent tour à tour. Il arrive aussi que le poids du corps est rejeté alternativement, tantôt sur un bipède, tantôt sur l'autre. Dans le repos naturel, il n'y a qu'une simple flexion de tous les rayons du membre qui fait que le corps est abaissé de ce côté; mais le pied est éloigné de son point d'appui ordinaire. Quand, au contraire, l'animal souffre, l'extrémité est portée le plus souvent en avant de la ligne d'aplomb, pour prévenir l'augmentation de douleur que déterminerait le poids du corps. Les grands animaux peuvent dormir debout, mais dorment plus souvent couchés.

Parmi tous, le cheval est celui qui conserve le mieux la station active pendant le sommeil. Il est certains chevaux qui ne se couchent jamais; il en est de même de quelques ânes et de quelques mulets. Les autres quadrupèdes prennent le plus souvent la station passive, soit pour se reposer, soit pour dormir. Ainsi, le bœuf est plus souvent couché que debout, et ordinairement du côté gauche. L'animal qui dort debout ne se porte jamais sur les quatre membres en même temps; il en a toujours un au repos. Sa position change plus ou moins souvent, selon qu'il est plus ou moins fatigué, car les quatre membres doivent être également soulagés. Quand les membres postérieurs ont éprouvé plus de lassitude, l'animal se recule jusqu'au bout des liens qui le retiennent à l'auge, et peut ainsi charger davantage les membres antérieurs, en diminuant d'autant le poids qui doit être supporté par les membres postérieurs. Si les membres antérieurs sont plus fatigués que les postérieurs, les membres postérieurs viennent au secours des autres, et le cheval appuie sur la mangeoire. Le cheval ne prend pas beaucoup de repos par ces *attitudes*, car c'est toujours l'action qui établit le soutien; aussi, les chevaux qui ont l'habitude de se coucher se reposent plus vite, plus complétement, et se conservent mieux et plus longtemps que ceux qui ne se couchent jamais. On doit donc préférer les chevaux qui se couchent pour dormir, surtout s'ils doivent faire un service pénible. Mais, aussi, le cheval qui se couche trop souvent, ou qui demeure trop longtemps couché, est ordinairement nonchalant et mou. Chez les chevaux qui ont bien reposé et qui se portent bien, il y a des mouvements particuliers de l'échine, lorsqu'ils se lèvent, qui offrent des indices sur l'état de santé de ces animaux. « Au moment de se lever, dit M. Lecoq, l'animal *s'étend*, comme on le dit vulgairement, et jamais il n'exécute cette action lorsqu'il est malade. » A l'approche de l'homme, les animaux méchants prennent des *attitudes* menaçantes. « Le cheval couche les oreilles en arrière, dit M. Gayat, son re-

gard exprime un mauvais sentiment, le corps se plie sur lui-même, la tête s'abaisse, et gare les coups de pied ou les coups de dents. Le bœuf présente ses cornes, et toute sa physionomie accuse l'hostilité. La vache prévient moins et frappe traîtreusement; son coup de pied est devenu proverbial. »

ATTIUS. V. ACCIUS.

ATTLUS s. m. (a-tluss). Comm. Satin des Indes orientales appelé aussi *bouille-cotonis*.

ATTOCK, ville forte de l'Hindoustan, sur l'Indus, au N.-O. de Lahore. C'est en face de cette ville qu'Alexandre le Grand, Tamerlan et Nadir-Schah effectuèrent le passage de l'Indus, qui offre peu de difficultés en cet endroit. Elle portait alors le nom de Taxila.

ATTOLE, s. f. (a-to-le). Comm. Teinture rouge fournie par un végétal des Indes orientales. On dit plus souvent ANATE.

ATTOLL, **ATTOLLE** ou **ATTOLLON** s. m. (a-tol, a-to-le, a-tol-lon — du lat. *attollo*, je soulève). Géol. Nom donné à des îles basses de formation madréporique, le plus souvent réunies en archipels, et dont le centre est ordinairement déprimé en bassin communiquant quelquefois avec la mer par une sorte de brèche : *Les Maldives et les Laquedives forment des* ATTOLES *d'un grand nombre de petites îles basses.* (Willaumez.) *Les* ATTOLS *et les bancs madréporiques en ceinture, de même que les récifs littoraux, sont formés principalement par des poritides; des milleporides et des astréens massifs.* (Milne-Edwards.) *Parmi les rochers qui contiennent ainsi des débris organiques, on ne peut citer aucun exemple plus frappant que les récifs madréporiques qui constituent des groupes d'îles connus sous la dénomination d'*ATTOLS. (Burat.) *Les* ATTOLONS *ne se rencontrent guère qu'entre les tropiques.* (Périgot.) ‖ Ne s'emploie guère au singulier.

— Rem. L'orthographe de ce mot est des plus variées. Outre les formes que nous avons indiquées, on en trouve trois autres par la suppression d'un *t*, *atoll*, *atolle*, *atollon*, et trois autres encore par la suppression d'un *l*, *attol*, *attole*, *attolon*. Il est probable que quelques-uns auront supprimé simultanément le *t* et le *l*, ce qui porterait à douze le nombre des variantes. Rien ne nous autorise à choisir entre les trois formes que nous avons données, mais l'étymologie ne permet pas de supprimer un *t* ou un *l*. Ce mot a donc trois formes admissibles.

ATTOLLON. V. ATTOLL.

ATTOMBISSEUR s. m. (a-ton-bi-seur — rad. *tomber*). Fauconn. Oiseau qui attaque le héron dans son vol : *Le faucon est un excellent* ATTOMBISSEUR. On écrit aussi ATTOMBISEUR.

ATTON ou **ACTON** (Atto Vercelliensis), évêque de Verceil vers le milieu du x^e^ siècle. Bellarmin le donne comme un profond canoniste. Ses œuvres ont été publiées à Verceil en 1768. Angelo Maï a retrouvé et publié le manuscrit d'un ouvrage mystique de ce prélat, le *Polipticon*.

ATTORNEY s. m. (a-tor-nè — mot angl.; du vieux français *atorné*, disposé à, préposé à; part. pass. du v. Atorner. — V. ATOURNER). Nom des procureurs, avocats ou avoués en Angleterre. ‖ *Attorney général*, Magistrat anglais remplissant des fonctions analogues à celles de nos procureurs généraux.

— **Encycl.** Dans la procédure anglaise, le rôle de l'*attorney* est assez semblable à celui que remplit l'avoué dans la procédure française. Comme celui-ci, l'attorney est chargé de recevoir les instructions premières du client, de réunir les pièces et les témoignages nécessaires au succès du procès, et de faire tous les actes de procédure. La profession d'attorney est, comme celle d'avoué, soumise à un stage de cinq ans de cléricature. Les attorneys, une fois inscrits au tableau de leur corporation, ne peuvent en être rayés qu'en vertu d'une décision prise par l'une des cours supérieures de Westminster. Le nombre des attorneys autorisés à exercer à Londres est d'environ deux mille; il y en a un peu plus du triple dans le reste de l'Angleterre.

Attorney général. En Angleterre, on donne ce nom au premier des avocats qui sont chargés de représenter la couronne auprès des cours supérieures ou des cours criminelles. La nature de ses fonctions fait de l'attorney général un personnage politique; il change avec chaque ministère, et est pris parmi celles des sommités du barreau qui siégent à la chambre des communes. L'attorney général conserve tous les priviléges d'un avocat ordinaire; il peut, à ce titre, se charger de n'importe quelle affaire privée dans laquelle la couronne n'est pas intéressée. Il est ordinairement choisi parmi ceux des membres du barreau appartenant à la chambre des communes qui ont déjà rempli les fonctions de *solicitor general*. Il est de tradition que, lorsque la présidence d'une des hautes cours de justice, ou même les fonctions de lord chancelier, viennent à vaquer, l'attorney général soit admis à en profiter.

La couronne d'Irlande est aussi représentée auprès des cours de justice et du parlement du Royaume-Uni par un attorney général, choisi parmi ceux des députés irlandais qui appartiennent au barreau. Il change aussi avec chaque ministère. Son importance politique est moins grande que celle de l'attorney général d'Angleterre. Celui-ci seul a rang de ministre, et siége à ce titre dans le cabinet.

Le haut fonctionnaire chargé de remplir les mêmes fonctions au nom de la couronne d'Ecosse s'appelle lord *avocat général*.

Dans les assemblées législatives et auprès des cours supérieures de ses principales colonies, la couronne britannique est également représentée par un attorney général.

Aux Etats-Unis, le gouvernement fédéral est représenté auprès de la cour suprême et des cours supérieures par un attorney général. Par la nature de sa charge et son importance politique, ce haut fonctionnaire ressemble assez à son homonyme anglais. Il en diffère en ce que ses fonctions, comme toutes celles qui sont à la nomination du pouvoir exécutif, sont incompatibles avec celles de membre du congrès. Il siége dans le cabinet, et change, par conséquent, à chaque renouvellement de l'administration. Auprès des cours fédérales inférieures, l'attorney général est représenté par des substituts, *attorney general deputies*.

Chaque Etat de l'Union a aussi auprès de ses cours de justice un attorney général dont les fonctions sont à peu près analogues. Dans les Etats qui ont formé l'Union à son origine, ce fonctionnaire est nommé par le pouvoir exécutif; dans les Etats dont l'admission dans l'Union est un peu plus récente, l'attorney général est nommé à l'élection, soit par les électeurs chargés de nommer le gouverneur, soit par les deux branches de la législature réunies à cet effet en assemblée générale. Ses fonctions durent ordinairement autant que celles du gouverneur; dans quelques Etats, elles doivent être renouvelées tous les deux ans.

ATTOUCHEMENT s. m. (a-tou-che-man — rad. *attoucher*). Action de toucher : ATTOUCHEMENT *léger.* ATTOUCHEMENT *déshonnête. On connaît la dureté ou la mollesse d'un corps par l'*ATTOUCHEMENT. (Acad.) *Notre Seigneur guérissait les malades par le seul* ATTOUCHEMENT. (Acad.) *Si par aucuns signes, ou ris, ou regards, ou* ATTOUCHEMENTS *trop familiers, l'homme entre en jalousie, certes voilà la pauvre femme perdue.* (Gerson.) *La sensitive meut ses feuilles en les reployant sur elles-mêmes, à l'occasion d'une secousse, d'un choc, et même d'un très-léger* ATTOUCHEMENT. (Dutrochet.) *Je ne pouvais plus supporter l'*ATTOUCHEMENT *de ses doigts pâles, ni le timbre profond de sa parole musicale, ni l'éclat de ses yeux mélancoliques.* (Baudelaire.)

— Par anal. Contact, rencontre de deux corps, action d'un corps qui en touche un autre : *La rétine est seule apte à ressentir l'impression de la lumière, à être ébranlée par l'*ATTOUCHEMENT *délicat de ce fluide éminemment subtil.* (Richerand.)

— Signe au moyen duquel les francs-maçons se reconnaissent entre eux, et qui consiste dans une manière particulière de se toucher mutuellement la main.

— Géom. *Point d'attouchement*, Point où une ligne droite touche une ligne courbe. ‖ Point où deux lignes courbes se touchent sans se couper. ‖ On dit auj. *point de tangence* quand il s'agit d'une droite et d'une courbe, et *point de contact* quand il s'agit de deux courbes.

— **Syn. Attouchement, contact, tact, toucher.** Le *tact* est le sens qui reçoit l'impression des objets : *Le* TACT *est répandu dans toutes les parties du corps, mais plus sensible dans les mains.* (Volt.) Le *toucher* est l'exercice du tact : *Si le sens du* TOUCHER *ne rectifiait pas le sens de la vue, dans toutes les occasions, nous nous tromperions sur la position des objets.* (Buff.) L'*attouchement* est l'action de toucher, principalement avec la main : *Les accusés autrefois étaient admis à prouver leur innocence par l'*ATTOUCHEMENT *d'un fer chaud.* Le *contact* ne se dit que de deux corps qui se touchent : *Le toucher n'est qu'un* CONTACT *de superficie.* (Buff.)

ATTOUCHER v. a. et intr. (a-tou-ché — rad. *toucher*). Toucher à : *Ne mange point de cela, n'en gouste point, n'y* ATTOUCHE *point.* (Calvin.) *Il faut que je vous dise que je suis si délicat, qu'on me blesse pour peu qu'on m'*ATTOUCHE. (L.-J. de Balz.) Vieux.

ATTOURNANCE s. f. (a-tour-nan-se — rad. *tourner*). Féod. Changement de seigneur, passage d'un vassal sous l'autorité d'un nouveau seigneur. ‖ On disait aussi ATTOURNEMENT.

ATTOURNÉ, ÉE (a-tour-né) part. pass. du v. Attourner : *Fille bien* ATTOURNÉE.

ATTOURNEMENT s. m. (a-tour-ne-man — rad. *attourner*). Autref. Manière de s'ajuster, de s'attourner.

— Féod. Syn. de *attournance*.

ATTOURNER v. a. ou tr. (a-tour-né — rad. *atour*). Autref. Parer, ajuster.

S'attourner, v. pr. Se parer, s'ajuster.

ATTRACTEUR, TRICE adj. (a-tra-kteur, tri-se — rad. *attraction*). Qui exerce une attraction, qui agit par attraction : *Corps* ATTRACTEUR. *Force* ATTRACTRICE. ‖ On dit plutôt ATTRACTIF.

— **Syn. Attracteur, attractif.** *Attracteur* indique le fait de l'attraction, *attractif* n'exprime que la puissance d'attraction. On dira donc *le corps attiré et le corps* ATTRACTEUR, et l'on dira *la force* ATTRACTIVE, *la vertu* ATTRACTIVE.

ATTRACTIF, IVE adj. (a-tra-ktif, i-ve — rad. *attraction*). Qui a la propriété d'attirer; qui concerne ou constitue l'attraction : *Force* ATTRACTIVE. *Puissance* ATTRACTIVE. *L'aimant a une force* ATTRACTIVE. (Acad.) *Quand les corps tournent autour d'un centre commun, dont par conséquent ils sont attirés et qu'ils attirent, leurs forces* ATTRACTIVES *varient dans la raison renversée des carrés de leurs distances à ce centre.* (Fonten.) *Si, entre deux particules de fluide, se trouve placé un corpuscule dont les deux côtés opposés ont une grande force* ATTRACTIVE, *ce corpuscule forcera les corpuscules du fluide de s'unir et de se conglutiner avec lui.* (Dider.) *Il est presque impossible de déterminer par l'expérience l'intensité de la force* ATTRACTIVE *des molécules des corps.* (Laplace.) *Tous les corps célestes tendent réciproquement les uns vers les autres; mais cette tendance, ou plutôt la force* ATTRACTIVE *qui la fait naître, ne leur appartient pas seulement en masse; toutes leurs molécules la partagent.* (Liber.) *L'acier conserve très-longtemps la vertu* ATTRACTIVE. (Francœur.)

— Fig. Qui attire, qui séduit : *Le désir ou plutôt le besoin de plaire, arrivé à l'état de monomanie, est, de toutes les forces* ATTRACTIVES, *la plus puissante.* (M^me^ E. de Gir.) *Il regarda la princesse en dardant sur elle un regard fixe, persistant,* ATTRACTIF. (Balz.)

Votre abord est si tendre et si persuasif,
Vous avez un aspect tellement *attractif*,
Que d'un charme puissant on se sent ravir l'âme.
REGNARD.

..... Le sexe, à Paris, a la mine jolie,
L'air *attractif*, surtout la croupe rebondie;
Mais il est diablement sujet à caution.
REGNARD.

— Phys. *Réfraction attractive*, Se dit de la double réfraction, lorsque le rayon extraordinaire se trouve rapproché de l'axe et situé entre lui et le rayon ordinaire.

— Méd. Se dit des topiques, tels que vésicants ou suppuratifs, qui attirent les humeurs vers l'endroit où ils sont appliqués. ‖ s. m. : *Prescrire des* ATTRACTIFS.

— **Syn. Attractif, attracteur,** V. ATTRACTEUR.

— **Syn. Attractif, attirant, attrayant.** V. ATTIRANT.

— **Antonymes.** Impulsif, répercussif, répulsif.

ATTRACTION s. f. (a-tra-ksi-on — lat. *attractio*, même sens; formé de *ad*, à; *trahere*, tirer). Phys. Expression par laquelle on désigne la cause ou la force qui fait que tous les corps tendent mutuellement les uns vers les autres, et adhèrent jusqu'à ce qu'ils soient séparés par quelque autre force : ATTRACTION *moléculaire.* ATTRACTION *terrestre.* ATTRACTION *planétaire. Le système de l'*ATTRACTION. *Chaque atome de la matière a une même quantité de force d'*ATTRACTION. (Buff.) *Nos sciences ne nous montrent dans les corps célestes que des globes arrondis par les lois uniformes de l'*ATTRACTION. (B. de St-P.) *L'*ATTRACTION *paraît inhérente à la matière.* (B. de St-P.) *C'est Képler qui a reconnu le premier que l'*ATTRACTION *exercée par la lune est la cause qui produit les marées.* (Arago.) *Le mot* ATTRACTION *exprime un fait et non une cause.* (Nysten.) *L'*ATTRACTION, *si elle est quelque chose d'universel, n'est au plus que la force universelle.* (Proudh.) *Newton a reconnu que l'*ATTRACTION *agissait en raison inverse du carré des distances.* (Lacroix.) *L'*ATTRACTION *s'exerce à des distances considérables, ou seulement près du point de contact.* (Savary.) *Les astres gravitent durant des millions de siècles dans l'espace infini, et suivent les puissantes impulsions et les* ATTRACTIONS *invariables que leur a communiquées le suprême auteur de toutes choses.* (Mignet.) *Dans l'esprit de Newton, le mot* ATTRACTION *ne fut jamais que l'expression d'un fait général, et non d'une cause ayant une existence propre.* (Focillon.)

Newton, qu'admirent les sages,
Par l'envie est insulté;
On attaque ses ouvrages
Sûrs de l'immortalité.
Belles, vengez son injure;
Il a pour lui la nature,
Le calcul et la raison :
Mais sans chercher d'autres armes,
Il ne lui faut que vos charmes
Pour prouver l'*attraction*.

— Fig. Attrait; ce qui séduit, ce qui attire; tendance : *L'avenir seul possède la vertu de l'*ATTRACTION. (Guizot.) *L'amour est la plus puissante des* ATTRACTIONS. (M^me^ Gatti de Gamond.) *Le siècle ne désobéit pas à l'*ATTRACTION *vers l'unité.* (Lerminier.) *Oh! les princes ont un centre d'*ATTRACTION *magnétique.* (G. Sand.) *L'*ATTRACTION *de l'homme moral, c'est l'homme.* (L.-J. Larch.) *Dieu a proportionné les* ATTRACTIONS *aux destinées des êtres.* (Toussenel.)

... Son immense ennui (de la foule), son agitation,
M'entraînent faible et seul dans son *attraction*.
LAMARTINE.

‖ Sympathie mutuelle : *C'est l'union des cœurs qui fait la véritable félicité : leur* ATTRACTION *ne connaît point les distances; ils se toucheraient aux deux bouts du monde.* (J.-J. Rouss.) *La bonne compagnie agit par* ATTRACTION *et par affinité.* (M^me^ Campan.) *Comment ces caractères si opposés s'étaient-ils, en quelque sorte, soudés l'un à l'autre? C'est un de ces mystères d'*ATTRACTION *qui ne s'expliquent que par cette sympathie des contrastes, beaucoup plus commune que l'on ne croit, et qui réunit souvent la force à la faiblesse, la tristesse à la joie, la douceur à la violence.* (Balz.)

— Phys. *Attraction magnétique*, Force par laquelle les aimants attirent le fer : *L'*ATTRACTION MAGNÉTIQUE *est un excellent moyen de reconnaître la présence du fer dans les corps.* (Francœur.) ‖ *Attraction électrique*, Force qui attire certains corps vers les corps dans lesquels l'électricité est développée.

— Chim. *Attraction élective*, Attraction particulière exercée par certains corps sur d'autres corps déterminés, et qui les porte à se composer entre eux, aux dépens des autres composés dans lesquels entrait chacun d'eux. On dit plus souvent AFFINITÉ.

— Mar. *Attraction locale*, Déviation que peuvent causer aux aiguilles aimantées les objets en fer que contient un bâtiment, et surtout la coque même du navire, lorsqu'elle est en fer, ou la cuirasse dans les vaisseaux cuirassés : *On peut obvier aux effets de l'*ATTRACTION LOCALE *par le compensateur magnétique.* (Bonnefoux.)

— Gramm. Substitution d'une lettre à une autre, à cause d'une lettre voisine avec laquelle la lettre substituée a plus d'affinité que celle qu'elle remplace. C'est ainsi que, dans le mot *attraction* lui-même, formé du lat. *ad*, et *tractio*, *d* a été changé en *t*, à cause du *t* suivant; c'est ainsi encore que l'on dit *illégal* pour *inlégal*. ‖ Modification dans le genre, le nombre, le temps ou la personne d'un mot, amenée par le voisinage d'un autre mot avec lequel l'accord se fait contre les règles de la logique grammaticale. C'est ainsi que le verbe s'accorde fréquemment avec un attribut pluriel, alors que le sujet est singulier : *Ce* SONT *les hommes qui font les réputations. Sa maladie* SONT *des vapeurs.* (M^me^ de Sév.) *La nourriture ordinaire de l'écureuil* SONT *des fruits.* (Buff.) En dehors du cas où le sujet est le pronom ce, cas formant alors un véritable gallicisme, le genre d'attraction auquel appartiennent ces exemples est aujourd'hui hors d'usage. ‖ *Attraction de l'antécédent*, En grec, emploi du pronom relatif au cas du nom ou du pronom auquel il se rapporte, contrairement au cas exigé par le verbe qui le régit.

— Philos. Dans le système de Fourier, *Attraction passionnelle* ou *passionnée*, Penchants qui entraînent chaque individu vers un emploi particulier : *L'*ATTRACTION PASSIONNELLE *est un des plus vastes sujets d'études et de méditations pour l'éducateur et l'homme d'Etat.* (Delbruck.) *On lit, gravées sur la tombe de Fourier, au cimetière Montmartre, à Paris, les deux formules suivantes : « Les* ATTRACTIONS *sont proportionnelles aux destinées; — la série distribue les harmonies. »* (Delbruck.)

Travaille, groupé par phalanges,
Dans un cercle d'*attractions*. BÉRANGER.

‖ Dans le système philosophique de Jouffroy, Action de l'âme qui, en présence de l'objet agréable, se dilate d'abord, puis se replie sur elle-même, et *attire* à elle cet objet.

— Mus. Tendance particulière par laquelle un son en amène un autre. C'est ainsi que la résolution d'un accord se fait naturellement et comme nécessairement dans un autre accord déterminé, par exemple l'accord de septième sur l'accord parfait.

— **Antonyme.** Répulsion.

— **Encycl.** Astron. I. — EXPOSITION DES LOIS DE L'ATTRACTION UNIVERSELLE OU NEWTONIENNE. Tous les corps terrestres sont sollicités par une force nommée *pesanteur*, qui agit normalement à l'horizon de chaque lieu. La pesanteur peut être conçue comme une force attractive, une *attraction* qu'exerce toute la masse terrestre sur les objets placés à sa surface, qui est toujours sensiblement dirigée vers le centre de cette masse, et qui se fait sentir encore au-dessus du sol à une hauteur indéterminée. Par induction, on est conduit à supposer que cette *attraction* s'étend au delà des limites que nous pouvons atteindre, qu'elle agit sur les astres eux-mêmes, mais en décroissant à mesure qu'ils sont plus éloignés. D'un autre côté, il est probable que tous les astres offrent des phénomènes analogues, qu'il y a une pesanteur à leur surface, qu'elle est dirigée vers leur centre, et qu'elle agit, à une distance quelconque, sur tous les autres corps célestes. C'est en se laissant guider par ces inductions que Newton fut conduit à penser que les astres s'attirent entre eux, que leurs mouvements sont déterminés par les actions qu'ils exercent mutuellement les uns sur les autres, et que le monde est régi par des forces provenant d'une cause unique, l'*attraction*.

L'*attraction universelle*, qui a réduit à une seule les trois lois empiriques de Képler, en leur appliquant les théorèmes d'Huyghens sur les forces centrales, et qui a fait rentrer ces lois dans celles de la pesanteur terrestre découvertes par Galilée, est le type par excellence des généralisations scientifiques. Elle apparaît comme le *point central* et comme le *sommet* où viennent converger et se réunir les conquêtes antérieures de l'astronomie, de la mécanique et de la physique.

La découverte de l'*attraction universelle* supposait, comme données nécessaires, les lois des mouvements célestes, celles des forces centrales et celles de la chute des corps : rappelons aussi brièvement que possible ces différentes lois.

— *Lois des mouvements célestes* ou *lois de Képler*. Les lois de Képler s'énoncent ainsi :

1° Chaque planète se meut autour du soleil dans une orbite plane où le rayon vecteur (ligne idéale qui joint le centre du soleil à celui de la planète) décrit des aires proportionnelles aux temps.

2° Les orbites des planètes sont des ellipses dont le soleil occupe un des foyers.

3° Les carrés des temps des révolutions des diverses planètes sont proportionnels aux cubes des grands axes de leurs orbites.

Il est inutile de dire que ces trois lois s'appliquent aux satellites comme aux planètes.

Il faut remarquer que les deux premières lois de Képler déterminent la course de chaque planète, considérée séparément, d'après le petit nombre de constantes nécessaires pour la caractériser; mais toutes ces constantes paraissant avoir des valeurs essentiellement arbitraires, les mouvements des diverses planètes restaient encore complétement isolés les uns des autres; il n'y avait entre eux jusque-là aucun lien, aucune proportion. En révélant ce lien, cette proportion, la troisième loi de Képler faisait véritablement, de toutes les révolutions des astres, un système unique qui semblait appeler tout naturellement l'idée d'une force unique.

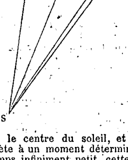
— *Lois des forces centrales*, ou *lois de Huyghens*. Les forces centrales (force centrifuge et force centripète), dans le mouvement circulaire, sont : 1° proportionnelles au carré de la vitesse; 2° proportionnelles à la masse du mobile; 3° en raison inverse du rayon du cercle décrit. Ces lois sont contenues dans la formule $F = m v^2 : R$, où F désigne la force centrale, *m* la masse du mobile, v^2 le carré de la vitesse, et R le rayon du cercle décrit.

La formule $F = m v^2 : R$, ou $F = m \frac{v^2}{R}$ peut devenir $F = m \frac{4 \pi^2 R}{T^2}$, que nous traduisons ainsi : les forces centrales sont entre elles comme les rayons des circonférences divisés par les carrés des temps des révolutions. En effet, soit T le temps employé par le mobile à parcourir la circonférence entière, d'un mouvement uniforme. D'après les lois du mouvement uniforme, la circonférence parcourue $2 \pi R = v T$; d'où $v = \frac{2 \pi R}{T}$; d'où $v^2 = \frac{4 \pi^2 R^2}{T^2}$. Portant la valeur de v^2 dans la formule $F = m \frac{v^2}{R}$, nous avons $F = m \frac{4 \pi^2 R}{T^2}$.

— *Lois de la chute des corps*, ou *lois de Galilée*. Ces lois s'énoncent de la manière suivante : 1° la vitesse de la chute d'un corps est indépendante de sa masse; 2° la vitesse de la chute d'un corps ne dépend pas de la nature de ce corps; 3° la vitesse acquise par un corps qui tombe librement, en partant de l'état de repos, est proportionnelle au temps; 4° les espaces parcourus sont proportionnels aux carrés des temps employés à les parcourir. Il résulte des lois de la chute des corps que la pesanteur est une force accélératrice constante, et que la forme de la trajectoire des projectiles, abstraction faite de la résistance de l'air, est une parabole dont l'axe est vertical.

Voyons maintenant comment les lois *astronomiques* de Képler, les lois *mécaniques* de Huyghens et les lois *physiques* de Galilée ont conduit à l'*attraction universelle*. D'abord, la connaissance des forces centrales et du mouvement parabolique des projectiles nous montre, dans tout mouvement curviligne, un mouvement composé. Une seule force ne peut faire décrire qu'une ligne droite ; il faut une ou plusieurs autres forces pour retirer sans cesse le corps de cette ligne droite et le faire marcher dans une courbe, qui n'est, suivant l'expression de Bailly, qu'une route composée de routes continuellement changées. Par conséquent, le mouvement curviligne d'un astre peut, comme celui d'un projectile, être étudié sous deux points de vue : géométriquement, en déterminant, d'après les observations directes, la forme de la trajectoire et la loi suivant laquelle varie la vitesse; mécaniquement, en cherchant la loi du mouvement qui empêche continuellement le corps circulant de poursuivre sa route naturelle en ligne droite, et qui, combiné à chaque instant avec sa vitesse actuelle, lui fait décrire sa trajectoire effective. De plus, la solution d'un de ces deux problèmes étant donnée, on doit pouvoir résoudre l'autre; et, comme il est possible de composer, de construire géométriquement un mouvement curviligne dont on connaît les facteurs mécaniques, il doit être également possible de faire l'analyse mécanique d'un tel mouvement, lorsque l'observation en a donné la forme géométrique. Galilée avait déterminé la trajectoire d'un projectile en partant des mouvements élémentaires *donnés* par les lois de la chute des corps ; il s'agissait de résoudre le problème inverse, c'est-à-dire de déterminer les mouvements élémentaires d'un astre en partant de la trajectoire *donnée* par les lois de Képler. « Si la loi fondamentale de la chute des corps, dit très-bien Auguste Comte, n'eût pas été découverte d'après une étude directe, la dynamique abstraite eût pu incontestablement la déduire d'une manière tout aussi sûre, quoique moins facile, de l'observation des divers phénomènes que présentent les mouvements curvilignes produits par la pesanteur. Ce qui serait simplement facultatif à l'égard du projectile devient forcé à l'égard de l'astre : telle est, au fond, la seule différence réelle entre les deux cas. »

La première question qui se présentait était celle-ci : quelle est la direction de la force qui doit agir sans interruption sur l'astre pour le détourner de la route tangentielle? Des considérations mathématiques très-élémentaires établissent que la direction de cette force vers le centre du soleil est une suite nécessaire de la première loi de Képler, c'est-à-dire de la proportionnalité des aires décrites par les rayons vecteurs aux temps employés à les décrire.



Soient S le centre du soleil, et A celui d'une planète à un moment déterminé; pendant un temps infiniment petit, cette planète décrira l'arc AB de sa trajectoire, arc infiniment petit, et comme tel assimilable à une ligne droite; si aucune cause n'agissait sur elle, elle parcourrait, dans le temps infiniment petit suivant, et égal au premier, la ligne BC égale à AB et située sur son prolongement; mais soumise à une force qui agit à chaque instant sur elle, elle décrit BD. Pour avoir la direction de cette force, remarquons que, d'après la première loi de Képler, les aires des trois triangles ABS, BDS, CBS doivent être égales. Les deux triangles SBD, SBC, étant équivalents, doivent avoir leurs sommets sur une ligne DC parallèle à EB, et si nous achevons le parallélogramme EBCD, nous voyons, que pour parcourir la ligne BD, diagonale de ce parallélogramme, la planète a dû être soumise à sa vitesse initiale, qui seule l'aurait transportée de B en C, et à une force qui seule lui aurait fait franchir la ligne BE; cette force est donc dirigée vers le point S. Il est, par conséquent, démontré que les planètes, décrivant autour du soleil des aires proportionnelles aux temps, sont soumises à une force dirigée vers le centre du soleil. Cette force, qui agit sur les planètes *comme pour les attirer* vers le soleil, nous pouvons la nommer *attraction solaire*, sans vouloir exprimer par là sa nature, mais seulement indiquer ses effets.

Nous connaissons la direction de la force qui retient les planètes dans leurs orbites; nous la concevons exercée par le soleil; il nous reste à déterminer l'intensité de son action. Pour cela, supposons les planètes mues dans des orbes circulaires, ce qui s'éloigne peu de la vérité. L'action solaire, dès lors égale et contraire à la force centrifuge de la planète, devient ainsi nécessairement constante aux divers points de l'orbite, et ne saurait varier qu'en passant d'une planète à une autre. Les théorèmes de Huyghens sur les forces centrales dans le mouvement circulaire, d'une part, et la troisième loi de Képler, de l'autre, conduisent immédiatement à saisir la loi de cette variation. En effet, d'après les lois des forces centrales, si nous désignons par F et F′ les forces attractives exercées par le soleil sur deux planètes, par R et R′ les distances de ces deux planètes au soleil, et par T et T′ les temps pendant lesquels ces planètes parcourent leurs orbites, nous tirons de la formule $F = m \frac{4 \pi^2 R}{T^2}$ la proportion

$$F : F' :: RT'^2 : R'T^2$$

La troisième loi de Képler nous donne la proportion $T^2 : T'^2 :: R^3 : R'^3$. En divisant la première par la seconde, terme à terme, nous avons $\frac{F}{T^2} : \frac{F'}{T'^2} :: \frac{T'^2}{R^3} : \frac{T^2}{R'^3}$, ce qui nous donne $\frac{F}{R'^2} = \frac{F'}{R^2}$, c'est-à-dire la proportion

$$F : F' :: R'^2 : R^2.$$

Les tendances des planètes vers le soleil, ou les forces attractives du soleil sur les planètes sont donc en raison inverse des carrés des rayons de leurs orbes supposés circulaires. Cette hypothèse, il est vrai, n'est pas rigoureuse; mais le rapport constant des carrés des temps des révolutions des planètes étant indépendant des excentricités, il est naturel de penser qu'il subsisterait encore, dans le cas où ces orbes seraient circulaires. Ainsi, la loi de l'*attraction* solaire réciproque au carré des distances est clairement indiquée par ce rapport.

L'analogie porte naturellement à penser que cette loi, qui s'étend d'une planète à l'autre, a également lieu pour la même planète dans ses diverses distances au soleil; mais il fallait montrer d'une manière rigoureuse comment elle s'accorde avec l'ellipticité des orbites. A la vérité, l'orbite elliptique présente deux points remarquables, l'aphélie et le périhélie, où la courbure est évidemment la même, où, d'ailleurs, la force centrifuge est encore directement opposée et, par conséquent, égale à l'action du soleil, où la variation de cette action est en même temps très-prononcée. Ici encore, cette action se trouvait mesurée, d'après les théorèmes de Huyghens, par le carré de la vitesse correspondante. Les secteurs décrits pendant le même élément du temps étant égaux, d'après la première loi de Képler, les vitesses périhélie et aphélie sont en raison inverse des distances correspondantes de la planète au soleil. Les carrés de ces vitesses, qui mesurent la force centrifuge et par là même l'action solaire, sont donc en raison inverse des carrés des mêmes distances. Ainsi, la loi indiquée par un premier rapprochement entre les diverses planètes se confirme par la comparaison des deux positions principales de chacune d'elles. Mais tout cela était encore évidemment insuffisant, puisque le mouvement elliptique n'était nullement pris en considération. Pour rendre la démonstration décisive, pour la mettre à l'abri de toute contestation, il fallait mesurer l'action solaire, non-seulement à l'aphélie et au périhélie, mais dans toute l'étendue de l'orbite. Cette action avait besoin, dès lors, d'être décomposée en un point quelconque, suivant la normale correspondante, avant de pouvoir être appréciée par la force centrifuge qui ne lui était plus directement opposée. De là des difficultés mathématiques qui ne pouvaient être surmontées que par la création d'un instrument nouveau, du calcul différentiel.

A l'aide de ce calcul, Newton montra qu'une force qui, dirigée vers le foyer d'une ellipse fait décrire cette courbe à un projectile, est réciproque au carré du rayon vecteur. Il fit voir, en outre, que pour chaque planète ramenée à l'unité de distance, la valeur propre de l'*attraction* solaire est proportionnelle au rapport entre le carré du temps périodique et le cube du grand axe de l'ellipse; ce qui prouve exactement, d'après la troisième loi de Képler, l'identité de cette valeur à l'égard de toutes les planètes sur lesquelles l'action du soleil ne change qu'à raison de la seule distance, quelque grandes que soient les différences de leurs dimensions. En supposant donc toutes les planètes en repos, à la même distance du soleil, et abandonnées à la force qui les attire vers son centre, elles descendraient de la même hauteur en temps égal, de la même manière que, dans le vide, tous les corps terrestres tombent avec la même vitesse, quelle que soit leur masse et quelle que soit leur nature. De là cette importante conséquence, déduite par Newton, que l'action solaire est proportionnelle, à distance égale, à la masse de la planète, conséquence qui rappelle la proportionnalité établie entre les poids des corps terrestres et leurs masses, d'après la vitesse égale de leur chute dans le vide, ou l'exacte coïncidence de leurs oscillations.

Ainsi, nous voilà conduits, par une suite nécessaire des lois des mouvements célestes, à regarder le centre du soleil comme le foyer d'une force qui s'étend indéfiniment dans l'espace, en diminuant en raison du carré des distances, et qui attire semblablement tous les corps. « Chacune des lois de Képler, dit Laplace, nous découvre une propriété de cette force attractive. La loi des aires proportionnelles aux temps nous montre qu'elle est constamment dirigée vers le centre du soleil; la figure elliptique des orbes planétaires nous prouve que cette force diminue comme le carré de la distance augmente; enfin, la loi des carrés des temps des révolutions, proportionnels aux cubes des grands axes des orbites, nous apprend que cette force est la même, à distances égales, quels que soient les corps sur lesquels elle s'exerce. » Il est inutile de dire que, les lois de Képler régissant les mouvements des satellites autour de leurs planètes comme les mouvements des planètes autour du soleil, il en résulte nécessairement que l'action exercée par chaque planète sur chacun de ses satellites est soumise aux mêmes lois que l'*attraction* solaire.

Afin de compléter cette démonstration, Newton reprit, en sens inverse, l'ensemble de la question, en supposant *donnée* la loi de l'*attraction* en raison directe des masses et en raison inverse du carré des distances, et en déterminant, par le calcul, les mouvements planétaires qui résulteraient d'une telle loi. En partant des lois de Képler, il s'était élevé à la loi de l'*attraction*; en partant de la loi de l'*attraction*, il retomba sur les lois de Képler. Cette analyse inverse lui fit en même temps reconnaître que non-seulement l'ellipse, mais toute section conique peut être décrite en vertu de la force qui retient les planètes dans leurs orbes. La nature de la courbe dépend uniquement de l'intensité de la vitesse initiale, en sorte qu'un certain accroissement déterminé, qui surviendrait tout à coup dans la vitesse d'une planète, pourrait changer son ellipse en une parabole et même en une hyperbole. « Ainsi, dit Laplace, une comète peut se mouvoir dans une hyperbole; mais alors elle ne serait qu'une fois visible, et, après son apparition, elle s'éloignerait au delà des limites du système solaire, et s'approcherait de nouveaux soleils pour s'en éloigner encore, en parcourant ainsi les divers systèmes répandus dans l'immensité des cieux. Il est probable, vu l'infinie variété de la nature, qu'il existe des astres semblables : leurs apparitions doivent être fort rares, et nous ne devons observer, le plus souvent, que des comètes qui, mues dans des orbes rentrants, reviennent, à des intervalles plus ou moins longs, dans les régions de l'espace voisines du soleil. »

L'*attraction newtonienne* a donné un sens rationnel et dynamique aux trois faits observés par Képler; une même force, agissant de la même manière, préside à tous les phénomènes célestes, les lie entre eux, permet de les calculer. Il nous reste à montrer que cette force, qui retient dans leurs orbites, satellites, planètes, comètes, est exactement assimilable à celle qui fait tomber les corps terrestres à la surface de notre globe; que la tendance continue des planètes vers le soleil, des satellites vers leurs planètes, n'est autre chose que la pesanteur généralisée, ou, en sens inverse, que la pesanteur terrestre n'est qu'un cas particulier de l'*attraction universelle*. C'est l'existence de la lune et la connaissance du mouvement lunaire qui ont permis à Newton de compléter sa découverte par cette assimilation capitale, et de faire ainsi disparaître la barrière qui séparait l'astronomie de la physique. « Si notre planète, dit Auguste Comte, n'avait aucun satellite, il eût fallu nous contenter de calculer exactement les mouvements célestes, d'après les règles générales de la dynamique, sans pouvoir jamais les rattacher à ceux qui se produisent journellement parmi nous. Quoique l'harmonie universelle de notre monde devînt ainsi infiniment moindre, cette conception n'en serait pas moins extrêmement précieuse. Mais l'existence de la lune nous a rendu l'immense service philosophique de lier intimement la mécanique du ciel à la mécanique terrestre, en nous permettant de constater l'identité de la tendance continue de la lune vers la terre, avec la pesanteur proprement dite. »

Voyons d'abord les remarquables rapports d'analogie qui se présentent, avant toute démonstration rigoureuse, entre la pesanteur terrestre et l'*attraction* céleste. L'*attraction* fait tendre les planètes vers le centre du soleil, les satellites vers le centre de leurs planètes, comme la pesanteur fait tendre les corps terrestres vers le centre de la terre; l'*attraction* solaire sollicite également tous les corps placés à la même distance du soleil, comme la pesanteur terrestre les fait tomber dans le vide, en temps égal, de la même hauteur. Un projectile, lancé horizontalement avec force et d'une grande hauteur, retombe au loin sur la terre, en décrivant une courbe parabolique; en augmentant la vitesse de ce corps, on augmenterait à volonté le chemin qu'il parcourrait avant de retomber, et l'on diminuerait la courbure de la ligne qu'il décrirait; si sa vitesse de projection était d'environ sept mille mètres dans une seconde et n'était point éteinte par la résistance de l'atmosphère, il ne retomberait jamais et circulerait comme un satellite autour de la terre, sa force centrifuge étant alors égale à sa pesanteur. Pour faire une véritable lune de ce projectile, qui *tourne* au lieu de *tomber*, et qui *tourne*, comme il *tomberait*, parce qu'il *pèse*, il suffit de l'élever à la même hauteur que cet astre, et de lui donner le même mouvement de projection. L'expérience et le calcul nous disent que la force appelée par nous pesanteur peut produire des mouvements curvilignes, analogues au mouvement lunaire; ne peut-on pas supposer qu'elle produit ce dernier mouvement? « Un projectile, dit Newton, pourrait tourner autour de la terre par la force de la gravité; ne se peut-il faire que la lune soit enchaînée à son orbite par cette même force? »

Ce rapprochement entre la pesanteur et la tendance de la lune vers la terre est susceptible d'un examen mathématique qui ne saurait laisser aucune incertitude. En effet, d'après l'analyse dynamique du mouvement de la lune, on peut connaître l'intensité de l'action que la terre exerce sur elle, c'est-à-dire la quantité dont elle tend à tomber vers le centre de notre globe en un temps donné, une seconde, par exemple. Si nous supposons le mouvement lunaire circulaire et uniforme, nous n'avons besoin, pour déterminer cette quantité, que de trois données, le temps périodique de la lune, sa distance à la terre, et enfin le rayon terrestre. Il suffit ensuite d'augmenter cette intensité primitive, inversement au carré de la distance suivant la loi de l'*attraction newtonienne*, pour savoir ce qu'elle deviendrait, en supposant la lune placée tout près de la surface de la terre, afin de la confronter avec l'intensité effective de la pesanteur terrestre, qui peut être mesurée avec une extrême précision, soit par l'observation directe de la chute des corps, soit par les expériences du pendule. L'identité ou la diversité de ces deux nombres décidera évidemment, en dernier ressort, si nous devons ou non assimiler à la pesanteur la tendance de la lune vers la terre. La lune, dans sa distance moyenne, est éloignée du centre de la terre de 60 rayons terrestres; elle est 60 fois plus éloignée que les corps qui tombent à la surface et qui ne sont séparés du centre que par le rayon. D'après la loi de Huyghens sur la mesure des forces centrales, l'intensité de l'action exercée par la terre sur la lune, à la distance où celle-ci se trouve, nous est donnée par la formule $F = \frac{4 \pi^2 \times 60 R}{T^2}$, R étant le rayon de la terre, et T le temps périodique de la lune. Si nous remplaçons T et R par leur valeur en secondes et en mètres, nous trouvons pour F une valeur 3,600 fois plus petite que l'intensité de la pesanteur terrestre. Or, 3,600 est le carré de 60; par conséquent, cette valeur est précisément ce que serait celle de la pesanteur terrestre à la distance de la lune, si elle s'affaiblissait, suivant la loi

de Newton, en raison du carré de la distance. Supposons la lune transportée à la surface de la terre, cette valeur F, augmentée, inversement au carré de la distance, deviendra $F \times 60^2$, c'est-à-dire 3,600 fois plus grande, c'est-à-dire identique à celle de la pesanteur. Ainsi plus de doute : ce n'est pas à deux forces différentes, c'est à une force unique que nous avons affaire ; entre les mouvements célestes et les mouvements de nos projectiles, le mouvement lunaire sert, en quelque sorte, d'intermédiaire; c'est la pesanteur qui trace aux astres leurs ellipses, comme à nos projectiles leurs paraboles; l'astronomie devient une sorte de problème d'artillerie; il n'y a pas de corps lancé par nous dans l'air qui ne commence une orbite autour de la terre, orbite bientôt interrompue, parce que la force projectile est trop petite, et que la pesanteur plus puissante réunit bientôt ces corps à la grande masse; il leur arrive ce qui arriverait à la lune, si la force d'impulsion était incessamment diminuée par quelque résistance. Cette pesanteur terrestre, jusqu'alors conçue comme rigoureusement inaltérable, nous voyons qu'elle n'a pas un caractère absolu; elle est relative à la position des corps dans le monde; elle est susceptible de varier suivant cette position. Les variations qu'elle présente à la surface de notre globe sont trop délicates à constater pour que la physique eût pu en découvrir la loi sans le secours de la mécanique céleste. « Il fallait, dit Laplace, un astre voisin de nous, comme la lune, pour rendre cette loi très-sensible, et pour nous convaincre que la pesanteur sur la terre n'est qu'un cas particulier d'une force répandue dans tout l'univers. »

Pour caractériser d'une manière complète la force qui précipite les graves et fait circuler les planètes, il nous reste à dire que cette force est essentiellement universelle, réciproque et moléculaire. Jusqu'ici, nous n'avons envisagé l'*attraction* que comme l'action du soleil sur les planètes, de la terre sur la lune et sur les corps terrestres, des planètes à satellites sur ces planètes secondaires. Devons-nous étendre cette propriété attractive à la lune, aux autres satellites et aux planètes qui ne sont pas accompagnées de satellites? Nous y sommes conduits d'abord par l'analogie; la sphéricité commune à tous ces corps semble indiquer que leurs molécules sont réunis autour de leurs centres par une force, qui, à distances égales, les sollicite également vers ces points. Mais l'universalité et la réciprocité de l'*attraction* résultent d'une loi générale du mouvemement, posée par Newton, la loi de l'égalité constante et nécessaire entre la réaction et l'action. Le fer attire l'aimant comme il est attiré par lui. Les planètes et les comètes, qui sont attirées par le soleil, réagissent sur cet astre et l'attirent à leur tour en raison de leurs masses et inversement au carré des distances. Par le même principe, les satellites attirent les planètes et le soleil suivant la même loi. Cette réciprocité de gravitation, entre une planète et le soleil, ne saurait altérer le mouvement elliptique de la planète; on peut, en effet, faire abstraction du mouvement du soleil; alors la planète sera sollicitée vers lui par une force réciproque au carré des distances et proportionnelle à la somme de leurs masses. L'ellipticité du mouvement planétaire ne serait pas non plus altérée dans le cas où le système de la planète et du soleil serait emporté d'un mouvement commun dans l'espace. Par la même raison, le mouvement elliptique d'un satellite n'est point troublé par le mouvement de translation de sa planète, et il ne le serait point par l'action du soleil, si cette action était exactement la même sur la planète et sur le satellite. Quant à la gravitation des planètes les unes vers les autres, elle se manifeste dans les perturbations qu'elle fait éprouver aux mouvements planétaires, perturbations dont elle donne l'explication exacte, et qui par là même en démontrent mathématiquement l'existence.

La mutualité de l'*attraction* et la proportionnalité bien constatée entre l'intensité de cette force et la masse du corps qui l'exerce montre clairement qu'elle est propre à chaque molécule, et que toutes y participent indépendamment les unes des autres et avec une égale énergie, sauf la diversité des distances. « Si le soleil, dit Laplace, n'agissait que sur le centre de la terre, sans attirer chacune de ses parties, il en résulterait dans l'Océan des oscillations incomparablement plus grandes et très-différentes de celles qu'on y observe; la pesanteur de la terre vers le soleil est donc le résultat des pesanteurs de toutes ses molécules. » Ainsi la gravitation moléculaire est seule réelle, et celle des masses n'en peut être que le résultat mathématique; ainsi l'*attraction newtonienne*, considérée dans son plus haut degré de généralité, doit être énoncée ainsi : *Toutes les molécules de la matière s'attirent mutuellement, en raison directe des masses, et réciproquement au carré des distances.*

Mais comment, dans l'*attraction* des corps célestes, une force unique résulte-t-elle d'une infinité d'actions élémentaires? Newton a établi, sur cette composition des *attractions* moléculaires de deux astres en une seule résultante, divers théorèmes qui reposent sur la forme presque exactement sphérique de tous les astres. Il a montré qu'en supposant une enveloppe sphérique dont toutes les molécules agissent par des *attractions* en raison inverse du carré des distances sur une molécule située en dehors à une distance quelconque, l'*attraction* totale qui résulte de toutes les *attractions* particulières est la même, par rapport à la molécule attirée, que si toutes les molécules attirantes se trouvaient réunies au centre de l'enveloppe sphérique qu'elles composent. Car, si l'on imagine qu'elles aillent toutes se placer dans ce point, les *attractions* de celles qui étaient plus voisines de la molécule attirée que le centre, diminuent nécessairement par suite de l'augmentation de distance, tandis que les *attractions* de celles qui étaient plus éloignées de la molécule attirée que le centre augmentent en vertu d'une distance plus petite; il s'établit ainsi une compensation entre les *attractions* qui décroissent et celles qui prennent de l'accroissement, de manière que la somme des forces conserve sa valeur primitive. Maintenant, une sphère pouvant être considérée comme un assemblage d'enveloppes sphériques superposées, à chacune desquelles s'applique le même raisonnement, il en résulte que l'*attraction* totale de cette sphère sur une molécule extérieure est exactement la même que si la masse entière de cette sphère était condensée à son centre. Si l'on substitue à la molécule extérieure une autre sphère, les deux sphères s'attireront mutuellement en raison directe de leurs masses, et en raison inverse des carrés des distances entre leurs centres. Le théorème dont nous venons de donner une idée est très-remarquable, en ce qu'il donne la précieuse faculté de considérer les corps célestes comme de simples points pesants, dans l'étude de leurs mouvements de translation.

II. — Exposition sommaire des phénomènes qui se déduisent comme conséquences de l'attraction universelle. L'*attraction universelle* explique non-seulement les trois lois générales de Képler, mais encore les diverses anomalies par lesquelles les mouvements des planètes et des satellites s'écartent de ces lois, en un mot, tous les faits généraux et particuliers de la géométrie céleste. « La gravitation mutuelle des différents astres, dit à cet égard Auguste Comte, doit nécessairement altérer la parfaite régularité de leur mouvement principal, déterminé conformément aux lois de Képler, par la seule pesanteur de chacun d'eux vers le foyer de son orbite. Parmi ces divers dérangements, les plus considérables furent directement observés, dès l'origine de l'astronomie mathématique, dans l'école d'Alexandrie; d'autres ont été aperçus plus tard de la même manière, à mesure que l'exploration du ciel est devenue plus précise; enfin, les moindres n'ont pu être découverts que par l'emploi des moyens d'observation les plus perfectionnés de l'astronomie moderne. Tous sont maintenant expliqués, avec une admirable exactitude, par la théorie générale de la gravitation, qui a même devancé quelquefois l'inspection immédiate à l'égard des moins prononcés. Cet important résultat de l'ensemble des grands travaux mathématiques exécutés dans le siècle dernier, par les successeurs de Newton, constitue une des vérifications les plus décisives de la théorie newtonienne, surtout en ce qu'il met hors de doute l'universelle réciprocité de la gravitation entre tous les corps qui composent notre système solaire. »

Les inégalités du mouvement lunaire s'expliquent par le trouble qu'y apporte l'*attraction* exercée par le soleil sur la lune. Cette *attraction* varie suivant la position de la lune, qui se trouve tantôt plus près, tantôt plus loin du soleil. Dans les conjonctions, la lune se trouve entre la terre et le soleil. Elle est donc alors plus près de cet astre. Il l'attire par conséquent davantage, et augmente un peu sa distance à la terre. Au contraire, dans les oppositions, c'est la terre qui est plus attirée par le soleil et qui s'éloigne de la lune, d'où résulte, par rapport à nous, un effet semblable. Dans les quadratures, l'action du soleil, décomposée suivant le rayon vecteur lunaire tend à le diminuer; mais le calcul fait voir que cet effort est moindre que l'augmentation qui a lieu dans les syzygies (conjonctions et oppositions), de sorte que, par l'effet moyen de ces variations, la lune se trouve soutenue à une plus grande distance de la terre qu'elle ne le serait sans l'action du soleil. Cette action étant variable dans les différents points de l'orbe de la lune, il doit en résulter dans le mouvement de cet astre des inégalités périodiques qui se reproduisent suivant les mêmes lois à chaque révolution; mais leur intensité doit être différente suivant les diverses distances du soleil à la terre; elle doit augmenter, par exemple, quand la terre est périhélie et diminuer quand elle est aphélie; de là résulte une autre sorte d'inégalités qui servent de corrections aux précédentes, et qui, dépendant de la position de la terre dans son orbite, s'achèvent et se reproduisent chaque année. Le mouvement des nœuds de l'orbe lunaire et le changement de son inclinaison sur l'écliptique sont encore des conséquences nécessaires de l'action du soleil. Lorsque la lune, en tournant autour de la terre s'approche du plan de l'écliptique, le soleil l'attire vers ce plan et tend à l'y abaisser. Par l'effet de cette *attraction*, la lune perce l'écliptique un peu plus tôt et y arrive plus directement; de là le mouvement rétrograde des nœuds et le changement d'inclinaison de l'orbite.

Des actions analogues s'exercent entre tous les corps planétaires et produisent leurs inégalités. Les mouvements de leurs nœuds, de leurs périhélies, et les changements d'inclinaison de leurs orbites sont dus à ces *attractions* réciproques : la loi de la gravitation universelle suffit pour les expliquer et les mesurer. S'il fallait considérer simultanément toutes ces causes de perturbations, la complication des calculs deviendrait énorme, et les difficultés seraient insurmontables. Les géomètres ont dû se réduire à analyser séparément le mouvement de chaque astre autour de celui qui en est le foyer, en ne considérant à la fois qu'un seul astre modificateur. C'est ce qui constitue en général le problème *des trois corps*, quoique cette dénomination n'ait d'abord été employée que pour la théorie de la lune. Du reste, la constitution du système solaire favorise cette simplification nécessaire des recherches mathématiques. Les astres qui composent ce système ont tous, comparativement au soleil, des masses extrêmement faibles, ce qui est la condition première de la petitesse habituelle des perturbations; de plus, ils sont peu nombreux, isolés dans l'espace, à des distances considérables, et fort inégaux en masse; de sorte que, dans presque tous les cas, et surtout dans les plus importants, le mouvement principal n'est sensiblement modifié que par l'action d'un seul corps. Auguste Comte fait remarquer avec raison que si les astres de notre monde eussent été plus multipliés, presque égaux en masse, très-rapprochés et beaucoup moins différents de l'astre central, quand même les inclinaisons et les excentricités de leurs orbites eussent continué à être fort petites, les perturbations seraient évidemment devenues beaucoup plus considérables et surtout bien plus variées, puisqu'un grand nombre de corps auraient presque également concouru à chacune d'elles. Dans de telles conditions, la mécanique céleste aurait probablement présenté une complication inextricable, n'étant plus réductible au seul problème des trois corps.

Les effets des *attractions* mutuelles des planètes sont surtout remarquables dans les mouvements de Jupiter et de Saturne. Ces deux planètes, les plus grosses de notre système, s'attirent avec beaucoup de force, causent mutuellement dans leurs orbites de grandes inégalités, dont les périodes embrassent plusieurs siècles, et dont cependant l'analyse moderne a dévoilé les lois.

Une des nombreuses et admirables conséquences de la théorie de *l'attraction universelle*, c'est le moyen qu'elle nous a donné de connaître les masses des planètes et l'intensité de la pesanteur à leur surface. Les perturbations qu'un astre fait éprouver au mouvement principal d'un autre dépendent de deux éléments : la distance et la masse de l'astre perturbateur. Ce dernier élément, qui est constant, est une inconnue qu'il est possible de déterminer par la connaissance du premier et des perturbations produites. Le tableau suivant, extrait de l'*Exposition du système du monde*, de Laplace, offre les valeurs les plus exactes des masses des planètes principales, celle du soleil étant prise pour unité.

Mercure.	$\frac{1}{2025810}$
Vénus.	$\frac{1}{356632}$
La Terre.	$\frac{1}{337086}$
Mars	$\frac{1}{2546320}$
Jupiter.	$\frac{1}{1067,09}$
Saturne.	$\frac{1}{3534,08}$
Uranus.	$\frac{1}{19504}$

Les volumes étant donnés par les diamètres apparents, en les comparant aux masses, on en conclut les densités des différentes planètes et les lois de la pesanteur à leur surface. « L'intervalle immense qui nous sépare de ces grands corps, dit Laplace, semblait devoir dérober pour toujours à l'esprit humain la connaissance des effets de la pesanteur à leur surface. Mais l'enchaînement des vérités conduit à des résultats qui paraissaient inaccessibles, quand le principe dont ils dépendent était inconnu. C'est ainsi que la mesure de l'intensité de la pesanteur à la surface du soleil et des planètes est devenue possible par la découverte de l'*attraction universelle.* »

La théorie de l'*attraction universelle* nous donne le moyen non-seulement d'évaluer les masses relatives des astres, mais encore de rapporter toutes ces masses à nos unités de poids habituels, par la détermination directe du véritable poids total de la terre. On conçoit, en effet, d'après la loi fondamentale de la gravitation, qu'une masse considérable, une montagne, par exemple, envisagée comme condensée en son centre de gravité, peut, quand le fil à plomb s'en trouve très-rapproché, le faire dévier vers elle d'une quantité presque insensible, sans doute, mais cependant susceptible d'être mesurée. Cette déviation, exactement appréciée, donne le rapport de la petite *attraction* de la montagne à l'*attraction* terrestre, rapport dont il est facile de déduire la masse de notre globe, lorsque l'on connaît la masse de la montagne; or, ce dernier élément peut être connu, parce qu'on peut mesurer les dimensions de la montagne, et évaluer d'une manière assez exacte la densité des matériaux qui entrent dans sa composition.

L'*attraction universelle*, qui explique les mouvements célestes, explique également la forme arrondie des planètes. C'est elle qui, se combinant avec la force centrifuge du mouvement de rotation, a renflé leur équateur et aplati leurs pôles. C'est elle encore qui, par une conséquence de cet aplatissement, produit le balancement de ces corps autour de leur centre de gravité. Prenons la terre pour exemple : si elle était exactement sphérique, les particules de matière situées de part et d'autre de son centre seraient également attirées par le soleil, et il n'en résulterait autour de ce centre aucun mouvement; mais le renflement de l'équateur trouble cette égalité. Les particules qui le composent peuvent être considérées comme autant de petites lunes adhérentes entre elles et au globe terrestre. Chacune d'elles doit éprouver des inégalités analogues à celles de la lune véritable, c'est-à-dire que ses nœuds doivent rétrograder sur l'écliptique par l'action du soleil. Or, ces particules, par suite de l'état solide qui les enchaîne au globe terrestre, ne peuvent avoir de mouvement sans le partager avec lui; elles tendent donc à l'entraîner avec elles en rétrogradant; et quoique leur mouvement, transmis à une si grande masse, soit considérablement affaibli, cependant il n'est pas tout à fait insensible; la masse entière y cède peu à peu; ainsi l'action du soleil détermine un mouvement rétrograde de l'intersection de l'équateur avec l'écliptique, c'est-à-dire des équinoxes.

La lune, agissant sur la terre comme le soleil, doit occasionner des mouvements analogues; mais comme sa position autour de la terre change sans cesse, les effets qui en résultent sont également variables. Aussi l'action de la lune ne se borne pas, comme celle du soleil, à produire un mouvement dans les équinoxes; elle fait varier l'obliquité de l'écliptique et produit la nutation de l'axe terrestre; ces inégalités, dont elle est la cause propre, ont des périodes qui dépendent de ses mouvements. La valeur moyenne de la *précession* étant le résultat des actions réunies du soleil et de la lune, tandis que la *nutation* est produite par la lune seule, ces phénomènes sont très-propres à faire connaître le rapport des masses de ces astres; aussi en a-t-on fait usage, sinon pour découvrir ce rapport, du moins pour vérifier la valeur que d'autres phénomènes lui assignent. L'aplatissement polaire de la terre a pu également être déterminé par la précession et la nutation de l'axe terrestre, dont il est la condition.

De tous les effets de l'*attraction* des corps célestes, le plus voisin de nous et le plus sensible est le phénomène du flux et du reflux de la mer. La théorie de Newton présente ici un intérêt particulier, en ce qu'elle établit une transition naturelle et évidente de la physique du ciel à celle de la terre, par l'explication astronomique d'un grand phénomène terrestre. L'inégale gravitation des diverses parties de l'océan vers le soleil et la lune, tel est le principe des marées. Les molécules liquides qui se trouvent, sur le sphéroïde terrestre, du côté du soleil, sont plus attirées par lui que le centre de la terre; leur poids en est donc un peu diminué, comme l'est celui de la lune dans ses conjonctions. Il faut donc qu'une plus grande masse de liquide s'accumule de ce côté pour compenser la diminution de la pesanteur. La même chose arrive, par une cause différente, aux molécules d'eau situées sur l'hémisphère opposé; elles sont moins attirées que le centre de la terre; ce centre s'en éloigne, et leur poids diminue, comme celui de la lune dans les oppositions. Ainsi l'océan forme, sur la surface terrestre, deux élévations, deux protubérances opposées, situées sur la ligne droite qui joint le centre de la terre à celui du soleil. Cet effet diminue nécessairement à mesure qu'on s'écarte de cette ligne dans un sens quelconque, et devient nul dans les parties de la mer qui se trouvent à 90° du soleil; le niveau doit même baisser dans ces parties pour fournir à l'exhaussement du reste. On voit comment l'action du soleil sur des molécules liquides, c'est-à-dire libres, tend, à raison de son inégale énergie, selon la diversité des lieux, à modifier un peu la surface naturelle de l'océan, en lui faisant prendre la forme d'un sphéroïde allongé vers cet astre. L'action de la lune produit des phénomènes analogues; elle soulève aussi les eaux de l'océan; la hauteur totale des marées dépend donc de l'action combinée de ces deux astres. Les variations régulières et périodiques qu'elles présentent tiennent à la rotation quotidienne de notre globe, aux phases mensuelles de la lune, aux changements naturels qu'éprouve, pendant le cours de l'année ou du mois, la distance de la terre à la lune ou au soleil. Aux deux syzygies, l'action du soleil et celle de la lune coïncident exactement; la marée totale atteint alors son *maximum*, égal à la somme des deux marées lunaire et solaire. Dans les deux quadratures, au contraire, le moindre niveau produit par l'un des astres accompagne nécessairement le plus haut niveau produit par l'autre; en sorte que l'on doit alors observer le *minimum* d'effet, égal à la différence des marées simples. La différence des périodes des marées lunaires et so-

laires a permis de reconnaître séparément les effets particuliers des deux astres, ce qui a donné la mesure de leur action. Celle de la lune sur les marées est de deux fois et demie à trois fois plus grande que celle du soleil, parce que la petitesse de ce satellite est plus que compensée par sa proximité. On a conclu de là le rapport des masses de la lune et du soleil. Ce rapport s'accorde avec celui que l'on peut déduire des autres phénomènes sur lesquels la masse de la lune exerce une influence sensible.

III. — Historique de l'attraction ou gravitation universelle. Le principe de l'*attraction*, dans le sens newtonien, a été d'abord entrevu par Copernic. La gravité, dit-il, n'est autre chose qu'une *tendance naturelle*, donnée par le Créateur à toutes les parties qui les porte à se réunir et à former des globes. Tout porte à croire que c'est cette force qui a donné à la lune et aux planètes une forme sphérique, et qui leur permet de conserver cette forme.

Bacon attribue la gravité à une *attraction* de la masse terrestre, *attraction* qu'il rapproche volontiers de la force magnétique. On ne peut faire, dit-il, que deux suppositions sur la gravité : il faut admettre ou que les graves tendent naturellement vers le centre de la terre, en vertu de leur texture ou constitution, ou qu'ils sont *attirés*, entraînés par la masse corporelle du globe terrestre, qui est comme l'*assemblée*, le *rendez-vous* de leurs *analogues* ou *congénères*, et qu'ils se portent vers elle en vertu de cette analogie ou affinité. Il ajoute que si la dernière cause est la véritable, la force et la vitesse avec lesquelles les graves se portent vers la terre doit être *en raison inverse de leur distance* à cette planète, ou *en raison directe de leur proximité, ce qui est précisément la loi de l'attraction magnétique*. Il propose une expérience décisive pour résoudre la question. « Prenez, dit-il, deux horloges, dont l'une ait pour moteur un poids de plomb, par exemple, et l'autre un ressort; ayez soin de les éprouver et de les régler de manière que l'une n'aille pas plus vite que l'autre; placez ensuite l'horloge à poids sur le faîte de quelque édifice fort élevé, et laissez l'autre en bas; puis observez exactement si l'horloge placée en haut ne marche pas plus lentement qu'à son ordinaire, ce qui annoncerait que la force du poids serait diminuée. Tentez la même expérience dans les mines les plus profondes, afin de savoir si une horloge de cette espèce n'y marche pas plus vite qu'à l'ordinaire, par l'augmentation de la force du poids qui lui sert de moteur. Si l'on trouve que cette force diminue sur les lieux élevés et augmente dans les souterrains, il faudra regarder comme la véritable cause de la pesanteur l'*attraction* exercée par la masse corporelle de la terre. » Le même philosophe distingue, parmi les *vertus*, celles qui n'agissent que dans le seul cas d'un contact immédiat et manifeste; celles qui agissent à distance, mais à des distances très-petites, et celles qui agissent à de très-grandes distances. Le choc des corps nous présente, dit-il, un exemple de la première espèce; il faut que l'un des corps touche l'autre pour le déplacer. L'*attraction* exercée par l'ambre jaune et le jais sur les pailles et autres corps légers, la vertu magnétique par laquelle le fer et l'aimant se portent l'un vers l'autre sont des exemples de la seconde espèce. Enfin nous avons des exemples de vertus exerçant leur action à de grandes distances, dans la force magnétique de la terre, qui dirige l'aiguille aimantée, dans celle qui a pour cause une certaine *affinité entre le globe terrestre et les corps pesants*, ou *entre le globe de la lune et les eaux de la mer*.

Képler conçut le premier l'idée d'une synthèse des mouvements et des forces célestes et terrestres. Son génie analogique s'efforça de faire rentrer l'une dans l'autre la gravité, la force qui fait circuler les astres, et l'*attraction* magnétique. La gravité, dit-il, est une affection corporelle et mutuelle entre les corps, par laquelle ils tendent à s'unir. Deux corps isolés se porteraient l'un vers l'autre comme deux *aimants*, en parcourant, pour se joindre, des espaces réciproques à leurs masses. Si la terre et la lune n'étaient pas retenues à la distance qui les sépare par une force animale ou par quelque autre force équivalente, elles tomberaient l'une sur l'autre. Si la terre cessait d'attirer les eaux de l'océan, elles se porteraient sur la lune, en vertu de la force attractive de cet astre. Cette force, qui s'étend jusqu'à la terre, y produit les phénomènes du flux et du reflux de la mer. Le corps du soleil est magnétique; il agit comme un *aimant* sur les planètes. De même qu'il y a dans l'aimant une vertu attractive qui se répand à la ronde, suivant les rayons d'une sphère d'une certaine étendue, ainsi il émane du soleil une force magnétique qui se répand tout autour. Gilbert a dit que la terre est un gros aimant; nous avons tout lieu de croire qu'il en est de même de tous les astres. La terre est le *pôle* de la lune, comme le soleil est le pôle des planètes. On voit que la première idée de l'*attraction universelle* fut conçue sur le type de la force magnétique, et que cette conception erronée, dont Newton a fait justice par le calcul, a sa source dans le développement donné par le physicien anglais Gilbert à l'étude du magnétisme, et dans l'assimilation très-heureuse et très-exacte faite par ce physicien de la terre à un aimant.

Après Képler, Descartes essaya également d'embrasser dans un système unique tous les mouvements de la nature. Mais, pour lui, il n'y eut plus d'action à distance, plus de tendance, d'activité spontanée de la matière, plus d'*attractions* d'aucune espèce, ni céleste, ni terrestre, ni magnétique, ni électrique; circulation des planètes dans le ciel et pesanteur des corps sur la terre furent expliquées par le mouvement en anneau de grands amas de matière subtile, entraînant la matière grossière et massive des planètes et des satellites. « Tout de même, dit l'auteur des *Principes de la philosophie*, que dans les détours des rivières où l'eau se replie en elle-même et tournoyant ainsi fait des cercles, si quelques fétus flottent parmi cette eau, on peut voir qu'elle les emporte et les fait mouvoir en rond avec soi; et même, parmi ces fétus, on peut remarquer qu'il y en a souvent quelques-uns qui tournent aussi autour de leur propre centre; et que ceux qui sont plus proches du centre du tourbillon qui les contient, achèvent leur tour plus tôt que ceux qui en sont plus éloignés; et, enfin, que, bien que ces tourbillons d'eau affectent toujours de tourner en rond, ils ne décrivent presque jamais des cercles entièrement parfaits, et s'étendent quelquefois plus en long et quelquefois plus en large, de façon que toutes les parties de la circonférence qu'ils décrivent ne sont pas également distantes du centre; ainsi, on peut aisément imaginer que toutes les mêmes choses arrivent aux planètes, et il ne faut que cela seul pour expliquer tous leurs phénomènes. » C'est la force centrifuge considérable de la matière subtile ou céleste qui détermine la pesanteur de la matière grossière ou terrestre. « La matière subtile a plus de force à s'éloigner du centre autour duquel elle tourne, que n'ont aucunes des parties de la terre, ce qui fait qu'elle est légère à leur égard; et il faut remarquer que la force dont la matière subtile tend à s'éloigner du centre de la terre ne peut avoir son effet, si ce n'est que celles de ses parties qui s'en éloignent montent en la place de quelques parties terrestres, qui descendent en même temps en la leur. Chacun des corps qu'on nomme pesants n'est pas poussé vers le centre de la terre par toute la matière du ciel qui l'environne, mais seulement par les parties de cette matière qui montent en sa place lorsqu'il descend, et qui, par conséquent, sont toutes ensemble justement aussi grosses que lui. »

Descartes construisait le monde avec une matière inerte, indéfiniment divisible, mue par masses dès l'origine, et dans laquelle la même quantité de mouvement se conservait; il n'avait pas besoin de donner à cette matière, sous le nom d'*attractions*, des espèces d'appétitions, une sorte de vie. Cette physique mécanique, qui rompait avec la tradition, satisfaisait les savants, parce qu'elle niait les propriétés occultes, et les philosophes spiritualistes, parce qu'elle dépouillait la matière au profit de l'esprit; elle régna longtemps sur le continent. Malheureusement, les mouvements des comètes, dirigés dans tous les sens, ne s'accordaient pas mieux avec les tourbillons de Descartes qu'avec les cieux solides et tout l'appareil des cercles imaginés par les anciens astronomes; la mécanique céleste du philosophe français fut ruinée, comme l'avait été la géométrie céleste de Ptolémée, par ces astres indisciplinables.

La patrie de Bacon et de Gilbert, l'Angleterre, était restée fidèle à la physique vitaliste, à l'idée d'*attraction*. Hook faillit enlever à Newton la gloire de la plus admirable et de la plus féconde des découvertes. Dans son *Essai pour prouver le mouvement de la terre*, il reconnaît : 1° que tous les corps célestes ont non-seulement une *attraction* vers leurs propres centres, mais qu'ils s'attirent mutuellement l'un l'autre dans leur sphère d'activité; 2° que tous les corps qui ont un mouvement simple et direct continuent à se mouvoir en ligne droite, si quelque force, dont l'action est constante, ne les contraint pas de décrire un cercle, une ellipse ou quelque autre courbe plus compliquée; 3° que l'*attraction* est d'autant plus puissante que les corps attirants sont plus près l'un de l'autre. Mais Hook n'était pas mathématicien; il ne put trouver la loi, ni par là même fournir la démonstration de la force qu'il supposait.

Il était réservé à Newton de nous faire connaître le véritable système du monde, et de s'élever jusqu'à la loi générale dont les lois des mouvements célestes et les lois de la chute des corps ne sont que des expressions particulières. « La nature, dit Laplace, en le douant d'un profond génie, prit encore soin de le placer dans les circonstances les plus favorables. Descartes avait changé la face des sciences mathématiques par l'application féconde de l'algèbre à la théorie des courbes et des fonctions variables. Fermat avait posé les fondements de l'analyse infinitésimale par ses belles méthodes des *maxima* et des tangentes. Wallis, Wren et Huyghens venaient de trouver les lois de la communication du mouvement. Les découvertes de Galilée sur la chute des graves, et celles de Huyghens sur les développées et la force centrifuge, conduisaient à la théorie du mouvement dans les courbes. Képler avait déterminé celles que décrivent les planètes, et il avait entrevu la gravitation universelle. Enfin, Hook avait très-bien vu que les mouvements planétaires sont le résultat d'une force primitive de projection combinée avec la force attractive du soleil. La mécanique céleste n'attendait ainsi pour éclore qu'un homme de génie, qui, rapprochant et généralisant ces découvertes, sût en tirer la loi de la pesanteur. C'est ce que Newton exécuta dans son ouvrage des *Principes mathématiques de philosophie naturelle*. »

Les premières idées qui donnèrent naissance aux recherches de Newton sur le système du monde lui vinrent en 1666. Étant à la campagne, où il avait cherché un refuge contre la peste de Londres, il vit un jour tomber une pomme. Il réfléchit sur ce fait si familier, et se demanda si, en supposant le point de départ plus élevé, par exemple à la distance de la lune, cette pomme serait tombée de même; il n'hésita pas à étendre jusque-là la puissance qui fait tomber les graves. Si cela est, se dit-il, cette puissance doit nécessairement influer sur les mouvements de la lune; peut-être sert-elle à maintenir cet astre dans son orbite. Et, quoique la force de la gravité ne soit pas sensiblement affaiblie par un petit changement de distance, tel que nous pouvons l'observer sur la terre, il est très-possible qu'à la distance où se trouve la lune, cette force soit fort diminuée. Pour estimer quelle pouvait être la quantité de cette diminution, Newton songea que, si la lune était retenue dans son orbite par la force de la gravité, il n'y avait pas à douter que les planètes principales ne tournassent autour du soleil en vertu de la même puissance. De la troisième loi de Képler il déduisit que la force centrale qui les retenait dans leurs orbites devait diminuer en raison inverse du carré de la distance. Il supposa donc que le pouvoir de la pesanteur s'étendait du centre de la terre jusqu'à la lune, en diminuant dans le même rapport; puis il calcula si cette force serait suffisante pour retenir la lune dans son orbite. Comme il faisait ces calculs en se basant sur une mesure fautive du méridien, il parvint à un résultat différent de celui qu'il attendait; et soupçonnant que des forces inconnues se joignaient à la pesanteur de la lune, il abandonna ses idées. Quelques années après, une lettre du docteur Hook lui fit rechercher la nature de la courbe décrite par les projectiles autour du centre de la terre. Picard venait de mesurer en France un degré du méridien; Newton reconnut, au moyen de cette mesure, que la lune était retenue dans son orbite par le seul pouvoir de la gravité supposée réciproque au carré des distances. D'après cette loi, il trouva que la ligne décrite par les corps dans leur chute est une ellipse dont le centre de la terre occupe un des foyers. Considérant ensuite que Képler avait reconnu, par l'observation, que les orbes des planètes sont pareillement des ellipses, au foyer desquelles le centre du soleil est placé, il eut la satisfaction de voir que sa solution s'appliquait aux plus grands objets de la nature. Ces détails, que nous tenons de Pemberton, contemporain et ami de Newton, nous montrent la marche suivie par ce grand géomètre. Parvenu au principe général de l'*attraction* proportionnelle aux masses et réciproque au carré des distances, il en vit découler tous les phénomènes du système du monde. Il montra que deux sphères formées de couches concentriques et de densités variables, suivant des lois quelconques, s'attirent mutuellement comme si leurs masses étaient réunies à leurs centres, et qu'ainsi les corps du système solaire agissent, à très-peu près, comme autant de centres attractifs les uns sur les autres, et même sur les corps placés à leur surface. Il prouva que le mouvement de rotation de la terre a dû l'aplatir à ses pôles, et il détermina les lois de la variation des degrés des méridiens et de la pesanteur à sa surface. Il vit que les *attractions* du soleil et de la lune font naître et entretiennent dans l'océan les oscillations qu'on y observe sous le nom de *flux* et *reflux de la mer*. Il reconnut que plusieurs inégalités de la lune et le mouvement rétrograde de ses nœuds sont dus à l'action du soleil, et que les actions combinées du soleil et de la lune produisent la précession des équinoxes. Quant à la question des perturbations planétaires, Newton l'aborda sans la résoudre. Ses successeurs, Euler, d'Alembert, Clairaut, Lagrange et Laplace, plus heureux, complétèrent son œuvre en faisant rentrer dans les lois mêmes de l'*attraction universelle* des faits qui semblaient la contredire. De nos jours, enfin, on a pu voir la mécanique céleste, c'est-à-dire la science du calcul des *attractions* célestes, devenir, entre les mains de M. Leverrier, un instrument de découvertes, et, devançant l'observation, lui marquer le point du ciel où elle devait diriger son télescope. Au point précis dont la détermination était due au calcul, on trouva la planète qui pouvait seule expliquer les perturbations d'Uranus, et qui fut nommée d'abord Le Verrier, puis Neptune.

— Mécan. Lorsqu'on étudie les actions mutuelles des astres, soumis à la loi de Newton, on est naturellement porté à les considérer comme des points matériels : la petitesse de leurs dimensions et l'immensité des distances qui les séparent les uns des autres, paraissent, en effet, légitimer complétement une pareille réduction, quelques formes que l'on puisse leur supposer.

Il était toutefois important de soumettre cette hypothèse à une analyse rigoureuse.

Les géomètres se sont surtout préoccupés des deux cas simples et remarquables que présente notre monde planétaire : celui de corps sphériques composés de couches concentriques homogènes, et celui de corps terminés par des surfaces ellipsoïdales, divisés en couches homogènes par d'autres surfaces ellipsoïdales semblables. Ce sont les deux cas que semblent devoir offrir les planètes, selon que la rotation diurne en est lente ou rapide.

Nous renverrons, pour les détails compliqués que présente la question dans le second cas, à l'article Ellipsoïde, mais nous traiterons ici complétement de celui des corps sphériques, qui présente un intérêt plus général.

L'attraction mutuelle de deux masses élémentaires μ et μ' séparées par une distance ρ, est, suivant la loi de Newton,

$$\frac{f\mu\mu'}{\rho^2},$$

f désignant une constante. Cela posé, considérons une couche homogène, ayant pour densité δ, comprise entre deux sphères de rayons r et $r + dr$, et un point matériel de masse m placé à la distance l du centre de la couche sphérique : décomposons la couche sphérique en éléments annulaires, par une série de surfaces coniques ayant pour sommet commun le centre de la couche, pour axe, la ligne menée du centre de cette couche au point matériel considéré, et telles que le demi-angle au sommet croisse de $d\varphi$ en passant de l'une à l'autre; enfin, décomposons chacun des anneaux par une série de plans passant par leur axe commun et distants entre eux d'un angle $d\theta$.

Le volume d'un des éléments sera

$$r^2 \sin\varphi\, d\varphi\, d\theta\, dr,$$

sa masse sera donc

$$\delta r^2 \sin\varphi\, d\varphi\, d\theta\, dr;$$

le carré de la distance moyenne de cet élément au point attiré sera

$$l^2 + r^2 - 2lr\cos\varphi,$$

par conséquent, la force attractive sera représentée par

$$f\frac{m\delta r^2 \sin\varphi\, d\varphi\, d\theta\, dr}{l^2 + r^2 - 2lr\cos\varphi},$$

et la composante de cette force suivant la ligne des centres sera

$$f\frac{m\delta r^2 d\varphi\, d\theta\, dr}{l^2 + r^2 - 2lr\cos\varphi}\cdot\frac{l - r\cos\varphi}{\sqrt{l^2 + r^2 - 2lr\cos\varphi}}\sin\varphi.$$

Quant à sa composante perpendiculaire à la ligne des centres, nous ne nous en occuperons pas, parce qu'il est clair qu'elle sera détruite par une autre égale et de sens contraire, de sorte que la résultante générale des actions de la couche sphérique sur le point matériel considéré ne pourra être dirigée que suivant la ligne des centres.

Cette résultante générale est, d'après ce qui précède, représentée par l'intégrale double

$$\int\!\!\int f\frac{m\delta r^2 d\varphi\, d\theta\, dr\,(l - r\cos\varphi)}{(l^2 + r^2 - 2lr\cos\varphi)^{\frac{3}{2}}}\sin\varphi$$

où φ et θ sont les seules variables, et doivent croître : la première, φ, de o à π; et la seconde, θ, de o à 2π.

Cette intégrale se réduit immédiatement à

$$f2\pi m\delta r^2 dr\int_o^\pi \frac{l - r\cos\varphi}{(l^2 + r^2 - 2lr\cos\varphi)^{\frac{3}{2}}}\sin\varphi\, d\varphi.$$

Pour effectuer l'intégration restante, on pourra prendre pour variable indépendante la distance du point matériel à l'élément de la couche : cette distance est donnée par l'équation

$$\rho^2 = l^2 + r^2 - 2lr\cos\varphi$$

d'où

$$\rho\, d\rho = lr\sin\varphi\, d\varphi$$

et

$$l - r\cos\varphi = \frac{\rho^2 + l^2 - r^2}{2l}.$$

La substitution fait prendre à l'intégrale la forme

$$f\frac{\pi m\delta r dr}{l^2}\int\frac{\rho^2 + l^2 - r^2}{\rho^2}d\rho$$

et l'intégration donne

$$f\frac{\pi m\delta r dr}{l^2}\left[\rho - \frac{l^2 - r^2}{\rho}\right]$$

Cela posé, lorsque le point attiré est intérieur à la couche, les limites de l'intégrale sont

$$\rho' = r - l \quad \text{et} \quad \rho'' = r + l,$$

l'intégrale se réduit donc alors à

$$f\frac{\pi m\delta r dr}{l^2}\left[2l + (l^2 - r^2)\left(\frac{1}{r+l} - \frac{1}{r-l}\right)\right],$$

ou zéro.

Ainsi, *une couche sphérique homogène n'exerce aucune attraction sur un point matériel placé dans son intérieur*; il en est, par conséquent, de même d'une suite de couches concentriques séparément homogènes. Par exemple, un point matériel, placé au fond d'un puits de mine, n'éprouverait d'*attraction* que de la part des couches plus rapprochées du centre de la terre, si toutefois on suppose notre planète composée de couches présentant une même densité à la même profondeur.

Supposons maintenant le point matériel en dehors de la couche élémentaire que nous

avons considérée : les limites de l'intégrale seront alors

$$\rho' = l - r \quad \text{et} \quad \rho'' = l + r$$

la valeur de l'intégrale sera donc

$$\frac{\pi m \delta r\, dr}{l^2}\left[2r - (l^2 - r^2)\left(\frac{1}{l+r} - \frac{1}{l-r}\right)\right]$$

$$\text{ou} \quad \frac{\pi m \delta r\, dr}{l^2} \times 4r\,:$$

si on l'écrit sous la forme

$$f\,\frac{4\pi r^2\, dr\, \delta m}{l^2}$$

on voit que c'est le produit des masses de la couche et du point matériel par $\frac{f}{l^2}$. Ainsi, *une couche sphérique homogène exerce sur un point placé en dehors d'elle la même attraction qu'exercerait un point de même masse placé en son centre.* Il en résulte que l'action exercée par une sphère composée de couches également denses dans toute leur étendue, sur un point extérieur, est la même que si toute la masse de cette sphère était concentrée en son centre.

Cela posé, si maintenant l'on considère deux sphères composées chacune de couches homogènes, l'action totale de chacune d'elles sur un point quelconque de l'autre, sera la même que si toute sa masse se trouvait concentrée en son centre, c'est-à-dire que chacune pourra être réduite à son centre; *les deux sphères agiront donc l'une sur l'autre comme deux points matériels placés en leurs centres respectifs et doués de masses égales à celles de ces deux sphères.*

Ces premiers théorèmes établis, revenons au cas d'un point placé à l'intérieur d'une sphère pleine, c'est-à-dire au cas que présenterait un point matériel que l'on descendrait dans un puits extrêmement profond : si la sphère est supposée homogène, ou si sa densité varie peu du centre à la surface, la masse de la portion de cette sphère, qui agira sur le point matériel placé à la distance l de son centre, sera proportionnelle à son volume

$$\frac{4}{3}\pi l^3,$$

l'*attraction* exercée sera donc proportionnelle à

$$\frac{\frac{4}{3}\pi l^3}{l^2} \quad \text{ou à } l.$$

Ainsi, la force attractive exercée par la sphère sur le point serait proportionnelle à la distance de ce point au centre. La loi se change ainsi brusquement : *l'attraction, qui variait en raison inverse du carré de la distance pour un point placé en dehors de la sphère, est, au contraire, proportionnelle à la distance pour un point qui se trouve placé dans l'intérieur.*

— Phys. *Attraction électrique.* V. ÉLECTRICITÉ.
— *Attraction magnétique.* V. MAGNÉTISME.
— *Attraction moléculaire.* V. AFFINITÉ, COHÉSION.
— *Attraction capillaire.* V. CAPILLARITÉ.

— Chim. *Attraction chimique.* V. AFFINITÉ.

— Anat. phil. *Attraction de soi pour soi.* V. AFFINITÉ DE SOI POUR SOI.

— Philos. soc. *Attraction passionnelle.* V. FOURIÉRISME.

ATTRACTIONNAIRE adj. et s. (a-tra-ksi-o-nè-re — rad. *attraction*). Nom que l'on donnait aux partisans du système de l'attraction, quand les découvertes de Newton étaient encore contestées. ‖ On dit aussi ATTRACTIONNISTE.

ATTRACTIONNEL, ELLE adj. (a-tra-ksi-o-nèl, è-le — rad. *attraction*). Philos. Dans le système de Fourier, Qui produit l'attraction et qui y participe : *Dieu est assuré de nous voir tomber dans le malheur sous tous les codes venant de la raison humaine, par cela seul qu'ils ne seront pas* ATTRACTIONNELS, *et que le législateur n'a pas la faculté d'inspirer attraction pour ses prescriptions.* (Fourier.) *Si nous voulons nous rallier à cette unité, il faut découvrir un régime social* ATTRACTIONNEL *ou dirigé par la seule attraction.* (Fourier)

— **Syn. Attractionnel, attrayant.** *Attrayant* désigne l'impulsion externe que donne tel objet; *attractionnel* désigne l'impulsion interne qui naît du ressort inhérent à l'âme.

ATTRACTIVEMENT adv. (a-tra-kti-ve-man — rad. *attractif*). Avec attraction, au moyen de l'attraction.

ATTRAHIÈRE s. f. (a-tra-i-è-re — du lat. *attrahere*, attirer). Jurispr. féod. Droit qu'avait le seigneur de joindre à son héritage, d'*attirer* à soi les biens des criminels, des aubains, des bâtards et des serfs. ‖ *Terres vacantes par attrahière*, Biens venant au roi ou au seigneur, en vertu de leur haute ou moyenne justice, par aubaine, confiscation ou autrement.

ATTRAIRE v, a. ou tr. (a-trè-re — du lat. *attrahere*, attirer; ne s'emploie ni au passé défini ni à l'imparf. du subj., et se conjugue comme *traire*). Attirer, faire venir par le moyen d'un appât : *Le sel est bon pour* ATTRAIRE *les pigeons.* (Acad.) *La vie présentera toujours force délices pour nous* ATTRAIRE. (Calvin.) *C'est chose utile, à mon advis, d'*ATTRAIRE *par tous les moyens les hommes à bien faire.* (Amyot.) *Il y avait quelque rayon de divinité qui sortait des yeux de Jésus-Christ, par lequel il* ATTRAYAIT *ceux qu'il voulait.* (Péronnet.) *La fille de Périandre disait à Lycophron ce qu'elle croyait le plus capable de l'*ATTRAIRE *et de fléchir son cœur.* (P.-L. Cour.)

Parfois on peut donner, pour les galants *attraire;*
A ces petits présents je ne suis point contraire.
RÉGNIER.

Votre douceur m'a su si bien *attraire*
Que tout vôtre je suis entièrement,
Très-désirant de vous servir et plaire.
CH. D'ORLÉANS.

— v. n. ou intr. Avoir de l'attrait, exercer une sorte de séduction. Vieux.

ATTRAIT, AITE (a-trè, è-te) part. pass. du v. Attraire : *Le poisson est* ATTRAIT *par l'appât.*

ATTRAIT s. m. (a-trè — rad. *attraire*). Penchant, inclination, goût prononcé : *Avoir de l'*ATTRAIT *pour quelqu'un. Je me sens de l'*ATTRAIT, *beaucoup d'*ATTRAIT *pour la musique.* (Acad.) *Quand vous vous sentirez attiré par quelque chose de plus intime, suivez votre* ATTRAIT. (Boss.) *Ce n'est pas qu'il faille s'interdire toutes les fonctions pour lesquelles nous sentons plus d'*ATTRAIT. (Mass.) *Telle femme, sans aucun* ATTRAIT *pour la retraite, se consacre au Seigneur par pure fierté.* (Mass.) *Il cultive les femmes, et entre celles-ci, les plus belles et les mieux faites : c'est son* ATTRAIT. (La Bruy.) *Il fut un temps où je me sentais un* ATTRAIT *violent pour la même carrière.* (Dider.) *Tous les hommes ont un secret* ATTRAIT *pour les ruines.* (Chateaub.) *Il avait fini par prendre beaucoup d'*ATTRAIT *à l'étude philosophique des langues.* (Ars. Houss.) *L'amour est l'*ATTRAIT *qu'éprouvent invinciblement l'une pour l'autre la force et la beauté.* (Proudh.)

— Charme, don de plaire, de séduire, d'attirer : *L'*ATTRAIT *du pouvoir, des richesses. La gloire avait de l'*ATTRAIT *pour ce prince. Soyez en garde contre les* ATTRAITS *de la volupté. La raison une fois livrée à l'*ATTRAIT *des sens, et prise de ce vin funeste, ne peut plus se répondre d'elle-même, ni savoir où l'emportera son ivresse.* (Boss.) *Brisez toutes les chaînes pour vous livrer aux* ATTRAITS *divins.* (Boss.) *Qu'il donne à sa parole ces* ATTRAITS *si heureux pour la conversion des pécheurs.* (Mass.) *Le secret et l'impunité ne sont pas pour lui des* ATTRAITS *pour le vice:* (Mass.) *L'intérêt est un grand* ATTRAIT *pour la plupart des cœurs.* (Mass.) *L'*ATTRAIT *de la vie domestique est le meilleur contre-poison des mauvaises mœurs.* (J.-J. Rouss.) *Comment l'*ATTRAIT *de la vertu ne dégoûte-t-il pas pour toujours du vice ceux qui l'ont une fois connue?* (J.-J. Rouss.) *Elle était régulièrement belle, et l'on remarquait sur son visage je ne sais quoi de vertueux et de passionné, dont l'*ATTRAIT *était irrésistible.* (Chateaub.) *Telle paraît être l'essence du bonheur physique, que celui qui est passé émousse l'*ATTRAIT *de celui dont nous jouissons.* (Bichat.) *Les plaisirs de l'esprit ont un* ATTRAIT *toujours nouveau.* (Laromiguière.) *La femme règne par l'*ATTRAIT (Bautain.) *Le travail porte en soi son* ATTRAIT. (Proudh.) *Le bonheur de l'homme est dans l'*ATTRAIT *de ce qu'il attend.* (Alibert.) *L'*ATTRAIT *de la sociabilité est la sécurité de l'homme sur la terre.* (Alibert.) *Le premier* ATTRAIT *de l'amour est la nouveauté.* (A. Karr.)

Quels *attraits* penses-tu qu'ait pour nous la couronne?
CORNEILLE.

La vie a des *attraits* pour les cœurs innocents.
THOMAS.

De l'aimable vertu doux et puissant *attrait!*
Tout respire en Esther l'innocence et la paix.
RACINE.

Il ne se laisse point séduire
A tous ces *attraits* périlleux. RACINE.

Nous aimons l'avenir; c'est un lointain magique,
Où l'objet s'offre à nous sous l'*attrait* qui nous pique.
LEMIERRE.

Oui, dans ces jours d'automne où la nature expire,
A ses regards voilés je trouve plus d'*attraits.*
LAMARTINE.

— Particulièrem. et au plur. Charmes, agréments extérieurs d'une femme : *De chastes* ATTRAITS. *Il s'est laissé prendre aux* ATTRAITS *de cette femme.* (Acad.) *Elle brillait de mille* ATTRAITS, *et ce n'était qu'agrément et que charmes que toute sa personne.* (Mol.) *Les filles commencent à se faire de nouveaux* ATTRAITS, *les enfants de Dieu s'y laissent prendre.* (Boss.) *On emprunte des* ATTRAITS, *lorsqu'on aurait honte de se montrer sous sa véritable forme.* (Duclos.)

Quels que soient vos *attraits*, elle est encor plus belle.
CORNEILLE.

Viens voir tous ses *attraits*, Phœnix, humiliés.
RACINE.

Quel cœur résisterait à des *attraits* si doux?
RACINE.

De mes faibles *attraits* le roi parut frappé.
RACINE.

Les *attraits* sont au coffre, et non pas au visage.
ROTROU.

Ses *attraits* sont voilés, mais ne sont pas perdus.
DELILLE.

. Lassé de ses trompeurs *attraits*,
Au lieu de l'enlever, fuyez-la pour jamais.
RACINE.

Ma rivale, accablant mon amant de bienfaits,
Opposait un empire à mes faibles *attraits.*
RACINE.

. Pour me marier, je considérerais
Non pas quelle est la dot, mais quels sont les *attraits.*
PONSARD.

Sévigné, de qui les *attraits*
Servent aux grâces de modèle,
Et qui naquîtes toute belle,
A votre indifférence près. LA FONTAINE.

— Ascét. *Attraits de la grâce*, Douceurs intérieures, consolations que la grâce fait éprouver à l'âme.

— Pêch. Appât, amorce.

— Constr. Tout ce qui servait à bâtir ou à réparer une maison.

— **Syn. Attraits, appas, charmes.** V. APPAS.

— **Epithètes.** Doux, aimables, agréables, charmants, tendres, puissants, insinuants, séduisants, séducteurs, enchanteurs, invincibles, irrésistibles, éblouissants, incomparables, ravissants, merveilleux, prodigieux, célestes, divins, inconnus, rares, précieux, vainqueurs, victorieux, simples, modestes, naïfs, ingénus, naissants, jeunes, chastes, pudiques, champêtres, communs, grossiers, vils, apparents, mensongers, trompeurs, faux, menteurs, perfides, fatals, funestes, dangereux, coupables, infâmes, criminels.

ATTRAPE s. f. (a-tra-pe — rad. *attraper*). Toute espèce de piége pour prendre des animaux : ATTRAPE *pour les oiseaux, pour les rats, les souris, les mulots.* Peu usité en ce sens.

— Par ext. Apparence trompeuse : *Son air de bonhomie n'est qu'une* ATTRAPE. *Ne vous fiez pas à son air de candeur, c'est une* ATTRAPE. (Acad.) ‖ Petite tromperie faite par plaisanterie : *Une* ATTRAPE *de carnaval. Une* ATTRAPE *de poisson d'avril. Tout ce qu'il a dit là n'est qu'une* ATTRAPE. *Dans les jeux de société, c'est à qui fera des* ATTRAPES. *Au milieu de huit ou dix boîtes d'*ATTRAPE, *une boîte était garnie de bonbons.* (J.-J. Rouss.)

— *Dragées d'attrape, beignets d'attrape*, Dragées, beignets dans lesquels on a mis quelque chose d'un goût désagréable, pour attraper ceux à qui on les offre.

— Mar. Cordage plus ou moins gros, employé momentanément à contenir ou à assujettir un objet suspendu à des palans, et mis en mouvement par l'agitation du bâtiment. ‖ Cordage employé dans l'abattage en carène, pour modifier au besoin l'action des forces employées pour coucher le navire. ‖ Bout de vieux câble servant à l'amarrage d'un bâtiment dans un port.

— Techn. Sorte de pince coudée qui sert à retirer du fourneau les creusets lorsqu'ils se cassent.

— Jeux. *Jeux d'attrape*, Nom d'une variété de jeux de salon dans lesquels un des joueurs remplit presque toujours le rôle de dupe. Les jeux d'*attrape* sont le plus souvent de ridicules et quelquefois indécentes mystifications : aussi, sont-ils généralement bannis de toute réunion d'où le respect des convenances n'a pas entièrement disparu. Les plus usités portent les noms suivants : Les *ambassadeurs*, le *baiser à la pincette*, le *couteau*, *frère on me bat*, l'*encens*, l'*œuf caché*, le *pince-sans-rire* ou *pince-minette*, *ma servante n'aime pas les O*, le *sifflet*, le *roi d'Ethiopie*, la *reine de Nubie*, *voir la mort*, etc.

ATTRAPÉ, ÉE (a-tra-pé) part. pass. du v. Attraper. Pris, retenu dans un piége : *Un renard qui est échappé d'un piége n'y est plus* ATTRAPÉ. (Raym.)

C'était un piége; il y fut *attrapé.*
LA FONTAINE.

— Par ext. Qui se laisse ou s'est laissé prendre, attirer, séduire : *C'était un minois à piper les plus fins : j'y aurais moi-même été* ATTRAPÉ. (Le Sage.) *Il se faisait gloire d'appartenir à cette école de philosophes cyniques qui ne veulent pas être* ATTRAPÉS *par les femmes.* (Balz.)

— Fig. Déçu, trompé : *Vous seriez bien* ATTRAPÉ *si l'on vous montrait le passage qui vous condamne.* (Acad.) *J'y ai été bien* ATTRAPÉ. (Pasc.) *Vous seriez bien* ATTRAPÉ *si on allait croire sur votre parole que vous n'avez pas d'esprit.* (Scudéry.) *Par ma foi! ton maître est plaisamment* ATTRAPÉ. (Mol.) *Je juge de moi par vous, mon cher monsieur, souvent j'y suis* ATTRAPÉE *avec d'autres, mais jamais avec vous.* (Mme de Sév.)

Un homme reçoit par méprise,
Certain soir, des coups de bâton;
Et ne pouvant modérer sa surprise,
Il riait. « De vos ris quelle est donc la raison?
Dit un témoin du fait. Quelle joie est la vôtre? »
A quoi le bâtonné, toujours riant, répond :
« Ils sont bien *attrapés*, ils m'ont pris pour un autre. »

— Fam. Peint, représenté au naturel, dont la ressemblance est bien réussie :

Regardez; il s'agit de voir
Si je suis *attrapé*, si c'est là ma figure.
LA MOTTE.

— Prov. *Les plus fins y sont attrapés*, Il faut y regarder de bien près pour n'y pas être trompé.

ATTRAPE-DENIERS s. m. (a-tra-pe-de-nié). Charlatan, escamoteur, qui trompe la foule pour en tirer de l'argent.

ATTRAPE-LOURDAUD s. m. (a-tra-pe-lour-dô) Syn. de *attrape-nigaud.*

ATTRAPE-MINON s. m. (a-tra-pe-mi-non — rad. *attraper* et *minon*, dans le sens de chat). Hypocrite, sycophante, qui, sous des dehors de dévotion, de vertu, de probité, attrape, trompe les simples. ‖ Pl. des *attrape-minons.*

ATTRAPE-MOUCHES s. m. (a-tra-pe-mouche). Ornith. Autre nom du *gobe-mouches.*

— Bot. Nom vulgaire d'une dionée dont les feuilles sont formées de deux lobes qui se rapprochent lorsqu'un insecte vient à se poser dessus, et retiennent l'animal assez longtemps pour qu'il périsse dans cette position. ‖ Nom vulgaire de l'apocyn à feuilles d'androsème, qui retient fréquemment entre les filets et les anthères de ses étamines les insectes qui viennent sucer ses fleurs. ‖ Nom vulgaire du dracuncule ou gouet chevelu, qui attire les mouches par son odeur cadavéreuse, et les retient dans les soies de la spathe qui enveloppe ses fleurs. ‖ Nom vulgaire d'une espèce de silène, plante couverte d'une humeur visqueuse, qui a la propriété de retenir les insectes dans les poils gluants dont elle est pourvue. Cette dernière plante s'appelle aussi *gobe-mouches.*

— Pl. *Attrape-mouches.* Quelques-uns écrivent *attrape-mouche* au singulier, bien que le sens s'oppose à cette orthographe. L'Académie même a commis cette faute, et elle écrit cependant *gobe-mouches*, ce qui nous paraît constituer une flagrante contradiction.

ATTRAPE-NIAIS s. m. (a-tra-pe-ni-è). Syn. de *attrape-nigaud.*

ATTRAPE-NIGAUD s. m. (a-tra-pe-ni-gô). Ruse grossière, qui ne peut attraper que les nigauds : *Je n'ai trouvé là que des* ATTRAPE-NIGAUDS. *Je ne me chargerai pas, moi, de colporter de semblables* ATTRAPE-NIGAUDS. (Balz.) On dit dans le même sens *attrape-lourdaud* et *attrape-niais.*

ATTRAPE-PARTERRE s. m. (a-tra-pe-partè-re). Coups de théâtre, artifices de déclamation ou de style, propres à entraîner, à séduire un parterre, un public peu délicat : *N'allez pas vous attendre à de belles tirades, à de grands vers ronflants, à des sentences, enfin à des* ATTRAPE-PARTERRE. (Volt.)

ATTRAPER v. a. ou tr. (a-tra-pé — rad. *trappe*). Prendre à une trappe ou à un autre piége : ATTRAPER *un loup à une traînée.* ATTRAPER *des oiseaux avec des lacets, avec de la glu. Le renard s'est enfin laissé* ATTRAPER. (Acad.)

Un pâtre à ses brebis trouvant quelque mécompte
Voulut à toute force *attraper* le larron.
LA FONTAINE.

‖ Servir à prendre, à saisir, avec le nom du piége pour sujet :

Quand reginglettes et réseaux
Attraperont petits oiseaux,
Ne volez pas de place en place.
LA FONTAINE.

— Par ext. Saisir, prendre, s'emparer de, de la personne de : ATTRAPER *un voleur.* ATTRAPER *une mouche, un papillon. La meute* ATTRAPA *le cerf près de l'étang. Le lièvre eut beau ruser, les chiens l'*ATTRAPÈRENT. (Acad.) *Les chouettes, qui ne peuvent* ATTRAPER *la nuit que des chauves-souris, se rabattent sur les papillons phalènes.* (Buff.) *Vous courez après lui, vous prenez une peine inutile; ni vous ni moi, nous n'*ATTRAPERONS *jamais ce petit pendard-là.* (Dancourt.) *Il y a bien des gens que l'on croit fort occupés dans leur cabinet, où ils* ATTRAPENT *plus de mouches que de vérités.* (De Ségur.) *S'il est par là, il faudra bien que nous l'*ATTRAPIONS *au passage, ce beau militaire, et sachions ce qu'il pense.* (G. Sand.)

La jeunesse répugne à des airs trop farouches;
Et c'est avec le miel qu'on *attrape* les mouches.
FABRE-D'ÉGLANTINE.

Le brouet fut par lui servi sur une assiette :
La cigogne au long bec n'en put *attraper* miette,
Et le drôle eut lapé le tout en un moment.
LA FONTAINE.

‖ Atteindre, joindre en chemin : *La diligence ne pourra jamais nous* ATTRAPER.

— Prendre sur le fait, surprendre : *Que je vous* ATTRAPE *encore à venir voler mes raisins! Ah! ah! je vous y* ATTRAPE *donc, monsieur le galant! Ah! je vous y* ATTRAPE *: vous citez Voltaire.* (J. de Maistre.)

— Par anal. Arriver jusqu'à, en parlant d'une époque : *De quelque façon qu'on prenne la chose, il est certain qu'il aura toujours bien de la peine à* ATTRAPER *le bout de son année.* (Vauban.) *Ma chère petite, dit le docteur en asseyant Ursule sur ses genoux, tu vas* ATTRAPER *tes seize ans bientôt, et ta vie de femme va commencer.* (Balz.)

. Je n'entasse guère
Un jour sur l'autre : il suffit qu'à la fin
J'*attrape* le bout de l'année;
Chaque jour amène son pain. LA FONTAINE.

‖ Atteindre, en parlant d'un terme ou d'un but : *L'ambition va au delà de ses souhaits quand ils sont accomplis; elle a un terme qu'elle n'*ATTRAPE *jamais.* (Fonten.)

— Fam. Obtenir, arriver à se procurer : ATTRAPER *le gros lot à la loterie. Nos poëtes sont pleins d'épithètes forcées pour* ATTRAPER *la rime.* (Fén.) *C'est une école que sa conversation, et j'y viens tous les jours* ATTRAPER *quelque chose.* (Mol.) *Les sots n'*ATTRAPENT *rien, et souvent ils y mettent du leur.* (P.-L. Courier.) ‖ Tirer de quelqu'un par ruse, par adresse : ATTRAPER *de l'argent de quelqu'un. Il voulait m'*ATTRAPER *mon secret. Je n'ai jamais trouvé rien de si drôle qu'un tour qui vient d'être joué par un fils à son père, pour en* ATTRAPER *de l'argent.* (Mol.) *On ne saurait avoir un peu de bien, que les hommes ou le diable ne cherchent à vous l'*ATTRAPER. (Regnard.) *Eh bien, messieurs, je dois vous dire une chose,*

*c'est que je commence d'être fatigué de la visite de tous les épouseurs, qui, s'ils n'*ATTRAPENT *pas les dots,* ATTRAPENT *les dîners.* (Fr. Soulié.) ‖ Tromper, surprendre par artifice : *Il s'est laissé* ATTRAPER *par un homme de mauvaise foi.* (Acad.) *Il n'y a que les dupes qui se laissent* ATTRAPER *par les filous.* (Pasc.) *Voici le stratagème dont il s'est servi pour* ATTRAPER *sa dupe.* (Mol.) *Le charlatanisme n'*ATTRAPE *que l'ignorance et la sottise.* (Montesq.) *Un Parisien n'est qu'une dupe en comparaison d'un Bas-Normand, et mon maître l'*ATTRAPERA. (Campistr.) *Il ne faut pas se laisser* ATTRAPER *comme cela à ce que les amants disent dans leur colère.* (Volt.) *Il ne faut pas beaucoup de finesse pour les* ATTRAPER. (Destouches.) *Mes fermiers m'ont toujours* ATTRAPÉ *quand ils ont voulu.* (Helvét.) *Il y a toujours quelques personnes qui le plument et qui l'*ATTRAPENT. (Le Sage.) *Ne vous laissez pas* ATTRAPER *à ce qu'il pourra vous dire.* (Le Sage.) *Un Russe à lui seul* ATTRAPERAIT *trois juifs.* (De Custine.)

Larmes de crocodile, yeux lascifs, doux langage,
Soupirs, souris flatteurs, tout est mis en usage,
Quand il s'agit d'*attraper* un amant.
LA FONTAINE.

‖ Gagner, séduire : *Les femmes courent devant nous, quand même elles ont dessein de se laisser* ATTRAPER; *c'est leur rôle.* (Montesq.) ‖ Gagner, en parlant d'un mal, d'un coup, d'une blessure ou de quelque autre fâcheux accident : ATTRAPER *un rhume, une fluxion de poitrine.* ATTRAPER *un coup d'épée, un coup de canne. En courant après le plaisir on* ATTRAPE *la douleur.* (Montesq.) *Quand on court après l'esprit, on* ATTRAPE *la sottise.* (Montesq.) *Vous pourriez bien* ATTRAPER *quelque gourmade.* (Regnard.) *Lélio, prends garde à toi, tu vas* ATTRAPER *la fièvre.* (G. Sand.) *Je fis observer que la fille m'étant confiée, je ne devais pas l'exposer à* ATTRAPER *du mal.* (G. Sand.) *Il peut avoir couru si vite, qu'il ait* ATTRAPÉ *une fluxion de poitrine.* (Alex. Dum.) *Nous* ATTRAPERONS *indubitablement une balle.* (Alex. Dum.)

Je viens pour rire et j'*attrape* un sermon.
C. DELAVIGNE.

‖ Tomber sur, en parlant d'un mal, d'un fâcheux accident : *Plus vous fuyez le froid et le chaud, plus ils vous blessent quand ils vous* ATTRAPENT. (G. Sand.) ‖ Frapper, heurter, en parlant d'un projectile : *Une pierre, une balle l'*A ATTRAPÉ *au front, à l'estomac. En jetant un bâton, il m'*A ATTRAPÉ *à la jambe, au bras.* (Acad.)

— Fig. Saisir, exprimer, reproduire avec une certaine justesse : ATTRAPER *le style, le genre, la pensée d'un auteur, le sens d'un passage. Molière* A *parfaitement* ATTRAPÉ *le caractère de l'avare. Qui peut se vanter d'*AVOIR ATTRAPÉ *la manière de Raphaël? Ce peintre* A *bien* ATTRAPÉ *votre ressemblance.* (Acad.) *Tous les portraits de Fénelon sont parlants, sans toutefois avoir pu* ATTRAPER *l'harmonie qui frappait dans l'original.* (St-Sim.) *Le duc de Bourgogne* ATTRAPAIT *tous les ridicules avec justesse.* (St-Sim.) *Je vois bien que vous voulez* ATTRAPER *ce genre d'écrire.* (Rac.) *Il y a quantité d'endroits où vous n'*AVEZ *pas* ATTRAPÉ *le sens.* (Rac.) *Je n'*AI ATTRAPÉ *de leur manière de réciter que ce qui m'a d'abord sauté aux yeux.* (Mol.) *Il* AVAIT ATTRAPÉ *le sérieux des Espagnols.* (Hamilt.) *Son talent était d'*ATTRAPER *le ridicule des gens.* (Hamilt.) *Il y a dans les arts je ne sais quoi qu'il est difficile d'*ATTRAPER. (Volt.) *Voyez si j'*AI ATTRAPÉ *la ressemblance de César.* (Volt.) *Je vous dirai cent mille choses, dont peut-être pas une ne vous sera agréable, car il est assez difficile d'*ATTRAPER *ce qui peut vous plaire.* (Mme du Deff.) *Vous avez joué à merveille tous les sentiments, il n'y a que leur habit que vous n'*AYEZ *pas* ATTRAPÉ. (Dsse du Maine.) *Il est un art dans la coquetterie que la plus grande partie des coquettes n'*ATTRAPE *pas.* (Mlle de Somery.) *Elle était vêtue d'une veste de ce jaune-pistache que nos teinturiers ne peuvent* ATTRAPER. (Th. Gaut.) ‖ Faire des reproches très-vifs : *Son chef de bureau l'*A ATTRAPÉ *d'importance. Prenez garde que je ne vous* ATTRAPE *à mon tour; vous pourriez vous en repentir.*

— Absol. :

Avant que d'*attraper*, il faut longtemps courir.
CORNEILLE.

— Ellipt. *Attrape!* Se dit familièrement à une personne qui vient d'être l'objet d'un tour, d'une malice, ou à quelqu'un que l'on vient de châtier. ‖ *Attrape qui peut!* Que le plus alerte, que le plus adroit s'en saisisse! ‖ *Attrapez-moi toujours de même.* Se dit à quelqu'un qui, croyant nous jouer un mauvais tour, nous procure en réalité quelque avantage, quelque plaisir. ‖ *Il courra bien si on ne l'attrape*, On le poursuivra si vivement, que, selon toutes les apparences, on le prendra. ‖ *Bien fin qui pourrait l'attraper*, Il est d'une habileté et d'une prudence qui laissent peu de chances à ceux qui veulent le tromper. On dit dans le même sens : *Il faut se lever bien matin pour l'attraper.* ‖ *Les boiteux attrapent quelquefois ceux qui courent le mieux*, Les plus fins sont quelquefois trompés par les plus simples. ‖ *Les chevaux courent les bénéfices, et les ânes les attrapent.* Se disait autrefois des charges ecclésiastiques, qui n'étaient pas accordées aux plus dignes; et aujourd'hui se dit des places, des emplois, qui échappent souvent au mérite pour échoir à la médiocrité et à l'ignorance. Ce proverbe était familier à Louis XI.

— Théâtr. *Attraper le lustre*, Ouvrir la bouche pour laisser passer un son qui s'échappe avec peine du gosier.

— Mar. *Attraper le mouillage*, Y arriver : ATTRAPER LE MOUILLAGE *en deux bords, à la bordée.* ‖ *Attraper à*, Se porter à, agir pour : ATTRAPEZ À *serrer la grand'voile.* ATTRAPE À *prendre deux ris au petit hunier.*

— *Attraper la cigale, Prene la cigalo*, signifie, en provençal, s'enivrer, parce que, dans l'ivresse, on chante :

Pèr prene la cigalo,
N'an pas noste bon vin;
N'an pas lou jougne prim
De nosti prouvençalo.
T. AUBANEL.

(Pour *attraper la cigale*, ils n'ont pas notre bon vin; ils n'ont pas la taille fine de nos Provençales).

S'attraper, v. pr. Se heurter, s'accrocher : *Il* S'EST ATTRAPÉ *à la jambe. Je* M'ÉTAIS ATTRAPÉ *à un clou.* ‖ Se laisser prendre à un piége, se laisser tromper : *Une souris* S'ATTRAPE-*t-elle deux fois au même piége?* (Balz.) ‖ S'attaquer : *Ne va pas* T'ATTRAPER *à lui; il a bec et ongles.*

— Manég. *Ce cheval s'attrape*, Se donne des atteintes en marchant.

— Récipr. Se tromper mutuellement : *Les honnêtes gens ne devroient jamais* S'ATTRAPER, *s'ils l'estoient réellement.* (Montaig.)

— Pop. Se coller, adhérer : *La pluie* S'ÉTAIT ATTRAPÉE *aux vêtements. La main était si serrée que les doigts* S'ÉTAIENT ATTRAPÉS. ‖ Se dit aussi quand l'un saisit quelque chose à l'autre : *Certains paysans et paysannes* S'ATTRAPENT *le nez en dansant.*

— **Syn. Attraper, abuser, amuser, etc.** V. ABUSER.

— **Syn. Attraper, dérober, détrousser, dévaliser, escamoter, escroquer, voler.** On *vole* de toutes manières : *Chacun de tes satrapes* VOLAIT *dans sa province plus d'or et d'argent que nous n'en avions dans toute notre république.* (Fén.) On *dérobe* en prenant soin d'échapper aux regards : *On m'*A DÉROBÉ *mon argent.* (Mol.) On *dévalise* un homme partout où il peut se trouver avec ses effets : *Ce misérable nous* DÉVALISAIT *aussi aisément qu'effrontément, et, dans une seule nuit, il parvint à vider ma cave.* (J.-J. Rouss.) On ne *détrousse* que les voyageurs : *Mon guide indien eut l'adresse de me faire éviter des nègres marrons, qui habitent les montagnes, et* DÉTROUSSENT *les voyageurs.* (Le Sage.) *Attraper*, c'est dresser un piége, combiner des moyens pour arriver à une fin : *C'est le trésor de votre père que j'*AI ATTRAPÉ. (Mol.) *Escamoter*, c'est enlever quelque chose avec adresse : *Un filou lui* ESCAMOTA *sa bourse.* (Acad.) *Escroquer*, c'est parvenir à se faire donner quelque chose sans violence, mais par des moyens perfides et odieux : *Je ne dis rien des écus qu'il* ESCROQUE *aux passants dans les tavernes, et qu'il nie ensuite d'avoir empruntés.* (J.-J. Rouss.)

— **Syn. Attraper, gripper, happer.** *Attraper*, c'est saisir ce que l'on poursuit ou ce que l'on guette : *Le lièvre eut beau ruser, les chiens l'*ATTRAPÈRENT. (Acad.) *Happer*, c'est saisir brusquement : *Toutes les hirondelles vivent d'insectes qu'elles* HAPPENT *en volant.* (Buff.) *Gripper*, c'est attraper subtilement : *Chat qui* GRIPPE *un morceau de viande.*

ATTRAPERIE s. f. (a-tra-pe-rî — rad. *attraper*). Syn. de *attrape*.

ATTRAPETTE s. f. (a-tra-pè-te — rad. *attrape*). Fam. Petite malice, petite tromperie; sorte de piége.

ATTRAPEUR, EUSE s. (a-tra-peur, eu-ze — rad. *attraper*). Celui, celle qui attrape; qui obtient par ruse, par intrigue : *Un* ATTRAPEUR *de dots, de successions.*

ATTRAPE-VILAIN s. m. (a-tra-pe-vi-lain). Moyen pour attraper un vilain, un avare; lui tirer de l'argent. ‖ Pl. des *attrape-vilains*.

ATTRAPOIRE s. f. (a-tra-poi-re — rad. *attraper*). Piége pour attraper des animaux.

— Fig. Attrape, tour d'adresse pour tromper quelqu'un : *Les filous ont cent sortes d'*ATTRAPOIRES. (Acad.)

ATTRAQUER ou **S'ATTRAQUER** v. n. ou intr. (a-tra-ké — rad. *traquer*). Mar. S'approcher d'un quai pour charger ou décharger le navire.

ATTRAYABLE adj. (a-trè-ia-ble — rad. *attraire*). Se disait autrefois pour *attrayant*.

ATTRAYANCE s. f. (a-trè-ian-se — rad. *attraire*). Autref. *attrait*.

ATTRAYANT (a-trè-ian) part. prés. du v. Attraire. Peu usité.

ATTRAYANT, ANTE adj. (a-trè-ian, an-te — rad. *attraire*). Qui attire, qui a de l'attrait : *Accueil* ATTRAYANT. *Conversation* ATTRAYANTE. *Manières* ATTRAYANTES. *Sujet* ATTRAYANT. *Cette femme n'a rien d'*ATTRAYANT. (Acad.) *La mélancolie rend la solitude* ATTRAYANTE. (B. de St-P.) *L'étude est, par elle-même, de toutes les occupations, celle qui procure à ceux qui s'y attachent les plaisirs les plus* ATTRAYANTS. (De Jaucourt.) *On a inventé des mets tellement* ATTRAYANTS, *qu'ils font renaître l'appétit sans cesse.* (Brill.-Sav.) *Ce n'est pas le travail qu'il faut rendre* ATTRAYANT; *c'est le plaisir qu'il faut rendre instructif.* (Rigault.) *Cet élan rendit la signora si belle et si* ATTRAYANTE *pendant quelques instants, que je faillis manquer à mon héroïsme.* (G. Sand.) *Il vit une femme d'une taille élevée, et de la figure la plus noble et la plus* ATTRAYANTE. (Mérimée.) *On doit chercher à rendre les sciences, les devoirs* ATTRAYANTS; *c'est le secret de l'éducation humaine, c'est la garantie de l'avenir.* (Fourier.) *Les ressources dont le pouvoir dispose ne réussiront jamais à rendre la simple profession d'instituteur communal aussi* ATTRAYANTE *qu'elle est utile.* (Guizot.) *Dans l'art du portrait, les peintres se pénètrent profondément des formes qui distinguent et caractérisent les physionomies* ATTRAYANTES. (Ch. Dupin.) *De toutes les sciences descriptives, la plus* ATTRAYANTE *est la géographie.* (Babinet.) *Si les savants s'avisaient de rendre les études* ATTRAYANTES, *les enfants, en deux ans, en sauraient un peu plus que leurs maîtres.* (Toussenel.)

Vois les couleurs dont le matin se pare,
Ce qu'ont enfin d'*attrayant* et de rare
Les bois, les eaux, les vergers et les champs.
MALFILÂTRE.

— **Syn. Attrayant, attirant, attractif.** V. ATTIRANT.

— **Antonymes.** Antipathique, choquant, déplaisant, offensant, repoussant, répulsif.

ATTREMPAGE s. m. (a-tran-pa-je — rad. *attremper*). Techn. Opération qui consiste à construire un fourneau avec des briques crues, puis à y faire du feu pour cuire peu à peu la masse entière.

— Action d'attremper l'acier.

ATTREMPANCE s. f. (a-tran-pan-se — rad. *attremper*). Techn. Syn. de *attrempage*.

— Fig. Modération des passions.

ATTREMPANCE D'ALPHIDIUS, Mercure philosophal.

ATTREMPÉ, ÉE (a-tran-pé) part. pass. du v. Attremper : *Acier* ATTREMPÉ.

— Fig. Adouci, tempéré, modéré : *Ce qui convient à la complexion d'une société libre, c'est un état de paix modéré par la guerre, et un état de guerre* ATTREMPÉ *de paix.* (Chateaub.) Vieux.

— Fauconn. Qui n'est ni gras, ni maigre, en parlant d'un oiseau : *Le vieux margrave portait sur son poing un magnifique teneur bien* ATTREMPÉ *et bigarré d'aiglures.* (H. Castille.)

ATTREMPEMENT s. m. (a-tran-pe-man — rad. *attremper*). Autref., Modération, caractère de ce qui est attrempé, tempéré.

ATTREMPER v. a. ou tr. (a-tran-pé — rad. *tremper*, dont le sens propre est *tempérer*). Techn. Chauffer graduellement le four d'une verrerie. ‖ *Attremper l'acier*, Lui donner la trempe.

— Céramiq. *Attremper un four, un pot* ou *creuset*, Le cuire par degrés insensibles, puis élever la température au plus haut degré, afin que le fourneau puisse être de longue durée, ou que le pot puisse tout à coup être transporté dans le four de fusion sans se fracturer.

— Fig. Tempérer, modifier : ATTREMPER *un caractère.* Vieux.

ATTRIBUABLE adj. (a-tri-bu-a-ble — rad. *attribuer*). Qui peut, qui doit être attribué : *Cette faute ne vous est pas* ATTRIBUABLE.

ATTRIBUANT (a-tri-bu-an) part. prés. du v. Attribuer : *On ne peint bien que son propre cœur, en l'*ATTRIBUANT *à un autre, et la meilleure partie du génie se compose de souvenirs.* (Chateaub.)

ATTRIBUÉ, ÉE (a-tri-bu-é) part. pass. du v. Attribuer. Assigné, donné comme attribution : *De grands priviléges sont* ATTRIBUÉS *à cette charge. La connaissance de ce genre d'affaires leur est* ATTRIBUÉE. (Acad.) ‖ Rapporté comme à son auteur ou à sa cause : *Les vers* ATTRIBUÉS *à l'ancien Orphée célèbrent les conquêtes et les bienfaits de ce prétendu demi-dieu.* (Volt.) *Cette calamité doit être* ATTRIBUÉE *à l'incurie de l'administration. Les tragédies de mademoiselle Bernard sont* ATTRIBUÉES *à Fontenelle.* (La Harpe.) *Presque toutes les fautes reprochées à la tyrannie peuvent être* ATTRIBUÉES *à la servilité.* (De Ségur.) *L'Itinéraire de l'empereur Antonin,* ATTRIBUÉ *sans preuves à Ethicus, serait une réunion d'anciens et de nouveaux tableaux de routes.* (M.-Brun.)

ATTRIBUER v. a ou tr. (a-tri-bu-é — lat. *attribuere*, même sens; formé de *ad*, à, et *tribuere*, donner, accorder en partage. — Prend un *e* muet au futur simple et au cond. prés. : *J'attribuerai, nous attribuerions;* les poëtes peuvent remplacer cet *e* muet par un accent circonflexe sur *u;* prend un tréma sur l'*i* aux deux prem. pers. du pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous attribuïons, que vous attribuïez.* Toutefois l'Académie ne mentionne pas cette particularité). Assigner, annexer, conférer : *L'édit de création de cette charge y* AVAIT ATTRIBUÉ *de grands priviléges.* (Acad.) *Valère établit la loi qui* ATTRIBUE *au peuple le jugement en dernier ressort.* (Boss.) *Le roi défendit aux princes et aux pairs d'aller opiner dans le parlement de Paris sur des affaires dont il* ATTRIBUAIT *la connaissance à son conseil privé.* (Volt.) *C'est contre cette puissance absolue qu'on veut* ATTRIBUER *aux décemvirs, que je m'élève aujourd'hui.* (Vertot.)

— Rapporter, imputer à, comme à son principe, son auteur, sa cause : *On lui* ATTRIBUE *cette belle action. Ne m'*ATTRIBUEZ *pas cette faute. On lui* ATTRIBUE *ce livre, mais il n'en est pas l'auteur.* (Acad.) *Les philosophes* ONT *confondu les idées avec les choses, et* ATTRIBUÉ *aux corps ce qui n'appartient qu'aux esprits.* (Pasc.) *Vous* ATTRIBUEZ *à vos adversaires des écrits pleins d'impiété.* (Pasc.) *Plutarque* ATTRIBUE *à la seule fortune la grandeur romaine, et à la seule vertu celle d'Alexandre.* (Boss.) *On ne se trompe pas quand on* ATTRIBUE *tout à la prière.* (Boss.) *Le sénat se faisait un honneur de défendre les dieux de Romulus, auxquels il* ATTRIBUAIT *toutes les victoires de l'ancienne république.* (Boss.) *C'est aux inégalités du fond de la mer qu'on doit* ATTRIBUER *l'origine des courants.* (Buff.) *Peut-on m'*ATTRIBUER *des vers sans mesure, sans rime et sans raison, dont cette misérable édition est parsemée?* (Volt.) *Je ne sais pourquoi l'on veut* ATTRIBUER *au progrès de la philosophie la belle morale de nos livres; cette morale, tirée de l'Evangile, était chrétienne avant d'être philosophique.* (J.-J. Rouss.) *La superstition* ATTRIBUE *toujours à des causes surnaturelles les choses dont l'ignorance ne permet pas de rendre raison.* (Condill.) *C'est à la dureté de leur caractère que Buffon* ATTRIBUE *l'insociabilité des oiseaux de proie.* (Cuv.) *L'homme ferme* ATTRIBUE *tout à la volonté; l'homme enthousiaste à l'imagination; l'homme sensible à l'affection.* (Mme de Staël.) *On* ATTRIBUE *aux comètes une grande influence sur les saisons : c'est un préjugé.* (Arago.)

Peut-on m'*attribuer* ces sottises étranges?
BOILEAU.

Dans ma confusion que Roxane, madame,
Attribuait encore à l'excès de ma flamme...
RACINE.

‖ Appliquer à, assigner comme acte, comme vertu, comme privilége, comme défaut propre à quelqu'un, à quelque chose : *On* ATTRIBUAIT *à Vespasien ce que Jacob avait dit du Christ.* (Boss.) *Les Chaldéens, les Syriens, les Egyptiens* ATTRIBUÈRENT *quelque chose de divin à la combinaison des lettres.* (Volt.) *Les hommes faibles* ONT *toujours* ATTRIBUÉ *des idées honorables à tout ce qui leur faisait peur.* (B. de St-P.) *Il ne faut pas* ATTRIBUER *à la vieillesse tous les défauts des vieillards.* (A. Karr.) *On* A ATTRIBUÉ *longtemps, et on* ATTRIBUE *encore dans les campagnes, de grandes vertus à une branche de coudrier.* (A. Karr.) *Etre modeste, c'est* ATTRIBUER *à nos semblables une grande supériorité sur nous-mêmes.* (Alibert.)

S'attribuer, v. pr. Etre attribué : *Les fautes d'un peuple* S'ATTRIBUENT *justement à ses gouvernants.*

— Attribuer à soi, revendiquer, s'arroger : S'ATTRIBUER *une belle action.* S'ATTRIBUER *un droit, un privilége.* S'ATTRIBUER *la victoire. Vous* VOUS ATTRIBUEZ *des droits qui ne vous sont pas dus.* (Trév.) *Ce général* S'ATTRIBUE *un succès auquel il n'a point de part.* (Acad.) *Il n'a pas cru* S'ATTRIBUER *trop, quand il s'est dit l'égal de Dieu.* (Boss.) *A quel titre* S'ATTRIBUER *le droit de nous faire de la morale, quand cette morale n'est point prouvée par ses actions?* (J.-J. Rouss.) *Plusieurs villes d'Allemagne* S'ATTRIBUENT *exclusivement l'invention de l'imprimerie.* (Lav.)

— **Syn. Attribuer, imputer.** *Imputer*, c'est rendre un être libre responsable d'une action qu'il a faite : *Les historiens* IMPUTENT *à sa témérité et à son arrogance la sanglante défaite des Romains par les Cimbres.* (Roll.) *Attribuer* une chose à quelqu'un, c'est l'en regarder comme l'auteur, sans y attacher nécessairement aucune idée d'éloge ou de blâme : *Les malheurs de Cépion* FURENT ATTRIBUÉS *à la vengeance des dieux.* (Roll.)

— **Syn. S'attribuer, s'appliquer, s'approprier, s'arroger.** V. S'APPLIQUER.

ATTRIBUT s. m. (a-tri-bu — lat. *attributum*, chose attribuée, dérivé du v. *attribuere*, attribuer). Ce qui appartient spécialement, ce qui est propre à quelqu'un, à quelque chose : *Ce droit était un des* ATTRIBUTS *du souverain pouvoir. Un des principaux* ATTRIBUTS *de la souveraineté est l'indépendance.* (Trév.) *Un* ATTRIBUT *qui ne peut convenir à la créature, c'est l'indépendance et la plénitude de l'être.* (Boss.) *La fluidité, la dureté, la mollesse, le mouvement et le repos se pouvant séparer de la matière, il s'ensuit que tous ces* ATTRIBUTS *ne lui sont point essentiels.* (Malebr.) *La faculté de voler est un* ATTRIBUT *essentiel à l'oiseau.* (Buff.) *La liberté et l'égalité sont deux* ATTRIBUTS *essentiels à l'homme.* (Volney.) *La parole est un* ATTRIBUT *de notre nature; et si nous ne savons pas comment nous pensons, il faut avouer que nous ne savons guère mieux comment nous parlons.* (Andrieux.) *Le don d'intéresser tout le monde n'appartient qu'à l'enfance, et forme un de ses* ATTRIBUTS *les plus enchanteurs.* (Azaïs.) *Notre premier* ATTRIBUT, *notre faculté distinctive, c'est la pensée.* (B. Const.) *La liberté est l'*ATTRIBUT *fondamental de la volonté.* (V. Cousin.) *Le travail est l'*ATTRIBUT *propre de l'homme.* (P. Janet.) *La loyauté est l'*ATTRIBUT *de la toute-puissance.* (Mme E. de Gir.) *La bonté désintéressée et la justice sont les* ATTRIBUTS *glorieux de la nature divine.* (Reid.) *La modestie, compagne de la vertu, est souvent confondue avec la honte, qui est un des* ATTRIBUTS *du vice.* (Csse de Blessington.)

— Par ext. Signe distinctif : *Les* ATTRIBUTS *de la royauté, du souverain pouvoir. Il avait à la main un sceptre d'or,* ATTRIBUT *de sa puissance.* ‖ Symbole : *Le gendarme et la potence sont les* ATTRIBUTS *parlants de la société actuelle.* (Toussenel.)

— B.-arts. Symbole servant à caractériser une figure mythologique ou allégorique, ou même une profession : *Les* ATTRIBUTS *de l'Amour sont l'arc et les flèches. Les* ATTRI-

BUTS *de la poésie, de la peinture, de la musique, de l'agriculture. Le glaive et la balance sont les* ATTRIBUTS *de la Justice.* (Acad.) *On n'y voit point d'*ATTRIBUTS *mythologiques, auxquels le pays n'entend rien.* (B. de St-P.) *L'aigle et la foudre sont les* ATTRIBUTS *de Jupiter; le trident est celui de Neptune; le caducée, celui de Mercure; la massue, celui d'Hercule ou de Thésée.* (Millin.)

La lyre, les crayons, le chalumeau champêtre,
Les *attributs* des arts ont orné mon berceau.
DESMAHIS.

— Archit. Emblème employé pour caractériser un édifice, donner une idée de sa destination : *L'architecture peut employer, dans les frises et les parties d'ornement, des* ATTRIBUTS *qui servent à caractériser heureusement les édifices, sans le secours des inscriptions.* (Millin.)

— Blas. Terme générique par lequel on désigne les diverses modifications que reçoivent les figures héraldiques.

— Théol. Chacune des perfections de Dieu, qui sont de sa propre essence, comme l'éternité, l'infinité, l'unité, la justice, la sagesse, la toute-puissance, etc. : *C'est une bizarre pensée de détacher les* ATTRIBUTS *de Dieu d'avec lui-même.* (Boss.) *Il y a deux* ATTRIBUTS *en Dieu qui regardent particulièrement les hommes : la miséricorde et la justice.* (Boss.) *C'est une erreur de dire qu'en pensant aux* ATTRIBUTS *particuliers on semble partager Dieu en plusieurs espèces.* (Boss.) *J'affirme les* ATTRIBUTS *de la Divinité, sans les comprendre.* (J.-J. Rouss.) *Est-il nécessaire que des millions d'âmes restent dans l'idolâtrie païenne et croient que la vengeance et la férocité sont des* ATTRIBUTS *divins?* (G. Sand.)

Les *attributs* de ton Dieu,
Sur les astres, dans la nue,
Sont écrits en traits de feu.
LEFRANC DE POMPIGNAN.

— Myth. Qualité, vice dominant, spécialité d'une divinité du paganisme : *La science était l'*ATTRIBUT *de Minerve. L'orgueil, la jalousie passaient pour être les* ATTRIBUTS *de Junon.*

— Hist. nat. Ce qui se retrouve essentiellement dans une famille, une espèce, un individu ou une de ses parties : *L'*ATTRIBUT *essentiel des poissons, c'est la respiration branchiale coexistante avec une charpente osseuse. L'énoncé méthodique des* ATTRIBUTS *sert à former les définitions.* (Nysten.)

— Physiol. *Attributs des systèmes*, Fonctions générales propres à chaque système.

— Philos. *Attribut logique*, Idée affirmée ou niée d'une autre idée. ‖ *Attribut accidentel*, Mode accidentel de l'être. ‖ *Attribut essentiel* ou *métaphysique*, Ce qui est de l'essence, de la nature même du sujet.

— Gramm. Ce qui s'affirme ou se nie, relativement au sujet d'une proposition. Ainsi, dans cette phrase : *Dieu est juste*, le mot *juste* est l'attribut, parce qu'il se lie au mot *Dieu*. L'attribut est *simple* ou *composé*, *incomplexe* ou *complexe*. Il est *simple*, lorsqu'il est exprimé par un seul mot, ou même lorsqu'il exprime une seule manière d'être du sujet, fût-elle énoncée plusieurs fois avec des nuances diverses. Dans ce cas, il peut être :

1° Un adjectif :

Eh bien! je suis *content*, et mon sort est rempli.
RACINE.

2° Un participe :

Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient *frappés*.
LA FONTAINE.

3° Un nom : *Il était* ROI.

4° Un pronom : *C'est* LUI *qui*...

L'attribut est *composé*, lorsqu'il exprime plusieurs manières d'être du sujet, ce qui arrive lorsqu'il est exprimé par plusieurs mots, jouant chacun le rôle d'attribut : *Cet homme est* FRANC, SIMPLE, LOYAL. L'attribut est *incomplexe*, lorsque le sens du mot qui l'exprime n'est pas précisé par un complément, comme dans cet exemple : *Vous êtes* HEUREUX *et* FIER. Il est *complexe*, lorsqu'il est accompagné d'un complément qui en précise le sens :

Ils sont *trop verts*, dit-il, et *bons pour des goujats*.
LA FONTAINE.

Il était *un roi d'Yvetot*
Peu connu dans l'histoire. BÉRANGER.

— Encycl. Log. V. JUGEMENT.

— Théod. *Attributs de Dieu*. V. DIEU.

— B.-arts. De tout temps, les artistes ont donné aux différents personnages qu'ils ont mis en scène des *attributs* destinés à les faire reconnaître. Chez les Grecs et les Romains, ces *attributs* étaient choisis de façon à rappeler tel ou tel trait de l'histoire du dieu ou du héros représenté, ou à symboliser une vertu particulière de ce dieu ou de ce héros. Ainsi, la foudre était l'*attribut* de Jupiter, le maître du ciel; la faucille, l'*attribut* de Cérès, déesse des moissons; le paon, l'*attribut* de l'orgueilleuse Junon; la lyre, l'*attribut* d'Apollon, dieu de la musique. Le cygne, donné comme *attribut* à Léda, rappelait les amours de cette princesse avec Jupiter; la peau de lion, donnée à Hercule, rappelait la victoire de ce dieu sur le lion de Némée. La même divinité avait plusieurs *attributs*. Quelquefois un artiste figurait isolément sur un édifice l'*attribut* d'une divinité, pour marquer que cet édifice lui était consacré. Ainsi, des lyres sculptées dans les métopes d'un temple signifiaient que ce temple était dédié à Apollon.

Les artistes chrétiens ont imaginé aussi de distinguer les saints par des *attributs;* le plus souvent ces *attributs* sont des instruments de martyre ou de mortification, ou bien des animaux qui ont joué un rôle quelconque dans l'histoire du personnage. D'ailleurs, les *attributs* qu'offre l'art chrétien sont excessivement variés, et on n'est pas peu étonné de trouver dans le nombre plusieurs de ceux que les anciens donnaient à leurs divinités. Il arrive souvent que les *attributs* ont un caractère essentiellement symbolique; telle est la foudre, symbole de la puissance céleste, placée entre les mains de Jéhovah; telles sont les clefs portées par saint Pierre, gardien des portes célestes. Lorsque les *attributs* sont séparés des personnages auxquels on les donne ordinairement, ils deviennent de purs symboles : ainsi, l'agneau, le pélican, le phénix, le lion ont été employés par les premiers artistes chrétiens comme symboles du sacrifice, de la charité, de la résurrection, de la force de Jésus-Christ. A l'époque de la Renaissance, lorsque le goût de l'imitation des arts antiques prévalut, « on commença, dit M. l'abbé Martigny, à couvrir les édifices sacrés ou profanes d'*attributs;* on sculpta, on peignit sur les parois des églises, des instruments religieux, sur les murs des palais, des trophées ou des emblèmes de fêtes, et même souvent des objets empruntés au paganisme, et qui n'étaient plus en usage au milieu de la société de cette époque. Etrange confusion d'idées que celle qui faisait réunir sur la frise d'une église des têtes de victimes à des ciboires ou des calices, sur les trumeaux d'un palais, des boucliers romains à des canons! » Cette confusion d'idées, ce mauvais goût a persisté jusqu'à nous : nous pourrions citer plusieurs édifices de construction récente où s'étalent les anachronismes et les bizarreries d'ornementation les plus étranges.

La science des *attributs* se nomme *iconologie;* la description des *attributs*, *iconographie*. Les deux tableaux suivants présentent, par ordre alphabétique, la liste des principaux *attributs* employés par l'art antique, et celle des *attributs* des personnages du christianisme.

1° ATTRIBUTS EMPLOYÉS PAR LES ARTISTES DE L'ANTIQUITÉ.

ABEILLES : Aristée. — AGNEAU : Aristée. — AIGLE : Ganymède, Jupiter, Prométhée. — AILES : l'Amour, Borée, Dédale, Diane, les Furies, la Gorgone, Icare, Méduse, Mercure, Minerve, la Victoire. — AILES AUX PIEDS : la Fortune, Mercure. — AILES À LA COIFFURE : V. ci-dessous *Pétase*. — AILES DE DRAGON : Alecto. — AILES DE PAPILLON : Psyché. — ALCYON : Thétis. — ANE : Priape, Silène, Typhon. — ANÉMONE : Adonis. — ARC : Acaste, Actéon, Amour, Apollon, Arcas, Atalante, les Centaures, Chiron, Hercule, Hippolyte, Méléagre, Orion. — ARC-EN-CIEL : Iris. — ARCHET : V. ci-dessous *Plectrum*. — AUTRUCHE : Arsinoé. — AVIRON : Saturne.

BAGUETTE : Janus, Providence. — BALANCE : Thémis. — BANDEAU : l'Amour, la Fortune, la Faveur. — BARQUE : Caron. — BÂTON : Esculape, Janus. — BÂTON PASTORAL : V. ci-dessous *Pedum*. — BÉLIER : Automne, Jupiter-Ammon, Phryxus. — BICHE : Diane, Hercule, Télèphe. — BIPENNE (hache à deux tranchants) : Amazones. — BŒUF : Cacus, Cadmus, Europe. — BOISSEAU servant de coiffure : Angeronia, Sérapis. — BOISSEAU rempli d'épis : l'Abondance. — BOÎTE : Pandore. — BOUC : Bacchus, Faunes, Satyres, Vénus. — BOUCLIER : Bacchus-Polémios, Mars. — BOUCLIER en forme de croissant : Amazones. — BOURSE : Mercure (le Commerce). — BRANCHE chargée de fruits : Tantale. — BRODEQUINS : Borée, Thalie.

CADUCÉE : Mercure, la Félicité (Eudaimonia). — CARQUOIS : les divinités qui ont l'arc pour attribut. V. plus haut *Arc*. — CASQUE : Minerve. — CEP DE VIGNE : Bacchus, Silène. — CERF : Cyparisse, Diane. — CESTE (ceinture) : Vénus. — CHAÎNES : la Fureur. — CHALUMEAU : Pan, Faunes. — CHAPEAU : Aristée, Apollon berger, Ulysse. — CHAR traîné par des biches : Diane; — par des centaures ou par des tigres, des panthères, des lynx : Bacchus; — par des chevaux : Apollon, Phaéton, l'Aurore; — par des chevaux noirs : Pluton, Proserpine; — par des chevaux marins : Amphitrite, Neptune, Thétis; — par des colombes : Vénus; — par des dragons ailés : Médée; — par des lions : Cybèle. — CHARRUE : l'Agriculture. — CHÊNE : Jupiter. — CHEVAL : Neptune. — CHEVELURE BLANCHE : l'Hiver. — CHEVELURE ENTREMÊLÉE DE SERPENTS : Discorde, Envie, Némésis. — CHIEN : Actéon, Anubis, Automne, Lares. — CHOUETTE : Minerve. — CIGALE : Apollon. — CISEAUX : Atropos. — CLEF : Cybèle, Janus, Pluton, Portumne (dieu protecteur des ports). — COLLIER : Isis. — COLOMBE : Vénus. — CONQUE : Néréides, Tritons. — COQ : Esculape, Mars, Mercure, quelquefois Apollon. — CORNE D'ABONDANCE : l'Abondance, Hercule, la Fortune, le Nil et la plupart des fleuves. — CORNES de bœuf : Achéloüs, Astarté, Bacchus; — de bouc : Bacchus; — de cerf : Actéon, Némésis; — de chèvre : Pan, Egipans. — COTHURNES : Melpomène (la Tragédie). — CORYMBE (coiffure des adolescents) : Amazones, Apollon, Diane. — COULEUVRE : Esculape. — COUPE, CRATÈRE : Bacchus, Ganymède, Hébé, Silène, Faunes. — COURONNE d'épis : Cérès, l'Eté, Proserpine; — d'ébène : Pluton; — d'étoiles : Clotho, Uranie; — de fleurs : l'Abondance, Comus, Flore; — formée de créneaux : Cybèle, Isis; — de laurier : Apollon, Calliope, Clio, Daphné, la Victoire; — de lierre : Antinoüs, Ariane, Bacchus, Bacchante, Thalie; — de fleurs de lotus : Antinoüs, Isis; — de myrte et de roses : Erato, Hymen; — de pampre : l'Automne, Ariane, Bacchus, Bacchantes, Melpomène; — de perles : l'Aurore, Polymnie; — de feuillages : Io. — COURONNE RADIALE : Apollon, Hercule, Junon, Jupiter, Vénus, Vesta. — CROC : Pluton. — CROISSANT : Apis, Diane-Phœbé, Hécate, Io, Isis, Jupiter-Ammon. — CROCODILE : le Nil. — CRUCHE : Isis. — CYMBALES : Bacchantes. V. *Tympanum*. — CYGNE : Apollon, l'Hiver, Léda.

DAUPHIN : Vénus marine, Neptune. — DIADÈME : Jupiter. — DISQUE : Cybèle.

EGIDE : Minerve. — ENCLUME : Vulcain, les Cyclopes. — EPERVIER : Apollon. — EPIS : V. ci-dessus *Couronne d'épis*. — ESCARBOT : Apis. — ETOILE : Castor et Pollux. — EVENTAIL DE PLUMES : l'Eté.

FAUCILLE : Cérès, Io, Priape. — FAUX : la Mort, Saturne, le Temps. — FLAMBEAU : Bacchantes, Comus, l'Hymen, Euterpe, quelquefois l'Amour. — FLÈCHES : les divinités qui ont l'arc pour attribut. — FLEURS : Flore, Priape. — FLÛTE : Marsyas. — FLÛTE (double) : Euterpe. — FOUET : Apollon-Soleil, Osiris. — FRUITS : Pomone, Vertumne. — FUSEAU : Lachésis.

GLAIVE : Thémis; — recourbé : Persée. — GLOBE ou SPHÈRE : Atlas, Isis, Uranie. — GRAPPE DE RAISIN : l'Automne, Bacchus, Erigone, Silène. — GRIFFON : Apollon.

HACHE : V. ci-dessus *Bipenne*. — HIBOU : Minerve.

INDEX appuyé sur les lèvres : Angeronia, la Fidélité, Harpocrate (le Silence).

LANCE : Méléagre, Pallas. — LAURIER : V. ci-dessus *Couronne de laurier*. — LÉOPARD : Bacchus, Faune. — LÉZARD : Apollon-Sauroctone. — LIERRE : V. ci-dessus *Couronne de lierre*. — LIÈVRE : l'Automne. — LIMAÇON : la Paresse. — LION : l'Afrique, Cybèle, Vulcain. — LOUVE : Romulus et Rémus, la déesse Rome. — LYRE : Amphion, l'Amour, Arion, Apollon, Clio, Erato, Linus, Mercure, Terpsichore.

MAINS DE BRONZE : la Nécessité. — MAINS JOINTES : la Bonne-Foi, la Concorde. — MAROTTE : la Folie, Momus. — MARTEAU : Vulcain, les Cyclopes. — MASQUE : la Fable, Melpomène (la Tragédie), Momus. — MASSUE : les Centaures, Hercule. — MIROIR ENTOURÉ DE SERPENTS : la Providence. — MITRE : Bacchus, Osiris. — MOINEAU : Vénus. — MONTAGNE : Atlas. — MYRTE : V. ci-dessus *Couronne de myrte*.

OIE : la nymphe Hercyne, Isis. — OLIVIER : Minerve, la Paix. — OREILLES D'ÂNE : Midas. — OUTRE : Eole, Faunes, Silène.

PALME : Vénus-Victrix, la Victoire. PAMPRES : V. ci-dessus *Couronnes de pampre*. — PANTHÈRE : Bacchus, Pan. — PAPILLON : Psyché. — PAVOTS : l'Abondance, Cérès, Proserpine, le Sommeil. — PEAU DE LION : Hercule; — de mouton : Bacchus enfant; — de panthère, de tigre : Bacchus, Bacchantes; — de sanglier : Atalante. — PEDUM (houlette) : Apollon, Aristée, Atys, Silène, Thalie. — PÉTASE (coiffure ailée) : Mercure. — PHÉNIX : Apollon-Soleil. — PIN : Cybèle, l'Hiver. — PIERRE ROULÉE : Sisyphe. — PLECTRUM (espèce d'archet) : les divinités qui ont la lyre pour attribut. — POIGNARD : Discorde, Melpomène (la Tragédie). — POMMES : Atalante, Discorde, Hercule (ravisseur des pommes du jardin des Hespérides), Pâris. — PORC : Cérès.

QUENOUILLE : Clotho, Hercule, Omphale. — QUEUE de serpent : Aquilon; — de poisson : Amphitrite, les Néréides, les Sirènes, les Tritons.

RAISIN : V. ci-dessus *Grappe*. — RAME, Amphitrite, Saturne. — RASOIR : l'Occasion. — ROSES : V. ci-dessus *Couronne de roses*. — ROUE : la Fortune, Ixion.

SABLIER : Saturne. — SANGLIER : Adonis, Atalante, Hercule, Méléagre. — SCEPTRE : Jupiter. — SCORPION : l'Automne. — SERPE : Bacchus. — SERPENTS : Esculape, Eurydice, Envie, Hygie, Hercule, Minerve, la Sagesse, la Santé : V. *Chevelure*. — SERRES D'ÉCREVISSE (en guise de cornes) : Amphitrite. — SISTRE : Io. — SPHÈRE : V. ci-dessus *Globe*.

TABLETTES À ÉCRIRE : Calliope. — TAMBOURS, TYMPANUM : Atys, Bacchantes, Cybèle, Ménades, Thalie. — TAUREAU : Neptune, Pasiphaé. — THYRSE : Bacchus, Bacchantes, Faunes, Ménades. — TIGRE : Bacchus. — TONNEAU : Bacchus. — TONNEAU PERCÉ : les Danaïdes. — TORCHES : Cérès, la Discorde, Euménides, Némésis. — TORTUE : l'Hiver, la Paresse. — TRÉPIED : Apollon. — TRIDENT : Neptune. — TROMPETTE : Calliope, la Renommée. — TROUPEAU : Ajax, Apollon, Argus, Cacus, Mercure, Polyphème. TYMPANUM : V. *Tambour*.

URNE : Destin, Fleuves, Naïades.

VERGE TEINTE DE SANG : Bellone. — VÊTEMENT couleur d'azur : Uranie; — de couleurs variées : Clotho; — parsemé d'étoiles : la Mort, la Nuit; — parsemé de fleurs : Cybèle. — VOILE sur la tête : l'Aurore, Melpomène, la Sagesse; — VOILE gonflée par le vent : Amphitrite, Vénus marine. — VOLUMES : Clio, les Sibylles.

ATTRIBUTS EMPLOYÉS PAR LES ARTISTES CHRÉTIENS.

ABEILLES : saint Ambroise, saint Isidore de Séville. — AGNEAU : sainte Agnès, saint Benezet, saint François d'Assise, sainte Geneviève de Paris, saint Jean-Baptiste, sainte Reine. — AIGLE : saint Augustin, saint Jean l'Evangéliste, saint Médard. — AIGLE À DEUX TÊTES : le prophète Elisée. — AILES : les Anges, saint Jean-Baptiste, saint Thomas d'Aquin, saint Vincent Ferrier. — ALÈNES (instr. de supplice) : saint Bénigne, saint Benjamin, saint Quentin, saint Boniface. — AMES délivrées des flammes du purgatoire : saint Basile, sainte Chantal, sainte Odille, sainte Thérèse, saint Venant. — ANCRE : saint Clément, sainte Rose de Lima, saint Félix, év. — ANE : saint Antoine de Padoue, sainte Austredeberte, saint Ignace de Loyola, saint Philibert. — ANGE : sainte Colombe, sainte Elisabeth, solitaire; sainte Françoise, veuve; sainte Geneviève, le prophète Malachie, saint Matthieu, évangéliste; saint Philippe de Néri, le jeune Tobie, saint Valérien, saint Zacharie. — ANNEAU : saint Amand, év.; saint Amat, saint Arnould, sainte Catherine d'Alexandrie, sainte Colette, saint Edouard d'Angleterre, sainte Elisabeth de Hongrie, sainte Ida, sainte Jeanne, saint Sébald de Nuremberg, saint Théodore. — ARBRE : sainte Afre, saint Boniface, év. de Mayence; saint Chrysostome, saint Déodat, saint Germain d'Auxerre, saint Gervais et saint Protais, saint Martin, saint Norbert. — ARMES ET ARMURES : saint Adrien, saint François-Xavier, saint Maurice, saint Sébastien, saint Théodore, saint Victor. — AUTEL : saint Canut, roi; saint Charles Borromée, saint Edouard, confesseur; saint Ignace de Loyola, saint Irénée, saint Martin, saint Prix, saint Saturnin, saint Thomas de Cantorbéry.

BALANCES : sainte Claire, saint Michel archange, saint Pépin de Landen. — BALEINE : Jonas. — BAQUET : saint Nicolas, saint Robert, év.; saint Thomas de Cantorbéry. — BARQUE : saint Antonin, saint Florent, saint Julien l'hospitalier, saint Pierre, sainte Anastasie, saint Josse. — BÂTON : saint Christophe, sainte Elisabeth de Hongrie, saint Jacques le Majeur, saint Joseph, saint Roch, Moïse, Daniel. — BÊCHE : saint Blaise, saint Isidore, saint Patrice, saint Faulin, saint Romain, le vieux Tobie. — BÉNITIER : sainte Marguerite, sainte Marthe, saint Pierre (aux funérailles de la Vierge). — BICHE : saint Aventin, sainte Catherine de Suède, sainte Geneviève de Brabant, saint Gilles, saint Leu. — BICHE ET CERF : saint Rieul, év. — BŒUF : sainte Brigitte, saint Luc, sainte Pélagie, saint Saturnin. — BOUCLIER : saint Adrien, saint Florian, saint Georges, saint Longin, saint Michel, archange; saint Théodore. — BOULET au bout d'une chaîne : V. ci-dessous *Chaînes*. — BOUQUET : V. ci-dessous *Fleurs*. — BOURDON DE PÈLERIN : saint Jacques le Majeur, saint Roch. — BOURSE : saint Germain d'Auxerre, saint Jean de Matha, saint Félix de Valois, saint Jean l'Aumônier, saint Nicolas de Myre, saint Matthieu, saint Roch, saint Thomas de Villeneuve. — BOUTEILLES : saint Côme, saint Damien, saint Luc, saint Remi. — BRANCHE d'olivier : sainte Oliva; — de palmier, V. ci-dessous *Palme*.

CADENAS : saint Jean Népomucène, martyr de l'inviolabilité de la confession. — CALICE FENDU : saint Bruno; — avec une hostie : saint Maclou, saint Thomas d'Aquin; — d'où sort un scorpion : saint Conrad; — d'où sort un serpent ou un dragon ailé : saint Jean l'Evangéliste, saint Benoît. — CAPTIFS RACHETÉS : saint Félix de Valois, saint Jean de Matha, saint Paulin de Nole, saint Vincent de Paul. — CASQUE : saint Julien d'Ancyre, saint Juste. — CÉP DE VIGNE : saint Urbain de Langres. — CERF : saint Aidant, év.; sainte Catherine de Suède, sainte Ida, saint Julien le Pauvre, saint Procope, saint Rieul. — CERF CRUCIFÈRE : saint Eustache, saint Hubert. — CERISES : saint Gérard Mécati. — CHAÎNES : sainte Cyre, saint Félix de Valois, saint Grégoire, év.; saint Hospice, saint Jean de Matha, saint Léonard, saint Pierre-ès-Liens, saint Pierre Damien, saint Pierre Nolasque, saint Quiryn, sainte Reine, sainte Théodora. — CHANDELLE : V. plus loin *Cierge*. — CHAPELET : saint Antoine, saint Dominique, saint Hugues l'Hospitalier, saint Séraphin, quelquefois la sainte Vierge. — CHARBONS ARDENTS, dans la main ou sous les pieds du personnage : saint Brice, saint Cyrille, sainte Prisque, saint François d'Assise, saint Tiburce, saint François de Paule. — CHARRUE : saint Isidore. — CHAUDRON : saint Fauste. — CHEVAL : saint Georges, saint Hubert, sainte Irène, saint Jacques le Majeur, saint Jean de Bergame, saint Léon, pape; saint Martin, saint Maurice, saint Norbert, saint Thibaut, saint Victor. — CHEVALET DE PEINTRE : saint François de Sienne, saint Lazare, moine; saint Luc. — CHEVALET (inst. de supplice) : sainte Agrippine, saint Blaise, saint Barthélemy, apôtre; saint Gervais, saint Pélage, saint Vincent. — CHIEN : saint Arnould, saint Bernard, saint Blaise, saint Clément, saint Dominique, saint Gall, sainte Geneviève de Paris, saint Hubert, saint Roch, sainte Solange, bergère. — CIBOIRE (saint) : saint Hugues, sainte Claire d'Assise. — CIERGE : saint Aidant, év.; saint Blaise, sainte Geneviève, sainte Gudule, saint Irénée, saint Paul, év.; saint Sylvain, confess.; quelquefois la Sainte Vierge. — CISEAUX : saint Fortunat. — CLEF : saint Alexandre, saint Bénigne, sainte Geneviève, saint Germain, év.; saint Pierre, apôtre; saint Maurille, saint Raymond, moine. — CLOCHETTE : saint Antoine, ermite; saint Pierre Nolasque. — CLOUS : saint Bernardin de Sienne, sainte Claire de Montefalco, saint Dagobert, saint Eribert, sainte Hélène, saint Louis, roi; saint Quentin. — COCHON : saint Aldéric, saint Antoine. — CŒUR : saint Augustin, sainte Catherine de Sienne, sainte

Catherine de Gênes, sainte Françoise de Chantal, saint Léandre, sainte Marie-Marguerite Alacoque, sainte Thérèse. — COLOMBE : saint Ambroise, év.; saint Augustin, saint Célestin, saint Fabien, pape ; saint Grégoire le Grand, saint Hilaire d'Arles, le patriarche Noé, saint Pierre d'Alcantara, saint Remi, sainte Reine, saint Thomas d'Aquin. —COLONNE : saint Daniel Stylite, saint Sébastien, saint Siméon Stylite, saint Théodule. — COQ : saint Edesse, sainte Opportune, saint Pierre, saint Vit. — COQUILLES DE PÈLERIN : saint Jacques le Majeur, saint Roch, saint Sébald. — CORBEAU : saint Benoît, Noé, saint Paul, ermite. — CORBEILLE de pains, de poissons, de fleurs : sainte Adélaïde, sainte Dorothée, sainte Hedwige, sainte Marguerite. — CORNET DE CHASSEUR : saint Corneille, pape; saint Hubert, saint Lambert, év. — COURONNE d'épines : sainte Angèle, sainte Catherine de Sienne, sainte Ida, saint Louis, roi; sainte Madeleine de Pazzi, saint Maurice, saint Théodore; — d'étoiles : saint Jean Népomucène, la Sainte Vierge; — de flammes : sainte Gertrude; — de fleurs : sainte Elisabeth de Hongrie, saint Jean de Dieu, sainte Rosalie, sainte Rose de Lima, sainte Ursule, sainte Victoire; — de souverain, de prince, de comte, etc. : saint Adalbert, sainte Adélaïde, saint Charlemagne, saint Cloud, sainte Elisabeth de Hongrie, sainte Elisabeth de Portugal, saint Fiacre, saint Henri, empereur; saint Jean le Bon, saint Jean de Dieu, saint Josse, saint Louis, roi; saint Louis, év. de Toulouse, saint Louis de Gonzague, saint Sébald, saint Sigebert. — COUTEAU : Abraham, saint Barthélemy, sainte Christine, saint Landry. — CROCS (instr. de supplice) : sainte Catherine d'Alexandrie, sainte Eulalie, saint Félicien, sainte Martine, sainte Tatienne. — CROISSANT : la Sainte Vierge. — CROIX renversée : saint Pierre; — en forme de tour : saint Antoine et saint Philippe, apôtres; en sautoir, saint André; — avec banderoles : saint Jean-Baptiste. — CROIX : sainte Eulalie, sainte Hélène, saint Jude dit Thadée, saint Pierre d'Alcantara, saint Siméon, év.; saint Théodore. — CROSSE: saint Benoît, saint Bernard, saint Bernardin, la plupart des saints prélats, abbés ou abbesses. — CYGNE : saint Cuthbert, abbé.

DAUPHIN : saint Lucien. — DISCIPLINE ou FOUET : saint Louis, saint Pierre d'Alcantara, saint Remi, sainte Rose, sainte Thérèse, la plupart des solitaires. — DRAGON ou autre bête monstrueuse : le prophète Daniel, saint Florentin, saint Georges, saint Guillaume, saint Jacques le Majeur, sainte Marguerite, sainte Marthe, saint Patrice, saint Philippe, apôtre; saint Samson, év.; sainte Victoire, saint Victor.

ECHAFAUD : sainte Anastasie, saint Fructueux. — EGLISE (modèle D') : saint Benjamin, saint Bertin, saint Burchard, saint Dauphin, év.; saint Germinien, sainte Hedwige, sainte Hildegarde, saint Lambert, saint Léopold, saint Omer, saint Perpétue, év.; saint Pierre Nolasque, saint Romuald, saint Sebald, saint Virgile et autres saints fondateurs d'églises et de monastères. — ENCENSOIR : les anges, Aaron, saint Zacharie. — ENCLUME : saint Eloi. — ENFANTS : saint Blaise, le prophète Elie, sainte Félicité, saint Hilaire, saint Maclou, saint Nicolas, saint Valentin, saint Vincent de Paul. — EPÉE : saint Agathon, sainte Catherine d'Alexandrie; saint Matthieu, saint Paul, apôtres; saint Philéas, saint Pierre Damien, sainte Prisque, saint Théodore, saint Venance. — EQUERRE : saint Joseph, saint Jude Thadée, saint Thomas, apôtre. — EPIS DE BLÉ : saint Fare. — ETENDARD : saint Accurse, saint Antonin, saint Bénigne, saint Charlemagne, saint Georges, saint Jean Capistran, saint Michel, archange; saint Pierre, saint Quiryn, saint Vladislas, saint Venceslas, saint Victor.

FIOLE : saint Côme, saint Damien, saint Jean l'Ermite, saint Mathurin, saint Remi. — FLÈCHES : saint Canut, roi; sainte Christine, saint Edmond, saint Fauste, saint Germain, saint Sébastien, sainte Ursule. — FLEURS (bouquet de): saint Hugues, saint Milon, abbé; sainte Rose de Lima. V. ci-dessus *Couronne*. — FOUET. V. ci-dessus *Discipline*. — FUSEAU : sainte Anne, sainte Elisabeth, sainte Geneviève, sainte Gertrude, sainte Solange, la Sainte Vierge.

GLAIVE : saint Albert, év. de Liége; saint Aubin, év.; saint Etienne, saint Germinien, saint Nicéphore, saint Pierre de Vérone, sainte Placide, saint Stanislas. — GLOBE CRUCIFÈRE : saint Dominique. — GRAPPE DE RAISIN : saint Félix de Nole, saint Maxime, év.; saint Omer. — GRIL EN FER (instrum. de supplice) : sainte Crescence, saint Crescence, sainte Juliette, saint Laurent, saint Théodule. — GRUE : saint Agricol.

HACHE : saint Athanase, év.; saint Barthélemy, apôtre; saint Barthélemy de Sienne, saint Chrysogone, saint Cyriaque, saint Eusèbe, saint Mathias, saint Matthieu, apôtre. — HALLEBARDE : saint Germain, saint Jude, saint Théodore. — HARPE : sainte Cécile, le roi David. — HERSE : saint Blaise. — HOULETTE : le prophète Amos, saint Félix, sainte Geneviève, saint Pierre, apôtre; sainte Solange, le Bon Pasteur.

INSTRUMENTS DE LA PASSION : saint Bernard, saint Jean de la Croix, saint Jean de Dieu, sainte Madeleine de Pazzi.

LAMPE : saint Julien, év.; sainte Praxède. — LANCE : saint Adalbert, saint Canut, roi; saint Longin, saint Thomas, saint Georges. — LANTERNE : sainte Geneviève, sainte Gudule, saint Hugues. — LICORNE : sainte Justine, la Sainte Vierge. — LION : saint Agapet, saint Antoine, ermite; sainte Euphémie, saint Ignace, saint Jérôme, le prophète Joël, saint Marc, l'évangéliste; sainte Natalie, saint Pantaléon, saint Silvain. — LIS (branche ou fleur de) : sainte Agnès de Montepulciano; saint Albert, saint Antoine de Padoue, sainte Catherine de Sienne, sainte Constance, saint François d'Assise, sainte Gertrude, saint Hyacinthe, saint Joseph, saint Louis de Gonzague, saint Marin, saint Nicolas de Tolentin, saint Pierre de Vérone, la Sainte Vierge. — LIVRE ouvert : saint Augustin, sainte Geneviève, saint Hilaire, saint Odon, saint Paul, saint Thomas d'Aquin, les apôtres, les Pères et les docteurs de l'Eglise; — roulé ou fermé : les patriarches, les prophètes, les apôtres. — LOUP : saint Colomban, sainte Radegonde. — LYRE : David, sainte Cécile.

MAILLET (instr. de supplice) : sainte Barbe, saint Gervais. — MARTEAU : saint Eloi, saint Othon, év. — MASSUE : saint Adalbert, saint Arcadius, saint Bénigne, saint Boniface, saint Eugène, saint Eusèbe, saint Isidore de Séville, saint Jacques le Mineur, saint Jude Thadée, saint Privat, saint Timothée, saint Vital. — MOULIN A VENT : saint Victor (écrasé sous une meule de moulin). — MOUTONS (Troupeau de) : David, sainte Geneviève, saint Pierre, apôtre; sainte Solange.

NARCISSE (fleurs de) : saint Narcisse, év. — NAVETTE A ENCENS : les anges, sainte Jeanne, saint Séverin, év. — NAVIRE : saint Bertin. V. ci-dessus *Barque*. — NIMBE CRUCIFÈRE : saint Janvier, saint Lazare.

OIE : saint Féréol, saint Hugues, saint Martin, saint Rigobert, bénédictin. — OISEAUX : saint Agricol, saint Augustin, saint Benoît, saint Dominique, sainte Elisabeth, saint François d'Assise, saint Oswald, saint Vincent — ORGUE : sainte Cécile, les anges formant des concerts célestes. — ORTIES : saint Jean d'Urtica. — OURS : saint Aventin, saint Colomban, saint Edmond, roi; sainte Euphémie, le prophète Elisée, saint Gall, saint Marc, solitaire; saint Probus; saint Wast.

PAINS : le prophète Abdias, sainte Gertrude, saint Jean l'Aumônier, le grand prêtre Melchisédech, saint Roch. — PAIN APPORTÉ PAR DES OISEAUX : saint Antoine, saint Benoît, saint Erasme, saint Paul, ermite. — PALMES : les saints martyrs. — PALMIER : saint Pantaléon. — PANETIÈRE : David, saint Jacques le Majeur, saint Roch, saint Sébald. — PANIER DE FLEURS ET DE FRUITS : saint Benoît, sainte Dorothée, saint Romain. — PEIGNE DE FER (instr. de supplice) : saint Blaise, sainte Cécile, saint Sabas. — PÈLERIN (costume de) : sainte Aurélie, saint Jacques le Majeur, saint Roch, sainte Rosalie, saint Sébald. — PELLE, avec des pains dessus : saint Albert, saint Honoré. — PIERRE : saint Bavon, saint Barnabé, saint Benezet, architecte; saint Brice, saint Calixte, pape; saint Etienne, saint Jérôme, saint Paul, saint Mathias, saint Médard, saint Véran. — PIERRE ROULÉE PAR PÉNITENCE : saint Amet. — PINCEAUX : saint Lazare, saint Luc. — PINCES ou TENAILLES (instr. de supplice) : sainte Apollonie ou Apolline, saint Félicien, sainte Martine, saint Romain. — PLAN D'ÉGLISE : saint Bruno, saint Fructueux, saint Guillaume. — PLUMES A ÉCRIRE : saint Thomas d'Aquin, les évangélistes. — POISSONS : saint Berthold, saint Gaultier, saint Gérard, abbé; saint André, saint Antoine, solitaire; saint Arnould, évêque; saint Grégoire de Tours, le prophète Jonas, V. *Baleine;* saint Lucien, saint Maclou, saint Odon, abbé; saint Simon, apôtre. — POISSONS écoutant prêcher : saint Antoine de Padoue, saint François d'Assise. — PONT : saint Benezet, saint Jean Népomucène. — PORTE DU CIEL : la Sainte Vierge. — PORTE DE VILLE AVEC TOURS : le prophète Ezéchiel.

QUENOUILLE : sainte Geneviève, sainte Gertrude, sainte Solange, la Sainte Vierge.

RASOIRS : saint Pamphile. — RATEAU : saint Fiacre, saint Paulin, évêque. — RATS : sainte Gertrude. — ROSAIRE : V. *Chapelet*. — ROSE : saint Anselme, évêque; sainte Dorothée, sainte Elisabeth de Hongrie, sainte Elisabeth de Portugal, saint Louis, évêque; sainte Rose de Lima, sainte Ursule. — ROUE (instr. de supplice) : saint Anicet, sainte Catherine d'Alexandrie, sainte Euphémie, saint Quentin. — RUCHE : saint Ambroise, saint Bernard.

SAINT SACREMENT : sainte Agnès de Bavière, saint Antoine de Padoue, sainte Barbe, sainte Claire, saint Guillaume, archevêque; saint Hugues, archevêque; saint Hyacinthe, sainte Julienne de Liége, saint Lanfranc, saint Norbert, saint Raymond, saint Thomas d'Aquin. — SANGLIER : saint Cyr, saint-Colomban, saint Emilion. — SCEPTRE : saint Charlemagne, saint Louis, roi; saint Henri, empereur; saint Edmond, roi, etc.; — placé aux pieds du saint en signe de mépris des honneurs terrestres : saint Adelbert, saint Cloud, saint Fiacre, saint Josse, saint Louis, évêque. — SCIE : saint Benjamin, le prophète Isaïe, saint Joseph, saint Simon, apôtre. — SERPENT : saint Amand, sainte Cécile, sainte Christine, sainte Euphémie, saint Hilaire d'Arles, saint Jean l'Evangéliste, saint Léonce, saint Mesmin, saint Patrice, saint Paul, à Malte; saint Phocas. — SERPETTE : saint Pierre, abbé. — STIGMATES (marques des plaies de Jésus-Christ) : sainte Agnès de Montepulciano, sainte Catherine de Sienne, saint François d'Assise, sainte Madeleine de Pazzi.

TARIÈRE : saint Léger. — TAUREAU : sainte Blandine, saint Saturnin, saint Taurin. — TAUREAU DE BRONZE (instr. de supplice) : saint Eustache, saint Hippolyte, sainte Pélagie, sainte Perpétue. — TÊTE DE MORT : saint Bruno, saint François d'Assise, saint Jérôme, sainte Madeleine repentante. — TORCHES (instrument de supplice) : saint Arcadius, sainte Dorothée, saint Liévin. — TROUPEAU, V. *Moutons* : saint Benezet, saint Cuthbert, saint Drogon, saint Médard.

VACHE : sainte Brigitte. — VAISSEAU, V. *Barque, Navire* : saint Castor, saint Jean d'Angleterre. — VASE A PARFUMS : sainte Madeleine Joseph d'Arimathie. — VIOLON : sainte Cécile, saint François d'Assise en extase, saint Genès, comédien; saint Nicolas de Tolentin, les anges formant des concerts dans le ciel.

Les artistes modernes, soit qu'ils traitent des sujets chrétiens ou bibliques, soit qu'ils s'inspirent des fictions du paganisme, sont tenus de reproduire les *attributs* que nous venons d'indiquer. On conçoit d'ailleurs que, lorsqu'un même personnage a plusieurs *attributs*, il importe de choisir celui qui convient le mieux au rôle ou au caractère que l'on a en vue de faire ressortir dans la représentation de ce personnage : ainsi, si l'on veut montrer Apollon, dieu de l'harmonie, on placera dans ses mains une lyre, et non le *pédum*, qui est l'*attribut* d'Apollon Nomios (berger). On trouvera aux noms des principaux dieux et héros de l'antiquité, ainsi qu'à ceux des saints les plus célèbres, l'explication des *attributs* donnés à ces personnages. Diverses figures allégoriques, comme celles des *Arts*, des *Sciences*, des *Vertus théologales*, de la *Religion*, de l'*Amour céleste*, de la *Rêverie*, de la *Pudeur*, etc., etc., ont des *attributs* spéciaux; nous renvoyons, pour leur description, aux titres mêmes sous lesquels ces figures sont désignées.

ATTRIBUTAIRE s. m. (a-tri-bu-tè-re — rad. *attribut*). Hist. relig. Membre d'une secte mahométane, qui faisait une distinction entre l'essence divine et ses attributs.

ATTRIBUTIF, IVE adj. (a-tri-bu-tif, i-ve — rad. *attribuer*). Log. Qui indique ou énonce un attribut : *Proposition* ATTRIBUTIVE.

— Jurispr. Qui donne un droit qu'on n'avait pas antérieurement, qui le fait passer d'une tête sur une autre : *A Rome, le partage était* ATTRIBUTIF *de propriété; en France, le partage est déclaratif et non* ATTRIBUTIF *de propriété.* ‖ *Attributif de compétence.* Se dit d'un acte qui fixe la juridiction à saisir en cas de contestation sur cet acte. ‖ *Sceau attributif de juridiction*, Sceau qui attribuait tous actes qui en étaient scellés à la juridiction du tribunal qui les avait scellés : *Le sceau du Châtelet est* ATTRIBUTIF DE JURIDICTION. (Trév.)

— Gramm. *Verbes attributifs*, Dénomination que quelques grammairiens ont proposée pour les verbes qui contiennent en eux-mêmes le verbe substantif et l'attribut, comme *aimer* pour *être aimant*, *dormir* pour *être dormant.* L'inconvénient de cette dénomination est qu'elle s'applique à tous les verbes, sans autre exception que le verbe substantif *être.*

ATTRIBUTION s. f. (a-tri-bu-si-on — lat. *attributio*, même sens; formé de *attribuere*, attribuer). Action d'attribuer; concession de priviléges, de prérogatives : *Un édit d'*ATTRIBUTION *de droits. Quand je vous donne la qualité d'orthodoxe, je vous avertis que c'est sans* ATTRIBUTION *de droit.* (St-Evrem.) ‖ Prérogative, privilége, droit attribué de juger, d'examiner, d'administrer : *Cela est dans l'*ATTRIBUTION *de tel magistrat, de tel tribunal. Votre affaire n'est point dans les* ATTRIBUTIONS *du juge de paix. Vous empiétez sur mes* ATTRIBUTIONS. *Parmi toutes les* ATTRIBUTIONS *de l'autorité, l'une des plus favorables à la tyrannie, c'est la faculté d'exiler sans jugement.* (Mme de Staël.) *Il ne concevait pas que ce subalterne lui ordonnât de prendre part à des travaux en dehors de ses* ATTRIBUTIONS. (G. Sand.) *Il lui donna la charge de grand écuyer, attachant à ce titre des* ATTRIBUTIONS *considérables.* (Mérimée.) *A mesure que la liberté augmente, le cercle des* ATTRIBUTIONS *des tribunaux va toujours en s'élargissant.* (De Tocqueville.) *L'exercice du droit de chasse, en France, est tombé dans les* ATTRIBUTIONS *de Mercure.* (Toussenel.)

— Par anal. Privilége exclusif, possession exclusive : *Les lettres ne sont point une* ATTRIBUTION *des rangs, mais une distinction des esprits.* (Chateaub.)

— Jurispr. Indication, dans une liquidation, des parts afférentes à chaque partageant, et des combinaisons à l'aide desquelles chacun touche ce qui lui revient : *Le notaire a procédé ensuite aux* ATTRIBUTIONS. *Les parties ont approuvé les* ATTRIBUTIONS *faites par le notaire.* ‖ *Lettres d'attribution*, Pouvoir que le roi donnait à des commissaires ou à une juridiction subalterne, pour juger une affaire en dernier ressort. Vieux dans ce dernier sens.

— Gramm. *Rapport d'attribution*, Celui qui est ordinairement exprimé par la préposition *à*.

ATTRISTANT (a-tri-stan) part. prés. du v. Attrister : *Tout en l'*ATTRISTANT, *ce malheur ne l'a pas corrigé.*

ATTRISTANT, ANTE adj. (a-tri-stan, an-te — rad. *attrister*). Qui attriste, qui est propre à attrister, à affliger : *Souvenir* ATTRISTANT. *Nous avons reçu des nouvelles* ATTRISTANTES. *Le ciel est d'un gris* ATTRISTANT. (Beaucé.) *C'était un spectacle de mort, mais d'une mort nullement* ATTRISTANTE. (Michelet.)

. . . . Tu sembles prendre à tâche
D'offrir à ton esprit mille objets *attristants*.
C. DELAVIGNE.

— **Antonymes.** Consolant, désopilant, exhilarant ou hilarant, réjouissant.

ATTRISTÉ, ÉE (a-tri-sté) part. pass. du v. Attrister : *Mon imagination fut* ATTRISTÉE *par le souvenir des malheurs et des fureurs des Pélopides.* (Chateaub.) *Depuis ce rêve, je suis* ATTRISTÉE *dans mon cœur.* (G. Sand.) *Mes relations ne seraient plus* ATTRISTÉES *par l'humeur intolérante et intolérable de cette fille.* (G. Sand.) *Pour les cœurs* ATTRISTÉS *par l'infortune, la nature du Nord a un charme particulier.* (X. Marmier.)

Il rend tous les voisins *attristés* de sa joie.
BOILEAU.

— Par ext. Assombri :

Que peut cacher la tombe à ton œil *attristé ?*
V. HUGO.

Les arbres étendaient, sous un ciel *attristé*,
De leurs rameaux ternis la triste nudité.
LA HARPE.

— **Syn. Attristé, affligé, contristé, fâché, mortifié.** V. AFFLIGÉ.

ATTRISTER v. a. ou tr. (a-tri-sté — rad. *triste*). Rendre triste, affliger : *Cet événement, cette mort m'*A *beaucoup* ATTRISTÉ. *Il ne faut* ATTRISTER *personne.* (Acad.) *Tout ce qui souille l'âme l'*ATTRISTE *et la noircit.* (Mass.) *Le vin a été donné à l'homme pour le réjouir, et non pas pour l'*ATTRISTER. (Maucroix.) *Les bouderies n'*ATTRISTENT *que les femmes aimées.* (Balz.) *Je sais que vous l'avez laissé mourir sans l'*ATTRISTER *de votre présence.* (G. Sand.) *Les jeux de mes camarades m'*ATTRISTAIENT; *leur physionomie même me repoussait.* (Lamar.) *On cesse bientôt de voir les gens qui vous* ATTRISTENT. (Alex. Dum.) *Il y a dans tout culte hétérodoxe quelque chose de sombre qui* ATTRISTE *le cœur.* (Ventura.)

Mais ce jeune inconnu me tourmente et m'*attriste*.
VOLTAIRE.

Chasse le noir passé qui nous *attriste* encore.
V. HUGO.

Triste, je ne veux pas *attrister* votre joie,
Et je dois porter seul les maux que Dieu m'envoie.
C. DELAVIGNE.

— Par ext. Assombrir, donner un air de tristesse à : *L'hiver* ATTRISTE *la nature. Des maisons noires et sales* ATTRISTENT *tous les anciens quartiers.*

Riez, n'*attristez* pas votre front gracieux.
V. HUGO.

Et dès que l'aquilon.
Vient de ses noirs frimas *attrister* la nature.
BOILEAU.

— Absol. Causer de la tristesse : *Un pareil spectacle est bien propre à* ATTRISTER. *En Russie, les nuits ont une clarté qui étonne, mais les jours conservent une obscurité qui* ATTRISTE. (De Custine.)

S'attrister, v. pr. Devenir triste; s'affliger : *Il ne faut pas* S'ATTRISTER *sans motif. Un vrai philosophe ne* S'ATTRISTE *point, quelque chose qui lui arrive. On* S'ATTRISTE, *on se désespère sur un refus.* (La Bruy.) *Heureuse l'âme chrétienne qui sait se réjouir sans dissipation, et* S'ATTRISTER *sans abattement.* (Fléch.) *Adorer le sot qui réussit, ne pas* S'ATTRISTER *à la chute d'un homme de talent, tel est le résultat de notre éducation et de nos mœurs.* (Balz.)

Sous les lois des tyrans, tout gémit, tout *s'attriste*.
VOLTAIRE.

‖ Prendre la nature, le caractère de la tristesse : *Toutes mes pensées, tous mes sentiments, toutes mes paroles, qui s'évaporaient autrefois en les échangeant avec lui, me restaient dans l'âme, s'y corrompaient, s'y* ATTRISTAIENT. (Lamart.)

— Par ext. S'assombrir, prendre un air de tristesse : *Le ciel se voile et* S'ATTRISTE.

— **Antonymes.** Charmer, consoler, contenter, dérider, désattrister, égayer, enchanter, ragaillardir, ravir, réjouir, satisfaire, transporter.

ATTRIT, ITE adj. (a-tri, ite — du lat. *attritus*, broyé). Théol. Qui a l'attrition : *Une âme* ATTRITE. *En vertu du sacrement, l'homme, d'*ATTRIT, *devient contrit.* (De Launoy.)

ATTRITION s. f. (a-tri-si-on — lat. *attritio*, formé de *ad*, à, et *terere*, broyer). Phys. Action de deux corps durs qui s'usent par un frottement mutuel : *C'est par l'*ATTRITION *que l'on aiguise, que l'on polit les métaux.* (Acad.) *Les métaux, quelque* ATTRITION *qu'ils puissent éprouver, n'attirent point les corps minces à eux.* (Volt.)

— Chirur. Broiement, écorchure résultant d'un frottement. On a aussi donné ce nom au plus haut degré de la contusion, à l'écrasement d'une partie quelconque. ‖ Friction énergique, exercée sur le corps pour y réveiller ou y exalter la chaleur animale.

— Théol. Regret d'avoir offensé Dieu, causé par la crainte du châtiment : *L'*ATTRITION *est la contrition imparfaite. L'*ATTRITION *ne suffit pas sans la confession.* (Acad.) *La probité sans courage ressemble à l'*ATTRITION, *qui n'a pour principe qu'une crainte servile.* (Duclos.) ‖ Dans le langage commun, Repentir, douleur, regret, chagrin : *Ne me refusez pas, dit-elle avec un regard plein d'*ATTRITION. (Balz.) Inusité.

— **Syn. Attrition, componction, contrition, remords, repentir.** La *contrition* est la douleur éprouvée par celui qui a péché : *On peut toujours faire acte de* CONTRITION. (Pasc.)

L'*attrition* est une contrition imparfaite : *La probité sans courage ressemble à l'*ATTRITION, *qui n'a pour principe qu'une crainte servile.* (Duclos.) La *componction* est la douleur profonde d'avoir offensé Dieu : *On vit ce grand roi porter aux pieds des autels la* COMPONCTION *et l'humilité d'un pénitent.* (Mass.) Le *repentir* est le regret amer d'une faute que l'on voudrait réparer : *Notre* REPENTIR *n'est pas tant un regret du mal que nous avons fait qu'une crainte de celui qui peut nous en arriver.* (La Rochef.) Le *remords* est le reproche vengeur que la conscience adresse à celui qui a commis un crime : *L'homme le plus méchant qu'on puisse imaginer serait celui qui ferait des malheureux sans* REMORDS. (Mme de Puisieux.)

— Ce groupe de synonymes n'est mis ici que pour la forme et par fidélité au plan suivi dans ce dictionnaire; nous conseillons au lecteur de s'en rapporter à notre petite digression encyclopédique.

— **Encycl.** Théol. Le mot *attrition* était complétement inconnu aux Pères de l'Eglise; ce n'est que vers l'an 1220 que les scolastiques l'ont introduit dans leurs doctrines, pour donner un nouvel élément à la subtilité de leurs disputes. Les théologiens définissent l'*attrition* : une contrition, une douleur qui n'a pas d'autre motif que la crainte des peines éternelles, mais qui exclut la volonté de pécher et renferme l'espoir du pardon. Ainsi, *crainte* des peines éternelles, *cessation* de la volonté de pécher et *espoir* de la justification accompagnant cette crainte : tels sont les trois seuls éléments de l'*attrition;* du reste, pas d'amour de Dieu dans cette douleur.

Là-dessus, grande discorde au camp d'Agramant. La crainte de la géhenne, ont dit les rigoristes, n'est pas un mouvement bon et surnaturel. La crainte n'arrête que la main, et le cœur est livré au péché, tant que l'amour de Dieu ne le conduit pas. Celui qui ne s'abstient du mal que par la crainte du châtiment, le commet dans son cœur et est déjà coupable devant Dieu.

Distinguo, ont répondu des docteurs moins absolus, il y a crainte et crainte. La crainte de la géhenne est un sentiment surnaturel; il ne faut pas faire bon marché de cette crainte salutaire; mais elle n'est que le commencement : *Initium sapientiæ timor Domini;* seule, elle serait insuffisante pour obtenir la grâce dans le sacrement de pénitence; il y faut joindre un peu d'amour divin.

Un peu d'amour divin ne peut, sans nul doute, rien gâter à l'affaire, ont dit des théologiens plus indulgents encore; mais l'efficacité du sacrement peut, à la rigueur, en dispenser et suppléer à cette lacune.

Enfin sont venus les probabilistes, et d'une voix souriante : Il ne faut pas rendre, ont-ils dit, le salut trop difficile en exigeant une *attrition* surnaturelle; la conscience peut toujours se guider d'après une opinion *probable;* or il est *probable* que l'*attrition* naturelle suffit, et qu'on peut recevoir une absolution valide sans ressentir ni la crainte de l'enfer ni l'amour de Dieu.

L'Eglise a parlé : elle a condamné les deux opinions extrêmes et déclaré libres les deux autres, en leur défendant de s'anathématiser mutuellement. Ses décisions peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

1° Il est faux que, pour que les pénitents puissent être admis à l'absolution, il soit toujours et absolument nécessaire qu'ils aient déjà manifesté, par la ferveur dans les bonnes œuvres, la contrition parfaite et la charité dominante;

2° Il est faux qu'il soit probable que l'*attrition* purement naturelle suffise pour la justification;

3° La crainte de l'enfer est un motif surnaturel;

4° L'*attrition* conçue par crainte, sans amour de Dieu, est un mouvement bon et surnaturel;

5° L'opinion qui affirme et celle qui nie la nécessité de quelque amour de Dieu, dans l'*attrition*, peuvent également être embrassées; il est défendu aux théologiens de noter l'une ou l'autre de censure injurieuse.

Nous ferons remarquer que, dans toute morale théologique, le repentir n'est conçu que comme un produit de l'amour ou de la crainte, tandis que la morale rationaliste lui donne un sens et un caractère indépendants de ces deux sentiments. Si nous restons sur le terrain théologique, nous devons dire que l'*attritionisme* et la faveur qu'il a trouvée auprès de l'autorité nous paraissent un amoindrissement jésuitique de la morale chrétienne. Il ne saurait exister deux sortes de repentir. Supposons qu'un enfant ait commis une faute; s'il compte fermement sur l'impunité, dans la certitude que sa faute restera cachée, il ne fera aucun aveu; si, au contraire, il craint une révélation, il cherchera à atténuer le châtiment par la sincérité tout apparente d'un aveu : il est évidemment aussi répréhensible dans l'un que dans l'autre cas; et si l'*attrition* n'est que l'expression de ce dernier sentiment, elle ne saurait être considérée comme un acte méritoire. La contrition réside dans l'aveu sincère d'une faute avec le regret de l'avoir commise, et ce regret, qui n'a sa source que dans la faute elle-même, mérite une absolution complète, car il ne laisse pas supposer la possibilité d'une rechute.

ATTRITIONNAIRE s. m. (a-tri-si-o-nè-re — rad. *attrition*). Théol. Théologien qui soutient que l'attrition est suffisante pour justifier le pécheur dans le sacrement de pénitence. ‖ On dit aussi ATTRITIONNISTE.

ATTRITIONNISME s. m. (a-tri-si-o-ni-sme — rad. *attrition*). Théol. Opinion des théologiens qui nient la nécessité de quelque amour de Dieu dans l'attrition.

ATTROUPÉ, ÉE (a-trou-pé) part. pass. du v. Attrouper : *Ses compagnes*, ATTROUPÉES *autour d'elle, coupent les lacets du vêtement qui la serre.* (Dider.) *Les gens du monde ne sont pas plus tôt* ATTROUPÉS, *qu'ils se croient en sûreté.* (Chamfort.) *Le peuple ému, agité,* ATTROUPÉ, *se livre à des mouvements impétueux.* (Mirab.)

Tous nos voisins *attroupés*
Implorent ses faveurs traîtresses.
LA FONTAINE.

ATTROUPEMENT s. m. (a-trou-pe-man — rad. *attrouper*). Rassemblement tumultueux : *La force armée a dissipé cet* ATTROUPEMENT. *Les émeutes commencent toujours par des* ATTROUPEMENTS. *Un* ATTROUPEMENT *de bourgeois et d'artisans s'était formé devant la principale entrée de l'hôtellerie.* (G. Sand.) *Tout public est aux yeux des gouvernements une sorte d'*ATTROUPEMENT *qui inquiète et qu'on dissipe.* (Rigault.) ‖ Buffon l'a dit des animaux : *Lorsqu'on voit plusieurs loups ensemble, ce n'est point une société de paix, c'est un* ATTROUPEMENT *de guerre, qui se fait à grand bruit, avec des hurlements affreux.*

— Jurispr. Rassemblement dont le but est de manifester des intentions séditieuses, ou de se livrer à des actes hostiles au pouvoir, aux autorités, aux personnes privées ou aux propriétés.

— **Encycl.** Les *attroupements* ont éveillé la sollicitude des gouvernements, dont l'autorité est tenue en échec si ces manifestations ne sont pas promptement arrêtées. La loi du 21 octobre 1789, dite *loi martiale*, est la première qui ait prescrit en pareil cas des mesures spéciales et édicté des peines; on doit citer ensuite celles du 26 juillet 1791, du 10 avril 1831 et du 7 juin 1848. Lorsque l'*attroupement* est armé, le magistrat (revêtu de son écharpe) lui fait deux sommations de se dissoudre, précédées chacune d'un roulement de tambour; si elles restent sans résultat, l'*attroupement* est dissous par la force; s'il est sans armes, le magistrat, après une exhortation de se retirer, fait trois sommations, après lesquelles, s'il y a lieu, il est fait usage de la force.

Les peines sont graduées de quinze jours à deux ans de prison, en cas d'*attroupement* non armé, et d'un mois de prison à dix ans de reclusion, si l'*attroupement* est armé, et selon qu'il s'est réuni le jour ou la nuit, qu'il a fait ou non usage de ses armes (loi du 7 juin 1848, art. 4 et 5). Les provocations à un *attroupement*, armé ou non armé, faites par voie de discours proférés publiquement, et d'écrits ou imprimés affichés ou distribués, sont aussi punies de diverses peines (*id.*, art. 6). Les crimes et délits d'*attroupement* étaient déférés aux cours d'assises avant le décret du 25 février 1852, qui en a donné la connaissance aux tribunaux correctionnels.

ATTROUPER v. a. ou tr. (a-trou-pé — rad. *troupe*). Assembler en troupe, plus ou moins tumultueuse : ATTROUPER *les badauds. Il* ATTROUPA *toute la canaille, tous les fainéants, pour faire une sédition.* (Acad.)

Le bel honneur d'*attrouper* les passants
Au bruit honteux de nos cris indécents!
J.-B. ROUSSEAU.

Des charlatans, de leur art idolâtres,
Attroupent un vain peuple au pied de leurs théâtres.
VOLTAIRE.

— Absol. Causer des attroupements : *Un homme qui dogmatise* ATTROUPE, *et bientôt il peut ameuter.* (J.-J. Rouss.)

S'attrouper, v. pr. S'assembler tumultueusement : *Au son du tocsin, les paysans des environs* S'ATTROUPÈRENT. (Acad.) *Les paysans de Sologne* SE SONT *si fort* ATTROUPÉS, *qu'ils sont aujourd'hui une armée de sept mille hommes.* (Gui Patin.) *De nos jours, un imposteur s'est dit le Christ en Orient; tous les juifs commençaient à* S'ATTROUPER *autour de lui.* (Boss.) *Nos Bretons* S'ATTROUPENT *par les champs.* (Mme de Sév.) *Les hommes* S'ATTROUPENT, *parce qu'ils ont des passions.* (Rivarol.) ‖ S'assembler, se réunir, se former en troupe, d'une manière et dans un but quelconque : *Nous voyons les oiseaux* S'ATTROUPER *dans l'arrière-saison, et partir de concert pour aller chercher ensemble des climats plus heureux et des hivers tempérés.* (Buff.) *Tous ces hommes* S'ATTROUPENT *au pied des mêmes autels.* (Dider.) *Les moutons* S'ATTROUPENT, *et les lions s'isolent.* (Rivarol.) *Le sauvage* S'ATTROUPE *pour la battue et la poursuite du gibier.* (E. Pelletan.)

ATTRUANDER v. a. ou tr. (a-tru-an-dé — rad. *truand*). Rendre truand, lâche, couard. Vieux.

S'attruander, v. pr. Devenir truand. Vieux.

ATTUARII ou **CHASSUARII**, peuple de l'ancienne Germanie, à l'E. des Sicambres, et au S. des Chérusques, le long de l'Eder. Les Attuaires furent, avec les Saliens, le premier peuple franc qui forma des établissements dans la Gaule.

ATUATIQUES, peuple de l'ancienne Gaule. V. l'article suivant.

ATUATUCA TUNGRORUM ou **ADUATUCA**, ville principale des Atuatiques, une des vingt-quatre nations qui, selon le dénombrement de César, étaient comprises dans la Belgique romaine. Les Atuatiques (Atuatici) s'étaient établis au confluent de la Sambre et de la Meuse; César força leur citadelle, que quelques géographes placent à Tongres; cependant la forteresse, désignée et décrite par César sous le nom d'*Atuatucorum oppidum*, semble se rapporter au château de Namur. « Quand les assiégés virent de loin, dit César dans ses *Commentaires*, qu'après avoir posé les mantelets et élevé la terrasse, nous construisions une tour, ils se mirent à en rire du haut de leurs murailles et à nous demander à grands cris ce que nous prétendions faire, à une si grande distance, d'une si énorme machine; avec quelles mains, avec quelle force, des nains comme nous (car la plupart des Gaulois, à cause de l'élévation de leur taille, méprisent la petitesse de la nôtre), espéraient approcher de leurs murs une tour d'un si grand poids. » Mais dès qu'ils la virent se mouvoir et s'approcher des murailles, frappés de ce spectacle qu'ils considéraient comme un prodige dû à l'intervention des dieux, ils se soumirent aussitôt à César, qui consentit à la paix, à condition qu'ils livreraient leurs armes. Ils obéirent, et, « du haut de leurs murailles, ils jetèrent dans le fossé qui était devant la place une si grande quantité d'armes, que le monceau s'élevait presque à la hauteur du rempart et de notre terrasse. » Cependant, ils en avaient caché une bonne partie. « Sur le soir, César fit fermer les portes et sortir ses soldats de la ville, dans la crainte qu'ils ne commissent, la nuit, des violences contre les habitants. Ceux-ci, comme on le vit bientôt, s'étaient concertés d'avance, pensant qu'après leur soumission, nos postes seraient dégarnis, ou au moins négligemment gardés. Une partie d'entre eux, avec les armes qu'ils avaient retenues et cachées, une autre avec des boucliers d'écorce ou d'osier tressé, qu'ils avaient recouverts de peaux à la hâte, vu la brièveté du temps, sortent tout à coup de la place, à la troisième veille, avec toutes leurs troupes, et fondent sur l'endroit du retranchement où l'accès leur parut le moins difficile. L'alarme fut aussitôt donnée par de grands feux, signal prescrit par César, et on accourut de tous les forts voisins sur le point attaqué. Les ennemis combattirent avec acharnement, comme devaient le faire des hommes désespérés, n'attendant plus leur salut que de leur courage, luttant, malgré le désavantage de leur position, contre nos soldats, qui lançaient leurs traits du haut du retranchement et des tours. On en tua quatre mille; le reste fut repoussé dans la place. Le lendemain, César fit rompre les portes, laissées sans défenseurs, entra dans la ville avec ses troupes, et fit vendre à l'encan tout ce qu'elle contenait. Il apprit des acheteurs que le nombre des têtes était de cinquante-trois mille. »

ATUBI, ville de l'ancienne Espagne, dans la Bétique, colonie romaine située près de l'ancienne Astigis. C'est aujourd'hui la petite ville d'Espejo.

ATUN s. m. (a-tun — du malais *hatu*, pierre). Bot. Espèce du genre *héritière*, de la famille des sterculiocées. C'est un bel arbre des Moluques, qui produit une noix employée comme épice dans le pays, noix qui acquiert la dureté d'une pierre, d'où le nom de l'arbre : *Le fruit de l'*ATUN, *qui est très-astringent, arrête, dit-on, les plus fortes dyssenteries en très-peu de temps.*

ATURÆ ou **VICUS JULIUS**, nom latin de Aire-sur-l'Adour.

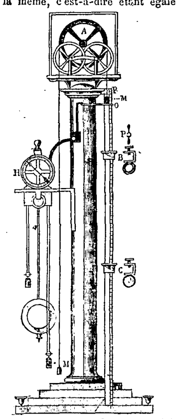
ATURIA, ville de l'ancienne Espagne, dans la Tarraconaise, aujourd'hui Oria.

ATURUS, rivière de la Gaule, aujourd'hui l'Adour.

ATVIDABERG, village de Suède, préfecture et à 30 kilom. S. E. de Linkœping. Mines de cuivre très-importantes, dont l'exploitation remonte à 1413.

ATWOOD (a-toudd), *machine d'Atwood*, Appareil ingénieux inventé par le physicien anglais Atwood, pour démontrer les lois de la chute des corps.

— **Encycl.** Parmi les lois de la pesanteur, il en est deux qui s'énoncent ainsi : 1° *La vitesse d'un corps qui tombe librement est proportionnelle au temps écoulé depuis le commencement de la chute;* 2° *Les espaces parcourus sont proportionnels aux carrés des temps employés à les parcourir.* Ce sont ces deux lois que la *machine d'Atwood* a pour but de vérifier. Voici en quoi elle consiste : Une poulie A, très-légère et rendue parfaitement mobile par la disposition de son axe, qui repose sur les jantes croisées deux à deux de quatre roues égales, reçoit dans sa gorge un fil de soie très-fin, qui supporte, à chaque extrémité, un même poids dont la masse est M. Le poids du fil étant négligeable, les deux masses M sont toujours en équilibre, à quelque hauteur que chacune se trouve. Mais si sur l'une d'elles on pose une petite masse P, l'équilibre est évidemment troublé; le poids qui a reçu la masse P descend, tandis que l'autre monte, et il est clair que le mouvement sera moins rapide que si le corps P tombait seul, puisqu'il n'y a que le poids de ce corps additionnel pour entraîner les trois masses M + M + P. Cherchons donc le ralentissement de la chute, ralentissement qui est l'objet même de l'appareil. Appelons g la vitesse, au bout d'une seconde, du poids additionnel tombant librement et seul; et g' la vitesse de ce même poids lorsqu'il entraîne les deux masses M. La force qui agit dans les deux cas étant la même, c'est-à-dire étant égale au



poids du corps additionnel, les quantités de mouvement sont égales, et l'on a

$$g P = g' (2M + P), \quad \text{d'où} \quad g' = g \times \frac{P}{2M + P}$$

Ainsi, la vitesse g' des trois masses solidaires est une fraction déterminée de la vitesse g; et cette fraction peut être rendue aussi petite qu'on voudra par l'augmentation des masses M. Si, par exemple, les poids sont choisis de façon à avoir $P = 1$, et $M = 49,50$, il vient

$g' = g \times \frac{1}{100}$; c'est-à-dire que le poids additionnel, lié au système, tombera cent fois moins vite que s'il était libre. Ce ralentissement permet d'évaluer, avec assez d'exactitude, la durée de la chute d'un corps et les espaces parcourus. A cet effet, le long du chemin que doit suivre la masse M + P, est dressée une règle verticale divisée en millimètres, et munie de deux curseurs B et C, pouvant être fixés à volonté à des hauteurs différentes. Le curseur B a la forme d'un anneau, de manière à laisser passer la masse M, mais à retenir la masse P, que l'on a faite plus allongée dans le sens horizontal. Le curseur C est une simple plaque métallique, pouvant arrêter la masse M où l'on veut. Une horloge à secondes H possède une excentrique adaptée à l'axe de son aiguille, et communiquant par un levier à une détente particulière qui soutient, vis-à-vis du zéro de la règle, la masse M + P. On n'a qu'à écarter le balancier de l'horloge pour que, au moment même du battement, la détente, pressée par le levier, laisse tomber le poids qu'elle soutenait, pendant que l'horloge continue de marquer les secondes.

Pour vérifier la première des lois énoncées au commencement de cet article, on place le poids M + P sur la détente, au niveau du *zéro* de la règle, le curseur B un peu au-dessous, et le curseur C au-dessous du curseur B, mais à une distance telle que l'intervalle BC soit parcouru en une seconde par le poids M, après avoir traversé l'anneau où sera resté le poids P. Cette distance s'obtient par une suite d'essais, en remontant ou en descendant le curseur C. Maintenant, on fait partir la détente; le corps P tombe; on note le temps qu'il lui faut pour aller de *zéro* en B, où il s'arrête. Cependant le mouvement des deux masses M continue en vertu de la vitesse acquise; seulement, à partir du point B, il cesse d'être accéléré; il devient uniforme, puisqu'il n'est plus soumis à l'action qui l'a déterminé. Or, on sait (V. VITESSE) que la vitesse d'un corps, soumis au mouvement uniformément accéléré, à un moment donné, se mesure par l'espace que parcourrait ce corps, dans l'unité de temps, si, au moment considéré, le mouvement devenait uniforme. L'intervalle BC, que le corps M parcourt uniformément en une seconde, représente donc la vitesse du poids P. En répétant cette expérience autant de fois qu'on voudra, et déplaçant à chaque fois le curseur B, en ayant toujours soin que l'intervalle BC soit parcouru en une seconde, on formera deux séries de nombres : l'une indiquant les temps employés par le poids P pour descendre de O en B, l'autre indiquant les vitesses BC correspondantes du même poids; et l'on reconnaîtra que les vitesses sont proportionnelles aux temps.

Pour vérifier la seconde des lois relatives à la chute des corps, on enlève le curseur B, et on compare le temps qu'il faut au poids M + P pour tomber de O en C, avec la distance OC parcourue pendant ce temps. On constate ainsi que les espaces sont proportionnels aux carrés des temps.

On peut reconnaître aussi que l'espace parcouru, en vertu du mouvement uniformément accéléré pendant un certain temps, est moitié de l'espace parcouru, dans le même temps, par le mouvement uniforme qui lui succède.

ATWOOD (Georges), physicien anglais, né vers 1745, mort en 1807. Il fut professeur de physique à Cambridge, puis appelé à Londres par Pitt, qui l'employa au ministère des finances. Il imagina, pour démontrer les lois de la chute des corps, un appareil simple et ingénieux, qui est resté classique sous le nom de *machine d'Atwood*. V. l'article précédent.

Il a publié plusieurs traités estimés : *Traité sur le mouvement rectiligne et la rotation des corps, avec une description d'expériences relatives à ce sujet* (1784); *Analyse d'un cours sur les principes de la physique, fait à l'université de Cambridge* (1784); *Recherches fondées sur la théorie du mouvement pour déterminer les temps de vibration des balanciers des horloges dans les transactions philosophiques.*

ATWOOD (Thomas), célèbre compositeur anglais, né en 1767, mort en 1838, était fils d'un charbonnier. Le prince de Galles, l'ayant entendu chanter, le prit sous sa protection, et l'envoya étudier la musique à Naples, puis à Vienne. De retour en Angleterre, Atwood fut nommé, peu de temps après, organiste de Saint-Paul et compositeur de la chapelle royale. On lui doit un grand nombre de morceaux de musique religieuse, ainsi que de chant et de piano.

ATWOOD (Thomas), banquier anglais, né en 1773, mort en 1856, a joui, comme financier et comme homme politique, d'une certaine célébrité pendant les vingt années qui précédèrent la réforme parlementaire de 1832. Il dirigeait à Birmingham une riche maison de banque fondée par son père, lorsqu'en 1816 fut agitée la question de revenir aux payements en espèces. M. Atwood publia alors en faveur du papier-monnaie plusieurs écrits qui eurent du retentissement, et aujourd'hui encore les doctrines qui y sont exposées ont conservé quelque crédit dans certaines régions de la haute finance. Néanmoins, elles furent repoussées par le gouvernement et le parlement anglais. Il en résulta qu'un financier, qui avait laissé passer l'âge de cinquante ans sans s'occuper de politique, se transforma en un ardent partisan de la réforme parlementaire. En 1829, M. Atwood fit, pour le succès de cette cause, ce que les adversaires des lois contre les céréales devaient faire quinze ans plus tard : il organisa, sous le nom d'*Union politique de Birmingham*, une formidable machine d'agitation politique qui contribua puissamment au succès définitif de la réforme. On peut dire, et il l'a plus tard reconnu lui-même, qu'il usa jusqu'à ses dernières limites du droit d'opposition. Après le rejet des premiers bills de réforme, il ne craignit pas de déclarer, en présence d'un meeting de 150,000 personnes, que si la chambre des lords persistait dans cette voie, il faudrait que le peuple d'Angleterre réclamât de la chambre des communes un bill portant suppression de la chambre des lords, en même temps que des bourgs pourris. Fort heureusement pour l'Angleterre, et aussi pour la cause de la liberté, les organisateurs de l'*Union politique de Birmingham* firent un usage très-modéré de leur arme de guerre. De son côté, la législature comprit la nécessité de céder. Une fois la réforme accomplie, M. Atwood entra au parlement. Mais il ne tarda pas à découvrir que l'idée du papier-monnaie n'avait pas plus de chance de réussir dans le parlement réformé qu'elle n'en avait eu dans le parlement précédent. Au bout de trois ans, il se retira, convaincu, disait-il, que les assemblées politiques n'ont ni les goûts ni les aptitudes nécessaires pour traiter les grandes questions, à moins qu'elles ne leur soient apportées toutes digérées par un gouvernement qui en prend la responsabilité.

ATYCHIDES s. f. pl. (a-ti-ki-de — du fr. *atychie* et du gr. *eidos*, aspect). Entom. Tribu de lépidoptères crépusculaires, ayant pour type le genre atychie.

ATYCHIE s. f. (a-ti-chî — du gr. *atuchia*, misère). Entom. Genre de lépidoptères crépusculaires, voisin des zygènes.

ATYE s. f. (a-tî). Crust. Genre de crustacés décapodes macroures, de la famille des salicoques, comprenant une seule espèce, qui vit sur les côtes du Mexique.

ATYLE s. (a-ti-le — du gr. *a* priv.; *tulos*, appendice). Crust. Genre de crustacés amphipodes, voisin des crevettes.

ATYLOSIE s. f. (a-ti-lo-zî — du gr. *a* priv.; *tulos*, callosité). Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses, tribu des phaséolées, comprenant quatre espèces, qui croissent dans l'Inde.

ATYOLÂTRE adj. (a-ti-o-lâ-tre — de *Atys*, n. myth., et du gr. *latris*, adorateur). Antiq. adorateur d'Atys : *De temps immémorial, aux environs du Caucase, le peuple honore la lune par une espèce d'adoration frénétique qui rappelle les courses vagabondes des* ATYOLÂTRES. (Val. Parisot.)

ATYPE s. m. (a-ti-pe — du gr. *a* priv.; *tupos*, forme). Entom. Genre d'arachnides, appelé aussi olétère. L'espèce type est une très-petite araignée des environs de Paris, qui se creuse en terre, pour y déposer son cocon, un très-long boyau revêtu d'un tuyau de soie.

— Entom. Genre d'insectes hémiptères homoptères, qui doit être réuni aux hémiptyches.

ATYPIQUE adj. (a-ti-pi-ke — rad. *atype*). Qui n'a point de type régulier.

— Méd. *Maladie atypique*, Maladie intermittente qui reparaît à des intervalles irréguliers. Se dit surtout des fièvres intermittentes dont les accès ne reviennent pas à époque fixe.

ATYPOMORPHOSE s. f. (a-ti-po-mor-fô-ze — du gr. *a* priv.; *tupos*, type; *morphê*, forme). Entom. Mode de métamorphose, dans lequel les nymphes ne présentent à l'intérieur aucun indice ni de leur état primitif, ni de celui d'insecte parfait; c'est ce qui arrive chez le plus grand nombre des diptères.

ATYS s. m. (a-tiss — n. myth.). Zool. Gros singe blanc, qui paraît être une simple variété du cercopithèque.

— Moll. Coquille du genre bulle.

ATYS, nom de plusieurs personnages plus ou moins historiques, dont voici les principaux : — fils d'Hercule et d'Omphale; — jeune prince tué par Tydée lorsqu'il allait épouser Ismène, fille d'Œdipe; — fils de Limniace, tué par Persée aux noces d'Andromède; — fils de Crésus, roi de Lydie; ce jeune prince, muet de naissance, voyant un soldat prêt à percer son père dans une bataille, fit de si grands efforts, qu'il parvint à dire distinctement : « Soldat, ne frappe pas Crésus; » et il sauva la vie à son père; — fils d'Alcé et de Cotys, et roi de Lydie; — un des compagnons d'Ascagne, d'après l'*Énéide*; — septième roi d'Albe.

Mais le personnage le plus célèbre de ce nom est l'Atys mythologique, celui que les poëtes ont chanté et dont les artistes se sont emparés. On sait que le culte de Cybèle, connue aussi sous les noms de la Grande Déesse et de Tellus ou la Terre, cachait un des mythes les plus obscurs et les plus redoutables des religions antiques. Ses prêtres, les Galles, se mutilaient eux-mêmes avant de recevoir l'initiation, et, dans les fêtes de la déesse, ils se livraient aux accès d'une fureur insensée, se tailladaient la chair sur diverses parties du corps et se donnaient mutuellement des coups de fouet dans le dos. La fable d'Atys se rattache étroitement aux mystères de Cybèle, et la mutilation des prêtres a pour cause celle que subit Atys lui-même : voilà ce qu'il y a de commun dans tous les récits que nous ont laissés les auteurs anciens; mais, sur tout le reste, il y a une telle diversité de traditions, qu'il est impossible de démêler quelle est la moins éloignée de la vérité historique, si toutefois il y a une vérité historique au fond de ce chaos. Si nous en croyons Ovide, Atys était un simple berger de Phrygie. Cybèle, éprise de sa beauté, lui confia la garde de son temple principal, sous la condition qu'il se consacrerait à elle tout entier. Mais Atys viola son serment pour la nymphe Sangaris ou Sangaride. Cybèle, pour se venger, inspira au malheureux berger une fureur tellement violente, qu'il s'enfuit sur les hauteurs du Dindyme et se mutila en se servant du tranchant d'un caillou. D'autres disent que Cybèle, déjà vieille, mutila de sa propre main son amant infidèle. La déesse, alors, le métamorphosa en pin, et cet arbre lui fut depuis consacré. Selon Servius, Atys était un jeune et beau prêtre de Cybèle, qui inspira une passion contre nature à un roi de Phrygie. Celui-ci voulut faire violence à Atys, et, dans la lutte furieuse qui s'engagea entre eux, ils se mutilèrent l'un l'autre. On lit dans Arnobe qu'Atys, fils de la nymphe Nana, fut aimé en même temps par Cybèle et par Agdistis, et que, pour mettre fin à cette rivalité qui amena de violentes querelles, les dieux décidèrent qu'Atys serait privé des organes de son sexe. Ce fut Bacchus qui mutila Atys, dont l'organe viril produisit un grenadier. Les Galates de Pessinonte avaient adopté une autre tradition : Agdistis, monstre hermaphrodite, naquit un jour de la semence de Jupiter; mais les dieux privèrent ensuite le monstre de son organe viril, dont naquit un amandier. Plus tard, Sangaris cueillit une amande sur cet arbre, la mit dans son sein et devint par là enceinte. Le fils à qui elle donna le jour devint un beau jeune homme, qui inspira une passion violente à Agdistis, resté femme depuis la mutilation que les dieux lui avaient fait subir. Cependant, Atys devait épouser la fille du roi de Pessinonte; mais, au moment où l'on chantait l'hyménée, Agdistis se présente, et sa vue jette Atys, ainsi que le roi, dans un accès de fureur, par suite duquel l'un et l'autre se mutilent. Agdistis, désolée, intercède auprès de Jupiter et obtient de ce dieu que toutes les parties du corps d'Atys demeureront à tout jamais incorruptibles. Diodore de Sicile a voulu donner une origine purement historique au mythe de Cybèle et d'Atys, et voici ce qu'il raconte : Méon, roi de Phrygie, ayant eu de son épouse Dindyme une fille, la fit exposer sur le mont Cybélus. Là, cette fille fut nourrie par le lait des panthères, puis trouvée par des femmes qui l'appelèrent Cybèle; elle aima plus tard Atys et devint enceinte. Alors elle fut reconnue par ses parents, qui l'accueillirent avec joie dans leur palais. Mais lorsque son père eut connaissance de la faute qu'elle avait commise, il fit périr Atys et ordonna que son corps restât privé de sépulture. Cybèle, dans son désespoir, s'enfuit, et la Phrygie fut ensuite désolée par des maladies contagieuses et par la famine. Un oracle, consulté par les Phrygiens, répondit que les dieux ne seraient apaisés que lorsqu'on aurait donné la sépulture à Atys et rendu à Cybèle les honneurs divins. Mais comme il fut impossible de retrouver le corps d'Atys, les Phrygiens firent une image de ce jeune homme, et chaque année ils célébrèrent avec pompe ses funérailles, en se livrant à de grandes démonstrations de douleur accompagnées de cris et de larmes.

Quand on cherche à dégager le sens mythique de cette diversité de fables, on est conduit à reconnaître que la mutilation d'Atys semble figurer l'infécondité de la terre en hiver, tandis que l'indestructibilité de l'organe figure le retour de la fécondité terrestre au printemps. Atys, alors, serait une représentation du soleil, qui perd sa force fécondante au commencement de l'hiver, mais qui la retrouve au printemps, parce que Jupiter n'a voulu permettre qu'aucun des organes d'Atys fût détruit. Le culte d'Atys semble avoir eu pour berceau Pessinonte, où, chaque année, à l'équinoxe du printemps, on célébrait la fête d'Atys, perdu et retrouvé. Macrobe nous apprend que les représentations d'Atys avaient ordinairement pour symboles le *pedum*, ou bâton pastoral, et la flûte à sept tuyaux, qui se trouve quelquefois remplacée par le tympanum des prêtres de Cybèle. Le jeune dieu est souvent coiffé du bonnet phrygien et vêtu d'une anaxyride, sorte de pantalon flottant.

Atys, poëme de Catulle, qui est une des plus belles incarnations du génie grec dans la littérature latine. Atys, l'adolescent, aborde au rivage phrygien, couronné des forêts consacrées à Cybèle. Saisi d'une fureur inspirée par la déesse, il s'arme d'un caillou tranchant et se mutile... A peine a-t-il perdu son sexe, que de ses mains délicates il saisit le léger tambourin, usité dans les mystères de Cybèle; agité d'un tremblement frénétique, il appelle, d'une voix efféminée, ses compagnons au temple de la déesse, où les Ménades mêlent leurs danses joyeuses. La troupe bruyante s'élance en bonds impétueux, au bruit des cymbales, vers les sommets de l'Ida. Mais, au seuil du temple, le cœur haletant, il s'arrête, s'affaisse et s'endort. Quand l'aurore vient réveiller Atys, sa fureur religieuse a disparu. L'infortuné regrette amèrement sa patrie, le stade, le gymnase, sa demeure ornée de guirlandes de fleurs; eunuque volontaire, il déplore sa triste métamorphose. Ses plaintes frappent les oreilles de la déesse; Cybèle, détachant un des lions attelés à son char, ordonne au monstre d'être le ministre de sa colère. Le monstre bondit, et, apercevant Atys réfugié sur la grève blanchie par l'écume des flots, il s'élance... Atys, épouvanté, s'enfuit vers les forêts profondes, et, désormais, esclave soumis de Cybèle, il lui consacre le reste de sa vie.

« Oh! déesse, s'écrie le poëte, loin de moi tes pieuses fureurs! Porte ailleurs tes redoutables inspirations, tes transports frénétiques! »

Quelques critiques inclinent à attribuer ce poëme à Cécilius. Warton, le premier, a soupçonné que Catulle l'avait tiré du grec. M. Al. Pierron a caractérisé on ne peut mieux cette œuvre originale en quelques lignes :

« Un poëme unique en son genre, dit-il, c'est celui qu'on lit dans les œuvres de Catulle, sur l'aventure du bel Atys. Ici, bien plus encore que dans l'épithalame de Pélée et de Thétis, l'origine grecque est manifeste, même à l'œil le moins exercé. Le culte de la grande déesse existait en Grèce; il y était même florissant... Cette poésie étrange n'est pas née à Rome. Elle est sortie de ces sanctuaires où les tristes émules de l'enthousiasme d'Atys se dépouillaient à la fois et de leur virilité et de tout sentiment humain. Que dirai-je du rhythme, qui n'a rien d'analogue dans tout ce que nous possédons de la littérature latine? C'est quelque chose de sautillant, de haletant, de précipité; ce n'est qu'agitation, égarement et désordre : l'antique dithyrambe lui-même n'avait rien peut-être de plus vif, de plus rapide, de plus saisissant. Mais, si Catulle n'a inventé ni son mètre ni son sujet, avec quel talent, avec quelle verve n'a-t-il pas reproduit la pensée et le mouvement de la composition originale! »

Atys, tragédie lyrique en cinq actes, musique de Lulli, paroles de Quinault, représentée en 1676 devant le roi, à Saint-Germain, et à Paris l'année suivante. Quoique oublié depuis longtemps, cet ouvrage renferme de grandes beautés; nous citerons seulement la mélodie *Le soleil peint nos champs des plus vives couleurs*, dans laquelle on remarque une phrase pleine de noblesse et de charmes. Louis XIV aimait beaucoup cet opéra; il le fit représenter en sa présence en 1676, 1678 et 1682. A cette troisième reprise, le ballet fut composé des plus grands seigneurs et des plus belles dames de la cour. Le dauphin, le prince de La Roche-sur-Yon, le duc de Vermandois, le comte de Brionne, les marquis de Moüy et de Mimeure jouèrent tour à tour les rôles d'Egyptiens et de divinités des eaux, tandis que Mme la princesse de Conti, Mlles de Lillebonne, de Tonnerre, de Laval et de Loubes représentaient les Egyptiennes et les nymphes des eaux. L'Académie de musique a repris jusqu'à dix fois *Atys* de 1687 à 1740.

On sait que Louis XIV ayant demandé à Mme de Maintenon lequel des opéras lui paraissait le plus à son goût, celle-ci se déclara en faveur d'*Atys*; sur quoi le roi lui répondit galamment : « Madame, Atys est trop heureux. »

Au reste, ce succès s'explique par les qualités véritablement dramatiques que Quinault déploya dans cet opéra. On citera toujours comme un modèle de passion touchante le dialogue entre Atys et son amante Sangaride. Celle-ci reçoit les aveux d'Atys et apprend en même temps son désespoir, puisqu'un grand roi doit être son époux. Elle répond :

C'est peu de perdre en moi ce qui vous a charmé;
Vous me perdez, Atys, et vous êtes aimé.

Il est difficile d'amener une déclaration avec plus d'art et d'intérêt. D'un aveu qui est le bonheur le plus grand de l'amour, faire le comble de ses maux, est une idée très-dramatique. Atys répond à son tour :

. Aimez-moi, s'il se peut, davantage,
Quand j'en devrais mourir cent fois plus malheureux.

Dans cette dernière parole, il y a du sentiment et de la passion; cela sort des banalités de l'opéra, de ces fadeurs éternelles qui changent de forme selon la mode, sans disparaître en réalité, car elles se retrouvent dans les opéras de Scribe, comme dans ceux du XVIIIe siècle.

Deux vers de ce poëme, au troisième acte, avaient le privilége d'allumer singulièrement la bile de Boileau, c'est lorsque Idas et Doris chantent en duo ces paroles :

Il faut souvent, pour être heureux,
Qu'il en coûte un peu d'innocence.

Ce sont ces traits, et d'autres semblables, dont les pièces de Quinault sont remplies, qui ont fait dire au satirique :

Et tous ces lieux communs de morale lubrique,
Que Lulli réchauffa des sons de sa musique.

Le même Despréaux, assistant à l'opéra, à Versailles, dit à l'officier qui plaçait les spectateurs : Mettez-moi dans un endroit où je n'entende point les paroles. J'estime fort la musique de Lulli, mais je méprise souverainement les vers de Quinault.

Dans l'une des parodies qui furent faites de cet ouvrage, on remarque ce couplet, dont la forme a vieilli, mais dont le sens a encore une certaine actualité :

L'Opéra met en vain
Du nouveau sur la scène:
Ce serait grand'pitié du cousin,
Sans la musique ancienne;
Il ne vit plus que de gratin.

Atys, tragédie lyrique en cinq actes, paroles de Quinault, réduite en trois actes par Marmontel, remise en musique par Nicolas Piccini, et représentée par l'Académie royale de musique, le 22 février 1780. Piccini était, à cette époque, le seul compositeur capable de détrôner son prédécesseur Lulli. Le succès, qui fut cependant assez grand pour faire croire à Gluck qu'on l'oubliait, ne se prolongea pas longtemps. Le second acte renferme de beaux morceaux. Les interprètes des grands ouvrages, à cette époque, étaient : en première ligne, Mlles Levasseur et Laguerre; puis Mlles de Beaumesnil, Duplant, Durancy; Larrivée et Moreau chantaient les rôles de basses-tailles; Legros, Lainez et Tirot ceux de ténors.

Atys, statue antique du musée Chiaramonti (Vatican). Cette figure, remarquable par la suavité des formes, le mol abandon de la pose et la finesse de l'exécution, est celle d'un bel adolescent appuyé à un tronc d'arbre, coiffé du bonnet phrygien et tenant à la main le *pedum* ou bâton pastoral. Un léger manteau flotte sur ses épaules; son visage, dont l'expression est quelque peu mélancolique, est encadré par de longs cheveux bouclés; son corps, aux contours délicatement arrondis, a une attitude d'une rare élégance. Quelques antiquaires ont cru voir dans cette statue l'image de Pâris, d'autres celle de Ganymède, le plus grand nombre celle de l'amant infortuné de Sangaride. Ces derniers font observer que Ganymède est ordinairement représenté plus jeune, et Pâris avec des traits plus accentués. Au contraire, tous les monuments antiques, qui offrent la figure d'Atys, lui donnent l'air languissant et la grâce toute féminine qui caractérisent la statue du Vatican : quelquefois seulement l'ambiguïté du sexe y est plus nettement indiquée.

Parmi les bronzes antiques de la galerie Pourtalès, figurait une charmante statuette représentant Atys, debout, adossé à une colonne et croisant les jambes. Cette figurine, que quelques archéologues croient avoir servi à la décoration d'un meuble, a été trouvée dans l'Hèbre, près d'Andrinople.

ATZÉBÉROSCIM s. m. (att-zé-bé-ross-simm). Mus. anc. Instrument en usage chez les Hébreux. C'était, pense-t-on, une sorte de mortier en bois de sapin, que l'on frappait avec un pilon, dans le fond ou sur les côtés. Suivant quelques auteurs, c'était le nom générique de tous les instruments de musique faits de sapin et de buis. ‖ On écrit aussi ATZÉBÉROSCINE.

ATZEL ou **ETZEL**. Telle serait, suivant quelques érudits allemands, la forme primitive du nom d'*Attila*. Rien n'est moins certain d'ailleurs que cette assertion, qui se fonde sur certains passages des *Niebelungen* et autres poëmes germaniques.

AU pl. **AUX**. Art. contr. m. au sing., des deux genres au pl. (ô). A le, à les. *Tourner* AU *noir. Marcher* AU *hasard. Jouer* AUX *osselets,* AUX *billes. Déférer* AU *sentiment de son supérieur.* (Acad.) *Tout cédait* AU *charme secret de ses entretiens.* (Boss.) AUX *patriciens appartenaient les emplois, les commandements, les dignités.* (Boss.) *Le ciel mesure ses faveurs* AU *mérite des hommes.* (Th. Corn.) *Le soldat doit toujours être prêt à partir gaiement* AU *premier coup de tambour.* (Raynal.) *De la philosophie à l'impiété, il y a aussi loin que de la religion* AU *fanatisme.* (Dider.)

On souffre *aux* entretiens ces sortes de combats.
MOLIÈRE.

Ne faites point parler vos acteurs *au* hasard.
BOILEAU.

. Force par ta vaillance
Le monarque *au* pardon, et Chimène *au* silence.
CORNEILLE.

Aux petits des oiseaux il donne leur pâture,
Et sa bonté s'étend sur toute la nature.
RACINE.

Mon Dieu, donne l'onde *aux* fontaines,
Donne la plume *aux* passereaux,
Et la laine *aux* petits agneaux,
Et l'ombre et la rosée *aux* plaines.
LAMARTINE.

— S'emploie popul. pour *du* : *Sauviat atteignait à sa cinquantième année, quand il épousa la fille* AU *vieux Champagnac.* (Balz.) ‖ Abusiv. pour différentes prépositions suivies de l'article, telles que *par, sur, vers, dans,* etc. : *Punissant* AUX *enfants la faulte des pères.* (Montaig.) *Qu'on se laisse aisément persuader* AUX *personnes qu'on aime!* (Mol.) AU *soir d'une chaude journée d'été, une foule d'insectes bourdonnaient dans l'air.* (Sainte-Beuve.)

Je ne me trompe guère *aux* choses que je pense.
MOLIÈRE.

Nous saurons toutes deux imiter notre mère,
Vous *aux* productions d'esprit et de lumière,
Moi, dans celles, ma sœur, qui sont de la matière.
MOLIÈRE.

J'approuve la pensée, et nous avons matière
D'en faire l'épreuve première
Aux deux princes qui sont les derniers arrivés.
MOLIÈRE.

— A passé dans notre vieille langue par diverses transformations : *Et dist* AL (au) *rei.* (Chanson de Rol.) *Quant vous serez* EL (au) *palais seigneuril.* (Chanson de Rol.) *Le livre* AS (aux) *histoires il me montra.* (Berthe.) *Ils laissèrent aller les voiles* AL (au) *vent.* (Villehardoin.)

Ce fut *el* (au) temps qu'arbres florissent,
Foillent, bocages et prés verdissent,
Que cist oisel en lor latin
Dolcement chantent *al* (au) matin.
(*Roman d'Erée et Enide.*)

— Sert à former un grand nombre de locutions adverbiales ou prépositives que l'on trouvera au mot principal. *Au dedans, au dehors, au delà, etc.* (V. DEDANS, DEHORS, DELÀ.) *Au mieux, au naturel, au pis, etc.* (V. MIEUX, NATUREL, PIS, etc.)

— **Gramm.** Pour exprimer la destination spéciale d'un objet, on en fait très-souvent suivre le nom d'un complément précédé de *au* ou de *à*; mais les deux locutions ne sont pas absolument identiques. *Au* indique la nature ou l'espèce de l'objet dont il précède le nom, et signifie, selon les cas, *pour le, fait avec du,* ou *qui contient des, qui fait des,* ou *s'occupe de* : *Pot* AU *noir,* Pot *pour le* noir. *Bouillon* AUX *herbes,* Bouillon *fait* avec *des* herbes. *Sauce* AUX *câpres,* Sauce *qui contient des* câpres. *La vieille* AUX *chansons,* La vieille *qui fait* ou *chante des* chansons. *A*, sans article, indique plus particulièrement la destination ou les fonctions, et signifie *pour du* : *Un pot* A *beurre,* Un pot *pour du* beurre, pour contenir du beurre. *Un métier* A *bas,* Un métier *pour des* bas, *pour faire des* bas. *Une pierre* A *rasoir,* Une pierre *pour des* rasoirs, *pour repasser des* rasoirs. On voit donc que le sens de *au* a plus d'étendue que celui de *à*; mais, dans le cas où *au* signifie *pour le,* il ne se distingue de *à* que par des nuances fort difficiles à saisir dans la pratique. On peut dire cependant d'une manière assez générale que *au* se rapporte à l'usage du même objet pris dans un sens tout à fait indéterminé. Le *pot* AU *beurre* est un pot destiné à contenir le beurre, et qui le contient en effet habituellement; un *pot* A *beurre* est un pot fait pour contenir du beurre. On peut acheter un *pot à beurre* vide, on ne saurait acheter un *pot au beurre* dans les mêmes conditions.

— **Homonymes.** Aulx, eau, haut, ho! ô! oh! os.

AUANTE s. f. (ô-an-te — du gr. *auantê,* même sens). Anc. méd. Nom donné par Hippocrate à une maladie caractérisée par l'amaigrissement du sujet.

AUBADE s. f. (ô-ba-de — rad. *aube*). Concert donné à l'aube ou dans la matinée, devant la porte ou sous les fenêtres d'une personne, pour lui faire honneur : *Autrefois les galants donnaient, même à Paris, des* AUBADES *à leurs belles. A Dieu ne plaise, que je paye si mal une si belle* AUBADE ! (G. Sand.) *A Bade, on s'éveille au son des* AUBADES; *on s'endort au son des nocturnes.* (P. de St-Victor.) *Dans le midi de la France, les* AUBADES *se donnent avec le galoubet et le tambourin.* (Bachelet.)

Quand, le matin, ils m'ont donné l'*aubade*,
J'ai, sur le soir, encor la sérénade.
BOISROBERT.

— Par ext. S'est dit d'une sorte de concert populaire donné en pleine rue, à une heure quelconque de la journée : *Autrefois, à Marseille, pendant le mois qui précédait les fêtes de Noël, des bandes de violons jouaient dans les rues les plus beaux airs du temps, et ces concerts, bien que donnés le soir, s'appelaient* AUBADES. (Bachelet.)

— Ironiq. Vacarme, bruit tumultueux que l'on fait dans l'intention de molester quelqu'un, de lui faire une avanie : *On lui a donné une furieuse* AUBADE.

. Certaines gens font une mascarade
Pour vous venir donner une fâcheuse *aubade*.
MOLIÈRE.

Chacun d'eux pourtant s'éveilla
Bien surpris d'une telle *aubade*.
LA FONTAINE.

‖ Accueil discourtois, mauvais traitement que l'on fait subir à quelqu'un :

Qu'il aille au diable avec sa sérénade,
Je vais songer à lui donner l'*aubade*.
REGNARD.

— Art. mil. Fanfare sonnée par les clairons et d'autres instruments militaires, devant la porte d'un officier supérieur auquel on veut faire honneur, le premier jour de l'an, ou dans toute autre circonstance : *Le régiment a donné une* AUBADE *à son colonel. Les gentilshommes de la garnison attaquent les donneurs d'*AUBADES. (P.-L. Courier.)

— **Antonyme.** Sérénade.

AUBAGE s. m. (ô-ba-je — rad. *aube*, nom d'un arbre). Techn. Planches assez minces dont on se sert pour les grands panneaux des lambris, les enfonçures de charrettes, etc.

AUBAGNE, ville de France (Bouches-du-Rhône), chef-lieu de canton, arrond. et à 17 kil. E. de Marseille, sur la rive gauche de l'Huveaune et le chemin de fer du littoral de la Méditerranée; pop. aggl. 4,442 hab. — pop. tot. 7,232 hab. Poteries, tanneries; récolte et commerce de vins renommés; nombreuses fabriques de gros draps; magnaneries.

La fondation d'Aubagne paraît remonter à une époque reculée, ainsi que l'indiquent de nombreux vestiges de monuments anciens; toutefois, il est fait mention de cette ville pour la première fois dans une charte du Xe siècle. Depuis la fin du XIIIe siècle jusqu'à la fin du XVe, elle passa sous diverses dominations, et fut souvent prise et saccagée; en 1589, elle tomba entre les mains des Ligueurs, qui massacrèrent une grande partie des habitants. A partir de ce moment, les habitations, qui étaient groupées sur un monticule autour du château dont on voit les ruines, furent peu à peu abandonnées, de nouvelles maisons s'élevèrent dans la plaine, au pied de l'ancienne ville, et la ville nouvelle, privée de l'enceinte de muraille qui l'enfermait autrefois, prit de l'extension et s'embellit de quelques édifices, parmi lesquels on remarque le monument élevé à la mémoire de l'abbé Barthélemy. Aux environs de la ville, se trouve la montagne de Gardelaban, dont les flancs sont creusés de grottes spacieuses, mais peu profondes, et dont le sommet est surmonté d'une croix de bois en grande vénération dans la contrée.

AUBAIN s. m. (ô-bain — l'origine de ce mot a beaucoup exercé les étymologistes : Selon Cujas, du bas lat. *albanus*, dérivé d'*advena*, étranger; d'après Loisel, d'*alibi natus*, né ailleurs; selon Caseneuve et Ducange, de *Albanus*, ancien nom des habitants de l'Albanie (Écosse), parce qu'ils quittaient fréquemment leur pays pour aller s'établir *ailleurs*). Celui qui est fixé hors de son pays, et qui, n'étant pas naturalisé dans celui qu'il habite, est soumis à un droit particulier appelé *droit d'aubaine* : *L'abominable législation sur les épaves et les deux espèces d'*AUBAINS, *les mécrus et les méconnus, consistait à s'emparer des choses égarées, de la dépouille et de la succession des étrangers.* (Chateaub.)

De ces grands affamés la nombreuse cohorte
Se pousse, se rudoie et se cogne à la porte,
Où se tiennent encore, une trique à la main,
Des butors de valets prêts à rosser l'*aubain*.
AUG. HUMBERT.

— Adjectiv. *Les Genevois ne sont pas* AUBAINS *en France, ils jouissent de tous les priviléges des Suisses.* (Volt.)

— Manég. Se met quelquefois pour *Aubin*.

— **Homonymes.** Aubin, hobin.

— **Encycl.** Droit. On a appelé en France *aubains* ceux qu'à Rome on nommait *barbares* : leur condition, dans l'origine, différa peu de celle des serfs; ils arrivèrent insensiblement à faire tous les actes du droit des gens, à posséder et à acquérir, mais ils ne purent disposer de leurs biens, qui, de par le *droit d'aubaine*, étaient après leur mort dévolus au fisc. Ils ne purent non plus recueillir en France les successions qui venaient à leur échoir sans laisser le fisc s'en attribuer une partie, en vertu du *droit de détraction*. Un certain nombre d'exceptions à ces règles rigoureuses prépara le régime actuel : dès 1406, on commença à faire avec les gouvernements étrangers des conventions, pour abolir réciproquement le droit d'*aubaine* entre les Français et les nationaux de ces pays. Un décret du 6 août 1790 supprima complétement les droits d'*aubaine* et de détraction, sans aucune condition de réciprocité. Le système de réciprocité fut de nouveau repris et adopté dans le Code civil (art. 11, 726 et 912). Mais il fut définitivement aboli par la loi du 14 juillet 1819, qui reconnut aux étrangers le droit de succéder, de disposer et de recevoir de la même manière que les Français dans toute l'étendue du territoire.

Aubain (L'ABBÉ), nouvelle, par Prosper Mérimée. — C'est une série de lettres d'une grande dame, retirée dans son château de Noirmoutiers, à une de ses amies. Elle lui apprend que la seule personne avec qui elle puisse converser dans le pays est son curé, l'abbé Aubain, homme jeune encore et qu'elle soupçonne de n'avoir pris la soutane que par suite de quelque aventure romanesque. Un beau jour, elle finit par découvrir qu'elle ne s'est pas trompée; et elle s'aperçoit, par la même occasion, que ses nombreuses promenades avec l'abbé Aubain ont fini par faire germer un grain d'amour dans le cœur du pauvre curé. Aussitôt elle s'empresse de lui persuader que sa cure de Noirmoutiers est indigne de lui et que celle de Sainte-Marie lui conviendrait bien mieux. Elle a un oncle qui est évêque, et auquel elle recommande l'abbé Aubain; celui-ci, bien malgré lui, est élevé à une cure très-importante. Là cesse la correspondance de Mme ***, et commence celle de l'abbé Aubain. Il fait part de son élévation en grade à un de ses confrères : il regrette bien un peu d'avoir obtenu ce titre par faveur, mais, au demeurant, il est enchanté de se voir loin des griffes d'une *lionne* de la capitale. Fallait-il donc repousser la fortune pour braver le péril? Pas si sot. Il a un bon fauteuil, et de vieux vin de Bordeaux dans la nouvelle cure; cela vaut bien ce qu'il avait à Noirmoutiers. — Voilà cette nouvelle; il n'y a rien de plus, rien de moins; mais ce que nous ne pouvons analyser, c'est la finesse des détails, l'esprit du conteur et, par-dessus tout, l'ironie qui, d'un bout à l'autre de ces dix pages, ne tarit pas un seul instant.

AUBAINAGE s. m. (ô-bè-na-je — rad. *aubaine*). Jurispr. anc. Exercice du droit d'aubaine.

AUBAINE s. f. (ô-bè-ne — rad. *aubain*). Anc. jurispr. Droit en vertu duquel la succession d'un étranger non naturalisé était attribuée au souverain : *L'*AUBAINE *appartenait au roi.* (Acad.) ‖ On dit *droit d'aubaine* dans le même sens : *Le* DROIT D'AUBAINE *n'est absolument supprimé que depuis* 1819. *Dans ce temps-là s'établirent les* DROITS *insensés* D'AUBAINE *et de naufrage.* (Montesq.)

— Par extens. *Aubaine* ou *droit d'aubaine* se dit de tout ce que l'on s'arroge d'une manière quelconque. *La propriété est le* DROIT D'AUBAINE *que le propriétaire s'attribue sur une chose marquée par lui de son seing.* (Proudh.)

Un aigle, sur un champ prétendant *droit d'aubaine*,
Ne fait pas appeler un aigle à la huitaine.
BOILEAU.

Puisque chacun ici prend ce qui lui convient,
Par droit *d'aubaine* aussi, Toinette m'appartient.
REGNARD.

‖ Tout droit, toute possession qui passe d'une personne à une autre : *L'héritage du génie tombe par* DROIT D'AUBAINE *à la plèbe, qui le grignote et plante un chou où croissait un cèdre.* (Chateaub.)

Par anal. Cas fortuit avantageux, profit inattendu : *Je ne m'attendais pas à cette* AUBAINE. *Il lui est arrivé une succession qu'il n'espérait pas, c'est une bonne* AUBAINE *pour lui.* (Acad.) *Alors le comte, songeant à moi, et croyant me procurer une bonne* AUBAINE, *me proposa comme une personne fort propre à s'acquitter de cette commission.* (Le Sage.) *De trois mois d'ici je n'aurai une pareille* AUBAINE. (Dider.) *Monte-Cristo appela le patron, qui vogua aussitôt vers lui avec l'empressement que mettent à cet exercice les bateliers qui flairent une bonne* AUBAINE. (Alex. Dum.) *Je te préviens que si tu refuses une si belle* AUBAINE, *demain, je te mets à la porte.* (E. Sue.) *Dans la conversation du jeune peintre, le docteur trouva l'oubli des soucis de son ministère, et depuis longtemps il n'avait joui d'une pareille* AUBAINE. (J. Sandeau.)

Mais ici point d'*aubaine*, ou, si j'en ai quelqu'une,
C'est de coups..... LA FONTAINE.

Vous avez eu, mon cher, mainte excellente *aubaine*,
Vous êtes, au barreau, venu dans le bon temps.
ETIENNE.

Dix napoléons d'or sont une bonne *aubaine*,
En tout temps, mais surtout en temps de carnaval.
ARM. BARTHET.

— Ironiq. Accident fâcheux, chance désagréable : *C'est là une mauvaise* AUBAINE. *Je pourrais hériter d'une centaine de coups de bâton; je n'aime pas ces* AUBAINES-*là*. (Destouches.)

— **Encycl.** V. AUBAIN.

AUBAINETÉ s. f. (o-bè-ne-té). Anc. jurispr. Droit d'aubaine. Vieux.

AUBAIS (Charles DE BASCHI, marquis D'). Historien et géographe, né à Beauvoisin, près de Nîmes, en 1686, mort en 1777. Passionné pour l'étude, il y consacra sa fortune et tous ses loisirs. Il avait rassemblé dans son château une magnifique collection de livres. Il a publié, en collaboration avec Léon Ménard : *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France, avec des notes historiques et géographiques* (1759). C'est un recueil qui renferme des choses curieuses et utiles. Il a aussi donné seul : *Géographie historique* (1761), compilation sans méthode et sans exactitude.

AUBAN s. m. (ô-ban — rad. *aubain*). Féod. Droit que l'on payait au seigneur ou aux officiers de police pour obtenir la permission d'ouvrir boutique : *Payer l'*AUBAN. ‖ Autorisation d'ouvrir boutique : *Accorder l'*AUBAN.

AUBAN (le marquis DE SAINT-), général français, servit pendant quarante-six ans dans les armées de Louis XIV, et assista à trente-huit siéges ou batailles. Il a donné divers écrits relatifs à l'art militaire, entre autres : *Mémoires sur les nouveaux systèmes d'artillerie.*

AUBAN (SAINT-) ch.-lieu de cant. (Alpes-Maritimes), arrond. de Grasse; pop. aggl. 216 hab. — pop. tot., 615 hab. Aux environs se trouve le passage de la Clue de Montauban, tracé dans le roc et à pic, sous lequel l'Esteron roule ses eaux, de rochers en rochers, dans un précipice pour ainsi dire sans fond. C'est sans contredit une des curiosités naturelles les plus remarquables de France.

AUBANEL (Honoré), docteur en médecine, né à Auriol en 1810, mort à Marseille en 1863. M. Aubanel consacra son existence à l'étude des maladies mentales. Il est le premier qui, dans le traitement des aliénés, ait renoncé complétement aux entraves en fer, et qui n'ait employé contre tous les genres de folie que des méthodes rationnelles.

AUBANEL (Joseph-Marie-Jean-Baptiste-Théodore), poëte provençal, né à Avignon en 1829. Fils d'un imprimeur de cette ville, il continua la profession de son père; de ses presses sont sorties les principales publications qui ont pour but la régénération de la langue provençale, et il est, avec MM. Mistral et Roumanille, un des chefs du mouvement littéraire qui se produit depuis quelques années dans le midi de la France. M. Aubanel, qu'on a surnommé « le Pétrarque français, » doit à l'amour ses plus belles inspirations. Celle qu'il aimait s'étant faite nonne, il la pleura longtemps, partit d'Avignon à la garde de Dieu, voyagea en Italie, vint à Paris, puis retourna en Provence. Il avait pris pour devise : *quau canto, soun mau en cantô,* (qui chante, son mal enchante); et chaque fois que la mélancolie assombrissait son âme, il chantait. Ce sont ces chants qui, sous le titre de *Livre de l'Amour*, forment la première partie de son œuvre principale, *la Miougrano entreduberto* (la Grenade entr'ouverte, avec traduction littérale en regard; Avignon, Leipzig et Paris, 1860, in-12); la deuxième partie s'appelle l'*Entre-lueur* : une éclaircie passagère dans l'orage qui troublait le cœur du poëte; puis, de nouveau l'âme éprise, et qui croyait sa chaîne rompue, s'assombrit, et larme à larme, se fait *le Livre de la Mort*. *Le Livre de la Mort*, où toutes les tyrannies de ce monde sont flagellées en traits vifs et mordants, termine cette « œuvre de jeunesse », que l'amour, fleur céleste, *enfestoie* à chaque page. Toute la vie de M. Aubanel est dans la *Miougrano entreduberto*. Ce livre, qui a eu un succès des plus populaires dans le Midi, est malheureusement fort peu connu ailleurs. L'idiome provençal nous a donné de beaux fruits, mais qui de nous peut les savourer? Lorsqu'ils nous arrivent par la traduction, ce qui est assez rare, ils ont perdu toute leur saveur, et c'est grand dommage, en vérité. M. Aubanel a collaboré à divers recueils : les *Provençales* (1852), avec M. Mistral; les *Noëls* (*Li Nouvé*, même année), avec MM. Saboly, Peyrol, Roumanille; l'*Armana prouvençaou*, l'*Almanach des felibres* (1854 et années suivantes); enfin, il doit publier prochainement un drame en vers provençaux, en cinq actes, *Lou pan d'ou pecat* (Le Pain du péché).

AUBARESTRIÈRE s. f. (ô-ba-rè-stri-è-re — rad. *aubrier.*) Anc. mar. Pièce de bois qui faisait partie d'une galère.

AUBAZINE, village du dép. de la Corrèze, arrond. de Brives; 921 hab. Il doit son origine à une ancienne abbaye dont il ne reste que quelques ruines, mais dont l'église, par un hasard heureux, a traversé la Révolution sans subir de mutilations; elle est classée au nombre des monuments historiques.

AUBE s. f. (ô-be — du lat. *alba*, blanche). Intervalle de clarté douteuse qui suit la nuit et précède l'aurore; lumière blanche qui éclaire alors l'horizon : *Se lever avant l'*AUBE. *Partir à l'*AUBE *du jour. Ainsi se passa leur première enfance, comme une belle* AUBE *annonce un plus beau jour.* (B. de St-P.) *Lorsqu'aux premières lueurs de l'*AUBE, *les trompettes du camp venaient à sonner l'air de Diane, j'étais étonné d'ouvrir les yeux au milieu des bois.* (Chateaub.) *Nos cavaliers, qui combattaient sans cesse depuis l'*AUBE *d'un jour d'été, commençaient à perdre courage.* (Mérimée.) *Le mouvement commençait dans Paris; de lourdes charrettes ébranlaient le pavé; l'Angelus sonnait aux églises voisines; de confuses rumeurs s'éveillaient aux clartés de l'*AUBE. (J. Sandeau.)

Et du temple déjà l'*aube* blanchit le faîte
RACINE.

Fuyons; l'ombre s'efface et l'*aube* va paraître.
C. DELAVIGNE.

La nuit fait place enfin à l'*aube* matinale.
ROCHEFORT.

. L'*aube* du lendemain
Souvent la trouve encor les cartes à la main.
BOILEAU.

Il ne laisse à la nuit qu'un étroit intervalle
Entre le crépuscule et l'*aube* matinale.
LEMIERRE.

Enfin l'*aube* attendue, et trop lente à paraître,
Blanchit le pavillon de sa douce clarté.
C. DELAVIGNE.

Déjà l'*aube* du jour, s'éloignant par degrés,
Brise ses rayons d'or sur les flots azurés.
LEGOUVÉ.

Je me lève avant l'*aube*,
Et travaille jusqu'à la nuit,
Sans en recevoir aucun fruit. BOISROBERT.

. Déjà l'*aube* naissante
Répand sur l'orient sa clarté blanchissante,
Et bientôt le soleil, couronné de rubis,
Va sortir radieux des célestes lambris.
CASTEL.

. Quand l'*aube* matinale
Entr'ouvre par degrés la porte orientale,
Un point brille, il s'étend... et bientôt sa clarté
Des champs aériens emplit l'immensité.
MILLEVOYE.

Comme un époux glorieux
Qui, dès l'*aube* matinale,
De sa couche nuptiale
Sort brillant et radieux. J.-B. ROUSSEAU.

Je dors toute la nuit : quand l'*aube* va paraître,
Sans crainte et sans désir je vois venir le jour.
Ce doux repos m'est cher; je ne veux point connaître
Ce bel enfant que l'on appelle Amour.
FLORIAN.

— Par ext. Se dit en parlant des choses qui, ainsi que le jour, ont un commencement, un accroissement, une décadence et une fin : *L'*AUBE *d'une réputation. L'*AUBE *de la civilisation. C'était un des plus illustres poëtes de cette époque, un jeune homme encore à l'*AUBE *de sa gloire.* (Balz.) *Unissons nos voix pour saluer l'aurore du jour éternel; voici l'*AUBE *de la vraie lumière.* (Balz.) *Sa pensée n'en était même pas encore à l'*AUBE *de son jour.* (Balz.) *La vie instinctive où il est alors plongé est comme l'*AUBE *et le crépuscule de la pensée.* (Michelet.)

— *Aube des mouches*, l'heure de midi, où les mouches commencent à piquer. Cette expression appartient à Rabelais. Les Italiens disent dans le même sens *aube des taons.*

— Mar. Temps qui s'écoule entre le souper de l'équipage et le moment du premier quart.

— Pêch. *Sardines d'aube*, sardines que l'on prend à la pêche du matin.

— **Syn. Aube, aurore.** L'*aube*, ce sont les premières lueurs du jour; l'*aurore*, c'est le moment où l'atmosphère commence à s'éclairer d'une manière rougeâtre.

— **Antonyme.** Brune.

AUBE s. f. (ô-be — lat. *alba*, même sens; de *alba*, blanche). Liturg. Sorte de longue robe de toile blanche que le prêtre et un certain nombre de personnes qui l'assistent portent à la messe, et dans quelques autres cérémonies : *L'*AUBE *du prêtre, du diacre, du sous-diacre. Une* AUBE *d'enfant de chœur.* AUBE *de linon, de mousseline.* AUBE *garnie de valenciennes. On croit que l'*AUBE *fut le vêtement ordinaire des prêtres dans la primitive Eglise.* (Encycl.) *L'*AUBE *offre de douces consonnances avec les idées religieuses.* (Chateaub.) *On portait jadis une* AUBE *noire aux offices du vendredi saint.* (Bachelet.) *On tolère, parmi les prêtres arméniens, des* AUBES *en soie appelées chapik.* (Bachelet.) ‖ Dans la primitive Eglise, vêtement blanc que ceux qui avaient été baptisés le samedi saint portaient jusqu'au samedi suivant, veille de Quasimodo. De là l'expression *in albis*, par laquelle on désigne ces huit jours dans les livres d'office.

— A signifié lange : *Maudite soit l'heure que je suis onc née, et que je ne mourus pas en mes* AUBES. (Les Quinze joyes du mariage, xve siècle).

AUBE s. m. (ô-be — du lat. *alba*, blanche, à cause de la couleur du bois). Nom donné au peuplier blanc (*populus alba*), dans le midi de la France.

— Techn. s. f. Planche fixée à la circonférence d'une roue hydraulique, et sur laquelle s'exerce l'action de l'eau : *Les* AUBES *d'une roue de moulin.* AUBES *planes.* AUBES *courbes.* ‖ *Aubes en rayons*, Celles dont le plan est dans la direction des rayons de la roue. ‖ *Aubes en tangentes*, Celles dont le plan est perpendiculaire aux rayons ou tangent à la circonférence de la roue. ‖ Nom donné aux palettes des bateaux à vapeur et à roues : *Vapeur à* AUBES. *Les* AUBES, *en frappant l'eau, agissent sur elle à la façon des roues, et font avancer le bateau.* (Chesnel.) ‖ *Aubes rentrantes*, Aubes que l'on plaçait de façon à rejeter le liquide contre le navire, ce qui lui donnait une fâcheuse impulsion dans le sens opposé à la marche. ‖ *Aubes obliques*, Aubes qui écartaient le liquide des flancs du navire, dans le but d'éviter l'effet de recul produit par le mouvement de l'eau dans la disposition ordinaire. Elles sont abandonnées. ‖ *Aubes articulées*, Aubes tournant autour d'un axe, et que l'on a imaginées pour éviter l'effet de soulèvement et d'immersion qui se produit à l'entrée et à la sortie des aubes.

AUBE, rivière de France, prend sa source dans la Haute-Marne, passe à Auberive, La Ferté, Clairvaux, Bar-sur-Aube, Arcis-sur-Aube, Anglure, et se jette dans la Seine à Marcilly (Marne); cours 202 kilom.

AUBE (départ. de L'), ainsi nommé de la rivière de l'Aube, qui le traverse de l'E. à l'O.; situé dans la région N.-E. de la France, entre les départements de la Marne au N., de la Haute-Marne à l'E., de la Côte-d'Or au S., de l'Yonne et de Seine-et-Marne à l'O. Il mesure, en sa plus grande longueur, 112 kilom., et 72 dans sa plus grande largeur. Superficie 600,139 hectares; 5 arrondissements (Troyes, ch.-lieu, Nogent, Arcis-sur-Aube, Bar-sur-Aube, et Bar-sur-Seine), 26 cantons, 446 communes, 262,785 hab. Evêché à Troyes, cour impériale de Paris, académie de Dijon, première division militaire.

Quelques collines seulement accidentent la surface de ce département, arrosé par la Seine, l'Aube, la Voire, l'Armonie, l'Ource et la Vanne. Sol varié : jurassique à l'E.; crayeux, calcaire, argileux et alluvionné dans les vallées de l'Aube et de la Seine. Sous le rapport de la fertilité, il peut être divisé en deux zones bien distinctes : celle qui est au N. et à l'E. de Troyes, connue sous le nom de *Champagne pouilleuse*, présente une stérilité désolante; cependant, quelques tentatives heureuses de plantation, l'emploi des nouveaux procédés d'industrie agricole paraissent combattre avec succès l'ingratitude du sol; la partie méridionale est, au contraire, très-fertile. On y récolte des grains, des fruits et du chanvre en abondance; des vignobles bien exposés produisent des vins excellents, et de riches prairies nourrissent quantité de gros et de menu bétail; élève de chevaux; sangliers et chevreuils dans les forêts.

L'industrie du département de l'Aube est considérable; les draperies, bonneteries, filatures de laine, de coton; les tanneries, les tuileries et les teintureries, ainsi que les fruits, les chanvres, les vins et les biscuits dits *de Reims* y entretiennent un commerce important, facilité par un chemin de fer, de belles routes et de nombreuses voies navigables. Ce département, qui jouit d'un climat sec et tempéré, sauf vers l'O., où règne quelque humidité à cause des étangs et des marais, fut formé de la basse Champagne, d'une partie du Vallage et de quelques enclaves du duché de Bourgogne. Ajoutons que ce fut un des départements qui, en 1814, eurent le plus à souffrir de l'invasion étrangère, mais aussi dont les habitants défendirent le plus vaillamment le sol français.

Aube du jour (L'), nom de la cent-treizième ou avant-dernière sourate du Coran. Elle a été composée à la Mecque, et ne contient que les cinq versets suivants. « Dis : je cherche un refuge auprès du seigneur de l'*Aube du jour*, contre la méchanceté des êtres qu'il a créés, contre le mal de la nuit sombre quand elle nous surprend, contre la méchanceté de celles qui soufflent sur les nœuds (pratique de magie employée par les sorcières juives), contre le mal de l'envieux qui nous porte envie. »

Ce chapitre, et celui qui le suit (*les Hommes*), sont appelés *el-mouawwidhetani*, c'est-à-dire les deux chapitres préservatifs, parce qu'ils commencent par ces mots : *Je cherche un préservatif, je me réfugie*, et parce qu'on les porte sur soi en guise d'amulettes. La sourate de l'*Aube du jour* est destinée à protéger contre les malheurs qui peuvent atteindre le corps, et celle des *Hommes* contre les dangers qui menacent l'âme. La légende rapporte que Mahomet ayant été ensorcelé par un juif qui avait fait onze nœuds sur un fil qu'il suspendit dans un puits, l'ange Gabriel révéla au prophète le secret de l'ensorcellement et les deux chapitres en question. A chaque lecture de ces chapitres, un nœud s'évanouit et Mahomet fut guéri.

AUBEL, bourg de Belgique, ch.-lieu de cant., province de Liége, arrond. et à 15 kilom. N. de Verviers. 3,200 hab. — Fabriques de draps, toiles, cuirs; filatures, etc.

AUBELIÈRE s. f. (ô-be-li-è-re — du lat. *albus*, blanc). Licou ou muselière qui se compose de cuir blanc.

AUBENAGE s. m. (ô-be-na-je — rad. *aubain*). Féod. Dans certaines provinces, droit que l'on payait pour l'inhumation d'un étranger décédé sur la terre d'un seigneur.

AUBENAS, ville de France (Ardèche), ch.-lieu de cant., arrond. et à 25 kilom. O. de Privas; pop. aggl. 5,199 hab. — pop. tot. 8,529 hab. Commerce très-important de vins, marrons, truffes, fruits, et surtout de soie, dont l'industrie occupe près de trois mille ouvriers.

Cette petite ville, pittoresquement assise sur une colline granitique dont la base est baignée par l'Ardèche, avec la flèche de son église paroissiale, les dômes de l'ancien collége et du vieux couvent de Sainte-Claire, les tourelles élégantes et élancées de son antique château, présente un tableau réjouissant et bien digne d'attention. Au point de vue artistique et sculptural, on doit visiter à Aubenas le mausolée de la famille d'Ornano, quelques fresques et les boiseries de l'église collégiale.

AUBENTON, ch.-lieu de cant. (Aisne), sur le Thon, près de son confluent avec l'Aube; arrond. de Vervins; pop. aggl. 901 hab. — pop. tot. 1,503 hab. Brasseries et filatures de laine, fabriques de draps. Belle église paroissiale, avec un portail classé au nombre des monuments historiques.

AUBENTON (D'). V. DAUBENTON.

AUBENTONIE s. f. (ô-ban-to-nî — de d'Aubenton, n. pr.). Bot. Genre de plantes de la famille des buttnériacées; syn. de *waltérie.*

AUBÉPIN s. m. (ô-bé-pain). S'est dit autref. pour AUBÉPINE : *Les plus utiles plantes pour les haies sont les* AUBESPINS *blancs.* (Ol. de Serres.)

Sur les gazons et sur les verts sapins,
Sous cabinets de fleurls *aubépins*,
Pour reposer Diane s'estoit mise.
MARGUERITE DE VALOIS.

Naguères vert, sain et puissant,
Comme un *aubespin* florissant,
Mon printemps estoit délectable. RÉGNIER.

— On voit, par les exemples cités, que l'orthographe primitive était *aubespin.*

AUBÉPINE s. f. (ô-bé-pi-ne — du lat. *alba*, blanche, et de *épine*). Bot. Arbrisseau de la famille des rosacées, tribu des pomacées, à rameaux épineux, à fleurs blanches, odorantes, et à fruits rouges. Il y a aussi des variétés à fleurs roses, à fruits noirs, etc. : *Les jardiniers emploient l'*AUBÉPINE *comme sujet pour recevoir la greffe des poiriers. L'*AUBÉPINE, *à cause de ses rameaux serrés, et de ses longues et fortes épines, est propre à former d'excellentes haies. Le bois d'*AUBÉPINE *est employé aux ouvrages de tour. L'élégance du feuillage et des fleurs de l'*AUBÉPINE *en ont fait un des arbustes les plus aimés des poëtes. L'*AUBÉPINE *parfumée se couronne de nombreux bouquets.* (B. de St-P.) *Trois ou quatre belles vaches paissent dans la prairie, qui est séparée du jardin par une haie d'*AUBÉPINE. (E. Sue.) *A l'est s'étendent de longues prairies coupées par ces riantes haies vives d'*AUBÉPINE *qui divisent tous les champs bretons.* (E. Sue.) *L'église était décorée de roses blanches et de fleurs d'*AUBÉPINE. (G. Sand.) *Chez les Grecs, l'*AUBÉPINE *présidait aux mariages, et les flambeaux destinés à éclairer les nouveaux mariés, dans la chambre nuptiale devaient être faits en bois d'*AUBÉPINE. (L. Gouas.) *La floraison d'un pied d'*AUBÉPINE *au cimetière des Saints-Innocents, le 25 août 1572, lendemain du massacre de la Saint-Barthélemy* (l'aubépine fleurit en avril et en mai), *fut diversement interprétée.* (L. Gouas.) *Les baies rouges et ovales de l'*AUBÉPINE *ont une saveur douce; elles sont astringentes et nourrissantes.* (L. Gouas.)

S'éveillant avec la nature,
Le jeune oiseau chantait sur l'*aubépine* en fleur.
ALEX. SOUMET.

... Tout renaît, et déjà l'*aubépine*
A vu l'abeille accourir à ses fleurs.
BÉRANGER.

— Les poëtes traduisent quelquefois la première partie du mot, et disent *blanche épine :*

Lorsqu'au lever du jour la *blanche épine* en fleur,
Aux pommiers blancs refleurit enlacée...
C. DELAVIGNE.

Il allait par les pics, cueillant les églantines,
Et de frais boutons d'or, et de *blanches épines.*
BRIZEUX.

— **Encycl.** Dans les bons terrains, l'*aubépine* s'élève jusqu'à la hauteur de sept à huit mètres. L'écorce est blanchâtre, les rameaux sont nombreux, tordus et armés de fortes épines; les fleurs, disposées en corymbe, blanches ou d'un rose tendre, exhalent une odeur agréable; les feuilles sont alternes; les baies, rouges et astringentes, servent parfois à faire une liqueur fermentée que l'on mêle avec le cidre et le poiré pour en augmenter la force.

On compte plusieurs espèces d'*aubépines*; nous ne nous occuperons ici que de l'*aubépine* commune, qui est la plus répandue. On la trouve sous tous les climats, mais particulièrement dans le centre et le nord de l'Europe. Son bois, très-dur, est excellent à brûler, mais il est peu employé dans les arts, parce qu'il n'a pas un beau grain, et qu'on en trouve rarement de beaux troncs bien sains. Les tourneurs seuls en font un grand usage.

Il y a deux variétés : l'*aubépine à fleurs doubles* et l'*aubépine à fleurs roses.* La première ne se conserve que par la greffe en *œil dormant*, que l'on pratique en automne sur des pieds de deux ou trois ans, appartenant à l'espèce commune; la seconde peut se reproduire par semis, mais on préfère généralement la greffer. Ces deux variétés sont très-recherchées; on les place dans les jardins paysagers, tantôt dans les massifs, tantôt isolément au milieu des gazons.

Si l'*aubépine* n'était employée qu'aux usages que nous venons de signaler, ce serait sans doute encore un arbrisseau remarquable, surtout à cause de ses belles fleurs; mais il n'offrirait aucun intérêt au point de vue de l'agriculture; et, cependant, c'est précisément à ce point de vue que nous avons à nous en occuper.

L'*aubépine*, en effet, est, de tous les arbrisseaux, le plus propre à la confection des haies, lorsque la fertilité du terrain en garantit la bonne venue. Les haies d'*aubépine* peuvent s'obtenir de trois manières : en semant les graines sur place; en les semant en pépinière, et en transplantant ensuite le jeune plant; en prenant du plant venu naturellement dans les forêts. Les haies provenant de semis faits sur place sont plus durables; néanmoins, elles sont rarement employées, parce qu'il leur faut plus de temps avant de pouvoir former une clôture suffisante. Lorsqu'on se décide à suivre cette méthode, il faut cueillir les baies dès leur maturité, c'est-à-dire vers la fin de l'automne. On les enferme immédiatement dans une caisse remplie de terre mêlée avec du sable. On les conserve de cette façon jusqu'au printemps suivant, en les tenant dans un endroit frais, mais à l'abri de la gelée. Ces précautions sont indispensables, parce que le noyau s'ouvre difficilement; si on les néglige, il reste dans la terre deux et même trois années sans germer. Dès qu'on n'a plus à redouter la rigueur de la saison, on sème sur deux ou trois rangs, et l'on met ordinairement deux noyaux ensemble.

La seconde méthode, qui consiste à prendre du plant en pépinière, est beaucoup plus en usage que la précédente. Les graines sont semées, non plus sur place, mais dans une pépinière, avec les précautions qui viennent d'être indiquées. La terre doit être bien préparée et surtout débarrassée des mauvaises herbes. Les sillons seront éloignés les uns des autres d'environ 30 centimètres; la moitié de cet espace au moins sera ménagée entre chaque pied pour qu'on puisse donner au jeune plant toutes les façons nécessaires. Au bout de deux ou trois ans, on pourra le transplanter.

La troisième méthode, très-souvent employée par les cultivateurs peu aisés, est moins parfaite que les deux autres. Les haies plantées ainsi ne deviennent fortes et bien fournies que lorsqu'on réussit à enlever le jeune plant sans endommager le pivot. Une haie d'*aubépine* peut être en même temps un ornement et une clôture impénétrable pour la propriété qu'elle entoure; mais, pour atteindre ce double résultat, il faut qu'elle soit parfaitement conduite.

Les premiers soins à prendre sont pour la plantation; on doit l'effectuer, dans les climats tempérés, en novembre ou au commencement de décembre. Il faut, autant que possible, que les tranchées où la plantation doit se faire aient été ouvertes depuis deux ou trois mois. Si la haie est formée de plusieurs lignes, on place les brins *en échiquier.* La surface de la tranchée doit toujours être un peu en contre-bas pour recueillir l'eau des pluies; on la couvre, en outre, d'une bonne couche de fumier d'étable. Enfin, on empêche par des binages fréquents les mauvaises herbes d'envahir la plantation. Lorsque la haie a bien pris, il ne reste plus qu'à la diriger par le moyen de la taille. Cette opération est la plus importante, puisque c'est d'elle que dépend la forme de la haie. Les jeunes *aubépines* ayant été, après le plantage, recepées à 4 centimètres au-dessus du sol, sont taillées ensuite deux fois chaque année, en mai et en août, à l'aide des ciseaux à tondre ou du croissant. Cette taille, ou plutôt cette tonte, n'affecte que les côtés de la haie; celle-ci doit s'élever en liberté jusqu'à ce qu'elle ait atteint la hauteur de 1 à 2 mètres. On l'arrête alors par une tonte horizontale. Cette haie devient en peu de temps très-belle et très-fournie. Elle peut durer trente ou quarante ans en bon état. Cependant, ces cas sont rares, et, en général, il est plus avantageux de la receper tous les quinze ou vingt ans.

Dans les haies d'*aubépine* dont il vient d'être question, chaque arbrisseau est planté dans une position verticale, quelquefois, cependant, on donne alternativement aux individus une position inclinée et opposée entre eux. Toutes les tiges sont réunies à l'endroit où elles se croisent au moyen de la greffe *sylvain.* On croise et on réunit ainsi chaque année les nouvelles tiges jusqu'à ce que la haie ait atteint toute sa hauteur. Une telle clôture est peut-être la plus belle que l'industrie de l'homme ait inventée; mais, comme elle exige des soins et beaucoup de travail, ce ne peut être jamais qu'une clôture de luxe.

Il y a une méthode, pratiquée en Allemagne, qui ne diffère de la précédente qu'en ce qu'on n'emploie pas la greffe. Les rameaux sont simplement maintenus croisés au moyen d'une perche transversale qu'on élève successivement tous les ans, jusqu'à ce que la haie soit parvenue à la hauteur voulue.

L'*aubépine* ne sert pas seulement à former des haies vives; ses branches, coupées au commencement ou vers la fin de l'hiver, peuvent aussi servir à faire des haies sèches d'une grande résistance, et qui subsistent aisément d'une année à l'autre.

AUBER (...), économiste, né à Rouen vers le milieu du siècle dernier, mort en 1804. Il se consacra dès sa jeunesse à l'enseignement, et lors de la création des écoles centrales, en 1795, fut nommé professeur de belles-lettres à celle du département de la Seine-Inférieure. Il devint, en outre, membre de l'Académie de Rouen et secrétaire de la Société d'émulation de cette ville. Dans les rapports qu'il a publiés sur les travaux de cette société, il a fait preuve d'un vaste savoir. Parmi les travaux vraiment remarquables qu'il a fait paraître, il faut citer particulièrement : *Mémoire sur le gisement des côtes du département de la Seine-Inférieure, sur l'état actuel de ses ports, sur les moyens de les perfectionner, et sur les canaux qu'il serait utile d'y établir pour faciliter la navigation intérieure* (Rouen, 1795); *Rapport sur les moyens d'améliorer les laines* (1795); *Mémoire sur la nécessité de conserver, de multiplier, de réunir dans les départements les chefs-d'œuvre de l'art, et en particulier ceux de la commune de Rouen* (1797); *Rapport sur les prix nationaux d'agriculture dans le département de la Seine-Inférieure*, etc. (1795).

AUBER (Charles), écrivain ecclésiastique contemporain, chanoine de Poitiers et historiographe de ce diocèse. Outre un certain nombre de livres de piété et de morale, il a donné : le *Sacerdoce catholique en Chine*, poëme

en cinq chants, publié en 1839; *Histoire de la cathédrale de Poitiers* (1850).

AUBER (Théophile-Charles-Emmanuel-Edouard), médecin, né vers 1805. Reçu docteur en 1831, il s'est exclusivement consacré à la littérature scientifique. Ses principaux ouvrages sont les suivants : *Coup d'œil sur la médecine* (1835); *Traité de philosophie médicale* (1839); *Traité de la science médicale* (1853); *Esprit du vitalisme et de l'organisme* (1855), etc.

AUBER (Daniel-François-Esprit), célèbre compositeur français, membre de l'Institut, directeur du Conservatoire, né à Caen, le 29 janvier 1782, pendant un voyage de sa mère en cette ville. Son père, marchand d'estampes à Paris, avait le goût des arts, et réunissait chez lui des musiciens et des artistes distingués. Cette circonstance ne fut sans doute pas étrangère à la vocation musicale du futur auteur de la *Muette*, qui, tout en cultivant plusieurs instruments, entre autres le piano, sous le compositeur tyrolien Ladurner, et en s'essayant à la composition par quelques romances, étudiait les affaires. Destiné au commerce, il fut envoyé à Londres pour achever de se former à la pratique des transactions industrielles. La rupture de la paix d'Amiens le ramena dans sa famille; il rapportait à Paris des *quatuors* et divers essais lyriques qui, exécutés sur des scènes de société, lui méritèrent des encouragements. Il écrivit, à cette époque, les *concertos pour basse*, publiés sous le nom et dans la manière du violoncelliste Lamare. Enfin, il parvint à faire exécuter, cette fois sous son nom, au Conservatoire, un *concerto de violon* qui eut du retentissement dans les régions artistiques. Cherubini le remarqua, et c'est sous la direction de ce maître sévère que le jeune compositeur acheva, ou plutôt refit ses études musicales. L'élégance et le bon goût furent assurément les plus précieuses qualités que développèrent en lui les conseils de Cherubini, qualités qui sont un des plus grands charmes de son facile talent. Les débuts de M. Auber au théâtre, par un opéra en un acte, de Bouilly, le *Séjour militaire* (salle Feydeau, 1813), furent signalés par une chute éclatante, qui eut pour résultat d'arrêter plusieurs années ses tentatives de composition lyrique. Il avait précédemment refait la musique d'un vieil opéra-comique intitulé *Julie*, écrit celle d'un autre libretto dont le titre est oublié, et ces deux essais avaient été joués chez le prince de Chimay et applaudis par un public bienveillant. On lui devait, en outre, divers morceaux de musique religieuse, parmi lesquels fut remarquée une messe à quatre voix, dont l'*Agnus Dei* devint plus tard la prière de la *Muette*. La ruine et la mort de son père le forcèrent à demander à son art des moyens d'existence. Il tenta de nouveau les hasards de la scène, en 1819, en donnant à l'Opéra-Comique le *Testament et les Billets doux*, un acte qui ne fut pas mieux accueilli que son aîné. Ses meilleurs amis désespéraient alors de son avenir, quand il revint à la charge par un opéra-comique en trois actes, de Planard, la *Bergère châtelaine*, qui ouvrit l'éblouissante série de ses succès. Bientôt se succédèrent : *Emma ou la Promesse imprudente*, en trois actes, 1821; *Leicester*, en trois actes, 1823, qui marque le commencement de cette longue association des deux noms de Scribe et d'Auber; la *Neige*, en quatre actes, 1824, souvent reprise avec bonheur; le *Concert à la cour*, en un acte; *Léocadie*, en trois actes, 1824; le *Maçon*, en trois actes, 1825, qui jouit d'une si grande popularité; le *Timide*, en un acte, et *Fiorella*, en trois actes, 1825. Ces œuvres, rapidement écloses, avaient enfin placé M. Auber au premier rang des fournisseurs aimés de l'Opéra-Comique. On y remarquait déjà cette légèreté, cette grâce, cette allure pétulante et vive qui distinguent le représentant le plus complet de l'école française en musique. C'est déjà cette petite phrase leste, aimable, spirituelle, qu'on retient sans effort, et qui, depuis la *Bergère châtelaine* jusqu'à la *Fiancée du roi de Garbe*, sa dernière œuvre, se reproduit sans cesse, changeant d'air et de ton selon les exigences du goût dominant, éveillant parfois les réminiscences, donnant volontiers asile à des redites, comme si ces motifs charmants, jetés à profusion aux échos de l'Opéra-Comique, revenaient involontairement sous la plume élégante, facile et distinguée de celui qui les a fredonnés. « Fredonnés » est le mot juste, lorsqu'on parle de M. Auber, qui a trouvé dans son cerveau encore plus que dans son cœur les mille trésors dont il dispose. Rossini chante, Auber fredonne. Il fredonne des choses ailées, des chansons aimables, et siffle de jolis airs au clair de lune. Ce n'est peut-être pas un cygne, c'est un rossignol; mais un rossignol dont la verve et l'esprit sont inépuisables. Ne lui demandez pas cet accent ineffable de mélancolie et d'amour, cette note divine, qui est la grande voix de l'âme et de la nature; ne lui demandez pas de prêter l'oreille aux frémissements prophétiques des forêts, de se recueillir lorsque gronde la tempête, ni de se mêler à l'orchestre immense qui accompagne les plaintes de la nuit. Non; la phrase mélancolique qui s'exhale des lèvres amoureuses de Cimarosa, l'inspiration aérienne de Weber, le sentiment de l'infini, l'émotion, la grandeur, le sublime, ce qui élève l'homme et le fait penser, ce qui l'enlève de terre et lui donne le ciel, tout cela lui est inconnu ou à peu près. Ce n'est pas un ange, comme Mozart, ni un roi, comme Rossini; ce n'est ni Beethoven, ni Paisiello, et ce serait vraiment fâcheux qu'il fût quelque chose de cela. Il n'est ni Allemand ni Italien; il s'appelle Auber et il est Français; le sol léger de sa patrie a vu naître cette musique ingénieuse dont la gaieté ne va jamais au delà du sourire, et qui est charmante jusque dans les larmes. Oui, c'est là sa gloire d'être un génie national, d'être resté de son pays au lieu de chercher à parodier l'étranger, d'avoir chanté à sa fantaisie, selon son inspiration, sans s'occuper de l'invasion italienne ou allemande. C'était là, sans doute, chez lui, tout simplement une affaire de tempérament et de goût naturel. Mais fût-ce parti pris d'agir de la sorte, qu'il faudrait encore lui en savoir gré. Pourquoi, après tout, serait-il allé chercher au delà de son talent les notes inconnues du rêve? Avec son grand tact, il a compris qu'il fallait laisser à d'autres la poésie de l'imagination, et se contenter d'être le poëte de l'esprit. Aussi, avec quel plaisir a-t-on accueilli, dans le pays de Beaumarchais, ces fines mélodies qui échappent au temps par leur légèreté, et que l'orgue de Barbarie, en les popularisant, n'a pu vulgariser, tant elles sont élégantes de forme. La vilaine cage n'a pu même enrouer ces oiseaux brillants, éveillés et gracieux. « M. Auber, dit M. Blaze de Bury (*Lettre d'un Viennois*), appartient à cette école française qui, pour servir de risée, par intervalles, à certains esprits turbulents que leur impuissance dévore, n'en est pas moins fort bien prise au sérieux partout; car elle a, elle aussi, nous pouvons le dire, son caractère distinctif, son individualité propre, peu tranchée sans nul doute, plutôt nuance que couleur, mais qu'on ne peut méconnaître à moins d'être aveuglé par l'ivresse d'un enthousiasme de novice ou les préventions d'un envieux... M. Auber appartient à l'école française, il ne le cache pas; ses opéras le disent assez haut à qui veut l'entendre, et là, peut-être, est tout le secret de leur adoption unanime... De nos jours, l'école française a trois noms illustres qu'elle peut mettre en avant avec orgueil : Boïeldieu, Hérold, M. Auber. Cependant, de ces trois hommes éminents, un seul nous semble avoir atteint le but, non que les autres l'aient manqué; mais si l'on avait à nommer le maître en qui se résume le mieux l'école française, à coup sûr on ne citerait ni Boïeldieu, ni Hérold... M. Auber est le seul représentant légitime de l'école française; car, outre que son œuvre est achevée et complète, le génie étranger s'y laisse moins sentir que partout ailleurs, et l'on peut dire de lui qu'il tient de son pays, comme de la nature, ses défauts et ses qualités. Nous ne prétendons pas ici que M. Auber ait trouvé exclusivement dans son cerveau les mille trésors dont il dispose; l'auteur de la *Muette* et du *Lac des fées* a subi, comme tous les maîtres de ce temps, l'irrésistible influence du magnifique et glorieux génie qui a donné le rhythme à notre siècle, mais à un moins haut degré peut-être, et sans négliger de faire ses réserves. Du reste, il faut avouer que si l'Italie est pour quelque chose dans la gloire de M. Auber, l'Allemagne n'y est pour rien. » Ecoutons maintenant parler M. Th. Gautier : « M. Auber, que l'on a vivement contesté dans ces dernières années, surtout parmi les musiciens, comme manquant de science et de profondeur, est un compositeur d'un mérite hors ligne. Il a un style à lui, ce qui est, à notre avis, la première qualité de tout artiste. Ce style, il est vrai, n'a peut-être pas toute la sévérité désirable; mais il a un caractère bien tranché, et se fait aisément reconnaître. Une phrase de M. Auber n'est pas la phrase d'un autre, et personne ne s'y trompe; il a une abondance de motifs et de chants bien rare en ce temps de *contre-musique* (1839), où chacun s'ingénie à étonner l'oreille et non à la charmer, où des exécutants prestidigitateurs escamotent des impossibilités charivariques, sans se soucier le moins du monde du sentiment, de la grâce, de la passion, du plaisir enfin, seul et véritable but de l'art. »

Ainsi, M. Auber se complaît dans les choses enjouées et faciles; son inspiration court après les petits airs, les motifs, les traits d'esprit de la musique. Ce qu'il fait, sans être d'une passion profonde, a de la vie, de la chaleur, un entrain inépuisable; à force d'esprit, il a presque du génie. Le tumulte lui fait peur et ses notes gazouillent en plein soleil comme une volée de moineaux, sans trop de bruit, sans secousse. Une fois pourtant il est sorti de son cercle, ç'a été pour nous donner la *Muette de Portici*, qui n'est peut-être son chef-d'œuvre que parce que le succès l'a voulu, car rien n'empêcherait *Gustave* d'être le chef-d'œuvre de M. Auber, ou le *Lac des fées*, par exemple. La *Muette* fut donnée à l'Académie de musique le 29 janvier 1828 (cinq actes, paroles de Scribe et Germain Delavigne), avec Adolphe Nourrit et Mme Damoreau pour principaux interprètes. Cet opéra, qui a pris place à côté des chefs-d'œuvre de Meyerbeer et de Rossini, eut une vogue européenne, et le fameux duo : *Amour sacré de la patrie*, fut le signal, à Bruxelles, de la révolution du 25 août 1830. M. Auber avait déjà donné à l'Opéra, en 1823, en société avec Hérold, un acte officiel, *Vendôme en Espagne*, pour le retour du duc d'Angoulême à Paris. *Le Dieu et la Bayadère*, opéra-ballet en deux actes, 1830, succéda, sur notre grande scène lyrique, à la *Muette*, et réunit Nourrit, Mme Damoreau et Mlle Taglioni. Puis vinrent : le *Philtre*, en deux actes, 1831; le *Serment*, en trois actes, 1832; *Gustave III*, en cinq actes, 1833; le *Lac des fées*, en cinq actes, 1838; l'*Enfant prodigue*, en cinq actes, 1850; *Zerline* ou *la Corbeille d'oranges*, en trois actes, 1851, etc. On lui doit le *Prologue d'ouverture* de l'Opéra National (salle du Cirque, 1847); *les Premiers pas, ou les Deux génies*, avec Halévy, Carafa et Adam. En même temps, au théâtre de l'Opéra-Comique, son véritable terrain, il marchait de succès en succès. Sur cette scène, où son gracieux talent était plus à l'aise, il a donné la *Fiancée*, en trois actes, 1829; *Fra Diavolo*, en trois actes, 1830; la *Marquise de Brinvilliers*, en société avec Batton, Cherubini, Paër, Blangini, Hérold, Carafa, etc., en tout neuf compositeurs; *Lestocq*, en quatre actes, 1834; le *Cheval de bronze*, 1835, remonté plus tard au grand Opéra; *Actéon*, en un acte; les *Chaperons blancs*, en trois actes; l'*Ambassadrice*, en trois actes, 1836, un des plus populaires de ses ouvrages; le *Domino noir*, en trois actes, 1837; *Zanetta*, en trois actes, 1840; les *Diamants de la couronne*, en trois actes, 1841; le *Duc d'Olonne*, en trois actes, 1842; la *Part du Diable*, en trois actes, 1843; la *Sirène*, en trois actes, 1844; la *Barcarolle*, en trois actes, 1845; *Haydée*, en trois actes, 1847; *Marco Spada*, en trois actes, 1853, pour les débuts de Mlle Duprez; *Jenny Bell*, en trois actes, 1855; *Manon Lescaut*, en trois actes, 1856, une des pièces de l'auteur la moins favorablement accueillie du public et de la critique; et, enfin, la *Fiancée du roi de Garbe*, en trois actes, 1864, où l'auteur octogénaire a su montrer toutes les qualités de sa meilleure époque : la clarté parfaite, l'abondance et la limpidité des motifs, un excellent ton de comédie musicale, et cette élégance de forme qui ferait reconnaître entre mille la moindre de ses mélodies. Dans cette liste des partitions de M. Auber, c'est, à vrai dire, toujours un peu la même pièce et la même musique; les procédés et les combinaisons, tant du côté du *poëte* que du côté du maestro, ne changent pas. Scribe et Auber! talents faits et bien faits pour s'entendre et exploiter les précieuses ficelles du fonds dramatique. L'un est en musique ce que l'autre est en littérature, et réciproquement; et pourtant, du premier comme du second, le public ne se lasse jamais. Pendant quarante ans, il lui a fallu chaque année, à ce bon public, son petit chef-d'œuvre de Scribe et d'Auber, et il a été satisfait, car on le lui a donné à époque fixe. Terminons par un nouvel emprunt à M. Blaze de Bury : « La musique de M. Auber veut être entendue comme veulent être vues les femmes de trente ans, le soir, à la clarté des lustres et des bougies. Je ne sais trop ce qu'en deshabillé du matin une semblable partition peut valoir; mais après dîner, quand l'actrice est jolie et la pièce amusante, on aurait mauvaise grâce de prétendre faire le difficile. » Et puis, pourrait-on ajouter, elle est si réellement parisienne cette musique; elle aime tant la danse, les diamants, les perles et les chansons; enfin, elle a tant d'esprit et s'enivre si doucement de champagne en coulant à la dérobée son regard lumineux et vif sur l'orchestre et sur le parterre! Pourtant on affirme que M. Auber éprouve pour cette musique, qui a fait sa fortune et sa gloire, les mêmes dédains que nous aurons à signaler chez Rossini. Est-ce indifférence réelle? est-ce affectation? Quoi qu'il en soit, M. Auber a dû à son art une foule de distinctions et de dignités. Il est entré à l'Institut, dans la section des beaux-arts, en remplacement de Gossec, en avril 1829. Nommé, dès 1830, directeur des concerts de la cour, il a succédé, en 1842, comme directeur du Conservatoire, au savant Cherubini, son ancien maître, celui, peut-être, des musiciens contemporains à qui il ressemble le moins. Il est, de plus, directeur de la musique de la chapelle impériale, emploi que le régime nouveau a restauré, et qui avait disparu en même temps que les Bourbons. Chevalier de la Légion d'honneur en mai 1825, officier en 1835, il a été créé commandeur le 29 avril 1847. Il est, en outre, décoré de presque tous les ordres de l'Europe.

Le talent du célèbre auteur de la *Muette* n'est pas de ceux qui s'affaiblissent; sa séve ressemble à celle de ces arbres toujours verts, qui, au fur et à mesure qu'ils vieillissent, donnent des fruits plus savoureux. Espérons donc que cette longue et brillante carrière n'a pas encore été close par le chant du cygne.

Les œuvres de l'illustre compositeur ne figurent ici qu'à titre biographique; toutes seront analysées dans cet ouvrage à leur ordre alphabétique. Le talent de M. Auber est si éminemment français, qu'un dictionnaire français ne peut se permettre à son égard aucun oubli.

AUBÈRE adj. (ô-bè-re — du lat. *albus*, blanc). Manég. Se dit d'un cheval dont la robe est couleur de fleur de pêcher, entre le blanc et le bai : AUBÈRE *foncé ou vineux. Le cheval* AUBÈRE *est peu estimé; il est, dit-on, sujet à devenir aveugle.* ‖ On écrit aussi AUBERT.

— s. m. Couleur de la robe du cheval aubère : AUBÈRE *clair.* AUBÈRE *foncé.* AUBÈRE *rougeâtre.* AUBÈRE *brunâtre.*

— **Homonymes.** Obère, obères, obèrent (du verbe *obérer*.)

AUBERGADE s. f. (ô-bèr-ga-de — rad. *auberge*). Autref. Droit de gîte.

AUBERGE s. f. (ô-bèr-je — allem. *herberge*, même signif. Ce mot est donc d'origine germanique, comme l'indique, du reste, son ancienne forme *herberge*, et les termes de la basse latinité *heriberga*, *hereberga*, ainsi que l'expression actuelle *héberger*. Il dérive directement d'un mot allemand, composé de *heer*, armée, et *bergen*, protéger, défendre, parce que, primitivement, ce mot a servi à désigner un emplacement où une armée dresse des tentes pour se loger. Nous nous bornerons à donner quelques formes similaires de *heer*, dans certains idiomes germaniques; pour *bergen*, nous renvoyons au mot *bourg*. Le *heer* allemand est le *heri*, *herie*, *her*, du tudesque; *har*, du gothique; *here*, *herig*, *herg*, de l'anglo-saxon; *her*, de l'islandais; *hær*, du danois; *heir*, du hollandais, etc.; tous ces mots ont le sens d'armée; c'est cette racine qu'on retrouve encore dans l'expression française, *convoquer le ban* et *l'arrière-ban*, où l'on retrouve une corruption de l'ancien allemand *heriban* (littéralement proclamation de l'armée). Du mot français *auberge*, ou peut-être directement de la forme germanique, sont venus le terme italien *albergo*, et l'espagnol *albergador*, aubergiste). Maison où, en payant, on trouve à boire, à manger et à coucher : *Excellente* AUBERGE, *détestable* AUBERGE. *Tenir* AUBERGE. *Manger, coucher à l'*AUBERGE. *J'entrai dans une* AUBERGE *pour reprendre les forces qui me manquaient.* (J.-J. Rouss.) *Le maître et les garçons de l'*AUBERGE *me reçurent tête nue et bras pendants.* (Chateaub.) *Les riches sont en vénération dans toutes les* AUBERGES *du monde.* (G. Sand.) *M'étant remis en marche, et étant arrivé dans une petite ville à six lieues de Lyon, j'entrai dans une* AUBERGE, *et je demandai à dîner.* (Lamart.) *Dans la ville délabrée de Constance, notre* AUBERGE *était fort gaie.* (Chateaub.) *L'*AUBERGE *du* Lion d'or *était remplie de soldats.* (Mérimée.) *L'*AUBERGE, *longtemps inconnue, dressa sur la tête du voyageur, de halte en halte, son enseigne marquée d'un écu.* (E. Pelletan.) *En face était une* AUBERGE *à l'auvent de laquelle grinçait une enseigne en tôle.* (Ad. Paul.)

— Fam. *Tenir auberge*, Avoir table ouverte, recevoir beaucoup de monde à sa table : *Cette place est coûteuse, elle force à* TENIR AUBERGE. (Acad.) ‖ *Prendre la maison de quelqu'un pour une auberge*, S'y établir pour longtemps, ou aller y dîner fréquemment sans être invité : *Ah çà! est-ce qu'il prend ma maison pour une* AUBERGE?

On connaît, au sujet de cette locution, ce mot charmant de Voltaire. Il recevait cordialement et avec courtoisie les étrangers qui allaient le visiter dans son château de Ferney. Un de ces visiteurs, charmé de la réception, fit entendre que son dessein était de passer six semaines dans ce séjour, qu'il trouvait délicieux. « Monsieur, lui dit en riant le caustique auteur de *Candide*, je vois bien que vous ne voulez pas ressembler à Don Quichotte : il prenait les *auberges* pour des châteaux; mais vous, vous *prenez les châteaux pour des auberges.* »

— Hortic. Nom que l'on donne quelquefois à l'*alberge*.

— Hist. Dans l'ordre de Malte, nom que l'on donnait à des hôtels où les chevaliers de chaque langue ou nation étaient tenus de se réunir et de prendre leurs repas. Il y avait autant d'auberges que de langues.

— **Syn. Auberge, cabaret, gargote, guinguette, hôtellerie, taverne.** Dans le *cabaret*, on ne vendait primitivement que du vin. La *taverne* est un cabaret où l'on ne boit qu'à l'excès. La *gargote* est un petit cabaret où l'on prend des repas à bas prix. La *guinguette* est un cabaret hors de la ville, où le peuple va boire, danser et se divertir les jours de fête. L'*auberge* donne surtout le vivre. L'*hôtellerie* fournit également le couvert et le vivre.

— **Encycl.** Il existe dans l'Orient moderne, et particulièrement chez les nations musulmanes, de véritables *auberges*, appelées par les Arabes *manzil* (littéralement *lieu où l'on descend*), et par les Persans *khan* ou *karavan serai* (*maison des caravanes*), mot composé, qu'on écrit ordinairement, par corruption, *caravansérail;* le logement est ordinairement accordé sans rétribution aux voyageurs, ainsi qu'à leurs bêtes de somme; la nourriture se donne moyennant quelque argent. Ces *khans* ou *manzils* paraissent répondre exactement aux établissements appelés dans le Nouveau Testament *pandocheia*. Chez les anciens Hébreux, ces *auberges* étaient inconnues, parce que les voyageurs et les négociants comptaient toujours sur l'hospitalité d'un ami, d'un parent ou d'un associé.

Auberge (L') des Adrets, mélodrame en trois actes, à spectacle, de MM. Benjamin Antier, Saint-Amand et Paulyanthe, représenté pour la première fois à Paris, sur le théâtre de l'Ambigu-Comique, le 2 juillet 1823 et repris sur le théâtre de la Porte-Saint-Martin, le 28 janvier 1832.

Frédérick Lemaître, encore inconnu ou mal connu au théâtre, avait quitté l'Odéon et la tragédie pour venir remplir un rôle de brigand dans un mélodrame inepte, que ses trois auteurs avaient baptisé l'*Auberge des Adrets*, mélodrame d'un sombre et d'un terrible niais, écrit avec la plus mauvaise encre des Pixérécourt, des Caignez, des Ducange *e tutti quanti*. Mais à peine le grand artiste eut-il lu ce rôle qu'il y vit une caricature audacieuse, un type

aristophanesque à créer. Il fait part de ses impressions aux auteurs, qui repoussent bien loin l'idée que leur pièce puisse être jouée autrement qu'ils ne l'ont conçue. *L'Auberge des Adrets* est donc interprétée avec le sérieux que comporte un mélodrame; mais, dès le premier acte, une bordée de sifflets lui fait accueil, et la toile tombe sur la dernière scène au milieu des huées du public. Et pourtant de quoi se plaignait cet excellent public? La pièce qu'on lui servait n'était, en vérité, ni meilleure ni moins bonne que celles qu'il avait coutume d'applaudir tous les soirs. Le vice y était puni au dénoûment et la vertu récompensée. La mère reconnaissait son fils, le fils reconnaissait sa mère, qui reconnaissait son mari, lequel reconnaissait sa femme et était reconnu de tout le monde. Le scélérat faisait l'aveu de ses crimes en exhalant le dernier soupir. Tout se passait enfin selon les règles tracées par les maîtres, et le style avait quelque chose de primitif, qui prouvait bien que si les auteurs oubliaient de rendre à la syntaxe les devoirs d'usage, ce n'était pas méchamment. Tout cela devait réussir devant des dilettantes peu ferrés sur la science du bon Lhomond; mais il est à croire que le parterre de l'Ambigu n'était, le 2 juillet 1823, composé que de membres de l'Institut; les spectateurs ne comprirent pas les beautés de la pièce nouvelle, et labourèrent de pommes cuites le manteau d'arlequin. Il n'est pas facile aujourd'hui de retrouver l'*Auberge des Adrets*, telle qu'elle sortit des mains de ses trois auteurs. La descendre de son cadre gigantesque, gratter les brillantes couleurs ajoutées depuis lors, rechercher, sous le vernis éclatant qu'on y a déposé plus tard, le grossier badigeon du premier soir, la toile nue et abrupte, la carcasse mal jointe, lourde et difforme, est chose à peu près impossible; autant vaudrait se mettre à la recherche de la carcasse primitive de l'antique *Argo*, ou de ces petits cailloux à l'aide desquels Démosthène devint le plus phénoménal des orateurs. Mais l'intelligence du lecteur suppléera à la courte analyse que nous allons donner de la *pièce-mère*, fécondée par le génie de Frédérick Lemaître, et sans cesse pétrie et transformée, comme l'argile sous la main du statuaire. Voici donc comment les choses se passèrent dans ce drame, qui devait devenir une bouffonnerie : l'action s'accomplit dans l'auberge même des Adrets, sur la route de Grenoble à Chambéry. Au premier acte, le vertueux Charles, fils adoptif du vertueux Dumont, se dispose à épouser la vertueuse Clémentine, fille du vertueux Germeuil. De grands préparatifs ont lieu. Tout le monde est en liesse dans l'auberge, qui, des mains de Dumont, va passer en dot aux mains de Charles. Le mariage doit se célébrer le lendemain, et la future ne tarde pas à paraître en compagnie de son père. En même temps qu'elle, arrivent deux scélérats échappés des prisons de Lyon, Robert Macaire, sous le nom de Rémond, et Bertrand. Ces derniers ont faim; ils s'attablent, se donnent des airs d'ambassadeurs en mission, qui jurent singulièrement avec leur costume et leurs manières. Rémond déclare à son compagnon qu'il a épousé autrefois une certaine Marie, qu'il a abandonnée et dont il n'a plus entendu parler depuis dix-huit ans. Comme il achève cette confidence tardive, une femme tombe d'épuisement et de misère sur la route; on la recueille, et Rémond reconnaît en elle la pauvre Marie. Heureusement pour lui, il a sur l'œil un emplâtre qui lui permet le plus complet incognito. Sans plus se préoccuper de l'aventure, ce modèle des époux prête l'oreille aux conversations qui s'échangent autour de lui. C'est ainsi qu'il apprend que ce bon M. Germeuil, père de la future, a dans son portefeuille une somme de 12,000 fr.

Alors, tandis que maître Dumont, l'aubergiste, n'est occupé que des préparatifs de la noce, que Charles pense à Camille, et que Camille rêve de Charles, Rémond songe amoureusement à la dot, qui doit passer la nuit dans un coffre, tout près de sa chambre à coucher.

Aussitôt, le voilà qui forme le projet de s'emparer du trésor. La vue de M. Germeuil, s'intéressant à la malheureuse Marie et la secourant, ne l'arrête nullement; si bien que, lorsque se lève le rideau sur la première scène du second acte, le spectateur terrifié voit Rémond et Bertrand sortir de la chambre de Germeuil, qu'ils ont assassiné et volé. Le jour n'est pas encore venu. Tout dort dans l'auberge, excepté Marie; pour ne pas être à charge aux bonnes gens qui l'ont secourue, elle se dispose à s'éloigner. Mais un garçon la surprend, et elle reste; elle laisse tomber une bourse que Germeuil lui a donnée la veille; le garçon la lui rend et fait ses petites réflexions. Puis on frappe au dehors. Rémond et Bertrand, feignant d'être réveillés par le bruit, descendent de leur chambre. Rémond entame une conversation rétrospective avec Marie, à laquelle il fait croire qu'elle est veuve; puis les deux complices vont faire toutes sortes de politesses à des gendarmes qui viennent d'arriver dans l'auberge, et avec qui ils trouvent le moyen de déjeuner. Ces gendarmes, naïfs et confiants, ne laissent pas ignorer qu'ils sont à la poursuite de deux scélérats récemment échappés des prisons de Lyon, et dont ils ont le signalement dans leur poche. Cependant les gens de la noce arrivent à la file, et le notaire apporte le contrat; la matinée s'avance, et M. Germeuil ne paraît pas. Pendant qu'on se dispose à l'aller réveiller, Marie s'éloigne de l'auberge, et c'est elle qu'on soupçonne, lorsqu'on vient à s'apercevoir de l'assassinat de l'infortuné M. Germeuil. Pendant que les gendarmes examinent les passe-ports de Rémond et de Bertrand, on court après la pauvre femme, on l'arrête, on la ramène à l'auberge, où elle est un objet d'horreur pour tout le monde. Questionnée, elle décline ses noms; Dumont pousse un cri, Charles en pousse un second, Marie un troisième; on se regarde, et il se trouve que Charles, l'enfant adopté et recueilli par Dumont, le futur gendre de la victime, est le fils de Marie. La mère et l'enfant s'accablent de caresses, et Rémond fait crier sa tabatière, afin de cacher l'émotion qui menace de gagner ses entrailles paternelles; c'est alors que le maréchal des logis l'arrête, ainsi que Bertrand. Le troisième acte proclame l'innocence de Marie. Celle-ci reconnaît Rémond et va l'aider à fuir, afin que le nom de leur fils ne soit pas porté sur l'échafaud. Rémond laissera un écrit par lequel il reportera toute l'horreur du crime sur son compagnon. Mais Bertrand, exaspéré d'une telle indélicatesse, le tue d'un coup de pistolet. Rémond, avant d'expirer, tire « un papier de son sein, » et dit à ceux qui l'entourent : « Lisez l'aveu de mes crimes... Marie!... Charles... pardonnez-moi... je meurs... » Touché de ce repentir, Charles s'élance sur Rémond, il va révéler que ce dernier est son père, lorsque Marie l'arrête par ces mots : « Silence!... il n'est déjà plus. » La toile tombe, et l'on ignore si M. Germeuil survivra à ses blessures. Le médecin a cependant une lueur d'espoir, et pense que la vue de sa fille lui fera du bien.

Nous le disions donc tout à l'heure, la pièce fut sifflée à outrance le premier soir. Mais le lendemain, Frédérick Lemaître réalise son rêve. Ce n'est plus le bandit traditionnel, au regard farouche, à la voix sourde et dissimulée, à la démarche inquiète; ce n'est plus l'ogre qui se repaît du sang des jeunes filles, convoite l'or des vieillards, et n'a d'autre crainte que celle des gendarmes; le nouveau brigand affecte des manières de gentilhomme; il est toujours aimable et de belle humeur, sous sa redingote ouverte à toutes les bises, son pantalon à mille pièces, ses bottes qui rient au ruisseau, son feutre défoncé. Loin de fuir après ses exploits, on le voit tenir tête à la maréchaussée par ses plaisanteries, sa verve bouffonne et son air de prétendu bon ton; arrangeant son rôle, l'amplifiant, Frédérick Lemaître, à force de retourner cette terre ingrate confiée à son talent naissant, finit par en faire jaillir un caractère plein d'audace et d'originalité, et par y faire fructifier le germe de la plus étonnante comédie du XIXe siècle. En un mot, s'élevant à la hauteur d'Aristophane, il crée *Robert Macaire* (V. ce mot). Plus tard, dans une autre pièce, qui prendra pour titre le nom même du personnage, il continuera, il poussera à perfection cette étrange et profonde satire, où la critique de la société est faite par deux brigands, dualité bizarre où, selon l'expression de M. Théophile Gautier, Oreste et Pylade se trouvent travestis à la mode du bagne, et dans laquelle se continue cette antithèse de l'esprit et du corps, de l'idéal et du positif, traduite en argot par Robert Macaire et Bertrand, ce Don Quichotte et ce Sancho Pança du crime! Nous avons rappelé, ou à peu près, les costumes de ce criminel élégant et ignoble, dont la gaieté terrible, l'éclat de rire sinistre, la raillerie impitoyable et le sarcasme, laissent bien loin en arrière la froide méchanceté de Méphistophélès; il a pour mouchoir une loque, pour canne un gourdin, dont il caresse à chaque instant les tibias de son ami Bertrand; pour tout déguisement, il a un épais bandeau sur l'œil gauche; eh bien, sous cet accoutrement, il montre parfois tant de grâce, de souplesse, disons le mot, de séduction, qu'il fait songer à une sorte d'aristocratie du vice et du crime. Et jusqu'à cette tabatière, devenue pour ainsi dire légendaire, et qu'il fait crier si adroitement dans les moments pathétiques, tout contribue à compléter cette mordante silhouette, que grandit encore un magistral toupet. C'est grâce à ce toupet qu'il fascinera plus tard la jeune Eloa, et c'est à lui, sans nul doute, qu'il emprunte sa prestigieuse éloquence. Nous voudrions prendre une scène au hasard dans cette bouffonnerie gigantesque, et citer quelques-unes des paroles du héros; mais comment le faire? Dépouillé de tout ce qu'un puissant interprète y mettait d'art et de génie, ce drame, cette comédie, cette farce ou cette satire, n'est plus, à proprement parler, qu'un tissu d'incohérences. Il faudrait décrire de quel ton Frédérick Lemaître disait toutes ces choses bizarres, fantasques, étourdissantes, qu'il faisait succéder aux lieux communs, aux sensibleries, aux sentences du drame primitif. Mais qui le pourrait? Il est de ces regards, de ces gestes, de ces riens qu'on ne peut noter, et ces riens, voilà pourtant ce qui donnait une couleur étrange, un relief sans précédent à ce grossier canevas, devenu soudain le plus grand triomphe de la comédie moderne, la plus étourdissante invention de l'art dramatique.

Robert Macaire, c'était la charge, c'était le grotesque porté au plus haut degré d'idéalisation. Le génie de Frédérick Lemaître nageait dans ce rôle comme le poisson dans l'eau. La phrase, le style, les mots n'étaient rien; le geste était tout. Et à ce propos, il nous semble assister encore à cette fameuse audience, où le grand artiste appelé par l'éditeur Barba devant la 6e chambre, disait, en se retirant, à son adversaire, avec une expression impossible à rendre : « Monsieur Barba, vous n'êtes qu'un... libraire. »

L'acteur Serres, chargé du rôle de Bertrand, secondait merveilleusement Frédérick Lemaître, et l'*Auberge des Adrets*, ainsi modifiée, remaniée et pétrie, obtint, grâce à ces deux artistes, un succès prodigieux. Ils étaient inimitables dans cette scène d'un comique effrayant, où l'assassinat de Germeuil venant d'être découvert, on leur demande leurs passeports :

ROBERT MACAIRE, *saluant avec une aisance de gentilhomme le maréchal des logis Roger, avec qui il a déjeuné le matin :* Aimable convive, de quoi s'agit-il? — ROGER : Un assassinat a été commis dans cette maison. — MACAIRE, *faisant un geste de surprise :* Vraiment, monsieur?... et qui donc a été la victime? DUMONT : Le malheureux Germeuil. — BERTRAND : Qui a assassiné? — MACAIRE : Mais nous le connaissions beaucoup, M. Germeuil; c'est ce monsieur qui était hier soir à la fête. — BERTRAND : Tiens, tiens, tiens, tiens; qui avait des bas de coton et une culotte beurre frais. — MACAIRE : Ce que tu dis là est hors-d'œuvre... Il avait l'air de jouir d'une si parfaite santé. Oh! les auteurs de ce crime sont des monstres! Détruire un homme qui se portait si bien! — ROGER : Vos passe-ports. — MACAIRE, *lui donnant une lettre :* Voici le mien. Ah! ah! ah! Pardon, le voici. (*Il reprend la lettre et donne un passe-port. Il va à Bertrand.*) Une lettre de la baronne. — BERTRAND : Elle te fait des reproches? — ROGER, *regardant le passe-port :* Vous vous nommez? — MACAIRE : Toujours. — ROGER : Je vous demande votre nom. — MACAIRE : De Saint-Rémond. — ROGER : Où allez-vous? — MACAIRE : A Bagnères, prendre les eaux de ce pas. Ma santé est un peu délabrée. — ROGER : Comment, vous allez à Bagnères prendre les eaux de Spa? Cela ne se peut pas; Bagnères, qui est dans les Pyrénées, et Spa à sept lieues de Liége. — MACAIRE : Monsieur le brigadier ne perd pas la carte... Mais je vous dis que je vais de ce pas prendre les eaux de Bagnères. — ROGER : Votre profession. — MACAIRE : Ambassadeur du roi de Maroc... Vous êtes peut-être étonné de ne pas me voir en maroquin? — ROGER : Fort bien. (*A Bertrand.*) Le vôtre! — MACAIRE : Monsieur te fait l'honneur de te demander ton passe-port. — BERTRAND : Voilà. C'est que nous les avons déjà montrés hier. — MACAIRE : Eh bien, qu'est-ce que cela signifie? Est-ce que monsieur n'est pas dans l'exercice de ses fonctions? Monsieur à le droit de t'interroger, tu n'as pas celui de lui répondre. — BERTRAND, *tirant ses papiers :* Voilà, voilà. (*Il en laisse tomber un.*) Ah! c'est la reconnaissance de mon manteau, j'ai eu cent soixante-dix francs dessus. — ROGER : Vous vous nommez? — BERTRAND : Bertrand. — ROGER : Et vous allez? — BERTRAND : Pas mal, et vous? — MACAIRE : Monsieur me suit. — BERTRAND : Je le suis, je suis de sa suite; de sa suite, j'en suis; je le suis. — ROGER : Votre profession? — BERTRAND : Orphelin! (*Chantant.*) A peine au sortir de l'enfance... — ROGER : Mais, monsieur, je vous demande votre profession? — BERTRAND : A peine au sortir de l'enfance... — MACAIRE : Ah çà! veux-tu te taire?... (*A Roger.*) Je vous demande bien pardon, mais mon ami est un peu lunatique. — BERTRAND : Oui, je suis fabricant de lunettes... — ROGER : Il n'y a rien à dire à ces papiers, ils sont fort en règle. — MACAIRE : Ainsi, nous pouvons continuer notre route? — ROGER : Vous ne pouvez vous éloigner encore; jusqu'à ce que l'enquête soit terminée, personne ne peut sortir de cette maison. — MACAIRE : C'est on ne peut pas plus juste.

La réputation de Frédérick Lemaître date de cette création si grotesque et si saisissante à la fois, et dont il est impossible à la nouvelle génération de se faire une idée complète. L'excentricité bien connue du fameux comédien s'y fit jour en même temps que son génie, et l'on raconte qu'il se faisait payer, chaque samedi, ses appointements, devenus considérables par suite du grand succès de son jeu, en pièces de cent sous, et qu'il se plaisait à traverser fièrement la foule qui l'attendait à la sortie du théâtre, portant sur ses épaules le sac volumineux qui contenait ses honoraires.

L'*Auberge des Adrets*, réduite en deux actes, fut reprise le 28 janvier 1832 à la Porte-Saint-Martin. Cette reprise donna lieu à un singulier procès. Le directeur de l'Ambigu, prétendant que la *propriété morale*, le *poëme* des costumes de Frédérick Lemaître et de Serres lui appartenait, assigna ces deux artistes devant le juge de paix pour usurpation de loques. Le directeur vit, comme on le pense bien, ses prétentions repoussées; mais le public s'occupa pendant quelque temps de cette assez plaisante affaire. Les costumes valaient bien à eux deux 1 franc 20 centimes; mais ils étaient *consacrés*. Pendant les représentations de l'*Auberge des Adrets* à la Porte-Saint-Martin, Frédérick Lemaître, qui ajoutait chaque soir quelque chose de nouveau à son rôle, imagina un dénoûment des plus curieux. Sur le point d'être arrêtés, au deuxième acte, Robert Macaire et Bertrand se réfugiaient dans une loge d'avant-scène, où divers coups de pistolet étaient échangés, et où les gendarmes ne parvenaient à saisir les deux complices qu'après avoir perdu un de leurs camarades, dont le cadavre était jeté sur la scène. La pièce finissait par cette morale, chantée par Robert Macaire, d'un ton qu'on ne saurait rendre :

> **Tuer les mouchards et les gendarmes,**
> **Ça n'empêche pas les sentiments!**

L'ingénieux directeur Harel n'était pas étranger à l'idée de cette scène des *gendarmes assassinés*, qui a été imprimée comme variante. Après 1844, l'*Auberge des Adrets* reparut encore à la scène, ainsi que *Robert Macaire*, son complément obligé; mais la censure ne tarda pas à en arrêter la représentation. Nous verrons plus loin, à l'analyse de la seconde de ces deux pièces, comment une certaine presse s'était émue depuis longtemps déjà du succès inouï du bandit fashionable; nous verrons le réquisitoire lancé contre lui par M. Jules Janin, réquisitoire qui tend à prouver tout simplement que *Robert Macaire* a enfanté Lacenaire. C'est ici le cas de répéter ce que disait en mai 1848 M. Théophile Gautier : « Nous ne voyons pas que la censure, exercée depuis quinze ans sur toute tentative analogue (à la pièce qui nous occupe), et la prohibition, particulièrement, de *Robert Macaire*, ait sauvé la société de Juillet plus qu'aucune autre. Du jour où *Robert Macaire* ne donnait plus à rire sur la scène des boulevards, le public se retournait vers la scène du monde... Laissez au peuple le droit de rire de ceux qui l'oppriment ou qui le grugent; qu'il chante et rie pour son argent, c'est bien le moins. Depuis Patelin, sans remonter plus haut, toutes les fois qu'on ne l'a pas vu rire, il s'est montré sombre et terrible... » Il est aisé sans doute de déclarer qu'un livre, qu'une pièce, qu'un acteur a produit tel crime; mais il faudrait prouver auparavant que la censure a jamais sauvé quelqu'un ou quelque chose. Nous nous trompons, elle a sauvé les talents à l'eau de rose qui ont abrité leur médiocrité à l'ombre de ses ciseaux; elle a coupé les ailes aux aigles fiers et majestueux, et laissé le droit de babiller aux passereaux et aux infiniment petits, bien certaine que ceux-ci auraient encore trop du peu d'air libre qui leur était échu. C'est ainsi que l'avenir apprendra avec étonnement que MM. Camille Doucet, Octave Feuillet et Ponsard régnant, les abords de la scène française, la première scène du monde, étaient interdits à Victor Hugo.

Auberge de Bagnères (L'), opéra-comique, représenté à Paris en 1807. La musique, composée par Catel, est charmante, et un excellent trio pour soprano, ténor et basse, est resté dans le répertoire des chanteurs : *Ah! monsieur est docteur*. Les formes savantes de la musique de Catel en rendirent d'abord le succès difficile; mais les reprises qu'on fit de cet ouvrage prouvèrent combien il était apprécié par les véritables amateurs.

Auberge rouge (L'), roman par H. de Balzac. V. ÉTUDES PHILOSOPHIQUES.

Auberge supposée (L'), opéra-comique en trois actes, paroles de Planard, musique de Carafa, représenté le 26 avril 1824.

AUBERGINE s. f. (ô-bèr-ji-ne). Bot. Espèce de morelle, qui appartient à la famille des solanées, et dont les fruits, blancs, jaunes ou violets, ont une forme allongée : *On cultive l'*AUBERGINE *dans le midi de la France.* (Richard.) *On ne doit employer les baies de l'*AUBERGINE *que lorsqu'elles sont parfaitement mûres, sans quoi elles pourraient incommoder par leur âcreté, et à cause de la solanine qu'elles contiennent en assez grande quantité.* (L. Gouas.) ‖ Fruit de cette plante : AUBERGINE *blanche.* AUBERGINE *jaune. L'*AUBERGINE *violette est préférable aux autres comme aliment.*

— On donne aussi à l'aubergine le nom de *méringeanne* en Provence, où elle est particulièrement cultivée. Elle est également appelée *mélongène*, et c'est ce dernier nom (*solanum mélongène*) qu'ont adopté les botanistes.

— Art culin. Fruit de la mélongène, employé comme aliment : *Plat d'*AUBERGINES. AUBERGINES *frites, farcies, au gratin.*

— Adj. invar. Qui a la belle couleur violette de l'aubergine : *Des tentures* AUBERGINE.

— **Encycl.** Hortic. Le fruit de l'*aubergine* est d'un usage général, comme aliment, dans le midi de la France. Sa tige est cylindrique, velue et rameuse, d'une couleur verte ou violette selon l'espèce; ses feuilles sont ovales, sinuées, cotonneuses; ses fleurs sont larges, blanches ou violettes. Deux espèces d'*aubergine* sont cultivées pour la cuisine : l'*aubergine violette*, à gros fruit, la plus répandue, et l'*aubergine blanche*, à fruit allongé. Sous le climat de Paris, on ne peut cultiver l'*aubergine* qu'en la semant sur couche, sous cloche ou sous châssis, en février et mars, pour la mettre en place au pied d'un mur, au midi, vers le 15 mai, lorsque les semis ont acquis une hauteur de 2 à 3 décimètres. Il est nécessaire, pendant qu'on élève le plant d'*aubergine* sur la couche, de le repiquer plusieurs fois, en attendant le moment où il pourra être transplanté en plein air. L'*aubergine* demande à être arrosée fréquemment, mais légèrement, et il faut la sarcler ou la biner au besoin. Une plate-bande d'*aubergines* qui a été bien dirigée commence à donner des fruits mûrs à la fin de juin, et la *récolte se continue* sans interruption jusqu'aux premières gelées.

— Art culin. Les *aubergines* se préparent de différentes manières; voici les plus usitées :

Aubergines farcies. On coupe les *aubergines* en deux dans le sens de la longueur, et on en-

lève une partie de la chair intérieure. On hache cette chair, et après l'avoir laissée pendant une heure dans un plat, avec du sel, on la retire et on la presse. On hache ensuite même quantité de champignons, un morceau de gras de lard, deux gousses d'ail, quelques échalotes et un peu de persil; on y joint la chair des *aubergines*, et on passe le tout au feu, en y ajoutant gros comme un œuf de beurre frais et un peu d'huile d'olives. A défaut de champignons, on se sert de mie de pain trempée dans du lait ou du bouillon. Lorsque le tout est bien revenu sur le feu, on ajoute de la farce cuite ou du godiveau dans la proportion d'un quart, et quand le mélange est complet, on en remplit l'intérieur des *aubergines* qu'on pane avec de la mie de pain, et que l'on met au four ou sur le gril, avec le four de campagne par-dessus, en donnant environ une demi-heure de cuisson.

Aubergines frites. On coupe les *aubergines* en tranches minces, qu'on met dans un plat en les saupoudrant de sel, et en les laissant ainsi pendant une heure. Ensuite on les fait égoutter, on les essuie sur un linge et on fait frire dans de l'huile d'olives, à laquelle on pourra ajouter un peu d'ail et de persil hachés. Les *aubergines* ainsi frites peuvent se servir soit avec une sauce à la poulette, soit avec une sauce aux tomates.

Aubergines grillées. On les coupe en deux dans le sens de leur longueur, on les assaisonne de poivre, de sel, d'huile et d'un peu d'ail haché, et on les fait griller ensuite des deux côtés sur des cendres chaudes ou sur un feu très-doux. L'*aubergine*, qui est un des mets favoris des méridionaux, doit son principal prix à sa préparation, et c'est de ce légume surtout que l'on peut dire que la sauce vaut mieux que le poisson.

AUBERGISTE s. (ô-bèr-ji-ste — rad. *auberge*). Celui, celle qui tient une auberge : *Les* AUBERGISTES *rançonnaient alors impunément les voyageurs. Il mange chez un* AUBERGISTE. (Acad.) *L'*AUBERGISTE *accourut à ma rencontre.* (Le Sage.) *Mon hôte, à Hochfeld, est un singulier homme; et lui et sa servante sont* AUBERGISTES *à leur corps défendant; ils ont horreur des voyageurs.* (Chateaub.) *Cet empressement me fit croire que je n'étais pas le seul à qui ma bonne* AUBERGISTE *eût communiqué le secret dont je devais être l'unique dépositaire.* (Balz.) *L'*AUBERGISTE *avait tout prodigué pour recevoir ses hôtes.* (Balz.) *L'*AUBERGISTE, *avec ses aides de camp en veste blanche, accourut à la rencontre du voyageur.* (G. Sand.) *Or, moi, qui voyage beaucoup et surtout sur cette route, je voudrais voir tous les* AUBERGISTES *faire fortune.* (Alex. Dumas.) *Saint Louis défendait aux* AUBERGISTES *de recevoir les gens domiciliés dans la ville.* (Levasseur.)

— **Encycl. Jurisp.** Aux termes de l'art. 475 du Code de procédure, les *aubergistes* sont obligés, sous peine d'amende, de tenir et de représenter à toute réquisition un registre où ils doivent inscrire de suite et sans aucun blanc les noms, qualités, domiciles, date d'arrivée et de départ de toutes les personnes qui couchent ou passent la nuit dans leurs maisons. Faute d'inscrire les personnes qui séjournent plus de vingt-quatre heures dans leur maison, ils sont responsables civilement des crimes et délits commis par ces individus pendant qu'ils logent chez eux. Les art. 1952 et 1953 du Code Napoléon les rendent aussi responsables, comme dépositaires nécessaires, des effets des voyageurs qui logent dans leurs maisons, soit que le vol ou le dommage provienne du fait de leurs domestiques, soit qu'il doive être attribué à des étrangers allant et venant dans l'hôtellerie. Cette responsabilité s'étend à toutes les valeurs dont le voyageur est nanti, lors même qu'elles n'auraient pas été déclarées à l'*aubergiste* : c'est à celui-ci à prouver que la soustraction ou le dommage ont pour cause l'imprudence inexcusable du voyageur.

Les *aubergistes* peuvent retenir en gage les effets du voyageur qui n'a pas payé le logement et la nourriture qu'ils lui ont fournis. L'art. 2102 § 5 leur accorde un privilége spécial sur le prix de ces effets. Leur action pour les mêmes fournitures se prescrit par six mois.

Aubergistes de qualité (LES), opéra-comique en trois actes, paroles de Jouy, musique de Catel, représenté le 17 juin 1812. Cet ouvrage renferme des mélodies agréables et d'un goût très-pur.

Auberi le Bourgoing, c'est-à-dire *Auberi le Bourguignon*, roman qui appartient au cycle carlovingien. C'est un mélange assez indigeste de légendes diverses, que l'auteur a voulu fondre en un seul récit. Le héros du roman a deux oncles qui convoitent son héritage; il tue leurs fils et se retire en Bavière pour échapper à leur ressentiment. Là, il se prend de querelle avec les fils du roi Orri, qui périssent encore de sa main. Ensuite il délivre la Flandre envahie par les Frisons; puis les Russes, que l'auteur confond avec les Sarrasins, envahissent la Bavière et tuent Orri; Auberi venge ce meurtre en repoussant les Russes, épouse la reine de Bavière et devient roi du pays. Il a pour écuyer Gasselin, qui aime Seneheut, fille d'Orri; mais, quoique cette princesse eût été fiancée avec Gasselin, on la contraint à épouser Lambert d'Oridon, que ses crimes atroces ont fait nommer le brigand des Ardennes. Un jour qu'Auberi et Lambert d'Oridon avaient échangé leurs manteaux, Gasselin frappe le premier dans l'église de Saint-Denis, croyant frapper le brigand qui lui a enlevé sa fiancée. Le roman se termine par le récit dramatique des derniers moments d'Auberi, des honneurs funèbres rendus au Bourgoing, et des remords que ces terribles événements font naître dans l'âme du brigand des Ardennes. On peut voir trois manuscrits d'Auberi le Bourgoing à la Bibliothèque impériale.

AUBERIVE, bourg de France (Haute-Marne), ch.-lieu de cant., arrond. et à 30 kilom. S.-E. de Langres; pop. aggl. 431 hab.; — pop. tot. 581 hab. Forges et haut fourneau. Ce bourg doit son origine à une abbaye de l'ordre de Cîteaux fondée en 1135, et dont les constructions existent encore. ‖ Autre bourg de France (Marne), arrond. et à 30 kilom. E. de Reims, sur la Suippe; 635 hab. — Eglise fort remarquable par l'architecture de la tour carrée, construite avec les débris d'un vieil aqueduc romain.

AUBERLEN (Samuel-Gottlob), organiste et compositeur allemand, né à Fellbach en 1788, mort vers 1824. Il fut directeur de musique en diverses villes de la Suisse et de l'Allemagne, et publia un grand nombre de morceaux, cantates, airs, duos, symphonies, chansons, mélodies, etc., qui passent pour n'être pas sans mérite et qui popularisèrent son nom.

AUBERNON (Philippe), administrateur militaire, né à Antibes en 1757, mort en 1832. Il fit toutes les campagnes de la Révolution et de l'Empire en qualité de commissaire ordonnateur, et rendit les plus grands services par son zèle, sa prévoyance et ses talents. Il devint inspecteur aux revues. — Son fils, *Joseph-Victor*, préfet de Versailles, puis pair de France, mort en 1851, a publié quelques écrits.

AUBERON s. m. (ô-be-ron). Techn. Boîte d'une serrure dans laquelle passe le pêne; pièce accessoire plate ou en bosse, qui sert à fermer les malles, les coffres, etc. C'est le cramponnet fixé à l'extrémité libre de la lame de fer, appelée moraillon, qui est attachée au couvercle du meuble au moyen d'une charnière. Quand le moraillon est abattu, l'auberon entre dans la serrure par une fente pratiquée au palastre, et reçoit le pêne, qui l'empêche de ressortir. ‖ Le moraillon lui-même.

— **Homonyme.** Obron.

AUBERONNIÈRE s. f. (ô-be-ro-niè-re — rad. *auberon*). Techn. Plaque de fer que l'on visse ou que l'on cloue sur le couvercle d'un coffre, d'une malle, etc., pour porter le moraillon, et, par conséquent, l'auberon.

AUBERT. adj. Voy. AUBÈRE.

AUBERT (SAINT-), commune du dép. du Nord, arrond. de Cambrai; 2,516 hab.

AUBERT, évêque d'Avranches, vivait au commencement du VIII^e siècle. Il fonda le monastère du Mont-Saint-Michel, où ses reliques, découvertes plusieurs siècles plus tard, attirèrent de nombreux pèlerins, et notamment Louis XI, qui institua à cette occasion l'ordre de Saint-Michel.

AUBERT ou **GAUBERT DE PUICIBOT**, troubadour, né près de Limoges, mort vers 1263. Il eut une vie fort agitée, fut placé jeune chez les bénédictins, mais jeta le froc pour courir de château en château en chantant ses poésies. S'étant marié, il découvrit que sa femme le trompait, et partit en Espagne, cherchant dans les voyages l'oubli de sa douleur. Après mille aventures, il retrouva son infidèle, mais tombée de chute en chute jusqu'à l'état de courtisane. Il la fit mettre dans un couvent. Il reste de ce troubabour des pièces assez curieuses, mais médiocres comme poésie.

AUBERT (Guillaume), sieur DE MASSOIGNES, littérateur, avocat général à la cour des aides, né à Poitiers vers 1534, mort en 1601. La Croix du Maine loue son éloquence et son érudition; mais ses ouvrages ne justifient point la réputation qu'il eut de son vivant. Les principaux, bien oubliés aujourd'hui, sont les suivants : *Discours sur les moyens d'entretenir la paix entre les princes chrétiens; Elégie sur la mort de Joachim du Bellay; Histoire des guerres faites par les chrétiens contre les Turcs, sous la conduite de Godefroy de Bouillon;* des discours, des poésies, etc.

AUBERT (Pierre), jurisconsulte et littérateur, né à Lyon en 1642, mort en 1735. Il a contribué à l'établissement de l'Académie de Lyon, et légué à cette ville sa riche bibliothèque. Ses nombreux écrits sont oubliés aujourd'hui. Il a donné, du dictionnaire de Richelet, une édition que les éditions postérieures ont également fait tomber dans l'oubli.

AUBERT (Jean), architecte et graveur au burin, florissait à Paris vers la fin du XVII^e siècle, et mourut en 1725. Ses principales estampes sont : *Jacob et Esaü*, d'après Et. Jeaurat; le *Portrait de Cl. Gillot*, d'après Gillot lui-même; plusieurs figures de saints, d'après Natoire. Il grava aussi un *Livre d'études* dessinées d'après les grands maîtres par Edme Bouchardon.

AUBERT (Michel), graveur au burin, probablement le fils du précédent, travailla à Paris pendant la première moitié du XVIII^e siècle, et mourut en 1757. Il a gravé des sujets de religion, d'après Rubens, le Corrége, Mignard, le Guide, Et. Jeaurat, F. Boucher, Ciro Ferri, etc.; des compositions mythologiques et des scènes de mœurs, d'après Watteau, Nattier, Jeaurat, Boucher, Courtin, Sébastien Leclerc, le fils, An. Carrache, le Véronèse, etc.; des portraits, d'après divers. Il a fait en outre des vignettes pour une édition des fables de La Fontaine, d'après les dessins d'Oudry, et plusieurs planches pour l'*Histoire générale des voyages*, publiée par l'abbé Prévost.

AUBERT (Jacques), musicien français, chef des premiers violons de la musique du roi et surintendant de la musique du duc de Bourbon, mort en 1753. Il a composé des ballets et divertissements : la *Paix triomphante*, 1713; la *Reine des Péris*, 1725; la *Fête champêtre et guerrière*, etc., ainsi que trois livres de sonates.

AUBERT (Louis), musicien, fils de Jacques, né en 1720, mort vers 1800. Il fut premier chef des violons de l'Opéra. Outre divers morceaux dans des opéras et ballets, il a donné six livres de solos pour violon, autant de duos, deux concertos et quelques autres compositions.

AUBERT (l'abbé Jean-Louis), littérateur et fabuliste, né à Paris en 1731, mort en 1814. Critique érudit et judicieux, mais un peu acerbe, il dirigea pendant plusieurs années la *Gazette de France*, et devint censeur royal, puis professeur de littérature au Collége de France. Ses fables, publiées d'abord dans le *Mercure*, obtinrent un grand succès. Voltaire lui-même leur paya un tribut d'éloges en distinguant particulièrement celles du *Merle*, du *Patriarche* et des *Fourmis*. « C'est du sublime écrit avec naïveté, » écrivait-il en 1758 à l'auteur, qui prit un peu trop à la lettre ces louanges délicates, et en arriva à se placer lui-même au-dessus de La Fontaine. Ses autres poésies sont oubliées; mais ses fables peuvent se lire encore; on y trouve du naturel, un style élégant, et quelquefois même de la poésie. Ses œuvres principales ont été publiées en 1774, sous le titre de *Fables et œuvres diverses*. L'abbé Aubert avait aussi pendant longtemps rédigé la partie littéraire des *Petites Affiches* et du *Journal des Beaux-Arts et des Sciences*. Sa causticité lui fit beaucoup d'ennemis. Un plaisant la caractérisa d'une manière piquante en écrivant un jour au-dessous de son buste : *Passez vite, car il mord.* Disons qu'on raconte la même anecdote du fabuliste Arnault.

AUBERT (Pierre-François-Olivier), compositeur de musique, né à Amiens en 1763, mort vers 1830. Il fit pendant vingt-cinq ans partie de l'orchestre de l'Opéra-Comique. Ses compositions, duos, études, sonates, etc., sont principalement destinées au violoncelle, instrument qu'il jouait avec une grande supériorité. Il a aussi donné deux méthodes de violoncelle et une *Histoire abrégée de la musique ancienne et moderne*, Paris, 1827.

AUBERT (Augustin-Raymond), peintre français, né à Marseille en 1781. Il eut pour premier maître Joachim Guenin, directeur de l'école de dessin de Marseille, se rendit en 1802 à Paris, où il reçut des leçons de Peyron d'Aix, et revint deux ans après dans sa ville natale, où il ouvrit un atelier. Il exposa pour la première fois au salon de 1817, et obtint une médaille d'or pour un tableau représentant le *Sacrifice de Noé*, que la ville de Marseille acheta pour son musée. Les livrets des expositions suivantes mentionnent, entre autres ouvrages de cet artiste : en 1819, une *Scène du déluge* et une *Vue d'une chapelle souterraine de l'abbaye de Saint-Victor;* en 1822, une *Vue de Marseille;* en 1824, plusieurs vues prises dans les environs de la même ville; en 1827, une *Salutation angélique*, commandée par le ministère de l'intérieur, pour la ville d'Ussel; en 1836, *Jésus-Christ embrassant sa croix*, et cinq paysages provençaux; en 1845, l'*Enfant Jésus caressant sa mère.* Nommé directeur de l'école de dessin de Marseille en 1810, Aubert habita cette ville jusqu'à sa mort, qui arriva en 1857; il avait pris sa retraite en 1845. Il forma plusieurs élèves distingués, entre autres D. Papety, Beaume, G. Ricard.

AUBERT (Pierre-Eugène), dessinateur et graveur de paysages, né à Paris en 1788, mort après 1844; élève de Schender. Il remporta la médaille d'or pour la gravure au Salon de 1827, où il exposa des *Vues d'Italie*, destinées à l'ouvrage de M. Turpin de Crissé (*Souvenirs du golfe de Naples*). Il a reproduit avec talent le beau paysage historique de Rubens, *Ulysse abordant à l'île des Phéaciens*, qui faisait partie de l'ancienne galerie Aguado. Cette reproduction a figuré au salon de 1840. L'année suivante, Aubert a exposé le *Bon Samaritain*, d'après M. Cabat. Au salon de 1844, le dernier auquel il ait pris part, il envoya un paysage d'après Ruysdaël, un autre d'après Salvator Rosa et une marine d'après J. Vernet. Quelques-uns de ses dessins originaux ont paru aux expositions. Il a gravé encore des *Vues d'Espagne* pour les *Mémoires du maréchal Suchet;* des vues diverses pour le grand *Ouvrage sur l'Egypte;* des vues des *Campagnes d'Italie*, pour le dépôt général de la guerre, et des vues des *Côtes de France*, pour le bureau général de la marine.

AUBERT, sourd-muet, graveur au burin, élève d'Al. Tardieu, travailla à Paris de 1808 à 1822. Il a gravé des portraits, notamment ceux de l'abbé de l'Epée, de l'abbé Sicard, de Talma, de M^lle Duchesnois, de Napoléon, du peintre italien Baroccio, etc.

AUBERT (M^lle Anaïs), actrice française, née à Paris en 1802, débuta à la Comédie-Française dans les rôles d'*ingénues* le 10 novembre 1816. Elle n'avait pas quinze ans. Ayant eu à lutter contre certaines rivales très-influentes, elle se retira et alla donner à Londres une série de représentations fort courues. Elle reparut ensuite sur notre première scène, puis fut engagée pour une saison au Gymnase. En 1821, elle entra à l'Odéon, y créa avec beaucoup de succès un grand nombre de rôles du répertoire moderne, celui de Juliette entre autres dans *Roméo et Juliette*, drame en vers de Frédéric Soulié (1828). Dix ans après seulement, elle fut admise au Théâtre-Français en qualité de sociétaire, et elle y tint l'emploi des ingénues jusqu'à sa retraite (1849). Elle se fit remarquer par sa grâce, un jeu naturel, vrai, élégant, dans les rôles de Chérubin (*Mariage de Figaro*), Richard (les *Enfants d'Edouard*), Victorien (le *Philosophe sans le savoir*), Henriette (l'*Ecole des femmes*, Peblo (*Don Juan d'Autriche*). Avant de se retirer du théâtre, elle créa un des principaux rôles de la *Louison* d'Alfred de Musset. Jusqu'à près de cinquante ans elle avait joué les ingénues.

AUBERT (Constance JUNOT D'ABRANTÈS, M^me), femme de lettres, fille aînée de la duchesse d'Abrantès, née à Paris en 1803. Mariée à M. Louis Aubert, ancien capitaine, et l'un des préfets sous la courte dictature du général Cavaignac, elle signe ses productions du nom de *Constance Aubert*. Elle s'est fait une spécialité des articles de mode, et elle a fondé divers journaux et recueils consacrés à cet objet.

AUBERT (Ernest-Jean), peintre, graveur et lithographe, né à Paris en 1824, fils de Pierre-Eugène Aubert, graveur de paysages (V. ci-dessus); élève de P. Delaroche et de M. Martinet; premier grand prix de Rome pour la gravure en 1844; a exposé : en 1851 et 1852 des dessins exécutés en Italie d'après Raphaël; en 1853, le portrait de la princesse Mathilde, gravé d'après un pastel de M. E. Giraud; en 1855 (expos. univ.), les *Orphelins* et la *Saison des papillons*, lithographies d'après M. Hamon; en 1857, le *Théâtre de Guignol*, la *Boutique à quatre sous*, le *Dompteur d'amours*, d'après le même; *Vénus*, d'après M. Gleyre; le portrait de Raphaël et celui de Dante, d'après Raphaël lui-même. Cette dernière exposition valut à M. Aubert une médaille de 3^e classe dans la section de lithographie. Encouragé par le succès qu'il avait obtenu en reproduisant les œuvres de M. Hamon, il voulut s'essayer lui-même dans le genre néo-pompéien, et peignit, pour le Salon de 1859, une poétique figure, la *Rêverie*, qui reçut les éloges unanimes de la critique. Cette même année, il exposa deux de ses meilleures lithographies : *Palestrina*, d'après M. Heilbuth, et le *Calvaire*, d'après M. Jobbé-Duval. Au Salon suivant (1861), il n'envoya que des tableaux : la *Confidence* (sujet néo-pompéien) et deux portraits. Il obtint pour ces ouvrages une médaille de 3^e classe. Depuis cette époque, M. Aubert n'a plus exposé que des peintures : en 1863, les *Martyrs sous Dioclétien* et le portrait de M^me G. Delessert; en 1865, la *Jeunesse*. Il s'est montré, dans ces diverses compositions, dessinateur élégant et coloriste délicat; nous n'en regretterions pas moins qu'il renonçât à la gravure et à la lithographie, qui lui ont valu ses premiers succès, et dans lesquelles il pourrait arriver au premier rang. — AUBERT (Eugène), frère du précédent, s'est fait connaître par des gravures de paysages. — Un autre graveur du même nom, mais qui n'appartient pas à la même famille, M. Adolphe AUBERT, a exposé en 1861 une belle gravure en manière noire, d'après un tableau d'Alfred de Dreux : la *Fidélité*.

AUBERT DE LA-CHESNAYE DES BOIS (François-Alexandre), compilateur, né dans le Maine en 1699, mort en 1784. Il était de l'ordre des capucins, mais jeta le froc aux orties sans avoir été relevé de ses vœux. Il a composé un grand nombre d'ouvrages et n'en vécut pas moins dans le dénûment : Nous citerons seulement : *Correspondance historique, philosophique et critique, pour servir de réponse aux lettres juives*, La Haye, 1739; *Dictionnaire de la noblesse*, Paris, 1770, 1786, 15 vol. in-4°; *Lettres amusantes et critiques sur les romans en général*, 1743, etc.

AUBERT-DUBAYET (J.-B.-Annibal), député, général, ministre et ambassadeur; né à la Louisiane en 1759, mort à Constantinople le 17 décembre 1797. Il vint jeune en France, fit la guerre de l'indépendance américaine, parvint au grade de capitaine, et se retira, au commencement de la Révolution, dans une propriété de sa famille aux environs de Grenoble. Il fonda dans cette ville la première société populaire qui ait existé en France, et présida l'assemblée électorale de l'Isère, qui l'élut député à la Législative. Patriote sincère, mais modéré, il défendit La Fayette après le 20 juin 1792, et s'efforça vainement, au mois de juillet, en qualité de président de l'Assemblée, d'éloigner de Paris les fédérés des départements. La session terminée, Dubayet reprit du service, combattit à Valmy, devint rapidement général de division, et s'illustra par la défense de Mayence, dont Custine lui avait donné le commandement. Nommé général en chef des armées de la Vendée et des côtes de l'Océan, il subit quelques mois de détention comme suspect avant le 9 thermidor,

obtint, en l'an III, le commandement en chef de l'armée des côtes de Cherbourg, occupa, l'année suivante, le ministère de la guerre pendant quatre mois et obtint ensuite l'ambassade de Constantinople, qu'une mort prématurée ne lui permit pas de garder assez longtemps pour les intérêts et l'honneur de la France.

AUBERT LE MIRE, jésuite belge et savant littérateur, né en 1573, mort en 1646. Il était doyen de l'église d'Anvers et contribua beaucoup à rendre les jésuites maîtres de l'enseignement dans les Pays-Bas. Il a publié : *Elogia belgica; Bibliotheca ecclesiastica;* un *Catalogue* des manuscrits des bibliothèques des Pays-Bas, ainsi que divers autres écrits.

AUBERT-ROCHE (Louis), médecin français, né au commencement de ce siècle. Il s'est spécialement occupé de la peste, qu'il a étudiée en Orient, et dont il nie la contagion. Il a, en conséquence, fait tous ses efforts pour faire réduire les quarantaines, si nuisibles au commerce de la France avec l'Orient. Son ouvrage le plus important a pour titre : *De la peste et typhus d'Orient, documents et observations recueillies en Italie, en Egypte*, etc., Paris, 1840.

AUBERT DE VITRY (Franç.-Jean-Philibert), économiste et littérateur, né à Paris en 1765, mort en 1849. En 1789, il publia un écrit politique qui fit quelque sensation, *Rousseau à l'Assemblée nationale*, puis des *Etudes sur l'éducation ;* remplit des fonctions administratives sous le Directoire et l'Empire, et se livra ensuite entièrement aux lettres. Il a fait beaucoup de traductions de l'anglais et de l'allemand. Parmi ses ouvrages originaux, on cite : *Recherches sur les vraies causes de la misère et de la félicité publique; Essais d'économie politique et sociale;* un grand nombre d'articles dans le *Dictionnaire de la Conversation*, etc.

Aubert (MADAME), comédie-drame en quatre actes, en prose, par M. Edouard Plouvier, représentée pour la première fois sur le théâtre de l'Odéon, en mars 1865. Depuis quinze ans bien des Madeleines sont venues au théâtre exhiber devant le public leurs certificats de repentir. Comme toujours, le public s'est d'abord montré quelque peu incrédule, puis a fini par se montrer d'une excessive indulgence, et la rédemption des pécheresses du demi-monde est devenue à la mode. M. Plouvier, que le *Fils naturel* de M. Dumas fils empêchait sans doute de dormir, a voulu démontrer au public qu'il ne lui avait manqué que de songer le premier à un pareil sujet de comédie, et il a fait, à son tour, *Madame Aubert*, c'est-à-dire l'histoire d'une fille entretenue, qui, devenue mère, renonce à sa vie de plaisirs et de débauches, et quitte le nom de Flora, son nom de courtisane, pour celui de Mme Aubert, sous lequel elle donne des leçons de piano pour vivre. Elle était riche pourtant des dépouilles de bien des amants, mais elle n'a rien voulu garder d'une pareille fortune, si ce n'est un mince capital qu'elle a placé sur la tête de son fils Georges, confié par elle aux soins du notaire Bertin, sous la condition qu'on lui laissera toujours ignorer le nom de sa mère. Georges grandit et devient amoureux de la fille de M. Bertin; il la demande en mariage, et on la lui refuse de telle façon qu'il soupçonne un mystère dans sa naissance et veut, à tout prix, le connaître. C'est alors seulement qu'il apprend son origine. Cette Flora, dont les chroniques scandaleuses lui ont si souvent raconté les débordements et la honte, c'est sa mère; et aussitôt le voilà qui se prend d'une belle colère contre les hommes, sans lesquels, à son avis, il n'y aurait pas de courtisanes, et lorsque son ami d'enfance, Armand de Saint-Géry, s'indigne devant lui contre une certaine Flora qui a ruiné son père, Georges se récrie et demande réparation de l'insulte faite *à sa mère*. Les deux amis vont se battre; ils sont en route pour se rendre sur le terrain du duel, quand on découvre que Georges est le propre fils de M. de Saint-Géry le père, ancien amant de Flora, et, qu'il est, par conséquent le frère d'Armand. Mais les deux jeunes gens l'ignorent encore. Voilà donc à quoi est exposé un fils naturel ! Mais M. Plouvier a reculé devant le seul dénoûment de nature à porter coup d'une façon vraiment forte et terrible. Les deux frères ne font que s'égratigner et reviennent bras dessus bras dessous, plus que jamais disposés à s'aimer, surtout quand ils apprendront quels liens les unissent. Georges épouse Mlle Bertin, et Mme Aubert, qui, un moment, s'était de nouveau appelée Flora, rentre dans son obscurité expiatoire, au grand contentement de Georges, qui, malgré ses attendrissements en face de sa mère, n'eût peut-être pas été très-fier de faire conduire sa fiancée à l'autel par la trop célèbre Flora.

La comédie de M. Plouvier, malgré l'exagération et les invraisemblances inhérentes au sujet qu'il a adopté, renferme certaines qualités. Quelques scènes sont vigoureusement tracées et combinées de « main d'ouvrier, » l'action est rapide, l'intérêt bien soutenu, le style pur et chaleureux. Quant aux défauts, ils sont nombreux, et M. Paul de Saint-Victor nous paraît les avoir signalés très-nettement dans le passage suivant : « Les caractères, dit-il, manquent de relief et d'accentuation. Les deux frères sont ménechmes moraux. Le marquis de Saint-Géry n'est que la copie affaiblie d'un type souvent répété. Mme Aubert est tellement pâlie par son repentir, qu'il est difficile de reconnaître en elle une dame du pays où les camélias fleurissent. M. Plouvier a mis trop de zèle à la convertir. Même dans le cloître et même sous le voile, une courtisane repentie se distinguerait à première vue d'une jeune fille séduite ou d'une épouse adultère. La pénitence aurait quelque chose de brillant et de théâtral; il y aurait de la flamme du Bengale dans son auréole. Or, cette bonne Mme Aubert est si modeste et si mortifiée qu'elle a l'air d'expier la faute unique de sa vie. Ce n'est pas la *biche*, c'est la brebis égarée rentrée au bercail. »

AUBERTIE s. f. (ô-ber-tî — du bot. *Aubert Dupetit-Thouars*). Bot. Arbre des îles Mascareigne. ‖ Nom proposé pour un genre de mousses.

AUBERTIN (Dominique), officier français, né à Lunéville en 1751, mort en 1825. Engagé en 1767, il servit honorablement pendant trente années, et se retira en 1797 avec le grade de lieutenant général. Il a rédigé des *Mémoires sur la guerre de la Vendée* en 1793 et 1794. On y trouve des particularités intéressantes. On les a imprimés dans le premier volume des *Mémoires du général Hugo*, Paris, 1823.

AUBERTIN (Edme), théologien protestant, né à Châlons-sur-Marne en 1595, mort en 1652. Il était ministre de l'Eglise réformée de Charenton. Son ouvrage le plus important est intitulé : *Conformité de la croyance de l'Eglise et de saint Augustin sur l'Eucharistie* (1626); réimprimé en 1633 sous le titre de l'*Eucharistie de l'ancienne Eglise*. Il y attaque le dogme de la présence réelle. Cet ouvrage souleva de violents débats. Il fut plus tard réfuté par Arnauld dans la *Perpétuité de la foi*.

AUBERVAL (D'). V. DAUBERVAL.

AUBERVILLIERS s. m. (ô-ber-vi-lié — n. géogr.). Hortic. Espèce de choux que l'on cultive principalement dans les plaines qui entourent le village d'Aubervilliers, près de Paris.

AUBERVILLIERS, autref. *Notre-Dame des Vertus*, commune du départ. de la Seine, arr. de Saint-Denis; pop. aggl. 5,147 hab. — pop. tot. 6,098 hab. Pèlerinage autrefois fréquenté. C'est à Aubervilliers que séjourna Henri IV pendant le siége de Paris; en 1814, ce village fut le théâtre d'un sanglant combat entre les Français et les alliés.

AUBERY (Antoine), historien, avocat au parlement, né à Paris en 1616, mort en 1695. On a de lui : *Histoire des Cardinaux; Histoire de Richelieu; Histoire de Mazarin*, et divers autres ouvrages historiques, parmi lesquels on remarque un traité des *Justes prétentions des rois de France sur l'empire*, traité qui le fit mettre pendant quelque temps à la Bastille, sur les réclamations des princes de l'Allemagne. Ses différents ouvrages contiennent quelques faits curieux, mais la médiocrité du style en rend la lecture peu attrayante.

AUBERY (Claude), médecin et philosophe français, mort à Dijon en 1596. Il embrassa le protestantisme, se réfugia à Lausanne, où un ouvrage qu'il publia le fit accuser de tendances catholiques par Théod. de Bèze; il revint alors en France et rentra dans le sein de l'Eglise romaine. Parmi ses écrits, on connaît surtout : *Tractus de Concordia medicorum* (Berne, 1585), où il soutient la doctrine de Paracelse.

AUBERY DU BOULLEY (Prudent-Louis), musicien et compositeur, né à Verneuil (Eure) en 1796. Après avoir reçu de son père les premières leçons de musique, il vint suivre au Conservatoire de Paris, de 1808 à 1815, les classes de Méhul et de Cherubini. En 1824, il fit recevoir à l'Opéra-Comique la partition des *Amants querelleurs*, qui n'a jamais été représentée. On a de lui un assez grand nombre de romances, des sonates, des marches et pas redoublés pour piano; des quatuors, des duos, une grande sérénade orchestrée, une collection de pièces d'harmonie, etc. La faiblesse de sa santé le contraignit à se retirer dans son pays natal, et arrêta ainsi l'élan de sa célébrité, qui ne s'est pas répandue avec beaucoup d'éclat au delà des trois départements de l'Eure, de l'Orne et d'Eure-et-Loir, pour lesquels il a fondé une *société philharmonique*, devenue aujourd'hui très-florissante. Mais on peut dire que, dans cette sphère restreinte, M. Aubery du Boulley a acquis de justes droits à la considération générale. Il s'est dévoué tout entier à la propagation d'un art qu'il aime et qu'il pratique lui-même avec une grande habileté. Jouissant d'une belle fortune, il a acheté à ses frais des instruments; puis il a donné à plusieurs centaines d'ouvriers et de paysans les leçons nécessaires pour les mettre en état d'exécuter des morceaux qu'il composait pour eux. Dans tout le pays, il n'y a pas de fête sans un concert donné par les membres de la *Société philharmonique*, et c'est M. AUBERY DU BOULLEY qui y préside. Il est, de plus, auteur d'une *Grammaire musicale*, dont M. Fétis a rendu un compte avantageux dans la *Revue musicale*.

AUBERY DU MAURIER (Benjamin), diplomate français, ambassadeur en Hollande (1613), puis en Angleterre sous Elisabeth et Jacques Ier, mort en 1626. Il a laissé quelques ouvrages, entre autres : *Lettres sur le procès criminel fait à Barneveldt; Instructions sur l'art de négocier*, etc.

AUBERY DU MAURIER (Louis), historien, fils du précédent, mort en 1687. Ses principaux écrits sont : *Histoire de l'exécution de Cabrières et de Mérindol; Mémoires pour servir à l'histoire de Hollande; Mémoires de Hambourg, de Lubeck, de Holstein*, etc.

AUBESPINE (Claude DE L'), baron de Châteauneuf, secrétaire d'Etat sous François Ier, Henri II, François II et Charles IX; fut chargé successivement par ces princes de négociations importantes, et prit part, comme plénipotentiaire de la France, au traité de Cateau-Cambrésis. Il mourut en 1567. Catherine de Médicis ne faisait rien sans le consulter.

AUBESPINE (Gabriel DE L'), évêque d'Orléans, né en 1579, mort en 1630. Sacré évêque à l'âge de vingt ans, il fut employé dans diverses négociations, comme beaucoup de membres de sa famille; assista à l'assemblée des évêques de la province de Sens, en 1612, mais ne signa qu'à regret la condamnation du livre de Richer. On a de lui des écrits estimés *De veteribus Ecclesiæ Ritibus; De l'ancienne police de l'Eglise sur l'administration de l'Eucharistie;* des notes sur les canons de plusieurs conciles, etc.

AUBESPINE (Ch. DE L'), marquis de Châteauneuf, diplomate, frère du précédent, né à Paris en 1580, mort en 1653. Il remplit avec talent plusieurs ambassades, fut nommé garde des sceaux par Richelieu, présida au jugement de Marillac et de Montmorency, mais encourut la disgrâce du cardinal et fut jeté en prison, on ne sait pour quelle cause, en 1633. Anne d'Autriche lui rendit les sceaux, que lui enleva de nouveau Mazarin. Il prit une part active aux intrigues de la Fronde, et mourut *chargé d'années et d'intrigues*, suivant l'expression de Mme de Motteville.

AUBESPINE (Madeleine DE L'), tante des deux précédents, épouse de Nicolas de Neufville, secrétaire d'Etat, fut célébrée par Ronsard et les autres poëtes du temps pour son esprit et sa beauté. Elle-même avait composé quelques poésies.

AUBESSIN s. m. (ô-bè-sain). Bot. Un des noms vulgaires de l'aubépine.

AUBETERRE (François d'*Esparbès de Lussan*, vicomte D'), maréchal de France, mort en 1628. Il servit Henri IV dans ses guerres, fut nommé gouverneur de Blaye, puis conseiller d'Etat en 1611; enfin gouverneur et sénéchal de l'Agenois et du Condomois. En 1620, il se déclara pour la reine mère, échangea le gouvernement de Blaye contre le bâton de maréchal, et servit sous le duc de Mayenne aux siéges de Caumont et de Nérac.

AUBETERRE (Joseph-Henri *Bouchard d'Esparbès* D'), maréchal de France, né en 1714, mort en 1788. Colonel à vingt-quatre ans, il fut blessé à Dettingen, puis à l'attaque de Château-Dauphin, en Piémont, où il eut la plus grande part à la victoire. Sa belle conduite lui valut un avancement rapide. Louis XV l'employa en outre à des négociations importantes. Il fut successivement ambassadeur à Vienne, à Madrid et à Rome, et reçut le bâton de maréchal en 1783.

AUBETERRE, bourg de France (Charente), ch.-lieu de canton, arrond. et à 39 kilom. S.-E. de Barbezieux; pop. aggl. 610 hab.; — pop. tot. 699. Moulins à minoterie, filatures de laine, tréfilerie, papeterie, fabriques de grosses toiles; commerce de bestiaux et de grains. Aubeterre, bâtie en amphithéâtre sur le penchant d'une colline baignée par la Dronne, est dominée par les ruines d'un ancien château, d'où l'on embrasse un admirable panorama sur la vallée de la Dronne et les collines boisées du Périgord. De cette construction féodale il ne reste qu'une plate-forme, les débris d'une tour et un pavillon renfermant une petite chapelle. Sous la cour de ce château se trouve l'église paroissiale, taillée dans le roc. Aux environs, vestiges d'un ancien couvent avec vastes souterrains; ruines du château de Méré.

AUBETTE ou **AUBÈTE** s. f. (o-bè-te — dimin. de *aube*, parce qu'on va à l'ordre de bon matin). Art milit. Bureau où les sous-officiers d'une garnison allaient à l'ordre, et où l'on commandait le service, au siècle dernier. ‖ Guérite de planches, placée au haut d'une poutre, et à laquelle on arrivait par des échelles. On en voit encore en Russie.

AUBE-VIGNE s. f. (ô-be-vi-gne, *gn* mll. — du lat. *alba*, blanche, et du fr. *vigne*). Bot. Espèce de clématite appelée aussi *vigne blanche*. Ces noms ne sont que la traduction du nom spécifique latin *vitalba*, contraction pour *vitis alba*.

AUBEVOYE, village de France (Eure), arr. et à 16 kilom. de Louviers; 530 hab. Aux environs, restes de la chartreuse de Gaillon, l'une des plus remarquables de France; c'est dans ce couvent que Lesueur a composé la belle galerie de Saint-Bruno pour les chartreux de Paris.

AUBIER s. m. (o-bi-è — du lat. *albus*, blanc). Bot. Partie tendre et blanchâtre qui, dans les arbres dicotylédonés, est interposée entre le bois dur et l'écorce, et forme, chaque année, un de ces cercles concentriques que l'on voit quand on coupe horizontalement le tronc ou les grosses branches : *Dans l'ébène, le bois est noir et l'*AUBIER *est d'un beau blanc. Il faut à peu près douze ou quinze ans, dans les meilleurs terrains, pour transformer l'*AUBIER *en bois parfait.* (Buff.) *Un rameau d'un arbre est moins âgé que sa tige, et son* AUBIER *que son tronc.* (B. de St-P.) *Le tissu de l'*AUBIER *est plus serré et plus dur que celui du liber, mais il est plus tendre et moins compacte que celui du bois.* (Mirbel.)

— *Double aubier* ou *faux aubier*, Aubier recouvert accidentellement d'une couche de bois dur, sur laquelle se forme un nouvel aubier. ‖ L'*aubier* s'appelle aussi *faux bois*, parce qu'il ne peut être employé dans les arts, à cause de son peu de consistance.

— Espèce de viorne à bois dur, qui ressemble au cornouiller. ‖ Espèce de saule. ‖ Cytise des Alpes.

— Par compar. Ce qui est incomplet, ce qui n'est point encore formé : *Dans ces variations successives, l'étudiant se dépouille de son* AUBIER, *agrandit l'horizon de sa vie et finit par concevoir la superposition des couches humaines qui composent la société.* (Balz.)

— **Encycl.** Les parties ligneuses de la tige des arbres dicotylédonés sont composées, au moins dans les régions tempérées, de couches concentriques dont l'épaisseur varie selon les circonstances. Ces couches forment deux groupes bien distincts : le cœur du bois ou *duramen*, placé au centre, et l'*aubier*. Les couches intérieures sont plus dures, plus colorées, plus denses, parce qu'elles sont plus anciennes et ont acquis une maturité plus complète.

Cette distinction entre les deux parties du tissu ligneux est extrêmement importante pour tous les arts en général, et, en particulier, pour les arts de construction. En effet, soit pour les ouvrages d'art, soit pour les constructions, l'*aubier* doit presque toujours être rejeté, non-seulement parce qu'il est moins beau, moins dur et moins résistant, mais encore parce qu'il est tout imprégné de sucs qui le rendent plus propre à être attaqué par les insectes. Employé comme combustible, il brûle plus vite, donne moins de chaleur et laisse moins de charbon. Enfin, l'humidité le fait promptement pourrir.

La distinction entre l'*aubier* et le bois proprement dit est donc importante à établir. Dans certaines espèces d'arbres, les deux tissus sont si différents, qu'on les reconnaît au premier coup d'œil. Ainsi, dans les bois colorés ou très-denses, le changement de couleur s'opère brusquement et sans transition; dans les bois de campêche ou d'ébène, par exemple, le tissu ligneux, qui était au centre rougeâtre ou presque noir, devient tout d'un coup, sur les bords, jaunâtre ou presque blanc. La même différence de couleur s'observe d'une manière presque aussi tranchée dans quelques arbres indigènes, comme le cytise des Alpes.

Dans les bois blancs, il n'y a pas de caractères apparents qui puissent indiquer jusqu'où s'étendent les couches de l'*aubier*. Néanmoins, il est évident que, même dans ces arbres, toutes les couches ne peuvent avoir la même solidité, et que celle-ci s'accroît à mesure que l'on se rapproche du centre de la tige.

L'épaisseur des couches de l'*aubier* varie avec les espèces, les terrains et les individus. Dans certains arbres, le chêne par exemple, l'*aubier* a peu d'épaisseur, relativement à la masse du bois; d'autres espèces présentent une couche plus considérable. Dans les terrains ombragés, arrosés et fertiles, l'*aubier* acquiert plus d'épaisseur que dans les sols secs, maigres et découverts. Enfin, une simple différence dans la disposition des racines ou des branches, chez les individus de la même espèce, suffit pour faire varier l'épaisseur des couches d'*aubier*.

Quant au nombre d'années nécessaires pour transformer l'*aubier* en bois proprement dit, il dépend à la fois des espèces, du sol et de l'individu. Ainsi, l'*aubier* du chêne blanc, dans un bon terrain, arrive à l'état de bois en douze ou quinze ans; dans un terrain moins fertile, la transformation est beaucoup plus lente. On a trouvé sur des *phyllirea* plantés depuis deux cents ans, jusqu'à cinquante couches d'*aubier*. A mesure que l'arbre vieillit, et à partir d'un certain âge, l'épaisseur de l'*aubier* diminue, sans qu'on puisse exprimer cette décroissance d'une manière absolue.

Plusieurs expériences ont été tentées pour donner à l'*aubier* plus de solidité et de durée. Buffon conseillait la décortication des arbres qu'on se proposait d'abattre. Ce procédé, qui était fort connu des anciens, n'a pas donné de résultats bien satisfaisants. Cependant, il paraît que l'*aubier* acquiert ainsi plus de poids et de dureté. Quoi qu'il en soit, malgré la grande renommée de Buffon, cet usage ne s'est pas répandu. Des procédés plus récents ont été inventés et ont eu des succès divers; nous les exposerons au mot BOIS.

— FAUX AUBIER OU DOUBLE AUBIER. Il arrive assez souvent qu'une partie plus ou moins considérable de l'*aubier* est frappée de mort. Cet accident est dû tantôt à un froid excessif, tantôt aux grandes chaleurs; quelques arbres, comme le chêne, le châtaignier, etc., paraissent y être plus particulièrement sujets. Cet accident peut venir aussi d'une tout autre cause, mais les deux précédentes sont regardées comme les plus communes.

La partie atteinte, qui prend alors le nom de *faux* ou *double aubier*, n'éprouve plus aucune des modifications résultant de l'action vitale; non-seulement elle ne se transforme pas en bois, mais elle tend de plus en plus à se décomposer. Et, ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que l'écorce qui la recouvre végète encore : elle semble même ne pas souffrir, et bientôt le *faux aubier* est recouvert d'un nouveau bois qui passe par toutes les phases des

bois de son espèce. Par suite de ce phénomène, on ne s'aperçoit nullement du dommage, et il arrive ainsi que des arbres, en apparence très-sains et très-vigoureux, perdent tout à coup une partie de leur valeur présumée.

AUBIÈRE, commune du départ. du Puy-de-Dôme, arrond. de Clermont; pop. aggl. 3,539 hab. — pop. tot. 3,955 hab. C'est près de ce bourg que les Romains furent défaits lors de l'attaque de Gergovia.

AUBIERS (LES), commune du départ. des Deux-Sèvres, arrond. de Bressuire; pop. aggl. 988 hab. — pop. tot. 2,338 hab. Fabrique de toiles fines et de mouchoirs.

AUBIFOIN s. m. (ô-bi-fouain — lat. *albifœnum*, de *albus*, blanc; *fœnum*, foin). Bot. Espèce de centaurée (*centaurea cyanus*), qui croît dans les blés, et qu'on nomme plus ordinairement *bluet*. On l'appelle aussi PETIT AUBIFOIN. ‖ *Grand aubifoin*, Grande centaurée bleue des montagnes.

AUBIGNAC (François HÉDELIN, abbé D'), littérateur, né à Paris en 1604, mort à Nemours en 1676; fut choisi par le cardinal de Richelieu pour être précepteur de son neveu, le duc de Fronsac. Il se livra ensuite à la littérature, et publia une *Pratique du Théâtre*, sorte de commentaire de la poétique d'Aristote, qui eut un grand succès à cette époque. « Ce n'est, dit La Harpe, qu'un lourd et ennuyeux écrit, fait par un pédant sans esprit et sans jugement, qui entend mal ce qu'il a lu, et qui croit connaître le théâtre parce qu'il sait le grec. »

Il n'y a point de genre de littérature que l'abbé d'Aubignac n'ait embrassé : il fut tour à tour grammairien, humaniste, poëte, antiquaire, prédicateur et romancier. Il avait du feu dans l'imagination, et plus encore dans le caractère : malheur à quiconque n'adoptait pas ses idées et refusait de reconnaître les lois qu'il voulait établir sur le Parnasse; il se croyait fait pour y régner seul. Jamais homme de lettres ne fut d'une humeur plus altière, d'une vanité plus ridicule, d'un commerce plus difficile et plus insupportable. Pour confirmer les règles qu'il avait établies dans sa *Pratique du Théâtre*, il composa sa tragédie de *Zénobie* (en prose). Jamais pièce n'ennuya plus méthodiquement; elle ne servit qu'à prouver que les connaissances ne suppléent point aux talents. Comme, cependant, il se vantait d'avoir seul, entre tous les auteurs de cette époque, exactement suivi les règles d'Aristote, « Je sais bon gré à l'abbé d'Aubignac, disait le grand Condé, d'avoir suivi les règles d'Aristote; mais je ne pardonne point aux règles d'Aristote d'avoir fait faire à l'abbé d'Aubignac une si mauvaise tragédie. » Il composa d'autres ouvrages, complétement oubliés aujourd'hui, et fut presque toujours en querelle avec le grand Corneille, Ménage et Richelet. Ce dernier, qui avait d'abord loué un de ses ouvrages, s'étant, par la suite, brouillé avec lui, lui décocha le quatrain suivant :

> Hédelin, c'est à tort que tu te plains de moi :
> N'ai je pas loué ton ouvrage?
> Pouvais-je faire plus pour toi
> Que de rendre un faux témoignage?

D'Aubignac est un des premiers qui aient avancé que les poëmes homériques ne sont qu'un recueil de poésies de différentes époques et de divers auteurs.

AUBIGNÉ (Théodore Agrippa D'), historien, littérateur, et capitaine calviniste, né près de Pons (Saintonge) en 1550, d'une famille noble, mort à Genève en 1630. Dès ses premières années, il révéla la trempe de son esprit et de son caractère : avant l'âge de dix ans, il lisait le latin, le grec et l'hébreu, et étonnait ses maîtres par une traduction française du *Criton* de Platon. A neuf ans à peine, en passant sur la place publique d'Amboise, devant l'échafaud où fumait encore le sang de ses coreligionnaires, il fit à son père le serment de vouer sa vie à la cause de ces martyrs; à treize ans, proscrit déjà, il refusait d'abjurer sa religion, assistait au siége d'Orléans, puis courait à Genève étudier sous Théodore de Bèze, et s'échappait bientôt pour rentrer en France, où il était condamné à mort, et pour se jeter dans les orages de la guerre civile. Il combattit sous les drapeaux du prince de Condé, s'attacha peu après à la cause du roi de Navarre, et ne déposa plus l'épée qu'après la dissolution de la Ligue et l'avénement de Henri IV, qu'il servit avec un dévouement absolu, sur les champs de bataille et dans les négociations. Il en fut, au reste, fort mal récompensé. On sait que ce prince, qui crut d'une bonne politique de s'attacher ses ennemis en les comblant de richesses et d'honneurs, ne montra que la plus sèche ingratitude envers ses vieux compagnons de gloire et d'infortune. D'Aubigné, toujours fidèle et dévoué, ne lui épargna cependant ni les épigrammes ni les reproches amers.

Ayant rencontré un jour un épagneul vieux et abandonné, qu'on avait chassé du Louvre, et que jadis le roi aimait à faire coucher à ses pieds, il se l'attacha, en prit soin, et lui mit un collier sur lequel il fit graver ces vers :

> Courtisans, qui jetez vos dédaigneuses vues
> Sur ce chien délaissé, mort de faim dans les rues,
> Attendez ce loyer de la fidélité.

Une autre fois, il écrivit ce quatrain au bas du portrait de Henri IV, que le roi lui avait envoyé :

> Ce prince est d'étrange nature,
> Je ne sais qui diable l'a fait;
> Il récompense par peinture
> Ceux qui le servent en effet.

Il ne voulut jamais descendre du rôle de conseiller à celui de complaisant servile, et refusa nettement de favoriser ses galanteries. Aussi paya-t-il sa rude franchise et son austérité calviniste de deux disgrâces. Mais le roi, qui connaissait sa loyauté, finissait toujours par lui pardonner, et lors même qu'il était le plus irrité contre lui, il rendait hommage à sa droiture et à sa probité. D'Aubigné avait donné, pendant les guerres civiles, de nombreux exemples d'un admirable caractère. Surpris un jour et fait prisonnier (1585) par Saint-Luc, gouverneur de Saintonge, il obtint sur parole d'aller passer quelques jours à La Rochelle. A peine était-il parti, que Saint-Luc, admirateur de son courage, le fit prévenir que Catherine de Médicis avait résolu sa mort, et l'engagea à ne point revenir. Mais quelles ne furent pas sa surprise et son admiration, lorsqu'il vit son prisonnier venir se remettre entre ses mains! « Je sais que ma mort est résolue, dit le nouveau Régulus, à Dieu ne plaise que j'achète la vie au prix d'un parjure! » Après la mort de Henri IV, d'Aubigné passa plusieurs années dans la retraite, livré à la composition de ses ouvrages, dont le plus remarquable est l'*Histoire universelle, depuis* 1550 *jusqu'en* 1601. Il y montre une hardiesse dans les idées et une indépendance d'opinions qui firent condamner cet écrit aux flammes. Réfugié à Genève (1620), il employa à la réparation des bastions de cette ville les matériaux d'une église ruinée depuis quarante ans. Ses ennemis prirent prétexte de cette imprudence pour le faire condamner en France à la peine de mort. C'était la quatrième sentence capitale qui était rendue contre lui, et il s'en inquiéta si peu, qu'il se remaria l'année suivante en secondes noces. On a encore de d'Aubigné, écrivain aussi vigoureux que capitaine intrépide, et que M. Sainte-Beuve appelle le *Juvénal du* XVIe *siècle :* les *Tragiques*, satires en vers incultes, mais d'une énergie passionnée; la *Confession catholique du sieur de Sancy*, écrit mordant et plein de verve; sa propre biographie, sous le titre de *Histoire secrète de Th. Agr. d'Aubigné;* des *Lettres*, des *Œuvres mêlées*, etc.

Un de ses fils, Constant, fut le père de Mme de Maintenon.

Terminons par deux anecdotes qui achèveront de peindre ce caractère fier et original :

Henri IV, obligé de se concilier par ses bienfaits les seigneurs catholiques, se voyait souvent forcé de priver ses plus anciens serviteurs des récompenses qu'ils méritaient. D'Aubigné s'en plaignait hardiment. Couchant un soir dans la garde-robe du roi, il dit à La Force, qui dormait à côté de lui : « La Force, notre maître est le plus ingrat mortel qu'il y ait sur la terre. » La Force, qui sommeillait, lui demanda ce qu'il disait : « Sourd que tu es, cria le roi, que l'on croyait bien endormi, il te dit que je suis le plus ingrat des hommes. — Dormez, sire, répliqua d'Aubigné, nous en avons encore bien d'autres à dire. »

Henri IV lui adressant un jour des reproches sur ce qu'il se montrait l'ami de La Trémouille, alors disgracié et exilé de la cour : « Sire, lui répondit d'Aubigné, M. de la Trémouille est assez malheureux, puisqu'il a perdu la faveur de son maître; j'ai cru ne devoir point l'abandonner dans le temps où il avait le plus besoin de mon amitié. »

AUBIGNÉ DE LA FOSSE (Nathan), en latin *Albinæus*, médecin, l'un des fils du précédent, vivait à Genève dans la première moitié du XVIIe siècle. Il a publié : *Bibliotheca chemica* (Genève, 1654); c'est un recueil de divers traités. — Son fils, TITE D'AUBIGNÉ, né à Genève en 1634, fut médecin, puis ingénieur au service de la Hollande. Il a donné : la *Défense droite, qui est la fortification défensive establie sur les principes fixes et nouveaux de M. de Cœhorn* (Breda, 1705).

AUBIGNÉ, commune du départ. de la Sarthe, arrond. de La Flèche; pop. aggl. 681 hab. — pop. tot. 2,276 hab. Aux environs, dolmens remarquables.

AUBIGNY, ch.-lieu de cant. (Pas-de-Calais), sur la Scarpe, arrond. de Saint-Pol; pop. aggl. 572 hab. — pop. tot. 620 hab.

AUBIGNY, ch.-lieu de cant. (Cher), arrond. de Sancerre; 2,654 hab. Commerce de laine blanche dite de Sologne. Cette petite ville qui appartenait au chapitre de Saint-Martin de Tours, fut acquise par le roi Philippe-Auguste en 1180. Philippe le Bel la donna en apanage à Louis, comte d'Evreux, son frère, en 1298. Retournée à la couronne, elle fut ensuite donnée comme apanage à Jean, duc de Berry, troisième fils du roi Jean, en 1360, et après la mort, sans héritiers, de celui-ci, elle retourna une seconde fois à la couronne. Charles VII, par lettres patentes de l'an 1423, en fit don à Jean Stuart, connétable des Ecossais en France, dont les descendants mâles l'ont possédée jusqu'en 1672, époque de leur extinction. Retournée une troisième fois à la couronne, Louis XIV en gratifia la duchesse de Portsmouth, maîtresse du roi Charles II d'Angleterre, et l'érigea en duché-pairie en 1684. Elle passa à Charles de Lenoy, duc de Richemont, fils naturel de Charles II et de la duchesse de Portsmouth, et fut définitivement réunie à la couronne à la mort du fils du duc de Richemont, décédé sans postérité mâle.

AUBIGNY (Robert Stewart, comte de Beaumont le Roger, seigneur D'), maréchal de France, mort en 1544. Il était d'une famille anglaise, entra au service de Charles VIII, qu'il accompagna dans ses guerres d'Italie. Nommé commandant du Milanais, il assista aux siéges de Bologne (1506) et de Gênes (1507); reçut le commandement des gardes écossaises (1512), puis le bâton de maréchal (1514), combattit à Marignan et à Pavie, et enfin contribua à la défense de la Provence contre Charles-Quint (1526).

AUBIN s. m. (ô-bain — angl. *hobby*, petit cheval d'Écosse ou d'Irlande. On disait autrefois *hobin* pour un cheval qui avait cette allure). Allure du cheval qui galope avec les jambes de devant et trotte avec les jambes de derrière. Cette allure est à juste titre considérée comme défectueuse. On l'observe chez les chevaux vieux et usés, qui cherchent souvent à se soulager par l'allure du galop, lorsqu'ils sont pressés par le fouet et qu'ils ne peuvent plus soutenir un trot accéléré. Ils élèvent l'avant-main pour galoper; mais, trahis par leur force, qui n'est plus en rapport avec leur volonté, leurs membres postérieurs continuent le trot, parce qu'ils n'ont plus assez d'énergie pour qu'un seul pied puisse alternativement supporter la masse du corps et la rejeter rapidement en haut et en avant. Cette allure ne peut durer que pendant quelques pas; elle donne à l'animal, dont elle indique toujours la ruine complète, une démarche très-disgracieuse. ‖ Autref., Cheval qui avait cette allure.

AUBIN, INE adj. Ancienne orthographe du mot *aubain*.

AUBIN s. m. (ô-bain — lat. *albus*, blanc). Blanc d'œuf, albumine. Vieux.

— **Homonymes**. Aubain, au bain.

AUBIN, écrivain et ministre protestant, né à Loudun vers le milieu du XVIIe siècle, se réfugia en Hollande après la révocation de l'édit de Nantes, et y publia l'*Histoire des diables de Loudun, ou de la Possession des religieuses ursulines, et de la Condamnation et du supplice d'Urbain Grandier* (Amsterdam, 1693). Cet ouvrage eut un grand retentissement. On en a donné depuis de nouvelles éditions sous le titre de *Histoire d'Urbain Grandier*. Le même écrivain a donné aussi une *Vie de Ruyter* (1698) et un *Dictionnaire de Marine* (1702).

AUBIN, ch.-lieu de cant. (Aveyron), arrond. de Villefranche; pop. aggl. 2,559 hab. — pop. tot. 7,856 hab. Exploitation de houille et usines métallurgiques; tout près se trouve l'usine de Decazeville, une des plus belles et des plus importantes de France. Eglise du XIIe siècle, dont une des chapelles est décorée de sculptures remarquables; ruines de l'ancien château des comtes de Rouergue.

AUBIN (SAINT-), village et commune de France (Aube), arrond. et à 5 kilom. de Nogent-sur-Seine, sur l'Ardusson; 690 hab. De cette commune dépendent le château de la Chapelle-Godefroy et le *Paraclet*, abbaye qui fut pendant quelque temps la retraite et le tombeau d'Héloïse et d'Abailard. Ce monastère a fait place à un château moderne. ‖ Ville de la monarchie anglaise dans l'île de Jersey, sur la baie de son nom, à 5 kilom. O. et en face de Saint-Hélier; 2,300 hab. Port de commerce très-fréquenté, défendu par la forteresse du château Elisabeth.

AUBIN-D'AUBIGNÉ (SAINT-), ch.-lieu de cant. (Ille-et-Vilaine), arrond. de Rennes; pop. aggl. 361 hab. — pop. tot. 1,448 hab.

AUBIN-DES-CHÂTEAUX (SAINT-), commune du départ. de la Loire-Inférieure, arrond. de Châteaubriant; pop. aggl. 218 hab. — pop. tot. 2,152 hab.

AUBIN-DU-CORMIER (SAINT-), ch.-lieu de cant. (Ille-et-Vilaine), arrond. de Fougères; pop. aggl. 1,198 hab. — pop. tot. 2,098 hab. Le duc d'Orléans (depuis Louis XII) y fut battu par La Trémouille en 1488. Traité entre la reine Blanche et les nobles révoltés en 1231. Ruines d'un magnifique château construit en 1222.

AUBIN-DU-CORMIER (BATAILLE DE **SAINT-**). Louis XI, en mourant (1483), pouvait craindre pour le monument qu'il avait édifié au prix de tant de sang, d'intrigues, et, disons-le, de génie : il ne laissait qu'un fils âgé de treize ans, et deux filles, dont la cadette, Jeanne, avait épousé le duc d'Orléans, et dont l'aînée, Anne, âgée de vingt-deux ans, était mariée au prince de Bourbon, sire de Beaujeu. Ce fut à cette dernière que le sombre et défiant monarque confia la régence de ce royaume, où tant d'ambitions comprimées ne se taisaient qu'en frémissant. C'est qu'Anne de Beaujeu ressemblait à son père, dont elle avait la volonté de fer, l'habileté et la dissimulation. « C'est la moins folle femme du monde, disait d'elle le caustique Louis XI; car, de femme sage, il n'y en a point. » Elle prouva qu'il y en avait une, en poursuivant avec une prudence et une énergie prodigieuses tout ce que les plans de son père renfermaient de national. « Elle eût été digne du trône, dit l'auteur anonyme de l'*Historia Ludovici XII*, si la nature ne lui eût refusé le sexe auquel est dévolu l'empire. » Les grands seigneurs, les princes, qui avaient noué la ligue du *Bien public* sous Louis XI, ne purent faire qu'une *guerre folle* sous la forte régence de sa fille. C'est que les temps étaient bien changés : l'impitoyable monarque, commençant et menant presque à son terme l'œuvre qu'acheva Richelieu, avait décapité la féodalité. Cependant les princes, les grands personnages du royaume, qui avaient espéré se dédommager sous l'administration de la fille de l'inflexible gouvernement du père, ne se résignèrent pas de bonne grâce à l'avortement de leurs desseins. Dunois, l'un des plus mécontents, et aussi remuant, aussi rusé diplomate que son père avait été grand capitaine, ourdit les premières intrigues, et fit facilement entrer dans ses vues le jeune duc d'Orléans, son parent, dont l'exclusive influence des Beaujeu avait froissé l'ambition. Dunois avait gagné à ses projets l'ancien ministre de Louis XI, Commines; et ces deux hommes à volonté ferme et à talents éprouvés, eussent bien pu opérer une révolution dans l'État, s'ils avaient trouvé dans le duc d'Orléans un chef capable de les seconder; mais ce prince n'était pas factieux par nature. Jeune, aimant le faste et les plaisirs, il se serait volontiers contenté des prérogatives d'honneur et de dignité attachées à son rang, si des conseillers intéressés n'étaient parvenus à le convaincre qu'il ne devait pas souffrir que le roi fût gouverné par une faction rivale. Rien de si capable de l'entraîner que le plan mis sous ses yeux : enlever le pouvoir à Anne de Beaujeu, la reléguer loin de la cour, et jouir sous un roi enfant de tout l'éclat de la puissance souveraine; se débarrasser d'une épouse laide et mal faite pour donner la main à la fille du duc de Bretagne François II, l'unique héritière du duché, telle était la perspective brillante que l'on faisait miroiter aux yeux d'un prince facile à séduire; non par infériorité d'intelligence, mais par une certaine faiblesse et la bonté même de son caractère. Anne ne se laissa pas surprendre; avertie de toutes ces menées, elle les surveilla d'un œil vigilant, et les contint avec une admirable fermeté. Cependant, Dunois s'était rendu en Bretagne auprès de François II, et était facilement parvenu à gagner à la cause des princes ce vieil ennemi de la France. Il avait traité avec lui, au nom du duc d'Orléans, « pour délivrer le roi de ceux qui le retenaient prisonnier. » Le duc essaya ensuite, mais inutilement, de faire déclarer le parlement contre la cour, tandis qu'elle était à Melun. A cette nouvelle, Anne envoya un détachement à Paris pour enlever le duc d'Orléans; mais celui-ci, prévenu à temps, parvint à s'échapper et à gagner les domaines du duc d'Alençon, et ces deux princes, dirigés par Dunois, écrivirent à tous leurs amis et partisans de prendre les armes (1485). Mme de Beaujeu rentra aussitôt dans Paris avec le roi, et déclara le duc Louis, ainsi que le comte de Dunois, privés de leurs pensions et de leurs commandements. Une coalition dangereuse s'organisa alors contre la couronne de France : par l'intermédiaire de Landois, favori du duc de Bretagne, Louis entra en correspondance avec l'archiduc Maximilien et avec le roi d'Angleterre, Richard III, l'infâme prince qui était monté sur le trône en marchant sur les cadavres de ses neveux, les enfants d'Edouard IV. Mais la mort de Landois, pendu à la suite d'une révolte des barons bretons, déconcerta la faction des princes, et le duc d'Orléans fut de nouveau réduit à se soumettre. Pourtant la coalition se réorganisa bientôt, et, le 13 décembre 1486, un traité fut conclu entre l'archiduc Maximilien, roi des Romains, les ducs d'Orléans, de Bretagne, de Bourbon, le roi et la reine de Navarre, le duc de Lorraine, le vicomte de Narbonne, les comtes de Dunois, de Nevers, d'Angoulême, de Comminges, le prince d'Orange, et enfin le sire d'Albret, qui aspirait aussi à la main de la jeune duchesse de Bretagne. C'était une nouvelle guerre du *Bien public* qui s'organisait contre la fille de Louis XI. Les hostilités éclatèrent au commencement de l'année 1487. Le duc d'Orléans, sommé de se rendre près du roi, à Amboise, se réfugia en Bretagne, où il fut bientôt rejoint par le comte de Comminges et le prince d'Orange, neveu du duc François. Ce ne fut pas là cependant que la dame de Beaujeu porta ses premiers coups; ce fut contre l'Aquitaine, que les princes dominaient de la Charente aux Pyrénées; elle s'y rendit avec le roi, au cœur même de l'hiver, à la tête d'une bonne armée, fit rapidement rentrer dans le devoir tous les mécontents, puis remonta dans le nord et se dirigea sur la Bretagne. Les circonstances étaient favorables : les barons bretons, mécontents de voir leur duc livré tout entier à l'influence du duc d'Orléans et des seigneurs français qui l'avaient suivi, se révoltèrent de nouveau, et nouèrent même des intelligences avec Anne de Beaujeu. Ils demandèrent au conseil royal un secours de 400 lances et de 4,000 fantassins, afin de pouvoir imposer leurs volontés au duc François et expulser les étrangers. Anne leur envoya 12,000 combattants, qui emportèrent plusieurs villes et se dirigèrent sur Nantes, où s'étaient réfugiés le duc de Bretagne et les princes rebelles; mais cette grande cité, secourue à temps par le sire d'Albret et par Maximilien, résista à toutes les attaques de l'armée royale, qui fut obligée de se retirer. Elle se dédommagea de cet échec par la prise de plusieurs autres places importantes. Le duc d'Orléans, Dunois, le prince d'Orange et Comminges, comprenant alors qu'ils perdaient leur hôte sans se sauver eux-mêmes, offrirent de rentrer en France si on voulait leur rendre leurs biens et leurs offices. Mme de Beaujeu refusa, et l'armée royale rentra en campagne au mois d'avril (1488). Elle était commandée par

Louis de la Trémouille, général de vingt-huit ans, mais qui annonçait de grands talents militaires. A la tête de 12,000 hommes, il emporta et démantela Châteaubriant et Ancenis, puis alla mettre le siége devant Fougères, « la plus belle et forte place de Bretagne après Nantes. » Les succès de l'armée française avaient opéré un nouveau revirement dans l'esprit des barons bretons en faveur de leur duc; le maréchal de Rieux, commandant les forces bretonnes, réunit une armée dans Rennes, et marcha au secours de Fougères, avec le duc d'Orléans et le sire d'Albret. Ils avaient avec eux 2,400 chevaux, 8,000 fantassins, un millier de lansquenets allemands envoyés par Maximilien, et quelques centaines d'archers anglais volontaires, attirés par leur haine nationale contre la France; mais quand les forces bretonnes arrivèrent devant Fougères, la place s'était déjà rendue. Les chefs se portèrent alors sur Saint-Aubin-du-Cormier, petite ville qu'ils voulaient reprendre aux Français. Ceux-ci marchèrent au secours de Saint-Aubin, et les deux armées en vinrent aux mains. Le duc d'Orléans et ses compagnons de fortune combattirent dans l'infanterie. Ils avaient choisi ce poste afin de désabuser les Bretons, auxquels on avait persuadé que ces exilés, pour mériter leur grâce, devaient passer à l'ennemi pendant l'action et fondre avec lui de concert sur leurs hôtes. Ce fut pour écarter jusqu'à l'ombre du soupçon qu'ils se mirent dans l'impossibilité d'exécuter un semblable projet, en combattant à pied, et cet excès de délicatesse causa leur malheur. La lutte fut courte, mais terrible; elle commença par une canonnade meurtrière, après laquelle l'avant-garde française, entraînée par Adrien de l'Hôpital, se précipita sur l'avant-garde bretonne, que commandait le maréchal de Rieux. L'Hôpital se vit d'abord repoussé; mais, soutenu aussitôt par la Trémouille avec le corps de bataille, il tourna la cavalerie de Rieux, et se précipita sur le corps de bataille des Bretons, où il jeta un irréparable désordre en séparant les lansquenets allemands de leur infanterie. Les fantassins français l'assaillirent alors de front, tandis qu'elle était prise en flanc par une troupe de 100 hommes d'armes tout bardés de fer, eux et leurs chevaux. Le choc fut irrésistible; la cavalerie des Bretons prit la fuite; mais leur infanterie, enfoncée de toutes parts et hachée par les hommes d'armes, resta presque tout entière sur la place. Quelques chefs bretons, pour intimider les Français en leur persuadant qu'un puissant secours était arrivé d'Angleterre, avaient fait prendre la croix rouge à beaucoup de leurs soldats : tout ce qui portait cet insigne détesté fut impitoyablement massacré. Le prince d'Orange, qui avait aussi pris la croix rouge, n'eut que le temps de l'arracher et de se cacher sous des cadavres pour échapper à la mort; un hallebardier suisse de l'armée royale l'y découvrit et le fit prisonnier. Les lansquenets, à la tête desquels s'était mis le duc d'Orléans, mirent tous bas les armes et obtinrent quartier; mais le duc d'Orléans faillit perdre la vie; quelques hommes d'armes parvinrent à le tirer des mains de ceux qui allaient le tuer (27 juillet 1488).

Les deux princes furent conduits prisonniers à Saint-Aubin-du-Cormier, où La Trémouille les traita avec les égards dus à leur rang et la courtoisie chevaleresque de cette époque. Le soir même, il les invita à sa table, avec tous les gentilshommes pris à leurs côtés. L'auteur anonyme de l'*Histoire latine de Louis XII* raconte qu'à la fin du repas, La Trémouille fit un signe à l'un de ses officiers, qui sortit aussitôt, et rentra ensuite avec deux franciscains. A cet aspect menaçant, les deux princes pâlirent : « Rassurez-vous, messeigneurs, leur dit La Trémouille, je n'ai pas puissance sur vous, et, l'eussé-je, je ne l'exercerais pas : je renvoie votre jugement au roi; quant à vous, chevaliers, qui avez été pris en combattant contre votre souverain et votre patrie, mettez ordre aux affaires de votre conscience, car vous allez mourir. » Malgré les prières des princes, l'inflexible La Trémouille ne laissa aux gentilshommes prisonniers que le temps de se confesser, et il leur fit trancher la tête. Il est juste d'ajouter que le parlement les avait tous condamnés à mort par contumace. Si ce fait n'est pas sorti uniquement de l'imagination d'un historien romanesque, on comprend qu'à l'avénement de Louis XII, La Trémouille ait pu craindre les effets du ressentiment provoqué par un souvenir si désagréable; mais le mot de cet excellent prince n'en est que plus beau et plus généreux. V. Louis XII.

AUBINÉ, ÉE (ô-bi-né) part. pass. du v. Aubiner : *Des vignes* AUBINÉES.

AUBINER v. n. ou intr. (ô-bi-né — rad. *aubin*). Manég. Aller l'aubin, en parlant d'un cheval.

— v. a. ou tr. Agric. Couvrir de terre les racines d'un arbre, en attendant qu'on puisse le planter.

— Vitic. Mettre en rigole les boutures des vignes, pour qu'elles prennent racine.

— **Encycl.** Quelquefois les pépiniéristes se contentent de mettre en tas les arbres qu'ils déplantent et d'en couvrir les racines d'un peu de litière; d'autres, plus soigneux, disposent ces arbres dans des fossés où leurs racines, couvertes de terre, ne peuvent s'altérer au contact de l'air et de la lumière. Cette opération, qu'indiquent les mots *aubiner*, *terrer*, *enterrer*, *mettre en jauge*, exerce une heureuse influence sur les jeunes arbres qu'on ne peut tout de suite planter à demeure : ils viennent mieux et plus vite, et leur reprise est plus certaine.

Le mot *aubiner*, dans la culture de la vigne, désigne une opération qui consiste à mettre en rigoles les boutures, afin qu'elles prennent racine. Ces boutures *aubinées* reçoivent diverses façons, et ne sont souvent replantées que deux ou trois ans après.

AUBINET s. m. (ô-bi-nè). Anc. mar. Sorte de portion de pont volant, qu'on faisait avec des cordages entrelacés sur des traversins établis sur les plats-bords de l'avant de certains vaisseaux marchands, et que l'on retirait pendant les gros temps. ‖ On disait aussi SAINT-AUBINET.

AUBITON s. m. (ô-bi-ton). Bot. Un des noms du bluet. On dit aussi AUBIFOIN.

AUBLET (J.-B.-Christophe-Fusée), botaniste, né en 1720, à Salon (Provence), mort à Paris, en 1778. Il étudia à Montpellier, puis à Lyon, sous Christophe de Jussieu, enfin à Paris, fut chargé d'établir une pharmacie et un jardin botanique à l'île de France, où il séjourna neuf ans et où il eut de violentes querelles avec Poivre, au sujet de la naturalisation des arbres à épices. Il remplit encore plusieurs missions de la même nature à la Guyane et à Saint-Domingue, et publia en 1775 ses *Plantes de la Guyane*, où il faisait connaître près de quatre cents espèces nouvelles. Il suivit la méthode de classification de Linné. On l'a accusé de quelques inexactitudes.

AUBLÉTIE s. f. (ô-blé-sî — de *Aublet*, n. pr.). Bot. Syn. du genre *apeiba*, famille des tiliacées. ‖ Ce nom se rapporte aussi, comme syn., au genre *paliure*, de la famille des rhamnées.

AUBONNE, petite ville de Suisse, cant. de Vaud, à 18 kilom. de Lausanne, sur la rivière d'Aubonne; 1,775 hab.; bâtie en amphithéâtre dans une situation charmante; ancien château habité par l'amiral Duquesne, dont l'église renferme le tombeau. Il l'avait acquis du célèbre voyageur Tavernier, qui trouvait ce site comparable à tout ce qu'il avait vu de plus beau en Perse, en Turquie et dans les Indes. Beau viaduc du chemin de fer de Genève à Lausanne.

AUBOUR ou **AUBOURS** s. m. (ô-bour.) Bot. Nom que l'on donne quelquefois aux diverses plantes qui portent le nom d'*obier*, et particulièrement au *viburnum opulus* (viorne).

— Mar. Portion du bois qui, étant trop jeune, se trouve incomplétement formée, et que les charpentiers retranchent comme susceptible de se gâter promptement.

— Fig. Fraude de ceux qui vendent des marchandises de mauvaise qualité et les font payer comme celles de qualités supérieures.

AUBRAC, village de France du départ. de l'Aveyron, arrond. d'Espalion; 177 hab. Ruines pittoresques et grandioses d'une maison hospitalière, connue sous le nom de Domerie d'Aubrac, construite en 1120.

AUBRAC (MONTS D'), montagnes du départ. de l'Aveyron, renommées par l'excellence de leurs pâturages. Elles s'étendent sur un espace de 45 kilom., depuis la rive droite du Lot jusqu'à la rive gauche de la Truyère.

— **Encycl.** *Bœufs d'Aubrac.* Cette race, qui s'est formée sur les montagnes d'Aubrac, paraît être originaire du Cantal. On la désigne quelquefois sous le nom de race de *La Guiole*, parce qu'il existe dans la localité de ce nom des foires où se fait un grand commerce de ces animaux. Elle prospère sur les plateaux et les montagnes situées à l'est du département du Cantal, au nord de l'Aveyron, et dans une partie de la Lozère. Ces animaux ont le corps trapu, l'encolure courte, les cornes contournées et noires au sommet, la peau épaisse, le poil long, fauve clair, gris sur le dos, noirâtre à la tête, aux membres et à la queue. On attache dans le pays une grande importance à la couleur du poil; toutes choses égales d'ailleurs, on estime beaucoup plus les bœufs dont la robe ressemble à celle du blaireau, avec les oreilles et les joues couleur de suie, que ceux dont le poil est bigarré de taches blanches. Des contrées montagneuses où on les élève, ils se répandent dans le sud et le sud-est de la France. Après avoir travaillé dans les campagnes du midi, ils sont livrés à la consommation des villes du Languedoc et de la Provence. Sobres, rustiques et doux, les bœufs d'Aubrac peuvent travailler sans être ferrés, en raison de la dureté de leur sole, ce qui les rend précieux pour les pays escarpés où ils passent leur vie. Ils ont des dispositions remarquables à l'engraissement. Comme dans le Cantal, les vaches de la race d'Aubrac passent l'été sur les montagnes, et leur lait sert à la confection des fromages dits de La Guiole; mais elles ne sont pas aussi bonnes laitières que celles de la race rouge de Salers.

AUBRAC (FRÈRES HOSPITALIERS D'), congrégation fondée en 1031 dans le diocèse de Rodez (Aveyron), par Adalard, comte de Flandre. Cet ordre se composait de chevaliers pour escorter les voyageurs et les pèlerins, de prêtres pour le service de l'église, et de frères lais qui remplissaient diverses fonctions de charité. Il fut remplacé dans le XVIIe siècle par les chanoines réguliers de la Chancellade.

AUBRAIE s. f. (o-brè — du prov. *aoubré*, arbre). Lieu planté d'arbres. Vieux mot.

AUBRÈGUE s. f. (ô-brè-ghe). Géol. Nom vulgaire d'une espèce d'argile qui contient des coquilles des genres bélemnites et ammonites.

AUBRELLE s. f. (o-brè-le — de l'ital. *albero*, même sens). Bot. Peuplier d'Italie.

AUBRESSIN s. m. (ô-brèss-sain). Bot. Un des noms de l'aubépine.

AUBREY (Jean), savant anglais, né à Easton-Piers en 1626, mort en 1697. C'était un homme également versé dans l'histoire naturelle, la littérature et les antiquités, mais qui tomba dans le mysticisme et la superstition, par suite des malheurs dont sa vie fut accablée. Il a secondé Antoine Wood dans sa curieuse histoire de l'université d'Oxford; il eut également part à l'ouvrage intitulé *Monasticon anglicanum*, et composa seul : *Vie de Thomas Hobbes*, restée manuscrite, mais où Blackburne a puisé de riches matériaux pour sa *Vie de Hobbes; Histoire naturelle et antiquités du comté de Surrey; Idée d'éducation universelle; Lettres sur la physique et autres sujets intéressants*; enfin des *Mélanges* où se rencontrent les chapitres suivants, qui témoignent des dispositions de son esprit : *Fatalité de jours, fatalité locale, prodiges, présages, songes, apparitions*, etc.

AUBRIER s. m. (ô-bri-é). Ornith. Nom vulgaire du faucon hobereau. V. HOBRIER, seule orthographe conforme à l'étymologie.

AUBRIET (Claude), peintre de plantes, de fleurs, d'oiseaux, etc., né à Châlons-sur-Marne en 1651, mort en 1743. Il travaillait à la gouache et en miniature. Dessinateur du jardin du Roi, il accompagna en cette qualité Tournefort dans le Levant, dessina les figures de ce voyage, et fut chargé à son retour de continuer, après Jean Joubert, la magnifique collection de plantes sur vélin commencée par Nicolas Robert, et qui est aujourd'hui au Muséum. Outre les dessins des *Eléments de botanique* de Tournefort, et du *Botanicon Parisiense*, on a encore de cet artiste cinq volumes de papillons, d'oiseaux, de coquillages, de poissons, etc., qui appartiennent à la Bibliothèque nationale, ainsi que diverses suites dans les cabinets de quelques amateurs. Il reproduisait la nature avec autant d'exactitude que de finesse.

AUBRIÉTIE s. f. (ô-bri-é-sî — de *Aubriet*, n. pr.). Bot. Genre de plantes de la famille des crucifères, formé aux dépens des alysses, et comprenant des herbes vivaces à tige suffrutescente. L'espèce principale, l'*aubriétie deltoïde*, est une jolie petite plante à fleurs violettes, très-répandue dans les jardins d'agrément. Elle est indigène de l'Italie méridionale, de la Grèce, de l'Asie Mineure et de la Syrie. Ce nom lui a été donné par le botaniste de Candolle, par reconnaissance pour le peintre Aubriet. V. l'art. précédent.

AUBRION (Jean), chroniqueur du XVe siècle, né en Lorraine, mort à Metz vers 1501. Il prit une part active aux affaires de la république de Metz, qui le députa deux fois vers Charles le Téméraire; fut un moment prisonnier des Bourguignons; alla encore en mission vers Louis XI (1477), et fit repousser par ses concitoyens les prétentions du duc de Lorraine, qui voulait imposer un subside à la ville. Son *Journal* et ses *Chroniques* contiennent l'histoire de Metz, depuis 1464 jusqu'à 1500.

AUBRIOT (Hugues), célèbre prévôt de Paris, né à Dijon, d'une famille de riche bourgeoisie, mort en 1382. Après avoir rempli quelques emplois à la cour de France, il fut nommé par Charles V surintendant des finances, puis prévôt et capitaine de Paris (vers 1364). Il se montra à la hauteur de ces fonctions importantes, et seconda puissamment Charles V dans son œuvre de réparation. Les dix-sept années de son administration furent marquées par d'immenses travaux nécessaires à la défense, à la salubrité et à la prospérité de la capitale. Il termina d'abord la partie des fortifications commencée par Marcel. En 1369, la guerre avec les Anglais ayant recommencé, il soumit au roi le plan d'une forteresse destinée à couvrir Paris du côté du faubourg Saint-Antoine, et le 22 juillet 1370, il posa la première pierre de cette Bastille, devenue si fameuse, et qui fut tout à la fois une forteresse pour contenir autant que pour défendre Paris, un instrument de règne et une prison d'Etat. Aubriot construisit aussi le petit Châtelet, pour contenir les turbulents écoliers de l'Université, le pont Saint-Michel, le petit pont de l'Hôtel-Dieu, les premiers égouts voûtés, une partie des quais, etc. En même temps, il réorganisait la milice bourgeoise et le guet, purgeait la ville des malfaiteurs qui l'infestaient, réprimait les violences des écoliers, soumettait à de sages règlements le commerce et l'industrie, réformait les abus, et s'appliquait enfin, en magistrat actif et rigide, à faire régner partout la tranquillité, l'ordre et la justice, en soumettant à l'autorité des lois le riche comme le pauvre, le faible comme le puissant. Mais cette intégrité même lui fit un grand nombre d'ennemis. Ses nombreux conflits d'autorité avec l'Université et l'évêché, ses tentatives pour restreindre leurs priviléges exorbitants, suscitèrent contre lui des haines vivaces, qui éclatèrent après la mort de Charles V. On le cita devant le tribunal de l'évêque sous l'accusation banale d'impiété, d'hérésie, de sorcellerie, etc. Pour avoir une idée de la valeur de ces accusations, il suffit de remarquer qu'on lui faisait un crime d'avoir rendu à des familles juives leurs enfants, que le clergé avait fait enlever pour les baptiser de force. C'est pour de tels actes qu'on le déclarait *fauteur de la perfidie judaïque.* Abandonné par la cour, il dut se soumettre à la sentence de l'évêque, qui le condamna à la pénitence perpétuelle, *en la fosse, au pain de tristesse et à l'eau de douleur* (1381). Le malheureux prévôt fut jeté dans les cachots de cette Bastille, dont il avait posé les fondements. Il paraît qu'il en fut tiré pour être plongé dans les oubliettes de l'évêché. L'année qui suivit sa condamnation il fut délivré par les *maillotins*, qui voulurent le mettre à leur tête. Mais il échappa à ce dangereux honneur et se retira dans sa ville natale, où il mourut peu de temps après. Hugues Aubriot est une des figures les plus intéressantes de cette forte race de magistrats municipaux qui, au moyen âge, ont si efficacement contribué à l'émancipation progressive du tiers état. Sa statue figure à la façade de l'hôtel de ville de Paris.

AUBRY (Pierre), dessinateur, graveur au burin et éditeur d'estampes, né à Oppenheim en 1596, travailla à Strasbourg où il mourut en 1666. Il a publié un grand nombre de portraits de personnages de son temps et un *Recueil de Costumes strasbourgeois*, composé de trente-neuf planches de différentes dimensions.

AUBRY (Jean), médecin et alchimiste, né à Montpellier, vivait à Paris vers le milieu du XVIIe siècle, et mourut vers 1667. C'était un moine défroqué, mi-partie visionnaire et charlatan, qui a composé des ouvrages extravagants, qui cependant donnèrent à son nom une sorte de célébrité : *l'Admirable quintessence de Raymond Lulle; la Merveille du monde ou la Médecine véritable ressuscitée* (Paris, 1665); *la Médecine universelle et véritable pour toutes sortes de maladies les plus désespérées*, etc.

AUBRY (Jean-Baptiste), savant bénédictin, né à Dapviller, près d'Epinal, en 1736, mort en 1809. Après la mort de Remy Ceillier, il fut chargé, avec un de ses confrères, de continuer l'*Histoire des auteurs sacrés et profanes.* Malheureusement leur travail est resté inédit. On connaît de ce laborieux savant : *l'Ami philosophe et politique* (c'est un traité de l'amitié), 1776; *Théorie de l'âme des bêtes* (1780 et 1790); *Questions philosophiques sur la religion naturelle* (réfutation des doctrines matérialistes, déistes, athées, etc.); *l'Anti-Condillac, ou harangue aux idéologues modernes* (1801), etc., ainsi qu'un grand nombre d'ouvrages qui annoncent de vastes lectures, mais qui manquent généralement d'originalité et qui sont empreints des idées préconçues de l'auteur. C'est à l'abbé Aubry qu'on doit, dit-on, l'expression *faire des livres avec des livres*, qui est généralement attribuée à Voltaire. Aubry s'en servit en parlant de lui-même avec une bonne foi qui est, à ce qu'on prétend, bien rare parmi les littérateurs et les savants.

AUBRY (Charles-Louis), économiste, frère du constituant, né à la Ferté-Milon en 1746, mort en 1817. Ses principaux ouvrages sont les suivants : *Métrologie universelle, ou Transformation générale des poids et mesures et monnaies de tous les pays par le moyen du comparateur* (1799); *Cours publics sur l'application du calcul décimal à toutes les opérations de finances* (1800); *Manuel du transformateur, ou Tables centésimales pour la transformation des anciennes mesures de la France en nouvelles et des nouvelles en anciennes; Nouvelle manière de coter le change et les effets publics* (1801).

AUBRY (François), conventionnel, né à Paris en 1749, mort en Angleterre en 1802. Il était capitaine d'artillerie avant la Révolution, fut nommé maire de Nîmes en 1790, puis député du Gard à la Convention nationale. Il vota la mort du roi avec sursis, fit décréter que toutes les cloches, à l'exception d'une seule par paroisse, seraient mises à la disposition du ministère de la guerre, signa les protestations des soixante-treize contre la révolution du 31 mai, et fut emprisonné jusqu'après la chute de Robespierre. Rappelé dans la Convention avec ses collègues, il devint un des plus furieux réactionnaires; entra au comité de salut public, où il fut chargé de la partie militaire après Carnot, et désorganisa tous les services en destituant comme terroristes une foule d'excellents officiers, entre autres Masséna et Bonaparte, qui ne le lui pardonna jamais. Il siégea de nouveau aux Cinq-Cents, eut une grande part au code pénal militaire, conspira ouvertement contre la République comme membre actif du parti des *clichiens*, et fut déporté au 18 fructidor, mais s'échappa de Cayenne et se réfugia en Angleterre, où il mourut, sans que Bonaparte ait consenti à son rappel.

AUBRY (Mlle), danseuse de l'Opéra, fut chargée de représenter la déesse de la *Raison* dans les fêtes par lesquelles on essaya, en 1793, de remplacer les cérémonies du culte catholique. Elle était, dit-on, d'une beauté ravissante, et bien capable de faire de nombreux prosélytes à la nouvelle divinité, même parmi ceux qui, jusque-là, avaient négligé son culte. En représentant la *Gloire*, à l'Opéra, elle tomba et se cassa le bras. Une souscription fut faite en sa faveur, et l'Académie de musique lui accorda une pension de retraite.

AUBRY DE LA BOUCHARDERIE (le comte Claude-Charles), brave et habile général d'artillerie, dont le nom est inscrit sur les tables de bronze du musée de Versailles, né à Bourg (Ain) en 1773, mort le 10 novembre 1813; fit avec honneur les campagnes de la Révolution; dirigea, en qualité de capitaine, le transport de l'artillerie au passage du mont Saint-Bernard, 1800; prit part à l'expédition de Saint-Domingue, 1802; se couvrit de gloire à la bataille d'Essling, 1809; fut nommé, en 1812, général de division; combattit en Russie, et construisit, avec une rapidité qui tient du prodige, le fameux pont de la Bérésina, sur lequel passèrent les débris de notre armée en déroute. Déjà créé baron, sa conduite à Lutzen, 1813, lui valut le titre de comte. Après s'être battu en héros à Leipzig, il fut blessé mortellement par un boulet au moment où il mettait ses pièces en position pour soutenir la retraite.

AUBRY DU BOUCHET, député à l'Assemblée constituante, né à la Ferté-Milon (Aisne) vers 1740. Il vota généralement avec la majorité pour les réformes nouvelles, s'occupa surtout d'objets d'économie et de finances, eut part à la division de la France en départements, et présenta un cadastre pour l'établissement de l'impôt foncier. Son *Cadastre général de la France* a été imprimé en 1790 par ordre de l'Assemblée. Son petit-fils, Pierre-François-Joseph, ingénieur distingué, a siégé dans les assemblées de notre seconde république.

AUBRY DE GOUGES (Marie-Olympe). V. GOUGES (Olympe DE).

AUBRY DE MONTDIDIER, gentilhomme de la cour de Charles V, assassiné en 1371, près de Montargis, par un autre courtisan nommé Richard Macaire, qui était envieux de la faveur dont il jouissait auprès du roi. Le chien de la victime s'acharna depuis cette époque contre la personne du meurtrier. Cette animosité étrange ayant éveillé les soupçons, le roi ordonna une sorte de duel judiciaire entre le chien et le chevalier. Ce combat eut lieu dans l'île de Notre-Dame, en 1371. Macaire était armé d'un bâton énorme, mais il fut vaincu, confessa son crime, et l'expia sur l'échafaud. Telle est du moins la tradition consacrée par une foule d'œuvres littéraires. Mais la légende du *chien de Montargis* était déjà populaire plus d'un siècle avant cette époque. Elle est rapportée dans la chronique d'Albéric des Trois-Fontaines, qui s'arrête en 1241.

AUBRY-LECOMTE (Hyacinthe-Louis-Victor-Jean-Baptiste), dessinateur lithographe, né à Nice en 1797, de parents français, mort à Paris en 1858. Il entra en 1816 au ministère des finances et y fut employé pendant neuf ans; il suivit néanmoins les cours de Girodet-Trioson et prit part aux concours de l'Ecole des beaux-arts, où il remporta une 2e médaille en 1822 et une 1re médaille en 1823. Il exposa pour la première fois en 1819, mais sa réputation ne date véritablement que du Salon de 1824, où il obtint une médaille de 2e classe. Il produisit un grand nombre d'ouvrages pendant les cinq ou six années qui suivirent et fit des lithographies pour plusieurs recueils importants, entre autres pour la *Galerie de la duchesse de Berry* et la *Galerie du duc d'Orléans*. La belle reproduction de l'*Amour et Psyché*, de Gérard, qu'il exposa en 1831, lui valut une médaille de 1re classe. Aubry-Lecomte fut pendant longtemps le prince des lithographes français; sa manière moelleuse et extrêmement soignée avait beaucoup d'admirateurs, et l'apparition d'une de ses lithographies causait dans le public autant de sensation que celle d'un tableau de maître. Depuis, le goût s'est bien modifié; le genre pittoresque, coloré, a prévalu; les critiques ont reproché à Aubry-Lecomte de manquer de correction et de vigueur, et de lécher ses dessins jusqu'à leur donner une apparence vaporeuse, *cotonneuse*, qui en affadit l'expression. Il est juste de reconnaître toutefois que ses dessins sont en général fort attrayants, et que le crayon lithographique n'est jamais allé plus loin pour la finesse du grain et le perlé de l'exécution. Aubry-Lecomte a pris part à toutes les expositions qui ont eu lieu depuis 1824 jusqu'à sa mort; mais il s'est borné assez souvent à envoyer des portraits au crayon, genre dans lequel il a eu beaucoup de succès, surtout auprès des femmes. Voici, d'ailleurs, l'indication des principaux ouvrages qu'il a exposés : en 1827, une *Scène du déluge*, le *Serment des sept chefs devant Thèbes*, une *Amazone* et une *Baigneuse*, d'après Girodet; la *Vierge de Saint-Sixte* et l'*Enfant Jésus*, d'après Raphaël; le *Fleuve Scamandre*, d'après Lancrenon; *Corinne au cap Misène*, d'après Gérard; une *Druidesse*, d'après H. Vernet; *Esculape enfant*, *Rémus et Romulus*, d'après Lethière; en 1831, l'*Amour et Psyché*, d'après Gérard; le *Retour au village*, d'après Destouches; *Laurent de Médicis*, d'après Mauzaisse; la *Pèlerine italienne*, d'après Bonnefond; en 1833, *Louis-Philippe à l'Hôtel de ville*, d'après Guillon-Lethière; la *Belle Elisabeth*, d'après Girodet; *Child-Harold et Inès*, d'après Dejuinne; portrait de *Madame Pasta*, d'après Gérard; portrait d'*Amélie, impératrice du Brésil;* en 1834, portraits et paysages au crayon; en 1835, *Françoise de Rimini et Paul*, groupe tiré du tableau d'Ingres; en 1836, la *Peste de Marseille*, d'après Gérard; en 1837, groupe tiré du tableau précédent; en 1838, le *Roi René*, d'après Saint-Evre; en 1839, 1840, 1841 et 1844, portraits de femmes au crayon; en 1845, la *Famille malheureuse* et la *Soif de l'or*, d'après Prudhon; en 1846, l'*Ode*, d'après Galimard; en 1847, l'*Etude guidant l'essor du génie*, et *Une pensée*, d'après Prudhon; *Hélène*, d'après Delorme; en 1848, la *Vierge*, figure délicieuse, et les *Vendanges*, d'après Prudhon; une *Danse d'amours* et la *Sainte-Famille*, d'après Raphaël; en 1850-51, *Eve*, d'après Raphaël; la *Paix du ménage*, d'après Greuze; en 1853, la *Sainte-Famille*, d'après Poussin; le *Triomphe de Vénus*, d'après un dessin de Prudhon (commande du ministère d'Etat); le *Jardin*, d'après Fauvelet; en 1855, la *Joconde*, d'après L. de Vinci, et diverses autres lithographies déjà citées, d'après Gérard, Bonnefond, Prudhon. A l'exposition de 1859, on avait réuni plusieurs dessins laissés par Aubry-Lecomte, entre autres ceux de l'*Assomption de la Vierge* et du *Naufrage de Virginie*, d'après Prudhon. Nous citerons encore les lithographies suivantes qui n'ont pas été exposées : la *Vierge*, d'après le Corrége; l'*Angelus*, d'après M. Romain Cazes; l'*Enlèvement de Psyché*, d'après Prudhon, une des plus anciennes et une des meilleures productions de l'artiste; les *Saisons*, la *Maison de Michel-Ange*, la *Maison du Tasse*, d'après Dejuinne; *Danaë*, *Endymion*, *Ariane*, *Erigone*, la *Victoire*, les *Guerriers*, d'après Girodet; les *Petits dévideurs*, les *Petits fileurs*, l'*Amour et l'Amitié*, d'après Prudhon; *Enée rencontrant Andromaque*, d'après Girodet; la *Robe de soie*, la *Modestie*, la *Coquetterie*, les portraits de Raymond de Sèze, Chateaubriand, Girodet, E.-J. Delécluze, Paillot de Montabert, Lachèze, maire de Montbrison, Larrey, du peintre Granger, du président Demouchy, de Mlle Darcier, d'après divers; et enfin quelques paysages médiocres, entre autres cinq vues de Compiègne publiées sous ce titre : *Compiègne et ses environs, dessinés d'après nature* (1835). Aubry-Lecomte avait été décoré en 1849. M. Aug. Galimard, peintre, lui a consacré une notice (1860), qui a eu plusieurs éditions.

AUBRYET (Xavier), littérateur français, né à Pierry, près Epernay (Marne), en 1823; fut élevé à Saint-Quentin (Aisne), et vint terminer ses études à Paris, au lycée Charlemagne. Vers 1849, il fonda une petite feuille littéraire et artistique aujourd'hui oubliée, et depuis lors publia un assez grand nombre d'articles critiques ou de pure fantaisie, des chroniques, des biographies et quelques nouvelles dans divers magasins ou journaux, parmi lesquels nous citerons particulièrement : l'*Artiste*, le *Corsaire*, l'*Illustration*, l'*Evénement*, la *Presse*, le *Moniteur universel*, etc. On a de lui deux ouvrages publiés en volumes : la *Femme de vingt-cinq ans*, recueil de nouvelles et proverbes (1853, in-18; 2e édition, 1858, collection Michel Lévy); les *Jugements nouveaux*, études de critiques littéraires et musicales sur plusieurs écrivains et compositeurs (1860, grand in-18, Bibliothèque contemporaine, Michel Lévy). M. X. Aubryet a publié dans le *Moniteur universel*, octobre et novembre 1861, la *Mort qui fait vivre*, nouvelle; la même année il a donné à la *Presse* une série de feuilletons sous le titre de *Lettres du boulevard des Capucines*. Il est aujourd'hui (1865) attaché à la rédaction du *Moniteur universel du soir*, dans lequel il a donné des comptes rendus de fêtes nationales et des comptes rendus dramatiques. Cet écrivain, qui s'applique surtout dans ses œuvres à fuir les sentiers battus et semble, au risque du paradoxe, dédaigner les opinions toutes faites, est petit-fils d'un auteur dramatique qui portait le même prénom, et dont on a remarqué quelques travaux, notamment la *Matinée du Comédien de Persépolis*, comédie-proverbe en un acte et en prose, représentée à Paris au théâtre de l'Ambigu-Comique, le 14 septembre 1784.

AUBURN, ville des Etats-Unis, dans l'Etat de New-York; 5,400 hab. Célèbre prison pénitentiaire.

AUBURON s. m. (ô-bu-ron). Bot. Dans le département des Vosges, nom donné à l'agaric poivré.

AUBUSSON, ancienne famille de la Marche, qui a fourni un grand nombre de branches, dont la plus illustre est celle des ducs de La Feuillade, du nom d'un fief que cette famille possédait dès le XIVe siècle. Elle avait pour représentant, en 1400, Jean d'Aubusson, mort en 1420, laissant entre autres fils : 1o JEAN II, dont la postérité finit en la personne de Charles d'Aubusson, qui eut la tête tranchée au pilori, à Paris, en 1533, pour violences commises contre quelques monastères de son voisinage; 2o RENAUD D'AUBUSSON, dont la lignée s'éteignit au deuxième degré, après avoir fourni trois évêques, et PIERRE D'AUBUSSON, grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et cardinal légat; 3o GUILLAUME D'AUBUSSON, et 4o GUI, auteur de la branche des seigneurs de Villac, qui a repris le titre de La Feuillade à l'extinction des ducs de ce nom, au commencement du XVIIe siècle. GUILLAUME D'AUBUSSON, qui reçut en partage la seigneurie de La Feuillade, eut pour successeur son fils aîné, LOUIS D'AUBUSSON, seigneur de La Feuillade, gouverneur de Guise pour le duc de Nemours en 1483. JEAN, fils aîné de Louis, mort en 1551, eut pour successeur JEAN, père de François, chambellan du duc d'Anjou, depuis Henri III, lequel François laissa pour successeur GEORGES D'AUBUSSON, comte de La Feuillade, sénéchal de la haute et basse Marche; lieutenant des chevau-légers de la reine Marie de Médicis. FRANÇOIS D'AUBUSSON, deuxième du nom, comte de La Feuillade, fils de Georges, fut premier chambellan du duc d'Orléans, maréchal de camp, et fut tué au combat de Castelnaudari, en 1632, laissant, entre autres enfants : LÉON D'AUBUSSON, comte de La Feuillade, lieutenant général, tué à la bataille de Lens, en 1647; GEORGES D'AUBUSSON, évêque de Metz; GABRIEL D'AUBUSSON, marquis de Montagu, mort au siége de Saint-Omer, en 1638; PAUL D'AUBUSSON, chevalier de Malte, tué au siége de Mardick, en 1646, et FRANÇOIS, qui a continué la ligne. Celui-ci, maréchal de France, fut fait duc et pair par le roi Louis XIV, et mourut en 1691, laissant pour successeur son fils LOUIS D'AUBUSSON, duc de La Feuillade, maréchal de France de même que son père, mort en 1725, sans postérité. La pairie de La Feuillade s'est ainsi trouvée éteinte, et la branche de Villac, qui a hérité de celle de La Feuillade, a porté le titre de comtes de La Feuillade.

AUBUSSON (Jean D'), troubadour du XIIIe siècle, était attaché à Frédéric II, empereur d'Allemagne, et le célébra dans ses poésies. On connaît de lui une allégorie dialoguée sur les luttes de ce prince contre la ligue lombarde. Millot l'a insérée dans son *Histoire littéraire des troubadours*.

AUBUSSON (Pierre D'), grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, né dans la Marche, en 1423. Dès l'âge de treize ans, il entra au service de l'empereur Sigismond, en guerre avec le sultan Amurat II, et fit ses premières armes sous les ordres du fameux Huniade. A son retour de Hongrie, il accompagna le dauphin (depuis Louis XI) au siége de Montereau, puis dans son expédition contre les Suisses; entra dans l'ordre des chevaliers de Rhodes; se signala contre les pirates de l'Archipel, et fut élevé à la maîtrise en 1470. Cependant Mahomet II, après avoir renversé l'empire d'Orient, ne cessait de menacer la ville de Rhodes, qui faisait ombrage à sa puissance, et en 1480, une immense flotte turque, portant cent mille soldats, parut devant l'île et opéra son débarquement. Alors commença un des siéges les plus mémorables dont l'histoire fasse mention. Le grand maître y reçut cinq blessures, en combattant avec une héroïque intrépidité. La valeur des chevaliers lassa enfin le fanatisme des Turcs, qui furent contraints de se retirer après des pertes énormes. Mahomet jura de venger l'année suivante, à la tête d'une armée de trois cent mille hommes, l'affront que venaient de subir ses armes; mais la mort l'arrêta au milieu de ses préparatifs. Deux ans après Zizim, frère de Bajazet II, vint demander un asile au grand maître de Rhodes, qui le traita en prisonnier, et finit par le livrer au pape Innocent VIII. Le pape, qui avait déjà décerné à d'Aubusson les titres de *défenseur de la chrétienté* et de *bouclier de l'Eglise*, le revêtit de la pourpre romaine en considération de ses services. D'Aubusson mourut en 1503, à l'âge de quatre-vingts ans, avec la réputation d'un des plus grands hommes de son siècle. Le P. Bouhours a écrit son histoire.

AUBUSSON (François D'), duc de La Feuillade. V. FEUILLADE.

AUBUSSON, ville de France (Creuse), ch.-lieu d'arrond., à 38 kilom. S.-E. de Guéret, et à 685 kilom. S.-O. de Paris; pop. aggl. 5,475 hab.; — pop. tot. 6,003 hab. L'arrondissement a 10 cantons, 99 communes et 99,413 hab. Célèbre manufacture de tapis ras et veloutés; teintureries, tanneries, commerce et entrepôt de sel. Aubusson, situé sur la Creuse, dans une gorge entourée de montagnes et de rochers, au milieu d'une contrée aride et inculte, doit son origine à un parti d'infidèles, qui, échappés au carnage après la victoire de Charles-Martel sur les Sarrasins, et séduits par la beauté du site et l'excellence des eaux pour la préparation des cuirs et la teinture des laines, se fixèrent près d'un château fort dont on voit encore les ruines. Patrie de Pierre d'Aubusson, grand maître des chevaliers de Rhodes.

A. U. C. Archéol. Abréviation des mots latins *ab urbe condita*, qui se voit sur des monuments et des médailles, et qui signifie *après la fondation de la ville* (de Rome).

AUCAS, nom d'une tribu des Araucans, qui émigra du Chili sur le versant oriental des Andes.

Aucassin et Nicolette, opéra-comique en trois actes, paroles de Sedaine, musique de Grétry, représenté à Versailles le 30 décembre 1779, et à Paris le 3 janvier 1780. Le véritable titre de cet ouvrage est celui-ci : *les Mœurs antiques ou les Amours d'Aucassin et Nicolette*. Le sujet est tiré d'un charmant fabliau du XIIIe siècle, qui, de nos jours, a été publié en manuscrit avec des miniatures admirables sur vélin, au nombre de quatre-vingts environ, par Charles Leblanc. Cette série de compositions charmantes, et d'une exécution merveilleuse, ferait la fortune d'un artiste chromolithographe, si l'amateur éclairé qui s'en est rendu l'acquéreur consentait à la livrer au public. Pour revenir à la musique de Grétry, nous dirons que le compositeur a cru devoir employer dans la partition des modulations de plain-chant, et les a appropriées aux paroles gothiques qui se trouvent dans le poëme, particulièrement sur cette cantilène : *Nicolette, ma douce amie*. Mais on goûte peu cet effort plus ou moins archéologique. Lorsque cet ouvrage fut représenté à la cour, on rit aux éclats, dans les endroits que Sedaine et Grétry avaient crus les plus touchants. Ne sachant à quoi attribuer cette déconvenue, l'illustre compositeur formule dans ses *Essais* l'opinion singulière que voici : « Soyons de bonne foi; nos tragédies en musique n'ont-elles pas produit presque tout leur effet musical après le premier acte? et si l'action du drame ne nous attachait aux actes suivants, peut-être le dégoût s'emparerait-il des auditeurs au point qu'ils désireraient ne plus rien entendre. » Cette « *bonne foi* » qu'invoque Grétry n'est-elle pas plutôt un manque de foi dans l'art et dans les effets qui lui sont propres? A ce compte, pourquoi ne remplacerait-on pas le dernier acte d'*Orphée*, le troisième de *Guillaume Tell*, le quatrième des *Huguenots* ou de la *Juive* par un dialogue vif et animé?

Cette pièce médiocre peut servir à expliquer dans quel sens il faut entendre ce qu'on a dit de l'opéra-comique : que la musique était presque tout dans le succès de ces sortes d'ouvrages, rarement faits pour être lus. C'est peut-être ce que l'auteur a fait de plus mauvais; le fond est d'une absurdité qui révolta dans la nouveauté : quelques changements, beaucoup de spectacle, et surtout le jeu de Mme Dugazon firent supporter une reprise de la pièce. Le père d'Aucassin est un imbécile odieux, le fils est un fou non moins odieux, et le père de Nicolette un niais. Ce ne sont pas là des caractères de chevalerie, bien que l'auteur ait eu la prétention de peindre les mœurs du *bon vieux temps*.

Du reste, Sedaine s'est inspiré du vieux roman d'amour, qui est une des plus charmantes productions littéraires du moyen âge. Nous allons en donner une analyse succincte :

Garin, père d'Aucassin et comte de Beaucaire, avait acheté aux Sarrasins une jeune fille nommée Nicolette, dont Aucassin est amoureux et qu'il voudrait épouser. Garin les fait enfermer l'un et l'autre; mais Nicolette parvient à s'échapper et se réfugie dans une forêt voisine. Dans sa fuite, elle reconnaît la voix d'Aucassin, qui se plaignait dans son cachot, et pour le consoler elle lui jette une mèche de ses cheveux. Bientôt Aucassin parvient lui-même à sortir de sa prison; il rejoint Nicolette et s'éloigne avec elle de Beaucaire. La barque qui les emporte est assaillie par une tempête; ils abordent sur un rivage, où ils tombent entre les mains des Sarrasins, venus pour combattre le roi du pays. Ceux-ci, après avoir lié les bras et les mains d'Aucassin, l'abandonnent dans une barque, que les flots ramènent à Beaucaire juste au moment où Garin vient de mourir : le jeune homme est reconnu par les vassaux de son père, qui le proclament seigneur de Beaucaire. Cependant Nicolette, transportée à Carthage, y retrouve son père, qui est précisément le roi de cette ville; mais on veut lui faire épouser un roi païen; tous ses sentiments se révoltent contre cette indigne alliance et elle se voit encore obligée de prendre la fuite. Elle revient à Beaucaire, y retrouve son fidèle amant, et l'épouse. On ne connaît point l'auteur de ce roman, où des couplets monorimes en vers de sept ou de huit syllabes sont entremêlés à des récits en prose. Tout y est naïf, tendre et gracieux. La Bibliothèque impériale en possède un exemplaire manuscrit. Méon l'a publié dans son *Recueil de fabliaux*.

AUCEPS s. m. (ô-sèpss — mot lat. qui signif. *oiseleur*). Zool. Division du genre mygale, formée de grosses araignées dont les toiles sont assez fortes pour prendre de petits oiseaux. Elle ne renferme qu'une seule espèce.

AUCH (en lat. *Augusta Auscorum*), ville de France, ch.-lieu du départ. du Gers, à 667 kilom. S.-O. de Paris; pop. aggl. 8,041 hab.; — pop. tot. 11,899 hab. L'arrond. a 6 cantons, 85 communes et 60,050 hab. Siége d'un archevêché, tribunaux de première instance et de commerce, grand et petit séminaire, lycée impérial, cabinet d'histoire naturelle, bibliothèque publique, école normale. Fabrique d'étoffes de fil et de coton, cadis et chapeaux; commerce de vins, laines, eaux-de-vie dites d'*Armagnac*.

La ville d'Auch, bâtie en amphithéâtre sur le penchant d'une colline et divisée par le Gers en haute et basse ville, était habitée avant l'invasion romaine par les *Ausci* et portait le nom d'*Elemberis*, qu'elle échangea plus tard contre celui d'*Augusta Auscorum*. Après le passage des Visigoths, occupée par les Vascons, elle devint la capitale de la Gascogne jusqu'à l'époque où cette province fut divisée en plusieurs comtés. Alors elle fut le siége des comtes d'Armagnac, suivit le sort de ce comté, qui, devenu patrimoine de Henri IV, fut réuni à la couronne en 1589. Patrie du maréchal Montesquiou d'Artagnan, du duc de Roquelaure, du poëte du Bartas, de l'amiral Villaret-Joyeuse, et des généraux marquis Dessolles et comte de Lagrange.

Parmi les monuments que renferme la ville nous mentionnerons : la cathédrale (SAINTE-MARIE), un des plus beaux monuments qu'ait produits l'architecture religieuse dans le midi de la France; il couronne le bord oriental d'une sorte de plateau à l'extrémité duquel la ville d'Auch fut reconstruite vers le milieu du Xe siècle. Trois églises, élevées sur le même emplacement, avaient été successivement détruites. Le nouvel édifice fut commencé en 1489. Les travaux, poussés avec activité par

les archevêques François de Savoie et la Trémouille, frère du célèbre capitaine, conduisirent l'œuvre à la moitié, c'est-à-dire jusqu'aux deux portes latérales du transsept. Le cardinal François de Clermont-Lodève, promu à l'épiscopat d'Auch en 1507, fit élever les chapelles des collatéraux, sculpter les boiseries du chœur et poser plusieurs des plus belles verrières. L'église fut consacrée en 1548, mais son achèvement complet n'eut lieu que vers 1683, sous l'épiscopat de Henri de Lamothe-Houdancourt. A cette époque, l'art ogival était mort depuis longtemps déjà; dès 1560, l'architecte J. de Beaujeu entreprit de souder au monument gothique une façade en style néo-grec. Un porche à triple arcade archivoltée occupe toute la largeur de cette façade; il se compose de soixante-douze colonnes et pilastres corinthiens, entremêlés de vingt-quatre niches, aujourd'hui vides. Jehan Cailhon architecte de Paris, éleva ce porche à la hauteur de 15 m. 76 c., c'est-à-dire jusqu'au niveau de la première galerie (1622); son style, plus riche et plus orné que celui de J. de Beaujeu, porte le cachet du grand siècle. Les deux grandes tours carrées qui couronnent la façade ne furent pas terminées avant 1665. Elles ont chacune deux étages et sont à peu près semblables. Le premier étage, haut de 12 m. 77 c., est enrichi extérieurement de seize colonnes rudentées de l'ordre composite, et se termine, à la hauteur du grand comble, par un trottoir de ronde que borde une balustrade à jour. Une grande rose est pratiquée dans la muraille nue qui relie les deux tours. Le deuxième étage, haut de 15 m. 27 c., est orné de seize pilastres cannelés, et percé sur les quatre faces de baies étroites et géminées, dont les deux arcades sont inscrites dans une autre plus large et à plein cintre comme elles. On assure qu'un vaste dôme, en harmonie avec l'ensemble et les détails de l'architecture, devait couvrir la plate-forme de chaque tour; à la place s'élève une mesquine toiture à quatre pans, établie sur l'extrados de la dernière voûte. Les deux portes ogivales, placées aux extrémités du transsept, sont flanquées l'une et l'autre de deux tours carrées terminées en dôme.

Aux trois grandes arcades du porche de la façade principale correspondent trois portes cintrées, avec pilastres, colonnes et ornements de l'ordre corinthien. On est frappé, en pénétrant dans l'intérieur de l'église, de l'ampleur du vaisseau, de l'harmonie des proportions, de la beauté de la perspective, de la richesse des détails. L'édifice comprend trois nefs, coupées par un transsept, et terminées par une grande abside semi-circulaire. Sa longueur dans œuvre est de 93 m. 10 c., de 105 m. 90 c. jusqu'au fond de la chapelle du Saint-Sacrement; sa largeur totale est de 34 m. 95 c.; sa hauteur de 26 m. 64 c. sous la clef de la voûte principale. La nef centrale est bordée de piliers de forme cylindrique, sur le contour desquels sont profilés verticalement huit larges listels à vives arêtes, dont quatre correspondent aux arcs doubleaux et aux arcades qui séparent les trois nefs, tandis que les autres vont se confondre avec le filet courant à l'intrados des nervures qui se croisent sur l'axe des voûtes. Un jubé, décoré de colonnes d'ordre corinthien en marbre du Levant, avec balustrade en marbre rouge d'Italie, est placé à l'entrée du chœur; il a été construit au XVIIe siècle, à la même époque que l'élégante tribune des orgues. Le chœur est remarquable par ses vastes proportions, mais plus encore par ses boiseries, chef-d'œuvre de délicatesse et d'érudition, où les deux Testaments, l'histoire profane, la mythologie, la légende et le symbolisme se mêlent, sans jamais se confondre, à travers tous les caprices du ciseau. Ces sculptures, d'un travail exquis, semblent avoir été faites pour compléter la pensée d'Arnaut de Moles, l'éminent artiste à qui sont dues les verrières de l'abside de Sainte-Marie, magnifique série de cinquante personnages en pied, patriarches, prophètes, sibylles, juges, rois, guerriers, grands prêtres, etc. M. l'abbé Canéto a donné une très-intéressante et très-complète description de ces boiseries et de ces vitraux célèbres dans le savant ouvrage qu'il a publié sous le titre d'*Atlas monographique de Sainte-Marie d'Auch* (in-fol. 1857). Les chapelles des collatéraux sont au nombre de vingt-trois. Celle du baptistère possède des fonts d'un très-beau bloc de marbre noir. Les autres offrent quelques mausolées intéressants, entre autres ceux de MM. de Pomereu et d'Etigny, intendants de la généralité d'Auch. Au-dessous de l'abside se trouvent cinq cryptes ou chapelles souterraines : elles renferment les tombeaux de trois anciens évêques d'Auch, saint Léothade, saint Taurin et saint Austinde.

On remarque encore à Auch : l'hôtel de la préfecture, vaste édifice, autrefois palais de l'intendance; l'hôtel de ville, bâtiment assez élégant; le séminaire, qui possède une bibliothèque de 15,000 vol., etc.

AUCHE s. f. (ô-che — du gr. *auchên*, cou). Techn. Cavité hémisphérique pratiquée dans la tête du mouton dont on se sert pour façonner les têtes des épingles. On l'appelle aussi *têtine*.

AUCHÉNANGIE s. f. (ô-ké-nan-jî — du gr. *auchên*, cou; *aggeion*, vase). Bot. Genre de mousses aérocarpes, syn. du genre *orée*. Le nom définitivement adopté paraît être celui de *mielichoferia*.

AUCHÉNATE adj. (ô-ké-na-te — du gr. *auchên*, cou). Entom. Se dit des insectes qui ont un cou, dont la tête n'adhère pas directement au corselet. ‖ s. m. pl. Famille d'insectes aptères qui offrent ce caractère.

AUCHÉNIE s. f. (ô-ké-nî — du gr. *auchên*, cou). Mamm. Nom scientifique du genre lama.

— Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des chrysomélines, démembré du genre criocère, et qui a pour type l'anchénia subspinosa, insecte que l'on rencontre aux environs de Paris.

AUCHÉNION s. m. (ô-ké-ni-on — du gr. *auchên*, cou). Anat. Région du cou située sous la nuque.

AUCHÉNOPTÈRE adj. (ô-ké-no-ptè-re — du gr. *auchên*, cou; *pteron*, nageoire). Ichth. Dont les nageoires ventrales sont placées sous le cou.

— s. m. pl. Famille de poissons holobranches, dont les nageoires inférieures sont placées sous le cou et en avant des thoraciques. Elle correspond à l'ordre des jugulaires de Linné.

AUCHÉNORHYNQUE adj. (ô-ké-no-rain-ke — du gr. *auchên*, cou; *rhugchos*, bec). Zool. Dont le bec ou le rostre semble naître du cou. ‖ s. m. pl. Famille d'insectes hémiptères homoptères, comprenant, entre autres genres, les cigales.

AUCHER (Eloi), botaniste français, passa une grande partie de sa vie dans les voyages, et mourut à Ispahan en 1839.

AUCHÈRE s. f. (ô-chè-re — du nom du botaniste *Aucher*, n. pr.) Bot. Genre de plantes composées-cynarées, ne comprenant qu'une seule espèce propre à la Perse.

AUCHMUTY (Samuel), général anglais, né en 1756, mort en 1822. Il combattit contre l'insurrection des Etats-Unis, puis dans les Indes orientales; dirigea en 1800 les attaques contre les postes français de Suez et de la mer Rouge; fut chargé en 1806 du commandement des troupes britanniques dans l'Amérique du Sud; emporta Montevideo, retourna dans l'Inde en 1810, et soumit l'île de Java. Il fut nommé lieutenant général à son retour en Angleterre.

AUCHOIS, SE, s. et adj. (ô-choi, oi-ze). Géogr. Habitant d'Auch; qui appartient à la ville d'Auch ou à ses habitants.

AUCHON ou **AUÇON** s. m. (ô-chon, o-son). Techn. Poisson indéterminé que l'on trouve dans la Moselle.

AUCKLAND (William-Eden, lord), homme d'Etat anglais, né en 1750, mort à Londres en 1814, prit une part active aux affaires sous le ministère de Pitt, et remplit avec distinction un grand nombre de missions diplomatiques en Amérique, en France, en Espagne, en Hollande. En 1778, il fit partie de la commission envoyée dans l'Amérique du Nord pour engager les colonies révoltées à rentrer dans l'obéissance envers la mère patrie. Cette mission ayant échoué, il revint prendre sa place dans la chambre des communes, où il avait été élu en 1774, et eut une grande part dans la réforme des lois pénales et à d'autres mesures importantes. Il occupa ensuite le poste élevé de secrétaire d'Etat pour l'Irlande, vint à Versailles en 1785 pour y conclure un traité de commerce avec la France, et reçut l'ambassade des Provinces-Unies à l'époque de la Révolution de 1789. Il exerça alors une grande influence sur les mesures adoptées par les puissances étrangères pour combattre la République française. Lord Auckland a laissé divers écrits, entre autres un ouvrage estimé sur l'*Etat des pauvres en Angleterre*.

AUCKLAND, ville et port de la Nouvelle-Zélande, située au fond du golfe de *Shouraki*, dans le Nouvel-Ulster, nom donné par les Anglais à la partie septentrionale de l'île *Jka-na-Mawi*. Cette ville, fondée en 1841, sur un isthme, par 36° 50' lat. S. et 172° 25' long. E., est en communication avec l'océan par les deux ports de Woïtemata à l'est, et celui de Manukan à l'ouest, qui offrent un rendez-vous très-commode aux baleiniers de toutes les nations que la pêche amène dans ces parages lointains. Résidence du gouverneur de la colonie anglaise établie en 1839; 8,500 hab. A Auckland, qui est mis en communication avec l'Europe par un service postal de cinquante-deux jours, ainsi que les deux autres ports de la Nouvelle-Zélande, il n'existe d'autres droits à payer que celui de pilotage.

AUCKLAND (ÎLES), groupe d'îles de l'Océanie, situé au S.-O. de la Nouvelle-Zélande, par 51° lat. S. et 164° long. E., découvert en 1806 par Briston, capitaine du baleinier *l'Océan*, et occupé récemment par les Anglais. Ces îles, dont les principales sont Enderby, Adams et Auckland, montagneuses et boisées, paraissent de formation volcanique, et jouissent d'un climat sain et très-doux. Le sol, généralement fertile, est peuplé de nombreuses espèces d'oiseaux, et les côtes présentent une grande variété de poissons et de grosses moules.

AUCKLAND-BISHOP, ou **BISHOP'S-AUCKLAND**, ville d'Angleterre, comté et à 18 kil. S.-O. de Durham; 3,200 hab. Fabrication de toiles et de lainages; beau château, résidence de l'évêque de Durham.

Au clair de la lune, chanson populaire. L'auteur des naïves paroles de cette chanson est complétement inconnu, sort ordinaire des chansonniers populaires; mais on en attribue la musique au fameux Lulli, alors simple marmiton; au reste, rien n'est moins certain, et tout repose snr une tradition fragile; mais cet air, si simple en apparence, est fécond en mélodies, et Boïeldieu en a tiré le plus heureux parti en composant sur ce thème les fameuses variations de son opéra des *Voitures versées*. Quant aux acteurs de ce petit drame, ils diffèrent suivant les versions; c'est tantôt *Pierrot* avec *Lubin*, tantôt *Pierrot* avec *Arlequin*.

Au clair de la lune,
Mon ami Pierrot,
Prête-moi ta plume
Pour écrire un mot;
Ma chandelle est morte,
Je n'ai plus de feu,
Ouvre-moi la porte
Pour l'amour de Dieu.

Au clair de la lune,
Pierrot répondit :
Je n'ai pas ma plume,
Je suis dans mon lit;
Va chez la voisine,
Je crois qu'elle y est;
Car dans sa cuisine
On bat le briquet.

Au clair de la lune,
L'aimable Lubin
Frappe chez la brune;
Ell' répond soudain :
Qui frapp' de la sorte?
Il dit à son tour :
Ouvrez votre porte,
Pour le dieu d'amour.

Au clair de la lune,
On n'y voit qu'un peu;
On chercha la plume,
On chercha du feu.
En cherchant d'la sorte
Je n'sais c'qu'on trouva :
Mais j'sais que la porte
Sur eux se ferma.

AUCLERC (Gabriel-André), né à Argenton (Berri), vers le milieu du XVIIIe siècle, mort à Bourges, en 1815. Il était avocat. A l'époque de la Révolution, il prêcha sérieusement le rétablissement du paganisme, s'affubla d'une robe longue qu'il croyait semblable à la toge des pontifes de l'ancienne Rome, prit le nom de *Quintus Nantius*, et célébra dans sa maison les rites païens, du moins tels qu'il les imaginait. Ces excentricités archéologiques, qui se continuèrent assez longtemps, n'eurent d'ailleurs aucun succès. Auclerc a consigné une partie de ses rêveries dans un ouvrage anonyme intitulé : la *Thréicie ou la seule voie des sciences divines et humaines du culte vrai et de la morale;* Francfort (Paris), 1799. Quelques-uns ont assuré que le nouveau Julien avait abjuré ses erreurs à ses derniers moments pour rentrer dans le sein du catholicisme. Si cette assertion est exacte, il faut avouer que l'orthodoxie a fait là une conquête que la philosophie ne dut guère lui disputer.

AUÇON s. m. (ô-son). Techn. Poisson de la Moselle, que l'on rapporte à des genres divers. ‖ On dit aussi AUCHON.

AUCOUR (BARBIER D'). V. BARBIER D'AUCOUR.

AUCOUTE! interj. (ô-kou-te — lat. *ausculta*, écoute). Chass. Exclamation dont se sert le chasseur quand il entend un chien qui chasse, afin d'avertir les autres chiens.

AUCTION s. f. (ô-ksi-on — lat. *auctio*, même sens, formé de *auctus*, augmenté). Ant. rom. Sorte de vente à l'enchère, au plus haut enchérisseur, qui se faisait sous une lance suspendue par les deux bouts. Ce mot est encore usité en Angleterre, et la salle de vente se nomme *auction-room*.

Auctorem fidei, nom d'une bulle (les bulles, toujours écrites en latin, sont désignées par leurs premiers mots) dans laquelle furent condamnées, en 1794, par le pape Pie VI, les décisions d'un synode tenu à Pistoie, en Toscane, en 1786. Les propositions condamnées par cette bulle se rapportent, les unes à des questions de dogmes, les autres à des questions d'autorité, de discipline et de jurisprudence ecclésiastiques.

Le synode de Pistoie avait dit ou paru dire :

— Que l'innocence antérieure au péché originel (prop. 16) impliquait la *justice interne, avec impulsion vers Dieu*, *l'amour de charité*, en un mot, la sainteté, comme conséquence de la création et condition de la nature humaine;

— Qu'avant le péché originel (prop. 17), l'immortalité sur la terre était une condition naturelle de l'homme, et non un bienfait gratuit de Dieu;

— Que l'homme, sans la grâce, est sous la puissance du péché (prop. 23), et qu'en cet état, toutes ses actions sont *infectées, corrompues par l'influx général de la cupidité dominante;*

— Qu'entre la cupidité dominante et la charité dominante (prop. 24), entre l'amour divin et l'amour humain, illicite et damnable, il n'y a pas de milieu, c'est-à-dire pas d'amour humain licite, pas d'affections naturelles, innocentes, louables.

La bulle condamna ces quatre propositions jansénistes, qui ne distinguaient pas suffisamment l'ordre naturel de l'ordre surnaturel, et qui ne tenaient aucun compte du premier.

Par les propositions 19, 20 et 21, le synode avait posé :

— Que, sous la loi, l'homme était devenu prévaricateur, par impuissance d'observer, sans la grâce, les préceptes auxquels Dieu l'avait soumis;

— Que la loi, si elle n'avait pas guéri le cœur de l'homme, l'avait convaincu de son infirmité radicale, et lui avait fait désirer la grâce du médiateur;

— Qu'il faut distinguer deux espèces de grâces, la grâce-lumière, par laquelle il nous est seulement donné de connaître le malheur de notre état, et qui est aussi impuissante que la loi à nous en tirer, et la grâce-amour, que Dieu crée en notre cœur, et qui est la seule racine d'où germent les bonnes œuvres.

La bulle déclara qu'on ne devait point admettre des préceptes impossibles à accomplir, une source du désir de la grâce autre que la grâce même, et enfin une grâce essentiellement impuissante comme la loi.

Le synode, dans le but de simplifier le dogme de la présence réelle et de le soustraire aux curiosités et aux controverses scolastiques, en avait donné une définition (prop. 29), dont le mot *transsubstantiation* se trouvait écarté. La bulle, jalouse de conserver au mystère toute son obscurité divine, condamna cette simplification comme contraire à la définition expresse du concile de Trente, et maintint la nécessité du mot *transsubstantiation*, en ce que ce mot précieux indiquait quelque chose de plus qu'une simple substitution d'une substance à une autre substance, sous des espèces restées les mêmes.

Le synode, avec un rigorisme janséniste, rejetait (prop. 26), comme une fable pélagienne, le lieu des enfers désigné par les fidèles sous le nom de *limbes;* il réclamait pour les enfants, coupables de n'avoir pas reçu le baptême avant de mourir, c'est-à-dire pour la seule *coulpe originelle*, non-seulement la peine du *dam* ou privative, mais encore la peine du *sens* ou du feu. Pie VI tint bon pour les limbes, et, traçant la ligne assez peu droite de la foi catholique entre la logique pélagienne, qui supprimait le péché d'origine, et la logique janséniste, qui donnait à ce péché une portée cruelle, il fit grâce aux enfants morts sans baptême (et à l'imagination de leurs mères) de l'odieuse peine du feu.

Nous arrivons aux propositions qui touchaient à l'ordre ecclésiastique établi, au gouvernement et à l'administration de la société religieuse. Les propositions 2 et 3, qui faisaient ou paraissaient faire dériver de la communauté des fidèles la puissance du ministère et du gouvernement ecclésiastiques, et, en particulier, l'autorité du souverain pontife; les propositions 4 et 5, qui refusaient à l'Eglise le droit d'étendre son autorité au delà des limites de la doctrine et des mœurs, et d'exiger par une force extérieure la soumission à ses décrets; qui, en un mot, paraissaient nier toute puissance législative et judiciaire de l'Eglise, furent condamnées comme *hérétiques*.

La bulle réprouva également, avec diverses notes, les unes comme *schismatiques*, les autres comme *induisant au schisme;* celles-ci comme *tendant à la subversion de la hiérarchie*, celles-là comme *fausses*, *erronées*, *téméraires*, *pernicieuses*, *injurieuses pour l'Eglise*, etc. :

— Les propositions 6, 7 et 8, qui paraissaient affranchir le gouvernement de chaque évêque de toute hiérarchie supérieure;

— Les propositions 9, 10 et 11, qui paraissaient exagérer l'autorité des synodes diocésains, et celle des curés et autres prêtres dans ces synodes;

— La proposition 85, qui paraissait admettre qu'un simple concile national pouvait terminer par jugement irréfragable toutes les controverses relatives à la foi;

— La proposition 46, qui avançait que l'effet de l'excommunication est purement extérieur, parce qu'il exclut simplement de la communion extérieure de l'Eglise;

— La proposition 67, qui déclarait obligatoire, à moins d'impossibilité, la lecture de l'Ecriture sainte;

— La proposition 76, qui rejetait avec mépris la scolastique comme « ouvrant la voie aux systèmes nouveaux et aux vaines disputes sur les vérités du plus haut intérêt, et comme ayant conduit au probabilisme et au relâchement; »

— La proposition 77, qui signalait dans « le changement de forme du gouvernement ecclésiastique la source de tous les abus; »

— La proposition 30, refusant au prêtre la liberté d'appliquer les fruits du sacrifice à qui bon lui semble, et rejetant comme fausse l'opinion, répandue dans le peuple, « que ceux qui donnent au prêtre une aumône, sous condition qu'il célèbre une messe, reçoivent de cette messe quelque fruit spécial; »

— La proposition 32 interdisant de mettre sur les autels des boîtes de reliques;

— Les propositions 34, 35, 36 et 38, prétendant que le relâchement qui s'est introduit dans la discipline de l'Eglise, relativement à l'administration du sacrement de pénitence (attrition regardée comme suffisante, satisfaction dérisoire suivant l'absolution), est contraire à la dignité de ce sacrement et met obstacle à son efficacité;

— La proposition 39, qui s'élevait contre la fréquence des confessions de péchés véniels,

comme conduisant au mépris de ces confessions;

— Les propositions 40, 41, 42 et 43, qui définissaient l'*indulgence*, une simple rémission de la pénitence statuée par les canons contre les pécheurs, et qui rejetaient, comme une notion confuse et fausse, la formation d'un trésor des mérites du Christ et des saints, et l'application de ces mérites aux vivants et aux morts;

— Les propositions 44 et 45, critiquant la réserve des cas et exprimant l'espoir de la voir abolir;

— La proposition 54, notant « comme un honteux abus de recevoir quelquefois aumône pour des messes à célébrer et des sacrements à administrer; »

— Les propositions 56 et 57, rejetant toutes les dispenses;

— La proposition 58, qui faisait des fiançailles un acte purement civil, relevant uniquement des lois civiles;

— Les propositions 59 et 60, qui attribuaient au pouvoir civil le droit soit d'abolir, soit de restreindre les empêchements au mariage constitués ou approuvés par l'Eglise;

— La proposition 64, taxant de superstitieuse « toute efficace qu'on fait consister dans un nombre déterminé de prières et de pieuses salutations; »

— La proposition 65, énonçant « que le fracas des institutions nouvelles, appelées *exercices* ou *missions*, n'aboutit peut-être jamais à opérer une conversion absolue, et que les actes extérieurs qui se sont montrés ont été très-rarement autre chose que des éclairs passagers d'émotion, de secousse naturelle; »

— La proposition 66, avançant « qu'on sera en opposition avec la pratique apostolique et les conseils de Dieu, si l'on ne prépare au peuple des moyens plus faciles de joindre sa voix à la voix de toute l'Eglise, c'est-à-dire si l'on n'introduit pas l'usage de la langue vulgaire dans les prières liturgiques; »

— La proposition 70, rejetant tout culte spécial rendu à telle image plutôt qu'à telle autre;

— La proposition 71, interdisant de donner aux images de la sainte Vierge d'autres titres que ceux qui se rapportent aux mystères dont il est fait mention dans l'Ecriture sainte;

— Les propositions 73 et 74, critiquant la multiplication des fêtes et accordant à l'évêque le droit de transférer la célébration de chacune d'elles au dimanche suivant;

— La proposition 75, désapprouvant l'usage des serments « que la cour ecclésiastique, suivant la règle de la jurisprudence féodale, a adopté dans les investitures et même dans les ordinations sacrées, contrairement aux enseignements du divin Maître et au sentiment commun des Pères;

— La proposition 80, statuant que l'état régulier ou monastique est de sa nature incompatible avec le soin des âmes et avec les charges de la vie pastorale;

— La proposition 82, déclarant « que la multiplication des ordres religieux porte naturellement le trouble et la confusion »;

— La proposition 84, qui proposait un plan complet de réforme des institutions monastiques, portant qu'un seul ordre serait gardé dans l'Eglise; que les moines ne seraient promus à aucune dignité ecclésiastique; qu'aucune inégalité n'existerait entre eux; qu'ils seraient soumis à l'autorité de l'évêque; que les vœux perpétuels de chasteté, de pauvreté, d'obéissance, seraient remplacés par des vœux annuels et renouvelables.

La bulle *Auctorem fidei*, après avoir condamné toutes les propositions qu'on vient de lire, se termine par la déclaration suivante, au sujet de l'assemblée du clergé de France de 1682 et du gallicanisme : « Ne doit pas être passée sous silence la témérité insigne et pleine de fraude du synode, qui a osé non-seulement combler des plus amples louanges la déclaration de l'assemblée gallicane de l'an 1682, depuis longtemps improuvée par le siége apostolique, mais encore l'insérer insidieusement dans le décret sur la foi, adopter ouvertement les articles qui y sont contenus, et appuyer d'une solennelle et publique profession de ces articles ce qui est çà et là émis par ce décret lui-même. Non-seulement, certes, une raison beaucoup plus grave se présente à nous de nous enquérir de ce synode, qu'il n'y en eut pour nos prédécesseurs de s'occuper de cette assemblée; mais aussi ce n'est pas, pour l'Eglise gallicane elle-même, recevoir une légère injure que d'être jugée digne par ce synode d'être invoquée comme une autorité en patronage des erreurs dont son décret est entaché. Les actes de l'assemblée gallicane n'eurent pas plus tôt paru, que notre vénérable prédécesseur Innocent XI, par un bref du 11 avril 1682, et ensuite plus expressément Alexandre VIII, par la constitution *Inter multiplices*, du 4 août 1690, en raison de leur charge apostolique, les *improuvèrent*, les *annulèrent*, les *déclarèrent nuls et non avenus*. La sollicitude pastorale exige de nous beaucoup plus fortement que nous *réprouvions* et *condamnions*, comme nous *réprouvons* et *condamnons* par cette présente constitution, et voulons être tenue pour *réprouvée* et *condamnée*, l'adoption de ces actes faite par ce synode, et affectée de tant de vices, comme *téméraire*, *scandaleuse*, et souverainement injurieuse pour le siége apostolique. »

Si maintenant nous examinons l'esprit général des propositions condamnées par la bulle *Auctorem fidei*, nous remarquerons l'effort tenté par le synode de Pistoie pour réagir contre le courant dans lequel le christianisme catholique est entraîné par le jésuitisme depuis le concile de Trente. Plus de passivité dans la pratique du christianisme; plus de concessions faites à la nature et au monde, aux sentiments et aux mœurs du siècle, en vue de substituer à l'autonomie de l'esprit chrétien la direction sacerdotale et l'administration centralisée des consciences, aboutissant à réduire toutes les vertus chrétiennes à l'obéissance et à la discipline; plus de dévotion *aisée*, de contrition *aisée*, de satisfaction *aisée;* plus d'arithmétique des indulgences; plus d'échange simoniaque de messes contre aumônes; réduction au *minimum* du culte païen (si répandu dans les pays méridionaux) des reliques, des madones et des images; réduction au *minimum* de toutes les pratiques qui favorisent l'arbitraire sacerdotal; réforme des institutions monastiques conçue de manière à enlever à l'autorité pontificale sa milice cosmopolite, l'instrument précieux de sa domination universelle; affirmation des droits du pouvoir civil; negation de l'ultramontanisme : tel est le sens des décisions du synode de Pistoie. — *Non possumus*, répond la bulle.

AUCTUAIRE s. m. (ô-ktu-è-re — du lat. *auctuarium*, formé de *auctus*, part. passé de *augere*, augmenter). Philol. Supplément qu'on ajoutait à un ouvrage après sa publication. On le dit surtout en parlant de la *Bibliothèque des Pères*.

AUCUBA s. m. (ô-ku-ba). Bot. Genre de cornées dont l'espèce unique, l'aucuba du Japon, est un arbrisseau élégant, à feuilles lisses, toujours vertes, panachées de jaune. Il paraît démontré que ces belles taches jaunes ne sont pas un caractère essentiel au végétal, mais proviennent d'un état maladif qui se communique très-facilement d'un individu à l'autre, soit naturellement, soit par une inoculation artificielle. On emploie cet arbuste pour décorer les bosquets : *Les Japonais croient que l'*AUCUBA, *dont les panachures sont souvent d'un jaune très-vif, contient de l'or*. (L. Gouas.) ‖ On écrit aussi AUSKUBA et AUCUBE.

— **Encycl.** Le genre *aucuba* a été placé par les botanistes tantôt dans la famille des rhamnoïdes, tantôt dans celle des loranthées. Aujourd'hui, la plupart le placent dans celle des cornées. Ses caractères sont : fleurs dioïques; calice tronqué, très-petit, à quatre dents; quatre pétales ovales ouverts; quatre étamines; un style; un stygmate; baie monosperme.

L'*aucuba Japonica* ou *aucuba du Japon* est un arbuste de 1 m. à 1 m. 30 c. de haut. Il est très-rameux, toujours vert; ses feuilles sont grandes, ovales, d'un vert luisant marbré et panaché de jaune; en avril, fleurs dioïques petites, brunes, peu remarquables, auxquelles succèdent des fruits d'une forme oblongue qui prennent une couleur rouge en mûrissant. On le multiplie dans les jardins à l'aide de marcottes et de boutures qui reprennent en peu de temps. Il est très-recherché à cause de ses belles feuilles, qui produisent un effet charmant dans les bosquets, surtout pendant l'hiver. Cet arbuste a été apporté en Europe en 1783.

AUCUBE s. f. (ô-ku-be — du lat. *ad*, à; *cubare*, être couché). Antiq. Endroit de la tente où l'on couchait.

— Bot. V. AUCUBA.

AUCUN, UNE adj. (ô-kun; cette prononciation est celle de *aucun* placé devant un mot commençant par une consonne ou un *h* aspiré : AUCUN *pays*, AUCUN *héros*. Quand *aucun* est suivi d'une voyelle ou d'un *h* muet, les avis sont partagés : les uns disent *ô-ku-nami;* les autres, *ô-kun-nami*. M. Littré donne la préférence à la première de ces deux prononciations; nous ne partageons pas cet avis. Raisonnons par analogie : n'est-il pas évident que l'on dit : *Ces joueurs sont* UN-NA-UN; *l'*UN-NET *l'autre espèrent réussir?* L'adjectif *aucun* est absolument dans le même cas, et nous ne voyons pas pourquoi l'on établirait une différence; — du lat. *aliquis*, quelque; *unus*, un; de même que *chacun* est formé de *quisque unus*). Tout, quelque ce soit, ne s'emploie au singulier, en ce sens, que lorsque la phrase a une intention négative ou exclusive : *Sa voix était plus forte qu'*AUCUNE *voix humaine*. (Fén.) *Une des meilleures critiques qu'on ait faites sur* AUCUN *sujet est celle du* Cid. (La Bruy.) *Je me demande si la justice est possible avec* AUCUNE *religion*. (Proudh.)

Un malheur instruit mieux qu'*aucune* remontrance.
LA CHAUSSÉE.

— Nul, pas un : *Il ne faut employer* AUCUN *terme dont on n'ait auparavant expliqué le sens*. (Pasc.) *Le bon historien n'est d'*AUCUN *temps ni d'*AUCUN *pays*. (Fén.) *On ne doit hasarder* AUCUNE *locution ambiguë*. (Fénel.) *Je n'ai jamais fait* AUCUN *mal*. (Fén.) *Croyez que la présomption ne tient lieu d'*AUCUN *talent, ni l'orgueil d'*AUCUNE *vertu*. (Mme de Mainten.) *On ne méprise pas tous ceux qui ont des vices, mais on méprise tous ceux qui n'ont* AUCUNE *vertu*. (La Rochef.) *On les élève sans* AUCUN *principe pratique de religion*. (Fléch.) *L'esprit de la charité m'interdit de faire aucun souhait*. (Fléch.) *Vous croyez-vous sans aucun esprit?* (La Bruy.) *Il est bien dangereux, pour qui n'a nulle fortune, de n'avoir* AUCUN *talent décidé, ni* AUCUN *but réel, ni* AUCUN *moyen de mériter sa fortune par de vrais services*. (Volt.) *L'athéisme ne peut faire* AUCUN *bien à la morale*. (Volt.) *Quiconque cherche la vérité ne doit être d'*AUCUN *pays*. (Volt.) *Le méchant a un mauvais cœur, incapable d'*AUCUNE *espèce de sensibilité*. (Mme de Genlis.) AUCUN *poëte*, AUCUN *orateur*, AUCUN *historien de cette nation ne peut être comparé aux nôtres*. (La Harpe.) *Il n'est* AUCUN *devoir*, AUCUN *plaisir*, AUCUN *sentiment qui n'emprunte de l'enthousiasme une nouvelle puissance*. (Mme de Staël.) AUCUNE *loi n'est bonne, si elle ne repose sur les lois de la nature*. (B. de St-P.) AUCUN *signe de joie*, AUCUNE *apparence de bonheur ne se montre ici à vos yeux*. (Chateaub.) *Les palmiers, par la structure intérieure de leur tronc, n'ont* AUCUN *rapport avec les arbres proprement dits*. (M.-Brun.) AUCUNE *mer n'est aussi poissonneuse que le grand Océan équinoxial*. (M.-Brun.) *En* AUCUNE *chose peut-être il n'est donné à l'homme d'arriver au but; sa gloire est d'y marcher*. (Guiz.) *L'intolérance n'est bonne à* AUCUNE *société humaine*. (Vacherot.) *On ne peut prétendre à* AUCUN *droit dès qu'on ne veut respecter* AUCUN *devoir*. (Ventura.) *L'homme n'attache* AUCUN *prix aux plaisirs obtenus sans efforts*. (Laténa.) *La race anglaise ne s'associe jamais avec* AUCUNE *autre, ni par les intérêts, ni par les idées*. (L. Faucher.)

Mais je n'ai plus, madame, *aucun* combat à faire.
CORNEILLE.

Prête, sans te troubler, l'oreille à mon discours,
D'*aucun* mot, d'*aucun* cri n'en interromps le cours.
CORNEILLE.

Elle eût beaucoup mieux fait de passer son chemin
Sans dire *aucune* chose. LA FONTAINE.

Sans me nommer pourtant en *aucune* manière,
Ni faire *aucun* semblant que je serai derrière.
MOLIÈRE.

‖ Dans le style fam., *aucun* se place quelquefois après le nom auquel il se rapporte : *Ne lui ferez-vous grâce* AUCUNE? (Boil.) *Sans crainte* AUCUNE, *concevez ce que peuvent des hommes qui écrivent dans des journaux de localité, sans responsabilité* AUCUNE. (Thiers.) *Mon oncle y consentit sans résistance et sans objection* AUCUNE. (Scribe.)

Je n'eus, depuis ce temps, de lui nouvelle *aucune*.
REGNARD.

Le temps presse, il fait nuit; allons, sans craine [*aucune*,
A la foi d'un amant commettre ma fortune.
MOLIÈRE.

... Sans trouble *aucun*, couché près de ma caisse,
Je m'éveille à la hausse, et m'endors à la baisse.
C. DELAVIGNE.

Vous engouffrez chez nous, dit-on, votre fortune;
Oh! l'on peut sur ce point être sans crainte *aucune*;
Vous n'êtes pas enclin aux prodigalités.
PONSARD.

‖ S'employait autrefois indifféremment au singulier ou au pluriel, lorsque le sens n'exigeait pas absolument le singulier : AUCUNS *tourments n'ont pu empêcher les martyrs de confesser leur religion*. (Pasc.) *Lorsque l'homme est blessé mortellement, on ne doit songer à garder* AUCUNES *mesures*. (Mol.) *Ils ne peuvent souffrir* AUCUN *empire légitime, et ne donnent* AUCUNES *bornes à leurs attentats*. (Boss.) *Quand Dieu veut exécuter ce qu'il a résolu, sa puissance ne se montre par* AUCUNS *efforts*. (Fén.) *C'est une petite ville qui n'est divisée en* AUCUNS *partis*. (La Bruy.) *La république n'avait encore* AUCUNES *troupes régulières aguerries*, AUCUN *officier expérimenté*. (Volt.) *Je n'ose faire* AUCUNS *projets*. (Volt.) *Après la mort d'Edouard III, l'Angleterre ne prenait* AUCUNES *mesures pour se venger*. (Volt.) AUCUNES *murailles*, AUCUNES *portes ne s'offraient à l'entrée de cette ville*. (Le Sage.) *Je ne me mêlai plus d'*AUCUNES *affaires et je me retirai dans ma maison de campagne*. (Montesq.) *Le ministre de la police envoie les dispositions sans y joindre* AUCUNES *réflexions*. (J.-J. Rouss.) *Le droit public de l'Europe n'ayant* AUCUNS *principes généraux, et variant incessamment selon les temps et les lieux, est plein de règles contradictoires*. (J.-J. Rouss.) *Ils sont à leur tour usés par les plaisirs, par cela même qu'ils ne leur coûtent* AUCUNES *peines*. (B. de St-P.)

Je ne me satisfais d'*aucunes* conjectures.
CORNEILLE.

Aucuns ordres ni soins n'ont pu le secourir.
CORNEILLE.

J'ai vu beaucoup d'hymens, *aucuns* d'eux ne me ten- [tent.
LA FONTAINE.

Aucuns monstres, par moi domptés jusqu'aujourd'hui,
Ne m'ont acquis le droit de faillir comme lui.
RACINE.

La santé que j'appelle, et qui fuit mes douleurs,
Bien sans qui tous les biens n'ont *aucunes* douceurs.
A. CHÉNIER.

Jamais, sans doute, *aucunes* larmes
N'obscurciront pour eux le ciel. LAMARTINE.

Tel que le vieux pasteur des troupeaux de Neptune,
Protée, à qui le ciel, père de la Fortune.
Ne cache *aucuns* secrets..... J.-B. ROUSSEAU.

Pour venir à ses fins, l'amoureuse Nérie
Employa filtres et brevets,
Eut recours aux regards remplis d'afféterie,
Enfin n'omit *aucuns* secrets. LA FONTAINE.

Libre de soins, exempt d'ennuis,
Il ne manquait d'*aucunes* choses;
Il détachait les premiers fruits,
Il cueillait les premières roses.
LA FONTAINE.

‖ Aujourd'hui, cet emploi du pluriel serait une faute, car, dans toutes les phrases que nous venons de citer, *aucun* signifie *pas un;* il n'y a même pas ici une unité. Pourquoi donc faire usage du signe qui exprime essentiellement la pluralité? Le pluriel ne s'emploie que lorsqu'il est impossible de faire autrement, ce qui a lieu : 1° devant un mot qui ne s'emploie qu'au pl.: *On ne lui fit* AUCUNES FUNÉRAILLES. AUCUNS APPOINTEMENTS *ou gages n'étaient attachés aux charges et fonctions publiques*. (J.-J. Rouss.) *Il a obtenu ce qu'il demandait sans* AUCUNS FRAIS. (Acad.); 2° lorsque, en raison de son acception particulière, le substantif ne peut être employé qu'au plur.: *Elle ne m'a rendu* AUCUNS SOINS. *Il n'a fait* AUCUNES DISPOSITIONS, AUCUNS PRÉPARATIFS. *Le parlement défendit en même temps qu'on prît* AUCUNS DENIERS *dans les recettes publiques pour les soudoyer*. (Volt.)

— *Aucun..., que...*, Pas d'autre que :

Sans que, de tant de droits en un jour violés,
Il te reste *aucun* fruit *que* la honte et la rage.
CORNEILLE.

— S'emploie comme pronom indéfini ou dans le sens de personne : *On doit ne se rendre suspect à* AUCUN, *et se faire aimer de tous*. (Fén.)

On entreprend assez, mais *aucun* n'exécute.
CORNEILLE.

Aucun n'est prophète chez soi.
LA FONTAINE.

Deux jours s'étaient passés sans qu'*aucun* vînt au [puits.
LA FONTAINE.

Ce que pour lui mon bras chaque jour exécute
Me défend de penser qu'*aucun* me le dispute.
CORNEILLE.

Qu'*aucun*, par un zèle imprudent,
Ne sorte avant le temps et ne se précipite.
RACINE.

Aucun ne me soutient au bord de cet abîme,
Aucun ne m'encourage ou ne m'arrache au crime.
VOLTAIRE.

Mille écus à mon cuisinier,
Un peu plus à mon secrétaire,
Cent louis à mon sommelier;
Ce sont là les moindres salaires
Des officiers de ma maison,
Disait Lescun, seigneur gascon;
Joignez-y la fauconnerie,
Et l'antichambre et l'écurie.....
— Mais comment, objecte quelqu'un,
Avec des revenus modiques,
Payez-vous tant de domestiques?
— Vous vous moquez, répond Lescun,
Eh, parbleu! je n'en paye *aucun*.

‖ S'emploie aussi comme pronom, pour signifier nul d'entre eux : *Connaissez les hommes, étudiez-les peu à peu, et ne vous livrez à* AUCUN. (Fén.) AUCUN *de ces deux corps ne pensait être s'il n'avait abaissé l'autre*. (Vertot.) AUCUN *de nos grands écrivains n'a travaillé dans le genre de l'épopée*. (Volt.) *L'égoïste ne risque rien au commerce des hommes; il participe à toutes leurs jouissances, et ne s'identifie à* AUCUNE *de leurs peines*. (Livry.) *Ne donnons* AUCUN *de nos moments sans en recevoir la valeur*. (Letourneur.)

Aucun n'avait d'enclos ni de champ séparé.
BOILEAU.

Aucun d'eux n'assouvit la soif qui me dévore.
L. RACINE.

‖ S'employait autrefois au pluriel comme nom, dans le sens de quelques-uns : AUCUNS *croiront que j'en suis amoureux*. (Acad.) AUCUNS *d'iceux sont fort sujets à recevoir quelque coup de bâton*. (Rabel.) *Je ne puis assez blâmer la sotte arrogance d'*AUCUNS *de notre nation*. (Du Bellay.) *N'obéissait-il, comme* AUCUNS *le prétendent, qu'à ses propres inspirations?* (Proudh.)

Phèdre était si succinct, qu'*aucuns* l'en ont blâmé.
LA FONTAINE.

Le doux péché qu'*aucuns* nomment luxure.
VOLTAIRE.

Plusieurs avaient la tête trop menue,
Aucuns trop grosse, *aucuns* même cornue.
LA FONTAINE.

On en rit; car que faire? *aucuns* à coups de pierre
Poursuivirent le dieu qui s'enfuit à grand' erre.
LA FONTAINE.

Pour Gabrielle, en son apoplexie,
Aucuns diront qu'elle parle longtemps.
VOLTAIRE.

‖ Ne s'emploie plus guère que dans le style marotique ou le style familier. ‖ D'AUCUNS s'est dit dans le même sens : *Il y en a* D'AUCUNES *qui prennent des maris seulement pour se tirer de la contrainte de leurs parents*. (Mol.) D'AUCUNS *racontent que César lui pardonna*. (Chevalet.) ‖ Dans La Fontaine, on trouve même *les aucuns*, locut. plus ancienne encore :

Sur ce qu'on dit de la vertu secrète
De certains mots, caractères, brevets,
Dont *les aucuns* ont de très-bons effets.

— **Gramm.** *Aucun*, dans le sens négatif, signifie proprement *pas un*, d'où il résulte qu'il se met toujours au singulier, ainsi que le substantif qui le suit, à moins que ce substantif ne soit inusité au singulier ou qu'il ne présente, à ce nombre, un autre sens que celui qu'on veut lui donner. Tel est, du moins l'usage suivi aujourd'hui par tous les bons écrivains. On dira donc : AUCUNE LOI *ne vous y oblige*, et non pas *aucunes lois*. Mais on dira : *Vous n'aurez à faire* AUCUNS *frais*, parce que le substantif *frais* ne s'emploie qu'au pluriel; on dira aussi : AUCUNES TROUPES *ne sont plus braves que les troupes françaises*, parce que *troupes* doit être au pluriel pour signifier des soldats sur le champ de bataille.

Quand *aucun* est employé comme pronom

après un verbe précédé du pronom *en*, et qu'il doit être ensuite qualifié par un adjectif ou un participe, on le joint au qualificatif par *de*, qui est alors un mot purement explétif : il n'y en eut *aucun* DE blessé.

—**Syn. Aucun, nul.** *Nul*, contenant déjà par lui-même un élément négatif, nie essentiellement: *Cela est frivole et de* NULLE *cons quence.* (Acad.); mais *aucun* est ordinairement affirmatif et a besoin d'être accompagné d'une négation pour devenir synonyme de *nul*: *Les temps et les mœurs homériques n'ont* AUCUN *rapport aux nôtres.* (Volt.)

— **Antonymes.** Chacun, chaque, maint, quelque, quelqu'un, tout, tous.

AUCUN, ch.-l. de cant. (Hautes-Pyrénées), dans le val du même nom, surnommé l'*Eden des Pyrénées*, arrond. d'Argelès; 551 hab.

AUCUNEFOIS adv. (ô-ku-ne-foi — pour *aucune fois*). Quelquefois.

Amour *aucunefois* se lasse de nos peines.
DESPORTES.

Aucunefois des chiens il suit la voix confuse.
RACAN.

Vieux. On écrit aussi *aucunesfois*.

AUCUNEMENT adv. (ô-ku-ne-man — rad. *aucun*). En quelque façon, en une façon quelconque : *Y songe-t-il* AUCUNEMENT? *Il est douteux qu'on puisse* AUCUNEMENT *s'y opposer. Je ne crois pas que le roi en ait parlé* AUCUNEMENT. ‖ Quelque peu, de quelque manière, sous quelque rapport: *M. de Schomberg se raccommoda* AUCUNEMENT *avec lui, voyant qu'il ne le pouvoit abattre.* (Bassomp.)

Elle est accorte et surtout belle et sage,
Et l'empereur y pense *aucunement.*
LA FONTAINE.

L'heureux moment approche où votre destinée
Semble être *aucunement* à la nôtre enchaînée.
CORNEILLE.

Que dans un mot d'écrit nos pensers amoureux
Nous portent chaque jour et rapportent nos vœux,
Charment *aucunement* l'ennui de notre absence.
ROTROU.

Tout homme ment, dit le sage;
S'il n'y mettait seulement
Que les gens du bas-étage,
On pourrait *aucunement*
Souffrir ce défaut aux hommes.
LA FONTAINE.

— Nullement, en aucune façon, point du tout : *Je ne crains guère de choses, et ne crains* AUCUNEMENT *la mort.* (La Rochef.) *Il ne peut* AUCUNEMENT *s'en émouvoir.* (Alex. Dum.) *Par un juste châtiment divin, il est des choses qui ne peuvent* AUCUNEMENT *se réparer dans le monde.* (Giraud.) *C'est un simple fait qu'il avance, sans prétendre l'expliquer* AUCUNEMENT. (Lamennais.)

Qu'un vain scrupule à ma flamme s'oppose,
Je ne le puis souffrir *aucunement.*
LA FONTAINE.

— Anc. chancell. et jurisp. Signifiait, A certains égards, de quelque manière, en quelque chose, et ne prenait pas la négative : *Le roi, ayant* AUCUNEMENT *égard aux circonstances, lui a fait grâce.*

AUDA, fille du célèbre roi suédois Iwar, dont le règne remonte à une époque antéhistorique, et qui, suivant les annales islandaises, conquit l'Esthonie, la Courlande, une partie de l'Allemagne et de l'Angleterre. Iwar donna sa fille Auda en mariage à Reurik, ami du roi de la Sélande; l'accusa ensuite d'un commerce criminel avec Helghé, frère de Reurik; engagea ce prince trop crédule à tuer son frère, et le fit assassiner lui-même sous prétexte de venger son gendre. Auda, épouvantée, s'enfuit en Russie avec son fils Harald Hildetan, qu'elle avait eu de Reurik.

AUDACE s. f. (ô-da-se — lat. *audacia*, même sens; formé de *audeo*, j'ose). Mouvement énergique de l'âme, qui porte à mépris r tout obstacle, tout danger; hardiesse mêlée de témérité ou d'impertinence : *Se présenter, parler, répondre avec* AUDACE. *Vous présenter ici après ce que vous avez fait, quelle* AUDACE! *Tant d'*AUDACE *peut-elle se concevoir?* (Acad.) *Combien il en parait dans l'histoire à qui leur* AUDACE *a été funeste!* (Boss.) *Les impies attaquent Dieu avec une* AUDACE *insensée.* (Boss.) *Une bonne potence me fera raison de ton* AUDACE. (Mol.) *Mais voyez quelle* AUDACE! *a-t-on jamais vu une fille parler de la sorte à son père?* (Mol.) *Ils ont l'*AUDACE *de vouloir comparer leur profession à la mienne!* (Mol.) *De simples bourgeois, seulement à cause qu'ils étaient riches, ont eu l'*AUDACE *d'avaler en un seul morceau la nourriture de cent familles.* (La Bruy.) *A-t-on jamais vu pareille* AUDACE? (Le Sage.) *Ce général a l'*AUDACE *de la fureur, et non celle du génie.* (Napol. I[er].) *L'*AUDACE *détruit, le génie élève, le bon sens conserve et perfectionne.* (De Fontanes.) *Toute son* AUDACE *se dépensait en paroles.* (Lamart.) *Beaucoup de gens confondent l'*AUDACE *avec le courage; cependant ils diffèrent : Catilina était audacieux, et César courageux.* (M[me] de Blessington.) *L'*AUDACE *réussit presque toujours, parce qu'elle surprend.* (Laténa.) *La hardiesse avec laquelle on doit toujours dire la vérité ne doit jamais dégénérer en* AUDACE. (Girard.)

L'*audace* et le mépris sont d'infidèles guides.
CORNEILLE.

Qui vous a pu souffler une si folle *audace?*
BOILEAU.

Leurs enfants ont déjà leur *audace* hautaine.
RACINE.

De mille coups mortels son *audace* est punie.
RACINE.

De mes accusateurs qu'on punisse l'*audace.*
RACINE.

La crainte fit les dieux, l'*audace* a fait les rois.
CRÉBILLON.

Ainsi que le danger son *audace* redouble.
VOLTAIRE.

. A cette *audace* étrange,
J'ai peine à me tenir, et la main me démange.
MOLIÈRE.

. Eh! doucement, de grâce,
Ralentissez un peu cette amoureuse *audace.*
REGNARD.

Le puissant foule aux pieds le faible qui menace,
Et rit, en l'écrasant, de sa débile *audace.*
VOLTAIRE.

On méprise les flots tant qu'on est dans le port,
Mais on perd son *audace* à l'aspect de la mort.
DE BERNIS.

L'*audace* est un rempart, et rarement le sort
A qui ne la craint pas fait rencontrer la mort.
DUCIS.

Que sert donc aux mortels cette droite raison
Que le ciel leur donna comme un sûr caveçon,
Si rien ne peut brider leur fougue et leur *audace?*
REGNARD.

J'ignore si de Dieu l'ange se dévoilant
Est venu lui montrer un glaive étincelant;
Mais sa langue en sa bouche à l'instant s'est glacée,
Et toute son *audace* a paru terrassée.
RACINE.

‖ Ce qui témoigne de la témérité ou une hardiesse excessive : *L'*AUDACE *de cette conduite, de ces discours.*

— En bonne part, Noble courage, grande hardiesse : *Une généreuse* AUDACE. *L'*AUDACE *guerrière. Se présenter au combat avec* AUDACE. *Alexandre eut l'*AUDACE *de passer le Granique avec trente mille hommes, à la vue de cent mille.* (Acad.) *Il montre dans ses yeux une* AUDACE *qui étonne les plus fiers combattants.* (Fén.) *Rien n'est au-dessus de l'*AUDACE *jointe à la prudence.* (Stobée.)

C'est Hector, disait-elle, en l'embrassant toujours;
Voilà ses yeux, sa bouche, et déjà son *audace.*
RACINE.

Le succès fut toujours un enfant de l'*audace.*
VOLTAIRE.

L'étalon généreux a le port plein d'*audace.*
DELILLE.

Il est de ces instants où l'*audace* est prudence.
C. DELAVIGNE.

L'*audace* vaut le nombre, et croît par les dangers.
C. DELAVIGNE.

. Ton illustre *audace*
Fait bien revivre en toi les héros de ta race.
CORNEILLE.

Que Corneille, pour lui ranimant son *audace*,
Soit encor le Corneille et du *Cid* et d'*Horace.*
BOILEAU.

. Le Français est amant de l'*audace;*
Qui sait oser lui plaît, qui s'alarme le glace.
LEMERCIER.

Quand du sort ennemi l'inflexible rigueur
Nous laisse sans espoir, seuls avec le malheur,
Tout devient légitime alors pour la défense,
Et l'*audace* elle-même est encor la prudence.
JOUY.

— Par ext. Hardiesse de style : *L'*AUDACE *de ses expressions est encore au-dessous de la témérité de ses idées. Cette figure a plus d'*AUDACE *que de justesse.*

— *Payer d'audace*, Montrer, dans quelque circonstance difficile, une hardiesse peu naturelle ou inattendue : *Il* A PAYÉ D'AUDACE, *et a tout nié.*

— Au pl. Ce qui est osé, hasardé: *La pensée a ses* AUDACES, *ses résolutions, ses splendeurs, ses misères.* (Mallefille.) *Les nouveautés les plus inouïes et les* AUDACES *les plus exorbitantes sont autorisées.* (A. Vacquerie.) *Bossuet, nourri des livres saints, formé par l'étude du plus concis et du plus énergique des dialectes orientaux, entraîne la langue française à d'incroyables* AUDACES. (Phil. Chasles.)

— Cost. Ganse attachée à une agrafe, qui servait à relever le bord d'un chapeau, ce qui donnait un certain air décidé aux hommes qui portaient cette coiffure. Vieux.

— **Antonymes.** Couardise, peur, pusillanimité, timidité.

— **Epithètes.** Imprudente, téméraire, insolente, insensée, déréglée, aveugle, effrénée, folle, inconcevable, bouillante, impatiente, fougueuse, indiscrète, effrontée, impudente, ridicule, étrange, vaine, singulière, ambitieuse, fière, superbe, orgueilleuse, ferme, tranquille, inébranlable, coupable, criminelle, impie, sacrilége, emportée, forcenée, furieuse, cruelle, noble, heureuse, illustre, généreuse, magnanime, héroïque, sublime, guerrière, belliqueuse, indomptable, irrésistible, innocente, humiliée, réprimée, punie, sainte, pieuse, savante, poétique, lyrique, satirique, burlesque.

— **Anecdotes.** La princesse de Conti, beaucoup plus noble que son mari, lui disait avec une fierté que l'on peut appeler de l'*audace :* « Je puis faire des princes du sang sans vous, et vous n'en pouvez faire sans moi. »

⁂

L'*audace* et quelquefois l'effronterie sont d'un grand secours dans les circonstances délicates; elles tiennent lieu de ressources plus solides. Mahomet assemble un jour le peuple; il veut faire venir à lui une montagne; il l'appelle, elle reste immobile : « Eh bien! dit-il, montagne, puisque tu ne veux pas venir à Mahomet, Mahomet ira à toi. » La manière dont cette plaisanterie fut dite lui tint lieu de prodige.

⁂

Fouquet de La Varenne, qui d'abord était garçon de cuisine chez Catherine, duchesse de Bar, sœur de Henri IV, devint le Mercure de ce prince, puis insensiblement fut chargé de négociations diplomatiques. Le chancelier, avec qui il eut une discussion, voulant l'humilier, lui rappela ses honteuses fonctions : « Point d'air de mépris, répondit *audacieusement* La Varenne, si le roi avait vingt ans de moins, je ne troquerais pas ma place contre la vôtre. »

⁂

L'abbé Desfontaines et un sieur Bonneval avaient déféré la tragédie de *Mahomet* au procureur général, comme une pièce contre la religion chrétienne, et la chose même devint bientôt si sérieuse, que le cardinal de Fleury crut prudent de conseiller à l'auteur de la retirer. Ce conseil avait force de loi. Voltaire, qui ne partageait pas cet avis, fit imprimer sa tragédie, et, avec une spirituelle *audace*, la dédia au pape Benoît XIV.

⁂

Le jésuite Le Tellier cherchait dans le livre de Quesnel des propositions qu'il pût combattre victorieusement, et il en rencontra à foison. Mais, comme quelques-unes se trouvaient conformes à la doctrine de saint Paul et de saint Augustin, un de ses confrères lui représenta le danger qu'il y aurait à attaquer ainsi de front les colonnes du christianisme : « *Saint Paul et saint Augustin*, répondit l'*audacieux* jésuite, *étaient des têtes chaudes que nous mettrions aujourd'hui à la Bastille.* »

⁂

La princesse des Ursins, toute-puissante à la cour de Philippe V, roi d'Espagne, intercepta une lettre que l'abbé d'Estrées, ambassadeur de France à Madrid, écrivait à Louis XIV, et dans laquelle, en faisant le tableau de la cour, il disait que M[me] des Ursins exerçait un empire despotique sur tout ce qui l'entourait, excepté sur son intendant, avec lequel elle vivait de la manière la plus intime. Il ajoutait qu'on la croyait mariée à cet homme. La princesse, se trouvant seulement offensée du dernier mot, écrivit *audacieusement* en marge : « Ah, pour mariée, non! »

⁂

Un charlatan, avant de débiter ses drogues au public, lui adressait cette *audacieuse* harangue : « Béni soit le Seigneur à qui je ne demande, pour toute grâce, que de vouloir bien, selon la justice, me traiter au jugement dernier comme je vais vous traiter en vous vendant mes drogues. Je sacrifie ma vie et ma santé pour la vôtre; mais le démon, ennemi éternel de tout bien, vous aveugle tellement que vous épargnez quelques écus pour une bagatelle, et vous négligez de vous procurer un aussi grand bien que mes remèdes, qui vous sauveraient la vie, à vous, à vos parents et à vos amis. Si je prends de vous une obole contre ma conscience, je veux bien être condamné à avaler éternellement votre monnaie fondue au feu de l'enfer. *Amen.* »

⁂

M[me] de Sévigné raconte d'une manière naïve et piquante les *audacieuses* aventures du marquis de Pomenars. Ce marquis, criblé de dettes et surchargé d'intrigues, avait enlevé une demoiselle de grande maison; le père, furieux, le menaça de le faire pendre s'il n'épousait sa fille. L'étourdi répondit en riant : « Elle m'a cédé, elle pourrait céder à d'autres, et j'aime mieux être pendu que... » Il fut donc pendu, mais en effigie. Cela lui parut si plaisant que, le jour de l'exécution, il imagina d'arriver à Rennes, où elle avait lieu, de s'établir chez son juge, dont il n'était point connu, et d'aller se regarder pendre. Ce n'était pas assez d'*audace;* mécontent du visage que lui avait donné le peintre chargé de faire son image, il fendit la presse, et alla, un pinceau à la main, retoucher l'effigie, en disant : « Il faut au moins me peindre ressemblant. »

— **Allus. hist. De l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace!** Mot de Danton, l'un des personnages les plus fameux de la Révolution. Né pour être un tribun populaire, grand, fort, une face de bouledogue toute couturée par la petite vérole, l'expression du regard pleine d'audace, une âme en harmonie avec sa stature, avec l'ardeur de ses yeux, son visage terrible, sa voix tonnante, Danton ne pouvait être que ce qu'il fut, un révolutionnaire enthousiaste, entraînant le peuple, et, par sa parole comme par ses actes, par son élocution toute remplie de figures gigantesques, d'apostrophes enflammées, épouvantant ceux qu'il n'entraînait pas. « Mirabeau se servit de lui, dit un auteur contemporain, comme d'un soufflet de forge pour allumer le peuple. » Après la fuite de Varennes, Danton provoqua hardiment la déchéance du roi, se fit élire substitut du procureur de la commune, prépara la révolution du 10 août, et entra au ministère de la justice.

Cette fameuse journée souleva toute l'Europe contre la France révolutionnaire. Brunswick venait de lancer son insolent manifeste; nos armées avaient éprouvé des revers en Lorraine; Longwy était pris, Verdun assiégé; l'alarme régnait à Paris. On était au 1[er] septembre, et c'est le lendemain 2, alors que le tocsin sonnait et que le bruit du canon mugissait sur le terre-plein du Pont-Neuf, c'est au milieu de cette effervescence universelle que Danton, résolu à frapper un grand coup, accourut à l'Assemblée législative où, dans un discours rapide, il fit entendre ces mots terribles aux députés tremblants sur leurs siéges :

« Il est satisfaisant, messieurs, pour les ministres du peuple libre, d'avoir à lui annoncer que la patrie va être sauvée. Tout s'émeut, tout s'ébranle, tout brûle de combattre. Vous savez que Verdun n'est point encore au pouvoir de nos ennemis. Vous savez que la garnison a promis d'immoler le premier qui proposerait de se rendre. Une partie du peuple va se porter aux frontières, une autre va creuser des retranchements, et la troisième, avec des piques, défendra l'intérieur de nos villes. Paris va seconder ces grands efforts. Les commissaires de la commune vont proclamer d'une manière solennelle l'invitation aux citoyens de s'armer et de marcher pour la défense de la patrie. C'est en ce moment, messieurs, que vous pouvez déclarer que la capitale a bien mérité de la France entière. C'est en ce moment que l'Assemblée nationale va devenir un véritable comité de guerre. Nous demandons que vous concouriez avec nous (avec la commune et le pouvoir exécutif) à diriger le mouvement sublime du peuple, en nommant des commissaires qui nous seconderont dans ces grandes mesures. Nous demandons que quiconque refusera de servir de sa personne ou de remettre ses armes soit puni de mort. Nous demandons qu'il soit faite une instruction aux citoyens pour diriger leurs mouvements. Nous demandons qu'il soit envoyé des courriers dans tous les départements pour avertir des décrets que vous aurez rendus. Le tocsin qu'on va sonner n'est point un signal d'alarme, c'est la charge sur les ennemis de la patrie. (On applaudit.) Pour les vaincre, messieurs, il nous faut *de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace*, et la France est sauvée! » (Les applaudissements recommencent.)

(*Moniteur* du 4 septembre 1792, séance du 2.)

Le député Lacroix convertit ces différentes propositions en motions. Danton se rendit ensuite au Champ-de-Mars, suivi de la foule du peuple; et là, dans le champ sacré de la fédération, à l'ombre de l'autel de la patrie, sa voix tonnante éclata en paroles de flamme, dégageant du cœur de ces multitudes émues une électricité d'enthousiasme; nouveau Pierre l'Ermite, il prêcha le dévouement à la patrie et la grande croisade de la révolution contre les rois.

On sait que, malheureusement, cette journée fut souillée par les massacres des prisons. Ce n'était assurément pas là l'*audace* que recommandait Danton. Quelle part de responsabilité revient-il au ministre de la justice dans ces funestes événements? C'est une question, comme on le sait, qui a été souvent controversée. Nous l'étudierons nous-même avec toute l'attention qu'elle mérite. V. DANTON et SEPTEMBRE.

Dans cette répétition énergique, Danton avait été devancé par le maréchal de Trivulce. Comme on demandait au vieux guerrier ce qui était nécessaire pour bien faire la guerre: « Trois choses, répondit-il : de l'argent, encore de l'argent, et toujours de l'argent. »

Démosthène avait déjà dit dans l'antiquité que « trois choses font le grand orateur : la première, l'action; la deuxième, l'action, et la troisième, l'action. »

Cette variante énergique de l'*audentes fortuna juvat* des Latins est l'objet de fréquentes allusions :

Je me sens fort des reins; dans ma poitrine libre
Courent les séves du printemps.
Mon luth, vierge de honte, avec audace vibre
Aux pleins accords de mes vingt ans.

« *De l'audace*, c'est très-bien, jeune poëte; mais *encore de l'audace, et toujours de l'audace*, un tel système ne vous réussirait pas mieux qu'il n'a réussi à Danton. »

ALBÉRIC SECOND.

« Soyons justes pour tout le monde : le Subalpin ne manque pas de certaines remarquables qualités. *Il a l'audace, l'audace, l'audace.* Ce fut le vice des laquais; mais nous sommes démocratisés. Démocratisé, déchristianisé, notre français s'est démoralisé. *Audace* sonne comme autrefois courage. »

LOUIS VEUILLOT, le *Parfum de Rome.*

La fameuse phrase du tribun a été parodiée d'une manière encore plus singulière dans une caricature que nous avons vue il y a quelque dix ans. Un caporal, assis à une table avec un conscrit qui l'abreuvait, lui disait avec emphase, sans doute pour encourager la consommation : « Vois-tu, Dumanet, Danton l'a dit : ce qu'il nous faut pour vaincre, c'est *de l'eau d'af, encore de l'eau d'af, toujours de l'eau d'af.* »

AUDACES FORTUNA JUVAT, mots lat. qui signif. : La fortune favorise les audacieux.

Ultro animos tollit dictis, atque increpat ultro :
« Quod votis optâstis, adest, perfringere dextra;
In manibus Mars ipse, viri : nunc conjugis esto
Quisque suæ tectique memor; nunc magna referto
Facta, patrum laudes; ultro occurramus ad undam,
Dum trepidi, egressisque labant vestigia prima :
Audentes fortuna juvat. »
Hæc ait et secum.
(VIRGILE, *Énéide*, livre X, v. 278.)

Ce vers du poëte latin, que l'on modifie légèrement, dans l'application, se trouve chaque jour confirmé par les événements.

La fortune, en effet, semble se plaire à favoriser ceux qui osent beaucoup, et fait réussir les entreprises héroïques du génie qu'un noble enthousiasme anime.

Crébillon a dit de même :

Le succès est souvent un enfant de l'audace.

Les écrivains rappellent souvent la phrase de Virgile :

« En fait de charlatanisme, il n'y a rien de tel que de tout risquer : *Audaces fortuna juvat.* »
LOUIS VEUILLOT.

« Oui, messieurs, reprit le docteur, oui, messieurs, du phosphore ; c'est une expérience fort curieuse que je veux tenter ; elle est audacieuse, mais *audaces fortuna juvat*... et l'occasion sera excellente. » E. SUE.

« Nous désespérions de jouir du spectacle que notre imagination essayait de nous retracer, lorsque tout à coup le voile de nuages qui nous le cachait se souleva, et, comme si elle eût été touchée de notre persévérance, la Jungfrau se montra à nos yeux émerveillés dans toute la beauté de ses formes puissantes et majestueuses. Je vous laisse à penser quelle joie nous dûmes éprouver à la vue de ce changement si inattendu ! C'est, au reste, un peu l'histoire de la vie, si je ne me trompe : *Audaces fortuna juvat.* » *Revue de Paris.*

« Nous rirons les derniers, si nous marchons les premiers. Ne nous étonnons de rien, suivons les tyrans à la piste, écrasons-les. Tout ce qui est utile au genre humain est vertueux, tout ce qui lui est nuisible est vicieux. La Savoie ! la Toscane ! la Savoie ! la Toscane ! et vite, et vite ! *Audaces fortuna juvat.* »
ANACHARSIS CLOOTZ.

AUDACIEUSEMENT adv. (ô-da-si-eu-se-man — rad. *audace*). Avec audace, avec courage : *Il se jeta* AUDACIEUSEMENT *au milieu des ennemis.* (Acad.) ‖ Avec arrogance, avec une hardiesse imprudente : *Se présenter, répondre* AUDACIEUSEMENT. *Les idées les plus évidentes, les plus universellement reconnues, sont mises en doute et* AUDACIEUSEMENT *niées.* (Thiers.)

— **Antonyme.** Timidement.

AUDACIEUX, EUSE, adj. (ô-da-si-eu, euze — rad. *audace*). Qui a de l'audace, une hardiesse excessive : *C'est un homme fort* AUDACIEUX. (Acad.) *On est quelquefois ferme par faiblesse et* AUDACIEUX *par témérité.* (La Rochef.) AUDACIEUX *dans ses plans, il était timide à les exécuter, quoique peu scrupuleux sur les moyens de parvenir à son but.* (Mérimée.) AUDACIEUX *de front, mais sans courage au cœur, il parada dans les rangs des assaillants.* (Lamart.) *Robert et Guillaume ont la force des armes, et je ne sais quoi d'*AUDACIEUX *qui avait amené la race normande des bords de la Scandinavie jusqu'à Rouen, Londres et Salerne.* (Villem.) *Pascal n'était qu'*AUDACIEUX *et non téméraire.* (Ste-Beuve.)

— En mauvaise part, Qui a de l'effronterie, qui est d'une témérité insolente : *L'homme vertueux peut surpasser, en force active et dominante, le coupable le plus* AUDACIEUX. (Mme de Staël.) *C'était un de ces esprits remuants et* AUDACIEUX, *qui semblent être nés pour changer le monde.* (Boss.) *Votre protection le rend* AUDACIEUX. (La Bruy.)

Un fils *audacieux* insulte à ma ruine.
RACINE.

Rentrez dans le néant, mortels *audacieux*.
L. RACINE.

Loin d'ici les mortels assez *audacieux*
Pour juger par eux-même et pour voir par leurs yeux.
VOLTAIRE.

— Qui annonce, qui prouve beaucoup de hardiesse ou d'intrépidité : *Projet* AUDACIEUX. *Entreprise* AUDACIEUSE.

N'est-ce pas l'homme enfin dont l'art *audacieux*
Dans le tour d'un compas a mesuré les cieux ?
BOILEAU.

‖ Qui annonce de l'arrogance, une audace imprudente : *Air* AUDACIEUX. *Front* AUDACIEUX. *Démarche* AUDACIEUSE.

J'ai vu l'impie adoré sur la terre ;
Pareil au cèdre, il cachait dans les cieux
Son front *audacieux*.
RACINE.

Ce peuple au front *audacieux*
S'est dit un jour : Dieu m'humilie ;
Soyons à nous-mêmes nos dieux.
LAMARTINE.

Lirez-vous, sans rougir de honte,
Que notre impiété surmonte
Les faits les plus *audacieux*
Et les plus dignes du tonnerre ? MALHERBE.

— Par ext. Hardi, en parlant du style, de l'élocution ou du discours : *Style* AUDACIEUX. *Néologisme* AUDACIEUX. *L'hyperbole est une figure* AUDACIEUSE. (Acad.) *L'ode doit être* AUDACIEUSE *dans ses expressions et dans sa marche.* (Acad.) *Si quelquefois il emploie des périphrases* AUDACIEUSES, *ou des tours brillants, une correction leur sert de passe-port.* (La Serre.) *A votre âge, un paradoxe* AUDACIEUX *paraît être une vérité.* (Mably.)

Mon luth *audacieux*, que rien ne peut abattre,
Des trésors d'Apollon n'est point déshérité.
MOLLEVAUT.

— Poétiq. Qui s'élève à une grande hauteur ; qui est hardi, élancé : *Arbre* AUDACIEUX. *Rocs* AUDACIEUX. *Des tours* AUDACIEUSES.

Limites de la terre où l'arbre *audacieux*
Délie un trait rapide et se perd dans les cieux.
CORNEILLE.

— Substantiv. Personne audacieuse. Se prend ordinairement en mauvaise part : *C'est un* AUDACIEUX, *une jeune* AUDACIEUSE. *Quel est l'*AUDACIEUX *qui, lorsqu'il s'agit de juger capitalement un homme, passe en avant et le condamne sans avoir pris toutes les précautions nécessaires pour se garantir des piéges du mensonge et des illusions de l'erreur ?* (J.-J. Rouss.)

— Ironiq. *Audacieux et fluet*, Se dit par moquerie d'un jeune beau, d'un fat, d'un incroyable, etc. : AUDACIEUX ET FLUET, *il lorgnait effrontément toutes les dames.*

J'ai fait mordre la poudre à ces *audacieux*.
RACINE.

Et comment savez-vous si quelque *audacieux*
N'a pas interrompu le cours de vos aïeux ?
BOILEAU.

Un jeune *audacieux* que les arrêts du sort
Et ses propres fureurs ont conduit à la mort...
VOLTAIRE.

— **Syn. Audacieux, effronté, hardi.** L'homme *effronté* est sans pudeur : *Ce parasite est un* EFFRONTÉ *qui se trouve partout.* (Fén.) L'homme *audacieux* est sans respect ou sans réflexion : *On est quelquefois ferme par faiblesse et* AUDACIEUX *par timidité.* (La Rochef.) L'homme *hardi* est sans crainte : *Ainsi se formait une race d'hommes* HARDIS *au danger.* (Guizot.)

— **Antonymes.** Couard, craintif, lâche, peureux, timide.

AUDAX IAPETI GENUS, mots lat. qui signif. : La race audacieuse de Japhet :

Horace (liv. I, ode III, v. 27) désigne ainsi Prométhée, qui déroba le feu du ciel et le donna aux humains. Prométhée était fils de Japhet, frère de Titan et de Saturne.

La Fontaine a le premier employé cette périphrase pour désigner le genre humain :

Des enfants de Japhet toujours une moitié
Fournira des armes à l'autre.
(*L'Oiseau blessé d'une flèche.*)

L'expression d'Horace est quelquefois rappelée par les écrivains :

« Quand la race de Japhet, *audax Japeti genus*, s'avança dans la partie du monde que nous habitons et où se déploient maintenant toutes les merveilles de l'industrie, toutes les conquêtes de l'agriculture, que trouva-t-elle ? En fait d'arbres, le chêne ; en fait d'animaux, le sanglier. » A. ESQUIROS.

« Aujourd'hui, rien ne résiste à la puissance de l'homme : il coupe les montagnes, il unit les mers, il supprime les distances ; l'empire même de l'air n'est pas à l'abri de ses tentatives. C'est surtout à notre époque que l'on peut dire : *Audax Japeti genus.* »
Revue des Deux-Mondes.

AUDE (en lat. *Atax*), rivière de France, prend sa source dans les Pyrénées-Orientales, passe à Limoux et à Carcassonne, se divise en deux branches un peu au-dessous de Capestang (Hérault) ; l'une de ses branches a été canalisée et est devenue le canal de la Roubine ; elle passe à Narbonne et se jette dans la Méditerranée au port de La Nouvelle ; l'autre se jette aussi dans la Méditerranée près de l'étang de Vendres ; cours, 205 kilom.

AUDE (département de L'), ainsi nommé de la rivière de l'Aude, qui l'arrose d'abord du S.-O. au N.-O., puis du N.-O au N.-E., situé dans la région méridionale de la France, entre la Méditerranée à l'E., les départements de l'Hérault et du Tarn au N., de l'Ariége à l'O. et des Pyrénées-Orientales au S. ; sur le méridien de Paris, qui traverse le canton de Carcassonne. Sa plus grande longueur est de 130 kilom., et sa plus grande largeur de 90 kilom. ; superficie 631,324 hectares ; quatre arrondissements (Carcassonne ch.-lieu, Castelnaudary, Limoux et Narbonne) ; 31 cantons, 434 communes ; 283,606 hab. Evêché à Carcassonne, académie et cour impériale de Montpellier, onzième division militaire. Ce département est couvert, dans sa partie septentrionale, par les derniers chaînons des Cévennes, et au S. par des ramifications des Pyrénées, qui séparent les affluents de droite de l'Ariége des affluents de gauche de l'Aude. Les points culminants sont : le pic de Nore 1,164 m., le pic ou Puy de Bugarach 1,263 m., la Montagne-Rase 1,845 m., et le mont Bernat 2,427 m. Sa principale rivière est l'Aude, qui reçoit plusieurs affluents peu importants ; il est traversé, en outre, par le canal du Midi, qui y joint le canal de la Roubine et celui de Narbonne. Ses côtes, qui s'étendent depuis l'étang de Leucate au S. jusqu'à l'embouchure de l'Aude au N., sont basses et unies, bordées de lagunes ou étangs salés qui communiquent à la mer par des passes ou *graus*, dont les principales sont celle de Narbonne et celle de Leucate. L'aspect général de ce département présente une grande vallée longitudinale, qui s'étend de l'O. à l'E., et que dominent, dans une grande étendue, les Hautes-Corbières et les Basses-Corbières, rameaux des Pyrénées qui présentent un très-grand nombre de sources minérales, de riches mines de cuivre, de fer, de plomb et de manganèse, etc. Le sol, généralement fertile, produit des céréales plus que suffisantes pour la consommation, des fruits, des olives, et surtout des vins très-estimés, parmi lesquels les vins dits de *Narbonne* et la *blanquette de Limoux* ; élève considérable de gros et de menu bétail, de chevaux, mules et mulets, éducation des abeilles pratiquée sur une grande échelle aux environs de Narbonne. L'industrie manufacturière n'est pas moins développée ; elle comprend surtout la fabrication des draps, couvertures de laine, étoffes de toute sorte, ustensiles en fer, cuivre et acier ; plusieurs forges, nombreuses usines, tanneries, mégisseries, etc. Ces différents produits de l'industrie, joints à ceux du sol, donnent lieu à un commerce très-actif qu'exercent les habitants de cette contrée, dont la température est très-variable à cause du voisinage des montagnes et de la mer. Les hivers sont souvent très-rigoureux, le climat est salubre ; cependant, aux environs de Narbonne, les émanations des étangs nuisent à la santé des habitants.

AUDE (le chevalier Jean), auteur dramatique, né à Apt (Vaucluse) en 1755, mort en 1841. Il fut reçu chevalier de Malte, devint à Naples, secrétaire de Caraccioli, remplit ensuite les mêmes fonctions auprès de l'illustre Buffon, et, enfin, se consacra entièrement à la littérature dramatique. Il avait de l'esprit et une grande facilité, et il a fait représenter un nombre considérable de pièces, qui presque toutes eurent du succès. Beaucoup sont dans le genre de la farce, mais remplies de verve bouffonne et de gaieté. Voici les titres de quelques-unes de celles qui ont eu le plus de vogue : *Cadet Roussel barbier à la fontaine des Innocents ; Cadet Roussel misanthrope* (1798) ; *Monsieur de la Giraudière ou Masques contre masques* (1815) ; *Madame Angot au sérail de Constantinople* (1803) ; *Madame Angot au Malabar ou la Nouvelle Veuve* (1803) ; *Fanchon la vielleuse de retour dans ses montagnes* (1803) ; *Madame Angot dans son ballon ; le Nouveau Ricco ou la Malle perdue ; Canardin ou les Amants du quai de la volaille*, etc.

AUDEBERT (Germain), poëte latin moderne, né à Orléans en 1518, mort en 1598. Il alla compléter ses études à Bologne, sous Alciat, et fut pendant cinquante ans conseiller de l'élection d'Orléans. On a de lui trois petits poëmes latins, où il décrit avec enthousiasme Rome, Naples et Venise, et qui lui valurent de nombreuses distinctions. Ils ont été souvent réimprimés. — Nicolas AUDEBERT, fils du précédent, conseiller au parlement de Bretagne, cultivait également la poésie latine.

AUDEBERT (Jean-Baptiste), peintre, graveur et naturaliste, né à Rochefort en 1759, mort en 1800. Il fut d'abord un miniaturiste distingué. Chargé de peindre les pièces d'une collection, il sentit s'éveiller son goût pour l'histoire naturelle, goût qui bientôt devint une passion exclusive. Après avoir fourni les dessins de l'*Histoire des insectes*, de G.-A. Olivier, il entreprit seul les ouvrages qui l'ont illustré. Réunissant les talents du peintre, du graveur et de l'écrivain, il sut faire marcher de front ces trois arts avec une perfection jusqu'alors sans exemple, trouva le moyen d'imprimer toutes les couleurs d'un sujet avec une seule plaque, substitua la couleur à l'huile aux couleurs à l'eau, et parvint également à imprimer l'or, au lieu de l'appliquer au pinceau. Le premier travail qu'il livra au public est l'*Histoire naturelle des singes, des makis et des galéopithèques*, 1 vol. grand in-folio, Paris, 1800, avec soixante-deux planches imprimées en couleur. Cet ouvrage fit une grande sensation parmi les naturalistes. Audebert exécuta ensuite l'*Histoire des colibris, des oiseaux-mouches, des jacamars* et *des promérops* (publiée seulement en 1802), 1 vol. in-folio. Ce magnifique ouvrage est regardé comme le plus parfait qui ait été fait en ce genre. Les dessins sont admirables comme couleur, exactitude et finesse ; les descriptions sont dignes des figures ; l'exécution typographique répond aux autres parties. On n'en tira que trois cents exemplaires, plus quinze dont tout le texte est imprimé en lettres d'or. Audebert méditait encore de nombreuses publications, et il avait commencé l'*Histoire des grimpereaux et des oiseaux de paradis*, quand une mort prématurée vint le frapper au milieu de ses travaux. Mais il laissait assez de matériaux pour que ces derniers ouvrages pussent être terminés d'une manière satisfaisante par l'éditeur Desray. L.-P. Vieillot, naturaliste, ami d'Audebert, en rédigea le texte. Ils ont été réunis sous le titre de *Oiseaux dorés ou à reflets métalliques*, 1802.

AUDEBRAND (Philibert), littérateur français, né à Saint-Amand (Cher), en 1816, débuta par quelques nouvelles et des vers satiriques, publiés notamment dans la *Revue du Cher*, journal de l'opposition républicaine, qu'avait fondé Michel (de Bourges). Destiné au barreau, il fut envoyé à Paris pour y achever ses études, commencées au collége de sa ville natale, et continuées au petit séminaire de Bourges ; mais, instinctivement porté vers les luttes du journalisme, il ne tarda pas à se trouver mêlé au mouvement de la jeunesse littéraire d'alors (1838). Devenu rédacteur en chef du *Tam-Tam*, magasin de littérature et d'art qui a servi aux débuts d'une vingtaine d'écrivains en renom, il engagea bravement dans la mêlée tous les intérêts de son avenir. L'*Entr'acte*, *Vert-Vert*, le *Charivari*, le *Corsaire* n'eurent pas de collaborateur plus actif. Voué exclusivement à la presse épigrammatique jusqu'en 1842, il donna, à partir de cette époque, de nombreux feuilletons au *Commerce*, au *National*, à la *Réforme* et à la *Législature*, tout en continuant de guerroyer, soit dans le *Figaro*, soit dans le *Corsaire-Satan*, soit dans des recueils oubliés aujourd'hui, tels que la *Vogue*, l'*Aspic*, le *Binocle*, le *Follet*, le *Diable*, etc. En même temps, il coopérait à un grand nombre de publications collectives : *les Français peints par eux-mêmes*, de L. Curmer ; *Autrefois ou le Bon vieux temps*, de Challamel ; l'*Almanach populaire*, annuaire rédigé par les sommités du parti démocratique, et dans lequel le prisonnier de Ham signait des articles ; la *Neige*, recueil de nouvelles pour les enfants ; *Fontainebleau*, etc. Il devenait aussi collaborateur de l'*Artiste*, de la *France littéraire*, de la *Chronique de France*, de la *Mode*, du *Journal amusant*, et faisait insérer des travaux de tous genres dans les feuilles spécialement destinées aux enfants et à la famille : le *Journal des Demoiselles*, le *Journal des Enfants*, l'*Illustration*, le *Monde illustré*, etc. M. Audebrand, qui a participé à la rédaction de la *Petite Biographie des Contemporains*, avec photographies de Disdéri, et composé, en société avec M. René de Rovigo, deux volumes rappelant le genre des *Guêpes* d'Alphonse Karr, et réunis sous le titre : *Historiettes et menus propos* (1851, chez Martinon), a donné un très-grand nombre de nouvelles au *Siècle* et au *Bulletin de la Société des gens de lettres*. Vers 1856, il a été correspondant quotidien de l'*Indépendance belge*, du *Progressif* de la Martinique, et du *Courrier d'Oran*. Cette même année, il a fondé la *Gazette de Paris*, dont il a été le rédacteur en chef jusqu'en 1859. Depuis lors, il est revenu tour à tour à la petite presse, au feuilleton et à divers genres de composition. Au lendemain du congrès de Paris, après la guerre de Crimée, il a fait paraître chez Dentu : *Confidences sur la Turquie*, par L. Destrilhes, 1 vol. in-8° ; puis, *Schinderhannes ou les bandits du Rhin* (Hetzel, 1861, 1 vol. in-18 ; cet ouvrage avait d'abord paru dans le *Figaro*). On doit encore à M. Audebrand : les *Bons exemples* (Hautecœur Martinet, 1858, en société avec M. Rostaing) ; *Voyage de Robert Kergorien autour du monde* (1 vol. in-8° avec illustrations, Théodore Lefèvre, 1862) ; un *Petit-fils de Robinson* (1863, même librairie). Enfin, M. Philibert Audebrand, qui, comme on le voit par l'énumération qui précède, touche à tous les genres de littérature, a donné au théâtre du Vaudeville : *Partie à trois*, comédie en un acte, en collaboration avec M. E. Nus, et le *Panier de pêches*, autre comédie en un acte, en collaboration avec M. Henri de Kock ; il a également fait jouer à l'Hippodrome les *Noces de Riquet à la houpe*, avec M. A. Arnault. Cet infatigable écrivain, dont M. Ch. Monselet a dit dans la *Lorgnette littéraire* qu'on couvrirait la place du Carrousel avec tout ce qu'il a écrit, semble décidé à mettre à l'avenir plus de mesure, plus de lenteur et plus de réflexion dans ses œuvres ; il s'occupe, dit-on, de revoir et de compléter avec un soin tout particulier trois ouvrages que jusqu'à présent il n'a fait paraître que par fragments, dans le *Mousquetaire* d'Alexandre Dumas et dans divers autres journaux : *Souvenirs de la tribune des journalistes* (de 1848 à 1852), portraits d'orateurs, d'écrivains et d'hommes d'Etat, tableau de ce que la révolution de Février a présenté de plus saisissant dans le sein des assemblées ; — *Voyage à travers la petite presse* (de 1830 à 1860), histoire de la presse littéraire, martyrologe des écrivains oubliés, faits, anecdotes et fragments de mémoires sur le mouvement des idées de la première moitié du XIXe siècle ; — *Petite monnaie de l'histoire*, les grands hommes du temps vus de près et en pantoufles. — M. Philibert Audebrand a actuellement sous presse (1864) deux livres nouveaux : les *Mariages d'aujourd'hui*, et la *Rivière des songes*.

Revenons un peu sur nos pas. Après février 1848, M. Audebrand fit paraître dans le journal satirique le *Corsaire*, sous le titre de *Physionomie de l'Assemblée nationale*, des résumés des débats législatifs, remplis de ces bouffonneries spirituelles, qui sont la philosophie de la presse charivarique. Ces résumés, qui brillaient surtout par la causticité, n'étaient pas précisément inspirés par l'amour des institutions républicaines.

AU DEÇÀ. V. DEÇÀ.

AU DEDANS. V. DEDANS.

AUDÉE ou **AUDIUS**, sectaire du IVe siècle, né en Mésopotamie, mort vers 370. Il attaquait avec amertume les abus du clergé, célébrait la Pâque le même jour que les Hébreux, et donnait à Dieu une forme humaine. Ses disciples tombèrent dans quelques-unes des opinions des manichéens. C'était un homme d'une grande austérité de mœurs. L'empereur Constance l'exila en Scythie. Sa secte se maintint jusqu'à la fin du Ve siècle.

AUDÉEN, ENNE s. (o-dé-ain, è-ne — de *Audée*, n. pr.). Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne fondée par Audée, en Mésopotamie, vers le commencement du IVe siècle. Les audéens attribuaient à Dieu la forme humaine ; ils affectaient des mœurs très-rigides ; mais comme leurs doctrines, relativement à l'autorité civile, présentaient quelque danger pour la tranquillité publique, ils furent bannis, tombèrent dans le relâchement, et ne tardèrent pas à disparaître. On dit aussi AUDIEN.

AUDEFROY LE BASTARD, trouvère ou poëte de la langue d'*oil*. On conjecture qu'il était né à Arras et qu'il vivait à la fin du XII^e^ siècle. On estime surtout ses romances, qui sont le récit d'anciennes aventures amoureuses et chevaleresques, et qui sont empreintes de naïveté, de grâce et de sensibilité.

AU DEHORS. V. DEHORS.

AU DELÀ. V. DELÀ.

AUDENA, nom ancien d'une petite rivière du nord de l'Italie, sur les bords de laquelle les Romains défirent les Liguriens, qui avaient saccagé la ville de Pise. C'est aujourd'hui l'*Avento*, petit cours d'eau qui descend des Apennins et se jette dans la Magra.

AUDENAERD (Robert van), peintre et graveur, né à Gand en 1663, mort en 1743. Son premier maître fut J. Van Cleef. Il étudia ensuite à Rome sous Carle Maratte, qui lui donna le conseil de s'appliquer exclusivement à la gravure, et lui confia le soin de reproduire plusieurs de ses tableaux. Après vingt-sept ans de séjour à Rome, il retourna dans sa ville natale, où il mourut. Il a gravé, à l'eau-forte et au burin, des sujets religieux, des scènes mythologiques, des portraits, d'après divers artistes italiens, notamment d'après C. Maratte, le Dominiquin, An. Carrache, le Cortone, Ricciarelli, le Guide, Franceschini, P. Lucatelli, A. Procaccini, G. Passeri. On lui doit, entre autres estampes, la reproduction en dix planches du *Triomphe de Jules César*, célèbre peinture exécutée par Mantegna au palais ducal de Mantoue. Son nom est écrit de différentes manières au bas des pièces qu'il a gravées : on lit tantôt *Auden Aert*, tantôt *Auden Aerd*, mais le plus souvent *Audenaerd*. Nous n'avons rencontré sur aucune estampe l'orthographe *Audenaerde*, que la plupart des biographes ont cependant adoptée comme étant celle du nom de cet artiste.

AUDENARDE. V. OUDENARDE.

AUDENGE, ch.-lieu de cant. (Gironde), au milieu de marais salants, près de l'embouchure du Leyre dans la baie d'Arcachon; arrond. de Bordeaux; pop. aggl. 783 hab. — pop. tot. 1,173 hab. Fabriq. de térébenthine.

AU-DESSOUS. V. DESSOUS.

AU-DESSUS. V. DESSUS.

AUDEUX, ch.-lieu de cant. (Doubs), arrond. de Besançon; 151 hab. Source minérale d'eau salée; commerce de bestiaux.

AU-DEVANT. V. DEVANT.

AUDHRIMMER. Myth. Scand. Cuisinier des dieux. Les Grecs avaient oublié dans leur Olympe ce personnage important.

AUDIBERT (...), savant littérateur, né à Toulouse vers 1720, mort vers 1770. On a de lui une *Dissertation sur les origines de Toulouse*, remplie de recherches intéressantes, et devenue très-rare. Elle a été publiée à Avignon en 1764. Audibert avait aussi laissé des manuscrits aujourd'hui perdus.

AUDIBERT (Louis-François-Hilarion), littérateur, né à Marseille en 1797. Il était avocat du barreau de Paris, lorsqu'en 1822 il fut attaché au cabinet des affaires étrangères, sous le ministère de Chateaubriand, puis devint auditeur au conseil d'Etat, charge dont il se démit en 1830. Outre une collaboration à divers journaux royalistes, il a publié des écrits empreints d'idées légitimistes, et dont quelques-uns furent couronnés par la Société des bonnes lettres : *Avantages de la légitimité; De l'influence du christianisme sur les institutions sociales; Eloge du duc d'Enghien; le cardinal de Retz; Montesquieu; Mélanges de littérature et d'histoire; Entretien avec Talma.*

AUDIBERT (Urbain), botaniste et agronome, né à Tarascon en 1789, mort en 1846. Il se forma aux leçons de de Candolle, dirigea dans son pays de belles pépinières, rendit de grands services à l'agriculture dans le département des Bouches-du-Rhône, et collabora à un grand nombre d'ouvrages et de recueils : la *Flore du Midi*; le supplément à la *Flore française*, de de Candolle; la *Flora gallica*; la *Statistique des Bouches-du-Rhône*; les *Annales de l'agriculture française*; celles de la *Société d'horticulture*, etc.

AUDIBERTIE s. f. (ô-di-bèr-tî — du nom du botaniste *Audibert*). Bot. Genre de labiées de la Californie, tribu des monardées.

AUDIBLE adj. (ô-di-ble — du lat. *audio*, j'entends). Phys. Se dit des sons perceptibles à l'oreille.

AUDIBRAN (Adolphe), graveur au burin et au pointillé, a pris part aux expositions de 1840 et 1848. Il a exécuté des vignettes et des sujets d'illustration, d'après Raffet, Tony Johannot, Eug. Charpentier, Penguilly, Jules David, etc., et un assez grand nombre de portraits dont quelques-uns pour les *Galeries historiques de Versailles*, publiées par Gavard. Nous citerons parmi ces portraits ceux de Louis-Philippe, d'après Winterhalter; du duc d'Orléans et du duc d'Aumale, d'après Philippoteaux. On lui doit encore les planches de l'édition des œuvres complètes de Béranger, publiées par Perrotin en 1846.

AUDIEN, IENNE (ô-di-ain, i-è-ne). V. AUDÉEN.

AUDIENCE s. f. (ô-di-an-se — du lat. *audientia*, formé de *audire*, ouïr, entendre.) Attention donnée à celui qui parle : *Parlez, vous aurez* AUDIENCE. (Acad.) *Prêtez-moi* AUDIENCE. (Acad.) *Il n'y a rien de plus beau dans les personnes publiques qu'une oreille toujours ouverte et une* AUDIENCE *facile*. (Boss.) *Cette matière est digne de l'*AUDIENCE *que nous donne Votre Majesté*. (Boss.) *A la facile* AUDIENCE *de ce sage magistrat, et par la tranquillité de son favorable visage, une âme agitée se calmait*. (Boss.) *Pamphile ne s'entretient pas avec les gens qu'il rencontre dans les salles; si l'on en croit sa gravité et l'élévation de sa voix, il leur donne* AUDIENCE, *les congédie*. (La Bruy.) *En son particulier, elle était contente, pourvu qu'on lui donnât* AUDIENCE, *car elle n'aimait guère à se taire*. (M^me^ de Motteville.)

Soudain Potier se lève et demande *audience*.
VOLTAIRE.

Est-ce trop présumer de votre complaisance
Que d'implorer de vous un moment d'*audience ?*
C. DELAVIGNE.

Et quand je puis venir, enflé d'une nouvelle,
Donner à son repos une atteinte mortelle,
C'est lorsque plus il m'aime, et je vois sa raison
D'une *audience* avide avaler le poison.
CORNEILLE.

‖ Ce sens a vieilli.

— Temps qu'une personne en dignité consacre à ceux qui ont demandé la permission de l'entretenir : *Solliciter, obtenir une* AUDIENCE. *Le prince lui a accordé une* AUDIENCE *particulière, une* AUDIENCE *de congé. Le roi donne* AUDIENCE *à l'ambassadeur de Hollande*. (M^me^ de Sév.) *Tout homme connu pouvait obtenir de lui une* AUDIENCE *particulière*. (Volt.) *Vous avez mal pris votre temps, me répondit-il d'un air grave et sec; je ne puis vous donner* AUDIENCE *présentement*. (Le Sage.) *Trois minutes d'*AUDIENCE, *à si haut prix, lui paraissaient trop chèrement achetées*. (Beaumarch.) *Le roi donne à l'étranger une* AUDIENCE *de deux heures dans son cabinet; il sort de cette* AUDIENCE *d'un air rêveur, embarrassé*. (Cazote.) *Votre chef m'a fait espérer aujourd'hui une* AUDIENCE *du ministre*. (Scribe.) *Ils étaient attendus, et on avait ordre de les introduire à l'*AUDIENCE *du roi*. (Villem.)

L'ambassadeur romain me demande *audience*.
CORNEILLE.

En public, à mon heure, on me donne *audience*.
RACINE.

— Par ext. et collectiv. L'assistance, les assistants : *Une nombreuse* AUDIENCE. *Il est très-vraisemblable que Cléopâtre parlait souvent dans ce goût, mais ce n'est point cette indécence qu'il faut représenter devant une* AUDIENCE *respectable*. (Volt.) En ce cens, syn. peu usité de *auditoire*.

— Fig. Attention, encouragement : *La malicieuse petite bête avait soin que ceux qui avaient vu entrer ces billets dans ses poches ou dans son manchon les en vissent sortir sans qu'elle leur eût donné la moindre* AUDIENCE. (Hamilt.) *Elle donnait* AUDIENCE *aux regards du duc d'York*. (Hamilt.) *A voir la sérénité de son beau visage, elle semblait donner* AUDIENCE *à une foule de pensées riantes*. (A. Karr.)

— Jurispr. Séance dans laquelle les magistrats, les juges, entendent les plaidoiries, les débats d'une ou plusieurs causes, et prononcent leurs jugements : AUDIENCE *civile*. AUDIENCE *criminelle*. AUDIENCE *correctionnelle*. AUDIENCE *publique*. AUDIENCE *à huis clos*. *Jour d'*AUDIENCE. *Salle d'*AUDIENCE. *Tenir* AUDIENCE. *Ouvrir, lever l'*AUDIENCE. *Cette affaire se jugera à l'*AUDIENCE, *en pleine* AUDIENCE. (Acad.) *Cette cause a occupé six* AUDIENCES. (Acad.) *Vivre avec des gens brouillés, et dont il faut écouter de part et d'autre les plaintes réciproques, c'est pour ainsi dire ne pas sortir de l'*AUDIENCE, *et entendre du matin au soir plaider*. (La Bruy.) *Il ne plaidait pas; la faiblesse de sa santé et l'ingratitude de son organe l'avaient écarté de l'*AUDIENCE. (Lerminier.) *C'est à l'*AUDIENCE *surtout que cet acte précieux fera de l'effet! C'est la base du plaidoyer et de la réplique*. (Picard.) *Un juge disant à un chanoine qui était venu trop tard à l'office : « Il paraît, monsieur l'abbé, que vous dormez la grasse matinée; » le chanoine répondit : « C'est que nous n'avons pas comme vous la ressource de l'*AUDIENCE. » *Voltaire faisait jouer aux* Délices, *près de Genève, sa* Rome sauvée; *le président de Montesquieu, qui était parmi les spectateurs, s'endormit profondément. Voltaire lui jeta son chapeau à la tête en disant : « Il croit être à l'*AUDIENCE ! »

Vous pourrez tous les jours tenir deux *audiences*.
RACINE.

. . . Pour vous seuls l'*audience* se donne.
RACINE.

La pauvre Babonnette, hélas ! lorsque j'y pense,
Elle ne manquait pas une seule *audience*.
RACINE.

Jamais la biche en rut n'a, pour fait d'impuissance,
Traîné du fond des bois un cerf à l'*audience*.
BOILEAU.

Huissier, qu'on fasse silence,
Dit en tenant l'*audience*,
Le président de Beaugé;
C'est un bruit à tête fendre;
Nous avons déjà jugé
Dix causes sans les entendre.

‖ Par ext. Lieu où se tient l'audience : *Il lui fut impossible de pénétrer dans* l'AUDIENCE. *On le chassa de l'*AUDIENCE. ‖ Collectiv. Tous ceux qui assistent à une audience : *Toute l'*AUDIENCE *en fut scandalisée*. (Acad.) *On n'a vu que trop de ces malheureux entretenir l'*AUDIENCE *des indiscrétions de leurs vices*. (D'Aguess.) ‖ *Audiences ordinaires*, Celles qui se tiennent à jour fixe et en vertu d'un règlement. ‖ *Audiences extraordinaires*, Celles qui se tiennent en dehors des temps ordinaires, pour le besoin du service ou pour les cas urgents et imprévus. ‖ *Audiences solennelles*, Audiences d'apparat, qui ont lieu, soit pour les causes importantes, soit pour l'installation d'un magistrat, soit enfin pour la rentrée des tribunaux. ‖ *Audiences des maîtrises*, Celles qui étaient autrefois spécialement consacrées aux délits forestiers, et qui étaient tenues par des tribunaux spéciaux. ‖ *Cause d'audience*, Celle que l'on peut juger sur la seule plaidoirie des avocats.

— En Angleterre, *Cour d'audience*, Cour ecclésiastique qui connaît des différends s'élevant au sujet des élections, des réceptions des clercs, des mariages, etc.

— En Espagne, nom donné à certains tribunaux qui jugent en appel les sentences rendues par les corrégidors et les alcades : *L'*AUDIENCE *de Valladolid*. ‖ Cour d'appel de tous les tribunaux civils et ecclésiastiques dans la Nouvelle-Espagne (Mexique). Elle rendait la justice en dernier ressort, toutes les fois que l'objet du litige n'excédait pas dix mille dollars; avait le droit de remontrance; délibérait comme conseil d'Etat, et correspondait directement avec le conseil des Indes, ce grand régulateur de toutes les affaires des colonies espagnoles. Les membres de l'audience jouissaient d'immenses priviléges. Hommes de la mère patrie avant tout, ils se devaient uniquement à ses intérêts, et, pour qu'aucune affection de famille ne pût les attacher au Mexique, il leur était défendu d'y prendre femme, eux et leurs fils, et d'y acquérir des propriétés. ‖ Division géographique répondant à une province, dans les anciennes colonies espagnoles.

— **Encycl**. Jurispr. La loi du 16 août 1790 a confirmé le principe, reconnu depuis des siècles, de la publicité des *audiences*. La publicité est une des plus grandes garanties des justiciables, en même temps qu'elle enlève aux magistrats jusqu'à la tentation de la prévarication. Toutefois, il a été admis que, si les débats d'une affaire pouvaient être dangereux pour l'ordre public et les bonnes mœurs, les juges avaient le droit et le devoir d'ordonner le huis clos; le jugement devant néanmoins être toujours prononcé en *audience* publique. (Voir Code de procédure art. 87, Charte de 1830, art. 55, et Constitution de 1848, art. 81.)

L'*audience* doit être tenue dans l'édifice consacré à cet usage : à Rome, les basiliques avaient été élevées pour que les préteurs y rendissent la justice. En France, dès le XVI^e^ siècle, il était interdit aux juges de tenir leurs *audiences* dans les maisons privées; l'art. 1040 du Code de procédure a reproduit cette défense.

La police de l'*audience* appartient au magistrat qui la préside, et dont les ordres doivent être exécutés sur-le-champ par les huissiers, gendarmes et autres agents de la force publique. Tout individu qui cause ou excite du tumulte peut être expulsé, et même, en cas de résistance, saisi et déposé pour vingt-quatre heures à la maison d'arrêt.

Les délits commis à l'*audience* et constatés pendant qu'elle est ouverte, sont jugés immédiatement, même par les tribunaux siégeant au civil (87 C. pr. civ., 181 et 505 C. d'instruction criminelle), qui appliquent les peines prévues par la loi. Si le fait délictueux est un crime et qu'il soit commis à l'*audience* de la cour d'assises, celle-ci peut le juger sur-le-champ; le même droit n'appartient pas aux cours impériales et aux tribunaux de première instance, qui, après avoir dressé procès-verbal du fait, renvoient le jugement à la cour d'assises, seule compétente.

L'*audience* est dite *solennelle*, lorsqu'elle est tenue par un plus grand nombre de magistrats que ceux qui la tiennent habituellement. Ainsi la cour de cassation se réunit tout entière en *audience solennelle* pour juger les affaires qui lui reviennent après une première cassation : les questions d'état sont jugées par les cours impériales en *audience* solennelle. Les cours et les tribunaux se réunissent aussi solennellement pour installer un ou plusieurs de leurs membres et pour tenir les *audiences* de rentrée; dans ce dernier cas, les magistrats revêtent un costume réservé pour ces solennités. L'*audience de rentrée* est tenue pour constater officiellement la reprise des travaux judiciaires; elle a toujours lieu le 3 novembre de chaque année ou le lendemain, si, à raison de quelque circonstance, la messe du Saint-Esprit ne peut être dite ce jour-là. Dans les tribunaux, l'*audience de rentrée* n'a guère pour but que de constater la présence de tous les magistrats; mais dans les cours impériales et à la cour suprême, cette *audience*, à laquelle sont conviés toutes les autorités et tous les corps constitués du chef-lieu de la cour, est remplie par le discours d'un membre du parquet, qui, après avoir traité un sujet propre à la circonstance, biographie de magistrat célèbre, étude sur un point d'histoire du droit, réformes juridiques, etc., fait l'éloge des magistrats que la compagnie a perdus depuis un an, et enfin requiert la cour de recevoir le serment, renouvelé à sa barre, par les membres du barreau.

Audience (L'), seul journal des tribunaux paraissant le lundi (1839-1845), directeur M. Millaud. La première idée de cette publication audacieuse et féconde en *canards* de toutes sortes, appartient à M. Léo Lespès (aujourd'hui Timothée Trimm), alors simple débutant dans la carrière du journalisme. M. Léo Lespès offrit son idée à un jeune Bordelais qu'on disait fort expert en matière industrielle. Ce dernier avait écrit, dans le *Lutin* de Bordeaux, une *Physiologie du garçon de café* qui finissait ainsi : *A trente ans, il se marie... alors il cesse d'être garçon.* Il était venu à Paris n'ayant pour toute fortune que cette pointe un peu pâle et une robe de chambre écarlate, qui devait merveilleusement servir son aplomb méridional. Il s'appelait M. Millaud et portait des lunettes d'or, depuis le jour où le *Négociateur*, journal de l'industrie et des compagnies d'assurances, qu'il avait fondé, lui avait fait gagner 6,000 fr., source première de sa fortune. La fondation de l'*Audience* fut vite décidée, et l'on raconte à ce sujet la plaisanterie fort ingénieuse que voici : il s'agissait de voter les appointements du directeur, lequel ne demandait d'ailleurs que la somme modeste de 2,000 fr. par an. Il y avait de l'opposition parmi les intéressés, et la séance menaçait de se passer en discussions stériles. M. Millaud, avant l'arrivée des votants, fait enlever les siéges du bureau, et aussitôt que la sonnette a annoncé l'ouverture des débats, il pose carrément la question par *assis et levé*. Comme il y avait d'excellentes raisons pour rester debout, le vote fut emporté d'assaut et les appointements accordés. Ce fait préludait on ne peut mieux à la création d'une publication qui a été le véritable *Roman comique* de la presse périodique. L'*Audience* parut donc; elle s'annonça d'une façon inaccoutumée à la quatrième page des grands journaux et sur les murs de la capitale. Une publicité fantaisiste fut mise à son service : instruments de cuivre, tambours, cymbales et grosse caisse accompagnèrent la plus étourdissante parade littéraire qu'on eût encore imaginée dans le but de recruter les souscriptions. Depuis lors nous nous sommes blasés, il est vrai, sur la réclame par l'abus qu'on en a fait; mais à cette époque elle était dans toute sa fleur. Pour l'édification de l'avenir, prenons au hasard quelques échantillons des annonces au moyen desquelles le futur fondateur du *Petit Journal* tentait de *cueillir* les abonnements. Voici d'abord l'annonce impérieuse : « Malheur aux chefs de famille imprévoyants, aux commerçants mal renseignés; ils peuvent, par ignorance, être victimes des plus désobligeants désastres! Une faillite apprise trop tard peut occasionner des pertes considérables. L'*Audience* est le seul journal qui publie les faillites des départements; toute maison importante y est forcément abonnée. » Venait ensuite l'annonce en chiffres :

L'*Audience*, journal qui n'est jamais comme . . 1
Coûte 10 *francs par an* quand on s'ab nne à . . 2
Son esprit n'est jamais mesquin, sceptique et . . 3
Tous ses articles ont de l'esprit comme 4
On rend un compte exact des vols et des lar . . 5
Des meurtres, y compris les gens qui sont oc . . 6
Des faillis frauduleux emportant la cas 7
Des décès survenus par fièvre ou par pit. . . . 8
Son cadre est attachant, utile, amusant. 9
C'est là vraiment pour le lecteur un para . . . 10
S'abonner *rue Montmartre, au cent soixante et* . 11

En même temps, à tous les coins de Paris, s'étalaient des affiches sang de bœuf ainsi conçues :

L'AUDIENCE
va publier
LES YEUX VERTS DE LA MORGUE!!...
par le *lugubre* commandeur LÉO LESPÈS.

Puis l'annonce en couplets brochait sur le tout. On ne peut attirer le lecteur par de plus naïfs procédés. Ecoutons. Robert Macaire n'eût rien trouvé de mieux :

Air : *T'en souviens-tu?*

Te souviens-tu de ce journal, ma chère,
Que l'an dernier nous lisions tous les deux?
Castaing, Louvel, Fualdès, Lacenaire,
Nous ont fourni bien des moments heureux.
On ne tuait pas un chrétien en France
Que par ses soins l'accident ne fût vu...
Qu'il était beau, le journal l'*Audience!*
Femme, dis-moi, dis-moi, t'en souviens-tu?

Comme son cadre était splendide et large!
La belle prime aussi qu'il nous donna!
On y voyait ce bon monsieur Lafarge
Entre les mains du docteur Orfila;
On y voyait ce prince de science
Flétrir le crime et venger la vertu.
Qu'il était beau, le journal l'*Audience*
Femme, dis-moi, dis-moi, t'en souviens-tu?

On dit qu'il est plus amusant encore,
Et nos six mois, hélas! sont expirés.
Va rue Montmartre, ô femme, je t'implore,
Et sans retard soyons réabonnés.
Cours aux bureaux retirer ta quittance,
Vingt francs par an, c'est le capital dû.
Cent soixante-onze est bien de l'*Audience*
Le numéro... femme, t'en souviens-tu?

N'est-ce pas ici l'occasion de répéter trois fois cet adjectif ronflant au moyen duquel M. Millaud annonce encore aujourd'hui les quatre journaux dont il est seul propriétaire :

Incroyable!
Incroyable!!
Incroyable!!!

Cependant, l'abonné mordait peu à l'hameçon qu'on lui tendait. M. Millaud trouva alors que la rédaction n'était pas à la hauteur de l'administration. Le journal manquait de *montant* selon lui. Le fait-Paris notamment lui paraissait dépourvu d'imagination. Il prit la plume et donna le ton à ses collaborateurs par un

fait-Paris *modèle*, que nous transcrivons sans commentaire : « Un événement bien simple a mis en émoi, hier matin, la rue des Martyrs. Un jeune prix de Rome, musicien de talent, réduit à la misère, n'ayant même plus de quoi nourrir un singe qu'il affectionnait, résolut de mettre fin à ses jours. A cet effet, il se pendit dans sa chambre avec un paquet de cordes à violon. Il fut sauvé de la mort par un hasard inouï. Le singe, qui avait vu jouer son maître, obéissant à l'instinct imitatif de sa race, s'empara de l'archet inoccupé, et se mit à racler sur la corde tendue par le poids du corps. Le son qu'il produisit, avec une persistance tenace, attira les voisins, peu accoutumés à cette musique monotone. On décrocha l'infortuné, on appela un médecin, et aujourd'hui le jeune virtuose, auquel son acte de désespoir a valu de chaudes sympathies, a renoncé pour toujours à ses projets lugubres. Il est premier violon à l'orchestre du Gymnase. » L'article fit sensation; les grands journaux le répétèrent à l'envi, la presse des départements fit de même, et pendant longtemps les bourgeois qui allaient applaudir Bouffé ou Déjazet, demandaient tout bas au chef d'orchestre du théâtre de vouloir bien leur indiquer le jeune et intéressant musicien si miraculeusement sauvé par son singe.

Parmi les nouvelles diverses qui obtinrent le plus de succès dans ce recueil, introuvable aujourd'hui, nous citerons celle-ci : « Au moment où le char funèbre renfermant les restes des victimes de Juillet passait sur le boulevard, un garde national, apercevant un homme qui conservait son chapeau sur sa tête, s'approcha de lui et lui fit remarquer que tout le monde se découvrait. — Monsieur, lui répondit cet homme, possesseur d'une jambe de bois, il ne m'est pas permis de me rendre honneur à moi-même; ma jambe fait partie des victimes de Juillet, et la modestie me défend de la saluer. » Beaucoup d'autres sont de la même force. Qu'on en juge : « La munificence royale est inépuisable. S. M. Louis-Philippe a accordé 150 fr. à un malheureux qui *a perdu la vie dans une tempête.* » Ou bien : « Une jeune créole, d'une beauté remarquable, se promenait hier soir sur le boulevard en compagnie de son mari, jeune avocat distingué. Arrivés au passage des Panoramas, devant la boutique d'un marchand de curiosités, elle poussa un cri horrible et tomba évanouie ; elle avait cru reconnaître dans l'étalage du sieur V... la tête d'un jeune nègre dont elle avait été éperdument amoureuse, et qui avait disparu, il y a deux ans, de Saint-Domingue. L'effroi que lui causa cette rencontre fut si violent qu'on fut obligé de la transporter immédiatement dans une maison de santé, où les soins les plus empressés lui furent prodigués. Le sieur V... affirme que cette tête lui a été vendue tout empaillée par un marin créole, et des Haïtiens prétendent, dit-on, faire faire une enquête pour éclaircir ce qu'il y a d'obscur dans cet épouvantable événement ! ! ! » Une dernière citation qui n'est pas la moins curieuse : « En sortant de Paris par la barrière de Clichy, et prenant le boulevard extérieur à droite, on voit dans la montre d'un marchand de curiosités un cœur d'homme, sur lequel est écrit : CŒUR DE LOUIS XIV, *trouvé parmi ses ossements lorsqu'on viola les tombeaux de Saint-Denis.* On assure que le gouvernement n'a pu s'entendre avec le propriétaire, qui, se voyant marchander pour le célèbre viscère, a répondu : — *Vous ne le feriez pas faire pour ce prix-là.* »

Comme on vient de le voir, l'*Audience* ne manquait pas d'imagination. Un jour, elle se laissa entraîner jusqu'à imprimer, sur l'envoi d'un correspondant anonyme, que le curé d'une commune rurale avait assassiné une de ses paroissiennes. Le scandale fut grand. L'ecclésiastique, peu sensible aux ornements qui accompagnaient le récit de son prétendu attentat, dut demander protection à l'archevêché, et M. Millaud fut cité devant la police correctionnelle comme coupable de calomnie et de diffamation. Un ami alla trouver le prêtre, lui parla de l'oubli des injures, et, après avoir fait défiler adroitement devant lui les vertus chrétiennes qui enseignent le pardon, il lui promit une chasuble dorée et chamarrée s'il consentait à se désister. Le bon curé se désista. L'*Audience* fut acquittée. « As-tu vu, dit l'ami à M. Millaud en sortant du prétoire, as-tu vu comme l'abbé s'est mal désisté ? il ne paraissait pas convaincu de ta bonne foi. — Oui, répondit M. Millaud, mais je me vengerai à ma manière... je lui donnerai une chasuble *en faux.* » Une autre fois, M. Léo Lespès, qui déjà était de première force sur les exécutions, il l'a avoué lui-même, et qui dramatisait l'échafaud à grand renfort de style, fit décapiter à Coutances un sieur Desmares, convaincu d'avoir quelque peu assassiné son prochain; il décrivit la physionomie de la guillotine, l'insensibilité du patient, la maladresse du *bourreau*, qui lui enleva un fragment de menton, et l'évanouissement d'un aide novice du *bourreau*, qui s'était trouvé mal par suite de l'émotion inséparable d'un pareil début. Le lendemain, la *Gazette des Tribunaux* publia les lignes que voici : « L'*Audience* donne des détails fort curieux sur l'exécution de Desmares, à Coutances. Il n'y a qu'un petit obstacle à leur exactitude, c'est que le condamné a été l'objet de la clémence royale. Il vient d'être dirigé sur un des bagnes de l'Etat. » Croyez-vous que l'*Audience* perdit son assurance ? Nullement. Elle répondit d'un air crâne : « La *Gazette des Tribunaux* relève *notre erreur* avec un peu d'acrimonie; elle devrait se souvenir de ses erreurs fréquentes. Elle annonça une fois qu'un officier russe avait été fouetté, et bientôt un concert de démentis fit justice de cet anachronisme. Plus tard, elle publia qu'un mariage avait été conclu entre une dame de haut lieu et un galérien, et de vives réclamations firent de nouveau justice de cette fable. Enfin, à diverses reprises, la *Gazette* a été trouvée en flagrant délit de forfaits et de crimes imaginaires. » A propos de ce même compte rendu, un grand monsieur vêtu de noir, à la face rigide, au maintien grave, vint se présenter dans les bureaux de l'*Audience*. « Monsieur, dit-il à M. Léo Lespès, vous avez rendu compte du supplice de Desmares ? — Oui, monsieur. — C'est vous qui avez fait le récit de l'exécution, — En effet, répondit le futur Timothée Trimm un peu inquiet. — Vous avez eu tort, en ce cas ! » ajouta l'inconnu en regardant fixement le journaliste. Celui-ci crut un moment que c'était le condamné qui venait lui demander raison, comme ayant porté atteinte à sa considération personnelle. « Etes-vous lésé par l'article ? demanda-t-il. — Assurément, répondit l'autre, et je compte que vous me ferez justice. — A qui d'abord ai-je l'honneur de parler ? — Monsieur, fut-il répondu d'un ton plus aimable et presque caressant, je me nomme Henri Sanson et je suis l'*exécuteur des hautes œuvres...* » M. Léo Lespès, un moment saisi de terreur, se remit, et il accueillit la réclamation de son lugubre visiteur; elle fut publiée en ces termes : « L'*Audience* s'est servie à tort du mot de *bourreau* dans son dernier compte rendu. Sur une juste réclamation, nous croyons devoir reproduire l'arrêté encore en vigueur qui prohibe ce terme... » Suivait l'arrêt du conseil d'Etat du roi, qui défend de donner le nom de bourreaux aux exécuteurs de haute justice, daté du 12 janvier 1787. « Monsieur, dit M. Sanson à l'écrivain en le saluant, si jamais je puis vous être bon à quelque chose... disposez de moi. » Ces mésaventures rendirent plus rares les narrations fantastiques du journal l'*Audience*. L'imagination de ses rédacteurs se porta vers les tribunaux étrangers, terrain toujours fécond, sur lequel croissent à merveille les élucubrations les plus extravagantes, les plus terrifiantes, les plus sombres. Le conseil des anciens de Montenegro, la cour criminelle d'Otahiti, les conciles chinois et les juges tartares offrent des filons inépuisables. La fantaisie peut s'en emparer sans danger; on peut faire à leur propos de l'humour, de l'imprévu, de la couleur locale, sans craindre les démentis ou les plaintes en diffamation. L'*Audience* usa largement de ces ressources et ne contribua pas peu à déconsidérer parmi nous les mœurs judiciaires de la Chine, les procédés barbares de la Turquie à l'endroit de ses Papavoines, les excentricités que se permettent les races noire, jaune et rouge sur la personne d'un pauvre diable d'assassin. En même temps, on publiait des variétés, des nouvelles, des romans, des articles de genre qui s'intitulaient *Papa Coupe-Gorge*, les *Souvenirs d'un Gendarme*, les *Profits de l'échafaud*, les *Amants de la veuve*, *un Cheveu du Juif errant*, les *Crimes impunissables*, *Sarah la mangeuse d'hommes*, les *Mystères du château de Polignac*, le *Voleur de cadavres*, l'*Almanach de la femme Bancal*, le *Panier à salade*, la *Saint-Philippe au bagne de Toulon*, etc. On n'a pas oublié les *Yeux verts de la Morgue*. Le *lugubre* commandeur Léo Lespès se proposait de leur donner pour pendant, c'est du moins le *Charivari* qui l'a affirmé, les *Amours d'un crapaud incestueux*. Hélas ! les événements qui s'appesantirent sur l'*Audience* en empêchèrent-ils l'éclosion ? Nous le croyons. L'administration de cet excentrique organe de la presse périodique se distinguait par un désir immodéré de faire croire à sa prospérité. En vain la gêne pesait sur elle, rien ne la trahissait. Le timbre en retard, le papier non livré, l'imprimeur récalcitrant, tous les embarras enfin qui résultent de l'absence du numéraire étaient soigneusement dissimulés à l'aide de moyens ingénieux. La personne qui entrait dans le bureau voisin du *cabinet du directeur* entendait compter les pièces de cinq francs sans relâche, et si cette même personne faisait antichambre un quart d'heure seulement, elle pouvait supposer qu'on s'apprêtait à fondre des lingots ou à fournir du numéraire à la Banque. Innocente illusion ! c'était, un des rédacteurs l'a avoué, c'était toujours la même pile de cent francs qu'un employé exercé comptait et recomptait sans cesse dans ses mains agiles. Ce qui fut fait d'efforts pour conquérir et conserver des souscripteurs est inouï. On leur offrait des consultations gratuites, on les accablait de primes en tous genres, de prospectus savamment rédigés, émaillés de réflexions et de remarques tendant à prouver que les abonnés de l'*Audience* étaient généralement heureux en ménage, citoyens excellents, pères modèles; on prouvait par la statistique qu'ils vivaient de longues années, qu'il n'en était pas mort un seul durant le dernier choléra; on établissait que c'étaient des hommes de choix, que peu d'entre eux étaient grêlés, encore étaient-ce des abonnés de trois mois; que trois seulement étaient chauves, mais que l'on avait remarqué qu'ils étaient en retard avec la caisse du journal. La conclusion naturelle était celle-ci : il y avait imprudence à se priver d'un si utile palladium. Quant aux bureaux, ils étaient mieux machinés qu'un théâtre du boulevard. On n'avait qu'à lever une trappe pour se sauver des créanciers en sautant sur le billard du café Ozanne, où une sonnette télégraphique avertissait de la qualité de tout visiteur importun. Ces mêmes bureaux sont aujourd'hui occupés par un tailleur.

Après cinq ans de bohême, de tapage et de folie, l'*Audience* couvrit ses épaules décolletées d'une robe d'avocat. Elle prit tout à coup la défense des boulangers, des marchands de vin et des notaires, sans toucher même de quoi payer le galon de sa toque de défenseur officieux, et, ainsi que l'avouait naïvement un de ses collaborateurs, elle fut, comme Lucrèce, martyre de sa propre vertu, à partir du jour où la sagesse, la tenue et la dignité firent invasion dans les bureaux de sa rédaction. Elle flotta encore quelque temps indécise sur les eaux de la presse périodique, changeant d'imprimeur tous les mois, et annonçant à chaque mutation qu'elle s'imprimerait en *caractères nouveaux, sinon neufs.* Puis enfin la frégate judiciaire, après avoir perdu tous ses mâts, s'abandonna à d'autres mains; elle prit pour amiral M. de Genoude, et se fondit dans un journal légitimiste, la *Nation*. Sur ce bord, qui avait abrité Eliçabide et Mme Lafarge, on planta le drapeau blanc... Ainsi finit tristement ce curieux recueil, qui a été une des joyeusetés, une des mystifications, une des bouffonneries les plus audacieuses du dernier règne. Ses premiers rédacteurs faisaient partie de cette bohême insoucieuse, bizarre et gouailleuse, toujours prête à narguer la mauvaise fortune, à se moquer de tous les obstacles, à répondre par l'audace et l'aplomb à toutes les difficultés; ils faisaient partie, disons-nous, de cette bohême que Murger devait idéaliser dans ses récits et au théâtre. Tous débutaient dans la carrière; ils étaient pleins d'ardeur, de bon vouloir et de fécondité. Parmi les plus intrépides, on citait M. Nadar, qui ne songeait point encore à voyager en ballon, bien qu'il fût logé alors au septième étage; M. Lelioux, dont l'Odéon a joué le *Don Gaspard ;* M. Lefranc, un millionnaire d'aujourd'hui, qui fait des vaudevilles avec M. Labiche pour le Palais-Royal. Lorsque l'*Audience* devint un journal grave, elle appela à elle des plumes plus exercées, et ses collaborateurs furent alors MM. Eugène Guinot, Paul de Kock, Louis Lurine, Marco Saint-Hilaire, Albéric Second, etc. Mais il était trop tard. Son arrêt était prononcé. Ce journal tragi-comique, qui avait vu tomber tant de têtes depuis sa fondation, dut tendre la sienne au bourreau, à cet implacable exécuteur des hautes œuvres qui suit de près certaine maladie que Villon appelait *faute d'argent*, dans son magnifique argot.

Audience chez un cheik du Sahara, tableau de M. Eugène Fromentin; Salon de 1859. Le cheik, enveloppé et comme pétrifié par son burnous aux plis lourds, siége accroupi sous le portique à colonnes roses de sa haute maison, et accueille avec une sérénité farouche un client qui se penche vers lui pour l'embrasser. Autour de lui, adossés aux piliers ou assis sur les marches, se tiennent ses parents et ses serviteurs. « Ils sont là, livides, immobiles, drapés jusqu'au nez dans le pan de leurs grands linceuls, le front pris dans ce capuce arabe dont les bandeaux ressemblent aux ligatures funéraires. Toute la vie de leurs visages plombés de pâleur s'est réfugiée dans leurs yeux ardents. Dans la cour piaffent des chevaux superbes, et des cavaliers armés jusqu'aux dents agitent des bannières. » M. Paul de Saint-Victor, auquel nous empruntons cette description, ajoute : « C'est une belle scène, grandement composée, aussi frappante par la beauté des types que par l'étrangeté des tournures. » L'exécution a de l'éclat, de la fermeté, et, en même temps, beaucoup de finesse.

AUDIENCÉ, ÉE (ô-di-an-sé), part. pass. du v. Audiencer : *Cause* AUDIENCÉE.

AUDIENCER v. a. ou tr. (ô-di-an-sé — rad. *audience* : — prend la cédille toutes les fois que la terminaison commence par *a* ou *o*: *Nous audiençons ; j'audiençais*, etc.). Pal. Mettre une cause au rôle pour la plaider à l'audience : *On* A AUDIENCÉ ma cause. ‖ Entendu en audience : *On doit, un de ces jours*, AUDIENCER *ma cause.*

AUDIENCIER adj. m. (ô-di-an-sié — rad. *audience*). Attaché au service des audiences des tribunaux; se dit exclusivement des huissiers : *Huissier* AUDIENCIER.

— Substantiv. Huissier audiencier : *Adressez-vous à l'*AUDIENCIER. *Le tribunal ne nomme* AUDIENCIER *que les huissiers qui ont sa confiance. Dans certains arrondissements, tous les huissiers remplissent à tour de rôle les fonctions d'*AUDIENCIER. ‖ *Grand audiencier*, Nom que l'on donnait autrefois à deux officiers de la chancellerie de France, chargés de faire rapport au chancelier des lettres de grâce, de noblesse, etc. ‖ *Petits audienciers*, Autres officiers qui apportaient au grand chancelier les lettres à sceller, et y apposaient la taxe.

AUDIENCIER, ÈRE s. (ô-di-an-sié, è-re — rad. *audience*). Néol. Celui, celle qui assiste habituellement aux audiences, aux séances des tribunaux : *A moins que la salle d'audience ne craque sous ses lourds piliers, cette intrépide* AUDIENCIÈRE *ne quittera pas la place.* (Cormen.)

AUDIERNE (Jacques), géomètre, né à Beauchamps, près de Montmorency, vers 1710, mort vers 1785. Il s'essaya sans succès dans la littérature dramatique; se livra ensuite à l'étude des mathématiques; fonda une école à Paris, et compila, pour les nécessités de son enseignement, divers ouvrages tombés dans l'oubli : *Eléments d'Euclide, démontrés d'une manière nouvelle et facile; Traité complet de trigonométrie; Eléments de géométrie*, etc.

AUDIERNE, bourg de France, dans le départ. du Finistère, arrond. de Quimper; 1,450 hab. Petit port, bon havre; commerce considérable de poissons secs et salés.

AUDIETTE s. f. (ô-di-è-te — du lat. *audire*, entendre). Petit cornet acoustique d'argent, qui s'adapte dans la conque et le conduit auditif de l'oreille, et s'y maintient par l'élasticité de ces parties de l'organe de l'ouïe.

AUDIFFREDI (Jean-Baptiste ou Jules-César), savant dominicain, né près de Nice, en 1714, mort en 1794. Il est connu des bibliographes par un *Catalogue* de la bibliothèque du couvent de la Minerve, à Rome, dont il était conservateur, et par un *Catalogue historique et critique des éditions romaines du* XV^e^ *siècle*. Il a cultivé aussi l'astronomie avec quelque succès et publié sur cette science divers mémoires et dissertations.

AUDIFFRET, famille noble issue des Audiffredi d'Italie, et établie depuis le XIII^e^ siècle à Barcelonnette, et dont les diverses branches ont fourni quelques hommes remarquables; les plus connus sont les suivants :

AUDIFFRET (Jean-Baptiste), diplomate et géographe, né à Marseille en 1657, mort à Nancy en 1733. Il fut successivement envoyé extraordinaire de France à Mantoue, à Parme, à Modène et en Lorraine. Il a publié une *Geographie ancienne, moderne et historique* (1689-94). Ce travail est resté inachevé et ne contient que l'Europe. L'auteur y suit la méthode, alors nouvelle, de combiner les événements de l'histoire avec la description des lieux.

AUDIFFRET (Jean-François-Hugues, comte D'), officier distingué ; fut chargé par Louis XV de former le régiment des gardes du roi Stanislas; servit avec distinction sous le prince de Conti en 1746, et reçut le commandement de Briançon. Il accueillit dans cette ville les blessés du terrible combat d'Exiles, convertit sa maison en hôpital et vendit sa vaisselle et ses meubles pour subvenir aux besoins de ces malheureux Sa femme les soigna avec tant de dévouement qu'elle en mourut. Le comte d'Audiffret se remaria plus tard et mourut vers la fin du XVIII^e^ siècle.

AUDIFFRET (Polyeucte), né vers 1750 à Barjols, mort en 1807. Il était trappiste avant la Révolution, se retira en Italie après la suppression des ordres monastiques, et acheva ses jours dans un couvent de camaldules du royaume de Naples. C'était un numismate distingué, et il avait formé un riche cabinet de médailles.

AUDIFFRET (François-César-Joseph-Madelon), né à Draguignan en 1780, mort en 1820. Il fit partie de l'administration des droits réunis, s'occupa de théâtre, collectionna un très-grand nombre de pièces, prit part à la rédaction des deux premiers volumes de l'*Annuaire dramatique*, et publia seul l'*Almanach des spectacles ;* Paris, 1809.

AUDIFFRET (Charles-Louis-Gaston, marquis D'), homme politique, économiste, né à Paris en 1787. Après de longs services dans l'administration des finances, il a été nommé président de la cour des comptes, pair de France, enfin sénateur en 1852. Ses principales publications ont été réimprimées dans la *Collection des économistes*. Son travail le plus important a pour titre : *Sys ème financier de la France* (1840). C'est le meilleur ouvrage qu'on puisse consulter sur cette matière.

AUDIGANNE (Armand), publiciste, né à Ancenis en 1814. Il étudia le droit, et s'occupa ensuite de questions politiques, économiques et industrielles; entra au ministère du commerce en 1840, et fut placé à la tête du service de l'industrie en 1848. L'un des commissaires de la commission de l'exposition universelle de 1855, il a rédigé, dans le *Moniteur*, de remarquables comptes rendus de cette exposition. Outre une *Histoire électorale de la France depuis la convocation des Etats généraux de* 1789 (1841), et diverses brochures politiques, on doit à M. Audiganne : *l'Industrie française à l'exposition de* 1849; *les Ouvriers en famille*, ou *Entretiens sur les devoirs et les droits du travailleur dans les diverses relations de sa vie laborieuse* (1850), ouvrage couronné par l'Académie française et qui a eu plusieurs éditions; *les Populations ouvrières et les industries de la France dans le mouvement social du* XIX^e^ *siècle; l'Industrie contemporaine* (réunion de ses comptes rendus de l'exposition de 1855); de nombreux articles dans *la Revue des Deux-Mondes*, enfin une œuvre éminemment sociale intitulée les *Ouvriers d'à présent et la nouvelle Economie du travail*, ouvrage important consacré à l'étude des questions économiques, où l'auteur examine successivement, et à un point de vue aussi pratique qu'élevé, les associations ouvrières et les sociétés coopératives, les coalitions et les grèves, la durée du travail et le taux des salaires, l'instruction professionnelle et la situation des fils d'ouvriers dans la fabrique et dans l'atelier, le régime de l'industrie manufacturière

et le travail à domicile, les institutions diverses concernant les ouvriers, etc., etc. Dans cet ouvrage, M. Audiganne apporte d'utiles éléments à la solution de cette grande question de l'instruction primaire et professionnelle, l'un des premiers besoins de l'époque qui a vu naître le suffrage universel.

AUDIGIER, historien, né à Clermont-Ferrand, était chanoine de la cathédrale de cette ville sous l'épiscopat de Massillon. Il a écrit une volumineuse *Histoire civile, littéraire et religieuse de la province d'Auvergne*, qui est conservée manuscrite à la Bibliothèque nationale. Dulaure en a fait un abrégé, et plusieurs autres écrivains y ont puisé d'utiles renseignements.

AUDIGIER (Charles-Louis-Alexandre-Henry, comte D'), journaliste contemporain, appartient à une ancienne famille du Vivarais, qui remonte, dit-on, aux croisades. Elève de l'Ecole normale supérieure, il a passé par le professorat avant d'entrer dans le journalisme littéraire. En 1859, il fut chargé d'une chronique hebdomadaire dans le journal *la Patrie*. Mais son esprit sérieux s'accommode mal peut-être de ces causeries anecdotiques, de ces futilités piquantes et fort en vogue aujourd'hui. En 1859, M. d'Audigier a fait la campagne d'Italie... comme correspondant de ce journal, et a publié, la même année, un volume portant ce titre : *la Vie de garçon, souvenirs anecdotiques d'un chroniqueur parisien* (Dentu, 1859, gr. in-18). Il a fait paraître de nombreux articles dans *la Revue de l'instruction publique* et autres recueils. Enfin, il a donné, en 1863, *Pierre Terrail, seigneur de Bayard, dit le chevalier sans peur et sans reproche* (in-18 jésus, Paris.) Depuis, il est rentré dans la carrière universitaire, où il semble appelé à réussir beaucoup mieux que dans le journalisme.

AUDIGUIER (Vital D'), seigneur de LA MÉNOR, né en Bourgogne vers 1569, assassiné à Paris en 1624 à la suite d'une querelle de jeu; suivit d'abord la carrière des armes, étudia ensuite la jurisprudence et finit par se vouer à la culture des lettres. On a de lui : *le Pourtrait du monde; Epitres françaises et libres discours; le Vrai et ancien usage des duels;* une traduction de l'espagnol en français de *six nouvelles de Michel Cervantes*, etc. Tous ces ouvrages se distinguent par la déplorable facilité, par l'absence de jugement et de goût que l'on remarque chez les Théophile, les Scudéri, les Colletet, etc.

AUDIMÈTRE s. m. (ô-di-mè-tre — mot hybr. : du lat. *audio*, j'entends, et du gr. *metron*, mesure). Instrument qui sert à mesurer l'étendue de l'ouïe.

AUDIN-ROUVIÈRE (Joseph-Marie), médecin, né à Carpentras en 1764, mort en 1832. Il s'est fait connaître par ses fameuses pilules purgatives dites *grains de santé*, et par sa *Médecine sans médecin*, ou *Manuel de santé*, qui a eu plus de douze éditions depuis l'époque de sa publication (1794) jusqu'à la mort de l'auteur.

AUDIN (J.-M.-V.), historien, né à Lyon en 1793, mort en 1851, fit ses études au séminaire de l'Argentière, fut reçu avocat au barreau de Lyon, et vint s'établir libraire à Paris vers 1815. Il vendait ses propres ouvrages, pamphlets politiques en faveur des Bourbons, petits livres sur l'industrie ou les arts manuels, la plupart publiés sous des noms supposés. Ainsi, c'est lui qui fonda la fameuse collection des *Guides-Richard*, qui fut pour sa maison une source de prospérité. En 1826, il préluda à ses grands travaux sur la réforme, par une *Hist ire de la Saint-Barthélemy* (in-8°); puis il fit paraître successivement : *Histoire de la vie, des ouvrages et des doctrines de Luther* (1839, 2 vol. in-8°); *Histoire de Calvin* (1841, in-8°); *Histoire de Léon X et de son siècle* (1844, 2 vol. in-8°); *Histoire de Henri VIII et du schisme d'Angleterre* (1850, 2 vol. in-8°). Ces livres, écrits dans le sens de la pure orthodoxie catholique, sont empreints d'un esprit de parti très-prononcé; mais on y trouve une foule de renseignements nouveaux, puisés par l'auteur dans les bibliothèques et les archives de l'Italie et de l'Allemagne.

AUDINAC, village de France, départ. de l'Ariége, arrond. et à 5 kilom. de Saint-Girons; sources d'eaux minérales; établissements de bains fréquentés. Les eaux d'Audinac sont sulfatées, magnésiennes, ferrugineuses. Elles émergent par deux sources à la limite commune des formations crétacées supérieures et inférieures, sur la ligne d'affleurement des ophites. Leur densité varie de 1,0020 à 1,0019, et leur température est de 22°.

AUDINCOURT, ch.-lieu de cant. (Doubs), sur le Doubs, arrond. de Montbéliard; 2,864 hab. Manufacture de fer-blanc; forges, que l'on range parmi les plus belles de France.

AUDINOS s. m. (ô-di-nôss — du lat. *audi*, écoute; *nos*, nous). Fam. Prière, patenôtre : *Dire ses* AUDINOS. *Etre troublé dans ses* AUDINOS. *Son mari lui laisse dire ses* AUDINOS. (Bouchet.) Vieux. S'est dit par allusion à l'invocation par laquelle on répond à un grand nombre de versets des litanies.

AUDINOT (Nicolas-Médard), artiste et auteur dramatique, né à Bourmont en 1732, mort en 1801; débuta au Théâtre-Italien en 1764, et le quitta par dépit en 1767, à la suite d'une injustice. Après avoir dirigé pendant quelque temps le théâtre de Versailles, il revint à Paris en 1769, et établit un spectacle de marionnettes à la foire Saint-Germain. Chaque figure imitait un acteur de la Comédie italienne, ce qui fournit un aliment à la malignité publique et attira la foule. En 1770, Audinot fit construire, sur l'emplacement où il existe encore aujourd'hui, boulevard Saint-Martin, le théâtre de l'Ambigu-Comique, où jouèrent d'abord des marionnettes, puis des enfants, qui représentaient des pantomimes. Il avait fait tracer cette inscription sur le rideau : *Sicut infantes audi nos*, ce que le peuple traduisait ainsi : *Ce sont les enfants d'Audinot*. Ce petit théâtre prospéra si rapidement, qu'Audinot fut obligé d'agrandir la salle en 1772. Il se retira après avoir réalisé une fortune assez considérable. On a de lui le *Tonnelier*, opéra-comique à trois acteurs (1761), et *Dorothée*, pantomime, précédée du *Preux chevalier*. Son théâtre est le premier sur lequel se soit introduit le mélodrame, qui fut d'abord nommé *pantomime dialoguée*, genre que les théâtres du boulevard ne tardèrent pas à adopter.

AUDITEUR, TRICE s. (ô-di-teur, tri-se — lat. *auditor*, *auditrix*, même sens; formé de *audire*, *auditum*, écouter). Personne qui en écoute une autre qui parle, qui chante, qui déclame : AUDITEUR *attentif*. AUDITRICE *bienveillante. Emouvoir ses* AUDITEURS. *Ce prédicateur voit diminuer tous les jours le nombre de ses* AUDITEURS. *La lecture de sa tragédie endormit la plupart des* AUDITEURS. (Acad.) *J'admire que le P. Bouhours se livre, comme il fait, ayant nos frères de Port-Royal pour* AUDITEURS. (Mme de Sév.) *Il ne faut rien présenter à l'esprit de l'*AUDITEUR, *qui ne mérite son attention*. (Fén.) *Plus ce récit se dévoilait, plus il semblait attacher nos simples* AUDITEURS. (Lamart.) *Quand la musique passe de la sensation à l'idée, elle ne peut avoir que des gens de génie pour* AUDITEURS. (Balz.)

Cotin, à ses sermons traînant toute la terre,
Fend des flots d'*auditeurs* pour aller à sa chaire.
BOILEAU.

Rencontre-t-il des *auditeurs* revêches,
Il part..... DELILLE.

— Personne qui assiste habituellement aux leçons d'un maître, d'un professeur : *Les* AUDITEURS *de Platon. Ce professeur a beaucoup d'*AUDITEURS, *n'a point d'*AUDITEURS. (Acad.) *Isocrate compta parmi ses* AUDITEURS *des généraux et des rois*. (Thomas.) *Il voyait accourir à lui des milliers d'*AUDITEURS (Cuvier.) ‖ Celui qui suit les cours des écoles du gouvernement, sans entrer dans les carrières auxquelles ces cours préparent, soit parce qu'il a dépassé l'âge fixé, soit parce qu'il est étranger : *Mais enfin, à force d'insistance, elle fut admise au Conservatoire en qualité, non pas encore d'élève, mais de simple* AUDITRICE. (Cas. Blanc.)

— Collectiv. et au sing. Auditoire, ensemble des personnes qui écoutent un discours, un concert, etc. : *Un orateur, à son début, doit toujours ménager beaucoup l'*AUDITEUR. *Tremblez, mon cher* AUDITEUR, *que votre cœur ne se rassure*. (Mass.) *Un orateur habile et expérimenté proportionne les choses à l'impression qu'il voit qu'elles font sur l'*AUDITEUR. (Fén.) *L'*AUDITEUR *est indulgent, le lecteur est sévère*. (Cormen.)

L'*auditeur* entendra ma pièce jusqu'au bout.
PIRON.

Un homme fort simple venait d'acheter une charge d'auditeur des comptes. Il alla au sermon, et chaque fois que le prédicateur disait : Mon cher AUDITEUR, *cet homme prenait cela pour lui, se levait et faisait une inclination de tête.*

— *Auditeur bénévole*, Auditeur favorablement disposé, ou qui assiste à une leçon, à un cours par simple curiosité ou par complaisance, sans y avoir un intérêt direct.

— Jurispr. Nom donné à des magistrats auxiliaires qui, jusqu'en 1830, étaient attachés aux cours et aux tribunaux. ‖ Nom donné à ceux qui étaient commis pour l'instruction des procès, et, dans quelques localités, aux notaires, aux témoins qui assistaient à la lecture d'un acte et le signaient. ‖ *Auditeur au conseil d'Etat*, ou simplement *auditeur*, Titre de certains fonctionnaires qui assistent aux séances du conseil d'Etat, pour faire une sorte de noviciat avant d'être appelés à un plus haut emploi : *C'est parmi les* AUDITEURS AU CONSEIL D'ÉTAT *que l'on choisit généralement les maîtres des requêtes, les sous-préfets, les conseillers de préfecture, etc. Pour être nommé* AUDITEUR, *il faut avoir vingt et un ans au moins, trente ans au plus, être licencié en droit, et avoir été admis par une commission d'examen.* (Bachelet.) ‖ *Auditeurs à la cour des comptes*, Fonctionnaires de création récente (1857), qui remplissent auprès de la cour des comptes des fonctions tout à fait analogues à celles que les auditeurs au conseil d'Etat remplissent auprès de ce dernier corps. ‖ Membres de la chambre des comptes chargés de voir et d'examiner les comptes qui s'y rendaient, et qui leur étaient renvoyés. A la cour des comptes, on les appelle aujourd'hui des *conseillers référendaires de première ou de deuxième classe*. On a aussi donné le titre d'*auditeur des comptes* à un simple clerc chargé de revoir les comptes des finances du roi, et d'en faire le rapport au maître des comptes. ‖ *Auditeur au Châtelet*, Magistrat qui était attaché au Châtelet de Paris et investi d'une juridiction particulière. ‖ *Auditeurs du bailliage*, Nom donné à des officiers qui étaient commis par le lieutenant général de la gouvernance de Lille, pour recevoir toutes sortes de contrats.

— Anc. prat. Personne commise pour l'instruction d'un procès ou pour la rédaction d'un rapport juridique. ‖ Notaire ou témoin assistant à la passation ou à la lecture d'un acte, et qui y apposait sa signature.

— En Angleterre, titre de plusieurs officiers de la trésorerie : AUDITEURS *de prêt, de reçu, de revenu*.

— Jurispr. milit. *Auditeur général*, Militaire chargé spécialement de faire observer les lois, les règlements de discipline. ‖ *Auditeur de justice*, Nom donné à des officiers non combattants, qui faisaient partie d'un conseil de guerre. Un auditeur était un légiste qui avait fait une étude spéciale de la justice militaire. On l'a désigné plus tard sous le nom de *commissaire auditeur des guerres*, puis on a supprimé cet emploi. Plusieurs milices européennes ont possédé des auditeurs. Se dit encore en Allemagne d'un officier chargé de recevoir et d'examiner les plaintes des militaires, et en Hollande de celui qui remplit, relativement à la poursuite des délits militaires, les fonctions attribuées en France aux capitaines rapporteurs des conseils de guerre. ‖ *Auditeur de guerre*, Juge militaire dans la milice portugaise.

— Hist. relig. Nom donné aux catéchumènes de premier ordre, chez les chrétiens de la primitive Eglise. Les auditeurs de l'Eglise chrétienne primitive étaient ceux qui n'étaient pas encore dignes de recevoir le baptême, mais qui étaient admis à écouter les instructions. ‖ Pénitent non encore jugé digne de la communion, mais qui était arrivé au second degré de son épreuve : *Ce pénitent veut être réconcilié; il a été postulant,* AUDITEUR, *prosterné; faites-le remonter au rang des élus.* (Chateaub.) ‖ Nom donné par les manichéens à des membres qui n'étaient pas complétement initiés à toutes les croyances de leur secte. ‖ *Auditeur conventuel* ou *collégial*, Religieux chargé d'examiner et de régler les comptes d'un monastère. ‖ *Auditeur des causes*, Membre de la congrégation de Cluny, chargé d'examiner et de juger les différends qui s'élevaient entre les membres de ce corps. ‖ *Auditeur des excuses*, Officier chargé d'apprécier la validité des motifs qu'apportaient ceux qui voulaient obtenir quelque exemption, dans la congrégation de Cluny.

— A la cour de Rome, *Auditeurs de Rote*, Docteurs, au nombre de douze, dont trois sont nommés par les souverains de France, d'Espagne et d'Autriche; neuf par le pape, et qui composent, à Rome, le tribunal appelé *Rote* : *L'abbé d'Hervault avait été longtemps* AUDITEUR DE ROTE *avec réputation*. (St-Sim.) ‖ *Auditeurs de la chambre apostolique*, Juges de la cour de Rome, qui connaissent de tous les appels de la cour ecclésiastique, même de tous les contrats où l'on s'est soumis aux censures ecclésiastiques, qu'ils fulminent en cas de désobéissance. ‖ *Auditeur de la nonciature*, Secrétaire qui remplit, près d'un nonce, les mêmes fonctions qu'un secrétaire d'ambassade auprès d'un ambassadeur.

— **Syn. Auditeur, écoutant.** Les *auditeurs* se rendent exprès en un lieu, à une heure fixée, pour y entendre certaines choses : *La lecture de sa tragédie endormit la plupart de ses* AUDITEURS. (Acad.) Les *écoutants* sont des personnes qui, trouvant sur leur passage quelque chose de curieux, s'arrêtent pour l'entendre : *N'avons-nous point ici quelque* ÉCOUTANT ? (Mol.) Cependant *écoutant* signifie aussi auditeur attentif : *Cela est joué avec ce sentiment, cette douceur, cette fureur qui passent des mouvements des actrices dans l'âme des* ÉCOUTANTS. (Vol.)

— **Encycl.** La nécessité de pourvoir au recrutement de la magistrature, pour laquelle, sous l'Empire, il était difficile de trouver des sujets réunissant les qualités requises de science, de fortune et d'honorabilité, fit instituer près de chaque cour d'appel un corps de *juges auditeurs* auxquels fut réservé le tiers des places à vaquer dans les siéges de première instance ou d'appel : l'empereur les mit aussi au nombre des candidats aux fonctions de préfets, sous-préfets, présidents et procureurs impériaux (décret du 16 mars 1808) : les conditions imposées étaient d'avoir un revenu ou une pension de 3,000 fr., et d'avoir suivi le barreau pendant deux ans en qualité d'avocat; leurs fonctions consistaient à suppléer soit les juges, soit les membres du parquet. La loi du 20 avril 1810 modifia cette situation : les *juges auditeurs* près les cours d'appel reçurent le titre de *conseillers auditeurs*, avec voix délibérative à l'âge de vingt-sept ans. On créa, en outre, des *juges auditeurs* pour les tribunaux de première instance, ayant seulement voix consultative. Les règles de discipline édictées pour les membres titulaires des cours et des tribunaux leur furent déclarées applicables. Les *conseillers auditeurs* étaient inamovibles et jouissaient d'un traitement égal au quart de celui des conseillers : les *juges auditeurs*, quoique inamovibles, n'en recevaient aucun; mais ils avaient le privilége de concourir entre eux pour devenir *conseillers auditeurs*. Cette organisation, qui avait produit de bons résultats, et qu'une ordonnance du 19 novembre 1823 avait complétée, disparut en 1830 : on jugea sans doute qu'elle était une superfétation, qu'elle faisait double emploi avec la *juge-suppléance;* qu'elle donnait trop de facilités au népotisme : quoi qu'il en soit, la loi du 10 décembre 1830 supprima les *juges auditeurs* et maintint les *conseillers auditeurs*, en défendant d'en nommer à l'avenir. Les juges suppléants ont remplacé les *juges auditeurs* comme candidats, mais aucun des inconvénients qu'on a paru vouloir éviter n'a disparu. L'administration de la justice attend encore l'organisation d'un stage sérieux pour les fonctions de la magistrature, surtout d'un stage obligatoire, le même pour tous les candidats, pour tous ceux, du moins, qui ne peuvent pas invoquer une longue pratique du barreau ou des offices ministériels.

— Hist. Une ordonnance de 1302 atteste qu'avant cette époque, il existait au Châtelet de Paris des officiers connus sous le nom d'*auditeurs*, dont les fonctions paraissaient consister non dans la présidence des enquêtes, mais dans le jugement des plus minimes procès : il leur était interdit de s'occuper d'autres affaires que de celles du service du roi. L'obligation de la résidence et la fixation de leur compétence à 20 livres parisis furent édictées dans une ordonnance de 1327 : cette juridiction était destinée à rendre à Paris les mêmes services que rendent de nos jours les justices de paix, qui, sans parler des conciliations, permettent aux petits intérêts de se régler sans grands frais et surtout sans longs délais. En 1377, il fut enjoint aux *auditeurs* de se rendre aux audiences du prévôt (ou de son lieutenant) pour lui servir d'assesseurs, sans préjudice des audiences qu'ils devaient tenir eux-mêmes; il leur était interdit de donner leur office à ferme. Leurs appointements furent fixés, en 1425, à 60 livres parisis. Plus tard, leur compétence s'éleva, à charge d'appel, à 25 livres (1572), et dans les derniers temps à 50 et jusqu'à 90 livres (ordonn. du 1er septembre 1785) : à cette époque, il n'y avait plus au Châtelet qu'un seul juge *auditeur*. Cette institution a disparu avec l'ancien régime.

AUDITIF, IVE adj. (ô-di-tif, i-ve — du lat. *audire*, entendre). Anat. Qui appartient à l'ouïe ou à l'oreille, organe de l'ouïe.

— *Conduit auditif externe*, Canal qui s'étend du fond de la conque de l'oreille à la caisse du tympan; il est quelquefois appelé *conduit auriculaire*. ‖ *Conduit auditif interne*, Canal creusé dans l'épaisseur du rocher, et dans lequel se trouve le nerf auditif. ‖ *Trou auditif externe*, Orifice du conduit auditif externe. ‖ *Trou auditif interne*, Orifice du conduit auditif interne. ‖ *Artères et veines auditives*, Artères et veines qui pénètrent dans les conduits auditifs et qui sont, comme ces conduits, distinguées en externes et internes. ‖ *Nerf auditif*, Nerf de l'ouïe, lequel est souvent désigné sous le nom de *nerf acoustique*. ‖ *Bulbe auditif*, Espèce de poche membraneuse pleine d'un liquide clair et albumineux, à la surface de laquelle s'épanouit le nerf auditif. ‖ *Poussière auditive*, Substance blanche de nature calcaire, qui se trouve à l'état pulvérulent dans l'oreille interne de l'homme et des mammifères, des oiseaux et des reptiles, où elle est constamment appliquée sur la face interne du saccule et de l'utricule, au niveau de l'épanouissement des fibres qui forment le nerf sacculaire et le nerf utriculaire. Cette substance existe à l'état de masses concrètes dans l'oreille des poissons osseux et des chondroptérygiens à branchies libres : elle prend alors le nom de *pierres auditives*.

— *Cartilages auditifs*, Périphrase plaisante pour désigner les oreilles, surtout lorsqu'on veut faire entendre qu'elles ont acquis une certaine longueur : *Les* CARTILAGES AUDITIFS *de l'âne. La tête de Midas était ornée d'une paire monstrueuse de* CARTILAGES AUDITIFS.

— **Encycl.** *Appareil auditif*. L'*appareil auditif* est limité à l'extérieur par les attaches du pavillon de l'oreille. A l'intérieur, il s'enfonce profondément dans le rocher et jusque dans les apophyses mastoïdes. Il se compose de trois parties principales : l'*oreille externe*, qui comprend le pavillon de l'oreille et le conduit auditif externe; l'*oreille moyenne*, qui se compose du tympan, des cellules mastoïdiennes et de la trompe d'Eustache; l'*oreille interne*, qui comprend le vestibule, les canaux demi-circulaires, le limaçon et le conduit auditif interne. V. OREILLE, OUÏE.

— *Conduit auditif externe*. Le *conduit auditif externe* s'étend de la conque du pavillon de l'oreille à la paroi externe de la caisse du tympan. On peut dire, d'une manière générale, qu'il se porte transversalement de dehors en dedans. Mais sa direction n'est pas rectiligne : elle est flexueuse. Sa longueur totale, mesurée en ligne droite, a été trouvée par M. Sappey de 20 à 22 millimètres, ainsi que l'avait déjà indiqué Valsalva. On peut lui distinguer trois portions : une *portion externe*, qui se porte obliquement en avant et en dedans, et dans laquelle il présente la forme d'une ellipse, avec 11 millimètres de diamètre vertical et 6 millimètres dans le sens antéro-postérieur; une *portion moyenne*, qui se dirige en dedans et en arrière et qui se rétrécit sensiblement, n'offrant plus que 7 à 8 millimètres, de diamètre vertical; enfin une *portion interne*, dans laquelle le conduit se dévie de nouveau, pour s'incliner en avant et en bas, en se tordant légèrement sur son axe, et qui présente

un diamètre de 9 millimètres dans le sens antéro-postérieur. Des deux extrémités du *conduit auditif*, l'externe communique avec la cavité de la conque par un orifice dont la partie antérieure, légèrement excavée, a reçu le nom de *fosse du conduit auditif;* l'interne est brusquement coupée par la membrane du tympan, tendue obliquement en bas et en dedans.

Le *conduit auditif externe* se compose : 1° d'une charpente comprenant une portion cartilagineuse, une portion fibreuse et une portion osseuse; 2° d'un prolongement de la peau qui tapisse ses parois, et de glandes, d'artères, de nerfs annexés à ce prolongement.

1° Le cartilage, qui concourt à former la charpente du *conduit auditif*, représente une sorte de gouttière transversalement dirigée. Il est remarquable par la présence de deux petites fentes transversales, signalées en 1683 par Duverney sous le nom de *coupures*, mais mieux décrites en 1684 sous celui d'*incisures*. Ces *incisures* sont bouchées, à l'état frais, par du tissu fibreux. Leur direction n'est pas tout à fait perpendiculaire à l'axe du conduit : la première, ou *grande incisure de Valsalva*, s'incline en dehors par son extrémité postérieure, tandis que la seconde, ou *petite incisure*, s'incline au contraire en dedans. Assez fréquemment, l'une d'elles est divisée en deux *incisures* plus petites par une sorte de pont cartilagineux. La portion fibreuse du *conduit auditif* forme une gouttière à concavité inférieure dont les deux bords s'unissent à la gouttière cartilagineuse; en outre, elle s'étend de la portion cartilagineuse à la portion osseuse, et les unit l'une à l'autre à la manière d'un ligament. Elle comprend dans sa composition des fibres de tissu cellulaire, des fibres de noyaux et des fibres élastiques, qui paraissent associées dans des proportions égales. La portion osseuse du *conduit auditif* est située entre la racine postérieure de l'apophyse zygomatique qui la limite en haut, les apophyses mastoïde et styloïde qui la limitent en arrière, et l'articulation temporo-maxillaire qui la limite en avant; elle forme la moitié interne du *conduit auditif*. Chez le fœtus et le nouveau-né, elle n'existe pas encore; elle est représentée à cet âge par un anneau osseux dans lequel s'insère la membrane du tympan. Cet anneau, qu'on peut facilement détacher, et qui est interrompu dans son quart supérieur, porte le nom de *cercle tympanal*.

2° La peau se modifie en passant du pavillon dans le *conduit auditif externe*. A l'entrée, elle est épaisse, garnie de poils, doublée de follicules sébacés et de tissu cellulaire. A mesure qu'elle avance dans le conduit, sa sensibilité s'exalte et sa vascularité augmente, en sorte que le moindre froissement des instruments, dans l'extraction des corps étrangers, par exemple, occasionne à la fois un écoulement de sang qui cache les objets, et une horrible douleur. En même temps, un nouvel élément se présente; aux glandes sébacées succèdent les glandes *cérumineuses*, dont le produit à demi solide s'accumule quelquefois de manière à obturer le *conduit auditif*, et même à détruire, par une pression lente, la membrane du tympan. Le volume de ces glandes est celui d'un grain de millet. Leur forme est arrondie ou elliptique. Par leur couleur jaunâtre, elles contrastent avec la couleur blanche des aréoles cellulo-fibreuses qui leur servent de loges. L'examen microscopique démontre qu'elles sont formées par un tube enroulé et pelotonné sur lui-même à son extrémité profonde. La partie de ce tube qui n'est pas enroulée, et qui représente le conduit excréteur de la glande, s'engage dans l'épaisseur du derme, passe entre les follicules pileux et les glandes sébacées, et vient s'ouvrir obliquement à la surface de la peau. Le produit que secrètent les glandes cérumineuses a été comparé, pour sa couleur et sa consistance, à la cire brute : de là le nom de *cérumen* qui lui a été donné. C'est ce produit altéré qui, dans l'otorrhée, communique à la matière puriforme une odeur si désagréable. Au point où elle se réfléchit en cul-de-sac sur la membrane du tympan, la peau du *conduit auditif* est réduite à une minceur épidermique, et n'offre plus ni glandes, ni vaisseaux. La sensibilité y est d'une nature spéciale; le moindre tâtonnement avec un instrument mousse y développe de la douleur, tandis que la ponction avec un trocart n'en détermine presque aucune. Les artères du *conduit auditif* proviennent : 1° de l'auriculaire postérieure, qui fournit à sa paroi supérieure; 2° des artères parotidiennes, qui abandonnent plusieurs ramuscules à ses parties inférieure et latérales. La peau du *conduit auditif* tient sa sensibilité soit de la branche auriculaire du plexus cervical, qui lui donne quelques filets, soit du nerf auriculo-temporal, c'est-à-dire du maxillaire inférieur, qui lui en fournit de plus considérables, soit, enfin, du rameau auriculaire du pneumo-gastrique, qui, après avoir traversé l'aqueduc de Fallope et l'apophyse mastoïde, vient se perdre dans la peau qui tapisse la partie supérieure de la portion osseuse du conduit.

— *Conduit auditif interne*. Le *conduit auditif interne* s'étend de la face postérieure du rocher vers le vestibule et la base du limaçon. Sa direction est oblique d'arrière en avant et de dedans en dehors, de telle sorte que son axe croise celui de la portion pétrée du temporal sur un angle de 45 degrés. Sa largeur varie de 8 à 10 millimètres et son calibre intérieur de 4 à 5. Son extrémité interne, ou son entrée, est formée par un orifice elliptique. Son extrémité externe est divisée, par une crête horizontale, en deux étages, l'un supérieur, l'autre inférieur. Chacun de ces deux étages est subdivisé par une très-petite crête verticale en deux fossettes. Les deux fossettes de l'étage supérieur sont désignées, l'une sous le nom de *fossette supérieure et antérieure*, l'autre sous celui de *fossette supérieure et postérieure*. La première constitue l'entrée de l'aqueduc de Fallope; elle donne passage au nerf facial. La seconde forme l'entrée d'un autre canal, qui reçoit la branche supérieure du nerf vestibulaire. Les deux fossettes de l'étage inférieure sont appelées, l'une *vestibulaire*, l'autre *cochléenne*. La fossette vestibulaire offre le trou décrit par Morgagni sous le nom de *foramen singulare*, trou qui loge le nerf ampullaire. La fossette cochléenne répond à la base du noyau du limaçon; elle se compose de fossettes plus petites à travers lesquelles se tamisent les divisions du nerf cochléen; disposées sur une double ligne spirale, ces fossettes constituent la lame criblée spiroïde du limaçon.

— *Nerf auditif*. Les nerfs *auditifs* ou *acoustiques* constituent la huitième paire des nerfs crâniens (réunis aux nerfs faciaux, ils formaient la septième paire dans la classification de Willis); ils naissent de la partie la plus élevée du bulbe rachidien par deux racines qu'on peut distinguer, d'après leur position, en postérieure et en latérale. La *racine postérieure* prend naissance dans l'épaisseur de la substance grise qui revêt la face correspondante du bulbe rachidien; elle se présente sous l'aspect de stries connues sous le nom de *barbes du calamus scriptorius*. Ces stries, au nombre de quatre ou cinq, se réunissent bientôt en un seul faisceau, lequel ne tarde pas lui-même à se réunir à la *racine latérale*. Celle-ci naît du pédoncule cérébelleux inférieur par un faisceau légèrement aplati. A son point d'émergence, elle répond, en bas, au nerf glosso-pharyngien; en haut et en dedans, au nerf facial; en arrière, à la racine postérieure.

Formé par la réunion de ses deux racines, le nerf *auditif* se dirige obliquement en haut, en avant et en dehors, vers le conduit auditif interne dans lequel il s'engage, et qu'il parcourt sans se dévier de sa direction primitive. Dans toute l'étendue de ce trajet, il présente la forme d'une gouttière dans laquelle est logé le nerf facial. Ainsi emboîtés l'un dans l'autre, les deux nerfs, facial et *auditif* (portion dure et portion molle de la septième paire de Willis), cheminent ensemble, et reçoivent du feuillet viscéral de l'arachnoïde une gaîne commune qui les accompagne jusqu'au fond du conduit auditif interne. Arrivés là, ils se séparent : le nerf facial s'engage dans le canal de Fallope, tandis que le nerf *auditif*, divisé en deux branches, une branche *vestibulaire* et une branche *cochléenne* ou *limacéenne* se distribue à l'oreille interne.

La branche vestibulaire se divise en trois rameaux, un rameau supérieur et antérieur, un rameau moyen et un rameau postérieur. Le rameau supérieur et antérieur donne le nerf *utriculaire*, qui se rend à la partie antérieure et supérieure de l'utricule; le nerf *ampullaire supérieur*, qui se rend à l'ampoule du tube demi-circulaire supérieur; le nerf *ampullaire externe*, qui se rend à l'ampoule du tube demi-circulaire externe. Le rameau moyen devient le nerf *sacculaire* destiné au saccule; le rameau postérieur devient le nerf *ampullaire postérieur*, qui se termine dans l'ampoule du tube demi-circulaire postérieur. Le nerf utriculaire et le nerf sacculaire s'épanouissent en éventail dans l'épaisseur des parois de l'utricule et du saccule, sur les points qui correspondent à la poussière auditive, de telle sorte que chaque particule calcaire semble suspendue à une fibre nerveuse. Le mode de terminaison de toutes ces fibres est encore un objet de controverse : selon Scarpa, Tréviranus, Corti, elles se terminent par des extrémités libres; selon Huschke, Valentin, Breschet, etc., elles formeraient des anses.

La branche cochléenne, plus volumineuse que la branche vestibulaire, s'infléchit légèrement pour se rendre à la fossette du limaçon, où elle se divise en un très-grand nombre de filets qui s'engagent dans les trous de la lame criblée spiroïde. Ces filets se distinguent en filets de premier, de second et de troisième ordre. Tous marchent d'abord parallèlement à l'axe du limaçon, puis se réfléchissent, se coudent à angle droit, les premiers pour se répandre sur le premier tour de la lame spirale, les seconds sur le second tour, les troisièmes sur le dernier tour. On a comparé ces trois ordres de filets aux cordes graduellement décroissantes d'une harpe.

Le nerf *auditif* reçoit l'impression des vibrations sonores et les transmet à l'encéphale; il constitue par conséquent l'élément essentiel du sens de l'ouïe. L'anatomie comparée et l'anatomie pathologique semblent établir que les deux branches de ce nerf ne concourent pas également à l'audition, et que, sous ce rapport, la branche vestibulaire est la plus importante. La branche cochléenne apparaît plus tardivement dans la série animale; elle n'arrive à son plus grand développement que dans les vertébrés supérieurs; enfin, on l'a vue quelquefois détruite avec le limaçon chez l'homme, sans que le sens de l'ouïe ait été aboli ni même troublé d'une manière profonde dans ce qu'il a d'essentiel. Comme les nerfs olfactif et optique, le nerf *auditif* est insensible à toute irritation mécanique.

AUDITION s. f. (au-di-si-on — du lat. *auditio;* formé de *audire*, entendre). Action d'entendre : *Il est difficile de juger d'une pièce de théâtre à la première* AUDITION. (Acad.)

— Phys. Perception des sons : *L'*AUDITION *est le but final de tous les phénomènes acoustiques.* ‖ *Audition active*, Celle qui a lieu quand on prête l'oreille. ‖ *Audition passive*, Celle qui a lieu quand on entend ce qu'on n'écoute pas, ou indépendamment de tout effort pour entendre.

— Procéd. *Audition des témoins*, Action d'entendre les dépositions des témoins à charge ou à décharge : *Je fus condamné sans preuves, sans* AUDITION DE TÉMOINS. (P.-L. Cour.) ‖ *Audition catégorique*, Interpellation faite à la partie adverse de s'expliquer franchement devant la justice. ‖ *Audition d'un compte*, Examen légal d'un compte : *Les* AUDITIONS DES COMPTES *doivent être réglées article par article.* (Trév.)

— Particulièrem. Réunion musicale dans laquelle on entend seulement ou principalement un exécutant qu'il s'agit de faire connaître : *Les* AUDITIONS *se distinguent des concerts, en ce qu'elles n'admettent qu'un public invité et non payant.*

AUDITOIRE s. m. (ô-di-toi-re — lat. *auditorium*, même sens; de *audire*, ouïr, entendre). Endroit où l'on se réunit pour écouter un discours, une lecture : *Les hommes sont dupes de l'action et de la parole, comme de tout l'appareil de l'*AUDITOIRE. (La Bruy.) *Il y avait à Constantinople un capitole où les professeurs des arts et des sciences avaient leur* AUDITOIRE. (Fleury.) *Les sophistes avaient des* AUDITOIRES *très-élégants.* (M.-Brun.) *Le théâtre est un autre lieu d'épreuve que l'*AUDITOIRE *bienveillant de la vie privée.* (G. Sand.) ‖ Dans les tribunaux, endroit où se font les plaidoiries : *On amena l'accusé dans l'*AUDITOIRE.

— Par ext. L'assistance : *Un nombreux* AUDITOIRE. *Les applaudissements éclatèrent dans tout l'*AUDITOIRE. (Acad.) *L'*AUDITOIRE *paraissait pendu et suspendu à tout ce que le P. Bourdaloue disait.* (Mme de Sév.) *Si aujourd'hui je me vois contraint de retracer l'image de nos malheurs; je n'en ferai point d'excuses à mon* AUDITOIRE, *où, de quelque côté que je me retourne, tout ce qui frappe mes yeux me montre une fidélité irréprochable.* (Boss.) *L'*AUDITOIRE *s'inclina dans un profond silence.* (G. Sand.) *Nous pensions que ces soupirs patriotiques de l'exilé italien et ces grandes tragédies de la Rome impériale feraient une forte impression sur notre naïf* AUDITOIRE. (Lamart.) *A peine cette lecture eut-elle commencé, que les physionomies de notre petit* AUDITOIRE *changèrent et prirent une expression d'attention et de recueillement.* (Lamart.) *L'assemblée est dans un de ces moments d'oscillation, où un mot peut entraîner les grands* AUDITOIRES *aux mesures les plus décisives.* (Lamart.) *Un cri de surprise circule dans l'*AUDITOIRE. (Viennet.) *Il déclame en grec et en latin devant un* AUDITOIRE *transporté.* (Nisard.) *Généralement, le langage de la chaire apostolique n'est plus suffisamment approprié ni au siècle qui l'entend, ni à l'*AUDITOIRE *qui l'écoute.* (E. de Gir.)

Calme, parmi les flots d'un nombreux *auditoire*,
Il s'avance, escorté de soixante ans de gloire.
MILLEVOYE.

Sous ce tombeau gît un auteur
Dont en deux mots voici l'histoire :
Il était ignorant comme un prédicateur,
Et malin comme un *auditoire*. PIRON.
(*Epitaphe anticipée de Desfontaines.*)

— Antiq. rom. Siége sur lequel le juge se plaçait pour rendre la justice.

— Hist. ecclés. Partie des anciennes églises où les assistants recevaient debout l'instruction de leur pasteur. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui la *nef*.

AUDITORAT ou **AUDITORIAT** (ô-di-to-ra, i-a rad. *auditeur*). Grade ou fonction d'auditeur : *L'abbé de la Trémoille attrapa l'*AUDITORAT *pour la France, que le cardinal de Bouillon et d'Estrées lui ménagèrent.* (St-Sim.) *Sous l'Empire et sous la Restauration, l'*AUDITORAT *était un premier degré dans la magistrature.* (Dalloz.) ‖ En Allemagne et dans les anciens Etats d'Italie, Fonction d'auditeur général.

AUDITORIUM s. m. (o-di-to-ri-omm — mot lat). Antiq. rom. Tout endroit où des orateurs, des poëtes, des auteurs assemblaient un auditoire pour faire la lecture de leurs ouvrages.

— **Encycl.** Il était d'usage, parmi les auteurs et les poëtes romains, de lire à leurs amis assemblés quelques-unes de leurs compositions, et, comme nous l'apprend Pline, cette réunion portait elle-même quelquefois le nom d'*auditorium*. Sous les empereurs, le mot *auditorium* servait à désigner une cour de justice. Sous la république, toutes les affaires litigieuses étaient, comme on le sait, jugées au *comitium* et au *forum*. Mais plus tard, pour se mettre à l'abri et en même temps par raison de convenance, on prit l'habitude de fixer à cet effet des places spéciales dans les *basilicæ*, places qui dès lors portèrent le nom d'*auditoria*. Dans le dialogue *De oratoribus*, l'auteur fait remarquer que l'art oratoire a perdu beaucoup depuis que les causes se plaident dans des *auditoria* et des *tabularia*. C'est sous M. Aurelius que l'on commence à parler de l'*auditorium principis*, expression par laquelle il faut probablement entendre une salle située dans la résidence impériale; c'est là que Septime Sévère et les derniers empereurs tenaient leurs assises régulières quand ils présidaient comme juges. Aussi les jurisconsultes de la dernière époque désignent-ils généralement sous le nom d'*auditorium* la salle d'audience. Sous Dioclétien, cet *auditorium* fut aussi appelé *secretarium*, et les deux mots semblent avoir été depuis à peu près synonymes. Peu à peu le *secretarium* fut interdit au public et isolé par des tentures (*vela*), ou des espèces de barrières appelées *cancelli*, d'où le mot de *chancellerie*.

AUDJELAH. V. AOUDJELAH.

AUDLEY (lord James), né en 1314 dans le comté de Stafford, mort en 1386; accompagna deux fois en France le roi Edouard III, et se distingua à la bataille de Poitiers, en 1356. Il fut un des premiers chevaliers de la Jarretière.

AUDLEY (George-Edward, *Thickness-Touchet*, baron), pair d'Angleterre, né en 1817, est le chef d'une ancienne famille de l'aristocratie britannique, élevée à la pairie héréditaire en 1313. Il a succédé à son père en 1837. Il vote avec le parti libéral, parti qui ne se distingue plus en Angleterre du parti conservateur, sauf sur quelques points de politique intérieure. Lord Audley, qui n'a pas d'enfants, a pour héritier présomptif son frère, John Touchet.

AUDOIN ou plutôt **AUDOUIN DE CHAIGNEBRUN** (Henri), médecin, né vers 1714 à Chefboutonne (Deux-Sèvres), mort en 1781. Il s'occupa spécialement des épidémies et des épizooties, parcourut plusieurs fois la France, et contracta cinq fois les maladies qu'il soignait avec tant de dévouement chez les autres. Il a inséré un grand nombre de mémoires dans le *Journal de médecine* et autres recueils, et publié à part divers opuscules, dont le plus important a pour titre : *Relation d'une maladie épidémique et contagieuse qui a régné, l'été et l'automne de* 1757, *sur les animaux de différentes espèces, dans la Brie.*

AUDOMAROIS, OISE s. et adj. (ô-do-ma-roi, oi-ze — du lat. *Audomarus*, Omer, saint qui a donné son nom à la ville de Saint-Omer). Géogr. Habitant de Saint-Omer; qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

AUDOT (Louis-Eustache), littérateur et libraire, né à Paris en 1783. Il a publié un nombre considérable d'ouvrages sur les sciences usuelles, dont il a souvent fourni les matériaux et le plan : de beaux ouvrages à figures, tels que *l'Italie*, *la Sicile et les îles Ioniennes*, et *le Musée de peinture et de sculpture*, reproduisant tous les chefs-d'œuvre du Louvre. Outre de nombreux articles dans la *Revue horticole*, le *Bon jardinier* et autres recueils, il est auteur des ouvrages suivants, souvent réimprimés : le *Langage des fleurs*, l'*Art du menuisier en bâtiments;* la *Cuisinière de la ville et de la campagne*, dont on ne compte pas les éditions, etc.

AUDOUARD (Mathieu-François-Maxence), médecin militaire, né à Castres en 1776. Il fut médecin en chef dans les armées de l'Empire, étudia ensuite les maladies épidémiques, et montra le plus noble dévouement lors de la fièvre jaune qui sévit à Barcelone en 1821, et des diverses épidémies de choléra. Il a publié des écrits nombreux et estimés sur ces terribles maladies, notamment une *Relation historique et médicale de la fièvre jaune de Barcelone* (1822).

AUDOUIN DE CHAIGNEBRUN. V. AUDOIN.

AUDOUIN (Pierre-Jean), conventionnel et publiciste, né à Paris vers 1760. Il se jeta avec passion dans les premiers mouvements révolutionnaires, fonda en 1790 le *Journal universel*, qui eut une grande notoriété et qui fit une guerre extrêmement vive à la monarchie, et fut nommé représentant de Seine-et-Oise à la Convention nationale. Il siégea à la montagne, vota la mort du roi dans les vingt-quatre heures, prit une part assez active aux débats conventionnels, et tomba dans l'obscurité après le 18 brumaire. On le nommait *le Sapeur*, parce qu'il avait été sapeur du bataillon des carmes dès le début de la Révolution.

AUDOUIN (François-Xavier), qu'on a souvent confondu avec le précédent, était, au moment de la Révolution, prêtre et vicaire à Limoges. Il devint, en 1792, membre du conseil de la commune de Paris, puis commissaire en Vendée, secrétaire général de Pache, ministre de la guerre, et de son successeur Bouchotte. Il fut traduit avec eux devant le tribunal criminel d'Eure-et-Loir, mais cette accusation n'eut pas de suite. Sous le consulat, il fut nommé secrétaire du département des forêts. Il a publié un assez grand nombre d'écrits : *Du commerce maritime; Réflexions sur l'armement en course; Histoire de l'administration de la guerre*, etc. Né à Limoges en 1766, Xavier Audouin vécut jusqu'en 1837.

AUDOUIN (Pierre), graveur, élève de Beauvarlet, né à Paris en 1768, mort en 1822. Ses productions, la plupart exécutées pour des publications d'un haut prix, ne sont pas aussi répandues qu'elles mériteraient de l'être. Il a gravé, d'après les maîtres de toutes les écoles, une centaine de planches, dont les plus re-

marquables sont : la *Vierge* dite *la Belle Jardinière*, d'après Raphaël; le *Christ au tombeau*, d'après le Caravage; *Jupiter et Antiope*, d'après le Corrége; *Raphaël avec son maître d'armes*; le *Financier* et la *Joueuse de guitare*, d'après Terburg. Beaucoup de portraits, entre autres ceux de Louis XVIII et de toute la famille royale, etc.

AUDOUIN (Jean-Victor), né à Paris en 1797, mort en 1841, fut l'un des créateurs de l'entomologie en France. Il abandonna l'étude du droit pour celle de la médecine et des sciences naturelles, et se livra avec passion à des recherches et à des observations multipliées sur les insectes. Soutenu par M. Brongniart, dont il devint ensuite le gendre, il publia divers travaux remarquables; fut choisi, en 1823, par les quatre académies réunies, comme sous-bibliothécaire de l'Institut, et fonda, en 1824, avec MM. Ad. Brongniart et Dumas, les *Annales des sciences naturelles*, recueil très-estimé. Nommé, la même année, suppléant du professeur Latreille au Muséum, il lui succéda en 1833. Il venait alors de fonder (1832), de concert avec plusieurs entomologistes, la société entomologique de France, qu'il présida à différentes reprises. En 1838, il entra à l'Académie des sciences, dans la section d'agriculture.

Audouin a fait de longues recherches sur toutes les parties dures des animaux articulés, à l'aide de la méthode de détermination de Geoffroy Saint-Hilaire, et proclamé l'analogie de toutes les pièces du squelette, non-seulement chez les insectes, mais dans l'embranchement tout entier des animaux articulés. « Ce n'est, dit-il, que de l'accroissement semblable ou dissemblable des segments, de la réunion ou de la division des pièces qui les composent, du maximum de développement des uns, de l'état rudimentaire des autres, que dépendent toutes les différences qui se remarquent dans la série des animaux articulés. » Audouin s'occupait des applications de l'entomologie, et venait de parcourir le midi de la France pour étudier les insectes qui attaquent l'olivier, lorsqu'il fut prématurément enlevé aux sciences par une maladie cruelle. Il a laissé, outre un grand nombre de notes et de mémoires : *Recherches sur l'histoire naturelle du littoral de la France*; avec M. Milne-Edwards (1830); *Histoire naturelle des insectes nuisibles à la vigne*, avec MM. Milne-Edwards et Blanchard.

AUDOUIN DE GÉRONVAL (Maurice-Ernest), agronome et littérateur, né à Paris en 1802, mort en 1839. C'est lui, dit-on, qui eut la première idée des fermes-modèles. Il a publié : *Mémoires sur les jachères; Projet d'une ferme-modèle*, adopté par l'Institut, 1830; *Lettres sur la Champagne*, ainsi qu'un certain nombre d'écrits littéraires ou historiques aujourd'hui complétement oubliés.

AUDOUINELLE s. f. (ô-doui-nè-le — du nom de l'entomologiste *Audouin*). Bot. Genre de confervacées démembré du genre ectocarpe.

AUDOUINIE s. f. (ô-doui-nî — de *Audouin*, n. pr.). Bot. Genre de plantes de la famille des bruniacées, formé pour un sous-arbrisseau qui croît au Cap de Bonne-Espérance.

AUDOVÈRE, première femme de Chilpéric, roi de France, fut répudiée à l'instigation de l'artificieuse Frédégonde, qui la fit ensuite étrangler (vers 580) dans le couvent où cette reine infortunée s'était retirée.

AUDRA (l'abbé Joséph), historien, né à Lyon en 1714, mort en 1770 à Toulouse, où il professait l'histoire et la philosophie. Le dévouement qu'il montra pour faire triompher l'innocence de Sirven le mit en correspondance avec Voltaire, qui lui donna de grands éloges. Il publia, en 1770, le premier volume d'une *Histoire générale*, qui fut censurée par M. de Brienne, archevêque de Toulouse. Le bon abbé en fut tellement affecté, qu'il eut une congestion cérébrale et mourut dans les vingt-quatre heures.

AUDRADE, appelé aussi le PETIT MODICUS, visionnaire, chorévêque de Sens, mort vers 854. Il se donnait pour un personnage inspiré, en communication directe avec la Divinité, et il eut l'art de le persuader à ses contemporains. Il a lui-même écrit le recueil de ses prétendues révélations : *Excerpta revelationum quas Audradus Modicus, Christi anno* 853 (inséré dans les recueils de Duchêne et de Bouquet). Il avait aussi composé un poëme, *Fons vitæ*, qu'il présenta au pape Léon IV.

AUDRAN, nom porté par plusieurs artistes distingués, la plupart graveurs, au XVII^e et au XVIII^e siècle. Le chef de la famille, Adam Audran, était maître paumier à Paris au XVI^e siècle; son fils Louis, officier de louveterie sous Henri IV, eut deux fils, Charles et Claude, qui s'adonnèrent tous deux à l'art de la gravure et commencèrent la dynastie des Audran.

AUDRAN (Charles), graveur à l'eau-forte et au burin, fils aîné de Louis, né à Paris en 1594, mort en 1674 sans laisser d'enfants. Ce fut lui qui, le premier de la famille, embrassa le métier de graveur et détermina par son exemple son frère Claude et ses neveux à cultiver le même art. « Il était bon dessinateur, a dit le savant Mariette, et sa manière de graver des plus artistes; il ne lui a manqué que d'avoir rencontré plus d'occasions d'exercer ses talents dans toute leur étendue. Presque toujours occupé à des ouvrages, la plupart de peu d'importance et d'après des maîtres peu habiles, s'il se négligeait quelquefois, il faisait connaître ce qu'il valait lorsqu'il était assez heureux pour rencontrer d'excellents dessins. » Il travailla à Lyon, à Rome, où il s'attacha à la manière de C. Bloemaert, et à Paris, où il mourut. Ses principaux ouvrages sont : l'*Education de Jupiter*, d'après Andrea Sacchi; la *Conquête de la Toison d'or*, d'après Le Cortone; *David composant ses psaumes*, d'après J. Stella; l'*Assomption*, d'après le Dominiquin; l'*Adoration des Bergers*, d'après Polyd. Caldara; l'*Annonciation*, d'après L. Carrache, etc. Il a gravé, en outre, un grand nombre de sujets de sainteté, de portraits, de frontispices de livres, d'après Ch. Errard, S. Vouet, Q. Varin, J.-B. de Champaigne, J. Le Pautre, Ch. Mellin, etc.

AUDRAN (Claude), 1^{er} du nom, second fils de Louis, né à Paris en 1597. Il étudia la gravure dans cette ville sous la direction de son frère Charles, et alla s'établir à Lyon, où il mourut en 1677. Il a gravé quelques sujets religieux, des portraits et des allégories. « Sa gravure, quoique large et grossière, dit M. Ch. Le Blanc, ne manque pas d'habileté et rappelle certaines estampes de Corn. Cort, d'Aug. Carrache, de F. Villamena. » Il eut trois fils : Germain, Claude 2^e et Gérard.

AUDRAN (Germain), graveur au burin, né à Lyon en 1631, mort dans la même ville en 1710. Après avoir appris de Claude, son père, les premiers éléments de l'art, il alla se perfectionner à Paris, sous la direction de son oncle Charles, et revint ensuite se fixer dans sa ville natale. Il a gravé des frontispices de livres, des culs-de-lampe et quelques portraits de personnages provinciaux : il n'avait du reste qu'un talent médiocre. Il eut quatre fils, dont il sera parlé ci-après : Claude 3^e du nom, Benoît 1^{er} du nom, Jean et Louis.

AUDRAN (Claude), 2^e du nom, peintre, second fils de Claude 1^{er}, né à Lyon en 1639. Il étudia d'abord sous François Perrier, se plaça ensuite (1658) sous la direction d'Errard, qui l'employa à la décoration des appartements de la reine, et entra, en dernier lieu, à l'école de Ch. Lebrun, qu'il aida à ébaucher les *Batailles d'Alexandre*, et dont il devint l'imitateur servile. Reçu membre de l'Académie en 1675, sur la présentation d'un tableau dont le sujet était l'*Institution de l'Eucharistie*, il fut nommé professeur en 1684 et mourut la même année, sans laissser d'enfants. Il a exécuté une foule de peintures décoratives, notamment dans la chapelle du château de Sceaux, dans la galerie des Tuileries et au château de Versailles; on remarque, dans ce dernier palais, le compartiment central du plafond de la salle de Mars, représentant *Mars sur un char traîné par des loups*, et les voussures du plafond de la salle de Diane : *Jules César envoyant une colonie romaine à Carthage*, et *Cyrus à la chasse au sanglier*.

AUDRAN (*Gérard* ou *Girard*), le plus célèbre des Audran, graveur à l'eau-forte et au burin, né à Lyon en 1640. Il eut pour premier maître Claude, son père; à l'âge de vingt ans, il se rendit à Paris, où il reçut des leçons de Charles, son oncle, et où il devint l'ami de Lebrun. En 1665, il partit pour Rome : pendant le séjour de trois années qu'il fit dans cette ville, il perfectionna son dessin par une étude attentive des débris de l'art antique et des chefs-d'œuvre des maîtres italiens; il profita aussi des conseils de Carle Maratte et de Ciro Ferri, dans l'intimité desquels il vécut; grava d'après ce dernier un portrait de *Clément X*, qui attira sur lui l'attention, et reproduisit avec un égal succès divers ouvrages du Cortone, du Dominiquin, etc. Rappelé en France par Colbert, il fut nommé graveur et pensionnaire du roi, entra à l'Académie, dont il devint conseiller en 1681, et mourut sans postérité en 1703. Gérard Audran fut une des gloires du siècle de Louis XIV; les gravures qu'il fit des *Batailles d'Alexandre*, peintes par son ami Lebrun, lui valurent une réputation européenne. Il déploya dans ces estampes, ainsi que dans un grand nombre d'autres ouvrages, une manière énergique, pittoresque, originale, que nul n'a surpassée. « Ce grand maître, dit Emeric David, semble s'être proposé de disputer la palme aux artistes italiens, plutôt qu'à ceux des Pays-Bas. S'il eût été contemporain de Raphaël, l'Europe aurait possédé un second Marc-Antoine. Dans un siècle plus avancé, il a réuni autant de connaissances et plus d'art. Son faire est d'autant plus mâle, d'autant plus expressif, qu'il doit rendre les effets d'une plus grande composition. Par une hardiesse heureuse et qui ne pouvait être pardonnée qu'à lui, cet habile artiste se permit d'épurer le dessin de Lebrun; et l'Italie crut, en voyant les *Batailles d'Alexandre*, que Lebrun égalait ses plus savants dessinateurs. »

Gérard Audran a exécuté un nombre considérable de gravures, dont quelques-unes sont de très-grandes dimensions. Outre les fameuses *Batailles d'Alexandre*, nous citerons, parmi ses œuvres les plus estimées : la *Bataille de Constantin contre Maxence*, le *Triomphe de Constantin*, la *Descente du Saint-Esprit*, le *Martyre de saint Etienne* (coupole de la chapelle du château de Sceaux), l'*Aurore*, d'après Ch. Lebrun; la *Félicité des Bienheureux* (coupole du Val-de-Grâce), le *Portement de croix*, la *Peste d'Egine*, d'après P. Mignard; *Pyrrhus sauvé*, le *Maître d'école de Falisque*, le *Temps enlevant la Vérité*, l'*Empire de Flore*, *Apollon et Daphné*, *Armide et Renaud*, la *Femme adultère*, le *Baptême du Pharisien* et le *Mariage de la Vierge*, d'après Poussin; le *Martyre de saint Laurent*, le *Martyre des saints Gervais et Protais*, l'*Aurore*, d'après Lesueur; le *Passage de la mer Rouge*, d'après Verdier; le *Jugement de Salomon*, d'après A. Coypel; *Achille découvert par Ulysse*, la *Mort de saint François*, d'après A. Carrache; le *Martyre de sainte Agnès*, *Salomon et Bethsabée*, *Enée sauvant son père*, d'après Le Dominiquin; l'*Histoire d'Enée*, suite de seize pièces, d'après les peintures du Cortone, au palais Pamphili, à Rome; *David triomphant de Goliath*, quatre planches, d'après le même; le *Buisson ardent*, la *Mort d'Ananias*, d'après Raphaël; la *Clémence de Scipion*, d'après Jules Romain; le *Ravissement de Proserpine*, d'après un groupe de Girardon; le *Point du jour*, d'après une statue de G. de Marcy, etc. Citons encore un recueil de 34 planches, publié à Paris en 1693, et intitulé : les *Proportions du corps humain mesurées sur les plus belles figures de l'antiquité*.

G. Audran a édité lui-même, à Paris, la plupart de ses œuvres; il a demeuré aux Gobelins et ensuite rue Saint-Jacques : *Aux 2 pilliers d'or* (*sic*). Il a édité aussi des estampes de ses neveux et quelques pièces de Van der Cabel, de Séb. Leclerc, de Focus.

Graveur de premier ordre, Gérard Audran se distingue en outre par un dessin noble, large et correct, par la pureté du style, par une entente parfaite de la dignité qui convient au genre historique, et par une haute intelligence de la manière du maître qu'il reproduit. On a dit que son burin était un pinceau. Dédaignant le facile artifice de hachures symétriques qui était en vogue parmi les graveurs de son temps, il inventa une manière large, libre et variée, où la science était associée à l'inspiration, et qui est devenue classique pour le genre de la gravure historique.

AUDRAN (Claude), 3^e du nom, peintre, fils aîné de Germain, né à Lyon en 1658, mourut sans postérité en 1734. Il s'occupa principalement de décoration et n'eut, d'ailleurs, qu'un talent médiocre.

AUDRAN (Benoît), 1^{er} du nom, graveur au burin, second fils de Germain, né à Lyon en 1661. Il fut l'élève de son oncle Gérard. C'est de tous les Audran celui qui a le plus approché de la perfection de ce dernier. Ses estampes se distinguent par la largeur et la simplicité du faire, par le moelleux et la souplesse du burin, par la correction du dessin, remarquable surtout dans les extrémités. Il fut nommé conseiller de l'Académie en 1715, et graveur du roi. Il mourut en 1721, sans laisser d'enfants, dans sa terre de Louzouer, près de Sens. Ses principaux ouvrages sont : *Moïse épousant Séphora*, la *Manne*, le *Serpent d'airain*, la *Présentation de la Vierge*, la *Purification*, la *Descente de croix*, l'*Elévation en croix*, quelques-unes des *Batailles d'Alexandre*, d'après Lebrun; la *Fuite en Egypte*, les *Sacrements* (sept pièces distinctes); *Coriolan fléchi par sa mère*, d'après Poussin; *Jésus chez Marthe et Marie*, le *Martyre de saint Laurent*, d'après Lesueur; l'*Institution de l'Eucharistie*, d'après Claude Audran; le *Baptême de Jésus-Christ*, d'après Mignard; le même sujet, d'après l'Albane; le *Retour d'Egypte*, d'après Verdier; *Zéphire et Flore*, d'après A. Coypel; divers sujets mythologiques ou allégoriques, d'après le Guide, F. Marot, Lanfranc, Tournière; les vignettes des *Amours de Daphnis et Chloé* (trad. d'Amyot), d'après Ph. d'Orléans; un grand nombre de portraits, entre autres ceux de *Fénelon*, d'après Vivien; de *Colbert*, d'après Lefebvre; de *G. Monck*, d'après Van der Werff; de *H. de Beringhen*, d'après R. Nanteuil, etc.

AUDRAN (Jean), graveur au burin, troisième fils de Germain, né à Lyon en 1667. Elève de son oncle Gérard, il acquit de bonne heure une grande habileté; il fut toutefois inférieur à son frère Benoît. Citons parmi ses meilleures productions : *Moïse sauvé*, *Esther devant Assuérus*, l'*Alliance de Bacchus et de l'Amour*, d'après A. Coypel; *Moïse frappant le rocher*, l'*Enlèvement des Sabines*, d'après Poussin; le *Massacre des Innocents*, les *Batailles d'Alexandre*, d'après Lebrun; la *Pêche miraculeuse*, la *Résurrection de Lazare*, d'après Jouvenet; diverses scènes de la *Passion*, d'après A. Dieu; quelques-uns des sujets de l'*Histoire de Marie de Médicis*, d'après Rubens; l'*Automne*, d'après Watteau, etc. Il grava en outre une foule d'autres sujets de sainteté, des vignettes pour des livres, et plusieurs portraits, parmi lesquels on remarque ceux de *A. Coysevox*, d'après Rigaud; de *Noël Coypel*, d'après lui-même; du *prince Eugène*, d'après Vivien; de *Henriette d'Angleterre*, d'après Van der Werff, etc. Jean Audran, nommé graveur du roi en 1706, mourut en 1756, laissant trois fils : Benoît 2^e, Michel et Gabriel.

AUDRAN (Louis), graveur à l'eau-forte et au burin, quatrième fils de Germain, né à Lyon en 1670, mort à Paris en 1712. Il a laissé quelques estampes assez habilement traitées, entre autres : le *Serpent d'airain*, d'après Lebrun; la *Manne*, d'après Poussin; les *Œuvres de miséricorde* (sept pièces), d'après Séb. Bourdon.

AUDRAN (Benoît), 2^e du nom, graveur à l'eau-forte et au burin, fils aîné et élève de Jean, né à Paris en 1700, mort en 1772. On a souvent confondu ses estampes avec celles de son oncle Benoît 1^{er}. « Celui-ci, dit M. Ch. Le Blanc, empâtait les chairs de ses personnages avec des pointes larges et simples, sans les altérer par aucune taille, tandis que Benoît 2^e, moins hardi, et suivant en cela l'exemple de Jean, son père, se servait, pour rendre les mêmes parties de tailles entremêlées, de points et de petits traits courts. » Il est à remarquer, d'ailleurs, que les estampes de Benoît 2^e portent presque toutes l'adresse de F. Chéreau et de sa veuve, qui ne devinrent éditeurs qu'après 1729, huit ans après la mort de Benoît 1^{er}. Celles de ces estampes qui méritent d'être citées sont : *Loth et ses Filles*, les *Pèlerins d'Emmaüs*, d'après P. Véronèse; la *Femme adultère*, la *Descente de croix*, d'après Poussin; le *Christ en croix*, d'après Ch. Natoire; les *Amusements champetres*, d'après Watteau; le *Jeu*, d'après Lancret; le portrait de *Benoît* (1^{er}) *Audran*, d'après Vivien; celui de *Corn. Visscher*, d'après lui-même, etc.

AUDRAN (Michel), second fils de Jean, était entrepreneur des tapisseries des Gobelins en 1764. Il eut deux fils : *Benoît*, 3^e du nom, qui fut graveur amateur, et *Prosper-Gabriel*, professeur d'hébreu et graveur amateur, dont nous parlerons à l'article suivant. Quant à *Gabriel Audran*, frère de Michel et troisième fils de Jean, il fit aussi de la gravure en amateur et alla s'établir négociant aux colonies.

AUDRAN (Prosper-Gabriel), orientaliste, fils de Michel Audran, né à Paris en 1744, mort en 1819. Conseiller au Châtelet, il se démit de sa charge en 1784, pour se livrer exclusivement à l'étude des langues orientales, et devint professeur d'hébreu au Collége de France. On a de lui : *Grammaire hébraïque en tableaux*, Paris, 1805; *Grammaire arabe en tableaux, à l'usage des étudiants qui cultivent la langue hébraïque*, Paris, 1818. Il a fait aussi de la gravure en amateur, et on a de lui six feuilles de *têtes d'étude*, éditées en 1765.

AUDREIN (Yves-Marie), membre de l'Assemblée législative et de la Convention, né en Bretagne vers 1750, mort en 1800. Il était ecclésiastique, et fut élu évêque constitutionnel de Quimper. A la Convention, il vota la mort du roi avec sursis, et remplit quelques missions. Il fut assassiné par une bande de chouans, au moment où il se rendait dans son diocèse. Il a laissé divers écrits de politique et de théologie. Il avait présenté à l'Assemblée constituante un assez bon plan d'éducation.

AUDREN DE KERDREL (D. Jean-Maure), bénédictin érudit, né en Bretagne, devint prieur de Marmoutier, et mourut dans cette abbaye en 1725. Il avait préparé les matériaux de l'*Histoire de Bretagne*, qui fut publiée par Dom Lobineau, en 1707.

AUDRUICK, ch.-lieu de cant. (Pas-de-Calais), arrond. de Saint-Omer; pop. aggl. 1,010 hab. — pop. tot. 2,225 hab. Fabriques de dentelles et de chandelles; raffineries de sel. Ce bourg, qui doit sa fondation à Baudouin, comte de Guines, resta pendant vingt-cinq ans entre les mains des Anglais, puis fut cédé à Charles-Quint par le traité de Cambrai, en 1529; peu après, les Français s'en emparèrent, et le traité de Nimègue, 1678, le donna définitivement à la France.

AUDRY DE PUYRAVEAU (Pierre-François), industriel et homme politique, né à Puyraveau en 1783. Député de Rochefort dès 1822, il fit une opposition extrêmement vive aux Bourbons, et joua le rôle le plus actif dans la révolution de Juillet. Chef d'un vaste établissement de roulage, à Paris, il fit de sa maison le centre du mouvement et le rendez-vous des révolutionnaires, distribua des armes et des munitions au peuple, et, dans la nuit du 28 au 29, prit l'initiative de faire imprimer et afficher des placards annonçant que La Fayette était nommé général de la garde nationale. Après avoir frappé ce coup décisif, il conduisit le général à l'Hôtel de ville, et fut lui-même nommé membre de la commission provisoire. Il est un de ceux à qui on attribue le fameux mot aux envoyés de Charles X : *Il est trop tard !* Sous le gouvernement de Louis-Philippe, il figura de nouveau dans l'opposition démocratique, fut choisi par les accusés d'avril comme un de leurs défenseurs, et subit même les rigueurs de la chambre des pairs, à propos de la protestation des défenseurs. (V. AVRIL 1834). Le vieux lutteur reparut en 1848 et présida, comme doyen d'âge, les premières séances de l'Assemblée constituante.

AUDUBON (John-James), célèbre ornithologiste américain, né vers 1780 dans la Louisiane. Ses parents, d'origine française, l'envoyèrent compléter son éducation à Paris, où il fut assez heureux pour étudier le dessin sous David. A son retour en Amérique, son père lui ayant fait don d'une plantation considérable, Audubon se maria, et rien ne semblait dès lors devoir l'empêcher de vivre heureux au milieu de cette « médiocrité dorée » vantée par le poëte. Mais sa nature ardente, la soif de la vie libre et au grand air; plus que tout cela encore, sa passion pour l'ornithologie, devaient en décider autrement. D'un côté, la solennelle majesté des grandes solitudes américaines l'attirait; de l'autre, les forêts vierges et leurs habitants ailés lui offraient en pers-

pective le moyen de satisfaire pleinement ses goûts. Audubon quitta donc sa famille. Se lançant au milieu des régions les plus inexplorées de l'Amérique du Nord, il ne revenait à la vie civilisée que lorsque, chargé de croquis pris sur place ou d'oiseaux apprivoisés par lui-même, riche d'une ample moisson d'études et d'observations, le savant sentait le moment venu de fixer toutes ces notions éparses et de les constituer en un tout palpable et ayant corps. C'est ainsi que furent composés les magnifiques dessins coloriés connus de tout le monde savant, dessins où l'on ne sait qu'admirer le plus, de la merveilleuse exactitude de ces portraits d'oiseaux ou du souffle artistique qui se révèle dans le choix des paysages au milieu desquels le peintre les a placés.

Chez ce grand naturaliste, le talent de l'écrivain est à la hauteur de celui de l'artiste et de l'observateur, et l'on ne peut rien lire de plus pittoresque, de plus gracieux, et de plus exact en même temps, que ses tableaux des mœurs des oiseaux et de la nature splendide et grandiose du nouveau monde.

Commencées en 1810, les excursions du savant se prolongèrent pendant quinze ans. Pour être plus près de ses chères forêts et de leurs hôtes ailés, il était venu se fixer à Henderson, village sur l'Ohio.

Ici se place une douloureuse aventure : Audubon, comme tant d'autres de ces esprits tenaces et éminents qui consacrent leur vie entière à la réalisation d'un plan conçu, était destiné à perdre le fruit de ses travaux. Etant allé à Philadelphie avec deux cents dessins représentant un millier d'oiseaux environ, il les déposa chez un ami et s'absenta pour quelques semaines. A son retour, les rats avaient détruit cette précieuse collection. Une fièvre violente s'empara du savant; mais son tempérament solide reprit bien vite le dessus, et Audubon, saisissant de nouveau son fusil, recommença son ancien genre de vie. Il le mena pendant quatre ans et demi encore, et le dommage fut réparé. Se trouvant dès lors en mesure de publier le résultat de tant de fatigues, Audubon se prépara à passer en Angleterre Il avait compris combien il lui serait difficile de réussir en Amérique, et même d'y mener à bonne fin une publication aussi importante que celle qu'il concevait. En Angleterre, puis en France, le monde savant lui fit le plus chaleureux accueil. Les graveurs anglais se mirent à l'œuvre, et, à la fin de 1830, parut le premier volume des *Oiseaux d'Amérique* (in-fol.), contenant cent planches coloriées. En tête de la liste de souscription, se trouvaient les noms des souverains de la France et de l'Angleterre. Terminé en 1839, l'ouvrage contient mille soixante-cinq figures d'oiseaux. Audubon surveilla avec la plus grande attention l'impression de son œuvre; on le vit à diverses reprises traverser l'Atlantique et venir suivre les travaux des dessinateurs et des graveurs, ajoutant tous les nouveaux renseignements qu'il avait pu recueillir. En même temps, et comme complément de son grand ouvrage, il publiait à Edimbourg, sous le titre de *Biographie ornithologique*, une description des mœurs et des habitudes des oiseaux des Etats-Unis d'Amérique, avec une table raisonnée des planches des *Oiseaux d'Amérique*. Cuvier disait de cette œuvre admirable : « C'est le plus magnifique monument que l'art ait encore élevé à la nature. »

En 1839, Audubon retourna définitivement en Amérique; mais, loin de s'y reposer, ce fut pour y entreprendre de nouvelles excursions. Accompagné de ses deux fils et de quelques amateurs, il explora l'Amérique, et le résultat de cette nouvelle exploration fut un ouvrage intitulé : *Quadrupèdes de l'Amérique*, qui parut à Philadelphie, entre les années 1846 et 1850, accompagné de *biographies*, comme pour ses *Oiseaux d'Amérique*.

Ce mot de *biographies*, qu'Audubon employait à dessein, témoigne assez de l'importance qu'il attachait à l'objet principal de ses études. Savant, artiste et observateur à la fois, on ne pouvait mieux voir, mieux comprendre et mieux rendre la nature splendide du nouveau monde. Ses biographies, écrites sobrement, mais empreintes de cette poésie qui s'exhale de l'observation solitaire et passionnée de la nature, forment des tableaux où le talent de l'écrivain est à la hauteur de celui du peintre et du savant. Audubon mourut à New-York en 1851.

AUDUMBLA. Myth. scand. Vache qui naquit pendant le dégel de la glace. Elle se mit à lécher des pierres couvertes de givre, et peu à peu se dégagèrent de la pierre des cheveux, des membres, un corps, et enfin un homme très-bien proportionné, qui prit le nom de Bure et fut le père de Bors, duquel descendait Odin.

AUDUNAÏOS s. m. (ô-du-na-ioss — mot gr.). Chronol. Troisième mois des Macédoniens, correspondant au 23 novembre-24 décembre. ‖ Quatrième mois des Syro-Macédoniens et des Smyrniotes, correspondant au 24 décembre-23 janvier.

AUDUN-LE-ROMAN, bourg de France (Moselle), ch.-lieu de cant., arrond. et à 16 kilom. N.-O. de Briey, près des bois d'Audun; 458 hab. Dans les environs, carrières de pierres de taille; exploitation de minerai de fer.

AUE, ville de Saxe, sur la Mulde ; 1,500 hab. Dans les environs, gisements de mica, regardés comme les plus beaux et les plus riches du monde ; carrières de grès, et minière d'où l'on tire cette terre si renommée qui sert à la fabrication de la belle porcelaine de Meissen.

AUENBRUGGER (Léopold), connu aussi sous le nom d'*Avenbrugger*. Médecin allemand, né à Gratz (Styrie) en 1722, mort en 1798. Il était médecin de l'hôpital espagnol de Vienne. Il eut le premier l'idée de la méthode de percussion, à l'aide de laquelle on peut juger du degré des maladies de poitrine et du cœur par le son que rend le coffre pectoral lorsqu'on le frappe avec les doigts. Cette méthode d'exploration, que Corvisart a fait connaître en France, fut, comme on sait, perfectionnée par M. Piorry. Parmi les ouvrages d'Auenbrugger, on distingue surtout celui qui est relatif à son procédé : *Inventum novum ex percussione thoracis humani, ut signo, abstrusos interni pectoris morbos detegendi* (Vienne, 1761), traduit par Rozière de la Chassagne, à la suite de son *Manuel des pulmoniques* (Paris, 1770), et par Corvisart, avec commentaires, en 1808.

AUER (Aloïs), administrateur et typographe autrichien, né le 11 mai 1793, à Wells (haute Autriche); entra de bonne heure en apprentissage dans une imprimerie de sa ville natale et parcourut tous les degrés de sa profession. En même temps, il consacrait ses loisirs à étudier les langues vivantes, et passait des examens à l'université de Vienne. Nommé professeur d'italien à Lintz, en 1837, il fit paraître dans cette ville, en 1838 et en 1839, deux *Grammaires théoriques et pratiques* des langues française et italienne. Après avoir visité les établissements typographiques et scientifiques importants de l'Allemagne et de l'Europe occidentale, il devint, en 1841, directeur de l'imprimerie impériale de Vienne, qui, grâce à lui, a réalisé les perfectionnements les plus heureux. Les envois faits par cet établissement aux Expositions universelles de Londres, de Munich et de Paris, obtinrent en 1851, 1854 et 1855, des récompenses honorifiques; il l'a enrichi notamment de caractères des langues étrangères. Nous rappellerons, parmi les productions typographiques de cet intelligent et laborieux travailleur, le *Pater noster en six cent huit langues* (Vienne 1844), en types romains, et le *Pater noster en deux cents langues* (1847), en types originaux. On lui doit, en outre, un *Tableau général des types du globe* (1845), qui peut servir avec de grands avantages aux études philologiques. Il a de plus exposé et expliqué dans un ouvrage spécial : *Die Entdeckung des Naturselbstdruckes*, etc. (Vienne, 1854, texte allemand, anglais, italien et français, avec dix-neuf tableaux), la découverte de « l'impression naturelle directe. » Le premier, ou l'un des premiers, il a saisi d'un regard pénétrant l'intime et féconde connexité qui rattache la galvanoplastie et l'héliographie à la typographie, et même à l'impression lithographique et en taille-douce. Toutefois, il ne lui a pas été donné de parcourir toute la voie tracée par cette ingénieuse invention; d'autres l'ont essayé avec un succès qui renouvelle complétement l'art admirable de Gutenberg. Décoré de divers ordres nationaux et étrangers, M. Auer est conseiller de la cour autrichienne, et membre de l'académie des sciences de Vienne depuis 1847.

AUER (Antoine), peintre sur porcelaine, né à Munich en 1777. Il fut le fondateur de la belle école des peintres sur porcelaine qui fleurit actuellement en Bavière. Son œuvre la plus remarquable est un service de table pour le roi Louis de Bavière, magnifique travail que la mort ne lui laissa pas le temps d'achever.

AUERBACH (Berthold), littérateur allemand, né à Nordstetten (Wurtemberg) le 28 février 1812, d'une famille juive; fit ses études théologiques, philosophiques et historiques aux universités de Tubingue, de Munich et de Heidelberg, et aborda ensuite la littérature. Dès 1836, il publia à Stuttgard le *Judaïsme et la litterature moderne*, et l'année suivante *Spinoza*, roman historique (Stuttgard, 2 vol.), qui contient des tableaux saisissants de la vie religieuse et sociale des Israélites. Puis il donna *Poete et Commerçant* (Stuttgard, 1839, 2 vol.), roman; le *Bourgeois instruit, livre pour la bourgeoisie intelligente* (Carlsruhe, (1842), etc. Mais il dut surtout la popularité dont il jouit en Allemagne aux *Histoires villageoises de la forêt Noire* (Manheim, 1843, 2 vol., souvent réédités). Ce n'est guère que par cet ouvrage, traduit en partie en français, qu'il est connu chez nous comme un charmant conteur, un peintre de mœurs et un observateur exact. Toutes les qualités du talent de cet écrivain se révèlent en effet dans le cadre resserré du conte et de la nouvelle, et la *Femme du Professeur* (qui a fourni à Mme Birch-Pfeiffer le sujet d'un drame, *Village et Ville*); le *Maladroit*, la *Pipe de guerre*, *Lucifer*, *Antoine mordu à la joue*, les *Prisonnier*, sont les chefs-d'œuvre du genre. Ils font partie des *Histoires villageoises* et de la *Nouvelle série d'histoires de village*; on y remarque les tendances libérales et l'esprit philosophique de l'auteur, lesquels se retrouvent encore dans le recueil de *Veillées allemandes* (Manheim, 1850). M. Auerbach, qui a rédigé, de 1845 à 1848, un almanach de vulgarisation politique, intitulé le *Compère*, a fait une traduction allemande des *Œuvres complètes de Spinoza* (Stuttgard, 1841, 5 vol.). On lui doit en outre divers autres ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Littérature et peuple, ou Théorie d'une littérature populaire à propos d'une caractérisque de J.-P. Hebel; Journal à Vienne, depuis Latour jusqu'à Windischgraetz* (Breslau, 1849), traduit en langue anglaise, et présentant les événements politiques au point de vue de la démocratie. Enfin, cet écrivain laborieux a encore publié une tragédie : *André Hofer* (Leipzig, 1850). Quelques *Contes* de M. Auerbach, traduits en français, ont paru dans la *Bibliothèque des chemins de fer*.

AUERBACH, bourg de Hesse-Darmstadt, à 20 kilom. S. de Darmstadt; 2,000 hab. Exploitation de calcaire; aux environs, château, résidence d'été du grand-duc; ruines d'un ancien château fort. ‖ Ville de Saxe, cercle et à 30 kilom. S. de Zwickau; 3,500 hab. Fabrication de mousseline, broderies et dentelles noires, brasseries, papeteries.

AUERBACHITE s. f. (o-èr-ba-chi-te — d'*Auerbach*, n. pr. d'homme). Minéral. Nom donné par Hermann à une substance que l'on a trouvée aux environs de Marioupol, en Russie, sous forme de petits cristaux d'un gris brunâtre, disséminés dans un schiste argileux, et qui paraît être une altération ou une variété du genre zircon.

AUERSPERG, ville de l'empire autrichien, en Illyrie, à 32 kilom. N.-O. de Neustadt; 3,000 hab. Beau château entouré de jardins. Cette petite ville est construite sur l'emplacement de l'ancienne *Arupinum*, détruite par Attila.

AUERSPERG, ancienne famille de Carinthie, dont on trouve les traces dès le XIe siècle, et qui s'est divisée en une multitude de branches et de rameaux. A la fin du XVe siècle elle s'est bifurquée en deux lignes principales, dont l'aînée a obtenu le titre de comtes de l'empire en 1630, et la cadette en 1673. Un des rameaux de la première ligne a été élevé à la dignité de prince de l'empire, en 1654, dans la personne de Jean-Wickardt d'Auersperg, ministre et favori de l'empereur Ferdinand III. Cette ligne, entre autres hommes remarquables, a produit un auteur contemporain, connu sous le pseudonyme d'Anastasius Grün. La seconde ligne compte, parmi ses illustrations, Herbard et André, barons d'Auersperg, qui se sont distingués dans les guerres contre les Turcs, dans la seconde moitié du XVIe siècle. François-Charles, prince d'Auersperg, feld-maréchal-lieutenant, mort en 1808, a combattu honorablement contre l'armée française en Italie, pendant les guerres de la République. Charles, prince d'Auersperg, feld-maréchal-lieutenant en 1795, commandait à Vienne lors de la campagne d'Autriche en 1805, et fut condamné par un conseil de guerre à la dégradation et à la prison, pour n'avoir pas fait sauter le pont sur le Danube, circonstance qui permit à Lannes de prendre une forte position sur la rive opposée, et de s'emparer d'un parc d'artillerie considérable.

AUERSPERG (Charles-Guillaume-Philippe, prince D'), né en 1814, succéda le 25 janvier 1827 à son père, le prince Guillaume, dans ses titres et possessions. Il est duc de Goltschee en Carniole, comte princier de Wells, et grand maréchal héréditaire de Carniole et de Windischmark. Le chef actuel de cette maison, qui n'a pas eu d'enfants de son mariage avec la comtesse Ernestine de Tolua (1851), est conseiller intime de l'empereur d'Autriche et grand chambellan héréditaire. Ses deux frères sont officiers de cavalerie dans l'armée autrichienne. Son cousin germain, le prince Vincent, né en 1812, grand maréchal héréditaire du Tyrol, est conseiller intime et chambellan de l'empereur François-Joseph.

AUERSPERG (Antoine-Alexandre, comte DE), poëte allemand. V. GRÜN.

AUERSTÆDT (le duc D'). V. DAVOUT.

AUERSTÆDT, village de Prusse (Saxe), à 11 kilom. O. de Naumbourg; 700 hab. Victoire de Davout sur les Prussiens (14 oct. 1806).

AUFAUVRE (Pierre-Amédée), littérateur français, né à Troyes, le 17 novembre 1818, mort en 1864, fut, à partir de 1843, un des principaux rédacteurs du *Propagateur de l'Aube*, du *Progrès* et de l'*Industriel de Troyes*. Modeste et ardent travailleur, il a écrit plus de cent volumes, et il s'était enfin fait connaître à Paris, tout en en demeurant éloigné. Mais le succès, petit succès d'ailleurs, lui venait bien tard, il avait alors quarante-huit ans, et, deux ans après, il était mort, ayant touché à tout, roman, histoire, archéologie, politique, ayant laissé sur tout une empreinte peu profonde, mais qui ne sera pas entièrement oubliée. Membre de la société des gens de lettres, il a publié divers travaux dans le *Bulletin* de cette société. On lui doit, entre autres ouvrages : *Almanachs historiques de Troyes* (1847-1854, 6 vol.); les *Anciens édifices de Troyes* (1853); *Jean le septembriseur* (1855); les *Monuments de Seine-et-Marne* (1858); *Troyes et ses environs* (1860); le *Fil de la Vierge* (1 vol.); les *Masques noirs* (1 vol.); les *Enfants de la neige* (1 vol.); les *My tères d'un ménage* (1 vol.). (Ces quatre derniers, Paris, Brunet, éditeur, 1863-1864.)

AUFERRANT s. m. (ô-fé-ran). Cheval bardé de fer, cheval de bataille. Vieux mot.

AUFFE s. f. (ô-fe). Bot. Genre de graminées jonciformes d'Espagne, dont on fait des filets à grandes mailles, des cordages et des ouvrages de sparterie. Il est fort employé pour la confection des cordages dans la marine du Levant. ‖ Ce jonc s'appelle aussi SPART.

AUFFENBERG (Joseph, vicomte D'), auteur dramatique allemand, né en 1798 à Fribourg en Brisgau, mort dans la même ville en 1857. Il fit la campagne de 1815 dans l'armée autrichienne, et prit du service dans la garde badoise, avec rang d'officier. Ses œuvres dramatiques forment vingt-deux volumes (Wiesbaden, 1843-1847). Devenu président du théâtre de la cour et chambellan du grand-duc de Bade, il fut nommé maréchal de la cour en 1839. Les principales pièces de ce fécond auteur sont : les *Spartiates ou Xerxès en Grèce; Louis XI à Péronne*; la *Maison sinistre*; le *Lion de Kurdistan; Wallace*; les *Syracusains*; le *Sacrifice de Thémistocle*; les *Exilés*; les *Sœurs d'Amiens; Fergus Mac-Joor*; l'*Aurore boréale de Kasan*; le *Serment du juge*; le *Prophète de Florence*; la *Furie de Tolède*, etc. M. d'Auffenberg a encore composé un grand poëme dramatique, *Alhambra* (3 vol., Carlsruhe, 1829-1830). Il a donné la relation d'un voyage qu'il fit en Espagne en 1832 : *Pèlerinage humoristique à Grenade et à Cordoue* (Leipzig et Stuttgard, 1835).

AUFFRAY (Jean), économiste, né à Paris en 1733, mort en 1788. Il débuta par des *Réflexions sur l'imprimerie et la littérature*, où il prétend que l'invention de l'imprimerie a été plutôt nuisible qu'utile aux ouvrages de l'esprit. Lié avec Dupont de Nemours et les autres chefs du parti des économistes, il collabora aux *Ephémérides* et aux gazettes d'agriculture et de commerce. Il a, en outre, donné une série d'ouvrages médiocres de style, mais qui contiennent des vues utiles : *Idées patriotiques sur la nécessité de re dre la liberté au commerce* (1762); *Discours sur les avantages que le patriotisme retire des sciences économiques* (1767); *Considérations sur les manufactures dans les villes maritimes et commerçantes* (1767); *Progymnasmata*, où il propose diverses réformes adoptées depuis, telles que l'interdiction de cumuler plusieurs emplois, l'uniformité des poids et mesures dans tout le royaume.

AUFIDENA, ville de l'ancien Samnium, sur le Sagrus, enlevée aux Samnites par le consul Fulvius.

AUFIDÉNATE s. et adj. (ô-fi-dé-na-te). Géogr. anc. Habitant d'Aufidena, ville des Samnites; qui appartient à Aufidena ou à ses habitants.

AUFIDIA, nom d'une *gens* ou famille de l'ancienne Rome, qui a fourni, dans le dernier siècle de la république, plusieurs tribuns du peuple, jurisconsultes et orateurs, dont le plus connu est *Cneius Aufidius*, tribun l'an 114 av. J.-C., et sénateur. Il avait écrit une *Histoire grecque*, qui est mentionnée par Cicéron.

AUFIDUS, nom ancien du fleuve Ofanto, en Italie.

AUFRÈRE (Antony), littérateur anglais, né en 1756, mort en 1833. Il a traduit de l'allemand quelques ouvrages de Gœthe et d'autres auteurs, et publié en outre : *Lettres de Lockhart*, ainsi qu'une relation de la campagne des Français en Allemagne, en 1796. Ce dernier écrit est un véritable pamphlet contre les soldats de la République.

AUFRESNE (Jean RIVAL, dit), auteur tragique, né à Genève en 1720, mort à Saint-Pétersbourg en 1806. Il était fils d'un horloger nommé Rival, dont J.-J. Rousseau parle, dans ses *Confessions*, comme d'un homme d'esprit et de goût. Il vint jeune en France, se consacra par vocation au théâtre, et réforma la déclamation tragique en substituant une diction simple et naturelle au débit emphatique qui était alors en vogue. Cette innovation lui fit d'ailleurs de nombreux ennemis parmi ses confrères, et l'obligea de quitter la Comédie-Française. Il joua avec le plus brillant succès sur les grandes scènes de l'Europe, fut attiré en Russie par Catherine II, et y fut fixé par la faveur publique jusqu'à la fin de ses jours. Frédéric II, dans sa correspondance, donne de grands éloges à son jeu *noble, simple et vrai*. En 1776, il joua à Ferney une tragédie de Voltaire. Après la représentation, l'aimable vieillard lui dit avec sa grâce habituelle : « *Vous me prêtez par votre jeu plus d'esprit que je n'en ai.* »

AUGA, nom latin de la ville d'Eu, dans la Seine-Inférieure.

AUGE s. f. (ô-je — du lat. *alveus*, bassin, par le changement très-usité de *al* en *au*, et de *v* en *g*, comme dans les mots *salvia*, sauge; *cavea*, cage; *abbreviare*, abréger; *Divio*, Dijon; *diluvium*, déluge, etc.). Sorte de bassin creusé dans un bloc de pierre ou dans une pièce de bois, quelquefois aussi formé de planches clouées, dans lequel on donne à boire et à manger aux animaux domestiques : *Mener boire des chevaux à l'*AUGE. *Donner à manger aux cochons dans l'*AUGE. *Maintenant je crois que ma mule serait digne de manger dans une* AUGE *d'or, comme le cheval d'un empereur romain.* (G. Sand.) *Les fontaines turques sont entourées d'*AUGES *rustiques en pierres brutes.* (Lamart.) *Le temps et la mauvaise saison avaient creusé ce banc à moitié; on eût dit une* AUGE *et un cercueil.* (J. Janin.) *Il y a des agneaux qui commencent à manger à l'*AUGE *ou au râtelier dès l'âge de dix-huit jours.* (Tessier.)

> Des passereaux montant et descendant du toit,
> L'hirondelle rasant l'*auge* où le cygne boit...
>
> LAMARTINE.

— Pop. *Cochon à l'auge*, Expression injurieuse que l'on applique à un glouton, qui mange malproprement, ou à un homme sale et mal mis. ‖ *Manger à l'auge*, Vivre aux frais de quelqu'un : *Est-ce que tant de diplomates, de courtisans, qui* MANGENT À L'AUGE *des fonds secrets, vont se montrer assez inintelligents des douceurs du monarchisme constitutionnel pour tricher au jeu, ou pour visiter la poche de leurs voisins?* (E. Sue.)

— Art milit. *Auge abreuvoir*, Auge destinée spécialement à abreuver les chevaux dans les casernes de cavalerie éloignées des eaux courantes. ‖ *Auge de coffret*, Chacune des deux petites cuvettes carrées ménagées dans un coffret de giberne, pour contenir des cartouches.

— Mar. Caisse renfermant le goudron où l'on passe le fil de caret. On l'appelle aussi PÉTRIN. ‖ Caisse servant à faire l'apprêtée dans la grande soute à poudre. ‖ Nom donné quelquefois aux caisses qui reçoivent les eaux des pompes dans les machines à vapeur.

— Grav. Ustensile placé pour recevoir l'eau-forte que le graveur jette sur la planche. On l'appelle aussi AUGET.

— Techn. Vaisseau de bois dans lequel certains ouvriers, et principalement les maçons, délayent et transportent du plâtre, du mortier, de la terre ou autres matières de ce genre. ‖ Prov. *J'aimerais mieux porter l'auge; mieux vaudrait porter l'auge que de faire ce métier-là*. Se dit pour exprimer le mépris qu'on fait d'un emploi, d'un travail, par allusion à l'auge des maçons, ou plutôt des manœuvres qui aident les maçons et leur apportent du mortier dans cette auge. ‖ Boîte qui contient la meule à aiguiser et l'eau qui lui est nécessaire. ‖ Vase placé au bout du moule où le plombier coule les tables de plomb avant le laminage. ‖ Chez les forgerons, les serruriers, les couteliers, Baquet plein d'eau dont l'ouvrier se sert pour animer le feu ou rafraîchir les outils. ‖ Dans les papeteries, *Auge du trempis*, où l'on fait tremper les rognures de papier; *auge à rompre*, où l'on porte les matières au sortir du pourrissoir. ‖ Vaisseau de bois dans lequel on rafraîchit le sucre avant de le mettre en barriques. ‖ Caisse doublée de plomb, dont le fond est formé de deux demi-cylindres, et qui sert à apprêter les châssis. ‖ Pièce de bois creusée dans laquelle le verrier refroidit ses ferrements.

— Hydraul. Rigole qui conduit l'eau à un réservoir, ou qui la fait tomber sur la roue d'un moulin. ‖ Canal de bois mobile sur un axe, et dont on se sert pour l'épuisement des eaux. ‖ *Auge à soupape*, Sorte de caisse employée pour les épuisements et munie à son fond d'une soupape que la pression extérieure de l'eau ouvre dans la descente, et que la pression intérieure ferme dans le mouvement opposé. ‖ *Roue à auges*, Roue à augets, V. AUGET.

— Hortic. Grand vase dans lequel on conserve de l'eau pour l'arrosage.

— Phys. *Auge galvanique*, Auge en bois contenant une pile de Volta; elle est divisée en plusieurs compartiments, dont chacun contient un des couples de la pile et le liquide acidulé dans lequel il doit rester plongé.

— Anc. anat. Nom générique donné autrefois à tout vaisseau du corps humain, à tout réservoir contenant un liquide, soit à l'état de repos, soit à l'état de mouvement.

— Jeux. Espèce de saillie placée auprès des filets des jeux de paume pour recevoir les balles.

— Manég. Partie de la tête circonscrite par les ganaches, et ayant pour fond la base de la langue.

— **Encycl**. Econ. rur. La propreté des *auges* est un point important sur lequel il convient d'appeler l'attention des fermiers et des éleveurs. Ils ne doivent s'en rapporter à ce sujet qu'à eux-mêmes, parce que les domestiques négligent trop souvent ces détails accessoires, dont ils ne sentent pas toutes les conséquences. Tous les animaux aiment à boire et à manger proprement; d'ailleurs, la malpropreté des *auges* nuit beaucoup à leur santé, et, pendant l'été principalement, la fermentation qui s'y établit avec une extrême rapidité peut occasionner de graves maladies.

— Antiq. *Supplice des auges*, Genre de supplice usité chez les anciens Perses. Voici comment Plutarque le décrit (nous empruntons la traduction d'Amyot) : « L'on prend deux *auges* faites exprès, et égales, ne l'une n'excède point l'autre en longueur ni en largeur, et couche l'on à la renverse, sur les reins, celui que l'on veut punir, dedans l'une d'icelles, et puis le couvre l'on de l'autre, et les cout on l'une à l'autre, de sorte que les pieds, les mains et la teste du patient sortent dehors par des trous que l'on y fait expressément. Le demourant du corps demeure couvert et caché au dedans. On lui donne à manger tout ce qu'il veut, et s'il ne veut manger, on le contraint par force en lui poignant les yeux avec des alênes; puis, quand il a mangé, on lui donne à boire du miel détrempé avec du lait, et lui en verse l'on non-seulement en la bouche, mais encore sur tout le visage, en le tournant de sorte que le soleil lui donne toujours dedans les yeux : tellement qu'il a la face sans cesse toute couverte de mouches, et faisant dedans ces *auges* toutes les nécessités qu'il est force que l'homme buvant et mangeant fasse, il vient à s'engendrer de l'ordure et pourriture de ses excréments, des vers qui lui rongent tout le corps, jusques aux parties nobles; puis, quand ils voient que le patient est mort, ils lèvent l'*auge* de dessus, y trouvent sa chair toute mangée par cette vermine, qui s'engendre jusque dedans ses entrailles. »

— Manég. L'*auge* du cheval doit être large et bien évidée, car la disposition contraire indique souvent un état maladif. Chez les chevaux de race commune, et chez les poulains qui n'ont pas encore jeté leur gourme ou terminé leur dentition, l'*auge* est empâtée. Les ganglions situés dans cette région sont petits, roulants et insensibles dans l'état de santé. Dans toutes les maladies des cavités nasales, ils s'engorgent et prennent des caractères différents selon les affections. (V. MORVE, GOURME, etc.) Il arrive quelquefois cependant que des chevaux présentent un engorgement des ganglions de l'*auge* sans qu'il s'échappe de leurs narines aucun mucus morbide. Il ne faut pas moins se méfier de cet état, surtout si l'animal a passé l'âge où se manifeste la gourme. Dans le but d'éviter que ces engorgements nuisent à la vente des chevaux, certains marchands extirpent les glandes; il faut donc se tenir en garde contre tout cheval qui présente des cicatrices dans l'*auge*. — L'*auge* du mouton présente quelquefois, dans le cas de cachexie aqueuse, une tumeur œdémateuse vulgairement appelée *bouteille*.

AUGE s. f. (ô-je — du gr. *augê*, éclat, à cause de la phosphorescence de ces insectes). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des malacodermes, formé aux dépens des lampyres ou vers luisants. Il répand, comme ces derniers, un éclat phosphorescent durant la nuit. Il renferme trois espèces, qui vivent au Brésil et à la Guyane.

AUGE s. f. (ô-je — du lat. *augere*, augmenter). Astr. anc. Nom que l'on donnait autrefois à la position dans laquelle le mouvement apparent d'une planète, étant devenu aussi lent que possible, commence à augmenter. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui *apside supérieure*.

AUGE (Daniel D'), philologue et littérateur, né à Villeneuve-l'Archevêque, mort vers 1595. Il enseigna le grec au Collége de France, et fut chargé de l'éducation du fils de François Olivier, chancelier de France. On cite de lui un assez grand nombre d'ouvrages, traductions, discours, dialogues, dissertations de rhétorique, etc., aujourd'hui sans aucun intérêt.

AUGE (VALLÉE OU PAYS D'), petit pays de France, qui faisait autrefois partie de la basse Normandie, et qui est actuellement compris dans le département du Calvados, arrondissement de Pont-l'Evêque, entre la Manche au N., la Dive à l'O., le Lieuvin au S. et à l'O. Cette belle contrée, dont la végétation luxuriante, secondée par une culture bien entendue, est une source d'inépuisables richesses, n'était primitivement qu'une immense forêt nommée *Saltus Algiæ*. Après la cession de la Normandie à Rollon, et pendant le reste du moyen âge, il s'y bâtit de nombreux couvents et plusieurs villes dont les plus importantes sont : Pont-l'Evêque, Touques et Dives. Le sol, légèrement ondulé par quelques collines, fertilisé par la Touque, la Calonne et quelques affluents de la Dive, est couvert de plantureux pâturages qui nourrissent une grande quantité de chevaux et de nombreux troupeaux de bœufs; quelques forêts de peu d'étendue, des champs plantés d'arbres fruitiers, et où l'on cultive avec le plus grand succès les grains, le lin et le chanvre, forment, avec les vastes prairies qui se déroulent de toutes parts, le ravissant tableau d'une des plus fertiles contrées de la France. La race bovine de la vallée d'Auge est une des meilleures que possède la Normandie, et même la France. Elle a une taille de $1^m,48$ à $1^m,55$, une robe bigarrée, une tête large, les cornes grosses, de couleur claire; un corps long, arrondi; des membres un peu minces. Elle paraît être, comme la race du Cotentin, d'origine hollandaise. Les bœufs de la vallée d'Auge sont peu propres au travail; on les engraisse de bonne heure dans les gras pâturages de la Normandie, et ils concourent à l'approvisionnement de Paris. Les vaches sont de bonnes laitières.

AUGÉ. Temps hér. Fille d'Aléus et de Nééra. Elle devint prêtresse de Minerve, et, séduite par Hercule, elle en eut un fils nommé Téléphus.

AUGÉ, ÉE (ô-jé) part. pass. du v. Auger : *Fer* AUGÉ.

AUGEARD (Matthieu), jurisconsulte, avocat au parlement de Paris, né dans la dernière moitié du XVII[e] siècle, mort en 1751. Il a continué le *Journal du palais*, en publiant successivement (1710, 1713 et 1718) trois volumes d'*arrêts notables* des *différents* tribunaux du royaume. Ce recueil était fort estimé dans l'ancien barreau français.

AUGEARD (Jacques-Matthieu), financier, fermier général, né à Bordeaux en 1731, mort en 1805. Il était secrétaire des commandements de Marie-Antoinette. Accusé en 1790 de vouloir faire évader le roi pour le conduire à Metz, il fut traduit devant le Châtelet, mais acquitté. Après la fuite de Varennes, redoutant de nouvelles poursuites, il se réfugia à Bruxelles, prit part à la rédaction du manifeste des princes contre la constitution, ainsi qu'à toutes les intrigues du parti royaliste, et ne rentra en France que sous le Consulat. Il a, dit-on, laissé des mémoires qui doivent offrir de l'intérêt, mais qui sont restés inédits.

AUGÉE s. m. (ô-jé — rad. *auge*). Pleine auge; ce que peut contenir une auge : *Le porc n'a pas encore reçu son* AUGÉE. *Il ne faut qu'une* AUGÉE *de plâtre pour boucher ce trou.* (Acad.)

AUGÉE s. f. (ô-jé — du gr. *augê*, éclat). Bot. Genre de plantes peu connu et non classé jusqu'à ce jour. L'unique espèce est une herbe charnue, annuelle, qui croît au Cap de Bonne-Espérance.

AUGELOT s. m. (ô-je-lô — dimin. de *auge*). Agric. Petite fosse carrée que l'on creuse pour y planter plus tard un pied de vigne.

— Techn. Dans les salines, Sorte de cuiller placée entre les bourbons pour retenir les écumes qui s'élèvent au-dessus de l'eau en ébullition.

AUGER v. a. ou tr. (ô-jé — rad. *auge*. — Prend un *e* muet avant la terminaison devant *a* et *o* : *Nous augeons; j'augeais; augeant*, etc.). Techn. Creuser en gouttière dans une de ses surfaces, en parlant d'un morceau de fer plat.

AUGER (Edmond), missionnaire jésuite, né en 1515, près de Troyes, d'une famille de cultivateurs, mort à Côme en 1591. Jeune encore, il partit pour l'Italie en mendiant, entra comme garçon de cuisine chez les jésuites, fut admis au noviciat par saint Ignace lui-même, et envoyé par Lainez pour travailler à la conversion des protestants dans le midi de la France. Le baron des Adrets, s'étant saisi de sa personne à Valence, le condamna à être pendu, et la sentence allait recevoir son exécution, lorsqu'un ministre demanda sa grâce et l'obtint. Henri III le choisit pour son confesseur, et on lui reprocha d'avoir moins cherché à corriger les vices de ce prince qu'à lui inspirer les petites pratiques d'une dévotion minutieuse et tout extérieure. Au reste, l'attachement sincère que le roi conserva pour lui rendit le P. Auger odieux aux ligueurs, et il fut obligé de retourner en Italie. Il a laissé quelques écrits ridicules dans la forme, et qui même ne sont pas irréprochables au point de vue de la morale et du dogme.

AUGER (l'abbé Athanase), littérateur, né à Paris en 1734, mort en 1792. Il étudia les langues et la littérature anciennes, et se passionna surtout pour Démosthène, à ce point qu'il refusa une cure lucrative en disant : *Qui est-ce qui traduirait Démosthène?* M. de Noé, évêque de Lescars, qui l'avait nommé son grand vicaire, l'appelait en plaisantant son grand vicaire *in partibus Atheniensium*. S'il faut en croire La Harpe, qui ne pèche pas toujours par excès de bienveillance, la passion de l'abbé Auger pour la littérature antique a été un amour malheureux. Il l'appelle un *rhéteur très-médiocre* et un *mauvais traducteur*. Quoi qu'il en soit de l'aigreur de ces appréciations, l'abbé Athanase était un littérateur laborieux, estimable, enthousiaste des lettres, et de plus un homme du caractère le plus honorable et le plus bienveillant, et qui se fit universellement estimer. Sélis avait fait pour son portrait le quatrain suivant :

> Voici l'auteur qui réunit
> Le cœur, les mœurs, le don d'écrire;
> Que jamais on n'entend médire,
> Et dont personne ne médit.

On a de ce littérateur des traductions françaises des *Œuvres complètes de Démosthène et d'Eschine* (1777 et 1819). Il est le premier qui ait fait passer dans notre langue tout ce qui nous reste de ces deux grands orateurs. Jusqu'alors on n'en avait donné que quelques discours et des fragments. Il a traduit aussi *Isocrate*, *Lysias*, les homélies et discours de saint Jean Chrysostome et de saint Basile le Grand, les discours de Cicéron, etc. Ces traductions, assez exactes, mais sans couleur et sans vie, sont aujourd'hui peu estimées. L'abbé Athanase a donné aussi quelques écrits politiques au commencement de la Révolution, dont il avait embrassé les principes avec modération : *Projet d'éducation publique, précédé de quelques réflexions sur l'Assemblée nationale*, 1789; *Catéchisme du citoyen français*, etc. Enfin, on lui doit aussi : *De la Constitution des Romains sous les rois et au temps de la république*, 1792, ouvrage auquel il consacra trente années et qui présente encore quelque intérêt.

AUGER (Louis-Simon), critique et littérateur, né à Paris en 1772, mort en 1829. Il a travaillé dans un grand nombre de recueils et de journaux, fourni de bons articles à la *Biographie universelle* de Michaud, donné des éditions des classiques français, un commentaire sur Molière et divers autres écrits. Sous la Restauration, il entra à l'Académie française par ordonnance royale, et en devint secrétaire perpétuel. Il a lui-même publié ses principaux écrits, sous le titre de *Mélanges philosophiques et littéraires*. Atteint d'une maladie nerveuse, il disparut un jour de son domicile, et se noya volontairement, suivant toute vraisemblance, car son cadavre fut retrouvé sur la grève près de Meulan. Sa réception à l'Académie donna lieu au quatrain suivant :

> De l'Institut Bouvet gratte à la porte.
> L'admettrons-nous? Plus tard on y pourra songer.
> La bêtise aujourd'hui serait encor trop forte.
> Pour aller pas à pas, nommons d'abord Auger.

AUGER (Hippolyte-Nicolas-Just), littérateur et auteur dramatique, né à Auxerre en 1797. Il a écrit des romans, des drames, dont quelques-uns, comme *Pauvre mère!* ont eu un grand succès sur les théâtres du boulevard; deux pièces représentées aux Français, *Plus de peur que de mal* (1833), et un *Dévouement* (1834); quelques morceaux historiques; enfin, une *Physiologie du Théâtre*, ouvrage considérable et estimé, qui contient l'histoire littéraire et administrative des théâtres de Paris.

AUGEREAU (Antoine), en latin *Augerellus*, imprimeur-libraire de Paris, vivait dans le XVI[e] siècle. La plupart des éditions sorties de ses presses datent de 1531 à 1534. Elles sont estimées pour la pureté des caractères. Il fut un des premiers à employer les caractères romains.

AUGEREAU (Pierre-François-Charles), duc de Castiglione, maréchal et pair de France, fils d'un domestique et d'une fruitière du faubourg Saint-Marceau, à Paris, où il naquit en 1757. Il servit comme carabinier dans les troupes napolitaines jusqu'en 1787, et exerça ensuite à Naples la profession de maître d'escrime. Rentré en France en 1792, il s'engagea dans les armées de la République, et y parvint, en deux ou trois ans, au poste de général de division. De l'armée des Pyrénées il passa à celle d'Italie, où son intrépidité et ses talents militaires le placèrent au premier rang des généraux de cette époque. Après avoir forcé le pont de Lodi, défendu par une formidable artillerie, il s'empare de Castiglione et de Bologne, et termine cette campagne célèbre par la fameuse journée d'Arcole, où il partage avec Bonaparte l'honneur de la victoire. L'armée française paraissait hésiter devant l'artillerie des Autrichiens; Augereau saisit un drapeau, s'élance sur le pont balayé par la mitraille, et vole au pas de charge en entraînant ses soldats sur l'ennemi, qui est culbuté malgré une résistance opiniâtre. Choisi par le général en chef, après le traité de Campo-Formio, pour porter à Paris les drapeaux enlevés aux Autrichiens, le Directoire lui fit don de celui dont il avait fait un si noble usage. Peu de temps après, il exécuta, de concert avec le gouvernement, le coup d'Etat du 18 fructidor, et arrêta de sa main Ramel et Pichegru. Toutefois, il fut cruellement déçu dans son espoir d'être porté au Directoire, et il en ressentit une vive irritation. Envoyé à l'armée du Rhin-et-Moselle, pour remplacer le général Hoche, qui venait de mourir, puis à Perpignan en qualité de commandant de la dixième division militaire, il considéra, peut-être avec raison, ces missions comme une sorte d'exil, et se fit nommer membre du conseil des Cinq-Cents par le département de la Haute-Garonne. Il arriva à Paris presque en même temps que Bonaparte, auquel il parut d'abord opposé, mais dont il se rapprocha après son triomphe au 18 brumaire, et qui lui donna le *commandement de l'armée de Hollande*. Dévoué au nouveau pouvoir, dévoué surtout à sa propre fortune, Augereau, lors de la proclamation de l'Empire, fut créé maréchal, grand-aigle de la Légion d'honneur et duc de Castiglione. Il prit la part la plus glorieuse à la bataille d'Iéna et à celle d'Eylau; passa en Espagne en 1809, où il éprouva quelques revers; reçut un commandement dans la campagne de Russie, et fit des prodiges de valeur à la bataille de Leipzig. Toutefois, à l'arrivée de Louis XVIII, il se hâta de faire sa soumission au nouveau souverain, et en reçut le titre de pair avec le commandement de la quinzième division militaire. Pendant les Cent-Jours, il fit de vains efforts pour rentrer en faveur auprès de Napoléon, qui l'avait flétri comme traître dans sa première proclamation, à son retour de l'île d'Elbe. Les Bourbons revinrent, mais refusèrent ses services, et il se retira alors dans sa terre de la Houssaye, où il mourut, en 1816, d'une hydropisie de poitrine.

Soldat de fortune, Augereau avait de grands talents, une intrépidité irrésistible, de la décision, et des inspirations qui n'étaient qu'à lui; mais il se décourageait facilement, même au milieu de la victoire. Son caractère, d'ailleurs, ne fut pas toujours honorable. Outre sa versatilité, l'histoire lui reproche encore ses dilapidations; toute l'armée connaissait les *fourgons d'Augereau*.

Napoléon, à Sainte-Hélène, a porté sur Augereau le jugement suivant : « Augereau, tout au rebours de Masséna, était fatigué et comme découragé par la victoire même; il en avait toujours assez. Sa taille, ses manières, ses paroles, lui donnaient l'air d'un bravache, ce qu'il était loin d'être quand il se trouva gorgé d'honneurs et de richesses, lesquelles d'ailleurs il s'adjugeait de toutes mains et de toutes les manières... Il était incapable de se conduire; il n'avait point d'instruction; peu d'étendue dans l'esprit, peu d'éducation; mais il maintenait l'ordre et la discipline parmi ses soldats, et en était aimé. Il divisait bien ses colonnes, plaçait bien ses réserves, se battait avec intrépidité; mais tout cela ne durait qu'un jour : vainqueur ou vaincu, il était le plus souvent découragé le soir, soit que cela tînt à la nature de son caractère, ou au peu de calcul et de pénétration de son esprit. »

Augereau avait un frère, officier de mérite, qui devint baron, lieutenant général, et chevalier de Saint-Louis à la Restauration.

AUGEROLLES, commune du départ. du Puy-de-Dôme, arrond. de Thiers; pop. aggl. 265 hab. — pop. tot. 2,472 hab.

AUGERON, ONNE s. et adj. (o-je-ron, o-ne rad. *Auge*, n. pr.). Géogr. Habitant du pays d'Auge; qui appartient à ce pays où à ses habitants : *Un* AUGERON. *Une* AUGERONNE. *Les éleveurs* AUGERONS.

— Econ. agr. Se dit d'une race de porcs particulière au pays d'Auge : *Porc* AUGERON.

AUGET s. m. (ô-jè — dimin. de *auge*). Petite auge où l'on met le grain et la pâtée des oiseaux nourris en cage.

— Art milit. Petit canal rectangulaire en bois, de 7 à 8 centimètres d'ouverture, dans lequel on enferme le saucisson qui sert à communiquer le feu à la charge d'une mine. Au lieu du saucisson, on emploie quelquefois une fusée porte-feu, mais alors on forme l'auget de tuyaux de fer-blanc s'emboîtant l'un dans l'autre.

— Techn. Petite caisse de bois qui est placée au-dessous de la trémie d'un moulin à farine, et qui reçoit le grain de celle-ci pour le verser dans l'œillard de la meule courante. On l'appelle aussi SABOT. En avant de l'auget, se trouve une partie allongée qui se nomme *main*. Cette main bat contre le pignon du rayon, ce qui lui communique un mouvement régulier d'oscillation qui fait descendre le blé. ‖ Petite auge servant à introduire les épingles dans la frottoire. ‖ Sorte de boîte dans laquelle s'agenouillent les laveuses pour laver leur linge.

— Hydraul. *Roue à augets*, Roue employée pour utiliser la force motrice d'une faible chute d'eau. Elle porte à sa circonférence de petites auges que l'eau remplit tour à tour, et qui, par leur poids, entraînent la roue, dont le mouvement même sert à les vider lorsqu'elles ont produit leur effet utile.

— Constr. Bassin des gouttières de plomb dans les grands bâtiments. ‖ Scellement des lambourdes pour recevoir un parquet. ‖ Sorte de petit réservoir en plâtre que l'on fait au bord du joint de deux pierres, pour y verser la matière qui doit servir à les sceller.

— Hortic. Petite excavation dans laquelle on sème les graines des plantes délicates, qui ont besoin d'être souvent arrosées dans leur jeunesse.

— **Encycl.** Hortic. Les *augets* se font à la houe, à la bêche, à la binette, sur un terrain nouvellement labouré. Si les graines sont fines, l'intérieur doit être uni à la main; la semence est ensuite recouverte d'une terre bien divisée, sur laquelle on étend une mince couche de terreau. Si les graines sont grosses, on se contente de les recouvrir d'un centimètre de terre du sol. On sème en *auget*, dans les jardins potagers, diverses espèces de légumes, et, dans les écoles de botanique, plusieurs plantes annuelles. Les *augets* servent encore à provigner, à marcotter certaines espèces d'arbustes.

AUGETTE s. f. (ô-jè-te — dim. de *auge*). Techn. Petite auge : *Du mortier, quelque peu détrempé d'eau, ne produit pas, en tombant dans l'*AUGETTE *du maçon, un bruit plus pesant, plus mat.* (E. Sue.) *Il faudra se munir, pour demain soir, sans faute, d'une truelle d'argent et d'une* AUGETTE *en ébène nécessaires à cette cérémonie.* (E. Sue.) ‖ Petit baquet de bois, pour recevoir et gâcher le plâtre qui sert aux plombiers pour poser et fixer les tuyaux.

— Min. Vase dans lequel on lave le minerai qu'on doit vérifier : *Le lendemain, l'amalgameur examine le minerai en en lavant un peu dans une* AUGETTE; *il juge, d'après l'aspect du mercure, si l'opération marche bien.* (Walt.)

AUGIA ALBA, ville de l'ancienne Germanie, dans la Bavière actuelle, près de Nuremberg. C'est aujourd'hui le village de *Weissenau*.

AUGIA DOMINI, nom latin d'Hérisau, ville de Suisse.

AUGIA VIRGINUM, ville de l'ancienne Helvétie. C'est aujourd'hui la petite localité de Magdenau, dans le canton de Saint-Gall.

AUGIAS, roi d'Elide et l'un des Argonautes. Il avait des étables qui contenaient trois mille bœufs et qui n'avaient pas été nettoyées depuis trente ans. A l'arrivée d'Hercule dans ses Etats, il lui proposa de les nettoyer seul, et en un jour, sous la promesse du dixième de ses troupeaux. Le héros détourna le fleuve Alphée et en fit passer les eaux à travers les écuries. Mais le roi lui ayant ensuite refusé la récompense promise, Hercule le tua et mit sur le trône Philée, fils d'Augias, qui avait encouru la colère de son père et l'exil, pour avoir décidé le différend en faveur du héros.

Le mythe d'Augias a beaucoup occupé les mythologues allemands, dont l'esprit aime à creuser les choses, et qui voient une raison historique cachée au fond de chaque légende et de chaque tradition. Nous allons donc expliquer à nos lecteurs ce point controversé de la mythologie, de la religion grecque, et les conduire jusqu'à la limite où en est aujourd'hui la science.

Augias est déjà mentionné dans l'*Iliade* comme un riche prince d'Epire qui résidait à Elis, et dont la fille Agamède était une magicienne versée dans la connaissance de tous les simples de la terre. *Augias* est proprement, comme le démontre Preller, le *rayonnant;* la légende raconte que des rayons étincelants s'échappaient de ses yeux, signe caractéristique distinguant tous les enfants du soleil, dans la mythologie indo-européenne. Du reste, Augias est expressément nommé comme un fils de *Helios*, et sa fille Agamède est incontestablement une divinité lunaire, comme Circé, Médée et Mégamède, fille de Thespios. Un détail important dans l'histoire du mythe d'Augias et qui a servi à l'école allemande à le classer dans la catégorie des mythes *météorologiques*, ce sont les riches troupeaux que la tradition accorde à ce prince, et que Théocrite passe si complaisamment en revue. Ce sont des moutons et des bœufs, innombrables comme les nuages du ciel, et parmi eux se trouvent douze taureaux consacrés au soleil, tous blancs comme des cygnes, et dont l'un, appelé Phaéton, est brillant comme une étoile. L'écurie de cet immense troupeau était située, dit la légende, sur le fleuve *Ménios*, et la tâche d'Hercule consistait à nettoyer cette écurie; il y arrive en détournant le fleuve et en le faisant pénétrer dans l'écurie par une ouverture pratiquée dans les fondations. On sait que le roi avait promis au héros, en récompense de ce service, la dixième partie de son troupeau. Mais considérant qu'Hercule n'avait agi que sur l'ordre d'Eurysthée, il refusa de tenir ses engagements. De là la guerre entreprise par Hercule contre Elis. Ces troupeaux d'Augias, dit Preller dans sa *Griechische-Mythologie*, pouvaient être originairement, comme ceux de Minos, roi de Crète, les troupes célestes des astres; leur fumier pouvait figurer les rigueurs de l'hiver, quand les nuages envahissent la magnifique écurie du ciel; Hercule y pratiqua une ouverture afin d'en faire un ruisseau, c'est-à-dire de résoudre les nuages en pluie. Preller rapproche cette idée de ce passage de Job (38,25) : Qui a ouvert les ruisseaux au torrent (de pluie), la route à l'éclair? Du reste, ajoutons que cette interprétation n'est nullement de fantaisie et concorde parfaitement avec ce que nous connaissons de la mythologie indo-européenne, dans laquelle les phénomènes célestes jouent un si grand rôle en s'individualisant dans des personnages fictifs. Pott, le savant linguiste, l'auteur des *Etymologische Forschungen*, vient donner à Preller l'appui de sa compétence et de son autorité. Il ne doute pas un instant non plus qu'*Augias* ne soit le *rayonnant*. Il opère ensuite un rapprochement curieux; le nom du fleuve Ménios, auprès duquel étaient situées les écuries d'Augias, et que Preller tient comme purement mythique, pourrait peut-être se rattacher au mot *mên*, *mensis*, mois (lunaire), et signifier *le fleuve du temps* (on peut comparer le nom propre *Nouménios*, né à la nouvelle lune; on sait que *mên* et *mensis* — comparez le latin *mensus*, *dimension*, etc.— signifient proprement *la mesure du temps*). Cette supposition paraîtra encore plus ingénieuse, si l'on se rappelle qu'*Agamède*, la fille d'Augias, était une divinité *lunaire*. Quant à la lutte qui s'engagea postérieurement entre Hercule et Augias, Pott la ramène à la série des phénomènes suivants : la pluie et le soleil alternent, l'une l'emporte sur l'autre, et réciproquement.

Il ne sera pas sans intérêt de rapporter ici un autre essai d'interprétation, assurément beaucoup plus contestable, et reposant sur des données positives beaucoup moins rigoureuses que celui de l'école philologique allemande, représentée par Max Müller, Roth, Kuhn, Pott, etc. Mais il n'en a pas moins quelque valeur historique, et indique déjà certaines tendances confuses, certains éléments de critique instinctive, qu'il etait réservé à notre époque de formuler en un corps de méthode réellement scientifique. C'est la tentative de Dupuis. Dupuis, qui veut ramener tous les mythes de l'antiquité à des symboles astronomiques, interprète ainsi la légende d'Augias. Le soleil, en quittant le Sagittaire, passe au Capricorne ou aux étables du *bouc céleste*, sur lequel coule l'extrémité du fleuve du Verseau. D'un autre côté, on observe que le coucher du Capricorne se fait toujours avec celui du *Poisson austral* et de l'extrémité de l'eau du Verseau, que ce poisson reçoit dans sa bouche. Aussi dans la sphère des Perses, lit-on, sous le premier décan du Capricorne, *tête du grand Poisson*, *source d'eau.* Cette union du Capricorne au Poisson, dont souvent il emprunta la queue (car il est peint avec une queue de poisson), l'a fait appeler par les anciens le fils de Neptune. Horace en a fait le tyran des ondes d'Hespérie. Voilà sans doute ce qui a donné lieu à la fiction du travail d'Hercule, chargé de nettoyer une étable qui appartenait à un fils de Neptune, appelé Augias ou Augée, étable remplie d'un fumier infect, et que ce héros trouva moyen de nettoyer en y introduisant un fleuve. Quelques-uns font Augias fils du Soleil; le Capricorne, sous le nom de Pan et d'Egipan, était petit-fils du Soleil. Ceux-ci font Augias fils de Nyctée, nom qui désigne la nuit, et qui contient une allusion manifeste aux longues nuits du solstice d'hiver. Ceux-là lui donnent pour père *Epoché*, ou *Terme*, ou d'autres personnages mythiques.

Quoi qu'il en soit de ces savants commentaires, les *étables* ou les *écuries d'Augias* sont restées célèbres; elles ont donné lieu à une des locutions proverbiales de la lange littéraire, et l'on fait encore aujourd'hui de fréquentes allusions à ce *travail* d'Hercule :

« Les courtisans et ceux qui vivaient des abus monstrueux qui écrasaient la France sont sans cesse à dire qu'on pouvait réformer les abus sans détruire comme on a détruit. Ils auraient bien voulu qu'on *nettoyât l'étable d'Augias* avec un plumeau. » CHAMFORT.

« On voit que cette société tombait en dissolution, et qu'il était temps que la Révolution vînt, comme *Hercule*, *purifier* ces nouvelles *étables d'Augias*, et disperser au vent le fumier de la vieille monarchie. » LOUIS COMBES.

« On avait redoré les plafonds et les lambris, renouvelé les meubles et les tentures, rétabli les chiffres et les écussons, lavé, gratté, effacé partout la trace de l'invasion des barbares. Pour nous servir des charitables expressions de Mme de Vauvert, qui ne se gênait déjà plus pour en plaisanter, on *avait nettoyé les étables d'Augias.* » J. SANDEAU.

« — Que Simon Breloque ne m'échauffe pas la bile! S'il en fait trop, j'irai voir le sous-préfet, et je *balayerai les écuries d'Augias!*

» A ces derniers mots, le paysan me contempla avec une expression de stupeur que je ne remarquai pas d'abord, car, justement, il y avait dans la commune un petit fermier qui s'appelait Auzias, nom assez commun dans le Midi. Cet Auzias possédait une écurie, comme tous les cultivateurs quelque peu aisés. Mon propos lui fut redit, et l'agita si terriblement, qu'il passa deux nuits sans fermer l'œil. Le surlendemain, il vint me trouver, un énorme balai à la main, et me dit confidentiellement :

» — Monsieur le maire, si vous trouvez mon écurie malpropre, ayez la bonté de me le dire ; mais ne me faites pas l'affront de la balayer vous-même. » A. DE PONTMARTIN.

« Je ne vous tairai point, vous, loyales fourmis,
Que l'homme voit s'armer contre ses ennemis.
De leur noir bataillon la terre au loin se couvre,
Il marche : à son abord chaque demeure s'ouvre
A peine le logis leur est abandonné,
Rats, insectes, serpents, tout est exterminé.
Tel, voyageur guerrier et vengeur redoutable,
Hercule d'Augias jadis purgea l'étable. »
DELILLE.

« A peine le Code eut paru, disait l'empereur, qu'il fut suivi presque aussitôt, et comme en supplément, de commentaires, d'explications, de développements, d'interprétations, que sais-je?... J'avais coutume de m'écrier, au conseil d'Etat : Eh! messieurs, nous *avons nettoyé l'écurie d'Augias;* pour Dieu, ne l'encombrons pas de nouveau! »
Mémorial de Sainte-Hélène.

« Les travaux de l'édilité parisienne ne se sont point également portés sur les quartiers de l'est et sur ceux de l'ouest. Les quartiers Saint-Jacques, Saint-Marceau et Popincourt sont encore des *étables d'Augias. Balayez-les.* Entre les moyens matériels pour améliorer le sort des hommes de labeur, j'indiquerai la mise à bas successive de tous ces tristes quartiers, l'assainissement de toutes ces affreuses ruelles, et la construction de belles et vastes maisons pour les familles laborieuses. »
PHILARÈTE CHASLES.

« Il y a dans Paris des garnis sordides, où l'on loge à la nuit moyennant huit, six, et quelquefois même deux sous. Ces garnis, situés dans des rues sombres et étroites, sont ignorés d'une grande moitié de la population. C'est là que se rendent, à la nuit, des mendiants, des joueurs d'orgue, des bateleurs, des bohémiens de toute sorte. Tous ces êtres-là couchent dans une salle commune, sur des chiffons ramassés dans la rue ou sur de la menue paille, dans laquelle ils disparaissent jusqu'au cou. Ces sortes d'*écuries* humaines dépassent en malpropreté celles *d'Augias. Hercule* lui-même aurait peine à les *nettoyer*. »
ESQUIROS.

AUGIE s. f. (ô-jî — du gr. *augê*, éclat). Bot. Genre de plantes peu connu, et rapporté avec doute à la famille des térébinthacées. La seule espèce qu'il comprenne est un arbre de médiocre grandeur. Il croît en Chine, et sécrète un suc résineux qui serait, d'après quelques auteurs, le véritable vernis de Chine.

AUGIER (Jean-Baptiste), général, baron de l'Empire, né à Bourges en 1769, mort en 1819. Son père était doyen de la faculté de droit, et lui-même était destiné au barreau, lorsqu'il fut arraché à ses paisibles études par les dangers de la patrie et l'entraînement de 92. Parti comme volontaire, il monta rapidement en grade, se distingua de la manière la plus brillante à la défense de Bitche, mais fut forcé, par une blessure grave, de renoncer pour quelque temps au service actif. Commandant de la Manche, puis du Cher, il ne reparut aux armées qu'en 1809. Il fit deux campagnes en Espagne, reçut le commandement de Kœnigsberg pendant la campagne de Russie, et fut nommé, à la fin de l'Empire, député du Cher au Corps législatif. Il adhéra à la déchéance de Napoléon, qu'il appela l'*ennemi commun* lors du retour de l'île d'Elbe, et contre lequel il voulait armer tous les Français; mais cette versatilité est, comme on le sait, le trait commun de presque tous les généraux et dignitaires de l'époque.

Le baron Augier se montra d'ailleurs assez modéré dans la fameuse chambre de 1815. Louis XVIII l'avait créé chevalier de Saint-Louis.

AUGIER (Guillaume-Victor-Emile), poëte dramatique français, membre de l'Académie, né à Valence (Drôme) le 17 septembre 1820, est petit-fils de Pigault-Lebrun, à qui il a dédié le recueil de ses pièces, et dont il a défendu la mémoire dans une lettre placée en tête de son premier ouvrage, la *Ciguë*. Sa famille vint, en 1828, se fixer à Paris, et il entra au collége Henri IV, où il se lia avec le jeune duc d'Aumale, dont il devint le bibliothécaire quelques années plus tard. En 1839, sa philosophie étant terminée, il quitta le banc d'honneur du collége et entra chez M. Masson, avoué, lequel devait finir tragiquement dans les journées de juin 1848. Sa famille, qui le destinait au barreau, ne le contraria pas, cependant, lorsqu'il voulut quitter l'étude de son patron pour se livrer à son penchant pour la poésie. Il cherchait encore sa voie quand apparut à l'horizon classique cette *Lucrèce*, blanche et froide comme la neige du Soracte, qui allait réveiller contre l'école romantique toutes les plaisanteries de 1827, et faire de M. Ponsard un dieu littéraire. La tunique immaculée de l'épouse de Collatin causa à M. Emile Augier, comme à bien d'autres, des éblouissements poétiques. M. Ponsard lui donna l'accolade, et, du premier coup, le jeune clerc écrivit une comédie pleine de grâce et de fraîcheur, la compagne souriante de l'austère *Lucrèce*. Cette pièce, en deux actes et en vers, intitulée la *Ciguë*, fut présentée au Théâtre-Français et refusée à l'unanimité. Le comité de l'Odéon, mieux avisé, accueillit avec joie cette jeune muse, avenante, vive d'allures, déjà un peu osée de langage, mais ayant les dents blanches, le sourire aux lèvres et les grâces athéniennes d'André Chénier. Plus tard, le Théâtre-Français fut trop heureux de servir à ses spectateurs les reliefs de l'Odéon. La *Ciguë*, représentée en 1844, fut un triomphe pour le petit-fils de Pigault-Lebrun, et, quoique cette pièce ait perdu beaucoup de son actualité avec le temps, elle est encore considérée aujourd'hui par certains critiques comme l'ouvrage le plus parfait de l'auteur. Dans tous les cas, on y voyait un retour heureux vers la comédie de mœurs écrite en vers, et le public, réduit à la poésie comique de Casimir Bonjour, savoura longuement ce premier fruit d'un jeune talent. Recherché dès ce moment par ce même Théâtre-Français qui l'avait repoussé, M. Emile Augier écrivit, un peu à la hâte, les *Méprises de l'amour*, pastiche de l'ancienne comédie, en cinq actes, que ses amis lui conseillèrent de ne pas exposer aux hasards de la rampe; il se borna à faire paraître dans une revue ces *Méprises de l'amour*, qui figurent dans ses œuvres complètes, et écrivit l'*Homme de bien*, son premier essai de comédie contemporaine, en trois actes et en vers (1845). Le public de la rue de Richelieu accueillit mal cette pièce, dont la donnée eût mieux convenu au roman qu'au théâtre. M. Emile Augier ne reparut qu'au bout de trois ans, avec une grande comédie en cinq actes, l'*Aventurière*, qui, donnée au Théâtre-Français en 1848, marque dans son talent un progrès notable; les vers en sont beaux; une haute moralité ressort du sujet, qui est très-simple, si l'on ne considère que les événements, très-vaste, si l'on considère les idées. De toutes ses pièces en vers, l'*Aventurière* est restée la meilleure; peut-être est-ce aussi celle qui, dans tous les camps de la littérature, devait gagner au poëte le plus de sympathies. En 1860, M. Augier l'a profondément remaniée pour en tirer, avec plus d'intérêt, une leçon plus forte. On y remarque une tendance particulière à exalter les mœurs bourgeoises, tendance dont ne s'écartera plus celui que l'on allait bientôt cesser d'appeler l'Alfred de Musset de M. Ponsard; tendance qui se trouve poussée jusqu'aux dernières limites dans *Gabrielle*, comédie en cinq actes, en vers, jouée aux Français en 1849. Sacrifiant l'instinct naturel à la forme sociale, traitant la passion comme une chimère, et mettant au-dessus de tout la morale étroite d'une coterie, d'une époque, et non celle de l'humanité et de tous les temps, l'auteur y fait bon marché de l'idéal et des aspirations de l'âme qui se trouve à l'étroit dans le corps et dans la vie. Jamais, d'ailleurs, le terre-à-terre n'a éte glorifié en plus belle langue, et le pot-au-feu qui bout n'empêche nullement l'oreille de saisir d'excellentes choses. Après *Gabrielle*, les Clitandres et les Antonys n'ont qu'à se bien tenir : on peut conseiller un mariage de raison; désormais, le mari modèle que doivent désirer les jeunes filles en quête d'un établissement est celui qui, comme l'avoué Chabrière, dit à son épouse : Si les affaires vont à souhait,

Nous pourrons nous donner le luxe d'un garçon!

Dans cette pièce si peu humaine, la passion est considérée comme un mensonge à l'usage des rimeurs. Ce mari qui demande pourquoi sa femme « lit encore, après qu'elle sait lire; » qui s'étonne que celle-ci, jeune, vaguement tourmentée d'idéal, bâille s'il lui parle hypothèques; qui considère que la paternité est un luxe qu'on se passera si la caisse le permet : voilà le mari type, celui qui seul résume toutes les vertus conjugales; qui seul peut

faire le bonheur d'une femme; que seul une femme doit aimer; celui à qui Gabrielle, dans un élan d'admiration et de reconnaissance, dira, en se précipitant à ses genoux, au cinquième acte :

O père de famille! ô poëte! je t'aime.

L'Académie française, et elle ne pouvait moins faire, décerna à *Gabrielle*, le prix Montyon, qui fut partagé avec la *Fille d'Eschyle*, de M. Autran. Cette *Gabrielle* créait un genre de poésie qui allait servir de pendant à la prose de Scribe. L'union des ménages avait son poëte! En frappant de réprobation tout autre amour que les tendresses approuvées par M. le maire, M. Augier venait, après Scribe, se concilier l'estime des bourgeois et mettre de l'ordre dans la littérature. L'école du « bon sens » avait son sauveur. — Le *Joueur de flûte*, comédie en un acte, en vers, donnée au Théâtre-Français en 1850, parut cousine-germaine de la *Ciguë*, mais fut beaucoup moins applaudie que cette première et fraîche manifestation de M. Emile Augier. *Sapho*, opéra en trois actes, dont M. Gounod écrivit la musique, suivit le *Joueur de flûte* (1851). Puis embourgeoisant la brillante époque que Victor Hugo avait peinte dans *Marion Delorme*, il fit *Diane*, drame en cinq actes, en vers, dans lequel Mlle Rachel jouait le principal rôle, et qui n'eut pas de succès; toute l'action reposait sur ce fameux édit des duels, dont Victor Hugo s'était déjà servi dans *Marion Delorme*. Revenant à la comédie, M. Augier poudra sa muse, lui mit une mouche au coin de la lèvre : il en résulta *Philiberte*, en trois actes, en vers, pièce lestement troussée, où la préciosité se mêle au trivial, mais où la grâce des détails fait oublier le vide de l'intrigue. *Philiberte*, donnée au Gymnase en 1853, n'est autre chose que la *Laide*, de Scribe.

En 1849, M. Emile Augier, en compagnie d'Alfred de Musset, avait débuté dans la prose par une fraîche et légère esquisse de la vie de rapin et d'étudiant, dans le genre de *Mimi Pinson: l'Habit vert*, vaudeville en un acte, joué aux Variétés. En 1853, la *Chasse au roman*, tirée d'un récit de M. Jules Sandeau, l'éloigna de nouveau des vers. La *Pierre de touche*, également en collaboration avec M. Jules Sandeau, vint ensuite, et à ces cinq actes qui parcoururent une carrière douteuse, succédèrent quatre actes, qui sont le chef-d'œuvre du théâtre en prose de M. Augier : *le Gendre de M. Poirier*. Cette pièce, dont la moitié appartient à M. Sandeau, devait s'appeler *la Revanche de Georges Dandin*. Donnée d'abord au Gymnase (1855), elle a été reprise au Théâtre-Français en 1864. C'est de cette comédie si ferme et si vive, qui met en scène avec une grande verve comique l'ancien conflit de l'aristocratie et de la roture, qui peint les travers de la noblesse vaniteuse et ruinée et les sottises de la bourgeoisie enrichie, tout en laissant encore l'avantage à cette dernière; c'est de cette comédie, disons-nous, que date l'heureuse évolution de M. Emile Augier vers le théâtre moderne. Depuis, il a fait jouer, à la même salle du Gymnase, une comédie fort anodine, *Ceinture dorée*, en trois actes, en prose (1855), dont la demi-paternité revient à M. Edouard Foussier. Enfin, plus sûr de lui comme prosateur, il fit seul cette fois le *Mariage d'Olympe*, pièce en trois actes, jouée au Vaudeville en 1855, reprise en mars 1863 au même théâtre, après divers remaniements, sans que la première impression ait pu se faire effacer. Mais quelle était cette première impression? « Le *Mariage d'Olympe*, a dit M. Paul de Saint-Victor, ne sera jamais une pièce sympathique; on en sort les yeux secs et le cœur serré. » En effet, l'auteur avait rassemblé dans son principal personnage, l'abominable Olympe Taverny, tant de rouerie, de bassesse, d'insolence, de dépravation et de cynisme, que ce type en parut trop accentué et nullement vraisemblable; si bien qu'en voyant au dénoûment l'héroïne tomber sous la balle du marquis, dans le sang et non dans la fange, on s'est dit : ce pistolet sonne faux; puis on s'est rappelé le mot de Rivarol, c'est avec un coup de pied... qu'on brûle la cervelle à ces espèces-là. » Cependant, la pièce avait perdu, à la seconde exhibition, la plupart de ses défauts, et conservé, ainsi que le fit remarquer alors M. de Biéville, son esprit, sa vigueur, son sentiment délicat parfois, son élégance, son double enseignement pour les fils de famille tentés d'épouser des Olympes, et pour les Olympes tentées d'épouser des fils de famille. « Aux uns, elle promet la honte, le malheur; aux autres, l'ennui, la contrainte. » Olympe, avons-nous besoin de l'ajouter, c'est une héroïne d'Alexandre Dumas fils mariée; c'est la courtisane se faufilant dans la société, se faisant comtesse, s'abritant derrière un contrat, et qui, en fin de compte, a la nostalgie des *rigolbochades*. Aussi, s'est-on plu à reprocher cette pièce à M. Augier comme une concession aux *Dames aux camélias!* Aussi, cette même Académie, qui avait couronné la moralité flasque de *Gabrielle*, faillit-elle empêcher M. Augier de s'asseoir au milieu des immortels, devant cette moralité robuste, implacable, vierge de tout *maquillage* élégiaque et bourgeois, qui ressort du *Mariage d'Olympe*, auquel on ne peut reprocher qu'une chose, trop rappeler l'horreur des dissections chirurgicales. C'était confondre le poëte qui met à nu la courtisane et cherche dans sa poitrine ouverte les rouages intimes de la vie, avec ceux qui l'ont revêtue de toutes les fanfreluches du sentiment et en ont fait une Madeleine phthisique et repentante. Au *Mariage d'Olympe*, œuvre de lumière, succéda la *Jeunesse*, pâle production en cinq actes et en vers, à laquelle l'Odéon donna asile, le 6 février 1858. Cette comédie, qui commençait comme une satire et qui se terminait en églogue à la Théocrite, eut toutefois un succès très-sympathique. Pour la critique, elle n'offre qu'un intérêt, qui est celui-ci : la poésie de M. Emile Augier, académicien depuis une semaine, y reprenait les couleurs que sa lymphatique *Gabrielle* lui avait fait perdre; elle s'y montrait souple et ferme par instants, et s'élevait au-dessus de cette prose endimanchée à laquelle il avait accoutumé les spectateurs. Le 22 mai suivant, revenant à la prose, en compagnie de M. Edouard Foussier, M. Augier donna au Vaudeville les *Lionnes pauvres*, dont la conception hardie, mais non immorale, effraya la censure, si facile à s'effrayer lorsqu'on l'entraîne hors des sentiers battus. La pièce devait d'abord s'appeler les *Femmes du monde entretenues;* le nom de baptême fut changé par les mutilations officielles, dont les auteurs ont fait une spirituelle justice dans une *préface*, qui est une remarquable revendication des droits de l'art dramatique. Les deux collaborateurs firent jouer ensuite, au Gymnase, un *Beau mariage* (1859). Le mois de janvier 1861 vit éclore une nouvelle comédie en cinq actes, en prose, les *Effrontés*, dont le succès fut si grand que M. Jules Janin a pu dire avec raison, « en respectant la verve et le talent de l'auteur, » qu'elle était « le *Pied de mouton* du Théâtre-Français. » De toutes parts, on cria à la satire, à la personnalité. La vérité dans tout cela est que l'auteur y exprimait en fort bons termes de généreuses idées. *Le Fils de Giboyer* continua la vogue des *Effrontés*; on retrouvait d'ailleurs, dans cette nouvelle œuvre (comédie en cinq actes, Théâtre-Français, 1862), les audaces et jusqu'à certains personnages de la première. Disons tout de suite que le grand tort du *Fils de Giboyer* était de représenter une opinion comme un vice, et de s'attaquer à un parti qui, *tartufié* en masse, ne pouvait guère descendre sur le terrain d'où l'artillerie de l'esprit le frappait à outrance. « D'après la pièce, dit M. Paul de Saint-Victor, le royalisme religieux est un péché originel qui corrompt tous ses partisans. Il n'y a que des sycophantes et des hypocrites dans le monde mis en scène par M. Augier. On y cherche un honnête homme — fût-ce un fanatique — qui en représente les vertus réelles et les croyances respectables. Le parti pris s'affiche, la partialité est flagrante, mais la passion, qui est le tort de la comédie, en fait aussi la force et le nerf. C'est elle qui lui souffle sa verve chaude et mordante; c'est elle qui aiguise ses traits et qui remplit son carquois... » *Le Fils de Giboyer* souleva les colères du parti clérical. M. Veuillot, qui, à propos du *Gendre de M. Poirier*, avait appelé M. Augier un vaudevilliste sec et sans gaieté, put se reconnaître sous les traits de Déodat. Il fallut venger Veuillot-Déodat, et tous les porte-lances, tous les don Quichottes du parti s'armèrent en guerre et firent pleuvoir toutes sortes de brochures, qui n'eurent d'autre résultat que d'amener la foule à la Comédie-Française. M. de Laprade fulmina en vers académiques contre M. Augier, qu'il traita de *chenille*, qu'il rangea parmi les *Pégases de cour*, et s'attira une verte réponse de celui que sa muse inoffensive avait vainement tenté de mordre. M. Barbey d'Aurevilly, qui appelle quelque part M. Augier le fruit le plus sec de la poésie contemporaine, lui qui en est à coup sûr le plus aigre; un autre écrivain, dont les pamphlets sont tristement célèbres; enfin, toute l'armée régulière et irrégulière de ceux qui se trouvaient blessés en cette occasion se mirent en colère, et leur colère fut si grotesque que, de toutes parts, on éclata de rire devant cette levée de boucliers, et que le *Fils de Giboyer* fit son tour de France, triomphant partout des petites cabales qui s'élevaient contre lui. Peu après, M. Emile Augier publia tranquillement une brochure d'excellent style politique et de ferme discussion sur le suffrage universel, *les Elections*. Puis, le 29 octobre 1864, l'auteur du *Mariage d'Olympe*, des *Effrontés*, du *Fils de Giboyer*, fit un pas de plus dans la nouvelle voie qu'il semble s'être tracée en écrivant ces pièces « à tendances, » comme on est convenu de les appeler, et porta au Théâtre-Français *Maître Guérin*, comédie en cinq actes, qui dénote un effort puissant vers un art supérieur à ce que nous offre le théâtre actuel. Cette pièce, qui devait d'abord s'appeler la *Fille de l'inventeur*, eut un immense succès; c'est par elle que Geoffroy a terminé sa carrière dramatique. On y retrouve tous les défauts et toutes les qualités de M. Emile Augier, et cet excès de verve qui lui réussit toujours. Le défaut qu'on lui a le plus reproché est l'absence d'unité.

Maintenant que nous avons suivi pas à pas M. Emile Augier, à qui l'on doit encore un volume de *poésies* (1856, in-12), intitulé les *Pariétaires*, végétation modeste qui n'ajoute rien de remarquable à son herbier, il nous reste peu de chose à dire pour achever la silhouette de son talent. Assez longtemps considéré, avec M. Ponsard, comme une des fortes têtes de l'école dite du bon sens, M. Emile Augier, par ses dernières œuvres, qui remuent les questions les plus brûlantes de la morale sociale, qui touchent même à la politique, s'est créé une place à part dans la littérature dramatique. Empruntant à M. Dumas fils, empruntant à M. Victor Hugo, mêlant la simplicité antique au brillant raffiné du premier et à l'éclat puissant du second, il a été un homme de transition, qui, à présent, passe de la réaction à l'action. « M. Augier, dit M. X. Aubryet, a surgi à une époque où la faveur prolongée du romantisme provoquait au mouvement en sens contraire. Aujourd'hui, ce mouvement a fait son évolution, et l'œuvre des *néo-classiques*, œuvre assez pauvre, il faut le confesser, est plus que finie. L'auteur du *Mariage d'Olympe* ne doit donc plus compter que sur lui-même. » Déjà, à propos de l'*Aventurière*, M. Théophile Gautier disait de lui : « Il réunit deux qualités qui semblent s'exclure, bien que l'accord en soit des plus heureux : la rondeur et la sensibilité. Il est gai et frais, plaisant et poétique, raisonnable et fantasque. Le rire, qui montre chez lui ses blanches dents en toute franchise, est quelquefois mouillé; l'œil brille et s'humecte d'une lueur onctueuse; la larme germe, roule jusqu'aux cils, mais s'évapore sans se détacher. Le poëte est tendre, ému, mais non pleurnicheur. C'est une nature honnête, saine, forte et droite, sans pruderie, avec une certaine saveur gauloise, relevée d'atticisme. M. Emile Augier a un style net, large, carré, dans lequel les délicats sentent une appropriation parfaite des tours et des idiotismes de Molière. Sans chercher le moins du monde le pastiche, il s'est nourri de cette moelle de lion, et sa substance littéraire s'en trouve comme composée. » Ecoutons maintenant M. Jouvin : « L'esprit de M. Augier ne tient pas dans une *allusion fine*, dans *un rapport délicat* entre deux idées; il est moins encore dans *l'art de ne dire qu'à moitié sa pensée*. L'auteur de *Giboyer* n'est pas de ceux qui font à un homme ou à une idée une guerre d'allusions; il cloue brutalement l'homme et l'idée au poteau de sa phrase, et à grands coups de marteau encore : tant pis pour qui a l'oreille et le goût délicats! Quant à sa pensée, qu'elle ne s'avise point de faire la prude, car d'un revers de plume il la déshabillera! M. Emile Augier est un Gaulois, mais c'est aussi un faubourien. En vers, il se souvient de Régnier et de Regnard, ses aïeux; en prose, il ne lui déplaît point d'élever jusqu'au ton de la comédie la langue qu'on parle au boulevard. Il passe, au besoin et sans effort, du boulevard au salon; mais il lui arrivera quelquefois d'y entrer par la fenêtre, en cassant les vitres. C'est un homme de beaucoup d'esprit, dont l'esprit a plus de poumons encore que de relief, et qui prodigue, quelquefois, le son en ménageant le sel. Il trouvera un mot fin, et il le dira, et fort bien; au joli mot succédera le coq-à-l'âne, et il le dira encore. »

Il nous reste à nous faire pardonner l'étendue de cette étude; nous voulions rattacher à un nom le débat d'une question littéraire, et nous ne pouvions mieux choisir que celui de M. Emile Augier. — M. Emile Augier, après des candidatures nombreuses, a été reçu membre de l'Académie française le 28 janvier 1858, en remplacement de M. de Salvandy. Nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1850, il a été promu officier le 19 juin 1858. On trouvera, à l'ordre alphabétique, le compte rendu des principales productions de cet esprit distingué.

AUGIER-DUFOT (Anne-Amable), médecin, né à Aubusson en 1733, mort en 1775. Il a laissé d'assez nombreux ouvrages sur divers sujets : *Journal historique et physique de tous les tremblements de terre* (1756); *Considérations sur les mœurs du temps* (1759); les *Jésuites atteints et convaincus de ladrerie* (1759); *Catéchisme sur l'art des accouchements* (1775), etc.

AUGIER DE LA SAUZAYE, homme politique et administrateur, député de la sénéchaussée de Saintes aux états généraux de 89, où il se fit remarquer par ses talents et par son zèle pour les réformes. Il siégea aussi, dans la suite, au conseil des Anciens et au conseil des Cinq-Cents; fut nommé sous-préfet de Rochefort sous le Consulat, et envoyé, en 1811, à Hambourg par Bonaparte pour examiner la conduite de Bourrienne, accusé d'énormes exactions.

C'est sur les conclusions de M. Augier que Napoléon imposa à son chargé d'affaires une restitution d'un million.

Un oncle du précédent, et portant aussi le nom d'Augier, négociant à Cognac, fut également député aux états généraux, et, quoique plébéien et protestant, se rangea du parti de la cour. Il fut anobli à l'époque de la Restauration.

AUGILA, ville de l'Afrique ancienne, dans la Libye méridionale, et sur le territoire d'une oasis qui portait le même nom. Les anciens Nasamons y venaient pour faire leur provision de dattes, qui étaient et qui sont encore très-renommées. C'est aujourd'hui *Audjelah*.

AUGINUS MONS, montagne de l'ancienne Ligurie, dépendance du versant septentrional des Apennins; servit de refuge à la tribu ligurienne des Triniates, contre les mauvais traitements des Romains.

AUGITE s. f. (ô-ji-te — du gr. *augê*, éclat). Minér. Pyroxène noir des volcans ainsi nommé à cause de l'éclat que présentent ses cristaux : *Les aérolithes à texture fine et grenue, composés d'olivine, d'*AUGITE *et de labrador, sont les seuls qui se rapprochent de nos minéraux*. (De Humb.)

— s. m. Entom. Espèce de papillon.

— **Encycl**. Rammelsberg donne le nom d'*augite* à toutes les variétés du genre pyroxène, mais les autres naturalistes n'emploient ce mot que pour désigner le pyroxène noir ou *pyroxène des volcans*. L'*augite* est d'un noir foncé, opaque, même pour les lames minces : sa poussière est toujours brune. Elle se trouve abondamment dans les laves anciennes et modernes, et forme, avec le feldspath, le fond de la matière des basaltes. Elle entre également dans la composition des dolérites, où elle est mélangée avec la labradorite.

AUGITIQUE adj. (ô-ji-ti-ke — rad. *augite*). Minér. Qui contient de l'augite, qui est composé d'augite : *Porphyre* AUGITIQUE.

AUGMENT s. m. (og-man — du lat. *augmentum*, accroissement; formé de *augere*, augmenter). Philol. Syllabe que l'on ajoute, à certains temps, devant le radical du verbe, dans le grec, le sanscrit, et quelques autres langues. Cet augment, que l'on appelle *augment syllabique*, n'a lieu que dans les verbes qui commencent par une consonne. Ex. : le verbe dont l'indicatif présent est *timaô*, fait, à l'aoriste du même mode, *ětimêsa*. Les répétitions de syllabes que l'on rencontre dans quelques verbes latins, *mordeo*, MOmordi; *fallo*, FEfelli; *tango*, TEtigi, etc., et dans la plupart des verbes grecs, *luô*, LEluka; *phileô*, PEphilêka, etc., ne sont pas appelées augments, mais redoublements : *Dans la langue ionienne* (celle d'Hérodote et d'Hippocrate), *on rencontre beaucoup de verbes sans* AUGMENT. (Passerat.) *L'*AUGMENT *existe en allemand; c'est la syllabe* GE *mise devant le radical, au participe passé des verbes qui ne commencent pas par une particule inséparable, ou qui ne sont pas terminés par* iren. (Passerat.)

— *Augment temporel*, Changement en voyelle longue de la voyelle brève ou commune qui commence le radical de certains verbes. Ex. : le verbe grec *edô* fait, à l'aoriste passif, *êdesthên*. On peut considérer, en latin, comme un augment temporel, le changement de la brève du présent en une longue au parfait : *vĕnio*, *vēni*; *vĭdeo*, *vīdi*, etc.

— **Jurispr**. Dans le droit romain, Augmentation de dot que la femme apportait à son mari, après le mariage. ‖ Dans notre ancien droit, et dans les pays de droit écrit, Portion des biens du mari que la loi permettait de donner à la femme survivante. C'est ce qu'on appelait *douaire*, dans les pays de droit coutumier : *L'*AUGMENT *de dot était ordinairement de la moitié ou du tiers de ce qu'une femme apportait en mariage, et se prenait, par préférence, sur tous les biens du mari*. (Acad.) ‖ *Contre-augment*, Portion de dot que retenait le mari survivant.

— **Méd**. Période pendant laquelle les symptômes de la maladie deviennent de plus en plus graves.

— **Encycl**. Philol. Bopp, dans sa *Vergleichende grammatik*, considère l'*augment* comme originairement identique à l'α privatif, dont il lui accorde toutes les fonctions restrictives; il regarde le passé comme la négation du présent. C'est une théorie très-ingénieuse, mais philosophique plutôt que grammaticale, qui n'offre, du reste, intrinsèquement, rien d'invraisemblable, et qui repose sur des observations d'une délicatesse et d'une précision extrêmes. Elle a été émise depuis dans les *Annales de littérature orientale* par Ag. Benary, et par Hartung dans ses *Particules grecques;* mais elle a été combattue par le savant linguiste Lassen. « Comme le professeur Lassen, dit Bopp, n'admet absolument pas le principe d'*annexion* pour la création des formes grammaticales, je ne m'étonne point qu'il voie dans cette interprétation de l'*augment* le point culminant du système agglutinatif, et qu'il ait quelque peine à admettre que, primitivement, les hommes, au lieu de dire : *je vis*, dirent : *je ne vois pas*. » Mais Bopp fait ici une distinction : la particule négative niait non pas le fait même, mais le caractère de présence, d'immanence du fait. Cet emploi particulier de la négation, qu'on pourrait appeler localisée, est justifié par plusieurs exemples que nous fournit le sanscrit, et qui, à première vue, semblent être le résultat de lois arbitraires ou plutôt de véritables accidents. Ainsi, *uttama-s* veut dire, en sanscrit, *le plus haut;* si on lui prépose la particule négative *a* (qui répond exactement à l'α privatif grec dont nous parlons plus haut), avec un *n* euphonique qui s'interpose entre les deux voyelles le composé *an-uttama-s* signifiera, non pas *non altissimus*, c'est-à-dire *inférieur*, mais *le plus haut possible*. Comment expliquer ce phénomène bizarre, cette anomalie apparente? Ici, il est bien impossible de contester que *an* soit la négative; il faut donc admettre que la négation ne porte pas sur le sens primitif, foncier du mot, mais sur une autre idée extrinsèque qui s'y est annexée; *an-uttama-s* veut littéralement dire : *qui non altissimum habet, quo nemo alti·r est, qui n'a pas de plus haut que lui*, c'est-à-dire le plus élevé de tous. Un autre exemple, encore plus frappant, rendra mieux compte de cet emploi de la particule : *êka* signifie *un* en sanscrit, aussi bien comme pronom indéfini que comme nom de nombre; si l'on ajoute le *an* négatif, *an-êka* voudra dire, non pas *aucun* (*oudeis*, en grec), mais signifiera successivement : au duel *deux*, au pluriel *trois*,

ou quelque autre nombre plus élevé, et, par extension, *un peu*, *quelques*, et même, par décision de l'usage, *beaucoup*. Evidemment, dans ce cas, la négation n'agit pas sur l'existence, sur la personnalité primordiale du pronom *éka*, mais seulement sur une idée secondaire qui s'y rattache, celle de *simplement, isolément*.

De la même façon, *vêdam*, en sanscrit *je sais*, précédé de la particule négative *a*, *avêdam* pourra parfaitement signifier, non pas *je ne sais pas*, c'est-à-dire la négation absolue, dirimante, mais bien *je ne sais plus*, par conséquent *je savais*, *je sus* (négation relative, restrictive). De même *âbharâm* signifiera *j'ai porté*; *âdadâm*, *j'ai donné*, ou *je portais*, *je donnais*, etc.

Pott, dans ses *Recherches étymologiques*, cite un exemple qui fera assez bien comprendre cette distinction : *Ilium fuit* (*Troie fut*), équivaut évidemment à *Troie n'est plus*, par conséquent à *Troie n'est pas* (actuellement). On est donc parfaitement en droit de se servir de la dernière forme pour exprimer la première idée.

Dans sa grammaire sanscrite, Bopp dit que l'*augment* sanscrit et l'*augment* grec ont peut-être pour origine commune l'*a*, pronom démonstratif. Dans ce cas, *a* aurait la valeur d'un pronom démonstratif d'éloignement. Du reste, il pense que cette seconde interprétation rentre dans la première, parce qu'il est convaincu que les particules négatives ont pour points de départ des pronoms démonstratifs. Benfey, lui aussi, rattache l'*a* de l'*augment* à une souche pronominale. Il croit que la forme primitive de l'*augment* est *â* abrégé en *ă*. Il s'appuie, pour justifier cette hypothèse, sur ce que, dans les *Védas*, le monument le plus ancien de la langue sanscrite, et l'un des plus anciens du groupe des idiomes indo-européens, la forme de l'*augment* est *â*, voyelle longue, ainsi qu'en grec, lorsque l'*augment* se trouve combiné avec une voyelle initiale. Alors il considère cet *â* comme un ancien instrumental du pronom *ă*. La circonstance qui a fait qu'en grec l'*augment* est devenu un *epsilon* (ε), tandis que la particule négative s'est conservée sous la forme d'*alpha* (α), identique avec la forme sanscrite, ne peut pas être alléguée comme un argument sérieux contre la parenté primitive des deux particules. On sait, en effet, que très-souvent le grec, par suite de cet instinct de dissimilation, ou plutôt, selon nous, de localisation, qu'on retrouve non-seulement dans tous les idiomes, mais encore dans toutes les manifestations progressives de la vie organique, dédouble très-souvent un son unique en sanscrit, et qu'à un *a* sanscrit correspondent souvent, en grec, à la fois un *e* et un *a*; ainsi, les deux formes grecques *tetupsa* et *tetupse* sont incontestablement la reproduction du sanscrit *tutôpa*.

Plusieurs philologues, entre autres Buttmann, font dériver l'*augment* grec de la réduplication du parfait. Ainsi, pour lui, *etupton* est tout simplement l'abrégé de *tetupton*. Mais ici encore le sanscrit nous offre un moyen de contrôle infaillible; il a deux formes parfaitement distinctes pour ces deux temps; à *etupton* il oppose son *atôpam*, et à *tetupsa* son *tutôpa*. Ainsi le parallélisme se retrouve parfaitement caractérisé dans toute la série. Mentionnons encore ici l'opinion de Hoëfer, qui veut voir dans l'*augment* grec une préposition ayant le sens et la valeur d'*avec*, et qui jouerait exactement le même rôle que le *ge* qui entre dans la composition des participes passés en allemand (ainsi *sagen*, dire, *gesagt*, dit, etc.). Il est en effet parfaitement avéré que ce *ge* existait en gothique sous la forme *ga*, et signifiait *avec;* Grimm même le rapproche phonétiquement et étymologiquement du sanscrit *sa*, *sam*, du grec *sun* et du latin *cum*. Ces différentes permutations sont justifiées par les lois phonétiques des langues indo-européennes. Des deux formes *sa* et *sam*, la première s'emploie exclusivement avec les substantifs, et la seconde avec les verbes. Dans l'hypothèse de Hoëfer, il faudrait admettre l'accord très-ancien du grec et du sanscrit, sur ce point que, là où l'un et l'autre voulaient marquer le passé, ils supprimaient l'articulation initiale et finale de *sam* (*s-a-m*), détruisaient le corps et ne laissaient que l'âme, la voyelle *a*. Mais c'est là un procédé bien artificiel et bien compliqué; d'ailleurs, une fois qu'on entre dans cette voie, il serait plus rationnel de voir dans *a* le représentant d'autres prépositions beaucoup plus près de l'idée de passé que *sam*, avec; ainsi *apa*, de, *ava*, qui a la valeur de *weg* en allemand, de *via* en latin, de *a-way* en anglais, et qui signifie *loin*, de *ati*, sur, etc. Enfin on pourrait encore avec beaucoup plus de vraisemblance, étant donné ce système, regarder cet *a* comme le débris d'une particule *sma*, qui a justement pour mission spéciale de se préposer aux verbes pour les déterminer aux temps passés. Du reste on la fait dériver, elle aussi, de la préposition *sam*, mentionnée plus haut; nous la retrouverons tout à l'heure.

Les fonctions de l'*augment* sont remplies par d'autres mots dont l'étude pourra peut-être jeter quelque lumière sur cette question obscure, et permettre de tirer, par analogie, quelques conclusions un peu précises.

On constate en effet dans plusieurs langues indo-européennes l'existence de certaines particules, qui, préposées à un verbe au temps présent, le mettent au temps passé. Ce fait est incontestable et dénote au moins une communauté de procédés; il y a même mieux : peut-être que ces différentes particules, malgré les formations divergentes qu'elles adoptent dans chaque idiome collatéral, peuvent être ramenées à une souche radicale unique. Avant d'aborder l'examen étymologique de ces différentes particules, faisons remarquer que, par une coïncidence très-curieuse et qui, en même temps, leur sert de caractéristique, elles ont toutes le double sens de cohésion, réunion, collectivité, d'une part, et, d'autre part, de passé. Comment expliquer philosophiquement les rapports pouvant exister entre ces deux idées? A-t-on considéré le passé comme une collection de présents? C'est ce que nous ne saurions dire; la question sort du domaine philologique, et nous nous bornerons à constater le fait. Procédons méthodiquement et prenons tout d'abord le sanscrit. En sanscrit, nous trouvons une particule *sma*, qui, préposée au présent, lui donne la valeur du passé; or, tout fait supposer que cette particule *sma* se rattache à la préposition *sam*, avec (comparez le latin *cum*, le grec *sun*, l'allemand *samm-lung*, etc.). En persan, nous voyons une particule *hèmi* ou *hami*, qui, préposée au verbe, le détermine à l'imparfait s'il est au présent, au présent défini s'il est au présent ordinaire : ainsi *goft* signifie *il a dit*, et *gouyèd*, *il dit; hèmi goft* signifie *il disait* et *hèmi* ou *mi* (forme apocope) *gouyèd*, *il dit* (actuellement). D'un autre côté, le même mot *hem* ou *ham*, moins le *i* final, veut dire *même;* ainsi, par métaphore, un ami intime est appelée *hem dèm*, littéralement, qui a un *même souffle*. *Hem* et *hèmi* signifiant l'un *même*, et l'autre caractérisant le passé, sont incontestablement le même mot; bien mieux, ils sont proches parents du *sam* sanscrit, qui remplit cette double fonction; car, entre *hem* ou *ham* et *sam*, il n'y a que la différence de *h* et de *s*; mais on connaît bien les fréquentes permutations de ces deux articulations; ainsi *s* remplace invariablement en latin l'esprit rude ou *h* du grec. Si maintenant nous passons aux langues germaniques, nous voyons la particule *ge* : 1° caractériser la collectivité dans des mots comme *gebirge*, chaîne, système de montagnes (*berg*, montagne), comme *gebaüde*, corps de bâtiment (*bauen*, construire), comme *geflecht*, plexus, faisceau de nerfs (*flechten*, tresser), etc; 2° caractériser le participe passé dans tous les verbes d'origine germanique pure; par exemple *sagen*, dire; *gesagt*, dit; *machen*, faire; *gemacht*, fait; *fallen*, tomber; *gefallen*, tombé, etc. Ainsi *ge* est bien, par ses fonctions, le représentant, pour l'allemand, du *sam* sanscrit, et du *hem* (*ham*) ou *hemi* (*hami*) persan. Eh bien, il leur est encore très-probablement rattaché par les liens de la plus étroite consanguinité. En effet, à côté de *sma*, nous avons en sanscrit *maha* et *ha*, qui ont la même valeur; en gothique le *ge* moderne existe encore sous la forme plus primitive de *ga*, et *ga* correspond exactement, lettre pour lettre, à *ha*, par suite de la permutation bien connue de *h* et de *g*, permutation dont nous avons des exemples nombreux. Ajoutons, à titre de renseignement statistique sur l'emploi de l'*augment* dans les différentes langues indo-européennes, qu'il n'existe pas en sanscrit aux modes précatif et potentiel, et qu'il y est souvent supprimé par les exigences de la mesure dans les vers. Le grec use des mêmes licences et encore plus largement, comme on peut le voir en lisant quelques vers d'Homère. Il a disparu du latin sans laisser aucune trace appréciable; les idiomes germaniques et slaves ne nous en ont pas non plus conservé de débris, à moins qu'on ne considère, avec Buttmann, la réduplication, soit comme le principe, soit comme le résultat de l'*augment*.

Il est une autre langue indo-européenne qui nous présente un exemple incontestable de l'emploi de l'*augment*, tel qu'il est usité en sanscrit et en grec; c'est le celtique. La forme même de cet *augment* est identique à celle des deux idiomes dont nous venons de parler. Ainsi, dans le gallois, principalement dans les anciennes compositions poétiques, l'*augment* se forme en préposant au verbe la lettre *a;* par exemple : *canu*, chanter (en latin *canere*) devient *aganodd*, il chanta; *caru*, aimer (comparez le latin *carus*) devient *agarodd*, il aima; etc. Dans les anciens manuscrits, cet *a* est invariablement joint au verbe avec lequel il fait corps, et l'identité avec l'*augment* du sanscrit et du grec est alors complète; ainsi, on écrit *aganodd*, il chanta, *aorug*, il fit, etc. Dans d'autres fonctions cet *a* possède, dans les langues celtiques, les sens multiples de *qui*, *ce qui*, *avec*, *et*. Cette particule *a* joue également le rôle d'*augment* en irlandais, mais bien moins fréquemment qu'en gallois; elle est remplacée la plupart du temps par la syllabe *do*, qui, comme elle, détermine le verbe au passé, et est aussi ordinairement la marque du datif dans la déclinaison des substantifs. (Comparez l'anglais *to*.)

Enfin, parmi les langues européennes, il en est encore une qui présente, dans le mécanisme de sa conjugaison, une certaine analogie avec le procédé de l'*augment;* c'est l'albanais qui, pour marquer non pas le passé, mais le futur, fait précéder le présent des deux particules *do te*; par exemple *thom*, je dis, *do t thom*, je dirai. En Asie, deux autres idiomes qui, très-probablement, se rattachent à la famille indo-européenne, viennent encore grossir cette liste des langues employant l'*augment :* ce sont l'arménien et le kurde. L'arménien prépose *e* au prétérit, exactement comme le grec, mais cette forme est bornée à la troisième personne d'une conjugaison particulière, et doit être considérée comme le débris d'un procédé antérieurement plus complet. Le kurde, de la racine *ken*, faire, forme : *che kiria*, il a fait (comparez le persan *kerden*, faire; impératif *kon*).

Maintenant il ne sera pas inutile de jeter un rapide coup d'œil sur toutes les langues en général, abstraction faite de leur filiation et de leur parenté respective, et de rechercher sommairement toutes les formes qui peuvent avoir quelque analogie avec l'*augment*; car, en dehors des rapports matériels qui relient tel vocabulaire à tel autre, il est de grands procédés grammaticaux reliant entre elles même les langues qui, au premier abord, semblent le plus isolées, et dont l'analogie a pour point de départ une identité d'organisation et de manifestation intellectuelle. Nous trouvons en effet qu'en copte le système des particules préposées dans la conjugaison joue encore un rôle plus considérable que dans le groupe indo-européen. Chaque temps est déterminé par une particule spéciale : ainsi *e* est la caractéristique du présent; *na*, la caractéristique de l'imparfait; *a*, du prétérit défini; *sha*, du prétérit indéfini; *ne a* et *ne sha*, du plus-que-parfait; *e-na*, du futur; *ta* ou *ta re*, du futur indéfini, etc.

Les idiomes de l'Inde méridionale ont également accordé une place importante aux particules préfixes, formatives des temps. Ainsi, en tamoul et en carnataca, des particules préposées aux racines verbales en déterminent le temps, et des pronoms personnels affirment l'individualité du verbe représenté par le radical inaltéré.

Les langues polynésiennes, principalement celles qui constituent le groupe oriental, nous offrent également de nombreux et précieux renseignements pour l'élucidation du point en question. Le lecteur pourra en avoir une idée très-précise en jetant un coup d'œil sur le beau travail de Humboldt et Buschmann, intitulé *Uber die kawi sprache* (sur la langue kawi). Il nous suffira de faire remarquer ici qu'en tahitien, par exemple, le présent est généralement déterminé par la particule *ney*, et le passé par la particule *na; ney* signifie proprement *ici* et, par extension, *maintenant; na* est une particule séparative qui a la valeur de *là*, *puis*. En kawi et en tagal, les préfixes sont irrégulièrement incorporés aux verbes.

Si maintenant nous arrivons aux langues américaines, si nombreuses et si complexes, nous nous bornerons à faire observer que la plupart de celles sur lesquelles nous possédons des renseignements un peu précis, se rapprochent sensiblement de la famille polynésienne et des idiomes du Dekkan, pour les procédés de formation des temps. Ainsi, en araucan, *che* est le signe du second présent; *bu*, de l'imparfait; *a*, du futur, et *abu*, de l'aoriste. Souvent ces particules ont un sens personnel parfaitement clair; par exemple, en guarani, *bia* ou *biha*, qui forme l'imparfait, veut dire *ensuite*. Du reste, M. Richard Garnett, qui a étudié très-sérieusement la question, affirme que la constitution du verbe, dans les langues de l'Amérique du Sud, peut être ramenée à celle du verbe tamoul, c'est-à-dire une racine verbale à laquelle s'ajoute un second élément déterminatif du temps, puis un troisième du sujet ou de la personne.

La conclusion de tout ceci, c'est que, dans les langues les plus variées, les plus incompatibles même, on constate un accord très-curieux dans la manière de déterminer, avec plus ou moins de précision, le temps dans lequel s'accomplit une action. Il est aussi prouvé et incontestable que toutes les particules qui concourent à cette détermination délicate, ont un sens intrinsèque et originaire qui souvent a été oblitéré, mais qui, à une époque quelconque, a dû exister. Cette analogie que présente la majorité des langues met à néant l'opinion des grammairiens indiens qui veulent que l'*augment* sanscrit n'ait aucun sens par lui-même, et justifie la tâche qu'ont entreprise, par des voies différentes, les linguistes, d'arriver à restituer cette signification disparue, sur un débris, moins que cela, un coprolithe philologique. Ceci prouve encore l'analogie qui se retrouve dans tous les procédés de raisonnement des différentes races, manifestations intellectuelles qui, indépendamment des différences phoniques provenant de la variété de l'appareil vocal, sont et doivent être identiques parce qu'elles sont engendrées par une cause identique, l'appareil cérébral.

AUGMENTABILITÉ s. f. (ogh-man-ta-bi-li-té — rad. *augmenter*). Qualité de ce qui peut être augmenté. Ne se dit guère qu'en économie politique.

AUGMENTABLE adj. (ogh-man-ta-ble — rad. *augmenter*). Susceptible d'augmentation. Ne se dit guère qu'en économie politique.

AUGMENTANT (ogh-man-tan) part. prés. du v. Augmenter : *Ma curiosité* AUGMENTANT, *j'ai demandé quelle a été la vie de ce vieillard*. (Fén.)

Mon esprit diminue, au lieu qu'à chaque instant
On aperçoit le vôtre aller en *augmentant*.
LA FONTAINE.

AUGMENTATEUR, TRICE s. (ogh-man-ta-teur, tri-se — rad. *augmenter*). Celui, celle qui fait des augmentations, des additions à un ouvrage d'esprit, à un livre : *Le continuateur et l'*AUGMENTATEUR *d'un livre déjà trop long. Il ne pourrait, sans injustice, souscrire au jugement que le premier* AUGMENTATEUR *de ce dictionnaire en a déjà porté.* (Trév.)

AUGMENTATIF, IVE adj. (ogh-man-ta-tif, i-ve — rad. *augmenter*). Gramm. Qui augmente le sens, qui ajoute au sens. Se dit de certaines particules, comme *très*, *fort*, *bien*, qui s'ajoutent aux adjectifs, et des terminaisons de certains mots, comme dans *couteLAS*, *grandiOSE*, *richissIME*, qui s'ajoutent aux radicaux *couteau*, *grand*, *riche : Particule, terminaison* AUGMENTATIVE. *Les Italiens ont trois terminaisons* AUGMENTATIVES : otto, one *et* accio; *les Espagnols ont quatre terminaisons* AUGMENTATIVES : azo, acho, asco *et* on *pour le masculin*, ona *pour le féminin*. (Beauzée.) *Dans l'ancien français, la particule* par *était* AUGMENTATIVE, *et l'on disait :* il est par vaillant; *elle nous est restée dans la locution* par trop. (Littré.)

— s. m. Mot qui est affecté d'une terminaison augmentative : *coutelas*, par exemple, est l'augmentatif de *couteau*. Les augmentatifs sont rares en français, mais ils sont très-nombreux en italien.

— **Antonyme.** Diminutif.

AUGMENTATION s. f. (ogh-man-ta-si-on — rad. *augmenter*). Action d'augmenter; résultat de cette action; addition d'une chose à une autre de même nature : AUGMENTATION *de nombre, d'étendue*. AUGMENTATION *de volume, de force*. AUGMENTATION *de prix. Il a fait bien des* AUGMENTATIONS *à cette maison.* (Acad.) *Oui, madame,* AUGMENTATION *de convives, surcroît de plaisir.* (Le Sage). *Il fut décidé qu'on demanderait au nouveau seigneur une* AUGMENTATION *d'un sou par jour pour le salaire du travail agricole.* (G. Sand.) ‖ Action de s'augmenter, progression, développement de la chose qui s'accroît : *Lorsque le corps a acquis toute son étendue en hauteur et en largeur, il augmente en épaisseur; le commencement de cette* AUGMENTATION *est le premier point de son dépérissement.* (Buff.) ‖ Accroissement de prix : *L'*AUGMENTATION *des vins a produit celle des eaux-de-vie.* (Volt.) *On n'ignorait pas, au* XVII^e^ *siècle, l'*AUGMENTATION *de poids que les métaux acquièrent par la calcination.* (Cuvier.)

— Absol. Elévation dans le taux des appointements, du salaire, des gages : *Commis, ouvrier, domestique qui demande, qui obtient de l'*AUGMENTATION.

— Par ext. Développement des choses morales, intellectuelles, métaphysiques : *Travaillez à vous convaincre, non par l'*AUGMENTATION *des preuves de Dieu, mais par la diminution de vos passions.* (Pasc.) *Je le trouvai dans une* AUGMENTATION *de sainteté qui m'étonna; plus il s'approche de la mort, plus il s'épure.* (M^me^ de Sév.) *L'industrie est une* AUGMENTATION *de force dans l'humanité.* (E. Pelletan.)

— Jeux. Au trictrac, *Augmentation d'école*, Action déloyale d'un joueur qui s'approprie les points de son adversaire, après les avoir démarqués.

— Art milit. *Augmentation de forces*, Accroissement légal et effectif que fait une armée se proposant d'entrer en campagne.

— Dans la franc-maçonnerie, *Augmentation de salaire*, Action de s'élever en honneur et de monter en grade dans la hiérarchie de l'ordre.

— Astr. *Augmentation du diamètre lunaire*, Différence entre le diamètre apparent de la lune vu de la surface de la terre, et le même diamètre vu du centre de notre globe, comme le supposent les tables.

— Archit. Nom donné aux ouvrages faits au delà du devis et du prix convenu.

— Gramm. arab. *Lettres d'augmentation* ou de *prolongation*, l'*élif*, le *waw* et le *ya*, lorsqu'ils sont quiescents après les voyelles analogues, et qu'ils ne servent qu'à en augmenter le son.

— Mus. Agrandissement de la valeur des note d'un thème ou d'un sujet de fugue; c'est une sorte d'artifice dont on se sert quelquefois pour donner de la variété à ce genre de morceau.

— Blas. Addition à des armoiries, conférée souvent comme témoignage particulier d'honneur, et qui se place ordinairement sur l'écu ou bien sur un canton.

— **Antonymes.** Amoindrissement, atténuation, baisse, dépréciation, diminution, rabais, réduction.

AUGMENTÉ, ÉE (ogh-man-té) part. pass. du v. Augmenter. Accru : *Sa fortune est considérablement* AUGMENTÉE. *Il n'y a point de nombre qui ne puisse être* AUGMENTÉ. (Pasc.)

D'une syllabe impie un seul mot *augmenté*
Remplit tous les esprits d'ardeurs si meurtrières.
BOILEAU.

— Bibliogr. Qui a reçu de nouveaux développements, en parlant d'une édition par rapport aux éditions précédentes : *Nouvelle édition, revue, corrigée, et considérablement* AUGMENTÉE.

— Mus. Se dit d'un intervalle naturel entre deux notes, rendu plus grand par l'application du dièse à la note supérieure ou du bémol à l'inférieure : *L'intervalle de l'*ut *au* fa *dièse est une quarte* AUGMENTÉE. *L'intervalle du* si *bémol au* ré *naturel est une tierce* AUGMENTÉE.

AUGMENTER v. a. ou tr. (ogh-man-té — du lat. *augmentum*, augmentation; formé de

augere, augmenter). Rendre plus grand, ajouter à, accroître, au propre et au fig. : AUGMENTER *son train, sa dépense. Cela* AUGMENTE *sa douleur. On avait* AUGMENTÉ *le prix de toutes les denrées. Il ne faut pas diminuer la récompense quand on* AUGMENTE *le travail.* (Acad.) *L'unité jointe à l'infini ne l'*AUGMENTE *de rien.* (Pasc.) *L'homme porte un fond malheureux de concupiscence qui lui* AUGMENTE *infiniment le pouvoir de pécher.* (Pasc.) *La terre* AUGMENTE *sa fécondité à proportion du nombre des habitants qui la cultivent.* (Fén.) AUGMENTEZ *vos largesses à mesure que votre prospérité augmente.* (Mass.) *Tâchez d'*AUGMENTER *tous les jours ces pieuses inquiétudes qui travaillent Votre Majesté en faveur des misérables.* (Boss.) *L'amplification est un discours qui* AUGMENTE *et agrandit les choses.* (Boil.) *Un travail continuel* AUGMENTAIT *leurs forces.* (Montesq.) *Les habits et les équipages commencent le dérangement, la coquetterie l'*AUGMENTE, *le jeu l'achève.* (Montesq.) *Les terres amenées dans les plaines par les eaux ne laissent pas d'*AUGMENTER *considérablement l'élévation du terrain.* (Buff.) *Les malheureux tournent toujours leurs pensées du côté qui peut* AUGMENTER *leurs peines.* (Mme de Tencin.) *L'exercice* AUGMENTE *les forces de l'enfant.* (Condill.) *Quand le bonheur d'autrui ne coûte rien au nôtre, il l'*AUGMENTE. (J.-J. Rouss.) *Plus on sent ses maux, plus on les* AUGMENTE. (J.-J. Rouss.) *La cherté du pain* AUGMENTE *toujours la mortalité.* (Maquel.) *Tous, plus ou moins, nous diminuons les droits d'autrui pour* AUGMENTER *les nôtres.* (Lacord.) *Les médecins, en s'efforçant de prolonger la vie, n'*AUGMENTENT *pas le nombre des vivants.* (Quételet.) *La spécialité des fonctions* AUGMENTE *la qualité des choses consommables.* (Proudh.) *La réflexion* AUGMENTE *les forces de l'esprit comme l'exercice* AUGMENTE *les forces du corps.* (Lévis.)

Sa vertu dans leur crime *augmente* ainsi son lustre.
CORNEILLE.

L'éclat de mon nom même *augmente* mon supplice.
RACINE.

— Elever le taux des appointements, du salaire, des gages de : *L'acteur Lepeintre jeune, plus célèbre par son obésité que par son talent, demandait de l'augmentation à son directeur : « Diminue, lui répondit celui-ci, et je t'*AUGMENTE. ‖ Elever en dignité, donner une plus haute position à : *On l'a fait sergent et on parle encore de l'*AUGMENTER.

— Absol. Donner du développement à ce qui était déjà fait :

Son esprit, au hasard, aime, évite, poursuit,
Défait, refait, *augmente*, ôte, élève, détruit.
BOILEAU.

— Bibliogr. *Augmenter un livre*, Y ajouter de nouvelles idées qui se rattachent à celles qui s'y trouvaient primitivement, ou qui servent à les développer :

Ma plume ici, traçant ces mots par alphabet,
Pourrait d'un nouveau tome *augmenter* Richelet.
BOILEAU.

— v. n. ou intr. Croître en étendue, en valeur, en durée, en quantité, en qualité, en intensité : *Les eaux du fleuve* AUGMENTENT *de plus en plus. Les jours* AUGMENTENT *pendant l'hiver et le printemps. Les défauts de l'esprit* AUGMENTENT *en vieillissant, comme ceux du visage.* (La Rochef.) *Son affliction* AUGMENTE; *des larmes lui coulent des yeux.* (La Bruy.) *La misère et le luxe* AUGMENTENT *comme de concert.* (Fén.) *Ces incrustations charbonneuses peuvent* AUGMENTER *avec le temps.* (Buff.) *Frère Thiriot* AUGMENTERA-*t-il de paresse?* (Volt.) *Les charges publiques* AUGMENTENT *tous les ans.* (Thomas.) *Un peuple dont les besoins* AUGMENTENT *doit chercher de nouvelles ressources pour augmenter sa richesse.* (Dider.) *Presque toutes les maladies* AUGMENTENT *ordinairement à mesure que le soleil se retire ou disparaît.* (Cabanis.) *En passant de l'état liquide à l'état solide, l'eau* AUGMENTE *de volume.* (Pelouze.) *Le son faiblit à mesure que les distances* AUGMENTENT. (Richer.) *Les vertus religieuses ne font qu'*AUGMENTER *avec l'âge.* (Joubert.) *En Angleterre, chez les travailleurs des champs, la mortalité* AUGMENTE *avec l'abaissement de plus en plus tyrannique du salaire.* (Ledru-Rollin.)

— Hausser de prix : *Le sucre, le vin* AUGMENTE. *Quand le pain* AUGMENTE, *la population diminue.*

— Mar. *Augmenter de voiles*, Soumettre plus de voile à l'action du vent.

S'augmenter, v. pr. Même sens que le neutre : *Leurs richesses* S'AUGMENTENT *tous les jours.* (Acad.) *La contagion* S'AUGMENTE. (Trév.) *L'ordre et la discipline* S'AUGMENTENT *avec les armées.* (Boss.) *Le nombre des pauvres* S'AUGMENTA *par la débauche et la fainéantise.* (Boss.) *La terre commence à se remplir et les crimes* S'AUGMENTENT. (Boss.) *Notre orgueil* S'AUGMENTE *souvent de ce que nous retranchons de nos autres défauts.* (La Rochef.) *L'incendie* S'AUGMENTE. (J.-J. Rouss.) *Voyez, voyez là-bas! la foule se grossit et* S'AUGMENTE; *ils entrent dans le palais, dont on vient de fermer les portes.* (Scribe.) *Il n'arrive point d'époque où les langues ne puissent* S'AUGMENTER, *parce que les notions de faits sont inépuisables, et que les faits se présentent sous des aspects infinis.* (Ch. Nod.)

L'allégresse du cœur *s'augmente* à la répandre.
MOLIÈRE.

— **Syn. Augmenter, s'augmenter, croître.** *Croître*, c'est grandir ou s'élever progressivement, successivement, par une addition intérieure : *Voilà ma fille; vous voyez qu'elle est grande, mais mauvaise herbe* CROÎT *toujours.* (Mol.) *Augmenter*, c'est se développer par une addition extérieure : *La réputation des alliés* AUGMENTAIT *tous les jours.* (Fén.) *S'augmenter* peint la chose en progrès : *L'Eglise ne cessait de* S'AUGMENTER *tous les jours sous le fer et dans le feu.* (Boss.) Il n'y a guère qu'une nuance entre le verbe simple et le verbe pronominal. Il en est de *augmenter* et de *s'augmenter* à peu près comme de *accroître* et *s'accroître*.

— **Syn. Augmenter, accroître, agrandir.** V. ACCROÎTRE.

— **Syn. Augmenter, ajouter.** V. AJOUTER.

— **Antonymes.** Affaiblir, amoindrir, atténuer, déduire, déprécier, diminuer, réduire, restreindre. — Décroître.

AUGNATHE s. m. (ô-gna-te — du gr. *au*, partic. itérative; *gnathos*, mâchoire). Térat. Monstre qui a une tête accessoire presque réduite à une mâchoire inférieure attachée à la mâchoire inférieure de la tête normale.

AUGOCORIS s. m. (ô-go-ko-riss — du gr. *augê*, éclat; *koris*, punaise). Entom. Genre d'insectes hémiptères, propre à l'Amérique, et très-voisin des scutellériens.

AUGOYAT (Antoine-Marie), écrivain militaire français, né à Mâcon en 1783, mort à Paris en 1864; entra à l'âge de dix-huit ans à l'Ecole polytechnique, fut envoyé ensuite dans le corps du génie en qualité de sous-lieutenant, et fit les campagnes du premier Empire. La Restauration le chargea du cours de fortification à l'Ecole d'application de Metz. Promu colonel après 1830, et commandeur de la Légion d'honneur en 1844, il reçut, à sa retraite, le titre de conservateur de la galerie des plans en relief à l'hôtel des Invalides. On lui doit des éditions annotées de nombreux ouvrages sur l'art militaire, tels que le *Mémorial pour l'attaque des places* (1835, in-8o), l'*Essai général de fortification et défense des places* (1848, 4 vol. in-8o), de M. de Bosmard; *Précis des campagnes et des siéges d'Espagne et de Portugal* (1839, in-8o), d'après les *journaux de siéges* de M. Belmas; *Mémoires inédits* de Vauban (1841, in-8o), et plusieurs traités spéciaux du même; *Manuel de fortification permanente* (1850, in-8o), par le colonel Téliakoffski; *Traité de l'artillerie navale* (1853, in-8o), traduit de sir H. Douglas. Collaborateur du *Spectateur militaire*, il est, en outre auteur d'une *Histoire du corps du génie*.

AUGSBOURG (*Augusta Vindelicorum*), ville de Bavière, ch.-lieu du cercle de Souabe, au confluent du Lech et de la Wertach, à 63 kilom. N.-O. de Munich; pop. 39,000 hab., dont 16,000 protestants. Siége d'un évêché catholique; belle cathédrale, lycée, gymnase, école polytechnique, bibliothèque, plusieurs journaux (l'un d'eux, la *Gazette d'Augsbourg*, est européen); arsenal et fonderie de canons; nombreuses collections d'antiquités romaines, château royal; une des principales places industrielles et commerciales de l'Allemagne. Les tissus de laine et de coton, la papeterie, la bijouterie sont les objets principaux de son commerce. Augsbourg, d'abord colonie romaine, fondée par Auguste (an 13 avant J.-C.), fut ensuite incorporée dans l'empire français, puis devint ville impériale de 1276 jusqu'en 1806, époque à laquelle elle fut médiatisée et cédée à la Bavière. Peu de villes ont joué un rôle plus important depuis le XVIe siècle; plusieurs diètes s'y sont tenues; en 1530, les protestants y présentèrent la fameuse *Confession d'Augsbourg* (v. ci-après); en 1534, François Ier et les princes protestants y conclurent l'*alliance d'Augsbourg* contre Charles-Quint, qui, en 1548, présenta à la diète qui se tenait dans cette ville l'*intérim d'Augsbourg*, espèce de suspension d'armes entre les deux partis; en 1555, nouveau traité appelé *paix de religion*, qui accordait aux protestants la liberté de conscience; enfin, en 1686, il s'y forma contre Louis XIV la *ligue d'Augsbourg*, composée de l'Autriche, de la Suède et de la plupart des Etats de l'empire. Patrie de Peutinger et de Holbein. ‖ *L'évêché d'*AUGSBOURG, autrefois territoire indépendant de 200,000 hectares, était une principauté ecclésiastique dont la fondation remonte au VIe siècle. Depuis le XVe siècle les princes-évêques résidaient à Dillingen. Il fut sécularisé en 1803 et cédé à la Bavière.

— *Poteries d'Augsbourg.* On a trouvé à Augsbourg, dans des tombeaux chrétiens qui remontent au IVe siècle et au Ve, un grand nombre de colliers et de bracelets en terre cuite vernissée et émaillée. Ces objets font partie de la collection de la Société historique d'Augsbourg. A l'hôtel de ville du même lieu, on admire trois énormes poêles en faïence à émail noir, ornés de belles et grandes figures en haut-relief. Ce sont des œuvres d'Adam Vogt, potier, qui florissait à Augsbourg, vers 1620.

Augsbourg possède plusieurs édifices remarquables. LA CATHÉDRALE (*Dom*), œuvre de plusieurs générations, ne présente pas à l'extérieur un ensemble régulier et satisfaisant. Vers la fin du Xe siècle, l'évêque Luitholf entreprit, avec l'aide de sainte Adélaïde, veuve d'Othon Ier, de rebâtir l'église consacrée deux cents ans auparavant par saint Simpert, douzième évêque d'Augsbourg. Au commencement du XIe siècle, l'évêque Bruno agrandit le chœur, et, de 1050 à 1059, Henri II fit construire les cloîtres. Le prieuré, la chapelle Sainte-Gertrude et les deux clochers furent élevés de 1064 à 1075. En 1229, Sibotho fit construire le chœur de l'ouest, qui fut agrandi, un siècle plus tard, par Frédéric Spaeth de Thurnegg. Enfin, en 1356, le chœur de l'ouest, qui fut agrandi en 1410, vint s'ajouter à la masse des constructions antérieures, et la chapelle Sainte-Gertrude se trouva réunie à l'église. Les portes en bronze de cet édifice sont dignes d'intérêt; elles datent de 1072 et sont ornées de bas-reliefs représentant divers sujets tirés de l'histoire sacrée et de l'histoire profane. Le portail méridional, qui remonte à l'an 1356, offre de curieuses sculptures. A l'intérieur, on remarque de beaux vitraux et quelques peintures de Schoenfeld, du Dominiquin, de Rottenhamer. Dans le trésor, qui est fort riche en reliques, on montre une ceinture qu'on dit avoir appartenu à la Vierge.

L'ÉGLISE SAINT-ULRICH ET SAINTE-AFRA est un bel édifice gothique, que surmonte une tour de 96 mètres de haut, achevée en 1594. Le plan est en forme de croix latine. Les trois nefs dont se compose le monument ont 129 mètres de largeur. La nef centrale, soutenue par huit piliers, a 30 mètres de haut et 95 mètres de long. Le chœur est très-vaste : à l'entrée est un autel orné d'un Christ, d'une Vierge et d'un saint Jean en bronze. Les nefs latérales n'ont que 15 mètres de hauteur; elles sont bordées de chapelles funéraires, parmi lesquelles on distingue celles de saint Ulrich et de sainte Afra, où l'on voit de beaux autels en bois sculptés par Degler et Greuter, et des sarcophages en marbre, sculptés, l'un par P. Verhelst, l'autre par Th. Hauer. Près de l'autel de sainte Afra, il y a une sacristie où furent sacrés les empereurs Ferdinand IV et Joseph Ier.

L'HÔTEL DE VILLE (*Rathhaus*) est regardé comme un des plus beaux monuments d'architecture civile de l'Allemagne. Il a été construit de 1616 à 1620, par l'architecte Elias Holl. La façade a 46 mètres de haut et 45 mètres de large; son fronton est couronné par les armes de la ville; elles sont en fonte et ont 1 mètre 30 cent. de large sur 4 mètres de haut. Une plaque de marbre noir, scellée au-dessus de l'entrée principale, porte cette inscription : *Publico consilio, publicæ saluti. A. MDCXX.* L'entrée, décorée de deux magnifiques colonnes de marbre blanc, donne accès dans un vestibule long de 33 mètres, large de 19 mètres, haut de 5 mètres, et soutenu par huit colonnes doriques de marbre rouge. A l'étage supérieur se trouve la fameuse *salle d'or*, où ont lieu les cérémonies publiques; sa longueur est la même que celle du vestibule; sa largeur est de 17 mètres et sa hauteur de 16 mètres; on y remarque des peintures de Kager et de Rottenhammer, et des tableaux de bataille qu'on attribue au Tintoret. D'autres salles plus petites, connues sous le nom de *salles des princes*, sont ornées de tableaux de Cranach, d'Holbein et d'autres maîtres primitifs allemands. Au nord de l'hôtel de ville s'élève la tour de Perlach, qui a été bâtie au XIe siècle, et qui sert aujourd'hui de *beffroi*.

Les autres monuments remarquables d'Augsbourg sont le palais épiscopal (*Bischofshof*), l'ancien palais impérial, où les princes protestants remirent, en 1530, à Charles-Quint, leur profession de foi; le *Fuggerei*, établissement composé de plus de cent maisons, que les frères Sugger firent bâtir, en 1519, pour y loger les habitants pauvres de la ville; l'école polytechnique, l'arsenal, etc.

Augsbourg a fourni plusieurs peintres éminents à la primitive école allemande; les familles artistes des Holbein et des Burgkmaier y fleurirent vers la fin du XVe siècle et pendant les premières années du XVIe. LA GALERIE ROYALE possède quelques-unes de leurs productions les plus remarquables, ainsi que des peintures d'autres maîtres allemands de la même époque. Il nous suffira de citer : de Hans Holbein, l'aïeul, un triptyque signé et daté de 1499, représentant le *Couronnement de la Vierge*, au centre; la *Décollation de sainte Dorothée* et la *Nativité*, sur les volets; de Hans Holbein le père, un tableau à plusieurs compartiments, offrant des scènes de la *Passion*, avec le *Couronnement de la Vierge*, au sommet, et les portraits des donatrices, dans la partie inférieure; du même, un triptyque daté de 1502, avec la *Transfiguration*, au centre, et, sur les volets, la *Multiplication des pains*, le *Christ guérissant un possédé*, et les portraits des donateurs, figures pleines de naïveté et de vie; du même encore, un grand et beau tableau, de 1504, figurant diverses scènes de la *Légende de saint Paul*; du célèbre Holbein le jeune, une *Sainte Anne*, que l'artiste peignit en 1512, à l'âge de dix-sept ans, et un *Saint Sébastien*, qu'il exécuta deux ans plus tard; de Thomas Burgkmaier, le *Martyre de saint Erasme*; de Hans Burgkmaier, une riche composition datée de 1501 et comprenant plusieurs sujets, parmi lesquels : le *Christ au jardin des Olives*, *Saint Pierre*, la *Vierge et l'Enfant*, et quatorze figures de saints; du même, le *Christ et la Vierge adorés par des saints*, et un autre tableau, de 1504, représentant le *Christ en croix*, comme sujet central, et, sur les volets, le *Martyre de sainte Ursule*; de Hans Schülein, d'Ulm, deux petits sujets tirés de l'histoire de *sainte Anne*; de Bartholomé Zeitblom, deux beaux tableaux figurant des épisodes de la vie de *saint Valentinien*; d'Albert Altdorfer, un *Crucifiement*, œuvre capitale datée de 1517, et une *Nativité de la Vierge*; de Lucas Cranach, *Samson et Dalila*, etc.

La cathédrale renferme aussi plusieurs œuvres d'art d'un grand intérêt, entre autres : des vitraux (côté du sud) représentant des figures de saints isolées, qui, pour la forme et la couleur, se rapprochent, selon M. Waagen, des miniatures de la fin du XIIe siècle; deux tableaux de Thomas Burgkmaier, la *Vierge discourant avec saint Ulric* et la *Vierge avec sainte Elisabeth de Thuringe*, ouvrages datés de 1480; de Christophe Ambergez, qui florissait à Augsbourg vers 1550, une *Madone entourée de saints*, l'une des meilleures productions de l'auteur. On voit encore, dans l'église Sainte-Anne, une composition de ce même Amberger, datée de 1560, et un tableau de Thomas Burgkmaier, représentant le *Christ délivrant les âmes du purgatoire.*

Augsbourg (CONFESSION D'). Nom donné au formulaire contenant la profession de foi des protestants, et qui est composé de vingt-huit articles. Il fut provoqué par la résolution que prit Charles-Quint de réunir une grande diète impériale à Augsbourg, en l'année 1530, dans l'espoir de mettre un terme aux dissensions religieuses soulevées dans l'empire par la réformation. Luther et ses principaux disciples, sur l'invitation de l'électeur Jean de Saxe, préparèrent les éléments de cette profession de foi; mais ce fut à Mélanchthon qu'échut la rude tâche de la formuler, et il le fit avec une grande modération, cherchant à ménager toutes les opinions, pour les amener à se faire des concessions mutuelles. La lecture en fut faite publiquement en présence d'une foule de théologiens et de tous les princes de l'empire. Charles-Quint, qui avait des sujets catholiques et des sujets protestants, dormit ou fit semblant de dormir; c'était un moyen habile de garder la neutralité. La première partie contient le rapide exposé des doctrines professées alors en matière de dogmes par les protestants; la seconde traite des abus abolis. L'ouvrage de Mélanchthon, qu'il intitula d'abord lui-même *Apologie*, reçut ensuite, et a toujours conservé depuis, le nom de *Confession d'Augsbourg*. Ce formulaire avait été rédigé simultanément en latin et en allemand; l'électeur de Saxe, le landgrave de Hesse et d'autres princes protestants apposèrent leurs signatures sur les deux exemplaires, et donnèrent ainsi à cette confession l'autorité d'un document officiel contenant l'exposition de leur foi religieuse et de celle de leurs sujets. La majorité catholique de la diète chargea une commission de réfuter la confession luthérienne. Des commissions mixtes furent ensuite nommées coup sur coup; Mélanchthon et les autres docteurs luthériens se montrèrent disposés à céder sur plusieurs points; mais on ne put s'entendre sur la question des messes privées ni sur celle du mérite des œuvres, et la diète se prononça contre les doctrines des réformés.

AUGSBOURG (LIGUE D'). Cette ligue fameuse, qui réunit tous les grands Etats de l'Europe contre la France, fut l'œuvre de Guillaume d'Orange. Ce prince, général malheureux, mais habile et profond politique, voulait occuper Louis XIV assez fortement sur le continent pour que le grand roi apportât moins d'obstacles à ses projets sur l'Angleterre. La révocation de l'édit de Nantes (1685) vint à propos lui fournir le moyen de nouer ses intrigues, par la fermentation que ce fatal événement jeta au sein de tous les pays protestants. Pendant que Louis XIV tournait toutes ses pensées vers la destruction du calvinisme, Guillaume ressaisissait toute sa prépondérance dans les Provinces-Unies, où l'aspect émouvant des fugitifs, les récits passionnés des martyrs protestants, avaient abattu le parti de l'alliance française et ravivé les haines de 1672. Cependant l'Europe se taisait encore devant le grand roi; mais c'était un silence de dépit. Sous cette calme apparence, on sentait les sourds mouvements des intérêts froissés et des orgueils humiliés. Déjà l'Allemagne relevait la tête et commençait à manifester son impatience de la pression que la France exerçait sur elle. Habilement et sans cesse travaillée par les agents du prince d'Orange, elle n'attendait plus qu'une occasion pour formuler en actes significatifs les sentiments hostiles qu'elle nourrissait. Cette occasion ne devait pas tarder à se produire, et Guillaume allait l'exploiter avec cette ténacité intelligente au moyen de laquelle il réalisa tous ses projets. L'électeur palatin étant mort au mois de mai 1685, Louis XIV réclama une part de l'héritage pour sa belle-sœur, la duchessse d'Orléans, sœur du défunt électeur; elle avait bien renoncé, par contrat de mariage, aux biens féodaux de sa famille, mais non point aux biens allodiaux, et, à ce dernier titre, le roi de France revendiquait pour elle tout le mobilier de la maison palatine, une grande partie des biens-fonds, et jusqu'à l'artillerie qui garnissait les places. Cette prétention souleva l'empire, et Louis crut faire acte d'adroite politique en soumettant l'arbitrage de ce différend au pape Innocent XI, ennemi systématique de la France, qu'il espérait disposer en sa faveur par ce témoignage de déférence. Il se trompa. « Après tout, dit M. H. Martin, mieux eût valu faire

la guerre à l'étranger qu'aux consciences de ses sujets, et travailler à faire céder à sa belle-sœur le Palatinat cis-rhénan, qu'à pousser dans la ruine un million de Français.» Le débat traîna en longueur, et le stathouder en profita pour organiser, d'un bout de l'Europe à l'autre, un vaste mouvement diplomatique contre la France. Les regards constamment fixés sur l'Angleterre, où son beau-père, Jacques II, semblait prendre à tâche de mécontenter tous les esprits par son attachement à Louis XIV et son catholicisme exagéré, l'ambitieux Guillaume préparait contre la France, avec une infatigable activité, le formidable soulèvement qui devait faciliter sa descente en Angleterre et la conquête du trône qu'il convoitait. Dès le commencement de 1686, la Hollande et la Suède renouvelèrent leurs anciens traités d'alliance défensive; le 7 mai suivant, l'empereur et l'électeur de Brandebourg contractèrent de semblables engagements, et, par un étrange renversement de la politique, on comptait sur l'Autriche et sur la Bavière pour défendre le traité de Westphalie contre la France elle-même, dont il avait été la gloire. Dans plusieurs Etats, c'était la liberté de conscience qui servait de prétexte; mais chez les deux grandes puissances catholiques, l'Autriche et l'Espagne, l'animosité politique égalait l'animosité religieuse des gouvernements protestants. Quant au pape, la révocation de l'édit de Nantes ne lui avait point fait oublier « les attentats faits en France contre la soumission due à l'Église romaine, » et la cour de Rome se sentait plus d'aversion pour les auteurs de la Déclaration de 1682 que pour les calvinistes.

Pendant l'été de 1686, Guillaume eut l'adresse de réunir à Augsbourg, soit en personne, soit par leurs ambassadeurs, les divers alliés de la dernière guerre. Il les émut d'abord tous par l'imputation, déjà sourdement avancée contre Louis XIV, que ce prince, aussi avide qu'orgueilleux, visait à la monarchie universelle; puis il s'attacha à fournir à chacun en particulier des craintes et des appâts. Au duc de Neubourg, qui venait d'hériter du Palatinat, il inspira l'appréhension de voir ses Etats morcelés, conformément aux prétentions de Louis XIV sur toutes les parties de la succession palatine qui n'étaient point l'électorat. L'électeur de Bavière fut entraîné par la crainte de ne pas voir son frère s'asseoir sur le siége de Cologne, que le roi de France destinait au cardinal de Furstemberg, évêque de Strasbourg; le roi d'Espagne, le roi de Suède, le duc de Brunswick, l'électeur de Hanovre et tous les petits princes du Rhin eurent chacun leurs alarmes. Quant à l'empereur, il fut séduit par la promesse que, si le roi d'Espagne venait à mourir, la succession de ce prince passerait à la maison d'Autriche. Guillaume n'oublia rien de ce qui pouvait vaincre toutes les incertitudes, allumer toutes les convoitises. Le 9 juillet (1686), un traité secret fut signé à Augsbourg entre l'empereur, les rois d'Espagne et de Suède, l'électeur de Bavière, les princes de la maison de Saxe et ceux du haut Rhin. Par ce pacte, les alliés s'unissaient jusqu'à l'entier établissement de la sûreté publique, en prenant pour bases les traités de Westphalie et de Nimègue et la trêve de Ratisbonne. Si l'un des associés était menacé, l'empereur devait prendre l'initiative de faire marcher tous les autres à son secours, et, en cas d'attaque, tous les alliés s'engageaient à s'assembler pour combattre l'agresseur et le contraindre à réparer le dommage qu'il aurait causé. La ligue s'obligeait à mettre sur pied une armée de soixante mille hommes, sur lesquels seize mille devaient être fournis par l'empereur, huit mille par l'électeur de Bavière, six mille par le roi d'Espagne, et le reste par les autres Etats, proportionnellement à leurs ressources. La direction suprême de cette armée, qui était commandée par le duc de Bavière, appartenait à l'empereur. Tout différend entre les alliés devait être réglé à l'amiable, et aucun d'eux ne pouvait négocier séparément avec l'ennemi une fois déclaré.

Tels étaient les principaux articles de cette célèbre ligue d'Augsbourg, à laquelle ne tardèrent pas à adhérer l'électeur palatin et le duc de Holstein-Gottorp (2 et 7 septembre). Comme on le voit, les principes qu'elle mit en avant étaient purement défensifs; mais son principal instigateur, le prince d'Orange, espérait bien en faire sortir d'autres conséquences. Et cependant il n'essaya pas d'y rattacher sur-le-champ la Hollande; avec son instinct profond de la situation, il comprit que les états généraux se décideraient difficilement à une démarche aussi décisive, sans provocation de la part de Louis XIV. Mais son but n'en était pas moins atteint : il venait de s'ouvrir sur le continent la route de l'Angleterre. Sa mine était toute préparée, il ne s'agissait plus que d'y mettre le feu. Cette fois, ce ne fut pas le prince protestant qui donna le signal contre le persécuteur des calvinistes, ce fut le pape lui-même; ce fut son inconcevable entêtement, et c'est un des plus éclatants exemples des périls que la papauté a fait courir à la paix du monde, toutes les fois qu'elle a oublié son véritable rôle pour se mêler à la lutte des partis. Les ambassadeurs des puissances chrétiennes jouissaient à Rome, non-seulement dans leurs palais, mais encore dans leurs quartiers, d'un droit d'asile et de franchise où tous les malfaiteurs qui parvenaient à s'y réfugier se trouvaient à l'abri de la puissance pontificale. Innocent XI voulut faire cesser cet abus, et résolut de ne plus recevoir d'ambassadeur qui ne renonçât à ce monstrueux et ridicule privilége, tradition d'une époque de barbarie passée sans retour. Les cours de Pologne, d'Espagne, d'Angleterre, de Vienne et la république de Venise adhérèrent successivement aux légitimes intentions du pape; mais Louis XIV refusa orgueilleusement d'y souscrire, et c'est à cette occasion qu'il écrivit cette lettre fameuse où il disait que « sa couronne ne s'était jamais réglée sur l'exemple d'autrui, mais que Dieu l'avait établie pour servir d'exemple et de règle aux autres, et qu'il était résolu, tant qu'il régnerait, de n'en jamais laisser perdre aucun droit. » La querelle s'envenima rapidement; Louis XIV prit possession d'Avignon et fit interjeter d'avance appel au futur concile de tout ce que le pape pourrait oser sur le royaume de France par les armes spirituelles. Innocent XI mourut sur ces entrefaites et eut pour successeur Alexandre VIII (Pierre-Ottoboni), qui réconcilia le saint-siége avec le roi de France, mais se montra inflexible sur l'article des franchises; il amena enfin Louis XIV à y renoncer. L'orage éclata sur un autre point : le roi de France, instruit en partie des clauses de la ligue d'Augsbourg, irrité des actes de sourde agression par lesquels ses adversaires excitaient son orgueilleuse susceptibilité, se décida brusquement à prévenir leurs coups et à envoyer une armée en Allemagne. Cette guerre ne se termina qu'en 1697, par le traité de Ryswick, et fut illustrée par la conquête de Philipsbourg, de Mayence, du Palatinat et de l'électorat de Trèves; par les victoires de Fleurus, de Steinkerque et de Nerwinde; par celles de Staffarde et de Marsaille; par la prise de Mons et de Namur. Mais en même temps le prince d'Orange, arrivé à son but, se faisait reconnaître roi d'Angleterre sous le nom de Guillaume III, et cette suite de brillantes campagnes où s'immortalisèrent les Luxembourg, les Catinat et les Tourville achevant d'épuiser la France, préparait les revers qui signalèrent la guerre de la succession d'Espagne.

AUGST, ville de Suisse dans le canton de Bâle-Campagne, près du Rhin, à 8 kilom. N. de Liestad. Elle est partagée en deux parties par la petite rivière appelée Ergolz : l'une bâloise, *Basel-Augst*, construite sur l'emplacement de l'ancienne ville romaine Augusta Rauracorum, que détruisirent les Huns en 450; pop. 400 hab. protestants; l'autre argovienne, Kaiser-Augst; pop. 500 hab. catholiques. — Culture du mûrier et éducation de vers à soie.

AUGU (H.), homme politique et journaliste, né à Landau (Bavière rhénane) vers 1820, de parents français. Rédacteur du *Journal de Cherbourg* et l'un des collaborateurs de la *Réforme*, il fut, en 1848, nommé commissaire de la République, puis sous-préfet à Cherbourg, mais donna sa démission après les élections. Plus tard, il s'occupa spécialement des questions d'agriculture et de commerce, et fonda une feuille très-utile et très-répandue, le *Bulletin des Halles*. Il est depuis longtemps chargé, au journal le *Siècle*, de la revue commerciale. En 1864, il a publié des épisodes dramatiques de l'insurrection de Pologne, *les Zouaves de la mort*.

AUGUIS (Pierre-Jean-Baptiste), magistrat et homme politique, né à Melle près de Niort, en 1742, mort en 1810, fut élu président du tribunal de Melle à l'époque de la Révolution, et envoyé par le département des Deux-Sèvres à l'Assemblée constituante et à la Convention. Il s'y fit remarquer par la modération de ses opinions, contribua avec zèle à la journée du 9 thermidor, se montra constamment opposé aux insurrections populaires, et fit partie pendant deux ans du conseil des Anciens. En 1799, son département le nomma député au conseil des Cinq-Cents, et l'élut deux fois encore sous le gouvernement impérial.

AUGUIS (Pierre-René), publiciste et critique, fils du précédent, né à Melle en 1786, mort en 1846, suivit quelque temps la carrière des armes, et rentra dans la vie civile pour se livrer tout entier à la littérature. Il fut arrêté en septembre 1814, pour un écrit injurieux à la personne de Louis XVIII, et condamné à cinq ans de prison. Elargi par suite des événements du 20 mars 1815, réincarcéré à la rentrée du roi, il ne recouvra sa liberté qu'en 1817. M. Decazes lui fit donner, en 1820, la place de conservateur du musée des Thermes; mais, deux ans après, on le destituait à cause de ses opinions libérales. Député en 1830, il siégea sur les bancs de l'opposition, et finit par se laisser nommer conservateur de la bibliothèque Mazarine, 1842. On a de lui, outre une foule de notices et de commentaires sur les classiques français : *Histoire de Catherine II*, 1813, in-8°; *Révélations indiscrètes du* XVIIIe *siècle*, 1814, in-18, livre pour lequel il fut poursuivi; *Correspondance de Louis XVIII avec le marquis de Favras*, 1815, publiée pendant les Cent-Jours; *Du génie de la langue française*, 1820 : *Collection des poëtes français depuis le* XIe *siècle jusqu'à Malherbe*, 6 vol. in-8°, accompagnée de savantes notes critiques.

AUGUO, s. m. (aou-go — prononciation provençale du mot *algue*). Bot. Nom donné, sur les côtes de la Provence, à une plante marine de la famille des aroïdées C'est la *zostère océanique* ou *algue des vitriers*, très-connue à Paris par l'emploi assez général que l'on en fait dans la literie.

AUGUR (Christophe-Colomb), major général de volontaires de l'armée fédérale, naquit dans l'Etat de New-York, en 1823. Sorti de l'académie militaire de West-Point en 1843, il fut nommé, en 1847, lieutenant dans le 4e régiment d'infanterie. Pendant la guerre du Mexique (1847), il était aide de camp du brigadier général Hopping. Promu capitaine en 1852, il fut envoyé dans l'ouest, où il se distingua dans plusieurs rencontres contre les Indiens de l'Orégon. En mai 1861, il fut nommé major du 13e régiment d'infanterie, et commanda pendant quelque temps les cadets de l'Ecole militaire de West-Point. Le 12 novembre 1861, il fut promu brigadier général de volontaires; fit d'abord partie du corps d'armée de Mac-Dowell, puis de celui de Banks; fut grièvement blessé à la bataille de Cedar-Mountain, le 9 août 1862, et fut nommé major général la même année. En octobre suivant, il fut désigné pour faire partie de la cour d'enquête instituée, sous la présidence du général Hunter, pour rechercher les causes de la reddition d'Harper's Ferry. Il fit ensuite partie du corps expéditionnaire du général Banks, chargé, en remplacement du général Butler, du commandement de la Nouvelle-Orléans et du département militaire dont cette ville est le chef-lieu.

AUGURACULUM s. m. (ô-gu-ra-ku-lomm — mot lat. formé de *augurare*, prendre les augures). Antiq. rom. Lieu de Rome où les augures faisaient leurs prédictions, et où l'on nourrissait les poulets sacrés.

AUGURAL, ALE adj. (ô-gu-ral — lat. *auguralis*, même sens; formé de *augur*, augure). Qui appartient, qui a rapport aux augures : *Science* AUGURALE. *Livres* AUGURAUX. *L'Orient est le berceau de la science* AUGURALE. (Acad.) *Bâton* AUGURAL, Bâton sans nœuds et courbé comme les crosses de nos évêques, dont les augures se servaient pour circonscrire la partie du ciel à laquelle devaient se borner leurs observations : *Les évêques ont conservé le* BÂTON AUGURAL, *qu'on appelle crosse*. (Volt.)

— Par anal. Fatidique, à quoi est attaché une sorte de présage heureux ou malheureux, d'influence mystérieuse : *Le 21 octobre était un jour* AUGURAL *et heureux, fêté dans la famille de Nelson*. (Lamart.)

— Fig. Qui a quelque chose de solennel et de fatalement irrévocable : *Je sais, je sens que toute parole de ce grand poëte sacré a une valeur très-grave, une autorité que j'appellerais* AUGURALE *et pontificale*. (Michelet.)

AUGURALE s. m. (au-gu-ra-lé — mot lat.). Antiq. rom. Place réservée, dans un camp romain, à droite de la tente du général, pour prendre les augures.

AUGURALEMENT adv. (ô-gu-ra-le-man — rad. *augure*). Avec le rit augural, comme le pratiquent les augures.

AUGURANT (ô-gu-ran) part. prés. du v. Augurer : *On se trompe souvent en* AUGURANT *bien ou mal d'un enfant*.

AUGURAT s. m. (ô-gu-ra — rad. *augure*). Ant. rom. Dignité, fonctions d'augure.

AUGURATION s. f. (ô-gu-ra-si-on — rad. *augure*). Ant. rom. Science des augures. ‖ Action de prendre des augures.

AUGURE s. m. (ô-gu-re — étym. contestée : du lat. *augere*, augmenter, confirmer, dans le sens religieux que les Latins attachaient à ce verbe et à ses dérivés; suivant quelques étymologistes, de *avium garritus*, gazouillement des oiseaux, étymologie que Roquefort préfère à celle de *avis*, oiseau, et *curare*, avoir soin; enfin, d'autres ont recours au gr. *euchos*, prière). Antiq. Ministre de la religion, sorte de devin officiel qui tirait des présages du chant, du vol, de l'attitude des oiseaux, de l'appétit des poulets sacrés, et même des éclairs, de la foudre et de l'état du ciel : *Le collége des* AUGURES. *Les Romains ne traitaient aucune affaire publique ou privée, soit en paix, soit en guerre, sans consulter les* AUGURES. *La dignité d'*AUGURE *était en grande vénération chez les Romains*. (Acad.) *La science des* AUGURES *est plus ancienne que Rome*. (Trév.) *Les* AUGURES *furent en grande partie le fondement de la religion romaine et une des sources de la grandeur de la république*. (Machiavel.) *L'empereur Constance défendit de consulter les* AUGURES. (St-Evrem.) *Cicéron, qui était du collége des* AUGURES, *a fait un livre exprès pour se moquer des* AUGURES. (Volt.) *La science des* AUGURES *fut beaucoup moins en honneur chez les Grecs que chez les Latins*. (Maury.) *On prétend que les philosophes sont comme les* AUGURES, *et qu'ils ne peuvent se regarder sans rire*. (F. Bersot.)

César est désigné souverain des *augures*.
VOLTAIRE.

‖ *Bâton d'augure* ou *Bâton augural*. (V. AUGURAL.

— Par ext. Personne qui fait des conjectures vraies ou fausses : *C'est un bon* AUGURE. *Il se donne des prétentions d'*AUGURE.

— Nom donné au présage lui-même : *Aldobrandus de Bologne a fait un traité où il explique amplement la manière dont se prenaient les* AUGURES. (Trév.) *Rien ne parait plus indigne de la gravité des Romains que leurs* AUGURES. (St-Evrem.)

Allez, Catilina ne craint pas les *augures*.
VOLTAIRE.

— Par ext. Divination d'un genre quelconque : *Varron distingue quatre espèces d'*AUGURES : *l'*AUGURE *par le feu, l'*AUGURE *par l'air, l'*AUGURE *par l'eau, l'*AUGURE *par la terre*. (Trév.) *Pourquoi avez-vous volé la tasse d'argent de mon maître, dans laquelle il boit, et avec laquelle il a coutume de prendre ses* AUGURES? (Volt.) *L'Arya tirait des* AUGURES *de la manière dont marchait l'animal, dont il se couchait, dont son pied était attaché, dont il buvait, dont il se nourrissait*. (A. Maury.) *Les Cosaques croyaient aux* AUGURES, *à la seconde vue, aux rêves, aux esprits secourables ou malfaisants*. (Mérimée.)

— *Augure de salut*, Sorte de divination par laquelle on consultait les dieux pour savoir si l'on pouvait leur demander le salut de la république. Cette consultation ne devait avoir lieu qu'en pleine paix.

— Par compar. Tout ce qui présage ou semble présager, annoncer quelque chose : *Bon, mauvais* AUGURE. AUGURE *heureux, favorable*. AUGURE *funeste, sinistre. Prendre une chose à bon* AUGURE, *à mauvais* AUGURE. *Cet événement est un bon* AUGURE, *est d'un bon* AUGURE, *est de bon* AUGURE. (Acad.) *Le médecin a tiré bon* AUGURE *de cette crise*. (Acad.) *Je prends à bon* AUGURE *de ce que la fortune nous rapproche du lieu où vous êtes*. (Voiture.) *Je ne m'estime pas assez pour me croire un homme à* AUGURE. (De Retz.) *Je tire bon* AUGURE *de cette réponse*. (Boss.) *La joie des courtisans est un bon* AUGURE. (Mme de Sév.) *Dis-moi, je te prie, qui peut t'inspirer une peur d'un si mauvais* AUGURE? (Mol.) *D'heureuses circonstances m'ont confirmé ces* AUGURES *favorables*. (Volt.) *Nous tirions, monseigneur et moi, un* AUGURE *favorable d'une si longue visite*. (Le Sage.) *Nous entendîmes un cri de mauvais* AUGURE. (Hamilt.) *Qu'un enfant soit gai ou triste, silencieux ou bruyant, qu'il montre ou ne montre pas des aptitudes au travail, nul* AUGURE *à en tirer*. (Chateaub.) *Ces visages ne sont pas de bon* AUGURE. (Etienne.) *La crainte ou l'espérance se font des* AUGURES *de tout*. (Boiste.) *Ce commencement-là est d'un bon* AUGURE *pour la fin du voyage*. (Scribe.)

Mon cœur même en conçut un malheureux *augure*.
RACINE.

Pour un heureux *augure* acceptons mon espoir.
PIRON.

Mon cœur et ma raison, ce sont là mes *augures*.
DORAT.

... C'est bien assez des peines que j'endure,
Ne les redouble point par ce funeste *augure*.
CORNEILLE.

— *J'en accepte l'augure*, se dit pour faire entendre que l'on espère voir se réaliser un succès prédit : *Vous m'assurez que mon fils ne me donnera que de la satisfaction* : J'EN ACCEPTE L'AUGURE.

J'en accepte l'augure, et j'ose l'espérer. CORNEILLE.

Il ira loin : pour moi, je n'en suis pas en peine.
J'en accepte l'augure.
LA CHAUSSÉE.

‖ *Oiseau de mauvais augure*, Oiseau dont l'apparition passait pour présager des malheurs : *Le hibou, l'orfraie et quelques autres oiseaux passent pour être de mauvais* AUGURE.

Là, sur de vieux cyprès, dépouillés de verdure,
Nichent tous les *oiseaux de malheureux augure*.
DU CERCEAU.

‖ Fig. et famil. Personne dont l'arrivée et les paroles annoncent toujours quelque chose de fâcheux : *Je frémis à la vue de cet* OISEAU DE MAUVAIS AUGURE, *c'était un des deux braves qui m'avaient conduit de Madrid à Leganez*. (Le Sage.) *Non, non*, OISEAUX DE MAUVAIS AUGURE; *ce n'est pas viande pour vous, c'est pour mon fidèle Gusman*. (Le Sage.)

— Par oppos. *Oiseau de bon augure*, Celui, celle dont l'arrivée fait prévoir quelque bonne nouvelle.

— **Syn. Augure, présage.** *Présage* exprime plutôt le signe, la chose d'après laquelle nous présumons, et *augure*, notre présomption même : *L'injustice d'un plaideur n'est pas un* PRÉSAGE *infaillible de celle de sa cause; mais la prévention du juge veut presque toujours en tirer un* AUGURE *certain*. (D'Aguess.)

— **Encycl.** Les habitants primitifs de l'Italie, comme toutes les nations peu avancées en civilisation, s'imaginaient voir dans les différents phénomènes naturels des manifestations de la volonté céleste. La faculté d'interpréter ces *signes* était l'apanage de quelques individus privilégiés; mais elle devait, pour atteindre son complet développement, être cultivée par une instruction spéciale. C'est à cette catégorie de superstitions que doivent être ramenées les fonctions des *augures*. Les cérémonies et les pratiques qui constituaient la prétendue science des *augures* seraient trop longues à énumérer; leur principale occupation consistait à examiner le vol, le chant et les allures des oiseaux. Leur nom même rappelle très-exactement leur caractère originel; car il n'est pas difficile de reconnaître dans le mot latin *augur*, et son synonyme *auspex*, la contraction de *avis*, *avi*, *aui*, *au*, *oiseau*. L'institution des *augures*, à Rome, remonte à la plus haute antiquité; dès les commencements de la ville éternelle, nous voyons une observation augurale trancher le différend qui s'était élevé entre Romulus et

son frère Rémus. Cicéron, qui était lui-même *augure*, nous apprend que Romulus s'associa trois autres *augures*, et que Numa Pompilius en ajouta deux nouveaux. On pense que d'abord leur nombre dut être proportionnel à celui des tribus romaines; c'est ce qui explique pourquoi certains auteurs en comptent tantôt trois, tantôt cinq, tantôt six. Dans le principe les *augures*, comme les autres prêtres romains, étaient élus par l'assemblée des patriciens, appelée *comitia curiata;* mais l'élection, pour être valable, devait être sanctionnée par une conclusion favorable des présages; de cette manière, le collége des *augures* pouvait opposer un *veto* virtuel à l'admission de tout candidat qu'il ne voulait pas accepter dans son sein; cet ancien mode de nomination fut ensuite successivement abandonné et rétabli. Quand ils entraient en charge, les augures juraient de ne jamais révéler aucun de leurs mystères, et ils avaient, à coup sûr, pour cela de bonnes raisons.

Avant d'aller faire leurs observations, qui ne pouvaient avoir lieu qu'entre midi et minuit, par un temps calme et serein, les *augures*, dit M. Alfred Maury, prenaient un bain et mangeaient le cœur et le foie d'un vautour, d'un corbeau ou de quelque autre animal propre à la divination. De plus, pour se livrer à l'examen du vol des oiseaux, l'*augure*, après s'être voilé la tête, montait sur une éminence de terrain et considérait attentivement un certain côté du ciel, qui variait suivant les circonstances; Tite-Live nous parle de l'est, Varron du sud, et Frontinus de l'ouest. Puis, à l'aide d'une baguette sans nœuds, appelée *lituus*, il limitait une certaine portion de terre et de ciel, sur laquelle devaient porter ses investigations, et partageait de nouveau cette portion en deux parties, la droite et la gauche. L'espace ainsi circonscrit portait le nom technique de *templum*, le temple, et très-probablement le terme *contemplari*, contempler, doit avoir pour origine une expression spéciale de la langue sacrée des *augures*. Les dieux manifestaient leurs bonnes intentions en faisant passer les vols d'oiseaux à gauche. Quelquefois aussi, le ciel et les parties correspondantes de la terre étaient divisés par des lignes réunies aux quatre points cardinaux, et accompagnées d'autres lignes qui leur étaient parallèles.

Les *augures* ne se bornaient pas à observer seulement le vol des oiseaux, mais, comme les aruspices, ils tiraient des pronostics de différents autres phénomènes physiques, tels que les éclairs, la foudre, les tremblements de terre, les éclipses, etc. Quelque absurde et naïve que soit la science augurale, considérée intrinsèquement, il ne faut cependant pas méconnaître le rôle considérable qu'elle a joué dans l'histoire romaine au point de vue politique; aussi les patriciens s'en réservèrent-ils longtemps le monopole, et il fallut la loi Olgunia pour rendre les fonctions d'*augure* accessibles aux plébéiens. L'élection des rois, et plus tard celle des consuls, des dictateurs, des préteurs, des édiles curules, des différents prêtres, des pontifes, des vestales, des flamines, des *augures* eux-mêmes, comme nous l'avons déjà dit, était soumise à la ratification éventuelle des présages. Chez les patriciens, les *augures* jouissaient d'une autorité qui en faisait une véritable puissance cléricale; les mariages, les adoptions et actes importants de la vie privée des hautes classes devaient être sanctifiés par les *augures*. Du reste, longtemps les *augures* firent alliance avec le parti aristocratique et lui rendirent d'immenses services dans ses luttes contre le parti plébéien. Aucune affaire publique, en effet, n'était entreprise sans que les *augures* eussent été préalablement consultés, et ils pouvaient tout suspendre, faire annuler des élections et casser des décisions prises par l'assemblée populaire, en déclarant que le ciel n'était pas favorable, ou que les *augures* avaient été mal observés. On comprend dès lors jusqu'où pouvaient aller ces oppositions absolument arbitraires; cette puissance était d'autant plus redoutable, que les *augures*, nommés à vie, étaient entièrement inamovibles, quels que fussent les crimes dont ils eussent pu se rendre coupables. (Plutarque, *Romaïka*, 97; Pline, Epist. IV, 8). Les *augures*, outre un traitement officiel qui leur était payé par le trésor public, se faisaient encore des revenus considérables avec la crédulité publique, comme nous l'apprend le poëte Attius, qui, par un jeu de mots piquant, les accuse d'extraire de l'or (*aurum*) des oreilles (*aures*) de leurs dupes. Plus tard, les *augures* perdirent beaucoup de leur importance, et ces fonctions furent plutôt recherchées par des gens avides de confortable et de bonne chère, que par des ambitieux politiques. Déjà, à l'époque de Cicéron et même de Caton, on savait, dans les classes instruites et éclairées, à quoi s'en tenir sur la science des *augures*, et le mot *si augur augurem...* est passé en proverbe pour désigner ironiquement deux compères s'entendant entre eux pour rançonner les niais, et riant de la puissance que leur donne la crédulité publique. On applique quelquefois méchamment ce mot aux médecins, aux avocats, aux journalistes; mais ici, hâtons-nous de le dire, l'exagération est évidente.

On retrouve la divination à l'aide des oiseaux établie chez les peuples les plus divers. Les Scandinaves, dit M. Alfred Maury, observaient le croassement prophétique des oiseaux; dans le Brésil, le tupinamba passe encore des journées entières à écouter le chant du macaulian; dans l'Inde, les thugs (V. ce mot.), ces bandes d'assassins fanatiques qui désolent les bords du Gange, n'entreprennent aucune de leurs expéditions sanguinaires sans avoir consulté les *augures*, et dans notre France elle-même, pourtant si éclairée, le paysan craint d'entendre la chouette lui prédire sa fin prochaine. Le Lévitique nous apprend que la divination par les oiseaux était défendue aux Hébreux, ce qui fait naturellement supposer qu'ils devaient la connaître.

— **Allus. hist. Augures (deux) ne peuvent se regarder sans rire.** C'est le vieux Caton qui a le premier lancé ce trait contre les augures, et Cicéron le répète dans son *Traité de la Divination*, liv. II, ch. XXIV : « C'est un mot depuis longtemps connu que celui de Caton, qui s'étonnait que *deux augures pussent se regarder sans rire.* »

Même avant la fin de la république, les augures étaient tombés en discrédit. Il serait trop long de citer toutes les plaisanteries inspirées par leur science chimérique. Caton rencontre un de ses amis, l'air soucieux et troublé : « Q'avez-vous, lui dit-il? Un malheur vous est-il arrivé? — O mon ami, je crains tout. Ce matin, en me réveillant, j'ai vu, le dirai-je? une souris rongeant mon soulier! — Eh bien, répondit Caton, tranquillisez-vous; le prodige serait vraiment grand si le soulier avait rongé la souris. »

Cicéron rapporte qu'un homme, effrayé d'avoir trouvé un serpent autour d'un bâton, alla consulter un augure, qui lui répondit : « Ç'aurait été un bien plus grand prodige, si le bâton avait été entortillé autour du serpent. »

Annibal conseillait à Antiochus de livrer bataille aux Romains; le roi lui ayant répondu qu'il ne l'osait, parce que les entrailles des victimes n'étaient pas favorables : « Quoi! lui dit Annibal, aimez-vous mieux vous en rapporter aux entrailles d'un bœuf qu'à l'avis d'un vieux général? »

On connaît la conduite irrévérencieuse de Claudius Pulcher envers les poulets sacrés : « Qu'ils boivent, s'ils ne veulent pas manger, » dit-il en les faisant jeter à la mer.

Ne rions pas trop des Romains. Combien de gens parmi nous, au XIX[e] siècle, et au-dessus des classes vulgaires, n'aimeraient pas à voir du sel renversé sur la table, un couteau croisé sur une fourchette, et dîneraient mal en compagnie de douze convives!

« Sous la Restauration, la droite et la gauche ne pouvaient, comme les anciens *augures, se regarder sans rire*, lorsque l'une parlait de son amour pour la charte et l'autre de son amour pour le roi. » CORMENIN.

« Aujourd'hui, la critique ressemble moins à une magistrature qu'à une société en commandite, où l'amour-propre de chacun sauvegarde les intérêts de tous, et où les vanités littéraires se servent les unes aux autres d'appât et de garantie. Parfois, quelques-uns de ces spirituels *augures, qui ne peuvent se regarder sans rire*, ont des moments de redoutable franchise, et laissent échapper de singuliers aveux. Ils révèlent tout à coup à leurs lecteurs le dessous des cartes, les mots d'ordre et les mystères. »

ARMAND DE PONTMARTIN.

« Si nous pressions les conséquences des principes que nous avons entendu professer à cette tribune, dans la discussion présente ou celle qui a précédé, nous serions conduit à d'étranges résultats; et je crois que deux partisans du gouvernement représentatif ne pourraient bientôt, pas plus que les *augures de Rome, se rencontrer sans rire.* »

DE BONALD.

« Au lieu de lui répondre comme elle l'exigeait, il lui lança un long regard fixe et interrogateur. Sans doute, il s'attendait à trouver sur les traits de Clémence un reflet de ses propres pensées, car son coup d'œil avait la profonde et sardonique pénétration de celui que se jetaient au passage les *augures romains*, si l'on en croit Cicéron. »

CHARLES DE BERNARD.

« J'ai obtempéré à ce désir de M[me] Javerval; car, poursuivit-il en s'adressant galamment à M[me] d'Epernoz, un mari doit être le premier esclave de sa femme.

» D'Epernoz serra la main du gros homme avec un sérieux admirable, prit congé de Clémence par un dernier sourire, et partit pour son rendez-vous, après avoir jeté à son confident un de ces regards diaboliques qu'échangeaient au passage les *augures de Rome.* »

CHARLES DE BERNARD.

« Il est possible que Peltier et Durosoy aient fait pleurer bien des badauds; mais à coup sûr, il est impossible, s'ils se rencontrent, que ces deux journalistes tragiques puissent *se regarder sans rire.* La vérité est que cette *Passion* de Louis XVI se réduit à une visite un peu bruyante, un peu tumultueuse des deux faubourgs. » (Au 20 juin 1792.)

ÇAMILLE DESMOULINS.

Quelquefois cette allusion a lieu sous sa forme latine :

« Etait-on incapable d'entrer avec gloire dans la carrière des Corneille, des Racine, des Voltaire; y avait-on fait un faux pas; on s'accrochait à la poésie lyrique, et l'on allait cacher sa nullité à l'Opéra. On était fort, du moment où l'on était agréé par les faiseurs. On excellait dans un genre, on en avait la clef et le secret; mais ce secret était celui des augures, qui, persuadés de la vanité de leur science, ne pouvaient se rencontrer sans rire, *si augur augurem...* » *Revue de Paris.*

Augures du temps, chant guerrier de Robert Prutz, poëte allemand contemporain. Cette pièce, qui peut être regardée comme le chef-d'œuvre de l'auteur, se compose de quatre strophes, dont voici la traduction :

« Je vis un enfant qui jouait à la bataille avec des soldats d'étain. Tout à coup il entend résonner des clairons! Il tressaille, se lève en silence, jette dans le feu ses guerriers en plomb, et les regarde fondre d'un œil fier et brillant.

» Enfant, hâte-toi!

» Je vis un adolescent qui redressait soudain sa tête blonde, et s'arrachait des bras d'une jeune fille, ainsi que des rondes joyeuses des buveurs, d'un air hagard et comme effrayé de lui-même; puis il s'arrête, muet, et regarde du côté de l'aurore, d'un œil enflammé.

» Te serais-tu levé trop tard?

» Je vis un homme mûr assis près de son foyer au milieu de ses enfants; il coulait des balles, affilait une épée et sifflait des airs guerriers. Il ne levait pas les yeux; il ne prononçait pas un mot; il ne cessait pas un instant d'aiguiser son fer et de siffler ses belliqueux refrains.

» Le glaive sera-t-il bientôt assez pointu?

» Je vis un vieillard qui murmurait tout bas : « Malheur à moi, vieillard impuissant!
» bientôt retentira le tonnerre des batailles, et
» je ne serai pas là! et je ne serai plus là
» quand étincellera le fer! Hélas! je reposerai
» dans la nuit du cercueil lorsque la liberté
» brisera ses chaînes! »

» Attends un peu pour mourir. »

M. Prutz est donc un poëte politique; sa chanson guerrière rappelle, pour nous, certaines strophes non rimées des *Paroles d'un croyant*. Ses vers, composés sous l'impression d'un enthousiasme sincère, ont de l'énergie et de la vigueur. Son mètre est savant; sa strophe s'arrondit avec ampleur et souplesse.

Augures (les deux), tableau de M. Gérôme. Le sujet de cette petite toile, délassement d'un artiste spirituel, familiarisé avec les lettres anciennes, est emprunté à cette phrase fameuse de Cicéron : « *Vetus autem illud Catonis admodum scitum est, qui mirari se aiebat quod non rideret aruspex aruspicem cum vidisset*, ainsi rendue par M. Bouilhet dans *Melænis :*

Les augures entre eux gardent le droit de rire.

Deux augures, d'une rotondité exubérante, et

. dont la mine fleurie
Semble d'ortolans seuls et de bisques nourrie,

sont au milieu du poulailler sacré, et rient aux éclats en se regardant, tandis que les volailles prophétiques allongent le cou hors de leur cage pour picorer des grains de blé noir.

« Ce tableau, dit M. Th. Gautier, est traité avec la spirituelle perfection que M. Gérôme apporte à tout ce qu'il fait. » On y remarque la finesse du pinceau, la science des détails et la pureté du dessin. Ces deux gros hommes qui rient malgré leurs draperies antiques et leur sceptre augural, sont du plus franc comique et rappellent, pour la verve et la gaieté, les travertissements mythologiques du grand caricaturiste Daumier. Mais cette œuvre tire surtout son prix de la pensée railleuse et sceptique qu'elle met si finement en relief.

AUGURÉ, ÉE (ô-gu-ré), part. pass. du v. Augurer :

Je ne sais quel secret en doit être *auguré.*
MOLIÈRE.

AUGURELLO (Jean-Aurèle), poëte et alchimiste italien, né à Rimini vers 1454, mort vers 1537. C'était un homme de talent et de goût, mais perdu dans les rêveries de l'alchimie, et qui passait ses jours et ses nuits devant ses fourneaux, occupé à chercher la pierre philosophale. Son ouvrage le plus connu est un poëme sur l'*Art de faire de l'or*, qui a été traduit en vers français par François Habert, Lyon, 1548. Le pape Léon X, à qui le poëte avait dédié son œuvre, lui offrit une grande bourse vide, disant que celui qui savait faire de l'or n'avait besoin que d'un sac pour le mettre.

AUGURER v. a. ou tr. (ô-gu-ré — rad. *augure*). Tirer un présage, une conjecture de certaines observations, de certains signes : *Qu'*AUGUREZ-*vous de leur silence? — Je n'en* AUGURE *rien de bon.* (Acad.) *Il* AUGURA *leur future grandeur par leur modestie.* (D'Ablanc.) *Quand l'éducation du prince est mauvaise, on n'en doit* AUGURER *rien de bon.* (Mass.) *Alcibiade avait déjà donné des preuves de sa valeur, et, d'après ses premières campagnes, on* AUGURA *qu'il serait un jour le plus habile général de la Grèce.* (Barthél.) *J'aurais pu* AUGURER *le mouvement et le fracas de l'ouvrage qui devait me faire un nom, aux bouillonnements de mon esprit et aux palpitations de ma muse.* (Chateaub.) *Il se fait une maligne joie d'*AUGURER *pour moi un échec.* (Balz.)

... De ce soupir que faut-il que j'*augure?*
RACINE.

. J'*augure*
Que vous faites en cour une triste figure.
C. DELAVIGNE.

— v. n. ou intr. Tirer un présage, conjecturer : AUGURER *bien*, AUGURER *mal d'une chose. Chacun* AUGURE *favorablement pour soi.* (Mass.) *Là-dessus, on* AUGURE *favorablement de son salut.* (Mass.) *C'est par là que j'ai toujours bien* AUGURÉ *de sa judiciaire, qualité requise pour l'exercice de notre art.* (Mol.) *Je m'en rapporte aux faits visibles pour* AUGURER *des volontés de Dieu.* (Thiers.) *Eh, mon cher, d'où viens-tu donc? Si l'on t'envoie en ambassade, j'*AUGURE *mal de tes succès.* (Balz.)

Depuis, par un hasard d'avec vous séparé
Pour beaucoup plus de temps que je n'eusse *auguré*...
MOLIÈRE.

— **Syn. Augurer, conjecturer, présumer.** *Présumer*, se former d'avance un avis : *Les législateurs doivent* PRÉSUMER *le mal, afin de le prévenir.* (Troplong.) *Conjecturer*, imaginer ou se représenter les choses : *Livré à la haine publique, sans qu'il me fût possible d'en apercevoir, d'en* CONJECTURER *au moins la cause.* (J.-J. Rouss.) *Augurer*, se dit seulement en parlant des choses à venir, qu'il faut considérer comme devant être bonnes ou mauvaises, heureuses ou malheureuses : *Ces facilités du régent firent* AUGURER *en lui une faiblesse fort nuisible à l'Etat et aux honnêtes gens.* (St-Sim.)

AUGURINUS, nom du chef d'une *gens* romaine qui se divisa en deux branches, *Genucia* et *Minucia*, qui produisirent quelques personnages remarquables, parmi lesquels on peut citer : AUGURINUS (Marcus Minucius), consul l'an 497 av. J.-C., défendit Coriolan lorsqu'il fut accusé, et, quand l'implacable banni s'avança victorieux contre Rome, fut un de ceux qui allèrent le supplier d'épargner sa patrie.

AUGURINUS (L. Minucius), préfet de l'annone l'an 439 av. J.-C. Il dénonça, dit-on, les complots de Sp. Mælius, devint plus tard tribun du peuple, et amena une diminution dans le prix du blé. Les Romains, par reconnaissance, lui érigèrent une statue et lui firent présent d'un bœuf aux cornes dorées.

On trouve déjà en 187 un AUGURINUS, tribun du peuple, qui voulut faire condamner Scipion l'Asiatique à l'amende; et un SENTIUS AUGURINUS, poëte, contemporain et ami de Pline, qui parle avec éloge de ses talents.

AUGUROT s. m. (ô-gu-ro). Antiq. Bonnet que portaient les bardariotes.

AUGUSTA s. f. (ô-gu-sta). Bot. Genre de plantes de la famille des rubiacées, syn. des genres *schreibersia* et *stiftia*. On l'appelle aussi AUGUSTEA.

AUGUSTA adj. f. (ô-gu-sta — forme fémin. du lat. *Augustus*, n. pr. d'homme). Antiq. rom. Titre donné, sous l'empire, d'abord aux princesses de la famille d'Octave, spécialement aux impératrices, puis, par extension, à toutes les princesses de la maison régnante, quelle que fût leur origine, même à celles qui ne montèrent jamais sur le trône. Par suite de cet usage, les écrivains du moyen âge employèrent aussi quelquefois le mot *augusta* comme synonyme de *regina*, reine. L'abbé Henri ou Herric, entre autres, s'en servit en parlant de Clotilde, femme du roi Clovis.

AUGUSTA, nom d'un grand nombre de villes de diverses contrées, bâties, visitées, prises ou réparées par Auguste, et dans la plupart desquelles il était l'objet d'un culte particulier. Les habitants de toutes ces villes étaient appelés *Augustani*. Voici les principales : AUGUSTA ÆDUORUM ou AUGUSTODUNUM, auj. Autun; — AUGUSTA ALLOBROGUM, Genève; — AUGUSTA AUSCORUM, Auch; — AUGUSTA CÆSAREA, Saragosse; — AUGUSTA ou JULIA GADITANA, Cadix; — AUGUSTA SUESSONUM, Soissons; — AUGUSTA TAURINORUM, Turin; — AUGUSTA TREVIRORUM, Trèves; — AUGUSTA VEROMANDUORUM, Saint-Quentin; — AUGUSTA VINDELICORUM, Augsbourg; — AUGUSTA RAURACORUM, Augst; — AUGUSTA ASTURICA, Astorga, etc.

AUGUSTA, ville de Sicile située sur un rocher, près du cap Santa-Croce, dans la province de Catane, célèbre par un combat naval que livra Duquesne, le 21 avril 1676, à la flotte hollando-espagnole, commandée par Ruyter. La flotte française était forte de trente vaisseaux et sept brûlots; Ruyter avait vingt-neuf vaisseaux, neuf galères et quelques brûlots. L'action s'engagea sur les quatre heures de l'après-midi, à trois lieues d'Augusta, et il est facile de comprendre combien la lutte dut être terrible entre de tels hommes. Enfin la flotte combinée, écrasée par un feu supérieur, battit en retraite le lendemain, et Duquesne la poursuivit jusque dans le port de Syracuse; mais une perte qui dut être pour les Hollandais plus douloureuse que celle d'une bataille, fut celle de Ruyter. Blessé mortellement par un éclat de boulet qui lui emporta le devant du pied gauche et lui brisa les deux os de la jambe droite, il resta héroïquement sur son banc de quart, et continua à donner ses ordres jusqu'à la fin de la bataille. Il

expira huit jours après, à Syracuse, des suites de sa blessure.

Augusta (COMBAT D'), tableau de L. Garneray, galeries de Versailles. L'auteur a choisi pour sujet le moment où le vaisseau du chevalier de Tourville force celui de l'amiral Ruyter, désemparé par la chute de son grand mât de hune, à laisser arriver pour gagner le port d'Augusta, tandis que le marquis de Valbelle, à l'avant-garde, coule à fond une des deux chaloupes ennemies qui lui disputent le passage (22 avril 1676). Ce tableau, commandé par Louis-Philippe, a été exposé au Salon de 1837.

AUGUSTA, capitale de l'Etat du Maine (Etats-Unis d'Amérique) depuis 1831; située sur la rive droite du Kennebec, dont les rives sont unies en cet endroit par un assez joli pont; 15,000 hab. ‖ Ville des Etats-Unis, sur la Savannah, dans l'Etat de Géorgie; 6,700 hab. Ville très-florissante; entrepôt considérable de coton et tabac. ‖ Ville des Etats-Unis, dans l'Etat de New-York, comté d'Oneida; 3,100 hab. ‖ Ville de l'Australie, sur la côte occidentale, près du cap Leeuwin; elle fait partie de la colonie de la rivière des Cygnes. Bibliothèque, jardin botanique; 3,500 hab.

AUGUSTA (Jean), théologien de la Bohême, né à Prague en 1500, mort en 1575. Il était d'abord utraquiste, et, quoique lié avec Luther et Mélanchthon, il n'adopta pas entièrement leurs opinions. Nommé ministre des frères de Bohême, il devint ensuite évêque de tous les temples de cette secte, qu'il s'efforça dès lors de concilier avec les protestants. Le roi Ferdinand le fit emprisonner pendant seize ans, pour le forcer à rentrer soit dans l'Eglise romaine, soit dans la doctrine des utraquistes, seules doctrines tolérées en Bohême. Il finit par recouvrer sa liberté à la mort de Ferdinand, à la condition de ne plus enseigner ni prêcher. Il a laissé, entre autres écrits, un intéressant *Abrégé de la doctrine des frères de Bohême*.

AUGUSTÆUM s. m. (ô-gu-sté-omm — rad. *Auguste*, n. pr.). Antiq. Syn. d'*abside*. ‖ Nom donné à une place carrée de Constantinople, entourée de portiques à deux rangs de colonnes, au milieu de laquelle Constantin avait fait élever une statue à sa mère Hélène : *On voyait sur l'*AUGUSTÆUM *le milliaire d'or où aboutissaient les grandes voies de l'empire.* (Bachelet.)

AUGUSTAIN s. m. (ô-gu-stain — du lat. *augustanus* ou *augustaneus*, qui concerne Auguste, qui a rapport à Auguste). Antiq. rom. V. AUGUSTAL.

AUGUSTAL, ALE adj. (ô-gu-stal — lat. *augustalis*, même sens; formé de *Augustus*, Auguste). Antiq. rom. Qui appartient, qui a rapport à Auguste ou à un auguste, à un empereur. ‖ On dit quelquefois AUGUSTAIN.

— *Soldats augustaux*, Soldats ajoutés par Auguste, et, à son exemple, par les autres empereurs, au nombre que les règlements militaires fixaient pour chaque corps; ils servaient de chefs de file dans les combats et les manœuvres. ‖ *Troupes augustales*, Légion créée par Néron. Elle était composée de cinq mille hommes chargés d'applaudir l'empereur, quand il chantait ou jouait d'un instrument en public, ou qu'il se livrait à quelque exercice du cirque. ‖ *Officiers augustaux*, Tous les officiers attachés au palais de l'empereur. ‖ *Préfets augustaux*, Préfets d'Alexandrie, ainsi nommés soit à cause de l'importance de leur charge, soit parce que les premiers avaient été institués par Auguste, après la défaite d'Antoine et de Cléopâtre. Certains préfets de municipes portaient aussi ce titre, mais on ignore pour quel motif. ‖ *Jeux augustaux*, Jeux institués, dans Rome, pour célébrer l'anniversaire de la bataille d'Actium. Ils avaient lieu le 23 septembre et duraient toute la journée, laquelle était remplie par des courses de chars, des chasses, et un repas offert, dans le Capitole, aux sénateurs et au prince lui-même. Des jeux semblables et portant le même nom furent établis dans presque toutes les provinces. ‖ *Confrères augustaux*, Prêtres de la divinité d'Auguste, qui furent créés, dans Rome, après la mort de ce prince, et que l'on choisissait parmi les plus grands personnages de l'Etat. ‖ *Flamines* ou *prêtres augustaux*, Prêtres chargés de desservir les temples d'Auguste, spécialement consacrés à la mémoire du souverain, surtout dans les villes de province. Ils veillaient au culte des dieux lares, associé dès lors à celui des divinités domestiques de la famille de l'empereur, et avaient aussi quelques attributions municipales. ‖ *Sévirs augustaux*, Magistrats institués par Auguste dans les colonies et dans les municipes d'une grande partie de l'empire, pour y remplir des fonctions, moitié civiles, moitié religieuses, dont la nature n'est pas bien connue. ‖ Dans la plupart de ces cas, on dit aussi AUGUSTALS au masc. pl.

— *Papier augustal*, Nom donné, du temps d'Auguste, par la flatterie des fabricants, à la plus belle sorte de papyrus. Avant cette époque, on l'appelait *papier hiératique*, parce qu'on s'en était primitivement servi pour la transcription des livres sacrés. ‖ On disait aussi PAPIER AUGUSTE.

— s. f. Sous l'empire romain, la tente de l'empereur.

— Métrol. Monnaie d'or de Sicile, créée par Frédéric II, qui prenait le titre d'auguste, comme empereur d'Occident.

— s. f. pl. Fête et jeux établis à Rome, dix-huit ans av. J.-C., pour perpétuer le souvenir du retour d'Auguste dans cette ville, après qu'il eut vaincu les Parthes et pacifié l'Orient. On la célébrait le 2 octobre de chaque année.

AUGUSTALÉ s. m. (ô-gu-sta-lé — lat. *augustale*, même sens). Antiq. rom. Nom donné, sous l'empire, à la partie du camp où était dressée la tente de l'empereur, et que l'on appelait aussi *augurale* ou *prætorium*. ‖ Terrain consacré à Auguste, dans les colonies, et sur lequel les prêtres préposés au culte de cet empereur se réunissaient et célébraient les fêtes en son honneur.

AUGUSTALITÉ s. f. (ô-gu-sta-li-té — rad. *augustal*). Hist. et antiq. rom. Nom d'une magistrature qui exista, dans les colonies et les municipes, depuis le règne d'Auguste jusqu'à la fin du IIIe siècle après J.-C.

— **Encycl.** L'existence de l'*augustalité* est attestée par plusieurs passages d'auteurs latins, surtout par des centaines d'inscriptions; mais on n'est pas encore parvenu à découvrir quelle était sa nature véritable. Parmi les divers systèmes imaginés pour résoudre ce problème d'histoire, le plus probable est celui qui considère l'*augustalité* comme une espèce de magistrature ayant des attributions à la fois religieuses et municipales. Au point de vue religieux, elle présidait au culte des dieux lares, qu'Auguste avait réformé et étendu à tout le monde romain; sous le rapport municipal, elle était chargée de pourvoir, à ses frais, à la construction de certains édifices, à la célébration de certains jeux, à l'entretien des voies de communication, etc. Les magistrats de l'*augustalité* se nommaient, suivant les lieux, *maîtres des lares*, *maîtres augustaux*, *sévirs augustaux*, ou simplement *augustaux* ou *augustals*. Ils formaient une corporation régulière, dont les membres, divisés en membres actifs et en membres honoraires, étaient en nombre illimité, et se recrutaient dans la classe moyenne des villes de province.

AUGUSTAMNIQUE, partie orientale de la basse Egypte, à l'E. du Delta. Sous Constantin, elle forma une des sept provinces du diocèse d'Egypte. Cette province s'étendait depuis la branche du Delta jusqu'à la frontière arabe.

AUGUSTAT s. m. (ô-gu-sta — rad. *auguste*). Antiq. rom. Dignité d'un auguste, d'un empereur romain.

AUGUSTÀTICUM ou **AUGUSTICUM** s. m. (ô-gu-sta-ti-komm, ô-gu-sti-komm — mot lat. formé de *Augustus*, Auguste). Antiq. rom. Gratification que les empereurs faisaient aux soldats lorsque ceux-ci prêtaient leur premier serment ou le renouvelaient.

AUGUSTE adj. (ô-gu-ste — lat. *augustus*, même sens. Voilà ce que disent tous les dictionnaires qui s'occupent d'étymologies; mais cela ne nous apprend absolument rien, pas plus que si l'on nous dit que *aimer*, *avare*, *homme*, etc., nous viennent du latin *amare*, *avarus*, *homo*, etc., même sens. Le lecteur, qui est en général curieux quand il s'agit d'étymologies, a le droit de dire : « Eh bien, après? Quel rapport y a-t-il entre ces termes latins et le sens intime du mot? Nous sommes aussi avancés que si un savant géographe nous disait que les sources du Nil sont situées en Afrique. » Il nous semble à nous que ce lecteur indiscret n'aurait pas tout à fait tort. Voilà pourquoi le *Grand Dictionnaire* donnera toujours, chaque fois qu'il le pourra, des origines, des sources mieux déterminées. C'est ce que nous allons faire pour *auguste*. — Diverses étymologies ont été données de ce mot, qui est devenu un nom patronymique célèbre. Les anciens auteurs, tels que Festus et Suétone, s'en étaient tenus à des étymologies apparentes. Le premier voit dans ce mot le radical *avis*, oiseau, combiné soit à *gestus*, soit à *gustatus*, et il pense que, dans l'origine, ce terme s'appliquait à un endroit consacré par la présence de certains oiseaux. Le second exprime une opinion à peu près semblable. Il résulte de ces deux autorités qu'au mot *augustus* s'attachait primitivement une idée de sainteté, de consécration; c'est une considération qui peut guider nos recherches en leur donnant une direction plus précise. Pott, dans ses *Recherches étymologiques*, voit dans le *gus* d'*augustus*, comme dans le *gur* d'*augur*, le correspondant du verbe ancien haut allemand *kins-an;* alors, suivant lui, *augur* signifierait littéralement *vogel-kieser*, *avium elector*, mot à mot *celui qui choisit les oiseaux*, tandis qu'*augustus* aurait le sens passif de *avibus electus*. Mais, comme le fait très-justement remarquer Corssen dans le *Journal philologique* de Kuhn, la signification du verbe latin *gustare*, qui diffère entièrement de celle du verbe germanique *kinsan*, ne permet pas d'admettre cette hypothèse, très-ingénieuse du reste, il faut le reconnaître. Corssen a alors recours, pour expliquer le mot *augustus*, au radical *augere*, augmenter, et démontre que le sens de ce dernier mot avait une valeur toute technique dans la langue liturgique des anciens Romains. C'est la racine d'*augere* qu'on retrouve dans le mot *mactare*, *mactus*, sacrifier, pour *magis auctus*, plus augmenté. Un ancien scoliaste dit, en effet, à ce propos : « Toutes les fois qu'on versait sur la victime soit du vin, soit de l'encens, on disait : l'animal est *mactus* par le vin et l'encens, c'est-à-dire le sacrifice est complet. » Le mot *augmen* avait un sens analogue, et servait à désigner en général un sacrifice solennel, accompli selon tous les rites. Dans cette hypothèse, *aug-ur* aurait été naturellement celui qui *augmente*, c'est-à-dire qui accomplit le sacrifice. *Augur* aurait ensuite donné naissance à *augustus*, comme *robur* à *robustus; augustus* voudrait donc dire celui qui est consacré, le saint. C'est dans ce dernier sens que les prêtres appliquaient ce mot aux endroits consacrés, *augusta*, comme nous l'avons dit plus haut. « On appelait *augusta*, dit Ovide dans ses *Fastes*, les temples consacrés selon les rites *par la main des prêtres*, » dernier détail qui concorde assez bien avec l'étymologie que nous donnons. Enfin, Corssen cite un nouvel argument en faveur de sa théorie, argument que lui fournit un idiome congénère du latin, l'ombrien. Dans les prescriptions sacerdotales que nous ont conservées certaines tables trouvées dans l'Ombrie, un prêtre est appelé *uh-tur;* or, *uh-tur* est, d'après les lois de permutation phonétiques qui président aux rapports du latin et de l'ombrien, l'équivalent exact, lettre pour lettre, du latin *auctor*, auquel on rattache *augur*. L'analogie des fonctions et l'identité du radical plaident, en effet, assez éloquemment en faveur de la théorie de Corssen. Il faut donc, dans ce cas, rejeter l'opinion qui veut voir dans *augustus* la terminaison caractérisque du superlatif, comme cela a lieu dans *fidustus*). Digne de respect, vénérable, imposant; qui a une sorte de grandeur solennelle. Se dit des personnes et des choses.: *Monarque* AUGUSTE. *Personnage* AUGUSTE. *Une* AUGUSTE *princesse. Air* AUGUSTE. *Assemblée* AUGUSTE. *Une* AUGUSTE *infortune. Ce palais a quelque chose d'*AUGUSTE. (Acad.) *La puissance de votre* AUGUSTE *bisaïeul sur la nation a passé celle de tous les rois vos* ANCÊTRES. (Mass.) *Il ne faut jamais s'appesantir sur les petits détails, qui ôtent aux grands événements tout ce qu'ils ont d'important et d'*AUGUSTE. (Volt.) *La religion était simple, sage,* AUGUSTE. (Volt.) *Ceux qui ont vu de quel front il a paru dans la salle de Westminster et dans la place de Whitehall peuvent juger aisément combien il était intrépide à la tête de ses armées, combien* AUGUSTE *et majestueux au milieu de son palais et de sa cour.* (Volt.) *Il suffit qu'un homme ait été assez heureux pour voir l'*AUGUSTE *visage de son prince, pour qu'il cesse d'être indigne de vivre.* (Montesq.) *Le grand homme mourant a je ne sais quoi d'imposant et d'*AUGUSTE. (Thomas.) *Faut-il combattre, délibérer, apaiser une sédition, Bouillon est partout grand, partout* AUGUSTE. (Chateaub.) *Le silence de la nuit est* AUGUSTE. (Chateaub.) *L'amour est une chose sainte et* AUGUSTE. (Ballanche.) *Si Louis XIV nous paraît avec raison un peu* AUGUSTE *et solennel, il était naturel aussi, il n'était jamais emphatique, il ne visait pas à l'effet.* (Ste-Beuve.)

Non, je ne trouble point ses *augustes* secrets.
RACINE.

De votre *auguste* père accompagnez les pas.
RACINE.

De l'*auguste* chapelle ils montent les degrés.
BOILEAU.

Quel intérêt m'inspire un *auguste* vieillard!
BÉRANGER.

Vengez la reine, immolez tous
Ce traître à ses *augustes* mânes.
LA FONTAINE.

Puis-je vous demander quel funeste nuage,
Seigneur, a pu troubler votre *auguste* visage?
RACINE.

Sa confidence *auguste* a mis entre mes mains
Des secrets d'où dépend le destin des humains.
RACINE.

Vous que tant de constance et quinze ans de misère
Font encor plus *auguste* et nous rendent plus chère...
VOLTAIRE.

J'ose apporter, grand Dieu, dans cette *auguste* enceinte,
Un cœur encor brûlant de douleur et d'amour.
LAMARTINE.

Tu ne saurais marcher dans cet *auguste* lieu,
Tu n'y peux faire un pas sans y trouver ton Dieu,
Et tu n'y peux rester sans renier ton père,
Ton bonneur qui te parle et ton Dieu qui t'éclaire.
VOLTAIRE.

‖ Ironiq. : *Ils usent, à force de la caresser de vils baisers, la semelle de mes* AUGUSTES *pantoufles.* (Ch. Nod.)

— Chron. Nom que, sous l'empereur Auguste, les Romains donnèrent au sixième mois, appelé auparavant *sextilis*, et dont nous avons fait notre mois d'*août*. Voltaire préférait le mot *auguste* au mot *août*, qu'il trouvait barbare : *Ces paquets étaient du commencement du mois d'*AUGUSTE. (Volt.) *Le roi ordonne au cardinal de Bouillon, par ses lettres du mois d'*AUGUSTE, *que nous nommons si mal à propos août...* (Volt.) ‖ *Ere des Augustes*, Ere qui commença le 20 août, vingt-cinq ans av. J.-C.

— Qui concerne Auguste ou les empereurs de sa famille. ‖ *Marbre auguste*, Marbre découvert en Egypte, sous le règne de l'empereur Auguste. ‖ *Papier auguste*, Papier de première qualité, composé des enveloppes les plus internes et les plus fines du papyrus. C'était le papier à lettres des anciens. On l'employait surtout pour transcrire les livres sacrés. V. AUGUSTAL (*papier*).

— Métrol. Monnaie d'or de Saxe, valant 20 fr. 65 c. : *Il y a aussi des doubles* AUGUSTES *et des demi-*AUGUSTES.

— Hortic. Variété de tulipe. ‖ Nom commun à plusieurs plantes remarquables par la majesté de leur port. ‖ *Auguste-le-grand*, *auguste-le-triomphant*, Nom de plusieurs variétés d'œillets.

AUGUSTE s. f. (ô-gu-ste — lat. *augusta*, même sens). Hist. Nom que l'on donnait aux femmes des empereurs romains, et que l'on donna plus tard à quelques reines. On dit plus souvent AUGUSTA. V. ce mot.

AUGUSTE (Caïus Julius César Octave), premier empereur des Romains, connu d'abord sous le nom d'*Octave*, était fils de Caïus Octavius et petit-neveu de César par sa grand'mère Julia; il naquit à Rome l'an 63 av. J.-C. Certaines légendes adulatrices faisaient remonter sa noblesse au delà de Tarquin l'Ancien, tandis que ses ennemis lui composaient une généalogie où figuraient parmi ses ancêtres des affranchis, des cordiers, des boulangers, des usuriers, etc. En réalité, sa famille, originaire de Velletri, était riche et ancienne, mais appartenait à l'ordre des chevaliers. Son père, homme de guerre et administrateur, fut le premier sénateur de sa maison. Il mourut comme le jeune Octave n'avait encore que quatre ans. Elevé par sa mère Attia, qui se remaria à L. Philippus, l'enfant reçut une éducation brillante et fit éclater son génie précoce, s'il est vrai, comme on l'a dit, qu'à l'âge de douze ans il ait prononcé devant le peuple l'oraison funèbre de son aïeule Julia.

César, qui n'avait point d'enfant, manifesta de bonne heure l'intention d'adopter son petit-neveu. A quinze ans, il lui donna pour robe virile le laticlave, insigne de la dignité de sénateur. D'un tempérament frêle et maladif, Octave resta longtemps sous la tutelle de sa mère, qui, dans sa tendresse inquiète, ne lui permit pas de prendre part à la campagne d'Afrique contre les Pompéiens. Toutefois, il alla rejoindre le dictateur en Espagne, et s'attacha à gagner de plus en plus son affection. L'Espagne soumise, César résolut une expédition contre les Parthes, et il envoya Octave passer l'hiver à Apollonie, au milieu des légions qui s'y réunissaient, à la fois pour achever ses études et se faire connaître des soldats. Le futur maître du monde avait alors dix-huit ans. Il était à Apollonie depuis quatre mois, lorsqu'un soir un affranchi de sa mère, accouru de Rome, vint lui apporter la nouvelle du meurtre de César. Il partit sur-le-champ pour Rome, où s'agitaient les factions, incertain de sa destinée, mais dévoré déjà de l'ambition de recueillir le périlleux héritage de son père adoptif. Accueilli triomphalement à Brindes par les vétérans, il n'hésita plus à prendre le nom de César et à accepter sa succession, ce qui l'obligeait à acquitter les legs faits au peuple et aux soldats. En attendant, il n'oublia point de s'approprier au passage tout l'argent des caisses publiques de Brindes, d'intercepter les tributs des provinces et d'envoyer chercher en Asie les approvisionnements et le trésor militaire destinés à l'expédition contre les Parthes, comme si tout cela eût été un bien personnel. A Rome, Antoine, chef actuel du parti césarien, et qui exerçait une autorité presque absolue, accueillit avec une sorte de mépris ce faible compétiteur; mais sous sa froideur hautaine perçait cependant la crainte de rencontrer un rival, un obstacle à sa propre ambition. En outre, il s'était approprié les sommes laissées par le dictateur (environ vingt millions), et, soit qu'il les eût dissipées, soit que les nécessités politiques du parti en eussent exigé l'emploi, il ne put ou ne voulut les restituer, alléguant, ce qui était vrai, que cet argent appartenait à l'Etat, puisque César s'était en réalité approprié les revenus publics. D'un autre côté, la mère et le beau-père d'Octave tentèrent de le dissuader de son projet de revendiquer le nom et l'héritage du dictateur, en lui représentant les périls d'une telle entreprise. Mais l'opiniâtre adolescent demeura inébranlable dans ses desseins secrets. Timide, maladif, dépourvu de courage, il puisa dans l'ardeur de ses convoitises l'audace politique nécessaire à la lutte qu'il osait entreprendre contre tous les partis. Il ne pouvait songer encore à employer la force ouverte, et il marcha à son but par les voies de l'astuce, de la prudence et de la dissimulation. Il affecta une profonde douleur de la mort de César, se porta comme son vengeur et son exécuteur testamentaire, vendit ses biens et ceux de sa famille, acquitta les legs, et acheva ainsi de gagner le peuple et surtout les légions, qui étaient à l'encan. Il s'assura en même temps la bienveillance du sénat par Cicéron, dont il flattait la vanité, et prépara son élévation en activant, avec une ténacité et une habileté singulières, la destruction des partis les uns par les autres. Poursuivi par la haine d'Antoine, il tenta lui-même de le faire assassiner, du moins il en fut accusé. Les soldats, par leurs murmures, les contraignirent plusieurs fois à se réconcilier; mais l'union de tels rivaux, dont l'ambition était la même, ne pouvait être durable; ils s'embrassaient pour satisfaire leurs factions, qui réclamaient l'unité en face des républicains encore debout; mais leur cœur n'en était pas moins dévoré de haine et de jalousie. Ces démêlés remplirent sept à huit mois entre l'arrivée d'Octave et la guerre de Modène. C'est une histoire obscure, compliquée, toute en complots, en menées souterraines, en intrigues diplomatiques, bien plus

qu'en action apparente; et cependant tout l'avenir d'Octave est enveloppé dans les brumes de cette période; c'est dans la confusion, dans l'anarchie de ces luttes mesquines, qu'il jeta les fondements de sa puissance, au milieu de ces petits événements qu'il faisait naître ou qu'il tournait à son profit. Il n'est rien dans l'Etat, il n'a rien qu'un nom emprunté dont l'éclat contraste avec sa médiocrité et sa faiblesse : demain, il sera tout, il remplira le monde. S'il n'a point le génie qui fascine et éblouit, il aura la patience rusée qui endort les soupçons, qui amollit les résistances, et s'il ne peut prétendre encore à conquérir le pouvoir, il saura du moins s'y glisser à l'ombre du grand nom de César.

Réconcilié pour un moment avec Antoine, qui était encore consul, il jugea de son intérêt de contribuer à lui faire échanger le commandement de la Macédoine contre l'importante position de la Cisalpine, où dominait Decimus Brutus, un des meurtriers de César. Antoine n'en fit pas moins échouer sa candidature au tribunat, pour défaut d'âge, tandis qu'il rappelait ses légions de Macédoine, dans le but avoué de marcher sur la Cisalpine, et vraisemblablement aussi pour dominer ses ennemis. Mais Octave, sans vaines paroles et sans bruit, envoyait en même temps des émissaires de tous côtés pour rallier à sa cause les vétérans dispersés en Italie et jusqu'aux propres soldats de son rival, à mesure qu'ils débarquaient à Brindes. Celui-ci partit en toute hâte pour arrêter la défection, et, après une vaine tentative pour faire accuser de trahison Octave, qui levait des troupes sans mission officielle, il conduisit ses légions en Cisalpine pour reconquérir cette province, resserrer son alliance avec Lépide et Plancus, qui commandaient la Gaule et l'Espagne, se mettre en mesure d'imposer au sénat, qui lui échappait, et sans doute aussi, se flattant d'entraîner le gros du parti césarien, pour franchir le Rubicon à son tour et recommencer l'histoire du dictateur.

Mais Octave, semant l'or de tous côtés, se présentant à la plèbe et aux soldats comme l'héritier infortuné du grand César, avec la candeur touchante de sa jeunesse, avec ses élans faciles de piété filiale, ses savants artifices de femme, ses larmes, ses prières, sa faiblesse, ses inconséquences habiles, sa feinte docilité, gagnait tous les cœurs; il parvint à se faire accepter non-seulement du peuple et des soldats, mais encore du sénat, qui s'abandonna à l'illusion de s'en faire un instrument contre Antoine. Ce grand politique du mensonge, ce précoce génie de l'astuce, s'était assuré, comme nous l'avons dit, un solide appui dans le sénat par Cicéron, en flattant la vanité enfantine du vieillard, en l'appelant son père, en se livrant entièrement à ses conseils, en lui témoignant la plus profonde vénération, en s'associant enfin à sa haine contre Antoine, le soldat violent et grossier. Aussi le grand orateur, aveuglé par ses propres illusions, trompé par la prodigieuse tactique de cet adolescent, parla en sa faveur dans le sénat, fit légaliser ses levées de troupes, payer par le trésor les sommes qu'il avait promises aux soldats, et lui fit décerner le droit de se porter candidat avant l'âge aux magistratures. On l'adjoignit ensuite aux consuls Hirtius et Pansa pour marcher contre Antoine, déclaré ennemi public, qui tenait Decimus Brutus assiégé dans Modène. Octave, allié du sénat, se trouvait dans cette alternative ou de laisser échapper la fortune, ou de marcher au secours de l'un des meurtriers de César. Mais, entre les nécessités de son ambition et les sentiments qu'il affectait, il n'hésita pas un instant, et joignit ses troupes à celles des consuls (43 ans av. J.-C.). Vainqueurs d'Antoine en deux combats, Hirtius et Pansa périrent tous deux dans la dernière action, et Octave, soupçonné de n'avoir pas été étranger à leur mort, se trouva seul à la tête des légions sénatoriales. Suivant les uns, il avait montré la plus grande lâcheté dans le combat; suivant d'autres, au contraire, il avait rempli tous les devoirs d'un général et d'un soldat. La première assertion semble plus généralement admise; elle s'accorde mieux avec ce qu'on connaît du tempérament d'Octave, dont la pusillanimité est demeurée proverbiale. Les soldats ne l'en aimaient pas moins. Le prestige de son nom, ses largesses, bien d'autres causes encore, et notamment la démoralisation publique, l'affaissement des mœurs et des caractères, plaidaient en sa faveur.

« Je crois, dit Montesquieu, qu'Octave est le seul de tous les capitaines romains qui ait gagné l'affection des soldats en leur donnant sans cesse des marques d'une lâcheté naturelle. Dans ces temps-là, les soldats faisaient plus de cas de la libéralité de leur général que de son courage. Peut-être même que ce fut un bonheur pour lui de n'avoir point eu cette valeur qui peut donner l'empire, et que cela même l'y porta : on le craignit moins. Il n'est pas impossible que les choses qui le déshonorèrent le plus aient été celles qui le servirent le mieux. S'il avait d'abord montré une grande âme, tout le monde se serait méfié de lui; et s'il eût eu de la hardiesse, il n'aurait pas donné à Antoine le temps de faire toutes les extravagances qui le perdirent. »

Pendant qu'Antoine s'enfuyait dans les Gaules, Octave, maître d'une puissante armée, envoya demander par quatre cents de ses vétérans l'autorisation de briguer le consulat, et comme le sénat alléguait sa jeunesse, malgré le sénatus-consulte qu'il avait rendu en faveur d'Octave, un centurion frappa insolemment sur son épée en s'écriant : *Si vous ne le lui accordez pas, ceci le lui donnera!*

Octave passa alors le Rubicon, qui n'arrêtait plus aucun usurpateur, vint occuper militairement Rome, se fit proclamer consul, et récompensa le dévouement mercenaire de ses soldats en vidant le trésor public entre leurs mains. Il institua ensuite un tribunal pour juger les meurtriers de César et leurs complices, ou ceux qui seraient présumés tels. Le cadre était assez large pour y comprendre tous ses ennemis. Cependant, l'incertitude de sa situation lui donnait en ce moment d'autres préoccupations que le désir de la vengeance. Decimus Brutus tenait toujours la Cisalpine; Sextus Pompée était maître de la Méditerranée; Cassius et Brutus dominaient en Orient. Octave n'avait que Rome, et les forces des républicains subsistaient intactes. D'un autre côté, Antoine avait pu rassembler une nouvelle armée et entraîner Lépide dans son parti. Il s'avançait à la tête de dix-sept légions. Octave sentit la nécessité de traiter avec lui, entama des négociations secrètes dans ce but, et fit révoquer les décrets qui déclaraient Antoine et Lépide ennemis publics. Les trois chefs jugèrent plus sûr de se partager l'empire que de le jouer dans une bataille douteuse. Ils se réunirent près de Bologne, dans une petite île formée par le cours du Reno. Le premier soin d'Antoine et d'Octave, en s'abordant, fut de se fouiller mutuellement pour s'assurer qu'ils n'avaient point d'armes. On voit, par ce seul exemple, quelle confiance s'inspiraient ces conspirateurs triomphants. Ils passèrent trois jours et trois nuits en délibérations secrètes, et convinrent de former un *triumvirat* avec une puissance absolue pour cinq ans, sous le prétexte de constituer la république. Le monde romain fut partagé entre eux *comme une succession paternelle.* Ils se réservaient chacun deux provinces autour de l'Italie : Lépide, la Narbonnaise et l'Espagne; Antoine, les deux Gaules; Octave, l'Afrique, la Sicile et la Sardaigne. L'Orient, occupé par Brutus et Cassius, resta indivis, comme l'Italie; mais Octave et Antoine devaient aller les combattre, tandis que Lépide, demeuré à Rome, veillerait aux intérêts de l'association. Puis ils cimentèrent leur union en dressant ces horribles *listes de proscription* qui devaient les débarrasser de leurs ennemis et remplir leur trésor par les confiscations. Ils montrèrent d'ailleurs, au milieu de ces débats, un grand esprit de conciliation, et se firent les concessions les plus larges, se livrant réciproquement leurs proches et leurs amis. Ainsi Octave abandonna généreusement son père vénérable, son cher Cicéron, aux vengeances d'Antoine, qui, en retour, consentit à la proscription de son oncle Lucius César. Lépide, encore plus généreux, donna son frère Paulus. Ces petits arrangements terminés à la satisfaction de tous, les triumvirs marchèrent sur Rome avec leurs troupes et inondèrent la ville de sang (43). On peut voir le tableau de ces épouvantables proscriptions dans Appien (lib. III), et dans Dion Cassius (lib. XLVII). Ces tueries asiatiques, qui, d'ailleurs, depuis le sacrifice des Gracques, étaient restées dans les mœurs publiques des Romains, font sans doute partie intégrante de ce rôle que certains historiens attribuent généreusement à ces implacables ambitieux pour qui le monde est une proie et l'humanité un troupeau.

Au milieu de ces vengeances, si Antoine se montra le plus violent, Octave fut le plus impitoyable. *Il fut le seul*, dit Suétone, *qui ne pardonna point.* Cicéron, comme on le sait, fut massacré par les sicaires des triumvirs à sa maison de Gaëte. Sa tête et sa main furent coupées, apportées à Rome et clouées à cette tribune aux harangues qui avait si souvent retenti de ses admirables discours.

Un silence de mort planait sur Rome, livrée aux violences et aux exactions d'une soldatesque effrénée. Après avoir tué par vengeance, on tua par cupidité. Les triumvirs continuèrent à *constituer la république* en se gorgeant, ainsi que leurs sicaires, de la dépouille des vaincus, en écrasant les citoyens de contributions et en forçant tous les habitants de Rome et de l'Italie, sans distinction, de donner la dîme de leurs biens et une année de leurs revenus.

Antoine et Octave passèrent ensuite en Macédoine pour combattre Brutus et Cassius, qui furent vaincus dans les plaines de Philippes, dernier champ de bataille de la république romaine (42).

Octave ne combattit point; il était retenu loin du camp par la maladie, ce qui lui arrivait invariablement les jours d'action. Pline rapporte qu'il se cacha dans un marais. Après la victoire, il montra la cruauté habituelle aux caractères dépourvus de courage, fit décapiter le cadavre de Brutus et livrer au supplice tous les prisonniers. L'un d'entre eux lui demandait au moins une sépulture : *Les vautours y pourvoiront*, répondit-il.

Maîtres de l'empire, les deux triumvirs firent entre eux un nouveau partage, dans lequel Antoine eut l'Orient. Le faible Lépide, exclu cette fois de l'association et annulé, reçut plus tard l'Afrique comme dédommagement, puis fut définitivement écarté. Octave, chargé de récompenser les soldats, ramena l'armée en Italie, et dépouilla les habitants de leurs propriétés, les cités de leur territoire et les temples de leurs richesses pour satisfaire à l'avidité des légionnaires. Dix-huit villes, des plus riches de la péninsule, leur furent livrées; ils s'en partagèrent les maisons et le territoire, et augmentèrent leurs domaines par des empiétements illimités accomplis à force ouverte.

Pendant qu'Antoine allait échouer en Orient contre les Parthes et s'endormir dans les bras de Cléopâtre, Octave affermissait sa puissance en Italie par l'extermination de ses ennemis, par les succès de ses lieutenants dans la guerre de Pérouse contre Lucius Antonius et les Italiens dépossédés (40), par la défaite et l'assassinat de Sextus Pompée (35), qui était resté jusque-là maître de la mer et des îles de Corse, de Sardaigne et de Sicile. Le monde romain n'eut plus que deux maîtres, qui s'observaient mutuellement et n'attendaient que l'occasion de s'entre-détruire. Leur alliance, qui n'avait jamais été sincère, rompue à diverses reprises, mal entretenue par de fréquentes réconciliations, toujours incertaine et douteuse, fut enfin brisée définitivement lorsque Antoine, aveuglé par sa folle passion pour Cléopâtre, répudia Octavie, sœur d'Octave (31). Ce dernier, après avoir fait dépouiller Antoine de la puissance triumvirale par le sénat, fit déclarer la guerre à la reine d'Egypte, ne voulant pas la faire déclarer à Antoine nominalement, pour ne pas offenser les légions romaines qu'il avait autour de lui. Mais il savait bien que c'était Antoine qu'il allait avoir à combattre. Les deux rivaux se disputèrent le monde à la bataille navale d'Actium (31), où Octave fut vainqueur, grâce surtout à son amiral Agrippa, ainsi qu'à la défection de Cléopâtre. (V. ACTIUM — *bataille d'.*) Il rallia alors à sa cause les soldats de son rival, et se dirigea vers l'Egypte. Antoine et Cléopâtre se tuèrent pour échapper au vainqueur, qui réduisit l'Egypte en province romaine, fit égorger un fils (Césarion) que César avait eu de Cléopâtre, s'occupa de l'organisation des provinces de l'Orient, et revint ensuite à Rome, où il triompha trois jours de suite, et où le sénat lui décerna complaisamment tous les honneurs et tous les pouvoirs, avec le titre d'*auguste*, c'est-à-dire *sacré*, qui passa à ses successeurs, et exprima dès lors la dignité suprême.

Le problème des destinées de la république était simplifié par ces événements; toute rivalité était pour le moment éteinte, et l'on espérait qu'aucune dissension ne pourrait se réveiller. La victoire d'Actium avait, disait-on, donné la paix au monde. Elle lui avait aussi donné un maître; elle avait fondé l'unité du despotisme.

« Auguste, dit Montesquieu, établit l'ordre, c'est-à-dire une servitude durable; car dans un Etat libre où l'on vient d'usurper la souveraineté, on appelle règle tout ce qui peut fonder l'autorité sans bornes d'un seul; et on nomme trouble, dissension, mauvais gouvernement, tout ce qui peut maintenir l'honnête liberté des sujets. »

L'ère des Césars était ouverte. La vieille république romaine, mélange d'aristocratie militaire et de démocratie municipale, s'absorbait définitivement dans une monarchie absolue comme celles de l'Asie; transformation sur laquelle l'histoire, interprétée suivant les époques et les passions, ne s'est pas encore prononcée avec la haute impartialité qui doit caractériser les jugements sans appel de la science et de la raison. Suivant des théories en vogue il y a trente ans, quelque peu surannées aujourd'hui, mais qu'une publication célèbre a remises en faveur, ou plutôt en discussion, le césarisme eût été le port où la société romaine aurait enfin trouvé le calme et la sécurité après tant d'orages; le parti de la république n'aurait été qu'une faction aristocratique, tandis que les Césars, depuis le grand Jules jusqu'à Néron lui-même, eussent été les initiateurs violents d'un monde nouveau, les chefs de l'émancipation démocratique, sorte de tyrans révolutionnaires investis de la mission de châtier le patriciat, l'oligarchie, d'affranchir la plèbe, d'élargir la cité, de préparer enfin la civilisation moderne.

Ce système, empreint de romantisme littéraire et de haute fantaisie, séduisit une génération préoccupée surtout de la réaction contre les théories classiques, et pour qui la philosophie de l'histoire n'était qu'une œuvre d'art. *Tacite a calomnié Tibère*, avait dit Napoléon, qui était bien un peu intéressé à remettre en faveur les idées absolutistes. La question fut tranchée en ce sens par certaines écoles. A-t-elle été résolue? Le discrédit où ce système était tombé avant la publication de l'œuvre importante dont nous venons de parler montre assez que la chose est encore au moins douteuse. Suivant nous, cette question est infiniment plus complexe et plus difficile qu'on n'a l'air de le croire, et il est bien évident que la théorie commode dont nous parlons est impuissante à donner la formule historique de ces temps si troublés.

On comprend que ce n'est pas ici le lieu de traiter ce sujet, qui demanderait une étude approfondie des formes de la vie antique, de ce monde romain si vaste, si multiple, si profond, et qui contenait en lui deux mondes, l'empire et la cité, dont les révolutions, mêlées, enchevêtrées, s'accomplissaient souvent en sens contraire.

Nous devons donc nous borner à quelques observations générales touchant Auguste et la révolution dont il fut le centre. D'abord, au point de vue moral, il est manifeste que les intérêts de la civilisation, qu'on invoque en sa faveur, ne le préoccupaient en aucune manière, et qu'il ne songeait qu'à lui-même, qu'à son élévation, qu'au développement de sa personnalité. Il n'est pas moins évident qu'il a, du premier élan, franchi les limites que toute ambition doit s'imposer si elle veut rester légitime, et qu'il s'est souillé de crimes pour arriver à son but. Il n'est devenu clément et presque équitable que quand son intérêt ne fut plus d'être criminel.

Quant à son œuvre en elle-même, à cette œuvre commencée par le grand César, elle peut exciter l'admiration de ceux qui considèrent la forme de la monarchie absolue comme la plus simple et la plus belle; mais ici encore, sa propre personnalité lui tint lieu de principes, car tous les changements qu'il fit à la constitution romaine n'avaient pour but que d'augmenter son pouvoir, de concentrer en ses mains toute la puissance publique. Ainsi, il asservit le sénat, qu'il remania trois fois; il asservit les comices, désignant lui-même les candidats ou cassant les élections; il établit la permanence des armées, la permanence des impôts, ces deux colonnes de l'ordre monarchique; il créa le corps des prétoriens, instrument de tyrannie qui se tourna souvent contre ses maîtres; il avilit les Romains, le peuple tout entier, jusqu'à se faire rendre un culte idolâtrique par des prêtres qui portaient son nom; il anéantit les droits immémoriaux de réunion et d'association; il créa de nouveaux patriciens; il réorganisa l'administration, les tribunaux, l'armée, enfin le gouvernement tout entier, de manière à être le centre et le moteur de tout; il restreignit l'affranchissement des esclaves, l'élévation des affranchis et des étrangers aux droits de cité; enfin, il mit partout la subordination, la règle, la soumission passive, le fétichisme de l'autorité, cet ordre factice, cet anéantissement de toutes les volontés, qui firent du gouvernement impérial un monstre de pouvoir analogue aux monarchies barbares de l'Orient.

Assurément, il serait difficile de considérer cela comme un progrès sur l'ancienne constitution, dont nous ne nous dissimulons point les vices, mais qui n'était pas du moins un outrage perpétuel à la dignité humaine, et qui, chose caractéristique, demeura le culte secret de tout ce que cette époque et la décadence ont produit de fortes âmes et de grands caractères, depuis Caton jusqu'à Sénèque.

Nous n'irons pas plus avant dans cette discussion, dont les développements trouveront mieux leur place aux articles CÉSAR, CÉSARISME, TIBÈRE, NÉRON, ROME, etc.

Auguste ne prit jamais le titre de dictateur, qui avait été fatal à son oncle; toujours prudent dans sa marche oblique, il ne créa aucun titre nouveau pour exprimer son pouvoir. Tout l'art de sa politique fut de dissimuler la monarchie en l'établissant, et de simuler la république en anéantissant la liberté. C'est par la concentration en sa personne de toutes les magistratures de la république qu'il absorba toute la puissance. Comme *consul* et *imperator*, il commandait les armées avec un pouvoir absolu, et il décidait de la paix et de la guerre; comme *proconsul*, il exerçait la suprématie dans les provinces; comme *censeur perpétuel* et *princeps*, premier sénateur, il remaniait à son gré le sénat, qui n'était plus dans sa main qu'un instrument docile, et qui, d'ailleurs, allait servilement au-devant de toutes ses volontés; comme *souverain pontife*, il était le chef de la religion, etc. De plus, la puissance tribunitienne le couvrait d'une inviolabilité sacrée, et il reçut, en outre, le droit d'observer les lois à sa volonté. C'est à lui qu'on fait commencer l'ère impériale. Cependant quelques auteurs ont donné le nom de *principat* à ce pouvoir nouveau, et ne font commencer l'*empire* qu'aux Sévère.

Sous Auguste, les Romains n'eurent à soutenir que quelques guerres d'une importance secondaire; la plus grande partie du monde occidental était déjà soumise, et ce fut avec une heureuse facilité que le maître put pacifier l'univers et *fermer le temple de Janus.* Mais cette paix ne tarda pas à être troublée. Varus essuya des revers en Germanie, et se tua après avoir perdu trois légions dans la guerre contre Arminius (l'an 9 de notre ère). On rapporte que, depuis cet événement, la douleur d'Auguste éclatait souvent en une prosopopée devenue classique : *Varus! Varus! rends-moi mes légions!*

A l'intérieur, il eut à réprimer quelques conspirations, ainsi que les déréglements de sa fille Julie; il embellit Rome, qu'il put se vanter de *laisser de marbre après l'avoir trouvée de briques*, protégea les lettres et les arts, pardonna au conspirateur Cinna, et montra dès lors une modération qu'on n'eût pas attendue de l'implacable triumvir, ce qui a fait dire de lui qu'*Auguste a fait oublier Octave.* C'est à l'histoire à juger si c'est le caractère de l'homme ou simplement les circonstances qui ont changé.

D'ailleurs, la pacification du monde produisit d'admirables fruits. Les lettres, la poésie, l'éloquence, filles de la paix, enfantèrent alors ces chefs-d'œuvre qui sont la plus haute expression du génie latin, et qui contribuèrent tant à la gloire de cette époque. On sait que l'histoire la désigne sous le nom de *siècle*

d'Auguste, et qu'elle fut illustrée par Horace, Virgile, Tite-Live, Salluste, Ovide, Trogue-Pompée, Denys d'Halicarnasse, Diodore, Strabon, Athénodore, Nicolas de Damas, et tant d'autres hommes de génie ou de talent, dont quelques-uns, il est vrai, ont été patronnés par Mécène et protégés par Auguste, mais qui, sans aucun doute, se fussent tout aussi bien développés sous la république. La tyrannie n'est pas nécessairement un astre favorable à l'éclosion du génie, et l'abaissement des caractères n'est pas indispensable à l'élévation des pensées. Ce n'est pas parce qu'Auguste a daigné restituer à Virgile son petit domaine, dont il avait été violemment dépouillé par les soldats, comme tant d'autres, que le poëte a fait l'*Enéide;* c'est parce qu'il était Virgile et qu'il avait le génie, que la volonté du maître n'aurait pu ni lui donner ni lui retirer. C'est vraiment un grand abus de langage que de faire partager à Auguste la gloire de ses illustres contemporains. Le siècle d'Auguste est simplement le siècle de Virgile, d'Horace, etc. Ce n'était point la poésie, l'éloquence et les arts que l'héritier de César portait dans les plis de sa toge impériale, mais bien plutôt, si l'on peut ainsi parler, le principe de toutes les tyrannies et de toutes les corruptions.

Auguste, d'ailleurs, ne fut pas complétement étranger à la culture littéraire de son temps. Il avait, lui-même, composé une tragédie d'*Ajax*, des mémoires et quelques autres écrits dont il ne reste que des fragments. Suivant une tradition, c'est à lui que nous devrions la conservation de l'*Enéide*, que le poëte en mourant avait condamnée aux flammes.

Pendant sa longue domination, Auguste feignit plusieurs fois de vouloir abdiquer le pouvoir, que le sénat le suppliait toujours de conserver. Il songea même, dit Suétone, à rétablir la république; mais, naturellement, il ne donna aucune suite à cette idée de renoncement, qui ne dut pas le préoccuper bien vivement, il est permis de le croire.

Auguste fut marié trois fois, et ne conserva de ses trois mariages qu'une fille, Julie, qu'il avait eue de Scribonia, et dont la conduite fut le scandale de sa maison et la honte de Rome; il finit par l'exiler dans l'île de Pandataria, après lui avoir fait épouser successivement Marcellus, Agrippa et Tibère. Ce dernier était fils de la fameuse Livie, troisième femme d'Auguste, qui l'avait eu précédemment de son époux Claudius Néron, et qui parvint à le faire adopter après la mort mystérieuse des héritiers d'adoption et des petits-fils d'Auguste. On sait que le maître du monde n'osa faire une enquête sur ces événements si douloureux pour lui, dans la crainte peut-être de vérifier des soupçons qui s'étaient portés sur Tibère et sur Livie. Cette femme avait pris sur lui un empire qu'on attribuait à la lâche complaisance avec laquelle elle favorisait sa lubricité, en lui fournissant elle-même de nouveaux objets pour raviver ses sens émoussés par l'âge et l'abus des plaisirs.

Les mœurs d'Auguste étaient fort dépravées. « Dès sa première jeunesse, dit Suétone, il subit l'infamie de plusieurs genres de débauches. » Le même auteur rapporte aussi divers témoignages à l'appui des soupçons flétrissants dont le jeune Octave fut l'objet. Et plus loin il explique de cette étrange manière les déréglements d'Auguste :

« Ses amis mêmes ne nient point qu'il n'ait commis beaucoup d'adultères; ils l'excusent en disant que, de sa part, ce n'était point volupté, mais calcul, pour mieux connaître par les femmes de chacun les projets de ses adversaires.»

Et plus loin encore :

« Les plaisirs des sens exercèrent toujours sur lui un puissant empire. Il aimait principalement les vierges; sa femme (Livie) se prêtait même à l'en pourvoir. »

On sait aussi quels soupçons se répandirent sur le genre d'attachement qu'il avait pour sa fille Julie, dont les mœurs déréglées sont d'ailleurs connues, et qu'il n'aurait reléguée à Pandataria que par une jalousie incestueuse.

C'est même à cette cause qu'on a voulu rattacher l'exil d'Ovide. Voici ce que dit à ce sujet un écrivain moderne, après cent autres qui ont cherché le mot de cette énigme :

« Quelle a été la cause de l'exil d'Ovide? c'est encore un mystère. Cependant, la colère d'Auguste contre le poëte ne peut guère être expliquée que par ces deux vers de Voltaire :

Amant incestueux de sa fille Julie,
De son rival Ovide il proscrivait les vers.

Le poëte, en effet, s'accuse d'avoir vu ce qu'il ne devait pas voir, et se compare à Actéon; les expressions voilées dont il se sert se rapportent très-bien à un amour incestueux d'Auguste pour Julie. Julie, en ce genre, était capable de tout, et les mœurs d'Auguste étaient détestables; enfin, Caligula disait que sa mère était née de cet inceste. Cependant il n'y a pas certitude, mais il y a probabilité; ce soupçon flétrissant est, dans tous les cas, une juste punition du mystère qu'Auguste a laissé planer sur la faute d'Ovide. »

AMPÈRE, *l'Histoire romaine à Rome.*

Outre sa lubricité, qui ne fit que s'accroître avec la vieillesse, Auguste avait une passion effrénée pour le jeu. Il était aussi fort superstitieux, tremblait au bruit du tonnerre, à la lueur des éclairs, et portait toujours sur lui une peau de veau marin comme un talisman contre la foudre. Malgré ce préservatif, dès qu'un orage éclatait, il allait se réfugier dans la pièce la plus retirée de son palais.

Auguste gouvernait le monde depuis quarante-quatre ans, à compter de la bataille d'Actium, lorsque dans un voyage qu'il entreprit pour accompagner jusqu'à Bénévent Tibère, qui partait pour l'Illyrie, il fut atteint d'une dyssenterie, assez bénigne dans le principe pour lui permettre de poursuivre son voyage. Il resta quelques jours sur les côtes de Campanie, dans l'espoir de reprendre des forces au grand air de la mer; mais, désespérant d'y parvenir, il se décida à retourner à Rome. Pendant la route, son mal s'aggrava, et il fut obligé de s'arrêter à Nola, dans la maison même qu'avait habitée son père, et où il était mort. Lorsqu'elle le vit si faible, Livie, qui suivait d'un œil attentif les progrès de la maladie, envoya des courriers pour tâcher de rejoindre Tibère, et le faire revenir en toute hâte auprès du lit de mort de l'empereur. En même temps, en femme prudente, elle avait soin que rien de ce qui se passait dans la maison du moribond ne transpirât au dehors. Suétone rapporte qu'à l'arrivée de Tibère, Auguste vivait encore, et qu'ils eurent ensemble un long et suprême entretien; d'un autre côté, Tacite nous met en garde contre cette assertion, en prétendant que ce fut sans doute une histoire forgée par Livie, et que nul n'a pu savoir si Auguste n'était pas déjà mort lorsque Tibère arriva à Nola. Suétone rapporte qu'au moment d'expirer dans les bras de sa femme, Auguste lui adressa ces mots: « Adieu, Livie; souvenez-vous de notre longue union » (an 14 de J.-C.). Il avait soixante-seize ans. Suétone ajoute qu'au dernier moment il demanda un miroir, se fit coiffer avec soin, et recommanda les moyens à prendre pour dissimuler autant que possible la maigreur de ses joues. Puis s'adressant à ses amis : « Trouvez-vous, leur dit-il, que j'ai bien joué la comédie de la vie? Alors, si vous êtes contents, battez des mains. » C'était la formule qui terminait les pièces de théâtre.

On fit de splendides funérailles à cet homme qui proclamait ainsi que sa vie n'avait été qu'une longue comédie, et quand son corps eut été solennellement brûlé dans le champ de Mars, il se trouva un sénateur qui, pour 10,000 sesterces, affirma par serment qu'il avait vu l'âme d'Auguste monter au ciel. On éleva partout des temples à la nouvelle divinité, qui avait quitté le monde en lui léguant Tibère.

Nous compléterons cet article en insérant ici quelques appréciations de divers écrivains sur le caractère et l'œuvre de ce personnage fameux :

« Auguste n'était pas de cette première race d'hommes qui font les révolutions; il était de cette race secondaire qui en profite, et qui pose avec adresse le couronnement dont une main plus forte a creusé les fondements : il avait à la fois l'habileté et la médiocrité nécessaires au maniement des affaires, qui se détruisent également par l'entière sottise ou par la complète supériorité. »

CHATEAUBRIAND, *Etudes historiques.*

« . . . La postérité a trop applaudi à cette longue mystification dont, sur son lit de mort, Auguste faisait le cynique aveu, pareille à ces spectateurs qui aiment à être trompés, et applaudissent un acteur qui joue bien, même quand ils ne peuvent l'estimer. Non, je ne t'applaudis pas pour avoir trompé le monde, qui ne demandait qu'à l'être, et pour être parvenu, avec un art que la soif de la servitude rendait facile, à fonder, en conservant les dehors de la liberté, un despotisme dont nous verrons se développer sous tes successeurs les inévitables conséquences. Et qu'as-tu fait pour être applaudi? Le peuple romain était fatigué, tu as profité de sa fatigue pour l'endormir. Quand il a été endormi, tu as énervé sa virilité. Tu n'as rien préparé, rien renouvelé; tu as étouffé, tu as éteint. Quand ton successeur et ton continuateur, Tibère, viendra, il s'écriera : « O » hommes préparés pour la servitude! » Mais qui les y avait préparés, si ce n'est toi?. Sans doute, il eut besoin d'un savoir-faire véritable pour arriver à l'empire; cependant ce savoir-faire même, on ne doit pas se l'exagérer. Octave eut, pour gagner les soldats, la double séduction du nom et de l'héritage de César. Il employa tous les moyens; on le vit tour à tour s'appuyer sur le sénat ou se déclarer contre lui, s'unir ou se brouiller avec Antoine. Il s'allia, quand il le fallut, à Decimus Brutus, le plus odieux des meurtriers de César, dont il était le familier et semblait être l'ami; il est vrai qu'en même temps Octave cherchait à le faire assassiner. Et puis, y avait-il réellement de l'habileté à réussir par les monstruosités du triumvirat, quand chacun des trois scélérats qui le composaient livrait aux deux autres ses propres amis pour acheter par leur sang le sang de ses ennemis, quand on faisait prendre la toge virile à un enfant pour avoir le droit de le tuer? Dans le considérant de la loi des proscriptions, il était prescrit de s'en réjouir; mais la postérité n'est pas forcée de se soumettre à cet édit; pour elle, l'assassinat n'est pas de la politique; l'absence absolue de scrupules est un don rare; là où il se trouve il procure de grands avantages, seulement il ne faut pas l'admirer outre mesure. Quel a été le résultat de toute cette dissimulation, tantôt seulement prudente, tantôt effrontée? A quoi ont abouti toutes ces ruses, tous ces artifices? Auguste a donné la paix au monde, ou plutôt il l'a maintenue, car César avait tout vaincu; mais cette paix était celle qui, comme dit Tacite, est un nom de la servitude. Il a fondé l'organisation de l'empire, c'est-à-dire la désorganisation de la société romaine, dont la vie était la liberté, et la désorganisation, comme toujours, a produit la mort. Auguste a construit avec un art patient une odieuse machine de tyrannie, un gouvernement d'étouffement et de servilité, dans lequel il n'y avait qu'une chose à bénir : c'est qu'il portât en lui, par l'excès du despotisme, le principe de sa ruine, et qu'il ait dû plus tard, juste châtiment, livrer aux Barbares le peuple dégénéré qui l'avait laissé fonder... »

AMPÈRE, *l'Histoire romaine à Rome.*

« Auguste a eu trois bonheurs : Horace et Virgile l'ont loué, Tacite n'a pas parlé de lui, et sa vie, par Plutarque, est perdue. Il jouit d'un honneur plus grand encore. Lui que ses crimes placent à côté des Marius et des Sylla, des Néron ou des Domitien, son nom s'applique proverbialement aujourd'hui à tout prince protecteur des lettres et restaurateur de la paix publique. » ARNOLD.

« Une tête froide, un cœur insensible et une âme timide lui firent prendre, à l'âge de dix-neuf ans, le masque de l'hypocrisie que jamais il ne quitta. Il signa de la même main, et probablement dans le même esprit, la mort de Cicéron et le pardon de Cinna. » GIBBON.

« Auguste était un fort méchant homme, indifférent au crime et à la vertu, se servant également des horreurs de l'un et des apparences de l'autre, uniquement attentif à son seul intérêt, n'ensanglantant la terre et ne la pacifiant, n'employant les armes et les lois, la religion et le plaisir, que pour être le maître et sacrifier tout à lui-même. » VOLTAIRE.

« Il a été donné à Auguste d'établir le despotisme militaire, mais il n'a pu fonder une dynastie... » DE CHAMPAGNY, *les Césars.*

« Il n'est que trop certain que le monde fut ravagé, depuis l'Euphrate jusqu'au fond de l'Espagne, par un homme sans pudeur, sans foi, sans honneur, sans probité, fourbe, ingrat, avare, sanguinaire, tranquille dans le crime, et qui, dans une république bien policée, aurait péri par le dernier supplice au premier de ses crimes.

» Cependant on admire encore le gouvernement d'Auguste, parce que Rome goûta sous lui la paix, les plaisirs et l'abondance. Sénèque dit de lui : « *Clementiam non voco lassam cru-* » *delitatem*, je n'appelle point clémence la » lassitude de la cruauté... »

» Comment peut-on tenir compte à un brigand enrichi et affermi de jouir en paix du fruit de ses rapines, et de ne pas assassiner tous les jours les fils et les petits-fils des proscrits, quand ils sont à genoux devant lui et qu'ils l'adorent?...

» Il est donc permis aujourd'hui de regarder Auguste comme un monstre adroit et heureux. » VOLTAIRE, *Dictionn. philos.*

« Trois cents sénateurs et deux mille chevaliers périrent à Rome sous le poignard! Un cri de supplication s'éleva; mais Octave répondit qu'il ne cesserait de frapper que le jour où tout lui serait soumis et dévoué. Cet adolescent taciturne, que les hommes d'Etat prenaient pour un agneau, se trouva un tigre : il trompa tous les partis, et, arrivé au pouvoir suprême, ne leur laissa le choix qu'entre l'apostasie ou la mort. »

EMILE SOUVESTRE.

« Les soldats se sentaient nécessaires, et ils ne croyaient pas que leurs chefs, en souffrant leur indiscipline et leurs exigences, payassent trop cher le pouvoir qu'ils leur avaient donné. Toute la ville tremblait devant cette soldatesque recrutée de bandits et d'esclaves échappés de leurs bagnes. Après les exécutions vinrent les exigences fiscales. Tous les habitants de Rome et de l'Italie prêtèrent la dîme de leurs biens et donnèrent leurs revenus d'une année. Alors Octave et Antoine voulurent bien déclarer la proscription finie, et le sénat ne rougit pas de leur décerner des couronnes civiques comme aux sauveurs de la patrie. » VICTOR DURUY.

Enfin, terminons par ces beaux vers de Corneille :

. « Toutes ces cruautés,
La perte de nos biens et de nos libertés,
Le ravage des champs, le pillage des villes,
Et les proscriptions, et les guerres civiles,
Sont les degrés sanglants dont Auguste a fait choix
Pour monter sur le trône et nous donner des lois. »

AUGUSTE (SIÈCLE D'). La littérature et les arts comptent quatre siècles remarquables par l'éclat et la perfection d'une foule d'œuvres qui, de nos jours encore, excitent l'admiration générale. Le premier appartient à la Grèce, c'est celui de Périclès; le second appartient aux Romains, c'est le *siècle d'Auguste;* l'Italie moderne nous a donné le troisième, connu sous le nom de siècle des Médicis ou de Léon X; et, enfin, c'est à la France qu'est dû le quatrième, celui de Louis XIV. On pourrait trouver étrange que des siècles qui doivent aux arts et aux lettres tout leur éclat n'aient pas été distingués par des noms d'artistes ou de poëtes; l'histoire, à la vérité, nous apprend que Périclès fut un grand orateur; mais Auguste n'est connu que par les succès d'une politique plus adroite que généreuse, Léon X par son faste, Louis XIV par son orgueil, appuyé d'abord sur des victoires, puis humilié par de grands désastres : qu'y a-t-il de commun entre Auguste et les vers de Virgile et d'Horace, entre Léon X et le pinceau de Raphaël, entre Louis XIV et les chefs-d'œuvre de Corneille et de Racine? Faut-il voir une épigramme ou une flatterie dans ce nom tout politique donné à un siècle littéraire? Ce peut être une épigramme, si l'on veut faire entendre que le *siècle d'Auguste*, par exemple, n'est digne aujourd'hui d'exciter notre admiration que par les œuvres immortelles des Virgile, des Horace, etc.; mais c'est une flatterie si l'on veut dire qu'une part quelconque du génie de ces hommes illustres doit être attribuée à l'impulsion qu'Auguste avait donnée à son siècle. Avouons que les poëtes, les littérateurs, les artistes en général, ont souvent prouvé, par leurs paroles ou par leurs actes, qu'ils ne savaient pas assez s'abstenir de flatter les puissants; mais reconnaissons aussi qu'ils ont su quelquefois revendiquer noblement le droit de l'art en disant aux rois et aux empereurs que, si la puissance politique règne sur le présent, c'est le génie seul qui commande à la postérité et qui peut décerner une gloire durable. En réalité, nous croyons que les lettres et les arts se développent progressivement, suivant une loi générale sur laquelle les chefs des Etats ne peuvent exercer qu'une influence très-limitée; l'art naît quand les mœurs, les institutions sociales d'une nation lui permettent de naître; il est enfant d'abord, et son enfance se prolonge d'autant plus que les mœurs résistent davantage aux modifications qu'il tend à produire; puis il devient jeune, hardi, réformateur; enfin, il arrive à son complet épanouissement, et il est alors le produit général de tous ses développements antérieurs. L'action du prince dans cette marche, dont la voie est tracée par la nature même des choses, est toute négative; un méchant prince peut la retarder en rendant les peuples si malheureux qu'ils oublient la culture de l'art; le meilleur service qu'un bon prince puisse rendre aux lettres et aux arts, c'est de ne pas s'en occuper et de les laisser libres. Marc-Aurèle surpassait de beaucoup Auguste par sa valeur personnelle; Napoléon Ier avait plus de génie que Louis XIV, c'est du moins l'opinion générale, et leur siècle n'a produit rien de remarquable dans les lettres ni dans les arts.

Le *siècle d'Auguste*, puisque ce nom est consacré, comprend tout le temps qui s'est écoulé depuis la mort de Sylla (78 ans av. J.-C.), jusqu'à celle d'Auguste (14 ans après J.-C.). C'est un siècle purement littéraire; il y avait encore d'habiles artistes en Grèce, mais Rome n'en possédait aucun dont le nom soit venu jusqu'à nous, à moins qu'on ne veuille compter Vitruve comme un artiste; mais s'il a dirigé la construction de monuments vraiment remarquables, il n'a guère fait qu'imiter les monuments grecs, et son génie a été plus pratique que créateur.

Parmi les prosateurs les plus illustres, on compte: Hortensius, que Cicéron proclamait le premier des orateurs, et qui le fut en effet jusqu'au jour où celui-ci conquit lui-même le premier rang par l'abondance et l'éclat d'une éloquence qui n'a jamais été surpassée; César, qui ne se contentait pas d'étonner le monde par le bruit de ses victoires, mais qui, en les racontant lui-même, s'élevait au premier rang des historiens par la simplicité, la netteté, l'élégance et la rapidité de son style; Salluste, historien également admirable, mais par des qualités d'une nature bien différente, par la peinture des caractères, par l'éloquence des harangues, par la disposition savante des matériaux; Cornélius Nepos, connu par ses *Vies des excellents capitaines*; Tite-Live, qui consacra sa vie tout entière à écrire l'histoire de Rome, qui fut comparé à Hérodote, et dont la célébrité était si grande, pendant sa vie même, qu'un habitant de Gadès fit le voyage de Rome tout exprès pour le voir, et, après l'avoir vu, s'en retourna sans vouloir regarder les monuments de la ville; Trogue-Pompée, auteur d'une histoire générale intitulée les *Philippiques.* On peut encore citer Varron, auteur fort estimé d'un traité de la langue latine et d'un livre sur l'agriculture, et Vitruve, qui composa sur l'architecture dix livres, dont sept seulement nous ont été conservés en entier. C'est Vitruve qui dirigea la construction de tous ces magnifiques monuments qui transformèrent la capitale du monde et qui furent érigés par les ordres d'Auguste; c'est dans son livre que nous trouvons des renseignements précis sur l'art de bâtir, tel qu'il était pratiqué de son temps, sur le choix des matériaux, sur la mise en œuvre, sur les moyens d'unir l'élégance à la solidité; les architectes l'ont lu de tout temps avec profit, et pendant une longue suite de siècles il eut parmi eux la même autorité qu'Aristote dans nos écoles de philosophie. Nous avons déjà parlé de Cicéron comme orateur; mais il nous a laissé d'excellents ouvrages sur l'art oratoire lui-même et sur la philosophie. Quelle que soit la nature de son sujet, on retrouve toujours en lui le grand écrivain, et souvent le penseur profond; nul n'a mieux connu le génie de la langue latine, nul n'a mieux montré comment elle se pliait à tous les genres en restant toujours noble et pure.

Le siècle d'Auguste compte peut-être encore plus de grands poëtes que d'éloquents écrivains en prose. Lucrèce paraît d'abord,

avec son poëme sur la *Nature des choses*, où il se montre épicurien et athée, mais où l'on trouve çà et là de grandes pensées et des vers sublimes. Catulle se fit remarquer par la grâce et l'élégance soutenue de ses vers; plusieurs de ses compositions furent de petits chefs-d'œuvre. Virgile, surnommé le Cygne de Mantoue, est sans contredit le prince des poëtes latins; ses *Bucoliques* firent de lui le rival de Théocrite; ses *Géorgiques* sont un chef-d'œuvre à part, et suffiraient seules à rendre son nom immortel; son *Enéide* est, après l'*Iliade* d'Homère, l'épopée la plus parfaite que nous ait laissée l'antiquité. Horace se fit connaître d'abord par des *Satires;* il publia ensuite des *Odes* et des *Epîtres* en vers. Les *Satires* et les *Epîtres* sont le fidèle miroir de la société romaine à cette époque; le poëte en connaît bien tous les vices, il nous les peint avec esprit, il nous fait rire, mais il ne cherche guère à exciter notre indignation, et l'on sent qu'il est lui-même de son siècle, que plusieurs de ces vices sont les siens, qu'il écrit pour des lecteurs auxquels il ne les croit pas étrangers. Comme poëte lyrique, Horace est quelquefois l'égal de Pindare, et il le surpasse dans quelques odes, où la grandeur des pensées s'allie à la noblesse de l'expression; ailleurs il se montre le plus aimable des poëtes; il chante la joie et le plaisir, se rit de tout ce qui tourmente le vulgaire, prêche un scepticisme élégant et moqueur, qui montre combien Rome ressemblait alors au Paris moderne; si Horace est latin par les mots, on peut presque dire qu'il est français par les idées et par le style. Properce et Tibulle chantèrent l'amour et la volupté; les élégies de Properce sont plus passionnées, celles de Tibulle sont plus tendres et plus délicates. Ovide composa aussi des élégies; mais il avait une facilité si grande pour la versification qu'il exerça son talent sur une foule de sujets divers. Son chef-d'œuvre, les *Métamorphoses*, peut être considéré comme une épopée cyclique embrassant les principaux faits de la mythologie et des temps fabuleux, depuis le chaos et la formation de la terre jusqu'aux premières traditions de Rome.

Nous n'avons pas cité tous les poëtes ni tous les écrivains du *siècle d'Auguste;* nous avons passé sous silence les noms de ceux dont les ouvrages sont perdus ou n'ont eu qu'une célébrité du second ordre. Mais nous en avons dit assez pour montrer que ce fut vraiment un grand siècle littéraire, le plus grand peut-être que nous offre l'histoire de l'esprit humain; car il a eu la gloire de préparer les deux autres grands siècles qui l'ont suivi à une longue distance, et de leur servir de modèle. En Italie, comme en France, lorsque les ténèbres de la barbarie et du moyen âge vinrent à s'éclaircir, on commença d'abord par se passionner pour l'étude des écrivains du *siècle d'Auguste*, et les premiers travaux ne furent que des traductions ou de timides imitations. Peu à peu, on prit ensuite plus d'assurance; on osa tenter d'ouvrir des voies nouvelles, et si l'on s'égara quelquefois, on peut aussi se flatter d'avoir élargi le domaine de la pensée, d'avoir ouvert de nouvelles sources aux jouissances les plus nobles et les plus pures de l'esprit.

Auguste (BUSTES ET STATUES D'). Les figures antiques les plus remarquables que nous ayons d'Auguste sont : au musée Chiaramonti, une tête d'Auguste jeune, de grandeur naturelle, admirable d'exécution et de conservation, trouvée dans les fouilles faites à Ostie, au commencement de ce siècle; une tête colossale (n° 401) en marbre, trouvée à Veïes; un buste de grandeur naturelle, avec tête de basalte noir, casque et chlamyde (n° 65). Au musée Pio Clémentin : une figure couronnée d'épis, par allusion à l'abondance procurée à Rome par Auguste; une tête plus grande que nature, très-précieuse et très-rare, en ce qu'elle nous montre l'empereur déjà avancé en âge et ayant le front ceint d'un ruban sur lequel sont dessinées des feuilles de laurier (ce ruban est orné, en outre, d'une pierre fine sur laquelle est gravé le portrait de Jules César); une statue (n° 559) de grandeur naturelle, dont la tête n'a pas été détachée du corps, ce qui est rare dans une antique; une statue d'Auguste voilé et représenté comme pontife maxime. Au Louvre, une assez belle statue du prince, debout et haranguant, trouvée près de Velletri, patrie de sa famille, etc. Le musée Pio Clémentin possède une statue représentant le Génie d'Auguste; c'est une figure vêtue de la toge, tenant d'une main une corne d'abondance, de l'autre une patère.

Une fort belle statue d'Auguste, qui figurait dans la galerie Pourtalès, représente ce personnage à la force de l'âge et dans l'attitude d'un homme prononçant une allocution. Le devant de la cuirasse est décoré de l'image du palladium vu de face et placé entre deux Victoires, qui rappellent peut être les triomphes de Philippes et d'Actium. Cette statue, qui ornait autrefois le château que le cardinal de Richelieu possédait en Touraine, fit ensuite partie des antiquités réunies à la Malmaison. Elle est en marbre et a 2 m. 9 cent. de haut.

Un assez grand nombre de pierres gravées offrent l'image d'Auguste; une des plus célèbres par la beauté de la matière, et surtout par la perfection du travail, est une cornaline, qui a appartenu à M. Pourtalès, et qui représente l'empereur imberbe et de profil. Au-dessus de cette figure, on lit, en caractères grecs, le mot *Dios*, dans lequel plusieurs archéologues ont voulu voir l'abréviation du nom de Dioscouridès, l'un des quatre plus fameux lithoglyphes de l'antiquité, qui fut chargé, suivant Pline, de graver le sceau d'Auguste.

Auguste (LE SIÈCLE D'), tableau de M. Gérome, Salon de 1855. Une page de Bossuet a inspiré l'idée de cette composition, et cette page est si belle, que nous ne pouvons résister au désir de la citer tout entière : « ... Les restes de la république périssent avec Brutus et Cassius. Antoine et César, après avoir ruiné Lépide, se tournent l'un contre l'autre. Toute la puissance romaine se met sur la mer. César gagne la bataille Actiaque : les forces de l'Egypte et de l'Orient, qu'Antoine menait avec lui, sont dissipées : tous ses amis l'abandonnent, et même sa Cléopâtre, pour laquelle il s'était perdu... Tout cède à la fortune de César. Alexandrie lui ouvre ses portes; l'Egypte devient une province romaine; Cléopâtre, qui désespère de la pouvoir conserver, se tue elle-même après Antoine; Rome tend les bras à César, qui demeure, sous le nom d'Auguste et le titre d'empereur, seul maître de tout l'empire. Il dompte vers les Pyrénées les Cantabres et les Asturiens révoltés; l'Ethiopie lui demande la paix; les Parthes épouvantés lui renvoient les étendards pris sur Crassus, avec tous les prisonniers romains; les Indes recherchent son alliance; ses armes se font sentir aux Rhètes ou Grisons, que leurs montagnes ne peuvent défendre La Pannonie le reconnaît; la Germanie le redoute, et le Weser reçoit ses lois. Victorieux par terre et par mer, il ferme le temple de Janus. Tout l'univers vit en paix sous sa puissance, et Jésus-Christ vient au monde. » Il y avait une très-grande hardiesse à vouloir grouper sur une toile cette multitude d'hommes et de faits qui se déroulent avec autant d'ordre que de magnificence dans le simple alinéa de Bossuet. M. Gérome n'a pas triomphé complétement de la difficulté; son tableau n'est pas un chef-d'œuvre, mais il dénote un vaillant effort, qui mérite tous nos éloges; nous pensons, avec M. Théophile Gautier, que ces belles audaces sont aujourd'hui trop rares, et nous trouvons les jeunes peintres bien prudents. Mais voyons de quelle façon l'auteur du *Siècle d'Auguste* a entendu cette vaste synthèse historique.

Au centre de la composition, s'élève le temple fermé de Janus, dont le large escalier de marbre descend jusqu'aux premiers plans, et dont le fronton, surmonté d'un quadrige, se découpe sur un ciel sans nuages; les principaux monuments de Rome, le Capitole, l'amphithéâtre, les remparts s'aperçoivent, au fond dans un lointain vaporeux. Au-devant du temple, sur un trône d'or que supporte un haut piédestal, Auguste est assis, demi-nu comme un dieu de l'Olympe, et la tête ceinte de lauriers; il tient un sceptre dans la main gauche et s'appuie de la droite sur une belle jeune femme casquée, vêtue d'une courte tunique rouge, et ayant en main une pique renversée, symbole de la paix conquise par la victoire; cette figure, d'une tournure charmante, et qui regarde Auguste d'un air caressant, est la personnification de Rome. A la droite de l'empereur sont groupés les personnages politiques de son siècle : Agrippa, Mécène, Marcellus, qui mourut si jeune; des sénateurs, des personnages consulaires, et, tout auprès du trône, Tibère, dont la figure juvénile laisse deviner le caractère dur et chagrin. A ce groupe correspond, à droite, celui des artistes, des poëtes, des acteurs : Virgile, Horace, Properce, Tibulle, Vitruve, Roscius, etc. Sur les degrés de l'escalier du temple, Cléopâtre et Antoine sont étendus, la face contre terre, et forment comme les marches du trône d'Auguste; près d'eux est le cadavre ensanglanté de Jules César. Brutus et Cassius, tristes mais inébranlables, s'éloignent lentement après avoir accompli leur sanglant devoir. Au bas de l'escalier se pressent les hommes venus des pays les plus lointains pour voir et adorer Auguste : d'un côté, des Indiens, montés sur un éléphant, et portant, en manière d'étendards, des fétiches monstrueux au bout de longues hampes; des Sères, qu'à leur tête rasée et ornée seulement d'une longue mèche tressée on reconnaît pour les ancêtres des Chinois; un Parthe, qui rapporte les enseignes enlevées à Crassus; un Grec, avec casque, cuirasse et cnémide, acclamant le maître de son pays; une Arménienne amenant ses deux enfants, qui sont citoyens romains; un Gaulois, affublé d'une peau de lion dont la gueule s'ouvre au-dessus de la tête. De l'autre côté, des Arabes montés sur des dromadaires blancs, des Egyptiens, des Numides; un vieux roi des contrées voisines de l'Euphrate, qui a une couronne à pointes d'or, un sceptre orné de plumes, une longue barbe blanche, et que soutiennent une jeune femme demi-nue et un esclave noir qui porte ses armes. En dehors de cette foule, un Juif, à la barbe rousse, aux vêtements crasseux, ayant à la main le bâton qui doit le soutenir dans ses longs voyages, regarde avec indifférence les gloires de l'empire romain. Des licteurs et des soldats, d'une taille herculéenne, traînent violemment par les cheveux de jeunes femmes meurtries qui personnifient les provinces soumises par la force, tandis que, sur les premiers degrés de l'escalier, la foule proternée baise la poussière qu'ont foulée les pieds d'Auguste. Sur le devant du tableau, juste aux pieds du César divinisé, près d'un autel encore chaud du sacrifice, un enfant qui vient de naître est couché sur un peu de paille, entre une femme et un vieillard qui le regardent avec amour, pendant qu'un ange semble le protéger de ses ailes et le cacher aux yeux des gentils : cet enfant débile, qui n'a pour courtisans que le bœuf et l'âne, c'est le Messie, celui qui régénérera l'humanité et qui établira le siége de son Eglise sur les ruines de la grandeur romaine.

Telle est la composition de M. Gérome; son défaut le plus saillant et le plus grave est le manque d'unité; à bien dire, elle renferme deux tableaux parfaitement distincts : l'*Apothéose d'Auguste*, dans la partie supérieure, et la *Naissance de Jésus-Christ*, dans le bas. Suivant M. Eugène Loudun, « M. Gérome a oublié que si l'espace est le domaine du peintre, comme le dit Lessing, la succession des temps est le domaine du poëte; il a embrassé trois ou quatre époques; il a voulu être poëte, il n'a pas été peintre. Il n'a pas été peintre, en effet; car, quoique l'on ne puisse méconnaître dans son tableau plusieurs qualités, une certaine habileté de dessin, quelques personnages noblement drapés, les sénateurs romains, par exemple, l'exécution pèche par la disparate des styles, aussi divers que les sujets accumulés sur la toile. En haut, c'est l'imitation de l'antique, l'architecture, les types, les costumes, la couleur même, froide comme une fresque pâlie de Pompéi; en bas, la recherche des attitudes, des types et du coloris du moyen âge. C'est dans cette dernière partie que M. Gérome se montre le plus faible. L'idée de représenter le Christ enveloppé d'une atmosphère lumineuse était empruntée aux peintres du XV^e siècle; la pensée ne lui appartenant pas, il n'a pas su la rendre : dans le faisceau lumineux dont l'Enfant Jésus est le centre, on ne saisit aucune ligne; cette lumière même, qui devrait être radieuse, n'a qu'un éclat terne et verdâtre; elle n'émane pas d'un corps divin. Il n'y avait pas d'unité dans la pensée, il n'y a pas eu d'unité dans la composition et dans l'exécution. » Tout en reconnaissant ce qu'il y a de juste dans cette critique, nous devons ajouter que M. Gérome a déployé beaucoup d'érudition et de talent dans la manière dont il a traité les détails de cette page, et que, s'il n'a pas su revêtir sa pensée d'une couleur plus forte, plus riche, il a fait preuve du moins d'une grande habileté pratique dans le dessin des nus et des draperies. Le *Siècle d'Auguste* appartient à l'Etat.

AUGUSTE (HISTOIRE-). V. HISTOIRE-AUGUSTE.

AUGUSTE. Titre qui fut donné à César-Octave par le sénat, afin de qualifier par une appellation nouvelle le haut pouvoir dont il était revêtu (vers l'an 27 av. J.-C.). La flatterie avait d'abord proposé de l'appeler Romulus, pour exprimer qu'il était en quelque sorte le second fondateur de la cité. Toutefois le surnom d'*Auguste* prévalut, non-seulement parce qu'il était nouveau, dit Suétone, mais encore parce qu'il était plus noble. En effet, on appelait *augustes* les lieux saints, ceux où l'on consacrait quelque chose au moyen des augures. Ce nom avait donc la signification de sacré. D'autres font venir ce surnom d'*augere*, augmenter, et il exprimerait alors l'agrandissement de l'empire sous le principat de l'héritier de César. Cette étymologie nous semble moins probable pour divers motifs, dont le principal, au point de vue purement historique, est qu'Auguste, s'il a organisé l'empire, ne l'a que très-peu agrandi.

Quoi qu'il en soit, le nom d'Auguste était un titre personnel et celui de César une sorte de nom de famille. Le premier devait donc s'éteindre avec celui à qui il avait été décerné, mais le second pouvait se transmettre par voie d'adoption ou d'alliance. A la mort de Néron, une pratique d'un siècle avait lié d'une façon inséparable ces appellations d'Auguste et de César à la dignité impériale, et elles furent conservées par une longue suite d'empereurs romains, grecs, byzantins et allemands. Une distinction fut cependant de bonne heure introduite. Le titre sacré d'Auguste fut toujours réservé au souverain, mais celui de César fut quelquefois donné à ses plus proches parents, et, à partir du règne d'Adrien, on commença communément à l'appliquer à la seconde personne de l'Etat, c'est-à-dire à celle qui était considérée comme l'héritier présomptif de la couronne.

Enfin le nom d'Auguste a passé dans toutes les langues par métonymie, pour désigner un prince protecteur des lettres et des arts. Boileau en offre à lui seul trois exemples :

Pour chanter un *Auguste* il faut être un Virgile.
Mais sans un Mécénas à quoi sert un *Auguste ?*
Un *Auguste* aisément peut faire des Virgiles.

AUGUSTE I^{er}, électeur de Saxe, de 1553 à 1586, fit dresser la *formule de concorde* pour établir l'unité parmi les luthériens (1580), et s'opposa, dans la diète d'Augsbourg (1582), à l'introduction du calendrier grégorien dans l'Allemagne protestante. Il fut surnommé le *pieux*, l'*œil*, le *cœur* et la *tête de l'empire*.

AUGUSTE II, électeur de Saxe, né à Dresde en 1670, fut élu roi de Pologne après la mort de J. Sobieski (1697). Il s'allia avec Pierre le Grand contre Charles XII, roi de Suède, et fut dépossédé par ce dernier. Après la bataille de Pultawa (1709), il put remonter sur le trône, qu'il conserva jusqu'à sa mort (1733).

C'était un prince doué de quelques talents militaires, tolérant et d'un caractère élevé, mais aimant trop le faste, et vivant entouré de favoris, de maîtresses et d'alchimistes. Le fameux Maurice de Saxe était son fils naturel.

— **Prov. litt. Quand Auguste avait bu, la Pologne était ivre.** Allusion à un vers de Frédéric II dans une épître à son frère :

Lorsque Auguste buvait, la Pologne était ivre;
Lorsque le grand Louis brûlait d'un tendre amour,
Paris devint Cythère, et tout suivit la cour;
Quand il se fit dévot, ardent à la prière,
Le lâche courtisan marmotta son bréviaire. (1771.)

Ce beau vers, si bien frappé, a évidemment subi la lessive de M. de Voltaire, qui, du reste, aimait à le citer avec un amour presque paternel. Mais que signifie-t-il dans l'application? Auguste II de Pologne, celui auquel Frédéric fait allusion, était un prince aimant le faste et les plaisirs; mais était-il un de ces princes égoïstes de la famille de Sganarelle, qui, « lorsqu'ils ont bien bu et bien mangé, prétendent que tout le monde soit soûl dans leur maison? » Cette interprétation, impossible quand on a sous les yeux le texte cité plus haut, est évidemment celle que lui ont donnée la plupart des écrivains dans leurs allusions, parce qu'ils ont déduit le sens d'après un vers isolé, jugé du tableau sans examiner le cadre. On sait que c'est l'inconvénient le plus ordinaire des citations tronquées :

« Il y a l'égoïsme content de lui-même, qui marche la tête haute, le sourire sur les lèvres, persuadé que lorsqu'il est heureux tout le monde doit l'être. Il se fait un royaume de ses jouissances, et il admire l'axiome du galant Auguste : *Quand Auguste a bu, toute la Pologne est ivre.* » XAVIER MARMIER.

« Il est devenu de fort bon goût, parmi nos modernes Lucullus, de professer le plus profond dédain pour les études qui portent sur la subsistance du peuple. Prendre souci de la faim, s'inquiéter de la misère, fi donc!

La Pologne avait bu quand Auguste était ivre.

Eh bien! n'en déplaise à Auguste tombé dans l'ivresse, nous pensons, nous, qu'il y a lieu de s'occuper de la Pologne mourant de soif. » LOUIS BLANC.

« Charité bien ordonnée commence par soi-même, c'est-à-dire : Je serais bien sot de songer aux autres quand j'ai ma chère personne à soigner; il est certain que ce n'est pas trop pour cela de toute ma vie, de toute mon attention, de toute mon intelligence. Je serais bien sot de donner de mon superflu aux pauvres, lorsque mon superflu m'est nécessaire. On dit qu'il y a des gens qui meurent de faim. Mon Dieu, j'en suis bien fâché; mais enfin je n'en meurs pas moi-même, et c'est le principal.

Quand Auguste avait bu, la Pologne était ivre. »
VICTOR FOURNEL.

Nous venons de nous livrer à de nouvelles recherches sur la vie du prince dont il est ici question, et nous avons acquis la certitude que le vers du grand Frédéric doit être pris en bonne part. Auguste II unissait, par une bizarre alliance, des sentiments généreux à des habitudes despotiques, le goût des plaisirs aux soucis de l'ambition, et l'inquiétude d'une humeur guerrière à la mollesse d'une vie voluptueuse.

Mais voici qui est beaucoup plus concluant. Un jour qu'il donnait ordre au primat et aux sénateurs de faire cesser quelques vexations exercées par les catholiques contre les protestants : « J'ai été établi de Dieu, leur dit-il, pour protéger mes sujets sans exception, et pour les maintenir dans leurs priviléges conformément aux lois du royaume; » et presque tous les actes de sa vie répondent à ces belles paroles. Du reste, si l'on considère le vers du grand Frédéric comme l'expression de l'égoïsme, tout le passage cité ci-dessus n'a plus de sens. Il est donc certain que ce vers :

Quand Auguste avait bu, la Pologne était ivre,

signifie qu'il existait entre le prince et ses sujets une grande solidarité de sentiments; ils s'enivraient de ses succès et étaient joyeux de sa joie. L'application, il faut l'avouer, a pris une tout autre route. Les prosateurs en usent ainsi trop souvent, sans avoir pour excuse les besoins de la rime et de la mesure. Ils rencontrent un vers bien frappé, ils s'en emparent, sans prendre la peine de remonter à la source et de consulter le texte. M^{me} de Sévigné a plusieurs de ces petits péchés sur la conscience; élève du savant Ménage, elle connaissait passablement le latin et un peu de grec; elle ne dédaignait pas de se faire érudite à l'occasion. On trouve plus de dix fois dans ses lettres cette allusion : « *Et de Caron pas un mot,* » empruntée, comme on le sait, à un dialogue de Lucien. Si l'inimitable Sévigné était remontée à la source, elle aurait été bien étonnée des singulières applications qu'elle en a faites.

Que l'interprétation que nous venons de donner des vers fameux du roi-poëte et philosophe reste donc désormais acquise à l'histoire littéraire, et, pour qu'il ne subsiste aucun doute à ce sujet, nous citerons les deux passages suivants de Voltaire, qui achèveront la démonstration :

« Plus votre rang vous élève en ce monde,
Plus il faut que chez vous le vrai mérite abonde.

C'est lui que l'on estime, et vous devez savoir
Que l'exemple est surtout votre premier devoir.
L'exemple d'un grand prince impose et se fait suivre :
Quand Auguste avait bu, la Pologne était ivre.
VOLTAIRE (Philos. Sans-Souci).

Pierre était créateur, il a formé des hommes.
Tu formes des héros... Ce sont les souverains
Qui font le caractère et les mœurs des humains.
Un grand homme du temps a dit dans un beau livre :
Quand Auguste buvait, la Pologne était ivre.
Ce grand homme a raison : les exemples d'un roi
Feraient oublier Dieu, la nature et la loi;
Si le prince est un sot, le peuple est sans génie.
VOLTAIRE (épître à l'impératrice Catherine II).

AUGUSTE III, électeur de Saxe et roi de Pologne, fils du précédent, né en 1696, monta sur le trône à la mort de son père (1733). Frédéric le Grand le chassa deux fois de la Saxe (1746 et 1756). Il mourut en 1763. C'était un prince indolent et adonné aux plaisirs. Il avait publiquement abjuré le protestantisme.

AUGUSTE (Fréd.-Guill.-Henri), prince de Prusse, né en 1790, mort en 1843, combattit à Iéna à la tête d'un bataillon de grenadiers, et fut fait prisonnier à Prenzlow. Amené alors en France, il fut rendu à la liberté en 1807, après avoir séjourné à Nancy, Soissons et Paris; contribua, à Kulm, à la défaite de Vandamme; fit la campagne de 1814 à la tête d'une brigade; commanda un corps d'armée en 1815; prit Maubeuge, Landrecies et Marienbourg, et bombarda Philippeville, dont il laissa la garnison sortir avec les honneurs de la guerre. A la paix, il rentra à Berlin, où il s'occupa du perfectionnement des armes de l'artillerie et du génie. Il était neveu du grand Frédéric. En lui s'éteignit la branche collatérale de Prusse.

AUGUSTE (Emile-Léopold), duc de Saxe-Gotha et d'Altenbourg, né en 1772, mort en 1822, était fils d'Ernest II et de Charlotte-Amélie, princesse de Saxe-Meiningen. Sa première femme, Louise-Charlotte, princesse de Mecklembourg-Schwerin, qu'il avait épousée en 1797, étant morte en couches, il épousa en secondes noces, en 1802, Caroline-Amélie, princesse de Hesse-Cassel, qui ne lui donna point d'enfants. Il succéda à son frère en 1804, administra ses Etats avec sagesse, et fut l'objet de la constante bienveillance de Napoléon. Il cultivait les lettres et a laissé quelques écrits.

AUGUSTE D'UDINE (Augusto-Graziani), poëte latin moderne, né à Udine au XVIe siècle. Il enseigna les belles-lettres dans sa ville natale et à Trieste. Il a composé des odes latines qui ont été imprimées sous ce titre : *Augusti vatis odæ*, Venise, 1529.

AUGUSTÉE s. f. (ô-gu-sté — rad. *auguste*). Bot. Genre de plantes rubiacées. Syn. de *schreibersie*.

AUGUSTEMENT adv. (ô-gu-ste-man — rad. *auguste*). D'une manière auguste.

AUGUSTENBOURG (Ducs D'). Les ducs d'Augustenbourg appartiennent à la maison de Holstein, et forment un rameau de la branche royale de Danemark. Ils ont pour souche Jean, frère puîné de Frédéric II, roi de Danemark, dont les quatre fils formèrent les lignes de Sonderbourg, de Norbourg, de Glucksbourg et de Plœn. Les trois dernières se sont éteintes. Celle de Sonderbourg se divisa en six rameaux, par les six fils d'Alexandre, duc de Sonderbourg, mort en 1627. Quatre de ces rameaux sont éteints. Les deux qui se sont perpétués portent les noms de Glucksbourg et d'Augustenbourg. Le premier est récemment arrivé au trône de Danemark, par l'extinction de la branche royale. Le rameau d'Augustenbourg a fourni le prince Chrétien-Charles-Auguste, élu prince royal de Suède en 1809, et mort en 1810, au milieu de graves symptômes d'empoisonnement; ce fut pour recueillir les droits de ce prince que le maréchal Bernadotte fut appelé en Suède.

AUGUSTENBOURG (Frédéric-Christian-Auguste, duc D'), fils du duc Christian ou Chrétien, né en 1829, était major au service de la Prusse, lors de l'invasion du Danemark par les troupes des deux grandes puissances allemandes. La branche aînée de sa famille s'étant éteinte en 1863, dans la personne de Frédéric VII, roi de Danemark et duc de Schleswig-Holstein, le duc d'Augustenbourg put se croire légitime héritier des duchés, et prit le nom de Frédéric VIII. On a souvent répété que le duc Christian, son père, avait cédé ses droits au roi de Danemark par le traité de Londres de 1852, moyennant une somme de sept millions; cette assertion n'est pas exacte : le duc Christian possédait de vastes domaines dans le Schleswig, que le gouvernement danois le força à vendre, en le menaçant de la confiscation s'il s'y refusait; c'était donc purement et simplement une expropriation forcée, dont les sept millions furent le prix. Le duc, il est vrai, promit, pour lui et sa famille, de ne rien entreprendre contre le traité de Londres de 1852 et la nouvelle loi de succession au trône de Danemark de 1853, et il a tenu cette promesse; mais il ne pouvait pas renoncer, au nom de ses fils, majeurs à cette époque, aux droits qu'il avait sur le Schleswig-Holstein, et ceux-ci ont protesté contre le changement violent de l'ordre de succession. A la mort de Frédéric VII, le fils aîné du duc Christian a donc fait valoir ses droits, et si on lui réclame les sept millions, il peut dire : « J'y consens, mais rendez-moi mes domaines du Schleswig, qui n'ont rien de commun avec la souveraineté du duché. » Le duc d'Augustenbourg a pour lui le droit héréditaire et le droit populaire; il est appelé par le vœu général. En 1863, les duchés, opprimés par les Danois, réclamèrent leur indépendance, dont Frédéric VIII devint le drapeau, et il fut reconnu par la diète germanique comme le seul prétendant légitime, opinion que partagèrent la Prusse et l'Autriche, aux conférences de Londres de 1864. Aujourd'hui, les duchés, la diète et l'Autriche soutiennent encore ses justes prétentions; la Prusse seule a changé d'avis, parce qu'elle désirerait s'annexer les duchés; mais ceux-ci ne veulent pas plus de la domination prussienne que de la domination danoise. Enfin, après de longues intrigues diplomatiques, et sous l'influence de la France, il fut décidé qu'on ferait appel au vote populaire; les Etats seront réunis dans un prochain délai, et voteront alors pour la Prusse, ou pour le Danemark, ou pour le duc d'Augustenbourg, qui consacrerait l'indépendance des duchés, en les faisant rentrer dans la Confédération germanique.

AUGUSTENBOURG, ville du Schleswig, sur la côte occidentale de l'île d'Alsen, dans le Petit-Belt; 6,000 hab. Château des ducs d'Augustenbourg.

AUGUSTI (Frédéric-Albert), théologien protestant, né à Francfort-sur-l'Oder en 1696, d'une famille juive (Ben Abraham Herschell), mort en 1782. Converti au christianisme par un ministre luthérien, il devint lui-même pasteur dans le duché de Gotha. Parmi ses ouvrages, on estime surtout ses apologies de la religion chrétienne contre les juifs : Nous citerons notamment : *De adventus Christi necessitate, tempore templi secundi*, Leipzig, 1794; *Aphorismi de studiis judæorum hodiernis*, Gotha, 1731; *Mystères des juifs concernant le fleuve miraculeux Sambathion et les juifs rouges, pour l'explication du verset* 12 *du ch.* XVII *du* 2e *livre des Rois* (en allemand), Erfurt, 1748, etc.

AUGUSTI (Jean-Chrétien-Guillaume), théologien allemand, petit-fils du précédent, né à Eschenberg (Gotha) en 1772, mort en 1841. Il a publié (en allemand) : *Faits mémorables de l'archéologie chrétienne*, 1817 et 1830, 2e édition, sous le titre de : *Manuel d'archéologie chrétienne*, Leipzig, 1836 et 1837; *Manuel de l'histoire des dogmes chrétiens*, 1805 et 1835, Leipzig; *Principes pour servir à une traduction historique et critique de l'Ancien Testament*, 1809.

AUGUSTIN (SAINT-) s. m. (sain-to-gu-stain — du nom de *saint Augustin*). Typogr. Ancien nom du caractère corps de douze, ainsi appelé parce qu'il avait servi pour la première édition de la *Cité de Dieu*, ouvrage de saint Augustin, publié en 1465 : *On appela les caractères d'imprimerie* cicéro, SAINT-AUGUSTIN, gros-canon, *des traités de Cicéron, des œuvres théologiques et des livres de liturgie, auxquels ces caractères furent d'abord employés.* (Balz.)

— Techn. Format de carton, ayant de 18 à 19 pouces sur 24.

— Hortic. Espèce de poire qui se cueille en novembre. ‖ Variété d'anémones blanches, panachées d'incarnat et à peluche couleur de feu.

AUGUSTIN s. m. (ô-gu-stain — de *Augustin*, n. pr.). Hist. ecclés. Religieux qui suit la règle de saint Augustin.

Les *augustins* sont serviteurs du roi.
LA FONTAINE.

— *Augustins déchaussés*, Augustins qui se sont soumis à la réforme de leur ordre, vers la fin du XVIe siècle, et qui furent introduits en France par l'évêque d'Embrun. On les appelle aussi GRANDS AUGUSTINS. ‖ *Petits augustins*, Augustins qui se soumirent à la réforme de leur ordre, établis à Bourges vers 1563. On les appelait aussi AUGUSTINS DE LA REINE MARGUERITE.

— Métrol. *Augustin couronné*, Monnaie d'or, appelée aussi AUGUSTAIRE.

— **Encycl.** Les *augustins* faisaient remonter la fondation de leur ordre à saint Augustin, évêque d'Hippone; mais, en réalité, il n'a commencé à être connu que vers le XIIe siècle. Les *augustins* n'étaient d'abord que des ermites épars en Italie, et ce fut le pape Alexandre IV qui les réunit en 1256, et les soumit à la règle de saint Augustin. L'ordre ne tarda pas à se répandre dans toute l'Europe, et donna naissance à de nombreuses congrégations, de l'une desquelles sortit dans la suite le fameux Luther. Formant l'un des quatre ordres mendiants, ces religieux se vouèrent à la prédication, portèrent l'Evangile jusqu'en Orient, et devinrent les rivaux des dominicains. Ce furent les pères Hamet et Mathieu, de Saint-François, qui introduisirent les *augustins* en France vers 1629, et qui bâtirent, près de la rue Notre-Dame-des-Victoires, à Paris, un couvent que l'on appela des *Petits-Pères*, à cause de la petite taille de ses fondateurs. On connaissait déjà néanmoins à Paris le couvent des *Grands-Augustins*, sur l'emplacement occupé aujourd'hui par le marché de la Vallée, et celui des *Petits-Augustins*, dont Marguerite de Valois fonda la maison en 1606; c'est l'hôpital actuel de la Charité. Le costume des *augustins* consistait en un vêtement noir et blanc à larges manches, serré autour des reins par une longue ceinture de cuir. Les *augustins déchaussés* marchaient pieds nus et portaient toute leur barbe. — Il y a aussi un ordre d'*augustines*. V. plus loin.

AUGUSTIN, INE adj. (ô-gu-stain — rad. *Augustin*, n. pr.). De saint Augustin, qui est conforme aux opinions, aux doctrines de saint Augustin :

La grâce agit, cette *augustine* grâce
Dans son esprit porte un jour efficace.
VOLTAIRE.

AUGUSTIN (saint), le plus célèbre des Pères de l'Eglise latine, né à Tagaste, dans l'Afrique romaine, en 354, mort à Hippone en 430. Son père, Patrice, était païen et ne se convertit que dans un âge avancé; sa mère, la célèbre Monique, sanctifiée depuis par l'Eglise, était chrétienne et s'efforça de lui inspirer la foi ardente dont elle était animée. Il étudia d'abord dans sa patrie, ensuite à Madaure et à Carthage. Ses mœurs s'altérèrent dans cette dernière ville, en même temps que son esprit s'y perfectionnait. Il se livra aux plaisirs avec l'emportement de son âge et l'ardeur d'un caractère impétueux. Lui-même nous a fait, dans ses *Confessions*, l'aveu des fautes de sa jeunesse : le goût des représentations théâtrales et de la littérature profane; une liaison avec une femme qu'il aima, au reste, avec fidélité pendant de longues années et dont il eut un fils, Adéodat; une adhésion passionnée aux doctrines du manichéisme, telles furent ses erreurs, et il s'en accuse lui-même avec une franchise et une humilité admirables. Après avoir professé l'éloquence à Tagaste et à Carthage, il se rendit à Milan, où il avait obtenu une chaire. Saint Ambroise occupait alors le siége de cette ville. Les prédications de cet illustre prélat attirèrent Augustin, qui se sentit peu à peu touché par la doctrine, après n'avoir admiré d'abord que l'orateur. Il fit un retour sur lui-même, commença de réformer sa vie, et, après de longues luttes et de douloureuses agitations, embrassa enfin la foi de sa mère et adora le Dieu de l'Evangile. Il nous a laissé l'admirable récit (*Conf.* VIII, II, 12) des circonstances qui déterminèrent sa conversion, et qui ne sont point sans analogie avec l'illumination de saint Paul sur le chemin de Damas.

Sa transformation intérieure était presque accomplie; mais il lui en coûtait de quitter le monde et la vie profane; il ne pouvait se résoudre surtout à briser des liens qui lui étaient chers. Un jour enfin, un dernier combat, décisif et terrible, s'engagea dans son âme; il avait fui la compagnie de quelques amis fidèles pour aller chercher sous un bosquet de son jardin la solitude et le calme qui manquaient à son cœur; il invoquait, bien que confusément, le secours du ciel; tout à coup il croit entendre sortir, comme d'une maison voisine, une voix qui lui disait : *Tolle et lege*, prends et lis. Surpris, se demandant de quel endroit est partie cette voix, et surtout quelle lecture lui était indiquée, il court retrouver Alype, son ami : un livre était placé sous ses yeux, c'étaient les épîtres de saint Paul; Augustin l'ouvre au hasard et tombe sur ce passage de l'apôtre : *Ne passez pas votre vie dans les festins et les plaisirs de la table... mais revêtez-vous de Notre Seigneur Jésus-Christ, et gardez-vous de satisfaire les désirs déréglés de votre chair.* Augustin n'eut pas besoin d'en lire davantage; un rayon de lumière avait dissipé les ténèbres de son intelligence, et embrasé son cœur d'une flamme toute céleste. Dès lors le calme revint en lui, son sort fut fixé, et il ne s'occupa plus que de conformer sa vie aux principes qu'il avait embrassés. Il était alors dans sa trente-deuxième année. Il reçut le baptême de la main même de saint Ambroise, retourna à Tagaste, où il donna ses biens aux pauvres, et se rendit ensuite à Hippone, où l'évêque Valère l'ordonna prêtre, malgré sa résistance. Peu auparavant, il avait eu la douleur de perdre sa mère, dont les larmes éloquentes n'avaient pas été sans influence sur sa détermination.

En 395, un concile l'adjoignit à Valère en qualité de coadjuteur, et, quelque temps après, il lui succéda sur le siége d'Hippone, où ses vertus et son génie jetèrent un éclat dont le souvenir est encore vivant dans toute la chrétienté.

Une société de clercs, avec lesquels il vivait dans sa maison épiscopale, devint l'origine des séminaires. Il combattit avec un zèle infatigable, et réfuta tour à tour les doctrines des manichéens, des donatistes et des pélagiens; instruisit son peuple par des discours et des écrits, et, dans le plus éloquent de ses ouvrages, la *Cité de Dieu*, justifia la religion chrétienne du reproche que lui adressaient les païens, qui voyaient dans son établissement la cause des irruptions des barbares et des malheurs de l'empire. Consumé de travaux et d'austérités, il mourut à l'âge de soixante-seize ans, pendant que la ville d'Hippone était assiégée par les Vandales.

Saint Augustin a laissé un nombre prodigieux d'ouvrages, et dans tous on remarque un génie vaste, un esprit pénétrant, une force de raisonnement admirable, un style plein de douceur et d'énergie. On lui reproche, il est vrai, des expressions impropres, l'abus des antithèses et des subtilités, défauts qui tiennent à son époque, et dont il a moins que tout autre subi le joug.

Outre la *Cité de Dieu*, son chef-d'œuvre, les principaux ouvrages de saint Augustin sont ses *Confessions*, où il fait l'histoire de sa jeunesse et de sa conversion miraculeuse; ses *Rétractations*, qui se rapportent à un usage de l'antiquité, et qui sont une critique de ses propres ouvrages; les *Traités sur la grâce et le libre arbitre*, écrits contre les donatistes et les pélagiens, et qui le firent surnommer le *docteur de la grâce*; des *Traités sur l'Ecriture*; un *Commentaire sur les psaumes*; un nombre considérable de *Lettres* et de *Sermons*, ainsi que d'autres écrits contre les hérétiques de son temps.

Ses œuvres forment un corps complet de théologie, où les écrivains ecclésiastiques ont largement puisé. La meilleure édition est celle des bénédictins, Paris, 1679-1700. Ses ouvrages les plus importants ont été traduits en français.

Augustin (LETTRES DE SAINT). La correspondance de ce grand docteur de l'Eglise n'est pas seulement curieuse en ce qu'elle nous fait connaître ses sentiments les plus intimes, mais encore elle mérite de fixer l'attention par l'importance des questions qui se trouvent traitées incidemment dans quelques-unes de ses lettres. Elle se compose de deux cent soixante-dix lettres, et les plus intéressantes atteignent presque les proportions d'un traité ou d'un livre. Le professeur Maxime ayant écrit à Augustin pour lui témoigner son étonnement de voir les chrétiens invoquer des martyrs portant des noms barbares plutôt que d'adresser leurs prières à Jupiter, à Junon, à Minerve, à Vesta, qui, selon lui, ne sont que des noms divers sous lesquels on adore le père commun des dieux et des hommes, saint Augustin répond à Maxime en lui montrant combien est ridicule l'opinion qui tend à faire regarder tous les dieux comme les membres distincts d'une divinité unique et seule réelle. En finissant, il adresse à Maxime ces paroles remarquables : « Sache seulement, pour que tu n'en ignores et que tu ne sois pas entraîné à des insultes sacriléges, que les chrétiens catholiques ne rendent de culte à aucun mort et n'adorent rien de ce qui a été créé par Dieu, mais Dieu seul, qui a fait et créé toute chose. »

Dans une autre lettre adressée au comte Marcellin, Augustin démontre que le pardon des injures n'est point un précepte contraire au bien de l'Etat. Si l'Evangile commande à celui qui reçoit un soufflet de tendre l'autre joue, il n'en faut pas conclure que la religion chrétienne défend de punir le crime et de repousser la violence. Le précepte de Jésus-Christ regarde plutôt la disposition du cœur que les actes extérieurs : si l'on punit le coupable, il ne faut jamais que ce soit par un motif de vengeance, mais, au contraire, dans l'intention de lui faire du bien.

Ailleurs, il s'entretient longuement avec Célestin sur les diverses natures des êtres. Il en distingue trois : 1° nature muable par rapport au lieu et par rapport au temps, c'est le corps; 2° celle qui change seulement par rapport au temps, c'est l'âme; 3° celle qui est immuable sous tous les rapports, c'est Dieu. Le corps est capable de bonheur ou de malheur; Dieu est la félicité par essence; l'âme est malheureuse quand elle penche vers la matière et les appétits sensuels, elle est heureuse quand elle se porte vers l'Etre souverain.

Le pieux et savant évêque a écrit plusieurs fois à saint Jérôme, et on suit avec intérêt les dissentiments qui éclatèrent entre eux, sans toutefois les faire sortir des limites de la charité chrétienne. A propos de la nouvelle traduction de la Bible, que voulait faire saint Jérôme, Augustin lui conseille de traduire en latin les meilleures versions grecques, plutôt que de prendre le texte hébreu pour base de son travail. Il le blâme d'avoir approuvé la dissimulation et le mensonge officieux de saint Pierre, dont l'épître aux Galates fait mention.

Le goût des femmes pour la parure est l'objet d'une lettre très-remarquable. Saint Augustin traite cette question avec une grande modération. Il ne croit pas qu'on doive interdire absolument les parures aux femmes mariées, il ne condamne que l'usage du fard, et il rappelle avec une grande élévation de style que la vraie parure des chrétiens de l'un et de l'autre sexe n'est ni l'or, ni les pierres précieuses, ni les riches étoffes, mais la pureté des mœurs. Il défend aussi d'une manière absolue certaines parures superstitieuses qui étaient en usage alors, et qui semblaient être une espèce d'hommage aux démons.

Un débiteur, poursuivi par ses créanciers, vint un jour se réfugier dans l'église de saint Augustin, et celui-ci, qui donnait tout son argent aux pauvres, emprunta la somme nécessaire pour arrêter les poursuites. Il adressa ensuite à tout le peuple une sorte de circulaire, par laquelle il priait les fidèles de faire entre eux une quête, afin qu'il pût rendre ce qu'on lui avait prêté. Cette circulaire contient des détails précieux sur les mœurs du temps.

L'ensemble de cette correspondance excite un intérêt soutenu; il est impossible de la lire sans en aimer l'auteur, et sans admirer les brillantes qualités de son esprit.

Augustin en extase (SAINT), tableau de Murillo, au musée royal de Madrid. Le saint évêque d'Hippone est agenouillé et comme en extase devant la céleste vision qui s'offre à lui : à sa gauche apparaît Jésus-Christ crucifié; à sa droite, la Vierge entourée d'un nombreux cortége d'anges, dont l'un tient la mitre et un autre la crosse épiscopale. Les figures sont de grandeur naturelle; le tableau

à 3 mètres 8 de haut sur 2 mètres 33 de large. Cette vaste composition se distingue par la clarté du fond peint d'une couleur moelleuse et blonde, qui élève l'apparition au-dessus de l'atmosphère terrestre. L'attitude du saint est pleine de noblesse, et sa physionomie exprime bien son ardente piété et son ravissement.

Augustin (SAINT) **et sainte Monique**, l'un des chefs-d'œuvre d'Ary Scheffer, musée du Louvre. L'artiste s'est inspiré du passage suivant des *Confessions* (liv. IX, ch x) : « A l'approche du jour où elle devait sortir de cette vie, nous étions seuls, appuyés contre une fenêtre au port d'Ostie, conversant avec une ineffable douceur, et, dans l'oubli du passé, dévorant l'horizon de l'avenir... Et en parlant ainsi, dans nos amoureux élans vers cette vie, nous y touchâmes un instant d'un bond du cœur. » Sur un ciel limpide et pur, se détache la figure de la sainte, pâle, rayonnante et comme transfigurée par l'extase; Augustin, assis près de sa mère, plonge ses regards avides dans l'immensité sans bornes où Monique semble vouloir l'entraîner avec elle. Deux personnages à mi-corps, dans une attitude calme et recueillie, sans accessoires propres à réjouir l'œil du spectateur et à faire valoir l'habileté du peintre... Que de talent n'a-t-il pas fallu pour éviter de tomber dans la froideur académique! Ary Scheffer ne s'est jamais élevé plus haut dans cette voie spiritualiste et métaphysique qu'il suivit pendant les dernières années de sa vie; jamais il n'a déployé une plus grande puissance d'expression, jamais il n'a mieux réussi à mettre l'éloquence du sentiment sur la physionomie humaine. La tête de saint Augustin, où se lisent tout à la fois la tendresse filiale et l'enthousiasme du chrétien, a quelque chose d'ardent, de passionné, qui contraste avec la pâleur ascétique du visage de sainte Monique. « Malheur, a dit M. Victor Fournel, malheur à celui que la beauté sublime, et pour ainsi dire immatérielle de cette œuvre ne pénètre pas comme une flamme. Malheur à qui reste froid ou dédaigneux, au lieu de sentir son âme, troublée jusqu'en ses racines, s'ébranler pour prendre son essor dans le sillon lumineux que l'artiste a tracé entre la terre et le ciel! Après ce tableau, Ary Scheffer est pour moi un frère de cœur, qu'il me semble avoir connu et aimé, et mon admiration pour lui est mêlée de reconnaissance. » Cette magnifique composition, qui a paru pour la première fois en 1859, à l'exposition particulière des œuvres d'Ary Scheffer, a été exécutée par l'artiste en 1855.

Augustin (REPRÉSENTATIONS DIVERSES DE SAINT). L'illustre évêque d'Hippone figure dans un grand nombre de compositions peintes ou sculptées, du moyen âge et de la renaissance. Pistolesi a donné, dans sa *Description du Vatican*, la gravure d'une figure en pied de ce saint, peinte par Fra Angelico. Dans le réfectoire du couvent du Saint-Esprit, à Florence, les fresques des lunettes représentent: le *Baptême du saint*, par Pietro-Marco Baldi; la *Défense de ses ouvrages*, par Pérugin, et les différents ordres religieux qui suivent sa règle, par Stefano Cascetti. Une très-belle peinture de Murillo, exposée à Manchester en 1857, montre saint Augustin, debout et de profil, tendant un bissac dans lequel Jésus enfant dépose un pain; des anges sont placés dans les airs; « cette gloire d'anges, le ciel, le paysage, tous les fonds de ce tableau sont superbes, » a dit M. Bürger. Saint Augustin est représenté : tenant un cœur enflammé et foulant aux pieds des ouvrages d'écrivains hérétiques (belle gravure de N. Poilly, d'après Philippe de Champaigne); assis et tenant une palme (gravure de C. Lauwert, d'après Erasme Quellyn); écrivant (tableau de Fra Filippo Lippi aux Offices, à Florence); recevant le baptême (volet d'un triptyque de Frans Francken le Vieux, à la cathédrale d'Anvers); ayant une vision (peinture d'un coloris clair et vif, d'une exécution distinguée, par le Garofalo, à la National Gallery); parlant à un enfant qui tient une coquille, avec laquelle il s'amuse à remplir d'eau un creux, au bord de la mer (gravure d'Abr. Diepenbeeck); cherchant à pénétrer le mystère de la Trinité (gravure de Louvencourt, d'après Lanfranc); en extase à la vue du ciel ouvert (gravure de P. de Jode, d'après Van-Dyck, et tableau de Murillo, décrit ci-après); en méditation (tableau du Guerchin, au Museo del Rey); placé à côté de sa mère, sainte Monique (tableau d'Agostino Gherardini, dans l'église du Saint-Esprit, à Florence, et tableau d'Ary Scheffer, décrit ci-dessus). La vie du saint a fourni encore les sujets de plusieurs peintures de Carle Vanloo, qui sont placées dans l'église des Petits-Pères, à Paris, et de vingt-huit estampes très-remarquables, gravées par Bolswert. Une belle statue du saint, par Bernardino Schiaffino, orne l'église Santa-Maria della Consolazione, à Gênes.

AUGUSTIN ou **AUSTIN** (Saint), premier archevêque de Cantorbéry, apôtre de l'Angleterre, était prieur du monastère de Saint-André, ordre de Saint-Benoît, à Rome, lorsqu'il fut envoyé dans la Grande-Bretagne par le pape Grégoire le Grand, en 596, pour y prêcher le christianisme. Il convertit le roi Ethelbert et un grand nombre de ses sujets, fut nommé évêque et fixa son siége épiscopal à Cantorbéry, où il mourut en 604.

AUGUSTIN (Antoine), archevêque de Tarragone et l'un des plus savants hommes de son siècle, né à Saragosse en 1516, mort en 1586 se rendit très-habile dans le droit civil et canonique, les belles-lettres, l'histoire ecclésiastique, les langues, etc. Il fut nommé auditeur de rote par le pape Paul III. L'un des premiers, il appliqua la science archéologique à l'étude du droit romain. Ses œuvres ont été publiées à Lucques, 1765-1774.

AUGUSTIN (J.-B.), peintre sur émail et miniaturiste, né à Saint-Dié en 1759, mort en 1832. Il fut un des maîtres du genre de la miniature, qu'il releva de sa décadence en réagissant contre le style pompadour et la grâce maniérée qui étaient alors en vogue. On cite parmi ses plus belles œuvres le beau portrait qu'il fit de lui-même en 1796, ainsi que ceux de Napoléon, de Louis Bonaparte, de Denon, du harpiste Nadermann, de l'impératrice Joséphine, de lord William Bentinck, de Louis XVIII, de la duchesse d'Angoulême, et un grand nombre d'émaux répandus dans les cabinets des amateurs, etc. A la fin de sa vie, cet artiste vit la miniature prendre une extension dont il ne put suivre tous les progrès. La couleur à l'huile fut heureusement employée; une touche large et hardie remplaça les minuties du pointillé; l'influence de l'école de David rendit le public plus exigeant sur la pureté de la ligne et du dessin. La réputation d'Augustin en souffrit; mais s'il vit la vogue l'abandonner dans sa vieillesse, il n'en conserve pas moins la gloire d'avoir commencé une heureuse réaction, et d'avoir pendant quarante ans éclipsé tous ses rivaux. Il a formé des élèves distingués, entre autres sa femme, qui obtint une médaille au salon de 1824.

AUGUSTIN KŒSEMBROT D'OLMUTZ, un des restaurateurs des lettres en Moravie, né à Olmutz en 1470, mort en 1513. Il a fondé la première société littéraire qu'ait possédée l'Autriche. Ses ouvrages, ses lettres surtout, sont d'un haut intérêt pour l'histoire littéraire et même pour l'histoire politique de son temps.

AUGUSTIN (SAINT-), ville forte des Etats-Unis, capitale de la Floride; port sur l'océan Atlantique; 3,000 hab. L'amiral Drack la brûla en 1586.

AUGUSTIN (BAIE DE **SAINT-**), mouillage très-sûr de la côte S.-O. de l'île de Madagascar, à l'embouchure du Darmouth; les vaisseaux qui traversent le canal de Mozambique pour se rendre dans les Indes s'arrêtent à Saint-Augustin pour faire provision d'eau et de vivres.

AUGUSTINE s. f. (ô-gu-sti-ne). Chaufferette dans laquelle une lampe à l'esprit-de-vin sert de foyer.

— Pâte qui fait couper les rasoirs.

— Agric. *Augustine blanche*, Variété de vigne de la Haute-Vienne.

— Comm. Sorte d'étoffe de soie.

— Au pl. Antiq. rom. Fêtes que l'on célébrait à Rome en l'honneur d'Auguste et de son heureux retour d'Orient. Quelques auteurs les confondent avec les *augustales*.

AUGUSTINES (du nom de *saint Augustin*, n. pr.). Hist. ecclés. Religieuses appartenant à un ordre où l'on suivait la règle de saint Augustin. Les augustines prétendaient, en outre, que leur première supérieure avait été la sœur du saint. On les appelait aussi *Filles ermites de saint Augustin*. Elles ont pour mission la garde des malades et le service des hôpitaux. Elles se sont multipliées en Italie, en Espagne et en France, où elles forment plusieurs congrégations : les sœurs de la Vierge, à Venise; de Sainte-Marthe, à Rome; les augustines déchaussées d'Espagne et de Portugal; les sœurs de la Récollection et de Saint-Thomas de Villeneuve, etc.

AUGUSTINIEN s. m. (ô-gu-sti-ni-ain — rad. *Augustin*, n. pr.). Hist. ecclés. Celui qui partage, qui adopte la doctrine de saint Augustin sur la grâce et la prédestination.

— Nom que prirent les jansénistes, parce qu'ils prétendaient être les disciples de saint Augustin, et enseigner ses doctrines sur la grâce.

AUGUSTINIEN, ENNE adj. (ô-gu-sti-ni-ain, è-ne — rad. *Augustin*, n. pr.). Qui appartient, qui a rapport aux religieux augustins, à leurs monastères : *Les couvents* AUGUSTINIENS. *La règle* AUGUSTINIENNE.

—*Alphabet augustinien*, Histoire, par ordre alphabétique, des monastères des religieux augustins.

AUGUSTINISME s. m. (ô-gu-sti-ni-sme — de *Augustinus*, titre d'un ouvrage de Jansénius). Hist. ecclés. Doctrine des jansénistes ou sectateurs de Jansénius.

Augustinus, titre de ce fameux ouvrage de Jansénius, qui, au XVII[e] siècle, a donné naissance à des controverses religieuses si passionnées. S'étant convaincu, par des lectures assidues et des comparaisons attentives, que la doctrine des théologiens scolastiques les plus célèbres s'écartait beaucoup de celle de saint Augustin sur le point capital de la grâce et du libre arbitre, Jansénius conçut le dessein de développer à fond les idées de l'illustre Père de l'Eglise latine sur ces matières, et il écrivit l'*Augustinus*, auquel il travaillait encore la veille même de sa mort. Il légua le manuscrit à deux de ses amis, qu'il chargea de le publier, et déclara dans son testament qu'il soumettait son livre et sa doctrine au jugement du saint-siége. Il eût été à désirer qu'on attendît ce jugement, qui eût peut-être prévenu une querelle pleine d'animosité et d'acharnement; mais les exécuteurs testamentaires de l'évêque se hâtèrent de faire imprimer l'*Augustinus*, qui parut en 1640, et eut plusieurs éditions successives. Ce livre, où Jansénius avait cru de bonne foi commenter et dégager de tout nuage la pure doctrine de saint Augustin sur la grâce et le libre arbitre, fut violemment attaqué dès son apparition, et souleva contre lui des haines puissantes; il heurtait de front les principes professés, en Espagne et en Hollande, par les jésuites Molina et Lessius, qui avaient cherché à concilier la liberté de l'homme avec le dogme de la grâce, et comme les jésuites étaient déjà en rivalité avec Port-Royal, où les doctrines de Jansénius trouvèrent un accès facile, le conflit de toutes ces opinions, soutenues d'un côté par l'influence d'une société puissante, de l'autre par l'éclat du talent, engendra une querelle qui eut un long retentissement. Et cependant, malgré les grands noms d'Arnauld et de Pascal (de Pascal, il est vrai, entraîné par son amitié), il faut bien reconnaître qu'ici la raison, la justice et la vérité se trouvaient du côté des jésuites, puisqu'ils soutenaient la cause de la liberté humaine contre le mysticisme d'un novateur, qui la sacrifiait à ce fatalisme chrétien qu'on appelle la prédestination.

L'*Augustinus* se compose de trois parties : la première contient l'exposition du pélagianisme, qui exaltait la puissance du libre arbitre et niait la corruption primitive de la nature humaine, amenée par le péché originel. La seconde partie est un résumé des idées de saint Augustin sur la nature humaine, considérée au double point de vue de sa pureté primitive et de son état de dégradation depuis la chute d'Adam. Dans la troisième partie se trouvent reproduites les idées de saint Augustin sur la grâce, au moyen de laquelle Jésus-Christ nous guérit de notre corruption, et sur la prédestination des hommes et des anges. Quant aux principes fondamentaux, on peut les résumer ainsi : 1° le péché originel a complétement détruit le libre arbitre de l'homme; 2° depuis la chute d'Adam, le plaisir est l'unique ressort qui fait mouvoir la volonté humaine, et ce plaisir, qui nous vient du dehors et qui ne dépend pas de nous, est inévitable quand il vient et invincible quand il est venu; 3° s'il vient du ciel ou de la grâce, il porte l'homme à la vertu; s'il vient de la terre ou de la concupiscence, il entraîne l'homme dans le vice, et la volonté obéit fatalement à celui des deux qui est naturellement le plus fort; 4° enfin, l'homme fait toujours invinciblement, quoique volontairement, ou plutôt d'une volonté nécessitée, tout ce qu'il fait, le bien et le mal; le bien, si la grâce domine; le mal, si la sensualité est plus forte que la grâce.

Il est impossible d'être plus ouvertement fataliste, et ce n'est pas sans raison, assurément, que les adversaires de Jansénius, les molinistes, l'accusèrent d'avoir reproduit les doctrines de Calvin sur la prédestination. Ils dénoncèrent l'*Augustinus* au pape Urbain VIII, qui le condamna par une bulle du 6 mars 1642. La querelle parut s'assoupir pendant quelques années; mais le docteur Cornet, syndic de la faculté de théologie de Paris, la raviva en 1649, en se plaignant à ses confrères de Sorbonne qu'on introduisît des opinions nouvelles dans l'enseignement théologique, et en demandant qu'on examinât quelques propositions qui donnaient lieu aux disputes. On nomma alors des commissaires pour examiner le livre de Jansénius; après des recherches longues, minutieuses, ils parvinrent enfin à en extraire les cinq propositions devenues si célèbres, propositions qui ne se trouvent nulle part explicitement formulées dans l'*Augustinus*, mais qui en résument la substance, qui sont l'*âme* du livre, suivant l'expression de Bossuet : 1° quelques commandements de Dieu sont impossibles aux hommes justes qui veulent les accomplir et qui s'efforcent de le faire selon les forces qu'ils ont, s'ils n'ont pas la grâce qui les leur rendrait possibles; 2° dans l'état de nature tombée, on ne résiste jamais à la grâce intérieure; 3° pour mériter ou démériter, dans l'état de nature tombée, il n'est pas nécessaire que l'homme ait une liberté exempte de nécessité : une liberté sans contrainte lui suffit; 4° les semi-pélagiens admettaient la nécessité d'une grâce prévenante pour toutes les bonnes œuvres, même pour le commencement de la foi, et ils étaient hérétiques en ce qu'ils voulaient que cette grâce fût telle que la volonté de l'homme pût y résister ou s'y soumettre; 5° c'est être semi-pélagien que de dire que Jésus-Christ est mort et a répandu son sang pour tous les hommes; il l'a seulement répandu pour les prédestinés.

Une analyse de l'*Augustinus*, empruntée à l'*Histoire de France* de M. H. Martin, trouve ici naturellement sa place. « L'*Augustinus*, ce code du jansénisme, est la coordination et le commentaire de tous les textes de saint Augustin sur les matières alors débattues, commentaire qui paraît dépasser en rigueur le texte même, et qui flétrit, comme concupiscence et fruit du péché, non pas seulement tous les plaisirs sensuels, mais les plaisirs de l'intelligence, les *curiosités* de la science, la recherche du beau, le goût et l'art. Il est intéressant de comparer cette doctrine sur le libre arbitre avec celle de Descartes. Jansénius et Descartes sont d'accord sur la condition des bienheureux, impeccables et toujours *déterminés* au bien, parce que, suivant Descartes, ils saisissent le vrai intuitivement et sans effort. Le théologien et le philosophe cessent de s'entendre en descendant du ciel sur la terre. L'homme de Descartes est déterminé au bien quand il voit clairement le vrai; mais, pour arriver à voir le vrai, il faut un effort d'attention, et cet effort est volontaire; donc l'homme est libre. — L'homme n'est pas libre, répond Jansénius : quiconque a la grâce est déterminé au bien; quiconque ne l'a pas est déterminé au mal! Avant la chute, Adam était dans une parfaite indifférence au bien et au mal, et entièrement libre. Avant la chute, entière liberté; après la chute, plus aucune liberté. — L'indifférence, réplique-t-on en appliquant les principes de Descartes, est, dans la créature, le plus bas degré de la liberté. La parfaite indifférence, c'est l'absence de toute connaissance, de toute conscience, de toute liberté. L'Adam de Jansénius, à la fois compréhensif, libre et indifférent, est un être impossible. L'édifice de Jansénius est ainsi ruiné par la base. »

Les cinq propositions furent soumises au pape Innocent X, qui, après deux années de discussions, d'examen et de conférences, les condamna solennellement par la bulle *Cum occasione*, du 31 mai 1653. Mais l'arrêt du saint-siége ne termina pas la querelle, à laquelle, au contraire, les immortelles *Provinciales* et la censure de M. Arnauld vinrent bientôt ajouter un nouveau degré d'irritation et d'acharnement. Nous renvoyons le lecteur au mot JANSÉNISME pour les autres détails, qui trouveront plus naturellement leur place dans cet article. Nous dirons alors combien cette guerre théologique passionna les esprits, même les plus légers, même les moins faits pour s'intéresser à ces questions subtiles et ardues. Et, cependant, combien avaient réellement lu l'*Augustinus?* Ils ne s'en croyaient pas moins autorisés à soutenir avec opiniâtreté que les cinq propositions étaient ou n'étaient pas contenues dans le livre incriminé. Cela nous rappelle involontairement ce gentilhomme florentin qui, au lit de la mort, s'accusait à un bon religieux de s'être battu quatorze fois en duel pour soutenir que le Tasse était supérieur à l'Arioste : « Et pourtant, ajouta-t-il avec un soupir, je n'ai jamais lu l'un ni l'autre. »

Voici, à propos des fameuses propositions développées dans l'*Augustinus*, une petite anecdote qui trouvera ici naturellement sa place.

On sait que la ville d'Ypres a été le berceau du jansénisme. Lorsque Louis XIV en forma le siége, on fit courir une prétendue lettre de ce prince au docteur Arnauld, dans laquelle il exhortait l'illustre théologien à user de son crédit auprès des siens pour les engager à se rendre. Voici cette lettre, qui est une allusion ironique aux cinq fameuses propositions de Jansénius, condamnées par le pape :

« Monsieur,

» Nous allons commencer un siége où vous pourriez nous servir beaucoup de votre crédit; j'ai cinq propositions à faire à MM. d'Ypres; la première, que je suis venu en Flandre pour faire du bien à tout le monde; la deuxième, que le commandement que je leur fais de rendre la ville n'est pas impossible; la troisième, qu'il est en leur pouvoir de mériter ou de démériter mes bonnes grâces; la quatrième, que j'ai des secours avec moi plus que suffisants pour les faire obéir à mes ordres; la cinquième, que, en quelques nécessités qu'ils soient de se rendre, ils ne le feront qu'avec une entière liberté.

» Il s'agit donc, monsieur, de leur faire signer ces cinq propositions, qui renferment tout le traité de la grâce que j'ai à leur accorder. Je ne crois pas qu'ils puissent éluder mes ordres par la distinction du droit et du fait; car, pour le droit, il y a si longtemps que je suis en possession de prendre des villes, que le temps seul pourrait me servir de prescription dans les Pays-Bas, quand je n'aurais pas d'ailleurs tant de droits incontestables. Ils ne peuvent donc se retrancher que sur le fait, et c'est sur quoi je les veux convaincre par une trentaine de canons, auxquels je les défie de répondre efficacement, car ils percent toutes les difficultés à jour. Par là, vous jugerez bien que je ne serai pas si longtemps à leur faire signer mes cinq propositions que vous avez été à signer celles du pape. »

AUGUSTOBONA, ville de la Gaule, aujourd'hui Troyes.

AUGUSTODUNUM, l'une des villes les plus célèbres de la Gaule, nommée primitivement Bibracte, aujourd'hui Autun. C'était la capitale du pays des Eduens.

AUGUSTOMAGUS, ville de la Gaule, dans le pays des Bellovaques, aujourd'hui Senlis.

AUGUSTONEMETUM, ville de la Gaule, capitale des Arvernes, aujourd'hui Clermont-Ferrand.

AUGUSTORITUM, ville de la Gaule, aujourd'hui Limoges.

AUGUSTOW, ville de la Pologne russe, sur la Netta; 3,350 hab.; fondée en 1557 par Sigismond Auguste. Le gouvernement d'Augustow, l'un des cinq de la Pologne russe, compte 562,400 hab., répandus sur une superficie de 17,900 kilom. carr. Cette province est couverte de forêts et de belles prairies.

AUGUSTULE (Romulus Augustus, surnommé

par un diminutif dérisoire), dernier empereur romain d'Occident, fils d'Oreste, général des armées romaines dans les Gaules. Proclamé par son père en 475, il fut détrôné presque aussitôt par Odoacre, roi des Hérules, qui le relégua dans la Campanie. On a remarqué, comme une singularité, que ce fantôme de souverain, qui clôt la liste des empereurs romains d'Occident, a porté tout à la fois le nom du fondateur de Rome et celui du fondateur de l'empire.

AUGUSTUS (FORT), dans le comté d'Inverness, en Ecosse, sur le canal Calédonien, à l'extrémité occidentale du Loch-Ness. Ce fort, bâti en 1715, après l'insurrection, entre l'Oich et le Tarff, peut loger une garnison de 300 soldats; il s'est formé, autour de ce fort, un petit village qui porte le même nom.

AUJON s. m. (ô-jon). Bot. Nom que l'on donne à l'*ajonc* dans quelques provinces de France.

AUJON, petite rivière de France, prend sa source dans le départ. de la Haute-Marne, passe à Arc-en-Barrois, Châteauvilain, Lonchamp, et se jette dans l'Aube au-dessous de Clairvaux, après un cours de 50 kilom.

AUJOURD'HUI adv. (ô-jour-dui.— Cet adverbe, composé de cinq mots, *à le jour de hui*, est peut-être l'exemple le plus frappant du principe d'agglutination suivant lequel se sont formés un grand nombre de mots de notre langue. Il a pour radical *hui*, mot de la langue d'oïl, tiré du lat. *hodie*, ce jour, abrév. de *hoc die*, en ce jour, par le changement de *o* en *ui*, ainsi que cela se produit dans notre vieux mot *huis*, de *ostium;* dans *huit*, de *octo;* dans *cuir*, de *corium*, etc. *Hui* était évidemment suffisant pour rendre l'idée exprimée par le lat. *hodie;* mais par une de ces redondances si fréquentes dans notre ancienne langue, on ajouta à cet adverbe les mots *au jour de*, et l'on eut *au jour de hui*, *aujourd'hui*. Et ce pléonasme ne suffisant pas encore au peuple, il dit *au jour d'aujourd'hui*, comme nous le montre Vadé : *Les garçons* DU JOUR D'AUJOURD'HUI *savent si bien emboiser les filles que je devrions en être soules*. Cependant Lamartine a su employer cette locution vicieuse avec une poétique énergie :

Dans ce cercle borné Dieu t'a marqué ta place.
L'univers est à lui,
Et nous n'avons à nous que *le jour d'aujourd'hui*.

Il nous souvient même avoir entendu de nos propres oreilles *au jour du jour d'aujourd'hui*. N'est-ce pas ici le cas de dire : quand on prend du galon, on n'en saurait trop prendre? Voilà comment nous rendons, par une accumulation de mots, une idée que nos pères exprimaient par un monosyllabe.

E s'il sunt *hui* mauvais, il seront demain pire.
RUTEBEUF.

Qu'on vienne donc nous dire maintenant que le progrès consiste à simplifier. Du reste, le peuple disait, à Rome : *ad illud diurnum de hodie*, ce qui vaut au moins notre *au jour d'aujourd'hui*). En ce jour, dans le jour actuel : *Il arrive, il se marie* AUJOURD'HUI. *L'affaire sera terminée* AUJOURD'HUI. *J'ai différé jusqu'*AUJOURD'HUI *à vous donner de mes nouvelles*. (Acad.) *Si j'abdique* AUJOURD'HUI, *vous n'aurez plus d'armée dans deux jours*. (Napol. Ier.)

Aujourd'hui l'on s'assemble, *aujourd'hui* l'on conspire.
CORNEILLE.

Car Mignot *aujourd'hui* s'est voulu surpasser.
BOILEAU.

Dis plutôt qu'*aujourd'hui* commence ma victoire.
RACINE.

On dit, et sans horreur je ne puis le redire,
Qu'*aujourd'hui* par votre ordre Iphigénie expire.
RACINE.

Ainsi donc, *aujourd'hui*, demain, après encore,
Il faudra voir sans toi naître et mourir l'aurore,
Sans toi, sans ton sourire et ton regard joyeux.
V. HUGO.

— Durant ce jour, pendant le jour actuel : *Je resterai dehors* AUJOURD'HUI *et demain. Vraiment! voilà qui m'étonne que nous ayons été seules l'une et l'autre tout* AUJOURD'HUI. (Mol.) *Cela est heureux, lui répondis-je, car de la manière que vous avez parlé tout* AUJOURD'HUI, *je reconnais que vous avez grand besoin d'être éclairé*. (Montesq.)

— Par ext. Au temps où nous sommes, à présent, maintenant : *Cela ne se pratiquait pas autrefois, mais* AUJOURD'HUI *on en use autrement*. (Acad.) AUJOURD'HUI *qu'il est puissant, il pourra vous servir*. (Acad.) *Les Juifs sont encore* AUJOURD'HUI *dispersés sur toute la terre*. (Pasc.) *Jésus-Christ est de tous les temps; il était hier, il est* AUJOURD'HUI, *il sera aux siècles des siècles*. (Fén.) *Jusques* AUJOURD'HUI, *les créatures ont décidé de ma joie comme de mes chagrins*. (Mass.) *Depuis ce moment fatal qui vit souiller votre âme jusques* AUJOURD'HUI, *rien ne lui échappe*. (Mass.) *Le crime se cachait du moins autrefois; il fait gloire* AUJOURD'HUI *de se donner en spectacle*. (Mass.) *On n'aime* AUJOURD'HUI *que les gens à qui la fortune est favorable*. (La Bruy.) *On trouve encore* AUJOURD'HUI *des chevaux, des ânes et des taureaux sauvages*. (Buff.) *Nous réglons l'avenir sur ce qui nous convient* AUJOURD'HUI. (J.-J. Rouss.) *C'est une vérité reçue que le public n'aime plus les vers* AUJOURD'HUI. (Grimm.) *Richardson est à peine lu* AUJOURD'HUI. (De Fontanes.) *L'amour est* AUJOURD'HUI *toute l'ambition de la femme*. (Mme d'Agout.) *On ne peut aller ni durer* AUJOURD'HUI *en France sans le respect des droits de tous*. (Gén. Foy.) *Une guerre inutile est* AUJOURD'HUI *le plus grand attentat qu'un gouvernement puisse commettre*. (B. Const.) *Le peuple irlandais ne possède pas* AUJOURD'HUI *un pouce de terre en Irlande*. (Ledru-Roll.) *Jadis la liberté était une conquête;* AUJOURD'HUI, *elle est un droit*. (Cormen.) *La femme,* AUJOURD'HUI, *a plus de sévérité dans les apparences que dans la réalité*. (H. Castille.)

Vous êtes *aujourd'hui* ce qu'autrefois je fus.
CORNEILLE.

Rome seule *aujourd'hui* peut résister à Rome.
CORNEILLE.

J'ai regret que ce mot soit trop vieux *aujourd'hui*,
Il m'a toujours semblé d'une énergie extrême.
LA FONTAINE.

Assez on vit crouler de trônes sous vos tentes,
Relevez les rois *aujourd'hui*.
V. HUGO.

— S'emploie souvent comme antithèse par opposition à demain, hier, autrefois, etc., et signifie En un temps quelconque, par rapport à un autre qui en est fort rapproché : *Est-ce pour* AUJOURD'HUI *ou pour* DEMAIN? *Quand on veut obliger un ami,* AUJOURD'HUI *vaut mieux que* DEMAIN. *Les vieillards préfèrent les choses d'*AUTREFOIS *à celles d'*AUJOURD'HUI : *je ne lis plus, disait un premier président de Grenoble; je relis*. AUJOURD'HUI *est un nain à côté d'*AUTREFOIS; DEMAIN *sera un pygmée à côté d'*AUJOURD'HUI. AUJOURD'HUI *à moi,* DEMAIN *à toi*. (Inscription sur certains cimetières.) *Ce qui fut bien* HIER *peut-il être mal* AUJOURD'HUI? (Acad.) *La multitude est inconstante; elle ne voudra plus* DEMAIN *ce qu'elle veut* AUJOURD'HUI. (Acad.) *Tel critique* AUJOURD'HUI *impitoyablement les rois qui gouvernerait* DEMAIN *moins bien qu'eux*. (Fén.) *Qui a vécu un seul jour a vécu un siècle : rien ne ressemble plus à* AUJOURD'HUI *que* DEMAIN. (La Bruy.) *Remplissez tous vos devoirs* AUJOURD'HUI, *vous n'êtes pas sûrs de vivre* DEMAIN. (Volt.) *L'apparence nous fait prendre* AUJOURD'HUI *des sentiments d'inclination pour des personnes qui seront* DEMAIN *l'objet de notre aversion*. (Oxenstiern.) AUTREFOIS, *les plus grands génies avaient des opinions religieuses;* AUJOURD'HUI, *les plus petits esprits forts les rejettent*. (Boiste.) AUJOURD'HUI, *il roulait carrosse et jetait l'argent par les fenêtres;* DEMAIN, *il allait dîner à quarante sous*. (A. de Musset.) *Les abus d'*AUJOURD'HUI *étaient les besoins d'*HIER. (B. Const.) *On rend si peu de services* AUJOURD'HUI *qu'il n'y aura plus d'ingrats* DEMAIN. (Petit-Senn.)

S'il ne meurt *aujourd'hui*, je puis l'aimer *demain*.
RACINE.

Hier on m'adorait, *aujourd'hui* l'on m'exile.
C. DELAVIGNE.

La mort nous les ravit, la fortune s'en joue,
Aujourd'hui sur le trône, et *demain* dans la boue.
CORNEILLE.

De tous également la fortune se joue :
Aujourd'hui sur le trône, et *demain* dans la boue.
CORNEILLE.

Il tourne au moindre vent, il tombe au moindre choc,
Aujourd'hui dans un casque, et *demain* dans un froc.
BOILEAU.

Hâtons-nous *aujourd'hui* de jouir de la vie,
Qui sait si nous serons *demain?*
RACINE.

L'homme *aujourd'hui* sème la cause;
Demain Dieu fait mûrir l'effet.
V. HUGO.

Celui-là est plein de folie
Qui trop au lendemain se fie :
Aujourd'hui un œuf à la main
Vaut mieux que deux poulets *demain*.
T. S. DES ACCORDS;
imit. d'une épigr. de Martial.

— Substantiv. Le jour actuel; l'époque actuelle; le temps présent : AUJOURD'HUI *passé, ils ne seront plus reçus à faire leurs offres*. (Acad.) *Il semble que nous nous croyions immortels, et que nous devions au moins passer de plusieurs siècles cet* AUJOURD'HUI *que le Fils de Dieu nous a toutefois marqué comme l'unique objet de nos soins, et où il veut que nous les renfermions*. (Bourd.) *Hier ce devait être aujourd'hui,* AUJOURD'HUI *venu, elle nous remet à demain*. (Dider.) AUJOURD'HUI *amène demain, comme hier avait amené* AUJOURD'HUI. (Th. Gaut.) AUJOURD'HUI *est l'élève d'hier*. (E. Legouvé.) ‖ A été employé au pluriel, pour exprimer des jours différents, mais qui tour à tour ont été le jour présent. En aucun cas il ne peut prendre la marque du pluriel : *On ne s'aperçoit pas de ce que chaque jour nous emporte; on se croit aujourd'hui le même qu'hier; et puis, après une succession d'*AUJOURD'HUI *mis au bout l'un de l'autre, on se trouve un jour un homme tout différent*. (Villem.)

— Prov. *Aujourd'hui chevalier, demain vacher*, Aujourd'hui puissant et riche, et demain pauvre. ‖ *Aujourd'hui en fleurs, demain en pleurs*, Aujourd'hui heureux, demain malheureux. ‖ *Aujourd'hui en chère, demain en bière*, Aujourd'hui vivant au sein des plaisirs et demain mort. ‖ *Aujourd'hui mari, demain marri*, jeu de mots qui signif., Maintenant dans la joie du mariage, bientôt dans l'affliction et la misère. ‖ *Un bon aujourd'hui vaut mieux que deux demain*, Il faut plus compter sur une bonne chance qui s'offre aujourd'hui, que sur toutes celles que peut présenter l'avenir.

— *D'aujourd'hui*, Depuis ce jour; à partir de ce jour : D'AUJOURD'HUI *il ne compte plus. Ces deux vieux époux s'aiment comme s'ils n'étaient mariés que* D'AUJOURD'HUI. *Ce n'est pas* D'AUJOURD'HUI *que nous nous connaissons*. (Acad.) *Ce n'est pas* D'AUJOURD'HUI *que l'opinion gouverne le monde*. (J.-L. de Balz.) *Il me semble que* D'AUJOURD'HUI *je l'aime plus que jamais*. (Balz.)

D'aujourd'hui seulement je jouis de ma gloire.
RACINE.

Ce n'est pas *d'aujourd'hui* que tu sais allier
La vertu, les forfaits, l'amant, le meurtrier.
VOLTAIRE.

Où mon Abel est-il? Parle, est-ce *d'aujourd'hui*
Que nous craignons Caïn, que tu connais sa haine?
GILBERT.

‖ En ce jour, durant ce jour; depuis le commencement de ce jour : *Ils n'ont qu'à crier tant qu'ils pourront; ils ne me feront pas mettre* D'AUJOURD'HUI *en colère*. (Mme de Sév.)

Je ne l'ai point encore embrassé *d'aujourd'hui*.
RACINE.

‖ De l'époque actuelle, qui appartient au temps présent : *Le peuple* D'AUJOURD'HUI. *Les jeunes gens* D'AUJOURD'HUI. *Les nobles* D'AUJOURD'HUI *ne sont plus que les mânes de leurs ancêtres*. (Rivarol.)

Et fait comme je suis au siècle *d'aujourd'hui*,
Qui voudra s'abaisser à me servir d'appui?
BOILEAU.

— *D'aujourd'hui à* ou *en*, Après un temps de, compté à partir du jour actuel : D'AUJOURD'HUI À *huit jours* ou EN *huit jours*. D'AUJOURD'HUI À *cent ans*. On emploie *en* quand on compte les jours, jamais avec des mois ou des ans, et le mot *jours* se sous-entend fréquemment : D'AUJOURD'HUI EN *huit*. D'AUJOURD'HUI EN *quinze*.

— **Gramm.** *Jusqu'aujourd'hui, jusqu'à aujourd'hui*, S'emploient l'un et l'autre indifféremment, si l'on en croit l'Académie; c'est aussi l'avis de la plupart des écrivains : JUSQU'AUJOURD'HUI, *j'ai su quelque chose de moi-même*. (Volt.) *J'ai différé* JUSQU'À AUJOURD'HUI *à vous donner de mes nouvelles*. (Acad.) Si l'on en excepte les poëtes, auxquels la règle de l'hiatus défend expressément l'emploi de *jusqu'à aujourd'hui*, nous croyons que cette expression est la seule véritablement régulière. Il y a une analogie évidente entre *jusqu'à demain* et *jusqu'à aujourd'hui*, et puisqu'on ne dit pas *jusque demain*, nous ne voyons pas pourquoi l'on dirait *jusqu'aujourd'hui*. Objectera-t-on qu'il y a dans un cas choc de deux voyelles? Mais notre langue est pleine de ces rencontres fâcheuses, et si la grammaire les interdisait, il serait presque impossible d'ouvrir la bouche. On pourrait encore trouver d'autres raisons en faveur de *jusqu'à aujourd'hui : Cette affaire est remise* À APRÈS-DEMAIN, c'est-à-dire JUSQU'À APRÈS-DEMAIN. Si au lieu de *après-demain*, l'affaire est remise *à aujourd'hui*, l'analogie oblige évidemment de dire *jusqu'à aujourd'hui*. Ceux qui préfèrent *jusqu'aujourd'hui* s'appuient sur ce que la préposition *à* se trouve déjà renfermée dans *aujourd'hui;* ce serait, disent-ils, un pléonasme que de l'employer après *jusque*. Une telle raison ne saurait être admise : la préposition *à* est tellement soudée au mot *aujourd'hui*, que l'esprit ne saurait songer à l'en détacher.

— **Syn. Aujourd'hui, actuellement, maintenant, à présent, présentement.** V. ACTUELLEMENT.

AUK s. m. (ôk). Ornith. Pingouin d'Angleterre.

AUKUBA V. AUCUBA.

AULA s. f. (ô-la — mot lat.). Antiq. rom. Cour intérieure. ‖ Vestibule.

AULACIDIE s. f. (ô-la-si-dî — du gr. *aulax*, sillon). Bot. Syn. du genre salpingue, famille des mélastomacées.

AULACIE s. f. (ô-la-sî — du gr. *aulax*, sillon). Bot. Arbre de la Cochinchine, qui appartient à la famille des hespéridées.

— s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères lamellicornes.

AULACIGASTRE s. m. (ô-la-si-ga-stre — du gr. *aulax*, sillon; *gastêr*, ventre). Entom. Genre de diptères brachocères, famille des athéricères, tribu des muscides, comprenant une seule espèce que l'on trouve aux environs de Liége et dont l'abdomen est marqué de sillons.

AULACINTHE s. m. (ô-la-sain-te — du gr. *aulax*, sillon). Bot. Genre de légumineuses de la famille des papilionacées, comprenant deux arbustes du Cap de Bonne-Espérance.

AULACIUM s. m. (ô-la-si-omm — du gr. *aulax*, sillon). Entom. Nom donné par M. Dejean à un genre d'insectes qu'il paraît avoir confondu avec l'ateuchus Hollandiæ.

AULACOCHEILE s. m. (ô-la-ko-chè-le — du gr. *aulax*, sillon; *cheilos*, bord). Entom. Genre de coléoptères tétramères, qui habite Java et les Philippines, et qui appartient à la famille des chrysomélines.

AULACODE s. m. (ô-la-ko-de — du gr. *aulax*, sillon; *odous*, dent). Entom. Genre de coléoptères pentamères lamellicornes, voisin des scarabées, et qui habite le Brésil.

— Mamm. Genre de rongeurs de la famille des hystriciens ou porcs-épics, se rapprochant des marmottes par la forme de ses dents. Il comprend une seule espèce, qui habite la Sénégambie.

AULACODÈRE s. f. (ô-la-ko-dè-re — du gr. *aulax*, sillon; *derê*, cou). Entom. Genre de coléoptères hétéromères mélasomes du Chili.

AULACOMÈLE s. f. (ô-la-ko-mè-le — du gr. *aulax*, sillon; *mêlê*, sonde). Anc. chirurg. Sonde cannelée.

AULACOMÈRE s. m. (ô-la-ko-mè-re — du gr. *aulax*, sillon; *mêros*, cuisse). Entom. Genre d'insectes hyménoptères de la famille des ichneumons, chez lesquels les pattes de la troisième paire ont des hanches et des cuisses extrêmement développées, ces dernières creusées d'un canal profond dans lequel la jambe entière peut être renfermée.

AULACOMNION s. m. (ô-la-komm-ni-on — du gr. *aulax*, sillon; *mnion*, mousse). Bot. Genre de mousses acrocarpes, du nord de l'Europe.

AULACOPALPE s. m. (ô-la-ko-pal-pe—du gr. *aulax*, sillon, et de *palpe*). Entom. Genre de coléoptères pentamères lamellicornes du Pérou, dont les palpes maxillaires sont fendues au côté interne du dernier article.

AULACOPE s. m. (ô-la-ko-pe — du gr. *aulax*, sillon; *poûs*, pied). Entom. Genre de coléoptères tétramères longicornes, formé d'une seule espèce propre au Sénégal.

AULACOPHORE s. f. (ô-la-ko-fo-re — du gr. *aulax*, sillon; *phoros*, qui porte). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des chrysomélines, tribu des gallérucites, dont presque toutes les espèces appartiennent à Java.

— Bot. Section du genre cacalie, comprenant des plantes de l'île de France et de Madagascar.

AULACORHAMPHE s. m. (ô-la-ko-ran-fe — du gr. *aulax*, sillon; *ramphos*, bec). Ornith. Genre d'oiseaux. Syn. du genre aulacorhynque, dont le nom était commun à ce genre d'oiseaux et à un genre de plantes.

AULACORHYNQUE s. m. (ô-la-ko-rain-ke — du gr. *aulax*, sillon; *rugchos*, bec). Ornith. Sous-genre d'aracaris, famille des toucans, comprenant une seule espèce, originaire du Cap de Bonne-Espérance.

— Bot. Genre de plantes de la famille des cypéracées, originaire du Cap de Bonne-Espérance.

AULACOSCÈLE s. m. (ô-la-ko-sè-le — du gr. *aulax*, sillon; *skelis*, cuisse). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des chrysomèles, qui habite le Mexique : *Le corps de l'*AULATOSCÈLE *offre des sillons sur la base et les parties latérales du corselet, sur l'extrémité inférieure des cuisses et sur la face extérieure des jambes*.

AULACOSPERME s. m. (ô-la-ko-spè-rme — du gr. *aulax*, sillon; *sperma*, graine). Bot. Genre de plantes. Syn. de *Cnidion*.

AULACOSTOME ou **AULASTOME** s. f. (ô-la-ko-sto-me, ô-la-sto-me — du gr. *aulax*, sillon; *stoma*, bouche). Zool. Genre d'hirudinées ou sangsues des environs de Lyon. Elles sont d'un brun noir, foncé ou olivâtre en dessus, d'une teinte plus claire en dessous. Elle sont longues de 6 à 9 centimètres, mais, malgré leur taille, elles ne peuvent s'attaquer à la peau de l'homme, et se nourrissent de lombrics et de larves aquatiques. Elles doivent leur nom aux plis saillants qui forment leur mâchoire inférieure.

AULAD-EL-KADJI s. m. pl. (ô-la-dèl-kad-ji — littéral. *Enfants de pèlerins*). Géogr. Tribus arabes qui habitent le désert de Sahara, entre le Sénégal et l'Océan.

AULADÈRE s. f. (ô-la-dè-re — du gr. *aulos*, flûte; *derê*, cou). Entom. Genre de coléoptères hétéromères mélasomes, qui vit au Chili, et dont la tête est divisée transversalement par un sillon très-profond.

AULÆDIBRANCHES s. m. pl. (ô-lé-di-branche—du gr. *aulos*, flûte; *bragchia*, branchies). Ichth. Famille de poissons dont les branchies s'ouvrent à l'extérieur par des trous placés latéralement.

AULÆUM s. m. (ô-lé-omm — mot lat.). Antiq. Rideau qui fermait le devant de la scène dans les théâtres des anciens, et qui s'abaissait en dessous quand la représentation devait commencer. ‖ A servi aussi à désigner toute espèce de tapisserie ou de tenture destinée à intercepter le jour ou la vue, comme rideau de portes ou de fenêtres; tenture qui séparait le sanctuaire du reste de l'église, etc.

— **Encycl.** L'*aulæum* était une espèce de tapisserie teinte, dont les anciens recouvraient leurs murailles, et qui jouait ainsi à peu près le même rôle que nos tentures de haute lisse. On s'en servait aussi comme de véritables couvertures pour mettre sur les lits et les tables. Servius, dans ses commentaires sur Virgile, et Varron nous apprennent que ce nom d'*aulæum* dérive du mot *aula*, parce que ce fut pour la première fois à la cour (*aula*) d'Attale, roi de Pergame, que ces tentures furent usitées, et que les Romains les connurent en recueillant l'héritage que leur avait légué le monarque asiatique. Ce mot est employé en latin beaucoup plus souvent sous sa forme plurielle, *aulæa*.

Par extension, on appelait spécialement *aulæum* et *aulæa* le *siparium* qui servait de rideau au théâtre antique. Dans ce cas, c'était une étoffe tendue sur un cadre et qui s'élevait devant la scène. (Juvénal, VIII, 186.) Au contraire de notre rideau moderne, qui se lève quand la pièce commence, le *siparium* était abaissé et disparaissait sous terre, au-dessous

du niveau de la scène (*aulæa premuntur*, dit Horace dans ses *Epîtres*). Lorsque la pièce ou l'acte était terminé, l'opération avait naturellement lieu en sens contraire, et le *siparium* était relevé (*tolluntur*, dit Ovide. *Métamorphoses.*) Le passage d'Ovide que nous venons d'indiquer, nous apprend en outre que le *siparium* représentait différents sujets, entre autres des personnages humains, dont les pieds semblaient reposer sur la scène. Un autre passage, que nous trouvons dans Virgile (*Géorgiques*, III, 25), nous apprend que ces personnages représentaient souvent des Bretons, tissés dans le canevas même de l'étoffe, et levant les bras en l'air de manière à sembler soulever et supporter une tenture pourpre, à peu près comme les *atlantes*, les *perses* et les *cariatides* des Grecs. Le mot *siparium*, qui s'emploie comme synonyme d'*aulæum* et d'*aulæa*, s'appliquait aussi, en général, à toute étoffe tendue sur un cadre.

AULAF. V. AULOF.

AULAGNIER (Alexis-François), médecin, né à Grasse en 1767, mort en 1839. Il devint médecin de Joseph Bonaparte, qu'il suivit en Espagne. Il a donné quelques ouvrages estimables : *Recherches sur l'emploi du feu dans les maladies réputées incurables* (1805); il y conseille la cautérisation au fer rouge sur la poitrine dans les cas de phthisie pulmonaire au dernier degré; *Recueil d'observations et de consultations sur les maladies des femmes; Dictionnaire des aliments et des boissons usités dans les divers climats et chez les divers peuples* (Paris, 1839, 2 vol. in-8°, etc.).

AULAGNIES (Antonin), compositeur et éditeur de musique, né à Manosque en 1800. Après avoir enseigné longtemps la musique et la composition, il se fit éditeur et fit paraître un grand nombre de morceaux dont il était l'auteur, entre autres des recueils de *variations*, *rondeaux*, *mélanges* pour le piano, des *contredanses*, des *romances*, des morceaux de musique religieuse, etc. On lui doit aussi une *Méthode élémentaire pour le piano*, qui a eu trois éditions.

AULAIRE (SAINT-), comédien. V. SAINT-AULAIRE.

AULAN (Denis-François-Marie DE SUAREZ, marquis D'), né à Avignon en 1725, servit dans la marine et parvint au grade d'enseigne de galère. Neveu de Mme du Deffand, il fut choisi par elle comme son exécuteur testamentaire. A l'époque de la Révolution, il figurait à Avignon dans le parti papiste et aristocrate, qui fut vaincu, le 10 juin 1790, par le parti français et révolutionnaire. On sait que dans ce pays de fanatisme et de passions brûlantes, les deux factions rivalisèrent de violence. Le marquis d'Aulan fut sacrifié à la fureur populaire et pendu avec l'abbé Offray, un ouvrier en soie nommé Albert, et le marquis de Rochegude.

AULANIUS EVANDER, statuaire athénien, vivait à Rome dans le premier siècle av. J.-C. Il restaura la statue de Diane, placée dans le temple d'Apollon, sur le mont Palatin. On connaît aussi un autre sculpteur grec, du même nom, qui vivait à Rome à la même époque et qui exécuta des œuvres remarquables. On ignore si ce ne serait pas le même personnage.

AULAQUE s. m. (ô-la-ke — du gr. *aulax*, sillon). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des charançons. ‖ On a donné aussi ce nom à un genre d'hyménoptères qui habite l'Europe méridionale, et dont l'abdomen est courbé en forme de faucille.

AULAX s. m. (ô-lakss — mot gr. signif. sillon). Bot. Genre de plantes de la famille des protéacées de l'Afrique australe; renfermant deux espèces, toutes deux cultivées comme plantes de serre et d'ornement.

AULAXANTHE s. m. (ô-la-ksan-te— du gr. *aulax*, sillon; *anthos*, fleur). Bot. Genre de graminées. Syn. d'*Aulaxie*.

AULAXIE s. f. (ô-la-ksî — du gr. *aulax*, sillon). Bot. Genre de graminées, voisin des panies et des millets, et renfermant deux espèces, qui croissent dans l'Amérique du Nord. — On dit aussi AULAXANTHE.

AULAXINE s. f. (ô-la-ksi-ne — du gr. *aulax*, sillon). Bot. Genre de lichens, qui se trouve sur les feuilles des arbres, à la Guyane, et dont le thalle, de forme orbiculaire, est marqué de stries concentriques.

AULAXIS s. m. (ô-la-ksiss — du gr. *aulax*, sillon). Bot. Genre de plantes, de la famille des saxifragées. Syn. de *Hydatique*.

AULAYE (SAINT-), ch.-lieu de cant. (Dordogne), sur la Dronne; arrond. de Ribérac; pop. aggl. 448 hab.; — pop. tot. 1,524 hab.

AULBAN s. m. (ôl-ban — du lat. *albus*, blanc). Agric. Espèce de vigne dont le raisin blanc sert à faire le vin de Jurançon.

AULDEARN, village d'Ecosse, comté et à 5 kilom. S. E. de Nairn, près du golfe de Murray; 1,600 hab.; célèbre par la sanglante bataille que gagna le marquis de Montrose, lieutenant général du roi, sur les parlementaires, le 9 mai 1645.

AULE s. f. (ô-le — du gr. *aulos*, espace allongé). Métrol. Nom primitif du stade grec ou italique, qui équivalait à 180 mètres.

AULE s. f. (ô-le — du lat. *aula*, cour). Autref. Halle, hangar, place couverte.

AULÉDIBRANCHE adj. (ô-lé-di-bran-che — du gr. *aulos*, flûte; *eidos*, forme, et *bragchia*, branchies). Ichth. Se dit de poissons dont les branchies s'ouvrent sur les côtés du corps au moyen de trous alignés comme ceux d'une flûte.

— s. m. pl. Famille de poissons dont les branchies offrent ce caractère.

AULÉDIE s. f. (ô-lé-dî — gr. *aulêdia*, même sens; formé de *aulos*, flûte; *ôdê*, chant.) Mus. anc. Chez les Grecs, art d'accompagner les voix avec la flûte.

AULÈTE s. m. (ô-lè-te — gr. *aulêtês*, même signif.). Antiq. Joueur de flûte.

— Hist. Surnom de Ptolémée II, roi d'Egypte, parce qu'il se vantait de bien jouer de la flûte.

— s. m. pl. Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des charançons, qui habitent la Dalmatie, et dont le rostre est droit, cylindrique, allongé en forme de flûte.

AULÉTIQUE s. f. (ô-lé-ti-ke — du gr. *aulêtikê*, même signif.). Antiq. Art. de jouer de la flûte.

AULÉTRIDE s. f. (ô-lé-tri-de — gr. *aulêtria*, même sens). Antiq. Nom donné à des joueuses de flûtes, espèce de courtisanes qui assistaient aux fêtes et amusaient les convives pendant les repas.

— s. m. Erpét. Genre de reptiles batraciens.

AULICH (Louis), général hongrois et l'un des chefs de la révolution de 1848, né en 1792, à Presbourg; s'illustra par de beaux faits d'armes contre les Autrichiens en 1849, fut chargé du ministère de la guerre, mais ne réussit point à empêcher la défection de Georgey, et se laissa même entraîner à des pourparlers avec les Russes, qui le prirent par trahison à Arad, où il fut pendu le 6 octobre 1849.

AULIDE, petit pays de l'ancienne Grèce, dont la capitale était Aulis, port sur un promontoire de la côte orientale de la Béotie, vis-à-vis de Chalcis en Eubée. C'est là que se réunit la flotte des Grecs avant son départ pour Troie, et qu'Iphigénie fut sacrifiée. *Iphigénie en Aulide* est le titre d'une tragédie de Racine, dans la première scène de laquelle se trouve ce vers d'Arcas à Agamemnon :

Vos yeux seuls et les miens sont ouverts en *Aulide*.

AULIDE. Temps hér. Fille d'Ogygès et de Thébé, donna son nom à la ville d'Aulis.

AULIQUE adj. (ô-li-ke — du lat. *aula*, cour). Qui concerne une cour, qui a rapport au palais et à l'entourage d'un souverain : *Le duc de Montpensier avait pris plaisir à la lecture des anciens, autant que sa vie militaire et* AULIQUE *avait pu le lui permettre.* (Huet.) Vieux.

— Hist. Se disait, en Allemagne, d'une cour et des membres d'une cour supérieure, dont la juridiction s'étendait à tout l'empire, et qui jugeait sans appel toutes les causes qui lui étaient déférées. Elle fut instituée en Allemagne par Maximilien Ier, vers 1501, pour juger les causes du ressort de la chambre impériale : *Tribunal* AULIQUE. *Cour* AULIQUE. *Conseil* AULIQUE. *Conseillers* AULIQUES. ‖ Se dit aujourd'hui, en Allemagne, de tout conseil supérieur politique, judiciaire, militaire, administratif : *Conseil* AULIQUE *de la police. Commission* AULIQUE *des études.*

AULIQUE s. f. (ô-li-ke — du lat. *aula*, salle). Thèse qu'un licencié en théologie soutenait pour passer docteur, et qu'on nommait ainsi parce que cet examen avait lieu dans la grande salle de l'archevêché de Paris.

AULIQUE s. m. (ô-li-ke — du gr. *aulos*, flûte). Erpét. Espèce de couleuvre, *coliber aulicus* de Linné.

AULIS, petite ville de l'ancienne Grèce, capitale de l'Aulide. C'est aujourd'hui Vathi.

AULISIO (Dominique D'), savant littérateur italien, né à Naples en 1639, mort en 1717, professa le droit civil à l'université de Naples. Il était également instruit dans les langues anciennes et modernes, la littérature, le droit, l'histoire, la philosophie, les antiquités, la médecine, etc. Il a laissé de nombreux écrits latins et italiens, parmi lesquels : *Commentariorum juris civilis* (1720); *De gymnasii constructione; De mausolei architectura; Ragionamenti intorno a' principi della filosofia e teologia degli Assirj; Dell' architettura civile e militare; De origine medicinæ; Della poetica*, etc.

AU-LIT interj. (ô-li — rad. *au* et *lit*). Chass. Cri par lequel on excite les chiens à quêter et à lancer le lièvre : AU-LIT, *chiens!*

AULIZE s. f. (o-li-ze). Bot. Genre de plantes de la famille des orchidées, ou mieux, simple section du genre épidendron.

AULLA, bourg et commune du royaume d'Italie, dans la préfecture de Massa, ancien duché de Modène, à 18 kilom. N.-O. de Massa-Carrara, sur la Magra; 4,300 hab.

AULNAIE s. f. V. AUNAIE.

AULNAT, village et commune de France (Puy-de-Dôme), arrond. et à 8 kilom. E. de Clermont, sur la petite rivière de l'Arlier, affluent de gauche de l'Allier; 950 hab. — Près de ce village, on remarque un monticule formé de tuf basaltique, appelé *Puy-de-la-Poix;* le sommet de cette butte, qui contient une source de bitume, donne journellement, pendant les chaleurs, environ 11 kilogr. de cette substance.

AULNAY (Philippe et Gaultier D'), gentilshommes normands attachés au service des belles-filles de Philippe IV, Blanche et Marguerite de Bourgogne. Lors de l'arrestation des princesses, ils furent convaincus d'adultère avec elles, condamnés à mort, torturés, écorchés vifs et décapités (1314). Ces personnages figurent, comme on le sait, dans la sombre légende de la Tour de Nesles. V. MARGUERITE DE BOURGOGNE et TOUR DE NESLES.

AULNAY, ch.-lieu de cant. (Charente-Inférieure), arrondissement de Saint-Jean-d'Angely; pop. aggl. 1,508 hab. — pop. tot. 2,005 hab.

AULNAY-SUR-ODON, ch.-lieu de cant. (Calvados), arrond. de Vire; pop. aggl. 1,096 hab. — pop. tot. 2,005 hab. Commerce important de moutons, laine et suif. — A 2 kilom. d'Aulnay, on voit les restes d'une ancienne abbaye de Citeaux.

AULNAYE (François-Henri-Stanislas de L'), littérateur, né à Madrid en 1739, d'une famille française, mort à Chaillot en 1830. Ramené jeune en France, il fit des études brillantes à Versailles, et s'appliqua particulièrement aux sciences naturelles, aux langues, à la théorie de la musique, à la philosophie hermétique, etc. Ses ouvrages sont nombreux et utiles à consulter. Les principaux sont les suivants : *Mémoire sur un nouveau système de notation musicale; Recherches sur l'origine, les progrès et les effets de la pantomime chez les anciens*, dissertation couronnée par l'Académie des inscriptions (1790); *Mémoire sur la franc-maçonnerie; Histoire des religions et cultes de tous les peuples* (ouvrage dont il n'a paru que trois livraisons); *Vie d'Abailard et d'Héloïse; Rabelæsiana*, recueil d'anecdotes et de particularités curieuses sur Rabelais; une édition de cet écrivain (1823), avec des notes, des recherches bibliographiques et un glossaire; une traduction de *Don Quichotte;* divers pamphlets contre la Révolution, etc.

AULNE s. m. (ô-ne — du lat. *alnus*). Anc. orthogr. du nom de l'arbre appelé *aune*.

AULNE, petit fleuve de France, prend sa source dans le départ. des Côtes-du-Nord, passe à Châteaulin, et se jette dans la rade de Brest; cours, 120 kilom.

AULNÉE s. f. V. AUNÉE.

AULNETTE s. f. V. AUNETTE.

AULNOY (Marie-Catherine, Jumelle de *Berneville*, comtesse D'), femme de lettres, née vers le milieu du XVIIe siècle, morte en 1705. Elle a composé des romans, des ouvrages historiques qui ressemblent beaucoup trop à ses romans et qui sont entièrement oubliés. Elle a mieux réussi dans les ouvrages de pure imagination. Son roman *Hippolyte comte de Douglas*, où se sent l'imitation de Mme de la Fayette, est néanmoins d'une lecture assez agréable. Ses *Contes de fées* offrent un mélange de finesse et de naïveté qui les rend fort attrayants. Ils ont été plusieurs fois réimprimés. « On peut, dit La Harpe, en parlant de ces contes, mettre de l'art et du goût jusque dans les frivolités. Mme d'Aulnoy est celle qui paraît y avoir le mieux réussi. » On a encore de cet écrivain des *Mémoires sur la cour d'Espagne* (1690), qui contiennent des anecdotes piquantes et des détails intéressants.

AULOF ou **AULAF** interj. (ô-lof, ô-laf — pour *au lof*). Mar. Commandement adressé au timonier, pour le faire venir au vent, quand il survient une risée. ‖ Substantiv. Mouvement qu'exécute le navire en vertu de la même manœuvre. C'est l'opposé de l'arrivée.

AULOFÉE ou **AULOFFÉE** s. f. (ô-lo-fé — rad. *aulof*). Mar. Action d'un bâtiment, à deux quarts largue, en mouvement pour approcher du lit du vent : *On arrête l'*AULOFFÉE *en mettant plus ou moins de barre au vent. On ne fila pas à l'avant les écoutes de foc, et l'*AULOFFÉE *de la frégate se trouva retardée.* (E. Sue.) *Mais, monsieur, filez donc les écoutes de foc, vous arrêtez l'*AULOFFÉE. (E. Sue.)

AULON. Temps hér. Héros, fils de Thésimène. Donna son nom à une ville de Messénie.

AULON (Jean D'), gentilhomme languedocien, compagnon d'armes de Jeanne Darc. Il était écuyer de Charles VII, et fut attaché par ce prince à la vierge de Vaucouleurs, en qualité de *maistre d'hôtel* et pour l'accompagner dans ses expéditions (1429). Il se distingua lui-même par de brillants faits d'armes, et ne fut séparé de l'héroïne que lorsqu'elle eut été livrée aux Anglais. Dans la suite, il déposa comme témoin dans le procès de sa réhabilitation (1456). Depuis la tragédie de Rouen, il continua de servir, avec autant de courage que de fidélité, le roi de France contre les Anglais.

AULONA ou **ARLONE** ou **VALONA**, ville de la Turquie d'Europe, dans l'Albanie inférieure; port sur la mer Adriatique; 6,000 hab. Territoire marécageux et très-malsain pendant les chaleurs de l'été.

AULONIDES s. f. pl. (ô-lo-ni-de — du gr. *aulôn*, vallon). Myth. gr. Nymphes qui protégeaient les vallées. ‖ On les appelait aussi AULONIADES.

AULOPE s. m. (ô-lo-pe). Ichth. Section du genre saumon : *L'*AULOPE *filamenteux de la Méditerranée est rouge violet sur le dos, blanc argenté sous le ventre.* (Focillon.)

AULOPIE s. m. (ô-lo-pî). Zool. Genre de Zoophytes, voisin des isis.

AULOPORE s. m. (ô-lo-po-re — du gr. *aulos*, flûte; *poros*, pore). Zool. Genre de polypiers de la famille des sertulariés, ne renfermant que des espèces fossiles, qui se trouvent dans les terrains secondaires anciens.

AULOSTOME s. m. (ô-lo-sto-me — du gr. *aulos*, flûte; *stoma*, bouche). Ichth. Genre de poissons, ou mieux, section du genre fistulaire, ainsi nommé par Lacépède à cause de sa bouche en flûte.

AULOSTOMIDE adj. (ô-lo-sto-mi-de — de *aulostome*, et du gr. *eidos*, aspect). Ichth. Qui ressemble à l'aulostome.

— s. m. pl. Famille de poissons comprenant des espèces dont la tête est allongée en un long tube, en forme de flûte.

AULPS. V. AUPS.

AULT, ch.-lieu de cant. (Somme), arrond. d'Abbeville; pop. aggl. 1,455 hab. — pop. tot. 1,474 hab. Port sur la Manche, qui fournit une grande partie du poisson frais expédié à Paris.

AULTANNE (Joseph-Augustin DE FOURNIER, marquis D'), général, né à Valréas en 1759, d'une ancienne famille de Provence, mort en 1828. Il servit avec distinction dans les guerres de l'Empire, se rallia aux Bourbons en 1814, et, lors du retour de l'île d'Elbe, fut attaché au duc d'Angoulême comme chef d'état-major général de l'armée destinée à opérer dans le Midi, et qui fut bientôt contrainte à capituler. Lors de la seconde Restauration, il reçut le commandement de la septième division militaire.

AULU-GELLE, AULUS GELLIUS ou **AGELLIUS**, grammairien et critique latin, né à Rome, vivait au IIe siècle de l'ère chrétienne et mourut sous le règne de Marc-Aurèle. Il alla compléter son éducation à Athènes, où il séjourna longtemps, et où il composa ses *Nuits attiques*, pendant les soirées d'hiver (d'où le titre de l'ouvrage). Ce sont les extraits de ses lectures ou les résumés de ses entretiens avec les savants, qu'il avait jetés sur le papier sans ordre et sans méthode, soit pour les consulter au besoin, soit pour servir à ses enfants. Ces extraits, divisés en vingt livres, ne nous sont point parvenus dans leur intégralité; le huitième livre et une partie du sixième ont été perdus. L'ouvrage d'Aulu-Gelle est un recueil précieux, où l'on trouve des recherches curieuses sur les antiquités et la grammaire, des points d'érudition discutés, des critiques, des anecdotes historiques et biographiques, de nombreux fragments d'ouvrages aujourd'hui perdus, et les opinions de quelques philosophes contemporains. Le style, dont saint Augustin loue l'élégance, est souvent obscur et déparé par l'affectation. Il existe plusieurs traductions françaises des *Nuits attiques* · la plus récente est celle de M. Jacquinet, 1843 (collect. Nisard).

Aululaire (L') ou la Marmite, comédie de Plaute, représentée à Rome vers l'an 559. Euclion, vieil avare, soupçonneux jusqu'à se défier de lui-même, trouve dans sa maison une marmite pleine d'or. Eperdu, tremblant de joie, il l'enterre encore plus profondément pour la dérober à tous les regards; car, s'il l'a trouvée, d'autres pourraient la trouver à leur tour, et cette seule pensée lui fait dresser les cheveux sur la tête. Sur ces entrefaites, Mégadore, un de ses voisins, riche et aussi libéral qu'Euclion est avare, vient lui demander sa fille Phédra en mariage. Euclion suppose que c'est à son trésor qu'on en veut, et commence par refuser, mais vaincu par cet argument : *sans dot!* il accorde la main de la jeune fille. Cependant les apprêts de la noce, naturellement payés par le voisin, amènent chez l'avare des esclaves étrangers, qui le font trembler pour son trésor. Il va le cacher dans le temple de la Bonne-Foi; mais il a été vu par un esclave de Lyconide, amant secret de Phédra. Le rusé valet enlève adroitement le précieux dépôt et le porte à son maître. De son côté, Mégadore, qui est l'oncle du jeune homme, apprend que, dans le tumulte des fêtes de Cérès, son neveu a séduit Phédra, et dès lors il renonce à ses droits. Euclion est alors tout heureux et tout aise de donner sa fille à son séducteur, à la condition qu'on lui rende son trésor. On le voit, le plan est fort simple, et le rôle principal est joué par une marmite. « *La Marmite*, dit M. Naudé dans un spirituel article sur cette comédie, voilà le vrai titre, en français, de la pièce de Plaute... C'est la Marmite qui, avec Euclion, occupe presque constamment la scène; c'est elle qui, avec lui, joue le rôle le plus important; elle est le personnage moral du drame. Que le vieillard pousse comme un furieux sa servante dans la rue; c'est qu'il veut visiter sans témoins, avant de sortir, sa marmite pleine d'or. Qu'il s'afflige de quitter un moment son logis, même pour aller chez le magistrat de la curie chercher sa part d'un congiaire; c'est sa marmite qui le met en peine. Que l'affabilité de l'honnête Mégadore, et l'empressement de ce riche pour un pauvre homme tel que lui, le troublent et l'alarment; c'est pour sa marmite qu'il tremble. Qu'au bruit des ouvriers travaillant dans la maison du voisin,

il rompe l'entretien brusquement, et coure chez lui tout effaré; c'est encore sa marmite qu'il va sauver des voleurs. Pourquoi chasse-t-il à grands coups de bâton les cuisiniers que son gendre futur a envoyés chez lui, en son absence, pour apprêter le festin de noces, un festin qui ne lui doit rien coûter? c'est qu'il tremble pour sa marmite; et cette marmite, comment la tenir cachée avec de pareils fripons? Cette marmite est comme l'Achille de l'*Iliade;* elle domine toute l'action, toujours présente et invisible. Mais la voici qui paraît, enfin. Euclion la porte en ses bras; il lui cherche un asile plus sûr. Le bois sacré de Sylvain est tout proche; il l'y enfouit. Mais de noirs pressentiments, mais le cri du corbeau et la rencontre d'un maraud d'esclave ne lui laissent point de sécurité. Malgré les difficultés et les périls du déplacement, il faut choisir un autre dépositaire. La marmite reparait encore, pressée contre le sein d'Euclion, et c'est la Bonne-Foi qui la reçoit dans son temple, sans pouvoir elle-même se flatter d'inspirer à l'avare une confiance entière. Le coquin d'esclave le guettait, et la cachette est éventée. Entendez les cris d'Euclion, voyez ce masque grimaçant une colère qui va jusqu'à la rage, une douleur qui va jusqu'à la démence. C'est sa marmite qu'il redemande aux dieux et aux hommes, et pour laquelle il ferait pendre amis, ennemis et lui-même après eux. Elle l'agite, le torture, et ce terrible supplice ne cesse d'être le spectacle, parfois le plus bouffon, et presque toujours le plus comique. » Il est fâcheux qu'au dernier acte le caractère de l'avare ne se soutienne plus aussi bien; mais la faute n'en peut retomber tout entière sur Plaute, puisqu'on sait qu'à l'exception d'une vingtaine de vers, ce cinquième acte appartient à un auteur de la Renaissance, qu'on croit être Urceus Codrus. Plaute, on ne peut le nier, a été dépassé par Molière, son fécond imitateur; mais si sa pièce ne mérite pas l'enthousiasme systématique et un peu jaloux peut-être de Schlegel, elle ne méritait pas, par contre, d'encourir le dédain superficiel de La Harpe, qui l'a jugée sans l'avoir lue, puisqu'il lui donne un dénoûment qui n'est pas le sien. Le grand Aristarque, d'ailleurs, n'avait pas bien lu Molière lui-même. Il prétend qu'Harpagon, après avoir vu une des mains de celui qu'il soupçonne de l'avoir volé, dit : *L'autre!* et qu'après avoir vu cette autre main il dit encore : *L'autre!* ce qu'il trouve d'un comique bien supérieur au trait de Plaute, qui fait dire à Euclion : *Montre la troisième*, quand il a déjà examiné les deux mains. Or, lisez la pièce de Molière; vous n'y trouverez pas une seule fois *L'autre* : l'avare dit d'abord à La Flèche : *Montre-moi tes mains;* et quand La Flèche les lui a montrées, il dit : *Les autres!* Certes, il y a de la charge dans le mot de Plaute, mais il y en a plus encore dans celui de Molière. L'*Aululaire*, n'eût-il d'autre mérite que d'avoir inspiré l'*Avare*, devrait encore exciter l'attention de la critique; mais c'est, de plus, une excellente comédie de mœurs, dont le principal caractère est tracé avec autant d'art que de vérité, et Molière n'a pas dédaigné de lui emprunter les scènes principales et tous les grands traits de caractère de l'*Avare*.

Selon certains érudits, on pourrait refuser à Plaute l'invention de cette comédie; il ne serait lui-même que l'imitateur de Ménandre, auteur de deux pièces intitulées : l'une, le *Trésor;* l'autre, la *Cruche;* mais comme, de ces deux comédies, le titre seul est venu jusqu'à nous, il est préférable d'attribuer au poëte latin l'entière paternité d'un de ses chefs-d'œuvre.

AULUS s. m. (ô-luss — du gr. *aulos*, flûte.) Moll. Genre de mollusques bivalves, formé aux dépens des solens et des psammobies, et qui ne paraît pas devoir être adopté.

AULUS, village et commune de France (Ariége), arrond. et à 25 kil. S.-E. de Saint-Girons; 1,050 hab. Eaux thermales, sulfatées, calcaires et ferrugineuses, connues depuis 1823. Elles émergent par trois sources d'un terrain tourbeux, dans une région calcaire.— Forges, mines de fer et de plomb argentifère.

AULX (ô) plur. du subst. *ail.*

Homonymes. Au, eau, haut, ho, ô, oh!

AUMAÇOR s. m. (ô-ma-sor — vieux mot signif. *connétable.*) Hist. Nom que les croisés donnaient au général des Sarrasins. Ce titre, pour les croisés, correspondait à celui de connétable.

AUMADE s. f. (ô-ma-de). Méd. Flegmon, grosse tumeur sous l'aisselle.

AUMAILLADE s. m. (ô-ma-lla-de, *ll* mll.). Pêch. Sorte de filet en tramail, approchant beaucoup des folles. Il sert à prendre des rougets, des muges, des sèches et des barbues. On dit aussi ARMAILLADE.

AUMAILLE s. f. (ô-ma-lle, *ll* mll. — de l'adj. lat. *animalis*, comme bétail vient de *bestialis;* le *n* du rad. s'est changé en *l*, almaille, puis *al* en *au*, aumaille). Mot des anciennes coutumes, qui se prenait tantôt collectivement pour signifier le gros bétail, tantôt individuellement pour désigner une bête de gros bétail, comme bœuf, vache, cheval, âne, etc.: *Notre mot populaire* canaille, *dérivé de* canis, *a, comme* AUMAILLE, *le sens collectif et le sens individuel.* (Chevallet.) *Aussitôt que l'enfant vit les grands bœufs, il se sentit chatouillé dans son orgueil d'avoir une si belle* AUMAILLE *au bout de son aiguillon.* (G. Sand.)

— Adjectiv.: *On a trouvé dans les taillis un troupeau de bêtes* AUMAILLES.

AUMAIRE s. f. (ô-mè-re). Vieux mot qui signif. armoire : *Il est probable que ce mot a servi à désigner la rue* AUMAIRE, *à Paris, située au centre d'un quartier où l'on fabrique beaucoup de meubles.*

AUMALAIS, AISE s. et adj. (ô-ma-lê — rad. *Aumale*). Géogr. Habitant d'Aumale; qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

AUMALE s. m. (*ô-ma-le*). Comm. Tissu de laine cardée, fabriqué dans le département de l'Oise.

AUMALE, ch.-lieu de cant. (Seine-Inférieure), arrond. de Neufchâtel; pop. aggl. 1,900 hab.; —pop. tot. 2,134 hab. Sources d'eaux minérales ferrugineuses bicarbonatées. En 1592, combat contre les Espagnols, où Henri IV fut blessé. (V. l'art. ci-après.) Aumale, primitivement Albemarle, fut érigé en comté au XIe siècle par Guillaume le Conquérant, en faveur d'Eudes, fils de Henri, dit Étienne, comte de Troyes et de Meaux, qui lui-même était un fils puîné d'Eudes II, comte de Champagne. La descendance de cette première famille des comtes d'Aumale s'éteignit dans les mâles à la troisième génération. Or, le comté passa par mariage dans la famille de Castille. Confisqué par Philippe-Auguste, en 1194, il fut donné, au commencement du siècle suivant, à Simon de Dammartin, qui avait épousé Marie, fille de Guillaume, comte de Ponthieu, et d'Alix de France. Ce Simon prit le titre de comte d'Aumale et de Ponthieu et mourut en 1239. En 1340, Blanche de Ponthieu, comtesse d'Aumale, fille de Jean de Ponthieu, comte d'Aumale, et de Catherine d'Artois, porta le comté d'Aumale dans la maison d'Harcourt, en épousant Jean d'Harcourt, qui eut la tête tranchée à Rouen, par ordre du roi Jean, en 1355. Jean d'Harcourt, petit-fils du précédent, épousa en 1389 Marie, fille de Pierre, comte d'Alençon, dont il n'eut qu'un fils, Jean, comte d'Aumale, tué en 1424, à la bataille de Verneuil, sans laisser de postérité, et une fille, Marie d'Harcourt, mariée en 1417 à Antoine de Lorraine, comte de Vaudemont. René II de Lorraine, mort en 1508, laissa le comté d'Aumale, qu'il tenait de sa grand'mère, Marie d'Harcourt, à Claude de Lorraine, duc de Guise, son fils puîné, lequel épousa Antoinette de Bourbon. De ce mariage vint un fils, François de Lorraine, duc de Guise, prince de Joinville, marquis de Mayenne, en faveur de qui le comté d'Aumale fut érigé en duché, par lettres patentes du roi Henri II, de l'an 1547. Cédé à Claude de Lorraine, grand veneur de France et colonel général de la cavalerie légère, frère du précédent, le duché d'Aumale passa à la maison de Savoie, par le mariage, en 1618, d'Anne de Lorraine, petite-fille de Claude, dont nous venons de parler, avec Henri de Savoie, duc de Nemours. Acheté par Louis XIV, en 1675, ce duché fut donné en apanage à Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine, un des fils légitimés du roi, et passa finalement à la maison d'Orléans, par mariage de la petite-fille du duc du Maine avec le père de Louis-Philippe, en 1769. Le quatrième fils de Louis-Philippe porte le titre de duc d'Aumale.

AUMALE (Claude Ier DE LORRAINE, duc D'), fils de René II, duc de Lorraine, auquel il succéda au comté d'Aumale; s'établit en France, obtint la charge de grand veneur, combattit à Marignan (1515), à Hesdin (1522), et rendit de grands services à François Ier, qui érigea sa terre de Guise en duché et lui donna le gouvernement de la Champagne. Ce fut lui qui fonda la grandeur de sa maison. V. GUISE.

AUMALE (Claude II DE LORRAINE, duc D'), né en 1523, mort en 1573, troisième fils du précédent, gouverneur de Bourgogne, grand veneur de France. Il prit une part glorieuse à la défense de Metz, assiégé par Charles-Quint (1552), à la reprise de Calais (1558), ainsi qu'aux batailles de Dreux, de Saint-Denis et de Moncontour. Emporté par le ressentiment du meurtre de François de Guise, son frère, il fut le plus ardent promoteur du massacre de la Saint-Barthélemy et guida les assassins de l'amiral de Coligny. Mais une fois sa vengeance personnelle assouvie, il sauva de la mort un grand nombre de calvinistes. Il fut tué au siége de La Rochelle.

AUMALE (Charles DE LORRAINE, duc D'), fils du précédent et son successeur dans son duché d'Aumale et dans sa charge de grand veneur, fut un des plus ardents ligueurs. En 1589, les Seize le nommèrent gouverneur de Paris. Battu au siége de Senlis par le duc de Longueville, puis, avec Mayenne, aux journées d'Arques et d'Ivry, il força néanmoins Henri IV à lever le siége de Paris. Voyant le parti de la ligue entièrement anéanti, il traita avec les Espagnols, et seconda leurs progrès dans la Picardie. Le parlement de Paris le déclara criminel de lèse-majesté, et il fut écartelé en effigie. Il mourut à Bruxelles en 1631.

AUMALE (Henri-Eugène-Philippe-Louis D'ORLÉANS, duc D'), quatrième fils de Louis-Philippe Ier et de Marie-Amélie, né à Paris en 1822. Il reçut, comme ses frères, une bonne éducation au collége Henri IV, entra dans l'armée à dix-sept ans, et se distingua par de **brillants services en Algérie, où l'un de ses faits** d'armes les plus hardis fut la prise de la smala d'Abd-el-Kader, en mai 1843. Il était, depuis septembre 1847, gouverneur général de nos possessions d'Afrique, et la reddition d'Abd-el-Kader venait de signaler son administration, quand éclata la révolution de février. Sa conduite, dans ces circonstances si douloureuses pour sa famille, fut pleine de noblesse et de dignité. Sans essayer d'exploiter les sympathies de l'armée d'Afrique pour organiser une résistance, qui d'ailleurs n'eût amené bien évidemment qu'une guerre civile sans résultat pour lui et les siens, il engagea la colonie et l'armée à se soumettre aux décisions de la mère patrie, remit le pouvoir au général Cavaignac, et s'embarqua avec le prince et la princesse de Joinville. Depuis, il réside en Angleterre, occupé surtout d'études littéraires et historiques. Il est auteur de recherches sur la *Captivité du roi Jean*, sur le *Siége d'Alesia*, de deux études militaires remarquables, les *Zouaves* et les *Chasseurs à pied*, enfin d'une réponse fort vive à un discours prononcé au sénat par le prince Napoléon en 1862, réponse qui devait être accueillie dans notre pays avec sympathie, car c'était une défense de l'héritage paternel, un plaidoyer *pro domo sua* dans la plus noble acception de cette phrase latine. Héritier de l'immense fortune du dernier prince de Condé, dont on connaît la fin tragique, le duc d'Aumale, suivant les intentions du testateur, a donné à l'un de ses fils le nom de prince de Condé. Il s'occupe en outre d'une histoire de la maison de Condé. Tous ceux qui ont eu l'honneur d'approcher ce prince vantent la noblesse, la franchise et la rondeur de son caractère; c'est la plume de l'illustre famille; il pousse loin l'amour des belles-lettres et des beaux-arts : les tableaux les plus célèbres, les éditions les plus rares dans nos ventes publiques sont disputés par lui avec une sorte de passion, surtout ce qui est français de tradition ou d'origine; comme Andromaque, qui donnait le doux nom de Simoïs à un petit ruisseau de l'Epire, le duc d'Aumale aime à s'entourer de tout ce qui peut être pour lui un souvenir de la patrie.

AUMALE (COMBAT D'). Henri IV assiégeait Rouen, lorsqu'il apprit que les forces espagnoles des Pays-Bas, sous la conduite du duc de Parme, et l'armée de la ligue, commandée par Mayenne, s'avançaient pour le combattre. Il crut pouvoir à la fois continuer le siége et arrêter l'armée de secours, et, prenant seulement avec lui six à sept mille hommes de cavalerie, il poussa jusqu'à Aumale pour reconnaître l'ennemi. Il se trouva alors en face de vingt-quatre mille hommes, obéissant à la savante impulsion du duc de Parme, et marchant dans un ordre admirable. En tête, dans un petit chariot, le redoutable Farnèse, goutteux, les pieds dans des pantoufles, allait, venait, et réglait jusqu'aux moindres détails. Jugeant alors impossible de rien entreprendre avec une si faible troupe contre une armée à laquelle servait d'âme un tel général, Henri ordonna la retraite, renvoya le gros de ses troupes à Neufchâtel, et ne garda qu'un millier d'hommes d'élite afin de tenter quelque coup de main hardi contre la cavalerie de la ligue. Ceux qui l'accompagnaient, Rosny en tête, essayèrent inutilement de le faire renoncer à cette témérité. Tandis qu'il escarmouchait devant le front de l'armée ennemie, la cavalerie espagnole l'avait débordé sur les deux flancs. Le duc de Parme s'était d'abord arrêté, considérant comme un piége une audace si contraire à ses habitudes de prudence; mais dès qu'il fut bien assuré de la faiblesse de la troupe qu'il avait devant lui, il donna l'ordre de charger. Henri IV courut alors des dangers terribles. Les ennemis avaient reconnu son panache blanc, le glorieux panache d'Ivry, et tous voulaient arriver à cette noble proie. Ses compagnons le pressèrent de mettre sa personne en sûreté; mais son orgueil chevaleresque se révolta contre cette proposition; il voulut protéger ses soldats au lieu d'être sauvé par eux, et rester à la tête du dernier escadron, sur lequel tomba tout l'effort des ennemis. Les fantassins ligueurs et espagnols accablaient sa petite troupe d'une grêle de balles, et un coup de feu perça même l'arçon de sa selle et le blessa légèrement aux reins. On combattait de si près, que le roi put voir distinctement le soldat qui lui avait fait cette blessure. Néanmoins, il resta à cheval, et fit bonne contenance; mais il eût été infailliblement pris ou tué sans le dévouement de sa noblesse : plus de la moitié de son escadron se fit tuer en le défendant. Il lui eût même été impossible de s'échapper, si le duc de Parme avait lancé quelques régiments de cavalerie à sa poursuite : mais celui-ci ne voulut jamais croire que le Béarnais s'était engagé si avant sans être puissamment soutenu. Grâce à cette circonspection, Henri put repasser la rivière de Bresle, qu'il avait traversée dans son mouvement agressif, et se mettre en sûreté dans les bois, de l'autre côté d'Aumale (5 février 1592).

Tous savaient, dans l'armée ennemie, que Henri IV avait reçu une blessure, mais on ignorait quelle pouvait en être la gravité. Il vit bientôt arriver un officier, de la part du duc de Parme, sous le prétexte de l'échange des prisonniers. Le roi ne se méprit point sur le véritable motif de cette visite de curiosité. « *Annoncez au duc, votre maître*, répondit-il à cet envoyé, *que vous m'avez vu sain et gaillard, et bien disposé à le recevoir quand il voudra venir.* »

Les dangers qu'Henri IV avait courus dans cette journée impressionnèrent vivement ses amis. Le vieux maréchal de Biron lui représenta qu'il était malséant à un roi de France de s'exposer comme un capitaine de chevau-légers, et le sévère Duplessis-Mornay lui écrivit : « *Sire, vous avez assez fait l'Alexandre, il est temps que vous soyez Auguste.* » Heureusement, le duc de Parme, trop méthodique, ne sut point profiter de cet avantage.

L'esprit aventureux et la bravoure chevaleresque d'Henri IV étaient pour ainsi dire avides de périls; aussi ce prince se plaisait-il plus tard à rappeler le combat d'Aumale. Il reconnut même le soldat dont la balle lui avait effleuré les reins, et qui était devenu un royaliste dévoué. Toutes les fois qu'il le rencontrait, il ne manquait jamais de dire à ceux qui l'accompagnaient : « *Voilà l'homme qui me blessa à la journée d'Aumale.* » Il s'aperçut un jour que ces paroles, qui semblaient renfermer un reproche, affectaient vivement le vieux soldat, et qu'une larme coulait sur ses épaisses moustaches : « *Ventre-saint-gris! mon ami, lui dit le roi en riant, console-toi; nous voilà encore là tous les deux; je ne voulais pas t'affliger. Eh bien, je n'en parlerai plus.* »

AUMALE, petite ville de l'Algérie, ch.-lieu de la 3e subdivision de la province d'Alger, à 130 kil. S.-E. de cette ville; 1,500 hab. C'est aujourd'hui un centre important de colonisation; territoire fertile, climat salubre.

AUMEAU s. m. (ô-mo). Agric. Nom que l'on donne à un jeune bœuf, dans la basse Normandie.

AUMÉES s. f. pl. (ô-mé). Chass. Nom donné aux mailles des filets, quand elles sont triples, comme dans le tramail et le hallier.

— Pêch. Nappe à filet, à grandes mailles. On l'emploie pour les tramaux.

AUMÉLI s. m. (ô-mé-li — rad. gr. *meli*, miel). Pharm. Sirop qui ressemble à l'hydromel.

AUMER (M.), danseur de l'Opéra de Paris et compositeur de ballets, mort en 1832. La chorégraphie lui doit *Jenny* ou *le Mariage secret*, *les deux Créoles*, et *les Amours d'Antoine et de Cléopâtre*, ouvrages qui se distinguent par la composition. Son talent comme danseur était très-estimé.

AUMÔNE s. f. (o-mô-ne — gr. *eleêmosunê*, pitié; formé de *eleein*, avoir pitié). Don que l'on fait aux pauvres pour les assister, les soulager : *Faire, donner l'*AUMÔNE. *Donner en* AUMÔNE, *par* AUMÔNE. *Etre à l'*AUMÔNE. *Vivre d'*AUMÔNES. *Demander l'*AUMÔNE. *Distribuer des* AUMÔNES. *L'*AUMÔNE *est la prière par excellence. Faire du bien à des pauvres honteux, c'est une belle* AUMÔNE. (Acad.) *Il y a deux préceptes touchant l'*AUMÔNE *: l'un, de donner son superflu dans les nécessités ordinaires des pauvres; l'autre, de donner même ce qui est nécessaire dans les nécessités extrêmes.* (Pasc.) *L'*AUMÔNE *est la dette de l'homme sensible.* (Un philosophe ancien.) *La loi de Dieu nous oblige à soulager les pauvres par nos* AUMÔNES, *et cette loi est si sévère, qu'il n'y va pas moins que de notre salut éternel.* (Bourdal.) *Quand le riche fait l'*AUMÔNE, *qu'il ne se flatte pas en cela de libéralité, car cette* AUMÔNE, *c'est une dette dont il s'acquitte.* (Bourdal.) *Voulez-vous que vos iniquités vous soient pardonnées; rachetez-les par l'*AUMÔNE. (Boss.) *Sans l'*AUMÔNE, *tout est inutile : celui qui ferme ses entrailles, Dieu les ferme sur lui.* (Boss.) *Que de pauvres ont subsisté, pendant tout le cours de sa vie, par l'immense profusion de ses* AUMÔNES! (Boss.) *L'*AUMÔNE *est un gain; c'est une usure sainte; c'est un bien qui rapporte, ici-bas même, au centuple.* (Mass.) *Ne croyez pas qu'il n'employât au soulagement des malheureux que les restes inutiles de son luxe, et que ses* AUMÔNES *ne fussent que les débris de ses passions.* (Mass.) *Les* AUMÔNES *qui ont coulé en secret arrivent bien plus pures dans le sein de Dieu.* (Mass.) *Ceux qui ont beaucoup sont obligés de donner beaucoup, et la mesure de leurs* AUMÔNES *doit être celle de leurs richesses.* (Fléch.) *La reine faisait couler ses* AUMÔNES *jusque dans ces retraites sombres où la honte renferme la pauvreté.* (Fléch.) *La compassion qui accompagne l'*AUMÔNE *est un don plus grand que l'*AUMÔNE *même.* (Fléch.) *Ne faites pas seulement l'*AUMÔNE, *faites la charité; les œuvres de miséricorde soulagent plus de maux que l'argent.* (J.-J. Rouss.) *L'*AUMÔNE *est la rétribution des services qui n'ont pas de salaire.* (Ozanam.) *Elle faisait de nous les ministres de ses* AUMÔNES. (Lamart.) *La pieuse dame avait coutume de répandre des* AUMÔNES *sur son passage.* (G. Sand.) *Dans l'islamisme, l'*AUMÔNE *n'est pas seulement une œuvre de charité; elle est imposée dans une mesure déterminée.* (Bachelet.) *L'homme voué à ses devoirs spirituels vit d'*AUMÔNES. (Renan.)

Les loups n'étaient point gens qui donnassent l'*aumône*.
LA FONTAINE.

Le plus beau des discours ne vaut pas une *aumône*,
Et quand un malheureux vient vous tendre la main,
Laissez-là vos écrits et donnez-lui du pain.
ETIENNE.

Quoi! la maison de paix, de prière et d'*aumône*,
Où la charité seule avait son humble trône,
N'a pas pu trouver grâce aux yeux des factions!
LAMARTINE.

— Par anal.: *Notre langue est une gueuse*

*fière; il faut lui faire l'*AUMÔNE *malgré elle.* (Volt.)

— *Mettre, réduire à l'aumône*, Obliger de mendier, et, par exag., réduire à une grande misère : *Son mariage avec une sœur du duc de Lévi acheva de le* METTRE A L'AUMÔNE. (St-Sim.) *Le contrôleur du domaine se justifiait* D'AVOIR RÉDUIT *vingt familles à l'*AUMÔNE. (Volt.) ‖ Ce sens a vieilli.

— Par ext. Don ou faveur que l'on n'obtient qu'en la demandant humblement ou que l'on n'accorde que par grâce : *Demander l'*AUMÔNE *d'une croix, d'une place, d'une pension. Bien des gens méprisent les mendiants, qui demandent pour eux de grosses* AUMÔNES. *Faites-moi l'*AUMÔNE *d'un regard.* (Le Sage.) *Le crédit est la seule* AUMÔNE *qu'on puisse faire à un grand Etat.* (Rivarol.) *Rien ne rapporte plus dans le monde que l'*AUMÔNE *d'un peu d'attention.* (Balz.)

Quoi! d'une charte on vous a fait l'*aumône*,
Et sous le joug vous voulez vous courber!
BÉRANGER.

— *Pot à aumônes*, Plat qu'il était d'usage, au moyen âge, de placer au milieu de la table, pour qu'on pût y déposer des restes de mets destinés à la nourriture des pauvres.

— Prov. *Il semble qu'on lui demande l'aumône*, Se dit d'un homme qui paye difficilement, à regret, qui accorde de mauvaise grâce ce qu'il donne. ‖ *Dérober l'aumône aux pauvres*, La demander pour soi, sans en avoir besoin.

— Liturg. Salaire que l'on donne à un prêtre pour payer les messes qu'il dit à certaine intention.

— Relig. *Aumône spirituelle*, Bonne œuvre spirituelle qui a pour principe la charité, comme les consolations qu'on donne aux affligés, les visites que l'on fait aux prisonniers, aux malades. ‖ Grâce, faveur spirituelle que Dieu accorde aux hommes : *Il suffit d'être chrétien, dit saint Augustin, pour être obligé de se croire pauvre, et pour être réduit à demander à Dieu une* AUMÔNE SPIRITUELLE. (Fén.) ‖ Titre de la cent-septième sourate (chapitre) du Coran, qui a été composée à La Mecque, et ne contient que neuf versets. Le mot arabe qui lui a donné son nom est *ma'oun*, littéralement *ustensiles, choses nécessaires*; les commentaires le rendent par *zekat*, dîme, aumône légale. Ce chapitre est aussi quelquefois intitulé *Ed-Din*, la Religion. Malheur, y est-il dit, à ceux qui font la prière et la font négligemment; qui la font par ostentation et refusent d'acquitter l'AUMÔNE nécessaire à ceux qui en ont besoin.

— Hist. Toute donation faite à l'Eglise par le roi ou les seigneurs; et, par ext. les biens de l'Eglise. ‖ *Aumônes fieffées*, Celles qui provenaient du roi. ‖ *Terres tenues en franche aumône, terres qui relèvent en franche aumône*, Se disait des terres et des rentes données à l'Eglise par le roi ou quelque seigneur, sans autre obligation que de reconnaître qu'on les tenait de celui qui les avait données. ‖ *Terres tenues en aumône onéreuse*, Biens ecclésiastiques qui étaient assujettis à des redevances, à des charges. ‖ *Charte d'aumône*, Nom donné autrefois à une espèce de charte de donation. ‖ *Trésorier des aumônes*, Celui qui, dans les anciennes cours, était chargé de la distribution des aumônes. ‖ *Aumône des charrues* ou *aumône du roi*, Impôt établi autrefois en Angleterre sur chaque charrue, et destiné à venir au secours des pauvres.

— Anc. prat. Peine pécuniaire à laquelle la justice condamnait, en certains cas, ceux qui perdaient leur procès, et qui profitait aux populations et aux pauvres. C'était ce qu'on appelle aujourd'hui l'*amende : Etre condamné à la prison et à l'*AUMÔNE.

— Jeu. Nom d'une pénitence imposée dans les jeux de salon. L'aumône peut être ordonnée à un jeune homme ou à une demoiselle. Dans le premier cas, le pénitent se met à genoux devant la dame qui lui a été indiquée ou qu'il a choisie. Cette dame lui offre alors plusieurs choses, qu'il refuse en hochant la tête et conservant sa posture. Enfin, elle lui demande s'il veut un baiser, et aussitôt il se lève et l'embrasse. Si la pénitence doit être faite par une demoiselle, celle-ci ne se met pas à genoux; seulement, elle se tient debout devant un monsieur et lui tend la main comme une mendiante. Ce monsieur lui fait aussi plusieurs offres, qu'elle refuse jusqu'à ce qu'il lui demande si elle veut une chanson.

— **Encycl.** Quoique le mot *aumône* vienne du grec *eleêmosunê*, on peut dire que l'idée dont il est le signe était réellement inconnue dans les sociétés antiques. Les Grecs et les Romains donnaient quelquefois aux malheureux de l'argent, des vêtements, des aliments, un toit pour les abriter; ils faisaient alors une largesse, un don; ils exerçaient l'hospitalité, mais ils ne donnaient point à ces actes le nom d'*aumônes*. Quelquefois aussi la vue des maux soufferts par certains hommes excitait dans leur âme les mouvements d'une commisération pleine de tendresse; c'est là précisément ce que les Grecs appelaient *eleêmosunê*, et ce que les Romains traduisaient par *misericordia*. Quand Virgile fait dire à Didon :

Non ignara mali, miseris succurrere disco,

il exprime d'une manière saisissante tout ce qu'il y a de beau et de généreux dans le sentiment qui porte l'homme à prendre part aux douleurs de son semblable. Mais les anciens ne confondaient jamais les actes de bienfaisance avec le sentiment même qui les inspirait; ce sont les chrétiens qui les premiers eurent l'idée d'appeler *aumône*, ou miséricorde, l'acte inspiré par la miséricorde, et de joindre encore à tout cela l'idée d'un devoir religieux accompli; il est aisé de comprendre qu'une religion, qui se résumait elle-même dans le grand précepte de la charité universelle, devait presque fatalement arriver à ce résultat. Ainsi, dans les sociétés modernes, telles que l'influence du christianisme les a profondément modifiées, l'*aumône* est tout ce qu'on donne aux pauvres par charité, et comme la charité est un devoir, le plus essentiel des devoirs, on voit que l'idée d'*aumône* renferme à la fois celle d'un don, d'un sentiment tendre et d'un devoir accompli; à ce point de vue, il n'y a rien de plus saint, rien de plus auguste que l'*aumône*. Remarquons toutefois ici, pour qu'on ne se méprenne pas sur notre pensée, que nous ne parlons pas du christianisme dans le sens étroit que donnent à ce mot les théologiens; nous constatons l'action puissante du christianisme sur la forme des sociétés humaines, mais le christianisme pour nous n'est pas contenu tout entier dans l'Evangile ni dans les écrits des Pères de l'Eglise; c'est un vaste système dont l'Evangile a été le point de départ, et qui s'est développé de siècle en siècle par les efforts continus de tous les penseurs; c'est une religion, sans doute, mais c'est aussi une philosophie; et Voltaire était chrétien, même quand il niait les miracles du Christ, parce que, malgré lui, il puisait la plupart de ses idées dans un milieu qui avait été préparé par seize siècles de foi chrétienne plus ou moins ardente, plus ou moins universellement répandue.

Quand on parle des sociétés antiques, il arrive souvent que la pensée s'arrête sur les Grecs et les Romains, comme s'ils étaient les seuls peuples de l'antiquité dignes de fixer nos regards; il serait juste pourtant de tenir quelque compte des Egyptiens, des Perses, des Hébreux, des Indiens, des Chinois. L'*aumône* était-elle pratiquée chez les Egyptiens et chez les Perses? Nous ne pouvons guère former là-dessus que des conjectures, et tout porte à croire que l'hospitalité envers les voyageurs isolés était à peu près l'unique forme sous laquelle ces peuples primitifs manifestaient leur empressement à venir au secours des malheureux. Le législateur des Hébreux n'avait pas oublié les pauvres dans les règlements minutieux auxquels il voulut astreindre les adorateurs du Dieu unique et invisible. « Tu ne cultiveras point ton champ la septième année, dit Moïse, afin que ceux qui sont pauvres trouvent de quoi manger... Lorsque tu moissonneras ton champ, tu n'iras pas jusqu'au bout, et tu ne ramasseras point les épis tombés; tu laisseras cela pour le pauvre et l'étranger... Tu ouvriras ta main au pauvre, et *tu lui prêteras ce dont* il a besoin. » Isaïe dit aussi : « Partagez votre pain avec celui qui a faim; faites venir en votre maison les malheureux qui sont errants; quand vous voyez un homme nu, couvrez-le, et ne méprisez point votre chair. Ainsi votre lumière éclatera comme l'aube du jour, et la justice marchera devant vous. » Il faut convenir que ces paroles du prophète ne diffèrent guère pour le fond de celles qu'on lit en beaucoup d'endroits dans l'Evangile; seulement, la charité n'est pas nommée; on y voit bien que la chair du pauvre doit être regardée comme notre chair propre, mais c'est à notre dignité personnelle ou à notre intérêt qu'on s'adresse plutôt qu'à notre amour. Quant aux Indiens, leurs livres religieux commandent bien çà et là de secourir les indigents; mais ce sont des préceptes posés sèchement au nom d'une théologie mystérieuse et bizarre, que les adeptes pouvaient seuls comprendre, et dont les castes inférieures tiraient à la vérité quelque adoucissement à leurs misères, mais sans que cela pût les relever à leurs propres yeux. On en peut dire autant, à peu près, des *Chinois*.

Ce n'était pas seulement par les institutions religieuses et politiques que les peuples du passé différaient des peuples modernes, c'était aussi par les mœurs, et il est probable que, même chez les chrétiens des premiers siècles, l'*aumône* dut présenter un caractère très-différent de celui sous lequel elle se montre à nous de nos jours. A l'*aumône* correspond aujourd'hui la mendicité, ou au moins l'inscription sur les registres des bureaux de bienfaisance. Y avait-il des pauvres inscrits et des mendiants chez les premiers chrétiens? Cela n'est guère probable. Y en avait-il chez les Grecs et les Romains, chez les Indiens, etc.? Comment le savoir, ou au moins comment savoir si ces mendiants ressemblaient tout à fait aux nôtres? Ce sont là pourtant des questions qu'il faudrait d'abord résoudre avant de juger définitivement les anciens, et, si elles étaient nettement résolues, il n'est pas bien sûr qu'il n'y eût rien à rabattre sur la supériorité que nous avons d'abord accordée aux idées modernes au sujet de l'*aumône*. Et même, quand on envisage de sang-froid les résultats matériels que produit parmi nous l'*aumône* en général, on est conduit, malgré soi, à se demander si c'est bien là qu'un amour éclairé de l'humanité doit chercher le soulagement des maux qui l'accablent. Plus l'*aumône* se répand, plus il y a d'individus et de familles qui en vivent, qui s'accoutument à en vivre. Est-il bon que ceux qui ne trouvent pas en eux-mêmes l'énergie du travail puissent se dire : je souffrirai quelques jours, j'aurai faim et soif, je serai mal vêtu; mais dès que j'aurai pu faire constater ma misère, on me donnera une médaille de mendiant, et, sans rien faire, je recueillerai chaque jour assez d'argent pour vivre, ou bien je me ferai inscrire, et des secours périodiques, distribués à domicile, me permettront de travailler beaucoup moins; je me lèverai plus tard, je me coucherai plus tôt, et je n'en vivrai pas plus mal. Nous savons bien que ce sont là les abus de l'*aumône*, et qu'il ne faut pas rejeter ce qui est bon en soi, par cela seul que quelques-uns peuvent en faire un mauvais usage; mais il s'agit ici d'examiner si les abus ne sont pas trop fréquents, et nous croyons qu'ils le sont. Il faut bien qu'il en soit ainsi, puisque nous avons des lois qui punissent la mendicité comme un délit, ce qui n'empêche pas qu'on ne rencontre des mendiants médaillés dans les lieux mêmes où on lit partout sur les murs l'inscription municipale : *Ici, la mendicité est interdite.* C'est là une de ces contradictions qui chaque jour sautent aux yeux de tout le monde, et que nous ne nous chargeons pas d'expliquer.

L'*aumône* fut sainte aussi longtemps que la foi régna en souveraine sur la généralité des âmes. La pauvreté elle-même était sainte alors, et beaucoup de chrétiens fervents se dépouillaient de leurs richesses pour se réduire volontairement à l'état qu'avait honoré Jésus-Christ, né dans une étable, élevé dans l'humble boutique d'un artisan, et resté pauvre toute sa vie. Dans ces temps de foi ardente, on était bien loin des idées que l'économie politique a fait naître parmi nous, et qui se propagent de plus en plus chaque jour; le Sauveur avait prédit qu'il y aurait toujours des pauvres sur la terre; loin de s'en plaindre, on y voyait l'action bienfaisante d'une Providence qui donnait à tous le moyen d'expier leurs péchés, les uns par la souffrance, les autres par la miséricorde. Aujourd'hui, tous les esprits sérieux regardent le paupérisme comme un mal que la société doit travailler à détruire, et tous ceux qui croient au progrès sont persuadés qu'il sera détruit tôt ou tard. Nous savons que tous les hommes sont nos frères, et nous les aimons comme tels; c'est en cela que nous sommes restés chrétiens; mais notre charité a pris un caractère d'universalité qui la distingue essentiellement de la charité individuelle, tant prônée dans les écrits religieux. Quand le voyageur attaqué sur la grande route par des brigands nous montre ses plaies, nous y versons de l'huile, il est vrai, mais nous pensons qu'il eût mieux valu que cette occasion d'exercer la charité ne nous fût pas offerte, et nous cherchons les moyens de prévenir le vol et l'assassinat. Quand un homme tombe dans la rue à côté de nous et nous dit qu'il n'a pas mangé depuis plusieurs jours, nous lui procurons du pain; mais nous nous souvenons que, bien souvent, de pareilles scènes ont été jouées par des fourbes qui n'avaient d'autre but que d'exploiter à leur profit la crédulité publique, et un sentiment de défiance se mêle à notre pitié. Nous nous disons aussi que, si cet homme était réellement près de succomber au besoin, beaucoup d'autres peuvent se trouver dans le même cas, et nous voudrions pouvoir les nourrir tous ensemble. Nous en cherchons les moyens, et nous ne tardons pas à reconnaître que la véritable *aumône*, celle qui n'a rien perdu de son caractère sacré, consiste aujourd'hui à apporter notre pierre pour servir à la construction d'un nouvel édifice social, où tous ceux qui voudront travailler trouveront largement les moyens de subvenir à tous leurs besoins, non-seulement à ceux du corps, mais encore à ceux de l'âme. Nous entrevoyons, dans le lointain, une organisation sociale où il n'y aura plus d'autres pauvres que ceux pour qui la pauvreté sera le juste châtiment de leur paresse, et alors l'*aumône* devrait presque disparaître ou, au moins, elle perdrait presque entièrement ce caractère religieux qui la rendait honorable des deux côtés, car l'intérêt général demande que tous les vices soient punis. Les vices, d'ailleurs, ne sont si communs parmi nous que parce que l'instruction n'est pas répandue avec assez de profusion dans les classes inférieures. Quand tous les enfants, tous les jeunes gens recevront l'instruction à laquelle ils ont droit comme membres futurs de la grande société humaine quand, d'un autre côté, la société mettra à leur disposition tous les instruments de travail qui leur seront nécessaires, il y aura bien peu de paresseux, et par suite peu de pauvres. Tous n'arriveront pas à la richesse, sans doute, et cela ne les empêchera pas d'être heureux; mais presque tous se suffiront à eux-mêmes, et la mendicité disparaîtra sans qu'il soit besoin de l'interdire. L'*aumône* n'existera plus que comme une rare exception, à peu près comme l'hospitalité chez les peuples anciens; car il devait y avoir bien peu de voyageurs, quand la plupart des hommes ne connaissaient pas même l'existence des pays un peu éloignés du leur, quand il n'y avait ni voitures publiques, ni routes, ni auberges; et dans beaucoup de familles plusieurs générations s'écoulaient peut-être sans qu'on eût une seule fois l'occasion d'accueillir un étranger. Les pauvres ne seront pas moins rares dans l'avenir que les voyageurs dans le passé; mais ce sera le résultat de la propagation des lumières, tandis que la rareté des voyageurs avait pour cause l'ignorance universelle.

Cet article sur l'*aumône* serait incomplet si nous ne disions pas quelques mots des principes qui régissent la matière chez les mahométans. La mendicité est restée florissante dans la plupart des pays soumis au Coran, et l'*aumône* est imposée, dans une mesure précise, à chaque fidèle croyant. Aux fêtes du Baïram, toute personne aisée doit donner aux pauvres du froment, du raisin sec et des dattes, pour une valeur égale à 1 *sa* (1,040 drachmes). On doit encore faire d'autres distributions, réglées avec la même précision, dans les circonstances les plus solennelles de la vie. Mais la prescription la plus singulière est celle d'après laquelle tout homme devenu riche doit l'aumône en proportion des moyens qu'il a employés pour acquérir sa fortune. Si ces moyens sont peu honnêtes, il est tenu à donner le cinquième; si sa loyauté a été complète, il ne doit donner que le dixième. Ainsi, d'après le Coran, la loyauté est bonne à quelque chose évidemment, quand elle n'est pas un obstacle pour faire fortune; mais la déloyauté a bien aussi son bon côté, car elle permet évidemment de s'enrichir plus vite, et, en faisant l'*aumône* d'un cinquième, on peut en sûreté de conscience conserver les quatre cinquièmes d'un bien mal acquis.

— **Anecdotes.** Malherbe avait fort peu de religion, mais il avait de l'humanité et faisait l'*aumône* aux pauvres. Quand l'un d'eux lui disait qu'il prierait Dieu pour lui, il répondait : « Mon ami, je vous en dispense, car je ne vous crois point en grand crédit dans le ciel, puisqu'il vous abandonne sur la terre. »

⁂

Corbinelli, qui, comme on le sait, ne fut jamais millionnaire, et qui en portait sur sa personne des marques visibles, était un jour assis sur un des bancs de la place Royale. Un monsieur très-convenablement vêtu vint se placer près de lui et lui demanda l'*aumône*. « Ma foi, monsieur, lui répondit Corbinelli, j'allais vous en faire autant. »

⁂

Un jeune enfant dont le *De Viris* faisait le désespoir, se promenait un jour accompagné de son précepteur; un mendiant lui demanda l'aumône en disant : « La charité, s'il vous plaît, mon petit monsieur; car je suis le plus malheureux des hommes. — Tiens, reprit l'enfant en s'adressant au précepteur, est-ce que ce pauvre vieillard apprendrait aussi le latin? »

⁂

Guadagni fit souvent l'*aumône*, à des seigneurs ruinés, de cent sequins à la fois. Un de ceux-ci, qui avait reçu la somme, fier et hautain comme le sont tous les gentilshommes pauvres, lui dit : « Je vous emprunte cette somme, et je vous la rembourserai. — Ce n'est pas là mon intention, répondit Guadagni, et si je voulais que vous me la rendissiez, je ne vous la prêterais pas. »

⁂

Marivaux, voyant un homme qui lui demandait l'*aumône* et qui paraissait jouir d'une santé brillante, lui en fit l'observation : « Pourquoi ne travaillez-vous pas? Vous avez l'air frais et vigoureux. — Ah! monsieur, répondit le mendiant, si vous saviez comme je suis paresseux! — Tiens, reprit Marivaux en lui donnant un écu, voilà, non pour ta paresse, mais pour ta franchise. »

⁂

Une dame qui faisait une quête pour les pauvres n'ayant pas rencontré M. Victor Hugo à son domicile, lui laissa ce billet : M. V. Hugo enverra 20 fr. à Mme la comtesse de... rue... Le poëte s'empressa d'envoyer son offrande avec cette réponse :

Voici vos vingt francs, comtesse,
Quoiqu'on puisse, en vérité,
Manquer à la charité
Qui manque à la politesse.

⁂

Un aveugle qui demandait l'*aumône* avait affiché à sa porte des vers peu poétiques, qui excitaient plutôt le rire que la pitié. On lui conseilla de s'adresser à Piron, et, en effet, la première fois que le poëte passa, l'aveugle, averti à propos, lui présenta sa requête. « Très-volontiers, mon cher confrère, » répondit l'auteur de la *Métromanie*; et, au retour de la promenade, il lui remit ces six vers, empreints d'une touchante sensibilité :

Chrétiens, au nom du Tout-Puissant,
Faites-moi l'aumône en passant;
Le malheureux qui la demande
Ne verra point qui la fera;
Mais Dieu, qui voit tout, le verra;
Je le prirai qu'il vous le rende.

⁂

Sire Harpagon, confondu par le prône
De son pasteur, dit : « Je veux m'amender.
Rien n'est si beau, si divin que l'*aumône*,
Et de ce pas je vais... la demander. »
LA CONDAMINE.

Aumônes (LES) *de saint Bavon, de sainte Elisabeth, de saint Charles*, etc., sujets de tableaux exécutés par différents maîtres. V., pour la description, aux noms des personnages : BAVON (saint), ELISABETH (sainte), etc.

AUMÔNÉ, ÉE (ô-mô-né) part. pass. du v. Aumôner. Donné en aumône. ‖ Donné en vertu d'une condamnation à l'amende appelée *aumône*. ‖ Condamné à payer cette amende. Tous ces sens ont vieilli.

AUMÔNÉE s. f. ô-mô-né — rad. *aumône*). Autrefois distribution de pain que l'on faisait aux pauvres après la cérémonie des funérailles.

AUMÔNER v. a. ou tr. (ô-mô-né, rad. *aumône*). Anc. prat. Payer une somme au profit des pauvres ou des hôpitaux, en vertu d'une condamnation judiciaire : *Être condamné à* AUMÔNER *cent écus.*

— Dans le langage commun, Donner en aumône : AUMÔNER *aux pauvres une partie de son bien.* ‖ Accorder comme une aumône, comme une faveur tout à fait gratuite : *Malgré les génuflexions de notre diplomatie, il ne me paraît pas encore très-certain qu'on nous* AUMÔNE *la paix.* (Chateaub.)

— V. neut. ou intr. Faire l'aumône. Vieux et inusité.

AUMÔNERIE s. f. (o-mô-ne-rî — rad. *aumône*). Charge d'aumônier; administration centrale du service des aumôniers : *Le gouvernement a confié l'*AUMÔNERIE *de la marine à l'habile direction de l'abbé Coquereau.* (Journ.) *Les deux campagnes de Crimée et d'Italie ont probablement déterminé le gouvernement à rétablir l'*AUMÔNERIE *régimentaire.* (Journ.) *Le service de l'*AUMÔNERIE *de la flotte a été institué par un décret du* 31 *mars* 1852, *et il est dirigé par un aumônier en chef dont les bureaux sont à l'hôtel du ministre de la marine à Paris.* (Bonnefoux.) ‖ Logement de l'aumônier : *Autour du cloître, se trouvaient l'église et ses dépendances, la salle capitulaire, le réfectoire, l'*AUMÔNERIE, *l'infirmerie, la bibliothèque et les parloirs.* (A. Maury.)

— *Grande aumônerie*, Charge de grand aumônier. ‖ Personnel, employés, administration de la grande aumônerie : *L'abbé se présente muni d'une lettre de la* GRANDE AUMÔNERIE. (Balz.) *Son Excellence a fini par m'avouer que tu étais mal avec la* GRANDE AUMÔNERIE. (Balz.) *Lucien était, pour ainsi dire, dans le giron de la* GRANDE AUMÔNERIE, *et dans l'intimité de quelques femmes amies de l'archevêque de Paris.* (Balz.) ‖ Hôtel du grand aumônier : *Demeurer à la* GRANDE AUMÔNERIE.

— Autrefois, Bénéfice claustral affecté, dans les abbayes, à la distribution des aumônes.

AUMÔNIE s. f. (o-mô-nî — rad. *aumône*). Autref., Hospice.

AUMÔNIER, IÈRE adj. (o-mô-nié, iè-re — rad. *aumône*). Celui qui fait souvent l'aumône, qui aime à faire l'aumône : *Le cardinal de Lorraine estoit si grand* AUMOSNIER *qu'il portoit une gibecière pleine d'argent, et distribuoit cet argent aux pauvres qu'il rencontroit par les rues.* (Brantôme.) *Helvétius était un bon et honnête homme, charitable, patient,* AUMÔNIER, *droit, et qui ne manquait ni d'esprit, ni de sens.* (St-Sim.) *Il faut rendre justice aux Parisiens, et dire qu'ils sont charitables et* AUMÔNIERS. (Brill.-Sav.) *Il était* AUMÔNIER, *bienfaisant, philanthrope, dans la plus noble acception du mot.* (Cuv.-Fleury.) *Elle était* AUMÔNIÈRE *à un degré qu'on ne sait pas, et qu'il est difficile d'approfondir.* (Ste-Beuve.) Il a vieilli. ‖ Qui annonce une disposition à faire l'aumône : *Il faut que j'aie la mine bien* AUMÔNIÈRE *pour qu'on me demande ainsi la charité, dans l'état de maigreur où est ma bourse.* (V. Hugo.) Peu usité.

AUMÔNIER s. m. (o-mô-nié — rad. *aumône*). Ecclésiastique attaché à la personne de quelqu'un pour distribuer ses aumônes et faire auprès de lui le service divin : *L'*AUMÔNIER *du roi, de la reine, de l'empereur. L'*AUMÔNIER *d'un prince, d'un évêque. Lorsqu'on présenta pour* AUMÔNIER *au prince de Conti l'abbé Prévost, l'auteur de* Manon Lescaut, *ce prince lui dit : « Monsieur l'abbé, je ne vais jamais à la messe. — Et moi, Monseigneur, je ne la dis jamais, reprit froidement l'abbé. — En ce cas, dit le prince, je vous fais mon* AUMÔNIER. » *Il était originairement* AUMÔNIER *de madame la dauphine de Bavière.* (St-Sim.) *J'avais osé demander pour lui à mon oncle le titre d'*AUMÔNIER *du château.* (Scribe.)

Le prudent Gilotin, son *aumônier* fidèle...
BOILEAU.

— *Grand aumônier de France*, Titre que portait le premier aumônier de la cour des rois de France, qui était chargé de distribuer leurs aumônes. Outre le droit d'officier partout en présence du roi, le grand aumônier jouissait des priviléges d'amnistier certains prisonniers et d'accorder quelques autres grâces. ‖ *Lord aumônier*, Nom donné en Angleterre à un officier chargé de distribuer aux indigents les biens des suicidés et l'amende imposée aux auteurs d'un meurtre involontaire.

— Par ext. Prêtre attaché à un corps ou à un établissement pour y faire le service divin et y donner l'instruction religieuse : AUMÔNIER *d'un régiment, d'une escadre, d'un vaisseau.* AUMÔNIER *d'un collége, d'une prison. L'*AUMÔNIER *du bagne. Les* AUMÔNIERS *de la flotte ont été rétablis à l'époque de la guerre de Crimée. On est touché et attendri quand on voit l'*AUMÔNIER *agenouillé sur le champ de bataille auprès du brave qui va mourir.* (Journ.) *On aimait à voir un* AUMÔNIER *dans une tente ouverte près d'un champ de bataille.* (Chateaub.) *On battit la retraite, et l'*AUMÔNIER *monta sur le pont pour dire la prière.* (E. Sue.) *Il pourra servir d'*AUMÔNIER *à notre petite armée.* (G. Sand.) *La présence des* AUMÔNIERS *dans l'armée remonte à l'an* 742, *époque où le premier concile de Ratisbonne décida qu'à l'avenir tout général serait accompagné, dans ses expéditions, de deux évêques, avec un nombre proportionnel de prêtres et de chapelains.* (De Chesnel.) *Des pasteurs protestants sont attachés, en qualité d'*AUMÔNIERS, *aux lycées Louis-le-Grand et Napoléon, à Paris, et, dans les départements, aux lycées de Strasbourg, Nîmes, Tournon, Rouen, Nantes, Bordeaux et Toulouse.* (Belèze.) *Les* AUMÔNIERS *de la flotte sont embarqués sur les vaisseaux, les frégates ou sur d'autres bâtiments de rang inférieur ayant des missions spéciales.* (Bonnefoux.)

— *Aumôniers des dernières prières*, Prêtres attachés à chacun des cimetières de Paris, pour réciter gratuitement les dernières prières sur la tombe des corps qui ne sont pas accompagnés par le clergé des paroisses.

— Anc. cout. Légataire, par opposition à héritier : *On ne peut être à la fois* AUMÔNIER *et parsonnier* (héritier). ‖ *Aumônier du testateur*, Exécuteur testamentaire, au moyen âge.

— Argot. Variété de voleurs qui jettent une pièce de monnaie à un mendiant, leur compère, entré après eux dans un magasin. Le mendiant ramasse la pièce avec l'épingle, la bague ou autre objet de prix que l'aumônier a eu soin de laisser tomber.

— **Encycl.** Les rois de France, sous la première race, avaient dans leur palais un dignitaire ecclésiastique qui desservait leur chapelle, et qui portait le titre d'*apocrisiaire*. Sous la seconde race, cet ecclésiastique était désigné sous le nom d'*archichapelain*. Plus tard, on les appela *aumôniers*, sans doute parce qu'une de leurs attributions consistait à distribuer aux pauvres les sommes que le roi voulait employer en aumônes. Mais comme les *aumôniers* des princes se distinguaient surtout des autres ecclésiastiques en ce qu'ils n'exerçaient point leur ministère pour le commun des fidèles, on a étendu cette dénomination à tous les prêtres qui, au lieu d'être attachés à une paroisse, disent la messe dans une chapelle particulière, récitent les prières, et administrent les sacrements pour un nombre très-limité de personnes ayant toutes la même résidence. Il y a donc des *aumôniers* dans les maisons religieuses, dans les lycées, colléges et écoles militaires, dans les hospices et dans les hôpitaux, dans les dépôts de mendicité, dans les prisons des grandes villes, dans les maisons centrales de détention, de force et de correction; sur les navires destinés à une expédition de guerre, etc. Dès le VIII^e siècle, il y eut aussi des *aumôniers* dans les armées; en 742, le premier concile de Ratisbonne décida que tout général en chef serait accompagné de deux évêques, avec un nombre convenable de prêtres ou de chapelains, et que tout chef de corps serait suivi en campagne de son confesseur. Sous la Restauration, chaque régiment avait son *aumônier*, auquel on accordait les honneurs et les avantages du grade de capitaine. Après 1830, les *aumôniers* militaires furent supprimés, au moins comme règle générale. En 1854, un *aumônier* supérieur fut chargé d'organiser le service religieux pour toute l'armée qui allait combattre en Crimée, et on nomma un simple *aumônier* pour chaque division et pour chaque grande ambulance. Un décret du 31 mars 1852 institua un *aumônier* en chef de la flotte, qui reçoit un traitement de 6,000 fr., s'entend avec les évêques pour le choix des ecclésiastiques destinés au service maritime, et les présente au ministre de la marine.

Avant 1789, il y avait à la cour un *grand aumônier* dont les pouvoirs étaient très-étendus. Le *grand aumônier* était ordinairement un prélat de haute naissance; il nommait les *aumôniers* militaires, et prenait pour cette raison le titre d'évêque des armées. Il avait directement sous ses ordres un premier *aumônier*, huit *aumôniers* ordinaires, et un assez grand nombre de chapelains et de prédicateurs; il choisissait les prédicateurs de la cour, les chapelains des châteaux royaux, les professeurs du Collége de France; avait la surveillance de plusieurs maisons hospitalières, et pouvait officier pontificalement partout, sans en demander la permission à l'évêque diocésain.

La *grande aumônerie* eut souvent des démêlés avec les évêques, à cause de ses prétentions à une indépendance complète de toute autorité diocésaine. Elle fut supprimée en 1790; Napoléon I^er la rétablit en faveur du cardinal Fesch, son oncle; elle disparut de nouveau en 1830, mais Napoléon III l'a reconstituée en 1857.

Une institution toute moderne est celle des *aumôniers des dernières prières*, attachés à chacun des cimetières de Paris. Leurs fonctions consistent à recevoir aux portes des cimetières les corps qui ne sont pas accompagnés d'un prêtre de paroisse, à les conduire jusqu'à la tombe, et à y réciter les prières de l'Eglise. Ils reçoivent de l'Etat, sur le budget des cultes, un traitement de 1,200 fr.; la ville leur paye, en outre, une indemnité de logement de 600 fr., et ils touchent quelques honoraires casuels pour les exhumations, pour des messes et des services célébrés dans les chapelles des cimetières, etc. Quelques-unes de nos grandes villes ont voulu avoir, à l'instar de Paris, des *aumôniers des dernières prières*.

Cette institution était impérieusement réclamée au nom de la morale publique et de cet esprit du christianisme qui ne doit pas être une lettre morte dans l'Evangile, cet Evangile dont la morale sublime repose tout entière sur ces trois mots : Charité, égalité, fraternité. Parce qu'un malheureux, en mourant, ne laissait pas de quoi subvenir aux frais de ses funérailles, il était privé de ces prières qui, du moins, sont une consolation pour les parents et les amis qui suivent son modeste convoi, et l'inégalité était continuée jusqu'à cette dernière demeure sur la porte de laquelle on pourrait écrire : Ici, l'égalité commence.

AUMÔNIÈRE s. f. (o-mô-niè-re — rad. *aumône*). Bourse que l'on portait ostensiblement attachée à la ceinture, et qui, au moins dans l'origine, contenait l'argent que l'on destinait à faire des aumônes : *Quelques personnes ont essayé de remettre à la mode les* AUMÔNIÈRES. *Il ne se passait pas de jour qu'il ne vidât son* AUMÔNIÈRE *entre leurs mains.* (Mass.) *Elle achevait de broder une* AUMÔNIÈRE, *dont j'admirais le travail.* (Scribe.) *L'*AUMÔNIÈRE *était un petit sac qu'hommes et femmes portaient à la ceinture, et qui dans l'origine avait été la bourse des aumônes.* (L. de Laborde.)

— *Aumônières sarrasinoises*, Nom que l'on donna pendant les croisades à des bourses que portaient les Orientaux, et qui étaient à peu près semblables à nos aumônières.

— Religieuse ou chanoinesse chargée de distribuer les aumônes de son couvent ou de son chapitre : *L'*AUMÔNIÈRE *de Remiremont.*

AUMÔNIEUX, EUSE adj. (ô-mô-ni-eu, eu-se — rad. *aumône*). Néol. Qui aime à faire l'aumône : *Son cœur cependant est accessible à la pitié; il est* AUMÔNIEUX *et serviable.* (J. Bard.)

AUMONT (À LA D') loc. adv. employée en parlant d'un attelage à la manière du duc d'Aumont, qui en introduisit l'usage sous la Restauration; cet attelage se compose de quatre chevaux attelés sans volée, conduits par deux postillons : *Calèche attelée, conduite* À LA D'AUMONT. *Le duc d'Orléans était dans une calèche conduite* À LA D'AUMONT *quand la funeste idée lui vint de s'élancer à pieds joints sur le pavé.* (***) *Elle vit une charmante calèche à quatre chevaux noirs, menée* À LA D'AUMONT *par deux petits postillons anglais, vêtus de vestes de stof gris perlé.* (E. Sue.) *Je demande si l'on attellera en grand'guides ou* À LA D'AUMONT. (E. Sue.)

— *A la demi-d'Aumont*, Se dit d'un attelage qui ne se compose que de deux chevaux avec un seul postillon. ‖ Aujourd'hui, on écrit généralement À LA DAUMONT. On dit aussi EN D'AUMONT OU EN DAUMONT.

— Substantiv. : *Elle passait dans une élégante* D'AUMONT.

AUMONT (ducs D'). La seigneurie d'Aumont, dans le diocèse de Rouen, a donné son nom à une famille illustre, connue pas ses fondations pieuses dès le XII^e siècle, et dont un rejeton suivit le roi saint Louis en Palestine. PIERRE, sire d'AUMONT, porte-oriflamme, mourut en 1413. Son fils, JEAN d'AUMONT, échanson du roi, fut tué à Azincourt, en 1415. Un autre JEAN d'AUMONT, petit-fils du précédent, fut lieutenant général au gouvernement de Bourgogne. Son fils, PIERRE, fut gentilhomme de la chambre du roi Henri II, et laissa pour successeur JEAN d'AUMONT, né en 1522, maréchal de France, qui servit sous six rois : François I^er, Henri II, François II, Charles IV, Henri III et Henri IV. Il se distingua aux batailles de Dreux, de Saint-Denis, de Montcontour, et enfin au fameux siége de La Rochelle en 1573. Après la mort de Henri III, il fut un des premiers à reconnaître Henri IV, qu'il servit avec le même zèle que ses cinq prédécesseurs. Il prit une part brillante à la journée d'Arques, en 1589; l'année suivante, il se distingua tellement à la bataille d'Ivry que Henri IV, en l'invitant à souper le soir de cette mémorable journée, lui adressa ces paroles flatteuses : « Il est juste que vous soyez du festin, après m'avoir si bien servi à mes noces. » Comme il assiégeait Camper, en Bretagne, il reçut un coup de mousquet qui lui fracassa le bras, et mourut de sa blessure le 19 août 1595. Il avait soixante-treize ans. Comme Crillon, il avait noblement refusé d'assassiner le duc de Guise, qu'il regardait pourtant comme un grand coupable. C'était un preux de l'ancienne roche, que ses compagnons d'armes avaient surnommé le *franc Gaulois*. — ANTOINE d'AUMONT, son petit-fils, né en 1601, servit pendant cinquante et un ans avec la plus grande distinction, assista à un grand nombre de siéges ou prises de places et de combats, et fut créé maréchal de France en 1651. Il se signala depuis dans la guerre de Flandres, en 1667, et mourut à Paris en 1669. Il avait un frère lieutenant général, et, parmi ses descendants, cinq ont été promus au même grade, et trois à celui de maréchal de camp. — JACQUES, duc d'AUMONT, né en 1723, mort en 1799, fut nommé, en 1789, chef de division dans la garde nationale parisienne. Par une singularité assez piquante, il en commandait l'avant-garde lorsqu'on alla à Versailles chercher la famille royale, dans la fameuse journée du 5 octobre. Lors de l'évasion du roi, il commandait le bataillon de service aux Tuileries, et il fut accusé d'avoir favorisé cette évasion. Mais il se justifia, reçut le commandement de Lille, et quitta le service en 1793; toutefois, il n'émigra point. On a raconté de nombreuses histoires sur les petits ridicules de ce personnage. On lui avait persuadé qu'il ressemblait à Henri IV, et il s'efforçait d'en imiter les manières, les saillies, et même autant que possible le costume. Comme il était fort boiteux, il avait imaginé, pour échapper aux railleries, de commander à cheval sa division de garde nationale. Il n'en fut pas moins en butte aux moqueries, et l'on soutint qu'il boitait même à cheval. — LOUIS-MARIE-ALEXANDRE, duc d'AUMONT, né en 1736, mort en 1814. Il porta le titre de *duc de Villequier* jusqu'à la mort de Jacques d'Aumont, son frère aîné. Il se distingua dans les guerres du Hanovre, fut nommé, en 89, député de la noblesse aux états généraux, mais donna bientôt sa démission pour se consacrer entièrement à ses fonctions de premier gentilhomme de la chambre. Il favorisa l'évasion du roi, et fut accusé à l'Assemblée nationale; mais l'affaire n'eut pas de suite. Le duc d'Aumont émigra peu de temps après, et fut mêlé, à l'étranger, aux intrigues des royalistes. — LOUIS-MARIE-CÉLESTE, duc d'AUMONT, né en 1762, porta d'abord le titre de duc *de Pienne*. Il est connu surtout par les désordres de sa jeunesse et par la descente qu'il fit sur les côtes de la Normandie, en 1815, quelques jours avant l'entrée des alliés à Paris. Il fut nommé pair de France. C'est ce personnage qui a donné son nom aux voitures *à la d'Aumont*. Avant la Révolution, il était un des élégants qui donnaient le ton pour les modes, les chevaux, les voitures, etc. Ses écuries étaient célèbres; les râteliers étaient en acajou, les auges en marbre, et les croisées en glaces de Bohême.

AUMONT, ch.-lieu de cant. (Lozère), arrond. de Marvejols; pop. aggl. 607 hab. — pop. tot. 1,004 hab.

AUMUSSE ou **AUMUCE** s. f. (ô-mu-se — du bas lat. *almucia*, tiré de l'allem. *mütze*, coiffure). Fourrure dont les chanoines, les chapelains, les chantres se couvrent quelquefois la tête, mais qu'ils portent ordinairement sur le bras : *L'*AUMUSSE *des chapelains et des chantres diffère de celle des chanoines.* (Acad.) *Louis XI demanda au pape la permission de porter le surplis et l'*AUMUSSE. (Volt.) *L'*AUMUSSE *que portait la prieure s'attachait devant le front à un fermoir d'or incrusté d'une ananchite.* (Gér. de Nerv.)

Déjà, l'*aumusse* en main, il marche vers l'église.
BOILEAU.

. . . Aujourd'hui, dessous une *aumusse*,
L'ambition, l'amour, l'avarice se musse.
RÉGNIER.

C'est là que le chanoine, au sortir du service,
Vient en *aumusse* encore achever son office.
REGNARD.

‖ Sorte de fourrure autref. en usage chez les laïques comme chez les ecclésiastiques, et qui couvrait la tête et les épaules : *Les laïques, du* IX^e *au* XIV^e *siècle, portèrent des* AUMUSSES *en peau; celles qui étaient en étoffe fourrée d'hermine ou de menu vair s'appelaient chaperons.* (Bouillet.) ‖ Sorte de bonnet fourré que les rois de France portaient sous la couronne, pour n'en être pas blessés : *Les rois de France ont perdu leur épitoge et leur* AUMUSSE. (Chateaub.) *L'*AUMUSSE *était une coiffure rembourrée, destinée à soutenir la couronne et à préserver la tête.* (L. de Laborde.)

— Moll. Nom vulgaire d'une belle coquille du genre cône.

AUMUSSETTE s. f. (ô-mu-sè-te — dimin. de *aumusse*). Petite aumusse. Vieux.

AUMUSSIER s. m. (ô-mu-sié — rad. *aumusse*). Celui qui faisait, qui vendait des aumusses. Les bonnetiers de Paris prenaient cette qualification dans leurs statuts.

— Moll. Animal qui vit dans la coquille appelée *aumusse*.

AUMUSSON ou **AUMUÇON** s. m. (ô-mu-son — rad. *aumusse*). Bonnet de peau d'agneau avec le poil, qui se portait sous la chape. Il a précédé l'aumusse, qui ne couvre pas seulement la tête, mais les épaules, et descend jusqu'à la ceinture. Nous sommes cependant tentés de croire que le mot *aumusse* a précédé son diminutif *aumusson*, et que ce dernier n'a commencé à désigner le bonnet de peau d'agneau que lorsque son propre nom a été usurpé par une coiffure plus ample.

AUNAGE s. m. (ô-na-je (rad. *auner*). Mesurage à l'aune, et, par abus, depuis l'introduction du mètre, mesurage d'une longueur avec une unité quelconque : AUNAGE *juste, équitable. Gagner, voler sur l'*AUNAGE. *Recommencer l'*AUNAGE.

— *Bon* ou *bénéfice d'aunage*, Ce que le marchand donne en plus à l'acheteur sur la longueur d'étoffe qui lui est demandée. ‖ *Bon aunage*, Aunage dans lequel on donne à l'acheteur au delà de son compte.

— Par ext. Nombre d'aunes, ou en général longueur d'une pièce d'étoffe : *L'*AUNAGE *des pièces de drap diffère suivant les manufactures.* (Acad.) ‖ Etoffe considérée au point de vue de la largeur de la pièce sur laquelle elle est prise : *La ceinture était prise d'un* AUNAGE *de cachemire à bas prix.* (Gér. de Nerv.) *Les jupes féminines en sont revenues à la circonférence de nos aïeules, qu'on ne pouvait guère embrasser, tant elles étaient embastionnées dans les* AUNAGES *de leurs roides étoffes.* (H. Castille.)

— Féod. Droit de marque et d'étalonnage de l'aune imposée aux marchands par quelques seigneurs.

AUNAIE ou **AULNAIE** s. f. (ô-nê — rad. *aune*). Lieu planté d'aunes.

AUNALOS s. m. pl. (ô-na-loss). Géogr. Peuplade indienne de l'Amérique du Sud.

AUNÂTRE s. m. (ô-nâ-tre — rad. *aune*). Bot. Genre de bétulacées des Alpes, intermédiaire entre les aunes et les bouleaux, et renfermant une seule espèce, qui se rapproche

des bouleaux, l'aune vert : *L'*AUNÂTRE *diffère des aunes par les chatons mâles qui ne sont point disposés en grappes.* (Spach.)

AUNAY (Philippe et Gaultier D'). V. AULNAY.

AUNE s. f. (ô-ne — du gr. *ôlenê*, bras, d'où le lat. *ulna*, proprement avant-bras, et par ext. mesure de longueur égale à la longueur des deux bras étendus). Métrol. Ancienne mesure de longueur française, qui valait 3 pieds 7 pouces 10 lignes 5/6, ou en mètres 1,18844 : *Vendre, acheter à l'*AUNE. *Une* AUNE, *une demi-*AUNE *de drap.* ‖ Mesure de longueur en usage dans plusieurs pays étrangers, variant suivant les contrées, et même quelquefois suivant la nature de la marchandise, de 0m513, à 2m332.

— *Aune métrique*, Aune créée en 1812, pour former la transition entre l'aune et le mètre. Cette aune, longue de 1m20, se subdivisait comme l'aune ancienne. Une loi du 4 juillet 1834 en a définitivement proscrit l'usage. On l'appelait aussi *aune usuelle*.

— Par ext. Bâton carré de même longueur, qui servait au mesurage : *Appliquer un coup de son* AUNE *sur les épaules de quelqu'un.* ‖ Quantité d'étoffe ayant une aune en longueur : *Une* AUNE *de drap. Deux* AUNES *de toile, de calicot. Le traître! des moutons dont la laine me fait des draps d'Angleterre que je vends cinq écus l'*AUNE! (Avocat Patelin.) *Avec trois* AUNES *de drap fin, je fais un homme de bien, disait Cosme de Médicis.* (P.-L. Cour.) *Quelques* AUNES *d'indienne refont une femme; la voilà redevenue jeune et renouvelée.* (Michelet.) *Les exigences des hommes à épaulettes étaient satisfaites avec quelques* AUNES *de ruban rouge.* (Balz.) *Que puis-je pour votre service? que me demandez-vous, monsieur le comte? — Quinze* AUNES *de velours pour un manteau.* (Scribe.)

Des *aunes* de velours à revendre au fripier.
V. HUGO.

— Ironiq. Signe caractéristique, symbole de la profession de marchand : *Rien au monde ne saurait donner une idée de ce pandæmonium, où toutes les classes de la société parisienne se trouvent confondues, où l'épée s'entre-choque avec l'*AUNE. (A. de Lavergne.) ‖ *Chevalier de l'aune*, Marchand, commis marchand, qui mesure, vend des étoffes : *Il n'y a que ces* CHEVALIERS DE L'AUNE *pour aimer la boue au bas d'une robe.* (Balz.)

— Par exagér. Grandeur exagérée, par rapport à des objets qui ont beaucoup moins d'une aune : *Un nez long d'une* AUNE. *Porter des bouts de cravate longs d'une* AUNE. ‖ *Ouvrir une bouche large d'une aune*, Ouvrir démesurément la bouche, par étonnement, ébahissement :

Suis-moi donc; mais je vois, sur ce début au prône,
Que ta *bouche* déjà *s'ouvre large d'une aune.*
BOILEAU.

‖ *Faire une mine d'une aune*, Avoir la mine allongée et maussade, avoir l'air de très-mauvaise humeur : *Tu trouves peut-être que je suis resté trop longtemps? tu* FAIS UNE MINE D'UNE AUNE. (E. Sue.)

— Loc. fam. *Tout du long de l'aune*, Beaucoup, excessivement : *Battre quelqu'un, en donner à quelqu'un* TOUT DU LONG DE L'AUNE.

Pour vous dire que le roi Daune
M'en donna *tout du long de l'aune.*
SCARRON.

C'est véritablement la tour de Babylone,
Car chacun y babille, et *tout du long de l'aune.*
MOLIÈRE.

— Loc. prov. *Savoir ce qu'en vaut l'aune*, Connaître par expérience ce qu'il y a de difficile, de pénible, de périlleux dans une chose : *J'ai passé par la grandeur et les richesses, je* SAIS CE QU'EN VAUT L'AUNE. (D'Ablanc.) ‖ *Mesurer les autres à son aune*, Juger d'autrui par soi-même. Se prend ordinairement en mauvaise part : *Les philosophes de Paris ont grand tort de* MESURER *tout* À LEUR AUNE. (***) ‖ *Il a toujours dix aunes de boyaux vides pour fêter ses bons amis*, Se dit d'un grand mangeur, qui semble toujours avoir l'estomac vide. ‖ *Les hommes ne se mesurent pas à l'aune*, Il ne faut pas juger du mérite des hommes par leur taille : *Un petit homme est entier comme un grand; ni* LES HOMMES, *ni leurs vices* NE SE MESURENT À L'AUNE. (Charron.) ‖ *Au bout de l'aune faut* (manque) *le drap*, Toutes choses ont leur fin, il ne faut pas demander aux choses, qui ne sont pas éternelles, plus de durée qu'elles n'en peuvent avoir : *Il est mort, mais quoi! il avait quatre-vingt-dix ans* : AU BOUT DE L'AUNE FAUT LE DRAP.

— Jeu. *Les aunes d'amour*, Nom d'une des pénitences imposées dans les jeux de salon. C'est ordinairement à un homme que l'on ordonne de mesurer tant d'aunes d'amour. Après avoir pris les mains d'une dame, le pénitent les réunit, puis les écarte, comme s'il voulait prendre la mesure des bras de cette dame en les appliquant sur les siens, et il profite du moment où elle a les bras tendus pour l'embrasser. Il renouvelle la même manœuvre autant de fois qu'il a d'aunes à mesurer. Cette pénitence est ainsi appelée, parce qu'en l'exécutant on imite les gestes des marchands qui aunent les étoffes.

AUNE s. m. (ô-ne — lat. *alnus*, même sens. L'étym. de ce mot est une des plus curieuses et des plus fécondes de notre langue. La plupart des noms qui servent à désigner cet arbre, dans les principales langues européennes d'origine aryenne, paraissent venir d'une souche commune. En effet, le latin *alnus*, d'où vient notre mot *aune*, ressemble singulièrement au scandinave *elni*, *olun*, et, par abréviation, *ell*, qui a le même sens; les autres langues germaniques offrent des formes tout à fait analogues. M. Pictet, s'appuyant sur des arguments empruntés aux langues slaves, et trouvant pour le nom de l'*aune*, en lithuanien, *alksznis*, *elksznis*; en polonais, *olsza*; en russe, *olicha*, en conclut que la forme latine primitive devait être *alcnus*, et que la gutturale a fini par se perdre dans l'usage. Cette observation ingénieuse permettrait dès lors de rattacher, ou tout au moins de comparer, *alcnus* au sanscrit *alka*, arbre, en général, et jetterait un jour nouveau sur un point encore obscur de la mythologie germanique, dans laquelle l'*aune* joue un rôle assez important; ainsi, on connaît cette curieuse légende du roi des Aunes (*Erlenkœnig*), que Gœthe a si délicieusement interprétée dans sa charmante ballade; il est très-vraisemblable que la signification primitive du radical qu'on retrouve dans *erle*, aune, avait le sens indéterminé d'*arbre* en général; nous savons, en effet, que chez les anciens Germains les arbres étaient l'objet d'un culte tout particulier, et que dans la langue des Gètes le mot *elks* signifie une idole ou un arbre. Consultez, pour plus de détails, dans la mythologie allemande de Grimm, les pages consacrées au culte des arbres. Du reste, l'identification des arbres avec les idoles n'était pas particulière aux peuples germaniques et slaves; on la retrouve aussi chez les Persans, comme en fait foi cette phrase empruntée à l'*Enwari Sohcïli*, traduction persane des fables indiennes de Bidpaïj : « *Dirakhtan tchoun boutan kadd ber kéchidé* » les arbres se dressaient semblables à des idoles). Bot. Genre de la famille des bétulacées, comprenant des arbres ou des arbrisseaux, qui croissent généralement dans les lieux très-humides et même dans l'eau. On en trouve plusieurs espèces dans nos climats. Le bois est employé pour les échafaudages et les constructions sous l'eau : AUNE *visqueux ou* AUNE *commun.* AUNE *grisâtre. On dit que les édifices de Venise reposent sur des pilotis d'*AUNE. (Spach.) *Le charbon de bois d'*AUNE *est l'un des meilleurs pour la fabrication de la poudre.* (Spach.) *Les vallées étaient plantées de myrtes, d'*AUNES *et de sycomores.* (Chateaub.) *On suit là-bas le ravin, entre des rochers qui ressemblent à des murs cyclopéens, sous les saules et les* AUNES. (V. Hugo.) *Ce chemin serpente un moment sous les* AUNES. (Lamart.) *Quelques barques de bois desséché dérivent çà et là au milieu des roseaux, dans une anse d'*AUNES *et de myosotis.* (Alex. Dum.) *Le bois d'*AUNE, *quoique tendre et léger, est employé à différents ouvrages de tour et de menuiserie.* (Richard.)

Le saule aime une eau vive, et l'*aune* une eau dor-
[mante.
DELILLE.

L'*aune* et le peuplier, amoureux des rivages,
Couronnent les ruisseaux de leurs pâles feuillages.
ROSSET.

— *Aune noir*, Nom vulgaire de la bourdaine.

— **Encycl.** L'*aune* présente les caractères suivants : chatons mâles en grappe terminale, écailles triflores, quadrisquamellées, fleurs quadriandres; périanthe régulier, rotacé, profondément quadrilobé. Par variation, les fleurs ont le périanthe à cinq ou six lobes et à autant d'étamines. Etamines insérées à la base des lobes du périanthe; filets filiformes, courts, indivisés; anthères elliptiques, didymes, à bourses disjointes seulement aux deux bouts. Chatons femelles solitaires ou en grappes, courts, cylindracés, latéraux; écailles biflores, quadrisquamellées. Strobile ovoïde ou subglobuleux, court, obtus, composé d'écailles ligneuses, cunéiformes, horizontalement superposées, entre-greffées jusqu'à la maturité, épaisses et légèrement quintilobées au sommet, s'écartant finalement les unes des autres, mais persistant après la chute des nucules. Nucules obovales ou suborbiculaires, complétement recouvertes par les écailles strobiliaires, bordées d'une aile opaque, ou (chez une seule espèce) d'un bourrelet subéreux.

On compte environ douze espèces d'*aunes* naturelles aux pays tempérés; nous nous occuperons principalement de l'*aune visqueux* ou *commun*, *alnus glutinosa*. C'est un arbre haut de 15 à 30 mètres et répandu dans la plus grande partie de l'Europe, en Orient et en Sibérie. L'*aune* visqueux est le plus aquatique des arbres de notre continent; il prospère surtout dans les terres marécageuses ou très-humides, pourvu qu'elles ne soient point constamment inondées; il croît rapidement et peut vivre jusqu'à quatre-vingts ou cent ans. Son tronc, garni de rameaux dès la base, est généralement assez droit et peut acquérir jusqu'à un mètre de diamètre. Ses feuilles sont le plus souvent obovales ou elliptiques-obovales, dentées sur leurs bords, visqueuses dans leur jeunesse. Il fleurit dès le mois de février ou de mars, un mois avant que les feuilles commencent à pousser.

L'*aune* paraît s'accommoder peu du voisinage des autres espèces d'arbres, si l'on en excepte le frêne, à côté duquel on le trouve quelquefois dans les bois. Il se multiplie très-facilement de drageons, de marcottes, de boutures, de racines et de greffe, mais surtout de semences. La multiplication par boutures, qui est très-souvent pratiquée, peut se faire de deux manières. Dans la première, on prend, au printemps, des rameaux de trois ans; on les ébranche entièrement et l'on plante dans une terre humide, convenablement préparée, en faisant en sorte que l'extrémité de la bouture dépasse seulement de 2 à 3 pouces le niveau du sol. La seconde méthode est préférable. Elle consiste à enterrer à peu près horizontalement, à 2 pieds de profondeur, une branche d'*aune* de 3 ou même de 4 mètres de long et garnie de tous ses rameaux, dont on laisse seulement sortir l'extrémité de 5 à 6 pouces hors de terre. Cette méthode est surtout usitée dans les pays du Nord; il serait à désirer qu'elle fût plus souvent employée en France, où elle est moins généralement connue.

La multiplication de l'*aune* par semis est encore plus avantageuse, surtout lorqu'on veut opérer sur une grande étendue. Les semis d'*aune* se font d'ordinaire au commencement de mars. Vers la mi-octobre ou au plus tard vers le commencement de novembre, on fait la récolte des graines. On les conserve dans leurs cônes jusque vers la fin de l'hiver. A cette époque, on agite fortement les graines dans un sac, afin de les séparer de leur enveloppe, et on les sème en sillons ou à la volée. Si l'on craignait de ne pouvoir conserver les graines pendant tout l'hiver, on pourrait les semer en automne aussitôt après la récolte. Mais les semis de printemps réussissent ordinairement beaucoup mieux. La semence doit être à peine recouverte de quelques centimètres de terre, et encore, si le sol n'est pas trop compacte, il vaut mieux laisser aux pluies le soin de l'enterrer. Le semis ne réussit parfaitement que si le printemps est pluvieux ou la terre naturellement humide et bien préparée. L'ensemencement à la volée, dans un bois, exige 9 ou 10 kilogr. de graines par hectare. En rayons, il en faut un tiers de moins.

L'*aune* peut s'exploiter en futaies et en taillis. S'il est exploité en futaie, on le coupe lorsqu'il a atteint environ 1 mètre 20 cent. de circonférence. Les souches poussent de nombreux rejetons, que l'on éclaircit à la fin de la seconde ou de la troisième année. On ne conserve alors que les brins les plus vigoureux, qui se vendent aux tourneurs après sept ou huit ans, à l'exception d'une ou deux tiges que l'on garde pour les émonder chaque année. Cultivés en taillis, les *aunes* peuvent être coupés tous les sept ou huit ans. Ils forment alors des gaules que l'on vend aux tourneurs. Les plus grandes sont employées par les maçons à soutenir des échafaudages.

On fait, en outre, des plantations d'*aunes* en massifs dans les endroits frais et humides des parcs, en bordure le long des étangs et des rivières, ou bien encore en groupes isolés dans les terrains marécageux, qu'ils contribuent à assainir. Le bois d'*aune* est assez dur, pesant, d'un grain très-fin et d'un blanc jaunâtre quand il est sec. Il se décompose facilement aux alternatives de sécheresse et d'humidité, ce qui le rend peu propre aux constructions. Mais quand il est constamment submergé, il est aussi incorruptible que le meilleur bois de chêne. Cette qualité le fait choisir de préférence pour les pilotis, et l'on assure que tous les édifices de Venise reposent sur des pilotis d'*aune*.

Ce bois est aussi d'un emploi très-commun dans certains arts; comme il est susceptible de recevoir un beau poli et qu'il prend bien la couleur noire, il est très-propre à l'ébénisterie. Comme combustible, il brûle avec une flamme brillante, presque sans fumée, ce qui le fait rechercher par les boulangers et les verriers. Il sert aussi à faire un charbon très-estimé pour la fabrication de la poudre, et ses cendres contiennent beaucoup de potasse. Enfin, le bois d'*aune* est souvent employé pour la construction de charpentes légères dans l'intérieur des bâtiments, de corps de pompe, de conduits pour les eaux, etc.

L'écorce est astringente et peut servir au tannage des cuirs. Combinée avec quelques préparations ferrugineuses, elle fournit une couleur noire dont les teinturiers et surtout les chapeliers font usage. Les feuilles sont peu du goût des bestiaux, qui ne les mangent que pressés par la faim. Cependant, les moutons s'en nourrissent volontiers lorsqu'elles sont sèches, pendant l'hiver, pourvu toutefois qu'elles n'aient point été exposées à la rosée après avoir été récoltées.

Après l'*aune* commun ou visqueux, on peut encore citer les espèces connues des botanistes sous les noms de *alnus laciniata*, *viridis*, *cordata*. La première se distingue par des feuilles profondément découpées; la seconde par son écorce cendrée et ses feuilles cotonneuses en dessous. Nous pourrions encore citer plusieurs autres espèces ou variétés assez remarquables, tant indigènes qu'exotiques; mais aucune d'elles n'est assez importante pour qu'il soit nécessaire de s'en occuper ici.

AUNÉ, ÉE (ô-né), part. pass. du v. Auner. *Du drap bien, mal* AUNÉ.

AUNEAU s. m. (ô-no — corruption probable du mot *anneau*). Agric. Cercle que l'on forme avec un sarment de la vigne de l'année précédente, pour qu'elle produise plus de fruit : *Les* AUNEAUX *épuisent les vignes.*

AUNEAU, ch.-lieu de cant. (Eure-et-Loir); arrond. de Chartres; pop. aggl. 1,159 hab. — pop. tot. 1,687 hab. Les Allemands y furent vaincus par le duc de Guise en 1587. Restes d'un ancien château, dont une tour, encore debout, domine toute la campagne environnante.

AUNÉE s. f. (ô-né — rad. *aune*). Quantité de tissu ayant une aune de longueur : *Une* AUNÉE *de drap.* On dit plus souvent *aune*.

AUNÉE ou **AULNÉE** s. f. (ô-né — du lat. *alnus*, aune, arbre au pied duquel cette plante croît ordinairement; suivant d'autres, du lat. *inula*, même sens, formé du gr. *elenion*, d'Hélène, parce que, dans les légendes grecques, cette plante est née des larmes d'Hélène). Bot. Genre de la famille des composées, renfermant des plantes vivaces, à capitules de fleurs jaunes, qui croissent dans l'ancien continent. Plusieurs espèces sont employées en médecine; elles sont amères et aromatiques : *L'*AUNÉE *croît dans les lieux humides, aux environs de Paris, et fleurit en juillet et août.* (Richerand.) *Avec la racine d'*AUNÉE, *on prépare un vin fortifiant qui peut remplacer le vin de quinquina.* (Belèze.)

— **Encycl.** Le genre *aunée* est caractérisé par des feuilles exiguës, dentées, des radicules ovales, des caulinaires semi-amplexicaules, des capitules pédonculés, disposés en corymbes, des akènes glabres. Le fruit est généralement cylindracé, tronqué au sommet et couronné d'une aigrette composée de soies capillaires légèrement scabres.

L'*aunée* est une plante vivace, originaire de l'ancien continent. Parmi ses différentes espèces, quelques-unes sont employées en pharmacie. Nous citerons les suivantes :

L'*inula hélenium*. C'est une plante haute de plus d'un mètre, à racine grosse, charnue, rameuse; à tige cannelée, velue, branchue; à fleurs jaunes, radiées, composées de fleurons hermaphrodites dans le disque et de demi-fleurons femelles à la circonférence. Cette plante croît naturellement dans toute l'Europe, aux lieux frais et humides. Elle semble aimer de préférence le voisinage des aunes. Elle exhale pendant les chaleurs, ou quand on les froisse, une odeur forte et peu agréable. Ses fleurs paraissent en juillet ou en août. La racine de cette plante, appelée dans les officines *inula campana*, a une saveur amère et une odeur aromatique très-caractérisée. Les pharmaciens en font un grand usage.

L'*aunée criste-marine* ou *aunée perce-pierre*. C'est un arbrisseau d'environ 1 mètre de haut, à feuilles nombreuses, étroites, charnues, linéaires, un peu élargies de la base au sommet, souvent à trois pointes; à fleurs jaunes, disposées en corymbe, à l'extrémité des rameaux. Elle croît en abondance sur les rochers des bords de la mer. En France, on la trouve sur les côtes de la Méditerranée et sur celles de l'Océan, depuis Bayonne jusqu'à l'embouchure de la Loire. Les feuilles de cette espèce d'*aunée* se mangent confites dans le vinaigre; elles sont apéritives.

L'*aunée des prés*, connue des cultivateurs sous le nom d'*herbe de saint Roch*. Elle est de moitié plus petite que les précédentes; on l'emploie en médecine comme astringent, particulièrement dans les dyssenteries. Sa tige est dure, cylindrique, laineuse; ses feuilles, qui embrassent la tige à leur base, sont allongées, molles, blanchâtres, cotonneuses en dessous, un peu velues et d'un vert pâle en dessus; ses fleurs jaunes, solitaires sur leur pédoncule, sont disposées en corymbe.

AUNER v. a. ou tr. (ô-né — rad. *aune*). Mesurer à l'aide d'une aune, et, par abus, avec une unité quelconque de longueur : *Attendez, il faut auparavant que j'*AUNE *ce drap en votre présence.* (Brueys.) *Comment! tu ne voudrais pas être la femme d'un tapissier! te voir depuis le matin jusqu'au soir dans une belle boutique, à mesurer des franges et à* AUNER *de la moquette!* (Scribe.) *On ne fait jamais bien deux choses à la fois. Tu ne conseillerais pas à un commerçant de faire des vers en même temps que ses calculs, ni à un poëte d'*AUNER *de la toile pendant qu'il cherche ses rimes.* (A. de Musset.)

— Absol. Mesurer des tissus : AUNER *bien.* AUNER *trop juste.*

Aunez suivant le mètre, et faites bon marché.
VIGÉE.

— Par dénigr. Traiter comme matière vénale : *L'homme de lettres spécule; peu jaloux de la gloire, il* AUNE *sa marchandise et la débite à tant le mètre.* (A. Fée.)

. . . Dors sur Richelet, et tu pourras bientôt,
Apprenti de la veille et déjà passé maître,
Auner dans ton comptoir la strophe et l'hexamètre.
HÉG. MOREAU.

— Fig. Juger, apprécier, mesurer : *Le commis voyageur a son mètre particulier pour tout* AUNER *à sa mesure.* (Balz.)

— Loc. fam. *Auner du drap ou de la toile*, etc., Etre marchand de drap, de toile, etc. : *Il eût mieux fait d'*AUNER *du drap que de mesurer des vers. Votre grand-père* AUNAIT *du drap.* (Le Sage.) *Crois-tu donc que je ne sois bon qu'à* AUNER *du quinze-seize?* (Scribe.)

— Techn. *Appareil* ou *machine à auner*, Appareil destiné à remplacer l'aunage à la main, qui produit très-souvent des erreurs de compte, par un aunage mécanique qui n'a pas le même inconvénient. Les appareils à auner sont assez nombreux. Un des plus parfaits est celui de M. Prosper Monnier, de Wesserling; il mesure et plie tout à la fois l'étoffe, et le compteur dont il est muni indique très-exactement le nombre des mètres que celle-ci renferme.

S'auner v. pr. Etre auné : *Une pièce de drap ne peut* S'AUNER *à la main d'une manière bien juste.*

AUNES ou **AULNES** s. m. pl. (ô-ne — pour l'étym. V. le mot précédent). Génies malfaisants célèbres dans les féeries allemandes : *Les* AUNES *ont un chef appelé* ROI DES AUNES. *qui est vêtu de brouillards, couronné de feu, et qui cherche à attirer le voyageur au bord des rivières. Le fantastique prend les nations dans leurs langes, comme le* ROI DES AUNES, *si redouté des enfants.* (Ch. Nod.)

AUNET (Léonie D'), pseudonyme sous lequel Mme Biard, épouse séparée de l'artiste de ce nom, a publié diverses œuvres de littérature. V. BIARD.

AUNETTE s. f. (ô-nè-te — diminut. de *aunaie*). Agric. Jeune plantation d'aunes. Peu usité.

AUNEUIL, ch.-lieu de cant. (Oise); arrond. de Beauvais; pop. aggl. 480 hab. — pop. tot. 1145 hab. Patrie du peintre Lebrun. Restes d'une ancienne forteresse, nommée *tour de César*.

AUNEUR s. m. (ô-neur — rad. *auner*). Autref. nom donné à des officiers chargés, à Paris, de surveiller et de vérifier l'aunage des étoffes. On les appelait aussi *jurés* AUNEURS.

— **Homonyme.** Honneur.

AUNILLON (Pierre-Charles *Fabiot*), littérateur, chanoine et grand vicaire d'Évreux, né en 1685, mort en 1760. Il était prédicateur, et prononça, en 1715, l'oraison funèbre de Louis XIV. Comme d'autres ecclésiastiques, la gravité de son état ne l'empêcha point de *souper du théâtre*, après avoir *déjeuné de l'autel.* Il fit représenter en 1728, sous le nom de chevalier de Doué, les *Amants déguisés*, comédie qui eut du succès. On a aussi de lui un roman, *Azor* ou *le Prince enchanté*, et divers autres écrits.

AUNIS, la plus petite des anciennes provinces de la France, située entre le Poitou au N., l'Océan à l'O., où elle comprenait les îles de Ré et d'Oléron, la Gironde au S. et la Saintonge à l'E. Les villes principales étaient La Rochelle, capitale, Rochefort et Brouage. Le sol de l'Aunis, assez fertile, arrosé par la Charente, la Sèvre et la Vendée, forme aujourd'hui une partie des deux départements de la Charente-Inférieure et des Deux-Sèvres. Cette contrée était habitée par les *Santones* à l'époque de la conquête romaine; sous Honorius, elle faisait partie de la 2e Aquitaine, quand les Visigoths s'en rendirent maîtres; ils la conservèrent jusqu'en 507, époque à laquelle la bataille de Vouillé la fit passer entre les mains des Francs; les maisons de Mauléon et de Chatelaillon, au xe siècle, possédèrent cette terre, qui leur fut enlevée par le duc d'Aquitaine, Guillaume VIII; le second mariage de la princesse Eléonore avec Henri II, roi d'Angleterre, en 1152, donna ce pays aux rois d'outre-Manche; mais, en 1224, Louis VIII prit La Rochelle, et l'Aunis appartint à la France jusqu'au traité de Brétigny, 1360, par lequel il fut rendu à l'Angleterre. En 1371, les habitants, Français de cœur, chassèrent les étrangers et rendirent à Charles V cette province, qui fut définitivement attachée à la France. Malheureusement, les guerres de religion désolèrent l'Aunis, dernier foyer du parti protestant, qui n'y succomba qu'après la prise de La Rochelle par Richelieu (1629).

AUNISIEN, IENNE s. et adj. (ô-ni-zi-ain, i-è-ne). Géogr. Habitant de l'Aunis; qui appartient à cette province ou à ses habitants.

AUNOY (la comtesse D'). V. AULNOY.

AUNUS. Temps hér. Un des compagnons d'Enée, en Italie. Il fut tué par Camille.

AUPA, petite rivière d'Autriche, en Bohême; prend sa source près du point culminant du Riesengebirge, forme plusieurs cascades, passe par Brautenau et se jette dans l'Elbe, près de Josephstadt, après un cours de 58 kilom. du N. au S.

AUPARAVANT adv. (ô-pa-ra-van — de *au*, *par* et *avant*. La forme primitive était *paravant*, *au* est une addition : *Quand j'eus considéré la bonté et l'amour qu'ils me montrèrent* PARAVANT, *je n'eusse mie esté bien courtois ni avisé si je ne leur eusse guerdonné.* (Froissart.) Cet adverbe, déjà si complexe par les éléments français qu'il renferme, se trouve l'être encore davantage si l'on remonte à ses éléments latins primitifs, *ad illud per ab ante*). D'abord, avant une autre chose ou une autre époque : *Je l'en avais averti longtemps* AUPARAVANT. (Acad.) *Saint Augustin a dit la même chose douze cents ans* AUPARAVANT. (Pasc.) *La naissance de Notre-Seigneur est arrivée environ l'an 4000 du monde; les uns la mettent un peu* AUPARAVANT, *les autres un peu après.* (Boss.) *Il tremble, il embrasse les genoux de cet homme qu'il ne daignait pas, une heure* AUPARAVANT, *honorer d'un de ses regards.* (Fén.) *On ne peut guère douter que les animaux, actuellement domestiques, n'aient été sauvages* AUPARAVANT. (Buff.) *Aussitôt qu'une pensée vraie s'est élevée dans notre esprit, elle jette une lumière qui nous fait voir une foule d'autres objets que nous n'apercevions pas* AUPARAVANT. (Chateaub.) *La souveraineté, qui* AUPARAVANT *résidait dans le prince, seigneur ou prélat, a été transportée à la masse.* (Proudh.)

Puissé-je *auparavant* fléchir leur injustice.
RACINE.

Ta rage *auparavant* sera seule punie.
VOLTAIRE.

La terreur des choses passées
Faisait prévoir à leurs pensées
Plus de malheur qu'*auparavant.*
MALHERBE.

— *D'auparavant*, loc. adj. Antérieur, précédent : *On expose son salut aux dangers* D'AUPARAVANT. (Fléch.) *Au lieu de trente vaisseaux qu'on avait joints l'année* d'AUPARAVANT *à la flotte anglaise, on en joignit quarante.* (Volt.) *On comptait que, l'année d'*AUPARAVANT, *il y avait eu quatorze cents meurtres dans la ville.* (De Barante.)

— **Gramm.** *Auparavant* étant un adverbe ne peut être suivi d'un complément représenté soit par un substantif ou par un infinitif, soit par une proposition précédée de la conjonction *que*. On ne doit donc pas dire : AUPARAVANT *la nuit*, AUPARAVANT *de parler*, AUPARAVANT *qu'il vienne;* c'est la préposition *avant* que l'on doit employer dans ces trois exemples. Cependant, avant Vaugelas, *auparavant* pouvait recevoir un complément, et cette faute se retrouve encore chez quelques écrivains du XVIIe siècle : *La ville d'Agen fut tranquille et soumise en apparence, comme* AUPARAVANT *la sédition.* (La Rochef.) *Je ne sais que l'archevêque de Bourges à qui cela fût arrivé* AUPARAVANT *lui.* (St-Sim.) AUPARAVANT QUE *j'examine cela plus soigneusement.* (Descartes.)

Je l'estimai jadis, et je l'aime et l'estime
Plus que je ne faisais *auparavant* son crime.
CORNEILLE.

. Quelque espoir me demeure
Que vous arriverez *auparavant qu'il* meure.
CORNEILLE.

Mort pour mort, toujours mieux lui valait,
Auparavant que sortir de la vie,
Eprouver tout.
LA FONTAINE.

AUPICK (Jacques), général français, né à Gravelines en 1789, mort en 1857, fut élevé aux écoles militaires de La Flèche et de Saint-Cyr; entra en 1809 dans un régiment d'infanterie, avec le grade de sous-lieutenant, et fit dès lors toutes les campagnes de l'Empire. Capitaine en 1813 et blessé grièvement à la bataille de Ligny, il fut licencié en 1815, et ne rentra dans les rangs de l'armée qu'en 1818. Il prit part à la campagne de 1823 en Espagne, fut nommé chef de bataillon, lieutenant-colonel après la prise d'Alger, et colonel en 1834. Promu au grade de général de brigade en 1839, et de division en 1847, il fut appelé au commandement de l'Ecole polytechnique. En 1848, le gouvernement républicain lui confia l'ambassade de Constantinople; il reçut en 1851 celle de Londres, qu'il échangea ensuite avec le comte Walewski contre celle de Madrid, et fut nommé sénateur en 1853. On doit au général Aupick : *Nouvel Atlas du royaume de France*, ou *Cartes détaillées*, etc., publié en société avec M. Perrot.

AUPRÈS prép. (ô-prè — rad. *au* et *près*). Est toujours suivi de la prép. *de*, et exprime la proximité, le voisinage : *Son château est* AUPRÈS DU *mien. La Loire passe* AUPRÈS DU *village. Quand il est en colère, il ne fait pas bon* AUPRÈS DE *lui.* (Acad.) *Allez m'attendre* AUPRÈS DU *logis de votre maîtresse.* (Mol.) *J'ai passé quelques jours dans une maison de campagne* AUPRÈS DE *Paris.* (Montesq.) *Quand il fut* AUPRÈS DE *l'église, il alla droit au lieu où la terre était fraîchement remuée.* (B. de St-P.) *Il y a partout une chaumière* AUPRÈS D'*un palais.* (Chateaub.)

Voulant venger son frère, il tombe *auprès de* lui.
CORNEILLE.

Auprès de votre époux, ma fille, je vous laisse.
RACINE.

Lévite, il faut placer, Joad ainsi l'ordonne,
Le glaive de David *auprès de* sa couronne.
RACINE.

Auprès de ma retraite est un banc de rocher,
Où je puis à mon gré m'asseoir ou me coucher.
LAMARTINE.

— Par anal. En rapport habituel avec; en communauté de vie ou d'habitudes avec; dans le même lieu, le même logement que; dans la demeure de; avec; dans la société de; en présence de : *Mon neveu est en ce moment* AUPRÈS DE *moi. J'ai un libre accès* AUPRÈS DE *lui. Un de nos meilleurs médecins est* AUPRÈS DE *la malade. Cette jeune personne a toujours vécu* AUPRÈS DE *ses parents.* (Acad.) *Eloignez l'impie d'*AUPRÈS DE *vous.* (Mass.) *Retournez vers le roi; aidez-lui à supporter les misères de sa grandeur, et faites* AUPRÈS DE *lui ce que vous voudriez que je fisse.* (Fén.) *D'où vient que, connaissant ces deux méchants hommes, vous les gardiez encore* AUPRÈS DE *vous?* (Fén.) *Il s'est adressé à moi pour l'introduire* AUPRÈS DE *vous.* (Barthél.) *Curius s'était ruiné* AUPRÈS D'*elle, et il lui avait été agréable tant qu'il lui avait été utile.* (Vertot.) *Il y avait autour de la jeune fille un tel parfum de chasteté, un tel charme de vertu, que Phœbus ne se sentait pas complétement à l'aise* AUPRÈS D'*elle.* (V. Hugo.) *L'argent qu'on gagne* AUPRÈS DES *riches permet non-seulement de n'en pas exiger des pauvres, mais de partager le sien avec eux.* (Ste-Beuve.)

Je n'avais pas goûté la volupté suprême
De revoir la nature *auprès de* ce que j'aime.
LAMARTINE.

‖ Au service de, dans des fonctions subordonnées ou déléguées chez : *Etre ambassadeur* AUPRÈS DE *la reine d'Angleterre. Travailler* AUPRÈS D'*un ministre. L'empereur l'a repris* AUPRÈS DE *sa personne.*

Reprends *auprès de* moi ta place accoutumée.
CORNEILLE.

— Par ext. De la part de : *Trouver protection* AUPRÈS DE *quelqu'un.* ‖ Vis-à-vis de, à l'égard de; dans l'esprit, dans l'opinion de, aux yeux de : *Etre très-bien* AUPRÈS DE *l'empereur. Trouver grâce* AUPRÈS DE *quelqu'un. Faire valoir* AUPRÈS D'*une personne les services qu'on lui a rendus. Les fausses et malignes applications pouvaient me nuire* AUPRÈS DE *personnes moins équitables.* (La Bruy.) *Toute femme vaut mieux que sa réputation* AUPRÈS DES *femmes.* (Bougeart.) *Le mérite perd tout son prix* AUPRÈS DE *ceux qui n'en ont pas.* (G. Sand.) *Les femmes sont semblables aux rois, on ne réussit* AUPRÈS D'*elles que par l'assiduité.* (Pétiet.)

C'est passer trop longtemps pour traître *auprès de* lui.
CORNEILLE.

Je vois qu'il a voulu me nuire *auprès de* vous.
CORNEILLE.

— Fig. En relation directe et intime avec : *Mon âme, exaltée par ces contemplations sublimes, s'élevait* AUPRÈS DE *la Divinité.* (J.-J. Rouss.) *La Providence place toujours le bien* AUPRÈS DU *mal.* (Chateaub.)

— Particul. En comparaison de : AUPRÈS DE *ces grands corps de lumière, la terre n'est qu'un atome imperceptible.* (Mass.) *Les ans d'Abraham et d'Isaac, qui ont fait paraître si courts ceux de Jacob, s'évanouissaient* AUPRÈS DE *la vie de Sem, que celle d'Adam et de Noé efface.* (Boss.) *Sa vieillesse paraissait flétrie et abattue* AUPRÈS DE *celle de Mentor.* (Fén.) *Qu'avais-je à me plaindre*, AUPRÈS DES *craintes que j'ai présentement!* (Mme de Sév.) *Que sont les peines du corps* AUPRÈS DES *tourments de l'âme!* (Chateaub.) *En toute chose, la théorie n'est rien* AUPRÈS DE *la pratique.* (A. de Vigny.)

Dites, dites plutôt, cœur ingrat et farouche,
Qu'*auprès du* diadème il n'est rien qui vous touche.
RACINE.

Tout disparaît dans Rome *auprès de* sa splendeur.
RACINE.

Qu'est-ce que ma puissance *auprès de* son empire?
V. HUGO.

— *Etre auprès de* a signifié S'éloigner un peu de, n'être pas rigoureusement dans : ETRE AUPRÈS DE *la vérité* (être un peu dans l'erreur). *Il fut un peu* AUPRÈS DE *la cadence* (il ne dansa pas tout à fait en mesure). (Mme de Sév.) Vieux.

— Adverbial. Dans le voisinage : *Je ne puis voir cela si je ne suis* AUPRÈS, *si je ne suis tout* AUPRÈS. (Acad.) *Il y avait une pelouse magnifique, et un petit bois tout* AUPRÈS. (Mariv.)

Un ruisseau coule *auprès*, et forme un doux murmure.
LA FONTAINE.

. . . Monsieur, si vous n'êtes *auprès*,
Nous aurons de la peine à retenir Agnès.
MOLIÈRE.

— **Gramm.** Autrefois, on pouvait exprimer une idée de comparaison unie à celle de rapprochement par les trois locutions *près de*, *auprès de*, *au prix de*. Aujourd'hui, les deux dernières sont seules employées dans ce sens; mais *auprès de* marque plutôt un rapport physique, et *au prix de* une estimation morale : *Ce service n'est rien* AU PRIX DE *celui qu'il m'avait rendu.* (Acad.) *Sa vieillesse paraissait flétrie et abattue* AUPRÈS DE *celle de Mentor.* (Fén.) *Tous les ouvrages de l'homme sont vils et grossiers* AUPRÈS DES *moindres ouvrages de la nature.* (Marmontel.)

Pour exprimer un rapprochement résultant d'une fonction, *auprès* s'emploie devant un nom de personne, et *près* devant un nom de chose : *Ambassadeur* AUPRÈS *du* ROI *de Prusse. Huissier* PRÈS *les tribunaux. Chargé d'affaires* PRÈS *la cour de Vienne.*

— **Antonyme.** Loin.

Au Printemps, pièce-idylle, en un acte et en vers, par M. Laluyé, représentée à l'Odéon en 1854. Nous empruntons à M. de Biéville le compte rendu de cette charmante idylle. Quand on a la chance de rencontrer sur sa route une analyse émanée d'une plume aussi compétente, il faut se résigner au modeste rôle de copiste.

« C'est un petit tableau frais et naïf de ce besoin d'aimer qu'inspire le renouvellement, ou, comme disait Charles d'Orléans, le renouveau de la nature. C'est la mise en scène de quelques-uns des couplets d'une des plus aimables chansons de Désaugiers, intitulée aussi le *Printemps :*

Garçons et fillettes
Voici les beaux jours
Enflez vos musettes,
Chantez les amours.

Agnès se colore
D'un feu que ses sens
Ignoraient encore
Au dernier printemps.

Saison douce et chère,
Ton charme puissant
Rajeunit la mère
Et mûrit l'enfant.

» La mère, dans la petite pièce de M. Laluyé, c'est une belle veuve, Mme Destourville, qui vient dès les premiers beaux jours s'installer dans un petit castel qu'elle possède à la campagne. L'enfant, c'est Rosine, la fille de Mme Destourville, une véritable Agnès, ou plutôt une cousine de Ninon et de Ninette, ces charmantes filles d'Alfred de Musset. Comme Ninon et comme Ninette, Rosine entend un jeune rossignol chanter au fond de son cœur une chanson qu'elle ne comprend pas et qui pourtant lui cause un doux ravissement.

» Cette chanson, une voix intérieure lui dit que certains beaux yeux noirs pourraient la lui expliquer, de beaux yeux qui l'inquiètent et qui la charment, et qui appartiennent à un jeune voisin qu'elle aperçoit toujours à la fenêtre en face chaque fois qu'elle entr'ouvre la sienne. Elle raconte très-ingénument à sa mère les étranges effets que ces terribles yeux produisent sur elle :

. . . Pour ne pas les voir, je détourne la tête,
Et malgré moi toujours, je ne sais pas pourquoi,
Bien que me détournant, sans cesse je les voi.

» Ils la poursuivent partout, ces grands vilains yeux noirs, même dans son sommeil, et son existence en est toute changée :

Je soupire parfois sans en savoir la cause;
Je suis toute rêveuse, et pour la moindre chose
Je me sens tressaillir, je pâlis, je me meurs;
Et puis si tu savais comme j'aime les fleurs!
Le moindre bruit me fait trembler; je suis confuse,
Je me sauve en courant; aucun jeu ne m'amuse,
Hormis mon clavecin, que mon cœur a compris,
Et je pleure en jouant mes morceaux favoris!
Mais je ressens aussi, parfois, comme un bien-être,
Un saint ravissement qu'il m'est doux de connaître,
Un transport... quelque chose... une douce chaleur,
Comme si le soleil eût passé dans mon cœur!

» Ne voilà-t-il pas une gentille peinture du premier éveil de l'amour chez une jeune fille innocente? Mme Destourville en est un peu effrayée. Elle conseille prudemment à Rosine d'éviter ces regards qui la troublent si fort.

Ce jeune homme indiscret
N'est-ce pas le voisin qui *reste* juste en face?

» Rosine demande à sa mère :

Comment le trouves-tu?
— Son oncle est assez bien,

répond comiquement Mme Destourville, qui a beaucoup plus remarqué l'oncle que le neveu;

C'est un homme poli; devant notre château
Il ne passe jamais sans ôter son chapeau.

» Et la mère et la fille, qui se promènent dans un bois voisin de leur castel, s'éloignent, Mme Destourville mêlant à ses graves conseils des observations sur l'air honnête de l'oncle, et Rosine songeant aux yeux brillants du neveu.

» Cependant l'oncle, M. Thomassin, et le neveu, Frédéric, se promènent dans le même bois, s'étonnant mutuellement de l'admiration subite qu'ils découvrent l'un chez l'autre pour la nature :

Pour les prés et les fleurs cette extase profonde,
Cela sent l'amoureux d'une lieue à la ronde.

» Chacun d'eux en effet est amoureux : Thomassin de la belle veuve, Frédéric de sa fille. Ce qui augmente l'amour de Thomassin pour Mme Destourville, c'est qu'il ferait en l'épousant une très-bonne affaire. Ce qui augmente l'amour de Frédéric pour Rosine, c'est son air d'innocence, c'est son chaste regard :

... En admirant cette enfant rose et blonde,
On rend grâce au bon Dieu d'avoir créé le monde.

» Or, tandis que Mme Destourville et Rosine, d'un côté, Thomassin et Frédéric, d'un autre, parcourent ainsi le bois, chacun d'eux préoccupé d'un objet différent, il arrive que, sans y prendre garde, ils s'écartent les uns des autres et se perdent; Frédéric s'étend sur un lit de mousse et s'endort en rêvant à sa jolie voisine. Rosine survient précisément au même endroit, tout inquiète et appelant sa mère. Elle aperçoit son jeune voisin endormi. Elle laisse échapper un cri de surprise. Il s'éveille; elle s'excuse de l'avoir dérangé. Elle lui confesse son embarras; il offre de la reconduire. Elle accepte; il le faut bien, elle ne connaît pas son chemin. La voilà rassurée et joyeuse. Elle aperçoit du muguet, elle propose à Frédéric d'en cueillir un bouquet. Sa gaieté attriste le jeune homme.

Que de gaieté : l'on voit que vous n'aimez personne.
— J'aime sincèrement ma mère; elle est si bonne!
— Cet amour seul n'emplit votre cœur qu'à moitié.
— Amour... cela veut dire une grande amitié?
— Et vous êtes heureuse? — A mon âge, on ignore
La vie et ses plaisirs. Je suis si jeune encore.
Certes je suis heureuse, heureuse sans regret;
Mon bonheur me sourit, et pourtant je voudrais
Aimer quelqu'un, quelqu'un qui ne fût pas ma mère,
Qui ne fût pas ma sœur; un être imaginaire,
Une ombre, ou bien... mais non, c'est impatientant,
Je ne puis expliquer ce que j'aimerais tant...
Peut-être rien; peut-être un brin d'herbe, une rose,
Une fenêtre ouverte au loin, la moindre chose...
Mais non, rien, je ne sais, un sourire, un regard...
Allons-nous-en, monsieur, il est déjà bien tard.

» Il y a encore beaucoup d'ingénuité dans cette peinture du désir d'aimer qu'éprouve Rosine; mais il y en a trop, ce langage s'adressant à un jeune homme. Quelque innocente qu'elle soit, Rosine ne peut pas confesser à Frédéric qu'elle voudrait aimer quelqu'un qui ne fût ni sa mère ni sa sœur, sans comprendre que c'est lui donner à entendre qu'elle voudrait aimer un jeune homme. Une pudeur instinctive, à défaut d'expérience, devrait lui inspirer plus de réserve. Du reste, cet aveu serait sans reproche s'il s'adressait à une confidente, ou si Rosine se le faisait à elle-même dans un monologue.

» Le reste de la scène est charmant. En cueillant son bouquet, Rosine a perdu un collier. Elle le cherche avec inquiétude. Frédéric le trouve et le porte à ses lèvres :

Que faites-vous donc là? L'idée est singulière
De baiser ce collier tout rempli de poussière.

Ma mère, en vous voyant, rirait beaucoup, je crois.
Embrasser un collier! Si c'était une croix,
Je comprendrais au moins. Un collier, c'est bizarre!
Ma foi! de vos baisers vous n'êtes guère avare.

» Mais elle remarque son air de mélancolie; il a donc un chagrin? Elle le presse de le lui confier; il assure qu'il n'a rien. Elle ne le croit pas et veut le distraire. Elle commence un conte, mais le regard de Frédéric, fixé tendrement sur elle, la trouble; elle balbutie, s'arrête et demande à partir. Frédéric s'écrie :

Adieu mon pauvre amour!
— Encore ce mot! Ma mère
M'ordonne de monter à ma chambre aussitôt
Que, sans y prendre garde, on prononce ce mot,
Ou bien d'un œil sévère elle impose silence
A celui qui commet une telle imprudence;
Je ne sais pas pourquoi.
— Vous le saurez un jour.
— Dites-le moi, monsieur : qu'est-ce donc que l'amour?
— L'amour! vous plaisantez; l'amour, c'est quelque [chose,
Une larme, un sourire, un regard... Je suppose
Que nous soyons tous deux là...
— Comme en ce moment.
— Et que moi je vous parle ainsi, bien tendrement...
Vous comprenez?
— Un peu.
— Bien... oui, mais je suppose
Que là, dans votre cœur, vous sentiez quelque chose?
Et que vous deveniez toute rouge aussitôt.
— Si je rougis, monsieur, c'est parce qu'il fait chaud;
Ce n'est pas étonnant.
— Je suppose de même
Que mon regard, fixé dans vos beaux yeux que j'aime,
Ait l'air de vous troubler, et que je tremble aussi.
— Mais pourquoi donc, monsieur, me regarder ainsi?
— Et que de votre main je m'empare sans peine;
Que vous la retiriez et que je la reprenne.
— Mais pourquoi donc, monsieur, me prenez-vous la [main?
— Ne la retirez plus, Rosine! et que soudain,
N'osant pas me gronder, vous me fassiez la moue,
Et qu'une larme alors glisse sur votre joue.
Eh bien, c'est de l'amour!
— Ne me dites plus rien :
Il me semble à présent que je vous comprends bien.

« Tout ce dialogue est plein de grâce et de vérité naïve. C'est du Théocrite ou du Musset. Mais Frédéric, à l'idée de partir, a repris son air boudeur. Rosine le lui reproche :

On supposerait presque, en voyant votre mine,
Que vous me détestez.
— Ah! vous savez, Rosine,
Que je n'ai pas pour vous de haine, Dieu merci!
— Moi, je ne vous hais pas, vous le savez aussi.
— Pour ne pas vous aimer quelle raison aurais-je?
— Et moi, de mon côté, pourquoi vous haïrais-je?
— Loin de là! si jamais vous étiez en danger,
Si l'on vous insultait, je saurais vous venger.
— Si l'on disait du mal de vous, sans plus attendre,
Quoique faible, à mon tour, je saurais vous défendre.

» Ils se décident enfin à partir. Rosine accepte, après un peu d'hésitation, le bras que lui offre Frédéric :

Tant pis, la route est longue, et je suis déjà lasse.

» A quelques petits défauts près, la scène entière est ravissante. Viennent ensuite Mme Destourville et Thomassin, dont les amours calculateurs et un peu goguenards font un contraste comique avec les amours ingénus et poétiques de Rosine et de Frédéric. Le contraste devient plus frappant par le retour des deux jeunes gens, que les sinuosités du bois et leurs tendres distractions ramènent au même endroit. L'oncle et la mère se sont assis à gauche; la fille et le neveu s'assoient à droite; une épaisse charmille sépare les deux couples.

» Tandis que Thomassin et Mme Destourville comptent ce que chacun d'eux apporterait à l'autre, Rosine et Frédéric consultent une marguerite. Mme Destourville veut un bon carrosse; Thomassin, une bonne table. Rosine songe au plaisir d'aller de grand matin avec Frédéric cueillir des fraises dans les bois; Frédéric, au bonheur de passer sa vie aux pieds de Rosine, à l'adorer. Mais Mme Destourville et Thomassin entendent le roucoulement du jeune couple. Ils surprennent les petits amoureux. La maman gronde, l'oncle demande de l'indulgence. Mme Destourville s'apaise facilement. Elle deviendra Mme Thomassin, et Rosine Mme Frédéric.

» Rien n'est plus simple que cette petite pièce. Les quelques scènes qu'elle offre ne sont même pas liées. Un accompagnement musical, qui imite agréablement le chant des oiseaux ou le bruit du feuillage, remplit les intervalles où le théâtre reste vide. Ce n'est pas, à proprement parler, une composition dramatique; ce n'est qu'une idylle, mais une idylle pleine de grâce, comme nous l'avons dit, naïve sans fadeur, poétique sans cesser d'être naturelle. Il ne faudrait pas donner deux pièces de ce genre dans la même soirée; mais une, quand elle est aussi jolie, est agréable à voir de loin en loin. »

AUPS ou **AULPS**, ch.-lieu de cant. (Var), sur la Braque; arrond. de Draguignan; pop. aggl. 2,272 hab. — pop. tot. 2,647. Patrie du comte de Blacas, ministre de Louis XVIII en 1814. Aux environs, ruines de l'ancienne cité et restes de la voie romaine qui allait de Fréjus à Riez.

AUQUEL (ô-kèl — formé de *à*, *le*, *quel;* fém. sing. *à laquelle;* masc. pl. *auxquels;* fém. pl. *auxquelles*). Pronom conjonctif mis pour *à qui*, *à quoi*, etc. Se dit principalement des choses, et ne s'applique aux personnes ou aux choses personnifiées que pour empêcher une équivoque ou éviter une répétition désagréable. V. QUEL.

AUQUETON. Ancienne orthographe du mot *Hoqueton*.

AURA s. f. (ô-ra — du lat. *aura*, souffle). Anc. phys. Emanation subtile.

— Physiol. et méd. Emanation subtile de la semence qui suffirait, dans l'opinion de quelques-uns, pour déterminer la conception, sans contact direct avec l'ovule. On l'appelle fréquemment AURA VITALIS ou SEMINALIS. ‖ *Aura hystérique*, Sensation particulière d'une vapeur qui semble s'élever du corps vers la tête, avant une attaque d'hystérie. ‖ *Aura épileptique*, Sensation analogue qui se manifeste avant une attaque d'épilepsie. ‖ *Aura sanguine*, Exhalaison particulière du sang fraîchement tiré des vaisseaux.

— Bot. *Aura pollinaris*, Fluide hypothétique qui s'exhalerait du pollen et produirait la fécondation des ovules. C'est l'*aura vitalis* ou *seminalis* des végétaux.

— Ornith. Espèce de vautour du genre catharte, qui habite l'Amérique.

— **Encycl**. Physiol. Le mot *aura* était autrefois fréquemment employé en physiologie pour désigner une vapeur, une exhalaison subtile qu'on *supposait* s'élever d'un corps. C'était une émanation de cette espèce, l'*aura vitalis*, que Van Helmont chargeait d'opérer dans le cœur et dans les artères la *cinquième des six digestions* qu'il admettait. (La première se faisait dans l'estomac, la seconde dans le duodénum, la troisième était faite par le fiel, la quatrième s'opérait dans le foie, la cinquième dans le cœur, et la sixième dans chaque organe.)

On a longtemps prétendu que la fécondation s'opérait par une vapeur émanée du sperme, et à laquelle on donnait le nom d'*aura seminalis*. L'idée que la fécondation ne s'accomplissait que dans l'ovaire et que l'éjaculation ne pouvait envoyer le sperme jusque-là, avait naturellement fait imaginer cette *aura seminalis*. Aujourd'hui, cette supposition n'est plus admissible. D'abord le microscope a montré que le sperme atteint parfaitement l'ovaire à travers la matrice et les trompes, et qu'il n'est pas besoin d'une *aura* quelconque pour faire ce chemin. De plus, l'expérience a prouvé que le contact direct de la semence et de l'ovule est indispensable à la fécondation. On sait que la pisciculture repose tout entière sur la nécessité de ce contact. Placez, immédiatement après la ponte, des œufs de poisson dans deux vases différents contenant de l'eau, et, dans les mêmes conditions de température, les œufs se développeront seulement dans celui des deux vases où vous aurez ajouté la liqueur séminale du mâle.

— Pathol. On désigne sous le nom d'*aura* une sensation particulière, qui, dans certaines névroses, partant de tel ou tel organe, semble monter rapidement vers la tête comme une vapeur. Ce symptôme remarquable s'observe dans l'épilepsie et dans l'hystérie : de là les expressions d'*aura epileptica*, *aura hysterica*, souvent employées par les médecins.

L'*aura epileptica* consiste en une sensation de froid ou de chaud, d'engourdissement, de chatouillement ou de douleur, etc., que le malade éprouve en un point quelconque du corps, par exemple, aux pieds, aux mains, à la nuque, au sein, aux lèvres, etc., et qui, s'élevant rapidement au cerveau, est bientôt suivie de l'attaque d'épilepsie. Que faut-il penser de l'*aura epileptica?* Là-dessus les opinions sont partagées. M. Herpin la considère comme la première manifestation convulsive de l'attaque, se produisant dans une partie plus ou moins éloignée du cerveau. M. Grisolle la déclare complétement étrangère aux convulsions toniques et n'y voit qu'une perversion de la sensibilité. Suivant la plupart des auteurs, l'*aura* est loin d'être un symptôme constant dans l'épilepsie. Pas d'épilepsie sans *aura*, affirme au contraire M. Piorry; lorsque l'*aura* n'est pas accusée par le malade, c'est qu'elle échappe à sa mémoire; et elle échappe à sa mémoire, parce qu'elle a son point de départ dans l'œil, et qu'en raison du peu de longueur du nerf optique, elle envahit aussitôt l'encéphale et détermine l'attaque avant d'avoir eu le temps de faire une impression, dont la trace puisse rester dans l'esprit lors du retour de la connaissance.

L'*aura epileptica* peut se manifester sans être suivie d'un accès convulsif; ordinairement passagère, et même rapide comme l'éclair, elle peut, en certains cas, persister en changeant de nature. M. Grisolle cite un malade dont les accès épileptiques, revenant à de longs intervalles, étaient toujours précédés d'une *aura* qui partait de la main gauche et qui faisait éprouver la sensation d'une forte secousse électrique. Cette *aura* était ordinairement remplacée, pendant plusieurs jours et même pendant plus d'une semaine, par un sentiment permanent et pénible de gêne et de pesanteur dans le membre.

L'*aura hysterica* est la sensation d'une *boule* qui, partant de l'hypogastre, selon les uns, de l'épigastre, selon les autres, monte lentement jusqu'à la gorge, où elle détermine tantôt de l'aphonie, tantôt de la dysphagie, et produit un spasme de la glotte, qui précède immédiatement les mouvements convulsifs de l'hystérie. M. Beau donne à l'*aura hysterica* le nom d'*aura gastro-glottique*, parce que, suivant lui, elle part constamment de l'estomac et non de l'utérus. « C'est à tort, dit-il, que quelques auteurs font partir la boule hystérique de l'hypogastre. L'influence incontestable de l'utérus sur l'estomac est toujours muette ou insensible pour le malade. » Cette *aura gastro-glottique*, il en fait une névralgie qui affecte le nerf pneumo-gastrique, et qui remonte de l'estomac à la glotte, en suivant la branche du nerf récurrent. Pour justifier cette explication, il s'attache à montrer les caractères qui rapprochent l'*aura hystérique* des névralgies. « Comme les névralgies, dit-il, elle a ses points douloureux : un premier d'abord à la partie moyenne et postérieure du sternum, c'est le point sous-sternal; puis un second à la glotte. Dans le premier, la malade éprouve une sensation de dyspnée; dans le second, un sentiment de strangulation. Comme il arrive pour tous les points névralgiques, leur intensité relative varie extrêmement, suivant les sujets. Tantôt le point sous-sternal est plus fort que le point glottique, tantôt c'est l'inverse. Quelquefois il n'en existe qu'un seul; en général, le point sous-sternal est plus commun que le glottique; ce dernier indique toujours une maladie plus intense et plus étendue que le premier. »

AURA. Myth. Nom donné par les anciens à des espèces de sylphes, à des divinités d'une nature subtile, aérienne, qui folâtraient sans cesse avec les Zéphyrs. ‖ C'est aussi, d'après Ovide, une divinité dont le nom prononcé par Céphale excita la jalousie de Procris. Ce nom latin a été souvent traduit par celui d'Aure :

Aure, fais les venir; je sais qu'ils t'obéissent.
LA FONTAINE.

AURADE s. f. (ô-ra-de — du lat. *aurantium*, orange). Chim. Matière grasse extraite de l'huile essentielle de fleurs d'oranger. Elle est blanche, nacrée, cristallisable, soluble dans l'alcool bouillant. ‖ On l'appelle aussi AURADINE.

AURADE s. f. (ô-ra-de — du lat. *aurata*, dorée). Ichth. Nom vulgaire du spare doré ou dorade, sur les côtes de la Méditerranée.

AURAI, **AURAL** ou **AURAIL** s. m. (ô-rè ou ô-rall; *ll* mll.). Mar. Bloc de pierre, grosse pièce de bois ou autre corps pesant auquel on amarre un bâtiment.

— **Homonymes**. Aurai, aurais, aurait, auraient (du v. Avoir); au rets, au rez, aux raies.

AURANITIDE, contrée de la Palestine, dans la demi-tribu de Manassé, à l'E. du Jourdain; tirait son nom de la montagne d'Auran, mot hébreu qui signifie *trou*. Les cavernes nombreuses de ce pays servaient d'asile aux brigands.

AURANTIACÉ, **ÉE** adj. (ô-ran-ti-a-sé — du lat. *aurantium*, oranger). Bot. Qui ressemble à l'oranger. On dit aussi AURANTIÉ.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones polypétales, de la classe des hespéridées ou syn. des *hespéridées*, pour ceux qui font des hespéridées une famille, comprenant les orangers, les citronniers et les cédratiers, tous originaires des régions tropicales de l'Asie, et dont la plupart des espèces sont aujourd'hui répandues dans toute l'Europe, à cause de l'élégance de leur port, du parfum suave de leurs fleurs, des qualités précieuses de leurs fruits.

— **Encycl**. Les *aurantiacées* sont des plantes à feuilles alternes, sans stipules, simples ou unifoliées par avortement, à foliole articulée avec le sommet du pétiole souvent dilaté, coriaces, parsemées à l'intérieur de glandes contenant une huile essentielle odorante, qu'on retrouve dans chacun des organes floraux; à bourgeons axillaires, dont le plus externe se change en épine persistante; à fleurs régulières, ordinairement hermaphrodites. Calice monosépale, urcéolé ou campanulé, à trois, quatre ou cinq dents; pétales en nombre égal alternant avec ces dents, libres, ou soudés dans une courte étendue entre eux à leur base toujours large, à préfloraison légèrement imbriquée; étamines en nombre double ou plus rarement multiple, à filets tantôt libres, tantôt soudés en un seul tube ou en faisceaux multiples, insérés avec les pétales sur le pourtour d'un disque hypogynique, à anthères introrses et biloculaires qui s'ouvrent longitudinalement; style simple, assez épais, terminé par un stigmate capité; fruit bacciforme, dont les loges réduites quelquefois à l'unité par suite d'avortement, sont tantôt monospermes, tantôt polyspermes; épicarpe couvert de vésicules fusiformes, remplies d'un suc acidulé, et dirigées de la périphérie au centre; graines privées d'albumen, ayant parfois plusieurs embryons emboîtés les uns dans les autres.

Les *aurantiacées* sont des arbres ou arbrisseaux originaires, pour la plupart, des régions tropicales de l'Asie; mais la culture en a répandu plusieurs espèces sur tout le globe, où elles croissent tantôt à l'air libre, tantôt dans des serres, suivant les climats plus ou moins favorables. On en rencontre aux îles Bourbon, Maurice et Madagascar. La famille des *aurantiacées* peut, d'après Endlicher, se diviser en trois sections, fondées sur le nombre relatif des étamines, sur celui des ovules et sur leur disposition : 1° *Limonées*, étamines doubles des pétales; un seul ovule ou deux collatéraux. 2° *Clausénées*, étamines doubles des pétales; deux ovules superposés. 3° *Citrées*, étamines doubles ou multiples des pétales; plusieurs ovules sur deux rangs. Parmi les genres compris dans chacune de ces trois sections, les plus habituellement cultivés dans nos jardins et dans nos serres, sont les quatre genres *citrus*, *limonia*, *murraya*, *triphasia*.

AURANTICOLLE adj. (ô-ran-ti-ko-le — du lat. *aurantium*, oranger; *collum*, cou). Zool. Qui a le cou de couleur orangée.

AURANTINE s. f. (ô-ran-ti-ne — du lat. *aurantium*, oranger). Chim. Principe amer des oranges qui ne sont pas mûres. ‖ On dit aussi HESPÉRIDINE.

AURANTIUM s. m. (ô-ran-si-omm — nom lat. de l'oranger). Bot. Genre de plantes qui renferme l'oranger, le limonier, le bigaradier, le cédratier, les pamplemousses, etc. Syn. de *citrus*.

AURA POPULARIS, mots lat. qui signif. *Le vent de la faveur populaire.*

Expression métaphorique employée par tous les poëtes latins, et l'une des plus exactes qu'on puisse citer, car, après le vent, quoi de plus inconstant que la faveur populaire?

Victor Hugo fait dire, dans *Ruy-Blas*, à don Salluste :

La popularité, c'est la gloire en gros sous.

Les écrivains rappellent quelquefois cette locution, aussi juste qu'originale :

« Vive M. le marquis! vive Mme la marquise! crièrent à pleins poumons ces braves gens, dont plusieurs étaient venus pour piller le château de l'un et voler les bijoux de l'autre; *aura popularis*, a dit la sagesse latine. » DE PONTMARTIN.

AURASIUS MONS, nom latin des monts Aurès.

AURATE s. m. (ô-ra-te — du lat. *aurum*, or). Chim. Sel produit par la combinaison du peroxyde d'or (acide aurique) avec une base salifiable : *L'*AURATE *d'ammoniaque est un sel extrêmement détonant.*

— Hortic. Poire d'été, ainsi appelée à cause de sa couleur dorée.

— **Encycl**. Les *aurates* sont très-peu connus; on sait seulement qu'ils existent. Pelletier a montré qu'en traitant l'acide aurique, bien lavé, par la potasse caustique, on obtient une combinaison incolore qui laisse déposer de l'acide aurique par l'évaporation et qui n'est autre chose que de l'*aurate* de potasse. La solution prend une couleur jaune quand on y verse de l'acide chlorhydrique, parce qu'il s'y forme du chlorure d'or par suite de la décomposition de l'*aurate*. Berzélius considère comme un *aurate* d'ammoniaque la substance désignée ordinairement sous le nom d'*or fulminant*, et qui doit ce nom à la propriété qu'elle a de se décomposer avec une détonation terrible quand on la chauffe doucement. L'or fulminant s'obtient en versant de l'ammoniaque liquide dans une dissolution de perchlorure d'or. Sa composition peut être représentée par la formule $2\,AzH^3,HO,Au^2O^3$. « L'affinité de l'acide aurique pour l'ammoniaque, dit Berzélius, est si puissante, qu'il enlève cet alcali à tous les acides. Ainsi, quand on fait digérer de l'acide aurique avec du sulfate d'ammoniaque, il se forme de l'or fulminant, et la liqueur devient acide. »

AURATICOLLE adj. (ô-ra-ti-ko-le — du lat. *auratus*, doré; *collum*, cou). Zool. Dont le cou est couleur d'or.

AURAUNE s. f. (ô-rô-ne). Ichth. Nom vulgaire de l'holocanthe bicolore.

AURAY. V. AURAI.

AURAY, petite rivière de France (Morbihan), prend sa source à l'O. du village de Plaudren, arrond. de Vannes, passe à Auray, et se jette dans le golfe du Morbihan, après un cours de 60 kilom.

AURAY, ville maritime de France (Morbihan), ch.-lieu de cant., arrond. et à 28 kilom. S.-E. de Lorient, sur la petite rivière de son nom et au fond d'une petite baie très-sûre, qui peut recevoir des navires d'un fort tonnage; pop. aggl. 3,790 hab. — pop. tot. 3,967 hab. Commerce important de grains, beurre, miel, bestiaux, cuirs et draps. — On y remarque : l'église du Saint-Esprit, vaste édifice d'architecture arabe, et celle de Saint-Gildas, construite en pierres granitiques; l'hôtel de ville, construction du XVIIe siècle, et aux environs la chapelle de Sainte-Anne, où chaque année des milliers de paysans bretons viennent pour le *pardon*. C'est à Auray que, le 29 septembre 1364 fut terminée la querelle entre Charles de Blois et Jean de Montfort, qui se disputaient la succession de Bretagne; la victoire resta à ce dernier, et Duguesclin fut fait prisonnier par les Anglais. (V. l'article suivant). — Patrie du fameux chef de chouans Georges Cadoudal.

Auray (BATAILLE D'). Depuis vingt-trois ans, Jean de Montfort et Charles de Blois se disputaient la possession du duché de Bretagne, dans de sanglantes luttes auxquelles des traités rompus aussitôt que signés venaient à peine apporter quelques trêves. En 1364, Montfort rouvrit les hostilités avec plus de fureur que jamais. Il assiégea Auray et s'en empara; mais le château opposa une résis-

tance qui donna à Charles de Blois le temps d'accourir à son secours. Les deux armées se trouvèrent alors en présence, et les deux plus redoutables capitaines de leur temps : le prince de Galles, qui tenait sa cour à Bordeaux, avait expédié à Jean de Montfort deux cents lances et autant d'archers anglais, sous les ordres de l'illustre Jean Chandos; le roi de France, Charles V, avait envoyé à Charles de Blois mille lances commandées par Duguesclin. Les princes rivaux, plutôt que d'exposer leur personne et leurs biens aux chances d'une bataille décisive, eussent peut-être transigé sur leurs prétentions et accepté un partage de la Bretagne; mais l'altière Jeanne de Penthièvre, femme de Charles de Blois, repoussa tout accommodement; d'un autre côté, Jean Chandos arracha Montfort à ses irrésolutions, et le terrible choc eut lieu le 29 septembre 1364. Charles de Blois était le plus fort et comptait dans ses rangs tous les hauts barons bretons; Montfort s'appuyait sur les Anglais et les chefs des compagnies, et balançait l'avantage du nombre par la position : il s'était établi sur une hauteur, comme le prince de Galles à Poitiers. Duguesclin avait rangé l'armée franco-bretonne dans un ordre admirable et l'avait divisée en trois corps. Chaque homme d'armes, dit Froissart, portait sa lance droit devant lui, taillée à la mesure de cinq pieds, et une hache forte, dure et bien acérée, à petit manche. « Ils chevauchaient si serrés, qu'on n'eût pu jeter une balle de paume qu'elle ne tombât sur les pointes des lances. » Jean Chandos regarda longtemps cette disposition, « laquelle en soi-même il prisait durement. » Il ne put s'en taire, et dit : « Que Dieu m'aide, comme il est vrai qu'il y a ici fleur de chevalerie, grand sens et bonne ordonnance. » Il adopta la même disposition que Duguesclin, et mit son arrière-garde sous les ordres de Hugh Caverly, un des plus redoutables chevaliers de cette époque. Les six corps se heurtèrent à la fois dans un choc terrible; Duguesclin et ses Bretons assaillirent Robert Knolles, ce fameux chef de compagnies qui avait tant pillé la France; Charles de Blois et ses principaux barons attaquèrent Simon de Montfort et Jean Chandos; les auxiliaires français se portèrent contre Olivier de Clisson, qui combattait alors avec les Anglais, et qui, depuis, devint connétable de France. Les deux prétendants marchaient en tête; c'était un duel sans quartier. Il avait été convenu, dit-on, dans les deux armées, qu'on tuerait impitoyablement le prince ennemi en cas de victoire; car, dit encore Froissart, tous les Bretons voulaient voir fin en ce jour à la cruelle guerre qui désolait leur pays depuis vingt-trois ans. La lutte fut longue et sanglante; des deux côtés on déploya le même courage, le même acharnement; mais le sang-froid et la prudence des Anglais leur donnèrent encore une fois la victoire. Le savant ordre de bataille prescrit par Duguesclin ne fut point observé; dès le commencement de l'action, l'arrière-garde bretonne de Charles de Blois s'engagea dans la mêlée, tandis que le commandant de l'arrière-garde anglaise, se ménageant habilement, se portait partout où un corps commençait à plier. Cette adroite tactique décida du sort de la journée. Clisson, secondé par un mouvement de Jean Chandos, mit en déroute les auxiliaires français, quoiqu'un coup de pointe de hache lui eût crevé l'œil droit, et fit prisonniers les comtes de Joigny et d'Auxerre, qui commandaient cette troupe. Cependant, Duguesclin fait de redoutables efforts pour retenir la victoire qui lui échappe; blessé et tout couvert de sang, il inspire encore une terreur telle que les plus intrépides chevaliers n'osent affronter les coups de sa terrible hache d'armes. Déjà tous ses guerriers sont tombés autour de lui, et personne n'ose s'avancer pour le sommer de se rendre. Mais Jean Chandos arrive; il représente au héros breton l'inutilité de sa résistance, et Duguesclin consent enfin à céder à la fortune et à tendre sa vaillante épée au capitaine anglais. Quand ce formidable adversaire fut désarmé, tout le poids de la bataille retomba sur Charles de Blois, qui combattait avec la fureur du désespoir. C'est en vain que les plus braves chevaliers et écuyers de Bretagne se rallièrent autour de lui : « Là fut morte ou prise toute la fleur de la chevalerie qui tenait le parti de Blois : la bannière de monseigneur Charles fut conquise et jetée à terre, et lui-même occis avec un sien fils bâtard. » Un Anglais l'avait atteint, et, le saisissant par son bassinet, lui avait plongé son épée dans la gorge. Montfort ne tarda pas à accourir. A la vue du cadavre de son rival, le sang français se réveilla en lui, ou peut-être les instincts de la parenté : « *Ah! mon cousin*, s'écria-t-il, *par votre opiniâtreté vous avez été cause de beaucoup de maux en Bretagne : Dieu vous le pardonne! Je regrette bien que vous soyez venu à cette malefin... Monseigneur*, lui dit Chandos en l'arrachant à ce sanglant spectacle, *vous ne pouviez avoir votre cousin en vie et la duché tout ensemble. Remerciez Dieu et vos amis.* »

AURBACHER (Louis), littérateur et pédagogue allemand, né en Bavière en 1784, mort en 1847. Ses écrits les plus connus sont les suivants : *Aventures des sept Souabes* (1846); le *Manuel populaire; Feuilles d'école* (1829-1832); *Manuel du style allemand* (1822); *Essais dramatiques* (1826).

AURE s. f. (ô-re — du lat. *aura*, souffle, vent très-doux). Vent tiède et agréable du printemps. Vieux mot à regretter.

AURE s. m. (ô-re — du lat. *aura*, *souffle*). Myth. rom. Nom donné à des esprits aériens qui avaient quelques rapports avec les sylphes du moyen âge. ‖ Ce mot est le même que *aura*.

— Ornith. Espèce de vautour.

AURE (pays ou vallée D'), dans l'ancienne vicomté d'Armagnac; ch.-lieu Arréou, bourg de l'arrond. de Bagnères. Patrie du conventionnel Ferraud, qui fut assassiné dans l'enceinte même de la Convention, le 1er prairial an III. Cette vallée renferme de gras pâturages, encaissés en d'étroites gorges qui forment un ensemble des plus pittoresques.

AURE, petite rivière de France, affluent de l'Eure, passe à Verneuil et à Nonancourt.

AURE (comte D'), écrivain français, mort en 1863, ancien écuyer en chef de l'école de cavalerie de Saumur, occupait en dernier lieu des fonctions supérieures dans l'administration des haras. Il a laissé les ouvrages suivants : *Aperçu sur la situation des chevaux en France* (1826); *Projet relatif aux chevaux* (1829); *Traité d'équitation* (1834, in-4°, avec pl.; 3e édit., 1846); *De l'industrie chevaline* (1840); *Cours d'équitation* (1853, in-18; plus. édit.), ouvrage adopté par le ministère de la guerre pour l'instruction des corps de cavalerie.

AUREA ALEXANDRINA s. f. (ô-ré-a a-lèksan-dri-na — du lat. *aurea*, dorée, et du nom d'*Alexandre*, l'inventeur). Anc. pharm. Sorte d'antidote, d'opiat, auquel on attribuait de grandes vertus. Il se composait d'une faible partie d'or, et de près de soixante-dix substances plus ou moins opposées les unes aux autres.

AUREA REGIO, ou pays de l'or, nom donné par les anciens à la partie occidentale de l'Inde au delà du Gange; c'est aujourd'hui l'empire birman.

AUREA MEDIOCRITAS, mots lat. qui signifient *médiocrité dorée*.

Horace (Ode VII, liv. II) vante les avantages de la médiocrité, mais de celle qui se suffit à elle-même, c'est-à-dire de l'aisance.

L'anecdote suivante mérite d'être citée à côté de la charmante expression d'Horace.

La Révolution avait réduit Mme Helvétius, d'un état de fortune très-brillant, à une médiocrité dont elle savait faire la médiocrité dorée du poëte. Aussi n'avait-elle rien perdu de sa gaieté naturelle. « Vous ne savez pas, disait-elle un jour à Bonaparte (en se promenant avec lui dans le jardin qu'elle possédait à Auteuil), vous ne savez pas combien il reste de bonheur dans trois arpents de terre! »

L'*aurea mediocritas* d'Horace a été souvent commentée par nos poëtes :

Chéris plus qu'un trésor la *médiocrité;*
L'indigence humilie, et la grandeur enivre :
Loin du chaume et les cours la sagesse aime à vivre,
Et vit en sûreté. VANDERBOURG.

Si le bonheur nous est permis,
Il n'est point sous le chaume, il n'est point sur le trône;
Voulons-nous l'obtenir, amis?
La *médiocrité* le donne.

Je lisais un jour, dit Voltaire, avec un de mes amis d'un goût très-fin et d'un esprit supérieur, cette ode d'Horace, où sont ces beaux vers que tout homme de lettres sait par cœur : *Auream quisquis mediocritatem.* Voici, me dit-il, comment j'aurais voulu traduire ces vers :

Heureuse *médiocrité*,
Préside à mes désirs, préside à ma fortune;
Ecarte loin de moi l'affreuse pauvreté,
Et d'un sort trop brillant la splendeur importune.

Les allusions à l'*aurea mediocritas* d'Horace, se font presque toujours en latin, mais quelquefois aussi en français :

« Les habitants de Mériole n'ont pas ces doux loisirs dont les mélodieux pâtres de Virgile rendaient grâces aux dieux, ni cette *aurea mediocritas* chantée par son ami Horace. »

X. MARMIER.

« D'un obscur atelier d'artisan sont sortis Claude Lorrain, d'Alembert; de la misère du métier de pâtre sont sortis Giotto et Sixte-Quint, le grand pape. Mais on cite ces apparitions comme des faits exceptionnels. Pour se livrer à une étude sérieuse, il faut pouvoir y consacrer de longues heures de liberté, et que la fortune, ou tout au moins l'*aurea mediocritas*, soit devenue un des principaux auxiliaires du travail intellectuel. »

X. MARMIER.

« Tout a été dit sur la philosophie prêchée par Horace, et l'on sait que le poëte a célébré avec amour le bonheur de l'*aurea mediocritas*, l'insouciance du lendemain, le doux oubli procuré par le falerne ou le massique, les caprices de Lydie, de Glycère, de Pyrrha, de Barine, la timidité de Chloé, le sourire innocent de Lalagé. » HIPP. LUCAS.

« Il est vrai qu'à cette époque Landon venait de fonder les *Annales du musée*, et que Béranger fut un des collaborateurs de l'immense ouvrage. Mais c'était en quelque sorte un bien-être d'accident, une fortune d'occasion; ce n'était pas, nous ne dirons point cette *médiocrité dorée* du poëte, que son imitateur était loin d'espérer, mais même cette modeste ambition qu'Horace formulait ainsi : de quoi vivre, avec un peu de loisir. »

ALEX. DUMAS.

AUREA VALLIS, nom latin d'Airvault (Deux-Sèvres).

AUREC, petite ville du départ. de la Haute-Loire, arrond. d'Yssengeaux; pop. aggl. 709 hab. — pop. tot. 2,829 hab.

AURECAL s. m. (ô-re-kal — du lat. *aurum*, or, et du gr. *chalkos*, cuivre). Ancien nom du chrysocale.

AUREILLON s. m. (ô-rè-llon, *ll* mll.). Techn. Partie du métier à fabriquer les étoffes de soie, qui sert à tenir les ensuples sur lesquelles se plient les chaînes, et que l'on cloue aux pieds de derrière du métier.

AURÈLE (MARC-) V. MARC-AURÈLE.

AURELIA, famille plébéienne de l'ancienne Rome, qui s'appelait originairement *Ausalia*, d'un mot sabin qui, d'après Festus, veut dire soleil, parce que C. Aurelius Cotta, s'étant fixé à Rome, on lui assigna une place pour y faire les sacrifices au Soleil, qui étaient usités dans sa maison. Son petit-fils fut nommé consul en 502; ses descendants se partagèrent en trois branches, les *Cotta*, les *Orestes*, et les *Scaurus*. Aurelia Orestilla, l'épouse de Catilina, était de cette maison. Aurelia, mère de Jules César en était également.

Le nom de cette *gens* romaine célèbre est, par son origine, proche parent du mot *aurore*, sur lequel nous donnons plus loin d'assez longs détails étymologiques. Nous demandons la permission d'étudier ici plus spécialement la série des formes congénères auxquelles se rattache ce nom propre. D'abord, nous commencerons par dire que ce nom se lie étroitement au mot *hêlios*, soleil, dont il diffère cependant assez sensiblement à première vue. Toutefois, qu'on se rassure, ce n'est pas là une affirmation *a priori*, reposant sur une hypothèse ingénieuse, mais le résultat rigoureusement exact de recherches inductives, dirigées suivant la méthode scientifique de l'école linguistique moderne. Faire l'histoire du mot *hêlios*, c'est donc faire celle du mot *aurelia*. Anciennement, c'est-à-dire il y a une trentaine d'années, — car Benfey et Pott partagent encore cette opinion dans leurs premiers ouvrages, — on croyait que *hêlios* était identique au mot latin *sol*, dont il a le sens; suivant cette théorie, l'esprit rude, que nous représentons par un *h* dans notre transcription, avait pour correspondant le *s* latin, comme dans beaucoup de cas analogues; la seconde consonne était commune; quant à la différence qu'on remarquait entre l'*ó* long du latin et l'*êta* du grec, elle embarrassait bien un peu, mais la science n'avait pas alors ses exigences d'aujourd'hui, et on se tirait de cette difficulté en invoquant un cas d'anomalie. Malheureusement, les faits observés de plus près ne permettent pas de laisser subsister cette théorie, assez séduisante au premier aspect; d'abord, la correspondance de l'*ó* et de *êta* est, dans ce cas, singulièrement suspecte. Maintenant, objection plus grave, l'authenticité de l'esprit rude de *hêlios*, qu'on regarde comme représentant le *s* de *sol*, est très-problématique; on peut même dire qu'elle est controuvée, car les plus anciennes formes grecques connues nous montrent *élios* sans esprit rude. Il faut donc conclure de là que l'esprit rude n'est pas primitif, organique, mais qu'il est le résultat d'une intrusion, d'une greffe artificielle, que, du reste, le grec a fait subir à plusieurs de ses mots, et contre laquelle l'étymologiste doit se tenir en garde. Ainsi, dans Homère, on rencontre une seule fois *hêlios* avec un esprit rude. D'un autre côté, dans le composé *apêliôtês*, le vent d'est, nous ne voyons pas trace d'une aspiration initiale, qui se serait assurément affirmée au contact du *pi* de la préposition *ap-o*, et qui, de même qu'un réactif acide fait tourner au rouge le papier de tournesol, aurait inévitablement déterminé un virement caractéristique; l'aspiration du *pi* en *phi*, comme dans les mots *aph-iêmi*, pour *ap* (o)-*hiêmi*, *aphêlix* pour *ap* (o)-*hêlix*, etc. Donc, le mot *sol* a une tout autre origine que *hêlios;* nous verrons plus tard qu'il est de la famille du sanscrit *sûrya*, soleil; *soar*, ciel; du zend *hoaré*, même sens. Mais quelle est donc alors la filiation de *hêlios?* Il n'est assurément pas le résultat d'une génération spontanée; l'intervention de l'hétérogénie en linguistique, si elle a jamais eu lieu, n'a pu agir que sur les éléments tout à fait embryonnaires du langage, sur les espèces les moins compliquées, les plus inférieures, et produire l'onomatopée; or, *hêlios* est un mot trop supérieurement constitué pour être classé dans ces embranchements infimes. Cherchons par analogies prochaines un point de départ. Hésychius nous apprend que les Crétois appelaient le soleil *abelios;* en dorien, le *bêta* médial est tombé, et il est resté *aelios*, d'où l'on peut inférer une forme *auelios*. Cette série de mots servant à désigner l'aurore, on doit y rattacher *auôs*, qu'on trouve dans Homère avec cette signification, à côté de *éôs;* enfin, dans le dorien, nous constatons l'existence d'une autre forme, *abôr*. Ces trois formes qui, originairement, avaient l'esprit doux, ont postérieurement reçu l'esprit rude. La forme primitive semble avoir été *auselios;* le *sigma* est tombé, comme dans *auôs* pour *ausôs* (en sanscrit *ushas*, aurore); *auôs*, à son tour, dévocalisant son *upsilon*, et le transformant en une consonne labiale, est devenu *abôs* et *abôr*. Le *sigma* tombé dans *auselios*, il restait *auelios*, qui, par l'intermédiaire d'*avelios*, explique parfaitement la forme *abelios*. Le *b*, à son tour, est mort comme le *sigma*, et a fini par tomber; *abelios* est alors devenu *aelios*, et, par voie de contraction normale, *élios* (intermédiaire *éélios*); ajoutez maintenant l'esprit rude réglementaire, et vous avez exactement *hêlios*. Disons enfin que le tout dérive en droite ligne de la racine sanscrite *vas*, dont la forme secondaire est *ush*.

Revenons maintenant à notre mot *aurelia*, dont nous semblons nous être considérablement éloigné. En faisant l'histoire du mot *hêlios*, nous avons rencontré une forme primitive *auselios*, qui nous semble correspondre exactement au latin *aurelius*, car on sait qu'il est de règle en latin que *s* entre deux voyelles se change en *r*. (V. le mot AURORE.) *Aurelius* voudrait donc dire *du soleil, qui appartient au soleil*. Cette explication a le mérite d'être parfaitement d'accord avec les traditions historiques, car Festus nous apprend que la *gens Aurelia*, venue probablement d'Etrurie, avait à Rome le privilége de desservir les sacrifices offerts au Soleil, les sacrifices *auréliens*. Festus ajoute même : *A sole dictam putant*, on pense que son nom est tiré de celui du soleil. *Aurelius* suppose, dans les dialectes latins, une forme intermédiaire, *ausel*, mitoyenne entre *auselios* et *aurelius;* elle s'y retrouve, en effet, car nous savons positivement que, chez les Etrusques, l'aurore était appelée *ausel*. Ensuite, autre coïncidence, sur les miroirs étrusques, le nom du soleil est *usil*, probablement une forme sabine. Ainsi, nous n'avions donc pas tort de dire au commencement de cet article que *aurelia* était proche parent de *hêlios*, qui n'avait pas lui-même le moindre rapport avec le latin *sol*.

Aurélia, ou le Rêve et la Vie, ouvrage posthume de Gérard de Nerval, publié en 1855. Cette histoire, à laquelle l'auteur attachait une grande importance, est une narration étrange qui fut interrompue par sa mort. On a prétendu que ce dernier travail n'était que la lutte suprême de la folie et de la raison, ou la folie se racontant, s'analysant elle-même, hypothèse tout au moins indiscrète et même inconvenante à l'égard du malheur. Cette folie, il est vrai, ou plutôt ce désespoir, fait invasion dans la seconde partie de l'ouvrage, mais seulement vers la fin; quant à la première, elle est établie sur un plan mûrement conçu et rentre dans une méthode parfaitement littéraire. Th. Gautier disait à l'auteur, son ami, que cette première partie était une des plus belles choses qu'il eût écrites. Cette œuvre remarquable, d'un charmant esprit et d'un noble cœur, qui a trahi dans ce livre le mystère de sa vie et le secret fatal de son intelligence, a été le sujet d'une étude de M. Ch. Asselineau, et cette étude est si consciencieuse, qu'on nous saura gré de la résumer ici comme un hommage rendu à la mémoire d'un écrivain de cœur et de talent.

« *Aurélia* n'était, dans l'esprit de son auteur, ni une conception récente, ni un caprice accidentel. C'est un centre autour duquel tournaient depuis longtemps ses pensées, et auquel l'amenaient graduellement ses derniers ouvrages. Ce résultat était la combinaison du naturel et du surnaturel dans la vie humaine. Au lieu d'appeler à lui le prestige de la légende et la mise en scène de l'histoire universelle, comme le fit Gœthe dans *Faust*, Gérard, plus modestement, mais plus courageusement, se plaça en pleine civilisation moderne, en plein monde contemporain. Un homme envahi par la passion exaltée, implacable, de l'amour malheureux, après avoir essayé, pour s'en guérir, de la diversion des voyages et des distractions des plaisirs, perd tout à coup celle qu'il aime. Au milieu de l'accablement de cette perte, ruine de ses derniers espoirs et de ses dernières illusions, il se rappelle certains signes, certains accidents dont l'analogie le frappe, et qu'il aurait dû, pense-t-il, considérer comme autant de présages ou d'avertissements qui le pressaient d'aller revoir une dernière fois celle qu'il a perdue. Ces rencontres singulières, ces ressemblances lointaines, cette intervention, enfin tout ce que l'on trouve dans cette œuvre incohérente forme autant de pressentiments significatifs, de préoccupations opiniâtres qui s'emparent de l'âme de cet homme désespéré. L'existence naturelle se double pour lui d'une existence collatérale, d'une vie mystérieuse, où dominent l'incertitude et l'angoisse. L'esprit ajoute aux tourments de la sensibilité un trouble de facultés, un défaut d'équilibre, rompu par l'amour des sciences occultes ou mystiques. Alors l'inquiétude devient systématique; le hasard, l'accident, le relatif, se coordonnent et s'érigent en doctrine, en syllogisme, dans cette intelligence qui doit être le médecin du cœur. Cet homme — *homo duplex* — est un champ où s'agitent les craintes, les désirs, les confusions. Par là, le livre de Gérard grandit. Il devient quelque chose comme une épopée de l'illuminisme, et l'idée mère qui s'en dégage, c'est le duel du pressentiment et de la volonté... Pendant toute la première partie, on suit, à travers le parallélisme du naturel et du surnaturel, la marche fatale et ascendante de la possession. Toutefois, l'art et la clarté avec

lesquels cette œuvre est écrite prouvent que l'auteur y était parfaitement maître de sa pensée. Le désespoir y éclate à la fin, lorsque le héros croit avoir perdu tout espoir de se réunir à celle qu'il pleure. »

On sait que le pauvre Gérard aimait follement une femme indigne de lui, une femme dont le positivisme égalait son illuminisme. Cette femme était morte, et Desgrieux revoyait Manon sous la forme d'une étoile qui avait retrouvé sa virginité en remontant au firmament; de là ses illuminations, ses extases et ses poétiques folies.

La seconde partie d'*Aurélia* est inférieure à la première sous plus d'un rapport; d'ailleurs, elle est inachevée. La critique littéraire y conserve encore quelques droits, mais elle transmet sa pénible tâche, l'analyse d'un phénomène intellectuel, au diagnostic des médecins psychologues, tels que Cabanis et Bichat.

AURELIACUM, nom latin d'Aurillac.

AURELIANI, peuple de l'ancienne Gaule, dans la Lyonnaise 4e, avait pour capitale Genabum, nommé ensuite *Aurelianum*, aujourd'hui Orléans. Le territoire des Aureliani correspondait à peu près à l'ancienne province de l'Orléanais.

Aureliano in Palmira, opéra de Rossini, composé en 1814, à Milan. Cet ouvrage n'eut pas de succès, et on n'en a conservé dans la forme originale que le duetto *Mille sospiri*. Mais les principaux motifs ont eu une destinée plus brillante. La mélodie du premier chœur, *Sposa del grande Osiride*, est devenue la délicieuse cavatine d'Almaviva, dans le *Barbier : Ecco ridente in cielo*. L'ouverture d'*Aureliano* était, à juste titre, considérée par son auteur comme une production digne de survivre à cet ouvrage. Il en fit d'abord l'introduction de la partition d'*Elisabetta regina d'Inghilterra*, jouée en 1815. Comme cet opéra eut à peu près le sort du précédent, Rossini persista heureusement à imposer au public cette symphonie admirable, qui, en 1816, devint et resta l'immortelle ouverture du *Barbier de Séville*.

AURÉLIE s. f. (ô-ré-lî — du lat. *aurum*, or). Entom. Nymphe des papilions de jour, ainsi nommée à cause de la couleur dorée de quelques-unes. Vieux. On dit aujourd'hui CHRYSALIDE. ‖ Espèce d'aranéide.

— Zooph. Genre de méduses ayant pour type la méduse auriculaire.

— Bot. Genre de synanthérées, de la tribu des astérées.

AURÉLIEN (*Lucius Domitius Aurelianus*), empereur romain, né près de Sirmium, en Illyrie, vers l'an 212, d'une famille de paysans, s'enrôla comme simple soldat, passa par tous les grades de la milice romaine, et fut élevé au consulat en 258. En 270, à la mort de l'empereur Claude II, qui l'avait adopté, le peuple et l'armée, d'un commun accord, ratifièrent ce choix en lui décernant l'empire. Il vainquit les Goths, les Vandales, les Sarmates et les Marcomans, battit et fit prisonnière la fameuse Zénobie, reine de Palmyre, et l'attacha à son char de triomphe, ainsi que Tetricus, qui avait tenté de prendre la pourpre dans les Gaules. Tranquille et respecté au dehors, Aurélien s'appliqua à régler désormais les affaires intérieures de l'empire : il embellit Rome, diminua les impôts et fit de sages lois somptuaires. Il était en marche contre les Perses, lorsque Mnesthée, l'un de ses affranchis, l'assassina pour n'avoir pas à lui rendre compte des concussions dont il était accusé (275). Ce prince avait de grands talents politiques et militaires, mais on lui a reproché une sévérité qui dégénérait souvent en cruauté. On disait de lui qu'il était bon médecin, mais qu'il tirait un peu trop de sang. Sur la fin de son règne, il rendit contre les chrétiens des édits terribles, mais il mourut avant leur publication. Aurélien était d'une force égale à son courage : les historiens rapportent que, dans ses différentes batailles, il tua de sa main plus de 950 ennemis. Il est le premier empereur qui ait ceint son front du diadème.

AURÉLIEN, moine de Réomé ou Moutier-Saint-Jean, dans le diocèse de Langres, vivait au milieu du IXe siècle. Il a écrit un traité de plain-chant qui a été inséré dans la collection de l'abbé Gerbert (*Scriptores ecclesiastici de musica*), et qui offre quelque intérêt comme renfermant des documents sur l'histoire de l'art.

AURÉLIEN, IENNE adj. (ô-ré-li-ain, i-è-ne — de *Aurélien*, n. pr.). Antiq. rom. Qui appartient, qui est propre à Aurélien, qui a été fait par ce prince : *Voie* AURÉLIENNE.

— s. m. Monnaie romaine d'or frappée par ordre et au nom de l'empereur Aurélien.

AURÉLIÈRE s. f. (ô-ré-li-è-re — du lat. *auris*, oreille). Entom. Un des noms du perce-oreille ou forficule.

AURELIO (Jean-Muzio), poëte latin moderne, nommé aussi *Mutius Aurelius*, né à Mantoue, vivait dans le XVIe siècle. Léon X le nomma gouverneur de Mondolfo. Il se rendit tellement odieux par sa tyrannie, qu'il fut précipité au fond d'un puits avec sa mule. On connaît de lui un *Hymne à saint Jean-Baptiste* et une *Elégie* adressée à Léon X, dont Jules-César Scaliger fait le plus grand éloge. On a dit de lui qu'il s'était proposé Catulle pour modèle, aux obscénités près. Il serait, d'ailleurs, assez difficile d'imaginer qu'il en eût pu introduire dans les pièces dont il est parlé ci-dessus.

AURELIO (Louis), historien italien, né à Pérouse, mort à Rome en 1637. Il entra dans la compagnie de Jésus et devint chanoine de Saint-Jean de Latran. Ses principaux ouvrages sont les suivants : *Ristretto delle storie del mondo di Orazio Torsellino, gesuita, col supplemento di Lud. Aurelio, traduttore dell' opera; Della ribellione de' Boemi contra Matthia e Ferdinando, imperatore, Istoria;* enfin, un *Abrégé* des annales de Baronius, qui a été traduit en français.

AURELIUS VICTOR (Sextus), historien latin, né en Afrique, vivait sous Julien l'Apostat et ses successeurs. Son mérite le fit monter aux plus hautes dignités : il fut successivement gouverneur de la seconde Pannonie, préfet de Rome; enfin, consul sous Valentinien, en 373. On a sous son nom différents abrégés historiques : *De viris illustribus Romæ; De Cæsaribus historia; De vita et moribus imperatorum; Origo gentis romanæ*. De tous ces ouvrages, on regarde le *De Cæsaribus historia* comme le seul qui puisse lui être attribué avec une entière certitude. Il contient les biographies succinctes des empereurs, depuis Auguste jusqu'à Constance. Ces abrégés ont été traduits en français dans la collection Panckoucke, deuxième série.

AURELIUS (Cornélius), historien hollandais, né à Gouda, vivait à la fin du XVe et au commencement du XVIe siècle, fut chanoine à Hemsdonk et précepteur d'Erasme. Parmi ses ouvrages, on distingue deux traités qui ont été réunis sous ce titre : *De situ et laudibus Bataviæ*.

AURELIUS COTTA (Caïus). V. COTTA.

AURENGABAD, ville de l'Indoustan anglais, dans le royaume de Nizam, ch.-lieu de la province de son nom; 20,000 hab.; bâtie par Aureng-Zeyb, qui en faisait sa résidence favorite, et qui y mourut en 1707. Le vaste palais d'Aureng-Zeyb, aujourd'hui en ruines, le mausolée élevé par ce prince à l'une de ses femmes, et un immense bazar qui a plus de deux milles de long, en sont les édifices les plus remarquables. La province de ce nom, actuellement aux Anglais, avait 6,000,000 d'hab.

AURENG-ZEYB, empereur du Mogol, et l'un des plus grands princes musulmans de l'Indoustan, né en 1619. Il se fraya le chemin du trône par l'assassinat de ses trois frères et l'emprisonnement de son père, et se fit couronner à Delhy en 1659. N'ayant plus à combattre les prétentions de ses concurrents, il consacra tous ses soins à l'administration de ses Etats, qu'il agrandit par la conquête des royaumes du Dékan, de Visapour et de Golconde. Il protégea les sciences, les lettres et les arts; fonda des bibliothèques publiques, des colléges et des universités, et régularisa l'administration de la justice. D'un fanatisme outré, il persécuta les Indous pour les forcer à renoncer à leur religion, bannit de ses Etats les bouffons, les danseurs, les musiciens et les bayadères, et imposa à ses sujets l'austérité de mœurs et l'intolérance religieuse, qui étaient dans ses habitudes de vie comme dans les calculs de sa politique. Sous son règne, la prospérité de l'empire mogol atteignit son apogée. Mais la décadence commença à sa mort même (1707), et les guerres civiles, qu'il avait eu tant de peine à étouffer entre ses fils, se rallumèrent de nouveau et eurent pour résultat le démembrement de l'empire et l'accroissement de la puissance anglaise. Ce prince était contemporain de Louis XIV, et il y a entre les deux règnes plus d'un point de ressemblance. Il unissait à la fois au plus haut degré de grands talents politiques et militaires à une profonde hypocrisie, à de vastes conceptions et à ce caractère sanguinaire qui est commun à presque tous les princes musulmans. Dans une de ses campagnes, ses soldats ayant détourné un ruisseau qui alimentait un moulin, seule ressource d'un pauvre homme et de sa famille, il ordonna qu'on rendît au ruisseau son ancien cours et envoya cinq roupies d'or au meunier, en le priant de lui pardonner le tort qu'on lui avait fait sans qu'il en fût instruit. Son long règne est rempli d'une foule de contradictions de cette nature.

AURÉOLAIRE adj. (ô-ré-o-lé-re — rad. *auréole*). Qui ressemble à une auréole.

AURÉOLE s. f. (ô-ré-o-le — du lat. *aureola*, de couleur d'or). Cercle lumineux dont les peintres entourent souvent la tête de Jésus-Christ, de la Vierge, des saints et quelquefois même des objets du culte, auxquels s'attache une idée symbolique : *Aux yeux de l'artiste, une idée vaut mieux qu'un miracle, l'intelligence illuminant l'œil est préférable à l'*AURÉOLE *entourant la tête*. (Th. Gaut.) ‖ Cercle par lequel les sculpteurs cherchent quelquefois à imiter ou à indiquer l'auréole lumineuse des peintres.

— Par anal. Cercle ou encadrement lumineux en général : *Les rayons du soleil, qui se jouaient dans les pampres de la treille, caressaient les deux poëtes en les enveloppant de sa lumière comme d'une* AURÉOLE. (Balz.) *De son doigt levé, il lui montra l'*AURÉOLE *bleue que les nuages dessinaient en laissant un espace clair au-dessus de leurs têtes*. (Balz.) *Autour de son front, des étoiles de diamants formaient une tremblante* AURÉOLE. (Alex. Dum.) *La lune ajoute je ne sais quelle* AURÉOLE *à la majesté des vieux édifices*. (V. Hugo.)

Son front brillait d'une sainte *auréole*.
VOLTAIRE.

— Par ext. Sorte d'enveloppe lumineuse et mystique qui entoure tout un saint personnage, et dont le champ est souvent orné d'étoiles et de rayons d'or.

— Particul. Joyaux proposés pour prix de quelque lutte et accordés pour récompense au vainqueur. Vieux.

— Fig. Eclat particulier de la gloire des saints de chaque catégorie : *L'*AURÉOLE *des martyrs. L'*AURÉOLE *des vierges*. ‖ Eclat, splendeur morale, prestige : *Les vertus ont une* AURÉOLE *aussi puissante que celle de l'enfance innocente*. (Balz.) *Il revint plus jeune que quand il était parti, car la richesse et le bonheur répandent une* AURÉOLE *autour de leurs favoris*. (Balz.) *Ainsi la princesse avait, aux yeux de Barthez, un grand charme; elle était entourée d'une* AURÉOLE *de poésie*. (Balz.) *Le bonheur, s'il n'est pas la vertu même, en compose au moins l'*AURÉOLE. (De Gérando.) *Cette science profonde qu'il avait acquise avait reflété sur tout son visage une* AURÉOLE *d'intelligente curiosité*. (Alex. Dum.) *Une majesté sublime entoura son front d'une invisible* AURÉOLE. (G. Sand.)

De l'*auréole* environné,
Vous dictez un code à la terre. DORAT.

O palais, sois béni, sois bénie, ô ruine!
Qu'une auguste *auréole* à jamais t'illumine!
V. HUGO.

Qui peut me dire où luit son *auréole ?*
De son exil Dieu l'a-t-il appelé? BÉRANGER.

— Astr. Espace lumineux que l'on remarque autour de la lune dans les éclipses totales de soleil, et qui constitue un problème des plus difficiles, si l'on admet, avec la plupart des astronomes, que notre satellite est complétement dépourvu d'atmosphère : *On ignore si l'*AURÉOLE *des éclipses appartient au soleil ou à la lune*.

— Phys. *Auréole accidentelle*, Cercle coloré qui entoure les objets sur lesquels on fixe la vue, et qui est opposé, par la lumière ou la couleur, aux objets qu'il entoure, c'est-à-dire lumineux si l'objet est obscur, obscur dans le cas contraire, bleu si l'objet est orangé, etc.

— Anat. Cercle coloré qui entoure certaines éminences naturelles ou morbides, comme le bout des seins, la plupart des boutons qui surviennent à la peau, etc. Inus., on dit *aréole*. V. ce mot.

— Métrol. Ancienne petite monnaie d'or.

— **Epithètes**. Douce, brillante, éclatante, magnifique, riche, splendide, poétique, vénérée, sainte, sacrée, céleste, divine, passagère, éphémère, fausse, trompeuse, mensongère, ternie, éteinte.

AURÉOLE s. m. (ô-ré-o-le). Ornith. Genre d'oiseaux. Syn. de *Jacamar*. ‖ Espèce de bruant de la Sibérie et du Kamtschatka, qui vit en troupes dans les bois de saules et de peupliers.

AURÉOLE (Manius Acilius), un des concurrents éphémères qui se disputèrent l'empire romain, né vers le commencement du IIIe siècle de notre ère, était Dace d'origine. D'abord berger, il s'enrôla dans la milice, devint général de l'empire sous Valérien, et se fit proclamer empereur sous Gallien (267). Claude II, successeur de celui-ci, livra bataille à Auréole devant Milan, le vainquit et le fit prisonnier. Il voulait lui laisser la vie, mais les soldats le massacrèrent (268).

AURÉOLÉ, ÉE (ô-ré-o-lé) part. pass. du v. Auréoler : *Saint* AURÉOLÉ.

— Blas. Se dit des anges, des vierges et de l'agneau pascal, quand l'auréole qui ceint leur tête est d'un autre émail que le corps.

AURÉOLÉ, ÉE adj. (ô-ré-o-lé — rad. *auréole*). Ornith. Qui ressemble à l'auréole. ‖ s. m. pl. Famille d'oiseaux, fondée sur le genre *auréole*.

AURÉOLER v. a. ou tr. (ô-ré-o-lé — rad. *auréole*). Néol. Entourer d'une auréole : AURÉOLER *un saint*.

— Fig. Glorifier, exalter : *Si on en croyait les épitaphes qui* AURÉOLENT *la mémoire des défunts, chaque mort serait une perle de perfection*. (Mme C. Bachi.)

S'auréoler, v. pr. Se cercler, s'entourer d'une aréole ou auréole : *Son sommeil n'était plus égal et paisible; ses yeux* S'AURÉOLAIENT *de tons bistrés*. (Nadar.)

AURERAS s. m. (ô-re-ra). Pêch. Nom donné en Provence aux mailles du filet connu sous le nom d'*aissaugue*.

AURES HABENT ET NON AUDIENT, ils ont des oreilles et n'entendent point; paroles tirées du psaume *In exitu Israël de Ægypto*... Se dit, dans l'application, de ceux chez lesquels les préventions, l'imprudence, les passions, etc., étouffent la voix de la raison. S'emploie le plus souvent d'une manière plaisante, excepté dans l'éloquence sacrée, où l'application est toujours littérale et par conséquent sérieuse.

AURÈS (MONTS), chaîne de montagnes de l'Algérie, dans la partie méridionale de la province de Constantine; cette chaîne, ramification détachée de l'Atlas, composée, dans sa partie centrale, de grès à grains fins et de calcaires, comprend, dans la région qui traverse la route de Constantine à Biskra, des assises alternantes de marnes, d'argiles et de calcaires.

AUREUS s. m. (ô-ré-uss — lat. *aureus*, sous-ent. *nummus*, écu d'or). Métrol. anc. Monnaie d'or romaine dont le poids a varié de 1 à 5 scrupules, et la valeur de 4 fr. 10 à 20 fr. 50. Il s'appela, sous Constantin, *solidus aureus*.

AUREUX adj. m. (ô-reu — du lat. *aurum*, or). Chim. Se dit du premier degré des oxydes de l'or, et des sels dont il fait la base.

AUREVILLY (BARBEY D'). V. BARBEY D'AUREVILLY.

AURIA (Vincent), poëte et antiquaire, né à Palerme en 1625, mort en 1710. Il était chancelier du royaume de Sicile. Ses ouvrages sont nombreux. On ne citera ici que ceux qui sont encore recherchés : *Dell' origine ed antichità di Cefalu, cità di Sicilia, notizie historiche;* la *Giostra, discorso historico*, dissertation sur l'origine des tournois; *Istoria cronologica de' vicere di Sicilia dell' anno* 1409; la *Sicilia inventrice*, où il attribue à ses compatriotes une foule d'inventions que d'autres nations pourraient à bon droit réclamer; des poésies, etc.

AURIAC (Bernard D'), surnommé le MAÎTRE DE BÉZIERS. Troubadour du XIIIe siècle, mort vers 1285. Il reste de lui quatre pièces : un éloge de Guill. Fabre de Narbonne; une chanson galante; une hymne à la Vierge (citée en entier par Raynouard); enfin un curieux *sirvente*, où il menace le roi d'Aragon de la prochaine invasion de ses Etats par le roi de France.

AURIAC (Philippe-Eugène-Jean-Marie D') et non *Dauriac*, littérateur français, né à Toulouse, le 17 octobre 1815. Il vint jeune à Paris, fit ses études au collége Bourbon, et entra ensuite à l'Ecole des jeunes élèves de langues orientales vivantes, annexée au collége Louis-le-Grand. A vingt ans, il s'engagea dans l'artillerie; mais bientôt fatigué de la discipline militaire, il se remit à l'étude de la langue arabe et de la langue persane, en suivant les cours spéciaux, et entra à la Bibliothèque royale comme surnuméraire en mai 1838; admis en qualité d'employé en 1840, M. d'Auriac, depuis cette époque, rend chaque jour d'importants services aux savants et aux littérateurs qui s'adressent à lui dans leurs recherches. Nourri dans le sérail, il en connaît tous les détours, nous voulons dire toutes les richesses, et son expérience est toujours au service des jeunes explorateurs qui vont quotidiennement à la recherche de ces sources du Nil, non encore *cataloguées*.

Dès 1839, il entra dans la presse comme rédacteur du *Capitole*, journal politique napoléonien, qui cessa de paraître vers la fin de 1840, après la tentative de Boulogne; puis il collabora à la *Revue générale biographique, politique et littéraire*, à la *Mosaïque du Midi*, à la *Revue hebdomadaire*, dont il fut le directeur-gérant, lorsqu'elle devint, en 1848, *Revue littéraire;* mais il ne tarda pas à la quitter pour s'attacher à la rédaction du *Siècle*, journal dans lequel il a publié sans interruption, depuis 1851, des éphémérides historiques, remarquables surtout par la concision et la clarté du style, et où il est chargé particulièrement des articles concernant l'histoire et l'archéologie. M. d'Auriac, qui avait fondé autrefois, avec plusieurs jeunes littérateurs, la *Revue de la Province et de Paris*, est aujourd'hui un des plus assidus collaborateurs de la *Revue des provinces*, de M. Edouard Fournier.

C'est dans cette revue qu'il publia une lettre à Rachel, qui eut alors un certain retentissement, et que tous les journaux reproduisirent. Il y développait cette pensée de La Rochefoucauld : Les grands noms abaissent au lieu de les élever ceux qui ne savent pas les soutenir. « Ne pas monter, c'est déchoir, disait-il à la grande tragédienne. Dirigez votre talent sans vous laisser entraîner par lui. Travaillez et songez qu'il ne vous suffit pas de vous égaler, qu'il faut vous surpasser. » Cette lettre, écrite par un jeune homme de vingt-quatre ans, M. d'Auriac la signerait aujourd'hui, qu'il en a cinquante; c'est peut-être le morceau le plus achevé qui soit sorti de sa plume. Enfin il a prêté le concours de son talent aux *Français peints par eux-mêmes*, et écrit, pour les *Eglises de Paris*, l'histoire de la Sainte-Chapelle.

Outre une foule d'articles répandus dans un grand nombre de recueils édités à Paris ou dans les départements, on doit à M. d'Auriac les ouvrages suivants, qui se distinguent surtout par leur érudition : *D'Artagnan, capitaine-lieutenant des mousquetaires; sa vie aventureuse, ses duels; ses rapports avec Athos, Aramis et Porthos; ses amours, ses intrigues et ses missions politiques; ses combats, sa mort*, Paris, Baudry, 1847, 2 vol. in-18, mémoires primitifs du héros de M. Alexandre Dumas. *D'Artagnan le mousquetaire*, édition illustrée, Paris, Maresq et Ce, 1854, grand in-8o à 2 col. *Document inédit du* XIIe *siècle, émané d'un évêque d'Angoulême, légat du saint-siége, et relatif au diocèse d'Alby*, 1850, in-8o. *Recherches sur l'ancienne cathédrale d'Alby; son origine, sa position, son nom. Preuves de l'existence de deux églises dédiées à sainte Cécile, dans l'Albigeois, au* Xe *siècle*, Paris, 1851, in-8o. *Rapport adressé à M. le ministre de l'instruction publique et des cultes sur quelques documents relatifs à l'histoire de l'ancien évêché*

et de la cathédrale d'Alby, Paris, imprimerie impériale, 1855, in-8°, résultat d'une mission scientifique dont avait été chargé M. Eugène d'Auriac par arrêté ministériel. *Description naïve et sensible de la fameuse église Sainte-Cécile d'Alby, publiée d'après un manuscrit inédit, et annotée par Eugène d'Auriac*, Tours et Alby, 1857, in-12. *Histoire de l'ancienne cathédrale et des évêques d'Alby, depuis les premiers temps connus jusqu'à la fondation de la nouvelle église Sainte-Cécile*, Paris, imprimerie impériale, 1858, in-8°. *Histoire anecdotique de l'industrie française*, Paris, Dentu, 1861, in-18, première partie, publiée dans le *Siècle* par fragments, d'un ouvrage qui doit compter au moins six volumes. M. Eugène d'Auriac, qui est auteur d'un *Guide du voyageur en Belgique* et d'un *Guide du voyageur en Hollande* (chez Garnier frères), prépare en ce moment un *Guide du voyageur aux bains de mer*. Il a, de plus, écrit un assez grand nombre de notices biographiques parmi lesquelles nous citerons : *Lenormant (Charles), membre de l'Institut; Renaud (de l'Institut); Ricord (le docteur)*, Paris, 1841, in-8°. *Notice biographique sur Arnal*, Paris, 1841, in-8°. *Louis-Philippe, prince et roi*, Paris, 1843, in-12. *Notice biographique et historique sur le général J.-B. Dupin, baron de l'empire*, etc., Paris, 1851, in-8°, avec portrait. *La Renommée. Biographie militaire. Le baron Dupin, adjudant général, colonel aux chasseurs à pied de la garde*, Paris, imp. Béthune et Plon, 1851, in-8°; imp. Bajat, 1851, in-8°, avec un portrait sur papier de Chine. *Notice historique sur Antoine d'Estaing, évêque d'Angoulême, et dom d'Aubrac*, Angoulême, 1853, in-8°. *Notice sur Vincent Voiture*, Paris, 1855, in-8°. Sous ce titre : *Origine de quelques noms illustres du* XVII^e *siècle*, M. E. d'Auriac a fait connaître aux lecteurs du *Siècle*, de février 1853 à décembre 1854, quelques familles, telles que celles de Richelieu, d'Effiat, d'Artagnan, Colbert, La Meilleraye, de Luynes, etc. Il ajouta dans le même journal, à cette importante série, des articles dont plusieurs ont été fort remarqués, notamment : *Rienzi* (21 nov., 10 et 23 décem. 1857); *Traitants et maltôtiers* (10 et 16 fév., 3 et 17 mars 1860); l'*Excommunication* avec *Ma réponse aux cléricaux* (25 mars et 8 avril 1860); les *Protestants sous François I*er (17 janv. 1862); *Une lettre miraculeuse* (5 et 6 mars 1862). Dans un travail inséré le 26 septembre 1854, et intitulé *Eustache de Saint-Pierre*, l'infatigable chercheur a détruit la popularité attachée à ce nom du bourgeois de Calais, mis en relief par le chroniqueur Froissart et les historiens qui l'ont suivi.

M. Eugène d'Auriac est membre correspondant de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, de la société archéologique du midi de la France, de la société archéologique et historique de la Charente, de la société des sciences, lettres et arts de l'Aveyron, etc., etc. Eu égard à son mérite, M. d'Auriac paraît occuper à la Bibliothèque impériale une position effacée; peut-être son avancement dépend-il d'une de ces petites évolutions qui consistent à reculer pour avancer, genre de voltige que l'ex-artilleur paraît ignorer complétement; ce qui a fait dire de lui qu'il se montrait trop complaisant envers le public et pas assez envers l'autorité.

Quelquefois un simple mot lâché comme par inadvertance dans ses éphémérides a le privilége de faire bondir d'une sainte colère l'*Union*, le *Monde* et la *Gazette de France*, qui crient aussitôt à l'abomination de la désolation. M. d'Auriac, qui se distingue surtout par le sang-froid, laisse vomir les trois volcans, et quand la lave s'est un peu refroidie, il assomme ses adversaires à coups de livres et de citations, au grand contentement des lecteurs du *Siècle*, qui croient assister à une des luttes homériques du *Lutrin*. Dans ces jours d'éruption, M. d'Auriac est pour les pieuses feuilles le Boisrude de la bibliothèque. On n'a pas encore oublié tout le tapage qui se fit à propos de la papesse Jeanne. L'*Univers*,

> Lors il était du monde où les plus belles choses...

faillit en avoir la jaunisse. M. Veuillot s'excusa de ne pas répondre en disant : Qui diable sait ce que d'Auriac a dans son sac à parchemins? Cet aveu d'un homme qui se sent assez fort pour user d'audace, même quand il a tort, est une apologie que beaucoup d'ennemis de M. Veuillot envieront à M. d'Auriac.

AURIBARBE adj. (ô-ri-bar-be — du lat. *aurum*, or; *barba*, barbe). Zool. Qui a une barbe dorée.

AURICALQUE s. m. Ancienne forme de *chrysocale*.

AURICÉPHALE adj. (ô-ri-sé-fa-le — du lat. *aurum*, or, et du gr. *kephalê*, tête). Zool. Qui a la tête couleur d'or.

AURICH, ville de la Confédération germanique, dans le Hanovre, ch.-lieu de la province de son nom, à 195 kilom. N.-O. de Hanovre; 3,500 hab. Belles distilleries, fabriques de pipes, de papier, manufacture de tabac, commerce de bestiaux. ‖ La province d'Aurich est située le long de la mer du Nord, entre la Hollande à l'O. et le grand-duché d'Oldenbourg à l'E. Superficie 2,972 kilom. carrés; 189,062 hab. Son territoire, qui comprend l'ancienne principauté d'Ost-Frise, arrosé par l'Ems dans sa partie occidentale, renferme les villes d'Aurich, Emden et Leer.

AURICHALCITE s. m. (ô-ri-kal-si-te — du lat. *aurum*, or, et du gr. *chalkos*, cuivre). Minér. Nom donné improprement par Boettger à un carbonate de cuivre et de zinc, de nuance vert de gris, que l'on trouve à Lotwesk, dans l'Altaï.

AURICO-AMMONIQUE adj. m. (ô-ri-ko-amm-mo-ni-ke — rad. *aurique* et *ammonique*). Chim. Qualification donnée à des sels doubles d'or et d'ammoniaque : *Sels* AURICO-AMMONIQUES.

AURICO-BARYTIQUE adj. m. (ô-ri-ko-ba-ri-ti-ke — rad. *aurique* et *barytique*). Chim. Qualification donnée à des sels doubles d'or et de baryum : *Sel* AURICO-BARYTIQUE.

AURICO-CADMIQUE adj. m. (ô-ri-ko-kad-mi-ke — rad. *aurique* et *cadmique*). Chim. Qualification donnée à des sels doubles d'or et de cadmium : *Sel* AURICO-CADMIQUE.

AURICO-COBALTIQUE adj. m. (ô-ri-ko-ko-bal-ti-ke — rad. *aurique* et *cobaltique*). Chim. Nom d'un sel aurique combiné avec un sel cobaltique.

AURICO-LITHIQUE adj. m. (ô-ri-ko-li-ti-ke — rad. *aurique* et *lithique*). Chim. Qualification donnée à des sels doubles d'or et de lithium : *Sel* AURICO-LITHIQUE.

AURICOLLE adj. m. (ô-ri-ko-le — du lat. *aurum*, or; *collum*, cou). Zool. Qui a le cou d'un jaune doré.

AURICO-MAGNÉSIQUE adj. m. (ô-ri-ko-ma-gné-zi-ke, *gn* mll — rad. *aurique* et *magnésique*). Chim. Qualification donnée à des sels doubles d'or et de magnésium : *Sel* AURICO-MAGNÉTIQUE.

AURICO-NICCOLIQUE adj. m. (ô-ri-ko-ni-ko-li-ke — rad. *aurique* et *niccolique*). Chim. Qualification donnée à des sels doubles d'or et de nickel.

AURICO-POTASSIQUE adj. m. (ô-ri-ko-po-ta-si-ke — rad. *aurique* et *potassique*). Chim. Qualification donnée à des sels doubles d'or et de potassium : *Sel* AURICO-POTASSIQUE.

AURICORNE adj. m. (ô-ri-kor-ne — du lat. *aurum*, or; *cornu*, corne). Zool. Qui a des cornes ou des antennes d'un jaune d'or. ‖ Se dit d'insectes qui ont sur la tête deux touffes de plumes de couleur d'or.

AURICO-SODIQUE adj. m. (ô-ri-ko-so-di-ke — rad. *aurique* et *sodique*). Chim. Qualification donnée à des sels doubles d'or et de sodium : *Sel* AURICO-SODIQUE.

AURICO-STRONTIQUE adj. (ô-ri-ko-stron-ti-ke — rad. *aurique* et *strontique*). Chim. Qualification donnée à des sels doubles d'or et de strontium : *Sel* AURICO-STRONTIQUE.

AURICO-ZINCIQUE adj. (ô-ri-ko-zain-si-ke — rad. *aurique* et *zincique*). Chim. Qualification donnée à des sels doubles d'or et de zinc : *Sel* AURICO-ZINCIQUE.

AURICUIVRE s. m. (ô-ri-ku-i-vre — du lat. *aurum*, or, et de *cuivre*). Métall. Substance métallique composée qui imite l'or. ‖ Substance liquide destinée à donner au cuivre l'apparence de l'or.

AURICULACÉ, ÉE adj. (ô-ri-ku-la-sé — rad. *auricule*). Moll. Qui ressemble à une auricule. ‖ s. m. pl. Famille de mollusques à coquille univalve, ayant pour type le genre *auricule*.

AURICULAIRE adj. (ô-ri-ku-lè-re — du lat. *auricula*, petite oreille). Qui entend, qui a entendu de ses propres oreilles : *Témoin* AURICULAIRE. *La loi des trois unités théâtrales repose essentiellement sur la supposition que le spectateur est témoin oculaire et* AURICULAIRE *de l'action*. (Boiste.) Il n'est guère usité qu'avec le mot *témoin*.

— Théol. *Confession auriculaire*, Confession qui se fait à voix basse à l'oreille du prêtre, et de manière que lui seul puisse l'entendre.

— Anat. Qui appartient, qui a rapport à l'oreille. Se dit surtout de l'oreille externe ou pavillon de l'oreille. ‖ *Conduit auriculaire*, Nom que quelques-uns donnent au conduit auditif externe. ‖ *Artères auriculaires*, Artères qui se distribuent au pavillon de l'oreille et au conduit auditif. ‖ *Veines auriculaires*, Veines de l'oreille externe qui se déchargent dans la temporale et dans la jugulaire externe. ‖ *Appendice auriculaire*, Prolongement existant à la partie supérieure de chaque oreillette du cœur. ‖ *Doigt auriculaire*, Petit doigt de la main, parce que sa petitesse permet de l'introduire dans l'oreille. Dans ce sens, s'emploie presque toujours substantiv. : *L'*AURICULAIRE *est le dernier et le plus petit des cinq doigts de la main.*

— Méd. Qui affecte l'oreille : *Maladies* AURICULAIRES. ‖ *Médicaments auriculaires*, Ceux que l'on emploie dans les maladies de l'oreille. ‖ *Vers auriculaires*, Vers que l'on rencontre dans l'oreille de l'homme, et qui sont le plus souvent des larves de mouches.

— Ornith. *Plumes auriculaires*, Plumes qui garnissent les oreilles des oiseaux. ‖ *Vautour auriculaire*, Espèce de vautour qui porte, dans le voisinage de chaque oreille, un appendice membraneux très-développé.

— Gramm. *Diphthongue auriculaire*, Diphthongue véritable, celle qui fait entendre deux sons, comme *ié*, dans *amitié*, par opposition aux *diphthongues oculaires* ou improprement dites, qui figurent un son unique à l'aide de deux signes, comme *ou*, *oi*, *ai*, etc.

— Hist. *Chevaliers auriculaires*, Membres d'un ordre militaire qui existait au Pérou avant l'arrivée des Espagnols. Ce nom leur venait probablement de ce qu'ils portaient des feuilles d'or suspendues aux oreilles.

— s. f. Entom. Nom donné à la forficule ou perce-oreille, par suite du préjugé qui a fait attribuer à cet insecte la faculté de percer le tympan de l'oreille avec les deux appendices qu'il porte à l'extrémité de l'abdomen.

— Bot. Genre mal défini d'agarics, dont une espèce, l'*auriculaire mésentérique*, est très-commune en France, sur les troncs des vieux arbres.

— Conchyl. Nom donné : 1° à une espèce de coquille fluviatile, du genre lymnée, dont les bords sont largement évasés, de manière à figurer une conque d'oreille; 2° à des coquilles bivalves, du genre peigne, qui ont à la naissance de l'oreille de la valve droite une échancrure dentée qui livre passage à un byssus.

— **Encycl.** Bot. Le genre *auriculaire* se distingue par les caractères suivants : chapeau coriace, gélatineux, en entonnoir ou simplement auriculé; membrane séminifère extérieure en grillage, contenant des sporules nues et éparses. Les espèces qui le composent ont le port des *hydnum;* l'une d'elles, l'*auriculaire mésentérique*, croît en amphithéâtre sur les vieilles souches, surtout sur celles de noyer. Elle se fait remarquer par son chapeau coriace, élastique, villeux et marqué de zones brunes sur un fond cendré; son hyménium présente une couleur violette plus ou moins foncée et quelques plis irréguliers. Cette espèce est la seule que nous ayons en France; les autres appartiennent à diverses contrées de l'ancien et du nouveau continent.

— Anat. *Conduit auriculaire*. V. AUDITIF.

— *Muscles auriculaires*. On donne le nom de muscles *auriculaires* aux muscles moteurs du pavillon de l'oreille. Ces muscles sont au nombre de trois : le *supérieur* ou *élévateur*, l'*antérieur*, qui attire le pavillon en avant, et le *postérieur*, qui l'attire en arrière. Le muscle *auriculaire supérieur* est situé sur les parties latérales du crâne, au-dessus du pavillon de l'oreille; sa forme est triangulaire; il s'insère en bas à la partie supérieure de la conque du pavillon, en haut au bord latéral de l'aponévrose épicrânienne. Il élève le pavillon de l'oreille, mais à la condition que l'aponévrose épicrânienne ait été préalablement tendue par le muscle occipital et le muscle frontal. Le muscle *auriculaire antérieur* est situé dans l'espace compris entre le pavillon et la racine de l'apophyse zygomatique, sur un plan plus profond que le précédent; sa forme est quadrilatère; il s'insère, en arrière, au tragus; en avant, au tubercule de l'apophyse zygomatique. En portant en avant le tragus, il dilate légèrement l'entrée du conduit auditif externe. Le muscle *auriculaire postérieur* est situé sur la portion mastoïdienne de l'os temporal; il s'insère, en arrière, à la base de l'apophyse mastoïde; en avant, à la partie postérieure et inférieure de la conque de l'oreille. En tirant en arrière la conque de l'oreille, il contribue à dilater l'entrée du conduit auditif externe.

Outre les muscles que nous venons de faire connaître et qui sont les muscles *extrinsèques* du pavillon de l'oreille, c'est-à-dire qui agissent de l'extérieur sur le pavillon, on compte cinq muscles *auriculaires intrinsèques*, c'est-à-dire qui agissent d'une partie du pavillon sur l'autre : le grand muscle de l'hélix, le petit muscle de l'hélix, le muscle du tragus, celui de l'antitragus, et enfin le muscle transverse. Les quatre premiers appartiennent à la face externe du pavillon, et le dernier à la face interne. Ces petits muscles sont des faisceaux de fibres pâles et insignifiantes.

Les muscles *auriculaires* sont chez l'homme très-peu développés, et, on peut le dire, à peu près inutiles. Ils jouent, au contraire, un grand rôle chez les autres mammifères; la plupart de ces animaux sont, en effet, pourvus d'un appareil collecteur du son, c'est-à-dire d'une conque auditive qui présente une grande mobilité. Grâce à leurs muscles *auriculaires*, les animaux timides peuvent, en dirigeant en arrière le cornet auditif, proportionner la rapidité de leur fuite à l'intensité du bruit qui les menace, tandis que les animaux chasseurs dirigent ce même cornet en avant, afin de se guider dans la poursuite de leur proie.

— *Artères auriculaires*. Les artères qui vont porter le fluide nourricier à l'oreille externe sont désignées sous le nom d'*auriculaires*. On distingue l'artère *auriculaire postérieure* et les artères *auriculaires antérieures*. L'artère *auriculaire postérieure* est une des six branches collatérales de la carotide externe; elle s'étend de la partie postérieure de cette artère au pavillon de l'oreille et aux téguments voisins. Après avoir, dans son trajet, donné des branches à la glande parotide, au muscle stylo-hyoïdien et au digastrique, puis fourni l'artère stylo-mastoïdienne, qui s'engage dans l'aqueduc de Fallope, et qui envoie des rameaux à la caisse du tympan, au limaçon et aux canaux demi-circulaires, elle se termine en se divisant en deux branches, l'une inférieure ou *mastoïdienne*, l'autre supérieure ou *auriculaire;* la branche mastoïdienne va nourrir le muscle occipital; la branche *auriculaire* va se ramifier surtout sur la face interne ou postérieure du pavillon. Les artères *auriculaires antérieures* sont des branches collatérales de l'artère temporale superficielle, laquelle est une branche de bifurcation de la carotide externe; au nombre de quatre ou cinq, elles se distribuent au conduit auditif externe et à la face externe ou antérieure du pavillon de l'oreille.

— *Nerfs auriculaires*. On désigne sous le nom d'*auriculaires* les nerfs qui se distribuent à l'oreille externe; ces nerfs proviennent de diverses sources : les uns naissent de la branche *auriculo-temporale* (V. ce mot) du nerf maxillaire inférieur, les autres de la branche *auriculo-occipitale* (V. ce mot) ou *auriculaire postérieure* du nerf facial; d'autres, enfin, de la branche *auriculaire* du plexus cervical. Les rameaux du nerf auriculo-occipital sont exclusivement moteurs; ceux du nerf auriculo-temporal et de la branche auriculaire du plexus cervical sont mixtes. Cette dernière branche fournit un rameau *auriculaire externe* destiné à la face externe du pavillon de l'oreille, et un rameau *auriculaire interne* destiné à sa face interne. Le premier se divise, à son extrémité, en deux filets principaux, le *filet de la conque* et le *filet de l'hélix et de l'anthélix*. Le rameau *auriculaire interne* se divise au niveau du muscle *auriculaire* postérieur en deux filets, un filet *auriculaire* et un filet occipital.

— *Appendices auriculaires*. V. AURICULE.

— *Cavités auriculaires*. V. CŒUR.

AURICULARIN adj. m. (ô-ri-ku-la-rain — rad. *auriculaire*). Bot. Qui ressemble à un auriculaire. ‖ s. m. pl. Tribu de champignons ayant pour type le genre *auriculaire*.

AURICULATO-PENNÉ, ÉE adj. (ô-ri-ku-la-to-pènn-né — du lat. *auriculatus*, muni d'oreilles, et de *penné*). Bot. Qualification donnée à des feuilles pennées à folioles auriculées.

AURICULE s. f. (ô-ri-ku-le — du lat. *auricula*, diminut. de *auris*, oreille). Anat. Lobe ou bout de l'oreille. ‖ Pavillon de l'oreille, oreille externe tout entière. ‖ Appendice situé à la partie supérieure de chaque oreillette du cœur.

— Ornith. Bouquet de plumes ou crête placée au-dessus des yeux de certains oiseaux, tels que plusieurs espèces de chouettes.

— Bot. Espèce de primevère, originaire des Alpes et des Pyrénées, et cultivée dans les jardins d'agrément, où elle est plus connue sous le nom vulgaire d'*oreille d'ours*.

> N'oubliez pas la brillante *auricule*,
> Soignez aussi la riche renoncule.
> FONTANES.

‖ Appendice latéral, court et arrondi d'une feuille, d'un pétiole, d'un pétale, d'une étamine. ‖ *Auricule de rat*, Ancien nom du myosotis (littér. oreille de rat) et de la piloselle. ‖ *Auricule de lièvre*, Ancien nom du buplèvre ‖ *Auricule de Judas*, Champignon du genre téléphore, qui croît sur le tronc du sureau. Il doit son nom à la tradition selon laquelle Judas se pendit à une branche de sureau.

— Conchyl. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés, pourvus de coquilles, dont l'ouverture a quelque analogie de forme avec l'oreille d'un homme : *Les* AURICULES *sont des animaux dont les mœurs se rapprochent beaucoup de celles des hélices.* (Deshayes.) ‖ *Auricule de Midas*, Grande espèce d'auricule.

— **Encycl.** Bot. Les *auricules* sont des herbes à souches vivaces, charnues, feuillées vers le sommet, écailleuses vers la base, ce qui est dû aux restes des pétioles des anciennes feuilles. Les feuilles entières ou dentées, roselées, un peu charnues, à pétiole ailé, sont subpersistantes, mais non rugueuses ni convolutées en vernation. Les fleurs sont portées sur des hampes grêles, cylindriques, nues, dressées; les pédicelles, disposés en ombelle terminale, s'accompagnent d'une collerette de bractées herbacées.

Ces plantes sont extrêmement remarquables par l'élégance de leurs fleurs. L'*auricule commune* ou *des fleuristes*, appelée vulgairement *oreille d'ours*, est très-recherchée comme plante de parterre. Cette espèce, originaire des Alpes, vivace, à souche basse, à feuilles ovales, épaisses, dentées, farineuses dans quelques variétés, est formée par une hampe simple de 0 m. 08 c. à 0 m. 15 c., qui se termine en mars, en avril ou en mai, et souvent en automne, par une ombelle de fleurs tubulées, à limbe étalé.

Les nombreuses variétés de l'*auricule* commune peuvent se diviser en quatre classes : 1° les *pures*, dont les fleurs n'ont qu'une couleur; 2° les *ombrées* ou *liégeoises*, à deux couleurs; 3° les *anglaises;* 4° les *doubles*, parmi lesquelles on remarque la jaune, la mordorée et la noire, récemment trouvée par M. Van Houtte. La variété la plus intéressante est celle que l'on connaît sous le nom d'*auricule des amateurs*. Elle se distingue par une hampe très-forte et une corolle munie au centre de la gorge d'anthères entourant le pistil à la hauteur du limbe. La gorge ou *œil* doit former un cercle parfait, jaune ou blanc, tracé au centre de la fleur, et s'étendre sur la moitié de la corolle. Le reste du limbe doit être d'une couleur vive et veloutée tranchant sur celle de la gorge. « Plus les fleurs sont larges, nombreuses et régulières, plus la plante est précieuse. Les couleurs les plus estimées sont le bleu pourpre et le liséré blanc, le brun foncé, le brun olive, le feu velouté noir, le jaune orange. » (*Bon Jardinier*.)

Les variétés connues sous le nom de *pou-*

drées ou *anglaises* sont aussi fort estimées; toute la plante est poudrée ou blanchâtre; les fleurs ont l'*œil* blanc, souvent pentagone; la corolle est ordinairement panachée de brun, quelquefois de vert olive ou ventre de biche.

L'*oreille d'ours* demande une terre légère dans les climats pluvieux et un peu plus forte dans les régions sèches. Elle supporte fort bien le froid, mais elle craint l'humidité, qui la fait pourrir. Les brusques changements de température lui sont également funestes.

Cette plante se multiplie par la séparation des pieds après la fleur, ou par des graines semées depuis décembre jusqu'en mars. Quand le plant a cinq ou six feuilles, on le dépique en terrines, s'il est faible; en bordures, s'il est plus fort. Les variétés de choix demandent ensuite des soins particuliers; on les met en pots dès l'année suivante. Il faut avoir soin de les soustraire à l'ardeur du soleil, sans néanmoins les laisser exposées à l'humidité. Pendant l'hiver, on enterre les souches, soit en pots, soit en mottes, dans une platebande, ou bien on les met à couvert sous des feuilles ou des châssis.

— Anat. Chez l'homme et les mammifères, les oreillettes sont surmontées de deux appendices, que Winslow a comparés à une crête de coq ou au pavillon flottant du chien. Ces appendices ont reçu le nom d'*auricules* ou d'*appendices auriculaires*. L'*auricule* droite est courte, triangulaire, crénelée sur ses bords; elle s'étend jusqu'à l'aorte, qu'elle déborde un peu en avant; par sa base, elle se confond insensiblement avec l'oreillette qui lui correspond. L'*auricule* gauche est plus longue et plus étroite que la précédente; elle semble partir de l'oreillette correspondante à la manière d'un doigt de gant contourné sur lui-même. Les parois des deux *auricules* sont tapissées de colonnes charnues, irrégulièrement entre-croisées. M. Beau explique par le développement des *auricules* le rhythme des bruits du cœur chez l'homme et les mammifères, rhythme qui, selon lui, représente une mesure à trois temps, dans laquelle le premier temps est occupé par le premier bruit, le second temps par le second bruit, et le troisième temps par un silence. Chez les oiseaux et le fœtus humain, ajoute-t-il, le rhythme des bruits du cœur n'est plus le même; il obéit à une mesure à deux temps, et la raison de cette différence est dans le développement très-peu marqué, dans l'absence presque complète des *auricules*. Le silence du troisième temps manque, parce que l'oreillette, diminuée de capacité, se remplit instantanément et non progressivement.

AURICULÉ, ÉE adj. (ô-ri-ku-lé — rad. *auricule*). Hist. nat. Qui est muni d'auricules ou oreillettes.

— Conchyl. *Coquille auriculée*, Coquille bivalve qui, de chaque côté ou d'un côté des crochets, est munie d'appendices saillants. ‖ *Dents auriculées*, Dents de charnière aplaties et creusées pour recevoir le ligament.

— Entom. *Prothorax auriculé*, Celui qui est muni des deux côtés d'appendices élargis en forme d'oreilles. ‖ *Corselet auriculé*, Celui qui est muni d'élévations comprimées et arrondies. ‖ *Elytres auriculés*, Ceux qui portent à leur base une sorte de prolongement. ‖ *Main auriculée*, Celle dont chacun des joints est dilaté extérieurement en appendice en forme d'oreille.

— Bot. Qui a des appendices en forme d'oreilles sur deux côtés opposés, comme certaines feuilles et certaines fleurs : *Feuille* AURICULÉE. *Calice* AURICULÉ.

AURICULIFÈRE adj. (ô-ri-ku-li-fè-re — du lat. *auricula*, auricule; *fero*, je porte). Hist. nat. Qui porte des auricules.

— Conchyl. Dont l'impression musculaire forme une saillie à bord auriculé. ‖ Dont les tours de spire portent des éminences auriculiformes.

AURICULIFORME adj. (ô-ri-ku-li-for-me — du lat. *auricula*, petite oreille, et de *forme*). Entom. Qui a la forme d'une petite oreille.

AURICULISTE s. m. (ô-ri-ku-li-ste — du lat. *auricula*, diminut. de *auris*, oreille). Médecin qui s'occupe spécialement du traitement des maladies de l'oreille. On dit aussi AURICURE.

AURICULITE s. f. (ô-ri-ku-li-te — du lat. *auricula*, petite oreille). Conchyl. Espèce de coquille fossile, du genre gryphée.

AURICULO-MÉTALLIQUE adj. (ô-ri-ku-lo-mé-tal-li-ke — du lat. *auricula*, oreille, et *métallique*). Pathol. Nom appliqué par M. Filhos à un bruit du cœur qui donne à l'oreille la sensation d'un choc à retentissement métallique plus ou moins prononcé.

— **Encycl.** Le bruit ou *tintement auriculo-métallique* de M. Filhos, a été appelé *cliquetis métallique* par Laënnec, et *tintement métallique* par M. Bouillaud. Cette dernière dénomination doit être écartée, comme s'appliquant déjà à un signe du pneumo-thorax. On imite très-bien ce bruit si, appliquant la paume de la main sur une oreille, on donne de petits coups brusques sur le dos de cette main avec le doigt de celle qui est restée libre. C'est cette ressemblance qui lui a valu son nom d'*auriculo-métallique*.

Suivant MM. Bouillaud et Beau, le bruit *auriculo-métallique* est déterminé par la percussion violente de la pointe du cœur contre les parois thoraciques. Lorsque les mouvements du cœur sont tranquilles, ce bruit n'existe pas, parce que la percussion de la pointe n'est pas assez énergique pour le produire; mais il se manifeste toutes les fois que la région précordiale est vivement soulevée, par exemple, dans les cas de palpitations, de fièvre, dans les stades de chaleur des fièvres intermittentes, dans la chlorose, etc. « On peut, dit M. Beau, l'observer et le produire à volonté quand on trouve une personne qui veut bien se soumettre, pendant quelques minutes, à un violent exercice musculaire, comme, par exemple, celui de gravir à la course une côte rapide. La cause finie, on remarque des battements de la pointe du cœur qui ébranlent la région précordiale; l'oreille, appliquée médiatement ou immédiatement sur cette région, perçoit à chaque battement un bruit de choc à timbre métallique. » D'après les observations de M. Dechambre, le bruit *auriculo-métallique* peut être déterminé par une distension gazeuse de l'estomac. Suivant MM. Barth et Roger, il serait lié quelquefois à une induration des parois ventriculaires.

AURICULO-OCCIPITAL adj. (ô-ri-cu-lo-o-ksi-pi-tal — du lat. *auricula*, oreille, et de *occipital*). Anat. Se dit d'un nerf qui se distribue aux muscles auriculaires et au muscle occipital.

— **Encycl.** Le nerf *auriculo-occipital*, appelé encore *auriculaire postérieur*, est une branche du nerf facial. Né à 1 ou 2 millimètres au-dessous du trou stylo-mastoïdien, il se dirige d'abord en bas, atteint l'apophyse mastoïde, se réfléchit à angle droit pour contourner cette apophyse, et se porte ensuite en haut sur la région mastoïdienne du temporal, où il se divise en deux rameaux, un rameau *auriculaire*, qui va animer le muscle *auriculaire* postérieur et le muscle *auriculaire* antérieur, et un rameau *occipital*, dont les filets se perdent dans le muscle occipital.

AURICULO-TEMPORAL adj. (ô-ri-ku-lo-tan-po-ral — du lat. *auricula*, oreille, et de *temporal*). Anat. Se dit d'un nerf qui va se distribuer à l'oreille externe et à la peau de la tempe.

— **Encycl.** Le nerf *auriculo-temporal*, appelé encore nerf *temporal superficiel*, est une branche du nerf maxillaire inférieur. Né derrière le col du condyle de la mâchoire, il contourne ce col, puis se porte verticalement en haut entre le pavillon de l'oreille et la base de l'apophyse zygomatique, et arrive sur la tempe où il s'épanouit en un grand nombre de filets. Les principaux rameaux fournis par le nerf *auriculo-temporal* sont : 1º des rameaux *auriculaires* qui vont se distribuer, les uns à la peau du conduit auditif externe et aux glandes cérumineuses, les autres au lobule et à la partie antérieure du pavillon de l'oreille; 2º des rameaux *parotidiens* qui se perdent dans l'épaisseur de la glande parotide; 3º des rameaux *anastomotiques*, ordinairement au nombre de deux, qui se portent en avant et vont s'unir avec la branche terminale supérieure du nerf facial.

AURICULO-VENTRICULAIRE adj. (ô-ri-ku-lo-van-tri-ku-lè-re — rad. *auricule* et *ventricule*). Anat. Qui se rapporte à l'oreillette et au ventricule du cœur. ‖ *Orifices auriculo-ventriculaires*, Orifices qui servent de communication entre les oreillettes et les ventricules du cœur. ‖ *Valvules auriculo-ventriculaires*, Valvules des mêmes orifices. On les appelle plus souvent *valvule mitrale* et *valvule tricuspide*.

— **Encycl.** Anat. On sait que chez l'homme et les animaux supérieurs le cœur est double, en d'autres termes, qu'il y a un cœur droit et un cœur gauche, et que chacun de ces cœurs est composé d'une oreillette et d'un ventricule. (V. CŒUR). L'orifice qui, dans l'un comme dans l'autre, fait communiquer la cavité de l'oreillette avec celle du ventricule, porte le nom d'orifice *auriculo-ventriculaire* : de là deux orifices *auriculo-ventriculaires*, l'un droit et l'autre gauche. Ces orifices sont elliptiques dans l'état de vacuité ou d'affaissement du cœur, circulaires dans l'état de réplétion ou d'activité. L'orifice *auriculo-ventriculaire droit* est occupé par un repli valvuleux appelé *valvule tricuspide* (*tres*, trois, et *cuspis*, pointe) parce qu'il est composé de trois segments principaux. L'orifice *auriculo-ventriculaire gauche* est muni d'une valvule composée de deux segments qui lui ont mérité le nom de *mitrale*, parce qu'elle ressemble, dit Winslow, à une mitre renversée. Les valvules tricuspide et mitrale ont pour fonction de fermer les orifices *auriculo-ventriculaires*, et d'empêcher le reflux du sang des ventricules dans les oreillettes, lors de la systote ventriculaire. Les orifices *auriculo-ventriculaires* sont circonscrits par des anneaux fibreux (anneaux *auriculo-ventriculaires*), d'où naissent des prolongements qui vont occuper l'épaisseur des valvules tricuspide et mitrale. C'est de ces anneaux fibreux, et de ceux qui entourent les orifices ventriculo-aortique et ventriculo-pulmonaire, que partent toutes les fibres musculaires du cœur.

AURICURE s. m. (ô-ri-ku-re — du lat. *auris*, oreille; *curo*, je soigne, je guéris). V. AURICULISTE.

AURICYANHYDRIQUE adj. (ô-ri-si-a-ni-dri-ke — du lat. *aurum*, or, et de *cyanhydrique*). Chim. Se dit d'un acide formé par la combinaison de l'acide cyanhydrique et du tricyanure d'or. L'acide auricyanhydrique a pour formule $HCy, AuCy^3 + 3aq$. Il est quelquefois désigné sous le nom de tricyanure d'or et d'hydrogène.

AURÌDES s. m. pl. (ô-ri-de — du lat. *aurum*, or, et du gr. *eidos*, aspect). Minér. Famille de minéraux renfermant l'or et ses combinaisons.

AURIÈRE s. f. (ô-ri-è-re). V. ORIÈRE, seul conforme à l'étymologie (*os, oris*).

AURIFABER (André), traduction latine du mot allemand *Goldschmidt*. Médecin allemand, né à Breslau en 1512, mort en 1559. Il a publié : *Liber de cura canum, latine et græce* (1545), *Succini Historia* (1561). — Un autre *Goldschmidt*, Jean Aurifaber, né en 1519, mort en 1575, vécut dans l'intimité de Luther, assista à sa mort, et prit part à l'édition de ses œuvres.

AURIFÈRE adj. (ô-ri-fè-re — du lat. *aurum*, or; *fero*, je porte). Qui contient de l'or : *Mine* AURIFÈRE. *Sable* AURIFÈRE. *Rivière* AURIFÈRE. *Plusieurs fleuves sont* AURIFÈRES, *c'est-à-dire charrient de l'or dans leur sable.* (Millin.)

— Hist. nat. Qui a l'éclat de l'or, des reflets dorés : *Palmyre* AURIFÈRE.

— s. f. Conchyl. Syn. du genre brante.

AURIFERI (le père Bernardin), botaniste, né à Val-Demone (Sicile), en 1739, mort en 1796. Il fut d'abord peintre, puis cordelier, se passionna pour la botanique, ouvrit un cours qui fut très-fréquenté, et reçut la direction du jardin royal de Palerme. Il explora quatre fois la Sicile, dans tous les sens, pour en recueillir les plantes. Il a donné le catalogue et la description des plantes du jardin de Palerme (*Hortus panormitanus*) et légua, en mourant, son riche herbier à la ville.

AURIFICATION s. f. (ô-ri-fi-ka-si-on — rad. *aurifier*). Chir. Action d'aurifier, opération qui consiste à aurifier les dents.

AURIFIÉ, ÉE (ô-ri-fi-é), part. passé du v. Aurifier : *Dent* AURIFIÉE.

AURIFIER v. a. ou tr. (ô-ri-fi-é — du lat. *aurum*, or; *facere*, faire). Chir. Obturer les dents creuses avec des feuilles d'or pour arrêter les progrès de la carie. Mot très-mal formé. D'après l'étymologie, *aurifier* devrait signifier transformer en or, et ne pourrait être en usage que chez les alchimistes.

AURIFIQUE adj. (ô-ri-fi-ke — du lat. *aurum*, or; *facio*, je fais). Alchim. Qui change en or : *Vertu, puissance* AURIFIQUE.

— Pharm. *Teinture ou élixir aurifique*, Solution de kermès minéral dans l'alcool, qui a une couleur d'or.

— Minér. Se dit quelquefois, mais à tort, pour aurifère : *Sable* AURIFIQUE.

AURIFLAMME s. m. (ô-ri-flâ-me — du lat. *aurum*, et de *flamme*). Ichth. Poisson du genre mulle. ‖ Vieille orthographe de *oriflamme*.

AURIFORME adj. (ô-ri-for-me — du lat. *auris*, oreille, et de *forme*.) Qui a la forme d'une oreille.

— s. m. pl. Moll. Famille de mollusques à coquille univalve, dont l'ouverture, très-large, rappelle plus ou moins la forme d'une oreille. Le genre principal est l'haliotide, vulgairement appelée *oreille de mer*.

AURIGA s. m. (ô-ri-ga — mot lat. signif. *cocher*.) Astr. Nom latin de la constellation le Cocher.

— Anat. Nom donné au quatrième lobe du foie.

— Chir. anc. Sorte de bandage destiné à maintenir les côtes.

AURIGAIRE s. m. (ô-ri-ghè-re — lat. *auriga*, même sens). Ant. rom. Nom de ceux qui conduisaient les attelages dans les courses de chars, et qu'on appelait aussi *agitateurs* : *Dans le cirque, des spectateurs jettent des fleurs et des bouquets aux* AURIGAIRES *victorieux.* (Dezobry.) *Les* AURIGAIRES, *habillés de quatre couleurs différentes, représentaient les quatre saisons de l'année.* (Dezobry.)

AURIGASTRE adj. (ô-ri-ga-stre — du lat. *aurum*, or; *gaster*, ventre). Zool. Qui a le ventre d'un jaune doré.

AURIGE s. m. (ô-ri-je — lat. *auriga*, même sens). Ant. rom. Conducteur de chars dans le cirque. V. AURIGA.

AURIGÈNE s. m. (ô-ri-jè-ne — du gr. *aura*, vent; *genos*, naissance). Entom. Genre de coléoptères pentamères, sternoxes, voisin des buprestes.

AURIGÈRE adj. (ô-ri-jè-re — du lat. *aurum*, or; *gero*, je porte). Qui porte de l'or ou des parties de couleur dorée.

AURIGINEUX, EUSE adj. (ô-ri-ji-neu, eu-ze — du lat. *aurigo*, *auriginis*, jaunisse). Pathol. Qui a rapport à la jaunisse, qui en provient : *Fièvre* AURIGINEUSE.

AURIGNAC, ch.-lieu de cant. (Haute-Garonne), arrond. de Saint-Gaudens; pop. aggl. 1,122 hab. — pop. tot. 1,484 hab. Fabrique d'étoffes de laine.

AURIGNY (Gilles D'). Poëte et jurisconsulte, né à Beauvais, mort en 1553. Il était avocat au parlement de Paris. Il a publié de nombreux ouvrages, dont quelques-uns sont encore recherchés des curieux : une édition du *Songe du Vergier* (1516); la *Généalogie des dieux poétiques;* le *Cinquante-deuxième arrêt d'amour, avec les ordonnances sur le fait des masques* (1528); la *Description d'Hercule de Gaule*, composée en grec par Lucien, et traduite en français par l'*Innocent égaré* (c'était un de ses pseudonymes; il prenait aussi celui de *Pamphile*); le *Tuteur d'amour* (comprenant des épîtres, des élégies et des complaintes), etc.

AURIGNY, petite île dans la Manche, appartenant à l'Angleterre, et séparée de la côte de France par le dangereux détroit dit *Ras d'Aurigny* ou de *Blanchard*, d'une largeur de 13 kilom.; 3,400 hab. Les Anglais appellent cette île Alderney. Côtes escarpées, bons pâturages, exportation de gros bétail, beurre et grains.

AURIGO ou **AURUGO** s. m. (ô-ri-go, ô-ru-go — lat. *aurigo*, même sens, formé de *aurum*, or.) Pathol. Coloration en jaune des yeux et de la peau, chez les personnes atteintes de la jaunisse.

AURILLAC, ville de France (Cantal), ch.-lieu de départ., d'arrond. et de deux cantons, sur la Jordanne, à 554 kil. de Paris; pop. aggl. 8,844 hab. — pop. tot. 10,936 hab. Tribunaux de première instance, de commerce et de justice de paix; collége communal; école normale d'instituteurs; bibliothèque publique (8,000 vol.); musée; ch.-lieu de la 3e subdivision de la 20e division militaire et du 8e arrondissement forestier. Elève de mules et bestiaux; usines à cuivre, faïenceries, tanneries, papeteries, imprimeries, fabriques de colliers pour femmes, de tasses d'argent, de dentelles et de blondes en réputation; chaudrons et ustensiles de cuivre jaune et rouge très-estimés. Commerce considérable de chevaux, mulets, bestiaux, fromages, chaudronnerie, orfévrerie et autres produits de l'industrie locale.

Agréablement située à l'extrémité d'une vallée pittoresque qu'arrose la Jordanne, au milieu d'un bel horizon limité au nord par les hautes cimes du Cantal, et, sur tous les autres points, par des coteaux peu élevés couverts de forêts, la ville d'Aurillac est bien bâtie; ses rues, quoique assez mal percées, sont larges, propres et arrosées par des ruisseaux d'eau courante qu'alimentent deux sources très-abondantes. Au bas de la ville s'étend, le long de la Jordanne, une belle promenade appelée Cours Montyon, ou plus communément le Gravier; enfin, les routes de Rodez, de Clermont et de Saint-Flour forment aux abords de la ville autant de belles avenues, dont les campagnes environnantes augmentent encore l'agrément.

Cette ville renferme quelques monuments qui méritent de fixer notre attention : l'église Saint-Gérand, bâtie au Xe siècle, détruite en partie au XVIe par les protestants, et réédifiée en 1643; elle est ornée de nombreux tableaux et pourvue d'un beau jeu d'orgues; l'abbaye des bénédictins, située dans le faubourg des Buis; l'église de Notre-Dame des Neiges, ornée de plusieurs belles toiles, et dont la voûte est remarquable; le château de Saint-Etienne, sur le Castanet, qui dominait la ville; il ne reste de cette antique construction qu'une tour carrée encastrée dans des constructions modernes; enfin, la statue en bronze du pape Sylvestre II, œuvre de David (d'Angers), sur la place Montyon; le piédestal, en granit cantalien, est décoré de trois bas-reliefs représentant trois épisodes de la vie de ce pontife.

L'origine d'Aurillac est incertaine; quelques auteurs la font remonter à l'époque romaine, d'autres pensent que la riche abbaye de Saint-Gérand, construite au commencement du IXe siècle et connue par une école d'où est sorti le fameux Gerbert, qui devint pape sous le nom de Sylvestre II, a été l'origine de la fondation de cette ville. D'abord soumise aux abbés, qui s'arrogeaient le titre de comtes d'Aurillac, la ville fut affranchie, nomma ses magistrats, qui eurent le titre de consuls, et qui furent remplacés dans la suite par des magistrats royaux. Elle était alors entourée de murailles et défendue par un château fort, ce qui ne l'empêcha pas, au XIVe et au XVe siècle, d'être prise et saccagée plusieurs fois par les Anglais. Plus tard, les guerres de religion lui firent essuyer toutes les fureurs du fanatisme; aussi ne reste-t-il de ses fortifications qu'une partie du château, et presque tous ses anciens édifices ont-ils disparu.

Patrie de Saint-Gérand, du pape Sylvestre II et du trop célèbre Carrier.

AURILLARD adj. m. (ô-ri-llar, *ll* mll. — du lat. *auris*, oreille). Manég. Se dit d'un cheval qui a de grandes oreilles qu'il remue fréquemment. On dit aussi AURILLAS et mieux OREILLARD.

AURILLERIE s. f. (ô-ri-lle-rî, *ll* mll. — du lat. *aurum*, or, à cause de la couleur dorée du miel). Anc. jurisp. Droit prélevé par le fisc sur les mouches à miel.

AURINE s. f. (ô-ri-ne — du lat. *aurum*, or.) Chim. Substance colorante d'un jaune d'or.

AURINIE s. f. (ô-ri-nî — du lat. *aurum*, or, à cause de la couleur des fleurs). Bot. Genre de plantes de la famille des crucifères, ou mieux simple section du genre alysse, dont l'espèce la plus remarquable est l'alysse saxatile, cultivée dans les jardins sous le nom de *corbeille d'or*.

AURIOL s. m. (o-ri-ol — lat. *aureus*, d'or). Ornith. Nom vulgaire du loriot commun.

— Ichth. Nom du maquereau sur les côtes méridionales de France.

AURIOL et non **ORIOL** (Pierre D'), célèbre théologien né à Toulouse, mort vers 1345. Il était cordelier et succéda à Jean Scot, son maître, dans une des chaires de l'université de Paris. Son éloquence l'avait fait surnommer *Doctor facundus*. On a de lui des commentaires sur le livre des *Sentences*, un traité de l'Immaculée conception de la Vierge, dogme dont il était un des ardents défenseurs, ainsi que d'autres écrits théologiques.

AURIOL (Blaise D'), poëte et jurisconsulte, né à Castelnaudary, mort en 1540. Il enseigna le droit canon à Toulouse, où il fut nommé maître des jeux floraux. Parmi ses œuvres, on connaît surtout le *Départ d'amour*, poëme pour lequel on l'a accusé d'avoir fait de nombreux emprunts aux poésies de Charles d'Orléans. Bodin, dans sa *République*, rapporte qu'Auriol avait une si grande confiance en l'astrologie que, sur la foi de quelques astrologues qui avaient prédit un déluge universel pour l'an de grâce 1524, il avait construit une espèce d'arche à l'aide de laquelle il prétendait se sauver.

AURIOL (Jean-Baptiste), célèbre clown, né à Toulouse, en 1808. Son père, ex-premier sauteur de Nicolet, était directeur du théâtre du Capitole quand il vint au monde; sa mère, qui en était l'amazone de prédilection, avait, la veille encore, caracolé et bondi. On peut donc dire qu'Auriol entra dans le monde en sautant. Formé par de tels maîtres, il prit son vol à l'âge de six ans, en compagnie de ses frères et sœurs, pour exploiter le midi de la France. La faveur publique accueillit partout les cabrioles du jeune enfant, dont la réputation grandit rapidement. Il quitta ses frères à la suite de quelques différends, parcourut l'Allemagne, et fit avec la troupe Loisset de lointaines excursions en Hollande, en Prusse, puis encore en Allemagne et en Suisse, toujours sautant, et recueillant partout les applaudissements les plus frénétiques. D'un saut, Auriol vint à Paris, où il fit sa première apparition au Cirque-Olympique de Franconi, le 1er juillet 1834. Ce fut un véritable triomphe; jamais on n'avait vu tant de charmantes gambades. La vogue s'empara du nom d'Auriol, et c'est avec raison que l'on put dire à propos de cet artiste si preste, si souple, si gai, si hardi : *Quid levius pluma? — Pulvis. — Quid pulvere? — Ventus. — Quid vento?...* — Quoi de plus léger que la plume? — La poussière. — Que la poussière? — Le vent. — Que le vent?... — Auriol! — En 1841, profitant d'un congé, Auriol sauta les Pyrénées à pieds joints, en prononçant le mot de Louis XIV; il tomba à Madrid, où il donna une série de représentations; il rapporta de cette excursion une médaille d'or, qui lui fut offerte par plusieurs grands personnages, admirateurs de son talent, nous avons presque dit de son *talon*. Auriol est aujourd'hui le doyen des jongleurs et des équilibristes de France; il a quittté, depuis, le Cirque témoin de ses glorieuses pirouettes. Au mois de mai 1858, le bruit de sa mort se répandit dans les journaux. Auriol fit aussitôt insérer dans la *Patrie* une lettre adressée à ses *assassins*, et l'on apprit ainsi que le célèbre clown donnait depuis quelque temps, sur le champ de foire de Versailles, des représentations fort suivies, et qu'il s'était fait directeur d'un cirque ambulant.

Un fils de M. Auriol continue, au Cirque Napoléon, à... sauter sur les traces de son père. Il s'y fait applaudir, et l'heureux nom d'Auriol gardera longtemps encore la faveur de ce public parisien, que les *sauts* ont toujours fait rire.

AURIOL, bourg du départ. des Bouches-du-Rhône, arrond. de Marseille; pop. aggl. 2,709 hab. — pop. tot. 5,047 hab. Manufacture de draps; fabrique de soude et de carreaux rouges pour les appartements; aux environs, exploitation de plâtre et de houille. Cette petite ville doit son origine aux Romains. — Ruines d'un vieux château du moyen âge, et, aux environs, vestiges de villas romaines.

AURIOLE s. f. (ô-ri-o-le). Bot. V. LAURÉOLE.

AURIPEAU s. m. (o-ri-pô). V. ORIPEAU.

AURIPENNE adj. (ô-ri-pè-ne — du lat. *aurum*, or; *penna*, plume). Ornith. Qui a les ailes de couleur d'or.

AURIQUE adj. f. (ô-ri-ke) — du lat. *auris*, oreille). Mar. Se dit des voiles qui ont quatre côtés, sans être carrées, c'est-à-dire, qui ont la forme d'un trapèze, comme celles des chasse-marées : *Il y a deux sortes de voiles* AURIQUES *: les voiles d'étai et les voiles à cornet.*

— s. f. Voile aurique : *L'*AURIQUE *est employée sur les chasse-marées.*

AURIQUE adj. m. (ô-ri-ke — du lat. *aurum*, or). Chim. Se dit du second oxyde d'or, et des sels dont il est la base : *Oxyde* AURIQUE. *Sel* AURIQUE.

— **Encycl.** *Acide aurique.* L'acide *aurique* ou sesquioxyde d'or est un anhydride qui a pour formule Au^2O^3; on le prépare en versant de la potasse sur une dissolution de sesquichlorure d'or et en ajoutant au mélange, après l'avoir fait bouillir, un léger excès d'acide acétique. Pelletier l'obtenait en faisant digérer à chaud une dissolution de sesquichlorure d'or avec un excès de magnésie; il se forme alors un aurate insoluble, qui, bouilli avec de l'acide azotique, donne naissance à de l'azotate de magnésie, tandis que l'acide *aurique* devient libre sous forme d'une poudre jaune hydratée. Suivant M. Figuier, on peut obtenir l'acide aurique en saturant une dissolution de sesquichlorure d'or par du carbonate de soude, et en faisant bouillir la liqueur : presque tout l'acide aurique se précipite sous forme d'une poudre hydratée ($Au^2O^3 + 8$ aq.). Si l'on ajoute à la liqueur une nouvelle quantité de carbonate de soude, et si, après l'avoir saturée avec de l'acide sulfurique, on la fait encore bouillir, le reste de l'acide *aurique* se déposera à son tour, mais dans un état différent d'hydratation ($Au^2O^3 + 10$ aq.). Exposés à l'action de la chaleur, ces deux hydrates donnent l'anhydride aurique (Au^2O^3).

L'acide *aurique* se décompose sous l'influence de la lumière, de la chaleur et des corps réducteurs. Aucun oxacide ne peut l'attaquer; il n'en est pas de même des hydracides, et notamment de l'acide chlorhydrique, qui le transforme en sesquichlorure d'or.

— *Sulfure* ou *sulfide aurique.* Le sulfure *aurique* correspond, pour sa composition, à l'acide *aurique;* il a pour formule Au^2S^3. Il se forme, quand on précipite à froid par l'acide sulfhydrique, une dissolution d'or, étendue d'eau. On l'obtient aussi par la voie sèche en faisant fondre du persulfure de potassium avec de l'or en excès; il se forme un sulfosel d'or et de potassium que l'on peut dissoudre dans l'eau. Les acides précipitent du sulfure *aurique* de la dissolution.

Le sulfure ou sulfide *aurique* se présente sous l'aspect d'une masse floconneuse d'un jaune foncé, et qui devient encore plus foncée par la dessiccation. Il abandonne le soufre à une douce chaleur.

— *Chlorosels auriques.* V. AUROCHLORURES.

AURI SACRA FAMES. Mots lat. qui signif. *exécrable soif de l'or.* (Virgile *Enéide*, livre III, v. 57). Les Latins disaient : la faim de l'or (*fames*); pour exprimer la même idée, le mot *soif* est le seul que le génie de notre langue ait adopté; on dit néanmoins, au figuré : *affamé* :

. Ces auteurs renommés,
Qui, dégoûtés de gloire et d'argent affamés...
BOILEAU.

L'application de ces mots est des plus simples et des plus faciles :

« De même que nous communiquons avec la nature et l'humanité par la faim et par la soif, de même nous communiquons avec Dieu par une faim et une soif sacrées, non pas comme l'a dit Virgile, *auri sacra fames*, mais *Dei sacra fames.* » LACORDAIRE.

« Ici (en Californie), on lave la terre; à côté, on fait un canal pour détourner le cours de la rivière; plus loin, sur les flancs d'une colline, dans les sillons des torrents et des chutes d'eau, des mineurs creusent des lits desséchés. Mon compagnon s'était assis auprès d'un groupe de travailleurs. *Auri sacra fames!* s'écria-t-il en se tournant vers moi et en joignant les mains. » LAURENT PICHAT.

« Une égalité qui est restée acquise en France, c'est l'égalité des dépenses. Cela explique avec quelle ardeur et quelle frénésie on se rue à l'égalité des recettes. Le pays tout entier tend à ne plus avoir qu'une passion — sacrée passion, comme dit le poëte, *Auri sacra fames* — la passion du gain. »
A. KARR.

On se rappelle l'histoire d'Ademdaü : tous ses souhaits se bornaient au simple nécessaire : il ne demandait au ciel, pour être heureux, que la certitude d'avoir chaque jour une mesure de riz; bientôt il acquit une fortune prodigieuse; et, avec un revenu de cent tomans par jour, il se trouvait pauvre : *Auri sacra fames.* *Galerie de littérature.*

Telle est l'attraction d'un heureux négoce, la puissance de l'*auri sacra fames*, que la population de Kasan, décimée par les maladies, se reconstitue par de constantes immigrations, que les bâtiments publics, les maisons de la bourgeoisie, les magasins des marchands, consumés par les incendies, sont promptement reconstruits.

X. MARMIER. (*Voyage au Japon.*)

AURISCALPE (ô-ri-skal-pe — du lat. *auris*, oreille; *scalpo*, je gratte). Chir. Curette à l'aide de laquelle on extrait le cérumen et les corps étrangers introduits dans l'oreille.

— Conchyl. Syn. du genre anatine.

AURISLAGE s. m. (ô-ri-sla-ge, du lat. *aurum*, or, à cause de la couleur du miel). Féod. Droit sur les ruches à miel, qui, dans quelques parties de la France, revenait au seigneur et au roi : *Le droit d'*AURISLAGE *était surtout en usage en Provence.*

AURISPA (Jean), un des plus illustres érudits du XVe siècle, né vers 1369, à Noto (Sicile), mort en 1459, se rendit à Constantinople vers 1418 pour recueillir des manuscrits grecs, et en rapporta en Italie un nombre considérable, parmi lesquels se trouvaient l'*Histoire* de Procope, les *Histoires* d'Arrien, les *Poésies* de Callimaque, d'Orphée, de Pindare; toutes les œuvres de Platon, de Xénophon, de Lucien; la *Géographie* de Strabon, etc. A son retour, il entra dans les ordres et devint successivement secrétaire des papes Eugène IV et Nicolas V. C'est un des savants qui ont le plus contribué à la renaissance des lettres anciennes.

AURISTE s. m. (ô-ri-ste — du lat. *auris*, oreille). Méd. Médecin spécialiste qui traite des affections de l'organe auditif : *Ce médecin est un* AURISTE *distingué. La science de l'*AURISTE *touche à une grande question humanitaire, l'extinction de la surdi-mutité.*

AURITARSE adj. (ô-ri-tar-se — du lat. *aurum*, or, et du gr. *tarsos*, tarse). Zool. Qui a les tarses de couleur d'or.

AURIVENTRE adj. (ô-ri-van-tre — du lat. *aurum*, or, et de *ventre*). Zool. Qui a le ventre de couleur d'or.

AURIVILLIUS (Charles), orientaliste suédois, né à Stockholm en 1717, mort en 1786. Il occupa divers emplois et obtint, en 1772, une chaire de langues orientales à Upsal. Il a traduit, pour la Bible suédoise, le *Pentateuque*, *Josué*, les *Psaumes* et plusieurs autres livres, et donné quelques dissertations, notamment sur les médailles arabes qui se trouvent en Suède. — Son fils, *Pehr-Fabien Aurivillius*, né en 1756, fut pendant plus de quarante ans bibliothécaire de l'université d'Upsal. Il a dressé un catalogue latin de la bibliothèque confiée à ses soins et publié quelques autres écrits.

AURIVORE adj. (ô-ri-vo-re — du lat. *aurum*, or; *voro*, je dévore). Néol. Dissipateur, prodigue qui semble dévorer, absorber l'or.

— Substantiv. : *Quand M. de Lamartine leur prêcherait toute la journée, en manière de Bible, des moralités parlementaires, qu'est-ce que cela, je vous prie, peut faire aux* AURIVORES *du ministère?* (Cormen.)

AUROCÉPHALE adj. (ô-ro-sé-fa-le — du lat. *aurum*, or, et du gr. *kephalê*, tête). Zool. Qui a la tête couleur d'or.

AUROCHLORURE (ô-ro-klo-ru-re — du lat. *aurum*, or, et de *chlorure*). Chim. Nom donné quelquefois aux sels haloïdes doubles formés par la combinaison du sesquichlorure d'or avec d'autres chlorures.

— **Encycl.** Dans les *aurochlorures*, le chlorure d'or contient trois fois autant de chlore que l'autre chlorure. A l'état cristallisé, ces sels doubles sont presque tous orangés; en s'effleurissant, ils deviennent d'un jaune citron, mais à l'état anhydre, ils sont d'un rouge intense. Le meilleur moyen de les obtenir est d'évaporer les dissolutions mixtes des deux sels. Les principaux *aurochlorures* sont le chlorure d'or et de potassium ou aurico-potassique, le chlorure d'or et de sodium ou aurico-sodique, et le chlorure d'or et d'ammonium ou aurico-ammonique.

Le chlorure aurico-potassique a pour formule $KCl,Au^2Cl^3 + 5$ aq. Il cristallise sous la forme, soit de prismes fortement striés, à sommets droits, soit de tables hexagones minces. A l'air, ces cristaux s'effleurissent promptement et se réduisent ensuite en une poudre jaune de soufre, pour peu qu'on y touche. A la température de 100°, le chlorure d'or et de potassium perd toute son eau de cristallisation sans abandonner la plus petite portion de son chlore. Il est très-soluble dans l'eau et dans l'alcool. Il est composé, suivant Berzélius, de 17,57 de chlorure de potassium, de 71,84 de chlorure d'or contenant 46,83 d'or, et 10,59 d'eau; l'oxygène de cette dernière est la quantité qui serait nécessaire pour oxyder le potassium.

Le chlorure d'or et de soude, ou aurico-sodique, a pour formule $NaCl,Au^2Cl^3 + 4$ aq. Il cristallise en longs prismes quadrilatères, qui se conservent à l'air sans altération, fondent facilement dans leur eau de cristallisation, et perdent alors souvent un peu de chlore. Il est composé, suivant Berzélius, de 14,68 de chlorure de sodium, 76,32 de chlorure d'or, contenant 49,75 d'or, et de 9 d'eau. Cette dernière contient quatre fois autant d'oxygène qu'il en faudrait au sodium pour se transformer en soude.

Le chlorure d'or et d'ammonium ou aurico-ammonique, ou chlorure d'or ammoniacal, a pour formule $AzH^4Cl,Au^2Cl^3 + 2$ aq. Il cristallise en aiguilles prismatiques transparentes, qui deviennent opaques à l'air ou quand on les touche avec les doigts. Il est très-soluble dans l'eau et dans l'alcool. Il est composé, suivant Johnston, de 13,88 de chlorure d'ammonium, 81,41 de chlorure d'or, contenant 52,66 d'or, et de 4,71 d'eau.

AUROCHS s. m. (o-rok — allem. *aeurochs*, bœuf de plaine). Mammifère de l'ordre des ruminants, considéré à tort par quelques naturalistes comme le type de notre bœuf domestique : *On dit que l'*AUROCHS *grogne et ne mugit pas.* (Cuv.) *L'*AUROCHS *est le plus grand des quadrupèdes, après l'éléphant et le rhinocéros.* (Cuv.) *Le premier piége a été appliqué par les Celtes et les anciens Gaulois à la chasse aux* AUROCHS, *élans, bisons et taureaux sauvages.* (D'Houdetot.)

— **Encycl.** « L'*aurochs*, dit Cuvier, se distingue par son front bombé, plus large que haut, par l'attache de ses cornes au-dessous de la crête occipitale, par la hauteur de ses jambes, par ses côtes, au nombre de quatorze paires, par une espèce de laine crépue qui couvre la tête et le cou du mâle, et par sa voix grognante. C'est le plus grand des quadrupèdes de l'Europe. » En effet, il atteint 2 m. de hauteur et jusqu'à 3 m. 33 c. de longueur. Une particularité remarquable chez l'*aurochs*, c'est qu'il a une vertèbre lombaire de moins et une paire de côtes de plus que les autres espèces du même genre, ce qui détruit l'opinion des naturalistes qui ont vu dans ce quadrupède le type de notre bœuf domestique.

L'*aurochs* paraît avoir été connu des anciens; mais il ne faudrait pas le confondre avec l'*urus* dont parle César dans ses *Commentaires*, et sur lequel il donne des détails qui ne peuvent se rapporter à l'*aurochs;* ce dernier se retrouverait plutôt dans le *bison* des auteurs latins. C'est là du moins l'opinion de la plupart des naturalistes, et particulièrement celle du plus illustre (Cuvier). Cependant, par une de ces contradictions trop fréquentes en histoire naturelle, on applique à l'*aurochs* le nom d'*urus* dans les classifications modernes. Répandue autrefois dans toutes les forêts de l'Europe tempérée, cette espèce tend de plus en plus à disparaître; c'est à peine si l'on en rencontre encore quelques individus dans les grandes forêts de la Lithuanie, des monts Krapaks et du Caucase. C'est un animal farouche, dont la chasse offre de grands dangers, surtout à l'époque du rut. Sa chair, sa toison et son cuir sont très-recherchés. L'*aurochs* que possède la ménagerie du muséum de Paris vient d'une forêt du gouvernement de Grodno.

AUROCYANURE s. m. (o-ro-si-a-nu-re — du lat. *aurum*, or, et de *cyanure*). Chim. Nom donné aux sels haloïdes doubles formés par la combinaison du cyanure d'or avec un autre cyanure.

— **Encycl.** Les *aurocyanures* s'obtiennent en faisant dissoudre le protocyanure d'or dans les cyanures alcalins. Les principaux sont le cyanure d'or et d'ammonium ou aurico-ammonique, et le cyanure d'or et de potassium ou aurico-potassique.

Le cyanure d'or et d'ammonium a pour formule $AzH^4Cy,AuCy$. Pour le préparer, il faut mélanger des solutions saturées de sulfate d'ammoniaque et de cyanure d'or et de potassium, précipiter par l'alcool absolu les sulfates, et faire cristalliser par l'évaporation le liquide filtré. Le produit constitue de petits cristaux incolores et anhydres, d'une forte saveur métallique.

Le cyanure d'or et de potassium a pour formule $KCy,AuCy$. Il cristallise sous la forme d'octaèdres rhomboïdaux, allongés, incolores, ou de paillettes nacrées; il est inaltérable à l'air, assez soluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool, insoluble dans l'éther. On le prépare en dissolvant dans le cyanure de potassium le protocyanure d'or, l'or fulminant ou le protoxyde d'or. Chauffé à l'abri de l'air, le cyanure aurico-potassique dégage du gaz cyanogène et laisse un mélange d'or et de cyanure de potassium. Les acides étendus d'eau décomposent lentement sa solution, en développant de l'acide cyanhydrique et en précipitant du protocyanure d'or. Le cyanure d'or et de potassium s'emploie beaucoup dans la dorure galvanique.

AUROFERRIFÈRE adj. (ô-ro-fèr-ri-fè-re — du lat. *aurum*, or; *ferrum*, fer, et *fero*, je porte). Minér. Qui contient de l'or et du fer.

AUROGALLUS (Mathieu), philologue allemand, né à Commettau (Bohême) en 1480, mort en 1543. Il fut un des coopérateurs de Luther dans la traduction de la Bible, et professa l'hébreu, le grec et le latin à Wittemberg. Il a donné une grammaire hébraïque et chaldaïque et divers autres travaux, parmi lesquels : *De Hebrœis urbium, regionum, populorum, fluminum, montium et aliorum locorum nominibus* (1526).

AUROÏDES s. m. pl. (ô-ro-i-de — du lat. *aurum*, or, et du gr. *eidos*, aspect). Chim. Classe de minéraux renfermant de l'or et de l'iridium.

AURON, rivière de France, prend sa source dans le départ. de l'Allier, passe à Banegon, Dun-le-Roi, Bourges, prend dans cette ville le nom d'Yèvre, passe à Mehun et Vierzon et se jette dans le Cher après un cours de 100 kil.

AURONE s. f. (ô-ro-ne — en lat. *abrotanum*). Bot. Nom vulgaire d'une sorte d'armoise qui jouit des mêmes propriétés que l'armoise et l'absinthe, mais à un moindre degré, et que l'on emploie en médecine comme vermifuge. On l'appelle encore *citronnelle*, à cause de l'agréable odeur de citron qu'elle répand, et *garde-robe*, parce que l'on met quelques-unes de ses tiges parmi les vêtements pour en éloigner les mites et autres insectes destructeurs. On la cultive fréquemment dans les jardins pour son odeur pénétrante et ses propriétés aromatiques. ‖ *Aurone des champs*, Armoise commune. ‖ *Aurone femelle*, Santoline cyprès.

AUROPLOMBIFÈRE adj. (ô-ro-plon-bi-fè-re — du lat. *aurum*, or; du fr. *plomb*, et du lat. *fero*, je porte). Minér. Qui contient de l'or et du plomb.

AUROPOUDRE s. f. (ô-ro-pou-dre — du lat. *aurum*, or, et de *poudre*). Minér. Alliage naturel d'or, de palladium et d'argent, qui est d'une couleur d'or sale, et qui se trouve, sous

forme de petits grains cristallins, dans la capitainerie de Porpès, au Brésil; de là, le nom de *porpésite*, qu'on lui donne aussi quelquefois d'après Berzélius. Cette substance renferme, sur 100 parties : or, 85,98; palladium, 9,85; argent, 4,17.

AUROPUBESCENT, ENTE adj. (ô-ro-pu-bèss-san, an-te — du lat. *aurum*, or, et de *pubescent*). Hist. nat. Qui est garni de petits poils d'un jaune doré.

AURORA, petit archipel de l'océan Atlantique austral, entre les îles Falkland et la Géorgie méridionale, par 55° lat. S. et 46° long. O. Ces îles, peu connues, s'étendent du N. au S. sur une longueur de 25 kilom. et présentent une élévation de 70 mètres au-dessus du niveau de l'Océan.

Aurora Floyd, roman anglais de miss E. Braddon. Il y a peu d'exemples, même dans le pays de Walter Scott et de Dickens, d'une vogue pareille à celle qu'obtiennent depuis quelque temps les romans de miss Braddon, dont le talent, un peu monocorde, ne cesse de passionner les lecteurs anglais et même français. Le succès du *Secret de lady Audley* n'était pas épuisé, que miss Braddon reparaissait sur la brèche avec *Aurora Floyd*, dont on ne compte plus aujourd'hui le nombre des éditions, et qui, malgré ses défauts, est supérieur au premier de ces deux ouvrages. Si l'on en croit miss Braddon, l'histoire qu'elle raconte dans *Aurora Floyd* serait une histoire vraie, à un point de vue général et quant aux principaux faits qu'elle nous présente. Son roman pourrait se passer de ce genre d'intérêt, mais, puisqu'il le possède, il ne nous appartient pas de le lui enlever. Le sujet de ce roman est l'union secrète de la belle Aurora, fille de sir Archibald Martin Floyd, avec Conyers, groom de son père, Adonis d'antichambre, dont la belle tête ne roule que les projets les plus ignobles. Aurora, bientôt détrompée sur le choix qu'elle a fait, quitte son mari pour revenir chez son père, qui lui pardonne; bientôt la nouvelle de la mort de Conyers, annoncée dans le *Bell's life*, rend la liberté à Aurora, qui épouse ensuite un honorable gentilhomme, John Mellish, fort amoureux d'elle et possesseur d'une immense fortune. Cependant le groom n'était pas mort comme on l'avait cru d'abord, et il revient pour exploiter la nouvelle position de sa femme, à laquelle il extorque deux mille livres sterling pour prix de sa renonciation à sa personne et de son départ définitif. Mais au moment où la jeune femme vient de donner cette somme à son premier mari et de racheter ainsi sa liberté, Conyers, en s'éloignant, tombe frappé d'une balle au cœur. Un concours de circonstances accablantes motive la mise en accusation d'Aurora comme coupable de ce meurtre; une catastrophe est imminente, lorsque, par l'effet du hasard, on découvre le véritable assassin dans la personne d'un certain palefrenier, Steeve Hargrayes, qui avait tué Conyers pour lui voler les bank-notes dont il était porteur.

Il nous reste à porter un jugement sur ce roman si chaudement accueilli. Il y a certes beaucoup de talent dans l'œuvre de miss Braddon; mais il nous semble qu'il n'eût pas été impossible d'en faire un meilleur usage. Cette constante préoccupation de l'étrange et de l'imprévu pique pendant un certain temps la curiosité, mais finit par la fatiguer. Nous croyons, en outre, que le roman anglais, roman d'analyse par excellence, ne peut que perdre en venant faire concurrence à la littérature dramatique, à la littérature d'action; dont le sceptre, tenu par A. Dumas, E. Sue, F. Soulié et tant d'autres, appartient à la France. Que chaque nation produise des œuvres empreintes seulement du génie national, et chacune y gagnera. Ne faisons point en France de romans anglais, et que nos voisins, à leur tour, restent dans la voie que leur ont tracée les Dickens, les Thackeray et les Bulwer. Le charme piquant du style, la peinture ingénieuse et quelquefois savante des caractères, la vivacité d'esprit qui éclate à chaque page, sont heureusement des qualités que nous pouvons louer sans réserve. Miss Braddon les possède à un haut degré, et nous y sommes d'autant plus sensibles qu'elles font trop souvent défaut aux romanciers de son pays. Cet ouvrage eût cependant gagné à être condensé, surtout dans la première partie, qui contient des longueurs; mais, tel qu'il est, il offre une lecture agréable et souvent attachante. Sous le titre du *Secret de miss Aurore*, M. Bernard Derosne en a publié une traduction dont il a tiré un drame, qui a obtenu, grâce à la mise en scène, un succès de curiosité au théâtre du Châtelet.

Aurora Leigh, poëme ou roman symbolique anglais par Elizabeth Barrett Browning, publié en 1857. Cette œuvre est au fond une satire dirigée contre le positivisme de la société anglaise; mais une satire sans violence et sans amertume. C'est plutôt un apologue, une allégorie qui moralise et redresse sur le ton de la fable. Les deux principaux personnages expriment et résument un côté, un sentiment de leur époque; ce sont des êtres représentatifs. Deux idées distinctes, incarnées dans Romney et dans Aurora, se tiennent par les liens du sang, deux idées cousines germaines. Ces deux natures, ces deux types ne s'entendent pas bien d'abord, ni pour se marier, ni pour partager l'héritage de leurs ancêtres; il faut tout un enchaînement d'épreuves plus ou moins dramatiques, des péripéties, des succès et des revers multipliés, pour que ces deux entêtés se donnent la main et procréent des idées nouvelles. Aurora figure la poésie, l'art, l'esprit; Romney représente la matière, l'argent, le travail, toutes les nécessités corporelles. Ces deux principes opposés, spiritualisme et matérialisme, se partagent l'Angleterre. S'il faut en croire le poëte, leur part est inégale : la religion même semble n'être suivie que pour assurer le confortable dans l'autre monde, tandis que dans la vie présente elle assure celui du clergé établi par l'Etat. Romney est une image des Anglais à systèmes, à utopies; matérialiste croyant, socialiste chrétien, cherchant une formule inaccessible dans une conciliation impraticable, où l'esprit sera incorporé à la matière, et l'idée chrétienne au paganisme. Avec la fortune et la naissance d'un lord, il a l'audace d'esprit d'un communiste et le cœur d'un philanthrope convaincu. Son manoir devient un phalanstère; ses parcs sont ensemencés de pommes de terre. Il fait litière de son blason. Dans l'application de son système, il n'oublie qu'une chose, la liberté, la liberté personnelle, ou individuelle, ou naturelle, comme on voudra l'appeler.

Tout d'abord, Romney rencontre le matin, par un beau soleil, sa cousine (l'idée-poésie) au bout du jardin, qui tresse une couronne de lierre pour en parer sa tête. Il lui demande sa main. L'idée-poésie est douée de beaucoup de bon sens, et elle lui répond avec une révérence : « Merci, mon cousin, ce n'est pas une femme que vous aimez, mais vos systèmes. Je veux être aimée pour moi-même : je ne ferais pas votre affaire. » Or, d'autres personnages représentatifs viennent encore à la traverse pour empêcher ces deux idées antithétiques de s'unir. Marian est l'emblème du peuple soumis et résigné, pauvre et simple d'esprit comme de fortune. L'idée sociale (Romney), rencontre la jeune Marian, non plus parmi des fleurs et sous un beau soleil, mais dans une chambre visitée par la mort et près d'un cercueil. Il la demande en mariage et l'obtient, mais le jour de la noce, quand l'union est prête à être célébrée dans l'église, rien ne manque, si ce n'est la future, autre idée jeune et gracieuse qui a besoin aussi de tendresse, et qui s'est aperçue qu'on l'épousait par philanthropie, non par amour. Une nouvelle idée vient se mettre sur les rangs; elle s'appelle lady Waldemar. C'est tout l'opposé de Marian; elle est riche, noble, femme du monde, point innocente et aussi peu simple que possible. De longue main elle lorgne le beau visage, la noble tournure et la fortune du jeune rêveur : elle l'aime presque. Jalouse et cruelle, elle ruine et déshonore Marian, pour la perdre entièrement dans l'esprit de son fiancé. Mais c'est en vain qu'elle se plonge dans la lecture de Fourier et d'Owen; ses accès philanthropiques ne réussissent qu'à la faire démasquer. Enfin le malentendu cesse entre l'idée-poésie et l'idée-système. Aurora, qui s'est retirée à Florence, reçoit en grâce Romney l'utopiste, qui a échoué dans ses projets, qui a vu brûler ses châteaux, qui a reçu dans les yeux un coup de feu tiré par un monstre d'ingratitude. La premier mariage se renoue et s'accomplit. La poésie unit sa destinée au socialisme, obligé de se reconnaître aveugle.

On imagine aisément l'inconvénient d'une telle donnée, au point de vue de l'intérêt : les personnages ne sont ni assez réels, ni assez vivants; ils conservent tous, malgré les efforts et le talent de l'auteur, le défaut de leur origine, qui est l'abstraction. Ce sont des êtres descendus des nues, que l'auteur n'a pas pétris de chair et d'os, mais plutôt de nuages : il leur manque du sang dans les veines, et ils ressemblent un peu à ces apparitions surhumaines des épopées antiques; on essaye de les toucher et l'on ne saisit que le vide. Il ne faut pas croire cependant que ce défaut de réalité soit poussé au point d'ôter à l'ouvrage la vie et le mouvement. L'auteur n'a peut-être pas trouvé le juste milieu entre l'idéal et le vrai, mais il l'a cherché. Le but de son livre et la connaissance qu'il a des réalités le sauvent des excès de l'abstraction et le ramènent dans un monde plus humain. De là des alternatives singulières. Tantôt ses personnages marchent à terre comme de simples mortels, tantôt ils s'envolent dans les espaces imaginaires. Ce livre, dans lequel l'auteur cherche à relever le drapeau du spiritualisme en Angleterre, est, au point de vue littéraire, une œuvre achevée; mistress Browning, qui a longtemps vécu sur les bords de l'Arno, comprend et exprime la nature méridionale. Sa muse n'est pas tout à fait britannique. Elle est assez impartiale pour rendre ample justice au caractère français, à la grâce française, au spiritualisme de la France, et son pinceau s'arrête aux nuances les plus délicates pour rendre hommage à la vérité. Les personnages secondaires de son récit ont un sens allégorique, comme les principaux, et comme eux ils entrent dans l'action ou dans la donnée pour peindre une tendance ou accuser un fait dans l'état social. Le poëme de mistress Browning signale une réaction spiritualiste de la part des femmes, le sexe faible, contre l'implacable et dédaigneux épicurisme des classes riches de la féodale et mercantile Angleterre.

AURORAL, ALE adj. (o-ro-ral, a-le — rad. *aurore*). Qui appartient à l'aurore; qui tient de la couleur ou de l'éclat de l'aurore : *Lumière, clarté* AURORALE. ‖ *Messe aurorale*, Celle qui se célèbre la première, au lever de l'aurore.

AURORAS s. m. (o-ro-rass — du lat. *aurora*, aurore). Bot. Belle plante du Pérou dont les fleurs s'ouvrent au lever de l'aurore.

AURORE s. f. (o-ro-re — le latin *aurora*, d'où dérive directement notre mot français *aurore*, est étroitement lié au terme grec *eôs*, qui a le même sens, malgré la différence considérable des deux formes. Effectivement, cette différence n'est qu'apparente; car, d'après un principe qui repose sur des observations multipliées, *r*, placé entre deux voyelles, est susceptible de se transformer en *s*; *aurora* serait donc pour *ausosa*, qui se rapproche singulièrement de la forme éolienne *auôs*, transition toute trouvée pour arriver à *eôs*. Nous savons, d'autre part, comme nous l'apprend M. Pictet dans son savant travail des *Origines indo-européennes*, que le nom de l'Aurore, personnifiée aussi bien que réelle, est, en sanscrit, *Ushas*, *Ushâ*, c'est-à-dire qui brille comme le feu, de *ush*, *urere*, brûler, ce qui exprime parfaitement la rouge splendeur du ciel matinal embrasé. La forme primitive était *vasas*; ce *v* se retrouve parfaitement dans la forme attique *eôs*, qui s'écrivait avec un esprit rude et devait par conséquent commencer par un digamma éolique F (*v*); ainsi, le génitif grec *eoos* a dû être, à une époque indéterminée, *vososos*, absolument identique au génitif sanscrit correspondant *vasasas*. — Le latin, transformant les deux *s* en *r*, a fait *vararas*, puis *avrara*, *aurara* et *aurora*, en intervertissant *v* et *a*, comme dans *auster*, pour le sanscrit *vastar*, en changeant le *v* en *u*, et l'*a* médial en *o*. —A la même famille, il faut rattacher encore le lithuanien *auzra*, aurore, si voisin du mot *usra*, lumineux, lumière du matin, fréquemment employé dans les *Védas*. Il faut aussi attribuer, avec Aufrecht, la même origine au grec *aura*, air matinal, *aurion*, demain matin, etc. Rapprochons encore le cymrique *gwawr*, aurore. La racine germanique, qu'on retrouve en allemand sous la forme de *ost*, dans le sens d'*ost*, orient, dérive de la même source. L'orient, en effet, est le côté où l'aurore se montre; les anciens Germains et les Anglo-Saxons avaient même une déesse *Tastre*, *Tostra* ou *Ostara*, qui possédait des attributions analogues à celles de l'Aurore dans l'antiquité. « L'Aurore, dit M. Max Müller dans son savant *Essai de mythologie comparée*, est réellement une des plus riches sources de la mythologie aryenne... Si les peuples de l'antiquité appelaient les lumières éternelles du ciel, leurs dieux, leurs êtres brillants, *deva*, l'Aurore devait être la première née parmi les divinités, *Protogeneia*, la plus chère aux hommes, toujours jeune et toujours fraîche... Nous ne pouvons plus nous imaginer le sentiment avec lequel l'antiquité regardait ces spectacles de la nature. Pour nous, tout est une loi, un ordre, une nécessité. Nous calculons le pouvoir de réfraction de l'atmosphère. » Comme on le voit, M. Max Müller rend très-bien compte, dans ces lignes, de ce sentiment de nouveauté que devait éprouver l'humanité, jeune encore, à la vue de ces grands phénomènes météorologiques, dont la succession régulière a pris place peu à peu parmi les *habitudes* de la nature; mais, avant d'en arriver là, que de doutes, que de perplexités! à chaque instant, on voit dans les *Védas* des passages qui trahissent une anxiété profonde : « Le soleil se lèvera-t-il?... Notre antique amie, l'Aurore, reviendra-t-elle?... les puissances de la Nuit seront-elles vaincues par le dieu de la lumière? etc... » Aussi l'aurore, qui, pour les races primitives, était le gage d'un jour de vie au moins, a-t-elle été chez elles le point de départ d'une foule de fictions gracieuses, qui se sont peu à peu transformées et qu'on retrouve encore parfaitement conservées dans les données mythologiques de la Grèce et de Rome. Les *Védas* parlent souvent des vaches brillantes que l'Aurore conduit chaque matin au pâturage, et qui, de leurs pis énormes, envoient sur la terre desséchée une rosée rafraîchissante et fertilisante, c'est-à-dire les nuages. Aucune déesse, dit M. Max Müller, n'est, dans ces hymnes antiques, aussi fréquemment appelée l'amie de l'homme. Elle va dans chaque maison; elle pense à la demeure de l'homme; elle ne méprise ni le petit, ni le grand; elle amène la richesse; elle est toujours la même, immortelle et divine; elle est la déesse toujours jeune, mais elle fait vieillir l'homme, etc.). Lueur brillante et rosée qui paraît à l'horizon après l'aube et avant le lever du soleil : *L'*AURORE *commence à paraître. C'est un plaisir de voir lever l'*AURORE. (Mme de Sév.) *Tous les objets paraissent sombres, le matin, aux premières lueurs de l'*AURORE. (Fén.) *L'*AURORE, *depuis des milliers d'années, n'a pas manqué une seule fois d'annoncer le jour.* (Fén.) *Nous eûmes le plaisir, tout du long du chemin, de voir le coucher et l'*AURORE *du soleil en même temps.* (Regnard.) *L'*AURORE, *comme avant-courrière du soleil, appartient à l'astronomie; comme phénomène lumineux, à la météorologie.* (***) *Les plus jeunes filles sont incapables de se prendre d'amourette pour un Roméo sans inscriptions de rentes, fût-il frais comme l'*AURORE *et beau comme le jour.* (Th. Gaut.) *L'*AURORE *parut sur la montagne d'Arabie, en face de nous; la mer Morte et la vallée du Jourdain se teignirent d'une couleur admirable.* (Chateaub.)

Soyez prêts à combattre au retour de l'*aurore*.
C. DELAVIGNE.

Demain, sans différer, je prétends que l'*aurore*
Découvre nos vaisseaux déjà loin du Bosphore.
RACINE.

Adieu, riante *aurore*, adieu, riantes fleurs,
Où la riche lumière épanche ses couleurs.
ROUCHER.

A cette heure douteuse où, naissante et timide,
L'*aurore* a commencé de teindre l'ombre humide.
LAYA.

Beauté, fleur d'un instant, l'*aurore* te voit naître;
L'*aurore*, à son retour, ne peut te reconnaître.
FRÉVILLE.

Au premier rayon de l'*aurore*,
Il s'incline, il chante, il adore
L'astre d'où ruisselle le jour.
LAMARTINE.

Quand l'été vient, le pauvre adore;
L'été, c'est la saison de feu,
C'est l'air tiède et la fraîche *aurore*.
V. HUGO.

L'on dit, l'on répète toujours,
Que vous faites, charmante *Aurore*,
Par vos regards éclore
Les feux des plus beaux jours.
Comme tout se tient et circule,
Bientôt, *Aurore*, on le prédit,
Sera ce tendre crépuscule
Qui commence une heureuse nuit.
Vers adressés à une jeune fille nommée Aurore, *la veille de son mariage.*

— Par ext. L'orient, les contrées situées à l'orient : *Du couchant à l'*AURORE. (Acad.)

Embrasez par nos mains le couchant et l'*aurore*.
RACINE.

Les brigands du Midi, du Nord et de l'*aurore*.
VOLTAIRE.

Il sied mal de venger l'affront de Théodore
A celle qui régit le couchant et l'*aurore*.
ROTROU.

... Un roi qui naguère, avec quelque apparence,
De l'*aurore* au couchant portait son espérance.
RACINE.

O Dieu, garde à jamais ce roi qu'un peuple adore!
Romps de ses ennemis les flèches et les dards,
Qu'ils viennent du couchant, qu'ils viennent de l'*aurore*.
V. HUGO.

— Fig. Commencement, début, origine : *L'*AURORE *d'un beau règne. L'*AURORE *de la liberté. Ces sectes ne sont qu'une ébauche et comme l'*AURORE *de la réforme.* (Boss.) *Les Français, sous Louis XIII, commencèrent à se rendre recommandables par les grâces et les politesses de l'esprit; c'était l'*AURORE *du bon goût.* (Volt.) *Le siècle de Léon X fut l'*AURORE *de ceux qui le suivirent.* (Barthél.) *Tes années croissaient sans reproche, et l'*AURORE *de ta vertu jetait un éclat ravissant.* (Vauven.) *Avec la religion, le soir de la vie touche à l'*AURORE *d'un jour éternel.* (Rivarol.) *Il reste, entre l'*AURORE *de l'histoire grecque et l'époque du déluge universel, quatorze siècles.* (M.-Brun.) *La France a perdu, sur la fin du dernier siècle, trois beaux talents à leur* AURORE *: Malfilâtre, Gilbert et André Chénier.* (Dussault.) *Le repentir est l'*AURORE *de la vertu.* (Karamsin.) *Son avénement avait paru l'*AURORE *d'un temps meilleur.* (De Barante.) *La Révolution apparut comme l'*AURORE *d'une régénération morale et politique.* (Lamart.) *La baronne souhaitait une longue vieillesse pour voir poindre l'*AURORE *du bien-être.* (Balz.) *Mon héroïsme était naïf et brûlant, comme le sont les religions à leur* AURORE. (G. Sand.) *Tel que vous me voyez, messieurs, j'ai assisté à l'*AURORE *du romantisme.* (Frémy.)

Ils n'éclipseront pas le jour qui vient d'éclore,
Et dont l'Europe entière a vu briller l'*aurore*.
SAINT-LAMBERT.

Rayon divin, es-tu l'*aurore*
Du jour qui ne doit pas finir?
LAMARTINE.

‖ Jeunesse, début de la vie : *L'amour embellit l'*AURORE *et le soir de la vie.* (St-Lambert.) *Dès son* AURORE, *il avait montré sur son front, dans ses paroles et dans ses actions, les traits et les caractères d'une grande âme.* (Barthél.)

Le soleil de nos jours pâlit dès son *aurore*.
LAMARTINE.

Les ravages, l'exil, la mort, l'ignominie,
Dès ma première *aurore* ont assiégé ma vie.
VOLTAIRE.

Le poëte écoutait, à peine à son *aurore*,
Ces deux lointaines voix qui descendaient du ciel
V. HUGO.

Si vous voulez que j'aime encore,
Rendez-moi l'âge des amours;
Au crépuscule de mes jours
Rejoignez, s'il se peut, l'*aurore*.
VOLTAIRE.

Triste et mourant à son *aurore*,
Un jeune malade, à pas lents,
Parcourait une fois encore
Le bois cher à ses premiers ans.
MILLEVOYE.

Des premiers feux de notre *aurore*
Au crépuscule de nos jours,
Il est un intervalle encore
Que doivent remplir les amours.
DESMAHIS.

— Poétiq. Jour, journée : *La mouche éphémère ne voit point deux* AURORES. (B. de St-P.)

Je puis enfin compter l'*aurore*
Plus d'une fois sur vos tombeaux.
LA FONTAINE.

Et la troisième *aurore* a revu nos vaisseaux,
Abandonnés sans guide à la merci des eaux.
DELILLE.

Mais la douzième *aurore* a brillé dans les cieux.
AIGNAN.

Le plaisir, avec chaque *aurore*,
Loin du tumulte qu'il abhorre,
Renaît sur ces vallons chéris.
GRESSET.

Là. sourd aux maux que tu déplores,
Le poëte voit ses *aurores*
Se lever sans trouble et sans peur.
V. HUGO.

Mais jusqu'à sa dernière *aurore*
En buvant frais s'épanouir :
Mes amis, ce n'est pas mourir.
BÉRANGER.

Hélas! si jeune encore,
Par quel crime ai-je pu mériter mon malheur?
Ma vie à peine a commencé d'éclore;
Je tomberai comme une fleur
Qui n'a vu qu'une *aurore*.
RACINE.

‖ Les poëtes, à l'imitation des anciens, personnifient fréquemment l'aurore et lui donnent des doigts de rose (épithète homérique), un teint vermeil, un visage frais et riant, etc. : *Déjà l'*AURORE, *avec ses doigts de rose, ouvrait les portes de l'orient.* (Fén.)

Qu'en ses plus beaux habits l'*Aurore* au teint vermeil
Annonce à l'univers le retour du soleil.
SEGRAIS.

Au moment où l'*Aurore*, avec ses doigts de rose,
Sépare en souriant la nuit d'avec le jour...
DE BERNIS.

. L'*Aurore*, au visage riant,
De rubis et de fleurs parsème l'orient.
BAOUR-LORMIAN.

Mais déjà se jouant dans les airs qu'elle dore,
Des bras du vieux Tithon sortait la jeune *Aurore*.
DELILLE.

Cependant le jour vient, et du ciel moins obscur
L'*Aurore* en souriant blanchit déjà l'azur.
DELILLE.

L'*Aurore* déployait l'or de sa tresse blonde,
Et semait de rubis le chemin du soleil.
MALLEFILLE.

L'*Aurore* matinale à l'orient dénoue
La chevelure d'or qui lui voile la joue.
ARS. HOUSSAYE.

Et le pâle reflet de l'aube à peine éclose
N'a point ce coloris, cette teinte de rose,
Dont l'*Aurore* se peint, quand, sur son char vermeil,
Elle sème de fleurs la route du soleil.
DESAINTANGE.

. L'*Aurore* est immortelle;
Sa bouche a la fraîcheur de la rose nouvelle;
Entre l'ombre et le jour son empire incertain
Des couleurs de la pourpre embellit le chemin.
DESAINTANGE.

— Loc. poét. *Les larmes, les pleurs, les présents de l'*AURORE, La rosée du matin :

De l'Aurore naissante il dévore *les larmes*.
ESMÉNARD.

L'Aurore dont *les pleurs* accusent l'hyménée...
ESMÉNARD.

Telle une tendre fleur qu'un matin voit éclore
Des baisers de Zéphire et des *pleurs de l'Aurore*...
VOLTAIRE.

. . . Les essaims abusés
Vont chercher sous leurs ailes
Les pleurs que *l'Aurore* a versés.
RACINE.

L'épi naissant mûrit, de la faux respecté;
Sans crainte du pressoir, le pampre tout l'été
Boit les doux *présents de l'Aurore*,
Et moi, comme lui belle et jeune comme lui,
Quoi que l'heure présente ait de trouble et d'ennui,
Je ne veux pas mourir encore.
A. CHÉNIER, la *Jeune Captive*.

— *Eternelle* AURORE, Vie éternelle des bienheureux :

Mon fils, je vais mourir; mon *éternelle aurore*
De ma dernière nuit va tout à l'heure éclore.
LAMARTINE.

— Astr. *Aurore boréale*, Météore lumineux qui apparaît le plus souvent à la partie septentrionale du ciel; et dont la clarté, plus ou moins brillante, a été assez mal à propos comparée à celle de l'aurore : *L'*AURORE BORÉALE *est un de ces brillants phénomènes dont la cause ne nous est point connue.* (Cuv.) *Ils ont des* AURORES BORÉALES *qui les éclairent pendant ces longues nuits.* (Regnard.) *Les* AURORES BORÉALES *étaient autrefois très-fréquentes en Grèce et en Italie* (M.-Brun.) *Les* AURORES BORÉALES *agissent sensiblement sur la direction de l'aiguille aimantée.* (Lacroix.) *La commission scientifique du Nord a observé* 150 AURORES BORÉALES *dans un intervalle de* 200 *jours.* (Focillon.)

. L'*aurore boréale*,
Lasse de voir sa sœur, l'aurore matinale,
Seule étaler des dieux les brillantes couleurs...
DELILLE.

‖ *Aurore australe*, Phénomène identique à l'aurore boréale, qui a lieu dans les régions du ciel voisines du pôle austral. On dit aussi abusivement : les *aurores boréales du pôle sud.* ‖ *Aurore polaire*, Nom générique proposé pour les aurores boréale et australe. Du reste, le nom impropre d'aurore devrait être abandonné.

— Franc-maçonn. *L'œuvre de l'aurore boréale*, Nom que les francs-maçons et surtout les carbonari donnent à la voûte de leur temple.

— Hortic. Variété de rose-thé dont la fleur est jaunâtre. ‖ Variété de renoncule dont le fond est jaune aurore. ‖ *Aurore naissante*, Œillet violet.

— Entom. Papillon de jour, du genre piéride.

— Adj. inv. Qui est d'un jaune doré, de la couleur de l'aurore; qui a la teinte de l'aurore, en parlant d'une couleur : *Couleur* AURORE. *Satin, velours* AURORE. *Des rideaux* AURORE. *La prunelle est, chez les albinos, d'une couleur* AURORE *très-brillante.* (Volt.) *Les sous-bergers et les sous-bergères, en longues robes blanches, ceintes de garnitures* AURORE, *lui servirent, dans cent corbeilles de simple porcelaine, cent mets délicieux.* (Volt.)

— s. m. Couleur aurore : *Etoffe d'un bel* AURORE. *Il faut faire teindre ce châle en* AURORE. *Les feuilles n'ont fait que changer de couleur; au lieu d'être vertes, elles sont aurore, et de tant de sortes d'*AURORE, *que cela compose un brocart d'or riche et magnifique.* (Mme de Sév.)

— **Syn. Aurore, aube.** V. AUBE.

—**Antonymes.** Couchant, coucher du soleil, brune.

— **Epithètes.** Matinale, impatiente, vigilante, jeune, naissante, radieuse, pure, brillante, éclatante, étincelante, fraîche, gaie, joyeuse, riante, souriante, charmante, virginale, pourprée, empourprée, purpurine, vermeille, mystérieuse, sombre, triste, pâle, humide, glacée, froide, timide, indécise, divine, céleste, immortelle, éternelle.

— **Encycl.** Quoique le phénomène lumineux connu sous le nom d'*aurore boréale* ne puisse être observé dans tout son éclat que dans les pays voisins des pôles, il n'était pas inconnu des anciens. Aristote en a donné une description assez exacte. Il le compare à une flamme mêlée de fumée, à la lumière d'une lampe qui s'éteint, à l'embrasement d'une campagne dont on brûle le chaume. Cette dernière comparaison est fort juste; dans les latitudes moyennes ou méridionales, la lueur boréale a souvent été prise pour la lueur d'un incendie. A son tour, Lucain a peint, en poëte, le météore lumineux, dans les vers suivants de la *Pharsale :*

Ignota obscuræ viderunt sidera noctes,
Ardentemque polum flammis, cœloque volantes
Obliquas per inane faces...

Il est fait souvent mention de flammes aériennes dans les chroniques du moyen âge, et de pareils phénomènes ont donné lieu à des processions dans le XVIe siècle et sous le règne de Henri III. D'après Ed. Biot, les annales chinoises parlent de la lumière des *aurores boréales* dès l'an 208 avant l'ère chrétienne.

Le spectacle d'une *aurore boréale* est un des plus beaux que l'on puisse contempler dans la création. Aussi, les œuvres d'art y ont-elles trouvé un puissant aliment. Un de nos littérateurs, qui a surtout brillé par la pompe et le charme des descriptions, a su tirer de ce phénomène de grands et pompeux effets. Rien de plus émouvant ni de plus solennel que cette page du *Juif-Errant* où M. Eugène Sue nous fait assister à l'entrevue de deux êtres perdus aux confins du globe, et dont la silhouette se détache, se grandit et se rapproche sur un immense rideau de feu et de pourpre.

Par une sorte de compensation, c'est dans les régions polaires, au milieu des longues nuits d'hiver, que le météore brille dans toute sa majesté. Ses lueurs sont même presque permanentes tant que le soleil est au-dessous de l'horizon; il est probable que si l'on pouvait séjourner précisément au pôle, on trouverait que la nuit de six mois est presque constamment illuminée par le merveilleux éclat de l'*aurore boréale*.

On devine que ce brillant phénomène a dû exercer une grande influence sur l'imagination des grossiers habitants du Nord. Dans les jets de flamme de l'*aurore boréale*, dans le bruit lointain qui les accompagne quelquefois, les Lapons croient reconnaître les jeux mystérieux des âmes. Grâce à l'observation de certaines particularités bien connues, les Américains du nord-ouest nomment l'*aurore boréale* le *Daim*, comme si les nombreuses fusées qu'elle projette à l'horizon n'étaient autre chose que ces étincelles électriques qui s'échappent de la fourrure des bêtes fauves quand on les frotte rapidement. Les Sibériens, comme les Lapons, voient, au milieu des feux de l'*aurore boréale*, une foule d'esprits qui combattent dans les airs. En 1465, il y eut une *aurore boréale* à Paris, qui jeta les habitants dans une consternation profonde; et l'on se rappelle encore à Bordeaux celle qui, en 1820, fit croire à l'incendie de cette ville. Mais l'*aurore boréale* du 19 octobre 1726 fut la plus grande, la plus complète et la plus remarquable qu'on ait jamais observée dans notre pays. La figure de ce majestueux phénomène, prise à Breuil-le-Pont (Eure), a été rapportée par de Mairan, dans son célèbre *Traité de l'aurore boréale*.

Quant à la cause du phénomène, on ne songea guère, pendant longtemps, à en faire l'objet de recherches scientifiques. On se bornait à y voir, nous venons de le dire, un présage qui annonçait aux mortels quelque événement considérable et presque toujours d'une nature effrayante. Toutefois, au commencement du XVIIe siècle, les préjugés et l'ignorance commencèrent à reculer devant les lumières de la science; et, tandis que l'historien Legrain parle encore, en 1615, d'une apparition effroyable d'hommes de feu combattant avec des lances, Lamothe-Levayer, témoin du même phénomène, le réfute et ramène les choses à leur juste valeur. Gassendi est un des premiers qui aient envisagé le météore qui nous occupe en observateur éclairé. C'est lui qui, pour la première fois, appliqua la dénomination d'*aurore boréale* à un phénomène de ce genre qu'il observa en Provence et qui attira en même temps l'attention de plusieurs savants dans toute la France, et jusqu'en Syrie. Il aurait pu avec avec autant de raison l'appeler crépuscule, et au lieu de *boréale*, il aurait dû dire *polaire*, car on a su plus tard qu'il y a des *aurores australes*, comme des *aurores boréales;* il paraît même, d'après les recherches d'Arago, que les unes coïncident souvent avec les autres.

Les *aurores boréales*, avons-nous dit, sont un des plus brillants spectacles que nous offre la nature; mais elles diffèrent tellement dans les détails, qu'on est forcé d'en conclure que le phénomène ne suit aucune loi fixe dans ses apparences. Voici d'abord la description que donne M. Pouillet :

« Si l'*aurore boréale* doit paraître, on commence, après la chute du jour, à distinguer une lueur confuse vers le nord; bientôt des jets de lumière s'élèvent au-dessus de l'horizon : ils sont larges, diffus et irréguliers, on remarque, en général, qu'ils tendent vers le zénith. Après ces apparences déjà très-variées, qui sont comme le prélude du phénomène, on voit, à de grandes distances, deux vastes colonnes de feu, l'une à l'orient, l'autre à l'occident, qui montent lentement vers l'horizon. Pendant qu'elles s'élèvent avec des vitesses inégales et variables, elles changent sans cesse de couleur et d'aspect; des traits de feu plus vifs ou plus sombres en sillonnent la longueur ou les enveloppent tortueusement; leur éclat passe du jaune au vert foncé ou au pourpre étincelant. Enfin, les sommets de ces deux colonnes s'inclinent, se penchent l'une vers l'autre et se réunissent pour former un arc ou plutôt une voûte de feu d'une immense étendue. Quand l'arc est formé, il se soutient majestueusement dans le ciel pendant des heures entières. L'espace qu'il enferme est en général assez sombre, mais d'instant en instant il est traversé par des lueurs diffuses et diversement colorées. Au contraire, dans l'arc lui-même, on voit incessamment des traits de feu d'un vif éclat qui s'élancent au dehors, sillonnent le ciel verticalement comme des fusées étincelantes, passent au delà du zénith, et vont se concentrer dans un petit espace à peu près circulaire, que l'on appelle la couronne de l'*aurore boréale*. Dès que la couronne est formée, le phénomène est complet; l'*aurore* a déployé dans le ciel les plis de sa robe de feu; on peut la contempler dans toute sa majesté. Après quelques heures, ou d'autres fois après quelques instants, la lumière s'affaiblit peu à peu; les fusées ou les jets deviennent moins vifs et moins fréquents; la couronne s'efface, l'arc devient languissant, et, enfin, l'on n'aperçoit plus que des lueurs incertaines qui se déplacent lentement et qui s'éteignent. »

Haüy décrit à son tour le même phénomène dans les termes suivants : « Il se montre presque toujours du côté du nord, en tirant un peu vers l'ouest. Il commence ordinairement trois ou quatre heures après le coucher du soleil; il s'annonce par une espèce de brouillard qui présente à peu près la figure d'un segment de cercle dont l'horizon forme la corde. La partie visible de sa circonférence paraît bientôt bordée d'une lumière blanchâtre, d'où résulte un arc lumineux ou plusieurs arcs concentriques, dont la distinction est marquée par des bordures composées de la matière obscure du segment. Des jets et des rayons de lumière diversement colorés s'élancent ensuite de l'arc ou plutôt du segment nébuleux, où il se fait presque toujours quelque brèche éclairée qui semble leur donner une issue. Quand le phénomène augmente et qu'il doit occuper une grande étendue, son progrès se manifeste par un mouvement général et une espèce de trouble dans la masse. Des brèches nombreuses se forment et disparaissent à l'instant dans l'arc et dans le segment obscur; des vibrations de lumière et des éclairs viennent frapper comme par secousses toute la partie de la matière du phénomène qui occupe l'hémisphère visible du ciel. Enfin, lorsque cette matière parvient à sa plus grande extension, il se forme au zénith une couronne enflammée, qui est comme le point central vers lequel tous les points d'alentour paraissent concourir. C'est là le moment où le phénomène se développe dans sa plus grande magnificence, tant par la variété des figures lumineuses qui se jouent de mille manières au haut de l'atmosphère, que par la beauté des couleurs dont plusieurs d'elles sont ornées. Le phénomène diminue ensuite par degrés, de manière cependant que les jets lumineux et les vibrations se renouvellent de temps en temps; mais, enfin, le mouvement cesse; la lumière qui occupait les parties méridionales et celles de l'orient et de l'occident se resserre et se concentre dans la partie boréale; le segment obscur s'éclaircit et finit par s'éteindre, tantôt subitement et tantôt avec lenteur, à moins qu'il ne se prolonge jusqu'à se fondre, en quelque sorte, dans le crépuscule du matin, comme cela a lieu dans la plupart des grandes *aurores boréales*. »

Les observations les plus complètes et les plus récentes que l'on ait sur les *aurores boréales* ont été rapportées par la commission scientifique du Nord, dont faisaient partie nos compatriotes, MM. Lottain et Bravais. Du 12 septembre 1838 au 13 octobre 1839, ces deux savants notèrent avec soin toutes les apparitions du phénomène, ses phases, les circonstances concomitantes. Les résultats de leurs travaux sont consignés dans la belle publication qui a pour titre : *Voyages en Scandinavie, en Laponie, au Spitzberg et au Feroë*, etc. (9e et 13e livraison).

Les explications les plus diverses ont été proposées. On a cru d'abord qu'une nuée servait de matière à l'*aurore boréale*, et que cette matière se composait d'exhalaisons diverses, qui, après s'être mêlées, entraient en fermentation et finissaient par s'embraser. On a supposé ensuite que les neiges et les glaces réfléchissaient les rayons solaires vers les couches supérieures de l'atmosphère, et que là ils étaient renvoyés à la surface de la terre. M. de Mairan, dans le traité que nous avons déjà cité, émit plus tard une hypothèse toute nouvelle, qui fut accueillie avec beaucoup de faveur. Selon lui, le soleil serait entouré d'une atmosphère lumineuse, qui peut quelquefois s'étendre jusqu'à l'atmosphère terrestre; repoussée alors par le mouvement de rotation de la terre, mouvement qui est beaucoup plus rapide sous l'équateur qu'aux extrémités, l'atmosphère solaire se porte vers les pôles, s'y accumule et produit tous les effets dont se compose le phénomène. Euler prétendit, au contraire, que tous ces jeux de lumière étaient produits par les particules mêmes de l'atmosphère terrestre rendues lumineuses par la réflexion des rayons solaires. Franklin et plusieurs autres physiciens ont attribué l'*aurore boréale* au fluide électrique, qu'ils supposaient transporté de l'équateur vers les régions polaires par les nuages qui en sont chargés, et qui descendait ensuite avec la neige sur le sol, puis remontait à travers l'atmosphère jusqu'au vide qui est au-dessus, et se dirigeait vers l'équateur en formant ces jets, ces gerbes de lumière, ces arcs et ces colonnes qui offrent un spectacle si merveilleux. Plus récemment, M. Biot a tenté d'expliquer les *aurores boréales* par des nuages de particules ferrugineuses d'une ténuité extrême, lancées par les volcans très-actifs des régions polaires; il suppose que ces particules servent de conducteurs à l'électricité de l'air, qui s'y propage en faisant éclater une multitude de petites étincelles. Mais M. Becquerel a fait remarquer, avec beaucoup de raison, que la substance des poussières volcaniques conduit fort mal l'électricité, et l'explication de M. Biot ne saurait être admise.

Aujourd'hui, tous les physiciens s'accordent à chercher la cause des *aurores boréales* dans l'action du fluide magnétique et du fluide électrique, c'est-à-dire du même fluide considéré sous deux aspects différents. Halley avança le premier qu'elles se produisent quand la matière magnétique s'enflamme, comme le fait la limaille de fer dans certaines expériences. Des observations très-précises, faites depuis Halley, ont prouvé qu'il existe en effet des rapports très-frappants entre les *aurores boréales* et le magnétisme. M. Pouillet s'exprime sur ce point dans les termes suivants : « Le sommet de l'arc de l'*aurore boréale* se trouve toujours sur le méridien magnétique du lieu de l'observation, ou du moins il ne semble pas s'en écarter d'une manière sensible. La couronne de l'*aurore boréale* se trouve toujours sur le prolongement de l'aiguille d'inclinaison du lieu de l'observation. » De plus, l'apparition d'une *aurore boréale* fait toujours éprouver de grandes perturbations à l'aiguille aimantée, qui semble alors quelquefois soumise à de violentes agitations. M. Arago a remarqué qu'à Paris, dès le matin du jour où une *aurore boréale* doit avoir lieu, même quand elle ne doit pas y être visible, l'aiguille de déclinaison dévie vers l'occident; le soir, au contraire, elle dévie à l'orient d'une manière très-sensible. Ainsi, lors de la brillante *aurore boréale* du 28 au 29 août 1858, le service télégraphique fut interrompu pendant quelques jours, et plusieurs sonneries électriques mises en mouvement. Ceci n'est pas un fait nouveau pour la science. On n'a pas oublié sans doute l'*aurore boréale* du mois de novembre 1848 : à Pise, M. Matteuci, se trouvant alors au bureau télégraphique, vers neuf heures trente minutes du soir, s'aperçut que les machines, qui avaient très-bien fonctionné pendant toute la journée, ne marchaient plus; il en fut de même à Florence. On essaya d'augmenter la force du courant, ce fut inutile. De temps en temps, l'aiguille allait par saccades, puis elle s'arrêtait brusquement, l'ancre restait attachée aux électro-aimants. M. Highton, ingénieur télégraphique du *London and North-Western-Railway*, a signalé également une action très-vive exercée sur le télégraphe électrique par une *aurore boréale;* il prétend même que cette action s'est manifestée pendant le jour, alors que le phénomène n'était plus visible. De son côté, M. L. Giraud a reconnu que l'*aurore boréale* peut agir comme un solénoïde. Il a aimanté un barreau d'acier, sous la seule action de la lumière polaire, en plaçant ce barreau, exposé à l'air, dans la direction du méridien magnétique. Enfin, ajouterons-nous, la lumière polaire est analogue au faisceau lumineux qui se produit, dans le circuit voltaïque, entre un cône de charbon et un globule d'argent. M. de La Rive a même réussi, il y a quelques années, à produire, au moyen de l'électricité, une véritable *aurore boréale* artificielle.

Il n'est donc pas permis de douter que l'électricité et le magnétisme ne jouent un grand rôle dans la production de l'*aurore boréale ;* mais la science n'est pas encore assez avancée pour dire avec précision quel est ce rôle et comment se réalisent toutes les circonstances du phénomène. L'illustre de Humboldt, le savant qui, selon une expression de

Pline, ne sera jamais assez loué, *nunquam satis laudatus*, l'honneur de l'Allemagne et l'un des plus grands esprits de notre siècle, l'illustre de Humboldt considère l'*aurore boréale* comme l'acte qui met fin à un orage magnétique. La production de la lumière serait alors un phénomène analogue à l'étincelle électrique, qui rétablit l'équilibre au point sur lequel elle se produit. Dès que les forces magnétiques cessent d'être en équilibre, il se produit un véritable orage, qui prend fin par une sorte d'étincelle magnétique constituant la lumière polaire. Dans cette dernière hypothèse, les perturbations de l'aiguille aimantée doivent commencer avant la production du phénomène et, par conséquent, permettre de prédire l'apparition de l'*aurore*.

L'*aurore boréale* serait donc, à proprement parler, la lumière de notre planète. Ce phénomène, qui existe presque d'une manière continue aux deux pôles magnétiques, pourrait, jusqu'à un certain point, faire comprendre l'origine de la lumière propre des astres. Supposons en effet, avec M. G. Bresson, que l'intensité de l'*aurore boréale* augmente d'une manière considérable, il en résulterait que notre globe serait entouré d'une sphère lumineuse, douée d'un vif éclat et continuellement agitée. Les astres voisins, n'apercevant que l'enveloppe lumineuse, classeraient la terre parmi les étoiles au lieu d'en faire une planète. D'après M. de Humboldt, on aurait déjà aperçu sur Vénus des traces d'une lumière propre dont on peut expliquer la production au moyen de phénomènes analogues à notre *aurore boréale*. Cette circonstance prouve que la terre n'a pas seule le privilége de la lumière polaire, et il est probable que les autres planètes possèdent des phénomènes analogues. Qui sait si ce n'est pas par un développement extraordinaire, par un antagonisme puissant des forces magnétiques ou électriques des astres qu'est produite leur lumière propre? Il est encore impossible de formuler des hypothèses sur cette question; mais, en présence du rôle immense que l'électricité paraît jouer dans l'univers, il est permis d'espérer que les progrès de l'astronomie amèneront la solution de l'intéressant problème de l'origine de la lumière du soleil et des étoiles, et que cette solution se rapprochera de celle que l'on a trouvée pour la lumière polaire, à savoir que la *lumière est uniquement produite dans l'univers par l'antagonisme puissant des forces magnétiques ou électriques*, ou, pour parler un langage plus classique, par l'échange énergique des forces positives et négatives. L'intensité de la lumière propre émise par la terre surpasserait celle du premier quartier de la lune. Quelquefois, ajoute le savant prussien, elle est assez forte pour permettre de lire sans peine des caractères imprimés. A ceux qui trouveraient cette hypothèse hardie nous dirons qu'au mois de juin 1784 et au mois d'août 1831, il y eut en France des brouillards secs dont l'intensité était telle, qu'en plein jour on pouvait regarder le soleil en face à l'œil nu.

Complétons tout ce qui précède par quelques mots sur le bruit et la hauteur des *aurores boréales*.

On admet généralement que, dans les hautes latitudes, l'*aurore polaire* est accompagnée d'un bruissement particulier, qui augmente quand les rayons s'élancent avec vivacité; il serait analogue à celui que produit l'électricité quand elle s'échappe sous forme d'aigrettes. L'opinion des habitants des régions boréales est unanime à cet égard. Cependant les voyageurs ne font pas mention de ce bruit. Les membres de la commission scientifique du Nord, qui ont observé à Bosekop, 153 *aurores boréales*, ne l'ont jamais entendu. De plus, il résulte d'une espèce d'enquête qu'ils ont faite auprès des habitants, que ce bruit était dû, soit au vent, soit à la crépitation de la neige, et ils ont fini même par faire partager leur manière de voir aux indigènes. Dans leur naïve crédulité, ceux-ci allaient même, nous l'avons vu, jusqu'à attribuer ce bruit aux âmes des morts luttant entre elles dans le vide de l'espace.

La hauteur à laquelle se produit le phénomène des *aurores boréales* a été diversement appréciée. Mairan parle de 57 lieues, et prétend que, la plupart du temps, l'apparition de la lumière polaire a lieu dans des régions comprises entre 100 et 300 lieues d'élévation. Il est très-difficile d'être fixé à cet égard, parce que le phénomène apparent dépend de la position de l'observateur. D'après les données de M. Coulvier-Gravier, l'*aurore boréale* se produirait dans la région qui sépare les *cirrus* des météores filants. En un mot, cette hauteur paraît très-variable et peut être assez petite, car souvent les arcs se sont projetés sur des nuages et même sur des montagnes. Parry dit avoir vu un rayon auroral venir toucher la terre à une petite distance du lieu qu'il occupait.

Quant à l'étendue du météore, elle est quelquefois immense : le capitaine Lafond, étant dans l'hémisphère austral, à la latitude de 45° et sous le méridien qui passe par le milieu de la Nouvelle-Hollande, a pu voir le 14 juin 1831 une *aurore boréale* dans la direction du *nord-est*. Dalton a observé plusieurs fois des *aurores australes* en Angleterre.

Enfin, pour terminer, exposons une hypothèse qui, quoique aussi vague que les précédentes, est peut-être la meilleure.

Tout le monde sait que notre planète est formée d'un noyau central à l'état de feu, recouvert d'une couche d'eau et de terre. La terre tourne, mais l'enveloppe solide qui couvre notre planète a un mouvement de rotation plus rapide que le noyau central. Ce frottement de deux substances hétérogènes et d'inégale température donne naissance à un développement intense d'électricité. L'air que nous respirons, se trouvant en contact avec la terre, s'électrise également. Aux pôles, l'électricité de l'air et celle de la terre s'accumulent, se recomposent et produisent une espèce d'étincelle électrique : ce seraient ces jets de lumière qui donneraient naissance aux *aurores boréales* et australes.

Quoi qu'il en soit, la science n'ayant pas encore dit son dernier mot, attendons et espérons. A ceux qui seraient plus curieux et qui voudraient une explication quand même, nous nous contenterons de dire avec Chasles : « Adressez-vous à Dieu, il n'y a que lui actuellement qui sache cela. »

AURORE, en grec *Eôs*, divinité grecque, avant-courrière du soleil, auquel elle ouvre, de ses *doigts de rose, les portes de l'orient*. Dans la riante mythologie des Grecs, elle est fille d'Hypérion et de Théia, ou, suivant d'autres traditions, sœur du soleil et de la lune. Montée sur un char de vermeil, qu'emportent des chevaux couleur de pourpre, vêtue d'une robe de safran, couronnée de fleurs, elle s'élance chaque matin du sein de l'Océan et fait apparaître les premières lueurs du jour, en répandant sur la terre une pluie de fleurs. Epouse d'Astréus, elle en eut les Vents, les Astres et Lucifer. Elle enleva ensuite le jeune Orion, dont la beauté l'avait séduite, et que Diane tua à coups de flèches, mais qui fut placé parmi les constellations. Elle aima encore Tithon, dont elle eut deux fils, Memnon et Emathion; Céphale, qu'elle enleva à Procris et qui la rendit mère de Phaéton; Astrée, et d'autres encore, car Vénus la rendait souvent amoureuse, pour la punir d'avoir accordé ses faveurs à Mars. Les gouttes de rosée, qu'on voit étinceler chaque matin en perles liquides sur les fleurs et le feuillage, sont les *larmes de l'Aurore*, qui pleure éternellement, chaque nuit, la mort de son fils Memnon.

Les poëtes ont donné de nombreux surnoms à cette divinité : *Phaenna*, la brillante; *Chionoblépharos*, aux paupières de neige; *Euplokamos*, à la belle chevelure; *Krokopeplos*, aux vêtements de safran; *Leucopteros*, aux ailes blanches; *Rhododactylos*, aux doigts de rose, etc. Et chez les Latins : *Lutea*, rose; *Purpurea*, pourpre; *Roscida*, qui se répand en rosée; *Pallida*, pâle.

Les artistes ont souvent aussi représenté cette divinité.

Aurore et Céphale, conte comique, par Wieland. V. CONTE.

Aurore, précédant le char du Soleil (L'), célèbre peinture du Guide, dans le palais Rospigliosi, à Rome. La jeune déesse, les pieds nus, le corps enveloppé d'une draperie, dont une extrémité soulevée par le vent s'arrondit derrière la tête, vole devant le char d'Apollon. Ses cheveux blonds, retenus sur le sommet de la tête par une tresse, flottent en boucles légères le long des joues. Elle tient dans ses mains des fleurs qu'elle répand sur la terre, et elle se retourne légèrement pour regarder derrière elle. Apollon est assis sur son char, qu'emportent à travers l'espace quatre chevaux vigoureux. Au-dessus de ces nobles coursiers, aux naseaux fumants, à la crinière flottante, un enfant vole, portant le flambeau du jour. Autour du char, les Heures, les mains enlacées, forment une ronde; elles sont au nombre de sept. Un vaste paysage se déroule au-dessous des nuages qui portent le quadrige du dieu du jour; des coteaux entrecoupés de vallées verdoyantes, des montagnes couronnées par des châteaux forts, sont baignés par un large golfe qu'égayent çà et là de blanches voiles. Cette magnifique composition, que l'on regarde comme le chef-d'œuvre du Guide dans le genre allégorique, a été gravée par Raphaël Morgen.

Aurore (L'), composition de Charles Lebrun, destinée à orner l'un des compartiments octogones du plafond de la galerie d'Apollon au Louvre. La déesse est assise sur un char traîné par deux chevaux fougueux, dont un enfant tient les rênes; elle ouvre un pli de sa robe, où sont entassées les fleurs qu'elle va semer sur la terre; un enfant lui apporte une corbeille de fleurs; deux autres enfants, soutenant aussi une corbeille, voltigent au-dessus des chevaux. Devant le char, une femme, les seins nus, tient deux arrosoirs d'où s'épanche la rosée; deux cygnes, que cherchent à retenir une autre femme et un enfant, boivent le liquide rafraîchissant. Lebrun n'a fait que l'esquisse de ce tableau; elle a été gravée par Saint-André, et c'est d'après cette gravure que M. Ch.-L. Muller a exécuté la peinture que l'on voit actuellement dans la galerie d'Apollon.

Aurore conduisant les chevaux du Soleil (L'), tableau de Lesueur, gravé par Gérard Audran. La déesse, les ailes déployées, la tête couronnée de roses, retient par le frein les deux coursiers impétueux d'Apollon, entre lesquels elle est placée. Un enfant, volant au-dessus d'elle, répand des fleurs. Dans le fond, s'arrondit le disque éblouissant du soleil. La gravure d'Audran porte ces mots empruntés au psalmiste : *Lucerna pedibus meis verbum tuum* (Ta parole est une lampe qui éclaire mes pas).

Aurore (L'), tableau de M. Chaplin, lithographié par M. Emile Lassalle. Cette peinture a dû, en grande partie, son succès aux circonstances dans lesquelles elle s'est produite en public. Le jury du Salon de 1859, pris d'un accès subit de pudeur, lui ferma la porte, qu'il avait laissée ouverte à des ouvrages d'une chasteté contestable. M. Chaplin en appela au jugement du public. Il ouvrit son atelier aux amateurs, et l'on fut bien étonné de ne pas trouver dans sa figure de l'*Aurore* la plus petite indécence. On critiqua un peu le choix du modèle, qu'on aurait désiré plus jeune et plus svelte, mais on admira beaucoup la chaude coloration des chairs, et l'on fut amené à croire que leur apparence de vie, leur modelé frémissant, avaient seuls motivé le refus du jury. M. Chaplin chargea un de nos plus habiles lithographes, M. E. Lassalle, de reproduire son œuvre. La censure, non moins austère que le jury, refusa l'autorisation de publier cette reproduction. Il ne fallut rien moins qu'un ordre de l'empereur, auquel l'artiste s'était adressé, pour faire lever une prohibition que rien ne légitimait. — L'*Aurore* est une beauté toute moderne qui s'élance hors des eaux, au milieu des blanches vapeurs du matin. Ses yeux sont noyés de langueur comme ceux d'une personne qui s'éveille. Ses bras sont coquettement repliés au-dessus de sa tête : elle entremêle des perles à sa chevelure. Tout le haut du corps est nu; le torse s'incline nonchalamment sur la hanche droite; de légères draperies entourent les jambes, dont les extrémités sont encore plongées dans les flots. Nous avons dit que ces formes ont paru manquer de sveltesse; mais l'artiste pouvait-il donner à l'épouse du vieux Tithon la gracilité d'une vierge?

Aurore (L'), tableau de M. Hamon, Salon de 1864. Cette composition, qui peut être regardée comme le chef-d'œuvre du chef de l'école néo-pompéienne, offre une personnification neuve et poétique de la matinale déesse. Voici la description qu'en a donnée Théophile Gautier : « Le ciel, d'un gris lilas, se jaspe déjà de pudiques rougeurs à l'approche du jour, et, dans le jardin, les fleurs endormies se réveillent, ouvrant leurs corolles aux premiers chants de l'alouette. Des milliers de diamants scintillent sur les plantes, et telle humble pervenche est plus parée qu'une reine un soir de gala. Une jeune fille blonde, aux cheveux semés de perles, retenant sur sa poitrine les plis de sa tunique, d'un blanc grisâtre comme le matin, se hausse sur une large feuille qu'elle fait à peine plier, et, de sa main libre, attire vers ses lèvres, fleur contre fleur, une clochette de volubilis. Elle boit la rosée dans ce pur calice, plus fin, plus élégant que tous les verres de Venise, réalisant la métaphore des poëtes pour les abeilles. Quel geste charmant! quelle pose aérienne et légère! Avec quelle gracieuse avidité elle savoure, avant que le jour les dessèche, les fraîches larmes de la nuit! » Toutes les qualités de M. Hamon sont dans cette délicieuse peinture : le dessin est d'une grande pureté et la couleur est des plus harmonieuses; la légèreté même de l'exécution, qui est le défaut ordinaire des tableaux de l'auteur, ne messied pas à cette vaporeuse image de l'Aurore.

AURORE (ÎLE), île de l'archipel des Nouvelles-Hébrides, dans l'Océanie, par 15° 22' lat. S., et 165° 45' long. E. Découverte par Bougainville en 1768, elle a environ 44 kilom. de large; assez fertile dans les vallées, elle est couverte de bois dans la plus grande partie de son étendue.

AURORIN, E adj. (ô-ro-rain — rad. *aurore*). Qui ressemble à l'aurore; qui en a la couleur, la fraîcheur. Peu usité.

AUROS, ch.-lieu de cant. (Gironde), arrond. de Bazas; pop. aggl. 208 hab. — pop. tot. 600 hab. Restes d'un ancien château.

AUROSULFITE s. m. (ô-ro-sul-fi-te — du lat. *aurum*, or, et de *sulfite*). Chim. Sel acide double, que l'on obtient en versant un sulfite sur un aurate : AUROSULFITE *de potassium*.

AUROUX (Nicolas), graveur au burin, né au Pont-Saint-Esprit, travailla à Lyon et à Turin, vers le milieu du XVIIᵉ siècle. Il grava principalement des frontispices et des portraits pour des livres, entre autres pour les *Lettres de Voiture*, publiées à Lyon en 1661, et pour les œuvres de Montaigne. Lyon, 3 vol. in-12, 1669.

AUROUX DES POMMIERS (Mathieu), jurisconsulte, conseiller-clerc au présidial de Moulins, vivait dans la première moitié du XVIIIᵉ siècle. Il est auteur des *Coutumes générales et locales du pays et duché de Bourbonnais*, Paris, 1732; travail estimable, quoique incomplet.

AURUGO. V. AURIGO.

AURUM CORONARIUM s. m. (ô-romm ko-ro-na-ri-omm — mots lat. qui signif. *or de couronne*). Archéol. Don que le peuple romain faisait aux empereurs à leur avénement. Il consistait primitivement en une couronne d'or, et, de volontaire qu'il était d'abord, il devint obligatoire, et fut remplacé par une somme d'argent.

AURUM MUSIVUM s. m. (ô-romm mu-zi-vomm). Chim. Etain sublimé qui a pris une couleur dorée, utilisée dans l'enluminure et la peinture sur verre.

AURUNCI, peuple de l'ancienne Italie, dans la Campanie; on l'a toujours confondu avec les *Ausones*, dont il faisait sans doute partie.

AURURE s. m. (ô-ru-re — du lat. *aurum*, or). Chim. Alliage d'or avec un autre métal : *On connaît deux* AURURES *d'argent : l'*AURURE *d'argent pur, or argental ou or argentifère, et l'*AURURE *d'argent palladifère, or palladié ou auropoudre.*

AUSA, ville de l'Espagne ancienne; auj. Vich ou Vic d'Osona, dans la province de Barcelone.

AUSA, petit fleuve de l'empire d'Autriche, dans le N.-E. de la Vénétie; il se jette dans les lagunes de l'Adriatique, à l'O. d'Aquilée. C'est sur les bords de ce fleuve, appelé *Alsa* par les anciens, que fut tué Constantin le Jeune, dans une bataille contre son frère Constance.

AUSARA ou **AUSARIA**, ville de l'ancienne Arabie, sur la côte orientale, près du cap Syagros (Rasalgat); c'est auj. la ville de Sur ou Sour.

AUSAVA VICUS, ville de l'ancienne Germanie, chez les Trévères; auj. Schoneken, entre Trèves et Cologne.

AUSCHISÆ ou **AUSCHITÆ**, peuple de l'ancienne Cyrénaïque, au S. de Barca, à l'E. de la Grande-Syrte.

AUSCHWITZ ou **OSWIECIM**, ville de l'empire d'Autriche, dans la Gallicie, gouv. de Lemberg; à 8 kilom. N.-O. de Wadowice, sur la Sola, et près du confluent de cette rivière avec la Vistule.

AUSCIENS, AUSCI ou **AUSQUES**, ancien peuple de la Gaule, dans la Novempopulanie; leur capitale était Ausci, auj. Auch. Le dép. du Gers forme une partie du territoire qu'ils occupaient.

AUSCITAIN, AINE s. et adj. (ô-si-tain è-ne — du lat. *Ausci*, les Ausciens). Géogr. Habitant, habitante de la ville d'Auch; qui appartient à cette ville ou à ses habitants. ‖ On dit aussi AUSQUES.

AUSCOUSTEAUX ou **HAUTCOUSTEAUX** (Arthur), compositeur de musique, né en Picardie vers la fin du XVIᵉ siècle. Il devint maître de la Sainte-Chapelle de Paris, et eut de son temps une brillante réputation. Il a composé de la musique religieuse, des motets, des messes, etc., ainsi que des chansons et autres morceaux.

Ausculta, fili (BULLE). On a donné ce nom, composé des deux premiers mots latins qu'elle renferme, à la bulle adressée au roi Philippe le Bel par le pape Boniface VIII, et qui fut publiquement brûlée à Paris, le 11 février 1302. On connaît la querelle qui divisa à cette époque le roi de France et la papauté; l'histoire de la bulle *Ausculta, fili* en fut un des épisodes les plus intéressants. Le roi de France s'était fait rendre hommage par le vicomte de Narbonne, que son archevêque prétendait tenir en vasselage; de plus, il réclamait à l'évêque de Maguelonne, qui le tenait en fief du saint-siége, le comté de Melgueil (auj. Manguio, dans le départ. de l'Hérault). Le pape défendit aux deux prélats toute transaction avec le roi, adressa à celui-ci une bulle très-violente dans la forme et dans le fond, et lui envoya, en qualité de légat, Bernard de Saisset, qui venait d'être récemment créé évêque de Pamiers par Boniface, malgré Philippe. Il était impossible de choisir un messager plus désagréable au roi de France. Le prélat, qu'on soupçonnait à Paris de vouloir soulever le Languedoc contre l'autorité royale, parla au roi avec une arrogance intolérable, blessa profondément Philippe dans son orgueil, et celui-ci, avec sa dissimulation ordinaire, le fit suivre à son départ par deux espions chargés de ramasser contre lui, et par tous les moyens, les éléments d'un procès de haute trahison. Cela était facile : d'un côté, Saisset ne laissait échapper aucune occasion de se répandre en injures contre le roi de France; il disait tout haut que la race royale méritait de finir et finirait avec Philippe, « qui était un roi d'iniquité, un faux monnayeur, une vaine et muette image qui ne savait que regarder les gens sans rien dire; » de l'autre, il visait à affranchir le Languedoc de la domination française. Les comtes de Foix et de Comminges, à qui l'évêque de Pamiers rêvait de donner la suzeraineté de cette belle province, aux premières ouvertures qu'il leur fit de son projet, révélèrent tout aux espions du roi, et l'évêque, averti trop tard, fut arrêté avant d'avoir pu s'enfuir en Italie, conduit à la cour de Philippe et traduit devant le parlement. En même temps, Philippe envoya en ambassade à Boniface Pierre de Flottes, son chancelier, « pour demander au pape de venger les injures de Dieu, du roi son fils, et de tout le royaume, en privant des ordres sacrés et de tout privilége clérical, cet homme de mort, cet homme plein de turpitude et de perdition, afin que le roi pût en faire un excellent sacrifice à Dieu par la voie de justice. » Loin d'accéder à ces demandes, le pape prit l'offensive, signifia au roi qu'il eût à rendre la liberté à l'évêque de Pamiers, à le remettre en possession de tous ses biens ecclésiastiques, et à le laisser venir librement à Rome, signalant à

Philippe la situation dans laquelle il s'était mis, d'encourir les peines édictées par les canons de l'Eglise contre quiconque oserait porter la main sur un évêque. De plus, Boniface défendit au roi de France et à ses officiers, sous peine d'excommunication, de lever aucun subside sur le clergé, convoqua à Rome, pour le 1er novembre 1302, un concile de l'Eglise gallicane, et adressa au roi une bulle commençant par ces mots : Ecoute, mon fils, les avis d'un tendre père, etc. (*Ausculta, fili*). C'était une véritable déclaration de principes, qui ne visait à rien moins qu'à établir la supériorité du pouvoir spirituel sur le temporel, et la suprématie absolue du souverain pontife sur toutes les couronnes de la chrétienté et du monde entier. « Dieu, y est-il dit, Dieu nous a constitué, quoique indigne, sur les rois et les royaumes, pour arracher, détruire, disperser, dissiper, édifier et planter en son nom et par sa doctrine. » Plus bas, le pape prétendait s'introduire dans les affaires intérieures du royaume : « Nous ne pouvons passer sous silence l'affliction que tu nous causes, en accablant tes sujets, *les laïques comme les prêtres*, en aliénant par des exactions de tout genre les pairs, les comtes, les barons, les communautés, le peuple tout entier enfin !... » Au fond, tout se résolvait en une question d'argent, Boniface ne le dissimule pas : « Quoique au pape appartienne la souveraine disposition des bénéfices, et que tu n'aies aucun droit de les conférer sans l'autorité du saint-siége, tu empêches l'effet des collations faites par le saint-siége quand elles précèdent les tiennes, et tu prétends être juge en sa propre cause ; tu traînes à ton tribunal les prélats et autres clercs ; tu exiges d'eux des décimes et autres levées d'argent, quoique les laïques n'aient aucun pouvoir sur les clercs... Tu as réduit la noble église de Lyon à une telle pauvreté, qu'on ne sait comment elle se relèvera, bien qu'elle ne soit point de ton royaume... Tu consommes sans modération les revenus des cathédrales vacantes, ce que tu nommes abusivement *régale*... » C'était bien là le point délicat du débat; le clergé frémissait de la tendance manifestée par le pouvoir royal à le faire intervenir dans les dépenses nationales, quoiqu'il possédât d'immenses richesses et se livrât à mille expédients pour les augmenter. La papauté pressurait le clergé de tous les Etats chrétiens par les appels en cour de Rome, par les légations, par les levées d'argent exigées sous mille prétextes. La guerre, on ne saurait trop le répéter, était réellement engagée sur une question d'argent, circonstance caractéristique. Boniface avait pourtant voulu paraître donner à ses accusations une apparence de justice; il avait habilement rappelé, dans la bulle *Ausculta, fili*, les malversations auxquelles se livrait Philippe, espérant par là faire prendre aux nobles et aux bourgeois le parti du pape contre leur souverain : « Nous ne parlons pas, disait-il, du *changement de la monnaie* et des autres griefs, qui s'élèvent de toutes parts et crient vers nous contre toi... » Et, après avoir annoncé au roi la convocation à Rome de toute l'Eglise gallicane, il achevait : « Tu pourras t'y trouver, par toi-même ou par envoyés... dans le cas contraire, nous ne laisserons pas de procéder en ton absence, ainsi que nous le jugerons à propos. »

A la réception de cette bulle, Philippe le Bel abandonna, comme un détail embarrassant, l'affaire de Saisset, et le laissa retourner à Rome, en compagnie du porteur de la bulle; puis, en pleine cour plénière, en présence des seigneurs et des chevaliers, il protesta contre les prétentions du pape, déclarant renier ses enfants pour héritiers, s'ils reconnaissaient au-dessus de leur puissance un pouvoir autre que celui de Dieu, ou s'ils avouaient tenir leur royaume de France d'aucun homme vivant. La bulle fut brûlée publiquement à Paris, le 11 février 1302, en présence du roi, des nobles et du peuple, et criée de cette exécution fut faite, à son de trompe, dans toutes les villes et communes de France; enfin, les états généraux furent convoqués à Notre-Dame de Paris, le 10 avril 1302, pour aviser et prendre une résolution contre les empiétements que tentait la papauté.

M. Henri Martin dit que, pour empêcher l'impression qu'auraient pu produire sur les esprits les reproches de Boniface au roi, à propos de l'altération des monnaies, on répandit dans le public une espèce de résumé, où on avait eu le soin de supprimer tout ce qui avait paru dangereux. Voici ce résumé, tel que le donne cet historien, en ajoutant que, probablement, ce fut cette petite bulle, et non la grande, qu'on brûla publiquement à Paris : « Boniface, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Philippe, roi des Français; crains Dieu et observe ses commandements. — Nous voulons que tu saches que tu nous es soumis dans le temporel comme dans le spirituel; que la collation des bénéfices et des *prébendes* (revenu des canonicats) ne t'appartient aucunement; que, si tu as la garde des bénéfices vacants, c'est pour en réserver le fruit aux successeurs; que si tu as conféré quelqu'un de ces bénéfices, nous déclarons cette collation invalide et la révoquons, déclarant hérétiques tous ceux qui pensent autrement, etc... »

La réponse de Philippe à Boniface nous a paru trop caractéristique du temps, pour que nous négligions de la relater ici : « Philippe, par la grâce de Dieu, roi des Français, à Boniface, qui se donne pour souverain pontife, peu ou point de salut. — Que ta très-grande fatuité sache que nous ne sommes soumis à personne pour le temporel; que la collation des églises et des prébendes vacantes nous appartient de droit royal; que les fruits en sont à nous, que les collations faites et à faire par nous sont valides au passé et à l'avenir, et que nous protégerons virilement leurs possesseurs envers et contre tous. — Ceux qui pensent autrement, nous les tenons pour fous et insensés. »

Tels furent les préliminaires de cette fameuse querelle, dont Boniface finit par être la victime, et qui n'était qu'un écho anticipé de la Réforme; alors ce n'était encore que le pouvoir temporel de la papauté que l'on brûlait en place publique à Paris; deux siècles plus tard, ce sera son pouvoir spirituel qui périra dans les flammes du bûcher de Wittemberg.

AUSCULTATION s. f. (o-skul-ta-si-on — rad. *ausculter*). Méd. Procédé par lequel le médecin explore, au moyen de l'ouïe, l'état des parties intérieures de la poitrine et de l'abdomen : *Tous les signes sensibles de la grossesse sont perçus par le toucher et l'*AUSCULTATION. (Caseaux.) *L'*AUSCULTATION *sert à apprécier le souffle placentaire, qui est un signe de grossesse ou de tumeur dans le ventre.* (Nysten.) ‖ *Auscultation médiate*, Celle qui se fait au moyen de l'instrument appelé stéthoscope, inventé par Laënnec. ‖ *Auscultation immédiate*, Celle qui se fait par l'application directe de l'oreille nue sur les parties à explorer.

— Par ext. Action d'explorer, de sonder : *Le procédé d'*AUSCULTATION, *si récent en médecine, était l'art principal du pic, depuis des milliers d'années.* (Michelet.) *C'est par le regard, c'est par l'*AUSCULTATION, *c'est par l'action de nos organes, que nous acquérons nos premières idées.* (Laromiguière.)

— **Encycl.** Méd. I. — DÉFINITION ET THÉORIE DE L'AUSCULTATION. Pour M. Focillon (*Dictionnaire général des sciences*), l'*auscultation* est « l'action d'écouter attentivement et à l'aide de tous les moyens possibles les bruits normaux et anormaux qui se produisent dans nos organes, à l'état de santé ou de maladie; en deux mots, c'est la *volonté dans l'audition.* » Cette définition, qui fait de la percussion un mode particulier d'*auscultation*, doit être rejetée comme inexacte.

MM. Delaberge et Monneret (*Compendium de médecine pratique*) définissent l'*auscultation* « une méthode de diagnostic basée sur la connaissance des bruits que *produit l'organisme en fonction*, soit dans l'état sain, soit dans l'état de maladie. » « Elle comprend, disent-ils, tous les bruits qui peuvent être perçus à distance ou par l'oreille immédiatement appliquée sur la région qui résonne, ou encore par l'intermédiaire d'instruments destinés à conduire le son. » De là, suivant ces auteurs, trois espèces d'*auscultation : l'auscultation à distance*, l'*auscultation immédiate* et l'*auscultation médiate*. Cette définition est bien préférable à la précédente, en ce qu'elle sépare nettement l'*auscultation* de la percussion. En effet, dans l'*auscultation*, nous étudions des bruits qui naissent de vibrations produites par l'organisme en fonction, et dans la percussion, des sons qui naissent de vibrations produites dans l'organisme par un choc extérieur. Toutefois, les auteurs du *Compendium de médecine pratique* nous paraissent donner un sens trop étendu au mot *auscultation*. Bien avant l'emploi de ce mot, la séméiologie s'était occupée des bruits qui s'entendent à distance, du bruit stertoreux des apoplectiques, des borborygmes, de la sibilance trachéale des asthmatiques, du râle des agonisants, du sifflement de la coqueluche, etc. Ces bruits, anciennement connus, que l'oreille perçoit sans aller les chercher, n'appartiennent pas à l'*auscultation*. Ce qui constitue véritablement son domaine, c'est l'étude et l'interprétation des bruits que l'on entend au moyen de l'application immédiate ou médiate de l'oreille. Nous adopterons donc ici la définition suivante, donnée par Requin dans l'*Encyclopédie nouvelle* : « L'*auscultation* est un procédé d'exploration médicale, qui consiste à mettre notre oreille en *contact* avec le corps du sujet à observer, ou bien en rapport direct avec lui par l'intermédiaire d'un instrument particulier, afin d'entendre ainsi divers bruits *intérieurs* qui ne sont pas perceptibles à distance. Quand nous appliquons l'oreille à nu sur le malade, ou par-dessus de légers vêtements, l'*auscultation* est dite *immédiate;* elle est dite *médiate* quand nous nous servons d'un instrument. »

Ainsi, l'*auscultation* ne comprend que les bruits *intérieurs*. Mais quelle est la nature de ces bruits intérieurs, non perceptibles à distance? L'acoustique nous apprend que le son est dû aux vibrations moléculaires des corps. La formation ordinaire d'un son, envisagée au point de vue physique, présente deux temps bien distincts : dans le premier, les molécules du corps solide entrent en vibration; dans le second, ces vibrations se communiquent à l'air ambiant et deviennent alors perceptibles à l'oreille. En un mot, l'air est le milieu ordinaire dans lequel nous percevons le son. Faites le vide entre l'oreille et le corps solide qui vibre, et vous n'entendrez aucun son. Mais ce milieu n'est indispensable, pour la perception auditive, que parce que les vibrations ne sauraient être perçues sans se communiquer à l'oreille; appliquez directement l'oreille sur le corps vibrant, et vous entendrez des sons sans avoir besoin de l'intermédiaire de l'air. Il y a plus; il peut se produire dans l'intérieur des corps solides des vibrations qui ne sont pas susceptibles de se transmettre par l'air, et qui ne deviennent appréciables que quand il y a communication directe entre ces corps et l'oreille de l'observateur. On sait qu'un observateur, dont l'oreille est appliquée à l'extrémité d'une longue poutre de bois, entend le bruit qu'on détermine en effleurant légèrement l'autre extrémité avec les barbes d'une plume; tandis que les personnes les plus voisines ne perçoivent pas le moindre frémissement. Ainsi, l'air ne transmet que les vibrations les plus fortes; les plus légères, ne se transmettant pas par l'air, ne donnent pas de sons dans le milieu ordinaire où les sons se perçoivent. On a donné le nom de vibrations *solidiennes* à ces dernières, et le nom de *solidiens* aux sons qu'elles déterminent en se communiquant à l'oreille, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un corps solide. C'est sur cette distinction des vibrations solidiennes et des vibrations sonores ordinaires, des sons solidiens et des sons aériens, qu'est fondée la théorie de l'*auscultation*. Ces bruits *intérieurs* de la poitrine, que l'on n'entend pas à distance, sont des bruits solidiens; ils proviennent de vibrations solidiennes, c'est-à-dire de vibrations qui ne peuvent être transmises que par des corps solides. Qu'est-ce qu'*ausculter? C'est écouter sans se servir de l'intermédiaire de l'air;* c'est recueillir, par l'application de l'oreille nue ou munie d'un instrument, d'un corps solide, les vibrations solidiennes développées dans les organes. Pourquoi *ausculte-t-on* au lieu d'écouter à distance? C'est parce que les solides sont meilleurs véhicules du son que les fluides aériformes, et que la plupart des vibrations produites dans l'intérieur de la poitrine sont solidiennes, c'est-à-dire ne peuvent donner de sons aériens. On chercherait vainement à entendre, à une certaine distance, les battements du cœur d'une personne à l'état normal; ces battements ne produisent que des bruits solidiens, c'est-à-dire des bruits qui ne sont pas sensibles à distance, qui ne sont perceptibles que pour celui qui *ausculte*.

II. — IMPORTANCE DE L'AUSCULTATION. « La découverte de l'*auscultation*, dit M. Littré, est un des plus beaux fleurons de la médecine contemporaine, et elle a placé au rang des génies inventifs et des hommes les plus éminents de la science, Laënnec, qui en a développé tous les résultats dans son magnifique ouvrage sur l'*Auscultation médiate*. Baglivi disait, vers la fin du XVIIe siècle : *O quantum difficile est curare morbos pulmonum! O quantum difficilius eosdem cognoscere!* Grâce à Laënnec, le diagnostic des affections de poitrine a pris une précision inespérée, et il est incontestable que le traitement a gagné à cette clairvoyance nouvelle du médecin ; mais il n'y a pas tant gagné qu'il ne reste plus rien de l'exclamation douloureuse de Baglivi; seulement, il faut la retourner, et dire qu'aujourd'hui il est plus difficile de *guérir* les affections de poitrine que de les *connaître*. »

« Aujourd'hui, dit Requin, le vulgaire n'est plus en droit de répéter, relativement aux maladies de poitrine, ces phrases banales : *Les médecins ne voient pas dans l'intérieur du corps. Leur art n'est jamais qu'un art conjectural.* Le praticien exercé à l'*auscultation* reconnaît maintenant, dans l'intérieur de la cavité pectorale, une pneumonie, un épanchement pleurétique, une caverne du poumon, etc., comme s'il pouvait y plonger ses regards, comme si les parois de la poitrine n'étaient qu'une gaze transparente. »

Des signes nouveaux, sûrs, faciles à saisir pour la plupart, et propres à rendre le diagnostic de presque toutes les maladies des poumons, des plèvres et du cœur *plus certain et plus circonstancié peut-être que les diagnostics chirurgicaux établis à l'aide de la sonde et de l'introduction du doigt :* voilà, selon les expressions parfaitement justes de Laënnec lui-même, ce que nous a donné l'*auscultation*. Avant cette découverte, le médecin devait s'en tenir aux signes fournis par la percussion immédiate d'Auenbrugger, et aux symptômes que présentent l'inspection et l'étude du trouble des fonctions. « Or, dit très-bien Laënnec, les maladies des organes thoraciques, extrêmement nombreuses et très-diverses, ont presque toutes des symptômes semblables. La toux, la dyspnée, et dans quelques-unes l'expectoration, sont les principaux et les plus saillants de ces symptômes, et les variétés qu'ils présentent ne correspondent pas, à beaucoup près, d'une manière constante, à des différences dans les altérations organiques qui les occasionnent. Aussi, est-il impossible au médecin le plus habile, lorsqu'il n'a d'autres moyens de reconnaître ces maladies que l'exploration du pouls et l'examen des symptômes, de ne pas méconnaître, la plupart du temps, celles même d'entre elles qui sont les plus communes et les mieux connues. Je ne crains pas d'être désavoué par les médecins qui ont fait, avec suite et pendant un certain temps, des ouvertures de cadavres, en avançant qu'avant la découverte d'Auenbrugger, la moitié des péripneumonies et des pleurésies aiguës, et presque toutes les pleurésies chroniques, devaient nécessairement être méconnues, et que, dans le cas même où le tact d'un médecin exercé pouvait lui faire soupçonner quelque chose de semblable, il pouvait rarement lui inspirer assez de confiance pour le déterminer à employer un moyen héroïque. La percussion de la poitrine, suivant la méthode de l'ingénieux observateur que je viens de citer, est, sans contredit, une des découvertes les plus précieuses dont la médecine se soit jamais enrichie. Elle a soumis au jugement immédiat des sens plusieurs maladies que l'on ne reconnaissait jusque-là qu'à des symptômes généraux et équivoques, et en a rendu le diagnostic plus facile. On ne peut nier cependant que cette méthode d'exploration ne laisse encore beaucoup à désirer. Bornée à l'indication du plein et du vide, elle ne peut s'appliquer qu'à un certain nombre de lésions organiques; elle permet d'en confondre de très-différentes dans leur nature et dans leur siége; elle n'indique presque jamais rien que dans des cas extrêmes, et ne peut faire soupçonner les maladies à leur début. C'est surtout dans les maladies du cœur que l'on a fréquemment à désirer un signe plus constant et plus certain que celui que fournit la percussion. »

On peut résumer, ainsi qu'il suit, les avantages de l'*auscultation :*

1° Elle fait reconnaître si les troubles de la respiration appartiennent essentiellement aux organes respiratoires, s'ils sont le résultat d'une maladie intéressant directement ces organes, ou bien si ces troubles n'affectent ces mêmes organes que par voie de *consensus*, ou, comme on dit, sympathiquement; car la respiration peut être laborieuse, et même extrêmement difficile, sans que pour cela la maladie réside dans les poumons, et, dans ce cas, l'on ne rencontre aucun des bruits particuliers qui sont les indices de lésions pulmonaires;

2° Elle révèle les lésions des organes thoraciques qui ne se traduisent au dehors par aucune gêne apparente de la respiration, par aucun trouble, par aucune douleur; en un mot, elle donne des signes quand les symptômes sont muets;

3° Elle permet de déterminer l'espèce, le degré, l'étendue, la marche de la maladie thoracique, ce que l'on ne saurait faire avec les seules données tirées des symptômes généraux. « Souvent nous ignorons, dit Dance, si le mal réside exclusivement dans les bronches, dans le poumon ou dans les plèvres ; nous ignorons encore davantage à quel degré est parvenu ce mal, s'il envahit la totalité ou une partie des bronches, des poumons ou de la plèvre. Par le moyen de l'*auscultation*, tous les doutes sont levés, le mal est apprécié dans son juste siége, et l'on en mesure le degré, l'intensité, les progrès, presque le compas à la main, c'est-à-dire d'une manière mathématique ; »

4° Elle signale des lésions qui sans elle échapperaient complétement à l'observateur : chez l'enfant qui ne parle point encore, ou qui traduit mal ses sensations ; dans les affections compliquées où les souffrances de plusieurs organes se masquent mutuellement; quand le malade est dans le délire ou dans le coma, etc.

« L'*auscultation*, disent MM. Barth et Roger, ne rend pas seulement des services directs, sous le rapport de la connaissance plus exacte de la maladie, de sa marche, et par conséquent de son pronostic ; souvent encore, elle sert la séméiologie d'une manière indirecte, mais non moins efficace ; c'est ainsi qu'elle peut, à l'aide des signes obtenus par l'examen de la poitrine, dévoiler la nature de certaines affections des organes encéphaliques ou abdominaux. — Un malade a des douleurs dans le ventre, et des vomissements par intervalles ; l'abdomen est augmenté de volume; on y constate de l'empâtement et un peu de matité vers les parties déclives; quelle affection annoncent ces symptômes? Est-ce une péritonite chronique? Cette péritonite est-elle simple ou compliquée de quelque autre lésion plus grave? Eh bien! si l'*auscultation* révèle chez ce sujet des signes de tubercules pulmonaires, le diagnostic de la maladie abdominale ne s'en trouvera-t-il pas notablement éclairé, et n'y aura-t-il pas grande probabilité qu'il s'agit d'une péritonite *tuberculeuse?*—Un enfant se présente accusant d'abord des douleurs de tête; il est pris ensuite de fièvre et de vomissements ; à la céphalalgie se joignent du délire et des convulsions; si l'*auscultation* fait découvrir des signes de tubercules dans les poumons, ce résultat ne conduira-t-il pas à admettre l'existence d'une méningite *tuberculeuse?* »

Tout progrès de la séméiologie est une lumière nouvelle pour la thérapeutique; elle marche moins à tâtons; elle voit mieux le but vers lequel doivent tendre ses efforts; elle sait mieux ce qu'elle fait, ce qu'elle peut faire, ce qu'elle ne doit point faire; elle se rend plus exactement compte des problèmes divers qui lui sont posés, ce qui est la première condition pour les résoudre. Sous ce rapport, combien ne doit-on pas encore à l'*auscultation?* N'est-ce pas elle, dirons-nous avec MM. Barth et Roger, qui, en établissant une distinction précise entre la pneumonie, la pleurésie et la bronchite, a fourni les moyens d'appliquer une médication appropriée à chacune de ces maladies si longtemps confondues? En révélant l'existence des pleurésies latentes, n'a-t-elle pas appris à combattre à temps ces affections d'autant plus dangereuses qu'elles restaient méconnues? Par le secours de l'*auscultation*, le traitement de l'asthme est devenu

rationnel et conséquemment plus efficace; la phthisie pulmonaire, reconnue dès son début, a perdu de son incurabilité; les lésions du péricarde et du cœur ont pu être traitées dès leur origine, et les maladies organiques quelquefois prévenues; la chlorose a été distinguée d'une manière facile et positive des affections du cœur qu'elle simule, et une thérapeutique incertaine, et parfois funeste, a fait place à une médication toujours sûre et le plus souvent salutaire. Fréquemment encore, c'est l'*auscultation* qui dirige l'accoucheur dans ses manœuvres et le chirurgien dans ses opérations; c'est elle qui, s'il s'agit d'opérer la trachéotomie ou la thoracentèse, guide l'opérateur dans le choix du temps et du lieu les plus convenables. Dans les hernies du poumon, dans les plaies de la poitrine avec épanchement, dans les fractures de côtes avec emphysème ou pneumo-thorax traumatiques, dans les calculs vésicaux, dans certains cas de tumeur située sur le trajet des artères, etc., l'*auscultation*, en éclairant le diagnostic, ne donne-t-elle pas à la thérapeutique plus de sûreté et partant plus de chances de succès?

III. — Examen comparatif de l'auscultation médiate et de l'auscultation immédiate. L'*auscultation*, nous l'avons dit, peut être immédiate ou médiate. Dans l'*auscultation* médiate, on fait usage du *stéthoscope*, instrument inventé et nommé par Laënnec. Disons quelques mots de cet instrument. Laënnec fit toutes sortes d'essais pour reconnaître quelle substance et quelle forme convenaient au stéthoscope; il a trouvé qu'un cylindre en bois léger, creusé d'un petit canal dans toute sa longueur, était ce qu'il y avait de mieux. Le canal intérieur est nécessaire pour la transmission de la voix. Les bruits de la poitrine gagnent aussi plus d'intensité dans un instrument perforé; mais ceux du cœur s'entendent bien mieux dans un instrument tout à fait plein. C'est d'après cette remarque qu'il a ajouté un *embout* mobile à la partie inférieure du stéthoscope. L'instrument dont Laënnec se servait était long de 33 centimètres, d'un diamètre de 3 à 4 centimètres, concave aux deux extrémités, pour s'adapter d'un côté à la poitrine du malade, de l'autre à l'oreille du médecin, et brisé au milieu, afin qu'il fût possible d'en diminuer la longueur dans quelques circonstances. Ce cylindre a été généralement abandonné, et on lui préfère les stéthoscopes de Louis et de M. Piorry. Ces deux instruments se composent d'un cylindre creux, en bois de cèdre ou d'ébène, long de 14 à 16 centimètres, large de 3 à 4 à sa base, d'un diamètre plus étroit dans ses trois quarts supérieurs, et terminé en haut par une plaque d'ivoire arrondie, perpendiculaire à son axe, et sur laquelle repose l'oreille. Cette plaque peut d'ailleurs être de bois comme le tube, et la plupart des médecins préfèrent le stéthoscope ainsi construit d'une seule pièce.

Maintenant une question se pose : l'usage du stéthoscope offre-t-il des avantages sur l'application immédiate de l'oreille? Quel est celui des deux modes d'*auscultation* qui mérite la préférence? Laënnec, qui avait fait toutes ses premières recherches à l'aide de l'*auscultation* médiate, et qui avait inventé le stéthoscope, attachait une extrême importance à cet instrument, qu'il croyait nécessaire à la perception exacte et nette des bruits intérieurs de la poitrine.

Une foule de raisons, disait-il, doivent faire rejeter l'*auscultation* immédiate. D'abord, elle n'est pas toujours possible. On ne peut appliquer l'oreille immédiatement sur plusieurs des points de la poitrine où se rencontrent le plus fréquemment des signes importants; par exemple, au sommet de l'aisselle, dans la région acromienne, à l'angle formé par la clavicule et la tête de l'humérus chez les sujets amaigris, tels que sont la plupart des phthisiques; souvent même dans la région interscapulaire, chez les sujets dont les omoplates sont très-ailées, ou dont la poitrine est déformée. Chez les femmes, l'*auscultation* immédiate n'est pas praticable dans toute la région occupée par les mamelles, outre l'obstacle plus ou moins grand que la pudeur mettrait dans la plupart des cas à un pareil mode d'exploration.

En second lieu, l'*auscultation* immédiate est plus fatigante pour le malade que l'application du stéthoscope. Cet instrument ne porte que sur un point de la poitrine et ne doit nullement la comprimer, tandis qu'on ne peut appliquer l'oreille sans presser plus ou moins fortement.

En troisième lieu, il se produit dans l'*auscultation* immédiate des bruits étrangers, dus, les uns à la contraction des muscles de l'observateur, les autres au frottement de l'oreille et de la tête contre les vêtements du malade, et qu'il est très-facile de confondre avec les bruits intérieurs. Une confusion semblable n'est pas à craindre lorsqu'on se sert du stéthoscope.

Une quatrième raison qui milite en faveur de cet instrument, c'est que l'application immédiate de l'oreille impose souvent à l'observateur une position incommode qui fait porter le sang à la tête et rend l'ouïe plus obtuse, en même temps qu'elle est de nature à lui inspirer de la répugnance lorsqu'il s'agit d'un malade malpropre et baigné de sueur. Une méthode d'exploration qui présente de tels inconvénients ne saurait jamais être d'un usage habituel et fréquent, et cette seule raison lui ôterait les trois quarts de sa valeur.

En cinquième lieu, l'oreille, dans l'*auscultation* immédiate, perçoit les bruits dans une étendue trop grande pour en tirer des signes précis. Le stéthoscope a l'immense avantage de circonscrire, d'isoler les bruits qui se passent au-dessous du point que l'on examine, de ceux qui ont lieu aux environs.

Enfin, quelques-uns des signes stéthoscopiques, et des plus importants, sont dus en partie au stéthoscope lui-même. Ainsi, la pectoriloquie parfaite, qui consiste dans la transmission de la voix à travers le tube, se change, lorsqu'on applique immédiatement l'oreille, en une simple résonnance, plus forte, il est vrai, que dans l'état naturel, mais qu'on ne peut plus distinguer aussi facilement de l'égophonie et de la bronchophonie.

M. Andral a montré que l'*auscultation* immédiate est loin de mériter les reproches que Laënnec lui adresse; il s'est attaché à la défendre contre l'arrêt du maître et à faire justice des considérants invoqués. « On peut, dit-il, apposer immédiatement l'oreille sur presque tous les points des parois de la poitrine : là où il ne peut pas en être ainsi, il faudra se servir du stéthoscope; mais les cas où cette circonstance obligera d'y avoir recours seront les plus rares de tous. Je n'ai pas vu que l'application de l'oreille fût plus fatigante pour les malades que ne l'est l'emploi du stéthoscope. Loin de là, la manière dont beaucoup de médecins se servent de cet instrument en rend l'application douloureuse; les malades s'en plaignent et le repoussent. Il est telle position dans un lit où il est impossible, même au plus adroit, de ne pas appuyer assez fortement l'instrument pour le maintenir en place... Je n'ai jamais vu que la contraction des muscles de l'observateur, ainsi que l'avance Laënnec, déterminât des bruits susceptibles d'être confondus avec ceux qui viendraient de la poitrine : il faudrait pour que cela eût lieu que celui qui écoute se livrât à des efforts que la simple application de l'oreille, quoi qu'en dise Laënnec, ne le met jamais dans le cas de produire. Quant à ces autres bruits dont parle l'auteur, et qui résultent du frottement de l'oreille et de la tête contre les vêtements du malade, ils sont loin d'être plus forts que ceux de même nature qui sont dus aux déplacements et aux frottements du stéthoscope... Les cas dans lesquels la gène de la position prise par l'observateur qui ausculte immédiatement est assez considérable pour porter le sang à la tête au point de rendre l'ouïe plus obtuse, m'ont paru être bien rares; le plus souvent, au contraire, on est obligé de prendre une position plus gênée en auscultant avec le stéthoscope qu'avec l'oreille. Parlerai-je d'une autre objection faite encore par Laënnec à l'*auscultation* immédiate, celle de ne pouvoir être pratiquée à cause de la malpropreté des malades, ou de la sueur dont leur peau est couverte. Mais rien de plus facile que de se soustraire à ces inconvénients en plaçant un mouchoir ou une serviette entre son oreille et la peau du malade... Je ne crois pas non plus, qu'ainsi que l'a avancé Laënnec, on puisse plus facilement circonscrire et isoler avec le stéthoscope qu'avec l'oreille simple les bruits qui se passent au-dessous du point que l'on examine. Je n'ai jamais pu saisir à cet égard aucune différence entre les résultats donnés par l'*auscultation* médiate et ceux que fournit l'*auscultation* immédiate. Avec celle-ci on reconnaît, tout aussi bien qu'avec la première, les points précis où se produisent les râles, où se développent les diverses modifications de la voix. Quant à la nature de ces bruits anormaux, il m'a semblé qu'on l'appréciait également bien par l'un et par l'autre procédé. Il n'y a peut-être que la pectoriloquie, qui, bien que très-appréciable à l'oreille nue, devient parfois plus tranchée sous le stéthoscope; mais cet instrument ne produit pas le phénomène, il ne lui donne (et encore pas toujours) qu'un plus grand degré d'intensité. »

Dance (*Dictionnaire de médecine* en 30 vol.) ne doute pas que le cylindre ne puisse suppléer à l'oreille appliquée immédiatement sur la poitrine, puisque c'est avec lui que les principales découvertes de l'*auscultation* ont été faites; mais c'est, dit-il, « un instrument qu'on n'a pas toujours à sa disposition, qui, n'embrassant qu'une partie étroite de la poitrine, rend nécessairement très-lente une exploration complète, et qui, à cause de la forme convexe des parois thoraciques, ne s'applique pas toujours exactement sur ces parois. » Il lui paraît naturel que, « sans abandonner l'usage du cylindre, on trouve plus expéditif de se servir directement de l'oreille. » Il ajoute que, toutes les fois qu'il s'agit d'explorer une lésion occupant une certaine étendue dans les organes respiratoires, l'application immédiate de l'oreille a, sur le stéthoscope, l'avantage d'embrasser cette lésion et de saisir complétement tous les bruits qui la révèlent. Enfin, il fait remarquer que dans l'*auscultation* immédiate le son se transmet non-seulement au pavillon de l'oreille, mais encore à la tête, qui est appliquée contre la poitrine.

Suivant MM. Barth et Roger, l'*auscultation* médiate n'est pas meilleure que l'immédiate, et réciproquement; elles doivent être employées tour à tour par le médecin qui cherche à établir le diagnostic le plus juste et le plus complet, afin de prescrire le traitement le plus rationnel et le plus efficace. Le choix à faire entre l'une ou l'autre variera : 1° *selon les personnes* : le stéthoscope est presque inapplicable chez les enfants, qu'il effraye; il est préférable chez la femme; chez l'homme, on peut indifféremment en faire usage ou préférer la simple application de l'oreille; 2° *selon les points, les régions où l'on ausculte* : en arrière de la poitrine, l'oreille s'applique mieux aux parois; sur les régions déprimées, le stéthoscope s'applique à peu près exclusivement; il est seul employé pour l'*auscultation* de quelques organes, tels que le larynx, la trachée-artère, l'aorte abdominale, etc.; 3° *selon la nature des bruits* : pour la perception de certains phénomènes sonores, le cylindre l'emporte sur l'oreille, et *vice versa*, l'un convient davantage dans les altérations circonscrites, l'apoplexie ou les cavernes pulmonaires; l'autre, dans les maladies dont le siége est plus étendu, telles que la bronchite ou la pleurésie.

IV. — Exposé sommaire des principaux signes fournis par l'auscultation. — *Auscultation de la respiration.* Si l'on applique l'oreille sur la poitrine d'un homme sain qui respire, on entend un léger murmure doux et moelleux à l'oreille; c'est le *bruit respiratoire naturel* ou *murmure vésiculaire*. Il se compose de deux bruits distincts : celui de l'*inspiration*, qui est plus intense et plus prolongé, et celui de l'*expiration*. Le murmure vésiculaire est un peu plus rude vers la racine des bronches; il est plus fort chez les enfants, plus faible chez la plupart des vieillards. En général, il est d'autant plus intense que la poitrine est plus large et que ses parois sont plus minces.

Les altérations du murmure vésiculaire peuvent être de quatre ordres : 1° altération d'intensité; 2° altération de rhythme; 3° altération de caractère; 4° altération par bruits anormaux.

1° Altérée dans son intensité, la respiration peut être *forte*, *faible*, *nulle*.

La respiration forte consiste en un murmure vésiculaire d'une intensité plus grande qu'à l'état normal, avec conservation du caractère doux et moelleux de la respiration. Elle annonce moins une lésion des organes pulmonaires dans le point où on l'entend, qu'une maladie d'une portion de ces organes plus ou moins éloignée, les parties saisies suppléant ici à l'inaction des parties affectées. Normale chez les enfants, la respiration forte prend quelquefois le nom de *respiration puérile*.

La respiration faible est caractérisée par une diminution dans la force normale du murmure vésiculaire. Elle reconnaît pour cause un obstacle soit à la transmission, soit à la production du bruit. Dans le premier cas, elle peut être due à des épanchements pleurétiques, à des pseudo-membranes épaisses déposées sur les plèvres ou à des tumeurs qui éloignent le poumon des parois du thorax; dans le second, à la pleurodynie, aux rétrécissements du larynx, à l'obstruction partielle d'un ou de plusieurs rameaux bronchiques par un amas de mucosités ou par un corps étranger, à l'emphysème pulmonaire et à la phthisie au premier degré. Parmi ces diverses maladies, les plus fréquentes sont les tubercules, l'emphysème pulmonaire et les épanchements liquides de la plèvre.

On dit que la respiration est nulle quand l'oreille, appliquée sur la poitrine, n'entend absolument rien. La respiration nulle se lie aux mêmes conditions matérielles que la respiration faible, et elle annonce par conséquent les mêmes maladies, avec cette différence qu'elle révèle des lésions anatomiques plus prononcées. La maladie qu'elle indique le plus fréquemment et le plus sûrement est la pleurésie avec épanchement.

2° Altérée dans son rhythme, la respiration peut être *rare* ou *fréquente*. Elle est rare dans plusieurs maladies de l'appareil cérébro-spinal, fréquente dans un grand nombre d'affections thoraciques ou abdominales. Elle se montre *saccadée* dans l'asthme, la pleurodynie, la pleurésie chronique avec adhérences, etc. Elle peut être *longue* ou *courte*; enfin il peut y avoir *expiration prolongée*. Cette dernière altération est seule importante pour le diagnostic; elle est l'indice de deux maladies seulement : l'emphysème pulmonaire et les tubercules à la période de crudité.

3° Les altérations qui portent sur le caractère de la respiration lui ont fait donner divers noms. C'est ainsi que l'on distingue la respiration *rude*, la respiration *bronchique* ou *tubaire*, la respiration *caverneuse* et la respiration *amphorique*.

La respiration rude se définit d'elle-même. On la rencontre dans l'emphysème du poumon, dans la phthisie commençante, et dans tous les cas où il y a induration pulmonaire.

La respiration bronchique n'est que l'exagération de la respiration rude; elle s'imite très-bien en aspirant et en soufflant dans un rouleau de papier; bien prononcée, elle a un timbre particulier, *tubaire*, (de là le nom de *souffle tubaire* qu'on lui donne souvent), qui sert à la distinguer de la respiration caverneuse. On observe la respiration bronchique dans un grand nombre d'affections des plèvres, des bronches et surtout des poumons; telles sont : l'hépatisation inflammatoire, les agglomérations considérables de matière tuberculeuse, les apoplexies pulmonaires étendues, etc.; les épanchements liquides des plèvres, diverses tumeurs comprimant le poumon, enfin la dilatation uniforme des bronches avec induration du tissu environnant. De toutes ces maladies, les plus fréquentes sont la phthisie pulmonaire, la pleurésie et la pneumonie.

La respiration caverneuse ressemble au bruit qu'on détermine en soufflant dans un espace creux : on l'imite en aspirant et en expirant avec force dans ses deux mains disposées en cavité. Elle annonce la dilatation en ampoule d'une bronche assez volumineuse, ou, ce qui est bien plus fréquent, l'existence d'une caverne résultant de la fonte des tubercules.

La respiration amphorique est un bruit retentissant à timbre métallique, qu'on reproduit aisément en soufflant dans une bouteille de verre à goulot étroit et à parois résonnantes. La respiration amphorique bien caractérisée indique presque infailliblement un pneumothorax avec fistule pulmonaire.

4° Les bruits anormaux qui altèrent la respiration sont de deux genres : le *bruit de frottement* et les *râles*.

Le bruit de frottement est assez analogue au froissement d'un parchemin plus ou moins sec; il offre des variétés de rudesse et d'intensité, ce qui a fait admettre un frottement doux ou *frôlement*, et un frottement dur ou *raclement*; il peut être assez intense pour être perçu par la main appliquée sur le thorax. Le bruit de frottement est souvent désigné sous le nom de *frottement pleurétique*, parce que ce sont les deux feuillets pleuraux qui le produisent, dans les mouvements du poumon, quand ils présentent des aspérités. Ces aspérités dépendent presque toujours de la présence de fausses membranes déposées à la surface des plèvres. Le bruit de frottement indique le plus souvent une pleurésie en voie de guérison, quelquefois une pleurésie tuberculeuse.

Laënnec désigne sous le nom de râles tous les bruits contre nature que le passage de l'air pendant l'acte respiratoire peut produire, soit en traversant des liquides qui se trouvent dans les bronches ou dans le tissu pulmonaire, soit à raison d'un rétrécissement partiel des conduits aériens. Il distingue cinq espèces de râles : 1° le râle *crépitant humide* ou *crépitation*; 2° le râle *muqueux* ou *gargouillement*; 3° le râle *sonore sec* ou *ronflement*; 4° le râle *sibilant sec* ou *sifflement*; 5° le râle *crépitant sec à grosses bulles* ou *craquement*. A cette division des râles, tirée des différences qu'ils présentent à l'oreille, M. Andral préfère celle que l'on peut tirer des conditions anatomiques auxquelles ils se rattachent. Il établit ainsi trois genres principaux de râles : les râles *vésiculaires*, les râles *bronchiques* et le râle *caverneux*; puis deux espèces dans les râles vésiculaires, le *vésiculaire* humide et le *vésiculaire* sec, et deux espèces dans les râles bronchiques, le *bronchique humide* et le *bronchique sec*. Cette classification a l'inconvénient de préjuger une question de siége anatomique qui parfois est indécise. Aussi, la plupart des pathologistes préfèrent-ils celle de Laënnec, mais en y apportant des modifications qui ne sont pas sans importance. Ainsi, du sifflement et du ronflement ils font deux variétés d'un même râle sonore. En revanche, ils divisent le râle muqueux de Laënnec en plusieurs espèces distinctes. Quant au râle crépitant sec à grosses bulles, ils ne l'ont pas retrouvé assez distinct pour qu'il leur parût mériter un nom spécial, et ils l'ont rayé du nombre des bruits anormaux.

MM. Barth et Roger (*Traité pratique d'auscultation*), et M. Beau (*Traité expérimental et clinique d'auscultation appliquée à l'étude des maladies du poumon et du cœur*) divisent les râles en deux genres : les râles *secs* ou *vibrants*, qui consistent en une vibration plus ou moins prolongée qu'éprouve la colonne d'air en franchissant un obstacle immobile placé dans un point des tubes bronchiques, et les râles *humides* ou *bullaires*, qui résultent de la rupture de bulles plus ou moins petites que produit l'air en traversant un obstacle liquide placé dans les mêmes tubes.

Les râles secs ou vibrants (râles *bronchiques secs* de M. Andral), appelés aussi râles *sonores*, sont caractérisés par leur timbre musical. Comme signes, ils ne constituent qu'une seule espèce; mais ils présentent plusieurs variétés; tantôt le râle consiste en un sifflement plus ou moins aigu (râle *sibilant*), tantôt il ressemble au son que rend sous le doigt une corde de basse (râle *ronflant*). Les différentes variétés de râles vibrants peuvent être entendues dans un grand nombre de maladies, telles que l'emphysème pulmonaire, les phlegmasies des bronches, la compression de ces conduits par des tumeurs situées sur leur trajet, états morbides différents, mais qui ont tous un élément commun, savoir : le rétrécissement momentané ou permanent de tel ou tel point des voies aériennes. La maladie qu'ils annoncent le plus fréquemment et le plus sûrement est l'inflammation ou le catarrhe des bronches.

Les râles bullaires comprennent le râle *crépitant*, le *sous-crépitant* et le *caverneux*.

Le râle crépitant (*crépitation* de Laënnec, râle *vésiculaire sec* de M. Andral, râle *crépitant sec* de M. Beau) est le plus fin et le plus sec des râles bullaires. Il donne la sensation d'une crépitation, semblable au bruit que produit du sel soumis dans une bassine à une chaleur douce. Le docteur Williams en donne une très-bonne idée quand il le compare au bruit que l'on détermine en froissant une mèche de cheveux près de son oreille. Le râle crépitant se distingue des autres râles bullaires par les trois caractères suivants, que Dance a le premier signalés : 1° il ne diminue ni ne

disparaît après l'expectoration; 2° il donne la sensation de bulles ténues, sèches et parfaitement égales; 3° il ne se passe qu'à l'inspiration : c'est un signe presque infaillible de la pneumonie à la période d'engouement.

Le râle sous-crépitant (râle *muqueux* de Laënnec, râles *vésiculaire humide* et *bronchique humide* de M. Andral, râles *muqueux* et *crépitant humide* de M. Beau) est distingué, d'après le volume variable de ses bulles, en *sous-crépitant fin*, *moyen* et *gros*. On l'a comparé au bruit que l'on détermine en soufflant avec un chalumeau dans de l'eau de savon. Les maladies qui sont le plus fréquemment indiquées par le râle sous-crépitant sont la bronchite et les tubercules à leur période commençante de ramollissement.

Le râle caverneux (râle *muqueux* ou *gargouillement* de Laënnec, *gargouillement* de M. Beau) est constitué par des bulles peu nombreuses, grosses, inégales et mêlées de respiration caverneuse. Il annonce presque toujours une excavation tuberculeuse.

— *Auscultation de la voix.* Lorsqu'on ausculte le larynx d'un individu, tandis qu'il parle, on perçoit une résonnance éclatante qui frappe l'oreille avec force. Le long de la trachée-artère, cette résonnance est un peu moins grave et moins intense, et sur la poitrine on n'entend plus qu'un bourdonnement confus. Ce *retentissement naturel* de la voix est d'autant plus intense que celle-ci est plus forte et plus sonore, qu'on ausculte plus près des gros tuyaux bronchiques, et que la poitrine est plus large et à parois plus minces.

Les principales modifications pathologiques du retentissement vocal sont : la voix *bronchique* ou *bronchophonie*, la voix *chevrotante* ou *égophonie*, la voix *caverneuse* ou *pectoriloquie*, et la voix *amphorique*.

La voix bronchique, ou bronchophonie, est une exagération du retentissement vocal; elle coïncide presque toujours avec la respiration bronchique. C'est un indice a peu près certaine d'induration pulmonaire, et par là même un signe de pneumonie ou de tubercules.

La voix chevrotante, ou égophonie, est une résonnance particulière de la voix, qui devient plus aigre, plus tremblante, plus saccadée, et qui rappelle le bêlement de la chèvre. On dirait parfois que le malade parle avec un jeton placé entre les dents et les lèvres. L'égophonie coïncide presque toujours avec l'absence du murmure vésiculaire à la base de la poitrine; elle annonce un épanchement pleural, provenant soit d'une phlegmasie, soit d'une hydropisie de la plèvre.

Dans la voix caverneuse, ou pectoriloquie, les vibrations vocales semblent concentrées dans un espace creux, dont les parois renvoient à l'oreille les sons plus ou moins distinctement articulés. La voix caverneuse coïncide soit avec le râle caverneux, soit surtout avec la respiration caverneuse, et indique généralement une excavation tuberculeuse.

La voix amphorique est caractérisée par une résonnance semblable au bourdonnement creux et métallique qui se produit lorsqu'on parle à travers le goulot d'une cruche aux trois quarts vide. Elle coïncide ordinairement avec la respiration amphorique, et annonce, le plus souvent, un pneumo-thorax.

— *Auscultation de la toux.* L'oreille, appliquée sur la poitrine d'un homme sain, perçoit, au moment de la toux, un bruit sourd et confus, accompagné d'une secousse qui ébranle la cavité pectorale. A l'état pathologique, la toux offre des caractères spéciaux : elle est *bronchique* ou *tubaire*, *caverneuse*, *amphorique*. La toux tubaire se manifeste dans les mêmes conditions que la respiration bronchique et se lie surtout à l'hépatisation pulmonaire. La toux caverneuse consiste en un retentissement plus fort et surtout plus creux que celui de la toux normale; elle s'accompagne d'une impulsion caractéristique contre l'oreille, et est un des signes les plus certains de caverne pulmonaire. La toux amphorique est caractérisée par un retentissement métallique très-marqué, elle annonce, avec la respiration et la voix amphorique, l'existence d'un pneumo-thorax.

Aux signes fournis par l'*auscultation* de la toux se rattache le *tintement métallique*, petit son argentin unique ou multiple qui accompagne la respiration et la voix, mais qui est généralement plus manifeste pendant la toux. Le tintement métallique est un bruit parfaitement semblable à celui que rend une coupe de métal ou de porcelaine que l'on frappe légèrement avec une épingle, ou dans laquelle on laisse tomber un grain de sable. C'est un signe presque pathognomonique d'un hydro-pneumothorax avec communication fistuleuse de la plèvre et des bronches.

— *Auscultation du cœur.* Quand on applique l'oreille à la région précordiale d'un homme sain, on entend une espèce de *tic-tac* constitué par deux bruits successifs qui se répètent régulièrement soixante à quatre-vingts fois par minute. Le premier de ces bruits, sourd, profond et plus prolongé que le second, a son maximum d'intensité dans les environs du cinquième espace intercostal gauche, assez près du sternum, au-dessous et un peu en dehors du mamelon; c'est le bruit *inférieur*. Le second, ou supérieur, plus clair, plus court et plus superficiel, a son maximum d'intensité derrière le sternum, à peu près au niveau de la troisième côte, un peu au-dessus et à droite du mamelon. Considérés dans leur rhythme, ces bruits se répètent dans l'ordre suivant : d'abord le bruit sourd, puis le bruit clair, puis un silence; les deux bruits avec le silence constituent un battement complet. La *force* des battements varie en raison de l'énergie et de la rapidité des contractions du cœur; ils sont plus intenses chez les sujets nerveux à poitrine étroite et maigre, etc. Leur étendue est également variable; ils s'affaiblissent par degrés à mesure qu'on s'éloigne de la région précordiale; cet affaiblissement est plus ou moins marqué, selon que les organes environnants sont moins bons ou meilleurs conducteurs du son. Leur timbre offre plusieurs nuances diverses; mais ils sont d'ailleurs nets, et ils n'ont pour l'oreille rien de rude ni de râpeux. Nous examinerons ailleurs (V. Bruit) les diverses théories émises sur le mode de production de ces bruits.

Dans l'état morbide, les bruits normaux du cœur présentent diverses altérations sous le point de vue de leur *siége*, de leur *étendue*, de leur *intensité*, de leur *rhythme*, de leur *timbre*; ils peuvent être aussi précédés, accompagnés, suivis ou remplacés par des *bruits anormaux*.

Quelquefois les bruits du cœur se déplacent. Ces déplacements peuvent dépendre de lésions du cœur, du péricarde, des gros vaisseaux ou des organes environnants. L'*abaissement* des deux bruits peut être dû à une hypertrophie avec dilatation des oreillettes; leur *élévation*, au refoulement du diaphragme; leur *déplacement latéral*, à des épanchements pleuraux, liquides ou gazeux; le *déplacement en arrière*, à des tumeurs du médiastin antérieur.

Altérés dans leur intensité et leur étendue, les bruits du cœur sont dits *faibles* ou *forts*. Une diminution dans l'étendue et la force des bruits peut dépendre d'une atrophie du cœur, d'une hypertrophie concentrique, d'un épanchement dans le péricarde, etc. Une augmentation de l'étendue et de la force des bruits indiquera soit une hypertrophie avec dilatation des cavités du cœur, soit des palpitations nerveuses, soit une altération des organes voisins, qui les rend meilleurs conducteurs du son; par exemple, une hépatisation pulmonaire, des tubercules, etc.

Les bruits du cœur peuvent être altérés : dans leur fréquence, dans leur ordre de succession et dans le nombre des bruits qui correspondent à chaque battement. L'augmentation de fréquence caractérise l'état fébrile; elle est portée au dernier degré dans certaines affections graves du cœur. Le ralentissement se lie à certaines maladies du système encéphalo-rachidien. L'ordre de succession des bruits peut être troublé de manières très-diverses. Lorsque l'*irrégularité* est telle que les battements confus et tumultueux ne conservent plus aucune mesure, on peut y voir l'indice de diverses altérations matérielles du cœur, et surtout du rétrécissement de l'orifice mitral. Le trouble peut consister dans la prolongation du silence ou de l'un des bruits, ordinairement du premier. La prolongation du silence peut dépendre d'un rétrécissement auriculo-ventriculaire; celle de l'un des bruits s'observe dans des cas d'hypertrophie avec rétrécissement des orifices artériels. Il peut arriver que l'on n'entende qu'un seul bruit, le premier étant tellement prolongé qu'il couvre le second; on peut en entendre trois et même quatre. Le bruit unique ne s'observe guère que dans le cas où il est transformé en bruit anormal. Les triples et quadruples bruits résultent le plus souvent de l'addition de bruits anormaux; ils peuvent aussi reconnaître pour cause le défaut de synchronisme dans les mouvements du cœur droit et du cœur gauche.

Les bruits présentent plusieurs modifications pathologiques relativement à leur timbre. Ils peuvent être plus *clairs* ou plus *sourds* qu'à l'état normal; ils peuvent être *secs* et *durs*, *rauques* et *étouffés*. Les bruits clairs semblent indiquer l'amincissement des parois du cœur, et les bruits sourds l'hypertrophie de ces parois. On a attribué les bruits secs et durs à un certain degré d'épaississement et de rigidité des valvules; les bruits rauques et étouffés, à un état de mollesse et de boursouflement de ces voiles membraneux. Le timbre métallique du cœur dépend surtout de palpitations nerveuses; il existe toutes les fois que les bruits du cœur s'entendent à distance.

Les bruits anormaux du cœur se divisent en deux genres : les *bruits de souffle*, qui se produisent dans les cavités mêmes du cœur, et le *bruit de frottement*, qui se forme en dehors de l'organe, dans le péricarde.

Sous la dénomination générale de bruits de souffle, on comprend le bruit de souffle proprement dit, ou *bruit de soufflet*, les *bruits de râpe*, *de scie*, *de lime*, etc., et, enfin, des bruits musicaux, tels que le *sifflement*, le *piaulement*, etc.

Le bruit de souffle proprement dit, appelé quelquefois *souffle doux*, ressemble exactement à celui que produit le soufflet lorsqu'on se sert de cet instrument pour animer le feu d'une cheminée. Il se rencontre dans des affections très-diverses : 1° dans des maladies organiques du cœur (rétrécissements, insuffisances, hypertrophie avec dilatation, endocardite); 2° dans des maladies avec altération du sang (chlorose, anémie); 3° dans des maladies avec trouble nerveux du cœur (palpitations, etc.). Pour bien interpréter un signe qui présente tant de sens différents, il faut étudier le *timbre* du bruit, le *temps* où il se montre, sa *persistance*, sa *marche*, et l'ensemble des *phénomènes concomitants*. Il est important avant tout de savoir si le bruit de souffle révèle ou non une lésion organique du cœur. Le parallèle suivant, que nous empruntons à MM. Barth et Roger, répond à cette question.

Les souffles qui se lient à une lésion organique du cœur, parfois doux à l'oreille, sont plus souvent rudes, et se rapprochent des bruits de râpe, de lime, etc; au contraire, les souffles avec absence de lésions matérielles sont presque toujours très-doux. — Les uns accompagnent le premier ou le second temps du cœur; les autres sont toujours au premier temps et jamais au deuxième. — Les uns, permanents, durent des mois ou des années; les autres sont d'ordinaire intermittents et passagers. — Les uns subissent avec le temps, et à mesure que les lésions des orifices deviennent plus graves et plus profondes, des transformations graduelles, depuis le souffle doux jusqu'aux bruits musicaux; les autres conservent habituellement leur caractère de douceur, quelles que soient leurs modifications d'intensité. — Enfin, les uns sont accompagnés des symptômes locaux et généraux caractéristiques d'une affection du cœur (matité, frémissement cataire, irrégularité du pouls, œdème considérable des extrémités), tandis qu'aucun de ces phénomènes ne se montre dans la chlorose ou l'anémie, du moins d'une manière prononcée ou durable.

Les bruits de râpe, de lime, de scie, que leur nom même peint assez exactement, remplacent le plus souvent le premier bruit du cœur; parfois ils sont doubles, et couvrent le deuxième comme le premier. Ils sont permanents et presque toujours accompagnés d'un frémissement vibratoire sensible à la main, connu sous le nom de *frémissement cataire*. Ils annoncent à peu près constamment des altérations organiques des orifices du cœur (rétrécissements ou insuffisances).

Les bruits musicaux ne sont que le degré le plus élevé, le ton le plus aigu des bruits de souffle, et supposent à peu près les mêmes conditions physiques à leur degré extrême. Ils annoncent par conséquent des lésions des orifices. Ils peuvent toutefois se produire, en certains cas rares, dans des altérations du sang, telles que la chlorose.

Le bruit de frottement que fournit l'*auscultation* du cœur est analogue au frottement pleurétique, et reconnaît pour cause des conditions anatomiques semblables; il est souvent désigné sous le nom de *frottement péricardique*. Produit par les aspérités que présentent les feuillets du péricarde, par suite de l'inflammation de cette membrane, il a été comparé au bruit que l'on obtient en faisant rouler la rotule sur les condyles dans un genou frappé de rhumatisme chronique et quand il n'y a pas pas encore hydarthrose. Le frottement péricardique présente plusieurs variétés. L'une d'elles a reçu le nom très-expressif de *bruit de cuir neuf*, parce qu'elle imite les craquements d'une semelle neuve sous les mouvements du pied. D'autres ont été comparées, par M. Bouillaud, au froissement du taffetas et du parchemin, et ont reçu de ce pathologiste les noms de *bruits de frôlement*, *de raclement*.

— *Auscultation des gros vaisseaux.* Le bruit normal d'une grosse artère, de la crurale par exemple, observé sur un individu bien portant, consiste en un petit murmure, peu sonore, presque mat, et isochrone à la pulsation du vaisseau. Dans l'état pathologique, ce bruit se transforme tantôt en un souffle intermittent, tantôt en un souffle continu qui donne la sensation de deux courants se faisant en sens inverse, et qui, pour cette raison, a reçu le nom de *bruit de souffle à double courant*. Assez semblable au bruit d'un soufflet de forge, le bruit de souffle à double courant devient parfois ronflant et sonore, au point d'imiter le bruit que l'on produit en fouettant le jouet d'enfant connu sous le nom de *diable*; on l'appelle alors *bruit de diable*. D'autres fois, on entend des bruits musicaux diversement modulés, appelés par M. Bouillaud *chant des artères*. Le chant des artères, le bruit de souffle intermittent doux, le bruit de souffle à double courant et le bruit de diable s'observent surtout en auscultant la carotide droite chez les individus affectés de chlorose ou d'anémie.

— *Auscultation obstétricale.* Appliquée à l'étude des phénomènes de la grossesse, l'*auscultation* permet de saisir plusieurs bruits dépendant l'un de la circulation du sang chez la mère, les autres du fœtus. Le premier bruit est désigné sous le nom de *bruit placentaire*, *souffle utérin*, *souffle utéro-placentaire*. C'est un souffle doux, synchrone au pouls de la mère, plus ou moins prolongé, d'un timbre tantôt sonore, tantôt plus aigu, et quelquefois même un peu musical. On l'entend ordinairement vers les régions inguinales; il commence à se montrer vers le quatrième mois, et au delà du cinquième il manque rarement.

Les bruits qui dépendent du fœtus sont produits ou par les battements du cœur fœtal, ou par les mouvements de déplacement du fœtus dans la matrice. Les bruits de déplacement du fœtus consistent tantôt en un choc unique ou redoublé, tantôt en un bruit de frottement lent et prolongé donnant la sensation d'un corps qui se déplace. Ces phénomènes commencent ordinairement à être perceptibles vers le quatrième mois.

Les bruits du cœur fœtal sont des battements doubles, semblables à ceux que l'on perçoit en auscultant le cœur d'un nouveau-né. C'est ordinairement vers le cinquième mois que l'on commence à les entendre; ils se répètent de 130 à 140 fois par minute. Leur présence est le signe le plus certain de la grossesse.

V. — Historique de l'auscultation. « Observons, dit M. Littré, combien les choses simples sont malaisées à trouver. Quoi de plus naturel que d'appliquer l'oreille sur la poitrine et d'écouter ce qui s'y passe? Cependant, il a fallu venir jusqu'à nos temps pour qu'on s'avisât d'un aussi simple moyen d'exploration. » Il est vrai que la découverte de ce moyen d'exploration, si simple qu'il fût, ne pouvait sortir que des progrès de l'acoustique ou du hasard; or, la connaissance des lois de la propagation du son est très-récente, et l'on sait que le hasard peut faire attendre bien longtemps ses faveurs. Ajoutons que l'*auscultation* ne pouvait être une conquête importante qu'autant que l'anatomie pathologique était suffisamment développée pour lui faire porter tous ses fruits. Voici, au reste, les quelques vestiges de l'*auscultation* que l'histoire de la médecine nous offre avant Laënnec.

Hippocrate avait reconnu que la succussion du malade produisait un bruit très-notable lorsqu'un liquide mêlé à l'air se trouvait épanché dans un des côtés du thorax. Dans un autre passage, signalé depuis par Laënnec lui-même, et négligé par tous les commentateurs, on voit que le médecin grec avait eu l'idée d'appliquer l'oreille contre la poitrine : ην προσεχων το ους ακουαζῄ προς τα πλευρα, *si, appliquant l'oreille contre la poitrine, vous écoutez*. Mais ni Hippocrate ni ceux qui l'ont suivi n'ont tiré aucun parti de cette manière d'observer.

Après Hippocrate, on doit citer Harvey comme ayant pratiqué l'*auscultation* par contact, puisque c'est la manière d'entendre les bruits qui se passent dans le cœur. Or, dans un paragraphe de sa dissertation (*De motu cardis*, etc.), il signale positivement le bruit du cœur à l'état physiologique; il le compare à celui de la déglutition du cheval; il dit qu'au moment où, par les mouvements du cœur, le sang passe du système veineux dans le système artériel, il se produit et s'entend un choc dans la poitrine (*pulsum fieri et exaudiri in pectore contingit*). On sait que Parisani, médecin de Venise, dans sa tentative de réfutation de la découverte d'Harvey, nia l'existence du bruit du cœur, et dit ironiquement que ce bruit ne s'entendait qu'à Londres, qu'on était trop sourd à Venise pour l'entendre. Cette différence d'opinion, à propos d'un fait matériel, prouve, selon la remarque de M. Beau, que Harvey avait ausculté le bruit du cœur en appliquant son oreille sur la région précordiale, tandis que Parisani, qui s'était contenté de l'écouter à distance, n'avait rien entendu.

Il est un bruit que l'on perçoit uniquement par l'application immédiate ou médiate de l'oreille, c'est celui qui est produit par la contraction musculaire. Laënnec nous apprend, d'après une communication de Wollaston, que ce bruit avait été signalé pour la première fois par le mathématicien Grimaldi en 1618.

Au nombre des auscultateurs antérieurs à Laënnec, il faut placer encore Mayor, de Genève, qui a l'honneur d'avoir signalé le premier, quelques années avant la découverte de Laënnec, l'existence des bruits du cœur du fœtus pendant la grossesse. Or, il est impossible d'entendre ces bruits sans mettre l'oreille en contact avec le ventre de la mère; par conséquent, Mayor, pour les entendre, a dû pratiquer l'*auscultation*.

Quelques auteurs ont écrit qu'avant l'inventeur du stéthoscope, Corvisart pratiquait déjà l'*auscultation* immédiate, puisque, dans son *Essai sur les maladies du cœur*, il dit « avoir entendu des battements en *approchant* l'oreille de la poitrine. » *Approcher* l'oreille de la poitrine n'est pas *appliquer* l'oreille sur la poitrine, et, par conséquent, ne constitue pas l'*auscultation* immédiate. Du reste, il est facile de voir, en lisant l'ouvrage de Corvisart, qu'il faisait jouer à l'oreille un très-faible rôle dans l'exploration des maladies du cœur; on ne peut douter qu'il ne lui en eût accordé un bien plus grand, s'il eût pratiqué l'*auscultation* par contact. « Il est important de distinguer, dit-il, les palpitations du cœur, ses resserrements, ses trémoussements, qui ne sont sensibles que pour celui qui les éprouve, d'avec les battements qui se manifestent avec plus ou moins de force à l'observateur, soit par le toucher, quand il appuie sa main sur la région du cœur, soit même seulement à l'œil quand les parois de la poitrine, de l'épigastre ou de l'hypocondre gauche sont soulevées... Le toucher n'est pas le seul sens par l'emploi duquel on puisse constater les battements désordonnés du cœur : l'œil du praticien peut souvent en être témoin. Ces battements sont quelquefois visibles dans une étendue même assez remarquable; mais les indices fournis par la vue sont, dans ce cas, bien plus incertains, bien moins précis que ceux qu'on reçoit du toucher. On peut, il est vrai, par les premiers seuls, apercevoir les battements, les palpitations du cœur comme signes généraux de maladies; mais par le toucher, les caractères particuliers d'intermittence, d'irrégularité, de bruissement, de frémissement, d'ondulation, de force, de faiblesse, d'inégalité, sont reconnus, et c'est sur l'observation de ces phénomènes particuliers que l'on peut fonder la plus grande précision du diagnostic. Quelques auteurs assurent avoir pu entendre, dans certaines

maladies du cœur, le bruit produit par les battements violents de ce viscère, même à une certaine distance du lit du malade. Je n'ai jamais eu occasion de vérifier ces observations, bien rares sans doute ; j'ai seulement entendu ces battements, en approchant l'oreille de la poitrine du malade. »

Il est à noter que Laënnec n'a jamais prétendu avoir découvert l'*auscultation* immédiate, à laquelle du reste il attachait fort peu d'importance. Bayle paraît être le premier qui l'ait, dans certains cas de maladies du cœur, employée comme méthode de diagnostic. Laënnec nous apprend qu'il en fit ensuite usage à l'exemple de Bayle, et qu'elle resta d'ailleurs stérile entre les mains de l'un et de l'autre. Ce qui appartient en propre à Laënnec, c'est d'abord la découverte de l'*auscultation* médiate; c'est ensuite la création d'une branche nouvelle, la plus importante et la plus positive, de la séméiologie. L'*auscultation* médiate fut le moyen, la séméiologie stéthoscopique le résultat; ce résultat, qui aurait pu être obtenu par l'*auscultation* immédiate, constitue la principale gloire de Laënnec. « Il a fallu, dit M. Andral, joindre à une patience infatigable le don d'une délicatesse exquise d'observation, et une sagacité bien rare, pour avoir pu, dans un temps si court, trouver et rassembler tant de faits; rattacher si bien les nombreux phénomènes que lui découvrait son oreille aux lésions dont ils dépendent; créer enfin une langue dans laquelle ces mille bruits divers que font entendre les organes thoraciques, sains ou malades, se trouvent traduits et représentés de la manière la plus fidèle et la plus pittoresque. C'est ainsi qu'il a été donné à Laënnec de porter presque à la perfection la science qui venait de sortir de ses mains. Ses observations, répétées de toutes parts, sont presque toutes restées intactes. »

Mais laissons Laënnec raconter lui-même l'histoire de sa découverte. « Depuis un petit nombre d'années, dit-il dans l'*introduction* de son ouvrage sur l'*Auscultation médiate*, quelques médecins ont essayé, dans certains cas de maladies du cœur, d'appliquer l'oreille sur la région précordiale. Les battements du cœur, appréciés ainsi à la fois par les sens de l'ouïe et du tact, deviennent beaucoup plus sensibles. Cette méthode est cependant loin de donner les résultats qu'elle semblerait promettre. Je ne l'ai trouvée indiquée nulle part, et Bayle est le premier à qui je l'aie vu employer, lorsque nous suivions ensemble la clinique de Corvisart. Ce professeur lui-même n'en faisait jamais usage : il dit seulement avoir entendu plusieurs fois les battements du cœur en *écoutant très-près* de la poitrine, ce qui diffère de l'*auscultation* proprement dite, et ne peut avoir lieu que dans quelques cas particuliers. (On voit que Laënnec savait très-bien distinguer l'*auscultation* à distance de Corvisart, de la véritable *auscultation* immédiate.) Bayle, au reste, non plus qu'aucun de ceux de nos anciens condisciples à qui j'ai vu quelquefois employer cette *auscultation* immédiate, dont ils tenaient probablement, comme moi, la tradition de lui, et dont l'idée première remonte à Hippocrate, n'en avaient, non plus que moi, pu tirer un autre parti que celui de sentir plus fortement les battements du cœur, dans les cas où on ne les distingue pas facilement à la main..... Cependant, faute d'un moyen plus sûr, j'avais depuis longtemps l'habitude d'employer cette méthode, lorsqu'elle se trouvait praticable, et ce fut elle qui me mit sur la voie pour en trouver une meilleure. Je fus consulté, en 1816, pour une jeune personne qui présentait des symptômes généraux de maladie du cœur, et chez laquelle l'application de la main et la percussion donnaient peu de résultat à raison de l'embonpoint. L'âge et le sexe de la malade m'interdisant l'*auscultation* immédiate, je vins à me rappeler un phénomène d'acoustique fort connu : si l'on applique l'oreille à l'extrémité d'une poutre, on entend très-distinctement un coup d'épingle donné à l'autre bout. J'imaginai que l'on pouvait peut-être tirer parti, dans le cas dont il s'agissait, de cette propriété des corps. Je pris un cahier de papier, j'en formai un rouleau fortement serré, dont j'appliquai une extrémité sur la région précordiale, et, posant l'oreille à l'autre bout, je fus aussi surpris que satisfait d'entendre les battements du cœur d'une manière beaucoup plus nette et plus distincte que je ne l'avais jamais fait par l'application immédiate de l'oreille. Je présumai dès lors que ce moyen pouvait devenir une méthode utile, et applicable non-seulement à l'étude des battements du cœur, mais encore à celle de tous les mouvements qui peuvent produire du bruit dans la cavité pectorale, et par conséquent à l'exploration de la respiration, de la voix, du râle, et peut-être même de la fluctuation d'un liquide épanché dans les plèvres ou le péricarde. »

— Art vétér. *Auscultation chez les animaux.* MM. Dupuy, Natté, Delafond, Leblanc, en France ; Percivall, en Angleterre, et Mueller, en Allemagne, cherchèrent les applications dont l'*auscultation* était susceptible dans le diagnostic des maladies des animaux. Cependant, malgré les travaux de ces savants vétérinaires, l'*auscultation* ne s'est point vulgarisée parmi les praticiens, parce que, pour tirer parti de l'*auscultation* dans la diagnose vétérinaire, un long exercice de l'ouïe, contrôlé par de nombreuses autopsies, constitue une condition qu'il n'est point donné à tous de remplir. Jusqu'à la base de la trachée, l'*auscultation* de l'appareil respiratoire ne présente pas de difficultés, mais il n'en est plus de même pour la portion renfermée dans la cage thoracique. Par l'épaisseur des couches solides qui les recouvrent, certaines régions interceptent le son, et l'observateur ne perçoit pas les bruits qui ont lieu au-dessous de ces couches. Les épaules épaisses et charnues, les bruits de frottement de la trachée, les battements du cœur et le dos, par l'épaisseur de ses muscles, masquent ou diminuent considérablement le bruit respiratoire. La résonnance, dans la poitrine, des bruits qui, tels que les borborygmes abdominaux, se produisent au dehors de cette cavité, complique et rend plus laborieuse l'*auscultation* chez nos animaux. Les nombreuses difficultés de ce mode d'investigation chez les grands animaux s'opposeront toujours à ce que l'*auscultation* atteigne, en médecine vétérinaire, la perfection qu'elle a acquise en médecine humaine. Les caractères qu'elle fournit au médecin de l'homme ne sont pas précis et ne conduisent pas davantage au diagnostic, mais les procédés accessoires qu'il a à sa disposition sont interdits au vétérinaire. La parole, dont les animaux sont privés, retranche la bronchophonie des ressources vétérinaires. On a pensé que la toux pouvait remplacer la voix, et, comme il est possible de la provoquer, on a recommandé de ne pas négliger ce moyen de s'éclairer; mais ceux qui ont cherché à ausculter un grand animal pendant un accès de toux, reconnaissent que la résonnance et la contraction des muscles impriment au corps une secousse tellement forte, qu'il devient impossible de distinguer aucun bruit. L'*auscultation* des petits animaux s'applique à une plus grande étendue de la surface pulmonaire, parce que les épaules, chez les petits animaux, ne présentent pas un obstacle aussi grand que chez les animaux de haute taille. L'entrée et la sortie de l'air, pendant l'inspiration et l'expiration, donnent naissance, dans l'appareil respiratoire des animaux, à des sons distingués, comme chez l'homme, en bruits et en râles. Les bruits sont aussi distingués en normaux et anormaux, suivant l'état physiologique ou pathologique de l'appareil. Les bruits normaux sont le murmure respiratoire et le souffle trachéal ou la respiration trachéo-bronchique. Les bruits qui peuvent fournir des renseignements sur l'état pathologique des poumons, sont les bruits vésiculaire, bronchique, caverneux, et le frottement pleural. Les râles produits par les vibrations qu'éprouve la colonne d'air dans l'arbre respiratoire, par suite des obstacles qu'elle rencontre sur son trajet, sont distingués en secs et en humides. Les râles humides sont aussi ramenés à deux variétés, qui sont : le râle vésiculaire ou crépitant, et le râle bronchique ou muqueux. Les maladies organiques du cœur sont exceptionnelles parmi les maux qui affligent nos espèces domestiques, ainsi que cela est démontré par la rareté des faits que contiennent les annales vétérinaires. C'est pourquoi l'*auscultation*, appliquée aux maladies du cœur des animaux, est une méthode encore à peine ébauchée.

Auscultation médiate (DE L') **ou du Diagnostic des maladies du poumon et du cœur,** ouvrage de Laënnec, publié à Paris en 1819. Ce livre, où se trouve exposée l'admirable méthode de diagnostic créée par Laënnec, est une date dans l'histoire de la médecine. Il se divise en trois parties. Dans la première, l'auteur s'occupe, d'une manière générale, des signes fournis par l'auscultation de la poitrine ; ces signes sont distingués, dénommés, classés. Dans la seconde partie, il étudie les maladies des bronches, des poumons, de la plèvre, à l'aide de ces signes. Enfin, la troisième partie est consacrée à l'auscultation et aux maladies du cœur.

Un passage de la seconde partie nous dit nettement l'esprit que Laënnec porte dans les études pathologiques. Il s'éloigne tout à la fois de Pinel et de Broussais. Les tentatives de classification nosologiques et les recherches des causes premières des maladies, paraissent également vaines à son esprit positif. Anatomo-pathologiste et séméiologiste avant tout, il a l'œil fixé sur les différences; il les voit tranchées, essentielles, et ne s'arrête pas aux analogies qui semblent ramener les maladies à l'unité, et l'état morbide, en général, à l'état physiologique. Sous ce rapport, on peut dire qu'il est le Cuvier de la médecine, tandis que Broussais en est le Geoffroy-Saint-Hilaire.

AUSCULTÉ, ÉE (ô-skul-té) part. pass. du v. Ausculter : *Malade* AUSCULTÉ.

— Par ext. Exploré, sondé en frappant dessus : *Le roc* AUSCULTÉ *rendit partout un son mat et plein.* (Th. Gaut.)

AUSCULTER v. a. ou tr. (ô-skul-té — du lat. *auscultare*, écouter). Méd. Explorer par l'auscultation, éclairer le diagnostic des maladies des organes intérieurs, au moyen de l'ouïe simple ou aidée du stéthoscope : AUSCULTER *un malade, la poitrine d'un malade.*

— Absol. Pratiquer l'auscultation : *La finesse de l'ouïe est une condition importante chez le médecin qui* AUSCULTE. (Chomel.)

— Par ext. Explorer, sonder en frappant dessus : *D'abord l'excellent forestier* (le pic), *plein de tact et d'expérience, éprouve son arbre au marteau, je veux dire au bec; il* AUSCULTE *comment résonne cet arbre, ce qu'il dit et ce qu'il a en lui.* (Michelet.)

— Fig. Examiner, étudier attentivement : *Le penseur aujourd'hui a un grand devoir,* AUSCULTER *la civilisation.* (V. Hugo.)

AUSCULTEUR s. m. (ô-skul-teur — rad. *ausculter*). Médecin qui pratique l'auscultation.

— Adjectiv. : *Médecin* AUSCULTEUR.

AUSEN s. m. (au-zain). Antiq. Proprement homme supérieur à l'humanité. C'était le titre que les Goths donnaient aux généraux qui avaient remporté une victoire.

AUSERDA (ô-zer-da). Bot. Nom vulgaire de la luzerne, dans le Roussillon.

AUSETANI, peuple de l'Espagne ancienne, dans la Tarraconaise ; capitale *Ausa.*

AUSES ou **AUSEES**, peuple de l'Afrique ancienne, au N. du lac Tritonide et au N.-O. des Lotophages, sur le territoire qui forme aujourd'hui la partie S.-O. de Tunis.

AUSON. Temps hér. Fils d'Ulysse et de Circé. Il donna son nom à l'Ausonie.

AUSONE (SAINT), premier évêque d'Angoulême, martyrisé par les barbares qui envahissaient périodiquement les Gaules (vers la fin du IIIe ou du IVe siècle). Au rapport des Bollandistes, son histoire est fort incertaine.

AUSONE (Decimus Magnus), poëte latin du IVe siècle, né à Bordeaux vers l'an 309, mort en 394. Il suivit d'abord avec distinction la carrière du barreau, et obtint ensuite une chaire d'éloquence dans sa ville natale. Valentinien lui confia l'éducation de son fils Gratien, et le nomma successivement comte du palais, questeur et préfet d'Italie. Lorsque Gratien fut monté sur le trône, il lui conféra la préfecture des Gaules et la dignité de consul (379). Parmi ses poésies, on distingue son poëme gracieux de la *Moselle*, où les naturalistes ont remarqué une description des poissons de ce fleuve d'une admirable exactitude ; le *Crucifiement de l'Amour;* les *Parentales*, recueil de petites pièces touchantes et pleines de sensibilité, écrites à la louange de sa famille; des idylles, des églogues, et quelques épigrammes. Il a écrit aussi un *Panégyrique de Gratien;* ce dernier ouvrage est en prose. On loue dans cet écrivain la facilité et l'esprit, mais on lui reproche un latin dur, incorrect et presque barbare. Il a été traduit en français par Jaubert, 1769, et par Corpet, 1843.

« Il a, dit Bayle, une extrême inégalité dans ses ouvrages, soit que ses muses fussent un peu journalières, soit que l'on ait inséré dans ses poésies quelques pièces qu'il n'avait fait qu'ébaucher, soit que des raisons particulières l'aient obligé à laisser courir des vers qu'il n'avait pas eu le temps de polir. Généralement parlant, il y a des duretés dans ses manières et dans son style; mais c'était plutôt le défaut du siècle que celui de son esprit. Les fins connaisseurs devinent sans peine que, s'il avait vécu au temps d'Auguste, ses vers eussent égalé les plus achevés de ce temps-là, tant il paraît de délicatesse et de génie dans plusieurs de ses écrits. »

On a souvent discuté sur la religion à laquelle appartenait Ausone. Les uns ont prétendu qu'il était chrétien, d'autres païen. En réalité, il paraît avoir été aussi indifférent à l'une qu'à l'autre foi. Sa muse est plutôt païenne, mais sans enthousiasme et sans piété. Le caractère le plus saillant de sa poésie, c'est l'absence complète de regret pour le monde païen qui meurt, ainsi que d'espérance pour le monde chrétien qui vient de naître.

AUSONIE, nom donné quelquefois par les anciens à l'Italie tout entière, à cause du nom d'un peuple, les *Ausones*, qui habitaient sur la côte occidentale, près des Volsques, et qui paraissent avoir été les plus anciens habitants de la péninsule italique.

Les poëtes font souvent usage de ce mot :

Je chante les combats, et ce guerrier pieux
Qui, des bords phrygiens conduit dans l'*Ausonie*,
Aborda le premier aux champs de Lavinie.
DELILLE.

En admirant la mélodie
De ces voix, de ces sons parfaits,
Où le goût brillant d'*Ausonie*
Se mêle aux agréments français.....
GRESSET.

— **Epithètes.** Belle, riche, puissante, fertile, superbe, féconde, abondante, riante, heureuse, fameuse, antique.

AUSONIEN, IENNE s. et adj. (ô-zo-ni-ain — du lat. *ausonius*). Géogr. anc. Habitant, habitante de l'Ausonie ; qui concerne ce pays ou ses habitants. ‖ *Mer ausonienne*, Partie méridionale de la mer tyrrhénienne, dont les bords étaient habités par les Ausoniens.

— **Encycl.** Hist. On donnait autrefois le nom d'*Ausoniens* à des peuples autochthones de l'Italie, que les Latins désignaient sous le nom de *Aurunci*. Servius nous apprend que le premier nom, *Ausones*, était d'origine grecque. Niebuhr pense que *Ausonicus* et *Auruncus* sont exactement le même mot, et cette opinion n'a rien d'invraisemblable : la terminaison est la terminaison caractéristique ordinaire des adjectifs ethniques (de *Tuscus* on fait *Tuscanicus*); il reste donc deux thèmes, *Aurun* et *Auson*, à comparer; or, nous savons, par des exemples très-nombreux, que *s* entre deux voyelles permutait très-facilement dans l'ancien latin avec *r*. *Auruncus* est donc identique à *Ausonicus;* d'ailleurs, Festus nous apprend que le fondateur légendaire de la ville de *Suessa Aurunta* s'appelait *Auson* (il y a évidemment rapport entre le nom de la ville fondée et celui du fondateur, historique ou mythique). Aristote et plusieurs autres écrivains anciens et modernes assimilent les Ausones aux *Volsques*, aux *Osques*, etc., et cherchent même des rapports entre les noms de ces différentes peuplades. Quoi qu'il en soit, généralement et surtout en poésie, les Latins désignaient sous le nom d'*Ausones* les habitants de l'Italie méridionale tout entière, depuis les limites de l'ancien Latium jusqu'au détroit de Sicile; le mot *Aurunci* s'appliquait plus spécialement à une petite nation établie entre les Volsques et les Campaniens, et la plus méridionale du nouveau Latium, y compris ses annexions. Les principales villes de ce peuple étaient *Ausona*, dont l'emplacement exact est encore inconnu; *Vescia*, qu'on place généralement, mais sans grande certitude, sur les bords du Liris, et *Minturnes*, située non loin de l'embouchure du même fleuve, et célèbre par l'épisode de Marius. La mer qui longeait la côte de l'Ausonie, prise dans sa plus large extension, portait le nom de *mare Ausonium*. Comme la plupart des cités de l'Italie méridionale, ces villes avaient la prétention d'être des colonies grecques. Ainsi, comme une de ces villes s'appelait *Amucla*, on rapprocha ce nom de celui d'*Amyclée*, ville du Péloponèse, et on voulut considérer la dernière comme la métropole de la première, qui aurait été ainsi d'origine laconienne. On allait même jusqu'à dire qu'elle avait été fondée par des compagnons de Castor et de Pollux; d'autres croyaient qu'elle l'avait été par Glaucos, fils de Minos; d'autres, encore, par des émigrants spartiates, qui, mécontents des innovations de Lycurgue, et ne voulant pas subir la nouvelle forme de gouvernement, avaient préféré s'expatrier.

L'*Ausonie* était renommée chez les anciens pour ses sites délicieux : c'est là que se trouvait Fondi, où l'on récoltait le fameux *vinum cæcubum;* du reste, la viticulture paraît avoir été nationale chez ce peuple, car les plus fameux vins de l'antiquité leur appartenaient; ce sont leurs coteaux qui produisaient, outre le *cæcubum* déjà nommé, le *massicum*, le *faustianum*, le *gaurianum*, le *falernum*, etc.

AUSPICE s. m. (ô-spi-se — lat. *auspicium*, même sens; formé de *avis*, oiseau ; *aspicere*, regarder). Antiq. rom. Présage que les Romains tiraient principalement du vol, du chant des oiseaux, et de la manière dont mangeaient les poulets sacrés : *Heureux* AUSPICE. AUSPICE *favorable.* AUSPICE *contraire. Prendre les* AUSPICES. *Les succès des généraux étaient rapportés aux* AUSPICES *des empereurs qui les avaient choisis.* (Acad.) *Rome se vantait d'être une ville sainte par sa fondation, consacrée dès son origine par des* AUSPICES *divins.* (Boss.) *Le pic vert tenait le premier rang dans les* AUSPICES. (Buff.) *Le jour de l'assemblée étant arrivé, on prit solennellement les* AUSPICES, *et, en présence des ministres de la religion, les lois furent lues de nouveau.* (Vertot.) ‖ Prêtre qui prenait les auspices : *Dans l'origine, les fonctions d'*AUSPICES *différaient de celles d'augures, les premiers tirant leurs présages du vol des oiseaux, et les seconds de leur chant.* (Bouillet.)

— *Auspice céleste.* Pris par un ciel serein.

— Par anal. Nom donné à diverses manières de tirer des présages, qui étaient pratiquées chez les Romains : *Auspice expiatoire*, Fâcheux présage qu'on tirait de cette circonstance qu'une victime, après avoir été frappée, avait mugi, ou était mal tombée, ou avait fui loin de l'autel. ‖ *Auspice des quadrupèdes*, Présage tiré de l'inspection des animaux à quatre pieds. ‖ *Auspice du joug*, Fâcheux présage tiré de la rencontre de deux bêtes de somme attelées. ‖ *Auspice des javelots*, Présage que l'on tirait, pour l'issue d'un combat, de l'inspection des pointes des javelots et des autres traits.

— Par ext. Circonstances qui présagent quelque chose d'heureux ou de malheureux : *Florian débuta dans les lettres, vers* 1779, *sous les plus riants* AUSPICES. (Ste-Beuve.) *Il avait une fortune acquise sous de fâcheux* AUSPICES. (Villem.) *Nul homme ne m'a jamais été annoncé sous de plus beaux* AUSPICES. (X. Marmier.)

L'an commence pour vous sous de riants *auspices*.
LEMIERRE.

Qu'on redouble demain les heureux sacrifices,
Que nous leur offrirons sous de meilleurs *auspices*.
CORNEILLE.

— Particul. Direction, appui, protection : *Nous sommes en sûreté sous ses* AUSPICES. (Mme de Sév.) *Vous connaissez mon attachement pour Votre Excellence, et mon goût pour l'ouvrage entrepris sous vos* AUSPICES. (Volt.) *C'est sous les* AUSPICES *de cet homme vénérable que tu vas entrer dans le monde.* (J.-J. Rouss.) ‖ Action, effet, influence : *Sous les* AUSPICES *de la liberté, la vérité est mille fois plus forte que tous les sophismes.* (Mich. Chev.) *Je viens, monsieur, sous les* AUSPICES *de madame de Chavannes, vous demander en mariage mademoiselle votre fille.* (Scribe.)

Sous vos seuls *auspices*, ces vers
Seront jugés, malgré l'envie,
Dignes des yeux de l'univers.
LA FONTAINE.

— Rem. Ce mot ne s'emploie guère qu'au pluriel. Cependant, le singulier était usité chez les Latins, et l'on en trouve en français

quelques exemples que l'on n'a aucune raison de blâmer :

Le ciel qui me créa sous le plus noir *auspice*...
J.-B. ROUSSEAU.

Jamais hymen formé sous le plus noir *auspice*
De l'hymen que je crains n'égala le supplice.
RACINE.

— **Syn. Auspices, protection, sauvegarde.** *Auspices* n'est synonyme des deux autres mots qu'au figuré; il n'indique qu'une simple faveur : *Le commerce fleurit sous les* AUSPICES *d'un gouvernement sage et modéré.* (Volt.) La *protection* indique un secours : *Aujourd'hui l'indigence infirme est partout sous la* PROTECTION *de l'humanité publique.* (La Harpe.) La *sauvegarde* est une protection dans un grand danger : *Les législateurs ont mis sous la* SAUVEGARDE *publique et sous l'abri de l'autorité souveraine ce qui n'avait jusque-là d'autre sanction que l'équité naturelle et la force individuelle.* (La Harpe.)

— **Homonyme.** Hospice.

— **Encycl.** A l'origine, l'*auspice* différait sensiblement de l'*augure*, en ce que le premier mot s'appliquait plus spécialement à l'observation du vol, et le second à l'observation du chant des oiseaux. Mais, plus tard, ces deux idées, si proches l'une de l'autre, finirent par se confondre, et *auspice* fut employé comme synonyme d'*augure*. Nous avons donné, dans l'article consacré à *augure*, des détails sur le rôle que jouait, à Rome, cette divination, et nous y renvoyons nos lecteurs. Nous ajouterons seulement ici quelques renseignements. Dans toute affaire publique ou privée d'une certaine importance, il fallait consulter les oiseaux; de là ces expressions consacrées de *Duce et auspice deo; diis auspicibus*, etc. Les *auspices* se distinguaient en grands *auspices* et en petits *auspices;* ainsi, le premier oiseau qui passait dans l'espace du ciel circonscrit par la baguette recourbée, ou *lituus*, déterminait l'*auspice;* mais si ce premier oiseau était suivi d'un second oiseau plus important au point de vue divinatoire, ce dernier présage annulait le premier; c'était le *majus auspicium*. Voyait-on, dit M. Alfred Maury, voler une troupe d'oiseaux de la même espèce, c'était un heureux *auspice*, ou bien encore, si, en s'élevant dans l'air, un aigle partait de l'orient pour arriver à l'occident. Parmi les *præpetes* ou oiseau de bon augure, on comptait la colombe, le cygne, et, suivant quelques auteurs, le vautour; l'orfraie, l'hirondelle, l'épervier, au contraire, annonçaient quelque malheur. D'autres oiseaux étaient d'heureux ou fâcheux *auspices*, suivant les circonstances qui avaient accompagné leur apparition; de ce nombre étaient le coq, le corbeau, la corneille.

Le genre d'*auspices*, ajoute M. A. Maury, qui s'acquit à Rome le plus de célébrité, c'est sans contredit la divination au moyen des poulets sacrés, qu'on faisait venir d'Eubée et qu'on tenait enfermés dans des cages. Nulle entreprise militaire n'avait lieu avant d'avoir consulté ces innocents animaux. Le présage se tirait de leur manière de manger. Cette observation se faisait à la pointe du jour; le *pullarius*, celui qui était chargé de les nourrir, leur présentait une sorte de pâtée appelée *offa;* si, en ouvrant la cage, les poulets se jetaient dessus avec empressement, si, dans leur empressement, ils laissaient tomber à terre quelques miettes de l'*offa*, le présage était heureux, et s'appelait *tripudium solistimum*. Mangeaient-ils, au contraire, avec répugnance, chantaient-ils en battant des ailes et en s'élevant dans les airs, le présage était funeste. Telles étaient les puérilités auxquelles le peuple-roi s'arrêtait souvent avant de marcher à la victoire. Mais l'*ut biberent quia esse nollent* de Claudius Pulcher est là pour nous prouver que les Romains n'étaient pas tous dupes des poulets, c'est-à-dire des augures. Nous avons dit que les augures et les aruspices ne bornaient pas leurs observations au vol et au chant des oiseaux, mais qu'ils avaient encore la mission d'interpréter les différents phénomènes naturels, tels que les éclipses, les tremblements de terre, la foudre, etc. Les présages tirés des éclairs avaient une importance toute particulière, et on en distinguait plusieurs espèces; de ce nombre étaient les *fulmina publica*, *privata*, *familiaria*, selon qu'ils intéressaient l'Etat, un simple particulier ou une famille entière; les *fulmina* pouvaient encore être *sicca*, *fumida*, *clara*, *peremptalia*, *affectata*, etc. Le lieu où la foudre avait tué un homme devenait sacré et de mauvais présage : il prenait le nom de *bidental*, et l'aruspice devait y faire des sacrifices, afin, disait-on, de recueillir les flammes dispersées, et *enterrer la foudre* (*condere fulmen*).

AUSPICE (SAINT), évêque de Toul, mort vers 474. Il fut l'ami de Sidoine Apollinaire et l'un des Pères de l'Eglise des Gaules. Sa science égalait sa vertu et sa piété. Il reste de lui une Epître en vers adressée au comte Arbogaste, gouverneur de Trèves. Le style en est onctueux et clair, mais brille peu par le coloris poétique.

AUSPICINE s. m. (ô-spi-si-ne — rad. *auspice*). Antiq. rom. Art de prédire l'avenir d'après le vol, l'attitude ou le chant des oiseaux. On dit quelquefois AUSPICISME.

AUSPITZ, ville de l'empire d'Autriche, dans la Moravie, régence et à 30 kilom. S.-E. de Brünn; 3,200 hab. — Culture de la vigne, commerce de vins, graines et fruits.

AUSQUES s. m. pl. Syn. de AUSCITAINS.

AUSSEE, bourg de l'empire d'Autriche, dans le duché de Styrie, régence de Bruck, sur la Traun; 1,800 hab. — Riches mines de sel gemme et de sulfate de soude exploitées depuis plusieurs siècles; gypse, albâtre, houille, tourbe, carrières de marbre. ‖ Autre bourg du même nom dans la Moravie, régence et à 24 kilom. N.-O. d'Olmütz; 2,000 hab.

AUSSERRE ou **AUXERRE** (Pierre D'), avocat du roi à la sénéchaussée de Lyon, né dans cette ville vers 1530, mort en 1595. Ce fut lui qui, arrivant de Paris, fit exécuter à Lyon le massacre de la Saint-Barthélemy, en affirmant que telle était la volonté du roi. Cette horrible exécution, qui eut lieu le 31 août 1572, a gardé le nom de *Vêpres lyonnaises*. D'Ausserre fut dans la suite comblé des faveurs de la cour.

AUSSI adv. (ô-sî — du lat. *aliud sic*, autre ainsi, qui a donné *altresi* et *autresi*, puis *alsi*, *ausi* et *aussi*). Parcillement, également, de même : *Vous le voulez, et moi* AUSSI. (Acad.) *Comme la république avait son faible, la monarchie des Césars avait* AUSSI *le sien.* (Boss.) *Comme on dit beauté poétique, on devrait dire* AUSSI *beauté géométrique.* (Pasc.) *L'être le plus faible a* AUSSI *l'instinct de la résistance.* (J.-J. Rouss.) *Celui qui peut supporter avec fermeté de graves offenses peut* AUSSI *s'en venger.* (Boiste.) *Les larmes ont* AUSSI *leur éloquence.* (Chateaub.) *Les controverses engendrent souvent les disputes, et l'intelligence* AUSSI *doit avoir sa charité.* (Lamart.) *Le prosélytisme est une vertu, mais ce peut être* AUSSI *un ridicule.* (G. Sand.) *La vérité est notre premier devoir, et c'est* AUSSI *notre premier besoin.* (Méry.)

Et moi je fus *aussi* pasteur dans l'Arcadie!
DELILLE.

Qui prévient les devoirs prévient *aussi* les crimes.
DELILLE.

Il vous connaît peut-être, et me connaît *aussi*.
CORNEILLE.

Si tu veux qu'on t'épargne, épargne *aussi* les autres.
LA FONTAINE.

Son miroir lui disait : Prenez vite un mari;
Je ne sais quel désir le lui disait *aussi*.
LA FONTAINE.

. Tout me trahit ici,
Pharnace, amis, maîtresse, et toi, mon fils, *aussi*.
RACINE.

Je ne puis voir un fils dans les bras de son père
Sans dire en soupirant : j'avais un père *aussi*.
MILLEVOYE.

Dans une chambre d'auberge, le prince de Conti lisait un jour ces deux vers bachiques crayonnés sur le mur :

Je m'appelle Robineau,
Et je bois mon vin sans eau;

il ajouta :

Et moi, prince de Conti,
Sans eau je le bois *aussi*.

‖ De plus, en outre, encore : *Les Egyptiens ont été les premiers à observer le cours des astres, ils ont* AUSSI *les premiers réglé l'année.* (Boss.) *Non content de dompter les hommes, il veut triompher* AUSSI *des éléments.* (La Font.) *Homère n'est pas seulement le père des dieux, c'est* AUSSI *celui des bons poëtes.* (La Font.) *Les hommes, nés pour vivre ensemble, sont nés* AUSSI *pour se plaire.* (Montesq.) *S'il faut de l'ordre dans les choses, il faut* AUSSI *de la variété.* (Montesq.) *Ce n'est point assez de pardonner les offenses, il faut* AUSSI *les oublier.* (Mme de Staël.) *Dieu n'a pas seulement mis dans l'homme l'amour de soi, mais* AUSSI *l'amour des autres.* (Joubert.)

Celui qui met un frein à la fureur des flots
Sait *aussi* des méchants arrêter les complots.
RACINE.

‖ Dans ces deux premiers sens, *aussi* s'employait autrefois avec la négation. On dit aujourd'hui *non plus* dans un pareil cas : *Comme ils n'avaient ni cupidité ni intérêt, ils n'avaient* AUSSI *ni dérision, ni jalousie.* (Fléch.) *Il ne faut pas que l'homme ne voie rien du tout; il ne faut pas* AUSSI *qu'il en voie assez pour croire qu'il possède la vérité.* (Pasc.)

Je ne suis roi, ne prince *aussi;*
Je suis le sire de Coucy.
(*Devise de la famille de Coucy.*)

. Madame
N'a pas l'honneur d'être encor votre femme,
Elle n'est point votre maîtresse *aussi*.
VOLTAIRE.

— Autant, non moins, devant un adjectif ou un adverbe : *Il est* AUSSI *modeste que savant. Ce livre est estimable, mais il y en a d'*AUSSI *bons.* (Acad.) *Il vit* AUSSI *magnifiquement qu'un prince.* (Acad.) *Numa fit la religion* AUSSI *sérieuse,* AUSSI *grave et* AUSSI *modeste que les ténèbres de l'idolâtrie le pouvaient permettre.* (Boss.) *Les dieux furent* AUSSI *multipliés que les hommes.* (Mass.) *Le repos leur est* AUSSI *insupportable que l'agitation.* (Mass.) *On l'écoute* AUSSI *longtemps qu'il veut parler.* (La Bruy.) *Ses intentions étaient toujours* AUSSI *bonnes que ses actions.* (Fléch.) *L'âne est de son naturel* AUSSI *humble,* AUSSI *patient,* AUSSI *tranquille, que le cheval est fier, ardent, impétueux.* (Buff.) *L'âne boit* AUSSI *sobrement qu'il mange, et n'enfonce point du tout son nez dans l'eau.* (Buff.) *Il y a des hommes à qui les illusions sur les choses qui les intéressent sont* AUSSI *nécessaires que la vie.* (Chamfort.) *Voyagez beaucoup, et vous ne trouverez pas de peuple* AUSSI *doux,* AUSSI *affable,* AUSSI *franc,* AUSSI *poli,* AUSSI *spirituel,* AUSSI *galant que le Français.* (Raynal.) *Dieu n'a pas voulu que l'homme soit* AUSSI *heureux que lui.* (A. Karr.)

Je vous laisse *aussi* libre, et plus libre que moi.
CORNEILLE.

— Tellement, à ce point : *Comment un homme* AUSSI *sage a-t-il fait une pareille faute?* (Acad.) *On ne fait plus de réflexion sur un* AUSSI *grand bienfait, parce qu'on ne se souvient plus de l'avoir reçu.* (Pasc.) *Nos ennemis seuls pouvaient triompher d'une journée* AUSSI *sanglante et* AUSSI *meurtrière.* (Mass.) *Je ne me propose point d'autre ordre, dans une matière* AUSSI *importante.* (Mass.) *Comment un homme* AUSSI *vertueux a-t-il pu se prendre de passion pour une* AUSSI *méchante femme?* (J.-J. Rouss.) *La voyant dans une situation* AUSSI *brillante, je l'ai suppliée de vous envoyer quelque secours.* (B. de St-P.)

— Par contre, d'autre part : *Toutes les occupations des hommes sont à avoir du bien; et le titre par lequel ils le possèdent n'est, dans son origine, que la fantaisie de ceux qui ont fait les lois. Ils n'ont* AUSSI *aucune force pour le posséder sûrement.* (Pasc.) *Cette puissance qui pouvait les protéger, pouvait* AUSSI *les perdre.* (Fléch.) *La Révolution a fait beaucoup de mal, mais elle a fait* AUSSI *quelque bien.* (Royer-Collard.)

Si j'espère beaucoup, je crains beaucoup *aussi*.
CORNEILLE.

Il n'est rien en ce temps à couvert de vos coups :
Mais savez-vous *aussi* comme on parle de vous?
BOILEAU.

Je vous accuse *aussi* bien moins que la fortune.
RACINE.

Aussi, dans le discours que vous venez d'entendre,
Je parlais pour l'aigrir, et non pour le défendre.
CORNEILLE.

Aussi faut-il donner à l'animal un point
Que la plante, après tout, n'a point.
LA FONTAINE.

— En conséquence, c'est pourquoi : *Il en use mal avec tout le monde,* AUSSI *tout le monde l'abandonne.* (Acad.) *Leur fidélité fut inviolable,* AUSSI *furent-ils toujours traités avec douceur.* (Boss.) *La plus grande des preuves de Jésus-Christ, ce sont les prophéties : c'est* AUSSI *à quoi Dieu a le plus pourvu.* (Pasc.) *Les pierres ont été formées pour être taillées et pour en faire des châteaux;* AUSSI, *monseigneur a un très-beau château.* (Volt.)

— *Aussi bien*, Au surplus, après tout, dans le fait : *Je ne veux point y aller,* AUSSI BIEN *est-il trop tard.* (Acad.) *Il ne s'agit pas de réfuter ces rêveries des platoniciens, qui* AUSSI BIEN *tombent d'elles-mêmes.* (Boss.)

Aussi bien, en un seul voici des maux sans nombre.
CORNEILLE.

Vous êtes, *aussi bien*, le véritable roi.
CORNEILLE.

Qu'il périsse; *aussi bien*, il ne vit plus pour nous.
RACINE.

Il faut rire de tout; *aussi bien* ne peut-on
Changer l'un en Virgile, ou bien l'autre en Platon.
RÉGNIER.

Mais laissons-le plutôt en proie à son caprice;
Sa folie *aussi bien* lui tient lieu de supplice.
BOILEAU.

Je veux vous épargner jusques à ma présence;
Aussi bien, mes respects redoublent vos mépris.
RACINE.

Aussi bien, ce n'est pas la première injustice
Dont la Grèce d'Achille a payé le service.
RACINE.

Car, *aussi bien*, quel est le grand salaire
D'un écrivain au-dessus du vulgaire?
J.-B. ROUSSEAU.

— Loc. conjonct. *Aussi bien que*, De même que, autant que : *Il est de l'essence de Dieu que sa justice soit infinie* AUSSI BIEN QUE *sa miséricorde.* (Pasc.) *Vous soupirez pour la gloire* AUSSI BIEN QUE *lui.* (La Font.) *En Ecosse, l'infidélité du mari dissout le mariage* AUSSI BIEN QUE *celle de la femme.* (Mme de Staël.) *On est menteur en action* AUSSI BIEN QU'*en parole* (d'Houdetot.)

Perdez-en la mémoire *aussi bien que* la vue.
CORNEILLE.

Rodogune est à vous *aussi bien que* l'empire.
CORNEILLE.

Rome *aussi bien que* moi vous donne son suffrage.
CORNEILLE.

On pâlit de colère *aussi bien que* de crainte.
C. DELAVIGNE.

L'absence est *aussi bien* un remède à la haine
Qu'un appareil contre l'amour.
LA FONTAINE.

Et que tout l'univers, sachant ce qui m'anime,
S'étonne du supplice *aussi bien que* du crime.
CORNEILLE.

— **Gramm.** Pour exprimer une idée de comparaison devant un qualificatif ou un adverbe, on emploie ordinairement *aussi* dans les propositions affirmatives, et *si* dans les propositions négatives : *Il est* AUSSI *jeune que vous; l'argent n'est pas* SI *lourd que l'or.* Cependant l'Académie fournit cet exemple : *Il ne travaille plus* AUSSI *bien qu'autrefois.* Le second terme de la comparaison, marquée par *aussi* ou par *si*, ne doit jamais être amené par la conjonction *comme*, mais par la conjonction *que*. Ne dites pas : *Il est aussi riche* COMME *vous*, mais *aussi riche* QUE *vous.*

Pour *aussi bien que* placé entre deux sujets, voir la note sur AINSI.

Dans le sens de *en outre*, *pareillement*, on emploie *aussi* dans les propositions affirmatives, et *non plus* dans les propositions négatives : *Il viendra* AUSSI *avec nous; il ne m'inspire pas* NON PLUS *une grande confiance.*

Quand *aussi* commence une proposition, si le sujet est *on* ou un pronom personnel, il se met souvent après le verbe; et si c'est un autre mot, on le répète souvent au moyen d'un pronom personnel placé après le verbe : *Aussi prit-il le parti de se taire; aussi les ouvriers refusèrent-ils de travailler.*

A l'exception du cas précédent, *aussi* se met après le verbe auquel il se rapporte. On admettait autrefois une autre exception pour le verbe faire :

Si le plaisir me fuit, *aussi* fait le sommeil.
MALHERBE.

Si vous entrez partout, *aussi* font les profanes.
LA FONTAINE.

— **Syn. Aussi, encore.** *Encore* emporte une idée d'identité et marque addition ou énumération : *Avec ces beaux secrets, Roger Bacon possédait* ENCORE *tous ceux de l'astrologie judiciaire.* (Volt.) *Aussi* implique une idée de diversité et suppose comparaison : *Comme il était naturel que le temps fît inventer beaucoup de choses, il devait* AUSSI *en faire oublier beaucoup d'autres.* (Boss.)

— **Antonymes.** Moins, plus.

— **Allus. hist. Celui-ci est aussi Alexandre,** mot adressé par Alexandre à la mère de Darius. Ephestion est moins cité dans l'histoire pour la part qu'il a prise aux conquêtes d'Alexandre que par la grande amitié qui l'unissait à ce héros. Les deux amis avaient été élevés ensemble, et ne furent séparés l'un de l'autre que par la mort. Après la sanglante bataille d'Issus, où la mère, la femme et les deux filles de Darius tombèrent au pouvoir du vainqueur, Alexandre, accompagné d'Ephestion, alla visiter dans leur tente les infortunées princesses. Sysigambis, mère de Darius, adressa le salut à Ephestion, qu'elle prenait pour Alexandre, à la supériorité de sa taille et à l'éclat de son costume. Avertie de son erreur, elle se jeta aux pieds du héros, qui la releva avec bonté, en lui disant : « Vous ne vous êtes pas trompée, ma mère; *celui-ci est aussi Alexandre.* »

S'emploie, dans l'application, pour exprimer qu'aucune jalousie ne doit régner entre amis; que les succès de l'un rejaillissent sur l'autre, et que celui-ci doit en éprouver plutôt un sentiment de fierté qu'un mouvement d'envie :

« Compagnons d'armes dans la bataille terrestre, qu'importe à qui va le prix de la victoire? Si la fortune passe à nos côtés sans nous voir et prodigue ses caresses à d'autres, consolons-nous comme l'ami d'Ephestion, en disant : « *Ceux-là sont aussi Alexandre.* »
EM. SOUVESTRE.

— **Allus. hist. Et moi aussi, si j'étais Parménion,** mot d'Alexandre à un de ses lieutenants. Après la bataille d'Issus, qui avait fait tomber entre les mains d'Alexandre toute la famille de Darius, et quelques jours avant la bataille d'Arbelles, le grand roi fit offrir au vainqueur trente mille talents d'or, la cession de toute l'Asie jusqu'à l'Euphrate, et l'une de ses filles en mariage. Alexandre ayant communiqué ces brillantes propositions à ses généraux : « J'accepterais, si j'étais Alexandre! s'écria Parménion. — *Et moi aussi, si j'étais Parménion,* » repartit Alexandre. Et il refusa.

Se dit, dans l'application, pour montrer que les avantages sont relatifs, et qu'ils doivent se mesurer d'après la position de ceux auxquels ils échoient :

« A celui qui conseillait à Alexandre de faire la paix, savez-vous ce qu'il répondit : « *Oui, si j'étais Parménion*, c'est-à-dire si j'étais homme; mais je suis un héros, il me faut du carnage; tout autre passe-temps est indigne de moi. »
P.-L. COURIER.

« Comme soldat, je ne pouvais me plaindre; mon sort même faisait des jaloux, et je m'en serais contenté *si j'eusse été Parménion;* mais mon ambition était d'une espèce particulière, et ne tendait pas à vieillir

Dans les honneurs obscurs de quelque légion.

J'avais des projets dont le succès eût fait mon malheur. La fortune m'a mieux traité que je ne méritais. »
P.-L. COURIER.

— **Allus. hist. Et moi aussi je suis peintre!** Exclamation du Corrége à la vue d'un tableau de Raphaël, qui lui révéla tout à coup sa vocation. V. ANCH' IO SON' PITTORE.

— **Allus. hist. Et toi aussi!** Exclamation douloureuse de César en voyant Brutus au nombre de ses assassins. V. TU QUOQUE!

AUSSIÈRE ou **HAUSSIÈRE** s. f. (ô-siè-re — rad. *hausser*). Mar. Cordage composé de trois ou quatre torons, qui sert toutes les fois qu'il s'agit de produire de grands efforts, comme dans les opérations du touage, de l'évitage et de l'amarrage. ‖ *Aussière en queue de rat*, Celle qui est plus grosse à l'un de ses bouts qu'à l'autre.

— Pêch. Corde faite de plusieurs faisceaux de fil tordus ensemble et roulés les uns sur les autres. ‖ En Provence, Bordure de filet attachée au bout des filets déliés.

AUSSIG, ville de l'empire d'Autriche, en Bohême, régence et à 22 kilom. N.-O. de Leitmeritz, sur la rive gauche de l'Elbe, dans un pays montagneux; 2,150 hab. Vins estimés; manufactures d'étoffes de laine et de toiles, papeteries, grand commerce de houille. Patrie du peintre Raphaël Mengs.

AUSSIGNY (Thibauld D'), évêque d'Orléans, vivait dans le XV^e siècle. Il a composé une *Histoire du siége d'Orléans et des faits de Jeanne la Pucelle*, qui se trouve à la bibliothèque Vaticane, n° 770. On pense que c'est le même qui fit emprisonner à Meun-sur-Loire le poëte Villon, et dont celui-ci a dit :

. Jacques Thibault,
Qui tant d'eau froide m'a fait boire.

AUSSITÔT adv. (ô-si-tô — de *aussi*, et *tôt*). Immédiatement, tout de suite, dans le moment même : *Je vous écrirai* AUSSITÔT. AUSSITÔT *après votre départ*. (Acad.) AUSSITÔT, *un Thébain et un Argien s'avancèrent dans le stade*. (Fén.) *Dieu défendit*, AUSSITÔT *après le déluge, de verser le sang humain*. (Boss.) *Nous partirons* AUSSITÔT *après le dîner, que vous avancerez d'une demi-heure*. (Balz.) *Elle se livra* AUSSITÔT *à un bonheur sans mesure*. (Salvandy.)

Pour peu qu'on s'en écarte, *aussitôt* on se noie.
BOILEAU.

Chèvres, béliers, taureaux *aussitôt* délogèrent.
LA FONTAINE.

Voici l'opératrice *aussitôt* en besogne.
LA FONTAINE.

Il frappe, et le tyran tombe *aussitôt* sans vie.
CORNEILLE.

. . . Quelques vers qu'Apollon vous inspire,
En tous lieux *aussitôt* ne courez pas les lire.
BOILEAU.

Parlez ; vos ennemis, *aussitôt* massacrés,
De ma fatale erreur répareront l'injure.
RACINE.

Je suis partout un fat comme un chien suit sa proie.
Et je n'en vois pas un qu'*aussitôt* je n'aboie.
BOILEAU.

Un seul osa d'Aman attirer le courroux ;
Aussitôt de la terre ils disparurent tous.
RACINE.

— Loc. fam. *Aussitôt dit, aussitôt fait*. Sert à exprimer la promptitude avec laquelle une chose est faite, à indiquer que l'action suit immédiatement la parole. ‖ *Aussitôt pris, aussitôt pendu*. Se dit dans le même sens. C'est une allusion à la mort tragique de trois membres du Parlement et du Châtelet, Brisson, Larcher et Tardif, qui, à l'époque la plus orageuse de la Ligue, furent arrêtés à neuf heures, par ordre des Seize, confessés à dix et pendus à onze (16 novembre 1591). Le savant M. Quitard donne une origine plus ancienne à cette locution ; suivant son opinion, elle était déjà en usage au temps de Charles V. A cette époque, il existait une sorte de police de la maréchaussée, qui avait des magistrats et des greffiers chevauchant avec elle, et qui, dans le cas de délits commis sur les grands chemins, se constituaient sur-le-champ en tribunal. Rien n'était plus expéditif que cette justice ambulante, et malheur à celui qu'elle appréhendait.

— *Aussitôt que*, loc. conj. Dès que, en même temps que, au moment même où : AUSSITÔT QU'*il m'aperçut, il vint à moi*. (Acad.) *Dieu absout* AUSSITÔT QU'*il voit la pénitence dans le cœur*. (Pasc.) *Vous avez suivi ses intentions* AUSSITÔT QU'*elles ont été connues*. (Fléch.) *Elles perdent l'innocence de leur baptême* AUSSITÔT QU'*elles l'ont reçue*. (Fléch.) AUSSITÔT QUE *le khan de Tartarie a dîné, un héraut crie que tous les autres princes de la terre peuvent aller dîner, si bon leur semble*. (Montesq.) *On est riche* AUSSITÔT QUE *l'on a tout ou que l'on peut se passer de tout*. (J. Janin.)

Aussitôt que le char chemine,
Et qu'elle voit les gens marcher,
Elle s'en attribue uniquement la gloire.
LA FONTAINE.

Que le prélat, surpris d'un changement si prompt,
Apprenne la vengeance *aussitôt que* l'affront.
BOILEAU.

Pour moi, tout *aussitôt que* je m'en vis parée,
Je ne fis plus état de la toison dorée.
CORNEILLE.

La vraie épreuve du courage
N'est que dans le danger que l'on touche du doigt :
Tel le cherchait, dit-il, qui, changeant de langage,
S'enfuit *aussitôt qu*'il le voit.
LA FONTAINE.

— Rem. Il ne faut pas confondre *aussitôt que* et *aussi tôt que*. La première expression signifie *dès que*, la seconde *aussi vite que, dans un temps aussi court que*. On dira donc AUSSITÔT QUE *je serai arrivé* et *je serai arrivé* AUSSI TÔT *que vous*. Une sorte d'analogie de sens et une parfaite identité de son font négliger cette règle et écrire toujours *aussitôt* en un seul mot ; c'est là le sentiment de l'Académie et des grammairiens les plus accrédités. Examinons donc cette question à notre tour. Y a-t-il véritablement identité de sens dans les deux cas ? Nous ne le pensons pas. Supposons cette phrase : *Ordonnez-moi de partir, et je partirai* AUSSITÔT ; il y a ici seulement idée de temps ; on ne distingue pas l'idée marquée par *aussi* de l'idée exprimée par *tôt* ; il y a agglutination dans la pensée, il doit y avoir agglutination dans l'expression. Au contraire, dans cette phrase : *Je me lève* AUSSI TÔT *que vous, et pourtant je me couche plus tard*, il y a une idée de comparaison, c'est mis pour *d'aussi bonne heure que vous*, et cette comparaison doit être rendue par les deux adverbes *aussi* et *tôt* ; *aussi* modifie *tôt* ; c'est *aussi tôt*, ce n'est ni *plus tôt* ni *plus tard* ; et cette distinction est si réelle, que les équivalents de ces deux formes *aussitôt, aussi tôt*, ne peuvent pas s'employer l'un pour l'autre : le premier correspond à *à l'instant même*, le second à *en même temps que*. Nous croyons donc, après ce développement, que c'est une distinction désormais acquise à la langue.

— **Gramm.** *Aussitôt*, employé seul et non suivi de la conjonction *que*, est un adverbe qui ne saurait, pour cette raison, se rapporter à un substantif ; c'est donc une faute de dire : *Aussitôt votre départ... Aussitôt votre retour...* Cependant l'Académie fait observer que l'on peut dire : *Aussitôt votre lettre reçue, j'ai fait votre commission*. Il n'est pas permis de dénaturer ainsi la fonction des mots. L'adverbe ne saurait être en rapport de sens qu'avec un verbe, un adjectif ou même un autre adverbe ; or, dans toutes ces sortes de phrases, c'est le substantif qui est modifié. L'Académie, qui a senti cette anomalie, justifie sa phrase par une ellipse, et prétend que cela veut dire : *Aussitôt que j'ai eu reçu votre lettre...* Cela est de toute évidence, mais il n'en est pas moins vrai que ces équivalents font jouer à l'ellipse un rôle trop complaisant. La fonction que remplit chacune de nos dix espèces de mots est parfaitement définie, et il n'est pas possible de donner à l'adverbe les attributions qui appartiennent à la préposition ou à la conjonction. L'usage s'empare d'une forme irrégulière ; cette forme est courte, claire, et l'on dit, l'ellipse aidant : cela est français. Cette méthode, trop facile, ne tendrait à rien moins qu'à dénaturer le génie de la langue.

Plusieurs grammairiens voient dans cette manière de s'exprimer : *Aussitôt votre lettre reçue*, une proposition absolue et complète, qui n'est qu'une imitation de l'ablatif absolu des Latins. Ici encore, il y a abus : le latin est une langue éminemment synthétique, la nôtre est essentiellement analytique, et les procédés de l'une répugnent nécessairement au génie de l'autre. Ce n'est que dans les contes de Perrault que les bottes de l'ogre peuvent s'adapter parfaitement aux jambes du Petit-Poucet.

Ajoutons cependant que la forme que nous venons de condamner a tout à fait passé, non-seulement dans le langage, mais encore dans le style épistolaire. Ce n'est donc que par respect pour les principes que nous nous sommes permis de faire ces réserves.

Aussitôt que la lumière, chanson par Adam Billaut, dit *Maître Adam*. Cette fameuse chanson bachique, le chef-d'œuvre du *Virgile au rabot*, comme l'appelaient ses contemporains, empreinte de tant de verve et d'originalité, est restée le type du genre. Quelques personnes ont prétendu que l'air, si bien adapté aux paroles, était également de sa composition, ce qui est demeuré incertain. Quoi qu'il en soit, la chanson de Maître Adam sera toujours regardée comme une des plus amusantes curiosités de notre vieille langue poétique, et comme la production d'un maître *en la gaie science*.



De tous les dieux que la Fable
A mis dans son panthéon,
Il n'en est qu'un véritable
Qui soit digne de ce nom :
C'est Bacchus que je veux dire ;
Pour les autres immortels,
Je crois qu'un buveur peut rire
Jusqu'au pied de leurs autels.

Aussitôt que la lumière
A redoré nos coteaux,
Je commence ma carrière
Par visiter mes tonneaux.
Ravi de revoir l'aurore,
Le verre en main, je lui dis :
Vois-tu sur la rive maure
Plus qu'à mon nez de rubis ?

Le plus grand roi de la terre,
Quand je suis dans un repas,
S'il me déclarait la guerre,
Ne m'épouvanterait pas.
A table rien ne m'étonne,
Et je pense, quand je boi,
Si là-haut Jupiter tonne,
Que c'est qu'il a peur de moi.

Si quelque jour, étant ivre,
La mort arrêtait mes pas,
Je ne voudrais pas revivre
Pour changer ce doux trépas :
Je m'en irais dans l'Averne
Faire enivrer Alecton,
Et bâtir une taverne
Dans le manoir de Pluton.

Par ce nectar délectable
Les démons étant vaincus,
Je ferais chanter au diable
Les louanges de Bacchus ;
J'apaiserais de Tantale
La grande altération,
Et passant l'onde infernale,
Je ferais boire Ixion.

Je veux qu'on sonne pour cloches
Tous les pots du cabaret,
Et qu'on allume pour torches
Cinq cents brocs de vin clairet.
Quatre des plus rouges trognes
Porteront les coins du drap,
Et les plus fameux ivrognes
Chanteront le *libera*.

Au bout de ma quarantaine,
Cent ivrognes m'ont promis
De venir, la tasse pleine,
Au gîte où l'on m'aura mis.
Pour me faire une hécatombe
Qui signale mon destin,
Ils arroseront ma tombe
De plus de cent brocs de vin.

De marbre ni de porphyre
Qu'on ne fasse mon tombeau ;
Pour cercueil je ne désire
Que le contour d'un tonneau,
Et veux qu'on peigne ma trogne
Avec ces vers à l'entour :
« Ci-gît le plus grand ivrogne
Qui jamais ait vu le jour. »

Cette jolie chanson paraît avoir subi de nombreux remaniements, et peut-être des couplets tout entiers ont-ils été ajoutés ; c'est ainsi que le premier et le sixième ne figurent pas dans un grand nombre d'éditions. Désaugiers en a fait une imitation spirituelle.

AUSSUN (Pierre D'), capitaine du XVI^e siècle, né à Bigorre vers 1485, mort en 1562. Il se signala dans les campagnes du Piémont par son audace et ses entreprises aventureuses. L'ennemi disait proverbialement : *Dieu nous garde de la sagesse de M. de Termes et de la hardiesse d'Aussun !* Cette hardiesse, cependant, lui fit essuyer une défaite devant Carignan ; mais il prit sa revanche à Cerisoles, où il joua un rôle très-important. Il servit sous le connétable de Montmorency dans les guerres civiles, et mourut peu de temps après la bataille de Dreux.

AUSSURD (Antoine), un des premiers imprimeurs remarquables de Paris, vivait au commencement du XVI^e siècle. Ses éditions se recommandent par la pureté des types. On cite un *Justin*, un *Florus* et un *Sextus Rufus*, 1519.

AUSTEN (Jane), romancière anglaise, née en 1775, morte en 1817. Walter Scott a fait un grand éloge de ses ouvrages, dont les principaux sont : *Raison et sensibilité ; Orgueil et préjugé ; l'Abbaye de Morthanges ; Emma* ou *les Caractères anglais du siècle*, etc. Quelques-uns de ses romans ont été traduits en français.

AUSTEN (sir Francis William), amiral anglais, né à Steventon en 1774, reçut le brevet de lieutenant de la marine royale en 1792, servit durant toute la période de la guerre jusqu'en 1814, se distingua dans un engagement à bord du sloop le *Peterel*, et assista comme capitaine du *Canopus* à l'action en vue de Saint-Domingue. En 1845, il fut appelé au commandement de la station des Indes occidentales et parvint au rang d'amiral du *pavillon rouge* en 1855. Il était chevalier commandeur de l'ordre du Bain dès 1837.

AUSTER s. m. (ô-stèr — mot lat. qui servait à désigner le vent du midi, formé du gr. *auô*, je dessèche. A cette origine si succincte, nous allons ajouter quelques développements qui sont de nature à causer de terribles insomnies aux étymologistes dont le siége est fait, et qui s'obstinent à chercher toutes les racines de notre langue dans le latin et dans le grec. L'origine du mot *auster* a été diversement expliquée ; Weber lui compare le sanscrit *avastara* ; l'école allemande pense que *auster* a dû signifier primitivement, non pas le vent du sud, mais bien le vent de l'est. Dès lors, cette hypothèse simplifie considérablement la question. Dans ce cas, on pourrait, sans difficulté, assimiler *auster* au mot germanique *ost*, l'est, l'orient ; au mot letton *austrinch*, le vent de l'est, etc. Dans ce cas, *auster* serait le proche parent du mot *aurora*, et devrait, par conséquent, être incorporé à la grande famille des dérivés dont fait partie ce dernier mot. (V. AURORE et AURELIA.) Corssen interprète un peu différemment la filiation de *auster* : la première partie, *aus*, est, pour lui, également identique à la première partie de *aur-ora*, pour *aus-ora* ; mais il insiste davantage sur la nature de la seconde partie *ter*. Il pense que c'est un suffixe, en sanscrit, *tri, tar, tara*, qui a pour fonctions spéciales de désigner l'espace, ou une certaine portion de l'espace ; c'est pour cette raison qu'on le retrouve dans certains mots, comme *dex-ter*, la droite ; *sinis-ter*, la gauche, etc., mots qui, en ombrien, se trouvent écrits *tes-tru* ou *des-tru* et *ner-tru*. *Auster* serait donc le côté de l'*aus*, c'est-à-dire de l'orient, de l'aurore. Passons maintenant à une autre remarque qui fera comprendre le motif, du reste assez difficile à expliquer, de la confusion qui s'est établie entre le vent du sud et le vent de l'est. *Aurore*, comme nous l'avons vu plus haut, dérive d'une racine sanscrite signifiant *ush*, brûler ; *auster* peut donc être à la fois le côté de l'aurore, l'orient, et le côté de la chaleur, le sud. A en juger par le grec *aurion*, et par le latin *aura*, mots qui désignent positivement le vent de l'est, la signification de *vent de l'est* a dû précéder, pour *auster*, celle de *vent du sud*. Corssen, pour appuyer la théorie qu'il a émise sur le suffixe *ter*, cite encore les exemples *palus-ter, terres-ter, campes-ter, silves-ter*, etc. Parlant du mot *auster*, Kuhn rapproche ce mot d'*Ostara*, nom d'une ancienne divinité germanique, qui était la déesse de l'Aurore, et dans lequel on retrouve le mot *ost*, est. Un détail caractéristique, qui servira à montrer quel rôle important cette divinité a dû jouer dans la mythologie germanique, c'est qu'elle a résisté à l'introduction du christianisme, et que son nom a servi à désigner une fête chrétienne, Pâques, qui se dit encore aujourd'hui en allemand *Oster-fest*, la fête d'Oster, ou Ostara). Nom latin du vent du sud. Ce vent, généralement très-chaud, quelquefois violent et souvent humide, pousse vers les contrées méridionales de l'Europe les nuages formés par l'évaporation méditerranéenne. Ce mot est surtout employé en poésie :

Mais l'*auster* bienfaisant a vaincu les frimas,
Et l'hiver en grondant fuit dans d'autres climats.
MICHAUD.

. . . Le chêne robuste et le hêtre fragile,
Quand l'*auster* sur les bois tombe d'un vol agile,
Mêlent avec fracas leurs rameaux ébranlés.
ROUCHER.

— Myth. Un des Vents, fils de l'Aurore et d'Astréus. On l'appelle aussi NOTUS.

— **Homonyme.** Austère.

— **Epithètes.** Humide, froid, glacé, brumeux, nuageux, pluvieux, méridional, sombre, noir, triste, dangereux, nuisible, violent, orageux, impétueux, inexorable, furieux, déchaîné, véhément, doux, léger, bienfaisant.

AUSTÈRE adj. (o-stè-re — lat. *austerus*, même sens, venant du gr. *austêros*, au pr. qui rend la langue sèche, et, au fig., sévère, rude, formé lui-même du v. *auô*, je dessèche, par conséquent même racine que *auster*, vent du midi). Qui est âpre et astringent : *Du vin* AUSTÈRE. *Les fruits sauvages, quelque mûrs qu'ils soient, sont toujours* AUSTÈRES. *Le coing a une saveur* AUSTÈRE. (Acad.) Ce sens étymologique a vieilli.

— Par ext. Rigide, qui mortifie les sens ou l'esprit : *Doctrine* AUSTÈRE. *Vie* AUSTÈRE. *Une pénitence* AUSTÈRE. *La règle de ces religieuses est fort* AUSTÈRE. (Acad.) *La vie* AUSTÈRE *consiste dans la privation des plaisirs et des commodités*. (Girard.) *Elle est vouée depuis dix ans aux pratiques de la religion la plus* AUSTÈRE. (Bazin.)

D'un vrai réformateur il a les mœurs *austères*.
V. HUGO.

‖ Grave et sévère dans sa nature, dans ses principes, dans son caractère : *Un homme très-*AUSTÈRE. *Vertu* AUSTÈRE. *Principes* AUSTÈRES. *Quand les gens* AUSTÈRES *viennent à goûter les voluptés, alors la nature, lasse de peines, s'abandonne aux premiers plaisirs qu'elle rencontre*. (St-Evrem.) *Ne parlez pas au monde de cette vertu* AUSTÈRE : *il s'en fait une autre à sa mode, plus accommodante et plus douce*. (Boss.) *La sagesse n'a rien d'*AUSTÈRE *ni d'affecté : c'est elle qui donne les vrais plaisirs*. (Fén.) *Combien voit-on de gens* AUSTÈRES *pour les autres, doux pour eux-mêmes !* (Fléch.) *Les lois de la liberté sont mille fois plus* AUSTÈRES *que n'est dur le joug des tyrans*. (J.-J. Rouss.) *Les lois des Suisses sont* AUSTÈRES, *mais ils ont le plaisir de les faire eux-mêmes*. (Boufflers.) *L'amour de la sagesse a je ne sais quoi d'*AUSTÈRE *qui effarouche*. (De Ségur.) *Nous vivons dans un temps où il ne faut pas exiger des vertus trop* AUSTÈRES. (Etienne.) *Le peuple moral et* AUSTÈRE *fournit toujours d'excellents soldats*. (J. de Maistre.) *La modestie ou la bonhomie de la vertu manque presque toujours aux gens* AUSTÈRES. (E. Sue.) *Naturellement grave et* AUSTÈRE, *il imposait le respect aux boyards, jaloux de son autorité*. (Mérimée.) *Les ouvrages des Collins, des Tindal, des Shafterbury, des Bolingbroke affichaient le plus spirituel, et quelquefois le plus coupable mépris des lois* AUSTÈRES *de la religion et de la morale*. (Villem.) *L'historien des mœurs et des idées n'a pas une mission moins* AUSTÈRE *que l'historien des événements*. (V. Hugo.) *Il fréquentait les salons des femmes les plus belles et les moins* AUSTÈRES *de la cour de Louis XV*. (Lamart.) *Monsieur, ma position veut que je parle haut un langage* AUSTÈRE *et vrai : tant pis pour ceux qu'il blesse*. (E. Sue.) *On s'effraye de voir une tristesse invincible, et comme un dégoût muet et profond de la vie, sur des fronts* AUSTÈRES. (G. Sand.) *C'était un bénédictin pour l'étude, mais qui n'avait rien de mortifié ni d'*AUSTÈRE. (Ste-Beuve.) *L'homme moral est naturellement* AUSTÈRE. (E. Scherer.)

De l'*austère* pudeur les bornes sont passées.
RACINE.

Je puis vous affranchir d'une *austère* tutelle.
RACINE.

En vain d'un sot orgueil leur esprit revêtu
Se couvre du manteau d'une *austère* vertu.
BOILEAU.

Conservez à chacun son propre caractère ;
Que pour ses dieux Enée ait un respect *austère*.
BOILEAU.

Ainsi donc tu prétends, dans ta démence *austère*,
Du bienfait de nos dieux déshériter la terre.
SOUMET.

Il n'adoucit jamais par un tendre sourire
L'*austère* majesté qui sur ses traits respire.
C. DELAVIGNE.

— Dans la littér. et les beaux-arts, Qui exclut la douceur, qui rejette les ornements propres seulement à flatter le goût : *Un dessin* AUSTÈRE. *L'architecture d'une prison doit avoir quelque chose d'*AUSTÈRE. (Acad.) *On distingue dans les œuvres de Thucydide une mélodie* AUSTÈRE, *imposante, pleine de noblesse, mais la plupart du temps dénuée d'aménité.* (Barthél.)

— **Syn. Austère, dur, rigoureux, rude, sévère.** Celui qui est *austère* se prive de tout ce qui peut flatter ses penchants : *Toujours en contraste avec les mœurs publiques, la philosophie des stoïciens affichait la morale la plus* AUSTÈRE. (Cond.) Celui qui est *sévère* ne montre aucune indulgence pour les vices et même pour les imperfections de ses semblables ou de lui-même : *Le juste est* SÉVÈRE *à lui-même, et persécuteur de ses propres passions.* (Boss.) Celui qui est *rigoureux* ne cherche ni à excuser, ni à pardonner : *L'homme* RIGOUREUX *exagère ses principes.* Celui qui est *rude* manque de douceur dans les manières : *Charles IX était* RUDE *de son naturel, et il commençait depuis quelque temps à parler sèchement à la reine mère.* (Boss.) Celui qui est *dur* ne peut être ni attendri ni amolli : *On dit que les vieillards sont* DURS, *mais j'ai le malheur d'être sensible comme si je n'avais que vingt ans.* (Volt.)

— **Syn. Austère, âpre, rude.** V. ÂPRE.

— **Homonyme.** Auster.

AUSTÈREMENT adv. (ô-stè-re-man — rad. *austère*). D'une manière austère, avec sévérité : *Je crois que la conversion et religion de cet empereur* (Charles-Quint) *ne fut jamais dissimulée, car il en porta l'habit très-*AUSTÈREMENT. (Brantôme.) *Les saints apôtres, leurs disciples et les chrétiens des premiers siècles, vivaient* AUSTÈREMENT *et en pénitence.* (Lejeune.) *Il est beau, pour l'honneur du christianisme, qu'il y ait des personnes qui soient détachées de la terre, et qui vivent fort* AUSTÈREMENT. (Le Sage.)

AUSTÉRISME s. m. (ô-sté-ri-sme — rad. *austère*). Excès d'austérité, surtout en fait de pratiques religieuses : *Pousser fort loin l'*AUSTÉRISME. *L'*AUSTÉRISME *est à l'*austérité *ce que le* philosophisme *est à la* philosophie. Peu usité.

AUSTÉRITÉ s. f. (ô-sté-ri-té — rad. *austère*). Qualité de ce qui est astringent, âpre au goût : *L'*AUSTÉRITÉ *d'un fruit. L'*AUSTÉRITÉ *d'un vin.* Vieux et inus. On dit ACERBITÉ, ÂPRETÉ.

— Par ext. Caractère d'une personne austère, sévère dans ses principes ou dans ses actes; nature de ce qui est rigide, rude et pénible pour les sens ou pour l'esprit : *L'*AUSTÉRITÉ *monacale; l'*AUSTÉRITÉ *d'une règle. L'*AUSTÉRITÉ *des lois. Professer une grande* AUSTÉRITÉ *de principes. Caton allait droit au bien, mais d'un air farouche; l'*AUSTÉRITÉ *de ses mœurs était inséparable de l'intégrité de sa vie.* (St-Evrem.) *Une* AUSTÉRITÉ *pharisaïque le rendait redoutable, en sorte qu'il n'y avait personne qui ne tremblât d'avoir affaire à lui.* (St-Sim.) *L'*AUSTÉRITÉ *est une haine des plaisirs.* (Vauven.) *La sainte* AUSTÉRITÉ *des mœurs a autrefois purifié jusqu'au despotisme lui-même.* (Mably.) *L'*AUSTÉRITÉ *républicaine n'est pas de mise en ce pays, il y faut des vertus plus flexibles et qui sachent mieux se plier aux intérêts des amis et des protecteurs.* (J.-J. Rouss.) *Les philosophes allemands ont substitué l'*AUSTÉRITÉ *de la morale à la superstition religieuse.* (Mme de Staël.) *L'*AUSTÉRITÉ *est le faste de la vertu.* (Mme Riccoboni.) *Elle élevait ses deux enfants avec une* AUSTÉRITÉ *excessive.* (B. Const.) *Sa figure était empreinte d'une noblesse et d'une* AUSTÉRITÉ *remarquables.* (Alex. Dum.) *Comment, madame, vous savez n'avoir pas une faiblesse à vous reprocher, et vous ne mettez pas la moindre retenue dans la profession de l'*AUSTÉRITÉ *de vos principes!* (E. Sue.) *En matière de religion, l'*AUSTÉRITÉ *est un moyen de propagation plus sûr que le relâchement.* (J. Sim.)

Fuyez de nos plaisirs la sainte *austérité*.
RACINE.

Mais la franchise plaît, et non l'*austérité*.
VOLTAIRE.

Le sexe aime à jouir d'un peu de liberté ;
On le retient fort mal avec l'*austérité*.
MOLIÈRE.

Je sais qu'en vous quittant, le malheureux Titus
Passe l'*austérité* de toutes les vertus.
RACINE.

— Pénitence, mortification que l'on s'impose pour plaire à Dieu. Dans ce sens, s'empl. presque toujours au pluriel : *Allez doucement pour les* AUSTÉRITÉS, *et ne faites rien sans obéissance.* (Boss.) *Il n'est au-dessous d'aucun chrétien, pour parfait qu'il soit, de mortifier la chair par quelques* AUSTÉRITÉS. (Boss.) *Elles outrent l'*AUSTÉRITÉ *et la retraite, elles n'ouvrent plus les yeux qui leur sont donnés pour voir, elles ne mettent plus leurs sens à aucun usage.* (La Bruy.) *Il redoubla lui-même ses* AUSTÉRITÉS *pour fléchir le courroux céleste.* (Fléch.) *Elle aimait tout dans la vie religieuse, jusqu'à ses* AUSTÉRITÉS *et ses humiliations.* (Fléch.) *Eudore redoublait de prières et d'*AUSTÉRITÉS. (Chateaub.) *Dans les* AUSTÉRITÉS *de saint Antoine, le peuple voit la foi ardente qui les inspire, et il cède à l'ascendant de cette foi : il eût langui aux raisonnements.* (St-Marc-Gir.) *L'homme de raison ne comprend point les* AUSTÉRITÉS *de l'homme spirituel.* (Ratisbonne.)

Prêtres, persévérez dans vos *austérités!*
C. DELAVIGNE.

‖ On trouve cependant quelques exemples du singulier : *La vraie* AUSTÉRITÉ *du christianisme c'est d'être humble, c'est d'être petit à ses yeux, c'est d'être vide de soi-même, c'est de recevoir de bonne grâce, et quand Dieu le veut, l'humiliation et le mépris.* (Bourdal.) *Il est assez rare que la même action soit une observation curieuse de philosophie et une* AUSTÉRITÉ *chrétienne, et qu'elle serve en même temps pour l'Académie et pour le ciel.* (Fonten.)

— B.-arts. Qualité d'un sujet traité sans grâce recherchée, avec une austère simplicité : *Cette composition est d'une grande* AUSTÉRITÉ. ‖ S'empl. aussi en littérature : *L'*AUSTÉRITÉ *du style.*

AUSTERLITZ, petite ville des Etats autrichiens, dans la Moravie, à jamais célèbre par l'immortelle victoire que Napoléon y remporta sur les Austro-Russes le 2 décembre 1805. Cette victoire marque l'apogée de notre puissance militaire, et elle rappelle de si glorieux souvenirs, que nous ne craindrons pas d'entrer ici dans des détails plus circonstanciés que ne nous le permet, en général, la multitude des matériaux qui doivent entrer dans cet ouvrage.

Napoléon était au camp de Boulogne, s'apprêtant à fondre sur l'Angleterre, lorsque les armements de l'Autriche et de la Russie, soudoyées par le cabinet anglais, le rappelèrent au cœur du continent. Il s'y porta avec une rapidité foudroyante, dont les marches de César lui-même n'offrent peut-être pas d'exemple ; en vingt jours, son armée arriva de l'Océan sur le Rhin. Puisant dans les inspirations de sa colère et de son génie le plan d'une des plus admirables campagnes dont puissent s'enorgueillir les fastes militaires d'une nation, il enveloppa le général Mack dans Ulm, avant même que celui-ci eût soupçonné l'approche des Français, le força de se rendre, fit, sans combattre, 60,000 prisonniers à une armée de 80,000 hommes, autour de laquelle ses hardies et savantes combinaisons avaient étendu un cercle de fer infranchissable; occupa Vienne, que n'avait jamais humiliée la présence d'un vainqueur, et se porta audacieusement à la rencontre des empereurs d'Autriche et de Russie. L'armée russe, qui taxait de lâcheté l'armée autrichienne, si souvent vaincue en Italie, brûlait d'en venir aux mains avec les soldats de Napoléon; la jeune noblesse qui entourait Alexandre se faisait surtout remarquer par son ardeur présomptueuse. En voyant que Napoléon n'avançait plus, car déjà l'aigle avait choisi son champ de bataille, elle répétait avec une incroyable assurance qu'il hésitait, qu'il était intimidé, qu'il n'osait pas s'avancer jusqu'à Olmütz à la rencontre de l'armée russe. Vainement le vieux Kutusof, craignant de heurter des sentiments qu'il savait partagés par l'empereur, son maître, se hasardait néanmoins à dire timidement qu'il ne devait pas en être tout à fait ainsi; vainement le prince Czartoryski, conseiller d'Alexandre, affirmait que si Napoléon n'avançait pas, ce n'était pas qu'il eût peur : que des militaires sans expérience pouvaient seuls prétendre qu'un tel homme avait peur. Ces conseils de la sagesse furent méprisés, et l'entourage d'Alexandre persista à courir au-devant du désastre qui allait bientôt châtier sa folle témérité. L'armée austro-russe marcha donc d'Olmütz sur Brünn, position que Napoléon étudiait avec soin depuis plusieurs jours, et s'établit en avant du château d'Austerlitz, qui appartenait à la famille de Kaunitz. Le prince Dolgorouski, aide de camp de l'empereur de Russie, et l'un des plus ardents déclamateurs de son état-major, vint, de la part de son maître, offrir à Napoléon des conditions de paix insultantes. Il le trouva dans un moment où, achevant la visite de ses avant-postes, le grand capitaine n'avait dans son costume et son entourage rien d'imposant pour un esprit vulgaire. L'empereur contint son indignation, croyant de sa dignité de ne point la laisser éclater en présence d'un tel négociateur; mais il le congédia sèchement, en lui disant qu'on viderait ailleurs que dans des conférences diplomatiques les différends qui divisaient les deux empires. Il concentra aussitôt toutes ses forces entre Brünn et Austerlitz, appuyé d'un côté aux collines boisées de la Moravie, de l'autre aux étangs de Satschan et de Menitz, dont il se proposait de tirer un redoutable parti. Il avait à sa disposition 65 ou 70,000 hommes, qui allaient lutter contre 90,000 Russes et Autrichiens. A sa gauche, il plaça Lannes, renforcé de la cavalerie de Murat; au centre, il rangea les divisions Vandamme et Saint-Hilaire, appartenant au corps du maréchal Soult, et, un peu plus loin, derrière un marécage, la 3e division du même corps, commandée par le général Legrand, puis enfin, fort en arrière, la division Friant. Sur dix divisions d'infanterie, Napoléon n'en mit que six en ligne, gardant sous sa main une puissante réserve de 25,000 hommes pour la porter partout où le besoin s'en ferait sentir. Ces dispositions prises, il poussa la confiance jusqu'à les annoncer à son armée, dans une proclamation toute pleine de la grandeur des événements qui se préparaient, et où se trouvaient ces mots restés célèbres : « Il faut finir cette campagne par un coup de tonnerre. » On était au soir du 1er décembre, veille de l'anniversaire du couronnement. La nuit était froide et sombre. Napoléon voulut visiter ses soldats, et juger par lui-même de leur disposition morale. Les premiers qui l'aperçurent ramassèrent la paille de leur bivouac et en formèrent des torches enflammées qu'ils placèrent au bout de leurs fusils pour éclairer ses pas. L'armée entière s'empressa d'imiter cet exemple; les soldats suivaient Napoléon aux cris de *Vive l'empereur!* lui promettant de se montrer le lendemain dignes de lui et d'eux-mêmes. Un vieux grenadier osa même s'approcher et lui dire, avec une familiarité digne des temps homériques : « Tu n'auras pas besoin de t'exposer ; demain nous t'amènerons les drapeaux et les canons des Russes. » Ces feux, ces acclamations avaient été facilement distingués des hauteurs qu'occupait l'armée ennemie, et y avaient produit, chez un petit nombre d'officiers sages, une douloureuse impression; ils se demandaient si c'était là le signe d'une armée abattue et en retraite. Le lendemain, à quatre heures du matin, Napoléon quittait sa tente; ses maréchaux, entourés de leurs aides de camp, étaient à cheval à côté de lui, attendant l'ordre de commencer le combat. Un brouillard d'hiver couvrait au loin la campagne; mais enfin le soleil parut et inonda de clarté ce vaste champ de bataille. C'était le *soleil d'Austerlitz*, soleil dont le souvenir fait toujours vibrer les cœurs français, et qui ne sera sans doute jamais oublié des générations futures. Napoléon donne le signal de l'attaque, et les maréchaux partent au galop pour aller se mettre à la tête de leurs corps respectifs. Un combat acharné s'engage vers notre droite, tandis que le maréchal Soult, au centre, s'empare du plateau de Pratzen, que les Austro-Russes n'ont occupé que faiblement, et dans la possession duquel un coup d'œil d'aigle a vu le sort de la bataille. On dit que le prince Czartoryski, placé entre les deux empereurs, fit remarquer à Alexandre la marche leste et décidée des Français qui gravissaient le plateau, sans répondre au feu des Russes, et que ce prince, ému à cette vue, en conçut un pressentiment sinistre qui ne l'abandonna pas de toute la journée. En moins d'une heure, les deux divisions du corps du maréchal Soult s'étaient rendues maîtresses du plateau, poursuivaient les Russes et les Autrichiens fuyant pêle-mêle dans la direction d'Austerlitz, et Kutusof, blessé d'une balle à la joue, voyait se réaliser le désastre qu'il avait prévu, mais qu'il n'avait pas eu la fermeté d'empêcher. Partout les positions sont emportées et les ennemis jetés hors de leurs lignes. Toutefois, ce n'est pas sans quelques pertes regrettables de notre côté. Dans une lutte meurtrière avec l'artillerie russe, le général Valhubert a une cuisse fracassée par un boulet. Quelques soldats veulent l'emporter : « Restez à votre poste, leur dit-il; je saurai bien mourir tout seul. Il ne faut pas, pour un homme, en perdre six. » A une heure de l'après-midi, la victoire ne présentait plus de doute sur la gauche. Napoléon tourna alors à droite avec le corps du maréchal Soult, la garde et les grenadiers d'Oudinot, voulant recueillir par lui-même le prix de ses profondes combinaisons. Il vint assaillir les Russes par derrière, et jeta parmi eux une affreuse confusion. Surpris et désespérés, tous ensemble se précipitent vers les étangs glacés et tâchent de s'y frayer un chemin. La glace ne peut résister au poids des hommes, des chevaux, des canons; sur plusieurs points elle fléchit sous les Russes, qui s'y engouffrent, tandis que Napoléon, apercevant le désastre qu'il avait si bien préparé en laissant libres les abords des étangs pour y attirer l'ennemi, fait tirer à boulet sur la glace, qui se brise alors de toutes parts, engloutissant les malheureux qui s'y étaient réfugiés. Plusieurs milliers d'hommes trouvèrent ainsi la mort. La victoire pour nous était complète; les débris de l'armée russe, en proie à un désordre affreux, se précipitaient dans toutes les directions, poussant des cris sauvages et pillant les villages épars sur la route, pour se procurer quelques vivres. Les deux souverains de Russie et d'Autriche fuyaient ce champ de bataille, sur lequel ils entendaient les Français crier *Vive l'empereur!* Ils couraient rapidement à travers les champs de la Moravie, au milieu d'une obscurité profonde, et exposés à être insultés par la barbarie de leurs propres soldats. L'empereur d'Autriche se hâta d'envoyer le prince Jean de Lichtenstein à Napoléon, pour solliciter un armistice et lui exprimer le désir d'avoir avec lui une entrevue aux avant-postes.

Telle fut cette célèbre victoire d'Austerlitz, juste prix, pour Napoléon, des plus savantes et des plus habiles combinaisons. La majeure partie de ses troupes, gardée en réserve, n'avait presque pas eu besoin d'agir, tant les calculs de son génie avaient su rendre sa position redoutable. Sur 65,000 Français, 40 ou 45,000 au plus avaient pris part à la lutte, et avaient vaincu 90,000 Austro-Russes. Napoléon adressa à son armée une proclamation qui se terminait ainsi : « Soldats, lorsque tout ce qui est nécessaire pour assurer le bonheur et la prospérité de notre patrie sera accompli, je vous ramènerai en France : là vous serez l'objet de mes plus tendres sollicitudes. Mon peuple vous reverra avec joie, et il vous suffira de dire : J'étais à la bataille d'Austerlitz, pour que l'on vous réponde : Voilà un brave. »

Ces mots, où l'on sent un souffle homérique, sont devenus populaires dans toutes les langues; mais ils appartiennent à ces souvenirs auxquels il ne faut pas toucher, sous peine de tomber du sublime dans le grotesque. Nos lecteurs verront sans doute, sans qu'il soit besoin d'appuyer davantage, que ces lignes sont une allusion à ce bulletin fameux qui visait à immortaliser un fait d'armes où les vainqueurs étaient au moins dix contre un.

Les résultats de la journée d'Austerlitz furent immenses : 15,000 morts, noyés ou blessés, environ 20,000 prisonniers, parmi lesquels 10 colonels et 8 généraux, 180 bouches à feu, une immense quantité de chevaux, de voitures d'artillerie et de bagage, telles étaient les pertes de l'ennemi et les trophées des Français. Ceux-ci avaient à regretter environ 7,000 hommes, tant tués que blessés. Le lendemain, Napoléon porta son quartier général au château d'Austerlitz, et voulut donner ce nom à la bataille, que les soldats appelaient déjà la bataille des Trois-Empereurs. Elle a porté depuis, et elle portera dans les siècles futurs, le nom qu'elle a reçu du capitaine immortel qui l'a gagnée : lui seul avait le droit de baptiser un aussi glorieux enfant. Parmi toutes les victoires du grand homme, il n'en est pas une qui entoure sa mémoire d'un prestige plus glorieux, plus légendaire ; c'est pourquoi il est si souvent appelé le *vainqueur d'Austerlitz*. Pour l'armée et pour lui-même, elle est toujours restée un de leurs plus purs, de leurs plus brillants souvenirs. Quelques instants avant la bataille de la Moskowa, le soleil se montra dans tout son éclat : « Soldats, s'écrie Napoléon, c'est le soleil d'Austerlitz ! » et ces seuls mots électrisèrent la grande armée.

Austerlitz (BATAILLE D'), célèbre tableau de Gérard, galerie de Versailles. L'artiste a choisi le moment où la garde impériale russe fuit pêle-mêle vers le village d'Austerlitz; le fort de la journée est passé. Napoléon, à cheval, est placé sur un tertre qui domine le champ de bataille; le peintre, se rappelant sans doute cette réponse à David : « Calme sur un cheval fougueux, » l'a représenté grave, impassible et contenant sa joie. Il écoute le général Rapp, qui, la tête nue, le front ensanglanté, est accouru au galop pour lui annoncer la victoire, et qui lui montre dans le lointain, à gauche, la plaine où s'achève la défaite de la garde russe. Derrière l'empereur sont groupés les officiers de son état-major, à cheval, et quelques officiers ennemis faits prisonniers. Au premier plan, un Russe expire sur un affût de canon brisé; un soldat est renversé et près d'être écrasé par un hussard; tout à fait à gauche, un mamelouk, obligé de mettre pied à terre, semble abandonner avec peine son cheval mourant. Sur un plan plus éloigné, on aperçoit un groupe d'officiers de cavalerie qui vient de s'ouvrir pour laisser passer le général Rapp. Cette composition, qui n'a pas moins de 9m58 de largeur sur 5m10 de hauteur, a été exposée par Gérard au Salon de 1810; elle lui avait été commandée par l'empereur, sur les instances de l'impératrice Joséphine, et était destinée à décorer le plafond de la salle du conseil d'Etat aux Tuileries. C'était là une tâche difficile : les traditions de la peinture de plafond s'étaient complétement perdues avec le reste des doctrines de l'ancienne académie, et, d'un autre côté, une bataille moderne semblait un sujet peu fait pour être traité en plafond. « Gérard sut se tirer de ce double embarras par une grande habileté, dit M. Lenormand. Austerlitz était une des pages les plus brillantes de la vie d'un héros. Il eut la pensée de représenter cette vie entière comme un immense volume à l'antique, que tiendraient la *Victoire* et la *Renommée*, et que dérouleraient l'*Histoire* et la *Poésie*. Ces quatre figures s'élèveraient en l'air aux deux extrémités du plafond, et le volume serait ouvert à l'endroit de la bataille d'Austerlitz. Par ce moyen, le peintre était autorisé à montrer l'événement dans sa réalité, et conduit en même temps, par un sentiment de convenance, à élever le ton de l'histoire jusqu'à celui de la poésie. » Si l'on examine la *Bataille d'Austerlitz*, en tenant compte de sa destination primitive, on sera frappé sans doute de la merveilleuse réussite que l'artiste avait obtenue. On comprendra que cette peinture devant être encadrée, ou pour mieux dire supportée par des figures également peintes, il était nécessaire qu'un certain voile fût étendu sur la composition et en amortît les saillies pour laisser tout le relief désirable aux supports. Par ce moyen, Gérard pouvait dissimuler des costumes disgracieux et des types ingrats, tels qu'ils étaient jugés, du moins, par les partisans de l'antique. Les quatre figures allégoriques, destinées à supporter la composition, furent traitées avec une fierté de dessin digne des plus grands éloges : les mouvements en sont hardis et majestueux, les draperies irréprochables, les têtes pleines de caractère. Gérard n'a rien fait de plus beau. Retirée des Tuileries à l'époque de la Restauration et reprise par Gérard qui, dit-on, refusa noblement de la vendre au duc de Wellington, la *Bataille d'Austerlitz* est allée prendre place dans les galeries historiques de Versailles. Mais là, séparée des quatre superbes figures allégoriques dont nous venons de parler, elle perd beaucoup de l'effet poétique calculé par le peintre; c'est encore une scène digne d'éloges, à ne considérer que l'ordonnance des lignes et l'adresse des combinaisons, mais on y chercherait en vain l'imagination inspirée, la main passionnée d'un maître : « Rien d'entraînant,

a dit M. H. Delaborde, rien de vigoureusement expressif dans cette mêlée, ou plutôt dans cette succession d'hommes et de chevaux. En dépit du mouvement qu'ils se donnent pour paraître animés, l'immobilité pèse sur tous ces groupes, et la lourdeur du ton général ajoute encore à l'impression produite par l'aspect consterné du tableau. Qui devinerait le *soleil d'Austerlitz*, ce radieux soleil de la victoire, dans cette pâle lueur éclairant timidement un coin du ciel, tandis que les héros de la journée restent enveloppés d'une brume verdâtre? Quoi de plus froid, de plus lugubre même que l'image d'un si éclatant triomphe, et que la distance est grande entre cette morose épopée et celles où Gros célèbre avec tant d'ardeur et de puissance les combats du *Mont-Thabor*, de *Nazareth* et d'*Aboukir!* » Tout en reconnaissant ce qu'il y a de juste dans cette critique sévère, nous devons dire que la *Bataille d'Austerlitz* est, malgré tout, une œuvre capitale: la figure de Rapp est tracée de main de maître; elle respire l'enthousiasme et l'enivrement de la victoire. La *Bataille d'Austerlitz* a été gravée par Godefroy et par Blanchard.

Austerlitz (LA VEILLE D'), tableau de M. Jean Gigoux; Salon de 1857. Ce tableau représente la visite nocturne faite par Napoléon à ses soldats, qui l'accueillirent en enlevant au bout de leurs fusils la paille des bivouacs et en allumant ces torches improvisées. « Le choix d'une telle donnée, dit M. About, imposait à l'artiste des difficultés presque insurmontables. La profusion de la lumière, la dispersion de l'effet, la couleur étrange des feux de paille ont dû l'embarrasser sérieusement. Les costumes de ses personnages étaient mieux faits pour la guerre que pour la peinture. La discipline militaire ne laissait à sa disposition qu'un petit nombre de mouvements et d'attitudes... A travers tous ces obstacles, M. Gigoux est arrivé à un effet large et simple... Peut-être a-t-il un peu abusé des lignes verticales. Son tableau est trop visiblement au port d'armes; mais je ne sais quel artiste, le baron Gros excepté, l'aurait su faire autrement. La seule figure manquée dans cette vaste réunion d'hommes, est celle de l'empereur. Le second plan est parfait: une vraie foule s'agite dans une lumière rouge, semblable à la lueur d'un incendie. » M. de Calonne ne s'est pas montré moins élogieux dans l'appréciation qu'il a faite de cette peinture: « Il y a de la science, a-t-il dit, dans la composition de M. Gigoux, de la vigueur dans son exécution, de l'originalité dans l'aspect de sa peinture; les groupes sont à leur place; quoique bien roides et bien imparfaites, les figures ont un certain accent d'énergie brutale qui va bien au sujet. » La *Veille d'Austerlitz* est certainement un des ouvrages les plus étudiés de M. Gigoux; mais, il faut aussi le dire, le coloris n'a rien de séduisant.

Cette immortelle bataille a encore fourni le sujet de plusieurs autres compositions: au Salon de 1808, Carle Vernet exposa un tableau représentant *Napoléon donnant ses ordres le matin de la bataille d'Austerlitz:* l'empereur est entouré du prince Murat, des maréchaux Berthier, Bessières et de divers généraux à cheval; le maréchal Bernadotte, qui a déjà reçu ses instructions, s'éloigne pour rejoindre son corps d'armée. Cette toile, qui a 3m80 de haut sur 6m41 de large, est l'une des plus importantes de l'auteur: on y admire surtout le dessin vigoureux des chevaux.

Le baron Gros a exposé, en 1812, l'*Entrevue de Napoléon et de François II après la bataille d'Austerlitz*. (V. ENTREVUE.)

Callet a peint une allégorie de cette bataille: Napoléon, debout sur un char conduit par Minerve, est couronné par la Victoire; devant lui se tient Hercule armé de sa massue; dans les airs, la Renommée porte une banderole sur laquelle on lit: AUSTERLITZ.

Ces trois tableaux ornent les galeries historiques de Versailles, où figurent encore deux belles aquarelles de Siméon Fort, représentant la bataille à deux moments différents, l'une à 10 h. du matin, l'autre à 4 h. du soir. Un bas-relief de l'arc de triomphe de l'Etoile, par Getcher, montre l'infanterie française chargeant à la baïonnette les Russes et les Autrichiens; Napoléon arrête sa garde; la glace s'entr'ouvre sous les pieds de l'ennemi refoulé sur l'étang de Solkonitz. Un bas-relief d'Espercieux sur le même sujet décore l'arc du Carrousel. Enfin une médaille représentant d'un côté la bataille, de l'autre les têtes de Napoléon et de François II, a été gravée par Andrieu en 1808.

AUSTIN, capitale du Texas, sur la rive gauche du Colorado, à 320 kilom. de son embouchure dans le golfe du Mexique; 15,000 h. Elle doit son nom à Stephen Austin, de Durham (Connecticut), qui, vers l'année 1821, fonda sur les bords du Colorado une colonie dont la prospérité et la population s'accrurent rapidement, grâce à ses persévérants efforts.

AUSTIN (Jean), théologien anglais, né en 1613, mort en 1669. Il se convertit au catholicisme et publia, entre autres écrits: le *Modérateur chrétien* (1651), dans lequel il blâme toute persécution pour cause de religion.

AUSTIN (William), dessinateur, graveur et éditeur anglais, né à Londres vers 1740, fut élève de G. Bickham. Il publia des *Caricatures politiques*, une suite de *Vues de Palmyre* et des paysages d'après Ruysdael, Van Goyen, Van der Neer, Th. Sandby, Zuccarelli, etc.

AUSTIN (Horatio-Thomas), officier distingué de la marine anglaise et l'un des principaux explorateurs des régions arctiques, entra au service en 1813. L'année suivante, nommé midshipman à bord du *Ramilies*, il prit part aux principales opérations maritimes dirigées contre les Etats-Unis, à Washington, à Baltimore et à la Nouvelle-Orléans. Successivement employé, durant les dix années qui suivirent, en Afrique et dans les stations de l'Amérique du Sud, il obtint le grade de lieutenant en 1822. Deux ans après, il était appelé à rendre des services non moins précieux, mais d'une nature différente, et il fut nommé lieutenant en premier à bord de la *Furie*, un des navires confiés au capitaine Parry pour son troisième voyage de découverte dans les mers arctiques. Le principal but du voyage était la recherche d'un passage au nord-ouest entre l'océan Atlantique et l'océan Pacifique. Le lieutenant Austin partagea les périls et les fatigues de ce voyage, qui ne devait pas avoir plus de succès que les deux expéditions précédentes du capitaine Parry. Après avoir passé l'hiver de 1824-25 sur la côte orientale du canal du Prince-Régent, on fut obligé, l'été suivant, d'abandonner la *Furie* et de retourner en Angleterre à bord de l'*Hécla*, le second bâtiment de l'expédition. Après avoir été ensuite employé dans des croisières à l'isthme de Panama, en Hollande, en Portugal et en Espagne, M. Austin, devenu capitaine en 1831, servit avec distinction sur la côte de Syrie, où il commandait la frégate à vapeur le *Cyclope*. A cette époque, l'Angleterre dirigea ses armes contre l'Egypte, dans le but de rendre cette contrée à la Turquie (1840), et surtout d'affaiblir l'influence française. Durant cette expédition, le capitaine Austin prit part au bombardement de la forteresse de Djebaïl, assista à la prise de Batroun et concourut à celle de Saïde, ainsi qu'à la victoire remportée par l'escadre anglaise sous les murs de Saint-Jean-d'Acre. Ces services furent récompensés par le titre de chevalier de l'ordre du Bain. Dix ans plus tard, le capitaine Austin fut appelé à visiter de nouveau le théâtre de ses premiers exploits. En 1850, il fut choisi pour commander une des expéditions envoyées à la recherche de sir John Franklin, qui était parti depuis cinq ans pour un voyage d'exploration dans les régions arctiques sans que l'on eût reçu de ses nouvelles, et dont le sort commençait à inquiéter fortement les esprits. Pour cette expédition, le capitaine fut mis à la tête de deux vaisseaux à voile, le *Résolu* et l'*Assistance*, accompagnés par deux vapeurs, le *Pionnier* et l'*Intrépide*. Nous ne pouvons entrer dans les intéressants détails du voyage accompli par la petite flotte sur les côtes arctiques du continent américain. Elle retourna l'année suivante en Angleterre, après avoir hiverné en vue de l'île de Griffith, près de l'extrémité occidentale du détroit de Barrow. Ce fut durant le cours de ce voyage que la trace du premier hivernage de Franklin (1845-1846) fut trouvée par le capitaine Ommaney, commandant de l'*Assistance;* mais le but principal de l'expédition fut manqué, malgré les efforts prodigieux accomplis principalement pendant le printemps de 1851 pour suivre plus loin les traces de Franklin à l'ouest du détroit de Barrow. Durant le cours de ces recherches, huit à neuf cents milles de côtes nouvelles furent relevés en partie dans la direction de l'île Melville, en partie au sud et au sud-ouest du cap Walker. A son retour, le capitaine Austin reçut les plus grandes félicitations pour l'habileté, le courage et la science dont il avait fait preuve pendant tout le cours de l'expédition, bien qu'elle n'eût pas été couronnée de succès. Mais s'il n'eut pas le bonheur de retrouver Franklin et ses malheureux compagnons, il eut au moins l'honneur de faire des découvertes d'une importance capitale et de donner le premier des renseignements précieux sur des côtes inexplorées avant lui. M. Austin a été nommé contre-amiral en 1857.

AUSTIN (Sarah), femme de lettres anglaise, née à Norwich au commencement du siècle. Dans des publications commencées en 1833, elle a vulgarisé en Angleterre tout un côté de la littérature allemande. Elle a traduit l'*Histoire des Papes*, de Ranke, et publié un recueil de morceaux en prose, *Collection of fragments from German prose Writers*. Elle a analysé le génie de Gœthe sous ce titre: *Characteristics of Gœthe* (3 vol. in-8°). On connaît encore d'elle un *Tableau historique de l'Allemagne de 1760 à 1814*. Elle a aussi donné quelques ouvrages de morale et d'éducation: *Considérations sur l'Education nationale. Lettres sur les Ecoles de filles. Extraits choisis de l'Ancien Testament*, etc.

AUSTLE (SAINT-), ville d'Angleterre, comté de Cornouailles; 12,000 hab. Riche exploitation de cuivre, d'étain et de terre à foulon; belle église gothique.

AUSTOR D'ORLAC, troubadour du XIIIe siècle, qui n'est connu que par un *sirvente*, où il déplore avec amertume la mort de saint Louis et les malheurs des chrétiens qui l'ont accompagné à la croisade. Dans cette pièce étrange, qui a été publiée par Raynouard, *Choix*, t. V, p. 55, la douleur du poëte éclate en anathèmes contre le clergé, le pape et Dieu lui-même.

AUSTRAL, ALE, adj. (ô-stral — lat. *australis*, même sens; formé de *auster*, vent du midi). Méridional, qui est du côté d'où souffle le vent du midi:

> Le lama s'apprivoise aux régions *australes*.
> DELILLE.

— *Pôle austral*, Celui des deux qui est au delà de l'équateur, pour les Européens. En physique, on donne le même nom à celui des deux pôles d'un aimant qui tend à se diriger vers le nord: *Le* PÔLE AUSTRAL *de l'aiguille aimantée.* ‖ *Hémisphère austral*, Celui des deux hémisphères où se trouve le pôle austral: *L'*HÉMISPHÈRE AUSTRAL, *qui est en grande partie recouvert par les eaux, est beaucoup plus froid que l'hémisphère boréal.* (Arago.) ‖ *Latitude australe*, Latitude comptée de l'équateur vers le pôle austral. ‖ *Continent austral*, Nom que l'on donne quelquefois à l'Australie: *La plupart des oiseaux du* CONTINENT AUSTRAL *rivalisent avec ceux des autres continents par la vivacité des couleurs.* (M.-Brun.) ‖ *Terres australes*, Terres hypothétiques, qui seraient situées entre le pôle austral et le cercle polaire antarctique: *Les* TERRES AUSTRALES *sont d'une étendue plus grande que l'Europe entière.* (Buff.) *Venir de chez vous chez moi, bien emmitouflé, n'est pas un voyage aux* TERRES AUSTRALES. (Volt.)

— S'est dit figurément pour exprimer ce qui demeure inconnu:

> Et le cœur d'une Iris pleine de mille attraits,
> Est une *terre australe* où je n'allai jamais.
> REGNARD.

— Astron. *Signes australs* ou *austraux*, Signes du zodiaque, au nombre de six, qui sont situés dans l'hémisphère austral. ‖ *Constellations australes*, Celles qui sont situées dans l'hémisphère austral.

— Zool. et bot. Qui vit ou croît dans les pays méridionaux; qui leur appartient: *Faune* AUSTRALE. *Flore* AUSTRALE. *Végétaux* AUSTRALS. *Le cygne* AUSTRAL *a le plumage noir.*

— Gramm. Les grammairiens et les auteurs ne sont pas d'accord sur le pluriel de ce mot; les uns veulent *austraux*, d'autres *australs*. L'usage semble avoir donné raison aux derniers; et de fait la règle du pluriel en *aux* n'est pas tellement absolue qu'elle puisse imposer un mot aussi rude que le mot *austraux: Parmi les races primitives, il faut distinguer les nains boréals, les géants* AUSTRALS, *les albinos natifs.* (***)

— **Antonyme.** Boréal.

AUSTRAL (GRAND OCÉAN), vaste mer comprise entre le tropique du Capricorne et le cercle polaire austral; baigne les côtes méridionales de l'Afrique, de l'Australie et de l'Amérique, la Nouvelle-Zélande et un grand nombre de petites îles, la plupart inhabitées. Entre le sud de l'Afrique et la côte méridionale de l'Amérique, il prend le nom d'océan Atlantique austral, et celui d'océan Pacifique austral sur les côtes méridionales de l'Australie.

AUSTRALASIE. Géogr. Nom par lequel on a longtemps désigné toutes les îles de la mer du Sud.

AUSTRALASIE s. f. (ô-stra-la-zî — n. géogr.). Ornith. Genre de perroquets. Syn. de trichoglosse.

AUSTRALASIEN, IENNE s. et adj. Géogr. V. AUSTRALIEN.

— s. f. pl. Petit groupe d'arachnides, du genre atte, comprenant des espèces qui vivent en Océanie.

AUSTRALES (TERRES). V. ANTARCTIQUES (TERRES).

AUSTRALIE ou NOUVELLE-HOLLANDE, île immense de l'Océanie, dans la Mélanésie, dont elle est la contrée la plus importante. Cette terre, la plus grande des îles du globe, et qu'on peut regarder comme un troisième continent, est comprise entre les 11° et 39° de latitude méridionale et les 111° et 152° de longitude E. Située au S. de la mer de Timor et de la Nouvelle-Guinée, dont elle est séparée par le détroit de Torrès, elle est bornée à l'E. et à l'O. par le grand Océan, au S.-E. par le détroit de Bass, qui la sépare de la Tasmanie ou Terre de Van-Diémen. Sa plus grande longueur de l'E. à l'O. est de 3,850 kilom., et sa plus grande largeur du N. au S. mesure 3,150 kilom. Sa superficie totale est évaluée à 4,827,000 kilom. carrés; pop. indigène 400,000 hab.; — pop. coloniale 455,885 hab.; — pop. tot. 855,885 hab.

Description des côtes. L'immense périphérie du continent australien offre une ligne continue évaluée à 13,500 kilom., et échancrée par de vastes golfes et de nombreuses baies, que nous allons décrire succinctement. La plus considérable est, au N., le golfe de *Carpentarie*, dont les côtes, sablonneuses et arides à l'occident, présentent vers l'E. une terre plus fertile; à droite, la péninsule du *cap York* se projette sur le détroit de Torrès, puis la côte, environnée d'îlots et de récifs, court au S.-E. jusqu'au cap *Flattery*, tourne au S. et offre successivement l'embouchure de l'*Endeavour*, le cap *Tribulation*, la baie d'*Halifax*, dans laquelle se trouve l'île *Magnétique*, le cap *Upstart*, les îles de *Cumberland* et de *Northumberland*, et enfin le cap *Townsend*, limite N.-E. de la Nouvelle-Galles du S. Au delà, la côte s'infléchit encore au S.-E. jusqu'à la baie de *Sandy*, qui reçoit la rivière de Burnett; à partir de ce point, elle trace une courbe renflée vers l'E. jusqu'à *Port-Stephens*, où elle prend une direction S.-O. sans faire de saillie jusqu'au cap *Howe*, limite méridionale de la Nouvelle-Galles du Sud. Au cap Howe, elle s'incline encore davantage vers le S.-O. pour former le cap *Wilson*, point extrême de l'Australie vers le S.; les plaines, aussi vastes que fertiles, qui bordent ici la côte, ont fait donner à cette région le nom d'Australie-Heureuse.

Après avoir doublé le promontoire *Wilson*, on rencontre le port *Western*, vaste bassin qui peut contenir les plus grandes flottes, et qui est fermé à l'O. par le cap *Ottway*, que couronnent de belles forêts. La côte se dirige ensuite vers le N.-O., bordée par des falaises escarpées qui ne s'ouvrent que pour donner passage au Murray; puis elle forme les deux golfes *Saint-Vincent* et *Spencer*, séparés par la presqu'île de York, en face de laquelle s'étend l'île des *Kangurous;* c'est là aussi que se trouve la contrée connue sous le nom de *Terre de Flinders*. Dans le golfe *Spencer*, qui pénètre dans les terres jusqu'à 300 kilom., se trouve, sur la côte occidentale, le port *Champagny*, l'un des plus vastes et des plus sûrs de l'Australie. A l'O. de ce golfe se projette le cap *Catastrophe*, au delà duquel la côte, remontant vers le N., trace une courbe qui s'infléchit au S.-O.; sur cette côte, appelée *Terre de Nuyts*, parce qu'elle fut découverte par le navigateur hollandais *Nuyts* en 1627, on rencontre à l'O. l'archipel de *Nuyts* et à l'E. l'archipel de la *Recherche*, formés de bancs de sable ou de rochers. En s'avançant toujours vers l'O., on trouve la baie *Doubtfull*, où commence la *Terre de Leeuwin* ou *de la Lionne*, nom du vaisseau hollandais qui le premier aborda dans ces parages. On y remarque le port du *Roi-Georges;* puis la côte, tournant au N.-O., est dentelée par les caps *Nuyts*, d'*Entrecasteaux* et de *Leeuwin*, au delà desquels se présente la baie du *Géographe*, reconnue par Baudin; ces rivages marécageux, quoique couverts de beaux arbres, ne sont imprégnés que d'eau saumâtre. Viennent ensuite, en remontant vers le N., la terre d'*Edels*, arrosée par le *Swan-River* (rivière des Cygnes), l'île de *Rottnest* et la terre d'*Endracht* ou de *Concorde*, dont les côtes sont sablonneuses et très-basses; la baie des *Chiens-Marins*, dont l'intérieur est partagé par la presqu'île *Péron* en deux petits golfes: le *havre Freycinet* et le havre *Hamelin*. Au N. de la baie des *Chiens-Marins*, nous trouvons le cap N.-O., qui forme le côté occidental du golfe d'*Exmouth*, au delà duquel se montre le petit groupe d'îles appelé archipel de *Dampier*. Cette côte N.-O. de l'Australie, qui contient la *Terre de Witt* et la *Terre de Tasman*, est composée de dunes continues, formées d'un sable blanc que rejette la mer. La mer elle-même, près des côtes, est couverte d'herbes marines, d'araignées de mer et d'une petite mousse rougeâtre, assez semblable à des œufs de poisson. Les oiseaux et les animaux ont déserté cette plage stérile et inhospitalière; en suivant la côte vers le N.-E., et en passant devant l'archipel des *Boucaniers*, le golfe de l'*Amirauté* et jusqu'au cap *Londonderry*, même solitude, même stérilité, avec des horizons plus bizarres encore.

Après le cap Londonderry, la côte s'incline vers le S.-E. pour former le golfe *Cambridge*, qui reçoit la rivière *Victoria*, puis remonte vers le N. en se recourbant pour tracer la *Terre d'Arnheim*, que borde le golfe de *Van Diemen*, l'île *Malville*, la presqu'île *Victoria*, terminée au N.-E. par le cap *Arnheim*, qui est la limite occidentale du golfe de *Carpentarie*, point de départ de notre description côtière.

Orographie. D'après les explorations, encore bien incomplètes, de l'Australie, l'orographie paraît présenter quatre sytèmes de montagnes: le premier s'étend au N., parallèlement à la côte, du golfe de Cambridge au golfe de Carpentarie; le deuxième est celui qui longe la côte occidentale depuis la baie des Chiens-Marins jusqu'à la pointe d'Entrecasteaux; les sommets les plus élevés de ces deux chaînes principales ne dépassent pas 1,000 mètres; le troisième est celui qui parcourt l'Australie du Sud; on n'en connaît que les sommets les moins éloignés de la côte, et l'on suppose qu'il forme la ligne de partage des eaux entre la rivière Murray et les lacs intérieurs. Enfin le quatrième système est celui qui longe toute la côte orientale du cap York au cap Wilson, c'est-à-dire dans une étendue de 3,000 kilom. Ce groupe, le plus important de ceux que nous avons énumérés, renferme les *Montagnes-Bleues*, qui parcourent la Nouvelle-Galles du Sud et se composent de masses parallèles présentant l'aspect de murailles. Observées de Sydney, elles offrent un rideau bleuâtre peu élevé au-dessus de l'horizon, ce qui leur a valu le nom qu'elles portent; à mesure qu'on approche de leurs bases, on aperçoit moins de régularité dans leurs crêtes, on distingue quelques cimes plus hardies, et leur couleur, devenue plus sombre, indique une constitution aride et sauvage. Des pics gigantesques, des ravins profonds, des précipices insondables découpent le versant occidental; peu de passages praticables permettent de franchir ces monts escarpés.

Le granit, de composition quartzifère et souvent uni à des masses de roches métamorphiques, constitue principalement l'ossature de ces montagnes, qui renferment aussi du porphyre, de la serpentine et du jaspe rouge; le basalte abonde et les roches siliceuses s'étendent sur une région considérable des Mon-

tagnes-Bleues, et forment le sous-sol de Sydney. Les richesses minérales sont incalculables et très-variées : la houille est très-abondante sur plusieurs points ; le soufre et l'alun sont vomis par le cratère du mont *Ouingen;* au N. du port Macquerie s'élèvent des montagnes entières de minerai de fer très-magnétique; de nombreuses mines de cuivre et de plomb sont exploitées depuis 1845, et jamais on n'a connu de gisements aurifères aussi riches que les *placers* de la Nouvelle-Galles du Sud et de Victoria. Un chiffre donnera une idée de l'importance des mines de l'Australie : ce pays a envoyé en Europe, de 1851 à 1855, la somme de 1 milliard 50 millions de francs.

Hydrographie. L'intérieur du continent australien ayant été encore peu exploré, la plupart de ses rivières sont inconnues ; néanmoins, on peut dire dès à présent que cette contrée est mal pourvue d'eau. Beaucoup de rivières de l'intérieur se perdent dans les sables ; d'autres sont sujettes à d'immenses débordements dans la saison des pluies, et dans la saison sèche se réduisent à de maigres filets d'eau ou plutôt à un réseau de lagunes ou de flaques d'eau saumâtre. Celles qui descendent du revers oriental des Montagnes-Bleues ne sont que des torrents, dont le plus considérable est le *Hawkesbury*, qui coule dans un ravin de 50 mètres de profondeur, et dont les eaux s'élèvent dans les crues à 25 mètres au-dessus de son niveau ordinaire. Parmi celles qui descendent du revers occidental de la même chaîne, la plus importante est le *Murray*, qui coule de l'E. à l'O. et qui se grossit du *Lochlan*, du *Murrumbridge* et surtout du *Darling*, qui vient du N.-E., et qui paraît avoir un cours de 1,000 kilom. Ajoutons à cette courte nomenclature la rivière *Victoria*, qui se jette dans le golfe de Cambridge, et les rivières *Robinson*, *Martow*, *Albert* et *Lind*, qui se jettent dans le golfe de Carpentarie. L'opinion d'abord accréditée sur la configuration intérieure de l'Australie, supposait ces vastes contrées occupées par un massif de montagnes hautes et abruptes ; mais, d'après les relations des derniers voyageurs, le centre de ce continent forme une grande dépression, occupée partie par un désert de sable, partie par un lac salé, vestige d'une mer de date relativement récente ; on y rencontre aussi de grands cours d'eau, entre lesquels s'étendent de vastes plaines fertiles où la terre n'attend que la main de l'homme pour prodiguer ses richesses.

Climat. Deux particularités remarquables caractérisent le climat de l'Australie : ce sont de longues sécheresses, qui règnent éventuellement et se prolongent pendant l'année entière, au point de faire cesser toute végétation ; puis arrivent des pluies excessives, qui diminuent progressivement de mois en mois jusqu'à ce qu'elles cessent pendant un certain temps ; c'est, en second lieu, la transition brusque et rapide du chaud au froid qui fait quelquefois déplacer la colonne thermométrique de 20 degrés en une heure. Ce dernier phénomène a pour cause le changement subit du vent. En dehors de ces considérations, cette contrée a des saisons qui répondent à celles de la partie méridionale de l'Afrique et de l'Amérique ; elles sont l'inverse de celles de l'Europe. L'été correspond à notre hiver et le printemps à notre automne. La température est beaucoup moins élevée dans l'intérieur que sur les côtes, et les hivers y sont beaucoup plus rigoureux ; le printemps est caractérisé par d'épais brouillards, des nuits froides, mais des jours tempérés ; l'été se fait remarquer par de fortes brises qui durent plusieurs jours ; les matinées et les soirées, dans cette saison, ont le même charme que dans le midi de l'Italie, mais la chaleur est accablante vers le milieu du jour. La température de l'air, au mois de décembre, fait monter le thermomètre à 46 degrés centigrades ; on a vu les forêts et les herbes prendre feu ; le vent N.-O., semblable au simoun africain, brûle la terre et la réduit en poudre ; l'automne est marqué par des pluies qui, toujours très-abondantes, grossissent les rivières, dont les eaux, prodigieusement accrues et rapidement écoulées, déposent un limon fertile. L'hiver, moins rigoureux que dans les pays septentrionaux, est cependant plus rude que ne paraît le comporter la latitude de ce pays : les nuits sont très-froides, les gelées blanches ordinaires, et de terribles ouragans bouleversent les mers ; la neige couvre quelquefois le sol pendant plusieurs jours. Malgré ces anomalies et ces inconvénients, le climat est très-salubre et très-favorable à la multiplication de l'espèce humaine vers la partie méridionale : les maladies endémiques sont inconnues, et souvent ceux qui arrivent dans les colonies anglaises avec une santé délabrée recouvrent bientôt leurs forces et parviennent à un âge avancé.

Règne végétal. Parmi les nombreux végétaux qui appartiennent exclusivement à cette île, et que nous ne pouvons décrire ici, nous citerons : l'*eucalyptus*, genre qui compte plus de cent espèces, dont fait partie l'*eucalyptus robusta*, arbre gigantesque qui atteint une hauteur de 60 mètres sur une circonférence de 10 à 12 ; le *casuarina* au bois dur et compacte ; le *banksia*, l'*apium prostratum*, etc. Sur les plages vaseuses du nord croissent le *bruguiera* et les lianes des climats chauds ; en descendant du 11e au 25e degré, on trouve les gigantesques pins de Norfolk et les cèdres de l'Australie ; çà et là s'élèvent les tiges roides des *xanthorea*, et les prairies humides sont émaillées par une charmante liliacée nommée *blandfortia nobilis*. Toutefois, un grand nombre de plantes d'Europe se trouvent dans la Nouvelle-Hollande. Presque toutes les espèces de grains y réussissent et sont en général d'excellente qualité ; le maïs, le tabac, le coton, le café et la plupart des végétaux et des légumes de l'ancien continent ont pris possession du sol dans toutes les régions où l'on a essayé de les cultiver. Le raisin et l'olive comptent parmi les produits importants, surtout dans la Nouvelle-Galles du Sud, où de vastes vignobles donnent un vin très-estimé.

Règne animal. Si la flore imprime à l'Australie une physionomie spéciale, le règne animal lui en donne une plus étrange encore. La faune de ce pays ne comprend en effet ni pachydermes ni ruminants, et le caractère propre de ses animaux, c'est une double poche ou la *marsupialité*. Trois animaux seulement sont dépourvus de cet organe : le phoque, une roussette de la région intertropicale, et le chien. Tous les mammifères de ce continent mériteraient une description spéciale ; nous nous bornerons à nommer quelques espèces : les kangurous, les potorous, le pétauriste, l'halmature, qui se rapproche beaucoup des kangurous ; les péramèles, qui ressemblent aux sarigues ; le thylacine, de la taille et de la forme du loup, etc. Mais ces animaux à poche, malgré la singularité de leur conformation, sont encore moins extraordinaires que l'ornithorhynque et l'échidné, créatures apocalyptiques, qui renversent tous les systèmes admis sur l'histoire naturelle. L'ornithorhynque a le corps couvert de poil, un bec de canard, des pieds garnis d'ergots venimeux et pond des œufs.

L'ornithologie est tout aussi surprenante : les perroquets, les merles et beaucoup d'autres passereaux, ne pouvant tirer leur nourriture des fruits dont les forêts sont privées, obligés de pomper le suc des fleurs, ont à l'extrémité de la langue des faisceaux de papilles qui ressemblent à un pinceau ; les gallinacés manquent ; les cygnes ont le plumage d'un très-beau noir ; les kakatoès, blancs partout ailleurs, ont en Australie le plumage du corbeau. Citons encore le menure, le scytrops, le loriot prince-régent et le moucherolle crépitant. Divers reptiles plus ou moins dangereux pullulent dans la Nouvelle-Hollande : l'agame hérissé, les scinques, le phyllure, dont la queue s'élargit en forme de spatule ; des pythons de grande taille, le serpent-fil, qui, dit-on, occasionne la mort en moins de quelques minutes, et enfin, le plus redoutable de tous, l'acantophis-bourreau ou serpent noir. Pour compléter cette faune curieuse, ajoutons les tortues bleues, qui abondent sur les côtes de l'Australie, et les crabes bleus, qui sont d'une rare beauté. Ces singularités nous paraissent tellement de nature à piquer la curiosité du lecteur, que nous n'hésitons pas, au risque de nous répéter, à donner ici les détails suivants, que nous empruntons à M. W. Ullathorne :

« L'Australie, dit cet auteur, est aux antipodes de l'Europe, non-seulement par sa position géographique, mais encore sous beaucoup d'autres rapports. La nature y offre une foule de bizarreries qui, aux yeux d'un Européen, semblent tout à fait imaginaires. L'été règne dans ce pays pendant que nous avons ici l'hiver. Le baromètre monte en général avant la pluie, et lorsqu'il descend, c'est un indice de beau temps. Les cygnes y sont tous noirs et les aigles blancs. On y voit aussi une espèce de taupe ovipare qui allaite ses petits, mais qui a un bec de canard. Les chiens de la Nouvelle-Hollande ont la tête du loup, la taille du renard et n'aboient jamais. Il y a un oiseau dont la langue a la forme d'un balai ; un poisson dont la moitié du corps appartient au genre *kaia*, et l'autre moitié au genre *squale*. La morue se pêche dans les rivières et la perche dans la mer. On voit des serpents ailés, des poissons qui déploient des ailes larges et tachetées comme celles d'un oiseau et les replient à la manière des chauves-souris. L'ortie s'élève à la hauteur d'un grand arbre, tandis que les peupliers ne dépassent pas la taille d'un petit arbuste. L'humble fougère porte des tiges de 20 à 25 pieds, et étend horizontalement ses branches, larges de 5 à 6 pieds, en forme de parasol. L'émus, ou casoar, est un oiseau gigantesque comme l'autruche, et, au lieu de plumes, sa peau est couverte d'une espèce de poil. Un oiseau imite le sifflement et le bruit du fouet d'un cocher ; le gosier de l'autre rend un son clair comme celui d'une cloche d'argent. Celui-ci reproduit le cri plaintif d'un enfant ; celui-là un bruyant éclat de rire. La plupart des arbres perdent annuellement leur écorce, et les feuilles demeurent perpétuellement sur les branches, etc. Les bizarreries et les singularités dont la nature semble se faire un jeu dans ce pays ont tellement déconcerté le célèbre naturaliste allemand Blumenbach, la première fois qu'elles furent l'objet de ses recherches, qu'il ne pouvait se persuader que la formation de cette terre dût remonter à la création du globe. Aussi, pour se tirer d'embarras et s'expliquer à lui-même l'existence de l'Australie, appela-t-il à son secours, suivant l'usage des naturalistes en pareil cas, quelque comète égarée qui était venue se perdre dans la mer du Sud. Mais, depuis, des géologues ont examiné la chose de plus près, et ont rencontré ici des traces du déluge plus abondantes encore que dans les autres pays. Deux d'entre eux ont même été plus loin, et n'ont pas craint d'avancer que les eaux du déluge avaient séjourné dans cette contrée plus longtemps qu'ailleurs, avant de se retirer enfin sous les glaces des pôles. »

Quant à la population indigène, c'est la plus sauvage du globe, celle où l'homme est le plus voisin de la brute. Les Australiens, moins noirs que les nègres d'Afrique, ont le teint fuligineux, la boîte osseuse assez ronde, le front bas et fuyant ; l'angle facial, qui, chez l'orang-outang, varie de 62 à 65 degrés, ne dépasse pas 66 degrés chez les Australiens. Leurs membres sont grêles, longs et velus. Ces peuples sont stupides, voleurs, vindicatifs et anthropophages ; les deux sexes sont nus et ignorent complétement la pudeur ; ils se construisent, avec des écorces et des branches d'arbres, des huttes qui ont la forme d'un four ; le feu est placé à l'ouverture, tandis que la fumée et les ordures restent dans l'intérieur : c'est là qu'ils dorment pêle-mêle, comme des renards dans leurs tanières. Leurs armes seules prouvent qu'ils sont doués d'intelligence ; ce sont des javelots qu'ils lancent avec beaucoup d'adresse, le beaumerang, espèce de lance à double pointe ; le womeria, sorte d'arc ou bâton recourbé qui sert à lancer le beaumerang, et enfin les waddis ou casse-têtes. Toutefois, c'est moins peut-être l'intelligence qui leur manque que la faculté d'être attentifs et de mettre de la suite dans leurs idées. On dit qu'ils ont beaucoup de rapports avec les Papous de la Nouvelle-Guinée et de l'archipel Indien. A l'âge de quinze ans à peu près, les garçons subissent le *gna-noung*, opération qui consiste à percer la cloison du nez pour y passer un morceau d'os ou de bois, ce qui constitue leur émancipation ; alors, ils peuvent se choisir une femme. En vain on a essayé d'amener ces peuplades à des idées de civilisation, en vain les philanthropes des colonies anglaises ont formé des associations dans le but d'adoucir les mœurs de ces sauvages ; jusqu'à ce jour les Australiens se sont montrés rebelles à tout progrès ; ils n'ont adopté qu'un goût désordonné pour les liqueurs fortes. Ils tirent leur nourriture de la chasse, de la pêche et de quelques rares racines que dédaigneraient nos animaux domestiques. Ils sont divisés en tribus de trente à cinquante personnes, dont chacune a son chef et occupe un territoire de vingt à quarante milles carrés. Ils ne peuvent pas franchir ces limites, ni chasser sur les terres d'une autre tribu ; cette violation équivaudrait à une déclaration de guerre. Ces peuples sont anthropophages ; il n'y a pas à en douter, et M. W. Ullathorne s'en est assuré par leur propre aveu. Ils n'ont ni temples ni idoles, mais ils sont fort superstitieux et redoutent beaucoup les mauvais génies. Ils se réunissent dans les bois pendant la pleine lune pour célébrer des danses religieuses appelées *corobarus;* ils y font des simulacres de combat et imitent l'allure naturelle du kangurou et de l'émus. Ils croient à la sorcellerie et à la métempsycose ; car ils sont persuadés que les âmes de leurs ancêtres reparaissent autour d'eux sous la forme d'animaux, ou qu'elles animent les corps des blancs venus d'Europe. On n'a pas encore pu découvrir d'une manière bien précise qu'elles idées ils se forment d'un Être suprême ou de la providence divine et d'une vie future ; il est fort difficile de les décider à s'expliquer sur leurs croyances religieuses. Pour de plus amples détails sur ces peuplades primitives, consulter les relations de voyage de Dumont-d'Urville, d'Arago, etc.

Histoire de la découverte et de la colonisation de l'Australie. Disons maintenant quelques mots sur la découverte et la colonisation de ce pays étrange, terre des créations monstrueuses. La côte d'Australie fut observée pour la première fois en 1606, par le navire hollandais le *Duyfhen*, chargé d'explorer les îles de la Nouvelle-Guinée. Peu après, 1607, les navigateurs espagnols Pedro-Fernandez et Luis de Torres entreprirent un voyage de découvertes ; ce dernier traversa le détroit qui porte son nom et aborda au cap York, mais avec la persuasion qu'il ne voyait autour de lui que quelques îles de peu d'étendue. En 1628, les Hollandais, en naviguant d'Europe à Batavia, reconnurent la Terre de Witts et le golfe de Carpentarie ; en 1642, Abel Tasman découvrit la Terre de Van Diemen, qui passa jusqu'au siècle dernier pour être une partie de l'Australie. Dans ses trois voyages, le capitaine Cook explora la côte orientale de l'Australie ; d'autres navigateurs anglais, Bass, Flinders et Grant, poursuivirent ces découvertes, qui furent complétées en 1805, par notre compatriote, le capitaine Baudin. Alors les voyageurs essayèrent de pénétrer dans l'intérieur des terres : Hovell en 1813, Hume en 1824, Cunningham de 1827 à 1844, Leichard et Kennedy de 1844 à 1848, etc., etc. Mais aucun de ces intrépides pionniers de la science n'était encore parvenu à traverser le continent australien du N. au S. ; cet honneur était réservé à l'infortuné Burke, à Wills, et, en 1863, au courageux Mac Douall Stuart, dont la société de géographie de Londres vient de publier les rapports.

L'Australie comprend aujourd'hui cinq colonies :

Nouvelle-Galles du Sud	cap.	Sydney	231,088 hab.
Victoria	—	Melbourne	77,345 —
Australie du Sud. . . .	—	Adélaïde. .	67,540 hab.
Australie occidentale. .	—	Perth . . .	6,967 —
Australie du Nord. . .	—	Victoria. .	70,054 —

L'origine de la colonisation anglaise de l'Australie date de l'établissement pénitentiaire fondé en 1788, sous la direction du capitaine Philipp, à Port-Jackson. Mais, malgré la fertilité admirable des terres découvertes aux environs de Sydney, malgré la gratuité du passage que le gouvernement anglais octroya aux premiers émigrants, auxquels on accordait des lots de terrain, la source impure qui alimentait la population de cette colonie naissante détournait les colons paisibles et honnêtes. Cependant, le capitaine Mac-Arthur, un des premiers concessionnaires, ayant acheté quelques moutons pour le ravitaillement de la colonie, remarqua que la toison dure et grossière de ces animaux devenait, en peu de temps, fine et douce, sous l'influence du climat tempéré de l'Australie, A cette époque, l'Angleterre tirait de l'Espagne, à prix d'or, toute la laine fine nécessaire à ses manufactures ; aussi, l'observation de Mac-Arthur fut toute une révélation. En 1803, il fit un voyage en Europe, d'où il ramena un troupeau de bêtes choisies et les ouvriers qui lui étaient indispensables. Ce premier essai fut couronné d'un succès complet ; mais, malgré les efforts de certains hommes qui comprenaient, comme Mac-Arthur, le bel avenir réservé aux établissements australiens, la colonie se développait avec lenteur ; la confiance manquait. L'arrivée de Thomas Brisbane, nommé gouverneur en 1822, donna une impulsion toute nouvelle aux entreprises coloniales de cette contrée. Jusqu'à ce moment, Sydney n'avait été, aux yeux du gouvernement et du peuple, qu'un dépôt pénitentiaire, où l'on retenait même les *convicts* libérés par des avantages qui les faisaient rester aux antipodes ; on fit alors connaître en Angleterre que de vastes surfaces étaient libres pour la colonisation, dans une contrée riche, fertile, où les troupeaux se multipliaient et s'amélioraient d'une façon prodigieuse ; la terre fut offerte gratuitement à tous les cultivateurs qui voudraient émigrer, sous la seule réserve qu'ils posséderaient 12,500 fr. pour les premiers frais d'établissement. Les émigrants n'avaient que la jouissance temporaire du sol, le gouvernement se réservait de reprendre le fonds, si l'intérêt général l'exigeait. On vit alors (1826) se former une compagnie d'agriculteurs qui obtint une concession de 400,000 hectares à *Port-Stephen*, à 150 kilom. au N. de Sydney. Les habitants de cette ville, négociants et médecins, officiers et hommes de lettres, ne songèrent plus qu'à obtenir des concessions pour l'élève des troupeaux. D'immenses étendues de terrain propre au pâturage s'étendaient au delà des Montagnes-Bleues et étaient disponibles ; la garantie pécuniaire d'un capital ne fut bientôt plus exigée, et les colons s'étendirent avec une rapidité merveilleuse sur les plateaux récemment découverts. Tous ces colons, francs tenanciers de la couronne, étaient désignés sous le nom de *settlers;* plus tard, la jalousie des négociants et des industriels des villes leur donna, par mépris, le titre de *squatters*, par lequel on désigne, dans l'Amérique du Nord, les pionniers qui défrichent les terres inoccupées. Le mot *squatter*, introduit dans le langage colonial et officiel, désigne donc le propriétaire de troupeaux qui ne fait que parquer ses bestiaux sur les terres dont il a obtenu la concession ; la surface du terrain dont les herbages lui appartiennent est son *run;* au centre, il se construit une maison où il réside, c'est son *home*, sa station principale ; quand l'accroissement de ses troupeaux l'exige, il se crée des succursales, des stations annexes où résident des bergers, ses serviteurs. Malgré le voisinage de tribus hostiles, malgré les vols et les déprédations des batteurs de buissons (*bushrangers*), *convicts* échappés ou aventuriers sans ressources, les squatters réalisaient de beaux bénéfices, et, comme on découvrait chaque jour de nouveaux districts aux gras pâturages, la terre ne manquait à personne, et les nouveaux venus en trouvaient encore de disponible. Le *squattage* avait donc ses coudées franches. Cependant, afin d'affirmer le droit de propriété de l'État, et pour créer des ressources au budget local, il fut résolu, en 1831, que le droit de concession serait soumis à une redevance annuelle de 250 fr. par *station*, l'étendue de chaque station étant calculée à raison de 4 hectares par tête de mouton. Mais, comme dans la pratique on s'aperçut bientôt que ces restrictions étaient plus vexatoires qu'utiles, il fut établi, avec la sanction du parlement anglais, que les terres dont les émigrants voudraient avoir l'entière propriété, leur seraient vendues à raison de 15 fr. l'hectare. Ces dispositions donnèrent une existence légale aux squatters, qui se trouvèrent bientôt, et sont restés depuis, à la tête de la colonie. Pendant la période de 1830 à 1840, les plaines fertiles qui bordent le golfe Spencer et le port Philipp, furent découvertes ; on fonda les villes de Melbourne et d'Adelaïde, et l'industrie pastorale prit un développement prodigieux. Alors, la spéculation intervenant, le prix des terres fut porté à un chiffre exorbitant ; en même temps survint une baisse générale dans le prix de la laine ; de là des embarras financiers qui compromirent momentanément l'existence de cette colonie, jusqu'alors si prospère ; mais le génie commercial de la race anglo-saxonne découvrit de nouvelles ressources : on fit bouillir la viande pour en

extraire le suif, on utilisa les cornes et le cuir des animaux abattus, et ces objets ont pris, depuis cette époque, une place importante dans les productions de la colonie. Puis le gouvernement anglais, qui sait toujours comprendre ses intérêts, fit de nouvelles concessions aux colons; il accorda, en 1843, un gouvernement représentatif à l'Australie, et les *squatters*, qui étaient déjà les seigneurs du pays, entourèrent le gouverneur, remplirent tous les conseils, et formèrent à peu près seuls le parlement colonial. Leur puissance était si bien établie, qu'à cette époque, un navire arrivant à Sydney avec un chargement de *convicts*, fut repoussé par la population tout entière, et le cabinet de Saint-James, craignant pour l'Australie ce qui était arrivé au siècle dernier pour l'Amérique, se résigna à déporter ses malfaiteurs dans une autre île des antipodes.

La découverte des terrains aurifères de la Nouvelle-Galles du Sud et de Victoria produisit une nouvelle crise plus dangereuse que la première : les bergers abandonnèrent les propriétaires pour se livrer à la recherche de l'or; de nouveaux émigrants se ruaient, il est vrai, de toutes les parties du monde sur l'Australie, mais les *placers* seuls occupaient les nouveaux venus, et, au milieu de cette affluence inouïe d'aventuriers, les bras manquaient pour l'élève du bétail et la culture des terres. En outre, les chercheurs d'or, après avoir acquis en quelques mois, sur les champs aurifères, une fortune considérable; les marchands et les marins, après s'être enrichis par le commerce et l'industrie, aspiraient à devenir propriétaires d'un champ, d'une maison; or, les *squatters*, occupant par leurs nombreuses et vastes stations la plus grande partie des terres, ne voulaient pas s'en dessaisir pour les livrer à la culture; de là un conflit qui faillit dégénérer eu lutte ouverte. Le 28 août 1860, la populace, poussée par des hommes turbulents, envahit le palais du corps législatif de Melbourne, alors en séance. Ces excès produisirent une réaction salutaire; les citoyens paisibles, constitués en milice, firent reculer la foule ameutée, et rétablirent l'ordre. Puis on procéda, dans les parlements des diverses provinces, à une organisation et à un système de concessions plus conformes aux intérêts généraux. Les droits du *squattage* furent restreints; le gouvernement se réserva le droit de vendre les terres propres à la culture; les terres furent cadastrées, et tout colon peut, aujourd'hui, choisir un lot, à sa convenance, de 30 à 160 hectares, et l'acquérir au prix fixé. De plus, les acquisitions faites par le même individu ne doivent pas dépasser, chaque année, une étendue déterminée. Ces mesures restrictives ont pour but d'empêcher l'accaparement des terres vacantes dans le voisinage des villes. N'oublions pas de dire que les immigrants nouvellement débarqués reçoivent 12 hectares à titre gratuit; les soldats et les marins qui ont quitté le service militaire, 20 hectares; enfin, les officiers de l'armée de terre et de mer ont une remise d'un tiers sur le prix d'achat. Telle est, en resumé, l'organisation actuelle des quatre principales provinces, Nouvelle-Galles du Sud, Terre de la Reine, Victoria et Australie méridionale. L'Australie occidentale, qui ne jouit pas encore d'un gouvernement représentatif, a conservé les anciennes coutumes; mais le mouvement est donné : cette dernière colonie suivra bientôt ses aînées dans la voie du progrès, et l'Australie, attaquée à la fois par les quatre points cardinaux, sera bientôt un nouveau continent arraché à la barbarie et conquis tout entier à la civilisation.

La prospérité, toujours croissante, des établissements anglais en Australie, ne saurait être mieux démontrée que par le tableau suivant, qui présente la statistique de 1861, la dernière publiée. Rien de plus éloquent que ces chiffres, surtout quand on songe qu'ils expriment le résultat obtenu après soixante-dix ans de colonisation.

Les cinq provinces australiennes ont versé, en 1861, trente-six millions de kilogrammes de laine sur le marché européen; elles possédaient :

	Chevaux.	Gros bétail.	Moutons.
Nouvelle-Galles du Sud.	233,000	2,272,000	5,615,000
Victoria.	76,000	716,000	5,781,000
Australie méridionale.	53,000	265,000	3,038,000
Australie occidentale.	11,000	34,000	280,000
Terre de la Reine.	29,000	560,000	4,093,000
Totaux. . . .	402,000	3,847,000	18,807,000

Religion. Depuis longtemps déjà on a signalé l'absence du sentiment religieux chez les habitants de l'Australie. Cependant, il n'est pas parfaitement prouvé que cette race dégradée n'ait pas quelque notion d'un Etre suprême. Ainsi, la tribu de Wellington, par exemple, croyait positivement à l'existence d'une divinité appelée *Baiamai*, vivant dans une île située dans la grande mer de l'est. Elle se nourrit de poissons, qui sortent de l'eau à son appel. Quelques naturels la considèrent comme ayant créé toutes choses, tandis que d'autres, au contraire, attribuent la création du monde à son fils *Burambin*. Lorsque les missionnaires vinrent s'établir à Wellington, les naturels avaient l'habitude de se réunir une fois par année pour exécuter des danses et des chants en l'honneur de *Baiamai*. Mais ce simulacre de cérémonie religieuse ne tarda pas à tomber en désuétude. Les hymnes chantés à cette cérémonie se transmettaient de tribu à tribu. Donnons encore quelques détails sur cette théogonie élémentaire. *Baiamai* avait un frère, nommé *Dararwirgal*, qui habitait l'extrémité de l'Occident. Ce *Dararwirgal* semble avoir joué, par opposition à *Baiamai*, le rôle d'un mauvais principe, parce que la tribu en question pense que c'est lui qui a introduit la petite vérole dans la Nouvelle-Hollande. Enfin, elle admet aussi l'existence d'anges appellés *Balumbal*, qui habitent une grande montagne, située très-loin du côté du sud-est, et qui se nourrissent de miel. Ce sont des êtres supérieurs, de couleur blanche, et dont les fonctions sont de faire le bien.

On voit donc, par ces quelques détails, que les notions d'entités extra-humaines ne font pas absolument défaut aux habitants de l'Australie. On pourrait penser, il est vrai, que ces croyances rudimentaires sont d'une origine assez récente, et qu'elles sont dues aux rapports des naturels avec les Européens; mais la répugnance très-caractéristique qu'ont les Australiens à adopter nos mœurs, nos coutumes, notre religion, ne vient guère à l'appui de cette supposition. Cependant elle n'est pas absolument invraisemblable. Mais il est une autre divinité australienne qui est incontestablement autochthone et aborigène; c'est celle qui porte le nom de *Wandong*, dans le dialecte de Wellington, et que les blancs ont fait regarder aux Australiens comme un véritable diable. Ce *Wandong* n'a jamais été de leur part l'objet d'un veritable culte; à son nom se rattachent seulement un assez grand nombre de pratiques superstitieuses, ayant pour base la crainte. *Wandong* est un nègre d'une taille surhumaine et d'une force proportionnelle. Il rôde la nuit à travers les forêts, autour des campements des Australiens, cherchant à surprendre quelque traînard isolé, pour le saisir et le dévorer, après l'avoir fait rôtir. C'est à *Wandong* qu'est attribuée la cause de tous les maux qui frappent les indigènes. Toute maladie est déterminée par une morsure de *Wandong*. Personne ne peut apercevoir ce démon malfaisant, à l'exception des *nuyargirs* ou conjurateurs, qui prétendent même avoir la puissance de le tuer, en ayant soin d'ajouter prudemment qu'il ressuscite toujours. Le feu préserve de ses atteintes redoutables.

Ce démon se retrouve sous d'autres noms, et avec des attributions légèrement différentes, chez diverses autres tribus de l'Australie. Ainsi, chez la tribu de la rivière de Hunter, il est appelé *Koin* ou *Koen*. *Koin* apparaît également pendant le sommeil des noirs, et dévore la victime qu'il a saisie, après l'avoir préalablement étranglée. Peut-être, d'après certains détails merveilleux rapportés par les naturels, *Koin* n'est-il pas autre chose au fond qu'une personnification du cauchemar, accident auquel les naturels sont fréquemment exposés à cause de l'énorme quantité de nourriture qu'ils absorbent, et des digestions laborieuses qui en sont le résultat inévitable. Sur les bords de la rivière Murga, ce démon est appelé *Tulugal*. D'après une description faite par un naturel à M. Hale, attaché à la grande expédition des Etats-Unis, *Tulugal* est un nègre de haute stature, aux cheveux grisonnants, aux jambes très-longues, aux bras courts. Cet être fantastique a une femme à l'avenant, qui a pour principale fonction de dévorer les petits enfants. On voit que nous tombons dans le *croquemitaine*, mais dans le croquemitaine interprété d'une façon caractéristique par un peuple lâche, féroce et abruti. Quant à l'âme, les opinions varient. Plusieurs tribus sont entièrement matérialistes et pensent que, lorsque l'homme meurt, il périt tout entier et que rien ne reste de lui; d'autres tribus, au contraire, sont d'avis qu'au cadavre survit un principe immatériel qui demeure, il est vrai, sur la terre, où il affecte des formes assez analogues à celles des *lémures* et des *larves* des anciens, ou bien où, par suite d'une véritable métempsycose, il vient animer le corps d'un oiseau ou de toute autre créature inférieure. Mais la croyance la plus étrange est assurément celle qu'on retrouve à Port-Stephens et à la rivière des Cygnes, deux endroits séparés par toute la largeur du continent australien. Ces tribus pensent que la race blanche n'est pas autre chose que *le revenant*, s'il est permis de s'exprimer ainsi, de la race noire; chaque nègre, après sa mort, s'en va dans une contrée éloignée, où il subit la transformation indiquée. Aussi, lorsque les naturels de ces parages aperçoivent un Européen présentant quelque ressemblance avec un de leurs parents ou amis récemment décédés, ils pensent fermement qu'ils l'ont devant les yeux, et vont même jusqu'à lui donner le nom du défunt.

Etat social. Les habitants de l'Australie ne possèdent aucune institution, si élémentaire qu'elle soit, qu'on puisse qualifier du nom de gouvernement. C'est là un fait si rare, même chez les peuplades les plus sauvages, qu'il est important de le constater, lorsqu'on le rencontre par hasard. Ainsi, M. Hale, dont nous avons déjà parlé, et qui a donné sur l'Australie de précieux renseignements, affirme que, dans le dialecte de la tribu de *Wellington*, il n'existe pas de termes voulant dire *commander* ou *obéir*. Du reste, la vie sociale n'existe pas, à proprement parler. Chaque famille vivant isolée et d'une manière indépendante suffit elle-même à ses propres besoins, qui sont, d'ailleurs, très peu compliqués. La guerre, les cérémonies religieuses et les assemblées de réjouissances, sont les seuls liens qui rattachent entre eux ces groupes épars, et qui leur donnent accidentellement l'occasion de se réunir. Ils ne constituent même pas, à proprement parler, de véritables tribus, bien qu'on se serve, faute de mieux, de ce mot pour désigner des agglomérations non homogènes de familles et même d'individus isolés. Ce défaut de cohésion est tel que souvent des familles, que leurs affinités de dialectes, de race, de parenté même, devraient rattacher l'une à l'autre, se combattent entre elles. Cependant, comme nous l'avons déjà indiqué, ils possèdent un système social particulier, réglé par des coutumes et des traditions dont ils ignorent eux-mêmes l'origine, et auxquelles ils se conforment, apparemment parce qu'ils n'ont aucune idée d'un autre mode d'existence, ou bien parce que tout changement, toute révolution serait repoussée par la réprobation universelle. Parmi les principaux actes qui constituent cette organisation sociale, nous citerons comme les plus importants et les plus caractéristiques, l'initiation que subissent les jeunes garçons lorsqu'ils atteignent l'âge de puberté, initiation sur laquelle Dumont-d'Urville et Arago nous ont donné de très-curieux détails; la cérémonie du mariage, qui comporte la polygamie et repose sur le droit de la force brutale; la déclaration de guerre, qui est soumise à des règles tout aussi rigoureuses que celles de notre droit des gens; ajoutons que ces guerres sont très-multipliées, à cause de l'idée absurde qu'ont les naturels que personne ne meurt de mort naturelle, que tout décès est le résultat d'un crime : de là des vengeances sanglantes et interminables.

AUSTRALIEN, IENNE s. et adj. (ô-stra-li-ain, i-è-ne — rad. *Australie*). Géogr. Habitant, habitante de l'Australie; qui appartient à l'Australie ou à ses habitants : *Les laines* AUSTRALIENNES *sont plus douces, plus fines que celles d'Afrique, elles ont plus de nerf et sont plus estimées; leur supériorité résulte de la race, qui est belle et homogène.* (***) *En* 1789, *des baleiniers anglais, pêchant dans les mers du Sud, capturèrent un navire espagnol qui conduisait au Pérou trente bêtes mérinos de pure race et choisies parmi les plus beaux troupeaux d'Espagne : telle est l'origine des célèbres laines* AUSTRALIENNES. (Bernis.)

— *Langues australiennes*, langues parlées chez les peuples de l'Australie.

— **Encycl.** *Langues australiennes.* On a fort peu de renseignements philologiques sur les langues de la Nouvelle-Hollande et des îles environnantes, à cause de l'abrutissement des races qui les habitent et de leur nombre excessivement restreint. D'après Adelung, les indigènes n'appartiennent pas tous à la même souche ethnologique et philologique; on remarque, en effet, une grande différence entre les quelques mots recueillis de côté et d'autre par les voyageurs, à diverses époques; mais ces différences isolées ne sont cependant pas concluantes. On a observé que la négation *aipa*, non, était identique a la négation de l'idiome de Tahiti, ainsi que l'article *te*. D'un autre côté, on a constaté l'existence d'un certain nombre de mots malais. Parmi les voyageurs qui ont recueilli quelques vocabulaires pouvant aider à établir des essais d'études comparatives, nous citerons : La Billardière, Cook, Sydney Parkinson, King, Forster, John Hunter, David Collin, etc. D'après ces documents élémentaires, on a provisoirement partagé les langues australiennes en deux idiomes typiques : 1° le dialecte parlé par les tribus de la Nouvelle-Guinée, et offrant quelques affinités avec le malais; 2° le dialecte usité dans l'île de Moïse, non loin de la côte septentrionale de l'Australie. Balbi dit : « Cette langue paraît s'éloigner plus que les autres, dans ses racines, des principaux idiomes de cette famille. » Voici, comme échantillon, quelques mots recueillis sur la côte orientale de la Nouvelle-Hollande : *Dunio*, père; *te*, le; *poapoa*, terre; *kerre*, *kirre*, ciel; *were*, mauvais; etc., etc. Quant aux langues de l'Australie proprement dites, on distingue celles des peuples suivants : les tribus qui habitent sur les bords du Hawkesburg et dans les environs de Sydney. Leur idiome n'est pas désagréable; il ne possède pas les articulations répondant aux sons *s* et *v* de l'alphabet anglais; les tribus errant non loin de Port-Stephen, du lac Wallis, du Hasting, de la baie de la Verrerie. de l'Endeavour-Parkinson, de Port-Western, de Lachlans-Oxley, etc., parlent, suivant certains auteurs, des langues n'offrant entre elles presque aucune analogie, et n'étant pas assimilables à une souche étrangère quelconque.

Cependant, au dire d'autres philologues qui ont étudié les différents idiomes parlés dans l'Australie, ces idiomes, contrairement à l'opinion d'Adelung, peuvent être considérés comme des dialectes dérivant d'une langue commune. Parmi les nombreux points de contact qu'ils offrent entre eux, nous citerons ces coïncidences concluantes : identité ou du moins analogie dans les racines pronominales, uniformité de construction, existence universelle du nombre duel, grands rapports de lexique. Le capitaine Grey et le révérend M. Threlked en concluent avec raison que tous ces dialectes doivent être groupés autour d'une souche commune, de même que toutes les tribus disséminées qui les parlent doivent être ramenées à une même famille anthropologique.

MM. Teichelmann et Schüerman ont composé un travail très-intéressant sur un des principaux dialectes australiens, celui qui est en usage dans la partie méridionale de cette île immense, à peu de distance d'Adélaïde. Nous allons, d'après eux, esquisser rapidement l'aspect que présente l'organisme de ce dialecte, afin de donner au lecteur une idée caractéristique et générale des idiomes australiens. Les principales articulations que l'on rencontre dans ce dialecte peuvent être représentées assez exactement par nos lettres, *b*, *d*, *g*, *k*, *l*, *m*, *n*, *p*, *r*, *t*, *y*. On remarque l'absence de la labiale aspirée *f* et des sifflantes. Tout mot doit se terminer par une voyelle. Un son particulier à l'australien est celui qu'on essaye de représenter ordinairement par le groupe *ng*. Le mécanisme de la langue est assez perfectionné; la plupart de nos *parties du discours* s'y retrouvent avec des fonctions analogues. Les substantifs se distinguent en primitifs, comme *meyu*, homme; *nanto*, kangourou; en dérivés, comme *bakkebakketi*, couteau, formé par réduplication du verbe *bakkendi*, couper; et en composés, comme *kuya-meyu*, pêcheur (homme de pêche); *tukuangki*, mère de petits enfants, etc. La déclinaison des substantifs et des adjectifs s'effectue à l'aide de suffixes, tels que *ko*, *nni*, *lo*, *la*, etc. La distinction du genre n'existe pas; les nombres sont le singulier, le duel et le pluriel. Les adjectifs, de même que les substantifs, se divisent en primitifs : *marni*, bon; dérivés : *kuinyunda*, mortel, de *kuinyo*, mort; *yurrirka*, attentif, de *yurre*, oreille; et en composés : *gadlapurruna*, chaud, de *galda*, feu, et *purruna*, vivant. La réduplication sert également à former des adjectifs : *mingkamingka*, blessé; elle est souvent le signe du superlatif. Le comparatif s'exprime en ajoutant au positif la terminaison *intyerla* : *karra*, haut; *karraintyerla*, plus haut. Nous avons dit que les adjectifs se déclinent comme les substantifs. Les pronoms personnels sont nombreux, déclinables, et susceptibles des trois nombres; ils expriment des nuances souvent fort délicates. Les pronoms démonstratifs deviennent indéfinis par la simple adjonction du suffixe *intya*. Il y a en outre des pronoms interrogatifs, réfléchis, possessifs; mais on n'a pas rencontré trace de pronoms relatifs; les relations entre propositions sont indiquées par la construction même de la phrase. Les verbes se partagent également en primitifs : *tikkandi*, être ami; *pammandi*, percer; *kundandi*, battre, etc.; en dérivés : *kambarendi*, rôtir, de *kambandi*; *manyarendi*, pleuvoir, de *manya*, pluie; en composés : *bakka-mandi*, *karra-mandi*, etc.; et en redoublés : *bakkabakkandi*, *paltapaltarendi*, etc. Comme on vient de le voir par ces quelques exemples, la terminaison caractéristique des verbes est *di* ou *ndi*. Il y a des verbes neutres, actifs, factitifs, permissifs, moyens (terminés en *rendi*), etc. Les modes sont au nombre de sept : indicatif, impératif, prohibitif, optatif, négatif-optatif, conditionnel et infinitif. La quadruple division des adjectifs et des verbes en primitifs, dérivés, composés et redoublés, se retrouve également pour les adverbes. Les prépositions n'existent pas, et sont remplacées par des noms ou des particules qui se *postposent* aux substantifs. Parmi les interjections, nous citerons : *paia*, expression d'étonnement et d'admiration; *yakka*, exclamation de surprise désagréable. La syntaxe est peu compliquée et soumise à des règles assez logiques qui souffrent peu d'exceptions; la construction est généralement inversive; la langue se prête assez bien aux mouvements oratoires, à cause de la liberté qu'a l'orateur de placer en tête le mot ou la phrase qui doit attirer l'attention des auditeurs.

Enfin, nous trouvons des documents encore plus récents et plus certains dans la magnifique relation de l'exploration des Etats-Unis, sous le commandement de Charles Wilkes. M. Horatio Hale, chargé dans cette expédition de la partie ethnographique et philologique, s'est beaucoup occupé des langues d'Australie, et nous a donné sur ce groupe philologique de nouveaux détails, que nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs, afin de compléter cet article. M. Horatio Hale est partisan de la parenté des idiomes australiens, et il a apporté, à l'appui de cette opinion, des arguments qui nous semblent concluants. Après avoir recueilli un assez grand nombre de mots dans différents dialectes, en accomplissant cette opération méthodiquement, il a trouvé des analogies incontestables. Mais, non content de cela, il a analysé grammaticalement deux des idiomes australiens, les plus éloignés sous le rapport de la forme matérielle des mots, et il a retrouvé, dans l'un comme dans l'autre, les mêmes procédés grammaticaux, les mêmes systèmes de formation de mots, etc. Voici le résultat de cet examen; cela suffira pour donner une idée précise d'un des dialectes australiens les plus importants et les plus caractéristiques.

Les deux idiomes choisis par M. Horatio Hale, pour sa comparaison, sont : 1° l'idiome appelé *kamilarai*, parlé sur les bords de la rivière Hunter; 2° celui qu'on nomme *wiraturai* ou *wiradurei*, et qui se parle dans la vallée de Wellington. Nous nous bornerons à étudier le *kamilarai*, en signalant seulement les points

sur lesquels le *wiraturai* s'en écarte. Tous les sons élémentaires des dialectes australiens peuvent se réduire à ceux-ci : *a*, *e* (*i*, *y*), *o* (*u*, *w*), *k* (*g*), *l*, *m*, *n* (plus une nasale spéciale), *p* (*b*), *r*, *t* (*d*). On voit, par cette simple liste, que les langues australiennes admettent des permutations de lettres tout à fait analogues à celles de nos idiomes indo-européens : à *t* correspond *d;* à *p*, *b;* à *k*, *g*, etc. Il y a généralement prédominance de dentales et de nasales dans la majorité des mots; dans les dissyllabes, l'accent tonique est sur la première syllabe, et dans les polysyllabes, sur l'antépénultième. Tous les mots se terminent, soit par une voyelle, soit par une nasale, soit par une des consonnes *l*, *m*, *r*. Les substantifs ne sont pas susceptibles d'inflexions pour marquer le genre ou le nombre, qu'on distingue du reste très-rarement en parlant; en *wiradurei*, on emploie quelquefois les particules *galan* et *girban*, pour désigner le pluriel. Les cas sont distingués par des particules correspondant à nos prépositions, mais postposées au nom. Il existe une double forme de nominatif. On compte six déclinaisons auxquelles sont soumis non-seulement les substantifs, mais encore les adjectifs et les participes. Le même mot peut jouer le rôle de nom, d'adjectif, de verbe et d'adverbe suivant la position qu'il occupe dans la phrase, ou suivant les particules affixes qui en déterminent les fonctions; c'est là un procédé qui appartient à la fois aux langues monosyllabiques et aux langues agglutinantes. Les adjectifs se mettent aux mêmes cas que le nom auquel ils se rapportent. Pour exprimer les degrés de comparaison, on est obligé de recourir à des circonlocutions. Les Australiens ne comptent pas au delà du nombre *quatre*; en *kamilarai*, *waran*, et en *wiraturai*, *bungu*, signifient à la fois *quatre* et un nombre indéfini, beaucoup; les nombres ordinaux s'obtiennent par l'adjonction aux nombres cardinaux des particules caractéristiques des cas. Il y a deux classes de pronoms personnels, correspondant à la double forme du nominatif, dont nous avons parlé plus haut; à peu près comme en français, nous avons la série *moi*, *toi*, *lui*, correspondant à la série *je*, *tu*, *il;* certaines irrégularités se remarquent dans la déclinaison des pronoms : on y retrouve des traces du duel. Il existe aussi des pronoms composés, qui peuvent se résoudre en deux pronoms différents; ainsi *banum* signifie *moi* et *lui*, et ce mot complexe s'emploie dans des phrases semblables à celles-ci : je t'aime, je te frappe, etc.; *je*, *te*, le sujet et le régime, seront exprimés par un seul mot. C'est le procédé que les Anglais appellent *transitions*, et qui joue un rôle si important dans les langues indiennes. On compte environ une dizaine de pronoms indéfinis. Les adverbes sont déclinables, ou plutôt se confondent avec les noms. Les prépositions sont remplacées par des postpositions, dont quelques-unes ne sont autre chose que des verbes; car c'est là un des caractères des idiomes australiens, et en général de toutes les langues élémentaires, de ne pas distinguer, de ne pas localiser les fonctions des parties du discours; la division du travail est le caractère des langues adultes et des civilisations avancées. Ces postpositions s'élèvent à peu près à dix, en *kamilarai* et en *wiraturai;* c'est avec leur aide que s'opère le mécanisme de la déclinaison. Les conjonctions sont rarement employées, à cause de la nature organique même de ces langues; on y supplée par la rigidité et la sévérité de la construction, comme en chinois, comme en turc. Le verbe est la partie la plus compliquée et la plus difficile à connaître de la grammaire australienne. Il affecte une foule de formes différentes, toutes destinées à exprimer des déterminations de temps ou des modalités d'actions; en *wiraturai*, par exemple, il n'y a pas moins de neuf ou dix modes, et de quinze temps. La racine, ou forme primitive du verbe, consiste en un mot d'une ou de deux syllabes, autour desquelles viennent se grouper une quantité de particules qui, toutes, modifient individuellement le sens originaire, et donnent souvent naissance à des mots d'une longueur démesurée, comme dans les langues américaines. Les dix modes sont : l'*actif-transitif*, le *défini*, le *continuatif*, le *réflectif*, le *réciproque*, l'*optatif*, le *déprécatif*, l'*itératif*, l'*impératif*, l'*infinitif*. Les temps, au nombre de quinze en *wiraturai*, sont : le *présent*, le *présent actuel*, l'*aoriste passé*, le *passé actuel*, le *prétérit*, le *prétérit actuel*, le *passé éloigné*, le *passé hodiernal*, le *plus-que-parfait*, le *futur imminent*, le *futur actuel*, le *futur éloigné*, le *futur de demain* (*crastinal*), le *futur prétérit*. En outre, il y a une forme négative, qui s'obtient le plus souvent en préposant au verbe *keawai*, *keawaran*, ou en lui postposant simultanément *korien* ou *pa*. Ainsi le négatif de *buntan*, frapper, sera *keawaran bun-korien*. On distingue quatre conjugaisons différentes, distinguées par la terminaison de l'infinitif : *oliko* ou *eliko*, pour la première; *kiliko*, pour la seconde; *biliko*, pour la troisième; *riliko* et *tiliko*, pour la quatrième. Il existe un système très-complet de dérivation de noms verbaux, provenant tous d'une racine verbale, et destinés à donner des noms d'agent, de patient, d'abstraction, de lieu, de temps. Naturellement, ce sont encore les particules qui jouent le plus grand rôle dans ces dérivations; car, il ne faut pas se le dissimuler, c'est dans les particules que réside toute la vitalité des langues australiennes; l'emploi de ces mots, sans valeur par eux-mêmes, augmente considérablement pour les étrangers les difficultés d'apprendre ces idiomes rudimentaires. Une autre particularité des langues australiennes, c'est la faculté qu'elles ont de créer à volonté des verbes composés, qui leur rendent le même service qu'à nous les adverbes et les prépositions. Ainsi *monbili* veut dire *permettre*, et *bu*, *frapper; permettre de frapper* se dira *bumonbili-ko;* avoir la permission de frapper *bu-mara-bonbili* (pour *monbili*); *kôli*, désigne une action spontanée; *bôrili*, un moyen; *mainôli*, une action incomplète; *kakili* transforme les adjectifs en verbes, etc.

AUSTRALIQUE s. f. (ô-stra-li-ke — rad. *Australie*). Entom. Genre de coléoptères tétramères, formé aux dépens des chrysomèles, dont les espèces peu nombreuses habitent l'Australie.

AUSTRALITE (ô-stra-li-te — rad. *Australie*). Minér. Nom donné à un sable grisâtre, trouvé aux environs de Sydney, et dans lequel on avait cru à tort reconnaître une pierre terreuse d'une nature particulière.

AUSTRASIE, ou **ROYAUME DE L'EST**, par opposition à Neustrie, qui formait le royaume de l'Ouest; partie considérable de l'ancienne France, qui se composait de la Thuringe, des duchés d'Alémanie, de Bavière et de Frise, et comprenait tous les pays situés entre le Rhin, la Meuse et l'Escaut. Metz était sa capitale. Ce royaume fut créé en 511 et donné à Thierry, lors du partage de l'empire de Clovis entre ses quatre fils. A Thierry succéda, en 534, Théodebert son fils, qui, en 547, laissa le pouvoir à son fils Théodebald. A la mort de ce dernier (555), l'Austrasie fut réunie à la Neustrie; mais en 561, Sigebert fut élu roi de Metz, et eut pour successeurs Childebert II, Théodebert II et Thierry II. En 613, l'Austrasie fut de nouveau réunie à la Neustrie, mais elle ne tarda pas à s'en séparer encore sous Dagobert, ainsi que sous son fils Sigebert II. A la mort de Sigebert (656), commença le règne des maires du palais. On compte pourtant encore deux rois d'Austrasie, qui eurent le titre plutôt que l'autorité : Childéric II (660) et Dagobert II (674). Réunie à la couronne par Thierry III, elle se révolta, choisit pour chef Pépin-d'Héristal, puis son fils Charles Martel; devint le partage de Carloman, frère de Pépin le Bref, quand celui-ci se fut emparé du pouvoir suprême, et fut absorbée définitivement dans la monarchie, lorsque Carloman eut pris le froc.

AUSTRASIEN, IENNE s. et adj. (ô-stra-zi-ain, i-è-ne — rad. *Austrasie*). Géogr. Habitant, habitante de l'Austrasie; qui appartient à l'Austrasie ou à ses habitants.

AUSTREBERTE (sainte), née dans l'Artois en 633, morte en 704. Elle était fille de Badefroy, parent de Dagobert. Elle embrassa la vie religieuse, fut prieure de l'abbaye du Port, puis abbesse de Pavilly, et donna, pendant toute sa vie, l'exemple de la piété et de la vertu.

AUSTRÉGAL, ALE adj. (ô-stré-gal — rad. *austrègue*). Hist. Qui appartient aux austrègues, qui émane de leur tribunal : *Sentence* AUSTRÉGALE.

AUSTREGILDE, deuxième femme de Gontran, roi de Bourgogne; était d'abord simple suivante de la reine Marcatrude, parvint à la faire répudier et la remplaça en l'année 556. Elle fit même poignarder par Gontran lui-même les deux frères de l'ex-reine, mais ne jouit pas longtemps de sa perfidie et mourut en 560.

AUSTREGISILLE (saint), vulgairement saint Austrille ou saint Outrille, né à Bourges en 551, mort en 624. Après avoir rempli divers offices à la cour de Gontran, il se fit ordonner prêtre; fut pendant vingt ans abbé de Saint-Niziers, à Lyon, puis évêque de Bourges en 611. Ses reliques, exhumées en 1334, furent brûlées au XVIe siècle par les protestants.

AUSTRÈGUE s. m. (o-strè-gue — de l'allem. *austragen*, exposer devant un tribunal). Hist. Membre d'un tribunal suprême de l'ancien empire d'Allemagne, dont l'établissement remonte au XIIIe siècle, et devant lequel les électeurs, princes, comtes, barons, nobles et prélats avaient droit de porter leurs causes.

AUSTREMOINE (saint), *Stremonius*, apôtre et premier évêque d'Auvergne, vers 250. Il convertit un grand nombre de païens et fonda la première église d'Auvergne. Fête le 1er novembre.

Austriada (L'), poëme ou plutôt chronique rimée de Juan Rufo Gutierrez, publiée à Madrid en 1584. Dans un sonnet, qui sert de préface, Cervantes en fait un éloge hyperbolique, ainsi que dans le fameux recensement de la bibliothèque de don Quichotte. Ce poëme est consacré aux faits et gestes de don Juan d'Autriche. L'auteur était jurat de la cité de Cordoue. Cette ville l'avait en quelque sorte accrédité auprès de don Juan, et ce prince le chargea d'écrire son histoire, pour laquelle il lui fournit les matériaux nécessaires. Après dix ans de travail, l'*Austriada* fut mise au jour. Le poëme est de vingt-quatre chants. Dans les cinq premiers, Rufo rappelle les incidents de la révolte des Maures dans leur retraite des Alpuxarras; il passe ensuite à la naissance et à l'éducation de don Juan, et retrace les aventures de son existence ultérieure; il s'arrête, dans le vingt-quatrième chant, à la bataille de Lépante, promettant au lecteur une suite. — Après la mort de Don Juan d'Autriche, la ville de Cordoue et les cortès du royaume firent hommage de cette composition à Philippe II, dont la faveur spéciale était sollicitée pour une œuvre « qui semblait devoir durer plusieurs siècles. » Charmé sans doute de recevoir en cet envoi le certificat de décès d'un frère dont la gloire éclipsait la sienne, il accorda 500 ducats à l'auteur, bien que Rufo eût perdu sa présence d'esprit à l'aspect sévère du monarque espagnol. — L'*Austriada* est tombée dans l'oubli, et n'a aujourd'hui d'autre mérite que l'habile structure de sa versification en *stanzas octaves*, et la mise en scène de quelques détails historiques.

AUSTRO s. m. (ô-stro — lat. *auster*, même sens). Nom que les marins de la Méditerranée donnent au vent du sud. Ils disent aussi VENT D'AUSTRO.

AUSTRO (ô-stro — du lat. *Austria*, Autriche). Préfixe qui entre en composition avec un nom de peuple, pour former un adjectif ou un nom, et désigner une relation de l'Autriche avec ce peuple. ‖ *Austro-allemand, ande : Fédération* AUSTRO-ALLEMANDE. *Armée* AUSTRO-ALLEMANDE. ‖ *Austro-bavarois, oise : Ligue* AUSTRO-BAVAROISE. ‖ *Austro-britannique : Intervention* AUSTRO-BRITANNIQUE. *La prochaine entrevue à Cherbourg des deux souverains de France et d'Angleterre a vivement froissé la cour de Vienne, qui voit par là s'évanouir l'espoir d'une alliance* AUSTRO-BRITANNIQUE. (Journ.) ‖ *Austro-cosaque : Alliance* AUSTRO-COSAQUE. Par le mot Cosaque, il faut ici entendre les Russes, auxquels ce nom est appliqué par dénigrement. ‖ *Austro-espagnol : Diplomatie* AUSTRO-ESPAGNOLE. ‖ *Austro-français, aise : Alliance* AUSTRO-FRANÇAISE. ‖ *Austro-italien, ienne : Les chemins de fer* AUSTRO-ITALIENS *sont exclusivement réservés au transport des troupes.* (Journ.) *Les préoccupations du monde politique sont en ce moment dirigées vers la question* AUSTRO-ITALIENNE. (Journ.) *Il est né sur la frontière* AUSTRO-ITALIENNE. (Soldi.) ‖ *Austro-lombard, arde : Chemin de fer* AUSTRO-LOMBARD. *Police* AUSTRO-LOMBARDE. ‖ *Austro-napolitain, aine : Invasion* AUSTRO-NAPOLITAINE. ‖ *Austro-papal* ou *austro-pontifical, ale : Les autorités* AUSTRO-PAPALES *de la Romagne. La politique* AUSTRO-PONTIFICALE. ‖ *Austro-piémontais, aise* ou *austro-sarde : Les puissances belligérantes seront peu disposées à accepter la ligne du Mincio pour frontière* AUSTRO-PIÉMONTAISE. (Journ.) ‖ *Austro-prussien, enne : Coalition* AUSTRO-PRUSSIENNE. *Forces* AUSTRO-PRUSSIENNES. *Frontière* AUSTRO-PRUSSIENNE. ‖ *Austro-russe : Armée* AUSTRO-RUSSE. ‖ *Austro-styrien, enne : Etats* AUSTRO-STYRIENS. ‖ *Austro-transylvanien, enne : Troupes* AUSTRO-TRANSYLVANIENNES. ‖ *Austro-turc, urque : La politique* AUSTRO-TURQUE. ‖ *Austro-vénitien, enne : Marine* AUSTRO-VÉNITIENNE.

AUSTROMANCIE s. f. (ô-stro-man-sî — du lat. *auster*, vent, et du gr. *manteia*, divination). Art de prédire l'avenir d'après l'observation des vents.

AUSTROMANCIEN, ENNE s. (ô-stro-man-ci-ain, è-ne — rad. *austromancie*). Celui, celle qui exerce l'austromancie.

AUSTRO-ORIENTAL, ALE adj. Qui est situé au sud-est : *L'Afrique* AUSTRO-ORIENTALE. *Les races arabes s'étendent à une assez grande profondeur dans le désert, dont elles occupent encore les parties* AUSTRO-ORIENTALES. (D'Avezac.)

AUSTRO-SIBÉRIEN s. et adj. Ethnogr. et linguist. Nom sous lequel on désigne un idiome spécial parlé par des tribus turques qui habitent, pour la plupart, la Sibérie méridionale.

— **Encycl.** L'*austro-sibérien*, au point de vue de sa constitution organique, doit être rangé dans le groupe des idiomes turcs. Il se subdivise en un assez grand nombre de dialectes secondaires et tertiaires, lesquels renferment, en proportions variables, des éléments samoyèdes et mongols. Malgré ces emprunts faits à des peuples voisins, l'*austro-sibérien* présente une individualité assez accusée pour mériter une mention à part. De tous les dialectes *austro-sibériens*, le plus pur, celui qui contient le moins d'éléments hétérogènes, paraît être le *baraba*. Les autres dialectes sont parlés par plusieurs tribus, qui presque toutes prennent leur dénomination du nom de leur ville ou du fleuve auprès duquel elles demeurent. En voici, d'après M. Jehan, un tableau abrégé. Les *Tchoulym*, *Ourankhat* ou *Toutal*, divisés en vingt-huit petites hordes; ils vivent le long de l'Oby et de son affluent Tchoulym, ainsi que le long des deux Iyous blanc et noir. Les *Baraba*, *Barama* ou *Barabinzes*, qui sont divisés en sept petites hordes, errent dans la steppe de Baraba, qui s'étend entre l'Irtisch et plusieurs affluents de l'Oby. Les *Kuznezk* ou *Wercho-Tomsky*, qui demeurent le long du Haut-Tom, et de ses affluents, Tchoumysch, Kondoma et Mrassa, et auxquels appartiennent les *Abinzes*, qui vivent le long de ces deux derniers fleuves. Les *Kaschtar*, *Kaschkalar* ou *Katchinzi*, qui vivent le long du Katcha, affluent du Jenisseï, le long de la rive gauche de ce dernier. Les *Kanzagen*, qui demeurent dans le cercle de Krasnogarsk. Les *Yarinar* ou *Yarinzi;* les *Yastalar;* les *Bokhtalar;* les *Toubalar*, peuple d'origine samoyède, qui a depuis longtemps oublié sa langue et ne parle plus qu'un dialecte turc. Les *Beltyr*, le long de la rive doite de l'Abkhan. Les *Sayaner*, dont une partie est tributaire de l'empire chinois. Les *Biriousses* ou *Biryousses*, qui demeuraient autrefois le long du Byrious, affluent du Toungouska supérieur, et qui habitent à présent le long de l'Abkhan; ils sont réduits, paraît-il, à un fort petit nombre. Enfin, les *Téléontes* ou *Télentes*, nommés aussi *Kalmoucks blancs* lors de la conquête de la Sibérie par les Russes; ils demeurent aux environs du lac Altyn ou Télezkoï, traversé par l'Oby; ils paraissent être d'origine mongole, et avoir, comme les *Toubalar*, oublié leur langue pour adopter un dialecte turc auxquels ils mêlent beaucoup de mots kalmoucks.

AUSURIENS, s. m. plur. (ô-zu-ri-ain). Géogr. Peuple de la Pentapole cyrénaïque.

AUTALIE s. f. (ô-ta-lî). Entom. Genre de coléoptères pentamères brachélytres, voisin des staphylins, et comprenant deux espèces très-petites qui habitent l'Europe.

AUTAN s. m. (ô-tan — du lat. *altum*, haute mer, parce que le vent souffle du large pour nos côtes méditerranéennes). Vent du sud ou du sud-est : *Le vent du sud-est, connu dans le Gers sous le nom d'*AUTAN, *produit sur l'économie animale des effets dangereux.* (V. Hugo.)

— Poét. Vent impétueux du sud. S'emploie souvent au pluriel : *L'*AUTAN *furieux. Le souffle des* AUTANS.

Sous les coups réunis de l'âge et des *autans*
Tombe du haut sapin la tête échevelée.
BAOUR-LORMIAN.

Le poëte dépeint, sur les plaines profondes,
Les combats des *autans* tyrannisant les ondes.
DE CHABANON.

Deux fois l'*autan* dépouilla la bruyère
Depuis le jour de ses derniers adieux. SALIN.

Non loin du fier Egée où l'on voit, en tout temps,
Contre les aquilons combattre les *autans*...
MÉRY.

Qu'importe à l'heureux solitaire
Que l'*autan* dévaste la terre
S'il ne fait qu'agiter ses bois ? V. HUGO.

Ce qu'il faut à ce cœur profond comme un abîme,
C'est vous, lady Macbeth, âme puissante au crime,
Rêve d'Eschyle éclos au climat des *autans*.
BAUDELAIRE.

C'est l'*autan* déchaîné, c'est l'Eolie entière,
Qui, de ses noirs cachots renversant la barrière,
Coupe, déchire l'air par d'aigus sifflements,
Et la mer lui répond par des mugissements.
DE CHABANON.

Les terreurs, les infirmités,
De la froide vieillesse ordinaires compagnes,
Font sur nous ce que font les *autans* irrités
Et les neiges sur les campagnes.
Mme DESHOULIÈRES.

‖ Quelquefois, on personnifie ce vent :

L'*Autan* vole, escorté de nuages épars;
Son front, sombre et terrible, est chargé de brouillards;
Ses ailes, ses cheveux, sa barbe appesantie,
Semblent se distiller en longs ruisseaux de pluie;
Sa main ramasse au loin les nuages errants,
Les presse; l'air éclate et se fond en torrents.
DESAINTANGE.

— **Homonymes** : Autant, ôtant, au temps.

— **Epithètes.** Humides, froids, glacés, pluvieux, orageux, nébuleux, sombres, noirs, tristes, dangereux, inexorables, redoutables, violents, impétueux, furieux, déchaînés, fougueux, véhéments, obstinés, mutinés, tumultueux.

AUTAN s. m. (ô-tan — de l'ital. *altanea*, galerie découverte au haut d'une maison, ou peut-être de l'adjectif *haut*, ceux qui parlent l'argot se dispensant assez généralement d'observer les *h* aspirés). Argot. Grenier.

AUTANT adv. (ô-tan — du lat. *aliud*, autre; *tantum*, tant, ou plutôt de *alterum tantum*, même sens; qui se trouve dans Plaute et dans Tite-Live avec cette signification. On a dit successivement *altretant*, *aultretant*, *altant*, et enfin *autant*. L'espagnol, le portugais, l'italien et notre patois provençal font encore aujourd'hui usage de ces formes, moins altérées que notre forme française). Au même degré, au même point, en nombre égal, en quantité ou en intensité égale : *Vous eûtes du courage; je n'en aurais pas eu* AUTANT. *Vous avez été heureux; je ne puis en dire* AUTANT.

Autant en fit la femme de Joconde,
Autant en font d'autres qu'on ne sait point.
LA FONTAINE.

‖ *Tout autant*, S'emploie dans le même sens que *autant* pour donner plus d'énergie à la phrase : *L'égoïste a* TOUT AUTANT *de cœur qu'un autre, mais il n'en a que pour lui.* (D'Houdetot.)

Puisque vous ne touchez jamais à cet argent,
Mettez une pierre à la place,
Elle vous vaudra *tout autant*.
LA FONTAINE.

— Suivi de la conjonction *que*, exprime relation d'égalité entre deux propositions dont l'une est souvent elliptique : *Je suis* AUTANT QUE *vous. Nous sommes corps* AUTANT QU'*esprit.* (Pasc.) *La véritable conversion du cœur fait aimer* AUTANT *Dieu* QU'*on avait aimé les créatures.* (Pasc.) *Les obélisques d'Egypte font encore aujourd'hui,* AUTANT *par leur beauté* QUE *par leur hauteur, le principal ornement de Rome.* (Boss.) *J'aime* AUTANT *les pommes* QUE *les poires.* (Buff.) *Les passions se déguisent* AUTANT QU'*elles peuvent.* (La Bruy.) *L'esclave n'a qu'un maître, l'ambitieux en a* AUTANT

QU'*il y a de gens utiles à sa fortune.* (La Bruy.) *Ce que le doigt de Dieu aura écrit durera* AUTANT QUE *lui-même.* (Mass.) *La révolution française a été faite pour la liberté industrielle* AUTANT QUE *pour la liberté politique.* (Proudh). *Les Athéniens aimaient* AUTANT *la liberté dans la science* QUE *dans la politique.* (H. Taine).

Son courage m'étonne *autant que* leur audace.
CORNEILLE.

Il faut *autant qu'*on peut obliger tout le monde.
LA FONTAINE.

Autant que je l'ai pu j'ai gardé son secret.
RACINE.

Quel esprit ne bat la campagne,
Autant les sages *que* les fous?
LA FONTAINE.

‖ Signifie aussi à condition que, dans le cas seulement où, et alors est toujours précédé de *ne que : Je* NE *poursuivrai cette affaire qu'*AUTANT QUE *vous me l'aurez ordonné. Plusieurs* NE *sentent les maux de l'Etat qu'*AUTANT QU'*ils en souffrent eux-mêmes.* (Boss.) *Vous* NE *régnerez heureusement qu'*AUTANT QUE *vous régnerez saintement.* (Mass.) *L'iniquité* NE *plait qu'*AUTANT QU'*on en profite.* (J.-J. Rouss.) *La liberté* N'*est sûre qu'*AUTANT QU'*elle est devenue le droit commun.* (Vacherot.)

C'est d'un roi que l'on tient cette maxime auguste,
Que jamais on *n'*est grand qu'*autant que* l'on est juste.
BOILEAU.

‖ Signifie de même relation d'égalité entre deux qualités ou deux états exprimés par deux propositions ou deux adjectifs : *L'abus des vérités doit être* AUTANT *puni* QUE *l'introduction du mensonge.* (Pasc.) *De là vient la peine qu'on a de situer dans l'histoire grecque les rois qui ont eu le nom d'Assuérus,* AUTANT *inconnu aux Grecs* QUE *connu aux Orientaux.* (Boss.) *Le peuple de la Bétique est* AUTANT *difficile à subjuguer* QU'*il est incapable de subjuguer les autres.* (Fén.) *Vantera qui voudra la sobriété des sages du temps, je n'y vois qu'un raffinement d'intempérance,* AUTANT *digne de mon éloge* QUE *leur artificieuse simplicité.* (J.-J. Rouss.) *Il est* AUTANT *impossible que ce qui pense en moi soit matière,* QU'*il est inconcevable que Dieu soit matière.* (La Bruy.) *Fin* AUTANT QUE *circonspect, ingénieux et prudent, même jusqu'à la patience, le renard varie sa conduite.* (Buff.) *Le singe est indocile* AUTANT QU'*extravagant.* (Buff.) *Docile* AUTANT QUE *courageux, le cheval ne se laisse point emporter par son feu.* (Buff.)

O jour *autant* heureux *que* je l'ai cru funeste!
RACINE.

Votre refus est juste *autant que* ma demande.
CORNEILLE.

Autant que l'un fut grand, l'autre sera cruel.
CORNEILLE.

Votre belle âme est haute *autant que* malheureuse.
CORNEILLE.

. Songez bien seulement
A vivre, s'il se peut, heureuse *autant que* belle.
VOLTAIRE.

J'estime *autant* Patru, même dans l'indigence,
*Qu'*un commis engraissé des malheurs de la France.
BOILEAU.

Esope conte qu'un manant,
Charitable *autant que* peu sage,
Un jour d'hiver se promenant
A l'entour de son héritage,
Aperçut un serpent sur la neige étendu,
Transi, gelé, perclus, immobile, rendu.
LA FONTAINE.

— Rem. Un grand nombre de ces tournures ont vieilli dans ce dernier sens, particulièrement celles où *aussi* peut être substitué à *autant*.

— *Autant que... autant.* Quelquefois, *autant que* se met au premier membre de phrase, et *autant* au second; le sens est le même que dans le cas précédent : AUTANT QUE *la face de la république romaine paraissait belle au dehors par les conquêtes,* AUTANT *elle était défigurée par l'ambition désordonnée de ses citoyens.* (Boss.) AUTANT QUE *le ciel s'est élevé au-dessus de la terre,* AUTANT, *dit Dieu dans les Ecritures, mes voies et mes pensées sont élevées au-dessus des vôtres.* (Fén.) AUTANT QUE *ses armées navales étaient disciplinées et invulnérables,* AUTANT *ses troupes de terre étaient mal tenues et méprisables.* (Volt.) AUTANT QUE *le ciel est éloigné de la terre,* AUTANT *le véritable esprit d'égalité l'est-il de l'égalité extrême.* (Montesq.) AUTANT QUE *le pouvoir du clergé est dangereux dans une république,* AUTANT *est-il convenable dans une monarchie.* (Montesq.) AUTANT QU'*Auguste se livra longtemps à la dissolution la plus effrénée,* AUTANT *son énorme cruauté fut tranquille et réfléchie.* (Volt.)

Autant que sa fureur s'est immolé de têtes,
Autant dessus la sienne il croit voir de tempêtes.
CORNEILLE.

Autant que de David la race est respectée,
Autant de Jézabel la fille est détestée.
RACINE.

Mais *autant que* son âme est bienfaisante et pure,
Autant leur cruauté fait frémir la nature.
VOLTAIRE.

Autant que de Joad l'inflexible rudesse
De leur superbe orgueil offensait la mollesse,
Autant je les charmais par ma dextérité.
RACINE.

‖ Cette tournure a également vieilli; toutefois, elle ajoute une certaine énergie à la comparaison; mais les écrivains modernes, qui préfèrent l'élégance à l'énergie, suppriment *que* après *autant*.

— *Autant de* exprime exacte proportionnalité, identité en nombre ou en quantité pour un objet comparé à lui-même sous divers points de vue : *Quoique les villes de la Grèce fussent* AUTANT DE *républiques, l'intérêt commun les réunit.* (Boss.) *Le peuple attendait les résolutions du sénat comme* AUTANT D'*oracles.* (Boss.) *Ces étoiles sont* AUTANT DE *soleils immenses.* (Mass.)

Tes remords te suivront comme *autant de* furies.
RACINE.

Comptez-vous vos soldats pour *autant de* héros?
RACINE.

Il dit : Nous sommes quatre à partager la proie,
Puis, en *autant de* parts le cerf il dépeça.
LA FONTAINE.

Ce long amas d'aïeux, que vous diffamez tous,
Sont *autant de* témoins qui parlent contre vous.
BOILEAU.

‖ *Autant de... que,* Exprime la même idée de comparaison et de proportionnalité, mais toujours entre des objets distincts : *Il y avait* AUTANT D'*hommes* QUE *de femmes. Il boit* AUTANT D'*eau* QUE *de vin.* (Acad.) *J'irai chez vous* AUTANT DE *fois* QUE *vous voudrez.* (Acad.) *Les victoires traînent toujours après elles* AUTANT DE *calamités pour l'Etat* QUE *les plus sanglantes défaites.* (Mass.) *Il y a* AUTANT DE *paresse* QUE *de faiblesse à se laisser gouverner.* (La Bruy.) *Un homme inégal se multiplie* AUTANT DE *fois* QU'*il a de nouveaux goûts.* (La Bruy.) *Il y a* AUTANT D'*invention à s'enrichir par un sot livre,* QU'*il y a de sottise à l'acheter.* (La Bruy.)

— *Autant comme,* Se disait autrefois pour autant que : *Il y a* AUTANT *de divers cieux* COMME *il y a d'étoiles.* (Descartes.)

Qu'il fasse *autant* pour moi *comme* j'ai fait pour lui.
CORNEILLE.

. Et toi que me veux-tu,
Tendresse dangereuse *autant comme* importune.
CORNEILLE.

Racine et Boileau ne se servaient déjà plus de cette locution, qui est une faute aujourd'hui, bien qu'elle soit encore fréquemment employée par le peuple, et surtout par les personnes originaires du Midi.

— *Autant... autant,* avec deux propositions complètes. Au lieu de *autant que* devant un verbe et de *aussi que* devant un adjectif, on peut répéter *autant* devant chaque proposition : AUTANT *il vaut,* AUTANT *on le paye,* pour : *On le paye* AUTANT *qu'il vaut.* AUTANT *il est sage, adroit,* AUTANT *il est modeste,* pour : *Il est* AUSSI *modeste que sage.* AUTANT *il a de vivacité,* AUTANT *vous avez de nonchalance.* (Acad.) AUTANT *le toucher concentre ses opérations autour de l'homme,* AUTANT *la vue étend les siennes au delà.* (J.-J. Rouss.) AUTANT *l'esclavage me répugne,* AUTANT *la liberté m'effraye.* (Marmontel.) AUTANT *la musique est propre à soulever les passions,* AUTANT *elle l'est peu à éveiller les idées.* (Vacherot.) AUTANT *l'aristocratie anglaise est sceptique,* AUTANT *le peuple anglais est crédule.* (E. Texier.) AUTANT *vaut la pensée d'un être,* AUTANT *vaut sa parole.* (Lacord.) AUTANT *la centralisation politique est nécessaire,* AUTANT *la centralisation administrative est haïssable.* (L. Blanc.) ‖ S'emploie souvent avec ellipse du verbe : AUTANT *d'écoles,* AUTANT *de sentiments sur un point si essentiel.* AUTANT *de siècles,* AUTANT *de nouvelles extravagances sur la nature et l'immortalité de l'âme.* (Mass.) AUTANT *de mots,* AUTANT *de sentiments de piété;* AUTANT *de soupirs,* AUTANT *de transports de pénitence.* (Fléch.)

— Elliptiq. *Autant vaut,* C'est comme si la chose était ainsi : *J'ai fini mon travail, ou* AUTANT VAUT. AUTANT VAUDRAIT *parler à un sourd. C'est un homme mort ou* AUTANT VAUT. (Acad.)

. Ils sont morts, c'en est fait,
Et leur sang, *autant vaut,* a lavé leur forfait.
CORNEILLE.

‖ Signifie aussi : il est également avantageux, également opportun : AUTANT VAUT *que je parte.* AUTANT VAUT *faire cela que de différer.* (Acad.) Le verbe valoir se retranche fréquemment dans le langage familier : AUTANT *dire qu'il est un sot.* AUTANT *le planter là que de le flatter de fausses espérances.*

— Loc. fam. *C'est autant de,* Faute de mieux, c'est toujours cela : C'EST AUTANT *d'épargné.* C'EST AUTANT DE *fait.* ‖ *Autant comme autant,* En même quantité : *Il en meurt tous les ans* AUTANT COMME AUTANT. Vieille loc.

— Loc. adv. *D'autant,* Dans la même proportion, en égale quantité : *Quand son revenu augmente, il augmente sa dépense* D'AUTANT. *Donnez-moi cent écus, vous serez quitte* D'AUTANT. (Acad.) *A mesure que, dans chaque nation, une de ces causes agit avec plus de force, les autres lui cèdent* D'AUTANT. (Montesq.)

J'ai mangé comme quatre et j'ai trinqué *d'autant.*
REGNARD.

J'ôte le superflu, dit l'autre, et l'abattant,
Le reste en profite *d'autant.*
LA FONTAINE.

A l'égard de votre Linant,
Il vous approuve et dort *d'autant.*
VOLTAIRE.

‖ *Boire d'autant,* Beaucoup, à satiété, à plaisir : *Il fallait rester à table une partie de la journée et* BOIRE D'AUTANT. (J.-J. Rouss.)

Je n'aurais qu'à chanter, rire, *boire d'autant.*
REGNARD.

Tous trois *burent d'autant :* l'ânier et le grison
Firent à l'éponge raison. LA FONTAINE.

— *D'autant plus,* Exprime un accroissement, une augmentation dont la raison est donnée par une proposition qui suit : *Je lui en ai* D'AUTANT PLUS *d'obligation que je ne lui ai rien demandé.* (Acad.) *Ils errent* D'AUTANT PLUS *dangereusement qu'ils prennent pour une vérité le principe de leur erreur.* (Pasc.) *C'est être* D'AUTANT PLUS *misérable qu'il est tombé de plus haut.* (Pasc.) *Leurs injustices étaient* D'AUTANT PLUS *dangereuses qu'ils savaient mieux les couvrir du prétexte spécieux de l'équité.* (Boss.) *Un homme amoureux de son esprit et de sa sagesse s'expose* D'AUTANT PLUS *à errer qu'il est jaloux de paraître n'errer en rien.* (Fén.) *C'est un homme* D'AUTANT PLUS *grand que la fortune n'y eut aucune part.* (Mass.) *Le cardinal était* D'AUTANT PLUS *agréable à la reine qu'il la désoccupait avec grand soin, et qu'il lui ôtait la plus grande portion des peines que sa régence lui donnait.* (Mme de Motteville.) *Les enfants des rois sont* D'AUTANT PLUS *aimés qu'ils n'ont rien qui les fasse craindre.* (Fléch.) *Magnanimité modeste, qui leur inspire* D'AUTANT PLUS *de crainte et de reconnaissance pour Dieu, qu'ils ont reçu plus de grâces!* (Fléch.) *On avance* D'AUTANT PLUS *dans la justice et dans la charité, qu'on se perfectionne dans l'humilité chrétienne.* (Fléch.) *Les maladies de langueur sont* D'AUTANT PLUS *rudes qu'on n'en prévoit pas la fin.* (Fléch.) *On est* D'AUTANT PLUS *parfait qu'on aime plus la perfection, et qu'on s'oblige davantage à la rechercher et à la suivre.* (Fléch.) *Napoléon se croyait* D'AUTANT PLUS *grand qu'il abaissait les autres.* (Chateaub.)

Mais je le poursuivrai *d'autant plus* qu'il mérite.
RACINE.

Je le plains *d'autant plus* que Mithridate l'aime.
RACINE.

. . . Votre empire en est *d'autant plus* dangereux
Qu'il rend de vos vertus les peuples amoureux.
CORNEILLE.

Et mon cœur, soulevant mille secrets témoins,
M'en dira *d'autant plus* que vous m'en direz moins.
RACINE.

. . . Je vous hais *d'autant plus* qu'on vous aime,
D'autant plus qu'il me faut vous admirer moi-même.
RACINE.

‖ Quelquefois il y a inversion de la proposition explicative : *Faites cela et je vous en aimerai* D'AUTANT PLUS. *Montrez-vous désintéressé dans cette affaire, vous en serez* D'AUTANT PLUS *estimé.* (Acad.)

— *D'autant moins.* Cette locution est l'opposé de la précédente, et exprime une diminution dont la raison est donnée par une proposition précédée de *que : Il mérite* D'AUTANT MOINS *votre colère qu'il a agi sans discernement.*

On l'entend *d'autant moins* que mieux on croit l'en-
[tendre.
CORNEILLE.

— *D'autant mieux,* N'est que la locution *d'autant plus* substituée à l'adverbe *bien mieux.* Elle ne s'applique qu'aux adverbes et aux participes : *Je l'en estime* D'AUTANT MIEUX. *Je sais la chose* D'AUTANT MIEUX *que j'en ai été témoin oculaire.* (Acad.)

— Loc. conj. *D'autant que,* Vu que : *A votre place, je n'irais pas là,* D'AUTANT QUE *rien ne vous y oblige.* (Acad.) *Pourrait-on les tuer pour cela? non,* D'AUTANT QUE *les jansénistes n'obscurcissent pas plus l'éclat de la société qu'un hibou celui du soleil.* (Pasc.)

. . . La cour l'estimait *d'autant que* ses ancêtres
Ont prodigué leurs biens pour défendre leurs maîtres.
C. DELAVIGNE.

‖ *Et d'autant que.* Anc. terme de palais qui signifiait comme, parce que : ET D'AUTANT QUE *c'est mon pupille, je dois veiller à ses intérêts.* (Acad.)

— Loc. prov. *Autant de têtes, autant d'avis,* Se dit pour marquer la diversité, la contradiction des sentiments dans une assemblée. C'est la traduction littérale du prov. latin : *Tot capita, tot sensus.* V. ces mots. ‖ *Il consommerait autant de biens qu'un évêque en pourrait bénir,* Se dit d'un homme excessivement prodigue. ‖ *Il en a autant qu'il en peut porter,* Se dit d'un homme qui a trop bu, ou qui a été bien battu. ‖ *Autant en emporte le vent,* Se dit en parlant de promesses auxquelles on n'ajoute pas foi ou de menaces dont on ne craint point les effets. ‖ *Autant lui en pend à l'oreille,* Il pourra bien lui en arriver autant. On dit dans le même sens : *Il lui en pend* AUTANT *devant les yeux.* ‖ *Autant vaut être mordu d'un chien que d'une chienne,* Entre deux choses également nuisibles, on n'a pas de choix à faire; ou bien, Lorsque le malheur nous frappe, peu nous importe de quel côté ou de quelle façon il nous arrive. ‖ *Autant vaut traîner que porter,* Pourvu qu'une chose se fasse, peu importe la manière dont elle se fait; ou bien, Entre deux manières fatigantes de faire un travail, il ne faut pas s'arrêter à choisir. ‖ *C'est autant de pris sur l'ennemi,* Se dit d'un petit bénéfice qu'on réalise sur une personne dont on n'attendait rien, ou avec laquelle on est en divergence d'intérêts : *Vous avez tiré vingt francs de votre oncle Harpagon,* C'EST AUTANT DE PRIS SUR L'ENNEMI. *Amusons-nous pendant que nous sommes jeunes,* C'EST AUTANT DE PRIS SUR L'ENNEMI.

— **Gramm.** *Autant* modifie les verbes et les participes dans lesquels domine l'idée d'action; il s'emploie aussi comme une espèce de nom collectif, et toujours il exprime l'égalité dans la quantité. Mais on le remplace souvent par *tant* dans les propositions négatives : *Je ne l'aime pas* TANT *que vous croyez.*

— **Homonymes.** Autan, au temps, ôtant.

— **Antonymes.** Moins, plus.

AUTANT s. m. (ô-tan — rad. *autant* adv.). Paléogr. Copie, duplicata d'un acte, d'une pièce authentique. Se dit à cause de la similitude entre l'original et la copie : *On lui délivra un* AUTANT *par ordre du procureur général.*

AUTARCHOGLOSSE (ô-tar-ko-glo-se — du gr. *autos,* soi-même; *archê,* commandement, et *glôssa,* langue). Zool. Dont la langue est libre.

AUTARCIE s. f. (ô-tar-sî — du gr. *autos,* soi-même; *arkein,* suffire). Didact. Sentiment de satisfaction intérieure, bien-être, contentement de son état.

AUTARIATES, Ancien peuple de la Dalmatie septentrionale, qui fut conquis et absorbé par les Romains. Salone était sa principale ville.

AUT CESAR, AUT NIHIL, mots lat. qui signif. *ou empereur, ou rien.* Dans l'application, ces mots servent à exprimer qu'on veut être le maître, qu'on veut être tout, ou rien.

AUTÉCHOSCOPE s. m. (ô-té-ko-sko-pe). Syn. de *Autostéthoscope.*

AUTÉE s f. (ô-té). Art vétér. Phthisie pulmonaire des bêtes bovines. Vieux mot.

AUTEL s. m. (ô-tèl — lat. *altare,* même sens; de *altus,* élevé, parce que la table sur laquelle avaient lieu les sacrifices était posée sur un endroit élevé). Sorte de table, ordinairement en pierre ou en marbre, sur laquelle on dépose les offrandes faites à une divinité : *Un* AUTEL *de gazon. L'*AUTEL *de Jupiter, d'Apollon. L'*AUTEL *de l'Amour. L'*AUTEL *de Vénus, de Diane. Dresser, élever un* AUTEL. *C'est sur l'*AUTEL *que l'on brûlait les victimes, lorsqu'on offrait des sacrifices sanglants. L'encens fumait sur les* AUTELS. (Acad.) *On dresse des* AUTELS *de gazon.* (Fén.) *Il y a au fond de ce temple un* AUTEL *consacré à leur dieu, où un prêtre célèbre des mystères qu'ils appellent saints, sacrés et redoutables.* (La Bruy.) *Les premiers chrétiens avaient en abomination les temples et les* AUTELS, *et tout ce qui semblait avoir le moindre rapport avec les autres religions.* (Volt.) *Partout où vous voyez un* AUTEL *se trouve la civilisation.* (J. de Maistre.) *Presque tous les* AUTELS *de Jupiter étaient des asiles.* (B. Const.) *La forme des* AUTELS *fut fort variée, et dépendit de leur destination, soit pour faire des libations, soit pour les sacrifices d'animaux vivants, soit enfin pour disposer les vases et les offrandes.* (Champ.-Figeac.) *Les plus anciens* AUTELS *étaient faits de gazon et placés sous des arbres.* (Batissier.)

J'ai profané leur temple, et brisé leurs *autels.*
CORNEILLE.

Ne souillons pas l'*autel* par le sang des victimes.
M.-J. CHÉNIER.

Un martyr expirait devant l'impur *autel.*
V. HUGO.

Cependant à Pompée élevez des *autels,*
Rendez-lui les honneurs qu'on rend aux immortels.
CORNEILLE.

. Quelquefois, à l'*autel,*
Je présente au grand-prêtre ou l'encens ou le sel.
RACINE.

Si de sang et de morts le ciel est affamé,
Jamais de plus de sang ses *autels* n'ont fumé.
RACINE.

. Les coupables mortels
Se baignent dans le sang et tremblent aux *autels.*
VOLTAIRE.

Quelquefois aux *autels* la victime tremblante
Des prêtres en tombant prévient la main trop lente.
DELILLE.

— Chez les chrétiens, sorte de table bénite où l'on célèbre la messe, où l'on expose le saint-sacrement : AUTEL *en marbre, en granit.* AUTEL *en bois peint. Le grand* AUTEL. *L'*AUTEL *de la Vierge. L'*AUTEL *d'une chapelle. Le côté droit, le côté gauche de l'*AUTEL. *Les marches de l'*AUTEL. *Monter à l'*AUTEL. *Ici, le prêtre baise l'*AUTEL. *Nos rois allaient recevoir l'étendard sacré au pied des* AUTELS. (Mass.) *La table de la sainte Cène et le tombeau où les martyrs renouvelèrent avec leur sang le saint sacrifice ont servi de type aux* AUTELS. (De Laborde.)

Aux *autels* de son Dieu, dans les saints sacrifices
La France est à genoux.
C. DELAVIGNE

Bénissez-moi, Seigneur! que mon cœur consumé
Par l'amour, et puni pour avoir trop aimé,
Au foyer de l'*autel* s'éteigne et se rallume.
LAMARTINE.

Quelle nuit! quel silence! Au fond du sanctuaire,
A peine on aperçoit la tremblante lumière
De la lampe qui brûle auprès des saints *autels.*
LAMARTINE.

Nos iniquités, nos crimes,
Nos désirs illégitimes,
Voilà les seules victimes
Qu'on immole à tes *autels.* LAMARTINE.

— Par ext. La religion, l'état ecclésiastique, le sentiment religieux, l'Eglise, l'autorité ecclésiastique : *Respecter les* AUTELS. *Il soutint par son zèle et par son courage les* AUTELS *que l'hérésie avait ébranlés.* (Fléch.) *Le peuple combattit avec d'autant plus d'acharnement qu'il combattait pour ses* AUTELS. (Volt.)

Aux *autels,* tu le sais, j'ai destiné ma vie.
LAMARTINE.

C'est par une humble foi, c'est par un amour tendre
Qu'il faut honorer les *autels.*
J.-B. ROUSSEAU.

‖ Dans ce sens, est souvent accompagné du mot *trône,* pour exprimer soit une antithèse, soit une similitude entre ces deux grandes autorités : *Attaquer le* TRÔNE *et l'*AUTEL. *Comme la puissance temporelle ne doit*

*pas toucher à l'*AUTEL*; la spirituelle ne doit pas toucher au* TRÔNE. (Fléch.) *Le* TRÔNE *et l'*AUTEL *n'ont pas été toujours en parfait accord.* (L. Plée.)

Tout le pouvoir du *trône* est fondé sur l'*autel.*
M.-J. CHÉNIER.

Qui brisa les *autels* sait renverser les *trônes.*
LEMERCIER.

Mettons le *trône* sur l'*autel,*
Et l'*autel* sur le *trône.* BÉRANGER.

Les troupeaux chassent le pasteur,
Les *trônes* tombent, l'*autel* croule.
V. HUGO.

Irai-je.
Aux lois d'un tribunal profane
Pliant la loi de l'immortel,
Par une éloquence anglicane
Saper et le *trône* et l'*autel ?* GRESSET.

‖ Ces deux mots, *trône* et *autel*, ont entre eux une grande corrélation. C'étaient les deux pivots de l'autorité dans l'ancien monde, au moyen âge, et même encore chez les modernes. L'un et l'autre représentent le pouvoir, la puissance, la domination; leur devise est *obéissance passive.* De là cette tendance des auteurs à les associer dans la pensée. Toutefois, il ne faudrait pas en conclure qu'il n'y a pas eu, à certaines époques, antagonisme; l'histoire, au contraire, est remplie de faits de cette nature, surtout dans nos temps modernes, où le principe de l'élection, manifestation de la souveraineté du peuple, tend à se substituer à l'hérédité, à la légitimité. Cette alliance est naturelle, puisque le droit divin est le fondement sur lequel reposent les deux principes.

— Fig. Symbole de sacrifice, d'immolation, quand on parle de détruire ou de négliger une chose pour une autre qu'on lui préfère : *Il faut savoir sacrifier ses ressentiments sur l'*AUTEL *de la patrie. On ne peut pas sacrifier trop de libertés civiles sur l'*AUTEL *de la pudeur politique.* (Léon Duval.) *La patrie est un dieu jaloux qui ne veut pas qu'on sacrifie sur son* AUTEL *à des dieux étrangers.* (Dupin.) *Si l'innocence et la pudeur sont encore recherchées, ce n'est que pour être immolées sans pitié sur l'*AUTEL *du libertinage.* (S. Dubay.) *Jeune, il avait préparé son âme aux grandes choses, en l'immolant sur l'*AUTEL *des passions.* (Sénanc.) ‖ Symbole de gloire, d'honneur, de déification hyperbolique : *Dresser, élever des* AUTELS *à quelqu'un. Mériter des* AUTELS. *Nous sommes trois, Diderot, d'Alembert et moi, qui vous dressons des* AUTELS. (Volt.) *Désormais, on n'élèvera des* AUTELS *qu'à la vertu.* (Chateaub.) *Lord Byron aura plus longtemps des* AUTELS *en France qu'en Angleterre.* (Chateaub.) *La Grèce et Rome eussent élevé des* AUTELS *à Montesquieu.* (Bonnin.) *Quoi! l'on refuse un tombeau à un homme à qui la Grèce aurait dressé des* AUTELS ! (La Veuve de Molière.)

A leur gloire en cent lieux on dressa des *autels.*
BOILEAU.

Le tombeau d'un grand homme est son premier *autel.*
COLARDEAU.

L'œuvre de la pensée a partout des *autels.*
SOUMET.

Eux-même, avec candeur se disant immortels,
De leurs mains tour à tour se dressent des *autels.*
GILBERT.

L'échafaud n'est honteux que pour le criminel;
Quand l'innocent y monte, il devient un *autel.*
FRÉVILLE.

Dieu, suprême clarté, luit pour tous les mortels;
Son cœur est l'univers, nos cœurs sont ses *autels.*
MOLLEVAUT.

L'apologue est un don qui vient des immortels,
Ou si c'est un présent des hommes,
Quiconque nous l'a fait mérite des *autels.*
LA FONTAINE.

Sans doute, je le sais, l'apparence l'accable,
Mais plus d'un innocent que l'on crut criminel
N'a-t-il pas transformé l'échafaud en *autel ?*
ALEX. DUMAS.

Hélas! tel est souvent le destin des mortels
Qui consacrent leurs jours au bonheur de la terre :
Vivants, on les délaisse au sein de la misère;
Morts, on leur dresse des *autels.*
DEMOUSTIER.

Parmi les illustres mortels,
Quelquefois ceux que l'on encense
Ne sont que de grands criminels
A qui notre seule ignorance
Au lieu de châtiment décerne des *autels.*
SALLENTIN.

‖ Symbole, objet de vénération, d'amour qui ressemble à l'idolâtrie : *L'espérance est une divinité qui n'a ni temples ni* AUTELS *que dans nos cœurs.* (Fén.) *Le culte de la beauté a des* AUTELS *indestructibles dans le cœur des femmes.* (Mme de Saussure.) *Alors il alla s'agenouiller pieusement devant les débris de ce lit dont la mort avait fait pour lui un* AUTEL. (Alex. Dum.) *Les genoux de notre mère avaient été longtemps notre* AUTEL *familier.* (Lamart.)

La flatteuse espérance, au front toujours serein,
A l'*autel* de l'Amour la conduit par la main.
VOLTAIRE.

Ils n'ont point de faveur qu'ils n'aillent divulguer,
Et leur langue indiscrète, en qui l'on se confie,
Déshonore l'*autel* où leur cœur sacrifie.
MOLIÈRE.

— Pris dans le sens chrétien, le mot *autel* entre dans plusieurs locutions qui toutes font allusion aux sacrements qui se confèrent auprès de l'autel ‖ *Ministre des autels*, Prêtre du culte chrétien : *Les* MINISTRES *des autels sont déplacés dans le monde.* ‖ *Le sacrifice de l'autel, le saint sacrifice de l'autel*, La messe. ‖ *Le saint sacrement de l'autel*, L'eucharistie. ‖ *Conduire, suivre une personne à l'autel*, L'épouser : *Il attend sa petite-fille, qu'il veut bénir avant qu'elle vous* SUIVE A L'AUTEL. (Alex. Dumas.) ‖ *Traîner une jeune fille à l'autel*, L'épouser par force ou la contraindre à prendre le voile, allusion aux victimes que l'on entraînait à l'autel pour les égorger : *On ne les* TRAÎNE *pas comme des victimes infortunées* A L'AUTEL ; *mais on leur rend la retraite souhaitable par les traitements injustes qu'elles ont à essuyer près de nous.* (Mass.) ‖ *S'approcher de l'autel, s'approcher des autels*, Aller communier.

— Loc. prov. *Ami jusqu'aux autels*, Ami à tout faire, excepté ce qui est contraire à la religion. Selon quelques historiens, c'est la réponse que fit François Ier à Henri VIII d'Angleterre, lorsque celui-ci le pressa de se séparer du saint-siége. ‖ *Etre paré comme l'autel de la Vierge*, Etre extrêmement paré, être en grande toilette. ‖ *Elever autel contre autel*, Elever un schisme dans l'Eglise, et, par ext., lutter de crédit, de puissance avec quelqu'un, former une entreprise rivale d'une autre : *L'Angleterre n'aime pas le pape; depuis qu'elle a rompu avec Rome, elle a la prétention d'*ÉLEVER AUTEL CONTRE AUTEL, *et de dépouiller le pape de sa souveraineté.* (Journ.) *Si l'université veut justifier son nom, il faut qu'elle prenne un parti dans ce sens, sinon elle verra se dresser vis-à-vis d'elle une université industrielle : ce sera* AUTEL CONTRE AUTEL. (Proudh.) *Elle résolut d'*ÉLEVER AUTEL CONTRE AUTEL *en recevant chez elle les mercredis.* (Balz.) ‖ Saint-Simon a dit *faire autel contre autel : Harcourt saisit l'occasion de débaucher au duc de Beauvilliers son pupille, ou de* FAIRE *au moins* AUTEL CONTRE AUTEL. (St-Sim.) ‖ *Il prendrait sur l'autel, sur le maître-autel*, Se dit pour caractériser un homme avide du bien d'autrui, qui prend effrontément tout ce qu'il peut et partout où il peut. C'est une imitation du proverbe latin *edere de patella.* ‖ *Qui sert à l'autel doit vivre de l'autel*, ou *Il faut, il est juste que le prêtre vive de l'autel*, Il est juste que le prêtre vive des revenus de l'église, et, par ext., que chacun vive de sa profession; ne se dit alors qu'en parlant des professions libérales : *Ce médecin, cet avocat se fait largement rétribuer; mais ne* FAUT-IL *pas* QUE LE PRÊTRE VIVE DE L'AUTEL? IL FAUT QUE LE PRÊTRE VIVE DE L'AUTEL *pour servir à l'autel, et non pas qu'il serve à l'autel pour* VIVRE DE L'AUTEL. (Guzman d'Alfarache.) *L'Eglise permet aux prêtres de recevoir de l'argent pour leurs messes, parce qu'*IL EST *bien* JUSTE QUE CEUX QUI SERVENT A L'AUTEL VIVENT DE L'AUTEL. (Pasc.) ‖ Ce proverbe vient de ce que, autrefois, *autel* signifiait collectiv. les revenus casuels d'une église.

— Liturg. Chez les païens : *Autels sanglants*, Autels sur lesquels on répandait le sang des victimes. ‖ *Autels non sanglants*, Autels sur lesquels on déposait seulement des offrandes qui n'étaient pas de nature à être immolées. ‖ *Autel funéraire*, Celui qui était érigé sur la tombe des morts. ‖ *Autel temporaire*, Celui qui était érigé pour une circonstance particulière. ‖ *Autel votif*, Celui qu'on vouait particulièrement à quelque divinité, en mémoire d'un bienfait reçu. L'Eglise a emprunté à cette dénomination ses *messes votives.* ‖ Chez les juifs : *Autel des sacrifices* ou *des holocaustes*, Celui sur lequel on immolait les victimes qu'on offrait à Dieu. ‖ *Autel des parfums*, Table de bois, couverte de lames d'or, sur laquelle, tous les matins et tous les soirs, le prêtre désigné par le sort pour cet office offrait un parfum d'une composition particulière. ‖ *Autel des pains de proposition*, Celui sur lequel on mettait, le jour du sabbat, les douze pains de ce nom, avec de l'encens et du sel. ‖ *Autels privés*, Autels qui étaient en dehors du temple.

— Chez les catholiques, *Maître-autel*, Le grand autel d'une église, c'est-à-dire celui qui est placé dans le chœur et en face de la nef principale : *La première messe se dit ordinairement au* MAÎTRE-AUTEL. *Le* MAÎTRE-AUTEL *est toujours isolé; sa forme doit être grande et sa décoration simple.* (Champ.-Figeac.) *Un évêque était en tournée épiscopale chez un bon curé de campagne; celui-ci lui faisait admirer les beautés de son église : « Que pensez-vous, monseigneur, de mon* MAÎTRE D'AUTEL ? — *Votre* MAÎTRE-AUTEL *est beau, reprit finement l'évêque; quant à votre* MAÎTRE D'HÔTEL, *c'est à table que nous jugerons de son talent. »* ‖ *Autel privilégié*, Autel où il est permis de dire la messe des morts, le jour où, d'après la rubrique, on ne peut la célébrer aux autres autels. Le pape y a ajouté une indulgence plénière, applicable au défunt pour lequel on y célébrera la messe, ou tous les jours, ou certains jours seulement. ‖ *Autel portatif*, Pierre plate, consacrée par les prières de l'Eglise pour célébrer la messe hors de l'église : *Dans ses expéditions contre les Perses, Constantin avait avec lui un* AUTEL PORTATIF. (L. de Laborde.) ‖ *Table d'autel*, La partie supérieure de l'autel, celle sur laquelle on dit la messe. ‖ *Pierre d'autel*, Pierre carrée, bénie par l'évêque, et que l'on enchâsse au milieu de la table d'autel pour que le prêtre consacre dessus. ‖ *Nappe d'autel*, Linge ordinairement entouré d'une garniture de mousseline brodée ou de dentelle, dont on recouvre l'autel. ‖ *Couvertures d'autel*, Dans la primitive Eglise, étoffes de laine, de lin et de soie, avec broderies d'argent et d'or entremêlées de pierreries. ‖ *Autel de la prothèse*, Petit autel sur lequel les chrétiens grecs bénissent le pain avant de le porter au grand autel. C'est à peu près ce que les catholiques appellent *crédence.* On dit plus souvent TABLE DE LA PROTHÈSE.

— Hist. *Autel de Lyon*, Autel dédié à Auguste dans le temple que firent ériger en l'honneur de ce prince soixante peuplades gauloises, et qui, dans la suite, devint le théâtre des exercices littéraires institués à Lyon par Caligula.

— Franc-maçonn. Table, le plus souvent de forme triangulaire, derrière laquelle le président s'assied sur un fauteuil doré surmonté souvent d'une sorte de dais, mais toujours d'un transparent où l'on remarque le triangle renfermant un œil, destiné à figurer Jéhovah.

— Droit féod. *Rachat de l'autel*, Droit que les évêques prélevaient sur les religieux ou des laïques qui jouissaient des dîmes, à chaque changement des vicaires qui desservaient les églises.

— Astr. Constellation de l'hémisphère austral, située au-dessous de la queue du Scorpion, et dont la principale étoile est de troisième grandeur. Les anciens lui donnaient plusieurs noms : *Altare, Thymele, Vesta, Pharus, Sacrarium*, etc. Elle leur rappelait l'*autel* que les dieux, dans leur guerre contre les Titans, avaient fait construire par Vulcain pour recevoir leur serment d'alliance.

— Anc. chir. *Petit autel*, Espèce de bandage, qui, quand il était achevé, représentait les coins d'un autel.

— Techn. Tablette sur laquelle le bouchoir pose quand le four est ouvert. Elle est souvent formée d'une plaque de fonte soutenue par des traverses de fer, et l'on y pratique une ouverture circulaire pour faire tomber la braise dans l'étouffoir. ‖ Partie d'un four à réverbère qui sépare la sole de la chauffe, et qui a pour objet d'empêcher le contact immédiat du combustible ou de la fumée avec le métal. ‖ Dans les machines à vapeur, élévation en briques en forme de marche, haute de 10 à 12 centimètres, que l'on pratique au fond du foyer afin de retenir le combustible sur la grille et d'empêcher que des fragments embrasés soient entraînés dans les carneaux, soit par le courant rapide de la flamme, soit par toute autre cause. Le foyer des locomotives n'a point d'*autel*, mais on y supplée en laissant une certaine hauteur entre la partie supérieure du combustible et la plus basse rangée de tubes.

— V. lang. Atre, foyer. Ce sens est l'origine des trois acceptions précédentes.

— **Homonyme.** Hôtel.

— **Epithètes.** Auguste, révéré, consacré, sacré, saint, divin, paré, superbe, magnifique, riche, artistique, admirable, fumant, odorant, parfumé, embrasé, profane, profané, souillé, sanglant, ensanglanté, vil, horrible, odieux, détesté, maudit, infâme, funeste, fatal, élevé, relevé, restauré, fréquenté, abattu, renversé, détruit, brisé, désert, déserté.

— **Encycl.** C'était sur des tertres de gazon ou sur de simples pierres que les premiers hommes déposaient les offrandes qu'ils croyaient devoir présenter à Dieu en signe de reconnaissance. Ainsi, Abel offrait les premiers-nés de son troupeau; Caïn, les prémices de ses fruits. Lorsque les poëtes de l'antiquité veulent peindre la simplicité des premiers âges, ils parlent des *autels* de gazon (*gramineæ aræ*, Virg., *Enéide*) sur lesquels on faisait les sacrifices. Les pierres remplacèrent le gazon; on se contenta d'abord de blocs informes, tantôt isolés, tantôt groupés irrégulièrement. Puis on employa le marbre, les pierres précieuses, les bois fins, les métaux, auxquels on donna des formes qui varièrent suivant les époques et les pays.

— *Autels judaïques.* La pierre du serment, élevée par Abraham dans le champ de sépulture destiné à sa famille; les pierres que Jacob, après avoir passé le gué de Jaboc, entassa pour rappeler à ses enfants la miséricorde du Seigneur; les douze pierres que Josué fit enlever du lit du Jourdain et dresser sur le rivage, en souvenir de ce que les Hébreux avaient passé le fleuve à pied sec, étaient des monuments commémoratifs que quelques auteurs ont confondus à tort avec les *autels.* Dans le *Deutéronome* (XVI, 21, 22), Moïse recommande aux Israélites de ne pas imiter les Chananéens dans la construction de leur *autel.* De quelle nature était cet *autel* à construire? Suivant l'ordre même de Moïse (*Deut.*, XXVII, 2 à 8), il devait être entièrement composé de pierres brutes et non souillées par le contact du fer; sur les blocs revêtus d'un enduit, devaient être écrites toutes les prescriptions de la loi divine. Josué éleva cet *autel* sur le mont Ebal, d'autres disent sur le mont Garizim. M. de Saulcy, qui a exploré le sommet de cette dernière montagne, y a découvert une plate-forte composée de dix blocs irréguliers et qui ne sont que de véritables masses de roc non taillées; les Samaritains continuent de brûler sur cette plate-forme, qu'ils nomment le lieu de l'holocauste (*El-Haragah*), les victimes qu'ils immolent à une centaine de pas de là, lors de leurs solennités annuelles. Il est probable que douze pierres formaient primitivement cet *autel*, mais, après le schisme des dix tribus, on aura enlevé deux blocs. Le temple de Salomon renfermait deux *autels.* L'un, en bois de cèdre, recouvert de lames d'or, était placé dans le Saint des Saints, devant l'arche d'alliance; il servait à brûler les parfums. L'autre était d'airain et avait été fondu par Houram; il était destiné aux holocaustes et s'élevait dans le parvis du temple, en face de l'entrée; il avait 20 coudées (10m 50) de longueur, 20 coudées de largeur et 10 coudées de hauteur. On montait à cet *autel* par des degrés dirigés vers l'orient.

— *Autels égyptiens.* Pausanias rapporte que l'*autel* de Diane, à Elis, ressemblait aux *autels* égyptiens, en ce qu'il allait en s'élargissant de la table supérieure jusqu'à la base. Ces *autels* ont, en effet, la forme d'un cône tronqué, d'environ 1m 35 de hauteur; cette partie conique repose sur une base semblable qui s'élève en diminuant de largeur. Au centre de la table supérieure est ordinairement pratiquée une espèce de cuvette ou de réservoir ayant plus ou moins de profondeur; cette cuvette était destinée à recevoir le sang ou les cendres de la victime. Il y a des *autels* égyptiens en granit et en basalte vert. Le Louvre en possède un de cette dernière matière, qui est du plus beau poli. Au musée Britannique, on remarque un *autel* en granit (no 135), provenant du temple de Bérénice; un *autel* sépulcral (no 94), qui, suivant une inscription hiéroglyphique, a été dédié à Osiris, par Amasis II, roi de la 26e dynastie; divers *autels* (nos 414 à 424, 553, 554, 590, 591, 592) ayant servi aux libations et ornés de figures représentant des vases remplis d'eau ou de vin, des corbeilles de pain, des fleurs de lotus, des raisins, des oignons, des quartiers de viande, des oies, etc. Des inscriptions indiquent les noms des divinités auxquelles ces *autels* sont dédiés et ceux des personnages qui en ont fait la dédicace.

— *Autels assyriens.* Les *autels* assyriens offrent quelque analogie avec les *autels* égyptiens; mais, en général, ils ont des formes légères et plus gracieuses. Celui qu'on voit au musée du Louvre (no 14) se compose d'une tablette circulaire que supporte une base triangulaire formant trépied; les branches de ce trépied sont reliées par des barres horizontales et sont montées sur des griffes de lion.

— *Autels grecs.* A l'origine, les Grecs sacrifiaient aux dieux du ciel sur le sommet des montagnes, aux divinités terrestres dans les vallées, aux divinités infernales dans des fosses creusées à main d'homme, aux nymphes dans des grottes obscures. Dans les deux premiers cas, ils se bornaient quelquefois à déposer leurs offrandes sur le gazon; c'est ce qu'Hésychius nomme des offrandes sans *autel* (*thusiai apobômoi*). D'autres fois, ils élevaient un tertre sous un arbre consacré à la divinité qu'ils voulaient honorer. Par la suite, il y eut *des autels de deux sortes : les uns très-hauts* (*bômoi*), consacrés aux divinités supérieures, comme celui de Jupiter Olympien, qui avait 22 pieds grecs (6m 78) de hauteur; les autres peu élevés (*escharai*), consacrés aux divinités inférieures. Les *autels* étaient distingués en deux espèces, relativement à leur usage : les uns, sur lesquels on n'immolait ni ne brûlait de victimes, étaient appelés *autels* « non ensanglantés » (*anaïmactoi*) ou « sans feu » (*apuroi*); les autres, sur lesquels on consumait les victimes, étaient qualifiés de « brûlants » (*empuroi*). Il y avait, à Délos, un *autel* de la première espèce, dédié à Apollon; on n'y offrait que du blé, de l'orge, des gâteaux. Cécrops avait fait élever aussi, en l'honneur de Jupiter Très-Haut (*Upatos*), un *autel* sur lequel on ne pouvait offrir que des gâteaux de fleur de farine (*pelanoi*). Tacite parle d'un *autel* dédié à Vénus Paphienne, sur lequel on n'immolait pas de victimes; mais on y faisait brûler des parfums (*solis precibus et igne puro adorabant*) : c'était là une troisième espèce d'*autels* que l'on désignait particulièrement sous le nom d'*autels* à parfums (*thusiastêrion*). On élevait des *autels* tantôt dans un bois sacré, au pied de la statue de la divinité à laquelle il était dédié, tantôt sur les degrés ou sous les portiques des temples, tantôt dans les rues d'une ville, tantôt sur le seuil ou dans l'intérieur même des maisons, devant l'image des dieux lares et des pénates. Les *autels* étaient considérés comme des monuments inviolables : ils servaient de refuge aux malheureux, aux esclaves maltraités, aux suppliants, qui s'asseyaient sur les degrés et gardaient un profond silence. C'est ainsi qu'Homère nous montre Ulysse s'asseyant auprès des lares du roi Alcinoüs, dont il venait implorer la protection. Ceux qui prêtaient un serment solennel touchaient les *autels* en prenant les dieux à témoin. C'était encore au pied des *autels* que se célébraient les noces et que les amis se juraient fidélité. Il y avait de petits *autels* portatifs que l'on emportait en voyage. Dans les camps, on dressait les *autels* devant la tente du général en chef, de telle façon que le sacrificateur fût tourné du côté de l'orient, et, si la chose était impossible, vers un fleuve ou vers un chemin. On élevait souvent des *autels* sur les frontières d'un pays, dans le but de rendre ces frontières sacrées et inviolables. Au retour de son expédition des Indes, Alexandre, voulant imiter Hercule et Bacchus, disent Strabon et Quinte-Curce, fit construire douze *autels* avec des pierres taillées, pour perpétuer le souvenir de ses conquêtes. A son départ d'Europe, il avait également consacré des *autels* en l'honneur de Jupiter, de Minerve et d'Hercule, et, à l'entrée de l'Asie, il avait fait ériger douze *autels* consacrés aux douze grands dieux. Les simples

particuliers élevaient des *autels* pour obtenir des dieux des bienfaits personnels ou pour les remercier de faveurs que l'on avait obtenues non-seulement pour soi-même, mais pour ses parents, ses amis, ses patrons. C'est ainsi que Démosthène, après son rappel, dédia, à Athènes, un *autel* à Jupiter Libérateur. Le même usage se conserva à Rome : Domitien éleva, sur le Capitole, un *autel* et un petit temple en l'honneur de la même divinité, par reconnaissance de ce qu'il avait échappé aux fureurs des soldats de Vitellius. On lit dans Ménandre que les courtisanes de la Grèce avaient, dans un endroit retiré de leur maison, un *autel* dédié à Vénus, sur lequel elles sacrifiaient tous les jours à leur divinité protectrice. On consacrait encore des *autels* aux dieux Mânes et aux morts; quelquefois, les sacrifices se faisaient sur les tombeaux mêmes de ceux qu'on voulait honorer (*Mém. Acad. des insc.*, t. I, p. 376). Enfin, on donnait le nom d'*autels tauroboliques* à ceux sur lesquels on offrait, en l'honneur de Cybèle, le sacrifice expiatoire appelé *taurobole*. (V. ce mot.)

La forme des *autels* et la matière dont ils étaient faits variaient à l'infini. Pausanias dit avoir vu dans le stade d'Olympie un *autel* d'une très-haute antiquité, consacré à Hippodamie, et qui était construit en pierres brutes. L'*autel* de Jupiter Olympien, dont nous avons parlé plus haut, et celui d'Apollon Spodios, à Thèbes, étaient entièrement formés avec les cendres des victimes brûlées en l'honneur de ces divinités. Il y avait à Délos un *autel* que l'on plaçait au nombre des sept merveilles du monde, et qui, suivant la légende, avait été fait par Apollon avec les cornes des chevreuils tués par Diane sur le mont Cinthius. Plutarque rapporte qu'il vit cet *autel*, et qu'il admira l'habileté avec laquelle les cornes avaient été solidement entrelacées sans le secours d'aucun corps étranger. Eustathe place cet *autel* à Ephèse. Il est souvent question dans les auteurs de l'antiquité de cornes servant à décorer les *autels;* par la suite, on substitua aux véritables cornes des ornements qui en affectaient la forme, ou qui représentaient même des têtes entières de chèvres (*ægicrânes*), de bœufs (*bucrânes*), ou d'autres victimes. On imita également, au moyen de la sculpture, les branches de feuillages, les guirlandes de fleurs, les bandelettes de laine, dont il était d'usage de parer les *autels* pendant les solennités religieuses. Des fruits, des patères, des vases, des personnages mythologiques, sculptés en bas-relief, complétaient cette décoration. Souvent, à défaut d'inscription, ces ornements servaient à désigner le dieu auquel les *autels* étaient consacrés. Les *autels* étaient ordinairement carrés ou ronds, quelquefois, mais rarement, triangulaires. Au centre de la table supérieure était une cavité où l'on allumait le feu destiné à brûler l'offrande, et sur le côté se trouvait un orifice par lequel s'échappaient les libations ou le sang des victimes. Cette ouverture latérale, dont presque tous les *autels* de l'antiquité sont munis, permet de les distinguer des cippes funéraires avec lesquels beaucoup d'archéologues les ont confondus. Quant aux piédestaux de statues que l'on a pris quelquefois aussi pour des *autels*, dont ils se rapprochent par la forme et par les inscriptions votives dont leurs faces sont couvertes, ils se font reconnaître par l'absence des mêmes ouvertures et par des restes de soudure de la statue qu'ils portaient.

Le Louvre possède un magnifique *autel* triangulaire en marbre pentélique, connu sous le nom d'*Autel des douze dieux :* ce monument, qui a été découvert à Gabies, et qui a fait partie de la collection Borghèse, se place, par sa forme et par le style des figures dont il est orné, parmi les plus anciennes productions de l'art grec. Il repose sur des pieds de lion. Les bas-reliefs qui le décorent offrent vingt et une divinités : douze grands dieux (Jupiter, Junon, Neptune, Cérès, Mars, Vénus, Mercure, Vesta, Apollon, Diane, Vulcain et Minerve), et neuf déités d'un ordre inférieur (les Grâces, les Parques et les Heures). Ces figures se distinguent par la grande simplicité des poses, la grâce naïve et la pureté des contours; les draperies sont à petits plis symétriques; les coiffures sont formées de longues tresses dont les unes sont relevées derrière la tête, les autres retombent sur les épaules. M. de Clarac pense que ce monument appartient aux derniers temps de l'école d'Égine. On voit au même musée un autre *autel* offrant les douze grands dieux disposés d'une façon différente, et, de plus, l'Amour placé entre Mars et Vénus; cet *autel*, que M. de Clarac croit avoir eu une destination astrologique, est peut-être unique par sa forme : c'est un épais plateau circulaire qui a pu servir à des libations ou à recevoir des offrandes plutôt que le sang des victimes. Citons encore, au Louvre : un grand *autel* de Diane-Lucifera, remarquable par la profusion des ornements et l'élégance de ses bas-reliefs, qui sont du beau temps de la sculpture grecque; deux *autels* cylindriques, trouvés à Délos, ornés de guirlandes, de pampres, de grappes de raisins, de bucrânes, attributs de Bacchus. Au musée Britannique, dans l'*Elgin Saloon*, on remarque deux beaux *autels* circulaires (nos 179 et 187**) décorés de bucrânes et de festons, et provenant de l'île de Délos.

— *Autels romains*. On peut appliquer aux *autels* romains, en général, ce que nous venons de dire des *autels* grecs : à défaut de renseignements précis sur la provenance du monument, la langue dans laquelle l'inscription est écrite permet seule de reconnaître si ce monument est d'origine grecque ou romaine. L'*autel* le plus ancien et le plus révéré de Rome était l'*Autel Maxime* (ara Maxima), situé près du Forum Boarium (marché aux bœufs) : il était consacré à Hercule, qui l'avait construit lui-même, si l'on en croit Virgile et Ovide, après qu'il eut tué Cacus. Servius dit que l'*Autel Maxime* existait encore de son temps, et qu'il était fort grand; sa forme était d'une grande simplicité, comme l'indique le revers d'un denier d'Antius Restio, qui, à l'époque d'Auguste, était chargé des sacrifices à faire sur cet *autel* (*Thesaurus Morellianus*). Macrobe nous apprend que le sacrificateur devait avoir, contre l'usage ordinaire, la tête découverte, afin qu'aucun mortel ne ressemblât à la divinité du lieu, qui était représentée la tête couverte d'une draperie. C'était au pied de l'*Autel Maxime* que l'on faisait les serments les plus solennels, que l'on jurait les traités; les superstitieux et les ambitieux y offraient la dîme de leurs biens à Hercule, parce que ce dieu, disait-on, y avait sacrifié la dixième partie de ses bœufs, et avait promis une vie heureuse à ceux qui imiteraient sa générosité. Sylla, Lucullus, M. Crassus devinrent immensément riches après avoir fait ce sacrifice. Hercule avait défendu aux femmes d'approcher de l'*Autel Maxime* et de toucher aux offrandes qu'on y avait déposées. Il fit cette défense, dit Aulu-Gelle, pour se venger de ce qu'une femme, occupée à faire un sacrifice à la Bonne Déesse, lui avait refusé à boire, sous le prétexte que les hommes ne pouvaient rien toucher de ce que les femmes avaient préparé ou apporté pour une pareille cérémonie. Les lois de Numa interdisaient aux concubines de toucher les *autels* publics, parce qu'elles les auraient souillés : lorsqu'un pareil sacrilége avait été commis, la concubine devait le réparer en laissant tomber sa chevelure sur ses épaules et en immolant un agneau : pendant le sacrifice, le prêtre, tourné vers l'orient, répétait trois fois à haute voix une prière consacrée. A Rome, comme en Grèce, les courtisanes élevaient des *autels* à Vénus-Meretrix : il est question, dans le *Curculio* de Plaute, d'un *autel* semblable placé devant la porte d'une entremetteuse. De nombreux *autels* s'élevaient dans les rues, près des murs des maisons, devant uue image des Lares-Viales. L'*autel* des dieux Pénates était ordinairement situé dans l'atrium, au bord de l'impluvium. Dans les grands temples, il y avait ordinairement trois *autels :* le premier, sur lequel on brûlait des parfums, d'où son nom d'*ara thuricrema*, s'élevait dans le sanctuaire, au pied de la statue du dieu; le deuxième, sur lequel on déposait les vases sacrés et les offrandes, s'appelait *anclabris;* le troisième, placé à l'entrée du temple, servait aux holocaustes. D'autres *autels* s'élevaient sous les portiques. On donnait en général le nom d'*ara* à tout *autel*, grand ou petit; mais ce nom s'appliquait plus particulièrement aux *autels* des divinités inférieures, par opposition à celui d'*altare* (*alta ara*, autel élevé) que l'on donnait à ceux des grand dieux. L'usage des *autels votifs* qu'un particulier élevait pour remercier les dieux d'une grâce obtenue, et sur lesquels on ne faisait ni sacrifices, ni libations, ni offrandes, était très-répandu à Rome. On donnait fréquemment aussi la forme d'*autels* aux tombeaux des personnes, même non divinisées : la formule DIIS MANIBUS ou D. M. que l'on gravait sur les monuments de ce genre, les plaçait sous l'invocation des dieux Mânes. Le plus ancien *autel* sépulcral de Rome était celui que Romulus avait élevé sur la sépulture d'Acca Laurentia, sa nourrice; il était situé dans le Vélabre, près de la voie Neuve.

Parmi les nombreux *autels* romains que renferme le musée du Vatican, nous citerons les suivants : un *autel* carré de Diane-Lucifera, trouvé près du tombeau de Néron, sur la voie Flaminia; trois des faces offrent les attributs de la déesse sculptés en bas-relief; la quatrième porte une dédicace par Aulus Emilius Priscus; un magnifique *autel* carré, provenant du jardin Aldobrandini, et très-intéressant par les figures dont il est orné : Apollon et Diane, Mars et Mercure, la Fortune et l'Espérance, Hercule-Rustique et Sylvain; un *autel* en forme de tronc d'arbre, découvert à Ostie; il est entouré d'un cep de vigne, et dans le bas-relief est pratiquée une sorte de niche, où est couché le tigre consacré à Bacchus; un *autel* en forme de massue, avec les attributs d'Hercule : le sanglier d'Érymanthe, la biche aux pieds d'airain, la peau du lion de Némée, l'arc, le carquois, etc.; un *autel* hexagonal, orné d'enfants soutenant des guirlandes; un *autel* en forme de trépied, orné des attributs d'Apollon et de Diane, provenant de l'église de Santa-Maria della Stella, d'Albano; un petit *autel* dédié à Sylvain enfant, par Caius Petronius Secundinus, et orné de têtes de bélier, de guirlandes et de la figure de la Gorgone; un *autel* consacré au Soleil, par Q. Octavius Daphnicus, négociant en vins; ce petit monument, trouvé à Ostie, est orné de la figure du Soleil; deux *autels* ronds, ornés de figures de dieux égyptiens, et provenant de la villa Mattei; un bel *autel*, en marbre de Luna, découvert sur la voie Appienne, consacré à Lucius Volusius Saturninus, et orné d'un bas-relief représentant un personnage consulaire assis sur une chaise curule; un *autel* carré, trouvé sur le mont Célius; l'une des faces porte une dédicace par Tiberius Claudius Faventinus; sur les autres sont sculptés en bas-relief : Vulcain surprenant Vénus et Mars, le Jugement de Pàris, le Combat de Ménélas et d'Euphorbe, Hector attaché au char d'Achille, Mars et Rhea Sylvia, la Naissance de Romulus et de Rémus, l'Exposition des deux enfants sur le Tibre, la Louve, etc.; enfin, le superbe *autel* quadrangulaire connu sous le nom d'*Autel des Lares d'Auguste*, monument d'un excellent style, mais dont les sculptures sont, malheureusement, très-détériorées sur la face principale; une Victoire, debout entre deux lauriers, tient un bouclier sur lequel on lit cette inscription : SENATUS. POPULUSQUE. ROMANUS. IMPERATORI. DIVI. F. AUGUSTO. PONTIF. MAXIM. IMP. COS. TRIB. POTESTAT; une des faces latérales représente le *lararium* (lieu consacré aux Lares domestiques), avec les ustensiles sacrés, la trompette augurale, la patère, le *præfericulum* (vase de métal très-large), un *autel* couvert d'offrandes, et, à côté, Auguste, accompagné de sa femme Livie, et de sa sœur Octavie, et recevant les dieux Lares des mains de sa mère Accia; sur la troisième face, on voit les ancêtres de la famille : Julia, Enée, Latinus; la quatrième représente l'apothéose d'Auguste : l'empereur, un sceptre à la main, est monté sur un quadrige traîné par des chevaux ailés, qu'il dirige vers l'empyrée où l'attend J. César, son père adoptif, placé au milieu des nuages; autour du char se tiennent Livie, épouse d'Auguste; Tibère et Drusus, les deux fils de cette dernière, et par derrière une figure debout, que l'on croit être la personnification du peuple romain qui conduisit César à l'immortalité. Cet *autel* est en marbre pentélique; on croit qu'il fut trouvé dans des fouilles faites sur le mont Palatin, sous le pontificat de Paul III.

— *Autels druidiques*. Les *autels* sur lesquels les prêtres gaulois offraient leurs sacrifices sanglants étaient des blocs énormes, sans inscriptions ni bas-reliefs. Autrefois, on voyait des *autels* druidiques dans tous les dolmens celtiques; pas une dépression de ces blocs gigantesques qui n'eût été une rigole destinée à faire écouler le sang des victimes humaines. Aujourd'hui, par un excès contraire, beaucoup d'archéologues prétendent que ces dolmens étaient des monuments funéraires. Il est certain que les Romains, et surtout les chrétiens, ont dû détruire une grande quantité d'*autels* druidiques; mais il en existe encore beaucoup dans nos provinces de l'ouest. Un savant antiquaire breton, M. le docteur Fouquet, a cru reconnaître dans le Morbihan de nombreux débris d'*autels;* ce sont des blocs au sommet desquels la main de l'homme a creusé des espèces de bassins ou de coupes irrégulières, et dont la base présente une gorge largement évidée en forme de marche, de gradin. M. Henri Martin a signalé un autel de ce genre, situé dans les landes qui s'étendent de Pont-Aven à Concarneau. C'est une table monolithe d'environ dix mètres de long, et posée sur une autre masse allongée; on remarque à la surface quelques dépressions ou petits bassins qui peuvent, à la rigueur, être naturels; mais deux cavités plus larges et plus profondes, se correspondant sur les deux côtés de la table, ont été évidemment pratiquées de main d'homme, dans un but qui n'a rien d'équivoque. Deux blocs de moindre dimension sont couchés à droite et à gauche de la table : on montait sur ces blocs, puis, de là, on mettait le pied dans les cavités pour gravir sur la table, où pouvait se tenir un groupe de prêtres en vue d'une nombreuse assistance. Les paysans bretons appellent encore ce dolmen l'*autel* (*an aoter*).

— *Autels gallo-romains*. Après la conquête par Jules César, les Gaulois adoptèrent les *autels* de leurs vainqueurs. Le musée de Cluny possède quatre *autels* gallo-romains élevés en l'honneur de Jupiter par les mariniers de Paris, sous le règne de Tibère, et trouvés, en 1711, dans les fouilles faites sous le chœur de Notre-Dame. Le seul de ces *autels* qui soit complet se compose de deux pierres superposées, dont les faces, sculptées en relief, offrent les figures de Jupiter, de Vulcain, d'Ésus (le Mars gaulois) et d'un taureau, sur lequel trois grues sont perchées. Les trois autres *autels*, dont il ne reste que la partie supérieure, sont décorés de figures de dieux et de guerriers; on lit sur l'un cette dédicace : TIB. CÆSARE. ‖ AUG. JOVI. OPTIM. ‖ MAXSUMO. MO. ‖ NAUTÆ. PARISIACI. ‖ PUBLICE POSIERU ‖ NT. Un autre *autel* gallo-romain du même musée a été découvert dans les fouilles de Saint-Landri; il est, comme les précédents, de forme quadrangulaire, et offre sur la face principale la figure de Diane-Lucifera, sur les deux faces latérales des guerriers, et sur la quatrième face des feuilles d'eau sculptées en relief.

— *Autels chrétiens*. Les païens accusaient les premiers chrétiens de ne pas avoir d'*autels :* « Cette imputation était vraie, dit M. l'abbé Martigny, en ce que les chrétiens ne possédaient pas d'*autels* destinés au culte des idoles ou aux sacrifices sanglants usités chez les Juifs; mais ils n'ont jamais nié qu'ils eussent des *autels* pour offrir le sacrifice non sanglant de l'eucharistie. » Dans les écrits des Pères, l'*autel* est désigné sous les noms d'*ara Dei*, *altare*, *mensa Dei* (table de Dieu), *mensa sacra* (table sacrée), *mystica* (mystique), *spiritualis* (spirituelle), *divina* (divine), *regia* (royale), *cælestis* (céleste), *immortalis* (immortelle), *tremenda* (redoutable); ou encore, selon saint Ignace, saint Irénée et Origène, par le mot grec *thusiasterion* (de *thusieô*, je sacrifie). Les *autels* de la primitive Eglise étaient indifféremment de bois, de pierre ou de métal, mais plus ordinairement de bois, en mémoire de celui sur lequel Jésus institua le sacrement de l'Eucharistie. L'*autel* de la basilique de Saint-Jean de Latran renferme une table de bois qui passe pour avoir servi à saint Pierre célébrant la messe. La plupart des tombeaux des catacombes sont creusés dans le tuf et surmontés d'une espèce de voûte en forme d'arc (d'où est venu le nom d'*arcosolium*, qui a servi à désigner ces monuments); au-dessus de cette voûte est placée une table de marbre, scellée horizontalement dans le tuf, et sur laquelle on offrait le saint sacrifice. Mais, indépendamment de ces *autels* sépulcraux, il y avait, dans les endroits des catacombes où l'assemblée des fidèles se réunissait pour les solennités religieuses, des *autels* isolés, formés d'une table de marbre soutenue tantôt par quatre piliers, tantôt, mais plus rarement, par une seule colonnette. L'Eglise, devenue triomphante sous le règne de Constantin, conserva l'usage de célébrer la messe sur les reliques des martyrs. On bâtit de préférence les églises dans les lieux où se trouvait la sépulture de quelque saint confesseur de la foi : le corps sacré était placé dans une crypte ou *confession*, au-dessous de l'*autel*, et, quand il n'y avait pas de sépulture sainte dans la localité où on élevait l'édifice, on allait demander des reliques aux catacombes ou aux autres lieux riches en dépouilles sacrées. Quelques archéologues veulent que cette coutume ait été inspirée par la vision de saint Jean l'Apocalyptique (VI, 91) : *Vidi sub tuum altare animas interfectorum propter verbum Dei* (J'ai vu sous l'autel les âmes des martyrs immolés pour le Verbe de Dieu). L'emploi des tables de bois se conserva longtemps encore, notamment dans les églises d'Egypte et d'Afrique, comme nous l'apprennent des passages de saint Augustin et de saint Athanase. On attribue au pape saint Sylvestre un décret prescrivant que la pierre seule serait la matière des *autels;* mais cette prescription ne fut réellement édictée qu'en 517, par le concile d'Epaone. Par la suite, on continua à faire des *autels* de différentes matières, mais on eut toujours soin de placer, à l'endroit où devait être déposé le calice pendant la messe, une tablette de pierre, dite *pierre de consécration*. Dès le ve siècle, on employa les métaux précieux à la décoration des *autels :* l'*autel* de Sainte-Sophie, donné par l'impératrice Pulchérie, était en or massif et incrusté de pierreries. Dans beaucoup de lieux, on appropria les *autels* païens au nouveau culte : Baronius rapporte une lettre de saint Martial, ordonnant aux habitants de Bordeaux, dans le temps où l'on renversait les *autels* des idoles, de conserver un *autel* dédié au Dieu inconnu (*Deo ignoto*), et de le consacrer au vrai Dieu. Les *autels* construits par les chrétiens se composaient tantôt d'une table de marbre soutenue par une ou plusieurs colonnes, ou par deux autres tables fixées verticalement dans le sol, tantôt d'une maçonnerie renfermant les reliques et revêtue de plaques de marbre ou de métal. Dans les *autels* de ce dernier genre, il y avait quelquefois une ouverture par derrière, qui permettait de voir les reliques. Il existe encore quelques anciens *autels* dont la table est portée par une ou plusieurs colonnettes; il nous suffira de citer un *autel* à une seule colonne dans la crypte de Sainte-Cécile, à Rome; un *autel* semblable, trouvé dans les environs d'Auriol (Bouches-du-Rhône), et décrit par l'abbé Bargès (*Notice sur un autel...*, 1861); un *autel* à cinq colonnes, trouvé récemment à Avignon, et que l'on croit avoir été élevé par saint Agricol; un petit *autel* semblable, dans la crypte de Sainte-Marthe, à Tarascon; un autre en marbre blanc, provenant de l'abbaye de Saint-Victor, au musée de Marseille. Ces divers monuments remontent au moins au ve siècle, selon l'abbé Martigny. Le maître-autel de la petite église du Bois-Sainte-Marie (Saône-et-Loire), appuyé sur trois colonnes avec socle, ne date guère que du XIe siècle. Les tables des *autels* primitifs étaient fréquemment creusées en forme de plateau, et la bordure était ornée de sculptures; M. Viollet-le-Duc pense que ces tables étaient ainsi creusées ou simplement percées de trous, afin de pouvoir être lavées sans crainte de répandre l'eau qui pouvait entraîner des parcelles des espèces eucharistiques. Quelquefois, à la base de l'*autel*, était une piscine où le célébrant se lavait les mains, et où l'on jetait l'eau qui avait servi à laver les vases sacrés. Dans le principe, l'*autel* n'avait pas de degrés; ce ne fut guère qu'au IVe siècle que l'on commença à l'élever d'une seule marche. Quelques *autels* étaient surmontés d'un baldaquin (*ciborium*) soutenu par quatre colonnes, et auquel on suspendait des rideaux qui servaient à voiler l'*autel* quand il n'y avait pas de cérémonie. On voit encore des baldaquins dans la plupart des basiliques de Rome. Les *autels* recevaient quelquefois des inscriptions rappelant le nom de celui qui en faisait don à l'église, et les circonstances de la dédicace ou de la consécration. Des nappes richement brodées, des guirlandes et des couronnes de fleurs naturelles, étaient, à l'origine, les seuls ornements tolérés sur les *autels* chrétiens; des candélabres étaient posés à terre, et au-dessus du baldaquin s'élevait la croix. L'usage des *retables* (V. ce mot) ne commença guère à se répandre qu'au XIIe siècle; mais quelques églises possédèrent des ornements de ce genre dès la fin du Xe siècle et les premières années

du XIe, témoin le grand retable d'or, connu sous le nom de *pala d'oro*, qui figure sur le maître-autel de Saint-Marc, à Venise, et dont une partie date du Xe siècle; témoin encore le célèbre retable d'or donné par l'empereur Henri II à la cathédrale de Bâle, en 1019, précieux monument que possède aujourd'hui le musée de Cluny. Les *autels* qui, dans la plupart des églises romano-byzantines, étaient d'une grande simplicité de formes, prirent, pendant la période dite gothique, des proportions vraiment monumentales: les retables, jusqu'alors mobiles, devinrent partie intégrante de l'*autel*, et affectèrent les formes capricieuses de l'architecture ogivale; on les orna de pyramides, de niches, de clochetons minutieusement découpés; des compartiments, ménagés à dessein, reçurent des statuettes de saints ou des sujets religieux peints sur fond d'or; d'élégants tabernacles furent élevés au milieu de l'autel pour recevoir la réserve eucharistique, que l'on plaçait auparavant dans des armoires disposées dans le voisinage, ou dans des colombes d'or suspendues à la voûte du ciborium. La renaissance changea le style décoratif, mais conserva les dispositions générales que nous venons d'indiquer. A partir de cette époque, les *autels* subirent dans leur architecture et leur ornementation toutes les vicissitudes de l'art monumental. La légèreté et la délicatesse de la renaissance firent place, au XVIIe siècle, à une majesté compassée et à un faste de mauvais goût: pendant ce siècle et le suivant, les *autels* furent décorés de frontons, de colonnes torses, de chapiteaux corinthiens, de consoles, de volutes; on prodigua les ornements et les dorures; on donna aux tabernacles des proportions exagérées, et l'on entoura la table du sacrifice de peintures, de statues, de candélabres. Du moins, si l'on s'était borné à faire ces *embellissements* dans les églises construites à cette époque! Mais ce fut alors que l'on détruisit la plupart des anciens *autels* du moyen âge, réputés trop pauvres ou d'un style barbare, pour leur substituer des constructions du genre de celles que nous venons de décrire. Les artistes de notre temps font preuve, il faut le reconnaître, d'un goût plus délicat; s'ils ne créent pas de nouvelles formes d'*autel*, si, au contraire, ils se bornent en général à reproduire les anciennes, ils apportent, du moins, un grand discernement dans le choix de leurs modèles, et savent établir une harmonie parfaite entre le style des *autels* nouveaux et celui des édifices pour lesquels ils les construisent.

Cet article est déjà bien long, et pourtant il ne serait pas complet si nous n'ajoutions quelques renseignements sur la place qui a été assignée aux *autels*, aux différentes époques du christianisme. Dans les premiers siècles, la plupart des églises n'avaient qu'un seul *autel*: il était placé au centre du presbytérium; l'officiant faisait face aux assistants, comme cela se pratique encore aujourd'hui dans plusieurs églises de Rome. Il n'y avait pas de règle qui prescrivît de n'élever qu'un *autel* dans les églises: nous savons, en effet, que Sainte-Sophie renfermait trois *autels*, et, au rapport de saint Athanase, on n'en comptait pas moins de sept dans la basilique de Latran. Plus tard, en Occident, les églises offrirent presque autant d'*autels* qu'elles avaient de chapelles; mais les Orientaux ont conservé jusqu'à nous l'usage de n'en élever qu'un seul. Dès le XIe siècle, les églises devenant plus vastes, on recula l'*autel* vers le fond du sanctuaire, et le célébrant tourna le dos aux assistants. Dans plusieurs églises monastiques, outre l'*autel* destiné à la célébration de la messe, on disposa, au fond de l'hémicycle, un *autel* pour les reliques. Quelque nombreux que devinrent par la suite les *autels* dans les églises, celui qui s'élevait dans le sanctuaire fut réservé aux grandes solennités et aux fêtes paroissiales; il reçut le nom de *maître-autel*.

Tous les *autels* dont nous avons parlé jusqu'ici ont pour caractère essentiel d'être fixes. Aux époques de persécution contre le christianisme, et plus tard, dans les temps de guerre, il y eut des *autels mobiles*, *portatifs*, *itinéraires* (*altaria gestatoria*, *portatilia*, *viatica*, *itineraria*), tables de petites dimensions, en bois, en pierre, en métal, que les prêtres emportaient avec eux pour dire la messe dans les lieux où il n'y avait pas d'*autels* consacrés. Il était défendu d'offrir le saint sacrifice sans le secours d'un *autel*; on rapporte, toutefois, que saint Lucien, dans sa prison, le célébra sur sa propre poitrine, et Théodoret, évêque de Cyr (Ve siècle), raconte lui-même qu'il dit la messe sur les mains de ses diacres, à la prière du saint ermite Maris.

— **Allus. littér.**:

*Il dînait de l'*AUTEL *et soupait du théâtre,*
Le matin catholique et le soir idolâtre.

Allusion à un passage de l'épitaphe que Charles Remi, poëte à peu près inconnu, a consacrée à l'abbé Pellegrin, qui travaillait pour le théâtre:

Ci-gît le pauvre Pellegrin,
Qui, dans le double emploi de poëte et de prêtre,
Eprouva mille fois l'embarras que fait naître
La crainte de mourir de faim.
Il dînait de l'autel et soupait du théâtre,
Le matin catholique et le soir idolâtre.

Dans l'application, ces vers se disent de ceux qui se livrent à deux genres d'occupations qui semblent s'exclure:

« M. Veuillot fait des livres et des sermons. D'une main, il dirige sa lanterne sur le monde frivole des salons; de l'autre, il relève les ruines du temple. Il est profane par la licence de ses descriptions, trois fois saint par l'orthodoxie de ses mercuriales. Il assomme dans ses romans les pécheurs qu'il a manqués dans ses homélies, *il dîne de l'église et soupe du théâtre.* » CUV. FLEURY.

AUTEL DE LA PATRIE. Dès le début de la révolution, des *autels à la patrie* avaient été spontanément élevés en divers endroits par les citoyens, réminiscences des coutumes de l'antiquité appropriées à la foi nouvelle. Nous répéterons ici ce que nous avons dit à propos des arbres de la liberté. Ces symboles, qui ne semblent aux esprits superficiels que de vaines décorations théâtrales, étaient un signe caractéristique des temps. Emblèmes du culte nouveau, qui avait pour dogmes la patrie, la loi, la philosophie, la liberté, l'égalité des classes, ils consacraient le divorce du peuple avec la vieille Eglise et la vieille société, en donnant un centre nouveau à tous les grands actes de la vie publique et de la vie privée. On dressait des autels de la patrie non-seulement dans les places, dans les municipalités, dans les sociétés populaires, mais encore sur les plus hauts sommets, en face du ciel, comme dans les grandes fédérations départementales de 1790, où, au milieu de l'enthousiasme inexprimable des populations, des mères apportaient leurs nouveaux-nés sur l'autel, leur faisaient toucher le signe sacré, les vouaient solennellement à la France et à la Révolution. Ces monuments s'étaient multipliés déjà en nombre considérable lorsque l'Assemblée législative en régularisa l'organisation par son décret du 6 juillet 1792, qui prescrivait l'érection dans chaque commune d'un *autel de la patrie*, où l'on apporterait les enfants, où les jeunes époux viendraient s'unir, où l'on inscrirait les naissances, les mariages et les décès. Le moment était solennel pour consacrer le culte du pays; c'était au milieu des délibérations sur la proclamation du danger de la patrie. Le monde entier se levait contre nous; la France, qui semblait devoir être submergée par ce débordement d'ennemis, allait se soulever dans un magnifique élan de colère et d'enthousiasme, et répondre aux insolents manifestes de l'étranger et aux menaces de l'émigration en balayant le trône et en se précipitant dans ce combat formidable, d'où sortit la délivrance nationale, ainsi que le salut de la révolution, et, par suite, l'affranchissement de ces peuples mêmes qui la combattaient à mort.

Longtemps avant ces événements, en juillet 1790, le colossal *autel de la patrie* élevé au milieu du champ de Mars avait été le centre d'une solennité à jamais mémorable, l'anniversaire de la prise de la Bastille (V. FÉDÉRATION). Une messe solennelle avait été célébrée sur l'autel par Talleyrand; puis la France entière, représentée par ses délégués, avait prêté le serment civique, et six cent mille âmes, malgré des torrents de pluie, formèrent autour de l'autel des farandoles patriotiques au son du tambour, de la musique et des détonations d'artillerie. Le peuple remarqua avec méfiance et mécontentement que le roi, malgré les invitations bruyantes qui lui étaient adressées au milieu des acclamations, avait prêté le serment de sa place et sans monter à l'autel.

Cet autel était orné des attributs de l'Abondance, du Travail, de l'Agriculture, de Génies, de figures de la Liberté, enfin, d'inscriptions, parmi lesquelles nous rapporterons les suivantes:

1° Le texte du serment civique.

2° Les mortels sont égaux; ce n'est pas la naissance,
C'est la seule vertu qui fait leur différence.

3° La loi, dans tout Etat, doit être universelle;
Les mortels, quels qu'ils soient, sont égaux devant elle.

4° Songez aux trois mots sacrés qui garantissent ces décrets: *la nation, la loi, le roi.* La nation, c'est vous; la loi, c'est encore vous, c'est votre volonté; le roi, c'est le gardien de la loi.

Le monument était une immense construction de forme carrée et pyramidale, haute de cent pieds, avec quatre massifs aux angles supportant des trépieds de grandeur colossale. Ces massifs étaient reliés par des escaliers d'une largeur telle, qu'un bataillon entier pouvait y monter de front, et qui conduisaient à une plate-forme, d'où s'élevait pyramidalement, par une multitude de degrés, un terre-plein que couronnait l'*autel de la patrie*, ombragé d'un palmier.

L'année suivante, presque jour pour jour, cet autel fut le théâtre d'un douloureux événement, et ses degrés furent baignés du sang de la population parisienne, rassemblée pour signer une pétition demandant la déchéance du roi. V. MASSACRE DU CHAMP-DE-MARS.

Sous la République, les *autels de la patrie* (consacrés aussi à la liberté) continuèrent à être un lieu de réunion dans les solennités publiques; on s'y rassemblait pour célébrer les triomphes de nos armées ou les grands anniversaires de la révolution. Enfin, comme les arbres de la liberté et les montagnes symboliques, ils servaient de stations et, pour ainsi dire, de reposoirs à ces processions du peuple et des magistrats, qui étaient restées en usage dans les fêtes publiques. L'autel du Champ-de-Mars vit en ce genre des solennités splendides, notamment la fête de la Réunion, à laquelle assistaient les envoyés des assemblées primaires des départements, et qui avait pour but de célébrer l'acceptation par le peuple de la Constitution de 1793. On l'avait fait coïncider avec l'anniversaire du 10 août.

Les *autels de la patrie* disparurent tous sous le Consulat.

AUTELAGE s. m. (ô-te-la-je — rad. *autel*). Féod. Droit sur les offrandes. ‖ A signifié plus tard, Revenus d'une cure, d'une prébende.

AUTELTZ (Guillaume DES), poëte, né à Charolles en 1529, mort après 1576. Ses principaux recueils de poésies ont pour titres: le *Mois de mai*; *Repos du grand travail*; *Amoureux repos*; *Récréation des tristes*; *Fanfreluche et Gaudichon*, médiocre imitation de *Pantagruel*; de violents factums contre Meygret, qui voulait réformer l'orthographe, etc.

AUTÉMÉSIE s. f. (ô-té-mé-zî — du gr. *autos*, soi-même; *emesis*, vomissement). Pathol. Espèce de vomissement spontané ou idiopathique, de la nature des gastroses.

Au temps des roses, romance ou élégie de Gustave Schwab, poëte allemand contemporain. Sauf une certaine affectation, cette pièce est entièrement irréprochable. M. N. Martin l'a traduite dans ses *Poëtes de l'Allemagne*:

« L'amour est semblable aux roses, qui toujours se renouvellent, quoique leur éclat d'aujourd'hui doive mourir demain, et que nul de nous ne se souvienne de la veille.

» L'amour est riche comme le sein des roses: des milliers de feuilles odorantes ont beau s'en détacher, des milliers d'autres se pressent encore autour de leur cœur.

» L'amour brille enflammé, comme une feuille de rose dont un premier rayon de l'aurore a peint les vives couleurs.

» L'amour est céleste; il ressemble à cette goutte de rosée cachée dans le sein des roses, et qui réfléchit l'immensité du ciel.

» L'amour est doux comme le parfum des roses qui circule invisible dans l'air attiédi, et enivre l'abeille, avide de composer son miel.

» Enfin l'amour est de courte durée, comme la vie des roses, des roses plus promptes encore à mourir que le doux rossignol qui les pleure sous l'ombrage. »

Ce n'est que dans sa forme originale qu'on peut respirer tout le parfum de cette gracieuse bluette.

AUTENRIETH (Jean-Hermann-Ferdinand D'), médecin allemand, né à Stuttgard en 1772, mort en 1835. Après de longs voyages en Europe et aux Etats-Unis, il fut nommé conservateur du cabinet d'histoire naturelle de Stuttgard, puis professeur d'anatomie et de clinique à Tubingue. Il a laissé son nom à une pommade employée en frictions dans le traitement de la coqueluche. Ses ouvrages sont nombreux et importants. L'un des principaux est le *Manuel de la physiologie empirique de l'homme*; Tubingue, 1801 et suiv., 3 vol. in-8°.

AUTENRIETH (Hermann-Frédéric D'), professeur et médecin allemand, né à Tubingue en 1799, fils du précédent, auquel il succéda dans sa chaire de clinique. On lui doit quelques écrits: *Des maladies du peuple de la Grande-Bretagne* (Tubingue, 1824); *Sur le venin des poissons* (ibid. 1833); *Les eaux sulfureuses de Sebastiansweiler en Wurtemberg* (ibid., 1834); etc.

AUTERIVE, ville de France (Haute-Garonne), ch.-lieu de cant., arrond. et à 20 kil. S.-E. de Muret; pop. aggl. 2,276 hab.; — pop. tot. 3,297 hab. Beau pont en briques sur l'Ariége; filatures de laine; briqueteries; fabriques de drap pour l'habillement des troupes.

AUTEROCHE (CHAPPE D'). V. CHAPPE.

AUTÉSION. Temps hér. Fils de Tisamène et arrière-petit-fils de Polynice.

AUTEUIL, ancienne commune du départ. de la Seine, aujourd'hui comprise dans l'enceinte de Paris; fut le séjour favori de beaucoup d'hommes célèbres, tels que Boileau, Molière, Chapelle, La Fontaine, D'Aguesseau, Helvétius, Condorcet, etc. Eaux minérales froides ferrugineuses, connues dès 1628, et qui émergent par une source du terrain tertiaire. Leur densité est de 1,0036 et leur température de 15°, 5 en moyenne.

AUTEUIL (SOCIÉTÉ D'). On désigne ainsi une société de littérateurs et de savants qui se réunissaient dans le salon de Mme Helvétius, à Auteuil, et qui formaient comme un petit cénacle philosophique. Les plus célèbres étaient: Condillac, d'Holbach, Franklin, pendant son séjour à Paris; Turgot, Chamfort, Morellet, Cabanis, Destutt de Tracy, etc. Après la mort de Mme Helvétius (1800), ce fut la maison de Destutt de Tracy (également à Auteuil) qui devint le centre de cette société, dont beaucoup de membres distingués avaient disparu, mais qui en avait recruté de nouveaux: Chénier, Daunou, Ginguené, Volney, Laromiguière, De Gérando, Maine de Biran, etc. Le maître de ce petit temple était, comme on le sait, le grand-prêtre de l'*idéologie*. Les fidèles étaient donc tous des *idéologues*. Napoléon, qui préférait le canon et la discipline à l'idée et au raisonnement, et qui sentait là d'ailleurs un foyer d'opposition spirituelle et railleuse, ne parlait qu'avec un mépris de soldat de la savante coterie philosophique et de ses membres. V. IDÉOLOGUES.

AUTEUR s. m. (ô-teur — du lat. *auctor* et même *autor*, formé de *augere*, augmenter, accroître). Celui qui est la cause première, le créateur de quelque chose. En ce sens absolu, ne peut se dire que de Dieu: L'AUTEUR *de la nature, de l'univers. Le divin, le souverain* AUTEUR. *La beauté des créatures fait connaître celui qui en est l'*AUTEUR. (Pasc.) *La beauté de vos ouvrages, ô mon Dieu! fit oublier aux hommes ce qu'ils devaient à leur* AUTEUR. (Mass.) *Laissons aux dons de l'*AUTEUR *de la nature tout leur prix et tout leur usage.* (Mass.) *Plus on étudie la nature, plus on a étudié son* AUTEUR. (Volt.) *Tout est bien en sortant des mains de l'*AUTEUR *des choses.* (J.-J. Rouss.) *Il suffit à l'univers de la présence énergique de son* AUTEUR; *il n'a pas besoin de la nôtre; il ne languirait pas faute de spectateurs.* (Roy.-Collard.) *Dieu seul est* AUTEUR: *il est* AUTEUR *du monde, il est* AUTEUR *de la vérité.* (Laurentie.) *Tous reconnaissent et adorent un Dieu créateur, rémunérateur, tout-puissant, moteur suprême du monde dans l'ordre physique, et* AUTEUR *de la vie dans l'ordre intellectuel et moral.* (Portalis.) *Les astres gravitent durant des millions de siècles dans l'espace infini, en suivant les puissantes impulsions et les attractions invariables que leur a communiquées le suprême* AUTEUR *des choses.* (Mignet.)

Vous offensez les dieux *auteurs* de votre vie.
RACINE.

L'aspect de l'univers m'élève à son *auteur*.
C. DELAVIGNE.

Grâce à l'*auteur* de l'univers
Je suis oiseau: voyez mes ailes. LA FONTAINE.

Les cieux instruisent la terre
A révérer leur *auteur*. J.-B. ROUSSEAU.

— Par anal. Personne à qui l'on doit la vie ou l'illustration de sa famille: *L'*AUTEUR, *les* AUTEURS *d'une famille. Les* AUTEURS *de vos jours. L'*AUTEUR *de notre naissance. La plupart des hommes aiment mieux un illustre brigand pour* AUTEUR *qu'un homme vertueux.* (***) *Cent fois j'ai voulu me jeter aux pieds des* AUTEURS *de mes jours.* (J.-J. Rouss.) *Oh! que les* AUTEURS *de mes jours ne peuvent-ils me voir sortir de mon avilissement.* (J.-J. Rouss.) *Je partirai dans deux jours pour Alcaraz, pour contenter l'envie que j'ai de revoir les* AUTEURS *de ma naissance.* (Le Sage.) *Si quelqu'un doit nourrir ces enfants, qui se chargera de ce soin, si ce n'est moi, leur père, qui suis l'*AUTEUR *de leurs jours.* (Thiers.)

La mort m'avait ravi les *auteurs* de mes jours.
RACINE.

Noble et brillant *auteur* d'une triste famille,
Soleil, je te viens voir pour la dernière fois.
RACINE.

Jamais de ses travaux Abel n'ouvrit le cours
Sans avoir embrassé les *auteurs* de ses jours.
GILBERT.

Séjour où commandait l'*auteur* de ma naissance,
Lieux témoins du bonheur de ma première enfance,
Hélas! que votre aspect me frappe et m'attendrit!
PIRON.

‖ S'emploie quelquefois dans le même sens d'une manière absolue:

. Electre eut pour *auteur*
Cet Atlas qui des cieux porta la voûte immense.
DELILLE.

‖ Très-familièrement: *N'allons pas de ce côté, je craindrais d'y rencontrer mon* AUTEUR. *Il est impossible de voir un* AUTEUR *plus chicocandard.* (Th. Gaut.) *Papa, je suis à sec; engraisse-moi donc un peu ma filoche; j'ai envie d'aller me cavaler à Pantin. — Hein? que me dis-tu là? — Tu ne comprends pas?* (A part) *Dieu! que mon* AUTEUR *est arriéré!* (Dialogue entre un jeune collégien et son père).

— Se dit aussi des fondateurs d'un peuple ou d'une race:

Rome peut bien souffrir dans son libérateur
Ce qu'elle a bien souffert dans son premier *auteur*.
CORNEILLE.

Madame, au nom des dieux *auteurs* de notre race,
Daignez à mon amour accorder cette grâce.
RACINE.

— Par ext. Inventeur: *L'*AUTEUR *d'une découverte, d'un procédé. Franklin est l'*AUTEUR *du paratonnerre. L'opinion qui fait les Phéniciens* AUTEURS *de l'écriture alphabétique est très-vraisemblable.* (Volt.) ‖ Fondateur, créateur d'un système, d'une opinion, d'une institution: *Pythagore passe pour être l'*AUTEUR *de la métempsycose. Numa Pompilius est l'*AUTEUR *des plus importantes institutions des Romains. Le schisme est toujours connu par son* AUTEUR. (Boss.) ‖ Celui qui a fait une chose, qui en est la cause principale: *L'*AUTEUR *d'un bienfait. L'*AUTEUR *d'un crime, d'une faute. Il est l'*AUTEUR *de ma ruine, de ma perte. Il était l'*AUTEUR *de la sédition. Ce chicaneur est l'*AUTEUR *de la ruine de votre maison.* (Trév.) *On sent toujours de la joie d'être l'*AUTEUR *de la prospérité publique.* (Mass.) *Plusieurs, parmi le peuple, commencèrent à perdre leur estime pour Caïus Gracchus, dès qu'ils le soupçonnèrent d'être l'*AUTEUR *d'un crime si énorme.* (St-Réal.) *Homme, ne cherche point l'*AUTEUR *du mal: cet* AUTEUR *c'est toi-même.* (J.-J. Rouss.) *Est-ce à l'*AUTEUR *de ma faute à en aggraver la punition?* (J.-J. Rouss.) *Tout être capable d'en comprendre un autre aime la joie dont il est l'*AUTEUR. (Mme Guizot.) *Les* AUTEURS *des révolutions en sont toujours les victimes.* (J. de Maistre.) *La bienfaisance que l'on peut exercer en détail ne compense pas le mal dont on*

*est l'*AUTEUR, *en prêtant l'appui de son nom au parti que l'on sert.* (Mme de Staël.)

Chacun veut voir l'*auteur* de tant d'illustres faits.
ROTROU.

Périsse le Troyen *auteur* de nos alarmes!
RACINE.

Je ne suis point l'*auteur* de ces sottises-là.
REGNARD.

Un crime sans succès perd toujours son *auteur.*
GRESSET.

De vol, de brigandage on nous déclare *auteurs;*
On nous traîne, on nous livre à nos accusateurs.
RACINE.

La ruse la mieux ourdie
Peut nuire à son inventeur,
Et souvent la perfidie
Retombe sur son *auteur.* LA FONTAINE.

‖ Personne qui a prononcé la première certains discours, ou de qui l'on tient ces discours : *Je vous cite mon* AUTEUR, *mes* AUTEURS. *Elle découvrit ce qu'elle avait appris de la conjuration, sans cependant nommer son* AUTEUR. (Vertot.) *Des bruits sans* AUTEURS *mêlaient des choses fausses avec des vraies, et augmentaient l'inquiétude du sénat et la crainte des gens de bien.* (Vertot.) *J'ai vu naître ce conte, et j'en connais les* AUTEURS. (Le Sage.)

— Particulièrem. Personne qui a fait un ouvrage de science, de littérature ou d'art : *L'*AUTEUR *d'une chronologie, d'un traité de physique. L'*AUTEUR *d'une tragédie, d'une ode, d'un conte. L'*AUTEUR *d'une partition, d'un roman. L'*AUTEUR *d'un tableau, d'une statue. L'*AUTEUR *d'un monument. Tous ces beaux sentiments en l'air, toutes ces passions, toutes ces aventures que l'*AUTEUR *du roman a inventées, n'ont aucun rapport avec les vrais motifs qui font agir dans le monde.* (Fén.) *Les* AUTEURS *d'un écrit diffamatoire qui ne peuvent prouver ce qu'ils ont avancé sont condamnés par le pape Adrien à être fouettés.* (Pasc.) *Nous croyons que l'*AUTEUR *d'un bon ouvrage doit se garder de trois choses : du titre, de l'épître dédicatoire et de la préface; les autres doivent se garder d'une quatrième, c'est d'écrire.* (Volt.) *Le charme de la* Bible *vient en partie de ce que l'*AUTEUR *de chaque livre est si souvent ignoré.* (Renan.)

Souvent l'*auteur* altier de quelque chansonnette
Prend droit au même instant de se croire poëte.
BOILEAU.

‖ S'emploie absol. dans le sens d'écrivain : *Illustre* AUTEUR. *Savant* AUTEUR. *Le métier d'*AUTEUR. *Rien ne recule plus le progrès des connaissances qu'un mauvais ouvrage d'un* AUTEUR *célèbre, parce que, avant d'instruire, il faut commencer par détromper.* (Montesq.) *Il faut plus que de l'esprit pour être* AUTEUR. (La Bruy.) *Tout l'esprit d'un* AUTEUR *consiste à bien définir et à bien peindre.* (La Bruy.) *Il y a peu d'*AUTEURS *qui se donnent la peine de finir leurs ouvrages.* (Scarron.) *Un* AUTEUR *qui a trop d'esprit et qui en veut toujours avoir, lasse et épuise le mien.* (Fén.) *Les bons* AUTEURS *du* XVIIe *et du* XVIIIe *siècle serviront toujours de modèle.* (Volt.) *Il ne faut point imprimer tout ce qu'ont écrit de pauvres* AUTEURS, *mais seulement ce qui peut, à toute force, être digne de la postérité.* (Volt.) *Les* AUTEURS *véritables sont ceux qui ont réussi dans un art véritable, qui ont enseigné ou enchanté les hommes.* (Volt.) *Le voilà sans pain; il devient folliculaire; il infecte la basse littérature et devient le mépris et l'horreur de la canaille même : et cela s'appelle des* AUTEURS! (Volt.) AUTEUR *est un nom générique qui peut, comme le nom de toutes les autres professions, signifier du bon ou du mauvais, du respectable ou du ridicule, de l'utile ou de l'agréable, ou du fatras et du rebut.* (Volt.) *Cent* AUTEURS *compilent pour avoir du pain, et vingt folliculaires font l'extrait, la critique, l'apologie, la satire de ces compilations, dans l'idée d'avoir aussi du pain, parce qu'ils n'ont point d'autre métier. Le malheur de tous ces gens-là vient de ce que leurs pères ne leur ont pas fait apprendre une profession.* (Volt.) *Vous devez savoir, et je crois vous l'avoir dit, que j'ai quitté pour la vie le métier d'*AUTEUR. (J.-J. Rouss.) *Les* AUTEURS *se peignent dans leurs ouvrages.* (Le Sage.) *Nous sommes bien plus appliqués à noter les fautes et les contradictions d'un* AUTEUR *qu'à profiter de ses vues.* (Vauven.) *Bien souvent l'*AUTEUR *ne sait pas lui-même où il a vu ce qu'il imite.* (Marmontel.) *Qui dit* AUTEUR *dit oseur.* (Beaumarch.) *J'appelle tyrans, dans la littérature, ces* AUTEURS *prestigieux dont l'esprit empêche d'aimer aucun autre esprit que le leur.* (Joubert.) *Plus l'*AUTEUR *s'est caché, plus la critique s'obstine à pénétrer le mystère des grandes œuvres sans nom.* (Renan.)

Un *auteur* gâte tout quand il veut trop bien faire.
LA FONTAINE.

Tout mortel est jaloux, et tout *auteur* est vain.
SAURIN.

Fouillez des vieux *auteurs* la poudreuse richesse.
MILLEVOYE.

Il est fort peu d'*auteurs* qui vaillent leurs ouvrages.
ANDRIEUX.

Je ne saurais souffrir les *auteurs* en jupon.
DELAVILLE.

La feinte est un pays plein de terres désertes :
Tous les jours nos *auteurs* y font des découvertes.
LA FONTAINE.

Le défaut des *auteurs*, dans leurs productions,
C'est d'en tyranniser les conversations.
MOLIÈRE.

Sans la langue, en un mot, l'*auteur* le plus divin
Est toujours, quoi qu'il fasse, un méchant écrivain.
BOILEAU.

. Paris voit chez lui, de tout temps,
Les *auteurs* à grands flots déborder tous les ans.
BOILEAU.

Que produit un *auteur* après tous ces grands cris?
La montagne en travail enfante une souris.
BOILEAU.

Mais souvent un *auteur* qui se plaît et qui s'aime,
Méconnaît son génie et s'ignore soi-même.
BOILEAU.

Comme roi des *auteurs* qu'on l'élève à l'empire,
Ma bile alors s'échauffe, et je brûle d'écrire.
BOILEAU.

Je prétends soulever les lecteurs détrompés
Contre un *auteur* bouffi de succès usurpés.
GILBERT.

D'un *auteur* débutant la tâche est difficile;
Sous ses pas le théâtre est glissant et mobile.
ANDRIEUX.

Peste soit des *auteurs!* ils sont tous nés exprès
Quelque temps avant moi, pour traiter mes sujets.
AL. DUVAL.

Je ne sais pas encor de quel air on écoute
Vos *auteurs* nébuleux, auxquels je n'entends goutte.
C. DELAVIGNE.

N'attendez rien de bon du peuple imitateur,
Qu'il soit singe ou qu'il fasse un livre.
La pire espèce, c'est l'*auteur.*
LA FONTAINE.

Le bon *auteur* pour moi, c'est celui qui m'éclaire,
Et chez qui le bon sens l'emporte sur l'esprit;
Et je préférerai toujours dans un écrit
Le bonheur d'être utile à la gloire de plaire.
PELISSIER.

Damon, ce grand *auteur*, dont la muse fertile
Amusa si longtemps et la cour et la ville,
Mais qui, n'étant vêtu que de simple bureau,
Passe l'été sans linge et l'hiver sans manteau.
BOILEAU.

Un *auteur* à genoux, dans une humble préface,
Au lecteur qu'il ennuie a beau demander grâce;
Il ne gagnera rien sur ce juge irrité,
Qui lui fait son procès de pleine autorité.
BOILEAU.

A nos *auteurs* ce n'est pas, entre nous,
L'esprit qui manque : ils en ont presque tous;
Mais je voudrais, dans ces nouveaux adeptes,
Voir une humeur moins rétive aux préceptes.
J.-B. ROUSSEAU.

Plus de douceur que de beauté
Me semble aux femmes nécessaire;
Plus d'éclat que de vérité
Dans un *auteur* ne me plaît guère.
PANARD.

Je me figure un *auteur*
Qui dit : Je chanterai la guerre
Que firent les Titans au maître du tonnerre.
C'est promettre beaucoup, mais qu'en sort-il souvent?
Du vent. LA FONTAINE.

‖ Ouvrage d'un écrivain : *Lire un* AUTEUR *ancien, un* AUTEUR *moderne. Etudier les bons* AUTEURS. *Nos vieux* AUTEURS, *avec toute leur négligence, ont une naïveté admirable; de sorte qu'on prend autant de plaisir à les lire qu'à entendre un villageois de bon sens.* (Bouhours.) *Si on lisait avec application tous nos anciens* AUTEURS, *on y trouverait beaucoup de mots qui passent aujourd'hui pour nouveaux.* (Ménage.)

Barbin vend aux passants des *auteurs* à tout prix.
BOILEAU.

On lit peu ces *auteurs* faits pour nous ennuyer,
Qui toujours sur un ton semblent psalmodier.
BOILEAU.

J'étais sans bien, sans métier, sans génie,
Et j'avais lu quelques méchants *auteurs*,
Froids romanciers, sots versificateurs.
VOLTAIRE.

‖ Ecrivain, ouvrage qui fait autorité, ou que l'on invoque, que l'on cite comme autorité : *Je ne pense pas qu'il soit besoin de citer mes* AUTEURS. (Racine.) *Il y a des* AUTEURS *graves pour appuyer toutes les opinions.* (Mme de Sév.)

Accabler l'équité sous des monceaux d'*auteurs.*
BOILEAU.

‖ Ouvrage que les élèves expliquent dans les classes : *Quel* AUTEUR *traduisez-vous? Vous me copierez quatre pages de votre* AUTEUR.

— *Droits d'auteur*, Rémunération accordée aux auteurs dramatiques, toutes les fois qu'on joue leurs pièces, et, en général, droit que les auteurs ont sur les ouvrages, aux termes de la loi sur la propriété littéraire, ou d'après les conventions qu'ils ont passées avec leurs éditeurs. ‖ *Billets d'auteurs*, Billets d'entrée que reçoivent les auteurs des pièces qu'on représente, et qu'ils donnent à leurs amis ou qu'ils cèdent à certains industriels qui en font trafic.

— Hist. littér. *Auteurs sacrés*, Anciens auteurs qui ont écrit sur des matières religieuses, comme les évangélistes et les Pères de l'Eglise. ‖ *Auteurs inspirés*, Auteurs des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, que les chrétiens regardent comme inspirés, sans s'accorder sur le nombre de ces livres, ni sur les noms de leurs auteurs. ‖ *Auteurs profanes*, Auteurs qui n'ont pas traité des matières religieuses, ou même qui ne s'en sont pas occupés à un point de vue orthodoxe. Voltaire est un auteur profane, bien qu'il ait souvent traité des questions religieuses. ‖ *Auteurs anciens*, Dénomination un peu vague appliquée assez généralement à ceux qui ont écrit avant la chute de l'empire d'Occident. ‖ *Auteurs modernes*, Dénomination plus vague encore que la précédente. Quelques-uns l'appliquent à tous les écrivains depuis Jésus-Christ, d'autres la limitent à ceux qui ont écrit depuis le XVIIe siècle jusqu'à nos jours. ‖ *Auteurs classiques*, Ceux dont les œuvres sont jugées dignes de servir de modèle. Nous ne pouvons guère citer qu'Homère et Démosthène à qui ce titre ne paraisse pas avoir été sérieusement contesté. On donne le même nom aux auteurs que l'on explique dans les classes, ainsi qu'aux auteurs contemporains qui sont restés fidèles à l'imitation des auteurs de l'antiquité et aux règles de composition admises par ceux du XVIIe siècle. (V. CLASSIQUE.) ‖ *Auteurs romantiques*, Ecrivains de notre époque qui se sont affranchis des règles ou de la plupart des règles traditionnelles, et n'ont plus voulu reconnaître d'autre modèle que la nature. (V. ROMANTIQUE.) ‖ *Auteur authentique*, Celui qui a réellement écrit l'ouvrage qu'on lui attribue. ‖ *Auteur apocryphe*, Celui à qui l'on attribue faussement un ouvrage. ‖ *Auteur anonyme*, Celui dont on connaît l'ouvrage, mais dont on ignore le nom ‖ *Auteur pseudonyme*, Celui qui a publié son ouvrage sous un nom supposé.

— Jurispr. Celui dont on tient une procuration, un pouvoir pour agir. ‖ Celui dont on tient un droit quelconque ou une propriété : *Faire appeler son* AUTEUR *en garantie, pour une propriété contestée.* ‖ Dans le droit pénal, Celui qui a commis un crime ou un délit, par opposition à celui qui n'a été que *complice* : *Dans certains cas, la loi absout l'*AUTEUR *d'un fait délictueux et punit le complice.* ‖ *Auteur principal*, Celui qui, ayant des complices, a participé directement et matériellement à l'exécution d'une des circonstances constitutives de la nature de l'infraction.

— Adjectivem. Qui écrit des livres : *Une femme* AUTEUR. *Une de mes chances était d'avoir toujours dans mes liaisons des femmes* AUTEURS. (J.-J. Rouss.) *Une femme* AUTEUR *n'a rien à espérer que la haine de son sexe et la crainte de l'autre.* (Mme Cottin.) *Une femme* AUTEUR, *c'est en effet ce qu'était madame de Genlis avant toute chose.* (Ste-Beuve.) *Si les femmes* AUTEURS *savent généralement s'affranchir des préjugés et prendre leurs ébats, elles ne sont pas notées et tympanisées à ce sujet.* (Fourier.) *La femme* AUTEUR *se met trop souvent au-dessus des préjugés.* (Boitard.)

Les femmes d'à présent sont bien loin de ces mœurs;
Elles veulent écrire et devenir *auteurs.*
MOLIÈRE.

— Rem. Bien qu'il ait une physionomie toute masculine, le mot *auteur*, employé substantivement ou adjectivement, peut se rapporter à un nom féminin. Nous allons en citer plusieurs exemples : *Cette femme est l'*AUTEUR *de mon désespoir. George Sand est son* AUTEUR *favori. Madame de Staël est un* AUTEUR *distingué. Grâce à sa liaison avec Segrais et avec madame de La Fayette, qui était elle-même un* AUTEUR, *La Rochefoucauld a su qu'il y avait un art d'écrire, et il s'est exercé dans cet art.* (V. Consid.)

Je ne saurais souffrir les *auteurs* en jupon.
C. DELAVIGNE.

On remarquera que, dans tous les exemples cités, les corrélatifs du mot *auteur* sont du masculin, et cela n'a rien qui choque l'oreille; mais cette règle ne saurait être considérée comme absolue, et c'est Boileau lui-même qui va nous en fournir la preuve :

Vais-je épouser ici quelque *apprentive auteur?*

Nous croyons, avec le législateur du Parnasse, que, dans ce cas, le féminin était de rigueur, et qu'il ne serait pas tolérable de dire qu'un jeune homme vient d'épouser *un auteur.* Sans doute, à la rigueur, la forme masculine serait exigée par la règle, mais le genre opposé est déterminé par la nature et le bon sens, qui doivent l'emporter sur la règle. Au reste, Boileau avait l'oreille éminemment française, c'est-à-dire délicate, et l'on peut s'en rapporter à lui. Il en est de même de l'exemple suivant, que nous empruntons à un de nos journaux quotidiens : *Madame la duchesse de Duras, la spirituelle* AUTEUR *d'*Ourika, *vient de mourir.*

— **Syn. Auteur, écrivain.** Ce qu'on regarde dans l'*auteur*, ce sont les pensées, c'est le fond même de l'ouvrage, ou bien c'est l'autorité qui lui est acquise par une célébrité généralement reconnue; un *auteur* se distingue par l'originalité, la hardiesse, la profondeur des pensées; il y a des *auteurs* classiques, et ce sont ceux qu'on a jugés dignes d'être proposés comme objets d'études. C'est le style surtout que l'on considère dans un *écrivain;* il y a des *écrivains* plus ou moins corrects, plus ou moins élégants, plus ou moins lourds, etc. Boileau fait parfaitement ressortir cette distinction dans les deux vers suivants :

Sans la langue, en un mot, l'*auteur* le plus divin
Est toujours, quoi qu'il fasse, un méchant *écrivain.*

— **Homonyme.** Hauteur, hotteur.

— **Epithètes.** Célèbre, illustre, fameux, habile, ingénieux, intelligent, savant, docte, érudit, profond, spirituel, fin, malin, malicieux, mordant, distingué, excellent, renommé, goûté, vanté, aimé, chéri, préféré, glorieux, immortel, fleuri, poétique, éloquent, sublime, original, simple, naïf, ingénu, modeste, anonyme, inconnu, obscur, oublié, dédaigné, méprisé, minutieux, méticuleux, pointilleux, scrupuleux, consciencieux, chatouilleux, susceptible, irritable, orgueilleux, paradoxal, gourmé, pédant, prosaïque, médiocre, méchant, vulgaire, ennuyeux, plat, insipide, obscur, lourd, inintelligible, ignorant, sot, ridicule, flatteur, adulateur, bas, vil, rampant, mercenaire, stipendié.

— **Prov. littér.** :

*Sans la langue..., l'*AUTEUR *le plus divin*
Est toujours, quoi qu'il fasse, un méchant écrivain.

Allusion à deux vers de Boileau. V. LANGUE.

— **Anecdotes.** On lisait, devant un *auteur* resté pauvre et obscur, un livre excellent dans lequel il y avait quelques-unes de ses pensées : « Voilà, dit-il, un de mes enfants qui a fait fortune. »

⁂

« Vous mangez le plus pur de notre substance, disait un homme de lettres à un libraire : voyez que d'*auteurs* pauvres! — Mais aussi, reprit le libraire, voyez que de pauvres *auteurs!* »

⁂

On disait à un *auteur* tragique qui n'était pas heureux : « Pourquoi ne faites-vous pas des comédies? — Je ne fais pas de comédies depuis que j'ai lu Molière. — Il paraît, lui dit-on, que vous n'avez jamais lu Racine. »

⁂

Le père Malebranche fut critiqué dans le journal de Trévoux, et comme on l'engageait à répondre au journaliste : « Je ne dispute point, dit-il, avec des *auteurs* qui font un livre toutes les semaines ou tous les mois. »

⁂

Le savant *auteur* Budé, étant occupé dans son cabinet, vit venir à lui un domestique tout effrayé du feu qui était dans sa maison : « Allez, lui dit-il froidement, avertir ma femme; vous savez que je ne me mêle point du ménage. »

⁂

Les ouvrages d'un *auteur* étaient parsemés de traits trop hardis; un autre, dans ses écrits flatteurs, visait toujours aux pensions de la cour; sur quoi un bel esprit a dit d'eux : « L'un tourne toujours autour de la Bastille, et l'autre autour du trésor royal. »

⁂

On ne fera peut-être jamais, à aucune satire, une réponse plus mortifiante que celle de Fontenelle à un *auteur* qui, ayant besoin de lui, venait s'accuser humblement de l'avoir outragé dans une brochure : « Monsieur, lui dit le philosophe, vous me l'apprenez. »

⁂

Rivarol rencontre un jour M. de Florian. Ce dernier avait un manuscrit qui sortait de la poche de son habit, et Rivarol, qui ne laissait jamais échapper l'occasion de dire un bon mot, s'écrie : « Oh! monsieur l'*auteur*, si l'on ne vous connaissait pas, certes, on vous volerait. »

⁂

En 1753, l'abbé de Voisenon ayant donné, au Théâtre-Italien, un petit acte froid et languissant, quelqu'un lui demanda pourquoi il l'avait risqué à la scène : « Il y a si longtemps, répondit notre *auteur*, que tout Paris m'ennuie en détail, que j'ai saisi cette occasion pour rassembler tout mon monde et prendre ma revanche en gros. »

⁂

Mme de Sévigné parle d'un *auteur* qui avait entrepris de démontrer trente-deux hérésies dans le livre de la *Fréquente communion*, du grand Arnauld. Au commencement de son livre, il disait : *Comme nous le prouverons ci-dessous;* et à la fin il disait : *Comme nous l'avons prouvé ci-dessus;* et, comme bien d'autres critiques, il n'avait rien prouvé ni ci-dessus ni ci-dessous.

⁂

Un *auteur* venait de faire aux comédiens français la lecture d'une comédie très-obscure; comme toute l'assemblée se taisait, le comédien Arnaud prit sur lui de dire au poëte, qui attendait son arrêt, que ses camarades trouvaient sans doute l'ouvrage trop compliqué, et qu'il était difficile de suivre le fil d'une intrigue aussi embarrassée : « Tant mieux, s'écria notre *auteur*, vous voilà sûrs, ainsi que moi, de deux représentations; le public voudra venir comprendre à la seconde ce qu'il n'aura pu entendre à la première. »

⁂

Un *auteur* avait présenté à Voltaire un manuscrit, en le priant de lui en dire son avis. Voltaire, ayant gardé l'ouvrage quelques jours, le rendit en disant : « Je l'ai lu, et j'y ai même changé quelque chose. » L'*auteur* parcourt son manuscrit, et, ne trouvant aucune rature, commence à croire que Voltaire n'a pas même regardé l'ouvrage. « Allez jusqu'au bout, dit Voltaire. » Arrivé là, il trouve effectivement une correction. Voltaire avait effacé *n* du mot FIN et l'avait remplacé par un point d'exclamation.

⁂

« Eh quoi! s'écriait Apollon,
Voyant le froid dans son empire,
Pour échauffer notre vallon
Le bois ne saurait donc suffire!
— Bon, bon! dit une des neuf sœurs,
Condamnez vite à la brûlure
Tous les vers des méchants *auteurs :*
Par là, nous aurons feu qui dure. »

Auteur malgré lui (L'), opéra-comique en un acte, paroles de Claparède, musique de Gudin, représenté le 16 mai 1812.

Auteur mort et vivant (L'), opéra-comique en un acte, paroles de Planard, musique d'Hérold, représenté le 18 décembre 1820. Le livret est agréable, mais ne fournit pas au célèbre compositeur l'occasion d'y déployer ses qualités. L'insuccès de cet ouvrage l'affecta

péniblement et le tint pendant quelques années éloigné du théâtre.

AUTEURS (DROITS D'). Expression en usage pour désigner la part qui revient à un auteur dont on veut exploiter l'œuvre, sous une forme quelconque de reproduction; on l'emploie le plus ordinairement pour indiquer les allocations accordées aux auteurs ou compositeurs d'ouvrages dramatiques, chaque fois que ces ouvrages sont exécutés sur un théâtre. Les droits des auteurs sont réglés par les lois du 13 janvier 1791 et du 19 juillet 1793, par le décret du 5 février 1810, par les lois du 3 août 1844 et du 8 avril 1854. Le décret de Moscou, du 15 octobre 1812, celui du 27 avril 1850, celui du 19 novembre 1859, réglementent plus spécialement les rémunérations dues aux auteurs sur les représentations dramatiques.

— *Du produit des œuvres de l'esprit chez les anciens et chez les modernes.* Sophocle se contentait, pour son droit d'auteur, d'une couronne de chêne. Tel devrait être encore, selon quelques personnes, le salaire de l'homme de lettres, cette récompense étant la seule qui convienne à la noblesse de sa profession. Les Sophocles modernes ne sont pas tous de cet avis; ils pensent que, le travail étant une *marchandise*, on peut, sans déroger, tirer parti de son labeur sous quelque forme qu'il se présente, et que ce n'est pas ravaler la dignité de son caractère que d'exiger pour son talent autre chose que des applaudissements. La propension à ne rien faire pour rien est d'ailleurs un des résultats de la civilisation. On nous dit, il est vrai, que les arts tournent au métier et que les œuvres de l'esprit constituent, de notre temps, un véritable objet de commerce; mais faut-il donc, pour cette raison caduque, en revenir à la réflexion lumineuse d'un acteur bergamasque, fameux dans l'administration de la comédie italienne : « Tant qu'il y aura des autours, la comédie elle ne pourra pas sussiter; et d'aillours, qu'est-ce que ces messiours ils demandent de piu? ils sont zoués tous les zours! » Au reste, l'idée fort juste, après tout, de rémunérer matériellement les travailleurs de l'esprit, est loin d'être nouvelle; et, à toutes les époques, on a payé, de manière ou d'autre, les plaisirs intellectuels dont la poésie et la littérature sont les sources les plus élevées. Lorsque le vieil Homère apportait au foyer antique ses chants immortels, l'hôte donnait à l'aveugle sans gîte une hospitalité généreuse. Plus tard, lorsque Hérodote lut aux Athéniens, assemblés pour les jeux Olympiques, les passages de ses merveilleux récits qui les intéressaient plus particulièrement, il reçut par décret un don de 10 talents (54,000 fr.). Dans le même temps, un poëte, nommé Chœrile, célébrant la victoire de la Grèce sur Xerxès, recevait une pièce d'or pour chacun de ses vers. Un rimeur assez médiocre, du même nom, suivit Alexandre le Grand dans ses expéditions. Le conquérant de l'Asie, qui eût comblé de toutes les richesses de Babylone un Homère disposé à chanter ses louanges, faisait avec lui un singulier marché, lui donnant un philippe pour chaque bon vers, un soufflet pour chaque mauvais; marché qui coûtait infiniment moins cher au trésor du roi qu'à la joue du poëte, si l'on en croit la tradition, qui ment peut-être dans l'honnête dessein de calmer la verve incontinente des rimailleurs de cour. Quel malheur pour certains poëtes — nous ne faisons pas ici allusion à M. Belmontet — s'ils se trouvaient soumis à une semblable épreuve!

Une épigramme du poëte Archimède, que l'on retrouve dans Athénée, *Banquet des savants*, valut à son auteur mille médimnés de froment, que Hiéron de Syracuse fit transporter jusque dans le Pirée à ses frais. Nous savons tous qu'Octavie, après avoir entendu lire l'épisode de l'*Enéide* où Virgile évoque son fils Marcellus, fit compter au poëte 10 grands sesterces (2,000 fr.) pour chacun des trente-deux vers de ce morceau si connu. A propos du même poëte, on se rappelle le distique fameux écrit par lui sur la porte du palais d'Auguste, pendant les fêtes célébrées à Rome par ce prince. Un rimeur obscur, nommé Bathylle, s'en étant déclaré l'auteur, fut comblé d'éloges et largement récompensé. (V. SIC VOS NON VOBIS.) Une anecdote, qui figure dans les *Saturnales* de Macrobe, prouverait au besoin que les poëtes faméliques datent de loin, et que de tout temps ils se sont montrés ingénieux : un pauvre Grec avait, il paraît, pris l'habitude de présenter à Auguste, chaque fois que ce prince sortait de son palais, une épigramme en son honneur, espérant toujours une récompense, que César ne paraissait pas disposé à lui accorder. Un jour, l'empereur le voyant venir comme à l'ordinaire, traça rapidement sur une feuille une épigramme grecque et la lui fit remettre. Aussitôt notre Grec de la louer après l'avoir lue, de témoigner son admiration de la voix et du geste. Puis tout à coup, mettant la main dans une misérable bourse pendue à son côté, il en tira quelques maigres deniers qu'il présenta à Auguste en lui disant : « Cela n'est point, sans doute, proportionné à ta fortune, ô César! Je te donnerais plus si je possédais davantage. » Ce trait provoqua le rire des assistants. Auguste fit compter à ce poëte, crotté mais spirituel, une somme de 100,000 sesterces. Allons à Athènes, nous y rencontrerons un opulent citoyen du IIe siècle, Hérode Atticus, allant à Smyrne écouter la parole du rhéteur Polémon; ce Rothschild grec est si satisfait des trois discours qu'il entend, qu'aussitôt il envoie 150,000 drachmes au rhéteur; mais le rhéteur dédaigne un présent indigne de ses talents, et le riche Athénien ajoute immédiatement 100,000 drachmes à son offrande, qui est alors acceptée. Et si nous ne quittons pas le IIe siècle, nous voyons Oppien recevoir de l'empereur Septime Sévère une statère d'or (environ 18 fr. 50 c.) pour chacun des vers de la *Chasse* et de la *Pêche*, poëmes qui en contenaient vingt mille, si l'on en croit Suidas. Voilà des exemples que la Société des gens de lettres devrait faire inscrire en lettres d'or dans la salle de ses séances. Nous en pourrions trouver d'autres encore dans ces temps éloignés, mais à quoi bon? Rapprochons-nous donc de notre époque. Nous voici au Xe siècle, non plus cette fois chez les Grecs ni chez les Romains, mais en Perse. Le célèbre poëte Ferdoucy a écrit, sur l'ancienne histoire de son pays, des poésies dont la lecture enchante à tel point le sultan Mahmoud le Gaznévide, que l'heureux auteur reçoit une pièce d'or pour chaque vers. Le même sultan lui prescrit bientôt de composer un poëme sur l'histoire des rois de Perse, au prix d'une pièce d'or par distique. Ferdoucy termine cette entreprise à l'âge de soixante-dix ans, et présente à son souverain cent vingt mille vers; mais, au lieu de tenir sa parole, le sultan envoie seulement 60,000 pièces d'argent au poëte, qui, mécontent, distribue aussitôt cette somme à ses domestiques. Ajoutons que le calife de Bagdad, Cader Billah, auprès de qui se retira Ferdoucy, acquitta la dette de Mahmoud. Cinq cents ans plus tard, un autre poëte, l'Italien Andrelini, était récompensé largement par Charles VIII pour avoir chanté les victoires de ce monarque en Italie. Andrelini a raconté lui-même comment, ayant un jour récité devant le roi un poëme latin sur la conquête de Naples, il en reçut un sac d'argent qu'il put à peine emporter sur ses épaules. C'est pour cela sans doute que le poëte disait en latin :

> Croissez, mes vers, soyez en plus grand nombre,
> Car c'est aux frais et salaires du roi.

Dans son *VIIIe Entretien*, Balzac parle d'un sonnet que l'amiral de Joyeuse paya par le don d'une abbaye. L'Estoile, dans son *Journal de Henri III*, rapporte que Henri Estienne, étant venu de Genève à Paris, reçut du roi un brevet de 1,000 écus pour son livre *De la préexcellence du language françois*; brevet dont il ne put tirer parti, il est vrai, forcé qu'il fut de reprendre bientôt le chemin de son pays, à cause des bruits de guerre « contre ceux de la religion. »

Nous touchons au XVIIe siècle. Un académicien, Colletet, reçoit du cardinal de Richelieu une somme de 600 livres pour six vers contenant la description de la pièce d'eau du jardin des Tuileries; et ce ministre, qui sait mieux récompenser que juger les talents, ajoute « que le roi n'est pas assez riche pour payer le reste du poëme. » Le poëte, qui n'avait jamais fait un marché aussi lucratif, composa aussitôt ce distique :

> Armand, qui pour six vers m'as donné six cents livres,
> Que ne puis-je, à ce prix, te vendre tous mes livres!

La Fontaine est pensionné par le surintendant Fouquet, à condition de fournir, en acquit de chaque terme, une pièce de vers. Corneille destine la dédicace de *Cinna* au cardinal Mazarin; mais, réfléchissant sur la ladrerie proverbiale du célèbre ministre, il prend le parti d'adresser *Cinna* à M. de Montoron, qui donne au grand poëte 1,000 pistoles. De là l'habitude d'appeler les épîtres dédicatoires qui sont lucratives des *épîtres à la Montoron*. Furetière disait, avec assez de raison, que l'inventeur des dédicaces avait dû être un mendiant. Avait-il donc aussi usé et abusé des dédicaces, cet auteur récompensé par un brevet de mendiant et cité par d'Israeli, dans ses *Mélanges de littérature?* Voici le fait, qui ne manque pas d'un certain piquant: Le célèbre Stow avait employé sa vie et son patrimoine à explorer les antiquités de l'Angleterre, qu'il avait parcourue presque tout entière à pied. Sur la fin de ses jours, il tomba dans la plus profonde misère, et sollicita de Jacques Ier quelques secours. Mais tout ce qu'il en put obtenir fut une patente scellée du grand sceau, par laquelle « considérant que ledit Stow a employé quarante-cinq ans à réunir les matériaux pour ses chroniques d'Angleterre, et douze à écrire l'histoire de Londres et de Westminster, et qu'il a consacré sa vie entière au service de son pays, nous lui accordons notre gracieuse et royale permission de solliciter les aumônes de nos sujets, et d'appliquer à son usage personnel ce qu'il pourra obtenir de leur bienveillance. Le tout pendant le cours d'une année. » Malgré cette patente de mendiant, le laborieux antiquaire ne recueillit que de faibles aumônes, ajoute le chroniqueur. Mais on n'attend pas de nous que nous rappelions les noms de tous les auteurs qui furent l'objet des libéralités royales : les distinctions, les places, les pensions ont trop souvent été le prix de la bassesse, de la complaisance et de la servilité, et, sans parler de l'auteur de la *Némésis*, nous aurions trop de palinodies à enregistrer. En général, quand les rois ou les gouvernements distribuent des récompenses aux écrivains, s'il leur arrive quelquefois de savoir distinguer le vrai mérite, il leur arrive aussi trop souvent de le méconnaître quand il s'allie à l'indépendance du caractère et des idées. Leurs bienfaits, d'ailleurs, sont toujours facultatifs et ne constituent pas, pour les auteurs, une rémunération assurée de leur travail. Cette rémunération ne peut venir que du public, qui achète leurs ouvrages pour les lire, ou qui paye le droit d'assister à leur représentation, et même elle ne peut guère arriver jusqu'à eux que par les mains d'un intermédiaire.

Déjà, au temps de la république romaine, on connaissait, non pas la propriété littéraire telle que nous l'entendons aujourd'hui, et qui ne pouvait naître qu'avec la typographie, mais les transactions entre les auteurs et les libraires ou les entrepreneurs de représentations théâtrales. Ainsi, les écrivains latins nous ont parlé des étalages de livres sous les portiques et dans d'autres lieux publics; Martial dit que les librairies étaient couvertes d'inscriptions et d'affiches indiquant les ouvrages en vente; Horace parle de colonnes où les libraires faisaient afficher les ouvrages nouveaux; il y a donc tout lieu de croire que le commerce de la librairie, parvenu à ce degré de perfection, ne laissait pas absolument sans profit ceux qui l'alimentaient. Ainsi encore, nous apprenons par Suétone que l'*Eunuque* de Térence, joué deux fois en un jour, rapporta à l'auteur 8,000 petits sesterces (environ 1,600 francs), « prix que n'avait jamais obtenu aucune comédie ». Le même Suétone nous apprend en outre que le grammairien M. Pompinius Andronicus, s'étant retiré à Cumes, y tomba dans un tel dénûment, qu'il fut obligé de vendre pour 16,000 sesterces (3,200 francs) son principal opuscule, la *Critique* des *Annales* d'Ennius. Il faut dire pourtant que quelques érudits ont nié que les libraires de l'antiquité achetassent aux auteurs le droit de publier et de vendre leurs ouvrages. Géraud, dans son *Essai sur les livres*, prétend qu'il n'y eut jamais chez les anciens aucune relation d'intérêts entre les libraires et les auteurs; ces derniers ne trafiquant jamais, dit-il, de leurs ouvrages. A l'appui de sa thèse, il fait valoir le silence gardé sur la propriété littéraire par les lois romaines; mais cette raison ne nous semble guère péremptoire : une loi sur la propriété littéraire aurait été sans effet avant la découverte de l'imprimerie, car rien n'aurait pu empêcher les libraires d'Asie ou d'Afrique, ou même ceux des villes de l'Italie, de transcrire et de vendre un ouvrage publié à Rome. Une autre preuve que Géraud tire de la pauvreté de certains écrivains, tels que Martial et Stace, dont les poésies jouissaient d'une vogue immense du vivant même de leurs auteurs, n'est pas plus concluante : aujourd'hui même que la propriété littéraire est si bien garantie, ne voyons-nous pas, fait remarquer à ce propos M. Ludovic Lalanne, le libraire en carrosse et l'écrivain à pied? Une autre assertion de Géraud semble d'ailleurs la réfutation même de son système. « Lorsqu'il se présentait, dit-il, une spéculation avantageuse, les libraires n'épargnaient ni les visites, ni les sollicitations, ni les flatteries, pour obtenir de l'auteur le précieux manuscrit dont la publication leur promettait quelque avantage. » Que conclure de ceci? Lorsqu'il se présentait une spéculation avantageuse, les libraires se faisaient très-certainement concurrence auprès de l'auteur, et ils employaient alors, pour obtenir son manuscrit, le moyen le plus simple, l'argument que Basile appelle irrésistible : ils offraient une somme quelconque. Ce qui demeure certain, c'est que les libraires ne devaient jamais payer les manuscrits fort cher, parce que, d'une part, les copies ne pouvaient se faire qu'à grands frais et avec beaucoup de temps, et, de l'autre, les lecteurs étaient peu nombreux dans un temps où l'art de lire était le privilége exclusif des classes supérieures. Pour voir le droit des auteurs s'exercer d'une manière générale et régulière, il faut arriver à l'époque où la découverte de l'imprimerie vint rendre si facile et si prompte la multiplication des livres. C'est alors seulement que l'histoire littéraire peut citer avec précision des traités passés entre les écrivains et leurs éditeurs, traités stipulant les droits et les obligations des contractants. Dans l'origine, les bénéfices des libraires, et partant la rémunération des auteurs, furent peu importants. L'Arioste, que l'on croit avoir imprimé le *Roland furieux* à ses frais, stipula, dans un traité conclu avec le libraire Jacopo, de Ferrare, auquel il cédait cent exemplaires de son chef-d'œuvre moyennant 150 fr., que chaque exemplaire ne pourrait être vendu plus de 40 sous; ce qui devait rendre insignifiants les bénéfices du libraire et de l'auteur. Le 27 avril 1667, Milton vendit son *Paradis perdu* au prix de 5 livres sterling; il devait en outre en recevoir 5 autres quand dix-huit cents exemplaires du premier tirage auraient été épuisés, et la même somme encore après la deuxième et la troisième édition; la veuve de cet homme célèbre vendit au libraire Simons tout droit sur le *Paradis perdu* moyennant 8 livres. Thomson, qui eut ensuite la propriété de ce poëme, « y gagna de quoi rouler carrosse ». Cependant, au XVIIe siècle, le libraire Courbé, de Paris, donna à Chapelain 2,000 livres pour la première édition in-folio des douze premiers chants de la *Pucelle*; et 1,000 livres de l'édition in-12, ce qui était pour l'époque une somme assez importante; ces éditions, qui parurent toutes deux en 1656, furent épuisées, ainsi que quatre autres, dans l'espace de dix-huit mois. A cette époque, Baillet attaquait vivement plusieurs écrivains mercenaires de son temps, entre autres Du Ryer, qui, « pour conserver et sauver leur vie, ont bien voulu flétrir et perdre leur réputation, les uns par nécessité de faire des traductions à 30 sols ou à un écu la feuille, les autres des vers à 4 francs le cent quand ils étaient grands, et à 40 sols quand ils étaient petits. » Boileau vendit, en 1674, son manuscrit du *Lutrin* pour 600 livres. Quelques années auparavant, Racine avait cédé celui d'*Andromaque* pour le tiers de cette somme. Diderot vendit, en 1746, moyennant 600 livres, ses *Pensées philosophiques*. Les *Nuits d'Young*, traduites par Letourneur, furent abandonnées pour 20 louis d'or à un éditeur, qui en retira 60,000 livres. Jean-Jacques Rousseau nous a laissé des détails sur le prix assez minime qu'il obtint de ses ouvrages. Duchesne lui donna du manuscrit d'*Emile* 6,000 fr., dont moitié comptant. Delille vendit 400 fr. sa traduction des *Géorgiques*; mais, devenu plus tard le poëte à la mode, il sut se dédommager par les sommes exorbitantes qu'il exigea de ses libraires pour quelques-unes de ses productions. Le premier ouvrage de Bernardin de Saint-Pierre, le *Voyage à l'île de France*, fut vendu 1,000 fr.

On le voit par ce qui précède, les Muses n'offraient, en général, que peu de ressources à leurs nourrissons. De là le système des encouragements, des récompenses individuelles; de là les traces de servilisme et d'adulation qu'on rencontre partout dans la littérature; ces préfaces, ces dédicaces présentées à la vanité dédaigneuse, et dont plusieurs subsistent comme une tache au premier feuillet de livres immortels. Le Tasse, l'Arioste, Corneille, ont dédié leurs chefs-d'œuvre à des Mécènes indignes de leur génie. L'Arétin avait perfectionné cet usage, joignant la satire sans conscience à la louange sans conviction, et forçant les souverains à acheter son silence aussi bien que ses éloges. Bayle nous apprend le profit que Rangouze tirait de ses dédicaces. La dédicace au cardinal Mazarin de la *Callipædia*, poëme latin sur l'art de faire de beaux enfants, valut à l'abbé Quillet l'abbaye de Doudeauville. En Angleterre, le prix des dédicaces était tout fait : au XVIIe siècle, on les payait de 20 à 40 livres. Depuis la révolution jusqu'à George Ier, la dédicace d'un ouvrage fut payée de 10 à 15 guinées et quelquefois 20. Cette coutume faisait dire à Voltaire que, chez nos voisins, les auteurs ressemblaient aux capucins, qui viennent présenter des salades, à condition qu'on leur donnera pour boire. Mais en France, les gens de lettres, ceux du moins qui étaient dignes de ce nom, ne descendirent jamais jusqu'à des calculs si honteux : l'exemple de Rochette de la Morlière, osant, dans une dédicace, vanter les vertus de la Dubarry, est à peu près unique. Ronsard reçut de riches présents; Boileau, Racine, Molière touchaient des pensions sur la cassette du roi; mais c'est à leur mérite qu'ils devaient ces faveurs royales, qui n'étaient que des actes de justice. Sous le règne suivant, Gilbert mourait à l'hôpital, comme plus tard Hégésippe Moreau, Gustave Planche, Bordas-Dumoulin, Henri Murger. Au temps même où le trésor particulier fournissait aux poëtes illustres que nous avons cités plus haut le loisir et les moyens de faire des chefs-d'œuvre, une foule d'écrivains crottés charbonnaient de leurs vers, dignes quelquefois d'un meilleur sort, les murs des cabarets, et expiraient de misère et de faim dans des greniers. De nos jours, les travaux intellectuels, rémunérés d'une façon plus convenable, font vivre en général ceux qui les entreprennent. On a reproché, il est vrai, à nos contemporains des tendances mercantiles. On a calculé le tort que font à l'excellence des œuvres littéraires le désir souvent trop ardent de réaliser des bénéfices pécuniaires et le sacrifice de la gloire à venir pour la vogue passagère, mais productive. Il peut y avoir quelque chose de fondé dans ce qu'on a dit contre l'avidité excessive déployée en maintes occasions par de célèbres et féconds écrivains; mais nous ne comprendrions pas, quant à nous, pourquoi, si la publication de certaines productions de l'esprit entraîne de riches bénéfices, les auteurs se réduiraient volontairement au rôle du Raton de la fable. « Là, comme partout, dit Saint-Aignan Choler, les grands nuisent aux petits, et la richesse excessive de quelques-uns enfante nécessairement la pauvreté des autres; mais là, les hautes places, données par le suffrage universel du public, sont au concours : elles ne sont ni usurpées ni dues au hasard, mais bien conquises par le talent et le travail. » Vouloir imposer aux écrivains l'égale médiocrité du salaire, ce serait, en effet, porter atteinte à cette émulation qui est pour l'esprit un stimulant si actif. Et puis, l'excès a moins d'inconvénients que la privation : nous préférons sourire du luxe qu'un auteur heureux étale insolemment à Etrétat, que de nous attrister au convoi d'un poëte famélique mort à l'hôpital.

Il est certains pays où les auteurs, quel que soit le mérite de leurs ouvrages, en retirent peu de profit : telle est l'Italie, à ce qu'il paraît. « La littérature dans ce pays, rapporte Valéry (*Voyages en Italie*), est improductive, il faut être riche pour écrire; il n'y a point véritablement de propriété littéraire; et, le plus souvent, les auteurs s'estiment fort heureux quand le libraire veut bien se charger des frais d'impression; Milan, Venise et Florence sont les seules villes où les manuscrits soient quelquefois payés; leur prix ne dépasse guère

alors 40 fr. la feuille; ce qui, pour un volume de près de 500 pages, rapporte à l'auteur 1,200 fr. Les plus grands esprits d'Italie ne tirent point de leur travail ces splendides tributs des écrivains célèbres de France et d'Angleterre. La traduction de l'*Iliade* ne valut jamais à Monti que 4,000 fr. Parini montrait des prétentions assez élevées lorsqu'il exigeait d'un libraire vénitien 150 sequins (1,792 fr.) pour réimprimer ses jolis poëmes, *il Mattino* et *il Mezzo giorno*, auxquels il avait ajouté la *Sera*. La première édition de la belle tragédie d'*Adelchi*, de M. Manzoni, ne le couvrit point de ses frais; et ses populaires *Promessi Sposi* ne lui ont rapporté que fort peu de chose. Ajoutez à toutes ces misères l'obligation, beaucoup plus rigoureuse en Italie qu'en France, d'offrir son livre à toutes les sortes d'amis, même aux amis qui nous détestent; hommage forcé, dont se moquait l'abbé Galiani, quand, publiant, sous le voile de l'anonyme, ses *Réflexions sur le dialecte napolitain*, il disait n'avoir point trouvé de meilleur moyen de garder à la fois ses exemplaires et ses amis. » Est-il donc prouvé que ce désintéressement, si toutefois désintéressement est le mot juste, que ce désintéressement des écrivains de la Péninsule produise un résultat plus beau que celui qu'offre notre littérature? Nos lois protégent les fruits de la pensée; elles reconnaissent, établissent et réglementent la propriété littéraire; et si celle-ci ne peut pas toujours se soustraire aux contrefaçons du dehors, au moins, à l'intérieur, elle peut, comme toute autre propriété, devenir l'objet de transactions commerciales. Une loi se prépare même, au moment où nous écrivons (juillet 1865), qui probablement lui donnera une extension et une stabilité nouvelles.

L'Angleterre, pays essentiellement mercantile, a devancé les autres dans la voie nouvelle, qui conduit quelquefois les auteurs à la fortune. Une rapide excursion à travers les annales littéraires de nos voisins nous offrira des chiffres magnifiques succédant à des chiffres très-minimes : en 1698, Dryden, publiant ses fables, reçoit 268 livres pour dix mille vers, parmi lesquels figurent l'*Épître à son cousin* et l'ode célèbre sur la *Fête de sainte Cécile*. Sterne offre ses deux premiers volumes de *Tristram Shandy* à un libraire d'York pour 50 livres. Se voyant refuser cette somme, il vient à Londres avec ses manuscrits et signe avec Robert Dodsley un arrangement « dont ni l'un ni l'autre n'eut à se repentir. » Swift ne reçut jamais rien pour ses écrits, excepté pour *Gulliver*, 300 liv. sterl. Samuel Boyle, auteur de la *Déité*, poëme dont Fielding a parlé avec éloge, était employé à traduire Chaucer en langage moderne, à 6 sous le vers; il travaillait enveloppé dans une couverture, ne pouvant s'acheter de culottes. Johnson reçut 1,375 liv. sterl. pour son célèbre dictionnaire; en 1779, il demandait à son libraire 200 guinées pour ses *Vies des poëtes anglais*. On lui en donnait 300, et 100 de plus après la vente de la première édition. Fielding avait offert son manuscrit de *Tom Jones* à un libraire pour 25 liv. sterl.; Thomson lit l'ouvrage, fait rompre le marché et recommande le jeune débutant à Millar, qui achète l'ouvrage 200 liv. sterl. Plus tard, Fielding vendit son roman d'*Amélia* 1,000 liv. sterl. Goldsmith donne le *Vicaire de Wakefield* pour 60 liv. sterl. Cet ouvrage est gardé en manuscrit jusqu'à ce que la publication du *Traveller* eût révélé le talent de l'auteur. Le *Village abandonné*, du même écrivain, est payé plus tard par le même éditeur 100 liv. sterl., somme que Goldsmith ne voulait pas accepter, trouvant que c'était trop d'une couronne par stance. Hume retira de ses travaux historiques 10,000 liv. sterl. de rente. Gibbon vendit 600 liv. sterl., et non pas 6,000 comme on l'a dit à tort, son *Histoire de la décadence de l'empire romain*. Les manuscrits laissés par Richardson, mort en 1761, furent achetés 1,500 guinées. L'*Histoire d'Écosse*, de Robertson, rapporta 500 liv. sterl. à son auteur, qui vendit environ 4,000 liv. sterl. le manuscrit de son *Histoire de Charles-Quint*. L'*Histoire des deux derniers rois de la maison de Stuart*, ouvrage posthume de Fox, s'est vendu 4,500 liv. sterl. La rédaction des voyages de Cook fut payée à Hawkesworth 120,000 fr., et, ce qui est plus extraordinaire, Paley, théologien anglais, toucha environ 50,000 fr. pour le manuscrit de ses *Elements of moral and political philosophy*, 1785, in-4°. Anne Radcliffe vendait chacun de ses romans 20,000 fr.; elle avait reçu pour les *Mystères d'Udolphe* 500 liv. sterl., et pour l'*Italien* 800. Miss Hannah More (morte en 1833), dont les œuvres choisies forment 10 vol. in-8°, a gagné avec ses ouvrages plus de 800,000 fr. Lord Byron a reçu de ses libraires 493,500 fr. Enfin, on assure que Walter Scott a gagné, par la publication de ses ouvrages, plus de 2 millions. De nos jours, Dickens, tout en restant homme de lettres, s'est fait 100,000 livres de rentes.

En France, d'aussi beaux résultats n'ont pas tardé à se produire, et plusieurs de nos grands écrivains ont su changer en un fleuve d'or l'encre qui coulait de leur plume. Les journaux se sont plu à entretenir le public des sommes énormes qui, dans ces dernières années, ont été payées par les libraires aux auteurs en réputation. Scarron appelait le *Marquisat de Quinet* le maigre produit de ses livres, publiés par Quinet. Aujourd'hui, pour MM. Victor Hugo, Lamartine, Thiers, Alexandre Dumas, George Sand, il ne s'agit plus de marquisats ni de duchés, mais bien de principautés et de royaumes. Scribe, Eugène Sue, Chateaubriand, Balzac, Frédéric Soulié ont avant eux, ou en même temps qu'eux, recueilli des bénéfices souvent considérables. Un des plus ingénieux moyens qui aient été tentés dans le but d'augmenter le produit des œuvres de l'esprit, c'est l'invention du roman-feuilleton, laquelle permet à l'auteur de céder préalablement son ouvrage à un journal avant de le vendre à un libraire. Cette première publication s'accomplit à diverses conditions : l'auteur reçoit tant pour l'œuvre entière, ou bien tant par ligne d'impression. C'est ainsi que le *Juif errant* (10 vol.) a été payé par le *Constitutionnel* 100,000 fr., que les *Mystères de Paris* (10 vol.) ont été payés par les *Débats* 160,000 fr. *Mathilde ou Mémoires d'une jeune femme*, du même auteur, ont été achetés par la *Presse* à un prix non moins fabuleux. La ligne s'est payée jusqu'à 1 fr. 25, les bouts de ligne comptant pour des lignes entières; on prétend même que cette dernière stipulation a donné naissance à cette forme de dialogue haché, coupé, plein d'interjections isolées et de monosyllabes, dont M. Alexandre Dumas a usé le premier. C'est pour lui qu'on a trouvé cette expression de l'argot littéraire : *tirer à la ligne*. Les *Mousquetaires* et *Monte-Cristo*, qui ont le plus popularisé le nom du fameux romancier, ont porté les revenus annuels de sa plume jusqu'à près de 200,000 fr., bien vite dévorés par ses fastueuses excentricités. La *Presse* a inauguré, en ce qui touche du moins M. Alexandre Dumas, un système nouveau de rémunération. Le prix de la *San Felice*, au lieu d'être compté à tant la ligne, est compté à tant la lettre, mesure de précaution inspirée sans doute par l'abus de l'alinéa (1864-1865). Chaque lettre de la *San Felice*, un des plus longs romans de l'auteur, rapporte deux centimes, dit-on, à celui-ci. Si l'on ajoute au produit du journal celui des éditions de librairie et celui de la reproduction par les journaux de province et de l'étranger, qui payent pour cela un droit annuel à la *Société des gens de lettres*, on pourra se faire une idée des sommes énormes qu'ont dû rapporter certains livres aux écrivains en renom. Disons tout de suite que cette façon de payer à la ligne est la plus répandue; c'est ainsi que sont rétribués la plupart des articles de journaux. Les feuilletons de critique, cependant, sont écrits souvent par des littérateurs qui exercent leurs fonctions moyennant une rémunération mensuelle. MM. Théophile Gautier, Paul de Saint-Victor et beaucoup d'autres sont dans ce cas. Le *prince des critiques* touche, dit-on, 500 fr. pour chacun de ses feuilletons du *Journal des Débats*. Les rédacteurs attachés aux feuilles politiques ont généralement des appointements fixes. Il est des bulletiniers qui touchent 12,000 fr. par an. Les Revues payent ordinairement à tant la feuille. Gustave Planche recevait à la *Revue des Deux Mondes*, d'abord 200 fr., puis 240 fr. pour chaque feuille d'impression de ses excellents articles. Les articles d'encyclopédies et de dictionnaires se payent aussi à la feuille, le plus souvent à la colonne ou à la ligne. C'est ainsi que procède le *Grand Dictionnaire* pour les articles qui n'émanent pas de la direction, et celle-ci fait tout son possible pour qu'une trop grande quantité d'eau ne soit pas mêlée au vin par amour de la ligne. *Multa paucis*, tels sont les deux mots qui retentissent constamment aux oreilles des collaborateurs.

Chez les libraires, les livres destinés à l'impression en volumes sont achetés à des prix fort divers, depuis celui de l'auteur en réputation, dont l'édition vaut son pesant d'or, jusqu'à celui de l'auteur inconnu, qui demeure satisfait si le libraire a bien voulu se charger des frais d'impression. Il en est ainsi pour tous les genres de littérature, depuis le plus futile jusqu'au plus sérieux, depuis l'ouvrage le plus savant jusqu'à la compilation la plus insignifiante : le prix du travail n'a d'autres règles que les conventions faites et acceptées par l'auteur et par le libraire. Tantôt l'auteur reçoit une somme déterminée pour une édition, tantôt il se réserve tant par exemplaire vendu; une autre fois, il abandonne la propriété de son œuvre pour toujours ou pour un certain nombre d'années, ou seulement l'exploitation sous un format convenu. Des écrivains se voient souvent forcés, à leurs débuts, d'éditer leurs premiers ouvrages à leurs frais. C'est ainsi que M. Paul de Kock publia l'*Enfant de ma femme*, son premier roman, faute d'avoir pu le faire accepter par un libraire. Cet auteur populaire céda plus tard à l'éditeur Barba les productions futures de sa plume moyennant une somme annuelle assez modique. D'ailleurs, ce genre de transaction n'est pas rare. En 1833, Béranger vendit toutes ses œuvres, faites ou à faire, à M. Perrotin, pour la faible rétribution viagère de 800 francs. Mais hâtons-nous d'ajouter que l'éditeur, enrichi par le poëte, a tenu à honneur d'augmenter successivement la pension de celui-ci. Beaucoup d'autres écrivains ont engagé leur plume par contrat, soit à un libraire, soit à un journal. Rappelons ici que la livraison d'un manuscrit, faite par l'auteur à l'éditeur, ne constitue pas pour ce dernier un droit de propriété, à moins de conventions expresses; que la cession d'une œuvre littéraire quelconque ne s'entend que d'une édition, à moins de stipulations contraires, enfin que la publication d'un travail intellectuel dans un ouvrage périodique, dans un recueil collectif ou dans un journal, n'emporte la propriété de ce travail pour l'éditeur de l'ouvrage collectif, du recueil périodique ou du journal, que dans le cas où l'abandon lui en aurait été consenti. Les auteurs ont droit à la propriété de leurs ouvrages pendant leur vie : après eux, leur veuve exerce ce droit sa vie durant, et leurs enfants pendant trente ans. A défaut d'héritiers ou d'ayants cause, le domaine public s'en empare. Nous n'insistons pas sur ces détails, qu'une prochaine loi va peut-être rendre inutiles. D'ailleurs, il ne nous est pas permis d'anticiper sur l'article PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE, auquel nous renvoyons le lecteur. Bornons-nous à citer encore quelques exemples caractéristiques des produits de la pensée humaine au XIX^e^ siècle : Frédéric Soulié a retiré 50,000 fr. de la publication des *Mémoires du Diable;* MM. Barthélemy et Méry ont vendu, en 1826, la *Villéliade*, ou la *Prise du château de Rivoli*, poëme héroï-comique en quatre chants, 25,000 fr.; le volume des *Méditations poétiques*, qui eut tant de peine à trouver un éditeur, et qui contenait l'*Isolement*, le *Désespoir*, le *Lac*, etc., se vendit à 45,000 exemplaires en moins de quatre ans, et commença cette fortune considérable, écroulée depuis, qui permettait à M. de Lamartine d'entreprendre, en 1832, un voyage en Orient, de s'embarquer avec sa femme et sa fille sur un vaisseau qu'il avait équipé et armé lui-même, de voyager en souverain, achetant des maisons pour y descendre, ayant à son service des caravanes de chevaux à lui, portant des présents princiers aux chefs des pays qu'il visitait. Le manuscrit de *Rose et Blanche*, dû à la collaboration de M^me^ George Sand et de M. Jules Sandeau, alors inconnus, fut payé 400 fr. *Indiana* fut acheté ensuite 600 fr. par M. Roret, en toute propriété. Après le succès du livre, l'éditeur vint trouver George Sand, déchira le traité primitif, et acheta 1,000 fr. la seconde édition. M^me^ George Sand a depuis lors gagné en moyenne 40,000 fr. par an, somme qu'explique suffisamment un talent hors ligne. L'*Histoire de la Révolution française* (10 vol.), de M. Thiers, achetée pour un prix fort modique, fut publiée par livraisons. Répandue ensuite sous plusieurs formats à plus de 200,000 exemplaires, elle a enrichi l'auteur, qui a vu ce premier succès d'une jeunesse déjà puissante se continuer dans l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*. Plus récemment, M. Victor Hugo a vendu 400,000 fr. le droit de publication des *Misérables*. En 1823, on lui avait payé *Han d'Islande* 300 fr. Nous pourrions multiplier ces détails, mais il nous suffisait de faire connaître à quels chiffres peuvent s'élever les transactions entre littérateurs et libraires. Le lecteur sait aussi bien que nous que le prix d'un ouvrage n'est pas toujours fixé en raison directe de sa valeur littéraire. L'actualité, le scandale ont plus d'une fois balancé l'utilité pratique ou le mérite de l'œuvre. C'est ainsi que, l'année même où Proudhon mourait dans une médiocrité voisine de la misère, les *Mémoires* d'une certaine chanteuse des cafés-concerts rapportaient une vingtaine de mille francs. Mais il est, pour certaines œuvres de l'esprit, une autre façon de se produire; nous voulons parler du théâtre. Ici les droits des auteurs se calculent d'après des règles fixes, établies par des traités passés entre les administrations dramatiques et les auteurs, constitués en une société dont nous dirons quelques mots plus loin. V. AUTEURS DRAMATIQUES (SOCIÉTÉ DES).

— *Droits d'auteurs au théâtre.* La rémunération des œuvres théâtrales a été réglée, en France comme ailleurs, fort diversement. A la renaissance de l'art dramatique, nous voyons d'abord les auteurs à la solde des comédiens : on leur commande une pièce moyennant quelques écus. Le mystère de la *Passion*, renfermant environ vingt-cinq mille vers, fut payé à Arnoul Greban, de Compiègne, un des maîtres du genre, 10 écus d'or; la quittance qui le prouve nomme l'auteur (*fabricateur*) après le charpentier, ce qui indique la place subalterne qu'occupait l'écrivain dramatique au XV^e^ siècle, et combien ses travaux devaient être peu rétribués, lorsqu'ils l'étaient. Un sonnet, placé après la préface des six premières comédies de Larivey, nous apprend que l'auteur retirait de ses œuvres plus d'honneur que d'argent, et rappelle avec envie l'*estrange somme* que l'*Eunuque* rapporta au poëte Térence. Hardy, qui tenait avant Corneille le sceptre de l'art dramatique était associé pour une part avec les comédiens, qu'il suivait partout en qualité d'auteur, pareil au Roquebrune du *Roman comique;* il recevait un salaire convenu pour fournir six tragédies par an, refaire et rajuster les pièces anciennes. Il en était de même en Espagne, et les troupes ambulantes y avaient aussi à leur suite de pauvres hères qui servaient le plus souvent de souffre-douleurs à ceux qui les employaient. Lope de Vega recevait, à la même époque, pour chacune de ses pièces, 500 réaux, environ 130 fr. De nos jours encore, on a vu, en Italie, quelque chose d'analogue, mais avec plus de dignité dans les relations. Goldoni s'était mis aux ordres et à la solde d'un directeur de Venise, s'engageant, dès la seconde année de son bail, à fournir seize pièces nouvelles avant l'expiration du douzième mois. Plusieurs écrivains dramatiques, ses compatriotes, l'ont imité. En France, c'est surtout depuis Corneille que les créateurs des œuvres dramatiques ont acquis la suprématie qui leur était due sur des interprètes souvent fort ignorants. Aussi M^lle^ de Beaupré disait-elle : « M. Corneille nous a fait un grand tort; nous avions ci-devant des pièces de théâtre pour trois écus, et on nous les faisait en une nuit; on y était accoutumé, et nous gagnions beaucoup. Présentement, les pièces de M. Corneille nous coûtent bien de l'argent, et nous gagnons peu de chose. » D'un autre côté, le poëte-laquais Gaillard écrivait en 1634 :

> Corneille est excellent, mais il vend ses ouvrages!

Toutefois, il ne faut pas se hâter de conclure, d'après M^lle^ Beaupré, que les pièces de Corneille ont été chèrement payées. « Je suis saoûl de gloire et affamé d'argent, » disait Corneille à Boileau, qui enchâssa cette réponse dans son *Art poétique*. Cependant, sur la fin d'une carrière remplie de chefs-d'œuvre, et alors qu'il n'en faisait plus, le grand tragique parvint à imposer des conditions plus dignes de sa renommée : *Attila* et *Bérénice* lui furent payées 2,000 livres chacune, au théâtre de Molière, c'est-à-dire plus cher que la plupart des pièces de Molière lui-même. Ainsi, les comédiens commencèrent par acheter les ouvrages dramatiques moyennant un prix fait d'avance, et, naturellement, ce prix était modique, le succès étant incertain. L'établissement du droit d'auteur, fixé sur la recette de chaque représentation, ne remonte qu'à l'année 1653. Tristan l'Ermite, voulant rendre service à son élève Quinault, s'était chargé de lire aux comédiens sa pièce des *Rivales*. Ceux-ci, croyant la pièce de Tristan, en offrirent 100 écus, mais ils rompirent le marché en apprenant qu'elle était d'un jeune homme inconnu dans les lettres. Tristan leur proposa d'accorder au poëte le neuvième de la recette de chaque représentation, tous frais déduits, tant qu'on jouerait les *Rivales* dans leur nouveauté. Cet arrangement fut accepté, et donna naissance à la *part d'auteur*. Ce système rentrait dans les lois de l'équité; toutefois, l'usage du traité à forfait se conserva longtemps encore dans bien des cas. Tristan n'en contribua pas moins très-largement à émanciper l'écrivain; mais les comédiens se ménagèrent une porte dérobée pour frustrer les auteurs de leurs droits; ils établirent qu'ils auraient le droit de s'approprier désormais, et définitivement, toute pièce *tombée dans les règles*, c'est-à-dire dont la représentation produirait une somme inférieure à un chiffre fixé. Cette condition abusive maintenait toujours l'auteur dans une sorte de dépendance, et le livrait au bon plaisir des interprètes de son œuvre; elle devint une source continuelle de discussions et de récriminations, qui ne disparurent qu'avec la chose elle-même. Ajoutons que, dans tous les cas, le pauvre auteur n'avait jamais d'autre propriété que celle de son manuscrit, qui, une fois imprimé, appartenait à tous les théâtres; ceux-ci s'en emparaient selon leur bon plaisir, et sans rétribution aucune. Les poëtes en renom échappaient, de loin en loin, à la triste situation qui était réservée aux auteurs de moindre valeur ou encore peu connus. Parfois, ils parvenaient à imposer quelques-unes de leurs volontés, chose rare, il est vrai, et permise seulement à ceux que de puissants protecteurs appuyaient au besoin. C'est ainsi que Racine pouvait garder sa supériorité au milieu des comédiens, et dominer leur insupportable vanité. Nous n'en voyons pas moins le même Racine céder le manuscrit d'*Andromaque* pour 200 livres, et vendre, avant de l'avoir composée, moyennant 500 livres, une tragédie qui ne fut jamais jouée, d'ailleurs, peut-être jamais faite, de *Théagène et Chariclée*. Même après la mesure mise en vigueur par Tristan, plusieurs pièces de Molière et des deux Corneille furent abandonnées pour un prix fait d'avance. Mais un arrêté royal de 1697 sanctionna la convention acceptée par Quinault pour les *Rivales*, et à laquelle s'étaient ralliés la plupart de ses confrères. Cet arrêté attribuait aux auteurs le neuvième de la recette pour les pièces en cinq actes, le douzième pour les pièces en trois actes, déduction faite des frais journaliers du théâtre, comptés à 500 livres l'hiver, et à 300 l'été. « La plus ordinaire condition, et la plus juste de côté et d'autre, écrivait Chappuzeau en 1774, vingt-trois ans avant l'arrêté qui vient d'être cité, est de faire entrer l'auteur pour deux parts dans toutes les représentations de sa pièce jusqu'à un certain temps. Par exemple, si l'on reçoit dans une chambrée (la recette du jour) 1,660 livres, et que la troupe soit composée de quatorze parts, l'auteur, ce soir-là, aura, pour ses deux parts, 200 livres, les autres 60 livres, plus ou moins, étant levées par préciput pour les frais ordinaires. Quelquefois, les comédiens payent l'ouvrage comptant jusqu'à 200 pistoles et au delà, en le prenant des mains de l'auteur et au hasard du succès. Mais le hasard n'est pas grand quand l'auteur est dans une haute réputation, et que tous ses ouvrages précédents ont réussi; et ce n'est aussi qu'à ceux de cette volée que se font ces belles conditions du comptant ou des deux parts. Quand la pièce a eu un grand succès, et au delà de ce que les comédiens s'en étaient promis, comme ils sont généreux, ils font, de plus, quelque présent à l'auteur. Cette générosité des comédiens se porte si loin, qu'un auteur des plus célèbres et des plus modestes força un jour la troupe royale de reprendre 50 pistoles de la somme qu'elle lui avait envoyée... Mais pour une *première pièce* et à un auteur dont le nom n'est pas connu, ils ne donnent point d'argent, ou n'en donnent que fort peu... Enfin, la pièce lue et acceptée, le plus souvent l'auteur et les comédiens ne se quittent point sans se régaler ensemble, ce qui conclut le traité. » Nous avons parlé pré-

cédemment de cet usage qui permettait aux comédiens de s'emparer d'un ouvrage dramatique *tombé dans les règles;* en 1757, puis en 1766, et, enfin, en 1780, on vit successivement s'accroître les abus d'un privilége aussi singulier. Un auteur put être dépouillé de sa pièce et frustré de ses droits, selon la bonne ou la mauvaise foi des acteurs : on les vit trop souvent employer certaines manœuvres pour faire tomber un ouvrage et s'en approprier le produit; on les vit s'affermir de plus en plus dans des habitudes d'usurpation et de confiscation, violer les statuts pour n'en faire qu'à leur fantaisie, joindre l'insolence au caprice, et intervertir à leur gré l'ordre des pièces reçues. Ils osèrent refuser, même au fils de Racine, d'entrer en compte avec lui pour les recettes d'un des ouvrages de son père, ouvrage qui n'avait été mis à la scène qu'après la mort de l'illustre poëte. Mais la Révolution, qui déracina tant de priviléges vexatoires, enleva définitivement aux acteurs celui de s'emparer de la propriété des auteurs. Ceux-ci, d'ailleurs, commençaient à mieux comprendre leurs droits; Beaumarchais leur apprit à les faire valoir, et jeta les premiers fondements de cette société des auteurs dramatiques, aujourd'hui si puissante, dont il doit être régardé comme le véritable créateur. (V. AUTEURS DRAMATIQUES ci-après.) Lorsqu'il aborda la littérature dramatique, il arrivait souvent que tes écrivains abandonnassent leurs parts, soit au théâtre, soit à tel comédien, afin que leur pièce fût jouée sans retard ou avec plus de soin. Ainsi, Sainte-Foix ne se faisait jamais rétribuer; Rochou de Chabannes avait renoncé à ses droits pour la pastorale d'*Hylas et Sylvie;* Beaumarchais lui-même n'avait rien touché non plus pour *Eugénie* (1767) ni pour les *Deux Amis* (1770); et c'est pour cette raison que les comédiens furent si consternés de le voir exiger le compte des représentations du *Barbier de Séville* (1775). Il l'exigea cependant, et fut le premier qui refusa d'abandonner sa pièce à la comédie, comme c'était l'usage. En Allemagne, les écrivains étaient moins bien traités encore que chez nous, si l'on en croit le *Dictionnaire dramatique.* « Les comédiens allemands, est-il dit dans cet ouvrage, à la date de 1776, sont, pour l'ordinaire, les auteurs des pièces nouvelles qu'on représente sur le théâtre. Si un particulier en composait, il n'en retirerait aucun honoraire, et serait obligé d'en faire présent à un acteur ou à une actrice. Le comédien, auteur ou possesseur de la pièce, prélève, lui et ses héritiers, un certain droit qui lui appartient, toutes les fois que la pièce se représente. On n'imprime point les pièces nouvelles, parce que l'impression ôterait, suivant le droit germanique, la possession de la pièce aux particuliers, pour la donner au public. » En Italie, quel était le sort des auteurs? Ouvrons les mémoires de Gozzi, et nous verrons que Goldoni recevait 30 sequins pour chacune de ses pièces, applaudies ou non, et que Gozzi, son rival, donna ses premiers ouvrages dramatiques pour rien. Mais revenons en France.

Plus consciencieux que leurs confrères du Théâtre-Français, les comédiens italiens, à Paris, étaient entrés, dès 1775, dans la voie de la justice, en donnant aux auteurs, pendant toute leur vie, la rémunération proportionnelle de leurs ouvrages, chaque fois qu'ils étaient représentés. Ce n'était là qu'un fait isolé. Les autres entreprises théâtrales n'eurent encore, pendant longtemps, d'autres règles que le caprice des directeurs, et le sort des auteurs dramatiques resta précaire. On sait que le *Venceslas* de Rotrou avait été acheté 20 pistoles, et qu'en raison du grand succès de la pièce, un présent avait été fait au poëte, comme supplément au prix convenu. Hélas! un tel acte de justice pouvait se passer à la Comédie-Française, jamais dans les théâtres de deuxième et de troisième ordre, même après la Révolution et Beaumarchais. L'ouvrage, une fois cédé, ne rapportait plus rien à son auteur, quel que fût, d'ailleurs, le bénéfice qu'on en pût tirer. Ainsi, le *Sourd ou l'Auberge pleine*, délicieuse comédie de Desforges, fut payée 600 livres, et rapporta 500,000 fr. au Palais-Royal; *Madame Angot*, qui mit la même somme dans les caisses de la Gaîté, avait été achetée le même prix à Maillot. Au commencement de ce siècle, les théâtres du boulevard donnaient, pour une comédie en un acte, 200 fr. une fois payés; une pièce en trois actes était taxée à 900 fr. Le *Jugement de Salomon* et *Tékéli*, qui ont produit chacun 50,000 écus dans l'espace de quatre mois, ont rapporté à leurs auteurs 900 fr. seulement.

La *Société des auteurs dramatiques*, en se réorganisant sous l'inspiration de Scribe, vint mettre fin à toutes ces misères de la littérature dramatique. Aujourd'hui, cette Société traite avec tous les théâtres de France, et protége les intérêts de tous ses membres. C'est à cette gérante habile que Scribe doit, en grande partie, les 4 millions qu'il a laissés, ce qui a permis au spirituel et heureux vaudevilliste de faire tracer ce distique sur la façade de son château de Meudon :

Le théâtre a bâti cet asile champêtre;
Vous qui passez, merci : je vous le dois peut-être.

Scribe, à ses débuts, touchait, pour son premier vaudeville, 125 fr. Plus tard, il recueillait, par l'entremise des agents de la société, 125,000 fr. en moyenne par année. Grâce aux tarifs en vigueur, et que les théâtres ont dû accepter des auteurs *coalisés*, il n'est pas rare de voir un vaudeville rapporter à l'écrivain, pour les représentations tant à Paris que dans les départements, une dizaine de mille francs. Nous voilà bien loin des trois écus jetés à Hardy pour une tragédie. Les drames, les comédies en cinq actes, les féeries jouées sur les scènes secondaires, ont souvent produit, à Paris seulement, plus de 100,000 fr. à leurs auteurs. Les cent premières représentations du *Pied de mouton*, en 1861, ont donné 50,000 fr. de droits d'auteurs. L'auteur primitif avait vendu, vers 1805, à Ribié, directeur de la Gaîté, moyennant 25 louis une fois payés, le droit de jouer sa pièce, qui avait obtenu un succès prodigieux. Chose bizarre, les théâtres secondaires, qui, d'abord, avaient continué d'exploiter les auteurs, tandis que la Comédie-Française et les scènes subventionnées leur donnaient une rémunération proportionnelle, furent les premiers à faire la fortune de ces mêmes auteurs. Dans ces dernières années, plusieurs œuvres importantes et dignes du Théâtre-Français ont été représentées sur des scènes de second ordre. Pourquoi? Parce qu'elles offraient aux écrivains des avantages que n'offrait pas le Théâtre-Français, toujours régi par le décret de Moscou. Cet abandon émut les sociétaires de la rue de Richelieu, et éveilla l'attention du gouvernement. Une commission fut nommée pour la révision des articles de ce décret, relatifs aux parts d'auteur. Il en est résulté le décret de 1850 dont nous allons parler, après avoir rappelé celui de 1812.

Le tarif des droits d'auteur avait été ainsi fixé pour la Comédie-Française, par le décret de Moscou (1812) : on retirait le tiers de la recette du jour pour les frais, et, sur les deux tiers restant, l'auteur prélevait le huitième pour une pièce en cinq actes, le douzième pour trois actes, le seizième pour une pièce en un ou en deux actes; cependant, les auteurs et les comédiens pouvaient faire toute autre convention de gré à gré. De là le système des primes, qui fut souvent onéreux à notre première scène, surtout en ce qui concerne Casimir Delavigne, l'auteur le plus choyé, le plus gâté, le plus aimé des sociétaires, et dont chaque œuvre a été, pour le Théâtre-Français, l'occasion d'un sacrifice; de là aussi ces trafics inconciliables avec la dignité de l'art, et qu'on ne saurait trop repousser; par exemple, ces avances de 10,000 fr., exigées de M. de Custine pour frais de décors et de costumes d'une pièce, qui, en définitive, ne fut pas jouée. (V. BÉATRIX CENCI.) « Et cependant les règlements sont formels; ils défendent les marchés, les traités, les primes, dit M. E. Laugier (*De la Comédie-Française depuis* 1830); ils forcent le théâtre à jouer les pièces qu'il a reçues, etc. » Le décret du 19 novembre 1859 a élevé la part d'auteur dans le produit brut des recettes à 15 0/0 par soirée, à répartir entre les ouvrages tant anciens que modernes, faisant partie de la combinaison des spectacles, conformément au tableau suivant :

Une pièce seule.		15 0/0
Deux pièces égales, chacune.	7 1/2	15 0/0
4 ou 5 actes.	11	15 0/0
1 ou 2 actes.	4	
4 ou 5 actes.	9	15 0/0
3 actes.	6	
3 actes.	10	15 0/0
1 ou 2 actes.	5	
Trois pièces égales, chacune.	5	15 0/0
4 ou 5 actes.	8	
1 ou 2 actes.	3 1/2	15 0/0
1 ou 2 actes.	3 1/2	
4 ou 5 actes.	7	
3 actes	5	15 0/0
1 ou 2 actes	3	
3 actes	7	
1 ou 2 actes	4	15 0/0
1 ou 2 actes	4	
3 actes	5 1/2	
3 actes	5 1/2	15 0/0
1 ou 2 actes	4	

« Cependant, est-il ajouté, les auteurs et les comédiens pourront faire toute autre convention de gré à gré, à la condition de ne pas réduire les droits d'auteur fixés dans le tableau précédent. » Ajoutons qu'aux termes du décret de Moscou, l'auteur jouit de ses entrées, dès le jour où sa pièce est en répétition, et les conserve trois ans après la première représentation, pour un ouvrage en 5 et en 4 actes; deux ans pour un ouvrage en 3 actes; un an pour une pièce en 1 et 2 actes. L'auteur de deux pièces en 5 actes ou en 4 actes, ou de trois pièces en 3 actes, ou de quatre pièces en 1 acte, restées au théâtre, a ses entrées sa vie durant. Ces dispositions sont généralement suivies par tous les théâtres de Paris. Pour l'Opéra, une ordonnance de 1814, abrogée en 1830, donnait une pension de 1,000 fr., susceptible d'être portée à 3,000, aux auteurs de trois grands ouvrages qui avaient eu chacun plus de quarante représentations. Une ordonnance de 1816 a accordé 500 fr. à partager entre le librettiste et le musicien, pour un grand ouvrage, à chacune des quarante premières représentations, et 200 fr. à chacune des suivantes; 340 fr., puis 170, pour les opéras en 3 actes; 170 fr. pour les opéras en 2 actes et en 1 acte, les ballets en 3 et 2 actes, ensuite 50 fr.; 100 fr., puis 30, pour un ballet en 1 acte. Mais, à la sollicitation de M. Royer, directeur de l'Opéra, les droits d'auteur sont devenus fixes; depuis lors, à raison de 500 fr. par soirée, la rétribution d'une œuvre jouée cent fois monte à 50,000 fr., soit 25,000 fr. pour le poëme et 25,000 fr. pour la partition, ce qui constitue, avec la vente de l'ouvrage à l'éditeur et les droits assurés de la province, un assez joli denier. A l'Opéra-Comique, les auteurs reçoivent le huitième et demi de la recette pour les pièces en 3 actes, le sixième et demi pour 2 actes, le sixième pour un acte; proportionnellement, bien entendu, au nombre d'actes portés sur l'affiche, et qui composent le spectacle de la soirée. L'Odéon accorde 12 0/0 sur la recette. Les théâtres de vaudevilles donnent, par chaque soirée, un droit proportionnel de 12 0/0 sur la recette. Comme on joue chaque soir plusieurs pièces, ce droit se divise ainsi qu'il suit : quand il y a une grande pièce et une petite, la grande a 7 0/0, la petite 5; quand il y a trois ou quatre pièces, chacune a 4 ou 3 0/0, sans qu'il soit tenu compte du nombre d'actes dont elle se compose. Enfin, quand on joue cinq pièces, le droit s'élève à 15 0/0, et se partage également. Les théâtres de drames donnent 10 0/0 pour un ouvrage joué seul. Le Châtelet, qui, de tous les théâtres parisiens, est celui qui offre jusqu'à présent les plus fortes recettes, a pu payer de la sorte, en une soirée, 1,000 fr. de droits d'auteur. Quand le drame est précédé d'une petite pièce, celle-ci prélève un droit fixe de 22 fr., et le droit proportionnel pour le drame n'est plus que de 9 0/0. Quelques scènes de peu d'importance sont soumises à des règles particulières. Le droit fixe le plus élevé qu'elles offrent est de 12 fr. pour une pièce en 1 acte, de 22 fr. pour une pièce en 2 actes, de 30 fr. pour une pièce en 3 actes, ou davantage. Les théâtres de province sont divisés, suivant le tarif de 1791, en cinq classes, dont la première (Lyon, Bordeaux, Marseille, Rouen, etc.) paye de 40 à 60 fr. par représentation, suivant le nombre d'actes, tandis que dans la cinquième, les droits d'auteur descendent à 4 fr., et même à 3 fr. Afin de donner une idée plus complète de l'importance des produits de la branche de littérature qui nous occupe, nous allons placer sous les yeux du lecteur le tableau des droits perçus par les auteurs, pendant l'année 1863, sur les recettes des divers théâtres de Paris :

Théâtre du Châtelet. . .	150,625 94
Opéra-Comique.	132,721 79
Porte-Saint-Martin. . .	136,501 53
Théâtre-Français.	110,089 69
Gaîté.	98,518 22
Gymnase	90,344 37
Théâtre-Lyrique.	89,206 79
Opéra	86,546 87
Palais-Royal	83,064 05
Variétés.	73,705 16
Ambigu-Comique.	71,375 27
Vaudeville.	56,310 69
Folies-Dramatiques. . . .	39,100 84
Déjazet	31,120 33
Odéon	27,244 20
Bouffes-Parisiens	18,808 20
Boulevard du Temple. .	18,515 98
Délassements.	16,464 03
Beaumarchais.	13,275 58
Luxembourg	9,800 40
Champs-Elysées.	7,032 43
Ecole-Lyrique	1,495 »
Molière	545 »
Total.	1,352,412,36

Nous voilà bien loin du bon vieux temps des Hardy, des Du Ryer, des Mairet, des Rotrou, des Boisrobert. Se figure-t-on en quelle admiration profonde les Claude Billard, les Colletet, les Scudéry auraient MM. Dennery, Clairville et autres *auteurs arrivés*, empochant pour une féerie, comme *Rothomago*, 80 à 100,000 francs de bénéfices. Qui sait? Peut-être verrions-nous Corneille en extase devant M. Dumanoir, Molière envier les lauriers qui parent le front de M. Siraudin, et Racine s'écriant à la vue de M. Clairville : « Oh! grand homme! » Mais que deviendrait, devant ce total éblouissant, cette bonne Mlle Luzy qui s'écriait : « Eh quoi! n'y aurait-il pas moyen de se passer de ces coquins d'auteurs? » Et pourtant, nous n'avons pas compris dans ce chiffre de 1,352,412,36 le produit des *billets d'auteur;* nous n'avons pas parlé des primes que certains théâtres offrent aux auteurs à succès afin de se les attacher. Ces primes, qui montent parfois à des chiffres importants, se débattent entre l'auteur et le théâtre; elles sont surtout en usage dans les théâtres de drames. Les scènes subventionnées ont suivi également cette méthode, souvent désastreuse pour elles. Nous avons vu plus haut que la Comédie-Française ne s'abstenait pas de ce moyen de séduction. Elle n'en a pas toujours été récompensée par le succès. Prenons pour exemple M. Alexandre Dumas, qui a reçu 11,000 fr. de prime pour le *Mariage de Louis XV*, 6,000 fr. pour *Lorenzino*, 5,000 fr. pour les *Demoiselles de Saint-Cyr*, trois pièces qui ont échoué. C'est, d'ailleurs, à la suite des *Demoiselles de Saint-Cyr* que le comité, en présence de protestations motivées, décida que les primes de 1,000 fr. par acte seraient à l'avenir supprimées. M. Emile Augier pourrait nous dire aujourd'hui si cette décision est toujours respectée. Quoi qu'il en soit, le système de perception des droits d'auteur, tel qu'il est maintenant établi, a tout ce qu'il faut pour satisfaire les partisans de l'égalité du salaire. Le succès, plus ou moins long, plus ou moins productif, établit seul une différence, fort juste d'ailleurs. — Les parts ou droits d'auteurs ont été déclarés insaisissables en 1749, à l'occasion du *Catilina* de Crébillon; le célèbre tragique dijonnais était alors poursuivi par ses créanciers.

Dans les développements qui précèdent, nous avons parlé longuement des auteurs dramatiques et des ouvrages qui doivent être représentés sur la scène. Il ne sera pas inutile de revenir à un point de vue plus général, et d'ajouter quelques mots sur les œuvres littéraires destinées simplement à être lues, et dans la catégorie desquelles rentrent naturellement les pièces de théâtre dès qu'elles sont livrées à l'impression. Quand un auteur porte son manuscrit à un éditeur, ils peuvent s'entendre entre eux de différentes manières :

1° La vente a lieu comme s'il s'agissait d'un immeuble, tel que champ, maison, etc. L'éditeur donne alors à l'auteur une somme déterminée; un acte est passé entre eux, et le premier reste le seul propriétaire. Il court une double chance : si l'ouvrage n'obtient aucun succès, la perte qui en résulte tombe entièrement à sa charge; si, au contraire, de nombreuses éditions se succèdent, c'est lui seul qui en recueille tout le bénéfice. Dans l'un comme dans l'autre cas, il y a une sorte de jeu, de loterie, qui devrait faire bannir ce mode d'arrangement;

2° Un éditeur supporte seul les premiers frais d'impression; c'est là un capital qui compense le travail de l'auteur. Lorsque le produit de la vente a couvert ces premières avances, les bénéfices suivants se partagent entre l'auteur et l'éditeur. La loyauté ne trouve rien à reprendre à cette sorte d'association;

3° L'éditeur se charge de tous les frais, et s'engage à donner à l'auteur une remise de tant pour cent sur le prix fort ou le prix net du livre. Ce contrat, on le comprend, n'est qu'une légère modification du précédent; c'est aussi le plus usité et le plus loyal. Pour nous appuyer d'un exemple, supposons que M. Chapsal, qui a gagné plusieurs millions avec ses *Eléments de grammaire française*, ait présenté primitivement son mince manuscrit à un éditeur en renom, et que celui-ci ait acquis l'ouvrage moyennant quelques billets de mille francs, ce qui, peut-être, ne s'est pas réalisé, par la seule raison que l'auteur était alors tout à fait inconnu, il en serait évidemment résulté une anomalie qui vient tout à fait à l'appui de ce que nous avons dit plus haut. Il y a là, en présence, deux hommes, dont chacun apporte son capital : l'auteur, son travail; l'éditeur, ses fonds. Les chances sont à peu près égales, et il est de toute justice qu'il y ait aussi une égale répartition dans les bénéfices futurs.

AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES (SOCIÉTÉ DES) Société fondée sous l'inspiration d'Eugène Scribe, pour une durée de vingt-cinq ans, le 7 mars 1829, réorganisée et constituée en société civile le 18 décembre 1837. Elle est l'aînée des diverses associations des lettres et des arts. Sa véritable origine remonte jusqu'à Beaumarchais. En 1791, l'auteur de *Figaro* sollicita et obtint une loi qui défendait de jouer un ouvrage dramatique sans la permission écrite de l'auteur, sous peine de confiscation de la recette à chaque infraction. Puis il forma, avec tous les auteurs dramatiques contemporains, une association, où furent arrêtés des tarifs fixant les droits de représentation, tant à Paris que dans les départements, d'après le genre des ouvrages et la population des villes; mais ce fut reellement vers 1780, à l'occasion des luttes que firent naître les œuvres de Beaumarchais, que, sous le patronage de l'illustre avocat Gerbier, on vit pour la première fois les auteurs dramatiques se réunir en société.

Un comité des auteurs et compositeurs dramatiques publia, dès le mois de décembre 1807, une *Instruction concernant les propriétés dramatiques pour les correspondants de province, fondés de pouvoir des auteurs;* mais, si la perception des droits d'auteur en province était réglementée par ce comité, il n'en était pas de même des droits perçus à Paris. Les théâtres subventionnés et le Vaudeville étaient seuls soumis à des traités réguliers. Dans tous les autres théâtres, les droits étaient librement débattus entre les auteurs et les directeurs. « Quand je donnai mon premier vaudeville, c'était en 1811, disait Scribe dans un discours à ses confrères (11 mai 1855), les auteurs jouissaient alors d'une liberté absolue, rien ne les entravait; rien n'enchaînait, mais aussi rien ne sauvegardait leurs droits; on était maître de vendre ses ouvrages à tous les directeurs, qui, de leur côté, étaient maîtres de les acheter selon leur bon plaisir! Leur bon plaisir était de les payer le moins cher possible et ils n'avaient que l'embarras du choix, les auteurs dramatiques d'alors commissionnant tout au rabais! Un de nos doyens de ce temps-là, celui auquel ses talents et ses succès devaient assurer les conditions les plus favorables, était à coup sûr Désaugiers... Désaugiers a vu un ouvrage de lui, la *Chatte merveilleuse*, obtenir au théâtre des Variétés 500 représentations de suite, à 4,000 fr. par soirée. C'est-à-dire que, pendant près de deux années, l'ouvrage ne quitta pas l'affiche un seul jour et rapporta près de 2 millions aux directeurs. Eh bien, cette chatte, ou plutôt cette poule aux œufs d'or, ne pondit aux auteurs, MM. Désaugiers et Gentil, qu'un louis par soirée, soit 250 louis à chacun! » C'est

justement pour étendre le régime des traités généraux à toutes les scènes parisiennes et se mettre en garde contre la rapacité des directeurs trop enclins à spéculer sur les besoins ou l'inexpérience des auteurs, que les écrivains dramatiques se constituèrent régulièrement en société le 7 mars 1829.

La *Société des auteurs et compositeurs dramatiques* a donc pour objet : 1° la défense mutuelle des droits des associés vis-à-vis des administrations théâtrales, ou de tous autres, en rapport d'intérêts avec les auteurs; 2° la perception à moindres frais des droits des auteurs vis-à-vis des administrations théâtrales, à Paris et dans les départements, et la mise en commun d'une partie de ces droits (1/2 0/0 dont il sera parlé ci-après); 3° la création de fonds de secours au profit des associés, de leurs veuves et héritiers ou parents; 4° la création d'un fonds commun de bénéfices partageables. Ses ressources se composent : du 1/2 0/0 que chaque auteur consent à laisser prélever sur les produits bruts des représentations de ses œuvres, et qui doit être versé à la caisse à titre de mise sociale; du produit des représentations que les théâtres peuvent donner au bénéfice de la caisse sociale, etc. La Société est administrée par une commission de dix-sept membres, élus pour trois ans; et elle est autorisée à s'adjoindre deux mandataires, qui, sous le nom d'agents généraux, sont chargés de tenir les écritures et la caisse de la Société, de percevoir à leurs frais et risques les droits d'auteurs, moyennant 2 0/0 à Paris et 15 0/0 dans les départements, enfin de faire exécuter toutes les décisions de la commission. La *Société des auteurs et compositeurs dramatiques* offre une particularité en matière d'élection. Elle est la seule qui exige un *cens électoral* de ses membres, pour leur donner le droit d'entrée et de vote à l'assemblée générale, qui a lieu annuellement. Aux termes de la délibération du 4 février 1838, n'ont droit d'entrée et de vote à l'assemblée générale que les auteurs qui peuvent justifier : 1° de deux actes sans collaboration, ou de trois actes composés de fractions de pièces en collaboration, joués sur les théâtres royaux; 2° de trois actes sans collaboration, ou de cinq actes composés de fractions de pièces en collaboration, joués sur les théâtres dits secondaires; 3° de six actes sans collaboration, ou de dix actes composés de fractions de pièces en collaboration, joués sur les théâtres de troisième ordre. Sont exceptés de cette disposition, ceux des auteurs qui faisaient partie de la Société avant l'acte du 9 décembre 1837. Tout auteur peut, quoique n'ayant pas le titre de sociétaire, faire percevoir ses droits par l'intermédiaire des agents généraux. Tout sociétaire qui ferait représenter un ouvrage sur un théâtre où les droits d'auteurs ne sont pas réglés par usages reconnus, ou qui n'a pas de traité général avec la Société, devrait verser 6,000 fr. dans la caisse sociale, et pourrait être, en outre, exclu de l'association. Il en serait de même s'il traitait à des conditions inférieures aux tarifs établis par les traités généraux et les usages. Deux ans avant sa mort, Scribe avait été nommé président de la *Société des auteurs dramatiques*. Le président pour 1865-66 est M. de Saint-Georges.

Voilà ce que l'on peut appeler une association sagement et solidement organisée; mais cette association devait être l'objet d'attaques violentes; car elle froissait de redoutables intérêts! Celui qui, le premier, a trouvé le gaz a eu pour ennemis tous les marchands de chandelles. Ici les marchands de chandelles et leurs compères les fabricants d'éteignoirs, ce sont messieurs les directeurs de théâtre, qui devaient voir avec colère une organisation qui les obligeait à compter avec de timides moutons, qu'ils s'étaient accoutumés à tondre isolément. Ils ont donc fait à la Société maints procès, qu'ils ont tous perdus. Toutefois, il manquait aux archives de cette juste cause une attaque à fond de train. M. Sarcey, qui est l'avocat du paradoxe, quand celui-ci est suffisamment absurde, vient de lui fournir gratuitement cette pièce curieuse. Dans l'*Opinion nationale*, décembre 1864, *ce monsieur* (nous soulignons cette formule, qui est l'appellation polie sous laquelle ce pourfendeur a bien voulu nous désigner nous-même dans son coup de boutoir contre *messieurs les puristes*), *ce brave homme* (encore un emprunt que nous faisons au langage attique du sieur Sarcey), qui s'imaginait plaider pour les jeunes auteurs, alors qu'il prenait bel et bien en main la cause des entrepreneurs, vient de faire contre la Société la plus bouffonne campagne. Pour trouver le pendant d'une pareille équipée, il faut remonter à Xerxès faisant fouetter l'Hellespont, et écrivant une missive au mont Athos. Ce grand justicier avait promis de révéler *tout haut les petites et honteuses misères dont se meurent nos théâtres*, rien que cela! et de *décharger son cœur*. Mais il n'a réussi qu'à nous montrer une fois de plus le peu de sérieux de ses jugements en de certaines matières. Selon lui, la Société des auteurs dramatiques eût dû être *âprement poursuivie*, car elle avait « tous les caractères d'une coalition permanente, à une époque où les coalitions, même temporaires, étaient proscrites par la loi. » Elle est fondée, si on l'en croit, sur une idée *radicalement fausse*, « que tous les écrivains reçoivent le même prix de leurs œuvres, c'est-à-dire que l'apprenti est payé comme le maître; l'inconnu comme l'écrivain célèbre, le débutant comme l'auteur arrivé. » Partant de cette conséquence *logique*, et avec une ardeur qui l'égare au delà du simple bon sens et des convenances, M. Sarcey, sans ménager l'injure à *une demi-douzaine de vieillards*, conclut que la Société doit être anéantie, qu'elle n'a plus de raison d'être, qu'elle a desséché tous les théâtres que sa main a touchés, qu'elle a contribué, pour sa large part, à compromettre dans l'estime publique l'honneur du théâtre. Il est vrai qu'il s'arrête et ne nous parle ni de la censure, ni du droit des hospices, ni de certaines protections qui pourraient bien entrer en ligne de compte parmi les causes *dont se meurent nos théâtres*. M. de Biéville, rédacteur du *Siècle*, dont tous les articles se font remarquer par un jugement très-sain, a victorieusement fait justice de l'inexpérience de M. Sarcey, qui s'entend mieux à batailler qu'à raisonner : « L'association, dites-vous, impose le même prix pour les œuvres de l'apprenti que pour celles du maître. Entendons-nous. L'association n'impose pas un prix, mais un taux uniforme. Elle dit aux directeurs : « L'ouvrage représenté par vous rapportera peu » ou beaucoup; vous payerez proportionnellement à son rapport, que ce soit l'œuvre d'un » maître ou d'un débutant. » Quoi de plus juste? Quel risque, avec une telle condition, court le directeur qui *essaye* un jeune homme? Si sa pièce ne réussit pas, il la met de côté après un petit nombre de représentations, et dès lors elle lui a fort peu coûté. Si elle réussit, il n'a pas à se plaindre de la payer comme il payerait le succès d'un auteur connu. Aussi quel est donc le jeune homme de talent que le taux proportionnel a empêché d'*arriver?* Est-ce M. Augier, M. Dumas fils, M. Barrière, M. Sardou, M. Meilhac?... La Société des auteurs dramatiques n'a jamais empêché un théâtre de jouer, à telle condition qu'il lui plaît, les pièces des auteurs qui ne sont pas liés envers elle par leur signature; elle n'a pas non plus été constituée pour imposer aux directeurs un tarif plus ou moins exagéré, mais pour déterminer désormais d'une manière fixe les droits de ses membres et pour les faire respecter. Ses demandes ont toujours été si modérées, que l'on a vu certains directeurs offrir, pour recouvrer leur pouvoir arbitraire, un taux plus élevé que le taux fixé par les traités... La bonne foi de M. Sarcey a été évidemment surprise... Il s'indigne que *Rothomago* ait rapporté cent mille francs aux auteurs; mais, pour rapporter cent mille francs aux auteurs, il a fallu que cette féerie rapportât un million au théâtre. Que M. Sarcey déplore qu'une pièce de ce genre produise plus que le *Cid*, le *Misanthrope*, *Athalie*, l'*Honneur et l'Argent*, le *Fils de Giboyer*, à la bonne heure! mais la question n'est pas là. Pense-t-il que ce ne soit pas assez de laisser à ceux qui exploitent une pièce plus ou moins littéraire les neuf dixièmes de ce qu'elle peut produire? » Nous pensons, avec M. de Biéville, que les jeunes gens qui se proposent de travailler pour le théâtre se rallieront à cette association, que Scribe, à la fin de sa carrière, proclamait l'unique sauvegarde des droits, de la sécurité, de la dignité et de l'avenir des auteurs. Vouloir en revenir, comme le désire M. Sarcey, à l'époque où *les prix étaient abandonnés à la loi naturelle de l'offre et de la demande*, c'est demander, non pas la liberté comme on le prétend, mais le gouvernement absolu des directeurs, mais l'exploitation des écrivains dramatiques dont la devise était, il y a cinquante ans : *Sic vos, non vobis*. M. Sarcey ignore le premier mot de ce dont il parle, et protége, sans s'en douter, les directeurs, qui seraient enchantés de ne plus voir les écrivains se protégeant les uns les autres. Ne regrettons pas le temps où l'on voyait, par exemple, les auteurs de la *Pie voleuse*, Caignez et d'Aubigny, recevoir, le premier à cause de sa célébrité, 18 francs par soirée, et le second 4 francs seulement.

M. Sarcey est un *homme*—et ici nous prions le lecteur de ne pas prendre ce mot dans le sens que lui donnait Napoléon Ier, quand il disait dans un entretien resté célèbre : « Monsieur Gœthe, vous êtes un *homme* » — donc, M. Sarcey est un homme dont l'esprit aime à trôner dans le royaume de l'excentrique. Ce qu'il a déjà commis d'extra-original, dans une carrière littéraire qui compte à peine dix années, ne se nombre plus. Arago, dans son *Astronomie populaire*, parle d'un certain docteur Elliot, homme fort savant, mais encore plus original, qui avait démontré que le *soleil était habité*. Or, il arriva que le docteur, dans un accès de colère, tua un jour miss Boydell. L'avocat Simmons n'eut qu'à exposer la théorie du savant pour obtenir un acquittement à l'unanimité..... M. Sarcey peut se permettre tous les délits imaginables; ses théories excentriques à la main, nous nous faisons fort d'arriver au même résultat que Me Simmons, le tribunal fût-il présidé par Jeffries ou par Laubardemont.

Nous avons appuyé, un peu trop peut-être, sur ce côté faible, sur cette plaie du talent de M. Sarcey; mais la chose en valait la peine, car elle est caractéristique. M. Sarcey a l'habitude de vouloir toujours damer le pion au sens commun; il suffit qu'une opinion soit unanimement admise pour qu'il prenne en main ses cymbales et qu'il les fasse grincer aux oreilles de tous ceux qui pensent autrement que lui, autant dire tout le monde. On sait, du reste, que cette manie n'est pas neuve, puisqu'elle remonte à l'incendie du temple de Delphes.

N'oublions pas d'ajouter qu'à l'heure où nous écrivons (1865), un schisme regrettable existe au sein de la *Société des auteurs et compositeurs dramatiques*. Certains membres de cette société veulent, dit-on, se séparer de leurs confrères, et former une association nouvelle. On comprendra la réserve qui nous est imposée. Les dissidents prétendent qu'en contradiction avec ses statuts généraux, la Société actuelle tolère que quelques-uns de ses membres contractent ou imposent des traités particuliers; qu'il y a lieu de craindre que cet état de choses ne devienne insupportable aux directeurs, et qu'alors les directeurs, ou les comédiens jouant en société par suite de la liberté des théâtres, ne soient tentés de faire revivre les vieux usages. Ils refuseraient à l'écrivain la rémunération proportionnelle à la recette, ils le mettraient en coupe réglée, et l'intelligence productrice deviendrait, dit le *Figaro*, l'ilote asservi de la spéculation aveuglée par l'unique souci de satisfaire sa cupidité. Nous ne partageons pas ce pessimisme; nous espérons, au contraire, que des concessions auront lieu de part et d'autre, et que le conflit s'apaisera au profit de l'union fraternelle des auteurs. C'est ce que nous souhaitons du plus sincère de notre cœur; car ce qu'il y a de plus douloureux à contempler, c'est la division dans les rangs de confrères de l'intelligence nouvellement affranchis de l'arbitraire et du monopole. Supposez les esclaves du Sud se partageant en deux camps au lendemain de leur émancipation : voilà de quel œil attristé nous envisageons ce nouveau duel des frères ennemis.

AUTEURS, COMPOSITEURS ET ÉDITEURS DE MUSIQUE (SOCIÉTÉ DES). Société de création toute récente, ayant pour objet de percevoir les droits d'auteur qui sont dus à ses membres sur les morceaux de musique, chansons, romances exécutés dans les cafés-concerts et les lieux publics. Ces droits, qui, considérés isolément, sont très-minimes, finissent par verser annuellement dans la caisse sociale un capital assez élevé. Ainsi, cette Société qui touchait 14,408 fr. de droits en 1852, en a perçu, par l'entremise de ses agents, 170,903 en 1864. Nous recevons, au moment de mettre sous presse, le dix-septième numéro du bulletin que publie cette société, et nous y lisons ce qui suit :

« La Société compte aujourd'hui 1,217 membres; elle prélève des droits sur *cent mille* compositions; elle a pour tributaires 1,006 établissements, dont 115 sont situés à Paris, 159 dans la banlieue et 732 dans les départements, et la somme perçue par elle au profit de ses sociétaires s'est élevée cette année au chiffre de 200,776 fr. 19 c. Les frais de perception s'élèvent encore à 19 0/0; mais il y a tout lieu d'espérer qu'ils diminueront sensiblement. »

AUTHARIS, roi des Lombards (584-590). Il repoussa Childebert II, roi des Francs, et se rendit maître de l'Istrie et de la plupart des provinces d'au delà du Pô.

AUTHÉMÉRON s. m. (o-té-mé-ron — du gr. *autos*, le même; *hêmera*, jour). Anc. méd. Remède qui soulage un malade le jour même qu'il l'a pris.

AUTHENTE adj. (ô-tan-te — abrév. d'*authentique*). Mus. Se dit, dans le plain-chant, pour authentique : *Ton, mode* AUTHENTE.

AUTHENTICITÉ s. f. (ô-tan-ti-si-té — rad. *authentique*). Caractère de ce qui est authentique : *L'*AUTHENTICITÉ *d'un acte, d'un fait, d'une nouvelle. Avoir, porter un caractère d'*AUTHENTICITÉ. *Cette infidélité pourrait donner de violents soupçons sur l'*AUTHENTICITÉ *de ces lettres.* (Volt.) *L'auteur établit solidement l'*AUTHENTICITÉ *des pièces qu'il publie.* (Rémusat.) *Les seuls canons d'une* AUTHENTICITÉ *incontestable qui nous soient parvenus du concile de Nicée sont au nombre de vingt.* (Lenormant). *Il prêta au méchant propos de cette femme toute l'*AUTHENTICITÉ *d'une chose certaine.* (Fr. Soulié.) *Rien ne saurait, dans un sens général, attaquer l'*AUTHENTICITÉ *du Coran.* (Renan.)

— Droit. Caractère de certains actes qui font foi par eux-mêmes, à raison de la qualité des officiers publics qui les ont reçus, et des solennités qui ont présidé à leur confection : *L'*AUTHENTICITÉ *se retrouve dans tous les actes qui émanent de l'autorité publique.* (Bonnier.)

— Encycl. V. AUTHENTIQUE (Acte).

AUTHENTIFIER v. a. ou tr. (ô-tan-ti-fi-é — de *authentique* et du lat. *fieri*, devenir). Rendre certain, authentique; même sens que *authentiquer*, qui est le seul usité.

S'authentifier, v. pr. S'affirmer par des témoignages authentiques : *La tradition religieuse des calendriers et des martyrologes* S'AUTHENTIFIE *par les détails de la correspondance de Trajan avec Pline le Jeune, son proconsul en Bithynie.* (Du Sommerard.)

AUTHENTIQUE adj. (ô-tan-ti-ke — du gr. *authentikos*, même sens; dérivé de *authentês*, qui agit par soi-même; rad. *autos*, lui-même; *entos*, en dedans, qui est maître de soi). Qui fait autorité, qui a été fait, qui a été dressé avec les formes requises. *Titre* AUTHENTIQUE. *Acte* AUTHENTIQUE. *Une déclaration* AUTHENTIQUE. *Les faits dont les templiers furent accusés sont si atroces qu'on a peine à les croire, quoique prouvés par des procédures* AUTHENTIQUES. (Fléch.) *Il faut envoyer chercher chez votre notaire les titres et les pièces* AUTHENTIQUES. (Scribe.) *Elle ne conserva de sa splendeur éteinte que des titres* AUTHENTIQUES *de noblesse royale.* (Lamart.) ‖ Conforme à l'original et certifié tel : *La copie* AUTHENTIQUE *d'un acte. Outre les copies qui couraient parmi le peuple, on en faisait des exemplaires* AUTHENTIQUES *qui tenaient lieu d'originaux.* (Boss.)

— Par ext. Qui est assuré, certain, dont on ne peut nier la vérité : *Un fait* AUTHENTIQUE. *Ce sont des faits* AUTHENTIQUES *et plus clairs que la lumière du soleil.* (Boss.) *Ils racontent des événements de la plus haute importance, dont ils pouvaient avoir aisément en main les preuves les plus* AUTHENTIQUES. (Frayss.) *Il a fallu un monstre tel que Néron pour offrir au monde l'exemple* AUTHENTIQUE *d'un matricide.* (S. Dubay.) *Quoi qu'il fasse, l'homme porte la marque* AUTHENTIQUE *de l'éducation qu'il a reçue.* (P. Félix.) *J'ai toujours attaché beaucoup d'importance, quand j'ai voulu juger une personne, et surtout une personne du sexe féminin, à m'enquérir de son âge de la manière la plus* AUTHENTIQUE *possible.* (G. Sand.) *La première négation* AUTHENTIQUE *qui ait été faite de l'idée d'autorité est celle de Luther.* (Proudh.)

Il faut voir ce marchand, philosophe en boutique,
Qui, déclarant trois fois sa ruine *authentique*,
Trois fois s'est enrichi d'un heureux déshonneur.
GILBERT.

‖ Qui a été écrit ou dit par l'auteur auquel on l'attribue : *Livre* AUTHENTIQUE. *Discours* AUTHENTIQUE. *Passage* AUTHENTIQUE. *Plusieurs livres sacrés sont admis comme* AUTHENTIQUES *par les catholiques, et rejetés comme apocryphes par les protestants. Ce discours, s'il est* AUTHENTIQUE, *est un morceau très-précieux. Il n'y a qu'un petit nombre de savants qui regardent toutes les catilinaires comme également* AUTHENTIQUES. (Mérimée.) ‖ Se dit quelquefois des personnes : *Un auteur* AUTHENTIQUE.

— Mus. *Cadence authentique*, Une des cadences harmoniques: C'est au mouvement qu'opère la basse, en marchant d'un degré à un autre, que l'on reconnaît un acte de cadence et de quelle nature elle est. Le mouvement de la basse, pour la cadence authentique, s'opère de quarte en montant ou de quinte en descendant. Le point de départ est toujours sur la dominante ou cinquième note du ton, et celui du repos sur la tonique ou première note du ton. ‖ *Fugue authentique*, Nom donné à une fugue qui procédait en montant. ‖ *Mode authentique*, Dénomination commune aux quatre tons impairs du plain-chant. Ils répondent aux modes dorien, phrygien, lydien et mixolydien des Grecs. On a dit aussi AUTHENTE.

— Hist. nat. Se dit des animaux, des plantes ou des minéraux qui appartiennent réellement aux pays dont on les dit originaires, et aux familles dans lesquelles on les classe : *On n'avait pas alors, comme aujourd'hui, des individus* AUTHENTIQUES, *apportés de chaque contrée par des voyageurs connus et instruits.* (Cuvier.)

— Jurisp. *Sceau authentique*, Se disait autrefois du sceau d'un juge subalterne : *Les actes passés sous le* SCEAU AUTHENTIQUE *n'emportaient pas hypothèque hors de la juridiction dans laquelle ils avaient été passés.* ‖ *Acte authentique*, Celui qui émane d'officiers publics ayant le droit d'instrumenter dans le lieu où l'acte a été rédigé et avec les solennités requises, et qui dès lors fait foi jusqu'à inscription de faux : *L'*ACTE AUTHENTIQUE *fait preuve contre toutes les personnes, même contre les tiers.* (Toullier.) *Les* ACTES AUTHENTIQUES *sont exécutoires sans formalité.* (Clément.)

— s. f. Jurispr. Minute d'un acte, d'un écrit authentique : *L'*AUTHENTIQUE *et la copie.* ‖ Peu usité.

— Droit anc. L'*authentique*, Peine qui frappait les femmes adultères, et ainsi nommée parce qu'on appliquait, en la prononçant, l'*authentique* insérée au code de Justinien (liv. V, tit. XVII, loi 9) et extrait de la *Novelle* 117 (ch. X) :

Rien n'arrête le sexe en son ardeur lubrique,
Il redoute moins Dieu qu'il ne craint l'*authentique*.
BOILEAU.

V. plus loin l'historique de cette loi.

— s. f. pl. Droit rom. Nom donné aux *Novelles* (ou constitutions de Justinien postérieures au code) traduites du grec en latin, et réunies dans un recueil connu au moyen âge sous le nom de *Corpus authenticarum*, parce qu'on supposait que la traduction avait été faite par ordre des empereurs : *Le texte grec des* Novelles *ou* AUTHENTIQUES *a été rétabli, et il est habituellement accompagné d'une traduction latine faite au* XVIe *siècle par Haloander.* (Hoffmann.)

Si vous avez besoin de lois et de rubriques,
Je sais le Code entier avec les *authentiques*,
Le *Digeste* nouveau, le vieux, l'*Infortiat*.
CORNEILLE.

— Liturg. Attestation par laquelle l'autorité ecclésiastique déclare que les reliques délivrées aux fidèles ou aux églises proviennent de certaines sources qui sont indiquées, et qui leur donnent des droits à la vénération publique. V. plus loin l'historique.

— s. m. pl. Hist. eccl. Livres canoniques de l'Ancien et du Nouveau Testament.

— Syn. Authentique, assuré, certain, constant, évident, formel, incontestable, indubitable, positif, sûr. V. ASSURÉ.

— **Encycl.** Droit. Les *actes authentiques*, comme on l'a vu ailleurs (V. ACTE), peuvent

se diviser en quatre classes : 1^{o} les actes législatifs et ceux qui émanent du pouvoir exécutif; 2^{o} les actes judiciaires; 3^{o} les actes administratifs; 4^{o} les actes des notaires et des autres officiers ministériels. Mais le droit civil, se préoccupant principalement des conventions entre les citoyens, a eu surtout en vue les actes qui ont pour effet de les constater ou de prouver leur exécution, et principalement ceux qui émanent des notaires; il a considéré les *actes authentiques* comme un mode de preuve littérale et sous le rapport de la foi qui leur est due. Nous nous placerons à ce point de vue, sans entrer dans le détail des formalités auxquelles ces actes sont assujettis. (V. NOTAIRE, HUISSIER, GREFFIER.) Nous dirons, d'une manière générale, qu'ils n'ont le caractère d'authenticité qu'autant qu'ils sont reçus, avec les solennités requises, par un officier public, agissant dans sa qualité légale, revêtu officiellement de cette qualité, n'ayant aucun empêchement qui s'oppose légalement à ce qu'il instrumente lui-même, et instrumentant dans les limites de son ressort. Ces principes généraux s'appliquent à tous les *actes authentiques*, quel que soit l'officier public qui les a reçus; à ces conditions, ils constituent la preuve la plus forte que la loi ait reconnue.

Le caractère fondamental des *actes authentiques*, qui les distingue radicalement des *actes sous seing privé*, est de faire foi par eux-mêmes et sans avoir besoin d'être reconnus ou vérifiés : « L'immense utilité de cette preuve a porté les rédacteurs du Code, préoccupés de la pratique bien plutôt que de la rigueur de la théorie, à la placer en première ligne parmi les preuves consacrées par la loi. Et cependant l'*acte authentique* est loin de présenter la démonstration directe des faits qu'il tend à établir. » (Bonnier.) En effet, il faut supposer que le papier produit en justice émane de l'officier public qui est censé l'avoir signé, et qu'en outre cet officier public n'a constaté que des faits vrais; mais cette supposition légale a pour garantie, d'un côté, la difficulté de fabriquer un faux *acte authentique* et les peines rigoureuses qui atteignent la falsification, et, de l'autre, le serment prêté par l'officier public, l'intérêt qu'il a de maintenir sa position, et la crainte que doivent lui inspirer les sévérités du Code pénal.

Lorsque l'*acte authentique* est revêtu des formalités substantielles exigées par la loi, il fait *pleine foi* de sa date, des conventions qu'il renferme, des reconnaissances et des faits qu'il relate, non-seulement entre les parties et leurs ayants cause, mais encore à l'égard des tiers (art. 1319, Cod. Nap.); il importe de remarquer qu'il ne s'agit ici, vis-à-vis de ces derniers, que de la force *probante* de l'acte, et non de ses effets juridiques et des obligations qui en découlent. La présomption de vérité que la loi attache au témoignage écrit de l'officier public est absolue et générale, tant que ce témoignage n'a pas été légalement convaincu de fausseté.

L'*authenticité* n'existe que pour les faits dont l'officier public a été personnellement témoin dans l'exercice de ses fonctions, et qu'il avait qualité pour constater. Ainsi la mention, dans un testament, que le testateur a dicté lui-même ses dernières volontés, a un caractère officiel; il en est autrement de l'affirmation par le notaire que ce testateur était sain d'esprit. Ce n'est plus une constatation matérielle, c'est seulement l'expression d'une opinion personnelle, qui peut être sincère sans être exacte. L'*acte authentique* fait foi, et des dispositions expresses dont les parties sont convenues, et des énonciations qui ont un rapport direct avec la convention; celles qui n'ont avec elle qu'un rapport indirect peuvent encore servir de commencement de preuve par écrit. (art. 1320 Cod. Nap.) On admettait autrefois que toutes les énonciations faisaient foi, même au préjudice des tiers, lorsqu'elles étaient contenues dans des actes anciens; cette doctrine, soutenue par Dumoulin, et qu'on formulait ainsi : *in antiquis enuntiativa probant*, a été l'objet de nombreuses controverses; malgré l'opinion de Toullier, il y a lieu de reconnaître qu'elle n'est plus en vigueur; il en est de même d'une autre doctrine qui présumait accomplis avec les solennités requises les actes d'une date ancienne.

Les *actes authentiques* ne sont pas tous *exécutoires;* telles sont les *minutes* des notaires, qui, restant dans leurs archives, ne peuvent être revêtues de la formule d'exécution; mais tous les actes *exécutoires* sont *authentiques;* ce sont en général des copies remises aux parties pour leur servir de titres et les mettre à même d'obtenir, par toutes voies légales, l'exécution des conventions arrêtées entre elles.

La force probante et exécutoire des actes qui ont les caractères apparents de l'*authenticité* disparaît lorsqu'ils ont été reconnus faux; mais la loi exige que celui qui arguë un acte de fausseté prenne pour l'établir la voie de l'*inscription en faux*, pour laquelle elle a créé une procédure particulière (V. FAUX); les tribunaux peuvent, suivant les circonstances, suspendre provisoirement l'exécution de l'acte; cette exécution est nécessairement suspendue lorsque la plainte en faux amène une mise en accusation. (art. 1319, § 2, Cod. Nap.) L'inscription en faux est inutile lorsqu'on ne conteste pas la sincérité du témoignage écrit de l'officier public, et qu'on attaque seulement comme dolosifs ou simulés les déclarations que les parties ont fait constater dans l'acte; ainsi, on peut ne pas contester le fait de la numération d'espèces en présence du notaire qui l'a relaté, et prétendre que ce fait n'a été qu'un simulacre pour tromper l'officier public et obtenir qu'il en dresse acte. Dès lors il suffit, pour prouver la simulation, d'apporter la preuve contraire.

L'acte qui n'est point *authentique*, par l'incompétence ou l'incapacité de l'officier public ou par un défaut de forme, ne fait plus *pleine foi;* mais s'il a été signé des parties, il vaut encore comme écriture privée (art. 1318, Cod. Nap.). On admet généralement que dès lors il est dispensé d'être rédigé en autant de doubles qu'il y a de parties et de porter le *bon pour* ou *approuvé.*

Devant les juridictions criminelles, les *actes authentiques* réguliers font la même foi que devant les juges civils, et, dans les cas où ces juridictions doivent se décider d'après leur autorité, ils ne peuvent être écartés sans être attaqués par l'inscription en faux.

Les dispositions contenues dans un *acte authentique* peuvent être modifiées par un acte postérieur, *authentique* ou sous seing privé, qui reçoit le nom de *contre-lettre.* (V. ce mot.) Ce dernier acte, destiné le plus souvent à rester secret, n'a point d'effet à l'égard des tiers (art. 1321, Cod. Nap.).

— Hist. Justinien, dans une de ses constitutions, avait décidé que les femmes adultères seraient punies de la perte de leur dot, laquelle serait attribuée à leurs enfants, et, à défaut d'enfants, au fisc. Cette peine, un peu modifiée, a été appliquée en France jusqu'à la Révolution, et s'est trouvée virtuellement abrogée par la loi du 20 septembre 1792. La jurisprudence avait établi que la femme convaincue d'adultère, sur la plainte du mari, devait être fouettée et enfermée dans un monastère pendant deux ans. Si, avant l'expiration de la deuxième année, le mari n'avait pas repris l'épouse coupable, ou était décédé sans la reprendre, celle-ci devait être rasée, voilée et cloîtrée pour le reste de ses jours. Ses biens se partageaient entre le monastère et ses enfants, ou ses père et mère à défaut d'enfants, ou, à défaut des uns et des autres, étaient attribués en entier au monastère. Dans la pratique, la rigueur de cette peine était souvent adoucie, et les parlements autorisaient fréquemment les femmes *authentiquées* à sortir du couvent après la mort du mari outragé.

— Théol. L'*authentique* est ordinairement scellée au reliquaire par deux rubans en croix, retenus eux-mêmes par cinq cachets portant les armes de l'évêque ou du pape qui l'a délivrée. Déjà, en 1215, le pape Innocent III décrétait, au concile de Latran, qu'on n'exposerait plus de reliques sans reliquaire; il ordonnait en même temps de ne plus exposer à la vénération des fidèles les reliques nouvellement découvertes qu'avec la permission du pape. Pour faire déclarer l'*authenticité* des reliques, il suffit aujourd'hui qu'elles soient approuvées par l'évêque. Les questions relatives aux reliques sont du ressort de la congrégation romaine dite des rites.

Ce mot, qui appartient à la langue vulgaire et nullement à la terminologie scientifique de l'Eglise, ne se trouve pas dans les dictionnaires avec la signification que nous lui donnons ici.

AUTHENTIQUÉ, ÉE (ô-tan-ti-ké) part. pass. du v. Authentiquer : *Acte* AUTHENTIQUÉ.

— Droit anc. *Femme authentiquée*, Femme qui, pour cause d'adultère, avait été punie de *la peine de l'authentique.* V. ce mot.

AUTHENTIQUEMENT adv. (ô-tan-ti-ke-man — rad. *authentique*). D'une manière authentique : *Ils se sont soumis sans résistance à une vérité qui leur était si* AUTHENTIQUEMENT *notifiée.* (Bourdal.) *On pourrait, au besoin, montrer aux curieux toutes les pièces de ce journal d'un voyageur,* AUTHENTIQUEMENT *timbrées et datées par la poste.* (V. Hugo.) *Rien ne le constate* AUTHENTIQUEMENT. (Balz.)

AUTHENTIQUER v. a. ou tr. (ô-tan-ti-ké — rad. *authentique*). Faire en forme authentique; certifier authentique, légaliser : AUTHENTIQUER *un acte, une pièce. J'écrivis au cardinal Gualterio de faire trouver tout ce qui pouvait prouver juridiquement cette rature, de faire* AUTHENTIQUER *cette pièce par la république de Lucques, et de me l'envoyer.* (St. Sim.)

— Fig. Justifier : *Toute révolution qui laisse un peuple plus mal après cette révolution qu'il ne l'était avant,* n'AUTHENTIQUE *pas son acte de naissance.* (Châteaub.)

— Droit anc. *Authentiquer une femme*, La déclarer convaincue d'adultère, et lui appliquer les peines prononcées par l'authentique.

Authentiques (LES), ou *Novelles* de l'empereur Justinien, dont le titre exact est : *Authenticæ, seu Novellæ Constitutiones domini nostri Justiniani sacratissimi principis.* Cet empereur fit, en effet, successivement rédiger le Digeste, composé des décisions des plus célèbres jurisconsultes de l'empire (toujours appelé république dans le texte); le code, où entrèrent les constitutions des empereurs, et les Institutes, qui sont les éléments du droit. Ces trois compilations, dont la première a cinquante livres; la seconde, douze, et la troisième, quatre, forment une collection très-considérable. Justinien fit encore de nouvelles Constitutions, les *Authentiques*, qu'on appela dans la suite *Novelles*, et dont le nombre s'élève à cent soixante-huit. Elles furent écrites en grec, à l'exception de la 9^{e}, de la 11^{e}, de la préface, de la 17^{e}, et des 21^{e}, 33^{e}, 35^{e}, 41^{e}, 62^{e}, 65^{e}, 138^{e}, 143^{e} et 145^{e}, spécialement destinées à l'empire d'Occident. A l'époque où les *Authentiques* parurent, les sciences et les arts avaient perdu l'éclat dont ils avaient brillé sous Auguste et ses successeurs. La langue d'Horace et de Virgile ne produisait plus que des ouvrages où l'éloquence n'était que de la déclamation, et où de longues phrases, qui n'avaient rien de savamment ordonné, prouvent l'oubli des premiers éléments de l'art d'écrire. Le texte offre à chaque moment des obscurités et des doubles sens, tandis que plusieurs titres du Code, et un très-grand nombre de ceux du Digeste appartiennent aux beaux siècles des lettres romaines ou aux premiers temps de leur décadence; il est fâcheux seulement que les compilateurs aux ordres de Justinien aient rassemblé dans les mêmes ouvrages tant de lois ridicules et absurdes, et tant de dispositions contradictoires, qui ont fait regarder le droit romain comme une arme à deux tranchants. Les *Authentiques* ou *Novelles* sont beaucoup plus intéressantes comme monuments historiques que comme dispositions législatives. Elles font connaître les divisions de l'empire romain, et apprennent l'origine de plusieurs des peuples qui le composaient. Les historiens ont trop négligé de puiser dans cette source; ils y auraient trouvé des faits qu'on chercherait vainement ailleurs, et étudié des mœurs, des coutumes et des usages qu'il serait utile de connaître. — Les nouvelles constitutions de Justinien, qui détruisent souvent les doctrines de ses précédents recueils, furent publiées depuis 533 jusqu'en 559. On ne sait pas s'il les fit ranger dans un ordre méthodique; ce qui paraît certain, c'est qu'il n'en fit jamais publier aucun recueil. Sur les cent soixante-huit constitutions réunies en corps d'ouvrage, il y en a deux qui sont de Justin (140 et 144), trois de Tibère (161, 163, 164), et trois des éparques ou préfets du prétoire (166, 167 et 168). Vers l'an 570, on fit une traduction latine officielle, qui porta le nom de *Vulgate*, et dont les auteurs sont inconnus. On donna plus tard le nom de *Corpus Authenticarum* à cette version officielle, pour la distinguer de l'*Epitome* composé par Julien, professeur de droit à Constantinople. La *Vulgate* est une traduction fort mauvaise; aussi, plusieurs jurisconsultes modernes ont-ils jugé nécessaire de refaire ce travail. — Chaque *Novelle* est précédée d'une préface (*prologus*) qui en expose le but et les motifs, et suivie d'un épilogue qui en est, en quelque sorte, la promulgation, la formule exécutoire. Le recueil des *Authentiques* a été fait, au moyen âge, par les glossateurs. Ce corps d'ouvrage a été divisé par eux en neuf collations, et chaque collation en divers titres; mais cette division n'est pas suivie ordinairement. C'est aussi aux interprètes du moyen âge, et principalement à Irnérius, qu'il faut attribuer les extraits des *Novelles* intercalés dans le code à la suite des lois qu'elles étaient destinées à compléter ou à réformer : ce sont ces extraits que l'on nomme authentiques du code. — Considérée du côté scientifique, l'œuvre de Justinien porte l'empreinte d'une profonde décadence. Tribonien a porté une main barbare sur les admirables débris de la jurisprudence romaine; il a déchiré, mutilé le plus bel ouvrage de Rome, son droit civil (Ch. Giraud). Le texte latin des *Authentiques* ou *Novelles* a été traduit en français par M. Bérenger (1807).

AUTHEPSA s. m. (ô-tè-psa — du gr. *authepsès*, qui fait bouillir de soi-même, qui bout de soi-même). Archéol. Nom d'un vase antique, dont l'usage consistait à faire chauffer l'eau ou à la garder chaude. Il y avait des *authepsæ* en argent; ce vase paraît être analogue au *cacabus*.

AUTHIE, petite rivière de France, sépare le départ. de la Somme de celui du Pas-de-Calais, passe à Doullens, Auxi-le-Château, Dampierre, et se jette dans la Manche; cours 85 kilom.

AUTHIER DE SISGAU (Christophe D'), bénédictin, né à Marseille en 1609, mort en 1667. Il fonda la congrégation du Saint-Sacrement, qu'Innocent X destina aux missions et à la direction des séminaires. D'Authier fut nommé, en 1651, évêque de Bethléem.

AUTHION, petite rivière de France, prend sa source dans le départ. d'Indre-et-Loire, porte d'abord le nom de Doit, passe à Bourgueil et se jette dans la Loire à Saint-Aubin des Ponts-de-Cé (Maine-et-Loire). Cours 100 kilom.

AUTHOCUS. Temps hér. Fils d'Apollon et de Cyrène. Il devint roi de Thessalie, après la mort de son grand-père Hypséus.

AUTHON, ch.-lieu de cant. (Eure-et-Loir); arrond. de Nogent-le-Rotrou; pop. aggl. 903 hab. — pop. tot. 1,535 hab. Fabrique de serge; commerce de bestiaux.

AUTHON (Jéhan D'). V. AUTON.

AUTHUMES, village et commune de France (Saône-et-Loire); arrond. et à 35 kilom. de Louhans; 593 hab. — Jadis ville assez considérable défendue par un château fort dont on voit encore les ruines; restes de l'ancienne enceinte. — A différentes époques on a trouvé, et on trouve encore aujourd'hui un grand nombre d'objets d'antiquité.

AUTICHAMP. Cette famille est une branche de la famille de Beaumont, du Dauphiné. Elle s'est détachée du tronc dans la seconde moitié du XIVe siècle, et a pour auteur Humbert, second fils de François de Beaumont, seigneur de la Freyte et de Pélafol. Cet Humbert, seigneur d'Autichamp, laissa deux fils : Louis, et André, tué à la bataille de Montlhéry, en 1465, et dont la postérité, éteinte en 1556, a formé la première maison d'Autichamp. Louis, fils aîné de Humbert, eut pour successeur son fils unique, Guillaume de Beaumont, seigneur de Pélafol, père de Claude de Beaumont, qui suivit le roi Charles VIII à la conquête du royaume de Naples. Claude eut pour fils Antoine de Beaumont, seigneur de Pélafol, qui hérita, en 1556, de la seigneurie d'Autichamp, à l'extinction du rameau qui jusque-là avait porté ce nom. Antoine eut pour fils Gaspard, seigneur d'Autichamp, père d'Antoine II, lequel laissa deux fils, François, qui a continué la filiation, et Charles, seigneur de Miribel, qui s'est distingué par sa bravoure et ses talents militaires, sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV, et dont la postérité s'est éteinte en la personne de ses fils. François de Beaumont, seigneur d'Autichamp, fils aîné d'Antoine II, eut pour successeur son fils aîné, Charles-Juste, seigneur d'Autichamp, père d'Antoine III, marquis d'Autichamp, lieutenant du roi en la province d'Anjou, et de Joseph, comte d'Autichamp, brigadier des armées du roi. Louis-Joseph, marquis d'Autichamp, fils unique d'Antoine III, fut tué, en 1747, à la bataille de Lawfeld, ayant eu plusieurs enfants. V. les articles suivants.

Cette famille avait pour devise :

AMITIÉ DE BEAUMONT

et encore :

IMPAVIDUM FERIENT RUINÆ

Elle est restée noblement fidèle à ses devises, en conservant inaltérable son *amitié* chevaleresque à la vieille monarchie jusqu'au dernier jour, et même après l'écroulement du monde ancien et de ses institutions.

AUTICHAMP (Jean-François-Thérèse-Louis DE BEAUMONT, marquis D'), général, né à Angers en 1738, fils de Louis-Joseph, mort en 1831. Il servit dans la guerre de Sept ans, et acquit la réputation d'un excellent officier de cavalerie. En 1789, il émigra, combattit contre la France dans les rangs des Prussiens, entra ensuite au service de la Russie, et fut rétabli par Louis XVIII, en 1815, dans son grade de lieutenant général. A la révolution de Juillet, malgré ses quatre-vingt-onze ans, il combattit contre le peuple de Paris.

AUTICHAMP (Antoine-Joseph-Eulalie, comte D'), frère cadet du précédent, né en 1744, mort en 1822, servit en Amérique avec La Fayette, fut nommé commandant en second de la partie sud de Saint-Domingue, rentra en France peu de temps avant la Révolution, émigra, porta les armes contre sa patrie dans l'armée de Condé, obtint sa retraite lors de la Restauration, et fut nommé gouverneur du château de Saint-Germain.

AUTICHAMP (l'abbé Charles-Antoine-François D'), frère des précédents, né à Angers en 1739, grand vicaire de Toulouse, puis chanoine de Notre-Dame de Paris. C'était un homme d'esprit qui versifiait agréablement. Toute la France a répété des couplets patriotiques qu'il avait composés pour la grande fédération de 1790. Dans la suite, il réagit contre ses entraînements, fut arrêté comme contre-révolutionnaire, au moment où toute sa famille portait les armes contre la France, et périt sur l'échafaud quelques jours avant le 9 thermidor.

AUTICHAMP (Marie-Jean-Joseph-Jacques, vicomte D'), fils du comte Antoine-Joseph-Eulalie, était major de cavalerie avant la Révolution. Il suivit à Turin son oncle Jean-François-Thérèse-Louis, prit part aux guerres contre la France, puis alla joindre en Vendée son frère le comte Charles (V. l'article suivant); vécut dans la retraite depuis la pacification de 1800, et devint sous la Restauration lieutenant des gardes du corps.

AUTICHAMP (Charles DE BEAUMONT, comte D'), fils du comte Antoine-Joseph-Eulalie, et frère du précédent, né en Anjou en 1770, mort en 1852. Il entra jeune au service, fit partie de la garde constitutionnelle de Louis XVI, se retira en Anjou après le 10 août, et se jeta dans l'insurrection vendéenne, dont il partagea les succès et les revers. On dit qu'il contribua à sauver les prisonniers républicains que les Vendéens voulaient égorger après leur grande défaite de Cholet. Il aurait, dans cette circonstance, exécuté l'ordre de son cousin et beau-frère Bonchamp, si toutefois celui-ci a pu donner cet ordre au milieu de son agonie, chose fort incertaine. (V. BONCHAMP). Après avoir, à diverses reprises, pris et quitté les armes, il vécut dans la retraite depuis la pacification de 1800, et devint, à la Restauration, lieutenant général, commandeur de Saint-Louis, commandant de la 14^{e} division militaire, enfin pair de France. Il a fait la campagne d'Espagne en 1823.

AUTISSIODURUM, anc. ville de la Gaule, aujourd'hui Auxerre.

AUTISTATE, architecte grec. Il fut chargé par Pisistrate d'élever, à Athènes, un temple magnifique à Jupiter Olympien; on lui adjoignit pour cette œuvre les architectes Posinos,

Calleschros et Antimachides. Ils posèrent les vastes fondements de l'édifice. Mais les événements, et peut-être aussi la grandeur de l'entreprise, firent suspendre les travaux, qui furent plusieurs fois repris, mais définitivement abandonnés. Ce ne fut qu'environ sept siècles plus tard qu'Adrien fit élever un temple sur ces fondements.

AUTMOINS. Myth. amér. Jongleurs de l'Acadie qui prétendaient guérir les malades en chassant, par des prières, des menaces et des cris, les démons auxquels ils attribuaient le mal.

AUTOBIOGRAPHE s. m. (ô-to-bi-o-gra-fe — du gr. *autos*, soi-même; *bios*, vie, et *graphô*, j'écris). Auteur de sa propre biographie.

AUTOBIOGRAPHIE s. f. (ô-to-bi-o-gra-fî — rad. *autobiographe*). Vie d'un individu écrite par lui-même : *Je hais comme la mort les* AUTOBIOGRAPHIES, *et n'ai nulle envie de donner ici la mienne.* (Proudh.) *Pour moi, les contes d'Hoffmann ne sont qu'une longue* AUTOBIOGRAPHIE *avec un masque sur la figure.* (Champfleury.) *Cette* AUTOBIOGRAPHIE *s'arrête au moment où le héros devient homme.* (Taxile Delord.)

— **Syn. Autobiographie, mémoires.** *L'autobiographie* est une espèce de confession, tandis que les *mémoires* racontent des faits qui peuvent être étrangers au narrateur. Certaines *autobiographies* prennent le nom de *Confessions;* telles sont les *autobiographies* de saint Augustin, de J.-J. Rousseau, etc.

— **Encycl.** Ce mot, quoique d'origine grecque, est de fabrique anglaise. Pendant longtemps, en Angleterre comme en France, les récits et souvenirs laissés sur leur propre vie par les hommes marquants de la politique, de la littérature ou des arts, prirent le nom de *Mémoires*. Mais, à la longue, on adopta de l'autre côté du détroit l'usage de donner le nom d'*autobiographie* à ceux de ces mémoires qui se rapportent beaucoup plus aux hommes mêmes qu'aux événements auxquels ceux-ci ont été mêlés. L'*autobiographie* entre assurément pour beaucoup dans la composition des mémoires; mais souvent, dans ces sortes d'ouvrages, la part faite aux événements contemporains, à l'histoire même, étant beaucoup plus considérable que la place accordée à la personnalité de l'auteur, le titre de mémoires leur convient mieux que celui d'*autobiographie*. C'est dans cette classe qu'il faut ranger les *Mémoires de Saint-Simon*, ceux des divers personnages qui jouèrent un rôle dans la Révolution française, les *Mémoires d'un bourgeois de Paris*, ceux d'Alex. Dumas, de G. Sand, etc. Très-peu de mémoires français méritent le nom d'*autobiographie*, c'est plutôt un genre anglais et américain. En France, si bonne opinion qu'on ait de soi-même quand on transmet le souvenir de sa personne à la postérité, on écrit toujours un peu plus la vie des autres que la sienne propre. Les Anglais et les Américains, au contraire, ne parlent, dans ces sortes de publications, de leur prochain et des événements de leur époque, qu'autant que cela est strictement nécessaire à l'intelligence des événements qui les concernent personnellement. Leur littérature historique, politique et artistique est très-riche en ouvrages de ce genre. Cette forme est, du reste, tellement dans leur génie national, qu'ils l'ont introduite même dans le roman.

Les *autobiographies*, surtout celles qui se rapportent à des personnages historiques, sont aujourd'hui beaucoup plus appréciées par les hommes d'étude que les mémoires proprement dits; ces sortes d'ouvrages deviennent avec le temps très-précieux par les détails mêmes qui pouvaient être de peu d'intérêt pour les contemporains. La vérité historique a souvent trouvé de très-bons auxiliaires dans ceux de ces documents que les auteurs ont écrits pour leur satisfaction personnelle, pour l'enseignement de leur famille, beaucoup plus que pour la postérité. Nombre d'erreurs accréditées et de faits dénaturés par des historiens, souvent doués d'autant de complaisance que de talent, se sont trouvés tout d'un coup rectifiés, et placés sous un tout autre point de vue par la publication d'un petit document *autobiographique*. Cela est vrai surtout pour ces périodes de révolution que l'Angleterre et la France, à cent cinquante ans de distance, ont eu successivement à traverser. A propos de combien d'événements et d'hommes les générations nouvelles, avides avant tout de vérité historique, ne devraient-elles pas consulter ces humbles annales que, grâce à l'éloignement des temps et à l'apaisement des passions, les familles peuvent aujourd'hui livrer à la publicité? Ces documents *autobiographiques* ont souvent plus de valeur que tant d'histoires dont le plus grand mérite est dans le talent d'écrivain de leurs auteurs.

AUTOBIOGRAPHIQUE adj. (ô-to-bi-o-gra-fi-ke — rad. *autobiographie*). Qui a rapport à l'autobiographie : *Les romans les plus touchants sont des études* AUTOBIOGRAPHIQUES, *ou des récits d'événements enfouis dans l'océan du monde.* (Balz.) *Cette digression* AUTOBIOGRAPHIQUE *doit faire comprendre la nature des réflexions par lesquelles je fus assailli à l'arrivée de ce nouveau camarade.* (Balz.)

AUTOCARPIEN, IENNE adj. (ô-to-kar-pi-ain, i-è-ne — du gr. *autos*, lui-même; *karpos*, fruit). Bot. Se dit, par opposition à hétérocarpien, des plantes dont le fruit n'adhère à aucune partie de la fleur, comme le pavot, l'abricotier, le haricot, etc.

AUTOCÉPHALE adj. et s. m. (-ôto-sé-fa-le — du gr. *autos*, lui-même; *kephalê*, tête). Hist. relig. Nom que les Grecs donnaient aux évêques non soumis à la juridiction des patriarches.

— s. f. Ville qui était le siége d'un évêque indépendant du patriarche.

— **Encycl.** Dans l'Eglise orientale, l'archevêque de Bulgarie et d'autres métropolitains, qui soutenaient ne pas dépendre du patriarche de Constantinople, étaient *autocéphales*; tels étaient encore, dans l'Eglise occidentale, les archevêques de Ravenne qui se disaient indépendants du pape. Dans l'origine, tous les métropolitains étaient *autocéphales*, c'est-à-dire indépendants du patriarche ou de l'exarque quant à l'ordination des évêques. Mais, dans la suite, les évêques des grandes villes de l'empire acquirent des droits sur les provinces et les villes de leur diocèse; ceux, par exemple, d'ordonner des métropolitains, de convoquer des synodes diocésains, et d'exercer une inspection générale sur les provinces qui en dépendaient. Tels furent les droits de l'évêque de Rome sur le diocèse de cette ville ou sur les provinces suburbaines, et de celui d'Alexandrie sur les provinces d'Egypte, de Libye et de la Thébaïde.

AUTOCÉPHALIE s. f. (ô-to-cé-fa-li — rad. *autocéphale*). Dignité des archevêques grecs non soumis aux patriarches.

AUTOCHTHONE adj. (ô-to-kto-ne — du gr. *autos*, soi-même; *chthôn*, terre). Qui est originaire du pays qu'il habite, dont les ancêtres ont toujours habité ce pays : *On a nié que les Américains fussent* AUTOCHTHONES. *Les Athéniens se disaient* AUTOCHTHONES, *et portaient à ce titre des cigales d'or dans leurs cheveux, parce que la cigale passait chez eux pour un insecte qui naît de la terre. Les anciens peuples se regardent la plupart comme* AUTOCHTHONES. (J.-J. Rouss.) *Les Indous sont considérés comme* AUTOCHTHONES, *ils n'ont reçu aucune colonie et n'en ont envoyé nulle part.* (Batissier.) *Les Etrusques se disaient* AUTOCHTHONES. (Michelet.)

— Par exagér. Qui est attaché, depuis un temps immémorial, à une contrée, à une ville, à certaine partie d'une ville, à un lieu de résidence : *La plupart des maisons du haut Angoulême sont habitées ou par des familles nobles ou par d'antiques familles bourgeoises qui vivent de leurs revenus, et composent une sorte de nation* AUTOCHTHONE *dans laquelle les étrangers ne sont jamais reçus.* (Balz.)

— Par ext. Complétement original, pur de tout élément étranger : *Je ne savais pas que vos auteurs eussent jamais rien pris, même des Italiens; je les croyais* AUTOCHTHONES *en fait de littérature; mais je sais bien qu'ils n'ont rien pris de nous, et que nous avons beaucoup pris d'eux.* (Volt.)

— Fig. Inné, naturel à une contrée ou à ses habitants : *En France, l'honneur est pour ainsi dire* AUTOCHTHONE, *inhérent au sol.* (Chateaub.)

— Linguist. *Langue autochthone*, Première langue parlée dans un pays : *Partout où il s'est formé une société d'hommes, il s'est formé une langue. C'est ce qu'on appelle la langue* AUTOCHTHONE, *la première langue de la patrie.* (Ch. Nod.)

— s. m. Peuple autochthone : *Les* AUTOCHTHONES *proprement dits sont nécessairement éternels ou créés directement.*

— Chez les Grecs modernes, Nom donné aux Grecs nés dans le royaume : *Les* AUTOCHTHONES *sont les Grecs nés dans le royaume*; *les hététochthones sont les Grecs nés dans le territoire soumis à la Turquie.* (Ed. About.)

— **Encycl.** Les *autochthones* proprement dits sont les hommes primitifs d'un pays, n'ayant aucune espèce de parenté avec ceux des autres contrées; mais, par extension, on a conservé le même nom aux descendants de ces premiers habitants, même après qu'ils se furent croisés avec d'autres races. C'était une opinion commune chez les premiers peuples, que les hommes étaient sortis de la terre comme nous en voyons aujourd'hui sortir les plantes. C'est ainsi que les Egyptiens se croyaient sortis du limon du Nil. Les Grecs appelaient *autochthones* les peuples étrangers à la race hellénique ou aux races avec lesquelles ils étaient le plus en rapport, qu'il leur arrivait de rencontrer dans le cours de leurs expéditions aventureuses, en Italie, au nord du Pont-Euxin, en Afrique, sur les côtes méridionales de la Gaule et de l'Espagne. Ils se regardaient eux-mêmes comme *autochthones;* comme marque distinctive de cet honneur, ils portaient souvent dans les cheveux un insecte d'or, représentant une espèce *autochthone*. Ne pouvant avoir aucune notion des systèmes que l'étude des migrations des races humaines a fait naître parmi les savants d'une époque moins reculée, ils croyaient ces peuples issus du sol même sur lequel ils les trouvaient. De là l'appellation d'*autochthones*, synonyme de celles d'*aborigènes* et d'*indigènes*, employées de préférence par les poëtes et les écrivains latins. La science moderne, tout en faisant justice des erreurs auxquelles se sont laissés aller les auteurs de tant de livres et de théories sur les migrations de l'humanité, ne conserve le titre d'*autochthones* qu'aux races qui n'ont pu, sans périr, se mêler avec les races caucasienne, mongole et noire, telles que les races indiennes de l'Amérique du Nord, et celles des îles de l'océan Pacifique.

AUTOCHTHONÉITÉ s. f. (ô-to-kto-né-i-té — rad. *autochthone*). Qualité, état de ce qui est autochthone : *Oserions-nous opposer à un pareil état de société celui d'une nation hybride, hétérogène, sans* AUTOCHTHONÉITÉ, *sans amalgamation, sans sympathisme?* (Ch. Nod.) On dit aussi AUTOCHTHONISME (ô-to-kto-ni-sme).

AUTOCINÉSIE s. f. (ô-to-si-né-zî — du gr. *autos*, soi-même; *kinêsis*, mouvement). Physiol. Nom donné par M. Bouchut à la propriété qu'a la matière vivante de se mouvoir par soi-même sans muscles, ni fibres contractiles apparentes.

— **Encycl.** *Sentir* sans organes de sensibilité, *se mouvoir* sans organes de mouvement, *prendre une forme particulière*, en vertu d'une action séminale variable, tels sont, suivant M. Bouchut, les attributs essentiels de la matière vivante. M. Bouchut donne au premier de ces attributs le nom d'*impressibilité*, au second celui d'*autocinésie*, au troisième celui de *promorphose*. Ces attributs précèdent et commandent la structure des organes, loin d'en dépendre. M. Bouchut veut qu'on les rapporte à un principe qu'il nomme *agent vital*, principe qu'il suppose matériel, et, en cela, différent du *principe vital* de Barthez.

M. Bouchut voit l'*autocinésie* dans la segmentation de l'ovule fécondé, et dans la formation des premières cellules embryonnaires, dans le mouvement des granules qui s'associent pour former les noyaux et les parois cellulaires, dans tous les mouvements constitutifs des tissus et des organes, etc. C'est à cette force motrice vitale indépendante, non de la matière, mais du mécanisme organisé, qu'il rapporte les mouvements des spermatozoaires de l'homme et des animaux, des globules rouges et des globules blancs du sang, des spores des algues d'eau douce, etc. C'est, grâce à l'*autocinésie*, que l'embryon de la *grande térebelle nébuleuse*, qui n'est qu'une masse homogène sans aucun muscle appréciable, se contracte cependant en tous sens, se ramasse en boule et prend toutes les formes; que l'*amibe*, semblable à une goutte de vernis vivant, glisse sur le porte-objet du microscope, en présentant les figures les plus diverses et les plus irrégulières; que certains *rhizopodes*, formant un corps sans organisation définie, poussent à volonté, sur leur surface, des prolongements qui leur servent de moyens d'appui pour s'élever sur les parois polies d'un verre, et qu'ils font ensuite rentrer dans la masse commune.

AUTOCLAVE adj. (ô-to-kla-ve — du gr. *autos*, soi-même, et du lat. *clavis*, clef; proprement, qui se ferme soi-même). Se dit d'une marmite dont le couvercle est maintenu hermétiquement fermé par la pression intérieure de la vapeur, et dans laquelle les aliments cuisent à toute température et sans évaporation : *La marmite* AUTOCLAVE *n'est réellement que la marmite de Papin appliquée aux usages domestiques.* (Encycl.)

— Par ext. S'est dit d'une machine à vapeur : *Une marmite* AUTOCLAVE, *en se soulevant de deux pouces sur elle-même, nous procure le calicot à cinq sous le mètre.* (Balz.)

— s. m. Marmite autoclave : *L'*AUTOCLAVE *offrait de graves dangers d'explosion, qui l'ont fait rejeter dans les ménages. On a reconnu que la viande qu'on soumet à une haute température est plus promptement cuite, plus savoureuse, et donne un bouillon meilleur : l'*AUTOCLAVE *est une marmite construite pour gouverner la cuisson d'après ce principe.* (Francœur). *On proposait de faire bouillir le café pendant trois quarts d'heure et de le soumettre à l'*AUTOCLAVE. (Brill.-Sav.) ‖ Appareil de fermeture employé dans les machines à vapeur, et fonctionnant exactement comme les couvercles des marmites autoclaves.

— **Encycl.** Tout le mécanisme de l'*autoclave* tient à la disposition de son couvercle, qui, renfermé dans l'intérieur et poussé en dehors par la force expansive de la vapeur produite, ferme exactement l'ouverture de l'appareil.

Ce dernier n'est donc, en réalité, que la *marmite de Papin* (V. ces mots) adaptée aux usages domestiques. Il a fallu, toutefois, dans cette nouvelle appropriation, diminuer la capacité de l'ustensile au détriment de sa solidité. Les causes d'explosion s'en sont accrues d'autant. On a paré à ce danger en perçant le couvercle d'une certaine quantité de très-petits trous, qui représentent les soupapes de sûreté des chaudières à vapeur. Ces précautions n'ont pas toujours été suffisantes; de nombreux et regrettables accidents sont venus le prouver. Aussi, malgré l'économie réelle de temps et de combustible obtenue par ces sortes de machines, l'usage n'en a-t-il pas été adopté généralement.

D'autres inconvénients se rattachent encore à l'emploi de l'appareil *autoclave*. Le fer et le cuivre sont les seules matières qui puissent servir à le fabriquer. Or, ces métaux s'oxydent très-rapidement. L'oxyde de fer peut bien être regardé comme inoffensif; mais il n'en est pas de même de l'oxyde de cuivre, ou simplement des particules de ce métal en contact avec les substances alimentaires chauffées à un haut degré. Il est, du reste, douteux, quoi qu'en ait dit M. Francœur, que les viandes, les légumes, le café, ainsi préparés, acquièrent la même saveur que lorsqu'ils sont soumis à l'action d'un feu modéré. Beaucoup de gastronomes se récrient, peut-être avec raison, contre l'emploi des *autoclaves* et autres appareils du même genre. Le lecteur pourra demander à l'expérience un jugement plus précis. Nous nous bornerons à lui recommander, comme mesure de prudence, de visser exactement le couvercle de l'*autoclave*, et d'en tenir toutes les parties dans un parfait état de propreté.

AUTOCLINIQUE s. f. (ô-to-kli-ni-ke — du gr. *autos*, soi-même; *klinê*, lit). Méd. Observation, étude d'une maladie par le malade lui-même.

AUTOCLYSE s. f. (ô-to-kli-ze — du gr. *autos*, soi-même; *klusis*, lavement). Méd. Sorte de seringue à l'aide de laquelle on peut prendre soi-même un lavement.

AUTOCRATE, TRICE s. (ô-to-kra-te — du gr. *autokratês*; formé de *autos*, soi-même; *kratos*, puissance). Celui, celle dont la puissance est indépendante et absolue : *L'*AUTOCRATE *de toutes les Russies. Un* AUTOCRATE *qui fait le bonheur de ses sujets est un heureux accident.* (Alexandre Ier.) *On n'a exécuté aucun criminel sous l'*AUTOCRATRICE *Elisabeth.* (Volt.) *Son conseil aura l'honneur d'envoyer à votre cour les dernières volontés de cette auguste* AUTOCRATRICE. (Volt.) *Le czar n'est déjà plus l'*AUTOCRATE, *et cet empire, dont la force consistait surtout dans l'unité de volonté, est contraint de se transformer pour reprendre son ascendant.* (L. Plée.) *Sigismond prit le titre d'*AUTOCRATE *de toutes les Russies, et ordonna que les oukases fussent rendus en son nom.* (Mérimée.)

— Par ext. : *L'Etat, cet* AUTOCRATE *sans pareil, a des droits contre tous, et contre lui personne n'a de droits.* (Renan.)

— Par plaisant. Personne exerçant une autorité ou une influence qui a quelque chose d'absolu : *Lorsqu'il plaît aux* AUTOCRATES *du capital de fermer le crédit.....* (E. Sue.) ‖ Mari : *Mesdames, quand vous le voulez, vous trompez admirablement vos* AUTOCRATES. (L. Desnoyers.)

— Chez les Athéniens, Général investi d'une sorte de dictature.

— Adjectiv. Qui exerce l'autorité d'un autocrate : *Souverain* AUTOCRATE.

AUTOCRATIE s. f. (ô-to-kra-sî — rad. *autocrate*). Gouvernement d'un autocrate, d'un souverain dont l'autorité n'a ni limite ni contrôle : *L'*AUTOCRATIE *est l'exercice d'un droit plus étendu que le droit de propriété.*

— Par ext. Tout gouvernement despotique : *La monarchie déchue avait prétendu, comme celle de 1789, ne relever que du droit féodal; elle avait affecté une sorte d'*AUTOCRATIE *dynastique, incompatible avec le principe de la souveraineté du peuple.* (Proudh.) *L'expérience prouve que le despotisme des assemblées est cent fois pire que l'*AUTOCRATIE *d'un seul.* (Proudh.) *Le suffrage universel, redisons-le, est la forme de l'*AUTOCRATIE *populaire, indéfectible et immobile.* (Proudh.) *Sous les Césars, l'unité, c'était l'*AUTOCRATIE *prétorienne, le pillage des provinces, l'entretien gratuit de la plèbe de Rome.* (Proudh.) ‖ Autorité ou influence absolue : *Si l'*AUTOCRATIE *du pouvoir est difficile, l'*AUTOCRATIE *de la pensée est impossible.* (Ficquelmont.) *Cette* AUTOCRATIE *de police substituée à toute discussion dans le pays de Voltaire, de Montesquieu et de Mirabeau, lui semblait intolérable.* (Lamart.) *L'*AUTOCRATIE *de la justice.* (Proudh.) *La philosophie, en prenant pour base les prétendus* à priori *de la raison, est conduite fatalement à attribuer au moi seul la génération et l'*AUTOCRATIE *des idées.* (Proudh.) *Le monopole n'est au fond que l'*AUTOCRATIE *de l'homme sur lui-même.* (Proudh.) *Ces concierges étaient fiers de l'*AUTOCRATIE *que leur laissait leur propriétaire sur la maison.* (Balz.)

— Méd. *Autocratie de la nature*, suivant Stahl, Influence de la nature ou du principe vital sur les maladies, sur leur cours et leur durée.

— **Encycl.** Par ces mots *autocrate*, *autocratie*, les publicistes modernes s'accordent, en général, à désigner les pouvoirs politiques qui prétendent ne relever que d'eux-mêmes, et dont les décisions ne tiennent aucun compte des lois, même de celles qu'ils ont édictées. La crainte de Dieu est le seul correctif, le seul contre-poids que ces sortes de pouvoirs veuillent bien admettre.

En tant que système applicable au gouvernement des sociétés, l'*autocratie* est d'origine relativement récente. Avant son contact avec la Russie, l'Europe n'en avait aucune idée. Aussi le mot est-il encore plus récent que la chose. C'est l'étude des institutions russes qui l'a fait créer et entrer dans le vocabulaire politique.

Aristote, Platon, Polybe, les publicistes de l'antiquité, de la renaissance, ainsi que ceux des deux derniers siècles, n'ont jamais attaché aux mots *autocratie* et *autocrate* le sens qu'ils ont revêtu aujourd'hui. Ce serait également se tromper que de leur appliquer les définitions que les écrivains politiques de ce siècle et du précédent ont données du despotisme et de l'absolutisme, notamment celles de Montesquieu.

De tous les modes de gouvernement dont l'histoire nous a laissé la tradition, le régime fondé par Auguste est peut-être celui qui,

théoriquement, se rapproche le plus de l'*autocratie*. Le principat romain fut, dès son origine, comme aujourd'hui le czarisme, un composé des suprêmes attributions politiques, religieuses ou morales, sur lesquelles reposait alors le gouvernement. Mais en pratique, les empereurs que cette énorme concentration des pouvoirs ne rendit pas fous affectèrent de se proclamer les exécuteurs des lois et des volontés du sénat.

Théoriquement, l'*autocratie* refuse de reconnaître la suprématie d'aucune autorité. A Byzance même, où, grâce à la complaisance fatale des légistes et des théologiens, la volonté du souverain était transformée en loi des lois, et où il était à peine tenu compte de la dignité humaine, les actes de l'autorité impériale devaient encore trouver leur sanction dans les dispositions de la loi civile et religieuse.

En Russie, rien de pareil. Par suite d'une longue série d'événements qui se rattachent à la constitution même de l'existence nationale, l'*autocratie* est depuis des siècles vénérée par les masses à l'égale d'une arche sainte. Grâce au talent complaisant de ses historiens, et notamment du plus éminent d'entre eux, de Karamsine, le peuple russe est complétement convaincu que le maintien de l'indépendance nationale, le respect du territoire, l'unité politique, fiscale, administrative et judiciaire de l'empire, sont indissolublement liés au sort de l'*autocratie*. Là, comme dans beaucoup d'autres pays, l'*autocratie*, qui aboutit si facilement à n'être qu'une des formes du despotisme, est relativement récente. Derrière elle se trouve un long passé de liberté. Malheureusement pour celle-ci, son histoire se trouve associée avec des invasions de Tartares, des guerres intestines, et l'oppression des paysans par une aristocratie impitoyable. L'*autocratie* a, depuis longtemps, délivré la Russie des deux premiers de ces maux, et, après avoir déjà mitigé ce dernier, elle est aujourd'hui en voie de le faire disparaître. Dans leur reconnaissance, les masses font bon marché de ces époques maintenant vieilles de plusieurs siècles, où, suivant l'historien Nestor, les assemblées de boyards disaient fièrement : « Nous voulons un prince qui gouverne selon les lois, » et où le chef de l'Etat prenait le même engagement et inscrivait en tête de tous ses actes cette formule : « Nous avons ordonné avec nos frères les boyards..... » Les masses ont été élevées à dédaigner une époque où, par suite d'un enchaînement de circonstances fatales, la puissance publique, au lieu d'être à la fois l'orgueil et la force du pays, s'est trouvée malheureusement impuissante pour mettre l'honneur national à l'abri des insultes de l'étranger, maintenir la paix sociale, et obliger les classes supérieures à mettre de l'équité dans leurs rapports avec les classes placées au-dessous d'elles. Le bien qui a pu s'accomplir en ce genre, le peuple russe est depuis des siècles accoutumé à le faire remonter au souverain, et à regarder comme traître, comme rebelle, comme digne des plus terribles châtiments, la pensée même d'une opposition à l'*autocratie*. Ainsi que l'a très-bien expliqué M. Mickiewitz, l'idée fondamentale que ce peuple se fait de la souveraineté est totalement différente des idées sur lesquelles sont basées les royautés européennes. « Le czar, dit cet écrivain, ne gouverne pas en vertu d'un droit qui lui est conféré par le sacre. Il ne règne pas en vertu de son titre d'empereur : le sacre, le titre, les droits légitimes de succession au trône eux-mêmes, n'entrent absolument pour rien dans le poids de son autorité souveraine ; le peuple connaît à peine le nom d'empereur ; un paysan n'emploie jamais ce titre pour désigner le souverain. Dans la conversation, dans le langage familier, on l'appelle grand juge, *gasnadar*. Jamais consul romain ne traita un chef militaire ennemi comme son égal en dignité. D'après les mêmes idées, le peuple russe serait tout scandalisé si son souverain s'avisait d'avouer publiquement qu'il n'est que l'égal d'un empereur ou d'un roi. Suivant les mystiques, Dieu passe son éternité à sonder les abîmes de sa toute-puissance, dont il ignore lui-même les principes et les limites ; il en est de même de l'empereur de Russie. » Ce respect de la multitude s'adresse, comme on le voit, plus à l'idée de la souveraineté qu'à la personne même du souverain.

Un des grands éléments de force de l'*autocratie*, c'est l'absence à peu près complète d'idée de légalité. Toutes les questions de la vie politique et sociale sont réglées en Russie avec autant et peut-être même plus de minutie que dans n'importe quel pays du monde. Mais si précises, si bien définies que soient les lois, l'autorité du prince intervient si souvent pour en arrêter ou en modifier l'exécution, que la supériorité de cette autorité sur la loi écrite est admise à peu près par tout le monde, comme aussi incontestable en droit qu'elle l'est en fait.

Les masses, ainsi que nous l'avons déjà dit, sont, en outre, entièrement dévouées à l'*autocratie*. C'est là que se trouvent et la principale base de sa puissance actuelle, et son armée de réserve pour les jours d'épreuves que renferme l'avenir. Ce pouvoir sur les masses se maintient par les causes mêmes qui l'ont fait naître. Le paysan russe est accoutumé à croire, non sans quelque raison, que l'empereur le protége contre la tyrannie de son aristocratie ; il ne doute pas que ses maux ne fussent promptement guéris si Dieu n'était pas si haut et l'empereur si loin. Sa science politique ne va pas au delà. Aussi est-il à remarquer qu'en Russie, contrairement à ce qui se passe dans le reste de l'Europe, le personnel des conspirations qui ont menacé l'existence de l'*autocratie* ne s'est jamais recruté dans les classes inférieures ; toujours il s'est composé de gens appartenant aux classes dites éclairées, et plus encore aux hautes classes qu'aux classes moyennes. Toutes les tentatives des hautes classes pour faire cause commune avec l'élément paysan ont échoué. Les perspectives de gouvernement constitutionnel, de garanties et de droits politiques qu'elles ont fait entrevoir, n'ont, jusqu'à présent, entraîné personne. Le paysan persiste à n'y voir qu'une menace pour le pouvoir dont il attend protection. Aussi, en Russie, le pouvoir du souverain est-il plus étendu qu'il ne l'a jamais été en Occident. Charles-Quint, Louis XIV, Napoléon I^er^, ont peut-être joui de plus d'autorité, de pouvoirs personnels plus grands que n'en ont les czars, mais aucun d'eux n'a joui des prérogatives que le peuple russe reconnaît à ses souverains. En sa qualité de pontife, le czar a une puissance encore plus absolue que celle des souverains musulmans, dont l'autorité est, en principe, limitée par le Coran, et circonscrite, en pratique, par les traditions religieuses et nationales. Ces entraves, ces limites, l'autorité du czar ne les connaît pas ; cette autorité se résume dans le mot *autocrate*, qui est le premier de ses titres officiels.

Depuis la Révolution française, les czars se sont surtout attachés à être avant tout, aux yeux de leurs sujets, des pontifes politiques. C'était là la grande ambition de l'empereur Nicolas. Pour atteindre ce but, l'Europe l'a vu faire des efforts gigantesques. La docilité du clergé a singulièrement facilité cette tâche. Les cérémonies, les prières, l'enseignement du culte, ont, à la longue, été disposés de façon à rappeler aux peuples beaucoup plus l'idée du souverain que celle de Dieu. Un certain succès pratique a, jusqu'à présent, assez bien répondu à ces efforts. Le peuple russe considère de très-bonne foi les résistances à l'autorité souveraine comme des actes impies qu'il faut châtier avec la plus grande sévérité. Là se trouve le secret des cruautés qu'une race naturellement douce a montrées dans ses luttes avec la Pologne.

L'*autocratie*, comme toutes les formes de gouvernement, a ses théoriciens. Les agitations révolutionnaires de la vieille Europe ont suscité en Russie une école de publicistes, qui ne voient que du fétichisme dans l'attachement des Occidentaux aux diverses formules de leur mécanisme politique. Cette école proclame que les nations ne peuvent marcher et grandir qu'à la condition de se laisser diriger par une seule volonté, et prédit aux autres peuples, épuisés d'idées et de sentiments, une ruine irrémédiable. L'issue désastreuse de la guerre de Crimée n'a point ébranlé la foi de ces publicistes et de la partie de la société russe qui se laisse conduire par leurs enseignements. La domination de l'Europe et de l'Asie par les populations religieuses de la *sainte Russie* est, pour ces imaginations ardentes, un fait d'une réalisation aussi certaine que s'il était déjà accompli. Pour arriver là, une condition est nécessaire, c'est que la nation persévère dans les voies du czarisme. Les peuples, lui dit-on, ne sont capables de grandes choses qu'autant qu'ils se meuvent sous l'impulsion des grands hommes. En haut comme en bas, le peuple russe, pris en masse, est en extase devant la puissance du czar ; sa parole, dit-on, est créatrice, elle anime les pierres. Dans l'enivrement d'orgueil que causent les prodigieux effets de cette parole, personne ne songe à s'apitoyer sur les moyens. Il y a trois siècles, cette idolâtrie appliquée au souverain scandalisait l'ambassadeur de l'empereur Maximilien d'Autriche. « Le czar, dit Herberstein, est tout. La vie, la fortune des laïques et du clergé, des seigneurs et des citoyens, dépendent de sa volonté suprême. Il ignore la contradiction, car les Russes sont persuadés que le grand prince est l'exécuteur des décrets célestes... J'ignore, dit encore Herberstein, si c'est le caractère de la nation russe qui a formé de tels *autocrates*, ou bien si ce sont les *autocrates* eux-mêmes qui ont donné ce caractère à la nation. » Trois siècles après Herberstein, un écrivain de distinction, M. de Custine, portait sur ces deux points exactement le même jugement. Grands et petits sont tellement ivres d'esclavage, qu'ils ont peine à comprendre les délibérations qui, dans d'autres Etats, durent des années entières.

L'*autocratie* a plusieurs des défauts de la démocratie ; comme ce n'est, en somme, qu'une démocratie idolâtre, elle produit le nivellement absolument de la même façon que le fait la démocratie dans les républiques. « Sous l'*autocratie*, fait remarquer M. de Custine, les esprits sont aussi émus, aussi tourmentés que dans la démocratie, avec cette différence que l'agitation muette des sujets de l'*autocratie* trouble plus profondément les âmes, à cause du secret que l'ambition est forcée de s'imposer pour réussir sous un gouvernement absolu. L'*autocratie* comprime dans son germe l'esprit de dévouement. Les actes de ce genre, pour être profitables, doivent y rester ignorés, tandis que, dans la démocratie, ils doivent être faits en public. Les grands services, qui, dans la démocratie, sont si souvent une cause d'ostracisme, ont, dans l'*autocratie*, des résultats aussi funestes. Le souverain tout-puissant ne déteste rien tant qu'un sujet publiquement dévoué. Tout zèle qui va au delà d'une obéissance aveugle et servile devient importun et suspect. Les exceptions ouvrent la porte aux prétentions, les prétentions se transforment en droits, et, sous un despote, un sujet qui se croit des droits est un sujet rebelle. » Si les mœurs, l'influence de l'opinion publique, et, notamment, l'influence de l'opinion européenne, obligent le gouvernement à ne pas récompenser de grands services par des persécutions, on éloigne autant que possible ceux qui les ont rendus. Dans ce siècle, le prince Paskewitsch a été un illustre exemple de ce système d'ingratitude. L'ordre produit par l'*autocratie* a plus d'apparence que de réalité. L'anarchie morale, le pire de tous les maux qu'engendre le despotisme, fait plus qu'y contre-balancer l'obéissance matérielle. Tous les publicistes qui ont étudié de près l'*autocratie* sont d'accord pour déclarer qu'un peuple sera d'autant plus terrible qu'il aura été plus ignorant, et que sa patience aura duré plus longtemps. « Un gouvernement, dit encore M. de Custine, qui ne rougit de rien, parce qu'il se pique de faire ignorer tout, et qu'il s'en arroge la force, est plus effrayant que solide. Il produit dans la nation un malaise général, dans l'armée l'abrutissement, dans le pouvoir une terreur partagée par ceux mêmes qui se font craindre le plus, dans l'Eglise la servilité, dans les hautes classes l'hypocrisie, et en bas la servitude et l'ignorance. »

Néanmoins, si assurée que semble en apparence l'autorité souveraine, si profond que soit le respect que lui portent encore les populations, l'*autocratie* n'est pas restée à l'abri des atteintes de l'esprit du temps. Comme tous les autres pouvoirs qui n'ont à compter qu'avec eux-mêmes, cette autorité a manqué de mesure. Obligée, pour se maintenir, de s'affirmer sans cesse, elle s'est laissé entraîner plus loin qu'elle ne le voulait. Ses efforts pour asseoir son avenir sur la double condition de la conquête au dehors et de l'unité absolue au dedans, ont eu pour résultat d'éveiller au sein de l'empire le sentiment d'un droit politique, d'une tendance diamétralement opposée, et de susciter des opérations politico-religieuses qui font courir à la société autant de périls que, dans les Etats démocratiques, peuvent en engendrer les abus de la liberté. Du reste, l'*autocratie*, à force d'avoir été exagérée par l'empereur Nicolas, s'était transformée en un système politique plus personnel encore que national. La mort de ce souverain en a relâché les ressorts, et c'est en vain que son successeur cherche à comprimer l'esprit de rénovation qui a gagné la presse, les universités et toutes les classes de la société.

Au Maroc, l'autorité du souverain est aussi essentiellement autocratique de sa nature. Les ulémas n'y bornent pas le pouvoir avec leurs traditions. L'empereur s'intitule vicaire de Dieu ; il n'a ni visir ni ministres ; lui seul règle l'impôt et le service militaire ; il rend également la justice en dernier ressort.

A Siam, l'autorité du souverain ne connaît pas davantage de limites ; il est tout-puissant, c'est là son titre. Les biens et les personnes de ses sujets lui appartiennent. Il en dispose à son gré.

En Chine, l'autorité despotique des souverains est un peu modérée par des traditions et des usages. Les délibérations du conseil intime ne sont pas une loi pour le maître. Au moindre signe, ces délibérations doivent cesser, et les conseillers tomber à genoux et accepter comme une inspiration céleste l'ordre qui leur est transmis.

Telles sont les diverses formes et les divers résultats de l'*autocratie* dans les pays où ce régime politique s'allie avec une civilisation plus ou moins avancée.

AUTOCRATIQUE adj. (ô-to-kra-ti-ke — rad. *autocrate*). Qui a rapport à l'autocratie ; qui a le caractère de l'autocratie : *Gouvernement* AUTOCRATIQUE. *Pouvoir* AUTOCRATIQUE. *Sous l'ancien régime, le gouvernement était personnel,* AUTOCRATIQUE. (Proudh.)

— Méd. Qui a lieu spontanément : *Symptômes* AUTOCRATIQUES.

AUTOCRATIQUEMENT adv. (ô-to-kra-ti-ke-man — rad. *autocratique*). Comme un autocrate, d'une manière autocratique : *Gouverner* AUTOCRATIQUEMENT.

AUTOCRATRICE s. f. (ô-to-kra-tri-se). Féminin peu usité du mot *autocrate*.

AUTO-DA-FÉ s. m. (ô-to-da-fé — de l'esp. *auto*, acte ; *de*, de, et *fe*, foi). Exécution solennelle d'un jugement prononcé par l'inquisition contre un impie, un juif ou un hérétique. Se dit surtout des exécutions par le feu : *Le tribunal espagnol de l'inquisition a fait exécuter environ cinquante mille* AUTO-DA-FÉ. *Un* AUTO-DA-FÉ *révolte l'humanité.* (Acad.) *Une juive de dix-huit ans, brûlée à Lisbonne au dernier* AUTO-DA-FÉ, *donna occasion à ce petit ouvrage.* (Montesq.) *On reprochait à Montézuma d'immoler des captifs à ses dieux ; qu'aurait-il dit s'il eût vu un* AUTO-DA-FÉ ? (Volt.) *En Espagne, comme à Rome, l'inquisition sera abolie, et l'affreux spectacle des* AUTO-DA-FÉ *ne se renouvellera pas.* (Napol. I^er^). *Les* AUTO-DA-FÉ *ont remplacé les sacrifices humains.* (B.-Const.) *Philippe II ne permettait à ses sujets l'allégresse qu'au spectacle des* AUTO-DA-FÉ. (Lacretelle.)

— Par compar. et presque toujours plaisamment. Destruction, anéantissement d'un objet par le feu : *Cet auteur a fait un* AUTO-DA-FÉ *des poésies de sa jeunesse. La révolution de 89 a fait un* AUTO-DA-FÉ *des titres de noblesse,* etc. *André Nanger avait conçu une telle haine contre Martial que tous les ans, à un certain jour fixe, il faisait un* AUTO-DA-FÉ *solennel de ses épigrammes.* (M.-Brun.) *M. Dupanloup soutient en ce moment une lutte pour les lettres classiques contre ces nouveaux iconoclastes qui déclarent la guerre à la mythologie, et qui voudraient faire un* AUTO-DA-FÉ *d'Homère, de Virgile et d'Horace, comme s'il fallait à toute force être illettré pour être chrétien.* (L. Viardot.) *Alors les produits de l'Angleterre nous arrivaient par la contrebande, malgré les* AUTO-DA-FÉ *dont ils étaient l'objet.* (Blanqui.)

— Gramm. *Auto-da-fé* appartenant à une langue étrangère, ne doit pas prendre la marque du pluriel. Il en serait autrement néanmoins si, réunissant les trois mots pour n'en former qu'un seul, on écrivait *autodafé* : *Ces* AUTODAFÉS *avaient pour apologistes et partisans dévoués les veuves elles-mêmes.* (Philar. Chasles.) Ajoutons, toutefois, que, tout en se servant de la marque du pl., l'auteur cité a écrit dans un autre endroit *auto-da-fés* en trois mots, ce qui est une faute, car un mot ne doit subir les lois de la langue dans laquelle il entre que lorsqu'il en a déjà revêtu la physionomie.

— **Encycl.** Nous ne nous occuperons, dans cet article, que de l'*auto-da-fé* lui-même, de la terrible cérémonie pendant laquelle on brûlait en grande pompe, *ad majorem Dei gloriam*, les victimes de l'inquisition. A l'article que nous consacrerons au mot INQUISITION, on trouvera tous les détails relatifs à cette redoutable institution, à son organisation, à la juridiction dont elle était investie, aux crimes contre la foi dont elle avait à connaître, à la toute-puissance du rôle qu'elle avait fini par s'attribuer, et aux suites, toujours désastreuses pour les accusés et même pour leurs familles, des moindres condamnations émanées de son tribunal.

Pour affirmer la toute-puissance à laquelle elle était parvenue, l'inquisition avait soin de mettre en œuvre tous les moyens propres à frapper les yeux et à inspirer une haute et terrible idée de son pouvoir. Le jour de l'*auto-da-fé* (ordinairement la Toussaint ou bien un dimanche entre la Pentecôte et l'Avent) était pour les inquisiteurs un jour de triomphe, que chacun devait concourir à rendre plus éclatant. Longtemps à l'avance, on l'avait annoncé en chaire dans toutes les paroisses, et les officiers du saint office eux-mêmes, précédés de leurs bannières et escortés d'instruments de musique, s'étaient rendus en cavalcade sur les places publiques pour en répandre la nouvelle. Rendez-vous avait été donné à tous autour du saint bûcher, et malheur à l'homme occupant une position qui le mettait en évidence, malheur au grand d'Espagne qui eût manqué de s'y trouver ! Le roi lui-même, entouré de sa cour et des princes de sa famille, avait sa place marquée dans la lugubre fête, et devait tenir à honneur d'en augmenter la splendeur par sa présence. Au jour fixé, un peu avant l'aube, la grosse cloche de la cathédrale donnait le signal, auquel répondait le glas funèbre de toutes les cloches de la ville, appelant les populations à l'horrible spectacle, et de tous les côtés on s'empressait de se rendre à cet appel, craignant de passer pour indifférent, et même pour ennemi de la foi, si l'on se dispensait d'y assister.

Cependant on préparait les victimes. Revêtues d'abord d'une sorte d'habit, dont les manches arrivaient jusqu'à moitié des mains, et d'un caleçon qui descendait sur les pieds, on les rangeait en file dans un corridor de la prison, ignorantes encore du sort qui attendait chacune d'elles ; car l'inquisition se piquait d'une miséricordieuse justice : elle voulait bien la mort des pécheurs, et surtout leur fortune, mais elle ne voulait pas leur damnation éternelle ; aussi, pour les engager à mériter leur salut, avait-elle imaginé cette distinction pleine d'humanité : si, au moment suprême, quelques-uns confessaient leurs erreurs et s'en repentaient, on les étranglait charitablement avant de les livrer aux flammes ; quant à ceux qui persévéraient dans leurs sentiments criminels et refusaient d'affirmer la foi catholique, on les brûlait tout vivants, sans doute pour leur donner un avant-goût des supplices éternels qui attendent les pécheurs endurcis.

Aux uns et aux autres on jetait sur les épaules une sorte de dalmatique de couleur grise, nommée *san-benito*, dont la forme rappelait celle de l'étole du prêtre. Sur ce vêtement on voyait le portrait du patient, son nom écrit en lettres rouges et la désignation des crimes pour lesquels il était condamné, le tout enluminé de démons et de flammes. Pour les repentants, ces flammes étaient renversées vers la terre, et elles s'élançaient toutes droites pour ceux qui persistaient dans leurs erreurs. Ils avaient la tête couverte d'un grand bonnet de carton, décoré aussi de flammes et de démons fantastiques. Ce bonnet, terminé en pointe, ressemblait aux mitres des évêques. Les juifs, les mahométans, les sorciers et les renégats portaient des costumes de la même forme, faits en toile jaune, présentant devant et derrière de grandes croix de Saint-André peintes en rouge. On peut dire que le grotesque

le disputait à l'horrible. Cependant, ce n'était pas sans raison que l'inquisition déployait tout cet appareil. Les inquisiteurs connaissaient le caractère, l'esprit superstitieux des malheureux pays livrés à leur impitoyable fanatisme, et ils frappaient l'imagination, ils doublaient la terreur du supplice en l'entourant de ces lugubres et pompeux accessoires. On mettait ensuite dans la main de chaque condamné un grand cierge de cire jaune, puis on les faisait tous passer dans une salle où les attendait l'inquisiteur, entouré de personnes de toute qualité. A mesure qu'on introduisait un des patients, l'inquisiteur désignait, pour lui servir de parrain dans l'*acte de la foi*, un des personnages présents. On leur donnait, enfin, un confesseur, et, vers les sept heures du matin, la procession se mettait en marche dans l'ordre suivant : 1º les dominicains, dont le fondateur, saint Dominique, avait été aussi celui de l'inquisition, portant au milieu d'eux la bannière du saint office, décorée de l'image de saint Dominique, tenant un glaive d'une main et de l'autre une branche d'olivier, entourée de cette devise d'une singulière ironie : *Justitia et misericordia;* 2º les condamnés, marchant, sans distinction de sexe, dans l'ordre d'énormité de leurs crimes, les plus coupables les derniers, tête et pieds nus, portant des cierges, et assistés de leurs parrains; 3º un grand crucifix; 4º les effigies des condamnés par contumace, ou de ceux qui avaient été assez heureux pour échapper au supplice en s'évadant de prison, portées au haut de bâtons, et revêtues des mêmes ornements que les condamnés présents; 5º de petits coffres peints en noir, couverts de démons et de flammes, renfermant les ossements des criminels morts, à qui l'inquisition avait fait le procès, après ou avant le décès, et même de ceux que le saint office avait jugé à-propos d'accuser longtemps après leur mort, et d'atteindre par une condamnation posthume, dans le seul but de confisquer leurs biens et d'en dépouiller leurs héritiers, ce qui s'effectuait avec une rigueur inouïe. Après avoir parcouru dans cet ordre les rues principales de la ville, le sombre cortége arrivait à l'église désignée pour l'accomplissement de la seconde partie de la cérémonie. On avait eu soin de tendre cette église entièrement de noir, ainsi que l'autel, sur lequel on déposait le grand crucifix qui avait fait partie de la procession. Sur un trône, à droite, s'asseyait le grand inquisiteur; sur un autre, à gauche, prenait place le roi. Au pied des marches de l'autel étaient disposés des bancs pour les victimes et leurs parrains. Derrière eux, la foule remplissait l'église. Alors un prédicateur montait en chaire, et adressait aux assistants une allocution, dont le sujet était toujours le panégyrique de l'inquisition; puis il lisait successivement les sentences, s'interrompant par intervalle pour réciter un acte de foi, après avoir invité les patients et les fidèles à se joindre à lui de cœur et de bouche. Enfin, le grand inquisiteur, revêtu de ses habits pontificaux, entouré de tous les officiers et des familiers du saint office, quittait sa place, et, du haut de l'autel, donnait solennellement l'absolution à ceux à qui l'inquisition faisait grâce, mais qu'elle privait, le plus souvent pour la vie, de leur liberté, et toujours de leur fortune. Quant aux autres, après une dernière question sur la religion dans laquelle ils voulaient mourir, un inquisiteur leur frappait sur la poitrine, ce qui signifiait que la sainte Eglise les rejetait de son sein, et qu'ils étaient livrés au bras séculier, c'est-à-dire au bourreau; car les sentences de l'inquisition n'*ordonnaient* pas, mais *entraînaient* la peine de mort. Cet abominable *distinguo*, qui eût fait monter la rougeur au front d'Escobar, c'est M. de Maistre qui l'inventa, lorsque le trop célèbre défenseur du trône et de l'autel eut le triste courage d'entreprendre l'apologie d'une institution qui a été la ruine de tous les pays où elle parvint à s'implanter, et qui restera la honte éternelle de ceux qui l'ont établie.

On emmenait ensuite les patients vers le bûcher; les bourreaux les attachaient à des poteaux, étranglaient d'abord ceux qui, par leur repentir, avaient mérité cette insigne faveur, et, au milieu des chants sacrés et des cris de douleur des patients, en présence de la foule curieuse et épouvantée, ils mettaient le feu au bûcher, où se consumaient pêle-mêle les victimes vivantes, les victimes étranglées, les effigies des absents et les ossements des morts. Le lendemain, devant le portail des églises, on pouvait voir les portraits des personnes brûlées la veille, avec leur nom au bas, ceux de leur père et de leur pays, le crime pour lequel ils avaient été condamnés, avec l'année, le mois, le jour et le lieu de leur exécution. Terrible manifestation de la puissance inquisitoriale, que le saint office étalait aux yeux de tous, afin que chacun n'oubliât jamais que la sainte inquisition était là pour veiller à l'intégrité de la foi et au respect qu'on doit à l'Eglise!

D'après Llorente, l'inquisition espagnole, de 1481 à 1808, a jugé 341,021 individus, dont 31,912 ont péri sur le bûcher, et 17,699 ont été brûlés en effigie, les autres ayant été condamnés à des peines moindres, mais toujours graves. Et l'on sait que l'auteur n'est pas un des adversaires déclarés de l'institution du saint office.

Le premier *auto-da-fé* solennel eut lieu à Valladolid, alors capitale de la Castille, le dimanche de la Sainte-Trinité, 21 mars 1559, en présence de la princesse régente, du prince des Asturies, du conseil de Castille, des membres du clergé et de la grandesse espagnole, des dames de la cour, des corporations et d'une foule immense. Tout avait été prévu et préparé pour frapper l'imagination. Sur la grande place, et adossée à la maison dite *consistoriale*, une vaste estrade avait été élevée, ornée de riches tapis et de baldaquins, munie de gradins, de tribunes et de chaires pour la prédication. On trouve dans les archives de Simancas des détails très-minutieux sur cet *auto-da-fé*, où figurèrent 31 condamnés, dont 17 devaient être réconciliés par voie de pénitence publique, et 14 étranglés avant d'être brûlés. Augustin de Cazalla, chanoine de Salamanque, prédicateur de l'empereur et du roi; don Francesco de Cazalla, curé de l'évêché de Palencia, et dona Béatrix de Cazalla, leur sœur, se confessèrent, subirent la *garotte*, et ensuite furent brûlés. Après quoi eut lieu une sacrilége profanation, car il ne s'agit plus ici d'une victime vivante, mais d'une femme morte depuis longtemps, authentiquement décédée dans la foi catholique, et inhumée comme telle avec toutes les cérémonies de l'Eglise : c'était dona Léonor de Vicero, mère des Cazalla. Lors du procès de ses enfants, accusée de luthéranisme par le procureur de l'inquisition, sous prétexte que sa maison avait été le lieu de réunion où se tenait le conciliabule luthérien présidé par ses fils, elle avait été déclarée comme eux hérétique, et condamnée à subir un supplice posthume. La sentence portait que ses ossements déterrés et son effigie, un mannequin revêtu d'un *san-benito* avec flammes, seraient placés sur le bûcher, au lieu même de l'*auto-da-fé*, pour y être brûlés après les corps de ses deux fils et de sa fille. En outre, la sentence portait que sa maison serait rasée, avec défense de la réédifier, et que sur le sol qu'elle occupait serait élevée une colonne infamante.

Quatre autres personnes, toutes jouissant de la considération générale, subirent le même sort.

Jusqu'ici, on le voit, la charité chrétienne des inquisiteurs s'était manifestée: la garrotte était une douceur réservée; le condamné était étranglé, il est vrai, mais en état de grâce. On voulait, de la sorte, rendre pour lui plus facile le passage de la vie à la mort; et, comme on était exposé à revoir dans l'autre monde l'âme du supplicié sauvée par le sacrement, on la traitait dans celui-ci avec cette bénignité particulière. Mais on usait de moins de mansuétude envers ceux qui persistaient à mourir dans l'impénitence finale. Ceux-là, on les brûlait vifs.

En conséquence, fut brûlé vif, aux applaudissements de l'auguste assemblée, le licencié Antonio Herreruelo, avocat de Toro, lequel persista dans ses erreurs devant le bûcher qui avait déjà dévoré les corps des sept précédentes victimes. Il vit avec une étrange intrépidité, en silence et sans pousser un seul cri, le feu gagner sa chair.

Lui seul périt ainsi, du reste, en cette occasion. Les sept autres, dont quatre femmes, furent traités comme ceux qu'on avait immolés avant l'intrépide licencié. La relation en donne le nom et la profession, à la suite du chiffre qui marque le rang de chacun dans l'ordre des suppliciés :

9e Juan Garcia, orfévre de Valladolid; il se confessa, mourut étranglé et fut brûlé mort.

10e Le licencié Francisco Perez de Herrera, juge au tribunal des douanes (*juez de contrabandos*) de la ville de Logrono; *idem.*

11e Dona Catalina Ortega, fille de Hernando Diaz, fiscal du conseil royal de Castille, et veuve du commandeur Loaisa; *idem.*

12e Isabel de Estrada, de Pedrosa; *idem.*

13e Catalina Roman, aussi de Pedrosa; *idem.*

14e Juana Velasquez, femme de la suite de la marquise de Alcanizes; *idem.*

15e Gonzalo Baëza, Portugais, natif de Lisbonne; *idem*, celui-ci comme judaïsant.

Comme on le voit, tous, à l'exception du licencié Herreruelo, qui fut brûlé vif comme impénitent, tous, disons-nous, après avoir abjuré leurs erreurs et s'être confessés comme de véritables pénitents, par conséquent en état de grâce (on ne saurait trop insister sur ce point), furent *garrotados y quemados*, étranglés et brûlés. C'étaient donc des chrétiens qu'immolait ainsi l'inquisition, dans ce qu'elle appelait un *acte de foi.* Ainsi, par une étrange anomalie, un homme converti et en état de grâce, d'après l'Eglise elle-même, subissait la mort comme hérétique!

Les seize autres que, par grâce, on exemptait de la mort, furent amenés sur la place du supplice revêtus du *san-benito* et de tout l'attirail dont il a été question plus haut; chacun d'eux, après s'être, comme on disait, réconcilié, fut condamné à une peine particulière, selon la gravité du délit qui lui était imputé; qui à un emprisonnement perpétuel irrémissible (ce sont les termes de la relation); qui à un emprisonnement temporaire, déterminé ou à la discrétion des inquisiteurs; qui à la confiscation des biens; qui à la perte de son emploi; qui enfin à l'exil.

Rien de plus curieux et de plus caractéristique que la relation touchante des derniers moments du docteur don Augustin de Cazalla, adressée par son confesseur lui-même, fray Antonio de la Carrera, à l'inquisiteur général Valdès. On y voit à la fois l'émotion du narrateur, sa sympathie pour la victime qu'il avait assistée au moment suprême, et sa respectueuse soumission envers le grand inquisiteur. Mais toujours est-il qu'il y considère la mort du patient comme une belle et chrétienne mort, et qu'il ne fait pas de doute que l'âme d'Augustin de Cazalla ne soit admise au salut et dans la gloire du Seigneur. *En esto*, dit-il en propres termes, *no tengo ninguna dubda* (arch. de Simancas, negociado de Estado, legajo 137).

Au moment où ceci se passait à Valladolid, le saint office ne laissait pas d'exercer ses rigueurs dans d'autres parties de la Péninsule. Le zèle était grand chez les défenseurs de la Foi, de l'Espérance et de la Charité, et, sachant combien en cela ils agissaient selon le cœur du roi, en lui faisant part de l'*auto-da-fé* du 21 mai 1559, le conseil de l'inquisition lui disait avec amour : « Les inquisiteurs de Saragosse nous ont envoyé la relation d'un *auto de la fé* (*sic*) qu'ils ont fait le 17 avril, ayant instruit cent douze causes, entre lesquelles douze de luthériens. Les inquisiteurs de Séville nous ont donné avis qu'ils en ont déjà jugé plus de quatre-vingts, et que, dans un bref délai, l'*auto* aura lieu; consommé, nous en donnerons avis à Votre Majesté. Dans l'*auto*, qui dernièrement a eu lieu à Murcie, il a été fait justice de quatorze personnes, la plupart judaïsantes, et quelques-unes de la secte des Maures; quarante-deux se sont réconciliées. Un grand nombre d'autres personnes sont détenues prisonnières, et l'on instruit leur procès de manière à les juger très-prochainement. Espérons en Notre-Seigneur, dont c'est la cause, qu'il donnera aux juges la force nécessaire pour que tout se fasse pour sa gloire et pour le service de Votre Majesté, etc. » La pièce est datée de Valladolid, le 30 mai 1559, avec la formule et les signatures qui suivent : « De Votre Majesté les humbles chapelains (*capellanes*), qui baisent ses royales mains : le licencié Hottalora; le licencié de Valtodano; le docteur André Perez, etc. »

Comme le haut conseil de l'inquisition le mandait au roi par cette étrange missive, divers *auto-da-fé* eurent lieu à cette époque dans plusieurs autres villes d'Espagne. Celui de Séville fut particulièrement remarquable par la qualité des personnes qui y figurèrent; il y en avait du plus haut rang et des professions les plus honorables, entre autres : Juan Ponce de Léon, second fils du comte de Baylen et cousin-germain du duc d'Arcos; des prêtres et des religieux distingués par leur science et l'austérité de leurs mœurs; don Juan Gonzalez, fray Cristobal de Arellano, fray Garcia de Arias, fray Juan de Léon, et enfin de jeunes et nobles femmes : dona Maria de Viruès, dona Maria Cornel, dona Maria de Bohorquès, et dona Isabel de Baëna. Cette dernière parut, à ce qu'il semble, plus criminelle que les autres aux yeux du sacré tribunal : de même qu'on l'avait fait pour dona Eléonor de Vivero à Valladolid, toutes les maisons que dona Isabel de Baëna possédait à Séville et dans la province furent rasées; on sema du sel sur la place qu'elles avaient occupées, et une pyramide de marbre portant une inscription infamante y fut élevée. Mais ce qu'on remarqua surtout dans ce célèbre *auto-da-fé*, ce fut l'intrépidité que mirent les victimes à persévérer dans leurs croyances, et à souffrir le supplice du feu plutôt que de donner la moindre marque de rétractation et de repentir. Quelques-uns seulement manifestèrent une contrition douteuse, quand ils se virent attachés au poteau du bûcher, le feu allumé sous leurs pieds.

Connaissant le cœur du roi, les inquisiteurs avaient jugé qu'il devait regretter d'être privé, par l'éloignement, du spectacle de ces pieux sacrifices humains. Aussi lui avaient-ils réservé, pour sa bienvenue et en manière de réjouissance, à son retour en Espagne, le second acte de l'*auto* de Valladolid du 21 mai. C'était, en effet, le second acte de la même tragédie qu'on se disposait à « célébrer, » dans cette même ville de Valladolid, le 8 octobre 1559, pour le retour du roi; car ce n'avait été que pour ménager à ce prince la douce satisfaction d'assister en personne à ces meurtres selon son cœur, qu'avait été suspendue l'exécution de ceux qui devaient y figurer, lesquels avaient été jugés et condamnés en même temps que les victimes de l'*auto* du 12 mai.

Tout alla au gré et selon la sage prévoyance des inquisiteurs. Philippe II étant débarqué au port de Laredo en Biscaye, le 8 septembre, on songea à fêter son retour des Flandres et son entrée dans la capitale de la Castille (car c'était alors Valladolid qui avait cet honneur), de la façon qu'on croyait devoir lui être le plus agréable : on prépara toutes choses en conséquence, et, un mois après son débarquement à Laredo, tout était prêt. On dressa pour cet heureux jour (8 octobre), où la foi devait agir, des arcs de triomphe, et la joie du peuple éclata sur le passage du roi. Il arriva à cheval au lieu du spectacle, alla s'asseoir sur l'estrade réservée où était placé le trône, et là, l'inquisiteur général requit de lui le serment accoutumé, « défendre et protéger le saint office contre quiconque, directement ou indirectement, oserait s'opposer à l'exercice et aux effets de ses sentences. » Le roi prêta ce serment l'épée à la main; un sermon, non de charité, mais de foi, comme il convenait à la cérémonie, fut prêché par l'évêque de Cuença; puis l'acte de foi commença solennellement, en présence du roi, du prince don Carlos son fils, de la princesse sa sœur, du prince de Parme son neveu, et de presque toute la grandesse d'Espagne, qui s'était empressée d'accourir à cette solennité.

Quatorze personnes y devaient périr dans les flammes; dix-sept autres n'y devaient figurer que pour être réconciliées avec pénitence, presque toutes comme infectées de l'hérésie de Luther.

Le premier qui, pieds nus et revêtu du *san-benito*, fut amené dans l'amphithéâtre, s'appelait don Carlos de Seso. C'était un gentilhomme italien, de Vérone, domicilié en Castille, où il s'était allié à une dame de la noble famille des Castilla, descendants du roi don Pedro. Son courage ne se démentit pas un seul instant. Fortement pénétré des principes que Luther avait fait triompher en Allemagne, il se laissa attacher, sans proférer une seule parole, au poteau qui dominait le bûcher auquel les valets de l'exécuteur, armés de torches enflammées, se préparaient à mettre le feu. Seulement, quand il sentit que la flamme atteignait ses pieds nus, il tourna ses regards vers le roi, qui répondit à cette plainte muette : « *Si mon fils était hérétique comme vous, j'apporterais moi-même le bois pour le brûler.* » Parmi les autres martyrs de cet *auto-da-fé*, figuraient don Pedro de Cazalla, frère du docteur brûlé le 21 mai précédent à cette même place, et le dernier de cette noble et courageuse famille; fray Fernando de Puyas, fils du marquis de Poza; une religieuse du couvent de Santa-Clara de Valladolid, nommée dona Eufrasia de Mendoza, et quatre du couvent de Bélen, portant toutes des noms illustres dans l'histoire d'Espagne; dona Maria de Guevara, dona Catalina de Reynoso, dona Margarita de Santisteban, dona Maria de Miranda, et une foule d'autres, dont plusieurs furent brûlés vifs.

Chose remarquable, presque au moment où le saint office exerçait de la sorte ses rigueurs en Espagne, le peuple romain témoignait sa colère contre les ministres de l'inquisition, mutilait la statue du pape Paul IV, qui venait de mourir (18 août 1559), intolérant pontife qui appelait cette institution antichrétienne *le boulevard du saint-siége.*

Ce siècle était, du reste, celui des *actes de foi :* six ans avant les *auto-da-fé* de Valladolid, de Saragosse et de Séville, en 1553, Calvin avait fait brûler, à Genève, sous ses yeux et en grande cérémonie, le malheureux Michel Servet.

C'est sous le règne de Charles II, que l'on vit à Madrid, en 1680, l'*auto-da-fé* le plus solennel. Les derniers *auto-da-fé* eurent lieu sous Charles III. Voltaire a caractérisé, en quelques mots, ces horribles spectacles : « Un Asiatique qui arriverait à Madrid le jour d'une telle exécution ne saurait si c'est une réjouissance, une fête religieuse, un sacrifice ou une boucherie; et, c'est cela tout ensemble. »

Auto-da-fé (L'), ou *Adelina et Roberto*, drame de Pindemonte. Cette tragédie, qui diffère essentiellement des pièces vénitiennes et des pièces grecques du même auteur, était complétement nouvelle pour l'Italie. La scène se passe à la Brille, dans les Pays-Bas, pendant le gouvernement du duc d'Albe. Robert de Tournay est depuis deux ans prisonnier de l'inquisition; sa femme, Adeline, et son beau-père, sont arrêtés comme coupables d'hérésie. D'une part, on voit les juges de l'inquisition, et de l'autre, le saint évêque de la Brille, le généreux avocat des opprimés, qui se compromet en cherchant à les défendre. Les sentiments de tolérance religieuse et d'indignation contre les ministres d'un tribunal de sang frappent d'autant plus, que la langue italienne avait désappris à les exprimer.

« La scène, dit Sismondi, est presque toujours dans les prisons du tribunal; les détails du procès, les apprêts du supplice sont représentés avec une horrible vérité : la poésie n'y ajoute rien; elle se dépouille, au contraire, de sa délicatesse accoutumée pour exprimer avec plus de fidélité les formes terribles de l'inquisition. L'inflexible grand inquisiteur et le doucereux grand vicaire ne sont pas peints comme des hypocrites; mais le fanatisme religieux les aveugle et s'exprime en eux avec toute sa férocité. La pièce tout entière fait frissonner; elle passe ce qu'il est permis à l'art de représenter; elle arrive à exciter une souffrance presque insoutenable, et elle en fait craindre une plus grande encore; car on voit tous les apprêts de la torture; les malheureux y sont déjà condamnés, et leur supplice va commencer, lorsqu'un accident le retarde, et ne laisse plus que le temps nécessaire à *l'auto-da-fé.* Ils arrivent à la place des exécutions, les bûchers sont élevés, les terribles malédictions sont prononcées sur eux, et ils vont être livrés aux flammes, lorsque la ville est surprise par les soldats du prince d'Orange, et les proscrits, couverts de leur *san-benito*, sont rendus à la vie et à la liberté. »

Ce drame, qui représente un des plus sanglants épisodes du gouvernement du duc d'Albe, fait partie du recueil des pièces de l'auteur, imprimé à Milan (1804).

Auto-da-fé (L'), tableau de M. Robert-Fleury; Salon de 1845. — Cette composition, qui a obtenu un grand succès lors de son apparition, est présentée d'une façon très-dramatique. A droite, deux hommes, nus comme était le Christ sur le Golgotha, se tordent au milieu des flammes dans les convulsions de

l'agonie. Ils sont liés sur des croix en forme de T, les bras attachés derrière le dos, la tête renversée sur le bras transversal de la croix. Deux bourreaux, bras et jambes nus, attisent le foyer, dont la flamme rougeâtre monte et lèche les pieds des victimes. Deux pénitents, le visage recouvert de leur capuchon sinistre, ramassent des fagots pour alimenter le brasier. Un vieil inquisiteur à barbe blanche, tout courbé par l'âge et appuyé sur le bras d'un moine à la mine farouche, se penche vers les bourreaux, qu'il semble exciter de sa voix défaillante. Dans le fond, toujours à droite, des soldats écartent la foule qui contemple l'horrible spectacle. A gauche, devant la porte de la prison, sont d'autres victimes et d'autres bourreaux. Par une pitié bien digne de l'esprit de charité du saint office, les patients étaient divisés en deux classes : ceux qui s'obstinaient dans leurs hérésies étaient brûlés *vifs;* ceux qui consentaient à faire un acte de contrition obtenaient la faveur d'être préalablement *étranglés.* Au premier plan, une femme échevelée, les seins nus, est à genoux; elle est belle de terreur... Un moine grossier, la figure à moitié cachée par son capuchon, est debout près d'elle et tient la corde qui lui lie les bras. Derrière ce groupe s'avance un homme de haute taille, les cheveux en désordre, les traits bouleversés par l'effroi; des soldats, des moines l'entourent; un jésuite lui présente un crucifix à baiser; une femme le suit, versant d'abondantes larmes; devant lui, un jeune garçon se baisse pour ramasser une torche tombée à terre. D'autres enfants — cet âge est sans pitié — se hissent sur les piliers de la prison, pour mieux voir les suppliciés. M. Robert-Fleury s'est parfaitement pénétré de l'horreur de cette scène tragique, et son émotion se communique rapidement à qui regarde sa composition. Il a fait preuve, d'ailleurs, d'une grande habileté et d'une rare énergie dans la peinture de ce tableau. Trois tons bien marqués dominent : le rouge pour les flammes, le noir pour l'ombre épaisse de la prison, le blanc pour les visages blêmes d'épouvante des victimes du premier plan. Il résulte de ces oppositions un effet lugubre et terrible. Plusieurs figures sont, du reste, très-vigoureusement exécutées : l'homme, accroché à la croix et vu de dos, est d'une couleur robuste qui dénote l'étude des maîtres flamands. — L'*Auto-da-fé* a été reproduit en lithographie, d'une façon remarquable, par M. Mouilleron.

AUTODIDACTE adj. (ô-to-di-da-kte — du gr. *autos*, soi-même; *didaskein*, enseigner). Philos. Se dit de celui qui, sans secours étranger, a appris seul tout ce qu'il sait. ‖ Qui s'apprend sans maître, qui est inné : *Notions* AUTODIDACTES. *La connaissance du bien moral est* AUTODIDACTE.

— Substantiv. Personne autodidacte : *Un* AUTODIDACTE. *Parmi les* AUTODIDACTES *les plus remarquables, on cite Valentin Duval et le philologue Wolf.* (Bachelet.)

AUTODIDACTIQUE adj. (ô-to-di-da-kti-ke — rad. *autodidacte*). Philos. Se dit de ce qu'on apprend sans maître : *Notions* AUTODIDACTIQUES. *De même qu'il y a pour l'esprit une culture* AUTODIDACTIQUE, *il y a pour l'âme une culture spontanée.* (De Gérando.)

AUTODIDAGMATIQUE adj. (ô-to-di-dag-ma-ti-ke — rad. *autodidaxie*). Philos. Qui a rapport à l'autodidaxie : *Procédés* AUTODIDAGMATIQUES.

AUTODIDAXIE s. f. (ô-to-di-dak-sî — du gr. *autos*, soi-même; *didaskô*, j'enseigne). Action, talent d'apprendre sans maître. Ce mot a été appliqué à la méthode Jacotot.

AUTODYNAMIE s. f. (ô-to-di-na-mî — du gr. *autos*, soi-même; *dunamis*, puissance). Etat, faculté de l'être qui tire sa puissance, son action de lui-même : *L'*AUTODYNAMIE *de Dieu.*

AUTODYNAMIQUE adj. (ô-to-di-na-mi-ke — rad. *autodynamie*). Qui est produit par la force propre d'une chose, sans agent extérieur.

AUTOGAZOGÈNE s. m. (ô-to-ga-zo-jè-ne — du gr. *autos*, soi-même; du fr. *gaz*, et du gr. *genos*, naissance, production). Techn. Sorte de lampe qui produit d'elle-même le gaz nécessaire à l'alimentation de la flamme.

AUTOGÈNE adj. (ô-to-jè-ne — du gr. *autos*, soi-même; *genos*, naissance). Qui a été fait par soi-même, qui existe par soi-même : *Dieu est* AUTOGÈNE.

— Physiol. Nom donné aux parties qui doivent leur développement à des centres distincts et indépendants.

— Bot. S'est dit du narcisse dont les bulbes donnent d'elles-mêmes des feuilles, avant d'avoir été confiées à la terre.

AUTOGÉNIE s. f. (ô-to-jé-nî — rad. *autogène*). Etat de l'être qui ne doit son existence, son être qu'à lui-même : *L'*AUTOGÉNIE *est un des attributs de Dieu.*

— Physiol. Doctrine de ceux qui soutiennent que la génération des êtres vivants est dépendante de l'existence préalable d'un être semblable : *Le système de l'*AUTOGÉNIE *est éloquemment défendu par M. Pasteur; son antagoniste, M. Pouchet, défend le système de l'hétérogénie, c'est-à-dire la doctrine des générations spontanées.*

AUTOGNOSE ou **AUTOGNOSIE** s. f. (ô-tog-no-ze, ô-tog-no-zî — du gr. *autos*, soi-même; *gnôsis*, connaissance). Philos. Connaissance de soi-même, de sa nature, de ses penchants. ‖ On dit aussi HÉAUTOGNOSIE.

AUTOGNOSIQUE adj. (ô-tog-no-zi-ke — rad. *autognosie*). Philos. Qui appartient à l'autognosie.

AUTOGRAPHE adj. (ô-to-gra-fe — du gr. *autos*, soi-même; *graphô*, j'écris). Qui est écrit de la main même de l'auteur : *Manuscrit* AUTOGRAPHE. *Lettres* AUTOGRAPHES. *Je trouvai un manuscrit* AUTOGRAPHE *du savant Quaresmius.* (Chateaub.) *Tout nous porte à croire que c'était une collection de lettres* AUTOGRAPHES *adressées à la princesse.* (G. Sand.)

— Qui reproduit l'écriture manuscrite : *Ecrivain* AUTOGRAPHE. *Imprimeur* AUTOGRAPHE.

— s. m. Ecrit autographe : *Un* AUTOGRAPHE *de Voltaire, de Rousseau, de Napoléon. Collection d'*AUTOGRAPHES. *Elle avait donné dans la manie des* AUTOGRAPHES. (Balz.) *Il aimait la littérature et protégeait les arts; il avait des* AUTOGRAPHES, *de magnifiques albums, des esquisses, des tableaux.* (Balz.) *Cette lettre est un* AUTOGRAPHE *de ma main; tu pourras en mettre un fac-simile dans tes mémoires.* (Fr. Soulié.)

— Celui qui reproduit les écritures autographes : *Un* AUTOGRAPHE *habile.*

— **Antonyme.** Fac-simile.

— **Encycl.** Parmi les curiosités de cabinet, les lettres *autographes* et les documents manuscrits méritent une attention particulière, non-seulement parce que le goût s'en est considérablement répandu de nos jours, non-seulement à cause de l'intérêt qui s'attache à tout ce qui rappelle la personne même des hommes célèbres, aux *reliques* en général, mais encore, mais surtout, à nos yeux du moins, parce que ces monuments sont souvent des sources de renseignements précieux qu'on chercherait vainement dans les documents imprimés.

Personne n'ignore que l'histoire, la biographie, la critique littéraire, se sont en quelque sorte renouvelées de nos jours par l'étude des pièces inédites, et ces faits sont trop connus pour qu'il soit nécessaire d'entrer dans aucun développement à ce sujet. Ayant à réunir dans cet article une masse de renseignements considérables, nous croyons inutile de charger nos colonnes de considérations générales, qui, presque toujours, fatiguent le lecteur sans aucun profit.

Le goût des *autographes*, que certains amateurs poussent souvent jusqu'à la manie, s'est épuré en se généralisant; il est devenu l'auxiliaire des études sérieuses et des patientes recherches, et il ne peut plus être aujourd'hui regardé comme l'une des formes du fétichisme pur.

Il suffira de rappeler quelques-uns des ouvrages importants publiés de nos jours, et dont l'élaboration n'a été possible qu'à l'aide des collections d'*autographes* et de documents inédits, pour nous dispenser de recommencer les plaidoyers chaleureux de Peignot, de M. Feuillet de Conches et autres sur l'utilité des *autographes*. C'est une cause entendue, tout le monde est d'accord. Citons au hasard l'édition de Mme de Sévigné, par Monmerqué, les correspondances de Henri IV, de Napoléon Ier, de Colbert; les nouvelles éditions rectifiées de Pascal, de Voltaire, de Rousseau; les travaux sur Mme de Maintenon, Boileau, Racine; les belles éditions de nos classiques entreprises par la maison Hachette; les nombreux recueils de lettres de Lamennais, de Béranger, de Mme des Ursins, de Lacordaire, des rois Jérôme et Joseph, de Buffon; le magnifique recueil de lettres et pièces inédites publié par M. Feuillet de Conches sous le titre de *Louis XVI, Marie-Antoinette et Madame Elisabeth;* l'excellente *Histoire de la régence*, de Lemontey; les travaux historiques de M. Mignet, ceux de M. Cousin sur le XVIIe siècle, de M. Sainte-Beuve sur Port-Royal, etc.; enfin toute une série de recherches nouvelles sur l'histoire de la Révolution : la *Terreur*, par M. Mortimer Ternaux; *Saint-Just*, par E. Hamel; *Anacharsis Cloots*, par Georges Avenel; *Marie-Antoinette*, par Ed. et J. de Goncourt; *Madame Elisabeth*, par de Beaucourt; *Danton* et *Marat*, par M. Bougeart, etc.

La passion des *autographes* n'est pas entièrement nouvelle ni particulière aux nations de l'Occident, comme nous le verrons plus loin. Cependant, il faut dire que chez nous elle n'est pas fort ancienne, ou du moins elle n'a pendant longtemps compté que de rares adeptes, et ce n'est guère que depuis le commencement de ce siècle qu'elle a pris assez d'extension pour former une classe à part dans la vaste monographie du genre *collectionneur.*

Au XVIe siècle, on rencontre déjà quelques savants qui rassemblent des lettres *autographes*, et, en première ligne, La Croix du Maine, qui en avait des armoires pleines. Le pédant et dédaigneux Joseph Scaliger s'en moquait fort; cependant il convenait, avec Daurat, que cette manie pouvait servir aux savants. Ce dernier disait : « Telles gens sont les crocheteurs des hommes doctes, qui nous amassent tout. Cela nous sert beaucoup; il faut qu'il y ait de telles gens » (*Scaligeriana*).

Montaigne conservait les lettres de ses amis : « Vrayment, dit-il, cela partiroit d'une mauvaise nature d'avoir à mespris les pourtraicts mesme de nos amis et prédécesseurs, la forme de leurs vestements et de leurs armes. *J'en conserve l'escriture, le seing*, des Heures, et une espèce péculière qui leur a servi... Je les conserve pour l'amour d'eulx » (*Essais*, II, 18).

Sa fille adoptive, Marie de Gournay, gardait non-seulement les lettres de ses amis, mais encore avait formé une véritable collection. Didier Erasme, le familier d'Holbein, avait aussi rassemblé les lettres d'un grand nombre d'hommes célèbres ou éminents. Mais ces curieux étaient rares. Un goût qui se répandit davantage fut celui des albums *amicorum*, où les amis s'inscrivaient, celui-ci par une devise, un autre par quelques paroles d'affection pour le possesseur. Les albums avaient d'abord été de petits armoriaux de famille pour la noblesse; ils devinrent, dans la bourgeoisie, de petits portefeuilles de signatures d'amis de la maison ou de réflexions tracées par eux. On voit poindre ici le véritable album d'*autographes*. Cette coutume se généralisa de plus en plus, et, au XVIIe siècle, nous voyons apparaître des albums dont le nom est demeuré célèbre, comme celui de l'électeur Jean Sigismond, mélangé de blasons, d'*autographes* et de dessins, et celui de Pierre Hainhofer, patricien d'Augsbourg, qui était un recueil d'*autographes* de souverains, de grands seigneurs et de dessins de maîtres. Il existe encore en Allemagne beaucoup de ces albums du XVIe et du XVIIe siècle. La plus belle collection de ce genre est à Nuremberg; elle appartient à un négociant, amateur d'art et de curiosités, M. Frédéric Campe.

Le Dictionnaire de Trévoux définit ainsi, en 1704, le mot *album :* « C'est le nom qu'on a donné à un petit registre ou livret que les savants portent avec eux lorsqu'ils se trouvent dans quelque ville, en voyage ou autrement. Ils vont visiter les savants du pays et leur présentent leur *album amicorum*, et les prient d'y écrire quelque chose, afin d'avoir de l'écriture de leur main. »

La fameuse *Guirlande de Julie* avait été un album d'*autographes* avant de devenir un chef-d'œuvre de calligraphie de la main de Jarry, avec peintures de Robert et reliure de Gascon. On pourrait citer un grand nombre de ces livrets, dont la vogue s'épuisa un moment pour se ranimer au commencement du règne de Louis XVI; mais cela nous entraînerait un peu hors de notre sujet.

Nous arrivons maintenant aux cabinets célèbres, mêlés de livres, de manuscrits, d'*autographes* et de copies de lettres, cabinets qui se sont presque tous engloutis dans les collections publiques, mais qui ont laissé un nom. Citons particulièrement ceux des frères Dupuy, du comte de Béthune, de Peiresc, des frères Godefroy, de Guillaume Colletet, de Baluze, de Clairembault, du président de Mesmes, de Huet, de d'Hozier, de Gaignière, etc., qui nous amènent successivement aux grandes collections de nos jours, dont il sera question ci-dessous. Mais avant d'aller plus loin, nous jetterons un coup d'œil sur le goût des *autographes* dans l'antiquité et dans l'extrême Orient.

AUTOGRAPHES DANS LES TEMPS ANCIENS. Que nos lecteurs ne s'effrayent pas du titre imposant de ce paragraphe : nous ne voulons point remonter au déluge ni les entraîner dans les âpres sentiers de l'érudition classique, mais simplement glaner dans les auteurs quelques faits caractéristiques, qui sont des preuves irrécusables que, dans les siècles les plus reculés, on a attaché une grande importance non-seulement à la conservation des manuscrits, mais encore aux *autographes* proprement dits.

Nous citerons seulement pour mémoire les Tables de la loi, les *autographes* divins, les écrits de Moïse, déposés dans l'arche d'alliance, et qui, suivant quelques traditions, disparurent sous les ruines du temple et de la ville de Jérusalem. Mais si les originaux furent détruits, on sait que des copies fidèles en ont été pieusement conservées pour l'édification des générations futures, copies dont l'authenticité est un article de foi et où la critique profane et la paléographie n'ont rien à voir. On peut encore ranger parmi les *autographes* sacrés les écrits des prophètes, que les Juifs, comme on le voit dans Jérémie, préservaient de la destruction en les celant dans des pots de terre; les trois mots mystérieux tracés en traits de flamme par la main de Jéhovah sur la muraille de la salle du festin de Balthazar; et les épîtres des apôtres, que les chrétiens de la primitive Eglise recevaient avec tant de vénération. Ces monuments épistolaires étaient souvent des *autographes*, comme on en peut juger par les citations suivantes : « Moi, Paul, j'ai écrit *de ma main* cette salutation... » (1re aux Corinthiens.) « Voyez quelle lettre je vous ai écrite *de ma main...* » (Aux Galates.) « Je vous salue ici *de ma propre main*, moi, Paul; c'est là mon seing dans toutes mes lettres. J'écris ainsi... » (IIe aux Thessaloniciens.) Et ce *post-scriptum :* « Voici les salutations *que j'ajoute*, moi, Paul, *de ma propre main...* » (Aux Colossiens.) Quelquefois la missive était simplement expédiée par un secrétaire : « Je vous salue, moi, Tertius, qui ai écrit cette lettre. » (Saint Paul aux Romains.)

Ces épîtres étaient sans aucun doute conservées avec un soin religieux. Mais les persécutions dont les chrétiens furent l'objet, et surtout les révolutions et les bouleversements des empires, les ont fait disparaître toutes, sans qu'il en soit resté aucun souvenir dans l'histoire. On sait qu'on ne doit pas prendre au sérieux les prétendues pièces originales des temps primitifs du christianisme, que l'on conserve dans diverses collections publiques. V. plus loin au paragraphe *Apocryphes.*

Parmi les débris et monuments qui nous restent de l'antique Egypte, on a retrouvé, comme on le sait, de nombreux manuscrits sur toile et sur papyrus, qui ont enrichi tous les musées de l'Europe. Au nombre de ces pièces, on a déchiffré des contrats de vente, des recueils de préceptes moraux, des calendriers, des poëmes épiques, des légendes, des traités de médecine, des hymnes, etc. Mais que de richesses ont été détruites par l'invasion des Arabes, et quelle moisson abondante n'eût-on point faite; que de révélations scientifiques et historiques, s'il se fût trouvé parmi les Egyptiens quelque collectionneur qui, suivant l'usage national, eût été enseveli avec ses trésors dans un de ces mystérieux tombeaux dont les générations modernes ont violé le secret! C'était en effet la coutume des Egyptiens d'entourer leurs morts, dans leurs demeures éternelles, de tout ce qui les avait intéressés pendant la vie. Les papiers étaient ordinairement déposés dans des jarres de terre, auprès de la caisse qui contenait la momie. On a retrouvé aussi des manuscrits en langue grecque, et naturellement postérieurs à la conquête. On sait tout le parti que les savants ont tiré de ces précieux débris; mais ce n'est pas ici le lieu de nous occuper de ces précieuses épaves des temps anciens; nous cueillerons seulement au vol quelques curieuses trouvailles qui rentrent tout à fait dans notre sujet. Au milieu des manuscrits gréco-égyptiens figurent des lettres *autographes* missives dont quelques-unes sont fort piquantes. En voici une dont l'original est au musée égyptien du Louvre, et qui a été publiée par M. Amédée Peyron (*Papyri græci*, Taurini, 1841); elle est relative à l'envoi d'une momie. « Serpamonthès à Pamonthès, mon frère, salut. Je t'ai envoyé le corps de Senyris, ma mère, embaumé, avec une étiquette au cou, par Talès, fils d'Iérax, dans un bateau qui lui appartient. Le port est payé en entier. Il y a le signe des obsèques : c'est une mousseline à liséré rose. Son nom est écrit sur son ventre. Je souhaite, mon frère, que vous vous portiez bien. » (L'an III, le 2 de thoth.)

Dans un tombeau égypto-grec, on a trouvé une lettre encore fermée, arrivée sans doute pendant la maladie ou après la mort du destinataire, et que, par un sentiment de pieuse délicatesse, la famille avait déposée dans le cercueil, sans l'ouvrir; après deux mille ans, les mains indiscrètes des savants en ont brisé le sceau : ce n'était qu'une lettre banale de recommandation en faveur d'un personnage inconnu. L'antiquité a souvent de ces sortes de moqueries pour notre avide curiosité. Le *fac-simile* de ce billet a été lithographié.

M. Feuillet de Conches fait cette curieuse remarque, que, parmi les documents anciens de tous genres qui ont été découverts, on n'a pas retrouvé une seule lettre d'amour. « Peut-être, ajoute-t-il malicieusement, les dames égyptiennes recommandaient-elles à leurs amants de brûler leurs lettres; précaution naïve et toujours inutile qu'on trouve sur un grand nombre de tendres missives modernes qui figurent dans les collections. »

Ce n'est pas seulement sur le papyrus et la toile qu'on retrouve des documents *autographes;* la manie d'écrire, de signer son nom ou de consigner sur les monuments et les murailles des réflexions, des apophthegmes, des banalités ou des excentricités était en usage parmi les anciens comme chez les modernes. On en trouvera quelques exemples au paragraphe *Autographes sur les murailles.*

Le goût des *autographes* a existé de toute antiquité, cela est hors de doute. Saint Clément d'Alexandrie rapporte dans ses *Stromates* qu'une reine Atossa, non la mère de Xerxès, mais probablement une princesse plus ancienne, en faisait collection. Il s'appuie de l'autorité d'un historien dont les œuvres sont perdues, Hellanicus de Mitylène, antérieur de quelques années à Hérodote.

Mais, avant d'entrer dans les détails, nous devons rechercher d'abord comment les littératures anciennes rendaient l'idée que le mot *autographe*, pris substantivement, exprime dans les langues modernes. Tantôt elles employaient un seul mot, tantôt une périphrase. On rencontre parfois chez les auteurs grecs le mot *idiographe* (écriture propre), pris adjectivement; *chirographe* (main, écriture), pris substantivement. Suétone paraît être le premier qui ait employé le vocable *autographus* (soi-même, écriture), soit qu'il l'ait trouvé dans quelque écrivain grec, soit que lui ou tout autre Latin en ait simplement tiré les éléments de la langue grecque. Il l'emploie adjectivement : « Lettres *autographes* d'Auguste. *Litteræ Augusti* AUTOGRAPHÆ. » (*Vita Augusti*, ch. 71 et 87.) Ailleurs, il prend comme synonyme le mot *chirographe*, qui, dans les auteurs latins, s'entend quelquefois de l'écriture *autographe* en général, et parfois aussi se rapporte simplement à la signature. Symmaque emploie le mot *autographe* comme substantif : *Vetustatis exemplum de autographo tuo.* Plus tard, nous voyons Aulu-Gelle faire usage adjectivement du mot *idiographe* pour désigner un manuscrit *autographe* de Virgile : « Je suis, dit-il, fort disposé à croire ceux qui disent avoir vérifié dans un *manuscrit idiographe* de Virgile... (*idiographum librum*). »

Les monuments de la littérature latine abon-

dent en mentions de documents épistolaires, soit entièrement, soit en partie *autographes*. Nous en citerons quelques exemples. Cicéron signale, dans une de ses lettres à son frère Quintus, ce qu'il a tracé de sa propre main à la fin d'une page : *Hæc infima quæ sunt mea manu*. Dans une lettre à Atticus, il donne comme une preuve de la multiplicité de ses occupations l'obligation où il se trouve d'emprunter, pour écrire cette lettre, la main d'un secrétaire, particularité qui induit à penser que généralement il écrivait de sa propre main. En effet, dans une lettre à son frère, il le prévient que quand il recevra de lui des lettres de main de secrétaire, ce sera un signe qu'il n'a pas le moindre instant de loisir. Quintilien (*Institut. orat.*, I, 7) mentionne, à propos de certaines différences d'orthographe, des manuscrits *autographes* de Virgile, de Cicéron, de Caton le Censeur, d'Auguste, etc. Suétone avait vu aux archives du Capitole des lettres de Jules César (*Vie d'Auguste*). Le même auteur fait aussi de curieuses observations sur l'écriture épistolaire d'Auguste, qui, dans ses *autographes*, ne séparait pas ses mots. Après la mort de ce prince, quatre petits livres écrits *de sa main* furent présentés au sénat par Drusus. Le premier contenait un règlement pour ses obsèques; le deuxième, un récit des principaux actes de sa vie politique; le troisième, une sorte de statistique de l'empire; enfin le quatrième, des conseils pour ses successeurs. Aulu-Gelle avait eu sous les yeux un manuscrit des *Géorgiques* corrigé de la main même de Virgile, et il signale également, dans ses *Noctes atticæ*, un autre manuscrit du deuxième livre de l'*Enéide*, qu'il avait vu entre les mains du grammairien Fidus Optatus, et qui passait pour l'original même écrit de la main du poëte. Suétone avait aussi tenu dans ses mains un cahier de vers *autographes* de Néron, plein de corrections et de ratures. Pline l'Ancien cite des mémoires *autographes* sur la science médicale laissés par Mithridate, et que Pompée fit traduire en latin. Le même auteur parle d'un poëte de son temps, Pomponius Secundus, dont il écrivit la vie, et qui collectionnait des *autographes*. Il avait vu chez lui de vieux papyrus écrits de la propre main des deux Gracques, ainsi que d'autres *autographes* de Cicéron, d'Auguste, de Virgile, etc. De son côté, Pline le Jeune conservait avec un soin religieux les manuscrits *autographes* de son oncle, qui consistaient en soixante registres de morceaux de choix, d'une écriture fine et serrée.

On recherchait fort aussi les livres corrigés de la main de leurs auteurs. Ainsi, Pudens conjurait Martial de lui donner ses poésies corrigées de sa main. « Il faut, répond le poëte, estimer et aimer à l'excès et le livre et l'auteur pour vouloir ainsi posséder ses sottises en original » (*Epigr.* VII, II). Modestie de poëte ! En envoyant à un autre de ses amis ses sept premiers livres, annotés de sa main, il dit : « Les ratures et corrections font tout le prix de ces vers. »

Parmi les collectionneurs d'*autographes* dans l'antiquité, il faut encore citer le philosophe grec Apellicon de Téos, qui avait acheté les manuscrits de Théophraste et d'Aristote, que des héritiers ignorants laissaient pourrir dans une cave, et qui enrichit ses collections en dérobant une foule de pièces aux archives publiques d'Athènes et d'autres villes. La plus grande collection de pièces *autographes* ou non *autographes*, dont la trace se rencontre dans l'antiquité, est celle de Mutianus, ami de Vespasien et de Pline l'Ancien, et qui fut trois fois consul. Le *Dialogue des orateurs*, de Tacite, nous apprend que ce Mutianus publia, d'après ses collections, quatorze volumes de lettres et d'*Acta*, auxquels Pline paraît avoir fait des emprunts. Quel amateur ce devait être aussi que ce Largius Licinius, qui voulait acheter de Pline l'Ancien quelques-uns de ses manuscrits *autographes* 400,000 sesterces (environ 84,000 fr.) ! Et le fameux sophiste Libanius d'Antioche, qui achetait à prix d'or les vieux manuscrits, et qui possédait un exemplaire de l'*Odyssée* qu'il croyait *contemporain d'Homère* (la passion est toujours crédule) ! Nous ne parlerons pas ici des lettres de Sénèque, de Cicéron, de Varron, de Pline le Jeune et autres recueils épistolaires de l'antiquité, qui ne rentrent pas dans notre sujet.

Nous n'apprendrons rien à nos lecteurs en disant qu'il ne nous reste aucune pièce *autographe* connue des grands hommes de l'antiquité, non plus que des fondateurs du christianisme. On croit cependant posséder parmi les papyrus, au bas d'une lettre dont le père Montfaucon a donné le *fac-simile*, la signature d'un César grec du Bas-Empire, et encore la chose est-elle douteuse. Il n'est pas besoin de faire remarquer de quelle importance eût été la conservation des manuscrits originaux des auteurs, ou tout au moins des bonnes copies; si les anciens s'en étaient plus généralement préoccupés, s'ils avaient eu des dépôts publics fortement organisés, nous n'aurions pas à déplorer la perte de tant de trésors littéraires; du moins, un plus grand nombre eussent échappé aux révolutions, au débordement des barbares, au vandalisme des sectes religieuses et à la politique ombrageuse de certains tyrans, aussi bien qu'aux erreurs de cent générations de copistes et aux suppositions des faussaires.

AUTOGRAPHES CHEZ LES CHINOIS. Voici le peuple modèle, la nation *autographophile* par excellence, et dont notre grand collectionneur, M. Feuillet de Conches, ne parle qu'avec la plus profonde vénération, en constatant avec un attendrissant enthousiasme que, dans cet admirable empire du Milieu, ce n'est pas seulement un petit groupe d'initiés, mais le *peuple tout entier*, qui est passionné pour les *autographes*. C'est une vertu nationale, une grâce d'état. Cette passion se rattache, en effet, à la vénération traditionnelle pour la mémoire des aïeux, qui sont, comme on le sait, l'objet d'un culte domestique. Et, parmi les souvenirs des ancêtres, leurs *autographes*, les caractères tracés par leur main, sont naturellement les principaux objets de cette touchante religion familiale. En outre, on sait combien les Chinois sont idolâtres de leur écriture, qui est, en effet, l'une des plus belles du monde pour la grâce et la variété des formes. Aussi, depuis les temps les plus reculés, orne-t-on l'intérieur des édifices, des temples et des maisons particulières, de pancartes chargées de sentences ou de maximes écrites à la main, en caractères plus ou moins gigantesques. Là se déploie tout ce que l'art de la calligraphie a pu produire de plus élégant et de plus gracieux. Le fameux palais du mandarin Pan-Se-Tchen, près de Canton, où se sont tenues les conférences de M. de Lagrenée avec Ki-Ing, a pour principal ornement intérieur de grandes pancartes d'*autographes* ou de *fac-simile* des hommes célèbres du Céleste-Empire. La grande pagode de Canton est également ornée d'une multitude d'inscriptions semblables, soit originales, soit reproduites d'après l'écriture de personnages célèbres. Lors de l'expédition anglo-française, en 1858, le gouverneur de la province fit supplier les chefs alliés de respecter les précieux manuscrits, vœu qui naturellement a été accompli. Que de merveilleux *autographes* il devait y avoir dans ce palais d'été du Fils du ciel, entièrement détruit par les *barbares* de la jeune Europe ! Cependant on n'en vit figurer aucun dans les ventes de chinoiseries qui se sont multipliées au retour de l'expédition. Il est vraisemblable que ces vénérables paperasses ont été toutes abandonnées dédaigneusement à l'incendie, et que les troupes alliées ont préféré bourrer leurs sacs et leurs fourgons des vases d'or et de porphyre, des coupes de jade, des porcelaines craquelées, des sculptures d'ivoire, des colliers de perles et autres joyaux admirables, qui ont enrichi tant de cabinets. Et dans le fait, il est probable que les monuments de la paléographie chinoise n'auraient pas eu un très-grand succès sur la table de vente de la salle Silvestre.

Comme musée autographique, on vante surtout un grand temple de Pékin, dédié à Confucius, qui n'a également pour toute décoration que des pancartes d'*autographes* d'hommes illustres. Il ne contient malheureusement aucune relique de la main du grand philosophe, dont tous les *autographes* sont perdus, bien qu'on en possède qui sont de 200 ans antérieurs à l'époque où il vécut. Oui, et ceci va mettre l'eau à la bouche et faire rayonner l'œil de nos collectionneurs, les Chinois possèdent des milliers d'*autographes* qui ont jusqu'à 1,500, 2,000 et 2,500 ans de date, et dont l'authenticité est hors de doute. Allez plutôt les vérifier ! Ce ne sont cependant ni les bouleversements, ni les révolutions sanglantes, ni les destructions qui ont manqué à ce pays. Mais ces feuilles légères ont été protégées par la vénération universelle. Ce n'est pas un tel peuple qui eût fabriqué de viles gargousses avec ses vieux papiers. Périssent la patrie et l'univers plutôt que les pancartes des aïeux ! Et ce ne sont pas seulement les papiers de famille, les documents officiels ou historiques qui sont ainsi respectés, mais tous les papiers écrits ou imprimés. A la Chine, jamais le sonnet d'Oronte n'eût risqué d'être envoyé au cabinet; l'épicier n'hérite pas du libraire, et les recueils de prose ou de vers jaunissent en paix, sans que leurs nobles feuillets subissent jamais l'outrage d'être transformés en papillotes et en cornets, pour envelopper du poivre et des dragées. Une feuille écrite ou imprimée, fût-elle trouvée dans la rue, ne sera point foulée aux pieds ni employée à envelopper un paquet ou à tout autre usage profane, comme cela se voit chez les barbares de l'Occident. Le Chinois la recueille avec soin et l'emporte chez lui; dans le vestibule de chaque maison se trouve une cassolette à parfums, destinée à recevoir et à brûler les papiers inutiles. Le thé, ainsi que tous les objets de commerce envoyés en Europe, ne sont jamais empaquetés que dans du papier blanc. C'est ainsi que chez nous on peut jeter, si on le veut, l'argent par les fenêtres, mais jamais le pain, symbole vénéré par le peuple.

M. Feuillet de Conches, à qui nous empruntons ces détails, a consacré près de deux cents pages de ses *Causeries d'un curieux* à traiter ce sujet, qu'il a travaillé de longue main, avec prédilection, et pour lequel il a mis à contribution tous les voyageurs et les diplomates qui, depuis trente ans, ont visité le Céleste-Empire.

Les Chinois sont donc de passionnés amateurs d'*autographes*. Les murailles des temples de Pékin sont tapissées de pancartes, dont l'écriture est de la main des empereurs qui ont régné depuis 2,000 ans; car c'est une coutume qui remonte aux temps les plus anciens, que tout empereur, en montant sur le trône, écrive de sa propre main deux sentences à la gloire du grand *Koung-Fou-Tseu* (Confucius). L'avénement au trône n'est pas la seule circonstance où l'empereur écrive des *autographes* solennels. Dans les grandes calamités, il est d'usage que le souverain, unique médiateur entre son peuple et le ciel, écrive de sa main des prières qu'il adresse à Dieu, comme de puissance à puissance, et qu'il consacre avec des cérémonies éclatantes. Nos sinologues ont traduit plusieurs de ces prières, qui, bien entendu, comme le constatent les documents officiels, ont toutes été ponctuellement exaucées.

L'empereur Tsin-Tche-Hoang-Ti, le même qui fit construire la grande muraille, imagina quelque chose de plus : il introduisit la coutume d'écrire des lettres *autographes* au diable. Nous en dirons quelques mots au paragraphe des *Autographes singuliers*. Ajoutons que tout ce qui tombe du pinceau sacré de l'empereur, signatures, approbations ou lettres, est à l'encre rouge, qui lui est exclusivement réservée, comme l'était le vélin pourpré aux empereurs byzantins et à ceux d'Occident, à l'époque carlovingienne, et comme l'est aujourd'hui, chez nous, le papier blanc pour les affiches du gouvernement.

En Europe, le genre de curiosités qui fait l'objet de cet article a ses marchés, ses entrepôts, ses prix courants. En Chine, les reliques des hommes illustres sont considérées comme sacrées, et ne pourraient être l'objet d'un commerce patent et avoué. Mais il est, même en ce pays, des accommodements avec le ciel. Les transactions s'opèrent sous le manteau. La beauté de l'écriture entre pour une part dans l'appréciation vénale d'une pièce, car on sait en quelle estime est tenu le talent calligraphique; un aspirant au mandarinat est refusé net au concours s'il ne trace des caractères avec grâce, et, pour être admis à l'académie de Pékin, il faut être un calligraphe de premier mérite. Nous n'avons que des renseignements insuffisants sur le prix moyen des *autographes* en Chine. Cependant, nous rapporterons ici un simple fait qui donnera une idée de la frénésie autographique de ce peuple. Un petit billet de quelques mots, tracés par l'empereur Kang-Hi, contemporain de Louis XIV, a été payé 1,000 fr. de notre monnaie. C'était un de ces papiers qu'à son lever le Fils du ciel faisait passer aux courtisans qui venaient, deux fois par mois, demander de ses nouvelles. Il contenait ces simples mots :

« *Moi, je me porte bien.* »

Ce *Moi* est un vocable exclusivement réservé à l'empereur. Quelques-unes des feuilles sacrées, illustrées du *Moi* impérial, sont aujourd'hui en Europe. M. Feuillet de Conches possède une pancarte qui provient du riche cabinet du vice-roi Ki-Ing, signataire de notre premier traité avec la Chine, en 1844. C'est un chant d'amour de la main de Siuèn-Tsoung, qui régnait au IXe siècle de notre ère. Chef-d'œuvre de calligraphie, la pièce est en outre ornée de deux aquarelles délicieuses.

Comme nous l'avons dit, le goût des *autographes* est universel en Chine. Dans la plus humble chaumière comme dans le palais le plus fastueux, chez l'ignorant comme chez le lettré, les *autographes* des hommes célèbres sont encadrés à la plus belle place. Les pauvres, quand ils ne peuvent se procurer des originaux, se contentent de *fac-simile*, exécutés d'ailleurs avec une grande perfection. Il existe de nombreux recueils de ces *fac-simile*. M. Firmin Didot possède 6 vol. d'une *Isographie*, publiée à Nankin vers 1845, et où se trouve reproduite l'écriture de tous les Chinois célèbres, qui ont vécu au VIIe et au VIIIe siècle de notre ère. La Bibliothèque impériale possède aussi des recueils analogues. Toutes ces reproductions sont à fond noir, et lettres blanches.

Les *autographes* des hauts personnages se sollicitent comme chez nous la croix d'honneur, et l'on en tire la même vanité. L'empereur en accorde comme récompense pour des actions d'éclat ou des actes de vertu. Un poëte, un général, un dignitaire, reçoivent avec vénération et suspendent avec orgueil dans leur maison la feuille de papier où le pinceau impérial a tracé en lettres de pourpre une ou deux lignes de félicitations. On écrit aussi sur les éventails, et, comme cet objet fait partie intégrante du costume d'un Chinois, on se procure ainsi l'innocent plaisir d'étaler à tous les yeux quelques lignes amicales d'un personnage illustre de l'empire. On peut dire que l'*autographe* est, à la Chine, le dessin par excellence, l'ornement national. Le papier ne suffit pas pour populariser l'écriture des hommes célèbres : le *fac-simile* s'étale partout et sous toutes les formes, en creux ou en relief, doré sur bois, sur des bambous; en or ou en perles, sur la soie; en peinture, sur les laques et la porcelaine, etc. Ces légendes, ces inscriptions, qu'on voit sur les éventails, sur les stores, les paravents, les tasses à thé, les vases, les laques, les caisses, ces éternels caractères chinois, dont toutes les marchandises de ce peuple sont estampillées, ne sont autre chose que des *fac-simile* d'*autographes* célèbres.

Dans la première entrevue diplomatique entre M. de Lagrenée et les hauts mandarins de Canton, à Macao, le haut commissaire impérial Ki-Ing, offrit à l'ambassadeur de France et aux principaux membres de l'ambassade des éventails d'une valeur intrinsèque d'environ 25 centimes la pièce, mais que les dignitaires de la suite de Ki-Ing paraissaient fort envier à ces heureux barbares de l'ambassade française, parce que Son Altesse y avait gracieusement écrit quelques lignes de sa main. L'un de ces éventails a été donné par Mme de Lagrenée à M. Feuillet de Conches, qui en a placé un *fac-simile*, avec traduction, dans son ouvrage.

Lors de l'entrevue dernière, l'oncle de l'empereur, voulant donner au chef de notre ambassade un témoignage précieux de son estime, lui offrit une pancarte de 3 mètres de long, sur laquelle brillait un seul caractère, gigantesque, et qu'il avait tracé de sa main : CHEOU, *longévité*. Le souhait était gracieux pour un Chinois, car la longévité a des temples dans ce pays. Enfin, il faut rappeler qu'après la signature du traité, le cadeau le plus précieux que les Chinois aient cru pouvoir offrir au roi des Français, fut une collection complète de *fac-simile* de leurs empereurs, depuis la dynastie des Hân.

Au Japon, la passion des *autographes* est poussée aussi loin qu'à la Chine, et l'on y retrouve également l'usage d'en décorer l'intérieur des édifices et des maisons, d'en orner les éventails, les coffrets, les porcelaines, etc.

COLLECTIONS CÉLÈBRES. Les grandes collections d'*autographes* datent du XVIe siècle. Alors, beaucoup d'hommes célèbres commencèrent à conserver leurs correspondances, et même à acheter des lettres et des documents; mais ces recueils étaient formés en vue des renseignements qu'ils pouvaient offrir, bien plus que pour la satisfaction de la curiosité. La Croix du Maine, l'auteur de la *Bibliothèque française*, rassembla des manuscrits innombrables, parmi lesquels se mêlaient des *autographes*. La collection monstre des frères Dupuy, tous les deux et tour à tour conservateurs de la Bibliothèque du roi, s'était formée des débris de plusieurs autres cabinets, ceux de La Croix du Maine, déjà cité, de Loménie de Brienne, de Nic. Lefebvre, des Sainte-Marthe, etc. Elle se trouve depuis 1734 à la Bibliothèque impériale, où elle forme une masse de 958 volumes, manuscrits, lettres *autographes*, documents de toutes sortes. Mlle de Gournay, fille adoptive de Montaigne, avait réuni des *autographes* précieux de saint François de Sales, du cardinal du Perron, du président Jeannin, de Balzac, de Juste-Lipse, etc., qui passèrent dans les mains de La Mothe le Vayer. Philippe de Béthune, frère puîné du grand Sully, était un amateur d'*autographes* fort passionné. Sa collection fut continuée par son fils, Hippolyte de Béthune, amateur encore plus ardent que lui. Des *autographes*, il en demandait partout, et partout on lui en donnait. La grande Mademoiselle dit, dans ses *Mémoires*, qu'elle ne peut donner copie d'une certaine lettre que lui a écrite son père, le duc d'Orléans, parce qu'elle a fait présent de l'original à M. de Béthune. Cette collection incomparable est à la Bibliothèque impériale. Peiresc, l'illustre savant du XVIIe siècle, appelé par Bayle *le procureur général de la littérature*, entretenait une correspondance avec tous les hommes célèbres du monde entier, et conservait précieusement toutes les lettres qui lui étaient adressées. A sa mort, sa nièce alluma pendant six mois son feu et se fit des papillotes avec cette précieuse correspondance. Néanmoins, la Bibliothèque impériale en possède 10 volumes, celle de Carpentras 86 volumes, et il y en a beaucoup d'autres dispersés dans diverses collections. Or, parmi les lettres qui restent, on en trouve de Galilée, Campanella, Malherbe, Papire Masson, Scaliger, Nostradamus fils, Saumaise, Gassendi. On voit à la bibliothèque de Besançon la correspondance privée du cardinal Granvelle, renfermée en plusieurs portefeuilles. Le président de Lamoignon a rassemblé une grande quantité de manuscrits et de lettres *autographes*, dont le plus grand nombre passa plus tard dans le cabinet de M. Villenave. La collection des historiographes Godefroy, si riche en pièces diverses sur l'histoire de France et en lettres *autographes*, est un des trésors de la bibliothèque de l'Institut. Les papiers de Mazarin, si nombreux et si précieux, sont disséminés dans plusieurs dépôts publics : le ministère des affaires étrangères possède plusieurs centaines de volumes de la correspondance diplomatique du cardinal, et la Bibliothèque impériale une série de ses carnets. Dans le même établissement sont déposées les archives de Baluze, du président de Mesmes, de Philibert de La Mare, de l'abbé de Dangeau, de Huet, des d'Hozier, enfin l'immense collection connue sous le nom de *fonds Gaignière*, composée de curiosités de tout genre, et où se trouvent 150 énormes volumes d'*autographes*.

Nous ne pouvons qu'indiquer par les noms de leurs possesseurs les principales collections qui se sont formées en France au XIXe siècle.

COLLECTIONS DISPERSÉES. MM. Barbier, bibliothécaire du conseil d'Etat; Bruyère-Chalabre; comtesse Boni de Castellane; Auguis et Monmerqué, membres de l'Institut; Auger, membre de l'Académie française; Duriez, de Lille; Venderbourg, littérateur; Brial, ancien bénédictin; Chabrol; Jacob; Andry; Peuchet, homme de lettres; Moëtte; Ledru; Bourdillon; Chésy; de Courcelles; l'abbé Lécuy; Aimé-Martin; Bérard, député; Boblet; Capelle; le baron de Chassiron; le marquis de Châteaugiron; la marquise de Dolomieu; Du-

chesne aîné, conservateur des estampes à la Bibliothèque impériale; Taxile Delord, homme de lettres; Fossé-Darcosse; l'abbé Lacoste, curé de Saint-Laurent; Lalande, secrétaire de la présidence de la Chambre des pairs; Leber, le célèbre bibliophile; Alexandre Martin, auteur dramatique; Lucas de Montigny, fils adoptif de Mirabeau; le colonel Maurin; le baron de Trémont, ancien préfet de l'Empire; Guilbert de Pixérécourt, l'auteur dramatique; Paul Lacroix (bibliophile Jacob); les libraires de Bure et Renouard; Villenave, homme de lettres; Parison; Libri; Félix Drouin, homme de lettres; Ch. Hervey; Alex. Vattemare; Jules Lecomte, etc. Au nombre des principaux amateurs de la province, dont les collections ont été également vendues, il faut signaler MM. le baron Laroche-Lacarelle, à Lyon; Tarbé, à Sens; Villeneuve-Traus, à Nancy; Lajarriette et de Saint-Georges, à Nantes.

COLLECTIONS EXISTANTES À PARIS. MM. le baron Feuillet de Conches, introducteur des ambassadeurs; Chambry, ancien maire d'un arrondissement de Paris; Boutron-Charlard et Dubrunfaut, chimistes; Moulin; Gauthier-Lachapelle; Cailleau et Chauveau, avocats; Poyen, médecin; Potiquet et Lance, architectes; Boilly; Labouchère et Duval-Lecamus, peintres; Emm. Miller, érudit, de l'Institut; Chasles, mathématicien, de l'Institut; Andrieux, bibliothécaire au sénat; Rathéry, Honoré Bonhomme, de Lescure, Gilbert et Ch. Read, de Beaucourt, A. de Beauchesne, littérateurs; Ch. de Croze; le prince de La Trémoille; le marquis de La Grange, sénateur; Badin; Albert Bance; le marquis de Bérenger; Bixio, ancien ministre de la République; Emile Cottenet, secrétaire de la chambre de commerce; Victor Cousin, de l'Académie française; Dentu, libraire; le comte de Flers; Fr. Garde, le collectionneur des livres illustrés du XIX^e siècle, auxquels il joint des *autographes;* Giraud de Savines, bibliophile; le chevalier d'Hervilly; Laurent Pichat, publiciste; le baron Jérôme Pichon, bibliophile; le comte de Reiset, diplomate; le vicomte Terray de Morel-Vindé, etc., etc.

On peut compter à Paris 150 collections d'*autographes*. Celles de MM. Feuillet, Chambry, Boutron, Labouchère, Dubrunfaut et Boilly, sont de premier ordre. Les collections de la province s'élèvent à environ 200, et l'on peut porter au même nombre celles qui existent en Allemagne, en Angleterre, en Belgique, en Hollande, en Italie, en Suisse et en Suède. Il s'en trouve aussi un nombre considérable aux Etats-Unis et en Russie, mais les éléments nous manquent pour en fixer le chiffre. — On a compté que les cabinets particuliers d'*autographes*, vendus de 1820 à 1844, avaient produit environ 2 millions, et l'on estime à 6 millions la valeur des collections qui existent en France et à l'étranger.

AUTOGRAPHES RARES ET LEUR PRIX. La Bibliothèque impériale possède un manuscrit qui a appartenu à Avicenne, et qui porte, sur le frontispice, quelques mots de sa main; c'est le seul *autographe* que l'on connaisse du grand médecin arabe. On trouve à la bibliothèque de Carpentras le manuscrit *autographe* d'une histoire de Provence, par Nostradamus, celui de l'*Argénis*, de Jean Barclay, et des *Mémoires* inédits, écrits par Malherbe pour l'instruction de son fils. A Fuld, on voit le manuscrit des quatre Evangiles écrit de la main de saint Boniface; à Prague, une table des logarithmes, *autographe* de Tycho-Brahé; à Genève, les lettres et les sermons *autographes* de Calvin; au Vatican, le manuscrit *autographe* des *Epigrammes* de Pétrarque, dont il n'a jamais passé de lettre dans le commerce; à Carbonara, en Sardaigne, le manuscrit des œuvres de Bernard Tasse, l'auteur de l'*Amadis de Gaule*. On ferait tout un livre sur les hautes raretés autographiques que possèdent les dépôts publics; mais nous devons nous borner à ces quelques mentions. Les collections particulières renferment aussi beaucoup de pièces rares ou uniques. La seule lettre de Raphaël que l'on connaisse en France est dans le cabinet de M. Chambry, ainsi que la pièce portant les deux seules lignes connues de Molière. Un de nos grands curieux pourrait vous montrer six lettres fort curieuses de Napoléon à Joséphine, plusieurs lettres de Lucrèce Borgia, entièrement *autographes*, et un roman philosophique de Marat, manuscrit tout écrit de sa main et inédit. M. Dubrunfaut possède le plan de l'île d'Elbe, tracé de la main de l'empereur. On voit, dans le cabinet de M. Gabriel Charavay, la pièce dans laquelle l'abbé Edgeworth demande les différents objets du culte qui lui sont nécessaires pour dire la dernière messe à Louis XVI, et où se trouve, à la suite, la délibération du conseil du Temple: cet *autographe-relique* est daté du 20 janvier 1793, veille de la mort du roi.

Parlons maintenant des prix des *autographes* qui ont passé dans le commerce depuis quarante ou cinquante ans. Ces prix sont-ils en raison de la célébrité des personnages ou de la rareté des pièces? L'une de ces deux conditions ne suffit pas: il faut qu'elles soient réunies. Que l'*autographe* d'un grand homme soit rare, il se vendra un prix excessif; s'il est commun, il baisse. Ainsi, on ne possède pas de lettre de Molière; celui qui en découvrirait une ne serait point embarrassé d'en trouver deux, peut-être quatre mille francs, surtout si elle avait trait à ses contrariétés conjugales avec la Béjart, ou à l'opération césarienne à laquelle le *Tartufe* dut sa naissance. Une seconde lettre se vendrait un peu moins cher et ainsi des autres. Ce phénomène s'est produit pour beaucoup de noms célèbres: des *nids* de Boileau, de Piron, du Tasse, des Médicis ont été découverts depuis dix ans, et leur valeur vénale a baissé. Toutefois, ces *autographes* conserveront toujours un certain prix, à moins qu'ils ne soient jetés par masses sur le marché. On ne peut pas dire que les lettres de Voltaire soient rares, puisqu'on les compte par centaines dans certaines collections, mais on ne se lasse pas d'en avoir, on en fait des recueils. Pour Jean-Jacques il en est de même, et il est bon de remarquer ici qu'il est moins commun et qu'il se maintient plus haut, c'est-à-dire qu'il va à 40 fr. quand Voltaire ne dépasse pas 15 ou 20 fr. Est-ce la rareté qui en est véritablement la raison? nous ne saurions le dire; car voyez Robespierre et Marat; les lettres de l'un ne sont pas plus communes que celles de l'autre, et cependant les Robespierre s'élèvent de 100 à 200 fr., tandis que les Marat oscillent entre 30 et 40. Les *autographes* les plus recherchés sont les anciens, jusqu'à la fin du siècle de Louis XIV. Pour le règne de Louis XV, les célébrités que l'on prise le plus, ce sont les femmes galantes; le règne de Louis XVI est peu goûté; mais la partie de la Révolution a de nombreux amateurs; l'Empire aussi; la Restauration et le règne de Louis-Philippe beaucoup moins: il est vrai que cela est bien rapproché de nous. En effet, les *autographes* contemporains, à quelques exceptions près, sont à des prix inférieurs. Là encore il n'y a rien d'absolu, car, pour les modernes comme pour les anciens, les pièces se vendent d'autant plus cher qu'elles sont plus intéressantes. Les prix varient encore suivant le besoin qu'en ont les amateurs pour compléter leurs collections. Les circonstances influent aussi quelquefois sur ces prix. Par exemple, les travaux de M. Cousin sur les *Frondeuses* ont fait considérablement hausser leurs *autographes*. Fieschi, M^{me} Lafarge, se vendaient des prix fous à l'époque de leurs procès; mais cette vogue ne s'est pas maintenue, et l'on peut faire la même remarque pour tous les grands criminels qui ont un instant le triste privilége de captiver l'attention. Cartouche et Mandrin, ce serait autre chose: ceux-là sont passés dans la légende; mais on ne possède pas de leurs *autographes*. Est-il permis de rapprocher de ces noms celui d'un martyr de l'humanité, de Lincoln? Après qu'il eut reçu le coup mortel, on demandait de ses *autographes* aux quatre vents, et ils se seraient payés fort cher si l'on avait pu en trouver. Ici, ce n'est plus une affaire de mode, car la mémoire de celui qui a aboli l'esclavage vivra autant que le monde, et les lettres de sa main auront plus tard le prix des plus saintes reliques.

Les lettres, en général, ont plus de faveur que les documents. Une lettre *autographe*, mais non signée, se vend moins cher que celle qui porte la signature; une lettre signée, mais non *autographe*, encore moins.

Mais avant tout, comme nous l'avons déjà dit, ce qui donne du prix à un *autographe*, c'est sa rareté, l'importance du personnage, et les circonstances dans lesquelles l'*autographe* a été écrit. Supposons, par exemple, ce qui n'est pas impossible, que M. Feuillet de Conches, ou le bibliophile Jacob, arrive un jour à déterrer, dans un couvent de la Syrie, la fameuse lettre que le grand roi écrivit au mont Athos; tous les diamants de Golconde ne suffiraient pas à payer ce trésor.

Voici d'ailleurs une liste des prix auxquels se sont élevés les *autographes* les plus rares dans les ventes publiques qui ont eu lieu depuis une quinzaine d'années. L. a. s. veut dire lettre *autographe* signée, et L. s., lettre seulement signée.

Bayard (le chevalier). L. a. s. — 285 fr.
Challais (le comte de), grand-maître de la garde-robe de Louis XIII, décapité par ordre de Richelieu, en 1626. — 245 fr.
Charles VIII, roi de France. L. a. s. — 165 fr.
Cromwell (Olivier) à Louis XIV. L. s. — 280 fr.
Diane de Poitiers. L. a. s. — 255 fr.
Elisabeth, reine d'Angleterre. L. a. s. — 460 fr.
Larochejaquelein (Henri de). Laissez-passer. A. s. — 400 fr.
Louis XIII. L. a. s., au cardinal de Richelieu. — 290 fr.
Louis XVII. L. aut. de Marie-Antoinette, sig. — 700 fr.
Maillard (Stanislas). L. a. s., 2 sept. 1792. — 94 fr.
Molière (J.-B. Poquelin). P. s., sur papier. — 950 fr.
Napoléon I^{er}. L. a. s. *N.*, à Marie-Louise. — 1,200 fr.
Rabelais (Fr.). L. a. s. — 510 fr.
Racine (Jean). L. a. s., à Boileau. — 490 fr.
Richelieu (le cardinal de). L. a. s., à Louis XIII. — 750 fr.
Arétin (L'). L. a. s. — 233 fr.
Calvin (Jean). L. a. s. — 460 fr.
Chandos (Jean). L. a. s. — 230 fr.
Cinq-Mars. L. a. s., à de Thou. — 170 fr.
Cœur (Jacques). L. a. — 182 fr.
Corneille (Thomas). L. a. s., à Huet. — 400 fr.
Galilée. Superbe L. a. s. — 600 fr.
Henri IV. L. a. s., à sa femme. — 375 fr.
Laubardemont. L. a. s., sur Urbain Grandier. — 200 fr.
Pierre I^{er}, empereur de Russie. L. s. — 172 fr.
Robespierre. L. a. s. — 230 fr.
Séguier (le chancelier). L. a. s. — 185 fr.
Vergniaud. L. a. s. — 300 fr.
Albane (L'). L. a. s. — 130 fr.
Arioste (L'). L. a. s. — 455 fr.
Bucer (Martin). L. a. s. — 221 fr.
Byron (lord). L. a. s. — 110 fr.
Cimarosa (Dom.). L. a. s. — 175 fr.
Erasme (Didier). L. a. s. — 300 fr.
Képler (Jean). L. a. s. — 225 fr.
Leibnitz. L. a. s., à Bossuet. — 180 fr.
Luther (Martin). L. a. s. — 500 fr.
Polus (le cardinal). L. a. s. — 401 fr.
Sarpi (Fra Paolo). L. a. s. — 175 fr.
Savonarole (Jérôme). L. a. s. — 840 fr.
Torricelli (Evangelista). L. a. s. — 180 fr.
Voltaire. L. a. s., en italien. — 150 fr.
Agnès Sorel. L. a. s. — 220 fr.
Alexandre I^{er}, emp. de Russie. L. a. s., à Louis XVIII. — 352 fr.
Bacon (Fr.). L. a. s. — 307 fr.
Bayard. L. a. s., à Louis XII. — 355 fr.
Beauharnais (Joséphine), la fameuse lettre à Vadier. — 450 fr.
Bossuet. L. a. s. — 136 fr.
Brantôme. L. a. s. — 176 fr.
Brébeuf. L. a. s. — 170 fr.
Cellini (Benvenuto). L. a. s. — 500 fr.
Cervantès Saavedra (Michel). L. a. s. — 235 fr.
Chantal (sainte Jeanne de). L. a. s. — 302 fr.
Charles V, roi de France. L. a. s. — 105 fr.
Charles XII, roi de Suède. L. a. s. — 116 fr.
Chénier (André). L. a. s. — 103 fr.; *Ode à Charlotte Corday*, a. — 109 fr.; *La Jeune Captive*, a. — 100 fr.
Christine de Suède à M^{me} Saumaise. L. a. s. — 115 fr.
Cloots (Anacharsis). L. a. s. — 151 fr.
Comines (Ph. de). L. a. s. — 150 fr.
Corday (Charlotte). Adresse aux Français, a. — 770 fr.
Cordoue (Gonzalve de). L. a. s. — 305 fr.
Corneille (Pierre). L. a. s. — 1,000 fr.
Crillon à Henri IV. L. a. s. — 200 fr.
Descartes. L. a. s. — 186 fr.
Doria (André). L. a. s. — 155 fr.
Du Guesclin (Bertrand). L. s., avec la souscrip. aut. — 210 fr.
Dunois. L. a. s. — 160 fr.
Berlichingen (Goetz de). L. a. s. — 145 fr.
Condé (L. 1er de), tué à Jarnac. L. s. — 400 fr.
Frédéric-Guill. III, roi de Prusse à Napoléon. L. s. — 320 fr.
Juan d'Autriche (don). L. a. s. — 117 fr.
Lope de Vega. Manuscrit aut., en vers. — 250 fr.
Marie-Antoinette. L. a. s. — 320 fr.
Marie Stuart. Superbe L. a. s. — 505 fr.
Napoléon I^{er} à Joséphine. L. a. — 1,000 fr.
Velasquez. L. a. s. — 225 fr.
Bussy-Rabutin. L. a. s. — 440 fr.
Le Pérugin. L. a. s. — 410 fr.
Le Sage. L. a. s. — 450 fr.
Lecouvreur (Adrienne). L. a. s. — 265 fr.
Gilbert. L. a. s. — 400 fr. — 2^e L. a. s. — 301 fr. et 295 fr.
Newton. L. a. s., 2 p. in-fol. — 710 fr.
Vincent de Paul. L. a. s. — 301 fr.
Buonarotti (Michel-Ange). Pièce a. s. — 970 fr.
Le Tasse, pièce de vers, a. s. — 520 fr.
Charles VI, roi de France. P. s. — 176 fr.
Léon X. L. a. s. — 200 fr.
Louis XVI. L. a. s. — 300 fr.
Strafford. L. a. s. — 130 fr.
Rubens. L. a. s — 201 fr.
Saint-Amant. L. a. s. — 330 fr.
Condé (H. I^{er} de). L. a. s. — 200 fr.
Henri III. L. s. — 290 fr.
Charles le Téméraire. L. a. s. — 169 fr.
Fénelon à Bossuet. L. a. s. — 115 fr.
Frédéric II. Testament a. s., en vers. — 240 fr.
Hume (David). L. a. s. — 110 fr.
Lanoue Bras de Fer. L. a. s. — 180 fr.
Nostradamus (Michel), pièce a. s. — 270 fr.
Rabelais. L. a. s. — 475 fr.
Strozzi (Pierre), maréchal. L. a. s. — 200 fr.
Tristan l'Hermite. L. s. — 140 fr.
Triboulet. L. a. s. — 170 fr.
Véronèse (Paul). L. a. s. — 155 fr.
La Bruyère. L. a. s. — 1,000 fr.
Dumesnil (M^{lle}). L. a. s. — 120 fr.
Gluck. L. a. s. — 196 fr.
Hændel. L. a. s. — 200 fr.
Lecouvreur (Adrienne). L. a. s. — 300 fr.
Rouget de Lisle à Bonaparte. L. a. s. — 100 fr.
Zwingle, le réformateur. L. a. s. — 285 fr.
Œcolampadius (J.), réformateur. L. a. s. — 376 fr.
Remhlin (J.). L. a. s. — 162 fr.
Colomb (Christophe). L. a. s. — 825 fr.
Milton. L. a. s. — 350 fr.
Poussin (le). L. a. s. — 152 fr.
Sévigné (M^{me}). L. a. s. — 222 fr.
Pascal (Blaise). L. a. s. — 285 fr.
Elzévir (Daniel), imprimeur. L. a. s. — 222 fr.
Balzac (Jean de). L. a. s. — 42 fr. 50 c.

Ces prix sont tirés des catalogues de vente des experts, dits *catalogues de procès-verbaux*, qui sont les sources les plus authentiques. On trouve quelquefois dans les faits divers des journaux de singulières exagérations de prix d'*autographes*. Au mois d'octobre 1862, une feuille annonçait que, dans une vente qui venait d'avoir lieu à Cologne, une lettre de Rubens s'était vendue 1,180 fr. Toutes les autres feuilles de l'Europe répétèrent ce canard. Les *autographes* de Rubens sont précieux, sans doute, mais non d'une excessive rareté: il en existe dans les collections publiques, et, il y a une dizaine d'années, un particulier en possédait tout un volume, qu'il proposait aux marchands et aux amateurs. Le prix moyen de ces lettres est de 150 fr. La *France* du 11 novembre 1863 annonçait qu'une lettre de Toulier, le célèbre jurisconsulte de Rennes, venait d'être adjugée 2,000 fr. en vente publique. « *Ce serait donc une lettre de change payable par ses héritiers,* » disait un collectionneur en rectifiant ce fait dans un autre journal. En effet, *le prix d'une lettre de Toulier est de 2 fr.*: on avait ajouté trois zéros. Mais en voici une qui est plus forte: un Anglais aurait payé 8,000 fr. *un billet de huit lignes* (*1,000 fr. la ligne!*), par lequel notre Boileau invitait un ami à déjeuner; et encore, ajoutait-on, il y avait cinq fautes *d'orthographe*. Gabriel Peignot, qui rapporte l'anecdote, a la bonhomie d'y ajouter foi et il dit sérieusement: « Passe encore pour les fautes d'orthographe; les règles grammaticales ne *sont pas de rigueur quand on invite à la hâte*, par écrit, un ami à déjeuner; mais pour payer *8,000 fr. une telle pièce, il faut être né sur les* bords de la Tamise, où les goûts passionnés trouvent dans d'immenses fortunes les moyens de se satisfaire. »

DESIDERATA. On ne connaît pas d'*autographes* d'Etienne Dolet ni de Robert Estienne, deux célèbres imprimeurs. De Charron, l'auteur de la *Sagesse*, on n'a que deux signatures; de Shakspeare, quatre signatures, et pas une ligne de sa main; de Danton, des signatures seulement, et quelques notes *autographes;* les lettres qui ont été données comme étant de lui sont douteuses: soit paresse, soit précaution, Danton dictait, mais n'écrivait pas. Que d'autres *autographes* douteux, faute de pièce de comparaison! Ainsi le rouleau de saint Vital, que possèdent les Archives de l'Empire, porte quelques vers latins que l'*on suppose* avoir été écrits par Héloïse au couvent d'Argenteuil, dont elle était abbesse. Outre ces *desiderata* absolus, il y a ceux des collectionneurs. Avant 1843, il n'avait passé dans le commerce aucun *autographe* des personnages suivants: le chevalier Bernin, l'amiral Bonnivet, Hobbes, d'Holbach, Ignace de Loyola, Le Nôtre, Marivaux, Nostradamus, Raphaël, Ruyter, Sacchini, Vaucanson, Wallenstein, Zwingle. On en a vu depuis dans les catalogues, mais ils sont d'une excessive rareté et se vendent fort cher. Les noms ci-après ne se trouvent, à notre connaissance, dans aucune collection particulière: Nicolas Flamel, Chardin, Jane Grey, le cardinal Wolsey.

COLLECTIONS PUBLIQUES. Les collections publiques les plus anciennement classées sont le trésor des chartes, les archives des parlements et de la cour des comptes. Les documents diplomatiques et littéraires paraissaient aux hommes d'Etat choses de trop peu de valeur pour être conservés et rangés. Ce sont les grandes collections de ce genre, formées par des particuliers, qui ont donné à Colbert l'idée d'un système général de conservation et de classement des archives nationales. On organisa d'abord celles des ministères. Clairambault, le jeune, sous les ordres de Louvois, réunit les archives de la marine à Saint-Germain-en-Laye, et le dépôt de la guerre fut établi aux Invalides (1688). Le marquis de Torcy, ministre des affaires étrangères, créa, en 1710, un dépôt permanent des papiers diplomatiques. L'immense dépôt des Archives générales de l'Empire ne fut organisé qu'à l'époque de la Révolution, par Camus et Daunou. Les archives de nos ministères sont d'une richesse inappréciable. Les documents du seul dépôt de la guerre, manuscrits ou lettres *autographes*, se composent de 5,000 volumes reliés et de 6,000 cartons. Nous avons vu (*Collections célèbres*) que la Bibliothèque impériale renferme une quantité considérable d'*autographes:* celles de l'Institut, du Louvre et de l'Arsenal sont aussi très-riches en ce genre. On conserve, dans les archives et les bibliothèques de nos départements, des chartes, des manuscrits et des lettres fort précieuses. On en publie, depuis plusieurs années, sous la direction du ministère de l'intérieur, des inventaires sommaires, sources précieuses d'indications pour l'histoire de France. Les archives de l'Italie sont très-riches: celles de Venise n'ont rien qui puisse leur être comparé dans le monde, soit par le nombre, soit par l'importance. Le Musée britannique, véritable panthéon de la curiosité, offre des collections d'*autographes* du plus grand prix, formées par des particuliers et données à l'Etat, ou acquises par lui à différentes époques, depuis l'année 1700. Les fonds principaux sont ceux de John Cotton, de Hans Sloane, Robert Harley, W. Lansdowne, Egerton. Lors de l'exposition universelle, qui eut lieu à Londres en 1862, les administrateurs de cet établissement exposèrent dans des vitrines ce qu'ils avaient de plus curieux en *autographes*. On y voyait des lettres des personnages suivants: Luther, Calvin, Mélanchthon et Erasme; Thomas Morus, le comte d'Essex, Philippe Sydney; Bacon, Newton, Guillaume Penn, Marlborough; l'Arioste, Michel-Ange, Rubens, Rembrandt, Van Dyck; Galilée, Descartes, Leibnitz; Racine, Corneille (Pierre); Molière, une pièce, simplement signée, bien

entendu; Boileau, Voltaire; Swift et Addison; les rois d'Angleterre Edouard IV et V, Richard III, Henri VII et VIII; Anne de Boleyn et Jeanne Grey; Elisabeth et Marie Stuart; Charles I^{er} et Cromwell; Gustave-Adolphe, Pierre I^{er} et la grande Catherine; Napoléon I^{er}, lettre curieuse, écrite comme officier d'artillerie, à l'abbé Raynal. Outre les lettres *autographes*, des manuscrits précieux de la reine Elisabeth, de Marie Stuart, du Tasse, de J.-J. Rousseau, de Pope, de Sterne, etc. Cette exhibition splendide eut un brillant succès : il y eut foule tous les jours, pendant plusieurs mois, autour des vitrines.

L'initiative des Anglais a inspiré au comte Léon de Laborde, directeur des Archives de l'Empire, l'idée d'une exposition permanente ou musée autographique français, dans une salle des Archives mêmes. Ce musée, à l'aménagement duquel on travaille depuis plusieurs années, offrira des pièces du plus haut intérêt au point de vue paléographique et historique, depuis les donations de Dagobert et de Charlemagne jusqu'au testament de Napoléon I^{er}. On y verra des diplômes mérovingiens, des *autographes* de Charles V, de la reine Elisabeth, de Charles-Quint; une lettre de Soliman II à François I^{er}, de 1528, lettre en caractères d'or et d'azur, sur un épais vélin, et enfermée dans un sachet de brocart; un rouleau de saint Vital, curieux à plus d'un titre. (V. EXPOSITIONS D'AUTOGRAPHES.)

ARRANGEMENT DES AUTOGRAPHES. On met chaque pièce dans une feuille de papier fort, appelée *chemise*. Sur cette chemise on écrit le nom en gros caractères, et, dessous, une notice biographique en une ou plusieurs phrases, avec le lieu et la date de la naissance et la date de la mort. On trouve quelquefois sur ces chemises des renseignements biographiques particuliers, que l'on chercherait vainement dans les ouvrages imprimés, et dont les experts font leur profit quand ils ont à cataloguer une collection. Souvent les amateurs ajoutent à leurs *autographes* les portraits des personnages, des gravures épisodiques, relatives à des faits qui les concernent, et des notices biographiques imprimées; c'est ce qu'on peut appeler l'*illustration des autographes*. Les dossiers doivent être renfermés dans des cartons, pour les préserver de la poussière.

DU CLASSEMENT DES AUTOGRAPHES. Cinq systèmes sont en présence :

1° *L'ordre chronologique*, soit que l'on prenne comme base la date de la naissance du personnage ou celle de la pièce. Peignot donne la préférence à ce dernier mode; il a été mis en pratique dans plusieurs catalogues, mais sans succès. Ce classement ne convient qu'à de nombreuses collections de documents historiques.

2° *Par siècles*. Ce système n'est en usage qu'en Italie. Il est bon de remarquer ici que les *autographes* qui existent dans les collections privées ne remontent guère au delà du XV^e siècle.

3° *Par règnes*. Le modèle de ce classement a été fourni par l'*Abrégé chronologique* du président Hénault, et plusieurs de nos grands amateurs l'ont adopté. M. de Lajarriette, le célèbre collectionneur nantais, avait disposé ainsi ses *autographes*. Là étaient tous les rois de France, depuis Charles V. Autour de chaque souverain se groupaient les illustrations du règne, grands capitaines, hommes d'Etat, littérateurs et artistes, les princes et princesses de France, les souverains étrangers contemporains. M. Villenave avait classé de même ses immenses collections. Le classement par règne offre de grandes difficultés, dont la principale est l'embarras de savoir où mettre un personnage qui a joué un rôle également important sous divers princes. Dans ce cas, il faut faire un choix judicieux, ou avoir plusieurs lettres.

4° *Par genres de célébrités*. Ce mode, le plus commode et le plus rationnel, a été adopté par le plus grand nombre de nos collectionneurs. Les divisions généralement en usage sont les suivantes : *Maisons souveraines* : les rois, reines et régentes de France et leurs familles; Napoléon I^{er}, Napoléon II, Napoléon III et leurs familles. — *Clergé catholique* : saints, bienheureux, papes, cardinaux, archevêques, évêques, curés, abbés, ordres religieux. — *Cultes divers* : réformateurs protestants, sectes diverses. — *Armée de terre* : connétables, maréchaux, généraux, etc. — *Armée de mer* : amiraux, vice-amiraux, contre-amiraux, lieutenants généraux des armées navales, chefs d'escadre, capitaines de vaisseau, etc. — *Sciences sociales et économiques* : jurisconsultes, avocats, économistes, etc. — *Sciences et arts* : métaphysiciens, physiciens, mathématiciens, astronomes, chimistes, géologues, minéralogistes, naturalistes, zoologistes, botanistes, médecins, chirurgiens, anatomistes, navigateurs, ingénieurs, mécaniciens, aéronautes, navigateurs, géographes, etc. — *Beaux-arts* : peintres, dessinateurs, graveurs, sculpteurs, architectes, musiciens, compositeurs, artistes dramatiques, typographes, lithographes, artisans célèbres, écrivains sur les arts, etc. — *Erudition* : antiquaires et archéologues, numismates, philologues, orientalistes, hellénistes, etc. — *Littérateurs* : polygraphes, poëtes, prosateurs, historiens, biographes, moralistes, philosophes, philanthropes, critiques, grammairiens, bibliographes, etc. — *Femmes célèbres* : classées par spécialités. Comme il arrive souvent que le même personnage peut se classer également dans les sciences, dans la littérature et dans les arts, on met son *autographe* dans la classe où il a le plus excellé; ainsi, Voltaire, qui a écrit dans tous les genres, se mettra aux *polygraphes*; Bossuet, Fénelon encore, ne se caseront pas dans les prélats, mais dans les écrivains illustres. En Allemagne, et aussi chez nous, les possesseurs de collections considérables se procurent, autant que possible, plusieurs *autographes* du même personnage, quand il figure dans diverses catégories.

5° *Par ordre alphabétique*. Ici, plus de méthode, plus de science, plus de ces rapprochements qui font tout le charme d'une collection. Aussi, l'ordre alphabétique n'est-il guère employé que dans les catalogues de vente, à cause de sa simplicité et de la facilité qu'il offre pour la recherche des noms que l'on désire.

En résumé, tous les systèmes sont bons, pourvu que l'on puisse se reconnaître, et pour cela, il suffit d'une ou de plusieurs tables. Si vous classez dans l'ordre chronologique, par siècles ou par règnes, et que vous désiriez savoir ce que vous avez dans chaque genre de célébrités, une table vous l'apprendra, et réciproquement.

COMMENT ON DÉCRIT LES AUTOGRAPHES. Une pièce est dite *autographe*, seulement quand elle est écrite entièrement de la main de son auteur; elle est dite *autographe signée*, s'il y a apposé sa signature. On appelle *pièce* ou *lettre signée*, celle dont le corps de l'écriture est d'une main étrangère. Quelquefois, par un ancien usage de politesse, abandonné aujourd'hui, l'auteur d'une lettre dictée à un secrétaire écrivait de sa main le compliment final : on appelle cela la *souscription* (écrit en dessous), qu'il ne faut pas confondre avec la *suscription* (écrit en dessus) ou adresse. Lorsqu'une lettre porte un ou plusieurs cachets, un sceau, des soies, une enveloppe détachée, on indique ces détails dans la description. On ne manque pas non plus de signaler le filigrane du papier, s'il est curieux. Voici les principales abréviations en usage dans les catalogues :

L. aut. . .	Lettre autographe.
L. a. s. . .	Lettre autographe signée.
L. s. . . .	Lettre signée.
Bil.	Billet.
Quitt. . . .	Quittance.
p.	page.
p. pl. . . .	page pleine.

Si l'*autographe* que l'on catalogue est intéressant, on en donne une analyse, et l'on en cite même une ou deux phrases caractéristiques. La description d'un *autographe* est toujours précédée du nom de celui qui l'a écrit, et d'un sommaire biographique, en une seule phrase, rappelant les traits les plus caractéristiques de la vie du personnage. La rédaction de cette petite notice demande une certaine habileté. — Pour rendre ces détails plus sensibles, nous donnons la description complète d'un autographe, empruntée à un catalogue bien fait :

Roquelaure (Gaston, duc *de*), lieutenant général, fameux par ses bons mots et ses plaisanteries au gros sel.

L. a. s. au comte de Chavigny; Poitiers, 8 janvier 1852, 4 p. pl. in-4°, cachets. Belle pièce. *Rare*.

« On était en pleine Fronde; la cour s'était mise en sûreté à Poitiers, et Roquelaure venait de s'y rendre. A son arrivée, on lui a donné un bouquet. « Bougre que je suis, dit-il, » le diable me tenta d'aller au bal, pour mieux » dire au sabat, ou je fus régalé de ce beau » trésor. » Ici, les uns passent leur vie à faire la cour, d'autres à visiter le *buon homme Guilot, le songeur*. M. de La Vieuville arriva hier « la barbe un peu deguingandée, à cause du » froid. » On attend bonne et honorable compagnie, et l'on jouira de la présence de plusieurs dames, entre lesquelles on fourre madame la Palatine. Elle *recordera* à Poitiers la leçon que M^r son mari recorde si bien à Courtray. Il conte ensuite une histoire plaisante : *Criquy* (Créquy) a attaqué au jeu de piquet le maréchal de Villeroy; voilà huit jours qu'ils jouent *un tout*; pour s'amuser, Créquy, au milieu de la partie, fait entrer un homme aposté qui lui apporte une lettre dans laquelle il ne se parle que de la marche de S. E. (Mazarin, qui revenait de l'exil pour rejoindre le roi à Poitiers). La joye du maréchal est si grande, ou ce qui vous plera, que je me donne au diable s'il scait ce qu'il fait... »

Il termine : « Je seray toute ma chienne de vie vostre tres humble, tres obéissant et tres salle serviteur... » (Dans cette lettre, Roquelaure se moque également des deux partis en lutte, mais on lui voit des velléités pour la Fronde; aussi tomba-t-il en disgrâce après le triomphe du Mazarin.)

CATALOGUES. Le premier catalogue où figurent des *autographes* date de 1803 : ils y sont confondus avec des livres, et désignés en bloc. C'est M. Villenave qui a commencé, en 1822, à cataloguer les *autographes* dans une notice à part, et par articles séparés; l'honneur d'avoir fixé le véritable système de la catalographie autographique revient à MM. Paul Lacroix (bibliophile Jacob) et Alex. Martin, dans les catalogues qu'ils dressèrent de leurs propres collections, en 1840 et 1842. Aujourd'hui, les catalogues ont atteint un tel degré de perfection, les pièces y sont si bien décrites et analysées, que les amateurs de la province et de l'étranger donnent leurs commissions avec autant de sûreté que s'ils devaient assister eux-mêmes à la vente. C'est chez nous que l'on a commencé à cataloguer les *autographes*, et c'est nous qui le faisons le mieux : les Anglais nous sont inférieurs, et l'Allemagne est encore plus en arrière. Le nombre des catalogues d'*autographes*, en France, s'élève à plus de trois cents. Il y en a de très-importants qui forment un fort volume in-8°, et qui, par les analyses qu'ils renferment, offrent plus d'intérêt que certains livres. Le journal l'*Amateur d'autographes* en a donné une liste détaillée.

EXPERTS EN AUTOGRAPHES. On donne aux marchands d'*autographes* le titre d'*experts*. C'est qu'en effet ils remplissent une fonction analogue aux experts en écritures. Ce sont eux qui assistent les commissaires-priseurs dans les ventes d'*autographes*. Il faut préalablement qu'ils déchiffrent et analysent les pièces et qu'ils rédigent un catalogue. Ce travail exige une longue pratique, non-seulement pour lire des griffonnages quelquefois impossibles, mais pour discerner les pièces vraies des fausses. Souvent les lettres sont sans date, et ils arrivent à en fixer l'époque par les seules circonstances du texte. On conçoit, d'après cela, qu'un expert doit avoir une certaine instruction, une connaissance assez étendue de l'histoire politique et littéraire; qu'il doit, en un mot, être un peu lettré. Il n'existe des experts en *autographes* qu'en Allemagne, à Londres et à Paris. Dans cette dernière ville, les principaux étaient autrefois MM. Jules Fontaine, Charon et Jacques Charavay aîné. M. Fontaine s'est retiré depuis longtemps; M. Charon a cédé son cabinet à M. Aug. Laverdet en 1847, qui a cédé lui-même le sien à M. Gabriel Charavay en 1865. Le commerce des *autographes*, en France, est donc concentré aujourd'hui entre les mains de MM. Charavay, dont l'honorabilité et la capacité sont depuis longtemps établies. — Les experts sont dans l'usage de publier, à des époques indéterminées, des catalogues à prix marqués des *autographes* qu'ils possèdent. Ces catalogues, connus sous le nom de *Bulletins*, offrent de curieuses analyses de pièces, fort utiles aux hommes de lettres en quête de renseignements.

VENTES D'AUTOGRAPHES. La première vente d'*autographes* importante est celle des doubles de M. Villenave, qui eut lieu à Paris, en 1822, sous la direction du libraire Ploquet. Le roi d'Angleterre Georges III y fit acheter pour son compte, par le libraire Waré, les articles suivants : lettre du cardinal Mazarin, 64 fr.; de Turenne, 61 fr.; de Louis XVI à Malesherbes, sur la chevalière d'Eon et Beaumarchais, 25 fr.; de Marie-Antoinette, relative aux ambassadeurs de Tippoo-Saëb, 120 fr. Ce sont d'assez beaux prix; toutefois, le reste des pièces se vendit moins avantageusement, et M. Villenave en réintégra un certain nombre dans sa collection. Ce n'est que dix ans plus tard que les *autographes* prirent vraiment faveur. Les pièces rares ont atteint des prix de plus en plus élevés, et aujourd'hui ces prix sont excessifs. — Les ventes d'*autographes*, comme les ventes de livres, se font à la salle Silvestre, rue des Bons-Enfants. On y voit souvent des luttes très-chaudes entre les collectionneurs. Voici, tel que nous le trouvons dans l'*Amateur d'autographes*, le compte rendu d'une de ces luttes « digne des anciens et de la Grande Armée, » dit M. de Lescure : « La vente d'*autographes* de M. le comte d'Auffay a eu lieu, le 28 mars 1863, au milieu d'une affluence inaccoutumée. N'a pas trouvé de la place qui a voulu : les chaises ont manqué, et les derniers venus ont été obligés de se tenir debout. Le ban et l'arrière-ban des amateurs parisiens étaient là, amateurs militants, et non simples curieux. La lutte a donc été chaude. » Et dans le compte rendu d'une autre vente : « Les vieux amateurs ont eu à soutenir avec leurs jeunes émules une rude lutte, où ils ont été souvent battus. » On ne voit pas de dames dans ces tournois héroïques, dont l'enjeu est un vieux morceau de papier : un marchand s'avisa un jour d'annoncer que des places leur seraient réservées dans une vente; mais ces places restèrent vides. On ne compte qu'une seule dame parmi les amateurs d'*autographes*, la comtesse Boni de Castellane, dont la collection, qui était fort belle, fut vendue en 1834.

QUEL NOM DOIT-ON DONNER AUX COLLECTIONNEURS D'AUTOGRAPHES? M. Jules Fontaine avait imaginé le mot *autographophile* pour désigner un collectionneur d'*autographes*. Ce mot est régulièrement composé du grec, mais il n'a été adopté que par un petit nombre de personnes : le *phophile* a paru trop dur aux oreilles délicates. On a cessé de s'en servir depuis 1862, époque où le journal l'*Amateur d'autographes* a déclaré la guerre au nouveau mot. « Que l'on donne à des minéraux, dit ce journal, à des végétaux, à des animaux, pour les classer, certains noms baroques, ils ne peuvent s'en plaindre, hélas! Personne ne s'en plaint non plus, parce que la science a ses nécessités et qu'il lui faut un vocabulaire à part. Pourtant, il y a une limite : les savants qui cultivent l'anthropologie, l'ontologie, consentiraient-ils à prendre les titres d'*anthropologues* et d'*ontologues?* La délicatesse de l'oreille française est une puissance avec laquelle on est tenu de compter. » Notre langue, si riche d'ailleurs, est quelquefois très-ingrate, et les amateurs d'*autographes* sont absolument dans le cas des amateurs de tableaux, d'estampes, et autres, qui n'ont pas de termes uniques pour les désigner. — On s'est servi aussi du mot *collecteur*; mais, depuis le grand *égout collecteur* que l'on construit dans la capitale, il n'est plus permis d'employer ce mot. Quelle que soit l'exactitude d'une expression, elle est rejetée impitoyablement si elle prête à une allusion maligne. — M. Feuillet de Conches, le prince des amateurs d'*autographes*, a adopté le mot de *curieux*, et il veut qu'on l'applique à tous les collectionneurs : *curieux d'autographes*, *curieux d'estampes*, même *curieux de livres*, quand les *bibliophiles* ont pourtant un si beau mot pour les désigner. Après tout, n'y avait-il pas autrefois une académie des *curieux de la nature!* Le mot de M. Feuillet a le défaut d'être un peu trop général, comme ceux d'*amateur* et de *collectionneur*, qui sont le plus en usage.

LES DIFFÉRENTS GENRES D'AMATEURS. On peut diviser en trois classes les collectionneurs d'*autographes*. Dans la première se rangent ceux qui recueillent sans goût, sans discernement et sans choix, des pièces de toutes sortes, pourvu qu'elles aient l'apparence d'un *autographe*. Alexandre Vattemare, par exemple, était de ce nombre : à côté de choses très-précieuses, il avait mis dans sa collection des lettres de la plupart de ses correspondants, même les plus obscurs : il visait à la quantité. Ceux-là sont les *autographomanes*, et l'on peut ranger dans cette catégorie le révérend Cotton, amateur anglais, qui lacérait des pièces souvent précieuses pour en détacher la signature. Il y avait un nombre considérable de signatures ainsi découpées dans sa collection, qui a été vendue. On en retrouve quelquefois dans le commerce, mais elles n'ont que peu de valeur, même celles des hommes les plus illustres, parce qu'elles sont isolées du texte qui en constatait l'authenticité. — La seconde classe se compose de ceux qui ne recherchent dans les *autographes* que l'écriture même d'un homme célèbre. Leur goût raffiné n'admet que les pièces d'une conservation irréprochable, et la moindre tache, la moindre défectuosité leur fait rejeter une lettre avec dédain, quelle qu'en soit la rareté. Ces amateurs délicats sont les *autographophiles* par excellence. Comme tous les curieux purs, adorateurs exclusifs de la forme, ils ont été l'objet de maintes railleries. Pourtant, il y a là un fait psychologique qu'il ne faut pas méconnaître. Cette manie des choses rares, innée chez nous, répond à un des besoins de notre nature intellectuelle : elle se manifeste sous diverses formes, à tous les âges et dans toutes les conditions. Le goût des *autographes* considérés en eux-mêmes, c'est-à-dire indépendamment de leur utilité pratique, n'est autre chose qu'un des aspects de l'aspiration de l'âme humaine vers l'idéalité, et tous les sarcasmes échouent devant ce fait bien positif, que l'on trouve là une véritable satisfaction, égoïste peut-être, mais élevée par son objet. — Dans la troisième classe sont les collectionneurs qui recherchent particulièrement les pièces qui ont un intérêt quelconque, ou littéraire ou historique. Ce sont les amateurs réalistes, et ils sont aujourd'hui très-nombreux. Ils recueillent des matériaux précieux, dont les littérateurs et les historiens ne manquent pas de faire leur profit. Depuis une vingtaine d'années, les *autographes* de ce genre sont en grande faveur, et se vendent à des prix de plus en plus élevés.

Les collections les plus considérables sont celles qui admettent tous les genres de célébrités; mais il y a les amateurs spécialistes : les uns ne recherchent que les *autographes* anciens; les autres ceux du XVI^e siècle, ou du XVII^e, ou du XVIII^e, ou de la Révolution, ou de l'Empire; celui-ci ne veut que le règne de Louis XIII et l'époque de la Fronde; l'autre, le grand siècle de Louis XIV; et dans ces diverses époques il y a des préférences, qui pour les écrivains, qui pour les guerriers et les hommes d'Etat, qui pour les souverains. Il y a des collections spéciales des membres de nos grandes assemblées de la Révolution, constituants, conventionnels, membres des conseils des Cinq-Cents et des Anciens; des membres de nos diverses académies, et surtout de l'Académie française. Nous connaissons des amateurs qui ne recueillent que les artistes peintres, graveurs et sculpteurs; d'autres, des acteurs, compositeurs et auteurs dramatiques; d'autres, des savants, naturalistes, mathématiciens, astronomes; d'autres, des médecins, des avocats, des maréchaux, des généraux, des prélats. On peut citer aussi des collections spéciales de papes, de saints, de réformateurs protestants, etc. Les collections de grands criminels ont passé de mode, et c'est une des preuves que le goût s'est épuré dans la recherche des *autographes*. On cite un maniaque italien qui n'admettait que des scélérats consommés : il en prisait davantage l'écriture s'ils avaient été marqués, comme nous le rappelons dans les *autographes singuliers*. Les spécialités le plus en vogue sont celles des collections de lettres et de documents sur les provinces. Dans chaque département on compte des amateurs qui rassemblent tout ce qui est relatif à leurs localités. Ce sont les spécialités qui donnent le plus de vie au commerce des *autographes* : comme elles offrent toujours de nombreuses lacunes, il n'est pas de ventes où l'on ne trouve

quelque chose pour se compléter, et c'est principalement ce qui fait hausser les prix, et ce qui donne une valeur à des pièces qui n'en auraient pas sans cela.

SOCIÉTÉ DES AMATEURS D'AUTOGRAPHES. Dès 1836, M. Jules Fontaine proposait aux amateurs d'*autographes* de se réunir en société, et, dans son *Manuel de l'amateur d'autographes*, publié à cette époque, il donnait un projet de statuts. Le but principal de l'association devait être l'échange des pièces doubles que possédait chaque membre. Un comité, créé dans son sein, aurait déterminé la valeur des objets proposés en échange. Un journal, intitulé l'*Autographophile*, devait servir d'organe à la société, qui aurait publié dans cette feuille des pièces inédites intéressantes. Le projet de M. Fontaine n'eut pas de suite. M. le baron de Trémont, ancien préfet de l'Empire, amateur distingué, se proposait de le reprendre, lorsque la mort est venu le frapper, en 1852. Il y avait là une idée trop féconde pour qu'elle ne fût pas mise à exécution. En 1860, un certain nombre d'amateurs d'*autographes*, résidant à Paris, formèrent une société, sous la présidence de M. Chambry, possesseur d'une des plus belles collections de la capitale. Les réunions ont lieu à des époques indéterminées, tantôt chez un membre, tantôt chez l'autre. Voici comment l'un d'eux, M. de Lescure, caractérise ces réunions, dans son livre sur les *Autographes :* « Là, on se communique mutuellement, et avec une entière confiance, ses trésors, ses désirs, ses espérances, ses regrets; on y admire les *autographes* rarissimes, on y étudie les douteux, on y établit officieusement le cours de la Bourse des documents, on y enregistre les victoires et les défaites des ventes récentes; on y fait, enfin, entre deux tasses de thé, les pieds sur les chenets, à la lueur des lampes domestiques, tout ce que peuvent faire d'honnêtes gens de bonne compagnie, qui ne s'occupent pas du public, et dont le public ne s'occupe pas. A plusieurs reprises, certains membres plus ardents, peut-être plus téméraires que les autres, ont essayé d'entr'ouvrir, par une discrète publicité, les portes du sanctuaire. On a parlé d'élargir les cadres, de formuler les lois de cette institution naissante; mais les sages, les Nestors de l'assemblée ont toujours prudemment résisté à ces impatiences, à ces ambitions. Ils ont dit que les sociétés les plus heureuses sont celles qui ne font pas parler d'elles. » La société des amateurs d'*autographes*, en effet, se maintient dans le cercle modeste qu'elle s'est tracé à son origine. Elle n'a point de statuts, elle n'a aucun journal pour organe, et ne s'occupe en commun d'aucune publication. Elle se compose de dix-sept membres, dont voici les noms :

Boutron-Charlard, chimiste, membre de l'Académie de médecine;

Boilly, fils du célèbre peintre, et lui-même peintre très-distingué;

Miller, érudit, bibliothécaire du corps législatif, membre de l'Institut;

Chambry, ancien maire d'un arrondissement de Paris;

Rathery, homme de lettres, conservateur sous-directeur de la Bibliothèque impériale;

Gauthier-Lachapelle, avocat;

Moulin, avocat;

Andrieux, bibliothécaire au sénat;

Potiquet, architecte;

Chauveau, ancien magistrat;

Le prince de la Trémoille;

Honoré Bonhomme, littérateur et poëte dramatique;

Gilbert, auteur des *Eloges* de Vauvenargues et de Regnard, lauréat de l'Académie française;

Ch. Read, érudit, rédacteur de l'*Intermédiaire;*

Ch. de Croze;

Gerbe, professeur au Collége de France;

De Lescure, homme de lettres.

EXPOSITIONS D'AUTOGRAPHES. La première exposition *d'autographes* a eu lieu au Mans en 1842. Un amateur distingué, M. de Loyac de Vandœuvre, y avait apporté les plus belles pièces de sa collection. Il y en eut une autre à Alençon, sous la direction de M. Léon de La Sicotière. Elle s'est renouvelée en 1858 avec le plus grand succès. Au mois d'août 1863, M. le marquis Costa de Beauregard prit l'initiative d'une exposition d'*autographes* à Chambéry, à l'occasion de la session du congrès scientifique, qui se tenait dans cette ville. Elle attira particulièrement l'attention des curieux, comme les précédentes. Pendant les fêtes dantesques qui ont eu lieu à Florence au mois de mai 1865, on a exposé les manuscrits les plus précieux de la *Divine Comédie*, et une lettre *autographe* de Dante, la seule que l'on connaisse, qu'il écrivit après cinq ans d'exil, et par laquelle il refuse la permission de rentrer à Florence, qui ne lui était donnée que sous la condition de demander pardon. Les exhibitions autographiques sont une innovation des plus heureuses. Elles méritent d'être encouragées, et nous ne savons rien de plus propre à favoriser le goût des études historiques et littéraires.

FAUX AUTOGRAPHES. Il y en a de deux sortes : les *faux par imitation* et les *faux par invention*.

Les faux par imitation se divisent en quatre classes :

1° *Imitation à la main*. Henri IV avait pour secrétaire un sieur Du Pin, qui imitait parfaitement son écriture, mais qui ne signait jamais pour son maître. Il en était de même du président Rose, secrétaire de Louis XIV, et de Mlle d'Aumale, secrétaire de Mme de Maintenon. Ce n'étaient point là des faux proprement dits; mais les personnes qui recevaient ces missives pouvaient s'imaginer avoir des lettres *autographes*, quand elles n'étaient que signées. Les experts connaissent ces détails, et ils ne s'y trompent pas. Ce qui est un faux véritable, ce sont les lettres écrites et signées sous le nom d'un autre. Le secrétaire du prince de Talleyrand, M. P..., imitait si bien l'écriture de son maître, qu'il put mettre en circulation, dans les salons du faubourg Saint-Germain, de fausses épîtres très-désobligeantes pour le célèbre diplomate. La supercherie fut reconnue. On cite encore le secrétaire du maréchal Oudinot parmi les habiles contrefacteurs d'écritures. Il avait imité un ordre de bataille de Napoléon, adressé au maréchal la veille d'Austerlitz. Cette pièce fut acquise par Guilbert de Pixérécourt, à la vente Castellane, en 1832. L'acquéreur, ayant conçu des doutes, se rendit chez le maréchal pour le prier de vouloir bien reconnaître cette pièce : « Elle est fausse, répondit-il, car en voici l'original. L'imitation, qui est parfaite, a été faite par un de mes secrétaires et sans mauvaise intention. Il me montra plusieurs autres pièces importantes qu'il avait aussi imitées dans mon cabinet, croyant que je le complimenterais sur sa dextérité : loin de là, je blâmai fortement son dangereux talent, et crus même devoir le congédier. » Quelle que soit l'habileté d'un calligraphe, il n'imitera jamais une écriture de manière à tromper un expert qui voudra se donner la peine d'entrer dans tous les détails où la contrefaçon se trahit. Le plus sûr, c'est l'examen lettre par lettre. 2° *Imitation par calque*. Le calque se reconnaît en ce qu'il est fait sur papier végétal, ou du moins très-transparent. Le calque étant une imitation faite sur l'original, par transparence, en diffère toujours en quelques points : ou il est moins parfait, ou il pèche par l'excès contraire. 3° *Fac-simile*. La différence la plus caractéristique entre le *fac-similé* et l'original est que le premier est entièrement plat, tandis que, dans l'autre, on sent, au toucher, les aspérités de l'encre. Les *fac-simile* par l'autographie sont toujours moins parfaits que l'original : ils offrent fréquemment des endroits pâles dans les gras des lettres, et des solutions de continuité dans les déliés. L'analyse chimique offre encore un moyen de vérification, l'encre à écrire et l'encre lithographique étant de nature différente. 4° *Photographie*. Les essais d'imitations que l'on a tentés par ce procédé n'ont réussi que difficilement et à grands frais, surtout pour arriver à la dimension exacte. Bien plus encore que la lithographie, la photographie est plate et ne reproduit en aucune manière le relief de l'encre. Dans le cas où les photographes parviendraient à contrefaire avec plein succès les *autographes*, il resterait toujours aux amateurs la ressource de mettre sur leurs pièces un petit timbre, une marque quelconque à l'encre bleue typographique, dont se sert la Banque de France pour ses billets, et qui est imphotographiable. Ajoutons qu'on fait aujourd'hui des *fac-simile* bien réussis par les procédés photolithographiques.

L'*autographe faux par invention* est celui qui est fabriqué de toute pièce, texte et écriture : il serait peut-être mieux nommé *apocryphe*. S'il existe des originaux dans les collections particulières ou dans les dépôts publics, la vérification est facile; dans le cas contraire, il faut se livrer à un examen attentif de la pièce, sous tous ses aspects.

Il est des pièces que l'on ne peut regarder comme fausses, mais qui ont donné lieu à de singulières méprises : ce sont les *copies* dites *du temps*. Un de nos plus grands collectionneurs avait acheté, au prix de 700 fr., une lettre de Rabelais, comme *autographe*. Elle était signée de la même main qui avait écrit le corps de la pièce. C'était alors une lettre *unique*, car on n'en connaissait pas d'autres de la main de Rabelais, et il n'y avait, par contre, aucun moyen de vérification à Paris. Plus tard, il fut démontré que ce n'était qu'une copie, en la confrontant avec les deux inscriptions *autographes* de Rabelais, qui se trouvent dans les registres de la faculté de Montpellier. Ceci nous amène naturellement à parler de la plus importante trouvaille d'*autographes* qui ait été faite à notre époque. En 1846, M. Letellier, mort récemment, acquéreur du cabinet généalogique du président d'Hozier, et des fonds de même genre de Courtois, de Moulinet et autres, trouva dans ces archives plusieurs milliers de lettres *autographes*. La plupart étaient des lettres de personnages titrés plus ou moins célèbres; mais, dans le nombre, s'en trouvaient quatre de Rabelais, des lettres de Bayard, de Dunois, de Talbot, de Triboulet, d'Agnès Sorel, de Charles V, de Charles VIII, de Diane de Poitiers, de Luther, de Calvin, de Louis XII, de François Ier, de François II, de Henri IV, de Charles-Quint, de Brantôme, de Coligny; une pièce avec deux vers de Molière, une lettre de Raphaël, etc., etc. M. Letellier, qui ne s'occupait que de généalogie, vendit toutes ces pièces, en 1846, aux deux experts, MM. Charon et Charavay aîné, et à divers amateurs. Quelques-unes furent annoncées dans des catalogues et produisirent un grand émoi dans le monde autographique. Le collectionneur est jaloux et exclusif : il est toujours disposé à déprécier ce qu'il n'a pas, le plus souvent pour l'avoir à bas prix. Ces *autographes* sont faux! fut le cri presque général. Les lettres de Rabelais surtout devinrent l'objet de vives attaques. Le possesseur de la lettre *unique*, mentionnée plus haut, ne pouvait se résoudre à avouer qu'il n'avait entre les mains qu'une copie; de plus, le bibliophile Jacob, qui avait *découvert* et publié un manuscrit apocryphe du septième chapitre de *Pantagruel*, se trouvait dans l'obligation de reconnaître qu'il s'était trompé, l'écriture dudit manuscrit ne ressemblant en rien à celle des quatre lettres. C'est lui qui ouvrit le feu dans un article du *Bulletin de l'alliance des arts*, du 10 mars 1847. M. Teulet, savant paléographe des Archives de l'empire, avait constaté que l'écriture de ces quatre lettres était en tout conforme à celle des inscriptions de Rabelais à la faculté de Montpellier; il avait démontré, en outre, que leur texte se rapportait parfaitement aux faits contemporains. Le bibliophile Jacob, battu de ce côté, prétendit que l'on s'était servi des historiens du temps pour fabriquer ces lettres : raisonnement sans valeur, car on pourrait en dire autant de toutes les pièces authentiques. Il ajoutait, comme preuve de faux, que l'on trouvait, dans une des lettres, Vincennes pour Vicence, le cardinal de Brindes pour Brindisi : autre mauvaise raison, car il n'y a rien de plus fantasque que la manière dont on orthographiait les noms propres au XVIe siècle. (V. *les Noms propres dans les autographes.*) Passant à Triboulet, il prétendit que le pauvre fou ne savait pas écrire, et il a été démontré que Louis XII lui avait donné un *gouverneur* ou instituteur. Jules Lecomte se mit de la partie. Dans un article de l'*Indépendance belge*, à propos de ces *autographes*, il affirma, avec la légèreté qu'on lui connaissait, que Bayard savait à peine signer son nom, et qu'il était dérisoire de lui attribuer des *autographes*. Cette assertion malencontreuse attira au spirituel feuilletoniste une lettre du baron de Stassart, insérée dans le même journal; il était démontré, d'une manière péremptoire, que Bayard avait écrit des lettres, et même des lettres bien tournées. Une pièce qui souleva aussi un grand orage est celle qui porte deux lignes *autographes* de Molière. Comment vérifier, puisqu'on ne connaît rien autre de la main du grand comique, sinon des signatures? Cette pièce n'a pas de date, mais elle est relative à un fait particulier, la construction de la salle des machines au palais des Tuileries, qui est de 1661; et, par bonheur, il se trouvait, dans le dossier dont elle faisait partie, un acte authentique concernant le même sujet, et qui vint appuyer l'authenticité de l'*autographe*. L'*Amateur d'autographes*, du 1er janvier 1863, contient sur cette question une dissertation fort curieuse. Et le Talbot, lettre *autographe* unique! On le proposa au Musée britannique, qui ne possédait que des signatures du grand capitaine; mais des articles de journaux avaient semé tant de défiance, que les administrateurs de cet établissement refusèrent l'acquisition. Depuis, la lumière s'est faite, et l'authenticité de ces raretés autographiques ne trouve plus de contradicteurs sérieux. Ces détails étaient nécessaires pour montrer où en est la critique en fait d'*autographes*. On pourrait en citer beaucoup d'autres, mais nous nous contenterons d'en ajouter quelques-uns des plus intéressants. Une lettre de Montaigne, la seule que l'on connût alors, fut adjugée à la vente Castellane, en 1834, pour 699 fr. L'acquéreur rendit la lettre comme fausse, se fondant sur ce qu'elle contenait le mot *passe-port*, qui, suivant lui, n'était pas encore en usage du temps de Montaigne. C'était une question d'érudition. L'expert de la vente, M. Jules Fontaine, fit des recherches, et il prouva que Louis XI avait employé le mot passe-port cent vingt ans auparavant, dans ses *Institutions de postes*. La lettre passa dans une vente suivante, et le même amateur l'acheta 30 fr., cette fois comme *fausse*, car il avait même publié, pour en établir la fausseté, une dissertation. Cette pièce est reconnue aujourd'hui comme parfaitement authentique. Autre exemple d'un genre différent. MM. Lalanne et Bordier, auteurs du *Dictionnaire des autographes volés*, rappelant un passage de ce livre, avertissaient, dans la *Correspondance littéraire* du 25 janvier 1864, les administrateurs du Musée britannique, que la lettre de Boileau, en date du 4 mars 1695, que possédait cet établissement, était fausse, l'original se trouvant à la Bibliothèque de la rue Richelieu. D'après des recherches qui ont été faites par le directeur de l'*Amateur d'autographes*, il a été établi que la lettre de la rue Richelieu n'est qu'une minute, et que celle du Musée britannique, également originale et authentique, est la lettre envoyée. Il arrivait souvent, en effet, que Racine, ce grand artiste en style, recopiait ses lettres avant de les expédier. On sait même qu'il fit, pour le gazetier Renaudot, une copie de toutes ses lettres relatives aux guerres du grand roi. Il ne serait donc pas surprenant qu'un jour on trouvât trois exemplaires, aussi authentiques les uns que les autres, des lettres de Racine. Il est donc sage d'examiner sérieusement les *autographes* avant de les déclarer faux.

Les faux *autographes* n'ont donné lieu qu'à un petit nombre de procès. Parmi les plus récents, il faut signaler celui d'un M. Gersterbergk, de Weimar, qui avait inondé l'Allemagne de prétendus manuscrits de Schiller. La fille du grand poëte en avait acheté elle-même pour près de 6,000 fr.

AUTOGRAPHES APOCRYPHES. Il ne nous est parvenu aucun autographe de l'antiquité sacrée ou profane, et tous les écrits que l'on a donnés comme tels sont apocryphes. Nous en signalerons quelques-uns.

Apocryphes sacrés. Eusèbe de Césarée donne le texte d'une lettre que Jésus-Christ aurait écrite au roi Abgar. Procope parle de cette lettre, et l'empereur grec Lacapène en acquit l'*original* à Edesse, en 940, et le déposa dans une châsse. La précieuse relique disparut lors de la révolution de Constantinople de 1185. Laurent Valla, au XVe siècle, est le premier qui ait attaqué l'authenticité de cette lettre, et qui ait nié l'existence d'Abgar. Un apocryphe plus fameux encore est la lettre de Publius Lentulus, prétendu proconsul de la Judée avant Hérode. Adressée au sénat romain, elle contient un éloge du Christ, et des détails minutieux sur sa physionomie. Elle a été imprimée à profusion, et on la trouve dans toutes nos chaumières, dans tous les cabarets de nos villages. De graves écrivains de notre temps l'ont mise au rang des documents anciens et authentiques; mais M. Feuillet de Conches a démontré, l'histoire à la main, que le personnage de Lentulus est imaginaire, et que sa prétendue lettre, dont les éléments ont été tirés des écrits des Pères de l'Eglise, a paru pour la première fois au milieu du XVIe siècle. Il en est de cet autographe comme des lettres du Christ tombées du ciel après son ascension, des lettres de la Vierge, des vers des sibylles, de celle de Ponce-Pilate sur la vie de Jésus; enfin, comme des lettres du diable, dont Collin de Plancy a donné un *fac-simile* dans son *Dictionnaire infernal*. Sous la Restauration, les missionnaires, paraît-il, faisaient croire aux âmes simples qu'ils entretenaient un commerce épistolaire avec le ciel. On connaît la chanson de Béranger où se trouvent ces deux vers :

> Sachez donc que Jésus-Christ
> Par la poste nous écrit.

Rangeons aussi dans cette catégorie d'apocryphes la correspondance entre saint Paul et Sénèque, le manuscrit *autographe* de l'Evangile de saint Marc conservé à Venise, et celui de saint Thècle, connu sous le nom de *Codex Alexandrinus*, au Musée britannique.

Apocryphes profanes. Parmi les apocryphes grecs, on cite la lettre de Sarpédon le Lycien à Priam, achetée par le consul romain Mutianus, un grand curieux d'autographes en ce temps-là. La critique moderne a fait justice des prétendues lettres du tyran Phalaris, de Thémistocle, de Socrate, d'Euripide, de Diogène le Cynique et de Cratès, etc., rapportées par les auteurs anciens. Saumaise a prouvé que celle de Phérécyde à Thalès, donnée par Diogène Laërce, ne pouvait être authentique. Les lettres adressées à Hippocrate par Artaxerxès, Démocrite et autres, n'ont pas davantage résisté à l'examen des savants. Toutes ces épîtres étaient un artifice littéraire, comme les harangues de Thucydide. Enfin, les lettres amoureuses publiées par le Grec Alciphron sont un roman épistolaire, comme les *Lettres athéniennes*, inventées au dernier siècle par une société de jeunes littérateurs anglais. Les Romains avaient aussi leurs apocryphes. Ils conservaient une lettre autographe de Numa, trouvée sur le mont Janicule, au fond de son tombeau. La vénérable relique, reconnue fausse, fut brûlée. Auguste fit livrer aux flammes dix mille volumes de prédictions suspectes, ne conservant que les *livres sibyllins*. On sait que, par ses ordres, les écrits satiriques de Labiénus eurent le même sort. On ferait un beau chapitre des apocryphes dans les temps modernes; mais nous nous contenterons de signaler quelques-unes des lettres autographes les plus célèbres parmi celles qui ont été reconnues fausses. D'abord, celle de Mme Scarron, plus tard Mme de Maintenon, à Fouquet, et qui aurait été retrouvée dans la *Cassette aux poulets du surintendant*, suivant une copie conservée dans les papiers de Conrart. Elle serait de l'époque où Mme Scarron, devenue veuve, était dans la misère. En voici le texte : « J'ai toujours fui le vice, et naturellement je hais le péché; mais je vous avoue que je hais encore davantage la pauvreté. J'ai reçu de vous dix mille écus; si vous voulez encore en apporter dix mille dans deux jours, je verrai ce que j'aurai à faire. » Et la lettre de Marion Delorme à Cinq-Mars, dans laquelle elle raconte avoir vu Salomon de Caus à Bicêtre, renfermé, comme fou, par ordre de Richelieu, et criant à travers les barreaux qu'il avait trouvé le moyen de faire marcher les voitures à la vapeur. Publiée dans le *Musée des familles*, en 1834, par Henri Berthoud, le fécond romancier, elle fit son chemin : les poëtes, les artistes s'empressèrent d'exploiter un sujet si dramatique, et Salomon de Caus eut une place dans le martyrologe de la science, à côté de Galilée. On a reconnu depuis que c'était une mystification, et Henri Berthoud l'a avoué lui-même. Une des lettres apocryphes les plus célèbres est celle que Marat aurait écrite à l'Espagnol Guzman, au moment où il venait d'être frappé par Charlotte Corday. Le *fac-simile* de cette pièce, dont l'*original* était entre les mains de M. Villenave, a été donné par le trop crédule Dulaure dans ses *Esquisses historiques sur la Révolution française*, et Louis Blanc en a été presque dupe. Depuis la dissertation publiée

par M. Louis Combes, dans l'*Amateur d'autographes* du 1er octobre 1862, il n'est plus permis d'accepter cette fameuse pièce comme authentique : il a prouvé sans réplique que Marat n'avait pu l'écrire, ayant expiré immédiatement après avoir reçu le coup mortel. Il faut ajouter que l'écriture de Marat n'est même pas imitée dans cette pièce, probablement fabriquée par Villenave. Mentionnons, en terminant, la *Correspondance de Louis XVI*, qui parut en 1803, en 2 vol. in-8o. Elle a été réimprimée en 1862, et pourtant on savait déjà qu'elle était l'œuvre d'Héléna Williams, qui l'avait composée de toutes pièces.

AUTOGRAPHES SINGULIERS ET CURIEUX. La liste en pourrait être longue et fournirait plus d'un trait à l'histoire de la sottise humaine. On n'imagine pas l'incroyable amas de faits bizarres, de particularités étranges et d'inepties, entremêlés de quelques curiosités, qu'on aurait à énumérer. Le lecteur en serait certainement accablé, et nous devons nous borner à quelques traits, qui figureront ici uniquement pour qu'on n'accuse point cette monographie des *autographes* d'être incomplète.

Parmi les pièces à classer dans cette série, il en est de très-réelles, dont on a fait collection, et d'autres qui sont entièrement fictives ou supposées. Citons notamment cette lettre appartenant au cabinet d'un Italien, collectionneur exclusif d'*autographes* de criminels, et qui la croit signée par le galérien vertueux dont saint Vincent de Paul prit les fers. Ne lui dites pas que cette historiette est une pure légende; vous le mettriez au désespoir. Un autre curieux possède un immense recueil de pétitions ridicules; un troisième a rassemblé une volumineuse collection de lettres d'amour écrites par des don Juans et des Vénus du ruisseau. Pour les lettres et les écrits de fous, il y a concurrence, et l'on en connaît plusieurs collections. Mais voici qui dépasse tout ce qu'on pourrait imaginer. Un maniaque, et ici M. Feuillet de Conches nous servira d'autorité, un maniaque « a moissonné en plein vent, dans ces solitudes où nul ne glanera, les plus singuliers *autographes dorés*, et son nez fin a su faire les choix les plus piquants. Ce sont, à côté de mazarinades, de billets de la banque de Law, d'assignats, de mandats, de pamphlets (choses qui ont au moins leur intérêt, ajouterons-nous); ce sont des factures non acquittées, des demandes de places, de fausses confidences, des promesses de legs, des secrets éventés, des vers sans mesure, des projets de finances et des myriades de lettres d'amour. Ce curieux singulier, à l'existence duquel je n'aurais pas cru, si je n'eusse vu de mes yeux ses albums, dont la collection se composait de cinq volumes reliés en maroquin couleur La Vallière, y a mis pour épigraphes le vers connu de Martial (*Epigr.* XII, p. 61, v. 10), le mot non moins célèbre que Catulle, oubliant un instant sa délicatesse de style, s'est permis sur les *Annales de Volsius* (Catulle, *Carm.* XXXVI), et je ne sais plus quel vers de Gros-René à Marinette dans le *Dépit amoureux* de Molière.

« Il eût pu se borner à y mettre le mot de Cambronne, récemment réhabilité par V. Hugo. » (Feuillet de Conches, *Causeries d'un curieux*.)

Ajoutons une indiscrétion. Ce curieux, qui semble inspiré par la muse du grotesque, est M. Sudreau de la R.

Terminons par une anecdote très-peu connue. Piron, flânant un jour dans Paris à la recherche d'un quatrain égrillard, se sentit tout à coup pressé par un *besoin extrême*. Il entre dans une allée obscure, escalade les cinq étages, et ouvre une de ces portes qui ne se ferment qu'à l'intérieur... Quoique les *lieux* se prêtassent peu à la poésie, Piron, cédant à une inspiration soudaine, tire de sa poche un feuillet immaculé, puis, au moyen d'un pain à cacheter improvisé, il colle sur le mur cet *autographe*, où son successeur au trône put lire les quatre vers suivants :

Dans un besoin extrême,
Je défie au plus amoureux
De ne pas préférer ces lieux
A la beauté qu'il aime.

A la vente de la riche collection du baron de Trémont, en décembre 1852, collection qui renfermait un si grand nombre de belles pièces, et dont le catalogue (publié par l'expert Laverdet) contient la matière de 2 vol. in-8o, figuraient, sous le nom d'*autographes comiques*, quelques lots de ces épîtres étranges, herbes folles dans des parterres de roses et de lis. C'est un pauvre fou qui félicite Auber sur son opéra de la *Muette*, et qui se croit et signe *Napoléon II, roi de Rome;* c'est un soldat de la grande armée qui raconte à sa manière la bataille d'Iéna; c'est un pâtissier de Chartres qui se livre aux divagations les plus bizarres sur la pâtisserie, la littérature, la mort de son père, la philosophie, etc.; c'est le maire d'une commune de Maine-et-Loire, qui, dans une lettre à son préfet (1821), donne un compte rendu naïf, technique et détaillé d'un viol commis dans son endroit... Mais il faut en passer, et des meilleurs, nous voulons dire des plus grotesques.

Parmi les *autographes* ou bizarres ou curieux qui passent de temps à autre sur les tables de vente, il faut signaler aussi les lettres du régicide Fieschi, aussi étranges par la barbarie du style et de l'orthographe que par le ton comiquement prétentieux du personnage, qui pose prématurément devant la postérité; et les épîtres égrillardes de la Duthé, danseuse et courtisane de la fin du dernier siècle, parmi lesquelles nous citerons seulement celle qu'elle écrivait à Perregaux, quelques jours après son arrivée à Londres (1786), et où nous copions le passage suivant : « Ce que vous nalé pas croire, c'est que je suis viairge depuis que jai quitté Douvres; c'est là ou jai quitté Byng, et je suis arrivez à Londre seul avec Manon et mais gens. Malgré toute la foule de courtissan, je suis très-sage, je vous jure, et ne veux prendre personne jusqua nouvelle ordre... »; et les lettres pittoresques et spirituellement débraillées de Sophie Arnould, celle, par exemple, du 1er pluviôse an VIII, où elle se plaint de la misère où elle est tombée et où elle sollicite des secours du gouvernement, par ces singuliers motifs qu'elle est devenue *trop vieille pour l'amour et trop jeune encore pour la mort*, et qu'il est bien *cruel, après avoir allumé tant de feux, de n'avoir pas de quoi brûler un fagot dans la cheminée.* Cela est écrit à un ministre, à Lucien Bonaparte. Et cette longue lettre de l'abbé Dulaurens, l'auteur du *Compère Mathieu*, où se lisent des passages comme celui-ci : « ... Vous avez une jolie maîtresse, cela élève sérieusement le cœur à l'Eternel. Profitez du saint temps des œufs rouges pour doubler, tripler vos stations. Une belle fille est une échelle moins mystérieuse, mais plus jolie que l'échelle de Jacob : élevons nos cœurs à l'Eternel... » Cette pièce a été vendue 116 fr. dans une vente publique en 1859. Et cette lettre de Joséphine Beauharnais, écrite à Vadier, conventionnel et membre du comité du sûreté générale, datée du 28 nivôse an II, et où nous relevons ce passage : « Mon ménage est un ménage républicain; avant la Révolution, mes enfants n'étaient pas distingués des sans-culottes, et j'espère qu'ils seront dignes de la République. Je t'écris avec franchise, en sans-culotte montagnarde... » (Pièce vendue 450 fr. en 1860.) Et cette supplique de la princesse de Bourbon-Condé, qui sollicite la grâce de rentrer en France : « Ah! sire, ne me refusez pas cette grâce, *au nom de l'auguste enfant qui vient de mettre le comble à votre félicité...* » C'est la mère du duc d'Enghien qui écrit cela à Napoléon Ier. Cette pièce, entièrement autographe, faisait partie de la magnifique collection Lajarriette, vendue en 1860. Et cette fameuse lettre du célèbre pamphlétaire royaliste Peltier, où il raconte que le roi a fait un gros p... en plein conseil des ministres. Et cette autre de Gallais, historien et publiciste royaliste, où il nous apprend que le même prince (Louis XVIII) *se porte bien, et continue à manger ses quinze côtelettes à son déjeuner* (du cabinet de M. Gabriel Charavay). Voilà de ces petits détails bien capables d'ajouter au prestige de la majesté royale. Et cette épître naïve d'une jeune Nantaise à Robespierre (saisie dans les papiers de celui-ci), où elle lui confie qu'elle est amoureuse de lui : « ... Tu es ma divinité suprême, et je n'en connais d'autres sur la terre que toi... Je te fais le serment, si tu es aussi libre que moi, de m'unir à toi pour la vie. Je t'offre pour dot les vraies qualités d'une bonne républicaine, 40,000 livres de rentes, etc. » Et ces myriades de lettres de prêtres abjurant le catholicisme, en l'an II, et s'accusant avec apparat de n'avoir été jusqu'alors que de vils charlatans. Et cette épître de Louis XIII à Richelieu (vendue 290 fr. à la vente Lajarriette), où le roi de France parle à l'Eminence rouge dans les termes de la plus basse humilité. Parlons aussi, mais en glissant rapidement, des missives de Charles Nodier, toujours besoigneux, demandant toujours de l'argent, notamment au banquier Laffitte, qui lui en *prêta* beaucoup. Le charmant écrivain était fort inventif et ingénieux en ces sortes de requêtes, et il poussait la plaisanterie jusqu'à menacer tragiquement de se suicider. Si cette grasse pauvreté, nourrie à plusieurs services, n'excite que peu d'intérêt, il n'en est pas de même de ce billet navrant où un lexicographe distingué, Napoléon Landais, supplie le baron de Trémont de lui accorder un secours immédiat pour donner du pain à sa femme, *ne fût-ce que deux francs, ne fût-ce que cinquante centimes...* Voilà dans quel abîme de misère était tombé à la fin de sa vie un homme de mérite dont les travaux avaient enrichi les libraires.

Mais passons sur ces tristes détails.

Lisons plutôt ce curieux passage d'une lettre de Thérèse Levasseur, veuve de J.-J. Rousseau, et adressée à M. de Girardin, à Ermenonville, en l'an II. Nous en conservons avec soin l'orthographe : « ... Rien ne me surprends plus de votre parts; que vous vouliez que les petits cousin de mon mary puisse eriter d'un bien que mon mary a travailler à la seure de son front pour sa veuve, sa nest point un bien de patrie moine, cest un bien qui apartient a moymeme... je montreret mais lette de Genève a la convention nationale ou je suis connue et respectée, je suis la veuve de J. J. Rousseau pour la vie je n'en departires jamais... Jes asses perdue de mon chere mary sans que lon me frusque mon bien tant que par les manusquerie que la musique et que les confession que je vous et mis entre les mains et que vous les me renier aujourd'huy et qui était écrie avec de lencre de la Chine avec une plume de corbeaux vous ne pourez pas me les disputer quand nous seront vis a vis de bien des citoien... »

Qui se souvient de Nina Lassave, la maîtresse de Fieschi? Ses *autographes* se collectionnent, et se vendent plus cher que ceux de V. Hugo, de Lamartine et de Chateaubriand. En voici un qui a monté à 9 fr. 50 c. à la vente Trémont. C'est une épître fort tendre où elle annonce à son gracieux ami que MM. les pairs ont fait une souscription en sa faveur. (On se demande quel intérêt MM. les pairs pouvaient prendre à cette drôlesse.) « C'est encore à toi, dit-elle, que je le doit; combien d'autre a ta place ne ce serais occupé que de lui. Le moment le plus pénible est passé, va, j'espere pour toi, tu fait ton devoir, il est toujours temps de revenir dans la bonne voie... Adieu, mon pauvre ami, peut-etre nous revairons nous dans un temps plus heureux... »

Mentionnons encore une lettre de la duchesse de Châteauroux, maîtresse de Louis XV et de beaucoup de simples mortels, lettre qu'elle écrivait à son amant, le maréchal de Richelieu, et dont les détails caractéristiques nous édifient sur les mœurs du temps : « ... J'ai montré au roi vos lettres, qui l'ont diverti; il m'a assuré qu'il n'avait point dit à Mme de Mailly que ce fût vous qui aviez mené l'*affaire*, mais simplement qu'il vous avait dit le fait, et que vous l'aviez accompagné chez moi. Vous sentez bien que l'on fera bien des contes; vous n'avez qu'à toujours soutenir que vous n'en avez rien su que quand *cela* a été fort avancé... Sûrement Meuse vous aura mandé la peine que j'ai eue à faire déguerpir Mme de Mailly... Vous croyez peut-être que c'est une affaire finie? Point du tout; c'est qu'il (le roi) est outré de douleur, et qu'il ne m'écrit pas une lettre qu'il ne m'en parle et qu'il ne me demande de la faire revenir, et qu'il *ne l'approchera pas*, mais qu'il me demande de la voir quelquefois... Comme il me conviendrait fort peu qu'elle fût ici, *je compte tenir bon. Comme je n'ai pas pris d'engagement*, il décidera entre elle et moi... Tant que le cardinal (Fleury) vivra, je ne ferai rien de ce que je voudrai. Cela m'a donné envie de mettre ce *vieux coquin* dans mes intérêts... Ceci mérite réflexion... Vous pensez bien que tout le monde est en l'air et qu'on a les yeux sur le roi et sur moi... Pour la reine, vous imaginez bien qu'elle me fait une *mine de chien;* c'est le droit du jeu... Il vous a mandé que l'*affaire était finie entre nous*... Il est vrai que, quand il vous a écrit, il comptait que ce serait *pour le soir;* mais j'ai apporté *quelques difficultés à l'exécution*, dont je ne me repens pas... »

On sait que Mme de Châteauroux était la propre sœur de Mme de Mailly. Cette lettre a été vendue 100 fr. à la vente Alex. Martin, 1842.

On peut citer encore parmi les *autographes* curieux les lettres que les empereurs de la Chine écrivaient aux démons en de certaines circonstances. Cette coutume avait été imaginée par Tsin-Tche-Hoang-Ti, le même qui fit construire la grande muraille. Ces lettres étaient tracées sur la soie, enfermées dans un étui d'or, contenu lui-même dans une boîte de jade, et enterrées sur une haute montagne, où une garde nombreuse veillait nuit et jour. Ce genre d'*autographes* mystérieux se nommait *foung-chan*. L'usage s'en est maintenu presque jusqu'à nos jours.

Mais nous n'en finirions point si nous voulions seulement noter une faible partie des curiosités et des excentricités autographiques. Signalons, en terminant, les boutades plaisantes et spirituelles qu'on trouve dans la plupart des lettres de Piron, les plaisanteries fort salées de son amie Mlle Quinault, les amusantes saillies de Charlet et de l'acteur Achard, les piquantes épîtres de Mlle Déjazet, et enfin les crudités révolutionnaires de la correspondance de certains représentants en mission à l'époque de la Terreur.

AUTOGRAPHES SUR LES MURAILLES. Sous ce titre, nous rangeons ces inscriptions à la main tracées sur les murailles, les monuments, etc., et qui pourraient former une branche de l'épigraphie, car toutes ne sont pas burlesques; il en est même de fort tragiques. De tout temps, la manie d'écrire, de signer son nom, d'exprimer ses idées ou ses prétentions poétiques ou philosophiques s'est exercée sur les murs, sur les rochers, sur les tombeaux, etc. Nous ne rappellerons ici qu'en passant Apollonius Dyscole, réduit par la pauvreté à écrire ses ouvrages sur des tessons; Cléanthe le Stoïcien, se servant, pour la même raison, d'omoplates de bœufs, ainsi que ces reçus écrits sur des fragments de poterie par des soldats romains pour leur salaire en denrées, et dont on a retrouvé de curieux spécimens, avec d'autres inscriptions également sur des tessons.

Les nécropoles de l'ancienne Egypte et certaines statues sont couvertes de signatures, que souvent accompagnent quelques lignes de vers ou de prose. Parmi ces signatures, on en a retrouvé de princes, de princesses, de préfets romains, de chefs de légions, etc. Les sphinx, les pyramides, portent encore les traces du passage de voyageurs de tous les temps et de tous les pays. Delille, voyageant avec le comte de Choiseul-Gouffier, fut émerveillé de retrouver, tracé sur la grande pyramide, son fameux vers :

Leur masse indestructible a fatigué le temps.

Le Sérapeum de Memphis, la statue vocale de Memnon, à Thèbes, sont également couverts de ces inscriptions, écrites à la main ou gravées grossièrement avec la pointe d'un stylet. Ici, les modernes se mêlent ou se superposent aux anciens, et au milieu des caractères grecs et latins, à côté de la signature de Numonius Vala (peut-être l'ami d'Horace), le voyageur peut lire des notes comme celle-ci, gravée sommairement à la pointe de la baïonnette sur le monolithe brisé de Memnon :

Pierre Giroux, le grand vainqueur, grenadier de la deuxième demi-brigade, division Desaix, passant par Thèbes, le 7 messidor an VII, pour se rendre aux cataractes du Nil.

Beaucoup d'autres inscriptions datant de notre expédition d'Egypte se lisent encore sur les antiques constructions de Thèbes, à Karnac, à Louqsor, etc., sans compter les inscriptions officielles et commémoratives, qui sont l'œuvre des sculpteurs.

Dans les défilés rocailleux de la péninsul du Sinaï, on trouve aussi des noms, des grif fonnages, comme en laissent partout les voyageurs; des bienvenues et salutations de pèlerins, en latin et en grec, qui remontent pour la plupart à l'époque du premier empire byzantin.

Dans l'antiquité, et à Rome même, les murs et les colonnes étaient comme de petites affiches à l'usage de tous : « Esclave, dit Properce, qui a perdu ses tablettes, cours vite inscrire sur quelque colonne la récompense que je propose, et n'oublie pas d'ajouter que ton maître habite aux Esquilies. » (PROPERCE, *Elégies*, III, 23.)

Il existe en ce genre des *autographes* uniques préservés du contact de l'air depuis près de deux mille ans, et qui apparaissent aujourd'hui à la lumière aussi frais que s'ils avaient été tracés hier. Ce sont les *graffiti* de Pompeïa, la ville gréco-romaine, submergée en pleine vie sous les cendres du Vésuve.

Ce sont d'abord des inscriptions électorales, les vœux des électeurs pour les élections municipales, tracés en grands caractères, au pinceau, comme chez nous on placarde les affiches électorales. Ce sont les pêcheurs qui annoncent faire choix de C. Cuspius pour édile; c'est Licinius qui demande Julius Polybe; ce sont les femmes mêmes qui mêlent leurs vœux aux suffrages des citoyens : une certaine Fortunata tient pour Marcellus :

Marcellum
Fortunata cupit.

Ce sont des passants qui griffonnent des citations de Virgile, d'Ovide, de Properce; un laniste qui annonce des combats de gladiateurs, un cabaretier ou un charlatan qui donne son adresse, un plaisant qui charbonne une caricature, un libertin qui trace des croquis obscènes, un spectateur qui écrit *place gardée* sur un banc du cirque, comme chez nous on laisse son chapeau ou son mouchoir quand on sort à l'entr'acte; des amoureux qui expriment leurs vœux ou leurs prières au charbon ou à la craie rouge; c'est *Nonia* qui écrit : *J'envoie un baiser à mon cher Pagurus*, et qui signe bravement son nom. Aveux, brouilles, réconciliations, joies, espérances, regrets, médisances, calomnies, toute la chronique de la cité s'étale sur la muraille : le papier..... nous voulons dire le plâtre et la pierre, souffrent tout. Un mari fidèle vient faire opposition à ce débordement, et il écrit bravement et naïvement qu'il est *amoureux de sa femme*. Ceci se passait l'an 79 av. J.-C. Sur la muraille d'un cabaret, un buveur écrit : « *Comme il fait soif ici!* » *Hic valde sitit!* Dans l'intérieur des maisons, la matrone a résumé sur le mur la tâche quotidienne des esclaves fileuses. Parmi les caricatures, il en est une qu'on retrouve partout, c'est celle d'un certain Peregrinus, au front ironiquement couronné de lauriers et dont le nez immense égaye toutes les murailles. C'est ainsi que, de nos jours, on a vu certains personnages, victimes de charges d'ateliers acquérir une renommée grotesque, comme Bouginier, par exemple, élève du peintre Drolling, et dont le nez colossal, charbonné par de cruels condisciples, s'épanouit dans tout Paris d'abord, puis dans toute l'Europe, et enfin étala son galbe énorme jusque sur les pyramides et la grande muraille de la Chine; il fut même sculpté en têtes de cannes, en jouets et agencé dans les ornements des frises et des chapiteaux. Qui ne se souvient aussi du nez phénoménal de l'illustre d'Argout, et de la fameuse *poire* symbolisant le roi Louis-Philippe, et de l'infortuné Crédeville, honnête artiste que ses camarades, uniquement pour faire une bonne charge, une *scie*, imaginèrent de signaler dans le monde entier à la vigilance de la gendarmerie, en écrivant sur toutes les murailles du globe, à la pierre rouge : *Crédeville, voleur*. Pas un de ces spirituels mystificateurs n'oubliait dans ses voyages de remplir cette sainte obligation.

Pour revenir à l'antiquité, on retrouve aussi des inscriptions autographiques dans les catacombes de Rome et de Naples et dans un grand nombre d'autres endroits. Des fouilles exécutées il y a quelques années à Rome ont mis en lumière une chambre enfouie sous des constructions superposées, et où le père Garucci, jésuite, a découvert un des plus curieux *graffiti* que l'archéologie ait eu à recueillir. C'est une caricature païenne du crucifiement de Jésus-Christ, où l'on voit un homme en adoration devant une croix, à laquelle est attaché un corps humain à tête d'âne. Au-dessus est cette légende en grec : *Alexamène adore Dieu.* Et, pour qu'il n'y ait point d'équivoque, le dessinateur a placé à côté de la figure l'Y, monogramme latin du Christ.

Ce mode de publicité par les murailles a

traversé les siècles et s'est maintenu malgré les prescriptions de l'édilité. Nous rappellerons seulement, en passant, les inscriptions satiriques des statues de Marforio et de Pasquin, dans la Rome papale, et nous ne mentionnerons que pour mémoire les innombrables inscriptions et signatures tracées sur tous les monuments, dans les tours des cathédrales, sur les murs des prisons, sur les tombeaux des personnages célèbres, comme Talma, Molière, Héloïse et Abailard, les sergents de La Rochelle, etc., les unes prétentieuses ou burlesques, d'autres joviales et philosophiques, d'autres encore mélancoliques ou funèbres.

Dans les cellules de l'ancien couvent des Carmes, à Paris, qui avait été, comme on le sait, transformé en prison pendant la Terreur, on lit encore aujourd'hui de nombreuses insciptions en prose et en vers. M. de Lamartine les avait attribuées, sans examen, aux Girondins, dont pas un seul n'a été enfermé aux Carmes. M. Alexandre Sorel, dans son ouvrage *le Couvent des Carmes pendant la Terreur*, a démontré que presque toutes appartenaient à Destournelles, ministre des contributions publiques en 93. Il a donné un *facsimile* de ces *autographes* muraux, où l'on trouve ce distique de Voltaire :

Quand on a tout perdu, quand on n'a plus d'espoir,
La vie est un opprobre et la mort un devoir.

Mais les spécimens les plus curieux en ce genre se trouvaient sur les murs de l'*Hôtel des haricots*, que le brutal marteau des démolisseurs n'a pas su respecter et que nous sommes obligé de conserver ici pour qu'il en reste quelque chose.

Tout le monde connaît ces quatre vers charbonnés par Alfred de Musset, qui s'entendait mieux à ciseler un quatrain qu'à monter sa garde :

On dit triste comme la porte
D'une prison,
Et je crois, le diable m'emporte,
Qu'on a raison.

Personne n'ignore ce coup de crayon de Gavarni : l'épicier récalcitrant est là, maigre et blême, les bras pendants; un cadran dessiné au-dessus de sa tête marque minuit, et le malheureux, dont le nez est long d'une aune, de s'écrier : « Sapristi ! je voudrais bien savoir ce que fait ma femme, à cette heure-ci ! » V. HÔTEL DES HARICOTS.

TROUVAILLES. Lors de la renaissance des lettres en Italie, au XIVe siècle, une armée de doctes explorateurs se voua avec passion à la recherche des manuscrits de la littérature antique. Le Dante avait été l'un des initiateurs de ce mouvement; Pétrarque, le Poggio et mille autres déployèrent dans cette recherche une persévérance, un enthousiasme, un courage et un dévouement qui font l'admiration de l'histoire et qu'on ne saurait en effet trop admirer, quand on songe aux inappréciables services rendus à la civilisation moderne par la découverte des chefs-d'œuvre classiques, oubliés ou perdus pendant la barbarie du moyen âge. Aussi que de ravissements, que d'enthousiasme parmi les lettrés italiens quand ils tiraient de la poussière et de l'oubli quelqu'un de ces débris vénérables, quand ils mettaient au jour les textes de Sophocle et des lettres de Cicéron, les *Institutions* de Quintilien, les fables de Phèdre, les lambeaux de Tite-Live, de Polybe, etc. La découverte de l'un de ces morceaux leur semblait, et certes avec raison, plus précieuse que l'acquisition d'une province.

Le mouvement de la recherche des *autographes*, qui se reproduit depuis un demi-siècle et plus, n'est pas sans analogie avec cette chasse aux manuscrits. Sans doute, le résultat ne peut en être aussi considérable, en ce sens que la découverte de l'imprimerie rend heureusement impossible la perte des œuvres des grands écrivains modernes. Cependant des découvertes intéressantes ont été faites, et sans doute que l'avenir nous en réserve d'autres encore. Nous avons énuméré plus haut quelques-unes des excellentes publications qu'on doit aux *autographes* et aux pièces inédites, et nous avons vu que l'histoire, la biographie, la littérature, étaient redevables de sérieux progrès à cette fièvre de collectionner, qu'on a quelquefois, un peu trop légèrement, qualifiée de manie.

Nous rapporterons ici quelques-unes de ces découvertes, qui causent une joie si pure au collectionneur qui l'accomplit ou qui en profite, ce qui est absolument la même chose, quand il a plus de philosophie pratique que de vanité.

Où trouve-t-on les *autographes?* Où sont les gisements, où sont les placers qui recèlent ces feuilles jaunies que se disputent les amateurs?

Autrefois, on faisait des chasses fructueuses chez les notaires, les greffiers, les épiciers, les chiffonniers, les marchands de bric-à-brac, dans les vieux coffres de famille, dans les greniers des vieilles maisons, aux ventes de papiers administratifs, dans les châteaux en démolition, etc. C'était l'âge d'or. Mais aujourd'hui, on les *découvre* plus communément sur les tables de vente, au feu petillant des enchères ou dans les casiers des marchands. La conquête a perdu sa poésie et n'est plus qu'une transaction commerciale.

Après les orages de la Révolution, qui avait un peu jeté aux quatre vents les paperasses de l'ancien régime, on vit surgir une génération de fureteurs, qui se glissaient dès l'aube du jour dans les boutiques des épiciers, des chiffonniers et autres industriels, pour y trier des pièces parmi les monceaux de liasses mises au rebut par les administrations, échappées au pilon et au bûcher ou rejetées comme des épaves au milieu du naufrage des grandes maisons nobiliaires. Les plus ardents étaient Danquin, chef de bureau au ministère de l'intérieur; Fontaine, qui fit plus tard un *Manuel de l'amateur d'autographes;* Lucas de Montigny, fils adoptif de Mirabeau; Lefebvre, le bouquiniste de l'arcade Colbert, que ses rivaux de chasse trouvaient si matinal; Joseph Tastu, le célèbre imprimeur; les littérateurs Villenave et Monmerqué; le colonel Morin; les auteurs dramatiques Alexandre Martin et Guilbert de Pixérécourt, etc. Ces amateurs d'élite mettaient à cette recherche l'ardeur fiévreuse d'un amant en bonne fortune, et quand, par aventure, ils se rencontraient dans la boutique de quelque chiffonnier, ils étaient dans la position de deux Othellos poursuivant la même beauté.

Un jour, Lucas de Montigny avait découvert, dans quelque coin reculé, un repaire inexploré où s'étageaient les plus belles piles de papiers de rebut; il arrivait au lever du soleil, haletant et radieux, pensant mettre la main sur la toison d'or. Mais, ô douleur! à peine a-t-il franchi le seuil, qu'il flaire un Jason plus matinal que lui. « Ah! s'écrie-t-il avec désespoir, les papiers remuent : Tastu est là ! »

Il avait cependant de quoi se consoler de cette mésaventure, car tout Mirabeau était empilé dans ses cartons, et il avait, un jour, retrouvé par centaines les lettres politiques de Henri III.

L'arrivée à Paris des archives du Vatican et de celles des pays conquis fut une nouvelle bonne fortune pour les chiffonniers de la curiosité et de l'érudition, qui purent s'en donner à cœur joie et plonger leur crochet dans des charretées de diplômes, bulles, lettres de papes et de rois, dédaigneusement balayées au rebut.

« Lorsque la préfecture de la Seine, raconte Villenave, fit vendre tous les papiers de la maison de Bouillon, je passai quinze jours entiers à trier des pièces et à en former des liasses qui, mises séparément en vente, me furent adjugées à l'enchère. Je n'avais que des épiciers pour me disputer les écrits du maréchal et du cardinal de Bouillon, de Turenne, de Baluze, etc. Lorsque le ministère des finances a été transféré à la rue de Rivoli, plus de 60 milliers pesant des papiers du trésor ont été vendus à la livre, et les amateurs d'*autographes* ont fait alors d'abondantes moissons. »

Parmi les trouvailles faites à cette époque, il faut encore citer nombre de pièces notariées du Châtelet, les actes originaux des archives de la cour de Louis XIV, une infinité de documents du XVIIe et du XVIIIe siècle, les contrats et les testaments de Colbert, trouvés chez un charcutier d'Auteuil; les plans, devis et mémoires du palais de Versailles et autres châteaux royaux; les titres de toute nature concernant les familles princières et nobiliaires; une obligation notariée souscrite par Poquelin-Molière (haute rareté); des *autographes* de Latude, lettres ou fragments de ces mémoires énergiques qu'il adressait à Sartine ou qu'il jetait par la fenêtre de son cachot (ces curieuses pièces, encore tachées de boue, font aujourd'hui partie du cabinet de M. Gabriel Charavay); de nombreuses pièces originales de la période révolutionnaire; des lettres de souverains, de papes, d'hommes célèbres, etc.; le tout vendu le plus souvent à la livre ou à des prix insignifiants.

Beaucoup de ces documents, sauvés et conservés par les collectionneurs que nous avons cités plus haut, ont été depuis mis en œuvre dans de nombreux ouvrages, et ont apporté de nouvelles lumières à l'histoire et à la biographie.

Rappelons aussi qu'à la fin du siècle dernier, l'académicien Nelli, de Florence, retrouva par hasard, chez un charcutier, des lettres et manuscrits autographes de Galilée, qui lui servirent pour la biographie de l'illustre astronome.

En 1796, on a retrouvé, dans la bibliothèque de l'ex-jésuite Querbeuf, trois cents lettres du savant Huet, qui sont aujourd'hui à la Bibliothèque impériale. D'un autre côté, la *Quotidienne*, du 14 novembre 1825, annonçait qu'on avait découvert à Caen les manuscrits de Huet et son immense correspondance, où se comptaient par centaines des lettres de Bossuet, Fénelon, Fléchier, Scudéry, Dacier, Christine de Suède, et de tous les personnages illustres du siècle. Qu'est devenu ce trésor? Probablement, il est encore enfoui dans des archives de famille.

A diverses époques, on a aussi découvert des signatures de Molière, comme nous l'indiquons au paragraphe *Raretés*, ainsi que de nombreuses lettres inédites de Voltaire, qui viennent successivement ajouter de nouveaux recueils à ceux qui ont été publiés à diverses reprises. On en trouvera certainement encore, car, bien que le nombre des lettres imprimées s'élève à environ dix mille, nous sommes loin de posséder toute cette admirable correspondance, qui restera l'un des plus beaux joyaux de la littérature française. A propos de Voltaire, rappelons ici qu'en décembre 1862, les journaux ont annoncé l'apparition d'une *malle énorme* toute remplie de papiers inédits de l'illustre philosophe, papiers qui, suivant les prescriptions testamentaires, ne devaient être publiés que cent ans après la mort de l'auteur, c'est-à-dire en 1878.

Eh bien! cette malle était un canard. Les seuls papiers de Voltaire qu'on avait trouvés au château de Villette consistaient en quelques enveloppes de lettres conservées comme *autographes*, et diverses pièces de vers au grand Frédéric.

Il faut, sans doute, aussi ranger parmi les fausses trouvailles ce billet de Ninon de Lenclos, déniché chez un marchand de tabac, et avec lequel un fumeur allait allumer son cigare. C'est là un *fait divers* assez friand, mais qui mérite confirmation.

Signalons encore une découverte fort intéressante, qui vint résoudre un problème fort délicat de la vie intime de Mme Roland. En novembre 1868, un jeune homme vendit à un libraire de Paris, pour la modique somme de *cinquante francs*, une liasse de manuscrits trouvés au fond d'une vieille malle de famille. Cette liasse contenait quelques écrits inédits de Buzot, de Pétion, de Barbaroux, de Salles, de Louvet, etc., qui venaient sans doute, on ne sait par quelle voie, du dossier des fugitifs de la Gironde. Mais le morceau capital, c'était tout simplement quatre lettres d'amour de Mme Roland adressées à Buzot : le voile était déchiré; l'héroïne de la Gironde descendait de son piédestal et redevenait une simple femme. Par une coïncidence extraordinaire, presque à la même époque, un amateur distingué, M. Charles Vatel, découvrait, dans le fouillis d'un revendeur des Batignolles, une miniature derrière laquelle se trouvait une tendre appréciation du caractère de Buzot, et dont M. Vatel reconnut l'écriture pour être celle de Mme Roland. La miniature, qui n'était autre que le portrait du personnage, est, sans aucun doute, cette *chère peinture* que Mme Roland conservait dans sa prison, et dont elle parle dans ses *Mémoires*. Les lettres d'amour furent achetées 1,200 fr. par l'imprimeur Plon, qui les publia et revendit les originaux 1,000 fr. à la Bibliothèque impériale.

Mentionnons encore sept volumes de manuscrits *autographes* de Beaumarchais, trouvés à Londres, chez un libraire, par MM. Ed. Fournier et Francisque, et qui ont été acquis pour la bibliothèque du Théâtre-Français; et enfin, un manuscrit de Law sur les banques, trouvé récemment à Londres, dans de vieux livres de famille, par le docteur Smithson.

Nous aurions bien encore de nombreux faits de ce genre à énumérer; mais nous nous arrêtons, pour ne point gonfler démesurément cet article, déjà fort étendu.

AUTOGRAPHES PERDUS OU DÉTRUITS. Nous en trouvons dans l'antiquité de nombreux exemples, parmi lesquels nous citerons seulement les suivants :

Après la mort de Protagoras, on rechercha avec soin ses manuscrits et les copies qui en avaient été faites, et les magistrats d'Athènes les firent brûler en place publique, à cause des impiétés qu'ils renfermaient.

A Rome, le sénat fit également livrer aux flammes de prétendus papyrus *autographes* du roi Numa, trouvés sur le mont Janicule, dans la crainte qu'ils ne fussent interprétés d'une manière défavorable à la religion officielle.

Le prudent Cicéron brûlait quelquefois les lettres qu'il recevait pendant les différends entre César et Pompée. Il écrit à Atticus (*Epist.* VIII, 2) : « J'ai écrit cette lettre à la même lampe qui m'a servi à brûler la vôtre. »

Nous rappellerons en passant que bon nombre de ses propres lettres ont été entièrement perdues, notamment celles qu'il écrivit à Brutus, en langue grecque. Il paraît certain que lui-même ne gardait point de copies de ses lettres, et il le dit formellement à Atticus, qui lui en demandait le recueil. Ce fut son secrétaire Tiron qui, après la mort de son maître, prit le soin de rassembler et de publier ce que nous possédons.

On a également perdu le recueil épistolaire de Varron; et ici nous ne parlons pas seulement des *autographes :* on sait que, sous ce rapport, il ne nous reste rien des anciens. Les chrétiens, dans leur mépris pour les œuvres des païens, les tyrans, les barbares, détruisirent par milliers les manuscrits, parmi lesquels se trouvaient, sans aucun doute, de nombreux *autographes*. Il faut mentionner encore, parmi les causes de destruction, les catastrophes, les incendies d'archives et de bibliothèques, événements trop connus pour qu'il soit nécessaire de nous en occuper ici.

A toutes les époques, d'ailleurs, et dans tous les pays, on peut signaler des pertes de ce genre. En France, les ravages des Normands firent périr beaucoup de manuscrits. Les Anglais nous en enlevèrent un grand nombre. Les moines, dit-on, en sauvèrent beaucoup de la destruction, en les conservant dans leurs couvents; cela est vrai; mais il faut rappeler aussi que, pendant des siècles, des religieux ignorants et fanatiques avaient lavé par milliers les écrits de l'antiquité pour écrire par-dessus des litanies et autres pièces du même intérêt. Qui peut calculer ce que ce pieux vandalisme a détruit? Quelques savants laborieux, à la suite d'opiniâtres travaux, sont parvenus à retrouver sous le barbouillage des moines quelques lambeaux de Tite-Live, de Cicéron et d'autres auteurs (V. dans ce *Dictionnaire* l'article PALIMPSESTES.

A la mort de Galilée, quelques disciples dévoués cachèrent ce qui restait de ses manuscrits, pour les soustraire aux recherches de l'inquisition; mais presque tous ont été perdus. D'un autre côté, le petit-fils du grand astronome, abruti par une superstition sacrilége, détruisit ce qui lui restait entre les mains.

Le célèbre Fabri de Peiresc, qui entretenait une immense correspondance avec les savants du monde entier, laissa à sa mort, outre ses collections en tous genres, des montagnes de lettres *autographes* de Galilée, Campanella, Grotius, Malherbe, de Thou, Duchesne, Muret, Pithou, Duvair, des Pères Mersenne, Kircher, Sirmond, de Scaliger, de Naudé, de Saumaise, de Gassendi, de Rubens et de mille autres célébrités, ainsi qu'un grand nombre de documents écrits. Sa nièce puisa à pleines mains dans ce trésor, comme nous le mentionnons au paragraphe *Collections célèbres*, pour se faire des papillotes et allumer son feu; et détruisit ainsi près de soixante volumes.

A la mort de Molière, ses manuscrits furent remis par sa veuve à Lagrange, après la mort duquel ils furent vendus avec sa bibliothèque. On ignore ce qu'ils sont devenus. Ils auront probablement été détruits par des possesseurs ignorants.

Voltaire rapporte que, lorsque Montesquieu était à ses derniers moments, le jésuite Routh se présenta dans la chambre du mourant, et comme on l'en chassa, il passa dans une pièce voisine, et se vanta depuis d'y avoir brûlé les manuscrits et la correspondance de l'illustre auteur de l'*Esprit des lois*.

Lorsque Gentil-Bernard mourut, sa nièce jeta au feu ses manuscrits et ses notes.

Le savant Abauzit avait été en correspondance avec Bayle, Basnage, Jurieu, Newton, etc. Ses héritiers brûlèrent dédaigneusement ces précieux *autographes*.

Gilles Boileau, frère aîné de Despréaux, avait fort avancé une traduction de la *Poétique* d'Aristote, à laquelle Despréaux joignit une préface de sa main. Ce manuscrit, prêté à Toureil, a complétement disparu.

Beaucoup de lettres de Mme de Sévigné ont été également détruites. Nous lisons cette curieuse note dans un livre oublié, la *Mosaïque historique, littéraire et politique*, de Dusaulchoy (Paris, 1818) : « Il existait entre les mains de M. le marquis de C... (Coulanges?) deux volumes de lettres de Mme de Sévigné. Lorsqu'il se vit près de mourir, il appela auprès de lui son héritier, et il le força de brûler, en sa présence, ces manuscrits précieux. Toute représentation fut inutile : « J'ai » donné ma parole d'honneur, dit le marquis » de C..., que cette correspondance périrait » avec moi. Elle contient un grand nombre de » faits et anecdotes dont la publication affli» gerait plusieurs maisons considérables de la » Provence et du Dauphiné. » Il fallut obéir, et le feu dévora dans quelques instants des lettres qui feraient les délices de tous les siècles. »

La bibliothèque de Saint-Germain des Prés, à Paris, possédait un nombre considérable de lettres et manuscrits *autographes*, qui périrent dans l'incendie de ce bâtiment.

Lors de la prise de la Bastille, les papiers et registres subirent nécessairement le contrecoup du bouleversement. Beaucoup durent, sans aucun doute, être dispersés ou lacérés. Nous avons sous les yeux l'original d'un ordre de l'assemblée des électeurs de se transporter avec une patrouille au domicile de Beaumarchais, « pour vérifier et reprendre chez lui tous les papiers qui pourraient y avoir été transportés de la Bastille. » A la suite est une déclaration de douze lignes autographes de Beaumarchais, où il explique qu'il a recueilli ces papiers le lendemain 15, *sous les pieds du peuple*, dans une visite qu'il fit dans la forteresse, à la tête de vingt-quatre mille hommes armés. A la bonne heure! on aime à voir Figaro ne point perdre la tête au milieu de la bagarre. A-t-il rendu tout? C'est ce que nous ignorons. La Commune prit encore d'autres arrêtés pour contraindre diverses personnes à restituer des papiers de la Bastille, et elle nomma, en outre, une commission de trente membres pour réunir, trier et publier ces papiers. Nous ne connaissons, en fait de publications de cette nature, que divers fragments dans les journaux du temps et la *Police de Paris dévoilée*, par Manuel (4 vol., 1791), où l'auteur a surtout mis en œuvre les procès-verbaux d'arrestation de prêtres dans des maisons de filles, et quelques autres pièces portant témoignage des scandales de l'ancien régime. On sait aussi que ce fut Manuel qui publia les *Lettres de Mirabeau à Sophie* (1792), dont il avait recueilli le manuscrit à la Bastille.

D'un autre côté, il paraît que les archives de la préfecture de police ne possèdent rien des registres et documents provenant de la forteresse, et qu'il en existe un recueil de 4 vol. in-fol. à la bibliothèque de Saint-Pétersbourg, achetés à Paris en 1793 par le comte Doubrowsky, avec d'autres documents *autographes* du plus haut intérêt. La *Revue de l'Instruction publique* (nos des 9 et 16 août 1860) a publié de curieux détails sur cette collection. La bibliothèque de l'Arsenal possède en manuscrit l'*Estat des prisonniers qui sortent de la Bastille ou le Journal de Dujonca*.

Il est donc indubitable que le plus grand nombre des papiers de la Bastille a été détruit et dispersé.

La Révolution fut, d'ailleurs, l'époque de la grande dispersion des *autographes* et documents manuscrits. La haine, si légitime, contre

l'ancien régime porta les hommes les plus lettrés de l'époque à la pratique officielle du *brûlement* des titres, sur lesquels les classes privilégiées fondaient leur injuste domination. Rien de plus populaire alors. Les paysans avaient donné le branle; ces hommes naïfs ne pouvaient se croire libres tant que subsistaient dans les vieux chartriers ces parchemins odieux qui avaient été le titre légal de leur servitude. Ils les arrachaient à la poussière des archives seigneuriales, et les brûlaient sur la place du village, en dansant joyeusement autour la farandole de la liberté.

Le 12 mai 1792, décret qui ordonne le brûlement des titres généalogiques des ordres du roi. L'exécution eut lieu le 19 juin, jour anniversaire de l'abolition des titres de noblesse, sur la place Vendôme. Environ six cents volumes flambèrent au moment même où Condorcet s'écriait à la tribune : « C'est aujourd'hui l'anniversaire de ce jour mémorable où l'Assemblée constituante, en détruisant la noblesse, a mis la dernière main à l'édifice de l'égalité politique..... C'est aujourd'hui que, dans la capitale, la raison brûle au pied de la statue de Louis XIV ces immenses volumes qui attestent la vanité de cette caste. D'autres vestiges en subsistent encore dans les bibliothèques publiques, dans les chambres des comptes, dans les archives des chapitres à preuves et dans les maisons des généalogistes : il faut envelopper ces dépôts dans une destruction commune. Vous ne ferez point garder, aux dépens de la nation, ce ridicule espoir qui semble menacer l'égalité... »

Bref, il proposa d'étendre la mesure aux dépôts des départements. L'Assemblée législative, à l'*unanimité*, décréta : « Tous les titres généalogiques qui se trouveront dans un dépôt public, quel qu'il soit, seront brûlés. » Toutefois, cette exécution ne devait avoir lieu qu'après un triage, qui fut confié à la commission des monuments, sous la haute direction de Camus. *Louis XVI sanctionna ce décret.* L'historien Ameilhon, membre de la commission des monuments, fut un de ceux qui furent chargés du triage et de la remise au Directoire de département des pièces à détruire. Nous voyons figurer dans ces pièces des *lettres de noblesse et de grâce*, des *preuves pour être admis dans les ci-devant chapitres nobles*, l'*Armorial de France*, les dossiers des ordres du Saint-Esprit, de Saint-Michel; des documents purement généalogiques; des pièces, enfin, qui ne nous paraissent pas d'un très-grand intérêt. Nous croyons que l'esprit de parti a, sous ce rapport, singulièrement exagéré nos pertes, et l'on peut supposer, sans choquer la vraisemblance, que les académiciens, les érudits, les littérateurs, qui ont opéré le triage, n'eussent pas laissé sacrifier des pièces ayant une valeur réelle. Par décret du 5 janvier 1793, la Convention utilisa tous ces parchemins, en ordonnant qu'ils fussent remis au ministre de la guerre pour être employés à faire des gargousses pour le service de la République. Dans l'intervalle, c'est-à-dire après les premiers décrets, Lille, la cité héroïque, avait donné l'exemple, en employant à cet usage les vieux parchemins de ses archives. Le décret de la Convention demeura bien longtemps en vigueur, avant qu'on imaginât qu'il pouvait être funeste aux recherches historiques. Si les hommes de la Révolution ont été des vandales, on doit adresser le même reproche à Louis XVI, qui a donné sa sanction; on doit l'adresser à Napoléon, à Louis XVIII, à Charles X, à Louis-Philippe, car on continua, jusqu'en 1838 et au delà, à fabriquer des gargousses avec les parchemins regardés comme inutiles. Pourquoi donc ces récriminations amères, ces injures retentissantes, ces reproches de barbarie, ne s'étendent-ils point à ces gouvernements? Et pourquoi donc ceux qui, sous la Restauration, s'indignaient si fort contre les *brûlements* révolutionnaires, ne flétrissaient-ils le vandalisme que dans le passé, et n'employaient-ils pas une partie de leur énergie à le faire cesser dans le présent?

Ce ne fut, nous l'avons dit, qu'en 1838, qu'on songea qu'au milieu des *parchemins inutiles* employés dans les arsenaux, il pouvait se trouver des documents intéressants pour l'histoire. Des mesures furent prises pour faire cesser cet état de choses; de nombreuses pièces, diplômes, chartes, etc., furent restituées aux archives. Néanmoins, la fouille des arsenaux ne commença que sous la deuxième République, et elle ne prit des développements sérieux que sous le ministère de M. de Persigny, en 1853. Un grand nombre de gargousses furent alors développées, et les archives de Paris et des départements s'enrichirent de plusieurs milliers de chartes, de diplômes, de bulles, de comptes de dépenses, qui vinrent s'ajouter aux monceaux de pièces de cette nature accumulées dans les dépôts publics.

Sans aucun doute, des pièces intéressantes ont été détruites, surtout dans la confusion des premiers temps, et c'est pour empêcher ces déplorables destructions que la Convention, après avoir entendu le rapport de Grégoire *contre le vandalisme* (14 frimaire an II), ordonna de faire cesser les brûlements en masse et les dilapidations. Sans doute aussi, même parmi les pièces triées et mises au rebut pour le service de l'artillerie, on a fait des pertes regrettables; mais cela tient à ce qu'alors on n'attachait pas une aussi grande importance qu'aujourd'hui aux titres, aux actes, aux diplômes, aux états de dépense, et qu'on n'y voyait point des documents historiques. Plusieurs générations ont partagé ce dédain. Pourquoi n'accuse-t-on constamment que la génération révolutionnaire?

Parmi les *autographes* et pièces détruites pendant la Révolution, nous signalerons encore une comédie de Fabre d'Eglantine (contre Robespierre et les comités), saisie lors de son arrestation, et que le malheureux poëte regrettait en marchant à l'échafaud; c'est alors que Danton, fatigué des lamentations du poëte, lui dit ce mot d'une trivialité sublime : « Des *vers!* tu en feras bientôt, va... et moi aussi. » Enfin, le gros portefeuille remis par Louis XVI à Mme Campan, et qui contenait des papiers si compromettants, que le roi ne voulut même pas les confier à l'armoire de fer. Il y avait, notamment, des correspondances avec l'émigration et les cours étrangères, qui eussent singulièrement chargé le dossier de Louis XVI lors de son procès. Mme Campan, qui les brûla après l'arrestation de la famille royale, en donne un détail sommaire dans ses *Mémoires*. Rappelons encore la destruction de toutes les lettres du cardinal de Rohan, ainsi que des lettres supposées de la reine lors de la ténébreuse affaire du *Collier* (V. ce mot); les pièces de l'affaire Favras détruites, assure-t-on, par Louis XVIII; ainsi qu'une foule d'autres documents et correspondances sacrifiés en totalité ou partiellement pendant la Terreur par des dépositaires effrayés.

Cette énumération est déjà bien longue. Nous demandons cependant qu'on nous permette d'y ajouter les deux faits suivants : M. Rathery a signalé une lettre de Charles-Louis de La Fontaine, petit-fils du grand fabuliste, lettre adressée à Fréron, qui l'inséra dans l'*Année littéraire* de 1757 (t. II, p. 19), et dans laquelle se trouve le passage suivant : « Croyiez-vous que j'eusse trouvé au pied des Pyrénées des lettres de mon grand-père? J'en ai sur ma table quelques-unes en vers et en prose. Outre cela, j'ai environ *cinq cents lettres* de Racine, *quarante* de Mme de la Sablière, enfin, des lettres de tous les illustres du règne de Louis XIV. » Certes, il y a là de quoi affriander les amateurs d'*autographes*. Jusqu'à présent, ce trésor n'a pas été découvert, et peut-être est-il à jamais perdu.

On se souvient de l'incendie des archives de Bordeaux, en juin 1862. Parmi les pièces détruites dans cet irréparable désastre, et dont l'*Amateur d'autographes* a donné l'inventaire, il y avait beaucoup d'*autographes* précieux, entre autres 1 lettre de Henri II, 10 de Charles IX, 1 de Catherine de Médicis, 50 de Henri III, 44 de Henri IV, 13 de Marie de Médicis, 97 de Louis XIII, 152 de Louis XIV, ainsi qu'une foule d'autres, parmi lesquelles 3 lettres de Montaigne, qui, heureusement, avaient été publiées. On sait que les lettres de Montaigne sont rares. On n'en connaît que 13; toutes ont été publiées par M. Feuillet de Conches.

LES NOMS PROPRES DANS LES AUTOGRAPHES. Aux siècles derniers, on défigurait étrangement les noms propres : chacun les écrivait généralement suivant la prononciation en usage dans son entourage ou dans sa province. Malherbe orthographiait le nom du savant Peiresc, tantôt *Percsq*, *Peyresq*, tantôt *Perez*, *Peiretz* ou *Peyres*. Voici un tableau des altérations de noms relevées dans les *autographes :*

Noms.	Altérations.
Chemillé	Chamilly.
Molay	Molé.
Bonzy	Bersy.
Saint-Priest.	Saint-Pris.
Talleyrand.	Taleran.
Pasquier	Paquier.
Coëtlogon	Quelogon.
Regnard	Renard.
Buckingham	Bouquinquant.
Hohenlohe.	Olac.
Souvré.	Souvray.
Carmaing.	Cramail.
De Valavez	De Valves.
La Boëtie	Boëtie, Laboitie, Boittie, Boissie, et même Béotie.
Guiche (Corisandre de).	De Guichen, de Guissen.
Gauric (Luc).	Gaurières.
Aubigné (d').	Aubigny (d'), Obigny (d'),
Sévigné (Mme de). . .	Sévigny.
Coulanges	Colange, Collanges.
Grignan	Crignan.
Nemours.	Nemoux.
Brancas et Duras . . .	Branca et Dura.
Castries	Castres,
Bezenval.	Bezeval.
Troisvilles	Tréville.
Raigecourt.	Ragecourt.
Pommereuil	Pomereu.
Puysieulx	Pisieu.
Broglie	Broille.
Strozzi	Destrosse (en France).
Richelieu.	Rioscegliaio (en Italie).
La Rochefoucauld. . .	Rocca Forte (en Italie).
Stuart	Stewart.
Murray.	Mourray ou Murat (en France).
Bothwell.	Boduel (en France).
Curle (Gilbert).	Curl, Cuurle et Courles (en France).
Cecil (William)	Cecile, Cecy, Cezil, Sicil et Sicel (en France).

Henri IV écrivait *Suilly* au lieu de Sully, à cause des *L* mouillés; il disait, et l'on disait généralement *Grillon* au lieu de Crillon, *Bissonse* au lieu de Belzunce, *Mercure* pour Mercœur, *Mayne* pour Mayenne, etc. « Je ne sais comment, en ces vieux temps, dit M. Feuillet de Conches, ceux-là qui y étaient intéressés prenaient ces transformations; mais le vieux lion, le grand roi littéraire, Wolfgang *von Gœthe*, n'était point endurant sur ce chapitre, et il se fâchait quand on l'appelait M. de Koëthe. » Le nom de l'illustre archevêque de Cambrai s'écrivait *Fénélon*, *Félénon*, *Fenellon* : ce nom s'écrit maintenant *Fénelon*.

Une chose plus bizarre, c'est que les personnages eux-mêmes étaient souvent indécis sur la véritable orthographe de leurs noms. Ainsi, Côligny, le père de l'amiral, signait *Coulligny;* Benserade signait *Bensserade* et *Benserrade*. On a six variantes de la signature de Malherbe : *Maleherbe*, *Malherble*, *Malerbe*, *Malherbe*, *de Maherbe*, *Fr. de Malherbe*. Montaigne signait, par abréviation, Môtaigne. Remarquons ici que ce nom doit se prononcer *Montagne*. — Il y a, pour beaucoup de noms propres, une orthographe d'usage, qui n'est point celle que l'on trouve dans les *autographes :* Guillaume Postel signait *Postœl;* Théodore de Bèze, *Besze;* Lekain, *Lekaïn;* Leibnitz, *Leibniz*. Le véritable nom de l'infortuné représentant de la République française assassiné à Rome en 1793, est Basseville, et non Bassville. L'illustre navigateur *La Pérouse* signait ainsi, et non La Peyrouse.

Une question non moins curieuse, c'est la manière dont signaient les nobles dans l'ancien régime.

Deux choses caractérisent la signature nobiliaire : la petite particule, qui est l'article *la* et l'article *le;* la grande particule, qui est la préposition *de*. Les articles *la* et *le* sont les signes de détermination des noms de terre ou de lieux devant lesquels ils se trouvent placés; la préposition *de* indique le rapport d'appartenance ou d'origine. Réunir ces petits mots au nom propre, c'est altérer l'orthographe de ce nom. On l'a compris, et, dans nos dictionnaires biographiques modernes, les particules sont généralement séparées. Il y a un point pourtant sur lequel on varie beaucoup : la contraction; mais la question est la même; et si l'on sépare les prépositions et les articles simples, on doit séparer aussi les articles contractés *du* et *de*. Ainsi, les particules, bien que formant un tout avec le nom propre, conservent leur individualité : c'est pour ce motif qu'on les fait commencer par une majuscule, comme le nom lui-même.

Les nobles dont le nom commençait par une voyelle ne séparaient pas la particule *D* par une apostrophe. Ce n'est guère, en effet, que vers le milieu du XVIe siècle que l'on a commencé à se servir de l'apostrophe, et en typographie seulement. Il en fut sans doute de l'élision comme de la ponctuation : elle ne dut se pratiquer rigoureusement dans la correspondance autographe que longtemps après avoir été introduite dans les livres imprimés. En effet, les lettres originales du siècle de Louis XIV n'offrent encore qu'un petit nombre d'exemples de l'emploi de ce signe : il est quelquefois remplacé par un petit espace, qui indique la suppression de la voyelle *e*. Ainsi, le chancelier d'Aguesseau signait *Daguesseau*. Cela ne veut pas dire qu'il ne fût pas noble et que c'était là la véritable orthographe de son nom. Un de ses aïeux, Antoine d'Aguesseau, échevin d'Amiens, avait été anobli par Henri IV, en 1597, pour avoir contribué à la réduction de sa ville en l'obéissance de ce prince. Ajoutons que le comte de Ségur-d'Aguesseau, aujourd'hui sénateur, et qui a pris de sa mère ce dernier nom, le signe ainsi, avec apostrophe.

Rien n'a été plus capricieux jusqu'à ce jour que l'orthographe des noms à particules. En voici quelques exemples, pris parmi les signatures *autographes* des hommes célèbres, nobles ou plébéiens. Les suivants signent ainsi, sans séparer la petite particule : *Lefranc* (de Pompignan), *Lapérouse*, *Lafayette*, *Labédoyère* (le général), *Lamartine*. Il en est d'autres qui écrivent aussi leur nom en un seul mot, mais en mettant une majuscule au nom principal, ce qui est un commencement de caractéristique ou de prétention nobiliaire. Exemples : *LaCondamine*, *LaBeaumelle*, *LaGalissonière*, *LaRochejacquelein* (Henri de), *LeNostre*, *LeBrun* (Ch.), *LeBrun* (Ecouchard), *LeBeau* (Ch.). La signature de *Le Sage* présente les mêmes caractères, avec cette différence que l'article, dans l'*autographe*, bien que lié à *S*, en est séparé par un intervalle assez considérable. Doit-on y voir une velléité? Il en est qui séparent tout à fait l'article : *La Chalotais*, *La Bédoyère* (le célèbre bibliophile, fils du général), *Le Tellier* (Michel), *Le Sueur* (Eustache), *Le Couvreur* (Adrienne), *Le Gouvé* père (son fils signe *Legouvé*).

La petite particule est très-innocente : on peut faire cet écart sans trop se risquer. Il n'en est pas de même de la grande, plus décisive, et objet particulier des convoitises. Pourtant nous devons signaler les illustres ci-après comme ayant dédaigné de la mettre en relief, et qui la joignent à leur nom sans solution de continuité : *Delafontaine* (le fabuliste); *Delachaussée*, *Delaharpe*, *Duchâtelet* (Mme), *Dubarry* (Mme), *Deshoulières*, *Desportes* (Philippe). Ensuite, encore sans séparation, mais avec majuscule : *DelaRochefoucauld*, auteur des *Maximes; DuCange* (Dufrêne), *DuBos* (l'abbé). Puis les bizarreries suivantes, relevées aussi dans les *autographes : Dela Lande*, l'astronome; *Dela Grange*, le géomètre; *Dela Mennais*. Les suivants paraissent un peu plus préoccupés de leur qualité nobiliaire, car ils séparent soigneusement les deux particules : *De La Chaise* (le Père), *De La Fayette* (Mme), *De La Rochefoucauld-Liancourt*, *De La Rochejacquelein*, aujourd'hui sénateur; *Du Vergier de Hauranne* (l'abbé de St-Cyran); *Du Bellay* (le cardinal); *Du Guaytrouin*, l'illustre marin; *Des Cartes*, le philosophe.

Ce sont là les principales modifications que l'on peut remarquer dans les signatures à particule. Elles tiennent beaucoup plus de la fantaisie que de l'intention, et ne pourraient guère prouver ni pour ni contre à l'égard des prétentions à la noblesse. Cette incertitude des personnages eux-mêmes montre que l'on a eu raison d'adopter, pour l'orthographe de leurs noms, des règles générales, conformes à la logique de notre langue.

Terminons ce paragraphe par une rectification un peu scabreuse, mais qui, cependant, n'est pas sans intérêt, quoiqu'il s'agisse d'un nom *propre* assez malséant. Nous la trouvons dans l'*Amateur d'autographes* du 16 avril 1865. Le gendarme du 9 thermidor, celui qui a blessé Robespierre d'un coup de pistolet à l'Hôtel de ville (ou qui s'en est vanté), ce gendarme se nommait-il *Méda* ou *Merda*? La chose est controversée. Lui-même signait *Méda;* mais ne se flattait-il point? Dans une vente publique d'*autographes*, faite récemment par J. Charavay aîné, figurait une lettre de ce personnage adressée à son cousin, banquier à Paris, et cette lettre est signée, comme de coutume, *Méda*. Mais le piquant de l'affaire, c'est que l'adresse, également écrite par lui, est ainsi libellée : « A M. *Merda*, banquier, rue Thévenot 33, à Paris. » Cette lettre est datée du 22 janvier 1807. Me(r)da était alors officier de hussards, dans un des corps de la Grande Armée, qui faisait la campagne de Pologne. Ceci nous semble trancher la question. Le nom de l'adresse est certainement le nom réel; la signature est un ingénieux euphémisme. Le cousin, engagé dans les affaires, avait été obligé de garder son nom officiel, quelque déplaisant qu'il fût; le gendarme, devenu un personnage historique, l'avait pudiquement modifié pour échapper aux railleries de ses contemporains et ménager les susceptibilités des historiens de l'avenir. On voit qu'il entre un peu de tout dans le miel qu'on recueille sur les *autographes*.

LIVRES ANNOTÉS. On trouve quelquefois des livres portant, sur le titre ou sur la garde, des *ex-dono autographes* signés de l'auteur, ou des notes *autographes* sur les marges, en forme de commentaires ou de rectifications. On cite des collections spéciales de ce genre de curiosités, telles que celles de MM. Villenave et Aimé Martin, vendues, en 1848, et celle de M. Ch. Riva, de Milan, vendue à Paris, en 1862. Voici, avec les prix de vente, l'indication de quelques-uns de ces précieux volumes : le traité *de Sensu rerum et Magia*, de Campanella, avec un envoi aut. sig. de l'auteur, 60 fr.; *il Soggiatore*, de Galilée, portant un *ex-dono* sur le titre et quelques corrections marginales, 72 fr.; les *Miscellaneorum centuriæ*, de Politien, dont les *autographes* sont très-rares, avec un envoi, 50 fr.; les *Rimes*, de Torquato Tasso, portant de nombreuses annotations de sa main sur les marges, 102 fr. (Il est bon de remarquer que la bibliothèque Barberini, à Rome, contient plus de 50 volumes annotés par le Tasse, entre autres une version latine de Platon, par Marsile Ficin, et la *Divine Comédie* du Dante); les *Vies des Peintres*, par Vasari, en italien, exemplaire couvert de notes de la main de Vincent Scamozzi, dont les *autographes* sont de la plus grande rareté, 250 fr.; parmi les nombreux livres annotés par la reine Christine de Suède, déposés au collége romain, à Rome, on remarque un Quinte-Curce, où elle dit d'Alexandre : « Il a mal raisonné dans cette circonstance; » puis ailleurs ces mots, qui siéent mal sous la plume de celle qui a fait assassiner Monaldeschi : « J'aurais usé de clémence; » le *Trattato sopra, la vita sobria*, avec un envoi *autographe* de l'auteur, dont on n'a pas de lettres *autographes*, bien qu'il ait vécu longtemps, 10 fr. 50; un exemplaire de l'*Histoire de France* de J. Labard, en latin, dont les marges sont littéralement couvertes de notes autog. de J. Racine, avec sa signature sur le titre, 345 fr.; (ce volume, apporté de l'Allemagne, pour être vendu à Paris, doit être utilisé pour une nouvelle édition de notre grand poëte dramatique); l'*Imitation*, traduction de P. Corneille, porte sa signature sur plusieurs exemplaires; les poésies de Pinchesne, avec un *ex-dono* autog. à Ch. Perrault, 12 fr. (ses *autographes* sont de la plus grande rareté); un exemplaire *De Imitatione Christi*, ayant appartenu à J.-J. Rousseau, avec un demi-verset traduit de sa main, 305 fr.; les poésies de Malherbe, exemplaire couvert de notes de la main d'André Chénier, 610 fr.; *Odes* de Lamotte, avec un envoi aut. sig. à Douchet, 25 fr. Nous devons signaler aussi les notes *autographes* du comte de Coligny sur les marges d'un missel, très-intéressantes pour l'histoire de France, et que M. Monmerqué a recueillies et publiées sous le titre de *Mémoires*. Un fait de ce genre, tout récent, ce

sont les notes de Proudhon, le célèbre écrivain socialiste, sur un exemplaire de la Bible, et qui doivent, dit-on, former la matière d'un volume de critique religieuse, à propos duquel les propositions les plus séduisantes ont été faites à la veuve, qui les a dignement refusées. Tout ce qui reste du grand philosophe appartient à la postérité. Le seul héritier légitime, c'est le public!

FAC-SIMILE. Le *fac-simile* est la représentation exacte d'un original. On n'a commencé à faire des *fac-simile* de lettres que vers 1820, au moment où le goût des *autographes* a pris son essor. Par une coïncidence digne de remarque, la lithographie venait de naître, qui pouvait seule permettre d'obtenir des reproductions convenables. Ces *fac-simile* devinrent à la mode : les éditeurs en mirent à tous les livres qu'ils publiaient, et cet usage n'a fait que se répandre de plus en plus jusqu'à nos jours. Les *fac-simile* sont un excellent moyen de vérifier l'authenticité des *autographes*. Il en a été publié plusieurs recueils, dont voici les principaux : *Isographie des hommes célèbres*, publiée par MM. Bérard, de Chateaugiron, Duchesne aîné et Trémisot; Paris, 1828-43, 4 vol. in-4°, ouvrage important, contenant plus de 850 *fac-simile*, mais parmi lesquels il s'en trouve quelques-uns de controuvés; *Iconographie des contemporains, depuis* 1789 *jusqu'en* 1820; Paris, Delpech, 1823-32, 2 vol. gr. in-fol.; composée de 200 portraits de personnages célèbres, avec un *fac-simile* de leur écriture. *L'Amateur d'autographes* a donné 59 *fac-simile* de noms illustres qui ne se trouvent point dans l'*Isographie*, et l'*Autographe* en a fourni également un grand nombre, connus ou inédits. Les principaux recueils étrangers sont : *British autography*, par J. Thane; Londres, 1788, 3 vol. in-4°; *Autographs of royal, noble, learned and remarkable personages conspicuous in english history*, par J.-G. Nichols; Londres, 1829, 1 vol. in-4°; *Recueil d'autographes fac-simile*, lettres, extraits (en hollandais), par Fr. Bogaert; Anvers, 1846, in-4°, renfermant près de 500 *fac-simile* d'*autographes* de tous les pays; une isographie en allemand, publiée à Stuttgardt en 1846; une autre, publiée à Vienne en 1862, par M. Oberleitner, en un beau volume in-fol. Mentionnons enfin l'*Isographie chinoise*, en 6 vol., publiée à Nankin vers 1845, et dont il se trouve à Paris deux exemplaires, un à la Bibliothèque impériale, l'autre dans le cabinet de M. Firmin Didot.

Les *fac-simile* sont fort répandus à la Chine, qui est la terre classique de l'*autographe*. Les Chinois ne les exécutent pas par le calque, comme chez nous. Ils collent simplement l'original sur une pierre très-polie, dans laquelle on grave en creux les moindres détails de chaque caractère. On imprègne ensuite d'encre cette pierre au moyen d'une brosse, et l'on tire, sur du papier de la grandeur voulue, des *fac-simile* d'une précision remarquable.

LA CHANSON DES AUTOGRAPHES. Cette chanson est célèbre; c'est la satire, souvent très-spirituelle, des marchands et des amateurs d'*autographes*. On n'en connaît ni la date précise ni l'auteur. Nous croyons pouvoir en fixer l'époque vers 1837 ou 1838. La tradition est qu'elle a été composée dans un dîner de collectionneurs, qui auraient fourni chacun leur couplet. Elle ne fut imprimée qu'en lithographie, et à un très-petit nombre d'exemplaires, qui ne furent distribués sans doute qu'aux initiés. Voici cette débauche d'esprit ; elle mérite d'être reproduite ici intégralement :

LE MARCHAND D'AUTOGRAPHES

CIRCULAIRE AUX AMATEURS.

Air : *Vive la lithographie!*

Messieurs, j'ai des *autographes*
De tous temps, de tous pays;
Signatures et parafes,
Que je vends non garantis.

J'ai lettres et parchemins,
Manuscrits de toutes mains,
Je vous satisferai tous :
Demandez selon vos goûts.

Savant, prince ou saltimbanque,
Courtisanes ou valets,
J'ai, hors des billets de banque,
Toutes sortes de billets.

Vous verrez dans mes cartons
Des Molières, des Newtons;
Vous verrez le Balafré,
Bobèche et Galimafré.

Car l'autographomanie,
Sur tous jetant son grappin,
Place l'homme de génie
Près du sot ou du coquin.

Aussi je sais bien à qui
Je réserve ce Fieschi;
Cet auteur, plat et bouffon,
Se paiera plus qu'un Buffon.

J'attends des bords germaniques,
Par le roulage, un ballot
Plein de pièces magnifiques,
Que je vous vendrai par lot.

Je fais venir d'Astrakan
Les papiers de Gengis-Khan,
Et du couvent du Thabor
Un Nabuchodonosor.

Enfin, je suis à la piste
D'un antique papyrus,
Prouvé par un helléniste
Autographe de Cadmus.

Je vous offre, en attendant,
Messieurs, ce Pierre le Grand;
Il peut braver l'examen
Car il est sur du vélin.

Reconnaissez l'âme ardente
Du vainqueur de Marengo,
Dans cette page éloquente
On n'en peut pas lire un mot.

Cet ordre est de Charles Neuf,
Malgré son air un peu neuf;
Mais de ce qui fait son prix
Combien vous serez surpris!

C'est que depuis une année,
(Ici la date en fait foi),
Une fièvre cutanée
Avait emporté ce roi.

Ce billet de Pompadour
N'est pas un billet d'amour;
Fi! ce serait trop commun,
Vous n'en voudriez pas un.

Mais celui-ci vous présente
Un intérêt des plus grands :
Elle y parle de la rente
Et dit qu'elle a mal aux dents.

Cet *autographe* si beau
Est du fameux Mirabeau;
Il est écrit tout entier
De la main... de son portier.

Entre la Perse et la Chine
Voilà le traité de paix;
Quoi qu'on dise, j'imagine,
Qu'il n'en exista jamais.

Mais moi, je n'ai point douté,
De son authenticité;
Des archives dont il sort
On y voit le timbre encor.

Car, soit dit sans vous déplaire,
On n'est point franc amateur
A moins d'être un peu faussaire
Ou légèrement voleur.

Ce que j'approuve surtout,
C'est qu'on fasse argent de tout;
Qu'on vende aujourd'hui bien cher
Les cadeaux reçus d'hier.

Foin de la délicatesse!
Ma foi, j'ai bien des regrets
Qu'une certaine maîtresse
M'ait fait brûler ses secrets.

Grâce à son nom très-connu,
Quel gain m'en fût revenu!
Notez que plusieurs amis
S'y trouvaient fort compromis.

Si mon honorable père
Avait joui du carcan,
J'aurais mis, ô sort prospère!
Tous ses écrits à l'encan.

A cent francs ce Frédéric,
A deux cents francs ce Garrick,
A cinq cents francs Cotillon,
A mille écus Trestaillon.

Dans l'ardeur qui vous transporte,
Dépensez comme des fous;
Mais au pauvre, à votre porte,
Ne refusez pas deux sous.

Achetez aveuglément
Et profitez du moment;
Cette noble passion
Se nourrit d'illusion.

Si le dégoût allait suivre
Et ralentir cet essor,
On vendrait au poids du cuivre
Ce qu'on paye au poids de l'or.

Messieurs, j'ai des *autographes*
De tous temps, de tous pays;
Signatures et parafes,
Que je vends non garantis.

— **Bibliographie.** La liste analytique des ouvrages publiés en France et à l'étranger sur les *autographes* est le complément indispensable de notre travail. Ils sont en petit nombre. Les voici tous :

Des collections d'autographes et de l'utilité qu'on en peut tirer ; 1834, in-8°, 28 pages. Tiré à 100 exemplaires.

Recherches historiques et bibliographiques sur les autographes et sur l'autographie, par Gabriel Peignot; Dijon, 1836, in-8° de 90 pages. Livre devenu très-rare et qui se vend de 15 à 20 fr. M. Rathery en prépare une nouvelle édition.

Manuel de l'amateur d'autographes, par Jules Fontaine; Paris, in-8°, 368 pages. Excellent ouvrage, mais aujourd'hui très-arriéré.

Dictionnaire des pièces autographes volées aux bibliothèques publiques de la France, précédé d'observations sur le commerce des autographes, par L. Lalanne et H. Bordier; Paris, 1851, in-8°, 315 pages. Ce livre, composé par les deux experts que nomma le gouvernement, après 1848, à l'occasion des poursuites contre M. Libri, est plein de faits curieux.

Causeries d'un curieux, variétés d'histoire et d'art tirées d'un cabinet d'autographes et de dessins, par M. Feuillet de Conches; Paris, H. Plon, 1842-44, 3 vol. in-8°. Ouvrage d'un grand intérêt, écrit avec infiniment d'esprit. Il doit être continué.

Les Autographes et le goût des autographes en France et à l'étranger, par M. de Lescure; Paris, 1865, in-8°, 344 pages. Le travail le plus récent que nous ayons, écrit avec verve et agrément. L'auteur s'est attaché surtout à la partie piquante du sujet. Il a d'ailleurs amplement puisé dans le journal l'*Amateur d'autographes*.

Manuel des Amateurs d'autographes (en allemand), par le docteur J. Gunther et Otto-Aug. Schultz; Leipzig, 1856, in-8°, 289 pages. On trouve dans ce volume des renseignements curieux sur le goût des autographes en Allemagne; mais il est nul pour ce qui concerne la France.

L'*Amateur d'autographes*, rédigé par M. Gabriel Charavay. Ce journal paraît, à Paris, depuis le 1er janvier 1862, deux fois par mois, en une feuille in-8°. On y trouve la chronique des ventes, tous les faits relatifs aux *autographes*, des articles curieux de critique littéraire et historique, et des pièces inédites intéressantes. Ce qui en fait un recueil à part et tout à fait sans rival, c'est la partie intitulée *Manuel de l'Amateur d'autographes*, qui paraît successivement dans chaque numéro, et qui donne, par ordre alphabétique, la description et les prix de tous les *autographes* qui ont passé dans le commerce depuis le commencement de ce siècle jusqu'à ce jour.

On trouve dans les recueils ci-après des articles plus ou moins intéressants sur les *autographes : Magasin pittoresque*, 1836, pages 210-25; *Moniteur universel*, 15 avril 1843 et 26 février 1847, deux articles de M. Alexandre Corby, qui ont été tirés à part; *Journal des Débats*, 3 juillet 1843, article de M. H. de F. (Flers); même journal, 7 décembre 1847 et 25 février 1849, travail de M. Feuillet sur les *autographes* chez les Chinois, reproduit, avec d'importantes additions, dans les *Causeries d'un curieux; Encyclopédie des gens du monde*, article *Autographes*, par M. Villenave, etc.

— **Anecdotes.** Le prince de Metternich était grand amateur d'*autographes*. Il écrivit un jour au critique Jules Janin pour obtenir une lettre de sa main. Le spirituel journaliste répondit en ces termes : « Bon pour cinquante bouteilles de Johannisberg. » On sait que le vin de Johannisberg est d'un prix inestimable, et ne vaut pas moins de 1,000 fr. la bouteille après un certain nombre d'années. Il n'est pas besoin d'ajouter que les cinquante bouteilles furent expédiées; mais l'*autographe* coûtait cher. L'histoire ne dit pas si le vieux diplomate a pris une autre voie pour compléter sa collection : cela est probable. Nous rapportons cette historiette, mais, bien entendu, sans en garantir l'authenticité. Il nous paraît fort invraisemblable que Jules Janin ait si lestement tiré cette grosse lettre de change sur le patriarche de la diplomatie autrichienne. La plaisanterie eût été forte et d'un goût douteux. D'un autre côté, Metternich savait bien qu'il n'avait pas besoin de se mettre en de si énormes frais pour *obtenir* un *autographe* du charmant écrivain, dont les lettres abondent dans le commerce au prix de 1 fr. 50 en moyenne.

⁂

L'écriture de Jules Janin n'est pas calligraphiquement belle, on doit en convenir; mais elle n'est pas absolument illisible, comme on l'a souvent répété; et la preuve, c'est que les typographes l'ont toujours à peu près lue; et Dieu sait si ce formidable travailleur leur a taillé de la besogne. L'un des premiers qui ont répandu ces bruits malveillants sur les pattes de mouches de notre Janin est le spirituel Alphonse Karr (on n'est jamais trahi que par ses amis). Dans un de ses romans, publié il y a quelque vingt ans, il raconte familièrement entre deux chapitres qu'il vient de recevoir une lettre de son cher Janin, mais qu'il lui est impossible de la lire; en conséquence, il offre une prime considérable à qui pourra déchiffrer cette épître; et il ajoute audacieusement que « Jules Janin lui-même n'est pas exclu du concours. »

⁂

Encore une historiette sur l'écriture de l'éminent critique. Un compositeur n'ayant pu, malgré tous ses efforts, déchiffrer une de ses phrases, alla le prier de la lui expliquer. Grand embarras de l'écrivain! « Ma foi, dit-il, si cela ne vous fait rien, je préfère vous en écrire une autre. » *Se non è vero, è ben trovato.*

⁂

Mme de Genlis s'est vantée, dans son *Dictionnaire des Etiquettes de la cour*, d'avoir mis en vogue le goût des albums d'*autographes ;* mais nous avons vu plus haut que cette coutume est bien plus ancienne en France. En outre, elle s'est ailleurs elle-même moquée du goût pour les *autographes*. Cependant, à l'époque où les éditeurs commencèrent à joindre aux livres qu'ils publiaient des *fac-simile* de l'écriture des auteurs, elle céda, en minaudant un peu, aux instances de son libraire, auquel elle écrivait, le 22 décembre 1825 : « Moi! offrir mon *écriture* au public! Songez donc, mon cher Ladvocat, que je me suis moquée de cette nouvelle coutume; mais enfin, si vous pensez que ces petits pieds de mouche tracés par une main octogénaire, sans le secours de lunettes et de verre, ont quelque chose de curieux, et surtout si cela vous est agréable, faites ce que vous voudrez. » La bonne dame, après tout, ne paraît pas trop fâchée de mettre sous les yeux du public ses petits pieds de mouche tracés sans le secours de lunettes. Chaque âge a ses fatuités. La lettre parut lithographiée en tête des *Mémoires* que l'on connaît.

⁂

A propos des pièces dérobées aux collections publiques, on a prêté ce mot charmant à un ardent collectionneur : « Les *autographes* volés sont les bons; ceux-là, au moins, sont authentiques. »

⁂

M. Cousin, l'illustre philosophe, parcourait chez un expert un catalogue à prix marqués; il tomba sur son nom et se vit coté à 2 fr., tandis que, dans le catalogue précédent, il n'avait pas dépassé 1 fr. 25. « Bon, dit-il en se frottant les mains, je monte! peut-être avant ma mort arriverai-je à 3 fr. »

⁂

Parmi les histoires de pièces fabriquées par des faussaires, on peut citer le trait suivant, qui est authentique et assez piquant. Un libraire de Paris avait vendu un imprimé gothique, les *Coutumes de Sens*. Les fluctuations du commerce ramenèrent cet ouvrage entre ses mains quelques mois plus tard, et il s'aperçut avec étonnement qu'il s'était, pendant le voyage, *enrichi* d'un *autographe* de Henri II, qui n'y était point auparavant.

⁂

Jules Lecomte, le spirituel chroniqueur du *Monde illustré*, mort en 1864, était, comme on le sait, un amateur d'*autographes*. Mais, malgré ses succès de plume, malgré sa brillante notoriété, ses propres lettres n'étaient pas cotées sur la place, et il en éprouvait un naïf chagrin. Son ambition était de figurer sur un catalogue de vente, et il sollicita sérieusement cette faveur auprès de M. Charavay aîné, qui se rendit gracieusement à son désir. Une lettre de lui parut donc sur les tables de vente; elle trouva acquéreur et fut adjugée à 1 fr. 50. Le prix était modique; mais Jules Lecomte n'en fut pas moins ravi, et l'insertion de son nom dans un catalogue d'*autographes* lui parut une consécration de célébrité.

⁂

Dans toutes les anciennes éditions de Mme de Sévigné, même celle de Monmerqué, on trouve une étrange faute d'impression, qui a eu les honneurs du *Complément au Dictionnaire de l'Académie française*. Voici le passage, lettre du 5 novembre 1684 : « C'est une petite pointe de vin qui *roussille* et réjouit toute une âme. » *Roussiller* était un vocable inconnu; mais la marquise avait parlé, et l'Académie ne manqua point de trouver à ce mot le plus beau sens du monde; on en fit une sorte de synonyme de *roussir*, employé figurément. Tout allait pour le mieux, lorsque l'original, la lettre *autographe*, tomba entre les mains de M. Feuillet de Conches, qui y lut aussi clairement que possible : « C'est une petite pointe de vin qui *reveille* (réveille). » Et voilà, s'écrie le spirituel collectionneur, comme on écrit l'histoire, et comme le savant Dictionnaire en est pour ses frais! »

⁂

Laubardemont ne demandait que trois lignes de l'écriture d'un homme pour le faire pendre. On comprend combien il devait être dangereux de confier ses *autographes* à un si terrible *amateur*. Disons en passant qu'on possède quelques-uns des siens, qui suffiraient amplement à faire pendre un homme, notamment une pièce adressée au cardinal et relative au procès d'Urbain Grandier.

⁂

On a vu plus haut que pendant longtemps on a fabriqué des gargousses avec les parchemins des archives publiques ou seigneuriales. En songeant à cette prodigieuse consommation de documents manuscrits, un collectionneur navré s'écriait un jour : « Mais pourquoi n'a-t-on pas eu l'idée de charger les canons avec du papier blanc? Cela eût épargné des pièces précieuses; et d'ailleurs cela eût été *plus convenable*. » Homme naïf! cela eût en effet été plus convenable pour envelopper de pareilles dragées; mais c'est une politesse qui eût coûté un peu cher, au prix où était alors le papier.

⁂

Parmi les milliers d'anecdotes inventées par les scribes et les romanciers pour diffamer la Révolution, qui a tiré de la boue la classe à laquelle ils appartiennent, nous trouvons la suivante, qui se rapporte un peu à notre sujet. Dans une visite faite chez Duplanil, le traducteur de la *Médecine domestique* de Busching, les commissaires, en fouillant les rayons de la bibliothèque, trouvèrent, parmi des liasses de papiers, quelques lettres de Louis XIV, de Turenne, de Bossuet, etc. « Ah! s'écrièrent-ils, tu prétends que tu n'es pas aristocrate, et tu *entretiens* des correspondances avec ce tyran et ces suspects.... » Toutefois, Duplanil en fut quitte pour la peur. Cela est fâcheux; l'histoire eût été plus édifiante s'il avait été condamné par le tribunal révolutionnaire pour avoir entretenu une correspondance avec les émigrés ci-dessus désignés.

⁂

Dans les *Analecta* de Mabillon, nous lisons qu'au XIe siècle le propriétaire d'un manuscrit *autographe* des *Homélies* d'Aymon d'Alberstædt vendit cet *autogr phe* à la comtesse Grécie d'Anjou, moyennant deux cents brebis, plusieurs peaux de martre et quelques muids de siegle et de froment.

Charles Nodier, qui faisait flèche de tout bois, imagina, dans une de ses nombreuses pénuries d'argent, l'ingénieuse spéculation que voici. Connaissant le goût de certains collectionneurs pour les livres portant des annotations marginales *autographes*, il fit annoncer, en 1829, la vente de ses livres, annotés par lui dans le cours de sa carrière littéraire. Puis il se mit à barbouiller hâtivement les marges des malheureux bouquins, improvisant pour les besoins du moment des myriades de notes sans rime ni raison, brossant de la *copie* à tour de bras pour tenir les promesses de l'affiche. Mais il faut croire que les amateurs flairèrent quelque supercherie sous ce bloc enfariné, car la vente ne produisit qu'un médiocre résultat. C'est triste, mais cela est vrai, et le *Grand Dictionnaire du* XIX^e^ *siècle* a pris l'engagement de tout dire.

Lorsqu'il a fondé son journal de *fac-simile*, nommé l'*Autographe*, M. de Villemessant déposa au ministère de l'intérieur vingt-six titres différents, tous relatifs aux *autographes*, afin qu'il ne pût se créer à côté de lui aucun journal du même genre. Ces titres étaient, dit-on, si artistement et si savamment combinés, qu'il semblait impossible d'en imaginer un nouveau sans tomber dans la contrefaçon. A la bonne heure! on voit que Figaro n'a pas perdu son esprit inventif. « Que nous sommes heureux, s'écria à ce sujet l'*Amateur d'Autographes*, d'être né avant notre confrère! Deux ans plus tard, nous ne pouvions plus paraître! »

Les *autographes* sont fort souvent de terribles indiscrets, et l'on connaît des histoires bien scandaleuses qui nous ont été révélées par ces redoutables feuillets de papier. Mais on comprendra la réserve qui nous est imposée en un tel ouvrage. Nous ne rappellerons ici qu'une lettre de Ninon de Lenclos à Saint-Evremont, qui la questionnait sur la jeunesse de Mme de Maintenon. « ... A quoy songes vous d'oublier qu'il me faut lire en lunettes ces histoires d'amour?... S. (Scarron) estoit mon amy; sa fame m'a donné mille plaisirs par sa conversation, et, dans le temps, je l'ay trouvée trop gauche pour l'amour. Quant aux détails, je ne scay rien, je n'ay rien veu; mais je luy ay presté souvent ma chambre jaune à elle et à Villarseaux... »

L'original de cette lettre appartient à la collection Feuillet de Conches. On a beaucoup disputé sur la conduite de Mme de Maintenon dans sa jeunesse. Nous ne voulons en aucune manière trancher la question; mais on conviendra que cette *chambre jaune* donne singulièrement à réfléchir.

On n'imaginerait pas qu'un aveugle pût avoir la passion des *autographes*. Il y en a pourtant des exemples. Pougens, fils naturel du prince de Conti et littérateur estimable, était aveugle, et cependant amateur enthousiaste d'*autographes* et d'objets de curiosité. « Tenez, disait-il, livres, médailles, *autographes*, je les flaire, je les respire, je les vois des yeux de tous mes sens. » Il se faisait lire et relire ses pièces, et les palpait avec délices, comme Michel-Ange, devenu aveugle, caressait à pleines mains le torse de l'Apollon du Vatican. Il a laissé une belle collection, qui fut vendue à sa mort, en 1833.

M. de Lajarriette, dont il a été plusieurs fois question dans le cours de cet article, était devenu aveugle et n'en continuait pas moins à enrichir chaque jour sa magnifique collection. Bien mieux, plus délicat que certains voyants, il n'admettait que des pièces dans un état de parfaite conservation, et son doigt exercé découvrait, avec une sûreté merveilleuse, non-seulement les déchirures, mais encore les moindres piqûres et les taches d'humidité.

Une indiscrétion, pour finir : S. M. l'impératrice des Français est un amateur très-éclairé d'*autographes*. D'ici à quelques années, sa collection ne saurait manquer d'être des plus riches, car ils doivent être nombreux ceux qui recourent chaque jour à sa gracieuse et inépuisable charité.

Autographe (L'), comédie en un acte, en prose, par M. Henri Meilhac, représentée à Paris sur le théâtre du Gymnase, le 28 décembre 1858. Un homme d'esprit, affligé de la cinquantaine et marié à une jeune femme, s'est aperçu que celle-ci fait les doux yeux à un jeune auteur dramatique pour obtenir de lui un autographe. Voulant rabaisser, dans l'imagination de madame, celui qui menace de troubler sa félicité conjugale, il soumet la vanité du jeune auteur aux agaceries d'une femme de chambre, qui consent, moyennant quelques pièces d'or, à être du complot; il s'agit pour elle de faire dériver de son côté l'autographe demandé. Elle fait tant et si bien que l'amoureux tombe dans le piége et est surpris par monsieur et madame au moment où il donne une leçon d'écriture à la fine et gentille soubrette. L'idée de cette spirituelle bluette est neuve; le dialogue est vif et gai; les scènes, bien groupées, ont du charme et de l'intérêt. L'*Autographe*, plusieurs fois repris, est resté au répertoire du Gymnase; il a dû une bonne partie de son succès à la façon dont il a été interprété d'origine par MM. Adolphe Dupuis, Dieudonné, Mlles Marquet et Rosa Didier.

Autographe (L'), journal-album, fondé le 5 décembre 1863 par M. H. de Villemessant, paraissant le 1er et le 15 de chaque mois. Il doit former deux séries de chacune vingt-quatre livraisons, c'est-à-dire deux magnifiques albums, qui ont à l'avance leur place marquée dans toutes les bibliothèques de choix et dans les salons, où ils seront feuilletés avec délices par tous les visiteurs curieux, amateurs des nouveautés, bizarreries et excentricités intellectuelles. Cette publication a été fondée pour la satisfaction des curiosités mondaines, avec la prétention, un peu fictive peut-être, de préparer des matériaux pour l'histoire des lettres, des arts et de la politique. Est-ce à dire cependant que l'avenir n'aura rien à puiser dans ces deux grands volumes, grossis des pattes de mouches les plus illustres? Nous ne prétendons pas cela; mais si nous feuilletons cette publication sans précédents, ce répertoire unique et qui pourtant est loin d'être le dernier mot du genre, qu'y voyons-nous? beaucoup de signatures célèbres, dont le rapprochement ne laisse pas d'être souvent bizarre, mais peu de documents sérieux par rapport à la science historique, peu de pièces offrant, en dehors de l'attrait qui s'attache tout naturellement à l'écriture d'un grand homme, un caractère d'utilité pratique.

Nous possédons déjà plusieurs recueils spéciaux sur ce qu'on est convenu d'appeler aujourd'hui la science des autographes; mais ces recueils, dont le plus connu est sans contredit l'*Amateur d'autographes*, de M. G. Charavay, ne sont guère lus et suivis que par quelques curieux, par des bibliophiles en quête de documents inédits, et par des personnes qui se livrent à l'innocente passion de posséder dans leurs cartons des reliques de grands hommes. En même temps qu'ils offrent à un public, d'ailleurs assez peu nombreux, des renseignements parfois précieux sur des faits peu ou mal connus, ils se proposent d'initier leurs abonnés aux découvertes plus ou moins importantes des chercheurs et des collectionneurs; ils font connaître les ventes, et commentent les catalogues qui se distribuent à la salle Silvestre ou ailleurs; ils rappellent la valeur commerciale des pièces en circulation, signalent les supercheries, décrivent les cabinets en renom et analysent les livres qui s'occupent de la matière. En un mot, ce sont des manuels bons à consulter pour les hommes d'étude, des guides précieux pour les amateurs, et c'est là ce qui les distingue de l'album qui nous occupe. Ici, il s'agit d'un ouvrage qui ne s'adresse pas précisément aux autographophiles purs, mais aux amateurs qui fréquentent plus les salons que les bibliothèques. La curiosité y est complétement satisfaite. On y trouve des livraisons consacrées à Marat et à son assassin, à Marie-Antoinette, à la marine, à l'armée, à la révolution de 1830, à la révolution de 1848; les lettres de Napoléon III et Caussidière, de Garibaldi et de Pie IX, le testament de Marie-Antoinette et la *Marseillaise*, l'affiche écrite par Bugeaud le 24 février, et la déclaration des députés offrant la couronne à Louis-Philippe en 1830; la proclamation de Blanqui, les fameuses poires dessinées à la cour d'assises par Philipon, l'ordre du jour du maréchal Magnan, le compte rendu de la journée du 1er prairial, par Boissy-d'Anglas, etc., etc. Toutes ces pièces peuvent piquer la curiosité du public, mais elles n'ont qu'une valeur relativement assez mince auprès des érudits qui ne sont pas des érudits pour rire, et qui veulent surtout de l'inédit. L'*Autographe* n'en est pas moins une publication qui vaut qu'on s'y arrête. Par sa belle impression, par son format splendide, par le choix intelligent des matières qui le composent, il est appelé à briller sur les tables aristocratiques. Une telle collection faisait défaut à une époque qui se passionne pour les timbres-poste et les portraits-cartes. Aussi M. de Villemessant a-t-il fait preuve d'une grande habileté en comblant une lacune regrettable. Ne lui reprochons donc pas de sacrifier à l'actualité : tout le succès de son entreprise est là.

Il serait trop long de citer tous les noms qui se rencontrent dans l'*Autographe*. Les célébrités les plus diverses s'y trouvent mêlées de la façon la plus inattendue. Nous citons au hasard : Napoléon III, général Cavaignac, Clairville, Berlioz, Cormenin, Pie IX, Lola Montès, Eug. Delacroix, Kosciusko, Kossuth, Armand Marrast, Lamoricière, Nadar, marquis de Boissy, Meyerbeer, Louis Blanc, Victor Hugo, Mme Ugalde, Pelletan, Paul de Kock, Humboldt, Henri Murger, Balzac, Rachel, Alfred de Musset, George Sand, Jules Sandeau, Alexandre Dumas père et fils, Mme Malibran, Juarez, Chateaubriand, François Arago, Henri Monnier, Frédérick Lemaître, Cham, Changarnier, Émile Souvestre, la duchesse de Berri, le comte Lucchesi-Palli, Félicien David, Jules Favre, Louis XVIII, Mirès, Lamartine, Emile Chevé, Liszt, Rossini, Bonaparte, Lacenaire, le czar Nicolas, Mazzini, Marchangy, Béranger, Ingres, Schamyl, Adelina Patti, Halévy, la reine Hortense, Mermet, Cambronne, Sainte-Beuve, Rouher, Lachambeaudie, Kléber, Voltaire, Jean-Jacques Rousseau, Quatremère de Quincy, Guizot, Proudhon, Babinet, Gavarni, Alfred de Vigny, Pierre Leroux, père Enfantin, Polignac, Lincoln, Barbès, Gœthe, Walter Scott, Beaumarchais, Edgard Quinet, Michelet, Jules Gérard, Fénelon, etc. Des notes historiques et biographiques, et quelquefois même des portraits, sont placés en tête des différents morceaux.

Comme complément à son album, M. de Villemessant a essayé de faire pour l'art ce qu'il avait fait pour la littérature. « Le croquis du peintre ou du dessinateur, s'est-il dit, n'est-il pas au tableau ou à la gravure ce que les pattes de mouches de l'écrivain sont à l'imprimé? » Il nous a donné l'*Autographe au Salon de* 1864 *et dans les ateliers*, contenant 200 dessins autographes; puis l'*Autographe au Salon de* 1865, album en cours de publication, devant former 100 pages de croquis en 12 livraisons. Ces deux nouveaux volumes contiennent de bonnes choses; ils conviennent surtout aux artistes et aux amateurs. Des notices biographiques accompagnent chaque croquis ou dessin.

Voilà l'analyse du journal nommé l'*Autographe*. Rien n'est plus sec, plus aride, plus ingrat, plus morose qu'un compte rendu. Prenez un lis dont la tête se dresse fièrement au milieu des roses et des renoncules d'un jardin; coupez-le, faites-le sécher, et parquez-le soigneusement entre deux feuillets d'un album, baptisé du titre d'herbier; puis, quelques mois après, ayez la curiosité de contempler la fleur jadis si fraîche, si blanche, si parfumée. Vous vous trouvez en présence d'un cadavre. Telle est forcément l'analyse de certains ouvrages d'esprit. Ce sont des fruits qu'il faut goûter sur l'arbre, des parfums délicats qui résistent à l'analyse chimique et qui sont rebelles à la condensation. Nous allons donc, après cette analyse insuffisante, prendre le lecteur par la main et le conduire au milieu du parterre, pour qu'il puisse lui-même se choisir un bouquet : il trouvera les fleurs de l'esprit et les fleurs du bon sens, les fleurs de la joie et les fleurs de la mélancolie, les fleurs de l'enfance et les fleurs de l'âge mûr, celles qui s'épanouissent à côté du berceau et celles qui meurent sur les tombeaux, les nénuphars qui ont fleuri sur les flots agités et les violettes nées à l'ombre d'un buisson discret.

Pour que le lecteur nous suive avec plus d'intérêt dans les méandres de cette charmante oasis, commençons par mettre entre ses mains un itinéraire, et disons-lui que, dans ce pays de Tendre, il parcourra successivement des bosquets qui portent les noms de pensées, boutades, poésies, etc.

PENSÉES.

Un grand nombre de ces pensées ont été empruntées à des albums ayant pour propriétaires de belles dames qui, certains jours où elles s'ennuient, se disent charitablement : « Lundi prochain, j'appellerai dans mon salon Lamartine, Victor Hugo, Théophile Gautier, Jules Simon, Alfred de Musset, Ch. Nodier, Rachel, Mlle Mars, etc., et les prierai de payer leur écot par un *autographe*. » Et voilà nos savants, nos penseurs, nos poëtes pris tout à coup au trébuchet. Le salon est un bois, au milieu duquel ils rencontrent un ex-hidalgo qui leur demande la bourse, l'escopette à la main, sans s'inquiéter aucunement si le voyageur a ou n'a pas de maravédis au fond de sa bourse. Aussi les uns se contentent souvent de signer leur nom, ou de griffonner un distique de La Fontaine, de Racine ou de Voltaire, fondant leur mutisme ou une stérilité momentanée sur cette phrase très-fine et très-juste de Mme de Sévigné : « Il y a des jours où l'on veut avoir le droit d'être bête tout à son aise. » Quelques-uns, qui sont dans le secret du but de l'invitation, ont médité le matin l'impromptu qu'ils écriront le soir; ils paraissent réfléchir profondément pendant quelques minutes, puis l'inspiration coule à flots sur la page. Là aussi il y a les moqueurs. L'un écrit : Ma foi, je ne sais que dire. — Un autre : Ma muse est lunatique. — Un troisième : J'ai du bon tabac dans ma tabatière. — Un jour Rossini, à qui l'on demandait un chef-d'œuvre, traça une portée et nota *Au clair de la lune*. D'autres, enfin, s'en tirent en affectant la modestie, quitte à essuyer le feu roulant de ceux qui viennent au dernier rang. Voici un échantillon de ce genre :

« Mon nom n'est point digne de figurer dans ce recueil. » V. BROGLIE.

« Ni le mien. » GEORGE SAND.

« Ni le mien non plus. » EUGÈNE SUE.

« Farceurs! » CH. PHILIPON.

« O triple orgueil!!! » VIENNET.

« Mettons quadruple et n'en parlons plus. » PAUL FÉVAL.

—

« L'art finit où l'imitation commence. » VICTOR SÉJOUR.

« L'homme est l'égoïsme personnifié. » OLYMPE AUDOUARD.

« A cœur vaillant rien d'impossible. » La comtesse DE CAYLA.

« La haine n'a jamais profité à personne. » GAY-LUSSAC.

« Rien n'est plus immoral que l'ennui. » LÉON GOZLAN.

« La fidélité est la probité du cœur. » PAUL DE MUSSET.

« La famille, c'est la société en petit; l'humanité, c'est l'Etat en grand. » VICTOR SÉJOUR.

« Le goût est le sentiment prompt d'un esprit bien fait. » Le duc de NOAILLES.

« Les méchants ont toujours les lâches pour amis. » DUMANOIR.

« Rêver, c'est le bonheur; attendre, c'est la vie. » VICTOR HUGO.

« La jeunesse n'a pas assez souffert pour savoir consoler. » E. LEGOUVÉ.

« L'esprit n'est jamais vieux tant que le cœur est jeune. » Bibliophile JACOB.

« On a eu raison de le dire, l'unanimité est presque toujours un signe de servitude. » CHARLES DE RÉMUSAT.

« Les méchants doivent être des malheureux que personne n'a aimés!..... » VIRGINIE ANCELOT.

« La barbarie n'est que l'ignorance du passé. » VIOLLET-LEDUC.

« Toute femme qui n'est pas au Christ, est à Vénus. » OCTAVE FEUILLET.

« Les hommes se suivent et ne se ressemblent pas. » CARNOT.

« Tout homme est un ambitieux tempéré par un paresseux. » HENRI BAUDRILLART.

« La qualité dont nous tirons le plus d'avantage dans le monde, c'est la bonté. » Mme DE BAWR.

« J'aime, quand j'aime, qu'on m'aime comme j'aime. » SOPHIE CRUVELLI.

« C'est aux berceaux qu'il faut demander le secret des tombes. » BANCEL.

« La mort est la seconde naissance de l'homme. » DUNGLAS HOME.

« Je connais une arme plus terrible et plus meurtrière que la calomnie, c'est la vérité. » J. CRÉTINEAU-JOLY.

« Après les persécuteurs, je ne connais rien de plus haïssable que les martyrs. » P.-J. PROUDHON.

« Ce n'est qu'en parlant le moins possible que l'on a quelque chance de dire des vérités. » THÉODORE BARRIÈRE.

« C'est l'amour qui nous inspire les grandes choses et qui nous empêche de les accomplir. » ALEX. DUMAS fils.

« Les partis les plus opposés doivent se rencontrer sur le terrain de la bienfaisance. » EMILE DE LA BÉDOLLIÈRE.

« La photographie est à la nature ce que l'orgue de Barbarie est à la musique. » ANAÏS FARGUEIL.

« Il faut passer sa vie à justifier les espérances de ses amis et les craintes de ses ennemis. » F. MALLEFILLE.

« Ouvrez une même porte à la vérité et au mensonge, et soyez assuré que le mensonge passera le premier. » FEUILLET DE CONCHES.

« L'épopée doit frapper l'imagination et captiver la foi comme la légende et la prophétie. » PAULIN PARIS.

« Ce qu'on regarde comme la dernière fantaisie d'une femme est bien souvent sa première passion. » ANDRÉ DELRIEU.

« Le bon sens est le concierge de l'esprit; son office est de ne laisser ni entrer ni sortir les idées suspectes. » DANIEL STERN.

« L'histoire, qu'est-ce? le long procès-verbal du supplice de l'humanité. Le pouvoir tient la hache, et le prêtre exhorte le patient. » LAMENNAIS.

« La modestie est une grande lumière; elle laisse l'esprit toujours ouvert et le cœur toujours docile à la vérité. » GUIZOT.

« Il est des gens qui cumulent l'admiration et le mépris; l'admiration pour leur talent, le mépris pour leur personne! » GUSTAVE PLANCHE.

« Quelle est la femme qui ne fait pas ce qu'elle dit? — Celle qui jure de n'aimer jamais ou d'aimer toujours. » CHARLES BRIFAUT.

« L'avenir appartient à Dieu, et un peu à l'homme qui a de la volonté et un cœur honnête. » Maréchal BOSQUET.

« La science de la jurisprudence n'est pas un don spécial de Dieu; elle s'acquiert par le travail et la méditation. » TROPLONG.

« Admirable puissance de la nature! elle produit ses grandes merveilles avec des causes qui sont souvent insaisissables. » Docteur PÉTROZ.

« Je n'ai eu le choix qu'entre la littérature et l'oisiveté : qui oserait me blâmer d'avoir choisi la littérature? » ARMAND DE PONTMARTIN.

« Un des plus forts contrastes qu'on puisse éprouver, c'est d'être forcé de mépriser l'artiste dont on admire le talent. » GRÉTRY.

« Il y a trois choses contre lesquelles la rage des passions humaines devient impuissante : Dieu, la lumière et le génie. » EUGÈNE DE MIRECOURT.

« L'homme de dévouement et d'abnégation n'a d'ennemis que dans son camp; ses adver-

saires le combattent, mais lui rendent justice; il va droit son chemin. »

De La Rochejaquelein.

« Le diamant brut et le diamant poli sont l'un et l'autre du diamant; mais le diamant brut, c'est le réel; le diamant poli, c'est l'idéal. » Charles Blanc.

« Toutes les terres de notre globe sont maintenant découvertes, les mers sont sillonnées chaque jour par nos vaisseaux; il ne reste plus que le ciel à parcourir. »

Baron Taylor.

« En fait de monuments anciens, il vaut mieux consolider que réparer, mieux réparer que restaurer, mieux restaurer qu'embellir; en aucun cas, il ne faut ajouter ni retrancher. »

Didron aîné.

« L'homme ne fait que passer sur la terre; mais il y laisse le produit de ses labeurs. La semence qu'il y a mise, si faible qu'elle soit, peut engendrer un grand arbre..... »

Buchez.

« Je certifie, et sur ma tête, que si l'hélice sans moteur extérieur parvient à enlever une souris, elle enlèvera encore plus facilement un *éléphant*. » Babinet.

« Le livre le plus parfait est celui qui donne le plus à travailler au lecteur, comme le trait d'esprit le plus heureux est celui qui laisse le plus à deviner. » Eugène Pelletan.

« Les pensées sont des clous qui retiennent la draperie du style. Les vers sont comme des coupes où le poëte verse sa pensée; un vers est bon, quand il est plein jusqu'au bord. »

H. Bouilhet.

« Les effets de l'erreur sont une des preuves les plus saisissantes de la vérité : ils la font sentir par l'expérience à ceux qui ne sauraient la comprendre par la pensée. » Mignet.

« Il n'est jamais prudent d'apprendre hors de propos que la terre tourne aux gens qui l'ignorent, et marcher sera toujours la plus sage démonstration du mouvement. »

Baron Haussmann.

« La reconnaissance est pareille à cette liqueur d'Orient qui ne se conserve que dans des vases d'or : elle parfume les grandes âmes et s'aigrit dans les petites. »

Jules Sandeau.

« Il y a des femmes qui traversent la vie comme un souffle bienfaisant traverse un buisson fleuri, elles en dégagent tous les aromes et tous les parfums. »

Amédée Achard.

« L'amitié est une chose si rare que, n'eût-elle duré qu'un jour, on doit en respecter jusqu'au souvenir. Insulter à ses *amitiés* éteintes, c'est faire le procès à son propre cœur. » Alfred Darimon.

« L'une des conditions essentielles des sociétés civilisées et chrétiennes, c'est l'alliance de l'autorité vraie et de la liberté sage : la paix, la prospérité, la grandeur sont à ce prix. » Henri de Riancey.

« Les faux honnêtes gens sont ceux qui déguisent leurs défauts aux autres et à eux-mêmes; les vrais honnêtes gens sont ceux qui les connaissent parfaitement et les confessent. » Hase.

« L'on a cherché quelles étaient les bases de la religion sur la terre; la première de toutes a toujours été, sera toujours la bonté, la bienfaisance des hommes élevés en pouvoir et en dignité. » Azaïs.

« Il y a entre les sociétés qui commencent et celles qui sont arrivées à un grand degré de civilisation ce rapport d'analogie que, dans les unes comme dans les autres, l'influence des mœurs l'emporte sur celle des institutions. »

Ernest Desmarest.

« Les insulaires des mers du Sud ne se font la guerre que pour satisfaire leur appétit. Ils dévorent les vaincus. Nos mœurs répugnent à cet excès. Au lieu de manger les vaincus, chez nous on les déshonore. Les sauvages *sont* peut-être plus humains. »

Louis Reybaud.

« La loi, quand elle veut faire faire par la force ce que la morale fait faire par la persuasion, bien loin de s'élever à la région de la charité, tombe dans le domaine de la spoliation. Le propre domaine de la loi et des gouvernements, c'est la justice. »

Frédéric Bastiat.

« Les révolutionnaires de 1792 disaient : « Que tout arbre qui ne produit pas de bons » fruits soit coupé et jeté au feu! » C'est la lettre de l'Evangile : « Que tout arbre qui ne » produit pas de bons fruits soit greffé et cultivé! » Voilà l'esprit du Christ. »

Noël Parfait.

« La coquetterie n'est pas ce que nous avons de plus mauvais, car si la jeune fille de quinze ans *désire* qu'on la trouve jolie, bientôt elle veut qu'on l'aime; la jeune femme veut plaire, et pour plaire et être aimée, une femme sait qu'avant tout il faut être bonne. »

La duchesse d'Abrantès.

« Il ne faut dire de soi ni bien ni mal; en effet, si vous vous rabaissez indiscrètement vous-même, tout le monde est tenté de vous prendre au mot : si vous dites de vous trop de bien ou seulement un peu de bien, vous fatiguez tout le monde : on ne se donne point la réputation; il faut la mériter et l'attendre. »

Eug. Delacroix.

« Les gens silencieux et froids ressemblent à ces terres en friche où rien ne germe, parce qu'on n'y a rien semé. Ils absorbent d'autant mieux, et comme ils ne disent jamais de bêtises, ce qui est un sûr moyen de n'avoir jamais d'esprit, ils cheminent sans encombre, et vont à la fortune comme au moulin. »

Francis Wey.

« Le travail est la grande loi de l'humanité. C'est le travail qui fortifie les mœurs, et enfante les vertus qui contribuent le plus efficacement à la *grandeur des peuples*; c'est le travail qui fonde les fortunes honorables, les fortunes qui, lentement et péniblement amassées, se conservent avec un soin pieux dans les familles; tandis que la richesse qui s'est édifiée sur le jeu, inconstante comme le hasard qui l'a créée, s'évanouit au premier choc. »

Delangle.

BOUTADES, PLAISANTERIES, EXCENTRICITÉS.

Si M. de Villemessant était parvenu à déterrer des autographes de l'époque d'Ovide et de Lucrèce, c'est dans cette catégorie que figureraient certainement les pattes de mouches d'Aristophane, de Lucien de Samosate et de l'auteur du *Festin de Trimalcion*.

« Un candidat à l'Académie est un animal triste. » Octave Feuillet.

« La gourmandise est ce qui distingue l'homme de la brute. » Ernest Capendu.

« Les autographes les plus courts sont les meilleurs. » Amédée Achard.

« L'homme est une intelligence contrariée par des organes. » Pastoret.

« La musique est le plus désagréable et le plus cher de tous les bruits. »

Théophile Gautier.

« Ce n'est pas la fortune qui vient en dormant, c'est le terme! »

Emile Marco de Saint-Hilaire.

« L'amour naît de tout et meurt de rien. C'est absolument la même chose. »

Edouard Thierry.

« L'amour est comme l'opéra : on s'y ennuie, mais on y retourne. » Gustave Flaubert.

« La fleur d'oranger! symbole ironique du mariage . les fleurs sont blanches, les fruits sont jaunes. » Adolphe Gaïffe.

« Axiome d'un cantonnier : Les routes sont comme les femmes, il faut beaucoup d'argent pour les entretenir. »

Maxime du Camp.

« Deux et deux font quatre; mais deux sots ne valent pas la moitié d'un homme d'esprit. »

Adolphe Blaise.

« On accuse les critiques de tordre le cou aux cygnes; je trouve qu'ils consentent trop souvent à cirer les pattes des dindons. »

Hippolyte Babou.

« Probité du cœur, si rare parmi les hommes, qui se croient quittes avec la probité de la poche. » Paul d'Ivoy.

« Jusqu'à quarante ans, une femme fait sa taille pour ses robes; passé quarante ans, elle fait ses robes pour sa taille. — Je n'ai pas quarante ans. » Augustine Brohan.

4 novembre 1861.

« Politique... plus ça change, plus c'est la même chose.

« Morale : L'amour naît de rien et meurt de tout. » Alph. Karr.

« La France n'est vraiment pas difficile, car elle ne demande jamais tous les trois jours que trois choses : du nouveau, du nouveau, du nouveau. » Vicomte de Cormenin.

« Quand on me prie de glisser mon nom dans un album qui vaut quelque chose, je ne manque jamais d'y écrire cette vieille phrase hypocrite d'un drôle fort modeste,—qui avait de l'orgueil : Ce qui m'étonne le plus dans le bien beau monde, c'est de m'y voir. »

Louis Lurine.

« Dieu fit la femme, et nous la *dame*. Si Eve revenait au monde, elle ferait peur; on trouverait sa taille épaisse, ses pieds grands, ses yeux bêtes. Il n'y aurait pas le moindre serpent pour la séduire : on ne lui offrirait pas des pommes, on lui en jetterait. »

Léon Gozlan.

« Les *à-peu-près* sont tout dans la vie : on est à peu près savant, à peu près sage, à peu près brave, à peu près philosophe, à peu près heureux. Il ne faut pas espérer atteindre au delà de cette zone; contentons-nous donc en tout des *à-peu-près*, même en fait de sagesse et de vertu. » Amédée de Bast.

« Mon cher ami,

» Nous chantons notre messe, dimanche prochain, 6, à Saint-Etienne-du-Mont. Pourrez-vous y venir? venez : cela vous comptera pour quelques heures de purgatoire. Il est vrai que vous n'avez peut-être guère peur de ces fameuses chaudières inventées par le diable et mises si injustement sur le compte du bon Dieu. Ah! le bon Dieu, c'est bien l'homme du monde qu'on a le plus calomnié!

» A vous, de cœur,

» E. Chevé. »

« Voici les deux premières lettres d'un dictionnaire que je continuerai si elles me rapportent la moindre nourriture :

A

» *Aimer*. Verbe actif au printemps, et neutre pendant l'hiver.

B

» *Bonheur*. Dans les dictionnaires, bonheur est un substantif; dans le livre de la vie, le bonheur est un verbe qui se conjugue au passé avec le souvenir, au futur avec l'espérance; mais il n'a pas de présent. »

Léon Gatayes.

« Comme je suis un peu fou, j'ai toujours rapporté, je ne sais trop pourquoi, à une couleur ou à une nuance les sensations diverses que j'éprouve. Ainsi, pour moi, la piété est bleu tendre, la résignation est gris-perle, la joie est vert-pomme, la satiété est café au lait, le plaisir, rose velouté; le sommeil est fumée de tabac, la réflexion est orange, la douleur est couleur de suie, l'ennui est chocolat. La pensée pénible d'avoir un billet à payer est mine de plomb; l'argent à recevoir est rouge chatoyant ou diablotin. Le jour du terme est couleur de terre de Sienne; vilaine couleur! Aller à un premier rendez-vous, couleur thé léger; à un vingtième, thé chargé; quant au bonheur..... couleur que je ne connais pas. »

Léon Gozlan.

« O Paris! les poëtes, les romanciers, les journalistes et les historiens ont beau te choisir de préférence pour sujet éternel de leurs méditations et de leurs travaux, ils n'arriveront jamais à dire de toi tout le bien et tout le mal que tu mérites! Tu es la capitale de la sagesse et la capitale de la folie; tu adores les vrais dieux et tu sacrifies aux faux dieux; tu es prodigue comme un fils de famille et tu es avare comme un prêteur à la petite semaine; tu es laid comme Quasimodo et tu es beau comme don Juan; tu as du génie et tu manques de sens commun. »

Albéric Second.

« *Mon cher Villiaumé*,

» Je remarque que je n'ai connu presque aucun des hommes de marque du siècle : Chateaubriand. P.-L. Courier, Jouffroy, Cousin, Nodier, E. Burnouf, Guizot, Thiers, Barrot, Royer-Collard, Lamartine, A. de Musset, A. de Vigny, Béranger, Lamennais, Arago, etc., etc. Ceux en petit nombre que j'ai rencontrés, j'ai dû me battre avec eux : P. Leroux, L. Blanc, V. Considérant; il y en aura encore d'autres. Ne suis-je pas l'excommunié de l'époque? Bien sûr que je n'aurai personne à mon enterrement. Il y a un proverbe qui dit : *Væ soli!*... malheur au solitaire!... En y songeant, je me demande si je ne traîne pas la chaîne de quelque grand coupable, condamné dans une existence antérieure, comme l'enseigne J. Reynaud?... Je commence à être bien las de la vie, et ne cherche qu'à dire ce que j'ai sur le cœur avant de mourir. Cela fait, je dis : Foin de moi et du genre humain!

» Bonjour, P.-J. Proudhon. »

POÉSIE.

Ici, il y a vraiment de l'improvisation. Les poëtes sont des oiseaux, et le rossignol songe-t-il à midi sur quel mode et dans quel ton il nous charmera le soir?

AU RAILLEUR.

Toi qui ris de nos cœurs prompts à se déchirer,
Rends-nous notre ignorance, ou laisse nous pleurer.

Marceline Desbordes-Valmore.

⁂

Le succès, qui fait seul le mérite ou le crime,
Change l'estime en blâme et le blâme en estime.

F. Ponsard.

⁂

SUR UN PARAPLUIE.

Ami commode, ami nouveau,
Qui, contre l'ordinaire usage,
Reste à l'écart quand il fait beau,
Et se montre les jours d'orage!

E. Scribe.

⁂

L'orgueil promet l'apothéose
A l'esprit humain révolté,
Qui donne à la métempsycose
Le pas sur l'immortalité.

Raymond Brucker.

⁂

Nous n'existons vraiment que par ces petits êtres
Qui dans tout notre cœur s'établissent en maîtres;
Qui prennent notre vie et ne s'en doutent pas,
Et n'ont qu'à vivre heureux pour n'être pas ingrats.

E. Augier.

⁂

Le bonheur (s'il est vrai qu'on le trouve ici-bas),
Par combien de douleurs ne l'achetons-nous pas!
Dieu lui-même, soumis à cette loi sévère,
Pour remonter au ciel passa par le calvaire.

Ancelot.

⁂

Les mulets dans le monde abondent aujourd'hui,
Race envieuse, atrabilaire,
Qui, ne pouvant elle-même rien faire,
Déchire sans pitié les ouvrages d'autrui.

Vatout.

⁂

Au milieu de ce monde où chacun nous observe,
Il faut marcher sans bruit, agir avec réserve,
Parler peu, réfléchir, écouter plus encor :
La parole est d'argent, mais le silence est d'or.

Marquis de Foudras.

⁂

Le peintre, en un tableau, fait revivre l'histoire
Et transmet ses grands faits à la postérité.
Des héros par son art il rehausse la gloire,
Eux, donnent les sujets; lui, l'immortalité.

Mme Eugénie Niboyet.

⁂

De leur meilleur côté tâchons de voir les choses;
Vous vous plaignez de voir les rosiers épineux;
Moi, je me réjouis et rends grâces aux dieux
Que les épines aient des roses.

Alphonse Karr.

⁂

BLANC ET ROUGE.

L'un voudrait pour lui seul les abus conservés;
L'autre croit qu'à son tour il est temps qu'il y goûte.
Les blancs sont simplement des rouges arrivés,
Et les rouges des blancs en route.

Alphonse Karr.

⁂

Sur la cause et l'effet des pierres de la lune,
C'est, ma foi, bien en vain que Biot se morfond;
N'en cherchez pas si loin les causes; j'en sais une...
Les trous que nos banquiers y font.

La Rochefoucauld-Liancourt.

⁂

Libre fille des airs, j'ai retrouvé mes ailes;
Comme vous, au printemps, légères hirondelles,
Je voltige; à la scène où je paraîs demain,
Aurai-je des amis qui me tendront la main?

Lola Montès.

⁂

BILLET D'HAMLET A OPHÉLIE.

Doutez qu'au firmament l'étoile soit de flamme,
Doutez que dans les cieux marche l'astre du jour,
La sainte vérité, doutez-en dans votre âme,
Doutez de tout enfin, mais non de mon amour.

Alexandre Dumas père.

⁂

Donnez à qui prie et demande,
Car au seuil de l'éternité
Il n'est qu'un mot que l'ange entende
Et qui fasse ouvrir... charité!

Mary Lafon.

⁂

Que la femme babille et conte,
Tant mieux qu'elle parle souvent.
La voix des oiseaux au ciel monte,
La voix de la femme en descend.

Ch. Deslys.

⁂

Je laisse aux riches de la terre
Un sort plus grand, plus envié;
Pour moi, mon Dieu, laisse-moi faire
Quelque bien, et vivre oublié.

Xavier Marmier.

⁂

Jeunes filles des champs, vos âmes sont pareilles
Aux ruches où fermente un miel pur, frais et doux,
Et l'on sent vos pensers qui murmurent en vous
Sonores comme les abeilles. A. Brizeux.

⁂

Tous les faux biens qu'on envie
Passent comme un soir de mai;
Vers l'ombre, hélas, tout dévie;
Que reste-t-il de la vie,
Excepté d'avoir aimé? Victor Hugo.

⁂

Au loin, noirs ouragans! restes d'un vieil orage,
Votre règne est passé. — Le peuple d'aujourd'hui
Est un calme océan au splendide rivage,
Qui, pour mieux refléter Dieu dans sa pure image,
Ne veut point de tempête entre le ciel et lui.

1848. Aug. Barbier.

⁂

La terre tourne et nous apporte
Et le soleil et les amours;
Emparons-nous des plus beaux jours,
La terre en tournant les emporte
Pour toujours.

Gustave Mathieu.

⁂

La médiocrité, voilà le premier bien,
Liberté le second; c'est ce que pense un sage.
Oui, Montaigne nous dit dans son bon vieux langage :
« Est riche qui ne peut et ne veut demander.
« Bonheur, c'est le jouir, et non le posséder. »

Alexandre Duval.

⁂

Eh! belle dame! croyez-vous
Qu'il soit possible autant que doux
De procréer des vers à votre fantaisie?
Le poëte est, parfois, languissant, abattu;
Il peut bien avec vous faire des impromptu,
Mais ce n'est pas en poésie. Barthélemy.

⁂

Si comme au temps passé les écus sont courus,
Dans de grands coffres-forts on ne les garde plus;
Le bourgeois, aujourd'hui fatigué d'abstinences,
Prend dans l'amour du gain l'amour des jouissances;
Il ne se borne plus au plaisir d'amasser,
Et s'il aime l'argent, c'est pour le dépenser.

Etienne Arago.

⁂

Avez-vous jamais vu, dans le creux d'un ravin,
Un bon gros vieux faisan, qui se frotte le ventre,
S'arrondir au soleil, et ronfler comme un chantre?
Tous les points de sa boule aspirent vers le centre;
On dirait qu'il rumine ou qu'il cuve du vin;
Enfin, quoi qu'il en soit, c'est un état divin.

Alfred de Musset.

⁂

Eh! qui peut effacer en nos cœurs attendris
Le lieu des premiers pleurs et du premier souris,
Où nous avons, enfants, senti sur nos paupières
Les premières clartés du soleil de nos pères,
Qui garde leurs tombeaux, triste et cher souvenir,
Où le passé repose, attendant l'avenir! SAMSON.

⁂

Comme les jours s'en vont! On laisse sur la route
Tout le sang de son cœur épanché goutte à goutte!
Chaque instant qui s'envole est un bonheur perdu;
On dit : « J'aurais été.... si Dieu l'avait voulu! »
Et brisé l'on arrive au terme du voyage,
Et l'astre qui pâlit expire sous l'orage....

Jeunesse, doux soleil, adieu donc! Tout s'éteint,
Tout est muet, tout meurt, l'ombre croît, la nuit [vient.

PHILARÈTE CHASLES.

⁂

Hier, en voyant une hirondelle
Que nous ramenait le printemps,
Je me suis rappelé la belle
Qui m'aima quand elle eut le temps;
Et, pendant toute la journée,
Pensif, je suis resté devant
Le vieil almanach de l'année
Où nous nous sommes aimés tant.

HENRY MURGER.

⁂

Il est un livre que sans cesse
Je prends et lis, quand je suis seul.
Ce livre aimé, c'est ma jeunesse;
Sa reliure est un linceul.

Là dorment, tandis que je veille,
Mes amis des vertes saisons.
Tout doucement je les réveille,
Ils se lèvent..... et nous causons!

JULES DE PRÉMARAY.

⁂

A quinze ans que faisiez-vous?
— D'aimer j'avais l'espérance.
— A vingt ans? — C'était plus doux:
J'en avais la jouissance.
— A trente ans? — De voltiger
Bien souvent j'avais envie;
Puis, enfin, me corriger
Me semblait une folie;
Bref, j'aimai toute ma vie
Afin de ne point changer.

PAUL DE KOCK.

⁂

Sur le coteau, là-bas où sont les tombes,
Un beau palmier, comme un panache vert,
Dresse sa tête où, le soir, les colombes
Viennent nicher et se mettre à couvert.

Mais le matin, elles quittent les branches.
Comme un collier qui s'égrène, on les voit
S'éparpiller dans l'air bleu, toutes blanches,
Et se poser plus loin sur quelque toit.

Mon âme est l'arbre où chaque soir, comme elles,
De blancs essaims de folles visions
Tombent des cieux, en palpitant des ailes,
Pour s'envoler dès les premiers rayons.

THÉOPHILE GAUTIER.

⁂

Oui mon cœur est ingrat, et tu dois le punir
D'oser te préférer un cruel souvenir;
Laisse-moi tout entière au mal qui me dévore;
J'ai déjà bien souffert!... Je veux souffrir encore.
Contre ce mal cruel, il n'est point de secours;
C'est le fleuve irrité qui dévaste en son cours
Et la moisson présente et la moisson prochaine;
C'est l'insecte qui naît sous l'écorce du chêne;
Inaccessible aux coups, invisible au regard,
Du cœur de sa victime il se fait un rempart:
Il faut pour découvrir où son poison s'attache
Que le chêne flétri soit tombé sous la hache.

SOPHIE GAY.

⁂

Ah! je vous apprendrai l'amour de la patrie!
Le plus saint des amours... La patrie est le lieu
Où l'on aima sa mère, où l'on connut son Dieu;
Où naissent les enfants dans la chaste demeure,
Où sont tous les tombeaux des êtres que l'on pleure;
En vain l'on nous condamne à n'y plus revenir,
Notre pieux instinct l'habite en souvenir;
Nous l'aimons, malgré tout, même injuste et cruelle,
Et pour ce noble amour il n'est point d'infidèle;
La haïr dans l'exil, c'est l'impossible effort;
Proscrit, nous revenons lui demander la mort,
Et nous mourons joyeux si l'ingrate contrée
Daigne garder nos os dans sa terre sacrée.

DELPHINE GAY.

⁂

. .
Eh! que dirais-tu donc, si comme moi, ma sœur,
Tu les avais pu voir, elle et son père ensemble?
Entre un père et sa fille, il est parfois, ce semble,
Un nœud mystérieux, plus puissant et plus doux
Que du père à son fils, de l'épouse à l'époux:
La différence même et du sexe et de l'âge,
Certain rapport secret d'esprit et de visage,
Ce qu'un front de seize ans, par son candide aspect,
Répand autour de soi de calme et de respect,
Enfin je ne sais quoi de pur, de poétique,
Que le cœur sent bien mieux que la voix ne l'explique,
Et qui, s'échappant d'eux comme un rayonnement,
Faisait de leur tendresse un spectacle charmant.

E. LEGOUVÉ.

⁂

Jadis c'était le temps des fines causeries,
Et, dans les carrousels, chacun courait le soir
La bague de l'amour et des galanteries;
Le vainqueur du salon triomphait au boudoir.

Temps heureux, âge d'or des longues rêveries,
Où le parfum des vers fumant dans l'encensoir,
Montait jusqu'à vos cœurs, divinités chéries.
Qui payiez le poëte avec l'or de l'espoir.

Mais aujourd'hui l'on joue; on vit aux tabagies,
On se pose en *turfiste*, on s'oublie aux orgies
De je ne sais quels vins et quels mots frelatés;

On court au club, au sport; grâces à l'Angleterre,
L'écurie a vaincu les salons désertés,
Et la langue n'est plus qu'un patois adultère.

EDMOND TEXIER.

⁂

Comme pour railler mes études,
Le sort, dans mon cœur combattu,
A mis d'égales aptitudes
Pour le vice et pour la vertu.

O contraste! que me veux-tu?
Mon esprit, sourd aux habitudes,
Amoureux fou de l'impromptu,
Va des foules aux solitudes.

Des plaisirs, j'en ai vu combien!
Des peines, plus encor! Si bien
Qu'un jour, las de mordre à la grappe

De tous les désirs rejetés,
J'irai m'enterrer à la Trappe
En sortant des Variétés.

CHARLES MONSELET.

⁂

Je n'aime pas, s'il faut le dire,
Ces hommes à fausses douleurs,
Qui tantôt grimacent le rire,
Et tantôt grimacent les pleurs.

Qu'un public badaud les admire;
Moi, peu touché de leurs malheurs,
Je hais ces gaîtés de satyre,
Et ne crois pas à ces pâleurs.

Cœurs de marbre, âmes impassibles,
Sous leur masque on les reconnaît.
Leurs orages sont fort paisibles;

C'est de quoi remplir un sonnet;
Et leurs douleurs les plus sensibles
Se riment à l'estaminet. P.-J. BARBIER.

⁂

Homme! libre penseur, te crois-tu seul pensant
Dans ce monde où la vie éclate en toute chose?
Des forces que tu tiens ta liberté dispose,
Mais de tous tes conseils l'univers est absent.

Respecte dans la bête un esprit agissant...
Chaque plante est une âme à la nature éclose;
Un mystère d'amour dans le métal repose:
Tout est sensible; et tout sur ton être est puissant!

Crains dans le mur aveugle un regard qui t'épie:
A la matière même un verbe est attaché...
Ne la fais pas servir à quelque usage impie.

Souvent dans l'être obscur habite un Dieu caché;
Et comme un œil naissant couvert par ses paupières,
Un pur esprit s'accroît sous l'écorce des pierres.

GÉRARD DE NERVAL.

⁂

Minuit résonne au beffroi sombre;
Débauchés, voleurs et hiboux,
Peuple furtif qu'éveille l'ombre,
Joyeusement quittent leurs trous.

On voit courir aux aventures
Les gentilshommes de la nuit;
Les bourgeois, sous leurs couvertures
Se blottissent, tremblant au bruit.

Ce sont des duels sous les lanternes,
Des cris de ribaudes qu'on bat,
Des pots cassés dans les tavernes
Et des chants, échos du sabbat.

... Tout se tait, la patrouille passe
Rhythmant son pas sur le pavé;
Le noir essaim fuit dans l'espace;
Le matin honnête est levé.

THÉOPHILE GAUTIER.

⁂

Les oiseaux, ce sont des baisers
Que donne le ciel à la terre;
Sur les lacs par leur vol rasés,
Les oiseaux, ce sont des baisers.
Dans les bois d'ardeur embrasés,
Qu'ils effleurent dans le mystère;
Les oiseaux, ce sont des baisers
Que donne le ciel à la terre.

Les baisers, ce sont des oiseaux
Que l'amour sur les lèvres pose;
S'ils y font leur nid sans roseaux,
Les baisers, ce sont des oiseaux.
L'aile palpitante aux réseaux
Où les tient une bouche rose,
Les baisers, ce sont des oiseaux
Que l'amour sur ses lèvres pose.

PAUL MEURICE.

⁂

PORTRAIT DE M*** A L'AGE DE 17 ANS.

Vous dont l'innocence repose
Sur d'inébranlables pivots;
Pour qui tout livre est lettre close,
Et qui de tous les miens ne lirez pas deux mots;
Qui, loin de distinguer les vers d'avec la prose,
Ne vous informez guère et des biens et des maux
Dont l'encre et le papier sont ici-bas la cause;
S'il est d'autres lauriers ou bien d'autres pavots
Que ceux qu'un jardinier arrose,
Et qui ne soupçonnez de plumes qu'aux oiseaux:
Vous qui m'offrez souvent l'aide de vos ciseaux
Dans les difficultés que l'étude m'oppose,
Ou quelque bout de fil pour lier mes propos,
Ah! conservez-moi bien tous ces jolis zéros
Dont votre tête se compose!
Si jamais quelqu'un vous instruit,
Tout mon bonheur sera détruit
Sans que vous y gagniez grand'chose;
Ayez toujours pour moi du goût comme un bon fruit,
Et de l'esprit comme une rose.

MOLLEVAUT.

⁂

PREMIÈRE PAGE D'UN ALBUM.

Sur cet album tout fraternel
Vous m'honorez du premier chiffre;
J'accepte ce rang solennel:
Au fait, le tambour et le fifre
Ont le pas sur le colonel;
Chantres et bedauds, en campagne,
Marchent en tête des prélats,
Et le gros vin, dans nos galas,
Circule avant les vins d'Espagne.
Tous nos *Muséum* ont grand soin
D'abandonner leurs vestibules
Au pinceau faible, aux toiles nulles,
Et les Raphaël sont plus loin.
Tout suit la loi de l'Evangile,
Où les premiers sont les derniers;
Et quand Dieu, de l'inculte argile
Tira les mondes par milliers,
Il créa, ce fut son envie,
Dabord les minéraux sans vie,
Puis les fleurs, miroirs du soleil,
Et puis les animaux sans âme,
Puis l'homme à lui-même pareil,
Et puis, son chef-d'œuvre, la femme
Et voilà pourquoi j'ai fini
Par préluder sur cette lyre;
C'est l'accordeur qui se retire
Lorsqu'arrivent les Rossini.

EMILE DESCHAMPS.

⁂

Mirrha, je donnerais pour une seule étreinte
Ma Calypso coulée en bronze de Corinthe,
Et si ton cœur pouvait demeurer indécis,
Deux Amours, l'un d'Apelle et l'autre de Zeuxis.
Deux chefs-d'œuvre rivaux, d'origine authentique,
Et qui, contre le temps, trois siècles défendus,
Au temple d'Apollon restèrent suspendus.
Pour les plus beaux murrhins j'ai refusé l'échange.
Par Hercule! Mirrha, ton humeur est étrange.
L'inconstance dorée entrelaçait tes jours;
On ne te vit jamais d'aussi longues amours.
Quelques mois, tout au plus, consommaient leur durée.
Que fais-tu de Gallus? l'orange est pressurée;
Ce n'est plus aujourd'hui qu'un pauvre chevalier;
Son dernier champ fondit dans ton dernier collier;
Il ne lui reste rien de tout son patrimoine,
Ni de ce qu'il tenait des dépouilles d'Antoine.
Viens à moi! je n'ai plus de censeurs ennuyeux:
Mon vieux père est allé rejoindre ses aïeux.
Libre comme Zéphire en ses douces ivresses,
Il me faut une fleur digne de mes caresses.
O la plus belle éclose au jardin de Vénus!
Pour savoir si mes vœux seront les bienvenus,
A demain, dans le cirque où ta beauté s'étale,
Au-dessus de la loge où s'assied la vestale,
Je chercherai tes yeux; leurs regards me diront
Ce qu'ils ont à me dire, et les miens entendront.

JEAN REBOUL, *poëte et boulanger à Nîmes.*

⁂

TRINITÉ DU POETE.

Fleur qu'adore	Lune pleine,	Feu qui dore
La beauté,	Mer qui luit,	Tout séjour,
Ciel que dore	Tiède haleine	Et dévore
La gaîté:	Qui la suit:	Chaque jour:
Loin des villes	Sous la treille	Deuil et fête
Frais asiles,	Douce veille	Dans la tête
Flots tranquilles,	Sans pareille,	Du poëte,
C'est l'été.	C'est la nuit.	C'est l'amour.

MÉRY.

⁂

Bonne maman, je suis savante;
Je sais compter sur mes dix doigts,
Je sais que notre ère présente
Est mil huit cent cinquante-trois;
Je sais qu'aujourd'hui c'est ta fête,
Que de toutes parts on s'apprête
A la célébrer pour le mieux;
Mais moi qui suis fière, grand'mère,
Je vais t'embrasser la première;
Le premier baiser en vaut deux.

Pour bien commencer cette année,
Je te fais ici le serment
De ne pleurer, chaque journée,
Que deux ou trois fois seulement.
Ce n'est pas tout, et je m'engage
A ne plus faire de tapage
Lorsque, le soir, on causera,
A m'aller coucher de bonne heure,
A manger du pain si je pleure
Quand on me débarbouillera.

Je te promets d'être occupée
De choses bonnes à savoir,
De ne jouer à la poupée
Que le matin et que le soir;
De donner tout ce qu'on me donne
Aux pauvres gens à qui l'aumône
Rend l'espérance avec la foi,
Et d'être une bonne grand'mère
Si j'ai, dans ma saison dernière,
Des petits enfants comme moi.

ALEXANDRE DUMAS fils.

⁂

MELANCOLIA.

Oh! les connaissez-vous ces jours pleins de misère
Où le spleen vous étouffe entre deux bâillements,
Où s'en viennent souffler sur le cœur qui se serre,
Ainsi qu'un vent d'hiver, les découragements!

Ces jours plus longs qu'un siècle où tout rire détonne,
Où l'on est poursuivi par un air d'Offenbach;
Ces jours où l'on se sent plus lourd, plus monotone
Que les époux Fernel, par monsieur Louis Ulbach!..

On se lève à midi, paresseux, sombre, lâche,
Ennuyeux, ennuyé, misanthrope, énervé.
Aucun bruit au dehors. Les oiseaux font relâche
Et l'on écoute l'eau tomber sur le pavé.

Car il pleut ces jours-là pour toute la journée;
Et, comme le valet que l'on sonne est en bas,
Soi-même l'on remplit de bois la cheminée;
Le feu vous égaierait... mais le feu ne prend pas.

On lit le *Moniteur*, le regard s'y promène.
On y voit : « Monsieur X est nommé sous-préfet. »
Ou : « Comment finira la question romaine? »
Et l'on se dit : « Tout ça, qu'est-ce que ça me fait! »

On est paradoxal, on devient sanguinaire,
Et l'on découvre en soi de rouges horizons;
Et l'on en vient jusqu'à dire de Lacenaire
Que peut-être, après tout, il avait ses raisons;

Que c'est fort ennuyeux, ce million qui manque,
Et que, quand on s'en va, le gousset vide, errant,
Il est de mauvais goût aux garçons de la Banque
De trimbaler des sacs d'un air indifférent.

Ces jours-là, voyez-vous, c'est qu'une patte blanche
Vous écrivit ces mots qui font le désespoir,
Cet adieu féminin : « Mon cher, je serai franche,
Je vous aimais hier... ne venez pas ce soir. »

LAMBERT THIBOUST.

RELIGION, PHILOSOPHIE, PATRIE.

Voici le sérieux du bouquet; l'*Autographe* eût été incomplet si les noirs soucis avaient fait défaut dans son parterre; *utile dulci :* telle est sa devise. Les deux morceaux qui marchent en tête montrent que nous observons cet autre précepte d'Horace : *Ab Jove principium.*

« Monsieur,

» Conformément à votre désir, je vous envoie la pensée suivante :

» L'état des sciences, des arts et des lettres révèle toujours le caractère d'une époque. Lorsqu'une société est travaillée dans un sens opposé au progrès, ces trois branches des connaissances humaines languissent au lieu d'avancer; mais lorsque la société est dans l'enfantement de grandes vérités, alors tout se développe pour aider cet enfantement, et l'éclat de la politique va de concert avec l'éclat des sciences, des arts et des lettres, qui sont l'âme du corps social.

» Lorsqu'une révolution est dans le vrai, elle produit de grands hommes et de grandes choses; lorsqu'elle est dans le faux, elle ne produit que du bruit et des larmes.

» Recevez, monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

» LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

» Paris, le 5 décembre 1848. »

—

« Prison de Ham.

» Monsieur,

» J'ai été bien touché de la lettre que vous m'avez adressée au nom de plusieurs personnes de la classe ouvrière, et je suis heureux de penser que quelques-uns de mes concitoyens rendent justice au patriotisme de mes intentions. Un témoignage de sympathie de la part d'hommes du peuple me semble cent fois plus précieux que ces flatteries officielles qu'ont prodiguées aux puissants les soutiens de tous les régimes; aussi m'efforcerai-je toujours de mériter les éloges et de travailler dans les intérêts de cette immense majorité du peuple français qui n'a aujourd'hui ni droits politiques ni bien-être assuré, quoiqu'elle soit la source reconnue de tous les droits et de toutes les richesses.

» Compagnon des malheureux sergents de La Rochelle, vous devez facilement comprendre quelles sont mes opinions et quels sont mes sentiments, puisque vous avez souffert pour la même cause que moi; aussi est-ce avec plaisir que je vous prie d'être, auprès des signataires de la lettre que vous m'avez adressée, l'interprète de mes sentiments de reconnaissance.

» Recevez, monsieur, l'assurance de mon estime et de mes sympathies.

« NAPOLÉON-LOUIS B. »

—

« Le résultat le plus important d'une étude rationnelle de la Nature est de saisir l'unité et l'harmonie dans cet immense assemblage de choses et de forces, d'embrasser avec une même ardeur ce qui est dû aux découvertes des siècles écoulés et à celles du temps où nous vivons, d'analyser le détail des phénomènes sans succomber sous leur masse...

» ALEXANDRE DE HUMBOLDT. »

—

« Il y a en politique, comme à la guerre, des esprits ardents, qui ne comprennent rien aux marches et contre-marches, aux embuscades, aux feux d'avant-poste, et qui demandent toujours à cor et à cri des batailles rangées. Ce peuvent être de très-bons soldats, mais ce seraient à coup sûr de très-mauvais capitaines. Le bon capitaine ne livre bataille que sur un bon terrain : jusqu'à ce qu'il l'ait trouvé, il manœuvre, il escarmouche, il harcèle l'ennemi; car en politique comme à la guerre, ce n'est pas le combat qui est le but, c'est la victoire.

» MANIN »

—

« On se plaint sans cesse des déceptions que chaque jour fait naître. Moi, je ne connais pas une semblable douleur; non, jamais aucun jour ne trompa mon attente, car je lui de-

mandai pour toute grâce au monde de m'approcher d'un pas du terme de la vie.

» CLÉMENCE ROBERT. »

—

« La vie n'a pas toujours été sur le globe. Pour qu'elle pût s'y établir, il a fallu que la température en fût refroidie, que la surface en fût consolidée, que l'air s'y fût dégagé des eaux, que toutes les matières solides, liquides, gazeuses y eussent pris chacune leur état propre; et, quand toutes ces choses ont été amenées à ce point voulu, la même main qui les y avait conduites a créé la vie, et l'a répandue sur la terre. FLOURENS. »

—

« Paris, 24 janvier 1814.

» Sire,

» Aussi longtemps que le succès a couronné vos entreprises, je me suis abstenu d'offrir à Votre Majesté des services que je n'ai pas cru lui être agréables. Aujourd'hui, Sire, que la mauvaise fortune met votre constance à une grande épreuve, je ne balance plus à vous faire l'offre des foibles moyens qui me restent. C'est peu de chose sans doute que l'effort d'un bras sexagénaire, mais j'ai pensé que l'exemple d'un ancien soldat dont les sentiments patriotiques sont connus, pourrait rallier à vos aigles beaucoup de gens incertains sur le parti qu'ils doivent prendre, et qui peuvent se laisser persuader que ce serait servir leur pays que de les abandonner.

» Il est encore temps pour vous, Sire, de conquérir une paix glorieuse, et de faire que l'amour du grand peuple vous soit rendu.

» CARNOT. »

—

« C'est l'instinct des jeunes gens de croire que le monde a commencé avec eux; ils ne croient qu'au présent et à l'avenir. Les vieillards, de leur côté, ont quelquefois le tort de donner trop d'importance au temps passé, c'est-à-dire de ne tenir compte ni des événements, ni du progrès nécessaire des choses.

» Le comte DE MONTLOSIER. »

—

« 25 février 1848, 4 h. matin.

» Le gouvernement provisoire annonce aux citoyens qui demandent des armes qu'il vient de décréter à l'instant la formation de vingt-quatre bataillons armés, habillés et soldés par la patrie.

» En conséquence, il les prie de se tranquilliser, et remet sur leur responsabilité la garde extérieure de l'Hôtel de ville.

» LAMARTINE et GARNIER-PAGÈS. »

(Membres du gouvernement provisoire en 1848.)

—

« Adieu, monsieur. Ne parlez pas beaucoup de moi. Lorsque vous jugerez à propos de le faire, dites simplement que je vous ai paru sincère, et que je me glorifie d'être, par la grâce de Dieu, chrétien catholique, ennemi des révolutions et des fausses philosophies, et non un partisan du désordre, tel qu'on voudrait me faire paraître. Je ne suis pas moins un pauvre pécheur. Priez pour moi.

» Votre très-humble serviteur,

» SILVIO PELLICO. »

—

« On en est enfin venu à ne plus regarder comme insignifiante la cruauté envers les animaux, qui m'a toujours semblé un très-dangereux apprentissage de la cruauté envers les hommes.

» La compassion est-elle si limitée dans notre âme qu'il ne puisse s'en trouver pour tout ce qui souffre? N'est-ce pas, au contraire, un de ces fonds dont plus on dépense plus on en est riche? Comte DE SOYECOURT. »

—

« Parlez, si vous pouvez élever la voix. Ecrivez, si on ne vous laisse que le livre. Enseignez sur la borne, s'il est possible; ou si la vie publique est fermée, enseignez dans votre maison. A défaut de la voix, vous avez l'exemple. Ce n'est pas une vertu, ni un acte d'exception; c'est le devoir tout simple et tout uni. Soyez dans le monde à l'égard du ciel, comme un médecin pour les maux du corps. Le médecin se doit à tous ceux qui souffrent, et vous à ceux qui ignorent. Votre Dieu vous demandera compte de votre vie! Ne vous assurez pas sur ces vertus négatives, qui consistent uniquement à ne pas faire le mal. Votre loi est de travailler à l'œuvre commune, d'aimer vos frères, de les éclairer, de les consoler, de les arracher au vice et à l'erreur, de les conduire à Dieu : voilà la vie! voilà l'homme!

» JULES SIMON. »

—

« Vous n'aimez donc point M. l'abbé Grégoire! *eh! c'est un si bon homme!* Vous avez tort, monsieur le marquis : il faut aimer tous les bons calculateurs. Vous faites bien de ne pas aller à Paris dans ce moment; mais qui vous dit que dans peu de jours vous ne serez pas obligé d'y aller? tout est possible dans le beau temps que nous voyons. C'est un point décidé que la force cachée qui mène tout ne veut pas nous consulter. Le mouvement nous entraîne; nous ne pouvons le dominer; mais tout s'arrangera et tout y sera, même l'exécrable crime du 13 février. Ce forfait m'a désolé, mais nullement surpris : on écrirait vingt pages sur cet épouvantable attentat. Mais à quoi serviraient-elles? il vaut mieux se taire. Nous vivons à une étrange époque.

» Le comte DE MAISTRE. »

—

« Tu n'as peut-être jamais pensé à ce qu'est la patrie? C'est tout ce qui t'entoure, tout ce qui t'a élevé et nourri, tout ce que tu as aimé. Cette campagne que tu vois, ces maisons, ces arbres, ces jeunes filles qui passent là en riant, c'est la patrie! Les lois qui te protégent, le pain qui paye ton travail, les paroles que tu échanges, la joie et la tristesse qui te viennent des hommes et des choses parmi lesquels tu vis, c'est la patrie! La petite chambre où tu as vu autrefois ta mère, les souvenirs qu'elle t'a laissés, la terre où elle repose, c'est la patrie! tu la vois, tu la respires partout! Figure-toi, mon fils, tes droits et tes devoirs, tes affections et tes besoins, tes souvenirs et ta reconnaissance, réunis tout cela sous un seul nom; et ce nom sera *la patrie!*

» EMILE SOUVESTRE. »

—

« A ne parler que de force physique, le génie de la guerre est vaincu. En tant que mécanicien, il est resté aux éléments comme un mauvais écolier. Il ne donne pas une satisfaction que les grandes fabrications ne procurent à un plus haut degré. La machine à feu, c'est l'ancien et le vrai nom de la machine à vapeur, a détrôné les bouches à feu. Un convoi de chemin de fer me révèle l'étendue de la puissance humaine mieux qu'une batterie d'artillerie. Nos militaires ont récemment construit une citadelle sur des proportions inouïes quand ils ont fait de Paris une place forte; mais les constructions civiles sont plus attachantes non-seulement pour le savant, mais pour le vulgaire qui se prend par les yeux. Le Jardin d'hiver, rien qu'avec sa charpente qui coûte un million, étonne le public, et fait courir les curieux plus que cet immense déploiement de bastions où l'on en a enfoui près de deux cents.

» MICHEL CHEVALIER. »

—

« Le but de l'éducation est de féconder tous les bons germes déposés par la nature, afin que chaque individualité trouve sa place légitime dans la famille, dans la société, dans l'Etat.

» Ses moyens, les voici :

» Conseils et assistance à la femme qui devient mère, à l'homme que la paternité investit d'une responsabilité sacrée.

» Instruction élémentaire offerte à tous et exigée de tous.

» Carrière ouverte aux vocations et aux aptitudes diverses dans les écoles des arts, des sciences ou des métiers.

» Adoption par l'Etat des enfants que leurs facultés appellent aux études supérieures.

» Hommage et récompense au travail.

» CARNOT. »

—

« Dans un ménage d'ouvriers, le père et la mère sont absents, chacun de leur côté, quatorze heures par jour. Quand, à sept heures du soir, le père, la mère et les enfants se retrouvent dans l'unique chambre qui leur sert d'asile, le père et la mère fatigués par le travail et les enfants par le vagabondage, qu'y a-t-il de prêt pour les recevoir? La chambre a été vide toute la journée; personne n'a vaqué aux soins les plus élémentaires de la propreté; le foyer est mort; la mère n'a pas la force de préparer les aliments, tous les vêtements tombent en lambeaux. Voilà la famille telle qu'on nous l'a faite!

» JULES SIMON. »

« Bravo! monsieur Jules Simon! Mais comment la refera-t-on, cette famille si mal faite?

» P. LEROUX. »

—

« Voici, Marie, la copie pour Decaen. Je voudrais bien que vous missiez pour la fin quelque chose qui fît sentir toute l'importance du nom de Marie. Les femmes en tout temps, sous les noms de sibylles, prophétesses, vestales, sorcières même, ont toujours été consacrées comme révélatrices, ou, ce qui est la même chose, *génératrices* de l'avenir. Sous le nom de Vénus, mère de l'Amour, on a fait remonter vers elles le sentiment le plus irrésistible que l'homme puisse éprouver; Minerve a été l'expression de la pensée la plus sublime de Jupiter, puisqu'il a fallu fendre la tête au grand dieu pour qu'elle pût en sortir tout armée. Eh bien, Marie a aussi *engendré* l'avenir de l'humanité; elle est la source de tout amour, puisqu'elle a rétabli le lien sympathique qui unit le ciel à la terre. Ses *litanies*, comparées aux fêtes de Vénus, montrent assez sa supériorité sur tous les types de femme de l'antiquité. C'est surtout en sa qualité de mère de Jésus, c'est-à-dire de créatrice de la révélation future, que vous deviez lui adresser quelques hommages. Ce qui la différencie de notre avenir particulièrement, c'est que la première Marie est restée là où la seconde n'a pas pu s'arrêter; sa bonté, sa douceur infinies ont plutôt appris à la femme à supporter le joug qu'à le briser, pour établir l'humanité par l'association, à la place de l'accouplement par l'esclavage. Père ENFANTIN.

» *P.-S.* Je ne peux pas vous promettre de dîner dimanche avec vous. »

—

« Nîmes, le 29 mai 1839.

» Mais voici, mon cher ami, quelque chose de plus intéressant pour nous : c'est le Paris moral et religieux, c'est le mouvement qui se fait vers la vérité catholique. Tous les disciples républicains de Buchez arrivent successivement, et c'est le curé des Petits-Pères, le bon abbé Desgenettes, que la Providence a choisi pour opérer ce miracle. Il m'a raconté les plus touchantes merveilles, en fait de retour et de conversion, opérées par l'intercession de la mère du Sauveur, qu'il fait invoquer dans son église sous le titre spécial de *refuge des pécheurs*. Roux, entre autres, l'ami intime et le disciple le plus distingué de Buchez, est parfait chrétien; et j'ai laissé le curé ayant des conférences suivies avec le maître lui-même. Des amis de Pierre Leroux, ses collaborateurs dans l'*Encyclopédie du XIXe siècle*, et des rédacteurs du *National*, reviennent aussi; ils reviennent demander au catholicisme le principe de liberté qu'ils ont vainement cherché dans la science. M. de Chateaubriand me disait que cette génération qui s'élève valait cent fois mieux que celle de la Restauration, sous le rapport religieux, et qu'elle nous préparait un bel avenir pour l'Eglise et pour la société. A propos de M. de Chateaubriand, il me disait encore qu'il croyait avoir aperçu dans l'abbé de Lamennais quelques légers indices de la probabilité d'un retour. Mais j'ai la douleur de vous dire que je ne partage nullement l'espérance de M. de Chateaubriand. Ce dernier est admirable maintenant par sa foi pratique et son affectueuse piété.

» SIBOUR. »

—

« Qui croit aujourd'hui que les choses puissent rester ce qu'elles sont? Qui ne vit dans l'attente de grands événements, certains en eux-mêmes, incertains seulement quant à l'époque où ils se produiront? Qui ne sent partout le sol trembler? Quel est le peuple au sein duquel il ne s'opère un sourd travail, dont s'épouvantent les pouvoirs frappés d'impuissance pour en arrêter le progrès? D'heure en heure la vie se retire d'eux, et on les voit, dans leur défaillance, étendre le bras et s'appuyer les uns sur les autres pour se tenir debout quelques instants de plus. Regardez ces royautés pâles, ces aristocraties éperdues : qui les effraye? Elles ont entendu ce bruit qui précède la tempête, qui court devant elle pour annoncer qu'elle vient. Elles ont aperçu à l'horizon un point noir comme une tache de deuil. Assises à la table de leurs festins, dans l'enivrement d'une joie insensée, tout à coup une ombre a passé devant elles, et sur le mur s'est avancée une main qui traçait des mots sinistres. Qu'est-ce donc qui se prépare? Le monde tressaille, des fantômes traversent les airs, une lueur obscure enveloppe toutes choses. Est-ce une aube? est-ce un crépuscule? C'est un crépuscule pour vous tous, fils de la vieille société qui descend dans la région des morts. Pour toi, peuple, c'est l'aube du jour que te réservait le Père céleste dans les décrets de sa justice, tardive à nos yeux, mais certaine. LAMENNAIS. »

—

« Les nations de l'Europe sont en travail aujourd'hui d'un progrès marqué dans les voies de la civilisation. C'est le principe chrétien qui les émeut; et, quoiqu'elles ne se rendent pas toujours compte d'une manière nette et précise de ce qu'elles veulent et de ce qu'elles cherchent, il est certain qu'elles tendent au rapprochement des hommes entre eux, à un rapprochement véritable, par lequel l'amélioration matérielle et morale de toutes les conditions sera le vœu de la généralité des âmes et le but de la généralité de leurs efforts.

» Sans aucun doute, l'œuvre de l'humanité fermente de toutes parts au sein de notre époque; elle veut produire ses réalisations diverses; et, à cause de cela, la lutte, engagée depuis bien des siècles avec l'égoïsme par le fait de l'avénement des doctrines de l'Évangile, a pris de nos jours une ardeur plus vive. Si l'amour de l'humanité triomphe, la probité, qui est maintenant une vertu, parce qu'elle est rare, ne sera plus qu'une action simple et commune. La vertu consistera à se dévouer à ses semblables comme à des frères.

» Alors la première gloire de la terre appartiendra à ce dévouement, et l'on pourra s'écrier : Le sublime dévouement du Crucifié a vaincu; il anime et gouverne le monde!

» H. DEGUERRY.

« Paris, le 10 février 1848. »

—

DIVERS.

« Mettons de la justesse dans nos pensées et de la justice dans nos actions. C'est mon ami Andrieux qui m'a dit cela; il m'a laissé un cachet sur lequel sont gravés ces mots : *Justesse et justice*.

» JOSEPH DROZ. »

—

« Lorsqu'on a mis le pied une fois dans la fatale carrière du théâtre, il faut la parcourir jusqu'au bout, épuiser ses joies et ses douleurs, vider sa coupe et son calice, boire son miel et sa lie : il faut finir comme on a commencé, mourir comme on a vécu; mourir, comme est mort Molière, au bruit des applaudissements, des sifflets et des bravos!... Mais lorsqu'il est encore temps de ne pas prendre cette route, lorsqu'on n'a pas franchi la barrière, il faut n'y pas entrer... croyez-moi, sur mon honneur, croyez-moi.

» FRÉDÉRICK LEMAÎTRE. »

—

« Mon cher,

» J'attends un petit service de votre obligeance, tout prêt aussi, moi, à vous être agréable en quoi que ce soit... sauf la bourse... *Amicus usque ad peculia*, par raison d'absence.

» Pouvez-vous me faire le plaisir d'annoncer dans le *Constitutionnel* de demain ou de vendredi que *M. Antony Béraud vient d'être nommé directeur et modérateur des insurgés qu'on va transporter à Belle-Isle en Mer*, jusqu'à ce qu'on les déporte en Algérie ou aux îles Tonga-Tabou?

» Je m'en rapporte à votre bienveillance pour la petite sauce que vous voudrez bien ajouter au nom de votre tout dévoué camarade

» ANTONY BÉRAUD.

» *P. S.* Un petit peu de mousse fera bien, non pas pour Paris, dont je me fiche, mais pour les gens de là-bas, préfets, sous-préfets, et autres détenus de la Bretagne. »

—

« Ma sensibilité, mon cher comte, ne me permettant pas d'assister à l'ouverture du corps d'un ami, je serai représenté demain par M. Boyer, maître en chirurgie, qui fera l'ouverture du cadavre. C'est un praticien très-expérimenté. Il demeure rue de Bourgogne, à deux portes de chez moi, maison de M. Vernier. Je vous prie de l'inviter demain matin et de lui donner l'heure. C'est une justice que j'attends de votre amitié.

» Ce mardi soir. MARAT.

« 23 août 1781. »

—

« Je vous dois obéissance, mon cher père; cependant je pars sans votre permission; je pars sans vous voir, parce que j'en aurais trop douleur. Je vais en Angleterre, parce que je ne crois pas qu'on puisse vivre en France heureux et tranquille de bien longtemps. En partant, je mets cette lettre à la poste pour vous, et quand vous la recevrez, je ne serai plus en ce pays. Le ciel nous refuse le bonheur de vivre ensemble, comme il nous en a refusé d'autres; il sera peut-être plus clément pour notre patrie.

» Adieu, mon cher papa; embrassez ma sœur pour moi et ne m'oubliez pas.

» CHARLOTTE CORDAY.

« Ce 9 juillet. »

—

« Choisy-le-Roi, 7 juin 1834.

» Mille pardons, monsieur, de ne vous avoir point encore envoyé la bagatelle que vous avez bien voulu me demander. Une légère indisposition, un petit voyage à Paris qui m'a cruellement fatigué, m'ont empêché de le faire plus tôt; et puis j'écris si longuement, si difficilement. Je crains d'avoir aggravé mes torts en vous adressant de la misère en question beaucoup plus que vous ne voudriez en avoir; mais vous pourrez faire justice de mon excédant de verbiage avec une paire de ciseaux.

» Veuillez agréer tous mes compliments et mes salutations sincères.

» ROUGET-DE-LISLE. »

(*Lettre d'envoi de la* Marseillaise *à M. Ernest Breton, qui lui avait demandé un autographe*).

—

« Enfin, mon cher ami, un an de travail, de luttes, de fatigues, de courses, de répétitions, de sollicitations, de discussions, de concessions, de tourments, d'énervements, d'agacements, de tortures, de piqûres, de censure!!.. Et il est des gens qui, me voyant passer dans la rue, murmurent : « A-t-il une chance!.. »

» Ci-inclus le fauteuil d'orchestre demandé! A demain les *Diables noirs*, et, au petit bonheur! Je vais me coucher.

» Amitié,

» VICTORIEN SARDOU.

« Vendredi soir. »

—

LES DEUX PALMIERS.

« Un jour, un calife passait le long d'une côte aride qui s'appelle Chaluan; il s'y trouva deux palmiers, seuls ornements de ce désert. Il avait soif, et ordonna que l'on coupât l'un des palmiers dont la séve devait être un breuvage délicieux. Lorsque l'arbre fut abattu, l'on aperçut l'inscription suivante : « Soyez » bénis, ô vous, les deux palmiers de Chaluan, » qui avez donné vos fruits et prêté votre om- » bre au pauvre passant fatigué... et malheur » à celui qui vous aura séparés. » Le calife ayant lu ces mots se sentit malade et ne put aller plus loin. — Ainsi périt le puissant qui détruit tout pour satisfaire une envie...

» J'ai lu cette légende au Caire, dans le *Chroniqueur El-Manin*.

» GÉRARD DE NERVAL. »

—

« Dieu qui m'a frappé dans ma fille vous frappe dans votre mère; il nous donne en retour à chacun dans le ciel, à vous une sainte, à moi un ange. Hélas! nous eussions mieux aimé, vous et moi, ce que nous avions sur la terre.

» Prenez courage, monsieur, ayez l'œil sur votre bel avenir d'homme et de poëte. Le talent sort et se fait jour par ces plaies que Dieu nous fait au cœur.

» Je vous serre la main, et je suis à vous *ex imo*. VICTOR HUGO. »

—

« Je me promenais l'autre jour dans une vaste plaine, où les soldats venaient de faire

l'exercice. L'espace, animé naguère par le bruit des voix, des pas et des armes à feu, était redevenu paisible. Au milieu de ce calme, qui succédait à l'orage de la poudre, une circonstance me frappa : un papillon aux ailes blanches était venu se poser sur la bouche d'un canon.

» Dans ce papillon, image de la nature, image de l'âme, selon les idées des anciens, je crus voir un symbole. Quand la force brutale a sonné, quand la fumée de nos divisions a un instant obscurci le ciel, la nature, avec ses ailes blanches, se pose sur nos instruments de mort, et vient, de la part de Dieu, convier les hommes à l'amour, à l'espérance et à la contemplation du beau!

» ALPHONSE ESQUIROS. »

—

« C'est un plaisir rare et exquis, monsieur, d'être compris sans être personnellement connu. Vous m'avez donné ce plaisir-là, et je veux vous en remercier. J'espère que vous m'en donnerez quelque jour un autre, celui de causer avec vous. Parmi vos observations, dont je vous remercie aussi, il y en a quelques-unes sur lesquelles j'aurais bien des choses à vous dire, et je tiens à vous les dire, car vous êtes maintenant du petit nombre des hommes de qui j'ai à cœur d'être tout à fait connu.

» Croyez en attendant, monsieur, à mes sentiments les plus distingués. GUIZOT.

» Val Richer, 8 juillet 1860. »

—

« Savez-vous rien de plus gracieux et de plus charmant que les débuts de la passion entre deux jeunes cœurs qui frémissent en même temps au premier souffle de l'amour, comme deux fleurs à peine écloses s'entr'ouvrent à la même brise et s'épanouissent au même rayon matinal? Premier tressaillement des âmes virginales! trouble mystérieux des sens qui l'ignorent! frais enchantement des premières rencontres! premiers bégaiements de bonheur! Il n'est pas, dans l'atmosphère étouffée des cités, de retraite si triste et si sombre qui ne puisse s'égayer et s'éclaircir à la lueur de ces douces joies; mais ceux-là seuls en connaissent l'ivresse, qui les ont goûtées sous un ciel vaste et pur, qui les ont mêlées à toute la nature et les ont imprégnées de la senteur des bois. Heureux donc les amants qui ont abrité dans le creux des vallées le poëme de leur tendresse! Ils auront beau vieillir; il est des parfums qui rappelleront autour de leurs fronts inclinés tout un essaim de rêves dispersés : les concerts de la création leur arriveront encore au déclin de la vie pâlissante comme un écho lointain des hymnes de leur jeunesse. JULES SANDEAU. »

—

« M. Royer-Collard, un illustre mort de ces derniers temps, faisait, dit-on, sa lecture journalière des lettres de Mme de Sévigné. Il l'aimait par le plaisir qu'elle fait à tous les esprits délicats, et par des raisons qui lui étaient propres. Il l'aimait à cause du XVIIe siècle, dont on a dit qu'il était le dernier, et dont ces lettres sont remplies. Il l'aimait, pour son admirable langue, qu'il pratiquait; il l'aimait pour son esprit, dont il avait le tour, étant lui-même, pour tous ceux auxquels il s'ouvrait, rare sans être extraordinaire, et donnant du prix à ce qu'on pensait en commun avec lui. Il l'aimait encore par cette idée vraie et charmante qu'aux choses où les femmes sont supérieures, elles le sont aux hommes les mieux doués, outre la grâce du sexe qu'elles conservent jusque dans la force. Enfin, M. Royer-Collard aimait Mme de Sévigné comme j'imagine qu'elle devait être aimée à Port-Royal. DÉSIRÉ NISARD.

» 9 mars 1848. »

—

« Vous voilà donc, monsieur, à la tête d'une insurgence des poëtes dramatiques contre les comédiens; vous savez quel est votre objet et quelle sera votre marche; vous avez un comité, des syndics, des assemblées et des délibérations. Je n'ai participé à aucune de ces choses, et il me serait impossible de participer à celles qui suivront. Je passe ma vie à la campagne, presqu'aussi étranger aux affaires de la ville qu'oublié de ses habitants. Permettez que je m'en tienne à faire des vœux pour votre succès; tandis que vous combattrez, je tiendrai mes bras élevés vers le ciel, sur la montagne de Meudon. Puissent les littérateurs qui se livreront au théâtre vous devoir leur indépendance. Mais, à vous parler vrai, je crains bien qu'il ne soit plus difficile de venir à bout d'une troupe de comédiens que d'un parlement. Le ridicule n'aura pas ici la même force. N'importe, votre tentative n'en sera ni moins juste ni moins honnête. Je vous salue et vous embrasse. Vous connaissez depuis longtemps les sentiments d'estime avec lesquels je suis, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur. DIDEROT. »

—

« Monsieur,

» Quoique peu amateur de vers, et encore moins connaisseur, je les goûte pourtant assez pour m'y montrer difficile, je devrais sûrement dire pointilleux. Ainsi, monsieur, je ne puis accepter ni le deuxième, ni le dixième vers de votre sonnet, dans chacun desquels je remarque une césure disgracieuse, et, si je ne me trompe, défendue par les lois de la versification.

» Cela dit, je ne puis que vous féliciter, monsieur, de vous être débarrassé, ainsi que vous le dites, *du fatras de préjugés qui pesait sur votre conscience.* J'aime à croire que les lois de la justice, de la morale, ne vous en apparaîtront que plus belles, plus sublimes, plus innées. C'est le premier fruit de la liberté de conscience de nous rendre immédiatement meilleurs, plus honnêtes, plus dignes, et surtout plus sûrs de notre propre vertu.

» Je travaille, monsieur, et vis tant que je puis solitaire. Cependant, si vous tenez à me voir, ce qui ne vous avancera guère, et ne peut que me faire perdre dans votre esprit, vous me trouverez d'ordinaire chez moi après sept heures du soir.

» Je vous salue, monsieur, bien sincèrement.

» P.-J. PROUDHON.

» Paris, 20 juillet 1854. »

—

« Passy, 6 juin 1848.

» Non, monsieur, ce n'est pas sans m'en douter que j'ai acquis la réputation de bon chansonnier. J'ai toujours fait des chansons, mais je n'ai pas fait que cela. Quoique privé d'instruction classique, il n'est pas de genre de poésie, si élevé qu'il fût, que je n'aie tenté, et avec un certain succès, puisque c'est à des poëmes du genre le plus grave que j'ai dû la protection de Lucien Bonaparte.

» Les circonstances qui m'ont attaché définitivement à la chanson seraient trop longues à vous rapporter; mais quand je me fixai définitivement à ce genre, j'apportais à sa culture toutes mes études littéraires, toutes mes observations sur les différentes parties du style, tous les secrets de notre versification si difficile, toutes mes réflexions sur le caractère de notre langue, dont on ne se rend maître que par un travail bien opiniâtre.

» Je ne parlerai pas de mes dispositions naturelles; c'est au public à en juger, et il se trompe souvent.

» Mais puisque vous désirez savoir ce qui a fait mes succès, je viens de vous le dire, monsieur, et vous mets à même de juger de votre aptitude pour le genre que vous adoptez.

» Quant à l'idée que vous avez de ma supériorité, mettez-y des bornes. Ma royauté est comme toutes les autres, soumise aux éventualités, et, tout vieux que je suis, je puis avoir le sort des rois de notre terre. Pourquoi ne deviendriez-vous pas président d'une république chansonnière?

» Chantez donc, monsieur, et surtout faites provision d'idées; il en faut beaucoup dans un temps où tout le monde pense.

» Recevez l'assurance de ma considération distinguée. BÉRANGER. »

—

PLACET AUX MINISTRES.

« Messieurs,

» Bien malgré moi, j'ai recours à vous quand les lois devraient me protéger. Les persécutions que j'éprouve dans le département d'Indre-et-Loire, de la part des autorités, seraient longues à raconter; en voici les principaux traits :

.

» Je ne vous parle point, messieurs, des procès risibles qu'on me fait, dans lesquels je succombe toujours. Chaque fois que je suis volé, je paye des dommages et intérêts. Si on me battait, je payerais l'amende. On menace maintenant de me brûler. Si cela arrive, je serai condamné à la peine des incendiaires.

» Ce n'est pas qu'on me haïsse dans le pays. Je vis seul et n'ai de rapport ni de démêlé avec personne. On fait tout cela pour faire plaisir à M. le maire, à M. le procureur du roi, à M. le préfet et à MM. les juges. Ces gens ne me haïssent pas non plus; ils ne me connaissent point; ils ne m'ont jamais vu. Jamais, du moins, ils ne m'ont parlé. Pour moi, j'ignore jusqu'à leurs noms, et, quand le procureur du roi se mit à me persécuter, je ne savais pas que le roi eût un procureur. Ils ne peuvent m'en vouloir; mais c'est *qu'ils pensent bien*, et moi, selon eux, je pense mal.

» Enfin, il est notoire, dans le département, qu'on peut me voler, me courir sus, et qu'on sera soutenu par toutes les autorités. Je suis hors de la loi pour avoir défendu avec succès des gens qu'on voulait faire périr dans le temps de la clémence, il y a deux ou trois ans.

» Je supplie Vos Excellences de vouloir bien ordonner qu'on me laisse en repos à l'avenir, moi et mes gens, comme si nous étions des Anglais.

» P.-L. COURIER.

» Ancien chef d'escadron,
membre de la Légion d'honneur.

» 20 mars 1819. »

—

« Monsieur et madame,

» Je vous demande un avis.

» Veuf depuis plusieurs années, je suis trop vieux pour songer au mariage, cependant je meurs d'ennui dans cette isolement, je voudrai en sortir à tout prix et rencontrer à Paris ou dans la province, dans un pays agréable et bien sain, un bon ménage de gens d'un certain âge, de mœurs douces, ou une femme âgée de 40 à 45 ans bien portante et pas trop laide, qui ne serait pas au dépourvu, et qui pourrait me recevoir convenablement (je tiens qu'on ne prene pas de tabac) quoi que fort agé je ne suis *podagre*, ni *dégoûtant*, ni *radoteur*. et je n'ai quant à présent aucune infirmités, j'ai comme tous le monde mes défaux.

» Je tiens aux petits soins, aux égards, je suis vif, et un peu exigeant, sous le rapport de la propreté, et la tenue des appartements etc., etc. Hors tout cela je suis assez bon diable. ma fortune est bien minime quatre mille f. de revenu, pour 12000 f. de créance assurés mon mobilier vaut de 10 a 12 mille sans mes tableaux. A défaut de ce ci je prendrai une bonne domestique de 36 a 40. bien au fait du service, très propre, sage surtout fort sédentaire, sachant un peu de cuisine, coudre etc., etc. elle aurait 300 f. de gages, blanchie du gros linge bien couchée bien nourie. Plus si elle reste jusqu'a ma mort, elle aura autant de fois 300 f. àudessus de ses gages, quelle sera restée d'années à mon service, plus une chambre très bien meublée ou une somme de 1800 f. et un habillement de deuil, on doit ce me semble trouver la perle des domestiques avec de telles avantages :

» Pardonnez-moi de vous derranger, l'évangile dit frappez on vous ouvrira, demandez on vous donnera!

» avous d'amitié

» VIDOCQ.

—

« Southampton, le 1er janvier 1852.

» Mon enfant chéri,

» Qu'as-tu pensé quand tu as vu que ton papa était parti sans te dire qu'il n'allait plus revenir?

» C'est la première fois que je t'ai trompé, pauvre cher petit, et ce sera la dernière, car, si je l'ai fait, c'était pour te ménager. Songe à ce que j'ai dû souffrir les derniers jours, quand je voyais chacun de ces jours s'écouler et que je me disais : je n'ai plus que cinq jours, plus que quatre jours, plus que trois, et, enfin, quand je me suis dit lundi : ceci est le dernier jour, et je vais embrasser mes pauvres enfants pour la dernière fois de bien longtemps.

» J'ai gardé cet affreux crève-cœur pour moi seul, et je n'ai pas voulu vous le faire partager.

» J'étais seul dans mon wagon, et c'est ainsi que j'ai traversé 70 lieues de glaces et de neige, et l'aspect de cette contrée lugubre joint à ma solitude n'était pas fait pour dissiper ma mélancolie.

» Je n'ai pas mangé de toute la journée, et quand je me suis trouvé seul, loin de vous, après avoir traversé la mer le soir même, dans un pays anglais, comme j'étais triste, bon Dieu! et je n'ai pu qu'à peine prendre une tasse de thé avec du pain et du beurre.

» Te voilà donc, cher petit, par l'absence de ton père, le chef de la famille en qualité d'aîné. Songe aux devoirs que cela t'impose. Sois le meilleur ami de ta mère, le soutien et le protecteur de ton cher petit frère; ne donne à ta maman que des sujets de satisfaction, et en faisant son bonheur tu feras le tien propre. Dieu veut ainsi que du bien naisse toujours le bien; celui qui rend les autres heureux l'est aussi par cela même.

» Je te charge d'embrasser notre cher petit Georges, et de lui dire d'apprendre bien vite à écrire pour m'envoyer de ses lettres. Adieu, mon enfant chéri, je t'embrasse avec une tendresse infinie.

» Ton petit père,

» L. DE BELLEMARE. »

(Il partait pour une mission lointaine qu'il avait acceptée du gouvernement.)

—

OUVERTURE DU CERCUEIL DE L'EMPEREUR

A Sainte-Hélène en 1840.

« Les quatre cercueils qui renfermaient la précieuse dépouille avaient été successivement ouverts. Le satin qui garnissait, à l'intérieur, les parois du dernier, était enlevé. Nous imposâmes silence à nos émotions pour voir et bien voir.

» Tout le corps paraissait couvert comme d'une mousse légère : on eût dit que nous l'apercevions à travers un nuage diaphane. C'était bien sa tête; un oreiller l'exhaussait un peu; son front large, ses yeux, dont les orbites se dessinaient sous les paupières, garnies encore de quelques cils; ses joues étaient bouffies, son nez seul avait souffert, uniquement dans la partie inférieure. Sa bouche, entrouverte, laissait apercevoir trois dents d'une grande blancheur; sur son menton se distinguait parfaitement l'empreinte de la barbe; ses deux mains, surtout, paraissaient appartenir à quelqu'un de respirant encore, tant elles étaient vives de ton et de coloris; l'une d'elles, la main gauche, était un peu plus élevée que la droite : le grand maréchal, au moment où le cercueil se fermait, l'avait baisée, et n'avait pu la replacer dans sa position première. Ses ongles avaient poussé après la mort, ils étaient longs et blancs; une de ses bottes s'était décousue, en laissant passer quatre doigts de ses pieds, d'un blanc mat. Son habit était celui des chasseurs de la garde, avec sa forme échancrée sur le devant, ses parements rouges, car les couleurs se reconnaissaient. Ses grosses épaulettes d'or étaient noircies, ainsi que la grande plaque et quelques autres décorations qu'on distinguait sur sa poitrine. Le grand cordon de la Légion d'honneur tranchait de sa couleur rouge son gilet blanc. Sur sa culotte de casimir se trouvait son chapeau; entre ses jambes les deux vases contenant son cœur et ses entrailles; un aigle en argent le surmontait. Comme un homme mort de la veille, tel nous trouvâmes le corps de l'Empereur. Pendant vingt années, qu'avait donc fait la mort?.... Pendant vingt années, la mort avait respecté sa dépouille.....

» L'abbé F. COQUEREAU,

» Aumônier de l'expédition de Sainte-Hélène. »

—

« Monsieur,

» Votre confiance me touche et m'honore, mais elle est en même temps pour moi une source bien amère de chagrin. Homme de lettres comme vous, je suis riche ou pauvre selon la circonstance, et, malheureusement, mon théâtre, qui est toute ma fortune et celle d'une famille nombreuse, ne me rapporte rien depuis un mois. Je me trouve donc dans l'impossibilité absolue de vous être utile. Croyez que je suis profondément affligé de ne pouvoir secourir un confrère dont la position douloureuse m'inspire un si vif intérêt, et recevez, monsieur, avec l'expression de mes regrets, que je vous adresse du fond du cœur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» *P. S.* D'après votre demande, je vous renvoie la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser.

» Monsieur, je ne puis résister au sentiment tout à fait pénible que j'éprouve. Je vous envoie le seul objet de quelque prix que je possède. C'est une montre à répétition, dont je vous prie de faire l'usage que vous voudrez. Vous ne m'en priverez pas, car je ne m'en servirais plus : elle me rappellerait à toutes les heures du jour qu'un homme malheureux s'est adressé à moi en vain, quand j'avais encore un moyen de lui être utile. »

» CASIMIR DELAVIGNE.

» Paris, ce 10 juin 1852. »

—

« Ce 28 janvier.

» Vous savez l'affreuse nouvelle, ma bonne Rose; votre cœur comme mon cœur en a tressailli d'indignation : voilà donc notre pauvre France livrée aux misérables qui nous ont déjà fait tant de mal; Dieu sait où cela s'arrêtera. Moi qui connais vos bons sentiments, je puis vous dire ce que j'en pense. Je frémis d'horreur et d'indignation; tout ce qu'on peut rêver d'affreux se trouve dans l'avenir que nous préparent de tels événements. Il est bien manifeste que rien de plus malheureux ne pouvait nous arriver. J'en suis presque réduite à envier le sort de ceux de nos parents qui ont quitté le sol de la patrie, tant je désespère pour nous de voir revenir cette tranquillité que j'avais espérée il n'y a pas encore longtemps. Tous ces hommes qui devaient nous donner la liberté sont assassinés : pleurons sur le sort de notre pauvre France. Je vous sais bien malheureuse, et je ne voudrais pas faire couler vos larmes par le récit de nos douleurs. Tous mes amis sont persécutés, ma tante est l'objet de toutes sortes de tracasseries depuis qu'on a su qu'elle avait donné asile à Delphin quand il a passé en Angleterre. J'en ferais autant que lui si je le pouvais, mais Dieu nous retient ici pour d'autres destinées. Le capitaine a passé par ici en retournant d'Evreux. C'est un homme aimable et qui vous est fort attaché; je l'estime beaucoup pour l'affection qu'il vous porte. Je ne sais où il est à présent; si vous le revoyez bientôt, rappelez-lui qu'il m'a promis une lettre de recommandation de M. de Veygoux, votre parent, en faveur de mon frère; je voudrais quelque jour lui revaloir ce bon office. Nous sommes ici en proie aux brigands; nous en voyons de toutes les couleurs; ils ne laissent personne tranquille. Cà en serait à prendre cette république en horreur, si on ne savait que *les forfaits des humains n'atteignent pas les cieux.* Bref, après ce coup horrible qui vient d'épouvanter l'univers, plaignez-moi, ma bonne Rose, comme je vous plains vous-même, parce qu'il n'y a pas un cœur sensible et généreux qui ne doive répandre des larmes de sang.

» Je vous dis bien des choses de la part de tout le monde; on vous aime toujours bien.

» CHARLOTTE DE CORDAY. »

Pour finir comme nous avons commencé, nous prions le lecteur de ne pas s'imaginer que ces extraits pourront lui tenir lieu de l'*Autographe.* Encore une fois, nous ne donnons à goûter ici que quelques-uns des fruits de cette riche corbeille, et l'on peut dire de ce délicieux recueil ce que Mme de Sévigné disait des fables de La Fontaine : « C'est un panier de cerises; on commence par choisir les plus belles, et petit à petit on arrive au fond du panier. » Puis, les tableaux que nous donnons sont dépourvus de leur cadre; la sauce n'accompagne pas le poisson, et, par ce superflu si nécessaire, nous entendons les remarques fines, les commentaires instructifs, les réflexions piquantes, les traits de crayon désopilants signés Grandville, Cham, Randon, etc., enfin, ces mille et un petits riens, ces fanfreluches si gaies à l'œil, ces atours charmants qui émaillent chaque page de ce journal-album, rédigé par une société d'hommes d'esprit.

AUTOGRAPHIE s. f. (ô-to-gra-fî — rad. *autographe*). Procédé au moyen duquel on transporte sur la pierre lithographique, ou sur toute autre matière, des traits préalablement tracés sur un papier, ce qui permet de tirer, à un nombre plus ou moins grand d'exemplaires, un écrit ou un dessin : *Quand il examina sa minute, il aperçut l'effet produit par les procédés de l'*AUTOGRAPHIE. (Balz.) *L'*AUTOGRAPHIE *réussit médiocrement pour les*

cartes de géographie, la musique et les dessins au trait. (Bachelet.) ‖ Epreuve, exemplaire qu'on a au moyen de ce procédé : *Une* AUTOGRAPHIE *parfaite. Une* AUTOGRAPHIE *défectueuse.*

— **Encycl.** Les procédés autographiques sont très-nombreux, mais deux surtout sont usités. Dans le plus ancien, qui est dû à James Watt, on écrit la pièce à reproduire à la manière ordinaire, mais avec une encre très-hygrométrique. Cela fait, on met immédiatement par dessus une feuille de papier très-mince et non collée, et l'on soumet le tout à une forte pression. Une partie de l'encre de l'original se décharge alors sur le papier, mais il en reste assez sur la première feuille pour qu'on puisse lire l'écriture. Ce système est employé dans les maisons de commerce pour faire les copies de lettres, et c'est pour l'appliquer qu'on a imaginé les petits appareils appelés *presses à copier* et *rouleaux-copistes.* Le second procédé, qui n'est qu'une application particulière de la lithographie, a été inventé par Brunet, en 1799. Il consiste à écrire l'original sur un papier spécial et avec une encre particulière, et à transporter par la pression l'écriture sur une plaque de zinc ou sur une pierre lithographique. Il n'y a plus alors qu'à traiter la plaque ou la pierre par les moyens ordinaires de la lithographie. Cette méthode est de beaucoup préférable, en ce qu'elle permet d'obtenir un très-grand nombre d'épreuves, tandis que l'autre méthode ne peut en donner qu'une.

AUTOGRAPHIÉ, ÉE (ô-to-gra-fi-é) part. passé du v. *autographier.* Reproduit, multiplié au moyen de l'autographie : *Correspondance* AUTOGRAPHIÉE. *Mon commis a sans doute une copie* AUTOGRAPHIÉE *de ce maudit mémoire.* (Balz.)

AUTOGRAPHIER v. a. ou tr. (ô-to-gra-fi-é — rad. *autographie ;*— il prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp., de l'indic. et du prés. du subj. : *Nous autographiions, vous autographiiez ; que nous autographiions, que vous autographiiez*). Reproduire, multiplier au moyen de l'autographie : AUTOGRAPHIER *une lettre.* AUTOGRAPHIER *un dessin.*

— **S'autographier** v. pr. Etre autographié : *L'anglaise s'*AUTOGRAPHIE *difficilement, à cause de la finesse de ses liaisons.*

AUTOGRAPHIQUE adj. (ô-to-gra-fi-ke — rad. *autographie*). Qui appartient, qui a rapport à l'autographie : *Procédé* AUTOGRAPHIQUE. *Papier* AUTOGRAPHIQUE. *Il s'était empressé d'aller chez le directeur d'un établissement* AUTOGRAPHIQUE, *faire tirer deux exemplaires de ce travail au moyen d'une presse à copier.* (Balz.) ‖ *Encre autographique*, Encre employée dans les procédés autographiques.

AUTOGRAPHOMANE s. (ô-to-gra-fo-ma-ne — de *autographe* et du gr. *mania,* manie). Celui, celle qui se livre avec passion à la recherche des autographes, qui s'occupe d'en faire des collections : *Il y a des* AUTOGRAPHOMANES *qui consacrent leur existence et leur fortune à former des collections.*

AUTOGRAPHOMANIE s. m. (ô-to-gra-fo-ma-nî — rad. *autographomane*). Manie, passion de l'autographomane.

AUTOGRAPHOPHILE s. (ô-to-gra-fo-fi-le — de *autographe*, et du gr. *philos,* ami). Amateur éclairé d'autographes; celui, celle qui a le goût des autographes, qui les recherche pour en former des collections : *Il est permis à un* AUTOGRAPHOPHILE *de mentionner sa bonne fortune.* (J. Lecomte.) *Mais de l'ami Martial aux* AUTOGRAPHOPHILES *d'aujourd'hui, il y a loin.* (Maillard.) ‖ Peu usité.

AUTOIR ou **AUTOIS** s. m. (ô-toir, ô-toi). Voile que les femmes du peuple portaient en Picardie.

AUTOIRE, village du départ. du Lot, arrond. de Figeac; 500 hab.; bâti sur un affluent de la Bave, qui forme une magnifique cascade à l'entrée d'une vallée étroite, bordée de rochers énormes. Entre Autoire et la cascade, restes d'une tour construite sur un rocher à pic, qui s'élève à 300 pieds au dessus de la vallée.

AUTOLABE s. m. (ô-to-la-be — du gr. *autos,* soi-même; *labis,* pince). Techn. Nom donné à une pince, qui se ferme d'elle-même au moyen de l'élasticité de ses branches.

AUTOLÂTRE adj. et s. (ô-to-lâ-tre — du gr. *autos,* soi-même; *latreuô,* je sers). Néol. Qui s'aime soi-même à l'excès, qui est idolâtre de soi-même : *Ecrivain* AUTOLÂTRE. *Cela devait avoir pour résultat de faire de l'homme un* AUTOLÂTRE, *c'est-à-dire un Dieu.* (Proudh.) *Les* Confessions *de Rousseau sont d'un* AUTOLÂTRE, *parfois amusant, mais digne de pitié.* (Proudh.)

AUTOLÂTRIE s. f. (ô-to-lâ-trî — rad. *autolâtre*). Amour de soi poussé jusqu'à l'excès, jusqu'à une espèce de culte : *L'*AUTOLÂTRIE *est la plus commune de toutes les superstitions.*

AUTOLAÜS. Temps hér. Fils naturel d'Arcas. Ce fut lui qui éleva Esculape.

AUTOLITHOTOMISTE s. m. (ô-to-li-to-to-mi-ste — du gr. *autos,* soi-même, et de *lithotomiste*). Méd. Personne qui fait sur elle-même l'opération de la taille de la pierre. ‖ Très-peu usité.

AUTOLOLES, ancien peuple gétule, de la côte occidentale de l'Afrique. Ils avaient une ville nommée Autolala, dont on ne peut assigner exactement l'emplacement.

AUTOLYCUS, aïeul maternel d'Ulysse, reçut de Mercure le don de voler avec habileté, et se rendit fameux par ses vols de troupeaux. Ce fut lui qui enseigna à Hercule l'art de la lutte. — Un autre AUTOLYCUS était compté parmi les Argonautes et passait pour le fondateur de Sinope, où il était révéré.

AUTOLYCUS, mathématicien grec, né à Pitane (Asie-Mineure), vivait dans le IVe siècle av. J.-C. Nous possédons de lui deux traités : *De la sphère en mouvement,* et *Des levers et couchers des astres.* Ils ne renferment que des théorèmes généraux, sans solution précise. On en a donné diverses éditions, avec traduction latine.

AUTOMACHIE s. f. (ô-to-ma-chî — du gr. *autos,* soi-même; *machê,* combat). Philos. Contradiction avec soi-même, dans les pensées, les discours ou les écrits.

AUTOMALITE s. f. (au-to-ma-li-te). Minér. Variété d'aluminate de zinc, qui a été trouvée d'abord dans la mine d'Eric-Matts, près de Sahlun, en Suède, puis à Haddam et dans la mine de Franvilin, aux Etats-Unis : *L'*AUTOMALITE *offre la plus grande analogie avec la gahnite.* ‖ *On dit aussi* AUTOMOLITE.

AUTOMATE s. m. (ô-to-ma-te — du gr. *automatos,* spontané, formé de *autos,* soi-même; *maomai,* je me meus). Instrument, machine, qui a en soi le principe de son mouvement, ou plutôt qui est organisée de façon à obéir à la cause de mouvement qu'un agent extérieur lui a communiquée. Telles sont toutes les machines mues par des poids ou des ressorts que l'on remonte par intervalle : *Une horloge est un* AUTOMATE. (Acad.)

— Particulièrem. Machine qui, mue par un appareil caché, imite les mouvements des corps animés : *Le flûteur, le canard de Vaucanson étaient des* AUTOMATES *qui ont fait l'admiration de nos pères. Descartes prétendait que les animaux ne sont que des* AUTOMATES *d'une grande perfection.*

— Fig. Homme sans volonté ou sans intelligence, qui obéit comme une machine à la volonté d'autrui ou à des impulsions étrangères : *Le sot est* AUTOMATE, *il est machine, il est ressort.* (La Bruy.) *Faibles* AUTOMATES, *mus par une main invisible, qui de nous a pu apercevoir le fil qui nous conduit?* (Volt.) *Je vis que j'avais à faire à un disciple qui me préparait bien de l'occupation, à un sujet des plus pesants, à un* AUTOMATE. (Le Sage.) *L'homme sans religion est un* AUTOMATE *qui marche vers le bonheur et se brise avant d'y arriver.* (S. Dubay.) *J'estime qu'une douzaine d'années suffiront pour changer les hommes, ces* AUTOMATES *vivants qu'on nomme paysans.* (Fourier.) *Il semblait grandi, ce n'était plus un* AUTOMATE *qu'une humble obéissance faisait machinalement agir.* (E. Sue.) « *Je vous estime heureux, disait un jour le dauphin, père de Louis XVI, à l'abbé Marbœuf, son lecteur; vous voyez souvent des hommes. — Il me semble, répondit l'abbé, que vous en voyez bien autant que moi. — Vous vous trompez, lui dit le dauphin ; ceux qui sont pour vous des hommes ne sont plus, devant nous, que des* AUTOMATES, *que nous faisons remuer par ressorts.* »

D'un regard étonné j'ai vu, sur ces remparts,
Ces géants court-vêtus, *automates* de Mars.
VOLTAIRE.

Il vous faut désormais, si vous avez un roi,
Automates tremblants sous sa main protectrice,
Respirer ou mourir au gré de son caprice.
M.-J. CHÉNIER.

— Méc. *Automate planétaire*, Automate imaginé par Huyghens, et dans la construction duquel il a établi les roues d'engrenages dans des dimensions déterminées par les éléments du système solaire, et dont les rapports sont exprimés par de très-grands nombres, qu'il a cherché à simplifier, afin de ne pas multiplier outre mesure le nombre des dents de ces roues.

— Manuf. *Automates à tisser,* Navettes que l'on emploie dans les filatures de coton.

— Adjectiv. Qui se meut de lui-même, ou en vertu d'une force qui semble appartenir à l'objet même : *Machine* AUTOMATE. *Jouet* AUTOMATE. *Le pigeon* AUTOMATE *d'Archytas.*

— Fig. Dépourvu de volonté propre : *L'intendant* AUTOMATE *de ce séjour clandestin frappe trois coups en dehors pour m'avertir.* (G. Sand.) ‖ Machinal, où l'intelligence n'a presque point de part : *J'ose poser en fait qu'il n'existe pas dans le haut Valais un seul montagnard mécontent de sa vie presque* AUTOMATE. (J.-J. Rouss.)

— **Encycl.** Dans le langage vulgaire, le mot *automate* sert spécialement à désigner une classe de machines dans lesquelles une puissance et un mécanisme cachés ont pour objet d'imiter les mouvements volontaires des créatures vivantes. On appelle *androïdes* celles de ces machines qui représentent des figures humaines. Le mécanisme se compose toujours d'un ensemble de rouages, de leviers et de cordons ou de chaînettes de renvoi. Quant au pouvoir moteur, il consiste, du moins dans les *automates* véritablement dignes de ce nom, en un ressort d'acier, que l'on monte absolument comme celui des montres et des pendules. L'emploi de ce ressort est même si indispensable aux fonctions des *automates,* que tous les écrivains compétents ne font dater l'invention de ces machines que de l'époque où il a été adopté d'une manière générale pour la construction des instruments de chronométrie.

Comme celle de tant d'autres choses, l'histoire des *automates* est remplie de fables ridicules. Ainsi, Aulu-Gelle rapporte, d'après Favorinus, que le mécanicien grec Archytas, de Tarente, qui florissait environ 400 ans avant notre ère, avait fait une colombe de bois qui pouvait voler. Le père Kircher, Porta et d'autres racontent que Jean Müller, dit Regiomontanus, construisit une mouche de fer qui, lorsqu'il la lâchait, faisait le tour de la chambre et revenait ensuite se poser dans sa main. Ils prétendent aussi que le même savant imagina un aigle métallique, qui vola au-devant de l'empereur Maximilien, quand, le 7 juin 1470, ce prince entra solennellement dans Nuremberg. Gervais, chancelier d'Othon III, attribue une invention bien autrement merveilleuse à un évêque de Naples, qu'il appelle le sage Virgile. Ce prélat « fit une mouche d'airain, qu'il plaça sur une des portes de la ville, et cette mouche mécanique, dressée comme un chien de berger, empêcha qu'aucune autre mouche n'entrât dans Naples; si bien que, pendant huit ans, grâce à l'activité de cette machine ingénieuse, les viandes déposées dans les boucheries ne se corrompirent jamais. » François Picus raconte que le moine anglais, Roger Bacon, « aidé de Thomas Bungey, son frère en religion, *après avoir rendu leur corps égal et tempéré par la chimie,* se servirent du *miroir Amuchési* pour construire une tête d'airain, qui devait leur dire s'il y aurait un moyen d'enfermer toute l'Angleterre dans un gros mur. » Ils la forgèrent pendant sept ans sans relâche, « mais, ajoute l'historien, le malheur voulut que, lorsque la tête parla, les deux moines ne l'entendirent pas, parce qu'ils étaient occupés à tout autre chose. » On pourrait se demander comment les deux intrépides forgerons surent que la tête avait parlé, puisqu'ils n'étaient pas là pour l'entendre; mais les amis du merveilleux ne s'arrêtent pas pour si peu. Un autre écrivain, non moins crédule que François Picus, fait honneur à Albert le Grand de la construction d'un *androïde* qui ouvrait la porte de la cellule de son maître quand quelqu'un frappait, qui prononçait même quelques sons, comme pour parler au visiteur, et que saint Thomas d'Aquin brisa, le prenant pour une œuvre du diable. Tous ces récits, et plusieurs autres que nous passons sous silence, sont des histoires à peine dignes de figurer dans les contes de Perrault, et ce n'est pas sans une sorte de sentiment de tristesse qu'on les trouve, aujourd'hui même, sérieusement reproduits dans des publications destinées, dit-on, à l'instruction du peuple. Ceux qui nous les ont transmis n'ont jamais vu les machines dont ils parlent. Du reste, malgré les progrès immenses qu'a faits la mécanique, l'exécution de pareils chefs-d'œuvre serait encore le plus difficile des problèmes.

Les premiers *automates* réellement authentiques ne paraissent pas antérieurs au dernier siècle. Descartes, voulant prouver démonstrativement que les bêtes n'ont point d'âme, avait construit un *automate* auquel il avait donné la figure d'une jeune fille, et qu'il appelait en plaisantant *sa fille Francine.* Dans un voyage sur mer, le capitaine eut la curiosité d'ouvrir la caisse dans laquelle Francine était enfermée; mais, surpris des mouvements de cette machine, qui se remuait comme si elle eût été animée, il la jeta dans la mer, craignant que ce ne fût quelque instrument de magie.

Rivarol rapporte, dans les notes de son *Discours de l'universalité de la langue française,* que l'abbé Mical construisit deux têtes colossales d'airain qui parlaient et qui prononçaient nettement des phrases entières. Le gouvernement n'ayant pas voulu acheter ces têtes, le malheureux artiste, criblé de dettes, les brisa dans un moment de désespoir, et mourut dans l'indigence en 1786. Quelques années auparavant, il avait présenté, à l'Académie des sciences de Paris, deux têtes humaines qui articulaient des syllabes, et Vicq-d'Azyr fit sur ces machines un rapport, qui fut sérieusement écouté de la docte et grave assemblée. Le rapporteur faisait connaître que les têtes posaient sur des boîtes, dans l'intérieur desquelles on avait disposé des glottes artificielles, qui rendaient des sons plus ou moins graves; on faisait parler ces glottes au moyen d'un clavier, de façon que, si le mécanisme avait été assez parfait, il eût été possible de faire répéter à ces têtes un livre tout entier. Mais ce qu'il y a, sans contredit, de plus merveilleux dans ce genre, ce sont trois *automates* dus au génie de Vaucanson, qui en publia une description sommaire dans le courant de 1738, et qui excitèrent au plus haut point l'admiration publique. L'un était un *Joueur de flûte traversière,* l'autre, un *Joueur de tambourin,* et le troisième, un *Canard artificiel.*

Le Joueur de flûte, haut de un mètre soixante-cinq centimètres, y compris son piédestal, exécutait douze airs différents, et ce phénomène n'était pas dû, comme on le crut d'abord, à une espèce de boîte à musique enfermée dans l'intérieur; mais, ainsi que l'Académie des sciences le constata, à une insufflation d'air dans l'instrument, véritablement modifiée par les lèvres, la langue et les doigts du musicien. Le Joueur de tambourin avait à peu près les mêmes dimensions. Il tenait, d'une main, un flageolet, sur lequel il jouait une vingtaine de contredanses, et, de l'autre, une baguette avec laquelle il battait, sur le tambourin, des coups simples ou doubles et des roulements variés, qui accompagnaient en mesure les airs de flageolet. Le mécanisme de ces deux *automates* était des plus simples. Dans l'un et dans l'autre, un solide ressort d'acier, emprisonné dans un barillet, et qui se montait avec une clef, mettait en mouvement, par l'intermédiaire de petites chaînes et de renvois, des soupapes et des leviers en communication avec les diverses parties de ces machines. Les membres de l'Académie des sciences comprirent sans peine comment les deux curieuses machines produisaient les effets surprenants que tout le monde admirait; mais, quand ils voulurent examiner le Canard artificiel, leur perspicacité se trouva en défaut, parce que Vaucanson, qui avait donné une description complète du Flûteur et du Joueur de tambourin, avait tenu secrète la construction intérieure de sa troisième merveille. Or, non-seulement cet *automate* faisait tous les mouvements d'un animal vivant, mais encore il mangeait, digérait et rejetait, par les voies ordinaires, les produits de la digestion. On s'expliquait bien les mouvements ordinaires par l'action de leviers et d'engrenages mus par un ressort; mais on ne s'expliquait pas comment le phénomène de la digestion pouvait être produit. Nous serions peut-être encore dans la même ignorance, si un hasard heureux n'avait permis, de nos jours, à un de nos plus adroits mécaniciens, de découvrir le mystère. Après avoir épuisé la curiosité du public parisien, les *automates* de Vaucanson devinrent la propriété d'un spéculateur, qui les promena dans toute l'Allemagne. Ils eurent, dans ce pays, une vogue au moins égale à celle dont ils avaient joui à Paris; mais, comme on se lasse de tout, on finit par ne plus y faire attention, et ils allèrent s'enfouir dans les cabinets de quelques obscurs amateurs de curiosité. Il n'en était plus question depuis longtemps, lorsque l'un d'eux, le Canard, fut retrouvé, en 1840, dans un grenier de Berlin. Il était tout détraqué. Un mécanicien, nommé Georges Tiets, qui s'en rendit alors acquéreur, réussit à le remettre en état, et, ainsi restauré, il fut transporté à Paris, où on l'exposa, en 1844, dans une salle de la place du Palais-Royal. Pendant cette exposition, une des ailes de l'*automate* s'étant dérangée, M. Robert Houdin fut chargé de la réparer, et c'est à cette circonstance que nous devons l'explication du fameux mystère de la digestion. Voici, d'après cet éminent artiste, qui l'a consigné dans ses confidences, comment s'effectuait cette surprenante fonction : « On présentait à l'animal un vase, dans lequel était de la graine baignant dans l'eau. Le mouvement que faisait le bec en barbotant divisait la nourriture et en facilitait l'introduction dans un tuyau placé sous le bec inférieur du canard ; l'eau et la graine, ainsi aspirés, tombaient dans une boîte placée sous le ventre de l'*automate,* laquelle se vidait toutes les trois ou quatre séances. L'évacuation était chose préparée à l'avance; une espèce de bouillie, composée de mie de pain colorée de vert, était poussée par un corps de pompe et soigneusement reçue, sur un plateau en argent, comme produit d'une digestion artificielle. » Ainsi, cette fameuse digestion n'était qu'un tour d'habile escamotage.

Outre les *automates* qui précèdent, Vaucanson en construisit deux autres, savoir : une *Vielleuse*, qui fait partie des collections du Conservatoire des Arts et Métiers, et un *Aspic,* qui a disparu, on ignore à quelle époque. Ce dernier avait d'abord servi aux représentations de la *Cléopâtre* de Marmontel ; il s'élançait en sifflant sur le sein de l'actrice chargée du rôle de la reine d'Egypte. On raconte à ce sujet que, le jour où la pièce fut donnée pour la première fois au public, un spectateur demanda à un de ses voisins ce qu'il pensait de la nouvelle tragédie : « Ma foi, répondit celui-ci, je suis de l'avis de l'aspic. » Malgré les anecdotes et les plaisanteries plus ou moins authentiques dont ils ont été l'objet, les *automates* de Vaucanson sont, aux yeux des hommes sérieux, de *sublimes jouets* que le génie de l'illustre mécanicien enfanta dans des moments de délassement. Comme le fait remarquer un des historiens de cet homme célèbre, ce sont des essais de sa jeunesse et non des œuvres de son âge mûr.

La fin du dernier siècle est véritablement l'âge des *automates.* A l'exemple de notre célèbre mécanicien, plusieurs artistes étrangers se signalèrent dans la construction de ces machines. Un des plus célèbres, Frédéric de Knauss, exposa à Vienne, en 1760, un *androïde écrivain,* qui existe encore. En 1783, les frères Droz, de la Chaux-de-Fonds, montrèrent en Suisse et en France plusieurs merveilles du même genre. Un de leurs *automates* représentait une jeune fille qui jouait du clavecin, un autre dessinait, un troisième figurait un oiseau qui imitait le chant du serin et du chardonneret, etc. Quelques années plus tard, parurent les *automates* trompeurs de Kausman, de Dresde, et de Léonard Maelzel, de Ratisbonne. Ce dernier fit aussi, en 1808, une grande machine qu'il appelait *panharmonicon,* et qui se composait d'une réunion d'*automates* musiciens, jouant chacun d'un instrument différent.

Au XVIIIe siècle, on essaya plusieurs fois de faire des *androïdes parlants ;* mais les difficultés de l'entreprise firent toujours reculer, après les premières expériences, ceux qui se livrèrent sérieusement à des recherches dans cette direction. Quant à ceux, en très-petit nombre, qui prétendirent avoir résolu le problème, ils ne furent que d'adroits mystificateurs, car les paroles que semblaient prononcer leurs *automates* sortaient tout simplement de la bouche d'un compère qui les proférait dans un tube acoustique.

Aujourd'hui, on fabrique des jouets perfectionnés qui auraient frappé les anciens d'étonnement; mais d'*automates* proprement dits, on n'en fait pour ainsi dire plus, parce que les machines de ce genre sont toujours très-coûteuses et qu'elles n'excitent jamais assez longtemps la curiosité pour indemniser leurs inventeurs. Les mécaniciens capables de les construire préfèrent consacrer leur temps à des inventions utiles à l'industrie. L'*Escamoteur jouant des gobelets*, le *Danseur de corde*, l'*Oiseau chantant*, l'*Ecrivain dessinateur*, l'*Oranger mystérieux*, le *Pâtissier*, etc., de M. Robert Houdin, sont probablement les seuls *automates* véritables qui aient été exécutés en France depuis une trentaine d'années.

Nous ne terminerons pas cette notice sans dire quelques mots d'un *pseudo-automate* qui a vivement piqué la curiosité pendant près d'un demi-siècle : nous voulons parler du *Joueur d'échecs* du baron hongrois Wolfgang de Kempelen. Il représentait un homme de grandeur naturelle et revêtu d'un costume oriental, qui était assis sur un siége faisant corps avec une espèce de coffre monté sur des roulettes. Ce coffre était long d'un mètre, large de quatre-vingts centimètres, et haut d'à peu près autant. Sa surface supérieure portait un échiquier, tandis que son intérieur renfermait des rouages, des ressorts, des cylindres, etc., que l'on disait servir à faire fonctionner la machine. Enfin, sa paroi antérieure et ses parois latérales offraient plusieurs portes, qui s'ouvraient et se fermaient à volonté. Un amateur voulait-il faire une partie, le mécanicien montait son *automate* avec grand apparat, et alors on entendait les rouages crier et gronder comme ceux d'une horloge. Afin de montrer que personne n'était caché dans le coffre, il ouvrait les portes latérales l'une après l'autre, en laissant un certain intervalle entre la fermeture de la première et l'ouverture de la suivante. Enfin, le jeu commençait. Alors le Turc, levant lentement le bras gauche, qu'il tenait habituellement allongé sur un coussin, approchait la main de la pièce qu'il devait prendre, l'enlevait et la transportait sur la nouvelle case. Il ne fallait pas essayer de le tromper par une fausse marche, car il ne manquait jamais de saisir la pièce mal jouée et de la remettre à sa place en branlant la tête. Pour dénoncer l'échec, il remuait trois fois la tête, et, de plus, un son faiblement articulé s'échappait de sa bouche. L'*automate* gagnait presque toujours; mais, quand il se trouvait trop pressé, il lui arrivait quelquefois de mettre fin à la partie en brouillant les pièces, comme s'il cédait à une sorte de mouvement de dépit. Pendant la durée du jeu, le mécanicien se tenait près de sa machine et la remontait après chaque douzaine de coups.

Le Joueur d'échecs fut construit en Russie, dans le courant de 1776. Dès l'année suivante, le baron de Kempelen l'exposa à Toula, à Witepsk, à Saint-Pétersbourg, etc., puis il le vendit à un M. Anthon, qui lui fit parcourir la plupart des grandes villes de l'Europe; on le montrait à Paris en 1783 et 1784. A la mort d'Anthon, l'*automate* passa entre les mains du mécanicien Maelzel, qui le transporta momentanément aux Etats-Unis, et dont les héritiers le cédèrent à un mécanicien de Belleville appelé Croizier, dans la demeure duquel il existait encore en 1844.

Dès son apparition, l'*automate* joueur d'échecs émut toutes les imaginations. On se demanda partout à l'aide de quels moyens extraordinaires le baron de Kempelen était parvenu à faire jouer par un personnage de bois et de fer un jeu qui est tout entier du ressort de l'intelligence, et dans lequel il n'est pas possible d'exceller sans une étude approfondie jointe à une très-longue pratique. Les uns expliquèrent le mystère en faisant intervenir le magnétisme ou l'électricité; les autres, en supposant les combinaisons mécaniques les plus extravagantes. Decremps, dans sa *Magie dévoilée*, soupçonna qu'un homme était caché dans le coffre; mais un autre savant, non moins compétent en pareille matière, Dutens, affirma que la chose était impossible; parce que le meuble, dont il avait, disait-il, « examiné avec attention toutes les parties, » avait des dimensions si restreintes, que l'enfant ou le nain le plus petit n'eût pu y trouver place. Decremps avait cependant raison, ainsi qu'on eut par la suite l'occasion de le reconnaître. Voici, en effet, comment les choses étaient disposées : avant le commencement de chaque séance, un homme de très-petite taille s'introduisait dans la machine; les rouages et les accessoires n'avaient d'autre objet que de simuler un mécanisme compliqué; ils étaient montés sur des châssis à charnières, qui, en se repliant sur le côté, laissaient un espace libre suffisant pour que le joueur pût se blottir dans le coffre. Quand ces rouages grondaient, mis en mouvement par la clef qui était censée servir à remonter les machines, l'homme profitait du bruit qu'ils produisaient pour entrer dans le corps du Turc, qui était creux. Enfin, lorsque le public était occupé à examiner l'intérieur du coffre, à mesure que l'on ouvrait les portes, il passait avec précaution son bras et ses doigts dans ceux du personnage. L'*automate* n'était donc qu'une adroite mystification; mais ce que peu de personnes savent, c'est qu'il fut primitivement imaginé pour soustraire au supplice un vaillant défenseur de la nationalité polonaise. En 1776, quatre ans après le premier partage de la Pologne, un régiment mi-partie russe, mi-partie polonais, qui tenait garnison à Riga, se révolta. Les insurgés furent accablés par le nombre, et, dans la déroute, leur chef, l'officier Worousky, tomba, les deux cuisses fracassées par un coup de feu. Le malheureux blessé réussit cependant à échapper au massacre en se jetant dans un fossé, et, la nuit venue, il se traîna jusqu'à la demeure voisine d'un médecin, appelé Osloff, qui passait pour un homme bienfaisant. Le docteur se montra fidèle à sa réputation; il cacha le proscrit, lui donna ses soins; mais les blessures prirent un caractère si alarmant qu'il dut opérer une double amputation. Sur ces entrefaites, il reçut la visite d'un de ses amis intimes, le baron de Kempelen, que des travaux scientifiques avaient déjà rendu célèbre dans toute l'Allemagne. Cette visite lui fut d'autant plus agréable que, depuis quelque temps, il avait conçu des inquiétudes sur les conséquences de sa bonne action. Que faire de Worousky dont la tête avait été mise à prix? Que devenir lui-même si l'on venait à découvrir ce qu'il avait fait? Les deux amis se consultèrent longuement. Le mutilé était guéri; il s'agissait de le faire sortir du territoire russe. Tout à coup, une idée vint à Kempelen. Considérant que Worousky était d'une force prodigieuse aux échecs, il résolut de tirer parti de cette supériorité pour le sauver. Il se mit donc à l'œuvre, et trois mois lui suffirent pour inventer, exécuter et terminer cet *automate*, qui devait étonner l'Europe entière. On dressa aussitôt l'itinéraire à suivre pour gagner la frontière le plus sûrement possible, et, afin de n'éveiller aucun soupçon, on convint de donner des représentations dans les villes importantes que l'on traverserait. Les deux premières eurent lieu à Toula, le 6 et le 7 novembre 1777. L'*automate* se tira d'une manière si remarquable de toutes les épreuves auxquelles on le soumit, que Kempelen fut entièrement rassuré sur le succès de sa ruse. Le baron et Worousky firent alors leurs adieux à Osloff, et se dirigèrent vers la Prusse. La machine et l'officier polonais étaient enfermés dans une énorme caisse, percée de trous pour l'introduction de l'air, et que l'on transportait avec les plus grandes précautions, afin, disait-on, de ménager les mécanismes, dont la délicatesse était extrême. Les voyageurs parcoururent sans accident une vaste étendue de pays, faisant à chaque station d'abondantes recettes; mais, à Witepsk, Kempelen reçut un ordre qui lui enjoignait de se rendre à Saint-Pétersbourg avec son *automate*. L'impératrice Catherine II avait appris les prouesses du joueur mécanique, et, comme elle se piquait d'une force remarquable aux échecs, elle voulait se mesurer avec un si rude joueur. Kempelen se trouva dans un embarras extrême; mais Worousky lui fit comprendre qu'ils ne pouvaient qu'obéir. L'*automate* prit donc la route de Saint-Pétersbourg. Là encore il renouvela les merveilles de Toula et d'ailleurs; la czarine fut battue constamment, et des tricheries qu'elle se permit furent relevées sans pitié. Blessée dans son amour-propre, soupçonnant peut-être la vérité, Catherine II proposa au baron de lui acheter sa machine, afin, disait-elle, d'avoir toujours auprès d'elle un joueur assez habile pour lui tenir tête. Kempelen réussit encore à se tirer de ce mauvais pas; il déclara que sa présence étant indispensable pour que le joueur fonctionnât, il lui était absolument impossible de le vendre, et l'impératrice se rendit à une aussi bonne raison. Quelques mois après, l'*automate* devint la propriété de M. Anthon. On ignore si Worousky continua à faire partie de la machine, mais on a conservé le nom de plusieurs de ceux qui, à diverses époques, furent employés par Anthon et par Maelzel. Ce fut même à la suite de discussions d'intérêt, survenues entre ces spéculateurs et leurs compères, que le public finit par être initié au secret du Joueur d'échecs.

Quoi qu'il en soit, voici assurément la séance la plus remarquable donnée par ce Philidor *automate :* En 1809, il joua aux échecs avec l'empereur Napoléon, alors à Schœnbrunn. Voici comment cette scène est racontée par un témoin oculaire : On plaça la figure et son mécanisme au milieu du salon, et l'empereur prit place vis-à-vis de son antagoniste; tout le monde se tenait à trois ou quatre pieds de distance, et, comme on le pense bien, chacun était curieux de voir ce qui allait se passer. Napoléon joua trois ou quatre coups très-régulièrement, puis il fit une fausse marche du cavalier. L'automate remit très-gravement la pièce à sa place et joua son coup, l'adversaire ayant perdu son tour. L'empereur recommença encore une fausse marche; l'automate rétablit de nouveau les choses; mais à une troisième fois, l'automate n'y tint plus, il passa la main sur l'échiquier et renversa toutes les pièces. L'empereur se leva en souriant, et parut content d'avoir fait perdre patience même à un *automate*.

Ce prétendu *automate* a inspiré une telle confiance pendant toute la seconde moitié du XVIIIe siècle, qu'on lit les lignes suivantes dans un supplément à la *Grande Encyclopédie*, publiée par M. Panckoucke en 1791 : « L'*automate* est assis près d'une table, sur laquelle sont rangées les pièces suivant les règles du jeu. Aussitôt qu'un joueur se présente, la partie commence. La statue, de grandeur naturelle, paraît réfléchir profondément et parcourir toutes les pièces, de sorte que celui qui joue a tout le temps qu'il veut pour méditer ses coups. Mais il a à peine remué une pièce que l'automate, levant le bras gauche, place la sienne sans hésitation; lorsqu'il est dans le cas de prendre, il indique du doigt la pièce de son adversaire; cette pièce enlevée, il place la sienne. Quand le joueur manque aux règles du jeu, la figure hoche la tête jusqu'à ce que la faute soit réparée. L'ordre une fois rétabli, la statue continue d'agir par elle-même *et sans aucun secours étranger*. Cet *automate* n'a jamais perdu, quoiqu'on l'ait mis plusieurs fois aux prises avec les plus forts joueurs de tous les pays. » Cependant, à travers toutes ces pérégrinations, le doute pénétrait dans quelques esprits, et ce doute se changeait en certitude quand on entendait le mystérieux joueur d'échecs répondre à tous ceux qui lui parlaient bas, à l'oreille, dans la langue d'Homère, de Virgile et de Moïse.

Plusieurs horloges fameuses du moyen âge, entre autres celles de Lyon et de Strasbourg, où le chant d'un coq annonçait les heures, étaient de véritables *automates*.

Cambrai possède encore aujourd'hui sa fameuse horloge, connue sous le nom de *Martin* et *Martine*. L'homme et la femme sont dans le beffroi, à l'abri des intempéries; mais quand vient le moment d'accomplir leurs fonctions, une minute avant l'heure, Martin et Martine sortent du beffroi chacun par une porte opposée, et, armés de marteaux — d'où leur vient sans doute leur nom — Martine frappe, sur une petite cloche, les quarts et les demies; Martin frappe l'heure sur la grosse cloche. Il va sans dire que Martin, n'ayant rien à faire dans l'intervalle des heures, reste au logis, et que Martine seule se dérange pour annoncer les subdivisions de l'heure.

Ces *automates* sont entretenus avec le plus grand soin, et les Cambraisiens en sont fiers à juste titre.

De nos jours, on voit constamment figurer aux expositions de l'industrie de petits chefs-d'œuvre automatiques, généralement circonscrits dans la famille des oiseaux-mouches, qui chantent et voltigent de branche en branche, trémulant la mandibule inférieure du bec et agitant les ailes comme des oiseaux vivants. Ces tours de force sont beaucoup plus simples qu'ils ne paraissent au vulgaire; ils consistent uniquement dans l'adroite dissimulation du support *qui ne quitte jamais l'oiseau*, dans le fouillis de branchages où il semble s'élever et retomber, support qui renferme la transmission du mouvement au bec, lequel ne remue que lorsque la pièce est au repos. Quant au chant, inutile d'expliquer qu'il est produit par une serinette ordinaire, cachée dans le socle de la cage de verre.

Il est encore un *automate* curieux, c'est le clown chinois, dont les culbutes, sur un escalier *ad hoc*, sont assez surprenantes lorsqu'on n'en connaît pas la cause, car ici il n'y a aucun mécanisme ni ressort à remonter. Le clown est posé d'une certaine façon au haut des marches; au bout de quelques secondes, il commence à s'agiter, fait la culbute, et se retrouve dans la même position sur la marche suivante; nouvel intervalle de repos, nouvelle culbute, et ainsi jusqu'en bas. Ce joli petit jouet n'est autre chose qu'une fontaine intermittente, dont le liquide est du mercure, passant d'une cavité dans une autre par un petit trou de communication, et déplaçant ainsi le centre de gravité jusqu'à déterminer la chute du corps; la vitesse acquise complète la culbute et remet les choses dans l'état primitif.

Enfin, nous ne terminerons pas l'histoire des *automates* sans mentionner l'*Andalouse secrétaire universelle*, qu'on exhibe actuellement en France. Cette figure, remarquable pièce de mecanique, est assise devant une table, dans l'attitude d'une personne qui écrit: un spectateur trace une phrase et la remet au directeur du mécanisme. Quelques instants apres, la dame fait un salut à la société, trempe sa plume dans l'encrier, la reporte sur la feuille de papier qui est devant elle, écrit une partie de la sentence, reprend de l'encre, termine, puis revient sur elle-même pour mettre les points sur les *i*, les accents à leur place et la ponctuation; enfin, elle salue pour annoncer que son travail est terminé.

Le mécanisme qui produit cet étonnant résultat est fondé sur le système Jacquart, combiné avec une série complexe de guides, dans lesquels s'insère un ergot fixé au poignet à travers une rainure de la table. Le directeur, commence par pousser autant de boutons correspondant aux lettres qui forment la phrase, majuscules, minuscules, intervalles, puis la ponctuation à l'inverse; la phrase se trouvant ainsi disposée sous la rainure de la table, l'ergot du poignet s'y engage et en suit toutes les sinuosités à mesure qu'il s'avance; à sa volonté, le directeur presse sur une pédale, qui suspend momentanément la marche de la partie du mécanisme de translation, en lui substituant le mouvement de prise d'encre, qui complète l'illusion.

De toutes ces merveilles qui se sont produites à travers les siècles et se reproduiront encore, quel profit peut-on retirer pour la science de la mécanique et ses applications utiles? Aucun. Elles sont toutes l'œuvre de médiocres génies qui se mettent l'esprit à la torture pour arriver à un résultat peu intéressant. Il est rare que ces ouvrages, fruits de longues années de patience, où l'on a englouti parfois des ressources qui eussent pu être plus avantageusement employées, rapportent à beaucoup près ce qu'ils ont coûté; en effet, s'ils excitent d'abord une vive curiosité, ils sont rapidement dédaignés, parce qu'ils ne répondent à aucun besoin réel.

Les *automates* qui doivent susciter l'émulation des hommes de génie sont les machines, qui remplissent avec une ponctualité et une énergie constantes un travail auparavant accompli par l'homme, au détriment de ses forces physiques et du développement de ses facultés intellectuelles. La voie est large et la perspective infinie; laissons donc de côté les amusettes du chemin.

Automate de Vaucanson (L'), opéra-comique en un acte, paroles de M. de Leuven, musique de Bordèse, représenté à l'Opéra-Comique au mois de septembre 1840. Dans cette pièce, le chevalier de Lancy prend la place de l'automate joueur de flûte pour faire sa déclaration à la nièce du célèbre mécanicien. La musique dramatique de Bordèse a moins réussi que ses jolies romances.

AUTOMATE. Temps hér. Une des Danaïdes. Suivant Pausanias, elle ne prit point part au crime de ses sœurs. Apollodore prétend, au contraire, qu'elle avait épousé Busiris et qu'elle le tua.

AUTOMATIA (c'est-à-dire *Qui apprend par soi-même*). Myth. gr. Surnom que Timoléon donna à la Fortune, lorsqu'il eut affranchi la Sicile. Il éleva, sous ce nom, un temple à cette déesse.

AUTOMATIE s. f. (ô-to-ma-tî — rad. *automate*). Etat d'un automate.

— Philos. Faculté de se mouvoir et d'agir spontanément.

AUTOMATIQUE adj. (ô-to-ma-ti-ke — rad. *automate*). Qui opère, qui s'opère par des moyens mécaniques, sous l'influence d'agents inanimés, comme l'eau, le vent, la vapeur, etc. *Tous les ingénieurs sont d'accord pour louer l'utile concours de l'infatigable piocheuse* AUTOMATIQUE. (Journ.) *On sait que la filature* AUTOMATIQUE *du coton est d'origine anglaise ; nos voisins y sont restés maîtres, et c'est encore à eux qu'il faut s'adresser pour les meilleurs appareils.* (L. Reybaud.) *Il jetait sur eux un regard assez semblable au regard* AUTOMATIQUE *des Grecs et des Turcs exposés sur le boulevard du Temple, à Paris.* (Balz.) ‖ Qui appartient, qui se rapporte aux automates : *Vous voyez là des pièces* AUTOMATIQUES *que n'aurait pas désavouées Vaucanson.* (Th. Gaut.)

— Par ext. Se dit aussi des mouvements qui ont lieu sans la participation de la volonté : *La circulation du sang est un mouvement* AUTOMATIQUE. (Acad.) *Le délire est caractérisé par le marmottement, les gestes* AUTOMATIQUES. (Chomel.) *Quelle épouvante me causèrent les mouvements* AUTOMATIQUES *de ces corps!* (Balz.) *Cette fixite morne du regard, ces mouvements* AUTOMATIQUES *annonçaient la désolation de son âme.* (Alex. Dumas.) *Les deux soldats, avec leurs yeux baissés, leur respiration presque* AUTOMATIQUE, *avaient un air singulièrement grave et impassible.* (E. Sue.) ‖ Qui est produit par un instinct machinal : *Ils avaient coutume, comme par une sorte d'habitude* AUTOMATIQUE, *de finir leur journée par une scène attendrissante.* (Pinel.)

— Philos. Qui appartient à l'automatie, à la spontanéité.

— **Antonymes.** Délibéré, intentionnel, médité, prémédité, réfléchi, volontaire.

— **Encycl.** Mécan. *Automatique* se dit de toute machine qui, une fois mise en mouvement, marche d'elle-même et ne réclame de l'homme qu'une surveillance destinée à éviter les cas d'interruption du travail. Ce mot s'applique aussi à tout système de manufactures dans lequel les produits sont fabriqués au moyen de machines de ce genre.

Le système *automatique* est une des plus grandes conquêtes du génie moderne. C'est surtout dans les filatures de coton, de lin et de laine qu'on en voit les applications les plus remarquables. « Dans ces manufactures spacieuses, dit l'ingénieur Laboulaye, la puissance de la vapeur fait mouvoir des myriades d'ouvriers mécaniques, à chacun desquels est assignée une tâche régulière, substituant ainsi à de pénibles efforts musculaires l'énergie de ses bras gigantesques, et ne demandant seulement, en retour, qu'un peu d'attention et de dextérité de la part du surveillant, pour corriger les petits accidents qui peuvent se présenter pendant le travail. De magnifiques établissements, surpassant par leur nombre, leur valeur, leur utilité et l'habileté de leur construction tous les vains monuments de l'antiquité, élevés dans le court espace d'un demi-siècle, viennent nous montrer jusqu'à quel point les capitaux, l'industrie et les sciences peuvent augmenter les ressources d'un Etat, tout en améliorant le bien-être des populations.

Nous en citerons un seul exemple : lors de la réalisation du premier système *automatique* de la filature du coton, en 1770, l'Europe entière ne consommait pas annuellement 5,000,000 kil. de coton, dont 2,000,000 pour l'Angleterre. Aujourd'hui, ce nombre dépasse 300,000,000, dont près de 200,000,000 pour l'Angleterre seule.

Le mot *automatique* a été introduit dans la langue de la mécanique par le docteur Uze, éditeur d'un excellent dictionnaire anglais des arts et manufactures; on le remplace quelquefois par le mot anglais *self-acting*, qui a la même signification.

AUTOMATIQUEMENT adj. (ô-to-ma-ti-ke-man — rad. *automatique*). D'une manière automatique, machinale : *Les mains portent* AUTOMATIQUEMENT *la lettre dans le composteur, qui la reçoit. Rien n'est plus curieux que de voir faire un paquet de tabac. Les ouvriers paqueteurs ont acquis une telle habitude de cette besogne, qu'ils la font presque* AUTOMATIQUEMENT. (Journ.)

AUTOMATISER v. a. ou tr. (ô-to-ma-ti-zé — rad. *automate*). Néol. Rendre automate : *Vos règles vous ont fait de bois, et, à mesure qu'on les multiplie, on vous* AUTOMATISE. (Diderot.)

AUTOMATISME s. m. (ô-to-ma-ti-sme — rad. *automate*). Caractère purement machinal des mouvements auxquels la volonté ne participe pas : *Descartes vint pour renouveler tout à la fois le champ et la forme de la philosophie. Son opinion sur le pur* AUTOMATISME *des bêtes fit surtout une fortune prodigieuse.* (Flourens.) *Les abeilles, les fourmis et autres animaux vivant en société, ne paraissent doués intellectuellement que d'*AUTOMATISME. (Proudh.)

— Par ext. Défaut, manque d'intelligence ou de volonté : *L'être borné, qui croupit dans une routine endémique, au lieu de développer ses facultés, a tué son intelligence par l'inertie et l'*AUTOMATISME. (Proudh.) *Je dois conclure qu'il n'y a rien qu'absence de la raison, mécanisme,* AUTOMATISME, *une espèce de pendule qui joue la vie et la pensée.* (Michelet.) *C'est à l'initiative de la femme que l'humanité doit d'être sortie de l'*AUTOMATISME. (Colins.) *La vie du pieux Israélite se trouve enfin métamorphosée en une sorte d'*AUTOMATISME *moral.* (Peyrat.)

— Philos. Faculté de céder à une détermination spontanée, d'éprouver pour certains objets une attraction ou une répulsion machinale.

—*Automatisme de l'intelligence*, Nom donné par M. Baillarger à la suspension de toute action volontaire dans la production et l'association des idées. C'est le caractère fondamental de la folie. L'*automatisme* de l'intelligence n'est pas rare dans l'état normal; mais nous en avons conscience et nous avons la force de le faire cesser, d'écarter les idées qui surgissent fortuitement, d'en appeler d'autres et de les enchaîner dans un ordre voulu par nous. Dans la folie, au contraire, les idées s'entraînent l'une l'autre sans que nous y puissions rien, et sans que nous ayons conscience de cet entraînement.

— **Encycl.** I. — L'hypothèse paradoxale de l'*automatisme* des animaux, émise et soutenue par Descartes, est assez étroitement liée à l'ensemble des doctrines cartésiennes pour que le P. Daniel ait pu dire dans une de ses lettres : « Le point essentiel du cartésianisme, et comme la pierre de touche dont vous vous servez, vous autres chefs de parti, pour reconnaître les fidèles disciples de votre grand maître, c'est la doctrine des *automates*, qui fait de pures machines de tous les animaux, en leur ôtant tout sentiment et toute connaissance. Quiconque a assez d'entêtement pour ne trouver nulle difficulté à ce paradoxe a aussitôt votre agrément pour se faire partout honneur du nom de cartésien. Ce seul point renferme ou suppose tous les principes et tous les fondements de la secte... Avec cela, il est impossible de ne pas être cartésien, et, sans cela, il est impossible de l'être. »

Examinons comment l'*automatisme* animal devait naturellement sortir des principes cartésiens. On sait que la méthode de Descartes consiste à partir toujours de l'idée *claire*, à poursuivre en tout l'idée *claire*, à tout réduire à l'idée *claire*. Rien de plus clair que le mécanisme; aussi Descartes y ramène-t-il tous les phénomènes du monde physique; plus de forces occultes, plus de formes substantielles, plus d'attractions; l'impulsion divine, le mouvement de la matière en anneau, la force centrifuge expliquent tout. Rien de plus clair que la pensée; aussi ne faut-il pas chercher autre chose dans les phénomènes psychologiques; l'imagination, le sentiment, dans l'homme, c'est de la pensée, de la pensée modifiée, il est vrai, mais toujours de la pensée. Mais, entre l'esprit qui pense et la matière inerte qui obéit aux lois de l'impulsion et du mouvement, deux régions pleines de clarté, il y a une région obscure, celle de la vie, de la vie humaine, de la vie des animaux, de leur sensibilité, de leurs instincts. Faudra-t-il se résigner à abandonner cette région intermédiaire aux forces occultes partout ailleurs détrônées? Descartes ne l'entend pas ainsi : dans le corps humain, dans l'animal, il voit des phénomènes de mouvement, mouvement musculaire d'abord, puis mouvement du sang, puis ébranlement des nerfs produit par les causes extérieures des sensations; il y ajoute le mouvement des *esprits animaux;* et voilà la physiologie qui rentre dans la physique, voilà la vie expliquée comme la révolution des astres, comme la chute des graves, comme les phénomènes électriques et magnétiques, par le pur mécanisme. Descartes ne connaît en réalité que deux sciences : la *psychologie* et la *mécanique*, l'étude de l'âme et de ses opérations, l'étude de la matière et de ses mouvements; l'hypothèse des *tourbillons* et celle des *esprits animaux* se donnent la main. La métaphysique dualiste de Descartes dérive de sa logique. Le besoin d'évidence, d'idées claires, a réduit tous les objets de la connaissance humaine à deux ordres de phénomènes; de là la distinction de deux substances, la substance spirituelle, qui a pour attribut la pensée, et la substance matérielle, dont l'attribut essentiel est l'étendue.

Esprit et matière, pensée et étendue : constitué par l'union mystérieuse de ces deux substances et de ces deux attributs, l'homme appartient tout à la fois à la psychologie et à la mécanique. En est-il de même de l'animal? Non, répond Descartes; l'animal est machine, comme le corps humain, mais il n'est que machine, il n'a pas d'âme; il n'a pas d'âme, parce qu'il ne présente aucun signe qui révèle l'attribut essentiel de l'âme, la pensée; il n'a pas d'âme, parce que, s'il en avait une, il faudrait la supposer immortelle et que cette supposition est inadmissible. S'il n'a pas d'âme, s'il ne pense pas, il ne saurait imaginer, sentir; car c'est l'âme qui imagine, qui sent; car l'imagination et le sentiment supposent la pensée, ne sont que des modifications de la pensée. Mais, objecte-t-on, les mouvements de l'animal ressemblent à ceux que nous faisons par l'effet du sentiment; pourquoi ce qui est effet du sentiment chez nous ne serait-il pas effet du sentiment chez lui? Analogie trompeuse, réplique Descartes, et qu'il faut réduire à sa juste valeur. Ce qu'il y a de commun entre l'homme et l'animal, ce sont les conditions physiologiques, c'est-à-dire *mécaniques*, du sentiment et de l'imagination; ce sont les mouvements des *esprits animaux*.

Il faut bien remarquer que Descartes n'admet rien entre l'*automatisme* et la pensée, et que si les animaux sont à ses yeux des automates, c'est qu'il leur refuse l'intelligence et la pensée. Ainsi, le point de départ de la théorie automatique, c'est la différence que l'observation saisit entre les actes de l'homme et ceux des animaux, différence qui se révèle par deux faits, l'absence de la parole chez les animaux et la direction particulière de leurs instincts. « S'il y avait, lisons-nous dans le *Discours de la méthode*, de telles machines qui eussent les organes et la figure extérieure d'un singe ou de quelque autre animal sans raison, nous n'aurions aucun moyen pour reconnaître qu'elles ne seraient pas en tout de même nature que ces animaux; au lieu que s'il y en avait qui eussent la ressemblance de nos corps, et imitassent autant nos actions que moralement il serait possible, nous aurions toujours deux moyens très-certains pour reconnaître qu'elles ne seraient pas pour cela de vrais hommes. Le *premier* est que jamais elles ne pourraient user de paroles ni d'autres signes, en les composant comme nous faisons pour déclarer aux autres nos pensées; car on peut bien concevoir qu'une machine soit tellement faite qu'elle profère des paroles, et même qu'elle en profère quelques-unes à propos des actions corporelles qui causeront quelque changement en ses organes, comme, si on la touche en quelque endroit, qu'elle demande ce qu'on lui veut dire; si en un autre, qu'elle crie qu'on lui fait mal, et choses semblables; mais non pas qu'elle les arrange diversement pour répondre au sens de tout ce qui se dira en sa présence, ainsi que les hommes les plus hébétés peuvent faire. Le *second moyen* est que, bien qu'elles fissent plusieurs choses aussi bien ou peut-être mieux qu'aucun de nous, elles manqueraient infailliblement en quelques autres par lesquelles on découvrirait qu'elles n'agiraient pas par connaissance, mais seulement par la disposition de leurs organes; car, au lieu que la raison est un instrument universel qui peut servir en toutes sortes de rencontres, ces organes ont besoin de quelque particulière disposition pour chaque action particulière; d'où vient qu'il est moralement impossible qu'il y en ait assez de divers en une machine pour la faire agir en toutes les occurrences de la vie de même façon que notre raison nous fait agir. Or, par ces *deux mêmes moyens*, on peut aussi connaître la différence qui est entre les hommes et les bêtes; car, c'est une chose bien remarquable qu'il n'y a point d'hommes si hébétés et si stupides, sans en excepter même les insensés, qu'ils ne soient capables d'arranger ensemble diverses paroles et d'en composer un discours par lequel ils fassent entendre leurs pensées, et qu'au contraire il n'y a point d'autre animal, tant parfait et tant heureusement né qu'il puisse être, qui fasse le semblable. Ce qui n'arrive pas de ce qu'ils ont faute d'organes, car on voit que les pies et les perroquets peuvent proférer des paroles ainsi que nous, et toutefois ne peuvent parler ainsi que nous, c'est-à-dire en témoignant qu'ils pensent ce qu'ils disent, au lieu que les hommes qui étant nés sourds et muets sont privés des organes qui servent aux autres pour parler, autant ou plus que les bêtes, ont coutume d'inventer d'eux-mêmes quelques signes par lesquels ils se font entendre à ceux qui, étant ordinairement avec eux, ont loisir d'apprendre leur langue. Et ceci ne témoigne pas seulement que les bêtes ont moins de raison que les hommes, mais qu'elles n'en ont point du tout, car on voit qu'il n'en faut que fort peu pour savoir parler... Et l'on ne doit pas confondre les paroles avec les mouvements naturels qui témoignent les passions, et peuvent être imités par des machines aussi bien que par les animaux, ni penser, comme quelques anciens, que les bêtes parlent, bien que nous n'entendions pas leur langage; car, s'il était vrai, puisqu'elles ont plusieurs organes qui se rapportent aux nôtres, elles pourraient aussi bien se faire entendre à nous qu'à leurs semblables. C'est aussi une chose fort remarquable que, bien qu'il y ait plusieurs animaux qui témoignent plus d'industrie que nous en quelques-unes de leurs actions, on voit toutefois que les mêmes n'en témoignent point du tout en beaucoup d'autres; de façon que ce qu'ils font mieux que nous ne prouve pas qu'ils ont de l'esprit; car, à ce compte, ils en auraient plus qu'aucun de nous et feraient mieux en toute autre chose; mais plutôt qu'ils n'en ont point, et que c'est la nature qui agit en eux, selon la disposition de leurs organes, ainsi qu'on voit qu'une horloge, qui n'est composée que de roues et de ressorts, peut compter les heures et mesurer le temps plus justement que nous avec toute notre prudence. »

La théorie automatique est tout entière dans le passage qu'on vient de lire. Pour Descartes, la distance qui nous sépare des animaux n'est pas autre que s'ils étaient des *automates*. Supposons, dit-il, des automates qui aient les organes et la figure des animaux, ces automates seront forcément confondus avec les animaux. Supposons des automates faits à notre image, nous aurons toujours deux choses qu'ils ne sauraient avoir et qui nous distingueront d'eux, la faculté de parler et d'user de signes, et la puissance universelle de la raison. Or, ce sont précisément ces deux choses, la parole et la raison, qui nous distinguent des animaux; donc nous sommes fondés à considérer les animaux comme des automates.

Ainsi l'*automatisme* animal est une hypothèse parfaitement justifiée par la physiologie et la psychologie de Descartes; et c'est, suivant nous, une idée singulièrement fausse ou plutôt une rare ignorance du cartésianisme qui a pu faire écrire à Auguste Comte les lignes suivantes dans son *Cours de philosophie positive :*

« Rien ne caractérise mieux la pénible situation fondamentale de l'esprit de Descartes, c'est-à-dire la lutte continue entre la tendance positive, qui lui était si éminemment propre, et les entraves théologico-métaphysiques imposées par son époque, que la conception paradoxale à laquelle il fut très-naturellement conduit sur l'intelligence et l'instinct des animaux. Voulant restreindre, autant qu'il le croyait possible, l'empire de l'ancienne philosophie, et ne pouvant concevoir cependant l'extension de sa méthode fondamentale à un tel ordre de phénomènes, il prit l'audacieux parti d'en nier systématiquement l'existence, par sa célèbre hypothèse de l'*automatisme* animal. Une fois arrivé à l'homme, l'évidente impossibilité d'y appliquer le même expédient philosophique le força de capituler, en quelque sorte, avec la métaphysique et la théologie, en leur abandonnant ou plutôt en leur maintenant par une espèce de traité formel cette dernière partie de leurs attributions primitives. »

Il y a dans ce passage autant d'erreurs que d'assertions. Il n'est pas vrai que l'*automatisme* des bêtes soit l'expression et le produit d'une lutte continue entre une tendance positive qui aurait été propre à l'esprit de Descartes et les entraves théologico-métaphysiques imposées par son époque. L'intelligence de Descartes n'est pas de celles qui connaissent le doute, la lutte anxieuse entre deux tendances contraires; ce qui la caractérise, c'est la sérénité dans la certitude conquise par la méditation. A aucun titre, le positivisme n'est autorisé à compter Descartes parmi ses ancêtres; rien n'est plus éloigné du sensualisme inconscient d'Auguste Comte que le rationalisme cartésien; dans ce rationalisme, tout se tient, logique, métaphysique, physique. Descartes est *métaphysicien* et *théologien*, comme l'entend Auguste Comte, aussi bien dans sa conception de la matière que dans sa conception de l'esprit. Il n'est pas vrai que le dualisme soit pour l'auteur du *Discours de la méthode* une philosophie de conciliation, et qu'il s'y arrête comme à une sorte de parti désespéré, par l'impuissance d'étendre à l'homme la théorie automatique, et par la nécessité de capituler sur ce point avec la métaphysique et la théologie, en un mot, de faire la part de la tradition, comme on fait la part du feu. La distinction de l'esprit et de la matière, la séparation nette et la détermination précise de leurs attributs respectifs, voilà, au contraire, pour Descartes, le principe fondamental dont il fait dériver toutes ses idées, toutes ses hypothèses. Il n'entend pas le moins du monde faire des conquêtes sur l'esprit métaphysique et théologique, mais substituer à l'ancienne métaphysique une métaphysique nouvelle, et donner aux grandes affirmations de la théologie naturelle (existence de Dieu, immortalité de l'âme) de meilleures armes et de plus solides fondements.

On doit remarquer qu'à ce dernier point de vue l'hypothèse automatique était infiniment précieuse, en ce qu'elle supprimait certains problèmes embarrassants pour la philosophie (destinée des animaux, rapports de l'homme avec les animaux), et qu'en accordant à l'homme une dignité qui le mettait complétement à part dans la création, elle semblait mieux assurer son immortalité. En effet, si les animaux ont, comme l'homme, une âme spirituelle, il faudra admettre de deux choses l'une, ou que cette âme est immortelle comme la nôtre, ou qu'elle ne l'est pas et qu'elle s'anéantit à la mort; il faudra, en un mot, ou bien reconnaître aux animaux une immortalité qui n'a pas de sens moral, ou bien avouer que la spiritualité n'est pas une garantie métaphysique sérieuse d'indestructibilité, d'immortalité. Grâce à l'*automatisme*, Descartes se débarrassait heureusement de ce dilemme, et écartait tous les nuages capables d'obscurcir les certitudes qu'il avait fait sortir rajeunies et affermies de son doute méthodique. « Après l'erreur de ceux qui nient Dieu, dit-il, il n'y a rien qui éloigne plutôt les esprits faibles du droit chemin de la vertu que d'imaginer que l'âme des bêtes soit de même nature que la nôtre, et que par conséquent nous n'avons rien à craindre ni à espérer, après cette vie, non plus que les mouches et les fourmis; au lieu que, lorsqu'on sait combien elles diffèrent, on comprend beaucoup mieux les raisons qui prouvent que la nôtre est d'une nature entièrement indépendante du corps, et, par conséquent, qu'elle n'est pas sujette à mourir avec lui; puis, d'autant qu'on ne voit pas d'autre cause qui la détruise, on est naturellement porté à juger de là qu'elle est immortelle. »

II. — La théorie de l'*automatisme* des animaux devait trouver une grande résistance dans les esprits. Infirmer le témoignage des sens et de l'analogie au point de montrer une illusion dans cette idée que les bêtes ont comme nous la faculté de sentir, c'était faire, au nom du rationalisme, une singulière violence aux habitudes intellectuelles. De nombreuses objections s'attaquèrent à ce point vulnérable de la doctrine cartésienne; Descartes fut ainsi amené à défendre et à développer sa thèse. « Je ne vois aucune difficulté, dit-il dans une lettre, à entendre que les facultés d'imaginer et de sentir appartiennent à l'âme, à cause que ce sont des espèces de pensées; et néanmoins elles n'appartiennent à l'âme qu'en tant qu'elle est jointe au corps, à cause que ce sont des espèces de pensées sans lesquelles on peut concevoir l'âme toute pure. Pour ce qui est des animaux, nous connaissons bien en eux *des mouvements semblables à ceux qui suivent de nos imaginations ou sentiments, mais non pas pour cela des imaginations ou des sentiments;* et, au contraire, ces mêmes mouvements se pouvant faire indépendamment de l'imagination et du sentiment, nous avons raison de croire que c'est ainsi qu'ils se font en eux. »

Dans une autre lettre, il déclare qu'il se croit fondé à refuser aux bêtes l'entendement que Montaigne leur attribue, d'après cette considération qu'elles ne nous imitent ou surpassent qu'en celles de nos actions qui échappent à la direction de notre pensée. « Car, dit-il, il arrive souvent que nous marchons et que nous mangeons sans penser en aucune façon à ce que nous faisons; et c'est tellement sans user de notre raison que nous repoussons les choses qui nous nuisent et parons les coups que l'on nous porte, qu'encore que nous voulussions expressément ne point mettre nos mains devant notre tête lorsqu'il arrive que nous tombons, nous ne pourrions nous en empêcher. Je crois aussi que nous mangerions comme les bêtes, sans l'avoir appris, si nous n'avions aucune pensée, et l'on dit que ceux qui marchent en dormant passent quelquefois des rivières à la nage, où ils se noieraient étant éveillés. Pour les mouvements de nos passions, bien qu'ils soient accompagnés en nous de pensées, à cause que nous avons la faculté de penser, il est néanmoins très-évident qu'ils ne dépendent pas d'elle, parce qu'ils se font souvent malgré nous, et que, par conséquent, ils peuvent être dans les bêtes, et même plus violents qu'ils ne sont dans les hommes, sans qu'on puisse pour cela conclure qu'elles aient des pensées; enfin, il n'y a aucune de nos actions extérieures qui puisse assurer ceux qui les examinent que notre corps n'est pas seulement une *machine qui se remue de soi-même*, mais qu'il y a aussi en lui une âme qui a des pensées, excepté *les paroles ou autres signes faits à propos de sujets qui se présentent sans se rapporter à aucune passion*. Je dis *les paroles ou autres signes*, pour ce que les muets se servent de signes en même façon que nous de la voix, et que ces signes *soient à propos* pour exclure le parler des perroquets, sans exclure celui des fous, qui ne laisse pas d'être à propos des sujets qui se présentent, bien qu'il ne suive pas la raison; et j'ajoute que ces paroles ou signes ne doivent *se rapporter à aucune passion*, pour exclure non-seulement les cris de joie ou de tristesse et semblables, mais aussi tout ce qui peut être enseigné par artifice aux animaux; car si on apprend à une pie à dire bonjour à sa maîtresse lorsqu'elle la voit arriver, ce ne peut être qu'en faisant que la prolation de cette parole devienne le mouvement de quelqu'une de ses passions; à savoir, ce sera un mouvement de l'espérance qu'elle a de manger, si

l'on a toujours accoutumé de lui donner quelque friandise lorsqu'elle l'a dit; et ainsi toutes les choses qu'on fait faire aux chiens, aux chevaux et aux singes ne sont que des mouvements de leur crainte, de leur espérance ou de leur joie, en sorte qu'ils les peuvent faire sans aucune pensée. Or, il est, ce me semble, fort remarquable que la parole étant ainsi définie convient à l'homme seul; car, bien que Montaigne et Charron aient dit qu'il y a plus de différence d'homme à homme que d'homme à bête, il ne s'est toutefois jamais trouvé aucune bête si parfaite qu'elle ait usé de quelque signe pour faire entendre à d'autres animaux quelque chose qui n'eût point de rapport à ses passions, et il n'y a point d'homme si imparfait qu'il n'en use; en sorte que ceux qui sont sourds et muets inventent des signes particuliers par lesquels ils expriment leurs pensées : ce qui me semble un très-fort argument pour prouver que ce qui fait que les bêtes ne parlent point est qu'elles n'ont point de pensée, et non pas que les organes leur manquent. Et l'on ne peut dire qu'elles parlent entre elles, mais que nous ne les entendons pas; car, comme les chiens et quelques autres animaux nous expriment leurs passions, ils nous exprimeraient aussi bien leurs pensées, s'ils en avaient..... On peut seulement dire que, bien que les bêtes ne fassent aucune action qui nous assure qu'elles pensent, toutefois à cause que les organes de leur corps ne sont pas fort différents des nôtres, on peut conjecturer qu'il y a quelque pensée jointe à ces organes, ainsi que nous expérimentons en nous, bien que la leur soit beaucoup moins parfaite : à quoi je n'ai rien à répondre, sinon que, si elles pensaient ainsi que nous, elles auraient une âme aussi bien que nous : ce qui n'est pas vraisemblable, à cause qu'il n'y a point de raison pour le croire de quelques animaux sans le croire de tous, et qu'il y en a plusieurs trop imparfaits pour pouvoir croire cela d'eux, comme sont les huîtres, les éponges, etc. »

La lettre que nous venons de citer est fort remarquable. Descartes s'efforce d'y expliquer ce qu'il y a de commun entre l'homme et les animaux, en montrant l'*automatisme* aussi bien dans celui-là que dans ceux-ci, et en distinguant d'une manière ingénieuse l'expression automatique de la passion, du signe purement intellectuel de la pensée. Automate et âme tout à la fois, l'homme nous présente trois espèces d'actes : des actes purement intellectuels, des actes purement automatiques et des actes semi-intellectuels, semi-automatiques, dans lesquels entrent, chacun pour sa part, l'*automatisme* et la pensée. Nous constatons cette dernière espèce d'actes dans ce qui se rapporte chez nous au sentiment, à l'imagination et à la passion. Chez l'animal, la pensée a disparu, il ne reste plus que l'*automatisme;* ce que nous continuons à appeler en lui sentiment, imagination, passion, ne contient pas de pensée, n'est plus que le sentiment, l'imagination et la passion de l'homme réduits à leurs éléments automatiques. De là une équivoque apparente qui peut induire en erreur sur la portée de la théorie automatique, telle que Descartes la comprenait. Il parle de l'espérance, de la crainte, de la joie des animaux, comme s'il leur accordait le sentiment; on dirait (quand on lit certains passages) qu'il se borne à leur refuser la pensée réfléchie; mais il faut bien comprendre que, pour Descartes, il n'y a qu'une seule espèce de pensée, que dans cette pensée il comprend la faculté de sentir et d'imaginer, et que ces mots espérance, crainte et joie appliqués à l'animal, présentent un sens purement automatique, et, par conséquent, différent de celui qu'il leur donne quand il les applique à l'homme.

Nous ne rapporterons pas ici toutes les objections faites du vivant de Descartes à sa doctrine de l'*automatisme :* ces objections se ressemblent en général et ne sortent guère des lieux communs. Nous nous bornerons à mettre sous les yeux du lecteur les passages qui se rapportent à ce sujet, dans la correspondance du philosophe avec un de ses admirateurs, Morus.

« De toutes vos opinions sur lesquelles je pense différemment de vous, écrit ce dernier à Descartes, je ne sens pas une plus grande révolte dans mon esprit, soit mollesse ou douceur de tempérament, que sur le sentiment meurtrier et barbare que vous avancez dans votre *Méthode*, et par lequel vous arrachez la vie et le sentiment à tous les animaux, ou plutôt vous soutenez qu'il n'en ont jamais joui, car vous ne sauriez souffrir qu'ils aient jamais vécu. Ici, les lumières pénétrantes de votre esprit ne me causent pas tant d'admiration que d'épouvante; alarmé du destin des animaux, je considère moins en vous cette subtilité ingénieuse que ce fer cruel et tranchant dont vous paraissez armé pour ôter, comme d'un seul coup, la vie et le sentiment à tout ce qui est animé dans la nature, et pour les métamorphoser en marbres et en machines. Mais voyons, je vous prie, le motif qui vous porte à prononcer un édit si sévère sur toutes les bêtes. Elles ne sauraient parler ni plaider leur cause devant leur juge, quoiqu'elles aient (ce qui aggrave leur crime) tous les organes nécessaires pour user de la parole, comme on le remarque aux pies et aux perroquets; vous prenez de là un sujet de les priver du sentiment et de la vie. Mais, de bonne foi, est-il possible que les perroquets et les pies pussent imiter nos sons s'ils n'entendaient et s'ils n'apercevaient par leurs organes ce que nous disons? mais ils ne comprennent pas, dites-vous, ce que signifient les paroles qu'ils prononcent par imitation; mais pourquoi ne voulez-vous pas qu'ils prononcent ce qu'ils désirent, savoir, leur nourriture, qu'ils viennent à bout d'obtenir par ce moyen?..... D'où vient que les menaces et les paroles répriment les bêtes quand elles dondent des marques de férocité? Pourquoi, lorsqu'un chien, pressé par la faim, a volé quelque chose, s'enfuit-il et se cache-t-il, comme sachant qu'il a mal fait, et, marchant avec crainte et défiance, ne flatte personne en passant, mais se détournant de leur chemin, cherche, la tête baissée, un lieu écarté, usant d'une sage précaution pour n'être pas puni de son crime? Comment expliquer tout cela sans un sentiment intérieur? Le nombre infini de petits contes qu'on fait pour prouver qu'il y a de la raison dans les animaux, ne doivent-ils pas du moins prouver qu'il y a en eux du sentiment et de la mémoire? On n'aurait jamais fait de rapporter ici tout ce qu'on dit là-dessus; mais je sais bien qu'il y a tels faits qui dénotent en eux une force et une subtilité d'esprit qui est au-dessus de la matière et qu'on ne saurait éluder. Je vois bien que le motif qui vous a porté à regarder les brutes comme des machines est l'immortalité de l'âme, que vous avez voulu établir. Ayant donc supposé que le corps était incapable de penser, vous avez conclu que partout où se trouvait la pensée, là devait être une substance réellement distincte du corps, et par conséquent immortelle, d'où il s'ensuit que si les bêtes pensaient, elles auraient des âmes qui seraient des substances immortelles. Mais, dites-moi, je vous prie, monsieur, puisque votre démonstration vous conduit nécessairement, ou à priver les bêtes de tout sentiment ou à leur donner l'immortalité, pourquoi aimez-vous mieux en faire des machines inanimées que des corps remués par des âmes immortelles? d'autant plus que le premier sentiment est absolument contraire aux phénomènes de la nature et entièrement inouï jusqu'ici, au lieu que l'autre a été suivi par les plus savants philosophes de l'antiquité, Pythagore, Platon et tant d'autres; d'ailleurs, il n'y a rien qui puisse confirmer davantage les platoniciens dans leur sentiment sur l'immortalité de l'âme des bêtes, que de voir un aussi grand génie que le vôtre réduit à n'en faire que des machines insensibles, de peur de les rendre immortelles. »

Apparence et préjugé! répond Descartes; l'apparence et le préjugé sont contraires à l'*automatisme*, comme ils étaient contraires à l'existence des antipodes; mais la raison doit s'élever au-dessus de l'apparence et du préjugé; il ne s'agit pas de considérer si une opinion est ancienne ou nouvelle, mais si elle est conforme à la raison. « La source de notre erreur vient d'avoir vu que plusieurs membres des bêtes n'étaient pas bien différents des nôtres pour la figure et les mouvements, et d'avoir cru que notre âme était le principe de tous les mouvements qui sont en nous, qu'elle donnait le mouvement au corps et qu'elle était la cause de nos pensées. Cela supposé, nous n'avons point fait de difficulté de croire qu'il y eût dans les bêtes quelque âme semblable à la nôtre. Mais ayant pris garde, après y avoir bien pensé, qu'il faut distinguer deux différents principes de nos mouvements, l'un tout à fait mécanique et corporel, qui ne dépend que de la seule force des esprits animaux et de la configuration des parties et que l'on pourrait appeler âme corporelle, et l'autre incorporel, c'est-à-dire l'esprit ou l'âme définie la substance pensante, j'ai cherché avec grand soin si les mouvements des animaux provenaient de ces deux principes ou d'un seul. Or, ayant connu clairement qu'ils pouvaient venir d'un seul, c'est-à-dire du corporel et du mécanique, j'ai tenu pour démontré que nous ne pouvions prouver en aucune manière qu'il y eût dans les animaux une âme qui pensât. Je ne m'arrête point à toutes les choses que les bêtes font, ou par crainte, ou pour attraper à manger, ou enfin pour le plaisir. Je m'engage à expliquer tout cela très-facilement par la seule conformation des membres des animaux. Cependant, quoique je regarde comme une chose démontrée qu'on ne saurait prouver qu'il y ait des pensées dans les bêtes, je ne crois pas qu'on puisse démontrer qu'il n'y en a pas, parce que l'esprit humain ne peut pénétrer dans le cœur pour savoir ce qui s'y passe; mais, en examinant ce qu'il y a de plus probable là-dessus, je ne vois aucune raison qui prouve que les bêtes pensent, si ce n'est qu'ayant des yeux, des oreilles, une langue, et les autres organes des sens tels que nous, il est vraisemblable qu'elles ont du sentiment comme nous, et que, *comme la pensée est enfermée dans le sentiment* que nous avons, il faut attribuer au leur une pareille pensée. Or, comme cette raison est à la portée de tout le monde, elle a prévenu les esprits dès l'enfance. Mais il y en a d'autres plus fortes et en plus grand nombre pour le sentiment contraire, qui ne se présentent pas si facilement à l'esprit de tout le monde : comme, par exemple, qu'il est plus probable de faire mouvoir comme des machines les vers de terre, les moucherons, les chenilles et le reste des animaux, que de leur donner une âme immortelle. Parce qu'il est certain que dans le corps des animaux, ainsi que dans les nôtres, il y a des os, des nerfs, des muscles, du sang, des esprits animaux et autres organes disposés de telle sorte qu'ils peuvent produire par eux-mêmes, sans le secours d'aucune pensée, tous les mouvements que nous observons dans les animaux, ce qui paraît dans les mouvements convulsifs, lorsque, malgré l'âme même, la machine du corps se meut souvent avec plus de violence et en plus de différentes manières qu'il n'a coutume de le faire avec le secours de la volonté. Il est d'ailleurs conforme à la raison que, l'art imitant la nature, et les hommes pouvant construire divers automates où il se trouve du mouvement sans aucune pensée, la nature puisse de son côté produire des automates, et bien plus excellents, comme les brutes, que ceux qui viennent de main d'homme. Enfin, il n'y a aucune raison pour laquelle la pensée doive se trouver partout où nous voyons une conformation de membres telle que celle des animaux; il est même plus surprenant qu'il y ait une âme dans chaque corps humain, que de n'en point trouver dans les bêtes. »

Descartes termine sa réponse en rappelant la raison qu'il a déjà exposée dans le *Discours de la méthode*, et qui lui semble la plus décisive en faveur de l'*automatisme* animal, savoir, l'absence, chez les animaux, de la parole, « seule marque assurée de la pensée cachée et renfermée dans le corps. » Enfin, il fait remarquer « qu'il n'ôte la vie à aucun animal, ne la faisant consister que dans la seule chaleur du cœur; qu'il ne leur refuse pas même le sentiment, autant qu'il dépend des organes du corps; qu'ainsi son opinion n'est pas si cruelle aux animaux qu'elle est favorable aux hommes, à ceux du moins qui ne sont pas attachés aux rêveries de Pythagore, puisqu'elle les garantit du soupçon même de crime quand ils mangent ou tuent les animaux. »

Ici reparaît l'équivoque dont nous avons parlé plus haut. Descartes déclare qu'il n'ôte aux animaux que la pensée, qu'il leur laisse la vie et le sentiment, en tant que la vie et le sentiment dépendent des organes du corps; voilà de quoi tromper un esprit qui ne sait point pénétrer au cœur d'une doctrine philosophique, et qui triomphe à signaler des contradictions apparentes. « En accordant aux bêtes la vie et le sentiment, Descartes, dit M. Flourens, abandonne en réalité la théorie automatique pure; ses automates qui vivent et qui sentent ne sont pas de véritables automates. » M. Flourens n'a pas su ou n'a pas voulu voir que Descartes parle ici de la *vie* et du *sentiment* des animaux comme l'astronome du *lever* et du *coucher* du soleil; il se sert des mêmes mots que le vulgaire, mais il ne leur donne pas le même sens; ses automates ne vivent pas, ne sentent pas comme l'entend M. Flourens. La vie, pour Descartes, n'a rien d'occulte, rien de mystérieux; elle se ramène aux lois très-claires du mouvement; et il est très-clair aussi, si l'on a bien compris sa psychologie, et si l'on veut y regarder de près, que ce sentiment qu'il laisse aux animaux, absolument vide de pensée, n'est pas du vrai sentiment, et ne peut contenir qu'une seule réalité, le mécanisme.

III. — Si l'on pouvait avoir quelque incertitude sur le sens exact que Descartes attachait à sa théorie automatique, il suffirait, pour se fixer à cet égard, d'examiner comment la pensée du maître a été comprise par les disciples. « La différence qu'il y a entre les péripatéticiens et ceux que l'on appelle cartésiens, dit Malebranche, consiste en ce que les premiers croient que les animaux sont capables de sentir de la douleur, du plaisir, de voir les couleurs, d'entendre les sons, et d'avoir généralement toutes les sensations et toutes les passions que nous avons, et que les cartésiens croient le contraire. Les cartésiens distinguent les choses que l'on entend par le mot de *sentiment*, pour en ôter l'équivoque. Car, par exemple, ils disent que, lorsqu'on est trop proche du feu, les parties du bois viennent *heurter* contre la main, qu'elles en *ébranlent* les fibres, que cet ébranlement se communique jusqu'au cerveau, qu'il détermine les esprits animaux qui y sont contenus à *se répandre* dans les parties extérieures du corps d'une manière propre pour le faire *retirer*. Ils demeurent d'accord que toutes ces choses, ou de semblables, se peuvent rencontrer dans les animaux, et qu'elles s'y rencontrent effectivement, parce qu'elles ne sont que des propriétés des corps. Et les péripatéticiens en conviennent. Les cartésiens disent de plus que, dans les hommes, l'*ébranlement* des fibres du cerveau est accompagné du *sentiment* de chaleur, et que le *cours* des esprits animaux vers le cœur et vers les viscères est suivi de la *passion* de haine ou d'aversion; mais ils nient que ces sentiments et ces passions de l'âme se rencontrent dans les bêtes. Les péripatéticiens assurent, au contraire, que les bêtes *sentent* aussi bien que nous cette chaleur; qu'elles ont, comme nous, de l'*aversion* pour tout ce qui les incommode, et généralement qu'elles sont capables de tous les *sentiments* et de toutes les *passions* que nous ressentons. Les cartésiens ne pensent pas que les bêtes *sentent* de la douleur ou du plaisir, ni qu'elles *aiment* ou qu'elles *haïssent* aucune chose, parce qu'ils n'admettent rien que de matériel dans les bêtes, et qu'ils ne croient pas que les *sentiments* ni les *passions* soient des propriétés de la matière telle qu'elle puisse être. »

Comme nous l'avons fait, Malebranche rattache l'*automatisme* animal à la méthode, à la logique du doute provisoire substitué au préjugé, et de l'évidence rationnelle substituée à l'apparence sensible. « Présentement, dit-il, qu'il y a des gens qui tâchent de se délivrer entièrement de leurs préjugés, et qui révoquent en doute toutes les opinions qui ne sont point appuyées sur des raisonnements clairs et démonstratifs, on commence à douter si les animaux ont une âme capable des mêmes sentiments et des mêmes passions que les nôtres. Mais il se trouve toujours plusieurs *défenseurs des préjugés* qui prétendent prouver que les bêtes sentent, veulent, pensent et raisonnent même comme nous, quoique d'une manière beaucoup plus imparfaite. » A ces défenseurs des préjugés alléguant l'intelligence que marquent les actions des bêtes, Malebranche répond que cette intelligence n'appartient pas aux bêtes; « qu'elle en est distinguée comme celle qui arrange les roues d'une montre est distinguée de la montre; » qu'elle ne diffère en rien de celle qui nous a formés dans le sein de nos mères, qui de l'œuf fait sortir l'oiseau et de la graine la plante. Ce qui porte à repousser l'*automatisme* animal, c'est la confusion, l'obscurité des idées qu'éveillent les mots *âme* et *vie*. Partant de cette opinion fausse que c'est l'âme qui produit tous les mouvements et tous les changements du corps, on est conduit à supposer une âme partout où l'on voit se produire des mouvements et changements semblables; les animaux se nourrissent, s'accroissent, se conservent, se reproduisent comme nous; on en conclut qu'ils ont une âme comme nous. Si l'on attachait des idées claires et distinctes aux mots *âme* et *vie*, on comprendrait sans peine que l'âme ne forme point notre corps, ne digère point nos aliments, ne donne point le mouvement et la chaleur à notre sang; que sa vie consiste dans la pensée; qu'elle ne saurait communiquer une telle vie au corps; que la vie du corps n'est pas autre chose que le mouvement de ses diverses parties, mouvement propre à la conservation et disposé dans ce but par l'intelligence suprême, mais parfaitement étranger à l'âme. On voit ici la distance qui sépare l'*automatisme* cartésien de l'*animisme* de Stahl, et le lien qui le rattache à la théorie des causes occasionnelles.

« Ainsi, continue Malebranche, il n'y a dans les animaux ni intelligence ni âme, comme on l'entend ordinairement. *Ils mangent sans plaisir, ils crient sans douleur, ils croissent sans le savoir, ils ne désirent rien, ils ne craignent rien, ils ne connaissent rien*, et s'ils agissent d'une manière qui marque de l'intelligence, c'est que Dieu, les ayant faits pour les conserver, a formé leur corps de telle façon qu'ils évitent machinalement et sans crainte tout ce qui est capable de les détruire. »

La méthode, la psychologie et la métaphysique cartésienne ne suffisent point à Malebranche pour défendre la théorie automatique; il appelle à son secours la théodicée; il invoque l'axiome dont saint Augustin se sert contre Julien pour prouver le péché originel : *Sub justo Deo, quisquam, nisi mereatur, miser esse non potest.* (Sous un Dieu juste, personne ne peut être malheureux s'il ne le mérite.)

L'innocence et la douleur, dit-il, sont juridiquement contradictoires, incompatibles; par conséquent, aux yeux de celui qui croit à l'infinie justice et à la toute-puissance de Dieu, toute souffrance, toute douleur prend nécessairement un caractère pénal, ne peut être que la punition de quelque péché. Or, on convient que les animaux sont innocents; donc, il est contraire à la justice divine qu'ils soient exposés à souffrir; donc, Dieu *a dû* les faire incapables de sentiment; donc, ils ne sentent pas. Voilà l'*automatisme* animal déduit de l'optimisme et devenu un postulé non-seulement des attributs distinctifs de l'esprit et de la matière, mais encore des attributs de Dieu et de la perfection du gouvernement divin.

IV. — Née du rationalisme cartésien, l'hypothèse automatique devait trouver, au XVIII[e] siècle, deux adversaires : le sensualisme de Condillac et la philosophie du sentiment, représentée par J.-J. Rousseau. « Des philosophes fameux, dit Bernardin de Saint-Pierre, infidèles au témoignage de leur raison et de leur conscience, ont *osé* parler des animaux comme de simples machines. Ils leur attribuent des instincts aveugles, qui règlent d'une manière uniforme toutes leurs actions, sans passion, sans volonté, sans choix et même sans aucune sensibilité. J'en marquais un jour mon étonnement à J.-J. Rousseau; je lui disais qu'il était bien étrange que des hommes de génie eussent soutenu une thèse aussi *extravagante;* il me répondit fort sagement : *C'est que quand l'homme commence à raisonner, il cesse de sentir.* »

On voit ici la distance qui sépare Descartes de Rousseau. Tandis que Descartes et ses disciples tracent, en quelque sorte, des règles de conduite à leur raison, se prescrivent à eux-mêmes de repousser toute conception qui n'est pas claire, c'est-à-dire qui ne tombe pas sous la lumière de la réflexion, et soumettent, sacrifient à cette froide lumière les répugnances et les protestations du sentiment, J.-J. Rousseau et Bernardin de Saint-Pierre prêchent le retour à l'instinct, au sentiment, à ce que nous appelons aujourd'hui spontanéité, comme à l'unique critérium du vrai et du bien; raisonnement, méthode, réflexion, disent-ils, c'est de l'art; l'homme qui raisonne, qui fait des hypothèses, qui construit des systèmes, c'est l'homme artificiel, c'est l'homme

qui abuse de sa liberté pour fermer l'oreille à la grande voix de la nature. Le sentiment proteste contre l'*automatisme* animal ; que peut contre cette révélation éternelle et universelle de la nature, qu'on appelle le sentiment, cette lumière artificielle et variable qu'on appelle le raisonnement?

Ecoutons maintenant Condillac. Comme Descartes, Condillac admet le dualisme âme et matière ; mais, pour lui, l'attribut essentiel de l'âme, celui auquel tous les autres phénomènes psychologiques se ramènent, celui qui est l'origine et le principe des facultés intellectuelles et morales, ce n'est pas la pensée, c'est la sensation ; à la sensation s'arrête le domaine de la matière et du mécanisme ; la sensation est le fait simple, primitif ; la pensée n'est que la sensation transformée, une combinaison de sensations. Pour Descartes, nous l'avons vu, la sensation, c'est la pensée modifiée par la présence du corps, et, pour ainsi dire, dégénérée ; c'est un cas particulier et inférieur de la pensée. Cette différence dans le point de départ explique la différence des conclusions qu'ils tirent de la comparaison de l'homme avec les animaux. Descartes fait naturellement porter cette comparaison sur le fait qui, à ses yeux, est fondamental, sur la *pensée ;* il ne voit que la différence, l'exagère, l'étend, et arrive à l'*automatisme* animal. Condillac considère avant tout la *sensation* chez l'homme et chez l'animal, et trouve que, sous ce rapport, entre l'un et l'autre la ressemblance est complète. L'animal ne pense pas, disent les cartésiens, donc il ne sent pas. L'animal sent, comme l'homme, dit Condillac ; il m'est aussi impossible de lui refuser la faculté de sentir que de la refuser à l'homme ; or, la sensation est la source et le point de départ de la pensée, donc je suis fondé à croire qu'il pense, sinon avec autant d'étendue, du moins de la même manière que l'homme. La faculté de sentir ne saurait d'ailleurs appartenir à la matière ; toute sensation est un fait spirituel ; donc l'animal a une âme comme l'homme.

Mais laissons parler l'auteur du *Traité des animaux :* « Je veux que Dieu ait pu réduire les bêtes au pur mécanisme ; mais l'a-t-il fait? Observons et jugeons : c'est à quoi nous devons nous borner. Nous voyons des corps dont le cours est constant et uniforme ; ils ne choisissent point leur route, ils obéissent à une impulsion étrangère ; le sentiment leur serait inutile, ils n'en donnent d'ailleurs aucun signe ; ils sont donc soumis aux seules lois du mouvement. D'autres corps restent attachés à l'endroit où ils sont nés ; ils n'ont rien à rechercher, rien à fuir. La chaleur de la terre suffit pour transmettre dans toutes leurs parties la séve qui les nourrit ; ils n'ont point d'organes pour juger de ce qui leur est propre ; ils ne choisissent point, ils végètent. Mais les bêtes veillent elles-mêmes à leur conservation ; elles se meuvent à leur gré ; elles saisissent ce qui leur est propre, rejettent, évitent ce qui leur est contraire ; les mêmes sens qui règlent nos actions paraissent régler les leurs. Sur quel fondement pourrait-on supposer que leurs yeux ne voient pas, que leurs oreilles n'entendent pas, qu'elles ne sentent pas en un mot? A la rigueur, ce n'est pas là une démonstration. Quand il s'agit de sentiment, il n'y a d'évidemment démontré pour nous que celui dont chacun a conscience. Mais parce que le sentiment des autres hommes ne m'est qu'indiqué, sera-ce une raison pour le révoquer en doute? Me suffira-t-il de dire que Dieu peut former des automates, qui feraient, par un mouvement machinal, ce que je fais moi-même avec réflexion? Le mépris serait la seule réponse à de pareils doutes. C'est extravaguer que de chercher l'évidence partout ; c'est rêver que d'élever des systèmes sur des fondements purement gratuits ; saisir le milieu entre ces deux extrêmes, c'est philosopher. Il y a donc autre chose dans les bêtes que du mouvement. Ce ne sont pas de purs automates : elles sentent..... Si elles sentent, elles sentent comme nous ; car, ou ces propositions *les bêtes sentent et l'homme sent* doivent s'entendre de la même manière ; ou *sentir*, lorsqu'il est dit des bêtes, est un mot auquel on n'attache point d'idée. » V. INSTINCT.

AUTOMATISTE s. m. (ô-to-ma-ti-ste — rad. *automate*). Constructeur d'automates : *Dans ce canard, dit le célèbre* AUTOMATISTE, *je présente le mécanisme des viscères destinés aux fonctions du boire, du manger et de la digestion.* (Robert Houdin.) ‖ On dit aussi AUTOMATURGE.

AUTOMATITÉ s. f. (ô-to-ma-ti-té — rad. *automate*). Immobilité de l'automate. ‖ Inus.

AUTOMATURGE s. m. (ô-to-ma-tur-je — du gr. *autos*, soi-même ; *omai*, je me meus ; *ergon*, ouvrage). Syn. de *automatiste.*

AUTOMÉDON, fils de Diorès, conducteur du char d'Achille, puis écuyer de Pyrrhus, fils d'Achille. Son nom est devenu synonyme d'écuyer ou de cocher habile. Il se prend le plus souvent dans un sens plaisant : *Notre automédon nous versa au beau milieu d'un fossé.* Les allusions à ce mot sont fréquentes :

« Quelques traits partirent de droite et de gauche ; bref, la discussion s'engagea. Mme de Vaubert en saisit aussitôt les rênes, et jamais *automédon* conduisant un quadrige, et faisant voler la poussière olympique, ne déploya autant de dextérité que dans cette occasion la baronne. » J. SANDEAU.

« Vaincre ou mourir » était déjà ma devise, et je n'avais pas seize ans. Avec quel noble mépris j'entendais raconter l'histoire de nos Protées de la politique! de quel regard dédaigneux je bravais les Turcarets de la finance, vautrés sur les coussins d'un char magnifique, et conduits par un *automédon* galonné vers le boudoir de quelque Aspasie! » ED. ABOUT.

« Le premier de ces deux hommes était le cocher de Mlle de Corandeuil, l'un des plus copieux *automédons* qui eussent jamais écrasé de leur rotondité le siége d'un landau ou d'une berline. Il s'avançait, les mains dans les poches de sa veste verte, en arrondissant ses larges épaules, comme s'il avait été chargé de remplacer Atlas. » CH. DE BERNARD.

AUTOMÈTRE s. m. (ô-to-mè-tre — du gr. *autos*, soi-même ; *metron*, mesure). Instrument qui sert en même temps à faire les opérations de levée de plans et de nivellement.

AUTOMNADE s. f. (ô-tomm-na-de — rad. *automne*). Nom vulgaire donné, dans la Provence, aux olives qui se développent tardivement sous l'influence des jours d'été, lorsque les arbres ont souffert de la sécheresse au printemps.

AUTOMNAL, ALE adj. (ô-tomm-nal, ale — rad. *automne*). Qui appartient à l'automne ; qui croît, qui vient en automne : *Plantes* AUTOMNALES. *Fruit* AUTOMNAL. *Il me paraît que le vent devient* AUTOMNAL, *comme dit l'almanach.* (Mme de Sév.) *La lumière* AUTOMNALE *de cette scène avait la couleur violette des veilleuses.* (Chateaub.)

— Liturg. *Partie automnale*, Partie du bréviaire, du diurnal, qui contient l'office des trois mois de l'automne (septembre, octobre et novembre).

— Pathol. *Fièvres automnales*, Nom de diverses espèces de fièvres intermittentes se déclarant en automne : *Quand en un mesme jour il fait chaud et froid, il faut attendre à voir des maladies* AUTOMNALES. (A. Paré.)

— B.-arts. Qui se plaît à représenter des scènes d'automne, en parlant d'un peintre : *Ruysdaël est un paysagiste* AUTOMNAL ; *il aime les coups de vent, les orages, les tristesses de novembre.* (Ars. Houss.)

— Bot. *Plantes automnales*, Plantes qui croissent, qui fleurissent ou qui produisent en automne.

— Astron. *Point automnal* ou *équinoxial*, Point de l'écliptique où le soleil atteint l'équateur, en passant de l'hémisphère boréal dans l'hémisphère austral.

— s. m. Ornith. Espèce de pinson de Surinam.

— Gramm. *Automnal* a-t-il un pluriel masculin, et, dans l'affirmative, quel est ce pluriel? Est-ce *automnals* ou *automnaux?* Il y a des exemples de ces deux formes, mais la plus usitée est aujourd'hui *automnaux : Des vents* AUTOMNAUX.

— **Antonymes**. Estival, hibernal ou hyémal, printanier ou vernal.

AUTOMNATION s. f. (ô-tomm-na-si-on — rad. *automne*). Agric. Influence de l'automne sur la végétation.

AUTOMNE s. m. (ô-to-ne — lat. *autumnus*, même sens ; de *auctus*, augmenté, parce que l'automne ajoute encore les fruits aux richesses de l'année). La troisième saison de l'année, celle qui est entre l'été et l'hiver ; temps pendant lequel le soleil paraît s'éloigner de l'équateur et s'approcher du pôle opposé à l'observateur : *Un bel* AUTOMNE. *Un* AUTOMNE *pluvieux. L'*AUTOMNE *y répand les fruits promis par le printemps.* (Fén.) *Le printemps et l'*AUTOMNE *y règnent ensemble, pour y joindre les fleurs et les fruits.* (Fén.) *Vous quittez Grignan au milieu de l'*AUTOMNE *pour vous enfermer dans une petite ville! Cela me blesse l'imagination.* (Mme de Sév.) *Les oiseaux de passage ont toujours indiqué les saisons ; on les voit venir par troupes au printemps et s'en retourner en* AUTOMNE. (Volt.) *Il est vrai, monsieur, que j'allai à Bruxelles l'*AUTOMNE *dernier.* (Volt.) *Le soleil entrait à pleins rayons dans ma chambre, avec ses douces tiédeurs d'*AUTOMNE, *quand je me levai.* (Lamartine.) *L'*AUTOMNE *est un andante mélancolique et gracieux, qui prépare admirablement le solennel adagio de l'hiver.* (G. Sand.) *Il faut que les fleurs du printemps se fanent pour que l'*AUTOMNE *porte ses fruits.* (A.-Martin.) *C'est toujours en* AUTOMNE *que se récoltent les racines destinées à la nourriture des bestiaux.* (Mat. de Dombasle.) *L'*AUTOMNE *paraît concourir au développement des affections muqueuses et rhumatismales, des dyssenteries, des fièvres intermittentes.* (Chomel.)

Voici venir, mes sœurs, le dernier mois d'*automne.*
A. GUIRAUD.

Flore cède la terre et l'empire à Pomone :
L'homme va recueillir les présents de l'*automne.*
LEMIERRE.

Et toi, riant *automne*, accorde à nos désirs
Ce qu'on attend de toi, des biens et des plaisirs.
SAINT-LAMBERT.

La saison la plus riche et la plus fortunée,
L'*automne*, à vos désirs est enfin ramenée.
ROSSET.

De la dépouille de nos bois
L'*automne* avait jonché la terre.
MILLEVOYE.

Oui, dans ces jours d'*automne* où la nature expire,
A ses regards voilés je trouve plus d'attraits ;
C'est l'adieu d'un ami, c'est le dernier sourire
Des lèvres que la mort va fermer pour jamais.
LAMARTINE.

— Les poëtes personnifient fréquemment l'Automne :

Mais l'*Automne* a paru dans la plaine éthérée,
Je vois flotter les plis de sa robe pourprée.
ROUCHER.

Vertumne ramène Pomone,
Et mille fruits délicieux
Brillent sur le sein de l'*Automne.*
DE BERNIS.

Quand des jours et des nuits égalant la durée,
La Balance paraît sur la voûte azurée,
L'*Automne*, couronné de pampre et de raisins,
Prend des mains de l'Eté le sceptre des jardins.
CASTEL.

— Par anal. Age mûr, qui suit la jeunesse et précède la vieillesse, époques de la vie que l'on compare communément à l'été et à l'hiver : *Oui, dona Louise a beaucoup de charmes ; elle est tout au plus au commencement de son* AUTOMNE. (Le Sage.) *L'*AUTOMNE *de la vie ne recueille que ce que chaque jour a semé.* (Gratry.) *Elle avait alors trente-huit ans ; mais, avec cette austérité de sentiment qu'elle apportait dans toutes ses actions, la comtesse était résignée au sacrifice de son resplendissant* AUTOMNE. (Monselet.)

. L'*automne* de vos jours
Vaut mieux que le printemps d'un autre.
VOLTAIRE.

Qu'il coule gaîment son *automne*,
Que son hiver soit encor loin.
BÉRANGER.

Heureux qui, dans le sein de l'amitié fidèle,
Libre de tous ses fers, transfuge des amours,
Cache dans ses jardins l'*automne* de ses jours.
BÉRANGER.

Tendre mère, renais au sein de tes enfants ;
Que leur jeunesse te couronne,
Et que l'éclat de leur printemps
Embellisse encor ton *automne.* DE PEZAI.

— Fig. Déclin, décadence, par allusion à l'hiver, qui suit immédiatement l'automne : *Cette actrice a eu tout le succès que commande le talent à son* AUTOMNE. (Journ.) *Nous sommes dans l'*AUTOMNE *du bon goût, et au temps de la chute des feuilles.* (Volt.) *La beauté de l'âge mûr est un fruit d'*AUTOMNE *qu'on laisse gâter sur les branches.* (G. Sand.) *L'*AUTOMNE *de sa beauté présentait donc quelques vives fleurs de printemps oubliées et les ardentes richesses de l'été.* (Balz.) ‖ Maturité, par allusion aux fruits qui mûrissent dans cette saison : *Il semble que, pour certaines productions de l'esprit, l'hiver du corps soit l'*AUTOMNE *de l'âme.* (Joubert.)

— *Le premier automne*, Le commencement de l'automne : *Le premier* AUTOMNE *commençait à rougir et à détacher quelques feuilles.* (Chateaub.) Cette expression toute latine est inusitée.

— Alchim. Le temps auquel l'opération du grand œuvre arrivait à sa maturité.

— **Gramm**. Dans notre ancienne langue, *automne* était le plus souvent féminin : *Quelquefois l'*AUTOMNE *est fort* TEMPÉRÉE. (Ol. de Serres.) Toutefois, plusieurs de nos anciens auteurs l'ont employé au masculin : *L'*AUTOMNE *est* SEC *de sa nature.* (A. Paré.) L'Académie, dans sa dernière édition, donne des exemples du masculin et du féminin. Aujourd'hui, l'usage le plus général est de lui donner le genre masculin, par la seule raison que l'hiver, le printemps et l'été sont toujours de ce genre. Mais les poëtes croient pouvoir se permettre de féminiser *automne* pour les besoins de la mesure ou de la rime :

Quand l'*automne*, abrégeant les jours qu'*elle* dévore...
V. HUGO.

Une santé dès lors florissante, éternelle,
Vous ferait recueillir d'*une automne nouvelle*
Les nombreuses moissons.
J.-B. ROUSSEAU.

La terre, aussi riche que belle,
Unissait, dans ces heureux temps,
Les fruits d'*une automne éternelle*
Aux fleurs d'un éternel printemps.
GRESSET.

Quelques prosateurs font également usage du genre féminin : *Je me représente* CETTE AUTOMNE-*là* DÉLICIEUSE, *et puis j'en regarde la fin avec une horreur qui me fait suer les grosses gouttes.* (Mme de Sév.) *Je rentrais à la campagne pour passer* LA *mélancolique* AUTOMNE *dans la maison de mon père et de ma mère.* (Lamart.)

Tout cela, sans doute, n'est pas bien clair et laisse le lecteur dans une indécision qui n'est propre qu'à favoriser l'ignorance. La grammaire, qui a la prétention de tout régler, se prononce hardiment par l'organe de Girault-Duvivier : « *Automne* est masculin quand l'adjectif précède : *Un bel* AUTOMNE ; mais quand l'adjectif suit immédiatement, *automne* est féminin : *Une* AUTOMNE *froide et pluvieuse.* » Cette manière de trancher le nœud gordien était trop plaisante pour ne pas prêter à rire ; aussi le savant M. Chevallet a-t-il pu dire avec une juste ironie, en rapportant cette opinion : « En sorte que nous devrons dire pour être corrects : *Depuis que nous sommes dans ce pays, c'est* LE PREMIER AUTOMNE PLUVIEUSE *que nous ayons* EUE ; pourquoi pas? puisque nous sommes obligés de dire : *Les* VIEILLES GENS *sont* SOUPÇONNEUX. Mais au moins nous permettra-t-on de reconnaître que ce sont là deux singuliers hermaphrodites, chacun dans son espèce : l'un est masculin par devant et féminin par derrière ; l'autre, au contraire, est masculin par derrière et féminin par devant. »

Nous comprendrions mieux une règle grammaticale conçue à peu près en ces termes : En poésie et même en prose, dans le style élevé, il n'est pas interdit de faire *automne* du genre féminin, quand on envisage cette saison sous le rapport de sa fécondité ou sous celui d'une tristesse vague et molle. Quand Lamartine a dit :

Tel un pampre jauni voit *la féconde automne*
Livrer ses fruits dorés au char des vendangeurs,

il aurait certainement pu dire *le fécond automne*, mais l'idée aurait été rendue moins heureusement. Il en est de même dans les vers suivants de Millevoye, où le masculin aurait fait perdre à la pensée quelque chose de sa douce mélancolie :

L'éternel cyprès t'environne ;
Plus pâle que *la pâle automne*,
Tu t'inclines vers le tombeau.

— **Epithètes**. Fertile, abondant, fructueux, fécond, riche, vineux, pâle, sombre, triste, pluvieux, fiévreux, maladif, humide, froid.

— **Encycl**. L'*automne* commence le 23 septembre, jour ou lendemain de l'équinoxe, à l'instant où le soleil, sortant du signe de la Vierge, entre dans celui de la Balance, et finit le 22 décembre, lorsque le soleil entre dans le signe du Capricorne. Sa durée moyenne est de 89 jours 16 heures 30 minutes. Depuis le commencement de l'*automne* jusqu'à la fin, les jours, d'abord égaux aux nuits, vont en décroissant dans notre hémisphère.

Dans le calendrier républicain, l'*automne* comprenait les mois dont les noms sont terminés en *aire : vendémiaire, brumaire, frimaire.*

Cette saison n'a été introduite dans la division de l'année qu'à une époque relativement récente. Dans les temps anciens, on ne reconnaissait que trois saisons, le printemps, l'hiver et l'été. Du reste, ces divisions dépendent généralement de la position géographique des peuples, et varient naturellement avec le degré de latitude ; ainsi, primitivement, les Indous ne reconnaissaient que trois saisons, la saison de la neige, du revêtement (printemps) et du soleil. Tacite nous apprend que les Germains n'avaient aucune idée de l'*automne* : « *Hiems, et ver, et æstas intellectum ac vocabula habent ; autumni perindè nomen ac bona ignorantur.* » Les nations tout à fait septentrionales n'admettaient que deux saisons, l'hiver et l'été, représentées chez elles par deux géants mythiques, *Sumar* et *Vetr*. Dans l'Inde, dit M. Pictet, on a fini par compter six saisons distinctes, qui correspondent à autant de variations du climat, et cette division sextuple se retrouve aussi chez les Arabes. Quant à l'*automne*, on le voit d'assez bonne heure distingué par les Grecs et les Romains. Du reste, ce qui prouve que l'*automne* n'a été introduit dans la division de l'année qu'à une époque relativement peu éloignée, c'est la diversité même du nom qu'on lui donne chez les peuples de même race ; les Aryas, avant leur dispersion, n'avaient pas de nom pour désigner l'*automne*, et par conséquent ne le connaissaient pas. Ensuite, un grand nombre de peuples donnent à l'*automne* des dénominations qui viennent encore justifier cette assertion ; ainsi, en serbe, c'est *predzima*, avant-hiver ; en cymrique, *cynganaf*, même sens ; en irlandais, *foghmar*, sous-hiver, etc... Le mode de division de l'année (en trois saisons), ajoute M. Pictet, paraît remonter au temps de la vie pastorale, alors que la belle saison se terminait à la rentrée des troupeaux pour l'hivernage. Les premiers développements de l'agriculture, qui s'appliquèrent sans doute aux céréales, ne conduisirent point à changer cette division, parce que la moisson se faisait pendant l'été. Ce n'est que là où la culture des fruits, et surtout de la vigne, prit plus tard une certaine extension, que l'on fut amené à distinguer une quatrième saison.

AUTOMNE (REPRÉSENTATIONS DIVERSES DE L'). Les anciens représentaient cette saison sous la figure d'une femme jeune et riante, couronnée de pampres et ayant près d'elle une corbeille pleine de fruits et le plus souvent de raisins. Une statue du musée Chiaramonti nous la montre couchée près d'un jeune enfant qui porte des raisins et qui est le génie de la vendange ; un bélier et un lièvre figurent dans cette composition comme attributs. On voit dans la même collection le génie de l'Automne ou de la Vendange, figuré par un enfant enguirlandé de pampres et ayant un lièvre à ses côtés. Souvent aussi Bacchus a été pris comme personnification de cette saison. Beaucoup d'artistes modernes ont fait des représentations allégoriques de l'automne ; nous en indiquons quelques-unes ci-après ; d'autres seront décrites au mot *Saisons.*

Automne (L'), tableau de Jordaens, musée de Bruxelles. Cette toile, qui passe généralement pour le chef-d'œuvre de Jordaens, est une allégorie des occupations et des dons de l'automne. La déesse, drapée dans un manteau rouge, a les mains pleines de raisins. Autour d'elle sont groupés huit autres personnages, parmi lesquels un vieux satyre portant un petit faune sur ses épaules, un autre satyre chargé d'une masse éclatante de fruits et de jardinage, un faune accroupi, trois nymphes, dont une entièrement nue et vue par derrière, étale au premier plan l'opulence de

ses formes. Toutes ces figures paraissent vraiment animées du souffle de la vie, tant l'artiste a mis de puissance dans le modelé, d'éclat et de justesse dans la couleur. Mais, d'après M. Théophile Sylvestre, « elles sont conçues et dispersées sans goût, sans logique; elles luttent en force, en beauté, au lieu de vivre à la fois unies par le réseau des lignes, l'harmonie de la couleur, la transparence de la lumière, l'indivisibilité de l'effet. »

Automne (L') ou la Grappe de la Terre promise, tableau de Poussin, musée du Louvre. Dans une riante vallée, entrecoupée de pâturages et de massifs d'arbres fruitiers, une femme cueille des fruits, une autre porte une corbeille pleine; une échelle est appliquée contre un arbre; au premier plan, les deux espions, envoyés par Moïse dans la terre de Chanaan, portent suspendue à un bâton l'énorme grappe de raisin qui témoigne de la fertilité de ce pays. Au fond, sur une hauteur, s'élèvent les remparts d'une ville. Ce tableau est le meilleur des quatre que Poussin peignit pour le duc de Richelieu et qui représentent chacun une des saisons.

Automne (L'), statue de marbre, par Regnaudin, dans les jardins de Versailles. La saison des vendanges est représentée sous la figure de Bacchus, tenant une coupe de la main gauche et ayant à ses pieds une corbeille de raisin. Cette figure a été gravée par G. Edelinck et par Thomassin.

Automne (L'), tableau de F. Boucher. Au premier plan d'un charmant paysage, et sous l'ombrage de quelques arbres élevés, deux nymphes se reposent; l'une est assise et soutient en partie sa compagne, nonchalamment couchée et appuyée sur elle. Leurs gracieuses figures sont encadrées de cheveux blonds et bouclés. Des draperies bouffantes ne voilent qu'à demi leurs charmes. Près d'elles sont deux petits amours, dont l'un, assis à terre, tient dans ses mains d'énormes grappes de raisin, et l'autre présente à l'une des nymphes une corbeille remplie des mêmes fruits. Cette jolie composition a fait partie de la collection Patureau, où elle avait pour pendant un autre tableau du même maître, le *Printemps*.

AUTOMNE (Bernard), avocat au parlement de Bordeaux, né à Agen en 1587, mort en 1666. Il a publié : *Conférence du droit français avec le droit romain; Commentaire sur la coutume de Bordeaux*, dont la meilleure édition est celle de Dupin, 1728.

AUTOMNESTIE s. f. (ô-to-mnè-stî — du gr. *autos*, soi-même, et *mnêstis*, mémoire, mémoire de soi-même). Philos. Nom donné par Ampère à la trace que la mémoire conserve du sentiment que l'âme a eu de sa propre activité.

— **Encycl.** La pensée humaine, selon Ampère, se compose de phénomènes et de conceptions. Il y a deux espèces de phénomènes, des phénomènes *sensitifs* et des phénomènes *actifs*. Les phénomènes sensitifs comprennent tout ce qui est aperçu par la sensibilité, comme les sensations, les images qui subsistent après que les circonstances auxquelles nous devons les sensations ont cessé, et les phénomènes formés par la réunion d'une sensation présente et d'une image de la même sensation reçue antérieurement. Pour exprimer les phénomènes actifs, Ampère a créé deux néologismes, le mot *émesthèse* (εμου αισθησις, sentiment du moi), par lequel il désigne le sentiment de notre propre activité et le mot *automnestie*, qu'il applique à la mémoire que nous conservons de ce sentiment. Ce que l'image est à la sensation, l'*automnestie* l'est à l'émesthèse. La réunion, ou, comme dit Ampère, la *concrétion* de la sensation présente et de l'image d'une sensation passée semblable nous donne le monde phénoménique; de même la concrétion de l'*automnestie* et des émesthèses passées nous donne la personnalité phénoménique. « C'est un fait d'observation intérieure, dit l'auteur de l'*Essai sur la philosophie des sciences*, que, quand nous portons, par exemple, notre pensée sur les lieux que nous avons habités, il existe actuellement dans notre esprit une représentation de ces lieux, où se retrouvent toutes les formes, les couleurs, etc., qu'on a remarquées dans les objets, sans toutefois que ces images de formes, de couleurs, puissent être une sensation : ce sont deux phénomènes différents. Dans l'état de veille, où en même temps qu'on a des images présentes à l'esprit, on a aussi des sensations actuelles, il n'arrive jamais qu'on prenne les unes pour les autres, si ce n'est dans le cas d'hallucination, où l'ordre normal des phénomènes est troublé. Mais, dans le sommeil, l'absence de sensations distinctes nous ôtant tout moyen de comparaison, nous prenons les *images* pour des *sensations*, nous croyons *voir* ce que nous ne faisons que penser. Il en est, à cet égard, de l'*automnestie* comme des images, à cette exception près que, dans l'état de veille, l'*automnestie* est toujours concrétée avec l'émesthèse en une personnalité unique. Mais dans les rêves, lorsque le sommeil est complet, il n'y a pas plus d'émesthèse que de sensation. Dès lors, la seule personnalité phénoménique qui puisse se manifester dans les rêves consiste dans la réunion des *automnesties* concrétées successivement avec les émesthèses des états de veille précédents, réunion qui nous apparaît comme une personnalité phénoménique actuelle, précisément comme nous prenons dans le sommeil les images des sensations passées pour des sensations actuelles. »

AUTOMOBILE adj. (ô-to-mo-bi-le — du gr. *autos*, soi-même, et de *mobile*). Mécan. Qui se meut de soi-même. ‖ *Barrages automobiles d'irrigation, de navigation* ou *d'inondation*, Barrages en bois ou en fonte, mobiles sur un axe placé vers le tiers de leur hauteur, fonctionnant d'eux-mêmes et mus par le poids de l'eau qu'ils retiennent. Ils s'abaissent pour lui livrer passage lorsqu'elle atteint une certaine hauteur, puis se relèvent peu à peu lorsque l'eau baisse. ‖ *Hausses automobiles* ou *d'échappement*, Hausses mobiles placées sur un barrage fixe, et qui sont mues par l'eau.

AUTOMOLITE s. f. Syn. de *automalite*.

AUTOMOTEUR, TRICE adj. (ô-to-mo-teur, tri-se — du gr. *autos*, soi-même, et *moteur*, *motrice*). Mécan. Qui produit de soi-même le mouvement : *Des plans inclinés* AUTOMOTEURS. *Mécanisme* AUTOMOTEUR. *Est-il nécessaire d'ajouter à la puissance d'un semblable appareil* AUTOMOTEUR *celle des gaz de la poudre, en le lançant avec une bouche à feu?* (L. Figuier.)

— Chem. de fer. *Plan automoteur*, Rail-way établi sur une pente plus ou moins prononcée, et sur lequel les wagons se meuvent en vertu de la force naturelle de la gravité. Les chemins de ce genre sont spécialement destinés au service des mines, où on les emploie pour transporter les produits de l'exploitation.

AUTON s. m. (ô-ton). Agric. Grain de froment qui ne perd pas sa balle florale interne dans l'opération du battage.

AUTON, AUTHON ou **AUTUN** (Jehan D'), chroniqueur et poëte, né à Beaurepaire vers 1466, ou, suivant d'autres, à Poitiers. Il était bénédictin. Il devint historiographe de Louis XII, qu'il accompagna en Italie. Son œuvre principale est la *Chronique du roi Louis XII* (depuis 1499 jusqu'en 1508). Le bibliophile Jacob l'a publiée intégralement en 1834-1835. Les œuvres poétiques d'Auton se composent d'une traduction des *Métamorphoses* d'Ovide, d'épîtres et d'autres morceaux restés inédits.

AUTONOÉ, fille de Cadmus et d'Harmonie, épouse d'Aristée et mère d'Actéon; elle prit part au meurtre de Penthée, fils de sa sœur Agavé, que celle-ci mit elle-même en pièces dans ses fureurs de bacchante. Autonoé finit ses jours dans la Mégaride, où elle reçut les honneurs héroïques après sa mort.

AUTONOME adj. (ô-to-no-me — du gr. *autos*, soi-même; *nomos*, loi). Qui jouit de l'autonomie, qui se gouverne par ses propres lois : *Sous les Romains, quelques villes grecques, conquises cependant par eux, étaient restées* AUTONOMES. *Faites des principautés des puissances libres et* AUTONOMES *qui servent de barrière morale à l'Occident contre les envahissements de la Russie.* (Cuvil.-Fleury.)

— Par ext. Qui ne professe que les opinions qui lui appartiennent en propre : *Quelques penseurs* AUTONOMES, *La Bruyère, Fénelon et d'autres, entraînés par la tendance que les cartésiens avaient donnée à l'esprit de leurs contemporains, se frayèrent des routes nouvelles.* (Villers.)

— Numism. *Monnaies autonomes*, ou, substantiv., *autonomes*, Monnaies frappées par les villes grecques autonomes. Ces monnaies se divisent en deux classes : les *autonomes* proprement dites, qui portent exclusivement les types de la ville ou du pays qui les a fait frapper; et les *autonomes impériales*, toutes datant de l'empire romain, et qui montrent sur un de leurs côtés l'effigie d'un empereur, laquelle y a été placée, tantôt par pure flatterie, tantôt en vertu d'un ordre exprès, destiné à rappeler la concession ou la reconnaissance par le souverain du droit de monnayage. Sous la domination romaine, beaucoup de villes autonomes, principalement dans la province d'Asie, marquaient leur autonomie sur les monnaies, en y faisant graver un des sigles A., AV., AVT., AVTON., abréviations du mot *autonomia*.

— s. m. Géogr. anc. Peuple de la Thrace, qui, après avoir opposé une vigoureuse résistance à Alexandre, fut obligé de se soumettre.

AUTONOMÉE s. f. (ô-to-no-mé — du gr. *autos*, soi-même; *nomos*, loi). Crust. Genre de décapodes macroures, ayant pour type une salicoque de la Méditerranée.

AUTONOMÈTRE s. m. (ô-to-no-mè-tre — du gr. *autos*, soi-même; *metron*, mesure). Instrument pour prendre sur soi-même la mesure de ses propres vêtements.

AUTONOMIE s. f. (ô-to-no-mî — rad. *autonome*). Faculté laissée aux pays conquis par l'Etat conquérant, aux provinces par le pouvoir central, d'administrer leurs affaires intérieures d'après leurs propres lois : *La Grèce a péri en perdant la liberté communale, et elle crut renaître lorsque, après la conquête, les Romains lui eurent accordé l'*AUTONOMIE. (Ch. Giraud.)

— Fig. Liberté, indépendance morale ou intellectuelle : *Descartes effaça le honteux jurer sur la parole du maître, qui ôtait toute* AUTONOMIE *à la raison.* (Villers.) *La communauté viole l'*AUTONOMIE *de la conscience et l'égalité.* (Proudh.)

— Philos. *Autonomie de la volonté*, dans le système de Kant, Propriété qu'a la volonté de puiser en elle-même sa propre loi, loi indépendante des penchants de la nature sensible et par là même universelle.

— **Encycl.** Philos. Kant donne le nom d'*autonomie* de la volonté à cette propriété qu'a la volonté de chercher la loi de ses déterminations, non dans sa matière, dans son objet empirique, mais en elle-même, dans sa forme pure, dans l'aptitude de ses maximes à former une législation universelle. Lorsque la volonté cherche sa loi dans la nature de quelqu'un de ses objets, il y a, selon Kant, *hétéronomie*. Ce n'est pas alors la volonté qui se donne à elle-même sa loi, mais c'est l'objet qui la lui donne, par son rapport avec elle. Kant fait de l'*autonomie* de la volonté l'unique principe de la morale. Il l'oppose au principe de l'utilité ou du bonheur, et au principe de l'autorité divine. La moralité, dit-il, est le rapport des actions à l'*autonomie* de la volonté, c'est-à-dire à la législation universelle que peuvent constituer ses maximes. L'action qui peut s'accorder avec l'*autonomie* de la volonté est permise; celle qui ne le peut pas est défendue. La volonté dont les maximes s'accordent nécessairement avec les lois de l'*autonomie* est une volonté *absolument bonne*, une volonté *sainte*. La dépendance d'une volonté qui n'est pas absolument bonne par rapport au principe de l'*autonomie* est l'*obligation*. V. *Critique de la raison pratique*.

— Polit. Le mot *autonomie* s'emploie pour désigner la situation particulière d'un peuple ou d'une fraction de peuple, qui, sans posséder une indépendance absolue, jouit encore de la faculté d'administrer ses affaires intérieures d'après ses propres lois. L'*autonomie*, qui est la contre-partie de la centralisation, se trouve notamment dans les États où la même domination s'étend sur des races diverses. En pareil cas, il arrive souvent que plus la race dominante est inférieure en civilisation aux races qui lui sont subordonnées, plus est grande et complète la faculté laissée à celles-ci de conserver, de leur régime politique propre, tout ce qui ne met pas en péril le pouvoir du dominateur. Très-souvent les races qui sont parvenues à en soumettre d'autres à leur empire se bornent à leur imposer des tributs et des levées d'hommes, à leur interdire la faculté de faire la guerre et d'avoir des relations diplomatiques avec les nations étrangères, se contentant, pour le surplus de l'administration intérieure, d'un simple droit de révision. Les grandes dominations asiatiques, dont nous connaissons l'histoire, présentent pour la plupart ce caractère. Aujourd'hui encore, malgré les modifications profondes qu'un contact continu et de tous les instants avec la civilisation européenne ont produites en Orient, les dominations musulmanes, et notamment celle des Turcs, ressemblent beaucoup à ce que furent, au moyen âge, les dominations de Gengis-Khan et de Tamerlan, et, dans l'antiquité, celle des Perses.

L'*autonomie* politique laissée aux vaincus est en elle-même une transaction assez avantageuse : l'amour-propre des vaincus et la paresse politique des vainqueurs y trouvent également leur compte. Le génie du gouvernement n'étant pas toujours donné à une race dans la même proportion que le génie de la guerre, les nations qui ont pris à tâche de s'assujettir les autres ont un intérêt réel, tant qu'elles persistent dans cette voie, à respecter le principe d'*autonomie*. C'est, du reste, la conduite que tint, pendant toute sa période de conquêtes, le peuple civilisateur par excellence, le peuple romain. A ce sujet, Montesquieu, dans ses *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains*, fait avec raison remarquer qu'avant de traiter toutes les nations comme sujettes, il fallait qu'elles se fussent accoutumées à obéir comme libres, comme alliées, et qu'elles eussent été amenées peu à peu à se perdre dans la république romaine. Le traité fait avec les Latins, après la victoire du lac Régille, fut un des principaux fondements de la puissance romaine; on n'y trouve pas un seul mot qui puisse faire soupçonner l'empire. C'était une manière lente de conquérir. Un peuple était-il vaincu, on se contentait de l'affaiblir, en lui imposant des conditions qui le minaient insensiblement; s'il se relevait, on l'abaissait encore davantage, et il devenait sujet, sans qu'on pût fixer l'époque précise de son assujettissement. Ainsi, Rome n'était pas seulement une monarchie ou une république, mais la tête d'un corps formé par tous les peuples du monde. Montesquieu remarque encore que si les Espagnols, après la conquête du Mexique et du Pérou, avaient suivi ce plan, ils n'auraient pas été obligés de tout détruire pour tout conserver. C'est, dit-il, la folie des conquérants de vouloir donner à tous les peuples leurs lois et leurs coutumes; cela n'est bon à rien, car, dans toute sorte de gouvernement, on est capable d'obéir. Rome n'imposant aucune loi générale, les peuples n'avaient point entre eux de liaisons dangereuses, ils ne faisaient un corps que par une obéissance commune, et, sans être compatriotes, ils étaient tous Romains... Ce mode de gouvernement du monde ne dura pas plus longtemps que les causes qui le rendaient nécessaire. La paix devait être fatale au maintien de l'*autonomie*. A l'ère des conquêtes succéda l'ère des efforts tentés pour établir une organisation politique uniforme, et ce qu'on peut appeler la centralisation administrative. En agissant ainsi, Rome ne faisait que suivre la tendance naturelle des races prépondérantes. Commencé par les provinces occidentales de l'empire, sous Auguste, ce système d'uniformité politique fut continué par ses successeurs; son perfectionnement exigea près de trois siècles; le règne de Dioclétien en vit l'apogée.

L'invasion des barbares, en brisant les ressorts et les cadres de l'administration impériale, fut favorable au réveil de l'*autonomie*. Entre les races envahissantes et les races envahies, il n'y avait de commun que la religion, au moins lorsque le christianisme eut triomphé presque partout du polythéisme; sur tout le reste, origine, langue, institutions, mœurs, les différences étaient profondes et exigeaient, pour disparaître, le travail de plusieurs générations. Pendant près de dix siècles, dans chaque pays de l'Europe occidentale, l'*autonomie* prit un caractère tout à fait nouveau; on la vit se scinder en deux, et il y eut partout deux sociétés distinctes, l'une religieuse, l'autre civile, se gouvernant chacune par des lois qui lui étaient propres; mais la royauté s'efforça presque partout de détruire un état de choses qui paraissait empiéter sur ses droits.

L'*autonomie* politique peut encore tenir à d'autres causes : supposez deux pays adjacents, mais séparés par des montagnes difficiles à traverser, et entre lesquels les communications soient pendant un certain temps de l'année à peu près impossibles, ces deux pays, malgré une unité presque complète de race, de religion, de mœurs, d'institutions et de langue, devront forcément avoir chacun leur gouvernement; tel est, notamment, le cas de la Suède et de la Norvége. L'*autonomie* politique et l'*autonomie* administrative des diverses provinces d'Espagne ont eu longtemps leur raison d'être dans la rareté et la difficulté des communications intérieures.

L'*autonomie*, ou plutôt l'indépendance nationale du Portugal, est due en grande partie aux chaînes de montagnes qui séparent ce pays du reste de la péninsule Ibérique. Au contraire, partout où le territoire est facile à traverser, si étendu que ce territoire puisse être, l'*autonomie* tend à s'effacer pour faire place à la centralisation, témoin la France et la Russie. Dans trois contrées, l'*autonomie* politique s'allie à l'indépendance nationale, quoique avec bien des différences dans les détails et les conditions de cette alliance : ce sont les confédérations germanique et helvétique, et celle des Etats-Unis de l'Amérique du Nord. De ces trois confédérations, la seconde est celle où cette alliance de l'*autonomie* politique et de l'indépendance nationale existe dans les conditions les plus parfaites.

L'*autonomie* politique a ses dangers, au point de vue de l'autorité supérieure qui la concède. Trop grande, trop forte ou trop complète, elle tend à dissoudre tous les liens et conduit à la révolte. Le soulèvement de la Pologne, en 1831, celui de la Hongrie, en 1848, et celui des Etats du Sud, en 1861, se sont considérablement aidés des ressources que ces pays trouvaient dans le mécanisme même de leur *autonomie* politique. Ces dangers, l'Angleterre, où l'*autonomie* administrative et municipale a de si fortes racines, les a conjurés en retirant, en 1714 à l'Ecosse, et en 1801 à l'Irlande, le droit d'avoir chacune un parlement séparé. Dans celles de ses colonies qui sont presque uniquement peuplées d'enfants sortis de son sein, l'Angleterre voit l'*autonomie* politique avec des yeux moins jaloux; elle la laisse s'y développer avec la plus grande liberté. Chaque colonie britannique, comme chacun des Etats de l'Amérique du Nord, règle librement toutes ses affaires, fait et défait ses lois, sauf la sanction d'un gouverneur nommé par la métropole. L'*autonomie* de la colonie, comme celle de l'Etat aux Etats-Unis, n'est limitée que par l'interdiction d'entretenir des relations diplomatiques, de faire la guerre et de battre monnaie.

— *Autonomie administrative*. Cette *autonomie* peut très-bien subsister à côté d'une autorité gouvernementale très-concentrée. Les avantages sont très-grands et très-nombreux; c'est, pour les nations qui en jouissent, une excellente école de la vie publique. Toutefois, cette *autonomie* administrative a ses limites; elle doit s'arrêter au règlement des affaires locales et municipales. Les intérêts généraux et communs à toute la société, tels que l'administration de la justice, la part de chacun et de chaque localité dans les levées d'hommes et dans l'impôt, ne sont pas de son ressort; tout ce qui existe contrairement à ces règles est essentiellement transitoire et imposé par les circonstances. Le royaume d'Italie nous en présente un exemple. Là, les intérêts divers, les prétentions locales, les habitudes enracinées des populations, n'ont pas permis de faire l'unité administrative, judiciaire et financière, en même temps que l'unité politique. Chacune des parties de ce pays, qui, avant la constitution du nouveau royaume, formaient des Etats séparés, a voulu conserver son *autonomie* judiciaire et financière. Session par session, le parlement italien porte la cognée sur le vieil arbre, et fonde à côté des plantations plus jeunes et plus viables.

Dans les Etats du continent européen, l'*autonomie* administrative tend à disparaître, comme a déjà disparu l'*autonomie* politique. Qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, la société moderne tend plus à la centralisation, à l'uniformité dans les procédés de gouvernement et d'administration, qu'à se replier sur elle-même, et à se diviser en petits groupes et

en petits intérêts. En Angleterre, aux colonies anglaises, aux Etats-Unis, même dans ces pays où l'*autonomie* administrative a encore une part très-large, chaque jour le gouvernement, c'est-à-dire le pouvoir central, le délégué et le représentant des intérêts de tous, intervient de plus en plus dans la gestion et le maniement des intérêts locaux et privés, tant par les règles qu'il prescrit pour le choix des individus chargés de veiller sur ces intérêts, que par les formalités auxquelles il assujettit leurs délibérations, et la mise à exécution de ces délibérations.

Dans l'antiquité, les Grecs appelaient *autonomoi*, et les Romains, d'après eux, *autonomi*, les Etats qui se gouvernaient par leurs propres lois, et n'étaient soumis à aucun pouvoir étranger. Cette signification est mentionnée dans Thucydide et dans Xénophon. Dans la suite, ce titre fut donné par les Romains aux cités sujettes qui avaient le droit de voter leurs lois elles-mêmes et d'élire leurs magistrats. Cette faculté était considérée comme un grand privilége et une haute distinction ; aussi les villes qui en jouissaient avaient-elles bien soin d'en faire mention sur les monnaies qu'elles frappaient. Sur celles d'Antioche, par exemple, on lit : *Antiocheôn mêtropol. autonomô*, et sur celles d'Halicarnasse : *Alikarnakeôn autonomôn.*

AUTONYME adj. (ô-to-ni-me — du gr. *autos*, lui-même; *onuma*, nom). Bibliogr. Peu usité, et seulement dans les locutions suivantes : *Ouvrage* AUTONYME, Ouvrage publié avec le véritable nom de l'auteur. ‖ *Auteur* AUTONYME, Auteur qui a signé ses ouvrages de son nom véritable, de ses titres et qualités véritables.

— Gramm. Qualification donnée par quelques grammairiens aux mots qui ont une signification exactement semblable, soit dans la même langue, soit dans des langues différentes. Ainsi, les mots *aubergine* et *mélongène* sont autonymes. Il en est de même des mots *stratos* en grec, *exercitus* en latin, *armée* en français.

AUTOPATHIE s. f. (ô-to-pa-tî — du gr. *autos*, soi-même; *pathos*, sensation). Philos. Egoïsme qui rend insensible aux joies et aux souffrances des autres.

AUTOPHAGIE s. f. (ô-to-fa-jî — du gr. *autos*, soi-même ; *phagô*, je mange). Physiol. Entretien de la vie aux dépens de la propre substance de l'individu, chez un animal réduit à l'inanition, et qui dévore ses propres membres.

AUTOPHONIE s. f. (ô-to-fo-nî — du gr. *autos*, moi-même, et *phônein*, parler). Méd. Nom donné à l'ensemble des signes que le médecin peut tirer des modifications subies par la résonnance de sa propre voix, lorsqu'il parle la tête appliquée sur la poitrine du malade; mode d'auscultation qui fournit ces signes.

— **Encycl.** Nous avons vu que l'auscultation de la résonnance vocale peut donner, dans les maladies de poitrine, des signes importants, bronchophonie, pectoriloquie, etc. Il est naturellement impossible d'obtenir ces signes chez les sujets aphones, chez les aliénés et les malades en délire, chez les très-jeunes enfants, et, en général, chez tous ceux que l'on ne peut faire parler haut. Si, dans ces circonstances, l'observateur lui-même vient à parler, en même temps qu'il tient son oreille accolée immédiatement à la poitrine du malade, sa propre voix retentira contre ce point de la paroi thoracique, en subissant des modifications en rapport avec les conditions physiques des organes pulmonaires. Ce mode d'auscultation a reçu de M. Hourmann le nom d'*autophonie.*

Quelle est la valeur séméiologique de l'*autophonie?* D'après certaines expériences, la force de la résonnance autophonique serait en rapport avec la densité des poumons. MM. Barth et Roger se sont convaincus, par de nombreuses observations cliniques, que ce rapport n'est pas constant, et que, dans les cas où il se manifeste, la différence de résonnance produite par la différence de densité est toujours trop peu marquée pour éclairer sérieusement le diagnostic. « Nous avons, disent-ils, essayé de produire le retentissement autophonique dans des phthisies pulmonaires avec ou sans cavernes, dans des pneumonies lobaires ou lobulaires, dans des épanchements pleurétiques abondants qui remplissaient les deux tiers de la plèvre : dans la moitié des cas environ, le retentissement nous a paru plus fort du côté malade; mais cette différence était, en général, peu marquée, et il fallait une grande attention pour la saisir; d'autres fois, elle était tout à fait nulle, et par ce seul mode d'auscultation, il eût été impossible, et pour nous et pour d'autres observateurs, de reconnaître de quel côté l'affection avait son siége, tant la résonnance était identique à droite et à gauche. Nous n'avons non plus trouvé, dans aucun cas, rien de particulier au retentissement, et jamais nous ne lui avons reconnu de timbre caverneux, bronchophonique ou égophonique. »

MM. Barth et Roger ajoutent, avec raison, que bien rarement l'occasion se présentera de recourir à l'*autophonie :* si chez quelques malades la voix manque, la respiration et les signes qu'elle fournit à l'auscultation ne manquent point, et la percussion non plus ne saurait faire défaut. Que si le diagnostic reste obscur malgré les enseignements de deux méthodes si positives, s'éclairera-t-il des lumières douteuses de l'*autophonie?*

AUTOPHONIQUE adj. (ô-to-fo-ni-ke — rad. *autophonie*). Méd. Qui se rapporte à l'autophonie : *Signe* AUTOPHONIQUE. *Résonnance* AUTOPHONIQUE. *Le retentissement* AUTOPHONIQUE, *exploré dans divers points de l'appareil respiratoire, n'offre pas des différences notables d'intensité.* (Barth et Roger.)

AUTOPHOSPHORE s. m. (ô-to-fo-sfo-re — du gr. *autos*, soi-même; *phosphoros*, lumineux). Nom que l'on donnait autrefois au phosphore.

AUTOPHOTOGRAPHIE s. f. (ô-to-fo-to-gra-fî — du gr. *autos*, soi-même, et *photographie*). Procédé photographique qui consiste à reproduire les dessins et les écritures sur un papier imprégné de chlorure d'argent, sans qu'il soit nécessaire d'employer les appareils ordinaires. L'AUTOPHOTOGRAPHIE a été imaginée, en 1847, par le photographe parisien Mathieu.

AUTOPIÈSE s. f. (ô-to-pi-è-ze — du gr. *autos*, soi-même ; *piezô*, je presse, je serre avec force). Mécanisme destiné à remplacer différents moyens de jonction ou de fermeture, tels que lacets, boutons, crochets, agrafes, charnières, etc.

AUTOPISTIE s. f. (ô-to-pi-stî — du gr. *autos*, soi-même; *pistis*, croyance, foi). Nom sous lequel on désigne, en théologie, la croyance immédiate, terme qui s'applique principalement à l'authenticité de l'Ecriture sainte, en tant que son origine divine est considérée comme évidente *à priori*, et qu'elle ne souffre aucune démonstration.

— **Encycl.** A l'*autopistie* correspond, dans l'ordre subjectif, la faculté qu'on désigne sous le nom technique de *fides divina*, et par lequel on entend toute croyance immédiate, tout sentiment religieux, résultat d'une conviction qui ne se fonde pas, qui ne doit même pas s'appuyer, comme les convictions de la raison, *fides humana*, sur l'observation de faits réels. A ce point de vue, la *fides humana* n'est qu'une cause seconde, qu'un résultat de l'origine divine de la Bible, de l'esprit de sainteté qui l'anime. Adopter le principe de l'*autopistie*, c'est dire, en un mot, que la Bible mérite immédiatement, *à priori*, absolument, par elle-même, créance aux yeux de l'homme, qui doit avant tout croire, quitte ensuite à vérifier et à contrôler ses croyances à l'aide de son entendement. Nous ne voulons pas juger ici la valeur philosophique de l'*autopistie*, qui repose sur l'arbitraire le plus absolu; nous nous contentons d'en expliquer le sens. Voici quelques exemples qui feront mieux comprendre ce qu'il faut entendre par *autopistie :* l'affirmation que Dieu existe, et tous les autres dogmes religieux, doivent être considérés comme des certitudes absolues et irréfragables; l'homme doit les admettre nécessairement comme telles. On a, il est vrai, le droit de revenir médiatement, par suite d'une espèce de mouvement régressif, sur la démonstration de cette vérité absolue, et d'employer dans ce but les méthodes scientifiques propres à la raison humaine ; la conviction, issue de cette dernière opération, a même quelque importance aux yeux des doctrinaires; mais cette importance est entièrement subordonnée à celle de la foi. On ne fait ainsi que chercher à résoudre un problème dont on pose d'avance la solution, non pas hypothétique, mais absolue, devant laquelle devront toujours s'incliner les protestations auxquelles pourraient donner lieu les résultats obtenus. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer ce que ce procédé a d'irrationnel ; constatons seulement qu'il présente de grandes ressources aux doctrinaires, qui peuvent, lorsqu'ils acceptent la lutte sur le terrain des faits positifs, et qu'ils sont un peu trop vivement pressés, s'y réfugier et s'y mettre à l'abri de toute discussion sérieuse.

Quant à l'*autopistie* spéciale de la Bible, il est bien évident qu'elle s'applique exclusivement à la partie dogmatique. Pour toute la partie historique, elle est justiciable de la *fides humana*, de la vraisemblance, du contrôle, en un mot de ce qu'on appelle l'*axiopistie*. On consent à faire cette distinction, parce que, dit-on, les vérités historiques n'ont pas le caractère axiomatique des vérités dogmatiques, et ne parviennent que médiatement, par la tradition, jusqu'aux générations actuelles. Ainsi, par exemple, le fait que la religion enseignée par Jésus-Christ est divine ne souffre aucune contestation; mais le fait que Jésus-Christ est né sous le règne d'Auguste et mort sous celui de Tibère rentre dans le domaine de l'histoire, et peut être soumis aux vérifications, aux discussions ordinaires, qui seules, dans l'histoire, donnent la véritable certitude.

AUTOPLASTIE s. f. (ô-to-pla-stî — du gr. *autos*, soi-même; *plassô*, je forme). Chirurg. Opération par laquelle on remplace une partie détruite par d'autres parties empruntées au sujet lui-même : *L'opération par laquelle on fait à un individu, privé du nez par un accident quelconque, un nouveau nez au moyen d'un lambeau de peau détaché de son propre front, est un exemple d'*AUTOPLASTIE. (Nysten.)

— *Autoplastie de Celse*, Celle où l'on emploie des téguments disséqués et extraits par divers procédés. ‖ *Autoplastie italienne*, Celle où l'en emploie des lambeaux complétement isolés et souvent empruntés à une partie très-distincte. ‖ *Autoplastie indienne*, Celle où l'on emploie des parties contiguës et qui restent adhérentes par un pédicule plus ou moins tordu.

— **Encycl.** I. — DÉFINITION DE L'AUTOPLASTIE. L'*autoplastie* est généralement definie une opération chirurgicale, qui consiste à restaurer des parties détruites au moyen d'autres parties qu'on emprunte au même individu. Si les parties réparatrices étaient empruntées à un individu autre que celui au profit duquel l'opération est entreprise, celle-ci prendrait le nom d'*hétéroplastie*. Il est inutile de faire remarquer que cette transplantation d'une partie d'un individu sur un autre individu, bien que physiologiquement possible, n'est, à vrai dire, jamais exécutée par la chirurgie. Dans un sens plus général, le mot *autoplastie* s'applique à toute restitution d'un organe, de quelque manière qu'on y procède, lors même qu'il s'agit uniquement de réparer une solution de continuité. Blandin s'en tenait à l'acception restreinte, et excluait du cercle des opérations autoplastiques les simples restitutions de parties complétement ou incomplétement divisées. « Le chirurgien autoplaste, lisons-nous dans la thèse qu'il soutint en 1836 sur cette opération, est comme un sculpteur ; seulement, il est *fictor e carne*, tandis que celui-ci est *fictor e marmore*. Véritable prothèse, l'*autoplastie* a mission de suppléer aux parties absentes, ou plutôt de les remplacer par des parties nouvelles, mais par des parties vivantes, qui, intimement unies au sujet, lui adhèrent, non par des liens artificiels, mais par des tissus organisés; elle est le triomphe de la chirurgie, puisque, par un heureux artifice, elle fait en quelque sorte repousser un organe, et dote l'homme d'un merveilleux avantage dont la nature n'avait fait jouir que les animaux inférieurs. »

II. — DES DIVERSES ESPÈCES D'AUTOPLASTIES. Roux distinguait huit espèces d'*autoplasties* formant une série régulière (il donnait au mot *autoplastie* son sens le plus général) : 1° L'*autoplastie par simple rapprochement ou par simple traction ;* 2° l'*autoplastie par extension forcée ;* 3° l'*autoplastie par débridement ;* 4° l'*autoplastie par granulation ;* 5° l'*autoplastie par dédoublement ;* 6° l'*autoplastie au voisinage, par la méthode française ;* 7° l'*autoplastie au voisinage, par la méthode indienne ;* 8° l'*autoplastie à distance, ou par la méthode italienne.* Les trois dernières constituent les *autoplasties* proprement dites; « elles ont cela de commun, dit Roux, qu'elles se font avec emprunt; qu'il y a dans chacune d'elles migration, déplacement de parties, translation d'un lambeau de téguments ou même de chair d'un lieu à un autre. »

1° La plus simple des *autoplasties* est celle qui consiste à amener un contact, en vue d'en obtenir la réunion, des parties disjointes et actuellement séparées par un intervalle plus ou moins grand, mais qui cèdent au moindre effort qu'on fait pour les rapprocher, et qui tout au plus éprouvent un certain degré d'extension ; telle est, en particulier, celle des paupières dans le simple coloboma ; de l'oreille, quand le lobe est fendu ; de la lèvre supérieure dans un bec-de-lièvre unilatéral, ou même dans un bec-de-lièvre double ou bilatéral, quand on fait servir le lambeau moyen à reconstituer la lèvre ; du périnée, après la déchirure ou récente ou ancienne de cette partie.

2° De l'*autoplastie* par simple rapprochement, nous passons à l'*autoplastie* par extension forcée. Ici on ne parvient à mettre les parties en contact qu'après leur avoir fait éprouver une extension très-forte, qu'après avoir épuisé toute l'extensibilité qu'elles ont en partage. « On ne peut agir ainsi, dit Roux, avec quelque chance de succès que pour des parties qui ont une certaine épaisseur, et qui sont capables de résister à l'action de la suture, comme les joues, les lèvres surtout des sujets adultes. Des parties un peu minces seraient trop facilement coupées et déchirées.

3° Pour éviter l'extension forcée, pour en atténuer les inconvénients là où elle est nécessaire, on pratique des dissections en dessous, on détruit des adhérences naturelles, on fait des incisions latérales ; toutes choses par lesquelles des parties, qu'il s'agit de rapprocher, sont rendues plus souples, plus mobiles, plus extensibles, et partant plus susceptibles d'être attirées les unes vers les autres, et maintenues en contact sans éprouver une distension trop considérable. Cette troisième espèce d'*autoplastie* est dite *autoplastie* par débridement.

4° Après l'*autoplastie* par débridement vient l'*autoplastie* par granulation, fondée sur les propriétés des granulations celluleuses qui naissent à la surface des plaies en voie de cicatrisation. Ces granulations forment en se réunissant un tissu nouveau, le tissu inodulaire, qui se continue avec les tissus normaux, aux dépens desquels il s'est développé, et qui, susceptible d'une sorte de retrait ou de resserrement pour la formation de la cicatrice, peut aussi céder à une traction soutenue ou à des tractions répétées, et subir une extension plus ou moins considérable. A la faveur de cette extensibilité du tissu inodulaire, on peut augmenter l'intervalle qui séparait les deux bords d'une plaie de la peau, ou de tout autre tissu naturel, sans qu'ils cessent d'être liés ou continus l'un à l'autre. On peut donc éloigner une portion de téguments, ou de quelque autre tissu, de la place qu'elle occupait au moment de la formation des granulations celluleuses, la faire cheminer un peu, sans qu'elle cesse d'être unie à ces granulations, sans que celles-ci cessent de former un tout continu.

5° Une cinquième méthode d'*autoplastie* est l'*autoplastie* par dédoublement, qui consiste à réduire l'épaisseur d'une partie pour en augmenter l'etendue, pour lui donner plus d'ampleur et pouvoir ainsi l'amener à la rencontre d'une autre dont elle était trop éloignée. Deux conditions sont nécessaires pour qu'on puisse faire servir le dédoublement à une restauration quelconque ; il faut d'abord que la partie à dédoubler ait deux surfaces libres, revêtues l'une et l'autre par une membrane muqueuse, ou bien l'une cutanée et l'autre muqueuse ; il faut, en second lieu, que cette partie soit disposée de telle sorte que, dédoublée, elle conserve encore assez d'épaisseur pour que la vie puisse s'y maintenir, et pour qu'on puisse appliquer les moyens de réunion.

6° Nous arrivons aux *autoplasties* proprement dites, c'est-à-dire à celles qui se font avec emprunt. Déjà le dédoublement peut être considéré comme une sorte d'emprunt ; seulement cet emprunt est fait à la partie même qu'il s'agit de rattacher à une autre dont elle est plus ou moins éloignée. Même dans l'*autoplastie* par simple rapprochement, on peut déjà voir, selon la remarque ingénieuse de Roux, une sorte d'emprunt et de translation de parties. Quand il y a à combler une perte de substance, ne fait-on pas éprouver à la peau un véritable déplacement? N'en attire-t-on pas, n'en amène-t-on pas des portions là où elles ne sont pas naturellement? Mais la seule extensibilité de la peau fait les frais de ce déplacement. C'est tout autrement dans les *autoplasties* proprement dites. Ici l'extensibilité ne joue qu'un rôle secondaire ; le plus souvent même, les parties empruntées doivent perdre quelque chose des dimensions qui leur ont été données; elles éprouvent un retrait plus ou moins considérable. Ce sont ces *autoplasties* qui constituent de véritables prothèses; ce qui les caractérise et les sépare de celles qui précèdent, c'est que la partie empruntée pour remplir un vide. pour combler un intervalle, est préalablement limitée, circonscrite, taillée sous la forme d'un lambeau diversement configuré, plus ou moins grand, et qui doit être déplacé.

La première et la plus simple de ces *autoplasties* par emprunt est l'*autoplastie par glissement des lambeaux*, appelée aussi *méthode française.* Elle consiste à réparer la perte de substance aux dépens de la peau voisine disséquée et allongée par divers procédés. On taille le lambeau sur un des bords de la solution de continuité et on le ramène sur cette dernière par un simple glissement sur une ligne ou horizontale ou verticale, ou par une simple inclinaison. Cette méthode autoplastique a sur les autres l'avantage de ne pas laisser une nouvelle plaie à fermer, et de n'exposer que très-rarement le lambeau à se mortifier. Dans certains cas, la méthode française impose à un même lambeau des déplacements successifs, et le fait ainsi cheminer, en lui faisant faire quelques stations provisoires, jusqu'au point où il doit être fixé définitivement. Cet artifice, heureusement imaginé par Roux, est nécessaire lorsqu'on ne veut pas recourir à l'*autoplastie* à distance, et qu'on ne trouve pas de lambeau suffisant dans le voisinage de la solution de continuité.

7° Dans l'*autoplastie* au voisinage par la méthode indienne, il n'y a pas seulement glissement, mais transplantation véritable d'un lambeau pris dans le voisinage de la partie qui manque. Ce lambeau est taillé de manière à tenir par une base étroite, ou par un pédicule plus ou moins gros, à quelque point de la circonférence de la solution de continuité ; puis on le fait pivoter sur lui-même, à des degrés différents, selon que la partie opposée au pédicule est plus ou moins éloignée de la place qu'elle doit occuper. Tantôt il suffit de l'incliner un peu ; d'autres fois, il faut contourner le pédicule, lui faire éprouver une sorte de demi-torsion ; dans quelques cas, enfin, une torsion presque complète : c'est ce qui a lieu, par exemple, dans la rhinoplastie, pour laquelle on emprunte à la région frontale un lambeau triangulaire dont le pédicule occupe l'intervalle des sourcils. Généralement, on se propose de mettre la surface sanglante du lambeau en contact avec la partie que ce lambeau doit couvrir ; la surface tégumentaire doit rester tégumentaire. « Mais il est des cas, dit Roux, dans lesquels le lambeau doit être renversé sur lui-même, à peu près de la même manière qu'on le fait dans l'*autoplastie* par dédoublement; alors la surface sanglante devient tégumentaire, et doit se couvrir d'une cicatrice. C'est ce qui se fait dans l'un des procédés recommandés pour la palatoplastie.

8° Dans l'*autoplastie* à distance, ou méthode dite italienne, le lambeau réparateur est pris sur une partie éloignée, au bras, par exemple, pour la restauration d'une partie quelconque de la face. Il est bien entendu que la pièce empruntée n'est d'abord séparée qu'incomplétement de la région qui la fournit; on doit l'y laisser adhérente tout au moins par un fort pédicule, afin que la vie s'y maintienne, puisée à la même source, jusqu'à ce que la greffe soit accomplie. C'est seulement lorsque

le lambeau est réuni, lorsqu'il est en communauté de vie avec les parties sur lesquelles il a été appliqué, qu'on le sépare de celles qu'il concourait à former. C'est, du reste, ce qu'on doit faire également dans l'*autoplastie* par la méthode indienne, c'est-à-dire par la transplantation d'un lambeau voisin.

A la suite de l'*autoplastie* à distance se placerait naturellement l'hétéroplastie, si cette sorte de greffe animale, à laquelle concourent deux individus différents, n'appartenait pas plutôt à la physiologie expérimentale qu'à la chirurgie.

III. — CAS D'APPLICATION DE L'AUTOPLASTIE. Les cas sont nombreux dans lesquels la chirurgie autoplastique peut rendre de signalés services : les grandes plaies avec perte de substance, qu'elles résultent d'un accident ou d'une opération; la destruction des parties par la gangrène, par la brûlure, par les ulcères de diverses sortes; les difformités résultant des cicatrices vicieuses qui succèdent parfois à ces lésions variées, lui en fournissent tous les jours l'occasion. L'*autoplastie* a particulièrement mission de remédier à certains vices de conformation, naturels ou acquis. Les vices de conformation congénitaux y donnent plus rarement lieu que les autres; toutefois ceux du nez, de la lèvre supérieure, de la voûte du palais, etc., en ont déjà éprouvé les bienfaits. Des chirurgiens célèbres, A. Cooper, en Angleterre, Delpech et Roux, en France, l'ont appliquée heureusement à la guérison des conduits fistuleux anciens; plus récemment, on l'a chargée de fournir les chairs destinées à fermer la plaie qui résulte de l'ablation des cancers, et préconisée comme le plus sûr moyen de prévenir la récidive de cette cruelle maladie.

Tous ces cas ne réclament point l'opération d'une manière également impérieuse. L'absence de la lèvre, par exemple, qui, par la déperdition continuelle de salive qu'elle détermine, entraîne le trouble des digestions et le dépérissement de l'individu, appelle évidemment les secours de l'art d'une manière plus pressante que la perte du lobule d'une oreille.

L'*autoplastie* a reçu des dénominations particulières selon la région où elle est appliquée : on appelle *rhinoplastie*, l'*autoplastie* du nez; *blépharoplastie*, celle de la paupière; *otoplastie*, celle de l'oreille; *cheiloplastie*, celle des lèvres; *génioplastie*, celle des joues; *staphyloplastie*, celle du voile du palais, etc. V. ces différents mots.

IV. — RÈGLES GÉNÉRALES DE L'AUTOPLASTIE. « Il est difficile, dit Roux, de tracer des règles précises sur la manière d'exécuter telle ou telle opération autoplastique. Ce qu'il y a de moins irrégulier, de moins variable, c'est ce qu'on a à faire dans les vices originels de conformation, parce que chacun de ceux-ci ne présente que des variétés à peu près fixes et en nombre à peu près déterminé. Combien sont différentes, au contraire, les mutilations accidentelles! A peine dans une même partie, dans un même organe, voit-on deux cas qui se ressemblent parfaitement; et, quand on entreprend de les réparer, on trouve bien toutes les ressources convenables dans les divers procédés autoplastiques; mais il y a l'art de choisir entre ces divers procédés, et d'en faire l'application pour chaque cas en particulier, soit qu'un seul suffise, soit qu'il faille en associer deux et même plusieurs, et les employer ensemble ou successivement. Dans les circonstances de ce genre, il y a presque toujours à créer, à imaginer, à faire autrement que d'autres n'ont fait ou qu'on n'a fait soi-même... Cependant, les diverses restaurations d'organes comportent l'application de principes qu'on ne pourrait pas négliger sans de graves inconvénients. Il y en a de particuliers pour chaque procédé autoplastique; il y en a pour le rapprochement pur et simple, pour le rapprochement avec extension forcée, pour la coaptation précédée du débridement, pour le dédoublement, pour l'*autoplastie* par extension de bourgeons celluleux, pour l'*autoplastie* par glissement d'un lambeau, pour l'*autoplastie* avec emprunt d'un lambeau voisin, pour l'*autoplastie* avec emprunt d'un lambeau éloigné. »

Nous ne nous occuperons ici que des règles générales qui doivent présider aux *autoplasties* proprement dites, ou avec formation d'un lambeau :

1° En général, on doit prendre le lambeau là où la peau a le plus de rapport de structure avec celle de la partie à réparer, là aussi où l'on peut croire que le lambeau sera alimenté par un plus grand nombre de vaisseaux;

2° Le lambeau doit, autant que possible, être taillé de manière qu'on n'ait à lui faire subir ni un déplacement trop considérable, ni une torsion trop forte;

3° Le lambeau doit être fait, soit avec la peau seulement, soit avec la peau et une couche plus ou moins épaisse des tissus sous-jacents, selon la nature de la partie à reconstituer. Il ne faut pas oublier qu'une aponévrose seule forme une mauvaise doublure à la peau, et que, lorsqu'un lambeau à transplanter doit avoir une certaine épaisseur, il est bon qu'il la doive à une couche de tissu musculaire;

4° Quand le choix est possible, il faut prendre le lambeau de préférence dans un point où la cicatrice qui succédera à l'ablation sera le moins apparente;

5° Autant que les circonstances le permettent, il faut faire le lambeau un peu plus grand que l'espace qu'il doit occuper, puisque, par l'effet de la rétraction des tissus qui le composent, il doit perdre quelque chose de ses dimensions;

6° Plus le pédicule par lequel le lambeau est laissé adhérent est large, plus il contient de vaisseaux, et plus aussi il y a lieu de compter sur la vitalité du lambeau. On comprend qu'il importe de ne pas trop réduire les dimensions de ce pédicule;

7° Il est bon de tracer par avance, avec la plume ou avec le crayon, les lignes que le bistouri doit parcourir; en un mot, de dessiner le lambeau avant de le tailler, afin de lui donner plus sûrement la forme qui lui convient;

8° Quand on pratique l'*autoplastie* pour une lésion déjà ancienne, dont les bords sont depuis longtemps cicatrisés, on doit les aviver avec l'instrument tranchant;

9° Le lambeau doit être réuni par première intention et maintenu en contact parfait au moyen de la suture, soit entrecoupée, soit entortillée. Il importe de ménager les parties en pratiquant les points de suture, de ne pas faire ceux-ci en trop grand nombre, ou, s'il faut les multiplier, de ne pas faire des piqûres trop fortes;

10° L'opération faite, il s'agit de diriger et de surveiller le travail de la nature. Immédiatement après sa séparation, le lambeau pâlit et devient flasque, froid, insensible même aux piqûres d'aiguille. Ce n'est qu'au bout de quelques heures, rarement avant une heure, qu'il se réchauffe, se tuméfie, devient rose et quelquefois même violacé. Vers le troisième ou le quatrième jour, l'agglutination est établie dans la plus grande partie des surfaces contiguës; elle est complète après le dixième. Les principaux accidents à redouter sont la gangrène du lambeau et l'inflammation portée au delà du degré nécessaire à l'adhésion des parties. La gangrène du lambeau provient ordinairement des causes suivantes : défaut de direction convenable du pédicule, qui doit rester adhérent du côté par lequel les vaisseaux arrivent à sa portée; nécessité où l'on est quelquefois de prendre le lambeau dans une région où la vascularité est insuffisante; torsion un peu serrée du pédicule mettant obstacle au retour du sang et produisant un engorgement; traction faite à un lambeau trop court pour le mettre en rapport avec la surface qu'il doit recouvrir; application de topiques chauds et stimulants. Pour prévenir la gangrène, il faut, avant tout, éviter la compression du pédicule; il peut être nécessaire de combattre l'engorgement du lambeau en appliquant quelques sangsues sur ses parties les plus excentriques. Quant aux accidents inflammatoires, on leur opposera les antiphlogistiques locaux et généraux;

11° Lorsque le but de l'*autoplastie* a été atteint, c'est-à-dire lorsque le lambeau adhère parfaitement aux parties sur lesquelles il a été appliqué, et que, grâce à la formation de nouveaux vaisseaux, il peut vivre sans le secours de ceux qui lui étaient propres, on coupe le pédicule devenu inutile, absolument comme le jardinier sépare de la plante mère la marcotte une fois qu'elle a pris racine. Cette opération secondaire est nécessaire pour que le lambeau puisse suivre tous les mouvements de la partie sur laquelle il a été ajusté, et pour faire disparaître autant que possible le relief, la saillie que forme le pédicule par suite de la torsion qu'il a éprouvée;

12° La plaie qui résulte de la transplantation d'un lambeau doit être immédiatement réunie par la suture, si ses bords ne sont pas trop écartés, et si les tissus circonvoisins sont suffisamment extensibles. Dans le cas contraire, il faut l'abandonner à elle-même, et laisser la nature en opérer la cicatrisation.

V. — L'AUTOPLASTIE CONSIDÉRÉE AU POINT DE VUE PHYSIOLOGIQUE. V. GREFFE ANIMALE.

VI. — HISTORIQUE DE L'AUTOPLASTIE. « Quoi de plus ingénieux et de plus hardi tout à la fois, fait remarquer Roux, que le projet de refaire un nez, qui manque en partie ou en totalité, aux dépens des parties molles du front; que de tailler là un lambeau triangulaire qui, laissé adhérent en bas par son sommet, est ensuite entraîné par un mouvement demi-circulaire, et à la faveur d'une sorte de torsion de son pédicule, jusque sur le milieu de la face, pour être appliqué sur la double entrée des narines? » Eh bien! cette opération, qu'il semble naturel de considérer comme une des brillantes conquêtes de la chirurgie moderne, nous la voyons pratiquée de temps immémorial par les Indiens. Elle naquit, dit-on, de l'habitude où l'on était, dans l'Inde, d'infliger aux criminels la perte du nez. Il paraît que, dans l'origine, on imagina de réajuster immédiatement au patient le nez que l'exécuteur venait de trancher, et que le succès de cette réapplication fut si complet, que la loi, pour avoir raison de cette vitalité merveilleuse, ordonna bientôt de jeter au feu l'appendice condamné. Ce fut alors qu'on eut recours à la fabrication d'un nouveau nez, au moyen de la peau du front. En souvenir du procédé institué par les Indiens pour la restauration du nez, le nom de *méthode indienne* a été donné à toute *autoplastie* dans laquelle il y a transplantation d'un lambeau emprunté aux parties voisines de celle qu'on a l'intention de réparer.

Les Indiens ont-ils pratiqué aussi la restauration des paupières, des lèvres, des joues, des oreilles? On ne le sait pas positivement; mais on peut le supposer, la rhinoplastie ayant dû naturellement les conduire à toutes ces autres *autoplasties*, comme elle y a conduit les modernes.

Chez les Grecs, Celse, Galien, Paul d'Egine font mention de l'*autoplastie* nasale. L'*autoplastie* par glissement, ou *méthode* dite *française*, qui consiste à tirer, au-devant de la perte de substance à combler, une sorte de rideau de peau décollée et rendue libre par des incisions latérales, est un procédé qui remonte à Celse.

Au XV^e siècle, un Sicilien, nommé *Branca*, découvre le moyen de réparer la perte du nez aux dépens de la peau du bras, c'est-à-dire l'*autoplastie* à distance, la *méthode* dite *italienne*, et laisse son procédé à sa famille, comme un héritage. L'art des Branca était à peu près perdu en Italie, lorsque Gaspard Tagliacozzi le fit revivre, en publiant, en 1597, son traité *De curtorum chirurgia*, « dans lequel on trouve, dit M. Nélaton, le cachet d'un talent réellement supérieur. » On lui érigea, à Bologne, une statue qui le représentait tenant un nez dans sa main. Cependant, l'*autoplastie* ne trouva hors de l'Italie que des détracteurs; A. Paré traita de fables les récits qu'on en faisait; même au siècle dernier, des chirurgiens, tels que Chopart, Desault, etc., n'en parlèrent que pour la proscrire.

Les préjugés contre les opérations autoplastiques n'étaient point encore dissipés en 1814, lorsqu'un chirurgien anglais, Carpue, remit la rhinoplastie en honneur, et donna à la chirurgie restauratrice une impulsion qui, depuis, ne s'est pas ralentie. Après la restauration du nez, vint celle des lèvres, des paupières, des joues, etc. Bientôt les travaux successifs de Delpech, Richerand, Lisfranc, Roux, Lallemand, Blandin, Serre (de Montpellier), Velpeau, en France; Hutchinson, A. Cooper, Earle, Travers, en Angleterre; Baroni, Signorini, Riberi, en Italie; Graefe, Dzondi, Chélius, Dieffenbach et Phillips, en Allemagne, portèrent au dernier degré de perfection cette branche de la médecine opératoire.

AUTOPLASTIQUE adj. (ô-to-pla-sti-ke — rad. *autoplastie*). Qui a rapport à l'autoplastie : *Méthode* AUTOPLASTIQUE. *Procédé* AUTOPLASTIQUE. *Cependant, au milieu de cette indifférence des praticiens, l'empirisme créait, vers le milieu du* XV^e *siècle, une méthode* AUTOPLASTIQUE. (Encycl.)

— *Lambeau autoplastique*, Celui qui sert à remplacer la partie détruite.

AUTOPSIDE adj. (ô-to-psi-de — du gr. *autos*, soi-même; *opsis*, vue). Minér. Qui est dans l'éclat métallique : *Parmi les minéraux, il en est qui ont divers degrés d'impuissance; ainsi, les substances* AUTOPSIDES *présentent un intérêt d'autant plus grand, que les métaux sont plus usuels et plus précieux.* (Burat.)

— s. m. pl. Classe de substances minérales renfermant celles qui sont autopsides.

— s. f. Bot. Partie de l'organographie végétale qui a rapport à la connaissance générale des organes étudiés à l'extérieur.

AUTOPSIE s. f. (ô-to-psî — du gr. *autos*, soi-même; *opsis*, vue). Philos. Vision instinctive dans laquelle, selon les païens, on se mettait en rapport avec la Divinité, et l'on était même doué d'une sorte de puissance divine.

— Méd. Ouverture d'un cadavre dans le but d'en étudier les parties intérieures, ou pour se rendre compte de l'état des organes et des causes de la mort : *Procès-verbal d'*AUTOPSIE. *La loi ordonne l'*AUTOPSIE *dans certains cas de mort subite. Qu'on sauve mes restes d'une sacrilége* AUTOPSIE! (Chateaub.) *On fera l'*AUTOPSIE, *et les médecins diront : Ce sujet est mort d'une tumeur au foie ou d'une fièvre typhoïde.* (Alex. Dum.) *Un ordre du czar avait empêché les médecins de faire l'*AUTOPSIE *du cadavre.* (Mérimée.) ‖ Signifiait autrefois Observation directe, *de visu*, des faits relatifs aux maladies.

— Fig. Analyse : *Le livre est brutalement ouvert par ici ou par là, on donne un coup d'œil attentif et perspicace, tout est vu, l'*AUTOPSIE *est faite, et le bouquin est jeté de côté.* (Journ.) *Tandis que celui-ci taille sa plume pour procéder à l'*AUTOPSIE *de la loi du* 31 *mai, on vient dire à celui-là que le coup d'État s'avance armé de pied en cap.* (Illustr.) *L'*AUTOPSIE *de la phrase de J.-J. Rousseau, faite sur ses premiers manuscrits, est une chose curieuse.* (Illustr.)

— **Encycl.** D'après l'étymologie, le mot *autopsie* devrait s'appliquer à tout examen attentif et personnel d'un objet quelconque. Galien l'employait pour désigner l'inspection que le médecin fait par lui-même, soit des phénomènes morbides, soit des parties extérieures du corps. De nos jours, le mot *autopsie*, même lorsqu'on ne le fait pas suivre de l'épithète *cadavérique*, veut dire ouverture d'un cadavre et inspection de ses diverses parties. On voit que ce mot s'est éloigné de son sens étymologique, non comme la plupart des mots, par une extension croissante, mais en prenant un sens de plus en plus restreint. On pratique l'*autopsie*, en anatomie, pour étudier la structure des viscères; en médecine pratique, pour reconnaître les diverses altérations morbides; dans beaucoup de cas de médecine légale, pour déterminer les causes de la mort.

I. — DE L'AUTOPSIE FAITE DANS UN BUT SCIENTIFIQUE. Sans *autopsie*, il n'y a pas d'anatomie pathologique; sans anatomie pathologique, il n'y a pas de médecine positive. C'est l'anatomie pathologique, et par conséquent la pratique des *autopsies*, qui seule permet de rattacher les symptômes aux lésions, qui seule donne au diagnostic de la précision en faisant voir, en quelque sorte, avec les yeux de l'esprit, à travers les parois des cavités splanchniques, l'organe intérieur où la maladie est localisée et les modifications qu'elle y a produites. Or, les progrès de la pathologie et de la thérapeutique sont évidemment liés à ceux du diagnostic et de la séméiologie, comme ceux-ci à ceux de l'anatomie pathologique. (Nous avons déjà noté ce rapport au mot *Auscultation*.) Si l'immortelle découverte de cette méthode d'investigation a été si tardive, c'est qu'elle ne pouvait naître ni d'observations attachées surtout à l'état général et au pronostic, ni de spéculations sur les causes des maladies; c'est qu'elle devait être amenée par la détermination précise des lésions, par l'analyse anatomique; c'est qu'elle devait être faite par un anatomo-pathologiste.

Pratiquer une *autopsie*, c'est diviser la paroi des cavités splanchniques afin de mettre à découvert les organes qu'elles renferment. Ces cavités sont au nombre de quatre : le crâne, le rachis, la poitrine et l'abdomen. Indiquons sommairement les règles d'après lesquelles on procède à l'ouverture de ces cavités.

— *Ouverture du crâne.* Après avoir coupé les cheveux, on fait, en pénétrant jusqu'à l'os, une incision longitudinale étendue de la racine du nez à la partie postérieure du cou, puis une incision transversale qui s'étend d'une oreille à l'autre en passant sur le sommet de la tête. De cette double incision résultent quatre lambeaux que l'on détache avec le scalpel. Le crâne ainsi dépouillé de parties molles, on pratique au moyen de la scie une coupe circulaire qui doit passer un peu au-dessus des arcades sourcilières, de la racine des arcades zygomatiques et de la protubérance externe de l'occipital. Il faut éviter, dans cette partie de l'opération, d'entamer les méninges avec la scie : mieux vaut, en certains points, rester en deçà que de dépasser l'épaisseur des os. On divise facilement les parties du crâne qui n'ont pas été atteintes par la scie, au moyen d'un couteau tronqué ou d'un coin, sur lesquels on frappe légèrement avec le marteau. Il ne reste plus alors qu'à détruire les adhérences de la dure-mère avec la calotte du crâne, à l'aide d'un couteau mince et flexible que l'on glisse entre l'une et l'autre, puis à inciser la dure-mère pour que le cerveau soit à nu.

— *Ouverture du rachis.* Pour faire l'ouverture du rachis, on pratique trois incisions, l'une transversale, au niveau de l'occipital; les deux autres longitudinales, partant de la première et s'étendant tout le long de chacune des faces latérales des apophyses épineuses des vertèbres. La peau et les muscles sont ensuite détachés de chaque côté de ces apophyses. On se sert alors de la scie pour diviser les lames vertébrales en se rapprochant autant que possible des apophyses transverses. Un couteau tronqué, un rachitome, sur lequel on frappe avec un marteau, achève la séparation qu'une scie simple laisse presque toujours incomplète. On se sert aujourd'hui d'une double scie convexe sur chaque tranchant, montée sur un manche unique. Les deux lames peuvent à volonté s'écarter l'une de l'autre ou se rapprocher; chacune d'elles est fixée sur une lame mousse que les dents de la scie ne dépassent que de la longueur convenable pour pénétrer seulement toute l'épaisseur des lames; on peut, de la sorte, éviter facilement d'intéresser la moelle ou ses membranes. Le canal vertébral ouvert dans toute sa longueur, on enlève la portion des vertèbres détachée, on ouvre le canal de la dure-mère, et l'on a la moelle sous les yeux.

— *Ouverture du thorax et de l'abdomen.* On peut comprendre dans une même coupe le thorax et l'abdomen. Pour cela, on fait aux téguments du thorax une incision qui passe sur le tiers antérieur des côtes, s'étend en ligne droite jusqu'à l'épine iliaque antérieure et supérieure, et se contourne pour se terminer au corps du pubis. On divise par un trait de scie, de chaque côté, la clavicule et les côtes, et l'on renverse de haut en bas le sternum, en ayant soin de détacher peu à peu le tissu cellulaire sous-jacent, sans ouvrir les veines sous-clavières. On coupe ensuite les attaches du diaphragme au sternum et le ligament suspenseur du foie, et l'on renverse, de haut en bas, jusque sur les organes génitaux, le long segment formé par le sternum et la paroi antérieure de l'abdomen. Tous les viscères se trouvent alors à découvert et l'on peut les examiner successivement. Quand on veut ouvrir la poitrine sans toucher à l'abdomen, on ménage les deux dernières côtes, ainsi que le diaphragme et les muscles abdominaux, de sorte que le lambeau, que l'on renverse de la même manière, ne comprend que le sternum et les côtes.

— *Examen des poumons, du cœur et du tube digestif.* L'examen des poumons exige souvent des recherches minutieuses pour qu'on puisse se rendre compte des phénomènes observés pendant la vie. La dissection de ces organes se pratique avec des ciseaux minces et allongés. On incise de la sorte et successivement les bronches et leurs divisions, depuis les plus

grosses jusqu'aux plus ténues, et l'on suit la muqueuse bronchique, ainsi mise à découvert, jusque dans le tissu pulmonaire. Pour juger avec plus d'exactitude de la différence de capacité et d'épaisseur des parois des ventricules du cœur, on coupe cet organe en travers, un peu au-dessus du milieu de sa hauteur : cette coupe met à découvert les deux cavités ventriculaires, et permet en même temps d'explorer avec facilité les ouvertures des oreillettes et des vaisseaux qui s'y abouchent. Dans les recherches que l'on fait pour étudier les lésions du tube digestif, il faut avoir soin d'ouvrir ce canal le long de son insertion mésentérique, les altérations se trouvant ordinairement du côté libre de l'intestin. On doit enlever avec précaution les matières qui recouvrent la membrane muqueuse, car un simple flottement des villosités suffit souvent pour y faire apparaître une injection sanguine ponctuée, que l'on pourrait prendre pour un indice d'inflammation. Pour examiner avec plus de facilité les plaques et les élevures formées par les follicules muqueux de l'intestin, il convient de laisser macérer cet organe dans l'eau pendant douze ou quinze heures : c'est le moyen de rendre les unes et les autres bien plus apparentes.

— *Règlements de police sur les autopsies.* Lorsqu'une *autopsie* est faite dans un intérêt scientifique, elle peut être pratiquée dans les hôpitaux ou hospices ou dans l'intérieur des familles. Dans les hôpitaux, il ne peut y être procédé que si le cadavre n'est pas réclamé, ou s'il n'y a pas opposition de la part des parents. Dans l'intérieur des familles, elle ne peut être faite que du consentement des parents, après déclaration écrite au commissaire de police, à Paris, ou au maire, dans les communes rurales. Cette déclaration doit faire connaître l'heure du décès, indiquer que l'opération est autorisée par la famille, et fixer le lieu et l'heure où elle doit être faite. De même que l'inhumation, et par les mêmes motifs, une *autopsie* ne peut avoir lieu avant le délai de vingt-quatre heures.

II. — DE L'AUTOPSIE FAITE DANS UN BUT JURIDIQUE. La solution d'un grand nombre de questions importantes de médecine légale reconnaît pour base l'*autopsie.* « Le médecin désigné pour faire une ouverture légale de cadavre, dit Orfila, doit bien se convaincre que c'est de son rapport que dépend souvent l'acquittement de l'innocent ou la condamnation du coupable. C'est à Louis autant qu'à Voltaire qu'est due la réhabilitation de Calas; ce sont les rapports de cet illustre chirurgien qui ont mis au grand jour l'innocence de Chassaignieux et de sa femme, accusés d'avoir assassiné leur père... C'est surtout dans les cas douteux que le médecin doit redoubler d'attention. En effet, doit-on toujours attribuer la mort d'un blessé à l'auteur de la blessure? Ne peut-elle pas provenir de toute autre cause? N'aurait-il pu échapper à la mort, s'il ût été traité convenablement? L'*autopsie* peut seule fournir les documents nécessaires pour répondre à ces questions. Le cas contraire peut se présenter. Un individu reçoit une blessure mortelle, dont les suites fâcheuses ne se font sentir qu'au bout d'un long espace de temps : la seule ouverture du corps donnera des lumières sur la cause du décès... Si on trouve un homme décapité ou percé de plusieurs coups mortels, ce n'est que par l'examen du corps que l'on pourra s'assurer s'il a été mutilé avant ou après le décès. Il est possible, en effet, qu'on ne l'ait ainsi maltraité que pour cacher le genre de mort, un empoisonnement, par exemple. L'ouverture du cadavre n'est pas moins indispensable pour prouver l'innocence ou déterminer la culpabilité d'une mère accusée d'infanticide. »

Une *autopsie* médico-légale exige des précautions dont l'anatomiste peut se dispenser. Le médecin légiste procède à l'examen des organes internes en commençant par la cavité splanchnique sur laquelle les lésions appellent plus particulièrement son attention. Ainsi, lorsqu'il existe une forte contusion, une plaie ou une fracture au crâne, c'est sur cette partie qu'il porte d'abord ses investigations. S'il y a une plaie à la région cervicale antérieure, ou quelque apparence de strangulation, c'est par l'examen du cou ou des organes thoraciques qu'il commence l'*autopsie;* c'est par l'examen des voies digestives, s'il soupçonne un empoisonnement. Mais jamais il ne doit porter le scalpel sur une partie quelconque, ou déplacer un organe avant de l'avoir complétement visité. Lors même que l'expert a trouvé dans une des cavités splanchniques une cause suffisante de mort, il ne doit jamais, sous quelque prétexte que ce soit, s'en tenir à cette première découverte : peut-être l'examen de la seconde ou de la troisième cavité lui fournira-t-il des preuves plus concluantes ou fera-t-il naître des doutes utiles. Le mode d'ouverture des différentes cavités doit être modifié, suivant le trajet des blessures, de manière à le laisser toujours intact; on ne sondera les plaies qu'avec des instruments flexibles et mousses, afin de conserver leurs dimensions et leur direction; les muscles, les nerfs, les vaisseaux, les viscères qui ont pu être atteints seront désignés; l'état des organes sera également déterminé; on fera connaître s'il y a eu phlogose, suppuration, gangrène, épanchement; enfin, chaque genre de mort exigera une série de recherches particulières dont le mode sera indiqué aux articles qui les concernent. V. AVORTEMENT, EMPOISONNEMENT, INFANTICIDE, etc.

L'*autopsie* terminée, le médecin légiste doit remettre, autant que possible, toutes les parties dans leur situation naturelle, fermer par quelques points de suture les incisions faites aux parois des grandes cavités, laver et essuyer le cadavre, l'envelopper dans un drap et faire apposer sur ce drap, après l'avoir cousu, le sceau de l'autorité judiciaire, afin d'avoir la certitude qu'il ne sera fait au corps du délit aucun changement, aucune altération. Dans cet état, le cadavre sera déposé dans un cercueil et confié à la garde de l'autorité.

Autopsie de l'âme, par Prud. Sièrebois. Quelle est la nature de l'âme, doit-elle survivre au corps, et la morale est-elle essentiellement intéressée à ses destinées futures? Telles sont les questions étudiées dans ce livre. C'est dans l'âme elle-même, c'est-à-dire dans les secrets les plus intimes de la pensée que l'auteur a cherché la solution des deux premières. Nous ne connaissons clairement ni l'essence de la matière ni celle de l'esprit : comment donc osons-nous affirmer que la pensée ne peut appartenir à la matière? La pensée, nous dit-on, suppose l'identité persistante et l'unité absolue du sujet pensant; elle ne peut donc être une propriété du corps, qui est composé de parties toujours en mouvement et qui se renouvelle sans cesse en s'assimilant des éléments étrangers : mais il est faux que le sujet pensant reste identique à lui-même; les pensées de l'homme fait ne ressemblent pas plus à celles de l'enfant que le fruit ne ressemble à la fleur, et si un homme vivait mille ans il deviendrait aussi différent de lui-même que nous différons des hommes du IXe siècle. D'un autre côté, la diversité des parties n'empêche pas l'unité de l'ensemble : une balance se compose de deux plateaux, et pourtant elle est une; c'est la dualité même des plateaux qui la rend propre à comparer les poids des corps, ce que chaque plateau ne peut faire isolément. Pourquoi, d'ailleurs, attache-t-on tant d'importance à l'immatérialité de l'âme? C'est qu'on a en vue une espérance bien chère dont on voudrait faire une certitude, c'est un gage d'immortalité qu'on veut se donner quand on détermine ainsi la nature propre de l'âme. Mais cette immortalité, y croyons-nous réellement, même quand nous regardons notre âme comme immatérielle? Etudions les hommes dans leur langage, dans leurs sentiments les plus secrets, dans les hommages même qu'ils rendent à leurs morts les plus regrettés; partout nous verrons percer la crainte qu'il n'y ait entre la vie présente et la vie future toute la distance de la réalité au rêve. La religion de Moise paraît borner à la terre les destinées de l'homme; l'Evangile lui-même, quoiqu'il parle très-souvent de la vie éternelle, rapporte des faits qui semblent laisser à cette vie bien peu de réalité; par exemple, les résurrections, où l'on ne voit jamais les ressuscités raconter ce qu'ils ont vu dans l'autre monde, où tout se passe comme si leur courte initiation à la vie de ce monde inconnu n'avait été qu'un pur sommeil. Quoi qu'il en soit, c'est la révélation qui seule pourrait nous donner la certitude de la vie future; mais les révélateurs rencontrent peu de foi dans les sociétés modernes, la croyance en Dieu elle-même y est bien ébranlée; ce qui domine aujourd'hui dans le règne des idées, c'est un panthéisme vague, ayant à peine conscience de lui-même. Les esprits routiniers s'effrayent de voir ainsi chanceler toutes les antiques croyances; persuadés que ces croyances étaient l'unique fondement de la morale, ils disent que l'édifice s'écroulera si l'on ne parvient à reconsolider sa vieille base. Mais bien loin que l'immortalité de l'âme soit nécessaire à la morale, l'auteur prétend démontrer qu'elle la rend impossible; et quant à l'idée même de Dieu, il soutient qu'elle supprime la morale proprement dite en y substituant la religion; qu'elle change la vertu en piété; qu'elle met le péché à la place du crime et les sacrements à la place des tribunaux humains. Que deviendra donc la morale dans l'avenir, si les efforts tentés pour arrêter le cours actuel des idées sont vains? L'auteur promet de le dire plus tard; car il avertit ses lecteurs que, s'il a cru devoir une fois de plus soulever ces questions de l'âme et de Dieu, ce n'est pas pour le vain plaisir d'attaquer ce qui reste encore de croyances métaphysiques dans certains esprits; c'est uniquement afin de faire mieux sentir l'utilité réelle d'une reconstruction morale pour laquelle il a amassé lentement de nombreux matériaux; il veut appeler d'avance un peu d'attention sur un sujet d'une nature bien sérieuse pour une génération qui ne lit guère que des romans. Il est vrai que l'*Autopsie de l'âme* est un livre trop sérieux lui-même pour lutter de vogue avec les romans-feuilletons; mais il est court, il contient des aperçus nouveaux sur une question toujours vivante, à laquelle les esprits les plus futiles ne peuvent refuser un certain intérêt, et qui n'a jamais cessé d'attirer les méditations des penseurs; or c'est à ceux-ci surtout que l'auteur s'adresse. Le sujet qu'il traite est de la métaphysique pure, sans doute; mais ce n'est pas une raison pour que l'esprit éminemment scrutateur du XIXe siècle le dédaigne : nous ne sommes plus au temps où Voltaire, ayant à donner une définition de la métaphysique, disait : « Quand celui à qui l'on parle ne comprend pas, et que celui qui parle ne se comprend plus, c'est de la métaphysique. »

Cette analyse, bien entendu, est un résumé exact des idées de l'auteur, et le *Grand Dictionnaire*, qui ne remplit ici que le simple rôle de rapporteur, entend bien n'engager en rien sa responsabilité. Reste au lecteur à juger lui-même la valeur de ces opinions, qui ont certainement pour elles la bonne foi de l'auteur et sa conviction sincère.

AUTOPTIQUE adj. (ô-to-pti-ke — rad. *autopsie*). Qui appartient, qui a rapport à l'autopsie. Peu usité.

— Philos. Se dit de ce qui s'aperçoit à la simple inspection d'un objet : *Perception* AUTOPTIQUE *d'une vérité.*

AUTOR (D'). Loc. adv. (ô-tor — abréviation de *autorité*). Pop. Vivement, péremptoirement, sans réplique : *Chez lui, cet homme commande et agit d'*AUTOR. *La première fois que nous trouverons la Pégriote, faudra l'emmener d'*AUTOR. (E. Sue.)

— T. de jeu. *Jouer d'*AUTOR, c'est-à-dire sans demander de cartes à son adversaire. Dans ces deux sens, ont dit aussi D'AUTOR ET D'ACHARD :

Et *d'autor et d'achard*
Enfoncé le jobard ! MONTÉPIN.

AUTORAMA s. m. (ô-to-ra-ma — du gr. *autos*, soi-même; *oraô*, je vois). Instrument d'optique qui semble mettre sous les yeux les objets eux-mêmes.

AUTORECTEUR, TRICE adj., (ô-to-rèk-teur, tri-se — du gr. *autos*, soi-même, et *recteur, trice*). Qui dirige de soi-même.

AUTORÉGULATEUR, TRICE adj (ô-to-ré-gu-la-teur, tri-se — du gr. *autos*, soi-même, et de *régulateur, trice*). Qui règle de soi-même, qui puise en soi-même le mouvement régulateur : *Vanne* AUTORÉGULATRICE.

AUTORICIDE adj. (ô-to-ri-si-de — du lat. *autor*, auteur; *cædo*, je tue). Qui déchire, qui mutile les livres :

Ainsi mes mains *autoricides*,
En une nuit, de son logis
Firent un hôtel d'invalides. LE SAGE.

‖ Ce mot, très-peu usité, n'a été employé que par plaisanterie.

AUTORISABLE adj. (ô-to-ri-za-ble — rad. *autoriser*). Qui peut être autorisé : *Legs* AUTORISABLE.

AUTORISANT (ô-to-ri-zan) part. prés. du v. Autoriser :

Par l'anneau d'un pêcheur *autorisant* ses lois,
Au rang de ses enfants un prêtre met nos rois.
L. RACINE.

AUTORISATEUR, TRICE adj. et s. (ô-to-ri-za-teur, tri-se — rad. *autoriser*). Qui donne une autorisation : *En cas de désertion, l'officier* AUTORISATEUR *est libre d'accorder ou de refuser cette autorisation.* (Gén. Bardin.) ‖ Peu usité.

AUTORISATION s. f. (ô-to-ri-za-si-on — rad. *autoriser*). Permission, action par laquelle on autorise, on accorde la faculté de faire quelque chose : *Donner, accorder une* AUTORISATION. *Refuser une* AUTORISATION. *Obtenir l'*AUTORISATION *nécessaire. Vous n'auriez pas dû agir sans* AUTORISATION. *Il s'était glissé des abus odieux dans les* AUTORISATIONS *accordées pour la vente des remèdes secrets.* (Cabanis.)

— Jurispr. Permission délivrée par un tribunal pour accomplir un acte qu'on n'aurait pas le droit de faire sans cela. ‖ *Autorisation maritale*, Acte par lequel le mari habilite sa femme dans les cas où la loi ne donne pas à celle-ci capacité pour agir seule. ‖ *Autorisation de justice*, Autorisation donnée par les tribunaux aux femmes mariées, à défaut par les maris de pouvoir ou de vouloir les autoriser dans les cas où elles ne peuvent agir seules. ‖ *Autorisation du tuteur* (*auctoritas tutoris*, dans le droit romain, Assistance du tuteur à certains actes que le pupille ne pouvait légalement faire seul. ‖ *Lettres d'autorisation*, Lettres délivrées à une femme par l'autorité souveraine ou par l'autorité judiciaire, pour administrer ses biens en l'absence ou à défaut de son mari.

— Administr. *Autorisation administrative*, Autorisation émanant soit du chef de l'État, soit des ministres, soit des agents de l'administration, tels que préfets, sous-préfets, maires, etc. ‖ Administr. milit. *Autorisation de remplacement*, Autorisation exigée par la loi pour qu'un acte de remplacement puisse être dressé. ‖ *Autorisation de payement*, Permission de dépenses spécifiées, qui doit être délivrée par le conseil d'administration au trésorier ou au capitaine d'habillement. ‖ *Autorisation de mariage*, Autorisation de contracter mariage qu'on délivre, après inspection du contrat, aux soldats et officiers en activité de service. Le ministre peut seul les délivrer aux officiers; le conseil d'administration en délivre aux soldats. ‖ *Autorisation d'informer*, Autorisation qui doit être apposée sur une plainte pour qu'il puisse être procédé à une information juridique dans une affaire criminelle.

— **Syn. Autorisation de justice, Autorité de justice.** L'*autorisation de justice* indique une permission émanant des tribunaux, qui a pour effet de donner, à ceux qui en sont pourvus, une capacité légale spéciale qu'ils n'auraient pas sans elle. Ainsi, on vend avec *autorisation de justice* des biens dotaux qu'on ne pourrait valablement aliéner dans les conditions ordinaires : l'*autorisation de justice* ne suppose pas nécessairement un débat entre les intéressés, qui, le plus souvent, s'entendent pour l'obtenir. L'*autorité de justice* rappelle le pouvoir sanctionnateur des tribunaux, la force exécutoire qui appartient à leurs décisions, et le droit qu'ils ont d'ordonner que les biens des débiteurs seront réalisés au profit des créanciers. C'est ainsi qu'on vend par *autorité de justice* un mobilier ou des immeubles qu'un débiteur n'a pas voulu aliéner à l'amiable pour en remettre le prix à ses créanciers; on expulse par *autorité de justice* un locataire qui refuse, sans droit, de quitter les lieux loués. L'*autorité de justice* emporte l'idée d'une résistance vaincue par les moyens légaux et de l'exécution forcée d'une obligation naissant soit de la loi soit d'une convention.

— **Antonymes.** Défense, empêchement, inhibition, interdiction, prohibition.

— **Encycl.** Droit rom. — *Autorisation du tuteur*. A Rome, dès que le pupille était sorti de la première enfance, il figurait dans les actes qui le concernaient; mais la loi, pour le préserver des conséquences de son inexpérience, lui adjoignait le plus souvent son tuteur. Quoique le mot *autorisation* soit la traduction littérale de l'expression juridique *auctoritas tutoris*, il emporte une idée différente du sens légal français : l'*auctoritas* était, à proprement parler, l'*assistance réelle* du tuteur à l'acte, au moment même où il s'accomplissait : quoiqu'il n'y eût pas de forme sacramentelle, ordinairement on interrogeait le tuteur, qui répondait, s'il approuvait l'acte : *auctor fio.* L'*autorisation* donnée par lettre ou après coup n'avait aucune valeur. Cette assistance n'était pas nécessaire quand le pupille stipulait à son profit; mais lorsqu'il prenait un engagement synallagmatique ou unilatéral, il devait être assisté; à défaut de l'*auctoritas*, ceux qui avaient contracté avec le mineur étaient obligés, mais le pupille ne l'était pas.

— Droit civil. — *Autorisation maritale ou de justice*. Dans le droit romain, la nécessité de l'*autorisation maritale* n'existait pas : selon que la femme était ou n'était pas *in manu viri*, elle était absorbée par le mari, qui exerçait seul tous les droits de la femme, ou elle avait, au contraire, toute capacité pour agir sans son concours. Le droit germanique, et, après lui, le droit coutumier, ont constitué les époux dans des rapports que le Code Napoléon a maintenus : le mari est le chef de la société conjugale; la femme est tenue envers lui à l'obéissance : c'est principalement pour ce motif que la loi lui interdit de faire certains actes et d'*ester en jugement* sans son *autorisation*, ou, à défaut, sans celle du juge.

Les actes pour lesquels la femme a besoin de l'*autorisation* maritale peuvent se diviser en deux classes. La première comprend les actes *extra-judiciaires*, au sujet desquels l'art. 217 (C. Nap.) pose la règle suivante : « La femme, même non commune ou séparée de biens, ne peut donner, aliéner, hypothéquer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, sans le concours du mari dans l'acte ou sans son consentement par écrit. » L'art. 1449 (C. Nap.) reconnaît, il est vrai, à la femme séparée de biens, le droit d'administrer librement ses biens et d'aliéner son mobilier; mais la jurisprudence, dans l'intérêt même de la femme, ne lui permet de s'obliger et d'engager sa fortune mobilière que dans les limites et pour les nécessités de son administration. Une autre exception résulte de l'art. 220, qui donne à la femme, lorsqu'elle est marchande publique, le droit de s'obliger pour ce qui concerne son négoce, sans l'*autorisation* de son mari; toutefois, elle ne peut, sans cette *autorisation*, faire un commerce séparé et devenir marchande publique; mais le mari qui a consenti à ce que sa femme fît le commerce à part, a, par cela même, donné son adhésion à tous les actes relatifs à ce commerce, et qui l'obligent lui-même, s'il est marié sous le régime de la communauté. L'*autorisation* n'est pas non plus nécessaire à la femme pour exercer les droits de la puissance paternelle sur ses enfants d'un premier mariage, pour accepter la continuation de la tutelle, bien qu'elle ne puisse ensuite la gérer sans le concours de son mari; pour reconnaître un enfant naturel, pour faire inscrire son hypothèque légale sur les biens de son mari, pour faire son testament, pour révoquer les donations faites à son mari pendant le mariage, etc. Dans la seconde classe, nous rangerons les actes *judiciaires.* Aux termes de l'art. 215 (C. Nap.), la femme ne peut *ester en jugement*, c'est-à-dire figurer dans une instance civile ou commerciale, sans être autorisée; cette règle est générale, quel que soit le régime sous lequel les époux sont mariés. Dans les cas où il serait évident que le mari refuserait son *autorisation*, par exemple lorsque la femme poursuit contre lui sa séparation de corps ou de biens, la loi l'oblige à se pourvoir de l'*autorisation* du président du tribunal. Au criminel, la femme peut être poursuivie par le ministère public, sans être autorisée (art. 216, C. Nap.); on admet qu'il en est de même au cas d'une poursuite par une partie civile devant les tribunaux de répression.

L'autorisation maritale n'est assujettie à aucune forme particulière : elle peut être expresse ou tacite, à la condition d'être *spéciale*, c'est-à-dire de se rapporter à un objet spécial pour lequel elle est donnée. Lorsqu'elle est *générale*, elle n'est valable que pour l'ad-

ministration des biens de la femme (art. 223, C. Nap.). La nullité qui résulte du défaut d'*autorisation* ne peut être invoquée que par le mari, par la femme ou par leurs héritiers. Il va sans dire, toutefois, que l'*autorisation* du mari ne rend pas valables les actes dont il n'a pas lui-même le droit d'assurer l'exécution : ainsi, la femme dotale qui vend un immeuble dotal avec l'assistance maritale, n'est pas déchue de la faculté de révoquer plus tard cette aliénation.

L'*autorisation de justice* se substitue à celle du mari lorsque celui-ci oppose à une demande juste et raisonnable de sa femme un refus compromettant pour les intérêts de celle-ci; lorsqu'il est mineur, interdit ou absent, lorsqu'il est frappé d'une peine afflictive ou infamante, même par contumace, et pendant toute la durée de cette peine. La femme qui veut se faire autoriser par la justice doit obtenir, du président du tribunal, une ordonnance pour lui permettre de citer son mari devant la chambre du conseil, excepté dans le cas où celui-ci est légalement incapable; le mari entendu, ou faute par lui de se présenter, le tribunal statue, et, s'il y a lieu, autorise la femme. Il va sans dire que l'*autorisation* donnée par la justice n'habilite la femme que relativement aux actes pour lesquels elle a été spécialement sollicitée. (On peut consulter, sur cette matière, le *Traité des droits des femmes*, par M. Cubain; Paris, 1842, in-8°.)

— Administr. Il est impossible d'indiquer tous les cas où l'administration ne permet pas qu'on agisse sans son *autorisation :* elle l'exige dans un grand nombre de circonstances; par exemple, qu'on veuille, soit poursuivre un fonctionnaire à raison de ses fonctions, soit fonder une société anonyme, soit établir des machines à vapeur, soit ouvrir une rue sur son terrain, soit publier un journal politique, etc., il faut, indispensablement, se pourvoir de cette *autorisation*. Il est peu de pays où la prépondérance du gouvernement et la centralisation aient plus étendu qu'en France l'action administrative. Depuis 1852, des progrès ont été accomplis, et, selon toute apparence, peu à peu nous verrons disparaître la plupart des entraves légales : celles-là seules qui se justifient par un intérêt public incontestable devront subsister. Toute *autorisation* qui n'est pas pour le corps social ou pour les particuliers une garantie efficace, n'a pas de raison d'être; le gouvernement le comprend lui-même en rendant chaque jour plus de liberté à l'initiative individuelle : ainsi, il a présenté au Corps législatif un projet de loi d'après lequel l'établissement des sociétés anonymes ne serait plus à l'avenir subordonné à l'*autorisation* de l'empereur. Ce projet n'a pas encore été converti en loi (juin 1865); mais s'il est adopté, l'administration sera délivrée d'une grande responsabilité morale, et le commerce soustrait à une tutelle reconnue inefficace dans bien des cas. C'est là un symptôme favorable qui nous permet de prévoir, comme nous l'avons fait plus haut, l'application de plus en plus féconde et complète des principes de liberté acclamés en 1789.

AUTORISÉ, ÉE (o-to-ri-zé) part. pass. du v. Autoriser. Qui a reçu une autorisation : *Femme dûment* AUTORISÉE. *Il ne devait pas agir sans y être* AUTORISÉ *par ses supérieurs.* ‖ Permis, approuvé, en parlant des choses : *Etablissement* AUTORISÉ *par la loi. Démarche* AUTORISÉE *par l'usage. Une messe basse est, sans contredit, quelque chose de très-respectable, puisqu'elle a été* AUTORISÉE *par l'Eglise.* (Volt.) *En France, le théâtre fut à la fois* AUTORISE *par un privilége du roi, et proscrit par les tribunaux.* (Chamfort.) *Leurs lectures, choisies dans les livres* AUTORISÉS, *se faisaient le soir à haute voix.* (Balz.)

— Par ext. Qui a de bonnes raisons, un motif fondé : *Traitez-le sévèrement, vous y êtes* AUTORISÉ *par la conduite qu'il a tenue à votre égard.* (Acad.) *Tout peuple est* AUTORISÉ *à pourvoir à sa sûreté présente et à sa sûreté à venir.* (Raynal.)

Ils se croient à sa perte assez *autorisés*
Par le fatal hymen que vous me proposez.
RACINE.

— Particul. Qui a de l'autorité : *Les monarchies les plus établies et les monarques les plus* AUTORISÉS *ne se soutiennent que par l'assemblage des armes et des lois.* (De Retz.) *Vouloir fortement et faire ce qu'on veut, c'est une même chose en un prince* AUTORISÉ *en son Etat.* (Card. de Richel.)

Un chef *autorisé* d'une juste puissance
Soumet tout d'un coup d'œil.....
VOLTAIRE.

— *Fille autorisée*, Fille en carte, c'est-à-dire inscrite sur les registres de la police et soumise aux visites, pour avoir le droit d'exercer librement son triste métier.

— Qui fait autorité, en parlant des personnes et des choses : *Si saint Augustin venait aujourd'hui, et qu'il fût aussi peu* AUTORISÉ *que ses défenseurs, il ne ferait rien.* (Pasc.) *Un evêque de Rome était quelque chose de plus saint, de plus* AUTORISÉ *qu'un évêque d'Allemagne.* (Volt.) *Ces arguments sont empruntés aux philosophes les plus* AUTORISÉS. (V. Cous.) *Rœderer lisait avec soin les ouvrages de philosophie, de politique, de morale et d'histoire, les plus* AUTORISÉS *de son temps.* (Ste-Beuve.)

AUTORISER v. a. ou tr. (o-to-ri-zé — du lat. *auctor*, auteur). Donner autorité, pouvoir : *C'est l'empereur qui* AUTORISE *les magistrats.* (Acad.) *On retrouve en la personne de ce suprême magistrat plus de force qu'on n'en a quitté pour l'*AUTORISER. (Boss.)

Respectons les mortels que Dieu même *autorise.*
RACINE.

Faudra-t-il donc toujours que Titus *autorise*
Ce sénat de tyrans dont l'orgueil nous maîtrise?
VOLTAIRE.

‖ Donner de l'influence, du crédit : *Les dominicains s'unissent aux jésuites; ils font par cette union le plus grand nombre, par là ils* AUTORISENT *les jésuites.* (Pasc.) *Si Jésus-Christ se trouve à des noces, c'est pour manifester sa puissance et* AUTORISER *sa doctrine.* (Mass.) ‖ Dans ce sens et dans le précédent, il a vieilli.

— Donner le droit, la permission de faire quelque chose; en fournir des raisons : *Une femme ne peut contracter que si son mari l'*AUTORISE. (Acad.) *Par vos propos indiscrets, vous* AUTORISEZ *cet enfant à oublier ses devoirs.* (Acad.) *Comme il n'y avait ni titre ni magistrature qui l'*AUTORISÂT *à commander une armée, surtout contre un consul, il tâcha de mettre le sénat dans ses intérêts.* (Alex. Dum.) *Le texte rigoureux de la loi* AUTORISE *et légitime des actes de chasse que réprouve la conscience du chasseur honnête.* (Toussenel.) *La seule raison qui puisse* AUTORISER *un homme à gêner la liberté d'autrui, c'est la nécessité de se défendre.* (E. Laboulaye.)

A ne vous rien cacher son amour m'*autorise.*
CORNEILLE.

Votre exemple à la fois m'instruit et *m'autorise.*
CORNEILLE.

‖ Justifier, fournir prétexte à, en parlant des choses : AUTORISER *des abus, des excès, des crimes. Qui peut* AUTORISER *un tel soupçon? Les politiques ne manquent pas d'alléguer la raison d'État pour* AUTORISER *tout ce qu'ils font sans raison.* (St-Evrem.) *L'exemple des grands* AUTORISE *le vice.* (Mass.) *Mes torts ne vous* AUTORISENT *pas à violer vos promesses.* (J.-J. Rouss.) *La dissimulation* AUTORISE *la défiance.* (Laténa.)

Je veux, pour donner cours à mon ardente haine,
Que sa fureur au moins *autorise* la mienne.
RACINE.

Heureux qui, méprisant l'opinion commune,
Que notre vanité peut seule *autoriser*,
Croit, comme moi, que c'est avoir fait sa fortune
Que d'avoir, comme moi, bien su la mépriser.
CHAULIEU.

S'autoriser, v. pr. Acquérir de l'autorité, de l'influence : *Les tyrans* S'AUTORISENT *peu à peu en flattant les peuples.* (Trév.) *Les coutumes* S'AUTORISENT *par le temps.* (Acad.) *Les magistrats, pour* S'AUTORISER, *nourrissaient la division entre les deux ordres.* (Boss.) *Octave s'est servi de vous pour* S'AUTORISER; *ensuite, il vous a livré à Antoine.* (Fén.)

Joad de temps en temps le montre aux factieux,
Et d'oracles menteurs s'appuie et *s'autorise.*
RACINE.

— Prendre prétexte de, s'appuyer de : S'AUTORISER *des avis, des exemples de quelqu'un. Il en revint à* S'AUTORISER *du nom de saint François de Sales.* (Boss.) *Défions-nous d'une fausse vertu qui sape toutes les vertus et s'applique à justifier tous les vices, pour* S'AUTORISER *à les avoir tous.* (J.-J. Rouss.) *On* S'AUTORISE *souvent de sa franchise pour ne pas épargner les autres.* (Mme du Deff.) *Il n'y a point de violence ni d'usurpation qui ne* S'AUTORISE *de quelque loi.* (Vauven.) *Le christianisme, dont on* S'AUTORISE *avec raison pour recommander la pratique de la fraternité, nous la représente comme le devoir qui renferme tous les autres.* (Portalis.)

... Vous vous saisissez d'un prétexte frivole
Pour vous *autoriser* à manquer de parole.
MOLIÈRE.

— **Syn. Autoriser, permettre.** *Permettre*, c'est seulement donner la liberté; *autoriser*, c'est donner le droit : *On* PERMET *les episodes; on les* AUTORISE *même dans les poëmes épiques.* (D'Alemb.)

— **Antonymes.** Défendre, empêcher, inhiber, interdire, prohiber, proscrire, mettre son *veto.*

AUTORITAIRE s. (ô-to-ri-tè-re — rad. *autorité*). Néol. Partisan exclusif de l'autorité, de l'arbitraire : *Les* AUTORITAIRES *ont un argument invincible : On vous donnera la liberté, disent-ils, quand vous la mériterez.* (Ch. Dollfus.) ‖ Se dit aussi des choses et signifie qui se rapporte à l'autorité : *La question* AUTORITAIRE.

AUTORITÉ, s. f. (ô-to-ri-té — lat. *auctoritas*, même sens; formé de *auctor*, auteur, parce que celui qui fait ou crée a, de droit naturel, la libre disposition de son œuvre). Droit ou pouvoir de commander, de se faire obéir : *L'*AUTORITÉ *de Dieu sur les hommes, d'un mari sur sa femme, d'un maître sur ses domestiques. L'*AUTORITÉ *du souverain. L'*AUTORITÉ *des magistrats. L'*AUTORITÉ *royale. Avoir de l'*AUTORITÉ. *Abuser de son* AUTORITÉ. *Perdre son* AUTORITÉ. *Compromettre son* AUTORITÉ. *C'est une* AUTORITÉ *légale, légitime; une* AUTORITÉ *injuste, usurpée. Chacun est maître parmi ceux qui se sont soustraits à l'*AUTORITÉ *légitime, et les plus modérés sont toujours les plus captifs.* (Boss.) *L'*AUTORITÉ *usurpée n'a rien d'uniforme; elle pousse ou se relâche sans mesure.* (Boss.) *Celui-là sait maintenir son* AUTORITÉ, *qui ne souffre ni aux autres de la diminuer, ni à elle-même de trop s'étendre.* (Boss.) *Elle savait persuader et convaincre aussi bien que commander, et faire valoir la raison non moins que l'*AUTORITÉ. (Boss.) *L'*AUTORITÉ *était si douce qu'elle était comme imperceptible.* (De Retz.) *Tout ce qui outre l'*AUTORITÉ *l'affaiblit et la dégrade.* (Mass.) *Le plus doux usage de l'*AUTORITÉ, *c'est la clémence et la libéralité, qui la rendent aimable.* (Mass.) *Comme la première source de l'*AUTORITÉ *vient de nous, les rois n'en doivent faire usage que pour nous.* (Mass.) *C'est la loi qui doit régler l'usage de l'*AUTORITÉ. (Mass.) *La crainte de Dieu rend, dans les princes et les grands, l'*AUTORITÉ *aimable.* (Mass.) *Je lui donne l'*AUTORITÉ *que le ciel m'a donnée sur toi, et j'entends que tu fasses tout ce qu'il te dira.* (Mol.) *L'*AUTORITÉ *royale est un grand ressort qui doit se mouvoir aisément et sans bruit.* (Montesq.) *Une* AUTORITÉ *exorbitante, donnée tout à coup à un citoyen dans une république, forme une monarchie ou plus qu'une monarchie.* (Montesq.) *Dans toute société, soit des animaux, soit des hommes, la violence fait les tyrans, la douce* AUTORITÉ *fait les rois.* (Buff.) *Les magistrats, les rois, n'ont aucune* AUTORITÉ *sur les âmes.* (J.-J. Rouss.) *La femme prétendant à l'*AUTORITÉ *se rend le tyran de son chef.* (J.-J. Rouss.) *Rien n'est plus dangereux que l'*AUTORITÉ *en des mains qui ne savent pas en faire usage.* (J.-J. Rouss.) *Lorsque votre* AUTORITÉ *sera suffisamment établie, conférez-en une partie à des magistrats choisis parmi les plus gens de bien.* (B. de St-P.) *Le plus grand effort de la raison qui juge est de se soumettre à l'*AUTORITÉ *qui se trompe.* (La Harpe.) *Le vrai secret d'affermir son* AUTORITÉ, *c'est de la fortifier par l'amour.* (De Ségur.) *N'abusez pas de votre* AUTORITÉ; *souvenez-vous que Dieu fera justice à tout le monde, mais qu'il est sévère et inexorable aux grands qui auront abusé les petits.* (P. Crasset.) *Nulle* AUTORITÉ *ne peut avoir de fondement solide que dans l'avantage de celui qui obéit.* (Mirab.) *La force est le droit de contraindre, l'*AUTORITE *est le droit d'ordonner.* (Lamenn.) *La guerre exige une* AUTORITÉ *forte et prompte.* (De Barante.) *Sous l'*AUTORITÉ *imposante de Kléber, il y eut union et ordre.* (Thiers.) *Dans le Dahomey, l'*AUTORITÉ *du chef s'exerce sur ses sujets comme sur un troupeau d'esclaves.* (Maury.) *L'*AUTORITÉ *est aussi nécessaire à la liberté politique, que la loi naturelle à la liberté morale.* (J. Sim.) *A mesure que la société s'éclaire, l'*AUTORITÉ *royale diminue.* (Proudh.) *Considérée dans son origine, l'*AUTORITÉ *vient de la création.* (Le P. Félix.) *La seule* AUTORITÉ *réelle, à proprement parler, c'est l'*AUTORITÉ *de Dieu, le mot d'*AUTORITÉ *l'indique de lui-même.* (Laurentie.) *Nulle* AUTORITÉ *n'est plus légitime que celle du chef de la famille.* (Leynadier.) *Les parents ont un droit d'*AUTORITÉ *sur l'enfant, mais non un droit de propriété.* (Janet.)

Vous croyez qu'abusant de mon *autorité*,
Je prétends attenter à votre liberté.
RACINE.

Sous un air paternel cachez l'*autorité*,
Et mêlez la douceur à la sévérité.
DELILLE.

Mais n'allez pas, brisant le pacte mutuel,
De votre *autorité* faire un abus cruel.
DELILLE.

Adoucissez le joug de votre *autorité;*
Plus vous êtes puissant, plus il faut de bonté.
FR. DE NEUFCHATEAU.

— Dans un sens absolu, et particulièrem., Pouvoir souverain, gouvernement, administration publique : *Les actes de l'*AUTORITÉ. *Les agents de l'*AUTORITÉ. *Tu verras ton père reprendre l'*AUTORITÉ *dans Ithaque.* (Fén.) *Dans un temps où les forteresses étaient rares, le premier rempart de l'*AUTORITÉ *était la foi promise et la foi reçue.* (Montesq.) *Pour que l'*AUTORITÉ *soit solidement établie, il faut l'asseoir sur l'opinion publique.* (Mirab.) *Toute l'Europe menaçait la France; tous les brouillons voulaient s'emparer de l'*AUTORITÉ, *et compromettaient le salut commun par leurs luttes.* (Thiers.)

Non, non, l'*autorité* ne veut pas de partage.
VOLTAIRE.

Les honneurs sont vendus aux plus ambitieux,
L'*autorité* livrée aux plus séditieux.
CORNEILLE.

— Par ext. Personne qui exerce l'autorité, qui en est revêtue; magistrat, fonctionnaire public : *Les* AUTORITÉS *constituées. Les* AUTORITÉS *d'une ville. Les* AUTORITÉS *ecclésiastiques. Il y a toujours eu sur la terre une* AUTORITÉ *visible et parlante à laquelle il a fallu céder.* (Boss.) *Sur ces entrefaites, arrive l'*AUTORITÉ *en grand costume, en écharpe, en habit brodé.* (P.-L. Cour.) *Des bataillons protégent en vain les* AUTORITÉS *que le respect ne défend plus.* (Le P. Félix.) *Dieu est, dans le sens très-rigoureux, l'*AUTORITE *unique.* (Le P. Félix.) ‖ Exercice du pouvoir : *Le doge de Raguse régnait un mois, et, au bout de son* AUTORITÉ *de trente jours, il recevait pour sa peine cinq ducats.* (V. Hugo.)

— Par anal. Force, influence de ce qui est obligatoire : *L'*AUTORITÉ *des lois. L'*AUTORITÉ *de la constitution. L'*AUTORITÉ *d'une ordonnance, d'un règlement. Que dirons-nous de ces insolents qui combattent, à enseignes déployées, l'*AUTORITÉ *des lois et de la justice?* (L.-J. de Balz.) *Il y a des criminels que la loi punit, il y en a d'autres qu'elle corrige; les premiers sont soumis à la puissance des lois, les autres à son* AUTORITÉ. (Montesq.) ‖ Puissance, influence morale à laquelle on soumet son esprit, ses opinions, sa conduite : *L'*AUTORITÉ *de l'Eglise. L'*AUTORITÉ *de la raison. Tout se tourne en révoltes et en pensées séditieuses, quand l'*AUTORITÉ *de la religion est anéantie.* (Boss.) *Chez les peuples barbares, les prêtres ont ordinairement du pouvoir, parce qu'ils ont et l'*AUTORITÉ *qu'ils doivent tenir de la religion, et la puissance que, chez des peuples pareils, donne la superstition.* (Montesq.) *Les jeunes gens cèdent sans peine à l'*AUTORITÉ *de l'expérience.* (J.-J. Rouss.) *Quelle* AUTORITÉ *plus grande, plus respectable, mieux établie que celle de la religion chrétienne?* (Elisée.) *Le cœur humain, continuellement révolté contre l'*AUTORITÉ *qui le gêne, fait des contes à l'esprit, qui les croit.* (J. de Maistre.) *Fox, par l'*AUTORITÉ *de sa parole, s'était imposé au roi d'Angleterre.* (Villem.) *Les catholiques ont trop peur de la liberté, les protestants ont trop peur de l'*AUTORITÉ. (Guizot.) *La philosophie est la lumière de toutes les lumières, l'*AUTORITÉ *des* AUTORITÉS. (V. Cous.) *L'*AUTORITÉ *de la conscience est la dernière* AUTORITÉ *dans laquelle vient se résoudre l'*AUTORITÉ *de toutes les autres facultés.* (V. Cous.) *L'*AUTORITÉ *de la raison est la nécessité de notre époque.* (Proudh.)

Lorsque le vrai paraît peu vraisemblable,
Il n'a sur nous que peu d'*autorité.*
Mme DESHOULIÈRES.

On expose toujours avec *autorité*
La cause de l'honneur et de la vérité. GRESSET.

Que le vice est puissant dans le siècle où nous sommes!
Qu'il prend d'*autorité* sur les esprits des hommes!
DU RYER.

— Fig. Crédit, poids, considération : *Ces opinions ont acquis beaucoup d'*AUTORITÉ. (Acad.) *Ce particulier est M. le maréchal de Vauban, dont l'*AUTORITÉ *aurait pu être opposée, s'il l'eût fallu, à celle de toute l'Europe, comme l'*AUTORITÉ *de Caton à celle des dieux.* (Fonten.) *L'histoire sans chronologie manquerait d'*AUTORITÉ. (Rivarol.) *La seule parole d'un honnête homme doit avoir l'*AUTORITÉ *du serment.* (Mme Lamb.) *Il y a des historiens de tous les genres et de tous les caractères; il en est d'assez obscurs, d'une mince* AUTORITÉ. (Frayss.) *Mirabeau manqua toujours de l'*AUTORITÉ *que la seule vertu donne à l'éloquence.* (Montalemb.) ‖ Opinion, sentiment, témoignage que l'on cite à l'appui de ce que l'on soutient; se dit aussi de celui dont on invoque l'opinion : *J'ai cent bonnes* AUTORITÉS *pour prouver ce que j'avance.* (Acad.) *Il faut bien accepter une* AUTORITÉ *fondée sur le consentement de tous les siècles.* (Boss.) *On n'aurait pas fait un pas vers la vérité, si les* AUTORITÉS *eussent prévalu sur la raison.* (Duclos.) *Plusieurs annalistes ont fait des récits fort différents, mais sans nous faire connaître les* AUTORITÉS *qu'ils ont suivies.* (Mérimée.) *Il est le premier historien français qui ait cité en marge ses* AUTORITÉS. (Chateaub.) *Mon* AUTORITÉ *est un homme influent.* (C. Delavigne.) *Accurse fut l'*AUTORITÉ *de son siècle, qu'il remplit de son rôle et de son nom.* (Lerminier.) *L'*AUTORITÉ *d'autrui est sans action sur nos connaissances; elle n'a de prise que sur nos croyances.* (Garnier.) *Pline, sur l'*AUTORITÉ *de Juba, place les Arabes en Ethiopie.* (Renan.) *Au barreau et à l'Académie, en son temps, il a été une* AUTORITÉ, *un oracle.* (Ste-Beuve.)

— On donne à l'autorité diverses dénominations, selon la nature du pouvoir qui la constitue : *Autorité spirituelle*, Celle qui s'exerce sur les choses de la conscience et de la religion : *L'*AUTORITÉ SPIRITUELLE *ne saurait avoir une sanction temporelle.* ‖ *Autorité temporelle*, Par opposition à la précédente, autorité qui s'exerce sur les personnes et sur les biens temporels ou matériels. ‖ *Autorité publique*, Autorité exercée par le gouvernement et par ses agents. ‖ *Autorité privée*, Autorité exercée sur quelques personnes déterminées, et qui y sont soumises par la nature, par la coutume, par le droit ou par une convention spéciale. Telle est l'autorité du père sur ses enfants, celle du mari sur sa femme, celle du maître sur ses domestiques, etc. ‖ *Autorité souveraine, autorité suprême*, Autorité générale dont relèvent toutes celles qui s'exercent dans l'Etat : *Pisistrate usurpa dans Athènes l'*AUTORITÉ SOUVERAINE, *qu'il sut conserver pendant trente ans.* (Boss.)

... Si j'ai bien conçu l'*autorité suprême*,
Un monarque, un héros, déjà grand par lui-même,
Devient plus grand encore en sachant pardonner.
CHÉNIER.

‖ *Autorité constituante*, Celle qui définit et établit les formes politiques, les lois générales : *Il est absurde de placer l'*AUTORITÉ CONSTITUANTE *en dehors du peuple.* ‖ *Autorité constituée*, Autorité établie en vertu de la constitution du pays. Se dit surtout au pluriel pour désigner les fonctionnaires qui exercent cette autorité. ‖ *Autorité législative*, Celle qui fait, supprime et modifie les lois : *Tant que les Etats s'assembleront, il sera difficile que le sénat ou le roi oppriment ou usurpent l'*AUTORITÉ LÉGISLATIVE. (J.-J. Rouss.) ‖ *Autorité exécutive*, Celle qui a pour attribution de veiller à l'exécution des lois : *En France, l'*AUTORITÉ EXÉCUTIVE *appartient au chef de l'Etat.* On dit mieux le POUVOIR EXÉCUTIF. ‖ *Autorité judiciaire*, Celle qui juge et punit les infractions à la loi. Au pl., Fonctionnaires, magistrats qui exercent cette autorité. ‖ *Autorité administrative*, Celle qui est chargée d'administrer les intérêts publics, au point de vue des avantages que le gouvernement doit procurer aux citoyens. Au pl., Fonctionnaires qui exercent cette autorité. ‖ *Autorité civile*, Se dit par opposition aux autorités ecclésiastique, judiciaire et militaire. Au pl., Fonctionnaires qui exercent l'autorité civile. ‖ *Au-*

torité ecclésiastique, Celle qui exerce dans l'Etat l'autorité spirituelle de l'Eglise. Au pl., Fonctionnaires revêtus de l'autorité ecclésiastique. ‖ *Autorité militaire*, Celle qui dirige et commande la force armée. Au pl., Fonctionnaires revêtus de cette autorité. ‖ *Autorité supérieure*, Celle dont relèvent les autres dans une circonscription déterminée : *L'*AUTORITÉ SUPÉRIEURE *du département.* Au pl., Fonctionnaires qui exercent cette autorité. ‖ *Autorité locale*, Autorité qui s'exerce au nom du gouvernement, ou d'une façon indépendante, sur une partie restreinte de l'Etat. Au pl., Fonctionnaires d'une localité ou d'une partie restreinte du territoire. ‖ *Autorité municipale*, Celle qui est chargée exclusivement des intérêts de la commune, dans les limites plus ou moins restreintes qui sont assignées par l'autorité centrale. Au pl., Fonctionnaires municipaux. ‖ *Autorité paternelle*, Celle du père sur ses enfants : *L'*AUTORITÉ PATERNELLE *ne s'étend qu'à l'éducation et non à la destruction, et cette autorité cesse dès que l'âge met les enfants en état de savoir user de la liberté.* (Girard.) *L'*AUTORITÉ PATERNELLE *a pour limite l'affection paternelle.* (Janet.) ‖ *Autorité maritale*, Celle du mari sur sa femme. ‖ *Autorité morale*, Celle qui s'exerce, non pas en vertu d'un droit, mais par une influence particulière admise d'une façon plus ou moins volontaire par la personne qui la subit : *L'autorité qu'un ami prend sur nous est une* AUTORITÉ MORALE *qui nous plaît, parce que nous restons libres de ne pas nous y soumettre.* ‖ *Coup d'autorité*, Acte décisif de celui qui exerce le pouvoir, ou mesure prise contrairement aux lois : *La Providence fait quelquefois des* COUPS D'AUTORITÉ *qui me plaisent assez.* (Mme de Sév.) *Quelques* COUPS D'AUTORITÉ *que l'on ait faits en France sur les monnaies, les Romains en firent plus.* (Montesq.) *Les* COUPS D'AUTORITÉ *des rois sont comme les coups de la foudre, qui ne durent qu'un moment.* (Rivarol.) ‖ *Ton d'autorité*, Ton absolu que l'on prend pour commander ou pour affirmer une chose : *Le* TON D'AUTORITÉ *que vous prenez ne me convient point.* (Mme de Maintenon.) ‖ *Etre en autorité*, Etre revêtu d'un pouvoir : *Si l'homme n'*EST *pas* EN AUTORITÉ *pour ne rien faire, il ne l'est pas non plus pour ne faire du bien qu'à lui seul.* (P. La Rue.) *D'un caractère impérieux, il ne* SERAIT *pas plus tôt* EN AUTORITÉ *qu'il bannirait les plaisirs de la cour.* (Anquetil.) Cette locution a vieilli. ‖ *Faire autorité*, Servir de règle, faire loi en quelque matière : *Les décisions de ce jurisconsulte* FONT AUTORITÉ. (Acad.) *Aucune prophétie ne saurait* FAIRE AUTORITÉ *pour moi.* (J.-J. Rouss.) *Un imposteur veut être cru sur parole, il veut lui-même* FAIRE AUTORITÉ. (J.-J. Rouss.) ‖ *Faire une chose de son autorité, de sa propre autorité, de son autorité privée*, La faire sans en avoir le droit, sans avoir égard aux personnes et aux choses : *Qui êtes-vous donc, pour imposer,* DE VOTRE AUTORITÉ, *de nouveaux termes?* (Pasc.) *L'empereur Héraclius entreprit de décider la chose* DE SON AUTORITÉ. (Boss.) *C'est à l'opinion publique de faire justice à ces petits tribunaux qui s'élèvent* DE LEUR PROPRE AUTORITÉ. (B. de St-P.) ‖ *Donner de l'autorité à*, Prêter, attribuer de l'importance à : *Il y a des opinions populaires auxquelles on* DONNE *trop d'*AUTORITÉ. (P.-Royal.)

— Polit. Système des autoritaires, de ceux qui préconisent le pouvoir au détriment de la liberté : *Les partisans de l'*AUTORITÉ.

— Philos. Influence d'une ou de plusieurs facultés réputées supérieures, sur une ou plusieurs autres intelligences dont elles déterminent l'adhésion positive ou négative. ‖ Force probante attribuée aux moyens de connaître, qui sont propres à l'âme : *Admettre, rejeter l'*AUTORITÉ *de la conscience, de la raison, des sens, de la mémoire.* ‖ *Système de l'autorité*, Doctrine de Lamennais, d'après laquelle les jugements auxquels nous adhérons, en consultant nos lumières individuelles, restent incomplets au point de vue de la certitude, jusqu'à ce qu'ils aient reçu leur confirmation de la révélation divine ou du consentement des hommes.

— Jurispr. Citation faite dans une plaidoirie, dans des mémoires ou des écritures du palais, d'un texte des ordonnances, déclarations, coutumes, arrêts, ou de l'opinion exprimée par les auteurs, pour appuyer la proposition que l'on établit. ‖ S'est dit dans le même sens que autorisation : *Une femme ne peut agir sans l'*AUTORITÉ *de son mari.*

> Sans votre *autorité* souffrez qu'on le publie.
> CORNEILLE.

‖ *Autorité de justice*, Droit ou obligation qui résulte d'un jugement ou d'une sentence exécutoire : *Vente par* AUTORITÉ DE JUSTICE.

— Hist. Nom que l'on donnait, chez les Romains, aux délibérations du sénat qui étaient rejetées par les tribuns, et qui, sans avoir force de loi, étaient cependant considérées comme décisions importantes. ‖ Charte de cession ou de donation royale.

— Rhét. Argument extrinsèque, un des lieux communs de la rhétorique.

— Loc. adv. *D'autorité, de pleine autorité*, D'une façon impérative, en invoquant non droit ou en s'attribuant un droit : *Agir* D'AUTORITÉ. *Télémaque courut à la porte par où Mentor était sorti, et se la fit ouvrir* D'AUTORITÉ. (Fén.) *Le cortége traversa la grande salle, et alla s'installer dans la meilleure salle de l'auberge, que d'Artagnan occupa* D'AUTORITÉ. (Alex. Dum.)

> Ce juge irrité
> Qui lui fait son procès *de pleine autorité.*
> BOILEAU.

‖ Par exagér. En usant de toute son autorité morale : *Vous ne partez pas; je vous retiens* D'AUTORITÉ *pour dîner avec nous. On nous arrête* D'AUTORITÉ *pour souper chez M. de Marsillac.* (Mme de Sév.) ‖ *Il veut emporter tout d'autorité*, Se dit d'un homme accoutumé à parler, à agir d'une manière impérieuse.

— T. de jeu. *Jouer d'autorité*, Jouer sans demander des cartes à son adversaire : *J'avais les atouts, j'*AI JOUÉ D'AUTORITÉ. ‖ Par une abréviation familière, on dit aussi D'AUTOR.

— **Syn. Autorité, domination, empire, pouvoir, puissance.** L'*autorité* qu'on a sur les autres vient de la supériorité du mérite ou de celle que donnent les lois : *Digne d'être cru de son* AUTORITÉ *privée.* (Acad.) *Il a bien de l'*AUTORITÉ *dans ce corps.* (Acad.) *Comme la première source de l'*AUTORITÉ *vient de nous, les rois ne doivent en faire usage que pour nous.* (Mass.) La *puissance* est l'autorité dans son principe, qu'elle repose sur le consentement des peuples ou sur la force : *Les ministres qui ont outré la* PUISSANCE *des rois l'ont toujours affaiblie.* (Mass.) Le *pouvoir* est quelque chose de délégué ou de communiqué, par quoi s'exerce ou se manifeste l'autorité ou la puissance, ou bien encore c'est le résultat d'un attachement, d'une liaison : *Partout où il pouvait étendre son* POUVOIR, *l'oppression et l'injustice n'étaient pas libres.* (Fén.) *Le* POUVOIR *que des personnes que nous aimons ont sur nous est presque toujours plus grand que celui que nous avons nous-mêmes.* (La Rochef.) L'*empire* naît de l'art de trouver et de saisir le faible des hommes : *La conscience n'a plus crié que faiblement contre l'*EMPIRE *de la passion.* (Mass.) La *domination* exprime la façon dont on use de l'autorité : *Il aimait mieux une longue réputation de clémence, que l'éclat passager de la* DOMINATION. (Barth.)

— **Encycl.** I. — DE L'AUTORITÉ CONSIDÉRÉE COMME SOURCE DE LA CONNAISSANCE ET PRINCIPE DE LA CERTITUDE. En logique, on entend par *autorité* l'influence quelconque exercée sur le jugement individuel par le jugement d'autrui. Cette influence est variable; elle peut se borner à exciter le doute et à provoquer l'examen; elle peut être assez puissante non-seulement pour constituer un des éléments essentiels qui déterminent le jugement individuel, mais pour supprimer et remplacer tous les autres facteurs de ce jugement, en un mot, pour éteindre toute activité personnelle de la pensée. Là est la source de l'adhésion plus ou moins passive qu'obtiennent les *dogmes* religieux, et non-seulement les *dogmes* religieux, mais encore les *systèmes* philosophiques, et souvent même les *théories* scientifiques. L'*autorité* s'appelle *révélation* quand elle invoque le témoignage d'êtres surnaturels, *tradition* quand elle nous apporte et s'efforce de nous imposer la croyance et la pensée des temps qui nous ont précédés, *opinion* quand elle vient assaillir et opprimer notre jugement au nom des idées régnantes à l'époque et dans le milieu social où nous vivons. *Ipse dixit; Scriptum est; Roma locuta est; Vox populi, vox Dei :* telles sont ses formules. L'*autorité* a pour complices la faiblesse et la paresse de l'esprit humain, toujours prêt à s'endormir sur l'oreiller de la foi, à se soustraire à la responsabilité de la recherche et de l'examen, à recevoir toute faite sa certitude au lieu de la faire lui-même. Contre l'*autorité*, principe d'unité et d'immobilité, lutte sans cesse la *liberté*, principe de scission, d'invention et de progrès. Quand la liberté triomphe dans cette lutte, elle fait une révolution intellectuelle, révolution que l'histoire nous montre ordinairement suivie de l'enfantement d'une *autorité* nouvelle. Née de la liberté, cette *autorité* nouvelle prend le nom de l'homme dont le libre jugement a secoué le joug des dogmes, des principes qu'il a trouvés dominants; elle n'est, peut-on dire avec le philosophe américain Emerson, que *l'ombre allongée (dans le temps et dans l'espace) d'un individu.*

— *De l'autorité intellectuelle dans l'antiquité.* L'Orient est la terre classique du surnaturel, de la révélation, de la tradition, de l'*autorité*. La Grèce, sous ce rapport, est l'antithèse de l'Orient : c'est la patrie de la libre curiosité, du libre examen, de la libre discussion; l'*autorité* intellectuelle y apparaît réduite au *minimum;* le surnaturel y amuse l'imagination, mais n'y opprime pas la raison et n'y étreint pas la conscience. La Grèce eut ce bonheur d'avoir et de conserver une religion trop primitive, trop enfantine, trop peu savante, trop peu profonde, trop étrangère aux besoins intellectuels et moraux, pour ne pas laisser la plus grande liberté de mouvement à l'esprit humain; pas de sacerdoce organisé, pas de théocratie, pas de dogmes, de symbole déterminé; pas d'autre théologie que des chants de poëtes; un culte réglé par la coutume et soumis à la loi : à ces traits nous reconnaissons le sol privilégié où purent naître et fleurir, pour l'éducation du reste du monde, l'art libre, la science libre, la philosophie libre, c'est-à-dire le véritable art, la véritable science, la véritable philosophie. Ce caractère antihiératique, antiautoritaire de l'esprit grec n'a pas échappé à Joseph de Maistre, qui a su y reconnaître un ennemi à combattre. Elever l'Orient, ce *pays des dogmes*, abaisser la Grèce, ce *pays de la discussion, de l'argumentation*, nier la science grecque, devait être naturellement la préoccupation et l'effort d'un restaurateur du principe d'*autorité*. « Le véritable mérite des Grecs dans la philosophie, dit cet écrivain, est d'avoir été, s'il est permis de s'exprimer ainsi, les *courtiers* de la science entre l'Asie et l'Europe. Je ne dis pas que ce mérite ne soit grand; mais il n'a rien de commun avec le génie de l'invention, qui manqua totalement aux Grecs. Ils furent incontestablement le dernier peuple instruit; jamais ils n'ont su que ce qu'ils tenaient de leurs devanciers; mais avec leur style, leur grâce et l'art de se faire valoir, ils ont *occupé nos oreilles*, pour employer un latinisme fort à propos. Le docteur Long a remarqué que l'astronomie ne doit rien aux académiciens et aux péripatéticiens. C'est que ces deux sectes étaient exclusivement grecques ou plutôt attiques; en sorte qu'elles ne s'étaient nullement approchées des sources orientales, où l'on savait sans disputer sur rien, au lieu de disputer sans rien savoir, comme en Grèce. La philosophie antique est directement opposée à celle des Grecs, qui n'était au fond qu'une dispute éternelle. La Grèce était la patrie du syllogisme et de la déraison. On y passait le temps à produire de faux raisonnements, tout en montrant comment il fallait raisonner. Clément d'Alexandrie a dit avec beaucoup de vérité et de sagesse : *Le caractère des premiers philosophes n'était pas d'ergoter ou de douter comme ces philosophes grecs, qui ne cessent d'argumenter et de disputer par une vanité stérile, qui ne s'occupent enfin que d'inutiles fadaises.* C'est précisément ce que disait longtemps auparavant un Indien : *Nous ne ressemblons point du tout aux philosophes grecs, qui débitent de grands discours sur les petites choses; notre coutume, à nous, est d'annoncer les grandes choses en peu de mots, afin que tout le monde s'en souvienne.* C'est en effet ainsi que se distingue le pays des dogmes de celui de l'argumentation... Lisez Platon; vous ferez à chaque page une distinction frappante. Toutes les fois qu'il est Grec il ennuie, et souvent il impatiente. Il n'est grand, sublime, pénétrant que lorsqu'il est théologien, c'est-à-dire lorsqu'il énonce des dogmes positifs et éternels séparés de toute chicane, et qui portent si clairement le cachet oriental, que, pour le méconnaître, il faut n'avoir jamais entrevu l'Asie. Platon avait beaucoup lu et beaucoup voyagé : il y a dans ses écrits mille preuves qu'il s'était adressé aux véritables sources des véritables traditions. Il y avait en lui un *sophiste* et un *théologien;* ou, si l'on veut, un *Grec* et un *Chaldéen*. On n'entend pas ce philosophe, si on ne le lit pas avec cette idée toujours présente à l'esprit... Un caractère particulier de la Grèce, et qui la distingue, je crois, de toutes les nations du monde, c'est l'inaptitude à toute grande association politique ou morale. Les Grecs n'eurent jamais l'honneur d'être un peuple. L'histoire ne nous montre chez eux que des bourgades souveraines toujours en guerre et que rien ne put jamais amalgamer. La différence des dialectes annonçait celle des caractères ainsi que l'opposition des souverainetés; et ce même esprit de division, ils le portèrent dans la philosophie, qui se divisa en sectes, comme la souveraineté s'était divisée en petites républiques indépendantes et ennemies. Ce mot de *secte* étant représenté dans la langue grecque par celui d'*hérésie*, les Grecs transportèrent ce nom dans la religion. Ils dirent l'*hérésie des ariens*, comme ils avaient dit jadis l'*hérésie des stoïciens.* Ils furent *hérétiques*, c'est-à-dire *divisionnaires* dans la religion, comme ils l'avaient été dans la politique et la philosophie. Il serait superflu de rappeler à quel point ils fatiguèrent l'Eglise dans les premiers siècles. Possédés du démon de l'orgueil et de celui de la dispute, ils ne laissent pas respirer le bon sens; chaque jour voit naître de nouvelles subtilités; ils mêlent à tous nos dogmes je ne sais quelle métaphysique téméraire qui étouffe la simplicité évangélique. »

Ce qui est vrai dans le passage que nous venons de citer, c'est la différence, nettement mise en relief, de l'esprit grec et de l'esprit oriental; l'Orient, c'est l'*autorité* intellectuelle, c'est la foi, c'est la théologie qui se souvient et répète; la Grèce, c'est la liberté, c'est la raison, c'est la philosophie toujours prête à la recherche, à l'examen, à l'analyse et au doute. Ce qui est faux, ce qui a reçu le plus éclatant démenti de la critique, c'est la négation de l'originalité, du génie scientifique et philosophique de la Grèce, c'est la supériorité accordée à la philosophie et à la science orientales. *Science orientale*, ces deux mots sont contradictoires; rien n'est mieux démontré que l'incapacité et l'impuissance scientifiques de l'Orient; l'Orient n'est jamais sorti de l'hallucination, du rêve, de la mythologie; le surnaturel lui a toujours caché ou défiguré la nature; la magie et l'astrologie, voilà les beaux présents qu'il a faits au monde. C'est en Grèce que l'homme a commencé à vivre intellectuellement, à *penser*, dans le véritable sens du mot, c'est-à-dire à analyser ses conceptions et à systématiser ses connaissances. Selon la forte et heureuse expression de M. Renouvier, la Grèce s'éleva du sein de la pesante antiquité, comme un grand homme qui s'agite au milieu de la masse vulgaire des esprits.

Si de la Grèce nous passons à Rome, nous n'y trouvons ni l'esprit d'autorité, ni l'esprit de liberté intellectuelle; le génie latin est pratique, positif, utilitaire; il n'a rien de subtil et de délié; il n'est pas métaphysique, idéologue, comme le génie grec; réfractaire aux spéculations et aux théories, il s'attache aux faits, aux conséquences, aux applications; il s'occupe d'administration et de législation, de morale et de droit. Servante de la politique, la religion, à Rome, ne pénètre pas l'homme intérieur, l'homme spirituel; elle ne lui impose pas de dogmes; il est vrai que l'homme intérieur, l'homme spirituel n'existe pas dans ce rude citoyen dont toutes les facultés appartiennent à la chose publique, et à qui le poëte a dit : *Tu regere imperio populos, Romane, memento.* Quel sens peuvent avoir pour lui les mots *foi* et *pensée?* Que l'Orient *croie*, que la Grèce *pense*, qu'ils se disputent l'empire des âmes, le génie matérialiste de Rome n'a souci que de l'empire sur les corps et sur les actes, et d'ailleurs n'en connaît, n'en imagine pas d'autre.

Grâce à la conquête grecque, suivie bientôt de la conquête romaine, le génie oriental (en ce qu'il avait de plus pur et de plus élevé), le génie hellénique et le génie latin purent se rencontrer et s'unir pour donner naissance à l'*autorité* intellectuelle la plus savante, et en même temps la plus puissante qui eût encore dominé les esprits. La construction fut lente et laborieuse. L'Orient fournit, avec les éléments traditionnels et surnaturels, le type et l'idée désormais et pour longtemps souveraine de *sainteté*. La Grèce exerça sa puissance d'analyse sur le trésor de traditions et de révélations qui venait donner un aliment à sa *sagesse* épuisée; elle y mêla et y retrouva ses propres spéculations; elle élabora les dogmes, les circonscrivit, les amena en quelque sorte à la lumière de la pensée réfléchie, en un mot, les tira, à travers mille controverses, de l'indétermination orientale. Rome apporta son esprit politique et administratif, amoureux d'unité, d'organisation et de discipline, préoccupé d'ordre et de morale, prêt à mettre un frein aux curiosités et à imposer silence aux discussions. L'*autorité* prit alors le nom d'*infaillibilité* et il y eut dans le monde, ce qu'on n'y avait pas encore vu, un *pouvoir spirituel* ayant sa vie propre, parfaitement distincte de celle du pouvoir temporel.

— *De l'autorité intellectuelle au moyen âge.* Le bon temps de l'*autorité* intellectuelle est le moyen âge. L'infaillibilité ecclésiastique ne s'appliquait directement, sans doute, qu'à l'ordre religieux et à l'ordre moral; mais dans le monde de la pensée tout se tient : les vérités de l'ordre social touchent à celles de l'ordre moral; la philosophie proprement dite et la science touchent à la métaphysique religieuse. En réalité, l'esprit humain tout entier était atteint et dompté; toute issue lui était fermée. Sur les pas de chaque découverte, de chaque hypothèse, de chaque système, de chaque doute, un dogme se dressait menaçant, armé de foudres. La théologie était maîtresse, la philosophie servante, *ancilla*. Plus d'initiative de la pensée, plus de recherche libre; il fallut éviter l'originalité, la nouveauté, la témérité; on lut, on cita, on interpréta, on commenta, et ce fut toute l'activité intellectuelle; on s'enferma dans la grammaire et dans la logique formelle; le raisonnement servit exclusivement à tirer les conséquences de prémisses trouvées dans un texte. La théologie, science maîtresse, devint le patron sur lequel se modelèrent toutes les autres sciences; la *foi* devint la forme unique et universelle de l'affirmation; il y avait des *écritures* pour la religion : les deux Testaments, les écrits des Pères, les canons des conciles; il y eut aussi des *écritures* pour la philosophie, la physique, l'astronomie : la médecine : les ouvrages d'Aristote, de Galien, de Ptolémée. Accorder, concilier ces *écritures*, ces *autorités*, les fortifier les unes par les autres, fut l'effort des docteurs de l'époque : de là ces encyclopédies appelées *Sommes*, qui nous révèlent naïvement les bases purement autoritaires où le moyen âge faisait reposer toute certitude, et parmi lesquelles l'œuvre capitale de saint Thomas d'Aquin occupe le premier rang.

— *Décadence de l'autorité intellectuelle à partir de la Renaissance.* Si jamais le règne de l'*autorité* sur l'esprit humain a dû paraître universel et éternel, c'est à l'époque où florissaient les maîtres de la philosophie scolastique, Alexandre de Hales, le *docteur irréfragable;* saint Thomas d'Aquin, le *docteur angélique;* Duns Scot, le *docteur subtil;* Henri de Gand, le *docteur solennel;* à l'époque où, dans la *Somme* de saint Thomas, la science profane représentée par le *philosophe*, par Aristote, contractait avec la science sacrée un mariage réputé indissoluble. Eh bien, à cette même époque, une protestation se fit entendre contre l'*autorité;* un moine, Roger Bacon, osa déclarer que la science du moyen âge, tout entière tirée de l'antiquité, de la tradition, formait un édifice fragile et caduc. « Il est curieux, dit M. Pierre Leroux, de voir l'*autorité* attaquée au XIIIe siècle. Le fait paraîtra invraisemblable; il est cependant certain. Toute la première partie de l'*Opus majus* est une censure solide et lumineuse du préjugé de l'*autorité* et une démonstration des erreurs qui en découlent, et, chose remarquable, c'est à un pape que Roger Bacon s'adresse... Il est vrai que cette *autorité* qu'il nie, c'est princi-

palement celle des anciens; il met hors de cause l'Ecriture sainte et la puissance légitime de l'Eglise : mais indirectement la thèse se trouve d'une généralité qui comprend et embrasse tout; car l'interprétation même de l'Ecriture et l'exercice de la puissance ecclésiastique lui paraissent faussés dans leur source par le préjugé d'une servile admiration pour l'antiquité. »

Roger Bacon élève contre la philosophie scolastique trois accusations capitales : il lui reproche d'abord sa crédulité aveugle pour l'*autorité* d'Aristote et des anciens, puis son ignorance de l'antiquité sacrée et de l'antiquité profane, poussée à tel point que son Aristote même est un Aristote controuvé; enfin, il l'accuse de rester étrangère au sentiment de la réalité et à la contemplation de la nature. Quoi de plus arbitraire, dit-il, que de déclarer un certain jour tel ou tel philosophe infaillible? Aristote, autrefois suspect d'impiété et proscrit des écoles, est aujourd'hui érigé en maître souverain. Quel est son titre? Il est savant, dit-on : soit, mais il n'a pas tout su. Il a fait ce qui était possible pour son temps, mais il n'est pas parvenu au terme de la sagesse. Du reste, les saints eux-mêmes ne sont pas infaillibles; ils se sont souvent trompés, souvent rétractés, témoin saint Augustin, saint Jérôme et Origène. Mais, dit l'Ecole, il faut respecter les anciens. Eh, sans doute! les anciens sont vénérables, et on doit se montrer reconnaissant envers eux pour nous avoir frayé la route; mais on ne doit pas oublier que ces anciens furent hommes, et qu'ils se sont trompés plus d'une fois; ils ont même commis d'autant plus d'erreurs qu'ils sont plus anciens, car les plus jeunes sont en réalité les plus vieux; les générations modernes doivent surpasser en lumières celles d'autrefois, puisqu'elles héritent de tous les travaux des siècles passés.

Pour détruire le préjugé de l'*autorité*, Roger Bacon invoque l'*autorité* même des anciens; il cite Sénèque. Ce philosophe n'a-t-il pas dit, dans ses *Questions naturelles*, que les anciennes opinions ont dû être peu exactes et peu solides; que les hommes, encore grossiers et faisant, pour ainsi dire, leur apprentissage, erraient à tâtons autour de la vérité; que tout était nouveau pour ceux qui essayaient pour la première fois, et qu'ensuite, par des efforts répétés, les mêmes choses étaient devenues plus connues et plus faciles; enfin, que rien n'est parfait en commençant? N'a-t-il pas dit dans ce même traité : Un temps viendra où ce qui est aujourd'hui caché sera révélé au grand jour par l'effet même de la succession des générations, et par le travail d'une humanité plus longtemps prolongée. Il prouve ensuite, par quelques exemples tirés de l'histoire des sciences, qu'en fait ç'a été toujours la marche de l'esprit humain que les modernes aient ajouté aux ouvrages de leurs devanciers, et les aient redressés dans leurs erreurs : *Semper posteriores addiderunt ad opera priorum et multa correxerunt*. Puis il conclut par cette règle : « Cela étant, nous ne devons nullement notre adhésion à tout ce que nous avons appris *pour l'avoir entendu dire ou pour l'avoir lu dans des livres;* mais c'est un devoir pour nous d'*examiner* avec la plus sévère attention les opinions de nos prédécesseurs sur la terre, afin d'y *ajouter* ce qui leur manque, et de *corriger* ce qui en est faux et erroné, toutefois en le faisant avec toute modestie et convenance. » (*Quoniàm igitur hæc ità se habent, non oportet nos adhærere omnibus quæ audivimus et legimus, sed examinare debemus districtissime sententias majorum ut addamus quæ eis defuerunt et corrigamus quæ errata sunt, cum omni tamen modestia et excusatione.*)

Le second reproche que Roger Bacon adresse au scolasticisme, c'est de très-mal connaître ces anciens dont il invoque sans cesse l'*autorité*. Si du moins ceux qui font d'Aristote l'incarnation de la sagesse humaine, et qui prétendent le mettre d'accord avec la sagesse divine, étaient en état de le comprendre et de l'apprécier! Mais ils ne possèdent que des fragments de ses nombreux ouvrages, et ces fragments, ils ne les ont pas lus dans l'original; ils s'en rapportent aux versions latines. Or, quoi de plus indigne de confiance que les traducteurs latins d'Aristote? Du reste, connaît-on mieux l'antiquité sacrée elle-même? Pas davantage. Et pourquoi cela? C'est qu'on ne sait pas plus l'hébreu que le grec. Parmi les textes sacrés, les uns sont mal traduits, les autres font absolument défaut. Les livres saints sont pleins d'obscurités, et saint Jérôme lui-même ne les a pas toujours bien compris. Ceux qui font tant de bruit de l'*autorité* devraient bien, il semble, et avant tout, s'efforcer de la rendre, de la conserver pure et de bon aloi par la connaissance des langues et la critique des textes.

L'étude de l'antiquité est excellente, à condition qu'on n'ajoute pas foi, *sans examen*, à ce qu'elle nous apprend; à condition aussi que ce soit l'antiquité véritable, et non une antiquité *de convention*. Mais il est, selon Roger Bacon, une étude bien plus féconde et bien plus nécessaire, c'est l'étude de la nature, c'est la contemplation directe des œuvres de Dieu. Au-dessus de l'*autorité*, au-dessus même du raisonnement, il faut placer l'*expérience*. Dans toute recherche, dit-il, il faut employer la meilleure méthode possible. Or, cette méthode consiste à étudier dans leur ordre nécessaire les parties de la science, à placer au premier point ce qui réellement doit se trouver au *commencement*, le plus facile avant le plus difficile, le général avant le particulier, le *simple* avant le *composé*; il faut encore choisir pour l'étude les objets les plus utiles, en raison de la brièveté de la vie; il faut enfin exposer la science avec toute clarté et toute certitude, sans mélange de doute et d'obscurité. Or, tout cela est impossible sans l'expérience; car nous avons bien divers moyens de connaître, c'est-à-dire l'*autorité*, le raisonnement et l'expérience; mais l'*autorité* n'a pas de valeur si on n'en rend compte, *non sapit nisi detur ejus ratio;* elle ne fait rien comprendre, elle fait seulement croire; elle s'impose à l'esprit sans l'éclairer. Quant au raisonnement, on ne peut distinguer le sophisme de la démonstration qu'en vérifiant la conclusion par l'expérience et par la pratique. »

Roger Bacon avait eu raison deux siècles trop tôt. Sa voix resta isolée, perdue au milieu de celles qui célébraient l'*autorité*. Elle ne pouvait avoir d'écho dans un temps où la science présentait si bien l'image du définitif, que les esprits les plus éminents s'occupaient uniquement d'en rassembler et d'en coordonner les diverses parties.

Au XVe siècle commencent réellement les luttes de la science libre contre la science d'*autorité*. Trois grands événements préparent le triomphe de la première : l'invention de l'imprimerie, la prise de Constantinople par les Turcs, et la découverte du nouveau monde. Chaque jour, l'esprit de saint Thomas recule, l'esprit de Roger Bacon gagne du terrain. Les littérateurs grecs, fuyant la domination turque, avaient trouvé un asile en Italie. Ils enseignèrent à lire dans leur langue originale les poëtes, les orateurs, les historiens, les philosophes, les savants de l'ancienne Grèce; ils en multiplièrent d'abord les manuscrits, et bientôt après les éditions. L'antiquité tout entière, ressuscitée, apparut dans sa lumière et sa beauté, et fit rougir des travestissements qu'on lui avait fait subir, du costume barbare dont on l'avait affublée. Tout le travail encyclopédique des *Sommes* était perdu; le centre de la vie intellectuelle était déplacé. « Un instant, dit M. Renouvier, le monde fut saisi de vertige. Lois, mœurs, institutions, religion même, tout fut oublié. On put croire que le moyen âge s'abîmerait, et que Julien allait renaître. On écrivit des hymnes au soleil, on pronostiqua le retour du paganisme. » Ce qui caractérise ce *premier moment* de la Renaissance, ce n'est pas encore l'affranchissement de l'esprit, c'est le conflit des *autorités*, si bien unies jusqu'alors. A l'Aristote de la scolastique ceux-ci opposent le véritable Aristote, ceux-là Platon, d'autres Zénon, Epicure ou Pythagore; on veut encore un maître, mais on le choisit, ce qui est déjà, comme le remarque fort bien Condorcet, *commencer à secouer le joug*.

En même temps que la Renaissance oppose à l'*autorité* des anciens, commentés et dénaturés par l'Ecole, celle de ces mêmes anciens, interprétés par une libre érudition et une libre critique, la Réforme oppose à l'*autorité* de l'Eglise le libre examen appliqué à la Bible et aux écrits des Pères. Grâce à l'imprimerie, qui fonde peu à peu sa prodigieuse puissance, les livres de l'antiquité sacrée, comme de l'antiquité profane, sont mis entre toutes les mains; tout homme peut entrer directement en rapport avec la pensée de ceux qui l'ont précédé; le livre, *autorité passive*, *morte*, pour ainsi dire, sollicite l'activité de la pensée, la réflexion, au lieu de l'étouffer; l'empire de la foi passive qui naît de l'audition (*fides ex auditu*) est renfermé dans des frontières de plus en plus étroites.

Mais il fallait que l'esprit humain apprît à croire à lui-même, à sa propre fécondité, qu'au lieu de regarder toujours vers le passé, il s'élançât hardiment vers l'avenir; enfin, qu'il s'affranchît du livre comme de l'*autorité vivante*, *parlante* et *enseignante* de l'école et de l'Eglise. Le branle fut donné dans cette direction par les découvertes géographiques et par les découvertes astronomiques. Les unes montrèrent un nouveau ciel à l'Europe étonnée, et lui ouvrirent des terres que les anciens n'avaient pas connues; les autres, en révélant le véritable système du monde, atteignirent d'un seul coup la triple *autorité* de Ptolémée, de la Bible et du sens commun. Christophe Colomb avait eu à défendre son opinion sur la sphéricité de la terre et sur la possibilité d'en faire le tour, devant le collége de Salamanque, composé des plus savants professeurs d'astronomie, de géographie, de mathématiques, et des dignitaires les plus éminents de l'Eglise. « Aucune discussion, dit M. Liebig, n'exerça plus d'influence sur le développement intellectuel de l'humanité. » Comment la terre pourrait-elle être ronde, disait l'*autorité*, puisqu'on lit dans les *Psaumes* que le ciel est tendu comme une peau? Et quand saint Pierre, dans sa *Lettre aux Hébreux*, compare le ciel à un tabernacle ou à une tente déployée sur la terre, comment nier encore qu'elle soit plate? Lactance et saint Augustin ne se sont-ils pas prononcés contre l'existence des antipodes? Quelle prétention d'ailleurs, pour un *homme du commun*, de vouloir faire une si grande découverte, quand la forme du monde a été l'objet des méditations de tant de philosophes et de savants, quand tant de hardis marins y ont navigué depuis des milliers d'années! L'impression dut être grande quand on apprit que l'*homme du commun* avait eu raison contre les maîtres de la science d'*autorité*.

Il n'y avait pas moyen de nier l'Amérique; l'*autorité* dut se résigner à accepter la géographie nouvelle; mais elle mit un opiniâtre acharnement à disputer à l'astronomie ses conquêtes, et à défendre, comme la plus importante de ses citadelles, le système de Ptolémée. Pourtant, la science libre, sous la plume prudente de Copernic, s'était faite bien humble; elle allait au-devant des reproches; elle s'excusait presque d'avoir raison; elle n'entendait présenter le mouvement de la terre que comme une hypothèse, et encore une hypothèse ancienne. La tâche imposée à l'astronome, disait-elle, est d'observer exactement les mouvements célestes, d'imaginer les hypothèses les plus propres à les bien représenter; puisqu'il est impossible d'arriver *aux véritables causes que la révélation seule pourrait faire connaître*, il doit être permis de supposer celles qui se trouveront les plus propres à faciliter les calculs. Il n'est d'ailleurs nullement besoin que les hypothèses soient vraies ni même vraisemblables.

Malgré ces atténuations et ces précautions, le mouvement de la terre occupait dans le système général des connaissances une place trop importante, trop centrale, pour passer sans résistance. La lutte fut longue : on connaît la réaction de Tycho-Brahé et la persécution dont Galilée fut victime. Lorsque Josué, disaient les théologiens, a défendu au soleil de se mouvoir vers Gabaon, Dieu, obéissant à sa voix, l'a arrêté au milieu du ciel : on ne peut ni l'ignorer, ni l'oublier. C'est donc le soleil qui se meut : arrête-t-on ce qui est immobile? Quand l'ombre rétrograda sur le cadran d'Achaz, le soleil remonta de dix degrés; suivant les partisans de Copernic, la terre a rétrogradé et non le soleil; l'embarras d'une telle interprétation est manifeste. Isaïe, inspiré de Dieu, était pénétré de la sagesse à laquelle *rien n'est caché*; il savait la vérité. Que lui eût-il coûté de la dire nettement? Il a été dit : le ciel est en haut et la terre en bas; si la terre tournait dans un cercle embrassant Mercure, Vénus et le Soleil, serait-elle réellement en bas? D'ailleurs, ajoutaient-ils, il est impossible de faire de la terre une planète, car, on sait qu'à chaque planète est attaché un ange chargé spécialement de la conduire; pour la terre, où pourrait habiter son conducteur? A la surface? On le verrait bien. Au centre? C'est la *demeure des démons*.

La science d'*autorité* ne se contenta pas de ces beaux arguments; elle appela à leur aide le bras séculier; ne pouvant répondre à Galilée, on l'emprisonna; on lui fit abjurer à genoux l'*hérésie* du mouvement de la terre. Malheureusement, cette abjuration, arrachée par la force à un vieillard, ne pouvait empêcher ni les systèmes de Ptolémée et de Tycho-Brahé d'être impossibles et absurdes, ni les mathématiciens de suivre leurs calculs et leurs démonstrations, ni le télescope de faire son office entre les mains des astronomes, ni *la terre de tourner*. *E pur si muove* (*et pourtant elle tourne*); on a prêté ce mot à Galilée; s'il ne fut pas prononcé, il fut certainement dans sa pensée, et non-seulement dans sa pensée, mais dans celle de tous les hommes qui suivaient alors le mouvement scientifique. Hélas! nous n'en pouvons mais; elle tourne, *e pur si muove*, elle tourne en dépit de vos textes et de vos foudres, ce fut la réponse ironique de la science libre aux puériles violences de Rome. La pauvre *infaillibilité* s'était attaquée là à plus fort qu'elle, non à l'affirmation passionnée et orgueilleuse d'un chef d'école, d'un fondateur de secte, à la subjectivité; mais à quelque chose d'objectif et d'impersonnel, à une vérité scientifique.

En même temps que le sceptre d'Aristote et de Ptolémée, tombait celui de Galien. Tandis que Copernic, Kepler et Galilée créaient une astronomie nouvelle, une anatomie nouvelle et une médecine nouvelle naissaient avec Vésale et Paracelse; et Campanella, appelant l'esprit de liberté à renouveler la philosophie, comme il avait renouvelé les sciences particulières, pouvait s'écrier : « L'imprimerie n'a-t-elle pas été découverte à notre époque! Colomb n'a-t-il pas trouvé un nouveau monde inconnu des anciens!... Et les étoiles nouvelles de Galilée, et le mouvement de la terre de Copernic, et le tour du monde des Portugais, et la réforme du calendrier et de l'astronomie, et le canon, et la boussole!... Les réformes déjà tentées dans la philosophie doivent faire prévoir de même *son complet renouvellement;* et quiconque nie que le génie moderne puisse surpasser le génie antique doit aussi nier le nouveau monde et les étoiles et les planètes, les mers, les animaux, les colonies, et les sectes modernes, et la nouvelle cosmographie. »

Avec le *Novum organum* de François Bacon et le *Discours de la méthode* de Descartes apparaît ce *renouvellement complet* de la philosophie, qui, terminant l'évolution de la Renaissance, ouvre véritablement l'ère de la liberté de l'esprit. Ce n'est plus à l'*autorité*, c'est à l'observation et à la méditation, devenues *méthodiques*, que l'homme demandera désormais les certitudes scientifiques et philosophiques. A la place du *syllogisme* qui suppose les premiers principes des sciences, l'*induction* qui les établit en interrogeant la nature et en interprétant ses réponses. A la place de l'*ipsedixitisme*, toujours prêt à citer ses maîtres et à répéter la leçon apprise, le *doute*, qui commence par dépouiller l'esprit de toutes les opinions reçues pour y construire à nouveau sur de plus solides bases et dans un meilleur ordre. Observer avec exactitude, analyser avec précision, généraliser avec rigueur : voilà les préceptes de Bacon. Ne recevoir jamais aucune chose pour vraie qu'on ne la connaisse *évidemment* être telle; conduire par ordre ses pensées, *en commençant* par les objets les plus simples et les plus aisés à connaître pour monter peu à peu, comme par degrés, jusqu'à la connaissance des plus composés : voilà les préceptes de Descartes.

Ecoutez Bacon poursuivant le dogmatisme, le traditionalisme, l'*autorité* sous toutes ses formes, et montrant l'indigence et la stérilité des enseignements puisés dans l'école et dans les livres :

« Nous devons, avant d'entrer en matière, détruire franchement, et sans détours, cette excessive admiration qu'on prodigue aux choses déjà inventées, afin que les hommes une fois détrompés à cet égard cessent de s'en exagérer à eux-mêmes ou d'en vanter l'abondance ou l'utilité. Car, si l'on considère d'un peu près toute cette prétendue variété de connaissances qu'on croit répandues dans les livres, qu'y trouvera-t-on? D'éternelles répétitions de la même chose, un peu diversifiée par la manière de la traiter, mais dont l'invention s'était saisie depuis longtemps; en sorte que cette abondance, qu'au premier coup d'œil on croit y voir, se réduit, tout examiné, à bien peu de chose..... Si de telles sciences n'étaient absolument mortes, eût-il été possible qu'elles restassent ainsi, durant plusieurs siècles, comme clouées presque à la même place, et qu'elles ne présentassent aucun accroissement digne du genre humain, et cela au point que le tableau de la succession et de la tradition des sciences ne représente que les personnages d'un maître et d'un disciple, au lieu de ceux d'un inventeur et d'un homme qui ajoute quelque chose de notable aux découvertes de son prédécesseur? Cependant, nous voyons que le contraire a lieu dans les arts mécaniques, lesquels, comme s'ils étaient pénétrés d'un certain esprit vivifiant, croissent et se perfectionnent de jour en jour. La philosophie, au contraire, et les sciences intellectuelles, semblables à des statues, sont *encensées et adorées*, *mais demeurent immobiles*. De plus, si quelquefois elles fleurissent avec leur premier auteur, elles ne font ensuite que dégénérer; car une fois que les hommes se sont coalisés pour s'assujettir à l'opinion d'un seul, ils n'ajoutent plus rien au corps même des sciences; mais, semblables à autant d'esclaves, ils se mettent à la suite de certains auteurs pour leur servir de cortége et de décoration.....

» La crédulité qui a revêtu tels auteurs des sciences d'une certaine prérogative de dictateur pour statuer, et non d'une simple autorité de sénateur pour conseiller, a fait un tort infini aux sciences. C'est la principale cause de leur décadence et de leur abaissement. C'est là ce qui fait qu'aujourd'hui, manquant de substances, elles ne font que languir, et ne prennent plus d'accroissement sensible : de là il est arrivé que, dans les arts mécaniques, les premiers inventeurs ont fait peu de découvertes, et que le temps a fait le reste; mais que dans les sciences, les premiers auteurs ayant été fort loin, le temps n'a fait que miner et ruiner leur ouvrage..... La véritable cause de cette différence est que, dans les arts mécaniques, un grand nombre d'esprits ont concouru vers un seul point, au lieu que, dans les sciences et les arts libéraux, un seul esprit a écrasé tous les autres par son poids et son ascendant. Et ces esprits supérieurs, trop souvent leurs sectateurs les ont plutôt altérés qu'enrichis. Car, de même que l'eau ne s'élève jamais au-dessus de la source d'où elle est dérivée, de même aussi la doctrine d'Aristote ne s'élèvera jamais au-dessus de la doctrine de ce même Aristote. Ainsi, quoique cette règle qui dit que *tout homme qui apprend doit se résoudre à croire*, ne nous déplaise nullement, il est bon pourtant d'y joindre cette autre règle, que *tout homme déjà suffisamment instruit doit user de son propre jugement*. Car, ce que les disciples doivent à leurs maîtres, c'est seulement une sorte de foi provisoire, une simple suspension de jugement jusqu'à ce qu'ils se soient bien pénétrés de l'art qu'ils apprennent; mais ils ne leur doivent jamais un entier renoncement à leur liberté, ni une perpétuelle servitude d'esprit. Ainsi, pour terminer ce que nous avons à dire sur ce sujet, nous nous contenterons d'ajouter ce qui suit : rendons aux grands maîtres l'hommage qui leur est dû, mais sans déroger à ce qui est dû aussi à l'auteur des auteurs, au père de toute vérité, au temps.....

« Une cause qui a fait obstacle aux progrès que les hommes auraient pu faire dans les sciences, et qui les a, pour ainsi dire, cloués à la même place, comme s'ils étaient enchantés, c'est ce profond respect qu'ils ont d'abord pour l'antiquité, puis pour l'*autorité* de ces personnages qu'ils regardent comme de grands maîtres en philosophie, enfin pour l'opinion publique. L'opinion publique, le consentement général, n'est qu'un signe trompeur du vrai. La véritable unanimité est celle qui règne entre des hommes qui, dans toute la liberté de leur jugement et après un mûr examen, tombent d'accord sur les mêmes points; mais comme cette multitude d'hommes, qui semblent

être tous du même sentiment sur la philosophie d'Aristote, ne s'accordent ainsi que par l'effet d'un même préjugé et d'une même déférence pour une *autorité* qui les subjugue tous, c'est plutôt un assujettissement commun qu'un vrai consentement. D'ailleurs, quand ce prétendu consentement serait aussi réel et aussi universel qu'on le dit, tant s'en faut qu'une telle unanimité doive être tenue pour une véritable et solide *autorité*, qu'au contraire il fait naître une violente présomption en faveur du sentiment opposé; et, dans les choses intellectuelles, c'est de tous les signes le plus suspect. Car au fond, rien ne plaît au grand nombre que ce qui flatte l'imagination et enlace l'entendement en se liant aux notions vulgaires. Ainsi, ce mot si connu que Phocius appliquait aux mœurs, s'applique également bien aux opinions philosophiques : Lorsque la multitude, disait-il, est d'accord avec vous et vous applaudit, ayez soin aussitôt de vous bien examiner vous-même, afin de voir si, soit dans vos discours, soit dans vos actions, il ne vous serait pas échappé quelque sottise...

» Quant à l'antiquité, l'opinion qu'on s'en forme, faute d'y avoir suffisamment pensé, est tout à fait superficielle et n'est guère conforme au sens naturel du mot auquel on l'applique. C'est à la vieillesse du monde et à son âge mûr qu'il faut attacher ce nom d'antiquité. Or, la vieillesse du monde, c'est le temps où nous vivons, et non celui où vivaient les anciens, et qui était sa jeunesse. A la vérité, le temps où ils ont vécu est le plus ancien par rapport à nous; mais par rapport au monde, ce temps était nouveau. Or, de même que, lorsqu'on a besoin de trouver dans quelque individu une grande connaissance des choses humaines et une certaine maturité de jugement, on cherchera plutôt l'une et l'autre dans un vieillard que dans un jeune homme, connaissant assez l'avantage que donnent au premier sa longue expérience, le grand nombre et la diversité des choses qu'il a vues, ouï dire ou pensées lui-même; c'est ainsi, et par la même raison, que si notre siècle, connaissant mieux ses forces, avait le courage de les éprouver et la volonté de les augmenter en les exerçant, on aurait lieu d'en attendre de plus grandes choses que de l'antiquité où l'on cherche ses modèles; car le monde étant plus âgé, la masse des observations et des expériences s'est accrue à l'infini... Ne serait-ce pas une honte pour le genre humain d'avoir découvert de nos jours dans le monde matériel tant de contrées, de terres, de mers et d'astres, et de souffrir en même temps que les limites du monde intellectuel fussent resserrées dans le cercle étroit des découvertes de l'antiquité! ».

Comme on le voit, Bacon prend à tâche d'exciter nos défiances et de diminuer nos admirations et nos respects envers la tradition et la science antique. L'admiration et le respect, semble-t-il nous dire, paralysent vos courages. Osez regarder et juger! Ces anciens, desquels vous ne pouvez détacher les yeux, n'ont presque rien su, presque rien fait; ils vous ont laissé pour ainsi dire tout à découvrir. C'étaient des enfants, vous êtes des hommes; c'étaient des apprentis, vous devez être des maîtres. Vous pouvez sans doute, pourvu que ce soit sous bénéfice d'inventaire, accepter l'héritage intellectuel qu'ils vous ont laissé. Mais gardez-vous de tenir cet héritage en trop haute estime, de croire qu'il puisse vous tirer de votre pauvreté native et vous dispenser du travail, de la recherche, de l'invention. En certains passages il va plus loin, et semble appeler le doute et la méthode de Descartes : « Les deux routes de la contemplation, dit-il, ne diffèrent point des deux routes de l'action dont les anciens ont tant parlé; routes dont l'une, disaient-ils, unie et facile au commencement, devient sur la fin tout à fait impraticable, et l'autre, rude et scabreuse à l'entrée est, pour peu qu'on y pénètre, tout à fait libre et aplanie. C'est ainsi que dans la contemplation, si l'on veut commencer par la *certitude*, on finira par le *doute*, au lieu que si, commençant par le doute, on a la patience de l'endurer quelque temps, on finira par la certitude. » Et ailleurs : « Il n'a point encore paru de mortel d'un esprit assez *ferme* et assez *constant* pour s'imposer la loi d'effacer entièrement de sa mémoire toutes les théories et les notions communes, pour recommencer tout et appliquer de nouveau aux faits particuliers son entendement bien aplani, et, pour ainsi dire, tout ras. Aussi notre philosophie n'est-elle qu'un amas, qu'un fatras composé du produit de la crédulité, du hasard et des notions que nous avons sucées avec le lait. »

Un homme se rencontra, qui eut cette *fermeté* et cette *constance* d'esprit. Répudier tout héritage intellectuel; s'affranchir de la tradition, au point non-seulement de la juger, de la réduire à sa juste valeur, mais de la considérer comme non avenue, de l'écarter complétement; faire lui-même dans son intelligence la nuit, puis la lumière; partir du doute pour arriver à une certitude qui fût vraiment sienne, et, sur les ruines des opinions reçues et convenues, élever seul l'édifice de la science : telle fut l'entreprise de Descartes. Il y fut conduit, comme il le raconte lui-même, par les contradictions des doctes, par l'anarchie que la Renaissance avait introduite dans l'Ecole, puis par celle que ses voyages lui révélèrent dans les croyances et les coutumes du genre humain. « J'ai été nourri, dit-il, aux lettres dès mon enfance, et pour ce qu'on me persuadait que par leur moyen on pouvait acquérir une connaissance claire et assurée de tout ce qui est utile à la vie, j'avais un extrême désir de les apprendre. Mais sitôt que j'eus achevé tout ce cours d'étude, au bout duquel on a coutume d'être reçu au rang des doctes, je changeai entièrement d'opinion; car je me trouvais embarrassé de tant de doutes et d'erreurs, qu'il me semblait n'avoir fait autre profit en tâchant de m'instruire, sinon que j'avais découvert de plus en plus mon ignorance; et néanmoins j'étais en l'une des plus célèbres écoles de l'Europe, où je pensais qu'il devait y avoir de savants hommes, s'il y en avait en aucun endroit de la terre. J'y avais appris tout ce que les autres y apprenaient, et même, ne m'étant pas contenté des sciences qu'on nous enseignait, j'avais parcouru tous les livres traitant de celles qu'on estime les plus curieuses et les plus rares, qui avaient pu tomber entre mes mains. Avec cela je savais les jugements que les autres faisaient de moi, et je ne voyais point qu'on m'estimât inférieur à mes condisciples, bien qu'il y en eût déjà entre eux quelques-uns qu'on destinait à remplir les places de nos maîtres; et enfin notre siècle me semblait aussi florissant et aussi fertile en bons esprits qu'ait été aucun des précédents; ce qui me faisait prendre la liberté de juger par moi de tous les autres, et de penser qu'il n'y avait aucune doctrine dans le monde qui fût telle qu'on m'avait auparavant fait espérer. »

Descartes en était venu à considérer la philosophie commune, la philosophie de l'Ecole et des livres comme le moyen de parler vraisemblablement de toutes choses et de se faire admirer des moins savants; la logique traditionnelle comme une dialectique qui enseigne les moyens de faire entendre à autrui ce qu'on sait, ou même aussi de dire sans jugement plusieurs paroles touchant ce qu'on ne sait pas; les sciences comme dépourvues de solidité, en raison du peu de valeur des fondements philosophiques sur lesquels elles sont bâties. Il résolut, sitôt que l'âge lui permit de sortir de la sujétion de ses précepteurs, de quitter entièrement l'étude des lettres, et de ne plus chercher d'autre science que celle qui pourrait se trouver dans le grand livre du monde. « J'employai, dit-il, le reste de ma jeunesse à voyager, à voir des cours et des armées, à fréquenter des gens de diverses humeurs et conditions, à recueillir diverses expériences, à m'éprouver moi-même dans les rencontres que la fortune me proposait, et partout à faire telle réflexion sur les choses qui se présentaient que j'en pusse tirer quelque profit. Car il me semblait que je pourrais rencontrer beaucoup plus de vérité dans les raisonnements que chacun fait touchant les affaires qui lui importent, et dont l'événement le doit punir bientôt après s'il a mal jugé, que dans ceux que fait un homme de lettres dans son cabinet touchant des spéculations qui ne produisent aucun effet, et qui ne lui sont d'autre conséquence, sinon que peut-être il en tirera d'autant plus de vanité qu'elles seront plus éloignées du sens commun, à cause qu'il aura dû employer d'autant plus d'esprit et d'artifice à tâcher de les rendre vraisemblables. »

Après l'éducation par les maîtres et les livres, par les voyages dans le temps, par les conversations avec les honnêtes gens des siècles passés : l'éducation par les voyages dans l'espace, par l'observation du monde, par la comparaison des mœurs des divers peuples. Quel fut le résultat de cette seconde éducation? Aussi peu satisfaisant que celui de la première. L'*autorité* du sens commun ne lui apporta pas plus de certitude que l'*autorité* de la tradition. « En considérant les mœurs des autres hommes, je n'y trouvais guère de quoi m'assurer, et j'y remarquais quasi autant de diversité que j'avais fait auparavant entre les opinions des philosophes. En sorte que le plus grand profit que j'en retirais était que, voyant plusieurs choses qui, bien qu'elles nous semblent fort extravagantes et ridicules, ne laissent pas d'être communément reçues et approuvées par d'autres grands peuples, j'apprenais à ne rien croire trop fermement de ce qui ne m'avait été persuadé que par l'exemple et par la coutume; et ainsi je me délivrais peu à peu de beaucoup d'erreurs qui peuvent offusquer notre lumière naturelle et nous rendre moins capables d'entendre raison. »

Voilà Descartes *arrivé* au doute. Nous disons *arrivé*, parce que son doute n'est jusqu'ici qu'un résultat, une conséquence; ce n'est pas encore un principe, un point de départ. C'est le doute critique qui suit l'examen et la comparaison des doctrines; ce n'est point encore le doute théorique, hypothétique, qui précède la recherche de la vérité; le doute révolutionnaire, individualiste, qui dit à l'histoire : je ne te connais pas; à l'humanité : je ne sais pas si tu existes, et qui déblaye, de parti pris, l'esprit humain, afin que la raison puisse y faire de plus régulières et de plus belles constructions. Ce doute méthodique, négation non plus seulement empirique, mais *apriorique* et absolue de l'*autorité*, ne tarde pas à succéder à l'autre. « Après que j'eus employé quelques années à étudier ainsi dans le livre du monde et à tâcher d'acquérir quelque expérience, je pris la résolution d'étudier en moi-même et d'employer toutes les forces de mon esprit à choisir les chemins que je devais suivre, ce qui me réussit beaucoup mieux, ce me semble, que si je ne me fusse jamais éloigné ni de mon pays, ni de mes livres. J'étais alors en Allemagne, où... je demeurais tout le jour enfermé seul dans un poêle, ayant ainsi le loisir de m'entretenir de mes pensées. Entre lesquelles l'une des premières fut que je m'avisai de considérer que souvent il n'y a pas tant de perfection dans les ouvrages composés de plusieurs pièces et faits de la main de divers maîtres qu'en ceux auxquels un seul a travaillé. Ainsi voit-on que les bâtiments qu'un seul architecte a entrepris et achevés ont coutume d'être plus beaux et mieux ordonnés que ceux que plusieurs ont tâché de raccommoder, en faisant servir de vieilles murailles qui avaient été bâties à d'autres fins. Ainsi ces anciennes cités qui, n'ayant été au commencencement que des bourgades, sont devenues par succession de temps de grandes villes, sont ordinairement si mal composées, au prix de ces places régulières qu'un ingénieur trace à sa fantaisie dans une plaine, qu'encore que considérant leurs édifices, chacun à part, on y trouve souvent autant ou plus d'art qu'en ceux des autres, toutefois, à voir comme ils sont arrangés, ici un grand, là un petit, et comme ils rendent les rues courbées et inégales, on dirait que c'est plutôt la fortune que la volonté de quelques hommes usant de raison qui les a ainsi disposés. Et si on considère qu'il y a eu néanmoins de tout temps quelques officiers qui ont eu charge de prendre garde aux bâtiments des particuliers pour les faire servir à l'ornement du public, on connaîtra bien qu'il est malaisé, en ne travaillant que sur les ouvrages d'autrui, de faire des choses fort accomplies. Ainsi je m'imaginai que les peuples qui ayant été autrefois demi-sauvages, et ne s'étant civilisés que peu à peu, n'ont fait leurs lois qu'à mesure que l'incommodité des crimes et des querelles les y a contraints, ne sauraient être si bien policés que ceux qui, dès le commencement qu'ils se sont assemblés, ont observé les constitutions de quelque prudent législateur... Et ainsi je pensai que les *sciences des livres*, au moins celles dont les raisons ne sont que probables et qui n'ont aucunes démonstrations, s'étant composées et grossies peu à peu des opinions de plusieurs diverses personnes, ne sont point si approchantes de la vérité que les simples raisonnements que peut faire naturellement un homme de bon sens touchant les choses qui se présentent. Et ainsi encore je pensai que pour ce que nous avons tous été enfants avant que d'être hommes, et qu'il nous a fallu longtemps être gouvernés par nos appétits et nos précepteurs, qui étaient souvent contraires les uns aux autres, et que ni les uns ni les autres ne nous conseillaient peut-être pas toujours le meilleur, il est presque impossible que nos jugements soient si purs ni si solides qu'ils auraient été si nous avions eu l'usage entier de notre raison dès le point de notre naissance, et que nous n'eussions jamais été conduits que par elle. Il est vrai que nous ne voyons point qu'on jette par terre toutes les maisons d'une ville pour le seul dessein de les refaire d'autre façon et d'en rendre les rues plus belles; mais on voit bien que plusieurs font abattre les leurs pour les rebâtir, et que même quelquefois ils y sont contraints quand elles sont en danger de tomber d'elles-mêmes et que les fondements n'en sont pas bien fermes. A l'exemple de quoi je me persuadai qu'il n'y aurait véritablement d'apparence qu'un particulier fît dessein de réformer un Etat, en y changeant tout dès les fondements et en le renversant pour le redresser, ni même aussi de réformer le corps des sciences, ou l'ordre établi dans les écoles pour les enseigner, *mais que pour toutes les opinions que j'avais reçues jusqu'alors en ma créance, je ne pouvais mieux que d'entreprendre une bonne fois de les en ôter, afin d'y en remettre par après ou d'autres meilleures, ou bien les mêmes lorsque je les aurais ajustées au niveau de la raison.* Et je crus fermement que par ce moyen je réussirais à conduire ma vie beaucoup mieux que si je ne bâtissais que sur de vieux fondements, et que je ne m'appuyasse que sur les principes que je m'étais laissé persuader en ma jeunesse, sans avoir jamais examiné s'ils étaient vrais. »

Il faut remarquer que Bacon et Descartes, les créateurs des méthodes qui ont affranchi l'esprit humain en donnant une direction, de la consistance, de la suite et de la fécondité à ses efforts, ne laissent pas, dans leur lutte contre l'*autorité*, que de lui reconnaître un empire légitime, se bornant à lui interdire d'en passer les frontières. Dans la pensée de Bacon, la Bible et la révélation imposent leurs notions incontestables. Le rationalisme de Descartes est profond et radical; mais il s'impose des limites quant à l'étendue. Il reste prudemment sur le terrain de la philosophie pure et des sciences proprement dites. Il ne se hasarde pas à mettre le pied sur celui de la théologie sacrée, de la politique, du droit, de la morale. Descartes a soin de déclarer que sa méthode n'atteint pas ces sujets, et qu'à cet égard il entend s'établir tranquillement dans le traditionnel et dans le convenu. En un mot, il semble faire deux parts du domaine de la pensée, deux parts de l'esprit humain; l'une qu'il livre au doute méthodique et au travail solitaire de la raison, l'autre qu'il abandonne, par une sorte de capitulation, à l'*autorité* de l'Eglise et à l'*autorité* de l'Etat. A la suite et à l'exemple de Descartes, la pensée du XVII^e siècle maintint cette sorte de pacte entre le rationalisme et le traditionalisme, entre la foi et la libre pensée, qui n'a pas été sans influence sur le caractère organique et sur la sérénité et la splendeur intellectuelles de cette époque. Pascal fut l'éloquent interprète de cette pensée. Il distingue deux espèces de sciences : les sciences d'*autorité*, qui dépendent seulement de la mémoire et sont purement historiques, n'ayant pour objet que de savoir ce que les auteurs ont écrit, telles que l'histoire, la jurisprudence, les langues et surtout la théologie, et les sciences de raisonnement et d'expérience, comme les sciences mathématiques et physiques, qui ont pour objet de chercher et de découvrir les vérités cachées. « S'il s'agit, dit-il, de savoir qui fut le premier roi des Français; en quel lieu les géographes placent le premier méridien; quels mots sont usités dans une langue morte, et toutes les choses de cette nature; quels autres moyens que les livres pourraient nous y conduire? Et qui pourra rien ajouter à ce qu'ils nous en apprennent? puisqu'on ne veut savoir que ce qu'ils contiennent. C'est l'*autorité* seule qui nous en peut éclaircir. Mais où cette *autorité* a la principale force, c'est dans la théologie, parce qu'elle y est inséparable de la vérité, et que nous ne la connaissons que par elle : de sorte que, pour donner la certitude entière des matières les plus incompréhensibles à la raison, il suffit de les faire voir dans les livres sacrés... Il n'en est pas de même des sujets qui tombent sous le sens ou sous le raisonnement, l'*autorité* y est inutile; la raison seule a lieu d'en connaître. Elles ont leurs droits séparés : l'une avait tantôt tout l'avantage, ici l'autre règne à son tour. Mais comme les sujets de cette sorte sont proportionnés à la portée de l'esprit, il trouve une liberté entière de s'y étendre : sa fécondité inépuisable produit continuellement, et ses inventions peuvent être tout ensemble sans fin et sans interruption. C'est ainsi que la géométrie, l'arithmétique, la musique, la physique, la médecine, l'architecture, et toutes les sciences qui sont soumises à l'expérience et au raisonnement, doivent être augmentées pour devenir parfaites. Les anciens les ont trouvées seulement ébauchées par ceux qui les ont précédés, et nous les laisserons à ceux qui viendront après nous en un état plus accompli que nous ne les avons reçues... L'éclaircissement de cette différence doit nous faire plaindre l'aveuglement de ceux qui apportent la seule *autorité* pour preuve dans les matières physiques, au lieu du raisonnement et des expériences; et nous donner de l'horreur pour la malice des autres, qui emploient le raisonnement seul dans la théologie au lieu de l'*autorité* de l'Ecriture et des Pères. Il faut relever le courage de ces gens timides qui n'osent rien inventer en physique, et confondre l'insolence de ces téméraires qui produisent des nouveautés en théologie. Cependant on voit, dans notre siècle, beaucoup d'opinions nouvelles en théologie, inconnues à toute l'antiquité, soutenues avec obstination et reçues avec applaudissement; au lieu que celles qu'on produit dans la physique semblent devoir être convaincues de fausseté dès qu'elles choquent tant soit peu les opinions reçues : comme si le respect qu'on a pour les anciens philosophes était de devoir, et que celui que l'on porte aux plus anciens des Pères était seulement de bienséance! »

Plus loin, dans un passage souvent cité, l'auteur des *Pensées* montre que le respect de l'*autorité* dans les matières qui ne le comportent pas, poussé jusqu'à « faire un crime de contredire les anciens et un attentat d'ajouter à leurs connaissances » est injurieux à la raison de l'homme, qu'il met en parallèle avec l'instinct des animaux, « puisqu'il en ôte la principale différence consistant en ce que les effets du raisonnement augmentent sans cesse, au lieu que l'instinct demeure toujours dans un état égal. » Il assigne à la *tradition* son véritable, son seul rôle légitime, qui est d'être un élément, un stimulant, une condition de *progrès;* il ne veut pas qu'elle pèse sur l'esprit humain et le fasse descendre à l'uniformité et à l'immobilité de l'instinct animal, mais qu'elle lui permette de s'élever toujours plus haut par l'accroissement continu des connaissances qui se transmettent de génération en génération. Il compare « la suite des hommes, pendant le cours des siècles, à un même homme qui subsiste toujours et qui apprend continuellement; » et rencontrant là une pensée déjà exprimée par les deux Bacon, il signale l'injustice de notre respect pour l'antiquité, qui « forme évidemment l'enfance de cet *homme universel.* »

Voilà l'*autorité* complétement et définitivement écartée de la métaphysique et de la philosophie naturelle. La libre pensée a conquis là depuis Bacon, depuis Descartes surtout, un vaste espace où elle peut se mouvoir à l'aise et sans être inquiétée dans sa possession. Mais l'*autorité*, nous l'avons déjà dit, a gardé sa citadelle sacrée, l'Ecriture, la théologie, et de ce centre elle étend son empire sur les sciences historiques, les sciences morales et les sciences politiques. Elle ne doit pas tarder à y être attaquée. Déjà, au XVII^e siècle même, un profond penseur, Spinoza, un dialecticien fécond et entreprenant, Bayle, avaient osé toucher à l'inviolabilité, jusque-là respectée, des dogmes religieux. Partant du principe cartésien que le criterium de la vérité est l'évidence, la notion claire et distincte,

Spinoza chercha l'évidence dans les *Ecritures*, dans les *Révélations*, dans les enseignements des *Eglises*, et ne la trouvant pas, rompit ouvertement avec toute espèce de *surnaturel*. Préludant aux travaux de la critique et de l'exégèse moderne, il nia les miracles et infirma la valeur dogmatique de la Bible; il soutint qu'on y devait remplacer le sens métaphysique par le sens moral, seul important aux yeux des anciens Juifs; que les écrivains sacrés, et en particulier les prophètes, devaient être considérés comme de grands esprits *que l'exaltation faisait parler dans le sens de leurs opinions ou préjugés;* que la passion et la mort du Christ devaient être tenues pour *réelles* et vraies à la lettre, et sa résurrection ainsi que son ascension pour *spirituelles* et symboliques; que Dieu revêtant la nature humaine était une idée non moins absurde *qu'un cercle revêtant la nature d'un carré*. En même temps, il produisit, en dehors de toute *autorité* et de toute tradition, un système de morale et de politique tout entier puisé dans son rationalisme. Bayle se plut à ruiner l'*autorité* théologique en *assemblant*, comme il le dit lui-même, *pareil à Jupiter assemble-nuages*, des doutes sur tous les dogmes, sur tous les objets des controverses et des disputes religieuses. Refroidir le zèle en affaiblissant la foi du protestant comme du catholique, et de cet affaiblissement de la foi, de cette humiliation de la théologie, faire sortir le règne de la tolérance dans les esprits et dans les lois, tel fut le but auquel il voua son érudition et sa dialectique. Bayle fut le précurseur de Voltaire et du XVIIIe siècle.

Au XVIIIe siècle, nous sommes loin du bel ordre qu'avait imposé à l'esprit humain la conciliation opérée par Malebranche, Bossuet, Fénelon, entre le cartésianisme et l'Eglise. Tandis qu'une méthode nouvelle, la méthode analytique de Locke et de Condillac, réduit toute idée abstraite et générale à des éléments sensibles, et menace ainsi le spiritualisme cartésien, devenu l'allié et presque l'appui de l'*autorité* religieuse, voilà que le Satan de la libre pensée ne distingue plus le sacré du profane; tout est sa proie; Voltaire écrit l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, Montesquieu l'*Esprit des lois*, Rousseau l'*Emile* et le *Contrat social*, Diderot et d'Alembert l'*Encyclopédie;* plus de limites à mon empire, plus de sciences d'*autorité*, dit le rationalisme : à moi l'histoire, l'exégèse, la morale, la politique et la législation. En présence de l'Europe attentive et charmée, le génie français, avec les qualités qui le distinguent, amour de la clarté et de la proportion, ironie, implacable bon sens, engage la bataille contre les fantômes de l'Orient. On siffle également et l'*autorité* des protestants, l'inspiration divine de la Bible, et l'*autorité* des catholiques, l'infaillibilité de l'Eglise; on confond dans un même mépris tous les miracles de toutes les religions; on ne veut y voir que fables et impostures; on se plaît au spectacle des folies des âges précédents, surtout des folies d'origine religieuse; on traite la théologie comme l'astrologie et l'alchimie; on montre, en souriant d'un sourire qui devient contagieux et avec une passion contenue, toutes les chimères autrefois accueillies par l'esprit humain, et dont la raison doit enfin le guérir. En même temps s'introduit dans les esprits l'idée d'une morale, d'une science pédagogique et d'une science sociale dégagées d'éléments traditionnels, et relevant de la pure raison.

Les deux Bacon et Pascal avaient combattu, nié l'*autorité* dans les sciences physiques, d'après cette considération, aussi juste qu'ingénieuse, que l'antiquité n'est que l'*enfance* de l'humanité; la logique du XVIIIe siècle les prend au mot, accepte ce point de vue et l'étend aux sciences morales, politiques, historiques. Si dans les unes, dit-elle, l'humanité a mêlé des erreurs sans nombre à quelques observations exactes et à quelques raisonnements justes, pourquoi n'en serait-il pas de même dans les autres? La crédulité et l'imagination de l'enfance ne sont-elles pas en toutes choses les mêmes? N'est-ce pas là qu'il faut voir la source des révélations et des miracles, de tout ce merveilleux et de tout ce surnaturel qui a occupé et opprimé si longtemps l'esprit, végétation parasite née dans la nuit des origines, dans la nuit de l'inconscience, et qui doit s'atrophier et se dessécher à la lumière de la raison? N'est-il pas temps de porter le flambeau d'une critique sévère dans toutes ces histoires, racontées par des *enfants*, et de ramener à des proportions humaines les dieux et les demi-dieux qu'ils ont faits? N'est-il pas temps de rechercher les principes du devoir et du droit, de scruter les fondements de l'ordre social sans tenir compte des enseignements corrompus du passé? Est-ce que la science des mœurs et celle du gouvernement et des lois peuvent encore se rattacher à des rêves, à des croyances, à des sentiments, à des coutumes d'*enfants?* Est-ce qu'elles ne réclament pas au même titre que les sciences physiques l'application des méthodes rationnelles? Est-ce qu'on ne doit pas, là aussi, commencer par le doute et chercher l'évidence? Institutions humaines et prétendues divines ont besoin d'avoir raison; elles ne peuvent plus alléguer, pour se légitimer, leur antiquité et leur durée. Donc, il faut *revenir à la nature*, c'est-à-dire se placer par l'hypothèse à l'origine de l'histoire, et déterminer le contrat théorique qui seul peut fonder valablement une société d'*hommes*. Que l'on mesure la distance qui sépare Descartes de Rousseau, le XVIIe du XVIIIe siècle. « Je ne saurais aucunement approuver ces humeurs brouillonnes et inquiètes, qui, n'étant appelées *ni par leur naissance, ni par leur fortune* au maniement des affaires publiques, ne laissent pas d'y faire toujours en idée quelque nouvelle réformation, » avait dit Descartes. « On me demandera *si je suis prince ou législateur* pour écrire sur la politique; je réponds que non, et que c'est pour cela que j'écris sur la politique, » dit Rousseau. Voilà l'*autorité* détrônée dans tous les ordres de spéculations et de connaissances; la Révolution française est imminente.

— *Essai de restauration du principe de l'autorité intellectuelle après la Révolution française.* Vaincu et foulé aux pieds au siècle dernier, le principe de l'*autorité* intellectuelle est revenu à la lumière au commencement du nôtre. Une réaction violente a été faite en son nom contre le rationalisme. Nous n'entrerons pas dans le détail des causes qui ont amené cette réaction. On sait qu'après le grand effort rationaliste de la Révolution, la France, fatiguée, fut ramenée par Napoléon d'abord, puis par les Bourbons aux institutions du passé; la restauration du moyen âge fut alors mise à l'ordre du jour. Des écrivains hostiles à l'esprit et aux méthodes du XVIIIe siècle tentèrent, par toutes sortes de voies, de renverser ce que le XVIIIe siècle avait fait, et de nous remettre sous le joug de la tradition et de la foi. Deux de ces écrivains méritent d'être cités ici, parce qu'ils ont donné une forme systématique à leur pensée : l'auteur de la *Législation primitive*, de Bonald, et l'auteur de l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion*, Lamennais (dans sa phase catholique). Le premier fut conduit au principe de l'*autorité* intellectuelle par la connexion qu'il vit entre l'origine des idées et celle du langage; le second prit son point de départ dans la question, si souvent débattue par les philosophes, du fondement de la certitude.

La question de l'origine des idées ne put être posée par Descartes, par cette raison très-simple qu'il voyait dans l'idée non un résultat, mais un fait psychologique simple, primitif et fondamental, au-delà duquel il n'y avait pas à remonter. Pour qui admettait l'innéité des idées, il n'y avait pas lieu d'en expliquer la genèse et le développement. Mais après Descartes vinrent Locke et Condillac, et l'idéologie naquit. On sait que Condillac faisait venir toutes les idées de la sensation, qu'il les définissait des *sensations transformées*, et qu'il attribuait à l'influence des signes et à l'invention du langage le développement exceptionnel, et pour ainsi dire anormal, qu'elles ont pris dans l'espèce humaine, développement qui fait la différence de l'homme et des animaux. Du reste, il ne paraît pas avoir vu que le nœud du problème était dans l'invention des signes et du langage. Un passage curieux de J.-J. Rousseau montre qu'il avait, mieux que Condillac, senti les difficultés de la question. « Si les hommes, dit-il dans le *Discours sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes*, ont eu besoin de la parole pour apprendre à penser, ils ont eu bien plus besoin encore de savoir penser pour trouver la parole; et quand on comprendrait comment les sons de la voix ont été pris pour les interprètes conventionnels de nos idées, il resterait toujours à savoir quels ont pu être les interprètes mêmes de cette convention pour les idées qui, n'ayant point un objet sensible, ne pouvaient s'indiquer ni par le geste, ni par la voix; de sorte qu'à peine peut-on former des conjectures supportables sur la naissance de cet art de communiquer ses pensées et d'établir un commerce entre les esprits... Comme le geste n'indique guère que les objets présents ou faciles à décrire et les actions visibles, qu'il n'est pas d'un usage universel, puisque l'obscurité ou l'interposition d'un corps le rendent inutile et qu'il exige l'attention plutôt qu'il ne l'excite, on s'avisa enfin de lui substituer les articulations de la voix qui, sans avoir le même rapport avec certaines idées, sont plus propres à les représenter toutes comme signes institués; substitution qui ne put se faire que d'un commun consentement et d'une manière assez difficile à pratiquer pour des hommes dont les organes grossiers n'avaient encore aucun exercice, et plus difficile encore à concevoir en elle-même, puisque cet accord unanime dut être motivé, et que *la parole paraît avoir été fort nécessaire pour établir l'usage de la parole*... D'ailleurs, les idées générales ne peuvent s'introduire dans l'esprit qu'à l'aide des mots, et l'entendement ne les saisit que par des propositions. C'est une des raisons pourquoi les animaux ne sauraient se former de telles idées, ni jamais acquérir la perfectibilité qui en dépend... Toute idée générale est purement intellectuelle; pour peu que l'imagination s'en mêle, l'idée devient aussitôt particulière... Il faut donc énoncer des propositions; il faut donc parler pour avoir des idées générales, car, sitôt que l'imagination s'arrête, l'esprit ne marche plus qu'à l'aide du discours... Effrayé des difficultés qui se multiplient et convaincu de *l'impossibilité presque démontrée* que les langues aient pu naître et s'établir par des moyens purement humains, je laisse à qui voudra l'entreprendre la discussion de ce difficile problème : lequel a été le plus nécessaire *de la société déjà liée à l'institution des langues, ou des langues déjà inventées à l'établissement de la société.* »

Dans ce passage de Rousseau se trouve le germe de la solution donnée par de Bonald à la question, pour lui unique, de l'origine des idées et de l'origine du langage. De Bonald repousse tout à la fois et les *idées innées* du rationalisme cartésien et les *sensations transformées* de l'empirisme condillacien. Le mystère des idées, dit-il, ne peut être dévoilé que si l'on explique l'être pensant par l'être parlant. La parole est l'expression naturelle de la pensée; nécessaire non-seulement pour en communiquer aux autres la connaissance, mais pour en avoir soi-même la connaissance intime, la conscience. La pensée se manifeste à l'homme, *se révèle*, avec l'expression et par l'expression, comme le soleil se montre à nous par la lumière et avec la lumière. La solution du problème de l'intelligence peut être présentée sous cette formule : *Il est nécessaire que l'homme pense sa parole avant de parler sa pensée;* ce qui veut dire qu'*il est nécessaire que l'homme sache la parole avant de parler*, proposition évidente et qui exclut toute idée d'invention de la parole par l'homme. L'homme, à quelque instant qu'on suppose de la durée, a donc reçu la parole et n'a pu l'inventer, comme il la reçoit aujourd'hui et ne l'invente pas. La connaissance des vérités morales, qui sont nos idées, est *innée*, non dans l'homme, mais dans la société, dans ce sens qu'elle peut ne pas se trouver dans tous les hommes, et qu'au contraire, elle ne peut pas ne pas se trouver plus ou moins dans toutes les sociétés, puisqu'il ne peut même y avoir aucune forme de société sans connaissance de quelque vérité morale. Ainsi, l'homme entrant dans la société y trouve cette connaissance, comme une substitution toujours ouverte à son profit, sous la seule condition de l'acquisition de la parole, perpétuellement subsistante dans la société. Et voyez la fécondité du principe de la *transmission nécessaire* de la parole, et l'avantage qu'il donne aux défenseurs du christianisme! La révélation, considérée jusqu'ici comme un fait exceptionnel, un miracle, devient une loi de l'esprit humain. Avant la révélation écrite, il y a eu nécessairement la révélation *parlée*. La nécessité physique de celle-ci vient à l'appui de la certitude historique de celle-là. Or, quelle n'est pas l'importance de ce secours? La vérité historique peut toujours être combattue, parce que, quoique *certaine* pour tous les hommes, tous les temps et tous les lieux, elle n'est *évidente* que pour le lieu qui en a été le théâtre, le temps qui en a été l'époque, les hommes qui en ont été les témoins; mais la nécessité physique est vraie, est évidente toujours, partout et pour tous : si l'homme aujourd'hui ne peut recevoir la parole que par transmission, il n'a jamais pu l'acquérir par invention; parce que, si l'on peut supposer un affaiblissement dans ses forces, on ne peut supposer une révolution dans sa nature. Qu'on n'oppose plus la religion naturelle à la religion *révélée;* la religion dite naturelle, c'est la religion domestique et patriarcale, produit de la révélation *parlée*. Manifestation de l'être qui sait à l'être qui ignore, la *révélation* est le mode unique et universel de l'acquisition des premières expressions et des premières connaissances, pour l'homme de nos jours comme pour l'homme primitif. C'est l'*autorité* qui, dans l'homme, forme la raison, en éclairant l'esprit par la connaissance de la vérité; c'est l'*autorité* qui a mis dans la société le germe de la civilisation, en fixant et rendant publique la connaissance de la vérité, vérité révélée à la première famille, et transmise au commencement par la parole de génération en génération; vérité fixée plus tard et transmise par l'écriture, lorsque les familles ont passé à l'état public et se sont formées en corps de nation.

C'est sur l'impuissance du rationalisme et de l'empirisme à échapper au doute universel et absolu, que Lamennais fonde la nécessité de l'*autorité* intellectuelle. Quand nous venons à porter la main, dit-il, sur l'édifice de nos connaissances, à en sonder curieusement la base, nous ne trouvons que des abîmes, et le doute ténébreux sort des fondements de l'édifice ébranlé. Nul moyen d'échapper à cet écueil, dès qu'on cherche *en soi* la certitude, qu'on la demande aux sens, au sentiment ou au raisonnement. Il faut donc la chercher *hors de soi;* il faut la demander non à sa raison particulière, mais à la raison du genre humain. Ainsi l'*autorité* est la source nécessaire de toute connaissance; la raison est réduite à l'alternative ou de vivre de foi ou d'expirer dans le vide. Partout le sens commun appelle *folie* la préférence qu'on accorde à sa raison sur la raison de tous. On n'a pas assez remarqué la liaison nécessaire qui existe entre la certitude et l'infaillibilité. Une chose qui peut être vraie ou fausse n'est pas certaine. Tout ce qu'affirme comme vrai une raison qui peut se tromper peut être faux; tout ce qu'elle affirme comme faux peut être vrai. Donc rien de ce qu'affirme une raison qui peut se tromper, ou une raison faillible, n'est certain. Donc chercher la certitude, c'est chercher une raison infaillible. Forcés de croire à l'infaillibilité d'une raison quelconque ou de renoncer à toute certitude, à toute vérité, sera-ce notre raison individuelle, ou la raison de tous, que nous supposerons infaillible? Si chacun se suppose personnellement infaillible, les opinions les plus opposées, les jugements les plus contradictoires sont également vrais, également certains; c'est-à-dire qu'il n'existe ni vérité, ni erreur, ni sagesse, ni folie, ni bien, ni mal : d'où il suit que supposer la raison particulière infaillible, c'est détruire la raison, les lois, les devoirs, la société. Si nous supposons au contraire que l'infaillibilité appartient à la raison générale, aussitôt tout renaît; la raison individuelle trouve un fondement solide et une règle invariable, les lois reprennent leur *autorité*, l'homme reconnaît ses devoirs, la société s'affermit, parce que l'ordre a recouvré ses droits. Et qu'est-ce que cet ordre : la nature même; ce qui a été, ce qui est, ce qui sera toujours, malgré nos vains systèmes, nos erreurs et nos passions. Toujours les hommes ont cru, toujours ils croiront au témoignage; leur raison cherchera toujours un appui dans une raison plus élevée ou plus générale, et on ne montrera pas un moment, dans la durée des siècles, où l'*autorité* ait cessé d'être le principe conservateur de la foi et de la vérité, le lien qui unit les esprits et la base de la vie humaine. Malgré les efforts de la philosophie pour substituer à l'*autorité* du sens commun, du consentement général, le règne de la raison individuelle, il n'en demeure pas moins l'arbitre souverain de toutes les choses humaines. Il est la base des sciences mêmes. *Qu'est-ce qu'une science, sinon un ensemble d'idées et de faits dont on convient?* Ce qui ne porte pas ce caractère, ce qui reste contesté entre les témoins et les juges, est rangé dès lors parmi les opinions incertaines. Arrive-t-il au contraire que le partage des sentiments cesse, que les *autorités* soient unanimes, la science a, dès ce moment, atteint le plus haut degré de certitude qu'elle soit susceptible d'acquérir. Aussi n'est-on plus admis à douter; on punit la raison rebelle, on la dégrade, en lui imprimant une flétrissure déshonorante : tant la nature nous incline à supposer que la vérité est là où nous apercevons l'accord des jugements et des témoignages. Nous jugeons de ce qui est bien ou mal, licite ou illicite, nuisible ou avantageux, d'après la même règle, et cela sans aucune instruction précédente, par un mouvement indélibéré non moins universel qu'irrésistible. Les relations sociales, la justice humaine, nos connaissances, notre conduite, notre intelligence en un mot, reposent sur ce fondement. La certitude croît pour nous en proportion du concert et du nombre des *autorités;* et la critique ou la raison appliquée aux choses morales, pour séparer le vrai du faux, n'est que l'art de discerner la plus grande *autorité*. Sous ce rapport, les sciences dites *exactes* ne jouissent d'aucun privilége. Il est constant que les vérités de la géométrie reposent, aussi bien que celles des autres sciences, sur le consentement commun. De distance en distance, et dès les premiers pas, la raison est arrêtée par des difficultés insurmontables, et l'on détruirait complétement la géométrie si on l'obligeait de prouver les axiomes et les théorèmes qui en sont le fondement. Elle ne subsiste qu'en vertu d'une convention tacite d'admettre certaines bases nécessaires, convention que l'on peut exprimer en ces termes : nous nous engageons à tenir tels principes pour certains et à déclarer quiconque refusera de les croire sans démonstration, coupable de révolte contre le sens commun, qui n'est que l'*autorité* du grand nombre. Mais l'*autorité* du grand nombre est-elle infaillible? Se prononce-t-elle toujours pour ce qui est vrai, n'a-t-elle jamais déclaré vrai ce qui est faux? Si nous consultons l'histoire, ne voyons-nous pas que la croyance générale a varié sur les choses les plus importantes? Oui, il faut le reconnaître, et cela prouve que, de quelque côté que l'homme se tourne, il ne peut arriver à la certitude absolue; ce qui revient à dire que l'absolu est et sera toujours hors de son atteinte, qu'il est condamné par l'imperfection même de sa nature à se contenter du relatif.

Autorité paternelle en France (HISTOIRE DE L'), ouvrage de M. P. Bernard. La légitimité de la puissance paternelle ressort des besoins de l'enfant, du jeune homme, de l'homme même qui, dans le cours de sa carrière, doit toujours s'appuyer sur celui qui lui a donné l'être. Elle apparaît encore par le juste tribut d'affections et de respects par lequel l'enfant, soutenu, protégé, engagé dans la vie, paye les soins qu'il a reçus. Mais cette puissance, presque sacrée dans son principe, a besoin, lorsqu'il s'agit des sociétés humaines plus ou moins fortement organisées, d'être étudiée dans son origine et dans son étendue, dans ses bases, dans son caractère et dans ses applications légales ou ses manifestations domestiques. Il importe à tous de connaître la durée et les effets de ce pouvoir naturel relativement à la personne de l'enfant, à ses biens, et aussi aux biens que le père et la mère de famille ont reçus par succession, ou qui sont pour eux le fruit d'un travail opiniâtre. L'auteur proclame avec raison, au début de son ouvrage, que l'organisation politique des peuples exerce sur la famille une sérieuse et notable influence. Cela est vrai, notamment au point de vue de la puissance paternelle. Dans la vie patriarcale, le père est, à la fois, père et magistrat. Le droit romain arme le père de famille du glaive de la justice, et lui donne le droit de vie et de mort sur ses enfants; plus tard, la magistrature domestique s'efface, et la puissance judiciaire tombe aux mains d'un pouvoir central, qui recueille toutes les tutelles. Dans les sociétés modernes, où la loi restreint les attributions de la puissance paternelle, c'est

aux mœurs publiques, à la vie intime de la famille que le père est tenu de demander la plupart des moyens d'action qui lui échappent. On peut affirmer qu'à la suite des vicissitudes qui ont amené de si profonds changements politiques et sociaux, à la suite de transformations si nombreuses et de tant de progrès, les lois nouvelles de la famille ne sont pas encore trouvées.

Au point de vue historique, l'ouvrage de M. Bernard contient sur le droit germanique, sur la société féodale, des renseignements d'un incontestable intérêt. Les lois de la Révolution sur la famille sont bien appréciées. Le jugement qu'il porte sur les prescriptions du Code Napoléon paraîtra trop optimiste à plusieurs. On regrette également que l'auteur n'ait pas interrogé les législations étrangères. Ce livre, qui jette sur la question qu'il traite une vraie lumière, bien qu'on puisse y signaler de regrettables lacunes, a été couronné par l'Académie des sciences morales et politiques.

Autorité du souverain pontife (DE L'), dissertation théologique de Fénelon. Cette dissertation, écrite en latin, était demeurée fort peu connue. Le savant historien de Fénelon, le cardinal de Bausset, n'en avait pas même parlé. Mais, en 1854, M. Guérin, rédacteur en chef du *Mémorial catholique*, en a publié une traduction française, avec introduction, notes et appendice, plus six lettres inédites de Fénelon. Personne n'ignore combien le précepteur du duc de Bourgogne excellait à manier la langue latine. Ce traité est donc l'œuvre d'un beau génie, dont l'opinion en matière d'autorité pontificale ne peut être indifférente aux publicistes; c'est un travail d'une authenticité indiscutable, et qui atteste une connaissance profonde de l'histoire de l'Eglise; il est divisé en quarante-six chapitres. L'auteur est visiblement animé du désir de mettre un terme « aux controverses qui, depuis trois cents ans, ont séparé les Cisalpins des Transalpins. » Ce but louable a-t-il été atteint? On peut en douter. Dès le temps même où l'ouvrage fut composé, cet essai de conciliation ne satisfit tout à fait aucun des deux partis. Les ultramontains, vers lesquels Fénelon incline d'une manière assez manifeste, le jugèrent trop modéré, bien que quelques-uns de ses chapitres aient pour objet de réfuter plusieurs opinions de Bossuet, le principal auteur des articles du 13 mars 1682, sur lesquels reposent spécialement les libertés de l'Eglise gallicane.

Un an après la mort de l'illustre évêque de Meaux (1705), Fénelon écrivit son traité pour répondre, comme il nous l'apprend, à une personne qui désirait connaître son opinion sur la question, fort débattue dans ce temps-là comme dans celui-ci, de l'infaillibilité du souverain pontife, et sur les autres questions qui se rattachent à cette déclaration si justement célèbre du clergé français, plus indépendant que le parti clérical et la secte ultramontaine de nos jours.

L'écrit de Fénelon est purement théologique; mais un esprit aussi heureusement doué a su répandre sur des matières si abstraites ce charme et cette lumière dont le secret est celui du génie.

Autos sacramentales, *Actes* ou *drames du Saint-Sacrement*, représentations dramatiques qui avaient lieu autrefois en Espagne le jour de la Fête-Dieu, appelée aussi fête du Saint-Sacrement. Ces représentations commençaient à cinq heures de l'après-midi, après les cérémonies religieuses de la journée, et tous les comédiens de Madrid, cessant leurs représentations profanes, prêtaient leur concours à celles des *Autos*, qui se jouaient tout le mois, et que toutes les classes de la société accueillaient avec enthousiasme. Les théâtres étaient dressés dans les rues et changeaient plusieurs fois de place; on débutait devant le roi, assis sous un dais, et entouré de toute sa cour; puis, les jours suivants, le théâtre était transporté successivement devant la maison de chaque président de conseil : conseil des Indes, conseil des croisades, conseil de la foi, etc.

Les *Autos sacramentales* se composaient de trois parties : un prologue destiné à l'explication du sujet, un intermède et l'*auto* lui-même. Les intermèdes étaient remplis par un jeu appelé *jeu de la tarasque*, pendant lequel on mettait en mouvement de grandes machines et des géants de carton appelés *mamelmas*, du nom de Mamelin, roi maure. On croit que ces monstres offraient des symboles de l'islamisme vaincu. Chaque représentation se terminait par des danses animées, au son des castagnettes, du tambour de basque et des trompettes.

Voici, du reste, la description exacte d'un des *autos* de Madrid. En tête, on portait l'effigie d'un monstre quelconque sur lequel était juchée une seconde figure représentant la prostituée de Babylone, c'est-à-dire, suivant la date, Anne de Boleyn ou la reine Elisabeth; à la suite venait le peuple en habits de fête, chantant des hymnes, portant des couronnes et des guirlandes de fleurs, et exécutant au son des castagnettes des danses nationales telles que le *fandango*, la *cachucha*, le *zapateado*, etc. Venaient ensuite des mannequins gigantesques représentant des Maures, des nègres et autres habitants de l'Afrique. Puis venaient le clergé massé autour du saint sacrement et le roi entouré de sa cour. Des chars remplis d'acteurs fermaient la procession. Lorsque la cérémonie religieuse était terminée, ces acteurs donnaient en plein air la représentation d'un *auto*.

Les sujets des *Autos* étaient généralement tirés de la Bible, dont ils reproduisaient quelque épisode remarquable. Dans l'origine, le mot *autos* n'avait pas de signification bien déterminée; comme le mot anglais *play*, il s'appliquait indifféremment à toute espèce de spectacle, de représentation dramatique, quel qu'en fût le caractère, religieux ou profane, comique ou sérieux. Ce mot finit par désigner uniquement les représentations populaires qui avaient lieu en Espagne, le jour de la fête du Saint-Sacrement (*del Corpus*).

Ces drames religieux, qui répondaient si bien aux mœurs de l'Espagne catholique, et qui avaient pour objet de détourner le peuple des anciennes pompes païennes, dérivent du même sentiment et des mêmes aspirations morales que les *mystères de la Passion*, en France, et que les *miracle-plays* des Anglais. Ces diverses compositions avaient un fond commun; toutes naquirent à ces temps primitifs de l'âge moderne où le clergé chrétien imagina de transporter le théâtre dans l'Eglise, et mit en scène les principaux faits de l'Ancien et du Nouveau Testament.

« Le théâtre, aussi bien que l'histoire, dit M. Demogeot, nous montre la pensée moderne naissant dans le sein de l'Eglise, et s'en séparant à son tour, pour commencer une vie indépendante et laïque... L'Eglise répondait merveilleusement à ce besoin du peuple. Son culte n'était qu'un long et divin spectacle. Quels magnifiques théâtres que ces vastes cathédrales gothiques, qui paraissent étroites à force de hauteur, et semblent chercher à embrasser le ciel dans leurs voûtes hardies, construites sans doute pour Dieu seul; car l'homme n'en couvre que le pavé : le reste est vide, et ce vide est immense. C'est là qu'au jour mystérieux des vitraux coloriés ou des cierges bénits, aux sons graves et étranges de l'orgue, se déroulaient les longues processions, chœurs somptueux de la tragédie chrétienne. Ensuite commençait la représentation des saints mystères. »

Le même critique remarque fort justement que cet élément hiératique se développa sous l'influence d'un goût traditionnel pour les jeux scéniques, perpétué depuis le temps des Romains parmi les populations du midi de l'Europe. C'est ainsi que non-seulement le drame sérieux, mais encore la farce dramatique naquit dans le sanctuaire, grâce à l'intervention des habitudes païennes conservées dans le peuple. Cependant le drame sacerdotal, chargé de tous les accessoires profanes et vulgaires qui entraient dans le spectacle, tendait à se séparer du culte qui l'avait produit. Avant de sortir de l'Eglise, il se détacha de l'office. La séparation s'affirma de plus en plus. « Autour des caractères bibliques se groupèrent des personnages créés par la fantaisie du poëte : les scènes populaires devinrent plus fréquentes; l'intrigue eut plus de vérité et de vie, mais en même temps moins de majesté et de puissance religieuse. Les *mystères* devinrent peu à peu ce qu'est de nos jours le drame, un véritable jeu destiné à l'amusement d'une foule oisive. »

Les *Autos* se distinguent, soit de nos mystères, soit des miracle-plays, en ce qu'ils ont continué de fleurir en Espagne, à côté du drame profane. Les Espagnols ont cultivé pendant longtemps, avec le même zèle et un succès égal, le genre pieux et le genre profane, que desservaient les mêmes auteurs.

Aux raisons historiques, aux causes générales déjà mentionnées, se joignaient en Espagne des influences locales : l'inquisition ne fut ni étrangère ni indifférente à la prospérité et à la durée des *Autos sacramentales*, qui, du moins, étaient d'innocents *auto-da-fé*. L'inquisition fut instituée en Espagne au moment où les représentations dramatiques devenaient un amusement général et populaire. Maintes fois les docteurs dominicains obtinrent de la conscience royale des arrêts de proscription contre des *comédies illicites*. Alors le drame laïque arbora le drapeau de la religion; les auteurs dramatiques, comme Lope de Vega, ne se crurent en sûreté qu'en prenant le titre de familiers du saint office, ou qu'en revêtant, comme Caldéron, — un soldat! — le caractère sacré du prêtre. Les drames pieux n'en rivalisèrent pas moins avec les drames profanes en licences et hardiesses peu morales.

Tandis que les mystères demeurèrent, en France et en Angleterre, un genre trivial et burlesque fait pour un naïf et grossier auditoire de bourgeois et de manants, sans parvenir à compter pour quelque chose dans la littérature des deux nations, il advint que les *Autos sacramentales* constituèrent une partie importante et sérieuse du théâtre espagnol. Conception, exécution, accessoires, tout y revêt un caractère d'originalité unique, propre au génie de la nation.

La représentation d'un *Auto sacramental*, presque toujours allégorique, mêlée de danses, de musique et à grand spectacle, annonçait presque nos opéras actuels, sauf le sujet. Mais, si extraordinaire que paraisse le fait, c'est plutôt avec certaines pièces d'Aristophane ou d'Eschyle qu'il faut comparer les *Autos* de Caldéron et de ses émules. Voltaire, avec la pénétration ordinaire de son génie, a démêlé et affirmé cette analogie, sans bien connaître toutefois le drame religieux de l'Espagne, car il ignorait la langue castillane. Les *Actes sacramentels* sont pour lui des *grossièretés insipides*; « peut-être, ajoute-t-il, quelques-unes de ces pièces barbares, où se trouvent de temps en temps (qui le croirait?) des traits de génie, ne s'éloignent-elles pas beaucoup de celles d'Eschyle, dans lesquelles la religion des Grecs était jouée, comme la religion chrétienne le fut en France et en Espagne. » Ainsi que le drame grec, le drame espagnol était sorti tout entier de la religion, des mœurs et des traditions nationales.

Lope de Vega, Jean de la Encina, Gil Vicente, Valdivielso, s'exercèrent, après Cervantes (lequel avait introduit sur la scène des personnages moraux et allégoriques), dans la composition du drame pieux. Caldéron était destiné à élever ce genre à la plus haute poésie. C'est avec cet auteur fécond, de 1615 à 1650, que les *Autos* se multiplièrent en Espagne, qu'ils prirent l'importance d'un service public, et qu'ils formèrent, pour toutes les classes de la société, grâce à des dépenses énormes, le plus attrayant de tous les spectacles. Pendant trente ans consécutifs, Caldéron fut le fournisseur privilégié des cathédrales de Séville, de Tolède, de Grenade. Dans un catalogue de ses pièces, dressé par cet auteur, il se reconnaît le père de cent onze comédies et de soixante-dix Actes du Saint-Sacrement. L'un des plus remarquables de la collection, qui se distingue autant par l'originalité de la conception que par la poésie du style, c'est l'*auto* intitulé : le *Divin Orphée* (*el Divino Orfeo*). Ses autres pièces de ce genre, les plus dignes d'être citées, sont : *Isaac*, la *Vigne du Seigneur*, les *Epis de Ruth*, la *Première fleur du Carmel*. Les principaux personnages sont : la Mort, le Péché, le Mahométisme, le Judaïsme, la Justice, la Piété, la Charité; le démon y joue presque toujours un rôle important. A. W. Schlegel porte aux nues les *Autos* de Caldéron. M. Ph. Chasles dit de ces pièces : « C'est une ode plutôt qu'un drame; un roman plutôt qu'une ode; un sermon plutôt qu'un roman; et un symbole plutôt qu'un sermon. »

L'*Auto* le plus connu de Lope de Vega est intitulé le *Pont du Monde*. Dans cette pièce, Lucifer place le géant Léviathan sur le pont du monde pour en interdire le passage à tous les survenants qui ne reconnaîtront pas sa suprématie. Adam et Eve arrivent les premiers, « vêtus très-galamment à la mode française, » et rendent l'hommage que réclame le prince des ténèbres.

La représentation des *Autos* dura, en Espagne, jusqu'en 1765. Le roi Charles III, secondé par le comte de Teba, archevêque de Tolède, en poursuivit et en obtint la suppression. Mais ces drames populaires avaient passé la mer; ils sont encore, dit-on, en honneur au Mexique et au Pérou. Caldéron légua ses *Autos* à la ville de Madrid, qui les fit imprimer (6 volumes, 72 pièces, 1717).

AUTOSAURE adj. (ô-to-sô-re — du gr. *autos*, soi-même; *sauros*, lézard). Erpét. Qui ressemble à un lézard. ‖ s. m. plur. Famille de reptiles sauriens.

AUTOSITAIRE adj. (ô-to-zi-tè-re — rad. *autosite*). Térat. Nom donné par Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire aux monstres doubles composés de deux individus offrant le même degré de développement, contribuant l'un et l'autre à la vie commune, et dont chacun est analogue à un autosite. ‖ Se dit par opposition à *parasitaire*, et se prend souvent substantivement.

— **Encycl.** Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire divise les monstres doubles en deux ordres, les *autositaires* et les *parasitaires*. Les *autositaires* comprennent les monstres composés de deux individus sensiblement égaux en développement. Cette égalité d'organisation indique suffisamment que les deux individus composants jouissent d'une égale activité physiologique. Les monstres doubles *parasitaires* sont, au contraire, composés de deux sujets très distincts par leur organisation générale, et en même temps très-inégaux, le plus petit étant en même temps le plus imparfait.

L'ordre des monstres doubles *autositaires* comprend trois tribus. A la première de ces tribus appartiennent tous les genres dans lesquels les deux sujets composants ne sont encore réunis que dans une seule région. La duplicité est donc ici aussi parfaite, l'isolement des deux êtres composants aussi marqué, et, par conséquent, leur individualité physiologique aussi manifeste qu'il est possible dans la monstruosité double. Cette tribu se subdivise en deux familles à caractères importants, bien distincts et faciles à saisir. L'une comprend les *autositaires* dans lesquels chacun des sujets composants a son ombilic et son cordon ombilical propre : ce sont les monstres doubles *eusomphaliens*, c'est-à-dire *à ombilics distincts et normaux* (de ευ ou ευς, bien, et ομφαλος, ombilic). L'autre comprend tous les autres *autositaires* de la première tribu, lesquels sont caractérisés en commun par l'existence d'un seul ombilic, et d'une manière plus générale, d'une seule région ombilicale, et, pour cette raison, désignés sous le nom de monstres doubles *monomphaliens* (μονος, un seul; ομφαλος, ombilic).

La seconde tribu comprend ceux des monstres *autositaires* chez lesquels les individus composants, bien distincts et séparés même à leur extrémité pelvienne, se confondent, au contraire, plus ou moins intimement à leur extrémité céphalique, et même dans leur moitié sus-ombilicale tout entière. Les deux familles dont se compose cette seconde tribu se lient très-naturellement entre elles par quelques-uns de leurs genres, mais se distinguent par des caractères très-précis. L'une renferme les monstres doubles qui ont deux corps bien distincts et même complétement séparés au-dessous de l'ombilic, mais surmontés d'une double tête plus ou moins incomplète; en d'autres termes, de deux têtes intimement réunies et plus ou moins atrophiées : ce sont les monstres doubles *sycéphaliens* ou *à têtes confondues* (de συν, avec, et κεφαλή, tête). Dans l'autre se trouvent les monstres doubles *monocéphaliens* (μονος, seul; κεφαλη, tête), ainsi nommés parce qu'ils sont surmontés d'une tête unique et simple, où l'analyse anatomique peut seule retrouver quelques vestiges de duplicité.

La troisième tribu est caractérisée par des modifications inverses de celles que nous a offertes la seconde tribu; elle se compose de monstres chez lesquels l'extrémité céphalique est double, tandis que l'extrémité pelvienne du corps et même toute la région sous-ombilicale offre une tendance manifeste à l'unité, et le plus souvent est tout à fait unique et simple. Ici encore nous avons deux familles naturelles correspondant aux deux familles de la tribu précédente : celle des *sysomiens* ou *à corps confondus* (συν, avec, et σωμα, corps), dans laquelle les deux corps, comme l'étaient les deux têtes chez les sycéphaliens, sont confondus, au moins en grande partie, en un tronc complexe et manifestement double, et celle des *monosomiens* ou *à un seul corps* (μονος, seul, et σωμα, corps), dans laquelle la fusion et l'atrophie des deux corps, comme celle des deux têtes chez les monocéphaliens, est portée au point qu'il n'existe plus, si ce n'est pour l'analyse anatomique, qu'un corps unique et simple.

AUTOSITE adj. (ô-to-zi-te — du gr. *autos*, lui-même, et *sitos*, nourriture, qui se procure lui-même sa nourriture). Térat. Nom donné par Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire aux monstres unitaires capables de vivre et de se nourrir par le jeu de leurs propres organes. ‖ Se dit par opposition à *omphalosite* et à *parasite*, et se prend souvent substantivement.

— **Encycl.** Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire divise les monstres unitaires en trois ordres : les *autosites*, les *omphalosites* et les *parasites*. Les premiers peuvent subsister plus ou moins longtemps hors du sein de leur mère. Les *omphalosites* (de ομφαλος, ombilic, et σιτος, nourriture) vivent seulement d'une vie imparfaite et pour ainsi dire passive, qui n'est entretenue que par la communication avec la mère et cesse dès que le cordon ombilical est rompu. Les monstres unitaires *parasites* n'ont pas même de cordon ombilical; ce sont des masses inertes, irrégulières, composées principalement d'os, de dents, de poils et de graisse, implantées directement sur les organes générateurs de la mère, et vivant à ses dépens d'une vie obscure, végétative et toute parasitique.

Dans les *autosites*, la monstruosité est assez limitée; la plus grande partie de l'être ne s'écarte que très-peu ou point du type normal. Il existe toujours un appareil plus ou moins parfait de circulation, et spécialement un cœur. Les poumons, presque tous les viscères digestifs, et, pour le moins, une partie de la tête, sont constamment conservés. Dans la plus grande partie du corps, la forme générale reste symétrique et presque normale.

L'ordre des *autosites* se partage naturellement en quatre groupes principaux ou tribus. A la première appartiennent les monstres *autosites* dans lesquels un ou plusieurs des membres sont modifiés d'une manière grave, tandis que le tronc ne s'écarte de l'ordre régulier que par des déviations légères et manifestement subordonnées aux anomalies des membres. Cette première tribu se subdivise en deux familles naturelles : l'une comprenant les monstres *ectroméliens*, dans lesquels la monstruosité résulte spécialement de l'avortement plus ou moins complet des membres (de εκτρωω, je fais avorter, et de μηλος, membre); l'autre, qui renferme les monstres caractérisés, non plus par l'absence, mais par la fusion de leurs membres, et pour cette raison désignés sous le nom de *syméliens* (συν, avec, et μηλος, membre).

Dans la seconde tribu se placent les genres de monstres chez lesquels le tronc est lui-même affecté de déviations graves et complexes, les membres pouvant au contraire présenter des conditions peu éloignées du type normal. Cette tribu ne renferme qu'une seule famille, celle des montres *célosomiens* ou *par éventration* (de κηλη, hernie, et σωμα, corps).

Dans la troisième et la quatrième tribu, la monstruosité porte, non plus sur les membres, ni sur le tronc, mais sur la tête; les anomalies du tronc et des membres deviennent ici à leur tour accessoires.

La troisième tribu se compose de tous les monstres *autosites* chez lesquels la face est normale ou affectée seulement d'anomalies simples, tandis que les parties postérieures de la tête, c'est-à-dire le crâne et le cerveau, sont très-gravement modifiées. Cette tribu se divise en trois familles naturelles : 1° celle des monstres *exencéphaliens* (de εκ ou εξ, hors de,

et de εγκεφαλος, encéphale), chez lesquels le cerveau existe encore, mais déformé, plus ou moins incomplet, et placé, au moins en partie, hors de la cavité crânienne, elle-même plus ou moins imparfaite; 2° celle des *pseudencéphaliens* (de ψευδης, faux, et εγκεφαλος, encéphale), dans laquelle il n'existe plus, à proprement parler, d'encéphale, mais seulement une tumeur composée d'une multitude de petits vaisseaux, tumeur qui repose sur la base du crâne, et qui occupe, par conséquent, la place du cerveau; 3° celle des *anencéphaliens* (de *a* privatif, et de εγκεφαλος, encéphale), caractérisée par l'absence complète de l'encéphale et par le défaut presque total de la voûte du crâne.

La quatrième tribu comprend les genres dans lesquels la face est beaucoup plus gravement modifiée que le crâne. Elle se divise en deux familles naturelles : celle des monstres *cyclocéphaliens* (de κυκλος, globe de l'œil, et κεφαλη, tête), caractérisée principalement par l'atrophie de l'appareil nasal et par le rapprochement et même la fusion médiane des deux globes oculaires; et celle des *otocéphaliens* (de ους, ωτος, oreille, et de κεφαλη, tête), chez lesquels l'atrophie de la région centrale de la face est portée au point que les oreilles elles-mêmes, normalement séparées par la tête tout entière, viennent se conjoindre sur la ligne médiane.

AUTOSTÉTHOSCOPE s. m. (ô-to-sté-to-sko-pe — du gr. *autos*, soi-même; *stêthos*, poitrine, et *skopeô*, j'examine). Médec. Stéthoscope à l'aide duquel on peut pratiquer l'auscultation sur soi-même : *L'*AUTOSTÉTHOSCOPE *a été imaginé et décrit par le docteur Krauss.* ‖ On dit aussi : AUTÉCHOSCOPE.

AUTOTÉLIE s. f. (ô-to-té-lî — du gr. *autos*, soi-même; *télos*, fin). Qualité de l'être qui peut déterminer lui-même la fin de ses actions.

AUTOTHÉTIQUE s. f. (ô-to-té-ti-ke — du gr. *autos*, soi-même; *tithêmi*, je place). Philos. Dans le système de Kant, Science des apparences du monde sensible, ou, en langue vulgaire, Savoir humain.

—Adj. Se dit des connaissances que l'esprit élabore sur les données de l'expérience : *Connaissances* AUTOTHÉTIQUES.

AUTOUR prép. (ô-tour — rad. *tour*). Sert à marquer la situation de ce qui environne un objet, ou le mouvement de ce qui en fait le tour : *Mettre un mouchoir* AUTOUR *de sa tête. Son jardin est* AUTOUR *de la maison. Ils se rangèrent* AUTOUR *de lui.* (Acad.) *La terre est emportée avec une incroyable rapidité* AUTOUR *du soleil.* (La Bruy.) *M. de Turenne dit au petit d'Elbeuf : « Mon neveu, demeurez là; vous ne faites que tourner* AUTOUR *de moi : vous me feriez reconnaître. »* (Mme de Sév.) *Les arbres et les plantes, en laissant tomber leurs fruits ou leurs graines, se préparent* AUTOUR *d'eux une nombreuse postérité.* (Fén.) *D'où vient que le globe de la terre tourne* AUTOUR *du soleil, dans des espaces où nul corps solide ne le tient assujetti pour régler son cours?* (Fén.) *Les planètes tournent toutes dans le même sens* AUTOUR *du soleil.* (Buff.) *Les vignes semblent entrelacer leurs rameaux* AUTOUR *de ces myrtes.* (Barthél.) *Tous les amis de ce grand homme et les principaux de l'armée vinrent se ranger* AUTOUR *de lui.* (Thomas.) *Le serpent roule et déroule son corps* AUTOUR *des arbres avec tant de promptitude, que l'œil a de la peine à le suivre.* (Lacép.) *Qui de nous n'a mené le deuil* AUTOUR *d'un tombeau, n'a fait retentir le cri des funérailles?* (Chateaub.) *Les balles pleuvaient* AUTOUR *de moi; mes habits en ont été criblés, et aucune n'a pu m'atteindre.* (Napoléon Ier.) *Outre la terre, le soleil voit circuler beaucoup d'autres planètes* AUTOUR *de lui.* (Arago.)

La lune *autour* de nous marche et luit douze fois.
CHÊNEDOLLÉ.

La neige s'entassait *autour* de la caverne.
LAMARTINE.

. Notre troupe serrée
Tenait à peine *autour* d'une table carrée.
BOILEAU.

Dois-je oublier Hector privé de funérailles,
Et traîné sans honneur *autour* de nos murailles?
RACINE.

. Ses gardes affligés,
Imitaient son silence, *autour* de lui rangés.
RACINE.

— Par ext. Auprès de : *J'ignorais les événements qui se passaient* AUTOUR *de moi.* (Acad.) *C'est une personne si charitable, qu'elle est toujours* AUTOUR *des malades.* (Acad.) *Ils ne pouvaient souffrir* AUTOUR *d'eux aucune domination.* (Boss.) *Aucun de ceux qui étaient* AUTOUR *de lui n'osait lui proposer de retarder son départ.* (Fén.) *Dieu frappe* AUTOUR *de nous nos proches, nos parents, nos amis.* (Mass.) *Tout seul qu'il est, on se figure* AUTOUR *de lui ses vertus et ses victoires.* (Fléch.) *Il se répand* AUTOUR *des trônes certaines terreurs qui empêchent de parler aux rois avec liberté.* (Fléch.) *Les femmes ne sont pas dupes des aimables folies que les hommes font* AUTOUR *d'elles.* (J.-J. Rouss.) *Son entêtement ferme avait rendu les volontés souples* AUTOUR *de lui.* (G. Sand.) *C'était un de ces hommes qui vivent seulement afin que tout s'arrange* AUTOUR *d'eux.* (Chateaub.) *Les personnes malheureuses ont le triste privilége de faire le vide* AUTOUR *d'elles.* (D'Houdetot). *On dit que tout se rajeunit* AUTOUR *de nous, ce qui signifie qu'*AUTOUR *de nous tout meurt.* (A. Fée.)

Chassons d'*autour* de lui l'éclat qui l'environne.
ROTROU.

Que vois-je *autour* de moi que des amis vendus!
RACINE.

Et comme *autour* de moi j'ai tous ses vrais appuis,
Rome n'est plus dans Rome, elle est toute où je suis.
CORNEILLE.

— Fam. Environ, à peu près : *Le baron de Bressé recevait du roi* AUTOUR *de vingt mille livres de rente, et était lieutenant général.* (Saint-Simon.) ‖ Ce sens a vieilli.

— *Tourner autour de quelque chose*, Y tendre sans cesse sans pouvoir l'atteindre : TOURNER AUTOUR *de la difficulté. Vous* TOURNEZ AUTOUR *de la question, au lieu de l'aborder. Dans Constantinople, la philosophie* AVAIT TOURNÉ AUTOUR *des idées des Grecs comme autour des bornes du monde.* (Thomas.) *Voilà trois mille ans que le genre humain* TOURNE AUTOUR *des poëmes d'Homère.* (J. Janin.) ‖ *Tourner autour du pot*, User de détours, au lieu d'aller au fait :

..... Et faut-il tant *tourner autour du pot?*
Ils me font dire aussi des mots longs d'une toise!
RACINE.

‖ *Il ne faut pas confondre autour avec alentour*, Se dit plaisamment pour faire entendre à quelqu'un qu'il se trompe, qu'il assimile deux choses très-différentes. Le gamin de Paris ajoute quelquefois à cette locution son grain de sel, en disant : *Il ne faut pas confondre autour avec alentour, ni intelligence avec gendarme.*

— Adverbial.: *Le palais était fermé;* AUTOUR *veillait une garde nombreuse.* (Acad.) *La campagne* AUTOUR *est couverte d'hommes.* (La Bruy.)

Un rat, sans plus, s'abstint d'aller flairer *autour.*
LA FONTAINE.

On n'entendait *autour* ni plainte, ni soupir...
C'est ainsi qu'il mourut, si c'était là mourir!
LAMARTINE.

. Ce lieu plein de merveilles
N'a pas toujours servi de temple aux immortels :
Un bourg était *autour*.
LA FONTAINE.

— Loc. adv. *Tout autour*, Partout autour, De tous côtés : *Il regardait* TOUT AUTOUR *si on le suivait.* (Acad.) *Levez les yeux* TOUT AUTOUR, *et voyez.* (Fén.) *L'éclipse de soleil est annulaire lorsque le soleil, masqué par la lune, la déborde* TOUT AUTOUR *sous la forme d'un cercle lumineux.* (Arago.)

Je laisse *tout autour* une troupe éplorée.
CORNEILLE.

‖ *Ici autour*, Dans les environs, dans le voisinage : *Il demeure* ICI AUTOUR.

— **Syn. Autour, à l'entour.** Ce qui est ou va *autour*, va contre ou tout près; ce qui est ou va *à l'entour* se trouve dans les environs : *Les convives sont* AUTOUR *de la table, et les serviteurs tournent* À L'ENTOUR.

AUTOUR s. m. (ô-tour — de *astur*, même signif.; du gr. *asterios*, étoilé, à cause du plumage de ces oiseaux). Genre d'oiseaux de proie diurnes, voisin des faucons, qui renferme, entre autres espèces, l'autour proprement dit et l'épervier : *Le mâle de l'*AUTOUR *est, comme chez la plupart des oiseaux de proie, beaucoup plus petit que la femelle.* (Buff.) *Comme dans tous les oiseaux de proie, la femelle de l'*AUTOUR *est beaucoup plus grosse que le mâle, ce qui a fait donner à celui-ci le nom de tiercelet.* (Focillon.) *Les* AUTOURS *ne chassent qu'en rasant la surface du sol.* (La Fresnaye.)

Mais la pauvrette avait compté
Sans l'*autour* aux serres cruelles.
LA FONTAINE.

L'oiseau dort dans le lit de mousse
Que déjà menace l'*autour*. V. HUGO.

— **Fig.** Personnage puissant et tyrannique :

Soumettant l'aigle au cygne, et l'*autour* aux colombes.
V. HUGO.

— Fauconn. *Bel autour*, Celui qui est court, bien proportionné. ‖ *Autour niais*, Autour pris dans le nid. ‖ *Autour branchier*, Celui qu'on a pris sur les arbres, lorsqu'il commençait déjà à voler. ‖ *Autour passager*, Celui qui, déjà tout formé, est pris soit au filet, soit autrement.

— **Encycl.** Les caractères généraux de l'*autour* peuvent être exprimés ainsi : bec comprimé, courbé dès sa base et fortement crochu; mandibule supérieure non dentée; l'inférieure tronquée, légèrement retroussée à son extrémité; narines ovalaires; tarses écussonnés ou réticulés, d'une force et d'une longueur variables; doigts garnis en dessous de petites pelotes saillantes; ongles des doigts antérieurs très-inégaux; tête petite, déprimée; ailes à rémiges primaires médiocres ou courtes; queue tantôt longue, tantôt courte, étagée, arrondie ou carrée suivant les espèces.

Le genre *autour* a été divisé en deux sous-genres ayant pour type l'*autour* proprement dit (*astur palumbarius*) et l'*épervier*.

Le sous-genre *autour*, le seul dont nous avons à nous occuper en ce moment, se distingue par les caractères suivants : tarses robustes, tantôt longs, tantôt courts, écussonnés ou réticulés; doigts proportionnés ou courts, réticulés quand le tarse est écussonné; bec dont la courbure est légèrement prolongée en avant. Les ailes, la queue et le plumage sont sujets à beaucoup de variations : il y a des *autours* blonds, il y en a même de tout à fait blancs. Les diverses espèces de ce sous-genre peuvent se diviser en quatre groupes, d'après la forme de leurs ailes, plus ou moins bien organisées pour le vol.

Le premier groupe comprend quelques espèces africaines (l'*autour chanteur* et l'*autour monogramme*), qu'on pourrait désigner sous le nom d'*autours falcoïdes*, parce que leurs ailes se rapprochent un peu de celles des faucons.

Le deuxième groupe renferme un grand nombre d'espèces tant de l'ancien que du nouveau continent. Les principales sont : l'*autour* proprement dit, l'*autour royal*, l'*autour blanc* de la Nouvelle-Hollande. L'*autour* proprement dit habite les diverses contrées de l'Europe et le nord de l'Asie et de l'Afrique. C'est un bel oiseau beaucoup plus grand que l'épervier, très-courageux, farouche, et d'un naturel, pour ainsi dire, indomptable. Pendant la première année de son âge, il porte sur la poitrine et sur le ventre des taches brunes perpendiculairement longitudinales; mais lorsqu'il a subi ses deux premières mues, ces taches longitudinales disparaissent, et sont remplacées par des taches transversales qui durent ensuite tout le reste de la vie.

Quelques espèces d'Amérique, que l'on pourrait appeler *autours brachyptères*, forment le troisième groupe. Ce sont : l'*épervier* noir et blanc ou *autour trachyptère*, l'*autour* à poitrine rousse et l'*autour* à nuque blanche. On les distingue par la longueur de leurs pattes et la brièveté de leurs ailes.

Un quatrième groupe renferme quelques *autours* de l'Amérique du Sud, remarquables par des tarses très-élevés, gros, à doigts peu vigoureux, et dont l'externe est si court qu'il paraît disproportionné. On n'en connaît qu'une espèce, l'*autour-busard* couleur de plomb (*astur cœrulescens*), de Vieillot. Ces oiseaux se rapprochent des busards par l'élévation de leurs tarses, la faiblesse de leur bec et de leurs serres, et l'ampleur de leur queue, traversée, comme chez ces derniers, de larges zones rubanées. Ils s'en rapprochent encore par leur genre de vie et leurs habitudes peu courageuses. Toutefois, on n'a pas cru devoir les ranger parmi les busards, parce que leurs tarses et leurs ailes présentent les caractères qui distingnent généralement les *autours*.

Tous les rapaces qui composent ce genre nombreux sont chasseurs, comme les faucons, mais ils en diffèrent par leur manière d'attaquer et de poursuivre leur proie. « Les faucons, dit M. de La Fresnaye, n'exercent leur courage qu'au milieu des airs, se laissant tomber obliquement, avec la rapidité d'un trait, sur la proie qui s'enfuit, se relevant incontinent s'ils l'ont manquée, pour fondre de nouveau sur elle, et cherchant toujours l'avantage de la hauteur. Les *autours* et les éperviers, au contraire, ne chassent qu'en rasant la surface du sol, presque sans mouvement apparent de leurs ailes; ou bien, immobiles sur un arbre, ils attendent qu'une proie vienne à passer pour fondre dessus, et, si elle leur opose une fuite rapide, ils la poursuivent à tire-d'aile jusqu'au milieu des bois et des lieux couverts où elle cherche en vain un abri. »

AUTOUR s. m. (ô-tour). Comm. Ecorce d'un arbre qui appartient à l'Orient, mais dont la famille est inconnue : *L'*AUTOUR *entre dans la composition du carmin. L'*AUTOUR *est une écorce qui approche de la cannelle par la figure et par la couleur, mais elle est plus épaisse et plus pâle.* (Trév.) ‖ Arbre inconnu qui produit cette écorce : *Ecorce d'*AUTOUR.

AUTOURSERIE s. f. (ô-tour-se-rî — rad. *autour*). Fauconn. Art d'élever et de dresser à la chasse au vol toutes sortes d'oiseaux de poing. ‖ Chasse qu'on fait avec l'autour, l'épervier, la buse, ou un oiseau de proie quelconque autre que le faucon : *Les fauconniers distinguent les oiseaux de chasse en deux classes, savoir : ceux de la fauconnerie proprement dite, et ceux qu'ils appellent de l'*AUTOURSERIE. (Buff.) *La fauconnerie était l'apanage des rois et des princes, tandis que l'*AUTOURSERIE *était surtout exercée par les particuliers et les simples gentilshommes.* (La Fresnaye.) *L'*AUTOURSERIE *est aussi appelée chasse de bas vol, par opposition avec la chasse de haut vol, qui se fait avec le faucon.* (Bouillet.)

— **Encycl.** On appelait l'*autourserie* chasse du *bas vol*, pour la distinguer de la *fauconnerie* ou chasse du *haut vol*, parce que les autours et les éperviers, qu'on y employait ordinairement, ont un vol moins élevé que celui des faucons. Cette différence dans le vol a pour conséquence une différence analogue dans la manière de chasser de ces deux genres de rapaces.

Tandis que le faucon, aux ailes longues et pointues, s'élève avec facilité au plus haut des airs, et se laisse tomber sur sa proie avec la rapidité d'une flèche, l'autour et l'épervier, dont les ailes courtes et obtuses sont moins bien disposées pour le vol, s'élancent à tire-d'aile sur les traces du gibier, et le poursuivent en rasant la terre jusque dans les fourrés et les buissons, où ils le saisissent au moyen de leurs pattes longues et agiles. Ces différences, qui, on le voit, sont assez tranchées, ont fait de la *fauconnerie* et de l'*autourserie* deux arts parfaitement séparés, ayant chacun leurs règles distinctes et leurs adeptes particuliers.

Le premier, par le luxe qu'on y déployait et l'appareil qu'il exigeait, ne pouvait être que le partage des rois et des princes; le second, plus simple et en même temps plus lucratif, faisait les délices des seigneurs moins riches et des simples gentilshommes. C'était pour eux un véritable sujet d'orgueil de posséder un autour ou un épervier bien dressé. Ils connaissaient presque tous la manière de prendre et d'élever ces nobles oiseaux; quelques-uns même étaient autoursiers distingués : tel était ce P. de Gommer, seigneur de Lusancy, qui nous a laissé un traité complet de l'*autourserie*, où tout ce qui regarde cette partie du grand art de la vénerie est l'objet d'instructions aussi savantes que minutieuses. C'est le guide le plus sûr que l'on puisse consulter sur un sujet presque entièrement inconnu de nos jours : nous lui ferons de nombreux emprunts.

Les oiseaux employés à la chasse dite du *bas vol* étaient principalement l'autour et l'épervier. On les désignait d'une manière générale sous le nom d'*oiseaux de poing*, parce que l'autoursier devait les tenir constamment sur le poing où il les réclamait et même leur donnait à manger. Ces oiseaux étaient divisés en plusieurs catégories, suivant leur âge, au moment où l'on s'en emparait. Le petit pris dans l'aire portait le nom de *niais;* celui qui, sorti de l'aire, commençait à voler de branche en branche, s'appelait *branchier*, ou *saure*, à cause de la couleur rousse de son plumage; le *passager* était un adulte de passage dans la localité au moment où l'oiseleur le prenait dans ses filets, et le *hagard*, celui qui avait mué *en sa liberté sans être passé en main d'homme.*

On prenait l'oiseau niais aussitôt qu'il avait la force de se soulever et de se tenir debout dans l'aire; quelques autoursiers étaient même d'avis qu'il fallait le prendre tout blanc. On le nourrissait de plusieurs manières, dont la meillleure, celle dite *au taquet*, peut se résumer ainsi : au milieu des branches d'un arbre touffu était assujetti solidement un tonneau placé en travers, la gueule ouverte et tournée vers le soleil levant. C'est là qu'on mettait l'oiseau. trop faible encore pour pouvoir s'enfuir. D'abord, on lui donnait à manger trois fois par jour, à huit heures du matin, à midi et à quatre heures du soir; mais plus tard deux fois seulement, à huit heures du matin et à deux ou trois heures de l'après-midi. Dans les premiers temps, l'oiseau ne devait être nourri que de viandes hachées en menus morceaux; à mesure qu'il grandissait et prenait des forces, on l'habituait à se servir de son bec et de ses serres pour découper lui-même les chairs chaudes et saignantes. En même temps, on lui faisait connaître les chiens, et on l'accoutumait à entendre sans se troubler les cris de la chasse et les aboiements de la meute furieuse.

Les oiseaux niais conservaient un naturel plus doux et plus souple, mais ils avaient ordinairement moins de feu et d'ardeur pour la chasse que ceux qui avaient pendant quelque temps vécu en liberté. Ces derniers se prenaient au moyen de filets disposés de telle façon que les oiseaux ne pouvaient pas se blesser ni même endommager leurs plumes. Cette opération était fort délicate; on ne la confiait d'ordinaire qu'à des oiseleurs exercés, qui s'y prenaient avec beaucoup d'adresse. Voici comment elle est décrite par Belon, dans son *Histoire naturelle des oiseaux :* « Nous nous trouvions, dit-il, à la bouche du Pont-Euxin, où commence le détroit de la Propontide; nous étions montés sur la plus haute montagne; nous trouvâmes un oiseleur qui prenait des éperviers de belle manière..... Il était caché derrière un buisson, en avant duquel il avait fait une aire unie et carrée qui avait deux pas de diamètre, et distante environ de deux ou trois pas du buisson; il y avait six bâtons fichés autour de l'aire, qui étaient de la grosseur du pouce et de la hauteur d'un homme, trois de chaque côté, à la sommité desquels il y avait en chacun une coche entaillée du côté de la place, tenant un rets de fil vert fort délié, qui était attaché aux coches des bâtons, tendus à la hauteur d'un homme, et au milieu de la place il y avait un piquet de la hauteur d'une coudée, au faîte duquel se trouvait une cordelette attachée qui répondait à l'homme caché derrière le buisson; il y avait aussi plusieurs oiseaux attachés à la cordelette, qui paissaient le grain dans l'aire, lesquels l'oiseleur faisait voler lorsqu'il avait avisé l'épervier de loin, venant du côté de la mer; et l'épervier ayant si bonne vue, dès qu'il les voyait d'une demi-lieue, lors prenait son vol à ailes déployées, et venait si roidement donner dans le filet, pensant prendre les petits oiseaux, qu'il demeurait enveloppé et pris dans les rets. »

Parmi les oiseaux pris dans les filets, les passagers et les hagards étaient considérés comme les plus courageux et les plus adroits à la chasse; les derniers surtout étaient tenus en grande estime par les autoursiers. « Les hagards sont faits pour le plaisir de l'homme. Il n'est volerie que de hagards, » disaient les proverbes du moyen âge. « L'oiseau hagard, dit P. de Gommer, est plus léger, plus rusé d'autant qu'il a été nourri plus longtemps en liberté. Il requiert la douceur de la main et la patience du maître, et reconnaît ordinairement mieux que les autres l'autoursier, s'il en est bien traité. »

Après avoir pris des autours ou des éperviers, le premier devoir de l'autoursier était de choisir parmi eux les individus propres à être dressés. Ce choix était considéré avec raison comme indispensable, car il existe, en effet, des différences assez sensibles, tant sous le rapport de la docilité que sous celui de l'adresse et du courage, entre les divers individus d'une même espèce. Les autoursiers savaient reconnaître ces différences, à certains signes extérieurs dont l'ensemble constituait

un type invariable, auquel on pourrait assigner les caractères suivants : tête plate et *milanière;* bec gros, large, noir et tranchant; vol long; queue courte; jambes plates; pieds grands et ouverts; doigts longs, déliés; serres noires et aiguës. Mais les soins qu'exigeaient la capture et le choix d'un oiseau de poing n'étaient rien en comparaison de ceux que demandait son éducation. C'était véritablement une œuvre laborieuse et difficile que celle de dompter un naturel farouche, de le rendre souple et obéissant sans lui rien faire perdre de son énergie et de sa férocité natives. Aussi, que de règles compliquées, que de prescriptions minutieuses, que de détails sans nombre, ne trouve-t-on pas dans les traités d'*autourserie!* Comment tant d'intelligence, tant de courage et de patients efforts ont-ils pu être consacrés pendant des siècles à un art aussi futile? C'est ce que nous pouvons à peine comprendre aujourd'hui. Le temps a introduit dans nos mœurs des changements si considérables que ce qui plaisait tant à nos pères n'aurait pour nous presque plus d'attrait. Si nous voulons savoir tout ce que la chasse au vol peut représenter de jouissances et d'émotions, transportons-nous à ces époques de luttes sanglantes, où le courage était tout, où la guerre était le premier devoir d'un chevalier, et la chasse, cette vive image de la guerre, le principal de ses divertissements. D'ailleurs, l'idée d'asservir, de dompter et d'employer à notre profit jusqu'aux habitants de l'air, ne manquait ni de hardiesse ni de grandeur. En faut-il davantage pour expliquer l'engouement dont la chasse au vol fut l'objet sous l'empire de la féodalité?

L'*autourserie* était connue du temps des Romains; mais c'est pendant le moyen âge qu'elle a été pratiquée avec le plus d'entraînement et de succès. On chassait avec l'autour et l'épervier tous les oiseaux de bas vol; principalement les cailles et les perdrix; quelquefois les lièvres et les lapins.

Aujourd'hui, cette chasse n'est plus usitée en Europe; à peine en trouve-t-on quelques vestiges dans certains manoirs féodaux du nord de l'Allemagne ou de la Russie occidentale.

En Orient, elle subsiste encore dans quelques contrées, où elle semble avoir retrouvé toute la faveur dont elle a si longtemps joui parmi nous. C'est ainsi qu'en Perse on emploie l'autour à chasser le lièvre et même la gazelle. Ces chasses se font avec beaucoup d'apparat; celle de la gazelle surtout donne lieu à un déploiement de forces et à un luxe vraiment incroyables. Les autours dont on se sert sont habitués à ne trouver leur nourriture que dans les yeux d'une gazelle empaillée qu'on a soin d'agiter pendant leur repas. Dès qu'un troupeau de gazelles est en vue, on lâche l'oiseau, qui part comme un trait, plane un instant dans les airs, et fond sur la victime avec la rapidité de la foudre. Les gazelles épouvantées prennent la fuite, mais l'une d'elles s'arrête bientôt, palpitante sous les serres de l'autour : le chasseur paraît alors, et met fin, d'un coup de sa lance, à cette lutte barbare.

AUTOURSIER s. m. (ô-tour-sié — rad. *autour*). Fauconn. Nom que l'on donnait au moyen âge à ceux qui s'occupaient spécialement de l'éducation des oiseaux de poing.

— **Encycl.** La chasse et la guerre étant, au moyen âge, réputées les seules occupations dignes d'un gentilhomme, tout ce qui s'y rapportait avait une importance extraordinaire. Aussi les *autoursiers* et les fauconniers jouissaient-ils d'une grande faveur et de nombreux priviléges. Ils n'étaient pas considérés comme des serviteurs ordinaires, mais plutôt comme les amis et les compagnons de leurs maîtres, dont ils partageaient les plaisirs. Ils pouvaient chercher leur oiseau partout, et pénétrer même dans la maison du roi, *s'il y était chu sur son gibier ou autrement*. Enfin, ils étaient libres de chasser au vol les perdrix dans tous les pays, où bon leur semblait, sans que personne pût s'y opposer.

Du reste, les *autoursiers* se montrèrent dignes des priviléges qu'on leur accordait; réunis avec les fauconniers en une espèce de corporation, ils surent toujours conserver intact l'honneur de leur profession, se prêtant les uns aux autres, en toute rencontre, un mutuel appui, et, dans l'exercice de leurs fonctions, se signalant par une admirable concorde, alors même que leurs seigneurs respectifs se faisaient une guerre acharnée. D'un autre côté, ils avaient pour leur art une espèce de culte : ils s'y vouaient corps et âme. Jamais oiseau rebelle ne lassait leur patience, et leur devise était cette maxime célèbre :

. Hâte-toi lentement,
Car ce qui se fait bien se fait prou vistement.

Ajoutons qu'ils possédaient une grande instruction professionnelle, religieusement transmise des pères aux enfants pendant une longue suite de générations.

AUTOXA s. f. (ô-to-ksa). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, voisin des absinthes.

AUTPERT (Ambroise), bénédictin, né en Provence dans les premières années du VIII[e] siècle, mort en 778. Il devint abbé du couvent de Saint-Vincent, près de Bénévent. Il a écrit divers ouvrages, dont le principal est un commentaire sur l'Apocalypse, qui se trouve dans la *Bibliothèque des Pères*

AUTRAN (Joseph), poëte français, né à Marseille en 1813, débuta à dix-neuf ans par une ode à M. de Lamartine, qui s'embarquait alors à Marseille; elle avait pour titre le *Départ pour l'Orient*, et respirait une admiration enthousiaste pour le chantre des *Harmonies*. Un recueil de poésies, la *Mer*, qui parut en 1835, à Paris, se distinguait déjà par des descriptions colorées de ces tons, chauds et calmes en même temps, qui règnent dans toutes les œuvres de M. Autran. Ce volume a été complété, à vingt ans de distance, par les *Poëmes de la mer* (Paris, 1852, 1859, in-18). En 1838, il avait donné un autre recueil, ayant pour titre *Ludibria ventis*, qui avait été son premier succès. Un volume de prose : *Italie et semaine sainte à Rome* (Marseille, 1841) fut suivi de *Milianah*, épisode des guerres d'Afrique, poëme héroïque (1842, Marseille; nouv. édit., in-18, Paris). Au mois de mars 1848, il fit représenter à l'Odéon la *Fille d'Eschyle*, tragédie en cinq actes, qui partagea, avec la *Gabrielle* de M. Emile Augier, le prix Montyon que décerne l'Académie française. Cette œuvre calme, reposée et sereine, qui contrastait singulièrement, et par le fond et par la forme, avec les fiévreuses préoccupations d'alors, obtint un grand succès littéraire, et, le soir de la première représentation, la personne même du poëte dut se prêter à une ovation réclamée à grands cris. Depuis, M. Autran a donné plusieurs volumes de vers, entre autres : *Laboureurs et Soldats* (1854, 2e édit., revue et corrigée, in-18); la *Vie rurale*, tableaux et récits (1856, in-18), couronnés par l'Académie française; *Epîtres rustiques* (in-18); le *Poëme des beaux jours* (in-8°, 1862). Les œuvres de M. Autran se font remarquer par une grande pureté de forme, la beauté du rhythme, l'élévation des idées, un sentiment profond de la nature; c'est par ce sentiment de la nature surtout que M. Autran se rapproche, dans ses poëmes rustiques, de Virgile, dont il a souvent imité les descriptions. Sa phrase est pleine, le coloris en est tempéré avec une volonté soutenue; elle est nette, concise, arrêtée, et, si elle n'a pas de ces replis qui font rêver, de ces profondeurs qui attirent, séduisent et retiennent, il y passe parfois un souffle puissant qui fait aimer sa grâce forte et tout agreste. Vrai poëte, M. Autran a montré une foi persévérante dans la poésie, qu'il a eu, d'ailleurs, le bien rare privilége de pouvoir cultiver en dehors de toute espèce de préoccupations matérielles, grâce à une très-grande fortune personnelle, qu'un riche mariage est venue augmenter encore. En avril 1864, sa candidature, appuyée par MM. Thiers et Mignet, s'est produite à l'Académie française; elle datait de loin déjà, et les petits journaux ne manquèrent pas de dire bien haut qu'il fallait décidément tenir compte à M. Autran, qui peu de temps auparavant s'était effacé devant M. de Carné, de sa constance à poursuivre le fauteuil académique. On parla beaucoup dans le même temps des dîners splendides du candidat persévérant, qui échoua au moment où le succès paraissait certain, par suite d'une autre candidature tout à coup mise en avant, celle de M. Jules Janin. M. Autran s'est présenté de nouveau au palais du pont des Arts en 1865, et, cette fois encore, il n'a pu réunir un nombre de suffrages suffisant.

Enfin, M. Autran vient d'emporter la place de vive force : le 7 mai 1868, il fut nommé au fauteuil qu'avaient occupé Boufflers et Baour-Lormian, et en dernier lieu son compatriote et son frère en poésie, le regretté Ponsard.

Un autre Marseillais, M. Paul Autran, s'est fait connaître comme écrivain, administrateur et économiste. Il a longtemps présidé l'académie de Marseille. On cite, entre autres travaux qui lui sont dus : un *Discours sur le retour de l'*Astrolabe *en France*, divers autres discours de circonstance, et un *Rapport au conseil municipal* sur le chemin de fer projeté de Lyon à Marseille (1856).

AUTRE adj. indéf. (ô-tre — lat. *alter*, même sens). Distinct d'une personne ou d'une chose spécifiée : *Il vint avec son père et deux* AUTRES *personnes. Je reviendrai une* AUTRE *fois. Il faut appeler un* AUTRE *médecin.* (Acad.) *Si tout meurt avec le corps, il faut que l'univers prenne d'*AUTRES *mœurs, d'*AUTRES *lois, d'*AUTRES *usages.* (Mass.) *Quelle* AUTRE *doctrine que celle des chrétiens a jamais mieux réglé nos devoirs?* (Mass.) *Notre orgueil s'augmente souvent de ce que nous retranchons de nos* AUTRES *défauts.* (La Rochef.) *La substance de la lumière n'est pas plus simple que celle de toute* AUTRE *matière.* (Buff.) *Le fer peut s'allier avec tous les* AUTRES *métaux.* (Buff.) *Il n'y a pas encore eu d'*AUTRE *souverain que la force.* (Mignet.) *Une science n'a d'*AUTRE *but que la recherche de la vérité.* (Rossi.)

Venez en d'*autres* lieux renfermer vos regrets.
RACINE.

J'aurais trop de regret si quelque *autre* guerrier
Au rivage troyen descendait le premier.
RACINE.

Est-il d'*autre* bonheur que la tranquillité
D'un cœur qui t'aime. RACINE.

— Différent. En ce sens, le mot *autre* s'emploie fréquemment comme adjectif qualificatif : *Je ne suis pas* AUTRE *que j'étais. Je me sentis tout* AUTRE *au dedans de moi.* (M[me] de Sév.) *Si je ne vaux pas mieux, je suis* AUTRE. (J.-J. Rouss.) *Si le plus méchant des hommes pouvait être* AUTRE *que lui-même, il voudrait être homme de bien.* (J.-J. Rouss.)

L'antiquité avait de bien AUTRES *idées sur l'histoire.* (De Barante.)

Je suis toujours le même, et mon cœur n'est point [*autre*.
CORNEILLE.

Avec un autre sort, il prit un cœur tout *autre*.
CORNEILLE.

La justice, le glaive en main,
Est un pouvoir *autre* qu'humain.
MALHERBE.

Nos destins sont changés, seigneur, et d'*autres* temps
Veulent d'*autres* discours et d'*autres* sentiments.
GRESSET.

Le bec de la cigogne y pouvait bien passer,
Mais le museau du sire était d'*autre* mesure.
LA FONTAINE.

‖ Supérieur, plus grand, meilleur : *C'est un* AUTRE *homme, un tout* AUTRE *homme. L'homme que vous me citez est habile, mais celui dont je vous parle est bien un* AUTRE *homme.* (Acad.) *Ce vin est bon, mais celui qui est dans ma cave est bien d'*AUTRE *vin, et un tout* AUTRE *vin.* (Trév.) ‖ D'une plus grande conséquence, en parlant des choses : *Vous loger, passe; mais vous nourrir, c'est une* AUTRE *affaire.* (Acad.)

Il faut d'*autres* efforts pour rompre tant de nœuds.
RACINE.

— Nouveau, second, distinct mais semblable : *C'est un* AUTRE *lui-même, une* AUTRE *elle-même. Cette ville est un* AUTRE *Paris.* (Acad.) *Il fallut réveiller d'un profond sommeil cet* AUTRE *Alexandre.* (Boss.) *Nous empruntons les erreurs de ceux avec qui nous vivons; nous nous transformons en d'*AUTRES *nous-mêmes.* (Mass.) *On dirait qu'il va combattre des rois confédérés avec sa seule maison, comme un* AUTRE *Abraham.* (Fléch.) *Ne vous a-t-elle pas dit qu'elle avait son frère, un* AUTRE *elle-même, son frère si semblable à elle de visage et d'âme, que sa mère même ne les aurait pas distingués?* (Lamart.)

Faites voir à l'Asie un *autre* Mithridate. RACINE.

Il parle comme un *autre* Elie
Devant cette *autre* Jézabel. RACINE.

Vous êtes encor là! Je vous croyais bien loin.
Je cherchais votre sœur; et ma peur est extrême...
—Vous ne vous trompez pas: c'est une *autre* elle-même.
REGNARD.

— Particul. Aucun, nul : *Il entra sans* AUTRE *cérémonie. L'amour naît brusquement, sans* AUTRE *réflexion.* (La Bruy.)

— A l'imitation des latins, *autre*, quand il exprime une comparaison, se répète souvent en tête de chacune des propositions : AUTRE *est promettre,* AUTRE *est donner.* AUTRE *chose est une simple affirmation,* AUTRE *chose est une affirmation avec serment.* (Acad.) AUTRES *sont les temps de Moïse,* AUTRES *ceux de Josué et des juges,* AUTRES *ceux des rois.* (Boss.) AUTRE *chose d'agir avec un père,* AUTRE *chose de répondre devant un juge.* (Mass.) AUTRE *est la certitude que nous avons dans les connaissances humaines,* AUTRE *est celle de la foi.* (Pellisson.) AUTRE *est de danser et de faire des festins,* AUTRE *de connaître la nature des choses.* (Chateaub.) AUTRE *chose est la religion,* AUTRE *chose l'Eglise.* (Vacherot.)

— Pron. indéf. Une autre personne en général : *J'aime mieux que vous l'appreniez d'un* AUTRE *que de moi.* (Acad.) *D'*AUTRES *sauraient vous flatter; moi, je vous dis la vérité.* (Acad.) *Laissons à d'*AUTRES *le soin d'instruire les peuples de leurs devoirs.* (J.-J. Rouss.) *Calquer son esprit sur l'esprit d'un* AUTRE, *c'est le métier d'un sot ou d'un singe.* (Vauven.) *Espérer ou craindre pour un* AUTRE *est la seule chose qui donne à l'homme le sentiment complet de son existence.* (Alex. Dum.) *La mère aime ses enfants, l'homme n'aime que les enfants d'une* AUTRE. (Toussenel.)

Ce que je vous dis là, l'on le dit à bien d'*autres*.
LA FONTAINE.

Je suis père, seigneur, et faible comme un *autre*.
RACINE.

Quel *autre* ordonnera cette pompe sacrée?
RACINE.

Il l'aime; elle vivra pour un *autre* que lui.
RACINE.

Une *autre* de César a surpris la tendresse.
RACINE.

Une *autre* cependant a fléchi son audace;
Devant ses yeux cruels une *autre* a trouvé grâce.
RACINE.

Ton cœur, impatient de revoir ta Troyenne,
Ne souffre qu'à regret qu'une *autre* t'entretienne.
RACINE.

‖ S'emploie avec ellipse du substantif déjà exprimé dans le premier membre de la phrase, et alors peut être considéré comme pronom : *Aller de côté et d'*AUTRE. *Votre habit est usé, il faut en acheter un* AUTRE. *Il paya deux de ses créanciers, mais il ne donna rien aux* AUTRES (Acad.) *Les détails nous sont aussi chers de ceux que nous aimons qu'ils nous sont ennuyeux des* AUTRES. (M[me] de Sév.) *La plupart des hommes emploient la première partie de leur vie à rendre l'*AUTRE *misérable.* (La Bruy.) *De part et d'*AUTRE, *on sonna la retraite, et l'on dressa un trophée sur le champ de bataille.* (Barthél.) *La première victoire doit en amener d'*AUTRES. (Barthél.) *Une moitié du monde rit de l'*AUTRE. (Volt.) *Une vertu en amène une* AUTRE. (Rivarol.) *Une atteinte portée à la liberté en appelle d'*AUTRES. (B. Const.) *Un aveu en amène un* AUTRE. (S. de Sacy.) *En France, il n'y a pas un règne qui ressemble à l'*AUTRE *sous le rapport politique.* (M[me] de Staël.) *Les premières folies mènent à d'*AUTRES. (M[me] de Puisieux.)

Ce temple est mon pays, je n'en connais point d'*autre*.
RACINE.

Ma tremblante raison cède en tout à la vôtre;
Oui, la moitié du monde a toujours mangé l'*autre*.
VOLTAIRE.

— S'empl. fréquemment par opposition avec *l'un, l'une, les uns, les unes*, et quelquefois avec un substantif qui en tient la place : *Il y a une grande différence entre l'un et l'*AUTRE. (Acad.) *Des deux livres que vous me demandez, voici l'un, voici l'*AUTRE. (Acad.) *On n'a jamais vu les conciles généraux contraires les uns aux* AUTRES *dans les points de foi.* (Pasc.) *L'un élève, étonne, maîtrise, instruit; l'*AUTRE *plaît, remue, touche, pénètre.* (La Bruy.) *On peut hasarder, dans tout genre d'ouvrage, d'y mettre le bon et le mauvais : le bon plaît aux uns et le mauvais aux* AUTRES. (La Bruy.) *L'amour et l'amitié s'excluent l'un l'*AUTRE. (La Bruy.) *Il ôte aux uns la volonté, aux* AUTRES *les moyens de nuire.* (Fléch.) *Il s'avance l'épée d'une main, le bouclier de l'*AUTRE. (Fléch.) *Qui n'eût dit que tous les princes allaient accepter la paix; les uns, ennuyés de leurs pertes; les* AUTRES, *lassés de leurs victoires.* (Fléch.) *Les uns se font un art de séduire, et les* AUTRES *une gloire d'être séduits.* (Fléch.) *Les uns passent leur vie dans l'oisiveté et dans la paresse, inutiles à la patrie, à leurs concitoyens, à eux-mêmes; les* AUTRES *dans le tumulte des affaires et des occupations humaines.* (Mass.) *La mer peut former des montagnes par des transports de terre, de vase, d'un lieu à un* AUTRE. (Buff.) *Ce qui est utile pour l'un ne l'est pas pour l'*AUTRE. (Th. Gauth.) *Le peuple a les charges de la société, d'*AUTRES *en ont les bénéfices.* (Lamenn.) *La tribune de l'Assemblée nationale ressemble à un puits : quand un seau* (sot) *descend, l'*AUTRE *monte.* (Dupin aîné.)

L'un est payé d'un mot, et l'*autre* d'un coup d'œil.
BOILEAU.

Il voit de toutes parts des hommes bigarrés,
Les uns gris, les uns noirs, les *autres* chamarrés.
BOILEAU.

Etudiez la cour, étudiez la ville;
L'une et l'*autre* est toujours un modèle fertile.
BOILEAU.

Quelquefois l'un se brise où l'*autre* s'est sauvé,
Et par où l'un périt un *autre* est conservé.
CORNEILLE.

Quel est mon empereur? Bajazet, Amurat?
J'ai trahi l'un, mais l'*autre* est peut-être un ingrat.
RACINE.

Il me faut d'un et d'*autre* pain;
Diversité, c'est ma devise. LA FONTAINE

— Rem. Ces deux expressions, *l'un, l'autre*, sont surtout employées dans le style élevé, lorsque, dans un parallèle, on veut exprimer soit un rapprochement, soit une opposition, soit une simple distinction. C'est ce que feront suffisamment sentir les exemples suivants :

« L'*un* faisait prospérer les armes, l'*autre* étendait la religion; l'*un* abattait des remparts, l'*autre* redressait des autels; l'*un* ravageait les terres des Philistins, l'*autre* portait l'arche autour des pavillons d'Israël. » (Fléchier, *Turenne et Condé.*)

« Vit-on jamais en deux hommes les mêmes vertus avec des caractères si divers? L'un paraît agir par des réflexions profondes, et l'*autre* par de soudaines illuminations : celui-ci par conséquent plus vif, mais sans que son feu eût rien de précipité; celui-là d'un air plus froid, sans jamais rien avoir de lent, plus hardi à faire qu'à parler. L'*un*, dès qu'il paraît dans les armées, donne une haute idée de sa valeur...; l'*autre*, dès sa première bataille, s'égale aux maîtres les plus consommés. L'*un*, par de vifs et continuels efforts, emporte l'admiration du genre humain, et fait taire l'envie; l'*autre* jette d'abord une si vive lumière qu'elle n'osait l'attaquer. L'*un*, par la profondeur de son génie, s'élève au-dessus des plus grands périls; l'*autre*, par ces grandes pensées que le ciel envoie, semble né pour entraîner la fortune dans ses desseins et forcer les destinées. Et, afin que l'on vît toujours dans ces deux hommes de grands caractères, mais différents, l'*un*, emporté d'un coup soudain, meurt pour son pays comme un Judas Macchabée; l'*autre*, élevé par les armes au comble de la gloire comme un David, comme lui meurt dans son lit en publiant les louanges de Dieu. » (Boss., *Turenne et Condé.*)

« Racine et Voltaire ont possédé ce mérite si rare de l'élégance continue et de l'harmonie sans lequel, dans une langue formée, il n'y a point d'écrivain; mais l'élégance de Racine est plus égale, celle de Voltaire est plus brillante. L'*une* plaît davantage au goût, l'*autre* à l'imagination. Dans l'*un*, le travail, sans se faire sentir, a effacé jusqu'aux imperfections les plus légères; dans l'*autre*, la facilité se fait apercevoir à la fois et dans les beautés et dans les fautes. Le *premier* a corrigé son style, sans en refroidir l'intérêt; l'*autre* y a laissé des taches, sans en obscurcir l'éclat. *L'un* ne se permet rien de ce qui peut nuire à la perfection, l'*autre* ne se refuse rien de ce qui peut ajouter à l'ornement. L'*un* s'attache plus à finir le tissu de son style, l'*autre* à en relever les couleurs. Dans l'*un*, le dialogue est plus lié; dans l'*autre*, il est plus rapide. L'*un* vous paraît toujours plus grand par la réflexion; l'*autre* ne laisse pas maître de réfléchir. Il semble que l'*un* ait mis son amour-propre à défier la critique et l'*autre* à la désarmer. » (La Harpe.)

— Nul, personne, en dehors de celui qui parle ou dont on parle :

Autre de plus de morts n'a couvert notre terre.
CORNEILLE.

Madame, *autre* que moi n'a droit de soupirer.
CORNEILLE.

‖ Ce sens est complétement hors d'usage. On dit aujourd'hui *nul autre* ou *personne autre*, ce qui alourdit l'expression sans ajouter à l'idée.

— *Les autres*, Autrui, le prochain : *S'occuper beaucoup* DES AUTRES. *Se méfier* DES AUTRES. *Vous rejetez toujours les fautes sur* LES AUTRES. (Acad.) *Il faut faire comme* LES AUTRES : *maxime suspecte, qui signifie presque toujours : il faut mal faire.* (La Bruy.) *Les louanges que nous donnons* AUX AUTRES *se rapportent toujours par quelque endroit à nous-mêmes.* (Mass.) *Nous ne vivons pas pour nous-mêmes et pour la vérité, nous vivons pour* LES AUTRES *et pour la vanité.* (Mass.) *Nous ne nous louerions pas si souvent, si nous pensions que* LES AUTRES *nous louent assez.* (La Rochef.) *Je me suis fait une petite destinée à part, avec laquelle je ne puis regretter aucune des folies* DES AUTRES. (Volt.) *Le prétexte ordinaire de ceux qui font le malheur* DES AUTRES *est qu'ils veulent leur bien.* (Vauven.) *Il ne dit pas deux phrases sans exprimer de quelque manière son mépris pour l'opinion* DES AUTRES. (Mme de Staël.) *Bonaparte n'est à son aise que dans le mépris pour* LES AUTRES. (Mme de Staël.) *Tout homme chargé de commander* AUX AUTRES, *s'il n'est pas soumis à la loi, n'obéit qu'à ses passions.* (Mme de Staël.) *L'amour-propre, si susceptible pour lui-même, ne devine presque jamais la susceptibilité* DES AUTRES. (Mme de Staël.) *L'indulgence offre le seul moyen d'être bien avec soi-même, et bien avec* LES AUTRES. (J. Droz.)

Le sage doit apprendre à se passer *des autres*.
E. AUGIER.

‖ *L'un l'autre, les uns les autres*, Mutuellement : *L'amour et l'amitié s'excluent* L'UN L'AUTRE. (La Bruy.) *Les victoires et les conquêtes s'effacent* LES UNES LES AUTRES *dans nos histoires.* (Mass.) ‖ *Nous autres, vous autres*, Nous, vous; c'est un gallicisme où le mot *autres* remplit le rôle d'explétif, et dont on se sert lorsqu'on veut appuyer sur la distinction des personnes : NOUS AUTRES, *restons ici ;* VOUS AUTRES, *allez à leur rencontre. Nous avons l'avantage,* NOUS AUTRES *Français, d'être plus spirituels, mais aussi plus bêtes qu'aucun autre peuple de l'Europe.* (Mme de Staël.)

. *Vous autres*, fortes têtes,
Vous voilà, vous prenez tous les gens pour des bêtes!
GRESSET.

Rivers, qu'avaient poussé mes amis et les vôtres,
Vint, sur les bancs des pairs, s'asseoir parmi *nous autres.*
C. DELAVIGNE.

— *Autre part*, Dans un autre lieu, un autre endroit; ailleurs : *Je ne l'ai jamais vu* AUTRE PART *que chez vous.* ‖ *D'autre part*, D'ailleurs, d'un autre côté, en outre : *Je le sais* D'AUTRE PART. *Vous remarquerez,* D'AUTRE PART, *que...*

—*De temps à autre*, Parfois, par intervalles : *Il vient me voir* DE TEMPS À AUTRE. (Acad.) ‖ *L'autre jour*, Un de ces jours derniers : *Je l'ai rencontré* L'AUTRE JOUR *sur le Pont-Neuf.* ‖ *Un autre jour, une autre fois*, Plus tard. ‖ *Un jour ou l'autre*, Manière de dire à quelqu'un que l'on fera quelque chose à une époque que l'on ne peut pas fixer : *J'irai vous voir* UN JOUR OU L'AUTRE. ‖ *L'autre vie*, Vie de l'âme après sa séparation d'avec le corps : *L'espérance de* L'AUTRE VIE *fait toute la consolation d'un chrétien.* (Acad.) *Les peines et les récompenses de* L'AUTRE VIE *sont nécessaires pour justifier Dieu dans le gouvernement du monde.* (Fén.) *Vous souffrez toujours en vain pour* L'AUTRE VIE, *et très-souvent pour celle-ci.* (Mass.) ‖ *Sans autre*, Sans rien ajouter. ‖ *Je ne connais autre*, C'est une personne que je connais parfaitement; je ne connais personne aussi bien que lui. ‖ *L'un dans l'autre, l'un portant l'autre*, En compensant l'un avec l'autre. ‖ *Prendre l'un pour l'autre*, Se méprendre sur les personnes ou les choses : *Ils se ressemblent au point qu'on* PREND *souvent* L'UN POUR L'AUTRE. *Vous* AVEZ PRIS *une rue* POUR L'AUTRE. ‖ *Hé! les autres*, Cri pour appeler des compagnons, des amis.

— Loc. pop. *Comme dit l'autre, comme dit cet autre*, Comme on dit : *Il faut,* COMME DIT L'AUTRE, *souffrir ce qu'on ne peut éviter.* (Acad.) *Il faut,* COMME DIT L'AUTRE, *que je débonde mon cœur.* (Mol.)

Tous ces Normands voulaient se divertir de nous :
On apprend à hurler, *dit l'autre*, avec les loups.
RACINE.

‖ *L'Autre*, Terme énergique, malgré son apparente trivialité, par lequel les anciens soldats désignaient souvent Napoléon Ier, surtout sous la Restauration, où ce mot avait une valeur exceptionnelle, et signifiait l'autre souverain, le véritable, le seul, celui dont le souvenir régnait toujours sur les cœurs : *Du temps de* L'AUTRE. *J'ai servi sous* L'AUTRE. *Ah! si* L'AUTRE *revenait! M. de Saint-Robert était, du temps de* L'AUTRE, *officier supérieur dans un régiment de la vieille.* (Couailhac.) ‖ *Ah! cet autre! Ecoutez donc ce que dit cet autre!* S'emploient pour faire entendre qu'on n'ajoute point foi à ce que dit, à ce que raconte quelqu'un. ‖ *Prendre quelqu'un pour un autre*, Se méprendre sur son caractère ou ses sentiments, le mal juger : *Vous me* PRENEZ POUR UN AUTRE, *de me faire de pareilles propositions. Moi, l'écouter encore! Me* PRENEZ-*vous* POUR UN AUTRE? ‖ *Etre toujours chez l'un ou chez l'autre*, Etre souvent en visite chez les diverses personnes que l'on connaît. ‖ *Parler de choses et d'autres*, S'entretenir, parler de diverses choses. ‖ *Voir, regarder une chose d'un autre œil*, La voir, la considérer sous un autre point de vue, avec d'autres sentiments :

On *voit* les maux d'autrui *d'un autre œil* que les siens.
CORNEILLE.

On se *voit d'un autre œil* qu'on ne voit son prochain.
LA FONTAINE.

Regardez d'un autre œil une excusable erreur.
RACINE.

‖ *En voir bien d'autres*, Etre témoin de choses bien plus extraordinaires encore : *Cela te fait de la peine? Oh! vraiment, tu n'es pas au bout, tu* EN VERRAS BIEN D'AUTRES. (Le Sage.) ‖ *Il en sait bien d'autres*, Il est capable de faire bien d'autres tours. ‖ *Il dit d'une façon, et il fait d'une autre*, Ses discours et ses actions ne sont pas d'accord. On dit aussi dans ce sens : *Il dit d'un et fait d'autre.* ‖ *Il n'en fait, vous n'en faites pas d'autres*, Se dit d'un homme qui fait quelque sottise ou commet quelque étourderie, et signifie qu'il lui arrive souvent d'en faire de pareilles : *Par faiblesse, vous avez fait semblant d'être persuadé!* VOUS N'EN FAITES *jamais* D'AUTRES. (G. Sand.) ‖ *Ils sont nés l'un pour l'autre*, Ils sont de la même humeur, ils s'accordent bien. ‖ *L'un vaut l'autre*, Il n'y a pas à choisir; se prend le plus souvent en mauvaise part. ‖ *Qui voit l'un voit l'autre*, Il n'y a pas de différence de l'un à l'autre; ils ont les mêmes qualités, les mêmes défauts, le même caractère, les mêmes traits. ‖ *C'est tout un ou tout autre*, Il n'y a point de milieu, il n'y a point à choisir entre les deux propositions qui sont faites. ‖ *Il y en a d'uns et d'autres*, Il y en a de bons et de mauvais. ‖ *En voici bien d'une autre*, Voici quelque chose de plus inattendu, de plus étonnant, de plus merveilleux : EN VOICI BIEN D'UNE AUTRE! *le grand essieu de la diligence vient de casser.* (Fr. Soulié.) *Mais* EN VOICI BIEN D'UNE AUTRE! *tout le monde joue ici la comédie.* (Th. Leclercq.)

Il nous méprise! *En voilà bien d'une autre!*
LAMARTINE.

Bon! dit Clymène, *en voici bien d'une autre!*
Ma chère sœur, quelle idée est la vôtre?
VOLTAIRE.

‖ *C'est une autre paire de manches, voici bien une autre paire de manches*, C'est une autre affaire, voici bien une autre affaire.

— Prov. *Autres temps, autres mœurs*, Les mœurs, les usages changent avec le temps. La première des deux propositions est quelquefois remplacée par une autre, les mœurs pouvant être changées par des circonstances autres que le temps :

Vingt têtes, vingt avis; nouvel an, nouveau goût;
Autre ville, autres mœurs; tout change, on détruit [tout.
RULHIÈRE.

Plus souvent, c'est la seconde proposition qui est remplacée pour indiquer diverses modifications que le temps amène ou doit amener. C'est ainsi que l'on dit *Autre temps, autres soins*, pour indiquer que la conduite ne doit pas être la même en tout temps. C'est ainsi encore que La Bruyère a dit : *On parlait latin devant des femmes et des marguilliers;* AUTRE TEMPS, AUTRE USAGE.

— Interjectiv. *A d'autres!* Allez conter cela à d'autres, je n'y ajoute pas foi : A D'AUTRES! *vous ne m'y rattraperez plus.* (Volt.) A D'AUTRES! *Ce n'est point à moi qu'on en ferait accroire : je suis mieux informé que vous ne pensez de ce qui se passe.* (Le Sage.)

Non, *à d'autres!* dit-il; on connaît votre style.
BOILEAU.

— **Gramm.** Lorsque le mot *autre* ou *autrement* amène après lui la conjonction *que* suivie d'un verbe, ce verbe doit être précédé de *ne* si la proposition principale à laquelle appartient *autre* ou *autrement* est affirmative : *Je l'ai trouvé tout autre qu'il* N'*était autrefois.* On supprime *ne* si cette proposition est négative : *Il n'est pas autre qu'il paraît.*

Pour les expressions, *l'un l'autre, l'un et l'autre*, V. UN.

Pour savoir quand il faut mettre *tout autre* ou *toute autre*, V. TOUT.

Pour *entre autres* ou *entr'autres*, V. ENTRE.

— **Antonymes.** Identique, même, pareil, semblable.

— **Anecdotes.** Un jeune poëte se présente à Piron, pour savoir de lui auquel de deux sonnets qu'il venait de faire il donnait la préférence. Il lit le premier. « J'aime mieux l'*autre*, » dit Piron, sans vouloir en entendre davantage.

Voltaire rapporte qu'à la bataille de Spire, on défendit à un régiment de faire aucun quartier. Un officier allemand demanda la vie à un des nôtres; c'était un Suisse. « Monsieur, demandez-moi toute *autre* chose, répondit le fils de l'Helvétie, mais pour la vie, il n'y a pas moyen. » Cette naïveté passa de bouche en bouche, et l'on rit au milieu du carnage.

Le prote d'une imprimerie envoya un jour un apprenti, véritable gamin de Paris, lui acheter deux saucisses pour son déjeuner. L'apprenti en mange une en route et présente l'autre soigneusement enveloppée dans du papier. « Eh! mais, dit le prote, où donc est l'*autre?* — L'*autre*, répond effrontément le gamin en songeant sans doute à celle qu'il venait de manger, c'est celle-là. »

Un jour, au foyer de l'Opéra, un jeune artiste avait rassemblé autour de lui plusieurs personnes de ce théâtre. La conversation roulait sur les plaisirs des gens du monde. Un homme d'importance, qui se trouvait là, dit à l'artiste, avec un air de mépris : « Et vous *autres*, comment vous amusez-vous? — Nous *autres*, répond celui-ci avec beaucoup de sang-froid, nous nous amusons de vous *autres* qui vous moquez de nous *autres*. »

Un petit domestique du parc de Versailles fut envoyé un jour aux Tuileries pour présenter deux poires magnifiques à Louis XVIII, qui, comme on le sait, en était très-friand. Le roi saisit un des deux fruits et y mordit à belles dents; puis, comme récompense, il donna l'*autre* au petit jardinier. Celui-ci tire tranquillement un couteau de sa poche, et pèle le fruit avec le plus grand soin. Le roi, qui n'avait pas pris la même précaution, s'étonne de cette délicatesse insolite et veut en savoir le motif : « C'est que... — Eh bien? reprend vivement Louis XVIII. — J'avons laissé tomber les poires en route... » L'horrible grimace que fit aussitôt Sa Majesté fit comprendre que les fruits n'étaient pas tombés au milieu d'un buisson de roses.

Le fameux jardinier Thouin cultivait avec le plus grand soin un figuier qui devait rapporter des fruits d'une beauté et d'une grosseur extraordinaires, et Buffon attendait impatiemment le résultat de cette expérience. La première année, l'arbre ne produisit que deux figues, mais magnifiques. L'époque de la maturité arrivée, Thouin place avec précaution les deux figues sur une assiette, et charge un jeune jardinier de les porter à l'illustre savant. La tentation était trop forte : le porteur n'y résista pas et mangea une des figues. « Mais où est l'*autre?* demanda Buffon. — L'*autre?* répondit piteusement le domestique, je l'ai mangée. — Malheureux, s'écrie Buffon; comment donc as-tu fait? — J'ai fait comme cela, monsieur. » Et, ce disant, le jeune homme saisit la seconde figue et l'avala.

AUTREAU (Jacques), peintre et auteur dramatique, né à Paris en 1656. Il se distingua d'abord comme peintre de portraits, et se mit à écrire pour le théâtre, étant âgé de plus de soixante ans. Il obtint quelques succès au Théâtre-Français et à l'Opéra. On voit, au musée de Versailles, son portrait peint par lui-même : une note écrite derrière ce tableau nous apprend qu'il était misanthrope, qu'il s'estimait peu lui-même, mais qu'il aimait beaucoup les femmes en général. Il peignit *Fontenelle, La Motte et Saurin disputant sur un ouvrage d'esprit.* Son dernier tableau représentait, par une flatterie un peu hyperbolique, le *cardinal Fleury* dans un médaillon, soutenu par Diogène, qui, désignant le ministre avec sa lanterne, semblait dire : « J'ai trouvé l'homme que je cherchais. » A l'âge de plus de soixante ans, Autreau commença à travailler pour le théâtre, et donna sa comédie du *Port à l'Anglais*, qui eut un succès de vogue. Il fit représenter ensuite et successivement : les *Amants ignorants; Démocrite prétendu fou; Panurge à marier;* la *Magie de l'amour;* l'opéra de *Platée*, musique de Rameau, et un certain nombre d'autres pièces. Toutes ont été réunies en quatre volumes, in-12, Paris, 1749. En sa double qualité de peintre et de poëte, Autreau mourut à l'hôpital en 1745, âgé de quatre-vingt-neuf ans.

AUTREFOIS adv. (ô-tre-foi — de *autre* et *fois*, c'est-à-dire *une autre fois*). Jadis, au temps passé : *C'était* AUTREFOIS *la coutume.* (Acad.) *Le cœur d'une grande reine,* AUTREFOIS *élevée par une si longue suite de prospérités, et puis plongée tout à coup dans un abîme d'amertumes!* (Boss.) *Les chrétiens ne connaissent plus la sainte frayeur dont on était saisi* AUTREFOIS *à la vue du saint sacrifice.* (Boss.) *La lecture des divines Ecritures faisait* AUTREFOIS *les délices les plus chères des premiers fidèles.* (Mass.) *Toutes les distinctions odieuses qui divisaient* AUTREFOIS *les hommes sont anéanties par l'*Evangile. (Mass.) *La science s'est développée par les mêmes causes qui la réprimaient* AUTREFOIS. (J.-J. Rouss.) AUTREFOIS, *le blasphémateur était condamné à faire amende honorable au pied de l'autel.* (Lamenn.) *L'aîné de mes oncles était un homme* D'AUTREFOIS. (Lamart.) *Il est probable que les hommes vivaient plus longtemps* AUTREFOIS. (Maquel.) *La société* D'AUTREFOIS *n'existait point par elle-même; elle était toute dans un homme.* (Fr. Pillon.) *Ce n'est pas une lâche flatterie de dire que le peuple d'aujourd'hui vaut mieux que le peuple* D'AUTREFOIS. (A. Garnier.)

Vois par ce que je suis ce qu'*autrefois* je fus.
DELILLE.

Ah! le bon temps que le temps d'*autrefois!*
ALEX. DUVAL.

Ses rides sur son front ont gravé ses exploits,
Et nous disent encor ce qu'il fut *autrefois*.
CORNEILLE.

Sion, jusques au ciel élevée *autrefois*,
Jusqu'aux enfers maintenant abaissée.
RACINE.

Je dois, comme *autrefois* la fille de Jephté,
Du Seigneur par ma mort apaiser la colère.
RACINE.

Terre, *autrefois* féconde en sublimes vertus,
Ton empire est tombé, tes héros ne sont plus.
LAMARTINE.

Autrefois, mon ignorance
Me fournissait des plaisirs,
Les erreurs de l'espérance
Faisaient naître mes désirs. CHAULIEU.

Ses superbes coursiers, qu'on voyait *autrefois*,
Pleins d'une ardeur si noble, obéir à sa voix,
L'œil morne maintenant, et la tête baissée,
Semblaient se conformer à sa triste pensée.
RACINE.

— s. m. Temps passé : *L'aujourd'hui des pères devient l'*AUTREFOIS *de leurs enfants.*

Je vous crus autrefois, cet *autrefois* n'est plus.
P. DE MUSSET.

— **Syn. Autrefois, anciennement, jadis** V. ANCIENNEMENT.

AUTREHIER adv. (ô-tri-èrr — de *autre* et *hier*). Vieux mot qui signifiait le jour d'avant-hier :

Ha! quand j'ouïs l'*autrehier*, il me souvient,
Si fort crier la corneille en son chêne,
C'est un grand cas, dis-je alors, s'il n'advient
Quelque malheur bientôt en celui règne.
MAROT.

AUTREMENT adv. (ô-tre-man — rad *autre*). D'une autre façon, d'une manière différente : *Il faut se conduire, il faut vivre* AUTREMENT. *Il agit* AUTREMENT *qu'il ne parle.* (Acad.) *Vous ne pensez pas* AUTREMENT *que vous dites.* (Beauzée.) *Pour bien faire, pour bien penser, il faut faire, il faut penser* AUTREMENT *que tout le monde.* (Fléch.) *L'essentiel est de penser* AUTREMENT *que les autres.* (J.-J. Rouss.) *Vous avez toujours méprisé ceux qui parlent* AUTREMENT *qu'ils n'agissent.* (J.-J. Rouss.) *On peut faire des vers* AUTREMENT *que Racine; jamais mieux.* (Chateaub.) *La femme sent et pense* AUTREMENT *que l'homme.* (Ch. Lemonnier.) *Son médecin lui avait défendu de parler* AUTREMENT *que par monosyllabes.* (Th. Gautier.)

Je ne sais pas répondre *autrement* pour un roi.
CORNEILLE.

La prudence des dieux *autrement* en dispose.
CORNEILLE.

Je vous dirai, seigneur (car ce n'est plus à moi,
A nommer *autrement* et mon juge et mon roi)...
CORNEILLE.

Puis-je *autrement* marcher que ne fait ma famille?
Veut-on que j'aille droit, quand on y va tortu?
LA FONTAINE.

— Plus, à un plus haut degré : *Ceci est* AUTREMENT *difficile. On ne peut nier que cette méthode de traiter la dévotion n'agrée tout* AUTREMENT *au monde que celle dont on se servait avant nous.* (Pasc.) *La joie de faire du bien est tout* AUTREMENT *douce et touchante que la joie de le recevoir.* (Mass.) *L'éducation morale est bien* AUTREMENT *difficile que l'éducation intellectuelle.* (Mme Monmarson.) *Il y a bien* AUTREMENT *de maturité dans la douleur que dans la joie.* (Mme de Rémusat.) *L'oisiveté de l'âme, qui dessèche même la jeunesse des femmes, est bien* AUTREMENT *pénible dans l'âge plus avancé.* (Mme de Rémusat.) ‖ Mieux : *Voilà qui est* AUTREMENT *fait. Vous trouverez la* Henriade *un peu* AUTREMENT *travaillée que* Mariamne. (Volt.)

Les héros chez Quinault parlent bien *autrement*.
BOILEAU.

— Sinon, sans quoi : *Dites-lui d'être plus sage, qu'*AUTREMENT *on le châtiera.* (Acad.) *Tout produit doit avoir de l'utilité,* AUTREMENT *on ne le produirait pas.* (Ott.) *L'utilité sociale exige impérieusement que l'homme puisse transmettre à ses enfants;* AUTREMENT, *il ne serait animé que d'une demi-ardeur pour le travail.* (Thiers.)

...Proportionnez vos vœux à vos mérites,
Autrement, au mépris et du trône et du jour,
Dans votre infâme sang j'éteindrai votre amour.
ROTROU.

— Fam. *Pas autrement*, Guère : *Il n'est* PAS AUTREMENT *disposé à faire ce que vous lui demandez.* (Acad.) *Ce n'est pas que nous ayons* AUTREMENT *l'intention de nous en servir, mais c'est qu'en effet nous pensons qu'il serait utile que le monde en fût bien informé.* (Pasc.) *Notre fumeur ne fut* PAS AUTREMENT *ému de cette apparition.* (Le Sage.)

— *Pouvoir faire autrement*, Pouvoir éviter certaines actions : *Si je* POUVAIS FAIRE AUTREMENT, *je n'irais pas chez lui. Il ne faut croire le mal que lorsqu'on ne* PEUT *pas* FAIRE AUTREMENT. (Mme de Fontaines.) *Ce n'est jamais que malgré lui, et parce qu'il ne* PEUT FAIRE AUTREMENT, *que l'homme s'associe.* (Proudh.)

— **Gramm.** V. la note du mot AUTRE.

AUTREVILLE, historien français du XVIIe siècle, dont on connaît les ouvrages suivants : *Etat général des affaires de France, sur tout ce qui s'est passé depuis la mort déplorable de Henri IV jusqu'à présent* (1617); *Inventaire général des affaires de France depuis l'an* 1618 *jusqu'en* 1620.

AUTREY (Henri-Jean-Baptiste FABRY DE MONCAULT, comte D'), littérateur, officier de cavalerie, né à Paris en 1723, mort en 1777. Il employa ses loisirs à réfuter, avec plus de zèle que de succès, les opinions des philosophes et des encyclopédistes. Ses principaux écrits sont : L'*Antiquité justifiée* (réfutation de l'*Antiquité dévoilée* de Boulanger), 1766; Le *Pyrrhonisme raisonnable, ou Méthode nouvelle proposée aux incrédules* (1761); Les *Quakers à leur frère V**** (Voltaire), *lettres plus philosophiques que... sa religion et ses livres*, 1768, etc.

AUTREY-LES-GRAY, ch.-lieu de canton (Haute-Saône), arrond. de Gray; hauts fourneaux; pop. aggl. 1,041 hab. — pop. tot.

1,229 hab. On y remarque les ruines du château de Vergy.

AUTRICE s. f. (ô-tri-se). Ancien féminin, aujourd'hui inusité, du mot auteur : *L'assemblée* AUTRICE *de tant de maux...* (Est. Pasq.)

AUTRICHE (EMPIRE D'), en allemand *Osterreich*, Etat de l'Europe centrale, compris entre 42° 10′ et 51° 2′ lat. N., et entre 6° 14′ et 24° 10′ long. orientale, borné au N. par la Russie, la Prusse et la Saxe; à l'O. par le royaume de Bavière, le Wurtemberg, la confédération suisse et le royaume d'Italie; au S. par l'Italie, l'Adriatique et la Turquie d'Europe; à l'E. par les provinces moldo-valaques et la Russie. Sa plus grande longueur, de l'E. à l'O., est de 1,480 kilom., et sa plus grande largeur, du N. au S., de 1,160 kilom. Depuis le traité de Zurich (1859), sa superficie n'est plus que de 633,000 kilom., vaste étendue de territoire qui place, sous ce rapport, l'Autriche au deuxième rang en Europe. Pop. 36,000,000 hab., qui appartiennent à quatre souches principales : Allemands, 8,400,000; Slaves, 16,000,000; Italiens, 3,200,000; Hongrois, 5,000,000; peuples divers : Valaques, Albanais, Bulgares, Juifs, environ 4,000,000.

— *Orographie.* Cet empire, qui offre la singulière réunion de peuples étrangers les uns aux autres, gouvernés au nom d'un même souverain, mais d'après des lois différentes, isolés par leurs mœurs et par leur langage plus que par les chaînes de montagnes qui les séparent, présente, malgré ses circonscriptions bizarres et contraires à toute loi géographique, une organisation orographique qui peut se partager en trois systèmes différents : 1° les *Alpes*, qui occupent tout le S.-O. de l'empire et se divisent : en Alpes Rhétiques, qui séparent le Tyrol allemand du Tyrol italien; en Alpes Noriques, qui vont de la source de la Salza à la plaine d'Oldenburg, et dont les nombreuses ramifications s'étendent dans le pays de Salzbourg et en Styrie; en Alpes Carniques, qui descendent vers le S., parcourent l'Illyrie et le littoral de l'Adriatique, en envoyant des rameaux en Croatie et en Esclavonie; enfin, en Alpes Juliennes, qui continuent la chaîne des Alpes Carniques et vont se rattacher au Balkan, en traversant la Dalmatie. 2° Les monts Carpathes, dont la direction décrit une courbe qui touche, d'une part, à Presbourg, et, de l'autre, à Orsova; à l'extrémité S.-E., cette chaîne forme le plateau de Transylvanie. 3° Au N. de l'empire, le groupe des montagnes de la Bohême, qui forme un quadrilatère dont les côtés sont : l'Erzgebirge, au N.-O.; le Bomerwald, au S.-O; le Marishengebirge, au S.-E., et le Riesengebirge, au N.-E. Les points culminants que l'on remarque dans ces différentes chaînes sont : l'Ortles-Spitz (3,919 m.), dans les Alpes Rhétiques; le Gross-Glochner (3,789 m.), dans les Alpes Noriques, et l'Eisthaler-Spitz (2,651 m.), dans les Carpathes. Si l'Autriche est sillonnée par de nombreuses chaînes de montagnes, elle a aussi des plaines d'une très-grande étendue, entre autres : celle de la basse Autriche, que traverse le Danube; la grande et la petite plaine de Hongrie; enfin, la plaine de Slavonie.

— *Hydrographie.* Les différents systèmes de montagnes que nous venons d'énumérer partagent le territoire de l'empire en deux versants : celui de la mer du Nord et le versant méditerranéen. Le versant de la mer du Nord ne contient que le bassin supérieur de l'Elbe, avec ses affluents l'Adler, la Moldau, l'Eger et l'Ider; il faut ajouter que le Vorarlberg, partie la plus occidentale de l'Autriche, est longé, sur quelques kilomètres, par le Rhin, et que l'Oder et la Vistule, tributaires de la Baltique, ont leurs sources en Autriche. Le versant méditerranéen de l'Autriche porte ses eaux, partie dans l'Adriatique, partie dans la mer Noire. Le bassin autrichien de la mer Noire est arrosé par le Danube, qui reçoit, à droite, l'Inn avec la Salza, la Traun, l'Ens, le Raab, la Drave et la Save; à gauche, la Morava, le Grau, la Theiss et le Maros. Dans ce même bassin se trouvent encore les sources et le cours supérieur du Dniester. La partie tributaire de l'Adriatique est arrosée par l'Isonzo, le Tagliamento, la Piave, l'Adige et le Pô. Plusieurs canaux, dont la longueur totale est évaluée à 60,000 kilom., font communiquer entre eux les fleuves de cet empire; le principal est le canal François Ier, qui joint la Theiss au Danube. Terminons cette énumération hydrographique en citant les lacs principaux : le lac Balaton ou Platter, en Hongrie; le lac de Garde, en Italie, et le lac Klagenfurt, en Illyrie. L'empire d'Autriche n'est baigné que par l'Adriatique, qui forme : les golfes de Venise, de Trieste, de Quarnero et de Cattaro; l'archipel illyrien et la presqu'île d'Istrie. Les côtes, escarpées sur le bord oriental, basses et couvertes de lagunes sur le bord opposé, ont un développement de 1,700 kilom.

— *Constitution géologique, productions minérales et agricoles.* Sur un territoire aussi étendu, la nature du sol présente des variétés notables. Le calcaire, l'argile et le sable sont les espèces de terrain qu'on rencontre le plus fréquemment. Le calcaire domine dans les nombreuses vallées de la région alpestre; les terres sablonneuses dans les parties occidentales de la Gallicie et en Hongrie. Les vallées et les plaines, arrosées par les grands cours d'eau, sont couvertes d'un sol tantôt sablonneux et léger, tantôt argileux, ferme, profond, et très-productif en beaucoup d'endroits. Dans l'archiduché d'Autriche, les montagnes sont, en partie de granit, et en partie de formation calcaire, avec agglomération de gypse et de schiste; leurs versants sont couverts d'une couche de terre végétale, et entrecoupés de bois, de champs et de prairies. En Styrie et en Illyrie, la constitution du sol se rapproche de celle de l'archiduché, avec prédominance des formations schisteuses. La Gallicie, province éminemment agricole, possède un sol très-fertile; les plaines hongroises atteignent, en certains endroits, un haut degré de fertilité; mais les marécages, et de véritables déserts de sable, interdisent la culture d'une grande partie de ces vastes plaines. Voici, en résumé, la division agricole du sol autrichien : les terres labourables figurent pour plus d'un tiers, les forêts pour un tiers, les prairies et pâturages pour un peu plus d'un quart, et les vignobles pour un cinquantième. Le recensement de 1862 avait estimé à près de 11 milliards de florins la valeur de la propriété immobilière et de ses accessoires. Les terres et maisons y figuraient pour 9 milliards et demi, le bétail pour un peu plus d'un milliard, et les instruments d'agriculture pour 278 millions.

D'après ce même recensement, les principales espèces d'animaux domestiques s'élevaient aux chiffres suivants : espèce chevaline, 3,460,399 têtes, dont 1,488,581 étalons ou chevaux hongres, 1,396,719 juments, 575,099 poulains de moins de trois ans; espèce bovine, 14,257,116 têtes, dont 3,256,271 bœufs ou taureaux, 6,353,086 vaches, 4,647,759 veaux âgés de moins de trois ans; espèce porcine, 8,151,608 têtes; espèce caprine, 1,517,825 têtes; espèce ovine, 16,964,236 têtes; autres espèces, 23,781 mulets ou mules, 88,283 ânes et ânesses. Dans la même année, la valeur de la production agricole était estimée à 2,073 millions de florins; dans ce chiffre, les blés et froments figuraient pour 209 millions de florins, les autres substances farineuses pour 447 millions, les fourrages pour 477 millions, et les vins pour 140 millions. Les soies d'Illyrie et de Dalmatie, et les produits des nombreuses forêts de l'empire, complétaient ce tableau.

Au point de vue minéralogique, la monarchie autrichienne est une des plus riches contrées de l'Europe : on trouve de l'or en Transylvanie et en Hongrie; du mercure dans la Carinthie; de l'étain, du plomb, en Bohême; beaucoup de fer en Styrie, Illyrie, Bohême et Hongrie. Ces deux dernières contrées fournissent aussi du zinc, de la calamine, de la litharge et de l'antimoine; la Bohême a encore des mines d'arsenic et de vitriol; d'immenses salines se trouvent en Transylvanie, dans le Tyrol et la Gallicie; la tourbe abonde en Hongrie, et la houille dans presque toutes les provinces de l'empire. Enfin, quelques localités renferment des pierres précieuses, telles que rubis, grenats, opales; de la terre à porcelaine, de l'albâtre et de l'amiante. Mais l'Autriche est particulièrement riche en sources minérales; la Hongrie, à elle seule, en possède plus de mille; Karlsbad, Tœplitz, Marienbad, Libverda, Bilin et Pulna, sont les plus célèbres d'entre elles. La faune autrichienne comprend surtout : le chacal, en Dalmatie; l'ours, dans les Alpes et les monts Karpathes; partout le loup et le renard. L'industrieux castor habite encore les hauteurs du Boemerwald et les rivages de la Salza; l'innocent bouquetin des Alpes se montre, ainsi que le chamois, sur les glaciers du pays de Salzbourg; la marmotte vit dans le Tyrol; la fouine, la martre, le chat sauvage, le lièvre, le daim, le cerf, le sanglier, dans la Hongrie et l'Esclavonie. Les aigles et les oiseaux de proie habitent les montagnes.

— *Climat.* La vaste étendue de l'empire d'Autriche, et les grandes inégalités que présente le sol, expliquent les différences climatériques de ses diverses parties. Le Tyrol méridional, la Vénétie, la Dalmatie et l'Esclavonie, ont des hivers courts, un printemps et un automne fort beaux, et des étés très-secs; tandis que dans d'autres parties, l'élévation du sol produit des froids très-rigoureux. C'est dans le N. de la Vénétie qu'il tombe le plus d'eau, et dans la Hongrie et la Dalmatie qu'il en tombe le moins. Les orages sont peu nombreux à Vienne, tandis qu'ils sont très-fréquents en Hongrie, et surtout en Vénétie. Le climat le plus rude de l'empire est celui de la Gallicie, et le plus chaud celui de la Dalmatie.

— *Commerce et industrie.* Le régime protecteur fleurit encore en Autriche. Aussi les relations commerciales et industrielles de cet empire avec l'étranger sont-elles fort au-dessous de ce qu'elles devraient être. En 1862, le commerce extérieur, importation et exportation comprises, s'est élevé à 547 millions de florins, c'est-à-dire à moins du cinquième du chiffre du commerce extérieur français, et à moins du huitième du chiffre du commerce extérieur anglais. Les relations commerciales avec la France et l'Angleterre sont également tout à fait hors de proportion avec l'importance de ces deux pays. Les importations d'Angleterre dépassent à peine, année moyenne, un million sterling, c'est-à-dire s'élèvent à peine au huitième du chiffre des importations anglaises en France, et restent même au-dessous du chiffre de ces importations en Danemark. Avec la France, les relations commerciales sont encore plus faibles. De 1858 à 1863, les importations d'Autriche en France se sont élevées à moins de 111 millions de francs, soit à moins de 19 millions en moyenne, et les exportations de France en Autriche à moins de 40 millions de francs, soit, en moyenne, à moins de 7 millions. L'Autriche expédie surtout des bois communs et des laines; la France, du sucre raffiné et des tissus de soie. L'ensemble de ces relations tenait le vingt-huitième rang dans le tableau du commerce extérieur français de 1863. Dans les 550 millions de florins dont se compose, année moyenne, le commerce extérieur, les importations figurent pour les deux cinquièmes, et les exportations pour les trois cinquièmes. En 1862, le commerce a donné lieu à une perception douanière de 14 millions de florins. Dans ce chiffre, les droits à l'exportation ne figurent que pour un vingt-huitième. Les ressources que l'Autriche tire de ses droits de douane sont donc à peu près le trentième de ce que l'Angleterre tire des siens, et le huitième de ce que ces mêmes droits produisent en moyenne au trésor français. Bien que l'industrie manufacturière soit moins développée en Autriche que dans les autres parties de l'Allemagne, on y trouve cependant un grand nombre d'usines, et d'importantes manufactures. Les procédés employés dans ces usines, les appareils mis en usage, et quelques coutumes locales, ont arrêté, il est vrai, pendant longtemps, l'essor industriel de ce pays; mais le système de réforme adopté depuis quelques années tend à faire disparaître les entraves, et à mettre l'Autriche au niveau des autres nations européennes. Les produits les plus estimés sont : les toiles, la papeterie et la verrerie de Bohême; les fers et les aciers de la Styrie; les pelleteries du Tyrol; l'orfèvrerie, la quincaillerie, la carrosserie de Vienne; les glaces et les savons de Venise.

Au point de vue des communications, les productions industrielles de l'Autriche sont bien moins favorisées que les produits français; elle a seulement 6,350 kilom. de canaux, 1,000 kilom. de chemins de fer, 18,723 kilom. de routes impériales, et 133,000 kilom. d'autres routes ou chemins de grande communication, c'est-à-dire deux fois moins de canaux, de chemins de fer, de routes impériales, et quatre fois moins de chemins de grande communication que la France. Cependant, nous devons dire que le réseau autrichien se complète de jour en jour, et que, dans ces dernières années, l'Autriche a vu se fonder de nombreux établissements de crédit. En dehors de la Banque nationale et de ses vingt-deux succursales, l'empire compte plusieurs autres grandes institutions de banque, de crédit mobilier et de crédit foncier. Ces dernières opérations sont l'objet d'un assez grand nombre d'entreprises.

— *Divisions ethnographiques, administratives; gouvernement; langues.* L'Autriche étant un des Etats européens qui contiennent le plus d'éléments hétérogènes au point de vue ethnographique, cette hétérogénéité se retrouve naturellement, par contre-coup, dans les différentes langues parlées dans l'empire. Les idiomes les plus divers s'y rencontrent en proportions variables, et peuvent être ramenés à six groupes principaux : le premier est le groupe slave, qui se subdivise en une foule de dialectes, parmi lesquels nous distinguerons le *polonais*, parlé en Gallicie; le *czekhe* ou *bohême*, en Bohême; le *rusniak*, dans la Gallicie et la Hongrie; le *wende*, le *slavon*, le *croate*, le *dalmate*, etc. Puis, vient le groupe allemand, qui est représenté par différents patois; le groupe hongrois forme un tout compacte, et comprend les différents idiomes *magyares*, ne s'éloignant les uns des autres que par quelques différences de dialectes; le groupe latin renferme l'*italien* parlé à Venise, et le *valaque*, répandu dans la Hongrie, la Transylvanie, et surtout dans la Bukowine; le groupe sémitique, représenté par les juifs, qui forment une division ethnographique plutôt que réellement philologique, et ne se servent guère de l'*hébreu* que comme langue écrite; enfin, dans le sixième et dernier groupe, nous placerons l'*arménien*, parlé par un nombre assez considérable de commerçants; le grec, et le *bohémien* ou *tsigane*, d'origine indienne. Avant la guerre d'Italie, le gouvernement autrichien avait interdit l'usage des idiomes nationaux au profit de l'allemand, partout imposé et reconnu comme langue officielle; mais, depuis la réforme libérale de 1860, chaque partie de l'empire emploie la langue qui lui est propre.

Les pays *allemands* et faisant partie de la Confédération germanique sont : l'Autriche propre, Salzbourg, Styrie, Carinthie, Carniole, Littoral, Silésie autrichienne, Bohême, Moravie; les pays hongrois sont : la Hongrie, la Transylvanie, la Voïvodie de Servie et le Banat de Témès, la Croatie-Esclavonie et les confins militaires; les pays polonais sont : la Gallicie orientale, la Gallicie occidentale, Cracovie et la Bukowine. La Vénétie compose aujourd'hui toutes les possessions italiennes de l'empire. Les Etats autrichiens étaient divisés en vingt et une provinces, appelées *pays de la couronne*; mais, à la suite de la patente impériale du 20 octobre 1860, les circonscriptions administratives furent modifiées. L'empire d'Autriche ne se compose plus que de quatorze grands gouvernements (*Landgubernium*).

Gouvernements.	Capitales.
Autriche au-dessous de l'Ens.	Vienne.
Autriche au-dessus de l'Ens et Salzbourg.	Linz.
Styrie et Carinthie.	Gratz.
Littoral et Carniole.	Trieste.
Tyrol et Vorarlberg.	Inspruck.
Bohême.	Prague.
Moravie et Silésie.	Brünn.
Hongrie.	Pesth.
Croatie-Esclavonie.	Agram.
Gallicie, Bukowine et Cracovie.	Lemberg.
Transylvanie.	Hermannstadt.
Dalmatie.	Zara.
Vénétie.	Venise.
Confins militaires.	Carlstadt.

Ces quatorze gouvernements sont eux-mêmes subdivisés en *cercles* dans les pays allemands, en *comitats* dans les pays hongrois, en *délégations* dans la Vénétie, et en *généralats* dans les confins militaires.

Sous le rapport des croyances religieuses, la population de l'Autriche se divise en arméniens, 174,900; catholiques romains, 27,000,000; grecs non unis, 3,000,000; juifs, 900,000; musulmans, 2,000; protestants de différentes confessions, 4,000,000. Il y a, dans tout l'empire, 13 archevêques et 53 évêques catholiques romains; 2 archevêques et 7 évêques catholiques grecs; 1 archevêque et 10 évêques grecs non unis; 1 archevêque arménien à Lemberg. Les luthériens ont, à Vienne, un consistoire supérieur, dont dépendent 8 surintendances et le consistoire d'Hermannstadt; les calvinistes, 8 surintendances et le consistoire de Klausenburg, relevant du consistoire supérieur de Vienne.

L'instruction, et surtout l'instruction populaire, est très-soignée dans les Etats autrichiens. On y compte 9 universités, 225 lycées, et 17,000 écoles élémentaires; de nombreuses écoles spéciales et professionnelles. L'Autriche, Etat de la Confédération germanique, a une voix dans les assemblées ordinaires et quatre dans les assemblées générales; son contingent fédéral est de 142,000 hommes. La force militaire de l'empire, en temps de paix, est de 380,000 hommes, chiffre qu'elle peut porter à 700,000 en temps de guerre. Les revenus de l'Etat étaient, en 1862, de 772 millions de francs; la dépense s'élevait à 886 millions, et la dette publique était de 5 milliards 834 millions.

Le 20 octobre 1860, l'empereur d'Autriche, François-Joseph, publia une *patente impériale* qui substitua au gouvernement absolu de l'Autriche une monarchie limitée, et à l'ancien système de centralisation à outrance, une certaine décentralisation administrative. D'après cette patente, le pouvoir législatif est partagé entre le souverain et le *conseil de l'empire* pour les affaires d'intérêt général, et entre le souverain et les *diètes provinciales* pour les affaires d'intérêt local. Le *conseil de l'empire*, ou parlement autrichien (*Reichsrath*), se compose de deux chambres (*Haüser*) : la chambre des seigneurs et la chambre des représentants. Font partie de la chambre des seigneurs ou pairs : 1° par droit de naissance, les princes impériaux et les chefs des grandes familles auxquels l'empereur a conféré la dignité de pair héréditaire; 2° en vertu de leurs fonctions, les archevêques et les évêques ayant le rang de prince; 3° en vertu d'une nomination à vie, les personnes qui, par leur mérite ou par les services qu'elles ont rendus à l'Etat, ont acquis des titres à la reconnaissance de l'empereur et du pays.

La chambre des représentants compte 343 membres, dont 203 pour les provinces allemandes et slaves, 85 pour la Hongrie, 9 pour la Croatie, 26 pour la Transylvanie, et 20 pour la Vénétie. Les représentants ou députés sont élus par les diètes provinciales et parmi leurs membres. (V. pour l'élection des diètes provinciales, les articles consacrés aux différentes provinces de l'empire.) Ils reçoivent une indemnité de 10 florins ou 25 francs par jour, et jouissent de certaines garanties nécessaires aux membres d'un gouvernement constitutionnel. Le *Reichsrath*, dont les sessions sont annuelles, est réuni, ajourné et dissous par décret impérial; ses séances sont publiques, et ses décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents. Quant au pouvoir exécutif, il reste tout entier entre les mains de l'empereur et de ses ministres. La couronne est héréditaire de mâle en mâle; mais, à défaut d'héritiers mâles, les femmes succèdent. Pendant que cet article était sous presse, un décret impérial, daté du 20 septembre 1865, a dissous le *Reichsrath*, retiré la constitution octroyée en 1860, et promis une nouvelle organisation politique aux différentes parties de l'Empire, qui attendent patiemment aujourd'hui (novembre 1865) les libertés que Sa Majesté Impériale et Royale voudra bien leur accorder.

— *Histoire.* Dans les temps les plus reculés, l'Autriche propre fut habitée par un peuple d'origine celtique, les *Taurisques*, nom qui fut remplacé dans la suite par celui de *Noriques*. Après la conquête romaine, en 14 av. J.-C., les Marcomans et les Quades occupèrent le pays situé au N. du Danube; une partie de la basse Autriche et de la Styrie actuelle forma la province de Pannonie, avec Vindobona (Vienne) pour capitale, et le reste de la basse Autriche et de la Styrie, avec la Carinthie, constituèrent la *Norique*. Mais le territoire de ces deux provinces se trouvait sur le chemin des barbares; aussi, à l'époque des grandes invasions, fut-il successivement occupé par les Vandales, les Suèves,

les Hérules, les Goths, les Gépides, les Lombards et les Avares. Au VIIIe siècle, ces derniers, qui, venus des plateaux de la haute Asie, s'avançaient toujours vers l'Occident, rencontrèrent l'épée de Charlemagne et furent refoulés au delà du Raab; dès lors le pays, qui s'étend de l'Ens au Raab, nouvelle province de l'empire, prit le nom de *Marchia orientalis* ou *Austria*, dénomination dans laquelle il est facile de reconnaître le mot Autriche. Charlemagne peupla cette contrée par des colonies tirées du duché de Bavière et y établit des margraves ou marquis, en même temps que l'évêque de Salzbourg était chargé d'y surveiller tout ce qui se rapportait à l'Église. A partir du traité de Verdun (843), l'*Austria* ou Avarie forma la province frontière de l'empire d'Allemagne. Mais les Hongrois, par des incursions continuelles, s'en emparèrent complétement l'an 900, et conservèrent ce pays jusqu'en 955, époque à laquelle l'empereur Othon Ier, par la victoire qu'il remporta sous les murs d'Augsbourg, réussit à donner à l'Allemagne ses délimitations primitives. En 983, l'empereur nomma margrave de cette province reconquise le comte Léopold Ier de Babenberg, qui, jusqu'à sa mort, arrivée en 994, lutta avec courage et succès contre les entreprises des Hongrois. Sous le règne de son fils Henri Ier, dans un document de 996, apparaît pour la première fois le nom d'*Ostirrichi*, c'est-à-dire *Œstreich*, corruption du mot Austria. A Henri Ier succéda son frère Adalbert, jusqu'à 1050; puis, le fils de ce dernier, Ernest, qui régna jusqu'en 1075, et obtint de l'empereur Henri IV des lettres de liberté qui constituèrent le premier des priviléges de la maison d'Autriche. Sous le règne de l'empereur Conrad de Hohenstauffen, la Bavière fut enlevée à Henri l'*Orgueilleux*, duc de Saxe et de Bavière, et donnée au margrave Léopold, qui put les transmettre, avec ses autres fiefs, à son frère Henri II Jasomirgott. Ce dernier, après quelques querelles au sujet de ses possessions, reçut de l'empereur Frédéric Barberousse (17 septembre 1156), à Ratisbonne, le titre de duc avec les deux Marches d'*au-dessus* et d'*au-dessous* de l'Ens, érigées en duché; on stipula que le duché d'Autriche serait indivisible, héréditaire dans la ligne mâle aînée; que l'empire ne posséderait aucun fief en Autriche, et que le duc ne serait justiciable d'aucune cour de l'empire. Ces priviléges devaient même s'étendre à tous les pays que les ducs pourraient ajouter à leurs possessions. D'autres traits importants caractérisent le règne de Henri Jasomirgott : la part qu'il prit à la seconde croisade, la translation de sa résidence et de sa cour à Vienne, qualifiée de ville à cette époque pour la première fois, et la fondation de plusieurs monuments qui existent encore.

A sa mort (1177), son fils, Léopold V, lui succéda et reçut, deux ans après (1194), des mains de l'empereur Henri VI, le duché de Styrie; sans doute parce qu'il avait arrêté et livré à l'empereur Richard Cœur de Lion. Sous son fils Frédéric le Catholique, qui ne régna que quatre ans, et surtout sous Léopold VI, l'Autriche jouit d'une grande prospérité. Frédéric le Vaillant, fils de Léopold, accrut encore ses possessions, et était sur le point de se faire nommer roi par l'empereur, lorsque sa mort prématurée (12 juillet 1246), dans une bataille livrée aux Magyares, l'empêcha de mettre ce projet à exécution. En lui s'éteignit la maison de *Babenberg*. La période de 1246 à 1282 s'appelle l'*interrègne autrichien*. Pendant ce temps, l'Autriche fut gouvernée d'abord par un lieutenant de l'empereur; ensuite, le margrave Herman de Bade s'empara du pouvoir; mais, à sa mort (1250), son fils Frédéric, qui eut la tête tranchée à Naples avec Conradin de Souabe, se trouvant en bas âge, les Etats de l'Autriche et de la Styrie élurent Ottocar de Bohême. A l'avénement de Rodolphe de Habsbourg (en allem. *Habiz-Burg*, repaire des vautours), Ottocar, qui avait augmenté sa puissance des duchés de Carinthie, d'Istrie et de Frioul, refusant de reconnaître le nouvel empereur, fut vaincu une première fois (1276), puis, deux ans après, succomba à la bataille sur la March (1278). Rodolphe prit possession des Etats de son ancien rival, et, avec le consentement des électeurs, les donna en fief à ses fils, Albert d'Autriche et Rodolphe. Par un arrangement fait avec son frère, Albert obtint pour lui seul l'Autriche, la Styrie, la Carniole, et devint ainsi la tige d'une seconde maison d'Autriche, celle d'Autriche-Habsbourg (1282), actuellement régnante.

Albert, après la mort de son père, sollicita l'empire; mais le collége des électeurs lui préféra Adolphe de Nassau, qui fut déposé dès qu'il voulut faire acte d'autorité; Albert fut mis à sa place, et les deux rivaux en vinrent aux mains à Gelheim, près de Worms : Adolphe fut battu et périt de la main même de son compétiteur. Cependant, le nouvel empereur, poussé par l'ambition d'accroître la puissance de sa famille, tenta vainement de faire passer la couronne de Bohême sur la tête de son fils; ce premier échec fut suivi d'un autre plus grave en Suisse, où il voulait s'approprier les possessions de l'empire et en faire l'apanage particulier de la maison d'Autriche : ses soldats et ses baillis furent chassés de ce pays, dont l'indépendance républicaine s'inaugurait ainsi (1308); il fut lui-même assassiné par son neveu, Jean de Souabe. En 1365, Albert III se fit céder le Tyrol par Marguerite Maultasch. Quelques années plus tard, Albert III et Léopold III fondèrent deux lignes, celle d'Autriche et celle de Styrie; la première s'éteignit en 1457, et ses possessions échurent à la ligne de Styrie. Albert V, de la ligne d'Autriche, avait réuni sur sa tête les couronnes de Hongrie et de Bohême, ainsi que la couronne impériale; depuis ce temps, la famille des Habsbourg a conservé le trône impérial. Frédéric III, de la branche d'Autriche-Styrie, porté à l'empire par les électeurs (1457), substitua au titre de duché, que portait l'Autriche, celui d'archiduché, et maria son fils Maximilien avec la fille unique de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne. Ce fut là le commencement de ces nombreuses alliances qui ont si puissamment contribué à l'importance de la maison d'Autriche. Maximilien recueillit, en 1477, une grande partie de l'héritage de son beau-père, notamment les Pays-Bas et la Franche-Comté; il s'agrandit aussi du Tyrol bavarois. Enfin, par suite du mariage de son fils Philippe avec Jeanne la Folle, fille de Ferdinand et d'Isabelle d'Espagne, les Etats de la maison d'Autriche, sous Charles-Quint, se trouvèrent prodigieusement accrus par l'acquisition de l'Espagne, avec ses riches colonies et ses autres dépendances, telles que le royaume de Naples, la Sicile, la Sardaigne, etc. A tous ces Etats, Charles-Quint ajouta le Milanais en 1539; mais, comme il ne pouvait suffire au gouvernement de cette vaste monarchie, il céda toute la partie allemande à son frère, qui, par suite de l'abdication de Charles (1556), fut proclamé empereur sous le nom de Ferdinand Ier, et devint la tige de la branche allemande d'Autriche-Habsbourg. Philippe II, fils de Charles-Quint, eut pour son lot l'Espagne et ses colonies, les Etats italiens et l'héritage de Marie de Bourgogne; il fut la tige de la branche espagnole. Par ce partage, la branche allemande, qui seule représente réellement la maison d'Autriche, se trouva réduite à des possessions restreintes; mais Ferdinand Ier avait épousé la fille de Louis II, roi de Hongrie, et, à la mort de ce prince, la Hongrie, la Bohême, la Moravie, la Silésie et la Lusace formèrent une importante compensation. La guerre de Trente ans (1618 à 1648), sous Ferdinand II et Léopold Ier, enleva, il est vrai, à l'Autriche, la Lusace, qui fut réunie à la Saxe, et l'Alsace, qui fut cédée à la France; mais, ici encore, l'équilibre se rétablit en faveur de l'Autriche par l'acquisition de la Croatie et de la Transylvanie. Malheureusement, Léopold Ier, prince pieux, mais faible et impolitique, vendit (1701) à Frédéric, électeur de Brandebourg et duc de Prusse, le titre de roi, et laissa ainsi se former, dans le nord de l'Allemagne, un Etat dont la puissance devait, dans l'avenir, neutraliser et détruire peut-être entièrement l'influence autrichienne. Sous Joseph Ier, son fils, la guerre pour la succession d'Espagne continua; Louis XIV n'éprouva que des revers, et les impériaux furent encore victorieux contre les Hongrois et les Bohêmes révoltés. Par la paix d'Utrecht (1711) et le traité de Rastadt (1714), Charles VI renonça complétement à l'Espagne; mais, en échange, il obtint des autres puissances la garantie de la pragmatique sanction, par laquelle il assurait ses Etats à sa fille Marie-Thérèse et à son gendre François, duc de Lorraine. Ce dernier (1740), à la mort de Charles, devint le fondateur de la maison régnante d'Autriche-Lorraine. Sous le règne si agité de Marie-Thérèse, l'empire, attaqué dans le nord par le nouveau roi de Prusse, Frédéric II, à l'ouest par l'électeur de Bavière, qui s'était fait élire empereur sous le nom de Charles VII, fut sur le point d'être complétement démembré; mais le traité d'Aix-la-Chapelle (1748), par les concessions que fit l'Autriche, sauva Marie-Thérèse, qui, voulant, par la guerre de Sept ans, reprendre ses anciennes possessions, fut forcée d'abandonner la Silésie à la Prusse (1763). Elle eut une compensation odieuse dans le premier partage de la Pologne (1772), la Gallicie et la Lodomirie. A la mort de cette princesse (1780), son fils aîné, Joseph II, lui succéda, et ses deux fils cadets devinrent, par leur mariage, les fondateurs des branches de Toscane et d'Este.

Prince éclairé, animé des meilleures intentions, Joseph II s'était proposé d'opérer dans l'Etat les grandes réformes que la fin du dernier siècle semblait annoncer aux peuples; mais il fut malheureux dans tout ce qu'il entreprit de bien, parce qu'il ne put vaincre les entraves de la noblesse et du clergé. Léopold II, son successeur (1790), conclut avec la Prusse le fameux traité de Pilnitz, qui amena la guerre avec la France. On connaît les péripéties de ce drame sanglant, qui dura vingt-cinq ans et enleva à l'Autriche de vastes provinces; mais ces pertes ne furent que momentanées, et les traités de 1815 lui donnèrent une influence et une puissance qu'elle n'avait jamais eues. François II, fils et successeur de Léopold II, échangea, en 1806, le titre d'empereur d'Allemagne contre celui d'empereur d'Autriche, et, après les traités de Vienne, adopta un système de gouvernement rigoureusement absolu, dont le représentant a été le prince de Metternich, chancelier de l'empire. Après la mort de François (1835), sous son successeur Ferdinand Ier, ce même système fut maintenu; comprimer toute idée libérale partout où elle se produisait, éviter soigneusement toute institution politique qui pouvait rassembler les différentes nationalités de l'empire et centraliser par cela même l'opposition contre le pouvoir, pressurer la Hongrie, tyranniser, décimer l'Italie, tel fut le fond de cette fameuse politique, qui vint se briser contre la révolution de 1848. L'empereur, pressé dans sa capitale par l'insurrection, à l'est par les Hongrois et au sud par l'Italie insurgée, dut promettre une constitution à ses Etats. Au milieu de tous ces embarras, Ferdinand abdiqua (1er décembre 1848) en faveur de son neveu François-Joseph Ier. Celui-ci, implorant d'une part le secours de la Russie, profitant d'autre part des dissensions survenues entre les chefs de l'insurrection hongroise, apaisa partout la révolte et octroya, le 4 mars 1849, une constitution qui fut retirée le 20 août 1851, sans avoir été mise en vigueur. Cependant, tandis que le déficit des finances autrichiennes croissait toujours, que la rigueur des réquisitions militaires et les vexations religieuses contre les juifs et les protestants augmentaient sans cesse, la guerre éclata (1859) entre l'Autriche et la Sardaigne, alliée de la France. Montebello, Magenta, Marignan et Solferino vengèrent l'insolente provocation du cabinet de Vienne.

Table chronologique des monarques autrichiens, depuis les margraves héréditaires jusqu'à nos jours.

MARGRAVES.	
Léopold Ier, l'Illustre	928
Henri Ier	994
Albert Ier, le Victorieux	1018
Ernest, le Vaillant	1056
Léopold II, le Beau	1075
Léopold III, le Pieux	1096
Albert II, le Dévot	1136
Léopold IV, le Libéral	1136
DUCS.	
Henri II Jasomirgott	1142
Léopold V	1177
Frédéric Ier, le Catholique	1194
Léopold VI, le Glorieux	1198
Frédéric II, le Belliqueux ou le Vaillant	1230
Ottocar	1247
MAISON DE HABSBOURG.	
Albert Ier	1282
Frédéric Ier, le Beau	1308
Albert II, le Sage, et Otton	1330
Rodolphe IV, l'Ingénieux	1358
Albert III	1365
Guillaume	1395
Léopold IV et Ernest	1406
Albert V	1411
Ladislas	1440
Frédéric II, comte de Tyrol	1449
Frédéric III	1457
EMPEREURS D'ALLEMAGNE DE LA MAISON D'AUTRICHE.	
Maximilien Ier	1493
Charles-Quint	1519
Ferdinand Ier	1558
Maximilien II	1564
Rodolphe II	1576
Mathias	1612
Ferdinand II	1619
Ferdinand III	1637
Léopold Ier	1658
Joseph Ier	1705
Charles VI	1711
Charles VII	1742
François Ier (époux de Marie-Thérèse)	1745
Joseph II	1765
Léopold II	1790
François II	1792
EMPEREURS D'AUTRICHE.	
François II	1804
Ferdinand Ier	1835
François-Joseph Ier	1848
jusqu'à nos jours (octobre 1865).	

AUTRICHE PROPRE, autrefois archiduché d'Autriche, aujourd'hui l'un des Etats de l'empire autrichien, borné au N. par la Moravie, la Bohême et la Bavière, à l'E. par la Hongrie, au S. par la Styrie et la Carinthie, et à l'O. par le Tyrol et la Bavière. Superficie, avec le Salzbourg, 46,100 kilom. carr.; 2,629,237 hab. L'Ens la divise en deux parties, qui forment deux gouvernements : l'*Autriche au-dessous de l'Ens*, ch.-lieu Vienne, portant aussi le nom de basse Autriche et subdivisée en quatre cercles; l'*Autriche au-dessus de l'Ens*, ch.-lieu Linz, appelée aussi haute Autriche et qui comprend quatre cercles. L'archiduché d'Autriche, arrosé par le Danube, qui le traverse de l'O. à l'E., par l'Ens et la Traun, est couvert de montagnes peu élevées, mais bien boisées; le sol, quoique peu fertile, est généralement bien cultivé, surtout dans le Salzbourg; il produit des céréales, des fruits et surtout des légumes; dans la haute Autriche, fertile en riches pâturages, on élève une grande quantité de gros et menu bétail, tandis que la basse Autriche abonde en volailles de toute sorte. Les richesses minérales de l'*Autriche propre* sont très-importantes et donnent lieu à de grandes exploitations : les salines de la haute Autriche suffiraient pour fournir du sel à toute l'Allemagne; l'or, l'argent, le plomb, le cuivre, le fer et l'arsenic y sont exploités dans plusieurs districts. Au point de vue industriel, c'est l'Etat de l'empire qui présente le plus grand nombre de manufactures, dont les produits variés et estimés sont l'objet d'un commerce considérable.

AUTRICHIEN, IENNE s. et adj. (ô-tri-chi-ain, i-è-ne). Géogr. Habitant de l'Autriche; qui appartient à l'Autriche ou à ses habitants : *Un* AUTRICHIEN. *Une jolie* AUTRICHIENNE. *Les* AUTRICHIENS *sont froids, et par cela même très-sévères sous le rapport des mœurs. Faisons la guerre au despotisme* AUTRICHIEN, *mais respectons la valse allemande.* (G. Sand.) *Leur courage n'a pas plus faibli sous la verge* AUTRICHIENNE *que les cimes de nos glacières n'ont fondu au soleil.* (G. Sand.)

— Jeu. *Le soldat autrichien*, Nom d'une pénitence que l'on impose quelquefois aux hommes dans les jeux de société. Le pénitent choisit un monsieur, qui se nomme *l'officier*. Celui-ci s'occupe aussitôt d'armer son *soldat*, et il le fait de la manière la plus burlesque qu'il peut imaginer, l'affublant, par exemple, d'un manchon en guise de chapeau, d'une paire de gants en guise d'épaulettes, d'un balai en guise de fusil, etc. Ces préliminaires terminés, l'officier conduit le soldat au milieu du cercle, lui fait rendre les honneurs militaires à chaque dame, et, pendant que le patient exécute la manœuvre, l'officier embrasse la dame. Quand la ronde est achevée, l'officier congédie le soldat, en lui disant : « Quittez vos armes. »

AUTRICHIENNE (L'). On sait que c'était le surnom donné à Marie-Antoinette d'Autriche, femme de Louis XVI; surnom fatal, texte de mille pamphlets, et qu'elle entendit encore parmi les cris de la foule rassemblée autour de son échafaud. Mais, ce qui est moins généralement connu, c'est que ce surnom lui fut donné, comme une injure, bien longtemps avant la Révolution. Il bourdonnait à ses oreilles dès son arrivée en France, autour d'elle, à la cour, et jusque dans sa nouvelle famille. Avant même qu'elle eût mis le pied sur le sol français, elle était baptisée ainsi et pour jamais, non par le peuple, qui la reçut avec bienveillance, mais par Mme Adélaïde, qui ne put voir sans un amer dépit le mariage de son neveu avec une princesse de la maison d'Autriche. « Mme Adélaïde avouait hautement son éloignement pour une princesse de la maison d'Autriche; et lorsque M. Campan fut prendre ses ordres, au moment de partir avec la maison de la dauphine, pour aller la recevoir aux frontières, elle lui dit qu'elle désapprouvait le mariage de son neveu avec une archiduchesse, et que, si elle avait des ordres à donner, ce ne serait pas pour envoyer chercher une *Autrichienne.* » (Mme Campan, *Mémoires*, chap. Ier.)

On voit que le trait était parti de haut.

Le mariage avait été fait par M. de Choiseul, partisan avoué de l'alliance autrichienne, alliance contraire à la tradition et au sentiment de la France. Aussi, M. de Choiseul fut-il renversé du ministère six mois plus tard. La jeune dauphine en fut vivement affligée; mais elle fit de vains efforts, lors de la mort de Louis XV, pour obtenir le rappel au pouvoir de celui qu'elle nommait l'*ami de sa famille.* Louis XVI resta sourd à toutes ses sollicitations. Il partageait alors les préventions générales. On découvrit avec étonnement dans l'armoire de fer, en lisant ses papiers, qu'il n'avait vu d'abord dans sa jeune femme qu'un agent de l'Autriche, une sorte de lieutenant de Marie-Thérèse. Il faisait surveiller sa correspondance avec Vienne, lui témoignant à elle-même beaucoup de froideur dans les premières années, et restant dix-neuf ans sans parler, si ce n'est une seule fois, à son précepteur, l'abbé de Vermond. « En ma qualité d'Autrichienne, écrit plus tard Marie-Antoinette à sa sœur Marie-Christine, il (son époux) a promis au comte de Maurepas que je ne serais jamais couronnée. » Et dans une autre lettre : « Je n'étais pas tout à fait à mon aise dans la famille royale. Je crois avoir remarqué qu'on voyait trop en moi une étrangère. » Nous pourrions multiplier les exemples et les citations; mais cela ne nous semble pas utile. Il est suffisamment établi que le surnom qui fait l'objet de cet article fut donné à la jeune archiduchesse dès son arrivée dans sa nouvelle patrie, et que, malgré l'engouement dont elle fut l'objet par sa grâce et sa beauté, elle ne put vaincre à cet égard les préventions dont elle était l'objet. Ces préventions, ces méfiances s'accrurent avec les années et dégénérèrent en une haine si vivace et si universelle, qu'il serait, croyons-nous, difficile d'en trouver un second exemple dans l'histoire du peuple français. Ne doit-on voir dans cette aversion de toute une nation que l'effet des intrigues et des calomnies d'ennemis particuliers ou l'aveugle partialité d'un patriotisme étroit et exclusif? Nous renvoyons à l'article *Marie-Antoinette* l'examen de ces questions, nous bornant pour le moment à quelques observations sur le point particulier qui nous occupe. Il faut écarter d'abord la question de fanatisme national. La France est une terre hospitalière, qui a toujours accueilli les étrangers avec sympathie et cordialité. De toutes les princesses que les unions royales lui ont données, elle n'en a haï aucune comme étrangère. Par quels motifs celle-ci, qui avait pour plaire aux Français les qualités et les charmants défauts qu'ils aiment, la beauté, l'esprit, la grâce, l'impétuosité, l'énergie, la frivolité, la verve caustique, le goût des plaisirs; par quels motifs, disons-nous, n'a-t-elle recueilli que la haine et l'impopularité?

D'abord, parce qu'elle appartenait à un pays, à une maison dont les anciennes prétentions

à la domination universelle, dont l'absolutisme gouvernemental étaient odieux à la nation française. Ensuite, parce qu'elle n'a rien tenté pour faire oublier son origine ; parce qu'elle a tout fait, au contraire, pour la rappeler C'est bien vainement qu'on citera d'elle quelques phrases d'apparat où elle déclare qu'elle est entièrement Française; c'est en vain qu'elle-même feignit, en 1787, d'avoir oublié sa langue maternelle et qu'elle poussa l'affectation jusqu'à prendre des leçons d'allemand et à les cesser au bout de six semaines, comme rebutée par les difficultés ; ces petites comédies officielles, qui n'engagent jamais beaucoup les souverains, ne peuvent prévaloir contre les sentiments intimes de cette princesse, qui nous sont aujourd'hui bien connus par ses propres révélations, par ses lettres, ni contre les actes de sa vie. Ce qu'elle aimait de la France, c'était Versailles et Marly, la France des courtisans et des privilégiés. Quant à la nation proprement dite, elle demeura absolument étrangère à ses vœux, à ses besoins, à son génie comme à ses droits. Cette fille de Marie-Thérèse, nourrie de théories absolutistes, ne pouvait comprendre la France libérale et philosophique du XVIII[e] siècle. On le vit bien à la Révolution. A la nouvelle du consentement donné par le roi à la convocation des états généraux, elle s'évanouit de douleur et d'indignation. Le roi et les personnages les plus importants de l'Etat sentirent la nécessité de faire des concessions ; la reine, jamais. Les réformes les plus modérées, les plus légitimes, ne lui parurent toujours que de monstrueuses usurpations. Elle devint l'espoir de tous les aventuriers de contre-révolution, le centre naturel de tous les insensés qui croyaient avoir raison de la nation par des coups de main et des coups d'autorité. Mais, convaincue de bonne heure de l'impuissance de son parti à l'intérieur, gémissant sur la faiblesse et l'indécision du roi, elle ne mit plus son espoir que dans une invasion étrangère où l'Autriche jouerait le principal rôle. Si elle blâme les premières entreprises des émigrés, c'est qu'elle n'ignore point quelle place elle tient dans les plans du comte d'Artois, mené par Calonne, alors l'ennemi de la reine, Calonne, qui avait corrigé de sa main le violent pamphlet de la comtesse de La Motte. De ce côté, elle sait qu'elle a tout à craindre, la déposition, le déshonneur peut-être, et elle ne met sa confiance que dans les armes de l'Autriche. Ses confidents, ses conseillers, avaient toujours été les hommes de l'Autriche ; sans parler de Choiseul et de Vermond, c'est maintenant Breteuil, ancien ambassadeur à Vienne ; La Mark, sujet autrichien, l'entremetteur de la corruption de Mirabeau ; Montmorin, ministre des affaires étrangères; enfin et surtout, c'est le comte de Mercy-Argenteau, ambassadeur d'Autriche en France, puis représentant de l'empereur en Belgique. C'est là ce fameux *comité autrichien* dénoncé à l'Assemblée législative, et qui ne fut pas aussi fictif que des écrivains complaisants ont bien voulu le dire. M. de Mercy, dirigé par le vieux prince de Kaunitz, était le véritable Mentor de la reine, qui était en correspondance suivie avec lui, prenait ses avis en toute occasion, *soumettait à ses corrections* les lettres qu'elle écrivait à l'empereur son frère, en un mot, se conduisait en tout d'après ses avis, c'est-à-dire suivant l'intérêt autrichien. Elle écrivait lettre sur lettre à Vienne pour réclamer le rétablissement à main armée de la monarchie absolue et des privilèges de la noblesse; tandis qu'à l'intérieur elle était occupée de mille intrigues, entraînant de plus en plus le roi dans les voies de la duplicité, de la révolte secrète et du mensonge, leurrant successivement Mirabeau, puis Lameth et Barnave, pour gagner du temps; faisant donner à Breteuil un plein pouvoir pour traiter avec les puissances étrangères ; préparant la fuite de Varennes ; conseillant ensuite d'accepter, de jurer l'*ouvrage monstrueux* (la Constitution), pour mieux *le culbuter*, et adressant dans le même moment à l'empereur Léopold, de concert avec Louis XVI, ce fameux mémoire du 3 septembre 1791, qui fut comme le programme de la coalition. Sans doute, dans toutes les manœuvres, dans toutes les folles entreprises contre les droits imprescriptibles de la nation, il faut distinguer ce qui appartient en propre à la reine. On peut être assuré que nous ne manquerons point de le faire. Nous voulons seulement établir ici, par cette rapide esquisse, que, dans la guerre implacable de l'ancien régime contre la société nouvelle, Marie-Antoinette a représenté plus spécialement l'appel à l'étranger. Pour elle, d'ailleurs, ce n'était point l'étranger, c'était sa famille, ses compatriotes, dont elle invoquait l'appui contre des sujets rebelles. Mais le peuple a jugé très-justement, suivant nous, qu'étant devenue princesse française, elle ne pouvait, sans trahison, déchaîner sur sa nouvelle patrie le fléau de l'invasion étrangère. Malgré les réhabilitations paradoxales et romanesques qui pullulent de nos jours, elle est depuis longtemps jugée par la conscience nationale, et elle est restée, dans la tradition populaire, la cause principale des malheurs de Louis XVI, l'ennemie de la France et de la Révolution, l'*Autrichienne*. Nous examinerons toutes ces questions à l'article MARIE-ANTOINETTE, sur lequel nous craignons d'avoir empiété, malgré nos efforts pour nous restreindre à ce qui concerne ce surnom désormais historique. Nous nous appuierons, non sur les pamphlets, mais sur les faits authentiques, sur les pièces officielles, sur les propres paroles de la reine, sur ses lettres, tant sur celles que l'on connaissait déjà que sur les volumineux et précieux recueils publiés récemment : et la conscience publique jugera.

On nous trouvera peut-être sévère à l'égard d'une reine malheureuse, d'une femme ; mais qu'on n'oublie pas que cet article est écrit au moment où les ennemis de la Révolution cherchent à canoniser Marie-Antoinette, à enrichir notre martyrologe d'une nouvelle sainte. Or, en fait de calendrier, le *Grand Dictionnaire* donnera toujours la préférence au *Calendrier républicain*.

AUTRICUM. Géogr. anc. Ville de la Gaule, dans le pays des Carnutes, aujourd'hui *Chartres*.

AUTRIGONES, peuple qui habitait l'ancienne Espagne, et dont Florus écrit aussi le nom *Autriganes*, avec un *a*. Les *Autriganes* ou *Autrigones* occupaient la surface qui correspondrait actuellement à la moitié orientale de La Montana, à la partie occidentale de la Biscaye, et au territoire nord-est de Burgos. Ptolémée prétend qu'ils s'étendaient jusqu'à la côte, dont ils possédaient même une position ; mais Pline est d'un avis contraire. L'un leur accorde dix villes, et l'autre huit seulement. Suivant le premier, *Flaviobriga* aurait été le nom de leur unique ville maritime. Casaubon pense que les *Allotriges*, dont parle Strabon, ne sont autre chose que les *Autrigones*, sous un nom altéré.

AUTROCHE (Claude DE LOGNES D'), littérateur, né à Orléans en 1744, mort en 1832. Il avait conçu le projet singulier de *refondre* Virgile, de le corriger, de le rectifier, en en faisant disparaître les *choses faibles ou inutiles*, en y ajoutant des *beautés nouvelles*, ne doutant point, dans sa bonhomie naïve, que *le temps seul avait manqué* au poëte latin pour exécuter les changements qu'il imaginait. Il voulait étendre ce système d'*améliorations* à David, à Horace, au Tasse, à Milton, etc. Il était d'ailleurs sincère dans son infatuation, et ne doutait point qu'il avait travaillé pour les siècles en *perfectionnant* les œuvres imparfaites de ces grands génies. Voici la liste de ses curieuses élucubrations, publiées sous le voile de l'anonyme : *Traduction libre des Odes d'Horace en vers français, suivie de notes historiques et critiques*, 1789 (souvent, dans ses notes, il pulvérisait avec une haute éloquence les impies, les philosophes et les fauteurs d'anarchie. Horace et Virgile avaient oublié cela !) ; *Traduction de l'Enéide en vers français*, 1804 ; l'*Esprit de Milton ou traduction en vers français du Paradis perdu*, 1808; *Traduction en vers français des Psaumes de David*, 1820, etc. Ce bonhomme a laissé encore d'autres ouvrages manuscrits. Ce qui vaut bien son épuration des chefs-d'œuvre de la littérature ancienne et moderne, c'est que c'était un homme aussi honnête que bienfaisant, qui répandait discrètement d'abondantes aumônes autour de lui.

AUTRUCHE s. f. (ô-tru-che — on fait généralement dériver ce mot du grec *strouthos*, qui signifie littéralement *oiseau*, et en particulier *passereau*, *moineau*. Cette étymologie rend parfaitement compte des formes similaires de l'allemand *strauss*, de l'anglais *ostrich*, de l'italien *struzzo*. La dérivation phonétique du mot *autruche* n'est nullement douteuse, et il faut rejeter la fausse étymologie proposée par certains auteurs qui voudraient voir dans *autruche* la corruption du mot latin *astur*, oiseau de proie, l'*autour* d'aujourd'hui; ils s'appuient, pour justifier cette hypothèse, sur le dérivé *autrucier*, pour *autoursier*, celui qui dresse ou qui fait voler les *autours*, mot qui, disent-ils, est très-voisin d'*autruche* pour la ressemblance extérieure. Malheureusement, cette étymologie pèche par deux imperfections dirimantes. D'abord la filiation du sens d'*autour* à *autruche* n'est nullement satisfaisante; il est vrai qu'on pourrait faire la même objection contre celle de *strouthos*, moineau, à *autruche ;* mais nous reviendrons tout à l'heure sur ce point. De plus, le mot latin *astur* n'expliquerait pas l'articulation finale des mots *strau*-SS, *autru*-CH-*e*, *stru*-ZZ-*o;* il faut tenir compte de ces SS, CH, ZZ, et ils s'expliquent fort bien comme équivalents du *thêta* grec (*th*) de *strou*-TH-*os*. Mais maintenant comment a-t-on pu donner à l'autruche le nom du moineau ? il y a là une bizarrerie dont il faut rendre compte. Le grec appelle l'autruche, non pas *strouthos*, mais *strouthio-kamêlos*, c'est-à-dire *moineau-chameau*. On comprend dès lors l'assimilation, et on voit facilement que les langues modernes, par une de ces anomalies si fréquentes dans la création des idiomes nouveaux, ont pris tout simplement la première partie du composé, sans s'inquiéter si, en laissant de côté la seconde, elles ne portaient pas une grave atteinte au sens primitif. Du reste, l'anglais, l'allemand, l'italien et le français n'étaient pas si coupables en commettant cette confusion : le latin avait déjà commencé à leur donner l'exemple en employant isolément le mot *struthio* pour désigner l'autruche. *Struthio* n'était lui-même que la transcription d'un mot grec identique, *strouthiôn*, qui, au moyen de cette légère modification dans la terminaison, avait pris aussi la signification spéciale d'*autruche*, mais il est d'un emploi beaucoup plus rare que le mot composé, et l'on peut conjecturer que la terminaison *ôn* était considérée comme ayant une valeur augmentative. Du reste, la périphrase grecque, pour désigner l'*autruche*, est tellement naturelle, que plusieurs peuples l'ont employée aussi de leur coté simultanément. C'est ainsi que les Persans, qui appellent le chameau *chutur* et un oiseau *murg*, désignent l'autruche sous le nom de *chuturmurg*. Les Turcs également disent *dévé konchi*, -*l'oiseau-chameau*). Ornith. Genre d'échassiers brévipennes, impropre au vol, comprenant une seule espèce qui habite l'Afrique et les régions les plus chaudes de l'Asie. Certains ornithologistes classent cet oiseau parmi les gallinacés, d'autres en font le type d'un ordre à part, celui des coureurs. Dans la réalité, l'autruche se distingue de tous les autres oiseaux et se rapproche des mammifères par des caractères très-marqués, entre autres par la forme du sternum, par la faculté d'uriner et par la présence d'une verge volumineuse qui lui permet un véritable accouplement : *Les plumes d'*AUTRUCHE *servent à faire des panaches.* (Acad.) *Malgré leur naturel sauvage, les* AUTRUCHES *s'apprivoisent assez facilement.* (Encycl.) *L'*AUTRUCHE *est l'éléphant des oiseaux.* (Buff.) *L'*AUTRUCHE *est impropre au vol, et cependant elle a des ailes.* (H. Taine.) *Les* AUTRUCHES, *quand elles se sentent poursuivies, n'imaginent rien de mieux que de se cacher la tête.* (Guéroult.) *Les Arabes prétendent que l'*AUTRUCHE *ne boit point, ce qui veut dire qu'elle peut supporter la soif très-longtemps.* (B. Barbé.) *L'*AUTRUCHE *est le seul oiseau qui n'ait que deux doigts au pied.* (Toussenel.) *L'*AUTRUCHE *atteint 7 à 8 pieds de hauteur et pèse jusqu'à 80 livres.* (Ch. Dumont.) *La chair de l'*AUTRUCHE, *défendue aux Hébreux, était au contraire estimée des Romains.* (Bouillet.)

Souvent on voit passer sur l'horizon uni
Une *autruche* pesante au long cou dégarni.
BARTHÉLEMY et MÉRY.

‖ *Autruche d'Amérique*, Nom que l'on donne quelquefois au nandou. V. ce mot.

— Loc. prov. *Il a un estomac d'autruche*, Se dit d'un grand mangeur, d'un glouton, parce que l'autruche digère les substances les plus dures.

— Iconogr. L'autruche se voit souvent sur les monuments du moyen âge, où elle est l'emblème de la Synagogue : *L'*AUTRUCHE *dépose ses œufs dans la poussière et les abandonne ; ainsi fait la Synagogue, qui ne sait point inspirer de désirs célestes à ceux qu'elle a engendrés. Elle a cependant donné la vie aux apôtres, mais il a fallu que Dieu lui-même réchauffât les œufs qu'elle avait déposés dans la poussière, et qu'il en fît sortir ces hommes généreux qui ont parcouru les nations pour les éclairer.* (Abbé Crosnier.)

— **Encycl.** Le genre *autruche* appartient, d'après Vieillot et Cuvier, à l'ordre des échassiers. Lacépède, Illiger, de Blainville et Temminck le rangent dans celui des coureurs. Ses caractères distinctifs sont intérieurs et extérieurs. Les caractères extérieurs sont les suivants : jambes fortes, demi-nues ; tarses très-longs, arrondis, terminés par deux doigts dirigés en avant, dont l'interne, plus long, est formé de quatre phalanges avec un ongle large et obtus, et dont l'externe se compose de cinq phalanges sans ongle ; ailes fort courtes, impropres au vol, terminées par un double éperon et garnies de plumes à barbes longues, molles et flexibles ; bec déprimé, élargi, droit, obtus, à mandibule supérieure unguiculée ; tête chauve, calleuse, aplatie en dessus ; narines oblongues, placées un peu à la surface et vers le milieu du nez. Les caractères intérieurs, ostéologiques ou anatomiques, sont encore plus tranchés, ils constituent presque tous autant d'anomalies dans la classe, et semblent faire, dit M. de La Fresnaye, des cinq ou six espèces de struthionidés qui les possèdent, des espèces de transition entre cette classe et celles des mammifères et des reptiles. Ainsi, point de bréchet ni de clavicule proprement dite ; langue charnue, arrondie, légèrement libre à son extrémité ; tube digestif se rapprochant de celui des quadrupèdes ; vaste réceptacle où l'urine s'accumule comme dans une vessie, avec une faculté tout exceptionnelle parmi les oiseaux, celle d'uriner ; verge très-apparente, et, par suite, une fécondation qui ne s'opère point par une simple compression, mais bien par intromission, comme chez les quadrupèdes.

Le genre *autruche* ne renferme qu'une seule espèce, l'*autruche proprement dite* (*struthio camelus*), répandue dans l'intérieur de l'Afrique depuis l'Egypte et la Barbarie jusqu'au cap de Bonne-Espérance ; et, en Asie, depuis l'Arabie, où elle est commune, jusque dans l'Inde, où elle est très-rare. Une autre espèce, le *nandou*, connue généralement sous le nom d'*autruche* d'*Amérique*, a été quelquefois comprise dans le genre *autruche ;* nous lui consacrerons un article spécial.

L'*autruche* proprement dite est un oiseau gigantesque, qui atteint jusqu'à 2m. 50 de hauteur, et dont le poids dépasse quelquefois 40 kilog. Sa tête est petite, presque nue, munie de grands yeux à paupières mobiles et garnies de cils, et d'oreilles dont l'orifice est large et à découvert. Le cou, long d'environ un mètre, est nu comme la tête. Dans le premier âge, les petits ont la tête et le cou garnis d'un épais duvet de couleur fauve avec des bandes noires ; le reste du corps présente des faisceaux de duvet variés de noir et de brun et terminés par de longues lamelles très-étroites, légèrement spatuliformes, les unes noires, les autres couleur de paille et arquées en sens divers. Cette première livrée est remplacée par une autre de couleur gris cendré. La tête, le cou et les jambes sont alors couverts de plumes, mais celles-ci tombent lorsque l'oiseau entre dans sa deuxième année. Le mâle adulte a le plumage noir, varié de blanc et de gris, avec les grandes plumes des ailes et de la queue blanches et noires ; la femelle, brune et d'un gris cendré, n'a de plumes noires qu'à la queue et aux ailes.

L'*autruche* se couche en trois temps, comme le chameau, d'où le nom d'*oiseau-chameau* que les Grecs lui avaient donné. Elle est herbivore ou plutôt omnivore ; car, quoique le grain et l'herbe fassent la base de sa nourriture, elle dévore indistinctement toute substance animale et végétale ; toutefois, l'orge paraît être l'aliment qui lui convient le mieux. Celle que Cuvier a eue sous les yeux à la ménagerie, mangeait chaque jour quatre livres d'orge accompagnées d'une livre de pain et de dix têtes de laitue ; en été, elle buvait quatre pintes d'eau par jour, et en hiver, saison pendant laquelle elle restait renfermée, elle en buvait plus de six, ce qui réfute le récit des Arabes, adopté par Buffon, que l'*autruche* ne boit point. On connaît la voracité de cet oiseau : il engloutit dans son vaste estomac des cailloux, du verre, des morceaux de bois, de la chaux, du plâtre, du fer, du cuivre, etc. On a conclu de là que l'*autruche* est un des oiseaux dont les sens du goût, de l'odorat et même du toucher dans les parties internes de la bouche, sont le plus émoussés et le plus obtus. Cependant cette assertion n'est nullement prouvée. L'absence presque complète du sens du goût, que l'on attribue à l'*autruche*, n'a été observée que chez les individus vivant en captivité. Existe-t-elle chez ceux qui ont toujours vécu en liberté ? Voilà ce qu'il faudrait prouver et ce qu'on n'a pas encore démontré. Ce qu'il y a de sûr, c'est que l'*autruche*, comme les gallinacés et les granivores, éprouve le besoin impérieux d'avaler des corps durs, tels que du gros sable, des cailloux, pour faciliter le travail de la digestion. Ce besoin doit être pour elle d'autant plus pressant, qu'elle absorbe une plus grande quantité de nourriture, et que cette nourriture, composée de fruits et d'herbages, ne peut pas être broyée par la mastication. Libre, l'*autruche* trouve facilement les sables, les cailloux dont elle a besoin ; captive, il en est tout autrement. Alors, elle se jette sur tout ce qu'elle rencontre, et avale indistinctement des matières inoffensives et les substances les plus vénéneuses. Ce n'est donc pas la privation du sens du goût, mais la violence de ses appétits qui la force à agir ainsi. L'étonnante voracité de l'*autruche* a donné lieu à des fables nombreuses. On a prétendu qu'elle pouvait avaler impunément jusqu'à du fer rouge, et on lui a même accordé la faculté de le digérer. Aujourd'hui, il est reconnu que l'*autruche* ne digère ni les pierres ni les métaux ; mais son estomac est doué d'une force si active et si dissolvante, que les pierres et les métaux qu'elle a avalés sont rendus usés et même percés par le frottement et la trituration.

L'*autruche* est douée d'une force proportionnée à sa taille ; poussée à bout par le chasseur, elle se défend avec ses pieds et ses ailes ; on dit même qu'elle lance en fuyant des cailloux à l'ennemi. Néanmoins, elle a les mœurs paisibles des gallinacés, et, le plus souvent, elle n'échappe à ses ennemis que par la fuite. Son cri ordinaire est une espèce de son plaintif qui ressemble à un gémissement; il est plus fort chez le mâle que chez la femelle, mais tous deux, quand on les irrite, font entendre un sifflement analogue à celui des oies. Au temps des amours, le cri de l'*autruche* change subitement et rappelle le rugissement du lion. La femelle pond, dans les sables exposés à l'ardeur du soleil, une quinzaine d'œufs que le mâle couve dans les régions les moins chaudes, mais que la chaleur du soleil suffit pour faire éclore sous la zone torride. La durée ordinaire de l'incubation est de six semaines. Les œufs, d'un blanc légèrement nuancé de jaune et pointillés, sont fort gros et très-bons à manger. Un de ces œufs, de grosseur moyenne, est équivalent à deux œufs de nandou, trois de casoar, et vingt-deux de poule.

L'*autruche* est privée, par sa grandeur, de la faculté de voler. « Il paraît, dit Cuvier, que les forces musculaires dont la nature dispose auraient été insuffisantes pour mouvoir des ailes aussi étendues que la masse de ces oiseaux les aurait exigées pour qu'ils pussent se soutenir en l'air ; leur sternum est un simple bouclier, et manque de cette arête qu'on observe dans tous les autres oiseaux ; leurs muscles pectoraux sont fort minces, mais les extrémités postérieures ont repris en force ce que les ailes ont perdu : les muscles de leurs cuisses, et surtout de leurs jambes, ont une épaisseur énorme. »

Cette organisation particulière semble indiquer, dans l'*autruche*, un oiseau coureur spécialement destiné à habiter le désert, où sa vitesse peut se déployer dans des espaces sans bornes. Rien n'égale, en effet, la rapidité de sa course ; elle est telle que ceux qui la montent, sans en avoir pris peu à peu l'habitude, sont bientôt suffoqués, faute de pouvoir reprendre leur haleine.

Montés sur leurs chevaux infatigables, les Arabes parviennent cependant à s'en rendre maîtres. Sachant que l'*autruche*, surtout si son nid se trouve dans le voisinage, a l'habitude de décrire de grands cercles sans s'écarter beaucoup du point d'où elle est partie, ils la suivent de loin et la harcèlent sans cesse, en ayant soin d'épargner à leurs montures une partie du trajet, jusqu'à ce que, épuisée, elle succombe et devienne leur proie. On dit qu'alors, se sentant vaincu et hors d'état d'échapper au chasseur, le malheureux oiseau cache sa tête dans le sable comme pour s'épargner au moins la vue de son ennemi, ou, suivant une autre opinion, dans l'espoir instinctif d'échapper au danger qu'il ne voit plus. Ce manége, d'une naïveté stupide, a même passé en proverbe, et l'on compare à cette bizarre tactique la conduite de ceux qui poussent la faiblesse et la sottise jusqu'à fermer les yeux pour ne plus voir le danger.

Cette chasse de l'*autruche* n'exige pas moins de huit à dix heures d'une poursuite acharnée. Mais elle offre de si grands avantages, que les Arabes et les peuples de l'intérieur de l'Afrique s'y livrent avec ardeur. Outre les plumes de cet oiseau, qui sont l'objet d'un commerce important et dont nous parlons plus loin, l'*autruche* est fort recherchée pour son cuir, qui est très-solide, et pour sa chair, dont des peuplades entières font leur nourriture de prédilection. On comprend donc facilement la guerre incessante dont l'*autruche* est l'objet. En vain elle a fui la présence de l'homme et demandé au désert un asile et la liberté ; l'homme va la chercher dans ses retraites les plus sauvages. Aussi, malgré sa prodigieuse fécondité, l'*autruche* devient-elle chaque jour plus rare dans les lieux mêmes que la nature semble lui avoir assignés pour domaine. Pour arrêter les progrès de cette destruction, on a cherché à la réduire en domesticité. L'*autruche*, en effet, quoique originaire du désert, n'est pas aussi sauvage qu'on se l'imaginerait ; on peut l'apprivoiser, et on en a même dompté quelques-unes au point de les monter comme on monte un cheval. Jusqu'à présent, on n'était jamais parvenu à les faire reproduire en captivité. On pouvait bien obtenir des œufs, mais il était impossible de les soumettre à l'incubation. Ce problème intéressant vient d'être heureusement résolu, au moins en partie, par les récentes expériences tentées en Algérie et à San-Donato, près de Florence. En Algérie, surtout, le succès a été complet, grâce aux travaux de M. Hardy, directeur de la pépinière centrale. Le premier soin de cet habile éleveur a été de préserver ces oiseaux de l'humidité, qu'ils redoutent par-dessus tout ; puis il a fait élever, dans l'endroit le mieux abrité de leur parc, un large monticule de sable, afin de préserver également de l'humidité leur nid et leur jeune couvée. Ces dispositions ont obtenu les meilleurs résultats ; les *autruches* ont creusé leur nid dans le sable, l'incubation s'est heureusement effectuée, et les petits ont été élevés sans difficulté.

Des observations pleines d'intérêt ont pu être faites pendant ces opérations. D'abord la femelle avait laissé au mâle le soin de couver ; seulement, elle s'approchait des œufs chaque fois que le mâle allait prendre sa nourriture, et elle les retournait avec une précaution maternelle, puis elle se retirait. Après une seconde ponte, la femelle a couvé alternativement avec le mâle, laissant toutefois à celui-ci la plus grande partie du travail. On vit même le couple couver ensemble pendant une bourrasque accompagnée de torrents de pluie, où un seul individu n'aurait pu à lui seul préserver le nid. Les petits *autruchons* s'élèvent facilement, et leur croissance est même très-rapide. En somme, on peut considérer désormais l'*autruche* comme parfaitement acclimatée en Algérie. D'autres essais, entrepris dans le midi de l'Europe, en Espagne, et même à Marseille, ont fait concevoir les plus belles espérances. Rien ne s'oppose donc à ce que ce précieux gallinacé ne soit bientôt élevé dans les fermes : le premier des oiseaux alimentaires par sa taille, il conserverait encore ce rang dans le commerce par les plumes magnifiques qu'il fournit. Les plumes de l'*autruche* étaient très-recherchées dans l'antiquité, où la coquetterie féminine s'en était déjà emparée. Dès le XIV[e] siècle, les Génois allaient en acheter dans les ports d'Alger, de Bone, de Bougie et de Tunis. Les plumes qui entrent le plus ordinairement dans le commerce sont celles des ailes, de la queue et du dos. Toutes possèdent des qualités qui leur sont propres, et qui n'appartiennent à celles d'aucune autre espèce. Quoique fermes, elles sont élastiques, souples et ondoyantes ; leurs barbes, plus ou moins longues, plus ou moins soyeuses et fournies, ne s'enchevêtrent jamais les unes dans les autres. C'est chez le mâle adulte que les plumes des ailes sont les plus longues et les plus élégantes ; naturellement d'un blanc foncé ou d'un gris clair, elles se prêtent facilement à toutes les nuances de teinture qu'on veut leur donner ; celles du dos et de l'épaule sont en général d'un beau noir lustré. Les plumes d'*autruche* qui nous arrivent d'Afrique et d'Arabie peuvent être rangées en différentes classes. Les plumes dites d'Alep, qui proviennent de la haute Egypte, du Darfour et du Sennaar, peuvent être mises au premier rang par la douceur et la légèreté de leurs barbules ; viennent ensuite celles que l'on tire de la régence de Tripoli, et qui arrivent en France par Alep et Livourne ; en troisième ordre sont les plumes dites de Barbarie, qui proviennent surtout du Sahara et du Soudan ; elles sont tirées des environs du cap Bojador, et ce sont celles qui, à la teinture, revêtent les plus belles couleurs. Enfin, on connaît encore les plumes du Cap, du Sénégal et de La Mecque. Ces dernières, excepté celles du Cap, qui sont les plus larges et les plus longues du commerce, sont d'une qualité inférieure, et ne peuvent être soumises qu'à la teinture noire.

AUTRUCHIER s. m. (ô-tru-chié — rad. *autruche*). Hist. Celui qui, sous Charles VI, avait soin des autruches.

AUTRUCHON s. m. (ô-tru-chon — rad. *autruche*). Ornith. Petit de l'autruche.

AUTRUI, pron. indéf. (ô-trui — du lat. *alteri*, à un autre). Les autres, le prochain : *Vivre aux dépens d'*AUTRUI. *Il ne faut pas désirer le bien, la femme d'*AUTRUI. (Acad.) *L'honnête homme est discret ; il remarque les défauts d'*AUTRUI, *mais il n'en parle jamais.* (St-Evrem.) *Etre envieux du bonheur et de la vertu d'*AUTRUI, *c'est se faire du mal à soi-même.* (La Font.) *Nous avons toujours assez de force pour supporter les maux d'*AUTRUI. (La Rochef.) *Que de gens resteraient muets, s'il leur était défendu de dire du bien d'eux-mêmes ou du mal d'*AUTRUI ! (H. Bayle.) *Comment peut-on mériter le respect d'*AUTRUI, *quand on n'en a pas pour soi-même?* (J.-J. Rouss.) *Quand le bonheur d'*AUTRUI *ne coûte rien au nôtre, il l'augmente.* (J.-J. Rouss.) *Le peuple travaille pour* AUTRUI *dans les champs et les ateliers, il meurt pour* AUTRUI *à la frontière.* (Lamenn.) AUTRUI *et le prochain sont le complément du moi, les termes nécessaires de l'équation de la vie.* (Portalis.) *La pitié que nous avons des maux d'*AUTRUI *nous empêche de désespérer des nôtres.* (St-Marc-Girard.) *L'habitude de vivre pour nous-mêmes nous rend toujours plus incapables de vivre pour* AUTRUI. (Vinet.) *Ne faites pas manger à* AUTRUI *ce que vous ne voudriez pas manger vous-même.* (Toussenel.)

Dans le bonheur d'*autrui* je cherche mon bonheur.
CORNEILLE.

N'ayez aucune peur, je ne veux rien d'*autrui*.
CORNEILLE.

Des sottises d'*autrui* nous vivons au palais.
BOILEAU.

Le mal d'*autrui* n'est rien quand nous parlons du nôtre.
LA FONTAINE.

Heureux ou malheureux, l'homme a besoin d'*autrui*.
DELILLE.

De quel front donnerai-je un exemple aujourd'hui
Que mes lois, dès demain, puniraient en *autrui ?*
CORNEILLE.

Parlez plus sainement de vos maux et des miens ;
Chacun voit ceux d'*autrui* d'un autre œil que les siens.
CORNEILLE.

Tel fait métier de conseiller *autrui*,
Qui ne voit goutte en ses propres affaires.
LA FONTAINE.

...Tel qui n'admet point la probité chez lui,
Souvent, à la rigueur, l'exige chez *autrui*.
BOILEAU.

Nous aimons les vices d'*autrui*,
Quand ils servent d'excuse aux nôtres.
VIENNET.

Il est beaucoup de geais à deux pieds, comme lui,
Qui se parent souvent des dépouilles d'*autrui*,
Et que l'on nomme plagiaires.
LA FONTAINE.

Un noble cœur ne peut soupçonner en *autrui*
La bassesse et la malice
Qui ne sont jamais en lui.
RACINE.

Certain faquin, enfant de l'ignorance,
Jadis laquais, qui, grâce à la beauté
De son épouse, entra dans la finance,
Vantait un jour sa générosité,
Ses biens, ses mœurs, son esprit, son mérite,
Et se piquait de n'avoir rien à lui.
Je le crois bien, lui répond Héraclite,
Car votre bien n'est que le bien d'*autrui*.

— Prov. *Ne fais pas à* AUTRUI *ce que tu ne voudrais pas qu'on te fît*, Vérité qui est la première loi de la nature, de la morale et de la religion, et que l'empereur Alexandre Sévère répétait souvent sous cette forme : *Alteri ne feceris quod tibi fieri non vis.* ‖ *Mal d'*AUTRUI *n'est que songe*, Le mal d'autrui ne nous touche guère. ‖ *Qui s'attend à l'écuelle d'*AUTRUI *a souvent mal dîné*, Quand on compte sur les autres, on est souvent trompé dans ses espérances.

— Gramm. Ce pronom figure toujours comme complément indirect, et il a une signification tellement indéterminée qu'on ne doit jamais le remplacer par un pronom personnel, ni exprimer par *son*, *sa*, *ses*, *leur*, *leurs*, une possession rapportée aux personnes comprises dans une désignation si vague. On ne doit donc pas dire : *Juger d'*AUTRUI *par soi-même, c'est* LUI *attribuer des passions et des préjugés qui souvent* LUI *sont étrangers ;* on ne doit pas dire non plus : *En épousant les intérêts d'*AUTRUI, *nous ne devons pas épouser* SES *passions.* Quelques grammairiens pensent qu'on pourrait mettre : *nous ne devons pas en épouser les passions ;* mais cela est douteux, et il serait plus sûr de remplacer AUTRUI par *les autres*. Il semble aussi qu'il n'y a rien de bien choquant dans cette phrase : *Je n'aimerais pas à être logé chez* AUTRUI *ni à vivre à ses dépens*, parce que le complément est indirect. En somme, toutes ces prescriptions sentent un peu le purisme, et nous ne les rapportons que parce qu'on les trouve dans beaucoup de grammaires.

— Antonyme. Soi.

— Allus. litt. **Manger l'herbe d'autrui !** Allusion à un hémistiche de la fable les *Animaux malades de la peste*. V. ANIMAL.

AUTUN (Jehan D'.) V. AUTON.

AUTUN, *Bibracte*, *Ædua*, *puis Augustodunum*, ville de France (Saône-et-Loire), ch.-lieu d'arrond., sur l'Arroux, à 45 kilom. N.-E. de Châlon-sur-Saône, et à 299 kilom. S.-E. de Paris ; pop. aggl. 9,817 hab. — pop. tot. 11,897 hab. L'arrond. d'Autun renferme 8 cantons, 85 communes, 108,551 hab. — Evêché suffragant de Lyon, tribunaux de première instance et de commerce ; grand et petit séminaire, collége, société d'antiquaires, société d'agriculture, musée, bibliothèque. — Fabrique de tapis de pied, de velours de coton, serges, bas, bonnets ; tanneries, brasseries, papeteries ; commerce de bois, de chevaux, grains, chanvre, peaux, cuirs et bestiaux. — Avant la conquête romaine, Autun était déjà une des villes les plus importantes de la Gaule et la capitale de la puissante confédération des Eduens ; après la défaite de Vercingétorix, elle perdit son indépendance, mais, adoptant les mœurs civilisatrices des vainqueurs du monde, elle reçut le titre de *cité* et de *municipe*, et devint la résidence du préfet des Gaules. La prospérité et l'importance de cette ville devaient exciter la convoitise des barbares ; aussi, fut-elle successivement ravagée par les Vandales en 406, les Bourguignons en 414, les Huns en 451 et les Francs en 534. Les Sarrasins l'envahirent et la brûlèrent en 739, et les Normands, à leur tour, lui firent subir le même sort en 895. Sous la domination des ducs de Bourgogne, Autun se releva de ses ruines, mais ses malheurs recommencèrent pendant la guerre de Cent ans : les Anglais l'incendièrent en 1379, après la victoire de Brion ; la peste y sévit en 1494 et en 1564 ; si elle échappa aux horreurs de la Saint-Barthélemy, elle prit une part active aux troubles de la Ligue, et fut vainement assiégée, en 1591, par le maréchal d'Aumont. Enfin, après la promulgation de l'édit de Nantes, Autun jouit d'une tranquillité qui ne fut plus troublée que par nos désastres de 1814.

Malgré toutes ces vicissitudes, cette ville renferme des monuments et des antiquités bien dignes d'attirer l'attention.

ANTIQUITÉS D'AUTUN. Le savant Millin, visitant Autun en 1804, s'étonnait de ne pas trouver dans cette ville un plus grand nombre de monuments antiques ; mais sa surprise se changea en indignation lorsqu'il vit avec quelle insouciance la municipalité autunoise laissait se disperser les quelques restes d'antiquités qui attestaient encore le glorieux passé de la cité des Eduens. « Il semble, écrivit-il, que les Autunois aient toujours eu un sentiment de haine pour les monuments qui embellissaient leur ville ; aucun d'eux n'en paraît frappé, et ils mettent à les détruire le même zèle que d'autres apporteraient à les conserver. » Aujourd'hui, une administration intelligente protége les débris de constructions romaines qui ont résisté aux profanations de l'ignorance et aux intempéries des saisons. Ces débris sont dignes de l'intérêt des antiquaires.

Les *anciens murs* d'Autun formaient une vaste enceinte, défendue par un grand nombre de tours. Ammien Marcellin, qui écrivait sous l'empereur Julien, en parle comme de constructions remarquables par leur étendue, mais déjà ruinées par la vétusté (*muros spatiosi quidem ambitus*, *sed carie vetustatis invalidos*). Quelques archéologues se sont appuyés sur ce texte pour assigner à ces remparts une date plus ancienne que celle de l'arrivée de César dans les Gaules. D'autres, au contraire, reconnaissant dans l'appareil de ces murailles le faire des Romains, bien différent de celui des Gaulois, affirment qu'elles ont été construites par Auguste. On croit même que les écoles célèbres que ce prince fonda à Autun durent leur nom de *scholæ mænianæ* à leur situation dans l'enceinte (*mœnia*) de la ville, tandis que les écoles des druides étaient placées dans les forêts ou autres lieux écartés. Quoi qu'il en soit de cette question archéologique, il est certain que les murailles d'Augustodunum, démantelées par Tétricus, ne furent jamais entièrement réparées dans la suite. Ce qui reste est d'une solidité extrême : le corps de la maçonnerie n'est qu'un blocage revêtu d'un parement composé de petits cubes de grès taillés avec soin et posés à plat. On voit encore les vestiges de quelques-unes des tours qui protégeaient les remparts : elles sont rondes et offrent le même appareil que les murs. Celles qui sont d'une autre forme ont été construites au moyen âge.

Plusieurs voies romaines aboutissaient aux différentes portes d'Augustodunum ; il en reste des traces faciles à reconnaître. Edme Thomas, qui a écrit un très-savant ouvrage sur les antiquités d'Autun, il y a environ deux cents ans, parle de voies souterraines qui servaient à la défense de la ville et s'étendaient hors des murs à une distance considérable ; mais aucune découverte vraiment concluante n'est venue confirmer cette assertion. En revanche, des recherches récentes ont amené la preuve de l'existence d'un grand nombre d'aqueducs : le plus important est celui qui amenait à Autun les eaux de Montjeu (*Mons Jovis*), après un parcours de 4,150 m. ; sa construction est faite en petits moellons de granit ; il a environ 0 m. 90 de large ; dans la ville, où il est bâti en pierres de taille, il a 1 m. 73 de large sur 1 m. 93 de hauteur sous clef. Un autre grand aqueduc, longeant l'Arroux, offre un radier en béton et dallé de grands carreaux en terre cuite ; sa voûte en plein cintre est d'un travail soigné. D'autres conduits voûtés, qui traversent la ville, ne datent que du moyen âge.

Quatre portes monumentales donnaient accès dans la ville d'Autun. Il n'en reste plus que deux, la *porte d'Arroux* et la *porte Saint-André*, qui sont assez bien conservées. La première, qui tire son nom de la rivière d'Arroux, dans le voisinage de laquelle elle s'élève, a 19 m. de largeur sur 17 m. de hauteur. Elle est percée de deux grandes arcades pour l'entrée et la sortie des voitures, et de deux plus petites, sur les côtés, pour les piétons. Un riche entablement supporte un deuxième étage, composé autrefois de dix arcades, dont il ne reste plus que sept ; d'élégants pilastres cannelés séparent ces arcades et soutiennent eux-mêmes une corniche ornée de modillons. Ce beau monument est formé de grosses pierres qui ne sont liées par aucun ciment ; les joints ne sont que des traits où il est impossible de faire pénétrer la lame d'un couteau ; et les voûtes, malgré le poids énorme de la galerie, se soutiennent par la seule coupe des pierres. — La *porte Saint-André*, à laquelle est adossée l'église de ce nom, présente à peu près la même disposition que la *porte d'Arroux ;* elle est mieux conservée, mais elle est moins régulière et moins ornée ; elle a 29 m. de haut sur 14 de large. Les deux petites arcades latérales s'ouvrent dans deux tours qui ont 1 m. de saillie. On pense que la galerie supérieure, décorée de pilastres d'ordre ionique, ne remonte pas au delà du règne de Constantin. Edme Thomas assure que les pierres qui composent cette porte étaient liées anciennement par des crampons de fer.

Le rhéteur Eumène, dans sa harangue pour la restauration des écoles (*Pro restaurandis scholis*), nous apprend qu'Autun possédait plusieurs temples magnifiques (*fana longe omnium pulcherrima*) ; mais les indications qu'il donne ne sont pas suffisantes pour permettre de fixer d'une manière exacte l'emplacement de ces divers édifices. On a reconnu, depuis quelques années, que les restes de constructions, d'ailleurs peu importants, qui avaient été désignés pendant longtemps comme étant ceux du temple d'Apollon, ont fait partie d'un tout autre édifice, dont la destination n'a pu être précisée. Une inscription, consacrée à la déesse *Bibracte*, a été trouvée, au XVII[e] siècle, parmi des ruines que les antiquaires ont cru être celles d'un temple de cette divinité. D'autres débris de constructions romaines, auxquelles la tradition donnait le nom de temple de Pluton, existaient encore en 1823. Ils ont disparu depuis, ainsi que ceux d'un autre petit édifice circulaire, baigné par l'Arroux, qu'on appelait le temple de Proserpine. Les ruines que l'on désigne comme étant celles d'un temple de Janus sont assez considérables : c'est une construction de forme carrée, dont il ne reste plus que deux murs, celui qui regarde le midi et celui qui regarde le couchant. Ces murs ont 22 m. de hauteur sur 17 de largeur ; leur épaisseur est de 2 m. Ils sont revêtus d'un parement de petites pierres de grès, parfaitement liées par un ciment d'une dureté extrême. Ce temple est situé en dehors de l'enceinte antique et de l'autre côté de l'Arroux.

Un autre monument, peut-être unique en son genre, s'élève à 1 kilom. de la ville, à mi-côte de la montagne de Brisecou, dans un endroit que l'on a appelé le *champ des Urnes*, parce qu'on y a découvert plusieurs urnes de verre et de terre, destinées vraisemblablement à des usages funèbres. Ce monument, qui porte le nom de *Pierre de Couhard*, est une pyramide à base quadrangulaire, dont la largeur est de 17 m., et la hauteur de près de 27 m. Le revêtement, à partir du socle, a été complétement enlevé. La maçonnerie qui subsiste est d'une solidité extraordinaire : un savant autunois, M. Desplaces, qui en a fait un examen attentif, a cru reconnaître que l'architecte avait employé un genre de construction tout à fait insolite, en composant l'édifice de pyramides creuses placées les unes sur les autres comme des trémies renversées. On a beaucoup disserté sur la destination de ce monument. Beaucoup ont cru y voir un tombeau dans le genre de celui que Mayence éleva à la mémoire de Drusus, et ont supposé que ce pouvait être celui de Divitiacus. Quelques-uns ont pensé que la pyramide de Couhard était le phare sépulcral du champ des Urnes, ou bien encore une sorte d'observatoire et de tour de signaux correspondant avec les camps retranchés qui couronnaient les montagnes voisines.

Augustodunum, comme toutes les grandes cités de l'empire romain, eut de magnifiques édifices consacrés aux réjouissances publiques. Le théâtre existait encore en grande partie à la fin du XVIII[e] siècle : depuis, ces restes précieux devinrent une espèce de carrière, d'où une prodigieuse quantité de pierres furent arrachées pour être employées à des constructions particulières et à l'entretien des routes. C'est à l'éboulement des terres supérieures que nous devons ce qui reste encore : l'hémicycle qui contenait les siéges des spectateurs est adossé à un monticule qui a dû puissamment contribuer à faciliter les travaux ; les excavations que l'on remarque au-dessous des voûtes rampantes, et que le peuple désigne par le nom de *caves Joyaux*, ne paraissent pas

avoir une grande ancienneté. La muraille d'enceinte existe encore; elle a fourni à M. Chenavard, architecte lyonnais, le moyen de déterminer approximativement le nombre des spectateurs que pouvait contenir le théâtre d'Autun : ce nombre dépasserait 33,000, chiffre qui paraîtra énorme si l'on songe que le grand théâtre de Marcellus, à Rome, ne pouvait recevoir que 27,000 personnes. — Des fouilles pratiquées en 1832 ont mis à découvert des portions de murs dont la forme elliptique annonçait, à n'en pas douter, qu'elles appartenaient à un amphithéâtre : d'autres recherches, faites depuis, ont fait reconnaître que le grand axe de cet édifice mesurait 157 m. et le petit axe 131 m., dimensions qui approchent de celles du Colisée.

Un nombre considérable de médailles, de vases, de statuettes, de lampes, de pierres gravées, de styles, de couteaux, d'ustensiles divers, ont été trouvés dans les fouilles qui, à différentes époques, ont remué les ruines de l'antique cité éduenne. Beaucoup de ces précieux objets ont été dispersés dans les collections particulières, et sont à peu près perdus pour la science archéologique. Le musée de la ville s'est enrichi, dans ces derniers temps, de plusieurs antiquités intéressantes : son médaillier compte plus de 3,000 pièces, dont quelques-unes sont de la plus grande rareté.

MONUMENTS DU MOYEN ÂGE. Autun, que Louis XII, qui s'y arrêta en 1501, appela la ville aux *biaulx clochiers*, possédait encore avant la Révolution un grand nombre d'églises remarquables. Il ne reste plus que deux piliers de l'ancienne cathédrale, qui était consacrée à saint Nazaire : cet édifice, conçu sur un plan gigantesque, n'avait jamais été achevé. La cathédrale actuelle, dédiée à *saint Lazare,* était autrefois la chapelle des ducs de Bourgogne. Elle fut commencée par Robert Ier vers 1060, continuée par Hugues, son petit-fils, et consacrée, avant d'être terminée, par Innocent II, en 1132. La construction fut achevée, en 1178, par l'évêque Etienne, qui fit élever, sur la crypte où étaient placées les reliques de saint Lazare, un magnifique mausolée en marbre représentant l'église elle-même : ce tombeau, chef-d'œuvre d'un moine nommé Martin, fut détruit en 1465, lorsque le cardinal Rollin fit commencer les travaux d'agrandissement du chœur. Ce chœur, un des plus vastes qu'il y ait en France, est décoré de marbres antiques de la plus grande beauté : le pavé était anciennement formé d'une très-belle mosaïque figurant les douze signes du zodiaque. Les voûtes ogivales de la grande nef s'appuient sur des pilastres cannelés. Les quatorze chapelles, qui s'ouvrent sur les collatéraux, ont été construites au XVe et au XVIe siècle : l'une d'elles renferme le tombeau du cardinal Rollin et celui du président Jeannin et de sa femme. La tribune en pierres qui soutient le buffet des orgues est d'une rare élégance. Quelques vitraux du XIIe siècle méritent l'attention. Parmi les tableaux, il nous suffira de citer le *Saint Symphorien* de M. Ingres. La foudre ayant détruit, en 1465, le clocher primitif, qui était en bois recouvert de plomb, le cardinal Rollin fit construire celui qu'on voit aujourd'hui : c'est une flèche pyramidale en pierre qui s'élève à une hauteur de près de 90 m. au-dessus du sol. La structure en est admirable : l'intérieur est d'un poli parfait et a la forme d'un verre renversé. « Les architectes, dit Millin, regardent comme un problème la manière dont on a pu échafauder pour construire cette flèche creuse et qui n'a que cinq à six pouces d'épaisseur. » La partie la plus ancienne de l'église est la façade principale, tournée au midi, contrairement à l'usage général. Cette façade, complétement détachée du corps de la nef dans sa partie supérieure, est percée d'un vaste porche, voûté à plein cintre et décoré de colonnes qui sont chacune d'un travail différent, et semblent appartenir à la décadence du style romano-byzantin. Le *Jugement dernier* est sculpté dans le tympan du portail; il comprend différents épisodes, traités d'une façon originale : la Résurrection des morts, la Pesée des âmes, l'Enfer, le Paradis. Les médaillons des voussures offrent alternativement les signes du zodiaque et des figures relatives aux travaux de l'année.

La place qui est devant la cathédrale, et qu'on appelle *place des Terreaux*, est ornée d'une jolie fontaine d'ordre ionique, que surmonte un pélican aux ailes déployées; ce coquet édifice porte la date de 1543.

Les autres monuments les plus remarquables d'Autun sont : le palais épiscopal, bâti au Xe siècle par les ducs de Bourgogne, qui l'habitèrent jusqu'en 1276, reconstruit en partie au XVIIe siècle, et restauré complétement, il y a quelques années; l'ancien grand séminaire, vaste édifice construit sous Louis XIV par les soins de l'abbé de La Roquette, alors évêque; le collége, bel établissement du XVIIIe siècle, bâti par Caristie, architecte autunois, dont le petit-fils a suivi avec éclat la même carrière; le château de Riveau, dont une très-belle tour octogone a fait partie d'une citadelle construite au XIIe siècle par les ducs de Bourgogne; l'hôtel de ville, édifice de construction récente, dont la façade est décorée d'un péristyle composé de six colonnes doriques avec fronton.

Autun a vu naître : Divitiacus, l'ami de César; le rhéteur Eumène; Barthélemy de Chasseneuz, savant jurisconsulte, auteur de *Commentaires sur la coutume de Bourgogne;* Jean Lallemant, médecin et antiquaire, qui a traduit les tragédies de Sophocle en vers latins (1555); L. Laiguille, mort en 1742, auteur d'une *Histoire de l'Alsace;* le président P. Jeannin, réputé le plus honnête homme de son temps, et qui sauva la Bourgogne des massacres de la Saint-Barthélemy; le peintre Guignet; le général Changarnier; le maréchal de Mac-Mahon, etc.

AUTUN (collége D'), fondé à Paris, en 1341, par le cardinal Bertrand, évêque d'Autun. Il était situé rue Saint-André-des-Arts, et fut réuni au collége Louis-le-Grand en 1764.

AUTUNITE s. f. (ô-tu-ni-te). Minér. Variété d'aranite, ainsi appelée parce qu'elle a été d'abord trouvée à Saint-Symphorien, près d'Autun.

AUTUNOIS, pays de France dont la capitale était Autun, et qui forme aujourd'hui le département de Saône-et-Loire, et une partie de celui de la Côte-d'Or.

AUTUNOIS, OISE s. et adj. (ô-tu-noi). Géogr. Habitant ou natif d'Autun; qui appartient à cette ville et à ses habitants. On dit aussi AUTUNAIS.

AUTURA, nom latin de l'Eure.

AUT VINCERE, AUT MORI, loc. lat. qui signif. Vaincre ou mourir. L'application en est trop facile pour que nous lui donnions plus de développement.

AUVE s. f. (ô-ve). Comm. Sorte de saindoux très-blanc.

AUVEL s. m. (ô-vèl). Pêch. Sorte de claie en cannes avec laquelle on construit l'enceinte des bourdigues.

AUVENT s. m. (ô-van — rad. *vent*, proprement ce qu'on oppose au vent. D'autres prétendent que ce mot a été substitué à *ôte-vent*, qui se disait autrefois). Petit toit en saillie servant d'abri à une porte, particulièrement à une porte de boutique : *Suivant la mode allemande, la saillie des* AUVENTS *était doublée de planches peintes en blanc.* (Balz.) *Les fenêtres de cette maison étaient abritées par des* AUVENTS *d'une saillie prodigieuse, appuyés sur de grands sapins.* (Balz.) *A droite, on voyait un puits humide et verdâtre; à gauche, un hangar long, étroit, abrité par un* AUVENT *couvert de tuiles et de mousses.* (E. Sue.) *En face était une auberge à l'*AUVENT *de laquelle grinçait une enseigne en tôle.* (Ad. Paul.)

Pour éviter la pluie, à l'abri de l'*auvent*
J'allois, doublant le pas. RÉGNIER.

— Mar. Sorte de faux sabord volant, qu'on place quelquefois obliquement dans le carré d'un sabord, afin que la pluie n'entre pas dans un bâtiment à l'ancre.

— Art milit. *Auvent de casque*, Visière.

— Agric. Abri en paillassons ou en bois placé au haut d'un mur d'espalier pour le garantir du vent.

— **Homonymes.** Au vent, aux vents, ô vent.

— **Encycl.** Hortic. Il y a un certain nombre de plantes herbacées ou ligneuses, cultivées en pleine terre, que l'hiver ferait périr si l'on ne prenait soin de les garantir du froid. On emploie dans ce but divers abris; le plus commode, pour les arbres plantés en espalier, est sans contredit celui qu'on nomme *auvent.* C'est à Montreuil que l'usage des *auvents* s'est d'abord établi. Aujourd'hui, ces abris sont employés dans tous les jardins fruitiers bien tenus. Les *auvents* peuvent être en planches ou en paille, fixes ou mobiles. Ces derniers sont les plus répandus, à cause de la simplicité de leur construction et de la facilité qu'on a de les enlever et de les replacer à volonté.

Les *auvents* ne sont pas seulement utiles à la conservation des bourgeons, des fruits et des arbres fruitiers; ils peuvent encore servir avec avantage à garder en pleine terre des plantes qui craignent le séjour de l'orangerie à cause de son degré de chaleur, de l'humidité, et surtout de l'air stagnant qui y règne, telles que les giroflées maraîchères, quelques espèces d'œillets, d'oreilles-d'ours, etc.

« Une grande quantité de plantes alpines, dit M. Thouin, cultivées dans des pots, au pied d'un mur au midi, sous un *auvent*, et couvertes de litière et de paillassons, peuvent braver les plus grands froids, pourvu qu'elles soient défendues de toute humidité et qu'elles soient découvertes toutes les fois qu'il ne gèle pas. »

« Quelques personnes, dit encore le même auteur, établissent sous les *auvents* des *ados* de terre meuble, sur laquelle ils sèment, à l'automne, différentes espèces de choux, de laitues et de fleurs, afin de se procurer l'année suivante, de bonne heure, de jeunes plants pour le potager et le jardin fleuriste; on se trouve bien de cette culture, qui économise des couches et fournit des plants plus robustes que ceux qui sont élevés sous cloches ou sous châssis. »

AUVERGNAT, ATE s. (ô-vèr-gna, a-te; *gn* mll.). Géogr. Celui, celle qui habite l'Auvergne ou qui est né en Auvergne : *Un robuste* AUVERGNAT. *Une* AUVERGNATE. *La danse des* AUVERGNATS. *Elle avait les bras charnus des* AUVERGNATES. (Balz.) ‖ Adjectiv. Qui appartient à l'Auvergne ou à ses habitants : *La race bovine* AUVERGNATE. *Il gardait entre ses bras la petite, et, en la berçant, il lui chantonnait des refrains* AUVERGNATS. (Balz.) *Elle eut pour institutrice une sœur grise* AUVERGNATE. (Balz.)

— s. m. Patois usité dans l'ancienne Auvergne, c'est-à-dire dans les départements de la Loire, de la Haute-Loire, de l'Ardèche, de la Lozère, du Cantal et du Puy-de-Dôme : *L'*AUVERGNAT *est dérivé du roman. En écoutant ce charabia piémontais, qu'ils prennent pour de l'italien, nos soldats emportèrent une mauvaise idée de la langue de l'Italie, qu'ils trouvent moins douce que l'*AUVERGNAT. (Journ.).

— **Encycl.** Econ. rur. *Bœuf auvergnat.* L'élève considérable de la race bovine est le fait dominant, caractéristique dans la population animale de l'Auvergne, surtout de cette partie montagneuse qui forme aujourd'hui le département du Cantal. Ce fait, étant une conséquence de la nature du sol, doit remonter à la plus haute antiquité. Aussi, l'un de nos vieux jurisconsultes a-t-il considéré le bœuf comme étant en quelque sorte l'*habitant* des montagnes d'Auvergne.

Cette continuité dans l'élève de la race bovine a permis la formation et le maintien d'un type spécial reproduit dans la race dite de *Salers*, dont les qualités précieuses pour le travail, la laiterie et même l'engraissement sont aujourd'hui constatées et se perfectionnent par des croisements.

La race de Salers occupe principalement l'ouest et le nord-ouest de la haute Auvergne; à l'est et au sud-est, on trouve une variété grise qui se rapproche de celle d'Aubrac, avec laquelle on la confond souvent. Toutes les vaches ne sont pas réservées pour la fromagerie; l'Auvergne est un centre d'exportation incessant, et répand continuellement dans toute la France l'excédant de sa population bovine. Les jeunes veaux sont vendus pour la boucherie, ou réservés, sous le nom de *doublons*, pour la reproduction ou le renouvellement des vaches laitières et de labour. Les vieilles vaches, appelées *manes*, sont l'objet d'un commerce spécial d'exportation, et vont s'engraisser dans le voisinage des grands centres de consommation. Si l'on en croit les statisticiens, le nombre des individus de l'espèce bovine répartis dans les différents points de la haute Auvergne s'élèverait à plus de 150,000; pour quiconque connaît le pays, ce chiffre n'est nullement exagéré.

Cheval auvergnat. L'Auvergne avait autrefois une réputation méritée pour l'élevage du cheval léger propre aux remontes de l'armée. L'ancienne race, si estimée dans nos régiments de cavalerie légère, n'existe plus. Il serait impossible de reconnaître les traces du type primitif dans les caractères sans uniformité qui distinguent les chevaux actuels.

Les causes de cet état de choses viennent, en premier lieu, du peu de soin et de goût des éleveurs dans le choix des reproducteurs, ensuite, des croisements qu'on a tentés avec des étalons anglais.

L'ancien cheval *auvergnat* était de race orientale; c'est à cette origine qu'il devait la plupart de ses qualités. Si l'on veut reconstituer la race, il faudra nécessairement revenir aux étalons de sang arabe.

On compte encore dans les montagnes de la haute Auvergne plus de 8,000 juments; mais les trois quarts sont livrées au baudet. L'élevage du mulet, aussi ancien en Auvergne que celui du cheval, constitue depuis un demi-siècle une branche de commerce très-importante. Les mulets *auvergnats* participent à toutes les qualités de l'espèce. Un agriculteur du pays, M. Brieude, les caractérisait ainsi en 1802. « Les mulets d'Auvergne ont donné lieu a un proverbe qui dérive de leur entêtement. Il n'y a que le département du Cantal qui se soit livré, de temps immémorial, à multiplier ces espèces d'animaux. Les départements méridionaux, depuis celui du Var jusqu'aux Pyrénées, labourent et font leurs charrois avec des mulets que nous leur vendons. Les Catalans viennent aussi, depuis la Révolution, en acheter aux foires d'Aurillac et de Saint-Flour. »

AUVERGNE s. f. (ô-vèr-gne; *gn* mll.). Technol. Dissolution de tan dans laquelle on fait macérer les peaux, pour leur donner l'apprêt à la danoise. ‖ L'opération elle-même. ‖ Syn. de *chipage*.

— Jeux. Sorte de jeu de cartes qui ressemble à l'écarté et au jeu de triomphe.

AUVERGNE (LA TOUR D'). V. LA TOUR.

AUVERGNE (Pierre D'), troubadour, né à Clermont-Ferrand, florissait au commencement du XIIIe siècle. Il reste de lui vingt-quatre pièces sur des sujets de dévotion, de politique ou d'amour. Un *sirvente* satirique, qu'il composa contre les troubadours de son temps, lui fit beaucoup d'ennemis. Il finit ses jours dans un couvent.

AUVERGNE (Guillaume D'), théologien, évêque de Paris, né à Aurillac, mort en 1249. Docteur en Sorbonne et professeur de théologie, il fut appelé à l'épiscopat en 1228. On a de lui des traités de philosophie scolastique et des sermons.

AUVERGNE (Pierre), ou **PETRUS DE CROS**, philosophe scolastique, né en Auvergne, mort en 1307. Elève de saint Thomas d'Aquin, il devint docteur en Sorbonne et chanoine de Paris. Ses œuvres se composent de commentaires sur saint Thomas d'Aquin et sur Aristote.

AUVERGNE (Antoine D'), compositeur et musicien, né à Clermont-Ferrand en 1713, mort en 1797. Un des violons de la chambre du roi, il devint plus tard directeur de l'Académie royale de musique et surintendant de la musique royale. Il a composé un certain nombre d'opéras qui furent joués avec succès; les plus connus sont : *Enée et Lavinie;* les *Amours de Tempé;* les *Fêtes d'Euterpe;* enfin les *Troqueurs*, paroles de Vadé, qu'on peut regarder comme le premier opéra-comique français (1753).

AUVERGNE, *Arvernia*, ancienne province de la France, bornée au N. par le Bourbonnais et le Berry, au S. par le Rouergue et le Gévaudan, à l'E. par le Velay et le Forez, à l'O. par le Limousin, la Marche et le Quercy. Elle se divisait en haute et basse Auvergne, et avait pour capitale Clermont-Ferrand; la basse Auvergne, célèbre par sa fertilité et la douceur de son climat, portait aussi le nom de *Limagne*. Cette province forme aujourd'hui les départements du Puy-de-Dôme, du Cantal et une partie de celui de la Haute-Loire. Ses principales rivières sont l'Allier, la Dordogne, la Dore et la Rue, qui sépare la haute de la basse Auvergne; celle-ci, par la richesse du sol, par la variété de ses sites et sa température agréable, ne peut être comparée à la haute Auvergne, sillonnée de montagnes gigantesques, couverte de nombreux volcans, dont on voit encore les cratères éteints, et soumise à une température beaucoup plus basse et à des hivers très-rigoureux. L'Auvergne est riche en mines de plomb, de fer, d'antimoine et en eaux minérales, dont les principales sont celles de Chaudes-Aigues, Vic-le-Comte, Mont-Dore, etc.

Après la conquête de Jules César cette province, comprise dans la première Aquitaine, avait adopté la civilisation romaine; aussi, ce fut contre le gré de ses habitants que l'empereur Népos, en 475, la céda aux Visigoths. Clovis, en 507, s'en empara, et, sous les Mérovingiens, elle forma un comté dépendant de l'Aquitaine. Blandin, comte d'Auvergne pour le duc Waïfre, défendit son suzerain contre Pepin le Bref. Après lui, l'Auvergne eut différents comtes que nommèrent, soit les rois de France, soit les ducs d'Aquitaine.

Ces comtes d'Auvergne s'étant éteints dans les mâles dès la première moitié du Xe siècle, le comté passa par mariage dans la maison des comtes de Bourges, qui fournit une succession de neuf générations de comtes d'Auvergne, jusqu'à Guillaume, quatrième du nom, comte d'Auvergne et de Gévaudan, mort en 1157, laissant deux fils, Robert et Guillaume. Les descendants de Robert, quoiqu'il fût l'aîné, furent dépossédés, et donnèrent naissance à la maison des seigneurs de Clermont, dauphins d'Auvergne, qui s'est fondue dans la maison de Bourbon, branche de Montpensier, vers le milieu du XVe siècle. Guillaume, fils puîné de Guillaume II, usurpa le comté d'Auvergne sur son neveu de la branche aînée, et en conserva la possession. Son petit-fils, Gui, comte d'Auvergne, qui avait prêté aide au roi d'Angleterre, se vit confisquer son comté, pour crime de félonie, par le roi Philippe-Auguste, en 1210. Guillaume, fils de Gui, rentra en grâce auprès du roi Louis XI; mais on détacha de l'ancien comté d'Auvergne une partie appelée *Terre d'Auvergne*, qui fut érigée en duché-pairie par le roi Jean, en faveur de son fils, en 1360. En 1400, Charles VI donna ce duché en dot à sa fille Marie de Berry, femme de Jean de Bourbon, comte de Clermont. Il resta dans la maison de Bourbon jusqu'à la mort de Charles de Bourbon, connétable de France. A ce moment, on l'assigna comme douaire à Louise de Savoie, mère de François Ier. En 1531, il fut réuni à la couronne. Dot et douaire de Catherine de Médicis, en 1562, il entra dans le douaire d'Elisabeth d'Autriche, veuve de Charles IX, à la mort de laquelle il fut définitivement réuni à la couronne. Les descendants de Guillaume, comte d'Auvergne, dont il est parlé ci-dessus, restèrent possesseurs du comté d'Auvergne primitif jusqu'à Godefroi, marié à Jeanne de Ventadour. De ce mariage ne naquit qu'une fille, Marie, comtesse d'Auvergne, qui épousa, en 1388, Bertrand de La Tour, et porta le comté d'Auvergne dans la maison de son mari. V. LA TOUR D'AUVERGNE.)

— *Mœurs et coutumes de l'Auvergne.* Au milieu de notre France du XIXe siècle, si profondément remuée par les révolutions, unifiée, transformée par les arts et par l'industrie, il est curieux de retrouver dans certaines de nos provinces les habitudes, les mœurs, et souvent les idées du passé, conservées chez des populations qui semblent être restées jusqu'à présent en dehors du mouvement moderne. Parmi ces provinces, une des plus remarquables sous ce rapport est sans contredit l'Auvergne, surtout la partie que les hauts sommets du Cantal, du Mont-Dore et de la Margeride couvrent de leurs rameaux et de leurs contreforts.

De même que la Bretagne, l'Auvergne a ses traditions antiques religieusement conservées; le paysan de cette province, comme celui du Bocage, semble, dans son immobilité systématique, défier le siècle, avec son électricité et sa vapeur, de l'entraîner à sa suite. Hâtons-nous toutefois, car, lorsqu'il s'agit de progrès, la stabilité du présent ne saurait être une garantie de l'immobilité de l'avenir; hâtons-nous de jeter un coup d'œil sur ce que

l'on peut appeler les derniers restes d'une civilisation qui s'en va, car bientôt le chemin de fer va sillonner ces montagnes, et la locomotive assourdira de ses sifflements aigus les échos solitaires, qui n'ont répondu jusqu'ici qu'au mugissement du taureau et au roulement des lourdes diligences, que cinq chevaux vigoureux pouvaient à peine retenir sur les pentes escarpées. Or, chacun sait que partout où pénètre la locomotive, un esprit nouveau surgit. Bientôt, et nous le regrettons comme poëte, car il y a de la poésie dans les esprits les plus positifs, les plus dix-neuvième siècle, bientôt, sans doute, l'Auvergne ne sera plus, elle aussi, qu'une succursale de Paris, et les hauteurs pittoresques de Saint-Flour en deviendront les buttes Montmartre. En attendant que ces belles choses s'accomplissent, et que ces magnifiques montagnes reçoivent, avec les flots du monde parisien, une civilisation et des mœurs nouvelles, constatons quels sont aujourd'hui les côtés les plus saillants du caractère auvergnat. Soufflons encore un peu dans cette champêtre cornemuse, tirons un dernier son de ce beau stradivarius avant qu'il soit à jamais brisé.

Ce qui, en Auvergne, attire tout d'abord l'attention de l'étranger, c'est l'absence dans chaque maison d'un ou de plusieurs membres de la famille. Chaque année, au printemps ou en automne, les habitants les moins aisés quittent leur pays pour aller en maintes contrées exercer les métiers les plus variés. Ces émigrants se rendent non-seulement dans les diverses parties de la France, mais encore en Belgique et en Espagne. Paris surtout est le lieu du rendez-vous. On évalue à près de cinquante mille le nombre d'Auvergnats qui habitent les faubourgs de la capitale. L'Espagne était autrefois leur pays de prédilection. Ils s'y rendaient par troupes nombreuses de plusieurs centaines d'individus, faisant route sur des chevaux ou des mulets du pays, qu'ils vendaient ensuite, avec de gros profits, de l'autre côté des Pyrénées. Cela se passait encore à la fin du siècle dernier; mais depuis, le courant de l'émigration s'est dirigé d'un autre côté, et les *Espagnols*, comme on dit dans le pays, sont aujourd'hui beaucoup plus rares.

Si l'on considère le nombre des émigrants qui, chaque année, quittent l'Auvergne, on ne sera pas étonné de trouver, dans ce fait de l'émigration, le trait distinctif des populations de cette province. Depuis longtemps les Auvergnats ne sont jugés que sur les individus que l'on voit à Paris et ailleurs; c'est d'après eux qu'a été bâti ce type si connu et si raillé. Arrêtons-nous un moment sur cette individualité, la chose en vaut la peine. Le mot *Auvergnat* exprime, dans notre langue, une idée très-défavorable : *Tais-toi, Auvergnat; tu n'es qu'un Auvergnat;* signifient : *Tais-toi, crétin; tu n'es qu'un idiot.* Les Athéniens du temps de Périclès disaient dans le même sens *Béotien*, et Voltaire, dont le vocabulaire était riche en pareille matière, usait des mots *Velche* et *Allobroge*. A quoi nos Auvergnats doivent-ils donc cette sorte d'ostracisme? Sans doute à leur apparence rude, à leurs formes anguleuses, à leur écorce grossière. La causticité française en a fait des individualités à part, moitié orangs-outangs, moitié gorilles, ne se rattachant que de loin aux êtres de l'espèce humaine; et, si l'on en croit la même *autorité*, ce qu'il y a de plus singulier, c'est que les Auvergnats en conviennent eux-mêmes : « *Nous getions ving-te-chiche à table, ni hommes ni femmes, tous jauvergnats.* » On assure qu'un indigène commit un jour de bonne foi cet énorme aveu : « *L'animal qui rechemble le plus ja l'homme, chest l'Auvergnat.* » Puis d'autres anecdotes tirées du même tonneau, et qui toutes peignent l'Auvergnat sous les couleurs de la malpropreté et de la goinfrerie. Dans un cabaret de la Courtille, on sert à une compagnie d'Auvergnats en liesse un ragoût composé de dix-huit lapins; l'Auvergnat-servant découvre une vieille semelle au fond de la marmite, et toute l'Auvergne de s'emporter contre le gargotier, et le doyen de s'écrier : « *Che n'est pas que che choit malpropre, mais cha tient de la plache* » Toutes ces préventions sont injustes. C'est sur le dos de nos Auvergnats que retombent les travaux les plus pénibles de la capitale, qu'ils soient forts de la halle, porteurs d'eau, charbonniers ou commissionnaires. Ces hommes rudes et agrestes, aux formes athlétiques, à la démarche si grotesquement appesantie, à l'accent caractéristique qui suffirait seul pour les faire reconnaître, sont presque tous laborieux, très-sobres et très-probes, et même ils mesurent tout au trébuchet de l'honnêteté : l'un d'eux, qui avait été victime des galanteries d'un de ses voisins, un Parisien, sans doute, crut se venger de la manière la plus sanglante, en l'appelant en public « *voleur des femmes des jôtres.* »

Les Auvergnats sont antipathiques au mélange des races, et le vieux sang gaulois coule presque pur dans leurs veines; ce sont encore aujourd'hui les fils de ces Arvernes qui firent trembler César dans les plaines de Gergovie, et Vercingétorix reviendrait, qu'en traversant le faubourg Saint-Marceau, il reconnaîtrait ses braves soldats de l'indépendance nationale. C'est, qu'en effet, l'Auvergne est une des provinces les plus nobles de France : au XVIII^e siècle, les Vendéens se faisaient tuer pour un roi en combattant contre la patrie; avant l'ère chrétienne, les Arvernes marchaient pour la défense de la patrie contre un maître. Que cette conclusion nous fasse pardonner les prémisses.

L'Auvergnat, tel qu'il est chez lui, dans sa maison, au milieu de sa famille, est beaucoup moins connu. On peut dire que ce n'est plus alors le même homme; il est tout différent d'aspect, d'habitudes et même de langage. Son patois, l'un des nombreux dialectes de l'ancienne langue d'oc, est tout à la fois doux et énergique. Pour se faire une idée de cette population intelligente et laborieuse, il faut voir l'Auvergnat le dimanche sur la place publique du chef-lieu de canton, discutant ses affaires d'un air calme, ou se rendant par groupes du village à l'église de la paroisse. Sa physionomie s'harmonise alors avec le paysage qui l'entoure; elle prend un air de finesse et en même temps de fierté et d'indépendance, qui la transforme. Cet homme est vraiment beau avec sa grosse veste, ses forts souliers ou ses sabots tout éclaboussés par la boue des champs; c'est qu'il est chez lui, dans le cadre où Dieu l'a placé; c'est qu'il n'est plus dépaysé, comme dans nos villes, où le travail, les privations et l'habitude de la dépendance en ont fait une sorte d'ilote spartiate.

Mais, comme toutes les médailles, celle-ci a son revers. Cet homme, qui a su si bien économiser les quelques centaines de francs qui constituent son gain annuel, rentré chez lui, devient tout à coup dépensier, prodigue même. En quelques mois, il dissipe son petit trésor si péniblement amassé. De retour dans son village, après une absence plus ou moins longue, il se dit qu'il doit faire figure et montrer qu'il est riche : il lui semble qu'il ne verra jamais la fin de sa fortune. Bientôt le voilà au bout de ses écus, et il repart, sans que l'expérience l'ait rendu plus sage.

Aussi qu'arrive-t-il? Le pays est pauvre, même si on le compare à des départements dont le sol offre encore moins de ressources. L'aisance des familles n'est pas sensiblement augmentée. A part quelques heureux, qui sont arrivés à se créer une certaine fortune, on ne trouve le plus souvent que des propriétaires dont les ressources sont insuffisantes et qui sont rongés par les dettes. Cependant tous échappent à la misère; il y a peu d'émigrants qui ne parviennent à faire vivre leurs familles de leurs économies. C'est là sans doute un résultat à considérer. Reste maintenant à savoir s'il n'y aurait pas, pour les Auvergnats cosmopolites, un meilleur moyen de s'enrichir en enrichissant leur pays, c'est-à-dire en le cultivant de leurs propres mains; cela vaudrait mieux, en effet, que d'abandonner le sol natal pour aller alimenter, par son travail et son intelligence, une industrie étrangère.

Ces fâcheux résultats ne sont pas les seuls produits de l'émigration. Pendant que les hommes en état de travailler sont occupés à *voyager*, les biens sont mal cultivés, parce qu'ils se trouvent livrés à des mains mercenaires. Les liens de la famille semblent rompus; le père, à son retour, est presque un étranger pour ses enfants. La condition des femmes est pire encore que celle de leurs maris; seules chargées d'élever la famille et de veiller aux soins du ménage, elles sont encore obligées de diriger les travaux des champs, et, le plus souvent, d'y travailler elles-mêmes. Les paysannes de l'Auvergne sont, en général, douées d'un tempérament très-robuste; et l'on peut dire que c'est un bienfait de la Providence, attendu l'état d'abandon auquel elles se trouvent réduites. Du reste, bonnes mères, épouses dévouées, maîtresses de maison laborieuses et intelligentes, elles parviennent souvent à remplacer complétement leurs maris. Jeunes filles, elles aiment les divertissements et les fêtes; mariées, elles sont uniquement appliquées à l'accomplissement de leurs devoirs.

En constatant le mode singulier d'émigration qui caractérise les habitants de l'Auvergne, on peut se demander quelle en a été l'origine. Cette habitude date de ces temps malheureux où le fléau de la guerre de Cent ans, aggravé par les rivalités féodales, avait réduit au dernier état de misère toutes les populations du centre et de l'ouest de la France. Le souvenir de ces désastres est encore gravé dans la mémoire du peuple; et les guerres de religion, qui désolèrent plus tard ces contrées, ont laissé un souvenir non moins sinistre. L'époque de l'occupation anglaise est restée profondément gravée dans le cœur du paysan. Si vous trouvez au milieu d'un bois planté de chênes séculaires ou de hêtres énormes, ou sur un rocher qui domine la vallée, au confluent de deux cours d'eau qui s'engouffrent au fond des ravins, les ruines d'un vieux château, d'une antique forteresse, demandez au premier paysan qui se présentera le nom de ces ruines, et soyez sûr qu'après vous avoir dit ce nom, il ne manquera pas d'ajouter, avec un ton de voix profondément irrité, que ce château fut bâti par les Anglais.

Si la fille de Jacques Bonhomme, si Jeanne Darc, le seul *homme de cœur* qui illustra à jamais la France au XV^e siècle, ne fût pas née en Lorraine, dans cette malheureuse province où les Anglais, les Bourguignons et les Allemands coupaient les blés en herbe, et où 10,000 Français se débandaient devant un bidon anglais qui se montrait à l'horizon, si Jeanne Darc n'était pas née en Lorraine, une Jeanne Darc aurait certainement jailli des montagnes de la patriotique Auvergne.

Les désastres causés par les guerres ont donc donné naissance à l'émigration. Une fois lancés dans cette voie, les Auvergnats y ont persévéré avec leur ténacité ordinaire, et ils laissent encore aujourd'hui leurs campagnes en friche pour aller chercher au loin l'aisance qu'ils pourraient, avec moins de peine peut-être, trouver sur le sol natal.

— *Patois de l'Auvergne.* L'ensemble des patois ou dialectes parlés dans l'Auvergne actuelle constitue une véritable langue, qui a son histoire, sa grammaire et sa littérature nettement caractérisées. Comme la plupart des idiomes populaires du midi, l'auvergnat est beaucoup plus proche du latin pur que le français; tandis que ce dernier faisait de nombreux emprunts à la basse latinité, l'auvergnat, le provençal, etc., prenaient directement le mot à la source originelle. Ainsi, tandis que le français créait le mot *fontaine*, calqué sur la forme altérée *fontana*, l'auvergnat disait *fouan*, dérivé immédiatement de *fons.* En outre, ces patois ont sensiblement maintenu la valeur primitive des mots latins. L'élément principal, la base de l'auvergnat est donc le latin; mais il offre en assez forte proportion des éléments celtiques, que la conquête romaine ne put pas absolument éliminer. Les langues germaniques ne furent pas non plus sans influence sur la formation de l'auvergnat; elles ont laissé des vocables dont l'identité se révèle à la première inspection; nous citerons entre autres *leide*, laid (leid); *gorba* ou *dzerba*, gerbe (garbe), etc. Il faut aussi faire une large part à l'action exercée, à une époque assez rapprochée, par le français sur l'auvergnat; l'anglais a laissé aussi quelques traces, car les Anglais furent longtemps à proximité de l'Auvergne; les suites de ce contact se font principalement remarquer dans la prononciation. Comme la plupart des idiomes secondaires et tertiaires, l'auvergnat emploie, pour s'assimiler des mots étrangers, les procédés ordinaires d'oblitération, d'addition, d'interversion, de contraction, etc. Voici quelques-uns des changements les plus fréquemment employés : *ail* et *al* se changent en *au;* on ajoute souvent au commencement des mots un *s* épenthétique; l'articulation *r* est généralement déplacée; les liquides *l* et *r* permutent facilement; le *c* initial latin se transforme en *ts*, *tsar* pour *carus; tsabre* pour *capra*, etc. Comme l'auvergnat constitue une véritable langue, dont l'étude présente un intérêt tout spécial pour nos lecteurs français, nous entrerons, à son sujet, dans quelques détails. L'auvergnat se subdivise en une grande quantité de dialectes ou sous-dialectes, différant très-peu les uns des autres, et pouvant se ramener à trois types caractéristiques : le *bridavois*, ou dialecte du haut Allier; le *limanien*, ou patois du bas Allier; et le *dorien*, parlé dans la vallée de Dore. L'orthographe de l'auvergnat n'est pas bien nettement déterminée, parce que ce n'est qu'accidentellement qu'on a tenté de transcrire le patois; de là plusieurs systèmes variant d'individu à individu. Aux quelques remarques phoniques sur l'auvergnat que nous avons données plus haut, nous ajouterons celles-ci : les élisions et les contractions affectent les voyelles finales des mots, ainsi que des syllabes entières de l'article et du pronom; le *c*, le *g*, le *j* et le *s* français sont remplacés généralement par les articulations doubles *ts*, *tz*, *dj*, *dz*, *tch* et *ch; t* devant *i* et *u* se rapproche un peu du son *g;* les diphthongues sont très-multipliées. La grammaire auvergnate mérite quelque attention; l'article défini se place, comme en français devant les substantifs, et, combiné avec les prépositions *a*, *de*, etc., affecte certaines formes intermédiaires entre les formes analogues de l'italien et du français. L'auvergnat possède deux genres, le masculin et le féminin, et deux nombres, le singulier et le pluriel; l'adjectif s'accorde en genre et en nombre avec le substantif auquel il se rapporte; les degrés de comparaison se forment analytiquement comme en français. Par une particularité assez curieuse, les deux premiers noms de nombre *ioun*, un, et *dau*, deux, sont susceptibles de recevoir le féminin (*iuna* et *dua*); les pronoms indéfinis les plus fréquemment usités sont : *tsaque*, *tsasquioun*, chaque, chacun; *paioun*, personne; *tut*, tout; *tuttei*, tous; *tau*, tel ou telle; *quau*, quel ou quelle; *quauque*, quelque; *plujeur*, plusieurs, etc. Généralement le patois, fidèle en cela aux principes synthétiques de l'ancienne langue latine, n'admet pas le pronom personnel devant le verbe; il ne l'emploie guère que comme régime direct ou indirect. Les verbes auvergnats, outre le verbe substantif *esse* ou *estre*, être, se subdivisent, comme en français, en verbes actifs, passifs, neutres, pronominaux et impersonnels; les verbes ont également cinq modes et huit temps; il y a trois genres de conjugaisons : la conjugaison en *a*, répondant à la nôtre en *er;* la conjugaison en *i* ou *y*, répondant à la nôtre en *ir;* et celle en *re*, répondant à la nôtre en *re*. On trouve pareillement, en auvergnat, des verbes réguliers, irréguliers et défectifs. Les adverbes, invariables comme en français, sont en grand nombre; nous citerons parmi eux : *arsere*, hier; *tudzur*, toujours; *tut-bèlament*, bravement, doucement; *anea*, aujourd'hui; *fora*, dehors; *liei*, tôt; *keiche*, pourquoi; *beliau*, peut-être; *amoun*, où, etc. Les conjonctions suffisent à remplir toutes les fonctions de copulation, d'alternative, de conclusions etc. Les interjections les plus remarquables sont : *ha!* pour marquer l'étonnement; *haau!* pour appeler; *hé? bé?* pour interroger; *pecaire* ou *petzeire*, pour s'apitoyer, etc. La syntaxe auvergnate est presque absolument identique à la syntaxe française; elle se fait remarquer principalement par un grand degré de concision, de simplicité et aussi de sévérité. Dans cette syntaxe, toute primitive, dit M. H. Douniol, une chose caractéristique, c'est la rigueur des règles grammaticales. Le paysan ignorant, borné, y conforme son langage, bien mieux que ne font beaucoup de personnes instruites, aux principes de la construction française. Ni la correspondance des temps, ni l'accord des participes et des adjectifs ne l'embarrassent un seul moment; il les rencontre juste de prime-saut, avec son instruction traditionnelle, toute d'habitude, comme nous le faisons en français après des études bien suivies. En raison de cette simplicité de constructions, on ne fait usage, dans le patois, ni des incidences, ni des ellipses, ni des périodes, si familières aux langues cultivées.

Quant aux trois dialectes types de la basse Auvergne, dont nous avons plus haut constaté l'existence, voici les principaux caractères qui les distinguent les uns des autres et qui constituent leur individualité propre. Le brivadois se fait remarquer par une prononciation sèche, un peu contenue, où domine l'*a* muet, l'*u*, la diphthongue *ci*, le *ds*, le *tz*, et par l'absence absolue du pronom personnel devant le verbe. Le limanien affecte, au contraire, de multiplier les sons larges et ouverts, comme *â*, *ó*, *aou* (diphthongue), les hiatus et les articulations *tch* et *dj;* sa construction grammaticale se rapproche davantage de celle du français. Le dorien remplace la terminaison ordinaire des pluriels féminins *a*, et les infinitifs en *a* ouvert, par *ai* ou *aè;* ainsi, par exemple, le brivadois dira *huras*, heures; le limanien, *hourâs;* et le dorien, *hourai;* plusieurs consonnes, dans les mots d'origine française, conservent leur prononciation primitive.

— *Littérature de l'Auvergne.* Puisque nous avons accordé à l'auvergnat la même valeur philologique qu'à une autre langue, il serait injuste de ne pas jeter un coup d'œil rapide, mais attentif, sur la littérature à laquelle il a donné naissance. Comme la plupart des littératures vraiment populaires, la littérature auvergnate est avant tout une littérature de tradition orale, une littérature parlée. De bonne heure, l'Auvergne eut, comme la Provence, ses troubadours, dont plusieurs œuvres remarquables nous ont été conservées. Parmi les meilleurs de ces anciens poëtes que produisit l'Auvergne, nous citerons en première ligne Rogiers, qui mourut moine à Grammont; Ganselme Faydit, sorte de Villon anticipé, qui suivit Richard Cœur-de-Lion en Palestine, et éleva ses prétentions amoureuses jusqu'à Marie de Ventadour; le moine de Montaudon, qui s'acquit en Espagne et dans le Roussillon une grande réputation par ses vers lestes, qui souvent jetaient le froc aux orties. Plusieurs autres troubadours cultivèrent, en Auvergne même, la langue provençale : Pierre d'Auvergne, Peyrols, Guillaume de Saint-Didier, Dona Castellosa, Clara Danduze, etc. Tous ces poëtes se servaient de la langue provençale, dont l'usage persista jusqu'au XII^e et au XIII^e siècle; mais, dans cette langue de convention, se glissaient fréquemment des idiotismes nationaux, qui lui donnent un cachet tout particulier. Un des plus anciens monuments qui nous aient conservé des formes initiales et primitives de l'auvergnat est le serment prononcé, en 1198, par Robert de la Tour, évêque de Clermont, et qui commence ainsi : *En Robertz, par la gratia de Deu, evesque de Clermont, promete a bona fe a totz les homes et a totas les femmas de Clermont, et ce aquels que is sont a ora, o que is seront, que eu no penrai ny farai penre lor cors, etc.* « Le mélange des deux langues, dit M. H. Douniol, ressort à chaque ligne, dans ce serment. A première vue, on le dirait un monument provençal. Si on le lit, toutefois, avec la prononciation patoise, on le trouve beaucoup moins roman qu'il ne le paraît. » Enfin, deux autres documents importants aident à fixer la date précise de la formation de l'auvergnat, ou du moins de son apparition décisive : ce sont les deux chartes communales de la ville de Montferrand, 1248, et de la ville de Besse, 1250. Ces deux pièces, outre leur valeur au point de vue de la linguistique, offrent encore un intérêt particulier pour l'histoire du droit communal en Auvergne. Le livre des *Prébendaires des Chases*, rédigé vers la fin du XV^e siècle, vient encore nous révéler une évolution nouvelle de la langue auvergnate. A côté de ces documents officiels, amusants, fort curieux, on possède d'anciens noëls, qui remontent à peu près au XVI^e siècle, mais qui sont empreints d'un sentiment de piété naïve et spontanée, qu'on retrouve du reste dans la plupart des noëls des différentes littératures populaires de la France. La poésie auvergnate, du moins à cette époque, respire généralement un caractère de mélancolie profonde et grossière en même temps, qui s'éloigne bien des accents enjoués et spirituels de la muse provençale... « Pouvaient-ils donc, dit fort justement M. H. Douniol, avoir la douce et riche poésie, ces pauvres paysans d'Auvergne, soumis à un climat changeant et âpre, courbés sans cesse vers une terre pénible, qui ne donne rien d'elle-même, pressurés enfin par le seigneur,

par les agents du roi, par l'usure, comme une inépuisable mine de richesse? Comment leur imagination eût-elle été gracieuse et vive, ainsi que celle qu'engendrent le chaud soleil et l'air parfumé de la Provence?... Si ces noëls populaires manquent de finesse d'idée et de délicatesse d'expression, ils possèdent au moins un incontestable mérite de rusticité naïve. Ce sont des chants de plaintes sur les maux de toute sorte que souffrait le paysan, et d'espérance que la venue du Fils de Dieu les ôtera. » Cette strophe, par exemple, est caractéristique et pourra parfaitement servir à donner la note, le ton général des noëls auvergnats : « Nous n'avons ni or ni argent — ni guère de monnaie — comme en ont les gens — qui portent la soie. — Ils ne nous ont rien laissé — qu'un manteau rapiécé. » Du temps des guerres de religion, plusieurs cantiques protestants furent composés en auvergnat par les huguenots qui avaient établi leurs derniers campements dans la basse Auvergne, et aujourd'hui encore les femmes les chantent pour endormir leurs enfants. Le théâtre est représenté, dans la littérature auvergnate, par une *moralité* ou un *mystère* datant du XVe siècle, et recueilli par l'infatigable Dulaure. Une seule scène, rédigée en auvergnat, a été ajoutée, avec la date de 1477, au texte manuscrit de cette *moralité*, dont on ne connaît pas le titre.

Au XVIIe siècle, une réaction très-favorable à la littérature auvergnate eut lieu dans les classes élevées. L'abbé Tailhandier se plaça à la tête du mouvement; il voulut même fonder une académie destinée à conserver et à polir le langage limanien. C'était aller un peu loin. Cependant il trouva des partisans, et l'on se mit à composer, en auvergnat, une foule de vers, d'épîtres, de dissertations, que l'abbé Tailhandier s'occupa de rassembler. « Ils se réunissaient, dit M. H. Douniol, pour composer, lire ou chanter des pièces patoises, s'écrivaient les uns aux autres des épîtres versifiées dans cette langue, dissertaient sur ses tours, ses expressions, ainsi qu'auraient pu faire de vrais académiciens. » Parmi ces littérateurs nationaux, on remarque les frères Laborieux, qui écrivirent en collaboration une *Paraphrase des sept psaumes de la pénitence*, un *Noël* sur les Grands Jours de 1665, un poëme sur les vendanges et un autre sur le travail des vignes et l'usage du vin; Joseph et Gabriel Paturel, auteurs d'une *Paraphrase* du troisième livre de l'*Imitation de Jésus-Christ* et d'un petit poëme intitulé l'*Homme Counten;* François Pesant, qui a composé un nombre considérable de noëls; Amable Faucon, qui, à une époque assez rapprochée de nous, publia la *Henriade* de Voltaire, mise en vers burlesques auvergnats, imités de ceux de la *Henriade travestie* de Marivaux, etc. Du reste, à l'exception d'un petit nombre, la plupart de ces auteurs ne possédaient pas un cachet original bien franc. Presque tous ces ouvrages ne sont au fond que des pastiches; pour ceux qui les ont écrits, le patois est un idiome d'emprunt : ils les ont pensés en français. Ils n'avaient ni les idées, ni le tour d'esprit du peuple dont ils ont pris le langage. De nos jours, quelques personnes ont cultivé le patois auvergnat avec assez de succès, et sont même arrivées quelquefois à de meilleurs résultats que les écrivains dont nous venons de parler. Parmi eux, nous citerons tout d'abord l'ancien juge de paix de Gelles, M. Roy, qui a eu le mérite inappréciable de traiter dans une langue nationale des sujets tout aussi nationaux, empruntés directement à la vie journalière du peuple auvergnat; M. Ravel s'est aussi acquis une certaine réputation dans la même voie; mais son style, et surtout la nature des sujets qu'il a traités de préférence, ont une saveur d'originalité moins caractéristique que celle de M. Roy.

A côté de cette littérature écrite, généralement factice et artificielle, sur laquelle nous venons de jeter un coup d'œil, et dont les monuments sont peu multipliés, il existe une autre littérature beaucoup plus spontanée et partant beaucoup plus intéressante; c'est la littérature parlée, transmise fidèlement de génération en génération par voie de tradition orale. Il y aurait un beau travail à faire sur ce sujet. C'est là, dit M. Douniol, la littérature populaire véritable, celle qui n'emprunte aux littératures cultivées ni ses formes, ni ses mots, ni ses pensées, et où toutes les choses de la vie, objets, sensations, idées, désirs, sont comprises, rendues, accomplies, suivant que les éprouve le peuple des champs. Le peuple a ses poëtes, compositeurs sans nom, inconnus, ignorants des droits d'auteur, et dont les œuvres, confiées un jour à la mémoire d'une veillée, vont se répandant et s'établissant dans le souvenir de chaque jeune homme et de chaque jeune fille. Parmi ces œuvres naïves, nous mentionnerons ces chants rustiques, généralement anonymes et empreints d'un sentiment si vrai et si poétique, les *Pastourelles ou les Vachères*, long dialogue entre une bergère et un berger ou un chevalier, et ancien débris des poésies provençales des troubadours; les ballades, les *montagnardes* et les *bourrées*, complétement analogues aux *danses* et *rondes* provençales, etc.

AUVERGNÉ, ÉE (ô-vèr-gné, *gn* mll.). Part. passé du v. Auvergner. Préparé à la danoise : *Peaux* AUVERGNÉES.

AUVERGNER v. a. ou tr. (ô-vèr-gné, *gn* mll.). Technol. *Auvergner les peaux*, Leur donner l'apprêt à la danoise. On dit aussi CHIPER.

S'auvergner v. pr. Etre auvergné : *Les peaux épaisses doivent* S'AUVERGNER *plus longtemps.*

AUVERGNEUR s. m. (o-vèr-gneur, *gn* mll.). Technol. Ouvrier chargé d'auvergner les peaux.

AUVERNAT s. m. (o-vèr-na — rad. *Auvergne*). Vin rouge d'Orléans, très-chargé en couleur, fourni par un plant de même nom :

Un laquais effronté m'apporte un rouge bord
D'un *auvernat* fameux, qui, mêlé de lignage,
Se vendait chez Crenet pour vin de l'Ermitage.
BOILEAU.

— Agric. Variété de vigne, dont le plant est venu d'Auvergne. ‖ Raisin qui en provient, et dont on compte plusieurs espèces : AUVERNAT *rouge*. AUVERNAT *gris*. AUVERNAT *blanc*.

AUVERPIN s. m. (o-vèr-pain). Argot Auvergnat : *Tais-toi*, AUVERPIN ! *Est-ce qu'il n'y a pas dans ce quartier un brave* AUVERPIN *qui a fait des affaires ?* (P. d'Anglemont.)

Le roi des *Auverpins*
A fini sa carrière,
Et de peaux de lapins
On a couvert sa bière. ***

AUVERS-LE-HAMON, bourg du départ. de la Sarthe, arrond. de La Flèche; pop. aggl. 567 hab. — pop. tot. 2,078 hab. Situé sur la rive droite du Trulon.

AUVERS-SAINT-GEORGES, village et commune de France (Seine-et-Oise), arrond. et à 10 kil. d'Etampes; 930 hab.; sur la Juine. On y remarque le château de Gillevoisin, ancienne propriété de Jacques Amyot, et plus tard du président Brisson, qui fut pendu pendant la Ligue; le château de Gravelle, dont les jardins et la cour attirent l'attention.

AUVERT adj. (o-vèr). Fausse orthographe du mot *Vauvert*, dans la locution *Diable vauvert*. V. VAUVERT.

AUVESQUE s. m. (o-vè-ske). Comm. Espèce de cidre très-estimé.

AUVIGNY (Jean DU CASTRE D'), littérateur, né dans le Hainaut en 1712, mort en 1743. Il servit dans les chevau-légers, et fut tué au combat d'Ettingen. Malgré sa jeunesse, il avait déjà composé d'assez nombreux ouvrages : *Mémoires de Madame de Barnevelt* (1732), fiction remplie de traits satiriques (en collaboration avec l'abbé Desfontaines); *Vies des hommes illustres de la France*, ouvrage qui fut continué par l'abbé Pérau; *Amusements historiques* (1735), etc.

AUVILLAR, petite ville de France (Tarn-et-Garonne), ch.-lieu de cant., arrond. et à 20 kilom. de Moissac; pop. aggl. 1,365 hab. — pop. tot. 1,863 hab. Port très-commerçant sur la rive gauche de la Garonne; faïenceries renommées, vins rouges estimés. Chapelle bâtie au XVe siècle par Bertrand de Got (le pape Clément V).

AUVRAY (Jean), écrivain ecclésiastique, né à Montfort-l'Amaury, mort en 1661. Il était prieur de Saint-Oden de Bossets. On a de lui un certain nombre de livres de piété tout à fait oubliés, entre autres : l'*Enfance de Jésus et sa famille, honorées en la vie de sainte Marguerite du Saint-Sacrement* (Paris, 1854).

AUVRAY (Jean), poëte, né en Normandie vers 1590, mort en 1633. Par un mélange qui n'était pas rare dans l'ancienne littérature, il composa alternativement des poésies licencieuses et des poésies chrétiennes. Ses œuvres les plus connues, dont quelques-unes sont recherchées, sont les suivantes : *Poésies diverses* (Rouen, 1608); *Marfilié* ou *l'innocence découverte*, tragi-comédie; le *Trésor sacré de la muse sainte* (1613); le *Triomphe de la croix* (1622); le *Banquet des Muses*, etc.

AUVRAY (Pierre-Laurent), graveur à l'eau-forte et au burin, né à Paris en 1736; élève de Cars, travailla à Paris et à Bâle. Il grava divers sujets de genre d'après Fragonard, J. Bertaux, etc., et des planches pour des livres de voyages, notamment pour le *Voyage pittoresque de la France* (Paris, in-fo, 1787 et suiv.).

AUVRAY (Louis-Marie), militaire et administrateur, né à Paris en 1762, mort en 1833. Il fit les principales campagnes de la Révolution, et fut nommé, en 1800, préfet de la Sarthe. Louis XVIII le nomma maréchal de camp et chevalier de Saint-Louis. Il publia, en 1802, une *Statistique du département de la Sarthe*, qui passe pour un des bons ouvrages en ce genre.

AUVRAY (Félix-Henri), peintre d'histoire, né à Cambrai en 1800, mort à Paris en 1833; élève de Gros, débuta au Salon de 1824 par deux grandes toiles : *Saint Louis captif*, exposé sous le nom de Félix Auvray, et *Pâris aux pieds d'Hélène*, inscrit au catalogue sous le nom de Félix seulement : le premier de ces ouvrages fut acheté par la liste civile. Il exposa depuis, entre autres ouvrages : en 1827, le *Dévouement de Gautier de Châtillon* (au musée de Cambrai); le *Déserteur spartiate* (au musée de Valenciennes); en 1831, le *Dernier jour de Pompéi; l'Elévation de Pépin au trône;* en 1833, le *Dévouement de la princesse Sibylle* : ces deux derniers tableaux appartiennent au musée de Valenciennes, qui possède encore de cet artiste la *Mort de Méléagre*, différentes études et esquisses peintes. Félix Auvray, mort avant d'avoir pu réaliser les espérances que donnait son talent, a laissé aussi quelques portraits et des tableaux de genre.

AUVRAY (Louis), sculpteur et littérateur français, né à Valenciennes en 1810. Après avoir obtenu tous les prix de l'académie de peinture et de sculpture de cette ville, il fut envoyé, par le conseil municipal, comme pensionnaire à Paris, et entra dans l'atelier de David d'Angers (1830). Il exposa, pour son début, au Salon de 1835, le buste de Saly, sculpteur du roi Louis XV. Depuis, il a pris part à toutes les expositions, et il a été chargé de diverses commandes par le gouvernement. Ses principaux ouvrages sont : les statues en pierre de sainte Cécile (église Saint-Nicolas, à Valenciennes); de Jean de Vacquerie (façade de l'hôtel de ville de Paris); du *Commerce* et de l'*Abondance* (groupe, place du marché, à Valenciennes); du *Génie de l'Astronomie* (façade du nouveau Louvre); deux statues en marbre pour la cour du Louvre : *Cérès* et *Vénus sortant des eaux;* les bustes en marbre de l'abbé Sicard, de l'abbé de l'Epée (ces deux bustes, à l'institut des Sourds-Muets); de Watteau (au Louvre); de Jean Froissart (Versailles); de Lesueur (Versailles, et une reproduction au foyer de l'Opéra); de Sauvageot (au Louvre); une *Bacchante* (marbre, au Salon de 1863); une *Jeune Femme couronnée de fleurs* (marbre, commandé par l'empereur, Salon de 1865); plusieurs bustes et médaillons en bronze; un grand nombre de dessins pour gravures sur bois; des lithographies; un projet de tombeau à ériger à Napoléon (1841), etc. M. Auvray a beaucoup écrit sur les arts; il a publié le compte rendu de presque toutes les expositions qui se sont succédé de 1834 à 1865. Depuis 1860, il a la direction de la *Revue artistique*, organe du Comité central des artistes, dont il est président.

AUXBOEUFS (Pierre), théologien et célèbre prédicateur, vivait au commencement du XVe siècle. Il était confesseur d'Isabelle de Bavière, femme de Charles VI. Ses sermons ont été traduits en latin (Paris, 1521; Anvers, 1643). Ils sont en manuscrits à la Bibliothèque (fonds Colbert, 2452).

Aux crochets d'un gendre, comédie en quatre actes, en prose, par MM. Théodore Barrière et Lambert Thiboust, représentée pour la première fois sur le théâtre du Vaudeville, en 1864. — Disons tout d'abord que ce titre donné à une comédie qui a des prétentions au sérieux, prétentions non justifiées, il est vrai, nous paraît d'un goût douteux; sa seule excuse est peut-être de bien exprimer ce qu'il veut dire, car il s'agit d'un beau-père et d'une belle-mère qui se trouvent forcés de vivre à la charge de leur gendre. Le gendre et sa femme sont en pleine lune de miel; un matin, beau-père et belle-mère arrivent du Havre complétement ruinés, et tombent à l'improviste sur leur nid paisible. Or, le bonhomme est un être quinteux, susceptible, étroit, mesquin, que tout blesse et que tout humilie; quant à la femme, elle est ornée des défauts de son mari, et l'on voit d'ici la jolie existence qui se prépare pour les jeunes époux. C'est le détail des tribulations qu'ils ont à subir, qui fait le fond de cette pièce. Ainsi, par exemple, la belle-mère déclare qu'elle a chaud, vite son mari ouvre les fenêtres toutes grandes, au risque de donner une fluxion de poitrine à sa fille, qui est en toilette de bal; mais ce n'est là qu'un modeste échantillon du sans-gêne qu'il se permet en retour de l'asile qu'il a daigné accepter chez M. son gendre : bientôt il offre à des intrus un appartement dans la maison; et, comme on manque de chambres, le malheureux gendre se trouve forcé d'aller coucher à l'hôtel. Ce n'est pas tout, cette bande d'imbéciles installés chez lui boivent son vin, brisent ses coupés, couronnent ses chevaux, lui font payer leurs dettes, et le rendent enfin le plus malheureux des hommes. On voit par ce court aperçu qu'il s'agit moins d'une étude de mœurs sérieuse et approfondie que d'une charge, qui, d'ailleurs, petille d'esprit, est remplie de scènes charmantes et du meilleur comique.

AUXENCE, hérésiarque, né en Cappadoce au commencement du IVe siècle, embrassa l'arianisme et fut créé évêque de Milan, en 342, par l'empereur Constance. Malgré les attaques de saint Hilaire et de saint Athanase, malgré la condamnation du concile de Rome (368) et l'excommunication du pape Damase, il garda ce siége jusqu'en 374, époque où saint Ambroise lui succéda.

AUX-ÉPAULES (Richard), capitaine du règne de Charles VII, soutint d'abord la cause des Anglais, commanda pour eux la place de Longny, qu'il vendit ensuite au roi de France, et servit dès lors avec fidélité la cause nationale. Il prit part à la conquête de la Guyenne, et mourut en 1463.

AUXERRE (o-sè-re — en lat. *Autissiodurum*), ville de France, ancienne capitale de l'Auxerrois, ch.-lieu du départ. de l'Yonne, à 168 kilom. S.-E. de Paris, sur l'Yonne, le canal du Nivernais et le chemin de fer de Paris à Lyon; pop. aggl. 12,576 hab.; — pop. tot. 15,081 hab. L'arrond. renferme 12 cant., 131 comm. et 118,922 hab. Tribunaux de première instance et de commerce, petit séminaire, collége communal, école normale primaire, cabinet d'histoire naturelle, jardin des plantes, bibliothèque de 33,000 volumes où l'on a fait, à diverses reprises, des découvertes précieuses, et où le trop célèbre M. Libri passa plusieurs nuits; société d'agriculture, des sciences historiques, etc. Tonnellerie, gros draps, manufacture d'ocre rouge et jaune, tanneries; crus de vins très-renommés : Chaînette, Migraine, Boivin, Judas, Clairion, Queutard. Commerce très-important; charbons estimés, briques en renom, merrains, bois de chauffage.

Auxerre est située sur le penchant d'une colline, au pied de laquelle coule l'Yonne, ombragée de bouquets d'arbres; des boulevards bien plantés entourent la ville, dont les rues sont propres, larges et bien aérées; aux environs s'étendent les nombreux vignobles dont les produits sont « l'orgueil de la basse Bourgogne. »

Patrie de saint Germain, évêque d'Auxerre, du maître de chapelle Remi, du biographe Daubenton, du conventionnel Maure, du savant et laborieux abbé Lebœuf, du littérateur Lacurne de Sainte-Palaye, du baron Fourrier, géomètre distingué et membre de l'Institut, qui accompagna Bonaparte dans l'expédition d'Egypte; de M. Marie, membre du gouvernement provisoire en 1848 et l'un des plus illustres avocats de notre temps; du célèbre chirurgien Roux, etc.

Dans son *Mémorial*, le Prométhée du rocher de Sainte-Hélène a laissé à la ville d'Auxerre un poétique et touchant souvenir : M. de Las Cases, comme il le faisait chaque matin, se disposait à écrire sous la dictée du héros, et il venait de consigner et de lire tout haut la date en tête du feuillet : « 17 mars, s'écria tout à coup Napoléon en regardant le docteur Antomarchi, à pareil jour, il y a six ans, je passais à Auxerre; il y avait des nuages au ciel... Si je revoyais ces nuages, il me semble que je serais guéri ! »

Auxerre, comprise dans le pays des Sénonais, acquit une grande importance sous la domination romaine. Elle fut saccagée par les Huns en 451 et conquise par la France en 486. Comme la plupart des villes de l'empire de Charlemagne, elle fut gouvernée par des comtes au IXe siècle. Au commencement du XIe siècle, le comté d'Auxerre était possédé héréditairement par les comtes de Nevers. Une branche de cette famille en porta le titre jusque vers la fin du XIIe siècle, époque à laquelle elle s'éteignit en la personne de Gui, comte d'Auxerre, qui ne laissa qu'une fille, Agnès, mariée à Pierre de Courtenai, empereur de Constantinople, dont elle eut une fille, Mahaud, laquelle, mariée deux fois elle-même, n'eut qu'une fille, Agnès, comtesse d'Auxerre, qui épousa le comte de Saint-Paul. De ce mariage vint Yolande, mariée à Archambaud de Bourbon, lesquels eurent pour fille Mahaud de Bourbon, qui épousa, en 1247, Eudes de Bourgogne, dont la quatrième fille, Alix de Bourgogne, porta le comté d'Auxerre à Jean de Châlons, dont le petit-fils, autre Jean de Châlons, comte d'Auxerre, fut tué à la bataille de Crécy, en 1346. Celui-ci laissait, pour fils et successeur, Jean de Châlons, grand boutillier de France, mort en 1364, et dont le fils vendit le comté d'Auxerre au roi Charles V, moyennant 30,000 fr. d'or. Réuni à la couronne, il fut cédé au duc de Bourgogne par une clause du traité d'Arras, puis définitivement enlevé à cette maison et acquis à la France sous Louis XI.

Auxerre possède plusieurs monuments remarquables :

LA CATHÉDRALE, dédiée à *saint Etienne*, est un des plus beaux édifices gothiques que nous ayons en France. Une première église, construite au XIe siècle, fut démolie en grande partie vers 1215. Le nouveau sanctuaire, commencé aussitôt après cette démolition, fut consacré en 1334; mais l'édifice, tel que nous le voyons aujourd'hui, ne fut pas achevé avant le milieu du XVIe siècle. La façade principale appartient à cette dernière période : des deux tours qui l'encadrent, l'une, celle du midi, n'a pas été terminée et ne dépasse pas la hauteur des voûtes de la nef; l'autre, celle du nord, atteint une élévation de 70 m., y compris la tourelle qui surmonte sa plate-forme : elle est enrichie de colonnettes, de clochetons, d'ornements foliacés, et se divise en quatre étages. L'étage des cloches est éclairé par de longues fenêtres pratiquées sur chaque face de la tour. Une galerie, placée au niveau de cet étage, à 43 m. au-dessus du sol, était destinée à mettre les deux tours en communication; elle s'appuie sur le grand pignon central, dans lequel s'ouvre une vaste fenêtre ogivale de 28 m. de haut sur 8 de large. Trois porches donnent accès, du côté de la façade principale, dans l'intérieur de l'église : celui du milieu, qui est le plus grand et le plus richement décoré, est surmonté d'un pignon aigu, découpé à jour, derrière lequel est pratiquée une rose dont le diamètre est de 7 m. environ. Le *Jugement dernier* est sculpté dans le tympan de ce portail : on y voit le Christ, ayant à ses côtés sa mère, saint Jean et plusieurs anges; la *Résurrection des morts*, la *Séparation des bons et des méchants*, les *Vierges sages* et les *Vierges folles* sont figurées sur les pieds-droits de la porte et sur le linteau. Les douze voussures profondes, qui divisent l'arcade ogivale du porche, ne renferment pas moins de 66 bas-reliefs, dont les sujets sont empruntés à l'Ancien Testament et à l'histoire ecclésiastique : Daniel, David, Suzanne, Moïse, des bergers, des démons, des

évêques sont les personnages de ces scènes, traitées avec une naïveté charmante. La décoration des soubassements du portail est encore des plus remarquables : un savant antiquaire de l'Yonne, M. Victor Petit, a cru reconnaître le type de l'art italien dans les scènes tirées de l'*Histoire de l'Enfant prodigue*, qui ornent le soubassement de droite, et le type de la statuaire française dans l'*Histoire de Joseph*, sculptée sur l'autre soubassement. Chacune de ces histoires se déroule en 24 compartiments. Au-dessus s'élèvent 5 grandes arcatures qui renferment des figures de prophètes et des anges, et qui sont elles-mêmes surmontées par douze niches, occupées autrefois par les statues colossales des apôtres. Les deux autres porches, pratiqués à la base des tours, offrent un système d'ornementation analogue à celui du porche central. Les sculptures du portail de gauche représentent les principales scènes de la vie de la Vierge. Dans les médaillons qui décorent les soubassements sont figurés divers épisodes de la création et de l'histoire de nos premiers parents; 6 statues colossales, que l'on croit être celles des patriarches, sont placées dans des niches au-dessus de ces médaillons. Les bas-reliefs du portail de droite sont relatifs, pour la plupart, à l'histoire des ancêtres du Sauveur, à sa naissance, à sa vie; parmi les figures allégoriques, mêlées à ces scènes religieuses, on remarque huit belles statuettes personnifiant les *Sciences* et les *Arts*. Les six grandes niches, pratiquées au-dessous des soubassements, ont perdu leurs statues. Un bas-relief, représentant le *Jugement de Salomon*, et composé de six figures qui sont presque de grandeur naturelle, est placé entre l'arcade de ce portail et les contre-forts d'angle de la tour, au-dessus d'une large niche qu'a décorée, pendant longtemps, une image miraculeuse de la Vierge.

Les façades latérales de la cathédrale d'Auxerre sont pourvues l'une et l'autre d'un très-beau portail. Le portail du nord, commencé en 1415 et fini plus de cent ans après, offre différents styles; on croit même que les sculptures du linteau, représentant le soleil, la lune et les quatre vents, sont du XVII^e siècle. Les bas-reliefs du tympan sont relatifs à la vie de saint Germain, évêque d'Auxerre; ceux des voussures figurent des scènes très-curieuses de l'histoire ecclésiastique : on y remarque un grand nombre de moines, ou d'ouvriers vêtus de l'habit religieux, qui sont occupés à tailler, à soulever, à transporter d'énormes pierres. Le porche du midi porte le nom de saint Etienne, parce que la légende de ce martyr y est représentée dans le tympan ogival et sur le linteau. Les statuettes d'anges et de patriarches, placées dans les voussures, sont traitées avec la plus grande délicatesse. Toute la décoration de ce portail, qui date du XIV^e siècle, est d'ailleurs fort belle. « Nous croyons, dit M. V. Petit, qu'il est impossible de rencontrer nulle part, dans nos plus belles églises, en France, un type plus pur, plus chrétien, plus profondément religieux et aussi remarquable sous le rapport de l'exécution. » Les sculptures des cinq porches de la cathédrale d'Auxerre forment un vaste poëme qu'on ne se lasse pas d'admirer; malheureusement, elles ont subi de graves mutilations pendant les guerres de religion du XVI^e siècle et à l'époque de la Terreur.

L'intérieur de l'édifice a un aspect imposant et sévère. Sa longueur totale dans œuvre est de 108 m., en y comprenant la chapelle absidale. La nef a 36 m. de long, 12 de large et 33 de haut. La largeur des bas-côtés est de 8 m., leur élevation de 15. Le transsept mesure 40 m. de long sur 12 de large. La nef, ses bas côtés et ses chapelles forment six grandes travées; des piliers en faisceaux soutiennent les voûtes ogivales. Cette partie de la cathédrale a été construite du XIV^e au XV^e siècle. Le chœur est du XIII^e siècle : sa voûte, aussi élevée que celle de la nef, s'appuie sur de longues et belles colonnes isolées ou groupées, qui forment treize arcades. Six colonnes soutiennent tout le sanctuaire. Une galerie, décorée de soixante-douze colonnettes en pierres d'un seul bloc et ayant chacune plus de 4 m. de long, règne au-dessus des arcades du chœur, dans tout le pourtour du sanctuaire et une partie du transsept. Le maître-autel, en marbre blanc et gris, date du XI^e siècle; il est orné de bronzes dorés et de deux espèces de candélabres que soutiennent deux anges en pierre demi-nus. Par derrière, s'élève l'autel de Saint-Etienne, qui est du même style, et que décorent la statue du saint et un bas-relief en marbre représentant sa *Lapidation*. Les cryptes ou chapelles souterraines, construites vers 1030 par l'évêque Hugues de Châlons, pour placer le chœur au niveau de la nef, sont voûtées en plein cintre. On y remarque quelques restes de peintures murales qui ont le caractère des œuvres du XIII^e siècle : la plus intéressante représente le Christ monté sur un cheval blanc, tenant à la main une épée nue, et ayant autour de lui quatre anges également à cheval, symboles des quatre Evangiles. Une grille d'assez mauvais goût a remplacé, à l'entrée du chœur, un jubé qui avait été construit en 1523, et que l'on jugea à propos de démolir en 1744, époque où l'église a subi d'autres « restaurations » aussi peu heureuses. Il n'y a qu'une chapelle absidale, celle de la Vierge, construite dans l'axe de l'édifice, pendant la première moitié du XIII^e siècle. Elle est digne d'admiration pour l'élégance et la hardiesse de son architecture. Deux colonnes isolées, monolithes, ayant 6 m. 60 c. de haut et 24 c. seulement de diamètre, supportent la voûte ainsi que celle des bas côtés du sanctuaire. Cette chapelle est décorée par d'élégantes arcatures ogivales, au-dessus desquelles s'ouvrent sept grandes fenêtres.

La cathédrale d'Auxerre possède de magnifiques vitraux, dont quelques-uns ont, malheureusement, beaucoup souffert du vandalisme des religionnaires et des terroristes. Les vitraux des quinze fenêtres du chœur, représentant des sujets tirés de l'Ancien Testament, passent pour avoir été exécutés aux frais de Henri de Villeneuve, évêque d'Auxerre, de 1220 à 1234 : le style en est quelque peu barbare. Les vitraux des bas côtés du chœur sont de la même époque. Ceux des dix fenêtres de la nef, qui sont d'une date bien postérieure (XVI^e siècle), ont été brisés, en beaucoup d'endroits, par les huguenots; un de ces vitraux présente une allégorie remarquable : le vaisseau de l'Eglise, assailli par une foule de diables, est défendu par Dieu; saint Etienne est debout sur la poupe. La grande rose de la façade, représentant un concert céleste, a été exécutée en 1573 par un verrier nommé Cornouaille. La fenêtre du portail du nord renferme, en huit compartiments, l'*Histoire de Joseph*, peinte en 1528 par Germain Michel : au-dessus, dans une rose, se déroulent les *Litanies de la Vierge*. Les verrières de la chapelle de la Vierge méritent aussi l'attention. Le tombeau du célèbre Jacques Amyot, qui mourut évêque d'Auxerre en 1593, est un morceau d'un style sévère : le traducteur de Plutarque est représenté à genoux dans une chaire, qui ne laisse voir que le haut de son corps; il a les mains jointes. En face de ce tombeau, adossé à l'un des piliers du chœur, se trouve celui d'un autre évêque d'Auxerre, Nicolas Colbert, mort en 1676 : un petit génie soutient d'une main le médaillon du prélat, et de l'autre éteint un flambeau. Un autre mausolée, celui de Georges et de Claude de Chastellux, offre une longue inscription où sont relatés les hauts faits de ces deux seigneurs, dont l'un fut amiral, et l'autre maréchal de France. Claude de Chastellux ayant, en 1423, expulsé de la ville de Cravan « certains voleurs et robeurs » qui s'en étaient emparés, et l'ayant remise au chapitre de Saint-Etienne, à qui elle appartenait, obtint pour lui et ses descendants les priviléges du canonicat; cette dignité, qui conférait au seigneur le droit d'assister aux offices avec un beau surplis blanc et bien plissé sur son habit militaire, se perpétua jusqu'au XVIII^e siècle dans la famille de Chastellux. Un autre usage non moins singulier du chapitre de Saint-Etienne se maintint jusqu'en 1538 : à l'occasion de la fête des fous, le jour de Pâques, les chanoines se réunissaient dans l'église pour jouer à la *pelote* ou balle, et terminaient cet amusement par une danse et par un banquet. N'oublions pas que l'instrument appelé *serpent* a été inventé en 1590, pour l'usage de cette église, par un chanoine nommé Edme Guillaume. Notons aussi qu'une statue colossale de saint Christophe existait à Saint-Etienne avant la Révolution.

EGLISE DE SAINT-GERMAIN. Cet édifice, qui dépendait avant la Révolution d'une abbaye de bénédictins, s'élève sur de vastes cryptes romanes, fort célèbres dans la chrétienté par la quantité de corps saints qu'elles renferment. On croit que la plus ancienne de ces cryptes fut construite, vers 524, par l'ordre de sainte Clotilde, pour recevoir le tombeau de saint Germain *l'Auxerrois*. L'abbé Conrad en fit bâtir d'autres, vers 845; et en 1270, l'abbé de Joceval, qui commença l'église supérieure actuelle, ajouta plusieurs chapelles souterraines ogivales, entre autres celles de Saint-Clément et de Sainte-Maxime. Ces cryptes ou « saintes grottes » sont ce que Saint-Germain offre aujourd'hui de plus remarquable : de nombreuses inscriptions indiquent les noms des évêques et des abbés qui y ont eu leur sépulture; une deuxième chapelle souterraine, bâtie au-dessous de celles dont nous venons de parler, renferme les tombeaux en grès de trois comtes d'Auxerre. L'église supérieure, dans laquelle on remonte par un escalier de dix-neuf marches, « montre partout les blessures que lui firent les guerres civiles plus encore que les injures et les intempéries des saisons. » (V. Petit.) Sa longueur est de 45 m., sa largeur de 14, sa hauteur de 23. Commencée vers 1270, elle ne fut terminée qu'en 1508. Le chœur et la chapelle absidale, qui datent de la fin du XIII^e siècle, rappellent l'architecture de Saint-Etienne. Le transsept offre le style ogival dans toute sa pureté; la nef, dont la construction est moins ancienne, n'a ni la même élégance de lignes, ni la même richesse d'ornementation. Les bâtiments de l'abbaye de Saint-Germain ont été transformés en hôtel-Dieu.

L'ÉGLISE SAINT-PÈRE (*Saint-Pierre-en-Vallée*), ancienne église abbatiale, est un monument de la Renaissance. La façade (1575-1658) présente un mélange des ordres ionique, corinthien et composite; sa corniche est soutenue par douze belles colonnes largement et hardiment détachées. Les voûtes de la nef reposent sur dix-sept colonnes cylindriques et trente-trois pilastres corinthiens. Le clocher, décoré de vingt-quatre statues de la Vierge, de saint Jean-Baptiste, des apôtres, etc., a été construit de 1536 à 1557. La porte qui formait autrefois l'entrée principale de l'abbaye de Saint-Père, se compose d'un arc à plein cintre, en avant duquel quatre fines colonnes corinthiennes supportent un large entablement dont la frise est couverte de rinceaux et d'arabesques d'un beau travail. Le tympan du fronton qui couronne ce portail est décoré de deux élégantes statues accoudées, représentant *Noé* et *Cérès*, comme l'indiquent les noms placés à côté de ces figures.

Parmi les autres monuments d'Auxerre qui méritent l'attention, nous citerons l'église de Saint-Eusèbe, dont la jolie tour, carrée à la base et octogone au sommet, appartient au style romano-ogival du XII^e siècle; l'ancienne église paroissiale de Saint-Pèlerin, bâtie près de la fontaine où, d'après la tradition, le saint de ce nom baptisait, au III^e siècle, les Auxerrois convertis par lui au christianisme; le palais de justice, construit sur l'emplacement de l'ancien château des comtes d'Auxerre, dont il ne subsiste guère que la porte d'entrée, sombre arcade à plein cintre du XII^e siècle; l'hôtel de préfecture, autrefois le palais épiscopal, longtemps cité comme le plus beau monument d'Auxerre, et qui n'a, en réalité, rien de très-remarquable; le collége fondé par Amyot, construction en pierre et en briques, du XVI^e siècle; l'asile départemental des aliénés, un des principaux établissements de ce genre. Le musée d'Auxerre renferme quelques sculptures intéressantes du moyen âge; entre autres un bas-relief, de 6 m. 60 c. de long sur 1 m. 30 c. de haut, représentant la fameuse bataille de Cravant.

AUXERROIS (ô-ksè-roi), ancien pays de France dans la Bourgogne; capit. Auxerre; compris aujourd'hui dans le départ. de l'Yonne.

AUXERROIS, OISE s. et adj. (ô-ksè-roi, oi-ze). Géogr. Habitant d'Auxerre; qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

AUXÈSE s. f. (o-ksè-ze — du gr. *auxêsis*, augmentation). Rhét. Figure plus connue sous le nom d'exagération ou d'hyperbole.

AUXESIA. Temps hér. Jeune Crétoise qui vint à Trézène avec Damia, et fut lapidée avec celle-ci dans une émeute.

AUXÉSIE s. f. (o-ksé-zî — du gr. *auxêsis*, augmentation). Méd. Période d'accroissement.

AUXI s. m. (o-ksi). Comm. Laine très-fine et très-belle filée aux environs d'Abbeville.

AUXIDE s. f. (o-ksi-de). Ichth. Sous-genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des scombres.

AUXI-LE-CHÂTEAU (o-ksi), bourg de France (Pas-de-Calais), ch.-lieu de cant., arrond. et à 27 kilom. S.-O. de Saint-Pol, sur l'Authie. Pop. aggl. 2,576 hab. — pop. tot. 2,975 hab Récolte et commerce de grains, laine et fourrages; tanneries. Il ne reste du château fort d'Auxi, bâti au XII^e siècle, que des murs lézardés et des souterrains. L'église paroissiale, belle construction du XVI^e siècle, a été ravagée et en partie détruite pendant la Ligue; les réparations du commencement de ce siècle ont conservé les voûtes du chœur, de belles fresques dans une chapelle du bas côté sud, et la chaire, qui porte la date de 1681. On remarque encore à Auxi la maison de ville, monument de la même époque que l'église, flanquée de deux tourelles, et qui servit jadis de demeure seigneuriale.

On lit dans l'*Histoire de Picardie* que « le seigneur d'Auxi avait le droit de mactover (immoler) la virginité des gentilles femmes, fringantes demaixielles, belles nonaines, en donnant un écu de six sols parisis de droit au seigneur de Pouthiers. »

AUXILIAIRE adj. (o-ksi-li-è-re — lat. *auxiliaris*, même sens; formé de *auxilium*, secours). Qui vient au secours, qui apporte du secours. Se dit surtout en parlant d'une troupe : *Armée* AUXILIAIRE. *Troupes* AUXILIAIRES. *Les soldats des peuples étrangers, appelés* AUXILIAIRES, *n'étaient point admis dans les légions*. (Mérimée.)

Rassemblée à ta voix, leur troupe *auxiliaire*
Du Rhodope à l'Hémus formera la barrière.
ROTROU.

— Par ext. Qui aide, en parlant des choses : *L'abâtardissement de la nation sous Louis XV contribua sans doute à diminuer les obstacles que devait rencontrer la Révolution; mais il n'était point la cause efficiente de cette Révolution, il n'en était que la cause* AUXILIAIRE. (Chateaub.) *L'odorat est, pour ainsi dire, un sens* AUXILIAIRE *du goût*. (Bautain.)

A nos vaisseaux, conduits par tes mains tutélaires,
Soumets les vents *auxiliaires;*
Descends, Dieu des Bourbons, et combats avec nous.
GILBERT.

— Adm. milit. *Infirmiers auxiliaires*, Soldats adjoints aux infirmiers des hôpitaux militaires, lorsque le nombre des malades nécessite une augmentation de personnel.

— Mar. *Officiers auxiliaires*, Capitaines de la marine du commerce, employés momentanément comme officiers sur les bâtiments de l'Etat.

— Gramm. Se dit des verbes qui servent à former les temps composés des autres verbes : *La langue française traîne et languit par ses verbes* AUXILIAIRES, *qui sont toujours les mêmes*. (Boileau.) V. plus loin. ‖ *Signes auxiliaires*. Dans la grammaire hébraïque, les points diacritiques et les accents.

— Comm. *Livres auxiliaires*, Nom qu'on donne aux livres supplémentaires. La concision des écritures ne permettant pas d'indiquer, sur les livres exigés par la loi, tous les détails nécessaires à l'explication des opérations de commerce, on emploie des livres auxiliaires, qui restent subordonnés au genre d'affaires du négociant.

— Anat. *Organes auxiliaires*, Ceux qui n'accomplissent pas directement une fonction, mais concourent à l'accomplir avec l'organe spécial : *Muscles* AUXILIAIRES.

— Pharm. Nom donné à un médicament qui entre dans une formule pour seconder l'action d'un autre plus énergique. On dit aussi ADJUVANT.

— Antiq. rom. *Foudres auxiliaires*, Celles qui, d'après la science des fulgurations, se montraient pour le bien de ceux qui les avaient implorées.

— s. m. et f. Appui, soutien, secours; se dit des personnes et des choses : *Un puissant* AUXILIAIRE. *Dans la campagne de* 1812, *les Russes eurent la neige et le froid pour* AUXILIAIRES. *Ce parti n'avait pour* AUXILIAIRES *que la fourbe et la violence*. (Acad.) *Il n'y a que deux genres d'*AUXILIAIRES *pour l'autorité absolue, ce sont les prêtres et les soldats*. (M^me de Staël.) *Ils avaient préféré le rôle de victimes de la Révolution au rôle d'*AUXILIAIRES *des ennemis de leur pays*. (Lamart.) *Les animaux les plus doux sont nos compagnons, nos* AUXILIAIRES, *nos frères au travail*. (Lamart.) *Leur pouvoir a pour* AUXILIAIRES *les vieilles habitudes*. (Napol. I^er.) *Je n'ai point eu, depuis que je suis en Italie, pour* AUXILIAIRE *l'amour des peuples pour la liberté, ou du moins cela a été un* AUXILIAIRE *très-faible*. (Napol. I^er.) *Je vais présenter la gourmandise comme* AUXILIAIRE *principal des vues économiques de la Providence*. (Fourier.) *La cruauté et la proscription ne sont pour la royauté que de dangereux* AUXILIAIRES. (Bignon.) *La religion, qui a proclamé la liberté et l'égalité de tous, devient trop souvent l'*AUXILIAIRE *de la tyrannie de quelques-uns*. (B. Const.) *L'air pur est plus qu'un* AUXILIAIRE *de la bonne santé, c'est une indispensable nourriture*. (Raspail.) *Vous auriez dans la mère de la prétendue une* AUXILIAIRE *trop absolument dévouée*. (Balz.) *Puis-je compter sur vous comme* AUXILIAIRE? (Balz.) *La femme a été donnée à l'homme pour lui servir d'*AUXILIAIRE. (Proudh.) *Plus les lumières se répandront, mieux on jugera que le plus puissant* AUXILIAIRE *de la morale est l'économie politique*. (Droz.) *La ligne droite est l'*AUXILIAIRE *de la vapeur*. (C. Dollfus.) *La plume, pour eux, est l'*AUXILIAIRE *de leur recherche, bien plus que l'instrument de leur production*. (Ste-Beuve.) *L'hypocrisie est un déshonorant* AUXILIAIRE. (M^me Lafarge.)

— s. m. pl. Soldats, troupes qui en secondent d'autres dans leurs opérations : *Ce général fut trahi par ses* AUXILIAIRES. (Acad.) *Les Romains se servirent des Huns en qualité d'*AUXILIAIRES. (Montesq.)

— Admin. Nom donné dans les prisons à certains détenus employés au service intérieur comme aides de cuisine, balayeurs, allumeurs, etc. Ils reçoivent une légère rétribution.

— **Gramm.** Tous les verbes actifs ou transitifs prennent l'auxiliaire *avoir : J'*AI AIMÉ; *j'*AVAIS *reçu*. Tous les verbes passifs et tous les verbes réfléchis ou pronominaux prennent l'auxiliaire *être : La souris* FUT *mangée par le chat; nous nous* SOMMES *abstenus*. Parmi les verbes neutres ou intransitifs et parmi les verbes impersonnels, les uns prennent toujours l'auxiliaire *avoir* ou l'auxiliaire *être*, les autres prennent l'un ou l'autre auxiliaire selon qu'on a principalement en vue l'action même ou l'état prolongé qui en résulte. Une note particulière fera connaître, pour chacun de ces verbes, ce qu'on doit faire à cet égard.

— **Encycl.** Gramm. Aucune question de grammaire générale n'a donné lieu à des discussions plus embrouillées que celle des *auxiliaires*. D'abord, y a-t-il des *auxiliaires*, c'est-à-dire des verbes perdant toute valeur propre et ne servant qu'à former certains temps des autres verbes par leur jonction à quelque forme de ceux-ci dont la signification est toujours très-générale? Certains grammairiens répondent d'une manière affirmative; d'autres soutiennent que l'ignorance seule peut admettre des mots qui ne signifient rien par eux-mêmes, et ce qu'on appelle ordinairement *temps composé* n'est pour eux qu'une phrase comme une autre, dans laquelle chaque terme a nécessairement une valeur fixe qu'on doit trouver par l'analyse : Lemare, par exemple, comptait trois mots dans la phrase *j'ai aimé;* on pourrait même dire qu'il en comptait quatre, car il sous-entendait *objet* devant le participe *aimé*, et *j'ai* était pour lui le verbe actif ou transitif *avoir*, marquant la possession, absolument comme dans *j'ai de l'amitié, j'ai de la haine*. Dumarsais, qui pensait aussi que chaque mot distinct doit avoir sa signification propre, trouvait également l'idée de possession dans *j'ai*, mais il ne sous-entendait rien devant *aimé*, qui était pour lui « un véritable nom substantif abstrait et métaphysique, » comme le mot *amatum* des Latins dans *amatum iri*.

Demandons maintenant aux grammairiens qui croient à l'existence des *auxiliaires* quels sont les mots que l'on doit regarder comme tels : la plupart répondront qu'il y en a deux, *avoir* et *être;* mais Destutt de Tracy n'en comptait qu'un, *être;* Condillac en signale quatre, qui sont d'abord *avoir* et *être*, puis *aller* et *venir*, servant, le premier, à marquer un futur prochain (je vais faire), le second un

passé prochain (je viens de faire); d'autres admettent encore un cinquième *auxiliaire*, *devoir*, comme dans *je dois faire;* mais Condillac prétend que, dans cette dernière phrase, *devoir* conserve le sens qui lui est propre; enfin Proudhon, dans un article écrit, lorsqu'il était jeune, pour l'*Encyclopédie catholique*, soutient que le véritable et l'unique *auxiliaire* primitif, celui qui existait en grec et en latin, est un verbe exprimant l'action plutôt que l'existence passive, et ce verbe il le trouve, non dans un mot à part, mais dans les terminaisons mêmes de tous les verbes; il traduit *lego* par *legens eo*, *legebam* par *legens ibam*, *amo* et φιλέω signifient pour lui *je fais l'amour*, et non *je suis aimant*, ce qui le conduit naturellement à cette conclusion : que c'est par l'*auxiliaire* seul, c'est-à-dire par la terminaison, que le verbe est un mot vivant et agissant. On voit que Proudhon donne au mot *auxiliaire* un sens très-différent de celui sous lequel on l'entend ordinairement, et qu'à ses yeux il n'y a plus de temps simples, puisque partout le verbe se décompose en un radical propre à marquer une action particulière, et en une terminaison qui, à l'origine, n'était autre chose que le verbe par excellence, c'est-à-dire le mot marquant l'action en général et la marquant dans toutes ses modifications de temps, de nombres et de personnes. On peut dire que Destutt de Tracy met, comme Proudhon, l'*auxiliaire* dans la terminaison; mais c'est le verbe *être* qu'il trouve partout dans cette terminaison, c'est-à-dire le verbe marquant l'existence simple et passive, le verbe appelé substantif par tous les grammairiens.

Revenons à la signification ordinaire du mot *auxiliaire*, c'est-à-dire considérons-le comme un mot distinct, servant à former les temps composés dans un grand nombre de verbes, et occupons-nous maintenant de rechercher l'origine des *auxiliaires*. Les Latins et les Grecs, pour ne pas remonter plus haut, avaient-ils des *auxiliaires* proprement dits? Nous n'en trouvons pas dans la conjugaison ordinaire de leurs verbes actifs ou neutres, excepté peut-être au futur de l'infinitif; mais on peut soutenir que le verbe *sum* joue ce rôle dans la conjugaison des verbes passifs et des verbes déponents : *amatus sum*, j'ai été aimé, et *imitatus ero*, j'aurai imité, sont évidemment des temps que nous pouvons appeler composés, et dans lesquels *sum* et *ero* jouent absolument le même rôle que nos verbes *être* et *avoir* dans les mêmes circonstances. Mais il n'est pas certain que les grammairiens de Rome admissent l'existence des temps composés, et rien ne prouve qu'ils ne considérassent pas ces locutions comme des phrases ordinaires, où chaque mot conservait son acception spéciale. On rencontre quelquefois aussi, dans les auteurs latins, des tournures où le verbe *habeo* semble jouer le même rôle que notre verbe *avoir* dans les temps que nous appelons composés. Cicéron a dit dans une de ses épîtres à son frère Quintus : *Nonnullas simultates susceptas habemus*, et ailleurs : *Cur hoc nomen in adversariis scriptum habebas;* mais on pourrait contester que *susceptas habemus* et *scriptum habebas* fussent exactement synonymes de *susceperamus*, *scripseras*. Quoi qu'il en soit, le savant A. de Chevallet pense que, si les idiomes modernes possèdent des *auxiliaires*, « ils le doivent probablement aux tendances qui ont fait passer les langues anciennes de l'état synthétique à un état de plus en plus analytique, et que les peuples de l'Europe latine eurent recours à l'emploi d'*habere* et d'*esse*, pour suppléer à certaines formes des verbes qui commençaient à être abandonnées, comme ils eurent recours aux prépositions pour suppléer aux désinences casuelles altérées ou complétement supprimées. »

Descendons maintenant des hauteurs de la grammaire générale, et envisageons la question des *auxiliaires* au point de vue de la grammaire pratique; voici, ce nous semble, les vrais principes auxquels il faut s'en tenir. D'abord, ce n'est point dans la terminaison des verbes qu'il faut chercher les *auxiliaires*, pas plus qu'il ne faut chercher un nom de nombre ou un déterminatif numéral dans la consonne *s*, caractéristique du pluriel; un *auxiliaire* doit être un mot à part qui se trouve joint à une forme simple d'un verbe quelconque, pour exprimer une circonstance particulière de temps; il faut en outre que ce mot soit un verbe par lui-même, mais qu'il ait, comme tel, un sens qu'on ne retrouve dans sa jonction à un autre verbe qu'avec une altération très-sensible.

Si l'on admet ces principes, à l'appui desquels on peut invoquer la facilité qui en résulte pour enseigner la conjugaison même, et pour exposer clairement plusieurs règles importantes de la syntaxe, on reconnaîtra sans peine que *avoir* est un *auxiliaire* dans *j'ai aimé*, et *être* dans *je suis venu*, car ces verbes sont alors bien loin de leur signification ordinaire, telle qu'on la voit dans *j'ai de l'argent*, *je suis heureux*. On pourrait aussi, sans aucune absurdité, considérer les verbes *aller*, *venir*, *devoir*, et plusieurs autres peut-être, comme *auxiliaires* dans les expressions *je vais partir*, *je viens de me lever*, *je dois écrire prochainement;* cependant, comme on n'a pas coutume de présenter les choses sous ce point de vue dans les grammaires élémentaires, il est peut-être plus sage de soumettre ces expressions à une analyse détaillée, comme les phrases ordinaires. Enfin, il y a des langues, telles que l'anglais, par exemple, où les grammairiens sont parfaitement autorisés à compter un bien plus grand nombre d'*auxiliaires* que nous n'en comptons nous-mêmes : *Have*, *be*, *shall*, *will*, *may*, *must*, *ought*, *do*, *let* offrent évidemment tous les caractères de véritables *auxiliaires*, et, si on ne les présentait pas comme tels aux jeunes Français qui veulent apprendre la langue de nos voisins, il nous semble que la conjugaison des verbes anglais, si simple en elle-même, deviendrait pour eux un amphigouri inextricable. On en peut dire autant, pour la langue allemande, des mots *haben*, avoir; *seyn*, être; *werden*, devenir; *dursen*, avoir besoin; *konnen* et *mogen*, pouvoir; *mussen* et *fallen*, devoir.

A la suite de ces développements, qui circonscrivent la question dans les idées générales formant la base de notre système grammatical, nous croyons devoir donner place à une étude sur le même sujet, où un jeune et savant linguiste, M. Ch. Ganneau, rédacteur de la *Revue de l'Instruction publique*, envisage les faits à un point de vue beaucoup plus général, et jette un nouveau jour sur cette question si embrouillée des verbes *auxiliaires*.

Dans notre famille linguistique, c'est-à-dire dans le groupe des idiomes européens, les *auxiliaires* occupent une place excessivement importante. Et qu'on n'aille pas croire que l'usage des *auxiliaires* soit seulement restreint anx langues de formation récente, aux langues dites analytiques; on les retrouve dans les langues qui passent pour les représentants les plus incontestablement anciens de la famille, c'est-à-dire le grec, le latin, le sanscrit, le zend. Leurs fonctions, il est vrai, sont moins apparentes dans ces dernières que dans les dialectes pracrits en usage dans l'Inde, que dans les langues germaniques, slaves, romanes, grec moderne, etc.; mais elles sont tout aussi réelles. Nous en verrons tout à l'heure des exemples assez concluants.

Les verbes *auxiliaires* étaient, à l'origine, des verbes ayant un sens spécial fort nettement déterminé, de nature concrète, exprimant généralement l'existence, caractérisée par une de ses modalités; en un mot, c'étaient des individualités, des personnalités. Mais peu à peu, lorsqu'ils ont été joints par l'usage à d'autres verbes, pour jouer vis-à-vis d'eux un rôle subalterne, ils ont perdu ce caractère d'autonomie originaire, et, comme des étrangers servant sous une bannière qui n'est pas la leur, ils ont fini par être dénationalisés. A l'oblitération du sens n'a pas tardé à succéder la modification de la forme; peut-être même que cette altération dans la signification et dans la forme du mot s'est opérée parallèlement, et dans le même temps. C'est alors que l'*auxiliaire*, qui jusque-là avait conservé, vis-à-vis du terme qu'il accompagnait, de certaines prérogatives, une apparence d'existence, disparaît entièrement, et, absorbé par le verbe principal, devient méconnaissable à toute autre investigation qu'à celle de la méthode scientifique. C'est principalement à ce dernier état que se présentent les verbes *auxiliaires* dans les langues qui, dit-on ordinairement, en sont privés, c'est-à-dire dans les langues synthétiques; il faut alors, pour les restituer, toute la sagacité du linguiste. Du reste, cette tendance à l'absorption passive qui se remarque dans les verbes *auxiliaires* est tellement organique, qu'elle se constate même dans les idiomes dont la nature analytique n'est mise en doute par personne. Ainsi, par exemple, le français *j'aimerai* est dans ce cas; car il est bien évident qu'*aimerai* n'est pas la transcription d'*amabo*, mais bien une forme autochthone éminemment française; créée par la fusion des deux éléments *amare habeo*.

Les verbes *auxiliaires* nous paraissent en plus grand nombre et plus sensibles dans les idiomes de formation récente, parce que cette absorption n'a pas encore eu lieu, ou n'en est encore qu'à sa période initiale, et peut être, par conséquent, surprise sur le fait. Pour donner à nos lecteurs une idée de la disparition des verbes *auxiliaires* dans les langues les plus anciennes, et de l'obscurité qui en résulte pour l'histoire de la grammaire, nous allons mettre sous leurs yeux un exemple cité par Pott. Le *sigma* est, dit-on, la lettre caractéristique du futur dans la conjugaison grecque; or, cette lettre ne possède nullement par elle-même la valeur qu'on lui attribue. Elle est tout simplement le représentant de la racine *es*, être. Mais la racine *es*, à son tour, n'a nullement le privilége de déterminer le futur; elle n'est capable de remplir cette fonction conventionnelle que jointe à la racine indo-européenne *ya*, aller. Alors on comprend parfaitement comment, par ce moyen, on peut exprimer le futur; c'est ainsi qu'en français *je vais manger* est synonyme de *je mangerai;* dans l'arabe vulgaire également, *j'écrirai* se dit *ana* (moi — sous-entendu, je suis) *raïh* (allant — de la racine *rah*, aller), *aktoub* (j'écris). La véritable caratéristique du futur est donc *s-ya*, et non pas *s;* le *sanscrit* est là pour nous le prouver. On voit alors quelle a été l'instabilité de ce composé auxiliaire binaire, puisque c'est justement l'élément fondamental, la base qui a disparu. Le latin, dans son futur de la troisième conjugaison, a également mutilé l'auxiliaire *s-ya*, mais d'une autre façon, et en en conservant un débris plus important. Dans le futur *scindam*, je couperai, on retrouve encore, en disséquant le mot ainsi : scind-*a*-m, l'*a* de *ya;* quant à *s* et à *y*, ils ont disparu sans laisser de traces.

Parmi la grande quantité d'*auxiliaires* ainsi incorporés aux verbes qui existent dans les conjugaisons, nous trouvons la racine *as*, qui sert au même but en sanscrit, en grec, en latin, en slave, en lithuanien, etc.; la racine *bhû*, qui forme le parfait sanscrit, et qui, sous la forme modifiée *vi*, caractérise en latin le parfait; sous la forme *bam*, l'imparfait, et sous la forme *bo* le futur; la racine *kri* (faire) dans le parfait sanscrit; les racines *i*, *ya* (aller) *î* (désirer) pour les modes potentiel, précatif et conditionnel, pour l'optatif du grec et le subjonctif du latin, etc.

Nous aurions pu entrer dans quelques détails intéressants sur les langues, autres que celles de notre famille, qui connaissent le mécanisme des verbes *auxiliaires;* mais cet examen nous entraînerait trop loin, et nous préférons renvoyer nos lecteurs, pour de plus amples renseignements sur ce point, aux articles spéciaux consacrés à chaque idiome dans le dictionnaire. Il nous suffira de dire ici que l'emploi des verbes *auxiliaires* est très-fréquent; qu'il est moins facile à constater dans les langues où l'agglutination a déjà soudé l'*auxiliaire* au terme qu'il accompagne, et que bien des formes verbales, qui passent généralement aux yeux des grammairiens inexpérimentés pour originales et indécomposables, ne résistent pas souvent à une analyse rigoureuse, et peuvent être fréquemment ramenées à leurs éléments constitutifs, c'est-à-dire à un thème verbal auquel s'est d'abord accolé, et plus tard incorporé, un autre thème verbal, dit *auxiliaire*.

AUXILIAIREMENT adv. (o-ksi-li-è-re-man — rad. *auxiliaire*). D'une manière auxiliaire.

AUXILIARISTE s. m. (o-ksi-li-a-ri-ste — rad. *auxiliaire*). Gramm. Partisan de l'auxiliarité. ‖ Peu usité.

AUXILIARITÉ s. f. (o-ksi-li-a-ri-té — rad. *auxiliaire*). Gramm. Système des grammairiens qui admettent des verbes auxiliaires. ‖ Peu usité.

AUXILIATEUR, TRICE adj. (o-ksi-li-a-teur, tri-se — du lat. *auxilium*, secours). Qui donne du secours : *Le sensualisme appelle à lui, comme puissances* AUXILIATRICES, *l'imagination et le cœur*. (Félix.) ‖ Peu usité.

AUXILIATION s. f. (o-ksi-li-a-si-on — du lat. *auxilium*, secours). Action de porter secours. ‖ Peu usité.

AUXILIUS, théologien, vivait au commencement du Xe siècle. Il écrivait en 907 trois traités *contre le pape Sergius, pour soutenir la validité des ordinations faites par Formose.* Il y fait le récit des profanations commises par le pape Etienne II sur le cadavre de son prédécesseur Formose. On les trouve dans les *Analectes* de dom Mabillon.

AUXIRON (Jean-Baptiste D'), médecin et mathématicien, né à Baume-les-Dames vers 1680, mort en 1760. Il s'occupa plus spécialement de mécanique appliquée. On connaît de lui les ouvrages suivants : *Démonstration d'un secret utile à la marine* (1750); *Nouvelle manière de diriger la bombe* (1754). — Son frère, *Claude-François-Joseph d'*AUXIRON, né en 1676, fut employé par l'empereur à diverses missions et devint conseiller aulique à Vienne, où il est mort, laissant un *Traité de l'éducation d'un prince.*

AUXIRON (Claude-François-Joseph), économiste et ingénieur hydrographe, né à Besançon en 1728, mort en 1778. Il se fit connaître d'abord par deux mémoires *sur les moyens de fournir des eaux saines à la capitale* (1765), et publia ensuite : *Principes de tous les gouvernements, ou examen des causes de la faiblesse ou de la splendeur de tout Etat considéré en lui-même et indépendamment des mœurs* (1766); *Théorie des fleuves, avec l'art de bâtir dans les eaux*, traduit de l'allemand, de J. Silberschlag (1769).

AUXIRON (Jean-Baptiste D'), jurisconsulte, né à Besançon en 1736, mort en 1800. Il était professeur de droit français à l'université de sa ville natale. Parmi ses ouvrages, on cite plus particulièrement : *Observations sur les juridictions anciennes et modernes de la ville de Besançon* (1777); *Mémoires historiques et critiques sur les écluses de Besançon et sur la navigation du Doubs* (1785).

AUXITHALLE (c'est-à-dire qui entretient la végétation). Myth. gr. Surnom donné à Rhée, ou la Terre, et à Cérès.

AUXITROPHE adj. (o-ksi-tro-fe — du gr. *auxis*, croissance; *trophê*, entretien). Myth. Qui favorise la croissance, en parlant des nymphes, parce qu'on supposait qu'elles faisaient trouver aux troupeaux de gras pâturages.

AUXO, ancienne divinité de l'Attique, présidait à la végétation. Son nom était invoqué à Athènes dans la formule du serment civique.

AUXOIS (ô-ksoî), ancien pays de France, dans la Bourgogne, dont la capitale était Semur; il comprenait Avallon, Arnay-le-Duc, Semur, Saulieu, Montbard, Flavigny, Noyers, Pouilly et Quarré-lès-Tombes. Ce petit pays forme aujourd'hui les arrondissements d'Avallon (Yonne) et de Semur (Côte-d'Or).

AUXOMÈTRE s. m. (o-kso-mè-tre — du gr. *auxô*, j'augmente; *metron*, mesure). Phys. Instrument propre à mesurer la force grossissante d'un appareil d'optique, l'augmentation de la puissance des muscles dans l'effort, l'augmentation en circonférence du corps ou de quelqu'une de ses parties, etc.

AUXOMÉTRIQUE adj. (o-kso-mé-tri-ke — rad. *auxomètre*). Phys. Qui concerne l'auxomètre.

AUXONNE s. m. (ô-so-ne). Comm. Espèce de toile.

AUXONNE (o-sô-ne), ville de France (Côte-d'Or), ch.-lieu de cant., arrond. et à 31 kilom. S.-E. de Dijon; sur la rive gauche de la Saône; pop. aggl. 3,016 hab. — pop. tot. 7,103 hab. Tribunal de commerce et justice de paix; collége communal, bibliothèque publique. Place de guerre, école d'artillerie de 2me classe, magasins à poudre. Fabriques de draps, serges, mousselines et clous; commerce de vins, grains, farines, eaux-de-vie, melons renommés, bois, charbon, fer, clouterie, quincaillerie, marbre, laines, fils et toiles.

Placée sur le chemin de fer de Dijon à Pontarlier, qui y franchit la Saône sur un viaduc en tôle de dix travées, communiquant avec la rive droite du fleuve par un beau pont en pierre, Auxonne est généralement bien bâtie, bien percée et entourée de beaux remparts qui servent de promenades publiques. Parmi les édifices remarquables que renferme cette ville, nous citerons son château fort, ouvrage de Louis XII et de François Ier, flanqué de cinq grosses tours et d'un redan; l'arsenal, converti en halles et en magasins; une belle statue en bronze de Napoléon Ier, sur la place d'armes. Mais le plus beau monument d'Auxonne est l'église Notre-Dame, commencée en 1309 par Jeanne de France, femme d'Eudes IV, duc de Bourgogne, et continuée, vers 1360, par Marguerite de Flandre, qui fit aussi construire l'église de Brou, en Bresse. Le portail, les tours, dont l'une est inachevée, et le parvis sont ornés de riches sculptures. La grande nef, pour mieux rappeler le Christ étendu sur la croix, présente une assez forte déviation; à l'intérieur, on remarque les statuettes du chœur, le lutrin et le buffet d'orgues.

Auxonne, autrefois capitale de l'Auxonnois et d'une petite souveraineté dont les seigneurs prenaient le titre de sires d'Auxonne, donna un exemple mémorable de fidélité, lorsqu'en 1526, elle refusa de se rendre au comte de Launoi, qui venait en prendre possession au nom de Charles-Quint, en vertu du traité de Madrid. Launoi assiégea la ville, mais les courageux habitants forcèrent l'étranger à se retirer et à se réfugier à Dôle. Pendant les troubles de la Ligue, les Auxonnois se défendirent non moins vaillamment, mais avec moins de succès; le duc de Guise vint mettre le siége devant Auxonne, et, après une vigoureuse résistance, les habitants furent obligés de se rendre, le 17 août 1586.

AUXONNOIS, ou comté d'Auxonne, ancien pays de France dont Auxonne était la capitale.

AUXONNOIS, OISE adj. et s. (o-kso-noi, oi-ze). Géogr. Celui, celle qui habite ou qui est né à Auxonne ou dans l'Auxonnois; qui appartient à cette ville, à ce pays ou à leurs habitants.

AUXQUELS, ELLES (o-kèll) pl. du pron. relatif *auquel*.

AUXUENNA, petite localité de la Gaule ancienne, indiquée dans l'itinéraire d'Antonin et la Table théodosienne, mais sur la position de laquelle les géographes modernes ne sont pas d'accord. (Sainte-Menehould, ou Neuville-au-Pont.)

AUXY-LE-CHÂTEAU. V. AUXI-LE-CHÂTEAU.

AUZANCE, petite rivière de France, prend sa source dans le départ. des Deux-Sèvres, se jette dans le Clain après un cours de 40 kilom.

AUZANCES, ch.-lieu de cant. (Creuse), arr. d'Aubusson; pop. aggl. 1,062 hab. — pop. tot. 1,233 hab., près de la source du Cher; commerce de laines, toiles, fil, chanvre et cuirs.

AUZANET (Barthélemy), jurisconsulte et célèbre avocat du parlement de Paris, né vers 1591, mort en 1673. Ses œuvres ont été publiées en un vol. in-folio, Paris, 1708. On y distingue surtout ses notes sur la *Coutume de Paris*, ainsi que ses *Observations et Mémoires sur l'étude de la jurisprudence*, fort estimées dans l'ancienne législation.

AUZELLES, commune du départ. du Puy-de-Dôme, arrond. d'Ambert; pop. aggl. 160 hab. — pop. tot. 2,171 hab.

AUZOLES (Jacques D'), *sieur de la Peyre*, chronologiste, né au château de la Peyre, en Auvergne, en 1571, mort en 1642. Il devint secrétaire du duc de Montpensier et consacra ses loisirs à l'étude de la chronologie, science qui offrait alors beaucoup d'incertitudes et de difficultés. Mais il n'en débrouilla pas le chaos, et peut-être même augmenta-t-il l'obscurité des problèmes qu'il avait prétendu résoudre. Ainsi, dans un livre intitulé *Melchisédech*, publié en 1622, il affirme que ce pontife est encore vivant; dans un autre ouvrage, il établit la généalogie de Job, dont l'existence même est fort incertaine, etc. Le P. Petau, le P. Bolduc et d'autres savants écrivains se donnèrent la peine de réfuter les paradoxes d'Auzoles, qui répondit par des factums aussi singuliers par le titre que par les absurdités dont ils sont remplis. Ce bonhomme voulait absolument réduire l'année à 364 jours. Il se donnait le titre de *Prince des chronologues*.

AUZON, petite rivière de France, prend sa source près de Flassan (Vaucluse), passe à Carpentras et se jette dans la Sorgues, au-dessus de Bédarrides. Cours 40 kilom.

AUZON, ch.-lieu de cant. (Haute-Loire), sur l'Allier, arrond. de Brioude; pop. aggl. 880 hab. — pop. tot. 1,404 hab.; mines de houille et source d'eaux minérales.

AUZOU (L'abbé Louis-Napoléon), un des coopérateurs de l'abbé Châtel, né à Versailles en 1806. Il fut après 1830 un des fondateurs de l'*Eglise française*, mais ne tarda pas à se séparer de l'abbé Châtel, et se fit nommer par ses adeptes curé de Clichy-la-Garenne. Il garda cette cure pendant dix-huit mois et en fut ensuite expulsé par le gouvernement. Il fit encore quelques prédications, mais rentra dans le giron de l'Eglise officielle en 1839. Il a publié beaucoup d'écrits relatifs à l'*Eglise catholique française*.

AUZOUT (Adrien), mathématicien, né à Rouen en 1630, mort en 1691. On le regarde comme l'inventeur du micromètre à fils mobiles, pour mesurer les diamètres apparents des petits objets et des corps célestes. Il partage aussi avec Picard l'honneur d'avoir appliqué les lunettes aux instruments divisés. On a de lui un *Traité du micromètre*, des *Lettres sur les grandes lunettes*, et divers mémoires.

AUZOUX (Th.-Louis), célèbre anatomiste, né à Saint-Aubin d'Ecroville (Eure) vers 1797. Reçu docteur en 1822, il s'est constamment occupé des moyens de faciliter et de vulgariser l'étude de l'anatomie. Après de nombreuses recherches, il inventa une pâte inaltérable au moyen de laquelle il put fabriquer des modèles anatomiques admirables de délicatesse et d'exactitude, composés d'éléments séparés, et pouvant se monter et se démonter pour représenter, par leurs divers assemblages, tous les rapports des organes entre eux. Il a fondé, pour la fabrication de ces modèles, à Saint-Aubin d'Ecroville, un établissement dont les produits sont employés dans la plupart des écoles médicales du monde, et qui, indépendamment de sa valeur scientifique, est encore cité comme un modèle de bonne organisation. Il suffira de dire que les ouvriers, à la fois peintres, mouleurs et anatomistes, y trouvent non-seulement le bien-être, mais encore une instruction qui a permis à plusieurs de devenir d'habiles médecins. Le docteur Auzoux a reçu, à diverses expositions, plusieurs médailles d'or comme récompense de ses beaux travaux. Outre différents mémoires, il a donné une exposition des bases et des applications de son système dans des *Leçons élémentaires d'anatomie et de physiologie*. (Paris, 1839.)

AVA s. m. (a-va). Bot. Espèce de poivrier (*piper methysticum*) des îles de la Société. ‖ Boisson enivrante fabriquée avec la racine de cette plante et du lait de coco, et dont font usage les habitants du pays.

AVA, ville de l'Indo-Chine, sur l'Irouaddy, capitale de l'empire birman; 50,000 hab. On y remarque le palais du roi et quelques temples aux flèches dorées. ‖ Nom de deux autres villes de l'empire du Japon, l'une dans l'île de Niphon, à 65 kilom. S.-E. de Yédo, sur la côte méridionale de l'île, l'autre dans l'île de Sikokf ou Sikoko.

AVA. V. BIRMAN (empire).

AVACARI s. m. (a-va-ka-ri). Bot. Espèce de myrte de l'Inde.

AVACHI, IE (a-va-chi) part. pass. du v. Avachir. Elargi, déformé : *Bottes* AVACHIES. *Souliers tout* AVACHIS.

— Par ext. Flasque, détendu : *Son visage était sillonné de ces rides* AVACHIES *qui décèlent l'action des passions brutales*. (Fr. Soulié.)

AVACHIR v. a. ou tr. (a-va-chir — rad. *vache;* ou de *à*, et de l'allem. *weich*, mou). Rendre flasque, mou, au propre et au figuré : *Nous* AVONS AVACHI *notre jugement*, *en le frottant*, *l'huilant de folles opinions et de mauvaises mœurs*. (Montaigne.) ‖ Vieux mot.

S'avachir, v. pr. Pop. S'élargir, se détirer, devenir flasque et mou, en parlant des étoffes, des cuirs, et particulièrement de la chaussure : *Un habit qui* S'AVACHIT. *Des souliers, des bottes qui commencent à* S'AVACHIR.

— Par anal. Se dit des femmes qui, par trop d'embonpoint, perdent la fermeté de leurs formes, dont les chairs prennent une certaine flaccidité. Pop. et triv.

— Fig. Perdre son énergie, son entrain : *Cet homme n'est plus bon à rien; il* S'AVACHIT *depuis quelque temps*. (Trév.) *Je n'ai rien moins cher que le souci et la peine, et ne cherche qu'à m'anonchalir et* AVACHIR. (Montaigne.) Dans ce dernier sens, il a vieilli.

— Hortic. Se dit des branches d'arbres dont l'extrémité est pendante : *Les branches de cet oranger* S'AVACHISSENT. (Trév.)

Avadânas, mot sanscrit qui signifie littéralement des similitudes, des paraboles, et, par extension, des fables, des historiettes. C'est le terme générique sous lequel on désigne ces nombreux recueils d'apologues indiens qui sont si variés, et qui semblent jusqu'à présent être le type primitif de toutes les fables des autres nations. En 1859, M. Stanislas Julien, professeur de chinois au Collége de France, publia, sous le titre d'*Avadânas* (les *Avadânas, contes et apologues indiens*, par M. Stanislas Julien, 1859, 3 vol., in-16, Paris, Benjamin Duprat) une série de ces apologues, dans des circonstances qui leur assurent un intérêt tout spécial. Le texte sanscrit original de ces apologues était en effet perdu, et n'a pu jusqu'à présent être retrouvé. Heureusement qu'à l'époque de l'introduction de la religion bouddhique dans le Céleste Empire, un nombre considérable d'ouvrages de toute nature furent transportés, avec les dogmes, et reçurent l'hospitalité dans l'immense littérature chinoise. On en fit des traductions très-exactes et très-intelligemment groupées. Il en résulte qu'aujourd'hui les originaux bouddhiques, par suite des persécutions religieuses et d'autres causes moins connues, ayant été détruits, les Chinois nous les présentent à peu près intacts, dans une langue très-différente, il est vrai, mais avec tous leurs traits caractéristiques. Par là se trouve comblée une lacune regrettable dans la littérature bouddhique. On peut assimiler cette situation à celle qui existait pour les ouvrages grecs pendant le moyen âge. Une race entièrement différente de la race grecque, au point de vue ethnologique, la race arabe, recueillit précieusement les débris de la science antique, les traduisit, les étudia, les commenta, les transmit aux savants chrétiens ou juifs, qui les vulgarisèrent à leur tour au moyen de traductions latines, et le moyen âge tout entier vécut sur ces inestimables documents sauvés de l'oubli, et qui, plus tard, devaient être restitués dans leur intégrité primitive. Actuellement, la tâche des orientalistes est de demander à la Chine ces échantillons de la littérature bouddhique, jusqu'à ce qu'une découverte heureuse, et très-vraisemblable, vienne nous mettre en possession des originaux. C'est ce qu'a compris M. Stanislas Julien, en publiant les *Avadânas*. Les contes et apologues indiens qui y sont contenus ont été découverts par lui dans une encyclopédie chinoise, sur quelques indications que lui avait suggérées M. Schiefner (de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg). L'ouvrage où il a puisé ces fables est intitulé *Yu-lin*, ou la *Forêt des comparaisons*. Suivant le grand catalogue de la bibliothèque impériale de Pé-king, il a été composé par *Youen-Thaï*, surnommé *Jou-Hien*, qui obtint, en 1565, le grade de docteur, et parvint plus tard au rang de président du ministère de la justice. Ce travail n'est, en somme, qu'une compilation laborieuse. L'auteur recueillit, dans les livres anciens, tous les passages et les morceaux qui renfermaient des comparaisons, et en forma un recueil en vingt-quatre volumes, qu'il divisa en vingt classes; puis il subdivisa ces vingt classes en cinq cent quatre-vingts sections, commençant chacune par un axiome de deux mots qui en indique le sujet; l'auteur n'acheva cet ouvrage qu'après vingt ans de travaux assidus : il lut et dépouilla environ quatre cents ouvrages. Il a eu constamment le soin de citer, à la fin de chaque extrait, le titre de l'ouvrage d'où il l'a tiré, et en a souvent indiqué le sujet et la section. La table des matières donne les titres de deux cents ouvrages traduits du sanscrit, ou rédigés, d'après des textes indiens, par des religieux bouddhistes.

Les apologues d'origine bouddhique traduits par M. Stanislas Julien dans ses *Avadânas* s'élèvent à cent douze. Dans ce nombre on en rencontre de très-intéressants et ayant un caractère vraiment original. Plusieurs se retrouvent dans le *Pantchatantra*, et ont servi de types aux fables passées depuis en Orient et en Occident, et successivement interprétées dans *Kalila* et *Dimna*, par Pilpaï, par Lokman, par Esope, par Phèdre, par nos conteurs du moyen âge, par La Fontaine et d'autres fabulistes plus modernes, et même par l'auteur ou les auteurs anonymes des *Mille et une Nuits*. Ce serait, du reste, une étude des plus instructives et des plus importantes, au point de vue du synchronisme, de rechercher sérieusement l'histoire et la filiation de ces contes, comme on a suivi celles des mythes religieux; les beaux résultats auxquels on est arrivé dans cette dernière voie, à l'aide de la philologie comparée, doivent encourager à aborder la première. Du reste, l'Allemagne a déjà donné l'exemple et commencé le mouvement; un linguiste des plus distingués, M. Benfey, s'est adonné spécialement à ce genre d'études, qu'il poursuit dans son journal *Orient und Occident*, et le succès a déjà couronné ses efforts.

A la suite des apologues indiens contenus dans les *Avadânas*, M. Stanislas Julien donne un nombre assez considérable de contes purement chinois. La différence est bien facile à saisir entre les productions de ces deux races si opposées, bien que les apologues indiens aient subi quelques légères modifications dans cette double translation. Quelques poésies chinoises inédites terminent l'ouvrage. Ces morceaux divers sont loin de présenter tous un égal mérite au point de vue littéraire; mais la plupart se recommandent par une morale très-pure, où domine un profond sentiment de la brièveté de la vie et de l'instabilité des choses humaines. Ce tableau un peu sombre est parfois égayé par des fables puériles, dont la naïveté est plutôt de nature à révéler l'antiquité de la littérature chinoise qu'à établir sa supériorité.

AVADHOUTAS s. m. (a-va-dou-tass). Hist. relig. Nom donné, dans l'Inde, à des solitaires qui affectent une grande austérité.

AVAGE s. m. (a-va-je—rad. *avoir*). Anc. cout. Sorte de taxe que le bourreau percevait sur certaines marchandises, les jours de marché.

AVAGNON ou **AVIGNON** s. m. (a-va-gnon; *gn* mll.). Moll. Nom vulgaire de la vénus boréale, coquille très-commune sur nos côtes, et dont l'animal se mange.

— Rem. Ici *animal* est évidemment un terme impropre; mais il n'y en a pas d'autres. Comment se fait-il donc que les savants n'aient pas encore songé à donner un nom général à cette partie de toutes les coquilles, eux qui ont si bien su trouver les mots *agrypnocome*, *apocatharsie*, *actinostachyde*, *anacamptodon*, pour désigner une sorte d'insomnie, une purgation, une espèce de fougère, une espèce de mousse, et mille autres de la même farine ?

AVAILLES, ch.-lieu de cant. (Vienne), sur la Vienne; arrond. de Civray; pop. aggl. 860 hab. — pop. tot. 2,070 hab. Eaux minérales.

AVAL s. m. (a-val — du lat. *ad*, vers, *vallis*, vallée, lieu bas). Navig. Le bas du courant d'une rivière, par opposition à l'*amont*, qui est la direction contraire : *Lorsque les eaux pénètrent d'abord par la partie inférieure ou l'*AVAL, *et qu'elles submergent lentement et successivement toutes les parties du terrain jusqu'à la tête, alors tout est bien de la part de l'inondation*. (Chaptal.) *J'ai marché à l'*AVAL *de l'Anio jusqu'à un champ d'oliviers*. (Chateaub.)

— *Vent d'aval*, Nom que l'on donne sur les côtes de l'Océan aux vents du large, c'est-à-dire aux vents d'ouest, et particulièrement à ceux qui inclinent vers le sud : *Le vent d'*AVAL *est pluvieux*. (Trév.) ‖ Dans la navigation fluviale, on appelle aussi *vent d'aval* celui qui souffle contre le courant, surtout quand ce courant va de l'est à l'ouest, comme cela a lieu sur la Seine, la Loire, la Garonne, etc. ‖ *Pays d'aval*, Celui où l'on arrive en descendant la rivière. ‖ *Bief d'aval*, Partie d'un cours d'eau située au-dessous d'un barrage. ‖ *Terre d'aval*, Nom sous lequel on a désigné les Pays-Bas.

— Adverbial.: *Aller aval*, Descendre une rivière. Peu usité. Aujourd'hui on dit : *Aller, naviguer* EN AVAL.

— Loc. prépos. *En aval de*, En dessous de, dans la direction du cours de l'eau : EN AVAL DE *la ville. On voit de là le paysage assez pittoresque de l'Aube, dont la navigation commence* EN AVAL DU *pont*. (Balz.) *Il proposa d'établir un barrage* EN AVAL DE *la ville assiégée*. (Mérimée.)

— **Homonymes**. Avale, avales, avalent, (du verbe Avaler).

— **Antonyme**. Amont.

AVAL s. m. (a-val — selon les uns, abrév. de *à valoir*, à cause de la garantie qui constitue l'*aval*; selon d'autres, de *à val*, en bas, à cause de la place de la signature de l'*aval*). Comm. Garantie donnée à une lettre de change, ou à un billet à ordre négociable, par un tiers qui s'oblige d'en payer le montant s'il n'est pas acquitté par le souscripteur primitif ou par un de ceux qui ont accepté l'effet. Le plus souvent on donne un aval sur le billet même; quelquefois, cependant, on le donne par acte séparé : *Un* AVAL. *Des* AVALS. *Bon pour* AVAL. AVAL *de garantie. Donner, fournir son* AVAL. *Le tireur et les endosseurs d'une lettre de change ne peuvent être donneurs d'*AVAL. *Il n'y a pas d'*AVAL *de moi derrière ces billets*. (Beaumarch.) *Celui qui donne l'*AVAL *a le droit de ne s'obliger que pour une portion de la dette, ou de stipuler qu'il ne sera obligé que pour un certain temps, ou pour un certain cas, ou sous une certaine condition*. (A. Caumont.) *Pour souscrire un* AVAL, *il faut être capable de s'obliger de la même manière que le débiteur lui-même*. (Belèze.) ‖ A Paris, Lettre de change de l'étranger à courte échéance.

— **Encycl.** Avant d'accepter une lettre de change, ou un billet à ordre, on peut exiger qu'un tiers garantisse le payement à l'échéance; cette garantie porte le nom d'*aval* et se donne sur le billet lui-même ou par acte séparé (art. 141, 142, 187 du C. de comm.) Le donneur d'*aval* doit avoir la capacité légale requise pour souscrire une lettre de change; il est tenu par les mêmes voies que les tireurs ou les endosseurs, et, par conséquent, soumis à la juridiction commerciale, et passible de la contrainte par corps, parce que l'*aval* est un acte de commerce. Autrefois l'*aval*, souscrit par acte séparé, n'entraînait pas la contrainte par corps; cette distinction a disparu. Le donneur d'*aval* est obligé, *solidairement* avec tous les signataires, au payement de la lettre de change; il contracte envers le créancier du cautionné les obligations dont ce dernier est tenu à l'égard dudit créancier. D'ailleurs ces règles, qui sont applicables à défaut de conventions particulières, peuvent être modifiées; celui qui donne un *aval* est en droit de stipuler qu'il ne sera pas tenu solidairement, que la contrainte par corps ne l'atteindra pas, etc.

La souscription d'un *aval* n'est soumise à aucune forme spéciale : les mots *bons pour aval* et la signature du souscripteur sont la formule ordinaire, lorsque l'*aval* est donné sur le billet même. Lorsqu'il est souscrit par acte séparé, il peut être donné devant notaire, sous seing privé, et même par lettre missive.

L'*aval* étant une garantie nouvelle donnée aux intéressés, il va sans dire que le tireur, les endosseurs et l'accepteur, tenus à un autre titre au payement de la lettre de change, ne peuvent le donner.

AVALAGE s. m. (a-va-la-je — de *à* et *val*). Nom que l'on donnait autrefois à la descente d'un bateau sur une rivière : *L'*AVALAGE *est difficile en cet endroit*. ‖ Route que suivent les bateaux pour descendre une rivière, dans quelque endroit particulier : *L'*AVALAGE *est à la troisième arche du pont*. ‖ Droit que l'on payait pour descendre une rivière.

— Pêch. Droit de mettre des nasses pour prendre le poisson qui descend. ‖ On dit aussi AVALAISON.

— Techn. Descente d'une pièce de vin dans une cave : *Donner un pourboire pour l'*AVALAGE. ‖ Coulage, fuite de vin à travers le tonneau.

— Métall. Dernière opération de l'affinage de la fonte dans la méthode comtoise, bourguignonne, etc. Elle consiste à ramener la loupe au-dessus des charbons et devant les tuyères, afin qu'elle se liquéfie de nouveau et repasse en gouttelettes sous le vent, qui achève d'en chasser le carbone et les matières étrangères.

AVALAISON s. f. (a-va-lè-zon — rad. *aval*). Cours d'eau torrentiel qui se forme à la suite de pluies abondantes ou de la fonte subite des neiges : *Il est survenu une* AVALAISON *qui a inondé toute la campagne*. (Lav.) On dit aussi AVALASSE.

— Par ext. Amas de pierres roulées et déposées sur le rivage par les eaux.

— Navig. Vent frais d'aval durant jusqu'à huit jours et plus, sans varier. ‖ *Avalaison des vents d'amont*, Changement des vents d'amont en vent d'aval.

— Pêch. Droit de mettre des nasses pour prendre le poisson qui descend. On dit aussi AVALAGE.

AVALANCHE s. f. (a-va-lan-che — du bas lat. *avalantia*, formé de *ad*, à; *vallis*, vallée; Jauffret le fait venir du vieux franç. *avaler*, descendre, tomber dans un *val*, dans un *vallon;* suivant Diez, du provenç. *lavanchon*, devenu par corruption *lavanches*, puis *avalanche;* alors l'origine du mot serait *labi*, tomber). Masse de neige qui se détache des hautes montagnes, et roule avec fracas jusque dans les vallées : *La chute d'une* AVALANCHE. *Etre surpris par une* AVALANCHE. *Des moulins avaient été emportés par des* AVALANCHES. (Sully.) *Les* AVALANCHES *ensevelissent quelquefois des villages entiers sous la neige*. (Brongniart.) *C'est un triste privilége des lieux les plus charmants d'attirer les invasions et les* AVALANCHES. (V. Hugo.) *Les* AVALANCHES *causent, en roulant, un vent si violent, qu'il arrive souvent que les hommes et les animaux en sont étouffés*. (Belèze.)

L'*avalanche* a roulé les débris des montagnes.
DELILLE.

Vous suivrez le ravin comblé par l'*avalanche*.
LAMARTINE.

Soudain l'*avalanche* sauvage
Roule et l'entraîne dans son sein
MILLEVOYE.

J'ai vu cent fois l'*avalanche* et l'orage,
L'ours et les loups fondre sur mes brebis.
BÉRANGER.

Plus l'*avalanche* gronde et roule de débris,
Plus la neige s'entasse autour de la caverne.
LAMARTINE.

Que du sommet des monts l'*avalanche* s'écroule
Que des pics escarpés nous ferment le chemin;
Qu'avec un grand fracas, de ravin en ravin
L'impétueux torrent s'écoule. BLONDEAU.

— Par anal. Grande masse d'objets qui roulent ensemble d'un lieu élevé : AVALANCHE *de terre*. AVALANCHE *de pierres. La Norvége éprouve beaucoup de ravages par des* AVALANCHES *de pierres*. (M.-Brun.) *Des* AVALANCHES *de pierres noires vomies jadis par les gueules d'une centaine de cônes volcaniques éteints*. (Lamart.)

— *Avalanches venteuses*, Tourbillons de neige dure entraînée par un vent impétueux.

— Par exagér. Multitude, grande quantité, en parlant des personnes ou des choses : *Une* AVALANCHE *de discours, de mandements, d'injures*, etc. *Ces fêtes nous amenèrent une* AVALANCHE *de provinciaux. Des* AVALANCHES *de cuisinières, de soubrettes s'élancent en jasant dans la rue*. (Soubeiran.) *Quand la critique n'a rien à guérir, il faut qu'elle se taise et qu'elle laisse passer les* AVALANCHES *de comédiens médiocres et de comédiennes impuissantes*. (J. Janin.) *Cette* AVALANCHE *d'épigrammes fut comme la fin d'une batterie de canons opposée à une fusillade* (Balz.). *Elle s'était ordonné à elle-même de ne songer à cette* AVALANCHE *de soucis qu'en un seul moment, et pour prendre un parti définitif*. (Balz.) *Elle nous disait cette parole au retour d'une première représentation d'une pièce qui avait réussi et contre laquelle elle prévoyait une* AVALANCHE *de feuilletons*. (Balz.) *Je devine sous tout cela une* AVALANCHE *de dîners et de raouts*. (Alex. Dum.) *C'était une* AVALANCHE *de dentelles*. (H. Castille.) *Une* AVALANCHE *de bouteilles, de tabourets, de tables tomba sur lui*. (H. Castille.)

— Rem. Quelques-uns écrivent et prononcent *avalange;* mais c'est par abus.

— **Épithètes**. Enorme, immense, épouvantable, effroyable, neigeuse, pesante, lourde, durcie, bruyante, retentissante, roulante, bondissante, inévitable, mortelle, dévastatrice.

— **Encycl.** Les *avalanches*, nous venons de

le dire, sont des masses de neige qui se détachent brusquement des hautes montagnes, se grossissent dans leur course, acquièrent un grand volume et se précipitent avec une si effroyable rapidité dans le fond des vallées, qu'elles entraînent tout ce qui se trouve sur leur passage, les arbres, les rochers et les habitations.

En hiver, ce sont les vents qui déterminent la formation des *avalanches*. Un grand froid peut produire le même effet : il saisit les molécules de la neige, la réduit en poussière, et celle-ci, dans cet état, n'ayant plus d'adhérence avec les corps qu'elle couvre, glisse des flancs des montagnes dans les vallées. Au printemps, la fonte des neiges devient la principale cause des *avalanches*. C'est à cette époque aussi qu'elles sont le plus redoutables. Lorsque les rayons solaires commencent à acquérir de la force, il semblerait que la superficie des masses de neige devrait se fondre en premier lieu; il n'en est pas ainsi : la terre s'échauffe, communique sa chaleur à ces masses de neige, en diminue l'adhérence avec le sol et les détache du flanc des montagnes. C'est alors qu'elles roulent avec fracas et vont porter au loin l'épouvante et la destruction.

La moindre agitation de l'air peut provoquer la chute des *avalanches*. Aussi les guides sont-ils dans l'usage de recommander aux voyageurs un silence absolu, quand il s'agit d'effectuer le passage des endroits dangereux. Les sonnettes des mulets sont ensuite tamponnées pour amortir tout bruit. Dans certains cas, au contraire, on amène les masses de neige à se précipiter à l'aide de quelques coups de fusil. On peut alors sans appréhension fâcheuse continuer à s'engager dans la montagne. Dans les Alpes, on recommande encore aux touristes de ne pas arrêter leurs regards sur les *avalanches*, quand même leur direction ne paraît pas être dangereuse. Celles-ci causent, en effet, une si grande agitation dans l'air, un vent si impétueux, que souvent les hommes et les animaux en sont étouffés.

Il est cependant possible de se soustraire par la fuite aux dangers des *avalanches*. Leur marche n'a rien d'imprévu. Toujours, elles s'accompagnent, dans les montagnes et les vallons, d'un tremblement et d'un bruit égal à celui du tonnerre.

Ajoutons que les forêts qui couvrent les flancs inférieurs des hautes montagnes suffisent souvent pour arrêter la marche des *avalanches*. Ce phénomène devient ainsi d'autant plus fréquent et redoutable, que les montagnes où il prend naissance sont plus dépouillées. Si quelques villages situés aux pieds des montagnes subsistent malgré les ravages du terrible fléau, c'est uniquement grâce aux bouquets de bois et aux masses de rochers, qui empêchent l'*avalanche* d'arriver jusqu'à eux.

Les exemples d'*avalanches* célèbres ne sont malheureusement que trop nombreux, et il ne nous faudrait pas rechercher bien loin pour trouver un aliment à la curiosité de nos lecteurs. Nous citerons néanmoins de préférence la catastrophe qui arriva, le 19 mars 1755, à Bergamoletto, village situé dans la vallée de Stura. Toutes les maisons de cette localité furent renversées par l'éboulement de deux énormes masses de neige, venues de la montagne voisine, et qui n'avaient pas moins de soixante pieds d'élévation. Vingt-deux personnes s'y trouvèrent ensevelies. Un service de sauvetage fut immédiatement organisé; mais on dut bientôt renoncer à tout espoir de succès. Cependant, cinq jours après, l'un des habitants, le nommé Rochia, qui avait pu échapper aux atteintes du fléau, voulut, aidé de son fils et de ses deux beaux-frères, renouveler les tentatives. Son but était simplement de retirer quelques effets et de donner la sépulture à sa famille. Il ouvrit la neige et y jeta de la terre, pour en activer la fonte. Depuis le 24 avril, la neige diminuait à vue d'œil. Rochia, dont les espérances redoublaient, rompit, avec une barre de fer, la glace épaisse de près de 2 mètres, et y enfonça une longue perche. Il crut sentir les maisons; mais la nuit étant venue, il remit son travail au lendemain.

Ce jour-là, aidé de ses beaux-frères, il découvrit enfin son habitation. Aucun être, ni vivant ni mort, ne s'y trouvait. Ils cherchèrent l'étable, éloignée de deux cent quarante pas. A peine y furent-ils arrivés, qu'ils entendirent un de ces cris de suprême appel, comme en poussent ceux qui luttent contre la mort. C'était la femme de Rochia. Ils parvinrent à la tirer de son tombeau, avec sa sœur et sa fille âgée de treize ans.

Parmi les animaux enfouis avec ces pauvres femmes, se trouvait une chèvre prête à mettre bas; le lait que cette heureuse coïncidence fournit à ces infortunées fut à peu près leur unique ressource, jusqu'au jour où elles sortirent encore vivantes de ce tombeau anticipé. Cette horrible réclusion avait duré plus de trente jours.

Signalons ici, par anticipation, cette propriété de la neige de former des abris qui ne sont pas dépourvus d'une certaine chaleur. On sait que les perdrix se couchent en hiver sous la neige, où les chasseurs vont les chercher avec des chiens dressés à cet effet. Dans les dernières explorations aux régions polaires, des cabanes de neige ont servi de refuge à une multitude d'hommes qui n'auraient pu supporter l'âpre température du dehors.

AVALANT (a-va-lan), part. prés. du v. Avaler : *Je restai deux heures planté devant un magasin de fruits secs et de viandes fumées,* AVALANT *des yeux tout ce que je voyais.* (Chateaub.) *Un Tartare,* AVALANT *comme l'eau les plus forts esprits, ne s'enivre qu'avec d'énormes quantités, qui tueraient un Italien ou un Indou.* (M.-Brun.)

AVALANT, ANTE adj. (a-va-lan, an-te — rad. *aval*). Navig. Qui descend le cours de l'eau : *Bateau* AVALANT. *Barque* AVALANTE. *Bois* AVALANTS. *La manœuvre de bateaux montants et* AVALANTS *entre les deux gares de chaque pont sera faite par le chef ou au moins par un de ses aides.* (Règlem. administr.)

— Constr. *Arche avalante*, Arche d'un pont sous laquelle le courant de l'eau est très-rapide.

— s. m. Bateau avalant : *L'*AVALANT *a heurté et coulé le montant.*

AVALASSE s. f. (a-va-la-se) V. AVALAISON.

AVALE s. f. (a-va-le — rad. *aval*). Art. vétér. Table de la face interne des dents du chien et du cheval. ‖ Se dit aussi pour AVALURE.

AVALÉ, ÉE (a-va-lé), part. pass. du v. Avaler. Que l'on avale, que l'on a avalé : *Un morceau trop gros et* AVALÉ *trop vite.*

— Par ext. Pendant, en parlant de quelques parties du corps, chez l'homme et chez les animaux : *Avoir les joues* AVALÉES, *les épaules* AVALÉES. *Ce chien a les oreilles bien* AVALÉES. *Ce cheval a le ventre* AVALÉ. *Le verrat doit avoir la tête grosse, le groin court et camus, le cou grand et épais, le ventre* AVALÉ. (Buff.)

— Manég. *Croupe avalée*, Croupe défectueuse qui va en s'abaissant de la partie antérieure à la partie postérieure, défaut très-commun dans certaines races, surtout dans la race comtoise.

— *A bride avalée*, Se disait dans le même sens que *à bride abattue*, c'est-à-dire au grand galop. On a essayé de reprendre cette locution : *Une heure après ma lutte avec le bandit, j'enfilais l'avenue* À BRIDE AVALÉE. (J. Sandeau.)

— Prov. *Morceau avalé n'a plus de goût*, Une fois qu'un plaisir est passé, il n'en reste rien.

AVALE-DRU s. m. (a-va-le-dru). Pop. Homme qui mange très-vite, glouton : *C'est un* AVALE-DRU! *Quels* AVALE-DRU! ‖ Peu usité.

AVALÉE s. f. (a-va-lé — rad. *avaler* dans le sens de *descendre*). Techn. Ce qu'un tisserand peut faire sur son métier sans dérouler les ensouples, soit pour y rouler l'ouvrage déjà fait, soit pour lâcher de la chaîne. Quantité d'étoffe comprise entre la perche et le fauchet, dans l'opération du lainage.

AVALEMENT s. m. (a-va-le-man — rad. *avaler*). Action d'avaler, dans le sens de descendre, d'abaisser; résultat de cette action.

— Action d'avaler, dans le sens d'introduire dans l'estomac par le gosier. ‖ Peu usité.

AVALER v. a ou tr. (a-va-lé — rad. *aval*). Faire passer, faire descendre par le gosier jusque dans l'estomac : AVALER *un verre de vin, un bouillon.* AVALER *un œuf.* AVALER *un os, une arête.* AVALER *une médecine.* AVALER *du poison. Il ne saurait plus rien* AVALER. (Acad.) *Cossé était un bavard fort borné et fort peu compté, qui* AVALAIT *du vin avec mauvaise compagnie, et n'en voyait pas ordinairement de bonne.* (St-Sim.) *Ils n'osent* AVALER *le morceau qu'ils ont dans la bouche.* (La Bruy.) *Les sauvages du Nord* AVALENT *à longs traits l'huile dégoûtante de la baleine.* (Buff.) *Les poissons tirent l'air de l'eau qu'ils* AVALENT *sans cesse par leur bouche, et qu'ils rejettent par leurs ouïes.* (B. de St-P.) *La flatterie est comme le serpent, qui lèche longtemps sa proie avant de l'*AVALER. (Mme Roland.) *Le jeune athlète détacha proprement une aile, et l'*AVALA *d'une bouchée.* (Brill.-Sav.) *Pendant cette conversation, les dames avaient préparé d'excellent thé, dont nous* AVALÂMES *plusieurs tasses.* (Brill.-Sav.) *Les cétacés* AVALENT *leurs aliments sans les mâcher.* (J. Macé.) *Les oiseaux* AVALENT *souvent de petites pierres.* (A. Karr.) *Je porterai la lettre dans le parement de mon habit, et je l'*AVALERAI *si l'on me prend.* (Alex. Dum.) *Il saisit la coupe,* AVALE *le breuvage qu'il croyait mortel, et paraît satisfait.* (Thiers.)

. J'*avalais* au hasard
Quelque aile de poulet dont j'arrachais le lard.
BOILEAU.

Je lui fis avec peine *avaler* une goutte
D'un flacon de vin vieux que j'avais pour ma route.
LAMARTINE.

— Absol. *Il me répondit que ce qui le fatiguait le plus était d'*AVALER. (Brill.-Sav.)

Son seigneur rit, et surtout il prend garde
Que le galant n'*avale* sans mâcher.
LA FONTAINE.

— Par ext. Absorber, consommer, dévorer : AVALER *un héritage. Il* EUT *bientôt* AVALÉ *son patrimoine. De simples bourgeois ont eu l'audace d'*AVALER *en un seul morceau la nourriture de cent familles.* (La Bruy.) *Les impôts nous* AVALENT *tout.* (Balz.)

— Employer ou effectuer rapidement, se débarrasser de, se soustraire à : *J'*AVALE *ce voyage comme une médecine.* (Mme de Sév.) *Je m'en allai seul de mon côté, ne sachant trop comment* AVALER *le temps.* (G. Sand.) ‖ Peu usité en ce sens.

— Prononcer indistinctement ou incomplétement : AVALER *ses mots.* AVALER *les finales.* ‖ Lire rapidement et avec avidité : *Ceux qui ont beaucoup de temps à eux et beaucoup de livres, en* AVALENT *tant qu'ils peuvent et se mettent tant de sortes de choses dans la tête, que le bon Dieu n'y connaît plus goutte.* (G. Sand.)

— Fig. Endurer, subir : AVALER *des injures, des refus. Il n'y a que le premier obstacle qui coûte, on* AVALE, *après, la honte.* (Boss.) *C'est à vous de l'y résoudre, et de lui faire* AVALER *la chose le mieux que vous pourrez.* (Mol.) *Les Mailly trouvèrent cette place, avec raison, bien mauvaise; mais il la fallut* AVALER. (St-Sim.) *M. le Prince fut forcé d'*AVALER *des louanges.* (Mme de Sév.) *En vérité, ma fille, il faut songer à ceux qui sont plus malheureux que nous, pour nous faire* AVALER *nos tristes destinées.* (Mme de Sév.) *En habile déclamateur, il me faisait* AVALER *à longs traits toute l'amertume de cette réflexion.* (Dider.) *Mes amis me répondirent que quelques louanges lui feraient* AVALER *les vérités que je voudrais dire.* (Chateaub.) *Il n'y a guère de profits, allez, pour les pauvres grisettes, et, par-dessus le marché, on leur fait* AVALER *tant d'insolences!* (G. Sand.) *Allons! il faut* AVALER *ma sottise. C'est bien fait; je le mérite; c'est ma faute.* (Th. Leclercq.)

Il te faudrait des cœurs pleins de fausses tendresses,
De ces femmes aux beaux et louables talents,
Qui savent accabler leurs maris de caresses,
Pour leur faire *avaler* l'usage des galants.
MOLIÈRE.

‖ Se pénétrer de, ou laisser pénétrer en soi : *Bien des gens, qui ne voient point les conséquences,* AVALENT, *sans y prendre garde, le poison qui est caché dans les principes.* (Boss.) *Il commence par la flatterie, car c'est en la caressant qu'on veut lui faire* AVALER *le poison des mauvaises doctrines.* (Boss.) *Il* AVALAIT *à longs traits le plaisir de la voir.* (Hamilt.)

— Fam. Croire sottement : *C'est un homme qui* AVALE *tout.* (Tallem. des Réaux.) *Il n'y a rien de si impertinent et de si ridicule qu'on ne fasse* AVALER, *lorsqu'on l'assaisonne en louange.* (Mol.) *Les flatteurs, les fourbes, les calomniateurs, ceux qui ne délient leur langue que pour le mensonge et l'intérêt, lui font* AVALER *tout ce qui leur plaît.* (La Bruy.)

— Loc. fam. *Ne faire que tordre et avaler*, Manger avidement et presque sans mâcher : *Quand il a faim, il est un peu glouton, car il mange des deux mâchoires et* NE FAIT QUE TORDRE ET AVALER. (Damas-Hinard.) ‖ *Avaler quelqu'un*, En venir à bout, le mettre à la raison :

Il est sans doute dans ces lieux
Un brave que rien n'épouvante :
Eût-il six pieds, qu'il se présente,
Et je l'*avale* sous vos yeux.
PONS DE VERDUN.

‖ *Avaler quelqu'un des yeux*, ou absol., l'*avaler*, Le regarder avec colère, avec une fureur concentrée : *Il s'approchait de moi et m'*AVALAIT DES YEUX. *Mon Dieu, ma tante, il ne faut pas m'*AVALER *pour cela.* (Coignard.) ‖ Se prend aussi en bonne part : *Cette mère* AVALAIT DES YEUX *son fils, qu'on venait de couronner.* ‖ *Avaler quelque chose des yeux*, Désirer boire ou manger quelque chose que l'on a sous les yeux, et dont on ne peut disposer : *Le petit maraudeur* AVALAIT *des yeux ces belles poires.*

Un jour, deux pèlerins sur le sable rencontrent
Une huître que le flot y venait d'apporter :
Ils l'*avalent des yeux*, du doigt ils se la montrent;
A l'égard de la dent, il fallut contester.
LA FONTAINE.

— *Avaler sa langue*, S'ennuyer, bâiller outre mesure. ‖ Se taire : *Il aurait mieux fait d'*AVALER SA LANGUE *que de parler de la sorte.* ‖ Familièrem. Mourir, parce que les morts ne parlent plus.

— *Avaler un bouillon*, Faire une fausse spéculation, éprouver une perte considérable. ‖ On dit plus souvent *Boire un bouillon.* ‖ *Avaler la pilule, le morceau, la médecine*, Se soumettre à une chose pour laquelle on a beaucoup de répugnance : *Laissez discourir le monde puisqu'il veut parler : il y aurait quelque chose de moins mortifiant dans son oubli, et il faut* AVALER LA MÉDECINE *comme Dieu la prépare.* (Boss.) *Son excellence me dore* LA PILULE, *que* J'AVALERAI *tout doucement, non sans en sentir l'amertume.* (Le Sage.) *Cette aventure est plus triste que l'autre. M'en croirez-vous? Je suis votre ami :* AVALEZ *doucement* LA PILULE. (Danc.)

Ma sœur, tout doucement *avalez la pilule.*
REGNARD.

Un tas d'originaux, d'ennuyeuses commères,
Qui me font *avaler* cent *pilules* amères.
DESTOUCHES.

‖ *Avaler le calice, avaler le calice jusqu'à la lie*, Etre accablé, rassasié de douleur ou d'humiliations. On dit mieux *Boire le calice.* ‖ *Avaler des couleuvres*, Essuyer des mortifications, des dégoûts, sans pouvoir manifester son mécontentement. ‖ *Faire avaler des couleuvres à quelqu'un*, Lui faire croire des choses exagérées, impossibles. ‖ *Avaler quelque chose comme l'eau, comme un verre d'eau, comme un verre de vin*, Le faire sans répugnance, sans peine, sans remords : AVALER *l'iniquité* COMME L'EAU. *C'est un de ces gens qui ne se font non plus de conscience de tuer un homme que d'*AVALER UN VERRE DE VIN. (Mol.) *Le crime vous est nécessaire, vous l'*AVEZ AVALÉ COMME DE L'EAU *qui coule sans se faire sentir.* (Mass.) *Cet homme, en apparence si ouvert, si aimable, si fait exprès pour jeter de la poudre aux yeux* AVALE *la trahison et l'iniquité* COMME L'EAU. (St-Sim.) ‖ *Avaler quelque chose comme miel, plus doux que miel, plus doux que confiture doux comme lait*, etc., Le croire, l'accepter avec plaisir : *Elle* AVALAIT *cela* PLUS DOUX QUE LES CONFITURES. (Hamilt.) *J'*AVALAI COMME *beau* MIEL *ces douces paroles.* (Le Sage.) *J'*AVALAI *tout cela* DOUX COMME LAIT. (Le Sage.) ‖ Voltaire a dit dans le même sens Avaler comme du vin de Champagne : *On juge au hasard, on n'examine rien, on* AVALE *la calomnie* COMME DU VIN DE CHAMPAGNE. (Volt.) ‖ *En faire avaler*, En faire accroire : *On lui* EN FAIT AVALER *bien d'autres.* (Acad.) *Dieu sait que, depuis une heure, tu m'*EN FAIS AVALER *de toutes les couleurs.* (Ch. Nod.) *Ce sera toujours comme dans notre ménage, elle me* FERA AVALER *tout ce qu'elle voudra.* (Fr. Soulié.) *Cessons de nous entortiller de mensonges plus ou moins agréables; vous n'avez pas la prétention de m'*EN FAIRE AVALER *davantage.* (Balz.) *Il faut attendre que nous soyons morts pour nous* FAIRE AVALER *cela.* (Ste-Beuve.) ‖ *Faire avaler le goujon à quelqu'un*, Lui faire accroire, par plaisanterie, par malice, une chose fausse et ridicule.

— Loc. prov. *Il avalerait la mer et ses poissons*, Se dit d'un homme qui a une grande soif, et fig. d'un homme très-cupide.

— Argot. *Avaler le luron*, Communier. ‖ ‖ *Avaler sa cuiller*, S'enfuir, s'évader. ‖ *Avaler sa gaffe*, Mourir. Cette périphrase appartient surtout à l'argot des marins.

S'avaler, v. pr. Etre avalé : *Cette drogue ne* S'AVALE *pas sans dégoût. Cela* S'AVALE *facilement, difficilement.*

— Fam. *On aurait dit qu'ils allaient s'avaler*, Se dit de deux personnes très-irritées l'une contre l'autre, et qui se menacent de la voix et du geste.

— Fig. Etre accepté, souffert patiemment : *De pareils outrages ne sauraient* S'AVALER.

AVALER v. a. ou tr. (a-va-lé — rad. *aval*). Comm. Mettre son aval sur : AVALER *un billet à ordre, une lettre de change.*

AVALER v. a. ou tr. (a-va-lé — rad. *aval*). Faire descendre, abaisser : AVALER *du vin dans la cave. Quand autour du roi quelqu'un* AVALAIT *son chaperon, les plus près du roi lui faisaient place; c'était une marque qu'il voulait parler au roi.* (St-Sim.) ‖ Ce sens est complétement vieilli.

— Hortic. *Avaler une branche*, La couper près du tronc.

— Véner. *Avaler la botte au limier*, La lui ôter, pour qu'il puisse chasser en liberté. ‖ *Ce limier avale sa botte*, Se dit lorsqu'il la passe lui-même par-dessus son oreille, et s'échappe.

— Mar. *Faire avaler la toile*, Ménager quelques plis d'une voile, sous la ralingue, en la cousant, pour empêcher qu'elle ne se déchire par l'effort du vent qui tend à la faire allonger ou adonner. ‖ On dit aussi *Faire boire la toile.*

— Métall. *Avaler la loupe*, En terme de forges, soulever la loupe ou masse de fer incandescente au-dessus de la tuyère, pour permettre au charbon de tomber dessous et de former un lit sur lequel on replace la loupe. C'est la dernière opération de l'affinage, dans les usines de l'Est.

— Techn. Chez les chapeliers, *Avaler la ficelle*, La faire descendre du haut de la forme jusqu'en bas.

— v. n. ou intr. Descendre :

Fortune ainsi va par le monde,
Quand l'un *avale*, l'autre monte.
Chronique de saint Clément.

Ce sens est tout à fait vieux.

— Navig. Descendre le courant : *Ce bateau* AVALE. ‖ Peu usité.

S'avaler, v. pr. Pendre, descendre trop bas, devenir avalé : *Le ventre de ce cheval, le ventre de cette jument* S'AVALE, *commence à* S'AVALER.

AVALERESSE s. f. (a-va-le-rè-se — rad. *aval*). Techn. Nom donné, dans les charbonnages du Nord, à tout puits qui n'est pas encore arrivé au terrain houiller, et dont l'existence n'a pas encore été assurée par les travaux d'usage : *La pompe élévatoire la plus simple est celle que l'on emploie dans le fonçage des* AVALERESSES. (A. Burat.)

AVALE-TOUT s. Pop. Personne qui dévore, qui mange énormément : *Un, une* AVALE-TOUT. *Des* AVALE-TOUT.

— Par ext. Prodigue, dissipateur : *Mais vous avez été, comme moi, un* AVALE-TOUT. (M. Rosier.)

AVALE-TOUT-CRU s. m. Pop. Personne qui mange beaucoup : *Des* AVALE-TOUT-CRU.

— Dans l'argot des voleurs de bijoux, Filou mis élégamment, qui, dans un magasin de joaillerie, fait étaler devant lui force perles et force diamants, et qui, sous prétexte de les examiner de près, les porte à la hauteur de sa bouche et en avale adroitement un certain nombre.

AVALETTE s. f. (a-va-lè-te). Pêch. Morceau de bois de six à sept pouces, fixé sur une grosse ligne, entre deux nœuds, et servant à la pêche au libouret.

AVALEUR, EUSE s. (a-va-leur, eu-ze — rad. *avaler*). Pop. Personne qui avale, qui

mange ou boit certaines choses avec excès : *Un* AVALEUR *d'asperges. Un* AVALEUR *de tisanes. Un* AVALEUR *de bouillons médicinaux. Un* AVALEUR *de vin de Champagne.* ‖ Personne qui mange beaucoup et avec avidité : *Quel* AVALEUR! *C'est une* AVALEUSE *insatiable. Tenez-vous bien, celui-ci est un grand* AVALEUR. (Sat. Ménippée.)

— Par ext. Personne qui absorbe quelque chose en grande quantité :

> Chamarré de vieux oripeaux,
> Ce roi, grand *avaleur* d'impôts,
> Marche entouré de ses fidèles.
> BÉRANGER.

— Loc. prov. *C'est un avaleur de pois gris.* Se dit d'un gourmand, d'un glouton. Se dit aussi d'un charlatan. ‖ *C'est un avaleur de charrettes, de charrettes ferrées*, C'est un fanfaron, un matamore : *A qui en a-t-il donc, cet* AVALEUR DE CHARRETTES? (Campistron.) ‖ On dit dans le même sens : *C'est un avaleur de gens.*

— Ornith. *Avaleur d'or*, Nom vulgaire du héron gigantesque, à cause de son excessive gloutonnerie.

AVALI s. m. (a-va-li). Bot. Genre d'anones du Malabar dont la racine est employée en médecine.

AVALIES s. f. pl. (a-va-lî — rad. *avaler*, mettre en bas, parce que ces laines proviennent de l'abatis des bouchers). Comm. Laines de mouton, dont on fait la trame des étoffes; elles proviennent des peaux, et sont très-inférieures aux laines de toison.

AVALISTE s. m. (a-va-li-ste — rad. *aval*). Comm. Celui qui donne un aval, donneur d'aval.

AVALLON (*Aballo*), ville de France (Yonne), ch.-lieu d'arrond., à 49 kilom. S.-E. d'Auxerre, à 222 kilom. S.-E. de Paris, sur le Cousin; pop. aggl. 4,735 hab. — pop. tot. 5,533 hab. L'arrond. comprend 5 cant., 71 comm. et 44,672 hab. Tribunaux de première instance, de commerce et de justice de paix; collége communal; bibliothèque publique. Récolte de vins renommés; carrières de pierres, blocs granitiques; minerai de fer. Fabriques de draps, merrain, poinçons; moulins à foulon, tanneries, papeteries, filatures de laine. Commerce de grains, vins, bois, laines, bétail, chevaux.

Délicieusement située sur la rive droite d'une petite rivière, à l'issue d'une jolie vallée bordée de coteaux fertiles en excellents vins, cette ville est régulièrement bâtie, formée de rues larges, propres, bien percées, et possède plusieurs belles promenades. Celle du Petit-Cours offre une vue charmante sur les sites des environs, qui pourraient rivaliser avec ceux de la Suisse. L'hôpital général, la salle de spectacle et le portail de l'église, qui présente, dans son architecture gothique, des colonnes torses d'un genre bizarre et d'une extrême délicatesse, sont les seuls édifices un peu remarquables d'Avallon.

La ville moderne occupe l'emplacement de l'ancienne Aballo de l'*Itinéraire* d'Antonin et des *Tables* de Peutinger. Au VIe siècle, c'était une place forte que se disputèrent, dans la suite, les rois de France et les ducs de Bourgogne. Robert le Pieux assiégea sans succès le château d'Avallon; mais, plus tard, ayant été mis en possession de cette forteresse féodale, il la fit démanteler, et, aujourd'hui, il ne reste aucune trace de ce vieil édifice. En 1433, Charles VII s'empara de cette place; peu après, le duc Philippe le Bon y rentra et replaça cette ville sous la domination de la maison de Bourgogne. A la mort de Charles le Téméraire, Avallon fut réuni à la couronne de France. Les ligueurs pillèrent cette ville en 1594.

AVALLONAIS, AISE s. et adj. (a-va-lo-nè, è-ze — rad. *Avallon*). Géogr. Habitant d'Avallon; qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

AVALOIR s. m. (a-va-loi-re — rad. *aval*). Pêch. Sorte de nasse.

AVALOIRE s. f. (a-va-loi-re — rad. *avaler*). Pop. et bas. Bouche, gosier, au point de vue de l'appétit des personnes : *Quelle* AVALOIRE! *C'est une belle* AVALOIRE. *Voilà la première* AVALOIRE *du département.*

> Quelle *avaloire!*
> Un muid ne lui suffirait pas.
> *Théâtre italien.*

> Quand je m'éveille, je veux boire,
> Je sens en feu mon *avaloire.*
> CHR. BALLARD.

— Par anal. Ouverture d'une cavité profonde où quelque chose s'engouffre : *Cet événement fit grand bruit, il donna du poids aux réclamations pour la suppression de ces* AVALOIRES *d'eau* (*bouches d'égout*). (Balz.) ‖ Peu usité, mais très-juste.

— Par ext. Prodigalité, facilité à dévorer du bien : *Assurément, si cette femme a mangé tout l'argent qu'elle a tiré de sa fille et de moi depuis vingt ans, il faut qu'elle ait une terrible* AVALOIRE. (J.-J. Rouss.)

— Pêch. Digue faite pour pêcher des saumons dans une rivière.

AVALOIRE s. f. (a-va-loi-re — rad. *aval*). Techn. Courroie qui, fixée au brancard, descend derrière les cuisses du cheval, et sert toutes les fois que l'animal agit d'avant en arrière, c'est-à-dire lorsqu'il recule ou qu'il retient la voiture dans une descente. ‖ Outil dont se servent les chapeliers pour *avaler* la ficelle.

AVALONIUS (Elvan). Apôtre de la Grande-Bretagne, au IIe siècle de l'ère chrétienne. Suivant les traditions anglaises, il convertit le roi Lucius et toute sa cour, et fut nommé évêque de Londres par le pape Eleuthère. Mais ces faits passent assez généralement pour fabuleux.

AVALOS (Ferdinand-François D'), marquis de Pescaire, l'un des plus habiles capitaines de Charles-Quint, appartenait à une noble et ancienne famille du royaume de Naples, originaire d'Espagne. Il entra jeune encore au service militaire, et fut fait prisonnier à la bataille de Ravenne, en 1512. Il employa le temps de sa captivité à composer un *Dialogue sur l'amour*, qu'il dédia à son épouse Victoria Colonna, femme célèbre par son esprit et sa beauté. Rendu à la liberté, il contribua beaucoup au recouvrement du Milanais. En 1525, son habileté et sa valeur servirent puissamment à décider le succès de la bataille de Pavie en faveur des troupes impériales. Il mourut la même année, à l'âge de trente-six ans.

AVALOS (Alphonse D'), marquis de Guasto, neveu du précédent, combattit sous ses ordres, et devint, après lui, lieutenant général des armées de Charles-Quint. Il fut blessé à la Bicoque, et prit une part glorieuse à la victoire de Pavie. En 1535, il accompagna l'empereur dans son expédition de Tunis, et se rendit quelque temps après à Venise, en qualité d'ambassadeur. Reprenant ensuite l'épée, il fit lever le siége de Nice à Barberousse et au comte d'Enghien; mais, l'année suivante, ce dernier le défit complétement à la bataille de Cérisoles. Il mourut en 1546.

AVALOS (Constance D'), femme poëte, sœur du marquis de Guasto, vivait dans la première moitié du XVIe siècle, et fut mariée à Alphonse Piccolomini, duc d'Amalfi, qui la laissa veuve de bonne heure. Ses poésies, dont on vante la grâce et la douceur, ont été recueillies dans les *Rime di nobilissime Donne* (Lucques, 1559).

AVALURE s. f. (a-va-lu-re — rad. *avaler*, dans le sens de *descendre*). Art vétér. Génération apparente et accidentelle d'une nouvelle corne, dans une partie seulement ou dans toute l'étendue de la muraille. ‖ Maladie que l'excès ou le caractère trop échauffant de la nourriture développe chez les jeunes serins et autres petits oiseaux que l'on élève à la brochette. Elle les fait maigrir, leur fait durcir, grossir et *avaler* le ventre.

— *Plaie qui tombe en avalure*, Plaie qui, en se cicatrisant, forme un bourrelet au sabot du cheval.

— Par ext. Excavation, enfoncement, tranchée pratiquée naturellement : *Au crépuscule, il gagna la falaise par des détours, descendit par une* AVALURE *taillée à pic dans la falaise.* (A. Karr.)

— **Encycl.** La pousse de la corne des chevaux, connue sous le nom d'*avalure*, commence à l'endroit où le sabot s'unit à la peau, et se projette de haut en bas, en poussant l'ancienne corne jusqu'au bord inférieur de la paroi. Cette descente de corne, toujours déterminée par quelque altération morbide, est constamment marquée par des irrégularités, des bourrelets, une espèce de cercle, souvent une dépression, et quelquefois une désunion. Le cheval est dit faire pied neuf ou quartier neuf, suivant que l'*avalure* est générale ou n'intéresse qu'un des quartiers. L'*avalure* peut devenir utile, comme dans les plaies à la peau du bourrelet et dans celles que l'on fait à l'angle quand on en extirpe une portion; dans ce cas, on doit en favoriser le développement, en tenant le sabot souple, en parant et en ferrant aussi souvent que possible.

AVANÇAGE s. m. (a-van-sa-je — rad. *avancer*). Permission donnée à des voitures publiques de stationner au delà de la limite fixée. ‖ Lieu où elles stationnent en vertu de cette permission. ‖ Point qui leur est fixé comme limite.

AVANÇANT (a-van-san) part. prés. du v. Avancer : *Les inventions des hommes vont en* AVANÇANT *de siècle en siècle.* (Pasc.) *Toutes les bêtes de trait et de somme, en* AVANÇANT *en âge, croissent moins par les jambes que par le corps.* (P.-L. Courier.)

AVANCE s. f. (a-van-se — rad. *avancer*). Tout ce qui est en avant relativement à une autre chose, et principalement toute partie de bâtiment qui fait saillie sur la rue ou sur un alignement quelconque : *Corniche, entablement, balcon qui fait, qui forme* AVANCE. *Terrasse en* AVANCE *sur le jardin. On donne de l'*AVANCE *aux bords des toits, pour mettre les murs à l'abri des eaux pluviales.*

— Distance dont on dépasse quelqu'un ou quelque chose qui suit la même direction : *Nous atteignîmes le vaisseau ennemi, malgré toute l'*AVANCE *qu'il avait sur nous.* (Volt.) *Je la laissai prendre de l'*AVANCE, *et rentrai sans la rencontrer.* (G. Sand.) *La cavalcade avait pris de l'*AVANCE *sur eux.* (G. Sand.)

> A peine séparés par une courte *avance*,
> Les fuyards n'avaient plus qu'une faible espérance.
> LAMARTINE.

‖ La distance est quelquefois évaluée par le temps, au lieu de l'être par le chemin : *Avoir une heure, une journée d'*AVANCE *sur quelqu'un. Chaque jour le soleil prend environ trois quarts d'heure d'*AVANCE *sur la lune.*

— Par ext. Tout ce qui, étant déjà fait, sert à faire plus rapidement ou plus facilement quelque autre chose : *C'est une grande* AVANCE *dans un procès que d'avoir tous les titres en main.* (Trév.) *C'est une grande* AVANCE, *quand on veut bâtir, que d'avoir des matériaux.* (Acad.) *J'ai rassemblé et mis en ordre tous les matériaux qui doivent me servir à composer cette* AVANCE. (Lav.)

— Payement anticipé, à rabattre sur celui ou ceux qu'on devra faire plus tard : *Faire une* AVANCE *à un employé, à un ouvrier. On lui a retenu les* AVANCES *qui lui avaient été faites. L'intérêt des* AVANCES *est dû au mandataire à dater du jour des* AVANCES *constatées.* (Code Napol.) ‖ Situation qui résulte pour le débiteur de ce payement anticipé : *Je suis avec vous en* AVANCE *de 300 francs.* ‖ Débours fait en prévision d'un profit, ou dans un but d'utilité quelconque. En ce sens, le pluriel est seul usité : *Faire de fortes* AVANCES, *des* AVANCES *considérables. J'en serai pour mes* AVANCES. (Acad.) *S'ils négligeaient leurs manufactures, et s'ils cessaient de faire les grandes* AVANCES *qui sont nécessaires, vous verriez bientôt tomber cette puissance que vous admirez.* (Fén.) *Guillaume Penn avait fait des* AVANCES *considérables dans différentes expéditions dont il avait été chargé.* (Raynal.) *Il fit les* AVANCES *nécessaires à l'établissement de son fils.* (Mignet.) *Si l'homme qui produit chèrement n'obtenait point le remboursement de ses* AVANCES *et des profits équitables, il ne produirait point.* (Rossi.)

— Avantage que l'on prend sur quelqu'un : *Avoir de l'*AVANCE *sur ses concurrents. Cet élève a pris de l'*AVANCE *sur tous ses condisciples. M. de Moreno a pris de l'*AVANCE *sur moi, et les chances sont maintenant pour lui.* (Scribe.) ‖ Quantité plus ou moins grande d'argent dont on peut disposer pour une entreprise quelconque : *C'est un homme qui réussira : il a de la conduite et une certaine* AVANCE. *Il a échoué faute d'une petite* AVANCE. *Certaines professions exigent de fortes* AVANCES. ‖ Action d'anticiper sur quelque chose : *Pardon si je prends un peu d'*AVANCE *sur le débat.* (Cormen.)

— Avantage, amélioration, changement utile : *C'est une grande* AVANCE *que d'avoir l'esprit en repos.* (Mme de Sév.) *Oui, monsieur, je vais me noyer. — La belle* AVANCE! *Fi donc! quelle niaiserie!* (A. de Musset.) *J'ai vu Caroline, je lui ai parlé, et, après avoir bien hésité, je lui ai déclaré mon amour. La belle* AVANCE! *je le lui avais déjà dit.* (Scribe.)

— Tentatives, premières démarches en vue d'une liaison d'amour ou d'amitié, d'une réconciliation, d'un accord. Ne s'emploie guère qu'au pluriel : *Faire toutes les* AVANCES. *En être pour ses* AVANCES. *Repousser les* AVANCES *de quelqu'un. Ce n'est pas lui qui a recherché cette femme; elle a fait les* AVANCES. (Acad.) *Je veux bien me réconcilier avec lui, mais je ne ferai pas les* AVANCES. (Acad.) *Je fus ravi de me raccommoder avec tout le monde, dans un instant où mes* AVANCES *ne se pouvaient attribuer qu'à la générosité.* (De Retz.) *Il n'a pas dédaigné de faire toutes les* AVANCES. (Boss.) *Les malheureux ont tant de peur qu'on ne prenne leurs* AVANCES *pour des bassesses, qu'ils n'en font presque jamais.* (Bussy-Rab.) *Malgré tant de belles* AVANCES, *il la lui gardait bonne, et lui lâchait volontiers quelques brocards.* (St-Sim.) *Jamais les sacramentaires n'avaient fait de si grandes* AVANCES *envers les luthériens.* (La Bruy.) *En amour, c'est naturellement aux hommes à faire les* AVANCES; *mais les femmes les font quelquefois.* (La Bruy.) *Il est aussi dangereux à la cour de faire les* AVANCES, *qu'il est embarrassant de ne les point faire.* (La Bruy.) *Louis XIV avait déjà fait quelques* AVANCES *pour la paix.* (Volt.) *J'imagine que le cœur doit se fermer à toutes les* AVANCES. (J.-J. Rouss.) *La manière dont vous répondîtes à mes* AVANCES *me fit voir que je ne pouvais rien espérer de vous.* (Mme de Tencin.) *Qui s'avise de devenir amoureux d'une reine, à moins qu'elle ne fasse des* AVANCES? (H. Beyle.) *Il pensait au rôle ridicule qu'il allait jouer, en repoussant les* AVANCES *de la plus belle personne du monde.* (G. Sand.) *L'écrivain ne résista pas aux* AVANCES *du conquérant.* (Lamart.) *Boris repoussa avec hauteur les* AVANCES *du duc, qui venait d'être nommé régent par les Etats.* (Mérimée.) *J'ai fait les* AVANCES; *j'ai écrit, on ne m'a pas répondu : ma conscience est nette.* (Scribe.)

> Abaissons-nous à faire des *avances.*
> MOLIÈRE.

> Je n'aime point qu'on me fasse d'*avances.*
> LA FONTAINE.

> Lorsque l'on aime une déesse,
> Elle fait ces *avances*-là. LA FONTAINE.

‖ Action de prévenir quelqu'un : *Ayez plus de bonté et de générosité que les autres; soyez* EN AVANCE *de services et de bienfaits, c'est le moyen de vous élever.* (Mme de Lambert.)

— Banque. *Avance pour le tireur*, Somme que le tireur d'une lettre négociée reçoit au delà du pair. ‖ *Avance pour le donneur*, Somme que le tireur reçoit en moins.

— Admin. marit. Partie de solde et de traitement de table que l'on paye par anticipation aux marins et aux officiers de marine qui entrent en campagne : *L'*AVANCE *est ordinairement égale au tiers de la solde pour la durée présumée de la campagne. L'*AVANCE *n'a pas lieu lorsque les moyens de solder en cours de campagne peuvent être assurés, ce qui arrive fréquemment aujourd'hui.*

— Jurispr. *Avance d'hoirie*, Ce qu'on donne par avance à un héritier :

> Cent louis neufs comptants en *avance d'hoirie.*
> REGNARD.

‖ On dit aussi AVANCEMENT D'HOIRIE. V. AVANCEMENT.

— Astron. *Avance des étoiles sur le soleil*, Quantité (environ quatre minutes de temps ou un degré par jour) dont les étoiles devancent le soleil, et qui, au bout de 365 jours 6 heures, est égale à 24 heures ou 360 degrés.

— Techn. Côté vers lequel on pousse une aiguille particulière d'une montre, pour tendre le ressort de l'échappement et accélérer la marche de tout l'appareil. ‖ Chez les bourreliers, *Avances piquées*, Dessins piqués qui se voient en avant des selles, et principalement des selles anglaises.

— Mécan. *Avance du tiroir*, Disposition du tiroir par laquelle le mouvement de cet organe précède celui du piston, ce qui permet à la vapeur de s'introduire dans le cylindre et de s'en échapper avant que le piston ait fourni sa course entière. V. ENCYCL.

— Loc. adv. *A l'avance, d'avance, par avance*, Par anticipation, avant le temps fixé ou prévu : *Ce n'était pas le moyen d'obtenir l'enregistrement qu'ils demandaient, que de montrer ainsi* PAR AVANCE *à quoi ils veulent s'en servir.* (Pasc.) *Combien un avocat payé* PAR AVANCE *trouve-t-il plus juste la cause qu'il plaide!* (Pasc.) *Je vous réponds assez souvent* PAR AVANCE. (Mme de Sév.) *Nous nous plaignons quelquefois de nos maux, pour nous justifier* PAR AVANCE *de notre légèreté.* (La Rochef.) *Bénissez* PAR AVANCE *la sagesse miséricordieuse de celui qui saura tirer de vos passions un nouvel avantage pour sa gloire.* (Mass.) *S'il a besoin d'argent, vous pouvez lui donner un quartier* D'AVANCE. (Volt.) *On dirait, aux murmures impatients des mortels, que Dieu est obligé de payer leurs vertus* D'AVANCE. (J.-J. Rouss.) *L'imagination nous fait jouir* D'AVANCE *de ce que nous espérons.* (Alibert.) *En thèse générale, une mère fait toujours bien d'apprendre* D'AVANCE *à ses enfants ce qu'ils ne peuvent manquer de savoir par d'autres.* (Mme de Rémusat.) *Dans toute épopée, la catastrophe est prévue* D'AVANCE. (Chateaub.) *Il faut s'attendre* D'AVANCE *à la légèreté, à la perfidie des hommes.* (De Mellian.) *Quand l'hirondelle allait partir pour l'Afrique ou l'Asie, ses petits secouaient* À L'AVANCE *leurs ailes sur les toits.* (E. Quinet.) *Dieu a déterminé* À L'AVANCE *la marche de l'humanité, comme il a déterminé celle des planètes.* (Jouffroy.) *Dans les jours d'ordre et de règle, la scène pour chacun est étroite, le sentier tracé, la vie écrite pour ainsi dire* D'AVANCE. (Lamart.)

> Mes larmes *par avance* avaient su la toucher.
> RACINE.

> Mes entrailles pour toi se troublent *par avance.*
> RACINE.

> L'ingrat, de mon départ consolé *par avance*,
> Daignera-t-il compter les jours de mon absence?
> RACINE.

> ... Expliquez-vous, et croyez *par avance*
> Que votre heur est certain, s'il est en ma puissance.
> MOLIÈRE.

‖ *En avance*, Dans l'état d'une personne ou d'une chose qui devance l'heure fixée ou prévue : *Il vaut mieux être* EN AVANCE *qu'en retard. En hiver, les bonnes montres sont* EN AVANCE. *Est-ce que je suis* EN AVANCE? *— Non, c'est lui qui est en retard.* (Scribe.)

— **Syn. D'avance, par avance.** *D'avance* ne contient que l'idée d'anticipation : *Un habile écrivain se trouve avoir répondu* D'AVANCE, *sans s'en douter, à toutes les objections qu'on devait lui faire.* (J.-J. Rouss.) *Par avance* joint à cette idée celle d'empressement, d'intention spéciale, de prévoyance et de précaution : *Le secret de trouver la mort douce et consolante, c'est de se détacher* PAR AVANCE *de tout ce qu'elle nous enlèvera.* (Mass.)

— **Antonyme.** Retard.

— **Encycl.** Mécan. L'*avance du tiroir* dans les locomotives est, sans contredit, le perfectionnement le plus remarquable qui ait été apporté dans la construction de ces machines, depuis que le génie de l'homme a trouvé dans la vapeur la plus puissante force motrice que l'on connaisse. Cette question a été traitée avec une parfaite lucidité par M. Clapeyron, ancien élève de l'Ecole polytechnique et ingénieur en chef du chemin de fer de Saint-Germain et de Versailles (rive droite), dans un mémoire présenté à l'Académie des sciences en 1842, et intitulé : *Mémoire sur le réglement des tiroirs dans les machines locomotives.* Nous allons emprunter au *Dictionnaire des Arts et Manufactures*, de M. Ch. Laboulaye, une partie du savant rapport de M. Lamé, nommé pour examiner ce travail.

« On pourrait croire, au premier abord, qu'il s'agit uniquement ici de cette disposition connue sous le nom d'*avance du tiroir*, et dont les avantages ont été analysés dans diverses publications; mais, comme on va le voir, le problème pratique que s'est proposé M. Clapeyron, et qu'il a résolu, est plus général et plus important. Pour faire concevoir en quoi consiste ce problème, quelques détails préliminaires sont indispensables.

» Dans toute machine à vapeur, une des faces du piston, dans une double oscillation qui correspond à une révolution complète du volant, traverse quatre périodes distinctes dont les durées relatives ont une influence sur le

travail transmis. Lors de la première, la face du piston est en communication avec la vapeur dans la chaudière, et marche en général dans le sens de la pression qu'exerce cette vapeur. Plus tard, la communication avec la chaudière est interrompue; la vapeur renfermée entre le piston et l'appareil distributeur agit par détente; c'est la deuxième période. La troisième commence à l'instant où la communication s'ouvre, soit avec le condenseur, soit avec l'atmosphère, et finit au moment où cette communication est interrompue; le mouvement du piston est alors ordinairement rétrograde. Enfin, la quatrième période s'étend depuis le moment où la communication se ferme avec le condenseur jusqu'à celui où la communication s'ouvre avec la chaudière; pendant cet intervalle de temps, la vapeur, d'abord à la pression du condenseur, reste emprisonnée entre le piston et l'appareil de distribution, et peut même éprouver une certaine compression. Pour simplifier, nous appellerons ces quatre périodes : *période d'admission*, *période de détente*, *période d'échappement* ou *d'évacuation*, enfin *période de compression*.

» Si l'on représente par une ligne droite, considérée comme axe des abscisses, l'espace décrit par le piston; si l'on élève des ordonnées représentant chacune la pression éprouvée en son lieu par la face du piston que l'on considère, tant lors du mouvement direct que lors du mouvement rétrograde, les extrémités de ces ordonnées décriront une courbe rentrante ou un polygone fermé, et le travail transmis par la vapeur sera représenté par l'aire de ce polygone.

» Cela posé, le meilleur règlement du tiroir ou la meilleure distribution sera réalisée, si l'on peut rendre l'aire dont il s'agit un maximum pour une même quantité de vapeur fournie par la chaudière. C'est le but que M. Clapeyron s'est proposé d'atteindre par de nombreuses recherches théoriques et pratiques. Attaché depuis longtemps comme ingénieur en chef aux chemins de fer de Saint-Germain et de Versailles (rive droite), son attention s'est particulièrement fixée sur les machines locomotives. Mais, avant d'exposer le résultat de ses travaux, il importe de rappeler à quel point en était la question quand il l'aborda à son tour.

» Il y a huit ou dix ans, la plupart des constructeurs de machines locomotives étaient dans l'habitude de donner à la partie de la paroi du tiroir qui forme une sorte de soupape glissante, et que l'on désigne dans les ateliers par l'expression singulière de *bride du tiroir*, une largeur ou épaisseur précisément égale à la lumière de communication avec le cylindre. Par cette disposition primitive, lorsque le piston est à l'extrémité de sa course, le tiroir est au milieu de la sienne, et sa bride recouvre exactement la lumière. La période d'admission dure alors tout le temps du trajet direct du piston; la période de détente est nulle; la période d'échappement dure autant que le mouvement rétrograde du piston; enfin la période de compression est nulle.

» Le polygone fermé, dont l'aire représente le travail transmis quand on néglige la contre-pression reconnue plus tard utile, se réduit alors à un rectangle dont les côtés horizontaux sont la course même du piston, et dont les côtés verticaux représentent la différence entre la tension initiale de la vapeur et la pression dans le condenseur ou l'atmosphère. C'est au reste la traduction géométrique de la formule admise dans la théorie ordinaire de la machine à vapeur sans détente.

» Mais les praticiens avaient reconnu depuis longtemps que la machine locomotive gagne en puissance et économise en combustible, lorsque, sans rien changer au tiroir, on fait tourner à demeure l'excentrique qui dirige son mouvement sur l'essieu coudé, de telle sorte que l'admission de la vapeur et son évacuation, au lieu de commencer précisément au moment où le piston atteint le point mort, précèdent cet instant d'une certaine quantité. Cette disposition s'était introduite dans les ateliers sous le nom d'*avance du tiroir*. Elle était établie sur les machines locomotives importées d'Angleterre en 1837 pour le service du chemin de fer de Saint-Germain.

» L'explication des avantages qui résultent de cette disposition n'était pas un mystère : on savait que l'*avance du tiroir* a pour effet de diminuer l'influence de la compression qui, dans le règlement sans avance, a lieu pendant tout le temps qui s'écoule entre l'ouverture de la lumière d'échappement et l'instant où l'équilibre de pression s'établit entre la vapeur qui a accompli son travail et le condenseur ou l'atmosphère. En outre, on s'était aperçu que l'*avance* introduisait la vapeur sur une des faces du piston avant que cette face eût atteint le fond du cylindre, et l'on avait paré à cet inconvénient en accroissant la bride de quelques millimètres du côté de la chaudière, ou en lui donnant un faible recouvrement extérieur. L'*avance du tiroir* est mentionnée dans la première édition de l'ouvrage de M. Pambour sur les locomotives.

» Plus tard cette disposition a été l'objet de recherches approfondies dans l'ouvrage intitulé : *Guide du mécanicien*, publié en 1840, par MM. Flachat et Pétiet. Ces ingénieurs conseillent de régler les machines locomotives de telle sorte que la vapeur, s'introduisant un moment avant que le piston ait changé de mouvement, commence à s'échapper lorsque la manivelle a encore 23 degrés à parcourir pour atteindre le point mort; la vapeur n'est alors introduite que pendant les 0,87 de la course du piston. MM. Flachat et Pétiet ont fait ressortir les avantages qui résultent de cette économie de vapeur; ensuite, à l'aide d'hypothèses plausibles et d'une méthode de calcul approximative, ils ont cherché à découvrir la loi de la pression variable que conserve la vapeur durant l'échappement, et à représenter par des nombres le bénéfice que l'on trouve à faire tourner au profit du travail utile cette même pression, qui, dans le règlement sans avance, en consomme inutilement une portion très-notable. Mais, à l'imitation des constructeurs, MM. Flachat et Pétiet s'étaient trop arrêtés dans la voie du progrès signalé par de premiers succès pratiques, et qu'ils avaient eux-mêmes contribué à éclaircir et à répandre.

» Jusque-là, on s'était uniquement occupé de l'idée d'ouvrir la communication avec l'atmosphère ou le condenseur, avant que le piston ait atteint le terme de sa course. Le recouvrement du tiroir, du côté extérieur, avait pour but de n'introduire la vapeur que dans le voisinage du point mort. On avait remarqué, il est vrai, que ce recouvrement donnait naissance à une véritable détente; mais, tout en reconnaissant cet avantage, on le regardait comme une conséquence heureuse de la disposition adoptée, et l'on ne faisait aucun effort pour l'accroître.

» C'est en cela que les dispositions proposées et appliquées par M. Clapeyron se distinguent nettement du mode de règlement connu sous le nom d'*avance du tiroir*. La détente, acceptée jusqu'à lui comme une conséquence, il se l'est proposée comme un but, et il est effectivement parvenu à l'accroître notablement sans employer aucun nouvel appareil, et sans rien changer aux conditions essentielles de l'admission et de l'échappement de la vapeur.

» Revenons maintenant aux quatre périodes que nous avons distinguées dans le mouvement direct et rétrograde de l'une des faces du piston. Il est évident, *à priori*, que la période d'admission doit avoir son origine au moment où le piston commence sa course, et se terminer lorsque la quantité de vapeur introduite est celle que comporte la puissance évaporatrice de la chaudière. La période de détente, au premier abord, semble se terminer à l'instant où la vapeur dilatée n'a plus qu'une tension égale à la pression de l'atmosphère ou à celle du condenseur; mais ici interviennent deux considérations pratiques qu'on ne saurait abstraire : d'abord on ne peut accroître outre mesure les dimensions du cylindre, et ensuite, pour les locomotives, il faut conserver à la vapeur s'échappant dans l'atmosphère une pression suffisante pour accélérer son évacuation, ou, comme le croient les praticiens, pour opérer convenablement le tirage; afin de tenir compte de ces restrictions, on peut dire que la période de détente doit avoir lieu pendant la plus grande fraction possible de la course du piston. La période d'échappement doit se terminer à l'instant même où la face du piston que l'on considère a atteint le terme de son mouvement direct; néanmoins on peut avec avantage sacrifier quelque chose de la rigueur de ce principe dans le but de diminuer la capacité du cylindre, et assigner pour condition que la troisième période se termine lorsque le piston, dans son mouvement rétrograde, ne s'est encore éloigné que fort peu du point mort. Enfin la période de compression doit se terminer à l'instant où le piston achève sa double course.

» Telles sont les conditions que doit remplir une bonne distribution. On peut y satisfaire à l'aide de plusieurs appareils connus depuis longtemps, et qui ont l'avantage de procurer une détente variable; mais ces appareils ajoutent une nouvelle complication dans la locomotive, où une extrême simplicité est plus désirable encore que pour toute autre machine à vapeur. Or, l'appareil ordinaire de distribution nommé *tiroir* renferme plusieurs éléments indéterminés; ne serait-il pas possible d'en disposer de manière à remplir les conditions que nous venons d'énoncer sans ajouter aucun nouveau mécanisme? Voilà le problème que s'est posé M. Clapeyron.

» Mais, pour satisfaire à quatre conditions, il faut pouvoir disposer de quatre variables; l'appareil de distribution les fournit-il? c'est ce qu'il importe d'examiner. Supposons le tiroir au milieu de sa course; la lumière qui communique avec le cylindre est alors recouverte avec la bride du tiroir, qui, dans le cas le plus général, dépasse la lumière des deux côtés : du côté de la vapeur, cet excédant porte le nom de *recouvrement extérieur;* du côté du condenseur ou de l'atmosphère, on peut l'appeler *recouvrement intérieur*. Ces deux recouvrements sont à la disposition du constructeur. Ce n'est pas tout : l'excentrique qui commande le tiroir peut être diversement placé par rapport au bras de la manivelle; voilà une troisième variable dont on peut encore disposer, mais là cesse toute indétermination. Ainsi il n'existe que trois variables pour satisfaire à quatre conditions : ces trois variables sont : le recouvrement extérieur, le recouvrement intérieur, et l'angle qui fixe l'axe de l'excentrique.

» Des quatre conditions à remplir il fallait donc en sacrifier une, et conséquemment rechercher avec soin les trois conditions qui influent le plus sur la marche de la machine. La discussion nécessaire pour atteindre ce but fait partie du mémoire de M. Clapeyron. Nous devons nous borner ici à indiquer les résultats pratiques auxquels cet ingénieur a été définitivement conduit.

» Dans la machine le *Creuzot*, sur laquelle eurent lieu les premières expériences, et dont le nouveau mécanisme fut commencé en mai 1840, le recouvrement extérieur fut porté à $0^m,103$ ou au quart de la course du tiroir, le recouvrement intérieur à $0^m,018$, et l'angle compris entre l'axe de la manivelle et celui de l'excentrique à 55 degrés. Avec ces dispositions, et comme l'auteur le fait voir à l'aide d'une construction géométrique fort simple, la période d'admission cesse quand le piston a parcouru les 0,7 de sa course. La période de détente finit aux 0,96, la manivelle faisant alors un angle de 19 degrés avec la position correspondante au point mort. La période d'évacuation dure jusqu'à ce que le piston ait atteint les 0,79 de sa course rétrograde. Là commence la période de compression, qui se termine au moment où la communication avec la chaudière s'ouvre de nouveau, et lorsque le piston a presque atteint le point mort, la manivelle n'en étant séparée que d'un angle de 6 degrés.

» M. Clapeyron admet dans son *Mémoire* que, dans la quatrième période, la vapeur, d'abord à la pression du condenseur, peut se comprimer sans se liquéfier, à cause de la haute température que doivent conserver les parois du cylindre dans les locomotives. Il était à désirer que ce fait remarquable fût vérifié par des expériences directes. C'est ce que vient de faire M. Clapeyron, à l'aide de l'indicateur de Watt : la courbe tracée par l'instrument justifie toutes ses prévisions.

» Cette compression, dont l'existence est maintenant constatée, semble au premier abord devoir réduire le travail utile de la vapeur employée, et il paraît même que cette considération a empêché les constructeurs d'augmenter convenablement les recouvrements du tiroir. Mais, comme le fait observer M. Clapeyron, il n'y aura inconvénient que si la vapeur comprimée acquiert une tension supérieure à celle de la chaudière : si cette limite n'est pas dépassée, et seulement atteinte, il arrivera qu'au commencement de la période d'admission, l'espace que le piston laisse libre à l'extrémité du cylindre, et les conduits qui y aboutissent, renfermeront un fluide à la pression de la chaudière; la consommation sera donc réduite du poids de la vapeur qui, dans l'hypothèse ordinaire, eût dû remplir ces espaces, auxquels on pourra toujours donner une capacité suffisante pour qu'il en soit ainsi.

» Si l'on compare la disposition adoptée par M. Clapeyron à ce qui avait été fait par ses devanciers, on remarquera qu'il ne change rien aux époques où doivent commencer les périodes d'admission et d'échappement, mais qu'il profite d'une indétermination qui reste encore pour accroître la détente dans les limites pratiques. Le succès obtenu dans la machine le *Creuzot* le porta à pousser plus loin encore la détente dans d'autres locomotives, où la vapeur est maintenant interceptée aux 0,65 de la course du piston.

» Dans le matériel des chemins de fer de Saint-Germain et de Versailles (rive droite), le nombre des locomotives modifiées d'après cette théorie monte actuellement à treize. Le diamètre des cylindres a été porté de 13 pouces à 15 pour sept de ces machaines, et de 11 pouces à 13 pour les six autres. Dans toutes, l'effet utile s'est accru de 40 à 50 p. 100. La consommation a été réduite, mais cette diminution doit être attribuée en partie à d'autres causes que l'emploi de la détente. Le mode de distribution ou de *détente fixe*, inventé par M. Clapeyron, s'est introduit, depuis plus de deux ans, dans la plupart des ateliers où l'on construit et répare les locomotives.

» Avant ce perfectionnement, les fortes locomotives du chemin de fer de Versailles (rive droite) ne pouvaient franchir la rampe de $\frac{4}{200}$ qui existe sur 18 kilom. du parcours total, qu'avec un convoi de huit wagons. Aujourd'hui, les mêmes machines, modifiées d'après la théorie actuelle, sans consommer une plus grande quantité de vapeur, conservent la vitesse normale de 4 myriamètres à l'heure, en tête d'un convoi de douze wagons, d'un poids total de 73 tonnes, et cela sur une rampe ascendante, que son inclinaison, et surtout sa longueur rendaient très-difficile à gravir.

» Certes, il y a lieu de s'étonner qu'un résultat aussi important que celui d'augmenter de 40 à 50 p. 100 le travail utile d'une même quantité de vapeur ait été obtenu par quelques millimètres de plus donnés aux recouvrements du tiroir, appareil qui occupe une si petite place dans une locomotive. On pourrait être surpris, surtout, que le bénéfice énorme qui résulte d'une modification aussi simple, et qui peut s'appliquer à toutes les machines à vapeur, eût été découvert si tard. Mais des recherches intéressantes faites récemment par M. Clapeyron, et qu'il nous a communiquées, établissent que l'importance du règlement du tiroir avait été pressentie avant 1805 par Watt lui-même; qu'une pratique s'en était suivie dans ses ateliers, pratique conservée mystérieusement, et en quelque sorte comme une propriété exclusive, par les constructeurs anglais, élèves de cet illustre maître; que, vers 1836, des ingénieurs de la marine française, en recevant et essayant les machines importées d'Angleterre pour les bateaux à vapeur de l'Etat, ont reconnu les avantages du mode de distribution adopté dans ces machines; que l'un d'eux, M. Reech, en a fait une étude approfondie, et a rédigé sur ce point un travail important que l'administration doit publier prochainement. D'autres renseignements font voir que, depuis 1840, les ingénieurs des chemins de fer anglais ont été conduits à un mode de règlement de tiroirs, dans les locomotives, qui présente une grande analogie avec les dispositions adoptées par M. Clapeyron, mais qui en diffère par plusieurs points essentiels.

» Pour trouver la date des premiers efforts tentés dans le but d'opérer un vide moins imparfait derrière le piston, avant qu'il retourne sur ses pas, il faut donc remonter jusqu'à l'illustre Watt. Cette origine est mise hors de doute par la copie d'un dessin communiqué à M. Campaignac, ingénieur de la marine, par M. Miller, célèbre constructeur anglais. Ce dessin est dressé d'après les indications de Watt, et porte la date de 1805; il fait voir que, dès cette époque, Watt avait reconnu la convenance de déterminer les dimensions du tiroir et la position de l'excentrique, de manière à interrompre l'admission de la vapeur aux 0,87 de la course du piston, et à ouvrir la communication avec le condenseur lorsque le bras de la manivelle a encore 24 degrés 1/2 à parcourir avant d'atteindre le point mort.

» Cette méthode fut conservée dans l'établissement de Watt et Bolton, à Soho, où M. Miller la recueillit vers 1814 ou 1815. Un petit nombre d'autres constructeurs en eurent connaissance par la même voie; et cet utile perfectionnement, dû au génie de Watt, resta pendant longtemps la propriété exclusive de quelques-uns de ses élèves.

» Lorsque la marine française, après avoir importé d'Angleterre les premières machines destinées à l'armement de ses bâtiments à vapeur, en eut fait construire d'autres, sur les mêmes modèles, dans les établissements français, *on fut frappé de la différence des* effets obtenus avec ces diverses machines, en apparence identiques. Avec les appareils français, la production de vapeur était insuffisante, le nombre des coups de piston moindre, et les bâtiments marchaient moins vite, quoique la consommation en combustible fût plus considérable.

» Il fut enfin reconnu que cette différence d'effets tenait uniquement à la *régulation des valves glissantes*, ou au règlement des tiroirs : les appareils anglais arrêtant l'admission de la vapeur aux 0,8 et même aux 0,7, tandis que dans les machines françaises cette admission se prolongeait jusqu'à la fin de la course du piston.

» Ce résultat est principalement dû à des recherches suivies avec persévérance par M. Reech, ingénieur de la marine. Dans un rapport adressé, le 7 décembre 1836, au ministre de la marine, M. Reech fait voir que l'infériorité des appareils français disparaîtrait si, par un simple déplacement du *toc* qui fixe la position de l'excentrique sur l'arbre de la manivelle, on arrêtait l'introduction de la vapeur entre les 0,7 et les 0,8 de la course du piston.

» Depuis, de nouvelles expériences faites à Lorient, pour recevoir les paquebots-postes de la Méditerranée, et d'autres expériences entreprises, en 1837, à Lorient et à Indret, sur les bâtiments à vapeur de la marine royale, ayant confirmé ses assertions antérieures, M. Reech revit ses calculs, les rendit plus complets, et en composa un *Mémoire* qu'il adressa à l'Académie avant le 1er mai 1838, et qu'il retira en juin 1839 pour le remettre au ministère de la marine.

» L'un des résultats les plus saillants renfermés dans le travail de M. Reech, est compris dans l'énoncé suivant :

« Dans les machines à vapeur à basse pression, disposées et proportionnées comme celles du *Sphinx* (bâtiment de l'Etat), avec un tiroir qui doit fermer l'entrée de la vapeur aux 0,9 de la course, si l'on avance ou recule le toc de l'excentrique sur l'arbre moteur, de manière à faire varier le point de fermeture du tiroir depuis les 0,8 jusqu'à la course entière, toutes choses égales d'ailleurs, le travail utile, loin d'être proportionnel à la vapeur dépensée, est, au contraire, à son minimum quand la fermeture a lieu à la fin de la course, et croît rapidement à mesure que l'on donne moins de vapeur, jusqu'à ce que la fermeture ait lieu vers les 0,854. A cette fraction d'introduction correspond le maximum absolu de puissance. Pour une moindre fraction, la puissance diminue en même temps que la dépense, mais le rapport de cette puissance à la consommation ne cesse pas d'aller encore en augmentant. »

» Relativement aux machines locomotives, divers articles insérés dans le *Rail-way magazine* prouvent que les ingénieurs anglais ont successivement modifié le règlement des tiroirs de manière à obtenir en dernier résultat une économie de combustible que M. Wood évalue à 30 p. 100. La disposition définitivement adoptée ne paraît pas remonter au delà du mois d'août 1840; elle fut établie l'année suivante sur plusieurs locomotives du chemin de fer de Liverpool à Manchester. Depuis,

cette méthode s'est étendue dans toute l'Angleterre et sur le continent.

» De son côté, M. Clapeyron était arrivé à un résultat analogue par une voie théorique, et, dès le mois de mai 1840, il établissait ses nouvelles dispositions sur la machine le *Creusot*. Toutefois, quoique ces deux perfectionnements s'appuient évidemment sur le même principe, ils diffèrent quant à leurs applications : les ingénieurs anglais ont pris pour but l'économie du combustible; M. Clapeyron s'est proposé d'accroître la puissance de ses machines sans augmenter la consommation.

» Les méthodes nouvelles se distinguent en outre sur deux points essentiels : les constructeurs anglais n'interceptent pas la vapeur avant les 0,7 de la course du piston : M. Clapeyron adopte la limite de 0,65. Les premiers, dans toutes leurs machines à vapeur, suppriment complétement le recouvrement intérieur, tandis que M. Clapeyron regarde les deux recouvrements comme étant indispensables dans ses locomotives; la nécessité de les conserver résulte pour lui d'expériences comparatives qu'il a citées dans son *Mémoire*.

» Au reste, la question du recouvrement intérieur, ou, ce qui revient au même, celle de l'angle sous lequel commence l'échappement, se lie au temps que met la vapeur à perdre son excès de pression. Cet angle doit être plus petit lorsque les lumières d'évacuation sont plus larges, plus grand lorsqu'elles sont plus étroites. Or M. Clapeyron, en faisant construire ses nouveaux cylindres, a notablement accru la largeur des conduits de vapeur, et cette circonstance paraît expliquer l'avantage constaté d'un recouvrement intérieur dans ses machines, en opposition avec la méthode anglaise.

» Tels sont les faits historiques relatifs à la régularisation des organes distributeurs dans les machines à vapeur. Il est remarquable qu'en Angleterre et en France, des hommes de pratique et de théorie soient ainsi arrivés à des résultats à peu près identiques, qu'il s'agisse de machines fixes, d'appareils pour les bâtiments à vapeur ou de locomotives, sans que, comme tout porte à le croire, il y ait eu aucune liaison entre leurs travaux. Quand on pense à l'époque reculée à laquelle remonte la pratique de Watt, on se demande comment une disposition aussi simple, et qui, employée avec intelligence, peut ajouter 40 à 50 p. 100 au travail utile d'une quantité donnée de combustible, a pu rester pendant près d'un demi-siècle le secret d'un petit nombre de constructeurs. Nous voyons là un motif de se féliciter que l'Académie ait approuvé les conclusions du rapport. La publicité donnée au travail de M. Clapeyron a contribué à répandre des notions utiles, et provoqué des recherches nouvelles, indispensables pour éclaircir plusieurs points, qui restaient encore obscurs, tels que : la limite de la détente possible, sans l'emploi d'un appareil spécial; la nécessité absolue ou relative du recouvrement intérieur; enfin, la possibilité de s'opposer à toute perte de force qui proviendrait de la compression, en donnant des dimensions convenables à l'espace libre du cylindre et aux conduits de vapeur. »

— Astron. Supposons que le soleil et une étoile quelconque passent ensemble, au même instant, sur le méridien. Si, 24 heures après, on les observe, on reconnaît que l'étoile est en *avance* de 4 minutes sur le soleil, ou, ce qui revient au même, que le passage du soleil au méridien s'effectue 4 minutes après celui de l'étoile. Le lendemain, la même étoile est en *avance* de 8 minutes; le surlendemain, de 12, et toujours ainsi. Au bout de 180 jours, l'*avance de l'étoile* est de 12 heures; elle est, par conséquent, au point diamétralement opposé à celui du soleil. Enfin, au bout d'un an, elle est en *avance* de plus de 24 heures; alors elle a traversé le méridien une fois de plus que le soleil. L'*avance des étoiles* résulte du mouvement propre apparent du soleil. Si la terre ne tournait pas sur elle-même, sans pour cela cesser de circuler autour du soleil, les étoiles nous paraîtraient complétement immobiles, mais le soleil nous semblerait animé d'un mouvement propre, dirigé d'occident en orient, qui lui ferait accomplir en un an le tour de la terre.

— Econ. rur. En agriculture, on entend par *avances* le capital engagé dans l'exploitation. Les *avances* sont de deux sortes : les unes, qu'on pourrait appeler *primitives*, sont imposées par la nécessité; les autres sont exigées par la prudence; on les appelle *avances* secondaires.

Les *avances* primitives sont employées à l'achat du domaine et des objets les plus indispensables à son exploitation. Il est de la dernière importance que celui qui veut acquérir une ferme, se rende un compte exact de l'état des terres, des bestiaux et du matériel. Faute de cette précaution, il risque de s'engager dans des dépenses imprévues qui peuvent, dans certains cas, dépasser même le prix d'achat. Voilà pourquoi, dans ces circonstances, on ne doit jamais perdre de vue ce sage conseil de Caton : « Achetez d'un bon maître; il y a de l'avantage à acquérir un domaine en bon état; bien des gens croient que l'on gagne à acquerir d'un propriétaire négligent, parce qu'il vend moins cher; ils se trompent : l'acquisition d'un bien délabré est presque toujours un mauvais marché. » Ce que Caton disait aux Romains de son temps, il n'est pas inutile de le rappeler aujourd'hui; bien des gens parmi nous croient encore faire un excellent marché en acquérant à bas prix des terrains sans valeur ou épuisés par une mauvaise culture. Ils ne savent pas combien de soins, de temps et d'argent il leur faudra pour rendre ces terrains productifs! Le mal serait moins grand, si le nouveau propriétaire était en état de faire les *avances* nécessaires; mais c'est ordinairement le contraire qui a lieu, et alors il se trouve dans cette alternative également déplorable, ou de laisser le domaine en mauvais état ou d'emprunter pour exécuter les travaux indispensables. Dans le premier cas, le produit sera à peine suffisant pour le payement et la nourriture des domestiques; dans le second, la situation est plus périlleuse encore, puisque, si une récolte vient à manquer, l'imprudent cultivateur s'expose à une ruine complète.

Les *avances* secondaires constituent ce qu'on appelle le fonds de roulement. Elles sont presque aussi importantes que les *avances* primitives. En effet, un agriculteur qui en est réduit à vivre sur le produit de son domaine, se trouve dans des conditions extrêmement défavorables, il est à la merci des moindres accidents. Que deviendra-t-il si ses récoltes périssent ou si une épizootie détruit ses bestiaux?

Ainsi, sous tous les rapports, les *avances* sont d'une importance capitale pour le cultivateur; on peut même dire qu'elles sont la source et l'élément indispensable de toute bonne exploitation.

AVANCÉ s. m. (a-van-sé — rad. *avancer*). Prat. Ordonnance du président qui a pour objet de faire passer un procès avant son tour de rôle : *Le président a donné un* AVANCÉ *sur le rôle.*

AVANCÉ, ÉE (a-van-sé) part. pass. du v. Avancer. Qui dépasse, qui se trouve plus en avant : *Le nez est la partie la plus* AVANCÉE *et le trait le plus apparent du visage.* (Buff.) *La mâchoire supérieure est non-seulement moins* AVANCÉE *que celle d'en bas, mais beaucoup plus large.* (Lacép.) *Il conduit son fils à un point plus* AVANCÉ *de la lice, et le bénit en le voyant partir.* (Thiers.) *Qu'elle était vive et douce, la joie de l'enfant, poursuivant, la main à demi* AVANCÉE, *l'insecte au long corsage et aux ailes transparentes!* (Lamenn.)

— Par ext. Qui approche de son terme, de sa conclusion : *Jour* AVANCÉ. *Une heure* AVANCÉE *de la nuit. L'été est déjà* AVANCÉ. *Mon travail est très-*AVANCÉ. *Les choses sont trop* AVANCÉES *pour qu'on puisse reculer.* (Acad.) *D'ailleurs, la saison est fort* AVANCÉE. (J.-J. Rouss.) *La nuit était déjà* AVANCÉE, *le besoin du sommeil fatiguait déjà mes paupières.* (Thomas.) *L'oisiveté de l'âme, qui dessèche la jeunesse des femmes, est bien autrement pénible dans l'âge plus* AVANCÉ. (Mme de Rémusat.)

Vous qui devez savoir les choses de la vie,
Qui par tous ses degrés avez déjà passé,
Et que rien ne doit fuir en cet âge *avancé*...
LA FONTAINE.

. Tout est bien *avancé*,
Puisque déjà par vous le contrat est dressé.
REGNARD.

. Et dans l'âge *avancé*,
Le présent s'embellit des vertus du passé.
SAINT-LAMBERT.

‖ Qui a fait une partie relativement grande de ce qu'il doit faire : *Je suis fort* AVANCÉ *dans mon travail. La commission est peu* AVANCÉE *dans son enquête. La tzarine était fort* AVANCÉE *dans sa grossesse, quand elle perdit son second mari.* (Mérim.) ‖ Qui a parcouru une grande partie de sa carrière : *Je me trouve un peu* AVANCÉ *en âge pour elle.* (Mol.) ‖ Hâté, rapproché : *L'heure de la réunion a été* AVANCÉE.

— Précoce, qui précède l'époque ordinaire : *La végétation est fort* AVANCÉE. *Le printemps est très-*AVANCÉ *cette année.* ‖ Parvenu à une maturité trop complète, en parlant des fruits; mortifié, en parlant de la viande ou du poisson : *Melon* AVANCÉ. *Viande* AVANCÉE. *Des poissons trop* AVANCÉS. *Le gibier, en général, demande à être mangé dans un état assez* AVANCÉ. *Un bon rentier, le panier au bras, est au marché; il s'adresse à une grosse et joyeuse marchande de légumes et de fruits : — Combien le melon? — Trois francs cinquante. — C'est beaucoup trop cher, je n'en veux pas; d'ailleurs, il n'est pas assez* AVANCÉ. *— De quoi! de quoi! pas assez* AVANCÉ, *répond la marchande en mettant les deux poings sur les hanches, faudrait-il pas qu'il t'appelle papa!*

— Fig. Qui montre une grande précocité, qui a fait de grands progrès sous le rapport de la raison, de l'intelligence, du savoir : *Jeune homme très-*AVANCÉ. *Cet élève est peu* AVANCÉ. *Les esprits* AVANCÉS *de trop bonne heure ne réussissent guère.* (Acad.) *Je suis étonné qu'on vous montre en rhétorique les fables de Phèdre, qui sont une lecture plus proportionnée à des gens moins* AVANCÉS. (Rac.) *C'est être bien* AVANCÉ *dans la science de la vie que de savoir souffrir.* (Mme de Mainten.) *Les Mexicains et les Péruviens, déjà* AVANCÉS *en civilisation, avaient des souverains.* (B. de St-P.) *Ma mère n'aspirait pas à faire de moi un enfant* AVANCÉ *pour son âge.* (Lamart.) *J'avais entendu les titres de ces ouvrages retentir au collége dans les entretiens des jeunes gens plus* AVANCÉS *en âge et en instruction que moi.* (Lamart.) *La mélancolie appartient moins aux sociétés* AVANCÉES *qu'aux sociétés primitives.* (Villem.) *Or, comme nous ne sommes pas assez* AVANCÉS *en civilisation pour qu'on fasse une loi semblable à celle des Juifs, qui supprimait les dettes à chaque demi-siècle, il faut payer de sa personne.* (Balz.) *Tous les poëtes qui écrivent à une époque* AVANCÉE *de la civilisation écrivent pour faire effet.* (B. Const.) *L'Amérique, qui date d'hier, est plus* AVANCÉE *que la Chine, qui date de soixante siècles.* (L.-J. Larcher.) ‖ En parlant des choses, Qui a suivi une marche progressive et atteint dans son genre une grande perfection : *Civilisation* AVANCÉE. *Science* AVANCÉE. *Théorie* AVANCÉE. *Les sciences seraient plus* AVANCÉES *si moins de gens avaient écrit.* (Buff.) *L'anatomie des animaux est plus* AVANCÉE *que celle des végétaux.* (Schér.) *Je ne croyais pas nos progrès si grands, ni nos mœurs si avancées.* (J.-J. Rouss.) ‖ Dont les idées sont plus hardies que les idées communes de son temps : *Opinions* AVANCÉES. *Il est connu par ses idées, un peu trop* AVANCÉES. *On trouvait Fénelon fort* AVANCÉ *en politique. Les idées* AVANCÉES *profitent rarement, et presque toujours elles sont fatales à qui les émet.* (La Rochef.) *La France est le pays du monde où les idées sont le plus* AVANCÉES. (Jouffroy.) *Franklin a formé tout seul son esprit aux connaissances les plus* AVANCÉES *de son temps.* (Mignet.) *En toutes choses, il était le plus hardi, le plus passionné, le plus* AVANCÉ, *comme on disait alors et comme on dit, je crois, encore aujourd'hui.* (G. Sand.) ‖ Qui annonce des dispositions précoces pour le mal : *Voilà une jeune fille qui me paraît singulièrement* AVANCÉE. *Envoyez M. votre fils passer trois mois au quartier latin, et il en reviendra très-*AVANCÉ. ‖ Heureux, content, satisfait, qui a réussi, et, dans ce sens, se dit toujours par ironie : *Quand même cela serait, en seriez-vous plus* AVANCÉ? *Tout mon ouvrage est à refaire; me voilà bien* AVANCÉ! (Acad.) *Combien d'hommes, après de longs voyages et une longue vie, n'en sont pas plus* AVANCÉS! (Le Sage.) *A votre avis, on avait si bonne grâce à dire naïvement qu'on aime; voyez comme cela réussit. Me voilà bien* AVANCÉ! (Mariv.) *Me voilà comtesse; on m'appelle dona Elvire... je suis bien* AVANCÉE! (Th. Leclercq.)

— Payé d'avance, prêté : *Argent* AVANCÉ. *Les sommes* AVANCÉES *ont été perdues.*

— Affirmé, mis en avant comme vrai : *Une hypothèse qui n'est pas fondée sur l'expérience peut être niée aussi aisément qu'elle est* AVANCÉE. (V. Cous.)

Me tiendrez-vous au moins la parole *avancée?*
MOLIÈRE.

— Art. milit. Qui est en dehors des lignes et plus près de l'ennemi : *Poste* AVANCÉ. *Garde, sentinelle* AVANCÉE.

. Oliferne et Lyncée
Commandaient dans le camp une garde *avancée*.
BAOUR-LORMIAN.

‖ *Ouvrage avancé*, Ouvrage de fortification qui n'est pas contigu au corps de la place, et qui contribue à la couvrir. ‖ Se dit au fig. de ce qui exige ou suppose une bravoure ou une vigilance exceptionnelle : *La liberté de la presse est la sentinelle* AVANCÉE *des sociétés modernes.* (Journ.) *Qu'une épidémie meurtrière répande son souffle empoisonné, les médecins occupent les postes* AVANCÉS. (Brachet.) ‖ *Sentinelle avancée*, Se dit plaisamment du nez, qui est plus exposé aux chocs, aux coups, aux accidents, que les autres parties du corps.

— Entom. *Prothorax avancé*, Prothorax des insectes, terminé postérieurement par un long avancement.

— Substantiv. Personne avancée dans ses idées ou dans sa position : *Les* AVANCÉS *de la secte, du parti.*

AVANCÉE s. f. (a-van-sé — rad. *avancer*). Art. milit. Corps de garde avancé, petit poste en avant de celui qui garde la porte d'une place de guerre : *Etre à l'*AVANCÉE. *Porte de l'*AVANCÉE. *A vingt pas de l'*AVANCÉE, *je vois lever le premier pont.* (J.-J. Rouss.) *Le pétard a cessé d'être la clef des villes fermées, depuis l'invention des* AVANCÉES. (Gén. Bardin.)

AVANCEMENT s. m. (a-van-se-man — rad. *avancer*). Etat d'une chose qui est avancée, qui est en saillie : AVANCEMENT *d'un édifice.* AVANCEMENT *d'une jetée. L'*AVANCEMENT *de la mâchoire supérieure a quelque chose de disgracieux.*

— Par ext. Etat d'une chose qui s'avance vers son terme : *L'*AVANCEMENT *d'un édifice en construction. L'*AVANCEMENT *d'un ouvrage d'esprit, d'un mémoire.*

— Action de monter en grade, d'avancer dans une carrière : AVANCEMENT *rapide. Solliciter, obtenir de l'*AVANCEMENT. *Les* AVANCEMENTS *ne se feront plus que par promotions suivant l'ancienneté.* (St-Sim.) *Je vous souhaite l'*AVANCEMENT *que vous méritez, et au roi, beaucoup d'officiers comme vous.* (Volt.) *Sans protection, il est difficile d'obtenir de l'*AVANCEMENT. (Raynal.) *Quand l'*AVANCEMENT *est un effet de la faveur, l'homme intrigue et s'avilit.* (De Bonald.) *Il est chef de division, maître des requêtes! Il n'a pas volé son* AVANCEMENT, *celui-là.* (Balz.) *Animés par des promesses d'*AVANCEMENT, *ces sous-officiers secondaient avec zèle les desseins de leur général.* (Guizot.) *Cette idée fixe d'*AVANCEMENT *est celle de tout militaire qui n'est pas encore arrivé au sommet de la hiérarchie.* (Ste-Beuve.) *A cette époque, les soldats d'antichambre ne faisaient pas fortune, l'*AVANCEMENT *n'était le prix que du mérite et de la valeur, et je pouvais y prétendre comme un autre.* (E. Sue.) *La garde de la morale publique pouvait-elle être confiée sans danger à des hommes qui n'avaient de foi et de fidélité que la foi de l'*AVANCEMENT *et la fidélité au traitement?* (Ch. de Lesseps.) *C'est l'*AVANCEMENT *qui est le fondement de la dépendance du fonctionnaire administratif.* (Prévost-Paradol.) *L'armée et la marine sont jusqu'ici les seuls corps où les règles de l'*AVANCEMENT *aient été posées par une loi.* (Belèze.) ‖ Amélioration de la fortune ou de la position : *Travailler à l'*AVANCEMENT *de sa famille, de sa maison. Le père de famille est sans cesse agité, plus de l'*AVANCEMENT *que de l'éducation chrétienne des siens.* (Mass.) *C'est un art que j'ai cultivé toute ma vie, aux dépens de ma fortune et de mon* AVANCEMENT. (Volt.) *L'irrésolution est le défaut qui s'oppose le plus à notre* AVANCEMENT *et au succès de nos affaires.* (Brueys.)

— Fig. Progrès, en parlant des personnes et des choses : *L'*AVANCEMENT *de cet enfant, de cet élève est peu sensible. Ce prince a beaucoup contribué à l'*AVANCEMENT *des sciences, des lettres, des arts. Tout l'ouvrage de votre* AVANCEMENT *spirituel est arrêté par ce dérèglement.* (Boss.) *Le chancelier se croyait chargé de la gloire et de l'*AVANCEMENT *des belles-lettres.* (Fléch.) *Le plus grand obstacle à l'*AVANCEMENT *de l'homme est moins dans les choses mêmes que dans la manière dont il les considère.* (Buff.) *Newton a ouvert une carrière à l'*AVANCEMENT *de la philosophie.* (D'Alemb.) *De l'*AVANCEMENT *des lumières doit sortir le perfectionnement des institutions sociales et le bonheur des hommes.* (Cabanis.)

— Astr. *Avancement des étoiles sur le soleil*, Excès du jour moyen sur le jour sidéral, ou temps qu'une étoile emploie chaque jour de moins que le soleil pour revenir au méridien. ‖ On dit aussi AVANCE. V. ce mot.

— Mar. Augmentation de solde que reçoivent les marins classés, et à laquelle ils ont droit tous les trois ans.

— Jurispr. *Avancement d'hoirie*, Donation faite à un héritier présomptif, par anticipation sur sa part dans la succession : *Une pareille somme n'est qu'un* AVANCEMENT *d'hoirie; il y a d'autres biens à espérer après sa mort.* (La Bruy.) ‖ On dit aussi AVANCE D'HOIRIE.

— **Antonymes.** Recul, reculement, rétrogradation, rétrogression, décadence, retard.

— **Encycl.** Jurispr. L'*avancement d'hoirie* peut se faire par don manuel; mais, si on veut le constater par acte écrit, il doit être fait dans la forme des donations entre vifs, c'est-à-dire par acte authentique. L'avantage reçu ainsi par un héritier présomptif doit être rapporté à la succession lors du partage, et réduit s'il excède la quotité disponible. La jurisprudence et la doctrine ont été divisées sur la question de savoir si l'héritier réservataire, donataire en *avancement d'hoirie*, qui renonçait à la succession, pouvait retenir le don entre vifs jusqu'à concurrence de la quotité disponible et de sa part dans la réserve, cumulées. La cour de cassation, après avoir plusieurs fois varié, a décidé récemment (1864), toutes chambres réunies, que l'héritier ne pouvait conserver le don que jusqu'à concurrence de la quotité disponible (art. 845, C. Nap.). Peu de questions ont plus occupé les auteurs et les tribunaux : des volumes ont été écrits pour justifier des solutions dans les divers sens. L'arrêt de la cour suprême nous paraît avoir interprété sainement la loi en ramenant la difficulté sur son vrai terrain, celui de la législation actuelle; la plupart des auteurs et des arrêts, à force de chercher des analogies et des motifs dans l'ancien droit, et préoccupés de certaines conséquences regrettables, étaient arrivés à des solutions diamétralement contraires au texte de l'article 845 : refaire la loi, ce n'est plus l'interpréter.

— Administr. *Armée*. La réglementation de l'*avancement*, dans l'armée, a été, depuis la Révolution française, l'une des grandes préoccupations des pouvoirs publics. L'Assemblée constituante, qui avait sous ses yeux le scandale d'une armée où le mérite, dépourvu de rang ou de protection à la cour, était impitoyablement exclu des grades supérieurs, tomba dans un excès contraire. La loi du 13 février 1790 décida que tous les grades seraient donnés à l'ancienneté, sauf les exceptions commandées par les temps de guerre et les actions d'éclat. Les vides considérables faits dans l'armée par l'émigration, les développements énormes qu'en présence d'une lutte contre l'Europe entière durent prendre les cadres, les incessantes brèches que la guerre faisait dans ces armées improvisées, les innombrables actions d'éclat et les mérites transcendants qui tiennent tant de place dans l'histoire de cette époque homérique, toutes ces circonstances réunies firent que cette loi resta à l'état de lettre morte. Pendant les vingt années que dura la guerre de la Révolution contre l'Europe, on peut dire qu'en matière d'*avancement*, et malgré l'anomalie évidente de la loi, la règle domina l'exception : Napoléon, si disposé qu'il fût à récompenser les services éclatants et les aptitudes hors ligne, se préoccupa, à diverses reprises, de faire la part de l'ancienneté. Sa correspondance avec ses ministres de la guerre, et notamment avec le général Clarke, plus tard duc de Feltre, est pleine de la mauvaise humeur que lui inspirait l'esprit de favoritisme de ce ministre, qui avait plus de sympathie pour les émigrés rentrés que pour les vieux officiers dont les brevets dataient de 1792. Plus d'une fois l'empereur annula les promotions de son ministre.

La Restauration se trouva dans des conditions bien autrement difficiles, pour faire la part des prétentions diverses qui se disputaient les grades militaires. La paix, en réduisant l'effectif de près des deux tiers, avait supprimé par milliers les emplois d'officiers. Habitués à la vie des camps, la plupart de ces *hommes répugnaient à se jeter dans les carrières civiles.* Ils préféraient rester à l'état de solliciteurs, dans l'espérance de profiter des vides que le cours naturel des choses devait amener dans les cadres de l'armée ainsi *réduite. En dehors des prétentions fondées* sur des services réels et des droits acquis, la Restauration avait encore à compter avec des exigences d'une tout autre nature. Les anciens soldats et officiers des armées de Vendée et de Condé lui réclamaient aussi des grades. Les familles sur lesquelles ce gouvernement entendait principalement s'appuyer, lui en demandaient aussi. Ces réclamations rencontraient une assez grande sympathie. Les princes de la maison de Bourbon et leur entourage craignaient de s'appuyer sur l'armée telle qu'elle était alors composée. Ils redoutaient son esprit et son origine. De là ces fâcheuses introductions dans l'armée d'officiers supérieurs et même de généraux, qui ne pouvaient invoquer d'autres titres que la faveur de la cour. L'arbitraire s'était oublié jusqu'à mettre à la tête des régiments des hommes dont la vie, pendant la Révolution et l'Empire, s'était passée à combattre les armées françaises, ou qui, depuis vingt-cinq ans, étaient restés complétement étrangers aux choses de leur métier, favoritisme qui devait amener l'épouvantable catastrophe de la *Méduse*. (V. MÉDUSE.) Cet arbitraire allait porter ses fruits. En moins de deux ans d'un tel régime, l'armée était découragée, la discipline compromise, le pouvoir avili; un remède proportionné au mal était nécessaire.

Ce remède, qui contribua peut-être à sauver notre pays d'une révolution militaire, la Restauration le trouva en écoutant les inspirations d'un homme de l'ancienne société, mais qui, pendant tout le cours de la Révolution, était resté fidèle à la cause de l'indépendance nationale, de la liberté politique et de l'égalité civile.

Aussi grand homme d'Etat et aussi grand organisateur qu'habile général, le maréchal Gouvion Saint-Cyr, appuyé sur ce principe constitutionnel, si précieux, si naturel et si fécond, que tous les Français sont admissibles à tous les emplois, provoqua et obtint, malgré les efforts d'une aristocratie entêtée, la loi du 10 mars 1818, que l'armée regarda comme sa sauvegarde et son égide. Cette loi posa en principe que nul ne pouvait être appelé à un grade s'il n'avait servi quatre ans au moins dans le grade inférieur, et stipula la réserve à l'ancienneté des deux tiers des grades de lieutenant, de capitaine, de chef de bataillon ou d'escadron et de lieutenant-colonel. Les conditions pour l'obtention du premier grade d'officier, celui de sous-lieutenant, furent d'avoir passé deux ans dans une école militaire, et d'en être sorti en satisfaisant aux examens, ou d'avoir été sous-officier pendant deux ans.

L'institution de la garde royale permit à des ministres sans scrupule, ou ennemis de la société nouvelle, d'éluder la loi; mais, en général, ces dispositions eurent pour résultat de mettre l'armée à l'abri des ambitions illégitimes qui cherchaient à s'introduire dans son sein ou à la dominer. En moins de douze ans, on s'aperçut que le système d'*avancement* établi par la loi Gouvion Saint-Cyr avait de graves inconvénients. L'échelle des grades avait ses échelons trop éloignés; en réunissant les chances les plus heureuses, on ne pouvait, en temps de paix, arriver au grade de colonel qu'après 24 ans de service. Les plus jeunes colonels avaient alors 45 ans; l'âge moyen de ces officiers était de 46; celui des lieutenants-colonels de 45; celui des chefs de bataillon de 46; celui des capitaines de 43; celui des lieutenants de 36; celui des sous-lieutenants de 30. Le danger qu'il y avait à laisser se perpétuer un tel système d'*avancement*, la Restauration l'avait vu, mais elle n'était pas assez forte pour présenter aux Chambres une loi qui lui aurait permis de distinguer dans l'armée les jeunes talents, et de les faire arriver avant la maturité de l'âge aux grades supérieurs. On lui aurait reproché d'avoir en vue, non le bien du pays, mais les intérêts d'une certaine classe de la société. Il était réservé au gouvernement de Juillet d'apporter à la loi Gouvion Saint-Cyr les réformes nécessaires. Bien que la nouvelle réglementation de l'*avancement*, connue sous le nom de loi du 14 avril 1832, diminuât de plus de moitié le temps qu'il fallait parcourir pour arriver de l'état de simple soldat au plus haut degré de la hiérarchie militaire, toutes les impatiences étaient loin d'être satisfaites; personne ne voulait se rendre compte du véritable état de la question.

« Avouons-le, disait le gouvernement dans *son exposé des motifs*, c'est la guerre seule qui ouvre toutes les barrières et abrége des délais autrement inévitables. C'est parce que l'on a présent à l'esprit l'*avancement* rapide qu'ont obtenu dans nos guerres de la Révolution et de l'Empire plusieurs guerriers illustres, que l'on voudrait marcher aussi vite qu'eux. C'est vouloir, dans le calme de la paix, conquérir des avantages qui ne s'acquièrent qu'au prix du sang versé sur le champ de bataille.

» La rapidité de l'*avancement* dépend beaucoup moins du temps de service, limité raisonnablement pour chaque grade, que des vacances que peuvent offrir les grades supérieurs. Or, le nombre des grades supérieurs décroît dans une proportion fort remarquable à mesure que ces grades s'élèvent, et les chances de l'*avancement* des inférieurs sont nécessairement restreintes en proportion. Ainsi, quelque facilité que l'on donne, sous le rapport du temps, on ne saurait hâter l'*avancement* au gré de tous les concurrents, et l'on tombe dans l'inconvénient d'exciter des prétentions naturellement impatientes, quand on ne peut les satisfaire. »

Les difficultés de toute nature que présente toute bonne réglementation de l'*avancement* sont aussi assez bien indiquées par cet autre passage de l'exposé des motifs :

« Les règles de l'*avancement* présentent encore d'autres écueils : en laissant une trop grande part au choix, on autorise l'abus qui peut en être fait; en donnant à l'ancienneté un droit exclusif, on tue l'émulation. S'il importe d'offrir au mérite, aux talents privés un accès facile, il importe aussi que l'ancienneté, plus tardive, puisse cependant conduire au but. Le choix doit donc rester soumis à de certaines limites, et l'ancienneté ne doit pas constituer à elle seule un titre à l'*avancement*. Une armée qui serait réglée par une seule de ces conditions, ou tomberait dans un état de langueur mortelle, ou serait exclusivement livrée à un certain nombre de personnalités privilégiées. »

Considéré dans son ensemble, le nouveau système d'*avancement* réduisait de vingt-quatre ans à quinze ans et demi le temps nécessaire pour devenir, en temps de paix, de simple soldat colonel, et de trente-deux ans à vingt et un ans, le même espace de temps pour devenir de soldat lieutenant général. Dans les deux Chambres, la majorité s'associa à cette réforme. « Ce qu'on a cherché, disait un peu emphatiquement, à la Chambre des députés, le rapporteur de la loi, M. Martin du Nord, c'est de créer un système qui permette de placer à la tête des bataillons des généraux qui ne soient pas toujours des Fabius, mais qui soient parfois des Alexandre. » Les plus sévères appréciateurs du nouveau système convenaient eux-mêmes que sous l'empire de la loi Gouvion Saint-Cyr, avec les conditions de quatre ans pour passer d'un grade à l'autre, il était impossible d'avoir de bons colonels.

A la Chambre des pairs, le rapporteur, M. de la Roche-Aymon, qui avait vu de près les armées étrangères, s'attacha à faire ressortir que « les échecs inouïs de ces armées pendant les guerres de la Révolution, tenaient précisément à ce que le système de promotion par voie d'*avancement* y tuait toute espèce d'émulation. »

La réforme de l'*avancement* conçue par le gouvernement fut très-peu modifiée par les Chambres. Ses dispositions sont depuis restées intactes. Nous allons les donner textuellement, telles qu'elles résultent des décrets du 14 avril 1832 et du 16 mars 1838 :

Nul ne peut être caporal ou brigadier s'il n'a servi activement au moins six mois, comme soldat, dans un des corps de l'armée.

Nul ne peut être sous-officier s'il n'a servi activement, au moins six mois, comme caporal ou brigadier.

Nul ne peut être sous-lieutenant :

1o S'il n'est âgé au moins de dix-huit ans;

2o S'il n'a servi au moins deux ans comme sous-officier dans un des corps de l'armée, ou s'il n'a été pendant deux ans élève des Ecoles militaire ou polytechnique, et s'il n'a satisfait aux examens de sortie desdites Ecoles.

Nul ne peut être lieutenant, s'il n'a servi au moins deux ans dans le grade de sous-lieutenant.

Nul ne peut être capitaine, s'il n'a servi au moins deux ans dans le grade de lieutenant.

Nul ne peut être chef de bataillon, chef d'escadron ou major, s'il n'a servi au moins quatre ans dans le grade de capitaine.

Nul ne peut être lieutenant-colonel, s'il n'a servi au moins trois ans dans le grade de chef de bataillon, d'escadron ou de major.

Nul ne peut être colonel, s'il n'a servi au moins deux ans dans le grade de lieutenant-colonel.

Nul ne peut être promu à l'un des grades supérieurs à celui de colonel, s'il n'a servi au moins trois ans dans le grade immédiatement inférieur.

Un tiers des grades de sous-lieutenant vacants dans les corps de troupes de l'armée est donné aux sous-officiers des corps où a lieu la vacance.

Les deux tiers des grades de lieutenant et de capitaine sont donnés à l'ancienneté de grade, savoir :

Dans l'infanterie et la cavalerie, parmi les officiers de chaque régiment;

Dans les corps d'état-major, parmi la totalité des officiers du corps;

Et dans l'artillerie et le génie, parmi les officiers susceptibles de concourir entre eux.

La moitié des grades de chef de bataillon et de chef d'escadron est donnée à l'ancienneté de grade, savoir :

Dans l'infanterie, la cavalerie et le corps d'état-major, aux capitaines sur la totalité de chaque arme;

Dans l'artillerie et le génie, aux capitaines susceptibles de concourir entre eux.

Les emplois de major sont au choix.

Tous les grades supérieurs à celui de chef de bataillon, chef d'escadron ou major, sont au choix.

L'ancienneté pour l'avancement est déterminée par la date du brevet du grade, ou, à date semblable, par celle du brevet du grade inférieur.

Lorsqu'un officier cesse de faire partie des cadres de l'armée, dans tous les autres cas que ceux de mission pour service, de licenciement ou de suppression d'emploi, le temps qu'il passe hors des cadres est déduit de l'ancienneté.

Est aussi déduit de l'ancienneté le temps passé dans un service étranger au département de la guerre. Est excepté de cette disposition le temps passé pour le service détaché dans la garde nationale, dans la marine ou dans une mission diplomatique.

Est déduit, dans tous les cas, le temps passé au service d'une puissance étrangère.

Les officiers qui cessent de faire partie des cadres de l'armée, par suite de suppression d'emploi ou de licenciement, sont répartis, pour l'avancement, entre les différents corps de l'arme à laquelle ils appartiennent, et qui sont conservés ou créés.

Les officiers prisonniers de guerre conservent leurs droits d'ancienneté pour l'avancement; cependant, ils ne peuvent obtenir que le grade immédiatement supérieur à celui qu'ils avaient au moment où ils ont été faits prisonniers.

Le temps de service exigé pour passer d'un grade à un autre peut être réduit de moitié à la guerre.

Il ne peut être dérogé aux conditions de temps imposées par cette dernière disposition, pour passer d'un grade à un autre, si ce n'est :

1o Pour action d'éclat dûment justifiée et mise à l'ordre de l'armée;

2o Lorsqu'il n'est pas possible de pourvoir autrement au remplacement des vacances dans les corps en présence de l'ennemi.

En temps de guerre et dans les corps qui sont en présence de l'ennemi, sont donnés, savoir :

A l'ancienneté, la moitié des grades de lieutenant et de capitaine;

Au choix, la totalité des grades de chef de bataillon et de chef d'escadron.

Il ne peut, dans aucun cas, être nommé à un grade sans emploi ou hors des cadres des états-majors, ni être accordé des grades honoraires.

Il ne peut également, dans aucun cas, être donné un rang supérieur à celui de l'emploi.

Toutes les promotions d'officiers sont immédiatement rendues publiques par l'insertion au journal militaire officiel, avec l'indication du jour de l'avancement, du nom de l'officier qui était pourvu de l'emploi devenu vacant, et de la cause de la vacance.

Nul officier admis à la retraite ne peut être replacé dans les cadres de l'armée.

L'emploi est distinct du grade.

Aucun officier ne peut être privé de son grade que dans les cas ou dans les formes déterminés par la loi.

Toutes les dispositions qui précèdent sont applicables aux troupes d'artillerie et d'infanterie de marine.

Garde impériale. L'*avancement* dans la garde impériale a été réglé par le décret impérial du 10 avril 1854. Les emplois vacants de sous-lieutenants y sont donnés les deux tiers aux sous-officiers de la ligne, le tiers aux sous-officiers de la garde. Les sous-lieutenants promus lieutenants peuvent y être maintenus. Les lieutenants de la garde promus capitaines doivent occuper un emploi de leur nouveau grade dans la ligne. Un tiers, toutefois, de ces mêmes lieutenants promus capitaines, peut être maintenu dans la garde.

Gendarmerie. Pour passer brigadier, il faut avoir été au moins six mois gendarme et être porté sur le tableau d'*avancement*, ou bien être, dans l'armée, adjudant, sergent-major ou maréchal des logis, depuis au moins un an. Les emplois de maréchaux des logis sont donnés en totalité aux brigadiers de l'arme ayant au moins six mois de service, et qui sont en outre portés au tableau d'*avancement. Les emplois de maréchaux des logis* chefs se confèrent dans les mêmes conditions. Les adjudants sont pris parmi les sous-officiers de l'arme ayant au moins un an de grade. Le tableau d'*avancement* des sous-officiers est dressé par le chef de légion, sur la proposition des commandants de compagnie, et arrêté par l'inspecteur général. Le ministre peut y faire des *inscriptions*.

Dans la gendarmerie, il n'y a pas de sous-lieutenants. Les sous-officiers de l'arme ont droit à la moitié des vacances dans le grade de lieutenant. L'autre moitié est donnée aux lieutenants des corps de troupes à cheval, âgés d'au moins vingt-cinq ans et de trente ans au plus. Les emplois de capitaines appartiennent pour les trois quarts aux lieutenants de l'arme, et l'autre quart aux capitaines de l'armée. Les emplois de chef d'escadron et de lieutenant-colonel sont dévolus en totalité aux officiers de l'arme. Les emplois de colonel appartiennent pour quatre cinquièmes aux officiers de l'arme, l'autre cinquième est donné aux colonels de cavalerie de l'armée. Les lieutenants et capitaines de l'armée qui passent dans la gendarmerie ne comptent leur ancienneté pour l'*avancement* que du jour de leur admission dans la gendarmerie. Les tableaux d'*avancement* sont dressés par les inspecteurs généraux, présidés par le général président du comité consultatif de l'arme. En cas de services extraordinaires ou d'actions d'éclat, le ministre peut faire sur ce tableau des inscriptions d'office. La garde de Paris est soumise aux mêmes règles d'*avancement* que la gendarmerie.

Marine. En vertu de la loi du 30 avril 1832, modifiée par la loi du 14 mai 1837, les deux tiers des emplois dans les grades inférieurs sont donnés à l'ancienneté; mais, à partir du grade de lieutenant de vaisseau, les nominations commencent à se faire au choix. Les nominations faites dans ces conditions sont soumises à certaines règles. Nul ne peut être lieutenant à moins d'avoir servi deux ans à bord des vaisseaux de l'Etat, soit comme lieutenant de frégate, soit comme enseigne de vaisseau. Les capitaines de frégate doivent avoir été pendant trois ans capitaines de corvette. Les capitaines de vaisseau doivent avoir servi trois ans comme capitaines de frégate, dont un an au moins en qualité de commandants. Nul ne peut être promu aux fonctions de contre-amiral à moins d'avoir été pendant trois ans capitaine de vaisseau, et d'avoir commandé pendant deux ans une division navale de trois bâtiments de guerre. Les vice-amiraux doivent être choisis parmi les contre-amiraux qui ont commandé une escadre de cinq bâtiments de guerre au moins.

La moitié des places vacantes dans le grade de capitaine de corvette est donnée à l'ancienneté. Tous les autres grades supérieurs sont donnés au choix. Comme dans l'armée de terre, le temps de service exigé pour passer d'un grade à l'autre peut être réduit à moitié dans les campagnes de guerre. Le temps passé en service détaché pour le département de la marine, en mission diplomatique ou comme prisonnier de guerre, compte aussi pour l'*avancement*.

Commissariat de la marine. L'*avancement* de ce corps est réglé par des ordonnances et des décrets. Les aides-commissaires, en dehors des places réservées aux élèves de l'Ecole polytechnique, sont pris parmi les commis de marine, un tiers à l'ancienneté et deux tiers au concours; les sous-commissaires sont pris un tiers à l'ancienneté, deux tiers au choix. Les commissaires adjoints, un quart à l'ancienneté et trois quarts aux choix. Les autres grades de commissaires et de commissaires généraux sont conférés au choix.

Génie maritime. Dans ce corps, l'*avancement* est accordé à l'ancienneté jusqu'au grade d'ingénieur de première classe; à partir de ce grade, l'*avancement* a lieu au choix.

Ponts et chaussées. L'*avancement* est réglé par la loi du 30 novembre 1850. Les ingénieurs de deuxième classe sont pris parmi les ingénieurs de troisième classe, ayant au moins deux ans de service. Il faut également deux ans de service aux ingénieurs de deuxième classe pour devenir ingénieurs en chef de deuxième classe. Trois ans à ceux-ci pour monter à la première classe; trois ans aux ingénieurs de première classe pour devenir inspecteurs généraux de deuxième classe, et quatre ans dans ce grade pour devenir inspecteurs *généraux de première classe. La nomination* aux grades a lieu par décret de l'empereur, sur la proposition du ministre des travaux publics; les *avancements* de classe ont lieu par *simple décision ministérielle*.

Mines. Les mêmes règles s'appliquent à l'*avancement* dans le corps des ingénieurs des mines.

Comme on le voit, le droit et la justice trouveraient peu à reprendre dans les règles sur lesquelles est basée notre hiérarchie militaire, et cela témoigne de l'importance que le gouvernement attache à une organisation forte et égalitaire, qui assure à notre armée cette supériorité que le pays a le droit d'exiger d'elle, et dont elle a déjà donné tant de preuves éclatantes.

Nous ne parlons pas, dans cet article, des règles qui président, ou plutôt qui devraient présider dans les administrations proprement dites, telles que ministères, préfectures, bibliothèques, enseignement public, etc. Ici, la règle n'existant à proprement dire que par exception, l'*avancement* doit un peu au mérite, très-peu à l'ancienneté et beaucoup à la faveur. Pourquoi donc en est-il ici autrement que dans l'administration de la guerre? Cela tient sans doute à ce qu'ici les injustices, les mécontentements particuliers ne peuvent pas avoir les mêmes conséquences que dans l'armée : *Ab Jove principium* a toujours été la devise des gouvernements qui veulent vivre, et, en politique comme dans le domaine de la fable,

La raison du plus fort est toujours la meilleure.

AVANCER v. a. ou tr. (a-van-sé — rad. *avant;* le *c* du radical prend la cédille toutes les fois que la terminaison commence par un *a* ou un *o : nous avançons, il avança*). Pousser, porter en avant; rapprocher d'un autre objet : AVANCER *une table, un fauteuil, une chaise.* AVANCER *le bras, la jambe, le pied. Il* AVANÇA *la tête hors de la voiture.* (Acad.) *Elle m'*AVANÇA *une chaise devant la cheminée.* (Balz.) *L'un des valets* AVANÇA *un fauteuil, et l'autre*

découvrit une soupière en vieille argenterie. (Th. Gaut.) *Il me tendit la main, et quoiqu'il m'eût fait bien du mal, j'*AVANÇAI *la mienne.* (L.-J. Larcher.)

— Par anal. Rapprocher d'un terme : *Chaque instant nous dérobe une portion de notre vie, et nous* AVANCE *d'un pas vers le tombeau.* (Mass.) ‖ Rendre plus prochain, hâter, accélérer, précipiter : AVANCER *son départ, le jour de son départ.* AVANCER *l'heure du dîner.* AVANCER *la mort de quelqu'un. Elle fit une chute qui* AVANÇA *ses couches.* (Acad.) *Les Indiens se tuaient eux-mêmes, pour* AVANCER *la félicité de la vie future.* (Boss.) *Cette persécution* AVANÇAIT *leur perte.* (Boss.) *Toute leur vie n'est qu'une précaution pénible contre l'ennui, et toute leur vie n'est elle-même qu'un ennui pénible; ils l'*AVANCENT *même en se hâtant de multiplier les plaisirs.* (Mass.) *Ces malheureuses disputes troublèrent et* AVANCÈRENT *ses derniers moments.* (Volt.) *Lui annoncer sa dernière heure, n'était-ce pas l'*AVANCER? (J.-J. Rouss.)

Sa mort *avancera* la fin de mes ennuis.
RACINE.

Daignez-vous *avancer* le succès de mes vœux?
RACINE.

— Faire faire des progrès à une chose, la pousser, la faire réussir : AVANCER *un travail. Il* A AVANCÉ *sa fortune en bien peu de temps. Cela n'*AVANCERA *pas les affaires.* (Acad.) *Ce sont des violences qui* AVANCENT *l'ouvrage de notre sanctification.* (Mass.) *C'est un admirable moyen d'*AVANCER *nos affaires.* (Mol.) *Je crains que quelque rival n'*AIT AVANCÉ *ses affaires pendant mon absence.* (Campistr.) *Faire* AVANCER *la science est sans doute un grand mérite, mais la répandre dans le peuple est un plus grand mérite encore.* (L. Napol.)

— Payer par avance, avant l'époque fixée : AVANCER *les gages à ses domestiques.* AVANCER *de l'argent à ses employés, à ses ouvriers.* ‖ Prêter, fournir de l'argent pour une entreprise, ou payer pour le compte de quelqu'un : *Comme il était absent, j'*AI AVANCÉ *de l'argent pour lui.* (Acad.) *Particulièrement, l'endroit où vous dites que, pour accourcir mon affaire, vous voulez* AVANCER *votre argent, me semble une des plus belles choses que j'aie jamais lues.* (Voiture.) *Il se fait rembourser des frais qu'il n'*AVANCE *pas.* (La Bruy.) *Des maltôtiers traitèrent cette affaire et* AVANCÈRENT *l'argent.* (Volt.) *Je diffère de vous rembourser les cent francs que vous* AVEZ AVANCÉS *pour moi, dans l'espoir d'une occasion plus commode.* (J.-J. Rouss.)

J'*avancerai* les frais, et j'en fais mon affaire.
RACINE.

— Procurer de l'avancement, une position plus élevée, un grade supérieur : *Il a trouvé un protecteur qui l'*A AVANCÉ *en peu de temps.* (Trév.) *En un mot, je veux être utile; qu'on m'emploie et qu'on m'*AVANCE. (Volt.) *Le ministre ne manquait pas d'*AVANCER *ses protégés, malgré l'ordre du tableau.* (St-Sim.) *Je fis si bien que le duc de Lerme m'*AVANÇA. (Le Sage.) *Le moyen le plus sûr de discerner et de bien choisir les hommes d'Etat, c'est de repousser tous ceux qui s'avancent, et d'*AVANCER *ceux qui se retirent.* (Manuel.)

Permettez-moi seulement de vous dire
Qu'on me promit cent fois de m'*avancer;*
Mais sans appui comment peut-on percer?
VOLTAIRE.

‖ Rendre service à, profiter à : *Cela ne m'*AVANCE *guère. Cela ne vous* AVANCERA *pas du tout.*

Tous ces discours n'*avancent* pas les choses.
MOLIÈRE.

Nous verrons ce qu'il veut, mais je répondrais bien
Que par cette entrevue on n'*avancera* rien.
RACINE.

Leur rage a mis au jour ce qu'elle avait de pire;
Certes, je puis le dire :
Mais je puis dire aussi qu'ils n'*ont* rien *avancé.*
MALHERBE

— Mettre en avant, énoncer, donner pour vrai : *Vous* AVANCEZ *une chose dont vous serez désavoué.* (Acad.) *Ce n'est pas un fait qu'on* AVANCE *en l'air.* (Boss.) *J'*AI AVANCÉ *cette vérité, combattez-la si vous pouvez.* (Boss.) *Je n'*AVANCE *rien que je ne prouve.* (Pasc.) *Le pauvre parle avec sagesse, et à peine le souffre-t-on; le riche parle mal à propos, et on l'écoute avec respect; et ce qu'il* AVANCE *imprudemment est élevé jusqu'aux nues par les louanges qu'on lui donne.* (Bourdal.) *Je ne hasarderai pas d'*AVANCER *que le feu en soi n'a aucune chaleur.* (La Bruy.) *Des écrivains célèbres* ONT AVANCÉ *que les nègres trouvaient leur couleur plus belle que celle des blancs.* (B. de St-P.) *Un homme de poids* AVANCE *un propos grave ou agite une question sérieuse.* (J.-J. Rouss.) *Il est calomnieux d'*AVANCER *ce que l'on ne peut prouver.* (Beaumarch.) *Lorsqu'on* AVANCE *que la légitimité arrivera forcément, qu'on ne saurait se passer d'elle, qu'il suffit d'attendre, pour que la France à genoux, vienne lui crier merci, on* AVANCE *une erreur.* (Chateaub.)

Ce que j'*avance* ici n'est pas hors de propos.
LA FONTAINE.

Pourtant, dans ce discours, je n'*ai* rien *avancé*
Qui dans tous les esprits ne soit déjà passé.
MOLIÈRE.

Il vous craint, et j'*avance* encor cette parole
Que, s'il perd mon époux, c'est à vous qu'il l'immole.
CORNEILLE.

— *Avancer une horloge, une pendule, une montre,* Pousser les aiguilles sur une heure plus avancée, et aussi, Pousser, amener l'appareil régulateur vers l'avance, pour accélérer la marche.

— Jeux. Au jeu de dames, *Avancer un pion,* Le pousser sur une autre case. ‖ Au trictrac, Avancer son jeu, jouer ses dames dans la table du grand jan, afin de prendre plus tôt son coin.

— Peint. *Avancer une figure,* La mettre sur un plan plus rapproché, la faire ressortir davantage, selon les lois de la perspective.

— Hortic. Hâter, forcer, rendre précoce : AVANCER *des légumes.* AVANCER *des fleurs. La pluie* AVANCE *les plantes.*

— Techn. *Avancer le fil d'or,* Lui donner le quatrième tirage, afin de le mettre en état d'être fini dans la dernière opération.

— v. n. ou intr. Sortir de l'alignement : *Maison qui* AVANCE *trop sur la rue. Toit, gouttière qui* AVANCE. *Ces arbres* AVANCENT *hors de l'avenue.* ‖ Empiéter : *Vous* AVEZ AVANCÉ *de plus d'un mètre sur mon terrain.* (Acad.)

— Aller en avant : AVANCER *rapidement.* AVANCER *doucement.* AVANCEZ *donc! L'armée* AVANÇAIT *dans le pays.* (Acad.) *La vie humaine est semblable à un précipice affreux. On nous avertit dès le premier pas, mais la loi est prononcée : il faut* AVANCER *toujours.* (Boss.) *Si j'*AVANCE, *suivez-moi; si je recule, tuez-moi; si je meurs, vengez-moi.* (H. de la Rochej.) *Un sage compare les passions aux vents, sans lesquels un vaisseau ne peut point* AVANCER. (Giraud.) *Nous* AVANCIONS *lentement au pas de nos chevaux fatigués.* (Lamart.) AVANCER *était périlleux, se tourner était impossible.* (Michelet.) *Il fit un pas, puis un autre pas, puis il* AVANÇA *autant que possible.* (J. Janin.) *Malgré la lueur qui le guidait, le voyageur n'*AVANÇAIT *qu'en trébuchant.* (Alex. Dum.) *Combattre et* AVANCER *en combattant, c'est notre devoir ici-bas.* (E. Laboulaye.)

Il *avance*, recule, et revient tour à tour.
LAMARTINE.

Avançons : aucun bruit n'a frappé mon oreille.
LAMARTINE.

. . . Téméraire, où voulez-vous passer?
Au delà de ce lieu gardez-vous d'*avancer :*
C'est des ministres saints la demeure sacrée;
Nos lois à tout profane en défendent l'entrée.
RACINE.

‖ Marcher vers un but, s'en approcher : AVANCEZ *ici. Faites* AVANCER *la voiture. Dites aux témoins d'*AVANCER. *Je vais dire de faire* AVANCER *la voiture de monseigneur.* (Scribe.)

— S'approcher, en parlant d'un terme : *Elle vit* AVANCER *la mort à pas lents.* (Boss.) *On voyait avec joie* AVANCER *le jour heureux de cette auguste alliance.* (Fléch.) ‖ S'accroître par la succession du temps : *L'âge* AVANCE, *la beauté passe.* (Dider.)

— Indiquer une heure ou une époque trop avancée ou plus avancée qu'une autre : *Cette horloge* AVANCE. *Ma montre* AVANCE *de dix minutes. Notre calendrier* AVANCE *sur celui des Russes.*

— Fig. Progresser; gagner, profiter, réussir; Se dit en parlant des personnes et des choses : AVANCER *en sagesse.* AVANCER *dans l'étude, dans ses études. Il se tue de travail et n'*AVANCE *point.* (Acad.) *Les affaires n'*AVANCENT *point entre ses mains.* (Acad.) *Croyez-moi, vous n'*AVANCEREZ *qu'autant que vous vous affectionnerez à désirer et à rechercher la retraite et le silence.* (Boss.) *Il faut* AVANCER *dans le chemin du salut.* (Mass.) *On* AVANCE *d'autant plus dans la justice et dans la charité, qu'on se perfectionne dans l'humilité chrétienne.* (Fléch.) *Les désirs s'enflamment à mesure qu'on* AVANCE *dans la jouissance du souverain bien.* (J.-J. Rouss.) *L'homme, lorsqu'il crée les arts, ne fait qu'*AVANCER *dans la route que la nature lui a ouverte.* (Condill.) *Un certain tact, moitié commun, moitié fin, sert pour* AVANCER *dans les cours.* (Mme de Staël.) *Il est de la nature du genre humain d'*AVANCER *toujours.* (Ballanche.) *L'esprit humain* AVANCE *sans cesse.* (V. Cous.) *Plus on* AVANCERA *dans l'avenir, plus les idées pacifiques feront du progrès.* (E. de Gir.) *Votre génie stationnaire n'*A *pas* AVANCÉ *d'un pas.* (Scribe.) *Plus la civilisation* AVANCE, *plus la responsabilité s'attache aux pas de l'homme.* (Mich. Chev.) *La destinée de la science est d'*AVANCER *sans cesse et de ne s'achever jamais.* (***) *Tout* AVANCE *et se développe; une seule chose diminue, c'est l'âme.* (Michelet.) *La science est un champ dont les limites reculent au fur et à mesure qu'on* AVANCE. (A. Fée.)

Vous *avancerez* plus en m'importunant moins.
CORNEILLE.

Je n'*avance* à mourir non plus qu'à différer,
Et, ni vivant ni mort, je n'ai plus qu'espérer.
ROTROU.

Par ses efforts, il en vint presque à bout;
L'ouvrage *avance* au gré du téméraire.
ANDRIEUX.

‖ Monter en grade, obtenir de l'avancement : *Cet officier n'a plus aucun espoir d'*AVANCER. (Acad.) *Il faut être homme de mérite pour* AVANCER *dans la carrière du monde.* (Mme de Staël.)

— *Avancer en âge,* Vieillir, devenir plus âgé.

— Art milit. *Avance à l'ordre!* Cri du caporal de garde ou du chef de poste, pour enjoindre à la ronde d'un officier supérieur de venir recevoir le mot d'*ordre*, après que cette ronde a répondu au *qui-vive.* ‖ *Avance qui a l'ordre,* Cri par lequel le caporal de consigne enjoint à une ronde ou à une patrouille qui a répondu au qui vive, de venir donner le mot d'*ordre.* ‖ *Avancez!* Ancien cri de commandement pour ordonner aux grenadiers d'infanterie de marcher en avant, lorsqu'ils manœuvraient le sabre à la main.

— Véner. *Le cerf avance,* Se dit du cerf, quand on voit, par son allure, qu'il trotte.

— Peint. Avoir du relief, être bien détaché du fond : *Ces figures n'*AVANCENT *pas assez, le fond a trop de vigueur.*

S'avancer, v. pr. Se prolonger, faire saillie : *Des rochers qui* S'AVANCENT *au-dessus du chemin. Ce promontoire* S'AVANCE *très-loin dans la mer.* (Acad.) *Ce toit triangulaire* S'AVANÇAIT *de trois pieds sur la rue, pour abriter le mur d'un grenier.* (Balz.)

Des deux côtés du port un vaste roc *s'avance,*
Qui menace les cieux de son sommet immense.
DELILLE.

— Aller, se porter en avant, s'approcher : *Il* S'AVANÇA *vers moi. Ce gros nuage* S'AVANCE *vers nous.* (Acad.) *Avec un air assuré, il* S'AVANCE *pour recevoir la parole de ces braves gens.* (Boss.) *Le ciel est serein, la mer est unie; le vaisseau* S'AVANCE *tout seul.* (Boss.) *Le roi* S'AVANÇA *gravement dans son cabinet, se rangea vers son fauteuil, sans s'asseoir.* (St-Sim.) *Il* S'AVANÇA *d'un air ouvert et compatissant vers son compagnon.* (Volt.) *Ils virent une troupe d'hommes armés de gaules et de fourches, qui* S'AVANÇAIENT *vers eux à toutes jambes.* (Dider.) *Virginie aussitôt fit signe à l'esclave de* S'AVANCER *vers son maître, puis elle s'enfuit.* (B. de St-P.) *Duguay-Trouin* S'AVANCE; *la victoire le suit.* (Thomas.) *Poussé par la curiosité, je* M'AVANCE, *et j'entre hardiment dans la caverne où s'étaient plongés les mystérieux fantômes.* (Chateaub.) *Les lieutenants* S'AVANÇAIENT *chacun sur la ligne qu'il leur avait tracée.* (Lamart.)

Le voici qui *s'avance* avecque Léontine.
CORNEILLE.

J'entends du bruit. On vient : Clytemnestre *s'avance.*
RACINE.

Les compagnes d'Esther *s'avancent* vers ces lieux.
RACINE.

On s'écrie, on *s'avance*, enfin on les sépare.
BOILEAU.

Aux remparts de Paris les deux rois *s'avancèrent.*
VOLTAIRE.

Peuples, frappez des mains, le roi des rois *s'avance.*
LAMARTINE.

Il reçoit les adieux des siens et de sa femme,
Leur défend de le suivre, et *s'avance* au trépas.
CORNEILLE.

Il prend sa course, il *s'avance*
Comme un superbe géant.
J.-B. ROUSSEAU.

Du Christ avec ardeur Jeanne baisait l'image;
Ses longs cheveux épars flottaient au gré des vents :
Au pied de l'échafaud, sans changer de visage,
Elle *s'avançait* à pas lents.
C. DELAVIGNE.

— Impersonnellement : *Il* S'AVANCE *déjà sur le théâtre d'autres hommes.* (La Bruy.)

— Par anal. S'approcher, en parlant d'une époque, d'un moment : *L'hiver* S'AVANCE. *La nuit* S'AVANCE. *C'est en vain que nous détournons nos yeux de l'éternité; elle subsiste malgré nous, elle* S'AVANCE. (Pasc.) *Déjà la nuit* S'AVANCE. (La Bruy.) *L'été* S'AVANCE; *les jours sont près de diminuer.* (J.-J. Rouss.) *Il ne me restait plus qu'à poursuivre ma route; mon principal but surtout était d'arriver à Jérusalem; et quel chemin j'avais encore devant moi! la saison* S'AVANÇAIT. (Chateaub.) *La journée* S'AVANCE; *vos pas vous ont égaré loin des villes.* (G. Sand.)

Encor si la saison *s'avançait* davantage!
Attendez les zéphyrs : qui vous presse? Un corbeau
Tout à l'heure annonçait malheur à quelque oiseau.
LA FONTAINE.

‖ Marcher vers sa fin, s'accroître par la succession du temps : *Le jour* S'AVANCE *de plus en plus, la nuit va venir.*

En vain l'âge *s'avance;*
Ni l'âge, ni l'expérience
Ne peuvent corriger nos mœurs.
LE BAILLY.

— Marcher vers une solution heureuse : *Eh bein, nos affaires* S'AVANCENT-*elles? — Monsieur, j'ai déjà fait quelque petite tentative.* (Mol.)

— Faire des progrès vers : *Ils* S'AVANÇAIENT *à la grandeur par toutes sortes de routes.* (Boss.) *Le cardinal Mazarin* S'AVANÇAIT *secrètement à la première place.* (Boss.) *C'est avec un tel cortége qu'il eût été beau de* S'AVANCER *dans la postérité et dans la bénédiction des siècles.* (Napol. Ier.) *D'ailleurs dévoré de besoins, mécontent du présent, il* S'AVANÇAIT *vers un avenir inconnu.* (Thiers.) *Chaque jour la philanthropie* S'AVANCE *vers des conquêtes nouvelles.* (De Martignac.)

Mais Henri *s'avançait* vers la grandeur suprême
Par des chemins secrets, inconnus à lui-même.
VOLTAIRE.

‖ Obtenir de l'avancement : S'AVANCER *dans les emplois.* S'AVANCER *par son mérite. Le service et le zèle pour le bien de l'Etat étaient le moyen le plus sûr pour* S'AVANCER *dans les charges.* (Boss.) *Un honnête homme fait ce qu'il peut pour* S'AVANCER, *et se met au-dessus des mauvais succès quand il n'a pas réussi.* (Bussy-Rab.) *Il donnait à tous le moyen de* S'AVANCER. (Fléch.) *Le mérite est dangereux dans les cours à qui veut* S'AVANCER. (La Bruy.) *Il mit un de ses fils dans la marine, qui s'y* AVANÇA *jusqu'à devenir capitaine de vaisseau.* (Fonten.) *Il avait remarqué la rapidité avec laquelle* S'AVANÇAIENT *les gens qui donnaient peu d'ombrage.* (Balz.) ‖ Améliorer sa position, gagner de la considération :

Espères-tu, dis-moi, *t'avancer* dans le monde,
Toi qu'on a toujours vu d'une humeur vagabonde,
Effleurer chaque état, et changer pour changer?
C. D'HARLEVILLE.

— S'engager, faire une démarche plus ou moins hardie ou téméraire : *Cet ambassadeur* S'EST *trop* AVANCÉ, *il court risque d'être désavoué.* (Acad.) *Il y en avait même qui* S'AVANÇAIENT *jusqu'à dire qu'il n'était pas sûr que ce prince voulût avouer une action aussi hardie.* (Vertot.) *On commence à croire que je* ME SUIS AVANCÉ *mal à propos.* (Volt.) *Quand j'ai dit qu'il n'avait pas eu de passion et d'excès, je* ME SUIS *trop* AVANCÉ. (Ste-Beuve.) *Est-ce qu'il n'a pas laissé quelque fortune? — Non, monsieur. — Ah! diable, j'ai eu tort de* M'AVANCER, *car en voilà un sur lequel il n'y a point de prise.* (Scribe.)

— Chasse. Se dit du cerf quand on voit par ses allures qu'il trotte : *Le cerf* S'AVANCE. ‖ On dit aussi AVANCER.

— **Syn. Avancer, affirmer, assurer, attester, certifier, confirmer, garantir, prétendre, promettre, répondre, soutenir.** V. AFFIRMER.

— **Antonymes.** Reculer, rétrograder. — Attarder, retarder.

AVANCEUR s. m. (a-van-seur — rad. *avancer*). Celui qui avance, qui fournit de l'argent : *Un* AVANCEUR *de fonds.*

— Techn. Ouvrier qui donne le quatrième tirage au fil d'or.

AVANCINUS (Nicolas), savant jésuite, né dans le Tyrol en 1612, mort en 1685. Il professa tour à tour la rhétorique, la morale et la théologie à Gratz, puis à Vienne. Il a écrit de nombreux ouvrages, dont les plus importants sont les suivants : *Imperium romano-germanicum, sive Elogia quinquaginta Cœsarum Germanorum* (Vienne, 1663); *Vita et doctrina Jesu-Christi* (1667), trad. en français; *Poesis lyrica,* etc.

AVANÇON s. m. (a-van-son — rad. *avancer*). Pêch. Allonge adaptée à une ligne de pêche, pour y disposer les haims ou hameçons.

— Techn. Nom donné, dans les corderies, à un bout de planche placé aux ailes d'un touret, afin de retenir le fil de caret sur cette sorte de dévidoir.

AVANÇON (Guillaume D'), cardinal, archevêque d'Embrun, né dans le Dauphiné vers 1530, mort en 1600. Il déploya un zèle ardent contre les réformés, fut fait prisonnier par Lesdiguières, en 1579, fut contraint de se retirer à Rome, mais se rallia dans la suite à Henri IV, qui lui fit obtenir le chapeau.

AVANIE s. f. (a-va-nî — étym. contestée : du gr. mod. *abania*, même sens; du turc *avan*, vexation sans motif que les Turcs du Levant faisaient subir aux marchands chrétiens; de l'ar. *haouân*, mépris; de l'héb. *iven*, iniquité; suivant d'autres, enfin, du lat. *vanus*, vain; et cette opinion peut être appuyée sur cette phrase du *Mercure français* (1616) : *Telles* VANIES *des Turcs ne s'apaisant que par présens...* On peut voir, d'ailleurs, que tous ces mots se rattachent à une racine commune. Quoi qu'il en soit de cette étymologie, le verbe *avanir* existait dans notre langue au XIIe siècle : *Son droit n'est amoindri, ne son honneur* AVANI. (Ord. de Philippe le Bel.) Affront, traitement tyrannique et humiliant, insulte : *Faire une* AVANIE *à quelqu'un. Essuyer des* AVANIES. *N'allez pas là, vous vous exposeriez à quelque* AVANIE. (Acad.) *Ceux qui voyageaient dans le Levant étaient exposés à de fréquentes* AVANIES. (Acad.) *Le moyen de faire quelque chose pour lui, après une* AVANIE *de la sorte!* (Mol.) *La dîme royale délivrait le peuple, tout d'un coup, de toutes les vexations et* AVANIES *des collecteurs de tailles et de leurs suppôts.* (Vauban.) *La marquise de Charlus était toujours faite comme une crieuse de vieux chapeaux, ce qui lui fit essuyer maintes* AVANIES. (St-Simon.) *Les Vénitiens avaient fait jusque-là le commerce des Indes par le pays des Turcs, et l'avaient poursuivi au milieu des* AVANIES *et des outrages.* (Montesq.) *Phocion essuya la même* AVANIE. (Dider.) *C'est tout ce qu'il y a de plus mortifiant qu'il essuie; ce sont des* AVANIES *sans fin.* (Mariv.) *La plus grande* AVANIE *que l'on puisse faire à un Turc, c'est de le prendre par la barbe.* (Chateaub.) *J'avais été prévenu de ne me laisser jamais plaisanter par un Turc, si je ne voulais pas m'exposer à mille* AVANIES. (Chateaub.) *Il prenait à tâche de lui faire sentir, par de petites* AVANIES *sans cesse renouvelées, l'abaissement de sa fortune.* (Mérimée.) *Des perfidies, des* AVANIES *insultantes survenues depuis, ont rabaissé la noblesse de cette première explication.* (Ste-Beuve.)

Au mérite, aux vertus on peut faire *avanie,*
En jetant à l'intrigue un prix qu'on leur dénie.
C. DELAVIGNE.

Ce petit homme, à son petit compas
Veut sans pudeur asservir le génie.
Au grand Corneille il a fait *avanie.* LEBRUN.

— **Syn. Avanie, affront, insulte, outrage.** V. AFFRONT.

AVANO s. m. (a-va-ne). Pêch. Sorte de filet à mailles serrées et en forme de poche. Il est fixé sur un cercle armé d'un manche, et on l'emploie notamment à la pêche de la crevette, des petits crustacés et du menu fretin.

AVANT prép. (a-van — du lat. *ab* et *ante*). Dans un temps antérieur à : AVANT *le déluge.* AVANT *Jésus-Christ.* AVANT *la fin de l'année, la fin du mois, la fin du jour. Je vous payerai* AVANT *le terme qui a été fixé. J'ai vu cela* AVANT *vous.* (Acad.) AVANT *sa quatorzième année, il commença à porter les armes.* (Fléch.) *L'éloquence est née* AVANT *la rhétorique, comme les langues se sont formées avant la grammaire.* (Volt.) *N'exigeons pas le prix* AVANT *la victoire, ni le salaire* AVANT *le travail.* (J.-J. Rouss.) *L'Angleterre avait accompli sa révolution cent cinquante ans* AVANT *la nôtre.* (L. Faucher.) *L'amour,* AVANT *l'hymen, ressemble à une préface trop courte en tête d'un livre sans fin.* (Petit-Senn.)

Avant le repentir tous deux nous périrons.
CORNEILLE.

La tête doit toujours agir *avant* le bras.
REGNARD.

Mauvaise herbe est précoce et croît *avant* le temps.
C. DELAVIGNE.

. Ce couple charmant
S'unit, dit-on, longtemps *avant* le sacrement.
BOILEAU.

Je vous paîrai, lui dit-elle,
Avant l'oût, foi d'animal,
Intérêt et principal. LA FONTAINE.

Dis-je quelque chose assez belle,
L'antiquité, tout en cervelle,
Me dit : Je l'ai dit *avant* toi,
C'est une plaisante donzelle ;
Que ne venait-elle après moi ?
J'aurais dit la chose *avant* elle.
Chev. DE CAILLY.

‖ Dans un lieu plus rapproché de la personne qui parle : *Cette maison est un peu* AVANT *la mienne.* ‖ Sert aussi à marquer priorité d'ordre : *Il faudrait mettre les histoires générales* AVANT *les histoires particulières.* (Acad.) *La sagesse profane fait marcher les intérêts de l'Etat* AVANT *ceux de l'Eglise.* (Mass.) *Le cœur doit marcher* AVANT *l'esprit, et l'indulgence* AVANT *la sévérité.* (Joubert.)

Aujourd'hui j'en croirai Sénèque *avant* Pétrone,
BOILEAU.

— *Avant tout, Avant toutes choses,* D abord, principalement, surtout : *Nous devons* AVANT TOUT *prendre telle mesure.* (Acad.) *Il y prédit,* AVANT TOUTES CHOSES, *la conversion des gentils.* (Boss.) *Il faut mettre la santé* AVANT TOUTES CHOSES. (Mme de Sév.) *Je suis de ceux qui disent : La patrie* AVANT TOUT. (Scribe.) *Les droits de l'espèce humaine passent* AVANT TOUT. (Chateaub.) *L'Anglais veut,* AVANT TOUT, *être bien nourri.* (F. Bastiat.) *Il faut être estimé, c'est vrai; mais* AVANT TOUT *il faut s'estimer soi-même.* (J. Janin.) *C'est qu'*AVANT TOUT *il ne faut pas s'ennuyer, et que j'ai des scènes de famille par-dessus les yeux.* (Th. Leclerq.)

Jurez donc, *avant tout*, sur cet auguste livre.
RACINE.

Le théâtre, *avant tout*, veut de la liberté.
C. DELAVIGNE.

— *Avant peu,* Dans peu de temps, bientôt : AVANT PEU, *vous aurez de mes nouvelles.* (Acad.)

Oui, je veux qu'*avant peu* vous deveniez amis.
ETIENNE.

— Adv. Dans un endroit profond, dans un lieu reculé; à une époque éloignée, à une heure avancée : *Il entra assez* AVANT *dans le bois.* (Acad.) *Vous creusez trop* AVANT. (Acad.) *Le repas finit bien* AVANT *dans la nuit.* (Hamilt.) *Son frère mena bien* AVANT *dans la Germanie un autre essaim de la nation.* (Boss.) *La difficulté des vivres l'empêcha d'entrer plus* AVANT *dans l'Europe.* (Boss.) *On affile avec soin le poignard sous prétexte de faire moins de mal, mais en effet pour l'enfoncer plus* AVANT (J.-J. Rouss.)

N'allons pas plus *avant :* demeurons, chère Œnone.
RACINE.

Mais quoi ! ma barque vagabonde
Est dans les syrtes bien *avant.* MALHERBE.

Et mes pieds, s'enfonçant sur ce terrain mouvant,
A chaque pas de plus s'enfonçaient plus *avant.*
LAMARTINE.

L'œil ose à peine atteindre à sa face sereine,
Tant il est *avant* dans les cieux ! V. HUGO.

Un os lui demeura bien *avant* au gosier.
De bonheur pour ce loup, qui ne pouvait crier,
Près de là passe une cigogne.
LA FONTAINE.

— Fig. A un terme ou à un degré supérieur, éloigné d'un point de comparaison : *Il était bien* AVANT *dans la faveur du duc.* (Hamilt.) *La règle de l'Evangile ne va pas même si* AVANT. (Pasc.) *Je ne ferai pas voir seulement que vos écrits sont pleins de calomnies, je veux passer plus* AVANT. (Pasc.) *Je n'ai pas le loisir d'entrer bien* AVANT *dans cette matière.* (Boss.) *Entrez plus* AVANT, *ce n'est plus que vide, vanité.* (Mass.) *Ce mot entra si* AVANT *dans le cœur du monarque, qu'il ne l'oublia jamais.* (St-Sim.) *L'esprit des femmes ne pénètre jamais fort* AVANT. (Mme de Rémusat.)

Mais je vais trop *avant*, et deviens indiscret.
CORNEILLE.

Le sang et la fureur m'emportent trop *avant.*
CORNEILLE.

Quand on pense sortir d'une mauvaise affaire,
On s'enfonce encor plus *avant.*
LA FONTAINE.

Moi, je l'excuserais ! ah ! vos bontés, madame,
Ont gravé trop *avant* ses crimes dans mon âme.
RACINE.

— Auparavant, dans un temps antérieur : *Le jour, la nuit d'*AVANT. *Quelques réparations faites au château remirent les choses dans le même état qu'elles étaient* AVANT. (Le Sage.) *C'est ce même animal qui m'avait débarrassé, sept ans* AVANT, *de mon entretien ossianique avec Lucy.* (Lamart.) *On comprenait qu'il eût été, quinze ou vingt ans* AVANT, *un des abbés les plus recherchés de ces salons de Versailles et de Paris, où son âme vivait toujours.* (Lamart.) *Péthion persiste ; il fait rougir la Convention de garder dans son sein un homme auprès duquel personne ne voulait s'asseoir peu de mois* AVANT. (Lamart.)

Tel on déteste *avant*, que l'on adore après.
VOLTAIRE.

Elle est plus caressante et plus libre qu'*avant.*
LAMARTINE.

Mais *avant*, pour pouvoir mieux feindre ce trépas,
J'ai fait que vers sa grange il a porté ses pas.
MOLIÈRE.

— **En avant,** loc. adv. Vers la partie antérieure; vers l'endroit situé au delà et en face du lieu où l'on est : *Aller, marcher* EN AVANT. *Votre coiffure est trop* EN AVANT. (Acad.) *La tête est baissée* EN AVANT *dans l'humilité, la honte, la tristesse.* (Buff.) *Il ne suffit pas de marcher, il faut marcher* EN AVANT. (V. Hugo.)

— Par ext. Dans l'avenir : *M. de Talleyrand ne voyait point* EN AVANT, *il ne voyait qu'en arrière.* (Chateaub.) ‖ *Aller en avant,* S'avancer, progresser : *J'espère que plus vous irez* EN AVANT, *plus vous trouverez qu'il n'y a de véritable bonheur que celui-là.* (Rac.) ‖ Signifie aussi Agir hardiment, sans s'occuper des obstacles : *Allez toujours* EN AVANT ; *nous sommes prêts à vous appuyer.*

— *Mettre, jeter quelqu'un en avant,* Le citer comme autorité, comme garant : *Ils me* JETTENT EN AVANT, *parce que mon nom les appuie.* (N. Lemercier.) *Comme personne ne le craignait, tout le monde le* METTAIT EN AVANT. (Lamart.) ‖ *Se mettre en avant,* Se produire : *Dans le monde, aucun homme ne veut* SE METTRE EN AVANT *de peur d'être déçu dans son attente.* (H. Beyle.) ‖ *Mettre une chose en avant,* L'alléguer, la produire : *Vous* METTEZ EN AVANT *des principes dangereux, des opinions beaucoup trop hardies.*

Mais, sans esprit, faut-il *mettre en avant*
De gais couplets qu'on répète en buvant. ?
BÉRANGER.

‖ *Cette affaire ne va ni en avant ni en arrière,* Elle en est toujours au même point. ‖ S'emploie, en général, pour exciter, pour encourager : *Mais votre travail n'avance pas :* EN AVANT, *donc !* EN AVANT ! *L'espérance nous crie sans cesse :* EN AVANT ! EN AVANT ! *et nous attire ainsi jusqu'au tombeau.* (Mme de Maintenon.) ‖ Art milit. Commandement pour faire avancer : EN AVANT, *marche ! Presque expirant, le jeune héros Joubert criait encore à ses soldats :* EN AVANT, *mes amis,* EN AVANT ! (Lamart.) EN AVANT *sur ces traîtres !* (De Barante.) « *Sire, le terrible feu de la batterie autrichienne empêche le général Clarke de rallier le général Junot. — Qu'il enlève la batterie, dit Napoléon. — Sire, chaque régiment qui approche la grosse artillerie est foudroyé. Quels sont les ordres de Votre Majesté ? —* EN AVANT ! EN AVANT ! » (Comte Serurier.)

— Chorégr. Invitation à un, deux, trois, quatre danseurs d'exécuter un pas de quatre mesures, dont la dernière ramène le danseur en arrière à la position qu'il occupait d'abord : EN AVANT ! EN AVANT *deux !* EN AVANT *trois !* EN AVANT *quatre !* ‖ s. m. Nom donné au même pas : *Faire des* EN AVANT.

— *Avant que,* loc. conj. Plus tôt que ; avant l'époque où : AVANT QUE *vous fussiez arrivé. Dépêchez-vous de finir votre tâche* AVANT QU'IL *fasse nuit. L'Écriture nous fait voir la terre revêtue d'herbes et de toutes sortes de plantes* AVANT QUE *le soleil ait été créé.* (Boss.) *Gand tombe* AVANT QU'*on pense à le munir.* (Boss.) *Toutes vos fables pourraient vous servir* AVANT QU'*on sût vos principes.* (Pasc.) *Je vis entrer un vieillard pâle et sec, que je reconnus pour un nouvelliste* AVANT QU'*il se fût assis.* (Pasc.) *Il m'a pardonné* AVANT QUE *je l'eusse demandé.* (Mass.) *Il ne veut pas qu'on décide sur la moindre vérité* AVANT QU'*elle soit connue clairement et distinctement.* (La Bruy.) *L'on est mort* AVANT QU'*on ait aperçu qu'on pouvait mourir.* (Fléch.) *Les Chinois avaient des astrolabes et des sphères* AVANT QUE *nous sussions lire.* (Volt.) *Aristide avait été juste* AVANT QUE *Socrate eût dit ce que c'était que la justice.* (J.-J. Rouss.) *La vérité est* AVANT QUE *l'homme la connaisse.* (Guizot.)

Quant à moi, je dispute *avant que* je m'engage.
MALHERBE.

Je l'ai connu laquais *avant qu*'il fût commis.
BOILEAU.

. Contenter tout le monde !
Ecoutez ce récit *avant que* je réponde.
LA FONTAINE.

Avant qu'on l'environne, *avant qu*'on nous l'arrache,
Une seconde fois souffrez que je le cache.
RACINE.

Avant que vous partiez, je demande instamment
Que vous daigniez, seigneur, m'écouter un moment.
MOLIÈRE.

Avant même *que* Rome eût gravé Douze Tables,
Métius et Tarquin n'étaient pas moins coupables.
L. RACINE.

— Préférablement à, antérieurement à :

Je dois tout à mon père *avant qu*'à ma maîtresse.
CORNEILLE.

Régnez sur votre cœur *avant que* sur Byzance.
CORNEILLE.

‖ Cet emploi a vieilli.

— *Avant de, avant que de,* loc. prépos. servant à marquer la priorité de temps : *J'irai le voir* AVANT DE *venir,* AVANT QUE DE *venir.* (Acad.) *Il mourut* AVANT D'*avoir passé le Jourdain.* (Mass.) *Notre princesse est persécutée* AVANT QUE DE *naître.* (Boss.) AVANT QUE DE *les mener sur la place, il les fit habiller le plus proprement qu'il put.* (La Font.) AVANT QUE DE *mourir, j'ai voulu voir encore une fois cette terre, qui m'est si chère.* (Fén.) *Les plus emportés proposèrent même,* AVANT QUE D'*aller plus loin, de poignarder les consuls.* (Vertot.) *Si l'auteur lui eût montré sa comédie* AVANT QUE DE *la faire voir au public, il l'eût trouvée la plus belle du monde.* (Mol.) *Je les conjure de tout mon cœur de ne pas condamner les choses* AVANT QUE DE *les voir.* (Mol.) *Il y a des gens qui parlent un moment* AVANT QUE D'*avoir pensé.* (La Bruy.) *Il faut rire* AVANT QUE D'*être heureux, de peur de mourir sans avoir ri.* (La Bruy.) *Ils gardent le silence plusieurs années* AVANT D'*oser parler.* (Volt.) *L'éducation de l'homme commence à sa naissance ;* AVANT QUE DE *parler,* AVANT QUE D'*entendre, il s'instruit déjà.* (J.-J. Rouss.) *L'homme est faible quand il est dépendant, et il est émancipé* AVANT QUE D'*être robuste.* (J.-J. Rouss.) *Les hommes ont été mécaniciens* AVANT DE *chercher à l'être.* (Condill.) AVANT QUE DE *croire, on doit examiner.* (Bernis.) *Rome devint l'écolière d'Athènes* AVANT D'*en être l'émule.* (Marmontel.) AVANT DE *louer un homme, interrogez sa vie.* (Thomas.) *On est curieux* AVANT D'*être attentif.* (Alibert.) *Souvent l'homme meurt* AVANT D'*avoir vécu.* (La Rochef.-Doud.) *L'homme comprend ses intérêts* AVANT DE *comprendre la justice.* (H. Martin.) *Pour apprendre, l'enfant doit souvent croire* AVANT DE *savoir.* (Vacherot.) *Dante avait été proscrit* AVANT D'*être poëte.* (V. Hugo.)

Avant que de combattre ils s'estiment perdus.
CORNEILLE.

Avant que d'être à vous, je suis à mon pays.
CORNEILLE.

Avant donc *que d*'écrire, apprenez à penser.
BOILEAU.

Allons, courons *avant que d*'avec eux il sorte.
MOLIÈRE.

Mais *avant de* mourir elle sera vengée.
VOLTAIRE.

. Ah ! mon Dieu, je vous prie,
Avant que de parler prenez-moi ce mouchoir.
MOLIÈRE.

Je voulus sur ces lieux si pleins de tristes charmes
Attacher un regard *avant que de* mourir.
LAMARTINE.

Le sage quelquefois fait bien d'exécuter
Avant que de donner le temps à la sagesse
D'envisager le fait, et sans la consulter.
LA FONTAINE.

— Jurispr. Substantiv. *Avant faire droit,* Acte autorisé avant jugement : *Prononcer un* AVANT FAIRE DROIT.

— *En avant de,* loc. prépos. Dans le lieu, la situation qui précède quelqu'un ou quelque chose : *Marcher* EN AVANT DU *roi. Il avait rassemblé,* EN AVANT DE *Moscou, une armée de plus de cent mille hommes.* (Mérimée.) *Jourdan lui-même, son sang étanché, s'élance* EN AVANT DE *ses colonnes.* (Lamart.) ‖ Fig. En progrès sur : *Il était fort* EN AVANT DE *son siècle.* (Acad.) *Chez nous, la jeune fille n'est jamais en* AVANT DE *la vie, elle en suit le courant.* (G. de Beaum.)

— Mar. *Avant partout !* Commandement général de faire force sur les avirons. ‖ On dit aussi *Avant tribord ! Avant bâbord ! Avant qui est paré !* pour ordonner de ramer à tribord ou à bâbord, ou seulement avec les avirons parés, mis en place, en état d'agir.

— Métall. *Mettre avant,* Faire avancer dans le feu d'affinerie la gueuse placée sur un rouleau. N'est employé que dans certaines usines, principalement dans celles de la Haute-Saône.

— **Gramm.** Quand la préposition *avant* doit avoir pour complément un infinitif, on l'unit à cet infinitif par *de,* ou par *que de,* indifféremment : AVANT D'*écrire* ou AVANT QUE D'*écrire.* AVANT DE *partir* ou AVANT QUE DE *partir.* Tel est, aujourd'hui, l'usage général ; mais il est bon de remarquer que, pendant longtemps, il a été permis de supprimer *de,* comme on le verra par les exemples suivants : *Pontchartrain,* AVANT *partir, monta chez la Voisin.* (St-Sim.) *Il fallait expliquer cela* AVANT QU'*en venir au fait.* (St-Sim.)

Faut-il, toutefois, vaincre *avant que* triompher.
CORNEILLE.

Laissons venir la fête *avant que* la chômer.
MOLIÈRE.

Avant que nous lier, il faut nous mieux connaître.
MOLIÈRE.

Mais *avant que* partir, je me ferai justice.
RACINE.

Ne me demandez rien, *avant que* regarder
Ce qu'à mes sentiments vous devez demander.
MOLIÈRE.

Avant qu'aimer on l'appelait messire
A longue queue ; enfin, grâce à l'amour,
Il ne fut plus que messire tout court.
LA FONTAINE.

On dit encore aujourd'hui, en style de pratique : AVANT *faire droit,* AVANT *dire droit,* c'est-à-dire avant de rendre la sentence définitive. Dans tous les cas, il faut que l'action exprimée par l'infinitif se rapporte clairement au sujet de la proposition, afin d'éviter toute incertitude dans le sens ; ainsi, on ne doit pas dire : *Je lui ai payé cette somme* AVANT *de partir,* car il y a amphibologie ; on ne sait pas si l'action de partir, exprimée par l'infinitif, se rapporte à *je* ou à *lui ;* il faut dire avant *mon* ou *son* départ. De même : *J'ai voulu embrasser mon père* AVANT *de mourir,* est également amphibologique. Est-ce moi ou mon père qui meurt ? La chose est douteuse. Cette irrégularité, très-fréquente dans notre langue, sera plus longuement expliquée au mot *infinitif.*

Après la locution conjonctive *avant que,* le verbe suivant se met toujours au subjonctif : *L'aurore paraît toujours* AVANT QUE *le soleil* SOIT *levé.*

Le verbe qui suit *avant que* ne doit jamais être précédé de l'adverbe *ne ;* c'est le sentiment de l'Académie et de nos meilleurs écrivains : *Les habitudes de l'enfance et les préjugés de l'éducation s'emparent de nous* AVANT QUE *nous* AYONS *le temps de réfléchir.* (Fén.) *L'homme impatient rompt les branches pour cueillir le fruit* AVANT QU'*il* SOIT *mûr.* (Fén.) *La mort vient* AVANT QUE *nous* PUISSIONS *avoir appris à vivre.* (Boss.) *On écrivait sur l'écorce du papyrus* AVANT QUE *le papier* FÛT *inventé.* (Buff.) AVANT QUE *l'action* FÛT *terminée, quelques Thébains se rendirent aux Perses.* (Barthél.) *Le roi voulut voir ce chef-d'œuvre* AVANT *même* QU'*il* FÛT *achevé.* (Volt.)

Je l'ai connu laquais *avant qu*'il *fût* commis.
BOILEAU.

Avant que son destin s'*explique* par ma voix.
RACINE.

Le cœur a deviné bien *avant qu*'on *ordonne.*
DELILLE.

Comme on le voit, cette règle de syntaxe est claire et positive ; de plus, elle est logique : une chose doit être faite ou non avant l'accomplissement d'une autre ; il n'y a là aucune idée négative. Cependant, les écrivains n'observent pas toujours cette règle ; en voici quelques exemples : *J'irai vous voir* AVANT QUE *vous* NE PRENIEZ *aucune résolution.* (Mme de Sév.) *Celui-ci le suit à la chasse et souvent lui enlève sa proie* AVANT QU'*il* NE *l'ait entamée.* (Buff.) *Hâtez-vous de le donner vous-même* AVANT QUE *vos trompettes* NE *vous échappent et* NE *le donnent malgré vous.* (Marmont.)

Lisez *avant qu*'un doigt *ne* déchire ce livre.
LAMARTINE.

Ouvre *avant qu*'il *ne* frappe, et fais vite, et sois [prompte.
V. HUGO.

Je ne puis y toucher *avant que* des mains pures
Du sang dont je suis teint *n'aient* lavé les souillures.
DELILLE.

Mais cette infraction ne saurait rien prouver : les coups de canif que pas mal de maris, et réciproquement, donnent dans le contrat abrogent-ils pour cela certain article du Code pénal ?

La règle que nous venons de poser est conforme à tous les exemples donnés par l'Académie, et nous croyons que l'avenir ne fera que la confirmer de plus en plus. Cependant, les phrases assez nombreuses où elle se trouve violée ont engagé plusieurs grammairiens très-estimables à établir un principe différent, que nous devons faire connaître. On emploie *ne* après *avant que,* disent ces grammairiens, si le verbe qui suit exprime une chose possible, éventuelle, mais non certaine ; on supprime *ne* si la chose a eu lieu ou si elle doit nécessairement arriver ; et voici les deux exemples qu'ils citent à l'appui de cette distinction : *Rentrons* AVANT QU'*il* NE *pleuve. Rentrons* AVANT QU'*il* FASSE *nuit.* Suivant eux, on met *ne* dans le premier cas, parce qu'il est seulement possible, mais non certain *qu'il pleuvra.* La négation est supprimée dans la seconde phrase, parce qu'il n'est pas douteux *qu'il fera nuit,* parce que *la nuit arrivera* nécessairement. Nous ne sommes pas, nous le répétons, partisan de ces distinctions. Ce sont ces subtilités oiseuses qui ont valu à la syntaxe la réputation qu'on lui connaît, et qui ont justement popularisé le *Grammatici certant* du poëte latin.

— **Homonyme.** Avent, à vent.

— **Antonymes.** Après, depuis, postérieurement à, à la suite de.

AVANT s. m. (a-van — de la prépos. *avant*). Partie antérieure : *L'*AVANT *d'une voiture. Une voiture trop chargée à l'*AVANT. *Peser sur l'*AVANT.

— Mar. Partie antérieure du navire, depuis l'étrave jusqu'au centre de gravité : *Voiles d'*AVANT. *Manœuvres d'*AVANT. *Gaillard d'*AVANT. *Les matelots se placent à l'*AVANT, *les officiers à l'arrière d'un vaisseau. Dans les balancements du vaisseau, ce qu'on craignait arriva : les câbles de son* AVANT *rompirent.* (B. de St-P.) *A l'*AVANT, *les matelots se tiennent par groupes.* (Lamart.) *Avec ses rostres, ses* AVANTS *de navire, l'arc de triomphe d'Orange est un des plus beaux restes de l'art romain.* (Jal.) *Le bateau avait un pont affleuré avec une seule petite écoutille à l'*AVANT. (Baudelaire.) ‖ Dans la construction, Partie antérieure d'un navire, depuis l'étrave jusqu'au maître couple. ‖ *Lame de l'avant,* Lame qui frappe le navire par l'avant. ‖ *Matelot de l'avant,* Navire placé en avant d'un autre, dans l'ordre de bataille. ‖ *Passer sur l'avant, de l'avant* ou *à l'avant d'un navire,* En passer près, du côté de l'avant. ‖ *Se haler de l'avant, être de l'avant,* Devancer un autre navire. ‖ *Etre de l'avant d'un navire,* Etre relevé par lui dans une des directions de l'avant. ‖ *Etre de l'avant de son estime,* Etre plus près de terre qu'on ne devrait en être d'après les données du point. ‖ *Le navire est sur l'avant* ou *sur le nez,* Il plonge par l'avant, il s'enfonce trop dans l'eau par l'avant. ‖ *Le vent se*

range de l'avant, Se dit lorsqu'il tend à souffler directement de l'endroit vers lequel on se dirige. ‖ *Aller de l'avant*, Faire du chemin en avançant : *Le vaisseau* ALLAIT DE L'AVANT. (Acad.) ‖ Par ext. Dans le langage vulgaire, S'engager résolûment dans une affaire, et la pousser avec vigueur : *Il n'hésite jamais, il* VA *toujours* DE L'AVANT. (Acad.) *Vous avez sagement agi en* ALLANT DE L'AVANT. (Balz.) *Il sera bon de hâter la mort du Verdinegro, de peur qu'il n'*AILLE DE L'AVANT. (Mignet.)

Je comprends que l'on ait des caprices fantasques,
Qu'on *aille de l'avant*,
Et qu'on dresse la tête au milieu des bourrasques,
Œil en l'air, nez au vent. LEGENDRE.

— Artill. *Avant d'un canon*, Côté de la volée.

— **Antonyme.** Arrière.

Avant, Pendant et Après, pièce en trois parties (drame, mélodrame et vaudeville), par E. Scribe et de Rougemont, représentée sur le théâtre de Madame (Gymnase), le 28 juin 1828. La duchesse de Surgy a deux fils : l'aîné, M. le marquis, est un libertin ; le cadet, M. le chevalier, un honnête homme, un philosophe qui ne craint pas de se mésallier en voulant épouser Julie, orpheline plébéienne, élevée dans la maison de la vieille duchesse. Pour empêcher ce mariage, Mme de Surgy unit secrètement Julie au jeune fermier Gérard. Le chevalier est au désespoir. Le marquis, sur le cœur duquel l'orpheline avait fait aussi une assez vive impression, mais qui ne voulait que la séduire, se flatte de faire enfermer le pauvre mari et d'enlever sa femme. Le chevalier est instruit de ce perfide complot, et se dispose à le déjouer au moment où la toile tombe. Ce premier acte se passe *avant* la Révolution ; c'est *pendant* que le second va se dérouler. Nous avons omis deux personnages dans ce premier acte : le procureur Goberville, que la duchesse traite avec tout le mépris que la noblesse avait alors pour la roture, et qui se venge en s'enrichissant à ses dépens ; puis le vicomte de la Morlière, homme à la mode de l'époque, c'est-à-dire libertin criblé de dettes.

Nous voici en 1793, dans le *faubourg Antoine*. Cette boutique est celle d'un perruquier, et ce perruquier est ce même Gérard, dont la femme était convoitée par les deux fils de la duchesse. Tout à coup entre, dans le plus grand désordre, chez le perruquier patriote, le marquis de Surgy, que poursuivent les révolutionnaires.

Gérard a fait cacher aussi dans sa cave le chevalier de Surgy, que le grade de général, obtenu sur le champ de bataille, n'a pas mis à l'abri des persécutions. Les deux proscrits sont dans les bras l'un de l'autre ; mais ils vont être arrêtés sur la dénonciation du ci-devant procureur Goberville, devenu le citoyen Sénèque, et membre du comité des recherches. Ils sont sauvés par les soins de Gérard, et grâce à la bêtise du cordonnier Caracalla, officier municipal, auquel les auteurs font débiter les *âneries révolutionnaires* débitées si souvent dans les dernières années du Directoire.

Ce tableau très-sombre n'inspire aucun intérêt. C'était, du reste, bien mal choisir son moment que d'évoquer le fantôme de la Terreur, et de montrer ce que cette époque de notre histoire eut d'affligeant, sans rappeler ce qu'elle eut d'admirable, alors que le pays était en butte aux déclamations furibondes et ridicules des factions antilibérales.

C'est à trente-cinq ans de là, en 1828, que nous transporte le troisième acte. Le premier mari de Julie, le brave Gérard, a été tué à Austerlitz, et sa veuve a épousé le chevalier de Surgy. Le marquis est mort pair de France, et son fils, héritier de la pairie, doit épouser sa cousine, Mlle de Surgy. Mais celle-ci aime le jeune avocat Derneval, et devient sa femme. Quant au citoyen Sénèque, le ci-devant procureur Goberville, il est jésuite et baron. Nous retrouvons aussi le vicomte de la Morlière. Lui seul n'est point changé. Il est parti avec La Pérouse en 1786, et quand il revient en France après quarante-deux ans d'absence, tout le surprend, tout l'étonne. Il s'indigne de voir qu'une de Surgy consente à se faire appeler Mme Derneval ; il regrette enfin le *bon vieux temps*, avec force tirades de ce style que nous appelons aujourd'hui *perruque* et *rococo*.

La première partie de cette pièce est une petite satire bien anodine, bien inoffensive des vices des grands seigneurs de l'ancien régime ; la seconde est un factum contre la Révolution ; la troisième seule mérite qu'on s'y arrête. Elle est l'œuvre de deux caractères bien différents : Rougemont, libéral sincère, n'avait rien à cacher, rien à se faire pardonner ; la position de Scribe était plus délicate. En 1823, il était entré comme *volontaire* dans la troupe des courtisans, en tirant ainsi l'horoscope du duc de Bordeaux dans la *Rosière de Rosny :*

Ce duc, objet de notre amour,
Et dont nos vœux entour' l'enfance,
Va s'élever pour faire un jour
La gloire et l' bonheur de la France.
Cet art si grand il l'apprendra
Du spectacle qui l'environne ;
Qu'il lève les yeux, il verra
Comment on porte une couronne.

On comprend que le poëte devait être mal venu à chanter la palinodie en 1828, alors que le vent du succès commençait à enfler les voiles d'une nouvelle révolution :

Ils sont tous revenus,
Oui tous, excepté les *abus*,
Qui sont restés dans le naufrage.

Aussi, l'*obligé* de la duchesse de Berry, malgré sa préoccupation visible de se tenir en équilibre, ne satisfit complétement aucun des partis en présence. Les libéraux blâmaient, avec raison, la timidité des deux premières parties, et, de son côté, M. de La Forêt, légitimiste officiel, s'exprimait ainsi sur le troisième acte, dans son *Cours de littérature dramatique :*

« Tout cet acte est de la politique moderne ; mais est-ce par le théâtre qu'il faut laisser agiter de pareilles questions ? Toutes celles que les dernières élections et la nouvelle Chambre ont soulevées, celles que les journaux agitent chaque matin, sont tranchées dans cet ouvrage : tout l'ancien régime n'était qu'un abus ; la Révolution n'a eu aucun tort ; les émigrés sont toujours les mêmes ; les royalistes sont des jacobins blancs ; les élections antérieures n'étaient que le fruit de la fraude et de la corruption... ; mais c'est surtout des détails que sortent ces conclusions, et les personnalités de toute nature viennent indiquer à chaque instant la direction que cette pièce donne à l'opinion publique. Dans l'impossibilité de les rappeler toutes, je citerai l'allusion faite par Caracalla au solécisme échappé, à la tribune, à M. Syriès de Marinhac, orateur royaliste, passage que le parterre a redemandé. Caracalla, dont le fils a été envoyé à l'école mutuelle, craint que cet enfant ne devienne trop savant, et il redoute les reproches que lui adresse à cet égard son confrère, le concierge d'une vieille marquise, qui veut que, comme jadis, les enfants soient aussi ignorants que leurs pères. Le libéral comte de Surgy lève les épaules, et dit : « En vérité, si ce » diable de Caracalla savait lire, je croirais » qu'il lit la... ou la... » Et comme le comte tient à la main la *Gazette* et la *Quotidienne*, l'attaque est évidente, en dépit des réticences. » Voici en quels termes Brazier raconte les suites de cet événement dramatique, dans son *Histoire des petits théâtres de Paris :* « Or, tandis que le caissier se frottait les mains en comptant les recettes, l'orage grondait ailleurs. Des émissaires, envoyés à la duchesse de Berry, lui annoncent que son théâtre vient de lancer un brandon révolutionnaire... La duchesse annonce l'intention de bouder son théâtre favori... Les craintes devenant sérieuses, on envoie des ambassadeurs, on échange des notes diplomatiques, les courriers se croisent. La duchesse demeura quelque temps sans visiter la salle de M. Poirson ; les personnes de sa maison n'osaient plus s'y montrer. Enfin, à force de négociations, la paix fut signée. »

AVANTAGE s. m. (a-van-ta-je — rad. *avant*). Ce qui est utile, profitable à quelqu'un : *Grand, notable* AVANTAGE. AVANTAGE *considérable. Léger, faible* AVANTAGE. *Tirer* AVANTAGE *d'une circonstance. Tourner tout à son* AVANTAGE. *Il n'y a nul* AVANTAGE *pour moi au parti que vous me proposez.* (Acad.) *On lui a fait de grands* AVANTAGES, *tous les* AVANTAGES *possibles.* (Acad.) *Chaque forme de gouvernement a ses* AVANTAGES. (Boss.) *C'est un des* AVANTAGES *que les méchantes personnes ont sur celles qui ne le sont pas, que toutes les bontés qu'elles ont sont beaucoup mieux reçues.* (Voiture.) *Je trouve ici un* AVANTAGE *qu'ailleurs je ne trouverais pas.* (Mol.) *Il n'y a pas d'*AVANTAGES *trop éloignés à qui s'y prépare par la patience.* (La Bruy.) *Pour qu'une chose soit regardée comme un bien, il faut qu'elle tourne à l'*AVANTAGE *de toute la société.* (Vauven.) *Tout ce qui est rare et brillant sera toujours de mode, tant que les hommes tireront plus d'*AVANTAGES *de l'opulence que de la vertu.* (Buff.) *Beaucoup de gens méprisent les grands* AVANTAGES *à venir, pour de petits intérêts présents.* (La Rochef.) *Tous les* AVANTAGES *du vice frappent les yeux d'autrui : seul, celui qui paraît en jouir sait ce qu'ils lui coûtent.* (J.-J. Rouss.) *L'homme tire* AVANTAGE *non-seulement de sa propre expérience, mais encore de celle de ses prédécesseurs.* (J.-J. Rouss.) *Ces* AVANTAGES *sont contre-balancés par des tremblements de terre qui ont quelquefois englouti des villes entières.* (Barthél.) *La prospérité de la France repose sur les* AVANTAGES *que la masse de la nation a acquis en* 1789. (Mme de Staël.) *Les révolutions vendent cher les* AVANTAGES *qu'elles promettent.* (Roy.-Coll.) *L'*AVANTAGE *du gouvernement fédéral est celui-ci, que non-seulement il dicte des lois, mais encore qu'il les fait exécuter lui-même.* (De Tocqueville.)

De votre illustre hymen je sais les *avantages*.
CORNEILLE.

Le juste, aussi bien que le sage,
Du crime et du malheur sait tirer *avantage*.
VOLTAIRE.

— Supériorité, ce qui fait qu'une personne ou une chose l'emporte sur les autres : *L'*AVANTAGE *du nombre. L'*AVANTAGE *de l'âge, de l'expérience. Les* AVANTAGES *de la naissance, de la fortune. Prendre ses* AVANTAGES. *Conserver, perdre ses* AVANTAGES. *Il ne faut jamais abuser de ses* AVANTAGES. *Comme il avait étudié d'avance la question, il avait sur moi l'*AVANTAGE. *Les ennemis avaient sur nous l'*AVANTAGE *de la position. S'il s'y trouve quelque différence, elle est à l'*AVANTAGE *de la question présente.* (Pasc.) *La naissance n'est pas un* AVANTAGE *de la personne, mais du hasard.* (Pasc.) *La vérité doit toujours avoir l'*AVANTAGE. (Pasc.) *Prenez bien garde de ne lui rien dire qui ne soit juste, précis et exactement raisonnable : il saurait bien en prendre* AVANTAGE, *et vous donner adroitement le change.* (Fén.) *Hommes, que vous êtes vains, et que vaine est l'ostentation qui vous presse à faire valoir aux yeux des hommes, aussi vains que vous, tous vos faibles* AVANTAGES ! (Boss.) *Le voyez-vous, comme il considère tous les* AVANTAGES *qu'il peut donner ou prendre !* (Boss.) *Nous tenons surtout aux* AVANTAGES *qui nous sont refusés.* (La Rochef.) *Vante-lui adroitement ma personne et les* AVANTAGES *de ma naissance.* (Mol.) *C'est donner un trop grand* AVANTAGE *à ses ennemis, que de mentir pour les décrier.* (La Bruy.) *Quel* AVANTAGE *n'a pas un discours prononcé sur un ouvrage qui est écrit !* (La Bruy.) *Chacun a pensé à ses affaires et à prendre ses* AVANTAGES *dans ce changement.* (Montesq.) *Fier de sa noblesse, jaloux de sa beauté, le cygne semble faire parade de tous ses* AVANTAGES. (Buff.) *Les méchants savent prendre leurs* AVANTAGES, *et couvrir d'un vernis de sagesse les noires passions dont ils sont rongés.* (J.-J. Rouss.) *L'*AVANTAGE *des arts libéraux sur les arts mécaniques est compensé par l'utilité bien supérieure de ces derniers.* (D'Alemb.) *Nous avons l'*AVANTAGE, *nous autres Français, d'être plus spirituels, mais aussi plus bêtes qu'aucun autre peuple de l'Europe.* (Mme de Staël.) *Il faut l'éblouir, lui plaire ; il s'agit de paraître avec tous ses* AVANTAGES. (Picard.) *En disputant, il prend son* AVANTAGE, *il vous serre, il vous enveloppe.* (Beaumarch.) *Il y avait des gens qui trouvaient la duchesse de Savoie cent fois plus fine que le roi : dans leurs entretiens, elle prenait tranquillement et avec adresse ses* AVANTAGES *sur lui.* (De Barante.) *Je trouve que les autres ont toujours sur moi une supériorité quelconque, et si je me sens par hasard un* AVANTAGE, *j'en suis tout embarrassé.* (Chateaub.) *Ce qui est brillant et actuel a chez nous trop d'*AVANTAGES *sur ce qui a longue portée.* (Renan.)

Prenons notre *avantage* avant qu'on nous poursuive.
CORNEILLE.

Je sais en lui des ans respecter l'*avantage*.
RACINE.

Notre ennemi, seigneur, cherche ses *avantages*.
RACINE.

. Pompée a saisi l'*avantage*
D'une nuit qui laissait peu de place au courage.
RACINE.

Je sais à qui je parle, et c'est mon *avantage*
Que n'étant point connu, prince, vous ne savez
Si je vous dois respect, ou si vous m'en devez.
CORNEILLE.

— Succès, victoire, triomphe : *Remporter un grand* AVANTAGE, *de brillants* AVANTAGES. *Notre armée ne sut pas profiter de l'*AVANTAGE *qu'elle avait obtenu.* (Acad.) *De part et d'autre, on s'attribua les* AVANTAGES *de la journée.* (Littré.) *Il était aisé de juger à qui devait demeurer enfin tout l'*AVANTAGE. (Boss.) *Les Perses remportèrent de grands* AVANTAGES. (Boss.) *La France s'affaiblissait par ses propres* AVANTAGES. (Mass.) *Remportait-il quelque* AVANTAGE ; *à l'entendre, ce n'était pas qu'il fût habile, mais l'ennemi s'était trompé.* (Fléch.)

Il emportait déjà sur lui quelque *avantage*.
CORNEILLE.

Seigneur, que vous dirai-je, après des *avantages*
Qui sont même trop grands pour les plus grands
[courages ?
CORNEILLE.

Celui-ci sur son concurrent
Voulait emporter l'*avantage*.
LA FONTAINE.

— Ce qui flatte l'orgueil, ce qu'on met en avant pour se faire valoir : *Se prévaloir de ses* AVANTAGES *extérieurs. Nous aimons que les autres se trompent à notre* AVANTAGE. (Pasc.) *Ainsi, nous tirerons* AVANTAGE *de nos propres imperfections.* (Pasc.) *On est disposé à croire tout ce qui est à son* AVANTAGE. (Mme de Sév.) ‖ Manière flatteuse de présenter ou d'envisager les choses : *Parler avec* AVANTAGE *de ses parents, de ses amis. Il ne faut jamais parler de soi* AVEC *trop d'*AVANTAGE.

Je ne veux point me peindre *avec* trop d'*avantage*.
RACINE.

Mais je m'en fais peut-être une trop belle image,
Elle m'est apparue *avec* trop d'*avantage*.
RACINE.

— Fam. *Etre mis, vêtu, coiffé à son avantage*, De façon à faire valoir sa figure, sa taille, ses avantages extérieurs.

— Dans quelques formules de politesse, Satisfaction, plaisir mêlé d'un certain honneur : *A l'*AVANTAGE *de vous revoir. J'aurai l'*AVANTAGE *de me présenter chez vous. Je n'ai pas l'*AVANTAGE *de vous connaître.* ‖ Ellipt. *A l'avantage*, Au plaisir et à l'honneur de vous revoir : *Adieu, monsieur ; à l'*AVANTAGE. Cette tournure est familière.

— Jurispr. Bénéfice résultant, pour une personne, des stipulations d'un contrat de mariage, d'une donation ou d'un legs : *Les* AVANTAGES *qui excèdent la quotité disponible sont sujets à rapport.* C'est dans ce sens qu'on dit *avantages matrimoniaux.* ‖ *Avantage à un successible*, Disposition testamentaire par laquelle on lègue à un successible des biens non compris dans la réserve légale. ‖ *Avantage simulé*, Avantage prohibé par la loi, mais que l'on fait indirectement, soit par une substitution frauduleuse, soit par contrat simulé, par exemple par un contrat de vente dans lequel on fait verbalement remise à l'acquéreur du prix ostensiblement convenu.

— Prat. *Prendre avantage contre son adversaire*, Obtenir contre lui un jugement par défaut, s'il ne se présente pas à l'audience.

— Mar. Partie de l'avant du vaisseau formant saillie sur l'étrave, et qu'on nomme aussi *éperon, cap* ou *poulaine.* ‖ *Avoir l'avantage du vent, prendre l'avantage du vent*, Avoir, prendre le dessus du vent, relativement à un autre navire. Se dit surtout de la disposition relative des forces ennemies, dans un combat naval. ‖ *Vaisseau qui fait avantage à un autre vaisseau d'une voile, de deux voiles*, Vaisseau meilleur voilier qui se prive d'une ou de deux voiles, afin d'égaliser la marche.

— Man. *Prendre de l'avantage, son avantage pour monter à cheval*, Se servir de quelque petite hauteur, de quelque élévation pour monter à cheval. ‖ *Etre monté à son avantage*, Avoir un cheval proportionné à sa taille.

— Jeux. Terme générique par lequel on désigne les points qu'un fort joueur donne à un joueur supposé moins habile, ou toute autre concession qu'il lui fait pour égaliser la partie. ‖ *Faire avantage de la remise*, c'est, aux échecs, aux dames, etc., donner partie gagnée à son adversaire quand il parvient à faire partie remise, ou, en d'autres termes, partie nulle. ‖ *Avantage du jeu*, ou simplement *avantage*, Situation du joueur à la paume qui aura gagné s'il fait le coup suivant, soit qu'il ait seul quarante-cinq, ou que l'adversaire, ayant aussi quarante-cinq, il vienne de gagner un nouveau coup.

— Techn. Dans les fabriques de papiers à la main, on appelle *avantages* tout travail extraordinaire fait par les ouvriers de la cuve, et qui leur vaut une augmentation de salaire.

— Min. Veine de matière étrangère dans une ardoisière.

— **Syn. Avantage, dessus, prééminence, supériorité.** L'*avantage* est quelque chose d'utile qu'on a de plus qu'un autre, et qui fait qu'on est en avant : *Quand l'univers l'écraserait, l'homme serait encore plus noble que ce qui le tue, parce qu'il sait qu'il meurt ; et l'*AVANTAGE *que l'univers a sur lui, l'univers n'en sait rien.* (Pasc.) Le *dessus* est l'avantage qu'on obtient dans un combat, dans une dispute : *Conti paraît ; avec lui la confiance revient aux troupes ; la valeur de la nation reprend le* DESSUS ; *on le suit, rien ne résiste.* (Mass.) La *prééminence* donne une place au-dessus des autres : *Le gouvernement monarchique suppose des* PRÉÉMINENCES, *des rangs, et même une noblesse d'origine.* (Montesq.) La *supériorité* donne le droit de commander aux autres ou le pouvoir de les surpasser : *Remportez la victoire sur votre ennemi en le comblant de bienfaits. Peut-on voir une plus illustre* SUPÉRIORITÉ ? (Boss.)

— **Syn. Avantage, profit, utilité.** L'*avantage* exprime l'honneur ou la commodité qu'on trouve dans une chose : *Voyez par combien d'*AVANTAGES *nous vous sommes supérieurs.* (Volt.) *Les jouissances intérieures de la vertu sont préférables à tous les* AVANTAGES *de l'égoïsme.* (Mme de Staël.) L'*utilité* fait connaître le service qu'on tire des choses : *L'*UTILITÉ *de ces définitions et leur usage est d'éclaircir et abréger le discours.* (Pasc.) Le *profit* naît du gain qu'on fait dans une entreprise : *Cet argent retournerait de même à l'État, mais avec plus de* PROFIT. (Volt.)

— **Antonymes.** Désavantage, détriment, dommage et dam, inconvénient, nuisance, perte.

AVANTAGÉ, ÉE (a-van-ta-jé) part. passé du v. Avantager. A qui des avantages particuliers ont été faits : *Fils* AVANTAGÉ *par son père. Le juste semblera plus* AVANTAGÉ *si on pèse son mérite, et le pécheur plus chéri, si l'on considère son indignité.* (Boss.) *Aucun de nous ne se peut vanter d'être plus* AVANTAGÉ *que les autres par son Créateur.* (Boss.) *Rien n'est mieux ordonné que ce qui touche l'homme, cette créature chérie et si* AVANTAGÉE *par son Créateur.* (Boss.) *Ce n'est pas toujours par grâce, mais souvent par réprobation, que vous êtes* AVANTAGÉS *d'honneurs et de biens temporels.* (Le P. Lejeune). *Ces garanties tournaient au profit des classes* AVANTAGÉES. (Mignet.) *Bossuet a été le plus* AVANTAGÉ *parmi les aînés du génie.* (D. Nisard.)

— Jeux. Se dit d'un joueur qui, étant plus faible que son adversaire, reçoit de celui-ci quelque avantage pour que les chances soient égalisées.

AVANTAGER v. a. ou tr. (a-van-ta-jé — rad. *avantage ;* prend un *e* muet après le *g* chaque fois que la terminaison commence par un *o* ou par un *a : Nous avantageons, j'avantageais*). Faire un avantage à : *Un père ne peut* AVANTAGER *un de ses enfants que d'une portion de ses biens.* (Acad.) *Il l'*AVANTAGEA, *par testament, de tout ce que le Code permet à un père de donner à l'un de ses enfants au détriment de l'autre.* (Balz.)

— Par anal., Favoriser : *La nature l'*AVAIT AVANTAGÉ *de beaucoup de qualités précieuses.* (Acad.) *Ceux que la nature* A AVANTAGÉS *de ses dons doivent en rendre grâce à Dieu.* (Acad.) *On accuse la nature d'*AVANTAGER *certaines créatures et d'en sacrifier d'autres : la nature n'est jamais coupable de partialité ; elle travaille à réparer dans l'espèce les fautes des individus, et, dans les individus, celles de l'espèce.* (B. Barbé.) ‖ Gratifier :

Le ciel l'*avantagea* d'une femme accomplie.
REGNARD.

S'avantager v. pr. Se faire réciproquement des avantages : *Ces deux époux* S'ÉTAIENT AVANTAGÉS *par un contrat en bonne forme.*

— Prendre avantage; se prévaloir d'une chose : *Aucun homme de cœur ne daigne* S'AVANTAGER *de ce qu'il a de commun avec plusieurs.* (Montaigne.) *Beaucoup de temps s'écoula, ce qui donna moyen à ses adversaires de* S'AVANTAGER *sur lui.* (Lanoue.) *Les médecins, jaloux à leur ordinaire,* S'AVANTAGÈRENT *tant qu'ils purent des mauvais succès qui lui arrivaient.* (St-Sim.) ‖ En ce sens, il est vieux.

— **Antonyme.** Désavantager.

AVANTAGEUR s. m. (a-van-ta-jeur — rad. *avantager*). Celui qui, à un jeu quelconque, donne un avantage à son adversaire, afin d'égaliser les chances.

AVANTAGEUSEMENT adv. (a-van-ta-jeu-ze-man — rad. *avantageux*). D'une manière avantageuse : *Se marier* AVANTAGEUSEMENT. *Placer quelqu'un* AVANTAGEUSEMENT. *Il s'en servit* AVANTAGEUSEMENT *dans les négociations de l'Allemagne.* (Boss.) *Je vois dans l'homme un animal moins fort que les uns, moins agile que les autres, mais, à tout prendre, organisé le plus* AVANTAGEUSEMENT *de tous.* (J.-J. Rouss.) *Les ouvriers qui construisirent les voies de l'empire romain furent plus* AVANTAGEUSEMENT *occupés que les trois cent mille misérables qui bâtirent des tombeaux en pointe pour faire reposer le cadavre d'un superstitieux Egyptien.* (Volt.)

— D'une manière honorable, favorable, bienveillante : *Une maison* AVANTAGEUSEMENT *connue. Parler* AVANTAGEUSEMENT *de ses amis.* (Acad.)

AVANTAGEUX, EUSE adj. (a-van-ta-jeu, eu-ze — rad. *avantage*). Qui produit, qui procure un avantage : *Traité* AVANTAGEUX. *Entreprise* AVANTAGEUSE. *Résultat* AVANTAGEUX. *Conditions* AVANTAGEUSES. *Il est* AVANTAGEUX *d'avoir l'estime publique.* (Acad.) *Qu'il est* AVANTAGEUX *d'avoir affaire à des gens qui disent le pour et le contre!* (Pasc.) *Parlons d'autres exploits qui aient été aussi* AVANTAGEUX *pour la France que pour lui-même.* (Fléch.) *Les principaux de la ville trouvèrent ces conditions* AVANTAGEUSES. (La Font.) *L'égalité métaphysique est une chimère qui serait plus nuisible qu'*AVANTAGEUSE. (D'Alemb.) *La découverte de la boussole n'est pas moins* AVANTAGEUSE *au genre humain que ne le serait à la physique l'explication des propriétés de cette aiguille.* (D'Alemb.) *Rien n'est plus sincère que la conscience, et plus* AVANTAGEUX *que ses conseils.* (Oxenstiern.) *Un général doit toujours se camper dans un lieu* AVANTAGEUX. (D'Ablanc.) *Ces entreprises furent aussi* AVANTAGEUSES *pour son pays que lucratives pour lui.* (Mignet.)

Ma perte n'est pour vous qu'un change *avantageux.*
CORNEILLE.

Quelle raison aurais-je à combattre vos vœux?
Le parti, de soi-même, est fort *avantageux.*
MOLIÈRE.

— Flatteur, favorable, propre à faire honneur : *Parler d'une personne en termes* AVANTAGEUX. *Présenter une chose sous le jour le plus* AVANTAGEUX. *Il m'a parlé de vous d'une manière très-*AVANTAGEUSE. (Acad.) *Nous avions une opinion* AVANTAGEUSE *de son mérite.* (Pasc.) *Il en avait fait un portrait fort* AVANTAGEUX. (Hamilt.) *Les hommes ont toujours fait et feront toujours cas de ce qui peut fixer les yeux des autres hommes, et donner en même temps des idées* AVANTAGEUSES *de richesses, de puissance, de grandeur.* (Buff.)

— Bien fait, bien tourné, en parlant de l'extérieur; se dit surtout d'une taille élancée et bien prise : *Figure* AVANTAGEUSE. *La taille* AVANTAGEUSE *est ce qui donne la majesté.* (Trév.) *Pythagore était d'une taille* AVANTAGEUSE, *bien fait et très-bien de visage.* (Fén.) *Charles XII était d'une taille* AVANTAGEUSE *et noble.* (Volt.) *Sa taille* AVANTAGEUSE *lui donnait des partisans dès qu'il se montrait.* (Volt.) *Naturellement grave et austère, d'une figure noble et d'une taille* AVANTAGEUSE, *il imposait le respect aux boyards, jaloux de son autorité.* (Mérimée.) ‖ Qui sied bien, qui fait ressortir les avantages ou qualités physiques : *Mise* AVANTAGEUSE. *Parure* AVANTAGEUSE. *Coiffure* AVANTAGEUSE.

— Pop. Qui est à l'avantage de l'acheteur, soit par le poids ou la mesure, soit par la qualité : *Chez ce boucher, les morceaux sont plus* AVANTAGEUX *que chez les autres. Prenez plutôt ceci; c'est plus* AVANTAGEUX *et pas plus cher.*

— Particul. Présomptueux, suffisant : *C'est un homme* AVANTAGEUX *en paroles.* (Acad.) *Il est trop* AVANTAGEUX *pour avoir un vrai mérite; il n'ira pas loin.* (J.-L. de Balz.) *J'aurais de quoi vous en faire le poulet le plus amoureux du monde, si je voulais vous écrire la moindre partie de ce que j'ai pour vous dans le cœur; mais sachant combien vous êtes* AVANTAGEUSE, *je n'oserais vous faire savoir de quelle sorte vous y êtes.* (Voiture.) *Le nom de petits-maîtres qu'on applique à la jeunesse* AVANTAGEUSE *et mal élevée...* (Volt.) ‖ Qui annonce la présomption, la suffisance : *Air* AVANTAGEUX. *Se donner, affecter un ton* AVANTAGEUX. *Ne prenons pas ces airs superbes et* AVANTAGEUX. (Boss.) *L'affectation et les airs* AVANTAGEUX *sont l'enseigne de la médiocrité.* (Mme Roland.)

. . . Messieurs, dit-il d'un air *avantageux,*
Le fait n'est pas exact, je sais toute l'affaire.
DELILLE.

— Substantiv. Personne pleine de présomption, de suffisance : *L'*AVANTAGEUX, *toujours fortement prévenu d'une grande idée de lui-même, est habituellement porté à s'en prévaloir par ses manières et ses discours.* (Vernier.)

— **Antonymes.** Contraire, défavorable, désastreux, désavantageux, dommageable, fâcheux, funeste, malencontreux, nuisible, onéreux, pernicieux, préjudiciable.

— **Syn. Avantageux, glorieux, important, orgueilleux, présomptueux, superbe, suffisant, vain.** L'*orgueilleux* étale la bonne opinion qu'il a de lui-même : *Pendant que les* ORGUEILLEUX *seront confondus, vous, fidèles, vous commencerez à lever la tête.* (Boss.) Le *superbe* est celui qui, occupant une haute position, aime à étaler sa magnificence : *La mort confond et réduit en poussière les plus* SUPERBES *monarques comme les derniers de leurs sujets.* (Boss.) Le *suffisant* a l'orgueil de la capacité; il ne doute de rien : *C'est le plus* SUFFISANT, *le plus fat et le plus ridicule des hommes.* (Rest.) Ce qui frappe dans le *présomptueux*, c'est la certitude du succès et la hardiesse à entreprendre : *L'ambitieux est bien* PRÉSOMPTUEUX *s'il se procure les honneurs, dans la persuasion qu'il en est digne.* (Bourd.) Ce qui frappe dans l'*avantageux*, c'est uniquement la plénitude de confiance en sa capacité : *C'est un homme* AVANTAGEUX, *à qui il ne faut rien céder.* (Acad.) L'*important* s'imagine qu'il a beaucoup de crédit, d'influence : *Il se tenait coi et tranquille, et faisait le petit* IMPORTANT. (Volt.) L'homme *vain* se fait valoir par les petites choses : *Plus il y a d'hommes ensemble, plus ils sont* VAINS *et sentent naître en eux l'envie de se signaler par de petites choses.* (Montesq.) Le *glorieux* est rempli de l'opinion qu'il a de son mérite et aime à en faire étalage : *La nation des auteurs est un peu vaine et* GLORIEUSE. (Le Sage.)

AVANT-AVANT s. m. (a-van-a-van). Art milit. anc. Cri usité pour exciter les soldats à l'attaque ou pour provoquer l'ennemi.

AVANT-BATAILLE s. f. Art. milit. anc. Avant-garde.

AVANT-BEC s. m. Archit. Angle, éperon en amont de chacune des piles d'un pont : *Des* AVANT-BECS. *La pile de chaque arche du pont était défendue contre la force du courant par un* AVANT-BEC *énorme.* (A. de Goy.) ‖ On dit aussi BRISE-GLACE pour désigner une autre destination du même appareil.

— Mar. Partie antérieure d'un bâtiment. ‖ On dit aussi AVANT-BOUT.

AVANT-BONNE s. f. Jeu. Au reversis, nom d'une carte. Si le reversis est rompu à l'avant-dernière carte, on paye à celui qui l'a rompu ce qu'on aurait gagné s'il ne l'eût pas été; s'il est rompu à la dernière carte, on le paye double, et en outre on paye la remise. Ces deux cartes se nomment l'*avant-bonne* et la *bonne*. ‖ Pl. des *avant-bonnes*.

AVANT-BOUCHE s. f. Anat. Partie de la bouche qui s'étend des lèvres jusqu'aux dents. ‖ Pl. des *avant-bouches*.

AVANT-BOUT s. m. Mar. Partie antérieure d'un bâtiment. ‖ Pl. des *avant-bouts*.

AVANT-BRAS s. m. Anat. Partie du bras comprise entre le coude et le poignet : *On compte à l'*AVANT-BRAS *deux os et vingt muscles.* (Nysten.) ‖ Chez les animaux, Région des membres antérieurs qui est comprise entre le genou et l'épaule : *Les phoques n'ont point de bras ni d'*AVANT-BRAS. (Buff.) *L'*AVANT-BRAS *du bœuf, plus court que celui du cheval, est aussi plus volumineux.* (Lecoq.)

— Dans les anciennes armures, Partie du brassard qui défendait le bras depuis le coude jusqu'au poignet. On l'appelait aussi CANON, parce que cette partie avait une forme cylindrique.

— **Encycl.** Anat. L'*avant-bras*, dont le squelette est constitué par deux os, le *radius* et le *cubitus*, unis entre eux par un ligament, le *ligament interosseux*, est compris entre le coude et le poignet; il a la forme d'un cône renversé, tronqué et aplati, principalement en bas. Cet aplatissement, qui varie suivant l'âge, le sexe, l'embonpoint, y fait distinguer deux faces et deux bords, une face antérieure ou palmaire et une face postérieure ou dorsale; un bord externe ou radiaire et un bord interne ou cubitaire. La face palmaire est souvent désignée sous le nom de *ventre*, et la face dorsale sous celui de *dos* de l'*avant-bras*.

L'*avant-bras* présente d'abord, dans toute son étendue, trois enveloppes générales : 1° la peau; 2° le tissu cellulaire sous-cutané; 3° l'aponévrose antibrachiale. Nous n'avons rien à dire de la peau, sinon qu'elle renferme un grand nombre de poils en arrière, en dedans et en dehors, un très-petit nombre en avant sur la ligne médiane. Par son extrémité supérieure, l'aponévrose de l'*avant-bras* s'insère à l'olécrâne, au bord postérieur du cubitus, aux tubérosités interne et externe de l'humérus; au niveau du pli du coude, elle se continue avec l'aponévrose brachiale. Son extrémité inférieure se confond avec les ligaments du carpe. Par sa face interne, elle est en rapport avec les muscles de l'*avant-bras*, au milieu desquels elle envoie de nombreux prolongements qui les séparent en leur fournissant des surfaces d'implantation.

— *Région antérieure* ou *ventre de l'avant-bras*. Le ventre de l'*avant-bras*, renflé dans sa moitié supérieure, déprimé dans l'inférieure, semble, chez quelques athlètes vigoureux, divisé, en haut, en deux moitiés latérales par un sillon superficiel qui fait suite à l'angle médian du pli du bras. Ce sillon est produit par la dépression de la peau entre les muscles des deux bords opposés du membre. La moitié inférieure du ventre de l'*avant-bras* forme un plan qui contraste avec le renflement supérieur, auquel il succède assez brusquement; ce plan suit une ligne droite, mais inclinée, par suite de l'amincissement progressif du membre, amincissement qui résulte de ce que les parties inférieures des muscles se dépouillent des fibres charnues qui leur donnent tant de volume. Deux saillies tendineuses, en corde, placées l'une à côté de l'autre, partagent la moitié inférieure du ventre de l'*avant-bras* en deux parties latérales à peu près égales; ces saillies deviennent frappantes lorsque la main fait effort pour se fléchir, tandis qu'un obstacle s'y oppose. Les tendons qui les produisent appartiennent : l'externe, qui est le plus gros, au muscle grand palmaire; l'interne, qui est le plus rapproché du bord cubitaire du membre, au muscle palmaire grêle. Une dépression linéaire sépare les saillies de ces muscles qui marchent parallèlement l'un à l'autre, mais un peu obliquement en bas et en dehors, du côté du pouce, et qui partagent le plan de l'*avant-bras* en deux régions correspondant, l'une au radius, l'autre au cubitus. Ces deux régions forment, vers le poignet, deux gouttières larges et superficielles, distinctes surtout quand la main commence à se fléchir sur l'*avant-bras*. C'est dans l'une de ces gouttières, la plus profonde, la plus large et la plus longue, la gouttière radiaire, que l'on sent battre l'artère radiale et que les médecins tâtent le pouls.

Des veines assez nombreuses soulèvent la peau du ventre de l'*avant-bras*. De ces veines, l'une remonte le long des deux tiers supérieurs du bord radiaire du membre : c'est la veine *radiale;* elle est volumineuse et va former au pli du bras le premier jambage du M vasculaire qu'on y observe. Une autre, née par de nombreuses racines vers la base du pouce, remonte un peu obliquement du bord radiaire vers le bord cubitaire, jusqu'au milieu du pli du bras : c'est la *médiane* de l'*avant-bras*. Quelquefois, au lieu d'une, il y en a deux qui marchent à peu près parallèlement. Deux autres veines se montrent encore, tout en haut, sur le ventre de l'*avant-bras*. Elles remontent obliquement du bord cubitaire vers le milieu de l'*avant-bras*, et vont former au pli du bras le dernier jambage du M : ce sont les veines *cubitales*, dont la principale est très-volumineuse. Enfin, des veines plus petites que les précédentes forment, de l'une à l'autre des veines principales que nous venons d'indiquer, un réseau vasculaire à mailles polygonales et régulières, qui établit un commerce général d'anastomoses entre tous ces vaisseaux. Ces dernières se dessinent rarement d'une manière distincte.

La masse de chair assez considérable que présente le ventre de l'*avant-bras* est formée par les muscles rond pronateur, grand palmaire, palmaire grêle, cubital antérieur, fléchisseur superficiel, fléchisseur profond, fléchisseur propre du pouce. On trouve encore sur la même face du membre une grande partie du long supinateur et du premier radial, qui appartiennent au bord radiaire. « On ne distingue point, dit Gerdy, de plan particulier à chacun de ces muscles, en haut de l'*avant-bras*, parce qu'ils se trouvent renfermés dans des gaînes fibreuses minces, qui ne les isolent pas d'une manière évidente à l'extérieur, et les laissent se confondre en une seule masse, sous l'aponévrose de l'*avant-bras* qui les presse. » Pour M. Velpeau, les muscles de l'*avant-bras*, à la face palmaire, forment deux couches : une couche superficielle et une couche profonde. La première comprend le cubital antérieur, le fléchisseur superficiel, le palmaire grêle, le grand palmaire et le rond pronateur; dans la seconde, on trouve le fléchisseur profond, le fléchisseur du pouce et le carré pronateur. « Enfin, ajoute-t-il, sur le devant du radius, se voient en haut la terminaison du court supinateur, les radiaux externes et le long supinateur. » M. Malgaigne divise le ventre de l'*avant-bras* en deux régions : la région palmaire proprement dite et la région radiale. Les muscles de la région palmaire forment, dit-il, quatre plans assez distincts : 1° Le premier plan est constitué de dehors en dedans, par le rond pronateur, le grand palmaire, le palmaire grêle et le cubital antérieur. Chacun de ces muscles est enveloppé dans une gaîne fibreuse spéciale, et la couche entière est en outre séparée de la suivante par le feuillet profond de l'aponévrose antibrachiale. 2° Au-dessous du plan précédent et du feuillet aponévrotique profond se trouve le muscle fléchisseur superficiel. 3° Au-dessous de ce muscle, dont elle est séparée par une lame celluleuse, la troisième couche musculaire est formée par le fléchisseur profond et le fléchisseur du pouce. 4° Enfin, dans les trois quarts supérieurs de l'*avant-bras*, on arrive directement sur le ligament interosseux et sur le cubitus; mais le quart inférieur est occupé par le carré pronateur, séparé de la couche précédente par une très-fine aponévrose, et couché lui-même sur le ligament interosseux. Les muscles de la région radiale ne forment que deux couches. La première est formée par les muscles long supinateur, premier radial et second radial externe; elle occupe toute la longueur de la région. La seconde, formée uniquement par le petit supinateur, n'occupe guère que le tiers de la région.

Trois artères principales parcourent la région antérieure de l'*avant-bras :* la radiale, la cubitale et l'interosseuse antérieure. L'artère radiale descend parallèlement à la direction du radius, recouverte, dans sa moitié supérieure, par le bord interne du long supinateur et par l'aponévrose antibrachiale. Dans l'autre moitié, l'aponévrose et ses téguments se trouvent seuls au-devant. Elle est d'autant plus superficielle qu'on l'observe plus inférieurement. « On est certain, dit M. Velpeau, de tomber sur elle, en incisant dans la direction d'une ligne tirée du milieu de l'espace qui sépare les tubérosités de l'humérus, à l'apophyse styloïde. » D'autres fois, sa direction change, et, dès le milieu de l'*avant-bras*, elle se contourne sur le côté externe du radius; ce qui pourrait tromper sur la nature du pouls, si, comme il arrive souvent, une branche d'un certain calibre en remplaçait alors le tronc. L'artère cubitale est située entre les deux premières couches musculaires et se dirige d'abord obliquement en bas et en dedans; mais, à partir du tiers supérieur du cubitus, elle suit le trajet d'une ligne qui s'étendrait de l'épitrochlée au bord externe de l'os pisiforme. L'artère interosseuse antérieure est une branche de la cubitale; elle descend verticalement au-devant du ligament interosseux, d'abord entre les muscles fléchisseur du pouce et fléchisseur profond des doigts, qui la cachent par leur rapprochement, puis plus bas sous le carré pronateur.

Les principaux nerfs que nous offre la région antérieure de l'*avant-bras* sont le nerf *radial*, le nerf *cubital*, le nerf *médian* et le nerf *interosseux*. Le nerf radial est disposé comme l'artère du même nom, dont il suit le côté externe, et qu'il abandonne en bas pour passer entre le radius et le tendon du long supinateur. Le nerf cubital se dirige d'abord obliquement en bas et en avant entre le cubital antérieur et le fléchisseur profond des doigts; il vient ensuite se placer au côté interne de l'artère cubitale. Le nerf médian descend perpendiculairement entre le fléchisseur superficiel et le fléchisseur profond. Le nerf interosseux suit l'artère interosseuse antérieure, à laquelle il s'accole quelquefois très-intimement.

— *Région postérieure* ou *dos de l'avant-bras*. Le dos de l'*avant-bras* est légèrement convexe d'un bord à l'autre, et moins en bas qu'en haut. Il suit, en profil, une ligne courbe fort allongée, qui s'étend sans interruption du coude au poignet. Aucune saillie, aucun creux ne se dessine distinctement dans le tiers inférieur de sa longueur, mais il n'en est pas de même dans sa partie supérieure. On y remarque, en allant de dedans en dehors, une saillie allongée qui correspond au muscle cubital postérieur; une rainure qui sépare le cubital postérieur de l'extenseur des doigts; une autre saillie formée par la portion charnue de ce dernier muscle; une seconde gouttière qui sépare cette dernière saillie de celle que forment les muscles radiaux; enfin, un troisième relief correspondant aux muscles extenseur et long abducteur du pouce.

Les muscles, au dos de l'*avant-bras*, forment deux couches bien distinctes : une couche superficielle et une couche profonde. La première, formée de dehors en dedans par les muscles extenseur commun des doigts, extenseur propre du petit doigt, cubital postérieur et anconé; la seconde, présentant dans le même sens les muscles grand abducteur, petit extenseur et grand extenseur du pouce, et enfin l'extenseur propre de l'index. Il est à remarquer que tous les muscles de la couche superficielle prennent leur origine, au moins en partie, à l'épicondyle et affectent la direction de haut en bas et de dehors en dedans, tandis que ceux de la couche profonde naissent spécialement du cubitus et se dirigent en sens contraire de haut en bas et de dedans en dehors.

Le dos de l'*avant-bras* ne nous offre qu'une artère : l'artère *interosseuse postérieure;* cette branche de la cubitale fournit la *récurrente radiale postérieure*, qui remonte dans la région du coude, après quoi elle descend verticalement jusqu'au poignet, d'abord entre les muscles court supinateur et long abducteur du pouce, et ensuite entre les deux couches musculaires de la région dorsale. Les veines *radiale* et *cubitale postérieures* sont les deux principales veines qu'on trouve dans cette région; souvent elles manquent l'une ou l'autre, parce que leurs racines se sont portées de bonne heure sur la face palmaire. La branche postérieure du nerf radial est le seul nerf important que possède le dos de l'*avant-bras;* les rameaux de ce nerf, disséminés dans les muscles superficiels, se dirigent comme ceux de l'artère interosseuse qu'ils accompagnent et suivent presque partout.

— *Squelette de l'avant-bras*. Le squelette de l'*avant-bras* est représenté, comme nous l'avons dit, par le cubitus, le radius et le ligament interosseux. Les deux os sont dans une sorte d'antagonisme quant à l'épaisseur, de telle sorte que la partie la plus épaisse de l'un répond directement à la portion la plus mince de l'autre, et que le squelette de l'*avant-bras* offre à peu près le même volume dans toute sa longueur. Le cubitus déborde le radius en haut; celui-ci le dépasse un peu en

bas. Toutefois le cubitus a toujours un ou deux centimètres de plus que le radius. Ce que les deux os ont de commun, c'est que tous deux affectent une forme triangulaire, avec un angle ou bord postérieur plus saillant que l'antérieur; les angles qui se regardent, c'est-à-dire le bord interne pour le radius et l'externe pour le cubitus, sont extrêmement aigus et saillants. Entre ces deux bords est compris l'espace interosseux qui, étroit en haut et en bas, s'élargit surtout à la jonction du tiers moyen avec le tiers inférieur de l'*avant-bras*. Les os de l'*avant-bras* sont sujets à d'assez nombreuses anomalies. Ils peuvent manquer séparément ou ensemble. Blandin cite un cas où le radius ne montait pas jusqu'à l'humérus et ne concourait point à l'articulation supérieure.

— Art. vétér. Chez le cheval, l'*avant-bras* est formé par le radius, recouvert par les muscles fléchisseurs et extenseurs du canon et du pied. La face interne de l'*avant-bras* est longée par une veine sous-cutanée, sur laquelle on pratique quelquefois la saignée. La longueur de l'*avant-bras* est toujours en raison inverse de celle du canon. Avec un *avant-bras* court, le cheval embrasse peu de terrain; au contraire, si l'*avant-bras* est long, le genou étant porté plus en avant à chaque flexion, l'espace embrassé est plus grand, et tout l'effort musculaire est employé à la progression. Les chevaux destinés aux allures rapides doivent avoir l'*avant-bras* long; et la conformation opposée doit être recherchée pour les chevaux dont on exige plus de brillant que de rapidité dans les allures, pour le service du manége, par exemple. Quelle que soit la longueur de l'*avant-bras*, il doit toujours présenter des muscles bien développés; on dit alors qu'il est *musculeux*, et *grêle* dans le cas contraire. Relativement au cheval, l'âne et le mulet ont un *avant-bras* plus grêle; chez le bœuf, il est aussi plus court et plus volumineux. L'*avant-bras* est tordu chez le chien courant, désigné sous le nom de *basset à jambes torses*.

AVANT-CALE s. f. Mar. Prolongement de la cale jusqu'à la mer. L'avant-cale sert à soutenir l'arrière du navire quand il pénètre dans l'eau et que l'avant commence à flotter, et elle permet ainsi au navire de quitter la cale sans secousse. ‖ Pl. des *avant-cales*.

AVANT-CARPE s. m. Anat. Nom de la partie du carpe ou poignet, nommée plus ordinairement *métacarpe*. ‖ Pl. des *avant-carpes*.

AVANT-CHEMIN-COUVERT s. m. Fortif. Second chemin couvert qui règne le long de la contrescarpe de l'avant-fossé. ‖ On donne le même nom au chemin couvert qui relie les lunettes établies dans quelques places comme ouvrages avancés, en avant de tous les saillants du corps de place. ‖ Pl. des *avant-chemins-couverts*.

AVANT-CHŒUR s. m. Archit. Partie, espace qui est à l'entrée du chœur d'une église, entre la première grille et la porte de l'enceinte. ‖ Pl. des *avant-chœurs*.

AVANT-CLOU s. m. Techn. Sorte de vrille, d'outil pour percer des trous dans lesquels on veut enfoncer des clous un peu forts, sans s'exposer à faire éclater le bois. ‖ Pl. des *avant-clous*.

AVANT-CŒUR ou **ANTICŒUR** s. m. Art vétér. Tumeur inflammatoire sur le poitrail du cheval et des bêtes à cornes, et spécialement Tumeur squirrheuse qui se développe à la pointe du sternum : *Les* AVANT-CŒURS *sont le résultat ordinaire des efforts exagérés et trop soutenus.* ‖ Chez les bêtes à cornes, cette affection s'appelle aussi *mal du fanon*.

— Anat. Creux de l'estomac. ‖ Peu usité.

— Techn. Chez les bouchers, Maniement pair ou double qui est commun aux bêtes à cornes des deux sexes, et qui est très-voisin du maniement appelé *poitrine*.

— **Encycl.** Art. vétér. Les *avant-cœurs* se montrent sur les chevaux qui ont le sternum saillant, et qui sont employés au trait, parce que cette même partie supporte tout l'effort que fait le cheval pour avancer; dans ce cas, une irritation chronique s'entretient par la permanence de la cause, et se termine le plus souvent par une induration. Quand l'irritation est récente et peu développée, l'éloignement de la cause et l'application de quelques résolutifs sont suffisants pour faire disparaître la tumeur. Lorsque la maladie est plus ancienne, il faut s'attendre à la suppuration, et chercher à l'obtenir en excitant l'activité de la tumeur par des onctions stimulantes, et aussitôt qu'un dépôt se prononce, on l'ouvre avec l'instrument tranchant. Si des parties sont passées à l'état d'induration, on y applique le cautère actuel, ou bien l'on en fait l'ablation. A ce moment, tous les efforts doivent tendre à rendre la plaie simple et à y exciter une abondante suppuration. Cette maladie devient très-dangereuse lorsque le sternum est attaqué. Par sa nature spongieuse, cet os se carie facilement, et cette carie est difficile à arrêter.

AVANT-CONGRÈS s. m. Néol. Nom donné par quelques publicistes à la réunion préparatoire des membres d'un congrès.

AVANT-CORPS s. m. Archit. Corps de maçonnerie en saillie sur un corps de bâtiment : *Péristyle formant* AVANT-CORPS. *Les* AVANT-CORPS *sont souvent uniquement destinés à la décoration.*

— Techn. Toute pièce qui excède la surface de la pièce principale, en serrurerie et en menuiserie : *Les moulures et autres* AVANT-CORPS.

AVANT-COUR s. f. Première cour d'un palais ou d'une grande maison de ville ou de campagne : *En sortant du bois, nous franchîmes une* AVANT-COUR *plantée de noyers.* (Chateaub.) *Dans les* AVANT-COURS *de l'hôtel des Invalides, tout retrace l'idée des combats : fossés, glacis, remparts, canons, tentes, sentinelles.* (Chateaub.)

AVANT-COUREUR s. m. Celui qui court, qui va devant quelqu'un pour annoncer son arrivée : *Les Cosaques sont ordinairement les* AVANT-COUREURS *des armées russes.* (Acad.)

— Par ext. Se dit de ceux qui ont précédé les propagateurs d'une doctrine, qui lui ont préparé les voies : *Les prophètes qui ont prédit la venue de Jésus-Christ sont appelés les* AVANT-COUREURS *du Messie. Le diacre schismatique Hilaire n'est pas moins* AVANT-COUREUR *de cet hérétique Pélage dans la matière de la grâce.* (Boss.) *Socrate fut un* AVANT-COUREUR *du Christ.* (Ch. Dollfus.)

— En général, tout ce qui annonce, tout ce qui précède et fait présager une chose : *Cet oiseau est l'*AVANT-COUREUR *du printemps.* (Acad.) *Ces mécontentements, ces murmures ont été les* AVANT-COUREURS *de la guerre civile.* (Acad.) *Les comètes sont les* AVANT-COUREURS *des grands événements.* (Trév.) *O mort, tu m'es un remède, tu envoies tes* AVANT-COUREURS, *les infirmités, les douleurs, les maladies de toutes sortes, afin de rompre peu à peu les liens qui me plaisent trop, quoiqu'ils m'accablent.* (Boss.) *Un malheur est presque toujours l'*AVANT-COUREUR *d'un autre.* (Mol.) *L'imprudence, l'impuissance sont les* AVANT-COUREURS *du renversement des rois.* (Fén.) *Tous ces succès étaient les* AVANT-COUREURS *du détrônement du roi Auguste.* (Volt.) *L'odorat est l'*AVANT-COUREUR *du goût.* (B. de St-P.) *Si l'on n'a pas une connaissance exacte du rang que tient la mort dans le mouvement, on ne peut pas acquérir de notions certaines sur l'autre vie, dont elle est l'*AVANT-COUREUR. (Fourier.) *Cette année-là, l'hiver eut des* AVANT-COUREURS *précoces.* (L. Enault.)

Combien d'*avant-coureurs* annoncent sa ruine!
L. RACINE.

Dieu détruira le siècle au jour de sa fureur;
Un vaste embrasement sera l'*avant-coureur*.
LA FONTAINE.

. Ces pleurs,
Du sang qui va couler sont les *avant-coureurs*.
VOLTAIRE.

. Tel que ce frais bouton,
Timide *avant-coureur* de la belle saison...
DELILLE.

Et souvent, en effet, ces secrètes terreurs
Des désastres prochains sont les *avant-coureurs*.
M.-J. CHÉNIER.

Cet esprit inquiet, ces vagues mouvements
Sont les *avant-coureurs* de grands événements.
C. DELAVIGNE.

Daigne, daigne, mon Dieu, sur Mathan et sur elle
Répandre cet esprit d'imprudence et d'erreur,
De la chute des rois funeste *avant-coureur*.
RACINE.

— Antiq. Nom que l'on donnait aux éclaireurs dans l'armée romaine.

— Adjectiv. : *Signes* AVANT-COUREURS. *Les premiers propos* AVANT-COUREURS *de l'insurrection s'étaient tenus dans un café.* (D. Stern.)

. . . Respirons, au bout de la carrière,
Ce calme *avant-coureur* de l'éternelle paix.
LAMARTINE.

— Médec. *Phénomènes, signes avant-coureurs*, Signes ou phénomènes que l'on remarque depuis le moment où la santé commence à s'altérer, jusqu'à celle où la maladie est complètement déclarée : *Toutes les maladies ne sont pas précédées de phénomènes* AVANT-COUREURS. (Chomel.)

— Rem. Le féminin *Avant-coureuse* était autrefois usité. V. AVANT-COURRIÈRE.

AVANT-COURRIER s. m. Homme à cheval qui court devant une voiture de poste, afin de faire préparer des chevaux de relais. ‖ Pl. des *avant-courriers*.

AVANT-COURRIÈRE s. f. Celle qui précède quelqu'un. N'est guère usité en ce sens que pour désigner l'aurore, dans les locutions : *Avant-courrière du jour, Avant-courrière du soleil :*

Ah! si les dieux me laissaient le pouvoir
De dispenser la nuit et la lumière,
Du jour naissant la jeune *avant-courrière*
Viendrait bien tard annoncer le soleil.
PARNY.

— Généralem. Toute chose qui en précède une autre, qui l'annonce : *La Synagogue était la figure et l'*AVANT-COURRIÈRE *de l'Eglise chrétienne.* (Bouhours.) *Comment vos médecins n'ont-ils pas encore écrit un livre sur la timidité? Ils ne savent donc pas que, chez beaucoup de sujets, c'est l'*AVANT-COURRIÈRE *du suicide, du crime et de la folie?* (Monselet.) *La sagesse est toujours l'*AVANT-COURRIÈRE *de la mort.* (Mme de Blessington.) *Les fausses interprétations sont toujours les* AVANT-COURRIÈRES *des conflits.* (***)

De ton retour (du printemps) modeste *avant-courrière*,
Sur le gazon la tendre primevère
S'ouvre et jaunit dès le premier beau jour.
FONTANES.

— Rem. Le mot *avant-courrière*, forme féminine du mot *avant-courrier*, est, quant au sens, le féminin du mot *avant-coureur*, dont le féminin régulier serait *avant-coureuse*; mais le sens défavorable attaché au mot *coureuse* aura sans doute fait rejeter cette expression plus exacte.

AVANT-DERNIER, ÈRE, adj. Qui est immédiatement avant le dernier : *L'*AVANT-DERNIER *roi. L'*AVANT-DERNIÈRE *syllabe. Consultez l'*AVANT-DERNIER *paragraphe de notre règlement. Si je suis vaincu, vous me connaissez assez pour croire que je ne fuirai point; ma dernière pensée sera à Dieu, et mon* AVANT-DERNIÈRE *à vous.* (Henri IV, à Gabrielle d'Estrées.) ‖ Pl. *avant-derniers, avant-dernières*.

— Substantiv. : *Je suis arrivé l'*AVANT-DERNIER. *Mon fils est toujours le dernier ou l'*AVANT-DERNIER *de sa classe.*

AVANT-DEUX s. m. Danse. La seconde des cinq figures du quadrille, nommée aussi *été : Que de choses dans un* AVANT-DEUX! (Balz.)

AVANT-DIRE-DROIT s. m. V. AVANT-FAIRE-DROIT.

AVANT-DUC s. m. (du lat. *ducere*, conduire). Constr. Sorte de pilotage établi à l'entrée ou sur le bord d'une rivière. ‖ Pl. des *avant-ducs*.

AVANT-FAIRE-DROIT s. m. Jurispr. Jugement rendu dans le cours d'une affaire, avant la décision définitive, pour ordonner des mesures provisoires ou préparatoires ou d'instruction. Les jugements *avant-faire-droit* sont dits ainsi par opposition aux jugements *définitifs*, qui terminent le procès. ‖ Se dit aussi de la mesure d'instruction ordonnée : *Le tribunal a ordonné l'*AVANT-FAIRE-DROIT *demandé par les parties. Nous désirions une enquête; la cour nous a refusé cet* AVANT-FAIRE-DROIT. On dit aussi AVANT-DIRE-DROIT. ‖ Pl. des *avant-faire-droit*.

AVANT-FOSSÉ s. m. Fortif. Second fossé que, dans certaines circonstances, on creuse au pied du glacis d'une position fortifiée. ‖ Pl. des *avant-fossés*.

AVANT-FRONT s. m. Art milit. Troupe placée en première ligne. ‖ Pl. des *avant-fronts*.

AVANT-GARDE s. f. Art milit. Partie d'une armée ou d'une troupe armée quelconque, qui marche en avant du corps principal : *Faire partie de l'*AVANT-GARDE. *L'*AVANT-GARDE *était commandée par un lieutenant général. La force de l'*AVANT-GARDE *est ordinairement le cinquième de celle du total de l'armée* (St-Laurent.) *Le devoir d'une* AVANT-GARDE *ou d'une arrière-garde ne consiste pas à avancer ou à reculer, mais à manœuvrer.* (Napol. Ier.) *Dès que les habitants virent briller les lances des Cosaques de l'*AVANT-GARDE, *ils ouvrirent leurs portes.* (Mérimée.) *L'archiprêtre Arnould commandait l'*AVANT-GARDE *de l'armée conduite par le connétable de Bourbon contre les aventuriers.* (Gén. Bardin.) *Dans plus d'une milice, des chiens dressés à cet effet ont composé l'*AVANT-GARDE. (Gén. Bardin.)

. . . . , Qu'il tombe à l'*avant-garde*,
Pour couvrir de son corps la liberté de tous.
C. DELAVIGNE.

‖ Pl. des *avant-gardes*.

— Par anal. Personnes qui en précèdent d'autres dans une attaque d'un genre quelconque : *L'*AVANT-GARDE *de l'opposition a seule donné.*

A vos pièces, monsieur! car voici l'*avant-garde*.
E. AUGIER.

‖ Personne qui marche devant ou avant d'autres personnes :

Vos plus proches cousins, si vous n'y prenez garde,
Pourront à l'échafaud vous servir d'*avant-garde*.
C. DELAVIGNE.

— Par ext. Ce qui donne le mouvement, l'impulsion; ce qui précède : *Les femmes furent à l'*AVANT-GARDE *de notre Révolution.* (Michelet.) *Non, France, c'est assez que de te voir si boiteuse du pied et si traînarde, toi qui marchais comme une reine à l'*AVANT-GARDE *des nations.* (Cormen.) *Un patriote doit toujours être à l'*AVANT-GARDE. (Cormen.) *Les membres du parlement, disciples des philosophes du* XVIIIe *siècle, étaient alors à l'*AVANT-GARDE *des partis réformateurs.* (Mignet.) *Le crime est toujours dénoncé par son* AVANT-GARDE, *par des haines, par des cupidités visibles.* (Balz.) *L'Angleterre et la France forment l'*AVANT-GARDE *de la civilisation européenne.* (Bignon.)

— Mar. Escadre qui marche en avant des deux autres dans l'ordre de bataille d'une flotte. ‖ Division qui marche en avant des deux autres dans l'ordre de bataille d'une escadre. ‖ Vieux bâtiment amarré à l'entrée d'un port militaire, pour la surveillance et la police de l'arsenal.

— Cost. *Faces à l'avant-garde*, Manière de se coiffer qui fut prescrite pour les troupes en 1792.

— **Antonyme.** Arrière-garde.

AVANT-GLACIS s. m. Fortif. Glacis existant au delà d'un avant-fossé.

AVANT-GOÛT s. m. Sensation, analogue au goût, que l'on a par avance à l'idée de quelque chose que l'on doit prendre : AVANT-GOÛT *agréable, délicieux.* AVANT-GOÛT *désagréable, nauséabond. Les* AVANT-GOÛTS *sont l'espérance de la gourmandise.* ‖ Peu usité en ce sens.

— Fig. Sensation que l'on éprouve à l'idée de ce que l'on espère ou de ce que l'on craint; image faible, mais exacte, de ce que l'on doit éprouver dans la suite : *Ce n'est qu'un* AVANT-GOÛT *du plaisir qui vous attend, qui vous est promis.* (Acad.) *Les véritables plaisirs ne sont pas de ce monde; nous en pouvons prendre un* AVANT-GOÛT *par une fidèle attente.* (Boss.) *Il nous donne un* AVANT-GOÛT *de la félicité qu'il nous prépare.* (Boss.) *Etre dans cette situation, qu'il est plus aisé d'imaginer et d'exprimer que de sentir, c'est un* AVANT-GOÛT *de la béatitude du ciel.* (Bourdal.) *L'ennui est un* AVANT-GOÛT *du néant.* (Mme du Deff.) *L'estime des gens de bien est un* AVANT-GOÛT *de l'immortalité.* (Mme Roland.) *La prière donne un* AVANT-GOÛT *des délices éternelles.* (Mme Roland.) *L'ivresse des Français est gaie, scintillante et téméraire; c'est pour eux un* AVANT-GOÛT *de la bataille et de la victoire.* (Gén. Foy.)

J'ai vidé jusqu'au fond mon calice de fiel;
Mais la dernière goutte a l'*avant-goût* du ciel.
LAMARTINE.

— **Antonyme.** Arrière-goût.

AVANT-GREFFE s. m. Pièce qui précède le greffe d'une prison. ‖ Pl. Des *avant-*GREFFES.

AVANT-HIER adv. (a-van-ti-èrr; quelques-uns prononcent comme si *h* était aspiré : c'est une faute). Le jour qui a précédé la veille du jour où l'on est : *J'y travaille depuis* AVANT-HIER. (Acad.) AVANT-HIER, *nous avions l'ennemi en face.* (Boss.) *On dit un jour à Benserade qu'une veuve fort riche était morte hier. — C'est dommage*, dit-il, *c'était un bon parti...* AVANT-HIER. (***.) AVANT-HIER, *j'ai passé treize fois à l'écarté.* (Scribe.)

Avant-hier, il vint, et je fus transportée
De son séduisant entretien. VOLTAIRE.

— s. m. *Vous aviez tout* AVANT-HIER *pour prendre un parti. Où avez-vous passé votre* AVANT-HIER?

— Prosod. V. HIER.

— **Antonyme.** Après-demain.

AVANTICI, peuple ancien qui habitait les Alpes, et que les Romains placèrent dans la circonscription de la Narbonnaise.

AVANTIN s. m. (a-van-tain — rad. *avant*). Agric. Crossette, branche à laquelle on laisse un peu de bois de l'année précédente, et que l'on emploie pour boutures.

AVANT-JEU s. m. Prélude, ce qui précède une action d'un genre quelconque : *Il ne sçait pas, pour* AVANT-JEU, *capter la bénévolence.* (Montaigne.) ‖ Vieux mot.

AVANT-JOUR s. m. Le temps qui précède le jour, le lever de l'aurore. Peu usité. ‖ Pl. des *avant-jour*.

AVANT-LAIT s. m. Agric. Nom donné par quelques nourrisseurs à un œdème qui précède assez fréquemment la parturition, se montre en avant des mamelles, et se dissipe lors de l'allaitement.

— Techn. Chez les bouchers, Maniement pair ou double, particulier à la vache. Il est placé à la partie interne de la cuisse, à la partie supérieure du pis, et immédiatement en avant des vaisseaux sanguins qui se rendent aux mamelles ou qui en émanent.

AVANT LA LETTRE loc. adj. Grav. Qualification donnée par les amateurs de gravures aux épreuves tirées avant qu'on ait gravé sur la planche le texte qui indique le sujet : *Les épreuves* AVANT LA LETTRE *sont recherchées et se payent fort cher.*

S'emploie métaphoriquement dans le sens de prémisses : *Les cuisiniers des grandes maisons prélèvent souvent sur le bouillon du maître une épreuve* AVANT LA LETTRE. *Toutes les mauvaises langues disent qu'en épousant Claudine, Blaise n'a pas eu l'épreuve* AVANT LA LETTRE. ‖ Cette extension du sens propre est omise par tous les dictionnaires. Du reste, nous ne prenons pas la peine de signaler ces oublis; autrement, les mots : *omis par tous les dictionnaires*, se liraient à chaque page, et cela deviendrait monotone.

— **Encycl.** V. ÉPREUVE.

AVANT-LOGE s. f. Pièce qui précède la loge du concierge. ‖ Pl. des *avant-loges*.

AVANT-LOGIS s. m. Archit. Le premier corps de logis, celui qui précède la maison d'habitation. Ne se dit guère qu'en parlant des maisons des anciens.

AVANT-MAIN s. m. La partie antérieure du dessous de la main, l'opposé de l'*arrière-main : Recevoir un soufflet de l'*AVANT-MAIN. ‖ Pl. Des *avant-mains*.

— Jeu. A la paume, Coup poussé du devant de la raquette ou du battoir : *Frapper la balle par un* AVANT-MAIN. *Faire un bel* AVANT-MAIN. ‖ Aux cartes, Avantage qui consiste à jouer le premier : *Avoir l'*AVANT-MAIN. On dit plus souvent LA MAIN.

— Manég. La partie de devant du cheval, celle qui comprend la tête, le cou, le poitrail et les épaules; tout ce qui est situé *en avant de la main* du cavalier : *Un poitrail resserré indique un cheval faible de l'*AVANT-MAIN. (E. Chapus.) *Le pauvre animal s'enleva encore une fois de l'*AVANT-MAIN, *puis faiblit et tomba sur le côté.* (E. Sue.)

AVANT-MEMBRE s. m. Art vét. Chacun des membres de devant, chez les quadrupèdes. ‖ Pl. des *avant-membres*.

AVANT-MIDI s. m. Partie de la journée qui précède midi. ‖ Pl. des *avant-midi*.

AVANT-MOLAIRE s. f. Anat. Nom qu'on donne aux petites molaires, parce qu'elles sont placées en avant des autres : *On peut distinguer les molaires des singes en trois sortes, comme celles de l'homme et d'un grand nombre d'autres mammifères ; il y a aussi deux* AVANT-MOLAIRES, *une dent intermédiaire dite principale, et deux arrière-molaires.*

AVANT-MUR s. m. Fortif. Mur qui entourait une place de guerre, à une certaine distance, et jouait à peu près le rôle du chemin couvert. ‖ Pl. des *avant-murs*.

— Archit. Mur adossé à un autre mur.

— Blas. Pan de muraille joint à une tour : *La Tour du Lin-Montauban porte de gueules, à une tour d'argent, senestré d'un* AVANT-MUR *du même, le tout maçonné de sable.*

AVANT-NEF s. m. Archit. Partie des anciennes églises grecques, qui se trouvait à l'entrée, avant la nef : *Dans les premiers siècles de l'Eglise, les énergumènes et certaines catégories de pénitents se tenaient dans l'*AVANT-NEF. *Plusieurs églises de l'Europe occidentale ont de véritables* AVANT-NEFS. ‖ On dit aussi PRONAOS OU PREMIER PORTIQUE.

AVANT-PARLIER s. m. rad. *avant* et *parler*). Nom que l'on donnait, dans le moyen âge, aux avocats et procureurs.

AVANT-PART s. f. Anc. cout. Préciput. ‖ Pl. des *avant-parts*.

AVANT-PEAU s. m. Anat. Ancien nom du prépuce.

AVANT-PÊCHE s. f. Hortic. Nom donné à une variété de pêche très-précoce. ‖ Pl. des *avant-pêches*.

AVANT-PIÈCE s. f. Agric. Outil pour faire, dans une terre dure, des trous propres à recevoir des jalons, des pieux, des échalas, etc. ‖ On dit plus souvent AVANT-PIEU. ‖ Pl. des *avant-pièces*.

AVANT-PIED s. m. Anat. Nom vulgaire du métatarse, partie la plus avancée du pied. ‖ Pl. des *avant-pieds*.

— Techn. Dessus d'une botte ou d'un soulier, appelé plus communément *empeigne*. ‖ Ancienne chaussure qu'on a appelée plus tard *souliers à la poulaine*.

— Entom. Chacune des pattes de devant d'un insecte.

AVANT-PIEU s. m. Archit. Morceau de bois que l'on met sur la tête d'un pieu de pilotis, pour le tenir à plomb quand on l'enfonce. ‖ Pl. des *avant-pieux*.

— Agric. Syn. de *avant-pièce*.

AVANT-PLAN s. m. Partie d'un tableau occupée par des figures ou des objets que l'on veut représenter en avant de tous les autres. ‖ On dit plus souvent PREMIER PLAN. V. PLAN.

AVANT-PLANCHER s. m. Archit. Faux plancher. ‖ Pl. des *avant-planchers*.

AVANT-POIGNET s. m. Anat. Nom vulgaire du métacarpe ou de la paume de la main, partie qui se trouve entre le poignet et les doigts. ‖ Pl. des *avant-poignets*.

AVANT-POITRINE s. f. Entom. Partie intérieure du premier segment du thorax, chez les insectes. ‖ Pl. des *avant-poitrines*.

AVANT-PONT s. m. Fortif. Partie qui précède un pont-levis, qui s'y rattache. ‖ Pl. des *avant-ponts*.

AVANT-PORT s. m. Enceinte qui précède l'entrée de certains ports, et qui est ordinairement destinée à l'appareillage des navires en partance, ou à servir d'abri momentané. ‖ Pl. des *avant-ports*.

AVANT-PORTAIL s. m. Archit. Portail en avant-corps qui, dans certaines églises, précède le portail proprement dit : *A la façade principale de la cathédrale d'Orléans, il y a une espèce d'*AVANT-PORTAIL. *Ce que les Anglais appellent* portails de Galilée *ou* portails du Nord *forme souvent des* AVANT-PORTAILS *fort curieux.* (Abbé Bourassé.)

AVANT-PORTE s. f. Constr. Première porte que l'on dispose, dans certaines maisons, pour empêcher le froid d'y pénétrer, lorsque quelqu'un entre. ‖ Pl. des *avant-portes*.

AVANT-POSTE s. m. Art milit. Poste de surveillance, avancé et détaché, établi en avant d'une place ou d'un corps de troupes : *Combat d'*AVANT-POSTE. *L'ennemi attaqua nos* AVANT-POSTES *à la pointe du jour.* (Acad.) *Il rebroussa chemin, en passant heureusement à travers nos* AVANT-POSTES. (Thiers.) *Il était toujours présent aux combats d'*AVANT-POSTE *et d'arrière-garde.* (V. Hugo.) *Le duc, qui s'était porté aux* AVANT-POSTES, *entendit les balles siffler à ses oreilles.* (Guizot.)

— Par ext. Les hommes mêmes qui forment les gardes avancées : *Tout l'*AVANT-POSTE *courut aux armes. Cet* AVANT-POSTE *fut surpris et passé au fil de l'épée.*

— Par anal. Ce qui protége contre des attaques extérieures : *L'honneur des femmes est mal gardé, quand la vertu et la religion ne sont pas aux* AVANT-POSTES. (Lévis.) *Alors les grands désastres se succédaient ; les pays qui servaient d'*AVANT-POSTES *à l'empire étaient perdus.* (Mignet.) *Ces nations servirent d'*AVANT-POSTES *contre les excursions des Goths.* (Am. Thierry.) *Ces illustres morts que les Athéniens avaient placés hors de leur ville comme aux* AVANT-POSTES... (Chateaub.) *En Allemagne, pour couvrir le front d'une armée, on forme une triple ligne d'*AVANT-POSTES. (Bachelet.)

AVANT-PROJET s. m. Rédaction provisoire destinée à servir de base à une loi, à un projet ; exposé sommaire par lequel on cherche à rendre compte des éventualités d'une entreprise : *Faire, dresser, présenter l'*AVANT-PROJET. ‖ Pl. des *avant-projets*.

AVANT-PROPOS s. m. Discours que l'on place en tête d'un livre, pour préparer à sa lecture soit par des notions préliminaires, comme dans l'introduction, soit en faisant connaître le but que s'est proposé l'auteur, comme dans la préface : *Il y a un long* AVANT-PROPOS *à la tête de cet ouvrage.* (Acad.) *Ce fut le roi de Prusse qui fit l'*AVANT-PROPOS *de la* Henriade *de Voltaire ; et Voltaire, en revanche, fit l'*AVANT-PROPOS *de l'*Anti-Machiavel *du roi de Prusse.* (Condorc.) *Ce n'est pas sans quelque hésitation que l'auteur de ce drame s'est déterminé à le charger de notes et d'*AVANT-PROPOS. (V. Hugo.)

— Par anal. Ce qu'on dit avant de raconter une chose, d'exposer un fait : *Il fait un* AVANT-PROPOS *bien inutile.* (Acad.) *Le prédicateur a enchâssé dans son* AVANT-PROPOS, *le plus agréablement du monde, l'histoire d'Artémise sur les cendres de son époux.* (Fén.)

AVANT-QUART s. m. Horlog. Nom donné au coup que quelques horloges sonnent un peu avant l'heure, la demie, le quart, en frappant sur un timbre particulier : *Cette horloge sonne les* AVANT-QUARTS. ‖ Timbre sur lequel le marteau frappe l'avant-quart.

AVANT-RADIER s. m. Ouvrage destiné à prévenir les affouillements, et placé en amont aux abords d'une construction hydraulique. ‖ Pl. des *avant-radiers*.

AVANT-RÈGNE s. m. Gouvernement qui précède un règne. ‖ Peu usité.

AVANT-SCÈNE s. f. Théâtr. Chez les anciens, Partie du théâtre où jouaient les acteurs, et qu'ils nommaient *proscenium : L'*AVANT-SCÈNE *constituait en entier ce que nous appelons aujourd'hui la scène.* (Millin.) ‖ Chez les modernes, Partie la plus avancée du théâtre, et qui se trouve, sur la scène, entre l'orchestre et la toile : *On jeta plusieurs bouquets sur l'*AVANT-SCÈNE. ‖ Pl. des *avant-scènes*.

— *Loges d'avant-scène*, Nom donné aux loges qui sont établies ordinairement sur trois étages de chaque côté de l'avant-scène.

— Par ext. Ces loges elles-mêmes : *Louer une* AVANT-SCÈNE.

— Art dramat. Evénements qui sont censés avoir précédé l'action, et qui font la matière de l'exposition : *L'auteur de cette pièce n'indique pas avec assez de clarté les événements qui forment l'*AVANT-SCÈNE. (Acad.) *Au VI^e livre de l'*Enéide, *Virgile fait voir dans le vestibule, dans l'*AVANT-SCÈNE, *les enfants que leurs parents avaient laissés périr.* (Volt.)

— Fig. Prélude ; personne ou chose qui précède ou qui prépare quelque fait, quelque événement : *Dites au roi que, dans son palais même, les courtisans ont mêlé leurs danses aux sons de cette musique barbare* (les chants des troupes étrangères), *et que telle fut l'*AVANT-SCÈNE *de la Saint-Barthélemy.* (Mirab.) *Je connais bien cet éloge de Marc-Aurèle, qui a été une des œuvres d'*AVANT-SCÈNE *de nos réformateurs philosophes.* (Napol. I^er.) *C'était un de ces personnages d'*AVANT-SCÈNE *qui disparaissent au lever de la toile, après avoir expliqué la pièce au public.* (Chateaub.)

— Pop. et triv. Les seins d'une femme : *Elle a une superbe paire d'*AVANT-SCÈNES.

— **Encycl.** Dans nos théâtres, l'*avant-scène* est l'espace compris entre la toile et l'orchestre des musiciens. Cette disposition, qui nuit à l'illusion, en amenant les acteurs en avant de l'endroit qu'ils sont censés occuper et que la décoration représente, est commandée par les lois de l'acoustique. La voix irait, en partie, se perdre dans la coulisse, si les acteurs tenaient strictement le fond de la scène, et il en résulterait pour ces derniers une grande fatigue. L'*avant-scène* leur permet de parler plus près du public, et de soustraire leur voix à l'action des courants d'air établis par les coulisses. Malheureusement, on s'en tient à un mode de construction qui détruit en partie les avantages dont il vient d'être parlé. On pratique à droite et à gauche du théâtre, moitié sur la scène, moitié sur l'orchestre, des rangs de loges où la voix des acteurs va s'engouffrer. Mais les directeurs sont bien éloignés de remédier à cet inconvénient, car ces loges rapportent beaucoup ; ce sont les plus mauvaises places et les plus chères. La mode les protége, et on devine pourquoi. Là, en effet, on est presque sur la scène ; on voit de près les comédiens ; les yeux peuvent leur parler, des signes s'échanger. Autrefois, la scène était couverte de banquettes où venaient s'asseoir, de chaque côté des acteurs, les gens du bel air, et ces places étaient fort recherchées. Les *avant-scènes*, surtout les premières, le sont presque autant aujourd'hui. A l'Opéra et aux Italiens, elles sont occupées par l'élite de la société ; la location en échoit aux plus riches. La noblesse y a ses loges en face de la finance. Dans les théâtres d'ordre inférieur, les loges d'*avant-scène* sont occupées, assez ordinairement, par des femmes de mœurs douteuses, des reines d'un jour, appartenant au demi-monde, qui s'y étalent en compagnie de jeunes gens, et quelquefois même de vieillards.

AVANT-SOC s. m. Agric. Très-petit soc qu'on adapte à une charrue, en avant du soc ordinaire : AVANT-SOC *à bascule. L'accessoire en question est le pelloir ou* AVANT-SOC. ‖ Pl. des *avant-socs*.

AVANT-SOLIER s. m. (a-van-so-lié — rad. *avant* et *sol*). Dans le moyen âge, étage d'une maison qui avançait sur la rue, et formait une sorte d'abri. ‖ Pl. des *avant-soliers*.

AVANT-STERNUM s. m. Entom. Partie moyenne et inférieure du segment antérieur du thorax, chez les insectes. ‖ Pl. des *avant-sternums*.

AVANT-SUIF s. m. Techn. Nom que les bouchers donnent à la graisse des intestins, du mésentère et de l'épiploon. ‖ Pl. des *avant-suifs*.

AVANT-TERRASSE s. f. Terrasse qui précède une autre terrasse, à laquelle elle est adossée. ‖ Pl. des *avant-terrasses*.

— Par anal. : *Les montagnes sont des* AVANT-TERRASSES. (M.-Brun.)

AVANT-TERRE s. f. Bord d'un fleuve, d'une rivière. Peu usité. ‖ Pl. des *avant-terre*.

— Adjectiv. Archit. *Arche avant-terre*, Chacune des deux arches d'un pont qui tiennent aux culées.

AVANT-TITRE s. m. Feuillet qui précède le titre d'un livre, et qui ne renferme qu'un court abrégé de ce titre : *L'éditeur a eu l'attention délicate de la traduire en lettres humaines à la page de l'*AVANT-TITRE. (Ch. Nod.) ‖ En typographie, on dit FAUX-TITRE. ‖ Pl. des *avant-titres*.

AVANT-TOIT s. m. Constr. Saillie au bord d'un toit ; toit en saillie : *Quand les cheminées sont fermées par le haut, l'hirondelle se réfugie sous les* AVANT-TOITS. (Buff.)

. Sept marches d'escalier
Sonore, chancelant, conduisent au palier,
Qu'un *avant-toit* défend du vent et de la neige.
LAMARTINE.

AVANT-TRAIN s. m. Partie antérieure mobile d'une voiture ou d'un appareil quelconque de locomotion : *Les sauvages tirent ce char à l'aide d'une double bande de cuir, dont les bouts sont liés à l'*AVANT-TRAIN *du traîneau.* (Chateaub.) ‖ Pl. des *avant-trains*.

— Artill. Voiture que l'on adapte à l'avant d'une bouche à feu que l'on veut faire voyager. L'avant-train, tel qu'il existe aujourd'hui, porte un coffre à munitions, dont le dessus sert de siége à plusieurs canonniers, de telle sorte que la pièce marche avec les approvisionnements et les hommes que son service nécessite.

— Agric. Partie que l'on ajoute à l'araire d'une charrue, et qui se compose ordinairement de deux roues montées sur le même essieu.

— Manég. Les jambes de devant et le poitrail d'un cheval.

AVANT-VEILLE s. f. Jour qui précède immédiatement la veille : *L'*AVANT-VEILLE *du jour où l'on doit voir la femme que l'on aime, la fièvre commence et redouble à mesure qu'on approche de l'instant terrible.* (H. Beyle.) On dit aussi SURVEILLE. ‖ Pl. des *avant-veilles*.

— **Antonyme.** Surlendemain.

AVANT-VILLE s. f. Néol. Faubourg qui précède une ville : *Il est impossible de se faire une idée de cette population asiatico-européenne qui encombre les quais de cette* AVANT-VILLE. (Alex. Dum.) ‖ Pl. des *avant-villes*.

AVANZI (Jean-Marie), jurisconsulte et poëte italien, né à Ferrare vers le milieu du XVI^e siècle, mort en 1622. On connaît, parmi ses ouvrages imprimés : *il Satiro*, fable pastorale, représentée avec un grand succès à Rovigo ; la *Lucciola*, poëme ; ainsi que quelques morceaux répandus dans divers recueils. Ses *Lagrime di Giacobbe ;* son *Histoire ecclésiastique de l'apostasie de Luther*, et ses autres écrits n'ont pas vu le jour.

AVANZI (Jacopo), peintre de l'école bolonaise, florissait vers 1370. Les uns le font naître à Bologne, les autres à Padoue, d'autres à Vérone. Il exécuta, dans la première de ces villes, plusieurs peintures importantes pour l'église de la Madona de Mezzarata ; mais, suivant Lanzi, il a laissé ses plus beaux ouvrages dans la chapelle de Saint-Jacques au *Santo* de Padoue. Il y figura un sujet guerrier, « dans lequel il se conforma beaucoup au style de Giotto, et surpassa même en quelque manière ce peintre, qui n'était point habitué à traiter de semblables sujets. »

AVANZI (Joseph), peintre italien, né à Ferrare vers 1645, mort en 1718. Il peignit avec une excessive facilité l'histoire, le paysage, les fleurs et les fruits. Sa *Décollation de saint Jean*, qu'il exécuta pour la Chartreuse de Ferrare, est citée comme son meilleur ouvrage.

AVANZI (Nicolas), peintre et graveur de camées, né à Vérone, mort en 1663. Son chef-d'œuvre était une *Nativité de Jésus-Christ*, gravée sur un petit lapis-lazuli, et qui contenait un nombre considérable de figurines.

AVANZI (Simon), *dai Crocefissi*, ou *de Bologne*, peintre italien du XVI^e siècle. Il se rendit célèbre par ses *Christs*. Bologne possède de lui une toile remarquable : la *Vierge pinçant l'oreille à l'Enfant mutin, qui veut fuir.*

AVANZINI (l'abbé Joseph), mathématicien italien, né à Gaino (Vénétie) en 1753, mort en 1827 à Padoue, où il occupait la chaire de mathématiques transcendantes. Il a donné, entre autres écrits, des *Réflexions sur la direction des fleuves* (Brescia, 1782), ouvrage estimé, ainsi que plusieurs traités d'hydraulique.

AVANZINO (Joseph-Marie), médecin italien, né à Roveredo, mort à Florence en 1739. Il soutint l'opinion de son maître Vallisnieri, que les sources sont formées par les eaux pluviales, contre Gualtieri et d'autres, qui prétendaient qu'elles dérivaient de la mer par des voies souterraines. Il a soutenu aussi des polémiques contre des savants qui regardaient l'usage du chocolat comme funeste à la santé.

AVAOUSSÉ ou **AVAUX** s. m. (a-va-ou-sé, a-vô). Bot. Nom que l'on donne en Provence aux diverses variétés de chênes nains, particulièrement au chêne kermès (*quercus coccifera*).

AVARAY (FAMILLE D'), ancienne famille du Béarn, connue dès le XIII^e siècle, et dont les principaux membres sont : Claude-Théophile DE BÉSIADE, marquis D'AVARAY, lieutenant général, né en 1655, mort en 1745. Il se distingua surtout à la bataille d'Almanza (1707), dont le gain doit lui être principalement attribué, eut une grande part à la soumission de toutes les places des royaumes de Valence et d'Aragon, et ne se signala pas moins, dans les années suivantes, à l'armée de Flandre, sous les ordres de Villars ; — Claude-Antoine DE BÉSIADE, duc D'AVARAY, petit-fils du précédent, né en 1740, mort en 1829, fut député aux états généraux de 1789 par la noblesse de l'Orléanais, emprisonné pendant la Terreur et sauvé par le 9 thermidor. Louis XVIII le créa lieutenant général en 1814, pair de France en 1815, et duc en 1817 ; — Antoine-Louis-François DE BÉSIADE, duc D'AVARAY, fils du précédent, né en 1759, mort en 1811, fut un des serviteurs les plus dévoués de Louis XVIII, auquel il servit d'agent pendant l'émigration. Ce prince lui avait accordé le droit de faire figurer dans ses armes l'écusson de France. Il mourut à Madère, où il s'était rendu dans l'espoir de rétablir sa santé.

Avarchide (L'), poëme en vingt-quatre chants, par Alamanni, poëte italien du XVI^e siècle, qui occupe un rang distingué parmi les satiriques. Cet ouvrage, qui célèbre le siége de Bourges, est ainsi intitulé du nom latin de la ville, nommée par César : *Avaricum*. Cette espèce d'*Iliade*, qui tient plutôt du roman que de l'épopée, est une œuvre de la vieillesse de l'auteur, et l'on convient généralement qu'elle est inférieure à ses autres productions.

AVARE adj. (a-va-re — du lat. *avarus*, même sens, formé directement du verbe *avere*, désirer avec ardeur. A ce verbe se rattache toute une famille de mots, qui reconnaissent pour chef de file la racine indo-européenne *av*, garder, désirer, couvrir. M. Delâtre groupe autour de ce radical les mots *avide*, *avoine*, *av-ena*, la plante avide, qui s'empare de toute la place ; Avignon, *Av-enionem*, la ville à l'avoine ; *Avella*, ville du royaume de Naples, qui fournissait beaucoup d'avoine ; *aveline*, sorte de noisette qu'on tirait primitivement d'Avella, etc. Benfey, dans son dictionnaire des racines grecques, pense qu'il faut classer dans la même série *audeo*, *ausus*, d'où le français *oser*, *audace*, termes qui, primitivement, ne signifiaient que rechercher, s'efforcer d'acquérir. Pour justifier cette assimilation, Benfey, s'appuyant sur l'exemple analogue de *gaudeo*, *gavisus*, suppose une forme similaire intermédiaire, *avisus*, *av-isus*, dérivée d'*audeo*). Qui aime passionnément l'argent, qui se plaît à l'accumuler sans en faire usage : *Vieillard* AVARE. *Femme très-*AVARE. *Il est si* AVARE *qu'il se refuse tout.* (Acad.) *Il ne faut ni vigueur, ni jeunesse, ni santé pour être* AVARE. (La Bruy.) *Pour n'être point* AVARE, *il ne suffit pas de n'avoir pas d'ambition pour le superflu, il ne faut point d'empressement pour le nécessaire.* (Boss.)

Et tout ce que des mains de cette reine *avare*
Vous avez pu sauver et de riche et de rare.
RACINE.

Crédule et confiant, généreux et barbare,
Autant il fut prodigue, autant il fut *avare*.
C. DELAVIGNE.

‖ Infecté d'avarice, en parlant de l'âme ou de ses facultés : *Humeur* AVARE. *Caractère* AVARE. *Tu céderas ou tu tomberas sous ce vainqueur, Alger, riche des dépouilles de la chrétienté ; tu disais en ton cœur* AVARE : *Je tiens la mer sous mes lois, et les nations sont ma proie.* (Boss.)

— Par ext. Qui ne prodigue point une chose, qui la donne, la distribue avec parcimonie. En ce sens, *avare* est souvent suivi d'un complément, et peut être pris en bonne part : *Etre* AVARE *de son temps. Etre* AVARE *de sa parole. Vous devriez être plus* AVARE *de promesses. Il est très-*AVARE *de visites.* (Acad.) *Dieu n'est point* AVARE *de ses dons.* (Acad.) *Il y a une grande disette d'eau dans cette contrée, et le ciel lui est aussi* AVARE *que la terre.* (Vaugelas.) *Prodigues de morale dans leurs dis-*

cours, les hommes en sont AVARES *dans leurs actions.* (S. Dubay.) *Il faut être plus* AVARE *de son temps que de son argent.* (Christine de Suède.) *Un homme d'esprit* AVARE *de paroles est un phénomène rare en France.* (Mme S. Gay.) *Les hommes sont aussi* AVARES *de louanges que prodigues de flatteries.* (Lamenn.)

Quoi que le sort te donne, il t'est encore *avare*.
ROTROU.

Marius de leur sang eût été moins *avare*.
VOLTAIRE.

Incertain de mon temps, je dois en être *avare*.
VIENNET.

Je me plains seulement de ce pays barbare,
Qui de six pieds de terre à son prince est *avare*.
ROTROU.

. . . . Je l'ai vu, ce Romain si terrible,
Avare de mon sang quand je versais le sien.
CRÉBILLON.

Voudrais-je, de la terre inutile fardeau,
Trop *avare* du sang reçu d'une déesse,
Attendre chez mon père une obscure vieillesse?
RACINE.

‖ Qui produit avec parcimonie :

Il fallut qu'au travail le corps rendu docile
Forçât la terre *avare* à devenir fertile.
BOILEAU.

. Le fléau dans vos mains
Force l'*avare* épi d'abandonner ses grains.
ROSSET.

‖ Qui est donné, distribué; qui se donne, se distribue avec parcimonie : *Ces ouvertures clair-semées et par où pénétrait un jour* AVARE, *ces murs sévères et froids, ne pourraient guère servir de nos jours qu'à loger des bandits et des orfraies.* (L. Reybaud.) *Par une fenêtre grillée pénétraient un jour* AVARE *et un air raréfié.* (H. Murger.)

— Poét. Les poëtes donnent à l'Achéron l'épithète d'*avare*, parce que les morts ne reviennent pas des enfers :

En vain vous espérez qu'un dieu vous le renvoie,
Et l'*avare* Achéron ne lâche pas sa proie.
RACINE.

‖ Bossuet a donné la même épithète à la mort, en attribuant au mot *avare* le sens d'*avide*, de *rapace* : *O mort, où est ta victoire? ta main* AVARE *n'a rien enlevé à cette vertueuse abbesse.*

— Substantiv. Personne qui a le vice de l'avarice : *C'est un* AVARE. *C'est une vieille* AVARE. *On a comparé l'*AVARE *à une tire-lire, dont on n'obtient quelque chose que lorsqu'elle est brisée. L'*AVARE *ne manque pas moins de ce qu'il a que de ce qu'il n'a pas.* (Acad.) *L'*AVARE *vit comme s'il ne devait jamais mourir, et le prodigue, comme s'il devait mourir le lendemain.* (***) *On trouve d'illustres scélérats, mais il ne fut jamais d'illustres* AVARES. (St-Evrem.) *La passion de l'*AVARE *est un abîme sans fond, qui ne dit jamais : C'est assez.* (Boss.) *L'illusion des* AVARES *est de prendre l'or et l'argent pour des biens, au lieu que ce ne sont que des moyens pour en avoir.* (La Rochef.) *L'*AVARE *dérobe tout à ses besoins pour enrichir son imagination.* (La Rochef.) *Les* AVARES *ont trouvé le secret d'aller à leur perte par le chemin le plus pénible.* (La Bruy.) *L'*AVARE *n'amasse que pour amasser; ce n'est pas pour fournir à ses besoins, il se les refuse.* (Mass.) *L'argent de l'*AVARE *lui est plus précieux que sa santé, que son salut, que lui-même.* (Mass.) *Il y avait des* AVARES *avant qu'on eût inventé la monnaie.* (Volt.) *Un gros* AVARE, *mon voisin, disait, il n'y a pas longtemps : On en veut toujours à nous autres, pauvres riches.* (Volt.) *Un* AVARE *est toujours gueux; il a également besoin de ce qu'il a et de ce qu'il n'a pas.* (Volt.) *Les* AVARES *se laissent mourir de faim dans le sein de l'abondance.* (J.-J. Rouss.) *La vie de l'*AVARE *est une comédie dont on n'applaudit que la scène qui la termine.* (S. Dubay.) *L'*AVARE *se refuse le nécessaire, comme pour se procurer le superflu dans un avenir qui n'arrive jamais.* (J.-B. Say.) *L'*AVARE *n'est jamais riche, ses désirs sont là pour l'appauvrir.* (Alibert.) *L'*AVARE *est un riche honteux.* (D'Houdetot.) *Presque tous les* AVARES *sont gens d'esprit; il faut que je sois bien bête.* (Chateaub.) *Jamais le nez d'un* AVARE *n'a vacillé; il est contracté comme la bouche.* (Balz.) *L'*AVARE *est un être qui ne commence à nous être utile qu'après sa mort.* (Toussenel.)

. Ce malheureux *avare*
Ne possédait point l'or, mais l'or le possédait.
LA FONTAINE.

L'*avare* veut gagner, et c'est pour enfouir :
La soif de posséder détruit l'art de jouir.
BOURSAULT.

. Un *avare*,
Convenez-en pourtant, n'est bon qu'après sa mort.
CHÉRON.

L'*avare*, des premiers, rit du tableau fidèle
D'un *avare* souvent formé sur son modèle.
BOILEAU.

L'*avare*, en expirant, regrette moins le jour
Que ses inutiles richesses.
Mme DESHOULIÈRES.

Pour sûreté de son trésor,
Notre *avare* habitait un lieu dont Amphitrite
Défendait aux voleurs de toutes parts l'abord.
LA FONTAINE.

Quatre corps étendus! que de biens! mais pourtant
Il faut les ménager, ces rencontres sont rares.
Ainsi s'excusent les *avares*.
LA FONTAINE.

Avare, quel est ton dessein?
Tes désirs secondent les nôtres:
Tu te laisses mourir de faim
Pour laisser de quoi vivre aux autres.

L'*avare* rarement finit ses jours sans pleurs;
Il a le moins de part aux trésors qu'il enterre,
Thésaurisant pour les voleurs,
Pour ses parents et pour la terre.
LA FONTAINE.

Un *avare*, idolâtre et fou de son argent,
Rencontrant la disette au sein de l'abondance,
Appelle sa folie une rare prudence,
Et met toute sa gloire et son souverain bien,
A grossir un trésor qui ne lui sert de rien.
BOILEAU.

— Prov. *A père avare enfant prodigue; à femme avare galant escroc.* Les pères *avares* ont des héritiers qui dilapident leurs biens, et les femmes *avares* des amants qui les volent. ‖ *L'avare et le cochon ne sont bons qu'après leur mort.* Cette assimilation de l'avare et du cochon donne à ce proverbe quelque chose d'original et de piquant, qui le rend préférable au proverbe latin que P. Syrus a renfermé dans ce vers :

Avarus, nisi cum moritur, nil recte facit.

L'*avare* ne fait qu'une bonne chose, c'est de mourir.

— **Allus. litt.** *Et l'*AVARE ACHÉRON *ne lâche point sa proie*, Allusion tirée d'un vers de la *Phèdre* de Racine, que l'on cite fréquemment. V. ACHÉRON.

— **Syn. Avare, avaricieux.** L'*avare* est celui qui possède sans vouloir faire usage de son bien : *Les hommes ne haïssent l'*AVARE *que parce qu'il n'y a rien à gagner avec lui.* (Volt.) L'*avaricieux* est celui qui manque à donner dans l'occasion, ou qui donne trop peu : *Il a un père qui est un* AVARICIEUX *fieffé.* (Mol.) *Avaricieux* se prend toujours en mauvaise part; *avare* se prend quelquefois en bonne part : *Général* AVARE *du sang de ses soldats.* (V. CHICHE.)

— **Antonymes.** Dépensier, dilapidateur, dissipateur, mange-tout, panier percé, prodigue. — Généreux, libéral.

— **Epithètes.** Actif, vigilant, attentif, soigneux, timide, craintif, peureux, tremblant, méprisable, vil, chiche, usurier, dur, intraitable, inhumain, impitoyable, cruel, riche, pauvre, indigent, maigre, décharné, crasseux, huileux, déguenillé, avide, âpre, cupide, rapace, insatiable, fol, insensé, malheureux, inquiet, soupçonneux.

— **Anecdotes.** Un *avare* ayant appris qu'un autre avare avait hérité de cent mille livres de rentes, s'écria : « Comme il va épargner! »

⁂

« Allons, bon! disait un *avare;* je sors avec un parapluie tout neuf, tout frais, et voilà qu'il pleut! Je n'ai vraiment pas de chance! »

⁂

M. d'A..., dont l'*avarice* est connue, se vantait d'avoir fait une perte au jeu, et de n'en avoir rien dit : « Je ne m'en étonne point, répliqua quelqu'un; les grandes douleurs sont muettes. »

⁂

Quelqu'un, un *avare* sans doute, mit cette naïveté au bas d'une lettre qu'il écrivait : « Mon intention était de vous affranchir cette lettre, mais je n'y ai pensé qu'après l'avoir jetée à la poste. »

⁂

Un propriétaire des Etats-Unis, qui laissait une fortune de deux millions, se pendit de désespoir d'avoir vendu cent boisseaux de blé trop bon marché. Voilà ce qu'on peut appeler le sublime de l'*avarice!*

⁂

C'était au temps où le client fournissait encore le drap au tailleur. Un *avare* retenait sa respiration quand on lui prenait la mesure d'un habit, afin de paraître moins gros et d'avoir moins de drap à donner.

⁂

Un *avare* (c'était Cutler) disait à un prodigue (le comte de Buckingham) : « Vivez comme moi. — Vivre comme vous, chevalier Cutler! répondit le comte; eh! mais j'en serai toujours le maître, quand je n'aurai plus rien. »

⁂

On avait écrit des livres horribles contre le cardinal Mazarin, dont on connaît l'*avarice*. Il feignit d'en être très-irrité, et fit rechercher tous les exemplaires comme pour les détruire. Quand il les eut tous rassemblés, il les fit vendre en secret, et en tira 10,000 écus.

⁂

Un *avare* souffrait comme un damné d'un mal de dents; ses amis lui conseillaient d'aller chez le dentiste : « Hélas! répondit-il, je vois bien qu'il me faudra en passer par là, et faire cette dépense! Aussi pourquoi la nature nous a-t-elle donné des dents? » Il pensait certainement au râtelier de ses domestiques.

⁂

Un homme fort *avare* avait un cheval qu'il tenait à nourrir le plus économiquement possible. A cet effet, il se rendit chez un opticien, et acheta pour sa monture une paire de lunettes vertes : « Comme cela, dit-il, quand je lui donnerai de la paille, il s'imaginera que c'est du foin. »

⁂

Une dame, aussi riche qu'*avare*, allait elle-même à la boucherie : elle couvrait des vêtements assez précieux d'un gros tablier de cuisine dans lequel elle enveloppait sa viande... Un jour, marchant fort vite, elle laisse tomber une épaule de mouton : un jeune homme la ramasse, la lui présente d'un air galant : « Madame, vous avez laissé tomber votre éventail. »

Un *avare* ayant perdu tout le bénéfice d'une spéculation, par suite de faux calculs, s'en pendit de désespoir. Au moment où il allait expirer, un de ses voisins survint, et s'empressa de couper la corde fatale. L'*avare* reprit ses sens, mais ce ne fut pas pour en témoigner sa reconnaissance; il n'eut rien de plus pressé que d'assigner le trop obligeant voisin, à l'effet de lui rembourser le prix de la corde neuve qu'il lui avait coupée.

⁂

Un commandeur de Malte, très-*avare*, avait deux pages qui se plaignirent à lui, un jour, de manquer de chemises. Il appelle son majordome : « Vous écrirez, lui dit-il, au fermier de ma commanderie, de faire semer du chanvre, qu'on filera et dont vous ferez faire de la toile, et ensuite des chemises pour ces enfants. » Les pages riaient : « Ah! les petits coquins, comme ils sont contents, à présent qu'ils ont des chemises! »

⁂

Un conseiller au parlement, des plus *avares*, avait renvoyé tous ses domestiques pour ne point être obligé de les payer, et se servait lui-même. Il avait vendu tous leurs habits de livrée, et n'en avait conservé qu'une manche qu'il se passait au bras toutes les fois qu'il jetait de l'eau par la fenêtre, en ayant bien soin de tenir en arrière le reste du corps, afin que les voisins crussent qu'il avait toujours ses domestiques.

⁂

Un *avare*, aussi naïf que riche, voulant louer un de ses amis qui lui avait rendu de grands services, dit naïvement : « Je suis sûr qu'il est très-honnête homme; il est pauvre, mais sa pauvreté ne m'empêche pas de l'estimer. Il y a quarante ans que je suis son ami, et il ne m'a jamais demandé un sou. » Il ne s'apercevait pas que cet éloge le couvrait lui-même de honte, et lui reprochait son ingratitude et son avarice sordide.

⁂

Voici un exemple d'*avarice* tellement extraordinaire qu'il est permis de ne pas y croire.

En 1812, un maître de langues, nommé Dandon, mourut à Berlin, de pur besoin, littéralement parlant. Il donnait ses leçons pendant le jour, et le soir demandait l'aumône. On trouva sous le plancher de son appartement 100,000 fr. en espèces. Son unique héritier fut un frère que, depuis trente-sept ans, il refusait de voir, parce que celui-ci lui avait écrit une lettre sans en payer le port.

⁂

Un *avare* s'imagina, un jour, que son cheval pourrait peut-être, tout en continuant son travail, se passer de nourriture, et qu'ainsi tout serait bénéfice. Le cheval est une machine comme une horloge, et les horloges fonctionnent sans *consommer*. Ebloui par ce raisonnement, notre homme commence par diminuer la ration de l'animal : demi-ration, quart de ration, dixième de ration, puis enfin plus rien. Un beau matin, il trouva le cheval mort : « Que c'est fâcheux, dit-il, il commençait à s'y habituer!... »

⁂

Un procureur très-*avare* avait reçu d'un riche client un superbe chapon, dans l'intérieur duquel ce client avait eu la généreuse attention de placer un rouleau de 1,000 fr. Le procureur n'eut rien de plus pressé que de porter lui-même le chapon au marché. A quelques jours de là, le client, ayant besoin de consulter le procureur, lui demanda des nouvelles de la volaille. Voyant que l'homme de loi répondait par un remerciement banal, il crut à l'infidélité du cuisinier, et révéla sa ruse délicate à notre *avare*, qui alla se pendre de désespoir.

⁂

Un négociant russe, immensément riche, qui en une seule fois prêta à l'impératrice Catherine un million de roubles, à gros intérêts bien entendu, habitait une petite chambre triste et sombre; il n'avait ni feu, ni meubles, ni domestiques, quoique sa maison fût plus grande que beaucoup de palais. Il enterrait son argent dans une cave : et telle était son *avarice*, qu'à peine il se réservait de quoi vivre. Il avait pour garde de sûreté un chien d'une grandeur et d'une férocité extraordinaires, dont les aboiements terribles se faisaient entendre pendant toute la nuit. Ce chien mourut. Son maître, soit *avarice*, soit crainte de ne plus trouver un gardien aussi fidèle, n'en acheta point d'autre, mais il adopta la singulière habitude de faire la ronde pendant la nuit, en imitant les aboiements de son ancien serviteur.

⁂

M. X... avait toujours vécu au milieu de ses richesses, comme Tantale au sein des ondes, sans y toucher; en fait d'*avarice*, il laissait de bien loin Harpagon derrière lui, et pourtant il n'avait jamais eu ni femme ni enfants; ses voisins se demandaient, sans pouvoir se répondre : « Pour qui donc entasse-t-il ainsi écu sur écu? » Enfin, X... mourut, et d'avides collatéraux accoururent, prêts à se partager ses dépouilles. Tout à coup, désagréable surprise! ils apprennent qu'il y a un testament; ils attendent avec anxiété l'ouverture du maudit papier; enfin, le jour arrive... étonnement général : X..., *avare* jusque par delà le tombeau, et ne pouvant se résoudre à se séparer de son cher argent, s'était nommé lui-même son légataire universel!

⁂

Swift était très-*avare*. Un jour, un de ses amis lui envoya un magnifique turbot. Le groom chargé de la commission s'était déjà maintes fois acquitté de pareils messages sans avoir jamais rien reçu de Swift. Fatigué d'une besogne aussi peu lucrative, il déposa brusquement le poisson sur une table en s'écriant : « Voici un turbot que vous envoie mon maître. — Plaît-il? repartit aussitôt Swift; est-ce ainsi que tu remplis tes fonctions? Tiens, prends ce siége, nous allons changer de rôle, et tâche une autre fois de mettre à profit ce que je vais t'enseigner. » Swift alors s'avance respectueusement vers le domestique, qui s'était assis dans un large fauteuil, et lui dit, en lui présentant le turbot : « Monsieur, je suis chargé par mon maître de vous prier de vouloir bien accepter ce petit cadeau. — Vraiment? reprit effrontément le valet; c'est très-aimable à lui; et tiens, mon brave garçon, voici trois francs pour ta peine. » Swift, un peu interdit par ce trait à son adresse, s'empressa de congédier le groom.

⁂

Ci-gît dessous ce marbre blanc
Le plus *avare* homme de Rennes,
Qui mourut tout exprès le dernier jour de l'an,
De peur de donner des étrennes.

⁂

Ci-gît qui se plut tant à prendre,
Et qui l'avait si bien appris,
Qu'il aima mieux mourir que rendre
Un lavement qu'il avait pris.

⁂

Ci-gît un procureur de science profonde,
Qui, pendant soixante ans, pilla le bien d'autrui.
Il pleure maintenant, s'il voit, de l'autre monde,
Que tu lis, sans payer, ces vers qu'on fit pour lui.

⁂

Harpagon, quelle horreur extrême!
Tes coffres sont de fer, de fer est la cloison :
Tout est de fer dans ta maison,
Jusques au cœur du maître même.

⁂

Un *Harpagon*, en courant par la ville,
Par le serein eut un œil de perclus;
Un médecin, docteur vraiment habile,
Pour le guérir demanda cent écus.
« L'ami, dit le richard, quelle erreur est la vôtre?
Il ne faut pas deux yeux pour gagner un cercueil;
Moi, vous compter cent écus pour un œil!
A ce prix-là je vous donnerais l'autre. »

⁂

Un *avare* expirant versait à flots des larmes;
A se calmer son pasteur l'exhortait,
Et, pour dissiper ses alarmes,
Tout doucement il lui représentait
Que ce Dieu jaloux et sévère,
Que maintenant il redoutait,
Laissait parfois reposer son tonnerre...
« Ah! dit l'agonisant, je crains peu sa colère.
— Pourquoi donc gémissez-vous tant?
— C'est de n'être pas mort avant
Qu'on eût augmenté l'*honoraire*
Qu'on prend pour un enterrement. »

Avare (L'), comédie de Molière en cinq actes et en prose, représentée pour la première fois le 9 septembre 1668. — Molière, qui devait déjà à Plaute un succès éclatant, voulut refaire l'*Avare* (ou *Aulularia*) du poëte latin, comme il avait refait son *Amphitryon*. Cette fois encore, il surpassa de bien loin son modèle; le personnage créé par Plaute n'est pas la personnification de l'avare; c'est un pauvre diable qui a trouvé un trésor, et, comme le savetier de La Fontaine, est embarrassé de cette richesse dont il ne sait pas se servir, et perd toute gaieté, tout repos. Molière, s'emparant de cette idée, l'a fécondée; il a mis dans son *Avare* une passion et un caractère à la fois. « L'égoïsme de la fortune, la féroce personnalité des richesses, la famille en révolte contre un chef despotique et cruel, l'avare, dupe de sa propre passion; un Mascarille femelle tirant avantage des vices ridicules et odieux du bourgeois, les malédictions du père bafoué par le fils; le père usurier se rencontrant face à face avec son fils dissipateur; le groupe de la famille dissous et toutes les atteintes à la dignité personnelle de l'humanité rencontrant leur juste châtiment; voilà l'œuvre de Molière. » (PHILARÈTE CHASLES.)

La pièce, que l'on a appelée le *chef-d'œuvre* de Molière *en prose*, est trop connue pour que nous ayons à en donner l'analyse; nous nous contenterons d'indiquer les principales scènes. Le premier trait par lequel se révèle le caractère d'Harpagon, c'est la persistance avec laquelle il fouille La Flèche, le valet de son fils : « Montre-moi tes mains. — Les voilà. — Les autres! — Les autres? — Oui. — Les voilà! »

A propos de cette scène, nous ferons une réflexion qui trouve naturellement sa place ici. On sait qu'il est de mode chez nous de vanter les anciens aux dépens des modernes : ceux-ci n'ont rien inventé, et leurs imitations ne sont que le pâle reflet d'une lumière éclatante. « Je ne lis plus, je relis, exclame sentencieusement l'Alceste du XIXe siècle. Qu'est-ce que Victor Hugo, Alexandre Dumas, Alfred de Musset, George Sand, Lamartine? Comment des hommes que l'on voit, que l'on coudoie, qui boivent, mangent et dorment comme vous

pourraient-ils avoir du génie? Parlez-moi de Villon, de Regnier, de Rabelais, de Montaigne... Je ne lis plus, je relis. » Cette tactique a souvent réussi; mais, pour en revenir au point qui a amené cette disgression, oser prendre une pièce de Molière pour soutenir une pareille thèse, on peut dire que c'est jouer de malheur, et, dans l'espèce, l'*audaces fortuna juvat* n'est nullement applicable. Ce mot, *les autres*, est d'un comique achevé; l'exagération y est dissimulée avec une grande habileté. Mais, réplique-t-on, cette scène est empruntée tout entière à l'auteur latin. Sans doute, répondrons-nous; mais comme Virgile empruntait à Ennius. Citons : « EUCLION : *Voyons tes mains.* — STRABILE : *Tiens.* — *Montre donc.* — *Les voici.* — *Je vois. Maintenant, la troisième.* — *Ce vieillard est fou...* » En effet, il faut que « les fantômes et les vapeurs troublent singulièrement un cerveau » pour qu'un homme en vienne à dire « la troisième. » Il faut véritablement ne plus appartenir à l'espèce humaine pour s'imaginer qu'un homme puisse avoir *trois* mains. Combien notre Molière est plus vrai et plus naturel. Harpagon a inspecté la main gauche, puis la main droite. Il a tout vu; mais il lui reste des doutes, et comme il n'a plus rien à dire, il s'écrie comiquement : « Les autres! » Si Plaute eût vécu au temps de Molière, il aurait demandé à être son valet de chambre pour pouvoir devenir son ami. On sait qu'un pareil vœu fut formé par J.-J. Rousseau, admirateur de Fénelon.

Cléante, réduit aux extrémités par l'avarice de son père, songe à emprunter de l'argent. La Flèche vient lui rapporter la réponse du prêteur inconnu : il lit un long protocole, qui n'est autre chose que les conditions fabuleusement usuraires du prêt, et qui se termine par une liste d'objets inouïs, que le prêteur entend donner au lieu et place de 3,000 livres sur 15,000. Ce prêteur est Harpagon lui-même, et cette rencontre du père et du fils amène une des scènes capitales :

HARPAGON : Comment, pendard! c'est toi qui t'abandonnes à ces coupables extrémités!

CLÉANTE : Comment, mon père, c'est vous qui vous portez à ces honteuses actions!

HARPAGON : C'est toi qui te veux ruiner par des emprunts si condamnables!

CLÉANTE : C'est vous qui cherchez à vous enrichir par des usures si criminelles!

HARPAGON : N'as-tu point honte; dis-moi, d'en venir à ces débauches-là, de te précipiter dans des dépenses effroyables, et de faire une honteuse dissipation du bien que tes parents t'ont amassé avec tant de sueurs?

CLÉANTE : Ne rougissez-vous point de déshonorer votre condition par les commerces que vous faites; de sacrifier gloire et réputation au désir d'entasser écu sur écu, et de renchérir en fait d'intérêt sur les plus infâmes subtilités qu'aient jamais inventées les plus célèbres usuriers?

Voilà de ces antithèses tout à la fois plaisantes et dramatiques, qui n'appartiennent qu'à Molière, et dont on ne saurait trouver aucune trace dans le théâtre des anciens. Du reste, Molière excellait dans ces badinages de l'esprit, et, en cela, il n'a révélé son secret à personne.

La Flèche trace de main de maître le portrait d'Harpagon : « Le seigneur Harpagon est de tous les humains l'humain le moins humain, et le mortel de tous les mortels le plus dur et le plus serré. Il n'est point de service qui pousse sa reconnaissance jusqu'à lui faire ouvrir les mains. De la louange, de l'estime, de la bienveillance en paroles, et de l'amitié tant qu'il vous plaira; mais de l'argent, point d'affaires. Il n'est rien de plus sec et de plus aride que ses bonnes grâces et ses caresses; et *donner* est un mot pour qui il a tant d'aversion, qu'il ne dit jamais : *Je vous donne*, mais : *Je vous prête le bonjour.* »

Harpagon veut se mettre en frais d'un repas, grande affaire; maître Jacques, à la fois cocher et cuisinier, promet de lui faire faire bonne chère si on lui donne beaucoup d'argent; il analyse le menu : « Il faudra, dit-il, quatre grands potages et cinq assiettes... Potages... entrées... — Que diable! voilà pour traiter une ville entière! — Rôt... — Ah! traître, tu manges tout mon bien! » Valère, qui a intérêt à flatter l'avare, prend alors la parole : « Apprenez, maître Jacques, vous et vos pareils, que c'est un coupe-gorge qu'une table remplie de trop de viandes; que pour se bien montrer ami de ceux que l'on invite, il faut que la frugalité règne dans les repas qu'on donne; et que, suivant le dire d'un ancien, *il faut manger pour vivre et non pas vivre pour manger.* » Cette belle sentence, Harpagon veut la faire graver en lettres d'or sur la cheminée de sa salle à manger.

« *En lettres d'or*, » voilà un élan de prodigalité qui a été très-vivement reproché à Molière. Les aristarques ne veulent pas admettre que l'Avare puisse affronter les frais d'une gravure *en lettres d'or*. Pour nous, cette exclamation est un trait sublime de caractère. Harpagon trouve un moyen d'économiser, et, pour cela, rien ne lui coûte. « En lettres d'or, » que lui importe, pourvu que la devise soit prise par ses gens au pied de la lettre. A la rigueur, il la ferait incruster en diamant.

Harpagon, malgré ses soixante ans, s'est mis en tête d'épouser la jeune et belle Marianne, qui aime Cléante et en est aimée. Par une ruse qui rappelle celle de Mithridate avec Monime, Harpagon arrache à son fils l'aveu de son amour; dès lors le père et le fils sont ouvertement rivaux, et la scène est sur le point de tourner à la tragédie; Molière évite cet écueil; la situation est vive, mais elle reste comique.

Enfin, le malheur qu'Harpagon redoutait si fort est arrivé; on lui a volé sa cassette; il s'en prend à tout le monde et à lui-même, et exhale sa douleur dans un monologue passionné. Valère, soupçonné, interrogé, croit qu'on a découvert le stratagème qu'il a employé pour s'introduire dans la maison et se rapprocher de la jeune Elise, qu'il aime : on lui parle cassette, il répond amour, et Harpagon répète avec étonnement : « *Les beaux yeux de ma cassette!* » un mot qui fait pendant au *Sans dot!* opposé par l'avare à tous les arguments qu'on lui apporte contre le mariage absurde qu'il rêve pour sa fille.

« L'*Avare* est un drame tragique sous la forme la plus bouffonne, et les moralistes qui ont blâmé le poëte ne sont pas descendus jusqu'au fond de sa pensée. Est-ce la famille qu'il détruit? Oui, sans doute, cette famille servile qui ne laisse pas à la volonté humaine son libre essor, et qui oublie que le jeune homme de vingt ans doit créer sa destinée, et, sans perdre aucun respect, attester sa dignité individuelle, en faisant de sa vie son œuvre. Est-ce la vieillesse que raille Molière? Oui, sans doute, celle qui fait l'usure et qui affame sa maison. Est-ce le mariage? Oui, sans doute, celui qui dispose des femmes au moyen d'une dot, sans considération pour leur bonheur et leur volonté. » (PHILARÈTE CHASLES.)

C'est même ici, ajouterons-nous, que Molière est l'organe de la morale, malgré l'opinion de Rousseau, s'indignant de ce que le fils d'Harpagon répond à son père, qui vient de lui donner sa malédiction : « Je n'ai que faire de vos dons. » L'avare a cru épargner sur des dépenses indispensables, et il est contraint de payer des dettes usuraires. Molière ne se contente pas de couvrir de ridicule le vice d'Harpagon, et de flétrir une passion qui paraît dépourvue de circonstances atténuantes; son avare est haï et méprisé de tout ce qui l'entoure; il est odieux à ses enfants, à ses domestiques, à ses voisins, et rien n'est plus juste, il faut bien l'avouer. La malédiction *donnée* à son fils par Harpagon n'est pas aussi sérieuse que le croit Rousseau. Ce n'est point là un acte solennel, une mesure irrévocable : le sentiment de la paternité vibre encore dans quelque recoin de cette âme métallique. Ce n'est pas autre chose qu'un trait d'humeur d'un vieillard jaloux et contrarié. Le fils n'attache pas plus d'importance que le père à une simple façon de parler.

La pièce n'eut d'abord aucun succès : il y avait alors une tendance générale à considérer la prose comme indigne de la scène théâtrale. Ce même préjugé avait fait tomber le *Don Juan*. Molière attendit et ne rejoua l'*Avare* qu'un an après; le public donna enfin à cet ouvrage les applaudissements qu'il mérite. On comprit qu'il peut y avoir de bonnes comédies en prose, et qu'il y a peut-être plus de difficulté à réussir à l'aide de ce langage ordinaire, où l'esprit seul soutient l'auteur, qu'à l'aide de la versification, qui, par la rime, la cadence et la mesure, prête des ornements à des idées simples que la prose n'embellirait pas.

Ce n'est pas à Plaute seulement que Molière fit des emprunts comme sait en faire le génie : la *Belle Plaideuse* de Boisrobert lui fournit cette admirable rencontre du père usurier et du fils emprunteur. Les *Personnages supposés* de l'Arioste, et quelques vieilles pièces italiennes, reproduites en partie dans l'*Avare* que fit représenter au XVI[e] siècle Pierre de Larivey, payèrent aussi leur tribut à Molière.

L'*Avare* a été traduit dans toutes les langues. Un traducteur anglais, trouvant sans doute peu naturel qu'Harpagon veuille faire graver en lettres d'or la fameuse devise : *Il faut manger pour vivre et non pas vivre pour manger*, le fait revenir sur ce premier mouvement, et lui fait dire que cette maxime sera tout aussi lisible en l'écrivant avec de l'encre ordinaire. Ce traducteur, comme nous l'avons déjà dit plus haut, a pris pour une faute ce qui est, au contraire, un trait de génie de Molière. Le grand comique, le profond observateur avait bien compris, lui, qu'Harpagon, dans son enthousiasme pour une pensée qui se rencontrait si juste avec son caractère, était capable d'une dépense qui l'aurait effrayé pour tout autre motif. Il faut y regarder à deux fois lorsque l'on veut corriger des hommes tels que Molière. Nous ne partageons donc pas l'avis de la grande encyclopédie, qui, après avoir rapporté le fait, ajoute : « Le traducteur a renchéri sur l'original. »

Nous avons dit que l'*Avare* fut d'abord froidement accueilli. Racine, qui s'était brouillé avec Molière au sujet de M[lle] Du Parc, qu'il avait enlevée à ce dernier pour la faire entrer à l'hôtel de Bourgogne, ayant rencontré un jour Boileau, qui suivait très-assidument les représentations, lui dit : « Je vous vis dernièrement à l'*Avare* de Molière, et j'ai remarqué que vous étiez le seul à rire de tout le parterre. — Avouez, reprit finement Boileau, que vous avez ri avec moi... du moins intérieurement. »

Avare (*Khan-thsian-non*), comédie chinoise, traduite en français par M. S. Julien. Dans un prologue, qu'on peut considérer comme l'exposition, Tcheou-Young, simple bachelier, se dispose à partir avec sa femme et son enfant, pour aller prendre part au concours ouvert dans la capitale entre tous les lettrés de l'empire. Avant de quitter sa maison, il enfouit tout l'or qu'il possède, pour le trouver à son retour. Au premier acte, nous voyons un mauvais garnement, nommé Kou-jin, qui vient se plaindre de son triste sort dans le temple de Ling-hou-Keou. « S'il avait de l'argent, dit-il, il ferait tout le bien possible, et le genre humain, par son fait seul, atteindrait bientôt à la perfection. » Epuisé de lassitude, il s'endort en pleurant encore sur sa misère. Le dieu du temple lui apparaît en songe, et lui apprend que le succès de ses vœux dépend du dieu Tsien-fou-Chin, c'est-à-dire de celui qui dispense les richesses et le bonheur; on envoie quérir le dieu, qui commence par rudoyer Kou-jin, en lui reprochant son impiété, sa dureté envers ses parents, sa cupidité, etc. Kou-jin cherche à se justifier, et le dieu, pour se débarrasser de lui, accorde à son importunité ce qui eût dû être la récompense du mérite. Les dieux se retirent, le songe fuit, et Kou-jin se réveille aussi pauvre qu'avant, mais plein d'espoir dans la promesse du dieu. Dans l'intervalle du premier au deuxième acte, la métamorphose s'est opérée. On voit un splendide appartement, où un intendant nommé Tchin-te-fou apprend au spectateur qu'il est au service d'un homme qui, de la plus extrême misère, est arrivé tout d'un coup à la plus grande opulence, sans qu'on sache par quel moyen (on devine qu'il s'agit de Kou-jin), et que son maître, désolé de n'avoir pas d'enfant, l'a chargé de lui en acheter un, s'il rencontre au marché un de ces pères qui vendent les leurs. La scène change, nous sommes devant la boutique d'un marchand de vin, qui avoue au public qu'il vend à ses pratiques du vinaigre au lieu de vin; jusque-là rien que de très-ordinaire. Arrive un malheureux voyageur exténué de faim et de fatigue; c'est le bachelier Tcheou-Young, qui revient de la capitale, où il a échoué dans ses espérances. Son trésor a été enlevé pendant son absence, il n'a plus d'espoir que dans la commisération de sa famille, qu'il va rejoindre. Le marchand, attendri, lui offre à boire un coup de son meilleur vin, ainsi qu'à sa femme et à son jeune fils. Au même instant survient l'intendant, qui lui propose de lui acheter son fils; le père consent, malgré les plaintes de l'enfant, et ils se rendent tous chez Kou-jin. Celui-ci est seul chez lui; dans un long monologue, il nous apprend que le trésor qu'il a déterré a fructifié dans ses mains. Il a construit des palais, ouvert un bureau de prêt sur gage, des magasins de farine, d'huile, de vin; bref, l'or coule dans ses coffres comme un fleuve intarissable. Le pauvre maçon est devenu le seigneur Kou-jin; mais il est devenu aussi l'avare Kou-jin; donner un écu lui fend le cœur. Sur ces entrefaites, on lui amène le bachelier avec son fils; l'enfant lui plaît, il le prend et fait ensuite chasser le père par ses valets, après lui avoir fait donner une once d'argent (7 fr. 50). Ainsi finit le troisième acte. Au commencement de l'acte suivant, vingt ans se sont écoulés; le fils adoptif de Kou-jin est devenu un beau jeune homme, et le vieil avare est actuellement malingre, cacochyme, presque moribond. La plus grande partie de l'acte se passe en plaintes de la part du vieillard, qui n'ose se donner quelques petites douceurs dont il a besoin, les remèdes même qui lui sont nécessaires, de peur de délier les cordons de sa bourse. Bref, il meurt en adressant à son fils cette singulière recommandation : « N'oublie pas d'aller, quand je ne serai plus, réclamer ces cinq liards que te doit le marchand de purée de fèves. » Voilà ce qui s'appelle un caractère soutenu jusqu'à la fin. On emporte le vieillard, et la dernière partie de la pièce est remplie par les infortunes du bachelier et de sa femme, et par la reconnaissance du fils et de ses parents. Ce qu'il y a de plus frappant dans cette pièce, dont les imperfections n'échappent pas à l'analyse, ce sont les analogies du poëme dramatique des Chinois avec le théâtre primitif des anciens : le décousu de la composition, l'importance exagérée des rôles épisodiques, l'étendue des monologues explicatifs, l'intervention des êtres surnaturels, qui forme une sorte de *Deus ex machina* chinois, l'exagération du ridicule et du plaisant jusqu'à l'extravagance, enfin tout ce qui révèle un art encore dans l'enfance. « Mais, dit M. Naudet, on doit remarquer aussi dans cette pièce, comme dans celles que nous connaissons de ce théâtre, un trait distinctif du génie dramatique des Chinois : c'est la complaisance et l'amour avec lesquels ils s'appliquent à peindre naïvement l'intérieur, les détails de la vie de famille. » Mais tout cela n'empêche pas que l'*Avare*, tel que nous l'a peint Molière, est un tableau qui manque encore à la littérature chinoise. Avant tout, nous le voulons bien, ces peintures sont une question de temps, de génie et de mœurs; mais cela n'empêche pas qu'il n'y ait dans le portrait de l'*Avare* des copies qui sont communes à tous les peuples, et quand ces traits ne se présentent pas d'eux-mêmes sous le crayon des auteurs, c'est que ceux-ci sont dépourvus du génie qui les fait naître.

Avare pleureur (L'), pièce de Vital de Blois. L'*Aululaire* est une des pièces de Plaute qui sont restées le plus longtemps au répertoire du moyen âge. Un auteur inconnu en a fait une sorte de contrefaçon en prose, sous le titre de *Querolus* (le Pleureur). Un poëte latin du XII[e] siècle, Vital de Blois, a mi en vers élégiaques cette imitation curieuse, espèce de mélodrame, d'un style obscur et souvent barbare. En voici l'analyse succincte : Querolus est un homme qui se plaint toujours de sa destinée. Son père était un vieil avare nommé Euclion; il avait caché une immense somme d'or dans un vase fait en forme d'urne funéraire sur laquelle était gravée une épitaphe, comme si elle contenait les cendres du père d'Euclion. En partant pour un long voyage, il avait enterré cette urne devant l'autel du dieu lare de sa maison, recommandant à ses gens le tombeau de son père, et au dieu lare son trésor. Il meurt en pays étranger, sans révéler son secret à personne, si ce n'est à un parasite qu'il a rencontré sur cette terre lointaine; il avoue qu'il a laissé chez lui un trésor, à l'insu de son fils, et il lui en lègue la moitié par son testament, à condition qu'il indiquera le lieu où le trésor doit se trouver; mais, soit par oubli, soit par toute autre cause, il ne lui parle ni de la forme particulière de l'urne, ni de l'inscription. Le parasite s'embarque, vient trouver le fils, et, voulant s'emparer de tout l'héritage, il le trompe, se donne pour un grand magicien, et feint d'avoir deviné par son art une infinité de petits détails qu'il avait appris d'Euclion. Querolus en est la dupe, lui donne accès dans sa maison, et le conjure de terminer ses malheurs. Le fourbe fait semblant de purifier la maison de tout ce qui y exerce une influence funeste, en retire l'urne du consentement de Querolus, et même avec son aide : il l'emporte chez lui; mais là, il aperçoit l'inscription et les autres attributs funéraires; il croit qu'elle renferme en effet les restes du mort, dont le nom y est inscrit, et que le vieillard mourant s'est moqué de lui; il rapporte l'urne, se glisse auprès de la maison de Querolus, et la jette par une fenêtre au milieu de son appartement. Elle se brise, l'or se répand dans la chambre. Querolus, au lieu des cendres de son aïeul, voit un trésor dont il est maître; mais l'effronté parasite, revenu de sa surprise, produit le testament d'Euclion, et réclame la moitié, qu'il soutient lui appartenir. Cependant, obligé de confesser qu'il avait voulu tout s'approprier, non-seulement il n'obtient rien, mais il est sur le point de se voir accusé de vol et même de violation de tombeau. Heureusement pour lui, Querolus lui pardonne, et le faux magicien, pris pour dupe, est rendu à son métier de parasite. On voit que cette pièce est évidemment imitée de Plaute; mais elle n'en reste pas moins un curieux monument des progrès de l'art dramatique au moyen âge, et la plus ancienne imitation du poëte latin.

Avares (LES) ou les *Peseurs d'or*, tableau de Quentin Massys, au château de Windsor. Cette belle peinture, exposée à Manchester en 1857, a 4 pieds et demi de haut sur 3 et demi de large. Les figures à mi-corps sont un peu plus grandes que nature. Un homme, coiffé d'une vaste toque rouge et vêtu d'une robe verte garnie de fourrure au col et aux manches, écrit dans un livre posé sur une table à tapis vert, couverte d'or, d'argent, de bijoux, de pierreries; il a des besicles sur le nez et tient dans la main gauche des pièces de monnaie dont il semble vérifier le poids. Sa femme, vêtue de rouge et encapuchonnée d'une draperie verte, est assise à côté de lui et le regarde écrire, la main posée sur son épaule. Derrière ces deux personnages, qui pourraient bien n'être que d'honnêtes négociants, des changeurs, par exemple, récapitulant les bénéfices de la journée, on aperçoit un perroquet sur un perchoir, un bougeoir et quelques menus objets sur un rayon, et dans le fond une porte entr'ouverte. « L'exécution de ce tableau, dit M. Bürger, est d'une grande manière, non pas d'un grand style, mais d'un dessin arrêté et caractéristique, d'une touche large et simple, par plans décidés, et sans la minutie que ce genre semble comporter et justifier. » Quentin Massys a répété plusieurs fois le même sujet avec des variantes. Le docteur Waagen croit que plusieurs répétitions, soi-disant originales, sont des copies dues à Jean Massys. Le tableau de Windsor, que nous venons de décrire, est le plus beau de tous ceux qu'on peut attribuer avec certitude à Quentin : il a été gravé par Earlom et par Fitter. Une répétition, bien authentique et d'une exquise finesse, figure au Louvre sous ce titre : le *Banquier et sa femme*. Ici, les personnages sont plus petits que nature. Le banquier, ou l'avare, vêtu d'une robe bleue, n'écrit pas, il fait trébucher des pièces d'or sur une petite balance. Sa femme, habillée comme dans l'autre tableau, tient les feuilles d'un missel à miniatures ouvert devant elle. Parmi les perles, les bijoux et les pièces de monnaie qui couvrent la table, se trouve un miroir où se réfléchit le buste d'un homme vêtu de rouge et lisant près d'une fenêtre qui encadre un fond de paysage. Sur les tablettes, appliquées contre la muraille du fond, sont entassés divers objets reproduits avec beaucoup d'habileté. Une feuille de papier porte la signature de l'auteur en caractères gothiques.

AVAREMENT adv. (a-va-re-man — rad. *avare*). Avec avarice : *Il est juste qu'il ne dispense pas ses grâces* AVAREMENT. (J.-L. de Balz.) ‖ Il est vieux.

AVARES (les différentes variantes ortho-

graphiques *Awares*, *Awars*, *Abares*, etc., sont également admises), peuple de nationalité asiatique, autrefois très-puissant. On s'accorde généralement à lui attribuer une origine turque ou plutôt mongole, et on le classe généralement dans la grande famille générique des Huns. Le véritable nom des Avares semble avoir été primitivement *Aor*. Il faut distinguer dans l'histoire, encore très-obscure, de ce peuple deux grandes périodes, la période asiatique et la période européenne. Originairement, les Avares, établis dans le territoire situé à l'est du Volga, au nord-est de la mer Caspienne, dans les steppes du Caucase, s'adonnaient à un commerce fort étendu. C'est du moins là ce que nous apprend Strabon dans son onzième livre. Le négoce des Avares s'opérait principalement sur les productions de la Bactriane et de Babylone, qu'ils apportaient à dos de chameaux. Ils devaient avoir le monopole de toute cette branche du commerce asiatique, en passant par les contrées qui répondent à la Russie méridionale de nos jours. Les Avares étaient en même temps un peuple assez belliqueux et très-bien organisé au point de vue militaire, puisque nous voyons dans Strabon qu'ils purent, concurremment avec les *Siraks*, probablement les *Khazares* actuels, leurs voisins, équiper deux cent mille cavaliers et les envoyer à Pharnace, fils de Mithridate. Tacite également, dans la vie de l'empereur Claude (*Annales*, XV), fait mention des *Avares* ou *Aors*, qu'il appelle *Adorsi*, et des Siraks ou Khazares, qu'il nomme *Soraci*. Cet historien nous apprend que les Romains se servirent des Avares dans un but politique, à peu près comme ils s'étaient servis des Numides contre Carthage, pour contenir lee Khazares, alliés des rois du Bosphore. Pline parle également de ces peuples.

La seconde période de l'histoire des Avares commence avec l'apparition de cette nation en Europe, c'est-à-dire au VIe siècle, vers l'an 555. A cette époque, en effet, sous leur véritable nom d'*Avares* ou de *Obrs*, comme les appellent les Russes et les autres Slaves, ils font irruption sur les bords du Danube, peut-être parce qu'ils étaient poussés en avant par une invasion de Turcomans. C'étaient, disent les anciennes chroniques, des cavaliers d'une taille gigantesque, féroces, perfides, sans pitié, armés de cottes de mailles, d'arcs, de flèches, de lances et d'épées; ils obéissaient à un chef, auquel les historiens grecs s'accordent à donner le nom générique de *chaganos* ou *chaganus*, mot dans lequel il n'est pas difficile de reconnaître le *khan*, chef, ou plutôt le *khakan*, empereur des nations tartares, mongoles, turques, etc. Une partie d'entre eux entrèrent au service de l'empereur Justinien. Une autre partie, la plus considérable, sous le commandement d'un chef hardi, Bajan, s'unit aux Lombards (567), et avec leur aide détruit complétement l'empire des Gépides en Pannonie. Après le départ des Lombards, les Avares, grâce à leurs empiétements successifs, se trouvent, à la fin du VIe siècle, maîtres de la Pannonie tout entière. Là ne s'arrêtèrent pas leurs conquêtes; ils s'emparèrent de Sirmium; puis ils soumirent à leur domination la Dalmatie, pénétrèrent dans les pays germains jusqu'à la Thuringe, en mettant tout à feu et à sang sur leur passage, et arrivèrent même en Italie, où ils combattirent les Francs et leurs anciens alliés, les Lombards. Ils subjuguèrent également toutes les populations slaves établies le long du Danube, sur la rive septentrionale. Ils forcèrent même les Bulgares de la mer Noire à reconnaître leur souveraineté, et, en 610, vinrent mettre le siége devant Constantinople. L'empereur Héraclius eut le bonheur de les repousser; mais ils se retirèrent néanmoins chargés de butin. A partir de ce moment, commence pour les Avares une série de revers qui aboutiront, pour eux, à une destruction totale. S'ils avaient eu la sagesse de traiter plus doucement les populations slaves soumises à leur pouvoir, et s'ils n'avaient pas eu pour voisins les Bulgares turbulents, ils pouvaient fonder, avec des territoires appartenant à la Bohême, à la Pannonie, à la Moravie, etc., un royaume solidement établi et de longue durée. Mais les peuples qu'ils avaient asservis s'étant soulevés contre eux et les ayant chassés de la Dalmatie, ils se dirigèrent vers l'ouest. C'est alors que Charlemagne, en 796, prit la résolution de diriger contre eux, en personne, une expédition à laquelle les Avares ne surent pas résister. En 803, ils étaient en partie soumis, en partie détruits. Leurs débris furent dispersés soit dans la Carinthie, soit dans les comtés, nouvellement créés, du royaume de Pannonie et de Hongrie; une fraction émigra dans le Caucase, où elle retrouva peut-être les descendants de ses ancêtres, qui y étaient restés. En 827, leur nom disparut complétement de l'histoire; la population hongroise désignée sous le nom de *Szeklers* représenterait, s'il faut en croire la tradition, la dernière trace de cette nationalité évanouie. Un fait très-curieux et tout à fait caractéristique, c'est que les Avares de l'Europe, au moment de leur splendeur et de leur puissance, jouaient tout à fait le même rôle que leurs ancêtres de l'Asie, les *Aors* : comme eux, tout en conservant leurs mœurs belliqueuses, ils s'adonnaient à un commerce de transport et servaient d'intermédiaires aux opérations de négoce qui s'opéraient entre Byzance et l'Allemagne.

Au VIe siècle, lors de la grande émigration des Avares, une partie d'entre eux, nous l'avons vu plus haut, resta dans le Caucase, où on la retrouve encore aujourd'hui. En effet, dans la partie orientale du Caucase, dans le Lesghistan actuel, sur les bords du fleuve *Koïsou*, il existe une tribu professant l'islamisme, qui porte le nom d'*Aor* ou *Awar*. On pense que ce nom d'*Aor* est d'origine scythe et signifie *homme;* ce qui tendrait à faire admettre cette supposition, c'est que les Géorgiens donnent à ce district le nom de *Chunsag*, le royaume des *Chuns* (Huns), et que le mot *Chun* a également, dans les dialectes mongols, le sens de *homme*. Cette tribu lesghienne parle une langue particulière, étudiée d'une manière très-attentive par Klaproth et Guldenstædt; cette langue est caractérisée par l'abondance des sons gutturaux, rauques et sourds comme la plupart des idiomes parlés par les peuples montagnards : elle mériterait une étude spéciale, car la linguistique pourrait, ici comme ailleurs, servir de guide précieux aux inductions de l'histoire. La tribu moderne des Avares compte environ mille maisons. Le prince des Avares, nommé *Avar-khan* (chef des Avares), est tributaire de la Russie, qui, depuis 1807, lui fait un traitement annuel de 1,000 roubles, et lui a accordé le titre de lieutenant général, dont il est très-fier. Il peut mettre personnellement sur pied environ deux mille hommes, mais ses feudataires peuvent réunir une force se montant à dix ou douze mille hommes.

— *Langues avares*. Les idiomes *avares* constituent une famille linguistique assez importante, qui se rattache à la souche *lesghienne*. Ces dialectes sont parlés dans les districts d'*Awar* ou *Chunsag*, de *Kœseruk*, d'*Achti*, de *Ruthul*, de *Kabqutch*, de *Belakan*, de *Burtuna*, de *Tebel*, d'*Ansokul*, de *Mukratle*, etc..., qui sont bornés par l'*Aksaï* à l'ouest, le *Koïsou* à l'est; au sud par la *Ssamûra* supérieure et la montagne de *Schad* ou *Schadagh*, etc... Le plus puissant des princes lesghiens est le khan d'*Avar*, qui, dans la langue du pays, porte le nom de *Chunsag-Nouzahl*, chef de Chunsag; chez les Tartares du Daghestan celui d'*Awar-Khan;* chez les Géorgiens celui de *Chunsag-Batoni*, et chez les Persans celui de *Lesghi-Khan*. Sa résidence est *Chunsag-Rossoh* (en tartare *Avar-Kend*), sur la rive gauche du Koïsou. Le peuple *avare*, proprement dit, se distingue de la race lesghienne, en général, par des mœurs plus douces, plus paisibles, et surtout par un esprit plus hospitalier. Les *Avares* paraissent être des descendants des fameux *Huns*, dont les invasions en Europe ont acquis une si triste célébrité. On retrouve encore chez eux une foule de noms propres usités chez les Huns, tels que : *Uldin*, *Attila*, *Budach*, *Balamir*, *Dingizik*, *Zolta*, *Geyza*, etc... On remarque aussi dans la langue *avare* un assez grand nombre de racines empruntées aux idiomes *samoyèdes*, *ostiaques*, et autres dialectes *sibériens*. Comme toutes les langues parlées dans le Caucase, l'*avare* est rempli de sons âpres et gutturaux, de groupes de consonnes inconnus chez nous, tels que *ktl'*, *htl'*, *ttl'*, *thl'*, etc... Les lettres *k*, *ch*, *h*, *n*, *t*, *m*, *z*, *tch*, se prononcent du fond du gosier et d'une manière sourde et à peine perceptible pour des oreilles européennes. Voici les traits caractéristiques de la langue *avare* : les voyelles *a*, *o* et *u* se confondent souvent entre elles, et permutent avec la plus grande facilité dans les différents dialectes. Les racines primitives sont monosyllabes; nous citerons : *tchi*, homme; *tchoua*, poisson; *bak*, soleil; *rjackh*, cire, etc... Les noms substantifs ne connaissent pas la distinction des genres; les adjectifs que l'on y joint demeurent invariables : *herau tchi*, le vieil homme; *herau tchouchou*, la vieille femme. La déclinaison comprend sept cas, dont deux formes d'ablatif. Dans plusieurs dialectes *avares*, ces cas ne sont pas employés, et le substantif reste presque toujours invariable. Les adjectifs tantôt suivent, tantôt précèdent les substantifs; ils se déterminent fréquemment par les sons génériques de *ab* ou *av*. La négation s'exprime au moyen du mot *hedshos* ou *hetcheu*, pas, ou bien de la syllabe *ro*, *ri* ou *uro;* par exemple, *berinab*, beau; *berinaguro*, pas beau; *ktl'ishilja*, il dort; *ktl'ishiljaro*, il ne dort pas, etc... La conjugaison paraît être fort irrégulière; beaucoup de verbes se forment directement de substantifs, d'adjectifs et d'adverbes à l'aide de l'auxiliaire *être : butgo*, il est. La langue *avare* comprend plusieurs dialectes, dont les principaux sont l'*avare* proprement dit, auquel s'appliquent spécialement les détails donnés plus haut; l'*anzouch*, parlé dans le district du même nom; le *tchari kabouch;* l'*andi*, parlé dans le district du même nom, qui se trouve placé entre l'Aksaï et le Koïsou, et s'écartant notablement de l'*avare* proprement dit; enfin, le plus important de tous, le *didoethi*, actuellement en usage dans les districts de *Dido* et de *Unso*, dans la *Ssamûra* supérieure. Le *didoethi* renferme beaucoup de mots appartenant aux anciennes langues du Caucase. Cette particularité s'explique parce que les habitants de ces deux districts demeuraient depuis des siècles dans les défilés du Caucase et qu'ils se sont mêlés plus tard aux Avares. Outre ces dialectes principaux, il faut reconnaître que les langues parlées dans tous les districts énumérés dans le cours de cette notice présentent souvent entre elles de notables différences, et contiennent fréquemment un certain nombre de mots arabes, qui s'y sont glissés à la suite de la propagande religieuse.

Il est permis d'assimiler hypothétiquement la langue *avare* de nos jours à la langue parlée par les *Avares*, peuple ouralien, sorti de la *Yongorie* et qui vint dévaster l'Europe vers le VIe siècle. Cette opinion, quoique conjecturale, est cependant généralement admise par les philologues faisant autorité dans cette matière.

AVARES (khanat des), contrée de l'empire russe, dans la région caucasienne, sur le versant septentrional du Caucase, entre les deux rivières d'Aksaï à l'O. et le Koïsou à l'E. Superficie, 6,000 kilom. car.; pop. 32,000 hab. musulmans; la chasse et le brigandage sont les principales ressources de cette tribu vassale de la Russie.

AVARIABILITÉ s. f. (a-va-ri-a-bi-li-té — rad. *avariable*). Etat, qualité de ce qui est avariable. ‖ Peu usité.

AVARIABLE adj. (a-va-ri-a-ble — rad. *avarie*). Qui peut être endommagé par les avaries : *Marchandises* AVARIABLES.

AVARICE s. f. (a-va-ri-se — lat. *avaritia*, même sens). Vice de l'avare; désir immodéré d'accumuler des richesses : AVARICE *sordide. Dans la religion chrétienne, l'*AVARICE *est un des sept péchés capitaux. La seule* AVARICE *permise est celle du temps. Il se refuse tout par* AVARICE. (Acad.) *L'*AVARICE *ravit aux autres pour se refuser à elle-même.* (Sénèque.) *L'*AVARICE *et la vieillesse sont toujours de bonne intelligence.* (Guy Patin.) *L'*AVARICE *consiste à aimer les richesses pour les richesses.* (Pasc.) *L'*AVARICE *est l'origine de tous les maux.* (Boss.) *L'*AVARICE *partage l'âme en mille soucis, et la consume par des efforts laborieux et vains.* (Boss.) *Pour ne point sacrifier à l'*AVARICE, *il faut se résoudre à ne pas craindre la pauvreté.* (Boss.) *C'est une folie de s'imaginer que les richesses guérissent l'*AVARICE. (Boss.) *Les années, les maladies, les réflexions, tout enfonce l'*AVARICE *plus profondément dans l'âme.* (Mass.) *L'*AVARICE *se nourrit et s'enflamme par les remèdes mêmes qui guérissent et éteignent toutes les autres passions.* (Mass.) *L'*AVARICE *semble se ranimer et prendre de nouvelles forces dans la vieillesse.* (Mass.) *L'ambition se tourne en* AVARICE *dans les hommes les plus désintéressés.* (Fén.) *L'*AVARICE *est le désir d'accumuler, soit en grains, soit en meubles, ou en fonds, ou en curiosités.* (Volt.) *On commence à jouer par amusement, on continue par* AVARICE, *et l'on finit par passion.* (Brueys.) *L'*AVARICE *est la dernière et la plus absolue de nos passions.* (Vauven.) *L'*AVARICE *est la première preuve de la bassesse de l'âme.* (Mme de Puysieux.) *L'*AVARICE *est communément la passion des gens faibles.* (Alibert.) *L'*AVARICE *commence où la pauvreté cesse.* (Balz.) *L'*AVARICE *est l'amour immodéré de la conservation.* (Toussenel.)

Sans mentir, l'*avarice* est une étrange rage.
LA FONTAINE.

Ces Scythes malheureux ont connu l'*avarice*.
VOLTAIRE.

A quels maux me livra sa barbare *avarice!*
VOLTAIRE.

L'ambition, l'amour, l'*avarice* et la haine
Tiennent comme un forçat son esprit à la chaîne.
BOILEAU.

. L'*avarice*
Peut faire dans les biens trouver la pauvreté,
Et nous réduire à pis que la mendicité.
BOILEAU.

De tous les vices des humains,
Le plus moqué, c'est l'*avarice;*
C'est aussi le plus fou : bernez-le, c'est justice;
Quant à moi, j'y donne les mains.
LA MOTTE.

Un pince-maille avait tant amassé
Qu'il ne savait où loger sa finance.
L'*avarice*, compagne et sœur de l'ignorance,
Le rendait fort embarrassé
Dans le choix d'un dépositaire.
LA FONTAINE.

‖ Action d'avare : *Tant de médisances mordantes, tant d'*AVARICES *sordides !* (Fléch.)

— Collectiv. Les avares : *La pauvreté manque de beaucoup de choses; l'*AVARICE *manque de tout.* (La Bruy.) *L'*AVARICE *amasse de tous côtés; tout lui est bon, depuis la matière la plus précieuse jusqu'à la plus vile et la plus abjecte.* (Boss.) *L'*AVARICE *juge comme l'ambition, avec cette différence que celle-ci est agitée par l'espérance, et celle-là par la crainte.* (Duclos.)

L'*avarice* perd tout, en voulant tout gagner.
LA FONTAINE.

Quel indigne plaisir peut avoir l'*avarice ?*
Et que sert d'amasser, à moins qu'on ne jouisse?
BOURSAULT.

— Par ext. Parcimonie; réserve que l'on met dans l'emploi de quelque chose : *L'*AVARICE *du temps ne déshonore pas.* (Christine de Suède.) *L'*AVARICE *est la jalousie de la richesse, comme la jalousie est l'*AVARICE *de l'amour.* (De Custine.)

— En poésie, on personnifie quelquefois l'avarice.

L'*Avarice* bientôt, au teint livide et blême,
Sur son coffre de fer va s'asseoir elle-même.
MAYNARD.

— Iconog. L'Avarice est figurée, dans un bas-relief du portail de la cathédrale de Sens, par une femme assise sur des sacs d'argent; elle semble ainsi veiller à ce que rien ne puisse être dérobé de ses trésors. En face d'elle est représentée la Prodigalité, assise aussi, mais entre deux coffres ouverts, l'un contenant des écus, l'autre divers objets.

— **Antonymes**. Gaspillage, prodigalité, profusion. — Générosité, libéralité.

— **Epithètes**. Ardente, cupide, aveugle, folle, barbare, cruelle, effrayante, effroyable, épouvantable, inconcevable, inouïe, basse, honteuse, sordide, crasse, triste, vigilante, inquiète, défiante, soupçonneuse, subtile, pâle, livide, décharnée, maigre, desséchée, au teint pâle, hideuse, aux yeux caves, aux doigts crochus, âpre, avide, rapace, affamée, insatiable, infâme, timide, tremblante, étroite, meurtrière, homicide.

AVARICIEUSEMENT adv. (a-va-ri-si-eu-ze-man — rad. *avaricieux*). D'une manière avaricieuse. ‖ Peu usité.

AVARICIEUX, EUSE adj. (a-va-ri-si-eu, eu-ze — rad. *avarice*). Qui a de l'avarice dans les petites choses, qui lésine : *Homme* AVARICIEUX. *Il est réputé par ses voisins* AVARICIEUX, *pince-maille, vilain, fesse-mathieu, gagne-denier, grippe-sou, cancre.* (Volt.) *Nos batteries sont prêtes; la petite sera forcée d'aller vivre avec une vieille parente horriblement* AVARICIEUSE *et cupide.* (E. Sue.) *Les villes les plus* AVARICIEUSES *et les plus réfractaires étaient obligées de fêter la garde impériale.* (Balz.)

Voulez-vous, démentant un généreux effort,
Etre *avaricieux*, même après votre mort?
REGNARD.

‖ Qui tient de l'avarice; qui indique l'avarice : *Humeur* AVARICIEUSE. *Il était trop jeune encore pour passer son temps aux choses* AVARICIEUSES. (Balz.) *Ce n'est pas être libéral que de donner d'un air* AVARICIEUX. (E. de Gir.)

— Substantiv. Personne avaricieuse : *Un* AVARICIEUX. *Une* AVARICIEUSE. *Un* AVARICIEUX *qui aime devient libéral.* (Pasc.) *La peste soit de l'avarice et des* AVARICIEUX ! (Mol.) *Il a un père qui est un* AVARICIEUX *fieffé, le plus vilain homme du monde.* (Mol.) *L'*AVARICIEUX *ne se donne les choses nécessaires qu'à demi.* (Delille.) *Je suis un* AVARICIEUX *qui enlève les héritières pour les beaux yeux de leurs millions.* (E. Sue.)

— **Syn. Avaricieux, avare.** V. AVARE.

AVARICUM, premier nom de Biturige, ville de la Gaule; aujourd'hui, Bourges.

AVARIE s. f. (a-va-rî — du bas lat. *avaria*, même sens. On a proposé l'allem. *haferey*, droit d'ancrage, et l'explication suivante vient à l'appui de cette origine : avant d'avoir le sens de dommage matériel causé à des marchandises ou à un vaisseau, le mot *avarie* désignait plus spécialement les frais de lamanage, de touage, etc., que les navires sont obligés de payer, soit à l'entrée, soit à la sortie des ports. Cette signification primitive s'accorde parfaitement avec les données étymologiques qui font venir le mot *avarie* de l'allemand *haferei*, même sens, dérivé lui-même de *hafen*, mot qui veut dire port, et que nous retrouvons dans le nom même de notre *Havre*, dans le hollandais *havery* et *haven*, dans l'anglais *average* et *haven*, etc.)

— Dr. comm. marit. Dommage arrivant au navire et aux marchandises, depuis leur chargement et départ jusqu'à leur retour et déchargement : *Eprouver une* AVARIE. *Réparer ses* AVARIES. *Les dépenses qu'entraînent les* AVARIES *sont réglées par la loi ou par une convention particulière. L'amiral Linois n'avait, pour réparer ses* AVARIES, *que les ressources à peu près nulles d'Algésiras.* (Thiers.)

— Par ext. Dommages qu'ont éprouvés des marchandises transportées par terre.

— Général. Détérioration, dégât : *Les marchandises qui restent trop longtemps en magasin sont exposées à des* AVARIES. *Une meule mal exécutée donne naissance à de graves* AVARIES. (Math. de Dombasle.)

— Fig. Accident fâcheux, inconvénient : *On a beau rire, faire des vaudevilles, des physiologies contre l'hymen et ses* AVARIES, *il y a dans le mariage un prestige indestructible.* (Mme de Gir.)

— Mar. Droit payé pour l'entretien d'un port par chaque vaisseau qui y mouille. ‖ Indemnité ou gratification payée au capitaine d'un navire de commerce : *Ce capitaine a reçu mille francs d'*AVARIES. ‖ Dr. marit. *Franc d'avaries*, Clause qui affranchit les assureurs de toutes avaries, soit communes, soit particulières, sauf celles qui donnent lieu au délaissement, auquel cas l'assuré peut opter entre le délaissement et l'action d'avaries.

— **Encycl.** Droit marit. Le Code de commerce range les *avaries* en deux classes : 1° les *avaries grosses* ou *communes;* 2° les *avaries simples* ou *particulières*.

1° Les premières, ainsi appelées parce qu'elles sont supportées par le *gros* du navire, et qu'elles sont faites pour le *salut commun*, sont tout dommage souffert volontairement pour le bien et le salut commun du navire et de la cargaison, et toute dépense extraordinaire faite dans le même but. Ainsi les choses données par composition et à titre de rachat du bâtiment ou des marchandises, celles qui sont jetées à la mer, les câbles ou mâts rompus ou coupés, les ancres et autres effets abandonnés pour le salut commun, le pansement et la nourriture des matelots blessés en défendant le navire, le loyer et la nourriture des matelots pendant la détention, quand le navire est arrêté par ordre d'une puissance, et pendant les réparations des dommages volontairement soufferts pour le salut commun (quand le navire est affrété *au mois*), et d'autres du même genre (Code de comm. art. 300 et 400), rentrent dans cette catégorie;

elles sont supportées par le navire et le fret pour moitié de leur valeur, et par les marchandises pour toute leur valeur au lieu du déchargement, et au marc le franc.

2° Les *avaries simples* ou *particulières* sont les dommages involontaires et les dépenses extraordinaires faites pour le navire seul ou pour les marchandises seules ; tels sont : le dommage arrivé aux marchandises par leur vice propre, par tempête, prise, naufrage ou échouement; les frais faits pour les sauver ; la perte des câbles, ancres, mâts, voiles, cordages, causée par fortune de mer ; les dépenses résultant des relâches occasionnées par la perte fortuite de ces objets ou par le besoin d'avitaillement ou par voie d'eau à réparer ; le loyer et la nourriture des matelots pendant la détention, l'arrêt par ordre d'une puissance ou pour cause de réparation (quand le navire est affrété *au voyage*), etc. (C. comm. art. 403, 405); ces *avaries* sont supportées et payées par le propriétaire de la chose qui a éprouvé le dommage ou occasionné la dépense.

Ces règles, que les auteurs du Code ont empruntées à l'ordonnance de 1681, peuvent être modifiées par les parties, qui sont libres de faire au sujet des *avaries* telles stipulations qu'elles veulent.

Les frais de lamanage, touage, pilotage ; les droits de congé, de visites, balises, tonnes, ancrage, et autres droits de navigation, sont de simples frais ordinaires à la charge du navire, et ne sont pas considérés comme *avaries*.

Les *avaries* qui sont le résultat d'un *abordage* sont l'objet de règles spéciales. V. ABORDAGE.

— Droit comm. et administr. Le commissionnaire de transport est garant des *avaries* ou pertes de marchandises et effets, à moins de stipulations contraires (C. comm. art. 98). Le voiturier répond des *avaries* survenues pendant le transport, sauf de celles qui proviennent du vice propre de la chose ou de force majeure (C. comm., art. 103). L'action pour *avaries* s'éteint au profit du voiturier par la réception des objets transportés ; en cas de contestation pour cette réception, l'état des objets est vérifié par des experts nommés par le président du tribunal de commerce ou par le juge de paix, et par ordonnance au pied d'une requête. Le maire du lieu d'arrivée, s'il n'y a ni tribunal de commerce ni juge de paix, a qualité pour faire lui-même la constatation et en dresser procès-verbal. L'action pour *avaries* contre le commissionnaire et le voiturier se prescrit par six mois, à partir de la remise des marchandises (C. comm., art. 108).

Lorsque l'exécution de travaux publics cause quelque *avarie* aux propriétés des tiers, les entrepreneurs peuvent être responsables, et le droit de statuer sur cette responsabilité appartient aux conseils de préfecture (loi du 28 pluviôse an VIII, art. 4). La responsabilité des entrepreneurs vis-à-vis de l'administration, pour les *avaries* survenant aux constructions, est réglée pour chaque entreprise par des clauses particulières du cahier des charges.

AVARIÉ, ÉE (a-va-ri-é) part. pass. du v. Avarier. Endommagé par des avaries : *Marchandises* AVARIÉES. *Grains, fruits* AVARIÉS *par les pluies. On a vu souvent des maladies générales, épizootiques, se déclarer à la suite des fourrages* AVARIÉS. (Richard.)

— Par ext. et pop., Malade ou blessé : *Attendez, sergent, j'ai une patte* AVARIÉE, *mais les reins et les bras sont encore solides. Je vais vous donner un coup de main.* (E. Sue.)

AVARIER v. a. ou tr. (a-va-ri-é — rad. *avarie ;* prend deux *i* de suite aux deux premières personnes plur. de l'imparf. de l'indic. et du prés. du subj. : *Nous avariions. Que vous avariiez*). Endommager, gâter, Causer une avarie à : *Les pluies ont* AVARIÉ *les foins.*

S'avarier v. pr. Se détériorer, se gâter : *Ces cafés se sont* AVARIÉS *dans la cale. Les céréales sont un produit encombrant et susceptible de* S'AVARIER *rapidement.* (J. Garnier.)

AVARIS, ville de l'ancienne basse Egypte, à l'orient du Nil, sur l'isthme de Suez. Pendant l'invasion des Hyksos ou Pasteurs, elle fut le centre des opérations des envahisseurs, qui y avaient établi un camp de 240,000 hommes. Cette ville fut appelée *Typhonia*, par les Egyptiens, du nom de *Typhon*, génie du mal. C'est vraisemblablement l'*Héroopolis* des Grecs.

AVARISME s. m. (a-va-ri-sme — rad. *avare*). Esprit d'avarice, avarice systématique. ‖ Peu usité.

AVARIZ ou **AVARIS** s. m. (a-va-riss). Impôt de 500 aspres que paye chaque quartier d'une ville ottomane.

AVARU s. m. (a-va-ru). Bot. Genre de papilionacées de Ceylan, comprenant des arbustes très-voisins de l'indigotier.

AVASI, île du Japon, près de la côte méridionale de Niphon ; 90 kilom. de circuit; sol stérile, culture du coton dans quelques vallées. On y trouve une petite ville du même nom, ch.-lieu de l'île.

AVASTE interj. (a-va-ste — de l'ital. *abastanza*, assez). Mar. Cri par lequel on commande un arrêt, et qui, sur la Méditerranée, s'emploie pour le commandement *amarrez!* ‖ On dit aussi, par abréviation, VASTE, et, ce qui est plus conforme à l'étymologie, BASTO.

AVATAR s. m. (a-va-tar — mot sanscr. signifiant *descente ;* formé de *ava*, de; *tri*, passer). Myth. ind. Nom générique des incarnations divines, s'appliquant surtout aux incarnations de Vichnou, seconde personne de la trinité indienne. Neuf avatars sont déjà accomplis; le dixième ne s'accomplira qu'à la fin de la période actuelle : *Ce que j'envie le plus aux dieux monstrueux et bizarres de l'Inde, ce sont leurs perpétuels* AVATARS *et leurs transformations innombrables.* (Th. Gaut.)

— Par ext. Transformation, métamorphose : *L'artiste laisse entendre que, dans sa pensée, une âme unique, par des* AVATARS *successifs, est apparue, à des époques diverses, sous cinq noms illustres.* (Th. Gaut.) *Le knez s'est fait tsar, le tsar s'est fait czar, le czar s'est fait empereur ; ces transformations sont de véritables* AVATARS : *à chaque peau qu'il dépouille, le prince moscovite devient de plus en plus semblable à l'Europe.* (V. Hugo.)

— **Encycl.** *Avatar*, ou plus exactement *avatara*, est un mot sanscrit qui joue un grand rôle dans le système théogonique des Indous, où il sert à désigner la manifestation des dieux dans le monde extérieur sous une forme tangible, l'incarnation. La science moderne, malgré les progrès immenses qu'elle a faits depuis quelques années, n'est pas encore parvenue à pénétrer entièrement l'obscurité mystérieuse des religions indiennes et l'origine des mythes sur lesquels elles sont basées. Toutefois, il résulte de recherches récentes que les *avatars* appartiennent à une période relativement moderne, et sont rapportés avec des variations considérables dans les différents *Puranas*. En effet, les *Védas*, ou livres sacrés primitifs des Indous, nous montrent bien les forces de la nature personnifiées et déifiées, mais ils ne font aucune allusion aux formes matérielles, tangibles, concrètes, que ces divinités auraient revêtues pour se mêler au monde matériel. Le nombre des *avatars* mentionnés dans les *Puranas*, ou poëmes légendaires des Indous, est considérable. Ceux de Vichnou seul, par exemple, qui remplit les fonctions de conservateur dans la *Trimourti* ou trinité indienne, sont littéralement innombrables. Nous allons rappeler quelques-unes de ces principales transformations, qui peuvent être ramenées environ à dix, et nous donnerons ainsi à nos lecteurs une idée approximative des *avatars* : *Matsya*, le poisson ; forme sous laquelle Vichnou sauve du déluge universel Manou, l'ancêtre et le législateur de la race humaine, ou plutôt l'humanité personnifiée. *Kurmâ*, la tortue ; incarnation choisie par Vichnou pour supporter la terre entière, lorsque les dieux du ciel et leurs ennemis, les *Asuras* ou *Daityas*, battent la mer. *Varâha*, le porc; Vichnou, avec une tête de porc monstrueuse, est représenté comme tuant *Hirànyâkcha*, le chef des Asuras, qui a pris possession des régions célestes, et comme soulevant la terre, engloutie au fond de la mer. Dans son incarnation de *Narasinha*, moitié lion, moitié homme, Vichnou tue *Hiranyakasipu*, le frère de *Hiranyâkcha*. Sous l'apparence de *Vâmana*, le nain, le dieu humilie l'orgueil du roi Bali. Vichnou, sous le nom de *Parasurâma*, revêt une forme humaine et préserve l'humanité, et en particulier les brahmanes, des excès tyranniques auxquels se laisse aller la caste belliqueuse des Kshatriyas. Sous les noms de *Râma, Lakshmana, Bharata* et *Satrughna*, il fait périr Ravana, le daitya souverain de l'île de Ceylan, et plusieurs autres démons qui infestaient la terre. Ce sont justement les exploits accomplis dans cette glorieuse expédition par Vichnou-Râma qui forment le sujet du célèbre poëme épique sanscrit, le *Râmayana*, attribué à *Valmiki*, et récemment traduit en français par M. H. Fauche. L'*avatar* le plus connu de Vichnou est son incarnation de *Krishna*, qui est considérée comme une véritable et complète identification de son être, tandis que ses autres transformations ne sont guère envisagées que comme de simples émanations temporaires de sa nature. Krishna prête son appui à la famille des *Pandâvas* dans la guerre qu'ils soutiennent contre les *Kurus*. C'est l'histoire de cette lutte qui sert de base à un autre grand poëme sanscrit extrêmement long, intitulé le *Mahâbhârata*. (V., pour plus de détails, au mot MAHÂBHÂRATA, l'analyse et l'appréciation de cette colossale épopée). Enfin, nous arrivons à un *avatar* de Vichnou très-important pour l'histoire des dogmes indous, parce qu'il rattache le brahmanisme au bouddhisme, qui en est la réforme. Les sectateurs du brahmanisme regardent, en effet, le *Bouddha* comme une incarnation trompeuse de Vichnou, affectée par lui dans le but d'amener les Asuras à abandonner les saints commandements des *Védas*, et pour leur faire perdre ainsi leur force et leur suprématie. En outre, Vichnou doit apparaître une dixième fois, à la fin du *kaliyuga*, une des époques de la cosmogonie indoue, et celle dans laquelle nous vivons actuellement, prendre alors le nom de *kalki*, détruire le vice et le mal, et rendre au monde sa pureté et sa vertu primitives.

Nous ne pouvons pas énumérer les *avatars* des divinités inférieures que la mythologie indoue a si complaisamment multipliés. Plusieurs Indous sont intimement convaincus qu'aujourd'hui encore il existe des dieux qui ont revêtu des formes humaines. Dans le septième volume des *Recherches asiatiques de Calcutta* (1801), le capitaine Edward Moor donne des détails extrêmement curieux sur une prétendue incarnation de *Ganesa* ou *Ganapati*, héréditaire, depuis l'année 1640, dans la famille de *Moora Gosain*, brahmane. Mistress Graham eut l'occasion de voir, en 1809, cet *avatar* vivant et tangible sous la forme d'un jeune enfant, et elle a raconté ses impressions dans son journal. Pour avoir sur ce sujet intéressant des détails plus complets, nous conseillons à nos lecteurs de consulter, entre autres ouvrages, l'*Inde ancienne* de Bohlen ; les *Recherches sur la nature et l'affinité de l'ancienne mythologie indoue ;* le *Vishnu Purana*, de l'illustre Wilson, etc...

Avatar, roman publié en 1832, par Théophile Gautier. L'idée de ce livre est des plus originales et paraîtrait même excentrique, si elle n'avait été puisée aux sources mêmes de la science. Le mot *avatar*, dans l'idiome indien, signifie *transformation ;* il désigne, dans la religion du pays, les incarnations successives de Vichnou, qui, changé successivement en poisson, en tortue, etc., doit, à la fin des siècles, revêtir la forme d'un cheval blanc ailé, qui, laissant retomber son sabot sur l'univers, amènera la fin du monde. Cette idée a fait fortune dans l'antiquité, car nous la retrouvons, grâce à une sorte d'*avatar* philosophique, transformée par Pythagore en un système fameux, la métempsycose. Il prétendait que l'âme était non-seulement douée d'une existence, mais encore d'une activité éternelle, et que dès que le corps où elle était enfermée périssait par la dissolution des parties, elle passait immédiatement dans un autre corps. Cette idée était sans doute fort audacieuse; mais, comme tout a progressé depuis les temps antiques, dans le roman de Théophile Gautier, elle a franchi un pas immense ; la métempsycose s'opère non plus entre les morts, mais entre les vivants ; non plus par l'effet de la puissance divine, mais par l'effet de la raison humaine.

Octave de Saville se meurt d'une maladie morale que l'on pourrait appeler du titre d'une pièce de Shakspeare : *Peines d'amour perdues ;* il adore, sans espoir, depuis deux longues années, la comtesse Labinska, une merveille de beauté, et, *rara avis*, ce qui est mille fois plus merveilleux que sa beauté, une femme qui a trouvé la passion dans le mariage. Octave sait que l'amour est la meilleure sauvegarde de l'hymen ; aussi n'espérait-il plus qu'en la mort pour mettre un terme à son martyre, lorsqu'un médecin, le docteur Cherbonneau, initié à tous les mystères de la science, lui propose d'opérer une permutation d'âmes entre lui et le comte Labinski. L'échange a lieu, et deux scènes curieuses se passent simultanément : le comte, que tout le monde prend pour Octave, arrive à douter lui-même de son identité; Octave, dans le corps du comte, ne sait pas déguiser sa passion assez habilement, et la comtesse, avertie par une intuition irraisonnée du cœur, ferme la porte de sa chambre à Octave. Tous deux, malheureux de l'*avatar* opéré par le docteur, après une explication loyale, le supplient de leur rendre leur forme véritable. Cherbonneau y consent, et Labinski, redevenu lui-même, vole dans les bras de sa femme, qui s'empresse de tirer le verrou qu'elle avait fermé ; mais ce bon docteur réfléchit que rappeler Octave à la vie, c'est le replonger dans le désespoir ; puis, un petit calcul, qui ne manque pas de finesse égoïste, lui vient en tête : Octave tient fort peu à vivre ; lui-même y tient beaucoup ; s'il prenait la place du jeune homme par un second *avatar*, ce ne serait qu'un acte d'humanité. Ainsi tranquillisé du côté de sa conscience, il tue son corps et se loge dans celui d'Octave, sans avoir oublié, car le docteur est un homme de précaution, d'instituer Octave héritier du docteur Cherbonneau. Hériter de soi-même, voilà certainement une idée que Pythagore n'aurait jamais trouvée. Donc, comme nous le disions en commençant, les esprits ont progressé.

Ce thème original est habilement développé dans un style coloré et d'une grande chaleur de ton, en même temps qu'il révèle un art merveilleux. Le seul défaut de cet ouvrage, c'est l'abus des descriptions. Théophile Gautier décrit pour décrire ; si Balzac ne nous fait pas grâce d'un bâton de chaise, l'auteur d'*Avatar* se croirait déshonoré en oubliant une mèche de cheveux. Lorsque les descriptions rentrent dans un sujet et concourent à la clarté du récit, elles sont accueillies avec plaisir; encore faut-il qu'elles ne dépassent pas une certaine mesure ; mais quand elles ne sont pas indispensables, pas même utiles, elles fatiguent par la monotonie de leur beauté, et le lecteur est tenté de s'écrier avec Horace : *Non erat hic locus.* Mais la plume de notre romancier se moque du précepte d'Horace : il y a en elle de si riches trésors de séduction et d'enivrements, que, pareille aux femmes divinement belles, elle est toujours sûre de plaire, même dans ses caprices.

Un des côtés saillants du talent de Théophile Gautier, c'est l'habileté, le tact avec lequel il s'engage dans les passages scabreux et sait en sortir sans avoir seulement froissé sa toilette aux épines du chemin. Une citation fera parfaitement comprendre avec quelle délicatesse il se joue des difficultés, et, pour nous servir d'une comparaison empruntée aux exercices du cirque, comment il sait passer légèrement à travers le cercle de l'immoralité, sans même en effleurer les bords. L'âme d'Octave, cachée dans le corps du mari, va retrouver celle qu'elle aime, pressée de boire à longs traits à la coupe des voluptés ; la situation n'est rien moins que chaste ; l'auteur aura de la pudeur dans le style. L'amant aborde la comtesse occupée à sa toilette de nuit : « Il sentit à cet aspect, comme s'il eût vu le spectacle le plus terrible, ses genoux se dérober et s'entrechoquer sous lui ; sa bouche se sécha et l'angoisse lui étreignit la gorge comme la main d'un Thugg ; des flammes rouges tourbillonnèrent autour de ses yeux : cette beauté le médusait. Il fit un effort de courage, se disant que ces manières effarées et stupides, convenables à un amant repoussé, seraient parfaitement ridicules de la part d'un mari, quelque épris qu'il pût être encore de sa femme, et il marcha assez résolûment vers la comtesse. « Ah ! c'est vous, Olaf ! comme vous rentrez tard ce soir ! » dit la comtesse sans se retourner, car sa tête était maintenue par les longues nattes que tressaient ses femmes, et la dégageant des plis du burnous, elle lui tendit une de ses belles mains. Octave saisit cette main, plus douce et plus fraîche qu'une fleur, la porta à ses lèvres et y imprima un long, un ardent baiser : toute son âme se concentrait sur cette petite place. Nous ne savons quelle délicatesse de sensitive, quel instinct de pudeur divine, quelle intuition irraisonnée du cœur avertit la comtesse; mais un nuage rose couvrit subitement sa figure, son col et ses bras, qui prirent cette teinte dont se colore sur les hautes montagnes la neige vierge surprise par le premier baiser du soleil. Elle tressaillit et dégagea lentement sa main, demi-fâchée, demi-honteuse ; les lèvres d'Octave lui avaient produit comme un impression de fer rougi. Cependant elle se remit bientôt et sourit de son enfantillage. « Vous ne me répondez pas, cher Olaf ; savez-vous qu'il y a plus de six heures que je ne vous ai vu ? Vous me négligez, dit-elle d'un ton de reproche ; autrefois, vous ne m'auriez pas abandonnée ainsi toute une longue soirée. Avez-vous pensé à moi seulement? — Toujours, répondit Octave. — Oh ! non, pas toujours; je sens quand vous pensez à moi, même de loin. Ce soir, par exemple, j'étais seule, assise à mon piano, jouant un morceau de Weber et berçant mon ennui de musique ; votre âme a voltigé quelques minutes autour de moi dans le tourbillon sonore des notes ; puis elle s'est envolée je ne sais où sur le dernier accord et n'est pas revenue. Ne mentez pas, je suis sûre de ce que je dis. » Prascovie, en effet, ne se trompait pas ; c'était le moment où, chez le docteur Balthasar Cherbonneau, le comte Olaf Labinski se penchait sur le verre d'eau magique, évoquant une image adorée de toute la force d'une pensée fixe. A dater de là, le comte, submergé dans l'océan sans fond du sommeil magnétique, n'avait plus eu ni idée, ni sentiment, ni volition. Les femmes, ayant achevé la toilette nocturne de la comtesse, se retirèrent; Octave restait debout, suivant Prascovie d'un regard enflammé. Gênée et brûlée par ce regard, la comtesse s'enveloppa de son burnous comme la Polymnie de sa draperie. Sa tête seule apparaissait au-dessus des plis blancs et bleus, inquiète, mais charmante. Bien qu'aucune pénétration humaine n'eût pu deviner le mystérieux déplacement d'âmes opéré par le docteur Cherbonneau, au moyen de la formule du Sannyâsi-Brahmah-Logum, Prascovie ne reconnaissait pas, dans les yeux d'Octave, l'expression ordinaire des yeux d'Olaf, celle d'un amour pur, calme, égal, éternel comme l'amour des anges : une passion terrestre incendiait ce regard, qui la troublait et la faisait rougir. Elle ne se rendait pas compte de ce qui s'était passé, mais il s'était passé quelque chose. Mille suppositions étranges lui traversèrent la pensée. N'était-elle plus pour Olaf qu'une femme vulgaire, désirée pour sa beauté comme une courtisane? L'accord sublime de leurs âmes avait-il été rompu par quelque dissonance qu'elle ignorait ? Olaf en aimait-il une autre ? Les corruptions de Paris avaient-elles souillé ce chaste cœur ? Elle se posa rapidement ces questions sans pouvoir y répondre d'une manière satisfaisante et se dit qu'elle était folle ; mais, au fond, elle sentait qu'elle avait raison. Une terreur secrète l'envahissait comme si elle eût été en présence d'un danger inconnu, mais deviné par cette seconde vue de l'âme, à laquelle on a toujours tort de ne pas obéir. Elle se leva, agitée et nerveuse, et se dirigea vers la porte de sa chambre à coucher. Le faux comte l'accompagna, un bras sur sa taille, comme Othello reconduit Desdémone à chaque sortie dans la pièce de Shakspeare ; mais quand elle fut sur le seuil, elle se retourna, s'arrêta un instant, blanche et froide comme une statue, jeta un coup d'œil effaré au jeune homme, entra, ferma la porte vivement et poussa le verrou. »

Cette page est un chef-d'œuvre. Il est impossible d'esquisser plus délicatement une scène aussi hasardée, et l'on ne peut qu'admirer la flexibilité du talent de l'auteur, lorsqu'on songe que Théophile Gautier a peint ce ravissant tableau avec la même plume qui avait tracé les scènes scandaleuses de l'amour en délire dans *Mademoiselle de Maupin.*

AVATCHA ou **AVATSCHA**, grande baie de la Russie d'Asie, sur la côte orientale du Kamtschatka, entourée d'épaisses forêts; elle

se subdivise en plusieurs petits golfes et forme un port très-commode, celui de Pétropavlovsk ou Avatcha, d'où partent chaque année des baleiniers russes.

AVATCHA, rivière de la Russie d'Asie (Kamtschatka), se jette dans le Grand Océan par la baie de son nom. — Non loin de cette baie et au N.-E. de la ville d'Avatcha se trouve un volcan qui porte le même nom. Les éruptions sont rares, et depuis la dernière, arrivée en 1779, on n'a vu que très-rarement des flammes sortir du cratère.

AVATCHA ou **PÉTROPAVLOVSK**, ville forte de la Russie, dans le Kamtschatka, à l'embouchure de la rivière de même nom; port principal de la Russie dans le grand Océan; 1,100 hab. Pendant la guerre de Crimée, ses fortifications furent en partie détruites par une escadre anglo-française.

A-VA-TERRE s. m. (a-va-tè-re). Navig. Position du bateau chaland qui se trouve du côté du chemin de halage.

À VAU loc. adv. (a-vo — anc. orthogr. des mots *à val*). En bas. Usité seulement dans les locutions suivantes :

— *A vau-l'eau*, En suivant le cours de l'eau : *Personne ne ramait; nous nous laissions aller* À VAU-L'EAU. ‖ Fig. Se dit en parlant de tout ce qui n'a eu aucun résultat, de ce qui n'a pas réussi : *Cette affaire, cette entreprise a été* À VAU-L'EAU. *C'en est fait, mon repas a été* À VAU L'EAU. (Campist.) ‖ En désordre : *Dans cette maison, dans cette famille, tout allait* À VAU-L'EAU.

— *A vau-de-route*, Précipitamment, en désordre; se dit en parlant des troupes qui se débandent et s'enfuient pêle-mêle : *S'en aller* À VAU-DE-ROUTE.

AVAUX s. m. (a-vo). Bot. Nom vulgaire du chêne au kermès, dans le Languedoc et la Provence. ‖ On dit aussi AVAOUSSÉ. V. ce mot.

AVAUX (Claude DE MESMES, comte D'), diplomate et surintendant des finances, né en 1595, mort en 1650, fut d'abord membre du grand conseil, maître des requêtes et conseiller d'Etat. Il remplit ensuite avec succès diverses ambassades, à Venise, en Danemark, en Suède et en Pologne. En 1643, il se rendit à la Haye et à Munster, chargé des longues négociations qui précédèrent le traité de Westphalie, et réussit à concilier les intérêts des Suédois et des électeurs de Brandebourg. Mais il fut tout à coup révoqué et disgracié, après vingt ans de services, grâce aux intrigues de son collègue Servien, qui l'accusa de discours peu respectueux envers le cardinal Mazarin. Celui-ci le rappela néanmoins quelques années après, et lui rendit les fonctions de surintendant des finances. Le comte d'Avaux avait de la pénétration, de l'éloquence, de la facilité à écrire en plusieurs langues, et excellait à allier le cérémonial et la gravité des formes diplomatiques avec la politesse française; il jouissait d'une telle réputation de probité, que sa parole équivalait à un serment.

AVAUX (Jean-Antoine, comte D'), petit-neveu du précédent, né en 1640, mort en 1709. Il fut conseiller d'Etat, puis ambassadeur à Venise et en Hollande, et prit part à toutes les grandes négociations de son temps. On a imprimé ses *Négociations en Hollande* (1752-1753). Le président de Mesmes était son frère. V. MESMES.

AVAUX (D'), compositeur et violoniste, vivait à Paris à la fin du XVIII[e] siècle. Il a écrit deux opéras, *Théodore* et *Cécilia*, ainsi que des symphonies, des concertos et divers autres morceaux. On lui doit l'invention d'un instrument, le *métronome*, pour marquer les temps de la mesure.

AVAZANE s. m. (a-va-za-ne). Bot. Espèce de noisette fort douce, originaire du Brésil, où on la confit dans le sucre.

AVÉ s. m. (a-vé — mot lat. signif. *salut*). Salut pieux que les personnes dévotes, et particulièrement les nonnes et les moines s'adressaient autrefois entre eux : AVÉ, *ma sœur*. AVÉ, *mon père*.

> — *Avé*, dit-il. — *Amen*, dit l'assistance
> En gémissant.
> C. DELAVIGNE

> L'oiseau bénin prend son air de douceur,
> Et vous poussant un soupir méthodique,
> D'un ton pédant répond : *Avé*, ma sœur.
> A cet *avé*, jugez si l'on dut rire.
> GRESSET, *Vert-Vert.*

AVÉ s. m. (a-vé). Mot qui s'emploie souvent pour *Ave, Maria*, premiers mots d'une prière.

AVE MARIA.

On donne ce nom à une sorte d'hymne mythologique et mystérieux imité de la *Salutation angélique*, et au moyen duquel deux personnes peuvent correspondre secrètement. Pour se servir de l'*Avé Maria* comme moyen hiéroglyphique de correspondance, on commence par tracer, en quelque langue que ce soit, la pensée que l'on veut communiquer; puis, l'*Avé Maria* sous les yeux, au lieu de la 1[re], de la 2[e], de la 3[e] lettre de la phrase, on prend dans la 1[re], la 2[e], la 3[e] colonne du tableau les mots correspondant à ces lettres. On continue ainsi jusqu'à la 18[e] lettre, que l'on prend dans la 18[e] colonne. Si le discours a plus de 18 lettres, ce qui arrive généralement, on commence la 19[e] lettre dans la 1[re] colonne, et l'on compose le deuxième *Avé Maria* de la même manière que le premier; on continue ainsi jusqu'à ce que le discours soit entièrement transcrit. Supposons que le roi vert-galant, séparé de Gabrielle, ait l'intention de lui adresser un de ces souhaits qui lui étaient familiers, et qu'il veuille lui écrire ces mots : « Bonjour, ma mie. » Voici la phrase brûlante que lui fournit l'*Avé Maria :* « Belle Egérie, assemblage de beauté, la volupté brûle sur tes lèvres; le souffle de ton amour est ineffable. » Prenons d'autres exemples : « Je t'aime. » Cette phrase sera transposée en celle-ci : « Auguste Vénus, étoile de grâces, le génie renaît en ton âme. » — La personne qui aura à découvrir le sens caché dans une phrase empruntée à l'*Avé Maria*, suivra la marche contraire. Par exemple, si l'on a cette phrase : « Je te salue, Uranie, sanctuaire de vertus, Jupiter règne dans tes yeux, » on trouvera celle-ci : « Aime-moi. » — Comme nouvel exemple, cette phrase française : « M'aimes-tu? » deviendra : « Céleste Marie, source de pudeur, la paix étincelle sous ton empire; tu es encensée. » — La même phrase, en anglais : « Do you love? » deviendrait : « Accours, Thémis, étincelante de charmes, la sagesse habite sur ton front; tu es le refuge des mortels. » — Il est bon de remarquer que les personnes qui auraient à entretenir une correspondance secrète, et qui craindraient les indiscrétions, ne devront pas faire usage de l'*Avé Maria* tel que nous le donnons ici; comme il est connu de tout le monde, il ne serait pas prudent de s'y fier; mais elles pourront se servir de deux copies manuscrites dans lesquelles les mots de chaque colonne auront été changés de place : au moyen de ce renversement, l'*Avé Maria* deviendra impénétrable. — En outre de son côté utile, l'*Avé Maria* peut devenir un objet d'amusement en offrant le moyen de chercher quelles phrases se trouvent renfermées dans différents noms et d'en tirer des inductions sur le caractère des personnes. Nous allons montrer, du reste, combien le hasard dispose d'une manière bizarre des noms suivants : « Jean-Jacques Rousseau » = « Auguste Vénus, pleine de candeur, le bonheur est en tes bras, tu es l'asile des initiés; le flambeau de tes veilles est saint, etc... » — « Virgile » = Montre-toi, Uranie, éclatante de chasteté; le génie habite en ton âme. »

On fait honneur de ce passe-temps ingénieux à un certain abbé Tritème, un puits de science, le Pic de la Mirandole du XV[e] siècle. Des enthousiastes ont voulu voir dans cette jolie bagatelle une preuve de la richesse de la langue française et de sa merveilleuse flexibilité; et à ceux qui se lamentaient sur sa pauvreté et sur la rareté de ses synonymes, ils opposaient triomphalement les innombrables combinaisons de l'*Avé Maria*. Pour nous, qui faisons consister la valeur de notre idiome dans d'autres qualités, nous avouons franchement que c'est à titre de curiosité que nous avons donné cette bizarre conception. Il fut un temps où les moines et les abbés occupaient les loisirs du cloître à ces jeux innocents, et, ma foi! nous aimons autant cela que certaines oraisons funèbres qui ont la prétention d'illustrer le XIX[e] siècle.

	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX
A	Je te salue,	Marie,	pleine	de grâces,	le Seigneur	est	avec toi;	tu es bénie	des femmes.
B	belle	Pallas,	ornée	d'attraits,	un Dieu	existe	en ton sein;	tu es admirée	des malheureux.
C	vole,	Isis,	dotée	de sagesse,	le désir	domine	en tes bras;	tu es l'égide	des sages.
D	accours,	Astarté,	trône	d'appas,	la félicité	sourit	en ton cœur;	tu es l'admiration	des amants.
E	salut,	Vénus,	merveille	de vertus,	la paix	respire	en ton âme;	tu es l'espérance	des mortels.
F	parais,	Thétis,	parée	d'amour,	l'amour	se plaît	en ton être;	tu es honorée	des pasteurs.
G	descends,	Flore,	douée	de chasteté,	l'avenir	réside	en tes veines;	tu es l'espoir	des héros.
H	écoute,	Eleusine,	astre	de science,	le bien-aimé	erre	en toi-même;	tu es exaltée	des amantes.
I	ô	Uranie,	source	d'intelligence,	le génie	veille	dans tes yeux;	tu es adorée	des humains.
J	auguste,	Vesta,	remplie	de beauté,	le bonheur	intéresse	dans ta pensée;	tu es le support	des philosophes.
K	hélas!	Pomone,	couronnée	de savoir,	Zéphire	vit	dans tes paroles;	tu es respectée	des saints.
L	chaste	Cypris,	embellie	de piété,	le plaisir	habite	dans tes regards;	tu es l'honneur	des rois.
M	céleste	Cybèle,	sanctuaire	de pudeur,	Jupiter	renaît	dans tes accents;	tu es l'orgueil	des bergers.
N	divine	Hébé,	assemblage	de candeur,	la vertu	brille	dans tes accords;	tu es l'exemple	des poëtes.
O	oh!	Egérie,	miracle	de charmes,	la volupté	règne	sur ton front;	tu es révérée	des hommes.
P	sublime	Cythérée,	décorée	de lumière,	Osiris	soupire	sur ta bouche;	tu es la gloire	des immortels.
Q	puissante	Aphrodite,	parfum	de louanges,	la raison	parle	sur tes autels;	tu es l'asile	des infortunés.
R	tendre	Diane,	éclatante	de perfections,	l'amitié	folâtre	sur tes lèvres;	tu es invoquée	des peuples.
S	viens,	Astrée,	vase	de plaisirs,	l'allégresse	étincelle	sur ta lyre;	tu es célébrée	des élus.
T	sensible	Thémis,	étoile	de justice,	Phébus	se délecte	sous ton empire;	tu es l'appui	des nations.
U	ô toi	Junon,	couronne	de volupté,	la sagesse	brûle	sous tes doigts;	tu es encensée	des initiés.
V	montre-toi,	Iris,	brillante	de sainteté,	la bienfaisance	s'embellit	sous ton voile;	tu es le refuge	des prêtres.
X	écoute-nous,	Cérès,	autel	de prudence,	la joie	reste	sous tes pinceaux;	tu es le modèle	des mages.
Y	entends-nous,	Minerve,	étincelante	de gloire,	Apollon	badine	sous tes crayons;	tu es louée	des grands.
Z	exauce-nous,	Rhéa,	Olympe	de constance,	un ange	se joue	sous ton diadème;	tu es sanctifiée	des profanes.

	X	XI	XII	XIII	XIV	XV	XVI	XVII	XVIII
A	le fruit	de ton sein	est béni.	Sainte	Vierge,	mère	de Dieu,	exauce	nos prières.
B	l'ouvrage	de ton esprit	est éternel.	Eloquente	reine,	sanctuaire	d'Osiris,	adopte	nos fils.
C	le délire	de ton hymen	est admirable.	Belle	sylphide,	prophétesse	d'Hermès,	éclaire	nos filles.
D	le trésor	de ton hyménée	est adorable.	Puissante	enchanteresse,	inspirée	de l'avenir,	conduis	nos enfants.
E	le flambeau	de ton génie	est ineffable.	Chaste	déesse,	amante	d'Apollon,	anime	nos vœux.
F	le charme	de ton âme	est incorruptible.	Tendre	héroïne,	confidente	de l'Amour,	agrée	nos vieillards.
G	l'espoir	de ton ivresse	est impérissable.	Sensible	fée,	émule	de l'hymen,	réforme	nos amants.
H	l'ornement	de ton extase	est grand.	Sage	colombe,	maîtresse	du monde,	forme	nos lois.
I	le bienfait	de ton amour	est éternel.	Sublime	déité,	épouse	de Phébus,	dirige	nos chants.
J	le prix	de ton imagination	est immortel.	Pure	prêtresse,	organe	de la nuit,	élève	nos époux.
K	l'emblème	de ta justice	est indestructible.	Douce	néréide,	amie	de Bacchus,	sanctifie	nos guerriers.
L	le rêve	de ta jeunesse	est pur.	Charmante	muse,	compagne	du zéphyr,	seconde	nos pères.
M	le souffle	de tes méditations	est sacré.	Auguste	divinité,	rivale	de Mars,	écoute	nos souhaits.
N	le gage	de tes perfections	est consacré.	Illustre	immortelle,	interprète	de Jupiter,	couronne	nos efforts.
O	le don	de ta divinité	est auguste.	Céleste	nymphe,	fille	de l'Eternel,	inspire	nos amantes.
P	le produit	de tes vertus	est divin.	Célèbre	conductrice,	ministre	du Temps,	défends	nos épouses.
Q	le monument	de ta fécondité	est parfait.	Docte	protectrice,	rose	du Génie,	conserve	nos juges.
R	le fils	de ta maternité	est saint.	Bienfaisante	conservatrice,	adoptée	du ciel,	entends	nos cœurs.
S	l'enfant	de tes veilles	est sublime.	Généreuse	bienfaitrice,	bien-aimée	du jour,	guide	nos amours.
T	l'oracle	de ta bonté	est enchanteur.	Touchante	magicienne,	lumière	du Très-Haut,	épure	nos désirs.
U	le présent	de ta pensée	est inviolable.	Divine	souveraine,	sœur	du Printemps,	protége	nos rois.
V	le sentiment	de ta chasteté	est immuable.	Ravissante	pythonisse,	oracle	du soleil,	fortifie	nos pasteurs.
X	le rejeton	de ta puissance	est glorieux.	Fidèle	égide,	tabernacle	du destin,	illumine	nos mères.
Y	le triomphe	de ta sagesse	est incompréhen-	Aimable	intelligence,	trône	du Tout-Puissant,	purifie	nos jeux.
Z	le type	de ta générosité	est céleste. [sible.	Adorable	vestale,	rayon	de la paix,	réponds à	nos sacrifices.

AVÉ MARIA ou simplement **AVÉ** s. m. (a-vé-ma-ri-a — mots lat. signifiant *je vous salue, Marie*). Prière catholique en l'honneur de la Vierge, commençant par les mots qui servent à la désigner : *Réciter l'*AVÉ MARIA, *dire cinq* Pater *et cinq* AVÉ. *Ce soir, l'*AVÉ MARIA *nous parut une salutation du ciel.* (Balz.) *En Anjou, une année que la vendange avait foisonné à souhait, on vit les seigneurs donner à boire à tout le monde ce qu'il voudrait pour un* AVÉ MARIA. (Fr. Michel.) *Nous vous croyions tous morts, et moi qui vous parle j'ai récité bien des* Pater *et des* AVÉ *pour le salut de votre âme.* (Mérimée.)

— Temps de dire un Avé : *Cela n'a duré qu'un* AVÉ. *Je reviendrai dans un* AVÉ, *dans un* AVÉ MARIA.

— Endroit de l'exorde d'un sermon, où le prédicateur implore les lumières du Saint-Esprit, par l'intercession de la sainte Vierge : *Arriver à l'église avant l'*AVÉ, *après l'*AVÉ MARIA.

— Particul. Chacun des grains du chapelet ou du rosaire sur lequel on dit un Avé : *Il y a dans le rosaire cent cinquante* AVÉ *et quinze* Pater.

— Angelus, prière qui contient plusieurs AVÉ : *Je loge chez moi en une tour, où, à la diane et à la retraite, une fort grosse cloche sonne tous les jours l'*AVÉ MARIA. (Montaigne.) *Les cloches des monastères voisins sonnaient l'*AVÉ MARIA, *cet adieu harmonieux du jour, en Italie.* (Lamart.) ‖ Heure de l'Angelus, heure où l'on sonne cette prière : *Je vous attends ce soir, à l'*AVÉ, *à l'*AVÉ MARIA. *L'*AVÉ MARIA, *en Italie, est l'heure de la tendresse, des plaisirs de l'âme et de la mélancolie; sensation augmentée par le son de ces belles cloches.* (H. Beyle.)

— Loc. fam. *Il ne sait pas un Avé*, Se dit d'un homme ignorant en toutes choses, et surtout en matières de religion. ‖ *Dire ses* Pater *et ses* AVÉ *sur le dos de quelqu'un*, Le maltraiter, le charger de coups : *Voilà com-*

ment j'ai dit mes Pater *et mes* AVÉ *sur le dos de ce matelot qui m'avait volé mon rosaire.* (E. Sue.)

— Hist. eccl. *Filles de l'Avé-Maria*, Congrégation de femmes, de l'ordre de Sainte-Claire, fondée par Louis XI, à Paris, rue des Barrés, en 1471. Cette congrégation fut supprimée en 1790. Le couvent devint une caserne, qui a été démolie en 1854. ‖ *Frères de l'Avé-Maria*, Nom donné aux servites.

— Gramm. L'Académie écrivant ce mot avec un accent, on aurait pu croire qu'elle voulait le franciser entièrement, et le rendre susceptible de prendre la marque du pluriel; cependant elle écrit toujours des *Avé*. C'est là, malheureusement, une de ces inconséquences trop fréquentes dans ce code respecté de notre langue. Dès que l'Académie francisait le mot sous le rapport de l'accentuation, on comprend difficilement pourquoi elle lui conserve la forme latine sous le rapport du nombre. Cette orthographe hybride est surtout un défaut dans une langue qui a la juste prétention d'être avant tout claire et logique.

— **Encycl.** L'*Avé Maria* se compose de trois parties : deux sont fournies par l'Ecriture sainte : 1° les paroles que l'ange adressa à Marie (*Ave, Maria, gratia plena, Dominus tecum...*); 2° la salutation par laquelle Elisabeth, mère de Jean-Baptiste, accueillit sa cousine (*Benedicta tu in mulieribus, et benedictus fructus ventris tui*); 3° l'invocation à la Vierge (*Sancta Maria, mater Dei*, etc.).

Les deux premières parties sont d'un usage très-ancien dans l'Eglise : on en trouve des traces dans la liturgie de saint Jacques le Mineur, dans l'antiphonaire de saint Grégoire le Grand, etc. La troisième partie, qui appartient à la liturgie catholique, est d'une date plus récente : les cardinaux Baronius et Bona ont avancé que cette addition est due au concile d'Ephèse, en 431; mais on n'en a fait usage, dans les prières publiques, qu'à partir du XVI^e siècle et par prescription de Pie V. De quelle époque date maintenant la coutume de réciter l'*Avé Maria* trois fois par jour au son de la cloche? On sait d'abord qu'un certain de Riva, religieux milanais de l'ordre des humiliés, qui florissait vers l'an 1287, fit le premier sonner les cloches à Milan et dans les environs à la chute du jour; mais on ignore combien d'*Avé Maria* on récitait alors. Ce qu'il paraît y avoir de plus positif, c'est que l'usage de sonner régulièrement les cloches trois fois par jour pour l'*Avé Maria* fut inauguré par Léon X en 1500. La première traduction connue de l'*Avé Maria* est celle qu'en a faite le Dante en tercets italiens; il a été également parafrasé pour la première fois dans une hymne de saint Pierre Damien. Enfin, il a eu pour interprètes saint Bernard, saint Thomas d'Aquin, Savonarola, etc.; ce qui prouve que ces grands génies ont trouvé l'*Avé Maria* digne, non-seulement de leur respect, mais encore de leurs sublimes méditations.

AVE, rivière de Portugal; prend sa source dans la sierra Santa-Catalina, sur les confins de la province de Minho et de Tras-os-Montes, passe à Guimaraès, entre dans la province de Bas-Beira, et, après un cours de 68 kilom., se jette dans l'océan Atlantique, près de Azurara.

AVEBURY ou **ABURY**, paroisse et village d'Angleterre, comté de Wilts, à 10 kilom. O. de Marlborough; 800 hab. Ce village est remarquable par une église très-ancienne et par un temple druidique, l'un des plus considérables et des plus curieux de l'Europe. Dans le voisinage, on rencontre encore d'autres ruines d'une grande antiquité, parmi lesquelles se distingue l'énorme tumulus de *Silbury Hill*.

AVEC prép. (a-vèk — du lat. *apud*, qui, à l'époque où s'est formé notre idiome, était souvent employé dans le sens de *cum*. La langue d'oc traduisit d'abord *apud* par *ap*, *abd*, *ab*; dans la langue d'oil, ce mot devint *ab*, *av*, *ave*. Ensuite on joignit à la préposition *ave* le complément *oc*, cela, et on eut l'expression adverbiale *aveoc*, avec cela, ensemble. Puis le mot subit un grand nombre de transformations, telles que *avoec*, *aveuc*, *avoc*, *ovoc*, et enfin *avec*. Il est aisé de voir que la forme *aveoc* présente une analogie parfaite avec les adverbes *antea*, *postea*, où l'on trouve les prépositions *ante*, *post*, réunies à leur complément *ea*, pluriel neutre du pronom *il*; *aveoc* signifie littéralement *apud hoc*, dans le sens de *cum hoc*, ou avec cela, exactement comme *antea* signifie avant ces choses, antérieurement à cela. Cette manière d'expliquer l'étymologie de *avec* en fait, il est vrai, un adverbe, et non une préposition; mais l'histoire de notre langue prouve qu'en effet ce mot commença d'abord par être employé sans complément et pour signifier ensemble, conjointement, du même coup; c'est ainsi que Froissart dit : *Le roi Robert Bruce reconquist toute Escosse et la bonne ville de Bervich* AVEC. Au reste, cet emploi, s'il est plus rare de nos jours, n'est pas encore tombé en désuétude, et l'on dirait très-bien : *J'ai perdu ma bourse et mon argent avec.* Plus tard, l'adverbe *avec*, comme beaucoup d'autres, commença par changer de place; au lieu de dire *et mon argent avec*, on dit *et avec mon argent*, sans que cela cessât de signifier *et avec cela mon argent*; puis, on s'écarta peu à peu du sens, on s'accoutuma à regarder le substantif placé après *avec* comme en étant le complément, et dès lors les deux dernières lettres du mot n'eurent plus aucune signification, *avec* fut ramené à la simple valeur de *av* ou *ave*, traduction primitive de *apud*. Certains lexicographes font venir *avec* de *ab quo*, mais ils n'expliquent pas comment un mot qui exprime une idée de jonction peut venir d'une préposition latine qui marque la séparation, et ils n'appuient leur opinion sur aucun exemple emprunté à notre vieux langage). En société, en compagnie de : *Se promener* AVEC *quelqu'un. Vivre* AVEC *les siens. Cette mère couche toujours* AVEC *sa fille. Diner* AVEC *ses amis. Il partit* AVEC *dix mille hommes.* (Acad.) *C'est être* AVEC *ses amis que de pouvoir les suivre en idée.* (M^me de Sév.) *On apprend la vertu* AVEC *les stoïciens.* (P. Leroux.) *Point de véritable bonheur à espérer pour qui ne marche pas* AVEC *la justice.* (J. Sim.)

Je veux vivre *avec* elle, *avec* elle expirer.
CORNEILLE.

Avec moi, de ce pas, venez vaincre ou mourir.
BOILEAU.

Là, dans des chars dorés, le prince, *avec* sa cour,
Va goûter la fraîcheur sur le déclin du jour.
LA FONTAINE.

Et Phèdre, au labyrinthe *avec* vous descendue,
Se serait *avec* vous retrouvée ou perdue.
RACINE.

Les regrets *avec* la vieillesse,
Les erreurs *avec* la jeunesse,
La folie *avec* les amours,
C'est ce que l'on voit tous les jours.
L'enjouement *avec* les affaires,
Les grâces *avec* le savoir,
Le plaisir *avec* le devoir,
C'est ce qu'on ne voit guères. PANARD.

— En même temps que, à la même époque que, en coïncidence : *Les hirondelles reviennent* AVEC *le printemps. Partir* AVEC *le jour. Se lever, se coucher* AVEC *le soleil. La morale douce et relâchée tombe* AVEC *celui qui la prêche.* (La Bruy.) *Les désirs croissent* AVEC *la fortune.* (Mass.) *N'avez-vous pas senti vos inquiétudes croître* AVEC *vos plaisirs? La gloire qui doit finir* AVEC *nous est toujours fausse.* (Mass.) *La fraîcheur et les grâces s'en vont* AVEC *la jeunesse.* (Lamart.)

. *Avec* notre existence,
De la femme pour nous le dévouement commence.
LEGOUVÉ.

‖ Conjointement, ensemble : *Il a fait ce travail* AVEC *moi. Le père* AVEC *le fils, la mère* AVEC *la fille, l'enfant* AVEC *le vieillard, tout fut passé au fil de l'épée. La lune semble partager* AVEC *le soleil le soin de nous éclairer.* (Fén.) ‖ Sert à indiquer le mélange, la confusion : *Boire de l'eau mêlée* AVEC *du vin. Mettre le bon* AVEC *le mauvais. Il y a presque toujours plusieurs métaux dans la même mine : on trouve le fer* AVEC *le cuivre, le plomb* AVEC *l'argent, l'or* AVEC *le fer.* (Buff.) *Le peuple français allie les qualités héroïques* AVEC *le plaisir, le luxe et la mollesse.* (Duclos.)

— Et, aussi bien que :

. Permettez que j'espère
Que vous saurez venger l'amant *avec* le père.
CORNEILLE.

Deux taureaux combattaient à qui posséderait
Une génisse *avec* l'empire. LA FONTAINE.

Bertrand *avec* Raton, l'un singe, et l'autre chat,
Commensaux du logis, avaient un commun maître.
LA FONTAINE.

— Indique une relation de personnes entre elles ou un rapport entre les personnes et les choses : *Dans quels termes êtes-vous* AVEC *lui?* AVEC *lui, il faut se tenir sur ses gardes.* AVEC *ces gens-là, il faut toujours être en discussion.* (Acad.) *Pour avoir un véritable repos, il faut être bien* AVEC *Dieu,* AVEC *soi-même et* AVEC *les autres.* (Trév.) *Voyez si je ne procède pas de bonne grâce* AVEC *vous.* (Voiture.) *N'êtes-vous pas à merveille* AVEC *Bandel?* (M^me de Sév.) *Ils savent l'histoire* AVEC *les femmes; ils sont poëtes* AVEC *un docteur, et géomètres* AVEC *un poëte.* (La Bruy.) *Il partageait les fatigues et les dangers* AVEC *les moindres officiers de son armée.* (Fléch.) AVEC *ses amis, il est gai sans emportement, libre sans indiscrétion.* (Fléch.) *La volupté n'habite et ne se plaît qu'*AVEC *l'oisiveté et l'indolence.* (Mass.) *Le plus désolant est qu'on ne peut compter sur rien* AVEC *elle.* (J.-J. Rouss.) *Ne raisonnez jamais sèchement* AVEC *la jeunesse.* (J.-J. Rouss.) *Le Français est* AVEC *vous ce que vous désirez qu'il soit.* (Raynal.) *Le mortel heureux contracte une dette* AVEC *le malheur.* (Young.) *Tout est grand* AVEC *Dieu, tout est petit sans Dieu.* (Chateaub.)

Ce n'est point *avec* toi que mon cœur se déguise.
RACINE.

Tout semblait *avec* nous être d'intelligence.
RACINE.

‖ Cette relation peut être :

1° Une identité de pensée, de sentiment ou de langage : *Je crois avec Descartes que... Ils vous disent tous les jours* AVEC *le prophète : Seigneur, nous avons attendu la paix.* (Mass.)

Je veux croire *avec* vous que tout est apaisé.
CORNEILLE.

2° Un dissentiment, une division : *Etre en discussion, en procès* AVEC *quelqu'un. La France était en guerre* AVEC *la Russie.* (Acad.)

L'ours a-t-il, dans les bois, la guerre *avec* les ours?
BOILEAU.

— A l'aide de, pour désigner l'instrument, le moyen d'action : *Couper* AVEC *un canif,* AVEC *un couteau. Frapper* AVEC *un bâton,* AVEC *un sabre. Marcher* AVEC *des béquilles.* AVEC *de l'argent, je l'obtiendrai.* (Acad.) *On peint* AVEC *un pinceau, on écrit* AVEC *une plume ou* AVEC *un crayon.* (Trév.) *Sennachérib assiégea Jérusalem* AVEC *une armée immense.* (Boss.) *Qu'ont gagné les philosophes* AVEC *leurs discours pompeux,* AVEC *leur style sublime,* AVEC *leurs raisonnements si artificieusement arrangés?* (Boss.) *Il fallait faire la guerre* AVEC *le fer, et non point* AVEC *l'argent.* (Boss.) AVEC *les arts d'agrément on arrive à tout.* (Dider.) *La femme nous trompe plus sûrement* AVEC *un sourire qu'*AVEC *une parole.* (A. Fée.) *On juge les choses* AVEC *son esprit, et les personnes* AVEC *son cœur.* (Beauchêne.) *On ne fait rien* AVEC *son esprit, on fait peu* AVEC *ses talents, on fait tout* AVEC *son caractère.* (Beauchêne.) *Il y aurait de quoi faire bien des heureux* AVEC *tout le bonheur qui se perd en ce monde?* (Lévis.) *La vie de Napoléon a été écrite dans toute l'Europe* AVEC *le fer,* AVEC *le feu,* AVEC *le despotisme,* AVEC *la liberté,* AVEC *la gloire.* (J. Janin.) *L'homme ne peut comprendre qu'*AVEC *son esprit, ne peut juger qu'*AVEC *sa raison, ni entendre qu'*AVEC *ses oreilles.* (Lamenn.)

Et tu crois m'éblouir *avec* cet artifice!
CORNEILLE.

Où veut-il en venir *avec* ses apologues?
PONSARD.

Poursuis, Rome, poursuis; *avec* de tels ministres,
Par des faits glorieux tu vas te signaler.
RACINE.

Un affreux serrurier, laborieux Vulcain,
Avec un fer maudit, qu'à grand bruit il apprête,
De cent coups de marteau me va fendre la tête.
BOILEAU.

. . . . L'un d'eux était de ces conteurs
Qui n'ont jamais rien vu qu'*avec* un microscope;
Tout est géant chez eux.
LA FONTAINE.

‖ En usant de, pour indiquer la manière : *Se conduire* AVEC *sagesse. Souffrir* AVEC *patience. Se défendre* AVEC *courage. Répondre* AVEC *douceur. Exécuter un tour, une manœuvre* AVEC *beaucoup d'adresse, d'habileté. Accueillir quelqu'un* AVEC *politesse,* AVEC *bienveillance. Jamais affaire n'a été jugée* AVEC *plus de réflexion et de connaissances.* (Boss.) *Il regardait les gentils* AVEC *un insupportable dédain.* (Boss.) *Ils lèvent les mains au ciel* AVEC *des plaintes lamentables.* (Marmontel.) *On erre* AVEC *esprit, et non* AVEC *génie.* (De Bonald.) *Voyez* AVEC *quel art,* AVEC *quelle persévérance,* AVEC *quelle énergie, ils* (les jésuites) *agitent le clergé!* (V. Cous.) *L'homme fait le bien* AVEC *espérance et non* AVEC *joie.* (Lacord.)

Avec discernement punis et récompense.
CORNEILLE.

Il fallait le traiter *avec* moins de rigueur.
CORNEILLE.

Quand on aime *avec* crainte, on aime *avec* excès.
C. DELAVIGNE.

Ne forçons point notre talent,
Nous ne ferions rien *avec* grâce.
LA FONTAINE.

‖ Indique aussi un accompagnement, une circonstance, une manière d'être ou d'agir : *Où va-t-elle,* AVEC *une si brillante parure?* (Acad.) *Voyez ce pédant* AVEC *sa sotte colère!* (Acad.) *Quel fou,* AVEC *son chapeau sur l'oreille et ses airs de petit-maître!* (Trév.) *On est quelquefois un sot* AVEC *de l'esprit, on ne l'est jamais* AVEC *du jugement.* (La Rochef.) *Quand la Grèce regardait les Asiatiques* AVEC *leur délicatesse,* AVEC *leur parure et leur beauté, semblable à celle des femmes, elle n'avait que du mépris pour eux.* (Boss.) *Je me le représente* AVEC *cet air toujours serein et affable.* (Mass.) *Vous êtes étrange, savez-vous,* AVEC *vos suppositions.* (Alex. Dum.)

Avec tant de faiblesse aisément on succombe.
BOILEAU.

N'avez-vous point de honte, *avec* votre mollesse?
MOLIÈRE.

Voyez cet autre *avec* sa face de carême!
RACINE.

L'or même à la laideur donne un teint de beauté,
Mais tout devient affreux *avec* la pauvreté.
BOILEAU.

Je riais de le voir *avec* sa mine étique,
Son rabat jadis blanc, et sa perruque antique.
BOILEAU.

Monime, qu'en tes mains mon père avait laissée,
Avec tous ses attraits revint en ma pensée.
RACINE.

‖ Signifie malgré, par une nuance particulière de l'acception précédente : AVEC *toute son érudition, il est mort pauvre.* AVEC *tout cela, vous n'en êtes pas moins sa dupe.* (Acad.) *Vous dites tous les jours qu'un tel,* AVEC *sa dévotion, ne laisse pas d'aller à ses fins, et qu'un autre est fort exact à faire sa cour.* (Mass.) *Ce n'est pas qu'*AVEC *tout cela votre fille ne puisse mourir.* (Mol.) *Je vous supplie de croire qu'*AVEC *tout le silence que je garde si hardiment, je conserve toujours pour vous dans mon cœur toute sorte de respect.* (Voit.)

Avec beaucoup d'honneur on peut mourir de faim.
C. DELAVIGNE.

‖ Sauf, par une autre nuance du même sens : AVEC *tout le respect que je lui dois, il a agi en malhonnête homme.*

— Selon, au point de vue de, au dire de : AVEC *vous il n'y a donc rien de certain?* AVEC *Malebranche, il n'y aurait aucune imperfection dans les œuvres de Dieu.*

— *Avec le temps*, Par la suite du temps : AVEC LE TEMPS, *vous y viendrez. Nous en viendrons à bout* AVEC LE TEMPS. (Acad.) *Tout change dans les corps et dans les esprits,* AVEC LE TEMPS. (Volt.)

— *D'avec*, loc. prépos. Qui sert à marquer d'une manière plus précise la différence qui existe entre deux personnes, entre deux choses : *Distinguer l'ami* D'AVEC *le flatteur.* (Acad.) *Distinguons la fausse monnaie* D'AVEC *la bonne.* (Acad.) *Distinguons ce que fait dire une haine aveugle* D'AVEC *les faits positifs.* (Boss.) *J'avais toujours un extrême désir d'apprendre à distinguer le vrai* D'AVEC *le faux, pour voir clair en mes actions, et marcher avec assurance en cette vie.* (Descartes.) *Le philosophe demeura court, mais sa femme entra dans une telle colère, qu'elle se retira* D'AVEC *lui.* (La Font.) *En politique, le malheur des peuples vient trop souvent de ce qu'ils ne savent pas séparer la protection* D'AVEC *le despotisme, le devoir* D'AVEC *le droit.* (B. Barbé.)

. . . . L'aurore, avec ses doigts de rose,
Sépare en souriant la nuit *d'avec* le jour.
BERNIS.

Je m'efforçais en vain, dans cet immense bruit,
De distinguer un son *d'avec* le son qui suit.
LAMARTINE.

‖ D'auprès de : *Je sors* D'AVEC *lui.* (La Bruy.) Ce dernier sens a vieilli.

— Adverbial. En gardant tout, simultanément, ensemble, du même coup, de plus : *Il a pris mon manteau, et s'en est allé* AVEC. (Acad.) *Elle m'a dit que sa maîtresse tenait tant à ce crucifix qu'elle s'est fait ensevelir* AVEC. (Balz.) *J'irai jusqu'à 45,000 fr., dit-il, mais je ne donnerai pas un sou* AVEC. (Alex. Dum.) *Allez me chercher ce que je vous demande, et envoyez-moi* AVEC *un verre de vin et un biscuit.* (Fr. Soulié.) *Tout cramoisi, je demande encore ma montre, et je m'enfuis* AVEC. (A. Karr.) ‖ Cet emploi est familier.

— Jeux. *Avec cela* se dit, au jeu du quinze, toutes les fois qu'on veut indiquer qu'on ne réclame pas.

— **Gramm.** Presque tous les grammairiens disent que la préposition *avec*, après les verbes exprimant l'idée de faire un repas, ne peut être placée avant le nom de la chose qui est mangée. L'Académie, au mot *dîner*, donne en effet deux exemples où la préposition *de* est employée de préférence dans ce sens. Mais au mot *radis*, elle donne : *déjeuner* AVEC *du beurre et* DES *radis*. Puisque, d'ailleurs, personne ne conteste qu'on ne puisse dire : *écrire* AVEC *un crayon, marcher* AVEC *des béquilles*, on ne voit pas pourquoi il serait défendu de dire *déjeuner* AVEC *du beurre;* serait-ce parce qu'on craindrait que cela ne donnât à entendre que le beurre et les radis remplissaient le rôle de convives? En vérité, ce serait par trop puéril.

La plupart des grammairiens posent aussi en principe qu'un verbe qui a deux sujets unis par la préposition *avec* s'accorde avec le premier seulement. Il est vrai que La Fontaine a écrit :

Le singe avec le léopard
Gagnaient de l'argent à la foire,

et ailleurs :

Bertrand avec Raton... avaient un commun maître.

Bien que cet accord complexe soit difficile à expliquer par l'analyse, on peut le justifier par la syllepse. Cependant, il est toujours plus régulier d'employer la conjonction *et* quand le verbe doit s'accorder avec les deux sujets.

— **Antonyme.** Sans.

AVE, CÆSAR, MORITURI TE SALUTANT! mots lat. qui signif. : « César, ceux qui vont mourir te saluent! » Telles étaient les paroles que prononçaient, en s'inclinant devant la loge impériale, les gladiateurs qui défilaient dans le cirque, avant le combat où presque tous, en effet, devaient trouver la mort. Cette salutation suprême, empreinte d'une sombre résignation, rappelait l'origine de ces luttes sanglantes : les combats des gladiateurs procèdent sans aucun doute des sacrifices humains offerts aux dieux du paganisme, et surtout de cet usage, général dans l'antiquité, d'immoler des esclaves aux funérailles des riches et des puissants. Les Etrusques et les Campaniens, au lieu d'égorger silencieusement les victimes, trouvèrent les premiers un sanglant plaisir à donner des armes à leurs prisonniers de guerre, qui, forcés de s'entr'égorger, pouvaient du moins faire éclater une dernière fois leur courage sous les yeux de leurs vainqueurs. Tel était le sentiment qui animait d'une mâle fierté le Germain, le Gaulois, le Numide, lorsque, vaincus sur les champs de bataille par les légions romaines, ils venaient dans le cirque chercher la mort des guerriers; c'était avec orgueil qu'ils donnaient ou recevaient cette mort, aux applaudissements frénétiques du peuple roi, qui aimait surtout à les voir tomber avec grâce (V. TOMBER); c'était avec une sombre joie qu'ils s'offraient, avant le combat, aux regards des patriciens, des chevaliers, des vestales toujours placées au premier rang de l'amphithéâtre; c'était d'une voix ferme qu'ils jetaient à l'empereur leur dernier cri : César, ceux qui vont mourir te saluent!

Les scènes les plus sanglantes de l'histoire ont leur parodie, et le salut suprême du gladiateur a éprouvé le même sort. Sur une toile spirituelle de M. Hamon, les gladiateurs, transformés en escargots, défilaient devant le Génie de la cuisine et lui disaient, avant de tomber dans la gehenne bouillante : Ceux qui vont mourir te saluent.

Dans l'application, ces mots se citent en français comme en latin :

« Jamais il ne sortira de ma mémoire, ce Napoléon. Je le verrai toujours, à cheval, l'œil ardent et comme éternel, avec cette figure calme, antique, impériale, et passant en revue, insoucieux du destin, les gardes, qui défilaient devant lui. — Il les envoyait alors en Russie, et les vieux grenadiers fixaient

sur lui leurs regards avec une gravité prophétique, avec un dévouement sombre et terrible, fiers d'aller au-devant de la mort! *Te, Cæsar, morituri salutant!* »

HENRI HEINE.

« Charles-Frédéric envoya son petit-fils, Charles-Louis, au couronnement de Notre-Dame, en 1804, à Paris, par la même raison que les rois d'Asie envoyaient leur postérité s'éteindre au milieu des splendeurs de l'empire romain : *Morituri te salutant!* »

Revue de Paris.

« Ni la poésie, ni la philosophie, ni la liberté n'expirent. Nous ne voulons pour signe de leur énergie et de leur avenir que les indignes chaînes dont on travaille à les garrotter aujourd'hui. Aussi, ne jetons pas aux adversaires des progrès du monde le cri du gladiateur antique : *Morituri te salutant!* »

LERMINIER.

« Danton lui-même, soupçonné de tendances constitutionnelles, est débordé : Robespierre règne, Marat triomphe, la terreur commence; la France est livrée aux monstres, et les gladiateurs chrétiens n'ont plus qu'à dire à ce César aviné et sanglant qu'on ose appeler le peuple : *Cæsar, morituri te salutant!* »

DE PONTMARTIN.

« Prud'hon, Géricault, Léopold Robert, Sigalon, et combien d'autres plus obscurs, dont la vie fut une aspiration insatiable et un désir comprimé, ont été tués par leur génie. Leur passage fut bien rapide et leur œuvre bien contestée. A leur moment suprême, ils n'ont point, comme les gladiateurs antiques, salué le César qui les faisait mourir : *Cæsar, morituri te salutant;* car la plupart sont morts en désespérés, maudissant l'art, ce César impérissable, ce despote pour qui se sacrifient toujours les plus généreux athlètes, sans autre espoir qu'une gloire chanceuse. » TH. THORÉ.

« ... Ces nains monstrueux, à grosses têtes de carton, aux barbes tressées, rappellent vaguement les bas-reliefs ninivites. On dirait des statues de satrapes, métamorphosés en poussahs. Cela rappelle encore cette phalange de nains que Domitien équipa en gladiateurs et força de s'entre-tuer dans l'arène. Les pauvres pygmées défilèrent devant le trône impérial, en criant de leurs voix d'oiseaux : *Ave, Cæsar, morituri te salutant!* Divertissement digne de ce tyran imbécile, qui s'amusait, pendant les récréations de son enfance, à passer des mouches au fil d'une épingle d'or. »

PAUL DE SAINT-VICTOR.

« Qu'on y fasse attention, une grande partie de la jeunesse regrette l'Empire. C'est qu'au moins l'Empire lui accordait de glorieuses funérailles, qu'elle préfère à une misérable vie. La plus grande partie de la jeunesse est encore prête à dire : *César, ceux qui vont mourir te saluent!* Et c'est là une sanglante satire de l'impéritie de ceux qui ne savent ni faire vivre la jeunesse, ni lui trouver une belle mort. » ALFRED NETTEMENT.

« Tout Paris est en démolition. Le jour commence à poindre et éclaire un spectacle qui peut donner aux amateurs l'idée d'une ville prise d'assaut : caves effondrées et creusant en pleine ville des précipices inattendus; fenêtres sans vitres ouvrant sur des chambres sans hôtes; toits croulants, cheminées chancelantes, pans de murs inclinés comme pour parodier la vieille formule romaine : *Parisiens, ceux qui vont mourir vous saluent!* »

PIERRE VÉRON.

« Si le cylindre de fer qu'ils appellent générateur éclatait, l'explosion serait effroyable. Une fois déjà ce malheur a eu lieu, et les murs sont comme mitraillés par les débris de fer de l'appareil; les deux savants n'ont été préservés que par miracle. Avant de recommencer une opération si dangereuse, l'ami de Pierre a fait son testament, et Pierre lui-même écrit à sa femme une lettre d'adieu, qui ne doit lui être remise qu'après sa mort. Puis ils s'embrassent et mettent en mouvement le générateur, l'un priant, l'autre parodiant solennellement le salut des gladiateurs à César : *Science, ceux qui vont mourir te saluent!* »

VAPEREAU.

Ave Cæsar, tableau de M. Gérôme, exposition de 1859. Cette composition, qui a été fort remarquée lors de son apparition, est, avant tout, une savante et curieuse étude archéologique. Elle nous transporte dans le cirque de l'antique Rome : au-dessus de la vaste enceinte, se déploie le vélarium aux riches couleurs; tous les siéges, depuis le podium jusqu'aux gradins les plus élevés, sont garnis de spectateurs; à droite, au premier plan, entre quatre colonnes surmontées de Victoires ailées, s'élève la loge impériale que Vitellius remplit de son immonde obésité. Tout près de lui, les vestales, vêtues de blanc et couronnées de verveine, assistent souriantes au sanglant spectacle. La troupe des gladiateurs, conduite par le laniste, s'est arrêtée devant l'empereur, à qui elle adresse ce cri pathétique : « *Ave, Cæsar, morituri te salutant!* Salut, César, ceux qui vont mourir te saluent! » Et tous ces hommes agitent machinalement leurs boucliers, leurs tridents et leurs glaives en l'honneur de l'empereur, qui, engourdi par sa pesante digestion, ne fait certainement pas attention à eux. Déjà de nombreuses victimes ont ensanglanté l'arène, et parmi elles un gladiateur entortillé dans le filet du rétiaire, qui l'a poursuivi en lui criant l'ironique formule : « *Non te peto, piscem peto, quid me fugis?* Pourquoi me fuis-tu? Ce n'est pas toi, c'est un poisson que je cherche. » Au fond, les préposés du cirque, armés de crochets, entraînent les cadavres pour laisser la place libre aux nouveaux combattants, et un esclave, muni d'une corbeille, répand du sable sur les endroits que le sang a rougis. La composition de ce tableau est des plus heureuses. « C'est, dit M. P. de Saint-Victor, une page de Suétone traduite mot à mot et commentée par l'érudition. La restauration du cirque ferait honneur à un antiquaire, la tenue des gladiateurs est irréprochable; j'y ai cherché en vain une faute d'équipement. Il faut louer encore le choix ingénieux du César qui préside la fête. L'horreur de cette curée humaine s'accroît de l'inertie du goinfre couronné auquel on la sert. » Il est à regretter que l'exécution ne soit pas à la hauteur de l'idée; le dessin, pour être trop précis, arrive à la sécheresse, et la couleur manque un peu de transparence. Tel qu'il est, l'*Ave Cæsar* ou le *Cirque*, comme on l'appelle encore, est une toile intéressante qui témoigne des fortes études de son auteur.

AVECQUE adv. (a-vè-ke). Ancienne orthographe du mot *avec*. On en trouve encore des exemples dans les poëtes du XVIIe siècle :

Avecque la science il faut un bon esprit.
RÉGNIER.

Tu désarmes ce bras *avecque* ta clémence.
ROTROU.

J'ai souffert cet outrage *avecque* patience.
CORNEILLE.

Les loups firent la paix *avecque* les brebis.
LA FONTAINE.

Ne nous associons qu'*avecque* nos égaux.
LA FONTAINE.

Tous les jours, je me couche *avecque* le soleil.
BOILEAU.

Vous cherchez, Ptolémée, *avecque* trop de ruses,
De mauvaises couleurs et de froides excuses.
CORNEILLE.

Allez, tel qu'il puisse être, *avecque* cette somme,
Je vous suis caution qu'il est très-honnête homme.
MOLIÈRE.

‖ On a écrit aussi *avecques* : *La mer a retranché la Sicile d'*AVECQUES *l'Italie.* (Montaigne.)

AVED (Jacques-André-Joseph), peintre, né à Douai en 1702, mort en 1766. Fixé à Paris dès 1721, il devint membre de l'Académie de peinture en 1734, et réussit surtout dans le genre du portrait. Il avait une touche agréable et un coloris harmonieux. On cite parmi ses portraits ceux de Méhémet-Effendi, ambassadeur de la Porte, qui offrit cette toile à Louis XV; de Jean-Baptiste Rousseau; de Crébillon; de Louis XV, etc.

AVEDIK, patriarche des Arméniens schismatiques, nommé en 1701, persécuta, dit-on, les catholiques dans l'empire turc, et fut déposé par le sultan et exilé, à la sollicitation de Ferriol, ambassadeur de France à Constantinople. Pendant qu'on le transportait à Chio, les jésuites le firent enlever et plonger dans un cachot à Messine, où il était encore en 1707, ce qui réfute suffisamment l'opinion de ceux qui ont vu dans ce personnage l'homme au masque de fer, mort en 1703.

AVEDIKIAN (le P. Gabriel), mékhitariste arménien de Venise, né à Constantinople en 1751, mort en 1827. Il eut une grande réputation comme théologien et grammairien érudit. Ses écrits sont classiques parmi les Arméniens. Les principaux sont : *Commentaires sur les Epîtres de saint Paul; Grammaire arménienne; Examen des manuscrits et livres ecclésiastiques arméniens*, etc.

AVEINDRE v. a. ou tr. (a-vain-dre — du lat. *advenire*, atteindre jusqu'à, qui est formé de *ad*, à, et *venire*, venir. Suivant M. Scheler, d'un verbe *abemere*, cité par Festus, comme *geindre* est formé de *gemere*. *J'aveins, tu aveins, il aveint, nous aveignons, vous aveignez, ils aveignent; j'aveignis, nous aveignîmes; j'aveindrai, nous aveindrons; j'aveindrais, nous aveindrions; aveins, aveignons, aveignez; que j'aveigne, que nous aveignions; que j'aveignisse, que nous aveignissions; aveignant; aveint, einte*). Atteindre, prendre et déplacer : *Ne voilà-t-il pas que vous n'*AVEZ AVEINT *que six morceaux de sucre! il m'en faut huit.* (Balz.) ‖ Ce mot, qui est devenu vieux et familier, et qui, en 1690, était déjà traité comme étant *du dernier bourgeois*, est encore très-usité dans nos campagnes, où il remplace *prendre, atteindre*, avec une certaine énergie.

— Fig. Saisir, se mettre en possession de : *Dans les révolutions, même en apparence rétrogrades, il y a un pas de fait, une lumière acquise pour* AVEINDRE *quelque vérité.* (Chateaub.) ‖ Peu usité.

AVEINE s. f. (a-vè-ne — lat. *avena*, même sens). Avoine. Ce dernier mot, moins conforme à l'étymologie, est presque seul usité aujourd'hui. *Aveine* a été employé cependant par quelques écrivains modernes :

Cette fois donc, pois chiche, *aveine*, lard
Demi-rongé, raisins secs mis à part,
Tout fut servi : c'était jour de ripaille.
ANDRIEUX.

— Prov. *Cheval d'aveine, cheval de peine,* Homme bien payé doit bien travailler. ‖ *Cheval faisant la peine ne mange pas l'aveine,* L'un fait le travail et l'autre en tire le profit.

AVEINIERE s. f. V. AVÉNIÈRE.

AVEINT, EINTE (a-vain, in-te) part. pass. du v. Aveindre : *Des fruits* AVEINTS *avec peine.*

AVEIRO ou **AVEYRO** (F. Pantaleano D'), moine franciscain, voyageur portugais, vivait au milieu du XVIe siècle. Il a exécuté, de 1559 à 1565, un pèlerinage en terre sainte, dont il a laissé une relation fort curieuse, publiée à Lisbonne en 1593 et 1596, sous le titre d'*Itinerario da Terra sancta.*

AVEIRO (Joseph MASCARENHAS et LANCASTRE, duc D'), seigneur portugais, né à Lisbonne en 1708, exécuté en 1759. Il remplit les plus hauts emplois sous Jean V, mais cessa d'être en faveur à l'avénement de Joseph Ier, et devint bientôt l'ennemi du ministre Pombal. Lié avec tous les mécontents, notamment avec les jésuites, qui venaient de perdre l'emploi de confesseurs de la cour, il trama un complot contre le roi et son ministre. Le soir du 3 septembre 1758, Joseph Ier, en se rendant en voiture chez la marquise de Tavoza, sa maîtresse, fut blessé de deux coups de carabine. Arrêté comme complice et reconnu coupable, le duc d'Aveiro fut condamné à être rompu et brûlé vif. Cette horrible sentence fut exécutée le 13 janvier 1759. D'autres conjurés subirent le même supplice, et les jésuites furent chassés du Portugal, comme instigateurs du complot.

AVEIRO, ville maritime du Portugal, province de Bas-Beira, sur la rive gauche de l'estuaire de la Vouga, à 50 kilom. N.-O. de Coïmbre; siége d'un évêché; port vaste et sûr, pêche de sardines et d'huîtres très-renommées; commerce actif en poissons, sels, vins et oranges.

AVEIS Ier, sultan de Bagdad (1336-1374). Il conquit l'Adzerbidjan, Mossoul, Mardin, et chassa du Mazendérau l'émir usurpateur Vély.

AVEIS II, fils du précédent, monta sur le trône par l'assassinat de son frère Hussein, qui avait succédé à leur père. Ses crimes le rendirent tellement odieux à ses sujets, que ceux-ci appelèrent Tamerlan à leur secours. Plusieurs fois chassé de ses Etats, Aveis parvint toujours à remonter sur le trône. Mais ayant osé faire la guerre à Cara-Yousouf, sultan d'Egypte, qui l'avait secouru dans sa détresse, il tomba en son pouvoir et fut mis à mort en 1410.

AVELANÈDE s. f. (a-ve-la-nè-de — rad. *velani*, espèce de chêne). Nom que portent dans le commerce la cupule et le gland du chêne velani, ou *quercus ægilops*, employés au tannage des cuirs et à la teinture en noir. ‖ *Avelanède du Piémont*, Galle ou excroissance maladive qui se développe autour du gland du chêne, qu'elle enveloppe en entier. Elle sert aux mêmes usages que l'avelanède proprement dite.

— **Encycl.** L'*avelanède*, fruit du chêne *velani*, qui croît dans le Levant, est un gland dont la longueur varie de 0m, 04 à 0m, 06; il est quelquefois beaucoup plus gros que le pouce et s'emboîte dans une cupule hémisphérique, épaisse, résistante, légère, sèche et d'un gris rougeâtre; il affecte la forme cylindrique, et son sommet présente un ombilic très-prononcé; il est souvent creux et rempli à l'intérieur d'une poussière noirâtre, produite par la décomposition de sa partie charnue; la partie entièrement extérieure tire sur le blanc, celle qui est renfermée dans la cupule sur le rouge. Dans le Levant, l'*avelanède* sert pour le tannage des cuirs; et elle y est l'objet d'un commerce important, surtout à Smyrne, d'où elle est exportée principalement en Italie, où l'on trouve difficilement du tan en quantité suffisante pour les besoins de l'industrie. L'*avelanède* est aussi quelquefois utilisée en place de la noix de galle, qui est beaucoup moins commune. On a essayé, mais sans succès, de naturaliser le chêne velani sous le climat de Paris; il n'a pu résister aux rigueurs de nos hivers.

AVELANIER s. m. (a-ve-la-nié — rad. *aveline*). Sorte de coudrier. ‖ On dit aussi ABELANIER.

AVELET s. m. (a-ve-lè — du lat. *avus*, grand-père). Anc. jurispr. Se disait pour petit-fils, dans la coutume de Metz.

AVELGHEM, ville de Belgique dans la Flandre occidentale, sur la rive gauche de l'Escaut; 4,800 hab. Brosseries, genièvre, sel, tabac, cuirs et huile.

AVELINE s. f. (a-ve-li-ne — du lat. *avellana*, formé de *Avella*, aujourd'hui *Avellino*, ville de la Campanie, dans les environs de laquelle on récoltait beaucoup de ces noisettes). Sorte de grosse noisette qui provient de l'avelinier : *L'huile d'*AVELINE *est employée par les luthiers.*

— Conchyl. Nom vulgaire d'une coquille du genre auricule, que l'on appelle aussi *Gueule de loup.*

AVELINE (François), dessinateur et graveur au burin, né à Paris vers 1660, mort vers 1712. M. Ch. Leblanc suppose qu'il eut pour maître Pérelle. Basan le fait naître en 1670, sans remarquer qu'il existe des estampes de lui datées de 1683. François Aveline a gravé des figures de genre et surtout des vues architecturales, notamment d'Aix, d'Arcueil, de Bicêtre, de Dieppe, de Dunkerque, de Marly, de Paris, de Versailles. Il était lui-même l'éditeur de ses œuvres, et tint boutique rue de la Juiverie, et plus tard rue Saint-Jacques, *A la Fontaine d'or*, ainsi qu'on le voit mentionné sur ses estampes.

AVELINE (Antoine), graveur au burin, né vers 1685, mort après 1736; fut probablement le fils du précédent, avec lequel Basan paraît l'avoir confondu. Il grava aussi des vues de villes et de palais (Chantilly, Lisbonne, Malte, Marseille, Meudon, Milan, Paris, Versailles, etc.), et fut éditeur rue Saint-Jacques, à l'enseigne : *A la Reine de France.*

AVELINE (Pierre), dessinateur et graveur au burin, neveu du précédent, né à Paris en 1710, mort dans la même ville en 1760, fut le plus habile des Aveline. Il se forma à l'école de J.-B. Poilly, dont il suivit la manière avec un véritable succès. Il fut membre de l'Académie royale. Ses gravures sont nombreuses; quelques-unes sont exécutées d'après ses propres dessins; les autres d'après différents maîtres. L'une des plus remarquables est la *Mort de Sénèque*, qu'il fit d'après le tableau de Luca Giordano, qui est au musée de Dresde. Citons encore : *Moïse présenté à la fille de Pharaon*, d'après le Giorgone; l'*Arche de Noé* et le *Voyage de Jacob*, d'après Castiglione; la *Naissance de Bacchus*, d'après Boucher; l'*Enlèvement d'Europe*, le *Concert champêtre*, etc., d'après Watteau; la *Famille du bûcheron*, d'après Wouwerman; une *Paysanne conduisant son troupeau*, d'après Berghem; des portraits, d'après de La Rue, Rigaud, L.-M. Vanloo, etc.; des vignettes, d'après Oudry, pour une édition des *Fables* de La Fontaine; des groupes d'enfants, d'après Boucher et Bouchardon; la *Vue du château de Chenonceaux*, etc.

AVELINE (François-Antoine), dessinateur et graveur au burin, fils d'Antoine Aveline, né en 1718, mort en 1762. Il fut élève de son cousin Pierre, travailla à Paris et passa en Angleterre après la mort de son père. Il a gravé des estampes pour divers livres : le *Musicien flamand*, d'après Teniers; le *Quos ego*... de Neptune, d'après Boucher, etc.

AVELINIER s. m. (a-ve-li-nié — rad. *aveline*). Bot. Variété de noisetier à gros fruit, particulière aux contrées méridionales de l'Europe.

— **Encycl.** Le fruit de l'*avelinier*, ou aveline, atteint quelquefois la grosseur d'une noix. Il est d'une qualité bien supérieure à la noisette commune, que l'on trouve dans tous les pays du centre et du nord de notre continent. La culture de l'*avelinier* appartient, depuis un temps immémorial, aux peuples méridionaux. Déjà, du temps des Romains, cet arbrisseau était cultivé comme arbre fruitier en Italie, et particulièrement aux environs d'Avellino, d'où lui est venu son nom d'*avellana*. Toutes les tentatives, faites à diverses époques pour le transporter au nord, n'ont abouti qu'à avoir de belles coques vides et ne contenant, le plus souvent, que des rudiments de fruit. On cultive maintenant l'*avelinier* en Italie, en Sicile et en Espagne. On le plante ordinairement dans les terrains frais et légers, parce qu'il produit peu dans les terres sèches et fortes. La cueillette se fait quand les folioles de l'involucre se flétrissent. L'*avelinier* se multiplie très-bien de graines, de marcottes et de drageons. On peut aussi employer avec succès la greffe en œil dormant, en fente ou en flûte, dès que la tige a la grosseur du doigt.

Le fruit de cette variété est surtout recherché à cause de sa grosseur, de sa délicatesse et de sa précocité; il est plus nourrissant que la noix, mais on le digère plus difficilement. L'huile qu'on en extrait est surtout employée par les luthiers. On connaît dans le commerce trois espèces principales d'aveline; les *avelines de la Cadière*, les plus belles qu'il y ait, ainsi nommées parce qu'on les récolte abondamment dans le village de la Cadière (Var); les *avelines du Languedoc*, qui se distinguent par l'épaisseur de leur bois, l'attache de leur base, qui est grisâtre, la couleur rouge brun de leur surface, et le duvet qui les recouvre en dehors de l'involucre; les *avelines du Piémont*, qui sont petites, arrondies, luisantes, d'un jaune pâle avec une pubescence blanchâtre au sommet.

Le fruit de l'*avelinier* entre dans un grand nombre de préparations culinaires; les confiseurs les habillent de sucre pour en faire de grosses dragées rondes.

AVELLA, ville du royaume d'Italie, dans la Terre de Labour, près de Nola; 6,175 hab. C'est l'ancienne *Abella* des Romains, que Virgile a rendue célèbre pour son miel. Belles ruines.

AVELLAN ou **AVELLAR** s. m. (a-vèl-lan, a-vèl-lar). Astr. Nom que l'on donne quelquefois à l'étoile Pollux.

AVELLANAIRE adj. (a-vèl-la-nè-re — du lat. *avellana*, noisette). Qui est de la grosseur d'une noisette : *Graine* AVELLANAIRE *d'une roche.*

— Zool. Qui se nourrit de noisettes.

AVELLANEDA (Alfonso ou Fernandez DE), pseudonyme d'un auteur espagnol. C'est à tort que la *Biographie universelle*, et, à sa suite, tous les moutons de Panurge de la biographie, donnent Avellaneda comme un personnage qui aurait réellement existé et qui serait natif du bourg de Tordésillas, la *Turris Syllana* des Romains. Le nom et la patrie sont également supposés. Voici quels sont les personnages historiques auxquels on a tour à tour attribué la *Suite du Don Quichotte*, publiée entre la première et la seconde partie de Cervantès, personnages dont l'Avellaneda en question ne serait que le pseudonyme.

1° André Perez, dominicain, contemporain de Cervantès, auteur d'une *Vie de saint Raymond*, de Penafuerte, de nombreux sermons et de la *Picara Justina*, qu'il publia en 1608, sous le pseudonyme dn licencié Fr. Lopez de Ubeda;

2° Fr. Juan Blanco de la Paz, également dominicain, qui avait été compagnon de captivité de Cervantès et qui était devenu son ennemi;

3° Le docteur Bartolome de Argensola, contemporain de Cervantès, né en 1564, à Barbastro dans l'Aragon, et qui, comblé d'honneurs à la cour d'Espagne, fut nommé historien d'Aragon;

4° Enfin Luis Aliaga, confesseur de Philippe III et favori du duc de Lerme.

Aucune de ces suppositions n'est positivement établie, et nous en discuterons la valeur à notre article *Don Quichotte*. Ce qu'il était important de constater à cette place, c'est que l'auteur de l'article de la *Biographie universelle* a pris le Pirée pour un homme, en gratifiant d'une existence réelle un personnage purement chimérique.

La famille des Avellaneda dont l'auteur inconnu a emprunté le nom, était célèbre dans l'ancienne Castille; elle descendait des comtes de Haro, seigneurs de Biscaye. L'un d'eux, et le plus ancien dont parle Argote de Molina, vivait, à ce que nous apprend M. de Lavigne, vers 1358, et se nommait Ochoa Martinez de Avellaneda. Ochoa est un nom biscaïen qui signifie loup (*lupus*) et les armes de cette famille portaient d'or aux deux loups ravissants. Ochoa, à la bataille de Najera, était du côté de Henri de Transtamare contre le roi don Pèdre, il vivait encore du temps du roi don Juan Ier, et il assista à la bataille d'Aljubarrota. Il s'allia à don Rodrigo Garcès de Aça, qui fut grand-maître de Calatrava, et dont le père, Garcia Garcès de Aça, était seigneur de Montijo et autres lieux. Ochoa eut pour fils Pero Munez de Avellaneda; pour petit-fils don Juan de Avellaneda; et pour arrière-petite-fille, sans descendants mâles, dona Aldonza, en qui le nom s'éteignit. Cette dernière héritière des Avellaneda épousa don Diego de Estuniga qui fut, par elle, comte de Miranda et qui descendait par sa mère de la maison de Guzman.

AVELLANEDA (Garcia DE), comte *de Castrillo*, homme d'Etat espagnol, vice-roi de Naples, de 1653 à 1659. Il triompha de la rébellion des Napolitains par un mélange de fermeté et de douceur, et repoussa une attaque du duc de Guise en 1654. C'est sous son administration que Naples fut ravagée par une peste effroyable qui fit deux mille victimes. Le vice-roi prit des mesures de salubrité et contribua à l'extinction du fléau en faisant transporter les cimetières hors de la ville.

AVELLANEDA (Gertrudis-Gomez DE), femme poëte espagnole, née en 1816, dans l'île de Cuba, fixée à Madrid depuis 1840, épousa en 1846 un député aux Cortès, et se retira, après la mort prématurée de son mari, dans un couvent, d'où elle sortit pour reprendre sa carrière d'auteur dramatique. Outre des *Poésies lyriques* (1841), deux poëmes, la *Croix* et le *Dernier accent de ma harpe*, et quelques nouvelles, on lui doit toute une série de pièces de théâtre, tragédies et comédies, dont plusieurs sont des imitations, mais qui ont été représentées avec succès, telles que : *Alfonso Munio*, *El Principe de Viana*, *Guatimozin*, *Saül*, les *Erreurs du cœur*, le *Don du diable*, l'*Aventurière*, *Hortensia*, *Sympathie et antipathie*, les *Oracles de Thalie*, etc.

AVELLAR (François-Gomez DE), prélat et homme d'Etat, né en 1739, mort en 1816. Il était évêque des Algarves, et fut le bienfaiteur de cette contrée par les améliorations agricoles qu'il y introduisit. Ce fut à lui qu'on dut la greffe des oliviers et la multiplication des figuiers, principale source des revenus du pays. Il devint capitaine général de cette province.

AVELLE s. f. (a-vè-le). Ichth. Un des noms de l'ablette.

AVELLINO (saint André), clerc régulier de Saint-Paul, né à Castel-Nuovo (Basilicate) en 1521, mort à Naples en 1608, en odeur de sainteté. Le pape Clément II le canonisa en 1712. On a de lui des *Lettres* et d'autres écrits, qui ont été publiés à Naples en 1731-32 et 1733-34.

AVELLINO (Jules), peintre italien, né à Messine, élève de Salvator Rosa. Il peignit avec goût des paysages ornés de ruines, de restes d'architecture, et de petites figures spirituellement touchées. Ses ouvrages ne sont pas rares à Ferrare, où il passa une grande partie de sa vie et où il mourut en 1700.

AVELLINO (Onofrio), peintre italien, probablement parent du précédent, né à Naples en 1674, mort en 1741. Elève de Luca Giordano, il fit des tableaux de ce maître des copies qui ont été vendues pour des originaux. Il réussit surtout dans le portrait. Son œuvre la plus importante est un plafond à fresque à Saint-François-de-Paule, à Rome.

AVELLINO (François), médecin sicilien du XVIIe siècle. Il a écrit quelques ouvrages en faveur de l'emploi des vésicatoires dans les fièvres malignes, et contre les théories chimiques.

AVELLINO (Francesco-Maria), archéologue italien, né à Naples en 1788, mort en 1850, fit un voyage à Rome, qui décida de son goût pour la numismatique. Chargé de l'éducation des enfants de Murat, dès 1809, il fut nommé, en mars 1815, professeur de langue grecque à l'université royale. En 1820, il enseigna l'économie politique, et plus tard les *Institutes* et les *Pandectes*. En 1839, il remplaça Arditi au *Museo Borbonico*, comme directeur de cet établissement, dont il avait déjà catalogué les médailles. Cet antiquaire a fondé le *Journal de numismatique*, le *Bulletin archéologique*, et publié beaucoup d'écrits. Il était secrétaire de l'Accademia Ercolanese.

AVELLINO, ville forte de l'Italie méridionale, à 47 kilom. E. de Naples; évêché; 15,000 hab. Récolte abondante de châtaignes et de noisettes appelées *avelines;* plusieurs monuments remarquables.

AVELLONI (François), auteur dramatique italien, surnommé *il Poetino*, à cause de sa petite taille, né à Venise en 1756, mort à Rome en 1837, était doué d'une prodigieuse fécondité, qui lui fit composer, dit-on, près de six cents pièces, dans lesquelles il a cherché à imiter la manière de Beaumarchais, son dialogue incisif, spirituel, et l'art avec lequel l'écrivain français sait tourner en ridicule les hautes classes de la société.

AVÉNA s. m. (a-vé-na — mot lat. signi- *avoine*). Bouillie d'avoine préparée comme le riz.

AVÉNACÉ, ÉE adj. (a-vé-na-sé — du lat. *avena*, avoine). Bot. Qui ressemble à l'avoine. ‖ s. f. pl. Tribu de la famille des graminées, ayant pour type le genre *avoine*.

— **Encycl.** Les caractères du genre *avénacées* sont : épilets à deux ou plus grand nombre de fleurs, avec fleur du sommet généralement rudimentaire; glumes à deux folioles herbacées, membraneuses; glumelle inférieure, portant le plus souvent une arête qui est généralement dorsale et tordue. Les genres principaux de cette famille sont les genres *avena*, qui est le genre type, *aira*, *airopsis*, *trisetaria*, *trisetum*, *lagurus*, *eriachne*, *anisopogon*, *danthonia*, *triodia*, *pentameris*, etc.

AVÉNAGE s. m. (a-vé-na-je — du lat. *avena*, avoine). Anc. jurispr. Redevance en avoine fournie au seigneur censier par les habitants de ses terres.

AVÉNAÏNE s. f. (a-vé-na-i-ne — du lat. *avena*, avoine). Chim. Gluten de l'avoine.

AVENAMMENT adv. (a-ve-na-man — rad. *avenant*). D'une manière avenante. ‖ Vieux mot.

AVENANT (a-ve-nan) part. prés. du v. Avenir. N'est guère d'usage que dans les actes publics, les contrats, pour signifier s'il arrive : AVENANT *le décès de l'un des deux*. (Acad.)

AVENANT s. m. (a-ve-nan — rad. *avenir*). Anc. Jurispr. Portion héréditaire qu'une fille avait droit de prendre *ab intestat* dans la succession de son père et de sa mère.

— Aujourd'hui, dans les compagnies d'assurances, Acte par lequel on augmente ou l'on réduit l'importance de l'objet assuré, ou bien on modifie certaines clauses d'une police déjà souscrite.

— *A l'avenant*, loc. adv. Pareillement, à proportion : *C'est un homme qui fait grande dépense en habits, en chevaux, et en toutes choses* À L'AVENANT. (Acad.) *C'était un grondeur éternel, et d'une physionomie* À L'AVENANT. (Mariv.) *Grands chapeaux rabattus, manteaux sombres et figures* À L'AVENANT. (C. Delav.) *Compagnie excellente, dîners* À L'AVENANT, *fringants équipages, nombreux domestiques, en un mot, grand bruit de bon ton, voilà la maison de la marquise.* (A. de Musset.) *C'était un jeune homme de vingt-cinq ans, de taille moyenne, brun, le thorax violemment prononcé, les épaules* À L'AVENANT. (Balz.) *Les grisettes en sous-ordre ne comptaient pas cinquante ans à elles trois; elles étaient fraîches, rieuses et dégourdies* À L'AVENANT. (G. Sand.) *Colibri, nain célèbre, avait une voiture attelée de deux chevaux très-petits, avec cocher et valet de pied* À L'AVENANT. (L.-J. Larcher.) *Ces hommes de talent, se sentant dans un siècle d'anarchie et d'indiscipline, se sont vite conduits* À L'AVENANT. (Ste-Beuve.)

Travail, bon appétit et bonne conscience,
Sommeil *à l'avenant*, voilà notre science
Pour avoir l'âme en paix et le corps en santé.
C. DELAVIGNE.

— *A l'avenant de*, loc. préposit. En conformité, en proportion de : *Le dessert fut* À L'AVENANT *du repas*. (Acad.) *Les croyances étaient* À L'AVENANT *des mœurs*. (Chateaub.)

AVENANT, ANTE adj. (a-ve-nan, an-te — rad. *avenir*). Celui, celle qui a bon air, bonne grâce, qui a des manières affables et polies : *Jeune homme* AVENANT. *Femme très-*AVENANTE. *Les statues antiques sont bien faites, je le veux bien, mais les jeunes bachelettes de nos pays sont mille fois plus* AVENANTES. (Rabel.) *Elle était encore très-belle femme, et très-*AVENANTE. (G. Sand.) *Les femmes de Namur m'ont paru jolies et* AVENANTES. (V. Hugo.) *Les Senlisiennes sont gaies et* AVENANTES. (L.-J. Larcher.)

. Je veux, avant tout,
Une femme *avenante*, et qui soit à mon goût.
PONSARD.

Sous le ciel n'est un plus bel animal
Que femme belle, et non le sexe en général;
Loin de là, j'en vois peu d'*avenantes*.
Pour celles-ci, quand elles sont aimantes,
J'ai les desseins du monde les meilleurs;
Les autres n'ont qu'à se pourvoir ailleurs.
LA FONTAINE.

‖ Qui plaît, qui attire par quelque chose d'ouvert, en parlant de l'air et des manières : *Elle avait une physionomie heureuse et* AVENANTE. (Balz.) *C'est un homme obligeant, d'une figure assez* AVENANTE. (E. Sue.) *C'était un gros homme réjoui, à l'air fin et spirituel, aux manières* AVENANTES. (Fr. Soulié.) *Quel que fût l'âge de la beauté de cette charmante femme, cette beauté était si jeune, si* AVENANTE, *si bien portée, elle avait quelque chose de si naïf, que tout cela lui allait à merveille.* (Fr. Soulié.)

Il a les yeux sereins et l'accueil *avenant*.
REGNARD.

‖ Bien fait, gracieux :

Elle était jeune, agréable et touchante,
Blanche surtout, et de taille *avenante*.
LA FONTAINE.

AVENARIUS, nom latinisé de plusieurs théologiens protestants allemands, et qui est la traduction de *Habermann* (homme d'avoine). Le plus connu est Jean AVENARIUS, né à Eger en 1520, mort en 1590. Il professa la théologie à Iéna, et obtint, en 1575, la surintendance de Zeitz. On a de lui beaucoup d'ouvrages de théologie, une grammaire hébraïque, un livre de prières qui a eu beaucoup d'éditions, etc.

AVENAS, petit village du départ. du Rhône, arrond. de Villefranche; 320 hab. Ruines d'un monastère dont l'origine remonte aux premiers temps du christianisme. Suivant la tradition, c'est près de là que le traître Ganelon aurait été vaincu par Charlemagne.

AVENAY, bourg du départ. de la Marne, arrond. de Reims; 1,150 hab. Restes d'un ancien camp romain appelé *Camp de César;* vieille église qui est un monument assez remarquable.

AVENCHES, petite ville de Suisse, canton de Vaud; 1,650 hab. Importante du temps des Romains sous le nom d'*Aventicum*, elle fut détruite par les Germains en 307 et par Attila en 447; elle n'occupe aujourd'hui que le dixième de son ancienne enceinte. Ruines et antiquités intéressantes.

AVÈNE, joli bourg du départ. de l'Hérault, arrond. de Lodève; 1,250 hab. Etablissement thermal très-renommé pour les maladies cutanées.

AVENEL (Denis-Louis-Martial), journaliste et littérateur, né à Orbec (Calvados), en 1789. Il fit partie du conseil d'Etat du roi Jérôme, en Westphalie, fut un des fondateurs du *Courrier français* et prit part à sa rédaction jusqu'en 1842. Il a collaboré également au *Temps*, au *Moniteur universel*, au *Journal des savants*, à la *Revue encyclopédique* et autres recueils. On lui doit, en outre, la publication des *Lettres, papiers d'Etat et instructions diplomatiques du cardinal de Richelieu*.

AVENEL (Paul), auteur dramatique, littérateur, né à Chaumont (Oise), en 1824. Après avoir suivi les cours de l'Ecole du commerce, dont il fut un des lauréats, il prit sa direction vers la littérature, collabora à diverses petites feuilles, et se fit connaître par des poésies, des romans et de spirituels vaudevilles, dont la plupart ont eu une vogue soutenue. On connaît de lui les œuvres suivantes : *Alcôve et boudoir*, recueil de poésies publié en 1855, et dont la vente fut interdite par arrêt judiciaire; les *Etudiants de Paris*, roman; le *Roi de Paris* (idem); le *Duc des moines* (idem); la *Tête d'âne*, nouvelle; un *Homme sur le gril*, vaudeville; le *Gendre de M. Caboche* (idem); les *Trois Cerfs-volants* (idem); les *Chasseurs de pigeons* (idem); les *Jarretières d'un huissier* (idem); les *Calicots* (idem); la *Chasse au lion*, drame; le *Coin du feu*, recueil de nouvelles, etc.

AVENEL (Georges), historien, frère du précédent, né comme lui à Chaumont (Oise), en 1828. Après de fortes études au collége Louis-le-Grand, il se fit remarquer par quelques travaux qui parurent dans divers recueils, et publia, en 1865, une histoire de Cloots, sous ce titre : *Anacharsis Cloots, l'Orateur du genre humain* (2 vol. in-8°, Lacroix). Cette biographie, qui a coûté à l'auteur des années de travail et d'études, est, en réalité, un véritable panorama de la fin du XVIIIe siècle et de la Révolution; c'est une œuvre profondément originale et d'une grande érudition. Pour la première fois, la vie et le caractère de ce personnage, un peu trop dédaigné jusqu'ici, sont mis en lumière et justement appréciés. Le jeune historien nous donne en même temps une série de tableaux saisissants du grand drame révolutionnaire, exécutés avec tant d'énergie et de vérité, avec une telle richesse de détails pittoresques, qu'on voit bien qu'il a vécu longtemps dans la poussière des documents contemporains. C'est une œuvre pleine d'éclat, et l'étude la plus neuve et la plus forte qui ait encore été faite sur la Révolution. V. CLOOTS.

AVENELLES (AUBIN DES), poëte satirique, chanoine de Soissons, né vers 1480. On connaît de lui quelques pièces de vers imprimées à la suite d'une traduction française de l'*Art d'aimer*, d'Ovide (1509 ou 1510). Ces pièces ont pour titre : la *Clef d'amour*, les *Sept arts libéraux d'amour*, le *Remède d'amour*, traduit du latin, d'Æneas Sylvius; la *Complainte d'Æneas Sylvius sur les amours d'Euryalus et Lucresse*, et, enfin, la *Déclamation morale de l'amant renonçant à la folle amour*.

AVENELLES (Pierre DES), avocat au parlement de Paris, dénonça, en 1550, à Milet, secrétaire du duc de Guise, la conjuration d'Amboise, dont le secret lui avait été confié par La Renaudie. Il obtint pour prix de sa délation 12,000 livres et une charge de judicature en Lorraine.

AVÉNEMENT s. m. (a-vé-ne-man — rad. *avenir*). Venue, arrivée : *J'ai vu que vous avez eu trois ou quatre démêlés à votre* AVÉNEMENT. (Mme de Sév.)

Sans interruption de vos sacrés concerts,
A son *avénement* tenez les cieux ouverts.
ROTROU.

Ce sens a vieilli.

— Particulièrem. Elévation au pouvoir suprême, à une dignité souveraine : AVÉNEMENT *à l'empire, à la couronne*. AVÉNEMENT *au pontificat. Le pape accorde ordinairement un jubilé pour son* AVÉNEMENT *au pontifical*. (Trév.) *Louis XIV, à son* AVÉNEMENT *à la couronne, n'avait pas un vaisseau*. (Volt.) *Charles XII, à son* AVÉNEMENT, *se trouva maître absolu*. (Volt.) *Pour célébrer le joyeux* AVÉNEMENT *du nouveau tzar, le vin coule à flots dans la ville*. (Mérimée.) *Son* AVÉNEMENT *avait paru l'aurore d'un jour meilleur*. (De Barante.) *C'est l'heureux* AVÉNEMENT *de la mère du Sauveur qu'on solennise, et rien de plus*. (Laboulaye.)

Un jour d'*avénement* est un jour de clémence.
C. DELAVIGNE.

— Par ext. Action d'arriver, de parvenir à : *Ces cloches frémirent de joie sur son berceau, et annoncèrent son* AVÉNEMENT *à la vie*. (Chateaub.) *Il avait cette fierté sauvage qu'exalte la pauvreté chez les hommes d'élite, qui les grandit pendant leur lutte avec les hommes et les choses, mais qui, dès l'abord de la vie, fait obstacle à leur* AVÉNEMENT. (Balz.) *Depuis son* AVÉNEMENT *à la gloire, cet écrivain était allé quelquefois dans le monde*. (Balz.) *Je salue avec joie, lui dit-il, ton* AVÉNEMENT *à la grandeur et à la puissance*. (G. Sand.) *Posséder patrimonialement le droit de rendre la justice, c'était, pour la bourgeoisie parlementaire, un* AVÉNEMENT *au privilége*. (Ch. de Rémusat.) *L'*AVÉNEMENT *aux destinées sociales*. (Fourier.) *Qu'ai-je à faire dans ce parti dont le but est l'*AVÉNEMENT *des prolétaires à la vie politique et au suffrage universel?* (E. Sue.) ‖ Inauguration, premiers temps de l'existence : *Telles sont les circonstances qui ont précédé l'*AVÉNEMENT *de la gastronomie*. (Brill.-Sav.)

— Relig. Apparition du Messie, époque où Jésus-Christ s'est manifesté aux hommes, et celle où il viendra pour les juger : *Le premier* AVÉNEMENT *du Messie. Le second* AVÉNEMENT *de Jésus-Christ. Le temps du premier* AVÉNEMENT *de Jésus-Christ est prédit; celui du second ne l'est pas*. (Pasc.) *La Révolution française est le plus puissant pas du genre humain depuis l'*AVÉNEMENT *du Christ*. (V. Hugo.) *L'humanité a foulé aux pieds la chasteté jusqu'à l'*AVÉNEMENT *de Jésus-Christ*. (Lacord.)

— Hist. *Droit de joyeux avénement*, Impôt levé à l'avénement de chaque roi : *Louis XII remit à ses sujets le tribut féodal qu'on levait sur le peuple au commencement de chaque règne, sous la dénomination assez singulière de* DROIT DE JOYEUX AVÉNEMENT. (Andrieux.)

AVÉNEMENT s. m. (a-vé-ne-man — du lat. *avena*, avoine). Anc. jurispr. Prestation en avoine, appelée plus ordinairement AVÉNAGE.

Avénement du peuple (L'), titre sous lequel reparut, le lendemain de sa suspension, prononcée par arrêt de la cour d'assises, le journal l'*Evénement*, avec cette épigraphe : « Soyez tranquilles, vous êtes souverains. » Supprimé à la suite du coup d'Etat du 2 décembre, qui expulsait d'ailleurs du territoire français M. Victor Hugo, son inspirateur, l'*Avénement* continuait la politique de l'*Evénement;* ce dernier avait dit en annonçant sa transformation : « A partir de demain, l'*Evénement* prendra le titre de l'*Avénement*. Toute notre politique tenait dans une lettre. » Ces deux publications ayant eu une même origine, un même but; les phases politiques par lesquelles elles ont dû passer les soudant l'une à l'autre, nous pensons qu'il est utile de ne pas diviser leur histoire. Qu'était-ce donc que l'*Evénement?* Nous ne saurions mieux répondre à cette question que par le mot lui-même : Un événement. D'abord, la feuille qui allait naître dut s'appeler la *Pensée*. M. Victor Hugo la baptisa finalement du nom sous lequel elle devait fournir une carrière pleine de vicissitudes, et rester comme un des monuments les plus curieux du journalisme de notre pays. Lancée dans le monde politique le 1er août 1848, elle portait cette épigraphe empruntée à son parrain : « Haine vigoureuse de l'anarchie, tendre et profond amour du peuple. » Un prospectus en date du 31 juillet, et dont l'apparition fut une

sorte d'événement, avait fait connaître la pensée qui allait animer le nouvel organe; il expliquait, en outre, la portée de ce titre l'*Evénement!* Le style superbe de M. Victor Hugo, enrichi des antithèses qui lui sont familières, traçait, ainsi que nous allons le rapporter, le programme de l'œuvre entreprise : « En général, la presse a un tort grave : en tout temps, dans les jours calmes comme dans les jours révolutionnaires, la politique occupe le premier rang... Les inventions se multiplient, l'industrie se perfectionne, la science change de face, on découvre une étoile, un grand poëte publie un chef-d'œuvre qui fait la France universelle, et qui la fera éternelle : n'importe! L'étoile est reléguée dans les catacombes du feuilleton, et le chef-d'œuvre est exilé aux extrémités des *Variétés*, pour laisser à quelque misérable question de portefeuille la place d'honneur et la façade du journal. C'est là, nous le répétons, une faute sérieuse. Les colonnes sont les membres du journal; l'idée doit luire au front : il n'est pas indifférent que la pensée soit logée dans la tête ou dans les pieds... Nous donnerons, nous, la place la plus visible à l'événement de la journée, quel qu'il soit, quelle que soit la région de l'âme ou du monde d'où il vienne... Nous commencerons notre journal par l'acte principal du genre humain... Dans les premiers temps, l'*Evénement* sera presque toujours français et politique... En ce moment, toute la vie de l'Europe est concentrée dans Paris, comme, dans les grandes émotions, le sang afflue au cœur. La stupeur paralyse les nations. Quand la France cherche, le monde attend. L'*Evénement* ne sortira guère d'abord de Paris ni de la politique. Ce sera... l'accès de fièvre quotidien d'une nation en travail de civilisation. Mais, espérons-le, la France sera bientôt délivrée, la constitution naîtra, et alors les jours tranquilles reparaîtront. Les constitutions ont besoin de l'orage pour naître et de la paix pour vivre. Il en est du cœur humain comme du sol : la charrue commence, le soleil achève... Le sang n'est pas la seule pluie dont la Providence arrose l'intelligence humaine; elle a d'autres engrais que les cadavres. Nous hâterons de tous nos efforts l'heure clémente et pacifique où la terre, si labourée et si arrosée, sentira germer, sous le bienveillant rayonnement de l'idée, la sainte moisson de l'avenir... Ce n'est point dans une époque comme la nôtre qu'on peut avoir peur de manquer d'événements... Depuis quatre mois, les faits se précipitent avec la rapidité des morts de la ballade. Combien d'hommes ils ont déjà usés!... Poussés et éperonnés par cette fougueuse politique, les plus ardents esprits s'abattent avant le premier relais... La politique actuelle crève tous les hommes sous elle... Si, dans ces jours inouïs, il arrivait un jour ordinaire, qui serait le plus extraordinaire de tous; si, par impossible, l'événement nous faisait défaut une fois, cette fois *nous réunirions dans le même numéro, et comme en une constellation éblouissante, tous les noms illustres qui étoilent notre rédaction*, et nous tâcherions que, ce jour-là, notre journal fût lui-même l'événement. » Voilà donc le titre du journal admirablement posé, la place de l'idée marquée d'avance à la place d'honneur. L'âme humaine devra se refléter chaque jour au fronton de l'édifice. Qu'il y a loin de ces désirs, de cette revendication tentée par un grand poëte au nom de l'art, au nom de la science, au nom de l'industrie; qu'il y a loin, disons-nous, de ce tableau de la presse telle qu'elle devrait être à la presse telle que nous l'avons aujourd'hui! Le fait a pris la place de l'idée dans notre presse actuelle. Que pense l'âme humaine? lui demanderez-vous. Et elle vous répondra : « Que m'importe? Repassez une autre fois : mon temps, ma maison, mes écrivains sont pris par une question grosse d'événements : la question des sucres. Nous exigeons que la lumière se fasse en cette grave matière. Attendez, prenez patience, et si la récolte des betteraves le permet, nous tâterons le pouls à votre humanité, qui, d'ailleurs, est une assez mauvaise cliente, et ne nous rapporterait ni un abonné, ni un centime. » Cette dernière considération est assurément celle qui touche le plus ceux qu'on appelle aujourd'hui des esprits positifs. Estimons-nous heureux, toutefois, qu'il reste encore des cœurs généreux à qui ces calculs n'inspirent que du dégoût, et faisons des vœux pour que la politique et les affaires n'usurpent pas, dans la vie des hommes et des nations, la première place, ou plutôt la place tout entière dans les grands journaux. On tarde bien à le comprendre dans certaines régions; la politique réduite à elle-même est impuissante à civiliser, impuissante à rien fonder; si elle ne veut pas conduire à l'arbitraire, il lui faudra bien tôt ou tard tenir compte de nos besoins moraux, de nos aspirations et des progrès accomplis ou en train de s'accomplir. En un mot, pendant que sa main droite discute le fait, sa main gauche doit reposer sur le cœur de l'humanité et l'écouter battre. Mais revenons à M. Victor Hugo, et prêtons l'oreille à la profession de foi de l'*Evénement* : « Des esprits naturellement portés aux extrêmes avaient, peureux ou farouches, séparé peu à peu notre France en deux camps, la patrie en deux partis; nous venons tenter l'œuvre de la réconciliation. Nous sommes des ouvriers bien petits pour une œuvre bien grande; mais le spectacle du monde de Dieu ne nous montre pas autre chose... Nous voulons combattre l'anarchie, qui est la mort de la société, et défendre le peuple, qui en est la vie : tout est là... Nous croyons que c'est à la fois notre devoir de préserver la civilisation, c'est-à-dire l'œuvre accomplie du passé, et d'aimer le peuple, c'est-à-dire l'œuvre vivante de l'avenir... Nous voulons cultiver sans cesse dans les âmes ces deux fleurs devenues si rares, l'espérance et la pitié; chercher comment on pourrait assurer le travail, qui donne à l'individu le pain du corps, et développer l'art, qui donne à l'humanité le pain de l'âme; dissiper enfin, dans le monde libre et lumineux de notre république, les dernières fatalités et les dernières ténèbres de l'ignorance, qui est la nuit de l'esprit, et de la haine, qui est la nuit du cœur. Et ce qui sortirait de notre idéal réalisé, ce serait la *république-civilisation*, république heureuse comme le rêve et belle comme l'idée!... république qui serait, en un mot, le majestueux embrassement du genre humain sous le regard de Dieu satisfait. » Après ces belles paroles, où l'on voit que le poëte a répandu à profusion la poudre d'or de son sablier sur l'encre magique du penseur, venait, sous le titre de : les *Premières hirondelles*, le programme littéraire, non moins séduisant, non moins riche en promesses. Chaque lundi, M. Auguste Vacquerie devait rendre compte du mouvement des lettres et du théâtre; « avec quel éclat, était-il dit, avec quelle énergie de conviction, avec quelle religion du génie, avec quelle profondeur dans la verve, avec quelle science dans l'enthousiasme, c'est ce que nous n'avons pas besoin de dire à quiconque a lu un seul des admirables articles de ce ferme et ardent esprit, qui semble être le point juste où se rejoignent et se complètent la critique et la poésie. » Les ateliers des peintres et des sculpteurs devaient être visités, pour l'*Evénement*, par M. Théophile Gautier, le *statuaire du vers*, et par M. Auguste Préault, le *poëte du marbre*. M. Théophile Gautier avait promis, en outre, « la *Plastique de la civilisation*, — tout un livre! — dans lequel il fixerait, en types magnifiques et populaires, à l'usage du pauvre et du riche, tout ce qui peut devenir la poésie de chaque lieu et le charme de chaque jour; il dirait ce que doit être le salon du millionnaire et ce que peut être la chambrette de l'ouvrier; avec un plâtre, une fleur, une gravure, une cage d'oiseau, il ferait briller, pour quelques francs, dans la plus humble mansarde, les chefs-d'œuvre de l'art et les merveilles de Dieu. » L'un des fils de M. Victor Hugo faisait complaisamment défiler devant le lecteur les noms des nombreux collaborateurs que l'on comptait s'attacher : Balzac, Méry, Alphonse Karr, Gérard de Nerval, Léon Gozlan, etc., etc.; tous les génies, tous les talents et tous les genres, l'*Evénement*, voulant que « l'étoile de la poésie guidât les nations vers le berceau de notre république, devait amener au peuple, ce roi-enfant, tous les mages de l'esprit, cet autre Orient! » En définitive, l'*Evénement*, dont les fondateurs étaient M. Froment-Meurice, le célèbre orfèvre-artiste, qui, désireux de créer une position à son frère Paul, avait avancé une somme de 50,000 fr.; M. Millaud, le futur banquier, alors directeur de l'*Audience*, et M. Anténor Joly, ex-directeur littéraire de l'*Epoque*, l'*Evénement* avait pour rédacteur en chef et gérant, M. Paul Meurice, et pour rédacteurs ordinaires MM. Charles et François-Victor Hugo, M. Auguste Vacquerie, Paul Meyer, Malher, et quelques autres membres ou amis de la famille de M. Victor Hugo. Mme Hugo signait un feuilleton de son nom de jeune fille, Marie Foucher; Mlle Marie Hugo y écrivait sous le pseudonyme d'Adèle; enfin, des articles de modes, signés Thérèse de Blaru, étaient dus à la femme d'un peintre, M. Biard. Le programme de la rédaction se faisait chaque matin place Royale, dans la salle à manger de M. Victor Hugo. Charles et Victor, les deux fils du poëte, recueillaient le mot d'ordre du jour et le transmettaient aux deux fidèles disciples de leur illustre père, MM. Vacquerie et Meurice, qui l'attendaient, ainsi que les autres collaborateurs, au bureau du journal. Le bureau de l'*Evénement* était situé sur le boulevard, dans une boutique qui faisait face à la rue Vivienne, une boutique où rien n'avait encore pu prospérer, ni café, ni exhibitions de curiosités diverses; ses murs étaient tapissés du haut en bas des numéros du jour; on y débitait aux passants, moyennant deux sous, « l'acte principal du genre humain, » et deux *Gavroches*, émerveillés de leur mission, y faisaient sentinelle près d'une tirelire. L'entre-sol, interdit au vulgaire, donnait asile à la rédaction. On y causait, on y mangeait, on y fumait, on y donnait audience aux initiés; puis, à dix heures précises, les plumes criaient sur le papier, obéissant aux instructions du maître, écrivant pour ainsi dire sous sa dictée. « Allez, et fécondez le monde politique comme j'ai fécondé le monde littéraire, leur avait-il dit; implantez le romantisme dans la politique comme je l'ai implanté dans la littérature et dans le théâtre. »

On a avancé que l'*Evénement* avait été fondé dans l'intérêt exclusif de la personnalité de M. Victor Hugo, que la pensée véritable qui avait présidé à sa création, c'était la candidature de l'auteur des *Voix intérieures* à la présidence de la république. Nous ne voyons, quant à nous, rien d'extraordinaire dans le fait d'un grand écrivain, d'un homme aimé, respecté et admiré de tous, aspirant à la magistrature suprême de sa patrie. Le *Bien public* ne portait-il pas M. de Lamartine? D'ailleurs, n'était-ce pas la force et la faiblesse de cette époque en travail de jeter toutes les plumes, célèbres ou non célèbres, dans l'ardente fournaise du journalisme. Tous ceux qui s'étaient acquis quelque notoriété dans les lettres, dans les arts, dans l'industrie ou dans la politique semblaient ne pouvoir se passer du journal. Victor Hugo et Lamartine, inspirant ou rédigeant des journaux, ne faisaient que suivre l'exemple de MM. Alexandre Dumas, Cavaignac, Louis-Napoléon, Ledru-Rollin, Lamennais, Lacordaire, Proudhon, Louis Blanc, Pierre Leroux, etc. Quoi qu'il en soit, l'*Evénement* passa par les mêmes phases politiques que le poëte, et lorsque ce dernier, rallié, dit-on, par l'influence de M. Emile de Girardin, au parti de la république démocratique et sociale — selon nous, par une autre cause, par une scène à la fois dramatique et touchante, qui eut lieu chez le poëte, en son absence, place Royale, au plus fort des journées de Juin, alors que le représentant du peuple, qui, quelques jours auparavant, avait prononcé un discours contre le droit au travail, remplissait une mission au haut de la rue Boucherat; — lorsque, disons-nous, Victor Hugo devint un des chefs et surtout un des orateurs de la gauche, l'*Evénement*, devenu le principal organe de cette fraction de l'assemblée, changea de format et se fit journal du soir. Le succès, qui jusque-là avait été assez douteux, lui vint dans cette nouvelle voie, où l'arrêtèrent malheureusement des poursuites judiciaires motivées par les attaques fort vives de M. Charles Hugo contre la peine de mort. Ce procès, qui eut un immense retentissement, fournit à M. Victor Hugo, qui avait obtenu de plaider lui-même pour son fils devant la cour d'assises, un de ses plus beaux triomphes oratoires. Il se termina par la condamnation à deux mois de prison de l'auteur de l'article; la condamnation à neuf mois de la même peine du gérant de l'*Evénement*, M. Paul Meurice (1851). Suspendu pour un mois, le journal reparut le lendemain sous le titre que nous avons indiqué plus haut. Le coup d'Etat du 2 décembre fit taire brusquement cette voix qui n'avait cessé de défendre la cause de la Révolution. A part certaines exagérations, que les temps où elles se produisirent expliquent suffisamment, l'*Evénement* avait une valeur sérieuse, une importance réelle. Quel que soit le point de vue où l'on se place pour le juger, on ne peut méconnaître qu'il fut la vive expression d'un effort généreux auquel tous ceux qui regardent en avant seront toujours sympathiques.

AVÉNERON s. m. (a-vé-ne-ron — du lat. *avena*, avoine). Bot. Folle avoine. ‖ On dit aussi AVÉRON.

AVENHEIM, village du Bas-Rhin, arrond. de Strasbourg; 500 hab. Célèbre source d'eaux minérales alcalines.

AVÉNIER, IÈRE adj. (a-vé-nié, iè-re — du lat. *avena*, avoine). Hist. nat. Qui se tient, qui se trouve dans les avoines.

AVÉNIÈRE s. f. (a-vé-niè-re — du lat. *avena*, avoine). Agric. Champ semé d'avoine : *Durant quatre mortelles heures, nous n'aperçûmes que des semailles de blé noir, court et pauvre, et d'indigentes* AVÉNIÈRES. (Chateaub.) ‖ On a écrit aussi AVEINIÈRE.

AVENIÈRES (LES), commune du départ. de l'Isère, arrond. de La Tour-du-Pin; pop. aggl. 368 hab. — pop. tot. 4,106 hab. Fabrique de tuiles et de briques.

AVÉNIFORME adj. (a-vé-ni-for-me — du lat. *avena*, avoine, et de *forme*). Qui a la forme, la grosseur d'un grain d'avoine.

AVENING, paroisse et village d'Angleterre, comté de Glocester, à 50 kilom. N.-O. de Tetbury; 2,500 hab.

AVENIO, nom latin de la ville d'Avignon.

AVENIR v. n. ou intr. (a-ve-nir — rad. *venir*. N'est usité qu'aux troisièmes personnes : *Il avient, ils aviennent; il avenait, ils avenaient; il avint, ils avinrent; il aviendra, ils aviendront; il aviendrait, ils aviendraient; qu'il avienne, qu'ils aviennent; qu'il avint, qu'ils avinssent; avenant; avenu*). Echoir, arriver, être réalisé : *On ne peut pas prévoir tous les cas qui* AVIENDRONT. (Acad.) *Je veux pousser cette affaire, quoi qu'il en puisse* AVENIR. (Trév.) *Présupposant pour certains tous les accidents qui sont douteux, ils règlent leurs délibérations comme s'ils devaient* AVENIR. (J.-L. Balz.) *Il* EST AVENU *souvent qu'au lieu de dire simplement : Votre livre est mauvais; on lui a dit simplement : Pourquoi avez-vous fait ce livre?* (V. Hugo.)

Il *avint* qu'au hibou Dieu donna géniture.
LA FONTAINE.

Même dispute *avint* entre deux voyageurs.
LA FONTAINE.

Qui souhaite la mort craint peu, quoi qu'il *avienne*.
ROTROU.

. . . Quelque malheur qu'il en puisse *avenir*,
Ce n'est que par ma mort qu'on la peut obtenir.
RACINE.

‖ *Avenir* est peu usité. On dit plutôt ADVENIR.

AVENIR s. m. (a-ve-nir — infinitif du v. *avenir*, pris substantiv.). Le temps futur, ce qui doit arriver : *Songer à l'*AVENIR. *Prédire l'*AVENIR. *Rien de plus incertain que l'*AVENIR. *On demandait à madame de Rochefort si elle aurait envie de connaître l'*AVENIR : « *Non, dit-elle, il ressemble trop au passé.* » *Dieu voit tout; l'*AVENIR *lui est présent, est présent devant lui.* (Acad.) *Qui veut bien juger l'*AVENIR *doit consulter les temps passés.* (Boss.) *Ne pensez point à l'*AVENIR, *laissez-le à Dieu, qui y pense pour vous.* (Boss.) *Ce qui s'est passé nous assure de l'*AVENIR. (Boss.) *L'*AVENIR *n'est pas en vos mains; un nuage épais le couvre à vos yeux et vous en ôte la connaissance.* (Boss.) *Le passé est un abîme qui engloutit toutes choses, et l'*AVENIR *est un autre abîme impénétrable.* (Nicole.) *Le passé et le présent sont nos moyens; le seul* AVENIR *est notre fin.* (Pasc.) *Nous anticipons l'*AVENIR *comme trop lent, et comme pour le hâter, et nous rappelons le passé pour l'arrêter comme trop prompt.* (Pasc.) *La curiosité insatiable de connaître l'*AVENIR *a fait inventer une infinité de divinations chimériques.* (Bayle.) *Ne compte jamais, mon fils, sur le présent, mais soutiens-toi dans le sentier dur et âpre de la vertu par la vue de l'*AVENIR. (Fén.) *On peut réparer le passé par l'*AVENIR. (Fén.) *Le présent est pour les riches, et l'*AVENIR *pour les vertueux.* (La Bruy.) *Chacun admire le passé, regrette le présent et tremble pour l'*AVENIR. (Fléch.) *Il se fortifia contre la crainte de l'*AVENIR *par de longues et sérieuses réflexions.* (Fléch.) *Il y a de certains* AVENIRS *obscurs qui s'éclaircissent quelquefois tout d'un coup.* (Mme de Sév.) *Je pardonne au passé en faveur de l'*AVENIR, *puisqu'il est éclairé par l'espérance.* (Mme de Sév.) *Je suis si accoutumée à me voir confondue sur la plus grande partie de mes désirs, que je ne parle de l'*AVENIR *qu'en tâtonnant.* (Mme de Sév.) *On ne peut s'empêcher de se rendre l'*AVENIR *présent.* (Mme de Grignan.) *Le présent est toujours gros de l'*AVENIR. (Leibnitz.) *Le grand leurre des hommes est l'*AVENIR. (Fonten.) *L'ambition, en portant nos yeux sur l'*AVENIR, *nous empêche de jouir du présent.* (Brueys.) *Il pourvoit au présent en ce qui dépend de lui, et laisse le soin de l'*AVENIR *à la Providence.* (J.-J. Rouss.) *Quelle manie, dans un être si passager que l'homme, de regarder au loin dans un* AVENIR *qui vient si rarement!* (J.-J. Rouss.) *Nous ne pouvons nous dire vraiment heureux que lorsque le passé, le présent et l'*AVENIR *concourent ensemble à notre bonheur.* (B. de St-P.) *L'océan de l'*AVENIR *n'a point de rivage.* (B. de St-P.) *Ne vous embarrassez pas de l'*AVENIR, *il ne vous appartient pas.* (Bridaine.) *L'*AVENIR *est dans le sein de Dieu.* (Napol. Ier) *L'imagination est amie de l'*AVENIR. (Rivarol.) *Il faut faire ce qui est juste et noble, sans s'embarrasser de l'*AVENIR. (J. de Maistre.) *Le point capital pour vous, c'est de vous précautionner contre l'*AVENIR. (Frayss.) *Le passé est soldé, le présent vous échappe; songez à l'*AVENIR. (Lévis.) *Bodin entrevoyait la philosophie de l'histoire quand il pensait que le spectacle et l'étude du passé pouvaient enseigner l'*AVENIR. (Lermin.) *La vie est une aspiration vers l'*AVENIR. (P. Leroux.) *L'*AVENIR *a peu de confidents.* (Vinet.) *Le passé se revêt naturellement de formes embellies ou adoucies dans le cerveau des jeunes gens, maîtres présomptueux de l'*AVENIR. (G. Sand.) *L'*AVENIR *appartient toujours au bon droit et aux saintes causes.* (Baron de Bazancourt.)

On peut voir l'*avenir* dans les choses passées.
ROTROU.

Le passé me tourmente, et je crains l'*avenir*.
CORNEILLE.

L'*avenir* l'inquiète et le présent le frappe.
RACINE.

Médite le présent, plonge dans l'*avenir*.
DELILLE.

Vers l'obscur *avenir* l'âme prend son essor.
DELILLE.

Redoutable *avenir*, tu glaces mon courage.
DUCIS.

Il est des jours heureux cachés dans l'*avenir*.
ANCELOT.

On lit dans l'*avenir* par le moyen des rêves.
ETIENNE.

Vers l'obscur *avenir* l'âme prend son essor.
C. DELAVIGNE.

Quand le présent s'en va, ménageons l'*avenir*.
C. DELAVIGNE.

Je lis dans l'*avenir* la raison du présent.
LAMARTINE.

Il n'appartient qu'à Dieu de savoir l'*avenir*;
Commençons toujours bien, et laissons-le finir.
SCUDÉRY.

. A quoi bon charger votre vie
Des soins d'un *avenir* qui n'est point fait pour vous?
LA FONTAINE.

L'*avenir* m'est chose inconnue,
Et je n'en parle qu'à tâtons.
LA FONTAINE.

Mon cœur se gardait bien d'aller dans l'*avenir*
Chercher ce qui pouvait un jour nous désunir.
RACINE.

Ma foi! sur l'*avenir* bien fou qui se fiera;
Tel qui rit vendredi dimanche pleurera.
RACINE.

Le passé n'est pour nous qu'un triste souvenir;
Le présent est affreux, s'il n'est pas d'*avenir*.
VOLTAIRE.

On ne doute de rien dans le cours des beaux jours,
On croit que l'*avenir* y répondra toujours.
LA CHAUSSÉE.

Le bonheur nous séduit, le malheur nous accable;
Mais nul ne peut percer la nuit de l'*avenir*.
LA HARPE.

Tous les deux en silence, immobiles tous deux,
Plongent d'un œil tremblant dans l'*avenir* douteux.
DELILLE.

Il est de ces instants où l'âme anéantie
D'un sinistre *avenir* paraît être avertie.
A. CHÉNIER.

Attachons au passé quelques doux souvenirs,
Le travail au présent, l'espoir à l'*avenir*.
FRANÇOIS (de Neufchâteau.)

Mon âme suspendue aux bords de l'*avenir*,
Distingue mieux le son qui part d'un autre monde.
LAMARTINE.

Heureux qui croit à l'*avenir!*
Heureux qui garde l'espérance
Tout en gardant le souvenir!
H. DE LA MADELÈNE.

Aux champs de l'*avenir* combien de fois mon âme,
S'élançant jusqu'au ciel sur des ailes de flamme,
A-t-elle devancé la mort! LAMARTINE.

D'un vol épouvanté, dans le sombre *avenir*
Mon âme avec effroi se plonge,
Et je me dis : ce n'est qu'un songe
Que le bonheur qui doit finir. LAMARTINE.

L'homme sait bien, ô notre père,
Que tout ce qui pense, aime, espère,
Vivra dans l'*avenir* prospère
Près de toi, qui souffres en nous.
MAX. DU CAMP.

— Position sociale, état de fortune ou de considération auquel on est destiné. Se dit des peuples et des individus : *Assurer son* AVENIR, *l'*AVENIR *de ses enfants. Ce jeune homme, cet artiste a un bel* AVENIR, *a de l'*AVENIR. *C'est un homme sans* AVENIR. *Cet établissement, cette entreprise a de l'*AVENIR, *beaucoup d'*AVENIR. *L'*AVENIR *des enfants est l'ouvrage des mères.* (Napol. Ier.) *Il y a un* AVENIR *dans toute occupation, et c'est d'un* AVENIR *qu'un homme a sans cesse besoin.* (Mme de Staël.) *Que le passé d'un homme est étroit et court; à côté du vaste présent des peuples et de leur* AVENIR *immense!* (Chateaub.) *N'ayant plus d'*AVENIR, *je n'ai plus de songes.* (Chateaub.) *Il vaut mieux avoir de l'*AVENIR *que du passé.* (V. Cousin.) *Quand les peuples ont de l'*AVENIR, *à chaque pas qu'ils font vers cet* AVENIR, *ils jettent sur la route une pièce du bagage de leur ancien régime.* (St.-Marc Gir.) *A Rome, il n'y a d'*AVENIR *que pour les célibataires.* (Ed. About.) *On l'a arraché à ses occupations, on a détruit son* AVENIR. (Scribe.) *L'*AVENIR *des enfants est en grande partie dans les parents; il y a un héritage encore plus important que celui de leur bien, c'est celui de leurs qualités.* (Mignet.) *Vous voulez vous arranger un* AVENIR *à perte de vue : cela n'est pas raisonnable.* (Th. Leclercq.)

Mon *avenir* sombre et funeste
Ne m'offre que des jours mauvais. V. HUGO.

Quelque legs opulent, splendide souvenir,
Vous ferait à jamais un tranquille *avenir*.
E. AUGIER.

‖ Les destinées futures de l'humanité, le progrès : AVENIR! AVENIR! *cueillez des palmes, préparez des cantiques pour célébrer sa venue; déjà les petits enfants sourient dans leur berceau, car ils l'ont aperçu dans leurs songes prophétiques.* (Lamenn.) *Entends-tu, frère, les vieux martyrs qui, d'en haut, nous appellent? Couronnés de splendeurs, ils s'en vont, messagers divins, de sphère en sphère, chantant le cantique de l'*AVENIR. (Lamenn.) *Il y avait en 1792, dans toute l'Europe, un mirage général à l'horizon de l'*AVENIR, *et, soit que les petits y vissent leur salut, soit que les grands y vissent un abîme, tout se précipitait aux nouveautés.* (Lamart.) *Nous avons vu s'agiter les peuples, crouler les trônes, surgir les républiques, bouillonner les factions, et l'esprit des sociétés désorientées chercher à tâtons la route vers l'*AVENIR. (Lamart.) *Robert Peel n'étonnait personne lorsque, du haut de la tribune anglaise, il proclamait que l'*AVENIR *appartenait au peuple qui saurait produire le plus de fer et le plus de houille.* (Edm. Texier.)

Vous qui de l'*avenir* creusez les vastes champs,
Et semez du progrès la semence céleste,
Si plus d'un épi meurt sous le pied des méchants,
De l'incrédulité si le souffle est funeste,
Sachez d'un dur labeur vaincre les longs ennuis.
LACHAMBAUDIE.

— Par ext. Postérité : *C'est l'*AVENIR *qui nous jugera. Je dirai presque que l'*AVENIR *n'importe pas à l'honnête homme pour se dévouer aux belles et bonnes choses.* (Renan.)

Sur toi tout l'*avenir* va porter ses regards.
VOLTAIRE.

Et que sur mon tombeau ce grand titre gravé,
Montre à tout l'*avenir* que je l'ai conservé.
CORNEILLE.

. Qu'à tout l'*avenir*
Un silence éternel cache ce souvenir. RACINE.

. L'*avenir* sévère, inexorable,
Juge à son tour des rois les arrêts absolus.
ALEX. SOUMET.

Malgré les longs forfaits, la tombe est un refuge
Qui n'admet contre lui que l'*avenir* pour juge.
LUC. ARNAULT.

— Relig. *Eternel avenir*, ou simplement *avenir*, Eternité : *C'est la pensée de l'*AVENIR *qui le jette dans un saisissement d'horreur et de désespoir.* (Mass.) *Qu'est-ce que la vie et ses prospérités, aux yeux de l'homme tout occupé de son éternel* AVENIR? (Marmontel.)

Je me flatte en mourant qu'un Dieu plus équitable
Réserve un *avenir* pour les cœurs innocents.
VOLTAIRE.

— *A l'avenir*, loc. adv. Désormais, dorénavant : *Ne faites plus cela* À L'AVENIR. À L'AVENIR, *soyez plus circonspect.* À L'AVENIR, *les séances auront lieu tel jour.* (Acad.) *De sorte qu'on est toujours en état de vivre* À L'AVENIR, *et jamais de vivre maintenant.* (Pasc.)

— **Antonymes.** Passé, présent.

— **Epithètes.** Ignoré, inconnu, incertain, obscur, caché, voilé, secret, douteux, ténébreux, mystérieux, invisible, impénétrable, assombri, sombre, inquiétant, triste, funeste, sinistre, cruel, affreux, horrible, fâcheux, désespérant, douloureux, terrible, épouvantable, effroyable, effrayant, redoutable, immense, profond, éloigné, long, lent, reculé, tranquille, doux, calme, paisible, serein, rasséréné, rassurant, gai, joyeux, riant, charmant, consolant, bel, magnifique, brillant, superbe, certain, assuré.

AVENIR s. m. (a-ve-nir — rad. *venir*). Prat. Acte d'avoué à avoué, sommant la partie adverse de comparaître à l'audience du jour déterminé par l'acte : *Signifier un* AVENIR.

Avenir (L'), journal célèbre qui parut du 17 octobre 1830 au 15 novembre 1831. Les événements de juillet avaient créé une situation très-pénible et très-difficile à l'Eglise et au clergé catholiques. L'opinion leur adressait alors, avec plus ou moins de fondement, presque autant de reproches qu'au gouvernement que le peuple venait de renverser. Les antipathies des masses et les soupçons du pouvoir avaient le même degré d'intensité. De là des violences populaires qui s'attaquaient tant aux personnes qu'aux choses, et des rigueurs politiques et administratives qui s'accordaient assez mal avec les principes de liberté, au nom desquels la dernière révolution s'était faite. Un état de choses présentant aussi peu de dignité et de sécurité était assurément de nature à inspirer de vives inquiétudes aux esprits religieux, qui s'étaient tenus à l'écart des luttes politiques. Quelques jeunes écrivains, laïques et prêtres, qui devaient à leur âge et à un heureux concours de circonstances le précieux avantage de n'avoir point encore été mêlés à ces chocs de partis et d'intérêts qui venaient de provoquer une nouvelle révolution, se crurent de taille à conjurer les périls dont, à leurs yeux, l'Eglise et la religion étaient menacées. A une foi religieuse ardente et éclairée ces jeunes gens joignaient un intelligent et sincère amour de la liberté. La croyance à l'incompatibilité de la religion et de la liberté répugnait également à leur cœur et à leur esprit. Ils étaient convaincus que tous les maux de l'Eglise tenaient à son union avec l'Etat. L'illustre auteur de l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion*, Lamennais, était alors le chef de cette école. Ce fut donc sous ses inspirations et sous sa direction que, moins de trois mois après la Révolution de 1830, les abbés Lacordaire, Gerbet, Salinis, Rohrbacher; MM. de Coux, de Montalembert, Harel du Tancrel et le réfugié belge Bartels fondaient l'*Avenir*, en prenant pour épigraphe ces deux mots profonds et éloquents : *Dieu et Liberté.*

Le premier numéro parut le 17 octobre 1830. Ces hommes, que le pouvoir devait bientôt traiter en ennemis, faire attaquer par ses journaux et livrer à plusieurs reprises aux tribunaux, commencèrent par adhérer sans réserve au nouveau régime et lui promettre leur concours pour le rétablissement de l'ordre. La valeur de cette adhésion était, il est vrai, fort amoindrie par l'appréciation que le nouveau journal portait sur les conséquences des derniers événements. Tous les centres particuliers d'influence politique, fondés sur des droits spéciaux et des intérêts distincts, étaient dissous; aussi, le seul gouvernement possible était et ne pouvait être que la république, le nom et les formes donnés au nouveau régime n'en changeraient pas la nature. En présence d'un pouvoir qui visait à reconstituer dans son intégrité l'édifice monarchique créé par la charte de 1814, et à en écarter autant que possible l'esprit de nouveauté, les hommes de l'*Avenir* émettaient des critiques et suggéraient des modifications dans les diverses parties de l'organisme politique et administratif, que, très à tort assurément, les hommes publics d'alors considéraient comme des conseils perfides et des excitations anarchiques. L'expérience seule devait les faire revenir sur la sévérité de ces jugements. Alors on ne pouvait, sans scandale, entendre déclarer que l'hérédité de la pairie ne se liait à rien dans nos mœurs et dans notre législation; que de toutes les manières de classer les hommes, le cens était de sa nature la plus mauvaise; que la moyenne propriété était le repaire des ambitions les plus dangereuses; enfin, que le besoin d'ordre n'existait nulle part à un aussi grand degré que parmi les masses, et que si l'on voulait une société paisible et un gouvernement libre, il fallait appeler ces masses au partage du droit électoral, mais sous des formes simples, faciles à saisir et n'exigeant point d'études, c'est-à-dire les admettre à la pratique du suffrage universel. Cette proposition parut extraordinaire à la génération de 1830; on ne croyait pas alors que rien de stable et de régulier pût sortir d'un tel régime électoral. En ce moment, septembre 1865, malgré l'appui que, pendant une période de dix-sept ans, les idées d'ordre et de stabilité politique ont constamment trouvé dans la pratique du suffrage universel, les défiances, les appréhensions sur ce mode de consulter le pays sont loin d'être calmées; la cause est plutôt gagnée dans les faits que dans les esprits. Aussi l'hésitation, la surprise et les répugnances que ressentirent à ce sujet les hommes de 1830 se comprennent-elles sans peine.

L'*Avenir* fit cause commune avec ce qu'on appelait alors le parti du mouvement, pour réclamer la liberté de la presse, l'abolition du droit de timbre sur les journaux et la liberté d'association. A ses yeux, cette dernière liberté était à la fois le seul moyen possible de défense contre l'arbitraire dans un pays où il n'y avait plus que des individus, et la conséquence forcée d'un système d'institutions fondé sur l'élection et la discussion des intérêts communs. Le droit de l'Etat de soumettre les associations à une réglementation rigoureuse n'était pas contesté; mais, en même temps, on se prononçait pour une révision immédiate de la législation sur la matière, qu'on présentait comme une œuvre de défiance conçue dans le but d'obtenir une obéissance passive à toutes les volontés du pouvoir. A défaut du suffrage universel, l'*Avenir* réclamait, avec le parti du mouvement, un système électoral aussi large que possible.

En dehors de cette participation aux questions de politique générale, l'*Avenir* se créa immédiatement un rôle à part dans la presse, en réclamant la liberté de l'enseignement, la décentralisation, et notamment la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Il voyait dans l'Université l'une des plus odieuses inventions du despotisme impérial. Le droit de former à son gré l'intelligence du jeune âge, ses croyances et ses mœurs, et de vendre à quelques-uns l'instruction, qui doit appartenir à tous, n'était pas, disait-il, un des droits que la France dût reconnaître à son gouvernement. Sur cette question, ainsi que sur celle de la décentralisation, l'*Avenir* était d'accord avec la presse légitimiste tout entière. Mais ce qui fit la réputation de ce journal, et ce qui lui a valu une certaine place dans l'histoire, ce fut la lutte qu'il provoqua pour entraîner la société à une séparation de l'Eglise et de l'Etat.

L'Etat, disait-il dès les premiers jours, ne devait plus être pour rien dans le choix des évêques et des curés; au pape seul devait appartenir le droit de déterminer le mode d'élection et de présentation. Continuer à permettre au gouvernement de commander des prières, d'imposer des serments, d'instituer des évêques et des curés, c'était, d'après l'*Avenir*, remettre, pour le malheur de tous, la religion dans la politique et la politique dans la religion. La relation étroite qui existe entre l'indépendance du clergé et la renonciation au salaire qu'il reçoit de l'Etat, était démontrée avec une vigueur de langage qui depuis n'a jamais été atteinte. « Une religion, disait M. Lacordaire, payée par un peuple qui n'ose pas lui confier ses enfants, qui ne lui permet pas même d'élever ses propres fidèles, est la religion la plus méprisée qui ait jamais parlé de Dieu aux hommes. » A propos des prières qu'en certaines circonstances l'administration croyait devoir exiger, Lamennais disait : « Ils exigent de vous des prières dont votre conscience n'est pas juge; ils l'exigent en invoquant une raison, c'est que vous êtes des *payés;* ils n'ont pas besoin d'être justes et n'ont pas de comptes à vous rendre; vous êtes payés. » En une circonstance où un préfet avait exigé des prières pour un citoyen qui avait refusé les sacrements, le même écrivain disait : « Hommes de l'Etat, hommes de notre argent, nous vous faisons savoir que tel jour, à telle heure, dans tel endroit, vous vous déshonorerez à la face de votre conscience et de tous. »

« Avec son budget, disait encore Lamennais, l'Etat peut vous contraindre à prier pour tous ses sujets sans distinction. Vous n'êtes plus maîtres de séparer un seul Français de votre communion. Tout Français a droit de vous demander des oraisons pendant sa vie et des psaumes sur son cercueil, sa quittance de contribution à la main. Les sacrements n'étant pas plus inviolables, ils viendront aussi chercher la bénédiction nuptiale comme un droit acquis par leur qualité de citoyen. Ils arracheront votre Dieu des tabernacles, à l'exemple des parlements. Ne l'ont-ils pas payé? »

Bien qu'ayant été annoncée d'avance et avec un certain éclat, la publication de l'*Avenir* fut une surprise pour le monde religieux. Cette surprise devint encore bien plus grande et se changea même en stupeur, en présence de l'attitude que prenait le nouveau journal. Les organes ordinaires du clergé murmurèrent tout d'abord le mot de schisme; on alla même jusqu'à solliciter des mesures de rigueur auprès de l'ordinaire; M. de Quélen résista à ces obsessions. En présence de ces hostilités, tant sourdes que déclarées, les rédacteurs de l'*Avenir* firent une déclaration de principes dont voici le résumé :

« Catholiques sincères, nous tenons par le fond de nos entrailles à l'unité, qui est le caractère essentiel et indélébile de l'Eglise. Nous tenons à l'antique et sainte hiérarchie qui conserve l'unité de dogme, l'unité de culte et de gouvernement. Nous tenons à ce gouvernement spirituel fondé par Jésus-Christ, et totalement distinct des gouvernements temporels, qui régissent l'ordre politique et civil. Nous sommes soumis au souverain pontife et aux évêques en communion avec le saint-siége. Quant aux opinions gallicanes, nous les repoussons avec dégoût, parce que, opposées à la tradition, réprouvées par l'autorité la plus haute qui existe parmi les chrétiens, elles consacrent l'anarchie dans la société spirituelle et le despotisme dans la société politique; parce que ce sont des opinions également odieuses et basses, qui rendent la conscience même complice de la tyrannie, font de la servitude un devoir et de la force brutale un droit indépendant de la justice. »

Cette réprobation des opinions gallicanes était particulièrement à l'adresse de l'*Ami de la Religion*, qui, non content de présenter les rédacteurs de l'*Avenir* comme de futurs schismatiques, s'était laissé emporter jusqu'à des insinuations déshonorantes pour le caractère de ceux qui étaient prêtres.

Les rédacteurs de l'*Avenir* mirent également l'occasion à profit pour faire plus explicitement leur profession de foi politique, et démontrer qu'ils n'étaient ni carlistes, ni anarchistes. « Nous tenons, disaient-ils, que la justice doit être le fondement du droit; qu'elle seule constitue la légitimité du pouvoir et doit déterminer sa forme et sa transmission par des lois positives. Nous croyons qu'aux époques de révolution, les bons citoyens doivent non-seulement soumission, mais aide et secours à la force prépondérante qui, dans les circonstances extrêmes, garantit la sécurité des personnes et des propriétés, et se présente comme protectrice des droits acquis à tous et des libertés communes. D'après ces principes, nous reconnaissons le gouvernement actuel; mais nous lui demandons l'exécution loyale et complète de la charte. Nous demandons la résiliation du concordat, parce que, de même qu'il ne doit rien y avoir de religieux dans la politique, il ne doit point y avoir de politique dans la religion... Nous voulons la liberté des associations, parce que, dans une société où il n'y a plus de classes et de corporations, et où il ne reste que des individus, l'arbitraire peut les atteindre tour à tour ou tous à la fois, avec une facilité qui pourrait amener la destruction complète de tous les droits, le pouvoir même le plus modéré ayant toujours une tendance à l'envahissement... Nous voulons la liberté d'association, parce que, à une époque où les gouvernements doivent suivre l'opinion publique, il faut nécessairement que l'opinion publique ait, en dehors d'eux, des moyens de se former et de se manifester avec un caractère de puissance qui ne permette en aucun cas de la mépriser ou de la méconnaître... Nous voulons un système d'élection pénétrant dans les masses, parce que, nulle part, le besoin d'ordre n'est aussi fort... Nous ne voulons plus de centralisation, parce que tout intérêt circonscrit a droit de s'administrer lui-même, et que l'Etat n'a pas plus le droit de surveiller les affaires des départements et des communes que celles de la famille... Nous voulons la liberté de l'enseignement, parce que c'est une des promesses de la charte... Nous voulons cette liberté, parce que nous voulons le règne de la pensée sur la force; parce que le genre humain demande, comme l'Eglise catholique, que le glaive matériel soit soumis au glaive spirituel; parce que nous ne concevons pas que des régiments de cavalerie aient un droit naturel à gouverner les hommes, ni que la pensée d'un seul ait droit à l'empire sur la pensée de tous... »

Un tel programme ne fit qu'accroître les alarmes des gallicans, qui, plus encore que les ultramontains, tiennent à l'alliance de l'Eglise avec l'Etat. Ils ne disconvenaient pas que le traitement du clergé était le titre même de l'attache du pouvoir civil; mais ils préféraient cette servitude à celle d'être, pour nous servir de leurs propres expressions, les mendiants des fidèles et des paroissiens. En vain leur citait-on l'exemple de l'Irlande et de l'Amérique du Nord, où l'existence du clergé, ses rapports avec les fidèles, ont tout autant de dignité que d'indépendance, ils ne voulaient pas faire cette épreuve. « Nous n'avons pas assez de foi, disaient en chœur leurs journaux, pour vivre de charité. Pas une église, pas un palais épiscopal, pas un séminaire n'est à nous, tout cela est à l'Etat ou aux communes; nous serons libres, il est vrai; mais comme le prolétaire que rien ne peut atteindre, parce qu'il n'a rien. « Eh bien, répondait M. Lacordaire, vous serez comme le prolétaire, avec Dieu de plus pour patrimoine, avec l'espérance qui ne trompe pas, avec des millions d'âmes qui vous aiment. Votre maître n'en avait pas tant, et il a vécu. Ne pouvez-vous pas conquérir une seconde fois le monde? et si vous ne le pouvez pas, pourquoi voulez-vous que le monde entretienne à grands frais une ombre décédée? »

Les journaux que la séparation de l'Eglise et de l'Etat ne scandalisait pas, y voyaient une irréalisable chimère. Comment, disaient-ils, décider, par exemple, l'archevêque de Paris à renoncer à ses 100,000 fr. de traitement, à ses deux palais? Les habitudes sont prises; nos prélats français ne sauraient, du jour au lendemain, renoncer à leurs carrosses, à leurs gens, à leur cuisine, à leurs canapés soyeux. C'était folie que de leur proposer de résigner tout cela pour se modeler sur le régime ecclésiastique des Etats-Unis, où chaque fidèle compte avec son curé, le curé avec l'évêque, et l'évêque avec les besoins de tous. Le maintien du traitement, disait le *Constitutionnel*, dans les naseaux duquel la coutume et le préjugé ont passé un anneau, le maintien du traitement est nécessaire, parce que beaucoup de gens n'entrent dans les ordres que pour avoir une existence honorable. L'organe avoué du gallicanisme, l'*Ami de la Religion*, se faisait le champion du concordat et des lois organiques, sous prétexte qu'avec le système de la séparation, il n'y aurait plus moyen d'opposer des obstacles au mariage des prêtres, ni même à la témérité de ceux qui, après s'être mariés, prétendraient encore exercer leur ministère. Ces scandales, disait-

il, se multiplieraient à l'infini ; l'autorité ecclésiastique, abandonnée à elle-même, serait sans force pour les réprimer. L' *venir* considérait ce langage comme une calomnie pour le clergé, et voici comment il y répondait : « S'il était vrai que l'Eglise de France, sans le secours de l'évêque extérieur, fût à la veille de sa ruine; s'il était vrai que cette Eglise fût tombée aussi bas que vous la placez, nous demanderions encore à la loi civile la liberté du mariage des prêtres, afin de n'avoir plus pour frères que des hommes dignes de l'être, afin que le sanctuaire ne présentât plus le spectacle d'une milice retenue par la violence dans une infernale pureté. » Ce n'était pas seulement par la voie des journaux que les adversaires ecclésiastiques de l'*Avenir* combattaient ces doctrines; un vaste système de correspondances privées avait encore été imaginé pour en prémunir autant que possible le clergé inférieur.

A côté de ces attaques vinrent se placer de nombreuses adhésions, qui témoignent de quelles idées le jeune clergé était alors animé. L'abbé Doney, alors vicaire général de Besançon, aujourd'hui évêque de Montauban, écrivait, moins de huit jours après la publication du premier numéro : « Vous avez exprimé les vrais sentiments du clergé. » « La séparation, disait un ecclésiastique du diocèse de Sens, est le vœu de tout le clergé du diocèse, à l'exception d'un petit nombre d'esclaves. » A Orléans, un chanoine ne s'effrayait pas du mot schisme : « Oui, s'écriait-il, vous préparez un schisme, mais avec le budget de l'Etat; ce schisme généreux est nécessaire au salut de l'Eglise; c'est par ce schisme que le clergé reprendra cette dignité et cette puissance morale qu'il a perdue sous l'accablante protection du gouvernement. » Un érudit découvrait, dans le discours prononcé par Fénelon à l'occasion du sacre de l'électeur de Cologne, des arguments en faveur de cette séparation. « Que l'Etat garde son argent, disait une lettre écrite collectivement par un certain nombre de curés et desservants du Midi ; nous le désirons, nous le voulons; qu'il reprenne, si bon lui semble, les maisons qu'il nous prête. Nous serons affranchis de la suzeraineté d'un maire, des menaces ironiques d'un préfet, et la liberté, de mieux en mieux comprise, mettra hommes et choses à leur place respective. » « Nous attendons avec impatience, écrivait un autre groupe d'ecclésiastiques, que nos supérieurs légitimes nous donnent le signal par leur exemple. » Cette invitation de renoncer à son traitement n'eut, il faut le dire, aucun effet sur l'épiscopat.

Les adhésions aux idées libérales, les déclarations d'indifférence pour le sort de la dynastie déchue, ne firent pas non plus défaut. « Je crois, disait une de ces lettres, à la raison des siècles, au progrès et à la loi du développement. Je crois à la nécessité d'une alliance entre le catholicisme et le libéralisme. Cette alliance me paraît le seul moyen de détruire la haine profonde qui égare les âmes les plus éclairées, et que partagent plus ou moins les masses, trop disposées en général à confondre l'œuvre de Dieu avec celle de quelques hommes. » A ce sujet, l'*Avenir* avait déjà reconnu que le droit divin n'excluait pas la souveraineté du peuple, et que, si cette dernière doctrine avait fait du mal, c'était en grande partie la faute du clergé catholique. Il avait également pris à tâche de séparer la cause du catholicisme de celle de la légitimité. « Nous déclarons hautement, écrivaient un assez grand nombre de curés bretons, vouloir tout ce que vous voulez, et de la manière dont vous le voulez. L'idée de révolution ne nous vient qu'avec les drapeaux qui l'annoncent. Les changements de gouvernement ne nous touchent que fort peu. » « Pas de pape civil, écrivait-on de la même province. Gouverne qui voudra, pourvu qu'on n'opprime pas le culte. » La *Gazette de France* fut tellement émue par ces manifestations, qu'elle se déclara prête à accepter une religion sans superstition et sans fanatisme.

La révolution de Juillet avait, avons-nous dit, créé une situation assez difficile au clergé. Les empiétements commis sous la Restauration rencontraient alors leur inévitable châtiment. M. de Broglie, ministre des cultes, exigeait l'observation rigoureuse des ordonnances de 1828, notamment de celles qui étaient relatives au régime des séminaires. Ce ministre, qui pensait que l'enseignement des séminaires ne devait pas se borner à la science du dogme, à la connaissance de la liturgie et aux cérémonies de l'Eglise, qu'il fallait encore former les aspirants au sacerdoce pour les temps où ils vivent, invitait les évêques à remplacer ceux des professeurs de ces établissements qui ne remplissaient pas ces conditions. L'ordonnance du 25 décembre 1830 prenait des précautions pour que les chaires des facultés de théologie, les siéges épiscopaux, les chapitres, les cures des chefs-lieux de département, d'arrondissement et de canton fussent occupés par des ecclésiastiques donnant à la fois des garanties de lumière et de modération. Ces mesures ne furent pas du goût de l'*Avenir*, qui les présenta comme ayant pour but de former un clergé docile à toutes les volontés du pouvoir, de dévaster l'épiscopat, de préparer l'oppression du clergé de second ordre par un clergé supérieur choisi par des ministres qui pourraient être protestants, juifs ou athées. Un épiscopat sorti de la main de pareils ministres était, disait Lamennais, un épiscopat jugé : « Qu'il le veuille ou non, cet épiscopat sera traître à la religion, et sera parricide. Ces nouveaux évêques plieront le clergé à une soumission tremblante devant les caprices les plus insensés d'un ministre ou d'un préfet. » L'*Avenir* avait un peu plus raison dans ses critiques d'une circulaire préfectorale, qui faisait de la loi la divinité politique des peuples, et lui attribuait un pouvoir s'étendant sur tout et partout, ainsi que dans ses appréciations d'un ordre donné par un procureur général pour enlever et brûler les croix placées dans les salles d'audience. Les messes et mandements commandés à l'occasion de la fête du roi excitaient à assez juste titre son indignation : « Il viendra un temps, disait-il, où l'on rougira d'assister à une messe célébrée par ordre, les incrédules pour ne pas faire une lâcheté, les croyants pour honorer leur foi ! »

A plusieurs reprises, des efforts furent faits pour entraîner l'*Avenir* dans le parti légitimiste; il y résista constamment, et la manifestation qui eut lieu, le 14 février 1831, dans l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, ne fut nulle part aussi sévèrement réprouvée que dans ses colonnes. Il la qualifia de trahison contre les hommes et contre Dieu, en traita les auteurs de sacriléges conspirateurs, et les accabla de la plus vive indignation. « Catholiques, disait à ce sujet Lamennais, songez à vos descendants; ils ne vous demanderont pas compte de la monarchie, mais de la religion, que notre devoir est de leur transmettre pure comme vous l'avez reçue. Il y a quelque chose de plus grand que la royauté, c'est la foi. Il y a quelque chose de plus grand qu'un Bourbon, c'est Dieu. Rompez donc, rompez pour toujours avec des hommes dont l'incorrigible aveuglement met en péril cette religion sainte, qui sacrifient leur Dieu à leur roi, et qui, s'ils prévalaient, dégraderaient vos autels jusqu'à n'être plus qu'un trône. »

Les rédacteurs de l'*Avenir*, conséquents avec leurs principes, se montrèrent, dans certaines circonstances, tout autant hommes d'action qu'écrivains. A l'occasion de ces émeutes continuelles au milieu desquelles se passèrent les derniers mois de 1830, quelques journaux du gouvernement, trompés sans doute par leurs partisans, prétendirent qu'au milieu des personnes excitant au désordre, la police avait arrêté des ecclésiastiques. L'*Avenir* mit immédiatement le préfet de police en demeure de livrer ces ecclésiastiques aux tribunaux. Le fait était faux. — Dans les grandes villes, et sur un grand nombre de points du territoire, l'exercice du culte était fort entravé. Afin de porter remède à ce mal, les rédacteurs de l'*Avenir*, de concert avec quelques amis, constituèrent l'agence générale pour la défense de la *liberté religieuse*. Sous ses auspices se formèrent, dans un grand nombre de chefs-lieux d'arrondissement, des associations ayant pour but de déférer aux tribunaux ordinaires et administratifs tous les actes publics et privés commis contre la liberté du ministère ecclésiastique. Ces associations eurent pour adversaires le gouvernement et le journal du clergé gallican, l'*Ami de la Religion*. M. Barthe, qui était alors ministre des cultes, les qualifia, dans une circulaire aux évêques, de repaires de carlistes. Presque partout, la seule invitation des évêques suffit à en amener la dissolution.

A Paris, l'agence générale se fondant sur la charte pour conclure à l'abrogation du décret impérial qui soumettait l'ouverture des écoles publiques à l'autorisation préalable du gouvernement, ouvrit de son chef une école rue des Beaux-Arts. Le gouvernement la fit immédiatement fermer. Les trois instituteurs, qui étaient MM. Lacordaire, de Coux et de Montalembert, furent traduits devant les tribunaux. Le père de M. de Montalembert étant venu à mourir pendant le cours de la procédure, ce fut la cour des pairs qui, par suite, se trouva juge de cette affaire. Les trois prévenus furent condamnés à 50 fr. d'amende. Les deux procès que l'*Avenir* eut à subir devant le jury eurent encore une issue plus heureuse : Lamennais et Lacordaire y furent acquittés. En province, les agences en correspondance avec l'agence centrale ouvrirent également des écoles sans solliciter l'autorisation gouvernementale. La fermeture ne put, dans certaines localités, être aussi immédiate qu'à Paris, les instituteurs de ces écoles libres ayant pris soin de les tenir dans des maisons complétement dépourvues de portes et de fenêtres, ce qui arrêtait pendant quelque temps l'apposition des scellés. Partout les frais des procès, auxquels donnèrent lieu ces actes, furent couverts par des milliers de souscripteurs, parmi lesquels on vit figurer des membres du haut clergé et même un évêque. L'*Avenir* était néanmoins en défaveur auprès du haut clergé, qui alors professait presque unanimement les doctrines gallicanes. Cependant ce journal était encore une puissance avec laquelle, en certaines circonstances, il fallait compter. Le gouvernement devait en faire l'épreuve. Le siége épiscopal de Beauvais étant devenu vacant, une ordonnance royale y avait nommé M. l'abbé Guillon. L'*Avenir*, qui reprochait à cet ecclésiastique d'avoir *osé* administrer les sacrements à l'ancien évêque de Blois, le comte Grégoire, provoqua parmi le clergé du diocèse de Beauvais une manifestation devant laquelle le gouvernement fut obligé de reculer.

En sa qualité de champion de la liberté d'enseignement, l'*Avenir* ne surveillait pas avec moins de sollicitude les actes du ministre de l'instruction publique. Il poursuivit de ses railleries le projet sur l'instruction primaire présenté dans la première session de 1831. « Nous avons, disait-il, la liberté de l'enseignement primaire, comme nous aurions la liberté de la presse si les journalistes devaient, avant d'écrire, obtenir un certificat de la police générale. Un bon projet sur l'instruction primaire devrait être conçu en deux articles. Article premier : Tout Français est libre d'avoir des écoles, à la seule condition d'avoir des élèves. — Article second : Les pères de familles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'aviser à l'exécution de la présente loi. »

En appréciant l'*Avenir* à distance, d'après le nom de ses principaux rédacteurs et le bruit causé par les questions qu'il souleva, on est assez disposé à croire que ce fut là un journal spécial, ou tout au moins qu'il ne fut pas plus politique que ne l'est aujourd'hui telle ou telle feuille religieuse. Il n'en est rien. L'*Avenir* fut tout autant un journal politique que n'importe quel autre de son temps. Il était sans doute médiocrement satisfait des résultats de la révolution de 1830 ; il ne voyait aucun avantage bien sérieux au remplacement des gentilshommes campagnards qui avaient rempli les chambres de la Restauration par les légistes, les industriels et les commerçants, auxquels les élections, faites à la suite de la révolution de Juillet, avaient ouvert la porte du palais Bourbon ; à la place d'une loi électorale dont les combinaisons fiscales assuraient la prépondérance aux électeurs patentés sur les électeurs propriétaires fonciers, il eût préféré que le gouvernement, écartant toute défiance, prît son assiette au centre même de la nation ; mais, néanmoins, il était disposé à faire cause commune avec la représentation issue de ce régime électoral, toutes les fois qu'il s'agirait de développer les libertés promises par la charte ou de s'opposer aux envahissements de l'anarchie. Lors du renouvellement de la Chambre, au lieu d'imiter l'abstention recommandée par les journaux légitimistes, il s'unit avec le *Correspondant* pour conseiller à tous les électeurs de prendre part aux élections. Les raisons par lesquelles il combattait les velléités abstentionnistes de quelques-uns de ses amis, n'ont rien perdu à l'avénement du suffrage universel. « Nous vivons, disait-il, dans une vaste démocratie dont le président héréditaire a titre de roi; dans une démocratie, chaque homme pouvant participer, à un degré quelconque, au gouvernement, supporte dans la même proportion la responsabilité qui pèse sur le souverain dans une monarchie. La liberté qu'on a, dit-on, de renoncer à ses droits, est une vaine excuse. On n'est pas libre de le faire; des droits ne sont pas des priviléges. »

L'*Avenir* s'intéressait très-vivement aux luttes que soutenaient alors la Pologne et la Belgique pour conquérir leur liberté et leur indépendance. Le soulèvement de l'Irlande, dans ce but, lui eût paru assez légitime. Dans ces pays, comme en France, il associait le succès de la cause catholique au succès des libertés publiques. Mais, pour l'Espagne et l'Italie, cette nécessité d'une alliance entre la liberté et le catholicisme ne lui paraissait pas aussi indispensable. La raison qu'il en donnait est assez singulière : c'est qu'en Espagne et en Italie l'Eglise avait encore de grands biens, et que la liberté politique devait fatalement amener les gouvernements à mettre la main sur ces biens. Dans son système, une nation chez laquelle l'existence du catholicisme était assurée, ne devait pas risquer un bien aussi précieux pour la liberté politique. L'Espagne, et surtout l'Italie, n'ont pas suivi ces conseils. Ces deux pays, qui, selon l'*Avenir*, étaient travaillés par le terrible préjugé que la religion catholique est hostile à la liberté, ont fini par lui obéir. Les Procida de l'Italie de 1831, qui, toujours selon l'*Avenir*, se disaient à tort, en passant devant les églises et les couvents · « La moitié de cela suffirait bien, » ne semblent pas devoir s'arrêter à moitié chemin de leur tentation ; ils prendront tout. En Belgique, l'*Avenir* poussa autant qu'il put à l'élection du comte Félix de Mérode comme roi. Lorsque le choix se fut porté sur le roi Léopold, il accepta cette décision de la nation belge d'assez mauvaise grâce. « Mieux vaut, disait-il, donner l'hospitalité aux rois que la recevoir d'eux ; si le prince Léopold est ingrat, la Belgique se souviendra qu'il est étranger. Nous souhaitons qu'elle ne s'en souvienne jamais. » Ce vœu commun de l'*Avenir* et de M. de Montalembert est du petit nombre de ceux qui se sont réalisés.

Quant à la Pologne, l'*Avenir* était complétement saisi de cette fièvre d'intervention dans les affaires de ce pays, à laquelle le gouvernement et les Chambres surent résister. Après le renouvellement de la Chambre, en 1831, ses rédacteurs présentèrent une adresse qui ne le cède en ardeur belliqueuse à aucun des appels que l'on a entendus lors de la résurrection de la question en 1863. « Tant que le sang des Polonais rougira les ondes de la Vistule, tant que leur agonie fatiguera la douleur de l'Europe, vous ne saurez rester sur vos bancs avec le calme qui convient à vos fonctions... La paix avec le remords et l'ignominie n'est pas la paix; elle est plus ruineuse que la guerre la plus sanglante, car elle dévore la dernière et la plus précieuse ressource des peuples, leur *honneur*. »

L'*Avenir*, menacé dès les premiers jours de son existence, n'avait fait, en continuant la lutte, que la rendre plus périlleuse, surtout pour les membres du clergé qui s'étaient plus ou moins ralliés à ses doctrines. Lors de l'élévation du cardinal Mauro Cappellari au pontificat, sous le nom de Grégoire XVI, ses rédacteurs profitèrent de l'occasion pour renouveler leur profession de foi politique et religieuse. En résumé, ils admettaient que l'homme doit prendre pour règle fondamentale de ses jugements, non les opinions individuelles, variables de leur nature et opposées entre elles, mais les croyances générales et perpétuelles de la société humaine, lesquelles présentent, dans leur permanence et leur universalité, le caractère immuable du vrai. Ils reconnaissaient comme légitime la plénitude des pouvoirs que le saint-siége réclame, condamnant tout ce qu'il condamne et approuvant tout ce qu'il approuve, sans ombre de restriction; ils lui soumettaient tous leurs écrits passés et futurs, et repoussaient le gallicanisme, c'est-à-dire l'ordonnance de 1682, qui en est l'expression, comme ayant déjà été annulée et cassée par le saint-siége. Ils affirmaient de nouveau la séparation de l'Eglise et de l'Etat, en contestant aux gouvernements le droit d'exiger non-seulement les déclarations improuvées par le saint-siége, mais encore toute espèce de doctrine; le droit de suspendre, interdire ou permettre les rapports des églises et des évêques avec les églises; ils contestaient également au gouvernement le droit de légiférer sur l'enseignement, et la validité des mariages contractés dans la société civile et politique; ils distinguaient deux ordres, un ordre légitime, invariable et universel, et un ordre légal variable suivant les temps et les lieux, mais auquel il était dû obéissance tant qu'il subsistait. Ils reconnaissaient, comme étant de droit divin, la force prépondérante qui existe dans toute société civile pour ramener à l'ordre et au respect des droits de tous les volontés perverses et perturbatrices. Ils reconnaissaient en même temps aux individus, aux familles et aux peuples des droits divins qui ne sont point une concession des princes, mais qui ont leur source dans quelque chose d'antérieur et de supérieur à tout pouvoir politique. Ils considéraient la liberté comme la conséquence nécessaire de tout régime politique fondé sur la justice et le droit; enfin ils admettaient la légitimité de l'amissibilité du pouvoir dans les cas où la force sociale prépondérante manquait à sa mission de maintenir la justice et le droit.

Pendant les neuf mois qui suivirent cette déclaration, les animosités dont l'*Avenir* et tout ce qui l'approchait étaient le point de mire s'étaient envenimées; sans aucune autre raison qu'une adhésion plus ou moins explicitement exprimée à ses doctrines, des prêtres, aussi recommandables par leur savoir que par la pureté de leurs mœurs, furent enlevés à leurs fonctions, des professeurs de séminaires expulsés de leurs chaires; l'ordination fut refusée à des jeunes gens dont tout le crime était d'avoir lu ce journal, dont aucun évêque n'avait cependant jugé à propos de censurer aucune des doctrines; un seul avait mentionné son improbation dans une conversation confidentielle, mais sans cependant vouloir entrer dans aucune explication.

Les rédacteurs de l'*Avenir* ne virent d'autres moyens de faire cesser cette guerre sourde, que de renouveler leur déclaration de février, et de suspendre leur publication jusqu'à ce que le saint-père eût donné son assentiment à leurs doctrines. « Nous porterons, disaient-ils en terminant, cette déclaration, pieds nus s'il le faut, à la ville des apôtres et aux marches de la confession de saint Pierre, et on verra qui arrêtera sur leur route les pèlerins de Dieu et de la liberté. » On sait comment l'encyclique de 1832 accueillit ces doctrines. L'*Avenir* ne fut pas repris. A l'exception de M. de Lamennais, tous les rédacteurs se soumirent, ainsi du reste qu'ils s'y étaient engagés. Plus tard, cette participation à une publication qui avait, pendant plus d'un an, si fort préoccupé les hommes d'Etat et les hommes d'Eglise, n'empêcha pas deux de ses rédacteurs, MM. Gerbet et Salinis, d'être élevés à l'épiscopat, et M. de Montalembert d'être créé *grand sacristain*.

Nous n'avons pas hésité à donner une certaine étendue à l'analyse de cette feuille, qui a tenu une place si importante dans les événements qui ont marqué les premiers temps de la monarchie de Juillet. Les documents que nous rapportons sont devenus aujourd'hui assez rares. Les journalistes, les polémistes pourront y puiser des arguments à l'occasion. Nous allons maintenant en faire un très-court résumé pour le commun des lecteurs, pour ceux qui, sans approfondir, ne veulent pas rester complétement étrangers aux luttes qui se trouvent mêlées à l'histoire de leur pays.

Le journal l'*Avenir*, fondé, comme nous l'avons dit, par Lamennais, le 17 octobre 1830, pour greffer la religion sur la démocratie et servir d'organe aux intérêts catholiques unis aux intérêts libéraux, avait pour devise : *Dieu et la Liberté;* il demandait la liberté religieuse pleine, universelle, sans distinction comme sans privilége, c'est-à-dire, pour les catholiques, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, ce qui impliquait la suppression

du budget des cultes et l'indépendance du clergé dans l'ordre spirituel; il réclamait en même temps la liberté absolue de la presse, et la liberté complète d'association et d'enseignement. « Votre puissance se perd, et la foi avec elle, disait-il à la papauté. Voulez-vous sauver l'une et l'autre, unissez-les toutes deux à l'humanité telle que l'ont faite dix-huit siècles de christianisme. Rien n'est stationnaire en ce monde; vous avez régné sur les rois, puis les rois vous ont asservi. Séparez-vous des rois, tendez la main aux peuples; ils vous soutiendront de leurs robustes bras, et, ce qui vaut mieux, de leur amour. » Des plaintes s'étant élevées de l'épiscopat contre les doctrines politiques de l'*Avenir*, Lamennais en suspendit la publication pour aller lui-même chercher à Rome une sanction ou une censure. l'*Avenir* fut condamné par la fameuse encyclique du 15 août 1832, et cessa de paraître. Les collaborateurs de Lamennais, MM. Gerbet, Lacordaire, Rohrbacher, de Montalembert, de Coux, etc., acceptèrent avec docilité le jugement; quant à Lamennais, forcé de choisir entre sa foi catholique et sa foi démocratique, il parut hésiter un moment, mais bientôt prit parti définitivement pour la démocratie.

Avenir national (L'), journal des libertés civiles, politiques et religieuses, fondé le 4 juin 1848, par M. Paul Féval, en continuation du *Bon sens du Peuple*, journal des honnêtes gens, par Paul Féval et Auguste Vitu, qui avait paru avec cette épigraphe, empruntée à la Constitution de 1793 : « Le peuple est l'universalité des citoyens français. » Rédigé par des républicains du surlendemain, Paul Féval, Auguste Vitu, A. Ponroy, Marc Fournier, Léo Lespès (aujourd'hui Timothée Trimm), chroniqueur ultravertueux du *Petit Journal* et auteur d'une *Histoire républicaine de la Révolution de* 1848, *récit des trois glorieuses journées immortalisées par la victoire du peuple*, etc., l'*Avenir national* chantait sur ce ton attique la chute du gouvernement provisoire : « Désormais, les *messieurs* pourront parler aux *citoyens* sans fléchir le genou. Il n'y aura plus de matamores de la veille ni de parias du lendemain. La rogue, la roide, la revêche aristocratie du *National* dépose ses parchemins sur l'autel de la patrie étonnée. Dorons des cornes de bœufs, allons querir chez Jacques Bonhomme huit cents jeunes filles mal habillées, rouges et ornées de feuillages verts; achetons des flûtes à sept trous, et chantons les dieux immortels sur le mode archaïque. Faisons une fête! Réjouissons-nous! Nos seigneurs renoncent à leurs privilèges si légitimes; les conquérants descendent de leur char... » Toute la collection est de cette force-là. Ce journal des *saines* opinions ne vécut que quelques mois. Il faut avouer qu'en s'appelant l'*Avenir*, il possédait à un singulier degré le don de seconde vue.

Avenir (L'), journal de critique littéraire et philosophique, fondé en 1855 et supprimé la même année. Nous ne rappellerons que pour mémoire ce recueil, auquel on n'a pas laissé le temps de vivre. On y retrouve, sur l'*esprit du* XIXe *siècle*, une série d'articles très-remarqués lors de leur apparition, dus à la plume de M. Vacherot; des travaux de M. Barni, le même qui a entrepris de nous faire connaître dans son ensemble le vaste système de Kant. Citons encore, parmi les rédacteurs de l'*Avenir*, MM. Eugène Pelletan, Eugène Despois, Huet, Frédéric Morin, etc. Quelques-uns de ces derniers se distinguèrent par la recherche passionnée de l'union des deux extrêmes contraires : le libéralisme démocratique et l'autorité catholique, fusionnés par l'esprit de l'école philosophique de Buchez.

Avenir national (L'), journal du soir, quotidien, politique, littéraire, financier, scientifique et agricole, fondé le 10 janvier 1865, par M. A. Peyrat, ancien rédacteur en chef de la *Presse*. Dans le programme de ce journal, M. Peyrat disait : « Nous n'avons qu'une ambition, qu'un but : servir la cause de la libre pensée, de la démocratie, de la Révolution, à laquelle, depuis de longues années, nous avons consacré notre vie. » Et plus loin : « La démocratie commence enfin à recevoir le prix de sa persévérance et de sa longue abnégation. Chaque jour lui apporte une réparation légitime, chaque heure voit grandir ses espérances. Le parti réactionnaire et l'absolutisme théocratique peuvent lui prodiguer encore tous les genres d'outrage et d'anathème; ces anathèmes et ces outrages sont pour les libres penseurs une raison de plus d'avouer hautement cette démocratie laborieuse et féconde, et d'exalter les services qu'elle a rendus aux sciences, aux arts, à la liberté publique, à tout ce qui mérite le nom de civilisation. De plus en plus dévoué à cette grande cause, qui est celle de la justice et du droit, nous fondons ce journal pour la défendre; moins pour lui prêter un concours dont elle n'a pas besoin, que pour nous honorer en combattant pour elle. » Voilà, certes, de nobles et généreuses paroles, qui résument en quelque sorte l'esprit de progrès qui vivifie le XIXe siècle, et, ce qui est encore plus louable, c'est que cette feuille paraît vouloir remplir scrupuleusement son programme et parcourir, sans en dévier, la ligne qu'elle s'est tracée. Cependant M. Peyrat n'est pas un de ces publicistes novices qui s'aveuglent sur les précipices de la route qu'ils parcourent. Vétéran de la presse, il ne peut se dissimuler les difficultés de son entreprise, car il a appris à connaître les périls de sa profession. N'importe, on sent à son langage net et ferme qu'il partage cette conviction de tous les esprits sensés et de bonne foi, que la liberté ne doit pas être traitée selon la doctrine étroite de certains docteurs ès sciences politiques; qu'il lui faut des ailes, la lumière et l'espace, et il ne se croit pas dispensé des devoirs que chacun doit rendre à cette mère féconde par les mécomptes et les dangers auxquels ces devoirs exposent. Aussi ajoutait-il : « Quels que soient les résultats de nos efforts, la plus douce des satisfactions nous est assurée; nous aurons donné à la démocratie un nouveau gage de notre dévouement; mieux encore, nous aurons marqué notre place entre les amis de la liberté. » L'*Avenir national*, fidèle à ces prémisses, n'a cessé, depuis sa fondation, de réclamer la modification « de toutes les lois qui gênent la liberté individuelle, la liberté de la presse et la liberté de réunion; » il a demandé la séparation absolue de l'Eglise et de l'Etat; il a protesté, au nom de la civilisation, contre les cruautés commises en Pologne par la Russie, et combattu pour l'émancipation des noirs aux Etats-Unis. Le journal la *France*, par la plume sénatoriale de son rédacteur en chef, lui a reproché de présenter le régime impérial « comme une forme d'absolutisme qui élève au-dessus des institutions le gouvernement personnel, qui condamne le Sénat et le Corps législatif à un rôle passif, en leur enlevant l'honneur de l'indépendance et de l'initiative. » (V. l'*Avenir national* du 13 février 1865.) Nous n'avons pas mission de nous prononcer sur cette polémique. Le lecteur, qui comprend combien est mouvant le sable sur lequel repose la politique, appréciera notre réserve.

M. Peyrat a su s'entourer de collaborateurs qui ne sont pas des nouveaux venus dans le journalisme libéral : le feuilleton dramatique est confié à la plume si fine et si fantaisiste de M. Et. Arago; les questions d'enseignement ainsi que celles d'économie sociale et politique sont magistralement traitées par M. Fréd. Morin.

La démocratie pure doit faire des vœux pour le succès de cette jeune et courageuse feuille, qui, dédaignant d'avoir une nuance, comme il est de mode aujourd'hui, ose arborer franchement une couleur. Ce qui caractérise cette feuille, c'est une grande netteté de pensée et d'expression; en la prenant pour guide, le lecteur n'est pas exposé aux étonnements; il peut marcher les yeux fermés : l'*Avenir national* parle et pense toujours sur le même ton, et toutes les opinions qu'il exprime paraissent sortir d'une source unique. Si un de ses rédacteurs dit rouge aujourd'hui, soyez persuadé qu'un autre ne dira pas blanc demain, et c'est une grande qualité par ce temps de fluctuations, où des hommes dont la foi paraissait robuste, vous font tomber, comme disait si pittoresquement Napoléon Ier, de surprises en surprises.

Avenir politique de l'Angleterre (DE L'), par M. de Montalembert (1855). Que va devenir l'Angleterre? Telle est la question par laquelle s'ouvre cet ouvrage. « Nul ne peut se le dissimuler, dit M. de Montalembert, il s'est formé de par le monde une opinion défavorable à la sécurité de cette grande nation, à la durée de ses glorieuses institutions, et surtout à sa moralité politique. La confiance sans bornes, l'envie trop légitime, l'admiration passionnée qu'elle inspirait depuis un siècle aux esprits éclairés, aux âmes généreuses, ont fait place peu à peu à des sentiments très-différents. Pendant que les anciens et fidèles partisans de l'Angleterre, et tout ce qu'elle représente dans le monde, en sont encore à la défiance ou à l'appréhension, ses adversaires, en nombre toujours grossissant, appellent et saluent d'avance la chute de la vieille Angleterre. Là, comme ailleurs, absolutistes et démocrates s'entendent au fond pour former les mêmes vœux, applaudir à la même catastrophe. L'Angleterre a trop longtemps confondu les uns et les autres. Elle a donné un trop éclatant démenti à la fausse logique, à la fausse science et aux passions implacables des esprits absolus; sa force toujours croissante, sa liberté sans bornes, sa prospérité sans rivale fournissent de trop formidables arguments à la fois contre la démagogie socialiste, qui veut tout passer au crible d'une égalité sauvage, et contre cette théorie monarchique qui ne sait préserver les peuples du désordre et de la terreur qu'en les refoulant dans le silence et le néant... Depuis l'avortement ou l'abdication du libéralisme continental, elle est désormais seule au monde. Partout s'exhale la secrète impatience de ceux qui se disent : Quand donc le monde sera-t-il débarrassé de ce cauchemar? Qui nous délivrera de ce nid d'aristocrates opiniâtres et de libéraux attardés? Quand brisera-t-on l'orgueil de ce peuple, qui brave les lois de la logique, qui a l'audace de croire en même temps à la tradition et au progrès, de maintenir la royauté et de pratiquer la liberté, de repousser la révolution et d'échapper au despotisme? » Le passage qu'on vient de lire montre clairement l'esprit dans lequel M. de Montalembert a étudié et jugé l'Angleterre. Egalement ennemi de l'égalité démocratique et de la monarchie absolue, il devait naturellement trouver chez nos voisins son idéal politique. On sent qu'il prend plaisir à opposer cet idéal aux réalités que nous avons sous les yeux, et qu'en donnant pour thème à son âpre éloquence l'avenir de l'Angleterre, il ne perd pas un instant de vue le présent de la France, l'histoire récente de ses révolutions, le système d'administration qui la régit, les partis qui la divisent, etc.

M. de Montalembert veut bien reconnaître que le progrès constant et le triomphe définitif de la démocratie sont aujourd'hui des faits incontestables, aussi évidents que le progrès et le triomphe de la monarchie absolue depuis le XVe siècle jusqu'au XVIIIe.

Mais cette victoire de la démocratie lui paraît contenir le grand danger de la société moderne. C'est que dans la démocratie, telle qu'elle est représentée sur le continent, il voit l'ennemie de tout ce qui dure, de tout ce qui résiste, de tout ce qui grandit. Cette démocratie révolutionnaire, en faisant de la vie des nations un orage perpétuel, les réduit à chercher un refuge dans l'absolutisme. Bien que ce danger existe en Angleterre comme ailleurs, tout annonce qu'en Angleterre le mouvement démocratique, préservé de ses excès, pourra se concilier avec la stabilité du droit, avec le maintien des libertés publiques, avec le respect de la dignité individuelle.

M. de Montalembert signale les symptômes du *mal démocratique* au delà du détroit; mais il rassure le lecteur en lui rappelant la sagesse avec laquelle l'Angleterre s'est, de tout temps, réservé l'usage illimité de la plus éclatante inconséquence, et le droit de ne pas sacrifier sa gloire, son bonheur et sa sécurité à une logique plus ou moins irréprochable. Ce n'est pas l'Angleterre qui se laissera jamais conduire à l'utopie ou à l'abîme, au nom d'un principe qu'elle aura posé ou accepté. En ouvrant la porte à la démocratie, elle aura soin de lui opposer des digues. « La démocratie arrivera, mais en arrivant, elle trouvera à qui parler. Elle reconnaîtra que sur la plupart des points *la place est prise*, et que l'aristocratie anglaise n'est ni assez aveugle, ni assez exclusive pour préparer ces faciles et dangereux triomphes que les aristocraties continentales ont laissé remporter à leurs ennemis. »

Cette aristocratie anglaise, qui doit sauver la liberté anglaise du naufrage, M. de Montalembert nous fait connaître les caractères particuliers qu'elle présente, et les conditions qui ont assuré sa force. Il nous montre la pairie attirant à elle les grandes notabilités de la politique et de la magistrature, de l'armée, de la diplomatie et du monde financier, sans aucun souci de leur origine plus ou moins populaire, et en même temps refoulant dans le gros de la nation toutes ses branches collatérales, qui, à partir des petits-fils puînés de tout pair d'Angleterre, demeurent confondues avec le reste des citoyens sans aucun titre, sans aucune marque distinctive. Grâce à ce mouvement de va-et-vient, à cette sorte de roulement permanent entre la nation et la pairie, celle-ci constitue un véritable patriciat politique et national, et non une caste exclusive, fermée aux talents, aux services, aux ambitions que produisent les rangs inférieurs de la société.

Ce qui, en Angleterre, fait surtout l'admiration de M. de Montalembert, c'est la constitution de la propriété foncière et de l'héritage, c'est le droit d'aînesse dérivant de la liberté de tester, et ayant pour résultat l'indivisibilité du patrimoine foncier des familles. Là est, dit-il, la force de l'aristocratie anglaise, le palladium de la liberté anglaise; là est le boulevard qui, jusqu'ici, a défendu la société anglaise contre l'omnipotence monarchique et contre les envahissements de la démagogie. Communs à toutes les classes de la société, formant, non une distinction de caste, mais une institution populaire et nationale, le droit d'aînesse et le droit de substitution créent pour l'esprit de liberté des foyers de résistance, de force et de durée, enracinés dans le sol. Malheur à l'Angleterre libérale, le jour où elle connaîtra l'action dissolvante de cette égalité absolue des partages, qui est peut-être « l'instrument le plus efficace que le despotisme ait jamais pu inventer pour broyer toutes les résistances, et pulvériser toutes les forces collectives ou individuelles! »

Avenir (L'), buste en marbre, par M. Mathurin Moreau; Salon de 1859. C'est une figure de femme au visage voilé, mais dont les traits se laissent entrevoir à travers la draperie légère qui la recouvre. « J'aime cette idée philosophique, dit M. Z. Astruc; en effet, l'avenir! chose changeante, incertaine comme la femme. Elle est bien gracieuse, cette blanche énigme; mais sa grâce irrite; vingt fois l'idée vous vient de l'embrasser de colère, en la regardant. » Quant à la transparence du voile de marbre jeté sur cette figure, c'est là, dit M. Delaborde, « un artifice d'outil un peu puéril et renouvelé de certain trompe-l'œil qui fait l'admiration des touristes dans la chapelle de Sainte-Marie *della Pieta dé Sangri*, à Naples. » On sait qu'un sculpteur de l'extrême décadence italienne, Corradini, imagina de représenter, dans cette chapelle, la mère de Raimondi Sangro enveloppée, de la tête aux pieds, d'un long voile, et de travailler le marbre de façon à lui donner un simulacre de transparence. Ce tour d'adresse du ciseau, bien souvent répété depuis lors en Italie, particulièrement à Milan dans la première moitié de notre siècle, a tenté les artistes français à leur tour. Indépendamment de l'*Avenir*, de M. Moreau, le Salon de 1859 offrait deux figures exécutées à l'imitation de l'œuvre napolitaine, une *Vestale*, par M. Carrier Belleuse, et *Agrippine portant les cendres de Germanicus*, statue sculptée par M. Maillet.

AVENT s. m. (a-van — du lat. *adventus*, arrivée, avénement; on écrivait autrefois *advent*). Espace de temps comprenant les quatre dimanches qui précèdent Noël, et pendant lequel l'Eglise se prépare à cette fête par la pénitence : *Le premier dimanche de l'*AVENT. *Anciennement, les fidèles jeûnaient trois fois pendant chacune des semaines qui précèdent l'*AVENT. *L'abbé Boileau parut à la cour plusieurs* AVENTS *et carêmes.* (St-Sim.)

Un rat plein d'embonpoint, gras, et des mieux nourris,
Et qui ne connaissait l'*avent* ni le carême,
Sur le bord d'un marais égayait ses esprits.
LA FONTAINE.

‖ S'emploie au pluriel pour désigner la saison, l'époque de l'année qui correspond à l'Avent : *C'est aux* AVENTS *qu'on a coutume de planter.* (Acad.) *Les chasselas se maintiennent pour la plupart au delà de la saison des* AVENTS. (La Quintinie.)

— Elliptiq. *Jeûner l'Avent*, Jeûner pendant l'Avent : *Certains ordres religieux* JEÛNENT *encore l'*AVENT.

— Par ext. Recueil ou ensemble de sermons prêchés ou destinés à être prêchés pendant l'Avent : *L'*AVENT *de Bossuet. L'*AVENT *de Bourdaloue. L'*AVENT *de Massillon. Prêcher un* AVENT, *prêcher l'*AVENT *à la cour, à Notre-Dame. Composer un* AVENT.

— **Homonyme.** Avant, à vent.

— **Encycl.** On donnait primitivement le nom d'*Avent* (*adventus*, événement) au jour de Noël, qui fut l'avénement du Seigneur, *Adventus Domini*. Ce n'est qu'à partir du VIIe siècle que ce mot désigna les trois ou quatre semaines qui précèdent Noël. L'*Avent* commence l'année ecclésiastique, qui, comme on le sait, n'a pas le même point de départ que l'année civile, non plus que les mêmes divisions. Le premier dimanche de l'*Avent* se trouve être le dimanche le plus proche de la fête de saint André (30 novembre), et ne peut tomber que trois jours avant ou trois jours après, c'est-à-dire du 27 novembre au 3 décembre; en sorte que l'*Avent commence le premier dimanche* qui se rencontre à partir du 26 novembre. La chose a été ainsi réglée pour que l'*Avent* fût toujours composé de trois semaines entières et d'une quatrième au moins commencée, ces semaines étant mystiquement destinées à représenter les 4,000 ans qui ont précédé la venue du Messie. L'*Avent* n'a pas cependant *toujours commencé à la même époque*. Dans la liturgie de saint Ambroise (Milan), il y a sept semaines d'*Avent*, et la première est celle qui vient après la Saint-Martin. Tel était aussi l'antique usage de l'Eglise de Tolède et *de toute l'Espagne*, qui suivait la liturgie mozarabique. En Angleterre et en Irlande, l'*Avent* durait anciennement quarante jours, pendant lesquels les moines ne mangeaient qu'une fois par jour, sur le soir; il fut réduit à quatre semaines vers la fin du IVe siècle, époque de l'introduction du rite romain dans ces contrées. Saint Grégoire, dans son *Sacramentaire*, compte cinq semaines qu'il appelle dimanches avant Noël, et qui sont comme les dimanches de l'*Avent;* on trouve encore ailleurs que l'*Avent* a quelquefois été appelé simplement Carême. Il fut un temps où l'on appelait première semaine de l'*Avent* celle qui était la plus rapprochée de Noël, et qui, pour nous, est maintenant la dernière. Encore aujourd'hui, dans l'Eglise grecque, l'*Avent* commence au 14 novembre, et s'appelle *Carême de saint Philippe*, ce qui a du rapport avec l'usage de le commencer à la Saint-Martin. Dans les premiers siècles de l'Eglise on jeûnait, pendant l'*Avent*, trois fois par semaine : le lundi, le mercredi et le vendredi.

Il est fait mention de ce jeûne dans le neuvième canon du concile de Mâcon, tenu en 581. Cet usage était, dès les temps les plus reculés, celui de l'Eglise romaine et de l'Eglise de France, où il fut introduit par saint Perpétue, évêque de Tours; on croit assez généralement que ce jeûne n'a été prescrit par le concile de Mâcon qu'aux ecclésiastiques. Plus tard, ce jeûne, qui commençait à la fête de saint Martin, devint quotidien; c'est ce qui fit donner à l'*Avent* le nom de *Carême de saint Martin*. Les Capitulaires de Charlemagne nous apprennent que, dans le IXe siècle, on pratiquait encore un jeûne de quarante jours. Un écrivain rapporte qu'à cette époque ce jeûne n'était pas d'obligation pour tout le monde, mais une simple pratique de dévotion. Le pape Urbain V, qui mourut en 1370, enjoignit, au commencement de son pontificat, à tous les ecclésiastiques de sa cour, l'abstinence de l'*Avent*, sans les astreindre au jeûne, et sans même comprendre les laïques dans le précepte de l'abstinence. Depuis 1787, par concession de Pie VI, on ne jeûne pendant l'*Avent*, en Italie, que deux jours par semaine, le mercredi et le vendredi, en remplacement des jeûnes que l'on faisait autrefois les vigiles des apôtres. Le jeûne de l'*Avent* tomba peu à peu en désuétude dans un grand nombre d'églises; mais, dans la plupart des ordres religieux, il a été rigoureusement observé jusqu'à nos jours. En France, rien ne distingue, depuis le concordat, cette époque de l'année des autres, si ce n'est que l'Eglise, voulant rappeler à ses fidèles que c'est un temps de pénitence, *libre toutefois*, emploie une couleur simple et obscure, le violet, dans ses ornements sacrés; elle suspend également la plupart de ses chants de joie.

Avent (L'), de Bourdaloue, suite de douze sermons, comprenant deux séries, prêchés en 1670, 1684, 1686, 1689, 1693, et publiés par le P. Bretonneau.

Ier Avent. — 1er sermon, pour la fête de tous les saints (sur la récompense des saints). Jésus-Christ nous propose la gloire céleste comme une récompense; cette récompense est sûre, tandis que les récompenses du monde sont douteuses et incertaines. Celles-ci sont vides et défectueuses, caduques et périssables; l'autre est entière et éternelle. Celle-là surpasse, ou du moins égale nos services; par elle-même elle suffit à nous rendre parfaitement heureux. Les athlètes courent dans la carrière et combattent; pourquoi? pour une couronne corruptible; mais nous, si nous travaillons, c'est pour une couronne immortelle.

2e sermon, pour le 1er dimanche de l'Avent (sur le jugement dernier). Si c'est le propre des rois de juger les peuples, c'est le propre de Dieu de juger les rois. Dieu, dit Tertullien, est miséricordieux de son fonds, et juste du nôtre. Si donc il est sévère dans ses jugements, c'est de nous-mêmes que procède cette sévérité, et quand il nous jugera, il ne nous jugera que par nous-mêmes. Il se servira de notre foi pour nous juger comme chrétiens, et de notre raison pour nous juger comme hommes. Servons-nous donc de notre foi et de notre raison pour nous juger nous-mêmes dès cette vie, et appliquons-nous à nous connaître, afin que Dieu ne nous juge point.

3e sermon, pour le 2e dimanche de l'Avent (sur le scandale). Jésus-Christ a été un sujet de scandale pour le monde impie et profane. Mais si nous ne nous scandalisons pas de Jésus-Christ, nous scandalisons Jésus-Christ en scandalisant nos frères, qui sont ses membres. Malheureux celui qui cause le scandale, mais doublement malheureux celui qui le cause quand il est spécialement obligé à donner l'exemple. En effet, quiconque est auteur du scandale est homicide des âmes qu'il scandalise; il se charge devant Dieu de tous les crimes de ceux qu'il scandalise.

4e sermon, pour le 3e dimanche de l'Avent (sur la fausse conscience). Quelle est la voie sainte qui mène au Seigneur? Quelle est la voie opposée que nous devons éviter? Les voies du Seigneur, ce sont nos consciences; pour préparer ces voies, il faut nous préserver du désordre d'une fausse conscience. On se fait aisément dans tous les états une fausse conscience, parce qu'on se fait une conscience selon ses désirs ou selon ses intérêts. Mais ce danger se présente surtout parmi les grands et dans les cours des princes, où l'on se forme une morale particulière. Il n'y a point d'erreur plus dangereuse; c'est une vaine excuse pour se justifier devant Dieu.

5e sermon, pour le 4e dimanche de l'Avent (sur la sévérité de la pénitence). La pénitence est un baptême, parce que c'est elle qui nous lave de nos péchés et qui nous purifie. Or, le caractère de ce baptême ou de cette pénitence est l'esprit de sévérité. La pénitence doit être sévère; car c'est un jugement de l'homme exercé contre lui-même, en vertu d'une commission de Dieu. Sa sévérité même devient d'autant plus douce qu'elle est plus rude; c'est, dit Tertullien, la félicité de l'homme pécheur dans cette vie, cette félicité n'étant autre chose que la paix de la conscience.

6e sermon (sur la Nativité de Jésus-Christ). La gloire à Dieu et la paix aux hommes, voilà les deux fruits de la naissance de Jésus-Christ. Le Fils de Dieu nous a apporté du ciel la paix avec Dieu, la paix avec nous-mêmes et la paix avec le prochain. Il nous fallait un médiateur qui pût tout à la fois satisfaire à la justice de Dieu et nous attirer la miséricorde de Dieu. C'est ce que fait Jésus-Christ, en réunissant dans sa personne Dieu et l'homme. Il nous découvre les deux sources de la vraie paix : l'humilité de cœur et la pauvreté de cœur. Il nous apprend deux moyens d'entretenir la paix avec nos frères, le désintéressement et la douceur.

IIe Avent. — 1er sermon, pour la fête de tous les Saints (sur la sainteté). Les saints sont nos protecteurs et nos modèles. La sainteté trouve dans les esprits et dans les cœurs des hommes trois grands obstacles à surmonter : le libertinage, l'ignorance et la lâcheté. Les libertins la censurent; les ignorants s'en font de fausses idées; enfin les lâches la regardent comme impossible, et désespèrent d'y parvenir. Mais l'exemple des saints prouve que le libertinage des uns est injustifiable, que l'ignorance des autres est sans excuse, et que la lâcheté des derniers n'a pas plus de prétextes.

2e sermon, pour le 1er dimanche de l'Avent (sur le jugement dernier). Des signes précurseurs annonceront ce jugement. Dieu a tout fait et pour lui-même et pour ses élus. En se déterminant à juger le monde, il a eu deux vues principales : l'une, de se faire justice à lui-même; l'autre, de la faire à ses prédestinés. Ce jugement vengera Dieu des outrages qu'il a reçus du monde, et ses élus des injustices que leur a faites le monde. Que le pauvre et le faible désirent et aiment ce jugement, tout en le craignant.

3e sermon, pour le 2e dimanche de l'Avent (sur le respect humain). Dieu exclut de son royaume les chrétiens qui se laissent dominer par le respect humain. Ce respect est une servitude honteuse, une lâche crainte des vains jugements du monde, une petitesse d'esprit et une faiblesse de cœur. C'est une lâcheté odieuse, impardonnable. C'est une trahison. Le respect humain détruit dans le cœur de l'homme le fondement de la religion, qui est l'amour de Dieu; il fait tomber l'homme dans les plus criminelles apostasies. Ce scandale tend à la destruction du culte de Dieu. Que les chefs de la société réagissent par leur exemple contre cette servitude et cette honte.

4e sermon, pour le 3e dimanche de l'Avent (sur la sévérité évangélique). La voie du Seigneur est la voie étroite du salut. Mais la sévérité évangélique, en quoi consiste-t-elle? La vie de Jean-Baptiste nous montre un homme austère, sévère, mais en même temps un homme désintéressé, humble, charitable. Ces trois caractères manquaient à la sévérité des Pharisiens, dont le fond était un esprit d'intérêt, un orgueil secret et une dureté impitoyable pour le prochain. La vraie sévérité de l'Evangile consiste dans un plein désintéressement, dans une sincère humilité, dans une charité patiente et compatissante.

5e sermon, pour le 4e dimanche de l'Avent (sur la pénitence). On est toujours assuré de la réalité de son péché, mais jamais absolument de la validité de sa pénitence. A quels caractères propres devons-nous la reconnaître? Pour pouvoir compter sur notre pénitence, il en faut juger par les fruits. Ces conditions se réduisent à trois : retrancher la cause du péché, réparer les effets du péché, assujettir le pécheur aux remèdes du péché.

6e sermon (sur la Nativité de Jésus-Christ). La naissance de Jésus-Christ, qui fut un sujet de joie pour les pauvres, est un sujet de crainte pour les puissants et les riches. Jésus-Christ a paru pour être et la ruine des uns et la résurrection des autres. Si l'on suit la voie du monde, on doit ressentir de la crainte; si l'on cherche Dieu en esprit et en vérité, qu'on espère des trésors infinis de grâce et de miséricorde.

Les sermons de Bourdaloue ont pour caractères des traits distinctifs que tous les critiques ont mis en relief. Au point de vue de la pensée, on remarque et l'on admire une liberté, une indépendance, qui sont celles d'un apôtre et d'un réformateur. Sous le rapport de la forme, on n'admire pas moins la beauté des plans généraux, l'ordre et la distribution qui règnent dans chaque partie du discours, la clarté, la vigueur, et, comme a dit d'Aguesseau, la popularité de l'expression, simple sans bassesse, noble sans affectation. C'est une éloquence nerveuse, qui, par la supériorité des vues, s'adresse à la raison plus qu'au sentiment. L'étude des sermons de Bourdaloue convient surtout aux esprits positifs, et doit être des plus utiles à ceux qui ambitionnent les succès oratoires, soit dans les luttes du barreau, soit dans les débats des assemblées politiques. L'éloquence de ces discours produit une impression d'autant plus forte que tout y est médité, réfléchi, mesuré. Point de ces images de style, de ces saillies brillantes, qui séduisent un moment l'esprit sans frapper l'intelligence; mais, par compensation, une telle abondance et une telle science des arguments et des preuves oratoires, que l'invention multipliée de ces grands moyens dialectiques devient du génie. Les sermons de Bourdaloue ont de commun avec les harangues de Démosthène la vigueur de la logique et la sévérité du style.

Avent (L'), de Massillon, suite de dix sermons prêchés devant Louis XIV, à Versailles, en 1699. Ce fut le début d'un grand talent oratoire, salué par Bourdaloue lui-même. « Une histoire de la vie et des ouvrages de Massillon nous manque, dit M. Sainte-Beuve : ce serait un sujet heureux... Une étude complète sur Massillon deviendrait naturellement celle de l'éloquence même dans la dernière moitié du règne de Louis XIV; on y suivrait ce beau fleuve de l'éloquence sacrée; on le descendrait dans toute la magnificence de son cours; on en marquerait les changements à partir de l'endroit où il devient moins rapide, moins impétueux, moins sonore, où il perd de la grandeur austère ou de l'incomparable majesté que lui donnaient ses rives, et où, dans un paysage plus riche en apparence, plus vaste d'étendue, mais plus effacé, il s'élargit et se mêle insensiblement à d'autres eaux, comme aux approches de l'embouchure. »

L'*Avent* comprend les sermons prêchés sur le bonheur des justes (pour la fête de tous les Saints); sur la mort du pécheur et la mort du juste (pour le jour des Morts); sur le jugement universel (pour le 1er dimanche de l'Avent); sur les afflictions (pour le 2e dimanche de l'Avent); pour la fête de la Conception de la sainte Vierge; sur le délai de la conversion (pour le 3e dimanche de l'Avent); sur les dispositions à la communion (pour le 4e dimanche de l'Avent); pour le jour de Noël; sur la divinité de Jésus-Christ (pour le jour de la Circoncision); pour le jour de l'Epiphanie.

Nous allons analyser en quelques mots chacune de ces conférences. — 1er sermon. Le bonheur des justes ici-bas consiste dans les lumières de la foi, qui adoucissent toutes les peines de l'âme fidèle, et qui rendent celles du pécheur plus amères; il consiste encore dans les douceurs de la grâce, qui calment toutes les passions, et qui, refusées au cœur corrompu, le laissent en proie à lui-même : ces jouissances procurées par la grâce sont les unes intérieures et secrètes, les autres extérieures et sensibles.

2e sermon. Rien n'est plus affreux que la mort pour le pécheur : soit qu'il rappelle le passé, soit qu'il considère le présent, soit qu'il scrute l'avenir, il ne voit partout que les images les plus sombres; mais la grâce surmonte cette horreur naturelle à tous les hommes; et ce qui fait le désespoir du pécheur mourant devient pour le juste une source abondante de consolations.

3e sermon. Ici-bas, le pécheur vit inconnu à lui-même par son aveuglement; aux autres, par ses dissimulations et ses artifices; au grand jour du jugement universel, il se connaîtra et il sera connu. L'examen dont il sera l'objet portera sur l'histoire de sa vie, de ses mœurs, de ses passions. Non-seulement le pécheur sera montré à lui-même, il sera encore montré à toutes les créatures, et alors quelle sera sa confusion!

4e sermon. On oppose tous les jours dans le monde trois prétextes à l'usage chrétien des afflictions. On met en avant sa propre faiblesse, un caractère trop sensible; ensuite, on argue de l'excès et de la nature des afflictions; on se persuade que l'on porterait avec résignation des maux moins graves et moins désolants; enfin, on assure que les afflictions semblent mettre des obstacles au salut du chrétien. Il faut confondre et rejeter tous ces prétextes.

5e sermon. Marie nous donne l'exemple d'une double fidélité à la grâce reçue : une fidélité de précaution, qui lui fait craindre les moindres périls, et une fidélité de correspondance, qui la rend attentive jusqu'à la fin à faire de nouveaux progrès dans les voies de la grâce.

6e sermon. Le pécheur diffère sa conversion ou parce qu'il croit que la grâce lui manque, ou parce qu'il s'imagine qu'un jour, revenu du monde et de ses passions, il sera plus en état de commencer une vie chrétienne et de soutenir cet engagement, deux raisons spécieuses que combat l'orateur chrétien.

7e sermon. Quatre dispositions sont nécessaires pour communier dignement et avec fruit : une foi respectueuse qui nous fasse discerner; une foi prudente qui nous fasse éprouver; une foi ardente qui nous fasse aimer; une foi généreuse qui nous fasse immoler.

8e sermon. Jésus-Christ, par sa naissance, vient rendre la gloire à Dieu et la paix aux hommes : à Dieu, la gloire que les hommes avaient voulu lui ravir; aux hommes, la paix qu'ils n'avaient cessé de se ravir à eux-mêmes.

9e sermon. L'éclat et l'esprit du ministère de Jésus-Christ prouvent également la gloire de sa divinité. Si Jésus-Christ n'était qu'un homme, l'éclat de son ministère serait pour nous une occasion inévitable d'idolâtrie, et Dieu même serait coupable de l'erreur de ceux qui l'adorent; en second lieu, l'esprit de son ministère deviendrait le piége funeste de notre innocence.

10e sermon. La vérité, figurée par l'étoile, trouve dans les mages des adorateurs; dans les prêtres, des dissimulateurs; dans Hérode, un persécuteur. Telle est encore parmi nous sa destinée; peu la reçoivent, beaucoup la cachent et la déguisent, encore plus la méprisent et la persécutent.

Les appréciateurs de l'éloquence de Massillon placent l'*Avent* au-dessus du *Petit Carême*, si lu et si admiré. Comme on l'a vu par l'analyse, c'est dans l'*Avent* que se trouve le sermon sur la mort du pécheur et sur la mort du juste, deux tableaux d'une perfection égale. Le premier peut être cité comme un exemple de cette vigueur d'expression que l'on se plaît trop à disputer aux talents qui brillent par l'élégance : « Alors, le pécheur mourant, ne trouvant plus dans le souvenir du passé que des regrets qui l'accablent, dans tout ce qui se passe à ses yeux que des images qui l'affligent, dans la pensée de l'avenir que des horreurs qui l'*épouvantent, ne sachant plus* à qui avoir recours, ni aux créatures qui lui échappent, ni au monde qui s'évanouit, ni aux hommes qui ne sauraient le délivrer de la mort, ni au Dieu juste qu'il regarde comme un ennemi déclaré dont il ne doit plus attendre d'indulgence, il se roule dans ses propres *horreurs, il se tourmente,* il *s'agite pour fuir* la mort qui le saisit, ou du moins pour se fuir lui-même. Il sort de ses yeux mourants je ne sais quoi de sombre et de farouche qui exprime les fureurs de son âme; il pousse, du fond de sa tristesse, des paroles entrecoupées de sanglots qu'on n'entend qu'à demi, et l'on ne sait si c'est le désespoir ou le repentir qui les a formées. Il jette sur un Dieu crucifié des regards affreux, et qui laissent douter si c'est la crainte ou l'espérance, la haine ou l'amour qu'ils expriment; il entre dans des saisissements où l'on ignore si c'est le corps qui se dissout ou l'âme qui sent l'approche de son juge; il soupire profondément, et l'on ne sait si c'est le souvenir de ses crimes qui lui arrache ces soupirs ou le désespoir de quitter la vie. Enfin, au milieu de ces tristes efforts, ses yeux se fixent, ses traits changent, son visage se défigure, sa bouche livide s'entr'ouvre d'elle-même, tout son esprit frémit, et, par ce dernier effort, son âme infortunée s'arrache comme à regret de ce corps de boue, tombe entre les mains de Dieu, et se trouve seule au pied de ce tribunal redoutable. »

L'un des meilleurs sermons de Massillon, bien qu'il soit très-rarement cité, est le sermon sur les afflictions. Massillon en a de plus brillants; il n'en a pas de plus persuasif. Tout y est simple et sur le ton d'une conversation presque familière. Il inspire un sentiment de mélancolie inconnu dans le siècle de Louis XIV. Ce sermon est de ceux qui n'éblouissent pas d'abord, mais que l'on goûte de plus en plus quand on les relit.

Terminons par une appréciation de M. de Sacy, qui, après avoir signalé quelques-uns des côtés faibles du talent de Massillon, rapproché du génie de Bossuet, ajoute : « Comme orateur, que Massillon ne soit donc qu'au second rang! C'est encore une assez belle place après Bossuet. Comme écrivain, malgré des défauts qui ne sont que l'excès de ses qualités, il restera toujours l'un des modèles de notre langue, et celui qu'il faudra étudier pour l'harmonie, pour l'abondance, pour la richesse incomparable de son style. Je ne parle pas de sa profonde connaissance du cœur humain, et de ce terrible dialogue entre la passion et la foi, qui fait le fond de tous ses discours. Massillon est le plus philosophe de nos orateurs chrétiens. Dans un siècle éminemment religieux, on a pu lui préférer Bourdaloue; Bourdaloue parlait un langage compris de tout le monde alors. On comprendra Massillon tant qu'il y aura des passions en lutte contre la loi morale. »

AVENTÉ, ÉE (a-van-té) part. pass. du v. Aventer. Placé à un bon vent : *Voile* AVENTÉE.

AVENTER v. a. ou tr. (a-van-té — rad. *à* et *vent*). Mar. Placer au bon vent : AVENTER *une voile*.

AVENTICUM, nom latin de la ville d'Avenches.

AVENTIERS adj. m. pl. (a-van-tié — lat. *adventitii*, qui surviennent). Jurispr. anc. Qualification donnée aux biens qui provenaient d'une succession autre que celle des ascendants.

AVENTIN (Mont), nom d'une des collines de Rome, située à l'extrémité S.-O. de la ville, et formant deux petits plateaux séparés par une étroite vallée : l'un touche à la rive gauche du Tibre, l'autre se trouve derrière celui-ci, dans la direction du S.-E. L'Aventin, dont il est fait si souvent mention dans l'histoire de Rome ancienne, tirait son nom du roi d'Albe Aventinus, qui y avait son tombeau; ce fut le mont sur lequel Rémus consulta les auspices, et où il fut ensuite inhumé; c'est là qu'Ancus Martius fit transporter les habitants des villes latines qu'il avait conquises; enfin, l'Aventin fut la quatrième colline qui, par son incorporation à la ville éternelle, vint agrandir le petit Etat romain. Quoique cette colline ne fût pas comprise dans le *pomœrium*, c'est-à-dire dans l'enceinte religieuse de la cité, à cause des tombeaux dont nous avons parlé, elle ne se couvrit pas moins de temples et d'habitations. Là, en effet, s'élevait le fameux temple de Diane, bâti, sous Servius Tullius, par les Romains et les Latins réunis, pour servir de lien et de centre à l'union des deux peuples; tout à côté, on voyait le temple de Minerve Aventinensis, et, dans les environs, les maisons particulières de Trajan, de son ami Licinius Sura et de cette belle Philis, chantée si tendrement par Properce. L'empereur Claude enferma le mont Aventin dans l'enceinte religieuse de la cité; c'était alors le quartier le plus populeux de la ville éternelle; c'est aujourd'hui l'endroit le plus désert de Rome.

Quelques historiens et plusieurs écrivains ont confondu le mont Aventin avec le mont Sacré; c'est une erreur qu'il est important de rectifier. Le mont Aventin n'est pas du tout le mont Sacré. Ce dernier est situé à plus d'une lieue de Rome, sur les bords de l'Anio. C'est là que se retirèrent les plébéiens. Ce qui fait la confusion, c'est que l'Aventin était le quartier du peuple, comme le mont Palatin était celui de l'aristocratie.

Aventin (Retraite sur le mont). Dès l'origine, sous Romulus, deux ordres avaient été établis à Rome : les patriciens et les plébéiens. Le corps des patriciens avait le monopole exclusif des honneurs, des dignités, de la puissance politique, des fonctions militaires, civiles et sacerdotales, la plus forte part dans les terres conquises et la meilleure partie du butin. Les plébéiens, c'est-à-dire le dernier ordre de l'Etat et l'immense majorité du peuple, étaient exclus des fonctions publiques, et étaient en outre assujettis aux patriciens par une sorte de vasselage appelé *patronage*, qui rendit long et difficile leur affranchissement politique. La révolution, tout aristocratique, qui substitua la république consulaire à la royauté, changea peu de chose au sort des plébéiens; mais elle eut au moins pour résultat de débarrasser la scène du contre-poids qui tenait en équilibre les deux ordres, et de laisser libre le champ clos où allait s'entamer cette guerre de races qui forme une des parties les plus dramatiques et les plus émouvantes de l'histoire romaine.

Les premiers effets de cette lutte se firent sentir l'an 493 av. J.-C. La plèbe, ruinée par l'usure, était devenue la proie et la victime des patriciens; car à Rome, comme à Athènes avant Solon, la loi livrait au créancier la li-

berté et la vie du débiteur. La misère du peuple croissant sous une loi si dure, une révolte était inévitable. Déjà les murmures éclataient au sein de la foule, lorsqu'un homme parut sur le Forum, pâle, effrayant de maigreur. C'était un des plus braves centurions de l'armée romaine; il avait assisté à vingt-huit batailles. Il raconta que, dans la dernière guerre, l'ennemi avait brûlé sa maison, sa récolte, et pris son troupeau. Pour vivre, il avait emprunté; et l'usure, comme une plaie honteuse, dévorant son patrimoine, avait atteint jusqu'à son corps; son créancier l'avait emmené chargé de fers et déchiré de coups.

A cette vue, l'exaspération fut au comble, et un messager étant venu annoncer une incursion des Volsques, les plébéiens refusèrent de s'armer. Ils ne cédèrent que quand le consul Servilius eut promis qu'après la guerre on examinerait leurs plaintes, et que tout le temps qu'elle durerait les débiteurs seraient libres. Sur cette assurance, le peuple s'arma; précédemment, les Voslques avaient donné trois cents otages; Appius les fit décapiter, puis Servilius marcha sur Suessa Pometia, qui fut prise, et dont il distribua le butin à ses soldats. Mais quand l'armée victorieuse rentra dans Rome, le sénat refusa d'accomplir les promesses du consul. Les pauvres se retrouvèrent à la merci de l'impitoyable Appius, et, de nouveau, les *ergastula* se remplirent. En vain, le peuple réclama à grands cris; Appius était inflexible, et, pour effrayer la multitude, il fit nommer un dictateur; mais le choix tomba sur un homme d'une famille populaire, Manius Valérius, qui renouvela les engagements de Servilius, et, avec une armée de 40,000 plébéiens, battit les Volsques, les Eques et les Sabins. Le peuple croyait avoir conquis, cette fois, l'exécution des promesses consulaires; on le trompa encore : quelques pauvres seulement furent, dit-on, envoyés comme colons à Velitres. Valérius, indigné, abdiqua, et, pour prévenir une révolte au Forum, les consuls de l'an 493, s'autorisant du serment militaire prêté à leurs prédécesseurs, forcèrent l'armée à sortir de la ville. Mais, hors des portes, les plébéiens abandonnèrent les consuls et allèrent, sous la conduite de Sicinnius Bellutus et de Junius Brutus, camper au delà de l'Anio, sur le mont Sacré; ceux de Rome se retiraient dans le même temps, avec leurs familles, sur l'Aventin, la plus forte position de la ville après le Capitole. L'oligarchie patricienne, épouvantée, n'osa pas sévir. Il y avait alors à Rome un patricien d'origine plébéienne, nommé Ménénius Agrippa. Ménénius était aimé de la plèbe, car il avait toujours déploré la rigueur dont on usait envers le peuple. Il proposa d'envoyer des députés vers ces malheureux, pour essayer de les ramener par la persuasion. C'est alors que, chargé lui-même de porter la parole dans cette circonstance importante, il raconta au peuple l'apologue des *Membres* révoltés contre l'*Estomac*.

Cet apologue, rapporté par Denys d'Halicarnasse, Tite-Live et Florus, ramena le peuple à des sentiments moins hostiles; mais, pour prix de sa soumission, il exigea l'abolition des dettes et la création de magistrats choisis dans son sein et chargés de veiller à ses intérêts. Ce furent les tribuns du peuple.

Cet épisode de l'histoire romaine a donné lieu à deux allusions qui sont corrélatives : *Se retirer sur le mont Aventin.* — *Les Membres et l'Estomac*, auxquelles les écrivains recourent quelquefois :

« Quand par hasard la race asservie se révolte pour réclamer ses droits, ou simplement pour demander du pain et du travail, les délégués de la classe victorieuse lui répondent par l'*apologue insolent de Ménénius Agrippa :* « Nous, le sénat romain, les patriciens, ou les lords d'Angleterre, ou les magnifiques seigneurs de Venise, nous sommes *l'estomac du corps social*, dont la fonction est de *digérer la substance du travail public;* vous, le peuple, les manants, vous êtes *les jambes et les bras condamnés au travail et à la peine, et chargés par Dieu d'alimenter nos loisirs*. Travaillez donc et bénissez-nous, au lieu de vous révolter et de vous plaindre. » TOUSSENEL.

« Abélard avait son école, son camp, comme il l'appelle, sur la montagne, alors presque solitaire, où s'élève aujourd'hui le temple de Sainte-Geneviève. Ce fut le *mont Aventin* d'un peuple de disciples quittant les écoles anciennes pour venir écouter la parole jeune et hardie d'Abélard. » LAMARTINE.

« La grève est à l'ordre du jour parmi les ouvriers. Dans quelques localités, les boulangers refusent de faire du pain; les tailleurs imitent les boulangers; les cordonniers suivent l'exemple des tailleurs, et *se retirent sur le mont Aventin.* » ALPHONSE KARR.

« C'était le plus souvent sur l'emplacement de la Bastille, ce *mont Aventin* du peuple, camp national, où la place et les pierres lui rappelaient sa servitude et sa force, que des masses aveugles, prêtes à l'action, se réunissaient à l'appel de leurs chefs. »

LAMARTINE.

« Les élèves de Sainte-Barbe, à l'approche d'un jour de congé, eurent l'idée de demander au Théâtre-Français une représentation exprès pour eux. Interdiction de cette représentation par la police. Que vont faire les barbistes? Ils *se retirent sur le mont Aventin* de toutes les émeutes bourgeoises, chez un restaurateur, et là... ils dînent. »

LOUIS VEUILLOT.

Comme on le voit, d'après toutes les phases que nous venons de citer, c'est sur le mont Aventin que les écrivains placent la scène sur laquelle Ménénius harangua la plèbe révoltée. Il y a là une erreur historique, ou, si l'on aime mieux, topographique. C'est, en réalité, sur le mont Sacré, parfaitement distinct du mont Aventin, qu'eut lieu cette retraite célèbre, et Robespierre, que ses ennemis ont tant accusé de n'avoir jamais lu que le *Contrat social*, est, de tous les orateurs et de tous les écrivains, le seul qui ne s'y soit pas trompé :

« Ne cherchez pas le salut de la liberté dans une prétendue balance des pouvoirs. C'est la tyrannie elle-même qu'il faut extirper; c'est le peuple qu'il faut mettre à la place de ses maîtres et de ses tyrans! Je n'aime point que *le peuple se retire sur le mont Sacré;* je veux qu'il reste dans Rome et qu'il en chasse ses oppresseurs! Le peuple ne doit avoir qu'un seul tribun, c'est lui-même! »

Discours à la Convention.

AVENTINA, surnom latin de Diane et de Minerve, qui avaient à Rome des temples sur le mont Aventin.

AVENTINUS ou **AVENTIN**, fils d'Hercule et de Rhéa. Il eut lui-même un fils qui porta le nom de son père, et qui s'allia à Enée contre Turnus. Il fut tué et enseveli sur le mont qui a porté depuis le nom de *mont Aventin.*

AVENTINUS (Jean), dont le vrai nom était THUZMAYER, chroniqueur bavarois, né en 1466, mort en 1534, était fils d'un cabaretier d'Abensperg, et devint précepteur des fils du duc de Bavière, Louis et Ernest. Ce fut par ordre de ces princes qu'il composa en latin les *Annales de Bavière*, ouvrage dont les matériaux ont été puisés à des sources authentiques, et qui est demeuré classique. La première édition est de 1554. Aventinus a donné encore d'autres travaux d'histoire et d'érudition.

AVENTURANT (a-van-tu-ran) part. prés. du v. Aventurer : *Ces barbares, nous pouvons les coudoyer en nous* AVENTURANT *dans les repaires où ils vivent.* (E. Sue.)

AVENTURE s. f. (a-van-tu-re — du lat. *adventurus*, qui doit arriver, survenir). Ce qui arrive de fortuit, d'inopiné, de surprenant : AVENTURE *heureuse.* AVENTURE *fâcheuse.* AVENTURE *comique.* AVENTURE *romanesque.* AVENTURE *imaginaire. Raconter une* AVENTURE. *Ce roman est plein d'*AVENTURES *surprenantes.* (Acad.) *Tout le monde prenait plaisir de l'entretenir et l'entendre raconter ses* AVENTURES. (Boss.) *Il arrive souvent qu'à la lecture d'un roman, les filles se passionnent pour des intrigues, des* AVENTURES *chimériques.* (Fén.) *On ira encore chercher des leçons de crime dans le récit de vos* AVENTURES, *et vos désordres ne mourront point avec vous.* (Mass.) *Le prélat fut le premier à rire de son* AVENTURE. (St-Sim.) *Vous ne me sortez pas de l'esprit depuis cette malheureuse* AVENTURE. (Mme de Maintenon.) *J'ai une véritable joie que cette petite* AVENTURE *ait pris un tour aussi heureux.* (Mme de Sév.) *Voilà une belle* AVENTURE! *si vous la savez, c'est une folie de vous l'avoir mandée.* (Mme de Sév.) *Les* AVENTURES *se succèdent les unes aux autres, et le poëte n'a d'autre art que de raconter les détails.* (Volt.) *Remettons-nous pour un instant, et examinons ensemble notre* AVENTURE *à tête reposée.* (Dider.) *Parfois, le malheur plaît à la jeunesse, comme une* AVENTURE. (St-M.-Gir.) *Il faut ensevelir cette* AVENTURE *dans le plus profond silence.* (Empis.) *Je trouve l'*AVENTURE *si drôle, que je ne pourrai jamais le regarder sans y penser, et sans lui rire au nez.* (Scribe.) *S'il est amusant pour autrui d'inventer des* AVENTURES, *il est amusant pour soi-même d'en avoir.* (V. Hugo.) *Rien n'est si mortifiant que d'avoir cru, ne fût-ce que pendant une heure, à une* AVENTURE *romanesque.* (G. Sand.)

Nous autres, bénissons notre heureuse *aventure.*
CORNEILLE.

On tourne un madrigal, on tourne une *aventure.*
C. DELAVIGNE.

Il écoute en pleurant ma touchante *aventure.*
LAMARTINE.

Il faut par la raison adoucir son malheur,
Et telle qu'elle vient prendre son *aventure.*
MALHERBE.

. . . Sans votre aveu, toute mon *aventure*
Passerait pour un songe ou pour une imposture.
CORNEILLE.

. Daignez, je vous conjure,
Attendre le succès qu'aura cette *aventure.*
MOLIÈRE.

O Dieu! qu'en peu de temps on a vu d'*aventures*,
Et qu'un fourbe est contraint de prendre de figures!
MOLIÈRE.

Si vous saviez, Psyché, la cruelle *aventure*
Que par là vous vous attirez!
MOLIÈRE.

J'aime assez toute *aventure*
Qui tient de près à l'humaine nature.
LA FONTAINE.

Rencontrer en ces lieux l'adorable Eliante,
Mais ne trouves-tu pas l'*aventure* charmante?
COL. D'HARLEVILLE.

Oubliez, s'il se peut, que je vous ai parlé,
Madame, et que jamais une bouche aussi pure
Ne s'ouvre pour conter cette horrible *aventure.*
RACINE.

Sur un rocher désert, l'effroi de la nature,
Dont l'aride sommet semble toucher les cieux,
Circé, pâle, interdite, et la mort dans les yeux,
Pleurait sa funeste *aventure.*
J.-B. ROUSSEAU.

Bartholomée et messer le docteur
Prennent chacun une barque à pêcheur,
Sortent sur mer; ils avaient fait gageure
A qui des deux aurait plus de bonheur,
Et trouverait la meilleure *aventure.*
LA FONTAINE.

— Entreprise hasardeuse, périlleuse, et qui, cependant, peut offrir quelque attrait : *Aimer, chercher les* AVENTURES. *Aller aux* AVENTURES. *Courir les* AVENTURES, *après les* AVENTURES. *Mettre à fin une* AVENTURE. *Cette* AVENTURE *était réservée à tel chevalier.* (Acad.) *Cette* AVENTURE *d'Egypte change à la fois la fortune et le génie de Napoléon.* (Chateaub.) *Il va courir quelque méchante* AVENTURE. (Andrieux.) *L'esprit d'*AVENTURE *est dans l'essence même du génie français.* (H. de La Madelène.) *Don Quichotte brûlait de partir à la quête des* AVENTURES. (Viardot.) *Ce que je tire au clair de tout ceci, c'est que ces* AVENTURES, *que nous allons cherchant, nous ramèneront à la fin des fins à de telles mésaventures que nous ne saurons jamais connaître notre pied droit.* (Viardot.) *Les croisades, cette grande* AVENTURE *de la féodalité, et sa gloire populaire, finissent à peu près avec saint Louis et le* XIIIe *siècle.* (Guizot.) *Clarence alla aux* AVENTURES *en Italie, et il y mourut.* (Michelet.)

. En cette *aventure,*
Tous trois étaient blessés, et lui seul sans blessure.
CORNEILLE.

— Par ext. Fait, événement : *Il y a des* AVENTURES *que Quinte-Curce suppose être arrivées dans une ville, et Plutarque dans une autre.* (Volt.)

Dit-on quelle *aventure* a terminé ses jours?
RACINE.

Oh! qu'une sagesse profonde
Aux *aventures* de ce monde
Préside souverainement!
MALHERBE.

Que direz-vous, races futures,
Si quelquefois un vrai discours
Vous récite les *aventures*
De nos abominables jours?
MALHERBE.

— Intrigue amoureuse : *Avoir une* AVENTURE, *des* AVENTURES. *Tallemant, qui recueille avec tant de complaisance tous les bruits propres à grossir sa chronique scandaleuse, ne prête à madame de Vertus aucune* AVENTURE. (V. Cous.)

Ayez une *aventure*, on vous en prête cent.
DESMAHIS.

— Destinée, sort : *Un vieillard qui avait eu la même audace eut aussi la même* AVENTURE. (La Bruy.) *La* Pucelle *et* Rodogune *méritaient chacune une autre* AVENTURE. (La Bruy.)

Il n'est pire *aventure*
Que de ne la voir pas. MALHERBE.

Avoir mille rois pour aïeux
Fut le moins de son *aventure.*
MALHERBE.

Et sans faire le vain, mon *aventure* est telle
Que, de la même ardeur que je brûle pour elle,
Elle brûle pour moi. MALHERBE.

Si nous quittions notre séjour?
Vous savez que nul n'est prophète
En son pays : cherchons notre *aventure* ailleurs.
LA FONTAINE.

‖ Ce sens a vieilli.

— Particul. Hasard : *C'est grande* AVENTURE, *si je n'en viens pas à bout.* (Trév.) ‖ Ce sens a vieilli, mais il est resté dans les locutions *d'aventure, par aventure.*

— *Homme d'aventure*, Aventurier : *Les autres princes, connus sous le nom de héros ou de princes d'*AVENTURE, *ne valent rien du tout.* (P.-L. Cour.) ‖ *Femme à aventures*, Femme galante. ‖ *Chercher aventure*, Chercher quelque bonne aubaine :

Un agneau se désaltérait
Dans le courant d'une onde pure;
Un loup survint à jeun, qui *cherchait aventure*,
Et que la faim en ces lieux attirait.
LA FONTAINE.

‖ *Tenter, éprouver l'aventure*, Entreprendre une chose très-incertaine :

Je vous conseille, moi, de *tenter l'aventure.*
DESTOUCHES.

Ma foi, je me décide à *tenter l'aventure.*
ETIENNE.

. Qu'aurais-tu fait, parjure,
Si, quand tu vins du monstre *éprouver l'aventure*,
Je me fusse arrêtée à plaindre ton malheur?
TH. CORNEILLE.

‖ *Eprouver l'aventure* a été employé aussi pour faire l'essai, l'épreuve :

Que fait notre Narcisse? Il va se confiner
Aux lieux les plus cachés qu'il peut s'imaginer,
N'osant plus des miroirs *éprouver l'aventure.*
LA FONTAINE.

‖ *Dire la bonne aventure*, Annoncer à quelqu'un, en abusant de sa crédulité, ce qui doit lui arriver : *Se faire* DIRE LA BONNE AVENTURE. *Il faut que je me fasse dire par elle ma* BONNE AVENTURE. (Mol.)

Dis-nous notre *bonne aventure*,
Mais dis-nous-la sans imposture
Et sans en donner à garder.
SCARRON.

Si vous voulez savoir votre *bonne aventure*,
A Canidie ayez recours,
Car elle voit le diable tous les jours,
Quand devant son miroir elle met sa coiffure.

‖ *Diseur, diseuse de bonne aventure*, Celui celle qui se mêle de prédire l'avenir : *Croire aux* DISEURS, *aux* DISEUSES DE BONNE AVENTURE. *Rome alors était pleine d'astrologues et de* DISEURS DE BONNE AVENTURE. (Dider.) ‖ *La bonne aventure, ô gué!* Refrain d'une ancienne chanson, qu'on a adapté ensuite à différents couplets :

Je suis un joli garçon
De bonne figure,
Qui aime bien le bonbon
Et la confiture.
Si vous voulez m'en donner,
Je saurai bien les manger.
La bonne aventure,
O gué!
La bonne aventure!

— Hist. Nom que l'on donnait aux tournois. ‖ *Compagnies d'aventure*, Les bandes d'aventuriers qui désolaient la France, au moyen âge.

— Jurispr. anc. Biens acquis par succession ou donation. ‖ *Droites aventures*, Biens acquis par succession en ligne directe.

— Comm. *Grosse aventure*, Contrat de prê à gros intérêt, avec stipulation de perte totale du capital pour certains cas prévus et regardés comme très-possibles. Se dit surtout des prêts faits au commerce maritime, en prévoyant le naufrage comme cas de perte du capital : *Donner, prêter, placer son argent à la* GROSSE AVENTURE. *L'homme sage, s'il veut risquer avec moins de désavantage, ne doit jamais mettre tous ses fonds à la* GROSSE AVENTURE; *il faut les partager.* ‖ On dit aussi *la grosse : Placer de l'argent à* LA GROSSE.

— Pathol. *Mal d'aventure*, Nom vulgaire du panaris.

— Géol. *Pierre d'aventure*, Ancien nom de l'aventurine.

— Loc. adv. *A l'aventure*, Au hasard, sans but, sans réflexion : *Errer* À L'AVENTURE. *Ecrire* À L'AVENTURE. *Les choses humaines ne roulent point* À L'AVENTURE *et au gré de la force.* (Vaugelas.) *Chacun a la liberté de dire* À L'AVENTURE *tout ce qu'il pense.* (Pasc.) *J'ai fait mes ordonnances* À L'AVENTURE. (Mol.) *La plupart des gens n'ont pas de principes et vivent* À L'AVENTURE. (La Bruy.) *Ce discours, jeté* À L'AVENTURE, *germa dans la suite.* (L'abbé de Choisy.) *Nous sommes une troupe d'aveugles jetés* À L'AVENTURE *dans ce vaste univers.* (J.-J. Rouss.) *L'imagination est un océan orageux où l'homme navigue souvent* À L'AVENTURE; *faut-il donc s'étonner de ses fréquents naufrages?* (S. Dubay.) *L'éducation, livrée* À L'AVENTURE, *tourne contre sa fin.* (V. Cous.) *Dans les premières années, rien ne peut être abandonné au hasard, rien ne peut être fait ou essayé* À L'AVENTURE. (Dupanl.) *Il n'y a aucun art de composition dans le roman; rien ne se tient, tout est successif et* À L'AVENTURE. (Ste-Beuve.) *Elle aimait ses amis et les defendait, et brisait des lances pour eux* À L'AVENTURE. (Ste-Beuve.)

Que présage à mes yeux cette tristesse obscure
Et ces sombres regards errants *à l'aventure?*
RACINE.

Jadis tous les humains, errant *à l'aventure*,
A leur sauvage instinct vivaient abandonnés.
J.-B. ROUSSEAU.

Ses beaux cheveux, bouclés *à l'aventure*,
Flottaient au vent sous un chapeau de fleurs.
BERNARD.

Seul, je vais par les champs m'égarer ou m'asseoir,
Sans guide, sans chemin, errant *à l'aventure.*
LAMARTINE.

— *D'aventure, par aventure*, Par hasard : *Si* D'AVENTURE, *si* PAR AVENTURE *on demandait à me voir, dites que je suis absent. Ce n'est que* PAR AVENTURE *que l'on m'a adressé à lui.* (Mol.)

Le moindre vent qui *d'aventure*
Fait rider la face de l'eau
Vous oblige à baisser la tête.
LA FONTAINE.

L'on va, l'on vient, les valets font cent tours,
L'intendant même, et pas un *d'aventure*
N'aperçoit ni cor ni ramure.
LA FONTAINE.

Est-il en ce danger d'entendement perclus,
Ou si, *par aventure*, il ne lui souvient plus
Que j'ai du sang des siens ses campagnes noyées?
MAIRET.

Notre aigle aperçut *d'aventure*,
Dans les coins d'une roche dure
Ou dans les trous d'une masure
(Je ne sais pas lequel des deux),
De petits monstres fort hideux.
LA FONTAINE.

— **Syn. Aventure, accident, événement.** V. ACCIDENT.

— **Epithètes.** Gaie, joyeuse, charmante, impayable, bizarre, folle, burlesque, singulière, plaisante, extraordinaire, inouïe, inconcevable, inexplicable, brillante, honorable, illustre, fameuse, célèbre, glorieuse, funeste, triste, fatale, cruelle, malheureuse, douloureuse, effroyable, horrible, épouvantable, touchante, émouvante, amoureuse, galante, hasardeuse, dangereuse, périlleuse, sotte, niaise, ridicule.

— **Encycl.** *Contrat à la grosse aventure.* Ce contrat, appelé aussi *prêt à la grosse*, est une convention en vertu de laquelle le prêteur fournit à l'entrepreneur une somme destinée à une expédition maritime, avec désignation spéciale des objets auxquels elle doit être employée. Ce contrat est soumis à trois conditions : 1° si les objets portés au contrat viennent à périr en mer, la somme prêtée ne peut être répétée; 2° si, au contraire, les objets arrivent à bon port, le prêteur, outre

son profit, a droit à une somme convenue, appelée *profit maritime;* 3° en cas de perte partielle, le prêteur ou son porteur d'ordre, si l'acte a été négocié, n'a droit que sur ce qui reste. Le remboursement de la somme prêtée et le payement du profit maritime ne peuvent être réclamés qu'au retour du vaisseau; aussi ce mode de contrat est-il appelé *prêt à retour de voyage.*

Ce prêt diffère du prêt ordinaire en ce que l'emprunteur n'est pas tenu, en cas de perte par fortune de mer, de rembourser la somme prêtée; et du prêt à intérêt, en ce que le profit maritime peut excéder l'intérêt légal. Le contrat à la grosse peut être passé en pays étranger; mais, en ce cas, ses effets sont régis par la loi française, à moins que l'emprunteur ne soit un capitaine étranger, opérant sur un navire de sa nation. En pareil cas, l'emprunt est régi par la loi de sa nation.

Ce contrat peut être fait par-devant notaire ou sous signature privée, mais il doit être enregistré. En pays étranger, il est valable lorsqu'il est fait devant le consul de France ou en présence de deux témoins. Il doit énoncer le capital prêté, la somme convenue pour profit maritime, les objets sur lesquels le prêt est affecté, les noms du navire et du capitaine, ceux du prêteur et de l'emprunteur, la désignation du voyage et l'époque du remboursement. Si le capital prêté consiste en marchandises, le contrat doit en énoncer la valeur, l'emprunteur n'étant débiteur que de l'estimation des marchandises prêtées. L'omission de cette énonciation rend le contrat nul. Ce contrat peut être fait à *ordre*. En ce cas, la garantie du payement du contrat ne s'étend pas au profit maritime.

Les emprunts *à la grosse* peuvent être affectés sur le corps et la quille du navire, ses agrès et apparaux, son armement, ses victuailles, son chargement, et sur tout ou partie de ces objets. Les emprunts sur le fret à faire, le profit à espérer des marchandises à vendre, le salaire de l'équipage, ne peuvent faire matière d'un *contrat à la grosse.* Une des conditions essentielles de ce contrat, c'est que les objets qui y sont affectés courent des risques. La jurisprudence considère comme présomption de fraude l'acte de celui qui emprunte sur des objets déjà assurés ou qui fait assurer des objets déjà affectés à un *contrat à la grosse.* Ce contrat étant essentiellement aléatoire, le profit maritime n'est pas dû lorsque le prêteur n'a couru aucun risque; par exemple, quand il s'est fait souscrire une lettre de change en même temps que son billet de *grosse.* Les pertes ne sont à la charge du prêteur qu'autant qu'elles se produisent dans les lieux fixés par le contrat. Lorsque le navire change de route ou de voyage, sans y être forcé par fortune de mer, les pertes ne sont pas à la charge du prêteur. La jurisprudence considère tout changement volontaire de route ou de voyage, après les risques commencés, comme déchargeant le prêteur de tout risque ultérieur, quand bien même le navire n'arriverait qu'après être rentré dans la route tracée par le contrat. Toute action résultant d'un *prêt à la grosse* est prescrite cinq ans après la date du contrat, à moins qu'il n'y ait eu dans l'intervalle ou une modification du contrat, ou un arrêté de compte, ou une action judiciaire.

Les législations des diverses nations maritimes sont assez uniformes sur cette matière. La plupart s'accordent à ne permettre les emprunts *à la grosse* qu'aux propriétaires de navires, ou à leurs représentants munis de pouvoirs spéciaux. Le Code de commerce russe confère ce droit au capitaine dans les cas suivants : 1° lorsque, pendant la traversée, il éprouve une grande disette de vivres; 2° lorsque son navire a été fortement endommagé, ou que ses agrès ne lui permettent pas de continuer sa route; 3° lorsque, pour effectuer les réparations dont son bâtiment a besoin, il n'a ni argent comptant ni lettres de crédit avec lesquelles il puisse se procurer des fonds. Le code danois appelle ce contrat *billet de navire*, et stipule qu'il doit être payé avant que le navire entreprenne un autre voyage. Le prêteur doit, de son côté, demander son payement dans les six mois de l'arrivée du navire, sous peine de déchéance. La législation des États-Unis permet au capitaine d'emprunter à la grosse en cas de nécessité absolue. Cette nécessité n'existe pas lorsqu'il a des marchandises appartenant soit à lui-même, soit à ses armateurs; lorsqu'il peut s'adresser à des correspondants ou recourir à d'autres moyens pour se procurer de l'argent. La loi anglaise met formellement à la charge de l'emprunteur les risques résultant de la défectuosité du navire, ou de la faute volontaire du capitaine. Contrairement à la loi française, le code de commerce de Hambourg autorise le prêteur à faire assurer son capital, ses intérêts et sa prime. D'après le code des Iles Ioniennes, lorsque le voyage excède le temps limité dans le contrat, l'intérêt doit être augmenté à proportion de cet excédant, sans que la diminution de la durée du voyage puisse réduire l'intérêt convenu. Le code maltais diffère du code français en ce qu'il autorise les emprunts sur fret.

Aventures (LES), nom de la vingt-huitième sourate (chapitre) du Coran. Elle comprend quatre-vingt-huit versets, et est ainsi appelée à cause du mot arabe *keças*, qui se trouve employé au vingt-cinquième verset : « Moïse s'y rendit et lui raconta ses *aventures.* » Dans cette sourate, Dieu raconte à Mahomet l'histoire bien connue de Moïse, telle à peu près qu'elle nous est rapportée dans la Bible. Puis le récit s'interrompt brusquement et se termine par la légende, fameuse chez les Arabes, de *Karoun*, le Coré du *Pentateuque*, englouti vivant.

Aventures et espiégleries de Lazarille de Tormès, roman espagnol, par don Hurtado de Mendoza. On croit généralement que l'auteur, qui était un grand seigneur espagnol, et à qui Charles-Quint confia de hautes missions diplomatiques en Italie, composa ce livre dans sa jeunesse, alors qu'il étudiait à l'université de Salamanque; mais quelques érudits prétendent qu'il l'écrivit plus tard dans un de ces moments de loisir que pouvaient lui laisser ses fonctions politiques. Quoi qu'il en soit, ce petit roman est une des œuvres les plus originales de la langue castillane, et c'est le plus ancien monument de ce genre de littérature si vrai, si comique, si divertissant, qu'on a appelé le genre picaresque (*gusto picaresco*) et auquel se rattache un des chefs-d'œuvre de notre langue, le *Gil Blas* de Le Sage. Lazarille, c'est-à-dire le petit Lazare, raconte lui-même ses aventures. Il est né dans un moulin, sur les bords de la Tormès, près de Salamanque. Sa mère, qui n'a pour lui aucune tendresse et qui cherche à s'en débarrasser comme d'un fardeau inutile, le donne à un mendiant aveugle, dont il devient le guide. Ce mendiant est brutal, grossier et fripon : Lazarille apprend à son école toutes les ruses qui peuvent suppléer à la force, dans la lutte du pauvre contre le riche, quand il s'agit de faire tourner les vices ou les ridicules de celui-ci au profit de celui-là. Notre héros passe ensuite au service d'un prêtre, puis d'un gentilhomme pauvre, mais rempli de vanité; de là il entre chez un moine, chez un vendeur d'indulgences, chez un alguazil, et dans toutes ces positions, il sait mettre à profit l'expérience qu'il a acquise près du vieux mendiant. Enfin, il se marie sans que l'amour entre pour rien dans cette union, dont les motifs sont loin d'être honorables; et le roman finit brusquement, en laissant le lecteur dans l'ignorance la plus complète des suites du mariage et des dernières aventures de Lazarille. Mais ce qui fait l'intérêt du roman, c'est qu'il offre une peinture vive, piquante, originale des mœurs populaires du temps : c'est une suite de petits tableaux, toujours pleins de vie, qui passent sous les yeux du lecteur, et dont quelques-uns parurent si lestes qu'ils furent mis au ban de l'Eglise et supprimés par ordre du saint-office. En 1620, J. de Luna, maître de langue espagnole à Paris, publia une édition des *Aventures de Lazarille*, en y ajoutant un complément où l'on ne retrouve aucune des qualités de l'œuvre primitive. Jean Sauvrain, libraire lyonnais, en fit une traduction française, qui fut imprimée à Paris en 1561, et qui eut plusieurs éditions. D'autres traductions parurent ensuite, et nous signalerons surtout celle de Jean Vander Meeren, qui donna une continuation tout à fait différente de celle du professeur Luna; puis la traduction de l'abbé de Charnes, qui parut en 1678, et que Didot réimprima, avec quelques changements dans le style, en 1801. Enfin, Horace Pelletier a publié, en 1861, une dernière édition française, sous le titre même que nous avons placé en tête de cet article.

Aventures de Gazette (LES), pièce à six personnages, en trois actes, en vers gascons, par Thulin (Béziers, 1628). Une des treize pièces gasconnes insérées dans l'*Antiquité du triomphe de Béziers*. On voit, dans les *Aventures de Gazette*, une vieille femme qui fait l'éloge de sa fille, laquelle aime si fort le travail

Que, per non perdre tems, ben souven on s'aviso,
Qu'elle pisse en marchan, san leva la camiso.

Aventures du baron de Fœneste (LES), roman satirique d'Agrippa d'Aubigné, où l'auteur a semé à pleines mains les traits de sa causticité et de sa rude franchise, et qui contient de virulentes épigrammes contre l'Eglise romaine et contre les moines, ainsi que des anecdotes piquantes sur les événements et les hommes du temps. Henri IV lui-même n'y est pas toujours épargné. Au fond, ce roman n'est qu'une satire dirigée contre les catholiques, attaqués par un rusé et spirituel huguenot, et maladroitement défendus par le baron de Fœneste, gentillâtre ridicule des bords de la Garonne. Ce livre bizarre, d'un genre mixte, est écrit en dialogues. Le baron de Fœneste raconte ses aventures des camps et de la cour. Il s'exprime en un patois que les hommes du Nord ou les étrangers ne peuvent aisément comprendre, mais qui constitue un mérite spécial pour les Français du Midi, toujours amoureux du dialecte roman, parlé dans leurs provinces. On trouve cependant dans cet ouvrage des détails piquants, qui ont encore quelque prix aux yeux de ceux qui tiennent à connaître l'état des esprits à cette époque d'agitation politique et religieuse. L'édition la plus complète et la plus estimée des *Aventures du baron de Fœneste* est celle de Genève, 1630, in-8°.

Aventures de Télémaque (LES), roman poétique de Fénelon; véritable épopée par la grandeur du sujet, par la noblesse des pensées, par le charme du style; chef-d'œuvre que toutes les langues envient à la nôtre, et qui mériterait d'être appelé poëme en prose, si la poésie pouvait se passer de la rime et de la mesure. C'est dans l'*Odyssée* d'Homère que Fénelon a puisé son sujet; mais il l'a enrichi de tous les trésors d'une imagination féconde, nourrie par l'étude des plus beaux ouvrages de l'antiquité. Télémaque, fils d'Ulysse, inspiré tout à la fois par l'amour filial et par celui de la patrie, s'expose aux dangers d'un long voyage pour aller chercher son père, dont l'absence prolongée menace de causer de grands malheurs pour le pays lui-même et pour Pénélope, dont plusieurs prétendants se disputent la main, bien qu'on n'ait encore reçu aucune nouvelle officielle de la mort de son époux. Minerve, déguisée sous la figure de Mentor, accompagne le jeune prince et fait servir tous les accidents du voyage à son instruction. Elle veut faire de Télémaque un digne fils d'Ulysse; mais, au lieu de lui donner la sagesse tout d'un coup et comme une faveur spontanée, elle veut qu'il la désire par le spectacle des maux dont elle est le préservatif et le remède, et qu'il la mérite par le regret sincère de ses fautes, lorsqu'il lui arrive d'en commettre. L'action s'ouvre dans l'île de Calypso, où Télémaque est jeté par un naufrage avec Mentor. La déesse, éprise de sa jeunesse et de sa beauté, lui fait des offres séduisantes pour le retenir près d'elle, et, d'abord, elle l'engage à lui faire le récit de ses aventures. C'est donc de la bouche de Télémaque lui-même que nous apprenons tous les événements, déjà très-nombreux, qui se sont accomplis depuis le départ d'Ithaque jusqu'au naufrage où il aurait péri infailliblement sans les secours et les conseils de Mentor. Tout ce que Télémaque a dit de lui-même, la bonne grâce et l'heureuse facilité de son langage, la modestie avec laquelle il reconnaît ses fautes, n'ont fait qu'accroître la passion de Calypso; mais Télémaque, bien qu'il soit plein de reconnaissance pour les bontés que la déesse lui témoigne, n'éprouve point d'amour pour elle, et c'est une de ses plus jeunes nymphes, Eucharis, qui lui inspire une passion qu'on voit naître, dont on suit toutes les phases avec un intérêt croissant, et qui va faire oublier à Télémaque tous ses devoirs, lorsque Mentor, comme un habile chirurgien qui tranche un membre pour sauver le malade, le précipite dans la mer et le force de gagner à la nage un vaisseau qu'il avait aperçu à quelque distance du rivage. Nous ne suivrons pas le jeune héros dans les différentes péripéties de son voyage, que tout le monde connaît, parce que tout le monde a lu et relu l'ouvrage de Fénelon; nous signalerons seulement le long séjour du fils d'Ulysse auprès d'Idoménée, roi de Salente, les dangers qu'Idoménée s'est attirés par son orgueil et par la fausse idée qu'il se fait de la gloire; l'intervention de Mentor, qui saisit cette occasion pour montrer à Télémaque comment la modération et la sagesse peuvent prévenir tous les maux d'une guerre inégale. Ici, Télémaque se sépare de Mentor; il accompagne Nestor pour aller combattre les Dauniens, pendant que Mentor reste avec Idoménée pour l'aider à réformer tous les abus qu'il avait laissés s'établir dans son gouvernement. Au camp des alliés, où il a suivi Nestor, Télémaque rencontre Philoctète, qui lui fait le récit de ses aventures; c'est un des plus beaux épisodes du livre. Dans les combats, Télémaque montre le courage d'un héros; mais son impétuosité et la fierté de son caractère lui font commettre des imprudences qu'il rachète ensuite par son empressement à les reconnaître et à les réparer.

L'image de son père Ulysse s'étant ensuite présentée à lui plusieurs fois dans ses songes, il se persuada qu'il devait être mort, et, pour s'en assurer, il prit la résolution de l'aller chercher dans les enfers. Il sortit du camp secrètement, accompagné de deux Crétois, et se dirigea vers la caverne Achérontia, dans laquelle il ne craignit pas de s'enfoncer au travers des ténèbres. Il arrive bientôt au bord du Styx; Caron consent à le recevoir dans sa barque, et Pluton lui-même lui permet de chercher son père. Il traverse d'abord le Tartare, où il voit les tourments qu'endurent tous les criminels; puis il entre dans les champs Elysées, où il est reconnu par son bisaïeul Arcésius, qui lui assure que son père est encore vivant, et qui l'engage à retourner à Ithaque, où il doit régner après lui. Revenu au camp, Télémaque a de nouveau l'occasion de montrer sa valeur en combattant et en tuant de sa main l'impie Adraste. Les alliés veulent partager entre eux le pays des Dauniens vaincus, et ils offrent d'en détacher le territoire d'Arpi, dont Télémaque deviendrait roi; mais celui-ci refuse, et les décide à reconnaître Polydamas comme roi des Dauniens, tandis que le territoire d'Arpi est donné à Diomède. Télémaque retourne alors à Salente, où il remarque de grands changements, dont Mentor lui donne l'explication. Son cœur se laisse toucher par les charmes d'Antiope, fille d'Idoménée; Mentor approuve son inclination, mais lui fait comprendre qu'il doit d'abord songer à remplir son devoir, qui est de retourner à Ithaque. Idoménée cherche à le retenir; Télémaque sauve la vie à Antiope dans une chasse au sanglier, et sent redoubler l'amour qu'elle lui inspire; cependant, il parvient à surmonter ses sentiments et il s'embarque avec Mentor. Ils relâchent dans une île, où ils rencontrent Ulysse; Télémaque lui parle sans le reconnaître, mais il sent un trouble secret dont Mentor lui explique ensuite la cause. Enfin, Minerve reprend sa forme et donne ses dernières instructions au fils d'Ulysse, qui va rejoindre son père à Ithaque.

Après avoir montré ainsi le squelette de l'œuvre, il nous reste à la juger au point de vue littéraire, et nous ne pouvons mieux faire ici que de citer d'abord les paroles suivantes de M. Villemain : « Rien n'est plus beau que l'ordonnance du *Télémaque;* et l'on ne trouve pas moins de grandeur dans l'idée générale que de goût et de dextérité dans la réunion et dans le contraste des épisodes. Les chastes et modestes amours d'Antiope, introduites à la fin du poëme, corrigent d'une manière sublime les emportements de Calypso; et l'intérêt de la passion se trouve deux fois reproduit sous l'image de la fureur et sous celle de la vertu. Mais, comme le *Télémaque* est surtout un livre de morale politique, ce que l'auteur peint avec le plus de force, c'est l'ambition, cette maladie des rois qui fait mourir les peuples, l'ambition grande et généreuse dans Sésostris, l'ambition imprudente dans Idoménée, l'ambition tyrannique et misérable dans Pygmalion, l'ambition barbare, hypocrite, impie dans Adraste. Ce dernier caractère, supérieur au Mézence de Virgile, est tracé avec une vigueur d'imagination qu'aucune vérité historique ne saurait surpasser. Cette invention des personnages n'est pas moins rare que l'invention générale du plan. Le caractère le plus heureux, dans cette variété de portraits, c'est celui du jeune Télémaque. Plus développé, plus agissant que le Télémaque de l'*Odyssée*, il réunit tout ce qui peut surprendre, attacher, instruire. Dans l'âge des passions, il est sous la garde de la sagesse, qui le laisse souvent faillir, parce que les fautes sont l'éducation des hommes; il a l'orgueil du trône, l'emportement de l'héroïsme et la candeur de la première jeunesse. Ce mélange de hauteur et de naïveté, de force et de soumission, forme peut-être le caractère le plus touchant et le plus aimable qu'ait inventé la muse épique; et, sans doute, un grand maître dans l'art de peindre et de toucher, Rousseau, a senti ce charme prodigieux lorsqu'il a supposé que Télémaque serait, aux yeux de la pudeur et de l'innocence, le modèle idéal digne d'un premier amour. De grands critiques ont souvent répété que le héros d'un poëme ou d'une tragédie ne doit pas être parfait. Ils ont admiré dans l'Achille d'Homère, dans le Renaud du Tasse, l'intérêt des fautes et des passions; mais ils n'ont pas prévu l'intérêt non moins neuf et plus moral que présenterait un caractère qui, mélangé d'abord de toutes les faiblesses humaines, paraîtrait s'en dégager insensiblement, et se développerait en s'épurant. On blâme dans Grandisson l'uniformité de la sagesse et de la vertu, la monotonie de la perfection. Le caractère de Télémaque offre le charme de la vertu et les vicissitudes de la faiblesse; il n'en a pas moins de mouvement, parce qu'il tend à la perfection. Il s'anime et se perfectionne à la fois; et l'intérêt qu'on éprouve est agité comme la lutte des passions, et doux comme le triomphe de la vertu. Sans doute Fénelon, dans cette forme donnée au caractère principal, cherchait avant tout l'instruction de son élève; mais il créait en même temps une des conceptions les plus intéressantes et les plus neuves de l'épopée. Pour achever de saisir dans le *Télémaque*, trésor des richesses antiques, la part d'invention qui appartient à l'auteur moderne, il faudrait comparer l'Enfer et l'Elysée de Fénelon avec les mêmes peintures tracées par Homère et par Virgile. Quelle que soit la sublimité du silence d'Ajax, quelle que soit la grandeur et la perfection du sixième livre de l'*Enéide*, on sentirait tout ce que Fénelon a créé de nouveau, ou plutôt tout ce qu'il a puisé dans les mystères chrétiens, par un art admirable ou par un souvenir involontaire. La plus grande de ces beautés inconnues à l'antiquité, c'est l'invention de douleurs et de joies purement spirituelles, substituées à la peinture faible ou bizarre de maux et de félicités physiques. C'est là que Fénelon est sublime, et saisit mieux que Dante le secours si neuf et si grand du christianisme. Rien n'est plus philosophique et plus terrible que les tortures morales qu'il place dans le cœur des coupables; et, pour rendre ces inexprimables douleurs, son style acquiert un degré d'énergie que l'on n'attendrait pas de lui, et que l'on ne trouve dans aucun autre. Mais lorsque, délivré de ces affreuses peintures, il peut reposer sa douce et bienfaisante imagination sur la demeure des justes, alors on entend des sons que la voix humaine n'a jamais égalés, et quelque chose de céleste s'échappe de son âme, enivrée de la joie qu'elle décrit. Ces idées-là sont absolument étrangères au génie antique; c'est l'extase de la charité chrétienne; c'est une religion toute d'amour, interprétée par l'âme douce et tendre de Fénelon; c'est le *pur amour* donné pour récompense aux justes, dans l'Elysée mythologique. Aussi, lorsque de nos jours un écrivain célèbre a voulu retracer le paradis chrétien, il a dû sentir plus d'une fois qu'il était devancé par l'anachronisme de Fénelon; et, malgré les efforts d'une riche imagination et l'emploi plus facile et plus libre des idées chrétiennes, il a été obligé de se rejeter sur des images moins heureuses, et il n'a mérité que le second rang. L'Elysée de Fénelon est une des créations du génie moderne; nulle part la langue française ne paraît plus flexible et plus mélo-

dieuse. Le style de *Télémaque* a éprouvé beaucoup de critiques; Voltaire en a donné l'exemple avec goût. Il est certain que cette diction si naturelle, si doucement animée, quelquefois si énergique et si hardie, est entremêlée de détails faibles et languissants; mais ils disparaissent dans l'heureuse facilité du style. L'intérêt du poëme conduit le lecteur, et de grandes beautés le raniment et le transportent. Quant à ceux qui s'offensent de quelques mots répétés, de quelques constructions négligées, qu'ils sachent que la beauté du langage n'est pas dans une correction sévère et calculée, mais dans un choix de paroles simples, heureuses, expressives, dans une harmonie libre et variée qui accompagne le style et le soutient comme l'accent soutient la voix; enfin, dans une douce chaleur partout répandue, comme l'âme et la vie du discours.....

» Fénelon, épris des beautés de Virgile et d'Homère, y cherche ces traits d'une vérité naïve et passionnée, qu'il trouvait surtout dans Homère, et qu'il appelle lui-même *cette aimable simplicité du monde naissant*. Les Grecs lui paraissaient plus rapprochés de cette première époque; il les étudie, il les imite de préférence; Homère, Xénophon et Platon lui inspirèrent le *Télémaque*. On se tromperait de croire que Fénelon n'est redevable à la Grèce que du charme des fictions d'Homère : l'idée du beau moral dans l'éducation d'un jeune prince, ces entretiens philosophiques, ces épreuves de courage, de patience, l'humanité dans la guerre, le respect des serments, toutes ces idées bienfaisantes sont empruntées à la *Cyropédie*. Dans les théories sur le bonheur du peuple, dans le plan d'un Etat réglé comme une famille, on reconnaît l'imagination et la philosophie de Platon. Mais il est permis de croire que Fénelon, corrigeant les fables d'Homère par la sagesse de Socrate, et formant cet heureux mélange des plus riantes fictions, de la philosophie la plus pure et de la politique la plus humaine, peut balancer, par le charme de cette réunion, la gloire de l'invention qu'il cède à chacun de ses modèles. Sans doute, Fénelon a partagé les défauts de ceux qu'il imitait; et si les combats du *Télémaque* ont la grandeur et le feu des combats de l'*Iliade*, Mentor parle quelquefois aussi longuement qu'un héros d'Homère; et quelquefois les détails d'une morale un peu commune rappellent les longs entretiens de la *Cyropédie*. En considérant le *Télémaque* comme une inspiration des muses grecques, il semble que le génie de Fénelon en reçoive une force qui ne lui était pas naturelle. La véhémence de Sophocle s'est conservée tout entière dans les sauvages imprécations de Philoctète. L'amour brûle dans le cœur d'Eucharis comme dans les vers de Théocrite. Quoique la belle antiquité paraisse avoir été moissonnée tout entière pour composer le *Télémaque*, il reste à l'auteur quelque gloire d'invention, sans compter ce qu'il y a de créateur dans l'imitation de beautés étrangères, inimitables avant et après Fénelon. »

Ce qu'on admire surtout dans le *Télémaque*, c'est le bel usage que Fénelon a su faire des richesses de l'antiquité; c'est un genre d'éloquence à part, une onction pénétrante, une élocution persuasive, une abondance de sentiment qui se répand de l'âme de l'auteur et qui passe dans la nôtre; cette aménité de style qui flatte toujours l'oreille et ne fatigue jamais; cette diction toujours élégante et pure qui s'élève sans effort, qui se passionne sans affectation et sans recherche; ces formes antiques que revêt notre langue sans y être gênée et en restant naturelle.

Fénelon a eu l'esprit de piété et il a eu l'esprit de l'antiquité. Il unit en lui ces deux esprits, ou plutôt il les possède et les contient chacun dans sa sphère, sans combat, sans lutte, sans les mettre aux prises, sans que rien vienne avertir du désaccord, et c'est un grand charme. Pour lui, le combat du christianisme et de la Grèce n'existe pas, et *Télémaque* est le monument unique de cette heureuse et presque impossible harmonie. « Toutefois, dit M. Sainte-Beuve, le *Télémaque* n'est pas un simple pastiche de l'antique; c'est quelque chose de bien plus naïf et de plus original dans son imitation même. C'est de l'antique ressaisi naturellement et sans effort par un génie moderne, par un cœur chrétien, qui, nourri de la parole homérique, s'en ressouvient en liberté et y puise comme à une source; mais il refait cette source et la transforme insensiblement à mesure qu'il s'en souvient; c'est toujours la fontaine sacrée, mais elle est détournée de son cours; elle s'accommode à sa nouvelle pente et à ses nouvelles rives. Pour apprécier comme il convient le *Télémaque*, il n'est que de faire une chose : oubliez, si vous le pouvez, que vous l'avez trop lu dans votre enfance; j'ai eu l'an dernier ce bonheur, j'avais comme oublié le *Télémaque*, et j'ai pu le relire avec la fraîcheur d'une nouveauté. »

On sait que Fénelon n'avait composé les *Aventures de Télémaque* que pour l'amusement et l'instruction de son royal élève. C'est à l'infidélité d'un domestique, à qui Fénelon avait confié le manuscrit pour en faire une copie, qu'est due la publication de ce bel ouvrage. Un mémoire, écrit de la main même de l'auteur, nous fournit à cet égard des renseignements authentiques : « Je n'ai jamais voulu donner cet ouvrage au public. Tout le monde sait qu'il ne m'a échappé que par l'infidélité d'un copiste. »

On a prétendu que Fénelon avait eu le dessein de faire la satire de Louis XIV et de son gouvernement; on a cru ou feint de croire qu'il avait voulu peindre Mme de Montespan dans Calypso, Mlle de Fontanges dans Eucharis, la duchesse de Bourgogne dans Antiope, Louvois dans Protésilas, le roi Jacques dans Idoménée, Louis XIV dans Sésostris, et peut-être aussi dans Idoménée, avant qu'il eût reçu les leçons de Mentor. Il est certain que Louis XIV lui-même se crut offensé, et qu'il regarda Fénelon comme un détracteur de sa gloire, qui joignait le tort de l'ingratitude aux injustices de la satire. L'archevêque de Cambrai, qui s'était déjà vu fermer l'entrée de la cour à cause de son livre des *Maximes des Saints*, tomba dans une disgrâce encore plus complète après la publication du *Télémaque;* mais cette disgrâce, il ne la méritait pas, puisque le livre avait été imprimé malgré lui, et puisque, d'ailleurs, il a toujours protesté, même à son lit de mort, qu'il avait été constamment plein de respect pour la personne du roi, et qu'il n'avait jamais songé qu'à instruire le duc de Bourgogne, son élève. Il est permis de penser, néanmoins, que Fénelon, en composant son *Télémaque*, a pu quelquefois, sans aucune intention maligne et peut-être même sans s'en apercevoir, mettre en scène quelques-uns des personnages qu'il avait sous les yeux et dont il désapprouvait les actes, représenter quelques parties du tableau que lui offrait la cour; mais de là à faire exprès des allusions, pour les jeter en pâture à la malignité publique, il y a loin, et un homme d'un aussi beau caractère que l'archevêque de Cambrai doit être au-dessus d'un pareil soupçon.

Quoi qu'il en soit, les *Aventures de Télémaque* sont peut-être, de tous les ouvrages d'imagination, celui qui a eu le succès le plus rapide, le plus universel et le plus durable. On trouve ce livre dans la bibliothèque du pauvre comme dans celle du riche; il sert dans les écoles comme livre de lecture, comme texte pour l'enseignement des langues ou de la rhétorique, et il suffirait seul pour placer Fénelon au premier rang de nos écrivains. Le *Télémaque* est sans contredit l'ouvrage le plus achevé de la langue française. Il y a des prosateurs plus purs, plus éloquents, plus énergiques, plus nerveux que Fénelon; aucun ne l'égale en grâce, en suavité, en harmonie. Virgile, Homère, l'Arioste, Dante, Cervantes, Milton, Klopstock, ont des pages magnifiques; aucune ne répand le charme, l'onction, la poésie, qui s'exhalent de certaines descriptions du *Télémaque*. Après le *cygne de Mantoue*, on a pu dire le *cygne de Cambrai :* aujourd'hui, une nouvelle assimilation est impossible.

Une dernière question reste encore à résoudre : comment cet immortel ouvrage a-t-il été composé? Est-ce une œuvre longuement méditée, laborieusement exécutée? C'est ce que certains critiques sont portés à croire, en assurant que Fénelon travaillait déjà à son poëme en 1693, c'est-à-dire six années avant l'impression, et qu'à cette époque déjà il en avait communiqué le commencement à Bossuet, avec lequel il était alors dans la plus étroite liaison. Est-ce, au contraire, le jet presque spontané, l'improvisation d'un génie incomparablement doué? Cette dernière opinion est celle de Voltaire, qui assure que l'archevêque de Cambrai composa son poëme en trois mois, et sans faire plus de *dix ratures*. Fénelon lui-même semble appuyer ce sentiment : « C'est, dit-il, une narration faite à la hâte, à morceaux détachés et par diverses reprises : il y aurait beaucoup à corriger. » S'il nous était permis de nous prononcer à notre tour, nous dirions : Fénelon a été la personnification la plus complète, la plus heureuse de l'éloquence douce, abondante et persuasive. L'harmonie découlait de ses lèvres comme d'une source intarissable. « Quand il parlait, a dit Saint-Simon, il fallait faire un effort pour cesser de le regarder. » Cette facilité incomparable, cette bouche d'or humiliait profondément Louis XIV. Le grand roi, qui préparait tous ses mots, voyait une écrasante supériorité dans ce don si exquis et si naturel. Qu'y aurait-il donc d'étonnant à ce que Fénelon eût écrit comme il parlait, et composé son poëme en trois mois, sans additions ni surcharges? Il était nourri des lettres antiques, lisait les auteurs grecs à livre ouvert, et composait dans la langue de Virgile des fables que Phèdre n'aurait pas désavouées. Dans ces heureuses conditions, l'œuvre du *Télémaque* ne lui demandait aucune étude préparatoire, n'exigeait aucun artifice d'érudition.

L'histoire de l'impression et de la bibliographie du *Télémaque* suffirait à remplir un volume plus gros que l'ouvrage lui-même. La veuve Barbin, qui avait obtenu un privilége, le faisait imprimer sans nom d'auteur, lorsque, en avril 1699, la cour fit saisir les feuilles déjà imprimées, et prit les mesures les plus sévères pour sa destruction totale. Mais un libraire de La Haye, Moetjens, ayant réussi à se procurer un exemplaire qui avait échappé à la police, en fit une édition qui fut rapidement épuisée. En même temps, il s'en faisait, en France même, d'autres éditions que le public s'arrachait, quoiqu'elles fussent pleines de fautes, et où il n'existait point de division par livres. Plus tard, on divisa l'ouvrage en dix, puis en seize livres. Ce fut en 1717 que le marquis de Fénelon, petit-neveu de l'auteur, divisa le *Télémaque* en vingt-quatre livres; mais, quoiqu'il eût fait imprimer sur le titre les mots : *conforme au manuscrit original*, il paraît certain que ce manuscrit est absolument dépourvu de divisions, et que le neveu s'était permis, en outre, de changer les expressions et les tournures qui lui paraissaient défectueuses. Le *Télémaque* a été traduit dans toutes les langues, mais principalement en allemand, en anglais, en italien et en espagnol. Il y a eu aussi une traduction latine par le P. Viel, et une traduction du premier livre en vers latins. Fleischer donne, dans sa *Bibliographie française*, publiée en 1812, la liste de cent quarante éditions françaises du *Télémaque*, et de quatre-vingt-sept éditions en diverses langues étrangères.

Enfin, une édition collationnée sur les manuscrits et les imprimés, augmentée d'un précis de la vie de Fénelon, avec variantes et une liste raisonnée de toutes les éditions antérieures, par J.-F. Audry, avait déjà paru en 1811, imprimerie Duprat-Duverger. L'éditeur y mentionne chronologiquement les critiques, satires, apologies, parodies, traductions, imitations qui avaient été faites de cet ouvrage; on y indiquait même les pièces de théâtre dont le *Télémaque* avait fourni le sujet. Une édition, Paris, Ferra jeune, 1824, 2 vol. in-8°, 24 figures, tirée à 500 exemplaires, peut servir de type à toutes celles qui seront exécutées par la suite. On cite aussi les éditions de Versailles comme celles où l'on a le plus fidèlement reproduit les copies revues par Fénelon lui-même.

Malgré le prodigieux succès qui accueillit le *Télémaque*, cet ouvrage eut à essuyer les plus vives critiques. Les envieux descendirent jusqu'à la parodie et aux arlequinades. Il y eut même, en Angleterre, des mystificateurs qui se disaient en mesure de prouver que cette œuvre était traduite presque en entier d'un roman grec imprimé à Florence, en 1465, sous le titre de *Athênê Skelkatê*, et, pour donner plus de crédit à cette fable, une feuille anglaise ajoutait que le président Cousin, censeur royal sous le grand roi, avait approuvé le *Télémaque comme traduit fidèlement du grec*. La raison et le bon sens ont depuis longtemps fait justice de ces allégations bouffonnes.

En terminant, nous ne pouvons résister au désir de détacher quelques pages de ce livre admirable, qui restera toujours — et ce n'est pas une de ses moindres gloires — un des ancêtres les plus illustres de l'idée démocratique (v. SALENTE) :

GROTTE DE CALYPSO.

« On arriva à la porte de la grotte de Calypso, où Télémaque fut surpris de voir, avec une apparence de simplicité rustique, des objets propres à charmer les yeux. Il est vrai qu'on n'y voyait ni or, ni argent, ni marbre, ni colonnes, ni tableaux, ni statues; mais cette grotte était taillée dans le roc, en voûte pleine de rocailles et de coquilles; elle était tapissée d'une jeune vigne, qui étendait ses branches souples également de tous côtés. Les doux zéphyrs conservaient en ce lieu, malgré les ardeurs du soleil, une délicieuse fraîcheur; des fontaines, coulant avec un doux murmure sur des prés semés d'amarantes et de violettes, formaient en divers lieux des bains aussi purs et aussi clairs que le cristal; mille fleurs naissantes émaillaient les tapis verts dont la grotte était environnée. Là on trouvait un bois de ces arbres touffus qui portent des pommes d'or, et dont la fleur, qui se renouvelle dans toutes les saisons, répand le plus doux de tous les parfums; ce bois semblait couronner ces belles prairies, et formait une nuit que les rayons du soleil ne pouvaient percer. Là on n'entendait jamais que le chant des oiseaux ou le bruit d'un ruisseau, qui, se précipitant du haut d'un rocher, tombait à gros bouillons pleins d'écume, et s'enfuyait au travers de la prairie. »

APOLLON CHEZ ADMÈTE.

« Bientôt Apollon montra à tous ces bergers les arts qui peuvent rendre la vie agréable. Il chantait les fleurs dont le printemps se couronne, les parfums qu'il répand et la verdure qui naît sous ses pas. Puis il chantait les délicieuses nuits de l'été, où les zéphyrs rafraîchissent les hommes, et où la rosée désaltère la terre. Il mêlait aussi dans ses chansons les fruits dorés dont l'automne récompense les travaux des laboureurs, et le repos de l'hiver, pendant lequel la jeunesse folâtre danse auprès du feu. Enfin, il représentait les forêts sombres qui couvrent les montagnes, et les creux vallons où les rivières, par mille détours, semblent se jouer au milieu des riantes prairies. Il apprit ainsi aux bergers quels sont les charmes de la vie champêtre, quand on sait goûter ce que la simple nature a de gracieux. Bientôt les bergers, avec leurs flûtes, se virent plus heureux que les rois; et leurs cabanes attiraient en foule les plaisirs purs qui fuient les palais dorés. Les Jeux, les Ris, les Grâces suivaient partout les innocentes bergères. Tous les jours étaient des jours de fête : on n'entendait plus que le gazouillement des oiseaux, ou la douce haleine des zéphyrs qui se jouaient dans les rameaux des arbres, ou le murmure d'une onde claire qui tombait de quelque rocher, ou les chansons que les Muses inspiraient aux bergers qui suivaient Apollon. Ce dieu leur enseignait à remporter le prix de la course et à percer de flèches les daims et les cerfs. Les dieux mêmes devinrent jaloux des bergers : cette vie leur parut plus douce que toute leur gloire; et ils rappelèrent Apollon dans l'Olympe. »

LE CHAR D'AMPHITRITE.

« Pendant qu'Hazaël et Mentor parlaient, nous aperçûmes des dauphins couverts d'une écaille qui paraissait d'or et d'azur. En se jouant, ils soulevaient les flots avec beaucoup d'écume. Après eux venaient les Tritons, qui sonnaient de la trompette avec leurs conques recourbées. Ils environnaient le char d'Amphitrite, traîné par des chevaux marins plus blancs que la neige, et qui, fendant l'onde salée, laissaient loin derrière eux un vaste sillon dans la mer. Leurs yeux étaient enflammés et leurs bouches étaient fumantes. Le char de la déesse était une conque d'une merveilleuse figure; elle était d'une blancheur plus éclatante que l'ivoire, et les roues étaient d'or. Ce char semblait voler sur la surface des eaux paisibles. Une troupe de nymphes, couronnées de fleurs, nageaient en foule derrière le char; leurs beaux cheveux pendaient sur leurs épaules et flottaient au gré des vents. La déesse tenait d'une main un sceptre d'or pour commander aux vagues, et de l'autre elle portait sur ses genoux le petit dieu Palémon, son fils, pendant à sa mamelle. Elle avait un visage serein et une douce majesté qui faisait fuir les vents séditieux et les noires tempêtes. Les Tritons conduisaient les chevaux et tenaient les rênes dorées. Une grande voile de pourpre flottait dans l'air au-dessus du char; elle était à demi enflée par le souffle d'une multitude de petits zéphyrs qui s'efforçaient de la pousser par leurs haleines. On voyait au milieu des airs Eole empressé, inquiet et ardent. Son visage ridé et chagrin, sa voix menaçante, ses sourcils épais et pendants, ses yeux pleins d'un feu sombre et austère, tenaient en silence les fiers aquilons, et repoussaient tous les nuages. Les immenses baleines et tous les monstres marins, faisant avec leurs narines un flux et reflux de l'onde amère, sortaient à la hâte de leurs grottes profondes pour voir la déesse. »

LA BÉTIQUE.

« Le fleuve Bétis coule dans un pays fertile et sous un ciel doux, qui est toujours serein. Le pays a pris le nom du fleuve, qui se jette dans le grand Océan, assez près des Colonnes d'Hercule et de cet endroit où la mer furieuse, rompant ses digues, sépara autrefois la terre de Tharsis d'avec la grande Afrique. Ce pays semble avoir conservé les délices de l'âge d'or. Les hivers y sont tièdes et les rigoureux aquilons n'y soufflent jamais. L'ardeur de l'été y est toujours tempérée par des zéphyrs rafraîchissants, qui viennent adoucir l'air vers le milieu du jour. Aussi toute l'année n'est qu'un heureux hymen du printemps et de l'automne, qui semblent se donner la main. La terre, dans les vallons et dans les campagnes unies, porte chaque année une double moisson. Les chemins y sont bordés de lauriers, de grenadiers, de jasmins et d'autres arbres toujours verts et toujours fleuris. Les montagnes sont couvertes de troupeaux, qui fournissent des laines fines recherchées de toutes les nations connues. Il y a plusieurs mines d'or et d'argent dans ce beau pays; mais les habitants, simples et heureux dans leur simplicité, ne daignent pas seulement compter l'or et l'argent parmi leurs richesses; ils n'estiment que ce qui sert véritablement aux besoins de l'homme. »

ENTRÉE DES ENFERS.

« La ville était sur un rocher, posée comme un nid sur le haut d'un arbre : au pied de ce rocher, on trouvait la caverne, de laquelle les timides mortels n'osaient approcher; les bergers avaient soin d'en détourner leurs troupeaux. La vapeur soufrée du marais stygien, qui s'exhalait sans cesse par cette ouverture, empestait l'air. Tout autour, il ne croissait ni herbe, ni fleurs; on n'y sentait jamais les doux zéphyrs, ni les grâces naissantes du printemps, ni les riches dons de l'automne : la terre aride y languissait; on y voyait seulement quelques arbustes dépouillés et quelques cyprès funestes. Au loin même, tout à

l'entour, Cérès refusait aux laboureurs ses moissons dorées; Bacchus semblait en vain y promettre ses doux fruits; les grappes de raisin se desséchaient au lieu de mûrir. Les Naïades tristes ne faisaient point couler une onde pure; leurs flots étaient toujours amers et troublés. Les oiseaux ne chantaient jamais dans cette terre hérissée de ronces et d'épines, et n'y trouvaient aucun bocage pour se retirer; ils allaient chanter leurs amours sous un ciel plus doux. Là, on n'entendait que le croassement des corbeaux et la voix lugubre des hiboux; l'herbe même y était amère, et les troupeaux qui la paissaient ne sentaient point la douce joie qui les fait bondir. Le taureau fuyait sa génisse, et le berger, tout abattu, oubliait sa musette et sa flûte. »

TÉLÉMAQUE AUX ENFERS.

« J'étais, lui répondit cette ombre, Nabopharsan, roi de la superbe Babylone. Tous les peuples de l'Orient tremblaient au seul bruit de mon nom; je me faisais adorer par les Babyloniens dans un temple de marbre, où j'étais représenté par une statue d'or, devant laquelle on brûlait nuit et jour les plus précieux parfums de l'Ethiopie. Jamais personne n'osa me contredire sans être aussitôt puni; on inventait chaque jour de nouveaux plaisirs pour me rendre la vie plus délicieuse. J'étais encore jeune et robuste; hélas! que de prospérités ne me restait-il pas encore à goûter sur le trône! Mais une femme que j'aimais, et qui ne m'aimait pas, m'a bien fait sentir que je n'étais pas un dieu; elle m'a empoisonné; je ne suis plus rien. On mit hier, avec pompe, mes cendres dans une urne d'or; on pleura; on s'arracha les cheveux; on fit semblant de vouloir se jeter dans les flammes de mon bûcher pour mourir avec moi; on va encore gémir auprès du superbe tombeau où l'on a mis mes cendres; mais personne ne me regrette; ma mémoire est en horreur, même dans ma famille; et ici-bas je souffre déjà d'horribles traitements. »

» Télémaque, touché de ce spectacle, lui dit : « Etiez-vous réellement heureux pendant votre règne? Sentiez-vous cette douce paix sans laquelle le cœur demeure toujours serré et flétri au milieu des délices? — Non, répondit le Babylonien; je ne sais même ce que vous voulez dire. Les sages vantent cette paix comme l'unique bien; pour moi, je ne l'ai jamais sentie; mon cœur était sans cesse agité de désirs nouveaux, de crainte et d'espérance. Je tâchais de m'étourdir moi-même par l'ébranlement de mes passions; j'avais soin d'entretenir cette ivresse pour la rendre continuelle; le moindre intervalle de raison tranquille m'eût été trop amer. Voilà la paix dont j'ai joui; toute autre me paraît une fable et un songe; voilà les biens que je regrette. »

JUGEMENT DE MINOS.

» Télémaque, voyant les trois juges qui étaient assis et qui condamnaient un homme, osa leur demander quels étaient ses crimes. Aussitôt le condamné, prenant la parole, s'écria : « Je n'ai jamais fait aucun mal; j'ai mis tout mon plaisir à faire du bien; j'ai été magnifique, libéral, juste et compatissant; que peut-on donc me reprocher? » Alors Minos lui dit : « On ne te reproche rien à l'égard des hommes; mais ne devais-tu pas moins aux hommes qu'aux dieux? Quelle est donc cette justice dont tu te vantes? Tu n'as manqué à aucun devoir envers les hommes, qui ne sont rien; tu as été vertueux, mais tu as rapporté toute ta vertu à toi-même, et non aux dieux, qui te l'avaient donnée; car tu voulais jouir du fruit de ta propre vertu et te renfermer en toi-même; tu as été ta divinité. Mais les dieux, qui ont tout fait et qui n'ont rien fait que pour eux-mêmes, ne peuvent renoncer à leurs droits; tu les as oubliés, ils t'oublieront; ils te livreront à toi-même, puisque tu as voulu être à toi, et non pas à eux. Cherche donc maintenant, si tu le peux, ta consolation dans ton propre cœur. Te voilà à jamais séparé des hommes, auxquels tu as voulu plaire; te voilà seul avec toi-même, qui étais ton idole; apprends qu'il n'y a point de véritable vertu sans le respect et l'amour des dieux, à qui tout est dû. Ta fausse vertu, qui a longtemps ébloui les hommes faciles à tromper, va être confondue. Les hommes, ne jugeant des vices et des vertus que par ce qui les choque ou les accommode, sont aveugles et sur le bien et sur le mal; ici, une lumière divine renverse tous leurs jugements superficiels; elle condamne souvent ce qu'ils admirent, et justifie ce qu'ils condamnent. »

LES CHAMPS ÉLYSÉES.

« Le jour n'y finit point, et la nuit, avec ses sombres voiles, y est inconnue; une lumière pure et douce se répand autour des corps de ces hommes justes, et les environne de ses rayons comme d'un vêtement. Cette lumière n'est point semblable à la lumière sombre qui éclaire les yeux des misérables mortels, et qui n'est que ténèbres; c'est plutôt une gloire céleste qu'une lumière : elle pénètre plus subtilement les corps les plus épais que les rayons du soleil ne pénètrent le plus pur cristal; elle n'éblouit jamais; au contraire, elle fortifie les yeux, et porte au fond de l'âme je ne sais quelle sérénité; c'est d'elle seule que ces hommes bienheureux sont nourris; elle sort d'eux, et elle y rentre; elle les pénètre et s'incorpore à eux comme les aliments s'incorporent à nous. Ils la voient, ils la sentent, ils la respirent; elle fait naître en eux une source intarissable de paix et de joie; ils sont plongés dans cet abîme de joie, comme les poissons dans la mer. Ils ne veulent plus rien; ils ont tout sans rien avoir, car ce goût de lumière pure apaise la faim de leur cœur; tous leurs désirs sont rassasiés, et leur plénitude les élève au-dessus de tout ce que les hommes vides et affamés cherchent sur la terre; toutes les délices qui les environnent ne leur sont rien, parce que le comble de leur félicité, qui vient du dedans, ne leur laisse aucun sentiment pour tout ce qu'ils voient de délicieux au dehors. Ils sont tels que les dieux, qui, rassasiés de nectar et d'ambroisie, ne daigneraient pas se nourrir des viandes grossières qu'on leur présenterait à la table la plus exquise des hommes mortels. Tous les maux s'enfuient loin de ces lieux tranquilles; la mort, la maladie, la pauvreté, la douleur, les regrets, les remords, les craintes, les espérances même, qui coûtent autant de peines que les craintes; les divisions, les dégoûts, les dépits ne peuvent y avoir aucune entrée.

» Les hautes montagnes de la Thrace, qui, de leur front couvert de neige et de glace depuis l'origine du monde, fendent les nues, seraient renversées de leurs fondements posés au centre de la terre, que les cœurs de ces hommes justes ne pourraient pas même être émus. Seulement ils ont pitié des misères qui accablent les hommes vivants dans le monde; mais c'est une pitié douce et tranquille, qui n'altère en rien leur immuable félicité. Une jeunesse éternelle, une félicité sans fin, une gloire toute divine est peinte sur leurs visages; mais leur joie n'a rien de folâtre ni d'indécent; c'est une joie douce, noble, pleine de majesté; c'est un goût sublime de la vérité et de la vertu qui les transporte. Ils sont, sans interruption, à chaque moment, dans le même saisissement de cœur où est une mère qui revoit son cher fils qu'elle avait cru mort; et cette joie, qui échappe bientôt à la mère, ne s'enfuit jamais du cœur de ces hommes; jamais elle ne languit un instant; elle est toujours nouvelle pour eux; ils ont le transport de l'ivresse sans en avoir le trouble et l'aveuglement.

» Ils s'entretiennent ensemble de ce qu'ils voient et de ce qu'ils goûtent; ils foulent à leurs pieds les molles délices et les vaines grandeurs de leur ancienne condition, qu'ils déplorent; ils repassent avec plaisir ces tristes et courtes années où ils ont eu besoin de combattre contre eux-mêmes et contre le torrent des hommes corrompus, pour devenir bons; ils admirent le secours des dieux, qui les ont conduits comme par la main à la vertu, au milieu de tant de périls. Je ne sais quoi de divin coule sans cesse au travers de leurs cœurs, comme un torrent de la divinité même qui s'unit à eux; ils voient, ils goûtent, ils sont heureux et sentent qu'ils le seront toujours. Ils chantent tous ensemble les louanges des dieux, et ils ne font tous ensemble qu'une seule voix, une seule pensée, un seul cœur; une même félicité fait comme un flux et reflux dans ces âmes unies.

» Dans ce ravissement divin, les siècles coulent plus rapidement que les heures parmi les mortels; et cependant mille et mille siècles écoulés n'ôtent rien à leur félicité, toujours nouvelle et toujours entière. Ils règnent tous ensemble, non sur des trônes que la main des hommes peut renverser, mais en eux-mêmes, avec une puissance immuable; car ils n'ont plus besoin d'être redoutables par une puissance empruntée d'un peuple vil et misérable. Ils ne portent plus ces vains diadèmes dont l'éclat cache tant de craintes et de noirs soucis; les dieux mêmes les ont couronnés de leurs propres mains, avec des couronnes que rien ne peut flétrir. »

RAPIDITÉ DE LA VIE.

« Les hommes passent comme les fleurs qui s'épanouissent le matin, et qui le soir sont flétries et foulées aux pieds. Les générations des hommes s'écoulent comme les ondes d'un fleuve rapide; rien ne peut arrêter le temps, qui entraîne après lui tout ce qui paraît le plus immobile. Toi-même, ô mon fils, mon cher fils! toi-même, qui jouis maintenant d'une jeunesse si vive et si féconde en plaisirs, souviens-toi que ce bel âge n'est qu'une fleur qui sera presque aussitôt séchée qu'éclose. Tu te verras changer insensiblement : les grâces riantes, les doux plaisirs, la force, la santé, la joie s'évanouiront comme un beau songe; il ne t'en restera qu'un triste souvenir : la vieillesse languissante et ennemie des plaisirs viendra rider ton visage, courber ton corps, affaiblir tes membres, faire tarir dans ton cœur la source de la joie, te dégoûter du présent, te faire craindre l'avenir, te rendre insensible à tout, excepté à la douleur. Ce temps te paraît éloigné; hélas! tu te trompes, mon fils; il se hâte, le voilà qui arrive : ce qui vient avec tant de rapidité n'est pas loin de toi, et le présent qui s'enfuit est déjà bien loin, puisqu'il s'anéantit dans le moment que nous parlons, et ne peut plus se rapprocher. Ne compte donc jamais, mon fils, sur le présent; mais soutiens-toi dans le sentier rude et âpre de la vertu par la vue de l'avenir. Prépare-toi, par des mœurs pures et par l'amour de la justice, une place dans cet heureux séjour de la paix. »

Aventures d'Aristonoüs (LES), conte dans le genre antique, par Fénelon. Rien de plus simple que les faits racontés dans ce petit chef-d'œuvre. Sophronyme, réduit à la pauvreté après avoir perdu les richesses qu'il devait tenir de ses ancêtres, vit en sage dans l'île de Délos. Un jour, il aperçoit sur le rivage un étranger d'un âge déjà avancé. Il suppose qu'il veut aller au temple d'Apollon, et il offre de l'y conduire. Dans le chemin, l'étranger raconte ses aventures : il se nomme Aristonoüs; il a été abandonné par ses parents dans son enfance, et il est devenu l'esclave d'un homme riche et vertueux de Patare, nommé Alcine, qui, après lui avoir donné une instruction très-développée, l'a affranchi et l'a envoyé exercer ses talents près de Polycrate, tyran de Samos. Après avoir amassé de grands biens, il a voulu revoir la Lycie, où il espérait retrouver son ancien maître Alcine. Mais celui-ci était mort après avoir perdu toute sa fortune. Parmi les fils d'Alcine, un seul, nommé Orciloque, lui avait survécu, et l'on croyait généralement qu'il avait péri dans un naufrage. Alors Aristonoüs avait retrouvé ses propres frères à Clazomène, mais il en avait été fort mal reçu, parce qu'il s'était présenté à eux sous de pauvres apparences. Il les avait punis d'abord de leur inhumanité, puis il leur avait pardonné et les avait enrichis. Ayant appris plus tard qu'un fils d'Orciloque vivait encore à Délos, il n'avait d'autre but, en venant dans cette île, que de le retrouver. Or, ce fils d'Orciloque n'est autre que Sophronyme lui-même. Aristonoüs l'emmène avec lui en Lycie; là, il lui montre une maison simple, mais agréable, entourée de jardins remplis de fruits et de plantes utiles; il le conduit ensuite dans une belle prairie où erraient de grands troupeaux mugissants; puis il lui fait don de tout cela, en lui disant qu'il est heureux de le voir rétabli dans l'ancien patrimoine de ses ancêtres. Après avoir ainsi témoigné sa reconnaissance pour les bienfaits d'Alcine, en assurant le bonheur de son petit-fils, Aristonoüs retourna près de sa famille; mais, chaque année, il faisait un voyage en Lycie pour revoir Sophronyme. Enfin, il vint une année où le navire qu'attendait Sophronyme ne portait que les cendres d'Aristonoüs. Sophronyme, après avoir donné un libre cours à ses larmes, déposa l'urne cinéraire dans le tombeau d'Alcine, et un myrte naquit au milieu du tombeau dès le premier jour, ce qui fit penser à tout le monde que les dieux, pour récompenser Aristonoüs de sa vertu, l'avaient changé en myrte.

« Les *Aventures d'Aristonoüs*, dit M. Villemain, respirent ce charme attendrissant qui n'est donné qu'à quelques hommes : à Virgile, à Racine, à Fénelon. Dans ce morceau de quelques pages, on devinerait l'auteur du *Télémaque*, comme dans le *Dialogue de Sylla et d'Eucrate* on reconnaît Montesquieu. Il n'appartient qu'aux hommes véritablement supérieurs de pouvoir renfermer ainsi dans un cadre très-étroit l'essai de tout leur génie. »

La plupart des éditions qu'on a faites des *Aventures de Télémaque* contiennent aussi, à la fin du volume, les *Aventures d'Aristonoüs*, qui méritent, à tous les égards, d'occuper cette place.

Aventures de Robinson Crusoë (LES), roman anglais de Daniel de Foë, qui parut en 1719. Il y a longtemps qu'on ne compte plus les éditions de ce livre si justement populaire, que les enfants dévorent avec avidité, que les hommes mûrs savourent avec délices et que les vieillards relisent avec un nouveau plaisir. Qui ne sourit encore à ce nom devenu cosmopolite de Robinson Crusoë? Avec sa naïveté charmante, La Fontaine avouait qu'il aurait pris *un plaisir extrême* à entendre conter *Peau d'Ane*; qu'eût donc dit le *bonhomme* si son enfance avait été bercée avec *Robinson*? Ah! les beaux vers qu'il nous eût faits sur le héros de Foë et sur son compagnon Vendredi!... Quel est donc le secret de l'intérêt puissant qui nous attache au récit de ces aventures imaginaires? Pourquoi Robinson nous passionne-t-il plus que le pieux Enée ou l'indomptable Achille? C'est que ses idées, ses sentiments, ses paroles, ses actions, se font jour au milieu des situations les plus surprenantes, les plus variées et les plus dramatiques, sans jamais sortir, cependant, de notre nature vulgaire; c'est que les détails, les événements les plus simples comme les plus extraordinaires sont présentés avec un si incomparable sentiment de la réalité, qu'il semble impossible que Robinson doive seulement son existence à un caprice de l'imagination. Jamais fiction, dans aucune langue, n'a semblé revêtue de tant de caractères de vérité, tandis que, d'autre part, elle met en relief un haut enseignement moral qui a le mérite de se dégager de lui-même du récit, sans que jamais l'auteur ait besoin d'éveiller à cet égard l'attention du lecteur. C'est là que l'on voit tout le parti que l'homme peut tirer de ses facultés naturelles, pour surmonter les difficultés d'une situation extraordinaire et presque désespérée. La lecture de ce livre captive le jeune âge, le charme par l'intérêt tour à tour terrible et touchant des situations, et par le merveilleux des aventures; elle ouvre, étend ses idées, et surtout provoque ses réflexions par les notions légères, mais assez fidèles, qu'elle lui donne sur les arts mécaniques, la navigation, le commerce, la variété des climats, etc. Robinson est le type de ces hommes qu'un impérieux besoin de mouvement et l'attrait des aventures inconnues poussent hors du cercle où le sort les a fait naître. De ses deux frères, l'un était mort, l'autre avait disparu; ses parents le supplient, les larmes aux yeux, de ne pas les abandonner; les conseils de ses amis, les remontrances de sa raison, les remords de sa conscience ont beau le retenir, il y a dans sa nature une inclination fatale; il faut qu'il aille à la mer. En vain, à la première tempête, le repentir le reprend; il noie dans le vin ces accès de conscience. En vain un naufrage et le voisinage de la mort l'avertissent; il s'endurcit et s'obstine. En vain la captivité chez les Maures et la possession d'une plantation fructueuse lui conseillent le repos; l'instinct indomptable se réveille; « il est né pour être son propre destructeur, » et il se rembarque. Le vaisseau périt, il est jeté seul dans une île déserte; c'est alors que l'énergie native trouve son emploi; il faut que, comme ses descendants, les pionniers d'Australie et d'Amérique, il refasse et conquière une à une les inventions et les acquisitions de l'industrie humaine : une à une, il les reconquiert et les refait. Rien n'arrête son ardeur, ni la paisible possession, ni la lassitude du travail. A ses yeux, le travail est chose naturelle. Quand, pour se barricader, il va couper dans les bois des pieux qu'il enfonce et dont chacun lui coûte un jour de peine, il remarque que cet ouvrage est très-laborieux et très-ennuyeux; « mais, dit-il, quel besoin avais-je de considérer si une chose que je faisais était ou non ennuyeuse, puisque j'avais assez de temps pour la faire et que je n'avais point d'autre occupation? » N'ayant qu'une hache et un rabot, il consacre quarante-deux jours à faire une planche. Il emploie deux mois à fabriquer ses premières jarres, et en met cinq à construire son premier canot; ensuite, il aplanit le terrain depuis son chantier jusqu'à la mer; puis, ne pouvant amener son canot jusqu'à l'eau, il commence à creuser un canal; enfin, calculant qu'il lui faudrait dix ou douze ans pour achever l'œuvre, il construit à un autre endroit un autre canot, avec un autre canal long d'un demi-mille, profond de quatre pieds, large de six. Il y met deux ans. « J'avais appris, dit-il, à ne désespérer d'aucune chose. Dès que je vis celle-là praticable, je ne l'abandonnai plus. » Toujours reviennent, chez Robinson, ces fortes paroles d'indomptable patience. Il y a, en somme, pour lui un plaisir intime et profond, en se retournant de tous côtés, de voir partout l'œuvre de ses propres mains. Il se sent homme en retrouvant la marque de son labeur et de sa pensée; il rentre volontiers chez lui parce qu'il y est maître, et il y dîne gravement en *roi*, avec son chien, son chat et son perroquet pour sujets. Enfin, on voit apparaître la religion. Dans cette âme passionnée et inculte qui, « huit années durant est restée sans pensée et comme stupide, » enfoncée dans le travail manuel et sous les besoins du corps, la foi s'enracine, nourrie par la solitude et l'anxiété. Un jour, dans un accès de fièvre, il se repent, il ouvre la Bible et y lit ces mots qui s'appliquent à sa situation : « Invoque-moi dans tes jours d'angoisse, et je te délivrerai. » Désormais la vie spirituelle s'ouvre pour lui. Plus tard, un compagnon vient partager la solitude de Robinson; c'est un nègre, l'excellent *Vendredi*, qu'il sauve d'une mort affreuse; quelques années après, sa petite royauté s'étend sur deux autres personnes qu'il délivre également, et dont l'une est le père de Vendredi. Enfin, un jour, un vaisseau vient jeter l'ancre dans une petite baie, en face de l'île, et Robinson quitte *son* île, non sans avoir répandu des larmes sur ce séjour où il avait été si malheu-

reux et si heureux tour à tour. Plus tard, Robinson retourne dans son île pour y revoir la petite colonie qu'il y a laissée, et revient définitivement en Angleterre après une seconde absence de dix ans. « L'amour des voyages, dit-il en terminant, n'est pas encore éteint en moi; mais je suis convaincu que le repos et une vie paisible peuvent seuls donner le bonheur; le souvenir de mes infortunes et des scènes si variées dont j'ai été témoin ajoute au plaisir que j'éprouve en me voyant de retour dans ma patrie. Devenu sage à soixante-douze ans, il est temps que je me prépare à un voyage plus long que ceux que je viens de décrire. »

L'art entre pour une faible part dans ce récit tout rempli et comme bourré de faits, et précis comme un livre d'histoire. La statistique, la géographie et l'hydrographie de l'île sont données avec tant d'exactitude que le lecteur est tenté de prendre un atlas et de dessiner lui-même une petite carte de l'endroit. « Il semble, dit M. Taine, qui a si curieusement étudié ce livre, que l'auteur ait fait les travaux de son Robinson, tant il les décrit exactement, avec les nombres, les quantités, les dimensions, comme un charpentier, un potier ou un matelot émérite. On n'avait jamais vu un tel sentiment du réel, et on ne l'a point revu. » — « L'éditeur, disent les vieilles éditions de *Robinson*, croit que ce livre est une vraie histoire de faits. Du reste, on n'y voit aucune apparence de fiction. » C'est là, en effet, tout le talent de Daniel de Foë, et de cette façon ses imperfections mêmes lui servent; son manque d'art devient un art profond; ses négligences, ses répétitions, ses longueurs contribuent à l'illusion; on ne peut pas objecter que tel détail, si petit, si vulgaire, soit inventé; un inventeur l'eût supprimé; il est trop ennuyeux pour qu'on l'ait mis exprès; l'art choisit, embellit, intéresse; ce n'est donc point l'art qui a mis en ordre ce faisceau d'incidents ternes et vulgaires, c'est la vérité. *Robinson* a en outre un autre mérite : c'est de nous donner l'image parfaite du caractère, non d'un peuple, mais d'une race; Robinson est anglo-saxon par excellence, il en a les défauts et les qualités; c'est la photographie morale des Anglais et des Américains. Enfin ce livre est peut-être, de tous les livres de fiction qu'on met entre les mains des enfants, le plus intéressant, le plus moral et le plus instructif. On sait que c'est le seul dont J.-J. Rousseau permette d'abord la lecture à son *Emile*. « Puisqu'il nous faut absolument des livres, dit-il, il en est un qui fournit, à mon gré, le plus heureux traité d'éducation naturelle. Ce livre sera le premier que lira mon *Emile;* seul il composera longtemps toute sa bibliothèque, et il y tiendra toujours une place distinguée. Il sera le texte auquel tous nos entretiens sur les sciences naturelles ne serviront que de commentaires. Il servira d'épreuve, durant nos progrès, à l'état de notre jugement; et, tant que notre goût ne sera pas gâté, sa lecture nous plaira toujours. Quel est donc ce merveilleux livre? Est-ce Aristote? est-ce Platon? Non : c'est *Robinson Crusoë*. »

Le plus grand charme des *Aventures de Robinson* consiste dans la naïveté singulière des récits, des réflexions, et, en général, du style. Le seul reproche qu'on puisse faire à l'auteur, c'est de n'avoir pas su s'arrêter au moment où Robinson cesse d'être seul, ou au moins lorsque l'éducation de Vendredi est terminée, et d'avoir ajouté à sa délivrance un supplément, un appendice presque ennuyeux, composé d'événements vulgaires. Rousseau va plus loin : se plaçant à un point de vue trop exclusivement moraliste, et dédaignant tout ce qui contribue à la vraisemblance, à la réalité de la fiction, il voudrait que l'auteur eût supprimé tout ce qui précède l'arrivée de Robinson dans son île, comme inutile au développement de l'idée philosophique de l'œuvre. Mais comment l'immortel auteur d'*Emile* n'a-t-il pas vu que Robinson n'eût plus été que le héros didactique d'un essai, d'une étude incapable de passionner les esprits et d'y produire cette forte impression qui ne peut naître que de la puissance de l'illusion? Daniel de Foë n'a pas voulu tracer une froide esquisse, mais une œuvre vivante; il a voulu donner une série d'aventures qui se déduisissent logiquement les unes des autres, en prenant pour point de départ un caractère, original sans doute, mais qui se rattachât profondément aux mœurs anglaises. Il nous peint la naissance, les premières années de son héros; il nous fait assister au développement graduel de cette nature inquiète et aventureuse; il s'identifie avec lui et cela d'une manière si naïve, si sincère, qu'il semble impossible que Robinson soit une création purement imaginaire, et qu'il n'ait pas eu un type sur lequel l'auteur l'a savamment modelé. Les ennemis, ou plutôt les envieux de Foë — et l'on sait que le talent n'en manque jamais — ont prétendu qu'il avait calqué son livre sur le récit des aventures d'un matelot, nommé Alexandre Selkirk, qui, après avoir passé quatre ans et quatre mois dans l'île de Juan Fernandez, aurait été ramené en Angleterre, en 1709, par le capitaine Rogers. Plusieurs narrations de son séjour dans cette île auraient même été déjà publiées, lorsque de Foë, l'observateur positif et l'écrivain réaliste par excellence, transforma ces matériaux incomplets en une histoire palpitante de vérité et restée à jamais populaire. Tout cela peut être vrai; mais en quoi le mérite de l'auteur s'en trouverait-il diminué? Est-ce que Virgile, est-ce que La Fontaine et Molière ont moins de droit à notre admiration parce qu'ils ont extrait quelques parcelles d'or du fumier d'auteurs pour la plupart obscurs et inconnus? Eh bien, amère dérision! ce livre, qui a fait la fortune d'une foule de libraires, que tout le monde connaît, qui a été lu et relu dans les cuisines comme dans les salons, dans les fermes comme dans les châteaux, sur le pont des navires, dans les plantations de l'Amérique et jusqu'au fond des déserts de Botany-Bay, ce livre dont l'intérêt ne s'affaiblira jamais, parce que c'est l'homme même, et non pas un homme qui est en scène, resserré dans les étroites proportions d'un individu vulgaire, *Robinson Crusoë* faillit ne pas trouver d'éditeur, et, de guerre lasse, son auteur le vendit pour 10 livres sterling, 250 fr. Mais Daniel de Foë pouvait du moins, dans cette disgrâce, se consoler par l'exemple d'un illustre prédécesseur : Milton avait été obligé de vendre *au rabais* son *Paradis perdu*, qu'un éditeur de Londres lui acheta pour 30 livres sterling, croyant faire une œuvre pie et rendre service à un pauvre homme... Pourquoi aussi Milton et de Foë s'avisaient-ils d'écrire une œuvre de génie? Que ne faisaient-ils un vaudeville, avec des couplets égrillards? ils se fussent enrichis.

Terminons cet article par quelques appréciations empruntées à nos meilleurs écrivains : « Cet homme, dit M. de Broglie, élevé au milieu des ressources de la civilisation, jeté sur une plage abandonnée, mais fertile pourtant, dans la pleine maturité de ses forces morales et physiques, quels efforts ne lui faut-il pas pour s'assurer, à des conditions à peine supportables, une vie assez précaire? C'est dans cette lutte même que consiste l'intérêt du livre. Encore l'auteur est-il obligé, pour mener l'hypothèse à bonne fin, d'appeler à son aide un grand vaisseau échoué sur la côte, et où se trouvent en abondance des provisions, des armes, du fer travaillé, des instruments de toute sorte, en un mot tous les produits d'une industrie avancée. Sans cet auxiliaire, qui joue un grand rôle dans l'histoire, l'ingénieux Robinson serait mort en moins d'une semaine sur le seuil de son royaume. »

« Une grande idée philosophique, dit M. Ph. Chasles, se trouve au fond de ce livre; l'homme, jeté seul dans la création, en face de la nature et de Dieu, dompte l'une, adore l'autre, et se suffit à lui-même. Nul sermon ne fut jamais aussi moral que *Robinson Crusoë*. Quel livre, en dramatisant les angoisses de la solitude, a mieux fait ressortir les nécessités de l'état social, a mieux prouvé la beauté et la grandeur des arts mécaniques, éclatants témoignages du génie humain! Jamais roman ne fut moins roman. Tout paraît vrai : incidents, conversations, personnages, rien n'est fardé, rien ne joue faux; c'est un trompe-l'œil parfait. Où est la vanité de l'auteur? Qu'est devenu le romancier? Il nous force à la croyance aveugle, il nous enchaîne à la foi implicite. Un *livre de loch* n'est pas plus minutieux; l'inventaire est exact; rien n'y manque... »

M. Taine a, de son côté, parfaitement caractérisé le talent du romancier et la valeur morale de son récit. « Jamais, dit-il, l'art ne fut l'instrument d'une œuvre plus morale et plus anglaise. Robinson est bien de sa race et peut l'instruire encore aujourd'hui. Il a cette force de volonté, cette fougue intérieure, ces sourdes fermentations d'imagination violente qui jadis faisaient les rois de la mer, et qui aujourd'hui font les émigrants et les *squatters*... L'application et la fatigue de la tête et des bras occupent ce trop-plein d'activité et de forces; il faut que cette meule trouve du grain à moudre, sans quoi, tournant dans le vide, elle s'userait elle-même. Il travaille donc tous les jours et tout le jour, à la fois charpentier, rameur, portefaix, chasseur, laboureur, potier, tailleur, laitière, vannier, émouleur, boulanger, invincible aux difficultés, aux mécomptes, au temps, à la peine... Quand il veut se retirer du désespoir, il dresse impartialement, « comme un comptable, » le tableau de ses biens et de ses maux, et le divise en deux colonnes, actif et passif, article contre article, en sorte que la balance est à son profit. Son courage n'est que l'ouvrier de son bon sens... Désormais pour lui la vie spirituelle s'ouvre. Pour y pénétrer jusqu'au fond, le *squatter* n'a besoin que de sa Bible; il emporte avec elle sa foi, sa théologie et son culte... »

Les *Aventures de Robinson Crusoë* ont été traduites dans toutes les langues et réimprimées une multitude de fois. L'immense popularité dont jouit ce livre a inspiré d'autres *Robinsons*, tels que le *Robinson suisse*, le *Robinson de douze ans*, le *Robinson américain*, etc., qui ne sont pas dépourvus d'intérêt, et qui nous montrent également la lutte de l'homme isolé ou d'une famille contre la nature; mais ils doivent surtout leur succès à l'illustre parrain qui leur a donné son nom. Enfin, il a paru, en janvier 1863, un ouvrage intitulé les *Vrais Robinsons*, par MM. Victor Chauvin et Ferdinand Denis. C'est, comme l'indique le titre, un récit attachant, dramatique, tiré de l'*Histoire des Voyages*, et où sont reproduites les aventures, les souffrances de ces malheureux naufragés qui ont vécu plus ou moins longtemps sur des plages désertes. Voici les titres des principaux chapitres qui composent cet ouvrage : Anna d'Arfet et Macham à Madère; Alonzo Cuaco; Pedro Serrano; Marguerite de Roberval sur l'île de la Demoiselle; Hans Staden de Homberg; Leguat et ses compagnons, Robinsons volontaires à l'île Rodrigue; Selkirk; le Père Crespel, religieux de l'ordre des Récollets, au Labrador; le Soldat de Malplaquet; les Quatre matelots russes, au Spitzberg; le Capitaine Viaud; Doua-Tara; Adams et les révoltés de la *Bounty* à l'île Pitcaïrn; Lesquin de Roscoff aux îles Crozet; Mistress Anna Fraser, sur un banc de corail, dans les mers de la Nouvelle-Hollande; les Naufragés de la *Delphine;* Gaëtano Osculati dans une île de la Cosanga; Charton et Lavigne aux îles Galapagos; Mme Adeline Wilson; le *Duroc* sur l'îlot Mellish, etc.

— **Littér.** Cette situation d'un homme isolé du reste du monde pendant plus de vingt ans, était trop frappante pour ne pas tomber dans le domaine de la littérature et y devenir l'objet de fréquentes allusions, ainsi que diverses autres particularités du livre :

« Sur quel fonds l'homme, tel que nous le supposons, va-t-il prendre sa nourriture? Et quand on songe que ce n'est point à se nourrir seulement qu'il doit penser, mais à vêtir son corps, mais à se préparer un abri contre les intempéries de l'air, mais à se préserver de mille autres dangers et à satisfaire à mille autres besoins, l'imagination reste confondue de la tâche qu'avait à remplir l'homme laissé seul aux prises avec la nature. L'histoire de *Robinson dans son île*, qui a amusé notre enfance, nous en donne à peine une idée. »

DE BROGLIE.

« La foule, le mouvement prodigieux d'Amsterdam, favorisaient la solitude de Swammerdam. Ces Babylones du commerce sont pour le penseur de profonds déserts. Dans ce muet océan d'hommes d'une activité mercantile, au bord des canaux dormants, il vivait à peu près comme *Robinson dans son île*. »

MICHELET.

« Oui, mon cher ami, voilà trois mois que je suis à Paris, dans le quartier le plus populeux et le plus bruyant, cloué sur le lit de sangle d'un cabinet d'hôtel, au cinquième étage; *je ne vois, je ne reçois personne*, et je suis seul, mille fois plus seul, dans cette Babylone de deux millions d'âmes, que *Robinson dans son île*. »

Revue de Paris.

« Le propriétaire, comme un *Robinson dans son île*, écarte à coups de pique et de fusil le prolétaire que la vague de la civilisation submerge, et qui cherche à se prendre aux rochers de la propriété. »

PROUDHON.

« Le siècle a beau s'évertuer à équarrir le bois, à scier la pierre, à fouiller le sol, ces occupations ne le posséderont jamais tout entier. Quel qu'il soit, l'homme sur la terre ressemblera toujours à *Robinson dans son île déserte :* tout ce qu'il fait de ses mains aboutit à se creuser un canot pour en sortir. »

QUINET.

« La voiture arrivait à la hauteur de la porte Saint-Martin, et Fougas, la tête à la portière, continuait à préparer son improvisation, lorsqu'une calèche, attelée de deux alezans superbes, passa pour ainsi dire sous le nez du rêveur. Un gros homme à moustache grise retourna la tête et cria : « Fougas! » *Robinson découvrant dans son île l'empreinte du pied d'un homme* ne fut pas plus étonné que Fougas en entendant cet appel. »

ED. ABOUT.

Aventures de Roderick Random (LES), roman de Tobie Smollett. Ce roman, le premier qu'ait publié Smollett (1748), offre, dans quelques parties, une certaine ressemblance avec notre *Gil Blas*, et l'auteur avoue même dans sa préface avoir pris Le Sage pour modèle; mais il se rapproche davantage, en réalité, des œuvres bouffonnes de Scarron.

Smollett avait alors vingt-sept ans; l'ouvrage eut un grand succès, et quelques personnes crurent d'abord que Fielding en était le véritable auteur. Random, le héros de l'histoire, est un jeune Ecossais en quête de la fortune, et qui la cherche au milieu des aventures les plus diverses. Les événements se succèdent avec une rapidité vertigineuse. Aujourd'hui, il paraît au faîte de la fortune; demain, il sera plongé dans la plus affreuse détresse. Il parcourt les diverses contrées de l'Europe, dont il décrit spirituellement les particularités, peignant des gens de *tout poil*, de tout âge et de toute condition. En suivant l'auteur dans ce tour du monde et de la vie humaine, le lecteur est captivé par son inépuisable gaieté, par la profusion des épisodes et l'inépuisable fertilité d'une puissante imagination. On ne retrouve plus, il est vrai, dans cette macédoine d'événements, le goût délicat et la persévérante analyse de Fielding, ce père des romanciers anglais contemporains. Smollett ne s'amuse guère à creuser un caractère; il se laisse conduire par son sujet, et n'a aucun souci de l'unité de sa composition.

Il y a des portraits qui tombent dans le grotesque; celui du docteur Wagtail, par exemple, n'est qu'une caricature; les mystifications qu'on lui fait subir sont trop grossières pour paraître possibles. D'autres personnages, tels que le capitaine Oakum et le chirurgien Mackshane, montrent une perversité dont l'excès a quelque chose de révoltant. Roderick Random, après bien des tempêtes, est conduit au port par le caprice des vents. C'est l'enfant du hasard et de l'imprévu. Mais, bien qu'on se laisse aller quelquefois à une sorte de sympathie pour ses sentiments généreux et sa constante bonne humeur, on ne peut que mépriser un héros que l'auteur semble plonger à plaisir dans le déshonneur. « L'aventurier Random, dit M. Mézières, n'a pas droit à l'indulgence. Il passe par des situations trop avilissantes pour qu'il soit permis au romancier de réhabiliter ensuite son caractère. Tour à tour libertin, crapuleux, chevalier d'industrie, transfuge armé contre son pays, surpris même un instant par la tentation de se faire voleur de grand chemin, il est descendu trop bas dans l'estime des lecteurs pour qu'aucun retour de fortune le relève désormais à leurs yeux. Après ses honteuses débauches, comment souhaiter encore son union avec l'innocente et pure Narcissa? Comment, surtout, justifier son ingratitude envers ce fidèle Strap, qu'il accepte pour valet en empruntant sa bourse, dont il dissipe les épargnes sans scrupule, qu'il *maltraite* après ses mécomptes au jeu, et dont il reconnaît si mesquinement les services dans la prospérité. » Il récompense son dévouement inaltérable en l'unissant à une ancienne courtisane.

On s'imagina, lors de l'apparition de ce roman, que Smollett avait raconté, sous le voile de la fiction, les aventures de sa jeunesse, et il paraît, en effet, qu'il a voulu peindre quelques traits de son propre caractère dans le personnage de Roderick. Mais le public étendit beaucoup plus loin les applications des caractères dépeints dans le roman.

Smollett attachait une certaine importance à ce qu'on ne l'accusât pas d'avoir voulu tourner en ridicule quelques-uns de ses ennemis, et cherché à satisfaire ses ressentiments particuliers par de malignes allusions. Au commencement de son livre, il proteste contre toute intention de personnalité, et cet apologue spirituel, où il signale l'inconvénient des interprétations, n'a que médiocrement réussi à l'absoudre du jugement sévère du public :

« Un jeune peintre, dans une saillie de gaieté, esquissa une sorte de tableau de fantaisie, représentant un ours, un hibou, un singe et un âne; et, pour rendre sa composition plus piquante, plus comique et plus morale, il distingua chacun de ses personnages par quelque emblème de la vie humaine. Martin était représenté dans l'attitude et le costume d'un vieux soldat édenté et ivre; le hibou, perché sur le manche d'une cafetière, avec une paire de lunettes, semblait contempler un journal; et l'âne, coiffé d'une énorme perruque, dont l'ampleur ne pouvait cependant cacher ses longues oreilles, faisait faire son portrait par le singe, qui paraissait avec les attributs de la peinture. Ce groupe fantasque excita quelque hilarité et obtint une approbation générale, jusqu'à ce qu'un mauvais plaisant fît entendre que c'était une caricature aux dépens des amis de l'artiste. Cette insinuation n'eut pas plutôt circulé, que les mêmes personnes qui avaient applaudi auparavant commencèrent à prendre l'alarme, et s'imaginèrent même qu'elles étaient désignées par les diverses figures du tableau. Ainsi, par exemple, un grave personnage d'un âge mûr, qui avait servi dans l'armée avec distinction, irrité de cet outrage prétendu, se rendit au logis du peintre, et l'ayant trouvé chez lui : « Or ça, monsieur le singe, dit-il, j'ai bonne envie de vous convaincre que, si l'ours a perdu ses dents, il a encore ses griffes, et qu'il n'est pas assez ivre pour ne pas s'apercevoir de votre impertinence.... Morbleu! cette mâchoire édentée est une scandaleuse diffamation; mais ne croyez pas que j'aie le râtelier assez dégarni pour être hors d'état de ruminer ma vengeance. » Ici, il fut interrompu par l'arrivée d'un docte médecin, qui, s'avançant vers l'accusé d'un air furieux, s'écria : « Et si, en allongeant les oreilles de l'âne, vous faisiez raccourcir celle du babouin! Allons, point de subterfuge, car, par la barbe d'Esculape, il n'y a pas dans cette perruque un seul cheveu qui ne pût servir de témoignage pour vous convaincre d'insulte personnelle.... Voyez, capitaine, comme ce malheureux petit drôle a copié jusqu'à la frisure. La couleur, à la vérité, est différente; mais la forme et le toupet sont parfaitement identiques. » Pendant qu'il s'emportait ainsi en invectives et en vociférations, entre un vénérable sénateur, qui se dirige en chancelant vers le prévenu. « Sapajou! s'écrie-t-il, je vous ferai bien voir que je sais lire autre chose qu'un journal, et cela sans le secours de lunettes.... Voici un billet de votre main, pendard, une reconnaissance de l'argent que je vous ai avancé, faute de quoi vous auriez ressemblé vous-même à un hibou, et vous n'auriez pas osé montrer votre face au jour, ingrat et impudent faquin que vous êtes. » En vain le peintre, surpris, protesta qu'il n'avait eu l'intention d'offenser ou de désigner personne. Ils soutinrent que la ressemblance était trop palpable pour être l'effet du hasard, et l'accusèrent d'insolence, de malice et d'ingratitude. Leurs clameurs ayant été entendues par le public, le capitaine fut un ours, le docteur un âne, et le sénateur un hibou, jusqu'à leur dernier jour. Ami lecteur, de grâce, rappelle-toi cet exemple en parcou-

rant les pages suivantes, et ne cherche pas à t'approprier ce qui appartient également à mille autres individus. Si tu rencontres un portrait qui reproduise ta physionomie sous un jour désagréable, garde bien le secret. Songe qu'un trait ne fait pas le visage, et que, bien que tu sois peut-être pourvu d'un nez en pied de marmite, dix de tes voisins peuvent se trouver dans le même cas. »

En dépit de cette protestation, le public s'obstina à retrouver les originaux de Gawkey, Crabbe et Potion; on crut reconnaître dans le pharmacien Potion le chirurgien Gordon, ancien professeur de Smollett; dans le vieux juge, son aïeul, auquel il ne pouvait pardonner de l'avoir frustré de sa succession; sa femme, enfin, sous les aimables traits de Narcissa. Un relieur et un barbier, amis de Smollett pendant son enfance, se disputèrent l'honneur d'avoir fourni le modèle de ce Strap, si dévoué, si bon et si généreux dans sa simplicité. On regrette l'absence de tout sens moral dans l'œuvre de Smollett, que déshonorent les passages les plus licencieux; et l'on a beau faire la part de l'époque et de ses mœurs, tant de grossièreté ne laisse pas de choquer les esprits les moins délicats. Le romancier semble également méconnaître ce qu'il y a de grand et de pur dans le cœur de la femme, bien inférieur en cela à l'auteur de *Clarisse Harlowe* et à Fielding. Quant au style de Smollett, il est familier et négligé jusqu'à l'excès. Cependant W. Scott, dans ses *Vies des Romanciers*, cite avec éloge la description du combat naval, auquel assiste Roderick, enchaîné sur le pont du vaisseau le *Tonnerre;* et, en effet, cette description ne manque ni de grandeur ni d'énergie. *Roderick Random* a été traduit en français.

Aventures de Peregrine Pickle, roman de Smollett, publié en 1751, trois ans après les *Aventures de Roderick Random*, avec lesquelles il a quelques rapports. On a lieu de croire qu'il fut écrit en 1750, pendant le séjour de Smollett à Paris, où l'auteur agrandit le cercle de ses connaissances, et sut étudier avec sagacité les mœurs et les usages. Un petit-maître avec lequel il fit connaissance lui fournit le modèle de l'inimitable Palette, et un médecin, qui avait éveillé sa susceptibilité nationale en se permettant des observations offensantes pour l'Ecosse, lui donna celui du pédant docteur Ackenside. Il existe entre le roman de *Roderick Random* et celui de *Peregrine Pickle* une différence assez grande : *Peregrine Pickle* est plus fini, écrit avec plus de soin, mieux observé; il offre des scènes d'un intérêt plus vif et plus compliqué, une plus riche variété d'aventures et de caractères; mais il y a dans les *Aventures de Random* une aisance et un naturel qu'on ne retrouve pas au même degré dans *Peregrine Pickle;* ainsi les caractères des marins Trunnion, Pipes et Hutchway lui-même, tombent presque dans la caricature; tandis que Bowling et Jacques Ratlin, dans *Roderick*, sont la nature et la vérité même. Mais si la simplicité du premier roman de Smollett ne se retrouve pas dans le second, celui-ci a l'avantage d'offrir une galerie de portraits plus riche que celle de son devancier; l'auteur y a développé, d'une manière plus brillante et plus variée encore, les ressources de son talent et de sa gaieté. Cependant *Peregrine Pickle* ne dut pas entièrement son succès à son mérite intrinsèque; les *Mémoires d'une dame de qualité*, intercalés dans le roman, contribuèrent à sa popularité. Ces mémoires contiennent l'histoire de lady Vane, fameuse alors par ses intrigues et sa beauté, et le portrait du généreux et chevaleresque Mac Kercher; les épisodes de la femme galante et du chevalier charitable aidèrent beaucoup au succès de *Peregrine Pickle*, dont on comprend que nous ne donnions pas l'analyse. Smollett, comme dans les *Aventures de Roderick*, a commis la faute de rendre son héros odieux et extravagant, et a introduit, dans son récit quelques souvenirs de sa propre histoire. A part cette tache, on peut dire que ce roman, fort intéressant et fort gai, est son chef-d'œuvre. Il n'a pourtant été traduit qu'une fois dans notre langue, au siècle dernier, et d'une manière très-imparfaite.

Aventures d'une guinée (CHRYSAL OU LES), roman satirique anglais de Johnston. On croit généralement que ce livre fut composé en 1760. Il avait été annoncé par les journaux du temps comme « un récit détaillé et impartial de tous les événements remarquables de l'époque en Europe. » La publication de l'ouvrage suivit de près l'annonce; et comme, en effet, le roman, écrit d'un style nerveux, riche de couleurs et d'images, offrait au lecteur affriandé la chronique scandaleuse des principaux personnages vivants, il captiva sur-le-champ la curiosité publique. Cette sorte de satire offre, sans parler du plan, plus d'une analogie avec le *Diable boiteux* de Le Sage. Dans les deux ouvrages, l'auteur français et l'auteur anglais ont introduit un esprit doué de la faculté de lire les pensées et d'expliquer les aberrations de l'esprit humain; mais le premier a été plus heureux que Johnston dans le choix de son personnage intermédiaire. Asmodée est une conception admirable, et le lecteur prend autant de plaisir en assistant au développement du rôle de ce démon, qu'à aucun des secrets que ce démon dévoile et met à nu pour le plaisir et l'instruction de don Cléophas. Chrysal n'est, au contraire, qu'un esprit de second ordre, infiniment moins spirituel et moins profond qu'Asmodée, et qui se contente de réfléchir, comme le ferait un miroir, les objets qui lui sont présentés, sans ajouter au tableau les sages et amusantes leçons du diable espagnol. Mais c'est surtout par la couleur satirique que les aventures racontées par Chrysal se distinguent de celles des héros de Le Sage. Il y a là toute la différence de l'esprit des deux nations. Les folies de Le Sage nous font rire tout en nous instruisant, tandis que l'auteur anglais, dans une gamme plus sombre, met en scène des vices et des crimes qui font horreur aux esprits délicats; les caractères qu'il retrace sont, il est vrai, d'une effrayante vérité; mais il semble que Johnston aurait pu rendre sa satire aussi piquante, aussi sévère même, en épargnant au lecteur la grossièreté de quelques-unes des scènes qu'il retrace. Peut-être, après tout, était-ce une question de tempérament. Johnston, d'une constitution ardente, d'une imagination dévergondée, s'est abandonné sans réserve au penchant de son caractère; comme la plupart de ses personnages étaient encore vivants, et dès lors faciles à reconnaître, il leur offrait un miroir où se reflétait l'image frappante des traits les plus hideux de leur personnalité. Le style de l'ouvrage est énergique et soutenu; le naturel n'y fait pas défaut; les personnages se meuvent, respirent, parlent avec toute la vérité de personnages réels. Les réflexions de l'auteur sont, en général, celles d'un censeur hardi, fier, honnêtement indigné contre un siècle lâche et corrompu, et animé contre le vice de cette haine vigoureuse dont parle le misanthrope. On comprendra que nous n'analysions pas une telle série d'aventures diverses; au reste, l'intérêt du livre n'est pas là, il est dans la moralité, dans le but que l'auteur s'est proposé d'atteindre, et c'est ce que nous avons essayé d'expliquer.

Johnston a évidemment trop exagéré les vices du siècle en les cinglant de sa lanière. Un critique anglais dit de ce tableau de mœurs, mœurs qui étaient bien celles du XVIII[e] siècle, surtout pour l'aristocratie britannique : « Ce roman nous conduit à travers tous les passages tristes, impurs et malsains de la vie, et l'on en sort avec une sensation de soulagement, comme celle que l'on éprouverait en remontant d'un souterrain dont l'air s'est chargé de vapeurs délétères. » En effet, il est évident que le ton moral, que le sentiment, compris à la façon de Fielding et de Smollett, ont une influence plus salutaire et plus durable que ces satires sociales où l'on met à découvert, non les blessures, mais les plaies de la nature humaine.

Johnston a donné plus tard la clef des personnages qui figurent dans son livre; cette clef, publiée par William Davis dans son *Recueil d'anecdotes bibliographiques et littéraires*, est jointe au texte, avec quelques notes explicatives sur les événements et les personnages qui sont du domaine de l'histoire. Quant aux anecdotes scandaleuses, on les a laissées avec raison enveloppées du mystère qui les couvre dans le texte. Ce livre est encore fort estimé en Angleterre; il a été traduit pour la première fois en français, par J.-P. Fresnais, en 1768-1769.

Aventures de mon père (LES), par Kotzebue. Cette production, moitié conte, moitié roman, est le résultat d'une espèce de gageure. Elle est due à la plume facile d'un homme à qui il n'a manqué, sans doute, que les passions généreuses pour devenir un écrivain de premier ordre. On y remarque les qualités qui distinguent la plupart de ses autres écrits, verve, ironie, narration vive, connaissance des défauts de la nature humaine. Kotzebue, un jour, invita un de ses amis à lui nommer au hasard dix mots, s'engageant à broder là-dessus une histoire dont chacun de ces mots formerait un chapitre. Ces mots furent *Vésuve*, *ministre*, *scarabée*, *autruche*, *orage*, *mine*, *océan*, *loup*, *plomb*, *couardise*, *enfer*, *corruption*. L'auteur se mit à l'œuvre et écrivit la narration dont voici le canevas :

Un certain baron allemand, à qui Kotzebue fait jouer le rôle de son grand-père, épouse, plus que septuagénaire, une jeune femme de dix-sept ans. Il arrive ce qui arrive d'ordinaire dans les ménages de ce genre : la jeune femme, tout en trompant son vieux mari, le tyrannise. Un soir, revenant du théâtre avec un jeune hobereau, son amant et son sigisbée, elle feint un grand chagrin, et, quand le mari lui en demande la cause, elle répond que madame une telle, femme d'une des notabilités de l'endroit, se dispose à aller faire un voyage en Italie, que déjà cette femme écrase les autres par son luxe et ses grands airs, et, qu'à son retour, lorsqu'elle pourra parler *de visu* de Rome, de Florence, de Naples, nulle autre ne sera plus en état de lui tenir tête. La jeune baronne insiste donc auprès de son époux pour faire un voyage semblable. Le vieillard a beau opposer son âge, à lui, l'état avancé de sa grossesse, à elle, la femme tient bon et le voyage s'effectue, bien entendu, en compagnie du jeune galant. Lorsqu'ils sont arrivés à Naples, la baronne veut faire l'ascension du *Vésuve*. L'amant l'y accompagne. Arrivés au bout de la route carrossable, ils continuent leur ascension à pied. La fatigue l'emporte sur les forces de la voyageuse; elle se trouve mal, et, pendant que son compagnon redescend pour chercher des secours, elle accouche avant terme d'un petit garçon. Comme le baron est protestant, et qu'il n'y a pas de *ministre* de ce culte à Naples, on envoie chercher M. Van Doelen, ancien chapelain de la légation hollandaise auprès de la cour des Deux-Siciles, alors marié et fixé à Naples, pour ondoyer l'enfant. Mais la baronne, ne voulant pas s'embarrasser d'un fardeau si précieux et si fragile pendant son voyage de retour, confie son fils à M. Van Doelen, en s'engageant à payer une pension convenable, et à le faire reprendre lorsqu'il sera temps de songer sérieusement à son éducation. L'enfant, à qui l'on a donné le nom de Polycarpe, grandit, et à côté de lui la petite Wilhelmine, fille de M. Van Doelen, et un peu plus jeune que Polycarpe. La baronne, à qui les distractions de la société faisaient oublier les devoirs de la maternité, négligeait de rappeler son fils, lorsqu'enfin M. Van Doelen est averti que le vieux serviteur du baron va se mettre en route pour ramener le jeune Polycarpe à ses parents. Dans cet intervalle, Polycarpe, un jour, jouant près de la maison de son père nourricier, aperçoit tout à coup un magnifique *scarabée* aux ailes dorées. Il le suit, le poursuit, croit à chaque instant l'atteindre avec son petit chapeau, et se laisse entraîner à plus d'une lieue de la maison, jusqu'à l'entrée de la forêt. Le scarabée s'y réfugie. Polycarpe s'acharne après sa proie. Mais tout à coup il enfonce jusqu'aux genoux dans un marécage. La nuit arrive. Après d'inutiles efforts pour se dégager, l'enfant appelle au secours. Bientôt un homme à mine rébarbative l'apostrophe, et le saisit d'un bras nerveux. Polycarpe demande qu'on le conduise à la maison de M. Van Doelen. Pour toute réponse, son sauveur l'entraîne dans une caverne, repaire d'une bande de brigands dont il est le chef. Là le pauvre Polycarpe est employé aux petits soins du ménage. Une tentative d'évasion échoue, il est gardé plus soigneusement, et il resterait sans doute indéfiniment le marmiton d'une bande de brigands, si l'assassinat d'un personnage haut placé ne déterminait le gouvernement napolitain à prendre des mesures efficaces. La caverne des brigands est cernée, et ceux-ci sont ou tués ou emmenés prisonniers. Pendant la bagarre, Polycarpe s'est blotti dans le creux d'un rocher et n'est point découvert. Quand tout le monde est parti, il sort de sa retraite, s'oriente tant bien que mal pour retrouver la grande route, et y rencontre tout d'abord, dans une voiture, un homme gros et gras à qui il demande la maison de M. Van Doelen. Cet homme lui dit qu'il se rend directement vers cet endroit et qu'il n'a qu'à l'accompagner. La nuit arrive; on couche à l'auberge, et le gros homme console Polycarpe en lui disant que le lendemain, à la première heure, ils seront rendus à destination. Mais quand, le lendemain, Polycarpe se voit trompé dans son espoir, il pleure, il se désole. L'homme, qui n'est autre que le propriétaire d'une ménagerie ambulante, le menace d'une correction et lui déclare que dorénavant il restera avec lui. Il vient de perdre un garçon de l'âge de Polycarpe, qu'un de ses tigres a mis en pièces, et, en attendant que Polycarpe soit initié au métier, il le charge de la garde de son *autruche*.

Nous ne pousserons pas plus loin l'analyse de cette course au clocher littéraire; le lecteur a déjà compris qu'il va s'élever un terrible *orage*, pendant lequel Polycarpe réussit à s'échapper. Après avoir été employé dans les *mines* pendant quelque temps, il devient poëte et produit une épopée intitulée l'*Océan*. Les mots *loup*, *plomb*, *couardise*, *enfer*, *corruption* se présentent chacun à son tour dans le récit, mais d'une manière un peu plus allemande que si ce tour de force avait été entrepris par Alex. Dumas, Méry, J. Janin ou About. En résumé, nous ne voyons pas là un tour de force, et on ne s'expliquerait guère le succès que cette nouvelle a obtenu en Allemagne, si elle n'était émaillée çà et là de critiques assez fines sur les poëtes, les courtisans, les favorites, etc. Si l'auteur de *Misanthropie et repentir* n'avait jamais publié que cette enfilade d'aventures très-peu piquantes, il n'aurait porté aucun ombrage à la jeune Allemagne et serait sans doute mort de vieillesse.

Aventures de Julien Delmours (LES), roman de M[me] de Genlis (Paris 1819). M[me] de Genlis nous apprend qu'à l'âge de douze ans, sans doute à l'époque où elle avait cessé de s'habiller en garçon, elle inspira une passion très-vive à un adolescent qui en avait dix-huit, mais qui n'était que le fils d'un médecin. Le premier sentiment qu'inspira à la jeune comtesse la révélation de cet amour précoce ne fut que de l'indignation : elle ne pouvait concevoir qu'un roturier osât l'aimer. Il était impossible d'être infectée plus complétement, et de meilleure heure, de gentilhommerie et de pédantisme. Dans les *Aventures de Julien*, M[me] de Genlis a retracé cette circonstance de sa vie, et elle y a reproduit toutes les idées dont elle était imbue dès sa jeunesse. Elle a voulu aussi faire entrer dans son cadre, non-seulement cette société aimable et polie qu'elle a toujours su mettre en scène avec autant de grâce que de vérité, mais encore la classe des artisans, dont elle ne connaissait ni les mœurs, ni le langage, ni les travers, ni les ridicules, ni les vertus, ni les vices. Elle a voulu surtout peindre ses affections, ses haines, ses rancunes, ses opinions, et elle a saisi cette occasion pour raconter des actions odieuses qu'elle prête à Robespierre, à Marat, à Danton et à quelques membres de la Commune de Paris, qu'on ne comptait certainement pas trouver dans les *Aventures de Julien Delmours.*

Aventures de Nigel (LES), roman anglais de Walter Scott. Ce roman, dont le manuscrit était terminé au printemps de 1822, parut le 30 mai de la même année. Il offre un panorama complet de la cour d'Angleterre et de la ville de Londres, sous le règne de Jacques I[er]. L'auteur y a peint, avec une surprenante vigueur et une science profonde, l'avidité des Ecossais qui viennent chercher fortune auprès de leur royal compatriote; la jalousie des Anglais, qui ne peuvent voir sans mécontentement cette foule de nouveaux venus; l'antique animosité des deux nations, toujours vivante, malgré la réunion des deux couronnes; le mouvement d'une ville sans police et abandonnée en quelque sorte à elle-même; les allures, si diverses à cette époque, des différentes classes de la société, des mariniers de la Tamise, des marchands de la Cité, de leurs turbulents apprentis, des étudiants du Temple, des habitants de l'Alsace, quartier privilégié où les malfaiteurs trouvaient un asile à peu près inviolable; et, au milieu de cet assemblage singulier, un roi rempli des doctrines du pouvoir absolu et gouverné despotiquement par des favoris; abandonnant volontiers le soin des affaires publiques pour se mêler des affaires particulières de ses sujets; mais excellent homme, s'il est prince détestable. Tout cela est peint avec le talent le plus vif et le plus original. L'abondance et la variété des détails montrent combien Walter Scott avait étudié l'histoire de cette période, principalement dans ce qui a rapport à l'aspect général de Londres sous Jacques I[er]. La description de l'Alsace surpasse de beaucoup pour l'exactitude et la réalité, les fameuses scènes de Ben Johnson, et des dramaturges, ses contemporains. Rien n'est mieux réussi que le portrait de ce pauvre roi, gueux, faible et pédant; puis les figures de Richie Moniplie, le brave Ecossais, et de sir Mungo Malagrowther. On rapporte que le lendemain même de l'apparition de ce roman, Constable, qui avait passé la nuit à le lire, écrivit à l'auteur une lettre où il lui disait, entre autres compliments : « Mon cher sir Walter Scott, je viens d'éprouver le plus vif plaisir en lisant un ouvrage nouveau, et c'est avec intention que je le qualifie de nouveau, car il est conçu sur un plan réellement neuf, et je prédis qu'il éclipsera tous les romans qui l'ont précédé. Je ferai pourtant un reproche à l'auteur, c'est que son livre est trop court : le plaisir du lecteur dure trop peu. Mais, cela dit, je loue sans réserve sa merveilleuse introduction...; l'admirable portrait de Jacques I[er]; les descriptions si familières, si exactes de notre bon vieux Londres; tout, enfin, depuis le premier chapitre jusqu'au dernier. »

Aventures du dernier des Abencérages (LES), par Chateaubriand; Paris, 1827. L'auteur nous montre le descendant de l'illustre famille des Abencérages ramené dans la patrie de ses pères par le regret et pour satisfaire des projets de vengeance. Mais bientôt, à la vue de la belle Blanca, fille du duc de Santa-Fé, l'amour lui fait oublier les sentiments qui l'avaient amené à Grenade. Blanca, de son côté, ne tarde pas à partager la passion qu'elle inspire au jeune Maure. Celui-ci, du reste, a toujours gardé le secret de sa naissance. Rappelé à Tunis par un message de sa mère mourante, l'Abencérage quitte l'Espagne; mais à peine a-t-il rendu les derniers devoirs à celle qui lui donna le jour, qu'il s'empresse de revenir auprès de la belle Espagnole. Les jours du couple heureux s'écoulent comme ceux de l'année précédente... Même amour, ou plutôt amour croissant, toujours partagé, mais aussi même attachement à la religion de leurs pères. « Sois chrétien, disait Blanca; sois musulmane, disait Aben-Hamet »; et ils se séparèrent encore une fois sans avoir succombé à la passion qui les entraînait l'un vers l'autre.

La troisième année, l'Abencérage trouve auprès de Blanca don Carlos, son frère, et Lautrec, jeune Français à qui don Carlos veut unir sa sœur. L'amour et la jalousie d'Aben-Hamet occasionnent un combat entre lui et don Carlos, où celui-ci est vaincu et doit la vie à son adversaire. L'Abencérage, chéri de la sœur et estimé du frère, est sur le point de renverser l'obstacle qui le sépare de celle qu'il aime. Mais un chant de don Carlos, dans lequel celui-ci célèbre les exploits du Cid, l'un de ses ancêtres, apprend au Maure que don Carlos est issu de la famille des Bivars, et est le fils du guerrier qui a tué son grand-père. Aussitôt, l'Abencérage, transporté de fureur, révèle sa naissance et déclare qu'il était venu à Grenade tout exprès pour venger sur les Bivars la mort de son aïeul : « Sire chevalier, lui répond don Carlos, je vous tiens pour prud'homme et véritable fils des rois; vous m'honorez par vos projets sur ma famille; et j'accepte le combat que vous étiez venu chercher secrètement. Si je suis vaincu, tous mes biens, autrefois les vôtres, vous seront fidèlement remis. Si vous renoncez au projet de combattre, acceptez à votre tour ce que je vous offre : soyez chrétien, et acceptez la main de ma sœur. » Aben-Hamet s'écrie : « Que Blanca prononce; qu'elle dise ce qu'il faut que je fasse pour être plus digne de son amour. — Retourne au désert! » dit Blanca, et elle s'évanouit. Le Maure part et disparaît. L'Espagnole demeure inconsolable.

« Rien de plus courtois, de plus accompli comme forme, dit M. Sainte-Beuve; rien de

plus artistement découpé que ce petit récit à quatre personnages. M. de Chateaubriand n'a rien trouvé de plus pur ; mais, si j'ose le dire, le tout est trop jeté dans la forme chevaleresque et classique. Il y a un peu de sécheresse, de roideur et de maigreur; on est loin de la séve surabondante d'*Atala*. »

Au mot ABENCÉRAGES, le *Grand Dictionnaire* a donne quelques lignes d'explication sur cette famille célèbre et sur la charmante nouvelle de Chateaubriand. Mais cette notice, qui était plutôt historique que bibliographique, ne pouvait nous dispenser de donner ici, à son véritable titre, l'analyse d'une des perles les plus brillantes de notre littérature.

Aventure de magistrat (UNE), nouvelle par Ch. de Bernard; Paris, 1832. — Pauvre M. de la Rochette! Il avait à peine atteint la trentaine, et, à force de travail et de bonne conduite, il était procureur du roi à Dijon, et sur le point d'épouser la plus riche héritière de la ville, Mlle de Genancourt, lorsque tout à coup, par une ironie du sort, il lui prend une irrésistible envie d'oublier ses trente ans de sagesse, de jeter aux orties ce froc d'innocence, de divorcer avec tous ses principes, de commettre quelque chose de prohibé, d'illégal, d'extra-judiciaire. Lui, le magistrat sans faute et sans reproche, le parangon de vertu, le voilà pris de tentations diaboliques, et cela parce qu'il a vu passer devant lui, à la promenade, un petit jeune homme aux cheveux noirs, aux yeux ardents, à la main blanche, aux dents de perle, aux lèvres de corail. Un jeune homme!... *proh pudor!* non, car il a deviné que sous l'habit masculin se cache une femme, et la plus jolie, la plus gracieuse, la plus séduisante que Dijon, étonné, ait jamais vue dans ses murs. Et voilà le magistrat qui se lance à la poursuite de ce lutin, au grand ébahissement des Dijonnais, qui, en le voyant aller comme un fou à travers les rues de la ville, se demandent quelle mouche a pu piquer M. le procureur du roi. Mais le lutin court plus vite que le procureur, qui, au détour d'une rue, se jette dans les bras d'un de ses amis de collége, Jules de Puyseul. Tous deux rentrent au logis, et de la Rochette fait ses confidences à son camarade. Or, et voici où l'affaire se complique singulièrement, le jeune dandy féminin que poursuit de la Rochette n'est autre que Paola, la femme d'un bijoutier de Paris, que Jules de Puyseul a très-*intimement* connue, et qui n'est venue à Dijon que pour s'opposer au mariage projeté par son amant. Jules ne se hâte pas de renseigner son ami, surtout lorsqu'il apprend qu'il est sur le point d'épouser Mlle de Genancourt. En effet, Jules de Puyseul, muni de lettres d'introduction, n'est venu à Dijon que pour solliciter la main de cette même damoiselle, et il se garderait bien d'épargner à son rival la folle escapade qui le forcera à lui céder la place. Au contraire, il l'engage à aller voir Paola, dont il lui fait adroitement deviner l'adresse, et il se prépare, de son côté, à se présenter dans la famille Genancourt. De la Rochette ne se fait pas prier, et à peine est-il sorti, laissant son ami seul dans son cabinet, qu'un homme se présente à l'effet de requérir l'autorité du procureur du roi pour l'aider à retrouver son épouse, enfuie, comme Hélène, du toit conjugal. C'est le bijoutier, le Ménélas de Paola, que Jules de Puyseul envoie généreusement à l'adresse déjà indiquée au magistrat.

Nous renonçons à donner une idée des scènes qui suivent. Le procureur du roi, enfermé avec la jeune femme et sur le point d'être surpris par le mari *flagrante delicto;* l'obligation où il se trouve, lui, l'homme grave par excellence, le représentant de la justice, de se cacher dans une armoire dont la porte lui comprime la poitrine et lui semble lourde et sinistre comme le couvercle d'une bière ; ses réflexions pendant son séjour dans l'armoire; les articles du code qui flamboient devant ses yeux, et que, dans son âme et conscience, il se voit contraint de s'appliquer; sa sortie pittoresque de l'armoire qui se défonce; l'effraction qu'il se voit forcé de commettre, tant il est vrai que *abyssus abyssum invocat;* l'arrestation illégale dont il donne l'ordre ; tout cela ne peut se raconter; il faut faire ce qu'a fait M. Victorien Sardou, il faut le lire, si l'on veut avoir une idée de ce que peuvent la verve et l'humour du conteur.

Tant il y a, que l'histoire fait scandale dans Dijon; que le pauvre magistrat est transféré *illico* au fond de la Corse, et que, naturellement, Mlle de Genancourt épouse Jules de Puyseul. « J'en conviens, dit hypocritement celui-ci à son ami, qui se désespère, pour une fois que tu as voulu te désenrobiner, tu as joué de malheur ; mais il te reste une consolation, et celle-là suffit aux grandes âmes. — Quelle consolation ? demande M. de la Rochette. — Ton innocence, » répond de Puyseul.

Cette *Aventure d'un magistrat* est racontée avec tant de verve et d'esprit, est si pleine de situations gaies et comiques, qu'elle ne pouvait manquer de tenter, un jour ou l'autre, l'objectif d'un de nos faiseurs de vaudevilles. C'est si tentant de lorgner l'*enclos du voisin*, quand on n'a pas de jardin à soi. C'est M. Victorien Sardou qui s'est chargé de l'escalade, et il a tiré de l'original une épreuve assez satisfaisante, qu'il a baptisée : *les Pommes du voisin*. Ce vaudeville, joué en 1864 au théâtre du Palais-Royal, a donné lieu, contre l'auteur, à des accusations de plagiat et de larcin littéraire, dont il s'est, à notre avis, assez bien disculpé. Nous en reparlerons à propos des *Pommes du voisin*, auxquelles leur parenté avec Ch. de Bernard donne droit à une place dans le *Dictionnaire du* XIXe *siècle*, et là nous examinerons — ce sera très-amusant — si M. Victorien Sardou avait le droit de voler les *pommes du voisin*, sans mettre au moins le pommier sur l'affiche, et — ce qui sera plus amusant encore — si M. Edouard Fournier, le grand pourfendeur des plagiats historiques et littéraires, avait celui de reprocher à M. Sardou ce péché mignon. Toute la morale de cette âcre polémique se résumera dans ces proverbes : Les loups ont vraiment tort de se dévorer entre eux. — Si tu es morveux, ne ris pas de la roupie qui se balance au nez de ton voisin. — Tu vois une paille dans l'œil, etc., etc., etc.

Aventures de Pierre Simple, roman anglais par le capitaine Marryat (1834). Le capitaine Marryat, en vrai marin, comme l'a été Cooper, a retracé dans ce roman des aventures ordinaires, qui toutes ont pu arriver à un marin dont la vie aurait été traversée par un grand nombre d'accidents et de dangers. Pierre Simple est un jeune homme d'une famille noble, mais d'une branche cadette et naturellement pauvre, qui entre, à quatorze ans, dans la marine anglaise avec le grade de midshipman, et en sort plus tard pour se marier et recueillir l'héritage de la pairie que lui laisse la mort d'un de ses oncles, lord Privilége. Ces sauts brusques d'une position inférieure à la chambre haute ne sont pas rares en Angleterre; de là vient que l'on voit sur les navires tant d'élégance native, de dignité, de bon ton, et parfois aussi, dans la société la plus relevée de Londres, des vices ramenés de tous les coins du globe, des désordres extraordinaires, qui font que les plus grands seigneurs d'Angleterre rivalisent de cynisme et de grossièreté avec le dernier des matelots. Pierre Simple est un jeune homme de quatorze ans, menacé de mourir de faim à moins qu'il n'obtienne de vivre aux dépens de l'Etat, dans un de ces emplois qui sont la *taxe des pauvres* de l'aristocratie anglaise. Pierre Simple, qui, chose assez rare pour un Anglais, n'a jamais vu la mer, est donc embarqué comme midshipman. Comme il a des sentiments d'honneur et qu'il ne manque pas de courage, ses qualités lui attirent un protecteur dévoué, O'Brien, plus âgé que lui, et qui lui voue l'amitié la plus sincère. Dès la première croisière, en donnant la chasse à un bâtiment français dans le golfe de Gascogne, la frégate, s'étant approchée de la côte, est surprise par un ouragan et poussée avec une force irrésistible sur des brisants ; mais le sang-froid du capitaine sauve le bâtiment d'un naufrage qui paraissait inévitable. Bientôt, Pierre Simple assiste à l'attaque d'une batterie de côte, reçoit une balle dans la cuisse, et, pendant que son fidèle O'Brien essaye de le sauver, ils sont faits tous deux prisonniers. Au lieu d'aller en prison, Pierre Simple, à cause de sa blessure, est recueilli chez un colonel français et soigné par sa jeune fille. Rien de pur et de poétique comme l'attachement que se vouent bientôt les deux jeunes gens. Mais, à peine sa blessure fermée, Pierre Simple est obligé d'aller retrouver en prison son ami O'Brien, avec lequel il ne tarde pas à s'évader. De retour dans sa patrie, Pierre Simple surprend à son aïeul une recommandation à l'amirauté en faveur d'O'Brien, et ce qui avait été refusé au mérite du jeune officier lui est aussitôt accordé. O'Brien est nommé capitaine d'un brick de dix-huit canons, et, pour comble de bonheur, Pierre Simple en est le lieutenant. O'Brien part pour aller croiser devant la Martinique ; un jour, il envoie Pierre Simple, avec les embarcations du navire, pour aller enlever un bâtiment ; mais un ouragan furieux brise les chaloupes sur le rivage, et Pierre Simple, après avoir couru le danger de périr, est une seconde fois fait prisonnier. Or, tandis que Pierre Simple devenait lieutenant, le colonel qui l'avait accueilli dans sa première captivité devenait général et était nommé au commandement de la Martinique. On comprend que cette seconde captivité ne fut pas bien dure. De son côté, la jeune fille était devenue une femme adorable. Son cœur seul n'avait pas changé. Le mariage est fixé à la cessation des hostilités, et Pierre Simple, rendu à la liberté, retourne en Angleterre recueillir un héritage magnifique et s'asseoir sur le fauteuil de la pairie. *Pierre Simple* est un des romans les plus connus et les plus intéressants du capitaine Marryat ; il a eu presque autant d'éditions en France qu'en Angleterre, et ce succès a été dû sans doute en partie à l'élégante traduction de M. Defauconpret.

Aventures de Jean-Paul Choppart (LES), roman publié en 1837, par M. Louis Desnoyers. Le mot de roman est impropre, appliqué à une œuvre de ce genre; mais la langue n'en possédant point qui corresponde à l'idée éveillée en nous par sa lecture, nous sommes obligé de l'employer. C'est, en effet, une sorte de cours pratique de morale, où chaque fait apporte avec lui son enseignement. De tous les ouvrages écrits pour les enfants, celui de M. Desnoyers est sans contredit le meilleur, le chef-d'œuvre du genre. L'auteur est le Berquin du XIXe siècle, et bien plus l'ami des enfants que Berquin lui-même, car il sait mieux descendre à leur portée et se faire petit avec les petits. Hormis ceux qui se sont occupés d'enseignement, il est peu d'écrivains qui se doutent de l'extrême difficulté que présente un livre destiné à la jeunesse. Il faut d'abord que l'auteur oublie tout ce qu'il sait et se demande, après chaque ligne : Si j'avais huit ans, serais-je en état de comprendre cette phrase? Voilà, pour la forme, le critérium à consulter; pour le fond, l'embarras est encore bien plus grand. Nous allons poser quelques règles qui nous feront mieux comprendre.

La première condition, pour une œuvre destinée à l'enfance, c'est que cette œuvre ne renferme rien qui puisse susciter dans l'esprit de ses jeunes lecteurs des idées, des sentiments, des *curiosités*, qui soient au-dessus de leur âge. La seconde condition, c'est que la moralité de l'œuvre soit pure, et, de plus, d'une application réelle et actuelle. La troisième condition, c'est que l'ouvrage soit écrit en bon et pur français, de telle sorte que les enfants ne désapprennent pas, en le lisant, cette grammaire qu'on a tant de peine à leur apprendre. La quatrième condition, c'est que l'ouvrage soit amusant et intéressant. La cinquième, enfin, c'est qu'il instruise en même temps qu'il intéresse et amuse. Telles sont les règles que doit observer tout auteur qui écrit pour l'enfance.

Excepté quelques ouvrages, comme le *Robinson Crusoë*, presque tous ceux qui s'adressent à l'enfance sont puérils, mal écrits, inutiles ou dangereux. Berquin n'est pas toujours d'une moralité scrupuleuse : un grain d'amour se mêle parfois à ses idylles; Perrault, dans ses *Contes de fées*, éveille des idées du même genre. Dans la bibliothèque du jeune âge ne devraient figurer que des livres également avoués par la morale, le bon sens, la grammaire et le bon goût. Or, nul ouvrage ne satisfait mieux à ces différentes conditions que les *Aventures de Jean-Paul Choppart*. Le héros du livre, fainéant, gourmand, insolent, taquin, hargneux, peureux, sournois, n'est cependant pas essentiellement méchant ; mais il a besoin des leçons de l'adversité pour se corriger. A la suite d'une escapade, il s'enfuit de la maison paternelle, et de cette première faute en découlent plusieurs qui reçoivent chacune un châtiment immédiat. Nous le voyons tour à tour mis en prison comme voleur, se sauvant avec le fils du garde champêtre, qu'il débauche, garçon meunier, saltimbanque, jusqu'au moment où la honte et le repentir le jettent aux pieds de ses parents, qui lui pardonnent de grand cœur. Qu'a-t-il récolté dans son odyssée de quinze jours, sur une surface de dix lieues carrées? La faim, la soif, la honte, bon nombre de corrections ; en un mot, le châtiment sous toutes ses formes.

Ces aventures, tout amusantes et comiques qu'elles sont, font réfléchir. La morale du livre se dégage avec une évidence qui dispense de tout commentaire : obéissez à vos parents, précepte que la religion traduit ainsi :

Père et mère honoreras,
Afin de vivre longuement.

D'autres enseignements accessoires se présentent encore à l'esprit du lecteur. Une première faute en amène toujours d'autres. Le vice est semblable à la toile dont l'araignée se sert pour envelopper ses victimes. Aussitôt qu'une pauvre petite mouche a frôlé ce gluant tissu, c'en est fait d'elle. L'imprudente a beau se débattre, le fil l'enlace, la presse, la roule, l'enchaîne, de plus en plus inextricable. Il est bien rare qu'elle parvienne à s'en tirer. Habituons-nous dès l'enfance à ne pas nous montrer trop faibles de caractère, trop faciles à entraîner; craignons le sort du fils du garde, qui est puni de sa crédulité aux promesses trompeuses de Jean-Paul par une bonne part des horions qui pleuvent sur son camarade.

Comme l'a dit fort bien un de nos poëtes :

Et même en punissant, un père est toujours père.

M. Choppart avait lancé à la suite du fugitif un serviteur fidèle, qui, dans les circonstances critiques, lui apparaissait comme le dieu de la vengeance. Ce serviteur est l'image de la conscience, qui nous torture par le remords lorsque nous avons mal agi, et souvent nous sauve au moment du danger.

Il est inutile d'insister sur la valeur de ce livre; après avoir posé les règles du genre et dit qu'il y satisfait en tout point, d'autres éloges seraient superflus. Il ne nous reste plus qu'à constater le mérite du style, clair, net, pur, châtié, naturel et plein d'élégance. L'auteur a si bien compris que ce petit chef-d'œuvre était le plus beau fleuron de sa couronne littéraire, qu'il a pris la peine de le retoucher entièrement pour ajouter à sa perfection. Il l'a même enrichi de nouveaux chapitres sur les charlatans, que nous aurions préféré ne pas y voir figurer, car ils semblent plutôt destinés aux jeunes gens qu'aux enfants. Un défaut, qui n'est d'ailleurs que l'excès d'une qualité, et que nous ne signalons que pour éviter le reproche de critique trop indulgent, c'est l'esprit. L'auteur est parfois trop spirituel ; mais pour nous, lecteurs d'un âge mûr, nous espérons bien que c'est là un défaut dont M. Louis Desnoyers ne se corrigera jamais.

Par suite d'une erreur typographique, plusieurs éditions des *Aventures de Jean-Paul Choppart* sont désignées comme imitées de l'allemand ; nous sommes heureux de revendiquer ce chef-d'œuvre comme un produit exclusif de l'esprit français.

Nous terminerons par un mot : il nous semble impossible qu'un enfant bien élevé, ayant malgré cela quelques petites peccadilles sur la conscience, et qui vient de lire d'une seule haleine les *Aventures de Jean-Paul Choppart*, ne s'en aille pas immédiatement se jeter dans les bras de ses bons parents, en les suppliant tacitement de lui pardonner les causes de mécontentement qu'il a pu leur donner. Cette lecture rattache plus intimement l'enfant à la maison paternelle, et resserre les liens qui l'unissent à ceux qui lui ont donné le jour; et c'est là le critérium des livres moraux et utiles.

Aventures de Robert-Robert et de son ami Toussaint-Lavenette, roman publié en 1840, par M. Louis Desnoyers. Cette histoire, écrite pour les enfants, renferme un enseignement qu'il ne faut dédaigner à aucun âge : rien n'est impossible à l'énergie morale, qui, en dépit de tous les obstacles, triomphe par la seule force de la volonté. Robert-Robert, un enfant, embarqué sur un vaisseau qui fait naufrage et perd son capitaine, a acquis un tel ascendant sur ses compagnons, grâce à son courage calme et réfléchi, qu'ils le reconnaissent d'un commun accord pour le chef digne de les commander. A côté de lui, comme contraste, nous voyons grimacer la figure comique de Toussaint-Lavenette, que ses parents lui ont donné pour protecteur, et qui s'estime heureux de devenir son protégé. En troisième ligne apparaît un autre caractère, Griffard, l'envie lâche, qui rampe comme le serpent, et qu'il ne faut pas confondre avec cette noble envie qui fait marcher ceux qu'elle enflamme sur la trace des héros.

Après une série d'aventures, de luttes, de dangers, les naufragés reviennent en France, où chacun reçoit la récompense due à sa conduite : Robert-Robert la croix d'honneur, Griffard la mort.

L'auteur, écrivant surtout pour la jeunesse, n'a point orné son livre de réflexions philosophiques; la morale ressort des événements eux-mêmes. C'est une série d'aventures qui se déroulent sous les yeux du lecteur comme les vues d'un panorama; mais elles sont si attachantes, que chacun entre dans le rôle du héros, combat et triomphe avec lui, et tremble souvent pour Robert-Robert, que rien n'étonne et qui ne sait pas trembler. L'énergie de son caractère est bien faite pour exciter l'admiration des enfants, à cet âge où le cœur naïf cède volontiers à ses entraînements, admirant ce qu'il faut admirer, haïssant ce qu'il faut haïr.

Les caractères sont dessinés avec une grande vérité. Toussaint-Lavenette est un type parfait de ces braves gens, crédules et peureux, qui, n'ayant jamais soupçonné de leur vie ce que peut être le danger, frémissent lorsqu'ils se trouvent face à face avec lui, et fournissent un aliment aux railleries des hommes qui ont appris à vivre dans les épreuves et la souffrance. Quant à Griffard, trop lâche pour s'élever par lui-même, il croit arriver en rampant et en écrasant les autres sous le venin de sa calomnie ; son sort nous rappelle le mot de La Fontaine : « Tel qui veut engeigner autrui, s'engeigne lui-même. »

Les tableaux de cette œuvre amusante sont bien trouvés; la mise en scène est brillante, les détails mesurés et bien choisis. Quant au style, il est conforme au but du livre. Ecrit pour des enfants, il est simple, clair, familier, vif; le sujet est assez intéressant par lui-même pour se passer des ornements de la diction. On croirait assister à une conversation entre les différents personnages et le lecteur, qui se retire charmé de cet entretien, dans lequel lui ont été révélées la puissance de sa volonté et la supériorité de sa nature sur les forces matérielles.

Aventures galantes de Margot (LES), roman par Arsène Houssaye; Paris, 1837. Margot est une belle jeune fille de la vallée de Martigny, qui a seize ans, des yeux noirs, une baraque, un jardin, une chèvre blanche, trois poules, un coq et la bénédiction de sa mère. Margot aime les fleurs, les bois, le ciel bleu, les courants d'eau vive; mais, si belle qu'elle soit, la nature ne remplit pas toujours le cœur, et l'idée est venue à Margot, pauvre colombe solitaire, de chercher un ramier. Ce ramier est Jacques, le garde-moulin, un assez beau garçon, tout blanc de farine et de naïveté, mais qui a le double travers d'être poëte et amoureux. Le moulin est pour Jacques ce que la cathédrale est à Quasimodo, une patrie, un monde. Son cœur bat au tic-tac du moulin, mais, hélas! ce n'est pas pour Margot, c'est pour Mlle Clotilde Dermanes, belle dédaigneuse aux grands airs, fille du seigneur du lieu. Jacques, tout humble et tout enfariné qu'il est, n'aspire à rien moins qu'à secouer la poussière du moulin. Il aime Mlle Dermanes, jusqu'à venir à Paris pour elle, jusqu'à étudier et se dire homme de lettres, jusqu'à se faire de meunier académicien. Jacques arriva ainsi à toucher le cœur de Clotilde; mais il ne trouva, au fond de cet amour de grande dame si désiré, que mensonge et clinquant. Il savait désormais la vie, et toutes ses illusions s'étaient envolées. L'idée lui vint de retourner à Martigny. Il y retrouva la baraque, la chèvre et Margot; c'était assez, avec de l'amour, pour être heureux. Or, Margot, la pauvre fille, n'avait pas cessé d'aimer Jacques, comme la colombe le ramier infidèle...

On le voit, ce roman est, en dépit du titre,

un roman très-chaste, et n'est pas dépourvu d'une certaine moralité. C'est un charmant petit tableau dont les scènes champêtres récréent l'âme, comme le font les idylles de Gessner et de Florian. Ce qu'on pourrait reprocher à M. Houssaye, c'est d'avoir mis, dans cette peinture de la vie rustique, un peu de la préciosité et de la mignardise de Watteau; mais cela prouve simplement qu'il aime la nature en poëte, qu'il la voit et la décrit en poëte, l'on ne peut qu'être indulgent pour un aussi aimable défaut.

Aventures du grand Balzac (LES), histoire comique du temps de Louis XIII, par Paul Lacroix (bibliophile Jacob); Paris, 1838. Dans ce livre, il s'agit de Guez, seigneur de Balzac, le contemporain de Voiture et autres beaux esprits qui florissaient au temps du cardinal de Richelieu. Le seigneur de Balzac se croyait un grand génie, et, comme l'originalité est souvent l'attribut de la supériorité intellectuelle, il visait sans cesse à se rendre aussi original que possible. Toutes ses actions et sa manière de vivre étaient calculées de façon à exciter l'attention publique, à faire parler de lui, à le rendre l'objet de cette espèce d'engouement que les gens oisifs semblent éprouver pour tout ce qui est étrange et sort du cercle ordinaire de leurs habitudes. C'est sur cette bizarrerie calculée du *grand* Balzac, que le bibliophile Jacob a basé le récit de ces *Aventures*, qui n'offrent pas toujours un tableau aussi gai et aussi plaisant que l'auteur a voulu le rendre.

Aventures de Victor Augerol (LES), racontées par lui-même, recueillies et mises en ordre par Altaroche (Paris, 1838). Victor Augerol est un de ces jeunes gens qui, sans être méchants, font le mal par faiblesse, et qui, entraînés dans une première faute, ne trouvent plus la force nécessaire pour combattre la passion qui les maîtrise. L'auteur prend son héros à l'âge de la première communion. Malheureusement, une grisette se trouve bientôt sur son chemin, et lui fait oublier en un instant les leçons du respectable curé qui lui tenait lieu de père. Cette première escapade est suivie de remords, et le bon curé, auquel le coupable en fait l'aveu, s'imagine tout réparer en retenant Victor quinze jours auprès de lui. Mais après le premier moment de repentir, la passion réveillée reprend le dessus; le jeune homme s'échappe, et, une fois lancé, ne s'arrête plus. Des femmes galantes, que sa jeunesse et ses écus intéressent à lui, se chargent d'achever son éducation, et bientôt il est jeté au milieu d'une complication d'intrigues, de séductions, d'adultères qui se succèdent avec rapidité. Après les égarements du jeune homme passionné et abandonné à lui-même, viennent les vices du roué qui se plaît à chercher le scandale, à porter la désolation dans les familles, à corrompre les femmes, à séduire les jeunes filles.

Quelques années s'écoulent ainsi; puis, à peine arrivé à l'âge d'homme, Victor, dégoûté de cette vie aventureuse, blasé sur toutes les jouissances, obéré dans sa fortune, perdu dans l'opinion, se voit réduit à faire ce qu'on appelle une fin, à sacrifier le reste de sa carrière pour racheter ses désordres passés, en épousant une dot dans la personne acariâtre d'une vieille fille ridicule qui lui impose le joug le plus lourd et le plus insupportable. Tel est le résultat de sa honteuse et misérable existence; telle est la fin de ce roué, qui, on le voit, paye bien cher les désordres de sa jeunesse.

Ce livre, qui a fait grand bruit lors de son apparition, présente un heureux mélange de gaieté sans licence et d'austérité sans morgue. C'est de la morale, traitée légèrement dans la forme, mais avec beaucoup de sévérité dans le fond, et si l'on a pu dire d'un livre qu'il corrige les mœurs en riant, à coup sûr, ç'a été du livre d'Altaroche. L'auteur, tout en se posant en moraliste, a craint d'en revêtir les dehors tristes et moroses, et, pour être sûr que le lecteur arriverait à la morale, qui ne se trouve guère que dans la conclusion du roman, il a semé son livre de détails et d'épisodes pleins d'intérêt et de gaieté.

Aventures d'Arthur Gordon Pym, roman d'Edgar Allan Poe (1838). Dans ce voyage imaginaire d'un habitant du Nantucket vers les mers du Sud, l'auteur a déployé au delà de toute expression cet art de rendre vraisemblables les choses les plus fantastiques, en tirant d'une prémisse, dont la fausseté est habilement déguisée, les conséquences les plus logiquement rigoureuses. Le point de départ accordé, il faut tout admettre. C'est la contre-partie de son voyage dans la lune. Le héros, Arthur Gordon Pym, jeune homme de dix-sept ans, s'embarque, à l'insu de ses parents, sur le brick américain le *Grampus*, faisant route vers les mers du Sud, en juin 1827. En route, l'équipage se révolte et massacre le capitaine, ainsi que les matelots restés fidèles; quelques-uns de ces derniers parviennent à reprendre le navire, mais l'équipage, réduit à quelques hommes valides, ne peut suffire à la manœuvre lorsque le navire est assailli par les tempêtes; le bâtiment est désemparé par les coups de mer, et les vivres avariés par l'eau salée. Alors commence, pour ces malheureux, une horrible odyssée; la famine les pousse à dévorer l'un d'entre eux, et ils vont périr, lorsqu'ils sont sauvés par la goëlette anglaise la *Jane-Gray*. Suit l'histoire de la courte exploration de ce navire dans l'océan Antarctique; l'arrivée presque miraculeuse de la goëlette au *quatre-vingt-quatrième parallèle de latitude sud*, la prise du bâtiment par les sauvages et le massacre de l'équipage par ces natures féroces. Arthur et son compagnon Dick Peters se sauvent seuls dans une embarcation, et parviennent jusqu'au pôle, où ils découvrent, à leur grande frayeur, un être humain entièrement blanc et d'une taille colossale. Ici s'arrête brusquement le livre, soi-disant inachevé par son pseudo-rédacteur Arthur Gordon Pym; ce qui n'est, pour l'auteur, qu'un moyen adroit d'échapper aux impossibilités du retour, et de ne pas laisser le lecteur au milieu d'une situation qui, trop prolongée, deviendrait tout à fait invraisemblable. Ce livre a été traduit en français par M. Baudelaire.

Aventures de John Davys, roman par Alex. Dumas; Paris, 1840. John Davys, fils d'un capitaine de vaisseau mis à la retraite par un boulet qui lui a emporté une jambe, est destiné à la marine dès son enfance. Ses premiers jeux et ses premières études sont entièrement dirigés vers cet unique but. Lorsqu'il fut envoyé au collége, sauf quelques connaissances géographiques et une légère teinte de littérature, son savoir consistait dans la nomenclature de tous les agrès d'un navire et dans la pratique des diverses manœuvres, qu'il pouvait également exécuter comme un habile matelot et commander comme un lieutenant de navire.

Après quelques années consacrées à l'étude des langues anciennes, et qui le mettent en rapport avec plusieurs hommes distingués, il reçoit une commission et s'embarque. Alors commence pour lui une série d'aventures variées, dont le récit, écrit avec charme, quoique parfois un peu trop délayé, captive l'attention du lecteur et la soutient, sans la fatiguer un seul instant, d'un bout à l'autre du roman. Les caractères sont tous tracés avec habileté, et il est impossible de ne pas s'intéresser vivement à ce héros plein d'ardeur juvénile, de courage et de loyauté, mais dont, cependant, l'heureuse nature n'a rien d'exceptionnel. On y trouve raconté, de la manière la plus touchante, l'épisode d'un pauvre diable embarqué par mégarde et retenu de force, puis obligé de se faire matelot, et plus tard condamné à mort, parce que, dans un moment d'exaspération, il a voulu tirer vengeance de l'officier despote qui l'a ainsi séparé de sa femme et de ses enfants réduits à la misère.

En résumé, les *Aventures de John Davys* peuvent être rangées au nombre des meilleures et des plus amusantes productions de notre conteur.

Aventures de M. Violet en Californie (LES), roman anglo-américain, par le capitaine Marryat (1843). M. Violet est le fils d'un noble français, qui, lors de la révolution de 1830, émigra pour suivre Charles X dans l'exil. Après avoir séjourné avec le vieux roi à Holyrood, le père de notre héros voulut chercher quelques distractions en voyageant avec son fils, qu'il conduisit en Grèce, en Turquie, en Egypte, puis qu'il plaça enfin dans le collége de la Propagande, à Rome, pour y achever son éducation. Là, il rencontre un de ses anciens amis, noble italien, qu'un délit politique avait fait bannir pour dix ans de sa patrie, et qui, ayant employé ce temps à parcourir l'Amérique occidentale, revenait mettre ordre à ses affaires et vendre ses biens pour aller se fixer au milieu des Indiens Shoshones, dont le territoire s'étend depuis l'océan Pacifique jusqu'au pied des Montagnes Rocheuses. L'émigré français accepte la proposition, que lui fait son ami, de les associer, lui et son fils, à son entreprise. Ils partent tous trois pour fonder une colonie, et M. Violet passe des études du collége à l'apprentissage bien différent de la vie sauvage. Bientôt habile dans tous les exercices du corps, il acquiert l'autorité d'un chef et se trouve lancé dans l'existence aventureuse de ces hordes nomades qui parcourent les prairies américaines. C'est là que commencent ses aventures de voyage. On y trouve un tableau complet des vicissitudes de la vie indienne, avec ses rudes fatigues, ses allures indépendantes, ses luttes perpétuelles contre les obstacles que lui oppose la nature et contre des ennemis de toute espèce. Le récit de M. Violet renferme de curieux détails sur l'état permanent d'hostilité dans lequel les diverses peuplades sont les unes vis-à-vis des autres, ainsi que sur leurs relations avec les Etats qui les avoisinent. Il fournit des données intéressantes sur le Texas, et fait connaître l'étrange secte des Mormons, dont le chef, Joe Smith, est représenté comme un Mahomet en miniature. La fiction tient peu de place dans cet ouvrage, qui ressemble plutôt à une relation de voyage qu'à un roman. L'auteur n'a choisi cette forme que pour piquer davantage la curiosité; mais, après avoir ébauché les éléments d'une intrigue, il l'oublie complétement et ne se donne pas la peine de chercher un dénoûment. Il en résulte que cette histoire n'a pas de fin, mais l'intérêt n'en souffre point, parce qu'il se porte plutôt sur les incidents que sur le fond même de la trame. Aussi, malgré ce défaut, on lit toujours avec plaisir ce livre, qui a obtenu déjà un grand nombre d'éditions et les honneurs de la traduction en plusieurs langues.

Aventures de mademoiselle Mariette (LES), roman de M. Champfleury, publié en 1853. A l'apparition de cette œuvre, tous les critiques académiques crièrent au scandale, à l'immoralité. Ce *tollé* général se calma bien vite, lorsque des lecteurs judicieux eurent examiné le livre. Le fond de l'histoire est malheureusement trop réel; c'est le récit des tortures d'un cœur jeune, aimant et généreux, dont l'amour s'est porté sur un objet indigne. Gérard, jeune écrivain au début de sa carrière, s'éprend de Mariette, une de ces filles folâtres qui font le bonheur des gens assez sensés pour prendre les femmes avec plaisir et les quitter sans regrets. Tous deux s'abandonnent à leur amour de bonne foi, car Mariette aime Gérard et supporte courageusement une année de misère avec lui. Les vacances arrivent, et le jeune écrivain va passer quelques jours dans sa famille, où il confie à l'indulgente discrétion de sa mère son amour pour Mariette. La pauvre femme relève le courage de son fils, tout en essayant de le préparer aux déceptions qu'elle entrevoit dans l'avenir. Gérard, confiant comme un amoureux, ne veut rien écouter, et se hâte de voler dans les bras de Mariette. Pendant l'absence de son amant, la jeune fille a renouvelé d'anciennes connaissances, et les lui présente. Une foi aveugle en sa maîtresse empêche Gérard de deviner l'amant sous le déguisement de l'ami, et il consent, pour plaire à l'infidèle, à se charger du poids incommode de sa famille. Mais la grisette est lasse de cet amour sincère; elle se prend à désirer des cachemires, cet écueil des vertus en bonnet, et Gérard voit les anciens amis s'introduire dans son intérieur. Pendant une promenade au clair de la lune, il s'aperçoit de l'infidélité de Mariette, tente de la noyer, et est terrassé par le nouveau séducteur. Les tortures de la jalousie lui déchiraient l'âme depuis longtemps; dès lors qu'il n'est que trop sûr de la vérité, il rompt avec Mariette, mais pour la revoir bientôt. Il acquiert la preuve que sa maîtresse est loin de son début dans la voie de la trahison; mais la passion étouffe en lui la voix de la raison. Un moment arrive cependant où la séparation s'effectue. Pour se consoler, Gérard travaille à une pièce de théâtre, qui obtient un succès mérité, et dont la réussite tient en partie au jeu d'un acteur qu'il a découvert. Mariette lui fait demander une entrevue; sa blessure mal fermée se rouvre; il espère que son triomphe a reconquis le cœur de l'infidèle; il accourt plein de joie. Mariette l'accueille par des câlineries, puis elle lui demande de lui amener l'acteur qu'il a improvisé, lui avouant qu'elle a conçu un caprice pour lui.

C'est là une histoire navrante, dont le but évident est de détourner la jeunesse de ces dangereuses sirènes, qui brisent en se jouant le cœur d'un homme, étouffent en lui tout noble sentiment, toute dignité, et chassent jusqu'à son intelligence. A la mélancolie qui règne dans tout l'ouvrage, il est facile de voir que l'auteur se raconte lui-même sous un nom supposé. Quelque profonde étude que M. Champfleury ait faite du cœur humain, il lui eût été impossible d'analyser ces douleurs poignantes de l'amant jaloux et trompé avec une vérité si déchirante, s'il ne les avait ressenties. A chaque ligne, on voit saigner le cœur de l'écrivain sous l'habit de Gérard. Ce roman, en effet, est le récit d'une trahison d'une des maîtresses de Champfleury, qui le trompa avec l'apôtre Jean Journet. Il est facile de comprendre qu'un livre composé dans de telles circonstances soit écrit avec simplicité. Parfois on croirait que l'auteur a trempé sa plume dans une larme. On oublie l'incorrection du style, entraîné par l'émotion et la peinture trop réelle de ces tortures et de cette confiance d'un cœur jeune et plein de chaleur qui s'ouvre à la vie et à l'amour, c'est-à-dire à la douleur.

Aventures de Philip, roman anglais de Thackeray. Ce roman, publié en 1861 dans le *Cornhill-Magazine*, a, dans l'œuvre de Thackeray, la valeur autobiographique qui, parmi les romans de Dickens, appartient incontestablement à l'histoire de *David Copperfield*. Philip Firmin, fils d'un médecin renommé, vit jusqu'à vingt-cinq ans au sein d'une trompeuse opulence et s'abandonne avec la sécurité la plus complète aux penchants de sa vive nature. Le monde n'a pour lui que des caresses, et ses défauts les plus marqués y sont accueillis avec l'indulgence excessive que l'enfant gâté trouve chez sa mère. Du jour au lendemain, la scène change. Le père de Philip a secrètement dissipé la fortune que sa femme avait laissée à son fils. Engagé dans des spéculations ruineuses, il est forcé de quitter l'Angleterre. Il ne reste au jeune homme qu'un nom flétri et quelques bribes à grand' peine sauvées de ce naufrage. Philip, qui poursuivait la carrière du barreau, n'est plus qu'un avocat sans causes et sans avenir. Il n'a de ressources réelles que son mince bagage de littérature universitaire. Quelques amis éprouvés lui ouvrent la difficile carrière du journalisme, et c'est à Paris qu'il vient, en qualité de correspondant, faire ses premières armes. On voit du premier coup d'œil ce que l'ancien rédacteur du *Constitutional* (V. THACKERAY) a dû jeter de souvenirs personnels, d'idées rétrospectives dans ce récit, saturé de réminiscences et d'impressions pour ainsi dire authentiques. Nous n'entrerons point dans l'analyse des nombreuses aventures de Philip; disons seulement que le tableau de l'existence menée à Paris par le candide héros est étudié sur le vif de la propre histoire de l'auteur. Sous ce rapport, la lecture de ce roman est singulièrement attachante. C'est bien vers l'époque où, parmi les membres de la colonie anglo-parisienne, il habitait aux Champs-Elysées un appartement meublé, que Thackeray a dû saisir au vol les épisodes si parfaitement vrais dans lesquels il nous montre ses compatriotes avec leurs économies sournoises, leurs commérages puérils, leurs rivalités hiérarchiques, leur soif de plaisirs et de distinctions sociales, dissimulés avec tant de soin et de maladresse, et qui amusent et relèvent gaiement l'insuffisance d'une fable peut-être un peu surannée. « Je comprends, dit M. Forgues, à qui nous empruntons la matière de cet article, je comprends le froid accueil fait chez nos voisins à ce roman, et je ne puis cependant me défendre de lui trouver un intérêt particulier, une saveur spéciale. La scène se passe chez nous; pourtant un seul personnage est français, c'est la maîtresse de la maison meublée, M^me^ de Smolensk, personnage un peu cosmopolite, ainsi que l'indique son nom de *guerre*. Cette anomalie même constate un scrupule qui honore Thackeray. Elle prouve qu'il reculait devant les jugements hasardés, les portraits de fantaisie, et peut-être se méfiait-il des préjugés nationaux, se récusant comme un juré défavorablement prévenu... Le génie français l'attire tour à tour et le repousse. Nous lui plaisons par notre indépendance de jugement, nous le rebutons par notre inconstance de volonté... Incapable d'un engouement absolu, incapable d'une animosité sans mesure, il est par rapport à nous, autant qu'on peut en juger, dans cette situation complexe d'un homme qui voudrait et ne peut pas s'abandonner à un entraînement sympathique... La bosse de la vénération n'était pas très-accusée chez ce romancier. »

Aventure sous Charles IX (UNE), comédie en trois actes, en prose, par MM. Frédéric Soulié et Badon, représentée pour la première fois sur le Théâtre-Français, le 20 mai 1834. En ce temps-là, l'histoire était impitoyablement mise à contribution par le théâtre. Alexandre Dumas venait de donner l'exemple par son *Henri III*, et, dès lors, tous les dramaturges, vaudevillistes et autres, de puiser à pleines mains dans les chroniques des siècles passés. D'Aubigné, Castelnau, Brantôme, le *Journal* du sieur *de l'Estoile* furent exhumés des bibliothèques et sommés de fournir des conspirations, des massacres, des duels, des séductions, des histoires libertines, des scandales, et tout le bagage de matières à drames, à comédies ou à vaudevilles. C'est sous l'influence de cet engouement pour le XV^e^ et le XVI^e^ siècle, et aussi sans doute pour répondre à la prédilection des théâtres pour ces époques, que deux auteurs de talent, MM. Frédéric Soulié et Badon, imaginèrent de mettre sur la scène les amours et les tours de passe-passe des dames galantes du XVI^e^ siècle, les belles fraises des gentilshommes appartenant à monseigneur d'Anjou, et les arquebusades du camp catholique et du camp huguenot. Leur *Aventure*, qui se passe, comme le titre l'indique, sous le règne de Charles IX, le règne le plus défavorable et le moins gai de nos annales, n'offre rien de vrai, ni même de vraisemblable. C'est l'histoire d'une certaine comtesse de Nangis, qui, devenue veuve et propriétaire de la moitié d'une province, se prit de belle passion pour Hector, duc de Rohan, un calviniste renforcé, contraint de fuir avec sa mère au delà du détroit. Il se peut que les annales historiques de 1560 à 1574 fassent mention de cette M^me^ de Nangis, d'Hector et de M^me^ de Sauves; mais, à coup sûr, il faut une grande bonne volonté pour s'intéresser à ce monde, et le suivre à travers ses petites passions, ses petites haines, ses petits intérêts. Si encore l'imagination des auteurs avait suppléé au vide de l'histoire! Mais en général, à l'exception du second acte qui renferme quelques détails spirituels et des intentions plaisantes habilement indiquées, tout le reste n'est qu'une succession de scènes qui passent froides, pressées, au milieu d'une action étroite, sans chaleur et sans vie. « Cette *Aventure sous Charles IX*, dit M. J. Janin, dans sa longue et amoureuse étude sur Frédéric Soulié, se ressent des misères et des ennuis de la collaboration. La gaieté en est triste, l'aventure commune, le style trivial. A travers ces bals et ces carrousels, les deux auteurs laissent entrevoir la Saint-Barthélemy, de funeste et horrible mémoire. On voit là-dedans toutes sortes d'héroïnes et de héros qui commençaient déjà à se passer de mode : M^me^ de Sauves, M^me^ de Nangis, M. de Rohan, M. de Nevers. Chaque scène et chaque mot de ce drame trahissent l'inexpérience de M. Badon et le profond ennui de Frédéric Soulié. » M. J. Janin n'est-il pas un peu partial en faveur de son client, et ne serait-il pas plus juste de faire peser une égale part de responsabilité sur les deux auteurs?

Aventure de Scaramouche (UNE) (*un' Avventura di Scaramuccia*), opéra-bouffe en trois actes, musique de Frédéric Ricci, composé vers 1840. Ce charmant ouvrage a obtenu du succès sur tous les théâtres de l'Europe et n'est pas assez connu en France. Le livret met en scène les mœurs du théâtre. Les prin-

cipaux personnages sont : Scaramouche, le paysan Beauvisage, Lélio et Sandrina, la servante espiègle. La musique de Frédéric Ricci est gracieuse, bien écrite pour les voix, son orchestration vive et élégante. La partition ne compte pas moins d'une vingtaine de morceaux, parmi lesquels nous citerons le chœur d'introduction *Che vi sembra ;* le terzetto pour voix d'hommes, la *Scena è un mare;* l'air de basse, *Son Tomaso;* le duetto pour voix de femmes, le *Più leggiadre*, et le joli duo, *Se vuol far la banderuola*, pour soprano et baryton. M. de Forges a fait une traduction française de cet opéra, qui a été représentée, sur le théâtre de Versailles, dans le mois de juin 1842. On en a chanté, dans les concerts, le nocturne, *Dans l'ombre et le mystère*, et le duo, *Va, Vénus n'est pas ta mère*. La partition italienne, retouchée par M. de Flotow, a été exécutée au Théâtre-Italien le 26 février 1846.

Aventures (LES) de Télémaque, vaudeville en deux actes, de MM. Dumersan, de Leuven et Brunswick; représenté à Paris, sur le théâtre des Variétés, en août 1844. Ce n'est point parce que cette bouffonnerie est la parodie d'un ballet, joué en 1844 à l'Opéra, *Eucharis*, de M. Corally, que nous en donnons ici l'analyse; c'est parce que l'imitation burlesque, qui cette fois vaut mieux que l'original, nous offrirait au besoin, soit dit sans offenser l'ombre de Fénelon, dont l'épopée a coûté tant de pensums aux pauvres écoliers, une sorte d'enseignement littéraire bon à méditer, presque une moralité. Un certain Cantalou, facteur et inventeur de serinettes qui exécutent plusieurs airs à la fois, ce qui est on ne peut plus ingénieux, est pénétré d'admiration pour l'œuvre du cygne de Cambrai. Il a donné à son fils le nom du héros de ce poëme en prose, et lorsqu'il l'a mis en pension, il a recommandé qu'on lui inculquât le *Télémaque* exclusivement sous toutes les formes, thèmes, versions, narrations, etc. Cantalou, deuxième du nom, n'a pas eu la tête assez solide pour résister à cet exercice, aussi peu récréatif qu'abrutissant; il est devenu fou; se croyant le fils d'Ulysse, il n'a plus qu'une idée fixe : aller à la recherche de son père. Le sieur Cantalou, pour ramener son héritier à des projets plus raisonnables, se décide à le faire voyager. Il le confie à un Mentor qu'il s'est procuré par l'entremise des *Petites Affiches*, lequel, de son vrai nom s'appelle Rabâchard et exerce la profession de *marqueur de billard*. Inutile d'ajouter, car déjà cela se devine, que ledit Rabâchard est loin de personnifier la sagesse qui conviendrait à son nouvel emploi. Télémaque Cantalou et Mentor Rabâchard font naufrage en traversant la Seine, non loin de Saint-Denis. Ils gagnent une petite île appartenant à Mlle Létoffé, graveuse en musique, romanesque personne, qui vient chaque dimanche, en compagnie de ses ouvrières, parodier dans son île quelque scène mythologique, sous le costume classique. Elle représente Calypso, rôle qui convient à la maturité de ses charmes. Ses compagnes, aussi légèrement vêtues qu'il convient, figurent Eucharis et les nymphes. La subite arrivée de deux hommes, s'appelassent-ils Télémaque Cantalou et Mentor Rabâchard, n'est pas sans faire pousser à des demoiselles aussi peu vêtues, fussent-elles graveuses en musique, les cris les plus variés. Heureusement, Mlle Létoffé trouve dans le nez proéminent du jeune Cantalou (qu'il nous suffise d'ajouter que ce nez, pignon sur rue, est la propriété de M. Hyacinthe) des lignes et des méplats qui, ô hasard, voilà de tes coups! lui rappellent un ingrat qui lui fut cher. Elle ordonne à ses nymphes de conduire les deux étrangers dans la grotte qui sert de vestiaire, et de les vêtir à l'antique. Ces demoiselles ont cessé de crier et se sont vite apprivoisées; Télémaque et Mentor échangent donc la tunique de lycéen et la redingote en alpaga contre des costumes gréco-romains, dignes en tous points de l'*Antiquité travestie* de Daumier. Puis Cantalou, qui sait son Fénelon sur le bout des doigts, s'accoude nonchalamment en face de la Calypso de Saint-Denis, et entreprend le récit de ses aventures : « Je suis né, dit-il, de parents cossus mais honnêtes, qui, voyant mon intelligence précoce, me mirent en pension à Picpus, où je ne tardai pas à devenir fort, non-seulement en thème, mais encore dans l'art d'élever les cochons de Barbarie et de deviner les charades; ce qui ne m'empêcha pas d'acquérir une science géographique à faire honte au *Dictionnaire* de Vosgien. Ce fut moi qui, dans un examen, le plus brillant dont on ait mémoire, expliquai pourquoi l'Italie a la forme d'une botte : parce qu'elle est au pied des Apennins. Telle est la solution hardie que je donnai de ce problème, dont le Créateur semblait seul avoir la clef. C'est encore moi qui signalai à la France étonnée les trois départements où l'on fait tout cuire à l'huile : Aisne, Aube, Eure. (Haine au beurre.) » Ce récit épique est interrompu par une irruption subite de gendarmes et de gardes champêtres, qui, sans égard pour la couleur locale, viennent réclamer prosaïquement le payement d'un déjeuner dont le grave Mentor a mis le prix dans sa poche, avec ce laisser-aller qui convient aux héros. L'ex-marqueur de billard, qui connaît, il paraît, plus d'un procédé, détache à son élève un coup de pied qui vaut à lui seul un long poëme, et qui envoie Télémaque tomber la tête la première dans la Seine, où il ne tarde pas à le suivre, échappant ainsi à la brigade stupéfaite. Les voyages hors banlieue et les voyages en pleine Seine ne guérissent nullement le jeune Cantalou, qui s'obstine de plus en plus à la recherche d'Ulysse. Cette folie, hélas! est doublée d'une passion qui ronge son cœur de lycéen. L'Eucharis de Mlle Létoffé, une jolie ouvrière, par ma foi! a allumé en lui une flamme que le plongeon en eau douce n'a pu éteindre. Cependant les quatre cent cinquante francs que le facteur de serinettes avait consacrés au voyage de son malheureux fils tirent à leur fin. Le bon Rabâchard éprouve le besoin de ramener son élève à l'Ithaque fortunée où il a reçu le jour et appris le culte passionné qu'on doit aux chefs-d'œuvre. Il affirme au naïf jeune homme qu'il le mène chez Sésostris. Télémaque s'habille en berger de trumeau, sans oublier les faveurs roses, la houlette et l'agneau pomponné, et croit de la sorte chercher avec plus de fruit l'Ulysse, objet de ses préoccupations. Mentor bourre sa pipe et l'allume; ce bon Mentor, qui a le gousset vide, s'est endetté de dix francs. C'est le moment de remonter au ciel. Connaissant le cœur humain, il fait venir l'Eucharis de Saint-Denis, qui, dans le monde ordinaire, s'appelle Francinette. Cette aimable et délurée personne n'est autre qu'une fille oubliée par lui autrefois dans un champ d'épinards. La vue de Francinette opère une heureuse diversion sur les idées du petit Cantalou, et le grand Cantalou, ravi de voir son fils abandonner l'espoir de retrouver Ulysse, consent à lui donner pour femme Eucharis-Francinette. Puissent les deux époux vivre longtemps et faire beaucoup de... serinettes! Hélas! qu'aurait pensé de nous Fénelon, si, le 18 août 1844, il avait occupé un fauteuil d'orchestre au théâtre des Variétés? Aujourd'hui, on parodie tout; rien n'est sacré pour un vaudevilliste. Ne désespérons pas de voir un jour sur nos scènes de genre Neptune porteur d'eau, Bacchus marchand de vin, Hercule fort de la halle, et Vénus écaillière.

Aventures de Mandrin (LES), mélodrame en cinq actes et dix tableaux, de MM. Louis Judicis et Alphonse Arnault, représenté pour la première fois à Paris, sur le théâtre de la Gaîté, le 9 mai 1856.

Cette pièce retardait de cinquante ans sur les pièces du cru lorsqu'elle vit le jour pour la première fois. Elle est un revenant du répertoire fossile où dorment, parmi des débris de berlines et de diligences, de feutres à plumes de coq et de bottes jaunes évasées, de pistolets tromblons, de valises et de « papiers importants, » trois ou quatre vérités aussi frappantes que celle-ci : « Apprenez que si la Providence retarde quelquefois la punition des méchants, c'est pour la rendre plus terrible, et que leur châtiment suit de près leur triomphe. » Toutes les conditions d'un genre qui fit les beaux jours du boulevard du crime s'y trouvent naïvement réunies : le niais, ahuri, fourvoyé dans la caverne des brigands, comme un ânon parmi les loups; le père Cassandre, stupide et débonnaire, ou plutôt le bon M. Germeuil, cette caricature de la victime, qui, cette fois, s'appelle M. Lambert; le capitaine de voleurs, bandit facétieux à ses heures, déguisé en gentilhomme et rival de l'officier de dragons chargé de l'arrêter; la jeune fille inconsolable de la perte de son fiancé, l'officier de dragons, qu'elle croit tombé sous les coups des brigands, mais qui a été sauvé par la maîtresse du chef de la bande, et qui ne tarde pas à remplir son rôle de troubadour libérateur; un vieux château, avec des trappes, des chaînes et des souterrains; des fantômes simulés qui éloignent, par leur tapage nocturne, les curieux d'alentour; des surprises, des assassinats, des massacres, des coches arrêtés, des postillons couchés en joue, des rapts, des pillages, des déguisements, un cachot; enfin, le capitaine de voleurs conduit au supplice; bref, le crime puni selon la formule... On nous pardonnera si nous hésitons à nous risquer à travers les ruines de toiles peintes où gisent les férocités plaisantes du traître à barbe rousse cher à Ducray-Duminil et consorts, mais quelque peu démodé. Le sérieux nous manque pour analyser l'idiome des classiques du genre que MM. Judicis et Arnault font retentir de si bonne foi à nos oreilles stupéfaites. Nous sommes induits à une hilarité plus qu'homérique par les phénomènes arriérés du lycopode et les coups de foudre trop prévus des machinistes. Les grandes phrases sifflantes et ronflantes qu'un tonnerre en fer-blanc accompagne à la cantonade, glissent sur nous comme la pluie sur le caoutchouc. M. Dennery, qui est de son temps, M. Dennery qui, s'il ramasse parfois la perruque de Pixérécourt, sait au moins la rajeunir, nous a rendu sceptique à l'endroit de bien des choses. Il s'est fait réaliste, et, détrônant M. Bouchardy, le dernier des ogres dramatiques, il nous a peu à peu fait oublier ces productions bâtardes, terribles jusqu'au burlesque, vieillottes et archiridicules, que le premier Empire a pu admirer, mais que le second trouve usées jusqu'à la corde, comme la culotte d'un grognard au retour de Russie. La naïveté cousue de fil blanc, surannée et bêtasse des pères dindons de la restauration, si fertile en sentences, moralités et lieux communs, s'est à tout jamais noyée, avec ses culottes beurre frais et son habit bleu barbeau, dans les grosses larmes de nos grand'mères : Ducray-Duminil est distancé, Victor Ducange est enfoncé, Benjamin Antier est tombé dans le troisième dessous, et l'on désespère de Bouchardy. Que viennent donc faire en cette extrémité les *Aventures de Mandrin?* Est-ce que ses auteurs se lèvent quand les autres se couchent, et sont-ils venus au monde à l'âge où les dramaturges qui se sont fait ermites réclament le viatique? Nous sommes tenté de le croire, nous, critique, qui voyons défiler devant nous bien des drôleries, mais qui, jamais, n'aurions songé qu'on pût s'élancer du sein de sa mère avec une canne à pomme d'or, des besicles et le style à queue de morue du sieur Caigniez, de sombre mémoire. Notez que ces deux messieurs (ils se sont mis deux!), notez que ces frères siamois du rococo n'ont conservé de leurs modèles, gris de poussière, que le côté plat et burlesque, qu'ils n'ont pas gratté l'os de Cuvier pour en extraire la moelle, mais pour en tirer ces lourdes... choses dont Robert Macaire semblait pourtant avoir fait justice. Ils n'ont pas vu, fripiers malhabiles, brossant une défroque, ils n'ont pas vu que cette défroque recouvrait autrefois une chose qu'ils ne pouvaient faire revivre et qui est la seule excuse de leurs devanciers, leur gloire : la sincérité. Il était sincère, le chevalier vertueux qui, dans un drame de la bonne époque, disait : « Vénérable vieillard, le crime triomphe et la vertu désespère. » Il était sincère, le vénérable vieillard qui répondait : « Entendez-vous les sifflements aigus de cet ouragan qui renverse vos édifices, brise vos arbres, détruit l'espoir de vos récoltes? C'est l'image de la désolation qui vous poursuit sur la mer orageuse de la vie; c'est l'emblème du sort qui vous plonge dans l'abîme, au moment où vous croyez toucher à la félicité. » Mais aujourd'hui, on ne peut plus entendre ces choses sans rire, et nous nous étonnons que, de sang-froid, des auteurs osent encore les écrire, des comédiens les dire et des hommes ayant qualité de Français, majeurs, vaccinés, jouissant de leurs droits civils et politiques, sains de corps, mémoire et entendement, les écouter. C'est à n'y pas croire. Vite, qu'on nous ramène à la *Femme à deux Maris*, à *Il y a seize ans*, à *Robert, chef de brigands*, à tous les mélodrames du bon coin; nous ne demandons pas mieux que de célébrer l'hymen de Stephano et de Rosalba; nous pleurerons, s'il le faut, sur les malheurs de la jeune fille « chargée de fers »; nous danserons avec les « bons villageois »; nous donnerons un sourire au « pieux pèlerin » bardé d'écailles, et nous tremblerons, s'il le faut, lorsque le voyageur à carrick et à portefeuille traversera le pont du Torrent; mais, au nom du ciel, laissons toutes ces espèces éteintes, tous ces types disparus, toutes ces choses couvertes de toiles d'araignées, aux curieux d'histoire littéraire, et ne perdons pas notre temps à vouloir galvaniser le cadavre du geôlier à bonnet fourré; ne troublons pas le sommeil éternel de ces traîtres risibles qui ne parlaient que de pendre et de massacrer, dans un style exhalant l'âcre parfum du renfermé.

Et d'ailleurs, puisqu'il faut l'avouer, Mandrin n'était pas *ce qu'un vain peuple pense*, et les auteurs du drame ont bel et bien fait tort à sa mémoire en le noircissant de tous les crimes. Ils ont tracé de lui un portrait affreux; ils lui ont donné le poil et l'humeur du loup; ils l'ont peint brutal et féroce, fumant de sang et d'eau-de-vie, si bien que nous aurions grande envie de crier à l'injustice, si la chose en valait la peine. Quoi! c'est là Mandrin, cette bête sauvage et puante, qui enlève les belles filles dans ses bras velus et fait l'amour à la façon des orangs-outangs! Mandrin, qui s'amuse à traîner de caverne en caverne, par les cheveux, les malheureuses dont il se fait le Barbe-Bleue? Mandrin, qui, plus féroce que les ogres des contes de fées, est en éternel appétit de chair fraîche? Allons donc! Ignorez-vous, messieurs les auteurs, ce que Voltaire a dit du personnage que vous traitez si cruellement : « C'était le plus magnanime (vous entendez!), le plus magnanime des contrebandiers; et, dans les temps anciens, il eût été un héros. » Ah! voilà donc comme on écrit l'histoire sur les planches de la Gaîté! Ah! grand homme, illustre Mandrin, héros digne des temps antiques, ce ne sera pas la faute de MM. Judicis et Arnault si nous possédons jamais dans nos murs ta statue coulée en bronze! Tu n'es grand qu'à Epinal. Les presses vosgiennes n'ont pas assez de têtes de clous pour répandre sur papier gris tes exploits qu'une plume alsacienne a retracés. Chaque année, la patrie des images jette scrupuleusement au monde entier le touchant récit de ta fin malheureuse, et croit faire œuvre pie. Quel chef-d'œuvre a jamais eu cinq cents éditions? Eh bien, le roman de ta vie, l'*Histoire de Louis Mandrin, depuis sa naissance jusqu'à sa mort, avec un détail de ses cruautés, de ses brigandages et de ses supplices*, peut se vanter de les avoir eues. Que ton ombre soit satisfaite!...

Au moment de l'exécution de Mandrin, rapporte la légende, le bourreau se mit à pleurer. « Ce n'est pas moi, dit le condamné, ce sont mes crimes que tu dois pleurer. » Puis il ajoute : « Jeunesse, prenez exemple sur mon châtiment, et vous, employés aux fermes, je vous demande pardon! » C'était finir en bon larron. On retrouve dans ce langage dépouillé de forfanterie le Mandrin tel que nous le dépeignent les relations contemporaines, doué d'une physionomie si douce qu'il intéressait tous ceux qui le voyaient; excellent jeune homme (il avait trente ans lorsqu'il fut roué vif), qui n'avait pas l'air farouche et les allures de tigre qu'on lui prête au théâtre. Quelle pitié! Nos dramaturges ont fait de Mandrin un chef de voleurs sans grandeur, un vulgaire détrousseur de grands chemins, un Barbe-Bleue sans scrupule; et cela est bien fait pour affliger les amis de la vérité. Mandrin était un chef de contrebandiers, je vous l'accorde, ô dramaturges, mais non un féroce assassin. Il respectait le bon M. Germeuil de son temps, et ne portait aucun dommage à la vertu des femmes. Sa spécialité est nettement définie, car il s'était créé une spécialité, ce coureur d'aventures. Il ne connaissait d'ennemis que messieurs les commis aux fermes, les douaniers et la maréchaussée, ne leur faisant de mal que quand il ne pouvait pas l'éviter. Bon prince, au demeurant. A la tête d'une troupe considérable, il mit plusieurs fois en déroute des escouades tout entières de douaniers et des détachements de soldats, montrant toujours une intrépidité extraordinaire dans les combats. Au lieu de voler des provinces, de piller des villages, conformément aux habitudes invétérées de quelques monarques, ses contemporains, cet honnête brigand se contentait de les mettre à contribution, et cela de la façon la plus courtoise. Des villes importantes, telles que Beaune et autres, eurent l'honneur de le posséder dans leurs murs, et en vérité elles eurent bien moins à s'en plaindre que des diverses invasions dont elles furent, avant et après, sous prétexte de politique ou de religion, tant de fois les victimes. Il déposait dans les endroits où il passait des marchandises qu'il évaluait à un certain prix, et qu'il se faisait payer, en ayant soin de laisser des reçus, procédé plein de délicatesse et de bon goût que ne connurent jamais les rois et roitelets, lesquels ont prélevé ici et là, sans abandon de marchandises, des contributions à main armée, assaisonnées de violences de toutes sortes. Mais nous ne taririons pas, en vérité, si nous voulions entamer le procès aux innombrables erreurs que propagera, au grand dommage de Mandrin, le mélodrame de MM. Judicis et Arnault, mélodrame gros de succès, faut-il l'avouer? auquel les représentations en province et à Paris n'ont pas manqué; car ils sont encore nombreux, ces virtuoses qui se sont initiés à la connaissance du beau en contemplant les enluminures de leur alcôve et les troubadours de plâtre à treize sous de leur cheminée; ces amateurs qui ont étudié la vie et ses mystères dans la bibliothèque des romans illustrés, et l'histoire de France dans les premiers-Paris du *Petit-Journal*. Oui, ils sont nombreux encore, pleins de vie et chargés de descendants, ceux pour qui les gros sous *littéraires* forment tout le régal. Or (cet aveu nous soulage), depuis longtemps monnaie de billon dramatique pareille aux *Aventures de Mandrin* n'était venue tomber pile ou face en deçà du manteau d'Arlequin, faisant hurler le traître et ânonner le niais. Bien et dûment passée au tripoli, comme les chenets d'un rentier, et remise à neuf par le Châtelet qui, défiant la canicule et comptant sur le grossier appétit d'un certain public, l'a ramassée en plein été, elle a reparu avec assez d'avantage à ce dernier théâtre en mai 1865, dissimulant son millésime à la faveur d'une mise en scène qui, cette fois, avait le luxe et l'imprévu d'une féerie... Allons relire le *Misanthrope* et voir comme Molière écrivait en vers, afin d'oublier comme ces messieurs écrivent en prose.

Acteurs qui ont créé les rôles principaux dans les *Aventures de Mandrin :* Alph. Arnault, un des auteurs, *Mandrin;* Febvre, *de Simiane;* Alexandre, *de Boissec;* Perrin, *Beauvoisin;* Francisque jeune, *Thomas;* Mme Naptal-Arnault, *Marguerite*. Lors de sa reprise au Châtelet, ce drame a eu pour interprètes : M. Jenneval qui, dans le rôle de *Mandrin*, a obtenu en province des triomphes dont Paris s'est montré plus avare; M. Maurice Coste, *de Simiane;* Mme Vigne, *Marguerite*, etc.

Le mot *aventure* entre encore dans le titre d'un grand nombre d'anciennes pièces de théâtre; nous citerons seulement les suivantes pour mémoire :

Aventures comiques d'Arlequin (LES), pièce en trois actes, par Raguenet, jouée à la foire Saint-Germain (1711).

Aventures de Cythère (LES), comédie en quatre actes, par Charpentier, jouée à la foire Saint-Laurent (1715).

Aventures de la rue Quinquempoix (LES), comédie en un acte, en prose, avec des divertissements, par Carolet, jouée aux Italiens (1719).

Aventures de Nuit (LES), comédie en cinq actes, en vers, par Chevalier (1666).

Aventures de Panurge (LES), comédie en cinq actes, en vers, par Montauban (1674).

Aventures de Policandre et de Basolie (LES), tragédie de Vieuget (1632).

Aventures de Rosiléon (LES), pastorale en cinq actes, en vers, par Pichou, tirée de l'*Astrée* (1629).

Aventures des Champs-Élysées (LES), comédie en trois actes, en prose, mêlée de vers et de musique, par un anonyme, aux Italiens (1693).

Aventures du camp de Porché-Fontaine (LES), comédie en un acte, en prose, dont les paroles sont de Dominique, et quelques airs de divertissements de Quinault le comédien, aux Italiens (1718).

AVENTURÉ, ÉE (a-van-tu-ré), part. pass. du v. Aventurer. Hasardé, risqué : *Procès* AVENTURÉ. *Argent* AVENTURÉ. *Cette affaire est extrêmement* AVENTURÉE. (Acad.) *Son argent court grand risque, le tien est* AVENTURÉ. (Mol.) *Un corps de quatre mille hommes fut* AVENTURÉ *en Toscane.* (Thiers.) *Voilà douze mille francs bien* AVENTURÉS. (Balz.) ‖ Livré aux aventures, exposé à des hasards : *La femme la plus* AVENTURÉE *sent en elle une voix qui lui dit : Sois belle, si tu peux ; sage, si tu veux ; mais sois considérée, il-le faut.* (Beaumarch.) *Une existence aussi large, aussi répandue, aussi inventive en bien des sens et aussi* AVENTURÉE *que celle de Beaumarchais ne saurait se resserrer en peu de mots.* (Ste-Beuve.)

AVENTURER v. a. ou tr. (a-van-tu-ré — rad. *aventure*). Hasarder, risquer : AVENTURER *sa personne.* AVENTURER *sa fortune, ses capitaux dans une entreprise. Il faut* AVENTURER *quelque chose.* (Acad.) *Je n'aurais pas été fâché, pour sauver Clarisse Harlowe, d'*AVENTURER *un peu son amie.* (Dider.)

S'aventurer v. pr. Se hasarder, s'exposer : *Il est d'un homme sage de se conserver aujourd'hui pour demain, et de ne pas* S'AVENTURER *tout entier en un seul jour.* (Damas-Hinard.) ‖ Pénétrer, en courant quelque risque : *Je ne voudrais pas* M'AVENTURER *la nuit dans ce quartier. Il prit son sabre dans ses dents, un pistolet à chaque main, et* S'AVENTURA *dans l'escalier.* (G. de Nerv.) *Peu d'hommes avaient la hardiesse de* S'AVENTURER *dans les récifs pour gagner les bords de la mer.* (Balz.) *On* S'AVENTURE *dans un petit batelet charmant, manœuvré avec un aviron en forme de pelle.* (V. Hugo.) *Il* S'AVENTURAIT *souvent sur les flots de la mer avec ses camarades, en leur servant de pilote.* (Mignet.)

— Fig. S'engager dans quelque entreprise douteuse ou dangereuse : S'AVENTURER *dans une discussion. Un avare se donnerait bien de garde de* S'AVENTURER *dans une mauvaise entreprise.* (Grimm.) *Les savants de nos jours* S'AVENTURENT *peu dans les questions générales.* (Ste-Beuve.) ‖ Avancer quelque chose de hasardé, s'exposer à être démenti, désapprouvé ou critiqué : *Vous* VOUS AVENTUREZ *beaucoup en affirmant de pareilles propositions. Nous voulons n'omettre aucun trait de l'esquisse à laquelle nous* NOUS SOMMES AVENTURÉS. (V. Hugo.)

— **Syn. Aventurer, hasarder, risquer.** *Hasarder* s'emploie quand on veut indiquer le plus ou moins grand degré de hardiesse ou de témérité de la personne : *Ils cherchent quel commis imprudent veut* HASARDER *sur une carte les deniers de sa caisse.* (La Bruy.) *Risquer* s'emploie s'il s'agit de porter l'attention sur la chose même qui est exposée, et particulièrement sur sa quantité : *Il n'était jamais permis aux marchands de* RISQUER *le bien d'autrui, et ils ne pouvaient même* RISQUER *que la moitié du leur.* (Fén.) *Aventurer* suppose de l'ignorance et de l'étourderie : AVENTURER *sa fortune dans une folle entreprise.*

AVENTUREUSEMENT adv. (a-van-tu-reu-ze-man — rad. *aventureux*). D'une manière aventureuse, en s'exposant à quelque péril : *Pénétrer* AVENTUREUSEMENT *en pays ennemi.* ‖ D'une façon risquée, sans raison certaine ou probable : *Emettre* AVENTUREUSEMENT *une opinion. Ces peuples, on les a identifiés* AVENTUREUSEMENT, *sur la foi du culte, à des Juifs de Palestine.* (D'Avezac.)

AVENTUREUX, EUSE adj. (a-van-tu-reu, eu-ze — rad. *aventure*). Qui s'expose, qui se hasarde : *C'est un homme fort* AVENTUREUX *dans ses entreprises, au jeu.* (Acad.) *Il n'y avait rien de si chevaleresque, ni de si* AVENTUREUX *que ce jeune prince.* (De Barante.) AVENTUREUX *et ordonné, passionné et méthodique, il n'y a jamais eu d'être plus chimérique et plus positif que moi.* (Chateaub.)

Si tu veux t'envoler aux sphères éternelles,
Poëte *aventureux*, laisse croître tes ailes.
LACHAMBEAUDIE.

‖ Livré aux aventures, abandonné aux hasards : *Vie, existence* AVENTUREUSE. *Frédéric Barberousse joignit à la hardiesse* AVENTUREUSE *de la chevalerie la sagesse d'un roi.* (Villem.) *L'Arabe recommence ses courses* AVENTUREUSES *à travers cet océan de sable.* (A. Martin.) *Vous le savez, les jeunes gens mènent une vie si* AVENTUREUSE *et si passionnée en quittant les bancs de l'école, qu'il faut se retrouver pour savoir comment on s'aime encore.* (Balz.) *Vous avez, je crois, besoin d'être guidé dans l'*AVENTUREUSE *carrière que vous avez entreprise.* (Alex. Dum.) *Toute imagination* AVENTUREUSE *eût créé avec plus ou moins de bonheur ce personnage diabolique.* (Alex. Dum.) *On ne saurait trop admirer l'*AVENTUREUSE *grandeur de la célèbre classification de Bacon, qui partage toutes les sciences humaines en histoire, poésie et philosophie.* (Lerminier.) *Le malheur lui avait donné la force de supporter les rudes fatigues de la vie* AVENTUREUSE *qui désormais devait être son partage.* (Mérimée.) *Sa vie* AVENTUREUSE *et romanesque a prêté à des mémoires apocryphes fabriqués de son vivant.* (Ste-Beuve.) ‖ Livré à des aventures galantes : *Elle a cet air cavalier, qui parait au premier abord original, mais qui ne sied qu'aux femmes de vie* AVENTUREUSE. (Balz.)

— Substantiv. Personne aventureuse :

Le raisonneur parti, l'*aventureux* se lance,
Les yeux clos, à travers cette eau.
LA FONTAINE.

— s. m. Ce qui est aventureux, ce qui tient du hasard, de l'aventure : *Un des côtés saillants du caractère de Buckingham était la recherche de l'*AVENTUREUX *et l'amour du romanesque.* (Alex. Dum.)

— **Antonymes.** Circonspect, discret, méticuleux, prudent.

AVENTURIER, IÈRE s. (a-van-tu-rié, iè-re — rad. *aventure*). Personne qui cherche, qui court les aventures : *Ces hardis* AVENTURIERS *ne s'effrayèrent pas des difficultés de l'entreprise.* (Acad.) *Celui-ci ne passa que pour un* AVENTURIER *audacieux, parce qu'il ne réussit pas.* (Volt.) *Je me suis repris de goût pour cette* AVENTURIÈRE. (Volt.)

Il tient que les combats sentent l'*aventurier*.
CORNEILLE.

Ainsi s'avançaient pas à pas,
Nez à nez nos *aventurières*. LA FONTAINE.

Seigneur *aventurier*, s'il te prend quelqu'envie
De voir ce que n'a vu nul chevalier errant,
Tu n'as qu'à passer ce torrent.
LA FONTAINE.

Tout autre *aventurier*, au bruit de ces alarmes,
Aurait fui : celui-ci, loin de tourner le dos,
Veut vendre au moins sa vie et mourir en héros.
LA FONTAINE.

— Par anal. Personne qui s'abandonne à une vie d'intrigues ou de hasard ; se prend presque toujours en mauvaise part : *C'est un* AVENTURIER, *une* AVENTURIÈRE. *D'héroïne d'un grand parti, la duchesse de Longueville en devint l'*AVENTURIÈRE. (De Retz.) *Ce sont deux* AVENTURIÈRES *qui cherchent fortune.* (Campistr.) *Follement épris de quelque* AVENTURIÈRE, *voulez-vous vous faire un point d'honneur de lui être fidèle?* (Le Sage.) *Une conduite aussi soutenue, dans une passe aussi difficile pour une* AVENTURIÈRE, *de quelque espèce qu'elle fût, aurait ouvert les yeux à un homme susceptible de revenir d'une prévention.* (Cazotte.) *Il avait traîné sa misère et sa vanité, au milieu de Paris et de Londres, dans ces sentines d'infamie où pullulent les* AVENTURIERS *et les pamphlétaires.* (Lamart.) *Le marquis de Favras était un de ces hommes qui agitent sans cesse leur fortune de l'agitation de leur âme, et dont le bon sens n'arrête jamais la témérité;* AVENTURIERS *de guerre, de cour et de partis, qui courent après toutes les occasions, et qui s'offrent à tous les services pour devenir importants en devenant nécessaires.* (Lamart.)

. J'ai vu plus d'une *aventurière*
Afficher le plaisir, le chagrin dans le cœur.
HOFFMANN.

. Ignorez-vous que ces *aventurières*
Gaspillent tous les jours des richesses princières?
E. AUGIER.

— Hist. Celui qui, principalement au moyen âge, allait à la guerre sans solde, mais aussi sans être astreint rigoureusement à la discipline militaire : *Eurymaque était un* AVENTURIER *qui s'était donné à Nestor.* (Fén.) *Les* AVENTURIERS *formaient le fond des milices non féodales du moyen âge ; c'étaient, presque tous, des serfs échappés à la glèbe.* (Génér. Bardin.) *Il y avait aussi sur la flotte normande une multitude d'*AVENTURIERS *accourus par toutes les routes du nord et du midi.* (H. Taine.) ‖ Nom donné aux pirates qui infestaient les mers d'Amérique, et que l'on appelait aussi *flibustiers, boucaniers.*

— Mar. Navire de commerce qui, en temps de guerre, s'expose aux hasards d'être saisi, et navigue sans escorte, mais qui est armé pour résister en cas d'attaque.

— Adjectiv. Aventureux : *Vie, existence* AVENTURIÈRE. *Ces hommes alertes, intrigants,* AVENTURIERS, *qui paraissent subitement...* (La Bruy.) *Robert Guiscard n'est qu'un bras héroïque conduit par un génie* AVENTURIER. (Villem.) *Il est des esprits* AVENTURIERS *qui n'attendent et ne reçoivent leurs idées que du hasard.* (Joubert.) *Elle resta* AVENTURIÈRE, *poupée de parade, girouette, jusqu'au bout.* (H. Taine.)

— Fig. Hasardé, risqué : *Combien de ces mots* AVENTURIERS, *qui paraissent subitement durant un temps, et que bientôt on ne revoit plus.* (La Bruy.)

— **Encycl.** Hist. Le régime féodal, en couvrant l'Europe d'une multitude de petits tyrans, avait détruit toutes les garanties que la sécurité publique peut attendre de la loi dans les sociétés humaines; mais il n'avait pas effacé le sentiment même de la justice et il avait exalté celui de l'honneur : c'est à ces deux sentiments qu'il faut attribuer l'institution de la chevalerie, dont le but hautement proclamé était de défendre la faiblesse et de redresser les torts. Mais, comme toute médaille a son revers, la chevalerie, si généreuse et si belle en elle-même, devait nécessairement produire des abus d'une nature toute nouvelle dans un siècle où il était si facile d'abuser de tout : les chevaliers, toujours prêts à tirer l'épée et à mettre la lance en arrêt pour Dieu, pour le roi, pour la défense de l'opprimé et pour leur belle, devaient engendrer les *aventuriers*, toujours disposés à vendre leurs services au plus offrant, faisant de la guerre un métier, rançonnant les pauvres habitants des villes et des campagnes, vivant de pillage et de brigandage dans les rares intervalles où des trêves, bientôt rompues, les laissaient sans emploi. Malheureusement il arriva, ce qui arrive presque toujours, que le mal surpassa de beaucoup le bien, et le fléau des *aventuriers* fut mille fois plus funeste à notre pays que la chevalerie, dans le temps même où elle jeta le plus vif éclat, ne lui fut utile. C'est surtout depuis le règne de Louis le Jeune, vers 1140, et jusqu'en 1370, sous Charles V, que notre pays eut à souffrir de ces bandes formées le plus souvent de serfs fugitifs, de déserteurs, de soldats licenciés, de gens sans aveu de toutes sortes, et recrutées par des chefs qui se donnaient à eux-mêmes le titre de capitaines, seigneurs ruinés pour la plupart, et quelquefois anciens soldats pleins d'audace qui voulaient se faire un titre de noblesse de leur audace même et conquérir un rang à la pointe de leur épée. Nous les voyons apparaître dans notre histoire sous une foule de noms différents, tirés tantôt de la province d'où ils sortent, tantôt du théâtre de leurs exploits ou de leurs excès, tantôt de la nature même des excès qu'ils commettent. Allaquais, Aragonais, Armagnacs, bandes noires, bandits, bandouillers, barbutes, bélîtres, bidaux, Brabançons, brigants, cantatours, chaperons, compagnies blanches, condottieri, cottereaux ou cotereaux, écorcheurs, fainéants, grandes compagnies, guilleris, lances vertes, lansquenets, laquais, linfards, mainades, malandrins, marauds, margots, mille diables, Navarrais, paillers, pastoureaux, piquichins, retondeurs, ribauds, routiers, rustres, soudoyers, tard-venus, tondeurs, tuchins et varlets : tels sont les plus connus de ces noms; on les trouvera pour la plupart à leur ordre alphabétique, avec les détails particuliers à chacun d'eux. On vit souvent plusieurs de ces bandes exister simultanément dans les mêmes lieux, et, devenues rivales, se combattre avec un acharnement extrême : en 1185, un rassemblement d'*aventuriers*, composé des mercenaires licenciés par Philippe-Auguste et par Henri II d'Angleterre, est écrasé par les chaperons, qui en tuent dix-sept mille entre l'Aquitaine et la Bourgogne.

Lorsque Charles V monta sur le trône, les malheurs du règne précédent avaient porté le mal à son comble, et la France était couverte d'*aventuriers*, qui, sous le nom de grandes compagnies, désolaient toutes les parties du royaume. Cependant l'empereur d'Allemagne, Charles IV, ayant offert au pape Urbain V de défrayer les compagnies dans leur passage à travers l'empire, si elles voulaient se rendre en Hongrie pour aller combattre les Turcs, le roi de France crut l'occasion favorable, et il chargea l'*archiprêtre* Arnaud de Cervolles, un des plus fameux chefs d'*aventuriers* de ce temps, de décider ceux qu'il avait sous ses ordres à accepter les offres de l'empereur. Arnaud en entraîna plusieurs milliers vers le Rhin, et ces bandits pillèrent en passant la Champagne et la Lorraine; mais les populations d'Alsace se levèrent en masse et se défendirent si bravement, que les *aventuriers* furent obligés de rentrer en France, où l'*archiprêtre* ne tarda pas à être massacré par eux. Mais une autre occasion se présenta bientôt : Henri de Transtamare, frère du roi de Castille Pierre le Cruel, ayant résolu de combattre ce tyran, à qui Charles V avait à reprocher l'assassinat de sa belle-sœur Blanche de Bourbon, offrit de prendre à son service les grandes compagnies et de les emmener en Espagne. Charles V accepta de grand cœur cette proposition; mais il fallait décider les grandes compagnies elles-mêmes à entrer dans ce marché, et cela n'était pas facile. Le pape Urbain V, qui favorisait les desseins de Henri de Transtamare, aida Charles V à payer la rançon de Bertrand Duguesclin, prisonnier des Anglais depuis la bataille d'Auray, et ce fut à cet illustre chevalier que le roi de France confia la mission de délivrer le royaume de toutes ces bandes. Aussitôt Duguesclin envoya un messager chargé de demander un sauf-conduit aux chefs des *aventuriers*, qui étaient alors réunis aux environs de Châlon-sur-Saône. Le sauf-conduit fut accordé sans difficulté, car le chevalier breton était en grand honneur parmi ces hommes accoutumés à regarder la bravoure comme la vertu par excellence; il se rendit donc au milieu d'eux, il leur promit 200,000 florins de la part du roi et autant de la part du pape, qui devait leur donner cette somme à leur passage par Avignon, avec l'absolution de tous leurs péchés et le salut de leurs âmes par-dessus le marché; en même temps il ne manqua pas de faire briller à leurs yeux l'espérance d'un riche butin qui les attendait au delà des Pyrénées.

« Les bandits se laissèrent attendrir, dit M. Henri Martin; vingt-cinq capitaines engagèrent leur foi à messire Bertrand et rendirent aux gens du roi les forteresses dont ils étaient maîtres; puis le gros de l'armée, assemblé à Châlon, descendit la Saône et le Rhône; beaucoup de seigneurs et de chevaliers rejoignirent les compagnies chemin faisant. Charles V leur avait donné pour général titulaire un prince du sang, Louis de Bourbon, comte de la Marche, et ce jeune homme allait venger sa cousine Blanche à la tête des meurtriers de son père; car il était le fils du comte Jacques, battu et tué à Brignais par les compagnies. Duguesclin était le chef de l'expédition; le jeune prince devait *ouvrer en toutes choses* par son conseil. Arrivé en vue d'Avignon, Bertrand Duguesclin envoya au pape *la confession* de ses gens et lui fit demander les 200,000 pièces d'or qu'il avait promises aux compagnies en son nom, sans le consulter. Le seigneur pape trouva la requête moult déplaisante. « On a coutume, lui fait dire Cuvelier, de nous donner grandes sommes d'or et d'argent pour être absous de tout péché, et il faut que nous absolvions ceux-ci à leur vouloir, et encore que nous leur donnions du nôtre : c'est bien contre raison. » Il fallut néanmoins céder; car déjà les compagnies saccageaient tout le Venaissin. Le pape leva les excommunications qu'il avait lancées précédemment contre les bandits et envoya l'argent. Mais Bertrand s'enquit au prévôt du pape si le saint-père avait pris tous ces écus en sa trésorerie. « Nenni, sire, dit le prévôt; le commun peuple d'Avignon en a payé chacun sa portion, afin que le trésor de Dieu n'en fût point amoindri. — Par la foi que je dois à la sainte Trinité, s'écria Bertrand, nous n'en prendrons un denier de ce que pauvres gens y auront ordonné, si le pape ne nous l'a délivré du sien, et si ce n'est de l'avoir du clergé; et nous voulons que tout cet argent soit rendu à ceux qui l'ont payé, sans qu'ils en perdent une maille. » Il n'y avait pas à répliquer à ce terrible homme; les habitants d'Avignon rentrèrent dans leur bien, et le seigneur pape paya du sien; mais il se dédommagea en imposant un décime sur tout le clergé de France. »

Cependant Duguesclin n'avait emmené pour cette expédition de Castille que la plus redoutable des bandes d'*aventuriers* qui désolaient la France; le mal était considérablement atténué, mais il n'était pas détruit. Plus tard, de nouvelles troupes se formèrent encore, et en 1523 François Ier publia une ordonnance royale qui les déclarait ennemis de l'Etat, et autorisait ceux qui pourraient les détruire à le faire par tous les moyens. Voici un passage de cette curieuse ordonnance : « Et par lesdites longues guerres se sont levez quelques *aventuriers*, gens vagabonds, oiseux, perdus, méchands, flagitieux, abandonnez à tous vices, larrons, meurtriers, rapteurs et violeurs de femmes et de filles, blasphémateurs et renieurs de Dieu, cruels, inhumains, immiséricordieux, qui font de vice vertu et sont précipitez en l'abîme de tous maux; loups ravissants, faits pour nuire à chacun, et qui ne veulent et savent nul bien ne service faire; lesquels sont coutumiers de manger et dévorer le peuple, le dénuer et dépouiller de tout son bien, perdre, gâter et dissiper tout ce qu'ils trouvent, battre, mutiler, chasser et mettre le bon homme hors de sa maison, tuer, meurtrir et tyranniser nos pauvres sujets et leur faire plus d'oppresse, de violence et cruauté que nuls ennemis, fussent-ils Turcs ou infidèles, ne voudroient faire ne penser. »

Encouragées par cette ordonnance, plusieurs villes levèrent des milices, marchèrent contre les *aventuriers*, en tuèrent un grand nombre et dispersèrent les autres. Mais le fléau reparut pendant la captivité du roi à Madrid, et lorsque celui-ci eut recouvré sa liberté, il se vit forcé d'accepter les services des bandes pour lutter contre Charles-Quint. Elles ne disparurent entièrement que lorsque Henri IV eut constitué une armée permanente et régulière. Brantôme, qui écrivait sous le règne de ce prince, nous a laissé, dans son style naïf et piquant, une peinture qui donne une idée fort exacte de ces hommes moitié soldats, moitié bandits, et que nous allons rapporter tout entière : « Vous les trouverez représentez dans les vieilles peintures, tapisseries et vitres des anciennes maisons; et Dieu sait comment représentez et habillez, plus à la pendarde vraiment, comme on disoit de ce temps, qu'à la propreté, portant des chemises à longues et grandes manches, comme Bohémes de jadis et Mores, qui leur duroient vêtues plus de deux ou trois mois sans changer, ainsi que je l'ai ouï dire à aucuns, montrant leurs poitrines velues et pelues et toutes découvertes, les chausses plus bigarrées, découpées, déchiquetées et balafrées; et la plupart montroient la chair de la cuisse, voire des fesses. C'étoient la plupart gens de sac et de corde, méchants garnements échappez à la justice, et surtout force marquez de la fleur de lys sur l'épaule, essorillez, et qui cachoient les oreilles, à dire vray, par longs cheveux hérissez, barbes horribles, tant pour cette raison que pour se montrer effroyables à leurs ennemis. »

Dans ces temps, où la force décidait de tout, on comprend que la France n'ait pas été le seul pays désolé par ces bandes indisciplinées. Il y en avait en Allemagne, en Espagne, en Italie surtout, et là elles furent désignées sous le nom de condottieri, qui d'abord fut donné à leurs chefs ou capitaines, mais qui fut ensuite étendu aux soldats. Les guerres civiles qui désolèrent l'Italie pendant le moyen âge offraient à ces *condottieri* de fréquentes occasions d'exercer leur métier, et on les vit souvent passer d'un camp à l'autre quand ils y trouvaient leur avantage. Souvent aussi les deux camps opposés comptaient à la fois dans leurs rangs des condottieri, qui avaient grand soin de s'épargner les uns les autres dans les batailles; car, tout en servant des partis ennemis, ils se regardaient toujours comme unis entre eux par les liens d'une espèce de fraternité.

Les flibustiers, connus d'abord sous le nom de *frères de la côte*, peuvent être considérés comme des *aventuriers* maritimes, avec cette différence pourtant que, loin de se mettre au service des autres, ils restèrent toujours indépendants et ne combattirent que pour leur propre compte. Les colonies d'Amérique, surtout celles qui appartenaient aux Espagnols, furent le principal théâtre de leurs exploits. On ne les vit disparaître que vers la fin du XVIIIe siècle.

Enfin, les corsaires peuvent, à certains égards, être assimilés aux *aventuriers*, puisque, tout en recevant des lettres de marque du gouvernement dont ils épousent la cause, ils équipent à leurs frais leurs navires, et attaquent les navires de l'ennemi comme il leur plaît, sans attendre des ordres supérieurs, et sous la seule condition de partager leurs prises avec l'Etat, lorsque celui-ci les a déclarées légitimes.

Aventurier (L'), (*the Adventurer*), publication périodique, dont le premier numéro parut, en Angleterre, le 7 novembre 1752, sous la direction de Jean Hawkesworth, et avec la collaboration de Johnson, de Warton et du docteur Bathurst. L'*Aventurier* est supérieur au *Rôdeur*, publication du même genre, par l'agrément et la variété, et il égale souvent le *Spectateur* d'Addison. C'est un recueil d'histoires familières, de nouvelles sentimentales et surtout de contes orientaux; une grande part y est réservée à la critique littéraire. Homère, Simonide, Shakspeare, Montaigne, La Bruyère sont étudiés tour à tour. Warton, auquel sont dues la plupart de ces dissertations, regrette « de ne pas trouver dans la littérature anglaise un rival à Molière. » Et cet aveu est précieux à signaler chez un Anglais. Les morceaux les plus remarquables parmi ceux qui ont paru dans l'*Aventurier* sont : l'*Histoire d'Amurath*, où se trouvent peints, sous une forme allégorique, les effets du mépris de la conscience et l'empire progressif des passions; le *Songe de Carazan*, exhortations admirables aux vertus sociales et à la bienfaisance. « De toutes les fictions orientales, dit Drake, celle-ci est de beaucoup la plus brillante et la plus sublime. Le malheur d'une complète solitude et le châtiment réservé à l'égoïsme n'avaient jamais été peints de couleurs si vives et si effrayantes; » le conte de *Mélissa*, écrit avec une touchante simplicité; celui d'*Agamus*, qui offre un exemple frappant des conséquences du libertinage dans les grandes villes; *Aventures d'un sou*, morceau fort piquant; le *Désastre d'un auteur invité à lire sa tragédie*, qui est plein de comique; l'*Influence du caractère sur la physionomie*, qui rappelle le genre d'Addison. Mais l'épisode le plus intéressant de tout l'ouvrage est l'histoire de *Flavilla*, où l'auteur prouve que la vertu ne doit pas dédaigner les apparences.

Aventurier (L'), drame en cinq actes, en prose, par M. Félicien Mallefille, représenté pour la première fois, sur le théâtre de la Gaîté, le 15 janvier 1845. La scène se passe en Italie, à Bologne, vers le milieu du XVe siècle; les dissensions des Guelfes et des Gibelins, après avoir agité toute la population, se continuent par des haines de parti. C'est l'époque de la splendeur des *condottieri*. La lutte du peuple contre la noblesse est personnifiée dans le capitaine Forte Spada, sur qui tout l'intérêt du drame vient se concentrer. Bien que très-inférieur à la pièce de le *Cœur et la Dot* du même auteur, que nous analyserons plus longuement, l'*Aventurier* renferme des qualités très-réelles qui l'ont fait réussir à son apparition.

Aventurier (L'), comédie de Lindegren. Cette pièce passe pour la meilleure comédie du théâtre suédois. A ce titre, elle a droit de figurer dans ce recueil, bien que l'intrigue soit conduite avec une inexpérience qui prouve surabondamment l'infériorité de ce pays dans l'art de la construction scénique. Le principal personnage, Svindler, est une espèce d'enfant prodigue, tombé par ses débauches dans la détresse, et qui n'a su trouver, pour en sortir, d'autre ressource que l'escroquerie. Il est aidé dans ses mauvais penchants par un valet, du nom de Loepeld, mauvaise copie du Scapin de Molière et du Crispin de Regnard. Tombé dans le plus cruel embarras, sur le point d'épouser une vieille folle pour ses ryksdalers, il est sauvé par l'indulgence de son père et d'une riche veuve, sa maîtresse, qui consent à l'épouser malgré ses tours de fripon. Cette facilité à pardonner des fautes de cette nature serait peu contagieuse sur la scène française, bien que la morale n'y soit pas toujours très-sévère sur les écarts de la jeunesse, et que l'on rie volontiers des fourberies d'un valet de comédie; mais le repentir d'un coupable appartenant à la classe éclairée de la société, ne serait pas suffisant pour le faire absoudre d'une action vile, qui n'a pas pour excuse l'ignorance et le manque d'éducation. « Il est cependant juste d'observer, dit M. Saint-Laurent, que l'auteur de l'*Aventurier* a senti le vice de son sujet, et qu'il a fait tous ses efforts pour laisser apercevoir que tous les sentiments honnêtes ne sont pas éteints dans l'âme de son héros, en lui donnant la résolution de réparer le tort qu'il a fait à ses dupes, et en imputant à l'excessive sévérité du père la funeste extrémité à laquelle le fils s'est vu réduit. » Quoi qu'il en soit, cette pièce, bien qu'écrite en prose et appartenant à un ordre secondaire de composition, jouit en Suède d'une grande réputation.

Aventurier (L'), opéra-comique en trois actes, paroles de Leber, musique de Catrufo, représenté le 13 novembre 1813.

Aventurier (L'), opéra-comique en trois actes, avec un prologue, paroles de M. de Saint-Georges, musique du prince Poniatowski, représenté, sur le Théâtre-Lyrique, au mois de janvier 1865. L'action se passe à Mexico pendant la domination des Espagnols. La toile se lève sur la plaza Mayor, qui offre une mise en scène variée et brillante. Au milieu des gitanos, des bandits et des muletiers confondus paraît un jeune cavalier, don Manoël, qui cherche fortune, et, en attendant, chante sur la place avec une jeune fille nommée Anita, qu'il a protégée contre les bandits. La nièce du vice-roi, dona Fernanda, vient à passer, et offre sa bourse au chanteur, qui ne l'accepte qu'en échange de son rosaire, que la senora veut bien garder en gage. Tout cela est aussi puéril qu'invraisemblable. Dona Fernanda est fiancée à un personnage ridicule, don Annibal, qui veut l'épouser malgré elle, à moins qu'il ne voie à ses pieds un rival préféré. La princesse lui ménage cette surprise, et don Manoël est choisi pour donner ce spectacle à don Annibal, qui se désiste, il est vrai, mais fait condamner aux mines l'audacieux cavalier. Enfermé dans ces souterrains, celui-ci y est visité tour à tour par Anita, dona Fernanda, don Annibal, et par le vice-roi lui-même. L'idée de faire descendre toute la cour dans un puits est au moins originale. Un certain Quirino, que don Manoël a arraché à une mort certaine, entreprend la délivrance de son bienfaiteur. Il a découvert un gisement aurifère d'une grande valeur; il donne à son ami l'honneur de cette découverte; le vice-roi lui accorde sa grâce et la main de sa nièce. On reconnaît à peine dans ce livret l'auteur si distingué de la *Reine de Chypre* et du *Val d'Andorre*. La musique du prince Poniatowski est bien faite et bien écrite pour les voix. Les motifs ne sont pas très-neufs, mais ils sont toujours bien présentés et traités avec toute l'intelligence scénique que donne une expérience consommée. On a remarqué, au premier acte, l'air de Quirino, chanté par Ismaël; la chanson de Manoël et d'Anita; au deuxième, un bon trio, et au troisième, la ballade du *Mineur noir*, chantée par Ismaël et les chœurs; la romance de Manoël, chantée par Monjauze; le boléro, exécuté brillamment par Mlle de Maësen; des couplets dits avec esprit par Mme Faure-Lefebvre, et un finale à l'italienne, très-habilement conduit. Le rôle du vice-roi a été tenu par Petit. Cet ouvrage aurait pu avoir du succès si le sujet du livret avait été plus intéressant.

Aventurière (L'), comédie en cinq actes et en vers, de M. Émile Augier, représentée, pour la première fois, sur le Théâtre-Français le 23 mars 1848. Dans cette pièce, qui renferme des caractères bien tracés et des scènes remarquables par l'intérêt des situations, l'auteur prélude à la lutte soutenue ensuite, avec encore plus de raison et d'éclat, dans *Gabrielle* et le *Mariage d'Olympe*. Il y plaide avec force et habileté, contre les vices à la mode, la noble cause de la famille. Moraliste, il rappelle les devoirs sociaux de chacun, indique la route à suivre et le but à atteindre. Poëte, il révèle d'une voix émue la touchante poésie du foyer domestique, source première des grandes et pures aspirations. La fable qui sert de canevas à sa comédie se restreint aux événements les plus simples; mais le sujet, reposant sur un principe de premier ordre, atteint une portée extrême. Placée en France, au milieu même des spectateurs, l'action eût provoqué peut-être le reproche d'invraisemblance. L'écueil a été habilement évité, et le lointain de la perspective permet aux intéressés de se croire épargnés par les sarcasmes du poëte. Son roman est peu compliqué, mais l'intrigue embrasse les péripéties et même les imbroglios nécessaires pour constituer l'imprévu des faits et l'opposition des caractères. La scène vit de contrastes; l'art dramatique consiste à faire s'entre-choquer des antithèses morales ou des antinomies psychologiques. Moins l'auteur emploie des procédés matériels, plus il déclare sa force et la puissance de son art. M. Augier a profité, dans l'*Aventurière*, des avantages de cette méthode, qui fut celle de Molière, le maître dont il s'est assimilé heureusement la saveur gauloise, la gaieté raisonnable, et le style franc et large.

Une aventurière, disons le mot, une drôlesse, venant de Madrid, est parvenue à captiver Mucarade, un riche seigneur de Padoue, qui frise la soixantaine, ce qui ne l'empêche pas de se trouver encore un galant fort aimable. La profession avouée de Clorinde est celle d'actrice, mais de l'actrice courtisane, médiocrement jalouse de la dignité de l'art, et plus éprise des hommages à beaux deniers comptants, qu'un manége impudent lui attire des vieillards de l'orchestre et des jeunes gens de l'avant-scène. C'est un de ces êtres néfastes, couverts de dentelles et de bijoux, grimaçant la coquetterie des femmes faciles, et qui séduisent par une beauté de convention. Cette dame n'en aime pas moins la vertu; il faut se ranger: le respect du monde est à ce prix. Au reste, ce n'est pas la fortune seule qui l'allèche : elle n'a que vingt-huit ans, et sa beauté, quoiqu'un peu défraîchie, lui représente encore un joli capital. Ce qu'elle veut, ce qu'elle payerait de la moitié de son existence, c'est d'être quelque chose dans la société, d'être initiée à cette vie de famille qu'elle ne soupçonne pas, d'être saluée tout comme cette bourgeoise qui passe dans la rue au bras de son frère ou de son mari, de voir et de connaître

> Ces mères et ces sœurs, pour nous mystérieuses,
> Dont nous ne savons rien, pauvres filles! sinon
> Le respect que font voir nos amants à leur nom;

elle est curieuse, enfin, de savoir s'il est bon de ne pas vivre hors le monde et la loi. Elle fait donc le siége d'une honorable maison, et la place se livre d'elle-même à l'ennemi. Ah! qui ne connaît quelque part le seigneur Mucarade?... Oui, il est amoureux de l'aventurière; il a puisé dans ses charmes une ardeur sénile, et dans ses paroles mielleuses une crédulité invincible. Le pauvre homme! il aspire à être aimé pour lui-même. Sa vieillesse n'est pas encore d'un âge vénérable; il n'a pas atteint la période où les formes s'affaissent sous des dehors simplement ridicules. Le bonhomme n'a plus qu'une idée, c'est de faire accepter à la belle le nom de Mucarade. Les supplications de sa fille Célie et d'Horace, son neveu, les remontrances de son frère, rien ne peut le détourner de son ridicule projet. C'est donc le regain de cet automne jaunissant que Clorinde trouve aimable et gracieux. Arrière les moustaches blondes! En effet, Clorinde parle le langage de la franchise ou du repentir. Sa main a reçu assez d'or pour le dédaigner à la longue. Si elle désire quelque chose, c'est la considération d'un monde dont elle veut enfin franchir la barrière. Qui sait? la vertu a peut-être son auréole et ses plaisirs! Mais l'intrigante a pour auxiliaire un personnage mal défini, frère ou cousin problématique, parasite ordinaire des créatures de cette espèce, protecteur équivoque, spadassin au besoin. Son mobile à lui, maître Annibal, c'est l'argent : il pousse donc à la roue de la fortune; les scrupules n'ont pas de prise sur cette âme vénale. Il croit peu au désintéressement platonique de sa sœur. Ce qu'il voit de plus clair dans l'affaire, c'est le million du bonhomme, dont il aura sa part si le mariage réussit. Tout va bien, du reste, jusqu'ici, et fait présager une issue favorable. Mais voilà qu'un certain Fabrice débarque inopinément au milieu de tous ces beaux projets. Fabrice est le fils de Mucarade; depuis dix ans, il a quitté la maison paternelle, et, fatigué de la vie errante et dissolue qu'il a menée, pauvre d'argent et vide d'illusions, il revient au logis pour y trouver le calme et le repos qu'il dédaignait jadis. L'altération de ses traits et de sa voix, la noirceur de son teint jadis si frais, le sérieux de sa physionomie autrefois si riante, lui permettront de se présenter à son père en inconnu. Fabrice est reçu par Célie, sa sœur, et son cousin Horace, qui s'aiment et qui étaient en train de se le dire lorsqu'il est arrivé. En deux mots on le met au courant de la situation, et aussitôt ils complotent de se liguer tous trois contre l'aventurière, pour la démasquer. Pour cela Fabrice, à qui l'extérieur ravagé que lui ont légué les courtisanes et l'orgie permet de garder l'incognito, se fabrique des lettres de recommandation à l'aide desquelles il se présente à son père comme un hôte que lui envoie son fils; puis il a soin qu'une habile indiscrétion le révèle comme un riche prince allemand, qui voyage déguisé par esprit romanesque, et qui, ne tenant ni au bien ni à la naissance, cherche une femme dont il soit aimé pour lui-même. Inutile de dire si le père Mucarade fait bon accueil à son hôte illustre; quant à Clorinde et à Annibal, ils se prennent à songer qu'un prince allemand vaut mieux qu'un vieillard padouan. Fabrice y comptait bien; aussi répond-il de la meilleure grâce du monde aux œillades brûlantes que lui lance Clorinde; puis, le moment venu, et après s'être concerté avec Horace et Célie, il se jette aux pieds de Clorinde et lui déclare son amour juste à temps pour être surpris par son père. Mais Mucarade est aveugle jusqu'au bout. Il ne soupçonne même pas que Clorinde soit coupable, et il ne songe qu'à lui prouver, en provoquant Fabrice, qu'il est encore assez vert pour venger l'honneur outragé de sa future femme. Fabrice, poussé à bout, est forcé de se faire reconnaître, pour n'avoir pas à répondre à la provocation de son père. A la vue de son fils, Mucarade comprend que ce qu'il vient de voir est un nouveau moyen employé pour le détacher de sa chère Clorinde. Il veut bien pardonner, mais il n'en persiste pas moins dans son entêtement. Clorinde triomphe; mais Fabrice ne la laissera pas jouir de son infamie sans lui jeter à la face l'expression de la haine et du mépris qu'elle lui inspire. Fou de colère, aveuglé par l'indignation, il la terrasse sous un ouragan d'invectives et d'outrages; un peu plus, il la frapperait. L'aventurière courbe la tête; elle, si fière et si hautaine tout à l'heure, humble et suppliante maintenant, tombe à genoux. C'est la première fois qu'elle rencontre un homme qui la domine, qui la fasse fléchir et soit son maître. Une étrange contradiction se produit en elle; celui qu'elle devrait détester, elle se prend à l'aimer d'un amour véritable, d'un amour qui lui était encore inconnu, et elle décide à l'instant même qu'elle partira, qu'elle fuira cette honnête famille, dont elle n'a pas le droit de faire partie. Mais Annibal ne partage pas du tout les idées saugrenues de sa sœur. Il a une passion très-réelle pour les écus et le vieux vin de Mucarade, et il déclare tout net à Clorinde que, si elle refuse d'épouser le bonhomme, il tuera Fabrice en duel. Matapan de Spolète lui a appris une botte secrète infaillible, et Fabrice, fût-il un prévôt d'armes, est sûr de son affaire. En effet, le coquin provoque le fils de Mucarade, et, faisant le généreux pendant que les fers sont croisés :

> . . . Je ne veux prendre personne en traître;
> Sachez que Matapan de Spolète est mon maître.

FABRICE.

> Ah!

ANNIBAL.

> Vous l'avez connu peut-être?

FABRICE.

> Oui-dà; beaucoup.
> C'est moi qui l'ai tué.

Diable! arrêtons les frais, s'écrie Annibal tout tremblant; et, emmenant sa sœur, il fuit à toutes jambes. Fabrice se fait alors pardonner par son père le douloureux service qu'il vient de lui rendre, et mettant la main de Célie dans celle d'Horace :

> Que de petits enfants notre maison fourmille,
> Mon père; nous serons les vieux de la famille.

Après avoir fait la part de l'éloge, il nous reste à donner satisfaction aux droits légitimes de la critique. Si nous retranchons quelques vers spirituels ou fortement frappés, quelques scènes touchantes ou suffisamment comiques, que reste-t-il de l'*Aventurière?* Un vieillard ridicule auquel personne ne s'intéresse, une fille vulgaire dont le cœur se réchauffe sous les soufflets d'un homme qui la méprise, et enfin une sorte de Saltabadil sans originalité. Faut-il parler des deux amoureux, Horace et Célie, qu'on prendrait pour deux pensionnaires parlant de ce qu'ils ne connaissent pas? Tout cela, il faut l'avouer, est peu digne d'intérêt et ne méritait pas les honneurs de cinq actes.

AVENTURINE s. f. (a-van-tu-ri-ne — de l'ital. *aventura*, hasard, parce que cette substance fut trouvée par hasard). Techn. Verre jaunâtre dans lequel se trouvent disséminés des milliers de petits cristaux tétraédriques, très-nets et très-brillants, de cuivre métallique, de protoxyde de cuivre ou de silicate de cet oxyde. On l'appelle aussi *aventurine artificielle*, pour la distinguer des minéraux aventurinés ou *aventurines naturelles*.

— Eclat, jeux de lumière que présente le verre aventuriné.

— Minér. Nom donné, à cause de leur ressemblance avec le produit qui précède, à des variétés de quartz ou de feldspath, dont le fond est parsemé de petites parcelles de quartz vitreux, de mica ou de fer oligiste, qui, lorsque la masse est polie, forment à la surface une multitude de points scintillants. On appelle aussi chacun de ces minéraux *aventurine naturelle*, pour le distinguer de l'aventurine de Venise : *L'œil-de-loup n'étincelle pas par paillettes comme l'*AVENTURINE *ou l'opale.* (Buff.)

— Adjectiv. Qui est de la couleur de l'aventurine : *Robe* AVENTURINE. *Aujourd'hui un bon vieux suisse, en perruque* AVENTURINE, *vêtu d'une espèce d'uniforme d'invalide, raconte cela aux parents.* (V. Hugo.)

— **Encycl.** Techn. Le verre aventuriné est d'origine vénitienne. On raconte à ce sujet que, vers 1750, le docteur A. Miotti, ayant laissé tomber par hasard (*per aventura*) un peu de limaille métallique dans un creuset contenant du verre en fusion, fut frappé de l'heureux effet de ce mélange. En conséquence, il s'empressa de le reproduire, et la mode prenant aussitôt le nouveau verre sous son patronage, l'*aventurine* se trouva bientôt recherchée par la bijouterie presque à l'égal des pierres précieuses. Il paraît que le procédé de fabrication fut tenu tellement secret par l'inventeur, qu'il disparut à sa mort; mais il a été retrouvé vers 1826, et, depuis cette époque, il n'a cessé d'être exploité par deux ou trois verriers de Murano, qui, à l'exemple de Miotti, ont toujours refusé de le rendre public. Ces industriels ne font même annuellement qu'une petite quantité d'*aventurine*, afin de la maintenir à un prix élevé, lequel varie de 50 à 150 fr. le kilog., selon la quantité.

L'analyse chimique ayant démontré que l'*aventurine* n'est qu'un verre tendre tenant en suspension du cuivre cristallisé dans la matière en fusion, une foule de tentatives ont été faites en France, en Angleterre et en Allemagne, pour obtenir ce produit. En 1846, deux de nos compatriotes, le chimiste Frémy et Clémandot, directeur de la cristallerie de Clichy, près de Paris, ont réussi à faire de l'*aventurine* offrant la plupart des caractères de celle de Venise. Ces deux savants ont obtenu de beaux échantillons d'*aventurine* en chauffant pendant douze heures un mélange de 300 parties de verre pilé, de 40 parties de protoxyde de cuivre, et de 80 parties d'oxyde de fer des battitures, puis en laissant refroidir très-lentement ce mélange. Mais le problème n'a été résolu d'une manière complète que quelques années plus tard, par un autre Français, le chimiste Hautefeuille, qui, au mois d'octobre 1861, a généreusement livré ses découvertes à la publicité. D'après ce savant, on obtient l'*aventurine* en fondant l'un des mélanges suivants : no 1, glace de Saint-Gobain, 2,000 kilog.; nitre, 200 kilog.; battitures de cuivre, 125 kilog.; peroxyde de fer, 25 kilog.; — no 2, sable, 1,500 kilog.; craie, 357 kilog.; carbonate de soude sec, 801 kilog.; carbonate de potasse, 143 kilog.; nitre, 200 kilog.; battitures de cuivre, 125 kilog.; — no 3, verre à vitre blanc, 1,200 kilog.; sable, 600 kilog.; carbonate de soude, 650 kilog.; nitre, 200 kilog.; battitures de cuivre, 125 kilog. Quand le verre est bien liquide, on ajoute 38 grammes de fer, et on les y incorpore en maclant le verre avec une tige de fer rougie. Le verre devient rouge de sang, opaque, pâteux et bulleux. On arrête le tirage du fourneau, on ferme le cendrier, on garnit

de cendres le creuset recouvert de son couvercle, et on laisse refroidir très-lentement. Le lendemain, en cassant le creuset, on garnit l'*aventurine* formée. On a ainsi, à chaque opération, du verre parsemé de cristaux. « Néanmoins, dit Salvétat, le produit commercial est difficile à obtenir, à cause de la répartition irrégulière de ces cristaux dans la masse. Celle-ci est tantôt trop veinée, tantôt cristallisée trop finement, quelquefois trop chargée de bulles, qui, à la taille, donnent des points ou des cavités. »

Au moment où nous terminons cet article, les feuilles savantes nous informent que nos bijoutiers vont avoir une nouvelle sorte d'*aventurine* à la disposition de leur fantaisie. A la dernière séance de l'Académie des sciences, M. Pelouze, notre éminent chimiste, a lu une note relatant la découverte qu'il vient de faire d'une *nouvelle aventurine* à base de chrome. Cette *aventurine* est comparable à la plus belle *aventurine* de Venise. Le verre est étoilé de cristaux du brillant le plus vif; les innombrables paillettes ont des lumières métalliques de l'effet le plus éclatant. Plus dure que l'*aventurine* de Venise, elle raye et coupe facilement le verre. Voici la formule que M. Pelouze a présentée comme donnant les meilleurs résultats : 250 parties de sable, 100 de carbonate de soude, 50 de carbonate de chaux et 40 de bichromate de potasse. Le verre qui est obtenu de ce mélange contient de 6 à 7 0/0 d'oxyde de chrome, dont la moitié environ est combinée avec le verre et l'autre moitié reste à l'état libre, sous forme de cristaux en paillettes étincelantes.

Les lapidaires qui ont vu les premiers échantillons de cette nouvelle *aventurine* artificielle, et qui leur ont fait subir les opérations de la taille, s'accordent à dire que, la mode aidant, elle constitue une importante acquisition pour leur industrie. Ce n'est ni la première ni la dernière fois que la science aura donné des armes à la coquetterie.

— Minér. On distingue trois sortes principales d'*aventurines* naturelles : 1° l'*aventurine commune*, variété de quartz, ordinairement d'un brun jaunâtre ou rougeâtre, dont les points brillants sont dus, tantôt à des lamelles de mica qui réfléchissent la lumière dans tous les sens, tantôt à des cristaux de quartz plus vitreux que les autres. Elle se trouve aux environs de Nantes et de Bordeaux, près de Rennes, en Périgord, en Saxe, en Espagne, etc.; 2° l'*aventurine orientale*, appelée aussi *aventurine jaune à pluie d'or* ou *pierre de soleil* : variété de feldspath oligoclase, dont le fond est jaune de miel, et dont les points brillants, qui scintillent au moindre mouvement avec des reflets d'un rouge de cuivre ou d'un jaune d'or, sont produits par des lamelles ou de petits cristaux de fer oligiste, intercalés dans le sens du clivage. Cette belle pierre se rencontre dans une île, près d'Arkhangel, en Russie. On la taille en cabochons, comme toutes les substances chatoyantes. De toutes les *aventurines* naturelles, c'est celle dont la bijouterie fait le plus usage; 3° l'*aventurine verte à pluie d'argent*, sous-variété du feldspath, dit *pierre des amazones*, qui présente un fond vert tendre, parsemé de points d'un blanc argentin, dus, comme dans le cas précédent, à des cristaux ou à des lamelles de fer oligiste. On la trouve à Catherimburg, en Russie.

AVENTURINÉ, ÉE (a-van-tu-ri-né — rad. *aventurine*). Minéral. et techn. Qui ressemble à l'aventurine; qui est parsemé de points brillants : *Structure* AVENTURINÉE. *Verre* AVENTURINÉ. *Quartz* AVENTURINÉ. *Feldspath* ou *orthose* AVENTURINÉ.

AVENU, UE (a-ve-nu) part. pass. du v. Avenir. Arrivé, survenu : *Ce qu'on craignait est* AVENU. (Acad.) *Qu'on déplore ou qu'on glorifie les transformations sociales* AVENUES, *il faut prendre la nation telle qu'elle est.* (Chateaub.) *Molière et Voltaire semblent avoir été pour lui comme non* AVENUS *et comme inconnus, avec tout ce que ces deux noms représentent.* (Ste-Beuve.)

Mais connais-tu comment la chose est *avenue ?*
REGNARD.

Vous bénirez le mal qui vous est *avenu.*
MAIRET.

— Loc. adj. *Non avenu*, Qui n'est pas accepté, qui est considéré comme nul : *Je regarde sa proposition comme* NON AVENUE. *Les injures d'un sot doivent toujours être considérées comme* NON AVENUES. *Je comptais tout cela dans mon cœur comme* NON AVENU. (Bussy-Rab.)

Il n'est rien que le temps n'absorbe et ne dévore,
Et les faits qu'on ignore
Sont bien peu différents des faits *non avenus.*
J.-B. ROUSSEAU.

AVENUE s. f. (a-ve-nû — rad. *venir*). Abord, voie, chemin par lequel on arrive dans un lieu : *Les* AVENUES *d'une ville, d'un palais. Garder les* AVENUES. *Quand Titus assiégea Jérusalem, il en ferma les* AVENUES *de si près qu'il n'y avait plus moyen de s'échapper.* (Boss.) *Les amants de Pénélope ont occupé toutes les* AVENUES *du port.* (Fén.) *La foule obéit à Péthion, et s'écoula lentement, en traversant la longue* AVENUE *des appartements du château.* (Lamart.) *Des gardes furent placés à toutes les* AVENUES. (Mérimée.) *Le peuple affluait dans les* AVENUES *du Palais-de-Justice.* (V. Hugo.)

Saisissez l'hippodrome avec ses *avenues.*
CORNEILLE.

Ils découvrent Othon maître de l'*avenue.*
CORNEILLE.

Lui seul peut devant nous ouvrir les *avenues.*
C. DELAVIGNE.

J'ai vu forcer les *avenues*
Des Alpes qui percent les nues.
RACAN.

Ces faubourgs aujourd'hui si pompeux et si grands,
D'une immense cité superbes *avenues*...
VOLTAIRE.

— Allée plantée d'arbres, conduisant à un château, à une maison de campagne, et, en général, toute allée d'arbres en ligne droite : AVENUE *de peupliers, de tilleuls. Planter une* AVENUE. *De longues et fraîches* AVENUES *se perdent dans la campagne.* (La Bruy.) *Les palmiers paraissaient alignés sur la rive, comme ces* AVENUES *dont les châteaux de France sont décorés.* (Chateaub.) *On arrivait au château par une* AVENUE *bordée de pommiers séculaires.* (L.-J. Larcher.)

J'ai poussé jusqu'au bout de la grande *avenue.*
COL. D'HARLEVILLE.

Ici, de marronniers les hautes *avenues*
S'arrondissent en voûte et nous cachent les nues.
CASTEL.

La chaumière étant juste au bout de l'*avenue*,
Semblait là mise exprès pour y masquer la vue.
***.

‖ Allée bordée de colonnes : *L'œil se perdait dans les* AVENUES *des colonnades de ces divers temples.* (Lamart.)

— Fig. Ce qui conduit à quelque chose, ce qui est un moyen d'y arriver : *Les* AVENUES *du pouvoir. Les* AVENUES *de la fortune. Les* AVENUES *du trône sont inaccessibles à la vérité. S'étant une fois emparés de son esprit, ils en saisissent toutes les* AVENUES. (L.-J. de Balz.) *Les discours flatteurs assiégent le trône, et, s'emparant de toutes les* AVENUES, *ne laissent plus d'accès à la vérité.* (Mass.) *Elle a gardé toutes les* AVENUES *de son cœur, suivant les préceptes du sage.* (Fléch.) *Madame de Maintenon, qui voulait tenir le roi par toutes les* AVENUES, *sapait depuis longtemps d'Aquin.* (St-Sim.) *Fermons avec soin toutes les* AVENUES *de notre cœur à la colère.* (Descuret.) *Toutes les* AVENUES *qu'on ouvre dans la masse de ses souvenirs aboutissent à soi comme à un centre.* (Ste-Beuve.) *Il n'y a pas une des* AVENUES *de l'intelligence humaine aux extrémités de laquelle ne se montre la splendeur de Dieu, qui l'illumine tout entière.* (Dupanl.) *En cherchant les* AVENUES *des esprits dont on a besoin, on s'éclaire, on s'avertit, on s'éprouve sur son propre esprit.* (D. Nisard.)

Le royaume des morts a plus d'une *avenue ;*
Il n'est route qui soit aux humains si connue.
LA FONTAINE.

— Chass. Route ou sentier que l'on fait dans les pipées.

— Épithètes. Grande, longue, large, vaste, immense, énorme, belle, magnifique, superbe, étroite, courte, resserrée, haute, épaisse, verdoyante, ombragée, sombre, calme, tranquille, paisible, silencieuse, solitaire, isolée, déserte, mystérieuse.

AVENZA, bourg du royaume d'Italie, dans l'ancien duché de Massa, à 5 kilom. S.-O. de Carrare; 2,050 hab.

AVENZOAR ou **ABENZOAR**, célèbre médecin arabe, né vers 1073 à Penaflor, près de Séville, mort en 1163. Il était d'une famille illustre qui a produit beaucoup de médecins, et dont le nom arabe était *Ebn-Zohar* ou *Ben-Zohir*, dont *Avenzoar* n'est qu'une corruption. Il fut longtemps au service des sultans almoravides, puis d'Abel-Moumen, premier des Almohades, qui l'éleva à la dignité de vizir. Avenzoar eut un grand nombre d'élèves, dont le plus célèbre fut Averrhoès. Son principal ouvrage, désigné ordinairement sous le titre abrégé de *Teisir* (Assistance), est un recueil d'observations qui offre un grand intérêt. Le texte arabe n'a jamais été imprimé; c'est sur une traduction hébraïque que Patavicius en a donné, en 1490, une version latine, sous le titre de : *Adjumentum de medela et regimine.* Avenzoar eut un fils qui fut médecin, poëte et théologien, succéda à son père comme médecin des sultans almohades, suivit Al-Mansour au Maroc, et fut empoisonné par un ministre jaloux de son crédit (1199). C'est à ce dernier qu'appartient le petit traité traduit sous le titre : *De regimine sanitatis.* Quelques auteurs l'ont, par erreur, confondu avec le grand Avenzoar.

AVÉRAGE s. m. (a-vé-ra-je — rad. *avérer*). Comm. Moyenne avérée, reconnue telle : *Sur les trois dernières années, l'*AVÉRAGE *a été de tant.*

AVERANI (Benoît), littérateur italien, né à Florence en 1645, mort en 1707. Il enseigna les belles-lettres à l'université de Pise, et devint membre de l'académie de la Crusca, ainsi que de celle des Arcades. Il a donné divers écrits latins et italiens : *Dissertationes habitæ in Pisana academia in quibus græcæ, latinæque eloquentiæ principes explicantur et illustrantur*, etc.; *Accesserunt ejusdem orationes et carmina omnia iterum edita*, etc.; *Dieci lezioni composte sopra il quarto sonetto della prima parte del canzoniere del Petrarca ;* des leçons sur la théologie des païens, les antiquités, la philosophie de Platon, etc.

AVERANI (Joseph), jurisconsulte et physicien italien, frère du précédent, né à Florence en 1662, mort en 1738. Il étudia le droit et les sciences, professa à l'université de Pise, s'occupa de recherches sur la pesanteur, les miroirs ardents, etc., et fut chargé ensuite de l'éducation de Jean Gaston de Médicis, fils du grand-duc de Toscane. Ses principaux ouvrages ont pour titre : *Interpretationes juris ; Disputatio de jure belli et pacis ; Dissertatio de calculorum seu latrunculorum ludo*, etc.

AVERANI (Nicolas), mathématicien italien, frère des précédents, mort en 1727. Il a donné une bonne édition des œuvres de Gassendi, Florence, 1727; une dissertation *De mensibus Ægyptiorum*, avec des notes du cardinal Noris (1737), ainsi que quelques autres écrits.

AVERANO s. m. (a-vé-ra-no — du portug. *ave*, oiseau; *verano*, d'été, parce qu'il ne chante que pendant les grandes chaleurs). Ornith. Sous-genre de cotingas, des forêts du Brésil.

AVERARA (Jean-Baptiste), peintre italien, né à Bergame, mort en 1548, dans un âge peu avancé. Il a reçu les plus grands éloges de Ridolfi pour l'agrément de son coloris, pour son dessin dans les figures d'enfants, et pour le naturel de ses paysages. On ne sait s'il prit des leçons du Titien, mais il subit certainement l'influence de ce grand artiste.

AVÉRATION s. f. (a-vé-ra-si-on — rad. *avérer*). Action d'avérer; vérification. ‖ Peu usité.

AVERCAMP (Henri Van), peintre hollandais, surnommé le *Muet de Kampen*, florissait vers 1600. Il a peint, dans le style d'Adrian van der Venne, des effets d'hiver d'une exécution très-vive et d'un chaud coloris. Les meilleurs ouvrages qu'on connaisse de lui sont au musée de Berlin, au musée de Dresde et dans la galerie Suermondt, à Aix-la-Chapelle. Selon M. Bürger, l'espèce de marine avec personnages qui figure sous son nom au musée de Rotterdam, n'est certainement pas du même auteur que les paysages d'hiver. On écrit aussi AVERKAMP.

AVERDY (Clément-Charles-François DE L'), jurisconsulte et financier, né à Paris en 1723, décapité en 1793. Il était conseiller au parlement de Paris, lorsque la protection de Mme de Pompadour le fit nommer, en décembre 1763, contrôleur général des finances. C'était un homme probe et animé des meilleures intentions; mais les intentions ne suffisaient pas pour rétablir les finances. Un seul fait donnera une idée de l'anarchie qui régnait alors dans la comptabilité publique. En entrant en charge, le nouveau ministre constata que les fermiers généraux avaient bénéficié de 18 millions en six ans sur les appointements de leurs employés, en leur retenant les trois vingtièmes sans en tenir compte au trésor. L'Averdy avait débuté par envoyer au trésor une forte somme, que les fermiers généraux avaient coutume d'offrir en présent aux contrôleurs généraux à leur entrée en charge. Il proposa quelques réformes, délivra le commerce des grains de ses entraves, mais fut bientôt submergé par les abus qu'il avait eu la prétention de détruire, et dut laisser créer de nouveaux impôts. Il se déconsidéra, d'ailleurs, par son insuffisance et par l'appui qu'il prêta au duc d'Aiguillon dans les affaires de Bretagne, se retournant ainsi contre les parlements, des rangs desquels il était sorti. Choiseul le fit remplacer en 1768. Il laissait la dette publique augmentée. On lit partout que son court passage au ministère donna lieu au refrain suivant :

Le roi, dimanche,
Dit à l'Averdy :
Va-t'en lundi.

Mais cela se rapporte plutôt sans doute à la rapidité avec laquelle il a été congédié, car son ministère a duré du 12 décembre 1763 au 21 septembre 1768; et c'est par une étrange erreur que la Biographie Michaud dit qu'il fut remercié l'année même de sa nomination.

Il vivait depuis longtemps dans la retraite, lorsqu'il fut arrêté sous la Terreur, et accusé d'avoir jeté du blé dans les étangs de son parc, et contribué ainsi à augmenter la disette. On l'accusait encore d'avoir, sous son administration, contribué à l'établissement du *pacte de famine.* Cette assertion n'était pas entièrement fictive, comme on affecte de le croire. Il est certain que l'Averdy avait, comme ministre, autorisé la trop fameuse société Malisset (1765-1767), mais sans prévoir sans doute l'usage cruel que les traitants allaient faire des priviléges qui leur étaient concédés.

Quoi qu'il en soit, le malheureux vieillard fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire. Il marcha au supplice avec calme et dignité. On a de lui quelques ouvrages : *Code pénal* (1752); *De la pleine souveraineté du roi sur la province de Bretagne* (1765); *Tableau général, raisonné et méthodique des ouvrages contenus dans le recueil des mémoires de l'Académie des Inscriptions*, Paris (1791). Il était lui-même membre honoraire de cette compagnie depuis 1764.

AVÉRÉ, ÉE (a-vé-ré) part. pass. du v. Avérer. Qui est reconnu vrai : *Voilà un fait* AVÉRÉ *et public.* (Boss.) *Les tours d'esprit ne sauvent pas des faits* AVÉRÉS. (Boss.) *Je ne garantis point ces faits scandaleux, jusqu'à ce que je les trouve bien* AVÉRÉS *par le témoignage des auteurs du parti.* (Boss.) *C'est un fait* AVÉRÉ *par l'*Histoire de M. de Thou. (Boss.) *Tout s'empoisonne entre les mains de la jalousie ; la piété la plus* AVÉRÉE *n'est plus qu'une hypocrisie mieux conduite ; la valeur la plus éclatante, une pure ostentation.* (Mass.) *Elles ont au moins cent cinquante ans bien* AVÉRÉS. (Buff.) *Il n'y a que Socrate dont il soit* AVÉRÉ *que ses opinions lui coûtèrent la vie.* (Volt.) *Il est parfaitement* AVÉRÉ *qu'aucune nation policée n'a existé sans culte public.* (Portalis.) *Ces papiers, j'ai beau les retourner en tous sens, il est* AVÉRÉ *que je n'y entends rien.* (Scribe.) *Tout cela est donc* AVÉRÉ, *avoué par toi, et tu n'as pas pu trouver un mot pour te justifier.* (C. Delav.) *Ce qui se dit, se croit, et ce qui se répète souvent devient bientôt* AVÉRÉ. (***)

... Vous êtes convaincu, le crime est *avéré.*
VOLTAIRE.

Je suis bien empêché; la vérité me presse;
Le crime est *avéré*, lui-même le confesse.
RACINE.

. Ah! tout est *avéré*,
Tout est approfondi dans cet affreux mystère.
VOLTAIRE.

Il est *avéré* que lorsqu'on dit qu'on aime
On dit en même temps qu'on aimera toujours.
A. DE MUSSET.

— **Syn. Avéré, véritable, vrai.** Une chose est *vraie*, quand l'idée que nous en avons est conforme à la vérité, à ce qui est; elle est *véritable*, quand on nous la représente ou qu'on nous la rapporte telle qu'elle est ou telle qu'elle a lieu : *Quelques historiens soutiennent qu'il n'est pas* VRAI *qu'il y ait eu une papesse Jeanne, et que l'histoire qu'on en a faite n'est pas* VÉRITABLE. (Girard.) Une chose *avérée* est celle dont on a constaté la vérité, après des recherches et un examen sérieux : *La chose est constante*, AVÉRÉE *par les plus grands hommes de l'Eglise.* (Volt.)

— **Antonymes.** Contesté, controversé.

AVÉRER v. a. ou tr. (a-vé-ré — du lat. *ad*, à; *verus*, vrai; — change l'*é* fermé du radical en *è* ouvert, devant une syllabe muette : *J'avère, il avère, ils avèrent ;* excepté au fut. simple et au cond. prés., où il conserve l'*é* fermé du rad. : *J'avérerai, nous avérerions*). Vérifier et démontrer comme vrai : *On* A AVÉRÉ *ce fait-là.* (Acad.) *L'homme de qui vous a parlé Briquesière m'a fait de méchants tours, que j'*AI *sus et* AVÉRÉS *depuis deux jours.* (Volt.)

Et j'ai su par mes yeux *avérer* aujourd'hui
Le commerce secret de ma femme et de lui.
MOLIÈRE.

C'est un point délicat, et de pareils forfaits,
Sans les bien *avérer*, ne s'imputent jamais.
MOLIÈRE.

‖ Ce mot a vieilli.

S'avérer, v. pr. Etre avéré, confirmé, reconnu vrai : *La nouvelle* S'AVÉRERA *bientôt.*

Le récit de Pasquin se confirme et *s'avère.*
PIRON.

C'est assez que la chose, au gré de mon désir,
S'est naguère entre nous pleinement *avérée.*
LA FONTAINE.

— **Syn. Avérer, constater, vérifier.** *Vérifier*, c'est employer les moyens de se convaincre ou de convaincre quelqu'un qu'une chose est véritable : *Il est prudent de* VÉRIFIER *les jugements d'autrui.* (Boiste.) *Avérer*, c'est prouver d'une manière convaincante qu'une chose est vraie ou réelle : AVÉRER *un crime. Constater*, c'est vérifier ou avérer d'une manière authentique et solide : *Les anecdotes de la vie privée des gens de lettres sont quelquefois ce qu'il y a de plus difficile à vérifier et à* CONSTATER *dans leur histoire.* (D'Alemb.)

AVERGOT s. m. (a-vèr-go). Argot. Œuf. ‖ *Ripaille d'avergots*, Omelette.

AVERILL (William-W.), brigadier général de volontaires dans l'armée fédérale américaine, né dans l'Etat de New-York, en 1835, sortit de l'école militaire de West-Point, en 1855, comme sous-lieutenant dans le régiment de tirailleurs montés (actuellement 3e cavalerie). Envoyé au Nouveau-Mexique, il se distingua en surprenant et capturant un parti d'Indiens Kaioways en décembre 1857, et, pendant l'automne suivant, il infligea de rudes échecs aux Navajoes. Promu lieutenant de l'armée régulière en mai 1861, il reçut immédiatement un congé, qui lui permit de prendre le commandement du 3e régiment de cavalerie volontaire de Pensylvanie. Dans l'automne de 1862, le grade de capitaine dans le 3e cavalerie (régulière) lui fut conféré, en même temps que celui de brigadier général de volontaires. Depuis cette époque, le général Averill a toujours servi dans la péninsule virginienne. Son entrain, son activité, son audace, en font un des meilleurs généraux de cavalerie de l'armée du Nord.

AVERKAM (Henri VAN). V. AVERCAMP.

AVERLANT s. m. (a-vèr-lan — de l'allem. *haverling*, même sens, et proprement habitant d'*Haver*, dans le duché de Limbourg, parce que les gens de ce pays passaient pour avoir l'esprit très-lourd). Lourdaud, homme épais et grossier. ‖ Vieux mot.

— Un poëte a donné un féminin à ce mot, et l'a employé dans un autre sens. Chez lui *faire l'averlante* signifie faire l'entendue, se donner des airs d'habileté :

Un curé de village avait une servante
Qui se croyait maîtresse et *faisait l'averlante.*
Un jour, au presbytère, Alain s'en vient heurter;
Notre commère accourt, prête à le rebuter :
« Goton, dit-il, tenez, c'est le prix d'une messe,
Pour que ma femme obtienne une heureuse grossesse.
— Reprenez vos dix sous, et plus vite que ça;
Nous ne disons jamais de messe à ce prix-là. » ***

AVERNAL, ALE adj. (a-vèr-nal — rad.

Averne). De l'Averne, Qui appartient à l'Averne, et par ext. à l'enfer des anciens.

AVERNE s. m. (a-vèr-ne). Bot. Un des noms vulgaires de l'aune.

AVERNE (LAC). (Plusieurs savants, entre autres Weber, dans le *Journal de philologie comparée* de Kuhn, s'élèvent avec raison contre l'étymologie classique habituellement adoptée pour *Avernus*, en grec *Aornos*, et qui consiste à voir dans ce dernier mot un composé de *ornis*, oiseau, précédé de l'alpha privatif, le lac *sans oiseaux*. Weber regarde l'alpha initial comme le représentant d'une ancienne préposition, *ava*, qui marque mouvement de haut en bas. *Avernus*, dans ce cas, se lierait à une forme *avara*, comme *infernus* se rattache à une forme *antara*, etc.). Lac situé dans l'ancien royaume de Naples, entre Pouzzole et Baïa. Il occupe le cratère d'un ancien volcan; sa forme circulaire a 3 kilom. de tour, et sa profondeur, en quelques endroits, est de 60 mètres. Entouré de collines jadis couvertes d'épaisses forêts qui ne laissaient pénétrer qu'un jour sombre, il avait un aspect lugubre et exhalait des vapeurs fétides qui empestaient l'air. Les oiseaux ne pouvaient traverser ces régions sans périr infailliblement. C'est pour cela, selon l'opinion commune, que les Grecs l'appelaient Aornos (sans oiseaux). C'est dans ces lieux consacrés à Hécate, qu'Homère et Virgile ont placé l'entrée des enfers. Ce lac, qui subit une première transformation sous Agrippa, ressemble bien peu aujourd'hui à celui que nous ont dépeint les historiens et les poëtes de l'antiquité : ses eaux ne sont plus malfaisantes; il a été converti en port militaire en 1857.

Les poëtes donnent indifféremment ce nom au lac Averne et aux enfers, dont il était considéré comme une des bouches.

AVEROLDI (Jules-Antoine), antiquaire italien, né à Venise en 1651, mort en 1717. Il a traduit du français en italien le *Discours sur douze médailles des jeux séculaires de l'empereur Domitien*, de Rainssant, et composé lui-même le *Scelte pitture di Brescia additate al forestiere* (1700), où il traite non-seulement des peintures, mais encore des antiquités et des monuments remarquables que renferme Brescia. Il a laissé, en outre, un grand nombre de mémoires conservés en manuscrits dans sa famille.

AVERONI (Valentin), moine et théologien italien, né à Florence, vivait dans le XVI^e^ siècle. Il a traduit en italien la *Cité de Dieu*, de saint Augustin; le *Traité du gouvernement des princes*, de saint Thomas d'Aquin, et donné lui-même quelques écrits.

AVERRHOA s. m. (a-vèr-ro-a — de *Averrhoès*, médecin arabe, à qui cet arbre a été dédié). Bot. Carambolier.

AVERRHOÈS ou **AVERROÈS**, l'un des plus célèbres philosophes arabes, dont le vrai nom est Aben-Roës, Aben-Roïs ou même Ebn-Rosch, Ibn-Roschd, c'est-à-dire le fils de Roës, Roïs ou Rosch. Il naquit au commencement du XII^e^ siècle à Cordoue, où sa famille occupait un rang distingué, et mourut à Maroc vers 1198. Son père était grand justicier de Cordoue, et c'est lui-même qui lui enseigna la jurisprudence et la théologie, telle qu'on la professait dans la religion du pays, c'est-à-dire selon les principes du Coran. Après la mort de son père, le peuple de Cordoue l'éleva à la même fonction de grand justicier, dont il s'acquitta avec beaucoup de zèle et d'habileté. Ensuite il étudia la physique, la médecine, l'astrologie, la philosophie et les mathématiques. Mansor, roi de Maroc, dans les Etats duquel Cordoue se trouvait alors comprise, ayant eu connaissance de ses talents, l'appela à Maroc pour y exercer les mêmes fonctions qu'à Cordoue; il y alla, réforma les abus que présentait l'administration de la justice dans cette capitale, et, après y avoir institué des juges auxquels il délégua ses pouvoirs, retourna à Cordoue. Sa gloire excita la jalousie de plusieurs docteurs de cette ville, et notamment celle du médecin Ibn-Zoar. A leur instigation, plusieurs jeunes gens des familles les plus riches allèrent trouver Averrhoès et le prièrent d'enseigner publiquement ses principes de philosophie, qu'on soupçonnait d'être peu orthodoxes. Averrhoès y consentit. Ses ennemis recueillirent avec soin tout ce qui, dans son enseignement, pouvait paraître en opposition avec la foi musulmane, et ils le dénoncèrent au roi de Maroc. Celui-ci en éprouva une grande colère; il le destitua et fit confisquer tous ses biens. Averrhoès se vit forcé de s'enfuir; il se tint caché quelque temps à Fez, mais il ne tarda pas à être découvert. On le mit en prison, et, quelque temps après, sur l'ordre du roi de Maroc, Averrhoès fut condamné à faire amende honorable. A l'heure de la prière, un vendredi, notre philosophe fut conduit, tête nue, devant la porte de la mosquée. Tous ceux qui entraient dans le temple lui crachèrent au visage. Après que la prière fut terminée, les docteurs et les juges vinrent à lui et lui demandèrent s'il se repentait d'avoir enseigné de fausses doctrines. Il répondit qu'il s'en repentait, et on lui rendit la liberté. Quelque temps après, il put retourner à Cordoue, mais il y vécut dans la pauvreté, sans même qu'on voulût lui rendre ses livres, jusqu'à ce qu'enfin, son mérite ayant fini par triompher de toutes les préventions, il fut rappelé à Maroc et rétabli dans son ancienne magistrature.

C'est surtout à ses *Commentaires* sur Aristote qu'Averrhoès dut la grande et longue célébrité dont il jouit dans nos écoles du moyen âge. Il ne savait pas le grec et ne put connaître la philosophie péripatéticienne que par des traductions; mais son esprit subtil et pénétrant s'identifia tellement avec le génie du philosophe de Stagyre, qu'il le devinait quand les traducteurs ne l'avaient pas compris eux-mêmes. Tel est du moins l'avis de Vossius, et tel a été l'avis général des savants pendant plusieurs siècles; quelques-uns cependant en ont jugé autrement; Louis Vives, entre autres, prétendait qu'il a souvent fort mal interprété les doctrines du maître, et cela non-seulement parce qu'il ne pouvait pas le lire dans sa langue, mais encore parce qu'il n'avait qu'un génie médiocre, et qu'une pareille tâche était bien au-dessus de ses forces. Quoi qu'il en soit, Averrhoès fut longtemps regardé presque comme l'égal de celui dont il avait commenté les œuvres; on le nomma le *commentateur* par excellence, l'*âme* d'Aristote. Dans le système de philosophie qui lui appartenait en propre, Averrhoès inclinait vers les idées matérialistes et panthéistes; il soutenait qu'il n'y a qu'un seul intellect pour tout le genre humain, et que l'âme distincte de chaque homme, destinée à périr avec le corps, ne devenait capable de la pensée que par son union passagère avec l'intelligence universelle. Ses doctrines philosophiques furent condamnées en 1240 par l'université de Paris, réfutées par saint Thomas et condamnées de nouveau par Léon X, en 1513. Averrhoès fut aussi regardé comme un des hommes les plus savants de son temps dans la médecine. Il a écrit sur cette science un ouvrage très-important qui a été traduit en latin sous le nom de *Colliget*.

Averrhoès et l'Averrhoïsme, essai historique, par Ernest Renan, publié en 1852. Ce livre rétablit dans ses proportions exactes une physionomie qui fut environnée de la plus grande illustration littéraire. Averrhoès devint chef d'école, et personnifia au moyen âge le péripatétisme interprété par la libre pensée en dehors de toute préoccupation dogmatique et religieuse. M. Renan s'occupe d'abord de rétablir la biographie d'Averrhoès et la nomenclature de ses œuvres; il exhume des manuscrits sa doctrine oubliée et en apprécie le caractère. Il se borne à exposer les systèmes du philosophe arabe en psychologie, en théodicée et en ontologie. De là, il passe à l'histoire de l'averrhoïsme, et cet aperçu est le but principal qu'il se propose. Le maître perd ce qu'il y avait d'usurpé dans sa gloire, mais l'école conserve son importance. L'averrhoïsme a produit des conséquences d'une valeur capitale. De cette doctrine est sortie une secte de libres penseurs, qui, après avoir joué un grand rôle et dominé dans l'école de Salerne, a fait régner le péripatétisme en Italie jusqu'à la fin du XVI^e^ siècle. Il retrace les destinées de cette école. La secte devint fort incrédule, et prêta à son fondateur les idées négatives qu'elle avait enfantées. L'ouvrage de M. Renan est le fruit de recherches persévérantes : il renferme des faits qui étaient totalement inconnus. Paléographe et orientaliste, l'auteur a consulté, étudié et rapproché les manuscrits oubliés et les éditions rares et anciennes. Son livre, dont quelques parties, fort utiles comme détails bibliographiques, sont sèches et arides, est écrit partout ailleurs avec un entraînement de style et une solidité qui encouragent à lire un chapitre des annales de l'esprit humain, négligé jusque-là. Grâce à M. Renan, on est maintenant en mesure de juger sainement une doctrine acceptée jadis comme l'interprétation la plus savante des idées d'Aristote, et qui compta des adversaires tels que Guillaume d'Auvergne, Albert le Grand, saint Thomas d'Aquin et Raymond Lulle. Dans son étude sur l'averrhoïsme, comme dans ses autres ouvrages, M. Renan montre une remarquable aptitude à exposer les doctrines philosophiques; il se plaît à faire le tour des édifices autrefois élevés par l'esprit humain; il les contemple sous toutes les faces avec la curiosité et le respect d'un archéologue; mais on ne voit guère qu'il ait souci d'en scruter les fondements; son intelligence est attirée par la *forme* plutôt que par la *matière* des systèmes; il s'y intéresse comme à des produits de la nature intellectuelle; il se désintéresse facilement de leur valeur objective. Artiste et amateur en philosophie, plutôt que philosophe, on dirait qu'il considère volontiers comme de l'intolérance et du mauvais goût toute recherche passionnée de la vérité. « Qui sait, dit-il, si la finesse de l'esprit ne consiste pas à s'abstenir de conclure? » Cette *finesse d'esprit* qui se plaît à l'indécision doctrinale, ce scepticisme aristocratique, amoureux de la sinuosité et de la nuance, dédaigneux de tout ce qui est tranché et fortement accusé, et qui laisse au *vulgaire* des intelligences la fermeté virile des convictions, est la caractéristique de l'éminent écrivain que le *Grand Dictionnaire* rencontre ici pour la première fois sur son passage. Nous aurons à la signaler dans la plupart des ouvrages de M. Renan.

AVERRHOÏSME ou **AVERROÏSME** s. m. (a-vèr-ro-i-sme — rad. *Averrhoès*). Philos. Doctrine philosophique d'Averrhoès, très-répandue dans les écoles du moyen âge, et, à l'époque de la Renaissance, dans le nord de l'Italie.

— **Encycl. I.** — « Le système désigné au moyen âge et à la Renaissance sous le nom d'*averroïsme*, dit M. Renan, n'est que l'ensemble des doctrines communes aux péripatéticiens arabes. Resté seul en vue comme représentant de la philosophie arabe, Averroès (Ibn-Roschd) eut la fortune des derniers venus, et passa pour l'inventeur des doctrines qu'il n'avait guère fait qu'exposer d'une manière plus complète que ses devanciers. » L'origine du péripatétisme arabe doit être cherchée dans le mouvement qui fit, à partir de Porphyre, prédominer dans l'école d'Alexandrie la doctrine d'Aristote sur celle de Platon. Thémistius, Syrianus, David l'Arménien, Simplicius, Jean Philopon, tels sont les ancêtres d'Alkendi, d'Alfarabi, d'Avicenne, d'Avempace et d'Averroès. Cette origine alexandrine explique la direction dans laquelle les philosophes arabes développèrent l'aristotélisme et l'air de famille que présentent quelques-unes de leurs théories avec le mysticisme de Plotin. Comme le fait remarquer M. Renan, la philosophie arabe nous apparaît, dès ses premières manifestations, douée de tous ses caractères essentiels. Les titres, qui seuls nous restent, des ouvrages d'Alkendi (IX^e^ siècle) relatifs à l'intellect suffisent pour prouver qu'il professait déjà, sur ce point fondamental, la doctrine qui, plus tard, a pris dans l'école une si grande importance. Chez Alfarabi (X^e^ siècle), cette doctrine a déjà pris un développement presque aussi grand que dans les écrits d'Averroès. Les théories mystiques exposées par Avempace (Ibn-Badja), le maître d'Averroès, dans son *Régime du solitaire*, se retrouvent tout entières dans Alfarabi. La fin de l'homme est d'entrer dans une union de plus en plus étroite avec la raison ou l'intellect actif. L'homme est prophète dès que tout voile est tombé entre lui et cet intellect. Une telle félicité ne peut s'atteindre que dans cette vie; l'homme parfait trouve ici-bas sa récompense dans sa perfection; tout ce qu'on dit être au delà n'est que fable. Avicenne (Ibn-Sina) surtout nous présente, avant Averroès, une expression assez complète de la philosophie arabe. Dieu, pour Avicenne, est l'unité absolue, et, comme tel, ne peut avoir d'action immédiate sur le monde. Il n'entre point dans le courant des choses particulières : centre de la roue, il laisse la périphérie rouler à sa guise. La perfection de l'âme rationnelle est de devenir le miroir de l'univers; elle y arrive par la purification intérieure et par la perfection morale, qui préparent le vase où doit se répandre l'intellect divin.

Grecque par son origine, la philosophie dite *arabe* devait nécessairement trouver dans le génie sémitique et dans le monothéisme antiscientifique de l'islam des obstacles à sa croissance et à son influence; un tel sol devait repousser une telle plante. Dès le II^e^ siècle de l'hégire, une école de théologiens s'était formée pour défendre, par les armes de la dialectique, les dogmes musulmans menacés par l'étude passionnée d'Aristote et par l'admiration de ses commentateurs. Le but de ces théologiens appelés *motécallemin* était d'établir contre les philosophes la création de la matière, la nouveauté du monde et l'existence d'un Dieu libre, séparé du monde et agissant sur le monde. Le moyen qu'ils choisirent pour atteindre ce but fut d'opposer à la doctrine d'Aristote celle de Démocrite et d'Epicure. Il est assez curieux de voir l'atomisme, le système le plus *irréligieux* de l'antiquité grecque, devenu entre les mains de l'orthodoxie musulmane une arme de guerre contre l'*irréligion* péripatéticienne.

Il n'existe dans l'univers, disaient les *motécallemin*, que des parcelles de matière indivisibles, que des atomes qui s'approchent et se séparent les uns des autres dans le vide. Le monde lui-même est un composé d'atomes ou d'instants indivisibles. Il y a des atomes de temps comme il y a des atomes de matière, et rien n'est continu, rien n'est divisible à l'infini, par conséquent; il n'y a pas de mouvement éternel, il n'y a pas de temps éternel, l'éternité du temps est chose inadmissible. Les êtres qui résultent de la réunion de ces atomes et qui périssent par leur séparation n'ont aucune qualité qui leur appartienne d'une manière invariable ou qu'ils puissent se transmettre les uns aux autres. En d'autres termes, il n'y a pas de formes spécifiques, pas de propriétés générales qui nous autorisent à distinguer des genres et des espèces. Il n'y a que des individus et des accidents, c'est-à-dire des phénomènes purement individuels, et ces accidents mêmes appartiennent non à l'être tout entier, mais aux atomes dont il est formé; de sorte qu'on peut dire qu'il n'y a au monde que des atomes et des accidents. Un accident ne dure pas deux temps, c'est-à-dire deux instants ou deux atomes de temps; mais Dieu créa successivement un nombre infini d'accidents de la même espèce; voilà pourquoi il nous semble que c'est le même qui se continue. Et, parce que le même accident semble se conserver, nous supposons gratuitement qu'il est nécessaire aux êtres dans lesquels nous l'avons observé. C'est une double erreur; car, d'abord, un être, pris dans son ensemble, n'a pas d'autres accidents que ceux des atomes qui le composent; ensuite, au lieu d'une succession d'accidents de la même espèce, Dieu pourrait créer tout à coup un accident tout différent. En un mot, entre les accidents, il n'y a aucune relation naturelle et nécessaire, mais seulement une association fortuite ou une simple juxtaposition. La causalité ne réside pas dans les lois de la nature; Dieu seul est cause. Dieu agit librement et directement en toutes choses; tout ce qui existe est immédiatement son œuvre. La puissance créatrice de Dieu s'étend non-seulement à tous les accidents positifs, mais aux accidents négatifs, à ce qu'on appelle, dans la langue d'Aristote, des *privations*. Ainsi, Dieu crée le repos comme il crée le mouvement, il crée la mort comme il crée la vie, il crée les ténèbres comme il crée la lumière, il crée dans l'âme humaine l'ignorance comme il y crée la science.

On voit la stratégie apologétique des atomistes musulmans. Le monde, dans leur système, se dissout; plus de lien ni dans le temps, ni dans l'espace entre les éléments qui le composent; les idées de nécessité, de propriété essentielle, de cause, de force, de loi, de genre et d'espèce cessent de lui être applicables; on arrive à la contingence absolue; pour assurer à Dieu la liberté et la puissance créatrice, on dépouille la nature non-seulement de toute activité, de toute vie, mais de toute consistance et de toute réalité; on la réduit à une ombre. C'est l'idée de création, d'intervention divine, élevée pour ainsi dire à l'infini. Et voyez la conséquence : ces idées de nécessité, de cause, de loi, de genre et d'espèce, supprimées, emportent avec elles toute science et toute certitude rationnelle, car toute science et toute certitude rationnelle supposent des rapports nécessaires, des caractères permanents, des phénomènes enchaînés, des lois. Le scepticisme philosophique et scientifique, voilà l'humiliation que les *motécallemin* infligent à la raison et l'étrange refuge qu'ils offrent à la foi religieuse. C'est contre ce système d'attaque qu'Averroès eut à défendre le péripatétisme arabe; pour le défendre, il dut le développer, en coordonner les diverses théories, le pousser à ses conséquences logiques; en un mot, y mettre la dernière main. Ainsi mérita-t-il de lui donner son nom.

II. — Tout l'esprit de la philosophie arabe, et par conséquent tout l'*averroïsme*, dit M. Renan, se résume en deux doctrines intimement liées entre elles, et constituant une interprétation complète et originale du péripatétisme; l'*éternité de la matière* et *la théorie de l'intellect*. La philosophie n'a jamais proposé que deux hypothèses pour expliquer le système de l'univers : d'un côté, Dieu libre, personnel, ayant des attributs qui le déterminent; providence; causalité de l'univers transportée en Dieu; âme humaine, substantielle et immortelle; d'un autre côté, matière éternelle, évolution du germe par sa force latente, Dieu indéterminé; lois, nature, nécessité, raison; impersonnalité de l'intelligence, émersion et réabsorption de l'individu. L'*averroïsme* se classe de la manière la plus décidée dans la seconde de ces catégories. » Le problème de l'origine des êtres est celui qui préoccupe le plus Averroès; il y revient dans tous ses écrits et toujours avec une nouvelle insistance. Il y a, dit-il, sur l'origine des êtres, deux opinions opposées : les unes expliquent le monde par le développement; les autres, par la création. Les partisans du développement disent que la génération n'est que la sortie et en quelque sorte le dédoublement des êtres; l'agent, dans cette hypothèse, n'a d'autre fonction que de tirer les êtres l'un de l'autre, de les distinguer; il est donc évident que ses fonctions se réduisent à celles de moteur. Quant aux partisans de la création, ils disent que l'agent produit l'être sans qu'il ait besoin pour cela d'une matière préexistante. C'est l'opinion des *motécallemin*. Avicenne, par esprit de conciliation, a émis une opinion intermédiaire; il admet la création non pour la matière, mais pour les formes, et appelle l'agent : *donateur des formes*. Mais ni l'opinion des *motécallemin*, ni même celle d'Avicenne ne peuvent tenir devant un examen sérieux. Rien ne peut sortir du néant, rien n'est créé, ni forme ni matière. La série des phénomènes est infinie *a parte ante* et *a parte post;* tout ce qui est possible passera à l'acte, autrement il y aurait quelque chose d'oisif dans l'univers. L'ordre n'a pas précédé le désordre, ni le désordre n'a précédé l'ordre. Le mouvement n'a pas précédé le repos, ni le repos le mouvement. Le mouvement est éternel et continu; car tout mouvement a sa cause dans un mouvement précédent. Le temps d'ailleurs n'existe que par le mouvement. Nous ne mesurons le temps que par les changements d'état que nous observons en nous-mêmes. Si le mouvement de l'univers s'arrêtait, nous cesserions de mesurer le temps, c'est-à-dire que nous perdrions le sentiment de la vie successive et de l'être. On ne mesure le temps durant le sommeil que par les mouvements de l'imagination; quand le sommeil est très-profond et que le mouvement de l'imagination s'éteint entièrement, la conscience du temps disparaît. Le mouvement seul constitue un avant et un après dans la durée. L'agent, dont le seul rôle est d'amener à l'acte, par le mouvement, tout ce qui était en puissance dans la matière, n'agit pas librement comme le prétendent les *motécallemin*. Avicenne, qui leur a fait trop de concessions, a imaginé, pour leur complaire, sa classification du possible et du nécessaire. Il met le monde dans la catégorie du possible, et suppose qu'il aurait pu être autrement qu'il n'est. Mais comment appeler possible ce dont la cause est nécessaire et éternelle? La liberté

suppose nouveauté; or, Dieu n'a pas de raison d'être nouveau (*Impossibile est quod actio nova fiat per voluntatem antiquam*). Le monde n'aurait pu être ni plus grand, ni plus petit qu'il n'est, car le caprice seul aurait déterminé telle mesure plutôt que telle autre. Dieu, par conséquent, ne connaît que les lois générales de l'univers; il s'occupe de l'espèce et non de l'individu; car s'il connaissait le particulier, il y aurait innovation perpétuelle dans son être.

Passons à la théorie de l'intellect. Aristote avait distingué dans l'âme humaine deux intellects : l'un, *matériel*, *passif*, *en puissance* (παθητικος, εν δυναμει) ; l'autre, *formel*, *actif* (ποιητικος) ; l'un, susceptible de devenir toutes les choses en les pensant; l'autre, rendant les choses intelligibles ; l'un, corruptible et périssable ; l'autre, *séparé* (χωριστος), éternel et incorruptible. Développant cette pensée du maître, et insistant sur les caractères par lesquels il sépare de l'individu et semble objectiver et substantialiser l'intellect actif, les philosophes arabes furent naturellement conduits à concevoir cet intellect en dehors de l'homme, comme une sorte de soleil des intelligences; par suite, à le poser unique pour tous les hommes, et enfin, à lui chercher une place dans leur cosmologie. Suivant Averroès et ses prédécesseurs, il y a entre Dieu et l'homme dix *intelligences* cosmiques hiérarchiquement subordonnées et constituant la chaîne des moteurs qui propagent le mouvement de la première sphère jusqu'à nous. Ces dix intelligences sont, en allant de haut en bas, d'abord celle de la première sphère, de la sphère extérieure, environnante, qui contient toutes les autres, puis celle de la sphère des fixes, puis successivement celles des sept sphères planétaires, et enfin l'intellect actif, dont le pouvoir s'exerce particulièrement sur notre monde sublunaire et sur l'esprit de l'homme. L'intellect actif est la dernière des intelligences à qui Dieu a confié le gouvernement du monde et qui servent d'intermédiaire entre lui et les choses. Sa tâche est d'amener à l'acte ce qui n'existe encore qu'en puissance et de donner à nos idées la certitude ou la clarté qui les élève à l'état de science. L'existence de ces intelligences est démontrée par la raison ; car le mouvement naturel des sphères n'a rien de commun avec le mouvement naturel des autres corps. Ceux-ci se dirigent vers un point déterminé ; le feu en haut, la pierre en bas, et, lorsqu'ils y sont arrivés, ils se reposent. Pour nous expliquer comment les sphères tournent sur elles-mêmes, il faut une autre cause que la force aveugle qui agit sur les éléments. Il faut donc admettre que chacune d'elles est sous la conduite d'une *intelligence séparée*, c'est-à-dire d'un esprit distinct et indépendant de la matière, doué non-seulement de la vie et de la pensée, mais de la faculté d'aimer et de vouloir, et qui, recherchant sans cesse le meilleur, se meut sans cesse ; car le mouvement n'est que l'appétition du meilleur.

Toute l'originalité de l'*averroïsme* est dans la portée cosmologique et anthropologique qu'il a donnée à la théorie de l'intellect actif. Pour Averroès, l'intellect actif est une sorte d'esprit de la terre et d'esprit de l'humanité, source commune où puise chaque intelligence, lumière unique et universelle dont chaque individu reçoit et s'approprie les rayons, principe de toute communion intellectuelle et de toute transmission de la science. C'est par l'humanité, et dans l'humanité par la philosophie, que se manifeste l'intellect actif ; de là la nécessité de l'humanité et de la philosophie dans le plan de la nature. Ni l'humanité ni la philosophie ne doivent mourir. *Il faut* qu'à chaque moment de la durée il y ait sur quelque point de la terre un être qui saisisse l'intelligible, qui contemple la raison, et cet être ne peut appartenir qu'à l'espèce humaine (*Et scias quod non est alia species quæ apprehendat intelligibilia, nisi homo.*) *Il faut* qu'il y ait sans cesse dans l'humanité quelque philosophe (*Ex necessitate est ut sit aliquis philosophus in specie humana.*) Cette curieuse conception du rôle providentiel, nécessaire de l'homme et du philosophe, comme organes de l'intellect actif, fait songer au terme où aboutit nécessairement, dans le système de Hégel, le *processus de l'idée.*

Comment l'intellect actif se manifeste-t-il dans l'homme et dans le philosophe? L'intellect passif aspire à s'unir à l'intellect actif comme la puissance appelle l'acte, comme la matière appelle la forme, comme la flamme s'élance vers le corps combustible. Or, cet effort ne s'arrête pas au premier degré de possession, qui est la perception de l'intelligible et qui s'appelle l'*intellect acquis ;* il va jusqu'à l'union directe avec les intelligibles eux-mêmes. L'homme, arrivé à cet état, comprend toutes choses par la raison, qu'il s'est appropriée. Devenu semblable à Dieu, il est en quelque sorte tous les êtres, et les connaît tels qu'ils sont ; car les êtres et leurs causes ne sont rien en dehors de l'intellect actif, en dehors de la science. Il y a dans chaque être une tendance divine à recevoir autant de cette noble fin qu'il convient à sa nature. (*Cuilibet enti inest divina intentio, ut perveniat ad recipiendum tantum illius nobilis finis quantum competit suæ naturæ.*) Ainsi l'*averroïsme* nous présente une psychologie et une cosmologie très-bien liées. L'univers est constitué par une hiérarchie d'intelligences ; l'une d'elles forme la conscience permanente de l'humanité. L'individu y participe à des degrés divers; d'autant plus savant, d'autant plus parfait, d'autant plus heureux que cette participation approche davantage de la plénitude.

Que peut devenir dans ce système l'immortalité de l'âme? L'intellect actif, répondent les philosophes arabes, est seul immortel; or, l'intellect actif est extérieur, antérieur et supérieur à l'individu ; ontologiquement, c'est une intelligence cosmique; psychologiquement, c'est la raison commune de notre espèce ; donc, c'est à l'espèce, non à l'individu, qu'appartient l'immortalité. La providence divine, dit Averrhoès, a accordé à l'être périssable la force de se reproduire, pour le consoler et lui donner, à défaut d'autre, cette espèce d'immortalité. (*Sollicitudo divina, quum non potuerit facere ipsum permanere secundum individuum, miserta est ejus dando ei virtutem qua potest permanere in specie.*) L'âme individuelle, ajoute-t-il, ne perçoit rien sans l'imagination. De même que le sens n'est affecté qu'en présence de l'objet, de même l'âme ne pense que devant l'image, d'où il suit que la pensée individuelle n'est pas immortelle ; car, si elle l'était, les images le seraient aussi. Quant aux mythes populaires sur la vie future, ce sont des fictions dangereuses, en ce qu'ils tendent à ne faire envisager la vertu que comme un moyen d'arriver au bonheur. Dès lors, la vertu n'est plus rien, puisqu'on ne s'abstient de la volupté que dans l'espoir d'en être dédommagé avec usure. Le brave n'ira chercher la mort que pour éviter un plus grand mal. Le juste ne respectera le bien d'autrui que pour acquérir le double.

AVERRHOÏSTE ou **AVERROÏSTE** s. m. (a-vèr-ro-i-ste — rad. *Averrhoès*). Philos. Partisan de la philosophie d'Averrhoès, de l'averrhoïsme : *La polémique des chrétiens orthodoxes contre les* AVERRHOÏSTES *a laissé plus d'une trace dans les écrits des auteurs hébreux.* (Renan.)

AVERRHOÏSTIQUE ou **AVERROÏSTIQUE** adj. (a-vèr-ro-i-sti-ke — rad. *Averrhoès*). Philos. Qui appartient, qui a rapport à Averrhoès : *Elie de Médigo est le dernier représentant célèbre de la philosophie* AVERRHOÏSTIQUE *chez les Juifs.* (Renan.)

AVERRUNCUS (qui détourne les calamités), surnom de quelques divinités latines, considérées comme protectrices. C'était aussi le nom d'un dieu protecteur des champs.

AVERS s. m. (a-vèr — du lat. *ovis*, brebis, ou peut-être du lat. *habere*, avoir, le mot *avers* ayant signifié *les biens*, *l'avoir*). Nom générique des animaux domestiques, dans l'ancienne Normandie, et des bêtes à laines, dans l'ancien Dauphiné.

AVERS s. m. (a-vèr — du lat. *adversus*, qui est en face). Numism. Côté d'une médaille opposé au *revers ;* celui que, dans les monnaies, on appelle côté de la face.

— **Encycl.** Quand une médaille présente d'un côté un portrait et de l'autre une inscription ou bien une composition allégorique, l'*avers* est le côté de l'effigie ; si la médaille présente un sujet composé d'un côté, et de l'autre une inscription, l'*avers* est le côté de la composition ; enfin, si la médaille offre sur ses deux faces une composition ou une inscription, l'*avers* devient celui des deux côtés dont le sujet a un rapport plus direct avec l'objet de la médaille. En général, les médailles frappées en commémoration d'un fait remarquable, présentent à leur *avers* l'effigie du souverain sous le règne duquel l'événement s'est accompli. Quelques localités, pour célébrer soit l'inauguration d'un monument, soit un fait ou une cérémonie quelconque, font parfois frapper des médailles où l'effigie du prince régnant est remplacée par l'écusson de leurs armes; ce côté devient l'*avers* des médailles ainsi frappées.

AVERSA, ville du royaume d'Italie, dans la Terre-de-Labour, à 14 kil. N. de Naples ; 16,000 hab. Evêché ; premier établissement des Normands en Italie (1030). C'est dans cette ville qu'en 1345 Jeanne de Naples fit étrangler son mari, André, roi de Hongrie.

AVERSA (Thomas), poëte italien, né à Amistrato (Sicile), mort à Palerme en 1663. Il fut attaché successivement au cardinal Doria, à Louis de Moncade, et à Diego d'Aragon, duc de Terra-Nuova, qui l'emmena en Espagne et dans ses ambassades de Vienne et de Rome. On a de cet écrivain les ouvrages suivants : *Pirame e Tisbe*, idylle en langue sicilienne ; la *Notte di Palermo*, première comédie dans le même dialecte ; *Il Pellegrino*, tragédie sacrée ; *Canzoni siciliane ;* l'*Enéide*, traduite en vers siciliens ; la *Corte nelle selve*, etc.

AVERSE s. f. (a-vèr-se — rad. *verser*). Pluie subite, rapide et abondante : *Recevoir, essuyer une* AVERSE. *Il survint de si grandes et de si fréquentes* AVERSES, *que tout le jardin paraissait être devenu un étang.* (La Quintinie.) *On sait que la saison pluvieuse, qui, dans toute la zone torride, accompagne la présence verticale du soleil, amène des* AVERSES *presque continuelles.* (M.-Brun.) *Venir à pied, ne pas se crotter, ménager ses habits, calculer le temps qu'une trop forte* AVERSE *peut lui prendre, s'il est forcé de se mettre à l'abri, que de préoccupations!* (Balz.) *Depuis Enée et Didon, les* AVERSES *ont toujours fait les affaires des amoureux.* (Balz.) *Comme ces* AVERSES *légères qui précèdent de loin un grand orage, un événement imprévu vint révéler la tempête qui s'amoncelait contre Rome.* (Mérimée.) *Les pesantes masses de nuages cheminent ; elles s'engorgent, et déjà çà et là, sur la plaine sans limite, un pan du ciel est brouillé par une* AVERSE. (H. Taine.)

— Par ext., et presque toujours d'une manière plaisante et ironique, Multitude, grand nombre : *Une* AVERSE *de discours. Une* AVERSE *de récompenses, de décorations. Une* AVERSE *de compliments, de félicitations. Cette apparition fut brillante en Angleterre, et on la compara à une* AVERSE *de météores.* (Humboldt.) *Quelle* AVERSE *d'invectives et de noms outrageants le malheureux eut à subir !* (F. Soulié.) *Porthos, abasourdi par l'éloquence et les gestes de Saint-Aignan, faisait mille efforts pour recevoir cette* AVERSE *de paroles, auxquelles il ne comprenait pas le plus petit mot.* (Alex. Dum.) *Il est difficile d'essuyer, sans perdre contenance, une* AVERSE *de compliments.* (About.) *Je n'en continuais pas moins les généreuses* AVERSES *de billets gratis.* (Castil-Blaze.) *Qui aurait dit qu'après les grands coups d'épée que Votre Grâce a donnés à ce malheureux chevalier errant, viendrait si vite, à leur suite, cette grande tempête de coups de bâton qui est venue fondre sur nos épaules ? — Encore, les tiennes, Sancho, répliqua don Quichotte, doivent être habituées à de semblables* AVERSES. (Damas-Hinard.) *Il est tombé des loges une telle* AVERSE *de bouquets, que le bûcher de la Brinvilliers n'était plus qu'un monceau de fleurs.* (Th. Gaut.)

A VERSE loc. adv. V. VERSE.

AVERSION s. f. (a-vèr-si-on — lat. *aversio*, même sens ; formé de *avertere*, détourner). Eloignement, antipathie, surtout pour les personnes : *Avoir de l'*AVERSION *pour quelqu'un. Inspirer de l'*AVERSION. *Il a de l'*AVERSION *pour les chats.* (Acad.) *Je me tue à vouloir ramener des esprits qui ont de l'*AVERSION *pour moi.* (Vaugelas.) *L'*AVERSION *est une passion d'empêcher que ce que nous haïssons nous approche.* (Boss.) *Ils demeurent l'objet de l'*AVERSION *du peuple.* (Boss.) *Les* AVERSIONS *que nous concevons ne viennent souvent que de l'estime trop grande que nous faisons des biens corruptibles.* (Boss.) *Ceux que la passion d'être aimés rend si sensibles à l'*AVERSION *l'attirent d'ordinaire par cette délicatesse incommode.* (Nicole.) *Il n'y a point d'animaux plus farouches que ceux qui font profession de mépris et d'*AVERSION *pour tout le genre humain.* (St-Evrem.) *Les précieuses font consister leur plus grand mérite à aimer leurs amants sans en jouir, et à jouir de leurs maris avec* AVERSION. (La Rochef.) *J'ai toujours vu que les grandes* AVERSIONS *ne naissaient que de bagatelles qui revenaient souvent.* (Mme de Mainten.) *L'humeur donne des inclinations et des* AVERSIONS *au préjudice des plus grands intérêts.* (Fén.) *Un homme sans passion ne peut inspirer d'*AVERSION *à personne.* (J.-J. Rouss.) *Savez-vous que madame votre mère a pour moi la plus grande* AVERSION *? et, en vérité, c'est un malheur que je n'ai pas mérité.* (Mlle de l'Esp.) *Les défauts que nous avons en horreur, et les façons d'agir opposées aux nôtres nous donnent de l'*AVERSION *pour les personnes qui les ont.* (Girard.) *L'*AVERSION *d'une femme pour son mari n'est, le plus souvent, que le revers d'une passion pour un amant.* (Laténa.) *Vous êtes cause que ce jeune homme va me prendre en* AVERSION. (Scribe.) *Le tzar ne pouvait se dissimuler l'*AVERSION *qu'il inspirait aux Russes.* (Mérimée.) *Obermann individualise ses doutes sans* AVERSION *sauvage de la société.* (Ste-Beuve.)

> Elle n'a pas pour moi d'*aversion* si forte.
> CORNEILLE.

> Combats pour m'affranchir d'une condition
> Qui me livre à l'objet de mon *aversion*.
> CORNEILLE.

> Mais cette indifférence est une *aversion*,
> Lorsque je la compare avec ma passion.
> CORNEILLE.

> Et les *aversions*, entre eux deux mutuelles,
> Les font d'intelligence à se montrer rebelles.
> CORNEILLE.

> Et, pour lui, des Persans bravant l'*aversion*,
> J'ai chéri, j'ai cherché la malédiction.
> RACINE.

> Peut-être, convaincu de votre *aversion*,
> Il va donner un chef à la sédition. RACINE.

> J'ai, quoique saint, et Dieu me le pardonne,
> *Aversion* pour la race bretonne. VOLTAIRE.

— Répugnance extrême que l'on éprouve pour quelque chose : *Avoir de l'*AVERSION *pour l'étude, pour le travail. Avoir de l'*AVERSION *pour le jeu, pour le vin. Vos décisions sont en* AVERSION *à tout le monde.* (Pasc.) *Alexandre obligeait aussi ses capitaines de s'habiller à la persane, à quoi ils avaient grande* AVERSION. (Vaugelas.) *Rappelez en votre mémoire combien elle avait d'*AVERSION *pour les discours empoisonnés de la médisance.* (Boss.) *Le ciel a semblé mettre en nous mêmes attachements pour notre liberté, et même* AVERSION *pour l'amour.* (Mol.) *Elle a une* AVERSION *horrible pour le jeu, ce qui n'est pas commun aux femmes d'aujourd'hui.* (Mol.) *J'ai une grande* AVERSION *pour cette saleté.* (Mme de Sév.) *De là ces* AVERSIONS *qu'on a du seul objet légitime qu'on doit aimer.* (Fléch.) *Tu sais qu'il a une parfaite* AVERSION *pour tout ce qui s'appelle festin, bal, assemblée, divertissement.* (Brueys.) *Il a une* AVERSION *invincible pour la profusion.* (Volt.) *Il a une* AVERSION *mortelle pour copier et pour faire la fonction de secrétaire.* (Volt.) *Les anciens Américains avaient une* AVERSION *insurmontable pour le travail.* (Raynal.) *Il avait nourri un vif ressentiment et professé une* AVERSION *persévérante contre le compagnonnage.* (G. Sand.) *Je crois cette punition peu propre à donner l'*AVERSION *du mal.* (Mme Guizot.) *L'Angleterre montre dans les plus petits détails son* AVERSION *pour les principes de l'égalité.* (E. Texier.) ‖ Objet même pour lequel on éprouve de l'antipathie : *Les enfants sont toujours en mouvement ; le repos et la réflexion sont l'*AVERSION *de leur âge.* (J.-J. Rouss.)

> Quant à moi, les boudeurs sont mon *aversion*,
> Et je n'en veux jamais souffrir en ma maison.
> GRESSET.

— Fam. *Bête d'aversion*, Animal pour lequel on éprouve une répugnance insurmontable : *L'araignée est ma bête d'*AVERSION. (Acad.) ‖ S'applique aussi, par ext., aux personnes et aux choses que l'on déteste, que l'on trouve particulièrement désagréables : *Ne me parlez pas de cet homme, c'est ma* BÊTE D'AVERSION. *L'ingratitude est ma* BÊTE D'AVERSION. (Mme de Sév.)

— Méd. Action de détourner les humeurs vers une partie opposée, par révulsion, répulsion ou dérivation : *Il faut craindre de faire* AVERSION *du sang vers les parties nobles.* (A. Paré.) ‖ Vieux en ce sens.

— **Syn. Aversion, antipathie, haine, répugnance.** V. ANTIPATHIE.

— **Antonymes.** Goût, intérêt, prédilection, sympathie.

AVERTA s. f. (a-vèr-ta — mot lat.) Antiq. rom. Valise que le cavalier portait en croupe.

AVERTARIUS s. m. (a-vèr-ta-ri-uss — mot lat. formé de *averta*). Antiq rom. Bête de somme qui portait une averta.

AVERTI, IE (a-vèr-ti) part. pass. du v. Avertir. Prévenu : *Il a été* AVERTI *à temps. Anne était* AVERTIE *de loin par un mal aussi cruel qu'irrémédiable* (Boss.) *Si Virginie souffrait, on en était* AVERTI *par les cris de Paul.* (B. de St-P.) *Sans la sensibilité, nous ne serions point* AVERTIS *de la présence des objets extérieurs.* (Cabanis.) *Ce n'est que par nos sensations que nous sommes* AVERTIS *de notre existence.* (Richerand.) *L'évêque,* AVERTI *par le bruit de notre caravane, arriva bientôt.* (Lamart.)

> D'un grand événement je me vois *avertie*.
> VOLTAIRE.

> Il est de ces instants où l'âme anéantie
> D'un sinistre avenir paraît être *avertie*.
> A. CHÉNIER.

> Je suis *avertie*
> Qu'on dit chez bien des gens que vous me gouvernez.
> C. DELAVIGNE.

‖ Renseigné, mis au courant : *M. le cardinal de Richelieu était le ministre du monde le mieux* AVERTI. (De Retz.)

> Osmin était mal *averti*,
> Et depuis son départ cet esclave est parti.
> RACINE.

‖ Qui connaît, par son expérience, certaines précautions bonnes ou nécessaires à prendre : *Si vous me promettiez de tenir votre langue, je vous conterais ;... mais non, je suis* AVERTI. (P.-L. Cour.)

— Par anal. Activé, stimulé, pressé d'agir, de se montrer : *Fontenelle avait des vertus molles et peu actives, qui, pour s'exercer, avaient besoin d'être* AVERTIES. (D'Alemb.)

— *Se tenir pour averti*, Etre sur ses gardes. ‖ Se dit surtout sous forme de réprimande, de menace : *Je vous défends de faire cela,* TENEZ-VOUS POUR AVERTI.

> Qui parle du Cid se taise, ou *demeure*
> *Pour* bien *averti* que je veux sur l'heure
> Châtier sa langue. C. DELAVIGNE.

‖ *Tenez-vous pour averti*, *demeurez pour bien averti*, ou simplem., *soyez averti*. Se dit, par menace ou autrement, pour faire savoir à une personne ce qui lui arrivera, si elle fait ou ne fait pas telle chose :

> Don Sanche, taisez-vous, et *soyez averti*
> Qu'on se rend criminel à prendre son parti.
> CORNEILLE.

> Adieu. Changez d'humeur, et *soyez averti*
> Que renfermer sa femme est un mauvais parti.
> MOLIÈRE.

— Prov. *Un homme averti en vaut deux*, Quand on a été prévenu sérieusement de ce que l'on doit craindre, on doit être doublement sur ses gardes. ‖ On dit aussi, par altération sans doute, *un bon averti en vaut deux :*

> ... *Bon averti*, mon enfant, *en vaut deux*.
> FABRE D'EGLANTINE.

‖ *Qui dit averti dit muni*, Un homme prévenu prend ses précautions, *muni* étant pris ici dans le sens de *fortifié*. Les Anglais disent : *Fore-warned*, *fore-armed*, Averti d'avance, armé d'avance.

— Administr. Qui a reçu un avertissement, en parlant d'un journaliste ou d'un journal : *Au Mexique, sous la domination française, la presse sera libre, mais elle sera* AVERTIE. (L.-J. Larcher.) *Dès qu'un article a été* AVERTI, *tout le monde veut le lire et chacun le commente.* (E. de Gir.)

— Manég. *Pas averti*, Pas mesuré du cheval qui marche régulièrement et selon qu'il a été dressé.

AVERTIN s. m. (a-vèr-tain — du lat. *aver-*

tere, détourner, parce que ce mal égare l'esprit). Maladie de l'esprit qui rend opiniâtre, emporté, furieux. ‖ Personne atteinte de ce mal; fou furieux: *Saint Mathurin est le patron des* AVERTINS.

— Par ext. Action ridicule, bizarre, extravagante:

O le plaisant *avertin*
D'un fou du pays latin!
J.-B. ROUSSEAU.

— Art vétér. Maladie particulière aux moutons. Syn. de *tournis*. V. ce mot.

AVERTIN (SAINT-), village de France (Indre-et-Loire); arrond. de Tours; 1,360 hab. Vestiges d'une voie romaine, qui allait de Tours à Loches. Patrie du célèbre imprimeur Plantin.

AVERTINEUX, EUSE adj. (a-vèr-ti-neû; eu-ze — rad. *avertin*). Art vétér. Atteint de l'avertin ou tournis: *Moutons* AVERTINEUX.

AVERTIR v. a. ou tr. (a-vèr-tir — du lat. *advertere*, remarquer ou faire remarquer; formé de *ad*, vers; *vertere*, tourner). Instruire, informer, prévenir: AVERTIR *d'un accident, d'un danger*. AVERTIR *par un cri, par un geste*. AVERTIR *par une lettre. Je ne dispute jamais du nom, pourvu qu'on m'*AVERTISSE *du sens qu'on lui donne*. (Pasc.) *Dieu* AVAIT AVERTI *les juifs que le temps de leur malheur était proche*. (Boss.) *Il ne cesse de les* AVERTIR *par ses prophètes, qu'il leur envoie coup sur coup*. (Boss.) *Un ami qui nous* AVERTIT *judicieusement de nos fautes est un bien inestimable*. (St-Evrem.) *On m'*AVERTIT *qu'il fait tous ses efforts pour lui parler*. (Mol.) *Si je manque, c'est vous qui me faites manquer faute de m'*AVERTIR. (Fén.) *On vint* AVERTIR *Idoménée de l'arrivée du fils d'Ulysse*. (Fén.) *Il arrive jusqu'à moi sans me faire* AVERTIR. (La Bruy.) *Le roi de Prusse fait de très-belles actions sans en* AVERTIR *son monde*. (Volt.)

Qu'est-ce qu'on vous écrit? Daignez m'en *avertir*.
RACINE.

C'est pour vous *avertir* de ce qu'il vous faut craindre
Qu'à ce triste entretien j'ai voulu me contraindre.
TH. CORNEILLE.

De retour d'un voyage, en arrivant, crois-moi,
Fais toujours au logis *avertir* ta maîtresse.
BOILEAU.

Un domestique accourt, l'*avertit* qu'à la porte
Deux hommes demandaient à le voir promptement.
LA FONTAINE.

Souffrez quelques froideurs sans les faire éclater,
Et n'*avertissez* pas la cour de vous quitter.
RACINE.

. . . . De ce péril j'ai dû vous *avertir*;
C'est à vous désormais à vous en garantir.
C. DELAVIGNE.

Holà, madame la belette,
Que l'on déloge sans trompette,
Ou je vais *avertir* tous les rats du pays.
LA FONTAINE.

Un mourant, qui comptait plus de cent ans de vie,
Se plaignait à la Mort que précipitamment
Elle le contraignit de partir tout à l'heure,
. . . . Sans qu'il eût fait son testament,
Sans l'*avertir*, au moins..... LA FONTAINE.

‖ Mettre au courant, instruire, non par un avis direct, mais d'une façon plus ou moins détournée: *Le moyen de connaître le plus beau vers; si le comédien ne s'y arrête, et ne nous* AVERTIT *par là qu'il faut faire le brouhaha*. (Mol.) *Les envieux nous* AVERTISSENT *de nos qualités par leur haine*. (Mme de Staël.) *La France* A *souvent* AVERTI *les Anglais du mérite de leurs grands hommes*. (De Fontanes.)

— Par anal. Servir d'avertissement à: *Tout devrait nous* AVERTIR, *et tout nous amuse*. (Fén.) *La faim est un commencement de douleur qui nous* AVERTIT *de prendre de la nourriture*. (Volt.) *La conscience nous* AVERTIT *en ami avant de nous* AVERTIR *en juge*. (Stanislas.) *Le bruit de la chaîne* AVERTIT *de la présence de l'esclave*. (Chateaub.) *La conscience est comme un témoin qui nous* AVERTIT *de tout ce qui se fait dans l'intérieur de notre âme*. (V. Cousin.) *L'homme est régi par un sentiment intérieur qui l'*AVERTIT *que toute oppression est illégitime*. (Alibert.) *Un instinct invincible* AVERTIT *les gouvernements que la force ne fonde pas un droit*. (Guizot.) *L'odorat, comme le goût, n'*AVERTIT *qu'une fois*. (Raspail.) *La liberté de la presse défend les peuples et* AVERTIT *les rois*. (Dupin.)

La corneille *avertit* des malheurs à venir.
LA FONTAINE.

Dans l'univers, tout ce que je contemple
M'*avertit* d'un devoir qu'il m'est doux de remplir.
FLORIAN.

Les embarras, la tristesse;
L'ennui, la satiété
Ont averti ma vieillesse
Que tout était vanité. VOLTAIRE.

— Absol. Prévenir quelqu'un, lui donner un avertissement: *Quoique sans menacer et sans* AVERTIR, *la mort se fait sentir tout entière dès le premier coup*. (Boss.) *Moi, j'*AVERTIS *avant de dénoncer*. (Mirab.) *A la journée du 20 juin 1792, Santerre, suivi du peuple, pénétra dans les appartements de la reine, et lui dit: Rien n'est à craindre pour vous, madame, dans cette journée que le peuple a choisie pour* AVERTIR, *et non pour frapper*. (Ch. de Lacretelle.)

— Loc. fam. *Je vous en avertis*. Se dit par menace ou par une sorte de défi pour annoncer une chose comme inévitable: *Je me vengerai, je vous châtierai,* JE VOUS EN AVERTIS.

C'est tour de vieille guerre, et vos cavernes creuses
Ne vous sauveront pas; *je vous en avertis*.
LA FONTAINE.

— Manég. *Avertir un cheval*, L'exciter au moyen de quelques aides, lorsqu'il se néglige.

S'avertir, v. pr. Se donner un avis à soi-même: *Périclès, avant de paraître en public,* S'AVERTISSAIT *en secret qu'il allait parler à des hommes libres, à des Grecs, à des Athéniens*. (Barthél.)

— Réciproq. Se donner des avis l'un à l'autre: *Les conjurés* S'AVERTIRENT *de ne rien tenter ce jour-là. Les hommes s'entendent par le même principe que ceux des animaux qui* S'AVERTISSENT; *par des cris, de leurs besoins; de leurs sensations, de leurs désirs*. (Court de Gébelin.)

— **Syn. Avertir, donner avis, informer.** *Avertir*, c'est appeler l'attention de quelqu'un sur quelque chose: *On vint* AVERTIR *Idoménée de l'arrivée du fils d'Ulysse*. (Fén.) *Informer*, c'est compléter les connaissances de quelqu'un sur l'objet dont on veut lui parler: *Ils firent partir Pinto avec toutes les instructions nécessaires pour* INFORMER *le roi du plan et des moyens de l'exécution*. (Vertot.) *Donner avis*, c'est renseigner une personne absente ou éloignée sur ce qu'elle ne peut savoir par elle-même: *Ma tante accommoda mon affaire; elle m'écrivit aussitôt pour m'en* DONNER AVIS. (Le Sage.)

AVERTISSEMENT s. m. (a-vèr-ti-se-man — rad. *avertir*). Avis bienveillant, action d'avertir quelqu'un, appel fait à son attention; fait ou objet qui a le même résultat: AVERTISSEMENT *salutaire, charitable. Donner, recevoir un* AVERTISSEMENT. *Ils sentent, à chaque péché qu'ils commettent, un* AVERTISSEMENT *et un désir intérieur de s'en abstenir*. (Pasc.) *Ecoutez, et prenez garde surtout de n'écouter pas avec mépris l'ordre des* AVERTISSEMENTS *divins et la conduite de la grâce*. (Boss.) *Si nos cœurs s'endurcissent après un* AVERTISSEMENT *si sensible, que reste-t-il autre chose à la Providence que de nous frapper nous-mêmes sans miséricorde?* (Boss.) *Je connus que ce songe mystérieux était un* AVERTISSEMENT *divin*. (Fén.) *Les déclarations de guerre sont moins des* AVERTISSEMENTS *aux puissances qu'à leurs sujets*. (J.-J. Rouss.) *La douleur du corps n'est-elle pas un signe que la machine se dérange, et un* AVERTISSEMENT *d'y pourvoir?* (J.-J. Rouss.) *Les* AVERTISSEMENTS *et les traits de lumière n'ont jamais manqué aux révolutions naissantes*. (Guizot.)

Cet *avertissement* marque une défiance.
CORNEILLE.

Mais quand la passion est en nous si extrême,
Les *avertissements* n'ont ni force ni lien.
RÉGNIER.

Je t'ai fait voir tes camarades,
Ou morts, ou mourants, ou malades:
Qu'est-ce que tout cela? qu'un *avertissement*.
LA FONTAINE.

— Littér. Petite introduction ou courte préface qu'on place en tête d'un livre: *Il est nécessaire de lire l'*AVERTISSEMENT *pour bien entendre ces trois morceaux*. (La Font.)

— Fam. *C'est un avertissement au lecteur*, Se dit à propos d'un accident ou de quelque chose qui peut faire qu'on se tienne sur ses gardes. ‖ On dit plus ordinairement: C'EST UN AVIS AU LECTEUR.

— Administr. Invitation de payer envoyée à un contribuable par le percepteur: AVERTISSEMENT *sans frais*. AVERTISSEMENT *avec frais*. ‖ Avis officiel que l'autorité donne aux journaux d'être plus réservés dans leur polémique: *Les* AVERTISSEMENTS *prennent souvent une forme agressive peu faite pour rétablir la bonne harmonie entre les partis*. (J. Sim.) *Le journal est moins terrible qu'il n'en a l'air, et il peut parfaitement vivre livré à lui-même, je veux dire sans les lisières paternelles de l'*AVERTISSEMENT. (E. Texier.)

— Anc. jurispr. Nom donné aux premières écritures qui servaient à l'instruction d'un procès par écrit.

— Dr. pén. Avis que le président doit, aux termes de la loi, donner aux avocats, à l'accusé et au jury: 1° au défenseur, qu'il ne peut rien dire contre sa conscience et contre le respect dû aux lois (art. 311); 2° à l'accusé, qu'il ait à écouter la lecture de l'arrêt de renvoi et l'acte d'accusation (art. 313); 3° au jury, qu'il peut accorder des circonstances atténuantes à l'accusé (art. 341); 4° au condamné, qu'il a trois jours pour se pourvoir en cassation (art. 371).

— **Syn. Avertissement, avis, conseil.** L'*avertissement* nous instruit ou réveille notre attention: *Les meilleurs princes sont incapables de porter les* AVERTISSEMENTS *les plus mesurés de leurs plus affidés personnages*. (St-Sim.) L'*avis* nous indique ce que nous devons faire, et nous donne des renseignements utiles pour nous décider: *Si votre enfant choisit mal son état, vous pouvez le redresser par de sages* AVIS. (Bourd.) Le *conseil* nous trace une règle de conduite avec l'autorité que donne l'âge ou la raison: *Les* CONSEILS *faciles à pratiquer sont les plus utiles*. (Vauven.)

— **Encycl.** Econ. polit. L'*avertissement* est un des moyens de répression imaginés contre les abus de la liberté de la presse par le décret organique du 17 février 1852. Le troisième paragraphe de l'article 32 de ce décret est ainsi conçu: « Un journal peut être suspendu par décision ministérielle, alors qu'il n'a été l'objet d'aucune condamnation, mais après deux *avertissements* motivés et pendant un temps qui ne pourra excéder deux mois. » Le décret est complétement muet sur les cas et circonstances qui sont de nature à provoquer des *avertissements*, mais la pratique est venue bien vite mettre en lumière le but et l'esprit de ce mode de répression.

Les hommes qui présidèrent à la confection du décret de 1852 croyaient de très-bonne foi que c'était à la liberté de la presse qu'il fallait surtout attribuer la chute des précédents gouvernements; si sévères et si minutieuses que pussent être des mesures légales prises pour réprimer les abus possibles de cette liberté, ils étaient également convaincus que l'esprit des écrivains hostiles saurait les éluder. En changeant les conditions de la juridiction des délits de presse, le législateur de 1852 n'était animé, quoi qu'on ait dit, d'aucun sentiment de méfiance à l'égard de la magistrature.

Dans la plus grande partie des cas où le pouvoir a fait usage des *avertissements*, ses tribunaux auraient indubitablement rendu des sentences de condamnation; mais une longue expérience avait constaté qu'au nombre de leurs inconvénients, les procès de presse, même suivis de condamnation, avaient celui d'augmenter, dans une proportion indéfinie, la publicité, souvent très-restreinte et très-circonscrite à l'origine, des articles incriminés, et d'aggraver ainsi le préjudice causé par le délit. En 1852, on pouvait craindre, en outre, de voir les partis politiques, encore animés du sentiment de leur défaite, ramasser l'arme des procès de presse, et s'en faire un moyen d'attaque contre le nouveau régime. Les modifications si nombreuses et si profondes introduites dans presque toutes les parties du corps politique et économique, les actes nécessaires à la consolidation du nouveau régime, n'auraient pu être aussi facilement exécutés et menés à fin, si les intérêts auxquels ces mesures touchaient eussent pu les pénétrer et les discuter.

L'*avertissement* n'était en somme que le corollaire des autres mesures qui, à la même époque, resserraient, sans trop d'opposition de la part de l'opinion publique, les limites du rôle des assemblées législatives. C'était une arme défensive plus qu'offensive que se créait un pouvoir qui tenait à préparer ses mesures et à les mettre ensuite à exécution, sans avoir en même temps à soutenir ces guerres de tirailleurs qui avaient si souvent réduit les anciens gouvernements à l'impuissance et à l'inaction. Voilà quel a été le véritable but de l'*avertissement*.

Peu importe qu'un préfet se soit servi d'une telle arme pour rappeler aux convenances et aux règles de la civilité puérile et honnête des journalistes qui, dans le cours d'une polémique n'intéressant en rien la chose publique, s'en étaient écartés; peu importe qu'un autre préfet ait vu, dans la critique d'un engrais couvert de sa recommandation, une attaque contre le respect dû aux lois et au principe d'autorité; la valeur intrinsèque de l'*avertissement* n'en est nullement touchée. L'appréciation d'un important rouage politique n'a rien à voir avec les usages peu judicieux ou même ridicules qu'en font certains agents. Aussi ces incidents ont-ils tenu très-peu de place lorsque, après neuf années d'existence, la question de l'*avertissement* a été soumise au Corps législatif.

Pendant ce laps de temps, l'*avertissement* avait beaucoup plus servi à contenir la presse qu'à la réprimer. Les grands événements politiques, tels que le mariage de l'empereur, la naissance du prince impérial, l'heureuse issue de la guerre d'Italie, furent autant d'occasions saisies pour lever ces *avertissements* et en faire disparaître les effets. Il arriva même, et notamment à Paris, pour le journal la *Presse*, qu'après deux *avertissements*, la nécessité d'une nouvelle mesure de ce genre s'étant présentée, le gouvernement, contrairement aux dispositions formelles de la loi, délivra un troisième *avertissement*, et laissa dormir le droit de suspension. Le projet, devenu la loi du 2 juillet 1861, fut présenté dans le but de donner une sanction légale à cette pratique administrative. L'article unique de cette loi porte que tout *avertissement* est périmé deux ans après sa date. Comme raison de cette modification, l'exposé des motifs alléguait que les deux *avertissements* ne devaient pas être séparés par un laps de temps trop considérable, si l'on voulait que la suspension d'un journal parût à l'opinion publique un résultat suffisamment motivé. Cette modification était, du reste, en harmonie avec les autres dispositions de la loi. Un délit ou une contravention devait se répéter deux fois en moins de deux ans pour entraîner une suspension. Il paraissait donc logique que les conséquences de l'*avertissement* dussent s'atténuer et même disparaître par une continuation de publication à l'abri de tout reproche.

Le Corps législatif considéra cette modification comme une innovation heureuse et favorable. « Le bénéfice du temps, dit M. Nogent Saint-Laurens dans son rapport, est ainsi accordé au journal; il dépendra de lui d'effacer, par une modération toujours désirable pour la bonne et sérieuse discussion, le préjudice et le péril résultant d'un *avertissement*. » Un député, M. Napoléon de Champagny, aurait voulu que la suspension d'un journal ne pût être prononcée qu'autant que les deux *avertissements* auraient été basés sur les mêmes motifs et qu'il n'en aurait pas été tenu compte. Cet amendement fut rejeté par le motif juridique que ce n'est pas la répétition du même fait, mais bien d'un fait coupable, qui constitue la récidive. « Avec un pareil système, faisait encore remarquer M. Nogent Saint-Laurens, un journal pourrait mériter un *avertissement* chaque jour, et les subir tous sans conséquence sérieuse, s'il avait assez d'habileté pour varier ses violences et faire ainsi varier les motifs de ses *avertissements*. »

Dans le cours de la discussion à laquelle cette loi donna lieu, M. Jules Favre, prenant à corps le sujet en lui-même, se plaça complétement en dehors des origines du système des *avertissements* et des circonstances au milieu desquelles il s'exerce. « Qu'est-ce que l'*avertissement*? s'écria-t-il. En vérité, nos neveux, en examinant cette législation, pour peu qu'ils soient imbus d'idées véritablement philosophiques, ne sauront manquer de la condamner. Toutes les fois que le contrôle ne sera qu'apparent, le pouvoir l'acceptera; il souffrira une opposition qui ne sera qu'une opposition de commande... Toutes les fois que le gouvernement a le droit, et le droit exclusif, de dire comment, dans quels termes et dans quelles circonstances il doit être attaqué, il est le maître de la pensée publique. » L'homme habile qui, en cette circonstance, représentait le gouvernement, M. Billault, ne se livra à aucune justification théorique de l'*avertissement*. Il déclara seulement que, sous une administration éclairée, les journaux avaient une liberté suffisante, qu'à défaut de puissance pour faire le mal, ils avaient toute latitude pour faire le bien, et que le droit de pétition au Sénat et la complète liberté de parole dont jouissent les chambres étaient suffisants pour contenir et réprimer les excès de pouvoir et les abus.

A côté de l'*avertissement officiel*, il y a encore, pour nous servir d'une expression créée en 1858 par M. Billault lui-même, l'*avertissement officieux*. A diverses reprises, le gouvernement impérial en a fait usage, soit pour couper court à des polémiques qui passionnaient les esprits sans utilité réelle, soit pour empêcher ou retarder la publication de faits et d'incidents jugés par lui plus propres à égarer et à troubler l'opinion qu'à l'éclairer.

L'Autriche, l'Espagne et la Turquie ont emprunté à la France le système des *avertissements*. En Autriche, la presse, après avoir été soumise pendant une douzaine d'années à un régime exceptionnel, a été en 1863 replacée sous le régime du droit commun.

Mais quelque chose de cent fois préférable à tous les *avertissements* du monde, ce serait, — et nous entendons du fond de notre cabinet le lecteur achever notre phrase, — ce serait une liberté de la presse sans limites; les délits de la plume sont de leur nature essentiellement incompatibles avec les lois préventives; il faut des ailes et non des entraves à l'idée, qui est divine par son essence. Par le fait même d'une liberté illimitée, il s'établirait nécessairement un double courant au milieu duquel la vérité finirait par l'emporter sur le mensonge, le bien sur le mal. Tous les palliatifs que l'on mettra en usage seront toujours insuffisants tant qu'on se refusera à voir dans la presse cette lance d'Achille qui avait la propriété merveilleuse de guérir les blessures qu'elle avait faites.

Avertissement d'un catholique anglois aux catholiques françois. Le 17 octobre 1585, la Ligue imposa au roi Henri III un édit qui réduisait de six mois à quinze jours le délai accordé précédemment aux prétendus réformés pour abjurer ou quitter la France. Les huguenots qui avaient pris les armes, et les catholiques qui les assistaient, étaient déclarés criminels de lèse-majesté. Le délai expiré, tous les biens des réfractaires, de même que ceux des rebelles à main armée et de quiconque les assisterait directement ou indirectement, devaient être confisqués et appliqués aux frais de la guerre. Le roi de Navarre répondit par une déclaration équivalant, pour les catholiques, aux menaces adressées aux protestants par l'édit royal. Puis il adressa aux trois Etats de France et à la ville de Paris des lettres où il rendait les persécuteurs responsables de toutes les calamités qui allaient fondre sur le royaume, et où il rappelait particulièrement au clergé, en termes très-dignes et très-mesurés, les devoirs de la charité chrétienne, et lui reprochait de préférer les batailles aux paisibles discussions d'un concile. A ces pièces, aussi bien écrites que raisonnées, et de nature à faire impression sur les esprits, la Ligue répondit par l'*Advertissement d'un catholique anglois aux catholiques françois* (Paris, 1586), le pamphlet le plus éloquent et le plus incendiaire qui fût encore sorti des presses catholiques. L'auteur, l'avocat Louis d'Orléans, y découvre à ses lecteurs le danger qu'ils courent de perdre leur religion, et « d'expérimenter, comme en Angleterre, la cruauté des ministres, » s'ils reçoivent à la cour un roi hérétique. L'écrivain ligueur répond par des cris de mort aux paroles conciliantes du Béarnais; il loue la « saignée très-salutaire » de la Saint-Barthélemy, et regrette seulement qu'elle n'ait pas été suffisante. « L'hérésie, s'écrie-t-il, c'est un mal auquel il faut mettre le fer et le feu sans dissimulation. » Il glorifie l'inquisition d'Espagne et Philippe II, « se privant d'enfant mâle et violant les droits de nature pour sauver la religion. » Ainsi, le fait de la mort violente de don Carlos était admis par les catholiques. Puis, avec une incroyable habileté,

et afin de rendre toute réconciliation impossible, il annonce que le roi de Navarre, s'il n'est pas le plus fort, feindra de se refaire catholique et ira à la messe, jusqu'à ce qu'il puisse lever le masque ; que les ministres lui en ont donné dispense. Enfin, dans un énergique langage, il évoque le fantôme du peuple insurgé contre un roi maudit de Rome, menace adressée au roi Henri III, mais habilement déguisée sous les protestations du respect. « Le peuple alors, dit-il, bondirait de furie, et, comme une mer écumante, il pourrait bien engloutir le patron et les matelots, et le navire tout ensemble. »

L'esprit de la faction ultracatholique est tout entier dans cette œuvre de l'un des Seize; l'effet en fut puissant et se fit sentir pendant plusieurs années, signalées par une foule de répliques et de contre-répliques.

Avertissements aux protestants, ouvrage écrit par Bossuet à la suite de son *Histoire des variations*, pour répondre aux attaques des protestants contre cet ouvrage. Ces avertissements sont au nombre de six. Le premier a pour objet de montrer que la doctrine de l'Église est restée telle qu'elle était clairement enseignée dès les premiers siècles. Le second fait ressortir l'impiété des chefs du protestantisme, dont les enseignements tendent à représenter Dieu comme l'auteur du péché. Dans le troisième, Bossuet démontre que, d'après les aveux mêmes de Jurieu, on peut se sauver dans l'Eglise romaine, et que le reproche d'idolâtrie fait aux catholiques par les protestants n'est fondé que sur la mauvaise foi. L'avertissement suivant est consacré à un exposé complet de la doctrine chrétienne sur le mariage, et des erreurs dans lesquelles sont tombés les protestants à ce sujet. Le cinquième avertissement traite de l'origine et des droits de la souveraineté : Bossuet y examine la question de savoir si les peuples peuvent s'insurger contre les princes qui persécutent la religion, et il semble quelquefois leur reconnaître des droits devant lesquels celui du souverain doit fléchir; mais il faut bien remarquer qu'il s'agit ici uniquement de l'intérêt religieux, et il ne faudrait pas en conclure que Bossuet, s'il vivait de nos jours, combattrait dans les rangs du libéralisme. Enfin, le sixième et dernier avertissement est divisé en trois parties, dont la première a pour objet le mystère de la Trinité et l'invariabilité des traditions de l'Eglise sur ce dogme, tandis que les deux autres parties font voir l'impossibilité de fixer le dogme d'après les principes de Jurieu, comme d'après ceux de tous les adversaires du catholicisme.

Les *Avertissements* sont une œuvre de pure polémique religieuse, qui, pour nous, a perdu une grande partie de son intérêt. On ne les lit guère aujourd'hui; mais si d'autres questions plus actuelles n'occupaient pas toute notre attention, on y trouverait certainement toutes les qualités qui ont fait de Bossuet le plus grand de nos orateurs sacrés et l'une des lumières les plus éclatantes du grand siècle. Dans les œuvres complètes de Bossuet, in-4°, ces *Avertissements* forment le tome III de l'*Histoire des variations*.

Avertissement aux propriétaires ou *Lettre à M. Considérant sur une défense de la propriété*, brochure publiée par Proudhon, en 1842, avec cette épigraphe : *La propriété, c'est le monopole* (tous les économistes). L'auteur commence par signaler, comme l'expression la plus éclatante du mouvement civilisateur, une espèce de conspiration instinctive qu'il découvre partout contre la propriété. Le régime propriétaire est menacé, et par le développement du droit administratif, et surtout par l'analyse économique. Economistes *industriels*, *financiers*, *légistes* et *moralistes*, travaillent avec une émulation naïve à cette démolition; les efforts inconscients de ces quatre *espèces* viennent, comme autant de rayons, converger à un point commun, qui est le but suprême de la science et qu'on peut, à défaut d'un nom plus précis, appeler *droit de possession* ou *égalité*. En un mot, la propriété va se transformant, se dénaturant, se détruisant; elle fut légitime comme préparation à l'ordre, comme moyen de transition, non comme institution définitive. Il est absurde d'attribuer à ce fait d'embryologie sociale une perfection et une perpétuité qu'il n'a pas. Quand l'être organisé s'éveille à la vie, il puise sa première nourriture à une source spéciale et préparée pour lui seul; mais voici que la plante grandit, que l'enfant croît et se fortifie; aussitôt les cotylédons tombent, la mamelle se dessèche et tarit. Ne voit-on pas que la propriété est épuisée et que ses fils vigoureux demandent une plus forte nourriture?

C'est à Adam Smith et à Ricardo que Proudhon va demander les prémisses de ses raisonnements égalitaires. Ces économistes, dit-il, ont remarqué les premiers que la véritable mesure des valeurs était le travail des hommes. De là cette formule : *Chaque produit vaut ce qu'il a coûté de temps et de dépense.* Contre les conséquences de ce principe, on objecte vainement la distinction de la valeur en usage et de la valeur en échange. La valeur en usage, l'utilité naturelle, ne tombant pas sous la production, ne doit pas affecter l'échange; on doit distinguer entre les choses de consommation journalière et les instruments de production; ceux-ci doivent rester inaliénables; il doit être défendu de les accaparer à l'aide d'économies individuelles. Pas plus que l'instrument naturel de production, le talent naturel ne doit figurer dans une catégorie parallèle au travail, comme principe et mesure de la valeur. Que la capacité acquise soit rangée dans les frais de production, rien de mieux; mais les inégalités naturelles de talent doivent disparaître par la spécialisation rationnelle et la classification régulière des fonctions et par le nivellement, ou, si l'on aime mieux, l'équilibre des intelligences, équilibre qu'amèneront naturellement l'instruction incessante des masses et l'accumulation de la science générale. Ainsi tombe la formule fouriériste : *Capital, travail et talent.* En conservant des degrés différents de fortune, le phalanstère maintient la distinction de *riches* et de *pauvres*. Or, toutes les misères sociales viennent de cette source. La société, dans son ensemble, peut gagner en morale, en lumières, même en richesse; mais tant que cette société renferme des *moyens* et des *extrêmes*, il n'y a pas de félicité publique.

Du reste, trois préjugés scientifiques s'élèvent contre le fouriérisme, avant tout examen de détail. D'abord, il y a opposition entre un mécanisme industriel qui exclut la divergence d'intérêts, la loi d'offre et de demande, la concurrence, et un mode de distribution des revenus qui conserve les catégories sociales résultant du régime propriétaire. Ensuite, la prétendue science sociale de Fourier ne présente nullement ce caractère commun à toutes les sciences, de partir de vérités simples et universelles et de s'élever ensuite à l'infini, conséquemment de laisser le champ toujours ouvert à de nouvelles études, et d'exciter l'esprit par des problèmes sans cesse renaissants. Enfin la méthode de Fourier, méthode dite *du grand écart*, qui consiste à se placer tout à fait en dehors des idées civilisées et de rompre brusquement avec toutes les notions anté-harmoniennes, est à bon droit suspecte, en ce qu'elle déclare non avenu le travail de l'humanité, et refuse de reconnaître un sens à l'histoire.

En terminant sa brochure, l'auteur s'adresse aux égalitaires d'abord, puis aux propriétaires. Aux premiers il dit : « Plus de sociétés secrètes; plus d'insurrections. Détruisez le gouvernement actuel (c'était le gouvernement de Louis-Philippe), et au lieu de cette égalité à laquelle vos cœurs généreux aspirent, vous n'obtiendrez qu'une répétition de la république conventionnelle ou directoriale, interrompue violemment elle-même il y a quarante-quatre ans, au 18 brumaire. » Aux seconds il dit : « Votre propriété est indéfendable; mais votre condition acquise, mais le bien-être de vos enfants et les avantages présents de vos familles, fondés sur un ordre de choses que vous n'avez point fait, sont inviolables et sacrés. Ne craignez donc rien pour vous ni pour vos jouissances... Mais n'espérez, d'ailleurs, ni par concessions, ni par raisonnements, nous faire revenir de ce que vous appelez *fanatisme* et *chimère*, et qui n'est que le sentiment de nos justes droits : l'enthousiasme qui nous possède, l'enthousiasme de l'égalité est inconnu de vous. C'est une ivresse plus forte que le vin, plus pénétrante que l'amour, passion ou fureur divine, que le délire des Léonidas, des saint Bernard et des Michel-Ange n'égala jamais. » Proudhon est tout entier dans ce dernier passage.

AVERTISSEUR s. m. (a-vèr-ti-seur — rad. *avertir*). Celui qui avertit : *Je ne parle pas en homme qui paye mal ses* AVERTISSEURS. (D'Aubigné.) *Je suis fâché de n'avoir point d'*AVERTISSEUR *à côté de moi, car je suis d'une extrême docilité pour les corrections.* (J. de Maistre.)

— Par ext. Ce qui sert à avertir, ce qui donne un avertissement : *Les infirmités humaines sont des* AVERTISSEURS *de la mort.* (Montaig.) *Les cyprès, ces* AVERTISSEURS *sépulcraux étaient devenus mon cauchemar.* (Th. Gaut.)

— Autrefois, Officier qui annonçait l'approche du roi, à l'heure du dîner.

— Théât. Employé chargé, dans un théâtre, de prendre par écrit les répliques de toutes les entrées des comédiens en scène, et d'avertir ceux-ci une ou deux minutes d'avance. Cet emploi, tout exceptionnel, n'existe guère qu'à la Comédie-Française; il a cependant son équivalent dans certains théâtres et vient alors s'ajouter à d'autres fonctions.

— Phys. *Avertisseur télégraphique*, Sonnerie que le courant électrique met en mouvement, et qui avertit l'employé de se tenir prêt à recevoir une dépêche.

— Mécan. Marteau qui, dans les mines, est adapté, soit à une machine hydraulique, soit à une machine à molettes, soit à une roue de bocard, pour avertir des mouvements en frappant sur une plaque de métal à chacune des révolutions.

— Adjectiv. Qui est destiné à donner un avertissement, un signal : *Le sifflet* AVERTISSEUR *a été appliqué à la navigation.* (L. Figuier.) *C'est surtout pour la navigation à vapeur que, dans les mauvais temps, il serait utile de pouvoir disposer d'appareils* AVERTISSEURS *d'une grande force et surtout d'une certaine durée d'action.* (L. Figuier.)

— **Encycl.** Dans les bureaux où sont installés les appareils destinés à transmettre ou à recevoir des dépêches télégraphiques, on place un mécanisme de sonnerie, ordinairement appelé *avertisseur*, parce qu'il sert à avertir l'employé de se tenir attentif à la correspondance. Ce mécanisme consiste en un mouvement d'horlogerie qu'on remonte comme une pendule, et qui, dans son état ordinaire, est retenu par un arrêt. L'arrêt est muni d'une pièce de fer doux placée en regard d'un électro-aimant. Aussitôt que le courant électrique vient à passer, l'électro-aimant attire la pièce de fer, l'arrêt est dégagé, le mouvement d'horlogerie devient libre et anime un marteau qui fait résonner un timbre pendant plusieurs minutes. En même temps, une tige, qui était aussi retenue par l'arrêt du mouvement d'horlogerie, apparaît et offre aux regards de l'employé un petit écriteau portant le mot : *Répondez.*

AVES (ÎLES D') ou **DES OISEAUX**, petit groupe d'îles des Antilles hollandaises. Près de là, ceinture de rochers sur lesquels l'escadre française de l'amiral d'Estrées fit naufrage en 1678. Ces îles tirent leur nom des innombrables oiseaux (en latin *avis*) qui y ont leur retraite.

AVESANI (Joachim), poëte italien, né à Vérone en 1741, mort en 1818. Il fut d'abord jésuite, puis professeur, après la suppression de son ordre. On a de lui des *Poésies latines et italiennes*; les *Métamorphoses*, poëme où l'on admire une versification élégante et facile, une narration pleine de grâce et l'art de présenter en badinant d'utiles leçons; diverses autres poésies; enfin une édition expurgée du *Roland furieux*, où il a remplacé les passages un peu libres par des morceaux où il imite heureusement la manière de l'Arioste.

AVESBURY (Robert D'), historien anglais, mort en 1360. Il était archiviste de l'archevêché de Cantorbéry. Sa chronique est intitulée : *Mirabilia Gesta magnifici regis Angliæ domini Edwardi tertii.* Elle présente le récit des événements du règne d'Edouard III, jusqu'en 1356 seulement. Cet ouvrage, assez curieux, n'a été imprimé qu'en 1720, par Thomas Hearne.

AVESNE (François D'), publiciste français, né à Fleurance (Armagnac), mort vers 1662. Il a publié, sur les affaires de son temps, un grand nombre d'écrits, dont quelques-uns lui attirèrent des persécutions. Ces écrits sont souvent empreints d'illuminisme et de mysticité, mais contiennent quelquefois des idées très-hardies pour le temps. Voici les titres de quelques-uns : *De la puissance qu'ont les rois sur les peuples, et du pouvoir des peuples sur les rois* (1650); *Epître à Henri III; Soupirs français sur la paix italienne; Ambassade de la bonne paix générale;* le *Journal des délibérations tenues en parlement* (1650); *Advis d'un religieux contre les faiseurs de libelles diffamatoires*; etc.

AVESNES, ville de France (Nord), ch.-lieu d'arrond. et de 2 cant.; place de guerre, sur l'Helpe-Majeure, à 94 kilom. S.-E. de Lille, et à 195 kilom. de Paris; pop. aggl. 2,738 hab. — pop. tot. 3,516 hab. L'arrond. a 10 cant., 153 comm. et 157,521 hab. Tribunal de 1re instance, collége communal, bibliothèque; bonneteries, brasseries, briqueteries, scieries de marbre, tanneries, fromages, dits de Marolles; dans les environs, forges, mines de fer, hauts fourneaux, verreries et clouteries. On remarque dans cette ville, fortifiée d'après le système de Vauban, la cathédrale, l'hôtel de ville et le palais de justice. Avesnes appartint longtemps aux comtes de Flandre; en 1477, elle fut prise et ruinée par Louis XI, qui en fit passer tous les habitants au fil de l'épée; en 1559, elle tomba au pouvoir des Espagnols; les Russes s'en emparèrent en 1814 et les Prussiens en 1815, à la suite de l'explosion d'une poudrière, qui la détruisit presque tout entière. Depuis, elle a été rapidement rebâtie.

Le château d'Avesnes, en Hainaut, a donné son nom à une ancienne famille, connue dès le commencement du XIe siècle, et dont il ne restait, en 1100, qu'une fille, mariée dans la famille d'Oisy. De ce mariage est sortie une nouvelle maison d'Avesnes, représentée à la fin du XIIe siècle par Jacques, seigneur d'Avesnes, de Leuze, de Landrecies, de Condé et de Trelon, qui laissa deux fils. Gauthier, l'aîné, n'eut qu'une fille, Marie, qui porta la terre d'Avesnes dans la maison de Châtillon. Le cadet, Bouchard d'Avesnes, épousa Marguerite, comtesse de Hainaut, plus tard comtesse de Flandre, à la mort de sa sœur Jeanne, et fut l'auteur d'une nouvelle maison de Hainaut, éteinte en 1345, en la personne de Guillaume d'Avesnes, comte de Hainaut et de Hollande, dont la sœur et héritière, mariée à Louis, duc de Bavière, empereur d'Allemagne, porta les comtés de Hainaut, de Hollande et de Zélande dans la maison de Bavière. V. HAINAUT.

AVESNES-LE-COMTE, ch.-lieu de cant. (Pas-de-Calais), sur l'Hèpre; arrond. de Saint-Pol; pop. aggl. 1,454 hab. — pop. tot. 1,518 hab. Fabriques de savon, raffineries de sel.

AVESNIÈRES, commune du départ. de la Mayenne, arrond. de Laval; pop. aggl. 1,084 hab. — pop. tot. 3,512 hab. L'église (monument historique), construite en 1534, est l'une des plus intéressantes du département. Lieu de pèlerinage dont l'origine remonte au XIe siècle. A certaines époques de l'année, surtout à l'Assomption, un nombre considérable de pèlerins y vont faire leurs dévotions.

L'antique image de N.-D. d'Avesnières, en partie détruite par le temps, est vénérée dans une grande et belle église gothique, que respecta, heureusement, le marteau de la Révolution.

AVESPRÉE s. f. a-vè-pré — du lat. *vesper*, soir). Autref., Soirée. ‖ On disait aussi VESPRÉE, qui est encore en usage dans certaines provinces.

AVESPREMENT s. m. (a-vè-pre-man — du lat. *vesper*, soir). Autref., Chute du jour.

AVESPRI, IE (a-vè-pri) part. pass. du v. Avesprir. Surpris par la nuit : *Voyageur* AVESPRI. ‖ Vieux mot.

AVESPRIR v. n. ou intr. (a-vè-prir — du lat. *vesper*, soir). Vieux mot qui signifiait Devenir sombre. ‖ Anuiter.

S'avesprir v. pr. S'attarder, se laisser surprendre par la nuit.

AVESSAC, commune du dép. de la Loire-Inférieure, arrond. de Savenay; pop. aggl. 214 hab. — pop. tot. 2,834 hab.

Avesta (Zend-), nom sous lequel on désigne généralement les livres sacrés des Parsis ou adorateurs du feu, et dont on attribue la composition à *Zarathustra*, autrement dit *Zoroastre*. Cependant, il serait plus logique de les appeler *Avesta* tout court, au lieu de *Zend-Avesta*, car le mot *Avesta* signifie littéralement *texte*, tandis que *Zend* désigne le commentaire destiné à interpréter ce texte; c'est pour cette raison que nous préférons, dans le *Grand Dictionnaire du XIXe siècle*, désigner ces livres sous le titre d'*Avesta*. Les traditions des Parsis nous apprennent que les livres sacrés dont il est question étaient originairement partagés en trente-deux sections ou volumes; mais qu'Alexandre le Grand, vainqueur de Darius, les avait brûlés, après s'être contenté d'en faire traduire tout ce qu'ils contenaient de renseignements scientifiques, principalement sur la médecine et l'astronomie. Il y a beaucoup de motifs qui doivent nous mettre en garde contre l'authenticité de cette traduction; mais il n'en est pas moins vrai, en tout cas, que la conquête grecque eut des résultats désastreux pour l'ancienne religion nationale de la Perse et pour ses monuments littéraires. Ce n'est que lors de l'avénement au trône d'*Ardéchir* (V. plus haut ce mot), le premier des princes Sassanides, vers l'an 220 apr. J.-C., que l'on s'occupa de recueillir les textes dispersés par la conquête ou de restaurer ceux qui avaient été mutilés. Ce roi et ses successeurs s'occupèrent activement de rassembler tous ces fragments et de les réunir en un seul corps, constituant l'*Avesta* qui nous est parvenu. Cependant tous les livres réputés sacrés par les Parsis ne doivent pas rigoureusement être compris sous le nom d'*Avesta*. Cette dénomination appartient plus spécialement aux trois appelés *Vendidad*, *Vispered* et *Yaçna*; les autres sont plutôt désignés sous le nom générique de *Khorda-Avesta*, c'est-à-dire *Petit Avesta*. On divise aussi quelquefois l'*Avesta* d'une manière différente : en *Vendidad-Sadé*, comprenant le *Vendidad*, le *Yaçna*, le *Vispered*, et en *Boundehech*, œuvre beaucoup plus récente, écrite en pehlvi, et probablement traduite d'un ancien original *zend* qui a disparu.

Le *Vendidad* est partagé en vingt-deux *fargards* ou divisions, qui traitent principalement de cosmogonie, et peuvent être considérées comme le code civil et religieux des anciens Parsis. Le premier *fargard* raconte comment *Ahura-Mazda* (l'*Ormuzd* des Persans modernes), l'esprit excellent et parfait, créa les mondes au nombre de seize; et comment *Angro-Mainyu* (l'*Ahriman* des Persans modernes), le principe du mal, donna naissance à tous les démons qui les infestent. Dans le second *fargard*, *Zarathustra* (*Zerdoucht* ou *Zoroastre*) ordonne à *Yima* d'annoncer à l'humanité la loi sacrée qu'il lui a enseignée. Le troisième *fargard* commence par l'énumération des cinq choses les plus agréables, des cinq choses les plus désagréables et des cinq choses qui peuvent procurer le plus de satisfaction dans ce monde. Le quatrième *fargard* peut être considéré comme le code criminel de l'*Avesta*; il entre dans les détails des différents crimes et délits qui peuvent être commis, et prononce les peines qui doivent être appliquées à ceux qui s'en sont rendus coupables. Les huit *fargards* suivants donnent différentes recommandations à propos des impuretés causées par le contact des cadavres. Le treizième *fargard* décrit deux espèces de chiens, l'une créée par *Ahura-Mazda*, et qu'il faut respecter, l'autre créée par *Angro-Mainyu*, et qu'il est méritoire de tuer; le reste de ce *fargard* et le contenu du *fargard* suivant tout entier sont exclusivement consacrés à la manière dont doivent être traités les chiens, question très-importante dans une contrée qui semble avoir été désolée par les loups. Le seizième *fargard*, après avoir parlé des enfants illégitimes, termine encore par la manière dont on doit élever les jeunes chiens. Le dix-septième a rapport aux impuretés contractées en coupant ses cheveux ou en nettoyant ses ongles. Le dix-huitième parle des diverses cérémonies qui doivent être pratiquées pendant la nuit et au lever du soleil; il donne, en outre, différents préceptes de morale, de décence, etc. Le dix-neuvième raconte comment *Angro-Mainyu* essaye de tuer *Zarathustra*, et comment celui-ci, à l'aide des armes que lui a fournies

Ahura-Mazda, résiste victorieusement aux efforts sanguinaires du mauvais esprit. *Angro-Mainyu*, vaincu, a alors recours à la ruse et emploie contre son adversaire la puissance des tentations; mais cet essai est tout aussi infructueux que le précédent. Le vingtième *fargard* nous donne des détails sur le premier homme qui parvint à guérir les maladies. Le vingt et unième est tout entier consacré à l'explication des phénomènes célestes et des lois auxquelles obéissent les corps lumineux. Enfin, le dernier *fargard* rapporte comment, *Angro-Mainyu* ayant fait naître différents maux, *Ahura-Mazda* veut y remédier à l'aide du mot mystérieux et tout-puissant *manthra-spenta;* mais ce moyen ayant échoué, il envoie *Nairyo-Sangha* à *Airyama* pour lui demander de créer différents animaux et différentes choses dans ce but; ce dernier obéit et crée successivement neuf espèces de chevaux, neuf espèces de chameaux, neuf espèces de bœufs, neuf espèces de bêtes à cornes et neuf espèces de pâturages.

La forme de ces vingt-deux *fargards* est généralement celle d'un dialogue entre *Ahura-Mazda* et *Zarathustra*, de même que dans les deux autres ouvrages dont nous allons nous occuper, et qui constituent, avec le *Vendidad*, l'*Avesta* proprement dit.

Le *Vispered* et le *Yaçna* diffèrent sensiblement du *Vendidad* par la nature de leur contenu, qui porte un caractère éminemment liturgique. Ils contiennent un nombre considérable d'invocations à la nature, aux forces qui la dirigent, aux personnifications de ces forces, symbolisées dans des entités divines. On y trouve de très-curieuses théories spéculatives sur l'origine et la formation du monde; en un mot, ces deux livres peuvent être considérés comme représentant le code religieux et liturgique des anciens Parsis, tandis que le *Vendidad* a généralement — mais non pas exclusivement — rapport à l'organisation de la vie sociale et journalière.

D'après les données renfermées dans l'*Avesta*, et dont nous avons essayé de présenter une idée succincte à nos lecteurs, la théogonie et le système philosophique des anciens Parsis repose sur un dualisme très-caractéristique, représenté d'un côté par *Ahura-Mazda*, le bon principe, et de l'autre par *Angro-Mainyu*, le mauvais principe. Les génies subordonnés au premier sont les *Ameshas-Spentas*, dont six sont nommés dans le *Yaçna*, à savoir : *Vohumanô*, protecteur des êtres vivants; *Asha-Vahista*, génie du feu; *Kshathra-Vairya*, génie des métaux; *Spenta-Armaiti*, génie féminin de la terre; *Haurvat*, génie de l'eau; *Ameretât*, génie des arbres. Ils sont en lutte perpétuelle avec les démons ou *daevas*, qui obéissent à *Angro-Mainyu : Akomanô*, *Andar*, *Saurva*, *Nâonghaithi*, *Taru* et *Zairicha*. On rencontre encore d'autres démons dans le dixième *fargard* du *Vendidad*. Ces deux principes diamétralement opposés, qui, dans le langage philosophique de la seconde partie du *Yaçna* (le *Gâthâs*), sont conçus comme les principes d'existence et de non-existence, de vie et de mort, de bien et de mal, sont en hostilité permanente dans l'univers entier.

Une chose très-curieuse, et qui a beaucoup intrigué la science moderne, c'est que le nom des *daevas* est absolument identique à celui des *devas* (*dious*), ou bons esprits des Indous, considérés, dans les *Védas*, comme les protecteurs de l'homme et honorés par des sacrifices. Ainsi, voilà deux peuples de même race, les Iraniens (Persans) et les Indous, qui ont, chacun de leur côté, interprété dans un sens aussi différent une création mythique identique. Cette coïncidence indique évidemment, dans la religion de Zoroastre, de certaines tendances d'antagonisme avec la religion des Aryens établis dans l'Inde; cette opposition est encore plus fortement accusée et mise en relief par la circonstance suivante : *Indra*, qui préside à l'atmosphère, un des principaux dieux du *Véda*, est devenu, dans l'*Avesta*, un démon; un *daeva*, sous le nom, légèrement modifié, de *Andar; Nâsatyas* s'est transformé en *Naonghaithi*, et le démon *Saurva* n'est autre que le célèbre *Sarva* ou *Siva* des Indous. Différentes hypothèses ont été émises pour expliquer cette opposition systématique et réciproque; plusieurs auteurs ont voulu croire que Zoroastre vivait à une époque à laquelle aurait éclaté un grand schisme religieux entre les Iraniens et les Indous. Mais cette hypothèse, un peu aventurée, a été rejetée par des savants plus circonspects.

Le culte institué par Zoroastre semble, d'après ce que nous pouvons en juger par l'*Avesta*, avoir été de la nature la plus simple, et consistait principalement dans l'adoration du feu. Le culte comprenait des prières et des offrandes, empruntées pour la plupart au règne végétal. Une matière dont la présence éta indispensable à tout sacrifice, c'est le suc du *haoma* ou *soma*, qui occupe également une place importante dans les rites védiques. Toutefois, ce culte primitif ne doit pas être confondu avec le rituel compliqué créé postérieurement par les Parsis, et qui a pour point de départ l'*Avesta*, et particulièrement la seconde portion du *Yaçna*. Les interprètes de l'*Avesta* ne sont pas d'accord sur la date de la composition de ces livres sacrés, sur l'époque à laquelle vivait Zoroastre, ni sur l'identification de certains personnages historiques qui y figurent (tels que le roi *Kavâ-Vistaspa*, dans lequel on a voulu reconnaître l'*Hystaspes*, dont parlent les historiens grecs).

Quel que soit, dit M. Emile Burnouf, le temps où l'on fasse vivre Zoroastre et où l'on reporte la rédaction définitive de l'*Avesta*, il est certain que les doctrines contenues dans ces livres étaient admises dans l'Asie centrale à une époque fort reculée et longtemps avant Darius, fils d'Hystaspe; les Mages, qui étaient les prêtres de cette religion, sont de beaucoup antérieurs à la dynastie achéménide : Zoroastre n'est donc pas l'auteur premier des dogmes iraniens; mais on peut dire qu'il les ordonna et qu'il leur donna un ensemble définitif. Les croyances de l'*Avesta* n'étaient pas seulement celles de la Perse, ni même de la Médie; elles étaient, sauf les points de dissidence, communes à la plupart des peuples de l'Asie centrale situés à l'O. de la Bactriane, et elles s'étendirent à presque toute l'Asie Mineure; croyances pleines de grandeur et de pureté, dont la connaissance nous montre dans les Perses, non des barbares, mais des peuples doux et pieux, parvenus à une haute civilisation. Dans la suite, les doctrines de l'*Avesta* se divisèrent et s'amoindrirent, abaissées par les superstitions populaires; et lorsque le monde romain, las d'un polythéisme usé, chercha dans l'Orient des dogmes réparateurs, il n'emprunta de la Perse qu'une partie de la religion de Zoroastre, le culte de Mithra.

Ajoutons que le *Vendidad* fut apporté en Europe dès le commencement du XVIIIe siècle; en 1723, il était à la bibliothèque d'Oxford. Mais comme personne n'était à cette époque en état de le lire, l'illustre Anquetil-Duperron prit la résolution hardie d'aller en Orient même étudier cette langue inconnue, et rapporter, s'il était possible, quelques autres monuments littéraires destinés à en faciliter l'interprétation. On sait de quel succès fut couronnée son initiative hardie, et Anquetil-Duperron, de retour des Indes, dota l'Europe savante du texte complet de l'*Avesta*. Pour plus de détails sur les difficultés que présenta le déchiffrement de ces textes, consultez l'article linguistique consacré au mot ZEND (langue).

AVET s.-m. ou **AVETTE** s. f. (a-vè, a-vè-te — lat. *abies*, sapin). Bot. Nom vulgaire du mélèze ou du sapin dans quelques parties de la France.

AVETTE s. f. (a-vè-te — dimin. du lat. *apis*, abeille). Se disait autrefois pour abeille :

> Déjà la diligente *avette*
> Boit la marjolaine et le thym,
> Et revient riche du butin
> Qu'elle a pris sur le mont Hymette.
> TH. DE VIAUD.

‖ On disait aussi APETTE.

AVEU s. m. (a-veu — rad. *avouer*). Action d'avouer, de reconnaître une vérité plus ou moins pénible : *Faire l'*AVEU *d'une faute, d'un crime. Rétracter ses* AVEUX. *On est parvenu à tirer de lui cet* AVEU. (Acad.) *L'*AVEU *suppose souvent l'interrogation, on avoue ce qu'on a eu occasion de cacher.* (Trév.) *Ne faites pas d'*AVEUX *contre vous.* (Boss.) *Que de peine à faire un* AVEU *sincère!* (Boss.) *Les mauvais succès sont les seuls maîtres qui peuvent nous reprendre utilement, et nous arracher cet* AVEU *d'avoir failli qui coûte tant à notre orgueil.* (Boss.) *Ils n'aiment pas à donner des louanges qui les humilient, et qui sont comme des* AVEUX *publics de la supériorité qu'on a sur eux.* (Mass.) *La jalousie est comme un* AVEU *contraint du mérite.* (La Bruy.) *Cet* AVEU *si sincère et si douloureux à faire me pénétra.* (St-Sim.) *Il suffit d'inspirer le regret d'un tort, sans toujours exiger son* AVEU. (La Rochef.) *Il semble vouloir me dédommager, à force d'égards, de la confusion que cet* AVEU *m'a coûté.* (J.-J. Rouss.) *Puis-je te croire assez vil pour abuser de l'*AVEU *fatal que m'arrache mon délire?* (J.-J. Rouss.) *Pourquoi faire des* AVEUX *qui ne sont pas nécessaires?* (J. de Maistre.) *Mon cœur renferme un secret dont je vous dois l'*AVEU. (Scribe.) *D'après la loi normande, dans les cas de lèse-majesté au premier chef, l'*AVEU *ne sauve pas le complice.* (V. Hugo.)

> Faisons au moins l'*aveu* de notre infirmité.
> BOILEAU.

> Je meurs pour ne point faire un *aveu* si funeste.
> RACINE.

> C'est le sincère *aveu* que je voulais vous faire.
> RACINE.

> Dieu, reçois son *aveu* du sein de ton empire!
> VOLTAIRE.

> Je sais comme embarrasse
> Le contraignant effort de ces *aveux* en face.
> MOLIÈRE.

> Et cet *aveu* honteux, où vous m'avez forcée,
> Demeurera toujours présent à ma pensée.
> RACINE.

> Là s'épanche le cœur : le plus pénible *aveu*,
> Longtemps captif ailleurs, s'échappe au coin du feu.
> DELILLE.

> Du mortel expirant il recueille les vœux,
> Les derniers repentirs et les derniers *aveux*.
> MILLEVOYE.

> Ce projet, quel est-il? — Je n'ai rien à répondre.
> — Mais ton premier *aveu* suffit pour te confondre.
> C. DELAVIGNE.

— Déclaration : *Faire l'*AVEU *de son amour. Faire un doux* AVEU, *de tendres* AVEUX. *La pudeur fuit les* AVEUX *formels, et demande à être vaincue.* (J.-J. Rouss.)

> L'*aveu* de cet amour sans doute vous offense.
> CORNEILLE.

> J'ai fait l'indigne *aveu* d'un amour qui l'outrage.
> RACINE.

> Quel fruit me reviendra d'un *aveu* téméraire?
> RACINE.

> D'un amour téméraire excuse les *aveux*.
> C. DELAVIGNE.

> Que sert à mon amour un si sincère *aveu?*
> Vous ne m'écoutez pas; vous dédaignez mon feu.
> REGNARD.

> Un tel *aveu* vous surprend et vous touche;
> Mais faire ici de la petite bouche
> Ne sert de rien..... LA FONTAINE.

> N'allez pas prendre ici mes discours
> Pour le frivole *aveu* de volages amours.
> COL. D'HARLEVILLE.

> Jamais plus froid sourire à la cour n'a glacé
> Sur les lèvres d'un sot un *aveu* commencé.
> C. DELAVIGNE.

— Particulièrem. Approbation, consentement, autorisation : *Demander l'*AVEU *de quelqu'un. Obtenir son* AVEU. *Se marier sans l'*AVEU *de sa famille. Il a entrepris cela de votre* AVEU. (Acad.) *Ils ont un ordre de ne rien imprimer sans l'*AVEU *de leurs supérieurs.* (Pasc.) *Elle voulut bien me garder, en attendant l'*AVEU *de son frère.* (Mariv.)

> J'ai besoin pour cela de l'*aveu* de quelqu'autre.
> MOLIÈRE.

> . . . J'obtins l'*aveu* d'Agrippa, votre frère.
> RACINE.

> . . . Sans votre *aveu* l'on me fait prisonnier.
> RACINE.

> Il faut les ménager pour avoir leur *aveu*.
> C. DELAVIGNE.

> Quelle verve indiscrète,
> Sans l'*aveu* des neuf sœurs, vous a rendu poëte?
> BOILEAU.

> Si vos amis de Rome en ont pris quelque soin,
> C'était sans mon *aveu;* je n'en ai pas besoin.
> CORNEILLE.

> Et par son propre *aveu*, la reine d'Arménie
> Est due à l'héritier du roi de Bithynie.
> CORNEILLE.

> Près d'être son époux, et brûlant de lui plaire,
> Je l'ai prise chez moi de l'*aveu* de son père.
> BOISSY.

— *De l'aveu de*, Comme l'avoue, selon l'opinion, le témoignage de : *C'est lui qui a le mieux parlé,* DE L'AVEU DE *tout le monde.* (Acad.) *Il est certain,* DE L'AVEU DES *Juifs, que la vengeance divine ne s'est jamais plus terriblement déclarée.* (Boss.) *La chose s'était passée,* DE SON AVEU, *en tout bien tout honneur.* (Hamilt.) *Ainsi César,* DE L'AVEU *même* DE *Cicéron, était déjà, à lui seul, plus fort que la république.* (Napol. III.) DE L'AVEU DES *plus habiles flatteurs, l'apologie des grands criminels d'autrefois est la pâture la plus délicate du crime heureux.* (Prévost-Paradol.)

— *Sans aveu*. Se dit d'un vagabond qui n'a ni feu ni lieu : *C'est un homme* SANS AVEU. Cette locution vient de l'obligation où était le vassal de faire à son seigneur la déclaration, l'*aveu* des terres qu'il possédait, et qu'il plaçait en quelque sorte sous son patronage; de là l'expression d'*homme sans aveu*, c'est-à-dire qui n'a, qui ne possède rien, qui n'a pas de patron qui l'*avoue*.

— Féod. Description exacte et par le menu de tout ce qui composait le fief servant tant en domaines qu'en arrière-fiefs, censives, rentes, servitudes, droits utiles et honorifiques, prééminences et prérogatives. Suivant la disposition de la coutume de Paris, le dénombrement devait être fourni par le vassal en forme probante et authentique, écrit sur parchemin et passé par-devant notaire; sous seing privé, il n'était pas valable. Le vassal était tenu à donner son aveu dans les quarante jours qui suivaient sa réception par son seigneur à foi et hommage; cet acte devait être présenté au chef-lieu ou principal manoir du fief dominant. Un seul suffisait pour plusieurs fiefs distincts ou séparés. ‖ *Aveu en fait de personnes franches non nobles*. Lorsqu'une telle personne allait établir son domicile dans une terre de servitude, pour conserver sa franchise, elle devait, dans l'année, faire sa déclaration qu'elle s'avouait franche et bourgeoise du seigneur dans la terre duquel elle allait demeurer. ‖ *Droit de nouvel aveu*, Celui que le seigneur avait de recevoir le serment de fidélité des aubains qui venaient demeurer dans sa terre et de se les acquérir.

— Jurispr. Déclaration par laquelle une personne reconnait comme vrais des faits de nature à produire pour elle un engagement juridique avec toutes ses conséquences. ‖ *Aveu judiciaire*, Celui qui est passé en justice par la partie ou son fondé de pouvoir. ‖ *Aveu extrajudiciaire*, Celui qui a lieu dans une conversation, dans une lettre missive ou dans tout acte qui n'a pas pour but de constater une obligation ou l'accomplissement d'une obligation.

— **Syn. Aveu, confession.** L'*aveu* est ordinairement une réponse à une interrogation : *Tâchez d'obtenir l'*AVEU *de ses petites fautes.* (Mme Necker.) La *confession* est une révélation faite de notre propre mouvement : *Pour moi, je veux faire ici ma* CONFESSION *sans détour.* (J.-J. Rouss.)

— **Antonymes.** Dénégation, désaveu, protestation.

— **Encycl.** L'*aveu* est un des modes de preuve admis par le Code Napoléon; il ne peut émaner que d'une personne ayant capacité pour s'obliger, et ne doit être passé en son nom que par un mandataire investi d'un pouvoir spécial; l'avoué qui fait un *aveu* au nom de son client sans une autorisation *ad hoc*, s'expose au désaveu; toutefois, le client est lié s'il ne désavoue pas son avoué. L'*aveu* fait pleine foi contre celui de qui il émane, mais il ne peut être divisé contre lui; ainsi, une personne achète des chevaux à un éleveur sans faire de convention écrite; plus tard, celui-ci en réclame le prix; l'acheteur qui, en reconnaissant le fait de la vente, affirme qu'il a payé en même temps le prix convenu, ne peut être condamné, s'il n'y a pas d'autre preuve contre lui, parce que l'*aveu* doit être pris tel qu'il est fait, parce qu'il est *indivisible*. Il ne peut pas être révoqué pour erreur de droit; mais il pourrait l'être pour erreur de fait (art. 1354 et suiv. du C. Nap.). En matière pénale, l'*aveu* est une des présomptions les plus graves de culpabilité; mais il n'oblige pas les juges à l'accepter comme base nécessaire de leur décision; il peut être divisé contre l'inculpé, et, en thèse générale, il ne dispense pas de réunir les autres éléments de conviction pour établir le fait incriminé. Les anciens jurisconsultes se défiaient de l'*aveu* spontané; *nemo auditur*, disaient-ils, *perire volens*.

— **Anecdotes.** Une femme dont le mari était à l'extrémité, paraissait inconsolable; ses amies voulaient la faire passer dans une autre chambre : « Laissez-moi ici, leur dit-elle; on est toujours bien aise de voir mourir son mari. »

⁂

Un boucher qui se mourait dit à sa femme : « Vois-tu, Françoise, si je meurs, il faut que *tu épouses notre garçon Jacques; c'est un bon* enfant, et dans notre métier il faut un homme. — Hélas! répondit-elle, j'y pensais. »

⁂

Un vieux mari à l'agonie disait à sa femme qu'il mourrait content si elle s'engageait à ne pas se remarier à un officier qui lui avait causé beaucoup de jalousie : « Soyez tranquille, répondit la femme, j'ai donné ma parole à un autre. »

⁂

> « Je n'ai compté dans tout notre quartier,
> Disait Nicaise à sa femme Isabelle,
> Qu'un seul mari dont l'honneur fût entier.
> — Quel est-il donc? lui repartit la belle;
> Jusques à mo son nom n'est pas venu.
> — Tu le connais cependant. — Moi! dit-elle;
> J'ai beau chercher, il ne m'est pas connu. »

⁂

> Blaise est de si bonne amitié,
> Qu'un jour, voyant sa femme en couche,
> Le pauvre homme en eut tant pitié,
> Qu'il devint plus froid qu'une souche.
> Elle, au plus fort de ses douleurs,
> Le voyant ainsi fondre en pleurs,
> Pour l'apaiser (étrange chose):
> « Ce ne sera, dit-elle, rien;
> Taisez-vous, Blaise, je sais bien
> Que vous n'en êtes pas la cause. »

Aveux difficiles (LES), comédie en un acte et en vers, de Vigée, représentée pour la première fois au Théâtre-Français, le 24 février 1783. — Deux amants, Mélite et Cléante, se retrouvent après trois années de séparation, et, de part et d'autre, ils ont été infidèles. Grand embarras en se revoyant. Comment s'avouer leurs torts réciproques? Grâce à l'entremise de leurs valets, ils parviennent à se faire ces *aveux difficiles* et se pardonnent mutuellement. Tel est le fond de cette comédie; et tel est, à peu de chose près, celui de la pièce du même nom, aussi en un acte et en vers, de d'Estat, jouée aux Italiens, le 18 mars 1783, c'est-à-dire trois semaines après celle de Vigée, qui, sans contredit, l'emportait sur sa rivale en esprit, en art et en finesse. Les *Aveux dificiles* donnèrent lieu à un procès qui fut égayé par de jolis vers adressés à feu Destouches, dont le *Glorieux* avait fourni aux deux poëtes le sujet de leur ouvrage. Cette pièce, trop longue pour être citée en entier, se terminait ainsi :

> De tes plaintes je suis l'objet :
> C'est le seul regret que j'éprouve;
> Mais tu dois être un des derniers
> A qui mon succès fasse envie :
> C'est une fleur que j'ai cueillie,
> Où tu moissonnais des lauriers.

La querelle entre Vigée et d'Estat donna lieu à l'épigramme suivante :

> Rivaux, qui pour l'honneur combattez avec zèle,
> Voulez-vous l'un et l'autre être victorieux?
> Dans le père du *Glorieux*,
> Avouez votre *modèle;*
> Toute dispute ainsi vous finirez.
> Sur votre honneur devenus plus tranquilles,
> Avec raison vous vous glorifierez
> D'avoir fait tous les deux les *Aveux difficiles*

Aveux indiscrets (LES), opéra-comique en un acte, paroles de la Ribadière, musique de Monsigny, représenté au théâtre de la foire Saint-Germain, le 7 février 1759. Ce fut le début dans la carrière dramatique de l'aimable compositeur. Voici, en quelques lignes, l'analyse de cette pièce :

Colin, qui vient d'épouser Toinette, lui fait l'aveu d'une inclination qu'il a eue avant leur mariage; et Toinette fait à Colin la même confidence. Le mari se fâche de ne pas trouver un cœur aussi neuf qu'il l'avait espéré; la femme le prend sur le même ton, et voilà le trouble dans le ménage. Lucas et Claudine,

père et mère de Toinette, accourent au bruit. Lucas apaise Colin; Claudine gronde sa fille, non pas d'avoir aimé, car elle convient qu'elle était dans le même cas, mais de l'avoir déclaré à son mari. Lucas, qui l'écoute, apprend en frémissant qu'il a eu le même sort que son gendre. Il veut faire du tapage; mais le bailli rétablit la paix. — Ce conte de La Fontaine est rendu avec la circonspection qu'exigent les lois du théâtre.

AVEUÉ, ÉE (a-veu-é) part. pass. du v. Aveuer : *Gibier* AVEUÉ.

AVEUER ou **AVUER** v. a. ou tr. (a-veu-é — rad. *à veue*, qui se disait autrefois pour *à vue*). Chass. Suivre de l'œil, garder à vue : AVEUER *une perdrix.*

AVEUGLANT (a-veu-glan) part. prés. du v. Aveugler : *Ce n'est pas en* AVEUGLANT *les hommes qu'on forme des citoyens.*

AVEUGLANT, ANTE adj. (a-veu-glan, an-te — rad. *aveugler*). Qui aveugle, qui empêche de voir, au moins momentanément : *Un soleil* AVEUGLANT. *J'ai vu faire un essai de avage en fer, destiné à faire disparaître la poussière* AVEUGLANTE *que le moindre vent soulève partout.* (***) *La rencontre était assurément émouvante : de ces deux épées, l'une brusque, subite, leste,* AVEUGLANTE *comme le zigzag de l'éclair; l'autre inflexible, imperturbable, sûre, droite comme l'aiguille du paratonnerre.* (Alex. Dum.) *Les murailles blanches renvoyaient d'*AVEUGLANTES *réverbérations.* (Th. Gaut.) *Un* AVEUGLANT *coup de cravache, qui me fit voir mille éclairs, me tomba à travers la figure.* (B. d'Aurevilly.)

— Fig. Qui aveugle l'esprit, qui empêche de voir la vérité : *La passion la plus* AVEUGLANTE, *c'est l'amour.* (Marguer. de Navarre.)

AVEUGLE adj. (a-veu-gle — du lat. *ab*, priv.; *oculus*, œil). Qui est privé du sens de la vue : *Vieillard* AVEUGLE. *Femme* AVEUGLE. *Un cheval, un chien* AVEUGLE. *Ce jeune homme, quoique* AVEUGLE, *pouvait distinguer le jour de la nuit, comme tous ceux qui sont* AVEUGLES *par une cataracte.* (Buff.) *La taupe, sans être* AVEUGLE, *a les yeux si petits, si couverts, qu'elle ne peut faire usage du sens de la vue.* (Buff.) *Une personne devenue* AVEUGLE *par accident, trouve souvent dans les sens qui lui restent des ressources dont elle ne se doutait pas auparavant.* (D'Alemb.) *A force de pleurer la mort de son mari, lady Russell devint* AVEUGLE. (Mme de Staël.)

Dans une ville de l'Asie
Il existait deux malheureux,
L'un perclus, l'autre *aveugle*, et pauvres tous les deux.
FLORIAN.

— Fig. Qui manque de jugement, de raison, de lumières, soit absolument, soit pour un cas particulier : *L'amour nous rend* AVEUGLES. *Il faut être* AVEUGLE *pour ne pas s'apercevoir de piéges si grossiers.* (Acad.) *Si l'on ne se connaît plein d'orgueil, d'ambition, de concupiscence, de faiblesse, de misère, d'injustice, on est bien* AVEUGLE. (Pasc.) *Rien n'était plus* AVEUGLE *que le paganisme.* (Boss.) *Toutes ces nations* AVEUGLES *oubliaient leur Créateur.* (Boss.) *Les Romains, les Grecs étaient les plus* AVEUGLES *sur la religion.* (Boss.) *Les hommes sont* AVEUGLES *sur le bien et sur le mal.* (Fén.) *L'homme est* AVEUGLE *sur ses défauts, et clairvoyant sur ceux des autres.* (La Rochef.) *On est si partial et si* AVEUGLE *pour soi-même, que l'on blâme avec emportement dans les autres des choses que l'on pratique tranquillement.* (St-Evrem.) *Ce n'est pas l'amour qu'il fallait peindre* AVEUGLE, *c'est l'amour-propre.* (Volt.) *Les hommes sont plus* AVEUGLES *que méchants; et il y a plus de faiblesse que de malignité dans leurs vices.* (J.-J. Rouss.) *Il redoutait, dans la pure démocratie, les caprices d'une multitude toujours* AVEUGLE. (Mably.) *Malheureux celui que poursuit la haine d'une* AVEUGLE *multitude; il n'y a point d'accusation qui ne trouve créance près d'elle.* (Mérimée.) *Les rois sont souvent* AVEUGLES. (Dupin.) *Tous les gouvernements jusqu'ici se sont perdus, parce qu'ils ont été* AVEUGLES. (Proudh.)

J'étais *aveugle* alors, mes yeux se sont ouverts.
RACINE.

Je ne vis pas le piége, *aveugle* que j'étais.
C. DELAVIGNE.

Je ne suis pas ensemble *aveugle* et téméraire;
Je connais bien l'erreur que l'amour m'a fait faire.
MALHERBE.

Aveugle sur mon sort, sur le sort de l'empire,
Mais non sur l'intérêt, le seul dieu qui l'inspire.
VOLTAIRE.

Il est, malgré ses soins et ses constantes veilles,
Aveugle avec cent yeux, sourd avec cent oreilles.
REGNARD.

Dieu veut que l'on espère en son soin paternel;
Il ne recherche pas, *aveugle* en sa colère,
Sur le fils qui le craint l'iniquité du père.
RACINE.

‖ Qui offusque l'entendement, l'intelligence; qui met hors d'état de voir la vérité : *Passion* AVEUGLE. *Haine* AVEUGLE. *Ambition* AVEUGLE. *Fanatisme* AVEUGLE. *L'envie est* AVEUGLE. (Pasc.) *La prévention du peuple en faveur des grands est si* AVEUGLE! (La Bruy.) *L'ambition, l'avarice, la fausse prévoyance des pères, leur dure insensibilité, sont plus funestes aux enfants que l'*AVEUGLE *tendresse des mères.* (J.-J. Rouss.)

Quel désespoir *aveugle* à ces fureurs vous porte?
CORNEILLE.

Quelle *aveugle* fureur vous arme contre moi?
RACINE.

A mon *aveugle* amour tout sera légitime.
RACINE.

‖ Qui est fait sans examen, sans discernement : *Souhait* AVEUGLE. *Foi* AVEUGLE. *Soumission* AVEUGLE. *Confiance* AVEUGLE. *Il faut faire plier sa volonté sous le joug d'une obéissance* AVEUGLE. (Trév.) *Il fut l'*AVEUGLE *instrument de leur vengeance.* (Trév.) *Leur zèle est bien* AVEUGLE. (Pasc.) *Le hasard est une cause* AVEUGLE *et nécessaire.* (Fén.) *Les dieux devraient être sourds aux* AVEUGLES *souhaits.* (La Font.) *Il n'est pas permis à la charité d'être* AVEUGLE. (Volt.) *C'est aussi un despotisme que l'autorité de forces* AVEUGLES *sur une force éclairée.* (Guizot.) *Toute misère est cruelle et toute ignorance est* AVEUGLE. (H. Martin.) *Il est bon de ne pas oublier que cette logique* AVEUGLE *et dictatoriale n'exclut ni les variations ni les palinodies.* (Montalemb.)

Fortune *aveugle* suit *aveugle* hardiesse.
LA FONTAINE.

Mais me réponds-tu bien de leur *aveugle* zèle?
VOLTAIRE.

Vous les verrez soumis rapporter dans Byzance
L'exemple d'une *aveugle* et basse obéissance.
RACINE.

‖ Machinal, qui n'est point dirigé par l'intelligence ou la volonté : *Que d'absurdes suppositions pour déduire toute cette harmonie de l'*AVEUGLE *mécanisme de la matière mue fortuitement.* (J.-J. Rouss.)

— Pop. *Bouillon aveugle*, Bouillon très-maigre, qui n'a point ces marques de graisse qu'on appelle les yeux : *Que diable sentent-ils donc d'extraordinaire dans ce potage? dit Porthos à l'aspect d'un bouillon pâle, abondant, mais parfaitement* AVEUGLE. (Alex. Dum.)

— Archit. *Arc aveugle, fenêtre aveugle, galerie aveugle*, Arcade, fenêtre, galerie qui est simplement simulée, et dont on se sert, soit comme d'un moyen de décoration, soit pour rompre la monotonie des murailles, tant extérieures qu'intérieures, qui ont une superficie considérable.

— Anat. Se dit de certaines cavités qui se terminent en cul-de-sac : *Trou* AVEUGLE *de l'os frontal, de la langue.* ‖ *Intestin aveugle*, Le cœcum.

— Comm. *Tapis aveugles*, Grands tapis de Smyrne, dont le travail n'a pas bien rendu le dessin.

— Loc. prov. : *La Fortune est aveugle*, La Fortune distribue ses biens sans discernement : *La Fortune ne paraît jamais si* AVEUGLE *qu'à ceux à qui elle ne fait pas de bien.* (La Rochef.)

La Fortune est aveugle, ouvre ou ferme sa main,
Et, puissant aujourd'hui, on ne l'est pas demain.
BOURSAULT.

‖ On le dit de même du sort et du hasard : *Le Hasard,* AVEUGLE *et farouche divinité, préside au cercle des joueurs.* (La Bruy.) ‖ *Pour faire un bon ménage, il faut que l'homme soit sourd et la femme* AVEUGLE, Il faut que la femme ne s'offense point des défauts du mari, ni le mari des gronderies de la femme. ‖ *Changer, troquer son cheval borgne contre un* AVEUGLE, Changer, troquer une chose mauvaise contre une plus mauvaise encore.

— Substantiv. Personne aveugle : *Un* AVEUGLE. *Une jeune* AVEUGLE. *Le chien d'un* AVEUGLE. *On demandait à Johnson pourquoi la vanité était le caractère de l'ignorance. — Ne remarquez-vous pas, répondit-il, que les* AVEUGLES *portent la tête plus haute que ceux qui ont bonne vue?* (***) *L'*AVEUGLE *a dû sentir, par le raisonnement, que le toucher ne lui représente que la surface des corps.* (Encycl.) *Pourtant, il est permis à un* AVEUGLE *de chercher son chemin à tâtons.* (Volt.) *Il n'appartient de disputer qu'à nous autres ignorants; de même qu'il n'appartient qu'à des* AVEUGLES, *qui ne voient pas le but où ils vont, de s'entre-heurter dans un chemin.* (Fonten.) *L'*AVEUGLE *croit que personne ne le voit, et le sourd que personne ne l'entend.* (Boist.) *Les* AVEUGLES *ne se font, en réalité, aucune idée de la lumière et des phénomènes qui en dépendent.* (Dufau.) *Il y a, à Paris, deux institutions philanthropiques destinées à recevoir des* AVEUGLES : *l'hospice des Quinze-Vingts, et l'Institution impériale des jeunes* AVEUGLES. (Leprince.)

Pour l'*aveugle* à quoi sert la clarté?
A qui poursuit l'erreur, que sert la vérité?
C. DELAVIGNE.

L'*aveugle* voit dans l'ombre un monde de clarté;
Quand l'œil du corps s'éteint, l'œil de l'esprit s'allume.
V. HUGO.

Sur la terre, aux cieux et sur l'onde,
Tout suit le caprice du sort.
Trois *aveugles* mènent le monde,
L'Amour, la Fortune et la Mort.
La vie est un bal que commence
La Fortune, tant bien que mal :
Vient l'Amour, qui presse la danse,
Et puis la Mort ferme le bal.

— Par ext. Personne privée de l'usage de quelque sens : *L'empire de la saveur a aussi ses* AVEUGLES *et ses sourds.* (Brill.-Sav.)

— Poét. Les poëtes ont personnifié et supposé aveugle ce qui se produit ou ce qui détermine à agir sans discernement : *La Foi est une* AVEUGLE *volontaire; elle ferme les yeux pour voir clair.* (C. Dollfus.) ‖ Les poëtes désignent fréquemment par le nom d'*aveugle* Homère et Milton, qui étaient aveugles l'un et l'autre :

L'*aveugle* d'Albion lui doit son beau délire,
L'aigle de Meaux sa foudre, et le Tasse sa lyre.
ALEX. SOUMET.

— **Fig.** Celui, celle qui manque de jugement, de raison, en général ou dans une circonstance particulière : *Il les force à reconnaître qu'ils sont de véritables esclaves et de misérables* AVEUGLES. (Pasc.) *Nous sommes une troupe d'*AVEUGLES *jetés à l'aventure dans ce vaste univers.* (J.-J. Rouss.) *La flamme brûle les* AVEUGLES *et ne les éclaire pas.* (E. de Gir.) *Malheureuse nation! elle tâtonne et voit à peine devant elle; son gouvernement y voit moins encore. Etrange spectacle! un myope conduit par un* AVEUGLE! (V. Hugo.)

— Jeux. *Jeu des aveugles*, Jeu qui ressemble beaucoup au jeu d'oie. Il n'en diffère que par les figures et les rencontres. ‖ *Aveugle divin*, Jeu de société qui a de l'analogie avec les jongleries des prétendus magnétiseurs des places publiques.

— Zool. Nom donné vulgairement à plusieurs serpents, notamment à l'orvet, et à quelques espèces de poissons, comme la lamproie rouge, les myxines, le bib (espèce de morue).

— *A l'aveugle, en aveugle*, loc. adv. Imprudemment, sans réflexion : *Agir* À L'AVEUGLE. *Juger, parler* EN AVEUGLE. *Quand on a trouvé moyen de prendre la multitude par l'appât de la liberté, elle suit* EN AVEUGLE. (Boss.) *Je n'ai plus de lettres de d'Hacqueville, et je marche* EN AVEUGLE, *sans savoir ma destinée.* (Mme de Sév.) *Il ne faut pas acquiescer* À L'AVEUGLE *aux sentiments de ceux qui nous entourent.* (Dider.) *Quelle que soit la méthode de philosopher qu'adopte une génération, elle ne peut s'y livrer* EN AVEUGLE. (De Barante.)

Puisque après tant d'efforts ma résistance est vaine,
Je me livre *en aveugle* au transport qui m'entraîne.
RACINE.

. . . . Où courez-vous? Quelle ardeur inquiète
Parmi vos ennemis *en aveugle* vous jette?
RACINE.

— Loc. prov. *Crier comme un aveugle, comme un aveugle qui a perdu son bâton, qui a perdu son chien*, Crier de toutes ses forces. ‖ *C'est un aveugle qui en conduit un autre*, Se dit d'une personne qui ne montre pas plus de prudence ou d'habileté que celle dont elle s'est chargée de diriger les actions. ‖ *C'est un aveugle sans bâton*, Se dit de tout homme qui manque de ce qui lui est le plus nécessaire. ‖ *Au royaume des aveugles les borgnes sont rois*, Avec un mérite, un savoir médiocre, on brille au milieu des sots et des ignorants. ‖ *Il n'est pire aveugle que celui qui ne veut pas voir*, Se dit en parlant d'une personne qui fait semblant de ne pas voir, de ne pas comprendre, ce que cependant elle voit, elle comprend fort bien. ‖ *Etre réduit à chanter la chanson de l'aveugle*, Etre réduit à la misère. Voltaire, après avoir employé cette expression, parle de la chanson de l'aveugle, dont il cite ce couplet, qu'il a refait à sa manière :

Dieu, qui fait tout pour le mieux,
M'a fait une grande grâce :
Il m'a crevé les deux yeux
Et réduit à la besace.

‖ *Juger d'une chose comme un aveugle des couleurs*, En juger très-mal, sans connaissance de cause : *Ce journaliste* JUGE *des questions d'enseignement* COMME UN AVEUGLE DES COULEURS.

Voici, à propos de ce proverbe, une page que nous empruntons au savant M. Quitard, sans toutefois en garantir la vérité scientifique :

« Ce proverbe, qui ne paraît susceptible d'aucune exception, en a eu pourtant plusieurs assez remarquables. Il s'est rencontré des aveugles qui ont su très-bien distinguer les couleurs au simple toucher, comme on peut le voir au *Journal des savants*, du 3 septembre 1685. Voici comment le fait s'explique : Les couleurs, dit le Père Regnault dans ses *Entretiens physiques*, ne sont, dans les objets colorés, que des tissus de parties propres à diriger vers nos yeux plus ou moins de rayons efficaces, avec des vibrations plus ou moins fortes. Il ne faut qu'une nouvelle tissure de parties pour offrir à la vue une couleur nouvelle. Le marbre noir réduit en poudre blanchit, et l'écrevisse, en cuisant, passe du vert au rouge, etc. Il y a, sur une montagne de la Chine, une statue qui présente un phénomène de la même espèce : elle se colore diversement suivant les diverses variations de l'atmosphère, et elle marque ainsi le temps comme un baromètre. Ce changement dans les couleurs n'arrive qu'autant que les corps acquièrent une nouvelle disposition de parties; et comme un tact bien exercé suffit pour faire reconnaître et apprécier cette nouvelle disposition, il s'ensuit qu'il n'est pas impossible à un aveugle de juger des couleurs. Malgré cela, on applique toujours très-bien le proverbe à un homme qui juge des choses sans les connaître. »

— **Syn. Aveugle (À L'), en aveugle, aveuglément.** De ces trois locutions, *en aveugle* est celle qui présente la conduite de l'agent sous le point de vue le plus défavorable : se conduire *en aveugle*, c'est montrer par ses actes qu'on est réellement un aveugle, qu'on est privé de tout discernement. *Aveuglément* suppose aussi un certain manque de discernement; mais ce défaut peut n'être que passager ou partiel; on ne juge de l'agent que par sa manière d'agir dans la circonstance présente; il peut être clairvoyant et sage en tout autre cas. *A l'aveugle* signifie simplement à la manière d'un aveugle; cela suppose la légèreté, l'étourderie, le manque de réflexion, plutôt qu'un aveuglement réel. Les deux dernières locutions s'emploient quelquefois dans un sens un peu différent de ceux que nous venons de signaler, et alors elles se distinguent de la manière suivante : *Aveuglément* veut dire en fermant les yeux volontairement, avec la volonté formelle de ne rien examiner : *Soyons toujours* AVEUGLÉMENT *soumis aux ordres de Dieu, et mettons là toute notre sagesse.* (Boss.) *A l'aveugle* annonce que l'objet dont il s'agit n'est pas suffisamment éclairé, qu'on ne discerne pas bien parce que la lumière manque : *On jugeait de ces choses* À L'AVEUGLE, *on ne savait trop ce qu'on devait permettre ou défendre.* (Cond.)

— **Antonymes.** Clairvoyant, voyant.

— **Encycl.** On peut distinguer deux classes d'*aveugles* : ceux qui ont perdu la vue par accident ou par suite de quelque affection morbide, et les *aveugles*-nés, qui n'ont jamais joui de la faculté de voir. Les premiers, sous un certain rapport, paraissent plus à plaindre que les autres; car ils connaissent le prix de la lumière, et à tous les maux qu'ils éprouvent se joint le regret toujours amer du bien précieux qu'ils ont perdu. Outre cela encore, ils sont souvent trop avancés en âge au moment où leurs yeux se ferment à la lumière pour qu'il soit possible de les faire entrer dans les établissements où ils pourraient apprendre les moyens de suppléer au sens dont ils sont privés; et, s'ils n'appartiennent pas à une famille riche ou au moins aisée, ils tombent dans un état de misère tel, qu'ils n'ont plus d'autre ressource que l'aumône; on remarque en effet que, dans les lieux mêmes où la mendicité est interdite par mesure générale, l'autorité publique se voit souvent forcée de donner, par exception, aux *aveugles* pauvres la permission de mendier. Il y a bien, dans certaines grandes villes, quelques hospices établis spécialement pour les *aveugles*; à Paris, par exemple, il y a l'hospice des *Quinze-Vingts*, qui fut fondé par saint Louis, et qui subsiste encore (V. ce mot); mais que d'*aveugles* ne peuvent y trouver place! Quant aux villes des départements, elles n'ont pour la plupart qu'un seul hospice pour toutes les infirmités ou tous les genres de misères; les *aveugles* qu'on y admet quelquefois doivent, on le conçoit facilement, manquer de beaucoup de choses, car rien n'a pu être disposé spécialement pour eux, et le service, quelque bien organisé qu'on le suppose à un point de vue général, laisse beaucoup à désirer pour leur situation particulière. Quelque triste que soit en réalité le sort des *aveugles* par accident, on a pourtant remarqué qu'en général ils sont fort gais, au moins lorsque leur malheur est devenu assez ancien pour qu'ils s'y soient accoutumés et résignés. Les personnes qui sont atteintes de surdité, au contraire, sont presque toujours livrées à une mélancolie profonde. On peut aisément se rendre compte de cette différence, si l'on réfléchit que la conversation est presque absolument interdite aux sourds, tandis que les *aveugles* peuvent entendre ce qu'on leur dit et parler tout à leur aise : ne pouvant plus voir, ils veulent que les autres leur racontent ce qu'ils voient; ils les questionnent sans cesse, ils cherchent tous les moyens de les faire parler, ils racontent leurs impressions passées afin de provoquer des récits, qui sont pour eux comme des tableaux dont ils peuvent encore juger les couleurs et les formes.

Mais les *aveugles*-nés sont un sujet d'études bien plus intéressantes encore. La vue est, de tous nos sens, celui qui paraît le plus nécessaire au développement de nos facultés intellectuelles; c'est par la vue que notre esprit entre rapidement en communication avec la prodigieuse variété des objets qui nous entourent et de ceux mêmes qui sont séparés de nous par de grandes distances; il semble donc qu'un être humain qui n'a jamais joui de la vue ne doit posséder qu'un nombre très-restreint d'idées, qu'il doit se trouver, par rapport aux autres hommes, dans un état d'infériorité très-marqué. C'est ce qui arrive en effet pour la plupart des *aveugles*-nés, quand ils sont abandonnés à eux-mêmes et quand la nature ne leur a pas donné, par compensation, d'autres facultés très-actives; bien loin d'être gais comme les *aveugles* dont nous parlions tout à l'heure, ils sont moroses, craintifs, concentrés en eux-mêmes; leur santé souffre de l'immobilité à laquelle ils sont presque condamnés, parce que tout mouvement offre pour eux un danger, et souvent ils finissent par devenir presque idiots. Mais il en est autrement des *aveugles*-nés auxquels on dispense le bienfait d'une éducation spéciale, et de ceux dont les sens autres que la vue sont parfaitement organisés : le toucher et l'ouïe acquièrent chez eux une délicatesse si grande, qu'ils suffisent à produire dans leur esprit presque toutes les idées qu'aurait développées la vue, et qu'ils remplacent presque celle-ci pour la plupart des avantages qu'elle procure aux autres hommes. On a vu des *aveugles* apprécier l'étendue d'une salle par la seule résonnance de leur voix; on en a vu qui jugeaient de la distance d'une maison ou d'un arbre par les impressions qu'ils recevaient de l'air; ils reconnaissaient les personnes, non-seulement au son de leur voix, mais encore au bruit de leurs pas; ils jugeaient des couleurs en touchant les objets. Quoiqu'ils pussent difficilement se former une idée de l'immensité du monde, quoique les plus beaux spectacles que nous offre la nature, un vaste paysage, la mer en fureur, un volcan vomissant des flammes, le

soleil à son lever ou à son coucher, ou dans tout l'éclat de sa lumière au milieu du jour, un ciel bleu parsemé de milliers d'étoiles, fussent pour eux des énigmes dont ils ne pouvaient jamais trouver le mot; ils parvenaient cependant à comprendre l'idée d'un Etre suprême, et plusieurs montrèrent des dispositions très-prononcées à se plonger dans les sentiments religieux les plus exaltés. Comprenaient-ils tout cela exactement comme les autres hommes? Nous n'oserions pas l'affirmer, et, quoiqu'ils se servissent des mêmes mots, il n'est pas impossible qu'ils y attachassent des notions quelque peu différentes des nôtres. Diderot, dans sa *Lettre sur les aveugles*, a laissé entendre que leurs idées sur les sujets religieux, moraux ou philosophiques, devaient nécessairement présenter de très-grandes différences avec celles des autres hommes; il exagérait certainement, mais il devait aussi y avoir un certain fond de vérité dans son opinion : les idées doivent nécessairement s'imprégner plus ou moins de la nature des canaux par lesquels elles entrent dans l'esprit de l'homme, et plus ces canaux sont larges ou nombreux, plus les idées doivent s'étendre et se multiplier. On a remarqué que, parmi les *aveugles* dont l'intelligence est développée d'une manière remarquable, beaucoup montrent une grande ténacité dans leurs jugements et dans leur volonté : il nous semble que ce fait s'explique d'une manière très-naturelle, quand on songe que là où les autres hommes jugent d'après ce qu'ils voient, ils jugent, eux, d'après ce qu'ils touchent; or, les impressions que nous recevons par les yeux sont extrêmement mobiles et variables, tandis que celles du tact ont quelque chose de fixe et presque d'immuable; il n'est donc pas étonnant que les *aveugles*-nés tiennent plus que nous aux idées qui leur sont venues par une voie si ferme et en apparence si sûre.

On est quelquefois parvenu, par des opérations chirurgicales, à détruire chez certains *aveugles*-nés l'obstacle physique qui les empêchait de voir, et il est curieux d'étudier les sensations que cet état, si nouveau pour eux, leur a fait éprouver. Le chirurgien anglais Cheselden nous a laissé un rapport très-détaillé sur un jeune garçon de treize ans qui était venu au monde avec la cataracte, et qu'il opéra très-heureusement. « Dans les premiers jours, dit-il, cet enfant s'imaginait que tout ce qu'il voyait était en contact avec ses yeux. Il ne discernait aucun objet d'un autre, quelque différentes qu'en fussent les formes. Lorsqu'on lui présentait les objets qu'il connaissait auparavant par le toucher, il les considérait avec attention pour les reconnaître une autre fois, mais bientôt il oubliait tout, ayant trop de choses à retenir. Il était fort étonné de ne pas trouver plus belles que les autres les personnes qu'il avait aimées le mieux. Il fut longtemps sans reconnaître que les tableaux représentaient des corps solides, il les regardait comme des plans différemment colorés; mais lorsqu'il fut détrompé et qu'en y portant la main il n'y trouva que des surfaces, il demanda si c'était la main ou la vue qui le trompait. Il était surpris qu'on pût faire tenir dans un petit espace la peinture d'un objet plus grand que cet espace, par exemple un visage dans une miniature, et cela lui paraissait aussi impossible que de faire tenir un boisseau dans une pinte. D'abord il ne pouvait souffrir qu'une très-petite lumière, et voyait tous les objets fort gros, mais les premiers objets se rapetissaient à mesure qu'il en voyait de plus gros. Quoiqu'il sût bien que la chambre où il se trouvait était plus petite que la maison, il ne pouvait comprendre comment la maison pouvait paraître plus grande que la chambre. Avant qu'on lui eût rendu la vue, il n'était pas fort empressé d'acquérir ce nouveau sens; il ne connaissait point ce qui lui manquait, et sentait même qu'il avait, à certains égards, des avantages sur les autres hommes; mais à peine commença-t-il à voir distinctement, qu'il fut transporté de joie. » Ces observations, qui ne peuvent être révoquées en doute, et qu'on a pu vérifier sur d'autres *aveugles*-nés dans les mêmes circonstances, prouvent que le sens de la vue a besoin d'une longue pratique pour arriver à nous représenter les objets tels qu'ils sont en réalité; il paraît donc certain que, chez les jeunes enfants, la vue doit d'abord produire beaucoup de jugements erronés, et qu'ils n'apprennent à voir juste qu'à force de tâtonnements, à peu près comme ils apprennent à parler.

Voici l'histoire, un peu romanesque peut-être, d'une opération faite par un autre chirurgien anglais. Nous la rapportons, plutôt à cause de son intérêt moral que pour appuyer les considérations précédentes :

M. Grant, expert chirurgien à Londres, s'étant proposé de faire l'extraction de la cataracte à un *aveugle*-né de vingt ans, son opération réussit admirablement, en présence d'un grand nombre de personnes, qui admirèrent l'habileté du savant médecin. Voilà pour la réputation du chirurgien; mais la scène qui suivit l'opération doit être l'objet des plus sublimes réflexions du philosophe. Tous les spectateurs gardaient un profond silence, afin de mieux observer les mouvements qu'occasionneraient dans l'âme du jeune homme les nouvelles sensations qu'il éprouverait. Lorsque ses yeux furent frappés des premiers rayons de la lumière, on aperçut sur son visage l'expression d'un ravissement extraordinaire; il fut sur le point de s'évanouir de joie et d'étonnement. M. Grant était devant lui, tenant ses instruments à la main; il l'examina attentivement et porta sur lui-même ses regards, comme pour comparer les deux objets. Tout lui semblait pareil, excepté les mains, parce qu'il prenait les instruments pour une partie des mains du chirurgien. Pendant que cette scène se passait, sa mère ne put contenir ses transports de joie; elle courut à lui les bras ouverts, en s'écriant : *Mon fils, mon cher fils!* Le jeune homme reconnaît sa mère à la voix; la parole lui manque, il ne peut proférer que ces mots : *Est-ce vous? est-ce ma mère?* et il s'évanouit. Il y avait dans l'appartement une jeune fille avec laquelle il avait été élevé, qu'il aimait tendrement et dont il était aimé. Le voyant sans connaissance, elle laissa échapper un cri de douleur, qui sembla rappeler le jeune homme à la vie. Il entendit la voix de sa maîtresse, ouvrit les yeux, et, après quelques moments de silence, il s'écria : « Qu'est-ce qu'on m'a donc fait, où m'a-t-on transporté? Ce que je sens autour de moi, est-ce la lumière dont on m'a si souvent parlé? Le sentiment nouveau que j'éprouve est-il celui de la vue?... Toutes les fois que vous dites que vous êtes bien aise de vous voir l'un l'autre, êtes-vous aussi heureux que je le suis en ce moment?... Où est Tom, qui me sert de guide? Il me semble maintenant que je marcherais bien sans lui. » Il voulut faire un pas; mais il s'arrêta et parut effrayé. Comme l'agitation de son âme était extrême, M. Grant lui conseilla de fermer les yeux et de les ouvrir peu à peu, afin de les accoutumer par degrés à supporter la lumière. Il ne se rendit qu'avec peine à ses raisons. On lui tint quelque temps les yeux couverts, et, dans ce retour de cécité, il se plaignit amèrement qu'on l'avait trompé, qu'on avait employé quelque enchantement pour lui faire croire qu'il jouissait de ce qu'on appelle vue. Enfin, il protesta que les impressions restées dans son âme le rendraient fou, si ce sens, en effet, ne lui était pas rendu. Il voulut deviner les noms des personnes qu'il avait vues dans la foule, et conter ce qu'il avait remarqué; mais les expressions lui manquèrent. Après cette rude épreuve, on crut qu'il n'y avait plus de risque à lui ôter son bandeau, et l'on chargea la jeune fille de cette douce commission en lui recommandant expressément de tâcher de le distraire, par ses discours, de l'impression trop vive des objets. Elle s'approcha de lui, et, dénouant son bandeau, elle lui dit : « Monsieur William, je vais vous rendre l'usage de la vue; mais je ne saurais m'empêcher d'avoir quelque inquiétude. Je vous ai aimé dès mon enfance, quoique vous fussiez *aveugle;* vous m'avez aimée aussi; mais vous allez connaître la beauté; vous allez éprouver des sentiments qui vous ont été inconnus jusqu'ici. Si vous alliez cesser de m'aimer! Si quelque objet que vous trouverez plus aimable allait m'effacer de votre cœur!... — Ah! ma chère amie, répondit le jeune homme, si je devais, en jouissant de la vue, perdre les tendres émotions que j'ai senties toutes les fois que j'ai entendu le son de votre voix; si je ne devais plus distinguer le pas de celle que j'aime, lorsqu'elle s'approche de moi, et s'il me fallait changer ce plaisir si doux et si fréquent pour le sentiment tumultueux que j'ai éprouvé pendant le peu de temps que j'ai joui de la vue, j'aimerais mieux renoncer pour la vie à ce sens nouveau. Je n'ai désiré de voir que pour vous sentir, vous posséder, vous aimer d'une autre manière; arrachez-moi ces yeux, s'ils ne doivent servir qu'à vous rendre moins chère à mon cœur. » La jeune fille l'embrassa tendrement, et William ne pouvait se lasser de la regarder; il l'appelait en la touchant, et la priait de parler, pour se convaincre que c'était elle qu'il touchait. Tout l'étonnait; il ne pouvait accorder les sensations qu'il éprouvait par la vue, avec celles qu'il percevait des mêmes objets par les autres sens; et ce n'a été que par degrés qu'il est parvenu à distinguer et à reconnaître les formes, les couleurs et les distances.

Nous avons déjà dit que le sens de la vue n'est pas absolument nécessaire pour le développement de l'intelligence, quand d'ailleurs les autres sens sont parfaitement organisés et quand le cerveau lui-même n'offre rien de défectueux dans sa constitution intime, dans sa forme ni dans son étendue. On peut citer un assez grand nombre d'*aveugles*-nés qui se sont rendus célèbres par leur science, par leur adresse, ou même par leur génie. Saunderson est un des plus célèbres; il est vrai qu'il était venu au monde avec des yeux bien conformés, mais il était si jeune quand il fut atteint de la petite vérole et quand il perdit la vue par suite de cette maladie, qu'il ne se souvenait pas d'avoir jamais vu et qu'il peut être compté au nombre des *aveugles* de naissance. Il avait un goût prononcé pour les mathématiques; il les étudia par des moyens qu'il inventa lui-même pour la plupart, et il les apprit si bien qu'il était regardé comme un des meilleurs mathématiciens de son temps et qu'il fut nommé professeur à l'université de Cambridge. Il avait une méthode de démonstration d'une clarté telle, que ses élèves parvenaient à comprendre les théorèmes les plus difficiles sans avoir aucun besoin de regarder des figures. Nicolas Bacon, issu du célèbre chancelier, devint docteur en droit et plaida avec beaucoup de succès dans le Brabant. On a vu, en 1788, un ingénieur qui exerçait avec talent, aux environs de Manchester, un art pour lequel la vue semble être de première nécessité, et qui n'avait jamais joui de la lumière. Pfeffel, de Colmar, dirigea longtemps une école militaire, et M. Rodenbach s'est fait remarquer par son éloquence parmi les représentants de la chambre belge. L'*aveugle* de Puiseaux, cité par Diderot, fut un distillateur habile, et Kennedy, dans le comté d'Armagh, en Irlande, fabriquait de très-beaux meubles, des instruments de musique et des métiers pour diverses manufactures. On sait, en outre, que beaucoup d'*aveugles*-nés montrent d'heureuses dispositions pour la musique; tout le monde a entendu parler de concerts exécutés par des *aveugles*, beaucoup de ces infortunés gagnent leur vie en jouant de quelque instrument, et plusieurs se sont acquis la réputation de virtuoses très-habiles.

Pendant une longue suite de siècles, l'instruction et l'éducation des *aveugles* étaient restées complétement abandonnées aux efforts particuliers des familles auxquelles ils appartenaient, et ces efforts, toujours mal dirigés, ne produisaient que de bien faibles résultats. Aujourd'hui, la France possède une école modèle, où les jeunes gens privés de la vue reçoivent une instruction aussi complète qu'on peut le désirer : c'est l'*Institution impériale des jeunes aveugles*. Cette institution, qui a subi tant de vicissitudes, mérite une notice spéciale, et nous allons en parler dans une mesure qui dépassera peut-être notre plan; mais c'est un défaut de méthode dont nous prendrons la liberté de ne pas nous excuser. Il s'agit de l'*aveugle*, du plus maheureux de nos frères, et nous sommes persuadé que le lecteur ne trouvera pas que nous avons tenu ses regards trop longtemps fixés sur cette plaie toujours saignante de notre pauvre humanité.

L'histoire de notre *Institut des jeunes aveugles* comprend quatre périodes bien distinctes : son état primitif, sa décadence, sa régénération, et enfin son état actuel.

En 1783, dans un de ces cafés placés à l'entrée de nos promenades publiques de Paris, huit ou dix pauvres *aveugles*, postés le long d'un pupitre, exécutaient une symphonie discordante. Une foule d'oisifs, attirés par le spectacle, s'égayaient aux dépens des pauvres artistes. Au milieu de ces railleurs, au milieu de ces Gaulois, qui ont, il faut le dire, les qualités de leurs défauts, et que l'on voit verser le fond de leur bourse dans la sébile de celui dont ils se sont moqués, se trouva un homme pénétré de sentiments tout différents. Chacun riait; lui, peiné, meurtri, réfléchissait. Ainsi, suivant le milieu où elle tombe, la semence produit des fleurs ou des épines; un marron se détache de la branche et bruit aux pieds du bambin, qui, armé d'un réseau vert, chasse aux papillons sur les pelouses du parc, et voilà mon écolier qui trépigne de joie; Newton voit un fruit tomber d'un arbre, et la loi des mondes est découverte. Cet homme entrevit tout à coup la possibilité, et conçut la pensée de donner aux malheureux *aveugles* la jouissance des moyens dont ils simulaient l'emploi : « L'*aveugle*, se dit-il, ne connaît-il pas les objets à la diversité des formes? Se méprend-il à la valeur d'une pièce de monnaie? Pourquoi ne distinguerait-il pas un *ut* d'un *sol*, un *a* d'un *f*, si ces caractères étaient rendus palpables? » Cet homme, ce philosophe, ce penseur, cet homme, enfin, de la famille de l'homme de Térence : *Homo sum, et humani nihil a me alienum puto;* cet homme, c'était Valentin Haüy, qui venait d'enfanter l'idée fondamentale sur laquelle devait reposer à jamais l'enseignement des *aveugles*.

Haüy trouva ce qui ne se dérobe jamais à celui qui cherche sérieusement et qui veut trouver : une jeune fille *aveugle*, excellente musicienne, qui fut pour le grand philanthrope le premier envoyé de la Providence. Il comprit que sa généreuse *illusion*, c'était le terme favori de ses adversaires, pourrait bien devenir une éclatante réalité, et il s'occupait de mettre la dernière main à un *Plan général d'institution pour les enfants aveugles*, quand il rencontra François Lesueur, un *aveugle*-né, sorti des rangs les plus infimes de l'échelle sociale, mais dont le nom reste uni au sien dans les fastes de l'histoire de la philanthropie.

C'est à ce Lesueur, doué d'une organisation exceptionnellement heureuse, qu'Haüy dut son premier et éclatant succès. En effet, c'est après avoir assisté aux exercices de Lesueur que les ministres Vergennes, Calonne, Breteuil et Miromesnil, appelèrent sur le généreux innovateur l'attention du gouvernement, et que, fondée pour douze *aveugles* et à raison de 12 livres par mois et par chaque élève, une *Société philanthropique*, installée rue Notre-Dame des Victoires, nº 18, fut confiée à la direction d'Haüy. Voilà la modeste origine de l'institution qui devait prendre, plus tard, tant de développements.

Pourtant, Haüy n'avait point encore la sanction académique; elle ne se fit point attendre. Les procédés dont il se servait pour l'instruction de ses élèves excitaient au plus haut degré la curiosité publique, et l'attention des savants était éveillée. Le système des caractères en relief, séparés et mobiles, au moyen desquels l'*aveugle* apprenait à lire, ne satisfaisait point parfaitement le génie aventureux ou plutôt généreux d'Haüy. Il sentit qu'il y avait là un immense perfectionnement à introduire : obtenir des livres en relief. Il fit fondre des caractères typographiques, dont l'empreinte frappe les yeux des voyants, et, à l'aide d'un papier trempé à la manière des imprimeurs, il parvint à tirer le premier exemplaire qui eût paru jusqu'alors, avec des lettres dont le relief pût être distingué par le tact. Il appliqua le même système à la musique et aux cartes géographiques.

Ces perfectionnements dans la méthode d'enseignement obtinrent les suffrages des corps savants, attirèrent sur l'œuvre d'Haüy les faveurs les plus hautes et les plus méritées. La famille royale (1786) ne fut pas la dernière à témoigner son intérêt à la généreuse entreprise de ce grand homme.

Le premier livre en relief fut publié par Haüy et imprimé par ses élèves. Il a pour titre *Essai sur l'éducation des aveugles*. Le but qu'il se proposait y est nettement tracé : enseigner à ces infortunés la lecture à l'aide des caractères en relief, et par là leur enseigner l'écriture, le calcul arithmétique, les langues, l'histoire, la géographie, la musique, et, en outre, les initier à diverses occupations relatives aux arts et métiers, tels que le filet, le tricot, la brochure des livres, la boissellerie, le rouet, la trame, etc. Ces diverses occupations devaient avoir pour résultat de procurer une distraction à ceux que leur position de famille mettait au-dessus du besoin, et d'arracher à la mendicité ceux qui, déshérités de la fortune, devaient demander au travail leurs moyens d'existence.

Quant à la musique, Haüy ne la considérait alors que comme un accessoire tout à fait d'agrément, et il ne faisait encore que soupçonner combien cet art serait un jour précieux pour les *aveugles*. Toutefois le plan d'études, intellectuelles et professionnelles, conçu par lui, resta pendant les premières années dans le *statu quo*, tandis que l'enseignement musical faisait des progrès relativement sensibles. Ce développement, il faut en faire honneur à Gossec et à quelques autres artistes, qui voulurent généreusement contribuer à l'œuvre philanthropique d'Haüy. Le nombre, d'abord insignifiant, des harmonistes et des instrumentistes s'était accru, et l'on vit pour la première fois des enfants *aveugles* exécuter une messe en musique, à Saint-Eustache, le jour de la Fête-Dieu. Cependant, et il est juste d'en convenir, la composition de l'orchestre laissait beaucoup à désirer.

Comme certains élèves d'Haüy instruisaient des enfants clairvoyants, celui-ci créa, en 1789, dans le sein même de l'établissement, une classe payante pour les voyants des deux sexes, dans laquelle des professeurs *aveugles* enseignaient la lecture, le calcul, la grammaire, la géographie et l'histoire. Cette classe fut supprimée en 1791.

Nous arrivons maintenant à la période de décadence de l'institution des *aveugles*-nés. Nous disons *institution des aveugles-nés*, car la *Société philanthropique* prit ce nouveau titre en vertu d'un décret de l'Assemblée nationale, en date du 28 septembre 1791. Un décret du 21 juillet de la même année avait affecté, d'une manière absolue, le bâtiment du ci-devant couvent des Célestins à l'établissement des écoles destinées à l'instruction des *aveugles*-nés et des sourds-muets.

Le cadre du personnel de l'institution fut alors ainsi établi : Haüy, premier instituteur, un second instituteur, un adjoint, deux inspecteurs-chefs d'ateliers, deux gouvernantes, des filles maîtresses des travaux, quatre maîtres de musique, tant vocale qu'instrumentale, tous clairvoyants; enfin huit répétiteurs *aveugles*. Ces dix-neuf professeurs n'émargeaient à eux tous qu'à un budget de 13,000 francs! Tous étaient logés et nourris, à l'exception d'Haüy et du second instituteur. Les aspirants aux différents emplois étaient présentés à la nomination de l'autorité départementale par les deux premiers instituteurs des sourds-muets et des *aveugles*.

Nous ne répéterons point ici les critiques très-fondées qu'a soulevées cette étrange réunion des deux institutions. Toutefois, il faut rendre justice à la disposition bienveillante du décret, qui réservait aux *aveugles* tous les emplois « que leurs *infirmités et leurs talents* leur permettraient de remplir. »

Les événements qui remplirent la fin de 1792, et les préoccupations politiques de l'époque, firent oublier l'institution, et l'énorme dépréciation que subissaient les assignats la plongea presque dans le dénûment. La misère eût été complète, si Haüy n'avait su tirer quelques ressources d'une imprimerie qu'il établit à l'usage des clairvoyants, et si certains exercices publics n'avaient aussi donné quelques profits.

Cette triste situation dura trois ans, jusqu'à ce que la Convention, émue de tant de vicissitudes, courageusement supportées, reconstitua radicalement l'institut, au moins sur le papier, « mais, comme le fait remarquer très-justement M. Guadet, actuellement sous-directeur à l'*Institut des jeunes aveugles* de Paris, en lui donnant plutôt le caractère d'un atelier que celui d'une école. » Le titre seul d'*aveugles-travailleurs*, substitué à celui d'*aveugles-nés*, indique l'esprit du décret de la Convention. Quatre-vingt-six bourses furent instituées, une par département. La République alloua 500 livres pour les trois premières années de séjour, et 250 livres pour la quatrième année. L'allocation cessait à la cinquième et dernière année. Comme récompense, il fut également décrété qu'aux élèves qui se distingueraient, il serait donné, à l'expiration des cinq années du cours d'étude, une somme de 300 livres pour les aider à s'établir.

Toutes ces dispositions étaient pourtant plus généreuses en intention qu'en pratique. Les assignats, au moyen desquels le trésor public payait les subventions, étaient sans aucune valeur, et les *mandats* qui les remplacèrent ne valaient guère mieux. Aussi, est-ce avec raison que nous avons dit plus haut que la réorganisation édictée par la Convention n'existait guère que sur le papier.

La confiance commença à renaître avec le Directoire, et l'*Institution des jeunes aveugles* participa au mouvement général qui fut la suite de ce retour de l'opinion publique. Les subventions furent dès lors payées en numéraire, et la marche des études et des travaux, longtemps interrompue, allait très-probablement recevoir quelque impulsion. Mais le Consulat avait succédé au Directoire, et la répression des factions à l'intérieur, la guerre au dehors, absorbaient toute l'attention non-seulement du gouvernement, mais de la nation tout entière, et jusqu'au jour où l'on se préoccupa des réformes à introduire au budget, et où l'on trouva qu'il y aurait économie à réunir les deux établissements des *Quinze-Vingts* et des *Aveugles travailleurs*, les *aveugles* furent complétement *perdus de vue* (nous demandons vraiment pardon au lecteur de ce pitoyable jeu de mots que vient de commettre, à son insu, notre plume, dans un aussi triste sujet). Cette idée était malheureuse, quelque spécieux que soient les raisonnements de ceux qui l'avaient conçue, doublement malheureuse, car elle entraînait, nous ne dirons pas la retraite volontaire, mais la révocation d'Haüy, dont la place, celle de premier instituteur, fut supprimée. Après avoir, pour ainsi dire, démoli l'édifice élevé avec tant de peines et d'abnégation par Haüy, on poussait l'ingratitude jusqu'à le frapper lui-même.

A partir de ce moment, et pendant douze ans, les choses allèrent de mal en pis; l'institut, confié aux soins d'un instituteur inexpérimenté, déclina tous les jours. La situation empira même au point d'attirer l'attention du gouvernement. Un règlement approuvé et mis en vigueur en 1806, aux termes duquel l'école rentrait jusqu'à un certain point dans la voie ouverte par Haüy, fut impuissant à arrêter cette dégénérescence, car il eût fallu à la tête de l'institution un homme capable de lui donner la vie; et cet homme manquait.

Ce n'est qu'en 1814 que cet état de choses cessa, quand le docteur Guillié prit la direction de l'établissement. Cet homme intelligent comprit les inconvénients de la réunion aux Quinze-Vingts, et provoqua, le 8 février 1815, une ordonnance qui prononça la séparation des deux établissements. C'était rendre à l'*Institution des jeunes aveugles* son autonomie et lui donner une administration spéciale. Cette ordonnance n'eut son complet effet qu'en 1816.

M. Guillié se préoccupa, avec une activité et un zèle dignes des plus grands éloges, de réorganiser le personnel enseignant; il appela aux fonctions de second instituteur et d'institutrice des filles, des personnes offrant toutes les garanties de savoir et de maturité; enfin, il mit à la tête de l'enseignement musical un artiste demi-voyant des plus distingués, qui devait rendre pendant trente ans à l'institution les plus utiles services.

Le nouveau local attribué par l'ordonnance royale aux *jeunes aveugles* fut l'ancien collége des Bons-Enfants, rue Saint-Victor, nº 68; c'est là qu'ils se transportèrent le 20 février 1816. L'institution reçut alors un règlement établi sur des bases en harmonie avec sa destination. Laissons M. Guadet, au travail duquel nous avons emprunté les éléments de cet article, nous donner une idée sommaire de ce règlement, encore aujourd'hui en vigueur, au moins dans sa partie fondamentale : « L'établissement fut *régi* et *gouverné*, sous l'autorité du ministre de l'intérieur, par une *administration* composée de cinq membres, parmi lesquels comptait le directeur. L'administration fut chargée de la régie des biens et de l'exécution des règlements de l'institution. L'un des administrateurs remplit les fonctions d'ordonnateur général des dépenses. Le directeur fut chef de l'établissement en général.

« L'institution (portait le règlement) a pour but d'instruire des enfants *aveugles*, et de leur donner un métier utile; il y a quatre-vingt-dix places pour les garçons et trente pour les filles; on peut admettre des pensionnaires. Les trois quarts des places gratuites sont données par le ministre de l'intérieur; l'autre quart, par l'administration de l'institut, et toujours à des enfants de parents pauvres, atteints de cécité complète, doués de l'intelligence nécessaire pour recevoir l'éducation de l'école, et âgés au moins de dix ans; au plus, de quatorze. Leur séjour dans la maison est de huit ans. Comme instituteur en chef, le directeur était secondé par un second instituteur et par un troisième instituteur, par deux surveillants, deux chefs d'atelier, un maître de musique et six répétiteurs *aveugles*, pris parmi les élèves les plus distingués; tout cela dans le quartier des garçons. Dans le quartier des filles, l'institutrice eut avec elle une surveillante et une répétitrice *aveugle*. »

Enfin les trois éducations, intellectuelle, professionnelle et musicale, auxquelles on avait fait une part presque égale, étaient obligatoires, à moins d'incapacité évidemment constatée chez l'élève.

Sous la gestion du docteur Guillié, les diverses branches d'enseignement présentèrent des résultats satisfaisants. Les volumes en relief, imprimés à l'établissement, pour servir à l'éducation intellectuelle, se succédèrent avec des grammaires anglaise, italienne, latine, grecque, espagnole; des extraits des prosateurs latins et des auteurs italiens modernes, etc., etc.

L'enseignement musical, pendant cette même période, mérite les éloges les plus complets. Sous la direction désintéressée de maîtres distingués, l'institution posséda un excellent orchestre, surtout pour les violons. Dans le quartier des demoiselles, plusieurs élèves devinrent de bonnes pianistes. C'est aussi sous l'administration de Guillié que fut acheté le premier orgue possédé par l'établissement. L'expérience a prouvé de quelle importance l'étude de cet instrument pouvait être un jour pour les élèves de l'institut. Enfin l'enseignement manuel ou professionnel était aussi en voie de prospérité. Mais c'est ici que l'on est frappé de l'excessive multiplicité des travaux. Les *aveugles* des deux sexes filaient, faisaient du tricot, des bourses, du filet, de la sangle, des chaussons, des tapis de lisière, des fouets en boyau; et les garçons, spécialement, travaillaient à la tisseranderie, à l'empaillage, à la corderie, à la vannerie, aux tapis de paille, de jonc et de peluche d'Espagne.

M. Guillié quitta la direction de l'établissement en février 1821, et eut pour successeur M. le docteur Pignier, étranger jusque-là à cet enseignement spécial. M. Dufau, qui comptait plusieurs années de services signalés dans le professorat, et qui devait plus tard passer à la direction, conserva les fonctions de second instituteur, qu'il tenait de M. Guillié.

Nous n'avons point à établir ici le parallèle entre les méthodes d'enseignement adoptées par MM. Guillié et Pignier. Qu'il nous suffise de dire que l'enseignement intellectuel ne gagna rien au changement de direction; et que si l'enseignement musical ne dégénéra point, il prit un tout autre caractère. On chercha surtout à former des organistes, tandis qu'auparavant on s'étudiait à former de bons exécutants pour l'orchestre. Le piano avait été jusqu'alors presque inconnu dans le quartier des garçons, il y conquit définitivement son droit de cité, et, en 1824, on vit paraître tout à coup dans ce quartier deux pianistes d'une certaine force. Quant aux travaux manuels, ils restèrent ce qu'ils avaient été sous la gestion du docteur Guillié, et cet enseignement continua à être l'objet de la même critique. Comment, en effet, espérer que des *aveugles* arrivent à apprendre plusieurs métiers à la fois, quand des clairvoyants ne deviennent de bons ouvriers qu'à la condition de n'en étudier qu'un seul?

Nous arrivons à 1830, époque où un événement de la plus haute importance s'accomplit dans l'institution : nous voulons parler de l'invention de l'écriture en points saillants. L'idée première en est due à une personne étrangère à la maison, à M. Charles Barbier. M. Barbier imagina une espèce de tachygraphie composée de trente-six signes figurés au moyen de points, et, une fois le système inventé, il créa l'instrument qui devait servir à en réaliser l'exécution. Mais c'était à un *aveugle*, élève de l'institution, à Louis Braille, que devait revenir l'honneur de transformer la méthode de Barbier et de l'appliquer à tous les signes de ponctuation, aux chiffres et à la musique, et même à la sténographie. Aujourd'hui, la méthode d'écriture de Braille est la seule suivie dans les classes de l'institution, et l'on imprime, dans ce système, des ouvrages classiques et des recueils de musique. De plus, ce système d'écriture et d'impression en points saillants est adopté dans toute la France, c'est-à-dire dans les écoles de Lille, Nancy, Marseille, etc.; en Espagne, à Madrid et à Barcelone; en Belgique, à Bruxelles, Bruges et Liége; dans plusieurs écoles d'Allemagne; à Copenhague, à Rio-Janeiro et dans la plupart des écoles des Etats-Unis, où son adoption se propage rapidement.

C'est à M. Guadet, consulté par les divers gouvernements, que l'on doit en grande partie ce résultat, qui, de proche en proche, s'imposera partout.

Nous croyons intéresser nos lecteurs en leur mettant ici sous les yeux un modèle de cet alphabet ingénieux. Il est bien entendu que ce que nous marquons ici par de simples points est rendu par des points en relief dans l'alphabet des *aveugles*.

ALPHABET EN RELIEF À L'USAGE DES AVEUGLES.

—

Première série.

a b c d e f g h i j

Deuxième série.

k l m n o p q r s t

Troisième série.

u v x y z ç é à è ù

Quatrième série.

â ê î ô û ë ï ü œ w

an in on un eu ou oi ch gn ll

A la manière dont cette quatrième série est disposée, on reconnaît que, pour les *aveugles*, les parties *â* et *an*, *ê* et *in*, *î* et *on*, etc., sont rendues par les mêmes signes. Or, ces parties n'ont entre elles aucun rapport ni graphique ni phonétique, et nous trouvons qu'il y a là une confusion regrettable.

Ponctuation.

, ; : . ? ! () « * »

Les chiffres se représentent par les signes de la première série, précédés de .⁝

Chiffres.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 0

Les sept notes de la gamme sont représentées par les mêmes signes que les chiffres, en partant du chiffre 4. Ainsi, l'*ut* est représenté par le signe qui répond au chiffre 4, le *ré* par le signe qui répond au chiffre 5, et ainsi de suite.

Il existe de nombreux ouvrages imprimés d'après ces caractères; mais le prix de ces ouvrages est assez élevé, et il ne serait guère permis qu'à un *aveugle* millionnaire de posséder une bibliothèque de livres choisis. Quand un *aveugle* écrit une lettre à un voyant, il se sert de notre alphabet, et, pour la régularité de l'écriture, il s'aide d'une planche divisée horizontalement par des lignes en cuivre qui servent de guide à sa main. S'il écrit à un autre *aveugle*, il laisse la plume et emploie le poinçon, qui lui permet de reproduire les signes en relief expliqués plus haut.

Après avoir passé, après 1830, par de nouvelles vicissitudes et de nouvelles épreuves financières, au milieu desquelles, faute d'une direction suffisamment habile, l'enseignement intellectuel et l'enseignement professionnel avaient décliné, l'institution, sur laquelle de justes réclamations avaient appelé l'attention de l'administration supérieure, eut à sa tête un homme expérimenté, M. Dufau, qui, après vingt-cinq ans de professorat, fut nommé directeur et premier instituteur; il eut auprès de lui, pour le seconder, M. Guadet; enfin, la commission administrative, dont nous avons parlé plus haut, fit place à un conseil consultatif composé de quatre membres.

Sous cette nouvelle organisation, la discipline générale perdit ce qu'elle avait de trop absolu, et les bases de l'enseignement furent mises en harmonie avec ce qui se pratiquait dans toutes les maisons d'éducation.

Le local affecté à l'institution, rue Saint-Victor, avait été jugé insuffisant et peu salubre; aussi, dès 1838, s'occupait-on de construire l'hôtel du boulevard des Invalides, nº 56, que les *jeunes aveugles* occupent aujourd'hui, et qui ne laisse rien à désirer. Il fut construit par M. Philippon, architecte, décoré par le ciseau de Jouffroy, enrichi par le pinceau de Lehmann, et disposé pour deux cents élèves. La prise de possession eut lieu en novembre 1843.

Alors fut rédigé un nouveau règlement, qui est encore aujourd'hui en vigueur, et dont voici la base :

Personnel : un *directeur*, assisté d'une commission consultative; l'*instituteur*, qui a pris le titre de *chef de l'enseignement*, quand on jugea à propos de séparer l'administration de l'enseignement; l'*institutrice des filles ;* l'*aumônier*, chargé du service et de l'enseignement religieux; enfin, les professeurs *aveugles*, dont un *chef d'orchestre*, des *professeurs titulaires*, et des *aspirants* chez les garçons; des *maîtresses titulaires*, des *aspirantes* et une *maîtresse de piano, externe*, chez les filles; enfin, des *contre-maîtres*, voyants ou *aveugles*, pour l'enseignement professionnel.

Le nombre total des élèves est, en moyenne, de 180, 120 garçons et 60 filles. L'Etat entretient 120 bourses, 80 pour les garçons et 40 pour les filles. Elles sont divisées en bourses entières, trois quarts de bourse, demi-bourses et quarts de bourse. Le surplus est fourni par les départements, les communes, les institutions hospitalières, et par les familles. Le prix de la pension pour les familles est de 1,000 fr. par an, tout compris. Le prix de la bourse départementale est de 600 fr. L'enseignement intellectuel est élémentaire et supérieur. Le premier embrasse la lecture, l'écriture, la grammaire élémentaire, l'arithmétique, l'histoire sainte, l'histoire naturelle et les notions premières d'histoire profane. L'enseignement supérieur comprend des études grammaticales et scientifiques supérieures, la littérature, l'histoire, la géographie, la géométrie, la cosmographie, et des notions générales de droit et de physique. L'enseignement musical, qui tient une grande place dans l'établissement, comprend le *solfége*, avec une méthode toute différente de celle qui est employée chez les clairvoyants; la *vocalisation*, l'*harmonie;* enfin, la *partie pratique et instrumentale*, où le piano et l'orgue tiennent un rang distingué. L'*enseignement industriel* s'applique aux travaux manuels, qui sont subordonnés aux succès des élèves en musique ou à leur position sociale. Nous avons expliqué plus haut les bases de ce genre d'instruction, son utilité et les divers genres d'industrie auxquels il touche.

Enfin, disons, pour compléter cet historique, que la haute direction de l'institut est confiée à M. le baron de Vatteville, assisté, dans l'exercice de sa difficile mission, par M. Guadet.

En terminant, répondons, ou plutôt laissons répondre l'homme autorisé qui nous a fourni les matériaux de cet article, à une question que nos lecteurs s'adresseront probablement : en sortant de l'institution, que deviennent les *aveugles?*

« Les uns, c'est le petit nombre, ont de la fortune; l'instruction, le talent qu'ils ont acquis adoucissent leur vie, ouvrent leur cœur aux jouissances de l'esprit, et peut-être aussi de l'amour-propre. Les autres se distribuent en trois classes : 1º ceux qui, doués d'une grande aptitude pour les sciences et les lettres, sont devenus des hommes instruits : ils peuvent professer dans des conditions données; leur nombre sera toujours très-limité; 2º ceux que la nature fit musiciens, et dont l'étude a développé les dispositions : ce sont les plus favorisés, car ils deviennent organistes, professeurs de musique, accordeurs de pianos; leur existence est toujours assurée, quelquefois très-belle; 3º enfin, les autres, et ceux-ci sont malheureusement trop nombreux, n'ont d'aptitude que pour les travaux manuels; dans bien des branches, ils travaillent aussi bien que des voyants, mais toujours avec plus de lenteur; il leur est très-difficile, pour ne pas dire impossible, de subvenir entièrement à leur existence; un peu d'aide leur est généralement nécessaire. Trois noms propres personnifient, pour ainsi dire, ces trois classes d'individus : Penjon fut professeur de mathématiques dans un lycée; Gauthier fut organiste et compositeur; Montal fut un des premiers fabricants de pianos de Paris. Peu d'*aveugles* arriveront où sont arrivés Penjon, Gauthier, Montal; mais il suffit de ces trois pour montrer que l'éducation qu'on donne aux *aveugles* n'est pas semée en une terre ingrate. »

L'exemple donné par la France a été suivi dans presque tous les pays de l'Europe. En Prusse, une maison pour l'instruction des jeunes *aveugles* fut fondée en 1806, à Berlin, par le docteur Zeune; une autre fut ouverte à Breslau, en 1815, par M. Knie, qui était lui-même un *aveugle*-né. Vienne possède une institution du même genre depuis 1805, et c'est M. Klein qui en fut le premier directeur. Il en existe aussi à Saint-Pétersbourg, à Prague, à Amsterdam, à Dresde, à Zurich, à Copenhague, à Edimbourg, et, en Amérique, à Boston. Partout donc les sociétés humaines se sont occupées de venir au secours d'une classe intéressante à laquelle la nature a refusé presque tous les moyens qui servent aux autres hommes pour subvenir aux besoins sans cesse renaissants de la vie. On a fait quelque chose, mais on est loin d'avoir fait assez, puisque la France seule compte plus de quarante mille *aveugles*, qui, pour la plupart, restent complétement en dehors des secours organisés en vue de leur infirmité.

Et maintenant il nous reste à nommer les aveugles illustres, ceux dont Dieu avait empli l'esprit de lumière, mais auxquels il ferma les yeux, car

Les destins n'ont jamais de faveurs qui soient pures.

Voici les noms de ceux qui figurent dans cette nomenclature douloureuse, dans ce martyrologe : Tobie, Samson, Homère, Bélisaire, Milton, Michel-Ange, Galilée, Mme du Deffant, Piron, Aug. Thierry, Jacques Arago, Pougens.

Un jour — c'était le jour de la Pentecôte — ayant marché longtemps à la recherche des souffrants et des pauvres, Tobie fut obligé de se reposer au pied d'un arbre. Il s'endormit, et, pendant son sommeil, de la fiente d'hirondelle étant tombée sur ses yeux, il se trouva aveugle à son réveil.

Et cependant Tobie, modèle de piété et de vertu, modèle de patience et de soumission, se mit à genoux, et ayant levé au ciel ses yeux qui ne voyaient plus, il dit : « Seigneur, vous êtes juste, tous vos jugements sont remplis d'équité, toutes vos voies ne sont que miséricorde, vérité et justice. »

Voilà pourquoi Dieu, à quelque temps de là, envoya Raphaël auprès du fils de Tobie, et l'ange prit l'enfant par la main pour le conduire à la ville de Ragès, où son père lui avait ordonné de se rendre, et dont il ne connaissait pas le chemin. Mais voilà que, sur les bords d'un fleuve où ils s'étaient rendus pour se désaltérer, un poisson énorme s'offre à leur vue et frappe d'effroi le jeune Tobie; mais sur l'ordre de Raphaël, il tue le monstre et prend le cœur, le foie et le fiel de ses entrailles.

Cependant le vieillard s'inquiétait de l'absence prolongée de son enfant; de ses yeux privés de lumière, souvent on voyait couler des larmes, et souvent aussi on le rencontrait assis sur une pierre du chemin par lequel devait revenir le jeune Tobie.

Un jour cependant, un jour qu'il s'était éloigné de sa maison plus encore qu'à l'ordinaire, et que son esprit était plein de trouble, et que son âme était pleine d'angoisses, il entendit tout à coup les aboiements d'un chien... Il

écoute, il écoute encore, craignant de se dire ce que son cœur lui crie bien fort; il écoute toujours, hésitant... Mais ce sont bien là les aboiements du chien qui a voulu suivre son jeune maître.

Le vieillard se lève, il voudrait courir au devant du voyageur, il court... mais bientôt il s'arrête, étendant les bras, indécis, chancelant... Mais son enfant est déjà près de lui, et déjà le vieillard sait, jour par jour, heure par heure, ce que son fils a fait durant son voyage; il a promené ses mains sur son visage, il l'a pressé dans ses bras, il a respiré son haleine. Hélas! il voudrait le voir, voir si pendant son absence il est devenu plus grand, plus beau; — ce qui doit être.

Alors l'ange Raphaël ordonna au jeune Tobie de prendre le fiel du poisson qu'il avait tué et d'en frotter les yeux de son père, et le jeune Tobie ayant fait ce que lui ordonnait l'ange, le saint vieillard rouvrit les yeux à la lumière du jour.

Tel est le récit de la Bible, mais bien abrégé, et, partant, ayant perdu beaucoup de sa naïveté, de son charme.

⁂

C'est aussi dans l'Ecriture que nous devons lire le récit suivant, celui de la mort de Samson. Mais, ici encore, il nous faut abréger, et c'est à l'article même consacré à l'aveugle dont nous parlons que doit recourir le lecteur, s'il veut s'édifier entièrement.

Le Seigneur s'était retiré de Samson, et voilà pourquoi il permit que Dalila reçût des Philistins onze cents pièces d'argent pour prix de sa trahison. Un jour donc, s'étant réveillé en sursaut, il vit venir à lui un grand nombre de ses ennemis, et quand ils se furent approchés, il voulut, se jetant dans la mêlée, les faire fuir; mais, durant son sommeil, on lui avait coupé les cinq mèches de cheveux dans lesquelles résidait sa force. On le prit, on lui creva les yeux, on l'emmena à Gaza, on le jeta dans une prison, et là, le juge et le libérateur d'Israël fut condamné à tourner la meule d'un moulin.

« O Seigneur, mon Dieu! souvenez-vous de moi, l'entendait-on s'écrier. Mon Dieu! rendez-moi ma force première, afin que je me venge en une seule fois de mes ennemis pour la perte de mes yeux. »

Et l'Ecriture, faisant de Dieu un Dieu vengeur, dit que la prière de Samson fut exaucée.

⁂

Plus grand de cent coudées, plus grand sans comparaison que les deux personnages bibliques dont nous venons de parler, et plus qu'eux attachant, sympathique, dix siècles av. J.-C., au temps presque fabuleux de la Grèce, nous rencontrons un autre aveugle qui doit nous arrêter plus longuement.

Cet aveugle est le fils de Linus, disent les uns; d'Orphée, disent les autres; il est le fils d'Apollon lui-même, disent ceux-ci, tandis que ceux-là assurent que ses chants lui étaient dictés par une Egyptienne, nommée *Fantasia* (l'Imagination): c'est Homère.

Des savants — de ces savants comme il s'en rencontre surtout en Allemagne, idiots à force de science — ont voulu prouver qu'Homère ne fut jamais aveugle. Wolf a bien soutenu que l'*Iliade* et l'*Odyssée* n'étaient qu'une réunion de chants, successivement chantés par des rapsodes! Crœsius a bien voulu prouver que l'*Odyssée* était l'histoire des Hébreux, et l'*Iliade*, l'histoire du siége de Jéricho! et le P. Hardouin n'a-t-il pas péremptoirement démontré qu'Homère, aussi bien que Virgile et Horace, étaient des moines du XIIIe siècle!

Pour nous, elle est vraie cette triste et douloureuse légende, qui nous montre Homère fuyant sa patrie ingrate, et, courbé par l'âge, à demi aveugle, s'en allant, un bâton à la main, et chantant ses poésies sublimes aux passants de la route, qui s'arrêtent charmés.

. J'ai marché;
Le pain que j'ai reçu, le lit où j'ai couché
— Et le pain et le lit souvent me faisaient faute —
Je ne les ai payés qu'en chantant pour mon hôte.

Ainsi fait parler Homère M. Ponsard, qui a écrit l'odyssée du poëte avec autant de cœur, si ce n'est de génie, que le poëte avait écrit l'odyssée du roi d'Ithaque.

André Chénier, lui aussi, dans une de ses idylles, la plus touchante à la fois et la plus véritablement grecque entre toutes, celle qui a pour titre l'*Aveugle*, a chanté la vie errante du fils d'Apollon, et nous allons donner ici un des passages les plus harmonieux de ce petit poëme.

Des enfants ont rencontré le vieillard, et devant les traits grands et fiers de son visage, en écoutant les sons harmonieux de sa lyre, dont il accompagne sa voix, ils l'ont pris pour un dieu, dans leur naïf enthousiasme. Le chantre d'Ulysse leur répond:

Je ne suis qu'un mortel, un des plus malheureux!
Si vous en savez un, pauvre, errant, misérable,
C'est à celui-là seul que je suis comparable;
Et pourtant je n'ai point, comme fit Thomyris,
Des chansons à Phœbus voulu ravir le prix;
Ni, livré comme Œdipe à la noire Euménide,
Je n'ai puni sur moi l'inceste parricide;
Mais les dieux tout-puissants gardaient à mon déclin
Les ténèbres, l'exil, l'indigence et la faim.

⁂

On a voulu prouver qu'Homère ne fut pas aveugle; on a voulu le prouver aussi pour Bélisaire. Il est des historiens qui n'aiment pas à rencontrer la poésie, le pathétique dans l'histoire. Cedrenus assure que l'illustre général de Justinien mourut aux environs de Constantinople, heureux et honoré, ainsi que le lui méritaient les immenses services rendus à l'empereur; et, dans son *Histoire de la chute de l'empire romain*, Gibbon, cet historien savant, mais froid, empesé comme tous les Anglais, traite de fable la cécité de Bélisaire.

Mais l'histoire nous le montre en butte à la haine de la méchante impératrice Théodora, jouet de sa femme Antonine, cette fille d'un conducteur de chars, et, par l'intrigue de ces deux femmes, méconnu et persécuté par Justinien, son maître; et la tradition nous le fait voir portant un petit sac au bout d'une corde, comme font les prisonniers, pour demander sa vie aux passants, en leur criant: « Donnez une obole au pauvre Bélisaire, à qui l'envie a crevé les yeux. » A Constantinople, on montre encore une tour en ruine, qu'on appelle la prison de Bélisaire. La tradition est-elle donc en désaccord avec l'histoire? Ce que rapporte la tradition n'est-il pas la conséquence, la suite obligée, le *verso* de la page écrite par l'histoire?

A la fin du XIIIe siècle, un écrivain a fait de Bélisaire un héros de roman, et, après lui, Mme de Genlis et Marmontel en ont fait un héros ridicule. Au Louvre, on peut voir, et en voyant il faut admirer, une statue de Bélisaire, aveugle et mendiant, que, lors de la première guerre d'Italie, les vainqueurs enlevèrent à la villa Borghèse.

⁂

Arrivons maintenant à l'un des plus grands de tous, arrivons à Milton.

Depuis longtemps il sentait que peu à peu s'émoussait en lui le sens de la vue, et il surmontait, il maîtrisait cette passion ardente, qui sans cesse le portait vers l'étude. Cependant Saumaise venait d'écrire quelques pages, assez plates il est vrai, contre Cromwell et en faveur de Charles Ier, et alors Milton sentit se réveiller en lui la haine pour le tyran, et alors le lion ne put s'empêcher de prendre la plume. Quand fut terminée l'œuvre étrange, où Brutus coudoie Samuel, où Judith coudoie Cromwell, l'œuvre régicide, l'œuvre sauvage (mais écrite de bonne foi), l'auteur, Milton, était aveugle.

Mais bientôt le fier puritain a deviné où tendait l'ambition du meurtrier de Charles Ier; désillusionné de ses rêves, le vieux républicain fuit le palais du Protecteur et se retire au milieu de sa famille.

Dès lors sont rejetés bien loin ses *Papiers d'Etat*. Milton se plonge dans un océan de pure poésie, qui lui refait une virginité en lui donnant l'oubli des tristes et sanglantes journées auxquelles il prit part; il se fait lire par ses filles les compositions sublimes d'Isaïe, d'Homère, de Platon, d'Euripide; puis il s'assied devant l'orgue, promène ses doigts sur les touches d'ivoire, et s'enivre des sons à la fois harmonieux et graves qu'il en tire... puis il dicte; il dicte son *Abrégé de l'Histoire d'Angleterre*, sa tragédie de *Samson*, comme lui aveugle...

Il dicte, enfin, le *Paradis perdu*.

⁂

C'est aussi l'étude qui, peu à peu, arracha les yeux à Augustin Thierry; une étude passionnée, violente, qui tendait au but qu'avait poursuivi l'écrivain des *Papiers d'Etat*, mais non pas avec la même sauvagerie; car, et il ne faut pas le contester, Augustin Thierry, en déchirant le manteau de pourpre des rois derrière lequel, jusque-là, les peuples s'étaient tenus effacés, a fait pour la liberté, pour la République autant que beaucoup de tribuns du peuple. En 1821, lorsque la censure a arrêté ses *Lettres sur l'Histoire de France*, il prend la plume et commence l'*Histoire de la Conquête de l'Angleterre par les Normands*. Quatre ans après, cette histoire paraît; son succès est immense. « Mais, dit l'historien, il y eut à cette joie, quelque grande qu'elle fût, une bien triste compensation: mes yeux s'étaient usés au travail; j'avais en partie perdu la vue. »

Le zèle d'Augustin Thierry ne se refroidit pas cependant; nous le retrouvons, un peu plus tard, en Provence et dans le Languedoc, accompagné de M. Fauriel, et, avec ce savant, interrogeant les ruines, lisant, par je ne sais quel sens intérieur, les inscriptions gravées sur la pierre; devinant pour ainsi dire, et par la seule passion historique, qu'il se trouvait dans le lieu même témoin d'une grande action.

Bientôt disparut pour toujours ce qui lui restait encore du sens de la vue: il devint tout à fait aveugle; son zèle ne se ralentit pas; et, avec l'aide et par les yeux d'Armand Carrel, il termina l'œuvre colossale, l'œuvre révolutionnaire qui a changé les bases de l'histoire.

⁂

Continuons cette liste par un poëte dont le nom, la vie, la dernière infortune, appellent la sympathie de tous les cœurs. Jacques Arago, le frère de l'illustre savant, le frère du fier républicain, après avoir promené sa fantaisie vagabonde, comme Gérard de Nerval, dans toutes les contrées du monde, s'était arrêté à Rouen, où, pour donner un aliment à sa fièvre d'activité en même temps que de poésie, il s'était fait nommer directeur du théâtre de cette ville. Tout à coup, il devint aveugle. Ne pouvant plus écrire ce qu'il voyait, il reporta son esprit sur ce qu'il avait vu, et dicta les *Souvenirs d'un Aveugle*.

C'est à lui, c'est à Jacques Arago, que sont adressés ces vers des *Contemplations*, par lesquels nous voulons clore cet article, trop court à notre gré.

A UN POËTE AVEUGLE.

Merci, poëte! au seuil de mes lares pieux,
Comme un hôte divin, tu viens et te dévoiles;
Et l'auréole d'or de tes vers radieux
Brille autour de mon nom comme un cercle d'étoiles.

Chante! Milton chantait; chante! Homère a chanté.
Le poëte des sens perce la triste brume;
L'aveugle voit dans l'ombre un monde de clarté.
Quand l'œil du corps s'éteint, l'œil de l'esprit s'allume.

⁂

Celui-ci, un des plus grands de tous, était âgé de soixante-quatorze ans: il avait fait, pour l'astronomie et pour la philosophie expérimentale, plus que jamais n'avait fait un savant; sa correspondance et son *Histoire des guerres de Flandre* l'avaient mis au rang des premiers écrivains; son beau génie, son noble caractère, sa grande figure, enfin, éclairait un peu cette sombre Italie du XVIIe siècle, faisait oublier l'abaissement dans lequel étaient tombés les esprits, lorsque l'excès du travail, mais plus encore peut-être les inquiétudes, les tourments moraux... et l'humidité des cachots de l'inquisition — car il s'appelait Galilée! — lui firent perdre la vue tout à coup. Au moment fatal, il écrivait ses *Tables des satellites de Jupiter*, et la plume ne tomba de ses mains que lorsqu'il ne lui fut plus possible de la guider.

Mais les yeux de l'esprit ne s'éteignirent pas avec ceux du corps chez le savant de Pise, et jusqu'à sa mort, durant quatre années encore, il ne cessa pas de travailler, de méditer sur les grands phénomènes de la nature. De toutes les parties du monde, on accourait en foule pour l'entendre, pour le voir, et ce devait être un spectacle bien imposant, et bien touchant aussi, que ce vieillard aux cheveux blancs, à la physionomie aimable, à la voix douce et éloquente, dévoilant à ses disciples, qui se pressaient attentifs et respectueux autour de son grand fauteuil de chêne, les mystères dont Dieu seul jusqu'alors avait eu le secret.

Galilée mourut le 9 janvier 1642, l'année même qui vit naître Newton, et deux jours avant la naissance de Michel-Ange.

⁂

Mme du Deffant, après avoir goûté à tous les plaisirs, après s'être rassasiée de toutes les voluptés, après avoir épuisé jusqu'à la lie la coupe pleine de sa jeunesse, de son esprit, de son insouciance, nous dirons même de sa galanterie, s'était retirée dans sa maison. Là, et sans doute pour dépiter Mme la duchesse du Maine — le grand mobile de la femme, c'est le dépit — elle avait su attirer tous les beaux esprits du temps et même tous les esprits distingués: Fontenelle, Diderot, Voltaire, La Motte, Pont de Veyle, Hénault, Montesquieu, Walpole... autant d'illustrations qu'on pouvait en rencontrer à la cour brillante et envieuse de Sceaux. Et Mme du Deffant, cette grande blasée, cette grande sotte, dont le cœur était plus froid que celui d'un cadavre, qui écrivait ces lignes au bas d'une lettre datée du 31 mai 1778: « Vraiment j'oubliais un fait important: c'est que Voltaire est mort; il y en a qui disent que ce fut hier, d'autres avant-hier; » cette vieille indifférente, qui aurait été capable de dire comme ce médecin: « J'avais un bon ami; je le soignai; il mourut, je le disséquai; » eh bien, cette grande hypocrite aurait fini par se distraire peut-être, si, tout à coup, et lorsqu'elle avait cinquante-quatre ans, elle n'avait pas perdu la vue.

Comme on voit s'envoler une troupe d'oiseaux picorant une gerbe de blé, quand on jette une pierre au milieu d'eux, ainsi l'on vit tout à coup disparaître tous les familiers qui, la veille, égayaient le foyer de Mme du Deffant. Trois seulement lui restèrent fidèles: Horace Walpole, Voltaire — c'était bien la peine! — et Mlle de l'Espinasse. Cette dernière, avec son caractère mobile et vif, ne put se résigner longtemps au rôle de demoiselle de compagnie et de secrétaire. Après une querelle, qu'il faut lire dans les mémoires du temps, elle s'enfuit.

Mais, dès lors, Mme du Deffant, tout en conservant son caractère indocile, vif, pétulant, athée; tout en gardant ses vapeurs de jeune femme poudrée et mouchetée; en un mot, tout en restant ce qu'elle était à la cour du bâtard de Louis XIV, se montra, dit-on, « aveugle clairvoyante, » ainsi que l'appelait Voltaire.

C'est, en effet, de cette époque que date sa correspondance avec le patriarche de Ferney et avec Walpole, le plus français des Anglais, comme Heine a été le plus français des Allemands, Ovide le plus français des Latins, Lucien le plus français des Grecs...

Cette correspondance a été imprimée, pour la première fois, à Paris en 1808. Elle forme 2 vol. in-8°. En ces lettres dictées, la célèbre aveugle se montre ce qu'elle était déjà au couvent de la Madeleine de Tresnel, c'est-à-dire spirituelle, ingénieuse, primesautière, et suppléant d'instinct, par ce qu'elle avait acquis au frottement des beaux esprits, à l'instruction qu'elle n'avait pas.

Dans cette correspondance, on trouve cependant quelques traits où la grande ennuyée, qui ennuie les autres à force de leur dire qu'elle s'ennuie, certains traits de misanthropie, de tristesse, de découragement, de dégoût. Voici quelques vers comme exemple:

LES DEUX ÂGES DE L'HOMME.

Il est un âge heureux, mais qu'on perd sans retour,
Où la faible jeunesse entraîne sur ses traces
Le plaisir vif avec l'amour,
Et les désirs avec les grâces.
Il est un âge affreux, sombre et froide saison,
Où l'homme encor s'égare, et prend dans sa tristesse
Son impuissance pour sagesse,
Et ses craintes pour la raison.

Mais ces vers, qu'on dirait dictés par un des sages de la Grèce, sont pour nous comme le blanc et le rouge, le noir et le jaune dont elle se grimait, n'ayant que sa psyché pour confidente, avant d'aller balayer de sa robe les ombreuses allées du parc de Sceaux. Elle est bien plus vraie dans l'anecdote que nous allons conter.

Walpole, son ami, lui amène un jour Gibbon, ce froid compilateur, ce savant qui a mis vingt ans (sans compter les études préparatoires) à écrire l'*Histoire de la chute de l'empire romain*. Or, ce génie — puisque c'est un génie — était laid comme un mauvais génie de légende: avec des joues larges, bouffies, rebondies plus que celles d'Eole, et au milieu desquelles était un nez imperceptible, introuvable...

Mme du Deffant, qui se flattait de reconnaître, au simple toucher du visage, ceux qu'elle avait connus avant d'avoir perdu la vue — et elle avait connu Gibbon — touche de sa main grêle et blanche le visage de l'historien anglais... Mais, tout à coup, au contact de cette masse charnue et sans partie saillante: « Voilà, s'écrie-t-elle avec indignation, une atroce plaisanterie! »

. Gibbon
N'était pas content, ce dit-on.

Elle croyait... mon Dieu! elle croyait qu'on lui avait donné à toucher... ce que les spectateurs de la fête des fous croyaient que Quasimodo avait placé dans la lucarne.

Et, bien vrai, le croyait-elle? Nous n'osons l'affirmer; car c'était le sublime de l'ironie que d'abuser de son infirmité pour rendre à jamais ridicule un Anglais trop joufflu.

C'est qu'elle était bien capable — et quelle noble et belle dame de ce temps où régnait Piron ne l'eût pas été? — de cette espièglerie d'assez mauvais goût. Car, si Mme du Deffant s'était fait remarquer, dans sa jeunesse, par un esprit vif, railleur, mordant, plein de sel, mais de bonne compagnie toujours, la cécité qui la frappa et le vide qui dès lors se fit autour d'elle dans le salon où elle avait régné, aiguisèrent cet esprit, l'aigrirent même, le rendirent, enfin, méchant, sceptique, de mauvais ton.

Elle y voyait, dans son enfance,
C'était alors la médisance;
Elle a perdu les yeux et gardé son génie,
Maintenant c'est la calomnie,

put dire Rulhière, sans calomnie.

⁂

Nous venons de parler de Piron. L'auteur de la *Métromanie*, lui aussi, fut, vers les dernières années de sa vie, privé de la vue, que toujours, du reste, il avait eue très-faible. Guidé par sa nièce, qui s'était, tout entière, vouée au vieil aveugle, il aimait à promener ses pas sous les allées des jardins publics, dans les champs, par la ville, cherchant à tromper son ennui. Cet ennui, cependant, ne devait pas être bien profond, bien vrai, car l'esprit du vieillard fut riche jusqu'à la fin de gaieté, de verve, de sel gaulois, trop gaulois même bien souvent... et l'on raconte, à propos de ses promenades (qu'il faisait dans une mise parfois trop débraillée, peu décente) et d'une observation que lui fit sa nièce, certaine *histoire*, ou plutôt, et d'après lui, certaine *fable* qu'il serait assez difficile de redire ici.

⁂

Pougens, le fils naturel du prince de Conti, jeune encore, et lorsque déjà sa haute intelligence, plus que sa haute parenté, l'avait fait ambassadeur de France à Rome, fut atteint de la petite vérole et perdit la vue à demi. Bientôt il la perdit tout à fait, s'étant mis entre les mains d'empiriques à qui il s'accrocha, dans son désespoir, comme le noyé à la barre de fer.

Revenu à Paris, il devint l'ami de tous les hommes éminents de l'époque, et André Chénier — depuis longtemps ses protecteurs naturels étaient morts ou s'étaient enfuis — lui fit accorder une pension de la Convention nationale. Mais la vie de cabinet ne lui suffit point; il devient libraire — libraire au temps de la Terreur, il ne pouvait pas prospérer. — En 1805, en effet, il se met en faillite, et Napoléon lui fait accorder 40,000 fr., avec lesquels il peut satisfaire ses créanciers.

C'est alors que le malheureux aveugle épouse miss Sayer, nièce de Boscowenn et de la duchesse de Beaufort, et qu'il se retire à Vauxbuin, près de Soissons, d'où sont datées la plupart des œuvres qui empêcheront son nom sympathique de périr tout à fait.

Terminons cette trop longue et trop douloureuse liste de ceux auxquels Dieu donna une lumière intérieure, s'il leur ferma les yeux, en rappelant le souvenir de Michel-Ange. Ce sculpteur, ce peintre, cet architecte, ce mécanicien, ce poëte, ce multiple et sublime génie, paya ce génie, comme l'avait payé Galilée. Il devint aveugle à force de travail, de ce travail obstiné, fiévreux, qui le dévora durant toute sa vie, et, en cet état, il aimait encore à se faire conduire dans les jardins publics, dans les musées, et là il promenait sa main, tremblante d'émotion, sur les chefs-d'œuvre de l'ancienne Grèce. Ses yeux éteints à la lumière, mais toujours vivants pour l'art, se remplissaient de larmes au contact des admirables formes de l'Apollon du Belvédère.

— **Anecdotes.** Quelqu'un tira une lettre de change sur un riche banquier qui était *aveugle*. Une personne dit qu'il ne l'accepterait pas, et, comme on lui demandait pourquoi : « C'est parce qu'elle est payable *à vue*, » répondit-elle.

⁂

Un *aveugle* avait une femme qu'il aimait beaucoup, quoiqu'on lui eût dit qu'elle était fort laide. Un médecin offrit de lui rendre la vue; il ne voulut pas y consentir : « Je perdrais, dit-il, l'amour que j'ai pour ma femme, et cet amour me rend heureux. »

⁂

Un *aveugle* se tenait à la porte d'une église, flanqué de sa femme, qui répétait d'une voix qu'elle cherchait à rendre lamentable : « N'oubliez pas le pauvre *aveugle*, s'il vous plaît. » Tout à coup l'*aveugle* lui dit : « Ne demande pas à ce grand sec qui vient là-bas; il ne donne jamais rien. »

⁂

Mlle de Montpensier, fille de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, passant dans la rue Saint-Honoré, est arrêtée un instant par un embarras de voitures. Un *aveugle* s'approche et s'écrie : « Ma bonne dame, ayez pitié d'un malheureux qui a perdu toutes les joies de ce monde. — Hélas! dit la princesse, est-ce que ce pauvre homme serait eunuque? »

⁂

Un *aveugle*, conduit par un jeune enfant, avait l'habitude de se rendre chaque dimanche dans la boutique d'un libraire, où il était gratifié d'une aumône hebdomadaire. Un jour l'enfant entre seul, et présente la sébile. « Est-ce que ton père serait malade? — Mais non, répondit l'enfant, il est resté à la devanture, où il regarde les images. »

⁂

Lamotte-Houdard, aussi connu par sa douceur et son honnêteté que par ses talents et son esprit agréable, était devenu *aveugle* à l'âge de quarante ans. Un jour se trouvant poussé dans une foule, il marche sur le pied d'un jeune homme qui lui donne un soufflet : « Monsieur, lui dit Lamotte, vous allez être sûrement bien fâché de m'avoir frappé : je suis *aveugle*. »

⁂

A Athènes, au milieu d'une nuit fort obscure, un *aveugle* marchait une lumière à la main et une cruche pleine sur l'épaule. Un jeune homme, surpris de cet attirail, lui demanda à quoi lui servait sa lanterne, puisque tout était obscurité pour lui. « Ce n'est pas pour moi, lui répondit l'*aveugle*, que je porte cette lumière, c'est afin que les étourdis qui te ressemblent ne viennent pas se heurter contre moi et renverser ma cruche. »

⁂

LE PRÉSIDENT : Accusé, comment êtes-vous devenu *aveugle?*

LE CRITIQUE D'ART : Par suite d'un coup de sang.

LE PRÉSIDENT : Pourquoi alors portez-vous sur la poitrine un tableau représentant une explosion de mine, dans laquelle vous auriez perdu la vue?

LE CRITIQUE D'ART : Mon président, c'est parce que l'art est impuissant à rendre — en peinture — un coup de sang.

⁂

Une femme galante faisait accroire à chacun de ses amants qu'il était le seul favorisé. La déesse, par ce stratagème, entretenait ses autels, et tous ceux qui la fréquentaient lui étaient également dévoués. Mais un jour, l'Amour ôta le bandeau de l'un d'eux, et lui découvrit des infidélités qu'il n'aurait osé soupçonner. Il exprima ses plaintes. « Oh! monsieur, lui dit naïvement la donzelle, puisque vous avez recouvré la vue, vous pouvez vous retirer : je ne reçois chez moi que des *aveugles*. »

⁂

Un célèbre prélat se trouvant un jour dans une société avec Massieu, *aveugle*-né, un des premiers élèves d'Haüy, lui adressa cette question : « Quelle idée vous faites-vous de la couleur écarlate? » Massieu réfléchit un instant, puis répondit : « Monseigneur, cela doit avoir beaucoup de rapport avec le son du clairon. » Cette réponse excitera sans doute le rire des esprits frivoles; mais pour ceux qui voudront bien considérer que, chez l'*aveugle*, l'ouïe est un des sens qui suppléent à celui dont il est privé, elle est d'une logique écrasante.

Lorsque l'on rédigea les articles du traité de Campo-Formio, le secrétaire ayant écrit : « L'empereur d'Autriche reconnaît la république française. — Effacez cet article, dit vivement Bonaparte, la république française est comme le soleil : *aveugle* qui ne la voit pas. Le peuple français est maître chez lui; il a fait une république, peut-être demain fera-t-il une aristocratie, après-demain une monarchie; c'est son droit imprescriptible; la forme de son gouvernement n'est qu'une affaire de loi intérieure. »

⁂

Saunderson, qui, bien qu'*aveugle*, occupa d'une manière si distinguée la chaire de mathématiques à l'université de Cambridge, se trouvant un jour dans un cercle très-nombreux, remarqua qu'une dame qui venait de sortir et dont il n'avait jamais ouï parler avait de fort belles dents. Comme son observation était juste, on lui demanda sur quoi il l'avait fondée. « Je n'ai point, dit-il, de motifs de croire cette dame insensée; j'ai donc supposé, comme j'ai entendu qu'elle riait toujours, que ce ne pouvait être que pour qu'on remarquât ses dents. » Saunderson avait deviné juste.

Cet *aveugle* extraordinaire professa avec un éclat bien digne d'attirer l'attention, car c'était un spectacle fait pour exciter la curiosité publique que celui d'un jeune homme *aveugle* donnant des leçons d'optique, et discourant sur la lumière et les couleurs, expliquant la théorie de la vision, l'effet des verres convexes ou concaves, le phénomène de l'arc-en-ciel et d'autres phénomènes relatifs à la lumière.

⁂

Un jeune homme, atteint d'une cataracte, avait complètement perdu la vue. Au retour d'un voyage de quelques mois, il alla rendre visite à une dame qu'il aimait et à laquelle son infirmité l'avait empêché jusque-là de déclarer ses sentiments. Lorsqu'il se présenta, la jeune femme en était aux derniers préparatifs de sa toilette de nuit,

. dans le simple appareil
D'une beauté qui va se livrer au sommeil.

« Faites entrer, dit-elle à sa soubrette; les yeux de monsieur ne sont pas à craindre. » Le jeune homme s'installe dans le fauteuil qu'on lui présente : « Ah! vous voilà de retour, lui dit la dame; votre voyage a-t-il été heureux? — J'en suis enchanté, répondit-il, car on m'a fait une merveilleuse opération. — Et quelle opération? s'écrie la dame un peu surprise. — L'opération de la cataracte. — Et... elle a réussi? — Mais parfaitement... » On comprend la confusion de la belle, que notre ex-*aveugle* parvint cependant à rassurer, en ajoutant ces galantes paroles : « Ma lame, je venais pour solliciter l'honneur de votre main. » Et il se retira aussitôt après ce vol commis par anticipation.

⁂

Le sieur Richard, directeur de la poste à Joyeuse, en Vivarais, étant allé se promener, après souper, jusqu'à une vigne qu'il possédait près de cette ville, rentra à dix heures, se coucha et dormit, sans ressentir la moindre incommodité. Le lendemain sa fille, voyant qu'il restait couché beaucoup plus tard qu'à l'ordinaire, entra dans sa chambre, lui demanda s'il était malade et pourquoi il ne se levait pas? « C'est, répondit-il, que j'attends qu'il soit jour. — Il est jour depuis longtemps. — Ouvrez donc les volets. — Ils sont ouverts, et il est dix heures. — Cela n'est pas possible; c'est une plaisanterie, car il n'est pas jour. » Enfin, il fut convaincu qu'il était *aveugle*. Sa famille, ne voyant aucune altération dans ses yeux, avait peine à le croire. On appela des médecins et des chirurgiens, qui tentèrent quelques remèdes; mais tout fut inutile, et ils finirent par déclarer qu'il resterait *aveugle* toute sa vie. Cependant trois semaines après, étant à l'église, il lui sembla qu'il apercevait, comme au travers d'un nuage épais, la lueur d'une lampe; le lendemain il l'aperçut un peu mieux. Dès ce moment, sans avoir senti aucune douleur, sans avoir fait aucun remède, sa vue s'éclaircit de jour en jour, et, au bout de trois mois, elle se trouva aussi bonne qu'auparavant.

Aveugle (JEU DE L'), jeu de société, qui a une grande analogie avec un genre de spectacle que donnent, les jours de foires et de fêtes publiques, de soi-disant magnétiseurs. Deux personnes, qui ont eu le soin de se concerter d'avance, se partagent les rôles : l'une est l'*aveugle* et l'autre l'*interrogateur*. L'*aveugle*, ayant les yeux bandés, s'assied à une certaine distance du cercle, et l'interrogateur lui adresse diverses questions auxquelles il est tenu de répondre. Si c'est une dame qui interroge, elle désigne un monsieur à l'*aveugle;* si, au contraire, c'est un monsieur, il lui désigne une dame. Voici les questions que l'on fait ordinairement. « Vous rappelez-vous monsieur un tel ou madame une telle? — Oui, très-bien. — Connaissez-vous son gilet ou son fichu? — Oui, très-bien. — *Et* connaissez-vous son pantalon ou son châle? — Oui, très-bien. — Devinez par où je tiens monsieur un tel ou madame une telle? — Par telle ou telle partie de ses vêtements. » Or, l'*aveugle* devine toujours juste, parce qu'il sait que la partie touchée est précisément celle qui, dans les interrogations précédentes, a eu son nom placé après la conjonction *et*. La personne devinée doit prendre la place de l'*aveugle;* mais, comme on a eu soin de la choisir parmi celles qui ne connaissent pas le secret du jeu, on comprend qu'elle est condamnée à ne pas recouvrer la vue de fort longtemps, à moins qu'un hasard extraordinaire ne vienne à son secours, et, chaque fois qu'elle se trompe, elle est tenue de donner un gage.

Faire l'aveugle est aussi le nom d'une pénitence. La personne à laquelle on impose cette infirmité temporaire, se place au milieu de la société et ferme les yeux. Aux trois premières choses qu'on lui montre, elle doit dire : « Je suis *aveugle*, je ne vois rien; » et, à la quatrième : « Je vois. » Si, par exemple, c'est un jeune homme, il ne voit pas la main, la fleur, le ruban que lui offre une dame, mais il voit le baiser qu'elle accorde à son voisin.

Aveugle clairvoyant (L'), comédie en un acte et en vers, de Legrand, représentée aux Français en 1716. L'*Aveugle clairvoyant* est une des plus jolies comédies en un acte de l'ancien répertoire; elle est conduite avec art et petille d'esprit.

Un officier de marine, qui n'est plus jeune, laisse, en partant pour un voyage de long cours, une jeune veuve qu'il doit épouser, bien qu'il n'en ait jamais reçu de grands témoignages d'amour. Il invente donc une épreuve assez singulière pour s'assurer s'il est aimé de Léonor. Il fait courir le bruit qu'il a perdu la vue. Dame Léonor, qui le croit véritablement aveugle, ne prend aucune précaution pour lui cacher ses intrigues. L'officier, qui a de bons yeux, est instruit par lui-même de l'inconstance de la belle, et croit que c'est assez punir son rival que de lui abandonner l'infidèle. Les rôles accessoires de l'action ajoutent à l'effet comique de la pièce. Une des scènes les plus amusantes est celle où Léonor se trouve placée entre Léandre, son amant, et l'officier qu'elle croit aveugle. Cette situation est reproduite du second acte de l'*Ecole des maris*. Mais Legrand, qui redoutait fort, et non sans raison, la supériorité de Molière, n'a fait qu'effleurer cette scène charmante. On reproche à cette pièce quelques incorrections de style.

Legrand avait emprunté une grande partie de son sujet à une comédie en cinq actes et en vers de Debrosse, jouée sous le même titre en 1649, mais dont il avait supprimé beaucoup d'incidents inutiles et peu comiques, ce qui lui permit de condenser les cinq actes de son devancier, et de les faire entrer en un seul.

Aveugles, à l'usage de ceux qui voient (LETTRE SUR LES), opuscule de Diderot, publié en 1749. Cet écrit est adressé à un correspondant imaginaire, à une dame qui cultive la philosophie. L'auteur prend occasion d'une opération chirurgicale faite avec succès, paraît-il, sur un aveugle-né, pour parler tour à tour de l'aveugle-né du Puiseaux en Gâtinais, et d'un autre aveugle de naissance, Saunderson, le célèbre mathématicien anglais. Diderot s'attache à démontrer, par divers incidents de la vie journalière de ces deux aveugles, que les idées et les raisonnements de ceux qui sont privés de la vue diffèrent essentiellement des idées et de la logique des clairvoyants. Chez l'aveugle de naissance, qui ne peut tirer ses perceptions d'un organe absent, c'est le toucher, le tact, la sensation périphérique des corps qui se substituent à la vision dans ses pensées et dans ses réflexions directes ou indirectes. Il définit les choses, surtout celles qu'il ne peut distinguer qu'au moyen de la main, il les juge, il les mesure tout autrement que l'homme doué de la vue. Mais ces combinaisons intellectuelles ou morales, ces définitions et ces jugements, n'en sont pas moins exacts; si même on les compare aux opinions généralement reçues, aux doctrines universellement acceptées, qu'il s'agisse de questions de physique ou de métaphysique, il faut reconnaître que les doctrines communes ne sauraient posséder la même exactitude, puisque les raisons vulgaires ne peuvent convaincre l'aveugle, à moins qu'il ne les sente sous sa main. Il croira à Dieu, seulement si on le lui fait toucher : les merveilles de la nature n'existent pas pour lui. Et les phénomènes dont il parvient à se rendre compte subissent, dans sa logique brutale, une sorte de métamorphose, qui ne les anéantit pas sans doute, mais qui les modifie singulièrement dans leurs rapports avec cet être incomplet. Par exemple, l'aveugle définit l'œil, siége de la vision, *un organe sur lequel l'air fait l'effet d'un bâton sur la main*. Et Diderot de citer à sa dame la *Dioptrique* de Descartes, où le philosophe rapporte les phénomènes de la vue à ceux du toucher. L'auteur trouve ainsi le moyen, à propos des aveugles, de traiter une foule de sujets savants ou philosophiques; il affecte partout les formes d'une épître familière; mais si le ton reste généralement simple, le fond accuse quelquefois une sorte de pédantisme qui fatigue le lecteur. La partie vraiment intéressante de cette production de Diderot est celle où il décrit les ingénieux procédés imaginés par l'aveugle Saunderson pour faire, à l'aide de ses doigts et avec rapidité, des calculs très-compliqués, ainsi que les instruments que ce jeune Anglais avait créés pour se rendre facile l'étude des mathématiques. A l'âge de vingt-cinq ans, Saunderson avait inventé un admirable système d'*arithmétique palpable*. Il se servait d'épingles qu'il enfonçait dans de petits trous; ces épingles étaient toutes de même longueur et de même grosseur, mais la tête des unes était plus grosse que celle des autres, et elles pouvaient se combiner facilement, au moyen de positions ou transpositions convenues, de manière à fournir dix sensations différentes, appréciables au toucher et correspondant aux dix chiffres employés en arithmétique. Qu'on imagine ensuite une sorte de tableau aussi grand qu'on voudra, partagé en petits carrés rangés horizontalement et séparés les uns des autres par des espaces ou interlignes de même épaisseur : c'est la machine de Saunderson, et cette machine ne lui servait pas seulement à faire des calculs numériques, mais encore à démontrer les propriétés des figures rectilignes.

Le but évident que se proposa Diderot, dans cet écrit, fut d'attaquer les croyances religieuses ou morales, et de montrer que l'existence même de Dieu ne repose que sur des preuves très-contestables. La beauté, la grandeur du spectacle que nous offre la nature, sont presque nulles pour l'aveugle, cela est vrai; et pourtant, si Diderot avait pris le temps de réfléchir, il aurait reconnu que les sens du tact, de l'ouïe, de l'odorat et du goût offrent encore un monde assez rempli de merveilles pour qu'un aveugle puisse se former une idée de Dieu qui ne diffère pas beaucoup de celle que s'en forment les autres hommes. Sans doute, plus l'homme a de moyens pour sentir et pour connaître, plus ses connaissances doivent s'élever et s'étendre; mais cela suffit-il pour justifier notre philosophe quand il s'écrie : « Ah! madame, que la morale de l'aveugle est différente de la nôtre! que celle d'un sourd différerait encore de celle d'un aveugle! » Cela semble dire que la morale n'est rien par elle-même, qu'elle n'a d'autre fondement que les circonstances au milieu desquelles elle prend naissance, et qu'elle s'anéantit avec ces circonstances. Etait-ce bien là l'exacte pensée de Diderot? Nous n'oserions pas l'affirmer; mais ce qu'il y a de certain, c'est que sa *Lettre sur les aveugles* lui valut un emprisonnement de trois mois et demi au donjon de Vincennes. Cependant, le gouverneur du château de Vincennes traita son prisonnier avec de grands égards; il le fit manger à sa table, et lui permit de recevoir tous ceux qui venaient pour le visiter. C'est en allant voir Diderot à Vincennes que J.-J. Rousseau s'arrêta sous un arbre pour composer sa fameuse prosopopée de Fabricius. C'est aussi dans une de ces visites que Diderot conseilla à J.-J. Rousseau de prendre la négative dans cette question posée par l'académie de Dijon : « Le progrès des arts et des sciences a-t-il contribué à corrompre ou à épurer les mœurs? » Le philosophe se proposait de soutenir l'utilité morale des arts et des sciences; et Diderot lui aurait dit qu'en choisissant cette thèse il allait tout simplement passer sur le pont aux ânes. Cette remarque aurait frappé Rousseau comme un trait de lumière, et c'est là ce qui l'aurait décidé à entrer résolûment dans la voie du paradoxe, où on l'accuse souvent d'avoir marché toute sa vie.

Aveuglé (L'), idylle célèbre d'André Chénier. Ce poëme renferme près de trois cents vers. Cet aveugle errant, qui implore le dieu de Claros, c'est Homère. Le vieillard s'arrête enfin de lassitude. Trois pâtres, retenant la fureur de leurs chiens, viennent auprès de lui; dans leur naïf étonnement, ils le prennent presque pour un dieu. Le vieillard, à demi rassuré, répond que « les ténèbres, l'exil, l'indigence et la faim » n'attestent que trop sa misère de mortel. Les pâtres lui servent un repas frugal. Le vieillard, consolé, bénit le sort, et remercie ses protecteurs : il raconte sa destinée; il célèbre les Muses. De détours en détours, ses chants vagabonds rappellent les exploits des guerriers devant Troie, et les gracieuses fictions de la Fable :

Ainsi le grand vieillard, en images hardies,
Déployait le tissu des saintes mélodies.

Un cortége d'hommes, de femmes, d'enfants, tenant des rameaux à la main, se presse autour de lui; les vierges et les guerriers forment des danses sur son chemin : on le conduit en triomphe jusqu'à la ville de Sicot, l'hospitalière. Tout cela est digne d'Homère.

M. Villemain, en comparant cette idylle d'André Chénier à l'*Aristonoüs* de Fénelon, l'appelle « une page d'un manuscrit grec traduite par quelque chose de mieux qu'un moderne. »

Aveugle de Castel-Cuillé (L'), poëme en patois agenais, publié par Jasmin en 1835. Ce poëme, où la poésie franche embaume à chaque ligne, a été inspiré par une tradition du pays. Cette composition délicate, pathétique et touchante classe Jasmin parmi les vrais talents en vers de notre époque.

Au début du poëme, Baptiste et sa fiancée, avec leurs amis, vont chercher la jonchée, des branches de laurier, pour jeter sur le chemin de l'église et à la porte des invités de leur noce. Baptiste est sombre, car il n'épouse Angèle que contraint par l'avarice de son père; au bas de la colline habite Marguerite, orpheline aveugle, depuis le dernier été, à la suite d'une rougeole; Marguerite, l'élue de son cœur. La diseuse d'aventure, la vieille Jeanne, vient encore, par ses prédictions, redoubler ses soucis déjà assez cuisants.

Au second chant, Marguerite fait des châteaux en Espagne pour son union avec Baptiste, lorsque Paul, son petit frère, vient lui faire part du mariage de son fiancé. Elle tombe évanouie, pareille, dit l'auteur, à une vierge de cire habillée en bergère. La vieille Jeanne essaye de la consoler.

Au début du troisième chant, Marguerite et son frère sont en route pour aller à l'église, assister à la noce. L'orfraie chante, et Paul reconnaît ce chant de mauvais augure qu'avec sa sœur il a remarqué la nuit de la mort de leur père. Ils entrent dans l'église, et quand Baptiste prononce le oui fatal, Marguerite, qui jusque-là doutait encore, veut s'ôter la vie; sans doute son ange gardien était là pour la secourir, car si forte fut sa douleur qu'en levant son couteau elle tomba morte.

Le sujet est très-simple; mais l'harmonie du style et la sensibilité mélancolique qui l'anime d'un bout à l'autre en font un poëme plein de charme. Le style en est pur et concis. On remarque surtout la romance des jeunes filles allant à la jonchée :

> Les chemins devraient fleurir,
> Tant belle épousée va sortir;
> Devraient fleurir, devraient germer,
> Tant belle épousée va passer!

chant qui se transforme ainsi à la sortie de l'église :

> Les chemins devraient gémir,
> Tant belle morte va sortir;
> Devraient gémir, devraient pleurer,
> Tant belle morte va passer!

Ce poëme est d'un bout à l'autre un chef-d'œuvre de sentiment.

« La douleur de la pauvre abandonnée, dit M. Sainte-Beuve, son changement de couleur, son attitude, ses discours, ses projets, le tout encadré dans la fraîcheur du printemps et dans l'allégresse riante d'alentour, porte un caractère de nature et de vérité auquel les maîtres seuls savent atteindre. On est tout surpris, en voyant ce simple tableau, d'être involontairement reporté en souvenir à d'autres tableaux bien expressifs des anciens, de Théocrite, par exemple. C'est que la vraie poésie, en puisant aux mêmes sources, se rencontre et se réfléchit par les mêmes images. »

Cette conclusion ne nous paraît pas irréprochable; il est douteux, au surplus, que le critique ait lu l'*Aveugle* dans le texte original. L'*Aveugle* de Jasmin n'est assurément qu'une idylle, une pastorale. Mais que de différences entre ce tableau rustique et les *Idylles* de Théocrite! Sans doute l'horizon n'est pas plus large, mais le souffle est plus pur, l'aspiration plus suave; le prisme de Jasmin est d'une transparence éthérée : sa voix trahit, sous la vive allure du récit, une émotion, une angoisse, un désespoir, que rien ne peut calmer.

Un poëme si émouvant dans sa grâce naïve, une composition si naturelle et si vraie devait séduire le talent d'un autre poëte. Longfellow, le célèbre poëte américain, a traduit en vers le récit de Jasmin, et si heureusement, qu'il l'a fixé dans une langue bien différente du patois méridional.

« Il y a, ajoute M. Sainte-Beuve, dont nous admettons cette fois le jugement sans conteste, il y a une moitié de la France, celle du nord, qui a besoin de temps en temps qu'on lui rappelle ce qui n'est pas sorti de son sein, ce qui n'est pas habituellement sous ses yeux, et ce qui n'arrive pas directement à ses oreilles. »

Aveugle (L'), comédie de Charles Lindegren. L'aveugle de Lindegren est aussi clairvoyant que celui de Legrand, dans la pièce française dont nous avons donné plus haut l'analyse; l'un et l'autre ont imaginé cette feinte pour éprouver leur maîtresse. Mais les deux tableaux, outre qu'ils diffèrent par la fable, sont aussi fort dissemblables par la couleur. Dans la pièce française, tout se passe joyeusement : le principal personnage se console, en riant, d'être trompé; il se divertit aux dépens d'une vieille folle et d'un rival ridicule, s'amuse de l'inquiétude momentanée de celui qui lui est préféré, et se venge de son ingrate en la plaçant dans une situation embarrassante et comique. Dans la comédie suédoise, au contraire, l'amant qui passe pour aveugle est aimé, et comme le but de son épreuve est tout sentimental, son langage et celui de sa maîtresse le sont également, mais à la manière allemande. Peut-être cette disposition à rendre les impressions les plus tendres, avec une fausse simplicité et une énervante fadeur, est-elle commune aux écrivains de l'extrême nord, et fort goûtée sous cette latitude. Quoi qu'il en soit, Lindegren a senti que, pour que sa comédie ne dégénérât pas en un drame trop sérieux, il devait faire contraster avec ses caractères, un peu trop graves pour le genre de la pièce, d'autres caractères propres à dérider le spectateur. En conséquence, il a placé symétriquement, à côté d'un amant noble et délicat, un sot amoureux et intéressé; à côté d'une jeune fille tendre et intelligente, une petite évaporée, et enfin, près d'un père affectueux et sage, une mère acariâtre, grondeuse, pleine de superstitions et des préjugés les plus extravagants. Parmi ces figures de second ordre, on peut considérer cette dernière comme achevée, et comme un modèle d'excellent comique. « Cette comédie, dit M. V. Saint-Laurent, est la seule du théâtre de Lindegren où il se soit légèrement écarté des règles du système dramatique français. Le lieu de la scène change ici au milieu du premier acte. C'est une des moindres licences que se permettent les Allemands, et il serait superflu de la relever s'il s'agissait d'un de leurs ouvrages. Mais la fidélité avec laquelle les écrivains suédois suivent d'ordinaire la loi des unités doit faire remarquer cette exception à leurs principes. »

Aveugle de Palmyre (L'), opéra-comique en deux actes, paroles de Desfontaines, musique de Rodolphe, représenté le 5 mars 1767. L'aveugle de Palmyre, aimé de Nadine, est traversé dans ses amours par le Destin et par la jalousie d'une rivale. Le prêtre du Soleil lui rend la vue; l'amant, conduit par le sentiment, reconnaît sa maîtresse confondue parmi d'autres jeunes beautés, et l'épouse. Quelques traits de cette pièce ont choqué les amateurs; il serait facile d'abréger l'intrigue, et de la rendre ainsi plus intéressante. Les ouvrages lyriques de Rodolphe n'ont pas eu le succès de ses œuvres didactiques. M. Fétis évalue à deux cent mille le nombre des exemplaires vendus du trop célèbre solfége de Rodolphe.

Aveugles de Tolède (LES), opéra-comique en un acte, paroles de Marsollier, musique de Méhul, représenté à l'Opéra-Comique, le 28 janvier 1806. On chante encore, de cet ouvrage, le joli duo : *Vous dont le cœur n'a pas parlé*, et l'ouverture, quoique moins populaire que celle du *Jeune Henri*, fait partie du répertoire de tous les orchestres.

Aveugles (LES DEUX), bouffonnerie musicale, paroles de M. Jules Moinaux, musique de M. Jacques Offenbach, représentée pour la première fois, à Paris, sur le théâtre des Bouffes-Parisiens, le 22 février 1856.

> Dans sa pau...vre vi' malhûreuse,
> Pour l'aveugle, point de bonheur;
> Toujours sous les ténèbr's affreuses,
> Ah! combien qu'il a de malheur!
> Que les cha...ritables personnes
> Jett'nt une au...mône au malhûreux.
> L'aveugle à qui qu'on fait l'aumône
> N'est point z-un faux nécessiteux,
> N'est point z-un faux né...
> Un faux né... un faux nécessiteux.

Telle est la plainte que jette aux échos du pont des Arts le sieur Patachon, « pauvre aveugle atteint de cécité et même privé de la lumière », en coupant chaque hémistiche d'une note de trombone. Une pancarte portant ces mots : *Aveugle de nessance*, descend sur sa poitrine; mais il paraît que ce n'est là qu'une ingénieuse supercherie dudit Patachon, qui veut ainsi exciter la compassion des âmes charitables. Le fait est qu'il voit aussi clair que possible lorsqu'il n'est pas dans l'exercice de sa profession... d'aveugle. Il se désole de ce que la pratique ne donne pas, lorsque Giraffier paraît, tenant un pliant et une mandoline, et portant, lui aussi, une pancarte avec ces mots : *Aveugle par axidans*. En tâtonnant, il assène un coup de son bâton sur le chapeau de Patachon, qui s'écrie à part lui : « Un confrère! Que le diable lui torde le cou! Hier encore, affligé de deux béquilles et installé sur le pont Saint-Michel, j'avais un concurrent privé d'un bras. Comme il me faisait du tort, je me fais aveugle; je viens ici, et me voilà encore un concurrent... » Giraffier, de son côté, se dit : « Un confrère!... C'est fait pour moi. J'en avais un sur le pont Saint-Michel; je retire de ma manche mon bras plié en deux; je m'établis aveugle; je viens ici, croyant être seul de mon état, et pas du tout, en voilà un autre! Que le diable le patafiole! » Une rivalité s'établit aussitôt entre nos deux faux aveugles, qui se posent mutuellement cette question : « Serait-ce une indiscrétion de vous demander comment vous avez eu le malheur de perdre la vue, sans vous commander? » Alors commencent de part et d'autre des récits saugrenus, bêtes à manger des pois gris, des gestes insensés et des grimaces impossibles. Giraffier accorde sa mandoline, qu'il gratte avec rage, et entonne la romance de Belisario :

> Justinien, ce monstre odieux,
> Après m'être couvert de gloire,
> Il m'a dépouillé de mes yeux;
> Plaignez-moi, je n'y peux plus voir.

Patachon souffle dans son trombone, et chante de son côté, à tue-tête :

> Sur le pré fleuri, venez, fillettes et garçons,
> Danser, folâtrer, au joyeux bruit des violons.

Il en résulte une cacophonie à donner l'idée de l'aliénation mentale. Cependant un passant traverse le pont : « Ayez pitié d'un pauvre aveugle! » s'écrient en chœur nos deux rivaux. Un sou tombe. Ils se jettent dessus et se bousculent pour l'avoir. Patachon, qui l'a saisi, le regarde et crie : « Dites-donc, vous, quand on jette un sou à des malheureux aveugles, on devrait bien jeter un sou qui soit marqué! » Cependant, Giraffier menace Patachon, qui riposte. Finalement, on s'arrange : « Touchez là, mon cher confrère, dit Patachon; nous sommes deux victimes du sort. » Las d'attendre le passant qui ne passe pas et de chanter

> La lune brille,
> Le ciel scintille,
> Viens, ma gentille,
> Suis ton Pedro,

ils jouent aux cartes à qui aura la place : le perdant quittera le pont. Mais ils se volent réciproquement, et font sauter la coupe à tour de rôle : « Tu crois que je n'ai pas vu ton petit manége, s'écrie Patachon avec colère; tu n'es qu'un malheureux! un escroc! » Giraffier riposte : « Tu n'es qu'un grec; mais je te reconnais! tu es l'homme aux béquilles du pont Saint-Michel! — PATACHON : Je te reconnais aussi; tu es le manchot du même pont! — GIRAFFIER : Mon rival! — PATACHON : Mon concurrent! » Une lutte s'engage. Mais quelqu'un vient. Vite nos deux compères reprennent à tue-tête leur refrain : « La lune brille, etc. »

L'énorme succès de cette bouffonnerie est dû surtout à la façon dont les acteurs Pradeau et Berthelier l'ont interprétée. La musique, si spirituellement parisienne, de M. Offenbach, a jeté sur les calembours un peu grossiers, sur les *cascades* de cette petite scène de mœurs, ses broderies bouffonnes, vives, alertes, agaçantes. Parfois la *charge* l'emporte, et sa verve se grise; mais les pédagogues du contre-point rient, et les voilà désarmés. Il ne faut pas lire ce petit scénario écrit à la diable; mais il faut le voir débiter, si l'on veut rire.

Aveugles de Jéricho (LES), tableau de Nicolas Poussin, musée du Louvre. « Comme Jésus passait de ce lieu-là (Jéricho) à un autre, deux aveugles le suivirent, criant et disant : « Fils de David, ayez pitié de nous. » Et quand il fut venu à la maison, les aveugles s'approchèrent de lui, et Jésus leur dit : « Croyez-» vous que je puisse vous faire ce que vous » souhaitez? — Oui, Seigneur, dirent-ils. » Alors il leur toucha les yeux en disant : « Qu'il » vous soit fait selon votre foi. » Aussitôt leurs yeux s'ouvrirent, et Jésus leur dit avec menace : « Prenez garde que personne n'en sache rien. » Mais eux, s'en allant, firent connaître Jésus dans tout le pays. (*Évang. selon saint Matth.*, IX, 27-31.) » La composition que ce passage du Nouveau Testament a inspirée à Poussin, est une des plus belles que nous ayons de ce maître. Les deux aveugles ont mis un genou en terre; celui qui est le plus rapproché de Jésus tient dans la main gauche un bâton sur lequel il s'appuie, et avance la main droite vers le Sauveur, qui lui touche le front et les yeux; il commence à entrevoir la lumière : sa confiance, sa joie sont peintes sur sa physionomie. L'autre aveugle, placé derrière le premier, a une figure plus expressive encore; on dirait que les exclamations joyeuses de son camarade ont accru l'impatience qu'il a d'être guéri : le corps penché en avant, les bras tendus vers Jésus, la bouche ouverte, il prie, il implore; on croit l'entendre crier et dire ces mots que rapporte saint Matthieu : « Fils de David, ayez pitié de moi! » Avec quelle ardeur, avec quelle foi il adresse cette supplication! Il sait que d'un mot Jésus peut le guérir, mais il tremble qu'il ne s'éloigne : tous ses traits sont altérés par l'anxiété. Filhol a dit avec raison qu'on trouverait difficilement dans les plus beaux tableaux connus une figure dont l'expression fût mieux pensée, plus vraie, plus parfaite que celle de cet aveugle. C'est le *nec plus ultra* de l'art. Les autres personnages sont traités aussi d'une façon magistrale. Jésus, retenant de la main gauche le pan de son manteau et appuyant la droite sur le front du premier aveugle, a dans toute sa personne une majesté vraiment divine; son attitude est des plus nobles et sa physionomie garde une tranquillité sereine; c'est l'Homme-Dieu qui a la conscience de son pouvoir, la certitude d'opérer le miracle qu'on lui demande. Les trois apôtres, Pierre, Jacques et Jean, debout derrière lui, à droite, conservent aussi le plus grand calme; on comprend qu'ils sont accoutumés au spectacle des prodiges accomplis par leur maître; ils regardent sans étonnement, et semblent n'être là que parce qu'ils sont appelés à rendre un jour témoignage des miracles du Fils de Dieu. Leur tranquillité, toutefois, n'est pas de l'indifférence. Jean surtout, le plus jeune, le plus sensible des trois, laisse deviner, par l'expression de son visage, le plaisir que lui cause la guérison des pauvres aveugles, et la joie qu'il a de voir s'accroître, par ce nouveau prodige, la gloire de son maître bien-aimé. Les autres témoins de cette scène sont tout entiers à leur surprise, à leur admiration. L'un d'eux, placé près de Jésus et qui s'est penché pour mieux voir, paraît presque épouvanté de cette guérison miraculeuse; un autre, coiffé d'un turban, lève les mains vers le ciel; un troisième retient par le bras le second aveugle, qui semble prêt à s'élancer vers Jésus. A gauche, à quelque distance du groupe principal, une femme debout tient dans ses bras un enfant endormi; plus à gauche encore, une autre femme, assise sur le seuil d'une maison, tient aussi un enfant sur ses genoux. A droite, un jeune garçon, ayant à la main un bâton, est assis à terre. Deux autres personnages sont arrêtés, au troisième plan, sur le bord d'une rivière aux eaux transparentes. Des arbres sont plantés çà et là sur la rive opposée, et des maisons, des palais s'étagent sur le penchant d'une montagne dominée par un rocher à pic, que couronne une forteresse. Ce paysage, comme tous ceux du Poussin, est plein d'air et savamment dessiné. La couleur est des plus harmonieuses : les ombres ont malheureusement poussé au noir dans quelques parties. Ce tableau, exécuté en 1651 pour un marchand de Lyon nommé Reynon, passa ensuite dans le cabinet du duc de Richelieu, puis dans la collection de la Couronne. Il a été gravé par L. Audran, G. Charteau, Coypel, Picart le Romain, F. Garnier, Mécou, Quéverdo.

Aveugle des Feuillants (L'), tableau de Chardin, Salon de 1753. Debout à l'entrée d'une église, et appuyé sur son bâton, un aveugle, vêtu d'une longue houppelande marron, demande l'aumône dans une petite tasse en fer-blanc. Un carlin est couché à ses pieds. On pense que Chardin a voulu peindre dans ce tableau l'aveugle du passage des Feuillants, nommé César, pour lequel Piron fit, en 1766, les vers que nous avons cités au mot AUMÔNE :

> Chrétiens, au nom du Tout-Puissant, etc.

Ce tableau a figuré à l'exposition du boulevard des Italiens, organisée, en 1860, au profit de la caisse de secours des artistes.

AVEUGLÉ, ÉE (a-veu-glé) part. pass. du v. Aveugler. Qui est privé de la vue ou dont la vue est obscurcie momentanément : *Etre* AVEUGLÉ *par un coup de feu, par le soleil, par la fumée. Un tourbillon de vent, soulevant des flots de poussière, obscurcit la place et déroba le tzar et son cortége à la multitude* AVEUGLÉE. (Mérim.)

— Fig. Privé de jugement, de l'usage de la raison : *Homme* AVEUGLÉ *par la passion. Femme* AVEUGLÉE *par l'intérêt, par la jalousie. Combien étais-je* AVEUGLÉ! *J'ai vécu content au milieu du plus terrible des périls; j'ai même fait gloire de mépriser l'éternité!* (Fén.) *C'étaient des hommes obscurcis par la servitude,* AVEUGLÉS *par l'idolâtrie, et chez qui toute humanité s'était éteinte avec le sentiment de la liberté.* (Chateaub.) *Dans l'âme de tous les hommes* AVEUGLÉS, *il y a une voix sourde qui parle de la vérité.* (Jouffroy.)

> Tremble! On est *aveuglé* quand on est ébloui.
> V. HUGO.

> Ce n'est plus un vain peuple en désordre assemblé,
> C'est d'un zèle fatal tout le camp *aveuglé*.
> RACINE.

> Les cœurs si troublés
> Sur leurs vrais intérêts sont toujours *aveuglés*.
> VOLTAIRE.

> Ah! que je crains, mes sœurs, les funestes nuages
> Qui de ce prince obscurcissent les yeux!
> Comme il est *aveuglé* du culte de ses dieux!
> RACINE.

‖ Séduit, ébloui, enchanté :

> La fortune des rois n'a rien qui m'éblouisse;
> J'en regarde l'éclat sans en être *aveuglé*.
> CAMPISTRON.

— Techn. Bouché, en parlant d'une ouverture : *Une voie d'eau mal* AVEUGLÉE. *Des fenêtres ogivales,* AVEUGLÉES *par une maçonnerie moderne.* (Du Camp.)

AVEUGLEMENT s. m. (a-veu-gle-man — rad. *aveugle*). Privation de la vue : *Ceux qui poursuivaient les anges que Loth avait recueillis chez lui furent frappés d'un* AVEUGLEMENT *subit. Dieu le frappa d'un* AVEUGLEMENT *soudain.* (Acad.) *Sa puissance errante s'entre-heurtait soi-même, ressemblant au cyclope Polyphémus, qui, après son* AVEUGLEMENT, *tâtait partout de la main, sans savoir où il allait.* (Amyot.) *M. Cassini avait l'esprit égal, tranquille; son* AVEUGLEMENT *même ne lui avait rien ôté de sa gaieté ordinaire.* (Fonten.) *Il n'avait eu, pendant son* AVEUGLEMENT, *qu'une idée faible des couleurs.* (Buff.)

> S'il faut souffrir, mes yeux, un si sensible outrage,
> Qu'on m'ôte la puissance aussi bien que l'usage;
> Vous aurez moins de peine en cet *aveuglement*.
> ROTROU.

‖ Aujourd'hui, on dit plus ordinairement CÉCITÉ.

— Fig. Trouble, obscurcissement de l'esprit, de la raison : *Etrange* AVEUGLEMENT. *Il y a de l'*AVEUGLEMENT *à ne faire consister l'autorité que dans la force.* (De Retz.) *Si c'est un* AVEUGLEMENT *qui n'est pas naturel de vivre sans chercher ce qu'on est, c'en est un bien plus terrible de vivre mal en croyant Dieu.* (Pasc.) *Touché de compassion, Jésus-Christ déplore notre* AVEUGLEMENT *plutôt qu'il ne blâme notre malice.* (Boss.) *Que les hommes ne s'y trompent pas, Dieu redresse, quand il lui plaît, le sens égaré, et celui qui insultait à l'*AVEUGLEMENT *des autres tombe lui-même dans les ténèbres.* (Boss.) *J'ai aimé mon* AVEUGLEMENT, *je me suis glorifié de mes ténèbres.* (Fén.) *Ils ont les transports de l'ivresse, sans en avoir le trouble et l'*AVEUGLEMENT. (Fén.) *Dans quel* AVEUGLEMENT *vivais-je autrefois!* (Mass.) *L'*AVEUGLEMENT *est, de toutes les peines du péché, la plus universelle.* (Mass.) *C'est sur la force de nos passions que doit se mesurer le degré d'*AVEUGLEMENT *où elles nous plongent.* (Fonten.) *Un* AVEUGLEMENT *volontaire forme enfin des ténèbres impénétrables.* (Fléch.) *Pour peu que nous prenions soin de nous étudier nous-mêmes, nous reconnaîtrons bientôt que l'ignorance et l'*AVEUGLEMENT *sont les apanages du péché.* (Bourdal.) *Il y a un* AVEUGLEMENT *qui de lui-même est criminel, parce qu'il est volontaire et même affecté, un* AVEUGLEMENT *que nous entretenons dans nous, d'où nous ne voulons pas sortir, et que nous préférons secrètement à toutes les lumières de la vérité.* (Bourdal.) *La fermeté suppose une raison éclairée; l'opiniâtreté suppose de l'*AVEUGLEMENT. (Volt.) *Quels préjugés, quel* AVEUGLEMENT *ne faut-il point avoir pour oser comparer le fils de Sophronisque au fils de Marie!* (J.-J. Rouss.) *Les princes sont intéressés à maintenir les peuples dans un* AVEUGLEMENT *dont ils profitent.* (Boulanger.) *Le génie n'exclut ni les erreurs de l'esprit ni l'*AVEUGLEMENT *de la passion.* (La Harpe.) *L'indulgence est une vertu, l'*AVEUGLEMENT *une sottise.* (La Rochef.-Doud.) *Les* AVEUGLEMENTS *des peuples ne sont pas toujours excusables.* (Dupanl.) *Je comprends les haines de peuple à peuple, les antipathies de races, les* AVEUGLEMENTS *des nationalités; je les excuse, mais je ne les partage pas.* (V. Hugo.)

> Dans son *aveuglement* croyez-vous qu'il persiste?
> CORNEILLE.

> Tel est de mon amour l'*aveuglement* funeste.
> RACINE.

N'accuse point ici mon choix d'*aveuglement.*
RACINE.

. Sortez de cet abaissement,
Ouvrez un peu les yeux sur son *aveuglement.*
MOLIÈRE.

Tel est d'un cœur épris l'*aveuglement* extrême ;
Il se fait un plaisir de s'abuser soi-même.
LEFRANC DE POMPIGNAN.

‖ Affection, amour aveugle, prévention trop favorable : *Vous connaissez son* AVEUGLEMENT *pour son fils.*

. . . Avoir pour ma sœur une telle faiblesse,
C'est un *aveuglement* qui me choque et me blesse.
DESTOUCHES.

— Jurispr. anc. Privation de la vue à laquelle on condamnait les criminels dans certains pays, et particulièrement dans le Bas-Empire.

— **Antonymes.** Clairvoyance, vision. — Perspicacité.

— **Epithètes.** Bizarre, étrange, singulier, fol, insensé, inouï, inexplicable, inconcevable, incurable, triste, fatal, funeste, déplorable, long, rebelle, obstiné, opiniâtre, court, dissipé.

AVEUGLÉMENT adv. (a-veu-glé-man — rad. *aveugle*). Sans examen, sans réflexion : *Agir, obéir* AVEUGLÉMENT. *Je ferai* AVEUGLÉMENT *tout ce que vous voudrez.* (Acad.) *Rien ne distingue plus l'homme des bêtes, qui vont* AVEUGLÉMENT *où on les mène, que l'amour de la vérité.* (St-Evrem.) *Ils s'abandonnent* AVEUGLÉMENT *à leurs passions.* (Pasc.) *N'accusons pas* AVEUGLÉMENT *le naturel des habitants de l'île la plus célèbre du monde.* (Boss.) *Le peuple et la plus grande partie du parlement épousèrent* AVEUGLÉMENT *les affections et les sentiments des frondeurs.* (La Rochef.) *Dans le contrat, comme il vous plaira, je signerai tout* AVEUGLÉMENT. (Danc.) *C'est vous qui produisez ce jeune homme auprès de moi ; je le reçois* AVEUGLÉMENT *à mon service.* (Le Sage.) *Ecoutons tous les conseils, mais ne nous livrons pas* AVEUGLÉMENT *à d'imprudentes théories.* (Dupin.) *Il est de la nature de toute autorité d'obéir* AVEUGLÉMENT *au principe qui lui a donné naissance.* (Proudh.) *Les eunuques sont les plus* AVEUGLÉMENT *jaloux de tous les animaux.* (Castil-Blaze.) *Tous les animaux obéissent à leur nature et remplissent* AVEUGLÉMENT *leur destinée.* (Cuv.) *On l'écoutait avec enthousiasme, on lui obéissait* AVEUGLÉMENT. (G. Sand.)

J'accepte *aveuglément* cette gloire avec joie.
CORNEILLE.

Suivons *aveuglément* ma triste destinée.
CORNEILLE.

Il aime *aveuglément* sa patrie et son père.
VOLTAIRE.

Je veux *aveuglément* suivre votre conseil.
E. AUGIER.

L'âme, de son dessein jusque-là possédée,
S'attache *aveuglément* à sa première idée.
CORNEILLE.

O juges malheureux, qui, dans nos faibles mains,
Tenons *aveuglément* le glaive et la balance !
VOLTAIRE.

— **Syn. Aveuglément, aveugle (à l'), aveugle (en).** V. AVEUGLE.

AVEUGLE-NÉ, NÉE adj. et s. Celui, celle qui est aveugle de naissance : *Enfant* AVEUGLE-NÉ. *Femme* AVEUGLE-NÉE. *C'est un* AVEUGLE-NÉ. *Elle s'approcha pour lui demander s'il était aveugle de naissance ou s'il l'était devenu par quelque accident. Il répondit qu'il était* AVEUGLE-NÉ. (Boss.) *Celui qui n'a jamais vu cette lumière pure est aveugle comme un* AVEUGLE-NÉ. (Fén.) *Il arrive quelquefois qu'on restitue la vue à des* AVEUGLES-NÉS. (Dider.) *C'est principalement dans les* AVEUGLES-NÉS *qu'on peut remarquer, s'il est permis de s'exprimer ainsi, les miracles de la cécité.* (D'Alemb.) *Un homme qui ne sait pas lire est au milieu de la civilisation comme un* AVEUGLE-NÉ. (E. Laboulaye.) *Ce qui frappe d'abord chez l'*AVEUGLE-NÉ, *c'est le calme et l'inaction, tout à fait antipathiques à l'enfance.* (Dufour.)

Plutus, la Fortune et l'Amour
Sont trois *aveugles-nés* qui gouvernent le monde.
VOLTAIRE.

Ah ! d'un *aveugle-né* vous déchireriez l'âme,
Si vous lui demandiez ce que c'est qu'un beau jour.

AVEUGLER v. a. ou tr. (a-veu-glé — rad. *aveugle*). Rendre aveugle, priver de la vue : *En Chine, on* AVEUGLE *les condamnés au moyen de deux petites boules de chaux vive. En Orient, on a coutume d'*AVEUGLER *les princes en leur présentant un bassin ardent auprès des yeux.* (Trév.) *Les Grecs du Bas-Empire* ONT *souvent* AVEUGLÉ *des princes en leur passant devant les yeux des plaques de cuivre fort ardentes.* (Planche.)

— Absol. Produire la cécité : *A la longue, le grand soleil; le grand éclat de la neige peut* AVEUGLER. (Acad.)

— Par exagér. Eblouir, empêcher momentanément de voir distinctement : *Cette grande fumée vous* AVEUGLE. *Le passage subit d'une nuit profonde à une lumière éclatante nous* AVEUGLE *pour quelques instants. Les éclairs nous* AVEUGLAIENT. (Acad.)

— Fig. Priver de jugement; ôter l'usage, l'exercice de la raison : *La prospérité et la passion* AVEUGLENT *les hommes. L'amour* AVEUGLE *les jeunes gens.* (Acad.) *L'intérêt, qui* AVEUGLE *les uns, fait la lumière des autres.* (La Rochef.) *La colère vous* AVEUGLE. (Le Sage.) *Je ne lui suis attaché par aucun intérêt, ainsi rien ne m'*AVEUGLE. (Volt.) *C'est le charme de l'illusion qui nous* AVEUGLE *en une infinité de circonstances.* (Marmontel.) *Mon admiration enthousiaste et constante pour le génie de l'empereur ne m'*AVEUGLA *jamais sur le despotisme toujours croissant de l'empire.* (Béranger.) *Le despotisme* AVEUGLE *les hommes.* (De Custine.)

Mais le sort irrité nous *aveuglait* tous deux.
RACINE.

Votre amour vous *aveugle* en faveur de l'ingrat.
RACINE.

Le bandeau de l'erreur *aveugle* tous les yeux.
VOLTAIRE.

Mon désespoir m'*aveugle ;* il m'emporte trop loin.
VOLTAIRE.

J'ai de l'ambition, et je dois la régler ;
Elle peut m'éblouir, et non pas m'*aveugler.*
CORNEILLE.

Faut-il que l'amour-propre *aveugle* les esprits
D'une si terrible manière,
Qu'un vil et rampant animal
A la fille de l'air ose se dire égal !
LA FONTAINE.

— Mar. *Aveugler une voie d'eau, un trou de boulet,* Les boucher provisoirement avec un tampon suiffé, avec des plaques de plomb ou de toute autre matière.

— Artill. *Aveugler une casemate,* Diriger le feu d'une batterie contre une casemate, dans le but d'en démonter le canon et de paralyser ses feux.

S'aveugler v. pr. Se priver de l'usage de la vue, se rendre aveugle : *Ne regardez pas le soleil ; vous allez* VOUS AVEUGLER. *Œdipe* S'AVEUGLA *de ses propres mains.*

— Fig. Se faire illusion, ne point faire usage de son jugement, de sa raison : S'AVEUGLER *sur la conduite de sa femme, sur les désordres de ses enfants. Chacun* S'AVEUGLE *sur ses propres défauts. Il faut* S'AVEUGLER *pour ne point apercevoir cet inconvénient.* (Acad.) *Il est impossible de ne pas le reconnaître, à moins de* S'AVEUGLER *soi-même.* (Pasc.) *Si on se prévient, si on se flatte, si on* S'AVEUGLE *dans les petits intérêts des particuliers, ne doit-on pas encore plus craindre de se flatter et de* S'AVEUGLER *sur les grands intérêts de l'Etat.* (Fén.) *C'est* S'AVEUGLER *par obstination que de refuser de reconnaître la main toute-puissante qui a formé l'univers.* (Fén.) *Ils* S'AVEUGLAIENT *sur l'évidence de ses prodiges.* (Mass.) *Chaque homme a assez de lumières pour discerner ce qui est honnête ; et, s'il en est d'aveugles à cet égard, c'est qu'ils veulent bien* S'AVEUGLER. (Condill.) *Vos flatteurs m'ont appris combien l'amitié* S'AVEUGLE *facilement.* (Balz.) *Il faut bravement savoir* S'AVEUGLER *pour le bonheur de la vie.* (Joubert.)

Ne *vous aveuglez* pas quand sa perte est visible.
CORNEILLE.

Il est bon quelquefois de *s'aveugler* soi-même.
DESTOUCHES.

Ne *vous aveuglez* pas par trop de confiance.
C. DELAVIGNE.

Je ne *m'aveugle* pas ; je vois avec douleur
De ses emportements l'indiscrète chaleur.
VOLTAIRE.

Les périls sont nombreux, je ne *m'aveugle* pas ;
Mais la gloire m'appelle, un feu divin m'anime.
PONSARD.

AVEUGLETTE (À L') loc. adv. (a-veu-glè-te — rad. *aveugle.*) À tâtons, sans y voir : *Aller* À L'AVEUGLETTE. *Chercher quelque chose* À L'AVEUGLETTE. *Cette scène de nuit, ces adieux* À L'AVEUGLETTE *leur semblaient si singuliers, qu'ils ajoutaient encore à leurs dispositions de jovialité.* (Saintine.) *Toute cette marche en silence, à l'aventure,* À L'AVEUGLETTE, *est semée de jolis détails.* (Ste-Beuve.) ‖ Fam.

— Fig. Au hasard, sans examen :

Oh ! de ses tours jamais mon maître ne m'instruit ;
Tous ses projets pour moi sont une obscure nuit ;
Car j'y marche à tâtons : je sers *à l'aveuglette.*
DUFRESNY.

AVEULAS s. m. pl. (a-ve-lâss). Espèce de moines mariés qui vivaient de quêtes.

AVEUVER v. a. ou tr. (a-veu-vé — rad. *veuf*). Rendre veuf ou veuve. ‖ Vieux.

AVEYRO, V. AVEIRO.

AVEYRON, rivière de France; naît d'une source abondante qui jaillit au pied d'une montagne, à 1 kil. S.-E. de Sévérac-le-Château (Aveyron); arrose Millau, Rodez, Villefranche, entre dans le départ. de Tarn-et-Garonne, où elle baigne Negrepelisse, et se jette dans le Tarn, entre Montauban et la Française, après un cours de 240 kilom.

AVEYRON (dép. de L'), division administrative de la France; il doit son nom à la rivière de l'Aveyron, qui le traverse de l'E. à l'O., et fait partie de la région méridionale de la France; ses limites sont : au N. le dép. du Cantal ; au S. celui du Tarn ; à l'E. ceux de la Lozère, du Gard et de l'Hérault; et à l'O. ceux du Lot et de Tarn-et-Garonne. Sa plus grande largeur, du N. au S., est de 137 kil. ; et sa plus grande longueur, de l'E. à l'O., est de 124 kil. ; superficie, 874,333 hect. Il comprend 5 arrond. : (Rodez, ch.-lieu, Espalion, Millau, Saint-Affrique et Villefranche) ; 42 cant., 282 comm. et 396,025 hab. Evêché à Rodez, cour impériale de Montpellier, académie de Toulouse, 10e division militaire.

L'Aveyron, pays très-montagneux, est traversé par les ramifications des Cévennes et du Cantal, dont les points culminants sont : le *Cham-de-la-Roche,* 1,328 m. dans les monts d'Aubrac; le *Puech de Monsaiguié* (dans la chaîne du Levesou), 1,154 m. ; le *Levesou,* 1,097 m.; l'*Hospitalet,* 1,004 m. Les principales rivières qui l'arrosent sont : l'Aveyron, le Lot, le Tarn, la Dourbie, le Viaur et l'Alzon; on y trouve les lacs de Saint-Andéol, de Bor et de Salien, et les sources minérales de Silvanès, de Camarès et de Cransac.

Le sol de ce département, sillonné de vallées et de ravins profonds, est granitique, schisteux, volcanique dans les montagnes; calcaire marneux ou alluvial dans les plaines. Le climat, assez froid dans les montagnes du N. et du S.-O., est tempéré dans la région de l'E. Les principales productions agricoles sont : le blé, le seigle, l'orge et l'avoine, mais en quantité insuffisante pour la consommation ; maïs, sarrasin, pommes de terre, châtaignes de plusieurs sortes, fruits, vins, soie, et, dans la partie méridionale, truffes très-recherchées, pâturages abondants, élève de bestiaux, fromages dits de *Roquefort.* Les minéraux abondent sur plusieurs points de ce département; on y exploite de riches mines de houille, de plomb argentifère, de cuivre, de zinc, d'antimoine et de mercure ; paillettes d'or dans le Tarn ; couches de gypse, de marbre, de porphyre, d'ardoises et de serpentine, etc. Ces différents produits agricoles et minéraux, avec la draperie, la cadisserie, la tannerie et la ganterie, sont l'objet d'un commerce important. Le département de l'Aveyron a été formé du Rouergue, pays qui faisait partie de l'ancienne province de Guyenne.

AVEYRONNAIS, AISE adj. et s. (a-vé-ro-nê — rad. *Aveyron*). Habitant du département de l'Aveyron ; qui appartient à ce département ou à ses habitants : *On a remarqué que les* AVEYRONNAIS, *qui, à toutes les époques, ont fait preuve de courage et d'aptitude pour le métier des armes, réussissent également bien dans les sciences exactes et dans les études sérieuses.* (A. Hugo.) *Les* AVEYRONNAISES *ont de la fraîcheur ; leurs traits annoncent plutôt la force que la délicatesse.* (Monteil.)

AVEZAC-MACAYA (Marie-Armand-Pascal D'), géographe français, né à Bagnères-de-Bigorre, en 1799. Il est chef de bureau au ministère de la marine et secrétaire général de la Société de géographie. Il a donné de savantes dissertations géographiques dans la *Revue des Deux-Mondes,* les *Annales des Voyages* et autres recueils importants ; une *Esquisse générale de l'Afrique,* d'après les nouvelles découvertes ; une *Notice des découvertes faites au moyen âge dans l'océan Atlantique ;* les *Iles fantastiques de l'Océan occidental au moyen âge,* etc.

AVEZAN (Jean D'), jurisconsulte, né dans la vallée d'Aure (Gascogne), mort en 1669. Il professa le droit à Orléans, et devint conseiller aux conseils du roi. Il a publié de nombreux écrits de jurisprudence qui ont eu quelque autorité dans l'ancienne législation.

AVEZZANO, petite ville du roy. d'Italie, dans la province de Naples ; 3,500 hab. On y remarque le palais de la famille Colonna, d'une architecture admirable, et dix églises, dont quelques-unes renferment des tableaux de grands maîtres.

AVGHAN, orthographe orientale du mot Afghan. M. Bianchi dit, dans son dictionnaire turc, que les Afghans ou Avghans, étaient originaires de l'Albanie d'Asie, ainsi que leur nom même le prouve. Au premier abord, on ne trouve pas un grand rapport entre le mot *Albanie* et le mot *Afghan ;* mais ce sont les Arméniens qui ont ainsi défiguré le nom grec *Albanos ;* en effet, en aspirant fortement le *lambda* (*l*) grec, ils ont fini par le transformer en *gh ;* cette permutation est fréquente dans leur langue ; ainsi de *Paulos* ou *Paulus* ils ont fait *Boghos* (*P-B, l-gh*), de *Loukas* (Lucas), *Ghoucas,* etc... *Albanos,* après la suppression de la terminaison *os,* devint donc *Aghban,* et, par suite de la transformation du *b* en sa labiale correspondante *v, Aghvan ;* plus tard, les sons *gh* et *v* furent intervertis, et le mot fut définitivement prononcé *Avghan,* ou *Afghan.*

AVHAR ou **ABHAR,** par suite de la permutation des deux labiales *b* et *v.* Ville persane dont le nom signifie littéralement *l'eau du moulin* (*Ab-har*). D'après une tradition populaire, elle aurait été fondée par l'ancien roi persan *Keï-Khosrou,* fils de *Siavousch,* et fortifiée par Darius et Alexandre. Elle résista héroïquement aux envahisseurs musulmans, mais fut cependant forcée de se soumettre ; elle fut plus tard la patrie d'un nombre assez considérable de savants et de docteurs célèbres dans les annales de l'islamisme. Il ne faut pas confondre la ville d'Avhar, située entre Kazwin, Zendjan et Hamadan, avec une petite bourgade portant le même nom, et située non loin d'Ispahan.

AVI ou **HAVI** s. m. (a-vi). Techn. Effet d'un coup de feu qui saisit le pain et le brûle : *Un pain qui a reçu l'*AVI.

AVI, IE (a-vi) part. pass. du v. Avir : *Fer-blanc* AVI.

AVIANDÉ, ÉE (a-vi-an-dé) part. pass. du v. Aviander : *Cuisine* AVIANDÉE.

AVIANDER v. a. ou tr. (a-vi-an-dé — rad. *viande*). Fournir d'aliments. Vieux mot.

AVIANO, petite ville de l'empire d'Autriche, dans la Vénétie, délégation et à 48 kilom. O. d'Udine ; 6,200 hab.

AVIANO (Jérôme), poëte italien, né à Vicence, florissait dans la première moitié du XVIIe siècle. Il cultiva avec succès la poésie burlesque, qui était alors dans toute sa vogue. On cite de lui trois *Capitoli* (dont l'un à la louange des cervelas et des boudins de Milan), insérés dans le recueil des *Rime piacevoli ;* Vicence, 1610 et 1627.

AVIANUS FLAVIUS, poëte latin, florissait vers 160 de l'ère chrétienne. Il a composé quarante-deux fables, qui ont été souvent réimprimées depuis le XVe siècle, et qu'on joint quelquefois à des éditions de Phèdre. Elles ont été traduites en français par F. Sugier ; Besançon, 1819.

AVIANUS ou **AVIANIUS** (Jean), écrivain et musicien, né près d'Erfurt, mort en 1617. Il a laissé : *Isagoge musicæ poeticæ ;* Erfurt, 1581. On a aussi de lui des traités sur plusieurs questions musicales, qui passent pour assez importants, mais qui sont restés manuscrits.

AVIARIUM s. m. (a-vi-a-ri-omm — mot lat., rad. *avis,* oiseau). Antiq. rom. Basse-cour. ‖ Volière où l'on gardait des oiseaux rares et choisis. ‖ Vivier pour des oiseaux aquatiques.

— **Encycl.** Les Romains donnaient ce nom aux volières dans lesquelles ils conservaient différents oiseaux domestiques; c'est ce que les Grecs nommaient *ornithein.* Varron, qui parle longuement de ce sujet, dit qu'on désignait d'abord, et en général, par le terme d'*aviarium,* l'endroit de la *villa* ou ferme antique, dans lequel étaient élevés les poules et les pigeons; ensuite *aviarium* prit le sens de volière de luxe pour les oiseaux d'ornement ou ceux qui étaient recherchés sur les tables des riches, tels que les paons, les grives, etc.

Dans la ferme antique, les *aviaria* constituaient, avec les *vivaria,* ce qu'on appelait les *villaticæ pastiones.* Les *aviaria* (nous prenons le mot dans son sens le plus large) se partageaient, chez les Romains, en trois catégories différentes : la basse-cour (*cohors in plano*), le colombier (*columbarium*), et la volière proprement dite (*aviarium*). La basse-cour était un enclos recouvert d'une couche de plâtre ou de stuc, et entouré de murs sur lesquels on étendait des filets, pour en défendre les hôtes contre les attaques des oiseaux de proie. C'était là que l'on renfermait les poules, les faisans, les paons, les oies, les canards et autres volatiles.

Le *columbarium* était, comme l'indique suffisamment son nom, spécialement réservé aux pigeons. Les *columbaria* avaient souvent des proportions considérables et pouvaient parfois contenir jusqu'à cinq cents oiseaux. Quant à l'*aviarium, ornithein* des Grecs, ou volière proprement dite, on en comptait deux espèces différentes. Il y avait d'abord la volière de luxe, dans laquelle on renfermait surtout des oiseaux chanteurs, tels que des rossignols, etc. Il y avait ensuite les volières dans lesquelles on mettait des quantités considérables d'oiseaux sauvages pris au filet et destinés à être engraissés. Varron, qui possédait lui-même une volière du premier genre, nous en a laissé une description fort curieuse et fort détaillée. On sait que Lucullus avait poussé le raffinement du confort jusqu'à faire construire un *triclinium,* ou salle à manger, au milieu d'une volière, afin d'avoir la double jouissance de voir les garnitures d'oiseaux habilement préparés couvrir sa table, tandis que les autres voltigeaient aux fenêtres de la salle. Quant aux *aviaria* qui faisaient partie de l'exploitation rurale, ceux qui étaient chargés de les surveiller s'appelaient *macellarii ;* il y en avait un nombre considérable dans le Sabinum, à cause de la multitude de grives qui s'y trouvaient. Les *aviaria* étaient enclos de murs élevés et couverts d'une toiture cintrée. L'eau y était introduite en abondance par des tuyaux et coulait dans des canaux étroits ; les fenêtres étaient très-petites, afin que les prisonniers pussent apercevoir moins facilement la campagne et regretter moins leur liberté. En effet, les grives surtout étaient si sujettes à mourir en captivité, que pour les apprivoiser on commençait par les mettre avec des individus de leur espèce déjà privés (*veterani*), qui jouaient le rôle d'*oiseaux de leurre* (*allectores*). Les *aviaria* étaient munis de perchoirs, exactement comme nos volières actuelles. Les oiseaux étaient nourris avec du millet et différentes baies, mais surtout avec des figues sèches. Leurs excréments, particulièrement ceux des grives et des merles, étaient employés comme engrais puissant, et servaient même à nourrir les porcs. Les tourterelles étaient surtout élevées pour la table ; on leur donnait à manger du blé sec et du millet humecté de vin doux, dont elles étaient très-avides (Varron. — Colum. — Pallad. — Pline, *Hist. nat.*).

AVIATEUR adj. (a-vi-a-teur — rad. *aviation*). Qui a rapport à l'aviation : *Appareil* AVIATEUR.

AVIATION s. f. (a-vi-a-si-on — du lat. *avis,* oiseau). Système de locomotion aérienne, fondé sur l'emploi d'un véhicule *plus lourd que l'air,* et imitant en cela le vol des oiseaux.

— **Encycl.** La plus ancienne tentative d'*aviation* est celle d'Icare; elle est peut-être la seule qui ait eu quelque succès ; mais on sait qu'elle appartient plutôt au domaine de la fable qu'à celui de la science. Les idées nouvelles de navigation dans l'atmosphère sont presque toutes portées vers l'*aviation.* De tout temps, l'exemple de l'oiseau, spécifiquement plus lourd que le fluide atmosphérique dans

lequel il se soutient et se dirige, a frappé l'imagination de l'homme et excité son envie.

Icare, dont les fictions mythologiques se sont emparées, n'est certainement qu'un audacieux inventeur devançant de quelques milliers d'années des tentatives plus modernes. Il était très-probablement doué d'un développement extraordinaire des muscles pectoraux, qui lui permit de s'élever à une faible distance du sol, ou seulement de descendre lentement d'un point élevé, à l'aide d'ailes attachées à ses bras.

Telle est l'origine de l'*aviation*, qui a souvent inspiré des tentatives plus ou moins hardies, mais toujours infructueuses. C'est qu'en effet la grande différence qui constitue l'infériorité de l'homme, comparé à l'oiseau, au point de vue de l'*aviation*, réside dans le développement-relatif des muscles moteurs des bras.

Quelle que soit donc la perfection de l'organe propulseur factice, construit à l'imitation de l'aile de l'oiseau, l'homme, qui d'un autre côté est spécifiquement beaucoup plus lourd que l'oiseau, l'homme, dont la conformation n'est nullement appropriée à l'*aviation*, l'homme, réussît-il même à concentrer toutes les forces musculaires de son corps sur le mécanisme aviateur, ne pourra jamais s'élever d'une manière utile dans l'atmosphère.

De modernes enthousiastes, qui forment aujourd'hui une société compacte d'hommes, pour la plupart d'une grande valeur et d'une incontestable compétence, se sont récemment donné pour tâche d'étudier les principes et de réaliser pratiquement le problème de l'*aviation*. Il ne s'agit plus ici de l'aéronautique vulgaire, qui consiste à naviguer dans l'air à l'aide d'appareils aérostatiques, montgolfières ou ballons, sans autre direction possible que celle qui a pour ressource unique la recherche des courants qui règnent dans les couches successives de l'atmosphère.

L'*aviation* moderne fonde, au contraire, ses espérances sur la suppression radicale de l'aérostat, qui, par son volume, est évidemment un obstacle insurmontable à toute direction facultative. L'*aviation* peut employer un véhicule aussi légèrement construit que le permet la sécurité; elle peut, en outre, donner à ce véhicule les formes qui se rapprochent le plus de celles dont la nature a doté l'oiseau; elle peut, enfin, le munir d'une puissance motrice relativement considérable, condensée à l'avance, ou développée à fur et mesure dans un appareil de dimensions restreintes au minimum.

Les applications nouvelles et si ingénieuses des propriétés de l'ammoniaque, à l'aide desquelles M. Ch. Tellier est parvenu à en tirer une force motrice aussi rationnelle que maniable, renferment peut-être la solution de cette partie du problème. Quant aux organes aviateurs proprement dits, ils constituent évidemment la partie la plus facile du problème; car ce ne serait évidemment qu'une question de forme, le jour où les autres éléments seraient réalisés; il en serait de la navigation aérienne ce qu'il en fut de la propulsion nautique, dès que le principe de la flottaison fut trouvé par celui dont Horace a dit :

Illi robur et æs triplex
Circa pectus erat, qui fragilem truci
Commisit pelago ratem
Primus.....

L'application de ce principe ne fut plus, en effet, qu'un jeu pour le constructeur.

Ne désespérons donc pas de voir un jour, qui est peut-être moins éloigné qu'on ne le pense généralement, l'homme prendre possession des airs, le seul des quatre éléments qu'il n'ait pu jusqu'ici plier à sa domination.

Au point de vue philosophique, l'*aviation* soulève de graves questions, où l'ordre social n'est pas désintéressé. Si l'*aviation* ne devient pas le lien des nations, ne fusionne pas tous les peuples de la terre en une seule famille, que deviendraient avec elle les différences de races et de mœurs, les régimes politiques et douaniers, la propriété individuelle et territoriale? MM. Nadar et autres y ont-ils réfléchi? ou bien se sont-ils dit qu'il serait toujours temps d'y penser après la réussite du premier *hélicoptère*.

AVIAU DU BOIS DE SANZAY (Ch. François D'), archevêque de Bordeaux, né en 1736 au château du Bois de Sanzay, dans le diocèse de Poitiers, mort en 1826. En 1789, il fut appelé au siége de Vienne, sur la proposition de Lefranc de Pompignan, refusa d'accepter la constitution civile du clergé, émigra et fut appelé, après la signature du concordat, à l'archevêché de Bordeaux, qu'il édifia par ses vertus. Il a publié divers écrits de morale et de piété.

AVIBUS (Gaspard AB), ou **OSELLO**, graveur italien, vivait à Padoue de 1560 à 1580. Son œuvre principale est une série de soixante et un portraits in-folio, représentant des personnages de la maison d'Autriche, gravés d'après François Terzi de Bergame, peintre de l'empereur Maximilien II.

AVICÉBRON, philosophe arabe, souvent cité par les scolastiques, mais dont l'existence même était restée un problème jusqu'à nos jours. M. Munk a établi que ce nom désigne en réalité le juif espagnol *Salomon ben Gabirol*, mort à Malaga en 1070. Il paraît être le plus ancien des philosophes arabes-espagnols, dont le nom est demeuré célèbre. Sa doctrine était une sorte de panthéisme, fondée sur l'interprétation d'Aristote. Il l'avait exposée dans un ouvrage intitulé *Source de vie*, qu'on ne connaissait que par des citations. M. Munk en a découvert, à la Bibliothèque de Paris, un abrégé en hébreu, accompagné d'une version latine faite sur le texte arabe.

AVICÈDE s. f. (a-vi-sè-de — du lat. *avis*, oiseau; *cædo*, je tue). Ornith. Genre d'oiseaux de proie, de la famille des faucons, qui vit dans l'Afrique occidentale.

AVICELLES s. f. pl. (a-vi-sè-le). Entom. Groupe d'araignées du genre mygale.

AVICENNE ou **AVISENA**, corruption d'IBN-SINA (Abou-Ali-el-Hossein), le plus illustre des médecins arabes, né en 980, mort en 1037. Il était fils d'un percepteur d'impôts établi dans le Khorasan. Lui-même a laissé sur sa jeunesse et ses études des détails certainement empreints d'exagération orientale. Ainsi, à dix ans il savait le Coran, la théologie musulmane, l'arithmétique et l'algèbre. Il étudia ensuite les sciences grecques, la philosophie, la géométrie, la jurisprudence, la logique, enfin la médecine. Pendant toute la durée de ses études, il ne dormit pas une seule nuit; à dix-huit ans, il guérit d'une maladie grave l'émir Nouh-Ibn-Mansour, et opéra d'autres cures non moins extraordinaires. Quoi qu'il en soit, à vingt et un ans il commença à écrire et à jeter les fondements de sa réputation. Protégé tour à tour par divers princes de la Perse, il voyagea, fit des cours publics, subit de nombreuses vicissitudes, se fixa à Rai dans l'Irak, à la cour d'Ibn-Fakri-Eddaulah, où il composa un grand nombre de ses ouvrages, et, chassé par de sanglantes révolutions, qui éclatèrent dans l'Irak, se retira auprès de l'émir de Hamadan, dont il devint le médecin et le visir. Mais la mort de son protecteur le livra de nouveau à une vie de souffrances et d'aventures. Persécuté par des envieux et des ennemis, il fut jeté en prison, parvint dans la suite à s'évader, et se réfugia à Ispahan, où l'émir le combla d'honneurs et de présents. Ce fut là qu'il passa ses dernières années dans l'abondance, la gloire et le repos. L'excès des plaisirs abrégea ses jours. Il mourut à Hamadan, pendant une expédition où il avait accompagné l'émir. On voit encore dans cette ville, dit-on, les ruines de son tombeau.

Avicenne a été surnommé le *prince des médecins*. Mais il ne s'est pas exclusivement occupé de médecine; il a cultivé toutes les sciences, et, quoique l'on puisse dire en général que la plupart des savants arabes sont au-dessous de leur célébrité, leur science étant toute empruntée aux Grecs, Avicenne n'en demeure pas moins un des hommes les plus extraordinaires de l'Orient, par l'étendue de ses connaissances, la vigueur et l'activité de son esprit. Il a composé plus de cent ouvrages, la plupart, il est vrai, de peu d'étendue. Le plus important et le plus considérable a pour titre : le *Livre du Canon de la médecine*, publié en arabe; Rome, 1593. C'est la seule édition arabe complète; mais les diverses parties ont été rééditées séparément, avec ou sans traduction latine. On connaît aussi beaucoup de versions en hébreu. Les traductions latines sont également très-communes.

Le *Canon* est divisé en cinq livres, qui traitent de l'anatomie et de la physiologie, de la matière médicale, des maladies, des fièvres, des remèdes et des antidotes. En réalité, ce livre est une compilation de Galien et des médecins grecs. Mais il contient aussi un certain nombre d'observations qui appartiennent en propre à Avicenne, et dont plusieurs étaient neuves et vraies. Cet ouvrage a joui d'une immense renommée jusqu'au XVII^e siècle.

Après le *Canon*, on cite d'Avicenne les ouvrages suivants : le *Cantica*, poëme médical qui fut commenté par Averrhoès (publié à Groningue en 1649); des commentaires aussi clairs que judicieux sur divers traités d'Aristote; une paraphrase de l'*Histoire des animaux* d'Aristote; des poëmes; des traités de médecine, d'astronomie, etc. On lui attribue aussi un traité extrêmement curieux *De conglutinatione lapidum*, où il explique le soulèvement des montagnes et autres phénomènes géologiques, exactement de la même manière que la science moderne. Les grandes bibliothèques de l'Europe possèdent presque toutes des manuscrits d'Avicenne, dont beaucoup sont demeurés inédits.

AVICENNIE s. f. (a-vi-sènn-ni — de *Avicenne*, n. pr.). Bot. Genre de plantes voisin des verbénacées, dont une espèce, l'avicennie tomenteuse, fournit aux Nouveaux-Zélandais une résine qu'ils emploient comme aliment.

— **Encycl.** Les *avicennies* constituent un genre voisin des verbénacées et des myoporinées. Ce sont, pour la plupart, des arbres qui croissent dans la vase des plages de la zone équatoriale, et dont les racines rampent à la surface du sol et produisent de nombreux rejets. Les feuilles sont opposées, coriaces, persistantes; les pédoncules terminaux et dichotoméaires, ternés et multiflores. On leur assigne encore les caractères suivants : calice quadriparti, régulier, couvert de squammules imbriquées; corolle hypogyne, à tube court, campanulé; quatre étamines, insérées au tube de la corolle, subdidynames, courtement saillantes; ovaire biloculaire; ovules géminés, collatéraux, pendants, attachés au sommet d'un axe tétragone comprimé; fruit coriace, bivalve, par avortement uniloculaire; graine apérispermée, germant dans le fruit. Embryon à radicule infère, barbue; cotylédons très-larges, épais, bilobés à la base, condupliqués. On en connaît six espèces, dont les principales sont : l'*avicennie brillante*, ou palétuvier rouge; l'*avicennie tomenteuse*, arbre qui exsude une résine odorante qui constitue une sorte d'aliment pour les habitants de la Nouvelle-Zélande; sa racine est regardée comme aphrodisiaque par les Arabes, et les graines sont utilisées dans la médecine des Indiens.

AVICENNIÉ, ÉE adj. (a-vi-sènn-ni-é — rad. *avicennie*). Bot. Qui ressemble à une avicennie. ‖ s. f. pl. Famille de plantes, ayant pour type le genre *avicennie*, et qui n'est pas admise par tous les auteurs.

AVICEPTOLOGIE s. f. (a-vi-sè-pto-lo-jî — du lat. *avis*, oiseau; *capere*, prendre, et du gr. *logos*, discours). Traité sur l'art de prendre les oiseaux.

— **Encycl.** La chasse aux oiseaux peut se diviser en deux branches bien distinctes, selon que le chasseur se propose de tuer les oiseaux en les atteignant de loin, ou de les prendre vivants; l'*aviceptologie*, comme l'indique l'étymologie même du mot, ne se rapporte guère qu'à la seconde espèce de chasse. Or, pour prendre vivants des animaux qui, par instinct, ne se laissent jamais approcher de l'homme, il faut nécessairement faire usage de piéges ou d'engins propres à mettre leur instinct en défaut, et comme la loi française défend à peu près complétement l'emploi de tout engin autre que le fusil, il est évident que les procédés aviceptologiques constituent un genre de chasse qui ne peut guère être pratiqué sans contravention que dans les terrains clos, et par le propriétaire lui-même ou avec sa permission.

Nous allons passer rapidement en revue les principaux moyens imaginés pour prendre les oiseaux, c'est-à-dire pour les mettre dans l'impossibilité de fuir à l'approche de l'homme et permettre à celui-ci de les saisir, soit pour les tuer ensuite, soit pour les mettre en cage; mais nous ne donnerons ici que les noms des piéges ou engins, avec quelques explications fort courtes, parce que chacun de ces noms occupe sa place dans ce dictionnaire et y amène tous les développements nécessaires. Les *gluaux* sont connus de tout le monde, et chacun sait que, si un pauvre oiseau a le malheur de venir s'y empêtrer, il lui est impossible de reprendre son vol. Le *lacet*, le *collet* et la *glanée* ne sont autre chose que des nœuds coulants qui se resserrent quand l'oiseau, après avoir passé au travers sa tête ou toute autre partie de son corps, continue ses mouvements en tirant sur la corde dont ils sont formés. Le *brai* se compose de deux longues planchettes, creusées dans leur milieu, qu'une corde, passée à travers des trous, permet à l'oiseleur de rapprocher l'une de l'autre très-rapidement quand l'oiseau est venu se poser sur la planchette inférieure pour manger l'appât qu'on y a mis.

Il y a ensuite des piéges à ressort, qui reposent sur le principe d'une baguette pliante que l'on courbe en arc et qui se redresse d'elle-même quand la pièce ou marchette qui la maintenait courbée est dérangée par les mouvements de l'oiseau. Les principaux sont le *rejet* ordinaire, ou *corde à pied*, employé surtout pour prendre les bécasses au moment de leurs grands passages; la *raquette*, qui ne diffère du *rejet* que parce qu'étant destinée à prendre des oiseaux qui voltigent plutôt que de marcher, le nœud coulant de la ficelle est placé moins près de terre; le *collet à ressort*, qui n'est qu'un *rejet* portatif d'assez grande dimension pour prendre les canards sauvages et d'autres oiseaux aussi forts; la *sauterelle*, qui varie de grandeur et de forme selon les oiseaux qu'on veut prendre, mais qui est surtout employée pour les plus petites espèces; l'*assommoir du Mexique*, sauterelle plus forte dans laquelle l'oiseau se trouve presque toujours écrasé, et la *pince d'Elvaski*, piége différent des précédents en ce que le ressort, en se détendant, fait agir des crochets ou pinces qui saisissent fortement l'oiseau.

Le *trébuchet* est aussi un piége à ressort, mais ici il s'agit d'un ressort en spirale : c'est tout simplement une cage dont le couvercle, muni d'un ressort qui tend à le fermer, est retenu à moitié ouvert par quelques pièces de bois combinées de manière à ce que le moindre mouvement imprimé par l'oiseau les désassemble et laisse au ressort toute sa force d'action; alors le couvercle tombe et l'oiseau ne peut plus sortir de la cage. On a imaginé plusieurs variétés de *trébuchet*, parmi lesquelles nous nous bornerons à citer le trébuchet sans fin, qui se retend de lui-même après que l'oiseau est entré dans une partie distincte où sa présence sert à attirer d'autres oiseaux qui viennent se prendre comme lui, et le trébuchet à filet, qu'on nomme aussi *pochette*,

D'autres piéges, qu'on pourrait appeler à simple détente, se distinguent des précédents en ce que le ressort y est remplacé par une planche ou une tuile retombant par son propre poids, quand l'appui qui la soutenait vient à manquer par le jeu d'un petit bâtonnet que les mouvements de l'oiseau font trébucher. Dans le *quatre-de-chiffre*, le support est composé de trois pièces disposées de manière à figurer le chiffre 4. La *mésangette* n'est autre chose qu'un trébuchet sans ressort, dont le couvercle est tenu ouvert par trois piécettes disposées comme dans le quatre de chiffre, et retombe par son propre poids. Enfin la *trappe* diffère de tous ces piéges en ce que, sous la planche ou tuile qui doit retomber sur l'oiseau. on a creusé une fosse dans laquelle il se trouve enfermé.

A tous ces engins il faut joindre les *filets*, qui permettent de prendre beaucoup d'oiseaux à la fois, et dont il existe d'innombrables variétés. Il y a la simple *nappe*, le *hallier* ou *tramail*, le *rafle*, ainsi nommé à cause des nombreuses victimes qu'il fait parmi les petits oiseaux; le *traîneau*, plus destructeur encore que le rafle; la *tirasse*, qu'avant la loi de 1842 on employait spécialement pour les cailles; l'*araigne* ou *araignée*, ainsi nommée parce que les oiseaux se prennent dans ses mailles comme les mouches dans la toile de l'araignée; la *pantaine* ou *panthière*; la *tonnelle*, et beaucoup d'autres que nous ferons connaître dans des articles spéciaux.

Mais l'*aviceptologie* ne s'occupe pas seulement de décrire les piéges et les engins avec lesquels on prend les oiseaux; elle fait connaître aussi les moyens divers qu'emploie l'oiseleur pour attirer les oiseaux au lieu même où il a tendu ces piéges. Le plus simple de tous ces moyens, celui qui se présente le premier à la pensée, c'est l'appât : on connaît les goûts de l'oiseau; on met autour du piége ou sur une partie visible de ce piége une certaine quantité de la nourriture que l'oiseau recherche, et c'est un moyen infaillible de l'attirer. Mais il y en a d'autres : on a étudié les mœurs des oiseaux; on sait qu'ils ne peuvent voir un de leurs semblables rester longtemps dans un lieu quelconque sans éprouver le besoin irrésistible de s'y rendre eux-mêmes, pour s'assurer peut-être s'il n'y a pas là quelque bonne aubaine dont ils pourraient prendre leur part. et on en a conclu qu'il suffisait de placer quelque part un oiseau captif et apprivoisé, pour y en attirer une foule d'autres. On nomme *appelants* les oiseaux dressés à ce triste métier d'agent provocateur, quand c'est par leurs cris ou par leurs chants qu'ils doivent exercer leur influence; on les nomme *moquettes* ou *mouvants*, quand ce sont leurs mouvements seuls qui doivent être aperçus au loin; l'*appelant* devient une *chanterelle*, quand il s'agit d'une perdrix. A défaut d'oiseau vivant, on peut même quelquefois se servir d'un oiseau empaillé, qui prend alors le nom de *balvane*. Mais les oiseleurs habiles savent jouer eux-mêmes le rôle d'appelants, et ils sont parvenus à imiter si bien le cri ou le chant de tous les oiseaux que ceux-ci s'y laissent tromper eux-mêmes. Pour cela, l'oiseleur pose ses doigts d'une certaine façon sur ses lèvres, ou il s'aide de petits appareils auxquels on donne le nom général d'*appeaux*. Un noyau de pêche usé sur ses deux faces jusqu'à ce qu'un trou rond se soit formé de chaque côté, est le plus simple de tous les appeaux; mais on en fabrique aussi en métal ou avec les os de divers animaux. Pour imiter le cri de la perdrix rouge, on a remarqué que les meilleurs appeaux sont ceux qu'on fait avec un os tiré de la cuisse d'un lièvre. L'appeau nommé *courcaillet* sert pour la caille, et il se compose d'un os percé en forme de sifflet, auquel est adaptée une peau de chat ou de lapin cousue en sac. On fait avec une simple feuille de chiendent un appeau très-commode pour imiter le cri de la chouette, ce qui fait accourir une foule d'oiseaux, qu'on prend alors de diverses manières : cette chasse reçoit le nom spécial de *pipée* quand on s'y sert de gluaux. Avec la feuille de lierre, on fait un autre appeau désigné sous le nom d'*appeau à frouer*.

Ce n'est pas seulement en imitant leur voix qu'on attire les oiseaux, c'est aussi en faisant briller à leurs yeux des fragments de glace ou quelquefois de petits morceaux de bois verni, auxquels on imprime un mouvement rapide de rotation soit au moyen d'une longue ficelle, soit par un mécanisme d'horlogerie. Beaucoup d'oiseaux ne peuvent résister à la tentation de s'approcher de ce point lumineux et mobile qu'ils aperçoivent de loin; mais ce sont surtout les alouettes qui se laissent prendre à cet appât, et voilà pourquoi on les chasse souvent au *miroir* (c'est le nom par lequel on a coutume de désigner le petit appareil dont il s'agit).

Enfin, les chasseurs ont inventé des moyens qui leur permettent de s'approcher eux-mêmes des oiseaux qu'ils veulent prendre, sans que rien puisse leur faire soupçonner le voisinage d'un ennemi. La *hutte ambulante* et la *vache artificielle* sont les principaux appareils imaginés dans ce but. La *hutte ambulante* est un assemblage de branches assez touffues pour cacher le chasseur qui se met dessous, et qui le porte en s'avançant avec assez de lenteur pour ne pas attirer l'attention des oiseaux. La *vache artificielle* est une espèce de boîte portative, dans laquelle se place le chasseur, et qui est fabriquée avec tant d'art que les oiseaux peuvent croire, quand l'homme marche, que c'est une vache vivante qui cherche de l'herbe pour paître. Mais ces deux engins sont plutôt employés pour la chasse au fusil que pour celles qui constituent le domaine propre de l'*aviceptologie*.

Ainsi l'*aviceptologie* consiste surtout à tromper les oiseaux en exploitant leur instinct de sociabilité : c'est noyer un agneau dans le lait de sa mère.

AVICEPTOLOGIQUE adj. (a-vi-sè-pto-lo-ji-ke — rad. *aviceptologie*). Qui appartient, qui a rapport à l'aviceptologie.

AVICINIUM s. m. (a-vi-si-ni-omm — du lat. *avis*, oiseau; *canere*, chanter, parce que, quand l'air soufflait dans les petits tuyaux de cet instrument, l'eau qui s'agitait à la surface produisait une sorte de gazouillement d'oiseaux). Ancien jeu d'orgues consistant en une cuvette d'étain qu'on remplissait d'eau, et dans laquelle plongeait l'extrémité de petits tuyaux de doublette, dont le pied recourbé se trouvait dans un sommier placé tout près de la cuvette.

AVICULAIRE adj. (a-vi-ku-lè-re — du lat. *avicula*, petit oiseau). Zool. Qui sert à la nourriture des oiseaux. ‖ Qui se nourrit d'oiseaux. ‖ Qui vit en parasite sur le corps ou dans le nid des oiseaux.

— s. m. Entom. Groupe d'araignées, du genre mygale.

— Bot. Syn. de *renouée* (*polygonum*).

AVICULE s. f. (a-vi-ku-le — du lat. *avicula*, petit oiseau, à cause d'une ressemblance grossière de cette coquille avec une queue d'hirondelle). Moll. Genre de mollusques bivalves, dont une espèce, l'*avicule perlière*, propre à la mer Rouge, au golfe Persique, au détroit de Manaar et aux côtes du Japon, fournit la nacre la plus recherchée et les petits corps sphériques ou ovoïdes connus sous le nom de perles. Une autre espèce, qu'on trouve dans la Méditerranée, l'*avicule aronde*, fournit aussi de la nacre et des perles : *Les* AVICULES *sont des coquilles singulières, dont le bord supérieur, dans un assez grand nombre d'espèces, se prolonge en une sorte de queue assez grêle, plus ou moins longue, entièrement détachée, de sorte que, les valves étant entr'ouvertes, la coquille offre la représentation assez grossière d'un oiseau qui vole.* (Deshayes.)

— Foss. Genre de malléacées comprenant une douzaine d'espèces fossiles.

— Alchim. *Avicules hermétiques*, Sel universel, que les alchimistes prétendaient trouver dans la terre.

— **Encycl.** Les coquilles comprises aujourd'hui dans le genre *avicule* ont reçu, à diverses époques, beaucoup de noms différents. Watton parle d'une *concha margaritifera*, qui est évidemment identique avec l'*avicule perlière;* Aldrovande désigne sous le nom de *concha tenuis testæ*, l'*avicule* de la Méditerranée; Adanson appela *chanon* une espèce qui habite les mers du Sénégal; Linné rangeait ces coquilles parmi les moules, mais il les distinguait sous les noms de *mytilus hirundo* et *mytilus margaritiferus;* d'après les observations de Poli, on reconnaît, en effet, que l'animal est intermédiaire entre celui des pinnes et celui des moules; enfin Cuvier en formait le genre *aronde*, dans la famille des ostracés. Voici quels sont les caractères génériques de l'*avicule* : animal ovale, oblong, subtransverse, ayant les lobes du manteau libres et chargés de petits tentacules; pied petit, subclaviforme, portant à sa base un byssus dont les filaments sont réunis; bouche transverse; lèvres tentaculifères; un seul muscle subcentral adducteur des valves; coquille oblongue, subtransverse ou longitudinale, inéquivalve, assez souvent prolongée du côté postérieur en appendice de dimensions variables; une oreillette ébauchée à la base de la valve droite, pour le passage du byssus; bord cardinal droit, ordinairement simple, présentant quelquefois une ou deux dents obsolètes, creusées sous le crochet d'une gouttière oblique, peu profonde, large et triangulaire, pour le ligament. Nous empruntons cette description à un article de M. Deshayes, dans le *Dictionnaire universel d'histoire naturelle*.

L'espèce la plus remarquable est celle qu'on appelle vulgairement *mère perle*, parce qu'elle fournit à la bijouterie la plus belle nacre de perles et les perles fines dont la pêche se fait surtout à Ceylan, au cap Comorin et dans le golfe Persique. Mais le genre *avicule* comprend beaucoup d'autres espèces, qui sont dispersées dans toutes les mers des pays chauds. On trouve des *avicules* fossiles dans presque tous les terrains, et particulièrement dans celui que les géologues appellent *muschelkalk*. Les espèces dont les valves sont les plus inégales se rencontrent dans les terrains oolithiques, et le terrain crétacé en présente qui ont des caractères tout particuliers. On trouvera au mot PERLES les explications nécessaires sur la manière dont ces précieuses concrétions se forment dans les coquilles, et sur les procédés employés pour aller chercher celles-ci sur les rochers ou sur les coraux, où elles se fixent au moyen de leur byssus.

AVICULÉ, ÉE adj. (a-vi-ku-lé — rad. *avicule*). Conchyl. Qui ressemble à une avicule. ‖ s. m. pl. Groupe de mollusques bivalves, ayant pour type le genre avicule.

AVIDE adj. (a-vi-de — lat. *avidus*, même sens; formé de *avere*, désirer). Vorace, goulu, qui mange ou cherche à manger avec une ardeur immodérée : *Enfant* AVIDE. *Chien très-*AVIDE. *Etre* AVIDE *de viande, de fruits. Cet homme est si* AVIDE *qu'il dévore plutôt qu'il ne mange.* (Acad.) *Le loup est un animal très-*AVIDE. (Trév.) *La loutre est un animal plus* AVIDE *de poisson que de chair.* (Buff.) *Les pucerons, à mesure qu'ils mangent, sécrètent une liqueur sucrée dont les fourmis sont fort* AVIDES. (A. Karr.)

Car de tous mets sucrés, secs, en pâte ou liquides,
Les estomacs dévots furent toujours *avides*.
BOILEAU.

— Par ext. Que l'on cherche à satisfaire avec un empressement immodéré : *Des regards* AVIDES. *Une bouche* AVIDE. *Une oreille* AVIDE. *Ce corps immense et* AVIDE, *non-seulement de ce qui était nécessaire pour la vie, mais encore de ce qui servait au plaisir, consumait tout en peu de temps.* (Boss.) *C'est Tantale, qu'une eau trompeuse amuse en s'enfuyant de ses lèvres* AVIDES. (Fén.)

Tous ces yeux qu'on croyait venir de toutes parts
Confondre sur lui seul leurs *avides* regards.
CORNEILLE.

Chacun sur le damier fixe d'un œil *avide*
Les cases, les couleurs, et le plein et le vide.
DELILLE.

‖ Qui est accompagné d'un empressement immodéré : *L'avarice* AVIDE. *Il y a dans l'esprit de l'homme un désir* AVIDE *de l'éternité.* (Boss.)

Dessus l'*avide* espoir de quelque paragante
Il n'est rien que leur art aveuglément ne tente.
MOLIÈRE.

Craignez des conquérants les *avides* fureurs;
Elles font moins de mal aux vaincus qu'aux vain-
[queurs.
MOLLEVAUT.

— Fig. Qui désire avec une ardeur très-empressée : *Etre* AVIDE *de gloire, de richesses. Faites donc jeûner votre esprit* AVIDE, *faites-le taire, ramenez-le au repos.* (Fén.) *La misère et le luxe augmentent comme de concert; on est prodigue de son bien et* AVIDE *de celui d'autrui.* (Fén.) *Il est* AVIDE *et insatiable de louanges.* (La Bruy.) *L'image du bien-être et de la félicité touche le cœur humain, qui en est* AVIDE. (J.-J. Rouss.) AVIDE *d'or et de vaines richesses, quels dangers l'homme ne brave-t-il pas pour assouvir sa brutale avarice?* (Lacép.) *Il porta dans tous les genres d'étude l'ardeur et l'obstination d'une âme forte et* AVIDE *d'instruction.* (Barthél.) *La jeunesse est* AVIDE *d'émotions et s'exalte aisément.* (Mme Romieu.) *Les populations modernes sont* AVIDES *d'égalité et de liberté.* (Mich. Chev.) *La littérature, les sciences, les beaux-arts peuvent seuls nourrir un esprit trop* AVIDE. (Boiste.) *Il y a des esprits* AVIDES *de lumières que l'autorité ne contente point.* (E. Bersot.)

Arrêtez, troupe lâche et de pillage *avide*.
J.-B. ROUSSEAU.

Il a choisi, dit-on, des guerriers intrépides,
Jeunes, impétueux, et de courage *avides*.
DUCIS.

Avides de jouir, ils charment l'insomnie
Par les bruyants refrains d'une agreste harmonie.
DE PONGERVILLE.

‖ Avare, cupide : *Vieillard* AVIDE. *Il ne faut pas être si* AVIDE. (Acad.) *L'on remarque, dans les cours, des hommes* AVIDES *qui se revêtent de toutes les conditions pour en avoir les avantages.* (La Bruy.) *Il n'y a peut-être pas un homme aisé à qui des héritiers* AVIDES, *et souvent ses propres enfants, ne souhaitent la mort en secret.* (J.-J. Rouss.) *Quelque* AVIDE *qu'il puisse être, on ne le voit jamais aller à la fortune par des moyens serviles et bas.* (J.-J. Rouss.) *Craignez le médecin* AVIDE *qui aime plus l'argent que les malades.* (Maquel.)

— Particulièrem. Qui prête une attention passionnée : *Chacun était* AVIDE *et comme suspendu pour recueillir jusqu'aux moindres paroles qui sortaient de sa bouche.* (Fén.)

Dans l'ombre, au clair de lune, à travers les buissons,
Avides, nous pourrons voir à la dérobée
Les satyres dansants. V. HUGO.

— Poétiq. Qui absorbe ou engloutit rapidement une grande quantité d'objets : *Un gouffre* AVIDE. *La mer* AVIDE. ‖ *Etre avide de sang, de carnage*, Se plaire à répandre le sang : *Le peuple romain fut* AVIDE *du sang chrétien.* (Boss.)

Ils s'étonnent comment leurs mains de sang *avides*,
Volaient sans y penser à tant de parricides.
CORNEILLE.

Tu n'en fis pas assez, reine de sang *avide*,
Il fallait joindre encor l'inceste au parricide.
CRÉBILLON.

— Substantiv. Personne avide, avare : *Les plus* AVIDES *sont les plus pauvres.* (Sénèque.) *N'admets les* AVIDES *ni parmi tes amis, ni parmi tes disciples, car ils sont incapables de sagesse et de fidélité.* (Joubert.)

— **Antonymes.** Indifférent, insouciant, désintéressé.

AVIDEMENT adv. (a-vi-de-man — rad. *avide*). Avec avidité : *Manger, boire* AVIDEMENT. *Le sucre est* AVIDEMENT *recherché par tous les animaux.* (F. Pillon.)

— Fig. Avec empressement, avec ardeur : *Nous disparaîtrons, moi qui suis si peu de chose, et ceux que je contemple si* AVIDEMENT. (La Bruy.) *Nous ressemblons à ces soldats qui se chargent* AVIDEMENT *des habits de leurs compagnons morts.* (Mass.) *On cherche* AVIDEMENT *de nouveaux crimes dans le crime même.* (Mass.) *Polybe saisit* AVIDEMENT *l'occasion de raisonner.* (M.-Brun.) *Les écrits de l'opposition sont toujours lus* AVIDEMENT. (De Bonald.) *Rien de plus* AVIDEMENT *saisi et de moins pardonné que le ridicule.* (S. Dubay.) *Franklin lut* AVIDEMENT *Locke, Addison et Xénophon, et y chercha des modèles de réflexion, de langage, de discussion.* (Mignet.)

L'amour *avidement* croit tout ce qui le flatte.
RACINE.

Que mon cœur, chère Ismène, écoute *avidement*
Un discours qui peut-être a peu de fondement!
RACINE.

AVIDITÉ s. f. (a-vi-di-té — lat. *aviditas*, même sens; de *avidus*, avide). Désir immodéré de boire ou de manger, gloutonnerie : *Manger, boire avec* AVIDITÉ.

Un hérisson du voisinage,
Dans mes vers nouveau personnage,
Voulut se délivrer de l'importunité
Du peuple plein d'*avidité*. LA FONTAINE.

— Fig. Ardeur, désir extrême : *L'*AVIDITÉ *des honneurs. L'*AVIDITÉ *du gain, des richesses. Il ne faut pas s'étonner de l'*AVIDITÉ *de notre cœur à désirer de nouvelles félicités.* (Pasc.) *L'extrême* AVIDITÉ *des hommes pour les honneurs vient de leur vanité.* (St-Evrem.) *La vertu ne perce point la foule, elle n'a ni empressement ni* AVIDITÉ; *elle se laisse oublier.* (Fén.) *La fougueuse* AVIDITÉ *du bonheur ne peut être modérée que par la philosophie.* (Boiste.)

— Désir immodéré d'acquérir des richesses, cupidité : *Il avait une avarice extrême et une* AVIDITÉ *de harpie, ce qui lui a valu des monts d'or à la guerre.* (St-Sim.) *L'*AVIDITÉ, *comme l'on dit, fait crever le sac.* (Le Sage.) *Les juifs se répandirent dans la ville, courant à leurs marchandises au milieu des flammes, avec cette* AVIDITÉ *de fortune qui a quelque chose de bien sombre quand elle fait braver la mort.* (Mme de Staël.) *Sans avoir lu Molière, M. Dicesombre sait qu'il est des accommodements avec le ciel et avec l'*AVIDITÉ *anglaise.* (Ch. de Boigne.)

— Attention ardente : *Ecouter, regarder avec* AVIDITÉ. *Du haut de la colline, on découvre une quantité surprenante d'îles de toute grandeur; l'œil les parcourt avec* AVIDITÉ. (Barthél.)

— **Syn. Avidité, concupiscence, convoitise, cupidité.** La *concupiscence* est la disposition habituelle de l'âme à désirer les biens, les plaisirs sensuels : *L'homme porte un fonds malheureux de* CONCUPISCENCE. (Pasc.) La *cupidité* est un désir violent des biens : *La loi évangélique n'a pas encore éteint cette ardente* CUPIDITÉ *qui me brûle.* (Bourd.) L'*avidité* est un désir insatiable : *Elle deviendrait la proie et la victime de sa nombreuse famille, gens d'une* AVIDITÉ *et d'une méchancheté sans bornes.* (J.-J. Rouss.) La *convoitise* est un désir illicite : *Avec la communauté des biens, chacun, emporté par sa* CONVOITISE, *n'eût pensé qu'à se remplir aux dépens des autres.* (Bourd.)

— **Antonymes.** Inappétence, indifférence, insouciance, désintéressement.

AVIEILLIR (S') v. pr. (sa-viè-llir, *ll* mll.). Néol. Se faire vieux, commencer à vieillir.

— Par ext. Prendre des mœurs, des habitudes des temps passés : *Enfin, loin de se rajeunir, le faubourg Saint-Germain* S'EST AVIEILLI. (Balz.) ‖ Inusité.

AVIENUS (Rufus Festus), géographe et poëte latin, qui florissait vers la fin du IVe siècle de notre ère, était natif d'Etrurie. Il a traduit plusieurs auteurs grecs en vers latins, et a fait passer dans cette langue les *Phénomènes* d'Aratus, avec quelques additions, et le *Periegesis* de Denys, sous le titre de *Descriptio orbis terræ*. Il est encore auteur d'un poëme intitulé : *Ora maritima*, dans lequel il décrit les mers intérieures, et qui paraît n'être qu'une traduction d'écrivains carthaginois. Ces deux derniers ouvrages font partie du tome V des *Poetæ latini minores* de Wernsdorff.

AVIGADOR KARA. Rabbin juif, vivait à Prague au commencement du XVe siècle, et mourut en 1439. Il est auteur du livre cabalistique intitulé *Sepher Haphlia*, ainsi que de la lamentation chantée dans la synagogue de Prague, en mémoire du massacre des juifs de cette ville en 1389.

On connaît encore plusieurs docteurs et écrivains juifs du même nom.

AVIGLIANA, ville du royaume d'Italie, à 20 kilom. O. de Turin; 3,000 hab. Filatures de soie, fabrication de draps.

AVIGLIANO, petite ville de l'Italie, dans la province de Basilicate; 8,500 hab. Gros bétail, réputé le plus beau du royaume. Les amateurs de poteries font grand cas des faïences à émail stannifère, qui se fabriquaient dans cette ville à la fin du XVIIIe siècle. Elles ressemblent à s'y méprendre, dit M. Demmin, aux faïences marseillaises, et l'on croit que la fabrique d'Avigliano a été fondée par des potiers marseillais.

AVIGNÉ, ÉE (a-vi-gné, *gn* mll.) part. pass. du v. Avigner : AVIGNER *des terres, une contrée.*

AVIGNER v. a. ou tr. (a-vi-gné, *gn* mll. — rad. *à* et *vigne*). Agric. Planter de vignes : AVIGNER *un territoire.*

AVIGNON ou **AVAGNON** s. m. (a-vi-gnon, *gn* mll.). Moll. Nom vulgaire d'une espèce de mactre, la vénus boréale, coquille dont on mange l'animal.

— Comm. *Graine d'Avignon*, Graine de nerprun, des environs d'Avignon, dont on extrait une couleur rouge.

AVIGNON, en lat. *Avenio* (ville à l'*avoine*), ville de France, ch.-lieu du départ. de Vaucluse, sur la rive gauche du Rhône, à 681 kil. S.-E. de Paris; pop. aggl. 27,049 h.—pop. tot. 38,196 hab. L'arrond. d'Avignon a 5 cant., 20 comm. et 81,511 hab. Archevêché, dont dépendent les siéges de Nîmes, Valence, Viviers et Montpellier; tribunaux de 1re instance et de commerce; chambre et bourse de commerce; lycée, bibliothèque, musées, jardin botanique. Fabriques de toiles peintes, taffetas; nombreuses filatures de soie; importantes fonderies de cuivre, plomb, zinc, etc.; grand commerce de garance, grains, vins rouges estimés. Avignon possédait, au XVIIe et au XVIIIe siècles, des fabriques de poteries de terre cuite dont les produits sont très-recherchés aujourd'hui par les amateurs. Ce sont des plats, des vases, des coupes, des buires, des salières, des surtouts de table, etc., décorés d'ornements en relief blancs ou jaunes, sur fond brun foncé, quelquefois marbré de noir, d'un bel émail. On voit au musée du Louvre un beau surtout, ou plateau ondulé à galeries, qui provient de cette fabrique. Au musée de Cluny, on remarque deux vases à reflets métalliques (nos 1,242 et 1,243), du XVIIe siècle. M. Demmin croit que les nos 3,013, 3,014 et 3,015 de la même collection sont portés à tort au catalogue comme venant de la même fabrique; il pense que ce sont plutôt des faïences italiennes de Montelupo (Toscane), dont l'émail est plus noir que celui des poteries avignonnaises.

Située au milieu de riantes campagnes, sous un ciel qui rivalise pour la pureté avec celui d'Italie, Avignon serait un séjour délicieux si le terrible vent du N.-O., connu dans le pays sous le nom de *mistral*, n'y soufflait trop souvent avec une violence extraordinaire. Quelques érudits veulent que l'étymologie du nom de la ville soit *a vento*, ce que semblerait confirmer ce vieux dicton latin : *Avenio ventosa, sine vento venenosa, cum vento fastidiosa.* « Avignon venteuse, sans vent empoisonneuse, avec le vent ennuyeuse. »

La forme de la ville est un ovale à peu près régulier, d'une surface légèrement onduleuse; à l'extrémité N.-O. se trouve le roc des Doms, coupé à pic vers le Rhône, et élevé de 50 mètres au-dessus du fleuve. La ville est généralement bien bâtie; mais les rues en sont étroites, sinueuses, peu animées et assez mal pavées. Les quais qui bordent le Rhône sont magnifiques, mais déserts depuis que la construction du chemin de fer a enlevé à la navigation fluviale toute son activité. Aucun faubourg ne rayonne autour de la cité, tout entière comprise dans son enceinte; les remparts, construits en superbes pierres de taille, bordés de créneaux, flanqués de distance en distance de tours carrées et percés de belles portes, sont les plus beaux et les mieux conservés qui existent dans le midi de la France. Ces murs si minces, si fragiles, sont l'œuvre d'un pape, et certes, quand l'histoire ne se chargerait pas de nous l'apprendre, nous le devinerions sans peine, car de pareilles fortifications ne sauraient appartenir qu'à une époque où les foudres de l'Eglise étaient plus puissantes que celles de la guerre. Ces remparts, qui servent aujourd'hui d'ornement à la ville, en partie détruits par l'inondation de 1856, ont été récemment restaurés sur toute leur longueur, qui ne mesure pas moins de cinq kilomètres.

MONUMENTS. Dans son enceinte, l'ancienne ville des papes renferme plusieurs monuments, dont voici les plus remarquables :

Le *Palais des papes.* « Je ne pense pas, a dit M. de Montalembert, qu'il existe en Europe un débris plus vaste, plus complet et plus imposant de l'architecture civile ou féodale du moyen âge. Le voyageur qui, arrivant par le Rhône, aperçoit de loin, sur un rocher, ce groupe de tours, liées entre elles par de colossales arcades, est saisi de respect. Je n'ai vu nulle part l'ogive jetée avec plus de hardiesse. On ne saurait imaginer un ensemble plus beau dans sa simplicité, plus grandiose dans sa conception. » La première impression qu'on éprouve à la vue du colosse féodal n'est pas précisément le respect; ce n'est pas davantage l'admiration, mais un serrement de cœur, une crainte irréfléchie à la pensée que tant de pierres ont été entassées pour abriter un pouvoir despotique. Quant à la conception de l'œuvre, elle n'est rien moins que simple. « On est frappé, dit M. Mérimée, de l'irrégularité choquante de toutes les parties de l'édifice, irrégularité qui n'est motivée ni par la disposition du terrain, ni par les avantages matériels. Ainsi, les tours ne sont pas carrées; les fenêtres n'observent aucun alignement; on ne rencontre pas un angle droit, et la communication d'un corps de logis à un autre n'a lieu qu'au moyen de circuits sans nombre. » Ce tableau ne manque pas d'exactitude; mais, sans parler de ce que les bizarreries de l'architecture peuvent avoir eu de prémédité, en vue de compliquer les défenses tant intérieures qu'extérieures de l'édifice, nous savons que les pontifes qui, de 1336 à 1370, concoururent à la construction de cette immense forteresse, adoptèrent chacun un plan particulier. Le palais des papes occupe une superficie de 15,165 mètres carrés; il se compose de sept corps de logis, séparés par des préaux, et reliés ensemble par sept énormes tours. Le corps de logis du midi, construit par Innocent VI, était occupé par les chapelles pontificales : la chapelle inférieure, partagée en deux nefs, était couverte de fresques admirables, longtemps attribuées à Giotto, que Vasari fait arriver à Avignon, avec Clément V, à une époque où le palais n'était pas encore bâti. De ces peintures, il ne reste plus que deux voussures de l'abside, représentant les *Prophètes* et la *Sibylle* : les têtes ont beaucoup de caractère; les étoffes sont d'une grande richesse. La chapelle supérieure, longue de 65 m. 50 c., comprend sept travées; la voûte offrait autrefois des peintu-

res, qui ont disparu sous une couche de badigeon. La profanation est, du reste, complète; des planchers divisent ces deux chapelles en plusieurs étages. Une galerie, percée de grandes ouvertures ogivales, mène au corps de logis occidental bâti par Clément VI; c'est de ce côté que se trouve l'entrée du palais. La partie septentrionale, que Benoît XII fit construire par l'architecte Pierre Obreri, se termine par une tour gigantesque, connue sous le nom de tour de Trouillas, et qui a servi de prison d'Etat : on assure que ce fut là que Rienzi passa le temps de sa détention à Avignon. Quant aux fameuses salles où la crédulité veut qu'ait siégé le tribunal de l'inquisition et qu'aient fonctionné les appareils de la torture, le congrès archéologique, tenu à Avignon en 1855, a reconnu qu'il fallait y voir tout simplement les salles de réception et les cuisines du palais. On a été bien étonné d'apprendre qu'un pâtissier de l'avant-dernier vice-légat, qui vivait encore en 1856, avait fait construire pour son usage le terrible four qui servait à chauffer au rouge les fers du supplice. A l'entrée de la tour de Trouillas s'ouvre un souterrain, qui, d'après la tradition, conduisait de l'autre côté du Rhône; les éboulements de la voûte ne permettent pas d'y pénétrer aujourd'hui à une distance de plus de cent mètres. Une autre tour, dite de Saint-Jean, renfermait deux chapelles ou oratoires, dont les peintures (*Histoire de saint Martial*, le *Calvaire*, *Histoire de saint Jean-Baptiste*), extrêmement remarquables par le sentiment religieux des têtes et la noblesse des attitudes, ont beaucoup souffert; il en est de même des fresques de la prétendue salle de l'inquisition, attribuées à Spinello Aretino, et représentant un *Christ en croix entouré des quatre docteurs*, et un *Jugement dernier*. Le palais des papes, converti en caserne depuis la Révolution, a été, en 1812, et il y a quelques années encore, l'objet d'importantes réparations; mais il reste encore beaucoup à faire, ne serait-ce qu'à sauver les fragments de peintures murales dont nous venons de parler.

Notre-Dame des Doms, église métropolitaine. Cet édifice, qui s'élève à côté du château des papes, a subi de si fréquentes modifications dans quelques-unes de ses parties les plus importantes, qu'il est bien difficile de le rattacher à telle ou telle période architecturale. Une charte de Louis le Débonnaire nous apprend que l'ancienne cathédrale d'Avignon, ayant été détruite par les Sarrasins, fut relevée de ses ruines, grâce aux libéralités de Charlemagne. Quelques archéologues font remonter jusqu'à l'époque de ce prince la construction du porche, qui est la portion la plus ancienne de l'édifice actuel, et dont toutes les parties sont servilement imitées de l'architecture romaine : porte en arcade, analogue à celle de l'arc d'Orange ; fronton triangulaire au milieu duquel est pratiquée une ouverture circulaire (*oculus*); entablement décoré de détails copiés de l'antique, et soutenu par deux colonnes corinthiennes qu'on pourrait croire détachées de quelque temple païen. M. Bourassé croit que ce porche si curieux doit être attribué à l'école bourguignonne, qui se développa à la fin du XIe siècle et dans le cours du XIIe; le savant Hope et d'autres archéologues y reconnaissent les caractères de ce style romano-lombard qui florissait à la même époque dans le midi de la France et en Italie. Après le porche vient le *narthex* ou vestibule, dont la voûte fut rebâtie en 1431, et dont le mur, orné d'un ordre de colonnes tout à fait romain, forme le soubassement du clocher. Une fresque, exécutée par Simone Memmi, vers 1332, décore le tympan de la porte d'entrée; elle représente l'*Eternel*, entouré d'anges aux ailes déployées; la *Vierge et l'Enfant Jésus*, à qui deux anges présentent le donateur, revêtu d'une longue robe brune. Malheureusement, ce morceau précieux est fort dégradé. Les murs du *narthex* sont également couverts de peintures, dont le fragment le mieux conservé représente le *Baptême du Christ*; l'exécution en est plus récente. L'intérieur de l'église offre l'apparence de la basilique romaine; mais les nombreuses restaurations qu'il a subies ont complétement altéré le caractère de certaines parties. La nef a 44 mètres de long, sur 9 mètres de large; la voûte est ogivale, tandis que les arceaux intérieurs et extérieurs des murs latéraux et les fenêtres sont à plein cintre. Les arcs-doubleaux de la voûte reposent sur des piliers, et leurs redoublements sur des colonnettes variées de formes et de chapiteaux dont le type ne se retrouve nulle part. En 1670, l'archevêque Azon Arioste agrandit la nef et construisit le chœur. L'autel est éclairé par un dôme, dont la coupole est entièrement couverte de peintures médiocres du XVIIe siècle : les quatre faces de ce dôme sont percées d'une baie, dont l'archivolte est supportée par deux colonnettes. D'élégantes tribunes, construites en 1672, courent tout autour de la nef et s'appuient sur des pendentifs richement sculptés. Les chapelles latérales, qui datent, pour la plupart, du XIVe siècle, sont décorées avec luxe; les plus remarquables sont : la chapelle de Jean XXII, où l'on a placé, au commencement de ce siècle, le mausolée de ce pontife, ouvrage gothique d'une merveilleuse délicatesse, qui resta pendant quatre cent vingt-cinq ans au milieu même de l'église; la chapelle, qui renferme le tombeau de Benoît XII, refaite en 1765; la chapelle en rotonde, bâtie par le dominicain Hyacinthe Libuli, et ornée, depuis quelques années, d'une *Vierge* en marbre, de Pradier. Des tableaux peints par les frères Mignard, par Reynaud Levieux et par quelques autres artistes de la Provence; des fresques de M. Eugène Devéria, l'auteur de la *Naissance de Henri IV;* un autel de marbre fort ancien, en forme de table; le siége des papes, curieux spécimen de l'art byzantin, complètent la décoration de Notre-Dame des Doms. Un magnifique cloître, composé de cinquante-deux arceaux, soutenus par des colonnes de marbre noir, existait encore derrière l'église vers la fin du dernier siècle.

Les autres édifices religieux d'Avignon se recommandent principalement par les œuvres d'art qu'ils renferment. On rencontre dans presque tous des tableaux remarquables de Pierre et de Nicolas Mignard, des Parrocel, de Sauvan, de Levieux, et d'autres artistes de l'école provençale. L'église *Saint-Agricol*, dont la nef gothique (XIVe siècle) se distingue par son élégance et sa hardiesse, possède une fort belle tribune de la renaissance; un autel de marbre blanc, sculpté par Péru; une fresque attribuée à Pierre de Cortone; une *Sainte-Famille*, de Trevisani; une *Vierge* en bois, de Coysevox, etc. L'église *Saint-Pierre*, autre monument gothique du XIVe siècle, avec une façade du commencement du XVIe, n'a pas moins de cinq tableaux de Pierre Parrocel, et sa chaire à prêcher, en pierre blanche, est un chef-d'œuvre de légèreté. On voit dans l'église *Saint-Didier* un très-curieux bas-relief, désigné sous le nom d'*Images du roi René*, et exécuté pour ce prince, en 1481, par un artiste italien nommé Francesco. Des fresques, dont le style rappelle celui de la grande école ombrienne, ont été récemment découvertes dans l'église de l'ancien couvent des cordeliers (aujourd'hui pénitencier militaire). Enfin, la *Chapelle des pénitents noirs de la Miséricorde*, construite en 1726 par le vice-légat Rainier, est un véritable musée : les tableaux y sont nombreux et remarquables; mais l'objet d'art qui attire le plus la curiosité est un *Christ* en ivoire, formé d'une seule pièce, de 26 pouces de haut, chef-d'œuvre d'un sculpteur lyonnais du XVIIe siècle, nommé J. Guillermin. On rapporte que Canova, saisi d'admiration à la vue de ce crucifix, dit à ceux qui le lui montraient : « Conservez-le avec soin; on ne vous en ferait plus un pareil. »

Le *Musée* d'Avignon porte le nom d'un médecin distingué, le docteur Calvet, qui a légué à la ville une collection de tableaux. Une *Forêt*, attribuée à Hobbema; un très-authentique et délicieux Brauwer (*Intérieur de cabaret*); *Crésus montrant ses trésors*, de Frans Floris; deux paysages de Salvator Rosa; une *Sainte-Famille*, d'Innocenzo da Imola; un *Mendiant*, d'Herrera le Vieux; des *Batailles*, de Joseph Parrocel; le portrait de *Marie Mancini*, de Largillière; divers ouvrages des Mignard, des Parrocel, de Subleyras; une *Vue d'Avignon*, de Joseph Vernet; des *Fleurs*, d'Antoine Vernet, père de Joseph; des *Chevaux*, de Carle Vernet, fils de Joseph; deux *Mazeppa*, d'Horace Vernet, fils de Carle; une magnifique esquisse de David, *Viala mourant;* une *Vue du Havre*, de M. Gudin; un *Paysage*, de Corot; tels sont, en peinture, les morceaux les plus remarquables du musée Calvet. La statuaire moderne n'y est guère représentée que par une *Cassandre*, de Pradier, et un *Faune*, de Louis Brian. La collection d'antiques offre plusieurs morceaux intéressants, entre autres une caricature de *Caracalla*, représenté en marchand de pâtés. Un riche médaillier et une bibliothèque, composée de plus de soixante mille volumes et de douze cents manuscrits, sont annexés au musée.

Un *jardin des plantes* et un muséum d'histoire naturelle, formé et légué à la ville par M. Requien, savant naturaliste avignonnais, occupent les dépendances d'une ancienne abbaye de bénédictins.

Parmi les autres monuments remarquables d'Avignon, il faut citer :

L'*Hôtel des monnaies*, construit en 1619, par un Italien, qui, d'après une tradition très-peu fondée, se serait servi de plans tracés par Michel-Ange. La façade de cet édifice, décorée d'énormes guirlandes que soutiennent des figures grimaçantes, est couronnée par deux aigles gigantesques et deux animaux fantastiques, ornementation bizarre dont l'effet ne laisse pas d'être saisissant. Cet hôtel, qui n'a jamais été approprié à sa destination, est une dépendance de la mairie.

L'*Hôtel de ville* est une vaste construction en style Renaissance, décorée extérieurement de huit grandes colonnes corinthiennes en marbre de Crussol; il a été élevé, en 1845, sur l'emplacement de l'ancien hôtel municipal, dont il ne reste qu'un beffroi gothique, où les heures sont frappées par les époux Jaquemart, statues en bois dues au ciseau d'un artiste moderne, le sculpteur Rousseau.

Le *Théâtre*, bâti en 1846-47, sur les dessins de MM. Feuchères et Charpentier, est un des plus jolis de la province. La façade a été décorée de nombreuses sculptures, par M. Klagman. La statue de Molière et celle de Corneille, qui ornent le péristyle, sont de MM. Louis et Joseph Brian.

L'*Hôtel-Dieu*, fondé en 1353 par Bernard de Rascas, gentilhomme et poëte limousin. La façade, qui n'a pas moins de 175 mètres de développement, ne date que du XVIIe siècle; elle fut construite, assure-t-on, par Pierre Mignard, d'après les plans de Mansard.

Le *Pont de Saint-Benezet*, dont la tradition attribue la construction à un jeune pâtre de douze ans, nommé Benezet, qui fut canonisé par Innocent IV, est un ouvrage du XIIe siècle; des dix-neuf arches dont il se composait, il n'en reste plus que quatre d'un aspect fort pittoresque et d'une grande hardiesse. Une élégante chapelle, bâtie entre la troisième et la quatrième arche, passe pour avoir reçu les restes de saint Benezet; elle est certainement contemporaine de la construction du pont.

L'énorme rocher des Doms, sur les flancs duquel s'élèvent le palais des papes, l'église métropolitaine et une partie de la ville, a été transformé, il y a quelques années, en une promenade très-pittoresque : son sommet, du haut duquel la vue embrasse un immense panorama, est couronné par la statue du Persan Althen, l'importateur de la garance dans le Comtat; cette statue est l'œuvre de M. Brian.

HISTOIRE. Ancienne capitale des Gaulois Cavares, et vassale de la république marseillaise, par qui certains savants veulent qu'elle ait été fondée, au VIe siècle av. J.-C., la ville d'Avignon fut érigée en colonie de vétérans, après la conquête de Jules César, et devint par la suite une des cités les plus florissantes de la Gaule narbonnaise. Saccagée à diverses reprises par les barbares, notamment par les Vandales, en 405, elle fut conquise, en 413, par les Bourguignons, qui en firent une de leurs places fortes. Gondebaud y soutint un long siége contre Clovis, qui ne devint maître de la ville qu'après avoir uni ses armes à celles de Théodoric, roi des Ostrogoths. Après avoir appartenu à ce dernier prince, Avignon fut incorporée à la monarchie des Francs. Charles-Martel en chassa deux fois les Sarrasins. En 879, elle fut enclavée dans le royaume d'Arles, fondé par Boson, et, en 1125, elle passa au pouvoir des comtes de Toulouse. Mais la souveraineté de ces derniers ne fut guère que nominale : Avignon forma, sous l'autorité de ses viguiers, une sorte de république dont l'indépendance fut reconnue par Conrad le Salique et Frédéric Barberousse, qui placèrent cette ville sous la protection et la sauvegarde des papes. En 1251, elle se soumit aux fils de saint Louis, Alphonse, comte de Poitiers, héritier du comté de Toulouse, et Charles Ier d'Anjou, roi de Naples, époux de l'héritière du comté de Provence. Elle appartenait, en 1309, à Charles II, comte de Provence, lorsque le pape Clément V vint y fixer sa résidence. A partir de cette époque jusqu'en 1377, Avignon fut le séjour des souverains pontifes; elle parvint, pendant cette période, à un haut degré de prospérité et de splendeur; mais si nous en croyons Pétrarque, qui y rencontra la belle Laure de Noves, la dépravation des mœurs y fut aussi excessive. Lorsque le siége pontifical eut été de nouveau transporté à Rome, Avignon, que Clément VI avait achetée (1348), au prix de 80,000 florins d'or, de Jeanne de Sicile, comtesse de Provence, fut gouvernée par un légat, administration tout à fait distincte de celle du comtat Venaissin. Louis XIV, ayant à se plaindre de la cour romaine, fit saisir cette ville, de 1663 à 1667, et de 1689 à 1690. Louis XV la prit à son tour en 1768 et ne la rendit qu'en 1774. La Révolution française fut accueillie avec enthousiasme par les Avignonnais; une municipalité populaire se substitua aux autorités pontificales, et la réunion d'Avignon à la France, proclamée par la population en 1790, fut sanctionnée, le 4 septembre 1791, par un décret de l'Assemblée nationale. Toutefois, l'impartialité de l'histoire nous force à dire que la réaction pontificale, secondée par quelques ambitions locales et exploitant le fanatisme religieux de la population, occasionna plusieurs troubles, servit quelques vengeances particulières et commit des crimes atroces, que nous ne saurions trop énergiquement flétrir. Après les Cent-Jours, Avignon fut souillée par les excès du parti légitimiste; le maréchal Brune y fut lâchement assassiné, dans l'hôtel du Palais-Royal.

Patrie du brave Crillon, de l'abbé Poulle, de l'archéologue Artaud; des peintres Pierre Parrocel, Joseph Parrocel, Etienne Parrocel, Joseph Vernet, Eugène Devéria; des sculpteurs J.-B. Péru, Louis Brian, Joseph Brian; de l'architecte J.-B. Franque; de Mme Favart, l'actrice, et du chanteur Trial, etc.

— SÉJOUR DES PAPES À AVIGNON. Il est peu de villes dont le nom soit entouré de plus de prestige et réveille autant de souvenirs qu'Avignon. C'est qu'Avignon a été terre *papale*, pour nous servir de l'expression de Rabelais. Or, la papauté, il faut le reconnaître, est ou plutôt a été une grande puissance. Le séjour des papes à Avignon a donné à cette ville une espèce de consécration que le temps lui-même respectera. Les annales religieuses d'Avignon exigeraient des volumes, et nous ne pouvons disposer que d'un espace bien limité, dans lequel nous allons néanmoins tâcher de condenser les événements principaux dont ses murs ont été les témoins. Cette ville, que le ciel prédestinait à devenir la métropole temporaire du catholicisme, reçut de bonne heure la lumière de l'Evangile. Rien n'est plus populaire et mieux accrédité dans le midi de la France que la tradition d'après laquelle Lazare, celui-là même qui fut ressuscité par le Christ, et ses deux sœurs, Marthe et Marie, jetés par les Juifs persécuteurs dans une barque sans voiles et sans gréements, vinrent aborder sur les côtes de la Provence. Cela arriva vers l'an 35 selon les uns, en l'an 62 suivant les autres. Lazare et Marie restèrent à Marseille; Marthe et sa servante Marcella s'avancèrent jusqu'à Avignon : il paraît certain que Marthe habita de longues années cette ville, et qu'elle y implanta la foi chrétienne. Les auteurs ecclésiastiques, aidés de la légende, racontent avec d'infinis détails, et ses miracles, et ses fondations de monastères et d'églises, et sa sépulture au milieu de la cité dont elle avait été l'apôtre. L'œuvre de Marthe fut continuée par saint Rufus, fils de saint Cyrénéen, l'un des soixante-douze disciples de Jésus-Christ, et Romain de naissance. Il fut le premier évêque d'Avignon, qui en compte soixante-dix jusqu'à la translation du saint-siége en cette ville, translation qui est le point culminant de son histoire. Pour bien connaître l'origine des droits que le saint-siége exerça sur Avignon, il faut remonter aux guerres des Albigeois, qui entraînèrent dans leur ruine les comtes de Toulouse, également seigneurs d'Avignon. Lorsqu'en effet Raymond VI, excommunié par Innocent III, vint s'humilier devant le légat du pape (1208), il donna à l'Eglise romaine, pour gage de la foi jurée, trois châteaux dans le comtat Venaissin, et les historiens ecclésiastiques font remarquer qu'à l'occasion de la cérémonie d'absolution du comte de Toulouse, les *consuls* d'Avignon seuls promirent d'obéir, pour le temporel, à l'Eglise romaine. Le concile de Latran (1215) ayant dépouillé Raymond VI au profit de Simon de Montfort, les terres sur la rive gauche du Rhône, composées de l'Avignonnais et du comtat Venaissin, furent exceptées, et confiées à la garde de l'Eglise, qui devait en investir le fils du comte, si, à sa majorité, il s'en montrait digne. Mais le jeune prince, qui fut Raymond VII, se fit reconnaître en Provence sans en demander la permission au pape. Les papes, qui avaient fait d'immenses sacrifices pour la guerre, prétendaient garder Avignon, par droit de conquête autant qu'en vertu des traités conditionnels qui mettaient cette ville à leur discrétion du moment où les comtes de Toulouse rompraient leur serment de fidélité à l'Eglise; ce qui, en effet, avait eu lieu. Quoi qu'il en soit des droits plus ou moins réels des papes sur Avignon à cette époque, toujours est-il que Raymond VII se rendit, en 1243, à Rome, pour supplier le pape alors régnant, Innocent IV, de le rétablir en la possession de ses terres du Venaissin; le pape se laissa fléchir; il se réserva, toutefois, la suzeraineté sur les terres et la réversion du domaine utile dans le cas où Alphonse de France, frère de saint Louis, qui avait épousé Jeanne de Provence, la fille unique de Raymond, mourrait sans enfants. A l'époque de sa mort, en 1271, Jeanne, qu'il ne faut pas confondre avec la comtesse de Provence devenue plus tard reine de Naples, donna par testament la plus grande partie du Venaissin à son cousin Charles Ier d'Anjou, roi de Sicile. Cette disposition testamentaire ayant été invalidée, le roi de France seul profita de cette donation. Philippe IV s'empara donc du comtat Venaissin et de la moitié de la ville d'Avignon, l'autre moitié appartenant à l'évêque. Mais Grégoire X ayant fait reconnaître au roi les droits du siége apostolique sur cette province, le monarque s'empressa de la restituer, gardant toutefois Avignon. En 1290, il l'échangea à son tour contre les comtés du Maine et de l'Anjou, au profit de Charles II de Sicile, qui avait donné sa fille Marguerite en mariage à Charles de Valois, frère de Philippe. Le saint-siége s'était donc attribué le domaine immédiat du pays Venaissin lorsque les papes vinrent résider à Avignon, tandis qu'Avignon même appartenait à Charles II de Sicile. Voici les préliminaires de cet événement mémorable.

Les démêlés qui éclatèrent entre Philippe le Bel, roi de France, et Boniface VIII, à l'occasion de la bulle où ce pape condamnait les contributions forcées levées par ce prince sur les biens de l'Eglise, produisirent une haine irréconciliable entre le monarque et le pontife. Le pape excommunia le roi, qui, à son tour, se vengea cruellement à Anagni.

A Boniface VIII avait succédé Benoît XI, le 28 octobre 1303. Le nouveau pape et le roi se firent de mutuelles concessions : tous les différends semblaient arrangés, lorsque Benoît XI mourut après un pontificat de quelques mois seulement (6 juillet 1304). Dans le conclave qui suivit, le collége des cardinaux se divisa en deux partis, l'un fidèle aux traditions de Boniface VIII, l'autre favorable au roi de France; à la tête de ce dernier se trouvait l'astucieux Albertini de Prato, qui, sous prétexte de mettre fin au trop long veuvage de l'Eglise, proposa d'élire l'un des trois archevêques français contraires au roi, et promus au cardinalat par Boniface VIII. C'était, il faut l'avouer, habilement détourner tous les soupçons. Il mit en avant le nom de Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux, dont il connaissait le faible pour les honneurs; puis il dépêcha secrètement un courrier à Philippe le Bel pour l'informer des dispositions favorables du sacré collége à l'égard de Bertrand, et lui conseilla d'appeler celui-ci dans une entrevue particulière, où il tâcherait de le gagner à sa cause en lui promettant d'user de son influence pour le faire élire. L'entrevue eut lieu, en effet, dans l'abbaye de Saint-Jean-d'Angely, en Saintonge. Là, le roi et le pape futur conclurent un traité dont la clause principale est restée un mystère impénétrable pour l'histoire; mais on croit qu'en échange de la tiare, Bertrand promit à

Philippe la suppression des templiers et la translation du saint-siége en France. Sur ce dernier point, un pape français dut être facile à convaincre : les intrigues, les troubles et les séditions qui, à tout propos, éclataient à Rome, faisaient depuis longtemps trouver lourd aux papes le diadème de souverain temporel; depuis un certain nombre d'années, ils préféraient la villégiature aux palais de Rome : or, dans un pareil état de choses, la possibilité d'échanger le séjour de la turbulente Italie contre le séjour tranquille et honoré de la France ne pouvait, nous le répétons, que sourire à un pape français. Bertrand promit au roi tout ce qu'il voulut sous la foi du serment, et fut élu, le 5 juin 1305, sous le nom de Clément V. Avec le décret de nomination, il reçut les félicitations des cardinaux, qui le suppliaient de hâter son arrivée en Italie : qu'on juge de leur stupeur lorsqu'ils virent la cour pontificale, au lieu de prendre le chemin de Rome rétrograder de Lyon à Bordeaux, de Bordeaux à Poitiers, et de Poitiers à Toulouse. Enfin, après quatre ans d'incertitudes, Clément V fit son entrée à Avignon, pendant l'octave de l'Epiphanie de l'an 1309. Le pape choisit cette ville, soit parce qu'elle n'était point placée immédiatement sous la domination du roi de France, et qu'ainsi il pouvait affecter une ombre d'indépendance, soit parce qu'Avignon se trouvait au milieu du comtat Venaissin, appartenant au saint-siége. Trois cardinaux, ayant le titre de sénateurs, furent nommés gouverneurs de Rome. A partir de ce moment, l'éclat de la ville éternelle parut avoir passé dans Avignon, qui, pendant près de soixante-dix ans, vit s'étaler dans ses murs les splendeurs d'une cour dont la pompe et la majesté n'étaient égalées par le luxe d'aucune autre de cette époque. Sept papes y résidèrent sans interruption : ce sont Clément V, Jean XXII, Benoît XII, Clément VI, Innocent VI, Urbain V et Grégoire XI. Clément V était à peine installé qu'on vit arriver les ambassadeurs d'Henri VII, couronné le 6 janvier 1309; Robert le Sage, fils de Charles II de Sicile, venu pour prêter au pape le serment de fidélité; puis une armée de 30,000 Anglais et Allemands, qu'amenait le besoin autant que le désir d'offrir à Clément V leurs épées contre Rome rebelle; les ambassadeurs des rois de Castille, d'Aragon, de France, et autres princes. Aux grands spectacles profanes succédèrent bientôt d'imposants spectacles religieux : le premier qui fut donné à Avignon fut celui de la canonisation de Célestin V, prédécesseur de Boniface VIII. Après les pompes de la vie vinrent celles de la mort, car huit cardinaux moururent à Avignon pendant le règne de Clément V. Jean XXII, qui lui succéda, était évêque d'Avignon. A peine élu, il notifia au monde catholique son intention de rester dans sa ville épiscopale, ce qui ne pouvait qu'être fort agréable aux Avignonnais. En 1320, Jean XXII érigea Notre-Dame des Miracles; sous son pontificat, Avignon vit encore plusieurs canonisations, dont les plus marquantes sont celles de saint Louis, évêque de Toulouse et du docteur Angélique saint Thomas d'Aquin. Jean XXII fut le premier pape qui mourut à Avignon, où l'on voit encore son mausolée dans l'église de Notre-Dame des Doms.

Benoît XII, son successeur, voulut se donner une demeure digne d'un roi : il commença à grands frais la construction du palais apostolique. Après Philippe VI de France, venant réclamer les dîmes ecclésiastiques que lui avait retirées le pape, parce qu'il n'était point parti pour la Terre sainte, il reçut encore à sa cour, en 1339, Pierre IV, roi d'Aragon, et Jacques, roi de Majorque et de Minorque.

Le premier reçut du pape le royaume de Sardaigne et de Corse. La même année arrivèrent à Avignon les ambassadeurs d'Andronic, empereur de Constantinople. Une autre ambassade, envoyée par le grand khan des Tartares, avait, l'année précédente, égayé les habitants d'Avignon. Vers la fin du pontificat de Benoît XII, une exécution, impitoyable comme la justice de ces temps-là, vint attrister la paisible cité papale : Vicolino Fieschi de Gênes ayant été arrêté à l'auberge où il logeait et livré à la France, les auteurs de cette violation du droit des gens furent tous punis et quelques-uns pendus aux fenêtres de l'auberge. Jean de Toulouse, maréchal du palais, avait prévenu le supplice en s'empoisonnant dans sa prison : Benoît XII fit pendre son cadavre au lieu ordinaire des exécutions.

Le 19 mai 1342, Clément VI se fit couronner dans l'église des dominicains; il avait pour assistants le fils aîné du roi de France, Jean, qui lui servit d'écuyer dans les principales rues d'Avignon, avec Jacques, duc de Bourbon, Philippe, duc de Bourgogne, Humbert, dauphin de Vienne, et plusieurs autres seigneurs français. Au nombre des ambassadeurs romains qui, à chaque élection, venaient solliciter le nouvel élu de retourner à Rome, se trouvaient cette fois l'éloquent Nicolas de Rienzi et François Pétrarque, qui présenta à Clément VI un poëme où il invitait le pape à revoir l'Italie. Le pape s'en excusa sur la nécessité où il était de rester au milieu des Français et des Anglais, pour apaiser la guerre sanglante que se faisaient alors les deux peuples. Dans un consistoire public, tenu en 1344, il fit roi des îles Fortunées ou Canaries Louis d'Espagne, comte de Clermont : une pluie torrentielle troubla, au grand déplaisir des Avignonnais, la fête du couronnement, au moment où le roi s'avançait la couronne en tête et l'épée au poing. Les rois de Portugal et d'Espagne s'opposèrent plus tard à la prise de possession de Louis, qu'on surnomma plaisamment *prince de la fortune*. C'est de ce prince que descendent les de la Cerda, en Castille, et les Medina Cœli, en Andalousie. En 1346, les pluies dont furent inondées la France et l'Italie causèrent une famine à Avignon. Trois ans plus tard, un fléau non moins terrible, la peste, désola l'Asie et l'Europe, et enleva les deux tiers de la population totale d'Avignon, qui, voyant périr jusqu'à quatre cents de ses habitants par jour, était au moins consolée par le spectacle du zèle de Clément VI. Le charitable pontife faisait soigner les malades à ses frais et ensevelir leurs cadavres; il construisit un hôpital et ouvrit un cimetière à part pour les victimes de la peste. Le fléau avait cessé lorsque Jeanne Ire, reine de Naples, accusée d'avoir assassiné son mari, André de Hongrie, se rendit à Avignon pour se disculper et obtenir du pape la dispense de consanguinité qui s'opposait à son mariage avec Louis de Tarente, son favori. Les Napolitains, fatigués de la domination de Louis Ier de Hongrie, qui était venu venger sur Jeanne le meurtre de son frère en la chassant, la rappelèrent bientôt. Elle fit vendre jusqu'à ses bijoux pour lever des soldats; mais le produit de cette vente et les dîmes ecclésiastiques levées en Provence avec l'autorisation du pape ne suffisant pas, elle céda, avec le consentement de Louis de Tarente, devenu son second mari, présent au contrat, la ville d'Avignon à Clément VI et par lui au saint-siége, pour la somme énorme, eu égard au temps, de 80,000 florins, équivalant à 200,000 écus romains. Elle confirma cette vente le 4 du même mois, et reçut, quelque temps après, l'approbation de l'empereur Charles IV, qui affranchit Avignon et la Provence des liens qui les rattachaient à l'empire, comme ayant fait partie de l'ancien royaume d'Arles. A la suite de ces transactions, Clément VI fit enlever de l'hôtel de ville les armoiries de la reine de Naples et y fit placer celles des papes : trois clefs, emblème de la papauté, supportées par les deux griffons qui existaient déjà dans l'ancien écu avignonnais.

Clément VI reprit alors les travaux du palais pontifical, commença les nouveaux murs d'enceinte de la ville et fit reconstruire quatre arches du pont sur le Rhône, qu'une crue des eaux avait emportées. En 1350, il excommunia Visconti, seigneur-évêque de Milan, qui avait envahi Bologne, et le cita à comparaître devant lui à Avignon. Visconti fit prendre les devants à son secrétaire, avec la mission de louer toutes les auberges et autant de maisons qu'il en faudrait pour loger 12,000 cavaliers et 6,000 piétons. Le secrétaire exécuta cet ordre; mais les nombreux étrangers qui affluaient à la cour pontificale pour affaires ne trouvant plus à mettre pied à terre, Clément VI fit appeler l'envoyé de Visconti, l'indemnisa de toutes ses dépenses et le renvoya à Milan, avec ordre de dire à son maître qu'il eût à suspendre le voyage.

Un événement heureux pour la puissance temporelle des papes signala la fin du pontificat de Clément VI : Nicolas Rienzi, le même qui, peu d'années auparavant, faisait partie de la députation envoyée par les Romains pour supplier le pape de rentrer dans la ville éternelle, Nicolas Rienzi, ce réformateur précoce qui avait rêvé cinq siècles trop tôt l'unité et la liberté de l'Italie, Nicolas Rienzi, ce plébéien devenu dictateur, pris du vertige que donne le pouvoir absolu, avait été forcé de quitter Rome et de se réfugier auprès de l'empereur Charles VI. Celui-ci livra l'audacieux tribun à Clément VI, qui le retint dans les prisons d'Avignon, et Rienzi n'échappa au supplice que par la mort du pontife et le crédit de Pétrarque. Innocent VI, qui succéda à Clément VI en 1352, chercha à utiliser, au profit de la papauté, le crédit dont jouissait encore l'ex-dictateur auprès des Romains; à cet effet, il lui rendit la liberté et l'envoya à Rome, avec le titre de sénateur, pour y rétablir l'autorité papale sous la direction du cardinal Albornoz. Les nouveaux débuts de Rienzi furent assez heureux; mais il abusa encore du pouvoir et fut tué dans une émeute par un serviteur de la famille des Colonna.

En 1355, l'éclat des fêtes de Noël fut rehaussé par la présence de Pierre IV d'Aragon, qui était venu à Avignon pour rendre hommage au saint-siége. Ce fut en 1356 qu'Innocent VI établit commandant des armes d'Avignon et du comtat Venaissin Jean Hernandez de Heredia, chevalier espagnol de Jérusalem; il lui donna également la surintendance de la reconstruction des murailles, dont on éleva sous son pontificat la partie allant du pont de la Sorgue à Saint-Lazare. Le pontife n'avait pas inutilement songé à des moyens de défense. En 1357, les condottieri, connus sous le nom de Société des Gascons, rançonnèrent la Provence mal défendue. Le pape se hâta de fortifier Avignon et les places principales du Comtat; ces armements épuisèrent le trésor; on dut imposer quelques sacrifices au peuple, qui murmura, surtout des droits sur les vins; c'est à grand'peine que l'on put empêcher les plus exaltés de se porter à des actes de violence contre les cardinaux, neveux de Clément VI, que l'on croyait être les promoteurs des impôts. Les esprits furent calmés par l'arrivée du cardinal Albornoz, l'habile diplomate, aimé et respecté de ses contemporains, qui revenait de pacifier Rome et l'Italie. Le pape, accompagné du sacré collége, se porta au-devant de lui à deux milles de la ville, honneur qu'il ne rendait pas même aux monarques. En 1358, la ville d'Avignon prêta au souverain pontife le serment de fidélité, qu'elle lui avait refusé jusque-là, sous prétexte de se faire confirmer par les papes les priviléges avec lesquels elle était passée, en 1251, sous la domination des comtes de Toulouse et de Provence. Les papes avaient d'abord refusé, mais Innocent VI, dont l'âme était naturellement bonne, renouvela, en faveur des Avignonnais, les priviléges de 1251 par sa bulle du 28 mars 1358. Dans le courant de cette même année 1358, de grands dommages furent causés à Avignon par un débordement de la Durance, qui se rua contre les portes de la ville, abattit celle qui se trouvait près de l'hôpital Saint-Bernard, ainsi qu'un pan de mur très-considérable. Trois ans plus tard, en 1361, de nouvelles bandes de vagabonds infestèrent l'Avignonnais et empêchèrent, par un large cordon de siége formé autour d'Avignon, les vivres d'arriver jusqu'à la cour pontificale. Sans attendre le secours qu'il avait imploré d'Allemagne, Innocent VI fit appel à une croisade : on mit à la tête des croisés, qui accoururent en foule, Bertrand, cardinal d'Ostie, dont la valeur eut bientôt dissipé les milices indisciplinées. Mais Bertrand étant mort de la peste, elles revinrent à la charge une seconde, puis une troisième fois : les bandits tentèrent de surprendre Avignon pendant la nuit et y introduisirent des espions; mais en un seul jour on en noya dix dans le Rhône et onze autres furent pendus. Pour débarrasser le pays de ces vagabonds, le marquis de Montferrat les prit à sa solde et les mena contre les Visconti de Milan. Une autre affliction était réservée à Innocent VI et à son peuple pour cette année 1361. Ce fut la peste qui sévit de nouveau à Avignon avec la même fureur qu'en 1348, et qui choisit pour premières victimes neuf cardinaux et soixante-dix prélats. A la mort d'Innocent VI, arrivée en 1362, Urbain V ceignit la tiare. Malgré le règne brillant de ce pontife, sa mémoire ne saurait être trop énergiquement flétrie pour avoir établi à Avignon les tortures de l'inquisition. Plein de zèle pour la foi catholique et inflexible sur les principes, il excommunia Pierre le Cruel et Bernard Visconti, sans égard pour les prières de Jean II de France, qui était venu en personne à Avignon le solliciter de lever cette excommunication (1362). Le roi, oubliant bientôt le déplaisir que lui avait causé ce refus, revint l'année suivante à Avignon, où se trouvaient également Wladimir, roi de Danemark, et Pierre, roi de Chypre, qui avait amené avec lui le patriarche de Constantinople. Ces trois princes firent un long séjour à Avignon, où le pape les arma croisés, le vendredi saint, contre les Turcs et les Sarrasins. Avignon vit un autre grand prince et d'autres pompes en 1365 : le pape fut visité par l'empereur Charles IV, auquel il fit l'accueil le plus magnifique; le jour de la Pentecôte, ce prince assista en costume impérial à la messe célébrée pontificalement par Urbain V. C'est en cette même année 1365 que se place l'épisode si curieux qui montre comment, déjà à cette époque, les gens de guerre en usaient avec la papauté. Bertrand Duguesclin, pour décider plus facilement les grandes compagnies à le suivre en Espagne, leur avait promis une forte somme d'argent à prendre sur le trésor d'Urbain V. Arrivé en vue d'Avignon, il envoya au pape « la confession » de ses gens et lui fit demander les 200,000 pièces d'or qu'il avait promises aux compagnies en son nom, sans le consulter Le « seigneur pape » trouva la requête « moult déplaisante. » « On a coutume, lui fait dire Cuvelier, de nous donner grandes sommes d'or et d'argent pour être absous de tout péché, et il faut que nous absolvions ceux-ci à leur vouloir, et encore que nous leur donnions du nôtre. C'est bien contre raison. » Il fallut néanmoins céder; car déjà les compagnies saccageaient tout le Venaissin. Le pape leva les excommunications qu'il avait lancées précédemment contre les bandits, et envoya l'argent. Mais Bertrand s'enquit au prévôt du pape si le saint-siége avait pris tous ces écus en sa trésorerie. « Nenni, sire, dit l'autre, le commun peuple d'Avignon en a payé chacun sa portion, afin que le trésor de Dieu n'en fût point amoindri. — Par la foi que je dois à la sainte Trinité, s'écria Bertrand, nous n'en prendrons un denier de ce que pauvres gens y auront donné, si le pape ne nous l'a délivré du sien, et si ce n'est de l'avoir du clergé; et nous voulons que tout cet argent soit rendu à ceux qui l'ont payé, sans qu'ils en perdent une maille. »

Il n'y avait pas à répliquer à ce terrible homme : les habitants d'Avignon rentrèrent dans leurs biens, et le « seigneur pape » paya du sien; il se dédommagea en imposant un décime sur le clergé de France. (Henri Martin.)

Urbain V étendit les murs d'Avignon du pont de la Sorgue à la porte du Rhône, et de la porte Saint-Lazare à la roche des Doms; il en fit également refaire les parties élevées à la hâte sous Innocent VI, de la porte Saint-Michel à la porte Imbert. Il ajouta au palais apostolique une septième tour, qui fut appelée tour des Anges. Mais, quelque dignes qu'elles fussent d'un roi, ces occupations ne pouvaient faire oublier au pontife les exhortations d'un grand nombre d'hommes distingués, qui le pressaient de prendre le chemin de Rome. Pétrarque lui-même avait mis à profit l'humiliation imposée à Urbain V par les grandes compagnies pour lui conseiller ce parti. Le pape s'y détermina enfin, et le dernier jour d'avril 1367 il sortit d'Avignon, à laquelle il laissa pour gouverneur Philippe de Cabassole. Cinq cardinaux voulurent également y rester, mais le pape ne les y investit d'aucune espèce d'autorité. Pendant le séjour d'Urbain V en Italie, Charles V, roi de France, lui céda, à lui et à ses successeurs, une portion du pont du Rhône, à partir de la ville d'Avignon jusqu'à la chapelle située au milieu du pont, avec le lit et les eaux du fleuve correspondant à cette délimitation dans toute l'étendue du territoire Venaissin longé par le fleuve.

Cependant quelques cardinaux, qui regrettaient toujours les délices de la Provence, firent partager au pape leur désir de revoir Avignon. Sur la fin du mois de mai 1370, il sortit de Rome sans avoir encore rien fait connaître de ses intentions, qu'il ne déclara que lorsqu'il fut arrivé à Viterbe. L'infant Pierre d'Aragon, des frères mineurs, lui aurait, dit-on, prédit alors le schisme dont son retour en France serait l'occasion; sainte Brigitte lui aurait également annoncé qu'aussitôt arrivé à Avignon il irait rendre compte de ses actes au tribunal de Dieu. Urbain dédaigna cet avis et ces menaces; le 5 septembre, il monta sur l'un des navires de la flotte qu'avaient équipée les rois de France et d'Aragon, les Provençaux et Jeanne de Naples, et la ville d'Avignon elle-même, qui n'avait pas voulu rester en arrière dans les honneurs rendus à son souverain. Il aborda le 16 à Marseille et fit son entrée le 24 dans Avignon, au milieu des transports de joie de ses sujets. Il eut à peine le temps d'abroger les règlements d'administration provisoire et de reprendre lui-même réellement les rênes du gouvernement temporel, car la mort le surprit dans la nuit du 29 au 30 décembre 1370. Grégoire XI fut couronné le 5 janvier de l'année suivante. Ses deux prédécesseurs, ennemis du faste, n'avaient point donné aux Avignonnais le spectacle des cavalcades qui accompagnaient d'ordinaire le couronnement des papes. Grégoire les rétablit, et, dans la cérémonie qui inaugura son pontificat, les rênes de son cheval étaient tenues par Louis d'Anjou, frère de Charles V, roi de France.

L'édilité d'Avignon doit à ce pontife l'achèvement des prisons, dont la construction avait été arrêtée en principe par Urbain V. Le 23 août 1376, il confirma aux habitants leur ancien privilége, et, par une autre bulle du 1er septembre suivant, il défendit à tous princes ou particuliers d'envahir en ennemis les terres du comtat Venaissin sous quelque prétexte que ce fût. Cependant, considérant le misérable état de langueur où l'absence des papes avait jeté l'Eglise romaine, et cédant à son inclination autant qu'aux instances de sainte Catherine de Sienne, Grégoire XI résolut de ne plus différer l'exécution d'une pensée qui, depuis longtemps, lui tenait au cœur. Sans écouter ni les remontrances, ni les conseils, soit de son entourage, soit du roi de France, il partit d'Avignon le 10 septembre 1376, avec tous ses cardinaux, à l'exception de six. Il n'entre pas dans notre sujet de le suivre en Italie; nous dirons seulement que les événements au delà des monts furent loin de répondre aux espérances qu'il avait conçues; un instant, il eut la pensée de revenir à Avignon; les factions qui désolaient Rome, les révoltes continuelles des autres villes lui furent si sensibles, qu'il tomba peu à peu dans une mélancolie sombre qui précipita sa fin. Le jour même de sa mort, le 28 mars 1378, un incendie consumait le palais apostolique à Avignon.

Saint Antonin raconte, à ce propos, un fait qui produisit une grande sensation à Avignon; pendant qu'un des cardinaux prêchait publiquement contre Urbain VI, qui avait été pape à Rome, en même temps que Clément VII l'était à Avignon, s'efforçant de prouver qu'il n'était pas le pape véritable, il tomba roide mort, comme si le ciel eût voulu se charger de punir le mensonge parlant par sa bouche. Charles V était mort en déclarant se retirer de l'obédience de Clément VII; mais Louis d'Anjou, son frère, régent du royaume pendant la minorité de Charles VI, ne suivit pas cet exemple; il était de son intérêt de soutenir le schisme et il le soutint. Clément VII le couronna roi de Naples, le 30 mai 1382, à Avignon, où il s'était rendu avec Amédée de Savoie, à la tête d'une armée nombreuse. Le nouveau roi de Sicile passa ensuite en Italie, où, deux ans après, il mourut de chagrin, par suite de l'insuccès de ses armes. Sa mort fit accourir d'autres souverains à Avignon. En 1370, les chevaliers de l'ordre de Jérusalem tinrent dans cette ville leur assemblée générale, réunie pour traiter de la défense de Smyrne, menacée par Bajazet Ier. Sous Clément VII, le comtat Venaissin eut de nouveau à souffrir des incursions des aventuriers; il leur opposa Raymond Roger; mais Raymond ne tarda pas à se tourner contre lui, irrité de ce qu'il favorisait la veuve de Louis d'Anjou, qui refusait de lui rendre certains fiefs dont la reine Jeanne Ire l'avait autrefois investi. Tous les mécontents de Naples, du Languedoc, du Dauphiné et de la Provence s'unirent à lui, et, sous sa conduite, portèrent la dévastation dans le comtat

Venaissin, et cette guerre sans merci ne dura pas moins de trois ans. Les défections, chaque jour plus nombreuses, qui se faisaient autour de l'antipape, n'ouvrirent point les yeux aux cardinaux d'Avignon, qui donnèrent Benoît XIII pour successeur à Clément VII (28 septembre 1394). Urbain VI, le pape de Rome, était mort le 15 octobre 1389. Boniface IX lui avait succédé le 2 novembre. Abandonné du roi de France et des princes français, Benoît XIII songea à se créer des appuis au delà des Pyrénées. Martin, roi d'Aragon, venait de débarquer à Marseille, de retour d'une expédition en Sicile. L'antipape le pria de le venir voir à Avignon pour conférer avec lui des moyens d'éteindre le schisme. Le roi, qui était son parent, se rendit à son désir, et, le dernier jour de mars 1397, il fit son entrée à Avignon avec une armée nombreuse. L'antipape ne négligea rien pour rendre magnifique la marche triomphale du monarque aragonais; il y réussit, car jamais peut-être Avignon n'avait vu un défilé aussi imposant et surtout une milice aussi brillante. Le lendemain, qui était le quatrième dimanche de carême, l'antipape fit don au roi de la rose d'or, et voulut qu'il chevauchât par la ville pour la montrer au peuple. Il fut facile à Benoît XIII, après tant de flatteries, de gagner l'esprit du prince. Non-seulement il l'attacha à son parti, mais il en fit un ennemi déclaré de Boniface IX, successeur d'Urbain VI, à Rome. Quelques semaines après ces fêtes offertes à la royauté, et où les divertissements n'avaient pas manqué au peuple, la peste vint ravager Avignon pour la troisième fois. L'antipape et ses cardinaux s'enfuirent devant le fléau. Dans le courant de l'année 1398, le roi de France envoya deux ambassades à Benoît XIII pour l'inviter à renoncer à la papauté : peine inutile. Il recourut alors à la force. Le général Boucicaut marcha contre Avignon; Benoît XIII, abandonné de ses cardinaux eux-mêmes, se barricada dans le palais apostolique, qu'il transforma en forteresse, et d'où il tira le canon tant sur la ville que sur les assiégeants. Avignon souffrit beaucoup dans ses édifices; Boucicaut tenta de pénétrer dans le palais par des souterrains; mais les soldats qui se dévouèrent à cette entreprise périlleuse furent tous pris et massacrés par les assiégés. A la nouvelle du danger pressant où se trouvait Benoît XIII, le roi d'Aragon envoya, pour le délivrer, une armée considérable, qui ne put passer le Rhône à cause de l'abaissement des eaux. Cette armée, réduite à l'impossibilité d'effectuer son débarquement, mourut en partie de froid; l'autre partie retourna en Aragon sans avoir rien fait.

Ici se termine la série des papes qui régnèrent loin de Rome; les événements qui suivent appartiennent plutôt à l'histoire du *schisme d'Occident* qu'à celle d'Avignon. Nous n'en dirons que ce qui se rattache proprement à cette ville, et qui fut la conséquence du séjour des papes dans ses murs. Il paraît que le refus d'Urbain VI, premier successeur de Grégoire XI, de jamais quitter Rome pour revenir en France, fut la cause du mécontentement des cardinaux, dont la plupart étaient Français; ce mécontentement fut lui-même l'origine d'une des épreuves les plus terribles que la papauté ait eu à traverser. L'antipape Clément VII, élu par les cardinaux dissidents, cinq mois après qu'Urbain VI avait été élu à Rome, fit une guerre à outrance au pape légitime : la lutte devint fatale à la ville d'Avignon, que les princes, qui avaient pris parti les uns pour le pape, les autres pour l'antipape, se disputèrent avec acharnement, comme si de la possession de cette ville eût dépendu la décision de la question en litige. Après avoir tenté inutilement un coup de main sur Rome, pour en chasser Urbain VI, l'antipape, vaincu, ne se trouvant plus en sûreté en Italie, se dirigea vers Avignon, où il entra en 1379. Il y fit promulguer l'excommunication de son compétiteur, et l'on ne manqua pas, en cette occasion, de tracer le plus sombre tableau de la ville éternelle.

Enfin, Benoît, abandonné de presque tous ses partisans, parvint à s'évader, et se réfugia d'abord à Château-Renard, à quelque distance d'Avignon. Les conciles de Pise et de Constance le déclarèrent déchu de la papauté. C'est de lui que Gerson dit, dans le style de son temps, *qu'il n'y avait que l'éclipse de cette lune fatale qui pût donner la paix à l'Eglise.* Benoît, anathématisé par les Pères des deux conciles, les anathématisa à son tour. Il se retira à Peniscola, petite ville du royaume de Valence, et, de cet asile, il lançait ses foudres sur toute la terre. L'inflexible vieillard résista à toutes les instances, à toutes les démarches qui furent faites auprès de lui, et mourut dans son obstination. Homme d'une grande renommée, d'une naissance illustre, d'une ambition ardente, il avait usé cinq papes : Innocent VII, Grégoire XII, Alexandre V, Jean XXIII et Martin V.

Ici on peut considérer le schisme d'Avignon comme terminé. Le pape Martin V, élu au concile de Constance par vingt-trois cardinaux et par les évêques des cinq principales nations de l'Europe, avait succédé à Jean XXIII, qui venait d'abdiquer. La ville d'Avignon elle-même envoya une députation au pape de Rome pour lui prêter le serment de fidélité. Pendant les premières années qui suivirent le départ définitif des papes, Avignon ne fut pas très-docile aux gouverneurs que Rome lui envoya; dès que le schisme tentait de relever la tête, elle avait des velléités d'ouvrir ses portes aux papes improvisés, tant elle s'était accoutumée à voir au milieu d'elle la royauté des âmes unie à l'éclat d'une couronne terrestre; mais ces dispositions durèrent peu. Quand Félix V, dernier effort du schisme expirant, vint, les armes à la main, lui demander d'abriter sa tiare usurpée, elle le repoussa par les armes, et, à partir de ce moment, elle accepta, comme les représentants naturels de son souverain légitime, les légats, qui la gouvernèrent jusqu'en 1789. Avignon a eu quatre-vingt onze évêques et vingt-cinq archevêques. La série des archevêques commença à l'année 1475, époque à laquelle Sixte IV érigea le siége en métropole en faveur de Julien de La Rovère, son neveu, qui, lui-même, devint pape sous le nom de Pie III. Avant cette époque, le siége d'Avignon était suffragant de celui de Vienne en Dauphiné, et plus tard de celui d'Arles. Devenue métropole, Avignon eut pour suffragants les évêchés de Carpentras, de Cavaillon et de Vaison, qui tous trois se trouvaient sur les terres de l'Eglise. Chacun connaît la division ecclésiastique actuelle. Il s'est tenu dix-huit conciles à Avignon : le premier en 1079 ou 1080, et le dernier en 1668. De nos jours, on y a célébré un concile provincial en 1849.

AVIGNONET, comm. du départ. de la Haute-Garonne, arrond. de Villefranche; popul. aggl. 1,039 hab. — pop. tot. 2,400 hab. C'est là que, dans la nuit du 28 mai 1242, quelques Albigeois massacrèrent les membres du tribunal de l'inquisition, qui venait d'y être établi.

AVIGNONNAIS ou **AVIGNONAIS, AISE** s. et adj. (a-vi-gno-nè, è-ze, *gn* mll.). Géogr. Habitant d'Avignon; qui appartient à Avignon ou à ses habitants : *Un* AVIGNONNAIS. *Une servante* AVIGNONNAISE. *Les* AVIGNONNAIS *ont une physionomie prononcée et un peu dure, et leur langue est fortement accentuée.* (Mérimée.) *S'il en était autrement, la mort du maréchal Brune serait une tache ineffaçable pour le caractère* AVIGNONNAIS. (A. Hugo.)

AVILA s. f. (a-vi-la — mot caraïbe). Bot. Très-gros fruit charnu d'une cucurbitacée des Antilles, la *fevillea cordifolia*. Il contient six grosses graines, qui fournissent une huile purgative utilisée pour l'éclairage, et passant de plus pour être un antidote très-puissant.

AVILA, chaîne de montagnes d'Espagne, prolongement de la Sierra Francia; elle s'étend de l'O. au S.-E. dans la province de ce nom, et donne naissance à l'Adaja et à l'Alberche. ‖ Nom d'une autre montagne des Andes, dans l'Amérique méridionale, à base de gneiss, dans lequel on trouve des grenats verts.

AVILA, ville d'Espagne, ch.-lieu de la province de ce nom, à 95 kilom. N.-E. de Madrid; évêché; 5,000 hab. Patrie de sainte Thérèse. Cette ville possédait autrefois une université florissante. La province d'Avila, formée d'une partie de la Vieille-Castille, compte environ 152,000 hab.

AVILA (Jean D'), prédicateur espagnol, né à Almodovar del Campo vers 1500, mort en 1569. Il se destinait aux missions de l'Amérique; mais, retenu par l'évêque de Séville, il commenca à parcourir les villes, les montagnes et les forêts de l'Andalousie, prêcha ainsi pendant quarante années, et mérita le surnom d'*Apôtre de l'Andalousie*.

Il a laissé quelques écrits de piété, en tête desquels on a publié sa vie (Madrid, 1618.)

AVILA Y ZUNIGA (don Louis D'), capitaine et historien espagnol, né vers 1500, servit Charles-Quint comme général et comme ambassadeur. On a de lui des *Commentaires* très-estimés sur les guerres de l'empereur contre les protestants d'Allemagne, en 1546 et 1547. Cet ouvrage a été traduit en italien, en allemand et en français. On en a une version dans cette dernière langue par Gilles Boileau (Paris, 1551).

AVILA (Sanche D'), célèbre général espagnol, fut un de ceux qui jouèrent un rôle dans la révolution des Pays-Bas, au XVIe siècle. Il servit d'abord sous le duc d'Albe, puis, en 1574, sous Requesens, qui succéda au premier dans le commandement des troupes espagnoles. Il défit Louis de Nassau au combat de Moke, et s'empara d'Anvers, qu'il livra à la fureur de ses soldats. Il fut tué au siége de Maëstricht. Brantôme l'a mis au nombre de ses grands capitaines.

AVILA (Gilles-Gonzalès D'), historiographe de Castille, né à Avila en 1559, mort en 1658. Il a laissé une *Histoire des antiquités de Salamanque; De la Vie et des gestes de Henri III de Castille; Théâtre des grandeurs de la ville de Madrid*, où se trouvent insérées des notices biographiques assez étendues; *Théâtre des églises d'Espagne*, précieux pour l'histoire ecclésiastique d'Espagne; *Vie de Philippe III*.

AVILA (Hernando D'), peintre espagnol, vivait à Tolède vers 1560. Il était peintre et sculpteur du roi Philippe II. La cathédrale de Tolède possède de lui une *Adoration des mages* et d'autres peintures assez remarquables.

AVILA (François D'), peintre espagnol, né à Séville au commencement du XVIIe siècle. Il se fit une grande réputation comme portraitiste.

AVILER (Augustin-Charles D'), architecte, né à Paris en 1653, mort en 1700. Pris par des pirates en allant de Marseille à Rome, il fut conduit à Tunis, où, pendant sa captivité, il donna les dessins d'une mosquée. Remis en liberté, il alla étudier cinq ans à Rome, travailla ensuite sous Mansard, puis se fixa à Montpellier, où il exécuta la porte triomphale du Peirou, élevée en l'honneur de Louis XIV. Il construisit encore divers édifices à Nîmes, Béziers, Carcassonne, Toulouse, et fut nommé, par les Etats du Languedoc, architecte de la province. Il est auteur d'un *Cours d'architecture* (1691, 1738, 1750 et 1755), et d'un *Dictionnaire des termes de l'architecture civile et hydraulique* (1738).

AVILÈS, ville d'Espagne, prov. et à 20 kil. N. d'Oviedo, sur la baie de Biscaye; 6,650 hab. Quincaillerie de cuivre et chaudronnerie. L'entrée du port est défendue par le fort Saint-Jean.

Avilès (FUERO D'), document datant de l'année 1155, qui occupe dans l'histoire de la langue espagnole la place des serments de 842 dans l'histoire de la langue française. Dans l'un et l'autre document, on voit l'idiome nouveau se dégager du latin, tout en offrant déjà les différences de flexions qui caractériseront un jour l'espagnol et le français, et en suivant la loi générale de transformation qui dirige les langues dans leur passage de la synthèse à l'analyse. Cet acte est la charte par laquelle Alphonse VII, roi de Castille, qui porta quelque temps le titre d'empereur, confirma les *fueros* de la ville d'Avilès, dans les Asturies. Cette pièce, encore revêtue du sceau royal, est la traduction, en roman galicien du XIIe siècle, de l'acte original écrit en latin. Il est constaté que l'acte original disparut quelque temps avant 1274, dans l'assaut donné à la ville d'Avilès par Sanche le Brave, fils d'Alphonse X. Après un préambule en fort mauvais latin, le vénérable document commence en ces termes :

« Estos sunt los foros que en el rey D. Alfonso ad Abilies, cuando la poblou par foro sancti Facundi, et otorgo lo emperador em primo : per solar prinder, i solido a lo reu, et 11 denarios a lo saion, et cada ano un solido en censo per lo solar : i qui lo vender dé 1 solido a lo rei, et quil comparar darà 11 denarios a lo saion, etc. »

« Ce sont les priviléges accordés par le roi D. Alphonse à Avilès, quand il la peupla conformément au privilége de Sahagun; et l'empereur a décidé en premier lieu : pour prendre une maison, (il sera payé) un sou au roi, et 11 deniers à l'huissier, et chaque année un sou d'impôt pour la maison; qui la vendra donnera un sou au roi, et qui l'achètera donnera 11 deniers à l'huissier, etc. »

AVILI, E (a-vi-li) part. pass. du v. Avilir. Devenu vil, déchu, décrédité : *Plus l'empire de Mahomet florissait, plus Constantinople et Rome étaient* AVILIES. (Volt.) *Un personnage* AVILI *ne peut jamais plaire.* (Volt.) *Si notre scène devient anglaise, nous sommes bien* AVILIS; *nous ne sommes déjà plus que les traducteurs de leurs romans.* (Volt.) *Le burlesque, si justement* AVILI *depuis, était alors fort à la mode.* (D'Alemb.) *Il trouva le peuple polonais* AVILI *par la misère, l'esclavage et l'habitude du joug étranger.* (Lamart.) *Les ancêtres du peuple de Paris étaient* AVILIS *il y a cent ans; quand Dancourt les bafouait dans ses comédies, ils applaudissaient.* (H. Beyle.)

J'aime mieux n'être plus que de vivre *avili*.
THOMAS.

La revoir!... mais montrée au doigt, mais *avilie*.
LAMARTINE.

Ils dressent d'une main dans les fers *avilie*,
Ce siége de l'orgueil et de la tyrannie.
VOLTAIRE.

Mais que sont désormais les pères de l'Etat?
Un fantôme *avili* qu'on appelle sénat.
CHÉNIER.

— Comm. Déprécié : *Marchandises* AVILIES.

AVILIR v. a. ou tr. (a-vi-lir — rad. *vil*). Rendre vil, dégrader, abaisser, déconsidérer : *Sa conduite l'*AVILIT *aux yeux de tout le monde.* (Acad.) *La servitude* AVILIT *le despotisme.* (Bacon.) *Si les nobles n'ont point d'autre gloire que celle de leurs aïeux, leur naissance les* AVILIT *et les déshonore.* (Mass.) *Comment les peuples respecteraient-ils un homme qui* AVILIT *son caractère?* (Bourdal.) *Les plaisirs, l'oisiveté, la mollesse, mille autres vices,* ONT AVILI *nos armes.* (Mably.) *L'irréligion et, en général, l'esprit raisonneur et philosophique, attache à la vie, efféminé,* AVILIT *les hommes.* (J.-J. Rouss.) *Le mérite éminent honore ses protecteurs, le médiocre les* AVILIT. (D'Alemb.) *Il y a des guerres qui civilisent les nations, et les* AVILISSENT *pour des siècles.* (J. de Maistre.) *L'usurpation* AVILIT *un peuple en même temps qu'elle l'opprime.* (B. Const.) *La vanité et la faiblesse* AVILISSENT *plus les hommes que les passions violentes.* (Mme Augebert.) *Ce qui est vil n'a pas le pouvoir d'*AVILIR; *l'homme seul peut infliger le déshonneur.* (Chateaub.) *Ils couvraient le roi de mépris et d'injures, pour qu'on n'osât pas replacer au sommet des institutions un prince qu'on* AURAIT AVILI. (Lamart.) *L'ennui n'*AVILIT *ni ne dégrade, mais il efface, il détruit.* (G. Sand.) *Il n'y mettait pas d'hypocrisie proprement dite, car c'est un vice qui* AVILIT. (Ste-Beuve.) *L'homme* AVILIT *l'idée de la divinité, mais il ne peut s'en passer.* (Vinet.)

Ma faute m'*avilit*, si mon sang ne l'efface.
C. DELAVIGNE.

J'*avilirais* ma gloire à venger mon injure.
C. DELAVIGNE.

Et tous auraient brigué l'honneur de l'*avilir*;
Dans une longue enfance ils l'auraient fait vieillir.
RACINE.

Le soldat ne craint plus qu'un indigne repos
Avilisse l'honneur de ses derniers travaux.
CRÉBILLON.

Trop de recherche *avilit* la peinture
Et d'un tableau fait une miniature.
DE BERNIS.

Qu'un faux sens à la loi ne puisse se prêter;
C'est presque l'*avilir* que de l'interpréter.
MOLLEVAUT.

— Absol. Rendre méprisable : *Le crime* AVILIT. *La lâcheté* AVILIT. *Une longue habitude fait tout supporter, tout pardonner, hors ce qui* AVILIT. (De Custine.)

— Comm. Déprécier, diminuer le prix : *L'abondance de cette marchandise l'*A AVILIE, *en* A AVILI *le prix.* (Acad.) *L'effet inévitable de la multiplication des valeurs est de les* AVILIR. (Proudh.) *Il* AVILIRA *ses propriétés pour les convertir en valeurs transmissibles à volonté.* (Thiers.)

S'avilir, v. pr. Se rendre vil, se dégrader, se déconsidérer : *Cet homme* S'EST AVILI *par ses bassesses.* (Acad.) *Qu'est-ce que la noblesse, si l'on peut* S'AVILIR *sans la perdre?* (J.-J. Rouss.) *L'âme la plus vile est celle qui* S'AVILIT *pour plaire.* (Boiste.) *J.-J. Rousseau* S'EST *plus* AVILI *par ses* Confessions *que par ses paradoxes.* (Rivarol.) *Le talent meurt quand il* S'AVILIT. (B. Const.) *Pour être grand dans la misère, il suffit de ne pas* S'AVILIR. (Balz.) *Je n'emportais pas même avec moi la consolation d'avoir, au prix de ma dignité, assuré le repos de la jeune femme que j'avais compromise; je* M'ÉTAIS AVILI *sans profit.* (J. Sandeau.) *La femme infidèle* S'AVILIT, *parce qu'elle ne peut manquer de foi sans outrager la pudeur.* (Lévis.)

La vertu *s'avilit* à se justifier. VOLTAIRE.

Moi, jaloux! qu'à ce point ma vertu *s'avilisse!*
VOLTAIRE.

. On peut, sans *s'avilir*,
S'abaisser sous les dieux, les craindre, les servir.
VOLTAIRE.

‖ Etre décrédité, déconsidéré : *Le culte achève de* S'AVILIR *dès que les grands le négligent.* (Mass.) *Saint Augustin dit que les merveilles* SE SONT AVILIES *par leur répétition.* (Fén.)

— Comm. Perdre beaucoup de son prix, être offert à vil prix : *Les marchandises* S'AVILISSENT *par leur abondance. Et qu'on ne dise pas que je répands ici de fausses terreurs, que les billets de la caisse d'escompte ne* S'AVILISSENT *point.* (Mirab.)

— **Syn. Avilir, abaisser, humilier, rabaisser, rabattre.** V. ABAISSER.

— **Antonymes.** Ennoblir, rehausser, relever.

AVILISSANT (a-vi-li-san) part. prés. du v. Avilir : *On ne rend l'homme docile au joug qu'en l'*AVILISSANT.

AVILISSANT, ANTE adj. (a-vi-li-san, ante — rad. *avilir*). Qui est de nature à avilir, à dégrader : *Action, conduite* AVILISSANTE. *Ce soupçon est* AVILISSANT. *Il est dans un état* AVILISSANT, *dans une dépendance* AVILISSANTE. (Acad.) *Je ne saurais finir sans vous dire à quel point je suis révolté de l'insolence absurde et* AVILISSANTE *avec laquelle on affecte encore de ne pas distinguer le théâtre de la Foire du théâtre de Corneille.* (Volt.) *Tout ce qui tend à comprimer nos facultés est toujours une doctrine* AVILISSANTE. (Mme de Staël.) *L'Indien considère les soins de l'industrie comme des occupations* AVILISSANTES. (De Tocquev.)

O de la servitude effets *avilissants!*
VOLTAIRE.

As-tu vu sa froideur altière, *avilissante?*
VOLTAIRE.

Que craint-on? qu'ai-je fait? pourquoi me confier
Aux soins *avilissants* de ce maître Olivier?
C. DELAVIGNE.

AVILISSEMENT s. m. (a-vi-li-se-man — rad. *avilir*). Action d'avilir; état d'une personne, d'une chose avilie; déconsidération, abjection : *Tomber, vivre dans l'*AVILISSEMENT. *Les beaux-arts étaient alors dans l'*AVILISSEMENT. *La volupté est un* AVILISSEMENT *qui déshonore l'homme; c'est une tache qui flétrit les plus grandes actions, et qui jette un nuage sur la plus belle vie du monde.* (Mass.) *Cet indigne* AVILISSEMENT *de la vérité, nous l'appelons la science du monde.* (Mass.) *C'est Corneille qui tira le théâtre de l'*AVILISSEMENT *et de la barbarie.* (Volt.) *Je vous supplie instamment de vous joindre à moi pour empêcher l'*AVILISSEMENT *le plus odieux qui puisse déshonorer la scène française.* (Volt.) *Les belles-lettres sont dans un étrange* AVILISSEMENT *à Paris.* (Volt.) *Dans ces temps d'*AVILISSEMENT, *qui sait à quel point de vertu peut atteindre encore une âme humaine?* (J.-J. Rouss.) *On verse à pleines mains l'*AVILISSEMENT *sur le juge.* (Beaum.) *Tibère se fit longtemps un jeu cruel d'exercer la bassesse et la patience du sénat, et de conduire les hommes qu'il gouvernait au degré d'*AVILISSEMENT *dont il les croyait capables.* (La Harpe.) *Tant que Molière vécut, on vit dans sa personne le génie dans l'*AVILISSEMENT. (Chamfort.) *Le plus funeste effet du despotisme n'est pas la mort ou l'exil de ses victimes; c'est leur* AVILISSEMENT. (De Ségur.) *L'*AVILISSEMENT *est une espèce d'exil dont on ne revient pas plus que de l'autre monde.* (S. Dubay.) *Un peuple corrompu ne s'aperçoit pas de son* AVILISSEMENT. (Boiste.) *C'est une dou-*

*ble gloire que de se faire un grand nom à travers ces jours d'*AVILISSEMENT *universel.* (A. Carrel.) *L'*AVILISSEMENT *de l'autorité amena sa ruine.* (Michelet.)

> Sans *avilissement* à tout elle s'abaisse.
> VOLTAIRE.

— Acte de bassesse : *Vos places rappellent sans cesse les* AVILISSEMENTS *qui les ont méritées.* (Mass.) *Au milieu de tant d'*AVILISSEMENTS, *qui osera vivifier les âmes de ce saint amour de la vérité?* (A. Martin.)

— Changement que subissent les mots qui deviennent bas et populaires, de nobles qu'ils étaient : *L'*AVILISSEMENT *des mots est une de ces bizarreries des mœurs, qui, pour être expliquée, demanderait des volumes. Le mot* monsieur *est le plus grand exemple de la vie et de la mort des mots.* Monsieur *veut dire* monseigneur; *autrefois réservé à certaines classes de la société, il est aujourd'hui une qualification banale qu'on donne au premier venu.* (Balz.) ‖ Peu usité en ce sens.

— Comm. Etat de dépréciation d'une marchandise, d'une denrée : *L'*AVILISSEMENT *des sucres, des cafés.*

AVILISSEUR, EUSE s. (a-vi-li-seur, eu-ze — rad. *avilir*). Néol. Celui, celle qui cherche à avilir quelqu'un, à lui enlever la considération dont il jouit.

AVILLON s. m. (a-vi-llon; *ll* mll. — anc. forme de *aiguillon*). Fauconn. Chacun des doigts postérieurs des oiseaux de proie.

AVILLONNÉ, ÉE (a-vi-llo-né; *ll* mll.) part. pass. du v. Avillonner : *Héron* AVILLONNÉ.

AVILLONNER v. a. ou tr. (a-vi-llo-né; *ll* mll. — rad. *avillon*). Fauconn. Attaquer avec les serres de derrière, avec les avillons : *Quelquefois un gerfaut se froisse l'aile ou se démonte une serre pour vouloir trop* AVILLONNER *son gibier.* (H. Castille.)

— Par anal. : *Sachez que la phalène a des ailes vigoureusement empennées; ses petites pattes sont des serres capables d'*AVILLONNER; *ses antennes, un bec qui ronge sans cesse des proies de tout genre.* (H. Castille.)

AVINAGE s. m. (a-vi-na-je — rad. *aviner*). Econ. agric. Action d'aviner, d'imbiber les vaisseaux destinés à contenir du vin : *L'*AVINAGE *des cuves, des tonneaux. Le broc est le vaisseau le plus commode pour l'*AVINAGE *et le remplissage des vaisseaux.* (Rozier.)

AVINÉ, ÉE (a-vi-né) part. pass. du v. Aviner. Imbibé de vin : *Tonneau* AVINÉ. *Futaille* AVINÉE. *Bientôt une outre au col allongé, au cuir noirci et* AVINÉ, *circula parmi les convives.* (E. Sue.)

— Par ext. En état d'ivresse : *Homme* AVINÉ. *On entendait au loin la chanson rauque des gondoliers* AVINÉS. (G. Sand.)

> Les masques *avinés*, se croisant dans la fange,
> S'accostaient d'une injure ou d'un refrain banal.
> A. DE MUSSET.

‖ Troublé par l'ivresse : *Une lueur de raison, qui éclaire encore par intervalles les cerveaux les plus* AVINÉS, *le guida avec assez de bonheur dans Paris.* (Scribe.) ‖ Qui annonce l'ivresse : *Voix* AVINÉES. *Regard* AVINÉ. *Les ivrognes d'Israël ne se faisaient point faute de ces hymnes* AVINÉS. (Fr. Michel.) *Dans la même pièce figurait un pédant, dont la trogne* AVINÉE *ne m'était pas inconnue.* (Th. Gaut.)

— *Avoir les jambes avinées, la jambe avinée,* Chanceler par l'effet de l'ivresse :

> Sa tête est vacillante et sa *jambe avinée.*
> BERCHOUX.

‖ On donne à cette expression l'origine suivante : le fameux comédien Garrick, ayant vu Préville remplir le rôle d'un homme pris de vin, ne lui trouva pas d'autre défaut que de n'avoir pas *les jambes assez avinées.* Beaumarchais recueillit le mot et en tira parti dans son *Barbier de Séville*, où il fait dire par Figaro au comte Almaviva, travesti en soldat ivre : *Vos jambes seulement un peu plus avinées.*

— Par plaisant. *Corps aviné, tonneau aviné,* Se dit d'un grand ivrogne, parce qu'il est, en quelque sorte, imbibé du vin qu'il a bu.

AVINER v. a. ou tr. (a-vi-né — rad. *vin*). Econ. agric. Imbiber de vin un vaisseau de bois entièrement neuf, ou arroser une futaille avec du vin chaud avant de la remplir : AVINER *des cuves, des tonneaux.*

— *Aviner une cuve*, signifie aussi Ecraser le raisin à mesure qu'on la remplit.

S'aviner, v. pr. Etre imbibé de vin : *Ce tonneau* S'AVINE *facilement.*

— Fam. Boire immodérément : *C'est un homme qui* S'AVINE *presque tous les jours.*

AVIOTHE, village du départ. de la Meuse, arrond. de Montmédy; 435 hab. Eglise gothique remarquable par ses flèches élancées et la richesse de son architecture.

AVIR v. a. ou tr. (a-vir). Brûler extérieurement par un coup de feu trop violent : AVIR *du pain.* AVIR *une volaille.* ‖ On écrit aussi HAVIR.

— Techn. Rabattre les bords d'une pièce de tôle ou de fer-blanc, pour l'assembler.

AVIRAISON s. f. (a-vi-rê-zon — rad. *virer, tourner*). Techn. Détour de l'eau dans les salines.

AVIRON s. m. (a-vi-ron — rad. *viron*, vieux mot qui signifiait *cercle, circuit;* dans le wallon, on dit *naviron, navuron*, ce qui a porté quelques étymologistes à croire que *aviron* vient de *navire*. Du reste, tous ces mots, et leurs corrélatifs, ont évidemment pour racine primitive le gr. *naó*, je coule). Navig. Rame, pièce de bois élargie, dont on se sert pour faire aller et diriger une embarcation : *Coup d'*AVIRON. *Chaloupe pourvue de ses* AVIRONS. *Aller à l'*AVIRON, *à force d'*AVIRONS. *René, repoussant le rivage avec un* AVIRON, *est entraîné par le courant du fleuve.* (Chateaub.) *Grâce à la légèreté de leurs barques armées de quarante* AVIRONS, *ils parvenaient presque toujours à surpendre ou à forcer le passage.* (Mérimée.) *Un marin s'arma d'un* AVIRON, *et frappa d'estoc et de taille sur notre assaillant.* (Arago.) *Tous les canots du Rhin et de la Meuse sont manœuvrés par un crochet, ou un* AVIRON *en forme de pelle.* (V. Hugo.) *L'*AVIRON *est en hêtre, frêne ou sapin; la partie réduite qu'on saisit avec les mains s'appelle poignée; celle qui agit dans l'eau se nomme pelle ou plat de l'*AVIRON. (Bonnefoux.)

> Trente légers vaisseaux
> D'un tranchant *aviron* déjà coupent les eaux.
> BOILEAU.

— *Avirons à pointe,* Avirons manœuvrés par des hommes placés au bout des bancs opposés au point d'appui, chaque banc étant occupé par un seul de ces hommes. ‖ *Avirons à couple,* Avirons manœuvrés par des hommes placés deux à deux au milieu des bancs. ‖ *Avirons de galère,* Très-gros avirons, dont on se servait pour faire avancer les galères. On donne encore le même nom à de gros avirons employés quelquefois sur les navires à voiles, lorsqu'on veut suppléer à l'action insuffisante du vent, tant pour la marche que pour les évolutions. ‖ *Drague d'avirons,* Nom donné à plusieurs avirons réunis en faisceau.

— Fig. Moyen de diriger sa conduite :

> Pour moi, sur cette mer qu'ici-bas nous courons,
> Je songe à me pourvoir d'esquifs et d'*avirons*,
> A régler mes désirs, à prévenir l'orage,
> Et sauver, s'il se peut, ma raison du naufrage.
> BOILEAU.

— Techn. Pelle avec laquelle les bouchers remuent les graisses en fusion. ‖ Chez les cartonniers, chacune des planches attachées aux solives de la chambre du lissoir.

— Entom. Nom donné aux pattes aplaties, ciliées de certains insectes aquatiques, qui s'en servent comme de rames.

— **Epithètes.** Tranchant, coupant, mobile, agité, actif, pressé, agile, rapide, lourd, pesant, immobile, long, humide, inutile.

AVIRONNÉ, ÉE (a-vi-ro-né) part. pass. du v. Avironner : *Chaloupe* AVIRONNÉE.

AVIRONNER v. a. ou tr. (a-vi-ro-né — rad. *aviron*). Faire avancer une embarcation à coups d'aviron : AVIRONNER *une chaloupe, une barque, un canot.* ‖ Peu usité.

— Absol. : *Le vent manqua, il nous fallut* AVIRONNER.

AVIRONNERIE s. f. (a-vi-ro-ne-rî — rad. *aviron*). Mar. Atelier dans lequel on fait les avirons.

AVIRONNIER s. m. (a-vi-ro-nié — rad. *aviron*). Techn. Celui qui fait ou qui vend des avirons.

AVIROSTRE adj. (a-vi-ro-stre — du lat. *avis*, oiseau; *rostrum*, bec). Qui ressemble à un bec d'oiseau.

AVIS s. m. (a-vi — du lat. *visus*, vue, qui a donné naissance à notre vieux mot français *vis*, signifiant *opinion, manière de voir, sentiment*. On trouve dans les vieux fabliaux : *ce m'est vis*, pour *c'est mon sentiment, mon opinion est, il me semble, il me paraît;* puis vint, dans le même sens, *ce m'est à vis*. Dans la suite, on a pris pour un seul mot la prép. *à* et le subst. *vis*, qui, réunis, formèrent *avis*. C'est ainsi que, des deux mots *à bandon*, signifiant à discrétion, à volonté, nous avons fait notre substantif *abandon*). Manière de voir, opinion, sentiment : *Dire, donner son* AVIS. *Changer d'*AVIS. *Selon mon* AVIS, *ou à mon* AVIS. *Il est toujours de l'*AVIS *de celui qui parle. Son* AVIS *a prévalu, a été rejeté.* (Acad.) *Je me range à votre* AVIS. (Acad.) *Contredire l'*AVIS *du prince, c'est tremper sa main dans son propre sang; s'il dit en plein midi : « Il fait nuit, » criez aussitôt : « Voilà la lune, voilà les étoiles. »* (Saadi.) *Nous ne trouvons guère de gens de bon sens que ceux qui sont de notre* AVIS. (La Rochef.) *La ville n'a pas été de l'*AVIS *de la cour.* (La Bruy.) *Il évite de donner dans le sens des autres, et d'être de l'*AVIS *de quelqu'un.* (La Bruy.) *J'allais chez vous pour vous communiquer une affaire que j'ai en tête, et vous prier de me dire votre* AVIS. (Mol.) *Cependant les* AVIS *ne sont point partagés; tout le monde tient qu'il y a eu quelque chose de surnaturel dans les oracles.* (Fonten.) *Laissez-moi mon franc arbitre : encore faut-il que j'aie mon* AVIS. (Volt.) *Payons, madame; ne soutenons pas un procès contre l'*AVIS *de M. Turcaret.* (Le Sage.) *Un Français s'ennuierait d'être seul de son* AVIS, *comme d'être seul dans sa chambre.* (Mme de Staël.) *La femme est fort disposée à partager l'*AVIS *de celui qu'elle aime.* (Mme Romieu.) *Méfiez-vous de votre jugement lorsque vous êtes seul de votre* AVIS. (Mme Fée.) *Personne n'est de l'*AVIS *de celui qui est de l'*AVIS *de tout le monde.* (Chateaub.) *Les donneurs de conseils se soucient moins du succès de la chose que du succès de leur* AVIS. (Bellegarde.)

> Chacun fut de l'*avis* de monsieur le doyen.
> LA FONTAINE.

> Vous vous mêlez sur tout de dire votre *avis*.
> MOLIÈRE.

> Je mets bas le respect qui pourrait m'empêcher
> De combattre un *avis* où vous semblez pencher.
> CORNEILLE.

— Opinion d'un homme de loi, d'une personne compétente; suffrage, vote d'un membre d'une assemblée délibérante : *Prendre les* AVIS. *Aller aux* AVIS. *L'*AVIS *des juges, des membres d'une commission. J'ai pris l'*AVIS *du président. Les avocats ont donné leur* AVIS. (Acad.) *Cet* AVIS *a passé à la majorité des voix.* (Acad.) *On ne trouve pas dans les tribunaux trois juges qui aient le même* AVIS *sur un article de loi.* (Balz.)

— Conseil donné à quelqu'un : AVIS *paternel.* AVIS *charitable. Recevoir bien, recevoir très-mal les* AVIS. *Il se mêle toujours de donner des* AVIS. (Acad.) *Comment peut-on espérer que les hommes acceptent des* AVIS, *quand ils n'acceptent pas même des avertissements.* (Swift.) *Un homme d'étude qui ne prend* AVIS *que de ses livres, en entrant dans le monde, fait bien des faux pas.* (St-Evrem.) *Elle donnera dans un jour cent* AVIS, *et dans toute une année elle n'en voudra pas recevoir un seul.* (Bourdal.) *Je ne prends* AVIS *que de ma passion.* (Mol.) *Vos* AVIS *sont reçus comme des oracles.* (Fléch.) *Il faut suivre l'*AVIS *des sages.* (Mme de Sév.) *Je reçois vos* AVIS *avec la docilité d'un enfant, et vous donne les miens avec le zèle d'un père.* (Volt.) *Ne prenez pas mal les* AVIS *que je vous donne.* (Mme de Staël.) *La plupart des gens semblent s'imaginer qu'un* AVIS, *comme une médecine, pour être d'un bon effet, doit être désagréable.* (Mme de Blessington.) *On peut donner un bon* AVIS, *mais non une bonne conduite.* (Mignet.)

> Un salutaire *avis* agit avec lenteur.
> CORNEILLE.

> Mais je ne veux d'*avis* que d'un cœur tout à moi.
> CORNEILLE.

> De Maxime et de toi j'ai pris les seuls *avis*,
> Et ce sont, malgré lui, les tiens que j'ai suivis.
> CORNEILLE.

> Mais c'est une imprudence assez commune aux rois,
> D'écouter trop d'*avis* et se tromper au choix.
> CORNEILLE.

> De cet hymen tes amis indignés
> Vengeront sur ton sang leurs *avis* dédaignés.
> CORNEILLE.

> Ecoutez tout le monde, assidu consultant;
> Un fat quelquefois ouvre un *avis* important.
> BOILEAU.

> Phèdre, dans ce palais, tremblante pour son fils,
> De ses amis troublés demande les *avis*.
> RACINE.

— Avertissement, renseignement, nouvelle qu'on donne ou qu'on reçoit : AVIS *sûr, fidèle.* AVIS *mystérieux. S'enfuir au premier* AVIS. *Je vous donne* AVIS *qu'il est dangereux de se fier à cet homme.* (Acad.) *On eût* AVIS *de l'armée qu'une bataille serait bientôt livrée.* (Acad.) *Cet* AVIS *est important.* (Pasc.) *Combien il reçut d'*AVIS *secrets que sa vie n'était pas en sûreté!* (Boss.) *Je viens vous donner* AVIS *d'une chose à laquelle il faut que vous preniez garde.* (Mol.) *Je vous donne* AVIS *que vous n'en viendrez pas à bout.* (Mol.) *Souvenez-vous de ce jeune roi de Juda, qui, pour avoir préféré les* AVIS *d'une jeunesse inconsidérée à la maturité des vieillards, vit un nouveau royaume se former des débris du sien.* (Mass.)

> Je vous en donne *avis*, pour ne pas vous surprendre.
> CORNEILLE.

> C'est un *avis* secret que le ciel vous envoie.
> CORNEILLE.

> Ai-je de bons *avis* ou de mauvais soupçons?
> CORNEILLE.

> Quel coup de foudre, ô ciel! et quel funeste *avis!*
> RACINE.

> Je reçois vingt *avis* qui me glacent d'effroi.
> BOILEAU.

> Oui, vous m'ouvrez les yeux :
> Je commence à voir clair dans cet *avis* des cieux.
> RACINE.

> Je devais, ce dis-tu, te donner quelque *avis*
> Qui te disposât à la chose. LA FONTAINE.

‖ Communication faite sous forme de circulaire, et ordinairement imprimée : AVIS *de mariage, de décès.* AVIS *de changement d'adresse. Les* AVIS *imprimés sont soumis, à la poste, à un droit spécial.*

— Elliptiq. On place fréquemment ce mot, écrit en gros caractères, en tête d'une note ou observation que l'on placarde le plus souvent, et sur laquelle on veut attirer l'attention. AVIS : *Les personnes qui visitent ce musée sont priées de.....* ‖ Souvent on met AVIS IMPORTANT.

— *Avis du conseil d'Etat,* Opinion exprimée par le conseil d'Etat dans les cas qui lui sont soumis. ‖ *Avis administratifs,* Avis que le conseil d'Etat était autorisé à développer sur le sens des lois, et qui avaient force de décret lorsqu'ils étaient adoptés par le chef du gouvernement. Aujourd'hui, ces avis sont demandés par le ministre, et ne sont que des consultations. ‖ *Avis officiel,* Règlement publié par le gouvernement. ‖ *Avis de conseil de discipline,* Jugement militaire prononcé par le conseil de discipline. ‖ *Avis en fait de cassation,* Avis relatif à la cassation des sous-officiers, donné par le chef de bataillon ou le lieutenant-colonel, et par le major, si la faute commise par le sous-officier a rapport à l'administration. ‖ *Avis de parents,* Délibération prise par un conseil de famille sur ce qui concerne un mineur ou un interdit :

> Heureux si, de son temps, pour de bonnes raisons,
> La Macédoine eût eu des Petites-Maisons,
> Et qu'un sage tuteur l'eût, en cette demeure,
> Par *avis de parents* enfermé de bonne heure.
> BOILEAU.

‖ *Avis de père et de mère,* Dans la coutume du Hainaut, disposition par laquelle les parents, de leur vivant, partageaient leurs biens entre leurs enfants. ‖ *Avis d'experts,* Opinion de plusieurs experts sur un fait, sur une question que le tribunal leur a soumise. ‖ *Avis de médecins,* Résultat d'une consultation de plusieurs médecins sur l'état d'un malade et les moyens d'arriver à sa guérison. ‖ *Avis doctrinal,* Sentiment d'un docteur en théologie sur un point de doctrine. ‖ *Avis au public,* Placard affiché pour donner au public connaissance d'une chose qui peut l'intéresser. Se dit quelquefois, sous forme de menace, à ceux à qui l'on parle. ‖ *Avis au lecteur,* Petite note, en forme de préface, adressée aux lecteurs d'un livre par l'auteur ou par le libraire. Dans le langage commun, Conseil, reproche exprimé d'une manière générale, avec dessein que telle ou telle personne s'en fasse l'application :

> Ceci peut s'appeler un *avis au lecteur.*
> MOLIÈRE.

> Français, ce trait s'appelle un *avis au lecteur.*
> ANDRIEUX.

‖ Se dit aussi de toute circonstance qui peut servir à prémunir quelqu'un, à le mettre sur ses gardes : *Son père est mort jeune et de la même maladie dont elle commence à souffrir : c'est un* AVIS AU LECTEUR. *Voilà deux hommes d'affaires qui vous ont dupé; profitez de l'*AVIS AU LECTEUR. ‖ *Donneur d'avis,* Homme toujours prêt à donner des avis, des conseils, même quand on ne lui en demande pas. ‖ Se disait autrefois de celui qui proposait un nouveau moyen d'augmenter les revenus du fisc : *Les* DONNEURS D'AVIS *sont des gens fort odieux.* (Trév.) ‖ *Droit d'avis,* Largesse que l'on faisait aux donneurs d'avis pour encourager leur odieuse industrie.

— *Etre d'avis de* ou *que,* Penser qu'il est nécessaire ou opportun de ou que : *Je* SUIS D'AVIS DE *pousser cette affaire. Je* SUIS D'AVIS QUE *vous partiez. Il n'*ÉTAIT *pas* D'AVIS QU'*on dût absoudre cet accusé.* (Pasc.) *Ils* SONT D'AVIS QU'*on peut tuer pour un soufflet.* (Pasc.)

> . . . Je *suis d'avis*, quelqu'ardeur qui vous presse,
> *Que* vous soyez succinct en discours amoureux.
> REGNARD.

‖ *A l'avis de,* Selon l'opinion, d'après le sentiment de : À VOTRE AVIS *j'ai donc bien fait. Ce n'est pas ainsi,* À MON AVIS, *qu'il aurait dû s'y prendre. La température,* À L'AVIS DU *paysan, laisse toujours quelque chose à désirer. Je voudrais bien qu'il choisît ce genre d'écrire où,* À MON AVIS, *il réussirait parfaitement.* (L.-J. de Balz.) ‖ *Il m'est avis, m'est avis que, il lui est, il lui fut avis que,* Il me semble que, il lui semble, il lui sembla que : M'EST AVIS QUE *cet enchaînement de sottises et d'atrocités qu'on appelle histoire ne mérite guère l'attention des hommes sensés.* (P.-L. Cour.)

> *M'est avis que* je rêve, et crains de m'éveiller.
> REGNARD.

Cette façon de parler, qui est devenue populaire et même triviale, était très-fréquemment employée par les écrivains de notre vieille langue. ‖ *Sauf meilleur avis,* Si l'on ne dit, si l'on ne propose rien de mieux : SAUF MEILLEUR AVIS, *je crois que c'est le parti qu'il faut prendre.*

— Loc. prov. *Autant de têtes, autant d'avis; vingt têtes, vingt avis;* Il y a autant d'opinions différentes que de personnes :

> *Vingt têtes, vingt avis;* nouvel an, nouveau goût;
> Autre ville, autres mœurs; tout change, on détruit [tout.
> RULHIÈRE.

V. TOT CAPITA, TOT SENSUS. ‖ *Deux avis valent mieux qu'un,* On fait bien, avant d'agir, de consulter plusieurs personnes. ‖ *En cas hâtif, n'y a avis,* Lorsqu'il y a urgence, il ne faut consulter personne. ‖ *Un bon avis vaut un œil dans la main,* Un bon avis éclaire sur la conduite qu'on doit tenir, et dirige l'action comme l'œil dirige la main.

— Comm. *Lettre d'avis,* Lettre qu'un négociant écrit à son correspondant pour le prévenir d'une expédition, d'une lettre de change qui lui sera présentée, ou de toute autre affaire relative à leur commerce.

— Mar. *Barque d'avis,* Nom que l'on donnait autrefois à l'*aviso*.

— **Syn. Avis, avertissement, conseil.** V. AVERTISSEMENT.

— **Syn. Avis, opinion, pensée, sentiment.** L'*opinion* est une manière de voir commune à un plus ou moins grand nombre d'hommes : *Il ne fait que rapporter l'*OPINION *universelle.* (Volt.) Le *sentiment* est quelque chose de particulier à un seul homme ou à plusieurs : *Origène, en parlant ainsi, ne donne point son* SENTIMENT *particulier.* (Volt.) La *pensée* n'est qu'une première idée; ce n'est quelquefois qu'une conjecture : *Les anciens n'étaient-ils pas excusables dans la* PENSÉE *qu'ils ont eue pour la voie lactée?* (Pasc.) L'*avis* est une manière de voir par rapport à ce qu'on doit faire : *Je suivrai votre* AVIS, *ma chère enfant.* (Mme de Sév.)

— **Syn. Avis du conseil d'Etat, arrêt du conseil d'Etat.** L'*avis du conseil d'Etat* est l'opinion qu'il exprime dans les cas où il est *consulté*, soit par l'empereur, soit par les ministres. L'*arrêt du conseil* est une décision rendue en matière contentieuse dans les affaires dont il est *saisi*, soit par le gouvernement, soit par les particuliers. Lorsque le conseil d'Etat exprime un *avis*, il agit comme corps

consultatif; lorsqu'il rend un *arrêt*, c'est comme tribunal administratif, dont les décisions, toutefois, doivent être approuvées par l'empereur.

— **Encycl.** Droit. *Avis du conseil d'Etat.* Sous l'empire de la constitution de l'an VIII, le conseil d'Etat fut investi d'un pouvoir que cette constitution ne lui avait pas expressément conféré, mais qui lui avait été attribué par un décret du 5 nivôse an VIII (art. 11), celui d'interpréter les lois, de développer leur sens et de rendre en cette matière des décisions obligatoires, après avoir été approuvées par le chef de l'Etat. Plusieurs *avis*, rendus en interprétation du Code Napoléon, notamment sur le titre II du livre I (*Actes de l'état civil*), ont encore force de loi. La charte de 1814 rendit au pouvoir législatif la plénitude de ses attributions, et, en 1817, c'est à lui que le gouvernement s'adressa pour interpréter l'art. 115 du Code de commerce. Toutefois, en 1823, le conseil d'Etat émit l'avis qu'il lui appartenait encore d'interpréter les lois, mais seulement pour un cas particulier et après deux pourvois en cassation, sans application aux cas analogues; mais la loi du 30 juillet 1828 fit disparaître cette anomalie.

Le conseil d'Etat, dont le rôle a été presque toujours et est encore purement consultatif, a joui, de 1848 à 1852, du privilége d'émettre des *avis* obligatoires pour le gouvernement; le président de le République ne pouvait révoquer des fonctionnaires élus, ni dissoudre des conseils électifs que conformément à l'*avis* du conseil d'Etat (const. de 1848, art. 65 et 80). Aujourd'hui, les *avis* de ce corps politique sont simplement des consultations, des projets qui ne lient point l'empereur.

— *Avis de parents.* En dehors des cas de minorité ou d'interdiction, la loi exige un *avis de parents* avant de statuer sur une demande en nomination d'un conseil judiciaire. La restriction de l'hypothèque légale d'une femme mariée ne peut être accordée avant que quatre de ses parents, réunis en assemblée de famille, aient donné leur *avis* sur la question de savoir si la mesure sollicitée par le mari laisse à la femme des garanties suffisantes pour assurer la conservation de ses droits (C. Nap., art. 2,144).

— **Anecdotes.** Colbert ayant voulu connaître les dispositions du premier président de Lamoignon au sujet du procès intenté au surintendant Fouquet, ce magistrat lui répondit : « Un juge ne dit son *avis* qu'une fois, et sur les fleurs de lis. »

⁂

L'épouse de Charles XI, roi de Suède, ayant essayé un jour d'intéresser le roi en faveur d'un malheureux qu'il voulait faire punir, le monarque lui répondit : « Souvenez-vous, madame, que nous vous avons prise pour nous donner des enfants, et non pour nous donner des *avis*. »

⁂

On disait à une jeune mariée que saint Paul voulait que les femmes obéissent à leurs maris. « Oh bien, dit-elle, je ne suis pas de l'*avis* de saint Paul. — Mais faites donc attention, madame, que c'est le Saint-Esprit qui parle par sa bouche. — Soit; alors, c'est de l'*avis* du Saint-Esprit que je ne suis pas. »

⁂

Un individu de fort mauvaise mine arrête un homme dans la rue Vivienne, à deux heures après minuit, et lui demande la bourse ou la vie. « La Bourse? répondit l'attaqué, un peu plus bas, à gauche, en descendant la rue. Quant à l'*avis*, ajouta-t-il en brandissant une canne d'apparence imposante, celui que je vous donne, c'est de passer votre chemin. »

Avis important aux réfugiés, ouvrage anonyme, attribué à Bayle, et qui fut publié à Amsterdam en 1690. Bayle avait été élevé dans la religion réformée par son père, qui remplissait les fonctions de ministre protestant au Carlat, dans l'ancien comté de Foix. Mais étant entré au collége des jésuites, à Toulouse, pour y étudier la philosophie, il conçut des doutes qui le décidèrent à embrasser le catholicisme. Cependant, peu de temps après, il rentra dans le sein du protestantisme, et il y resta jusqu'à la fin de sa vie. C'était, du reste, un protestant peu zélé, et il aurait voulu bannir tout esprit d'intolérance de la communion religieuse à laquelle il s'était rallié; de là vint que ses coreligionnaires l'accusaient de manquer de foi, et qu'il fut même persécuté comme s'il eût été un des plus dangereux ennemis du protestantisme. Lorsque parut l'*Avis aux réfugiés*, on trouva tant de ressemblance entre les sentiments développés dans cet écrit et ceux qu'on prêtait à Bayle, qu'on n'hésita pas à le lui attribuer. Jurieu, qui avait déjà d'autres préventions contre Bayle, voire même des préventions conjugales, l'accusa formellement d'en être l'auteur et de l'avoir composé pour faire triompher une cabale toute dévouée aux intérêts de la France monarchique et catholique. Bayle se défendit avec esprit; cependant les avis sont encore partagés sur la part qu'il a pu prendre à cette publication : Basnage croit que l'ouvrage avait été composé par Larroque, mais que Bayle en a écrit la préface et dirigé l'impression. Quoi qu'il en soit, l'*Avis aux réfugiés* attaquait vivement les protestants réfugiés en Hollande; il leur reprochait de conserver des traditions hostiles à la souveraineté des rois; il les engageait, dans le cas où les portes de la France leur seraient ouvertes par un pardon royal, à oublier tous leurs ressentiments et à abjurer leurs théories républicaines; il contenait enfin une réprobation peu déguisée de la révolution d'Angleterre. Nous ne trancherons pas la question de savoir si Bayle, que tout le monde regarde comme un libre penseur et un sceptique, peut avoir défendu des opinions si favorables au despotisme; nous ferons seulement remarquer que les accusations portées contre lui par Jurieu lui firent perdre la chaire de philosophie qu'il occupait à Rotterdam, et que, depuis lors, il se consacra tout entier à la publication de son fameux *Dictionnaire historique et critique*.

Avis d'une mère à sa fille et à son fils, par Mme de Lambert. Ces deux ouvrages, qui ont été publiés, le premier en 1728, et le second vingt ans plus tard, ne forment plus aujourd'hui qu'un tout en deux volumes in-12. Mme de Lambert, qui redoutait la renommée de femme auteur, en avait fait la lecture confidentielle aux amis qui fréquentaient sa maison, à Saint-Aulaire, Fontenelle, Lamotte-Houdard, et ce n'est qu'après leur assentiment qu'elle se décida à affronter la publicité. Ces ouvrages sont remarquables par la pureté du style, l'excellence de la morale, l'élévation des sentiments, la finesse des observations, le charme des idées, et par le ton de vertu aimable qui y règne partout. On peut considérer ces conseils maternels comme les directions de conscience d'une femme du monde tendre, vertueuse, sensible et prudente, qui se veut prémunir elle-même contre les séductions de son propre cœur et se faire un rempart du témoignage de ses enfants. C'est cette sollicitude vigilante d'une âme vive, mais tendre et délicate, qui s'applique à triompher des périls du dehors et des secousses intérieures, qui nous a valu ces conseils, ces réflexions et ces choses excellentes qui ont mérité à Mme de Lambert d'être nommée le La Bruyère des femmes, et qui ont fait dire au marquis d'Argens : « Ces ouvrages contiennent un cours complet de la morale la plus parfaite, à l'usage du monde et du temps présent; que de belles pensées, que de sentiments délicats! Comme elle parle bien des devoirs des femmes, de l'amitié, de la vieillesse, de la différence entre la considération et la réputation! C'est un livre à relire toujours. » Nous allons examiner ces deux ouvrages séparément.

Les *Avis d'une mère à son fils* s'adressent à un jeune homme déjà lancé dans la carrière (à un colonel de vingt-quatre ans). On y respire le mâle sentiment des vertus antiques. Le moraliste du XVIIIe siècle propose hautement pour but, non la modestie chrétienne de l'Evangile, mais la noble ambition, le zèle orgueilleux et l'émulation héroïque des hommes de Plutarque. La jeunesse du temps de la Régence n'était que trop portée à cette lâche abnégation de soi-même qu'amène la licence des mœurs, et la frivolité des caractères sans ressort avait besoin d'un autre contre-poids que l'humilité ou le désintéressement de la gloire. Mme de Lambert prêche donc à son fils l'honneur militaire, fondé sur ces trois principes : loyauté, dévouement et sacrifice. Comme Vauvenargues, dans ses conseils à un jeune ami, et, comme Carnot, disant : Les grandes passions font les grandes choses, elle veut former une âme énergique par l'essor des facultés. Ce n'est pas que Mme de Lambert fasse abstraction des sentiments religieux, mais elle parle de la religion pour la définir à la manière de Rousseau : « Au dessus de tous les pouvoirs civils et humains est le culte que vous devez à l'*Etre suprême*. La religion est un commerce établi entre Dieu et les hommes, par la grâce de Dieu aux hommes, et par le culte des hommes à Dieu. Les âmes élevées ont pour Dieu un sentiment et un culte à part, qui ne ressemble point à celui du peuple; tout part du cœur et va à Dieu. » Elle condamne la licence de l'esprit en matière de foi, le *libertinage* à la mode parmi les jeunes gens : « Il est toujours bon d'avoir l'esprit persuadé et le cœur touché. Il convient de viser haut en toute chose, et d'avoir soin de distinguer la réalité de l'apparence; la supériorité ne doit pas se mesurer sur le rang seul, mais sur le mérite. » Elle rappelle à son fils que l'humanité lui fait un devoir de songer à ses inférieurs, et surtout aux malheureux. « C'est le mérite qui doit séparer les rangs, et non la dignité ni l'orgueil. La vraie grandeur de l'homme est moins dans la perfection de l'esprit que dans celle du cœur. »

Dans les *Avis d'une mère à sa fille*, l'auteur traite avec une grande intelligence de la grave et *éternelle* question que pose à la société la condition des femmes, le rôle qui doit leur être attribué; elle se plaint de la mauvaise direction donnée à l'éducation des jeunes personnes : « On les destine à plaire; on ne leur donne des leçons que pour les agréments. » Elle veut que la femme *sache penser*, parce que la raison doit commander au sentiment ou à la sensibilité physique : « Rien n'est plus opposé au bonheur qu'une imagination délicate, vive et *trop allumée*. » Elle veut que la femme répudie les vertus d'éclat, et se résigne aux vertus paisibles; qu'elle s'accoutume de bonne heure à se fortifier contre ses passions. « Les conseils que Mme de Lambert donne à sa fille, dit M. Sainte-Beuve, sont remarquables surtout par une extrême intelligence de tous les côtés tendres et vulnérables du sexe, et par une crainte extrême qui lui fait appeler à son aide toutes les précautions et toutes les ressources. »

Ce qui donne de la valeur aux conseils maternels de Mme de Lambert, c'est moins le tour des idées que la coupe de l'expression nette et vive. Pour elle, les pensées sont des pierres précieuses qui demandent une taille habile. Elle tient autant à bien dire qu'à bien penser. Sa manière sort toujours du commun, et cette manière suppose beaucoup de discernement et d'analyse. Quelquefois recherchée ou précieuse, elle suit une dialectique savante, comme dans cette belle phrase : « Tous les vices favorisent l'amour-propre, et toutes les vertus s'accordent à le combattre : la valeur l'*expose*, la modestie l'*abaisse*, la générosité le *dépouille*, la modération le *mécontente*, et le zèle du bien public l'*immole*. » Elle a des mots courts qui font image; elle affectionne les expressions énergiques ou gracieuses. « Le seul défaut de ces conseils, à la lecture, remarque M. Sainte-Beuve, c'est de ne laisser aucun point de repos; la trame est toute serrée et toujours tendue. Elle-même nous dit son secret en parlant à sa fille : « Contez peu; narrez d'une manière fine et serrée; que ce que vous direz soit neuf, ou que le tour en soit nouveau. » C'est cette nouveauté qui paraissait du néologisme à quelques contemporains, et qui faisait accuser l'auteur de prétention. Pour nous, qui sommes moins susceptibles, et que ces nouveautés d'il y a cent ans effleurent à peine et certainement ne scandalisent plus, nous reconnaîtrons que son style est tout rempli de mots très-heureux, d'une acception nette et vive.

Avis aux jaloux, opéra-comique en un acte, paroles de Saint-Remy, musique de Piccini; représenté le 29 octobre 1809.

AVISAGEMENT s. m. (a-vi-za-je-man — rad. *à* et *visage*). Jurispr. Comparution. ‖ Mise en cause, citation.

AVISANT (a-vi-zan) part. prés. du v. Aviser :

... Mon hôte charmé m'*avisant* sur ce point.
BOILEAU.

AVISÉ, ÉE (a-vi-zé) part. pass. du v. Aviser, Informé, averti : *Il en est* AVISÉ *depuis longtemps.*

— Aperçu : *Il fut* AVISÉ *par un passant.*

— Par ext. Prudent, circonspect : *C'est un homme grave et* AVISÉ. *Charles V, surnommé le Sage, était en effet le plus prévoyant et le plus* AVISÉ *de tous nos rois.* (Boss.) *Hélas! que nous savons peu ce que nous faisons quand nous ne laissons pas au ciel le soin des choses qu'il nous faut, quand nous voulons être plus* AVISÉS *que lui!* (Mol.) *Ce vieux prince, tout pesant et peu* AVISÉ *qu'il semblait, fit au roi une réponse plus sage et mieux dite que personne n'aurait su la trouver.* (De Barante.)

Maxime, en voilà trop pour un homme *avisé*.
CORNEILLE.

Un savetier, que nous nommerons Blaise,
Prit belle femme et fut très-*avisé*.
LA FONTAINE.

‖ Espiègle, fin, rusé : *Cet enfant est très-*AVISÉ, *est trop* AVISÉ *pour son âge. La race normande, à son origine, était d'un esprit plus alerte et bien plus* AVISÉ *que les Saxons, ses voisins d'outre-Manche.* (H. Taine.)

— Fam. Pensé, imaginé, proposé : *Oui-da, monsieur, réglons, réglons, c'est fort bien* AVISÉ. (Brueys.)

. Notre maître Mitis
Pour la seconde fois les trompe et les affine,
Blanchit sa robe et s'enfarine;
Et, de la sorte déguisé,
Se niche et se blottit dans une huche ouverte;
Ce fut à lui bien *avisé*. LA FONTAINE.

— Substantiv. *Un mal avisé*, Celui qui ne réfléchit ni à ce qu'il dit ni à ce qu'il fait : *C'est un* MAL AVISÉ; *si les médecins sont sages, ils feront ce que je dis.* (Mol.)

— Rem. On écrivait autrefois *advisé* : *En est-il devenu meilleur ou plus* ADVISÉ? (Montaig.)

— **Syn. Avisé, circonspect, prudent.** L'homme *avisé* est celui dont l'imagination songe à tout : *Tartufe est le plus* AVISÉ *de tous les hommes.* (La Harpe.) L'homme *prudent* est celui qui apporte en tout de la réflexion : *C'était la femme* PRUDENTE, *qui est donnée proprement par le Seigneur.* (Boss.) L'homme *circonspect* est celui qui ne fait rien au hasard : *Les plus savants, les plus éclairés, sont toujours les plus* CIRCONSPECTS. (J.-J. Rouss.) L'homme *avisé* fait surtout usage de l'imagination; l'homme *prudent*, de la réflexion; l'homme *circonspect*, de l'attention.

AVISEMENT s. m. (a-vi-ze-man — rad. *aviser*). Qualité ou action d'une personne avisée, prudente : *Avoir de l'*AVISEMENT. *Tous les* AVISEMENTS *les moins prévus coulent de source chez lui pour qui il veut capter.* (St-Evrem.)

AVISER v. a. ou tr. (a-vi-zé — rad. *avis*). Conseiller, persuader : *Le prince de Conti et M. de Luxembourg* AVISÈRENT *Clermont de s'attacher à la Choin, et de paraître vouloir l'épouser.* (St-Sim.) Inusité.

— Apercevoir, remarquer, distinguer : *Il m'*AVAIT AVISÉ *dans la foule. Le roi, après avoir parlé à quelques-uns,* AVISE *enfin ce chapeau gris.* (St-Sim.) *J'*AVISE *ici un homme qui n'est pas ignorant.* (Mol.) *J'*AVISE *un escalier tortueux, et je monte.* (Ancelot.)

Il *avisa*, dans le sacré pourpris,
Un saint Austin, prêcheur de l'Angleterre.
VOLTAIRE.

L'aigle un jour *avait avisé*
Une huître fraîche et bien nourrie.
DORAT.

— Prov. *Un fou avise bien un sage*, Il n'y a point d'homme si peu sensé dont on ne puisse recevoir un bon avis : *Vous n'avez pas voulu m'entendre, j'étais trop raisonnable; il fallait que vous fussiez convaincu par des fous. — Eh bien! mais* UN FOU AVISE BIEN UN SAGE. (Th. Leclercq.) ‖ *Un verre de vin avise bien un homme*, Le vin inspire quelquefois de bonnes idées.

— Chass. *Aviser le gibier*, L'apercevoir.

— Comm. Informer, prévenir par une lettre d'avis : AVISER *son correspondant d'un envoi qu'on lui fait, d'une traite que l'on tire sur lui.*

— v. n. ou intr. Faire attention, prendre garde, chercher des moyens : AVISEZ *à ce que vous aurez à dire. Il est temps d'*AVISER *à cela.* AVISONS *à ce qu'il faut faire. Je vais vite consulter un avocat, et* AVISER *des biais que je dois prendre.* (Mol.) AVISONS *aux moyens de réussir.* (Volt.) *Il nous révélait ce secret pour que nous* AVISASSIONS *à ce qu'il y avait à faire.* (G. Sand.) *Vous ne reviendrez chez nous que dimanche prochain, et alors nous* AVISERONS *ensemble au plan de la semaine suivante.* (G. Sand.)

Or, *avisons* aux lieux qu'il nous faut habiter.
LA FONTAINE.

Madame, *avisez*-y; vous perdez votre gloire
De me l'avoir promis, et vous rire de moi.
MALHERBE.

Une seconde fois, *avisez*, s'il vous plaît,
A traiter Laodice en reine comme elle est.
CORNEILLE.

C'est à moi de choisir, c'est à vous d'*aviser*
A quel choix vos conseils me doivent disposer.
CORNEILLE.

S'aviser, v. pr. Penser, faire attention à une chose, s'en apercevoir, la remarquer : *Il ne* S'EN EST *pas avisé. Il ne* S'AVISE *de rien.* (Acad.) *Finette* S'AVISA *qu'elle pourrait bien être dans l'appartement du jardin.* (Perrault.) *Je* ME SUIS AVISÉ *trop tard que c'est aujourd'hui la Saint-Remi.* (Boss.) *Personne presque ne* S'AVISE *de lui-même du mérite d'un autre.* (La Bruy.) *Il ne* S'AVISAIT *guère de ce qui pouvait faire plaisir aux autres.* (Fén.)

Le Poitevin *s'avise* le premier
Que sa maîtresse est comme disparue.
VOLTAIRE.

‖ Avec suppression du pronom personnel : *Ne faites pas comme certains impertinents de laquais qui viennent provoquer les gens et les faire* AVISER *de boire lorsqu'on n'y songe pas.* (Mol.)

Qui vous a fait *aviser* de ce tour?
LA FONTAINE.

— Imaginer, trouver, inventer : S'AVISER *d'un expédient. Il n'y a sottise, il n'y a malice dont il ne* S'AVISE. (Acad.) *Les hommes n'ayant pu guérir la mort,* SE SONT AVISÉS, *pour se rendre heureux, de ne point y penser.* (Pasc.) *Esope* S'AVISA *d'un stratagème.* (La Font.) *Laisse-les venir, je te les sacrifierai de la plus cruelle manière dont une femme* SE SOIT AVISÉE. (La Font.) *Qui quittait le service était assuré d'essuyer dans sa province toutes les mortifications dont la cour pouvait* S'AVISER. (St-Sim.) *Il y avait un homme qui, depuis six jours, était à l'agonie; on ne savait plus que lui ordonner, et tous les remèdes ne faisaient rien; on* S'AVISA *à la fin de lui donner de l'émétique.* (Mol.) *On lui donna tous les noms injurieux dont on put* S'AVISER. (Volt.)

— Essayer, tenter, se mêler, s'ingérer après réflexion : *Ne* VOUS AVISEZ *pas de lui résister. Ne* S'EST-*il pas* AVISÉ *de me faire la morale! De quoi* S'AVISE *ce pied plat? Il* S'AVISE *de quitter sa famille, ses amis. Elle* S'EST AVISÉE *de m'écrire. Vous* VOUS ÊTES AVISÉS *de l'attaquer sans qu'il s'en aperçoive.* (Pasc.) *Jamais aucun homme sensé ne* S'AVISERA *de dire qu'une maison, avec tous ses meubles, s'est faite et arrangée d'elle-même.* (Fén.) *Hors vous et moi, je ne crois pas que personne* S'AVISE *maintenant de courir les rues.* (Mol.) *De quoi* S'AVISE-*t-il, de venir nous demander de l'argent?* (Mol.) *Je voudrais que quelqu'un* S'AVISÂT *de vous donner des coups de bâton!* (Mol.) *Si la place d'un Cassini était vacante, et que le suisse ou le postillon du favori* S'AVISÂT *de la demander, il appuierait sa demande.* (La Bruy.) *Ce qu'elle sait de mieux, ce sont les travaux de son sexe, même ceux dont on ne* S'AVISE *point, comme de tailler et coudre ses robes.* (J.-J. Rouss.) *Lorsque les hommes marchaient tout nus, celui qui* S'AVISA *le premier de porter des sabots passa pour un voluptueux.* (J.-J. Rouss.) *Jouez ces pièces à Nankin, mais ne* VOUS AVISEZ *pas de les représenter aujourd'hui à Paris ou à Florence.* (Volt.) *N'allez pas* VOUS AVISER *de dire quelque sottise.* (Destouches.) *Si tu* T'AVISES *de faire un seul pas sur mes terres, je t'étrillerai comme il faut.* (Campistr.) *Je vous avoue que je ne* ME SERAIS *point* AVISÉ *de vous écrire sur cette matière, si vous ne m'en aviez pressé.* (Rancé.) *Qui* S'AVISERAIT *de chercher le bonheur dans une solitude peuplée seulement de bêtes sauvages?* (Portalis.) *Le bonhomme* S'AVISA *de vouloir être noble en 1789; il prenait bien son temps!* (Chateaub.) *Quand les vieilles duchesses* S'AVISENT *d'économiser, Harpagon près d'elles n'est qu'un écolier.* (Balz.) *Bientôt la czarine changea d'idée et* S'AVISA *qu'on avait jeté un sort sur son fils.* (Mérimée.) *Qui* S'AVISERAIT *de vouloir peindre l'aurore s'il n'avait jamais vu que le couchant?* (Ste-Beuve.)

Ne *t'avise* jamais de me parler pour elle.
MOLIÈRE.

Je n'avais qu'un valet pour me désennuyer,
Et je *m'avise* encor de le congédier.
COL. D'HARLEVILLE.

Le monarque des dieux *s'avisa*, pour bien faire,
De transporter le temps où l'aigle fait l'amour
En une autre saison... LA FONTAINE.

Le magister, se tournant à ses cris,
D'un ton fort grave, à contre-temps *s'avise*
De le tancer... LA FONTAINE.

— Loc. prov. *On ne s'avise jamais de tout*, On ne pense jamais à tout ce qu'il y a à faire.

AVISO s. m. (a-vi-zo — mot espagn. qui signif. *avis*). Mar. Petit bâtiment de guerre, brick, goëlette, cutter ou lougre, d'une marche rapide, qu'on emploie à porter des ordres, des dépêches ; des *avis* : *Nelson parcourut en tout sens la mer d'Orient, sonda vainement par ses* AVISOS *la rade d'Alexandrie.* (Lamart.)

— *Aviso à vapeur*, Dans la nouvelle classification, Navire de guerre d'une force qui n'est pas supérieure à 200 chevaux.

AVISON (Charles), musicien anglais, né à Newcastle, mort en 1770. Ses œuvres se composent de sonates pour piano et de concertos pour violon. Dans un *Essai sur l'expression musicale* (1752), il avança que Marcello et Germiniani (ce dernier était son maître) sont supérieurs à Hændel. Cette assertion assez singulière, et qui devait particulièrement choquer les Anglais, donna lieu à une vive polémique, où Avison ne fut pas ménagé.

AVISSE s. f. (a-vi-se — rad. *vis*). Techn. Pièce métallique à vis.

AVISSE (Etienne-François), auteur dramatique, né à Paris en 1694, mort en 1747. Il a donné, aux Français et aux Italiens, un certain nombre de comédies qui ne manquent ni de verve comique ni d'originalité. Les plus connues sont : le *Divorce* ou *les Maris mécontents* (1723); la *Réunion forcée* (1730); la *Gouvernante* (1737), critique du comique larmoyant, qui a inspiré le *Vieux célibataire*, de Collin d'Harleville; le *Valet embarrassé* (1742), qui a donné l'idée de l'opéra-comique *Ma Tante Aurore;* les *Petits-maîtres* (1743); les *Faux Marquis* ou *les Bourgeois petits-maîtres*, etc.

AVISSE (....), poëte, né à Paris vers 1772, mort vers 1801. Il s'embarqua jeune sur un navire qui faisait la traite des nègres, perdit la vue sur la côte d'Afrique et devint dans la suite professeur à l'Institut des aveugles, avec un modeste traitement de 800 fr. Bonaparte, consul, vint au secours du pauvre poëte, qui lui avait adressé un placet assez original, accompagné de la note de son boulanger. On y remarque les vers suivants :

Il est plaisant, ce boulanger farouche,
Qui ne sourit que les jours de payement,
Et qui permet que mon malheur le touche
Quand il a touché mon argent.
Jeune et sage héros, ne crois point que je raille;
Je serais homme à t'envoyer ma *taille.*
Dans la douleur qui m'accable aujourd'hui,
Je m'adresse au consul suprême.
Eh bien! j'écrirais à Dieu même,
Si la poste allait jusqu'à lui.

Les œuvres poétiques de ce malheureux jeune homme sont d'ailleurs assez médiocres. Elles ont été publiées en 1802. On y trouve une comédie intitulée la *Ruse d'aveugle*.

AVISSEAU (Charles-Jean), potier contemporain, dont le talent méritait une célébrité bien supérieure à celle qu'il a obtenue, né à Tours en 1796, mort dans la même ville en 1861. Son père, pauvre tailleur de pierres, pressé par le manque de travail, se vit forcé d'entrer comme enfourneur dans une fabrique de poterie de Tours, et le jeune Avisseau, alors âgé de sept ans, l'y suivit pour y être occupé à de petits travaux qui développèrent en lui un goût très-prononcé pour cet art. Mais bientôt le père, ayant repris sa première profession, emmena son fils et lui fit tailler des pierres jusqu'à l'âge de vingt ans. Cependant, le jeune homme se plaisait toujours, dans ses moments de loisir, à visiter les fabriques de poteries, et il cherchait à pénétrer tous les secrets de la céramique, qui était restée son art favori. Ce fut vers 1823 qu'Avisseau fit ses premiers essais de peinture sur émail, dans une manufacture appartenant au baron de Bezenval, à Beaumont-les-Autels (Eure-et-Loir). Depuis lors, il lutta pendant de longues années, au prix de mille angoisses, pour résoudre le grand problème de la fusion des émaux colorés à une haute température. Après bien des essais restés à peu près stériles, opiniâtre dans ses efforts, il réussit enfin en 1843. Dès que son nom commença à être connu, il vit venir à lui une nuée d'industriels, qui, en échange d'un peu d'or, lui demandaient des travaux non signés pour les vendre comme antiques. Il rejeta leurs propositions avec l'indignation qu'elles méritaient, et il continua de travailler à perfectionner de plus en plus ses découvertes. Cependant la mort est venue pour lui avant la fortune et la gloire; mais du moins Avisseau emportait en mourant la consolante pensée que ses travaux lui survivraient, car il laissait un fils et une fille auxquels il a légué sa splendide palette de terres colorées, où l'on peut compter de trente à quarante teintes, et ceux-ci, plus heureux que leur père peut-être, recueilleront le fruit de ses longues recherches et de ses persistants efforts.

AVISTUPOR (*qui effraye les oiseaux*), surnom de Priape, dont les statues, placées dans les jardins, étaient destinées à effrayer les oiseaux.

AVISUGE adj. (a-vi-su-je — du lat. *avis*, oiseau ; *sugo*, je suce). Entom. Qui vit en parasite sur les oiseaux.

— s. m. pl. Famille d'aptères qui vivent sur les oiseaux, et que l'on appelle vulgairement *poux des oiseaux.*

AVISURE ou **AVISSURE** s. f. (a-vi-zu-re, a-vi-su-re — rad. *avir*). Techn. Rebord d'une pièce de tôle ou de fer-blanc, se rabattant sur une autre pièce à laquelle elle est jointe.

AVIT (saint). V. AVITUS.

AVIT (Jean-Baptiste), mécanicien, né au Puy-en-Velay (Haute-Loire), mort en 1837. Il a inventé une montre solaire, sous la figure d'un globe, d'une construction fort ingénieuse, et qui lui mérita une médaille à l'exposition de l'industrie de 1825.

AVITAILLÉ, ÉE (a-vi-ta-llé, *ll* mll.). Part. pass. du v. Avitailler : *Place de guerre* AVITAILLÉE.

AVITAILLEMENT s. m. (a-vi-ta-lle-man, *ll* mll. — rad. *avitailler*). Action d'avitailler, d'approvisionner : *L'*AVITAILLEMENT *d'une place de guerre. Le chancelier de l'armée de France était autrefois chargé de l'*AVITAILLEMENT *des hommes et des chevaux.* (Gén. Bardin.) ‖ Vieux mot, aujourd'hui remplacé par *ravitaillement.*

— Ensemble des provisions de bouche nécessaires à la subsistance d'un équipage et des passagers : *Le nombre des passagers, celui de l'équipage, ainsi que la durée des voyages, peuvent seuls déterminer l'importance de l'*AVITAILLEMENT. (Caumont.)

— **Encycl.** Les navires en partance sont soumis, pour l'*avitaillement*, à la loi du 22 août 1791, dont l'article 2 est ainsi conçu : « Les vivres et provisions du royaume, embarqués dans les navires français, pour quelque navigation que ce soit, pourvu qu'ils soient uniquement destinés à la nourriture des équipages et passagers, jouiront, à la sortie, de l'exemption de tous droits. » Les navires français qui se sont ravitaillés à l'étranger ont à payer, en rentrant en France, les droits d'entrée pour toute quantité qui a excédé leur consommation.

AVITAILLER v. a. ou tr. (a-vi-ta-llé, *ll* mll. — rad. *vitaille*, qui s'est dit pour *victuaille*). Approvisionner de vivres et de munitions : AVITAILLER *une place de guerre, une citadelle, une flotte.* ‖ Pour la première partie de l'exemple, on ne dit plus que RAVITAILLER.

S'avitailler, v. p. Etre avitaillé, se pourvoir de vivres.

AVITAILLEUR s. m. (a-vi-ta-lleur, *ll* mll. — rad. *avitailler*). Celui qui se charge d'un avitaillement.

AVITIN, INE adj. (a-vi-tain, i-ne — du lat. *avus*, aïeul). Anc. jurispr. Qui vient des ancêtres, qu'on tient de ses ancêtres. ‖ *Biens avitins*, Biens possédés de père en fils, pendant trois générations au moins.

AVITUS (Flavius ou Marcus Mœcilius), empereur d'Occident, d'une illustre famille d'Auvergne, fut préfet du prétoire des Gaules sous Valentinien, maître de la cavalerie sous Maxime, et se fit proclamer empereur à Toulouse en 455. Ricimer, son général, ayant fait révolter l'armée contre lui, il passa en Italie; mais il fut fait prisonnier près de Plaisance par le général rebelle, après un règne de quatorze mois. Il entra alors dans les ordres et fut nommé évêque de Plaisance; mais, redoutant les entreprises des agents de Ricimer, il quitta son siége pour retourner en Auvergne, et mourut pendant le voyage (456). Sidoine-Apollinaire, qui était son gendre, a fait à ce prince une réputation bien au-dessus de ses mérites.

AVITUS (Sextus-Alcimus-Ecditius), plus connu sous le nom de *saint Avit*, était de la famille du précédent, et fut évêque de Vienne en Dauphiné (490). Il présida plusieurs conciles et eut part à la conversion de Clovis, roi des Francs; mais tenta vainement de faire abjurer l'arianisme à Gondebaud, roi des Burgundes. Ce prince, d'ailleurs, le traitait avec la plus grande bonté, et laissait aux catholiques une entière liberté. Mais, désespérant de le ramener à l'orthodoxie, saint Avit, de concert avec les autres prélats du pays des Burgundes, sacrifia l'amitié à la foi, et appela Clovis à la conquête de la Bourgogne. L'épée des Francs fut plus efficace que la parole de l'évêque de Vienne. La Bourgogne fut dévastée, mais convertie. Sigismond, fils de Gondebaud, instruit par ce terrible exemple, non moins que par les exhortations de saint Avit, abjura l'arianisme et mérita par son zèle d'être placé au nombre des saints. Saint Avit fut, à cette époque, un des chefs les plus illustres et les plus influents du clergé des Gaules. Il a laissé des écrits en prose, qui ne sont pas très-estimés. On trouve cependant, dans ses lettres, des renseignements intéressants pour l'histoire de son temps. Ses poëmes, longtemps oubliés, le placent au premier rang des poëtes de la littérature gallo-romaine; ils sont au nombre de six : *sur la Création, sur le Péché originel, sur le Jugement de Dieu ou l'Expulsion du paradis, sur le Déluge, sur le Passage de la mer Rouge, sur la Virginité.* Les trois premiers forment une sorte d'ensemble, comme si c'étaient trois chants d'un même poëme, qui offre les ressemblances les plus frappantes avec le *Paradis perdu* de Milton, et qui, suivant M. Guizot, mérite de lui être comparé. Les œuvres de saint Avit ont été souvent réimprimées.

AVITY (Pierre D'), littérateur, né à Tournon (Ardèche) en 1573, mort en 1635. Il avait longtemps suivi la carrière des armes. On connaît surtout, parmi ses écrits : les *Travaux sans travail* (1599), recueil de poésies diverses; *Etat certain de ceux de la religion en France* (1625); *Etats et empires du monde* (1626); *Origines de tous les ordres militaires et de chevalerie de toute la chrétienté* (1635, Paris, in-fol.).

AVITY (Jean-Abraham), médecin et chirurgien de l'hôpital des Enfants trouvés, membre de l'ancienne académie de chirurgie, mort en 1821. Il eut une grande réputation pour le traitement des maladies des enfants. On a de lui divers mémoires, entre autres : *Sur la Maladie aphtheuse des nouveaux-nés.*

AVIVAGE s. m. (a-vi-va-je — rad. *aviver*). Action d'aviver : *L'*AVIVAGE *des couleurs.*

— Techn. Ensemble des manipulations auxquelles on soumet les étoffes, au sortir des bains colorants, pour que la couleur acquière toute sa beauté ou pour qu'elle soit échantillonnée rigoureusement. ‖ Action d'aviver la feuille d'étain qui doit servir à l'étamage d'une glace.

AVIVÉ, ÉE (a-vi-vé), part. pass. du v. Aviver : *Couleur* AVIVÉE. *Le masque doré, avec ses longs yeux cernés de noir et* AVIVÉS *d'émail, offrait le plus pur type de l'idéal égyptien.* (Th. Gaut.)

— Par anal. Qui reçoit de l'éclat : *Diderot ne trouvait-il pas les couleurs chaudes que réclamait son pinceau? Ces couleurs ne sont-elles pas* AVIVÉES *et enflammées encore sur la palette de M. de Chateaubriand.* (Ph. Chasles.)

AVIVER v. a. ou tr. (a-vi-vé — rad. *vif*). Donner de la vivacité, de l'éclat à : AVIVER *une couleur.* AVIVER *un tableau en le nettoyant.* AVIVER *le bronze en le grattant légèrement. Un peu de rouge* AVIVE *le teint.*

— Par ext. Rendre plus actif : *On* AVIVE *le feu des forges en jetant un peu d'eau sur le charbon enflammé. La chaleur du sang* AVIVE *les mouvements du cœur.* (Michelet.)

— Par anal. Rendre plus ardent, plus vif; exciter, animer : *La marche a quelque chose qui anime et* AVIVE *mes idées.* (J.-J. Rouss.) *L'état de l'atmosphère, la santé, la maladie, émoussent ou* AVIVENT *la sensibilité morale.* (V. Cous.) *Deux mois d'absence* AVIVENT *parfois un amour naissant, trois le font souvent trépasser.* (Mme Bache.) *Je trouve, dans les sites pittoresques des premiers cloîtres chrétiens, mille heureux emplois de la nature végétale qui viennent* AVIVER *la poésie.* (Villem.)

— Envenimer, irriter : AVIVER *une blessure.* AVIVER *des douleurs. Je serrai la main de cet homme divin, dont le regard et la voix caressaient les blessures d'autrui sans les* AVIVER. (Balz.) *Certes, ces hommes ont dû, pendant leur longue carrière, soulever bien des haines,* AVIVER *bien des jalousies.* (E. Sue.)

— Techn. Blanchir avec de l'étain la surface du plomb que l'on veut souder. ‖ Nettoyer et gratter superficiellement un objet métallique, pour que la dorure puisse prendre dessus. ‖ Frotter légèrement de mercure la feuille d'étain destinée à étamer une glace. ‖ Etendre l'or amalgamé. ‖ *Aviver un moule*, En réparer les arêtes, dont le modèle a emporté des fragments. ‖ *Aviver l'or, l'argent*, Leur donner un dernier poli au moyen de la pierre ponce ou du rouge d'Angleterre. ‖ *Aviver une poutre*, La couper à vive arête.

— Grav. *Aviver une taille*, Lui donner plus de brillant, en la creusant avec un burin plus losangé.

S'aviver, v. p. Prendre plus de vivacité ou d'éclat : *Le feu commence à* S'AVIVER. *Les couleurs foncées* S'AVIVENT *par l'action de certains réactifs.*

— Fig. S'animer, se vivifier : *La pensée douloureuse* S'AVIVE *dans la solitude par l'exaltation naturelle de la femme.* (Mme Romieu.)

Tout germe devant lui, tout se meut, tout *s'avive.*
ROUCHER.

— **Antonymes.** Effacer, oblitérer, ternir.

AVIVES s. f. pl. (a-vi-ve — rad. *vive*, sous-ent. *eau*, parce que l'on croyait que cette maladie survenait aux chevaux qui avaient bu des eaux vives). Art vétér. Inflammation et engorgement des glandes parotides chez le cheval, et quelquefois chez le chien. ‖ Glandes qui sont le siége de cette affection. ‖ Nom donné abusivement à de violentes coliques que l'on attribuait aux avives ou inflammation des parotides du cheval.

— **Encycl.** Le mot *avives* avait des acceptions différentes dans le langage des anciens maréchaux, et signifiait tantôt les glandes parotides, tantôt l'inflammation et la suppuration de ces glandes, tantôt enfin des coliques et des tranchées. Cette dernière acception ne saurait avoir aucun sens; mais ce qui en a encore moins, c'est la pratique de *battre les avives*, conseillée par Solleysel, et encore en usage chez les guérisseurs ignorants. Elle consiste à meurtrir les parotides, soit en les pinçant, soit en les frappant. Cette opération est barbare et dangereuse. Elle occasionne souvent la chute d'une large portion de la peau, et produit les accidents les plus graves, qui peuvent entraîner la mort. Elle peut désorganiser une partie de la parotide, diviser le canal salivaire, et donner lieu à l'établissement d'une fistule, toujours très-difficile, pour ne pas dire impossible, à guérir.

AVIVOIR s. m. (a-vi-voir — rad. *aviver*). Techn. Outil dont se servent les doreurs pour aviver ou étaler l'amalgame de l'or.

AVIZ, ville de Portugal, prov. d'Alentejo, à 55 kilom. S.-O. de Portalègre, sur une petite rivière qui porte le même nom; 1,700 hab. Jadis ch.-lieu de l'ordre militaire d'Aviz, fondé en 1146 et réuni en 1213 à celui de Calatrava.

AVIZ (ORDRE D'), ordre militaire et religieux, fondé en Portugal au XIIe siècle. Vers 1143, des gentilshommes portugais s'étant réunis pour combattre les Maures, le roi Alphonse-Henriquez approuva leur association et en fit un ordre religieux et militaire. Les membres du nouvel ordre s'appelèrent d'abord *Frères d'Evora* ou *Confrères de Sainte-Marie d'Evora*, du lieu de leur résidence; mais, plus tard, Alphonse II leur ayant donné Aviz, dans l'Alentejo, ils allèrent s'établir dans cette place et en prirent le nom. L'ordre d'Aviz eut, du reste, le même sort que toutes les autres institutions du même genre. Après l'expulsion des Maures, il devint un embarras pour le gouvernement, qui, pour annihiler son influence, se vit obligé de réunir la grande maîtrise à la couronne (1550). Enfin, en 1789, la *reine Marie le transforma complétement* et en fit un simple ordre de mérite destiné à récompenser les services militaires. Il se compose aujourd'hui *de trois classes :* celles des grands-croix, des commandeurs et des chevaliers. Son ruban est vert. L'empire du Brésil possède aussi un ordre d'Aviz. Cet ordre n'est autre chose que l'institution portugaise, que le Brésil a conservée en se séparant de la métropole. Le gouvernement brésilien le confère à tous les genres de mérite.

AVIZE, ch.-lieu de cant. (Marne), arrond. d'Epernay; pop. aggl. 1841 hab. — pop. tot. 1,874 hab. Vins de Champagne mousseux.

AVLANIE ou **AULANIE** s. f. (a-vla-nî, ô-la-nî). Bot. Sorte de noisette.

AVLONE. V. AULONA.

AVO s. m. (a-vo). Bot. Arbre de l'Inde, dont l'écorce sert à faire du papier.

AVOCASSANT (a-vo-ka-san), part. prés. du v. Avocasser : *Il était avocat* AVOCASSANT. (Tall. des Réaux.)

AVOCASSEAU s. m. (a-vo-ka-so — rad. *avocat*). Mauvais avocat. ‖ Familier et peu usité.

AVOCASSER v. n. ou intr. (a-vo-ka-sé — rad. *avocat*). Exercer obscurément et sans grand profit la profession d'avocat : *Il y a douze ans qu'il* AVOCASSE. (Acad.) ‖ A été employé d'abord dans le sens de plaider et d'exercer la profession d'avocat.

AVOCASSERIE s. f. (a-vo-ka-se-rî — rad. *avocasser*). Par dénigr. Profession d'avocat : *Végéter dans l'*AVOCASSERIE. *L'*AVOCASSERIE *est un véritable fléau. La seule* AVOCASSERIE *prend tout le grain et ne laisse que la paille aux autres professions scientifiques.* (V. Hugo.)

— Mauvaise chicane d'avocat ou digne d'un avocat : *Ce que vous dites là n'est qu'une* AVOCASSERIE. *En Angleterre, chacun s'exprime comme il peut; l'*AVOCASSERIE *est inconnue.* (Chateaub.)

AVOCASSIER s. m. (a-vo-ka-sié — rad. *avocasser*). Celui qui avocasse, mauvais avocat.

— Adj. Qui appartient, qui a rapport aux mauvais avocats : *La gent* AVOCASSIÈRE. *Faconde* AVOCASSIÈRE.

AVOCAT s. m. (a-vo-ka — lat. *advocatus*, même sens; formé de *ad*, auprès, et *vocatus*, appelé. On a dit autref. ADVOCAT : *Les* ADVOCATS *ne se moquent-ils pas de leurs parties, quand, criaillant ainsi en colère pour elles, ils vont de là banqueter ensemble?* (Eutrapel, XVe siècle.) *Chez les* ADVOCATS, *les escus pleuvent plus dru que pluie.* (Chollière, XVIe siècle.) Comme on le voit par ces exemples, nos pères avaient sur messieurs les avocats la même opinion que nous. Cette forme primitive, *advocat*, s'est conservée dans les noms propres). Celui qui fait profession de défendre en justice les personnes qui ont besoin de son assistance, soit au civil, soit au criminel : AVOCAT *célèbre. Mauvais* AVOCAT. AVOCAT *au tribunal de première instance.* AVOCAT *à la cour d'assises.* AVOCAT *à la cour de cassation, à la cour des comptes. Plaider par* AVOCAT *Combien un* AVOCAT *bien payé d'avance trouve-t-il plus juste la cause dont il est chargé!* (Pasc.) *Nous ne pouvons pas voir seulement un* AVOCAT *en soutane et le bonnet en tête, sans une opinion avantageuse de sa suffisance.* (Pasc.) *Lamoignon descendait de ces* AVOCATS *renforcés, qui, du barreau où ils gagnaient leur vie, il n'y a pas longtemps, sont devenus des magistrats considérables, et ont pris le* dc. (St-Sim.) *Rien n'est plus aisé à juger qu'une affaire quand elle se présente dans les tribunaux; quand les* AVOCATS *ont parlé, rien n'est plus difficile.* (De Harlay.) *La fonction de l'*AVOCAT *est pénible, laborieuse, et suppose, dans celui qui l'exerce, un riche fonds et de grandes ressources.* (La Bruy.) *Un* AVOCAT *savant et estimé est certainement au-dessus de ceux qui ont acheté pour un peu d'argent le droit d'être*

injustes; un tel AVOCAT *serait un excellent conseiller; mais où est le conseiller qui serait un bon* AVOCAT? (Volt.) *Un* AVOCAT *est un homme qui étudie pendant trois ans les lois de Théodose et de Justinien pour connaître la coutume de Paris, et qui, enfin, étant immatriculé, a le droit de plaider pour de l'argent, s'il a la voix forte.* (Volt.) *Partout où il y a beaucoup d'*AVOCATS *et de médecins, les procès et les maladies sont en plus grand nombre qu'ailleurs.* (B. de St-P.) *J'aurais voulu établir qu'il n'y eût d'avoués ni d'*AVOCATS *rétribués que ceux qui gagneraient leurs causes.* (Napol. Ier.) *Je veux qu'on puisse couper la langue à un* AVOCAT *qui s'en sert contre le gouvernement.* (Napol. Ier.) *Sheridan avait été destiné par ses parents à la profession d'*AVOCAT, *mais il préféra la littérature.* (Boissonade.) *On reconnaîtra dans le caractère de Cicéron cette disposition des* AVOCATS *à changer de convictions, et à se transformer, pour ainsi dire, suivant les circonstances.* (Mérimée.) *Les* AVOCATS *parlent pour qui veut, tant qu'on veut, sur tout ce qu'on veut.* (Cormen.) *Tel accusé, sorti comme un monstre noir de crimes des mains du procureur du roi, s'en revient aux mains de son* AVOCAT *qui lui passe la robe blanche de l'innocence.* (Cormen.) *Ne voilà-t-il pas qu'on exige que l'*AVOCAT *parle peu, et parle comme tout le monde!* (Cormen.) *Il faut qu'un* AVOCAT *soit un* AVOCAT; *malgré tout ce qu'on peut dire, c'est la versatilité de son esprit qui fait la facilité de sa parole; c'est précisément parce qu'il n'a de conviction arrêtée sur rien qu'il est toujours si admirablement prêt à parler sur tout.* (Mme de Gir.) *Là où quatre* AVOCATS *d'à présent ont mordu, il ne reste guère que la gangrène.* (Alex. Dum.) *Notre* AVOCAT *n'est jamais aussi bon que notre cause.* (Petit-Senn.) *Je n'ai que faire d'*AVOCATS, *mes affaires sont claires.* (Oudin.) *La plupart des jeunes* AVOCATS *ont senti le besoin de rehausser la science des affaires par des études accessoires, sans lesquelles la connaissance du droit civil resterait triviale et incomplète.* (Dupin.)

On n'a point d'*avocat* pour du vin de Suresnes.
LOMBARD DE LANGRES.

. . . *Avocat*, ah! passons au déluge.
RACINE.

Puisqu'on plaide, et qu'on meurt, et qu'on devient [malade,
Il faut des médecins, il faut des *avocats*.
LA FONTAINE.

Devant le singe il fut plaidé,
Non point par *avocats*, mais par chaque partie.
LA FONTAINE.

Malheur à l'*avocat* de qui l'âme vulgaire
Ne sent pas tout le prix d'un si beau ministère!
ROGER.

— Par ext. Celui qui soutient une opinion, une doctrine : *Il ne faut pas se faire l'*AVOCAT *d'un sophisme. Il a fini par être l'*AVOCAT *bavard de la superstition.* (Volt.) *Ils n'étaient que les* AVOCATS *subtils et véhéments de la plus mauvaise de toutes les causes.* (Volt.) *Je fais de ce personnage la personnification encore plus que l'*AVOCAT *du spiritualisme du siècle.* (G. Sand.)

— Fig. Moyen de défense, de justification, et, alors, peut se mettre au féminin : *Son éloignement eût été son meilleur* AVOCAT. (Napol. Ier.) *Les premiers* AVOCATS *du monde sont le sentiment et la raison.* (Parisot.) ‖ Se dit aussi des personnes, dans le sens de intercesseur : *Je serai votre* AVOCAT *auprès d'elle. La sainte Vierge est notre* AVOCATE *dans le ciel, est l'*AVOCATE *des pécheurs. Vous savez que madame la comtesse de Vence, femme universellement respectée, fut mon* AVOCATE *et mon conseil dans cette affaire.* (Mirab.) ‖ En ce sens, se dit aussi des choses : *Je veux prendre la vérité pour mon* AVOCATE. (D'Ablanc.)

Entre dans un grand nombre de locutions consacrées, dont quelques-unes sont familières : *Avocat sans cause*, Avocat sans travail, qui n'a point de clients. On dit aussi, dans le même sens : *Avocat de Pilate*, par allusion à ces paroles de Pilate : *Non invenio causam* (je ne trouve aucun motif de condamnation), que l'on traduit librement par : *Je ne trouve pas de cause* (à plaider). ‖ *Avocat des causes perdues*, même sens, les causes perdues ne pouvant avoir d'avocat. ‖ *Dîner d'avocat*, Dîner fin, succulent. ‖ *Avocat du diable*, Personne ou chose qui tente l'homme, qui le pousse au mal et fait ainsi les affaires du diable : *Taisez-vous,* AVOCAT DU DIABLE! *Il pensait quelquefois, non sans quelque inquiétude, à ces deux* AVOCATS DU DIABLE *qui, au jour du jugement dernier, plaideront contre lui, et qu'on appelait la Paresse et la Gourmandise.* (Alex. Dum.)

C'est lui qui, des talents censeur impitoyable,
Dans ce fameux procès est l'*avocat du diable*,
Et qui, savant dans l'art de classer les erreurs,
Par ordre alphabétique aboya les auteurs.
GUYETAND.

‖ On donne à Rome le même nom au docteur qui, dans un procès de canonisation, plaide contre le candidat et conclut à son exclusion.

— Hiér. judic. *Avocat général*, Officier du ministère public remplaçant les procureurs généraux, principalement pour le service des audiences à la cour de cassation et dans les cours impériales. Ce titre se donne à l'audience aux substituts du procureur général, lorsqu'ils remplacent les avocats généraux : *Il revint à Paris, où il fut appelé aux fonctions d'*AVOCAT GÉNÉRAL *près la cour impériale de la Seine.* (Balz.) ‖ *Madame l'avocate générale*, La femme de l'avocat général. ‖ *Premier avocat général*, Titre donné autrefois à l'avocat général le plus ancien dans chaque parquet de cour, et devenu celui des magistrats appelés par un décret spécial à cette fonction, qui leur donne le pas sur les autres avocats généraux, et le droit de remplacer le procureur général absent ou empêché. ‖ *Avocat impérial*, Titre donné, dans les siéges importants de première instance, à Paris, par exemple, aux substituts du procureur impérial remplissant à l'audience les fonctions du ministère public. On considère qu'ils sont, dans cette circonstance, des avocats généraux au petit pied : *La parole est à M. l'*AVOCAT IMPÉRIAL. ‖ *Avocat consultant*, Celui qui, ayant renoncé à l'exercice de la plaidoirie, se consacre aux consultations verbales ou écrites. ‖ *Avocat plaidant*, Celui qui exerce dans toutes ses parties la profession d'avocat, et principalement dans la défense orale des intérêts qui lui sont confiés. ‖ *Avocat stagiaire*, Celui qui, après avoir reçu le diplôme de licencié en droit et prêté serment devant la cour impériale, est admis aux épreuves du stage. On dit aussi, par abréviation, STAGIAIRE : *Mon défenseur est un jeune* STAGIAIRE. ‖ *Avocat inscrit au tableau*, Celui qui, après avoir terminé son stage, est admis à l'exercice complet de la profession. ‖ *Avocats au conseil d'Etat et à la cour de cassation*, Officiers ministériels, avocats institués pour représenter les parties devant le conseil d'Etat et la cour de cassation, et jouissant du droit exclusif de plaider, et de faire tous actes de procédure devant ces juridictions. ‖ *Avocat d'office*, Celui qui est désigné, soit par le président d'une cour ou d'un tribunal ou par le bâtonnier de l'ordre, pour défendre les intérêts d'une partie admise au bénéfice de l'assistance judiciaire, soit au civil, soit au criminel. Se dit par opposition à *avocat choisi par la partie*. ‖ *Avocat au parlement*, Avocat qui avait le droit de plaider au parlement. ‖ *Avocat en parlement*, Celui qui, reçu avocat auprès d'un parlement, n'exerçait point sa profession. ‖ *Avocat des pauvres*, Membre du barreau, chargé, avant 1789, dans certaines villes de France, de défendre, moyennant des honoraires annuels fixes, les intérêts des indigents devant les tribunaux, et de leur donner des consultations. En général, les frais de cette institution charitable étaient couverts par une fondation pieuse. ‖ Magistrat chargé par les lois piémontaises, de la direction du *Bureau des pauvres*. ‖ *Avocat du fisc* ou *avocat fiscal*, Nom donné à deux avocats, élus tous les ans pour défendre les intérêts du fisc. ‖ *Avocat sous l'orme*, Celui qui plaidait devant les justices inférieures. ‖ *Avocats généraux de la cour des Monnaies*, Magistrats qui furent créés au commencement du xve siècle, sous la dénomination d'*avocats du roi en la chambre des Monnaies*, et qui devinrent avocats généraux lors de l'érection de cette chambre en cour souveraine, vers le milieu du xvie siècle. Ces fonctions furent supprimées en 1791, lorsque l'administration des Monnaies, à la suite de l'abolition des priviléges, cessa d'être une magistrature, et que les délits concernant les monnaies, le change des matières précieuses, etc., furent déférés aux tribunaux ordinaires. ‖ *Avocats du roi ès hôtels des monnaies*, Magistrats créés en 1708 pour porter la parole dans chacun des siéges de leur établissement, dans tous les cas de contravention aux lois, édits et règlements monétaires, et qui furent supprimés en même temps et pour la même cause que les précédents. ‖ *Avocat de la ville*, Magistrat allemand qui rendait la justice dans une ville au nom de l'empereur.

— A Rome, nom donné à des officiers chargés de plaider sur les oppositions mises aux provisions, aux bénéfices.

— Admin. marit. Nom donné à des hommes de loi pris les uns dans la magistrature, les autres dans diverses professions relatives à la marine, comme architectes, horlogers, etc., qui sont à la disposition du ministre de la marine, dans les affaires de leur compétence.

— Hist. Dans les empires d'Occident et d'Orient, nom donné à chacun des officiers qui, avec les assesseurs, formaient le conseil des préfets.

— Prov. *A avocat, avocat et demi*, Un homme habile est toujours exposé à en trouver un plus habile que lui. ‖ *Bon avocat, mauvais voisin*, On court risque d'avoir des procès, quand on est voisin d'un homme versé dans la connaissance des lois.

— Adj. *Avocat, avocate : Son mari a de l'esprit pour le palais; mais, d'ailleurs, sa figure est* AVOCATE *et plaide toujours contre lui.* (Bussy-Rab.)

— **Encycl.** Hist. et jurispr. D'Aguesseau, en parlant de l'ordre des *avocats*, a dit qu'il était « aussi ancien que la magistrature, aussi noble que la vertu, aussi nécessaire que la justice. » On conçoit difficilement, en effet, que l'institution d'une justice sociale ait pu s'établir sans laisser à la partie attaquée le droit de se défendre : le premier *avocat* a été un parent ou un ami qui, sans doute, a élevé la voix en faveur d'un accusé, ou a réclamé pour une veuve, un vieillard ou un orphelin la protection de la justice. A mesure que la civilisation a grandi, cette institution s'est développée, parce qu'on a senti le besoin d'avoir recours à des hommes offrant toutes les garanties de probité et de science. Aussi, ce qui n'était qu'un acte de dévouement est devenu peu à peu une profession permanente. On en retrouve la trace chez les Chaldéens, les Egyptiens et les Perses.

En Grèce, chez cette nation sensible à l'excès aux charmes de la parole, la profession d'*avocat* fut promptement une des plus recherchées, et surtout à Athènes, qui devint l'école du barreau grec. On connaît les grands succès oratoires de Périclès, d'Hypéride, de Démosthène, d'Eschine et d'Isocrate. Des règlements sévères de discipline furent portés par Solon.

A Rome, le ministère des *avocats* (*patroni causarum*, *causidici*, *advocati*) fut longtemps gratuit : il se rattacha, dès le début, au *patronat*; plus tard, des orateurs en titre, des plébéiens même, embrassèrent cette profession, illustrée par les triomphes de Cicéron, d'Hortensius et de tant d'autres. Les prohibitions de la loi *Cincia*, qui interdisait aux *avocats* d'accepter des honoraires, furent levées par les empereurs, qui cependant témoignèrent la plus grande considération pour le barreau; plusieurs d'entre eux s'y présentèrent pour y apprendre l'administration de la justice. Au temps du Bas-Empire, les citoyens qui se consacrèrent à cette profession reçurent le nom d'*advocati* et formèrent des colléges auxquels le nom d'*ordre* fut donné : on ne pouvait y être admis avant l'âge de dix-sept ans. Les *avocats* ne connaissaient pas le serment professionnel tel qu'il existe de nos jours; mais, à chaque cause, ils devaient prêter le serment connu sous le nom de *juramentum calumniæ*, le même que prêtaient les parties elles-mêmes.

On ignore si la Gaule, avant l'invasion romaine, connut la profession d'*avocat*; mais après la conquête, elle devint promptement une pépinière de jurisconsultes et d'orateurs : on venait d'Angleterre s'instruire à ses écoles :

Gallia causidicos docuit facunda Britannos.
JUVÉNAL.

La chute de l'empire romain, qui avait jusqu'à la fin conservé les notions du droit et l'administration de la justice, fut le signal d'un naufrage dans lequel s'engloutit l'institution du barreau. Le midi de la Gaule, plus rebelle aux mœurs barbares, conserva cependant quelque chose de l'organisation ancienne; mais les provinces du nord acceptèrent volontiers les coutumes germaines, qui s'y implantèrent victorieusement en face du droit romain. Plus de discussions sur l'interprétation des lois, plus de plaidoiries sur le fait; les juges (*boni viri*) puisent leurs motifs de décision dans des faits matériels, tels que le duel, les épreuves par l'eau et le feu, le serment; ils constatent les résultats et prononcent leur sentence. L'*avocat* (*advocatus*), dont le nom apparaît dans les capitulaires, dans les canons des anciens conciles et dans les chroniques du vie au xiie siècle, est le défenseur des églises, des abbayes et des évêques, chargé de les représenter devant le juge séculier, et souvent aussi de rendre la justice à leurs vassaux. Sous Charlemagne, quoiqu'il n'y eût pas de colléges d'*avocats*, on retrouve, sous le nom de *clamatores* ou de *causidici*, des hommes chargés de représenter les plaideurs en justice, à moins qu'on n'ait appelé de ce nom les plaideurs eux-mêmes. V. DUCANGE, *Glossaire*.

L'Eglise sortit la première de ces ténèbres morales et organisa de bonne heure des tribunaux pour juger les causes ecclésiastiques. Des écoles de Toul, d'Angers et de Chartres sortirent des hommes versés dans la jurisprudence, qui non-seulement furent des hommes intelligents, mais encore des *avocats* recherchés. A mesure que, dans la société civile, les notions du droit reprenaient faveur, on comprenait les services qu'on pouvait attendre de leur concours. La découverte des *Pandectes* donna un nouvel essor à l'étude du droit et prépara le retour de formes judiciaires où les *avocats* devaient avoir leur place.

Devant la juridiction ecclésiastique, les *avocats* furent des membres même du clergé, qui profitèrent avec empressement des tendances nouvelles de la société civile, pour exercer leur ministère devant les tribunaux séculiers; leur concours fut d'autant plus nécessaire, qu'à part quelques seigneurs, dans certaines parties de la France, ceux qui étaient chargés de rendre la justice ignoraient les premiers éléments du droit. Ils préféraient les luttes de la guerre à ces combats de dialectique, où ils se sentaient inférieurs au moindre clerc qui plaidait devant eux. Aussi les appelèrent-ils pour siéger à côté d'eux, pour les éclairer de leurs lumières, et souvent pour rendre la sentence en leur nom. C'est ainsi que le roi de France s'entoura de conseillers qui composèrent sa cour de justice, et constituèrent plus tard le parlement. On ne peut pas douter que, dès le xiie siècle, beaucoup de clercs n'exerçassent le ministère d'*avocat* devant les juridictions civiles, quoique les documents judiciaires de cette époque n'aient pas conservé de trace de la présence des défenseurs; nous en trouvons la preuve dans les actes des conciles; dès 1131, celui de Reims porta des peines sévères contre les moines et les chanoines réguliers, qui, poussés par l'avarice, acceptaient de défendre des causes. Ces prescriptions, portées de nouveau dans les conciles de Latran (1139), de Tours (1163), de Latran (1179), etc., attestent que, malgré les efforts de l'Eglise, un grand nombre de membres du clergé plaidaient dans les tribunaux séculiers.

La Normandie, ce pays de sapience, eut de bonne heure une organisation judiciaire qui témoigne d'une civilisation plus avancée que dans d'autres parties de la France; les *avocats* y jouaient le double rôle de défenseurs des parties et de conseillers du bailli ou du vicomte; ces formes passèrent avec les conquérants normands sur le sol anglais, où Guillaume Ier et ses successeurs les imposèrent aux Saxons. On les retrouve également en Sicile dans le code de Frédéric II, dans les *Assises de Jérusalem* et dans les *Consuetudines imperii romani*. Par un usage commun à ces divers pays, tout accusé, tout plaideur au civil pouvait demander l'aide d'un conseiller, chargé de diriger la procédure, pris parmi les *hommes sages* faisant partie de la cour, et dont le ministère ne se confondait pas toujours avec celui de l'*avocat* ou *avant-parlier*. Les canons des conciles, les anciennes coutumes et les documents que nous venons de citer, établissent aussi que, devant les tribunaux séculiers et ecclésiastiques, les pauvres, les veuves et les orphelins avaient droit au ministère gratuit d'un *avocat* désigné par les magistrats. Les conciles permettaient, dans ce cas, aux religieux et aux prêtres de plaider devant le juge laïque, *propter caritatem*. C'est le premier germe de l'assistance judiciaire.

Les abus n'ont pas plus fait défaut au barreau naissant qu'à toute autre institution humaine; dès le xie et le xiie siècle, les écrivains ecclésiastiques se plaignirent du mauvais emploi que les *avocats* faisaient de leurs talents; au xiiie siècle, les ordonnances des rois leur interdirent de citer des arrêts qui n'avaient pas été rendus et des coutumes qui n'existaient pas. Les poëtes ne les épargnèrent pas :

Avocaz portent grand damage
Pourquoi metent lor âme en gage
Lor langue est plaine de venin
Par aux sont perdu heritage
Et desfait maint bon mariage.
.
C'est la maisnie icelle Hellequin
Ils s'entrepoislent comme mastin.
(*C'est li mariage des filles au diable*, manuscrit de la Bibl. de l'Arsenal.)

Por ce vont li cler à Boloigne,
Là devienent fort boleor (trompeur),
Fort avocaz, fort plaideor
Luès (aussitôt) qu'à bouche ont decrez o loy,
Tot le monde meinent à belloy.
GAUTIER DE COINSY.

Le *Roman de la Rose*, le *Roman du Renard*, la *Bible Guyot*, et autres poëmes de la même époque, sont remplis d'allusions à l'avarice et aux *tricheries* des *avocats*. Qui ne connaît la prose de la fête de Saint-Yves, canonisé, disait-on, comme le seul honnête de son ordre?

Sanctus Yvo erat Brito,
Advocatus et non latro,
Res stupenda populo!

Quoi qu'il en soit de ces abus, le développement du barreau servit singulièrement la cause de la royauté et celle de la civilisation : *son influence fit prédominer les règles du* droit romain et amena la décadence du duel judiciaire. Dès lors, l'administration judiciaire échappa aux seigneurs féodaux, aux barons, et passa aux clercs, aux hommes laïques ou d'église mûris dans l'étude des lois. Ceux-ci ne furent pas seulement les conseillers des juges; ils devinrent eux-mêmes juges et entrèrent dans les conseils de la royauté, qui utilisa leur science au profit de sa prépondérance. La lutte des rois contre Rome et contre le clergé en France mit en relief ces hommes de plume, ces *avocats*, ces *milites legum*, qui, nourris des maximes du droit byzantin, s'en servirent comme d'armes irrésistibles pour abattre tout ce qui portait ombrage à la royauté grandissante. Ainsi s'introduisit, par les *avocats*, ce qu'on a appelé l'esprit parlementaire, l'esprit d'opposition à l'autorité de Rome, l'esprit gallican, devenu traditionnel dans les compagnies judiciaires.

Au xiiie siècle, l'institution du barreau eut bientôt des racines assez profondes pour que les rois s'occupassent de lui imposer des règlements. Les *Etablissements de saint Louis* (liv. II, ch. VIII et XIV), parlent en propres termes des *avocats*, qu'ils appellent aussi *avant-parliers* ou *amparliers*, et qu'à la même époque on nommait en Normandie *conteors*, et en Angleterre *serjeants* (*servientes*, aujourd'hui *serjants at law*). Les ordonnances de 1274 et de 1291 fixèrent le maximum des honoraires que l'*avocat* pouvait exiger (30 liv. tournois), et formulèrent, avec quelques règles de morale, le serment auquel il fut astreint. Dès lors le barreau eut une existence officielle, et grandit avec le parlement.

A partir du xive siècle, le barreau ne se sépare plus des juridictions près desquelles il exerce. Dès 1315, on voit les *avocats* de la sénéchaussée de Toulouse faire, en cette qualité, un don pour la guerre de Flandre. Une ordonnance du parlement de Paris, de 1344, défend d'écouter en plaidoirie l'*avocat* qui n'a pas prêté serment et n'a pas été inscrit au tableau de l'ordre (*rotulus nominum advocatorum*); elle impose certains devoirs aux nouveaux *avocats*, à ceux qu'on appellera plus tard *stagiaires*. Une ordonnance royale de 1364 enjoint aux *avocats* et aux procureurs de prêter gratuitement leur ministère aux *poures et misérables persones*. Une amende de 10 livres parisis est édictée contre ceux qui retarderont par leur négligence l'expédition des affaires de leurs clients. Si nous pouvions

suivre ainsi tous les actes de l'autorité royale qui concernent le barreau, on verrait quelle importance on a attachée, il y a déjà bien des siècles, à ce que le ministère des *avocats* fût exercé par des hommes instruits, probes et assujettis à une discipline sévère. Tous les règlements auxquels ils sont soumis de nos jours ont leur origine dans ces monuments anciens de notre législation.

Quoiqu'il fût admis que tout *avocat* devait être gradué en droit, aucun texte n'imposa cette obligation avant l'ordonnance de 1535, qui ajouta aux autres conditions pour être reçu, celle d'être gradué *in altero jurium*. Nous voyons encore, en 1536, une amende édictée contre les *avocats* qui refuseraient sans motifs de se charger des causes des pauvres. En 1543, une ordonnance décide que l'exercice de la profession d'*avocat* ne déroge pas à la noblesse. Un arrêt du parlement, du 17 juillet 1693, fixe leur rang dans les cérémonies publiques, et leur donne le pas sur les procureurs et les notaires. Il paraît résulter des documents judiciaires que les barreaux ont obtenu et conservé le droit d'inscrire et de maintenir à leur tableau qui bon leur semblait; en 1751, un *avocat* de Rennes, le sieur Levesque, avait demandé au parlement de le faire porter au tableau : le barreau s'émut et supplia la cour de rendre un arrêt de néant, ce qui fut fait. Toutefois la radiation, comme punition, put être prononcée par les magistrats; en 1775, Linguet fut rayé du tableau par le parlement de Paris, sur la dénonciation de ses confrères; en 1778, un autre *avocat* fut rayé dans les mêmes conditions.

L'histoire montre l'union des compagnies judiciaires et des *avocats* qui exerçaient près d'elles; toutes les fois qu'un parlement est menacé, le barreau s'émeut et fait cause commune avec lui. C'est surtout au siècle dernier que cette union fut plus remarquable; les *avocats* se joignirent aux magistrats pour protester contre l'enregistrement de la bulle *Unigenitus;* plus tard, la suppression du parlement de Paris, remplacé par le conseil connu sous le nom de *parlement Maupeou*, atteignit le barreau autant que les magistrats; un grand nombre d'*avocats* refusèrent de plaider et ne reprirent leur profession qu'à la rentrée du parlement, en 1774. En 1767, l'ordre des *avocats* au parlement de Rennes réclama du roi le retour des conseillers exilés, et, en 1775, décida que le serment prêté par les jeunes *avocats* devant le conseil provisoire serait non avenu. (Voir le *Journal* de Mathieu Marais, celui de Barbier et les autres mémoires du temps.)

La Révolution trouva des adhérents enthousiastes dans le plus grand nombre des *avocats;* plusieurs d'entre eux, peu connus auparavant, se firent une célébrité diversement appréciée dans les événements qui se succédèrent; le nom d'un *avocat* d'Arras n'est-il pas désormais indissolublement lié aux souvenirs de la Terreur? Robespierre envoya à l'échafaud beaucoup de ses confrères, qui avaient été les premiers auteurs de la Révolution. Dès 1790, le barreau avait perdu ses priviléges; un décret du 2 septembre de cette année supprime le costume des hommes de loi, *ci-devant appelés avocats*. Il n'y eut plus que des défenseurs officieux, dont le rôle devant les tribunaux révolutionnaires fut trop souvent inutile : « La nation, dit un jour le président d'un de ces tribunaux, donne pour défenseurs aux bons citoyens des jurés patriotes : elle ne doit que des juges aux conspirateurs. » Malgré tant d'obstacles, le dévouement des *avocats* ne fit pas défaut aux accusés, toutes les fois que leur ministère fut possible.

Après le 18 brumaire an VIII, les idées d'ordre et de réconciliation avec le passé marquèrent les premiers actes du nouveau pouvoir. Quoique le premier consul n'eût pas de sympathie personnelle pour les *avocats*, il comprit que l'institution d'un barreau se liait à la réorganisation des tribunaux, et, par une loi du 22 ventôse an XII (13 mars 1804), il fit ordonner le rétablissement des écoles de droit, et imposer la justification d'un diplôme de licencié, ou de tout autre titre équivalent, aux *avocats* en exercice devant les tribunaux. Les art. 29 et suivants prescrivirent la formation de tableaux et la prestation d'un serment purement professionnel. Les *avocats* reprirent leur costume, et jouirent bientôt du privilége de remplacer les juges et suppléants absents.

Ce n'était qu'un premier pas dans la voie des restaurations; le décret du 14 décembre 1810, rétablit l'*ordre des avocats*, et les plaça sous la direction de conseils de discipline présidés par un bâtonnier, dont la nomination était réservée aux procureurs généraux; le serment professionnel fut additionné d'un serment politique, et des peines disciplinaires furent édictées contre les membres du barreau qui manqueraient à leurs devoirs. De nouvelles modifications eurent lieu, et les ordonnances du 20 novembre 1822 et du 27 août 1830, ainsi que le décret du 22 mars 1852, sauf dans celles de leurs dispositions qui ont été abrogées les unes par les autres, constituent aujourd'hui le code des *avocats*.

Nul ne peut être reçu *avocat* près une cour ou un tribunal, s'il n'a préalablement obtenu le diplôme de licencié en droit, et s'il n'a prêté le serment devant une cour impériale, sur la présentation d'un membre du conseil de l'ordre; le serment est désormais simplement professionnel. Après cette formalité, le conseil de discipline du barreau où le récipiendaire veut être admis statue sur l'admission au stage, et, trois ans après, sur l'inscription au tableau, qui seule fait l'*avocat* complet. Quoiqu'il y ait des décisions contraires, on admet généralement que les conseils de discipline sont souverains en pareille matière, et qu'il leur suffit d'exprimer un refus non motivé, dont on ne peut leur demander compte. Toutefois, l'*avocat* inscrit à un tableau ne peut être repoussé d'un autre barreau où il désirerait se faire inscrire, sans une décision motivée, contre laquelle il a le droit d'appel; il en est de même de celui que le conseil de l'ordre dont il relève frappe d'une radiation, ou dont il refuse l'admission au stage ou l'inscription au tableau, en s'appuyant sur une cause d'exclusion légale.

Les *avocats* soumis, même pour les actes de leur vie privée, à l'action disciplinaire du conseil de leur ordre, sont aussi sous l'autorité des cours et des tribunaux devant lesquels ils plaident. Ceux-ci sont armés par la loi du droit de réprimer par l'avertissement, la suspension ou même la radiation, les écarts dont les *avocats* pourraient se rendre coupables à l'audience. Dans ce cas, l'appel est de droit, et, selon que la peine a été portée par des juges de première instance, jugeant au civil ou au correctionnel, l'appréciation doit en être déférée à l'une des chambres civile ou correctionnelle de la cour impériale.

Les *avocats*, y compris les stagiaires, ont le monopole de la plaidoirie dans toutes les juridictions civiles ordinaires; ils le partagent avec les avoués devant les tribunaux correctionnels et les cours d'assises. A quelque barreau qu'ils appartiennent, ils peuvent plaider partout où les appelle la confiance des plaideurs. Leur profession est incompatible avec toute fonction salariée, avec toute espèce de négoce, d'emploi à gages, avec les fonctions de notaire, d'avoué (sauf le cas où, faute d'*avocats* dans un siége, les avoués sont autorisés à plaider), de greffier, de commissaire-priseur, d'huissier, etc. Elle ne l'est pas avec celles de professeur de droit, de juge suppléant, de maire et d'adjoint, et, en général, avec toute fonction gratuite ou honorifique; ajoutons que les *avocats* sont soumis à la patente.

Le conseil de l'ordre, dans les siéges où le nombre des *avocats* est au-dessus de cinq, est élu chaque année par l'assemblée générale des *avocats* inscrits au tableau, à la majorité des suffrages; le bâtonnier, chef de l'ordre et président du conseil, est nommé, ainsi que le secrétaire, par le conseil lui-même, parmi ses membres. Dans les siéges où le nombre des *avocats* est inférieur à six, les fonctions du conseil de discipline sont remplies par le tribunal, qui statue dans les mêmes circonstances et jouit des mêmes droits.

Les *avocats*, jusqu'au XIII^e^ et au XIV^e^ siècle, n'ont pas eu de costume particulier; leur habillement se composait d'une tunique longue ou soutane, recouverte d'un manteau; ils portaient un bonnet d'étoffe, remplacé ensuite par le chaperon à queue. Plus tard, la robe et le chaperon furent l'apanage des *avocats*, dont le costume changea peu jusqu'à la Révolution. Aujourd'hui, ils portent la robe noire d'étamine, la chausse bordée d'hermine, la toque et le rabat blanc. Dans plusieurs cours, il leur est interdit de se laisser pousser des moustaches, et de se présenter pour plaider avec une cravate noire et un pantalon de couleur. Les tendances modernes protestent contre ces exigences, fort respectables, sans doute, mais qui ne trouvent plus, comme autrefois, d'appui dans les mœurs contemporaines. C'est un mal peut-être, mais un mal contre lequel il est difficile de réagir, lorsque tout favorise le sans-gêne et le laisser-aller.

L'*avocat* doit être le *vir bonus dicendi peritus*, dont l'antiquité se faisait une si haute idée : probité, désintéressement, indépendance, dévouement, labeur incessant, science profonde, déférence respectueuse pour les magistrats, voilà ce qu'on exige de lui; le moyen âge avait ainsi défini ce type de perfection : « *Debuerat advocatus quod gratis acceperat gratis dare, advocare pro pupillo et vidua, pro utilitate reipublicæ, pro Ecclesiæ libertate, nil exigens, sponte oblata suscipiens, eripiens inopem de manu fortiorum ejus, egenum et pauperem a diripientibus eum.* » (Pierre de Blois, lettre XXVI; XII^e^ siècle.) Nous ne voyons pas ce qu'au XIX^e^ siècle on pourrait dire de mieux : ces règles d'honneur et de délicatesse sont entrées dans les traditions du barreau, et lui sont imposées par ses lois et ses usages. L'*avocat*, par exemple, aurait, de par le Code, le droit de poursuivre en justice le recouvrement de ses honoraires; mais il encourrait la radiation s'il usait de cette faculté; le prix du temps et des soins d'un *avocat* n'est pas un salaire, c'est ainsi que les conseils de discipline ont compris cette question pécuniaire si délicate à traiter, et qu'ils ont grandi d'autant la considération des membres de leur ordre.

C'est dans le barreau que se sont formées les principales illustrations parlementaires de notre époque; c'est dans le barreau que le gouvernement choisit les officiers du ministère public et les membres de la magistrature assise; c'est au barreau que reviennent avec bonheur les vaincus des révolutions et de la politique. Ecole pour les uns, refuge pour les autres, il est resté à peu près la seule chose stable depuis des siècles, la seule institution humaine que le temps ait réellement respectée, parce qu'elle tient à l'essence même de la justice.

— Bibliogr. Consulter spécialement, sur l'histoire et les règles du barreau : *Pasquier, ou Dialogue des avocats au parlement de Paris*, par Loysel (1608); (nouvelle édition, par M. Dupin, 1818); *De Advocato libri IV* (1666, in-4°), par Martin-Husson; *Règles pour former un Avocat...* (1753, in-12), par Biarnoy de Merville et Boucher d'Argis; *Histoire des avocats au parlement de Paris* (1813, 2 vol. in-8°), par Fournel; *Guide de l'avocat* (1814, 2 vol. in-12), par Gibaut; *Lettres sur la profession d'avocat*, par Camus, nouvelle édition, publiée par M. Dupin (1832, 2 vol. in-8°); *Règles sur la profession d'avocat* (1842, in-8°), par Mollot; *le Barreau* (1845, 2^e^ édition, 1865, 2 vol. in-8°), par M. O. Pinard; *De la discipline des cours et tribunaux, du barreau...* (1847, 2 vol. in-8°), par M. Morin; *le Barreau du parlement de Bretagne au* XIII^e^ *siècle* (1856, in-8°), par M. Saulnier; *le Barreau de Bordeaux de* 1775 *à* 1815 (1856, in-8°), par M. Chauvot; *Devoirs, honneurs, avantages de la profession d'avocat* (1857, in-18), par M. Liouville; *le Barreau romain* (1858, in-8°), par Grellet du Mazeau; *le Ministère public et le Barreau, leurs droits et leurs rapports* (1860, in-8°), par M. Berryer; *Mémoire sur cette question : Si les Athéniens ont connu la profession d'avocat* (1860, in-8°), par M. Egger; *Mes souvenirs du Barreau depuis* 1804 (1864, in-8°), par M. Bonnet; *Histoire du Barreau de Paris depuis son origine jusqu'en* 1830 (1865, 2 vol. in-8°), par M. Gaudry.

— *Avocats au conseil d'Etat et à la cour de cassation.* Une ordonnance du mois de septembre 1643 créa cent soixante charges d'*avocats* pour occuper et plaider, à l'exclusion des procureurs, devant le conseil du roi où s'évoquaient des causes privées, dit *conseil des parties*. Ces officiers, aux termes de l'ordonnance du 1^er^ juin 1738, qui régla les formes de la procédure à suivre devant le conseil, devaient avoir été reçus *avocats* au parlement. Supprimés en 1791, les *avocats* aux conseils furent, dès le 27 ventôse an VIII, rétablis sous le nom d'avoués près la cour de cassation : les décrets des 11 et 25 juin 1806 leur rendirent le nom d'*avocats*, mais donnèrent à d'autres officiers ministériels le droit de postulation devant le conseil d'Etat, celui du sceau et celui des prises; ces diverses fonctions furent réunies en 1817 (ordonn. du 10 sept.). Plus tard, des arrêtés spéciaux leur ont conféré le droit exclusif d'instruire les affaires contentieuses auprès des ministères des finances, de l'intérieur et de la justice.

Nommés par l'empereur, ils ont le droit de présenter un successeur et de céder leurs charges; ils doivent justifier qu'ils ont vingt-cinq ans accomplis, et se soumettre à un examen subi devant le conseil de leur ordre; leur ministère est forcé en matière contentieuse devant le conseil d'Etat, au petit criminel et au civil devant la cour de cassation. Leur cautionnement est de 7,000 francs; ils doivent, avant leur installation, prêter un double serment devant la cour suprême et le conseil d'Etat.

— Hist. ecclés. *Avocats ecclésiastiques*, Nom donné autrefois aux personnes à qui il appartenait de défendre les droits et les biens d'une église, d'un monastère ou de tout autre lieu semblable. Les cathédrales, les abbayes, les maisons religieuses eurent leurs *avocats;* Charlemagne l'était de Saint-Pierre; le roi Hugues Capet, de Saint-Riquier; Edouard le Confesseur et ses successeurs, de Westminster et de toutes les églises d'Angleterre. C'était une dignité dont les papes honoraient les souverains de leur choix : les bollandistes rapportent la lettre par laquelle Nicolas II y éleva Edouard. L'office d'*avocat* des maisons religieuses commença, dit-on, au IV^e^ siècle, sous Stilicon, qui aurait été le premier *avocat* ecclésiastique. Mais les bénédictins ne font remonter qu'au VIII^e^ siècle l'origine de cette charge; peu à peu, comme nous l'avons dit, les plus grands personnages tinrent à honneur de l'exercer. Dans quelques monastères, l'*avocat* ecclésiastique s'appelait le *conservateur*.

— *Avocats consistoriaux.* La plupart des institutions de la Rome des papes reflètent la Rome des Césars; la hiérarchie ecclésiastique a été calquée sur celle de l'empire et surtout du Bas-Empire; cette multiplicité d'emplois, cette nuée d'officiers qui composent la cour romaine se retrouve au palais des Césars ou au prétoire : c'est ainsi que le préfet du prétoire avait à son service cent cinquante *avocats* plaidants ou consultants. Lors donc que les papes commencèrent à se sentir souverains, ils voulurent aussi avoir leurs *avocats*. Dès l'année 598, on voit Grégoire le Grand en choisir sept parmi tous ceux que renfermait Rome et affecter leurs services à chacun des sept grands quartiers de la ville : ces *avocats* s'appelèrent *régionnaires*, et le premier d'entre eux *primicier*. A l'ordre des *défenseurs* ou *avocats* régionnaires, on substitua, en 1141, le collége des *avocats consistoriaux*, ainsi appelés dans l'origine, parce qu'ils étaient les rapporteurs des affaires que le pape et les cardinaux traitaient en consistoire. Leur nombre et leurs fonctions ont varié avec le temps; ils sont aujourd'hui au nombre de sept; leur attribution principale consiste à plaider, dans les consistoires publics, les causes des saints dont on demande la béatification ou la canonisation. Ils ont, en second lieu, juridiction sur l'université romaine, dont l'un d'entre eux s'intitule *recteur délégué;* cette juridiction leur donne le droit d'examiner les candidats du droit civil et du droit canonique, et la faculté de prononcer la promotion. Ils plaident, en troisième lieu, pour la démission des cardinaux qui veulent renoncer à la pourpre. Leur collége se recrute par lui-même, c'est-à-dire que les *avocats* consistoriaux composent eux-mêmes la liste des trois candidats qu'on propose aux votes du collége. Nul ne peut être *avocat* consistorial s'il n'est docteur en droit, et s'il n'a enseigné pendant au moins trois années dans une faculté quelconque. Ils ne peuvent cumuler; c'est ainsi qu'une simple promotion à un évêché *in partibus* les exclut du corps dont ils font partie. L'habit propre des *avocats* consistoriaux est, en public, la toge antique, qu'eux seuls ont le droit de porter. Pendant la vacance du siége, ces prélats, car les *avocats* consistoriaux sont prélats romains, s'habillent de serge noire. Dans toute cérémonie publique où le pape prend part, ils sont placés en face de lui, privilége dont jouissaient déjà leurs prédécesseurs sous Grégoire I; quand il tient chapelle, ils se mettent sur le dernier gradin du trône, à droite. Ils font partie de la maison du pape et sont obligés de le suivre partout où il va; c'est ainsi qu'en 1598 ils accompagnèrent Clément VIII à Ferrare.

— **Anecdotes.** Un *avocat*, en recevant un chapeau d'un chapelier, sa partie, lui dit : « Ne vous inquiétez point, allez, j'ai votre affaire en tête, j'en aurai soin. »

⁂

Un *avocat* commençant son plaidoyer en cette manière : « Les rois, nos prédécesseurs, etc. — *Avocat*, couvrez-vous, lui dit le président, vous êtes de trop bonne famille pour rester découvert. »

⁂

Un *avocat* de Colmar a légué cent mille francs à l'hospice des fous de cette ville. « Je les ai gagnés, a-t-il dit dans son testament, avec ceux qui passent toute leur vie à plaider; ce n'est donc qu'une restitution. »

⁂

Un premier président demandait à M^e^ Langlois, *avocat*, pourquoi il se chargeait souvent de mauvaises causes : « Monseigneur, lui répondit l'*avocat*, j'en ai tant perdu de bonnes, que je ne sais plus lesquelles prendre. »

⁂

Calpurnie fut cause qu'on interdit le barreau aux femmes, parce qu'ayant plaidé une cause qu'elle perdit, elle fut si irritée contre les juges, qu'elle se découvrit le derrière et le leur montra par mépris.

⁂

Un *avocat* fit payer très-chèrement une consultation à une demoiselle qu'il voulait épouser; comme elle lui en fit des reproches : « J'ai voulu, lui dit-il, vous faire sentir combien la profession d'*avocat* est lucrative, afin que vous compreniez que je suis un bon parti. »

⁂

Un avocat borgne, qui portait des lunettes pour dissimuler ce défaut, dit un jour à l'audience : « Messieurs, je n'avancerai jamais aucune pièce qui ne soit nécessaire. » La partie adverse lui répliqua aussitôt : « Retranchez donc un des verres de vos lunettes. »

⁂

Un *avocat* célèbre plaidait pour des bateleurs qui avaient un procès. Le président lui marqua sa surprise de ce qu'il s'était chargé de la défense de telles gens. « J'ai pensé, répondit l'*avocat*, que puisque la cour avait bien voulu leur donner audience, je pouvais plaider pour eux. »

⁂

Un *avocat* parlait du Scamandre et de la guerre de Troie, dans une affaire où il ne s'agissait que d'un mur mitoyen entre deux paysans; l'*avocat* adverse coupa court à l'érudition de son confrère en disant : « La cour observera que ma partie ne s'appelle pas Scamandre, mais Michaut. »

⁂

En Allemagne, les *avocats* fournissent des mémoires des sommes qui leur sont dues pour la suite de chaque affaire. Un d'eux avait mis en ligne de compte, dans un procès de divorce qu'il présenta à la femme : « Plus, trente sous pour m'être réveillé la nuit et avoir pensé à votre affaire. »

⁂

Un *avocat* dont le plaidoyer paraissait trop étendu pour la cause qu'il défendait, avait reçu ordre du premier président d'abréger; mais celui-ci, sans rien retrancher, répondit d'un ton ferme que ce qu'il disait était essentiel. Le président, espérant enfin le faire taire, lui dit : « La cour vous ordonne de conclure. — Hé bien, dit l'*avocat*, je conclus à ce que la cour m'entende. »

⁂

« Un *avocat*, chargé de défendre la cause d'un homme sur le compte duquel on voulait mettre un enfant, se jetait dans des digressions étrangères à son sujet; le juge ne cessait de lui dire : « Au fait, venez au fait, un mot du fait; » l'*avocat*, impatienté de la leçon,

termina brusquement son plaidoyer en disant : « Le fait est un enfant fait; celui qu'on dit l'avoir fait nie le fait : voilà le fait. »

Anneix de Souvenel, *avocat* distingué du barreau de Rennes, plaidait devant la cour, dont plusieurs membres dormaient : « Quoi, *s'écrie-t-il, au moment le plus intéressant de* ma cause, la cour sommeille ! — La cour, en s'éveillant, dit le premier président, interdit maître Anneix pour trois mois. — Et maître Anneix, *plus puissant que la cour, s'interdit* pour toujours, répondit l'*avocat* offensé de ce procédé. » Quelques biographes font rapporter cette anecdote à Simon de Bastard, avocat du parlement de Toulouse.

Un jeune *avocat* avait à défendre, devant la cour d'assises de l'Yonne, un vaurien de la pire espèce, qui avait fait tous les métiers, hormis les bons. Les faits étaient parfaitement établis, l'accusé avait même avoué. En présence d'une telle situation, l'*avocat* cherche à attendrir l'âme des jurés ; il raconte d'une voix émue la vie accidentée et tourmentée de son client. A la fin de la plaidoirie, l'accusé pleurait à chaudes larmes, et on l'entendait murmurer à travers ses sanglots : « Ah ! je ne savais pas que j'avais été si malheureux ! »

Un *avocat* défendait devant la cour d'assises un pauvre diable accusé d'avoir mené à mal l'honneur d'une fille de famille. Il termina sa plaidoirie par cet argument à triple détente :

« Messieurs les jurés, je ne connais au monde que trois moyens de séduction : la beauté, l'esprit ou l'argent. La beauté ! regardez mon client, on n'est pas plus laid. L'esprit ! vous l'avez entendu, on n'est pas plus stupide. Enfin, l'argent ! il n'a pas même les moyens de me payer mes honoraires. »

L'accusé fut acquitté à l'unanimité.

Une bourgeoise avait un procès des plus sommaires, que l'*avocat* adverse chargeait d'une foule de moyens inutiles. Cette femme, perdant patience, l'interrompit : « Messieurs, dit-elle, voici le fait en peu de mots : je me suis engagée à donner au tapissier, qui est ma partie, une somme convenue pour une tapisserie de Flandre à personnages bien dessinés, beaux comme M. le président; et il veut m'en livrer une où il y a des personnages croqués, mal bâtis comme son *avocat!* Ne suis-je pas dispensée d'exécuter ma convention ? »

La comparaison fit rire ; l'*avocat* resta interdit, et la bourgeoise gagna son procès. »

Un vieux légionnaire d'Auguste, ayant un procès, s'avisa de s'adresser à l'empereur lui-même, en le priant de vouloir bien défendre sa cause. Auguste, par estime pour ce vétéran, dont il connaissait la bravoure et les longs services, lui promit de lui donner un bon *avocat*. « Eh quoi ! répondit le soldat, quand il fallut, à Actium, vous défendre contre Marc-Antoine, ai-je envoyé un autre en ma place ? N'ai-je pas payé de ma personne et reçu les blessures que vous voyez ? » Auguste, touché des reproches de ce brave soldat, se rendit au barreau et plaida lui-même la cause, qui, il *n'est pas besoin de le dire, eut le succès qu'on* devait attendre d'un *avocat* de cette importance.

Un *avocat* normand, qui avait à plaider pour l'état d'un enfant en bas âge, le fit venir à l'audience. Lorsqu'il fut à la fin de son plaidoyer, qu'il avait rendu fort pathétique, il s'aperçut que l'auditoire était fort ému. Il saisit cette occasion pour prendre l'enfant dans ses bras et continua de plaider. Les assistants, touchés de cette scène, ne peuvent retenir leurs larmes. Tout à coup l'enfant jeta les hauts cris. L'*avocat* de la partie adverse le questionna pour savoir ce qui le faisait crier si fort ; le petit innocent répondit : *C'est qu'il me pince.* Tous les spectateurs, qui pleuraient, se mirent aussitôt à éclater de rire, et huèrent l'orateur, qui, pour séduire ses juges, avait imaginé cette singulière supercherie.

Un *avocat* d'un grand talent, mais très-grêlé et très-laid, plaidait dans un procès en séparation. Emporté par l'ardeur de la plaidoirie, l'*avocat* maltraitait assez rudement l'époux de sa cliente; il oubliait même les règles de la convenance; plusieurs fois déjà le président avait été sur le point de le rappeler à l'ordre ; enfin l'*avocat* lança cette phrase un peu vive : « La beauté, je le sais, messieurs, ne fait pas le bonheur; il est permis à tout homme d'être laid, mais encore est-il des bornes qu'il faut respecter. Eh bien ! messieurs, ces bornes, M. X... les a outrageusement dépassées... Je ne crois pas qu'il y ait au monde un homme plus laid que M. X... — *Avocat*, dit le président, vous vous oubliez ! » Toute l'assemblée se mit à rire, et l'*avocat* tout le premier.

Un éditeur était un jour en procès; il alla consulter un *avocat*, célèbre surtout par ses bons mots. La consultation lui sembla bonne, et il voulut mettre quelque délicatesse dans sa reconnaissance. Il envoya à l'*avocat* toute la fameuse collection des classiques latins à laquelle cet éditeur a attaché son nom. En présence de l'énorme ballot qui renfermait cette riche collection, l'*avocat* dit au commissionnaire : « Remportez-moi tous ces bouquins, et dites à celui qui vous envoie qu'aujourd'hui on ne paye plus en livres, mais en francs. » Suivant la chronique, les héros de cette anecdote seraient le libraire Panckouke et M. Dupin. Mais on connaît ce double proverbe : « Méchant comme une chronique, menteur comme une anecdote. » Si donc il convenait à l'illustre procureur général de s'inscrire en faux contre cette médisance, nous voulons dire cette calomnie, nous sommes tout prêt à déclarer que rien n'est plus invraisemblable, et qu'une longue carrière, tout entière de désintéressement, est là pour donner le plus éclatant démenti à tout soupçon de lésinerie et d'avarice.

L'AVOCAT MANQUÉ.

Qui donc a pu te peindre en orateur,
Toi dont la bouche est constamment muette?
Tu restes court, tu ne dis mot : d'honneur,
La ressemblance est en tout point complète.

Anthologie grecque.

Je priais l'*avocat* Brodeau
De me prêter trente pistoles.
Voici ce qu'en peu de paroles
Il me répondit bien et beau :
« Que ne plaidez-vous quelque cause!
Rimer est une pauvre chose;
Tout l'argent court aux *avocats*.
— Brodeau, votre prudence est grande;
L'avis est bon, mais ce n'est pas
Un avis que je vous demande. »

(La Monnoye; épig. imit. de Martial.)

— *Jeu de l'avocat*, Petit jeu de société qui amène une espèce de *quiproquo* continuel et fait donner beaucoup de gages. Chaque personne de la société se choisit un avocat, qui ne peut en servir que pour elle. Les joueurs sont alternativement *accusateurs*, *accusés* et *avocats*. Tout avocat qui ne répond pas immédiatement pour son client, ainsi que tout accusé qui prend la parole en son propre nom, donne un gage. Ce jeu d'esprit, qui présente quelques difficultés, demande à être mis en action pour être bien compris. Supposons donc une douzaine de joueurs, que nous plaçons en cercle, en alternant les dames avec les messieurs. Un jeune homme est toujours l'avocat de la dame qui le précède, et une dame est celui du jeune homme qu'elle suit. Cela dit, l'un des joueurs remplissant les fonctions d'accusateur, commence, par exemple, son acte d'accusation ainsi : « Illustres avocats, c'est à regret que je vous dénonce un forfait commis parmi nous; mais ma conscience m'en fait un devoir. Voici le fait : une mère élevait son enfant avec tous les soins de la tendresse maternelle. Une jeune personne, sous prétexte de suppléer à la faiblesse de celle qui remplissait si bien son devoir, a pris l'enfant, et, le dirai-je? lui a donné la mort ! Vous frémissez ! que sera-ce donc quand j'aurai nommé la coupable?... quand je vous aurai dit que c'est Mlle P..? » — « J'avoue, reprend l'avocat de Mlle P., que j'ai donné la mort à cet innocent, mais c'est par un excès de tendresse. Le défunt était un petit serin, que je nourrissais à la brochette, afin de le rendre familier. Je le tenais dans mes mains; au moment où je lui donnais sa nourriture, on me pousse le bras, la brochette s'enfonce dans le gosier du pauvre animal; je me retourne et je vois M. R... » — « Moi !... s'écrie M. R. distrait. » — « Un gage, M. R., reprend l'accusateur, pour n'avoir pas laissé parler votre avocat, et un gage, monsieur l'avocat, pour n'avoir pas pris la parole à temps. » — « C'est juste, répond l'avocat de M. R., le voilà. — Si je me suis jeté aussi brusquement sur la jeune nourrice, c'était parce que j'étais poursuivi par Mlle C... » — « Oui, dit l'avocat de Mlle C., mais pourquoi aussi aviez-vous dit des méchancetés sur mon compte? celui qui me les a rapportées c'est M. Z... » — « Moi, reprend l'avocat de M. Z., je tenais ces propos de Mlles U. C. V. et de MM. Z. et R. » Il faut ici que les avocats de ces dames et de ces messieurs prennent la parole en même temps. Tout cela engendre nécessairement une confusion qui multiplie les gages, parce que les avocats parlent mal à propos pour eux-mêmes, ou citent d'autres coupables, qui, s'entendant nommer plusieurs à la fois, ne savent plus auquel entendre.

— **Allus. littér. Avocat, passons au déluge**, Allusion à un vers des *Plaideurs*, de Racine. V. Déluge.

Avocat Patelin (L'), farce charmante de notre vieux théâtre, attribuée, mais sans fondement, à Pierre Blanchet, et l'un des plus curieux monuments de la gaieté gauloise au xve siècle.

Guillaume de Lorris, Villon et Clément Marot ont été aussi désignés tour à tour comme les auteurs de cette délicieuse bouffonnerie; la vérité est qu'on ignore qui l'a composée. Le plus ancien manuscrit connu, celui d'après lequel on a attribué l'original à Pierre Blanchet, n'est lui-même qu'une copie rajeunie, une rédaction nouvelle d'un texte primitif remontant au temps de saint Louis. Voici l'analyse de cette farce délicieuse. Cinq personnages paraissent sur la scène : Pierre Patelin, l'avocat; Guillemette, sa femme; Guillaume, marchand drapier et possesseur d'un troupeau; Aignelet, son berger; enfin un juge. Patelin, que ses plaidoyers n'ont guère enrichi, et dont la garde-robe n'est que médiocrement montée, se rend chez le drapier Guillaume, et, à force d'habileté et de compliments, lui extorque une pièce de drap de trente écus, qu'il emporte. Lorsque le marchand vient réclamer son argent, il assiste à une comédie préparée entre l'avocat et sa femme. Guillemette soutient avec tant d'assurance que son mari n'a pas bougé du lit depuis quinze jours, Patelin joue si naturellement son rôle d'homme miné par la fièvre et en proie au délire, que M. Guillaume, après avoir douté du témoignage de ses yeux, finit par s'en aller, persuadé qu'il a été abusé par une étrange ressemblance. A peine est-il sorti, que son berger, Aignelet, vient prier Patelin de plaider pour lui. Il a tué et vendu les moutons de son maître, sous prétexte de les empêcher de périr de la clavelée. Patelin garantit à son client le gain de sa cause, à une condition : c'est de feindre l'idiotisme et de répondre *bée* à toutes les questions qu'on lui adressera. Devant le tribunal se joue une scène des plus comiques : M. Guillaume, qui reconnaît dans l'avocat de son berger son voleur de drap, confond plaisamment les deux vols dont il a été victime, réclame en même temps son drap et ses moutons, et se lance dans un imbroglio dont il ne peut plus sortir. Le juge, pour s'éclairer, interroge Aignelet, qui ne fait que répondre *bée*, et il finit par renvoyer les parties dos à dos, ne sachant comment se prononcer entre le demandeur et le défendeur, qu'il prend, l'un pour un fou, et l'autre pour un idiot. Patelin réclame alors son salaire; mais comme dit La Fontaine :

Tel... cuide engeigner autrui,
Qui souvent s'engeigne soi-même.

Bée, bée, répond Aignelet, et c'est là tout le salaire qu'en tire le roué Patelin, qui se trouve ainsi pris dans ses propres filets, et dupé par un prétendu niais.

L'intrigue, on le voit, n'est qu'un fil léger; mais elle est nouée avec tant de naturel, conduite avec une si admirable vérité; elle fait passer devant nous des personnages si vivants, si originaux, que cette farce est demeurée l'un des meilleurs types du vrai comique et de la bonne plaisanterie gauloise. Brueys, qui l'a remise au théâtre après trois siècles, en a fait une œuvre très-amusante, mais sans atteindre à la vivacité et au naturel de l'original. Il s'est efforcé d'introduire dans cette farce l'unité d'action et la vraisemblance de détails d'une véritable comédie : c'était méconnaître le caractère de cette charmante bouffonnerie. « Le meilleur de cette intrigue, dit M. Paulin Pâris, c'est que le comique y est suivi de la morale, et que cette morale est elle-même extrêmement comique. Le fripon tombe dans le piége qu'il a lui-même tendu, et trouve son maître dans l'idiot qu'il a instruit à tromper, et qui, plus heureux que le drapier, retourne à ses moutons. »

Aignelet n'est pas, selon nous, aussi niais qu'ont eu l'air de le supposer les commentateurs, car, à deux reprises, il répond à l'avocat :

Que je sois puni
Se je ne vous paye
A votre mot.

Ce trait laissé dans l'ombre par MM. Génin et Paulin Pâris, laisse entrevoir le dénoûment et fait attendre la scène entre l'avocat, qui demande, supplie, se fâche, et le client, qui bêle. Un rôle sur lequel on n'a pas assez insisté est celui de la femme de Patelin, une habile commère s'il en fut. « Lorsque son mari lui a conté la rouerie à l'aide de laquelle il a réussi à enjôler Guillaume, cette digne épouse du vieux fripon, remarque judicieusement M. Geoffroy-Château, résume à merveille le mérite et l'esprit de cette scène. C'est, dit-elle, la fable du *Renard et du Corbeau.* » Nos lecteurs nous sauront gré de leur montrer dans cette farce un des modèles, ou du moins des antécédents du charmant récit de La Fontaine :

Il m'est souvenu de la fable
Du corbeau, qui étoit assis
Sur une croix de cinq ou six
Toises de haut, lequel tenoit
Un fromaige au bec. Là, venoit
Un renard qui vit le fromaige;
Pensa en lui : comment l'aurai-je?
Lors se mit dessous le corbeau :
Ah! fit-il, tant as le corps beau,
Et chant plein de mélancolie!
Le corbeau, par sa couardie,
Oyant son chant ainsi vanter,
Si ouvrit le bec pour chanter,
Et son fromaige choit à terre;
Et maître renard vous le serre
A bonnes dents et se l'emporte.

Le trait : *vous le serre à bonnes dents et se l'emporte*, est charmant de naturel. La Fontaine a reproduit cette fable avec son inimitable talent; mais nous préférons l'idée du vieux fabuliste, qui fait courir renard et fromage sans qu'un seul mot soit prononcé. Le renard, se moquant du corbeau, semble tomber dans la même faute que sa dupe, et nous croyons, pour notre part, que son naturel doit plutôt le *porter* à s'emparer bien vite de sa proie qu'à railler sa victime.

Le proverbe *revenir à ses moutons* est emprunté à la scène où, préoccupé de son drap en même temps que de ses moutons, M. Guillaume tombe dans un galimatias double qui force le juge à l'interrompre à chaque instant.

Le juge : Sus, revenons à nos moutons; qu'en fit-il? — M. Guillaume : Il en prit six aunes de neuf francs.

Le juge se creuse la tête pour comprendre, et il répète toujours à M. Guillaume de laisser là son drap et de revenir à ses moutons.

Tout le monde sait enfin que le nom même du héros de la pièce est devenu un mot de notre langue, synonyme de fourbe câlin, de flatteur hypocrite.

Avocat Patelin, comédie en trois actes et en prose, de Brueys, représentée en 1706. Le canevas de cette pièce est absolument le même que celui de l'ancienne farce du même nom; il suffira donc de signaler les modifications plus ou moins heureuses apportées par l'écrivain du xviiie siècle au chef-d'œuvre de notre ancien théâtre. Dans sa préface, Brueys cite ce passage des *Recherches sur la France* de Pasquier : « Ne vous souvient-il point de la réponse que fit Virgile à ceux qui lui impropéroient l'étude qu'il employoit en la lecture d'Ennius, quand il leur dit qu'en ce faisant il avait appris à tirer l'or d'un fumier? Le semblable m'est arrivé naguère aux champs, où, étant destitué de compagnie, j'ai trouvé, sans y penser, la farce de maître Pierre Patelin, que je lus et relus avec tel contentement, que j'oppose maintenant cet échantillon à toutes les comédies grecques, latines et italiennes. » Brueys avoue modestement qu'on peut tirer de l'or de ce fumier. Il en a conservé, dit-il, autant qu'il l'a pu, les jeux de théâtre, en les plaçant dans une seule action qu'*il lui a fallu inventer*, afin de garder à peu près les règles qu'on observe aujourd'hui, et qu'on ne connaissait guère en France au temps où cette pièce fut faite; ce qui l'obligea d'y ajouter les personnages de Valère, d'Henriette et de Colette, et à en changer entièrement l'économie et le dénoûment! Cette comédie, continue l'auteur, avait été faite en l'année 1700, pour être représentée devant le roi par les principaux seigneurs de la cour, dans l'appartement de Mme de Maintenon; mais la guerre qui *survint à l'occasion de la mort du roi* d'Espagne en empêcha l'exécution; et, six ans après, elle fut jouée sur le Théâtre-Français, sans prologue et sans intermèdes, par les *soins* de Palaprat.

Petitot attribue tout l'honneur de la pièce à l'auteur moderne; il lui fait même un mérite des changements et des additions que le goût du temps lui a inspirés. « L'*Avocat Patelin* peut être considéré comme un petit chef-d'œuvre qui vient immédiatement après les pièces de Molière d'un ordre inférieur, et le *Retour imprévu* de Regnard. *Le style est celui* de la bonne comédie : élégant et facile, il ne tombe jamais dans la bassesse ou dans l'affectation; le dialogue est vif et rapide, et la plaisanterie naît toujours ou des caractères *ou des situations.* »

Ces éloges nous semblent au moins exagérés; en ressuscitant, après trois siècles, l'*Avocat Patelin*, l'auteur moderne a fait sans doute une œuvre très-amusante, mais à laquelle nous préférons de beaucoup l'original. *Sur cette donnée, si franchement réjouissante* dans sa simplicité, et qui excluait tout développement accessoire, Brueys a greffé une pâle et froide intrigue amoureuse, qui nous produit l'effet d'une verrue sur un beau et riant visage; c'est un fade sirop qu'il a mêlé à un vin généreux.

— Sous le titre de *Maître Pathelin*, il a été représenté au théâtre de l'Opéra-Comique, en décembre 1856, une pièce en un acte, paroles de M. de Leuven, musique de M. François Bazin. C'est l'*Avocat Patelin* de Brueys et Palaprat, arrangé pour la scène lyrique. Les mots les plus connus s'y retrouvent, et cet opéra comique restera au répertoire comme y est resté l'ouvrage de Brueys et Palaprat. V. Maître Pathelin.

Avocat des Pauvres (L'), drame en cinq actes, en prose, par M. Paul Meurice, représenté pour la première fois sur le théâtre de la Gaîté, le 15 octobre 1856. Cet avocat des pauvres, qui s'appelle Georges Trévor, est un citoyen de Londres, au temps de Cromwell; il a consacré sa vie entière et son éloquence à défendre les déshérités de la fortune, les misérables, et voilà qu'un jour, un malheureux poursuivi par le constable entre chez lui, se jette à ses pieds, et le supplie de le sauver. Cet homme est Gilbert Talbot, qui a volé des diamants dont on lui avait confié la garde. Georges Trévor se laisse aller à la pitié et promet de défendre Gilbert. Là est l'erreur de M. Paul Meurice. Il ne devait donner à son avocat que la défense de causes justes, et de pareilles causes ne doivent jamais faire défaut à l'*Avocat des Pauvres;* mais il fallait un drame, et tout l'échafaudage dramatique de la pièce repose sur cette donnée. Quoi qu'il en soit, Gilbert Talbot est déclaré innocent et mis en liberté, ce dont il profite pour gagner le sol plus hospitalier de la France. Mais, par une complication d'incidents qu'il serait sans intérêt de raconter, c'est Georges Trévor qui est mis en accusation comme étant le véritable voleur des diamants. L'avocat des pauvres ne veut pas descendre à se justifier, et encore moins dénoncer son misérable client. Cependant toutes les preuves sont contre lui, et il est condamné à la peine capitale. Georges Trévor charge alors deux hommes d'aller en France et de

tout faire pour ramener Gilbert Talbot. Il veut qu'il assiste à son exécution : « Il me verra passer, il me verra mourir; c'est le châtiment que je lui inflige, se dit-il. » En effet, Gilbert est au pied de l'échafaud; mais lorsqu'il voit arriver son défenseur, il jette un cri et se déclare le vrai coupable. Voici en quels termes M. J. Janin parle de cette œuvre : « L'auteur, dit-il, a voulu, dans un drame, honorer et glorifier la parole humaine; il a voulu montrer la force et la vertu de l'éloquence appliquée aux choses justes; il a voulu démontrer que la vraie justice obéit au devoir, qu'elle ne recherche aucun salaire, et que l'honneur seul en est la récompense. Quoi de plus grand que le droit dans un Etat? Quoi de plus fort que la vertu? Quelle arme, enfin, plus loyale et mieux trempée que la parole d'un honnête homme? Et notez que notre poëte va droit au fait, et que rien ne l'arrête en son drame..... il est clair, sincère et courageux; ne flattant personne, n'insultant personne; un bon style, un dialogue ingénieux, et tant de calme, tant de bon sens! »

Cette conclusion ne répond pas exactement à nos propres appréciations; mais n'oublions pas qu'elle émane de la plume toujours honnête, polie et bienveillante du célèbre critique.

Avocat de sa cause (L'), comédie en un acte, en vers, par M. Camille Doucet, représentée pour la première fois sur le théâtre de l'Odéon, le 5 février 1842. Mme Duprat, un *bas-bleu* dans la méchante acception du mot, et malgré cela, amoureuse, a jeté ses vues sur un jeune avocat, M. Darcy, épris de Mme de Puysieux, et elle veut enlever à sa rivale le cœur de l'avocat; mais elle a affaire à un petit Cicéron, rusé comme un vieux procureur. Léon Darcy feint d'aimer Mme Duprat, uniquement pour avoir l'occasion de corriger Mme de Puysieux, en excitant sa jalousie, car, au fond, il partage cette opinion, quelque peu exagérée d'ailleurs, que la meilleure des femmes est celle qui raccommode le mieux les bas de son mari. Maître Darcy, après une suffisante épreuve, détrompe Mme de Puysieux et met à néant les espérances de Mme Duprat, en épousant celle qu'il aime. Cette bluette, rehaussée de jolis vers et ingénieusement agencée, compte parmi les plus légitimes succès de l'auteur.

AVOCAT s. m. (a-vo-ka). Bot. Fruit de l'avocatier. ‖ On dit aussi POIRE D'AVOCAT.

AVOCATIER s. m. (a-vo-ka-tié). Bot. Arbre de la famille des laurinées, qui croît dans l'Amérique du Sud, d'où il a été importé et naturalisé à l'île Maurice. Son fruit est très-estimé en Amérique, où on le connaît sous le nom d'*avocat* ou *poire d'avocat*.

— **Encycl.** L'*avocatier* est un bel arbre pyramidal, de 12 à 15 mètres de haut, qui croît spontanément dans l'Amérique équatoriale, et que l'on cultive pour son fruit, aux Antilles, à l'île de France, etc. Ce fruit est vert ou violet, gros, pyriforme, allongé et longuement pédonculé. Sous une sorte d'écorce mince, mais assez résistante, il présente une pulpe épaisse, fondante, presque butyreuse, et comparée pour le goût à une tourte à la moelle de bœuf. On le mange comme le melon, ou bien assaisonné avec du vinaigre et du citron. L'amande n'est pas comestible, mais elle donne un suc qui rougit à l'air et sert à marquer le linge d'une façon pour ainsi dire indélébile. Les feuilles de l'*avocatier* sont persistantes, oblongues, glauques en dessous, alternes et acuminées; les fleurs sont jaunâtres, disposées en grappes axillaires; les branches anguleuses sont couvertes, dans leur jeunesse, de poils blancs et cotonneux.

Sous le climat de Paris, l'*avocatier* est un arbre de serre tempérée.

AVOCATOIRE s. m. (a-vo-ka-toi-re — du lat. *advocare*, appeler). Hist. Se disait des mandements que l'empereur d'Allemagne adressait à un prince du corps germanique, pour évoquer une affaire : *Maximilien, gagné par le pape, fit publier les* AVOCATOIRES *impériaux*. (Volt.)

— Adjectiv. *Lettres avocatoires*, Lettres par lesquelles un souverain, prêt à déclarer la guerre à un Etat, ordonnait à ceux de ses sujets qui étaient à l'étranger de rentrer dans leur patrie.

AVOCETTE s. f. (a-vo-cè-te). Ornith. Genre d'échassiers, caractérisé par un bec long, grêle, membraneux à l'extrémité, recourbé en haut, à partir de son milieu, et par des pieds à demi palmés : *La lanière flexible et l'arc rebroussé du bec de l'*AVOCETTE *la réduisent à vivre d'un aliment mou*. (Buff.) *Les* AVOCETTES *fréquentent les marécages salés et bas*. (Lafresnaye.) *Les* AVOCETTES *recherchent les pays froids, et sont des oiseaux voyageurs*. (Focillon.)

— **Encycl.** Le genre *avocette* a été placé par Cuvier dans la famille des longirostres, et par Vieillot dans celle des palmipèdes. D'après M. de La Fresnaye, cet oiseau devrait faire partie de la famille des scolopacidées, sous-famille des récurvirostrinées; il se grouperait avec les genres échasse, leptorhynque et drome. Ses caractères peuvent se résumer ainsi : bec long, très-grêle, très-déprimé dans toute sa longueur, se rétrécissant insensiblement jusqu'à l'extrémité, lisse, élastique, à pointe membraneuse et fortement recourbée en haut; narines linéaires, situées en dessus, dans un sillon qui s'étend jusqu'au tiers du bec; mandibule inférieure également sillonnée latéralement; jambes grêles, demi-nues; tarses réticulés; doigts antérieurs réunis, jusqu'aux trois quarts de leur longueur, par une membrane très-échancrée; pouce très-petit, presque nu et fort élevé; ailes longues, pointues; queue très-courte.

L'*avocette* est un des oiseaux les plus singuliers de l'ordre des échassiers. Tandis que ses pieds palmés semblent le placer parmi les oiseaux nageurs, ses tarses élevés le rapprochent de la bécasse, dont il diffère d'ailleurs par la forme de son bec. Cette organisation extraordinaire indique chez l'*avocette* un genre de vie tout particulier. La faiblesse de son bec, en lui ôtant les moyens de se défendre, la rend timide, défiante et sauvage.

Les bords de la mer et des grands lacs, les embouchures des fleuves, les marécages sont les seuls endroits qu'elle fréquente, parce qu'elle ne peut chercher sa nourriture que dans les matières les plus molles, telles que la vase, le limon charrié par les eaux et l'écume que les flots de l'Océan rejettent sur ses rivages. L'*avocette* se nourrit de vers, de petits mollusques et de crustacés, qui se trouvent en abondance dans les lieux qu'elle habite. Elle les poursuit activement, tantôt à la nage, lorsque l'eau devient trop profonde, tantôt à gué, ses longues jambes et ses pieds palmés lui permettant de marcher sur les fonds les moins consistants. Cet oiseau a, du reste, les mœurs et les allures de l'échasse; comme elle, il pousse des cris répétés et fait son nid à terre, dans les touffes des longues herbes qui croissent au bord des marais. D'un naturel très-défiant, il ne se laisse jamais approcher et ne se prend à aucun piége; aussi est-il très-rare qu'on possède vivants des individus de cette espèce. Les œufs, au nombre de trois ou quatre, ont à peu près la même coloration que ceux de l'échasse, olive pâle, marquée de grandes taches noires irrégulières.

On ne connaît que quatre ou cinq espèces d'*avocettes*, habitant les différentes parties du globe. Celle d'Europe, que l'on trouve aussi en Egypte et au cap de Bonne-Espérance, est l'*avocette proprement dite*. Elle est d'un beau blanc, avec une calotte noire sur la tête, et trois bandes de même couleur sur les ailes. Sa taille est élancée, fort gracieuse; sa longueur varie de 40 à 50 centimètres.

AVOGADORS, magistrats vénitiens, au nombre de trois, nommés par le grand conseil sur une liste présentée par le sénat. Ils remplissaient dans les tribunaux les fonctions du ministère public, et avaient sur les actes du gouvernement un droit de *veto* suspensif d'un mois et un jour, qui pouvait s'exercer jusqu'à trois fois sur la même question. Leur autorité fut notamment diminuée au XVe siècle par l'établissement du conseil des Dix.

AVOGADRO (Albert), poëte italien, né à Verceil, florissait dans le XVe siècle à Florence, où l'avaient fixé les bienfaits de Cosme de Médicis (l'Ancien). Il composa à la louange de son protecteur un poëme intitulé : *De religione et magnificentia Cosmi Medicis*. Cet ouvrage a été imprimé pour la première fois dans les *Deliciæ eruditorum*, de J. Lami, 1742.

AVOGADRO (comte Louis D'), patriote italien, né à Brescia, vivait au commencement du XVIe siècle. Il trama une conspiration pour chasser les Français qui s'étaient emparés de sa ville natale en 1509, et pour rétablir la domination vénitienne. Il souleva une partie de ses concitoyens, mais ne put résister à Gaston de Foix, qui accourut au secours de la garnison française, et il fut fait prisonnier en voulant s'ouvrir un passage à la tête de deux cents des siens (1512). Il fut écartelé, et ses deux fils eurent la tête tranchée. De Belloy, dans sa tragédie de *Gaston et Bayard*, représente, avec une naïveté toute française, Avogadro comme un traître, et son entreprise patriotique comme une perfidie.

AVOGADRO (Camille), poëte italien, né à Milan, mort en 1617. On connaît surtout de lui un recueil de poésies latines sur la canonisation de saint Charles Borromée (Milan, 1611).

AVOGADRO (Joseph Casanova, comte D'), agronome italien, né à Verceil en 1731, mort en 1813. Il se consacra entièrement à la culture de ses vastes domaines, dont il doubla le produit par d'intelligentes améliorations. On lui doit les ouvrages suivants : *Avis sur la culture et sur l'irrigation des prairies* (Verceil, 1783); *Méthode pour cultiver le lin, d'après le célèbre Duhamel*, 1786; *Conseils ruraux*, etc.

AVOGARO (Azzoni Rambaldo, comte D'), archéologue italien, né à Trévise en 1719, mort en 1790. Son travail le plus remarquable est un traité des monnaies de Trévise depuis le XIVe siècle. On conserve aussi dans la bibliothèque du chapitre de Trévise, dont il est le fondateur, sa correspondance avec les savants contemporains, qui ne forme pas moins de vingt-six vol. in-fo.

AVOI s. m. (a-voi — du v. fr. *avoyer*, mettre en voie). Techn. Chez les brasseurs, action de faire couler d'une cuve dans une autre. N'est usité que dans la locution *Donner un avoi*.

AVOINE s. f. (a-voi-ne — lat. *avena*, même sens; on disait autrefois, et dans l'ouest de la France on dit encore, *aveine*. M. Pictet rapproche le latin *avena* de différents analogues empruntés aux langues slaves : *ovësu* en russe, *owies* en polonais, *awisa* en lithuanien, etc. Le radical qui entre dans la composition de ces mots est *av*, qu'on retrouve en sanscrit avec le sens d'aider, de manger, et dans les dérivés : *ava*, nourriture; *avana*, jouissance, satisfaction; *avasa*, pâturage, aliment, sur lequel est calqué le mot russe *ovësu*; en persan *âwâ*, nourriture; *aba*, pain, etc. Le grec se sert pour désigner l'avoine d'un terme différent, mais ayant cependant une signification identique; le *bromos*, le brome, est évidemment de la famille des mots *brômi*, manger; *brôma*, nourriture; *boros*, glouton (en latin *voro*, je dévore), etc. Ces différentes analogies s'expliquent d'elles-mêmes quand on considère que l'avoine est la base de la nourriture de plusieurs animaux domestiques). Bot. Genre de graminées qui fournit un grain particulièrement employé pour la nourriture des chevaux : *On cultive en grand quatre espèces d'*AVOINE : *l'*AVOINE *commune, l'*AVOINE *de Hongrie, l'*AVOINE *courte, l'*AVOINE *nue*. (Focillon.) *On coupe l'*AVOINE *soit à la faux, soit à la faucille*. (Math. de Dombasle.) *L'*AVOINE *est spécialement une plante des pays du Nord*. (Math. de Dombasle.) ‖ Grain de cette plante : *Un picotin d'*AVOINE. *Cribler de l'*AVOINE. *Donner de l'*AVOINE *aux chevaux, à la volaille. Les Ecossais mangent du pain d'*AVOINE. *Un bon cavalier doit faire manger sous ses yeux l'*AVOINE *à son cheval*. (Trév.) *Les mêmes hommes qui élèvent et multiplient le bétail sont réduits à vivre, comme les chevaux, d'orge et d'*AVOINE. (Buff.) *Lorsqu'on présente au cheval son* AVOINE, *il ne manque pas de la flairer*. (B. de St-P.) *J'ai remarqué que dans les auberges l'*AVOINE *est plus souvent bue par les garçons d'écurie que mangée par les chevaux*. (V. Hugo.) *L'*AVOINE *blonde contient un principe stimulant qui relève les forces abattues des bestiaux et leur rend de la gaieté*. (H. Berthoud.) *Le temps de semer l'*AVOINE *varie suivant le climat, la nature du sol et sa hauteur*. (Tessier.)

> Deux mulets cheminaient, l'un d'*avoine* chargé,
> L'autre portant l'argent de la gabelle.
>
> LA FONTAINE.

— Au pluriel, Champs semés d'avoine : *Cette pluie fera du bien aux* AVOINES. *Couper, faucher les* AVOINES. *Les* AVOINES *sont belles cette année. Le moment de couper les* AVOINES *est indiqué par le changement de couleur de la paille et des balles, qui jaunissent*. (Tessier.)

— Fam. Nourriture en général : *Gagner son* AVOINE. *Ne croyez pas que je sois assez sotte pour me laisser mourir de faim; on mange son* AVOINE *tristement, mais enfin on la mange*. (Mme de Sév.)

— Les écrivains latins employaient le mot *avena* dans le sens de flûte, parce que la tige d'avoine servait de tuyau pour un genre de flûte champêtre : *Le son d'une flûte d'*AVOINE *endormait Argus*. (A. Karr.) ‖ Dans cette acception, le même auteur a fait ellipse du mot flûte : *On pouvait prendre pour de la malveillance la supériorité qu'accordait le roi Midas à l'*AVOINE *sur la tortue*. (A. Karr.)

— *Balle d'avoine*, Nom donné aux pellicules qui enveloppent les graines de l'avoine. Elles servent à la nourriture des bestiaux, et on en rembourre les oreillers des enfants; on en confectionne même de petites paillasses : *Les* BALLES D'AVOINE, *appelées menue paille, servent à la nourriture des bestiaux*. (Tessier.)

— *Gruau d'avoine*, Avoine passée au four et moulue, qui sert à la préparation d'une bouillie et de certaines tisanes rafraîchissantes : *Le* GRUAU D'AVOINE *est un aliment fort usité à Paris pour les jeunes enfants*. ‖ *Bouillie d'avoine*, Bouillie même préparée avec ce gruau : *La* BOUILLIE D'AVOINE *est très-connue dans les pays allemands*.

— *Folle avoine*, Espèce d'avoine sauvage qui croît spontanément dans les champs de céréales, où elle est fort nuisible. ‖ *Avoine à chapelet*, Autre espèce non cultivée, qui croît également dans les champs de céréales et dans les prairies artificielles, et dont la tige porte à sa base des bulbes superposées, qui ont la faculté de reproduire ce végétal nuisible. On l'appelle aussi CHIENDENT À CHAPELET.

— Loc. prov. *Il a bien gagné son avoine*, Se dit d'un homme qui a beaucoup travaillé, et qui est très-fatigué quand arrive l'heure du repas. ‖ *Cet homme a reçu de l'avoine*, Cet homme a été rebuté par celle qu'il aime. ‖ *Il mange son avoine dans un sac*, Se dit d'un avare qui ne fait point part aux autres de ce qu'il a, par allusion au sac rempli d'avoine que l'on attache à la tête des chevaux qui mangent tout attelés ‖ *Ecouter à l'avoine*, Perdre son temps. ‖ *Piquer l'avoine*, Etre en sentinelle. ‖ *Etre entre l'orge et l'avoine*, Etre entre deux positions également fâcheuses : *Voilà donc mon fils* ENTRE L'ORGE ET L'AVOINE, *et la plus mauvaise orge et la plus mauvaise avoine qu'il pût trouver*. (Mme de Sév.) ‖ *Ce jeune homme aurait besoin d'un picotin d'avoine*, Se dit d'un jeune homme timide, embarrassé en face d'une jeune fille, par allusion à l'ardeur que l'avoine communique aux chevaux.

— **Encycl.** Le genre *avoine* appartient à la famille des graminées, où il forme le type d'une tribu, celle des avénées ou avénacées. Cette plante est probablement indigène de l'Europe occidentale. Suivant M. Pictet, l'*avoine* n'était pas cultivée chez les anciens, ni chez les Hébreux, ni chez les Egyptiens, et elle est inconnue dans l'Inde. D'après Galenus (*De aliment.*, I, 14), on la trouvait en abondance dans la Mysie, au-dessus de Pergame. Ce genre se distingue par les caractères suivants : Les fleurs sont disposées en panicules, rarement en épis ou en grappes; les épillets contiennent au moins trois fleurs plus ou moins écartées sur leur axe, et dont la terminale est à l'état rudimentaire; les deux valves de la lépicène sont membraneuses, mutiques, terminées en pointe à leur sommet; les deux paillettes de la glume sont également membraneuses, bifides à leur sommet; l'extérieur porte une arête roide, longue et tordue en spirale à sa base; les deux paléoles sont glabres, ovales, lancéolées; le fruit est cylindracé, allongé, marqué d'un sillon longitudinal et généralement velu à son sommet.

Espèces et variétés. Le genre *avoine* renferme environ cinquante espèces, dont la plupart se trouvent en Europe. Ces espèces peuvent se diviser en deux classes : 1o celles qui sont cultivées pour leurs graines; 2o celles qui ne sont cultivées que comme fourrage. Parmi les premières, on remarque surtout l'*avoine commune*, introduite de temps immémorial dans la grande culture. C'est une plante annuelle dont les tiges ou chaumes articulés s'élèvent en moyenne à 80 centimètres. La panicule est diffuse et lâche, les épillets sont inclinés ou pendants sur leur pédoncule et ont leur glume composée de deux valves lisses, striées, verdâtres, blanches sur le bord, pointues et plus longues que les fleurs. Cette espèce a donné naissance à de nombreuses variétés que l'on peut grouper en cinq sections : 1o *avoine noire* (avoine de Brie, de Soissons, de Beauce, d'Orléans, de Chenailles, de Russie); 2o *avoine d'hiver*; 3o *avoine blanche* (avoine de Géorgie, patate, de Hopetoun, impériale, de Roville, de Saint-Lô, de Wiatka, etc.); 4o *avoine à trois grains*; 5o *avoine orientale ou de Hongrie*. Parmi les autres espèces cultivées pour leurs graines, on remarque : 1o l'*avoine courte* ou *avoine à deux barbes*. Son grain est petit et court, peu abondant en substances nutritives, mais plus échauffant que les autres; ses feuilles sont courtes, très-érigées, d'un vert blond; la panicule est unilatérale; les arêtes sont persistantes, fortement genouillées et plus courtes que celles des autres variétés. Cette espèce, cultivée principalement dans les montagnes d'Auvergne, s'élève très-haut dans les bons terrains; coupée en vert, elle produit un excellent fourrage; 2o l'*avoine nue* ou *avoine à gruau*, à épillets de quatre ou cinq fleurs réunies en petites grappes. Son grain ne conserve pas sa balle, mais il est petit et d'un faible produit.

Les *avoines* qui ne sont pas cultivées pour leurs graines comprennent un grand nombre d'espèces dont quelques-unes sont des plantes fourragères très-estimées. Nous citerons particulièrement :

1o L'*avoine élevée* ou *fromental*. C'est une plante à racines vivaces, fibreuses et rampantes, dont la tige s'élève à un mètre de haut; feuilles glabres; panicule longue, étroite et pointue; épillets composés de deux fleurs, dont une, fertile, est chargée d'une barbe courte, et l'autre, imparfaite ou stérile, en porte ordinairement une fort longue; la glume est lisse, presque luisante, verdâtre ou quelquefois violâtre.

Le fromental croît naturellement dans les lieux incultes, les prés, sur la lisière des bois, etc. Sa végétation est très-précoce, et il constitue un des fourrages les plus abondants et les plus recherchés par tous les bestiaux. Cette espèce contribue pour beaucoup à la supériorité des pâturages de la Hollande et de la Normandie. On en fait aussi des prairies artificielles. On peut la semer au printemps ou en automne; elle croît dans les bons et les mauvais terrains, mais de préférence dans ceux qui ne sont ni trop humides ni trop secs. La récolte des graines est pénible et coûteuse, parce qu'elles ne mûrissent pas en même temps. Aussi arrive-t-il souvent que la plus grande partie de la semence qu'on prend chez les grainetiers n'est pas mûre, et, par conséquent, ne lève pas.

2o L'*avoine jaunâtre* ou *dorée*. Cette espèce, à racines vivaces, est moins haute que le fromental. Sa panicule est oblongue, d'un jaune plus ou moins vif, brillante, composée d'épillets petits et nombreux. Les glumes sont inégales, et renferment de deux à cinq fleurs; les valves externes des balles ont le sommet divisé en deux pointes très-acérées. L'*avoine* dorée est une des meilleures graminées de nos prairies; elle compose ce qu'on appelle, dans les environs de Paris, le *fin foin*.

D'autres espèces du genre *avoine*, quoique pouvant fournir un fourrage utile, sont considérées par le cultivateur comme des plantes nuisibles, parce qu'il est extrêmement difficile de les extirper d'un champ qu'elles ont envahi. Parmi ces espèces, on distingue surtout la *folle avoine* et l'*avoine à chapelet*.

La *folle avoine* est une plante annuelle, à feuilles longues et minces, à épillets composés de deux ou trois fleurs garnies de barbes fort longues, à balles couvertes inférieurement par des poils roux très-abondants. Elle vient naturellement dans les champs; on la trouve partout, mais principalement dans le Midi. Vigoureuse, très-rustique et plus précoce qu'aucune des céréales cultivées, elle est souvent un fléau pour celles-ci, et même pour les luzernes. Il est très-difficile de la détruire. Le meilleur moyen d'en débarrasser le sol est

d'y semer des plantes étouffantes vivaces ou annuelles.

L'avoine à chapelet est vivace et très-nuisible aux céréales. Elle tire son nom des renflements bulbeux que présentent ses racines et qui sont en quelque sorte enfilés comme les grains d'un chapelet.

Usages de l'avoine. L'avoine est employée, dans quelques contrées, à la nourriture de l'homme. En Ecosse, la bouillie faite avec sa farine entre pour une large part dans l'alimentation, et les habitants de ce pays sont persuadés qu'ils lui doivent en grande partie le développement et la force physique qui caractérisent leur race. Dans quelques cantons de la Bretagne, on fait du pain assez savoureux avec la farine d'*avoine* mélangée avec celles du seigle et du froment. Dans d'autres localités, on consomme l'*avoine* à l'état ou sous forme de gruau. En Allemagne, elle entre dans la fabrication d'une sorte de bière blanche, légère, et d'un goût agréable. Mais la plus grande consommation de l'*avoine* se fait pour la nourriture des animaux. Le grain sert principalement à nourrir les chevaux, auxquels il convient très-bien, du moins dans nos climats froids et humides, à cause de son action excitante. Il n'en est pas de même dans les climats chauds, où cette propriété pourrait produire des effets fâcheux, et où l'*avoine* est généralement remplacée par l'orge et le maïs. On explique cette action excitante par la présence dans les grains d'*avoine* d'un corps gras signalé par Vogel. Dans certaines parties de la France, ce principe est utilisé pour aromatiser les crêmes.

L'*avoine* fauchée en vert est l'un des meilleurs fourrages que l'on connaisse. Sèche et séparée du gruau, elle n'est plus aussi nourrissante; cependant, les bœufs la préfèrent à toutes les autres pailles, et les chevaux la mangent avec plaisir, surtout lorsqu'elle a été entassée de manière à s'échauffer un peu. Les balles trempées et mélangées à des pommes de terre constituent une bonne nourriture pour les ruminants. Ces balles, douces, souples, peu susceptibles de prendre l'humidité, sont excellentes pour garnir les paillasses des enfants au berceau.

Parties constituantes de l'avoine. Le poids moyen de l'hectolitre d'*avoine* commune est de 44 kilog., variant de 28 kilog. (Haute-Vienne) à 56 kilog. (Loire-Inférieure). Les proportions de matières nutritives varient également suivant les lieux. Ainsi, dans quelques endroits, on a trouvé que 100 kilog. d'*avoine* nourrissent autant que 250 kilog. de foin; dans d'autres, au contraire, 100 kilog. d'*avoine* ne représentent que la valeur nutritive de 116 kilog. de foin. D'après les expériences de M. Royer, l'*avoine* que l'on consomme dans les environs de Paris équivaut à 175 kilog. de foin.

Les rapports de la paille au grain présentent aussi de nombreuses variations; en moyenne, ils sont dans la proportion de 100 à 61,6.

L'*avoine* cultivée à Bechelbronn par M. Boussingault a présenté les résultats suivants :

100 kilog. de grain sec contenaient 2 kilog. 24 d'azote.

100 kilog. de paille sèche contenaient 0 kilog. 55 d'azote.

100 parties d'*avoine* desséchée donnaient 78 de farine et 22 de son.

Gluten, albumine (parties azotées).	13 7
Amidon.	46 1
Matières grasses.	6 7
Sucre.	6 »
Gomme.	3 8
Ligneux, cendres, pertes.	23 7
	100 0

Culture de l'avoine. Ce qui vient d'être dit de la composition élémentaire de l'*avoine* indique assez combien elle nécessite d'engrais alcalins, et combien elle a besoin du marnage ou du chaulage dans les terrains qui manquent de l'élément calcaire. C'est pour l'*avoine* surtout qu'il est vrai de dire que la récolte est en raison de ce qu'elle a coûté. Tandis que dans les plaines de la Flandre, où elle est cultivée avec autant de soin que le froment, elle produit 48 hectolitres par hectare, elle n'en donne en moyenne que 21 dans les contrées où on la traite comme un accessoire, comme un expédient propre à remplir les vides d'une rotation. Ainsi, tous les sols, sauf le sable pur et l'argile plastique, conviennent à l'*avoine;* elle s'accommode même des terrains appauvris par les récoltes précédentes, ou qui ne contiennent que des substances impropres à l'alimentation des autres végétaux; aussi entre-t-elle fréquemment dans les divers assolements.

L'*avoine* craint les grands froids : aussi ne doit-on la semer en automne que dans les pays où l'on n'a pas à redouter une continuité de température descendant à 12° au-dessous de zéro. Elle ne mûrit que successivement sur la plante; néanmoins, on la coupe dès qu'une partie des graines est mûre; les autres mûrissent très-bien dans les javelles et dans les gerbes.

Pour les semis d'*avoine*, il est très-important de choisir les plus beaux grains; comme un grand nombre sont stériles, on fera très-bien de plonger la semence dans un bassin rempli d'eau : on devra rejeter les grains qui surnagent, et ne semer que ceux qui tombent au fond. Cette opération aura pour effet une notable économie dans la semence, et même l'amélioration progressive de l'espèce.

AVOINERIE s. f. (a-voi-ne-rî — rad. *avoine*). Agric. Terre semée d'avoine, champ d'avoine. ‖ On dit aussi AVEINERIE.

AVOIR v. a. ou tr. (a-voir — lat. *habere*, même sens. Telle est la formule, en quelque sorte stéréotypée, que l'on rencontre dans tous les dictionnaires, et si le lecteur trouve cette explication insuffisante, sa curiosité est qualifiée d'indiscrétion. Le *Grand Dictionnaire*, qui trouve cette curiosité fort légitime, va essayer de la satisfaire, en s'aidant des travaux les plus récents que la philologie doit aux savants anglais, français et allemands. De *habere* à *avoir*, la transition s'opère sans difficulté, à la suppression près de *h*, qui, ordinairement, résiste mieux dans les mots latins devenus français. Il faut attribuer la perte de cette lettre à la voie par laquelle nous est venu le mot *habere*, c'est-à-dire la voie populaire, qui souvent fait subir aux mots des changements impossibles à prévoir. Quant à l'étymologie de *habere*, elle est beaucoup plus obscure et plus difficile à établir. Les philologues les plus autorisés ne sont nullement d'accord sur ce point. Une circonstance qui semblerait devoir faciliter la solution du problème, et qui, au contraire, vient la compliquer davantage, c'est la présence dans les langues germaniques, en allemand, par exemple, d'une forme *haben* identique à *habere* et pour le sens et pour la forme. Mais c'est justement cette identité dans la forme qui fait naître les doutes des étymologistes scrupuleux; en effet, d'après les lois de permutations phonétiques qui président aux rapports des langues germaniques et du latin, *h* de *haben* devrait avoir pour représentant en latin, un *c* ou un *k*, et le *b* un *p*, ce qui, au lieu de *habere*, supposerait, pour forme correspondante, *capere*. Or, *capere* est parfaitement latin et signifie *prendre;* de *prendre* à *avoir*, la filiation des idées n'est guère difficile à établir : avoir, c'est *posséder*, c'est *tenir;* la *possession* est toujours, à l'origine, précédée de la *prise de possession.* Le correspondant normal du latin *habere* devrait être, en allemand, *gap-en*. Quant à la parenté primitive, mais non prouvée, qui pourrait exister entre le latin *habere* et *capere*, certaines formes intermédiaires la rendent assez vraisemblable : ainsi, le latin nous donne le mot *habena*, rêne, c'est-à-dire ce avec quoi l'on *retient* le cheval; en letton, nous trouvons le mot *kampt*, avec l'insertion de la nasale *m*, dans le sens de prendre; en gothique, à côté de *haban*, *avoir* — *an* est, en gothique, la terminaison caractéristique de l'infinitif remplacée en allemand moderne par *en*, — il existe un mot *haft*, prisonnier, qui correspond exactement au latin *captus, captif.* Enfin, un ancien dialecte, l'osque, nous a conservé une forme de *habere*, dans laquelle le *b* est remplacé par un *p;* c'est *hipid* pour *habeat.* Mais ce ne sont là que des rapprochements isolés, n'ayant qu'une valeur relative et spéciale et ne pouvant guère, par conséquent, servir à déterminer la véritable origine de *habere*, et à rendre compte de l'analogie qui existe entre *habere* et *haben.* Quelques auteurs cependant ont essayé de résoudre la question en s'adressant au sanscrit, et en tâchant d'y retrouver une forme correspondante à ces deux mots. Bopp, le premier, a rapproché *habere* du sanscrit *hâpayâmi;* mais ce rapprochement est rejeté par Schweizer comme excessivement douteux. Leo Meyer, dans le *Journal philologique de Kuhn*, a avancé une théorie beaucoup plus vraisemblable, et du moins très-ingénieuse. La voici : il existe en sanscrit une racine verbale *kchi*, ayant le sens d'occuper un endroit, de commander, d'*habiter;* nous soulignons à dessein ce mot *habiter*, afin de faire remarquer à nos lecteurs qu'il n'est pas autre chose qu'un fréquentatif de *habere.* A *kchi* se rattache immédiatement, il n'y a pas là de contestation possible, parce que toutes les lois phonétiques sont respectées, le grec *ktizein*, fonder, établir, auquel se rapporte *ktaomai*, acquérir, gagner, dont le parfait *kektêmai* a positivement le sens de *posséder, avoir, habere.* Maintenant, d'un autre côté, la racine verbale *kchi, habitare, habere*, par une ancienne transformation verbale, a donné naissance en sanscrit à la forme *kchap*, et avec la terminaison grammaticale, *kchap, ayâmi*, etc... C'est justement la forme intermédiaire tant cherchée qui doit réunir *habere* à *haben*, et rendre compte de l'identité anormale présentée par ces deux mots. En effet, d'un côté, le latin, comme d'ordinaire, a remplacé le groupe phonétique sanscrit *kch*, par la simple aspirée *h*, ainsi qu'il le fait, par exemple, pour *humus*, terre, qui correspond lettre pour lettre au sanscrit *kchamâ;* voici la marche suivie par cette transformation : d'abord le *k*, sous l'influence de la sifflante cérébrale *ch*, s'aspire, et *kch* devient *kh;* puis le *k* et la sifflante tombent, et l'aspiration seule demeure, *h;* donc, *hab-ere* correspond bien à *kchap*, car la permutation des deux labiales, *p* et *b*, n'a besoin d'aucune explication. Le gothique, au contraire, s'est attaqué différemment à ce groupe *kch;* c'est la sifflante *ch* qui a commencé tout d'abord à tomber; le *k*, resté seul, a subi la transformation normale en *h :* c'est ainsi que le gothique *haima* représente le sanscrit *kchêma*. Régulièrement, le *p* final de *kchap* devrait donner, en gothique, un *f;* cependant le *b*, dans ce cas, remplace quelquefois le *f*, comme le prouvent plusieurs exemples. D'ailleurs, à côté de *haban*, nous avons, comme nous l'avons déjà vu plus haut, une forme similaire *hafjan*, où la présence de *f* vient répondre aux exigences de la loi organique. On peut donc conclure de là que *haben* et *habere* sont bien réellement proches parents; mais l'un ne dérive pas de l'autre; ils proviennent chacun indépendamment d'une racine commune, à laquelle, par des procédés différents, ils ont fait subir une modification analogue. — *J'ai, tu as, il a, nous avons, vous avez, ils ont; j'avais, tu avais, il avait, nous avions, vous aviez, ils avaient; j'eus, tu eus, il eut, nous eûmes, vous eûtes, ils eurent; j'aurai, tu auras, il aura, nous aurons, vous aurez, ils auront; j'aurais, tu aurais, il aurait, nous aurions, vous auriez, ils auraient; aie, ayons, ayez; que j'aie, que tu aies, qu'il ait, que nous ayons, que vous ayez, qu'ils aient; que j'eusse, que tu eusses, qu'il eût, que nous eussions, que vous eussiez, qu'ils eussent; ayant; eu, eue;* l'Académie donne encore à l'impératif et au subjonctif : *Aye, que j'aye, que tu ayes*, mais en faisant remarquer que cette orthographe n'est plus usitée. Le verbe *avoir* étant un des deux pivots de notre conjugaison française, nous croyons utile de montrer par quels accidents de substitution, de permutation, les différentes formes de l'*habere* des latins ont donné naissance à celles de notre verbe français. *Ai* ne conserve du latin *habeo* que l'*a* de la première syllabe; on trouve dans *as* l'*a* de *habes* et le *s* final; *habet* a d'abord donné *at*, puis il s'est réduit à la seule voyelle *a*. — De *habemus* on a formé *avomes, avommes*, puis *avons; habetis* a donné *avets, avetz*, et enfin *avez;* dans *habent* on a changé *a* en *o*, et on a pris les deux consonnes finales *nt*. — *Habebam, ebas, ebat, ebamus, ebatis, ebant* ont produit : *aveie, avoie, avois* et *avais; aveit, avoit, avait: aviomes, avions; aviets, avietz, aviez; aveient, avoient, avaient.* — De *habui, uisti, uit, uimus, uistis, uerunt* sont venus : *eu, eus; eus; eut; eûmes; eustes, eûtes; eurent.* — *Habebo* a donné *j'avrai*, par le changement très-ordinaire du *b* en *v* consonne, et comme le *v* fut longtemps le signe commun d'une articulation et d'une voyelle, lorsque celle-ci ne fut plus désignée que par le signe spécial *u*, on fut entraîné à substituer *u* à *v*, soit parce que cela rendait la prononciation plus douce, soit par suite d'une confusion dont on se rend parfaitement compte. Il est facile de comprendre que *haberem* a donné de même *j'avereie, j'avrois*, puis *j'aurois* et *j'aurais.* — L'impératif a emprunté toutes ses formes au subjonctif. — *Habeam, eas, eat, eamus, eatis, eant* ont formé : *aie; aies; ait; aiomes*, et plus tard *aïons, ayons; aïets, aïetz, ayez; aient.* — Ce n'est pas de l'imparfait *haberem*, c'est du plus-que-parfait *habuissem, es, et, emus, etis, ent*, qu'on a tiré : *éusse, eusse; éusses, eusses; avust, aüst, éust, eût, éussions, eussions*, etc. — L'infinitif *habere* s'est changé en *aver, aveir, avoir.* — *Ayant*, qu'on a d'abord écrit *aiant*, vient de *habentem*, accusatif de *habens*, et *eu* vient de *habitum* en passant par les formes *evut, evud, eut.* — Comme on le voit, les différentes formes du verbe *habere* ont subi des altérations profondes en passant dans notre langue; c'est ce qui arrive presque toujours aux mots qui sont d'un usage habituel, et qui reviennent très-fréquemment dans la conversation. Le plus souvent, il est impossible de constater et de suivre les progrès de ces altérations. Pour cela, il faudrait que l'esprit pût les embrasser d'un seul coup d'œil pour les soumettre à une sorte de synthèse. Mais il n'en reste pas moins vrai que notre verbe *avoir* vient directement du latin *habere*, et qu'il doit en être nécessairement ainsi de toutes les formes si diverses qu'il revêt dans notre langue). Posséder, être maître, propriétaire de : AVOIR *une terre, une maison.* AVOIR *une bibliothèque, des tableaux. Qu'*AVONS-*nous à nous, nous qui ne sommes pas à nous?* (Boss.) *L'ambitieux ne croit rien* AVOIR *s'il n'*A *tout.* (Mass.) *Ceux qui* ONT *beaucoup sont obligés de donner beaucoup.* (La Bruy.) *Les hommes veulent tout* AVOIR, *et ils se rendent malheureux par le désir du superflu.* (Fén.) *Ceux mêmes qui n'*ONT *pas de bien veulent paraître en* AVOIR. (Fén.) *Que de gens sont dégoûtés de tout ce qu'ils* ONT *et affamés de tout ce qu'ils n'*ONT *pas!* (Fén.) *Jouissons de ce que nous* AVONS, *et ne croyons pas être la fin et le centre de tout.* (Volt.) *On doit plus craindre d'*AVOIR *trop à l'heure de la mort, que trop peu pendant la vie.* (Domat.) *Le surintendant Fouquet* AVAIT *à Saint-Mandé une jolie maison de plaisance.* (Dulaure.) *Dans une colonie naissante, il n'y a que ceux qui* ONT *déjà quelque chose qui* ONT *chance d'acquérir davantage.* (De Broglie.) *Au* XVII[e] *siècle, le clergé* AVAIT *des richesses immenses.* (V. Cous.)

Mais j'*ai* des biens en foule, et ne puis m'en passer.
BOILEAU.

Reposez-vous; usez du peu que nous *avons*.
LA FONTAINE.

C'est n'*avoir* rien que n'*avoir* que pour soi.
FLORIAN.

J'*avais* une marmotte, elle est morte de faim.
GUIRAUD.

Ce n'est pas un fort bon moyen
Pour payer que de n'*avoir* rien.
LA FONTAINE.

Quoiqu'une fille soit sage, bien faite, belle,
On débute d'abord par demander : « Qu'a-t-elle? »
DESTOUCHES.

‖ Dans un sens moins déterminé, se dit pour indiquer qu'un objet est à l'usage particulier des personnes ou d'un animal : AVOIR *un beau logement à la campagne d'un ami.* AVOIR *de gros revenus. Ce cheval* A *une belle écurie, une selle très-riche.* (Acad.) *Nous* AVONS *de belles promenades dans notre ville.* (Acad.)

— Absol. Posséder des biens : *Analysez la vanité, l'orgueil, l'ambition: tout cela se résout en ce subtil élément, le désir d'*AVOIR. (Dider.) *Le plaisir d'*AVOIR *ne vaut pas la peine d'acquérir.* (J.-J. Rouss.) *L'esprit universel des lois de tous les pays est de favoriser toujours le fort contre le faible, et celui qui* A *contre celui qui n'a rien.* (J.-J. Rouss.) *Autant tu* AS, *autant tu vaux.* (Damas-Hinard.) *Celui qui* A *est celui à qui Dieu a prêté.* (Alex. Dum.)

— Sert à indiquer le rapport de position des personnes ou des choses : AVOIR *quelqu'un à sa droite.* AVOIR *son chapeau sur la tête.* AVOIR *sa canne à la main.* AVOIR *des taches à son habit.* ‖ Indique aussi la disposition ou la manière d'être d'une personne ou d'une chose par rapport aux parties qui les composent : AVOIR *de grosses mains.* AVOIR *de bons yeux.* AVOIR *l'oreille fine. Personne n'*A *l'oreille assez fine pour les entendre marcher.* (La Bruy.) *La brebis sauvage n'*A *point de laine, mais du poil.* (Buff.) *Catherine II était une maîtresse femme, elle était digne d'*AVOIR *de la barbe au menton.* (Napol. I[er].) ‖ Désigne encore la forme, l'état général ou particulier d'un corps, animé ou non : *Un homme qui* A *six pieds de haut. Une plante qui* A *un port gracieux.*

Un loup n'*avait* que les os et la peau,
Tant les chiens faisaient bonne garde.
LA FONTAINE.

— Se dit, avec un nom de chose pour sujet, de ce qui est propre à cette chose, de ce qui lui appartient, en dépend : *Cette ville* A *de beaux monuments. Cette maison n'*A *que deux étages. Cette plante* A *de belles fleurs. La rose* A *des épines. Si la poésie* A, *comme la prose, autant de styles que de sujets, elle* A *encore un style à elle.* (Condill.) *Le jeu est un gouffre qui n'*A *ni fond ni rivage.* (Volt.) *On ne peut douter que la lune n'*AIT *son atmosphère.* (B. de St-P.) *Les insectes sont un petit monde qui* A *ses tisserands, ses maçons, ses architectes.* (A. Martin.)

— Désigne l'état d'une personne ou d'une chose par rapport au temps : *Ne pas savoir l'âge qu'on* A. *Une nouvelle qui* A *vingt jours. A vingt et un ans, convenez qu'il serait ridicule d'offrir mon héritage à vous, qui en* AVEZ *dix-huit.* (M[me] de Staël.)

Ce siècle *avait* deux ans; Rome remplaçait Sparte;
Déjà Napoléon perçait sous Bonaparte...
V. HUGO.

— Sert à indiquer l'existence d'une personne, d'un animal, au point de vue des relations qu'ils ont avec d'autres : AVOIR *son père, sa mère, des frères, des sœurs.* AVOIR *des enfants.* AVOIR *des amis.* AVOIR *une maîtresse.* AVOIR *des convives, des associés.* AVOIR *des domestiques.* AVOIR *des ennemis, des complices. Vous* AVEZ *en lui un protecteur zélé.* (Acad.) *L'homme entièrement seul est celui qui n'*A *pas d'amis.* (La Bruy.) *Le maître ni l'esclave n'*ONT *plus de famille; chacun des deux ne voit que son état.* (J.-J. Rouss.) *Il est rare que les personnes célèbres* AIENT *des enfants qui leur ressemblent.* (D'Alemb.) *La poule devient la plus tendre des mères quand elle* A *des poussins.* (François de Nantes.) *Nous n'*AVONS *qu'un seul père, qui est Dieu.* (Lamenn.) *Les femmes n'*ONT *pas de plus cruelles ennemies que les femmes.* (De Bonald.)

J'*ai* mon Dieu que je sers, et vous *avez* le vôtre.
RACINE.

... J'*ai* des serviteurs, et ne suis point servi.
MOLIÈRE.

Tout petit prince *a* des ambassadeurs,
Tout marquis veut *avoir* des pages.
LA FONTAINE.

Qui ne songe qu'à soi quand sa fortune est bonne,
Dans le malheur n'*a* point d'amis.
FLORIAN.

— Posséder, en parlant de choses abstraites: *Cet homme* A *des droits à votre bienveillance. Un grand homme persécuté* A *des droits que n'*A *pas le reste des hommes.* (Thomas.) *Je crois, malgré les inconvénients de son caractère, qu'il* A *beaucoup d'ascendant sur son fils.* (M[me] de Staël.) *Un peuple n'*A *jamais que la liberté qu'il veut* AVOIR. (J. Sim.)

Le barbare sans doute *avait* un cœur d'airain.
LE BRUN.

J'*ai* cent moyens tout prêts pour m'empêcher de vivre,
La rivière, le feu, le poison et le fer. REGNARD.

Qui n'*a* pas l'esprit de son âge,
De son âge *a* tous les malheurs.
VOLTAIRE.

Quand j'*avais* de ma foi l'innocence première,
Si la nuit de la mort m'eût privé de lumière,
Je n'*aurais* pas *eu* peur d'une éternelle nuit.
MALHERBE.

‖ Etre doué de, en bien ou en mal : AVOIR *une bonne santé, une bonne vue, d'excellentes qualités, des défauts*, etc. *Ce qu'il y a eu en lui de plus éminent, c'est l'esprit, qu'il* AVAIT *sublime.* (La Bruy.) *Il faut* AVOIR *de l'âme pour* AVOIR *du goût.* (Vauven.) *Nous* AVONS *si peu de vertu, que nous trouvons ridicule d'aimer la gloire.* (Vauven.) *La sottise tient plus à l'esprit que l'on croit* AVOIR, *qu'à celui dont on manque.* (La Rochef.-Doud.)

Chacun *a* son défaut, où toujours il revient.
LA FONTAINE.

— Eprouver, ressentir : AVOIR *une soif ardente.* AVOIR *un appétit dévorant.* AVOIR *une*

douleur d'entrailles, un grand mal de tête. AVOIR *mal à la gorge. J'*AVAIS *beaucoup de plaisir à voir les choses que j'avais imaginées.* (Voiture.) *Quel respect n'*AVAIENT-*ils pas pour les lieux teints du sang des martyrs!* (Mass.) *Malebranche a très-bien prouvé que nous n'*AVONS *aucune idée par nous-mêmes.* (Volt.)

Ah! n'*aye* point pour moi si grande indifférence.
MOLIÈRE.

Burrhus pour le mensonge *eut* toujours trop d'horreur.
RACINE.

Madame, je n'*ai* point des sentiments si bas.
RACINE.

Ils sauront lui donner le mal qu'elle n'*a* point.
BOILEAU.

‖ Se dit aussi, en ce sens, des sentiments que l'on éprouve, des dispositions où l'on est : AVOIR *de l'honneur.* AVOIR *de la complaisance.* AVOIR *de l'espoir. La plupart des femmes n'*ONT *guère de principes, elles se conduisent par le cœur.* (La Bruy.) *Les sots devraient* AVOIR *pour les gens d'esprit une méfiance égale au mépris que ceux-ci* ONT *pour eux.* (Rivarol.)

Tout Paris pour Chimène *a* les yeux de Rodrigue.
BOILEAU.

— Se dit des animaux et des objets inanimés, dans les sens précédents : *La souris* A *le même instinct, le même tempérament que le rat.* (Buff.) *Le tigre n'*A *aucune des nobles qualités de son rival.* (P. Ardant.) *Les végétaux n'*ONT *pas la faculté de se mouvoir.* (A. Martin.)

La plante *a* son hymen, la plante *a* ses amours.
DELILLE.

Le bœuf au pas tardif *a* la force en partage.
ROSSET.

‖ Se dit même des choses métaphysiques :

Les sceptres devant eux n'*ont* point de priviléges.
MALHERBE.

Laissez dire les sots, le savoir *a* son prix.
LA FONTAINE.

Vos larmes, Josabet, *n'ont* rien de criminel.
RACINE.

L'art n'*a* point de secours pour cette âme souffrante.
CORNEILLE.

— Recevoir, obtenir, jouir de : *Il* A EU *le prix au dernier concours.*

Là, j'*eus* de son amour le premier témoignage.
CORNEILLE.

Eh! qui du ciel jamais *eut* des regards plus doux?
RACINE.

Il soutient qu'Aricie *a* son cœur, *a* sa foi.
RACINE.

‖ Particulièrem. en ce sens, Obtenir les faveurs de : *J'*AURAIS EU *cette femme si je l'avais voulu.* ‖ Acquérir, se procurer : *J'*AI EU *cette montre à très-bon marché. C'est un livre qu'on n'*A *pas facilement.*

— Etre dans le cas ou dans la nécessité de s'occuper de : AVOIR *un procès.* AVOIR *une affaire d'honneur à vider. J'*AI *un procès que je suis sur le point de perdre, faute d'un peu d'argent.* (Mol.) *Il n'*A *jamais* EU *dans sa vie que deux affaires, qui sont de dîner le matin et de souper le soir.* (La Bruy.) ‖ Se livrer à : AVOIR *une conversation, une discussion, une querelle.* AVOIR *une correspondance très-active. Mon père m'a rapporté ce matin l'entretien qu'il* EUT *avec vous.* (J.-J. Rouss.)

— Se joint à un grand nombre de mots employés sans article, pour exprimer des besoins physiques ou moraux, des sentiments, des passions, ou un état : AVOIR *faim.* AVOIR *soif.* AVOIR *chaud.* AVOIR *froid.* AVOIR *pitié.* AVOIR *envie.* AVOIR *droit.* AVOIR *tort.* AVOIR *besoin.* AVOIR *raison*, etc. Toutes ces locutions se trouvent au mot qui en détermine le sens : *Ne croyez-vous pas qu'un mari* AURAIT *satisfaction avec elle?* (Mol.) *Quiconque aime à se cacher,* A, *tôt ou tard, raison de se cacher.* (J.-J. Rouss.)

Quelquefois on *a* peine à supporter la honte.
CORNEILLE.

J'*ai* faim; vous qui passez, daignez me secourir.
GUIRAUD.

D'un globe étroit divisez mieux l'espace,
Chacun de vous *aura* place au soleil.
BÉRANGER.

‖ *Avoir raison de quelqu'un, de quelque chose*, S'en rendre maître : *J'*AURAI RAISON DE *son entêtement, de sa mauvaise volonté. J'ai dompté des chevaux* DONT *personne ne pouvait* AVOIR RAISON. (J. Sandeau.)

— *Avoir pour*, Avoir en qualité de : AVOIR *quelqu'un* POUR *chef,* POUR *protecteur,* POUR *ami.* AVOIR *quelqu'un* POUR *ennemi,* POUR *complice. J'*AI POUR *témoins de ce que je dis la plupart des personnes qui m'écoutent.* (Fléch.)

J'*ai pour* aïeul le père et le maître des dieux.
RACINE.

‖ Regarder comme : AVOIR POUR *suspecte la vertu même.* (La Bruy.) ‖ *Avoir pour soi*, Avoir en sa faveur, à son avantage : *Il* A POUR *lui le ministre. Elle* A POUR *elle sa douceur. Il* A POUR *lui le témoignage de sa conscience.* (Fléch.) ‖ *En avoir pour cinq, dix, vingt ans; en avoir pour la vie*, Etre soumis, condamné à une chose pour ce laps de temps : *Me voilà à la campagne; j'*EN AI POUR *six mois à m'ennuyer. Il* EN A POUR *ses dix ans de réclusion.*

Je suis fou de Lisette, et j'*en ai pour* la vie.
GRESSET.

‖ Sert aussi à exprimer le temps que doit durer une chose : *S'il continue ce genre de vie, il n'en* A *pas pour longtemps. J'en* AI *pour le reste de mes jours.* ‖ *En avoir pour son argent*, Se dit quelquefois ironiquement, pour faire entendre qu'une chose vaut tout au plus ce qu'elle a coûté.

— *Avoir en*, Considérer, apprécier d'une certaine façon, avec certains sentiments : AVOIR EN *horreur,* EN *exécration.* AVOIR EN *grande estime.*

— *Avoir à*, suivi d'un infinitif, Etre dans l'obligation, dans l'intention de : AVOIR *une visite* À *faire.* AVOIR À *parler à quelqu'un.* AVOIR À *choisir,* À *prendre un parti. Il faut plaindre les rois et les excuser : ne sont-ils pas à plaindre d'*AVOIR À *gouverner tant d'hommes dont les besoins sont infinis?* (Fén.) *J'*AURAIS, *monsieur, une petite prière* À *vous faire.* (Mol.)

Vous n'*aurez* plus alors d'ennemis *à* soumettre,
D'obstacle *à* surmonter, ni de crime *à* commettre.
RACINE.

Elle *avait à* combattre, en ce funeste jour,
Sa jeunesse, son cœur, un héros et l'amour.
VOLTAIRE.

‖ Trouver quelque chose pour; ne s'emploie guère alors qu'avec une négation ou une interrogation, ou toute autre forme qui renferme implicitement la négation : *Je* N'AI *rien* À *répondre. Qu'*AVEZ-*vous* À *dire à cela? J'ignore ce qu'il pourrait* AVOIR À *objecter. On* N'A *rien de solide* À *opposer aux vérités de la religion.* (Fén.)

— *Avoir de*, Recevoir, tenir de : DE *qui* AVEZ-*vous cette nouvelle?* ‖ Engendrer ou concevoir : *Il* AVAIT EU *dix enfants* DE *sa femme. Elle* EUT DE *son mari deux enfants jumeaux.* ‖ Ressembler par : *Il* A DE *son père tout le bas de la figure. Il* A *la fierté* DE *ses aïeux.*

Il *a de* Jupiter la taille et le visage.
BOILEAU.

— *N'avoir qu'à* suivi d'un infinitif, Il suffit de : *Vous* N'AVEZ QU'À *vouloir,* QU'À *ordonner,* QU'À *dire,* QU'À *faire,* QU'À *parler. Quelqu'un félicitait M. Berryer sur sa nomination à l'Académie française. « Oh! mon Dieu, répondit-il en faisant allusion à ses précédents oratoires, rien n'est plus simple... Je* N'AI EU QU'À *parler.* »

Pour dissiper leur ligue, il *n'a qu'à* se montrer :
Il parle, et dans la poudre il les fait tous rentrer.
RACINE.

‖ Exprime aussi la menace : *Tu* N'AS QU'À *recommencer! Il* N'A QU'À *venir, il verra!* ‖ Exprime aussi la crainte : *Vous me conseillez de le provoquer, il* N'A QU'À *me tuer. Il* N'A QU'À *le savoir!* ‖ *Tu n'avais, il n'avait qu'à*, Se dit quelquefois par reproche, pour faire sentir à quelqu'un qu'il a manqué à ses devoirs ou qu'il a fait quelque faute : *Vous avez échoué par maladresse, vous* N'AVIEZ QU'À *mieux prendre vos mesures.* (Acad.)

— *N'avoir plus qu'à*, Se dit d'une personne à qui il ne reste plus qu'une chose à faire : *Je* N'AI PLUS QU'À *signer.*

Ma tranquille fureur *n'a plus qu'à* se venger.

‖ En être réduit à : *On lui a prouvé clairement qu'il avait tort; il* N'A PLUS QU'À *se taire.*

— *Avoir quelqu'un avec soi*, En être accompagné. ‖ *Avoir quelqu'un à déjeuner, à dîner*, etc., Lui donner à déjeuner, à dîner, etc.: *Il* AVAIT *quinze personnes à dîner. J'*AURAI *d'excellents valseurs à mon bal.*

— *Avoir la parole*, Avoir, obtenir la permission de parler dans une assemblée délibérante et même dans une réunion quelconque.

— *Avoir pour but, pour objet*, Se proposer quelque chose pour but, pour objet : *Dans les divertissements, on n'*A POUR BUT *que de laisser passer le temps sans le sentir.* (Pasc.) *Ils n'*ONT POUR OBJET *qu'une félicité sensuelle.* (Mass.)

— *Avoir pour agréable*, Etre satisfait d'une chose, l'approuver : *Il ne fera cela qu'autant que vous l'*AUREZ POUR AGRÉABLE. (Acad.)

Et je vous supplierai d'*avoir pour agréable*
Que je me fasse un peu grâce sur votre arrêt.
MOLIÈRE.

‖ On a supprimé quelquefois la préposition :

. *Aurez-vous agréable*
Que, n'ayant pu la voir en sa fin lamentable,
Nous la fassions au moins apporter devant vous?
MAIRET.

— Entre dans un grand nombre de locutions familières :

— *Avoir de quoi*, Etre dans l'aisance : *Il a beau se plaindre, on sait qu'il* A DE QUOI.

. . . Vous devriez, à l'âge où je vous voi,
Etre riche, contente, *avoir* fort bien *de quoi.*
REGNARD.

‖ *Avoir de quoi* suivi d'un infinitif, Posséder ce qu'il faut pour : AVOIR DE QUOI *vivre. N'*AVOIR *pas* DE QUOI *manger. J'*AURAIS *à cette heure* DE QUOI *vous écrire un beau poulet.* (Volt.)

. *J'ai*, si je veux, *de quoi*
Faire aller un carrosse et rouler à mon aise.
REGNARD.

‖ *Avoir beau*, Perdre sa peine à : *Vous* AVEZ BEAU *protester. Nous* AVONS BEAU *enfler nos conceptions, nous n'enfantons que des atomes.* (Pasc.)

J'*ai beau* vous arrêter, ma remontrance est vaine.
BOILEAU.

Non, non, j'*ai beau* pleurer, sa mort est résolue.
RACINE.

‖ *Avoir beau faire*, Se donner une peine inutile, faire des efforts superflus : *On* A BEAU FAIRE, *la vérité s'échappe et perce toujours les ténèbres qui l'environnent.* (E. de Gir.) ‖ *Avoir l'air*, Paraître, sembler : AVOIR L'AIR *tout heureux.* AVOIR L'AIR *mécontent.* AVOIR L'AIR *de vouloir en conter. Un plat qui* A L'AIR *succulent. Le temps* A L'AIR *de vouloir se mettre au beau. Le dindon* A L'AIR *fanfaron.* (Buff.) ‖ *Avoir en tête*, Etre dans le dessein de faire quelque chose : *J'*AI EN TÊTE *un charmant projet.*

Enfin, quand une femme *en tête a* sa folie...
RACINE.

‖ *Avoir dans la tête*, Avoir le plan formé de : *J'*AI DANS LA TÊTE *le sujet d'une vingtaine de lettres sur l'Italie, qui peut-être se feraient lire, si je parvenais à rendre mes idées telles que je les conçois.* (Chateaub.) ‖ *Avoir dans la main*, Disposer à son gré de : *C'est un homme que j'*AI DANS LA MAIN. ‖ *Avoir sous la main* ou *en main*, Avoir à son usage, à sa disposition : AVOIR *des livres* SOUS LA MAIN. *Le czar de Russie ne se trouve pas mal d'*AVOIR *un synode* SOUS LA MAIN. (Villem.)

J'*avais*, pour de tels coups, certaine vieille *en main.*
MOLIÈRE.

‖ *Qu'a-t-il? Qu'avez-vous?* Dans quelle disposition est-il, êtes-vous? *Vous me semblez toute mélancolique :* QU'AVEZ-VOUS, *madame Jourdain?* (Mol.)

Qu'*avez-vous* donc, dit-il, que vous ne mangez point?
BOILEAU.

‖ *Avoir que.* En réponse à ces phrases : *Qu'a-t-il? Qu'avez-vous?* on dit quelquefois, dans le langage familier, *il a que, j'ai que : Qu'*AVEZ-*vous donc? — J'*AI QUE *je m'ennuie. Il* A QU'*il est indigné de vos procédés à son égard. J'*AI QUE *je ne puis rester plus longtemps dans cette position.*

Qu'as-tu?
— J'*ai que* je suis furieux. SCRIBE.

‖ *Il a cela de bon*, Il a cette qualité : IL A CELA DE BON *qu'il ne se vante pas.* ‖ *En avoir par-dessus la tête*, Etre excédé ou excessivement ennuyé : *Qu'il s'en aille; j'*EN AI PAR-DESSUS *la tête.* ‖ *En avoir assez, en avoir autant, plus qu'il n'en faut*, Se dit de chagrins, de désagréments ou de toute autre chose qu'on ne peut plus supporter : *J'*EN AI ASSEZ *de ses compliments.*

Le pauvre diable en *a* tout *autant qu'il en faut.*
REGNARD.

‖ *Nous avons, vous avez des gens qui*... Il est, il existe, on trouve des gens qui... : *N'*AVONS-NOUS *pas* DES GENS QUI *croient à de pareilles absurdités?* (Acad.) *Vous* AVEZ DES PERSONNES QUI *sont convaincues de cela.* (Acad.) ‖ *Avoir son soûl, tout son soûl d'une chose*, En être rassasié, dégoûté. S'empl. au pr. et au fig. : *J'*EN AI TOUT MON SOÛL. *Ne me parlez plus de ces gens-là, j'*EN AI TOUT MON SOÛL. ‖ *En avoir dans l'aile*, Etre très-amoureux, très-épris d'une personne. Signif. aussi Etre atteint de quelque perte, de quelque accident fâcheux. ‖ *Quoi qu'il en ait*, Gallicisme très-vague qui signifie Quoi qu'il puisse dire, et quelquefois, Quoi qu'il en soit. ‖ *Vous en aurez*, Vous serez châtié, maltraité. ‖ *Contre qui* ou *à qui en a-t-il, en avez-vous?* Contre qui et pourquoi est-il de mauvaise humeur, courroucé? A QUI EN AS-*tu donc?* (Hamilt.) *Est-ce qu'il est fou ce monsieur?* A QUI EN A-T-IL? (Th. Leclercq.)

Quelle mouche la pique? *A qui* diable en *a-t-elle?*
REGNARD.

— Loc. prov. *Il en veut avoir, à quelque prix que ce soit*, C'est un homme cupide, âpre au gain. ‖ *Il n'est rien tel que d'en avoir*, Pour être considéré, il n'est rien tel que d'être riche.

— *Avoir* s'emploie unipersonnellement dans le sens du verbe *être;* dans ce cas, il est toujours accompagné de *y*. On s'en sert à tous les temps : *De bien des gens, il n'y* A *que le nom qui vaille quelque chose.* (La Bruy.) *Il n'y* A *rien qui rafraîchisse le sang comme une bonne action.* (La Bruy.) *Si chacun faisait tout le bien qu'il peut faire sans s'incommoder, il n'y* AURAIT *pas de malheureux.* (Duclos.) *Il y* A *des nations entières où la fleur est l'interprète du sentiment.* (Chateaub.) *Il n'y* A *d'heureux que les bons, les sages et les saints.* (Joubert.) *Il n'y* A *point de petits événements pour le cœur.* (Balz.) *Dans tout grand écrivain il doit y* AVOIR *un grand grammairien.* (V. Hugo.) ‖ *Il y a* est souvent accompagné du pronom *en*, servant à rappeler un substantif précédemment exprimé : *Quelque nombre, quelque espace que ce soit,* IL Y EN A *toujours un plus grand et un moindre.* (Pasc.) *Il y a plus d'arbres à chatons mâles qu'*IL N'Y EN A *qui aient des chatons femelles* (J.-J. Rouss.) *Il y a des lois pour la société des abeilles; comment a-t-on pu penser qu'il n'*Y EN AVAIT *pas pour la société des hommes!* (De Bonald.) ‖ Le pronom *il* se supprime quelquefois familièrement : *Madame, puisque madame* Y A. (Mol.)

O vent! donc, puisque vent *y a*,
Viens dans les bras de notre belle.
LA FONTAINE.

‖ Elliptiq. *Il y en a*, Il y a des gens : IL Y EN A *qui vont jusqu'à prétendre que cet ouvrage est mauvais.* ‖ *Tant il y a que, Tant y a que*, Quoi qu'il en soit : *J'ignore quel fut le motif de leur querelle,* TANT Y A QU'*ils se battirent.* (Acad.)

Tant y a qu'il n'est rien que votre chien ne prenne.
RACINE.

‖ Cette locution signifie aussi En conséquence, si bien que : *Ils se querellèrent pendant une heure, se menacèrent, se dirent des injures,* TANT IL Y A QU'*ils finirent par se battre.* ‖ *Il n'y a qu'à parler*, Il suffit de parler : *Commandez,* IL N'Y A QU'À PARLER. ‖ *Quand il n'y en a plus, il y en a encore;* Se dit pour faire entendre qu'une chose est inépuisable : *Mettez-vous à table, c'est ici la maison du bon Dieu :* QUAND IL N'Y EN A PLUS, IL Y EN A ENCORE. *Cet homme prête de l'argent à tous ses amis, et* QUAND IL N'Y EN A PLUS, IL Y EN A ENCORE. ‖ *Il n'y a qu'à*, Il peut survenir, arriver que : *Prenez un parapluie;* IL N'Y A QU'À *pleuvoir. Couvrez vos abricotiers;* IL N'Y A QU'À *geler cette nuit.*

— *Il y a de quoi*, Locution le plus souvent ironique, pour Il n'y a aucune raison : *Vous fâcher de cela;* IL Y A *bien* DE QUOI. ‖ S'empl. aussi d'une manière affirmative : *Vous avez eu raison de vous fâcher;* IL Y AVAIT DE QUOI.

— Jeux. *Avoir la main*, Etre le premier à donner les cartes. ‖ *Avoir le dé*, Etre le premier à jouer les dés. ‖ *Avoir la boule*, Etre le premier à jouer la boule. ‖ *Avoir la corne* ou *le cornet*, Etre, au jeu de creps, l'adversaire des joueurs qui parient. ‖ *Avoir la parole*, A la bouillotte, avoir le droit d'exprimer ce qu'on veut faire sur le coup qui se présente.

— Argot du théâtre. *Avoir de quoi*, Avoir des moyens d'existence qui permettent de se retirer du théâtre avec une belle aisance. Est surtout employé par une actrice en parlant d'une camarade. On dit encore *En avoir*, mais cette expression, dans la bouche de certaines dames de théâtre, s'applique plus particulièrement à une camarade qui possède le cœur et la bourse d'un riche amant. ‖ *Avoir de l'agrément*, Terme de coulisse qui veut dire Obtenir une réception bienveillante du public payant ou... *payé.*

— **Gramm.** Employé seul avec le participe d'un autre verbe, *avoir* forme les temps composés, comme *j'ai aimé, j'avais reçu*, etc. Il forme également un temps composé avec son propre participe : *J'ai eu. J'avais eu. J'aurais eu.* Joint à son propre participe et au participe d'un autre verbe, il forme de même un temps surcomposé : *J'aurais eu le temps d'aller vous voir si j'*AVAIS EU FINI *plus tôt.*

— Le participe passé du verbe *avoir* doit ordinairement rester invariable lorsqu'il est suivi de la prép. *à* et d'un infinitif, parce que, dans ce cas, le substantif ou le pronom qui précède le verbe *avoir* est complément, non de ce verbe, mais de l'infinitif : *Quels travaux n'*A-*t-elle pas* EU *à supporter! Les livres que j'*AI EU *à lire. Voilà les ennemis que la reine* A EU *à combattre.* En effet, elle a eu à supporter des travaux, j'ai eu à lire des livres, la reine a eu à combattre des ennemis. Cependant on pourrait faire varier *eu* dans cette phrase : *Les trésors que j'*AI EUS *à garder*, car alors le verbe *avoir* peut signifier *tenir en sa possession*, comme si l'on disait : *Les trésors que j'*AI TENUS *en ma possession pour les garder.*

— Après l'expression *Il y a*, quand le substantif précède l'adjectif ou le participe, on n'emploie pas *de :* IL Y EUT *cent hommes tués.* Mais, si le substantif est sous-entendu, ou s'il est remplacé par le pronom *en*, on emploie *de : Il y* EUT *cent hommes tués et deux cents* DE *blessés*, ou *il y* EUT *cent hommes tués, et il y en* EUT *deux cents* DE *blessés.* Cependant l'Académie dit : *Il y* EUT *mille hommes de tués.*

— Quelquefois on supprime le verbe *avoir*, lorsqu'il est précédé de plusieurs qualificatifs, et que cette ellipse ne nuit pas à la clarté de la phrase : *Elle était grande, blanche, les yeux bleu foncé, la bouche rose, les dents comme de l'émail.* (Mérimée.)

— **Syn. Avoir, posséder.** *Avoir* et *posséder* sont deux verbes que l'on peut considérer comme parfaitement synonymes. Quel que soit le cas dans lequel on les emploie, le sens est le même, la valeur est absolument identique; mais cela ne veut pas dire qu'on puisse toujours les employer indifféremment l'un pour l'autre : l'usage est ici la seule règle, et ce n'est presque jamais en se basant sur la valeur intrinsèque de chacun de ces mots qu'on peut en établir la distinction. Ainsi on dira : *Cette femme* A *de beaux yeux.* A-*t-il un nez ce monsieur!* Assurément cette femme *possède* ses yeux comme ce monsieur *possède* son nez, et le verbe *posséder* rendrait ici la même idée que le verbe *avoir;* c'est cependant ce dernier seul que l'usage permet d'employer. Plusieurs de nos meilleurs écrivains ont fait entrer ces deux verbes dans une même phrase, et voilà les lexicographes qui mettent leur esprit à la torture pour nous prouver que ces écrivains ont vu eux-mêmes une différence marquée entre les deux mots. Citons quelques exemples : Carthage *avait* alors une puissante flotte sur les côtes de Sicile, et *possédait* une grande partie de cette île. (Roll.) Jugurtha *avait* des manières prévenantes et *possédait* l'art de s'insinuer dans les esprits. (Roll.) Dans le premier de ces exemples, Rollin, en faisant une distinction, a voulu tout simplement éviter la répétition d'un même mot, et cela est si vrai que, s'il avait employé le verbe *posséder* dans la première partie de sa phrase, c'est du verbe *avoir* qu'il se serait servi en second lieu, et la phrase aurait été tout aussi régulière. Dans l'autre exemple, il est possible que le même auteur ait d'abord écrit : Jugurtha *avait* des manières prévenantes et *avait* l'art, etc., et ce n'est sans doute qu'en se relisant que le verbe *posséder* lui a permis d'éviter une répétition. Quelquefois cependant l'un de ces deux mots renchérit sur l'autre; c'est ainsi que Bourdaloue et Rousseau ont pu dire : C'est dans l'état religieux que, par choix et même par vœu, on se fait un bonheur de *n'avoir* rien, de ne *posséder* rien. Ces savants

auraient été recherchés de tous : chacun se serait empressé pour les *avoir*, les *posséder*, les retenir chez soi. Souvent aussi ces deux mots se distinguent par une sorte d'antithèse : Un mari peut ne pas *posséder* la femme qu'il *a*. Ce n'est pas *posséder* un vrai diamant que de l'*avoir*. (Pasc.) Un avare peut *avoir* des richesses dans ses coffres, mais il n'en est pas le maître : ce sont elles qui *possèdent* et son cœur et son esprit. (Girard.) En résumé, *posséder* renchérit sur *avoir*. Quand on *possède*, on *a* pleinement, en maître, d'une manière propre et absolue. Ajoutons que *avoir* se dit en général de toutes sortes de biens, et en particulier de ce qui se rapporte à la personne physique ou morale, tandis que *posséder* se dit plutôt des biens fonds, de ceux dont on *a* véritablement le domaine, la propriété.

— **Syn. Il y a. Il est.** Ces deux expressions, employées très-souvent l'une pour l'autre, ont cependant une différence de sens assez marquée. *Il y a* marque quelque chose de positif, de précis, de déterminé : IL *N'Y* A *rien qui rafraîchisse le sang comme une bonne action.* (La Bruy.) *Il est* a un sens plus vague, plus général :

Il est des contre-temps qu'il faut qu'un sage essuie.
RACINE.

Mais comme l'expression *il y a* forme hiatus, les poëtes et les orateurs préfèrent employer *il est :*

. *Il est* donc des forfaits
Que le courroux des dieux ne pardonne jamais.
VOLTAIRE.

— **Antonymes.** Manquer, être privé ou dépourvu de.

AVOIR s. m. (a-voir — le v. *avoir* pris substantiv.). Ce qu'on possède de bien : *Voilà tout mon* AVOIR. *C'est tout mon* AVOIR. *On lui enleva son petit* AVOIR. *Tandis que le duc de Bourgogne s'occupait à délivrer le royaume, qu'il y employait tout son* AVOIR, *ses propres affaires n'allaient pas mieux.* (Barante.)

Je croyais votre *avoir* bien plus considérable.
ETIENNE.

Mes parents, reprit-il, ne m'ont pas fait instruire;
Ils sont pauvres et n'ont qu'un trou pour tout *avoir*.
LA FONTAINE.

Aurions-nous mieux employé la jeunesse,
Vécu moins vite avec un riche *avoir ?*
BÉRANGER.

‖ Objet que l'on possède, propriété : *Cette maison se loue bien, c'est un bel* AVOIR. (Acad.)

— Fig. : *La spéculation métaphysique fait tout l'*AVOIR *de la philosophie.* (Proudh.) *Pourquoi les déshériter de l'*AVOIR *le plus clair de la nature humaine?* (Balz.)

— Comm. Partie d'un compte où l'on porte les sommes dues à quelqu'un : *L'*AVOIR *total des sociétés de secours mutuels s'élevait à cette somme.* (La Bédoll.) ‖ *Doit et avoir*, Le passif et l'actif : *Etablir un compte par* DOIT ET AVOIR. ‖ Par anal. : *La solidarité est plus qu'une société; c'est la confusion des intérêts, la compensation du* DOIT ET *de l'*AVOIR, *en d'autres termes, la communauté.* (Portalis.) *Les bancocrates, les philosophes du* DOIT ET *de l'*AVOIR *dépensaient moitié plus que le gouvernement de la légitimité.* (Proudh.) *Je n'avais pas encore appris à calculer le* DOIT ET *l'*AVOIR *de la vie.* (Proudh.)

— Philos. Une des dix catégories d'Aristote, celle qui exprime la relation du contenant au contenu, du possesseur à la chose possédée.

AVOIRA s. m. (a-voi-ra). Bot. Espèce de palmier épineux de Guinée, dont le brou fournit une huile estimée, connue sous le nom d'*huile de palme*, et l'amande une espèce de beurre utilisé en pharmacie et dans l'art culinaire. Ce beurre est appelé *guioguio* ou *thiothio* et *beurre de Galaam.*

AVOIR-DU-POIDS s. m. Métrol. Nom français que les Anglais donnent à la livre de seize onces, équivalant à 453 grammes 544. Ils la distinguent par ce nom du *pound Troy* ou livre de Troy, qui leur sert à évaluer l'or, l'argent et toutes les matières précieuses.

AVOISE, bourg du départ. de la Sarthe, arrond. de La Flèche; 1,175 hab. Près de là sont les ruines du château fort de Pescheseul; Charles IX venait y jouir du plaisir de la chasse. On y voit aussi le beau château de la Perrine-de-Cry, et enfin le charmant château de Dobert, bâti sur la Vègre, qui y forme une gracieuse cascade.

AVOISINANT (a-voi-zi-nan) part. prés. du v. Avoisiner : *Un jeune homme était venu prendre une chambre dans un des cabarets du village* AVOISINANT *le château.* (Balz.) *Soudain, des hommes placés en éclaireurs aux angles des rues* AVOISINANT *la barricade, se replièrent en criant : Aux armes!* (E. Sue.)

AVOISINANT, ANTE adj. (a-voi-zi-nan, an-te — rad. *avoisiner*). Qui est situé dans le voisinage : *Les terres* AVOISINANTES *étaient sévèrement gardées contre les braconniers et les pêcheurs.* (G. Sand.) *Le watchman donna deux tours de crécelle, et, à l'instant, cinq de ses confrères accoururent des rues* AVOISINANTES *pour lui prêter main-forte.* (L. Gozlan.)

AVOISINÉ, ÉE (a-voi-zi-né) part. pass. du v. Avoisiner. Placé dans le voisinage de quelqu'un ou de quelque chose. N'est guère usité que dans la locution suivante : *Etre bien, mal avoisiné*, Avoir de bons, de mauvais voisins.

AVOISINEMENT s. m. (a-voi-zi-ne-man — rad. *avoisiner*). Voisinage, état de ce qui avoisine. ‖ Vieux mot.

— Hist. ecclés. Projet de réunion entre les catholiques et les protestants.

AVOISINER v. a. ou tr. (a-voi-zi-né — du lat. *ad*, auprès, et du fr. *voisin*). Etre voisin de : *Les archipels qui* AVOISINENT *l'Inde à l'orient et au midi.* (Volt.) *Depuis ce matin, je suis caché dans le petit grenier qui* AVOISINE *votre mansarde.* (E. Sue.) *Dans les Etats qui* AVOISINENT *le plus les tropiques, il n'y a pas un blanc qui travaille.* (De Tocqueville.)

Je passe mon exil parmi de tristes lieux,
Où rien de plus courtois qu'un loup ne m'*avoisine*.
THÉOPHILE.

— Poétiq. et par exagérat. *Avoisiner le ciel, avoisiner les nuages*, Etre très-élevé : *Son sommet* AVOISINE *les nuages. La source des grands fleuves se trouve sur le sommet des monts qui* AVOISINENT *le ciel.* (Chateaub.)

Il jette sur la terre un spacieux ombrage,
Avoisine le ciel de son vaste branchage.
PERRAULT.

— Fig. S'approcher de, toucher à, ressembler beaucoup à : *Son désir acquit alors une intensité qui* AVOISINE *la monomanie.* (Balz.) ‖ Avoir des rapports, de l'analogie avec : *Une qualité n'est jamais seule; elle attire à elle par une sorte d'aimant celles qui l'*AVOISINENT. (Méry.)

S'avoisiner, v. pr. Se toucher : *Des pays qui* S'AVOISINENT. ‖ Se rapprocher de, s'avancer vers : *Pour s'apprivoiser à la mort, il n'y a qu'à* s'en AVOISINER. (Montaig.) *Plus le jour de Pâques* S'AVOISINAIT, *plus les questions du religieux étaient pressantes.* (Chateaub.)

AVOLA, ville de Sicile, à 18 kilom. S.-O. de Syracuse; 7,600 hab. Vins et fruits excellents.

AVOLD (SAINT-), ch.-lieu de cant. (Moselle), arrond. de Sarreguemines; pop. aggl. 2,861 hab. — pop. tot. 3,288 hab. Jolie petite ville, dans une belle vallée arrosée par la Moselle. Brasseries, tanneries, quincaillerie et scieries. Cette ville, autrefois place importante, a été cédée à la France par le traité de Ryswick, Aux environs, sources d'eaux minérales froides; ruines du mont Hiéraple, où l'on remarque surtout les débris d'un temple d'Apollon et d'une station romaine.

AVOLSHEIM, village du départ. du Bas-Rhin, arrond. de Strasbourg; 660 hab. L'église paroissiale est l'un des plus anciens édifices religieux de l'Alsace.

AVON, nom de plusieurs petites rivières d'Angleterre : une, dans le comté de Warwich, canalisée en 1793, passe à Chippenham, Bradford, Bristol, et se jette dans la Severn; une autre, dans le comté de Wilts, se jette dans la Manche à Christ-Church; deux autres coulent dans la principauté de Galles. ‖ On a donné le nom de *Cygne de l'Avon* à Shakspeare, qui est né à Stratford, sur l'Avon; mais cette désignation est moins heureuse que celles de cygne de Mantoue, de cygne de Cambrai; car le célèbre auteur d'*Othello* et de *Macbeth* est plus connu par l'énergie que par la douceur de son style.

AVON, village du départ. de Seine-et-Marne, arrond. de Fontainebleau; 1,330 hab. L'église renferme le tombeau de Monaldeschi, assassiné dans le château de Fontainebleau par ordre de la reine Christine.

AVOND (Auguste), avocat et homme politique, né à Paulhaguet (Haute-Loire) en 1820. Dès ses débuts au barreau, il se fit connaître par un éloge remarquable de Philippe Dupin, et concourut à la rédaction du journal le *Commerce*, où il soutint avec talent les opinions libérales. A la révolution de Février, il fut nommé par M. Crémieux chef de cabinet au ministère de la justice; élu représentant de son département à la Constituante, il prit une part très-active aux travaux de l'Assemblée, où il vota avec les républicains modérés, et rentra après la session au barreau de Paris, dont il est un des membres les plus éminents.

AVONGO, fleuve de l'Afrique occidentale, considéré comme limite géographique entre les deux Guinées. D'après les rapports du voyageur Reichard, l'Avongo sort d'un grand lac situé à 10° de la côte et à 5° au nord de l'équateur, et se jette dans l'océan Atlantique par plusieurs embouchures près du cap Lopez Gonzalvo.

AVONNAIS, AISE s. et adj. (a-vo-nè, nè-ze). Géogr. Habitant d'Avon; qui appartient à Avon ou à ses habitants.

AVORTÉ, ÉE (a-vor-té) part. pass. du v. Avorter. Qui a péri en germe et avant d'avoir pris son entier développement : *Embryon* AVORTÉ. *Fleur* AVORTÉE. *On reconnaît, dans les riches pétales des roses doubles, des pétales* AVORTÉS. (Mirbel.) *Plusieurs naturalistes ont vu dans les filets de la vigne des grappes* AVORTÉES. (Mirbel.)

Avec peine échappé des froides régions
Où meurent *avortés* les germes inféconds.
DELILLE.

— Par exagér. Qui n'est pas arrivé à la grosseur normale, qui est chétif dans ses dimensions : *Un fruit précoce n'est souvent qu'un fruit* AVORTÉ. (B. de St-P.)

— Fig. Qui n'a point été achevé, qui est resté incomplet : *Le pauvre monument* AVORTÉ *lève piteusement, comme un moignon, son clocher arrêté depuis trois siècles.* (H. Taine.) ‖ Qui ne s'est pas complétement développé : *Un talent, un génie* AVORTÉ. *Une raison* AVORTÉE. ‖ Qui n'a point répondu aux espérances conçues ou aux promesses faites, aux prétentions affichées :

Demi-dieux *avortés* qui, par droit de naissance,
Dans les camps, à la cour, règnent par espérance.
GILBERT.

‖ Qui n'a pas réussi, qui est resté sans effet, sans résultat : *Dessein* AVORTÉ. *Affaire* AVORTÉE. *Ces tentatives de fusion, bien qu'*AVORTÉES, *prouvaient qu'en dépit de leurs vieilles querelles, les deux peuples avaient conscience de leur commune origine.* (Mérimée.) *Malgré tant d'intrigues nouées par Louis XI, ses succès étaient* AVORTÉS. (Michelet.)

La conjuration s'en allait dissipée,
Vos desseins *avortés*, votre haine trompée.
CORNEILLE.

. J'abandonne un projet *avorté*,
Et je choisis un plan beaucoup mieux médité.
AL. DUVAL.

AVORTEMENT s. m. (a-vor-te-man — rad. *avorter*). Expulsion naturelle ou accidentelle du fœtus, arrivée avant terme, en parlant de la femme et de la femelle des animaux : AVORTEMENT *d'une femme, d'une vache, d'une jument.* AVORTEMENT *accidentel.* AVORTEMENT *provoqué. Occasionner un* AVORTEMENT. *Le coït trop répété produit l'*AVORTEMENT. (Caseaux.) *Toutes les fois qu'une femelle produit ses petits avant terme, il y a* AVORTEMENT. (Mirbel.)

— Art vétér. *Avortement traumatique*, Avortement causé par des accidents extérieurs, comme chute, blessure, etc. ‖ *Avortement enzootique* ou *épizootique*, Avortement qui s'étend à un grand nombre d'animaux domestiques d'une même contrée ou d'un même établissement.

— Bot. Dépérissement d'un germe, arrivé avant son entier développement : AVORTEMENT *d'une fleur, d'un fruit, d'une graine. La coulure est un* AVORTEMENT *des grappes de la vigne. L'extrême simplicité de l'organisation des plantes rend l'*AVORTEMENT *très-fréquent dans le règne végétal.* (Mirbel.) *Il y a des* AVORTEMENTS *normaux, comme dans les espèces du genre erodium, où, sur dix étamines, cinq ne présentent qu'un filet.* (Nysten.)

— Par anal. Développement incomplet : *L'*AVORTEMENT *d'un grand talent. Il y a eu, dans notre âge, à quelques exceptions près, une sorte d'*AVORTEMENT *général des talents.* (Chateaub.) ‖ Insuccès : *Condorcet s'indignait de l'*AVORTEMENT *de ses théories idéales.* (Lamart.) *Notre société est placée entre le péril des* AVORTEMENTS *et celui des destructions.* (Salvandy.) *Toute révolution qui n'est pas une révolution d'idées est un périlleux enfantement, qui se termine par un laborieux* AVORTEMENT. (E. de Gir.) *Après l'éclatant* AVORTEMENT *de son coup d'essai théâtral, il n'osait rentrer dans son logis.* (V. Hugo.)

— Rem. Dans le langage commun, on n'applique guère ce mot aux femmes que lorsque l'accouchement avant terme est le résultat de quelque manœuvre criminelle. Dans tout autre cas, on dit *accouchement prématuré*, et, vulgairement, *fausse couche*.

— **Encycl.** Hist. Notre mot français *avortement* (*abortus*) était, en général, appliqué par les Romains à un accouchement prématuré, mais sans intervention criminelle; il avait cependant aussi le sens actuel d'*avortement*, car cette pratique coupable était, à une certaine époque, très en usage parmi les Romains. C'est à un tel point que plusieurs auteurs modernes n'ont pas craint d'affirmer que l'*avortement*, le célibat et d'autres causes encore, avaient exercé une influence désastreuse sur la population de Rome, et avaient fini par la diminuer d'une manière sensible. Mais cette assertion n'est pas suffisamment prouvée pour qu'on l'accepte sans réserve. Il n'a pas été possible de déterminer exactement l'époque à laquelle on a commencé à établir une pénalité contre l'*avortement*. Du reste, les Grecs et les Romains ne semblent pas avoir envisagé l'*avortement* au même point de vue moral que les nations chrétiennes des temps modernes. Dans sa *Politique* (VII, 14), Aristote le regarde comme permis, pourvu que l'enfant n'ait pas encore atteint la période de vie et de sensation, comme il dit. A Athènes, une personne qui avait déterminé l'*avortement* d'un enfant au moyen d'une potion (*amblôthridion*) était passible d'une accusation particulière (*amblôseôs graphè*); mais nous ne connaissons pas la peine qui lui était applicable dans le cas où elle était reconnue coupable : ce n'était certainement pas la mort. Lysias avait écrit un discours sur cette matière délicate; malheureusement il ne nous est pas parvenu.

Dr. pén. L'art. 317 du code pénal édicte la peine de la réclusion contre celui qui, par un moyen quelconque, procure l'*avortement* d'une femme enceinte; celle-ci est passible de la même peine si elle a consenti à faire usage de moyens propres à amener l'*avortement*, et si cet événement s'en est suivi. Les médecins, les chirurgiens, les officiers de santé et les pharmaciens qui ont indiqué, donné ou pratiqué ces moyens, sont punis des travaux forcés à temps, dans le cas où l'*avortement* a lieu. Le législateur a pensé avec raison qu'on devait punir très-sévèrement ceux qui emploient pour détruire un art qui ne leur a été enseigné que pour conserver.

— Méd. La viabilité, c'est-à-dire la capacité de vivre de la vie extra-utérine, ne commence pour le fœtus qu'avec le septième mois de la grossesse. On a bien cité quelques cas où des enfants nés à six, ou même à cinq ou quatre mois de grossesse ont vécu; mais ces faits, dont quelques-uns n'ont pas toute l'authenticité désirable, sont trop rares pour pouvoir infirmer la règle si générale que nous rappelons. Toutes les fois que le produit de la conception sera expulsé des organes qui le contiennent avant l'époque de sa viabilité, c'est-à-dire avant le cent quatre-vingtième jour, il y aura *avortement*, et le fœtus sera dit *avorton*. Anciennement l'*avortement* portait le nom d'*effluxion* lorsqu'il avait lieu dans la première semaine; d'après la nomenclature de M. Guillemot, il est *ovulaire* avant le vingtième jour, *embryonnaire* jusqu'au quatre-vingdixième jour, *fœtal*, passé cette époque. Dans le langage vulgaire, l'*avortement* s'appelle *fausse couche* lorsqu'il survient spontanément, et *blessure* quand il est la suite d'un accident. Depuis le septième mois jusqu'à la fin de la grossesse, il n'y a plus *avortement;* c'est un accouchement prématuré ou anticipé, l'enfant étant alors né dans les conditions ordinaires de viabilité, sauf les cas de monstruosité ou de maladie.

— *Causes de l'avortement.* Les femmes pléthoriques, abondamment réglées, les femmes nerveuses qui peuvent pendant leur grossesse être vivement affectées par des impressions morales, telles que les chagrins, la peur, la colère, celles enfin qui mènent une vie trop sédentaire ou trop inoccupée, peuvent être plus facilement que d'autres exposées à l'*avortement;* il se produit dans ce cas dès les premiers moments de la grossesse. Chez les femmes de cette complexion, l'*avortement* finit même par dégénérer en une sorte d'habitude, qui ne peut être perdue sans difficulté. Plusieurs maladies aiguës ou chroniques sont encore, chez la mère, une cause fréquente d'*avortement*. Les affections thoraciques et abdominales, les maladies de peau aiguës, la fièvre typhoïde, le choléra, la phthisie pulmonaire, l'éclampsie et d'autres maladies nerveuses convulsives, les fièvres éruptives notamment la petite vérole, enfin, la syphilis constitutionnelle, sont les maladies qui causent le plus ordinairement l'*avortement*. Signalons encore les vices de conformation du bassin, les grossesses gémellaires et multiples, etc. Les conditions climatériques ou atmosphériques ne sont pas toujours étrangères à l'expulsion prématurée du fœtus. D'après Saucerotte, les femmes qui habitent le sommet des Vosges y avortent fréquemment, et, pour éviter cet accident, elles sont obligées de venir habiter la plaine durant leur grossesse.

Les causes de l'*avortement* proviennent quelquefois du fœtus lui-même. L'embryon fœtal, à quelque époque que ce soit de la grossesse, peut être affecté de diverses maladies dont les causes nous sont inconnues, et même de plusieurs des affections auxquelles il est exposé après la naissance : la petite vérole, par exemple. La mort du fœtus entraîne nécessairement son expulsion hors de l'utérus. Les viciations du sang chez le père, l'épuisement, la débauche, les maladies contagieuses, en compromettant la vie de l'enfant à venir, sont autant de causes d'*avortement*. Les maladies du placenta, l'hypertrophie, l'atrophie, l'inflammation, l'ossification, la dégénérescence, et surtout l'apoplexie placentaire décrite par M. Cruveilhier, peuvent produire la fausse couche. Les altérations des membranes et des tissus de l'œuf humain, dès les premiers temps de la grossesse, sont les causes les plus communes de l'*avortement* lorsqu'il se produit dans les deux premiers mois.

L'expulsion prématurée du fœtus peut être encore le résultat de l'état même de la matrice. Le *molimen* hémorragique qui se rencontre chez les femmes pléthoriques, une certaine irritabilité de l'utérus qui repousse périodiquement le produit de la conception, doivent être invoqués comme causes actives de ces *avortements* multiples qu'on observe chez les femmes mariées trop jeunes ou trop âgées.

Souvent l'utérus, irritable dans les premières grossesses, ayant à plusieurs reprises rejeté le fruit de la conception, s'habitue pour ainsi dire à la présence de l'embryon; la fausse couche se retarde à chaque grossesse, et enfin le fœtus finit par arriver à terme. Il est plus raisonnable d'invoquer, dans ces sortes de cas, l'irritabilité utérine comme cause d'*avortement*, que de supposer, comme on le faisait gratuitement, que la force expansive de l'œuf avait à lutter contre une force antagoniste, la rigidité des fibres de l'utérus. Il est peu présumable que cette lutte existe; le développement de l'œuf et celui de la matrice doivent marcher concurremment, en vertu d'une force expansive qui leur est propre. A côté de cette cause un peu obscure d'*avortement*, il faut noter la majorité des diverses affections de la matrice : les tumeurs de toute nature, les corps étrangers, les ulcérations syphilitiques du col, les déplacements, les prolapsus, les obliquités de l'utérus; les altérations des ligaments et des trompes, les inflammations des organes voisins, vessie et rectum, les diverses tumeurs développées au voisinage de la matrice seront encore de nouvelles causes d'expulsion fœtale avant terme.

A côté des prédispositions pathologiques dont nous venons de parler, il faut noter les causes accidentelles. Ce sont celles qui, venues

du dehors, font sentir leur influence à l'instant même où elles se produisent; tels sont les coups sur l'abdomen, les chutes, les fatigues excessives. En dernier lieu, signalons l'usage des substances abortives, ou les manœuvres chirurgicales qui peuvent être employées, soit illégalement dans le but criminel de faire disparaître les traces d'une grossesse coupable, soit par un médecin dans la nécessité pressante de soustraire la mère aux dangers qui la menacent. Sous le rapport des causes qui les ont produits, les *avortements* se divisent en deux sections distinctes; la première comprend les *avortements spontanés* ou *accidentels*, la seconde, les *avortements provoqués* ou *artificiels*.

I. — AVORTEMENTS ACCIDENTELS. *Symptômes de l'avortement.* Dans les premiers jours de la grossesse, les signes sont à peine manifestes. L'œuf décollé sort enveloppé d'un caillot peu volumineux, et si cet accident arrive à l'époque menstruelle, l'expulsion fœtale passe inaperçue. A une époque plus avancée, les symptômes sont plus accusés; la fausse couche s'annonce, lorsqu'elle résulte d'une affection de l'œuf ou de l'utérus, par des signes précurseurs assez caractéristiques. Un frisson, suivi d'une chaleur plus intense, le défaut d'appétit, les envies de vomir, la soif vive, les palpitations, l'anxiété, l'abattement, une pesanteur vers l'anus et la vulve, la douleur dans les reins, les envies fréquentes d'uriner, l'écoulement séreux des mamelles, tels sont les phénomènes qu'on observe lorsque la fausse couche commence à menacer. Cependant, la douleur dans la région lombaire augmente d'intensité, l'utérus se durcit, le col s'entr'ouvre, et une hémorragie, signe manifeste d'un *avortement* imminent, commence à apparaître. Si le repos absolu et un traitement approprié ne viennent entraver la marche de la fausse couche, l'œuf se rompt, l'embryon et ses annexes sont expulsés; la mort du fœtus a, dans ces cas, toujours précédé l'*avortement*. Lorsqu'une cause violente a été mise en jeu, les symptômes sont différents. Quelquefois, l'œuf est expulsé violemment, au moment même de l'accident ou peu après, et accompagné toujours d'une hémorragie plus ou moins abondante. D'autres fois, la mère n'éprouvera qu'une douleur de reins passagère et violente, qui se réveillera au bout de quelques jours plus violente encore, accompagnée de tranchées utérines et d'une hémorragie qui annoncera l'imminence de la fausse couche. Si l'hémorragie et le travail expulsif ne s'arrêtent pas, le fœtus est enfin rejeté hors de la matrice; souvent alors il a été trouvé vivant, sain ou affecté de lésions diverses résultant de l'accident.

Il arrive, au contraire, dans quelques cas, que la violence exercée à l'extérieur a porté son action sur le fœtus lui-même, et détruit d'une manière plus ou moins complète ses connexions vasculaires avec l'utérus. La mère, une fois remise de l'accident qu'elle a éprouvé, ne ressent dès lors aucune douleur; mais au bout d'un temps variable, huit à dix jours, les mouvements habituels de l'enfant cessent de se faire sentir. Tous les symptômes qui semblaient annoncer une fausse couche imminente, s'il en existe encore, disparaissent comme par enchantement, et tout rentre dans l'ordre; cette rémission annonce la mort du fruit et une fausse couche inévitable. L'utérus ne peut, en effet, tarder à expulser le fœtus mort. Le produit de la conception, désormais corps étranger dans la cavité utérine, irrite la paroi de l'organe; celui-ci se contracte et l'*avortement* s'accomplit dans un délai de huit à neuf jours après l'accident. Ce terme, cependant, n'a rien de fixe. On a fréquemment vu des femmes conserver leur enfant, après sa mort bien constatée, pendant plusieurs semaines. On en a cité qui avaient gardé le fœtus mort dans leur sein, pendant plusieurs mois, pendant même plusieurs années. La présence de ce petit être dans la cavité utérine ne donne lieu, en général, à aucune manifestation fâcheuse. Rarement, on observera les symptômes d'une sorte de fièvre lente; plus ordinairement, un écoulement lochial et une fièvre de lait, comme si l'accouchement avait eu lieu. Au bout d'un temps plus ou moins long, un nouveau travail commence et l'*avortement* s'opère avec la régularité du meilleur accouchement, amenant au jour un fœtus mort d'un aspect particulier. On peut s'expliquer alors, en examinant le produit expulsé, comment un séjour si longtemps prolongé dans la cavité utérine a pu être complétement inoffensif pour la santé de la mère. « Un enfant putréfié dans l'utérus, dit M. Devergie, présente un aspect tellement différent d'un enfant putréfié à l'air libre, qu'il suffit d'avoir observé cet état une ou deux fois pour ne jamais s'y méprendre. » Ce fœtus n'exhale aucune odeur de putréfaction, les chairs sont flasques et l'enfant s'écrase comme de lui-même; la tête même s'aplatit. Le cordon ombilical est rempli d'un liquide brunâtre; l'épiderme se détache avec facilité; la peau est visqueuse, gluante, enduite d'un mucus qui la rend glissante comme celle d'un poisson qui a vécu quelque temps hors de l'eau. Le fœtus mort doit cette espèce d'immunité au liquide amniotique qui l'environnait dans l'œuf; mais si les membranes ont été rompues lors de l'accident qui a provoqué l'*avortement*, il en est tout autrement. Le cadavre se putréfie comme à l'air libre, et, chez la mère, survient rapidement une fièvre grave, caractérisée par tous les symptômes d'une infection putride. Il s'écoule des parties génitales un liquide noir et fétide, qui entraîne des lambeaux de membranes putréfiés. La mort est la conséquence de ce terrible accident, à moins que l'utérus n'élimine promptement le fruit de la conception.

Aux symptômes que nous venons de décrire, il semble facile de reconnaître l'imminence d'un *avortement;* mais il est juste de faire observer que ces signes n'apparaissent que lorsque la fausse-couche est inévitable, c'est-à-dire lorsque les ressources de l'art deviennent presque inutiles. C'est au début de l'accident, alors qu'il est encore temps d'éloigner l'issue fatale, qu'il serait important d'asseoir un diagnostic inattaquable. C'est là qu'apparaissent de sérieuses difficultés. Le chirurgien est appelé, en premier lieu, à se rendre compte de l'état présent de la femme. Est-elle enceinte, ou ne l'est-elle pas? Dans le premier cas, l'hémorragie qui commence à se déclarer est-elle due à un commencement d'*avortement*, ou peut-elle être attribuée à une congestion utérine? Enfin, en supposant l'*avortement* commencé, peut-on espérer de pouvoir en arrêter la marche? Le diagnostic de la grossesse n'est aisé que dans les derniers mois; dans les premiers moments, comment distinguer si l'écoulement sanguin est dû au retour des menstrues supprimées, ou s'il est l'indice d'un *avortement* qui se prépare? Et cependant cette distinction est essentielle, puisque, dans le premier cas, on doit favoriser l'écoulement, et, dans le cas contraire, s'y opposer. Les caractères distinctifs qui ont été attribués à ce double cas, n'ont pas une valeur suffisante lorsqu'ils se présentent isolément; il est cependant une réunion de circonstances qui permettent au médecin d'asseoir un diagnostic au moins probable. Si la femme, après avoir été parfaitement réglée, a tout à coup cessé de l'être sans cause appréciable; si cette suppression des menstrues a été suivie des signes ordinaires de la grossesse; si une violence extérieure paraît avoir déterminé l'accident; si la douleur persiste après un notable écoulement de sang; si l'hémorragie s'accompagne de circonstances qui ne sont pas habituelles aux époques menstruelles précédentes; si les caillots ne présentent pas la forme triangulaire des caillots provenus de l'utérus en état de vacuité; si le doigt, introduit dans les parties, perçoit à l'ouverture du col de la matrice la sensation d'une petite vessie gonflée de sérosité, plutôt que celle d'un caillot sanguin,... on pourra conclure qu'il s'agit d'un *avortement*. L'imminence de la fausse couche ainsi constatée, il reste à savoir à quel moment il faudra cesser toute tentative ayant pour but de l'entraver. L'*avortement* ne devient inévitable que lorsque le fœtus a cessé de vivre, ou lorsque le décollement du placenta ou des vaisseaux utéro-placentaires est tellement étendu, que la respiration fœtale en devient impossible. Dans les premiers temps de la gestation, on ne peut établir le diagnostic que sur des indices relativement légers: le prolapsus avancé de l'œuf, la perte du liquide amniotique en quantité notable, un écoulement de sang abondant, plutôt que de longue durée et en faible quantité, enfin l'effacement du sillon qui existe entre le col et le corps de l'utérus, tels sont les signes qui peuvent faire regarder la fausse-couche comme inévitable. Après le quatrième mois de la grossesse, le diagnostic devient plus facile. L'affaissement du ventre, qui cesse de prendre du développement; la fluidité des seins; la sensation qu'éprouve la mère d'un véritable poids, d'un corps étranger dans le bas ventre; la cessation des mouvements, et enfin l'absence des battements du cœur du fœtus, tels sont les caractères sensibles de la mort du fruit. Le pronostic de l'*avortement*, relativement à l'enfant, est toujours grave, puisque ce n'est qu'exceptionnellement que des fœtus expulsés avant le terme de la viabilité ont pu conserver l'existence. Relativement à la mère, il dépend de l'époque à laquelle il a lieu, des causes qui ont provoqué l'accident, de la façon plus ou moins heureuse dont s'opère la délivrance, dans le cas où le placenta n'accompagne pas le fœtus. On peut dire, en général, que l'*avortement* est toujours un accident plus grave qu'un accouchement non suivi de maladies puerpérales; la gravité est plus sérieuse pendant le cours du troisième et du quatrième mois de la gestation. L'*avortement* dû aux violences extérieures, aux manœuvres coupables, à l'usage des médicaments abortifs, est plus grave encore; enfin, le pronostic est plus ou moins fâcheux, suivant les circonstances qui accompagnent l'accident. L'*avortement* provoque souvent une métrorragie de longue durée; plusieurs maladies de l'utérus peuvent en être la suite, à moins qu'il n'en soit lui-même la conséquence. Dans le cours d'une maladie aiguë, l'*avortement* est un signe des plus fâcheux; enfin, en dehors de toute affection morbide, il prédispose à pareil accident dès la plus prochaine grossesse.

Traitement de l'avortement. Le traitement a pour but de prévenir l'*avortement*, de l'arrêter dans sa marche aussitôt que les symptômes précurseurs se manifestent, de combattre l'hémorragie et les autres accidents qui peuvent en être l'accompagnement ou la suite, enfin de favoriser et d'activer la sortie de l'œuf si la fausse couche est reconnue inévitable.

Les moyens préventifs sont très-nombreux et varient suivant les cas. Si la femme est prédisposée aux *avortements* par suite d'un vice de constitution ou d'une lésion des organes génitaux, on doit, dans l'intervalle des grossesses, apporter les soins nécessaires à la guérison de ces états morbides. Les moyens à employer varient nécessairement selon la nature de la maladie; il faut se souvenir que la syphilis constitutionnelle est douée de l'influence la plus fâcheuse sur la santé de l'embryon, et qu'un traitement mercuriel approprié est seul capable de s'opposer aux conséquences fatales de ce vice organique. Si les fausses couches antérieures ont été dues au déplacement de la matrice, le repos complet ou au moins l'abstention de toute fatigue corporelle seront nécessaires. Les bains, les saignées, les opiacés en lavement, un régime doux, seront les moyens à opposer à l'irritabilité utérine; les ferrugineux, les bains froids, le régime tonique, seront utilement employés dans les cas de débilité et de faiblesse générale; certaines eaux ferrugineuses ont joui sous ce rapport d'une célébrité assez justifiée. Les femmes pléthoriques, abondamment réglées, chez lesquels le *molimen* hémorragique de l'époque menstruelle est capable d'amener l'*avortement*, doivent suivre un régime frugal, éviter toute émotion morale, toute fatigue, toute contention d'esprit, et s'abstenir de l'usage du corset. La saignée générale, malgré la répugnance qu'elle inspire, est un des meilleurs moyens préventifs à employer chez les femmes dont nous parlons. Les femmes de constitution faible, de tempérament mou et lymphatique, cachectiques, mal réglées, affectées d'écoulement blanc persistant, doivent avoir recours aux ferrugineux et au régime tonique et réparateur. Les toniques excitants, la cannelle et surtout la sabine ont produit de très-bons résultats et méritent d'être employés. Les bains de mer sont également applicables en pareils cas. De quelque côté que vienne la menace, il est encore des précautions générales qu'il ne faut pas négliger: surveiller la femme enceinte à l'époque précise où le précédent *avortement* s'est manifesté; s'il y a constipation, entretenir le ventre libre deux semaines avant et deux semaines après cette époque; interdire tout rapport sexuel pendant la durée de la grossesse, pour éviter toute excitation de l'organe.

Quels qu'aient été, chez une femme enceinte, les résultats des grossesses précédentes, et lors même que les moyens préventifs ayant échoué, la fausse couche s'annonce par ses signes précurseurs, on ne doit pas encore perdre l'espoir d'arrêter l'accident dans son évolution. L'emploi des moyens que nous avons indiqués précédemment est alors commandé par la nature de la cause présumée; les saignées, les opiacés, les bains, les ferrugineux seront utilisés suivant le cas. Le laudanum, à doses un peu élevées, réussit le plus souvent à arrêter le travail expulsif déjà commencé, et le chirurgien ne doit pas se conduire autrement que si le fœtus était demeuré vivant, alors qu'il n'aurait aucun moyen de connaître son état. Si le fruit de la conception est mort dans le sein de la mère, la fausse couche est sans doute inévitable, mais l'*avortement* n'est alors que retardé, et le traitement n'a pu nuire ni à la mère ni à l'enfant. Le repos absolu au lit, la tranquillité d'esprit, les boissons émollientes, la limonade froide et les applications froides sur le bas ventre, seront employés concurremment avec les moyens précédents; les révulsifs, les ventouses sèches, les saignées locales préconisées par M. Gendrin, trouvent aussi leur indication.

Cependant, lorsque, à l'intensité des douleurs, à l'abondance de l'hémorragie, à la rupture des membranes, le chirurgien a reconnu que la fausse couche est inévitable, sa conduite change à l'instant même. Favoriser l'expulsion de l'œuf est désormais la principale indication. Si la grossesse est peu avancée, les contractions utérines suffiront à terminer l'*avortement;* mais, à partir du cinquième mois, l'intervention du chirurgien devient souvent nécessaire, et la conduite à tenir est, à quelques égards, semblable à celle qu'on adopte dans la pratique de l'accouchement. C'est aussi dans ces cas que se manifestent les plus graves accidents qui accompagnent l'*avortement;* l'hémorragie utérine attire plus particulièrement l'attention, en raison des dangers auxquels elle expose la malade. Contre la perte de sang considérable, le chirurgien possède un bon nombre de moyens d'une efficacité certaine, qui, cependant, échouent dans certains cas: la position horizontale, les boissons froides et acidulées, les applications réfrigérantes sur le bas du ventre et le haut des cuisses, les opiacés, les toniques excitants, et enfin le seigle ergoté sont le plus souvent employés avec succès. Si toutefois ces moyens ont échoué, ou s'ils ne peuvent être appliqués en raison de circonstances spéciales, il ne reste plus qu'à appliquer le tamponnement.

Le tamponnement a pour but d'arrêter une hémorragie qui menace la vie de la mère, en s'opposant à l'écoulement du sang hors de la cavité utérine. Cet appareil se compose de boulettes de charpie ou de coton que l'on introduit une à une dans la cavité du vagin, en portant les premières sur le col de la matrice. Toute la cavité vaginale est successivement remplie; de vastes gâteaux de charpie sont appliqués sur la vulve, et un bandage en T soutient le tout. Le sang retenu dans la cavité vaginale s'y coagule, et le caillot ainsi formé s'applique lui-même sur l'ouverture des vaisseaux béants et en opère le tamponnement. Ce procédé ne peut être mis en usage que dans les premiers mois de la grossesse, alors que l'utérus ne possède pas un volume assez considérable pour faire craindre l'hémorragie interne. Il ne peut non plus être appliqué que si la fausse couche est bien réellement inévitable, car son application seule détermine ordinairement l'expulsion de l'œuf. La rupture des membranes, qui a été préférée par quelques chirurgiens à l'application du tampon, doit être rejetée. Ce procédé enlève, plus sûrement encore que le tampon, l'espoir de conserver le fruit, et rend l'expulsion des annexes du fœtus plus difficile; c'est créer une complication qui peut être funeste à la mère. Après la délivrance, la femme doit être soumise aux mêmes précautions qu'à la suite d'un accouchement ordinaire.

II. — AVORTEMENT PROVOQUÉ. Nous avons dit qu'il reconnaît pour causes l'emploi des médicaments abortifs ou de manœuvres chirurgicales appropriées. Les substances abortives, et quelques pratiques plus dangereuses que raisonnées, sont le plus ordinairement employées par les femmes qui veulent faire disparaître les traces de leur grossesse. D'une manière générale, et à quelque époque de la gestation que l'opération coupable soit tentée, l'*avortement* présente toujours un danger certain, en raison de la violence de la cause qui le provoque. Dans les premiers mois de la grossesse, les femmes coupables qui cherchent à se débarrasser du fruit de la conception, ont habituellement recours aux fatigues et aux exercices violents. Si ces moyens ne réussissent pas, l'*avortement* est provoqué par des mesures plus actives et peut alors survenir à l'époque où le danger est encore plus sérieux, du troisième au cinquième mois. La délivrance, ainsi que nous l'avons dit, n'accompagne pas toujours la sortie du fruit, et le placenta demeuré dans l'utérus peut y devenir la cause des accidents les plus graves. Le délivre, en partie décollé, se décompose alors comme à l'air libre; les lochies deviennent fétides; les parois utérines, en contact avec les matières en putréfaction, en absorbent une partie; enfin la fièvre se déclare avec tous les symptômes de l'empoisonnement putride, et la mort est la conséquence ordinaire de cet état de choses. L'hémorragie utérine est également à redouter dans les cas d'*avortements provoqués*, et constitue un accident d'autant plus grave que, dans la situation où elle se trouve, la femme coupable n'ose se soumettre à l'examen d'un médecin.

Il se présente toutefois, dans la pratique obstétricale, des circonstances où c'est un devoir pour l'homme de l'art de déterminer artificiellement l'expulsion du fœtus; par exemple, lorsque l'extraction du produit de la conception est le seul moyen d'arrêter une hémorragie utérine qui compromet la vie de la mère et laisse peu de chances de conserver celle de l'enfant. De même, lorsque, chez une femme enceinte, actuellement bien portante, une conformation vicieuse du bassin rend impossible un accouchement au terme naturel, il devient nécessaire de provoquer un *accouchement prématuré* ou même un *avortement*. L'opération ne peut être retardée, en effet, au delà du terme où le volume de la tête cesserait d'être en rapport avec les dimensions du canal qu'elle doit traverser. Après avoir opéré la mensuration du détroit inférieur du bassin, le chirurgien, aidé des notions physiologiques qu'il possède sur le développement normal du fœtus, fixe d'après ces connaissances le moment précis au delà duquel l'accouchement deviendrait impossible. Il est donc nécessaire que le degré de rétrécissement ait été constaté longtemps avant le terme de la grossesse. Si l'on attendait cette époque, l'issue du fruit n'étant plus possible, on en serait réduit à le dégager au moyen du forceps céphalotribe, ou à employer tel autre moyen qui, sans avantages pour la mère, sacrifierait l'enfant. Il existe même certains degrés de rétrécissement qui ne laisseraient d'autre ressource à l'accoucheur que l'opération césarienne, dont les suites sont si funestes aux mères.

L'*accouchement prématuré*, réprouvé par les anciens praticiens, et notamment par Baudelocque, par Dugès et par Capuron, qui le déclaraient illicite et criminel, est cependant aujourd'hui admis par la pratique et sanctionné par l'expérience. M. Velpeau, appuyé du témoignage des plus célèbres accoucheurs étrangers et d'observations concluantes, considérant cette opération sous le rapport de son utilité et de ses résultats, a émis, un des premiers, le vœu qu'elle soit adoptée universellement en France, comme elle l'est depuis longtemps en Angleterre, en Allemagne et en Italie. Cette opération, ayant pour but de rendre possible et sans grand danger, un accouchement qui deviendrait impossible ou redoutable, peut sauver à la fois la vie de la mère et celle de l'enfant; mais, quel qu'en soit le résultat, l'homme de l'art est à l'abri de tout reproche, si la nécessité de l'opération a été bien constatée, et s'il a eu le soin de prendre conseil des maîtres de l'art. L'utilité de cette manœuvre a été établie dans un grand nombre de cas, et nous devons ajouter qu'elle trouverait de plus nombreuses applications s'il était toujours donné au chirurgien de constater l'étroitesse du bassin chez certaines femmes longtemps avant l'époque de l'accou-

chement à terme. Il n'est pas besoin même d'avoir affaire à des bassins mal conformés; combien a-t-on vu de pauvres jeunes femmes mourir pendant le travail, dès leur première couche, par suite de l'étroitesse du bassin et des manœuvres que nécessitait leur accouchement! Cependant la conformation de leur bassin était irréprochable; elles étaient seulement de petite taille, et les organes génitaux étaient de grandeur proportionnée. Si le mari de ces femmes, comme il arrive très-souvent, est d'une stature élevée, le produit de la conception atteindra un volume qui rendra impossible son expulsion par les voies naturelles, au terme de la grossesse. L'*accouchement prématuré* serait applicable à ces cas, lorsqu'une première expérience aurait démontré le danger d'une seconde couche. On pourrait cependant reprocher à cette pratique d'encourager le vice et la débauche dans une certaine mesure. Il y a quelques années, une femme de très-petite taille, qui se montrait sur les théâtres, venait tous les ans solliciter les secours des chirurgiens de l'hôpital de la clinique. Elle avait soin de prendre pour père de ses enfants quelque athlète du cirque; l'accouchement à terme exposait ainsi cette malheureuse à de sérieux dangers, et l'*accouchement prématuré* était reconnu nécessaire. La naine trouvait ainsi le moyen de jouir des immunités de l'amour sans avoir à s'inquiéter des soins de la maternité, et l'on ne tarda pas à s'apercevoir qu'elle en abusait.

Nous avons parlé de l'*accouchement prématuré*, qui se rapporte en effet au sujet que nous traitons; il nous reste à parler de l'*avortement provoqué*, c'est-à-dire de la même opération tentée avant l'époque de la viabilité du fœtus. Dans les cas d'extrême rétrécissement du bassin, et dans le but de sauver la mère, cette opération, quoique réprouvée jusqu'à ce jour, peut être aussi légitime que l'*accouchement prématuré;* d'autant plus que ce dernier conserve assez rarement la vie du fœtus. Il est reconnu que l'*avortement provoqué* ne peut être considéré comme illicite ou criminel. « L'*avortement* prévu et puni par le Code, dit le professeur Dubois, l'*avortement criminel*, est un acte secret, coupable dans la pensée de celui qui l'exécute comme dans celle de la femme qui le sollicite ou le souffre; au contraire, l'*avortement provoqué* par l'art est une opération accomplie au grand jour, une opération qui ne peut blesser ni la conscience de celui qui l'exécute, ni celle de la femme qui s'y soumet, une opération qui a pour but d'éviter un mal plus grand, de conserver l'une des existences compromises, celle assurément qui est la plus précieuse. » La femme soumise à l'*avortement provoqué* est entourée de tous les soins que nécessite sa position, l'époque la plus favorable est choisie avec le plus grand soin, les secours sont préparés en cas d'accident, et la délivrance s'opère, en général, sans exposer la patiente à aucun danger sérieux. Nous nous abstiendrons toutefois de faire connaître les procédés employés pour provoquer l'*avortement;* ces procédés ne sont que trop souvent appliqués par des personnes étrangères à l'art de guérir, dans un but criminel.

— Méd. lég. Les médecins experts, appelés à éclairer la justice de leurs lumières dans les cas de prévention d'*avortement*, ont à remplir un devoir pénible, et dont l'accomplissement demande une science exercée et un examen scrupuleux. Ils devront s'enquérir, en premier lieu, des circonstances qui ont pu amener un *avortement*. Y avait-il chez la femme une de ces prédispositions dont nous avons parlé? Peut-on invoquer, pour expliquer la fausse couche, l'une des causes accidentelles ou occasionnelles dont nous avons plus haut donné l'énumération? Enfin, si une intention coupable a été la principale cause de l'*avortement*, résulte-t-il de l'emploi de moyens abortifs, c'est-à-dire de médicaments doués de la propriété de provoquer la fausse couche chez les femmes enceintes, ou de manœuvres chirurgicales propres à amener ce même résultat? Le médecin expert doit donc connaître tous les moyens réputés abortifs, et rechercher, autour de la prévenue, les traces de leur existence ou de leur emploi. Les perquisitions amènent très-souvent, dans les cas dont il s'agit, la découverte de plusieurs objets ou des restes de médicaments qui ont pu être employés. Lorsque malheureusement le crime est commis à l'instigation d'une personne de l'art, médecin ou sage-femme, ou avec leur complicité, toute trace de manœuvres coupables disparaît autour de l'inculpée; il ne reste plus que l'examen de la femme, et, lorsque la chose est possible, l'examen du produit expulsé.

Examen de la femme. Si l'*avortement* est récent, si l'époque de la grossesse était assez avancée pour que le fruit de la conception ait pu distendre notablement les organes de la génération, le médecin constatera sans peine que l'expulsion prématurée du fœtus vient d'avoir lieu. Mais si la femme a eu le temps de se rétablir, si surtout la fausse couche a été provoquée dans les premiers moments de la grossesse, le médecin ne retirera de l'examen des organes génitaux aucun renseignement utile. En supposant que le fait d'*avortement* soit constant, l'expert doit se demander s'il a été naturel ou provoqué? C'est ici qu'il importe de rechercher toutes les circonstances qui tendent à démontrer la préméditation, soit de la part de la femme elle-même, soit de la part des personnes intéressées. L'expert s'efforcera de savoir si la femme inculpée a caché sa grossesse, si elle s'est procuré des drogues réputées abortives, ou si elle a cherché à acquérir la connaissance des moyens qui passent pour procurer l'*avortement;* si, sans le conseil du médecin, elle a employé des purgatifs, des saignées, des sangsues, etc.; si, se portant bien d'ailleurs, elle a fait des dispositions indiquant qu'elle s'attendait à être alitée momentanément, ou si elle a simulé tout à coup une maladie de nature à donner le change sur son état. La solution de ces questions est d'une grande importance dans la présomption d'*avortement*. L'expert s'enquerra de même de toutes les circonstances qui ont accompagné l'*avortement*. Dans le cas où il est le résultat de manœuvres exercées par d'autres personnes sur la prévenue, les aveux de l'inculpée sur les sensations qu'elle a éprouvées au moment de l'opération et les circonstances qui ont précédé, accompagné ou suivi l'événement, seront de nature à établir de fortes présomptions. L'*avortement provoqué* a souvent pour conséquences malheureuses la métro-péritonite et l'hémorragie presque toujours mortelles, les tumeurs de l'ovaire, les foyers purulents dans le bassin, le cancer de la matrice; l'expert ne doit pas perdre de vue ces complications qui viendront encore l'éclairer. Si la femme a succombé aux tentatives ou aux suites de l'*avortement*, on retrouvera dans l'intestin une plus ou moins grande quantité des substances abortives, et des désordres dans l'utérus et le péritoine qui sont de nature à fournir des indications utiles sur l'origine du mal. Si la mort a été le résultat de manœuvres violentes, la trace des lésions apparaîtra encore plus nettement. Quelquefois, en même temps que les blessures attestent les tentatives d'*avortement*, on retrouve encore l'embryon et ses annexes dans l'utérus, soit qu'il n'ait pas été atteint, soit que la mort ait devancé son expulsion.

Examen du produit expulsé. Dans toutes les circonstances où il a été possible de retrouver le fruit de la conception après son expulsion violente ou spontanée, il a été mis à la disposition des médecins experts. Il faut d'abord reconnaître le produit expulsé. On le lave avec précaution dans l'eau, en évitant de le comprimer entre les doigts, ou de le remuer avec un morceau de bois ou un instrument tranchant, dans la crainte d'y faire des déchirures qui pourraient être prises plus tard pour des lésions criminelles, ou qui mettraient du moins dans l'impossibilité de continuer des recherches utiles. Si les matières soumises à ce lavage se délayent dans l'eau, ne laissant qu'un résidu friable qui cède à la plus légère pression, l'expert avait affaire à des caillots sanguins. D'après M. Tardieu, cependant, l'embryon très-peu développé peut passer inaperçu au milieu des caillots, tandis que d'ailleurs la présence même de ces caillots peut, dans une circonstance donnée, constituer une suffisante présomption de l'*avortement*. L'embryon ou le fœtus, lorsqu'on parvient à le découvrir, porte souvent la trace des violences qui ont provoqué l'accident, et les déchirures s'aperçoivent ordinairement au sommet de la tête, faisant face aux lésions correspondantes des membranes.

Il est essentiellement important, dans les enquêtes qui ont lieu au sujet d'*avortements* présumés coupables, de préciser l'âge du fœtus au moment où il a cessé de vivre. D'après les connaissances que nous possédons sur le mode de développement du fœtus et de ses annexes, on a pu dresser un tableau représentant les différentes périodes de ce développement. Il s'en faut bien, toutefois, que ce développement suive une marche invariable, car, pour ne citer que le fœtus à terme, ses dimensions et son poids, ainsi que les dimensions et le poids du délivre, varient dans des limites assez étendues. Il en est de même aux différentes époques de la grossesse; les dimensions des organes du fœtus ne peuvent correspondre d'une manière très-exacte aux indications datées que fournit le tableau du développement fœtal. Ce n'est donc qu'avec une prudente circonspection et en s'aidant de l'ensemble des signes physiques, que le médecin expert parviendra à déterminer la date de la grossesse.

D'après l'apparence extérieure du fœtus, le légiste pourra connaître encore, avec quelque précision, si le fœtus est demeuré enfermé dans l'utérus ou s'il a séjourné en dehors après sa mort. Enfin, l'époque de la mort même se détermine d'après le degré plus ou moins avancé de putréfaction, eu égard à la nature du milieu dans lequel était conservé le cadavre.

— Art vét. Parmi les fléaux qui pèsent sur l'agriculture, l'*avortement*, lorsqu'il sévit sur une grande échelle, est un des plus redoutables, parce qu'il compromet la production animale dans sa source même. L'*avortement*, en effet, ne cause pas seulement la perte des produits sur lesquels le cultivateur fonde ses espérances; mais il fait courir de graves dangers aux femelles qui en sont les victimes, et constitue pour l'avenir une éventualité menaçante, parce qu'il peut répéter ses coups plusieurs années de suite avec persistance.

On distingue l'*avortement* enzootique et l'*avortement* sporadique. L'*avortement* enzootique, que nous avons défini plus haut, ne se manifeste que dans les troupeaux de vaches ou de brebis et sur les juments; chez les chèvres, les truies, les lapines, les chiennes, les chattes, les volailles, il ne se montre qu'à l'état sporadique. Les travaux excessifs, les pluies prolongées, qui rendent les plantes aqueuses et l'air humide, une alimentation insuffisante, sont autant de causes qui exercent une influence appauvrissante sur la mère et sur le fœtus; une nourriture trop abondante et trop substantielle, l'infection de l'air par les miasmes qui proviennent de la décomposition des matières organiques, prédisposent aussi à l'*avortement*. La faiblesse du mâle qui a sailli toutes les femelles d'un troupeau est, dans certaines circonstances, la cause de l'*avortement* enzootique. Enfin il a été constaté, par un très-grand nombre d'observateurs, qu'un premier *avortement* est une cause prédisposante d'*avortements* ultérieurs. Les causes déterminantes de l'*avortement* enzootique sont nombreuses et de différents ordres. Toutes les circonstances qui peuvent faire naître les maladies générales: l'action brusque du froid sur les femelles pleines, les efforts musculaires que nécessitent la course, la marche, le tirage, l'herbe couverte de rosée ou de gelée blanche, le voisinage d'une femelle qui avorte, sont des causes déterminantes de l'*avortement* enzootique. Les causes directes de l'*avortement* sporadique sont: les fortes contusions exercées sur les parois de l'abdomen, les pressions sur l'utérus et sur le sujet qu'il renferme, les violentes secousses imprimées aux viscères de l'abdomen, les maladies de la matrice, les maladies du fœtus, ses fausses positions, son volume exagéré, l'inclinaison trop grande du sol des écuries et des étables, l'ingestion dans les organes de la digestion de substances stimulantes, telles que la rue, la sabine et l'ergot de seigle, l'excitation directe portée sur le col de la matrice ou sur les enveloppes de l'œuf. Les causes indirectes de l'*avortement* sporadique sont: toutes les maladies graves qui affectent l'organisme, l'usage de médicaments énergiques, l'orgasme génital, la frayeur, les saignées abondantes.

Au point de vue des symptômes, on distingue l'*avortement* facile et l'*avortement* laborieux. Le premier s'effectue presque à la manière d'une fonction excrémentitielle naturelle; le second, au contraire, est accompagné d'efforts expulsifs très-énergiques, de vives souffrances, et ne s'effectue qu'après une lutte souvent prolongée contre des résistances difficiles à surmonter. Il est des femelles qui avortent sans en ressentir aucune suite fâcheuse; mais le plus souvent les résultats de cet accident amènent une perturbation des fonctions ovarienne, utérine, mammaire et nutritive, et les dangers probables de sa répétition aux gestations suivantes. Les moyens thérapeutiques applicables à l'*avortement* sont divisés en moyens préservatifs et en moyens curatifs. Les indications à remplir dans le traitement préventif de l'*avortement* sont basées sur la connaissance des causes qui le déterminent et qu'il faut s'efforcer d'annihiler ou au moins d'atténuer dans leur action, pour prévenir l'*avortement;* mais, lorsque ces causes sont supérieures à la puissance de l'homme et que le mal est inévitable, le traitement consiste à rendre l'*avortement* le moins dangereux possible pour les femelles; et, lorsqu'il est accompli, à en prévenir les suites actuelles ou éloignées. Si l'*avortement* est laborieux, si les efforts expulsifs s'effectuent avec une très-grande énergie et si la constriction du col est très-considérable, la saignée est indiquée pour atténuer l'intensité des actions antagonistes. Si le fœtus est en fausse position, il faut recourir aux manœuvres que nous indiquerons à l'article *parturition*.

En général, l'*avortement* est une crise pour l'animal qui l'éprouve; il convient alors de le soigner plus particulièrement pendant la convalescence, c'est-à-dire de lui donner une nourriture plus substantielle, d'exciter son appétit par des boissons rafraîchissantes, par un exercice modéré, etc. On a cru pendant longtemps que l'*avortement* peut être épidémique; c'est une erreur, à envisager ce mot dans un sens rigoureux: toutes les vaches, toutes les brebis d'une ferme peuvent avorter, parce que toutes ont été placées dans des étables malsaines, ont été nourries avec des fourrages détériorés, ont été trop fréquemment conduites dans des pâturages marécageux, etc. Il suffit de faire cesser ces causes pour ramener ces animaux à leur état naturel.

Les naturalistes ont remarqué que l'*avortement* est beaucoup plus rare chez les animaux sauvages que chez ceux que l'homme a réduits en domesticité.

— Agric. et hortic. Il y a *avortement* toutes les fois qu'un être ou une portion d'être organisé se développe d'une manière incomplète. L'*avortement* est complet lorsque l'être ou l'organe affecté disparaît sans laisser de traces; il est incomplet lorsque l'être ou l'organe ne cesse pas d'exister, mais demeure atrophié.

On dit que l'*avortement* est externe, s'il a lieu par la disparition, l'atrophie ou la métamorphose d'organes qui se sont d'abord montrés pendant un certain temps; interne, s'il a lieu à une époque où les organes échappent par leur petitesse à tous nos moyens d'investigation. Ainsi, par exemple, dans les labiées, un des cinq pétales avorte d'une manière si précoce qu'il n'y a aucune période de la vie de la plante où il soit visible.

On divise encore l'*avortement* en constant ou naturel, s'il se reproduit constamment et sans interruption dans la série de tous les individus de la même espèce; et en inconstant ou accidentel, s'il ne se montre que par exception, produit alors par une cause accidentelle qui n'agit que sur un individu isolé.

L'*avortement* est très-commun dans la nature; on l'observe chez tous les êtres et à tous les moments de leur existence; mais il est beaucoup plus fréquent dans le règne végétal que dans le règne animal. On peut dire que toutes les parties des plantes le subissent plus ou moins. C'est, dit-on, à l'*avortement* d'un nombre plus ou moins considérable de bourgeons que sont dues les épines du prunier et du néflier. Les ovules avortent très-souvent. Ainsi, qu'on prenne une fleur de marronnier d'Inde, qu'on coupe son ovaire, on y trouvera invariablement trois loges et deux ovules ou jeunes graines dans chaque loge; qu'on prenne plus tard le fruit du même arbre, on y trouvera au plus trois graines, quelquefois deux, plus communément une seule. On peut faire une observation semblable sur le chêne; tous les ovaires renferment six ovules, cependant le gland n'en contient jamais qu'un.

En général, la séparation des sexes n'a lieu que par *avortement*. Ainsi, le potiron, qui a des fleurs femelles et des fleurs mâles, nous présente dans les unes et dans les autres les rudiments informes de l'appareil organique dont elles sont privées. Ce qui le prouve encore mieux, c'est qu'il existe des espèces qui produisent des fleurs hermaphrodites. On pourrait faire les mêmes observations sur toutes les parties des fleurs.

On a vu plus haut que l'*avortement* peut être complet ou incomplet. Ce dernier se divise en *avortement* incomplet proprement dit ou atrophie, et en métamorphose. Il y a métamorphose toutes les fois que l'organe avorté est remplacé par un autre d'une apparence tout à fait différente, quoique d'une nature physiologique semblable. C'est ainsi qu'ordinairement, dans les fleurs doubles, les étamines avortées se transforment en pétales. Jusqu'ici nous avons considéré l'*avortement* comme un accident qui exerce une action directe sur un être déterminé. Ainsi compris, ce phénomène peut être produit par des causes permanentes résultant d'une prédisposition naturelle, ou par des causes fortuites, telles qu'un développement irrégulier trop prompt ou trop lent de l'être conçu, la présence d'un corps étranger qui le gêne dans sa croissance, un plus grand nombre de produits que n'en comporte l'espèce dans la gestation, etc.

Il reste maintenant à examiner l'*avortement* à un point de vue exclusivement théorique, comme moyen de rattacher les uns aux autres les individus qui se distinguent par des caractères communs. Envisagé sous ce rapport, l'*avortement* est une loi de la nature; en d'autres termes, c'est la mort, le dépérissement, la transformation d'un être ou d'une portion d'être organisé, s'opérant d'une manière régulière en vertu d'une loi naturelle.

Cette théorie des *avortements* et des soudures a été expliquée pour la première fois par de Candolle, qui l'a exposée avec une sagacité remarquable. Depuis cette époque, les idées du professeur genevois ont été adoptées par la plupart des naturalistes, et la théorie des *avortements* prédisposés et constants est devenue l'une des bases fondamentales de l'étude raisonnée des rapports naturels. C'est grâce à cette théorie que nous pouvons connaître la structure véritable, le type normal des êtres organisés. C'est elle qui nous donne la clef de la plupart des anomalies qu'on observe dans l'arrangement de leurs parties constituantes, et qui nous explique la dissemblance apparente de beaucoup d'individus qu'unissent cependant des rapports intimes.

L'application de la théorie des *avortements* n'a pas été bornée à la botanique. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire l'a appliquée avec le même bonheur à la zoologie; il s'en est servi pour ramener tous les êtres qui font l'objet de cette science à des types primordiaux, dont les caractères généraux constitutifs peuvent devenir facilement saisissables, malgré la multitude des formes sous lesquelles ils se produisent. C'est ainsi que le savant zoologiste a démontré que le passage d'un règne à l'autre s'effectue au moyen d'une série d'*avortements* successifs, dont un observateur attentif peut à chaque pas suivre la marche et les progrès.

AVORTER v. n. ou intr. (a-vor-té — lat. *abortare*, même sens; formé de *ab* prép. privat. et de *ortus*, part. pass. de *oriri*, se lever, naître). Chir. Accoucher avant terme: *Une frayeur subite, une chute, une simple secousse, sont autant de causes qui peuvent faire* AVORTER *une femme. Les femmes ne se faisaient-elles pas* AVORTER *pour que leurs enfants n'eussent point des maîtres aussi cruels?* (Montesq.) *La cruelle habitude où sont les femmes de se faire* AVORTER, *afin que leur grossesse ne les rende pas désagréables à leurs maris.* (Montesq.) *Les femmes, mariées trop jeunes,* AVORTENT *souvent à la première grossesse.* (Maquel.)

— Mettre bas avant terme, en parlant des femelles d'animaux: *Les vaches* AVORTENT *quand elles mangent de certaines herbes.* (Acad.) *Les brebis* AVORTENT *fréquemment.* (Buff.) *Les vaches pleines qui vont pâturer l'herbe avant que le soleil ait fait disparaître la gelée blanche, formée quelquefois, pendant les nuits froides*

d'automne, AVORTENT *généralement au printemps suivant*. (Richard.)

— Bot. Ne point prendre son entier développement, en parlant des végétaux ou de leurs parties : *Un fruit qui* AVORTE. *Les arbres qui sont battus du vent sont sujets à* AVORTER. (Trév.) *Allons, dit-il, en s'en allant, voilà une bonne terre ; je suis convaincu que le grain qu'on y laisse tomber n'y* AVORTE *pas.* (Alex. Dum.)

— Par anal. Ne point s'achever, cesser prématurément :

> L'un, quand son front se ride, ayant un air farouche,
> Pour la moindre syllabe ouvre toute la bouche,
> Et, craignant que sa voix n'*avorte* entre ses dents,
> Lance de ses poumons des mots toujours sonnants.
> SANLECQUE.

‖ Ne rien produire : *La paresse fait* AVORTER *plus de talents que l'activité n'en fait éclore.* (Mlle de l'Esp.) *Le temps peut avoir des couches laborieuses, mais il n'*AVORTE *pas.* (Lamenn.) *Il avait forcé son cerveau à un enfantement qui* AVORTAIT. (G. Sand.) ‖ Echouer, ne pas réussir, rester sans effet : *Une armée toujours prête à agir peut faire* AVORTER *les projets des puissances voisines.* (Stanislas.) *Il est impossible que ce projet n'*AVORTE *pas au milieu de toute cette confusion.* (Chateaub.) *Nous voyons que tout* AVORTE, *que tout se dément, que personne n'est semblable à soi-même et n'embrasse toute sa destinée; aucun événement ne produit ce qu'il contenait et ce qu'il devait produire.* (Chateaub.) *Voilà comme tout* AVORTE *dans mon histoire.* (Chateaub.) *Il se renferme, la veille de cette crise, dans les retraits les plus profonds, comme un homme qui craint de toucher à un événement, de peur de le faire dévier et* AVORTER. (Lamart.) *C'est une étude d'un profond intérêt que celle des littératures qui* AVORTENT; *le talent même ne peut plus les féconder quand l'énergie morale a péri.* (Ch. Chasles.) *Les révolutions qui n'*AVORTENT *pas sont celles dont le but est précis et a été défini d'avance.* (L. Blanc.)

> Venge-toi du forfait que tu fais *avorter*.
> ROTROU.

> Tout mon dessein *avorte* au milieu du succès.
> CORNEILLE.

> Un dessein qu'on évente est tout prêt d'*avorter*.
> PIRON.

‖ Périr, s'éteindre, disparaître : *Le soir passé loin d'elle était si aride que mon travail* AVORTAIT *dans ma tête.* (G. Sand.)

> Je suis faible, ma force *avorte* dans mon âme.
> V. HUGO.

S'avorter v. pr. Accoucher avant terme : *Une femme qui* S'AVORTE. Vieux.

— Par anal. Echouer :

> Leurs desseins tôt conçus *se sont* tôt *avortés*.
> LA FONTAINE.

AVORTON s. m. (a-vor-ton — rad. *avorter*). Enfant, animal né avant terme : *Elle portait dans son petit tablier un petit* AVORTON *roulé dans un vieux tapis de pied.* (G. Sand.)

— Bot. Végétal qui n'est pas arrivé à sa grosseur ordinaire, à sa maturité, à son complet développement : *Les plus beaux arbres, les plus belles plantes produisent quelquefois des* AVORTONS. (Acad.)

— Par ext. Individu petit, chétif, malingre, débile : *Il semble que la race d'hommes qu'on trouve en Laponie et sur les côtes septentrionales de la Tartarie, soit une espèce particulière, dont tous les individus ne sont que des* AVORTONS. (Buff.) *Les mères ont dans le cœur un amour excessif pour les* AVORTONS. (Balz.)

— Par dénigr. en parlant des personnes, des animaux et des choses : *C'est un* AVORTON, *un* AVORTON *de nature, un véritable* AVORTON. *Nous ne sommes que nabots et* AVORTONS, *eu égard à la grandeur de ceux du vieux temps.* (***) *J'ai vu en Russie des sapins auprès desquels ceux de nos climats ne sont que des* AVORTONS. (B. de St-P.)

> Un *avorton* de mouche en cent lieux le harcèle.
> LA FONTAINE.

> Ces petits *avortons* ont tous l'humeur mutine.
> REGNARD.

‖ Personne de très-peu de valeur : *Il se présentait tant d'*AVORTONS *de poésie, qu'il fut un temps que le peuple, voulant se moquer d'un homme, l'appelait poëte.* (Et. Pasq.) *Ce sont, pour l'ordinaire, des caractères faibles, indécis, louvoyeurs, des* AVORTONS *politiques.* (Fourier.) ‖ Toute chose où l'on remarque une grande imperfection : *Son poëme n'est qu'un* AVORTON. *C'est un phénomène psychologique que les mauvais artistes et les mauvais poëtes se complaisent toujours aux* AVORTONS *dont ils accouchent.* (Champfleury.) *On a reproché au* Carillonneur de Bruges *d'être un drame manqué, un* AVORTON *lyrique, un petit grand-opéra.* (L. Desnoyer.)

> La nature se rit de ces rocs contrefaits,
> D'un travail impuissant *avortons* imparfaits.
> DELILLE.

‖ Résultat incomplet ou défectueux : *L'égoïsme est le triste et chétif* AVORTON *de l'éducation privée.* (De Bonald.) *L'effronterie est l'*AVORTON *de l'audace.* (Rivar.)

AVOST (Jérôme D'), littérateur, né à Laval en 1558 ou 1559, mort au commencement du XVIIe siècle. Il remplissait une charge dans la maison de Marguerite, première femme de Henri IV. Il a traduit de l'italien : *les Amours d'Ismène et de la chaste Isménie* (écrit primitivement en grec) ; *Dialogues des grâces et excellences de l'homme et de ses misères et disgrâces*, d'Alph. Ulloa. On a aussi de lui : *Essais sur les sonnets du divin Pétrarque*, 1584; *Quatrains de la vie et de la mort*, etc. Tous ces ouvrages sont fort médiocres.

AVOUABLE adj. (a-vou-a-ble — rad. *avouer*). Qui peut être avoué sans honte, sans déshonneur : *Ma fille n'a rien pu écrire qui ne soit* AVOUABLE. (Balz.) *Si jamais j'éprouve pour lui un sentiment de quelque tendresse, ce sentiment sera chaste et* AVOUABLE *devant Dieu.* (Balz.)

AVOUANT (a-vou-an) part. prés. du v. Avouer : *On répare ses fautes en les* AVOUANT.

AVOUÉ, ÉE (a-vou-é) part. pass. du v. Avouer. Reconnu vrai : *Un fait* AVOUÉ. *Une opinion* AVOUÉE. *Des doctrines* AVOUÉES. *Une complicité* AVOUÉE. ‖ A qui l'on reconnaît certain titre :

> Un amant *avoué* renverse tout obstacle.
> CORNEILLE.

‖ Déclaré, qui ne se cache pas, qui ne nie pas : *Socialiste* AVOUÉ. *Hobbes était un ami et un disciple* AVOUÉ *de Bacon.* (Cousin.) ‖ Approuvé ouvertement : *Monterey, sans être* AVOUÉ *du conseil d'Espagne, renforça l'armée du prince d'Orange.* (Volt.)

> Vous savez bien qu'il n'est *avoué* de personne.
> AL. DUVAL.

— Par anal. Confirmé d'une manière certaine : *Rien ne serait plus utile que de rendre aux mots, qui jouent aujourd'hui un si grand rôle dans les discussions politiques, économiques et sociales, une valeur* AVOUÉE *par l'usage et le consentement des siècles.* (Portalis.)

— Hist. *Compagnies avouées*, Compagnies cantonales suisses. C'est le titre qu'on leur donne dans les capitulations entre la France et les cantons.

AVOUÉ s. m. (a-vou-é — du lat. *advocatus*, part. pass. de *advocare*, prendre pour défenseur en justice. On écrivait anciennement *advoué*). Jurispr. Officier ministériel établi près les tribunaux civils pour représenter les parties et faire les actes de procédure pendant toute la durée de l'instance : AVOUÉ *à la cour impériale. Etude d'*AVOUÉ. *Clerc d'*AVOUÉ. *Constituer* AVOUÉ. *Acte d'*AVOUÉ *à* AVOUÉ. *Les* AVOUÉS *plaident toujours eux-mêmes dans les petites localités.* (Balz.) *Les* AVOUÉS *ne sont-ils pas, en quelque sorte, des hommes d'Etat chargés des affaires privées?* (Balz.) *Les* AVOUÉS, *maintenant, portent des fracs à l'anglaise, et l'on ne sait jamais s'ils vont au bal ou au palais.* (Scribe.) *L'*AVOUÉ *est un homme qui vit des querelles d'autrui.* (Toussenel.) *L'*AVOUÉ *désintéressé et honnête aura une double couronne dans le ciel.* (Toussenel.)

> Un *avoué*, monsieur, est presque un personnage.
> ETIENNE.

— *Avoué poursuivant*, Celui qui est chargé de faire tous les actes dits de *poursuite* dans une saisie, dans un ordre, dans une licitation. Il serait plus exact de dire l'*avoué du poursuivant*, parce que l'officier ministériel n'agit qu'au nom de la partie et non au sien propre. ‖ *Avoué colicitant*, Celui qui occupe pour une partie intéressée dans une licitation, autre que le poursuivant. ‖ *Avoués à la cour de cassation*, Nom donné, pendant la Révolution, aux avocats à la cour de cassation.

— Anc. jurispr. *Avoués publics*, Nom que l'on donnait, sous la seconde race, à des fonctionnaires qui étaient chargés d'agir dans l'intérêt général pour tout ce qui concernait l'administration politique.

— Féod. Nom donné autrefois aux gardiens, protecteurs et vidames des abbayes, monastères ou communautés. Dans l'origine, la charge d'avoué fut exercée par des ducs, des comtes et autres puissants seigneurs dont l'importance offrait plus de garantie aux églises. Plus tard, les comtes en investirent spécialement leurs enfants puînés. Une église pouvait avoir plusieurs avoués, mais tous dépendaient d'un seul, qui prenait le titre de grand, de principal, ou de souverain avoué. Henry, comte de Limbourg, et son fils Valeran, duc de basse Lorraine, étaient qualifiés grands et suprêmes avoués de l'abbaye de Saint-Tron. Leurs fonctions étaient judiciaires et militaires; ils devaient assurer le repos des ecclésiastiques, augmenter leurs revenus et recouvrer, par procès, ceux qui étaient dépéris ou usurpés, et ils s'armaient et armaient leurs vassaux, qu'ils conduisaient, sous la bannière de l'église, contre tous ceux qui tentaient de s'emparer par la force de ses biens temporels. On appelait aussi avoué le champion qui combattait en champ clos pour une personne à qui le combat judiciaire avait été accordé. Les femmes, les mineurs, les vieillards, les infirmes, ne combattaient pas; mais ils proposaient leurs avoués, qui combattaient pour eux.

— **Encycl.** Le titre d'*avoué* donné aux officiers ministériels, mandataires légaux des parties devant la justice, date de 1791. Leurs fonctions, avant 1789, étaient remplies par des *procureurs;* le décret du 29 janvier et du 20 mars 1791 abolit la vénalité des offices institués près des tribunaux, et établit des *avoués*. Leurs fonctions furent bientôt supprimées, « sauf aux plaideurs à se faire représenter par des fondés de pouvoirs (décret du 3 brumaire an II). » Mais on comprit que, dans l'intérêt des justiciables et pour assurer la bonne administration de la justice, il était utile de revenir sur le passé et de rétablir des mandataires légaux *ad lites* qui, nommés par le chef de l'Etat après une enquête sérieuse, offriraient aux magistrats et aux plaideurs toutes les garanties désirables de savoir et de probité. La loi du 27 ventôse an VIII, qui institua de nouveau des *avoués*, fut suivie d'autres lois, de décrets et d'ordonnances qui fixèrent le mode de nomination, les émoluments, les privilèges et les devoirs de ces officiers ministériels, à qui la loi du 28 avril 1816 donna, pour ainsi dire, la propriété de leurs charges en leur permettant de présenter un successeur.

Tout candidat doit être âgé de vingt-cinq ans au moins, justifier du diplôme de licencié, ou du brevet de capacité en droit et d'un certificat constatant plusieurs années de cléricature; il est tenu de soumettre au ministère de la justice le contrat de cession de l'office dont le titulaire se démet en sa faveur et d'accepter les conditions que le garde des sceaux lui impose. Enfin, nommés par l'empereur, les avoués ne peuvent exercer leurs fonctions qu'après avoir versé au Trésor public un cautionnement qui varie de 1,800 fr. à 10,000 fr. et prêté devant la juridiction à laquelle ils appartiennent le serment politique d'obéissance à la Constitution et de fidélité à l'empereur.

Les *avoués* jouissent du droit exclusif de postulation, c'est-à-dire ils sont seuls, et sans être tenus à aucune justification de mandat, les représentants légaux des parties devant les tribunaux de première instance et les cours impériales. Leur ministère est obligatoire; tout plaideur qui ne constitue pas *avoué* est censé défaillant lors même qu'il est présent à l'audience. Leur droit s'étend aux ventes judiciaires dans lesquelles ils ont seuls le pouvoir d'enchérir, sauf, au cas où l'immeuble leur est adjugé, à déclarer le nom du client pour lequel ils ont acheté, ou à se réserver de le déclarer dans les délais de la loi. Ils représentent leur partie de telle sorte que ce qui est fait par l'*avoué* est censé fait par le client; de même que les actes signifiés à l'*avoué* sont censés l'être au client, excepté dans les cas où la loi exige la signification à la partie elle-même. Devant les justices de paix et la juridiction commerciale, ils ne sont que de simples mandataires tenus à justifier d'un mandat spécial. Ils ont le droit de plaider dans les affaires correctionnelles et criminelles, ainsi que dans les incidents de procédure et les référés, au civil. Dans les tribunaux où le nombre des avocats n'est pas suffisant pour assurer le service de la justice, ils ont le libre exercice de la plaidoirie.

Comme officiers ministériels, les *avoués* sont placés sous l'autorité et la surveillance du ministère public et de la compagnie près de laquelle ils sont institués. Ils relèvent aussi de la *chambre des avoués*, conseil composé, pour chaque siége, de membres élus par leurs confrères, ou même de tous les *avoués* du siége quand ils sont au-dessous de cinq. Ce conseil maintient la discipline, donne son avis sur les questions de taxe des frais, sur les plaintes contre les *avoués* et sur l'admission des aspirants aux fonctions d'*avoué*.

Les frais de procédure et les émoluments auxquels les *avoués* ont droit, en vertu des tarifs, sont recouvrés par eux sur mémoires taxés par le président du tribunal ou de la cour; ils peuvent les recouvrer directement à leur profit sur la partie adverse, quand ils en ont fait l'avance et que le jugement qui condamne cette partie aux dépens en accorde distraction à l'*avoué* de l'autre partie.

AVOUER v. a. ou tr. (a-vou-é — du lat. *advocare*, pris dans le sens de *reconnaître*, que lui donne souvent la basse latinité; et non, comme le veulent Raynouard et Diez, de *ad votum*, selon le vœu, forme avec laquelle notre verbe français n'a aucun rapport de signification. Conserve un *e* muet au futur et au cond. prés. : *J'avouerai, nous avouerions;* mais les poëtes peuvent supprimer cet *e*, en mettant un accent circonflexe sur l'*u*. Devrait prendre, ainsi que tous les verbes en *uer*, un tréma sur l'*i* aux deux premières personnes pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous avouïons, que vous avouïez; nous tuïons, que vous tuïez.* L'Académie ne dit rien à cet égard, et l'usage a prévalu en faveur de la négative. C'est là un silence regrettable qui peut, pour les étrangers surtout, devenir la cause d'une prononciation très-vicieuse). Confesser, reconnaître, convenir de : AVOUER *un fait.* AVOUER *un crime.* AVOUER *son ignorance.* AVOUER *qu'on s'est trompé.* AVOUER *une faute, ce n'est pas là se diffamer, c'est s'honorer, au contraire.* (Boss.) *Quand on a tort et qu'on l'*AVOUE *bonnement, comme vous faites, on ne l'a presque plus.* (Bussy-Rab.) *Je vous prie de pardonner au petit marquis tout ce qu'il* AVOUERA, *mais pas une menterie.* (Mme de Sév.) *L'envie est une passion timide et honteuse que l'on n'ose jamais* AVOUER. (La Rochef.) *Il faut rougir de commettre des fautes, et non de les* AVOUER. (Volt.) *Je ne puis résister au besoin de t'*AVOUER *ma folie.* (J.-J. Rouss.) *La femme n'*AVOUE *son amour qu'après l'avoir prouvé.* (Latena.) *Qui oserait* AVOUER *tout ce qu'il a de perverti dans le cœur?* (Mme Bodin.)

> Ce sont là des exploits que tu dois *avouer*.
> BOILEAU.

‖ Dans ce sens, a souvent une proposition subordonnée pour complément : *Je vous* AVOUE *que je l'ignore.* AVOUEZ *que vous avez eu peur. On n'*AVOUE *pas facilement que l'on est un sot. Il faut* AVOUER *que cet homme est bien étourdi.* (Acad.) *Il* AVOUA *qu'il désirait ce mariage avec passion.* (St-Sim.) *N'êtes-vous pas forcés d'*AVOUER *que rien n'est plus trompeur que les promesses du monde?* (Mass.) AVOUONS *qu'il est un Etre suprême, incompréhensible, qui nous a faits.* (Volt.) *Il faut* AVOUER *que je suis l'homme aux inadvertances.* (Volt.) *J'*AVOUE *que j'aurais mieux fait de laisser tomber cette affaire que de la relever.* (Florian.)

> J'*avoûrai* franchement que vous me faites peur.
> BOISSY.

— Reconnaître la justice de, donner son adhésion à : *Les injures qu'on méprise s'effacent; celles qu'on relève, on est censé les* AVOUER. (Dupin.)

> Pour rendre sa puissance et la vôtre odieuses,
> J'*avoûrai* les rumeurs les plus injurieuses.
> RACINE.

‖ Approuver : *J'*AVOUE *tout ce qui s'est fait. J'*AVOUE *d'avance tout ce que vous ferez en mon nom.*

— Absol. Faire des aveux : *Je viens d'*AVOUER. *Pourquoi n'*AVOUEZ*-vous pas?*

— Particulièrem. : Reconnaître comme sien, en parlant des personnes et des choses : AVOUER *un enfant.* AVOUER *un écrit, un ouvrage. Cette édition est celle que j'*AVOUE. (Beaumarch.)

> Mon père ne peut plus l'*avouer* pour sa fille.
> CORNEILLE.

> Reconnaissez-vous donc, ô fils des mêmes pères!
> Le sang de nos aïeux là-haut vous *avoûra*.
> LAMARTINE.

‖ Convenir des liens ou des relations que l'on a avec quelqu'un : *C'était lui qui, sans craindre de m'*AVOUER *dans un temps où mes amis n'osaient me reconnaître, alla d'abord demander aux ministres de me rendre service.* (Mme de Staël.) *Il n'ose* AVOUER *un parent pauvre et peu connu.* (Desmahis.) ‖ Reconnaître à quelqu'un certaines qualités :

> Rome ne voudra point l'*avouer* pour Romaine.
> CORNEILLE.

‖ Accepter la responsabilité des actes de : *Parle, écris, je t'*AVOUERAI *de tout, pourvu que tu m'aides à sortir de cette botte* (*l'Italie*), *au fond de laquelle on nous oublie.* (P.-L. Cour.)

> Je t'*avoûrai* de tout; je n'espère qu'en toi.
> RACINE.

— Par ext. Confirmer, ratifier : *On est sûr de plaire au peuple par les sentiments que la morale* AVOUE. (Montesq.) *Je veux que la raison puisse* AVOUER *tout ce qui émane de mon pouvoir.* (Napol. Ier.) *Le principe de la souveraineté du peuple est le seul que la raison* AVOUE. (Cormenin.) *La justice n'*AVOUE *que les jugements rendus avec impartialité par des autorités compétentes.* (Bignon.) *Les seules révolutions que la philosophie* AVOUE *sont celles qui procèdent de l'initiative des masses.* (Proudh.)

— *Faire avouer*, Obliger à confesser quelque chose : *Il croyait me* FAIRE AVOUER *ce que Mentor lui aurait caché.* (Fén.) *Ulysse soutint qu'Hercule était mort, et entreprit de me le* FAIRE AVOUER. (Fén.)

— *Je l'avoue, je vous l'avoue, il faut l'avouer*, Phrases qui indiquent une sorte de concession ou de déclaration faite avec quelque peine, avec quelque confusion ou étonnement : *J'étais,* JE L'AVOUE, *un peu interdit.* (Acad.) *Je n'ai pas les mêmes opinions que vous; mais je ne pense pas,* JE VOUS L'AVOUE, *que ma considération en souffre le moins du monde.* (Mme de Staël.) IL FAUT L'AVOUER, *nous ne sommes que les disciples des Newton, des Locke, des Galilée.* (B. de St-P.)

> Voilà, *je vous l'avoue*, un abominable homme.
> MOLIÈRE.

> Je n'aurais jamais, quant à moi,
> Trouvé ce secret, *je l'avoue*.
> LA FONTAINE.

— Féod. Reconnaître pour seigneur ou protecteur.

S'avouer, v. pr. Etre avoué : *La vanité est une chose qui ne* S'AVOUE *jamais.* (G. Sand.) *L'affection qui m'unit à lui peut* S'AVOUER, *et sa mère la bénira sans doute.* (Balz.)

— Se confesser, se reconnaître : S'AVOUER *coupable envers quelqu'un, c'est* S'AVOUER *son inférieur.* (Mlle de l'Esp.) *Reculer lorsqu'on vous offre le combat, c'est* S'AVOUER *vaincu.* (Cormenin.) *Il est impossible de* S'AVOUER *coupable sans une souffrance profonde.* (G. Sand.) ‖ Se dire à soi : *Après s'être vu fort, l'homme tombé* S'AVOUE *à soi-même son néant.* (G. Sand.)

— *S'avouer de quelqu'un*, Se réclamer de quelqu'un, le prendre pour garant. ‖ Peu usité.

— Réciproq. Avouer l'un à l'autre : *Ils* SE SONT AVOUÉ *qu'ils s'aimaient. Ils avaient l'un et l'autre une certitude qu'ils ne* S'AVOUAIENT *pas.* (Balz.)

— **Antonymes.** Dénier, désavouer, protester.

AVOUERIE s. f. (a-voû-rî — rad. *avoué*). Féod. Protection, patronage d'un avoué chargé de défendre des églises, des abbayes : *L'*AVOUERIE *était un droit héréditaire. Les comtes de la Flandre impériale étaient avoués de l'église de Cambrai, et les rois d'Espagne, qui ont été comtes de Flandre, ont voulu se servir de cette* AVOUERIE *pour établir leur autorité à Cambrai.* (Fén.) ‖ Action de donner un champion ou chevalier qui se battait en champ clos pour la défense de quelqu'un.

— Jurispr. ecclés. Droit de présenter à un bénéfice

AVOUILLER s. m. (a-vou-llé, *ll* mll.) Ouillette, entonnoir.

AVOUTRE s. m. (a-vou-tre — du lat. *adulterium*, adultère). Autref. Enfant adultérin : *Les* AVOUTRES *sont ceux qui sont engendrés en femmes mariées, d'autrui que de leurs seigneurs, d'hommes mariés.* (Beaumanoir.)

AVOUTRIE (a-vou-trî — rad. *avoutre*). Féod. *Droit d'avoutrie*, Droit en vertu duquel une personne, homme ou femme, convaincue d'adultère, était condamnée à courir toute nue par la ville où le crime avait été commis, ou à payer soixante sols au seigneur. ‖ Etat d'une personne adultère.

AVOYÉ, ÉE (a-voi-ié) part. pass. du v. Avoyer : *Un aveugle* AVOYÉ *par son chien. Je suis malaisé à esbranler; mais étant* AVOYÉ, *je vais tant qu'on veut.* (Montaig.)

AVOYELLES, paroisse et village des Etats-Unis d'Amérique, dans la Louisiane. Pop. 8,500 hab. Le territoire, arrosé par le Red River, est propre surtout à la culture du coton.

AVOYER s. m. (a-voi-ié — du lat. *advocare*, appeler; la forme primitive a été d'abord *avoué*). Titre des deux premiers magistrats de certains cantons suisses : *Les deux* AVOYERS *de Berne ont fait sentir leur indignation à l'auteur de ce libelle.* (Volt.) *La bannière de Lucerne, portée par l'*AVOYER, *venait d'échapper des mains de ce magistrat mortellement blessé.* (Raoul-Rochette.) *Les* AVOYERS *représentaient les cantons à la diète de l'Empire.* (St-Laurent.)

AVOYER v. a. ou tr. (a-voi-ié — rad. *voie.*) Mettre sur la voie : AVOYER *une personne égarée.* ‖ Vieux.

— v. n. ou intr. Mar. Souffler, commencer à souffler d'un autre rumb : *Le vent* AVOYE, *semble vouloir* AVOYER.

AVRAD. Passage du Coran récité dans les prières.

AVRANCHES, *Ingena Abrincæ* ou *Abrincatui*, ville de France (Manche), ch.-lieu d'arrond. et de cant., à 55 kilom. S.-O. de Saint-Lô, à 331 kilom. O. de Paris, sur la rive gauche de la Sée, près de la mer; pop. aggl. 7,771 hab. — pop. tot. 8,592 hab. L'arrondissement comprend 9 cantons, 124 communes, 116,488 hab. Tribunal de première instance et justice de paix; collége communal; bibliothèque publique (12,000 vol.); musée archéologique; jardin des plantes; ancien évêché, illustré par le savant Huet et réuni, en 1791, à celui de Coutances. Fabrication de bougies, dentelles, clous, poêles, cloches, cordages, calicots, parchemin, chaudronnerie, tannerie, extraction de granit, sel marin; commerce de cidre, sels, beurre, bestiaux; mouvement annuel des affaires, 8 à 9 millions.

Avranches, bâtie à l'extrémité d'un coteau qui domine des sites variés et pittoresques, dans une position aussi salubre qu'agréable, possède plusieurs places publiques et de belles promenades; parmi ces dernières, on distingue le jardin des Plantes et le jardin de l'Evêché. Le premier est une promenade délicieuse, d'où la vue s'étend sur toute la baie du Mont-Saint-Michel; dans le second, on remarque, depuis 1832, la statue du général Valhubert, enfant du pays, mort à Austerlitz. Nous devons mentionner encore les boulevards plantés de tilleuls, qui entourent la ville, et le joli bois de la Nafrée, situé à 4 kilom. dans la direction de la Haye. Avranches présente aussi quelques curiosités monumentales et historiques, entre autres des débris pittoresques de ses vieux remparts; la pierre dite de *Henri II*, seul reste de son ancienne cathédrale, et ainsi appelée parce que, selon la tradition, ce fut sur cette pierre que le roi d'Angleterre s'agenouilla devant les légats du pape pour faire amende honorable du meurtre de Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry; l'église Saint-Saturnin, construction du XIIIe siècle, dont le portail, en style ogival pur, est la richesse architecturale d'Avranches, l'église Notre-Dame des Champs, bâtie sur le point culminant du coteau qui porte la ville; l'ancien palais épiscopal, précédé d'un beau vestibule gothique; enfin, la bibliothèque, dans les manuscrits de laquelle on a découvert une copie du traité d'Abailard, *Sic et non*, publié en 1836 par M. Cousin. Signalons encore les ruines de la chapelle de Bouillé, et ajoutons que les fouilles faites dans Avranches et dans son canton ont fréquemment mis au jour de nombreuses antiquités celtiques et romaines classées parmi les monuments historiques. Ces débris de constructions anciennes, ces vestiges d'une civilisation depuis longtemps disparue, prouvent la haute antiquité d'Avranches. A l'époque romaine, ce fut une station militaire assez considérable, résidence du commandant des auxiliaires dalmates. Le roi de France Childéric y fit, dit-on, bâtir un château vers l'an 460. Cette ville devint, après la mort de Guillaume le Bâtard, l'apanage de Henri Ier, le troisième de ses fils. En 1141, Geoffroy Plantagenet s'empara d'Avranches sans coup férir. Après avoir brûlé le Mont-Saint-Michel en 1203, Guy de Thouars prit cette ville et en rasa les fortifications; mais l'incursion des Anglais, en 1229, démontra la nécessité de rétablir ces fortifications. Renaud de Gobehen, à la tête d'un détachement anglais, brûla les faubourgs d'Avranches en 1346. Quelque temps après, Avranches et le Cotentin furent cédés à Charles le Mauvais, roi de Navarre. Rendu à la France en 1404, par Charles III, roi de Navarre, ce pays passa entre les mains des Anglais en 1418, et fut reconquis par le connétable de Richemont en 1438. La haine qu'inspirèrent les dévastations des calvinistes, maîtres de la ville en 1562, l'influence d'un évêque ligueur, entraînèrent les habitants d'Avranches dans le parti qui refusa de reconnaître Henri IV, sous prétexte que, n'étant pas catholique, il favorisait les novateurs. En 1591, les troupes royales vinrent assiéger la ville, qui ne se rendit qu'après une résistance longue et opiniâtre.

AVRANCHIN, contrée de la basse Normandie qui s'étendait aux environs d'Avranches; il forme aujourd'hui les arrondissements d'Avranches et de Mortain.

AVRANCHIN, INE s. et adj. (a-vran-chain, i-ne). Géogr. Habitant d'Avranches; qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

AVRARIC s. m. (a-vra-rik). Alchim. Mercure.

AVRE, petite rivière de France, prend sa source près d'Avricourt (Oise), passe à Moreuil et se jette dans la Somme, près d'Amiens, après un cours de 56 kilom. ‖ Rivière du département de l'Orne, passe à Verneuil, Nonancourt, et se jette dans l'Eure; cours de 45 kilom.

AVRELON s. m. (a-vre-lon). Bot. Nom vulgaire du sorbier des oiseaux.

AVRENKI s. m. (a-vran-ki). Air ou chant royal, ou national, en Perse.

AVRIGNY (Hyacinthe ROBILLARD D'), jésuite et historien, né à Caen en 1675, mort en 1719. Il est connu par deux bons abrégés chronologiques : *Mémoires pour servir à l'histoire universelle de l'Europe, depuis* 1600 *jusqu'à* 1716; *Mémoires chronologiques et dogmatiques pour servir à l'histoire ecclésiastique, depuis* 1600 *jusqu'en* 1716. On lui reproche de la partialité contre les jansénistes.

AVRIGNY (Charles-Joseph LŒILLARD D'), littérateur et poëte français, né à la Martinique vers 1760, mort en 1823, écrivit plusieurs drames ou vaudevilles qui furent représentés avec succès : la *Supercherie par amour*, l'*Homme et le Malheur*, la *Lettre*, etc. Sa production dramatique la plus remarquable est une tragédie de *Jeanne Darc*, qui fut bientôt éclipsée par celle de Soumet. On lui doit aussi des *Poésies nationales*, un poëme de *Fernand Cortez* inachevé, le *Départ de La Pérouse*, et un *Tableau historique des commencements et des progrès de la puissance britannique dans les Indes*. C'est un des meilleurs fragments d'histoire qui aient paru de nos jours.

AVRIL s. m. (pron. très-contestée : a-vri, a-vri-le, a-vri-ll; *ll* mll. Cette dernière prononciation est celle que patronne l'Académie; mais la première, et surtout la seconde, sont tout aussi usitées. Si, dans cette matière, on pouvait s'en rapporter aux poëtes, ils nous seraient d'un bien faible secours : les vers que termine ce mot sont très-rares, et quand par hasard il s'en présente, la prononciation du mot qui rime avec *avril* est tout aussi indécise que celle de ce mot lui-même, comme le montre ce distique emprunté aux *Matinées sénonaises :*

> Il n'est si joli mois d'*avril*
> Qui n'ait son chapeau de *grésil*.

Rangeons donc, en attendant mieux, cette prononciation parmi les problèmes insolubles. — du lat. *aprilis*, même sens; formé de *aperire*, ouvrir, parce que ce mois était autrefois le commencement de l'année, celui qui l'*ouvrait*, ou bien parce que ce mois indique l'époque où la terre *ouvre* son sein, d'où les plantes commencent à sortir). Le quatrième mois du calendrier grégorien et le deuxième du printemps : *C'est en* AVRIL *qu'on sème le plus communément les orges.* (Encycl.) *Les oiseaux commencent à chanter en* AVRIL. (Buff.) *Le givre qui brillait aux buissons décharnés lui semblait la blancheur des fleurs d'*AVRIL *précédant l'apparition des feuilles.* (G. Sand.) *Ses joues avaient un éclat aussi suave que la fleur du pêcher aux premiers rayons d'*AVRIL. (G. Sand.) *Je m'étais toujours imaginé sa voix plus douce que celle de la brise d'*AVRIL *caressant les fleurs naissantes.* (G. Sand.) *Puis vint* AVRIL, *ce point du jour de l'été, frais comme toutes les aubes, gai comme toutes les enfances; un peu pleureur parfois, comme un nouveau-né qu'il est. La nature, en ce mois-là, a des lueurs charmantes qui passent du ciel, des nuages, des arbres, des prairies et des fleurs au cœur de l'homme.* (V. Hugo.)

— Poétiq. Printemps, dans tous les sens figurés de ce mot : *Etre à l'*AVRIL *de ses ans. L'amour, cet* AVRIL *de l'homme, chantait, rayonnait et s'épanouissait dans le cœur des deux fiancés.* (V. Hugo.)

> O bois, ô prés, ô monts, qui me fûtes jadis,
> En l'*avril* de mes jours, un heureux paradis!
> RÉGNIER.

> En l'*avril* de mes jours,
> L'adorable Amarante
> Eut toutes mes amours. RACAN.

> Mon *avril* se meurt feuille à feuille,
> Sur chaque branche que je cueille
> Croît l'épine de ma douleur.
> V. HUGO.

‖ *Avril* est quelquefois personnifié dans le style poétique : *Quand* AVRIL *a vu tomber sa couronne de primevères, le faucheur s'attarde avec amour dans le bois.* (Ars. Houss.)

> *Avril* a réveillé l'aurore paresseuse,
> Et les enfants du Nord, dans leur fuite orageuse,
> Sur la cime des monts ont porté les frimas.
> MICHAUD.

> Puisque *avril* donne aux chênes
> Un bruit charmant,
> Que la nuit donne aux peines
> L'oubli dormant. V. HUGO.

— Chass. *Petit avril*, Epoque où les cerfs commencent à entrer en rut, parce qu'alors ils se font chasser longtemps, et se montrent aussi vigoureux que dans le mois d'avril.

— Pop. *Poisson d'avril*, Nom donné à des plaisanteries usitées le premier jour d'avril, et qui consistent à se tromper les uns les autres par des choses fausses que l'on se fait accroire, des courses inutiles qu'on se fait faire. On donne plusieurs origines à cette locution :

Les uns n'y ont vu qu'une allusion à la pêche, qui, dans quelques pays, s'ouvre le 1er avril. Comme la pêche est alors presque toujours infructueuse, ce mécompte aurait donné lieu à la coutume d'attraper les gens simples et crédules, en leur offrant un appât qui leur échappe, comme le poisson, en avril, échappe au pêcheur.

Beaucoup d'écrivains pensent que cet usage s'introduisit vers la fin du XVIe siècle, à l'époque où l'année cessa de commencer en avril. Pendant un séjour qu'il fit au château de Roussillon, en Dauphiné, en 1564, le roi de France Charles IX rendit une ordonnance en vertu de laquelle était reporté au 1er janvier le premier jour de l'année, qui jusqu'alors avait commencé au 1er avril. Par suite de ce changement, les étrennes ne se donnèrent plus qu'au jour initial de janvier; et, le premier avril, on ne fit plus que des félicitations de plaisanterie aux personnes qui s'accommodaient avec regret du nouveau régime; on fit plus encore, on s'amusa à les mystifier par des cadeaux simulés ou par de faux messages; et finalement, comme au mois d'avril le soleil quitte le signe zodiacal des poissons, nos aïeux trouvèrent bon de donner à ces simulacres le nom de *poissons d'avril*.

Quelques-uns prétendent que la chose et le mot viennent de ce qu'un prince de Lorraine, que Louis XIII retenait prisonnier dans le château de Nancy, échappa à ses geoliers le 1er avril, en traversant la Meurthe à la nage, ce qui fit dire aux Lorrains qu'on avait donné aux Français un poisson à garder. Mais cette date ne concorde nullement avec l'antiquité du *poisson d'avril*, car cette farce était connue de nos pères bien avant le règne de Louis XIII.

Suivant notre opinion, voici l'origine très-probable qu'il faut attribuer aux *poissons d'avril*. Ici, *poisson* est une corruption du mot *passion;* et ce jeu n'est autre chose qu'une froide et indécente allusion à l'une des circonstances principales de la passion de Jésus-Christ, qui arriva au commencement d'avril. On sait que le Sauveur fut renvoyé d'un tribunal à un autre, d'Anne à Caïphe, de Pilate à Hérode, d'Hérode à Pilate, ou, comme on dit vulgairement, de Caïphe à Pilate. Ils lui firent faire ainsi plusieurs courses par manière d'insulte et de dérision. Une telle origine n'est pas invraisemblable pour ces temps de grossière piété, qu'on appelle le moyen âge, où l'on traduisait en spectacle et en divertissements les épisodes les plus respectables de l'Ancien et du Nouveau Testament, « le tout, ajoute M. Quitard, pour la plus grande gloire de Dieu et pour l'édification des fidèles. » Toutefois, suivant le même auteur, le mot *poisson* ne serait nullement une corruption de *passion*. Bien loin d'avoir été introduit par altération, il l'aurait été par choix, à la place du nom de Christ, qu'il était impossible de faire figurer dans une sorte de mascarade, à cause de l'habitude où l'on était à cette époque de ne jamais prononcer le mot *Christ* sans faire en même temps quelque démonstration de respect, et ce choix s'expliquerait d'autant mieux que les chrétiens primitifs, pour éviter les persécutions, désignaient le divin législateur par le mot grec *ichthus*, poisson, sorte de monogramme mystérieux formé des initiales des cinq mots sacrés : *Iêsous, Christos, Theou, Uios, Sôtêr*, Jésus, Christ, de Dieu, Fils, Sauveur.

On connaît les diverses facéties mises chaque année en circulation à l'occasion du 1er avril. L'atelier, le bureau, le magasin ont leurs mystifications toutes prêtes pour ce jour-là. Mais les *poissons d'avril* ont surtout pour victimes les enfants, que leur inexpérience met moins en garde contre ces plaisanteries. C'est ainsi, par exemple, qu'on les envoie chercher *une corde pour lier le vent, un moule aux aiguilles, de l'huile de cotret, un bâton qui n'ait qu'un bout, une once d'esprit en bouteille, un brochet sans arêtes*, et mille autres choses impossibles de cette nature. Mais il est certains *poissons d'avril* qui sortent de ces banalités. Nous citerons les deux suivants : l'électeur de Cologne, frère de l'électeur de Bavière, étant à Valenciennes, annonça qu'il prêcherait le 1er avril. La foule fut prodigieuse à l'église. L'électeur monta en chaire, salua son auditoire, fit le signe de la croix, et s'écria d'une voix de tonnerre : *Poisson d'avril!* puis il descendit en riant, tandis que des trompettes et des cors de chasse faisaient un tintamarre digne de cette scène, si peu d'accord avec la gravité ecclésiastique.

En voici un qui a déridé pendant quelque temps le spleen de nos bons voisins les Anglais. Le 31 mars 1846, l'*Evening Star* annonça à ses lecteurs, pour le lendemain, une magnifique exposition d'ânes qui devait être ouverte dans la salle d'agriculture d'Islington. Une foule d'amateurs arrivèrent dans la matinée, et reconnurent, mais trop tard, que messieurs les ânes n'étaient autres qu'eux-mêmes.

Terminons par ce *poisson d'avril* très-connu, dans l'argot des casernes, sous le nom de *pierre à enfoncer le mou.* S'il est d'humeur joviale, le cuisinier militaire en chef ne manque jamais de dire, le matin du 1er avril, à son aide d'aller vite à telle cuisine *chercher la pierre à enfoncer le mou.* L'aide ouvre de grands yeux hébétés, ne répond rien et court à l'endroit où cette pierre précieuse, à lui inconnue, doit lui être confiée. Il y trouve un gaillard prévenu à l'avance et qui lui apprend que la pierre dont il s'agit se trouve en ce moment à telle autre cuisine de tel escadron; notre aide qui, comme on le pense bien, est un innocent conscrit, s'élance où on l'envoie et reçoit là une nouvelle destination. Bref, quand il a suffisamment arpenté tous les coins du quartier, on lui met entre les bras un énorme pavé qu'il rapporte triomphalement à son chef, lequel alors ne se gêne plus pour éclater de rire et se moquer du crédule messager. Ce *poisson d'avril* a cours depuis longues années dans les cuisines militaires. Est-il besoin d'ajouter, pour expliquer *le sel* de cette plaisanterie, qu'on nomme vulgairement *mou* le tissu cellulaire de la viande gonflé, au moyen de soufflets, par les bouchers, et qui, avant sa cuisson, nage sur l'eau des marmites, tandis que la bonne viande va au fond. La fameuse *pierre* dont il vient d'être question est censée nécessaire pour peser sur cette mauvaise partie du bœuf et l'empêcher de remonter à la surface.

— Le mot *avril* entre dans un grand nombre de locutions proverbiales, qui roulent presque toutes sur le rôle important que ce mois joue dans les travaux agricoles : *Avril pleut aux hommes, mai pleut aux bêtes*, La pluie d'avril est favorable au blé, celle de mai aux herbages. ‖ *Quand on perd son avril, en octobre on s'en plaint*, L'agriculteur qui ne travaille pas en avril n'a pas de récoltes en automne. ‖ *Pluie d'avril, rosée de mai.*

> En avril s'il tonne,
> C'est nouvelle bonne.

> En avril nuée,
> En mai rosée.

> Avril pluvieux
> Et mai venteux
> Font l'an fertile et plantureux.

> Avril doux,
> Quand il s'y met, c'est le pire de tous.

— **Encycl.** Hist. *Avril*, que les Romains avaient consacré à Vénus, et qu'ils représentaient sous la figure d'un homme dansant au son d'un instrument, était le deuxième mois de l'année de Romulus, année qui commençait par mars. Il avait alors trente jours; Numa le réduisit à vingt-neuf; mais César le rétablit à trente, et depuis il n'a pas varié. Suivant Suidas, les Grecs l'avaient mis sous la protection d'Apollon. Dans le calendrier républicain, le 1er *avril* correspondait au 11 ou au 12 germinal, suivant les années, et le 30, fin du mois, au 10 ou au 11 floréal. Pour la concordance générale, V. CALENDRIER RÉPUBLICAIN.

Sous le climat de Paris, la température moyenne, pendant la durée du mois d'*avril*, est de 9°,90; la pression barométrique moyenne est de 754mm,17.

— Agric. et jard. Dans nos climats, *avril* est peut-être le mois pendant lequel le cultivateur doit déployer le plus d'activité. Les travaux d'*avril* peuvent se diviser en travaux de grande culture et en travaux de jardinage.

Grande culture. Les semailles de ce mois sont extrêmement variées. Les orges, le maïs, le houblon, les dernières avoines, les vesces destinées à être fauchées en vert pour la nourriture des bestiaux, les trèfles, le sainfoin, la lupuline, la luzerne, et généralement toutes les plantes fourragères, doivent être semés en *avril*.

Si l'on veut donner un binage aux blés, c'est ordinairement dans le courant du même mois que cette opération doit être exécutée, à moins que les rigueurs d'un hiver exceptionnel n'aient retardé la croissance du blé. En général, toutes les récoltes semées avant l'hiver devront recevoir diverses façons, telles que binages, hersages, sarclages. Il faut que ces travaux soient exécutés, autant que possible, par un temps sec, lorsque le sol est bien ressuyé. Presque tous demandent un temps assez long et des précautions minutieuses; néanmoins, on ne devra jamais les omettre, car de leur bonne exécution dépend le plus souvent le succès des récoltes.

Si multipliées que puissent être ces diverses occupations, le cultivateur intelligent ne perdra jamais de vue les soins à donner aux prairies, car il sait que l'abondance et la qualité du foin récolté en juin et juillet dépendent de la culture des prairies en *avril.* Cette observation est particulièrement importante pour les pays à pâturages. Les labours doivent être peu nombreux en *avril;* cependant, lorsqu'on n'a pas pu donner aux jachères un premier labour avant l'hiver, on aurait tort de tarder plus longtemps.

Jardinage. Quelque considérables que soient les travaux de la grande culture pendant ce mois, on peut dire que ceux du jardinage sont encore plus nombreux et plus variés. Le potager, le jardin fleuriste et les diverses plantations d'arbres fruitiers ou d'agrément se partagent tous les instants de l'horticulteur. « Comme les fortes gelées ne sont plus à craindre, on sème et on plante en abondance toutes sortes de légumes; on sarcle les semis précédents, on éclaircit ceux qui sont trop drus; on œilletonne les pieds d'artichauts et on plante les plus beaux œilletons pour former au besoin un nouveau plant; on paille les plantations pour les garantir du froid et de la sécheresse. Les arrosements se font le matin ou dans la journée, mais non le soir, de crainte du froid. » (*Calendrier du bon jardinier.*) Les premières productions de pleine terre paraissent au mois d'*avril;* ce sont des asperges, des laitues de la passion, de l'oseille, du cerfeuil, des oignons blancs, etc., et, parmi les fleurs, la grande tribu des primevères et des oreilles d'ours, les anémones, les narcisses, quelques tulipes, les lilas, les cerisiers, les merisiers à fleurs doubles.

Avril 1834 (JOURNÉES D'). On désigne ainsi l'ensemble des tentatives insurrectionnelles qui éclatèrent à cette époque à Lyon, à Paris, et en diverses autres villes, et qui donnèrent lieu à des répressions violentes et à un procès demeuré fameux dans les annales du gouvernement de Louis-Philippe. V. ci-après.

La monarchie de juillet était alors dans une véritable crise. Une suite de mesures rétrogrades et d'actes pusillanimes avaient détaché de sa cause une grande partie de la nation. La jeunesse s'était jetée avec passion dans les idées républicaines, entraînant une partie du peuple, pendant que la bourgeoisie grossissait de jour en jour les rangs pressés de l'opposition. La plupart des journaux indépendants étaient en état permanent de guerre contre le pouvoir. Les chefs du libéralisme, qui avaient fondé cette royauté, n'étaient pas éloignés de la précipiter dans l'abîme ou de l'y laisser tomber. La loi sur les crieurs publics, les scènes regrettables de la place de la Bourse, ces brutalités d'agents armés de gourdins contre des passants inoffensifs, des femmes et des enfants, avaient augmenté l'indignation publique. La présentation de la loi contre les associations, par des ministres qui avaient fait partie non-seulement des associations, mais encore des sociétés secrètes de la Restauration, poussa l'exaspération jusqu'à ce point où une étincelle peut allumer la guerre civile. Tout le monde prévoyait que la Société des droits de l'homme, association publique et composée dans toute la France de la fleur de la jeunesse et des patriotes les plus énergiques, allait peut-être répondre à coups de fusil à cette audacieuse confiscation des libertés reconquises en juillet, à cette violation du droit de la révolution par celui à qui cette révolution avait donné un trône. Les appréhensions étaient arrivées au point qu'un député, M. de Ludre, put dire à la chambre sans exciter un grand étonnement : « La Société des droits de l'homme ne fera pas d'émeutes; mais, si elle n'était décidée à attendre que la volonté de la France se manifeste, le nombre et le courage de ses membres lui permettraient peut-être de livrer une bataille... »

Des réunions eurent lieu chez La Fayette et autres hommes importants, et la question du combat y fut hardiment posée pour le cas où le gouvernement persévérerait dans sa politique d'agression et de violence. Rien ne fut décidé, d'ailleurs. Parallèlement à la Société des droits de l'homme marchaient l'Association pour la défense de la liberté de la presse, patronée par La Fayette, et la Société secrète de la charbonnerie, dont le vieux Buonarotti était le mystérieux directeur. Des dissidences d'opinion assez graves séparaient tous ces éléments, dont l'organisation, en outre, n'était pas achevée. Ce manque de concert et d'unité sauva le trône de juillet d'une chute certaine. Dans toute la France, cependant, l'agitation avait le plus menaçant caractère, et, en certains endroits, les puissantes associations que nous venons de citer poussaient leurs ramifications jusque dans les rangs de l'armée. A Lyon, l'effervescence était extrême, et l'air vibrait encore de la grande tempête de novembre 1831. Mais tandis qu'à cette époque le mouvement avait été purement industriel, il était actuellement fortement prononcé dans le sens républicain. Les hommes de ce parti, avec leur fougue ordinaire, avaient pris possession de la popularité. La Société des droits de l'homme et d'autres sociétés locales enveloppaient la ville et rayonnaient sur les départements voisins. Toutefois les chefs ne songeaient pas encore à une prise d'armes, et ils attendaient, dans une formidable permanence, que la promulgation de la loi contre les associations vînt généraliser l'attaque, craignant de tout compromettre en devançant Paris et les autres départements. Et puis, dans cette ville ardente, les divisions étaient plus vives encore et plus nombreuses, l'unité de vues et d'action plus difficile à obtenir. Mais ils furent entraînés malgré eux à la lutte par suite de la grève des *mutuellistes* et du jugement d'un certain nombre d'entre eux. Les ouvriers, plus préoccupés jusqu'alors des questions de tarif, du pain de leurs familles, que des théories politiques, mais indignés des violences dont ils étaient l'objet et de l'injuste arrestation de leurs chefs, perfidement excités peut-être, se jetèrent tumultueusement dans la révolte, et choisirent pour les mener au combat précisément des hommes qui, comme Lagrange, jugeaient la bataille intempestive et prématurée. Engagée en de telles conditions, la lutte ne pouvait être douteuse. Le gouvernement avait depuis longtemps fait de grands préparatifs de défense, et nul doute qu'il ne s'attachât à précipiter le choc prévu, afin de faire avorter en émeutes partielles la révolution dont il était menacé.

Le 9 avril, la guerre civile se déchaîna dans la malheureuse cité. Nous ne retracerons point ces scènes douloureuses, où tant de sang français fut répandu. La répression fut impitoyable. Mais, pour l'honneur de notre nation, nous hésitons à croire, comme on l'a dit, qu'une tactique odieuse ait prolongé le combat pour rendre la victoire plus éclatante et plus décisive. Le dernier acte de ce drame sanglant eut lieu au centre de la ville, sur la place des Cordeliers, où une poignée d'hommes résolus, sous le commandement de Lagrange, instruits du sort des vaincus et des prisonniers, combattirent jusqu'à la dernière minute avec le courage du désespoir. Au soir du 12, Lyon, troué de boulets et de bombes, inondé de sang, Lyon était *pacifié.*

Dans cette même journée du 12, où Lyon brûlait ses dernières cartouches, un mouvement républicain devait éclater à Lunéville parmi les trois régiments de cuirassiers en garnison dans cette ville. L'un des chefs était le maréchal des logis Clément Thomas, que l'on verra plus tard, en 1848, commissaire de la république dans la Gironde, représentant du peuple et général de la garde nationale de Paris. Presque tous les sous-officiers trempaient dans le complot et étaient affiliés aux Droits de l'homme. Le plan était d'entraîner les régiments et de marcher sur Metz, Nancy, Paris, en soulevant partout le peuple et les troupes au nom de la république. Mais l'exécution ayant été retardée de quelques jours, le secret transpira. Trahis, livrés, la plupart des conjurés furent arrêtés.

Nous n'entrerons pas dans le détail des troubles qui éclatèrent dans un grand nombre d'autres villes et qui furent promptement étouffés. Cet ébranlement universel ne servit qu'à montrer combien était incomplète l'organisation du parti républicain, et jusqu'à quel point il s'était laissé gagner de vitesse par le gouvernement dont il aspirait à recueillir la succession.

A Paris, la nouvelle des événements de Lyon produisit la sensation la plus douloureuse. Les sociétés de la capitale avaient promis de soutenir les Lyonnais si le pouvoir les attaquait. Parce que le mouvement avait éclaté à contre-temps, parce que ces malheureux avaient imprudemment pris l'offensive, devait-on les abandonner? Les hommes ardents de cette époque ne le pensèrent point, et une prise d'armes fut résolue. Mais ici encore le manque d'organisation et les malentendus qui en résultent, l'indiscipline et les divisions paralysèrent et réduisirent à l'impuissance les forces considérables dont le parti républicain disposait. M. Thiers, par un acte arbitraire, mais décisif et hardi, supprima la *Tribune*, moniteur désigné de l'insurrection, qui fut en outre désorganisée à l'avance et frappée à la tête par l'arrestation des membres du comité de la Société des droits de l'homme. Des ordres confus, mal transmis, mal exécutés, mille autres causes dont l'énumération n'aurait ici aucun intérêt, achevèrent la désorganisation du parti républicain et assurèrent la victoire du gouvernement avant même que le combat fût commencé. Cependant le dimanche 13 avril, une poignée de sectionnaires barricadèrent les rues Beaubourg, Geoffroy-Langevin, Aubry-le-Boucher, aux Ours, Maubuée, Transnonain, Grenier-Saint-Lazare, etc., et entamèrent audacieusement la lutte contre 40,000 hommes de troupes, une artillerie formidable et la garde nationale de Paris et de la banlieue. Ces batailles extraordinaires de un contre cent étaient dans les mœurs de cette génération d'enthousiastes, qui se jouaient de la mort avec une insouciance dont les vainqueurs étaient épouvantés. Cette ivresse de la république, comme la *folie de la croix*, produisait ses héros et ses martyrs; et des témoignages dignes de foi nous apprennent que les entreprises et les faits et gestes de ces hardis sectaires furent une des grandes préoccupations de Louis-Philippe, dont la prévoyance inquiète devinait en eux des héritiers. Dans la matinée du 14, la force armée était maîtresse de la situation. Les barricades des rues Beaubourg, Montmorency et Transnonain furent emportées d'autant plus facilement qu'elles n'avaient plus que quelques défenseurs. C'est alors, après le combat, qu'eut lieu une scène dont la plume de l'historien se refuse à retracer les horribles détails. La maison nº 12 de la rue Transnonain fut envahie par les soldats, qui en massacrèrent tous les habitants, hommes, femmes, vieillards, enfants et jusqu'à des malades couchés sur leur lit de douleur. Bien qu'on ait prétendu qu'un coup de fusil avait été tiré d'une croisée de cette maison sur la troupe, l'enquête judiciaire prouva que les malheureuses victimes étaient complétement innocentes. Ces scènes sauvages, cette épouvantable tuerie accomplie, disait-on, par ordre, comme un moyen de terreur, et dont la passion politique voulut alors faire remonter la responsabilité jusqu'au général Bugeaud, est désignée dans l'histoire de ce temps sous le nom de *Massacre de la rue Transnonain.* On sait que le régiment qui avait ainsi souillé, par l'assassinat, le glorieux uniforme français, fut pendant tout le règne de Louis-Philippe un objet d'horreur dans ses diverses garnisons.

Cet épisode fut le dernier acte des luttes d'avril 1834; mais la dynastie d'Orléans n'avait pas besoin de cette exécution pour assurer son triomphe, qui était complet dans la France entière, et dont il ne lui manquait plus que d'user avec modération.

Avril (PROCÈS D'). Dans l'enivrement de leur succès, les vainqueurs résolurent de lier à l'idée d'un vaste complot tous les mouvements enfantés par le mois d'avril, et de renvoyer tous les accusés devant la Chambre des pairs, transformée en cour de justice par simple ordonnance royale. C'était une violation réelle de la Charte. C'était en outre une grande faute, car, en réunissant sur un tel théâtre de semblables ennemis, au lieu de les disséminer dans les divers tribunaux, on leur donnait une importance sans égale, et l'on compliquait la procédure de manière à rendre le procès presque impossible.

Les prisons étaient encombrées, et le régime en était affreux, malgré les réclamations de la presse. Le 6 février 1835, en dépit des protestations qui s'élevèrent jusque dans son propre sein contre sa compétence, la cour des pairs prononça l'arrêt de mise en accusation, en déclarant connexes tous les faits qui s'étaient passés à Lyon, à Paris, à Marseille, à Saint-Etienne, à Besançon, à Arbois, à Châlons, à Epinal, à Lunéville, dans l'Isère, etc. Mais, tandis que leurs ennemis se préparaient à les anéantir, les prisonniers songeaient, non pas à défendre leurs têtes, mais leurs idées. Leur première pensée avait été de saisir l'occasion pour tenir, au sein même de la Chambre des pairs, de véritables assises républicaines; de transformer cette comédie judiciaire en un grand débat politique et philosophique, à la manière des anciens *colloques* entre protestants et catholiques; en un mot, de plaider devant la France et le monde la cause des principes de l'avenir contre les représentants du passé. Pour réaliser ce dessein, ils convoquèrent en une sorte de congrès de défenseurs tous les hommes qui étaient en état de représenter dignement leur parti; ils formèrent des comités; ils étudièrent les questions à traiter; ils se distribuèrent les parties principales : à l'un, l'économie politique; à l'autre, l'administration, ou le gouvernement, ou la philosophie, ou la partie judiciaire, etc. Leurs cachots retentissaient de discussions passionnées. D'un autre côté, les défenseurs qu'ils avaient appelés accouraient de toutes les parties de la France et discutaient à leur tour les questions à résoudre. Les avocats qui se trouvaient parmi eux tendaient, il est vrai, à ramener le procès aux proportions d'un débat judiciaire; mais l'immense majorité voulait, comme les accusés, l'élever à la hauteur d'une lutte politique. Les nobles pairs furent plus que troublés de la perspective d'une telle controverse; ils frémirent à l'idée de se trouver en face de toutes les forces vives d'un parti si riche en personnalités brillantes, en écrivains passionnés, en orateurs ardents; entre eux et cette élite d'adversaires dont les uns étaient déjà célèbres, dont les autres le sont devenus depuis, tous dans l'effervescence de la jeunesse et qui ne marchandaient pas plus leur liberté que leur vie, ils sentirent que la comparaison ne serait pas à l'avantage de la majesté sénatoriale. Pour échapper à cette redoutable éventualité, ils s'enfoncèrent plus avant dans les voies de l'arbitraire, et décidèrent que des avocats d'office seraient imposés aux accusés (20 mars 1835). Ceux-ci protestèrent avec énergie, et ils écrivirent aux avocats ainsi désignés : « Jugez vous-mêmes, messieurs, si votre dignité, si celle de l'ordre auquel vous appartenez, peuvent vous permettre de vous imposer aux accusés malgré eux, et de vous rendre complices d'une iniquité judiciaire sans exemple et des passions d'un ennemi sans pudeur. »

Les avocats résolurent, à l'unanimité, de ne point obtempérer aux réquisitions de la cour des pairs, si les accusés persistaient dans leur refus. Ils furent appuyés par le conseil de l'ordre et par tous les barreaux de France. Les pairs n'osèrent les contraindre; mais ils s'affermirent dans leur résolution d'enlever aux accusés les défenseurs de leur choix. La France entière était agitée de ce débat. Ainsi, par une suite de mesures aussi maladroites qu'arbitraires, le pouvoir en était arrivé à grandir ses ennemis, à ce point qu'ils gouvernaient l'opinion publique du fond de leur cachot.

Les prisonniers résolurent de ne point accepter une défense mutilée; et, puisque la force l'emportait sur la justice, de n'opposer à leurs juges qu'une protestation muette et le silence du mépris. Telle était l'opinion des accusés de Paris, d'accord en cela avec les sous-officiers de Lunéville. Mais un certain nombre de Lyonnais, tout en protestant, se montraient disposés à accepter le débat. Ils étaient encouragés dans ces dispositions par M. Jules Favre, qu'on accusa à ce sujet, sans doute injustement, de rechercher un rôle d'éclat pour sa réputation naissante. Quoi qu'il en soit de ces dissentiments, l'avis de l'immense majorité des accusés et des défenseurs fut qu'on ne devait pas accepter les débats si la défense n'était pas entièrement libre.

Ce procès fameux s'ouvrit le 5 mai 1835. Un certain nombre de pairs s'étaient abstenus; 164 étaient présents, 86 ne répondirent pas à l'appel. Rien de plus saisissant que l'aspect de cette assemblée : un public frémissant et passionné, des dignitaires affaissés par l'âge et par l'inaction, représentants d'un demi-siècle de gloire — et de honte, — vieillards célèbres pour la plupart dans les annales de la guerre, de la magistrature ou de la diplomatie, beaucoup aussi dans celles du servilisme et de la trahison; en face d'eux, des hommes de condition et d'éducation diverses, mais tous rayonnants de jeunesse, d'enthousiasme et d'audace, insouciants des dangers qui les menaçaient, bien moins émus que les spectateurs, et se préparant à condamner leurs juges. Les accusés étaient au nombre de 121 : 80 des départements, 41 de Paris. Les principaux étaient : Godefroy Cavaignac, Armand Marrast, Baune, les deux Caussidière, Lagrange, de Kersausie, Nap. Lebon, Vignerte, Berrier-Fontaine, de Ludre, Guinard, Recurt, Pornin, Clément Thomas, Adam, Chancel, les deux Reverchon, Rivière, Landolphe, Hugon, Albert, Chilman, Imbert, Lapotaire, Maillefer, Mathé, Pichonnier, Sauriac, Tiphaine, Mathieu, Yvon, etc.

Le président procède à l'interrogatoire; les Lyonnais répondent, les Parisiens refusent. M. Maillefer présente une première liste de 13 défenseurs, dont il réclame l'admission. La cour délibère et repousse les défenseurs, sous le prétexte qu'ils ne sont ni avoués ni avocats. Ces citoyens publièrent le lendemain la protestation suivante :

« Considérant que le droit de défense a été outrageusement violé, et approuvant hautement la résolution des accusés, qui ont flétri par leur silence tout principe de juridiction prévôtale, les défenseurs soussignés éprouvent le besoin d'exprimer publiquement leur douleur de n'avoir pu être utiles à leurs amis, et protestent de toute l'énergie de leur conscience contre l'abominable iniquité qui va être consommée à la face de la nation.

» Voyer-d'Argenson, Audry de Puyraveau, général Tarayre, Lamennais, Trélat, Raspail, Carnot, Arm. Carrel, Bouchotte, Pierre Leroux, Jean Reynaud, F. Degeorge, de Cormenin. »

Les résistances des accusés éclatèrent dans les audiences suivantes et firent plus d'une fois pâlir les juges sur leurs siéges. Debout, le bras étendu, ils étouffaient toute discussion par ce cri : *Nos défenseurs!* Il en résulta des scènes inexprimables. Enfin, M. Baune lut, au nom de la presque unanimité des accusés, une protestation vigoureuse et un refus de participer désormais par leur présence à des débats d'où la défense était absente et les apparences mêmes de la justice évanouies. En même temps, la cour adoptait un arrêt pour éloigner de l'audience tous les accusés qui troubleraient les délibérations. Dès le 13, il n'en restait plus que 25 environ sur les bancs, triés parmi ceux dont on espérait plus de docilité. Et parmi ceux-là encore, il éclatait des protestations comme celle de Lagrange : « Nous protestons devant la parodie de vos réquisitoires, comme nous l'avons fait devant la mitraille. Nous protestons sans crainte, en hommes fidèles à leurs serments, et dont la conduite vous condamne, vous qui en avez tant prêtés et tant trahis... Condamnez-nous sans nous entendre... Moi, je vous condamne à vivre; car notre sang ne lavera pas les stigmates gravés sur vos fronts par celui du brave des braves. » Naturellement, le fougueux orateur fut à son tour entraîné hors de l'audience. Il ne resta dans la prison du Luxembourg qu'un petit nombre de prévenus qu'on espérait gagner par les prévenances et un adoucissement de régime. Les autres, disséminés à l'Abbaye, à Sainte-Pélagie et à la Conciergerie, étaient durement traités, et rien n'était négligé pour attiser des divisions parmi eux. Ce procès impossible était le grand embarras du pouvoir. L'opinion se prononçait avec éclat en faveur des accusés, et, parmi les pairs eux-mêmes, il en était qui refusaient de continuer à siéger, comme MM. de Talhouet et de Noailles, se fondant sur ce que la force avait remplacé la justice et la loi.

Nouvelle complication! Les défenseurs, pour témoigner publiquement de leur sympathie envers ces clients qu'ils ne pouvaient défendre, publièrent une lettre de chaleureuse adhésion, qui se terminait par cette phrase : *L'imfamie du juge fait la gloire de l'accusé.*

La chambre des pairs, malgré le danger d'entasser procédures sur procédures, rendit un arrêt qui mandait à sa barre tous les signataires de la lettre, c'est-à-dire une centaine de personnes environ, parmi lesquelles deux députés, MM. de Cormenin et Audry de Puyraveau. Les défenseurs choisis par les accusés d'avril étaient d'ailleurs plus nombreux. Nous donnerons ici, en passant, les noms des principaux, en y comprenant les treize que nous avons cités plus haut :

Etienne Arago, Audry de Puyraveau, Barbès, Jules Bastide, Bergeron, Martin Bernard, Aug. Blanqui, Buonarotti, Carnot, Arm. Carrel, Caylus, Charton, Aug. Comte, Marc Dufraisse, Dupont, Flocon, Hipp. Fortoul, Gar-

nier Pagès, Fulgence Girard, Lamennais, Landrin, Lapommeraye, Latrade, Charles Ledru, Ledru-Rollin, Pierre Leroux, Lhéritier, Marie, Plocque, Raspail, Jean Reynaud, Charles Teste, Virmaître, Thibeaudeau, Voyer-d'Argenson, Vignerte, Bouchotte, Charassin, Degeorge, Dornès, Fortoul (de Marseille), Farconnet, Joly, James-Demontry, Kauffmann (de Lyon), Michel (de Bourges), Sénard, le général Tarrayre, Antony Thouret, Trélat, Woirhaye, Saint-Romme, etc.

On voit quelle grave imprudence commettait la haute cour en citant à sa barre de tels hommes, qu'elle avait repoussés comme défenseurs, et qui, sans aucun doute, ne seraient pas moins redoutables comme accusés. Mais une circonstance vint diminuer pour elle les embarras et les périls de ce procès enté sur un autre procès.

En réalité, la lettre, rédigée hâtivement, n'avait été signée que par une trentaine de défenseurs, qui, pour éviter des retards à la publication, avaient ajouté les noms d'un certain nombre de leurs collègues, bien assurés qu'ils ne seraient pas désavoués par eux. Ils ne le furent pas, en effet; mais, dans les réunions qui eurent lieu, des dissidences se produisirent relativement à la conduite à tenir. Les uns ne voulaient point qu'on livrât aux vengeances de la pairie toutes les sommités de la démocratie; quelques autres, peut-être, craignaient pour eux-mêmes; d'autres, enfin, voyaient dans l'extension indéfinie du procès un danger de guerre civile. A la suite de vives discussions, MM. Trélat et Michel (de Bourges), après une lutte de dévouement, firent admettre par leurs collègues que la responsabilité se concentrerait sur eux deux, et qu'ils se présenteraient comme ayant apposé les autres signatures d'urgence et spontanément.

Ce fut le 20 mai que les défenseurs parurent devant la chambre haute. La question posée par le président était celle-ci : *Avez-vous signé la lettre?* Suivant la décision prise, tous répondirent par la négative, mais beaucoup en approuvant la publication. Il y eut encore là des paroles véhémentes et des discussions orageuses. La Chambre retint comme accusés Trélat, Michel (de Bourges) et quelques autres. Nouveaux débats, nouvelles luttes. Trélat prononça des paroles terribles, et entre autres : « ... Il y a ici tel juge qui a consacré dix ans de sa vie à développer les sentiments républicains dans l'âme des jeunes gens. Je l'ai vu, moi, brandir un couteau en faisant l'éloge de Brutus. Ne sent-il donc pas qu'il a une part de responsabilité dans nos actes? Qui lui dit que nous serions tous ici sans son éloquence républicaine? J'ai là, devant moi, d'anciens complices de charbonnerie. Je tiens à la main le serment de l'un d'eux, serment à la république. Et ils vont me condamner pour être resté fidèle au mien! »

Il fut condamné à trois ans de prison et 10,000 d'amende, les autres à des peines moins fortes.

La pairie rentra ensuite dans le procès principal et profita de la présence de ceux des accusés lyonnais qui acceptaient les débats. Mais, quand on en vint aux autres, il fallut les arracher un à un de leurs cabanons et les traîner à l'audience; et là, meurtris et les vêtements en lambeaux, ils se redressaient pour protester avec une indomptable énergie, réclamer leurs défenseurs et dénier aux pairs la qualité de juges. Ces scènes affligeantes se renouvelaient tous les jours. L'accusation n'avait pas voulu de la défense libre, elle avait enchaîné le droit; les accusés lui répondaient par l'outrage et la révolte. Alors elle essaya de sortir de ce chaos par une aggravation d'arbitraire. Après tant d'efforts pour établir la connexité des délits et rattacher à un même complot la multitude des faits particuliers, les juges, violant le Code d'instruction criminelle, rendirent un arrêt de disjonction des causes, afin de séparer les diverses catégories d'accusés, pour les juger l'une après l'autre et l'une sans l'autre (11 juillet). M. Molé et quelques autres pairs ne voulurent point s'associer à cette mesure et cessèrent de siéger.

Sur ces entrefaites, Marrast, Guinard, Cavaignac et la plupart des détenus de Sainte-Pélagie, secondés par leurs amis du dehors, parvinrent à s'évader en creusant une galerie souterraine qui les conduisit dans un jardin voisin.

Cependant la cour des pairs, par de nouvelles violations des formes de la justice, telles que le jugement sur pièces, simplifia les procédures dont elle était accablée, et rendit, le 13 août, en l'absence des prévenus, l'arrêt général de condamnation relatif à la catégorie de Lyon. Puis vinrent ensuite et successivement les arrêts contre les accusés de Lunéville (7 décembre); de Saint-Etienne, Grenoble, Marseille, etc. (28 décembre); de Paris (23 janvier 1836); enfin les contumaces.

Les condamnations étaient pour la plupart très-fortes : la déportation, et de vingt ans à cinq ans de détention pour le plus grand nombre; très-peu d'acquittements.

Après ce grand procès, le parti républicain militant fut momentanément dissous comme *parti;* mais on ne tarda pas à voir qu'il avait grandi comme *opinion*. Vaincu dans la rue, il se releva par l'étude et par la propagande de théories économiques dont nous n'avons pas mission de discuter ici la valeur, et qui commencèrent à se répandre dans notre pays, surtout à partir de 1840. C'est sous cette nouvelle forme que les idées démocratiques allaient désormais battre en ruine le trône de Louis-Philippe et l'oligarchie du *pays légal*. Et cependant, au milieu de toutes ces horreurs, il y avait encore un simulacre de légalité : on jugeait, on ne déportait pas.

Avril 1848 (JOURNÉE DU 16). Ce fut une des grandes journées de la révolution de Février, véritable journée des dupes pour bon nombre de républicains, revanche et contrepartie du 17 mars pour ce qu'on appelait alors le parti de la réaction. Tant d'assertions contradictoires se sont produites à propos de cet événement, tant d'accusations ont été échangées, que nous ne devons en parler qu'avec une grande réserve. Ce qui est certain, c'est que la plupart des démocrates ardents, les adeptes des écoles socialistes, les délégués du Luxembourg et leurs adhérents, accusaient le gouvernement provisoire d'indécision et de mollesse, d'indifférence pour le sort des travailleurs, même de tendances réactionnaires, et qu'ils résolurent d'exercer sur ses membres une pression énergique par une de ces *manifestations* populaires qui étaient dans les habitudes politiques du temps. Avaient-ils l'intention secrète d'éliminer l'élément modéré pour le remplacer par des hommes d'opinion plus révolutionnaire? Cela est vraisemblable; cela nous semble même à peu près certain. On citait particulièrement, parmi les hommes désireux de modifier ou de renverser le gouvernement, Blanqui, Caussidière, Raspail, Cabet, Barbès, Louis Blanc, Albert et même Ledru-Rollin. Ces chefs de parti disposaient d'une force énorme et de la presque totalité de l'élément populaire. Mais, séparés par des dissidences profondes, il paraissait impossible qu'ils s'entendissent jamais, en supposant que tous conspirassent réellement, ce qui n'est nullement prouvé. Cependant les terreurs des modérés n'étaient pas tout à fait chimériques : la situation était extrêmement critique, et il était évident que la contre-révolution allait s'emparer de la scène, si la révolution ne se hâtait de la prévenir. Les vieux partis monarchiques, pleins de mépris pour cette démocratie débonnaire qui n'était dure que pour ses enfants, se relevaient avec cette insolence des faibles qui se sentent assurés de l'impunité, exploitaient contre la république les libertés mêmes qu'elle leur avait données, et agitaient le pays par leurs intrigues et leurs calomnies. D'un autre côté, le manque de travail et la misère lassaient la patience du peuple, qui respectait, qui aimait le gouvernement provisoire, mais qui l'eût désiré plus énergique et plus révolutionnaire. En présence d'une telle crise, diverses fractions de la démocratie avancée songèrent à ne point se laisser déborder par les événements, et cherchèrent à combiner leurs efforts pour les faire tourner à leur profit. On a dit, et nous répétons ces assertions sans les garantir, que les partisans de Blanqui rêvaient pour lui la dictature; que Louis Blanc l'eût acceptée volontiers; que Ledru-Rollin, tiraillé dans tous les sens, flottait irrésolu entre ses sympathies révolutionnaires, son ambition et ses devoirs de membre du gouvernement; que Caussidière avait la main dans tous les complots; enfin, qu'il était formellement arrêté dans tous les conciliabules que la manifestation populaire aurait pour but d'épurer le gouvernement provisoire, de réclamer, d'imposer l'organisation du travail, d'ajourner les élections, et de constituer une dictature ou un comité de salut public, pour donner un nouvel essor à la révolution. Ce qu'il y avait de plus grave, c'est que la démocratie entière semblait pencher vers cette solution, et que la majorité du gouvernement provisoire allait être réduite à se mettre à la tête du parti réactionnaire pour remporter une victoire qui serait certainement un échec pour la république qu'elle avait fondée. Ainsi, le parti du mouvement avait pour lui la majorité du peuple, de nombreux fonctionnaires publics, le Luxembourg, les ateliers nationaux, la préfecture de police et ses montagnards, les membres les plus populaires du gouvernement provisoire, une bonne partie de l'artillerie de la garde nationale parisienne, la plupart des clubs, les chefs du parti révolutionnaire, presque tous les journalistes républicains, enfin beaucoup d'officiers supérieurs de la garde nationale, formant en partie la société démocratique centrale, qui se réunissait à l'état-major.

D'où vint le salut pour le gouvernement de Février? De la multiplicité même de ses adversaires, de leurs implacables rivalités. Cette cause, jointe à l'estime qu'inspirait aux plus passionnés ce gouvernement d'hommes honnêtes, jointe à la peur de l'anarchie et de l'inconnu, arrêta, dans cette journée, le prodigieux élan de la révolution et l'empêcha de prendre sa direction vers le socialisme. Simple témoin et scribe de l'histoire, nous n'avons pas ici à juger les doctrines, mais à enregistrer les faits. Or, le fait capital autant que singulier de cette journée, c'est que la fatalité voulut que la république fût vaincue ce jour-là par les pères mêmes de la république, qui d'ailleurs croyaient la sauver ainsi, et redoutaient de la voir s'affaisser dans l'anarchie.

La manifestation avait été fixée au dimanche 16 avril. Le rendez-vous était au Champ de-Mars, où les ouvriers devaient élire un certain nombre d'officiers de la garde nationale, puis se rendre à l'Hôtel de ville pour présenter une adresse au gouvernement provisoire. Tel était simplement le programme de la journée. Mais on ajoutait que les meneurs devaient profiter du rassemblement pour exécuter la révolution dont nous avons parlé plus haut. Mille bruits circulaient, les uns fondés, les autres évidemment absurdes et faux, fantômes enfantés par la peur, propagés par les habiles, et toujours exploités avec succès par les hommes d'Etat dans les temps de révolution.

Le gouvernement provisoire, *abandonné de tous*, suivant l'aveu de M. Garnier-Pagès, mais accoutumé aux tempêtes, ne s'abandonnait pas lui-même. A cette époque, il tenait le plus habituellement ses séances au ministère des finances, dont les postes furent doublés. On doubla également la garde de l'Hôtel de ville, des ministères et des administrations. On donna des ordres aux maires pour qu'ils eussent à choisir et à convoquer des groupes de gardes nationaux; on prit enfin des mesures de défense et de précaution, qui paraissaient au reste devoir être bien insuffisantes, surtout dans l'incertitude où l'on était sur le véritable plan des hommes du mouvement. Ceux-ci, comme cela était facile à prévoir, restèrent divisés sur un grand nombre de points, surtout sur la question de personnes, question fatale et qui devait être la pierre d'achoppement de la nouvelle république.

Cependant, le matin du 16, on vit circuler dans les rues des groupes nombreux qui se rendaient au Champ de Mars. Parmi les inscriptions, on remarquait surtout les suivantes sur les drapeaux des clubs et des corporations : *Abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme! Organisation du travail!* Les uns voyaient avec terreur, dans ces formules vagues et générales, le bouleversement de la société; d'autres, et le peuple en général, y lisaient simplement des vœux de réformes économiques, de progrès social et d'amélioration du sort des travailleurs. Soixante mille hommes environ se réunirent dans la vaste enceinte du Champ de Mars. Blanqui, disait-on, et d'autres agitateurs s'étaient jetés parmi eux et les excitaient par des harangues enflammées. La préfecture de police était en armes; Caussidière, jugeant sans doute le mouvement irrésistible, songeait certainement à le faire tourner au profit de l'ancien groupe de la *Réforme*. Il dit à quelqu'un : *Allez dire à Ledru-Rollin de monter à cheval et d'aller au Champ de Mars;* invitation assez claire à s'emparer de la direction du mouvement. Mais le ministre de l'intérieur, flottant et irrésolu jusqu'à la dernière heure, nullement socialiste, d'ailleurs, et se voyant dépassé, se décida tout à coup pour le parti de la répression, soit qu'il craignît d'être effacé, annulé, comme Odilon Barrot et les réformistes de février, soit qu'en présence de tant de divisions, il hésitât à livrer la république aux déchirements. Il se concerta avec Lamartine, ouvrit l'avis de *noyer la manifestation dans un grand mouvement de la garde nationale*, et donna, comme ministre, l'ordre de battre le rappel dans toutes les légions. Cet ordre s'exécuta immédiatement, malgré quelque velléité de résistance de l'état-major, qui était, comme nous l'avons dit, favorable à la manifestation. En même temps, un bruit se répandit, un cri d'alarme fut poussé : *Annibal est à nos portes! Les communistes marchent sur l'Hôtel de Ville!* Une panique universelle souleva en un instant toute la cité. Il est probable que les communistes ne s'attendaient pas à jouer un si grand rôle en cette affaire. Les seuls communistes assez nombreux pour tenter quelque mouvement sérieux étaient les *Icariens* de Cabet; et il était notoire que ces sectaires inoffensifs, aussi bien que leur chef, répudiaient toute entreprise violente; ils étaient d'ailleurs en ce moment beaucoup plus préoccupés d'organiser les départs pour leur Icarie du Texas que d'agir de leur personne dans les affaires du *vieux monde*. N'importe, la clameur d'épouvante était poussée, et ce fut véritablement un coup de maître. Ce cri, *les communistes!* comme autrefois *les brigands!* eut un effet décisif. La garde nationale se leva, entraînant tout le peuple à sa suite; tel qui serait allé au Champ de Mars accourut à l'Hôtel de ville, où la contagion de l'exemple et la terreur de l'inconnu amenèrent bientôt tout Paris armé, puis la banlieue et même quelques compagnies des départements voisins. La plupart des chefs du mouvement, en défiance les uns contre les autres, vinrent eux-mêmes grossir la masse. Nous avons vu comment Ledru-Rollin s'était subitement rallié. Louis Blanc et Albert, un moment sombres et interdits, ne voulurent point cependant se séparer du gouvernement. Caussidière, mieux avisé depuis le matin, envoya un renfort. Barbès, qui était colonel de la 12e légion, vint à la tête de la rude population du quartier Saint-Marcel. Les officiers de l'état-major de la garde nationale qui, le matin même, avaient présenté une adresse tout à fait dans le sens révolutionnaire, se joignirent à la grande armée de l'ordre, etc. Beaucoup de ces convertis avaient, il est vrai, été déterminés par la crainte de voir le pouvoir tomber aux mains de Blanqui ou de tel autre de leurs adversaires. La manifestation du Champ de Mars s'évanouit comme une fumée, et se réduisit à une colonne d'ouvriers coupée, morcelée sur sa route, malmenée en certains endroits, et que les gens de l'Hôtel de ville, enveloppés d'une forêt de baïonnettes, reçurent avec une rudesse royale. Ces braves gens, qui n'étaient point dans le secret des meneurs, se retirèrent humiliés et stupéfaits, après avoir déposé une collecte qu'ils avaient faite entre eux au Champ de Mars pour l'offrir comme don patriotique. La journée était gagnée, pour le gouvernement provisoire, en apparence, mais en réalité pour la réaction, qui profita très-habilement de tant de malentendus, de complots avortés et de duperies, et qui resta, en définitive, maîtresse de la place, bien que la totalité des citoyens acclamât la république avec passion.

Les communistes, comme l'âne de la fable, payèrent les frais de l'événement et portèrent tout le poids de la colère publique. Jusqu'à minuit et plus, les rues de Paris retentirent de cris de mort poussés contre eux. On peut se demander aujourd'hui si ces rêveurs, clair-semés dans la population, avaient vraiment joué un rôle dans cette journée. Mais cela était fort indifférent aux habiles des vieux partis. Ils avaient trouvé, pour protester à mots couverts contre la république, une invective heureuse, qui allait jouer le même rôle dans leur polémique que l'injure banale de terroriste pendant la réaction thermidorienne.

« A bas Cabet! » telle est la phrase qui écorchait toutes les oreilles pendant cette *Journée des Dupes*. Et cependant, dame réaction riait sous cape, attendant le moment favorable pour croquer les marrons, que le républicain Raton tirait sérieusement du feu. Ah! comme nos pères de 89 auraient ri, s'ils avaient assisté à cette triste mascarade.

C'est sous l'impression de cette panique que les élections générales allaient s'accomplir.

AVRIL (le père Philippe), jésuite et missionnaire français, fut chargé, en 1685, de pénétrer en Chine par la Tartarie, route qu'on voulait étudier pour y diriger à l'avenir les missionnaires. Le père Avril traversa la Syrie, le Kurdistan, l'Arménie, la Perse, mais fut arrêté par les obstacles que lui suscita le gouverneur d'Astrakan, tenta ensuite de passer en Chine par la route de Moscou et dut revenir en France sans avoir réussi. Ses voyages avaient duré six ans. La relation qu'il a publiée du *Voyage en divers Etats de l'Europe et de l'Asie* (Paris, 1692), est pleine d'intérêt, sauf la partie de l'histoire naturelle, qui n'a aucune valeur.

AVRIL (Jean-Jacques), graveur, né à Paris en 1744, mort en 1832. Peu d'artistes ont égalé sa fécondité. Son œuvre se compose de cinq cent quarante sujets, dont un certain nombre sont d'une grande dimension. On distingue surtout la *Famille de Darius* et la *Mort de Méléagre*, d'après Lebrun; dix sujets d'histoire ancienne, d'après Le Barbier; La *Résurrection de Lazare*, d'après Lesueur; enfin d'autres estampes d'après Joseph Vernet, Rubens, l'Albane, Berghem, etc. C'est un des bons graveurs de l'ancienne école. Il était membre de l'Académie des beaux-arts.

AVRIL (Jean-Jacques), graveur, fils du précédent, né à Paris en 1771, mort en 1831. Elève de son père, il a remporté, en 1804, le second prix de gravure décerné par l'Institut national. Son plus beau morceau est la *Chananéenne*, d'après Drouais, qui lui mérita une médaille d'or.

AVRIL (Jean-Jacques), général, né à Loudun en 1752, mort en 1839. Il servit aux Colonies, revint en France à l'époque de la Révolution, entra en 93 dans l'armée révolutionnaire, et fut ensuite employé dans la Vendée, la Bretagne et la Normandie jusqu'à la pacification de 1800. Il fit ensuite la deuxième campagne d'Italie, reçut divers commandements à l'intérieur, et se distingua dans la guerre d'Espagne et dans la campagne de Russie. Louis XVIII le créa baron, lieutenant général et chevalier de Saint-Louis.

AVRIL (Emile-Philippe), ingénieur français, directeur de l'Ecole impériale des ponts et chaussées de Paris, commandeur de la Légion d'honneur, né à Caen (Calvados), en 1797. Il fit ses études classiques à Caen et ses mathématiques spéciales au Lycée Napoléon, à Paris. Admis à l'Ecole polytechnique (1814), puis à l'Ecole des ponts et chaussées (1817), il fut attaché, de 1820 à 1832, comme ingénieur ordinaire à divers canaux, puis comme secrétaire de la navigation au Conseil général des ponts et chaussées (1832), dont il devint le secrétaire général en 1840. Dans l'intervalle, il avait été nommé ingénieur en chef de deuxième classe. Ses services au sein du conseil général lui valurent bientôt le titre d'ingénieur en chef de première classe, celui de maître des requêtes en service extraordinaire (1842), et la croix d'officier de la Légion d'honneur (1843). Elevé au grade d'inspecteur divisionnaire (1844), il fut chargé tour à tour des chemins de fer de la région sud-est; de la quinzième inspection (chef-lieu Nevers), et de la première (chef-lieu Paris). Nommé inspecteur général (1854), il fut appelé un an après à la direction de l'Ecole des ponts et chaussées. Il n'a cessé de faire partie du conseil d'Etat, et il est entré au conseil municipal de Paris en 1859, après avoir été membre du conseil général du Finistère. M. Avril fait partie de plusieurs hautes commissions; il est commandeur de plusieurs ordres étrangers.

AVRIL (François), assassin célèbre, complice ou plutôt instrument aveugle de Lacenaire. V. ce dernier nom.

AVRILLÉ s. m. (a-vri-llé, *ll* mll. — rad. *avril*). Usité seulement dans la locution *En avrillé*, En manches de chemise : *Quand nous sommes entrés chez lui il était en* AVRILLÉ; *il s'est hâté de mettre son paletot pour nous faire honneur.*

AVRILLÉ, ÉE adj. (a-vri-llé, *ll* mll — rad. *avril*). Agric. Semé en avril : *Blé* AVRILLÉ.

AVRILLÉ, village du départ. de la Vendée, arrond. des Sables-d'Olonne. Aux environs, un grand nombre de pierres levées qui paraissent avoir fait partie d'un monument druidique.

AVRILLET s. m. (a-vri-llè, *ll* mll. — rad. *avril*). Agric. Blé semé en avril.

AVRILLEUX, EUSE adj. (a-vri-lleu, eu-ze, *ll* mll. — rad. *avril*). Qui est propre au mois d'avril : *Temps* AVRILLEUX. ‖ V. mot.

AVRILLIER, ÈRE adj. (a-vri-llé, è-re, *ll* mll. — rad. *avril*). Qui appartient au mois d'avril : *Saison* AVRILLIÈRE. ‖ V. mot.

— Poét. Printanier, dans tous les sens de ce mot :

J'étais alors dans ma fleur *avrillière*.
DE LA FRESNAYE.

AVRILLON (Jean-Baptiste-Elie), théologien, religieux minime, né à Paris en 1652, mort en 1729. Il se fit connaître par ses sermons et par des livres de piété un peu oubliés aujourd'hui, et dont les principaux sont : *Réflexions, sentiments et pratiques sur la divine enfance de Jésus-Christ* (1709); *Méditations et sentiments sur la sainte communion* (1713); *Traité de l'amour de Dieu* (1740); *Pensées sur divers sujets de morale* (1741), etc.

AVRILLOT (Barbe), connue aussi sous le nom de *madame Acarie*. Fondatrice de l'ordre des carmélites en France, née à Paris en 1565, morte en 1618. Mariée à Pierre Acarie, maître des comptes, fougueux ligueur, qui dut s'enfuir de Paris après le triomphe de Henri IV, elle resta seule avec six enfants, dans le plus absolu dénûment. Ces terribles épreuves, qu'elle supporta avec courage, exaltèrent ses sentiments religieux. Elle conçut le projet d'établir en France l'ordre des carmélites. Encouragée par le P. Bérulle et saint François de Sales, et devenue veuve en 1613, elle prit le voile, fit venir d'Espagne des religieuses qui avaient conservé les traditions de sainte Thérèse, et fonda, entre autres maisons, le couvent de Pontoise, où elle termina ses jours.

AVRILLY, village de France (Eure), arrond. et à 12 kilom. d'Evreux; 185 hab. Ruines du château fort à doubles fossés qui fut pris par Philippe-Auguste en 1199. ‖ Nom d'un autre village dans le départ. de l'Allier, arrond. et à 56 kilom. de La Palisse. Aux environs, on admire un château bâti, selon la tradition, par Anne de France. Il reste de l'ancienne façade une tour carrée à mâchicoulis et de petites tourelles encorbellées à chaque angle. Les fossés sont encore remplis d'eau. Les autres parties de cet édifice, actuellement maison de plaisance, datent de la Renaissance.

AVRON s. m. (a-vron). Bot. Nom vulgaire de la folle avoine : *Rien ne nuit plus à la récolte de l'avoine et des autres graminées que l'*AVRON. ‖ On dit aussi AVERON et AVÉNERON.

AVUER v. a. ou tr. (a-vu-é — rad. *vue*). Chass. Observer, suivre de l'œil : AVUER *le gibier*. ‖ On écrit aussi AVEUER.

AVULSIF, IVE adj. (a-vul-sif, i-ve — rad. *avulsion*). Qui opère l'avulsion.

AVULSION s. f. (a-vul-si-on — lat. *avulsio*, même sens, de *avulsus*, arraché). Chir. Arrachement, extraction : *L'*AVULSION *d'une dent gâtée. Le plus souvent les doigts suffisent pour pratiquer une véritable* AVULSION. (Blandin.)

— Anc. jurispr. Effet d'un cours d'eau qui enlève un terrain et le transporte dans un autre lieu.

AVUNCULAIRE adj. (a-von-ku-lè-re — du lat. *avunculus*, oncle maternel). Qui appartient, qui a rapport à l'oncle et à la tante : *Puissance* AVUNCULAIRE.

AVUST s. m. (a-vustt — corrupt. de *ajust*). Mar. Nœud qui joint deux cordes bout à bout.

AVUSTER v. a. ou tr. (a-vu-sté — corrupt. de *ajuster*). Mar. Lier bout à bout : AVUSTER *deux cordes*.

AVVA, capitale d'un ancien Etat monarchique dont les Assyriens s'emparèrent, et d'où le roi assyrien Salmanazar tira des colons pour repeupler Samarie. Il en est parlé dans la Bible, entre autres endroits au deuxième livre des Rois et dans Isaïe. On a cherché à retrouver l'endroit qui pouvait être désigné par ce nom. Les uns ont pensé au fleuve *Ahawa*, dont il est question dans Esdras; d'autres ont rapproché de ce nom celui de la ville phénicienne *Avatha*, ou d'un autre endroit appelé *Abeyè*, situé entre Beyrouth et Sidon, et que Paul Lucas désigne comme la résidence d'un prince druse. Mais ces différentes hypothèses n'ont rien de positif. Quant à l'origine du mot *Avva*, Michel le fait dériver de la racine sémitique qui se retrouve dans l'arabe *aoua*, aboyer. Partant de cette donnée étymologique, qui, du reste, est intrinsèquement fort contestable, il veut placer *Avva* entre Tripoli et Beyrouth, parce que le deuxième livre des Rois nous représente les habitants de cette ville problématique comme adorant une idole à tête de chien; de là, suivant lui, le nom donné au *Lycus*, de *Vahr el-kelb*, le *Fleuve du chien*. Mais cette théorie ingénieuse doit être également soumise à de grandes réserves, et il semble plus sage d'admettre simplement que *Avva* était une ville de Mésopotamie ou de Syrie, dont il ne reste aucune trace dans les anciens écrivains ni dans la topographie orientale moderne.

AWAN, lac de Suède, dans la préfecture d'Uméa; il est divisé en deux parties par un rétrécissement : le *Korn-Awan*, partie supérieure, qui a 70 kilom. de long sur 16 de large, et le *Stor-Awan*, long de 28 kilom. et large de 20 kilom.

AWARTS s. m. pl. (a-var). Anc. jurispr. Juges de Metz.

AWATCHA s. m. (a-ouatt-cha). Ornith. Fauvette du Kamtschatka, à plumage brun sur le dos, blanc tacheté de noir sous le ventre.

AWAVU s. m. (a-oua-vu). Ichthyol. Espèce de gobie des eaux douces de Taïti.

AWAZEMS s. m. pl. (a-oua-zèmm). Géogr. Nom d'une tribu arabe habitant les régions montueuses qui séparent la Syrie de la Cilicie, et dont on avait formé une province du même nom : *Les* AWAZEMS, *qui ne comptent que quatre ou cinq cents hommes, sont venus du pays de Njed, lors de la conquête de l'Egypte par les Français.* (Marcel.)

— S'emploie aussi adjectiv. : *Après le sac de Ramanhoute par Desaix, les quelques familles* AWAZEMS *qui restaient ne retournèrent point en Arabie.* (Marcel.)

AWE, petit lac d'Ecosse dans le comté d'Argyle, d'une longueur de 36 kilom. sur 2 kilom. de large; très-poissonneux. Ce lac, qui reçoit plusieurs ruisseaux des montagnes qui l'environnent, s'écoule dans l'Atlantique par une petite rivière qui porte le même nom.

AWEDELAY, AWDLAY ou **AUDLEY** (Jean), surnommé l'*Aveugle*. Poëte anglais qui florissait vers 1426. Il était chanoine d'un monastère du Shropshire. On ne sait rien de sa vie. Il a laissé des poëmes qu'on dit fort curieux et qui sont encore inédits. Dans ces dernières années une société littéraire s'était proposé de les publier.

AWHADI DE MARAGHA, poëte persan, mort à Ispahan l'an 1297 de notre ère. Outre des idylles et poésies lyriques, les orientalistes citent de lui un long poëme mystique intitulé *Jam-i-Jam*, où sont développées les doctrines de Sufi.

AWM s. f. (ômm). Métrol. Mesure de capacité, employée en Angleterre pour les vins de la Moselle et de l'Allemagne. Sa capacité est évaluée à 30 gallons ou en litres 136,302.

AWRAGHÈN. V. AOURAGHÈN.

AWYAKTA s. m. (a-vi-ak-ta). Myth. ind. Titre que l'on donne à l'Etre suprême ou âme universelle. ‖ Nom de Vichnou et de Siva.

AX, ch.-lieu de cant. (Ariége), sur l'Ariége, arrond. de Foix; pop. aggl. 1,227 hab. — pop. tot. 1,679 hab. Eaux thermales, sulfurées sodiques, connues très-anciennement et probablement dès l'époque romaine. Elles émergent d'atterrissements superposés au terrain granitique, par 53 sources. Leur densité varie de 1,0045 à 1,0044, et leur température de 30°,3 à 77°,5. Ces sources sont si abondantes que, suivant l'expression d'un touriste, la ville n'est en quelque sorte qu'un réservoir d'eau bouillante. Etablissements de bains fréquentés. Aux environs, ancienne forteresse avec donjon, convertie en ferme.

AXAMENTA s. m. pl. (a-ksa-main-ta — mot. lat.). Ant. rom. Nom donné par les Romains aux hymnes chantés par les prêtres saliens pendant les fêtes de Mars, qu'ils célébraient durant les premiers jours du mois de ce nom.

— **Encycl.** Pendant les fêtes où se chantaient les *axamenta*, les Romains avaient coutume de parcourir la ville le bras gauche armé des boucliers *ancilia*, sur lesquels ils frappaient en mesure pour marquer le rhythme de leurs chants et de leurs danses; car, c'est probablement de ces danses que leur est venu, ainsi que le fait remarquer Ovide, leur nom de *saliens* (*salii*, sauteurs). Quant à leurs chants, c'étaient justement les *axamenta*, mot qu'on trouve aussi quelquefois écrit *asamenta*, *assamenta*, et dont l'étymologie est encore peu certaine. Goëttling pense qu'on les appelait ainsi parce que les *axamenta* se chantaient ou plutôt se récitaient sans aucun accompagnement musical, *assa voce;* toutefois cette hypothèse est incompatible avec l'affirmation expresse de Denys (III. 32). Un passage de l'*Enéide* de Virgile (VIII. 286) et un petit fragment conservé par Varron, peuvent donner une idée de ce qu'étaient ces *axamenta*. Dans les derniers temps les *axamenta* n'étaient plus compris, même par les prêtres qui les chantaient. Le sujet principal de ces hymnes étaient les louanges de *Mamurius Veturius*, personnage semi-historique, semi-légendaire, sur l'existence duquel nous avons fort peu de détails positifs. Cependant plusieurs auteurs, entre autres Festus, Denys et Ovide, nous apprennent que c'était l'armurier qui avait fabriqué les onze boucliers semblables à celui qui était tombé du ciel sous le règne de Numa; plusieurs savants modernes pensent que ce Mamurius Veturius n'est autre chose qu'un des noms de Mars, en l'honneur duquel les fêtes des *salii* étaient célébrées. Néanmoins, outre les louanges de Mamurius, les vers chantés par les saliens semblent avoir aussi contenu celles de toutes les autres divinités célestes, à l'exception de Vénus (Macrobe. *Saturn*. I. 12). Les vers en l'honneur de chaque dieu étaient appelés, suivant son nom, *Januli*, *Junonii*, *Minervii*, etc. Lorsque les honneurs divins étaient accordés à un empereur romain après sa mort, on intercalait son nom parmi ceux des autres dieux dans les *axamenta*. Les premiers qui aient obtenu ce glorieux privilége furent Auguste et Germanicus. Lorsque Vérus mourut, son nom fut également mis dans les *axamenta*, sur l'ordre exprès d'Antonin. V. ASSAMENTA et ARVALS (*Chant des frères*).

AXANTHE s. m. (a-ksan-te — du gr. *axôn*, axe; *anthos*, fleur). Bot. Genre de rubiacées qui croissent dans les îles de la Sonde et les régions voisines.

AXARETO ou **AXERETO** (Blaise), amiral génois, gagna, en 1435, la bataille navale de l'île Ponce, où il fit prisonnier Alphonse V, *le Sage*, roi d'Aragon, qui avait tenté de s'emparer du royaume de Naples, conjointement avec Jean, roi de Navarre. Axareto se signala encore dans la suite par divers succès contre les Vénitiens.

AXARQUE s. m. (a-ksar-ke — du gr. *axôn*, axe; *archê*, commencement). Zooph. Famille de polypiers qui comprend les encrines, les pennatules et les vérétilles.

AXAT, ch.-lieu de cant. (Aude), arrond. de Limoux; pop. aggl. 511 hab. — pop. tot. 529 hab.

AXE s. m. (a-kse. — Les étymologistes rattachent spécialement le mot *axe* et la nombreuse famille de dérivés collatéraux dont il est en français un des plus importants et des plus proches représentants, à une racine qui avait primitivement dans les langues indo-européennes le sens d'un mouvement, et plus spécialement d'un mouvement s'opérant autour d'un point fixe, d'une oscillation. Cette racine serait celle que le latin nous offre sous la forme légèrement altérée de *ago*, mouvoir, qui doit être restituée avec une labiale initiale, comme nous le montre du reste *veho*, *vec*-tum — *ago*, *ac*-tum. *Axe* se rattache immédiatement au latin *axis*, et au grec *axôn*, qui ont le même sens; on appelle encore en terme d'archéologie *axones* les anciennes lois d'Athènes écrites sur des tablettes pouvant pivoter. Il faut rapprocher d'*axis* le latin *axilla*, qui, par contraction, a donné *ala*, de même que *maxilla-mala*, *taxillus-talus*, *vexillum-velum :* la première forme non contractée est devenue en français *aisselle*, et la seconde forme a donné *aile*. L'analogie entre l'aile et l'aisselle n'est pas difficile à établir, et l'idée commune d'où elles ont pris naissance est celle d'un membre pivotant; car ici l'épaule est envisagée sous le rapport de sa fonction, et non pas sous celui de sa forme, *humerus*. Nous rapprocherons encore d'*axilla* l'allemand moderne *achsel*, qui a exactement la même signification. Voilà la branche des dérivés immédiats de la racine à laquelle appartient *axe*. M. Hupfeld, dans la *Zeitschrift* de Kuhn, y fait aussi rentrer le mot grec *axios*, digne, dont le dérivé *axiome* doit être familier, même à ceux de nos lecteurs qui ont un peu oublié leur grec. Benfey voulait, au contraire, faire dériver *axios* d'un ancien radical *anc*, dont la nasale *n* aurait disparu, et qui, grâce à l'adjonction du suffixe *ti*, serait devenu *akti*, *aksi*, honneur — comparez l'allemand *achten*, estimer; puis, au moyen de la terminaison *os*, il aurait enfin constitué l'adjectif *axios*, honorable, *digne* — de respect. — Mais, comme le fait fort judicieusement remarquer M. Hupfeld, cette étymologie a l'inconvénient grave de ne pas rendre compte de la signification primitive de *axios*, qui n'était nullement celle de dignité, d'honorabilité. *Axios* veut proprement dire qui mérite, mais dans une acception tout à fait neutre, qui mérite le blâme aussi bien que l'éloge. C'est principalement sur cette considération que M. Hupfeld se fonde pour proposer de ramener *axios* au latin *ago*. Il faudrait encore, suivant ce dernier auteur, grouper autour de *ago*, *agina*, pivot du fléau de la balance; *vago*, errer; *vacillo*, vaciller (dans ces derniers mots et les suivants la labiale dont nous avons parlé plus haut a persisté); *veho*, porter; *via*, pour *veha*, chemin; — comparez encore les termes allemands presque identiques pour la forme et pour le sens : *wiegen*, bercer; *wage*, balance; *weg*, chemin; *wagen*, voiture, etc. — En sanscrit, nous retrouvons un mot, *axas*, qui non-seulement nous offre une forme tout à fait analogue à *axis*, mais qui nous donne encore la clef des significations si variées des différents termes collatéraux que nous venons d'énumérer, en ce qu'il réunit à lui seul la majorité de ces significations, soit en germe, à l'état latent, soit pleinement développées. Si, en effet, nous ouvrons le dictionnaire sanscrit de Wilson, nous trouvons que *axas* signifie : 1° dé; 2° âme; 3° connaissance, principalement au point de vue religieux; 4° chariot; 5° lutte, procès; 6° roue; 7° axe, pôle; 8° serpent; 9° boule; 10° œil, sous la forme *axi*. Toutes ces acceptions, qui semblent n'avoir entre elles aucun lien, sont au contraire rattachées les unes aux autres par une idée commune. D'abord *axe*, *pôle*, *boule*, *roue*, *chariot* sont des objets fort voisins; le *serpent*, par son procédé de locomotion sinueuse, rappelle la rotation; l'*œil* est caractérisé ici par sa mobilité dans l'orbite; la *lutte*, par le cercle des spectateurs qui y assistent; le *dé* rappelle la matière avec laquelle il était fait; la *connaissance* peut dériver de l'idée de vision : voir c'est savoir. M. Hupfeld, poursuivant ses rapprochements un peu systématiques, rapporte encore à la même racine que *axe*, le latin *oculus*, œil; *assis*, planche, et *asser*, pieu, par réminiscence des *axones*, dont il a été question plus haut; le latin *ascia* et le grec *axinê*, hache, c'est-à-dire un manche inséré dans un morceau de fer perforé dans ce but, et rappelant le pivot; le latin *axicia*, qu'on trouve dans Plaute avec le sens de ciseaux; le latin *acies*, ordre de bataille, parce que la tactique ancienne, aussi bien que la tactique moderne, a pour base l'évolution d'une masse mobile autour d'une autre masse immobile et centrale. M. Hupfeld va même plus loin et cherche dans les langues sémitiques des ressemblances qu'il ne faut accepter qu'avec défiance; l'hébreu *atsil* et l'arabe *asl* et *wasl*, veulent dire racine, jointure, articulation, cheville, épaule, etc. Nous ne mentionnerons aussi que sous toutes réserves les assimilations avec le grec *taxis*, ordonnance, en admettant l'adjonction difficile à justifier d'un *t* inorganique; avec le latin *taxillus*, par contraction *talus*, talon; avec *taxo*, taxer ou estimer, par analogie avec *axios*, etc). Principal diamètre d'un corps : AXE *du corps humain*. AXE *d'un végétal*.

— *Axe d'une voie*, Ligne idéale qui tiendrait le milieu entre les deux bords extérieurs de la voie : AXE *d'une rue*, AXE *d'un boulevard, d'une route, d'un chemin de fer*. ‖ Ligne fixe autour de laquelle un corps est assujetti à tourner : AXE *d'un globe, d'une roue, d'une poulie*.

L'or reluisait partout aux *axes* de ses roues.
A. CHÉNIER.

‖ Pièce solide fixe, ordinairement cylindrique, qui traverse un corps et autour de laquelle ce corps doit tourner.

— Poét. Broche :

Sur un *axe* allongé, la poule et le canard
Tournent emmaillottés d'un vêtement de lard.
BERCHOUX.

— Fig. Donnée métaphysique prédominante qui est comme le pivot sur lequel repose un certain ordre d'idées dans le monde moral : *Il y a trois ou quatre vérités épouvantables qui résument l'histoire morale de l'espèce humaine, et servent d'*AXES *éternels à ses tristes passions.* (E. Sue.) *Une loi fatale, inexorable nous presse ; nous ne pouvons échapper à son empire : cette loi, c'est l'expiation,* AXE *infaillible du monde moral, sur lequel roulent toutes les destinées de l'humanité.* (Lamenn.) *Le travail est l'*AXE *sur lequel se meut l'économie politique.* (Proudh.) *Le sentiment de l'infini est l'*AXE *moteur de l'humanité.* (Dollfus.)

— Géom. *Axe d'un corps*, Ligne droite qui partage en parties symétriques toute coupe de ce corps faite par un plan mené par elle : AXES *d'un ellipsoïde, d'un hyperboloïde*. AXE *d'un paraboloïde*. ‖ *Axes principaux d'inertie d'un corps en un de ses points*, Droites passant par ce point et par rapport auxquelles les moments d'inertie du corps sont *maxima* ou *minima*. ‖ *Axe instantané de rotation*, Droite autour de laquelle un corps libre tourne à un moment donné. ‖ *Axe permanent de rotation*, Droite autour de laquelle un corps libre, qu'aucune force ne sollicite, continuera indéfiniment à tourner s'il a un seul instant tourné autour d'elle. (V. ROTATION.) ‖ *Axe d'un couple*, Droite perpendiculaire à son plan.

— Archit. *Axe d'un édifice*, Ligne droite verticale qui en divise le plan en deux parties symétriques. ‖ *Axe spiral*, Ligne centrale d'une colonne torse. ‖ *Axe droit*, Ligne droite idéale qui passe par les centres des deux bases d'une colonne. ‖ *Axe de la volute*, Ligne verticale autour de laquelle on trace des volutes : *L'*AXE DE LA VOLUTE, *dans le chapiteau ionique, est la ligne qui, tombant à plomb, passe par le milieu de l'œil de la volute.* (Trév.)

— Phys. et opt. *Axe d'une lentille*, Ligne droite qui passe par les centres des deux surfaces qui la terminent. ‖ *Axe principal*, Dans un miroir sphérique, droite passant par le centre de figure du miroir et par le centre de la sphère dont il fait partie. ‖ *Axe secondaire*, Droite qui passe par un point lumineux donné et par le centre de la sphère. ‖ *Axe d'incidence*, Ligne droite menée par le point d'incidence, et perpendiculaire à la surface du milieu réfringent. ‖ *Axe de réfraction*, Prolongement de l'axe d'incidence dans le milieu réfringent. ‖ *Axe optique d'une lunette*, Ligne droite qui passe par les centres de l'oculaire et de l'objectif : *Il faut, dans une lunette, que l'*AXE OPTIQUE *soit rigoureusement perpendiculaire à l'axe de rotation.* (Bouvart.) ‖ *Axe d'un aimant*, Ligne droite qui en joint les deux pôles magnétiques.

— Minér. *Axe d'un cristal*, Ligne idéale autour de laquelle les faces ou une partie des faces d'un cristal sont disposées symétriquement. ‖ *Axes octaèdres*, Axes au nombre de trois et perpendiculaires entre eux.

Axes hexaèdres, Axes au nombre de quatre, formant chacun avec l'axe voisin un angle de 70° 52'. ‖ *Axe principal*, Celui que l'on place verticalement, quand on veut examiner un cristal et déterminer sa forme. ‖ *Axe de double réfraction*, Direction d'un rayon lumineux qui se divise en un double faisceau, en traversant un corps cristallisé.

— Géolog. *Axe de soulèvement*, Ligne parallèle à la direction d'une chaîne de montagnes, et autour de laquelle a eu lieu le mouvement de rejet des roches, sur l'un et l'autre versant.

— Mar. Lignes autour desquelles on considère les divers mouvements de rotation d'un navire. ‖ *Axe vertical*, Verticale passant par le centre de gravité. ‖ *Axe diamétral* ou *longitudinal*, Horizontale menée dans le sens de la longueur, et passant par le centre de gravité. ‖ *Axe latitudinal* ou *transversal*, Horizontale menée dans le sens de la largeur et passant par le centre de gravité.

— Astron. *Axe d'une planète*, Ligne idéale autour de laquelle une planète exécute son mouvement de rotation : *Aristarque eut le premier l'idée que la terre tourne sur son* AXE *et autour du soleil.* (L. Larcher.) *D'où vient que l'*AXE *de la terre n'est pas perpendiculaire à l'équateur ?* (Volt.)

. Parlez, enseignez-moi
Pourquoi vers le soleil notre globe entraîné
Se meut autour de soi sur son *axe* incliné.
VOLTAIRE.

‖ *Axe d'horizon*, Ligne perpendiculaire sur le milieu du cercle apparent de l'horizon. Elle passe par l'observateur, et se termine, au-dessus de sa tête, par le *zénith*, et au-dessous de ses pieds, par le *nadir*. ‖ *Axe équatorial d'une planète*, Diamètre perpendiculaire à l'axe de rotation : *L'*AXE ÉQUATORIAL *(de la terre) surpasse l'axe des pôles ou de rotation de son trois-centième.* (Arago.) ‖ *Axe du monde*, Ligne idéale autour de laquelle le monde effectue son mouvement diurne apparent : *En raison de l'immensité de la distance qui nous sépare des étoiles, l'*AXE DU MONDE *est la parallèle à la ligne des pôles terrestres menés par l'œil de l'observateur.*

— Méc. *Axe d'oscillation d'un pendule*, Ligne droite contenue dans le plan passant par l'axe de suspension et par le centre de gravité du pendule, menée parallèlement à cet axe de suspension à une distance égale à la longueur du pendule simple isochrone. ‖ *Axe des moments*, Ligne droite par rapport à laquelle on prend les moments des forces qui agissent. (V. MOMENT.) ‖ *Axe des moments d'inertie*, Ligne droite par rapport à laquelle on prend les moments d'inertie des molécules d'un corps. (V. INERTIE.) ‖ *Axe de révolution d'un corps*, Axe tel que toutes les coupes de ce corps faites par des plans menés par cet axe sont égales : *Tout diamètre d'une sphère en est un* AXE. *L'*AXE *d'un cylindre droit joint les centres des deux bases. L'*AXE *d'un cône droit joint le sommet au centre de la base.* ‖ *Axe d'une figure plane*, Ligne droite qui partage la figure en deux parties symétriques ou telles que, repliées l'une sur l'autre autour de l'axe, elles se recouvrent exactement. ‖ *Axes de coordonnées*, Lignes droites qui se coupent et auxquelles on rapporte les points dans l'espace ou dans un plan, pour en déterminer la position au moyen de leurs coordonnées. ‖ *Axe d'une aire plane*, Droite perpendiculaire à son plan. ‖ *Axe d'un cercle*, Droite perpendiculaire à son plan et menée par son centre. ‖ *Axe radical de deux cercles*, Droite qui passe par les points d'intersection réels ou imaginaires des circonférences de ces cercles supposés tracés dans un même plan.

— Métall. *Axe d'un fourneau*, Ligne verticale qui passe par le milieu de la cuve et aboutit au milieu du gueulard.

— Bot. Partie d'un végétal, soit principale, soit accessoire, qui supporte des organes appendiculaires. ‖ Partie centrale du pédoncule sur laquelle s'attachent plusieurs fleurs : AXE *simple*. AXE *divisé*. AXE *flexueux*. AXE *articulé*. AXE *charnu*. ‖ Ligne idéale menée du sommet à la base d'un fruit, par les points d'attache des graines. ‖ *Axe défini*, Celui qui se termine d'une manière invariable par un pédoncule ou pédicelle floral, ce qui détermine le végétal à ne se développer que par l'accroissement de ses bourgeons latéraux. ‖ *Axe indéfini*, Celui dont le bourgeon terminal donne naissance à un rameau, ce qui permet à la plante de se développer par des bourgeons successifs dans le sens même de son axe.

— Anat. Deuxième vertèbre du cou, plus souvent appelée *axis*. ‖ *Axe anatomique de l'œil*, Diamètre antéro-postérieur du globe oculaire. Ce diamètre l'emporte sur tous les autres; il augmente ou diminue sous l'influence de l'action musculaire, ce qui rend compte de la netteté de la vision aux différentes distances.

— Physiol. *Axe optique* ou *visuel*, Ligne fictive qui va du centre de l'œil à l'objet observé.

— **Encycl.** Géom. On nomme *axe* d'une courbe une droite qui la partage en deux parties égales et symétriques. Si l'on examine le mode de génération de la courbe, ou ses propriétés fondamentales, on aperçoit, le plus souvent de prime abord, quelles sont les lignes de symétrie. Ces constatations à première vue peuvent cependant ne pas suffire; il faut démontrer alors que les points de la courbe sont situés deux à deux sur des perpendiculaires à la droite que l'on soupçonne être un *axe*, à la même distance de part et d'autre.

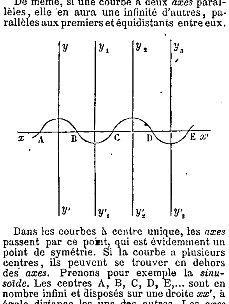
Dès qu'une courbe a deux *axes*, OA, OB, faisant entre eux un angle autre qu'un angle droit, elle en a nécessairement d'autres. En effet, la figure étant symétrique par rapport à OB doit offrir les mêmes particularités des deux côtés de cette ligne ; nous aurons donc un troisième *axe*, OC, faisant, avec OB, le même angle α, du côté opposé à celui où se trouve OA. En continuant à raisonner ainsi, on découvrira un quatrième *axe*, puis un cinquième, etc.

Lorsqu'une courbe a deux *axes*, il est facile de savoir si elle en a un nombre fini ou un nombre infini. En effet si, α désignant maintenant l'angle de deux *axes* consécutifs, on trouve que le rapport $\frac{2\pi}{\alpha}$ est un nombre entier m, on en conclura qu'on reviendrait au premier *axe*, après un tour complet, et qu'ainsi le nombre des *axes* est m.

Si le rapport $\frac{2\pi}{\alpha}$ était exprimé par une fraction irréductible $\frac{m}{n}$, il faudrait faire n tours pour retrouver le premier *axe;* il y en aurait du reste toujours m. Si le rapport était incommensurable, la courbe aurait une infinité d'*axes*.

Une courbe algébrique, le cercle excepté, ne saurait avoir ainsi une infinité d'*axes* concourants. En effet, le symétrique A' d'un point A de la courbe par rapport au premier *axe*, le symétrique A'' de A' par rapport au second *axe*, le symétrique A''' de A'' par rapport au troisième *axe*, etc., devraient tous appartenir à la courbe ; or, ils seraient tous équidistants du point de concours de tous les *axes;* une circonférence décrite de ce point comme centre couperait donc la courbe en une infinité de points, ce qui est impossible.

De même, si une courbe a deux *axes* parallèles, elle en aura une infinité d'autres, parallèles aux premiers et équidistants entre eux.



Dans les courbes à centre unique, les *axes* passent par ce point, qui est évidemment un point de symétrie. Si la courbe a plusieurs centres, ils peuvent se trouver en dehors des *axes*. Prenons pour exemple la *sinusoïde*. Les centres A, B, C, D, E,... sont en nombre infini et disposés sur une droite xx', à égale distance les uns des autres. Les *axes* yy', $y_1y'_1$, $y_2y'_2$,... sont également en nombre infini ; mais, au lieu de passer par les centres, ils sont perpendiculaires sur les milieux des intervalles AB, BC, CD...

Détermination des axes d'une courbe. Une courbe étant rapportée à des coordonnées rectangulaires, l'un des *axes* de coordonnées est un *axe* de symétrie de la courbe, lorsque l'équation de cette courbe ne contient que des puissances paires de l'ordonnée perpendiculaire.

Pour reconnaître si une courbe $f(x, y) = 0$ a un *axe*, il faut donc la rapporter à des *axes* rectangulaires indéterminés, égaler à zéro les coefficients des termes distincts contenant des puissances impaires de l'ordonnée, par exemple, et voir si les équations posées peuvent toutes être satisfaites par un choix convenable des coordonnées de la nouvelle origine et de l'angle du nouvel *axe* des x avec l'ancien : s'il en est ainsi, le calcul même détermine les *axes* cherchés.

Lorsqu'une courbe est rapportée à des coordonnées polaires, elle peut être symétrique par rapport à l'*axe* polaire, dans deux conditions différentes. Deux points symétriquement placés par rapport à cet *axe* peuvent, en effet, avoir leurs ω équidistants et leurs ρ égaux ; ou bien leurs ω équidistants de $\frac{\pi}{2}$ et leurs ρ égaux et de signes contraires. De ce que l'une des conditions ne serait pas remplie, il ne faudrait pas se hâter d'en conclure la non-symétrie.

Application aux courbes du second ordre. Le diamètre d'une courbe

$$Ax^2 + 2Bxy + Cy^2 + 2Dx + 2Ey + F = 0,$$

dont les cordes sont parallèles à la direction $y = mx$, est représenté par l'équation

$$mf'_y + f'_x = 0,$$

ou

$$(Cy + Bx + E)\,m + Ax + By + D = 0,$$

qui donne

$$y = -\frac{A + Bm}{Cm + B}\,x - \frac{D + Em}{Cm + B};$$

pour que ce diamètre soit un *axe* de la courbe, il faut, si les *axes* de coordonnées sont rectangulaires, que son coefficient angulaire et celui des cordes qu'il divise en parties égales soient réciproques et de signes contraires, c'est-à-dire que

$$m\frac{A + Bm}{Cm + B} = 1,$$

ou

$$Bm^2 + (A - C)\,m - B = 0.$$

Cette équation a toujours ses racines réelles ; elles sont d'ailleurs réciproques et de signes contraires; ce qui montre que les deux directions de cordes principales sont perpendiculaires, et que, par suite, ces directions sont aussi celles des *axes*.

L'équation précédente donne

$$m = \frac{C - A \pm \sqrt{(C - A)^2 + 4B^2}}{2B};$$

dans la parabole, l'un des *axes* se trouve transporté à l'infini.

Si l'on ne veut pas seulement déterminer la direction des *axes*, mais encore rapporter la courbe à des parallèles à ces *axes*, on dirige le calcul autrement.

Soit toujours

$$Ax^2 + 2Bxy + Cy^2 + 2Dx + 2Ey + F = 0$$

l'équation de la courbe rapportée à des coordonnées rectangulaires (si les coordonnées étaient primitivement obliques, on commencerait par les rendre rectangulaires) : les formules, pour passer d'*axes* rectangulaires à d'autres *axes* rectangulaires, sont :

$$x = x'\cos\alpha - y'\sin\alpha$$

et

$$y = x'\sin\alpha + y'\cos\alpha;$$

la substitution donne, pour l'équation nouvelle de la courbe,

$$(A\cos^2\alpha + 2B\sin\alpha\cos\alpha + C\sin^2\alpha)\,x^2 + (-2A\sin\alpha\cos\alpha + 2B\cos^2\alpha - 2B\sin^2\alpha + 2C\sin\alpha\cos\alpha)\,xy + (A\sin^2\alpha - 2B\sin\alpha\cos\alpha + C\cos^2\alpha)\,y^2 + \text{etc.} = 0.$$

Pour que les nouveaux *axes* de coordonnées soient parallèles aux *axes* de la courbe, il faut que les diamètres des cordes parallèles aux abscisses ou aux ordonnées soient parallèles aux ordonnées ou aux abscisses; il faut pour cela que le terme en xy manque dans l'équation transformée.

La condition qui doit déterminer α est donc

$$(C - A)\,2\sin\alpha\cos\alpha + B(\cos^2\alpha - \sin^2\alpha) = 0$$

ou

$$(C - A)\sin 2\alpha + B\cos 2\alpha = 0;$$

on en tire

$$\operatorname{tang} 2\alpha = \frac{B}{A - C},$$

formule très-simple, et qui donne très-aisément l'angle 2α et, par suite, l'angle α.

Pour compléter le calcul, il faut encore évaluer les coefficients des termes en x^2 et en y^2 dans l'équation transformée. Si on les désigne par M et N, on a

$$M = A\cos^2\alpha + 2B\sin\alpha\cos\alpha + C\sin^2\alpha$$

et

$$N = A\sin^2\alpha - 2B\sin\alpha\cos\alpha + C\cos^2\alpha;$$

en ajoutant ces deux équations, il vient

$$M + N = A + C,$$

et, en les retranchant,

$$M - N = (A - C)\cos 2\alpha + 2B\sin 2\alpha;$$

la formule

$$\operatorname{tang} 2\alpha = \frac{2B}{A - C}$$

donne

$$\sin 2\alpha = \pm\frac{2B}{\sqrt{(A - C)^2 + 4B^2}}$$

et

$$\cos 2\alpha = \pm\frac{A - C}{\sqrt{(A - C)^2 + 4B^2}},$$

les signes supérieurs ou inférieurs allant ensemble.

La substitution donne

$$M - N = \pm\sqrt{(A - C)^2 + 4B^2}.$$

Le double signe provient de ce que les deux *axes* effectifs de la courbe peuvent aussi bien l'un que l'autre avoir été pris pour *axe* des abscisses par exemple.

S'il s'agissait d'une ellipse ou d'une hyperbole, on aura pu préalablement faire disparaître les termes du premier degré en rapportant la courbe à son centre, et l'équation se trouvera alors réduite, par le calcul précédent, à la forme la plus simple

$$Mx^2 + Ny^2 = H.$$

Si la courbe proposée était une parabole, B^2 serait égal à AC, et la formule de M − N se réduirait alors à

$$M - N = \pm(A + C).$$

Comme on avait déjà

$$M + N = A + C,$$

l'une des quantités M et N serait nulle, comme on devait s'y attendre.

Dans ce cas, la valeur de tang α,

$$\operatorname{tang}\alpha = \frac{-1 \pm \sqrt{1 + \operatorname{tang}^2 2\alpha}}{\operatorname{tang} 2\alpha},$$

ou

$$\operatorname{tang}\alpha = \frac{-1 \pm \frac{\sqrt{(A - C)^2 + 4B^2}}{A - C}}{\frac{2B}{A - C}} = \frac{C - A \pm \sqrt{(A - C)^2 - 4B^2}}{2B},$$

se simplifie comme celle de M − N; elle se réduit à

$$\operatorname{tang}\alpha = \frac{C}{B},$$

ou

$$\operatorname{tang}\alpha = -\frac{A}{B},$$

et l'on peut s'en servir pour calculer les coefficients des termes du premier degré dans l'équation transformée.

Un changement d'origine permet ensuite de ramener l'équation de la courbe à la forme

$$y^2 = 2px.$$

L'équation d'une ellipse *rapportée à ses axes* est

$$a^2y^2 + b^2x^2 = a^2b^2;$$

les longueurs a et b sont souvent désignées sous le nom d'*axes de la courbe*, parce que ce sont les portions intérieures à la courbe des *axes* de symétrie. Le plus grand des deux *axes* porte le nom de *grand axe de la courbe;* c'est aussi l'*axe focal;* l'autre est le *petit axe*.

L'équation d'une hyperbole *rapportée à ses axes* est

$$a^2y^2 - b^2x^2 = a^2b^2;$$

a et b sont, comme dans l'ellipse, les deux *axes* de la courbe ; mais la partie $2b$ de l'*axe* des y n'est qu'*idéale*. L'*axe* des x est l'*axe transverse* de la courbe, c'en est aussi l'*axe focal;* l'*axe* des y est l'*axe non transverse* dont les intersections avec la courbe sont imaginaires

$$x = 0, \quad y = \pm b\sqrt{-1}.$$

Axe d'une surface. Toute section faite par un plan passant par un *axe* d'une surface doit être symétrique par rapport à cet *axe*. La surface étant rapportée à son *axe*, pris pour *axe* des z, et à un plan perpendiculaire à cet *axe*, pris pour plan des xy, son équation ne doit contenir que des termes de degrés pairs, par rapport à x et à y. En effet, pour qu'une section faite par un plan $y = mx$, passant par l'*axe* des z, soit symétrique par rapport à cet *axe*, il faut que la projection de cette section sur le plan des xz, par exemple, soit elle-même symétrique par rapport à l'*axe*, et, par conséquent, que l'équation de cette projection ne contienne que des puissances paires de x; or, cette équation s'obtiendra en remplaçant y par mx dans l'équation de la surface ; celle-ci ne devra donc contenir que des termes de degrés pairs en x et y.

Axes des surfaces du second ordre. Dans une surface du second ordre douée de centre, la connaissance d'un *seul* plan de symétrie fait découvrir un *axe* correspondant ; en sorte qu'une pareille surface a autant d'*axes* que de plans de symétrie. En effet, la surface étant rapportée à son centre, nécessairement situé dans le plan de symétrie, et à ce plan, pris pour plan des xy, aura son équation de la forme

$$Ax^2 + A'y^2 + A''z^2 + 2Bxy + H = 0,$$

puisqu'elle ne devra contenir que des puissances paires de z : l'*axe* des z sera donc un *axe*. Ainsi, *la perpendiculaire à un plan de symétrie, menée par le centre, est un* axe *de la surface.*

En prenant pour *axes* des x et des y les deux *axes* de la section

$$Ax^2 + A'y^2 + 2Bxy + H = 0,$$

faite par le plan des xy, on ramènera l'équation à la forme

$$Ax^2 + A'_1y^2 + A''_1z^2 + H_1 = 0.$$

On voit donc que trois plans principaux, rectangulaires deux à deux, forment, dans les surfaces à centre, un groupe nécessairement inséparable.

Dans les paraboloïdes, tous les plans diamétraux et, par conséquent, les plans principaux sont parallèles à une même droite, et coupent la surface suivant des paraboles. Le plan principal supposé étant donc pris pour plan des xy, et la parabole contenue dans ce plan étant rapportée à son *axe* et à son sommet, l'équation de la surface sera

$$Ay^2 + A'z^2 + 2Cx = 0;$$

le plan des xz sera donc aussi un plan de symétrie, et l'*axe* des x sera un *axe* de la surface.

Réciproquement, si l'*axe* des z est *axe* d'une surface du second ordre douée de centre, en prenant pour plan des xy un plan perpendiculaire mené par le centre, nécessairement si-

tué sur l'*axe*, on fera prendre à l'équation de la surface la forme

$$Ax^2 + A'y^2 + A''z^2 + 2Bxy + F = 0;$$

le plan des xy sera donc un plan de symétrie

S'il s'agissait d'un paraboloïde, le plan de symétrie correspondant à l'*axe* serait, il est vrai, rejeté à l'infini; mais la direction de ce plan n'en serait pas moins déterminée.

Ainsi, la recherche des *axes* des surfaces du second ordre est ramenée à celle de leurs plans de symétrie.

La détermination directe des plans de symétrie d'une surface du second ordre dépend (V. DIAMÈTRES) d'une équation du troisième degré. On peut en conclure qu'une surface du second ordre ne saurait avoir plus de trois plans principaux ni moins de un.

On peut démontrer directement que les trois racines de l'équation dont il s'agit sont toujours réelles; mais cette démonstration, assez pénible, peut être considérée comme superflue, les considérations qui précèdent permettant de conclure de l'existence d'un plan de symétrie à celle des deux autres, dont l'un se trouve rejeté à l'infini, lorsqu'il s'agit d'un paraboloïde.

Il ne peut, en effet, y avoir de doute lorsque la surface a un centre, parce que le plan principal fourni par le calcul ne saurait être un plan diamétral singulier, les plans diamétraux singuliers étant parallèles aux cordes qui leur correspondent, et non perpendiculaires.

Quant aux paraboloïdes, si l'on supposait que le plan principal déterminé par le calcul fût rejeté à l'infini, en prenant le plan des xy parallèle à ce plan principal et l'*axe* des z perpendiculaire, on ferait prendre à l'équation de la surface la forme

$$Ax^2 + A'y^2 + 2Bxy + 2Cx + 2C'y + 2C''z + D = 0;$$

or, la section par le plan des xy ne pouvant être une parabole, on pourrait la rapporter à son centre et à ses *axes*, et réduire par là l'équation de la surface à la forme

$$Ax^2 + A'y^2 + 2C''z + D = 0,$$

de façon à mettre en évidence les trois plans de symétrie.

Axe de révolution. Un *axe* d'une surface devient *axe* de révolution lorsque toutes les sections faites par les plans qui le contiennent sont égales entre elles. Ces sections prennent le nom de *méridiennes*. Les sections perpendiculaires à l'*axe* sont des cercles ayant leurs centres sur cet *axe*. Si la surface est rapportée à son *axe* pris pour *axe* des z, à deux plans des zx et zy rectangulaires entre eux, et à un troisième plan perpendiculaire à l'*axe*, son équation est de la forme

$$f(z, x^2 + y^2) = 0;$$

en effet, si l'on y fait $z = h$, elle doit donner

$$x^2 + y^2 = k^2.$$

Axes radicaux. Gaultier (de Tours), dans un *Mémoire sur les moyens généraux de construire graphiquement un cercle déterminé par trois conditions, et une sphère déterminée par quatre conditions*, donne le nom d'*axe radical* de deux cercles au lieu géométrique des points d'où l'on peut mener à ces cercles des tangentes égales.

Soient

$$C = 0 \quad \text{et} \quad C' = 0$$

les équations de deux cercles, rapportés à des coordonnées rectangulaires, les premiers membres représentant les carrés des longueurs des tangentes menées d'un point du plan des xy aux deux circonférences, l'équation

$$C = C'$$

est celle du lieu des points tels que les deux tangentes soient égales. Or, les carrés des coordonnées disparaissent de cette équation; elle représente donc une ligne droite. D'un autre côté, les tangentes menées aux deux circonférences des extrémités de leur corde commune, sont égales, puisqu'elles sont nulles: l'*axe* radical n'est donc autre chose que la corde réelle ou idéale commune aux deux cercles. Dans le cas où les cercles ne se coupent pas, on l'obtient en joignant les milieux des portions des tangentes communes extérieures ou intérieures comprises entre les points de contact. Lorsque les circonférences sont concentriques, l'*axe* radical est rejeté à l'infini.

De même qu'il existe une infinité de cercles passant par les points de rencontre réels de deux premiers cercles donnés, il existera aussi une infinité de cercles dont les équations admettent comme solutions les coordonnées des points de rencontre imaginaires de deux cercles qui ne se coupent pas. Tous ces cercles auront leurs centres sur la ligne des centres des deux premiers. Si, d'un point pris sur la corde réelle ou idéale commune à une infinité de cercles, en dehors des points de rencontre, dans le premier cas, et quelconque, dans le second, on mène des tangentes à tous ces cercles, ces tangentes seront égales; si de leur origine commune, avec un rayon égal à la longueur de la tangente, on décrit une circonférence, cette circonférence coupera toutes les autres *orthogonalement*, c'est-à-dire à angle droit. L'*axe* radical de deux cercles est donc le lieu des centres des cercles qui les coupent à angle droit.

Les *axes* radicaux de trois cercles pris deux à deux se coupent en un même point. En effet, soient

$$C = 0, \quad C' = 0, \quad C'' = 0,$$

les équations en coordonnées rectangulaires de trois cercles quelconques, les *axes* radicaux de leurs systèmes seront

$$C - C' = 0, \quad C' - C'' = 0, \quad C'' - C = 0;$$

or, la troisième équation est *conséquence* des deux autres. V. CONSÉQUENCE.

Axe d'une aire plane. Lorsque, comme il arrive en mécanique, on n'a à considérer dans une aire plane que sa grandeur et la direction du plan où elle est tracée, on la représente par son *axe;* c'est une droite perpendiculaire au plan de l'aire et qui la donne à une échelle convenue.

L'*axe* de l'aire fait, avec les *axes* de coordonnées, supposés rectangulaires, les mêmes angles que son plan avec les plans de coordonnées; les projections de l'*axe* de l'aire sur les trois *axes* de coordonnées sont donc les *axes* des projections de cette même aire sur les plans de coordonnées.

Soient A, A′, A″, etc., des aires planes quelconques situées dans des plans faisant, respectivement avec les plans de coordonnées, les angles $[\alpha, \beta, \gamma]$, $[\alpha', \beta', \gamma']$, $[\alpha'', \beta'', \gamma'']$, etc., les sommes des projections de ces aires sur les trois plans de coordonnées seront:

$$\Omega = A\cos\alpha + A'\cos\alpha' + \ldots = \Sigma A\cos\alpha,$$
$$\Omega' = A\cos\beta + A'\cos\beta' + \ldots = \Sigma A\cos\beta,$$
$$\Omega'' = A\cos\gamma + A'\cos\gamma' + \ldots = \Sigma A\cos\gamma.$$

Supposons qu'on voulût avoir la somme des projections des mêmes aires sur un plan P faisant avec les plans de coordonnées des angles λ, μ, ν: la projection de l'une des aires, A par exemple, sur ce plan P sera

$$A(\cos\alpha\cos\lambda + \cos\beta\cos\mu + \cos\gamma\cos\nu);$$

la somme des projections des aires sera donc

$$\cos\lambda(\Sigma A\cos\alpha) + \cos\mu(\Sigma A\cos\beta) + \cos\nu(\Sigma A\cos\gamma)$$

ou

$$\Omega\cos\lambda + \Omega'\cos\gamma + \Omega''\cos\nu.$$

Les aires Ω, Ω', Ω'' peuvent toujours être considérées comme les projections sur les trois plans d'une même aire S, contenue dans un plan M, faisant, avec les plans de coordonnées, des angles p, q, r. Les inconnues S, p, q, r, sont, en effet, déterminées par les équations

$$S^2 = \Omega^2 + \Omega'^2 + \Omega''^2$$

et

$$S\cos p = \Omega, \quad S\cos q = \Omega', \quad S\cos r = \Omega''.$$

La somme des projections des aires sur le plan P serait alors représentée par

$$S(\cos p\cos\lambda + \cos q\cos\mu + \cos r\cos\nu).$$

Or, ce serait là justement la projection sur le plan P de l'aire S contenue dans le plan M.

On voit donc que *la somme des projections des aires* A *sur un plan arbitraire* P *est toujours la projection sur ce plan* P *d'une même aire* S *contenue dans un plan fixe* M, *convenablement déterminé.*

La projection sur le plan P est d'autant moindre que le plan P fait, avec le plan M, un angle plus grand; elle est nulle, si le plan P est perpendiculaire au plan M; elle est, au contraire, maximum et égale à S sur le plan M lui-même. C'est pourquoi ce plan porte le nom de *plan du maximum des aires.*

— Mécan. et astron. *Axe instantané de rotation*. Euler a démontré le premier que le mouvement d'un corps dont un point est fixe est, à chaque instant, une rotation autour d'un *axe* passant par ce point. Le corps, en général, ne tourne autour du même *axe* que pendant un temps infiniment court, et, par conséquent, d'un angle infiniment petit, l'*axe* de rotation changeant continuellement de position dans l'espace et dans le corps lui-même.

On reconnaît d'abord très-aisément que tout déplacement d'un solide autour d'un point fixe peut être obtenu par une seule rotation autour d'un *axe* convenablement choisi, passant par ce point. En effet, si l'on imagine la section faite dans le corps par la surface d'une sphère décrite du point fixe comme centre, il est clair que la situation du corps dépendra de celle de cette section, et que la position de la section sera elle-même déterminée quand on connaîtra les places occupées sur la sphère par deux de ses points.

Or, soient A et B deux points quelconques de la section, dans la première situation du corps, A′ et B′ ces mêmes points, dans la seconde situation du corps: il est clair qu'on amènera simultanément les points A et B en A′ et B′, en faisant tourner tout le système autour du diamètre commun PP′ des deux grands cercles perpendiculaires respectivement aux milieux des arcs AA′ et BB′, car les triangles PAB et PA′B′ seront égaux.

Cela posé, il reste seulement à faire observer que, si un même déplacement fini d'un corps peut être obtenu d'une infinité de manières différentes, il n'en est pas de même d'un déplacement élémentaire, dans lequel les lignes parcourues par tous les points du corps doivent forcément être des éléments de droites.

Le déplacement élémentaire, par rotation, dont, suivant la théorie précédente, l'*axe* sera le diamètre commun aux deux grands cercles perpendiculaires en A et B aux directions des vitesses de ces points; ce déplacement coïncidera donc avec le déplacement élémentaire effectif du corps.

Lorsque le corps n'a plus aucun point fixe, son mouvement est plus compliqué; l'*axe* instantané de rotation glisse alors sur lui-même en même temps que le corps tourne. V. CINÉMATIQUE.

Dans le cas où le corps a un point fixe, son mouvement continu peut être considéré comme produit par le mouvement d'un cône lié à ce corps sur un cône fixe, les deux cônes ayant pour sommet commun le point fixe, et pour bases respectives, sur la sphère dont il a été question, les lieux des positions occupées par le point P dans le corps et dans l'espace absolu.

Dans l'autre cas, le mouvement du corps est identique à celui que déterminerait le roulement de deux surfaces gauches l'une sur l'autre, accompagné d'un glissement dans le sens de la génératrice commune.

Axe de la terre et *axe du monde*. Pour étudier le mouvement d'un solide invariable, complétement libre, on peut le décomposer en deux: un mouvement de translation identique à celui d'un des points du corps, point que l'on pourrait choisir à volonté, mais qu'il vaut mieux faire coïncider avec son centre de gravité, et un mouvement de rotation autour de ce point, considéré comme fixe.

La théorie du premier mouvement est tout entière comprise dans celle du mouvement d'un point; quant à celle du second, elle vient d'être tracée sous le titre *Axe instantané de rotation*.

Cette marche simple est celle que l'on suit dans l'étude du mouvement de la terre.

On a longtemps considéré l'*axe* de rotation de la terre comme absolument fixe. Depuis la découverte de la précession des équinoxes et de la nutation, on sait que cet *axe* n'est pas fixe dans l'espace, et l'on se représente ordinairement le mouvement de la terre en imaginant qu'elle tourne autour de son *axe* pendant que cet *axe* tourne, en dix-neuf ans à peu près, autour d'une droite, qui tourne elle-même en vingt-six mille ans autour de la perpendiculaire au plan de l'écliptique.

« Cette manière d'envisager le mouvement diurne de la terre, dit Euler, paraît d'abord la plus naturelle et la plus convenable pour la pratique, et on aura de la peine à s'imaginer qu'elle soit assujettie à de fort grandes difficultés; non pas à l'égard de petites irrégularités de mouvement, lesquelles peut-être ne sont pas encore toutes connues, mais à l'égard de la manière même de concevoir ce mouvement. » (Remarques générales sur le mouvement diurne des planètes. *Mémoires de l'Académie de Berlin pour* 1758, imprimés en 1765.)

L'*axe* du monde, ne passant pas par un point fixe du ciel, ne peut pas non plus être fixe dans la terre; les points qu'on nomme pôles terrestres se déplacent donc à la surface du globe, et, par suite, l'équateur, les parallèles terrestres et les méridiens éprouvent des librations extrêmement petites, mais qui peuvent cependant être appréciées.

Axes principaux d'inertie. Les moments d'inertie d'un corps, par rapport aux droites qu'on peut mener d'un même point, se représentent par des longueurs portées sur ces droites, à partir du point considéré. On prend ces longueurs proportionnelles aux inverses des racines carrées des moments calculés, et on trouve que le lieu de leurs extrémités est toujours un ellipsoïde; cet ellipsoïde porte le nom d'*ellipsoïde d'inertie du corps relatif au point considéré;* ses *axes* sont les *axes principaux d'inertie du corps relatifs au point considéré*. V. INERTIE.

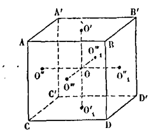
Axes permanents de rotation. L'*axe* autour duquel tourne un corps solide libre, qui n'est soumis à l'action d'aucune force, et dont un point est fixe, change habituellement, avec le temps, de position dans l'espace absolu et dans le corps; pour que le mouvement de rotation se perpétue autour du même *axe*, il faut que l'*axe* de la rotation initiale occupe une certaine position dans le corps; il prend alors le nom d'*axe permanent de rotation*. Les *axes* permanents de rotation d'un corps autour d'un point auquel on le suppose lié, coïncident avec les *axes principaux d'inertie* par rapport à ce point. V. ROTATION DES CORPS.

Axe d'oscillation d'un pendule. La durée d'une oscillation du pendule formé d'une simple molécule suspendue à l'extrémité d'un fil, ne dépendrait que de la longueur du fil; elle serait d'autant plus grande que le fil serait plus long. Lorsqu'un corps solide oscille autour d'un *axe* fixe horizontal, les points les plus rapprochés de l'*axe* tendant à battre plus vite que les plus éloignés, et l'invariabilité de forme établissant une solidarité entre toutes les molécules, il se fait une sorte de compensation; mais certains points, entraînés par les points plus rapprochés de l'*axe*, et retardés par les autres, se meuvent, en réalité, comme s'ils étaient seuls: la distance de ces points à l'*axe* est la longueur du pendule considéré; on appelle *axe d'oscillation du pendule* la parallèle à l'*axe* de suspension menée dans le plan passant par cet *axe* et par le centre de gravité, à une distance égale à la longueur du pendule. V. PENDULE.

Axe de couple. L'*axe* d'un *couple* est une droite perpendiculaire au plan du couple, et dont la longueur représente, à une échelle convenue, le *moment* de ce couple. Comme l'effet que peut produire un couple sur un système donné ne dépend que de son moment et de la direction de son plan, il en résulte qu'un couple est suffisamment représenté par son *axe*.

La composition de plusieurs couples agissant simultanément sur un même corps solide, se fait par la composition de leurs *axes*. V. COUPLE.

— Cristall. *Axes d'un cristal*. Les *axes* d'un cristal sont des lignes que l'on imagine dans son intérieur, et passant par son centre, tellement situées que la matière du cristal soit symétriquement répartie par rapport à elles. Ces *axes* sont généralement les lignes joignant deux sommets opposés, les milieux de côtés opposés, ou les centres de faces opposées.



Dans le cube, par exemple, il existe trois *axes* perpendiculaires entre eux, qui joignent les centres des bases opposées $O'O'_1$, $O''O''_1$, $O'''O'''_1$; quatre *axes* qui joignent deux à deux les sommets opposés AD′, BC′, etc.; six *axes* qui joignent deux à deux les milieux des côtés opposés.

Lorsque, dans un cristal à plusieurs *axes*, un de ces *axes* jouit de propriétés particulières, à l'exclusion des autres; en d'autres termes, lorsqu'il n'a pas d'analogue, on le nomme *principal;* les autres sont dits *secondaires*.

Dans un cristal de forme complexe, on a reconnu qu'il ne se trouve jamais réunis que des cristaux simples, dont les *axes* forment des systèmes identiques. Pour simplifier l'étude des cristaux, on les a dès lors réunis en classes, chaque classe ou système cristallin renfermant tous les cristaux qui ont un même système d'*axes;* on a ainsi formé six groupes principaux:

Le premier système est défini par trois *axes* semblables et perpendiculaires entre eux;

Le deuxième système est défini par trois *axes* perpendiculaires entre eux, dont deux seulement sont semblables;

Le troisième système est défini par quatre *axes*, dont trois, situés dans un même plan, font entre eux, deux à deux, un angle de 60°; le quatrième est perpendiculaire au plan des trois premiers;

Le quatrième système cristallin est défini par trois *axes* perpendiculaires entre eux et non semblables;

Le cinquième système cristallin est caractérisé par trois *axes* dissemblables, dont deux sont obliques entre eux, et le troisième perpendiculaire à leur plan;

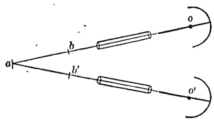
Le sixième système cristallin est caractérisé par trois *axes* obliques entre eux et dissemblables. V. CRISTALLOGRAPHIE.

Le système d'*axes* qui définit pour ainsi dire matériellement la forme d'un cristal a aussi une grande influence sur ses principales propriétés, sur la manière dont ce corps vibre (v. VIBRATIONS DES CORPS CRISTALLISÉS), et sur l'action qu'il exerce sur la lumière qui le traverse. V. DOUBLE RÉFRACTION et POLARISATION.

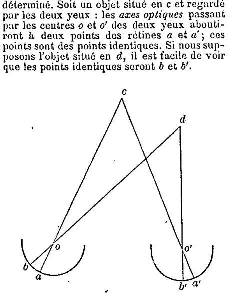
— Physiol. On appelle *axe optique* ou *visuel* la ligne fictive qui va du centre de l'œil à l'objet regardé par cet œil. Dirigés vers un même point, les *axes optiques* des deux yeux forment un angle qu'on appelle *angle optique*. La vision *simple* avec les deux yeux exige une convergence des *axes optiques*, telle que le sommet de l'angle optique soit sur le corps observé. Lorsque cette condition n'est pas remplie, l'objet est vu double. La diplopie des strabiques ne tient pas à une autre cause. On peut s'en assurer, dit M. Béclard par quelques expériences bien simples. Tandis que vous regardez un objet, déplacez l'un des yeux et changez son *axe optique* en appuyant, avec la pulpe du doigt, sur le globe de l'œil. A l'instant même, l'objet devient double; le sommet de l'angle optique n'est plus à l'objet, et chacun des yeux transmet à l'encéphale une impression séparée. Si vous conservez dans le champ de la vision un objet médiocrement éloigné, tout en dirigeant vos regards d'une manière plus précise sur un objet intermédiaire plus rapproché, l'objet le plus éloigné devient double. Réciproquement, si vous regardez l'objet le plus éloigné, tout en conservant l'objet intermédiaire dans le champ de la vision, l'objet intermédiaire devient double. Dans le premier cas, comme dans le second, l'objet qui devient double a cessé d'être au sommet de l'angle optique.

La direction des *axes optiques* des deux yeux a une influence telle dans le phénomène de la vision *simple* qu'on peut, à l'exemple de

M. Wheatstone, transformer en une seule la sensation des deux images produites dans chacun des yeux par des objets semblables. Il suffit pour cela de regarder, à travers deux tubes noircis à chacun desquels est appliqué un des yeux et qui sont dirigés vers le point *a*, deux objets identiques *b* et *b'*, placés sur les directions prolongées des deux tubes *oa* et *o'a'*; on ne voit alors qu'un objet, qui est rapporté au point de rencontre de ces deux directions, c'est-à-dire au sommet de l'angle optique.



On nomme *points identiques* des deux rétines les points où sont reçues simultanément les deux images d'un objet sur lequel est situé le sommet de l'angle optique, et qui ne transmettent au sensorium qu'une seule impression. Quels sont les points identiques des deux rétines? Il est facile de les déterminer par une construction géométrique très-simple, en tenant compte des mouvements des *axes optiques* dans la vision des objets diversement situés par rapport à l'observateur. Comme le fait très-bien remarquer M. Béclard, les points identiques sont symétriques quand le mouvement des yeux est symétrique; mais ils ne le sont pas quand il s'agit de la vision des objets situés à gauche ou à droite de l'observateur, l'un des yeux se dirigeant alors en dedans, tandis que l'autre se dirige en dehors. Deux points identiques pris sur les rétines sont ceux qui correspondent à un angle optique déterminé. Soit un objet situé en *c* et regardé par les deux yeux : les *axes optiques* passant par les centres *o* et *o'* des deux yeux aboutiront à deux points des rétines *a* et *a'*; ces points sont des points identiques. Si nous supposons l'objet situé en *d*, il est facile de voir que les points identiques seront *b* et *b'*.



— Bot. Toute plante représente à l'esprit l'idée d'une colonne ou *axe* perpendiculaire à l'horizon. Dans cet *axe*, appelé quelquefois *axophyte*, il y a deux parties que l'observation spontanée a distinguées, que la langue générale a nommées avant la science : la *racine* qui se dirige vers la terre et s'y enfonce, et la *tige* qui s'élève vers le ciel. La première est souvent désignée sous le nom d'*axe descendant*; la seconde sous celui d'*axe ascendant*. On peut les comparer à deux cônes allongés, opposés base à base. L'endroit de leur réunion s'appelle le *collet* du végétal, lequel doit être considéré moins comme une partie de l'*axe* que comme une ligne de démarcation idéale entre la tige et la racine. Outre l'*axe principal* formé par la racine et la tige, il y a des *axes secondaires*, les branches, que les botanistes considèrent comme autant d'individus placés sur l'*axe* principal pour y puiser leur nourriture. L'*axe* principal constitue la première génération de la plante; les branches qui naissent immédiatement le long de la tige, la seconde génération; les rameaux qui naissent sur ces branches, la troisième génération, et ainsi de suite. L'*axe* principal et l'ensemble des *axes* secondaires de toutes générations (branches, rameaux, ramuscules, pédoncules de fleurs, pédicelles) sont désignés collectivement sous le nom de *système axile* de la plante, par opposition au *système appendiculaire* (v. ce mot), composé des feuilles, cotylédons, bractées, sépales, pétales, étamines, pistils.

Quels sont les caractères botaniques qui permettent de distinguer sûrement, d'une part, l'*axe* ascendant de l'*axe* descendant, d'autre part, les organes axiles des organes appendiculaires? Il faut noter d'abord que pour distinguer scientifiquement, philosophiquement les organes, ce n'est pas de leur *forme*, pas même de leur *structure* et de leurs *fonctions* qu'il faut s'occuper, c'est de leurs *connexions*, c'est-à-dire de leurs rapports anatomiques, de leurs situations respectives. Forme, structure, fonction, composition chimique même, tout cela peut varier; il n'y a de fixe que les connexions. *Situs partium constantissimus est*, a dit Linné. Appliquons ce principe de la disposition fixe des organes, de l'ordre anatomique déterminé. Nous voyons que les feuilles sont disposées sur la tige en lignes spirales, avec une régularité mathématique; avant leur apparition, nous avons sous les yeux les points où elles doivent apparaître; ce sont de petites dépressions appelées *nœuds vitaux*. Ce caractère de présenter à sa surface des nœuds vitaux régulièrement disposés est propre à la tige et peut en tout temps se reconnaître; on ne l'observe jamais sur la racine. La pomme de terre était citée par les anciens botanistes comme un exemple de racine tuberculeuse. Est-elle vraiment une racine? La présence du caractère que nous venons de signaler a résolu négativement cette question.

Pour distinguer scientifiquement les organes axiles des organes appendiculaires, il faut observer, d'abord, que les organes axiles portent les organes appendiculaires, et que ceux-ci ne portent pas d'autres organes; ensuite, que les *axes* secondaires et les appendices qui naissent ensemble sur l'*axe* principal ont des connexions invariables. Voilà des branches qui présentent la forme lamellaire et la couleur verte des feuilles; voilà des feuilles qui présentent la forme arrondie et cylindrique des branches. On ne les confondra jamais si l'on fait attention que les branches sont toujours placées dans l'aisselle des feuilles, que les feuilles sont toujours placées au-dessus des branches. Un organe qui ne présente rien dans son aisselle et au-dessus duquel on aperçoit un autre organe ou le vestige d'un autre organe, est une branche, un *axe*. Un organe au-dessus duquel on n'aperçoit rien et qui présente dans son aisselle un autre organe ou le rudiment d'un autre organe, est une feuille, un *appendice*. Donc, pour ne pas confondre avec un rameau le pétiole commun d'une feuille composée, il suffit de regarder au-dessus et au-dessous de ce pétiole, au-dessus et au-dessous des folioles qu'il supporte.

AXE, petite rivière d'Angleterre, comté de Devon, passe à Axminster, et se jette dans la Manche à Seaton, après un cours de 32 kilom.

AXEL, ville de Hollande, province de Zélande, à 32 kilom. N.-O. d'Anvers, petite place forte à l'embouchure de l'Escaut occidental; 2,500 hab.

AXEL ou **ABSALON**, archevêque de Lund. V. ABSALON.

AXELSON, vieille famille danoise dont les membres ont joué un rôle important dans les luttes entre le Danemark et la Suède, au XVe siècle : IWAN AXELSON se rendit, en 1467, indépendant dans l'île de Gothland, et exerça la piraterie dans les eaux du Danemark et de la Suède; ERIK AXELSON, un de ses frères, gouverneur de Stockholm, contribua à la révolution qui plaça Christian Ier sur le trône, puis au rétablissement de Charles Canutson, enfin à l'élection de Sten-Sture comme administrateur (1470). Ce dernier lui céda la Finlande, où il exerça une véritable souveraineté jusqu'à sa mort (1480).

AXELT ou **ATZELT** (Jean), graveur allemand, né à Nuremberg en 1654. Il a gravé des paysages, des vues et de nombreux portraits, notamment ceux des rois d'Espagne, de Hongrie et de Danemark.

AXEN (Pierre), littérateur et jurisconsulte allemand, né à Husum (Holstein) en 1635, mort en 1707. Il voyagea dans une partie de l'Europe avec le duc de Holstein, dont il était le secrétaire, s'établit ensuite à Schleswig, et acquit une brillante réputation comme avocat consultant. Il a laissé des ouvrages estimés sur la jurisprudence, l'histoire, la philologie et la critique littéraire.

AXENBERG ou **ACHSENBERG**, montagne de Suisse, située sur la côte orientale du lac des Quatre-Cantons, dans le canton d'Uri; altitude 1,734 m. Au pied de l'Axenberg, s'avance dans le lac le *Hellenplatt*, petite plate-forme sur laquelle Guillaume Tell, suivant la légende, s'élança hors de la barque de Gessler. Trente ans après la mort du héros, on construisit sur ce rocher une chapelle, avec deux autels de pierre, en l'honneur du libérateur de la Suisse.

AXÉRASINE s. f. (a-ksé-ra-zi-ne — du gr. *a* priv.; *xêrainô*, je dessèche). Pâte cosmétique pour la peau.

AXERETO. V. AXARETO.

AXESTE s. m. (a-ksè-ste — du gr. *a* priv.; *xestos*, uni). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des charançons.

AXEWALL, village de Suède, préfecture de Mariestad, à 8 kilom. de Skara. Ruines de l'ancien fort et château royal du même nom.

AXI s. m. (a-ksi — du lat. *axis*, axe). Bot. Piment, sorte de poivre de la Guinée.

AXIA. V. AXIE.

AXIAL, ALE adj. (a-ksi-al, a-le — rad. *axe*). Qui a rapport à l'axe, qui tient de l'axe : *Position* AXIALE. *Ligne* AXIALE. ‖ Pl. *axiaux*. ‖ On dit aussi AXUEL.

AXICORNE adj. (a-ksi-kor-ne — rad. *axis* et *corne*). Mamm. Qui a des cornes semblables à celles de l'axis.

AXICULE s. m. (a-ksi-ku-le — lat. *axiculus*, même sens; dimin. d'*axis*). Petit axe, petit essieu. ‖ Rare.

AXIE ou **AXIA** s. f. (a-ksi, a-ksi-a — du gr. *axia*, mérite). Zooph. Genre d'acalèphes. Syn. *axiotime*.

— Crust. Genre de décapodes macroures, section des homards, que l'on trouve sur les côtes de France et d'Angleterre.

— Entom. Espèce de papillon.

— Bot. Arbrisseau de la Cochinchine rapporté, suivant les divers auteurs, à la famille des nyctaginées ou à celle des valérianées. Sa graine est substituée en Cochinchine au ginseng chinois, comme sudorifique.

AXIFÈRE adj. (a-ksi-fè-re — du lat. *axis*, axe; *fero*, je porte). Qui est muni d'un axe.

AXIFORME adj. (a-ksi-for-me — du lat. *axis*, axe; *forma*, forme). Qui a la forme d'un axe ou d'un essieu : *Corps* AXIFORME.

AXIFUGE adj. (a-ksi-fu-je — du lat. *axis*, axe; *fugio*, je fuis). Qui s'écarte de l'axe; centrifuge : *Force* AXIFUGE. ‖ *Centrifuge* est plus usité.

— **Antonyme.** Axipète.

AXIGRAPHE adj. (a-ksi-gra-fe — du gr. *axôn*, axe; *graphô*, je décris). Minér. Se dit d'une variété de chaux carbonatée.

AXILE adj. (a-ksi-le — du lat. *axis*, axe). Hist. nat. Qui forme un axe, qui se rapporte à un axe.

— Bot. *Organes axiles*, Tous les organes centraux des plantes, tels que racine, tige, branches, rameaux; se dit par opposition à *organes appendiculaires*. ‖ *Système axile*, Ensemble des organes axiles ou axes; se dit par opposition à *système appendiculaire*. ‖ *Placentation axile*, Insertion des ovules à l'angle interne de chaque loge dans un ovaire multiloculaire; se dit par opposition à *placentation pariétale* et à *placentation centrale*. ‖ *Placenta* ou *placentaire axile*, Nom donné quelquefois au corps central, isolé au milieu de la cavité ovarique, auquel les ovules sont attachés dans la placentation centrale. ‖ *Graine axile*, Celle qui est attachée à l'axe du fruit. ‖ *Embryon axile*, Embryon placé au milieu du périsperme, et qui se porte d'un point périphérique de la graine au point diamétralement opposé.

AXILÉ, ÉE adj. (a-ksi-lé — rad. *axile*). Bot. Qui est muni d'un axe, ou disposé autour d'un axe : *Feuilles* AXILÉES.

AXILLAIRE adj. (a-ksil-lè-re — du lat. *axilla*, aisselle). Anat. Qui appartient à l'aisselle, ou qui est situé dans le voisinage de l'aisselle.

— *Nerf axillaire* ou *circonflexe*, Nerf qui naît de la partie supérieure du plexus brachial, et se divise en deux branches qui se perdent dans le deltoïde. ‖ *Artère axillaire*, Artère qui fait suite à la sous-clavière et s'étend jusqu'à l'insertion du grand pectoral. ‖ *Veine axillaire*, Veine située en avant et un peu en dedans de l'artère de même nom, et qui prend sous la clavicule le nom de veine sous-clavière. ‖ *Glandes axillaires*, Ganglions très-nombreux disposés autour de la veine axillaire, et auxquels aboutissent les canaux lymphatiques du membre supérieur.

— Bot. Qui naît à l'aisselle des feuilles : *Fleurs* AXILLAIRES. *Bourgeons* AXILLAIRES. *L'acacia a des fleurs* AXILLAIRES *ou terminales.* (Duméril.)

— s. f. Entom. Petite pièce triangulaire entre les angles postérieurs du corselet et les angles huméraux des élytres, chez certains insectes.

— **Encycl.** *Artère axillaire.* L'artère *axillaire* s'étend de la première côte au côté interne de l'humérus; elle occupe, dans la première moitié de son trajet, les parties supérieure et latérale de la poitrine, et dans la seconde le creux de l'aisselle (d'où son nom d'*axillaire*). On peut lui assigner pour limites la clavicule, d'une part, et le bord inférieur du tendon du grand *pectoral*, de l'autre. Il est inutile de dire que ces limites sont purement artificielles; c'est, en réalité, la même artère qui emprunte successivement aux régions par où elle passe les noms de *sous-clavière, axillaire* et *humérale*.

Voici les rapports essentiels à connaître pour pratiquer la ligature de l'artère *axillaire*. Son trajet est indiqué, à part ses battements, qu'il est facile de sentir dans le creux de l'aisselle, par une ligne longitudinale qui séparerait le tiers antérieur du tiers moyen de cette région, par la saillie du nerf médian quand le membre est étendu, et enfin par le rebord du muscle *coraco-huméral*. En dedans de l'artère se trouve placée la veine *axillaire*, puis, au-dessous, viennent les nerfs du plexus brachial; le nerf *médian*, le plus gros de tous en dehors et tout contre le muscle coraco-huméral; le *cutané interne*, en dedans ou plutôt en arrière du médian; enfin, plus postérieurement, le *cubital* et le *radial*. En outre, l'artère *axillaire* est en rapport en avant avec les veines *acromiale* et *céphalique*, qui la croisent à angle aigu pour se rendre dans la veine *axillaire*.

Les branches collatérales de l'artère *axillaire* sont au nombre de six, savoir : l'*acromiale* et la *thoracique supérieure*, qui naissent au niveau du bord supérieur du *petit pectoral;* la *thoracique inférieure*, qui naît en arrière de ce muscle; la *scapulaire inférieure*, la *circonflexe postérieure* et la *circonflexe antérieure*, que l'axillaire fournit au-devant du bord inférieur du *sous-scapulaire*.

— *Nerf axillaire.* Le nerf *axillaire* ou *circonflexe* naît de la partie interne et postérieure du plexus brachial d'un tronc qui lui est commun avec le nerf radial. Il s'enfonce presque aussitôt après sa naissance entre les deux muscles *ronds*, puis entre l'os du bras et le *triceps brachial*, de manière à décrire une courbe plus que demi-circulaire dont la concavité, tournée en haut et en avant, embrasse le col chirurgical de l'humérus. Il fournit dans ce trajet deux branches collatérales; l'une, musculaire, qui va animer le muscle *petit rond*, l'autre, cutanée, qui se divise en rameaux ascendants, transverses et descendants, et qui est destinée aux téguments de l'épaule. Quant à ses branches terminales, elles s'épuisent dans le muscle deltoïde.

— *Région axillaire.* Nous avons déjà parlé de cette région au mot AISSELLE. Nous la considérerons ici surtout au point de vue de l'anatomie chirurgicale. L'*aisselle*, ou *creux de l'aisselle*, ou *cavité axillaire*, est une cavité située entre la partie interne et supérieure du bras et les côtes, révélée à l'extérieur par une dépression bien marquée de la peau et par deux bords saillants qu'on appelle *bord antérieur* et *bord postérieur de l'aisselle*. « L'aisselle, dit Malgaigne, est singulièrement extensible; tantôt elle s'aplatit quand le bras se colle contre le tronc, et l'on n'y peut pas même glisser le doigt, tantôt l'écartement du bras lui donne une largeur extraordinaire, de telle sorte que, dans certains procédés de réduction pour les luxations scapulo-humérales, on y enfonce le poing, le talon, etc. Pour s'accommoder à la fois à cette grande dilatation et à cet affaissement alternatifs, l'aisselle est principalement remplie de tissu cellulaire adipeux, lamelleux, très-lâche et très-compressible; mais dans ce tissu sont plongés des organes dont les rapports sont de la plus haute importance. » L'éminent chirurgien que nous venons de citer ne fait pas remonter, comme la plupart des anatomistes, la cavité *axillaire* jusque sous la clavicule; il distingue la région *axillaire* de la région *sous-claviculaire*. L'aisselle n'est, à ses yeux, dans l'ordre anatomique et physiologique, que la face interne de l'articulation scapulo-humérale; elle ne remonte pas plus haut que cette articulation; ainsi elle est limitée en haut et en dehors par l'apophyse coracoïde, en haut et en dedans par le *petit pectoral*. Cette limite est également naturelle en médecine opératoire; car le *petit pectoral* et le plexus brachial qu'il recouvre séparent l'artère *axillaire* en deux portions bien distinctes, l'une qu'on lie sous la clavicule, l'autre qu'on attaque par l'aisselle. Ainsi considérée, la cavité *axillaire* a quatre parois : une paroi interne, représentée par le muscle *grand dentelé* appliqué sur les côtes; une paroi antérieure, constituée par les muscles *grand* et *petit pectoral;* une postérieure, formée par les tendons du *grand dorsal* et du *grand rond*, et, plus haut, par l'omoplate et le muscle *sous-scapulaire;* enfin une paroi interne, la plus importante des quatre, bien qu'elle soit habituellement oubliée, qui est en rapport avec les nerfs, les vaisseaux et l'articulation, et qui fait suite à la face interne du bras.

Les principales artères que l'on trouve dans la région *axillaire* sont, outre l'artère *axillaire* dont nous nous sommes occupé plus haut d'une manière spéciale, l'artère *acromiale* et la *thoracique supérieure*, qui appartiennent à la paroi antérieure de l'aisselle; la *thoracique inférieure* ou *mammaire externe*, qui descend le long de la paroi interne entre le grand dentelé et les muscles pectoraux pour se rendre à la mamelle; la *scapulaire commune* ou *sous-scapulaire*, qui naît de l'*axillaire* vis-à-vis le bord inférieur du tendon du sous-scapulaire derrière le plexus brachial, envoie aussitôt quelques rameaux assez considérables aux ganglions de l'aisselle et au muscle sous-scapulaire, puis descend obliquement le long du bord inférieur de ce muscle; enfin les artères *circonflexes postérieure* et *antérieure*, qui naissent toutes deux de l'*axillaire* au-dessous de la tête humérale et vont se terminer dans la région deltoïdienne.

Les veines de la région *axillaire* présentent cette particularité, que l'aspiration du sang peut, chez certains sujets, s'y faire sentir assez pour que l'introduction de l'air soit à craindre au moment où on les ouvre.

Les ganglions de l'aisselle, recevant les lymphatiques de tout le membre supérieur et de la poitrine, sont fréquemment le siége d'indurations de diverse nature, et qui ont une haute gravité quand elles sont symptomatiques du cancer de la mamelle.

Dans la région *axillaire* se trouvent, outre un certain nombre de rameaux peu importants, les six troncs nerveux du plexus brachial : le nerf *médian*, le *cutané interne*, le *cubital*, le *radial*, le *cutané externe* ou *musculo-cutané* et le nerf *axillaire* ou *circonflexe*. Ces nerfs, surtout le dernier, sont exposés à être comprimés dans certaines luxations de l'humérus, à être tiraillés dans les efforts tentés pour réduire ces luxations.

La cavité *axillaire* est revêtue d'une peau fine, colorée, couverte de poils, criblée de follicules qui sécrètent une matière huileuse, odorante, souvent âcre et irritante, et enfin d'une sensibilité telle à la titillation, qu'elle avait reçu des chirurgiens du moyen âge le nom de *chatouilloir*. Ces propriétés de la peau de l'aisselle ne permettent pas de la soumettre pendant longtemps à une compression un peu

forte, ni même chez quelques individus à la compression la plus modérée.

AXILLE s. f. (a-ksi-le — du lat. *axilla*, aisselle). Bot. Angle formé par la soudure d'un organe sur un autre. ‖ On dit mieux AISSELLE.

— Ornith. Partie inférieure de l'aile, au point où elle s'insère à la poitrine.

AXILLE adj. Bot. V. AXILE.

AXILLIBARBU, E adj. (a-ksil-li-bar-bu — du lat. *axilla*, aisselle, et du fr. *barbu*). Bot. Qui porte des poils dans l'aisselle.

AXILLIFLORE adj. (a-ksil-li-flo-re — du lat. *axilla*, aisselle; *flos*, *floris*, fleur). Bot. Qui a des fleurs axillaires : *Plante* AXILLIFLORE.

AXIM, petit pays de l'Afrique occidentale, dans le royaume d'Ahanta. Près de là, sur le cap des Trois-Pointes, est le fort Saint-Antoine, comptoir des Hollandais. Commerce d'ivoire et de poudre d'or.

AXINE s. m. (a-ksi-ne — du gr. *axinê*, hache). Conchil. Genre de coquilles fossiles, peu connu, et qui paraît devoir être réuni aux lucines. ‖ On dit aussi AXIN.

— s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères qui habite le Brésil.

— Zool. Genre de vers parasites qui vit sur les branchies des brochets.

AXINÉE s. f. (a-ksi-né — du gr. *axinê*, hache). Bot. Arbre du Pérou dont les pétales ont la forme d'une hache. Il appartient à la famille des mélastomacées.

— Moll. Genre de mollusques, formé aux dépens des arches, et dont le pied a la forme d'une hache. Syn. de *pétoncle* et d'*axinoderme*.

AXINIEN, ENNE adj. (a-ksi-ni-ain, è-ne — du gr. *axinê*, hache). Minér. *Jade axinien*, Nom donné au jade vert, parce qu'il a été employé par les sauvages de l'Océanie et de l'Amérique du Sud pour faire des haches de pierre ou des casse-têtes. On l'appelle aussi, pour le même motif, *jade ascien*, du lat. *ascia*, hachette, cognée.

AXINITE s. f. (a-ksi-ni-te — du gr. *axinê*, hache). Minér. Nom donné par Haüy à une substance minérale qui est un composé de silice, d'alumine, d'oxyde de fer, d'oxyde de manganèse et d'acide borique : *L'*AXINITE *se trouve dans les filons des roches primitives.* (Brongniart.) *L'*AXINITE *transparente fournit aux lapidaires des pierres qui ont assez d'éclat pour prendre l'apparence du grenat nommé hyacinthe.* (Leprince.)

— **Encycl.** L'*axinite* est une espèce minérale qui se reconnaît aux caractères suivants : ses formes cristallines dérivent d'un prisme oblique à base de parallélogramme obliquangle; elle possède à peu près la dureté du quartz; elle raye le verre et est rayée elle-même par la topaze; sa pesanteur spécifique est très-constante dans les divers échantillons, et varie seulement entre 3,2 et 3,5; elle est fusible au chalumeau par un feu soutenu, et la matière vitreuse que l'on en obtient par la fusion est toujours d'une couleur sombre. Désignée primitivement sous le nom de *schorl lenticulaire*, elle a reçu de Haüy celui d'*axinite* (ἀξίνη, hache), parce que ses cristaux prennent souvent la forme du tranchant d'une hache. Elle est essentiellement composée d'un silicate d'alumine uni à un silicate multiple à base de chaux et d'oxydes de fer et de manganèse. Ses cristaux sont transparents, rarement incolores, parfois d'un vert pâle, mais le plus souvent d'un brun de girofle, qui leur est communiqué par l'oxyde de manganèse. L'*axinite* appartient aux terrains de cristallisation; elle a été trouvée, pour la première fois, près de la Balme d'Auris, dans le département de l'Isère. On l'a rencontrée depuis dans d'autres parties des Alpes, ainsi que dans les Vosges, dans les Pyrénées, dans plusieurs mines d'étain du Cornouailles, dans les monts Ourals, etc. Néanmoins, les plus beaux cristaux qu'on en connaisse viennent toujours de l'Isère : ils sont d'un violet foncé, et encore désignés vulgairement sous le nom de *schorl violet* du Dauphiné. Ils sont susceptibles d'un poli aussi vif que celui de la plupart des minéraux qu'emploie la bijouterie; quand leur nuance est belle et se rapproche de celle des hyacinthes et des spinelles, on en fait des objets d'ornement d'un effet assez agréable; toutefois, les lapidaires n'aiment pas à l'employer, parce que la couleur manque en général d'uniformité.

AXINODERME s. m. (a-ksi-no-dèr-me — du gr. *axinê*, hache; *derma*, peau). Conchyl. Genre de coquilles. Syn. d'*axinée* et de *pétoncle*.

AXINOMANCIE s. f. (a-ksi-no-man-sî — du gr. *axinê*, hache; *manteia*, divination). Divination qui se pratiquait au moyen âge, selon les uns en posant une agate sur une hache rougie au feu, ou, selon d'autres, en enfonçant une hache dans un pieu rond dont on observait le mouvement, ce qui permettait de découvrir les personnes coupables de quelque délit.

AXINOPALPE s. m. (a-ksi-no-pal-pe — du gr. *axinê*, hache, et du fr. *palpe*). Entom. Genre de coléoptères tétramères longicornes, qui vit en Autriche.

AXINOPHORE s. m. (a-ksi-no-fo-re — du gr. *axinê*, hache; *phoros*, qui porte). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des charançons, qui vit en Guinée.

AXINOPSOPHE s. m. (a-ksi-no-pso-fe — du gr. *axinê*, hache; *psophos*, bruit). Entom. Genre de coléoptères pentamères carabiques. Syn. d'*arsinoé*.

AXINOTOME s. m. (a-ksi-no-to-me — du gr. *axinê*, hache; *tomê*, section). Entom. Genre de coléoptères pentamères carabiques, qui vit au Sénégal.

AXINURE s. m. (a-ksi-nu-re — du gr. *axinê*, hache; *oura*, queue). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, qui habite les mers de la Nouvelle-Guinée.

AXIOMAL, ALE adj. (a-ksi-o-mal, a-le — rad. *axiome*). Néol. Syn. de *axiomatique : Si les vérités* AXIOMALES *ne sont pas au pouvoir de l'homme, qui donc les a formulées?* (E. de Gir.) ‖ Pl. *axiomaux*.

AXIOMATIQUE adj. (a-ksi-o-ma-ti-ke — rad. *axiome*). Qui tient de l'axiome : *Est-il donc vrai que, dans la sphère politique, l'humanité n'a pas de vérité* AXIOMATIQUE? (E. de Gir.)

AXIOME s. m. (a-ksi-ô-me — du gr. *axiôma*, même sens, formé de *axios*, qui mérite, qui a du prix, de la valeur). Proposition évidente par elle-même et qui n'est susceptible d'aucune démonstration; se dit particulièrement en mathématiques : *Ces propositions claires et intelligibles par elles-mêmes s'appellent* AXIOMES *ou premiers principes.* (Boss.) *Les* AXIOMES *mathématiques ne sont pas des* AXIOMES *d'une vérité générale.* (Baudelaire.) *Les* AXIOMES *géométriques ne sont sans doute pas toute la géométrie, ni les* AXIOMES *du sens commun toute la philosophie; mais il n'y a ni géométrie ni philosophie sans eux.* (S. Bersot.)

— Par ext. Proposition généralement reçue et établie dans une science : AXIOME *de philosophie, de morale. Nous devons bien des erreurs à l'abus des mots; c'est peut-être à ce même abus que nous devons les* AXIOMES. (D'Alemb.) *Il y a des* AXIOMES *qui paraissent clairs, parce qu'ils sont corrects.* (B. Const.) *Les* AXIOMES *sont l'ouvrage des gens d'esprit, qui ont travaillé à l'usage des esprits médiocres ou paresseux.* (Rivarol.) *Il est des* AXIOMES *généraux qu'on met devant soi comme des gabions; placé derrière ces abris, on tiraille de là sur les intelligences qui marchent.* (Chateaub.) *A la vivacité de la parole, Rousseau joignait ce qui impose le plus : la rigueur apparente des déductions et des* AXIOMES. (Villem.) *Les* AXIOMES *de la morale sont des* AXIOMES *immuables comme ceux de la géométrie.* (V. Cous.) ‖ Maxime généralement admise comme incontestable : *C'est un* AXIOME *généralement admis, que tôt ou tard la vérité se découvre.* (J.-J. Rouss.) *Vivre à deux et non à trois, c'est l'*AXIOME *essentiel pour garder la paix du ménage.* (Michelet.) *Noblesse oblige, suivant un* AXIOME *d'honneur tout français.* (Dupanl.) *Battre le fer quand il est chaud, c'est un* AXIOME *de forgeron qui mérite qu'on s'en souvienne.* (X. Marmier.) *Il y a des* AXIOMES *pour toutes les occasions, pour condamner comme pour absoudre.* (J. Sim.)

— **Encycl.** Philos. I. — Il y a des vérités qui n'ont besoin que d'être énoncées pour s'imposer aussitôt à l'esprit et pour être acceptées de tout le monde comme nécessaires et certaines. Les démontrer est impossible, parce que démontrer, c'est rendre évident, et qu'on ne peut rendre évident ce qui l'est au plus haut degré par soi-même. Ces sortes de vérités qu'on ne prouve pas, qu'on n'a pas besoin de prouver, et qui servent à prouver tout le reste, s'appellent des *axiomes*. Démontrer une proposition, c'est la faire rentrer dans un *axiome*, c'est dégager, par l'analyse, et mettre en lumière l'*axiome* qui en forme pour ainsi dire le support. « Une méthode absolument exacte et accomplie, dit Pascal, consisterait en deux choses principales : l'une, de n'employer aucun terme dont on n'eût auparavant nettement expliqué le sens; l'autre, de n'avancer jamais aucune proposition qu'on ne démontrât par des vérités déjà connues; c'est-à-dire, en un mot, à définir tous les termes et à prouver toutes les propositions..... Certainement cette méthode serait belle; mais elle est impossible : car il est évident que les premiers termes qu'on voudrait définir en supposeraient de précédents pour servir à leur explication, et que de même les premières propositions qu'on voudrait prouver en supposeraient d'autres qui les précédassent; *et ainsi il est clair qu'on n'arriverait jamais aux premières.* Aussi, en poussant les recherches de plus en plus, on arrive nécessairement à des mots primitifs qu'on ne peut plus définir, *et à des principes si clairs qu'on n'en trouve plus qui le soient davantage pour servir à leur preuve.* D'où il paraît que les hommes sont dans une impuissance naturelle et immuable de traiter quelque science que ce soit dans un ordre absolument accompli. Mais il ne s'ensuit pas qu'on doive abandonner toute sorte d'ordre; car il y en a un, et c'est celui de la géométrie, qui est à la vérité inférieur en ce qu'il est moins convaincant, mais non pas en ce qu'il est moins certain. Il ne définit pas tout et ne prouve pas tout, et c'est en cela qu'il lui cède; mais il ne suppose que des choses claires et constantes par la lumière naturelle, et c'est pourquoi il est parfaitement véritable, la nature le soutenant au défaut du discours. Cet ordre, le plus parfait entre les hommes, consiste, non pas à tout définir ou à tout démontrer, ni aussi à ne rien définir ou à ne rien démontrer, mais à se tenir dans ce milieu de ne point définir les choses claires et entendues de tous les hommes, et de définir toutes les autres; et de ne point prouver toutes les choses connues des hommes, et de prouver toutes les autres. Contre cet ordre pèchent également ceux qui entreprennent de tout définir et de tout prouver, et ceux qui négligent de le faire dans les choses qui ne sont pas évidentes d'elles-mêmes..... Arrivée aux premières vérités connues, la géométrie s'arrête là et demande qu'on les accorde, n'ayant rien de plus clair pour les prouver, de sorte que tout ce que la géométrie propose est parfaitement démontré, *ou par la lumière naturelle, ou par les preuves...* Comme la cause qui rend les principes de la géométrie incapables de démonstration, n'est pas leur obscurité, mais au contraire leur extrême évidence, ce manque de preuve n'est pas un défaut, mais plutôt une perfection. Ainsi la géométrie ne peut démontrer les principes, mais par cette seule et avantageuse raison qu'ils sont dans une extrême *clarté naturelle*, qui convainc la raison plus puissamment que le discours. »

Dans ce passage, l'auteur des *Pensées* met très-bien en relief cette lumière naturelle des propositions axiomatiques, qui exclut la démonstration, par cela même qu'elle exclut le doute, et cette lumière empruntée des propositions déduites dont tout l'art du raisonnement est de découvrir et de montrer la source. Toutefois, nous lui ferons un reproche, c'est de poser comme l'idéal de la méthode celle qui consisterait à tout définir et à tout prouver. Cette prétendue méthode, qu'il déclare *éminente, belle, absolument exacte*, supérieure à celle de la géométrie, et qui serait, suivant lui, l'ordre véritable, l'ordre parfait pour traiter les sciences, n'est pas seulement, comme il le reconnaît, inaccessible à nos facultés; elle est absolument chimérique; elle est impossible pour toute intelligence, impossible d'une impossibilité absolue. Il est facile de voir, en effet, qu'elle implique contradiction; car, s'il était possible de démontrer toutes les propositions, il y aurait *cercle vicieux* ou *progrès à l'infini*. N'arrivant jamais (c'est l'expression de Pascal lui-même) *à une proposition première*, on n'arriverait jamais réellement à la fin d'une démonstration. La logique, comme la cosmologie, veut un point de départ, et repousse l'infini; de preuve en preuve, on remonte forcément à la proposition *sans preuve*, à l'*axiome*, comme de cause en cause, au fait *sans cause*, à la cause première. L'indémontrabilité de l'*axiome* ne tient pas seulement à sa clarté, qui rend la démonstration inutile, mais elle est enfermée dans l'idée même de la démonstration.

Quelles sont les règles à suivre dans l'emploi des *axiomes*? Pascal ramène ces règles aux deux suivantes :

N'admettre aucun *axiome* sans avoir demandé si on l'accorde;

Ne demander en *axiomes* que des choses parfaitement évidentes d'elles-mêmes.

En observant la première règle, on prévient toutes les discussions qui pourraient entraver la démonstration. C'est pour s'y conformer que les géomètres débutent généralement en dressant une liste d'*axiomes*. L'évidence immédiate réclamée par la seconde n'est pas toujours aussi facile à reconnaître qu'on pourrait le supposer, telle proposition dérivée offrant parfois une clarté presque égale à celle des *axiomes* eux-mêmes. A ces règles spéciales des *axiomes* sont étroitement liés les autres préceptes formulés par Pascal pour la marche des démonstrations :

N'entreprendre de définir aucune des choses tellement connues d'elles-mêmes qu'on n'ait point de termes plus clairs pour les expliquer;

N'admettre aucun terme un peu obscur ou équivoque sans définition;

N'employer dans la définition des termes que des mots parfaitement connus ou déjà expliqués;

N'entreprendre de démontrer aucune des choses qui sont tellement évidentes d'elles-mêmes qu'on n'ait rien de plus clair pour les prouver;

Prouver toutes les propositions un peu obscures et n'employer à leur preuve que des *axiomes* très-évidents ou des propositions déjà accordées ou démontrées;

Substituer toujours mentalement les définitions à la place des définis, pour ne pas se tromper par l'équivoque des termes que les définitions ont restreints.

Huit règles en tout : voilà, dit Pascal, tout ce qu'il faut pour rendre les preuves convaincantes, immuables, parfaites; dans ces huit règles empruntées à la science maîtresse, à la géométrie, se trouve tout l'art de démontrer et de persuader, toute la logique. « La méthode de ne point errer est recherchée de tout le monde. Les logiciens font profession d'y conduire, les géomètres seuls y arrivent, et hors de leur science et de ce qui l'imite, il n'y a point de véritable démonstration. » Ces règles, dit-on, ne sont pas nouvelles; on l'accorde; mais les logiciens ne les possédaient jusqu'ici que « confondues parmi une multitude d'autres inutiles ou nuisibles dont ils ne pouvaient les discerner. Ceux qui recherchent un diamant de grand prix mêlé à un grand nombre de faux, mais sans savoir l'en distinguer, peuvent-ils se vanter, en les tenant tous ensemble, de posséder le véritable, au même titre que celui qui, sans s'arrêter à ce vil amas, porte la main sur la pierre choisie que l'on recherche, et pour laquelle on ne jetait pas tout le reste? « Ces règles sont très-simples; mais c'est précisément pour cela qu'elles sont bonnes. » Rien n'est plus commun que les bonnes choses : il n'est question que de les discerner; et il est certain qu'elles sont toutes naturelles et à notre portée, et même connues de tout le monde. Ceci est universel. Ce n'est pas dans les choses extraordinaires et bizarres que se trouve l'excellence de quelque genre que ce soit. On s'élève pour y arriver, et on s'en éloigne : il faut le plus souvent s'abaisser. Les meilleurs livres sont ceux que ceux qui les lisent croient qu'ils auraient pu faire. La nature, qui seule est bonne, est toute familière et commune. Il n'y a donc pas de doute que ces règles, étant les véritables, ne doivent être simples, naïves, naturelles comme elles le sont. »

Arnauld, dans sa *Logique*, s'efforce de préciser le caractère de l'évidence axiomatique; il donne les deux règles suivantes pour reconnaître les propositions qui méritent véritablement le nom d'*axiomes* :

1° Lorsque, pour voir clairement qu'un attribut *convient* à un sujet, par exemple, pour voir qu'il convient au *tout* d'être *plus grand* que sa *partie*, on n'a besoin que de considérer les deux idées du sujet et de l'attribut avec une médiocre attention, en sorte qu'on ne puisse le faire sans s'apercevoir que l'idée de l'attribut est véritablement *enfermée* dans l'idée du sujet : on a droit alors de prendre cette proposition pour un *axiome*, qui n'a pas besoin d'être démontré, parce qu'il a de lui-même toute l'évidence que pourrait lui donner la démonstration, qui ne pourrait faire autre chose, sinon de montrer que cet attribut convient au sujet, en se servant d'une troisième idée pour montrer cette liaison; ce qu'on voit déjà sans l'aide d'aucune troisième idée;

2° Quand la seule considération des idées du sujet et de l'attribut ne suffit pas pour voir clairement que l'attribut *convient* au sujet, la proposition qui l'affirme ne doit point être prise pour *axiome;* mais elle doit être démontrée, en se servant de quelques autres idées pour faire voir cette liaison, comme on se sert de l'idée des lignes parallèles pour montrer que les trois angles d'un triangle sont égaux à deux droits.

« Ces deux règles, dit Arnauld, sont plus importantes que l'on ne pense; car c'est un des défauts les plus ordinaires aux hommes, de ne pas assez se consulter eux-mêmes dans ce qu'ils assurent ou ce qu'ils nient; de s'en rapporter à ce qu'ils ont ouï dire, ou qu'ils ont autrefois pensé, sans prendre garde à ce qu'ils en penseraient eux-mêmes, s'ils considéraient avec plus d'attention ce qui se passe dans leur esprit; de s'arrêter plus au son des paroles qu'à leurs véritables idées; d'assurer comme clair et évident ce qu'il leur est impossible de concevoir, et de nier comme faux ce qu'il leur serait impossible de ne pas croire vrai, s'ils voulaient prendre la peine d'y penser sérieusement. Par exemple, ceux qui disent que, dans un morceau de bois, outre ses parties et leur situation, leur figure, leur mouvement ou leur repos, et les pores qui se trouvent entre ces parties, il y a encore une *forme substantielle* distinguée de tout cela, croient ne rien dire que de certain, et cependant ils disent une chose que ni eux, ni personne n'a jamais comprise et ne comprendra jamais. Que si, au contraire, on veut leur expliquer les effets de la nature par les parties invisibles dont les corps sont composés, et par leur différente situation, grandeur, figure, mouvement ou repos, et par les pores qui se trouvent entre ces parties, et qui donnent ou ferment le passage à d'autres matières, ils croient qu'on ne leur dit que des chimères, quoiqu'on ne leur dise rien qu'ils ne conçoivent très-facilement; et même, par un renversement d'esprit assez étrange, la facilité qu'ils ont à concevoir ces choses les porte à croire que ce ne sont pas les vraies causes des effets de la nature, mais qu'elles sont plus mystérieuses et plus cachées; de sorte qu'ils sont plus disposés à croire ceux qui les leur expliquent par des principes qu'ils ne conçoivent point, que ceux qui ne se servent que des principes qu'ils entendent. »

II. — Nous mentionnerons ici les principaux *axiomes* des mathématiciens et des philosophes.

— *Analyse mathématique.* Le tout est plus grand que sa partie.

Un tout est égal aux parties réunies qui le composent.

Deux quantités égales à une troisième sont égales entre elles.

Toute quantité est divisible.

— *Arithmétique.* Tout nombre est pair ou impair.

— *Géométrie.* Deux figures comprennent des étendues d'*égale quantité*, lorsque leurs éléments superposés dans un certain ordre *coïncident*.

La ligne droite, c'est-à-dire celle dont tous les points sont posés de manière à se suivre dans la *même direction*, est le *plus court* chemin d'un point à un autre.

Si deux portions de lignes droites coïncident, ces lignes coïncident dans toute leur étendue.

Deux droites qui se coupent en un point de manière à ce que les deux parties de chacune d'elles présentent la *même direction relativement* à chaque partie de l'autre, forment autour de ce point quatre angles d'*égale grandeur*.

Deux parallèles, c'est-à-dire deux droites qui, coupées par une certaine transversale, ont, par rapport à celle-ci, la *même direction* sur un même plan, ne peuvent jamais se rencontrer.

La surface plane, c'est-à-dire celle dont toutes les lignes sont posées de manière à se suivre dans la *même direction*, est la surface de *moindre étendue* entre deux quelconques de ses lignes terminées aux mêmes points.

— *Mécanique*. Des durées égales correspondent à des espaces égaux parcourus par deux mobiles identiques, sous les mêmes conditions et dans les mêmes circonstances.

Une force unique agissant à un moment donné sur un corps tend à mouvoir ce corps dans une direction unique, c'est-à-dire suivant une ligne droite, et à lui imprimer une vitesse uniforme.

La vitesse est proportionnelle à la force et réciproque à la masse.

Un corps ne peut au même instant occuper deux lieux différents, se mouvoir en deux sens différents.

Deux forces, appliquées au même corps dans la même direction, produisent le même effet qu'une force unique égale à la somme des deux premières et agissant aussi dans la même direction.

Quand deux forces inégales agissent dans la même direction, mais en sens opposé, le corps se meut comme s'il était animé d'une seule force égale à la différence des deux premières et dirigée dans le sens de la plus grande.

Deux forces égales et directement opposées se neutralisent mutuellement et laissent le corps en repos.

Une force peut, sans troubler l'équilibre existant, être transportée du point où elle est actuellement appliquée à un autre point lié invariablement au premier, et pris sur la direction de cette force.

— *Physique générale*. Deux corps ne peuvent occuper en même temps le même lieu.

— *Logique*. Un terme n'est point à la fois *le même* et *l'autre* qu'un autre terme, sans succession, sous le même rapport; en d'autres termes, on ne peut nier et affirmer simultanément *le même du même sous le même* rapport (*idem de eodem secundum idem simul affirmare et negare*, *contradictio*).

— *Morale*. L'être raisonnable doit agir comme si la maxime de son action devait être érigée par sa volonté en une loi universelle de la nature. (Principe de Kant.)

L'homme doit toujours traiter l'humanité soit dans sa personne, soit dans la personne d'autrui, comme une fin, et ne doit jamais s'en servir comme d'un moyen. (Principe de Kant.)

— *Droit*. Pour se conformer au droit, tout homme doit agir extérieurement de telle sorte que l'usage de sa liberté puisse s'accorder avec celle de chacun, suivant une loi générale. (Principe de Kant.)

Toutes les actions relatives au droit d'autrui, dont la maxime n'est pas susceptible de publicité, sont injustes. (Principe de Kant.)

— *Axiomes métaphysiques ordinairement invoqués*. Tout changement implique une durée.

Tout changement implique une cause qui est dite le produire.

Tout changement implique une fin en vue de laquelle il est produit.

Tout phénomène suppose une substance.

Les mêmes causes, dans les mêmes circonstances, produisent toujours les mêmes effets.

Une chose ne peut exister d'une certaine manière, s'il n'y a une raison suffisante pour qu'elle existe de cette manière plutôt que d'une autre.

— *Axiomes philosophiques de Descartes*. Nous pensons, et, en tant que nous pensons, nous existons.

Tout ce que nous concevons clairement et distinctement est vrai.

Toute idée a sa cause intérieure ou extérieure.

Il doit y avoir dans la cause originaire d'une idée au moins autant de réalité qu'il en paraît dans cette idée.

Deux substances sont réellement distinctes, quand leurs idées sont complètes et ne s'impliquent en rien l'une l'autre.

— *Axiomes formulés et développés dans la* Logique *de Port-Royal*. Tout ce qui est renfermé dans l'idée claire et distincte d'une chose peut en être affirmé avec vérité.

L'existence, au moins possible, est enfermée dans l'idée de tout ce que nous concevons clairement et distinctement. « Car, dès là qu'une chose est conçue clairement, nous ne pouvons pas ne pas la regarder comme pouvant être; puisqu'il n'y a que la contradiction qui se trouve entre nos idées qui nous fait croire qu'une chose ne puisse être : or, il ne peut y avoir de contradiction dans une idée lorsqu'elle est claire et distincte. »

Le néant ne peut être cause d'aucune chose.

Aucune perfection d'une chose actuellement existante ne peut avoir le néant, ou une chose non existante, pour cause de son existence.

Toute la vérité ou perfection qui est dans une chose se rencontre formellement ou évidemment dans sa cause première ou totale.

Nul corps ne peut se mouvoir soi-même, c'est-à-dire se donner du mouvement, n'en ayant point. « Ce principe est si évident naturellement, que c'est ce qui a introduit les *formes substantielles* et les *qualités* réelles de pesanteur et de légèreté; car les philosophes, voyant, d'une part, qu'il était impossible que ce qui devait être mû se mût soi-même, et s'étant faussement persuadés, de l'autre, qu'il n'y avait rien, hors la pierre, qui poussât en bas une pierre qui tombait, ils se sont crus obligés de distinguer deux choses dans une pierre, la *matière* qui recevait le mouvement et la *forme substantielle* aidée de l'*accident* de la pesanteur qui le donnait; ne prenant pas garde, ou, qu'ils tombaient par là dans l'inconvénient qu'ils voulaient éviter, si cette forme était elle-même matérielle, c'est-à-dire une vraie matière; ou que, si elle n'était pas matière, ce devait être une substance qui en fût réellement distincte; ce qu'il leur était impossible de concevoir clairement, à moins que de la concevoir comme un esprit, c'est-à-dire une substance qui pense, comme est véritablement la *forme* de l'homme et non pas celle de tous les autres corps. »

Nul corps ne peut en mouvoir un autre, s'il n'est mû lui-même. « Car si un corps étant en repos ne peut se donner le mouvement à soi-même, il peut encore moins le donner à un autre corps. »

On ne doit pas nier ce qui est clair et évident, pour ne pouvoir comprendre ce qui est obscur.

Il est de la nature d'un esprit fini de ne pouvoir comprendre l'infini.

Le témoignage d'une personne infiniment puissante, infiniment sage, infiniment bonne et infiniment véritable, doit avoir plus de force pour persuader notre esprit que les raisons les plus convaincantes. « Car nous devons être plus assurés que celui qui est infiniment intelligent ne se trompe pas, et que celui qui est infiniment bon ne nous trompe pas, que nous ne sommes assurés que nous ne nous trompons pas dans les choses les plus claires. »

Les faits dont les sens peuvent juger facilement, étant attestés par un très-grand nombre de personnes de divers temps, de diverses natures, de divers intérêts, qui en parlent comme les sachant par elles-mêmes, et qu'on ne peut soupçonner d'avoir conspiré ensemble pour appuyer un mensonge, doivent passer pour aussi constants et indubitables que si on les avait vus de ses propres yeux. « C'est le fondement de la plupart de nos connaissances; y ayant infiniment plus de choses que nous savons par cette voie qu'il n'y en a que nous savons par nous-mêmes. »

— *Axiomes de Spinoza*. Spinoza, ayant donné à l'exposition de son système une forme géométrique, a dressé une assez nombreuse liste d'*axiomes*.

Tout ce qui est, est en soi ou en autre chose.

Une chose qui ne se peut concevoir par une autre doit être conçue par soi.

Etant donnée une cause déterminée, l'effet suit nécessairement; et, au contraire, si aucune cause déterminée n'est donnée, il est impossible que l'effet suive.

La connaissance de l'effet dépend de la connaissance de la cause, et elle l'implique.

Les choses qui n'ont entre elles rien de commun ne peuvent se concevoir l'une par l'autre, ou, en d'autres termes, le concept de l'une n'enveloppe pas le concept de l'autre.

Une idée vraie doit s'accorder avec son objet.

Quand une chose peut être conçue comme n'existant pas, son essence n'enveloppe pas l'existence.

L'essence de l'homme n'enveloppe pas l'existence nécessaire; en d'autres termes, dans l'ordre de la nature, il peut arriver que tel ou tel homme existe, comme il peut arriver qu'il n'existe pas.

L'homme pense.

Les modes de la pensée, tels que l'amour, le désir et les autres passions de l'âme, par quelque nom qu'on les distingue, ne peuvent exister sans qu'il y ait dans l'individu où on les rencontre l'idée d'une chose aimée, désirée, etc. Mais une idée peut exister sans aucun autre mode de la pensée.

Nous sentons un certain corps affecté de plusieurs manières.

Nous ne sentons ni ne percevons d'autres choses singulières que des corps et des modes de la pensée.

Tous les corps sont en mouvement ou en repos.

Tout corps en mouvement se meut tantôt plus lentement, tantôt plus vite.

Tous les modes dont un corps quelconque est affecté par un autre corps résultent en même temps de la nature du corps qui éprouve l'affection et de la nature du corps qui la produit, de façon qu'un seul et même corps reçoit des mouvements différents des différents corps qui le meuvent, et leur donne à son tour des mouvements différents.

Lorsqu'un corps en mouvement frappe un corps en repos qui ne peut changer de place, son mouvement se continue en se réfléchissant, et l'angle formé par la ligne du mouvement de réflexion avec le plan du corps en repos est égal à l'angle formé par la ligne du mouvement d'incidence avec ce même plan.

A mesure que les parties d'un individu corporel ou corps composé reposent réciproquement les unes sur les autres par des surfaces plus ou moins grandes, il est plus ou moins difficile de changer leur situation, et par conséquent de changer la figure de l'individu en question. Ainsi, les corps sont *durs*, quand leurs parties s'appuient l'une sur l'autre par de grandes surfaces; *mous*, quand ces surfaces sont petites; *fluides*, quand leurs parties se meuvent librement les unes par rapport aux autres.

Le corps humain se compose de plusieurs individus (de nature diverse), dont chacun est lui-même fort composé.

Entre les individus dont le corps humain est composé, quelques-uns sont fluides, d'autres mous, d'autres enfin sont durs.

Les individus qui composent le corps humain, et partant le corps humain lui-même, sont affectés de plusieurs façons par les corps extérieurs.

Le corps humain a besoin pour sa conservation de plusieurs autres corps, dont il est sans cesse régénéré.

Quand une partie fluide du corps humain est déterminée par un corps extérieur à frapper souvent une partie molle, elle en change la surface et y imprime en quelque manière des traces du corps qui agit sur elle-même.

Le corps humain peut en diverses façons mouvoir les corps extérieurs et en changer la disposition.

Le corps humain peut être affecté de plusieurs modifications par lesquelles sa puissance d'agir est augmentée ou diminuée, et aussi d'autres modifications qui ne rendent sa puissance d'agir ni plus grande ni plus petite.

Le corps humain peut souffrir plusieurs changements et retenir néanmoins les impressions ou traces des choses.

Il n'existe dans la nature aucune chose particulière qui n'ait au-dessus d'elle une autre chose plus puissante et plus forte; de sorte qu'une chose particulière étant donnée, une autre plus puissante est également donnée, laquelle peut détruire la première.

— *Axiomes de Leibnitz*. Leibnitz ramène à deux tous les *axiomes :* le principe de la *contradiction* ou de l'*identité*, et le principe de la *raison suffisante*. (Nous avons énoncé plus haut ces deux *axiomes*.) « Le grand principe des mathématiques, dit-il, est le principe de la contradiction ou de l'identité, c'est-à-dire qu'une énonciation ne saurait être vraie et fausse en même temps, et qu'ainsi A est A et ne saurait être non A. Et ce seul principe suffit pour démontrer toute l'arithmétique et toute la géométrie, c'est-à-dire tous les principes mathématiques. Mais pour passer de la mathématique à la physique, il faut encore un autre principe : c'est le principe de la raison suffisante; c'est que rien n'arrive sans qu'il y ait une raison pourquoi cela est ainsi plutôt qu'autrement. C'est pourquoi Archimède, en voulant passer de la mathématique à la physique, dans son livre *De l'équilibre*, a été obligé d'employer un cas particulier du grand principe de la raison suffisante. Il prend pour accordé que s'il y a une balance où tout soit de même de part et d'autre, et si l'on suspend ainsi des poids égaux de part et d'autre aux deux extrémités de cette balance, le tout demeurera en repos. C'est parce qu'il n'y a aucune raison pourquoi un côté descende plutôt que l'autre. Or, par ce principe seul, savoir : qu'il faut qu'il y ait une raison suffisante pourquoi les choses sont plutôt ainsi qu'autrement, se démontre la Divinité et tout le reste de la métaphysique et de la théologie naturelle et même, en quelque façon, les principes physiques indépendants de la métaphysique, c'est-à-dire les principes dynamiques ou de la force. »

— *Axiomes du P. Buffier*. Le P. Buffier distingue des *axiomes* purement logiques, tels que celui-ci : *le tout est plus grand que sa partie*, et ceux dont il place la source dans le *sens commun* et qu'il appelle *premières vérités*, *premiers principes des vérités externes*. Les premiers, dit-il, ne nous apprennent rien sur l'existence réelle et véritable des choses. Si nous n'en avions pas d'autres, nous ne connaîtrions que des liaisons d'idées, telles que sont les connaissances ou démonstrations de la géométrie. Les *axiomes* du sens commun sont seuls véritablement instructifs. Ils se reconnaissent aux trois caractères suivants : 1° ils sont si clairs que, quand on entreprend de les prouver ou de les attaquer, on ne peut le faire que par des propositions qui manifestement ne sont ni plus claires, ni plus certaines; 2° ils sont si universellement reçus parmi les hommes en tout temps, en tous lieux et par toutes sortes d'esprits, que ceux qui les attaquent se trouvent, dans le genre humain, être manifestement moins d'un contre cent ou même contre mille; 3° ils sont si fortement imprimés en nous que nous y conformons notre conduite, malgré les raffinements de ceux qui imaginent des opinions contraires, et qui eux-mêmes agissent conformément, non à leurs opinions imaginées, mais aux premières vérités universellement reçues. Voici la liste des *axiomes* du P. Buffier :

Il y a des corps ou des êtres étendus en longueur, largeur et profondeur.

Il y a d'autres hommes que moi au monde.

Il y a dans les hommes quelque chose qui s'appelle vérité, sagesse, prudence; et c'est quelque chose qui n'est pas purement arbitraire.

Je ne suis pas de moi-même ce que je suis.

Il se trouve dans moi quelque chose que j'appelle *intelligence*, et quelque chose qui n'est point cette intelligence et qu'on appelle *corps;* en sorte que l'un a des propriétés différentes de l'autre.

L'homme est véritablement libre.

Tous les hommes ne sont point d'accord à me tromper et à m'en faire accroire.

Ce qui n'est point intelligence ne saurait produire tous les effets de l'intelligence, ni des parcelles de matières remuées au hasard former un ouvrage d'un ordre et d'un mouvement régulier, tel qu'une horloge.

— *Axiomes de Proudhon*. Rien de nécessaire n'est rien. (Principe de *nécessité*.)

Rien ne peut être tiré de rien, ni se réduire à rien. (Principe de *réalité*.)

Rien ne se produit en vertu de rien. (Principe de *causalité*.)

Rien ne se fait en vue de rien. (Principe de *finalité*.)

Rien ne peut être balancé par rien. (Principe d'*égalité* et de *stabilité*.)

Rien ne peut être l'expression de rien. (Principe de *signification* ou de *phénoménalité*.)

Rien ne devient ni ne décline en zéro de temps. (Principe d'*évolution* ou de *durée*.)

Rien ne se compose que de parties. (Principe de *série* ou de *synthèse*.)

III. — *Les axiomes suivant Condillac et l'Ecole positiviste*. Condillac, l'Ecole sensualiste et l'Ecole positiviste réduisent tous les *axiomes* au seul principe de contradiction ou d'identité. En dehors de ce principe, dit l'auteur du *Traité des systèmes*, le raisonnement n'a d'autres données premières que des faits fournis par l'expérience. Descendre des principes abstraits et généraux, des *axiomes*, aux connaissances les plus particulières, c'est renverser l'ordre de la génération de nos idées. C'est aux idées plus faciles à préparer l'intelligence de celles qui le sont moins. Or, chacun peut connaître par sa propre expérience que les idées sont plus faciles à proportion qu'elles sont moins abstraites et qu'elles se rapprochent davantage des sens; qu'au contraire, elles sont plus difficiles à proportion qu'elles s'éloignent des sens et qu'elles deviennent plus abstraites. La raison de cette expérience, c'est que toutes nos connaissances viennent des sens. Une idée abstraite veut donc être expliquée par une idée moins abstraite, et ainsi successivement jusqu'à ce qu'on arrive à une idée particulière et sensible. « Que des hommes, au sortir d'un profond sommeil, se voyant au milieu d'un labyrinthe, posent des principes généraux pour en découvrir l'issue, quoi de plus ridicule? Voilà pourtant la conduite des philosophes. Nous naissons au milieu d'un labyrinthe où mille détours ne sont tracés que pour nous conduire à l'erreur : s'il y a un chemin qui mène à la vérité, il ne se montre pas d'abord; souvent c'est celui qui paraît mériter le moins notre confiance. Nous ne saurions donc prendre trop de précautions. Avançons lentement, examinons soigneusement tous les lieux par où nous passons, et connaissons-les si bien, que nous soyons en état de revenir sur nos pas. Il est plus important de ne nous trouver qu'où nous étions d'abord, que de nous croire trop légèrement hors du labyrinthe. » Ce sont les idées particulières qui sont simples, primitives, distinctes, précises et claires : c'est là qu'il faut chercher l'évidence. L'importance que les philosophes ont accordée à leurs prétendus *axiomes*, vient de ce que, méconnaissant l'origine des idées abstraites, ils les supposent innées, c'est-à-dire gravées en nous par un être qui ne peut tromper. Imbus de ce préjugé, ils ont pris à tâche de chercher la connaissance de la nature le plus loin possible de la nature, c'est-à-dire dans les idées les plus éloignées des sens. On sait comment le succès a répondu à leurs efforts. Dans la spéculation, ils conviennent tous que les premiers principes sont ceux qui sont universellement adoptés : leur méthode a même quelque chose de séduisant, par la manière avec laquelle elle se présente d'abord; mais il est curieux de les suivre dans la pratique, de voir comment ils se séparent bientôt, et avec quel mépris les uns rejettent les principes des autres. Quel fond peut-on faire sur des principes qui souffrent mille changements, en passant par mille mains différentes; qui, jouets du caprice, paraissent et disparaissent de la même manière, et qui se soutiennent si peu, que souvent on les peut également employer à défendre le pour et le contre.

On insiste sur l'importance des *axiomes* en mathématiques. En mathématiques, répond Condillac, les *axiomes* méritent vraiment ce nom, parce qu'ils peuvent se traduire en des termes qui reviennent à ceux-ci : *le même est le même*. Pourquoi celui qui dit : *un tout est égal à ses parties prises ensemble*, ne peut-il douter de l'évidence de cette proposition, s'il connaît exactement les idées qu'on attache aux différents mots qui la composent? C'est qu'il voit qu'elle est identique, ou qu'elle ne signifie autre chose, sinon qu'*un tout est égal à lui-même*. Si l'on dit : *un tout est plus grand qu'une de ses parties*, c'est encore une proposition identique, car c'est dire qu'*un tout est plus grand que ce qui est moins grand que lui*. L'identité, voilà l'unique signe de l'évidence mathématique, l'unique force des démonstrations, des

raisonnements mathématiques. Et, du reste, cela ne constitue pas une différence entre les mathématiques et les autres sciences. Toute proposition vraie ne fait que développer une idée complexe, qu'énoncer ce qu'on suppose déjà renfermé dans cette idée; par conséquent, toute proposition, qu'elle soit ou non mathématique, se borne à affirmer que le même est le même, toute proposition est identique. Cette proposition, l'*or est jaune, pesant, fusible*, etc., n'est vraie que parce que je me suis formé une idée complexe qui renferme toutes ces qualités. Si, par conséquent, nous substituons l'idée complexe au nom de la chose, nous aurons cette proposition : *ce qui est jaune, pesant, fusible, est jaune, pesant, fusible.* Toute démonstration légitime est une suite de propositions où les mêmes idées, passant de l'une à l'autre, ne diffèrent que parce qu'elles sont énoncées différemment, et l'évidence de tout raisonnement consiste uniquement dans l'identité. Les mathématiques et les autres sciences ne sont-elles donc qu'une collection de propositions frivoles? Non; l'identité des propositions ne les empêche pas d'être instructives. Les propositions ne sont jamais instructives que relativement au sujet pensant. Identiques en elles-mêmes, elles peuvent être instructives par rapport à l'esprit qui en juge. Un être pensant ne formerait point de propositions, s'il avait toutes les connaissances, sans les avoir acquises, et si sa vue saisissait à la fois et distinctement toutes les idées et tous les rapports de ce qui est. Tel est Dieu : chaque vérité est pour lui comme *deux et deux font quatre*, il les voit *toutes dans une seule*, et rien sans doute n'est si frivole à ses yeux que cette science dont nous enflons notre orgueil, quoiqu'elle soit bien propre à nous convaincre de notre faiblesse. Un enfant qui apprend à compter croit faire une découverte la première fois qu'il découvre que deux et deux font quatre. Il ne se trompe pas; c'en est une pour lui. Quoique toute proposition vraie soit en elle-même identique, elle ne doit pas le paraître à celui qui remarque pour la première fois le rapport des termes dont elle est formée. C'est une proposition instructive, une découverte. Par conséquent, une proposition peut être identique pour vous et instructive pour moi. *Le blanc est blanc* est identique pour tout le monde et n'apprend rien à personne. *Les trois angles d'un triangle sont égaux à deux droits* ne peut être identique que pour un géomètre.

Pour John Stuart Mill, comme pour Condillac, il n'y a d'*axiomes* véritables que ceux qui expriment des identités; mais, pour Mill, ces *axiomes* sont vides; ce sont de pures tautologies. Toute proposition instructive vient de l'expérience. Comme les autres sciences, la géométrie et les mathématiques ont l'expérience pour fondement; elles développent et déploient les conséquences renfermées dans un petit nombre de faits très-simples, très-précis, extrêmement faciles à saisir, et par là même incontestables. La géométrie et la mécanique sont les premières des sciences naturelles. *Deux lignes droites ne peuvent enclore un espace*, voilà, dit Mill, un de vos *axiomes* géométriques, que vous prétendez tirer de la seule raison. Il est très-vrai que vous pouvez découvrir cette vérité-là, qui est instructive, sans employer vos yeux et par une pure contemplation mentale; mais cette contemplation n'est que l'expérience déplacée. Les lignes imaginaires remplacent ici les lignes réelles; vous reportez les figures en vous-même, au lieu de les reporter sur le papier; votre imagination fait le même office qu'un tableau; vous vous fiez à l'une comme vous vous fiez à l'autre, car, en fait de figures et de lignes, l'imagination reproduit exactement la sensation. Ce que vous avez vu les yeux ouverts, vous le voyez exactement de même une minute après les yeux fermés, et vous étudiez les propriétés géométriques transplantées dans le champ de la vision intérieure aussi sûrement que vous les étudieriez maintenues dans le champ de la vision extérieure. Il y a donc une expérience de tête comme il y en a une des yeux, et c'est justement d'après une expérience pareille que vous refusez aux deux lignes droites, même prolongées à l'infini, le pouvoir d'enclore un espace. Ainsi, tout *axiome* mathématique qui est une proposition instructive est une proposition d'expérience.

— *Les axiomes selon Kant et l'école critique.* La question des *axiomes* est la question fondamentale de la logique. Elle n'a été véritablement résolue que par Kant et l'école critique. Il y a, suivant cette école, trois éléments distincts de la connaissance : les *axiomes analytiques* ou jugements analytiques; les *axiomes synthétiques* ou jugements synthétiques *a priori*, et les faits, les données expérimentales ou jugements synthétiques *a posteriori*. Dans les *axiomes* analytiques, l'attribut appartient au sujet comme quelque chose qui en est inséparable, qui est pensé en même temps que lui sous le même nom. *Le tout est plus grand que sa partie*, voilà un *axiome* analytique. Les *axiomes* analytiques ne sont autre chose, comme on le voit, que les *axiomes* logiques du P. Buffier; ils se réduisent au principe de contradiction ou d'identité. Dans les *axiomes* synthétiques, l'attribut exprime une idée nouvelle; il ajoute quelque chose à notre connaissance en se réunissant au sujet, en se combinant avec lui, ce qu'exprime le mot *synthèse. Tout changement a une cause*, voilà un *axiome* synthétique. C'est un *axiome*, parce que cette affirmation sort du fond de ma raison, naturellement, *nécessairement*, sans attendre l'expérience et sans lui demander ses titres de légitimité; non-seulement elle devance l'expérience, mais elle la dépasse, parce qu'elle prononce d'une manière universelle. C'est une *synthèse* cependant, parce que les deux idées de *changement* et de *cause* sont distinctes; elles s'associent *nécessairement, universellement*, mais elles ne rentrent pas l'une dans l'autre, elles ne peuvent se réduire à une identité. Les *axiomes* enveloppés dans les définitions de la ligne droite, de la perpendiculaire et des parallèles, et que nous avons énoncés plus haut, sont également des *axiomes* synthétiques; car ce ne sont ni des propositions identiques, comme le voulait Condillac, ni des propositions d'expérience, comme le veut J.-Stuart Mill. On y trouve associées, et associées par un jugement nécessaire et universel, deux idées distinctes : l'idée de *direction, d'orientation*, et celle de *quantité*, de *grandeur*. Les *axiomes* synthétiques ne nous ramènent pas aux idées innées; s'ils ne naissent pas de l'expérience, ils naissent *à l'occasion* de l'expérience; ils dérivent de notre activité intellectuelle, mais c'est l'expérience qui vient donner le branle à cette activité. Si je n'avais l'idée empirique du *changement*, je ne pourrais dire : *tout changement a une cause*. Si je n'avais l'idée empirique de *droit*, je ne pourrais y associer l'idée de *plus court*.

Ce sont les *axiomes* synthétiques qui assignent aux mathématiques leur véritable caractère et leur véritable place parmi les sciences, en les distinguant tout à la fois et de la logique formelle et analytique et des sciences d'observation et d'expérience. C'est pour n'avoir pas fait cette distinction féconde de l'analyse, de la synthèse rationnelle et de la synthèse empirique que Leibnitz et Condillac ont vu dans le principe de contradiction ou d'identité le seul principe des mathématiques; que le P. Buffier appelle les démonstrations de la géométrie, des liaisons d'idées purement internes et subjectives; que Buffon a écrit, dans son *Essai d'arithmétique morale*, le passage suivant : « Les vérités qui sont purement intellectuelles, comme celles de la géométrie, se réduisent toutes à des vérités de définition; il ne s'agit, pour résoudre le problème le plus difficile, que de le bien entendre, et il n'y a dans le calcul et dans les autres sciences purement spéculatives d'autres difficultés que celles de démêler ce que nous y avons mis et de délier les nœuds que l'esprit humain s'est fait une étude de nouer et serrer d'après les définitions et les suppositions qui servent de fondement et de trame à ces sciences. Toutes leurs propositions peuvent toujours être démontrées évidemment, parce qu'on peut toujours remonter de chacune d'elles à d'autres propositions antécédentes qui leur sont identiques, et de celles-ci à d'autres jusqu'aux définitions. C'est par cette raison que l'évidence appartient aux sciences mathématiques, et n'appartient qu'à elles; car on doit distinguer l'évidence de raisonnement de l'évidence qui nous vient par les sens; celle-ci n'est qu'une appréhension nette d'objets ou d'images; l'autre est une comparaison d'idées identiques, ou plutôt c'est la perception immédiate de leur identité. »

On s'étonne de trouver la même erreur reproduite en 1863, après les travaux de l'école critique, par un homme tel que M. Renan :

« Les mathématiques, dit-il, ne sont que le *développement du principe d'identité*, une *tautologie* d'un secours précieux quand on l'applique à quelque chose de réel, mais incapable de révéler une existence, ni un fait. Elles ne fournissent pas de lois de la nature; mais, en donnant d'admirables formules pour exprimer les transformations de la *quantité*, elles servent à faire sortir des lois de la nature tout ce qu'elles contiennent. »

Les mathématiques sont autre chose que *le développement du principe d'identité*, autre chose qu'une *tautologie;* elles révèlent des faits; elles ont un contenu réel, objectif; elles font autre chose qu'exprimer *les transformations de la quantité.* Auguste Comte et J. Stuart Mill l'ont parfaitement compris; leur tort est de prétendre ramener à l'expérience pure ce contenu objectif des mathématiques, qui fait leur valeur et leur fécondité. Le principe d'identité y joue certainement un grand rôle, un rôle merveilleux; mais il y serait complétement stérile, s'il ne s'exerçait sur des synthèses. Il est la *forme* des mathématiques, mais les *axiomes* synthétiques en sont la *matière.*

Terminons en disant que les *axiomes* synthétiques constituent la dernière forteresse de la métaphysique. Là, selon nous, mais là seulement, elle est invulnérable aux attaques de l'empirisme et du positivisme.

Axiomes militaires et politiques.

Certains écrivains se sont appliqués à réunir en un faisceau les maximes appartenant à des généraux illustres, à des historiens célèbres, et qui renferment des vérités frappantes que l'expérience elle-même semble avoir formulées; ce sont les *axiomes* de la guerre. Nous donnons les principaux :

Il vaut mieux manger le pays ennemi que le sien. CYRUS.

Les arbres coupés reviennent en peu de temps, mais les hommes morts sont perdus pour toujours. PÉRICLÈS.

Dans une bataille, ceux qui craignent le plus les dieux sont ceux qui craignent le moins les hommes. XÉNOPHON.

Un soldat doit plus craindre son général que l'ennemi. CLÉARQUE.

Aucune forteresse n'est imprenable, pourvu qu'un mulet chargé d'or puisse y monter. PHILIPPE, roi de Macédoine.

Un général ne doit rien remettre au lendemain. ALEXANDRE le Grand.

Ce n'est pas le grade qui honore l'homme, mais l'homme qui honore le grade. LYSANDRE.

J'aime mieux conserver un seul citoyen, que tuer mille ennemis. SCIPION l'Africain.

Il faut ouvrir une porte à l'ennemi qui fuit. SCIPION l'Africain.

La guerre doit nourrir la guerre. CATON.

Un général doit plutôt regarder derrière que devant soi. SERTORIUS.

Il faut agir à l'égard de l'ennemi comme le médecin avec son malade, le vaincre par la faim plutôt que par le fer. CÉSAR.

Il n'y a point de meilleurs projets que ceux dont on dérobe la connaissance à l'ennemi. VÉGÈCE.

Savoir saisir les occasions est un art plus utile à la guerre que la valeur. VÉGÈCE.

En quelque pays que nous fassions la guerre, les gens d'église, les femmes, les enfants et le pauvre ne sont pas nos ennemis. DUGUESCLIN.

Un général doit être soldat dans l'occasion. TAMERLAN.

Les hommes vaillants sont toujours les derniers à conseiller la guerre, et les premiers à l'exécuter. HENRI IV.

Si nos ennemis nous font la guerre en renards, nous devons la faire en lions. HENRI IV.

Si la guerre est un remède, ce remède est aussi dangereux que le mal. HENRI IV.

Il ne faut rien exposer au hasard, de ce qu'on peut demander à la prudence; c'est toujours l'impatience de gagner qui fait perdre. LOUIS XIV.

La précipitation ne hâte point la prise des places, la recule souvent, et ensanglante toujours la scène. VAUBAN.

Il faut avoir été battu deux ou trois fois pour pouvoir devenir quelque chose. TURENNE.

On doit cacher le faible d'une armée, comme on cache les infirmités du corps. TURENNE.

En fait de guerre, il y a deux parts : celle du général et celle du hasard; celle-ci est toujours la plus forte. TURENNE.

Une femme est un meuble embarrassant pour un homme de guerre. Le prince EUGÈNE.

Tout l'art de la guerre est dans les jambes. Le maréchal de SAXE.

Pour faire la guerre, il faut de l'argent, encore de l'argent, et toujours de l'argent. FRÉDÉRIC le Grand.

Si l'on est bien posté sur un terrain, on peut y attendre un ennemi plus fort; si l'avantage est égal, il faut marcher à lui. FRÉDÉRIC le Grand.

Selon les lois de la guerre, tout général qui perd sa ligne de communication doit être fusillé. NAPOLÉON Ier.

Un régiment ne périt jamais devant l'ennemi, il s'immortalise. NAPOLÉON Ier.

Quand on ne craint pas la mort, on la fait rentrer dans les rangs ennemis. NAPOLÉON Ier.

En bataille comme à un siége, l'art consiste à faire converger un grand nombre de feux sur un même point. NAPOLÉON Ier.

Un général qui voit par les yeux des autres ne commandera jamais une armée comme elle doit être commandée. NAPOLÉON Ier.

Quand un soldat a été avili par le fouet, il se soucie fort peu de la gloire et de l'honneur de son pays. NAPOLÉON Ier.

Le militaire n'est jamais chez l'étranger lorsqu'il est sous le drapeau : où est le drapeau, là est la patrie. NAPOLÉON Ier.

La guerre est comme le gouvernement; c'est une affaire de tact. NAPOLÉON Ier.

J'aime mieux une armée de cerfs commandée par un lion, qu'une armée de lions commandée par un cerf. NAPOLÉON Ier.

La guerre est l'art de se diviser pour vivre et de se concentrer pour combattre. NAPOLÉON Ier.

Ne demandez jamais « combien sont-ils? » mais « où sont-ils? » SOUWAROW.

Je ne crains l'ennemi que quand je ne le vois pas. Le maréchal NEY.

Le temps est tout : cinq minutes font la différence entre la défaite et la victoire. X.

Après le combat, il n'y a plus d'ennemis sur le champ de bataille. X.

Si, le lendemain d'une bataille, les rois visitaient les hôpitaux, ils ne feraient jamais la guerre. X.

Machiavel nous a donné les axiomes de la politique extérieure et intérieure du despotisme; ils sont au nombre de trois :

Fac, et excusa;
Si fecisti, nega;
Divide ut imperes.

A ces axiomes *machiavéliques*, nous pourrions ajouter la fameuse devise de Louis XI : *Qui nescit dissimulare nescit regnare.* Mais, à toutes ces profondes maximes, nous préférons de beaucoup celle-ci : *La conduite la plus honnête est toujours la plus habile.*

Axiomes gastronomiques.

Après cette excursion dans le domaine de la science abstraite, excursion aride, sèche et fatigante comme un voyage à travers les sables de la Libye, reposons-nous un instant dans l'oasis parfumée que nous présente la gastronomie, et donnons les axiomes de celui qui en est le grand prêtre.

Les animaux se repaissent, l'homme mange, l'homme d'esprit seul sait manger. BRILLAT-SAVARIN.

La destinée des nations dépend de la manière dont elles se nourrissent. BRILLAT-SAVARIN.

Dis-moi ce que tu manges, je te dirai ce que tu es. BRILLAT-SAVARIN.

La table est le seul endroit où l'on ne s'ennuie jamais pendant la première heure. BRILLAT-SAVARIN.

La découverte d'un mets nouveau fait plus pour le bonheur du genre humain que la découverte d'une étoile. BRILLAT-SAVARIN.

Ceux qui s'indigèrent ou qui s'enivrent ne savent ni boire ni manger. BRILLAT-SAVARIN.

Un dessert sans fromage est une belle à qui il manque un œil. BRILLAT-SAVARIN.

On devient cuisinier, mais on naît rôtisseur. BRILLAT-SAVARIN.

La qualité la plus indispensable du cuisinier est l'exactitude : elle doit être aussi celle du convié. BRILLAT-SAVARIN.

La maîtresse de la maison doit toujours s'assurer que le café est excellent; et le maître, que les liqueurs sont de premier choix. BRILLAT-SAVARIN.

Convier quelqu'un, c'est se charger de son bonheur pendant tout le temps qu'il est sous notre toit. BRILLAT-SAVARIN.

Un dîner réchauffé ne valut jamais rien. BOILEAU.

Rien ne doit déranger l'honnête homme qui dîne. BERCHOUX.

— **Syn. Axiome, adage, aphorisme, apophthegme**, etc. V. ADAGE.

AXIOMÈTRE s. m. (a-ksi-o-mè-tre — du gr. *axôn*, axe; *metron*, mesure). Mar. Petit indicateur servant à faire connaître à distance la position de la roue du gouvernail et, partant, la direction de la barre et la marche du navire. ‖ *Axiomètre à chaîne*, Celui qui manœuvre, au moyen d'une chaîne, une aiguille indicatrice placée sur la dunette. ‖ Ce petit instrument n'est plus en usage aujourd'hui. Le dictionnaire spécial de M. du Chesnel, se conformant plus rigoureusement à l'étymologie, appelle cet instrument *axomètre*.

AXIOMORPHIQUE adj. (a-ksi-o-mor-fi-ke — du gr. *axôn*, axe; *morphê*, forme). Minér. Se dit d'une variété de chaux carbonatée.

AXIOPISTIE s. f. (a-ksi-o-pi-stî — du gr. *axios*, digne; *pistis*, foi, croyance). Nom sous lequel on désigne, en théologie, la mesure d'autorité et de confiance qui peut s'attacher aux faits purement historiques et qui sont, par conséquent, controversables. On l'oppose ordinairement à *autopistie*, mot qui s'applique aux croyances qui ne souffrent et qui n'ont besoin d'aucune démonstration.

AXIOTHÉATE s. m. (a-ksi-o-té-a-te — du gr. *axios*, digne; *theatos*, qu'on peut regarder). Entom. Genre de coléoptères tétramères, voisin des altises et des chrysomèles.

AXIOTHÉE, femme de Nicoclès, roi de Paphos, en Chypre, vivait vers 310 av. J.-C. Son époux s'étant tué pour échapper au sort que lui réservait Ptolémée Soter, elle égorgea elle-même ses deux jeunes filles pour les préserver des insultes du vainqueur, et se poignarda ensuite.

AXIOTHÉE, femme grecque, née à Phthionte, vivait vers 300 av. J.-C., et était contemporaine de Platon, que la postérité a surnommé le *Divin*, et qui attachait à ses lèvres, par le charme de sa parole, le peuple par excellence amoureux de la forme, maître en l'art de bien dire. Ayant lu par hasard un livre de cet illustre disciple de Socrate, Axiothée se passionna pour ses doctrines philosophiques et résolut de se faire admettre au nombre de ses disciples. Revêtue d'habits d'homme, elle se rendait tous les jours dans les jardins de l'Académie, où elle pouvait se mêler à la foule des jeunes gens qui venaient écouter la sublime parole du maître. Lasthénie, amie d'Axiothée, et bien d'autres femmes encore, suivirent cet exemple. Il paraît que cet engouement du beau sexe pour la métaphysique donna lieu à des accusations dont la gravité du philosophe eut à souffrir; on prétendit qu'Axiothée et ses émules n'étaient point attirées à l'école de Platon par l'amour exclusif de la philosophie, mais que le maître d'Aristote, qui était doué d'une belle et noble figure, avait pour le moins autant de part à cet empressement.

AXIOTIME s. m. (a-ksi-o-ti-me — du gr. *axios*, digne; *timê*, honneur). Zooph. Genre

d'acalèphes, voisin des béroés, qui habite les mers australes.

AXIPÈTE adj. (a-ksi-pè-te — du lat. *axis*, axe; *peto*, je vais vers). Qui tend vers l'axe ou le centre. ‖ On dit plus souvent CENTRIPÈTE.

AXIRIS s. m. (a-ksi-riss). Bot. Genre de chénopodées comprenant des herbes et des arbrisseaux du nord de l'Asie.

AXIS s. m. (a-ksiss — du lat. *axis*, animal cité par Pline). Mamm. Espèce de cerf du Bengale qui a servi de type à un sous-genre, et qui est remarquable par son bois muni de deux andouillers seulement, et sa peau marquetée de taches blanches : *L'*AXIS *parait faire une nuance intermédiaire entre le daim et le cerf.* (Buff.)

— **Encycl.** L'*axis* appartient à l'ordre des bisulques, sous-ordre des ruminants, famille des cervidés; c'est un gracieux animal qui a des rapports presque égaux avec le cerf et le daim. Il est à peu près de la taille de ce dernier; la robe est fauve sur le devant de la tête, le dos et la croupe; mais cette couleur, d'un fauve plus tendre à mesure qu'on approche du ventre, est relevée par des taches blanches, semées avec assez de régularité sur le dos et les lombes, et qui se pressent en une bande longitudinale vers le flanc. Ce qui différencie surtout l'*axis* du daim, c'est la forme du bois. L'*axis* mâle porte des bois arrondis, sans empaumures, dont les andouillers fort longs sont dirigés en avant et peu nombreux, par conséquent assez semblables à ceux du cerf, tandis que le daim a ses hautes ramures plates, avec un andouiller pointu.

Ce charmant quadrupède, qui se recommande par la douceur de ses mœurs, est originaire des contrées chaudes; il habite l'Indoustan et les bords du Gange, où il vit en grandes troupes, ce qui lui a fait donner le nom de *cerf du Gange*. Mais il s'acclimaterait aisément en France, et serait un des plus jolis habitants de nos forêts. Le Muséum d'histoire naturelle de Paris possède plusieurs *axis* aujourd'hui bien acclimatés, et qui se reproduisent parfaitement malgré leur captivité.

AXIS s. m. (a-ksiss — du lat. *axis*, axe). Anat. Seconde vertèbre du cou, ainsi appelée parce que son apophyse odontoïde sert comme de pivot aux mouvements de la tête.

— **Encycl.** L'*axis* est la seconde vertèbre cervicale; il présente, comme toutes les vertèbres, un corps, une apophyse épineuse, des apophyses transverses et des apophyses articulaires; mais sa fonction toute spéciale lui impose des caractères particuliers. Le corps est surmonté de l'apophyse *odontoïde*, éminence arrondie à son sommet, étranglée un peu au-dessus de sa base; c'est l'*axe* autour duquel roule l'atlas et avec l'atlas la tête : de là le nom d'*axis* donné à la vertèbre. L'apophyse épineuse est très-considérable; les apophyses transverses sont petites, triangulaires, unituberculeuses, percées à leur base d'un trou ou plutôt d'un canal inflexe creusé sur les côtés du corps; les apophyses articulaires supérieures, légèrement inclinées en dehors, planes, présentent une surface très-étendue et reposent sur les côtés du corps.

L'*axis* s'articule avec l'occipital et l'atlas (v. OCCIPITO-AXOÏDIEN, AXOÏDO-ATLOÏDIEN). L'articulation axoïdo-atloïdienne mérite surtout de fixer l'attention au point de vue physiologique et pathologique, parce que c'est entre les deux premières vertèbres cervicales que se passent les grands mouvements de la tête, qui n'embrassent guère moins de 70°.

AXIUS. Géogr. Nom latin du Vardar.

AXMANN (Joseph), graveur autrichien, né à Brünn en 1793. Elève de Bortsch, de Maurer et de Fischer, il s'est fait lui-même une belle réputation par des œuvres remarquables, parmi lesquelles on cite surtout : *Vénus et Adonis*, d'après Carrache; la *Tempête*, d'après Houthauherburg; un *Clair de lune*, d'après Neer; ainsi que les illustrations des œuvres de Schiller, de la *Description de Vienne* d'Hormayr, etc.

AXMINSTER, petite ville d'Angleterre sur l'Axe, comté de Devon; fabriques renommées de tapis imitant ceux de Perse et de Turquie; gants, droguet, culottes de peau et rubans de fil. Beaux spécimens du style saxon dans l'église Sainte-Marie; 3,000 hab.

AXOÏDE adj. (a-kso-i-de — du gr. *axôn*, axe; *eidos*, forme). Qui ressemble à un axe.

— Anat. *Vertèbre axoïde*, ou substantiv. l'*axoïde*, Deuxième vertèbre du cou, l'axis.

AXOÏDO-ATLOÏDIEN, ENNE adj. Anat. Qui appartient à l'axis et à l'atlas : *Musclé* AXOÏDO-ATLOÏDIEN. *Articulation* AXOÏDO-ATLOÏDIENNE.

— s. m. Muscle qui s'étend de l'axis à l'atlas.

— **Encycl.** Anat. L'axis s'articule avec l'atlas : 1° par son apophyse odontoïde; 2° par ses apophyses articulaires supérieures; 3° par son corps et ses lames.

L'articulation odontoïdo-atloïdienne est caractéristique; elle constitue le type des articulations pivotantes. L'apophyse odontoïde est reçue dans un anneau articulaire formé en avant par l'arc antérieur de l'atlas, en arrière par un ligament épais et résistant, transversalement étendu du côté droit au côté gauche de l'atlas. Ce ligament, qui a reçu les noms de *transverse*, de *croisé*, de *semi-lunaire*, divise le trou vertébral de l'atlas en deux parties et sépare l'apophyse odontoïde du canal vertébral. Les surfaces articulaires ont, du côté de l'apophyse, deux petites facettes convexes, l'une antérieure, l'autre postérieure; du côté de l'atlas, une petite facette concave et une autre également du côté du ligament transverse. Deux synoviales, l'une en avant, l'autre en arrière, facilitent ou plutôt permettent les mouvements.

Les articulations des apophyses articulaires de l'atlas et de l'axis forment une double arthrodie; elles ne présentent rien qui les distingue des arthrodies semblables des autres vertèbres, si ce n'est une extrême laxité de la synoviale qui devait se prêter aux mouvements considérables de rotation de la tête sur la colonne vertébrale.

Quant à l'union du corps et des lames de l'axis avec les arcs antérieur et postérieur de l'atlas, elle est assurée par deux ligaments : 1° le ligament *atloïdo-axoïdien antérieur*, qui s'étend de l'arc antérieur de l'atlas au corps de l'axis, et se continue par ses fibres les plus superficielles avec le ligament vertébral commun antérieur; 2° le ligament *atloïdo-axoïdien postérieur*, qui s'insère en haut à l'arc postérieur de l'atlas, et en bas, au bord supérieur des lames de l'axis.

— Pathol. *Luxation axoïdo-atloïdienne.* Les luxations *axoïdo-atloïdiennes* se produisent dans les chutes sur la tête d'un lieu élevé, lorsqu'un coup violent a été porté sur la partie postérieure du cou ou de la tête, dans le cas d'une torsion violente du cou, surtout lorsqu'à cette torsion se joint une traction forte de la tête, comme chez les animaux qu'on tue en tirant subitement, dans une direction opposée, la tête et la queue.

Par quel mécanisme s'opère le déplacement? Selon M. Nélaton, c'est généralement par une rotation forcée de la tête. Cette rotation, en effet, ne peut dépasser un quart de cercle, sans que les apophyses articulaires de l'axis et de l'atlas se quittent et viennent se placer l'une au-devant de l'autre; les ligaments atloïdiens sont alors tendus et même quelquefois déchirés.

Mobilité insolite de la tête, qui se trouve inclinée en avant, face vultueuse avec saillie des yeux, ouverture de la bouche, petitesse et rareté du pouls, perte du mouvement et de la sensibilité, tels sont les symptômes assignés à la luxation *axoïdo-atloïdienne*.

Le pronostic est extrêmement grave; la compression ou la rupture de la moelle au niveau de la seconde vertèbre cervicale entraîne, dans la plupart des cas, la mort subite. Lorsque le blessé survit à la luxation *axoïdo-atloïdienne*, la question de la réduction se pose. Il faut bien se garder de réduire, si la vie ne paraît pas compromise; il faut au contraire, sans hésitation, essayer de le faire, s'il y a paralysie des membres et des sphincters, gêne considérable de la respiration, perte de connaissance.

AXOÏDO-OCCIPITAL, ALE adj. Anat. Qui appartient à l'axis et à l'os occipital : *Muscle* AXOÏDO-OCCIPITAL. ‖ Pl. *axoïdo-occipitaux.*

— s. m. Muscle qui s'étend de l'axis à l'os occipital.

AXOLOPHE s. m. (a-kso-lo-fe — du gr. *axôn*, axe; *lophos*, panache) Bot. Section du genre lavatère, de la famille des malvacées.

AXOLOTL ou **AXOLOTHL** s. m. (a-kso-lotl). Erpét. Genre de batraciens amphibies, voisin de la salamandre, et propre aux lacs des environs de Mexico. Il comprend une seule espèce, qui atteint jusqu'à 25 centimètres de longueur, et que sa forme extérieure a fait prendre longtemps pour une larve de triton : *L'*AXOLOTL *ressemble trait pour trait à une carpe sous laquelle on aurait fiché quatre petites pattes.* (Macé.) *Les* AXOLOTLS *sont des batraciens urodèles, qui ne se trouvent que dans les eaux des lacs qui entourent Mexico.* (L.-J. Larcher.) *La chair des* AXOLOTLS *est d'une grande délicatesse et très-estimée.* (L.-J. Larcher.)

— **Encycl.** L'*axolotl* forme, dans la classification de MM. Gervais et Van Beneden, un genre de la classe des *amphibiens*, ordre des *pseudo-salamandres*, famille des *pérennibranches* (à branchies persistantes). Ce genre renferme une seule espèce, qui vit au Mexique, principalement dans le lac de Mexico, l'*axolotl pisciforme* ou *axolotl de Humboldt*. C'est le plus imparfait, le plus dégradé de tous les amphibiens; il est, en quelque sorte, sur la limite qui sépare cette classe de celle des poissons. L'*axolotl* a tellement l'apparence d'une larve de salamandre, qu'on a pu hésiter à le considérer comme une espèce particulière. G. Cuvier écrit, dans la deuxième édition du *Règne animal :* « Ce n'est encore qu'*avec doute* que je place l'*axolotl* parmi les genres à branchies permanentes; mais tant de témoins assurent qu'il ne les perd pas, que je m'y vois obligé. » M. Gray ne doute même pas; les *axolotls* sont, à ses yeux, des salamandres qui n'ont encore été observées qu'à l'état de larves (*which have only been observed in their larva state*).

Les caractères de l'*axolotl* sont les suivants : corps gris, ardoisé, tacheté de noir, long de $0^{m},20$ à $0^{m},25$; quatre doigts aux pieds de devant, cinq aux pieds de derrière; trois branchies en forme de houppes suspendues et flottant sur chaque côté du cou, sans être enfermées dans une tunique; queue comprimée latéralement; tête grande, aplatie, arrondie en avant; bouche très-fendue; langue courte, non susceptible d'être projetée en avant, comme celle des grenouilles, et peu préhensile; dents petites, nombreuses aux deux mâchoires; celles du palais, disposées en fer à cheval; yeux petits, sans paupières, situés près de l'ouverture des narines, non loin de l'extrémité du museau.

Les mœurs de l'*axolotl* sont encore assez peu connues. Il se nourrit de petits crustacés. Cuvier a trouvé une écrevisse entière dans les intestins d'un des individus qui lui avaient été apportés par de Humboldt. D'après la conformation de sa bouche, on peut supposer qu'il saisit sa proie en la happant, ainsi que font les tritons. Comme les tritons, il vit dans l'eau, et peut supporter, sans périr, un abaissement assez considérable de température. Il est probable qu'il s'en rapproche également par le mode de reproduction.

L'*axolotl* a été très-anciennement indiqué par les auteurs des premières descriptions du Mexique. Hernandez qui, d'après Cuvier, paraît en avoir donné, le premier, une assez bonne description, l'appelle *lusus aquarum* (jeu des eaux), *piscis ludicrus* (poisson folâtre), et *gyrinus edulis* (têtard comestible). On peut, dit avec raison M. Laurent, inférer de ces dénominations : 1° qu'il se joue à la surface des eaux pour y chercher sa nourriture, ou pendant les amours; 2° qu'il est recherché par les Mexicains comme aliment.

AXOMÈTRE s. m. (a-kso-mè-tre — du gr. *axôn*, axe; *metron*, mesure). V. AXIOMÈTRE.

AXONA, nom latin de l'Aisne.

AXONES s. m. pl. (a-kso-ne — du gr. *axôn*, cylindre). Antiq. Nom donné aux lois de Solon, parce qu'elles étaient gravées sur des cylindres tournants.

— **Encycl.** Suivant quelques écrivains, les *axones* contenaient les lois civiles, et les *kurbeis* les lois religieuses. Au commencement, on les conservait dans l'Acropole; mais plus tard, sur le conseil d'Ephialtès, on les transporta à l'*agora* ou place publique, afin que tous les citoyens pussent les avoir sous les yeux. Il en restait encore, du temps de Plutarque, quelques fragments dans le Prytanée.

AXONGE s. f. (a-kson-je — du lat. *axis*, essieu; *ungere*, oindre, parce qu'on s'en sert pour oindre les essieux des voitures). Partie ferme et blanche de la graisse des animaux : *L'*AXONGE *du porc est le saindoux; l'*AXONGE *extraite de l'abdomen des moutons est connue sous le nom de suif.* (Fourcroy.)

— Techn. *Axonge de verre*, Espèce d'écume qui se forme sur le verre en fusion. ‖ Graisse de porc fondue, qui sert à préparer les onguents et la plupart des pommades pharmaceutiques : *L'*AXONGE *est un corps gras, blanc, mou, et demi-transparent quand il n'y a pas d'eau interposée.* (Nysten.) *L'*AXONGE *est composée d'un principe organique liquide, l'oléine, et d'un principe solide, la stéarine.* (Focillon.) *Le mot* AXONGE *s'étale sur la plupart des ordonnances de nos médecins, et cela y produit un tout autre effet que le terme vulgaire saindoux.* (L.-J. Larcher.)

— **Encycl.** Sous le nom d'*axonge*, on désigne surtout la graisse de porc extraite et préparée pour les besoins de la médecine et des arts. Cette graisse, vulgairement appelée *saindoux*, renferme de la margarine, de l'oléine et une matière odorante. Sa densité est 0, 938, à 15°. Elle se fige à 30° environ. Elle se dissout dans 36 parties d'alcool bouillant de 0, 816. L'analyse élémentaire a donné à M. Chevreul, pour 100 parties d'*axonge:* 79, 70 de carbone; 11, 15 d'hydrogène; 9, 15 d'oxygène.

Pour préparer l'*axonge*, on la divise par morceaux, on en sépare les vésicules du tissu cellulaire qui la contenait et on l'expose à un feu modéré. Bientôt la matière albumineuse ou lymphatique se concrète, les membranes se rissolent, la graisse se liquéfie et devient claire; alors on la coule à travers un linge bien blanc et sans expression. Ainsi préparée, l'*axonge* renferme toujours une certaine humidité qui nuirait à sa conservation, si on ne prenait soin de l'en débarrasser. On la remet donc sur le feu, où elle reste jusqu'à ce que, jetée sur des charbons ardents, elle prenne feu sans petillement. Dès lors on la met en pots et on la recouvre de papier, pour la préserver de l'action de l'air. Toutefois, elle a besoin d'une nouvelle préparation, afin de pouvoir se conserver longtemps. Il suffit, quand elle a encore une demi-fluidité, d'y mêler du sel égrugé, et, quand elle a acquis une certaine consistance, de la couvrir d'un lit de sel à la surface.

Si, malgré toutes ces précautions, l'*axonge* rancit, il faut de nouveau l'exposer au feu et la tenir quelque temps en liquéfaction, en y ajoutant une croûte de pain grillé à l'état charbonneux. C'est le seul moyen d'affaiblir ce goût fort qu'elle communique aux aliments et qui nuit quelquefois à la santé.

Les vases où l'on conserve de l'*axonge* doivent être, autant que possible, de faïence ou de grès non vernissé; il faut préalablement les échauder à l'eau bouillante et les sécher avec soin; on les place ensuite à l'abri de l'air, dans un endroit frais.

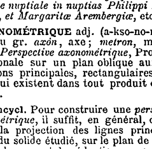
Les usages de l'*axonge* sont très-variés; elle remplace souvent, pour la cuisine, l'huile et le beurre. Les arts et l'industrie en font une consommation considérable; seule, ou plus souvent mélangée à d'autres substances, elle sert à graisser les essieux des voitures et les engrenages des machines. Elle est très-fréquemment employée dans la parfumerie et forme la base de presque toutes les pommades. On s'en sert en médecine pour la préparation des pommades pharmaceutiques et de divers onguents.

AXONIUS (Joachim), littérateur et jurisconsulte, né à Grave, dans le Brabant hollandais, mort en 1605. Après de longs voyages, il devint, à Anvers, conseiller des archiducs pour les affaires maritimes. On a de lui des traductions du grec et du latin, un traité : *De libero hominis arbitrio*, contre Luther et Calvin; enfin des poésies latines : *Carmen paramithicum in laudem cosmographiæ; Cameleon sive nuptiale in nuptias Philippi Lalani, comitis, et Margaritæ Arembergiæ*, etc.

AXONOMÉTRIQUE adj. (a-kso-no-mé-trike — du gr. *axôn*, axe; *metron*, mesure). Géom. *Perspective axonométrique*, Projection orthogonale sur un plan oblique aux trois directions principales, rectangulaires entre elles, qui existent dans tout produit de l'industrie.

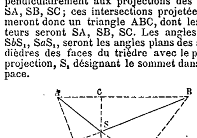
— **Encycl.** Pour construire une *perspective axonométrique*, il suffit, en général, de connaître la projection des lignes principales, arêtes du solide étudié, sur le plan de projection, et le rapport de réduction que subissent leurs longueurs, ou, ce qui revient au même, les angles de ces arêtes avec le plan de projection.

Or, si l'on considère un angle trièdre projeté suivant SABC, et que l'on coupe les trois faces de cet angle trièdre par un plan, parallèle au plan de projection, passant, par exemple, par le point projeté en C de SC, les intersections de ce plan avec les faces projetées en CSB, CSA, ASB, devront se projeter perpendiculairement aux projections des arêtes SA, SB, SC; ces intersections projetées formeront donc un triangle ABC, dont les hauteurs seront SA, SB, SC. Les angles ScS_1, SbS_1, SaS_1, seront les angles plans des angles dièdres des faces du trièdre avec le plan de projection, S_1 désignant le sommet dans l'espace.



Ces trois angles, les angles ASB, BSC, CSA, et les angles des arêtes avec leurs projections, sont liés par des relations géométriques telles, que deux d'entre eux étant déterminés, tous les autres en résultent.

Supposons, par exemple, que l'on se donne deux des angles ASB, BSC, CSA; ou, ce qui



revient au même, les trois projections des arêtes de l'angle trièdre trirectangle sur le plan de projection; coupons, comme nous l'avons déjà fait, par un plan parallèle au plan de projection, et prenons un plan auxiliaire, parallèle à SC et perpendiculaire au plan de la figure SABC. Les points C et *c* se projettent en C′ et *c*′; d'ailleurs l'angle en S de l'espace étant droit, la projection de ce sommet sur le plan auxiliaire considéré, doit se trouver sur la circonférence décrite sur C′*c*′ comme diamètre, c'est-à-dire en S′. Par suite, les angles ScS_1 et SCS_1 sont $C'c'S'_1$ et $c'C'S'_1$. Pour déterminer les autres angles, analogues aux deux précédents, il suffit d'effectuer les rotations des plans projetants B*b*, A*a*, autour de la verticale S.

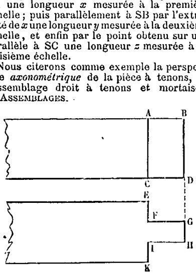
La construction que nous venons d'indiquer nécessite que la droite SS′ rencontre le demi-cercle décrit sur C′*c*′; d'ailleurs, il devrait en être de même si l'on projetait sur des plans parallèles à A*a* et B*b*: donc il faut que le point S soit à l'intérieur du triangle ABC; on voit facilement que cette condition est suffisante. On étudierait de même tout aussi facilement les autres modes de données; nous n'insisterons pas davantage.

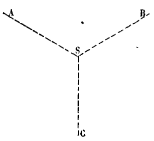
Ceci posé, pour faire une perspective *axonométrique*, de quelque manière que l'on ait défini, par rapport au plan de projection, l'angle trirectangle des lignes principales du corps à projeter, on commencera toujours par rechercher les angles des projections des arêtes de ce trièdre, et les angles de ces arêtes avec le plan de projection. Au moyen des trois derniers angles, on pourra construire trois échelles de réduction, qui serviront à compter

les longueurs projetées sur les droites SA, SB, SC, connaissant les vraies longueurs dans l'espace.

Pour construire la perspective *axonométrique* d'un point, on pourra le définir par ses trois coordonnées x, y, z parallèles aux trois lignes principales, on aura alors à porter sur SA une longueur x mesurée à la première échelle; puis parallèlement à SB par l'extrémité de x une longueur y mesurée à la deuxième échelle, et enfin par le point obtenu sur une parallèle à SC une longueur z mesurée à la troisième échelle.

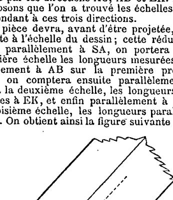
Nous citerons comme exemple la perspective *axonométrique* de la pièce à tenons, de l'assemblage droit à tenons et mortaises. V. ASSEMBLAGES.





Soient ABCD, EFGHIK, les deux projections de la pièce, sur deux de ses faces. Soit SABC la projection du trièdre trirectangle formé par les directions AC, AB et EK. Nous supposons que l'on a trouvé les échelles correspondant à ces trois directions.

La pièce devra, avant d'être projetée, être réduite à l'échelle du dessin; cette réduction faite, parallèlement à SA, on portera à la première échelle les longueurs mesurées parallèlement à AB sur la première projection; on comptera ensuite parallèlement à SB, à la deuxième échelle, les longueurs parallèles à EK, et enfin parallèlement à Sc; à la troisième échelle, les longueurs parallèles à AC. On obtient ainsi la figure suivante :



AXONOPE s. m. (a-kso-no-pe — du gr. *axôn*, axe; *pous*, pied). Bot. Genre de graminées. Syn. d'*urochloa*.

AXONOPHYTE s. m. (a-kso-no-fi-te — du gr. *axôn*, axe; *phuton*, plante). Bot. Plante dont les fleurs sont attachées à un axe commun qu'elles couvrent.

AXONOTÈCHE s. m. (a-kso-no-tè-che — du gr. *axôn*, axe; *tithêmi*, je place). Bot. Genre de plantes. Syn. *orygie*.

AXOPHYTE s. m. (ak-so-fi-te — de axe et du gr. *phuton*, plante). Bot. Nom donné quelquefois à l'axe principal de la plante, lequel est composé de la racine et de la tige.

AXOQUEN s. m. (a-kso-kain). Ornith. Oiseau aquatique du Mexique.

AXOS, village de l'île de Crète, sur la route de Rétimo à Candie; aux environs, nombreux débris de constructions antiques, tombeaux creusés dans le roc; restes d'un château du moyen âge et du couvent de Saint-Jean, dont les murs sont couverts de fresques grossières et dont le pavé présente des traces de mosaïques.

AXOTOME adj. (a-kso-to-me — du gr. *axôn*, axe; *tomos*, coupe). Minér. Se dit de tout cristal qui ne se clive que dans une direction transversale et parallèle à la base.

AXTEL (Daniel), officier anglais, joua un rôle assez important lors de la guerre du Long parlement contre Charles Ier, et se signala par l'ardeur de ses opinions républicaines. Il devint colonel, commanda le détachement qui conduisit le roi à l'échafaud, passa ensuite en Irlande avec Cromwell, et reçut le gouvernement de Kilkenny. Lorsque Cromwell s'empara du pouvoir, il donna sa démission, reprit du service après la mort du Protecteur, fit de vains efforts pour s'opposer aux complots de Monk et au rétablissement de la monarchie, et fut condamné à mort après le retour de Charles II. Il marcha au supplice avec la plus grande fermeté.

AXTELMEYER (Stanislas-Reinhard), économiste allemand, vivait au commencement du siècle dernier. Parmi ses ouvrages assez nombreux, nous citerons : *Sophistication des denrées* (Ulm, 1704); *Image de la nature* (1715); *La lumière naturelle sauvée de l'ignorance* (1715); *De l'organisation de l'Etat*, etc.

AXTIUS (Jean-Conrard), médecin et botaniste allemand, vivait à Armstadt (Thuringe), dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Son ouvrage le plus connu a pour titre : *Tractatus de arboribus coniferis, pice conficienda, aliisque ex illis arboribus provenientibus.* C'est un traité intéressant sur les arbres résineux et sur les propriétés de leurs produits, la térébenthine, la résine et la poix. Dans une lettre sur l'antimoine, il accusa Gui Patin d'avoir empoisonné son propre fils avec cette substance. L'université d'Iéna le força de rétracter cette étrange calomnie.

AXTMANN (Léopold), peintre, né à Sulneck (Autriche), en 1700, mort en 1748. Il eut une grande réputation comme peintre d'animaux. On citait surtout ses chiens et ses chevaux comme des chefs-d'œuvre de vérité et de vie.

AXUEL, ELLE adj. (a-ksu-èl, è-le — rad. *axe*). Syn. de *axial*.

AXUM, ville de l'Abyssinie, dans le royaume de Tigré; 600 maisons environ. Cette ville était, au commencement de notre ère, la capitale du puissant empire d'Ethiopie, et l'entrepôt général du commerce de l'ivoire : superbes ruines; monolithe de granit de 20 m. de haut, orné de sculptures en relief; plusieurs obélisques sont étendus sur le sol. Dans l'église moderne, on voit la *Chronique d'Axum*, qui offre l'histoire complète de l'Abyssinie, et dont une copie a été rapportée en Europe. C'est aux environs que la tradition place le tombeau de la reine de Saba.

AXUMITE adj. et s. (a-ksu-mi-te). Géogr. Habitant d'Axum. ‖ Linguist. Ancienne langue du pays d'Axum, dans laquelle sont écrits les anciens livres des Abyssins, et leurs livres liturgiques.

— **Encycl.** On désigne, sous les différents noms d'*axumite*, gheez, ghîz, ou éthiopien ancien, l'ancien dialecte éthiopien tel qu'il était parlé dans le royaume d'Axum, en Abyssinie. C'est dans ce dialecte que sont écrits les principaux monuments littéraires de la famille éthiopienne. L'*axumite* est aujourd'hui une langue morte, et sert seulement dans la liturgie; il a été remplacé dans ses fonctions d'idiome pratique et usuel par l'*amharique*, qui pourrait être appelé à juste titre l'éthiopien moderne. Nous renvoyons, pour plus de détails sur le groupe assez considérable des langues éthiopiennes, au mot ÉTHIOPIENNES (*langues*). Nous nous occuperons ici exclusivement de l'*axumite* ou éthiopien ancien. Une grande partie des détails que nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs sont empruntés à un mémoire très-complet dû à M. Zotenberg, et couronné en 1861 par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Nous devons à la complaisance de l'auteur la communication de ce travail tout spécial qui n'est pas encore livré à la publicité, et nous sommes heureux de pouvoir ainsi fournir à nos lecteurs des renseignements inédits qu'ils chercheraient vainement autre part.

La langue éthiopienne ou *axumite* (nous nous servirons plus volontiers de la première expression), sémitique comme le peuple même qui l'a parlée, a dans son ensemble les plus grands rapports avec l'arabe. S'étant détachée en même temps que cette dernière du tronc commun des langues sémitiques, elle a suivi avec elle pendant un certain temps une voie commune, dans laquelle toutes les deux ont développé le système grammatical qui les distingue des autres langues de la même famille. Ainsi la division et la localisation de certains sons primitivement uniques, le nombre considérablement augmenté des conjugaisons, les pluriels brisés et les flexions du nom, la distinction régulière du subjonctif, la faculté qu'a le verbe de prendre deux suffixes, la formation d'un grand nombre de racines quadrilitères, sont autant de signes d'une parenté étroite entre les deux langues. Il en est de même du vocabulaire. En effet, bien que beaucoup de mots, et surtout ceux qui expriment les idées et les objets de la vie commune, tels que homme, femme, soleil, grand, petit, etc., ne soient plus les mêmes dans les deux langues, cependant la plupart des racines éthiopiennes se retrouvent dans le vocabulaire arabe. D'un autre côté, l'éthiopien a conservé des séries de mots qui n'existent plus dans le vocabulaire arabe, et qui, au contraire, sont usités dans celui de l'hébreu, de l'araméen, etc. Le système syllabaire et quelques autres analogies grammaticales rapprocheraient également encore l'éthiopien de la branche hébraïque. Les pronoms, qui sont en éthiopien d'une richesse et d'une variété plus grandes que dans aucune autre langue sémitique, s'y trouvent presque à l'état primitif. Un fait très-caractéristique en éthiopien, c'est l'absence de l'article. En effet, on n'en découvre aucune trace, ni dans la langue éthiopienne écrite, ni dans les nombreux dialectes parlés en Abyssinie. Quoi qu'il en soit, on voit, par ces quelques rapprochements de constitution organique, que l'*axumite*, malgré des affinités incontestables avec les idiomes sémitiques, et en particulier avec l'arabe, possède néanmoins une individualité bien distincte, et une personnalité assez accusée pour mériter d'être traité comme une véritable langue.

Une autre considération très-importante dans l'histoire de la langue *axumite*, c'est la question des rapports qu'on a voulu trouver entre elle et un dialecte sémitique méridional, connu depuis peu de temps seulement, l'himyarite. L'alphabet éthiopien et l'alphabet himyarite étant presque identiques, et la parenté des Himyarites et des Abyssins ayant pour elle toutes les raisons historiques et ethnographiques, on était, il semble, en droit de supposer une affinité pareille pour les deux langues. M. Zotenberg, malgré l'opinion opposée émise par M. Renan, constate, au contraire, après une étude attentive des monuments himyarites, de profondes et sensibles différences entre les deux idiomes. Si autrefois l'éthiopien et l'himyarite n'ont formé qu'une seule et même langue, comme on peut le supposer, il faut nécessairement admettre que ces langues s'étaient séparées depuis longtemps déjà, lorsqu'elles nous apparaissent pour la première fois dans les monuments respectifs qui nous en sont parvenus, ou bien que ces monuments appartiennent à des époques tout à fait différentes. Cette dernière hypothèse paraît la plus vraisemblable, car l'époque la plus ancienne à laquelle remontent les documents que nous possédons sur l'éthiopien est la deuxième moitié du IVe siècle apès J.-C., tandis qu'on doit assigner aux inscriptions himyarites une date beaucoup plus reculée.

La langue *axumite* est appelée dans le pays même *langue éthiopienne*, *langue des lions* ou *langue des hommes libres*. Comme c'est malheureusement le cas pour la plupart des langues, il nous est impossible de connaître et de suivre le développement de l'éthiopien pendant sa période de formation jusqu'au moment où il fut fixé par l'écriture. Et encore ne connaissons-nous pas les premiers monuments écrits de cette langue; les plus anciens que nous ayons ne remontent pas au delà du IVe et du Ve siècle de notre ère. Telle qu'elle apparaît, par exemple, dans les deux inscriptions d'Axum, trouvées par Rüppel, la langue a déjà subi les modifications d'un long développement. Pour certaines parties de la grammaire, elle est déjà arrivée, pour ainsi dire, à son *époque analytique*. Ces symptômes de *sénilité* des langues sont très-accusés par certaines formes grammaticales, telles que la perte du duel, des voyelles finales brèves, du superlatif, du passif, et en général de beaucoup de formes verbales, les restrictions apportées à l'emploi de ces formes verbales, si largement exploitées par l'arabe. Ces faits caractéristiques, prouvés par plusieurs termes archaïques qui ont subsisté, et d'autres, tels que l'absence des pluriels brisés, remplacés par des terminaisons, la formation de l'infinitif à l'aide d'un suffixe, la tendance à adoucir certaines consonnes, surtout les gutturales, et à confondre certaines autres, démontrent suffisamment que l'éthiopien, même dans la plus grande antiquité que nous lui connaissions, était déjà arrivé au terme d'une période d'évolution très-avancée.

On a voulu reconnaître, dans la structure des phrases et dans le style de l'éthiopien, si différents de ceux des autres langues sémitiques, l'influence de la langue grecque. Il est certain que la faculté qu'a l'éthiopien de construire et d'enchaîner de longues phrases est due au contact du grec. Mais les moyens par lesquels ce résultat a été obtenu sont sortis du génie même de la langue éthiopienne, comme le prouve l'origine nationale du grand nombre de particules employées pour coordonner et subordonner les membres de la phrase, et la manière toute particulière, existant déjà en germe dans l'hébreu, d'employer l'infinitif.

L'histoire du développement de la langue éthiopienne peut se diviser, à partir de l'époque où elle nous apparaît pour la première fois jusqu'au temps où elle cessa d'être en usage, en deux grandes périodes naturelles. La première s'étend depuis le IVe jusqu'au XIIIe siècle, c'est-à-dire depuis le commencement de son existence jusqu'au moment où elle se constitua en idiome savant; la seconde depuis le XIIIe jusqu'au XVIIIe siècle, dans lequel furent rédigés les derniers écrits en *axumite* ou gheez.

Le vocabulaire éthiopien a subi de nombreux changements intrinsèques, c'est-à-dire dans son propre fonds, à l'aide de modifications organiques spéciales; mais les influences étrangères y ont aussi une large place. Une série de mots considérable, ayant principalement rapport à la liturgie et à la théologie, doit avoir été introduite en Abyssinie par le christianisme. Ils apparaissent pour la première fois dans la traduction éthiopienne de la Bible, et ce doit être par cette voie qu'ils ont en grande partie pénétré dans la langue. Mais il faut bien se garder de confondre avec les mots qui ont reçu droit d'asile complet ceux qui ne se rencontrent qu'accidentellement et ne doivent être considérés souvent que comme de simples transcriptions. Cette intrusion a dû avoir lieu vers le IVe siècle au contact des chrétiens, soit Syriens, comme Frumentius et Œdesius, les deux premiers apôtres de l'Abyssinie, soit Grecs, soit Juifs. Un nombre assez considérable de mots grecs est passé en éthiopien, grâce aux traductions multipliées qui ont été faites dans cette langue des livres grecs. Souvent les traducteurs ont fait d'un seul mot grec plusieurs mots éthiopiens, en regardant comme termes individuels ses différentes formes casuelles. Lorsqu'au VIIe siècle de notre ère, la langue arabe commença à se répandre dans tous les pays de l'Orient et vint remplacer en Egypte la langue grecque, celle-ci ne put plus exercer d'influence sur l'éthiopien; mais, par contre, plusieurs mots arabes pénètrent dès lors dans la langue éthiopienne, et c'est surtout depuis le XIIIe siècle, dans lequel on se mit à traduire des ouvrages arabes, qu'une foule de mots de cette langue se rencontrent dans les livres éthiopiens. Et encore faut-il distinguer entre les mots réellement acceptés par la langue et ceux qui ne sont dans les textes que la preuve de la négligence ou de l'ignorance des traducteurs. Abstraction faite de ces derniers, on trouvera le nombre des mots arabes beaucoup moins considérable qu'on ne le suppose ordinairement.

Enfin, il faut tenir compte des changements que la langue éthiopienne a fait subir à son propre vocabulaire, soit en laissant se perdre certains mots, soit en les remplaçant par d'autres, soit en substituant certaines formes d'une racine à d'autres formes de la même racine, soit enfin en modifiant le sens de certains mots. Vers le milieu du XIIIe siècle, l'ancienne traduction de la Bible fut soumise à une révision et à un remaniement complets. Toutes les formes anciennes et tous les mots hors d'usage furent remplacés par des formes et des mots modernes. Quelques livres, comme le Pentateuque, ceux de Josué, des Juges, de Ruth, nous ont été conservés dans les deux rédactions, circonstance précieuse qui nous permet de connaître positivement l'évolution qu'a subie l'éthiopien ancien et de déterminer ses différents âges, jusqu'au moment où, par sa décomposition, il donna naissance aux divers idiomes néo-éthiopiens.

AXYLE adj. (a-ksi-le — du gr. *a* priv.; *xulon*, bois). Bot. Qui ne produit pas de bois, comme certains végétaux cellulaires.

AXYRIS s. m. (a-ksi-riss — du gr. *axuros*, non rasé). Bot. Genre de plantes de la famille des atriplicées.

AY, ch.-lieu de canton (Marne). V. AÏ.

AY, port du Brésil, prov. de Pernambuco. ‖ Rivière du Brésil, même prov., se jette dans l'océan Atlantique.

AYA s. m. (a-ia). Ichth. Poisson du Brésil, du genre bodian.

AYA-BACHI s. m. (a-ia-ba-chi). Hist. ottom. Sous-officier de janissaires. ‖ Vieux mot.

AYACA s. m. (a-ia-ka). Ornith. Oiseau du Brésil.

AYACUCHO s. et adj. (a-ia-kou-chio). Hist. Membre d'un parti espagnol dans l'ancienne Amérique espagnole.

AYACUCHO (départ. D'), une des sept divisions administratives de la république du Pérou. Il est compris entre les départements de Junin au N., Cusco à l'E., Arequipa au S. et Lima à l'O.; 130,000 hab.; ch.-lieu Guamanga. Ce département, situé sur le versant oriental des Andes, est sillonné par les nombreuses ramifications de cette chaîne importante, et renferme plusieurs vallées assez bien cultivées malgré les rigueurs du climat. Riches mines d'or, d'argent et de mercure.

AYACUCHO (LA PAZ D'). V. PAZ D'AYACUCHO.

AYAK DIVANI (c'est-à-dire conseil sur pied, des deux mots turcs *ayak*, pied, et *divan*, assemblée, conseil). Grand conseil extraordinaire qui n'est convoqué par le sultan que pour les affaires de la plus haute importance, et auquel assistent non-seulement les ministres et les grands, mais encore les officiers des troupes; comme tous les assistants se tiennent debout, ce conseil a pris son nom de cet usage.

AYALA (P. Lopez D'), homme d'Etat, général et historien espagnol, né en 1332, dans le royaume de Murcie, mort en 1407, servit sous les quatre rois de Castille Pierre le Cruel, Henri de Transtamare, Jean Ier et Henri III. Henri de Transtamare l'envoya auprès de Charles V, roi de France, en qualité d'ambassadeur; Jean Ier le fit grand chambellan et chancelier. On a de lui une *Chronologie des rois de Castille*, où l'on trouve d'intéressants détails sur Pierre le Cruel, un recueil de vers et des traductions d'auteurs latins en espagnol.

AYALA (Barnabé DE), peintre espagnol, l'un des meilleurs élèves de Zurbaran, florissait à Séville dans le XVIIe siècle et mourut vers 1671. Il fut un des fondateurs de l'Académie de Séville. Son œuvre la plus remarquable est une *Assomption de la Vierge* (à Séville).

On connaît encore plusieurs autres artistes espagnols du nom d'Ayala, entre autres deux frères, François et Diego, qui vivaient à la fin du XVIe siècle, et exécutèrent, à Tolède et à Valence, des sculptures estimées.

AYALA (Sébastien), jésuite et littérateur sicilien, né à Castro-Giovanni en 1744, mort en 1817. Appelé à Vienne par le prince de Kaunitz, il remplit des emplois importants, et, lors de la suppression des jésuites, fut nommé ministre de Raguse auprès du gouvernement impérial. Il fut l'ami et le biographe de Mé-

tastase, dont il a publié les œuvres posthumes. On a de lui divers écrits : *Lettre apologétique sur la personne et le règne de Pierre le Grand; De la liberté et de l'égalité*, pamphlet contre la Révolution française; une *Critique du Vocabulaire* de la Crusca, etc.

AYALA (le général Mariano D'), écrivain militaire italien, s'était déjà fait connaître à Naples, sa patrie, avant 1848, par de consciencieuses publications militaires et par ses opinions libérales. Après avoir été intendant des Abruzzes, il fut forcé de se réfugier en Toscane, où il devint ministre; mais il se démit de ses fonctions à la déchéance du grand-duc. Retiré ensuite en Piémont, il y devint bibliothécaire du duc de Gênes. Député au parlement depuis 1861, il siége à la gauche.

Ses ouvrages les plus connus sont : *Vocabolario militare*, livre estimé, et *i Piemontesi in Crimea*, avec carte topographique. Il a donné plusieurs autres ouvrages, entre autres la biographie de son ami, le poëte et patriote Alexandre Poërio, qui mourut dans ses bras en défendant Venise en 1849. Le biographe raconte qu'au moment d'expirer, Poërio lui dit : « Mariano, ne crois jamais aux rois! »

AYALLA s. m. (a-ial-la). Bot. Arbre de l'île d'Amboine, dont l'écorce, qui a des reflets irisés de jaune, de rouge et de vert, est employée comme tonique par les Malais.

AYALLY s. m. (a-ial-li). Bot. Graminée employée en pharmacie comme apéritif.

AYAMAKA s. m. (a-ia-ma-ka). Erpét. Lézard de Cayenne, dont on mange la chair.

AYAMONTE (le marquis D'), seigneur espagnol, conspira, avec le duc de Médina Sidonia, pour rendre l'Andalousie indépendante de la couronne d'Espagne. La conspiration avorta, par suite de l'indiscrétion d'un des conjurés. Le ministre Olivarez se contenta d'enlever au duc de Médina Sidonia, chef réel du complot, son gouvernement de l'Andalousie; mais Ayamonte fut sacrifié et envoyé à l'échafaud.

AYAMONTE, ville d'Espagne, dans l'Andalousie, sur la rive gauche et près de l'embouchure de la Guadiana; 7,000 hab. Chantiers de construction; place fortifiée.

AYAN s. m. (a-ian — mot arab.). Fonctionnaire civil de l'administration turque, correspondant à peu près à notre maire; ainsi, *ayani Izmir* peut être traduit assez exactement par *le maire de Smyrne*. Le mot *ayan* n'est pas turc, mais il a été emprunté aux Arabes; en arabe, *ayn* veut dire *œil*, et *ayan* signifie littéralement les *yeux;* peu à peu, les Turcs ont traité ce mot comme un singulier, et lui ont donné le sens restreint et figuré de *notable*.

AYANÇAY, lac de la république de l'Equateur, dans la province d'Assuay, entre les rivières de Marona et de Pastaza.

AYANT (è-ian) part. prés. du v. Avoir : *Me voici donc seul sur la terre, n'*AYANT *plus de frère, de prochain, d'ami, de société que moi-même.* (J.-J. Rouss.) *Elle avait une petite cellule* AYANT *vue sur le jardin.* (Chateaub.)

> Perrette sur sa tête *ayant* un pot au lait,
> Bien posé sur un coussinet,
> Prétendait arriver sans encombre à la ville.
> LA FONTAINE.

— S'emploie comme auxiliaire du participe passé de la plupart des verbes : AYANT AIMÉ. AYANT DORMI.

> La cigale *ayant chanté*
> Tout l'été,
> Se trouva fort dépourvue...
> LA FONTAINE.

‖ S'emploie comme auxiliaire du participe du verbe *avoir* lui-même :

> Eh bien! ne mangeons plus de chose *ayant eu* vie;
> Paissons l'herbe, broutons, mourons de faim plutôt.
> LA FONTAINE.

— *Ayant été*, joint au participe passé d'un verbe transitif, exprime un état accompli, et est l'équivalent de *après avoir été : Jésus-Christ*, AYANT ÉTÉ *battu de verges, fut présenté aux Juifs par Pilate.* (Chateaub.)

— **Gramm.** Plusieurs lexicographes ont cru devoir blâmer un certain emploi du participe présent *ayant* précédé du mot *y*, quoiqu'on en trouve des exemples chez de grands écrivains, tels que Descartes, Pascal, Boileau, d'Alembert, J.-B. Rousseau. Voici quelques-uns de ces exemples : *N'*Y AYANT *qu'une vérité de chaque chose.* (Descartes.) *N'*Y AYANT *rien de si inconcevable...* (Pasc.) *Rapsodie veut dire un amas de vers qu'on chantait*, Y AYANT *des gens qui gagnaient leur vie à les chanter.* (Boil.) *N'*Y AYANT *aucun rapport entre chaque sensation et l'objet qui l'occasionne, il ne paraît pas qu'on puisse trouver par le raisonnement de passage possible de l'un à l'autre.* (D'Alemb.) *Rien ne peut me surprendre de cet homme-là, n'*Y AYANT *pas d'extravagance dont sa vanité ne soit capable.* (J.-B. Rouss.) Ces lexicographes motivent ordinairement leur blâme en posant la règle que *y ayant* ne doit jamais être suivi d'un mot pris dans un sens indéterminé; nous verrons tout à l'heure que les phrases dont il s'agit sont, en effet, contraires au génie de notre langue, mais ce n'est pas du tout par la raison qu'on en donne, et la preuve, c'est qu'on dirait fort bien : *Tous les faits* Y AYANT *rapport devront être envisagés de la même manière*, et pourtant le mot *rapport* est pris dans un sens indéterminé. En quoi donc les phrases dont il s'agit sont-elles critiquables? C'est que le participe *ayant y* est pris dans le sens du verbe impersonnel *il y a*, et qu'en français, le participe présent des verbes impersonnels ne s'emploie jamais; on ne le donne dans la conjugaison que comme devant servir à former les temps dérivés auxquels il sert toujours de type. Boileau a eu tort de dire : Y AYANT *des gens qui*, parce que Boileau n'aurait jamais osé dire : *Pleuvant si fort, nous ne pouvons sortir*, et il aurait dû sentir que ces deux manières de parler sont tout à fait identiques au point de vue grammatical. Pour exprimer cette dernière pensée, il aurait dit : *Comme il pleut si fort*, il devait donc dire également : *Comme il y avait* ou *parce qu'il y avait des gens qui...* Reconnaissons pourtant qu'au temps de Pascal et de Boileau, ce n'était pas une bien grosse faute d'employer le participe présent de l'impersonnel *il y a*, parce que la langue, déjà bien perfectionnée, n'avait pas encore acquis cette pureté, cette délicatesse que le temps seul pouvait lui donner.

AYANT CAUSE s. m. — Jurispr. Celui qui représente une personne, soit d'une façon générale, soit dans une affaire spéciale; celui qui puise dans une qualité quelconque le droit de faire, à son profit personnel, les affaires d'un autre. Ainsi, l'héritier est l'ayant cause de la personne dont il a hérité; le créancier, qui a toujours pour gage le patrimoine de son débiteur, est l'ayant cause de celui-ci et peut, dans l'intérêt de sa créance, exercer les actions qui appartiennent au débiteur, quand ce dernier refuse ou néglige de les exercer lui-même (art. 1166, C. Nap.), mais sans avoir plus de droits que lui. C'est dans ce sens qu'on lit dans quelques actes : *En s'obligeant, le sieur X... oblige aussi ses héritiers et* AYANTS CAUSE. (***) *Eh bien, pour mettre d'accord tous les intéressés et* AYANTS CAUSE, *car il paraît que, dans cette affaire, il y en a plus qu'on ne croit, si nous appelions l'enfant?* (Scribe.)

> Eh quoi! parce qu'un homme aima jadis mon père,
> Il faudra se charger de sa lignée entière,
> Lui, ses hoirs, *ayants cause*, avoir tout sur les bras.
> PIRON.

AYANT DROIT s. m. — Jurispr. Celui auquel sa qualité ou un titre quelconque donne le droit d'exercer une action ou de prendre part à une opération où ses intérêts sont en jeu. Ainsi, les ayants droit, dans un ordre ouvert sur le prix d'un immeuble, sont les créanciers appelés à se distribuer ce prix. L'*ayant droit* diffère de l'*ayant cause* en ce que le premier peut n'agir qu'en son nom, tandis que le second agit à la fois en son nom et au nom de la personne qu'il représente : *Le partage fut ordonné et le notaire y appela tous les* AYANTS DROIT.

AYA-PANA s. m. (a-ia-pa-na). Bot. Nom indigène d'une eupatoire, famille des composées, originaire des bords de l'Amazone, et dont les feuilles étaient autrefois préconisées comme un antidote puissant, et presque comme une panacée. Elles sont encore employées en infusions comme sudorifiques, et la saveur qu'elles communiquent alors à l'eau bouillante rappelle sensiblement celle du thé.

AYART s. m. (a-iar). Bot. Arbre du genre peuplier.

AYASLOUK, village de l'Anatolie, au S. de Smyrne, près des ruines de l'antique Ephèse. On y remarque une belle mosquée de la fin du XV[e] siècle : la façade, toute en marbre blanc, est percée de deux portes; celle du sud est ornée d'arabesques, d'inscriptions, et couronnée de créneaux découpés dans le genre de ceux des mosquées du Caire; au-dessus s'élève un minaret en briques. L'intérieur de l'édifice, dont le plan est rectangulaire, est coupé en deux parties égales : la cour (*harem*), au milieu de laquelle s'élève la fontaine aux ablutions, et le lieu de la prière (*djami*), dont la porte se compose d'une triple arcade mauresque portée sur des colonnettes; des fenêtres carrées, surchargées d'inscriptions et d'ornements d'une perfection extraordinaire, éclairent la nef. A l'E. d'Ayaslouk, qui est bâti sur un rocher isolé, s'étendent les ruines d'un aqueduc construit avec des marbres enlevés à Ephèse.

AYAT, village du départ. du Puy-de-Dôme, arrond. de Riom; 670 hab. Patrie du général Desaix.

AYAVACA, petit Etat de l'ancienne royauté de Quito, habité par les tribus des Ayavacas.

AYBORZAT s. m. (è-bor-za). Méd. Ancien nom du galbanum.

AYCARD (Marie), romancier, né à Marseille en 1794, mort en 1859. Il fournit une carrière assez brillante dans la presse libérale, et publia ensuite de nombreux romans : *Flora; les Parchemins et la livrée* (avec M. Eug. de Monglave); *Marie de Mancini; William Vernon*, etc. Il a donné aussi un recueil des *Ballades et chants populaires de la Provence*, diverses traductions de l'espagnol, et quelques vaudevilles, en collaboration avec Et. Arago et Vanderburch.

AYCURABA s. m. (è-ku-ra-ba). Erpét. Lézard du Brésil.

AYDAT, village du départ. du Puy-de-Dôme, arrond. de Clermont; 1,650 hab. Quelques auteurs pensent que c'est l'anc. Avitacum, séjour de Sidoine Apollinaire. Ruines d'une maison de templiers.

AYDE (è-de). Ancienne orthographe du mot *aide*.

— Féod. *Droit d'ayde chevel.* (V. DROIT.) ‖ *Droit de l'ayde de l'ost*, Droit exigé par le seigneur lorsqu'il partait pour la guerre. ‖ *Droit d'ayde de relief*, Droit dû par le vassal à l'héritier de son seigneur, après le décès de celui-ci, pour l'aider à payer au seigneur dominant les droits qui lui étaient également dus.

AYDENDRON s. m. (a-i-dain-dron). Bot. Genre de plantes de la famille des laurinées, qui croît dans l'Amérique équatoriale.

AYE interj. (a-î). Sert à exprimer que l'on éprouve de la douleur : AYE! *vous me faites mal.* ‖ Ce mot était autrefois substantif féminin et signifiait *aide*, ce qui explique son sens actuel.

AYE-AYE s. m. (a-î-a-î — ainsi nommé par onomatopée, à cause du cri de l'animal, ou, selon d'autres, à cause du cri d'étonnement qu'il arracha aux premiers Européens qui l'aperçurent). Mamm. Quadrumane de Madagascar, que l'on a longtemps classé parmi les rongeurs, à cause de sa ressemblance frappante avec l'écureuil d'Europe, mais dont on fait aujourd'hui un genre de quadrumanes, parce que le pouce de ses membres inférieurs est en effet opposable : *L'*AYE-AYE *est très-rare, et l'on n'en possède en Europe qu'un exemplaire, qui est déposé au Muséum d'histoire naturelle de Paris.* (Focillon.) ‖ Les naturalistes ont donné à cet animal le nom de *chéiromys* (du gr. *cheir, cheiros*, main; *mus*, rat).

— **Encycl.** « L'*aye-aye*, dit M. Bourjot-Saint-Hilaire, dans l'*Encyclopédie nouvelle*, est un de ces êtres hétéromorphes qui, ayant des caractères propres bien définis, sont ballottés dans les nomenclatures d'une division à l'autre, sans être bien placés nulle part. » De pareils animaux sont, en quelque sorte, la négation de ces classifications *simplistes* (qu'on nous passe ce mot de Fourier), qui ne tiennent pas compte de la multiplicité des rapports d'analogie que la nature a établis entre les êtres, et de la multiplicité des séries qui résultent de cette grande complexité de rapports. E. Geoffroy-Saint-Hilaire et Cuvier avaient placé l'*aye-aye* dans l'ordre des *rongeurs;* ils en avaient fait un genre de la famille des *écureuils*. De fait, il ressemble aux rongeurs par un certain nombre de caractères; il en a le port; comme eux, il est dépourvu de canines, et présente en avant une paire d'incisives qui sont séparées des molaires, en haut comme en bas, par un espace vide; les molaires, dont on compte quatre paires en haut et trois en bas, sont toutes à couronne mousse; les condyles des maxillaires inférieurs sont dirigés en arrière.

Mais d'autres caractères l'éloignent des rongeurs et le rapprochent des quadrumanes. Il a une tête grosse, arrondie surtout dans sa partie crânienne, ce qui indique un cerveau considérable; sa lèvre supérieure n'est pas fendue verticalement; ses oreilles sont droites, nues et transparentes; il présente un cercle orbitaire complet; il n'a que deux mamelles, placées dans la région inguinale. Ses membres antérieurs ont cinq doigts, comme les postérieurs; le radius et le cubitus sont distincts dans toute leur longueur; les doigts sont allongés, surtout l'annulaire; le pouce, quoiqu'il soit écarté de l'indicateur, n'est pas réellement opposable; mais les pouces postérieurs le sont complétement, comme chez les lémuriens.

Ainsi, l'*aye-aye* est quadrumane ou rongeur, selon les traits de son organisation que l'on envisage. Aujourd'hui, les analogies qu'il présente avec les quadrumanes l'emportent aux yeux des naturalistes sur les caractères qui l'avaient fait ranger parmi les rongeurs. Aussi, constitue-t-il dans la classification d'Is. Geoffroy-Saint-Hilaire, un genre *cheiromys*, qui se place à côté des *tarsiers* et des *galagos*.

L'*aye-aye* est propre à l'île de Madagascar, d'où il a été rapporté par le voyageur Sonnerat; c'est un des animaux qui contribuent à donner à la faune de cette île sa physionomie particulière. Son nom est une imitation de son cri: Il a à peu près la grosseur du chat; son pelage est composé de deux sortes de poils, les uns longs et lisses, les autres d'un fauve clair, laineux et formant une sorte de bourre à la base des premiers; ses membres sont bruns, sa queue est longue, noire et touffue. Il est d'un caractère doux, mais très-lent et paresseux; il se nourrit de larves d'insectes, qu'il tire des troncs des arbres avec ses longs doigts. L'*aye-aye* est une espèce très-rare; on n'en possède en Europe qu'un exemplaire, qui est déposé au Muséum d'histoire naturelle de Paris.

AYEN, petite ville de France (Corrèze), ch.-lieu de cant., arrond. et à 28 kilom. N.-O. de Brives; pop. aggl. 507 hab. — pop. tot. 1,326 h. Récolte de froment, maïs, vins, fruits et châtaignes; exploitation de minerai de fer; fours à chaux; commerce de bestiaux. Cette ville, où se trouvait jadis une commanderie de l'ordre de Malte aujourd'hui en ruine, possède un ancien château d'une architecture remarquable. Ayen, autrefois ch.-lieu de comté, fut érigé en duché en faveur de Louis de Noailles, en 1737. Depuis lors, les aînés de la maison de Noailles portent toujours, jusqu'à la mort de leur père, le titre de ducs d'Ayen.

AYENAR. Myth. ind. Fils de Vichnou, qui accoucha de lui pendant sa période de transformation en femme.

AYÉNIE s. f. (a-ié-nî). Bot. Genre de plantes de la famille des byttnériacées, qui habite l'Amérique équatoriale et le Japon.

— **Encycl.** Les feuilles de l'*ayénie* sont alternes, pétiolées, dentées, à stipules sétacés et à pédoncules uniflores ou pauciflores, courts et axillaires. On en connaît six espèces, dont les caractères botaniques peuvent se résumer ainsi : « Calice membranacé, quinti-parti, persistant; cinq pétales longuement unguiculés, connivents, à lame cuculliforme, munie postérieurement, au-dessous de son sommet, d'une glandule stipitée; androphore subinfundibuliforme, à dix ou quinze dents; anthères extrorses, à deux thèques; bourses disjointes, à deux valves; ovaire courtement stipité, subglobuleux, quinti-loculaire, recouvert par l'androphore; loges uniovulées; ovules anatropes, suspendus, attachés au-dessus du sommet de l'angle interne; style indivisé, terminé par un stigmate subcapitellé, quintigone, obscurément quintilobé; capsule globuleuse, quinti-loculaire, à cinq coques monospermes; graines apérispermées, ovales, trigones, test crustacé, scabre; raphé longitudinal, sulciforme; chalaze apicilaire, orbiculaire, déprimée; hile basilaire; cotylédons foliacés, suborbiculaires, bilobés, convolutés en spirale autour de la radicule. »

AYER, EYER, son final d'un certain nombre de verbes; se rend par *ayer : aiguayer, balayer, bégayer, frayer*, etc. Il faut excepter *barbeyer, brasseyer, grasseyer, langueyer*, qui s'écrivent par *eyer*, et *planchéier*, qui se termine par *éier*.

AYER s. m. (a-ié). Bot. Espèce de liane de l'île d'Amboine, qui croît jusqu'au sommet des arbres, et produit une baie rouge, transparente, remplie d'un liquide aqueux.

AYESHAH ou **AÏCHA**, femme de Mahomet. V. AÏCHA.

AYET s. m. (a-iè). Nom sous lequel les Arabes, et, en général, tous les peuples musulmans, désignent chaque verset du Coran. *Ayet*, au pluriel *ayât*, signifie littéralement un signe, et, par extension, une manifestation de la puissance de Dieu, c'est-à-dire un miracle. On a donné ce nom aux versets du Coran, parce que tout mot, toute lettre contenue dans ce livre saint, est pour les musulmans le résultat d'une révélation directe, c'est-à-dire d'un miracle, tout aussi important, tout aussi considérable que la création du monde ou le jour du jugement dernier.

AYGLER (Bernard), cardinal, né à Lyon, mort au Mont-Cassin en 1282. Il entra dans l'ordre de Saint-Benoît et fut nommé cardinal par Clément IV, qui l'envoya en France avec le titre de légat. Il a écrit : *Speculum monachorum ordinis divi Benedicti; Commentarium in regulam S. Benedicti*, traduit en français par Guill. de Presby, en 1340.

AYIN s. m. (a-i-inn). Gramm. Seizième lettre de l'alphabet hébraïque. C'est une lettre radicale et fortement aspirée. ‖ Signe numérique du nombre 70, chez les Hébreux.

AYIRAMPO s. m. (a-ii-ran-po). Bot. Figuier de l'Inde.

AYLANTHE s. m. Orthographe vicieuse du mot *ailante*. V. ce mot.

AYLESBURY (Thomas), mathématicien anglais, né à Londres en 1576, mort en 1657. Secrétaire du comte de Nottingham, puis du duc de Buckingham, il consacra sa fortune à protéger les savants et les gens de lettres, et cultiva lui-même les sciences avec succès. Son attachement à la cause de Charles I[er] l'obligea, en 1642, à chercher un asile dans les Pays-Bas.

AYLESBURY (Guillaume), fils du précédent, fut chargé par Charles I[er] de diriger l'éducation des jeunes ducs de Buckingham, et suivit ses élèves dans leurs voyages en Europe. Il mourut à la Jamaïque dans un âge avancé. Il traduisit en anglais, en collaboration avec Charles Cotterel, l'*Histoire des guerres civiles de France*, par Davila (Londres, 1647).

AYLESBURY, petite ville d'Angleterre, comté de Buckingham, sur la Thane, à 60 kilom. N.-O. de Londres. Fabriques de dentelles; élève de canards pour Londres; 5,000 hab. La vallée d'Aylesbury est une des plus riches de l'Angleterre; ses beaux pâturages nourrissent une grande quantité de gros bétail pour la boucherie. A 2 kilom. d'Aylesbury, on trouve le château d'Hartwell, qui fut pendant plusieurs années l'asile de Louis XVIII, du dauphin et de la dauphine de France.

AYLESFORD, village d'Angleterre, comté de Kent; 1,300 hab. C'est là qu'Alfred le Grand vainquit les Danois.

AYLIN (Jean), ou **AILINO**, surnommé *de Maniaco*, d'un château du Frioul où il était né; historien qui florissait dans le XIV[e] siècle. Il a écrit une *Histoire de la guerre du Frioul* (1366-1388), d'un style barbare, mais qui contient des détails intéressants. Muratori l'a insérée dans ses *Antiquitates Italiæ medii æv* (t. III, p. 1187).

AYLLON (Lucas Vasquez D'), capitaine espagnol, était conseiller au tribunal supérieur de Saint-Domingue, et se rendit célèbre par ses expéditions dans le Mexique et la

Floride. Il périt, à ce qu'on croit, dans ces dernières contrées, vers 1530.

AYLMER (Jean), prélat anglais, né vers 1521, mort en 1594. Il fut chargé de l'éducation de Jane Grey, s'expatria pendant le règne de Marie, par attachement au protestantisme, rentra dans le royaume à l'avénement d'Elisabeth, et fut nommé évêque de Londres en 1576. Il s'entoura d'une suite fastueuse, et se fit beaucoup d'ennemis par son amour de l'argent et son intolérance envers les puritains. On cite de lui divers traits assez singuliers. Un jour, il se fit arracher une dent simplement pour donner à la reine Elisabeth le courage de se soumettre à la même opération, qui lui était nécessaire. Bon prédicateur, il avait cependant le malheur d'endormir assez souvent son auditoire. Une fois que cette mésaventure lui était arrivée, il tira de sa poche une Bible en hébreu et se mit à lire à haute voix. L'étrangeté des sons réveilla ses auditeurs, qui se mirent à écouter avec d'autant plus d'attention qu'ils ne comprenaient point. Ce prélat est auteur d'une *Réponse au livre de Knox contre le gouvernement des femmes.*

AYLMERIE s. f. (èl-me-rî). Bot. Genre de plantes de la famille des amarantacées, qui habite l'Australie.

AYLOFFE (sir Joseph), antiquaire anglais, né vers 1708, mort en 1781. Il a publié divers mémoires dans le recueil de la Société des antiquaires de Londres, les *Calendriers des anciennes chartes et des archives de la Tour de Londres*, ainsi que d'autres travaux d'archéologie et d'histoire.

Aymar, roman par de Latouche (Paris, 1838). Parmi les nombreuses productions de l'auteur, *Aymar* est une de celles qui commandent l'attention, autant par les qualités qu'elle renferme que par le but qu'elle révèle. C'est l'histoire des douleurs d'une âme qui meurt parce que la patrie lui manque. L'intrigue romanesque est faible; les événements sont prévus, mais il est pourtant impossible de quitter le livre avant de l'avoir achevé. Il y a des portraits tracés de main de maître, des mots caractéristiques, de la verve, du sarcasme, à côté d'une douce et rêveuse poésie, de la mélancolie et de l'épigramme, du dévouement en face de l'égoïsme. Christiane, Aymar et M. Chalamel sont trois créations faites en vue de trois aspects de la société, et qui la montrent telle qu'elle est en réalité.

Le roman commence aux journées de Juillet. Glorieusement blessé, Aymar sauve la vie du comte de Claremont, dont une troupe furieuse veut saccager l'hôtel. Auprès du vieux et loyal carliste était la jeune Christiane, sa petite-fille, qu'Aymar avait quelquefois aperçue dans le monde. Epuisé par les efforts qu'il a faits pour sauver le comte, Aymar s'évanouit, et la jeune fille se dévoue pour soigner le jeune républicain. A peine celui-ci est-il rétabli, qu'elle part avec son grand-père pour la Russie, laissant Aymar désolé de voir s'éloigner celle dont le cœur sympathisait déjà si bien avec le sien. Bientôt éclate la révolution de Pologne; Aymar quitte la France et va se joindre aux révoltés. Puis, un jour, il rencontre dans un bivouac, sous la tente de la noble et courageuse Emilia Plater, la belle Christiane. Son père, à peine arrivé en Russie, s'était hâté de la marier avec le Polonais Muranoff, homme dissolu, esclave d'une aventurière qui se faisait nommer lady Buceleugh. Muranoff avait contracté ce mariage dans l'espoir de posséder la fortune de Claremont, qui lui était dévolue dans le cas où Christiane le rendrait père d'un fils. Mais lady Buceleugh a exigé de son amant qu'il n'approcherait pas du lit nuptial, et que, comme il faut que Christiane devienne mère, il choisirait quelque affidé qui entrerait à sa place dans le lit de la nouvelle épouse. En effet, un homme pénètre dans la chambre de Christiane, qui se livre sans défense, mais non sans s'étonner du timide empressement de ce mari qu'elle avait vu si sauvage et si farouche. Elle se prend à aimer ce Muranoff qui, d'abord, ne lui avait inspiré que répulsion et mépris. Mais bientôt son mari lui-même se charge de la détromper, lorsqu'elle vient lui apprendre ses espérances de maternité, et elle tombe dans la mélancolie la plus profonde. Quel est le père de son enfant?... Elle l'ignore, mais pour savoir bientôt que c'est Aymar, Aymar qui l'aimait avant son départ de France, Aymar qui l'aime maintenant avec toute la tendresse d'un époux, et qui, pour parvenir jusqu'à elle, n'a pas craint de tuer un homme, celui que Muranoff avait désigné pour le remplacer dans le lit nuptial. Christiane et Aymar conviennent de fuir ensemble. Mais lady Buceleugh, qui s'est éprise d'Aymar avec toute la frénétique passion d'une femme à qui rien ne coûte pour la satisfaire, parvient, à force d'artifices, à jeter dans son âme les plus odieux soupçons sur la vertu de Christiane. Aymar, désespéré, part pour la France sans celle qu'il aime et ne la retrouve que plus tard, au moment où on l'emporte mourant des barricades de la rue Saint-Méry. Les tendres soins de Christiane le rendent à la vie, et elle reçoit son nom, car elle est veuve. Lady Buceleugh a payé d'un empoisonnement l'amour de Muranoff.

AYMARA s. et adj. (è-ma-ra). Géogr. Se dit des membres d'une peuplade péruvienne : *Les* AYMARAS. *Tribu* AYMARA. *Langue* AYMARA.

— **Encycl.** Linguist. La langue *aymara* appartient à la souche *quichua*, dont elle s'écarte cependant assez notablement pour former un idiome à part. L'*aymara* est parlé par les Canchis, les Canas, les Collas, les Collaguas, les Lupacas, les Pacasas, les Carancas, les Charcas, etc. Le dialecte le plus important est celui des Pacasas, qui est, avec celui des Lupacas, le plus poli et le plus doux. La langue *aymara* a un assez grand nombre de mots empruntés au *quichua* et aussi quelques analogies grammaticales avec lui; par exemple, les terminaisons génériques servant à désigner les noms d'abstraction, d'instruments, de lieux, etc. Voici quelques mots qui sont à peu près identiques dans les deux langues : femme, en aymara, *guarmi*, en quichua, *uarmi;* pied, en aymara, *cayu*, en quichua, *chaki;* soleil, en aymara, *inti*, en quichua, *indi;* riche, en aymara, *luckana*, en quichua ancien, *rucana*, etc. L'*aymara* manque des articulations *b, d, f, g*. Plusieurs mots homophones sont susceptibles de significations variées, suivant l'accent tonique avec lequel on les prononce. Par exemple, le mot *jocca*, selon l'intonation qu'on y attache, pourra signifier garçon, fils, morceau de pain, etc. Cette remarque est applicable aux langues agglutinantes, en général, et particulièrement aux idiomes monosyllabiques. Les substantifs dérivent ordinairement d'une racine primitive interprétée parfois dans des sens bien différents; ainsi : *haca*, vie; *hihua*, mort; *iqui*, sommeil (l'infinitif *hacana* participe à la fois de ces trois significations distinctes). La terminaison *ri* sert à caractériser le nom d'agent; *ta*, le nom d'action; exemple : *luriri*, celui qui agit; *lurata*, l'action. La terminaison *vi* désigne l'endroit dans lequel s'exerce l'action. *Cancona* marque l'abstraction, et la multiplicité s'exprime par la répétition du substantif. Le pluriel se forme au moyen de la terminaison *naca*. Il existe des formes spéciales pour les cas (au génitif *na;* au datif *taqui;* au vocatif *y;* à l'accusatif avec mouvement *ro*, etc.). Les adjectifs précèdent le substantif, sauf d'assez rares exceptions; quand ils expriment la possibilité d'une chose, ils prennent la terminaison *na* (*ullana*, visible); la négation s'exprime au moyen du suffixe *maa* (*ullamaa*, invisible). Le comparatif se rend en ajoutant une postposition au substantif qui sert de terme de comparaison (comme en turc). Le superlatif se marque d'une manière identique, dont l'exemple suivant pourra donner une idée : *sapientium sapiens*, le plus savant; *regum rex*, le plus grand roi, etc. (procédé sémitique analogue). Les pronoms personnels sont déclinables; les pronoms possessifs s'intercalent entre le substantif et le suffixe caractéristique du cas. Les verbes dérivent soit d'un substantif, soit de la troisième personne du masculin singulier du présent, en changeant la voyelle *c* en *i*. Différents affixes servent à exprimer les personnes, les temps et les modes. L'action du verbe transitif sur son complément se fait sentir par une flexion particulière du pronom personnel servant de sujet. Le passif se forme, comme en français, par l'adjonction du verbe auxiliaire être, *cancatha*, au participe passé. Quelquefois on se contente de donner comme terminaison à ce participe la forme apocope des pronoms personnels. Les verbes sont susceptibles d'une foule de variations destinées à correspondre à des nuances que nos langues sont impuissantes à traduire d'une façon exacte et concise. Ainsi, différents affixes joints au verbe feront comprendre que l'action est complète, incomplète, réelle, désirée, bien faite, nuisible, actuelle, répétée, etc. Bien plus, supposons qu'on ait à rendre l'idée de porter, on se servira d'un verbe différent suivant qu'il s'agira de porter un fardeau pesant ou léger, un objet animé ou inanimé, un homme, un animal, etc. Les prépositions sont remplacées par des postpositions, et les conjonctions se mettent à la fin des propositions qu'elles gouvernent.

AYMARD (Antoine), général, baron de l'Empire, né à Lézignan (Aude) en 1773. Volontaire en 92, il monta rapidement en grade et figura de la manière la plus brillante dans les guerres de la Révolution et de l'Empire, où il fut plusieurs fois blessé. A la seconde restauration il prit sa retraite, fut réintégré sur les cadres après 1830, et reçut la douloureuse mission de comprimer la sanglante insurrection de Lyon, en avril 1834. Le gouvernement le récompensa en lui donnant un siége à la chambre des pairs.

AYMARD (Gustave AIMARD, et le plus souvent), littérateur français, né vers 1818, fut embarqué de bonne heure en qualité de mousse, et passa en Amérique, où il vécut pendant une dizaine d'années en contact avec quelques peuplades et tribus sauvages, prenant part, ainsi du moins qu'il se plaît à le raconter, à leurs luttes particulières. Il voyagea ensuite en Espagne, parcourut la Turquie, le Caucase, où il guerroya, et revint en France. Nous le trouvons, en 1848, officier dans la garde mobile. Après de nouvelles courses lointaines et un séjour au Mexique, M. Gustave Aymard se fixa à Paris, et entreprit de se créer des ressources en abordant la littérature. Il éprouva d'abord beaucoup de difficultés à mettre au jour ses productions qui, sous une forme romanesque, avaient pour but d'initier le lecteur aux mœurs sauvages qu'il avait étudiées de près. De nouvelles relations s'étant ouvertes pour lui par son mariage, il publia coup sur coup, chez l'éditeur Amyot, ses premiers romans, qui eurent une vogue inespérée : les *Trappeurs de l'Arkansas* (1858, in-12), le *Grand Chef des Ancas* (1858, 2 vol. in-12), le *Chercheur de pistes* (1858, in-12), d'abord publiés en feuilletons dans le *Moniteur universel*, eurent plusieurs éditions successives. Les *Pirates des prairies* (1 vol. in-12) et la *Loi de Lynch* (1 vol. in-12) faisant suite au *Chercheur de pistes*, mais n'offrant plus la même nouveauté de détails, n'obtinrent pas le même succès. D'ailleurs, dans ces ouvrages comme dans ceux qui leur succédèrent, le lecteur retrouvait trop visiblement le même sujet raconté presque de la même façon. Qui a lu un roman de cet auteur les a tous lus, et l'on n'a jamais poussé plus loin la naïveté du procédé; le peu de souci que semble apporter M. Gustave Aymard à voiler le fond ne peut se comparer qu'au peu de cas qu'il fait de la forme. Son style a cependant certaines allures cavalières qui vont à merveille à ces aventures que Fenimore Cooper, le capitaine Mayne-Reid et Gabriel Ferry ont si admirablement décrites avant lui. Sa manière, tout inhabile qu'elle est, a parfois quelque chose de sauvage qui fait oublier volontiers que M. Gustave Aymard n'est qu'un reflet éloigné des écrivains qui l'ont précédé dans cette carrière, où l'imprévu et le pittoresque offrent tant de ressources au romancier. Nous citerons encore de cet écrivain : les *Fils de la Tortue* (4 vol.), les *Fils du Soleil* (4 vol.), les *Nuits mexicaines* (1864) et diverses nouvelles insérées dans le *Bulletin de la Société des gens de lettres*, société dont il fait partie. Il avait donné en 1847, sous un pseudonyme, un volume intitulé : *Un coin du rideau*. M. Gustave Aymard a aussi abordé le théâtre; il a donné à la Porte-Saint-Martin, en septembre 1864, avec la collaboration de M. Amédée Rolland, un grand drame intitulé : les *Flibustiers de la Sonore*, dont le héros principal, le comte Horace, n'est autre que le comte de Raousset-Boulbon. Cette pièce, malgré une magnifique mise en scène, n'a pas tardé à disparaître de l'affiche.

AYMAR-VERNAY (Jacques), célèbre rabdomancien, né à Saint-Véran (Isère), en 1662. La plupart des hommes — nous n'en exceptons guère que ceux qui ont une trempe de génie extraordinaire — sont portés au merveilleux; il leur faut des miracles, et la manie du surnaturel pousse dans ces esprits crédules comme le chiendent dans un sol généreux; or, on sait que le chiendent, frère du préjugé, est presque impossible à détruire. Il suffit donc qu'un charlatan surgisse, pour qu'à l'instant une foule d'apôtres suivent son drapeau, jusqu'au jour où l'oreille perce la peau qui la recouvre, à un point qu'il devient impossible aux plus bornés, nous pourrions même dire aux plus borgnes, de ne pas ouvrir les yeux. Telle est la morale que l'on pourra tirer de l'histoire du fameux Aymar.

C'était un simple maçon, qui, très-vaniteux de sa nature, s'imagina, comme beaucoup d'autres paysans de ses montagnes, qu'il était doué de la faculté de découvrir les sources et toutes autres choses cachées, au moyen de la *baguette divinatoire*. Quelques découvertes, fort heureuses, l'avaient mis en grande réputation dans les départements de l'Isère et du Rhône, lorsque, vers 1692, un marchand de vin de Lyon et sa femme furent assassinés à coups de serpe dans leur cave. Toutes les recherches de la justice pour découvrir les meurtriers avaient été sans résultat. On imagina de recourir au rabdomancien. Jacques Aymar répondit à l'invitation, et on le conduisit, la nuit et en secret, sur le lieu du crime. Dès qu'il fut arrivé dans la cave et que ses pieds eurent touché la place où les victimes avaient été frappées, la baguette tourna rapidement; elle indiqua également la partie de l'appartement où le vol avait été commis, la serpe qui avait été l'instrument du crime et qu'on avait enfouie dans la terre. Les magistrats de Lyon prenaient confiance, et la baguette de Jacques Aymar menaçait de détrôner celle de Moïse. Ce n'est pas tout. Citons ici le *Moniteur*, où l'on trouve parfois quelque chose de bon, comme dans la *Cuisinière bourgeoise*. Toutefois, disons au lecteur qu'une notable partie du récit qui va suivre appartient à la rédaction du *Grand Dictionnaire :* il ne faut rendre à César que ce qui appartient à César.

Guidé par la baguette, Aymar se mit en chemin, parcourut plusieurs rues de Lyon, suivit la rive droite du Rhône, et s'arrêta dans la maison d'un jardinier qui tenait un débit de vin. Trois bouteilles se trouvaient sur une table, dont une seule était vide. La baguette déclara que celle-ci avait été bue par les voleurs, et comme, après interrogatoire du jardinier, il se trouva que trois hommes de mauvaise mine s'étaient en effet arrêtés dans la maison et assis à cette table, les commissaires du parlement qui accompagnaient Jacques Aymar prirent de plus en plus confiance. Un peu plus loin, on trouva des traces de pas imprimés sur le sable. Le coudrier, consulté, annonça que les coupables s'étaient embarqués en cet endroit. On prit un bateau, et la singulière boussole du paysan, qui le dirigeait seule, fit traverser des passes que les bateliers les plus hardis n'eussent jamais osé affronter, mais dont la petite embarcation sortit sans accident. Jacques Aymar expliqua ces caprices en disant que les assassins s'étaient enfuis sur une barque volée qu'ils dirigeaient eux-mêmes.

La poursuite continua plusieurs jours, sans qu'on perdît la piste un seul instant. Aymar promena les commissaires par les chemins les plus étranges et les plus accidentés; mais comme ses indications étaient le plus souvent vérifiées par les recherches auxquelles ils se livraient sur les lieux, leur patience, soutenue par l'espoir, ne se démentit pas. On arriva enfin au camp des Sablons. Au milieu de cette foule, la baguette se troubla et perdit la piste. On revint à Lyon, on recommença la chasse sur nouveaux frais, et la baguette, remise de son émotion, annonça que les coupables s'étaient bien rendus au camp, mais qu'ils l'avaient quitté. On passa outre, et l'on arriva à Beaucaire, dans la prison, où la baguette se livra à de telles évolutions en face d'un petit bossu à figure patibulaire, que Jacques Aymar n'hésita pas à le déclarer coupable. Le bossu nia d'abord avec indignation. Mais le paysan lui donna sur la route qu'il avait suivie, sur la conduite qu'il avait tenue dans les endroits où il s'était arrêté, des indications si nettes et si précises qu'il se troubla bientôt, puis, accablé par l'évidence, avoua, non qu'il avait commis l'assassinat, mais qu'il s'était tenu aux aguets pendant que ses complices, qu'il refusa de nommer, l'accomplissaient. Emerveillés de la découverte, les commissaires se mirent en route avec une ardeur nouvelle, et Jacques Aymar, imperturbable, les conduisit jusqu'à la frontière. Comme on ne pouvait aller plus loin, on revint à Lyon, où la science du devin, mise à l'épreuve, enfanta de nouveaux prodiges. Un vol avait été commis chez le lieutenant général du bailliage. Aymar, armé de sa baguette, se dirigea vers la chambre d'un domestique, désigna jusqu'au tiroir du meuble où se trouvait l'argent et indiqua le voleur qui, lui aussi, s'avoua coupable.

On juge si l'émotion fut grande. Les faits parlaient si haut que le doute n'était pas permis. Les exploits d'Aymar avaient un retentissement immense dans toute l'Europe; tous les savants s'en préoccupaient, et la baguette du rabdomancien donnait lieu à des polémiques interminables.

On croit rêver quand on voit que tout cela est attesté, certifié par les magistrats, par l'intendant et le procureur du roi de Lyon, par Panthot, doyen des médecins de Lyon, par l'abbé de la Garde, par Aubert, avocat célèbre alors dans cette ville, ainsi que par d'autres personnages dont les relations ont paru successivement dans le *Mercure* et les gazettes de Paris, de juillet à septembre 1692. Ce qu'il y a de singulier, c'est que, dans ces rapports authentiques aussi bien que dans tout ce qui a été écrit à ce sujet, personne ne songea à nier les faits, tant ils semblèrent bien attestés, hors de contestation; on cherchait uniquement à leur trouver des explications plus ou moins rationnelles. Il en est qui y voyaient simplement l'intervention du diable. Telle fut l'opinion que manifestèrent le P. Lebrun de l'Oratoire et le célèbre Malebranche lui-même. Ils appuyaient leurs arguments de citations tirées de Porphyre et de saint Augustin. Un incrédule ayant osé dire qu'il serait moins coûteux et peut-être plus sûr de dresser des chiens à suivre ces pistes, comme on venait de l'essayer en Angleterre, on l'obligea à se rétracter, et il fut trop heureux d'en être quitte à ce prix.

Ajoutons toutefois que la plaisanterie s'en mêla aussi : des jeunes gens parcouraient les salons et les promenades, tenant à la main des baguettes, auxquelles ils adressaient des questions indiscrètes sur la fidélité des dames et la vertu des demoiselles. Ces libertés inquisitoriales soulevèrent de vives protestations dans la partie féminine qui, comme on le sait, aime à folâtrer à l'ombre du *coudrier*. La coudrette était menacée de perdre d'un seul coup sa vieille renommée de discrétion.

Quoi qu'il en soit, ces graves débats occupaient le public, et Jacques Aymar était la célébrité, le Docteur noir, le Davenport du jour. Les savants et la société de Paris voulurent voir de près cet homme extraordinaire. Le prince de Bourbon-Condé lui-même, fils du grand Condé, fit mander à son hôtel l'auteur de tant de prodiges. Hélas! le merveilleux touchait à sa fin.

Le célèbre naturaliste Audubon, ou tout autre voyageur, rapporte que, traversant un jour une des forêts vierges de l'Amérique, il arriva dans une éclaircie bordée d'arbres, aux branches desquels une multitude de singes pendaient comme des grappes. La troupe, en liesse, se livrait aux plus folles gambades. Tout à coup un jeune singe exécuta un tour merveilleux, et toute la galerie de trépigner et de grimacer. Le jeune Bertrand, prenant ces applaudissements pour un *bis*, voulut recommencer; mais il manqua le trapèze et s'en alla rouler sur le tapis, avec accompagnement de sifflets, comme si mille Francisques eussent été dans la troupe..... Ce qui nous reste à raconter va prouver que Jacques Aymar n'avait jamais assisté à rien de pareil.

A Paris, sur cette terre de scepticisme et d'examen, les miracles cessèrent comme par enchantement. Un vol avait été commis chez le prince dans un cabinet tout resplendissant de dorures. La baguette, invitée à s'expliquer, demeura muette, et Jacques Aymar l'excusa en disant que ce luxe inaccoutumé paralysait son naturel timide et champêtre. On fit aussitôt creuser dans le jardin cinq trous où l'on enfouit des pièces d'or, d'argent et de cuivre, des pierres et du bois. La baguette commit bévues sur bévues. Elle prit le cuivre pour

l'or, passa sur l'argent sans le reconnaître et en indiqua la présence dans un endroit où l'on ne trouva que du fumier.

La situation commençait à devenir embarrassante, lorsque deux flambeaux d'argent furent dérobés à la princesse de Condé. Aymar se mit aussitôt en quête, et sa baguette le conduisit chez l'horloger qui les avait vendus. Il n'y trouva rien, mais le lendemain un inconnu remettait à l'hôtel le prix des flambeaux. Seulement, comme ils avaient coûté 24 livres et qu'on en reçut 36, on soupçonna fort le rusé paysan d'avoir opéré la restitution de ses propres deniers. Ayant eu ensuite la maladresse d'accuser d'un ancien vol un domestique qui n'était entré que longtemps après au service du prince, et n'ayant pas rendu de meilleurs services à la police, qui avait tenté de l'utiliser, il fut renvoyé dans sa province.

Les prodiges y recommencèrent de plus belle. Mais Jacques Aymar était surveillé de près, et l'on eut bientôt découvert qu'il avait dans le pays, et jusque dans la police locale, de nombreux compères qui le servaient avec beaucoup d'intelligence. On sut même que c'était à leurs renseignements qu'il devait d'avoir découvert et le bossu et le vol commis chez le lieutenant du bailliage. Quant aux évolutions de sa baguette, elles s'expliquent par la manière dont il la tenait entre ses doigts. Il suffisait de la plus légère impulsion pour lui imprimer soit des oscillations rapides, soit un mouvement de rotation sur elle-même.

La baguette divinatoire et son grand prêtre rentrèrent du même coup dans l'obscurité. On ignore l'époque précise à laquelle mourut le célèbre rabdomancien.

Ainsi finit cette comédie... qui se joue encore aujourd'hui, sous une autre forme et avec d'autres jongleries, et que l'on continuera à jouer tant qu'il y aura ici-bas des niais et des charlatans, c'est-à-dire dans tous les siècles des siècles.

AYMÉ (Jean-Jacques), nommé le plus souvent *Job Aymé* dans les journaux du temps. Homme politique et magistrat, né à Montélimart en 1752, mort en 1818. Il était avocat dans sa ville natale avant la Révolution, qu'il accueillit d'abord avec enthousiasme. Nommé procureur-syndic de la Drôme, il fut destitué pour son modérantisme après le 10 août, se signala dès lors par son zèle réactionnaire, et fut nommé en l'an III membre du conseil des Cinq-Cents. Mais on produisit contre lui des pièces qui prouvaient sa complicité avec les bandes royalistes connues sous le nom de *Compagnies de Jésus et du Soleil*. Le conseil le déclara incapable d'exercer les fonctions législatives jusqu'à la paix. Mais, dix-huit mois plus tard, l'Assemblée, dominée alors par les royalistes, prononça son admission et l'élut pour secrétaire. Il prit part à toutes les intrigues contre la République, et fut déporté à Cayenne lors du coup d'Etat du 18 fructidor. Il parvint à s'évader, rentra en France après le 18 brumaire et obtint du nouveau gouvernement une place de directeur des droits réunis. Il a publié en 1800 une relation de sa déportation.

AYMON (Jean), littérateur et docteur en théologie, né en Dauphiné en 1661, mort vers 1734; fut curé pendant quelque temps, puis abjura le catholicisme à Genève et se retira ensuite à La Haye, où il se maria. Quelques années plus tard, il obtint la permission de rentrer en France et entra au séminaire des missions étrangères. Un an après, en 1707, il s'enfuit en Hollande avec plusieurs manuscrits qu'il avait volés à la Bibliothèque du roi, entre autres les *Actes du concile de Jérusalem de* 1672, qu'il publia à La Haye (1708) sous le titre de *Monuments authentiques de la religion grecque*. On lui doit aussi les *Métamorphoses de la religion romaine*, un *Tableau de la cour de Rome*, etc.

AYMON (LES QUATRE FILS). On donne ce nom à quatre chevaliers fameux dont les aventures merveilleuses sont racontées dans une vieille chanson de gestes du XIII[e] siècle, et servirent de texte à une suite de poëmes et de romans légendaires du moyen âge. Aymon, prince des Ardennes, Saxon d'origine, fut chargé par Charlemagne de gouverner le pays dont Alby était la capitale, et prit le titre de duc de Dordon ou de Dordogne. Il eut pour fils les quatre preux Renaud ou Reynauld, Guichard ou Guiscard, Alard ou Adélard, et Richard ou Richardet, que Charlemagne arma chevaliers. Renaud, dans cette circonstance, avait juré à Charlemagne une fidélité à toute épreuve, en son nom et au nom de ses frères. Mais ensuite le duc d'Aigremont, frère d'Aymon, s'étant attiré la colère de Charlemagne, celui-ci envoya des troupes contre lui; il ne voulait que le vaincre et lui imposer des conditions, mais Ganeron, moins scrupuleux, le tua dans la bataille. Alors Renaud et ses frères vinrent trouver Charlemagne pour lui demander justice du meurtre de leur oncle. N'ayant pu rien obtenir, ils se considérèrent comme déliés de leur serment, puis, aidés par le magicien Maugis, leur cousin, ils se frayèrent, l'épée à la main, un passage à travers les soldats du grand roi, et plus d'une fois ils ne durent leur salut qu'à leur unique cheval Bayard, que leur avait donné la fée Orlande. C'est alors que commence la merveilleuse série de leurs prouesses : combats sanglants, siéges de forteresses, retraite chez le roi d'Aquitaine, qui donne sa sœur, la belle Clarisse, en mariage à Renaud pour prix de la vaillance avec laquelle il avait combattu les Sarrasins; construction du château de Montalban ou Montauban sur les bords de la Dordogne; refus du roi d'Aquitaine de livrer ses hôtes à Charles; siége du château de Montauban par ce dernier, assisté de Roland, son neveu, et de Richard de Normandie; défense héroïque de la place; combat singulier de Roland et de Renaud décrit à grands traits comme les combats de l'*Iliade;* sortilége de Maugis, qui transporte au milieu de Montauban le roi Charles endormi; instances de Renaud pour obtenir la paix; refus de Charles, qui exige avant tout que Maugis lui soit livré; sortie nocturne de la garnison, et capture de Richard de Normandie par Renaud, qui menace de mettre à mort son prisonnier si le roi s'obstine à repousser ses propositions de paix; préparatifs du supplice; opiniâtreté de Charles et générosité de Renaud, qui donne spontanément la liberté à Richard. Les douze pairs menacent alors le roi de quitter son service s'il ne conclut la paix avec les fils Aymon. Charles ouvre les yeux : il reconnaît qu'il a été trompé par quelques courtisans, entre autres par Pinabel, et il envoie celui-ci, pieds et mains liés, aux douze pairs, afin qu'ils en disposent à leur gré. Il accorde ensuite la paix aux fils Aymon, à condition qu'ils lui remettront leur cheval, le fameux Bayard, et que Renaud partira pour la Terre sainte. En effet, Renaud, suivi de Maugis, se met en route pour Jérusalem. Après avoir contribué à délivrer la ville sainte, qui était au pouvoir des Perses, il revient en Europe, distribue ses biens à ses enfants, et, revêtu d'habits de pélerin, erre à l'aventure dans les bois, se nourrissant de fruits sauvages. Il arrive alors à Cologne, où l'on travaillait à bâtir la fameuse cathédrale qui n'est pas encore terminée; il offre ses services à l'architecte, qui les accepte, mais les manœuvres le tuent pendant qu'il est endormi et le jettent dans le Rhin. Son corps fut ensuite retrouvé miraculeusement, et on lui éleva un riche tombeau. Enfin, la légende rapporte que le vaillant chevalier fut canonisé sous le nom de saint Regnault.

M. Paulin-Pâris, dans ses belles études sur les chansons de gestes, est parvenu à dégager du fond primitif de cette légende toutes les additions qu'y ont faites ceux qui l'ont gâtée en voulant l'étendre, entre autres les troubadours. Il a établi que l'histoire des quatre fils Aymon a pris naissance dans les pays du nord, qu'elle appartient soit à la Flandre, soit à la Belgique ou à la Westphalie, et qu'elle a peut-être pour fondement des faits réels que l'imagination des poëtes a rendus très-difficiles à discerner. Renaud a réellement été mis au nombre des saints; sa canonisation est confirmée par le passage suivant du sceptique Bayle : « L'histoire de Luxembourg, composée par Jean Bartels, abbé d'Epternach, nous apprend que Renaud a été martyrisé pour le nom de Jésus-Christ, qu'il a été canonisé, que l'Eglise célèbre sa fête et qu'on lui a consacré des temples, entre autres l'église de Saint-Renaud, dans le pays de Cologne, à laquelle est annexé un couvent de filles. On voit aussi à Cologne l'église du même saint, auprès de celle de Saint-Maurice, et, dans cette église, l'image des quatre frères sur la muraille. »

Nous avons déjà parlé d'une chanson de gestes du XIII[e] siècle, qui est le plus ancien monument bibliographique de la légende, et dont l'auteur supposé est Huon de Villeneuve; la Bibliothèque impériale en possède un exemplaire manuscrit. Elle possède aussi un autre manuscrit d'un poëme du XV[e] siècle, où la même légende forme une épopée de trente mille vers. L'histoire des *Quatre fils Aymon* fut imprimée pour la première fois en 1493, et M. Brès en a publié, en 1829, une nouvelle édition d'où il a fait disparaître tout ce qui lui a paru s'écarter de la légende primitive. C'est en 1619 que parut à Anvers la *Chronique des quatre fils Aymon*, imprimée sur papier brouillard en gros caractères; cette même chronique se vend encore aujourd'hui dans les foires de la Belgique et dans plusieurs de nos départements, avec une image grossière où l'on voit les quatre frères juchés les uns derrière les autres sur le robuste cheval Bayard. Ces petits livres, faits pour les enfants et pour les simples habitants des campagnes, s'impriment encore en très-grand nombre à Epinal, à Montbéliard et à Limoges. Enfin, tout le monde sait que l'Arioste, dans son *Roland furieux*, a rendu immortel le nom de Renaud de Montauban et celui de sa sœur Bradamante, dont il a évidemment emprunté les types originaux à notre légende nationale.

AYNÈS (François-David), littérateur français, né à Lyon en 1766, mort en 1827, fut pendant quelque temps principal du collége de Villefranche. Il a laissé plusieurs ouvrages classiques, entre autres : *Dictionnaire universel de géographie ancienne et moderne;* le *Livre des premières classes; Narrations choisies des histoires de Tite-Live*, etc. Mais il est connu surtout par des publications qui, sous l'Empire, le firent emprisonner plusieurs fois : *Correspondance authentique de la cour de Rome avec la France, depuis l'invasion de l'Etat romain jusqu'à l'enlèvement du souverain pontife* (1808); *Pièces officielles touchant l'invasion de Rome par les Français* (1808). Il avait aussi traduit et propagé secrètement la bulle d'excommunication contre Napoléon.

AYNET s. m. (è-né). Pêch. Baguette à laquelle on enfile les harengs pour les saurer. ‖ Sorte de brochette en bois, longue de quatre à cinq pieds, qui sert à enfiler les sardines par les yeux, pour les laver dans l'eau de mer avant de les mettre dans le sel. ‖ On dit aussi AINETTE.

Ayni-Akberi, titre d'un traité géographique et statistique de l'empire mogol, aux Indes, sous le règne de l'empereur Djelal ed-Din Mohammed Akbar, écrit par son vizir Aboul Fazl. Il constitue la troisième et dernière partie de l'*Akbarnamè*, ou livre d'Akbar, du même auteur. Le premier volume comprend une revue rapide des ancêtres d'Akbar, et le second volume raconte les événements de son règne depuis son avénement au trône. Une traduction libre et très-abrégée de cet ouvrage, qui contient de précieux documents historiques, fut entreprise par M. Francis Gladwin. Le *Ayni-Akberi* est du plus haut intérêt, parce que c'est un tableau original, et officiel en même temps, de l'organisation de l'empire mogol à l'époque de sa plus grande prospérité. Il est divisé en quatre sections : les trois premières sont exclusivement réservées à la politique et à la législation; la quatrième traite de la statistique et de la législation, et comprend la description détaillée des différentes provinces comprises à cette époque dans l'empire mogol; en outre, elle présente un exposé fidèle des anciennes institutions religieuses et littéraires des Indous.

AYNITU s. m. (è-ni-tu). Bot. Petit arbre de la famille des euphorbiacées, dont le bois odorant s'emploie en fumigations.

AYODHYA s. f. (a-io-di-a). Myth. ind. Capitale de Râma, aujourd'hui Oude.

AYOLAS (Juan D'), capitaine espagnol, accompagna Pedro de Mendoza à la conquête de la rivière de la Plata et reçut le gouvernement de Buénos-Ayres. Lui-même, après mille aventures, fit ensuite la conquête du Paraguay, dont il fut nommé gouverneur, et fonda la ville de l'Assomption. L'audacieux aventurier, voulant ouvrir une communication avec le Pérou, partit à la tête de deux cents Espagnols, parvint à son but, mais fut tué dans un combat avec une peuplade d'Indiens sauvages (1538).

AYOLI s. m. (a-io-li — mot provenç. formé de *ayé*, ail; *oli*, huile). Art culin. Sorte de sauce faite d'ail et d'huile d'olive, que les Provençaux mangent avec la morue et avec divers légumes.

AYON s. m. (a-ion). Argot. Place, boutique : *Je remarque, en passant, que le mot* AYON *se prononce, à peu de chose près, comme haillon*. (P. Mornand.)

AYORA, bourg d'Espagne, ch.-lieu de district, prov. et à 55 kilom. S.-O. de Valence; 3,500 hab.

AYOUB-ANSARI ou **JOB ANSARI**, célèbre santon qu'on dit avoir été chrétien, mais que les Turcs révèrent au point qu'ils ont donné son nom à la mosquée sise au fond du port de Constantinople, dans laquelle doit se trouver son tombeau, et où les sultans vont ceindre le sabre à leur avènement au trône. On écrit et l'on prononce aussi quelquefois *Eïoub* au lieu de *Ayoub*.

AYOUBITES, dynastie de princes musulmans dont le chef fut Salaeddin Yousouf, fils d'*Ayoub*. C'est de ce patronymique *Ayoub*, qui n'est autre que le mot hébreu *Job*, que les Ayoubites furent ainsi appelés. Le fondateur de cette dynastie, Salaeddin, commença à régner vers l'année 567 de l'hégire (1171 de notre ère), après avoir renversé les Fatimites d'Egypte. Ses descendants régnèrent sur l'Egypte, la Syrie, l'Yemen, et furent mutuellement dans un état d'hostilités perpétuelles. Voici, d'après d'Herbelot, un résumé historique des règnes de ces différents princes :

Noureddin Ali, surnommé Malek al-afdhal (l'éminent), et l'aîné de tous, succéda à son père dans la Syrie et dans la Palestine, et ensuite en Egypte, après la mort de son frère Malek al-aziz (le glorieux). Il mourut l'an 621 de l'hégire (1221 de notre ère), après avoir été dépouillé de la Syrie, de l'Egypte, et réduit à la seule ville de Samosate par son oncle Malek al-adel (le juste).

Malek al-aziz Othman, second fils de Salaeddin, succéda à son père dans le royaume d'Egypte. Il mourut l'an 595 de l'hégire (1198 de notre ère), et eut pour successeur son frère al-afdhal, qu'il avait auparavant dépouillé de la Syrie.

Malek al-dhaher (l'apparent), troisième fils de Salaeddin, succéda à son père dans la principauté d'Alep et de ses dépendances. Il mourut l'an 613 de l'hégire (1216 de notre ère), et laissa pour successeur son fils Malek al-aziz, qui n'était pas encore âgé de trois ans.

Al-malek al-Adel, frère de Salaeddin, n'eut, pour tout partage dans sa succession, que le château de Karak; mais il chassa Malek al-afdhal, son neveu, de l'Egypte, et mourut en 1218, laissant après lui plusieurs enfants.

Malek al-kamel (le parfait), fils de Malek al-adel, succéda à son père sur le trône d'Egypte. C'est lui qui, en 1227, abandonna Jérusalem aux Francs, sur lesquels il avait repris Damiette.

Citons encore Malek al-moaddham (le magnifique), qui régna à Damas; Malek al-achraf (le noble), qui régna en Mésopotamie; Malek al-modhaffer (le victorieux); Malek al-aziz; Malek saleh (le bon), qui régna en Egypte; Malek al-moaddham, fils du précédent, qui régna également en Egypte, sous la tutelle de sa mère Shaghr ad-dourr (branche de perles) et de 'Izzeddin Ibek Turcoman, chef des Mamelouks; ce fut lui qui fut défait par saint Louis, l'an 468 de l'hégire, et qui, à son tour, le battit et le fit prisonnier. Avec ce dernier prince, commencent les désordres des Mamelouks, qui devaient amener la ruine de cette dynastie. Moaddham fut tué par 'Izzeddin, qui, lui-même, périt assassiné par la mère de la victime. Cette princesse fut mise à mort par les Mamelouks, qui proclamèrent roi Eothouz, de leur propre nation, et lui donnèrent le titre de *Malek al-modhoffer*, le roi victorieux. Ainsi finit la dynastie des Ayoubites en Egypte. Cependant la branche de Syrie continuait encore à subsister, représentée alors par Malek al-naser (le vainqueur), qui régnait à Alep; ce prince se rendit maître de Damas et fut appelé par une faction pour régner en Egypte à la mort de Malek al-moaddham. Mais cette tentative avorta, et ce prince, de retour en Syrie, fut tué par Houlaghou-Khan, empereur des Mogols ou Tartares, l'an 1259 de notre ère, deux ans après la prise de Bagdad, avec son frère Malek ad-dhaher, et autres membres de sa famille, lorsque la ville d'Alep fut prise et saccagée par Houlaghou. La dynastie des Ayoubites, ajoute d'Herbelot, finit dans la Syrie en la personne de ce prince, quoiqu'il y eût encore quelques personnes de sa famille dispersées dans différents endroits.

AYOUN-MOUSA, c'est-à-dire sources de Moïse, ville de l'Arabie Pétrée, près du golfe et au S.-E. de Suez. C'est près de là, suivant la tradition des Arabes, que s'effectua le passage de la mer Rouge par les Hébreux.

AYOUS. Myth. ind. L'un des princes de la dynastie solaire, fils de Pourouravas et d'Ouroasi.

AYPARHU s. m. (é-pa-ru). Bot. Arbre des Moluques.

AYPI s. m. (é-pi). Bot. Plante du Brésil, espèce de cynanque.

AYR, ville et port d'Ecosse, ch.-lieu du comté du même nom; 15,749 hab. Fabrique de tapis; ses tanneries, ses chantiers de construction et ses mines de houille donnent beaucoup d'activité à son port, sur le golfe de la Clyde. Le comté d'Ayr, qui a 165,000 hab., fournit les excellents fromages dits de *Dunlop;* mais ce pays est surtout connu par une race de vaches très-renommées. L'origine de cette race est inconnue; cependant, on suppose qu'elle est issue de la race de Jersey et de Guernesey. Plutôt petite que grande, la race d'Ayr est bien proportionnée; elle a les lombes larges, la ligne dorsale bien soutenue, les membres grêles, l'encolure et la tête fines. En général, sa robe est pie, jaune et blanche, ou rouge et blanche. Très-bonne laitière, elle fournit le lait qui sert à fabriquer le fromage de Dunlop. Elle alimente en outre la ville de Glascow en lait et en beurre. Lorsque leur lait diminue, ces vaches s'engraissent rapidement. Cette race est d'un entretien facile, en raison de sa petite taille; cependant, elle demande à être mieux soignée que nos petites races ne le sont en général; de sorte que, quand on ne peut pas bien la nourrir, il faut lui préférer la race bretonne ou la bressane, et la flamande ou la normande dans les pays fertiles. On a employé les animaux d'Ayr au croisement des races de la Bretagne, de la Bresse et de la Franche-Comté. Ce croisement a donné des produits bien conformés et bons pour le lait, quand ils ont été bien soignés dans la jeunesse.

AYRA s. m. (é-ra). Mamm. Espèce de renard de la Guyane.

AYRAUT (Pierre), magistrat et jurisconsulte, né à Angers en 1536, mort en 1601. Il suivit les leçons des plus célèbres jurisconsultes, entre autres de Cujas, professa le droit civil dans sa ville natale, devint ensuite un des premiers avocats du parlement de Paris, et fut nommé, en 1568, lieutenant criminel à Angers. Il exerça ces fonctions avec tant d'équité et peut-être de rigueur, qu'on le surnomma l'*Ecueil des accusés*. Pendant la Ligue, il resta fidèle à la cause royale. Il jouissait en paix de sa gloire et de l'estime publique, lorsqu'un événement malheureux vint abreuver de chagrin ses dernières années. Son fils aîné, René Ayraut, fut entraîné par les jésuites à entrer dans leur compagnie. Ce fut en vain que le malheureux père obtint un arrêt du parlement, un ordre du roi, et qu'il s'adressa même au pape; son fils, caché dans quelque maison de l'ordre, ne lui fut pas rendu. Il écrivit alors son célèbre traité de la puissance paternelle, *De jure patrio*. Ce moyen ne lui réussit pas mieux. Bien plus, René, dont les jésuites guidaient la main, écrivit une réfutation de ce beau traité. Le vieillard mourut désespéré. Outre l'écrit que nous venons de citer, on a de cet éminent jurisconsulte de nombreux ouvrages de droit, dont le plus important a pour titre : *De l'ordre et instruction judiciaire dont les anciens Grecs et Romains ont usé en accusations publiques, conféré à l'usage de notre France, et si on peut condamner ou absoudre sans forme ni figure de procès*, (1575); c'est un ouvrage encore utile à consulter et où se trouvent en germe les principes du droit moderne.

AYRAUT (René), fils aîné du précédent, né à Paris en 1567, mort à La Flèche en 1644. Son illustre père s'était flatté de trouver en lui un digne successeur. Mais, égaré par les suggestions des jésuites, le jeune homme sacrifia sa famille et ne craignit point de la plonger dans le désespoir en entrant dans la compagnie. Il poussa même l'ingratitude jusqu'à réfuter le beau traité sur la puissance paternelle que son père avait écrit à cette occasion. (V. l'article précédent.) Il ne justifia point d'ailleurs les espérances des jésuites, professa obscurément dans quelques colléges de son ordre et termina ses jours dans la maison de La Flèche.

AYRENHOFF (Cornelius-Hermann van), poëte dramatique allemand, né à Vienne en 1733, mort en 1809. Il était lieutenant-feld-maréchal dans l'armée impériale. Il a composé des drames, des tragédies et des comédies. Ces dernières sont surtout estimées, et quelques-unes ont eu un grand succès. Son théâtre a été imprimé en plusieurs recueils (Vienne, 1766, 1789, 1803).

AYRER ou **EYRER** (Jacques), un des plus anciens poëtes dramatiques de l'Allemagne, mort vers 1605. Ses œuvres ont été publiées à Nuremberg en 1618, sous le titre de *Opus theatricum*. Elles contiennent trente comédies ou tragédies et trente-six pièces facétieuses, où il a mis à contribution l'histoire ancienne, les chroniques, les traditions populaires, Plaute, Boccace, Frischlin, etc. Son style est, en général, serré, vigoureux et assez pur; mais, s'il est plein de gaieté, le bouffon s'y mêle trop souvent au sérieux.

AYRÈS FERREIRA (Gonçalo), navigateur portugais, né dans la première moitié du XVe siècle. Il accompagna Gonçalvez Zarco, premier explorateur de l'île de Madère, et fut lui-même un des premiers colons de l'île. Il a laissé un manuscrit intitulé : *Découverte de l'île de Madère.* C'est, dit-on, une relation intéressante et curieuse.

AYRI s. m. (é-ri). Bot. Palmier épineux du Brésil, qui fournit aux habitants du pays une boisson fermentée.

AYRMANN (Christophe-Frédéric), historien allemand, né à Leipzig en 1695, mort en 1747. Outre des éditions de Velleius Paterculus, de Suétone et de César, il a donné plusieurs ouvrages estimés, entre autres : *Dissertatio historico-chronologica de Sicula Dionysiorum tyrannide* (1726); *Introduction à l'histoire de la Hesse pendant les temps anciens et le moyen âge* (en allemand) (1732); *Disputatio de originibus Germanicis, sive temporibus Germaniæ priscis, obscuris per maximam partem et fabulosis* (1724).

AYRTON (Edmond), musicien anglais, né à Ripon en 1734, mort en 1808. Musicien de la chapelle royale, il a composé beaucoup de musique d'église, qui n'est guère connue qu'en Angleterre. Un de ses fils a publié un journal musical, *the Harmonicon*, qui a paru de 1823 à 1833.

AYSCOUGH (Georges-Edouard), écrivain anglais, mort en 1779. Il avait été lieutenant d'infanterie. Il a donné une tragédie imitée de Voltaire, *Sémiramis*, représentée en 1776, et des *Lettres à mon ami* (1773), contenant des remarques sur la France et l'Italie.

AYSCOUGH (Samuel), savant bibliographe et littérateur anglais, né à Nottingham, mort en 1805. Ses principaux ouvrages sont les suivants : *Catalogue des manuscrits du Musée britannique* (1782); *Catalogue des livres du Musée britannique* (1788); les *Registres de la Tour de Londres;* les *Tables du Gentleman's magazine* et d'autres grandes publications, etc.

AYSCUE, AYSCOUGH, ASCOUGH ou **ASKEW** (sir George), amiral anglais, né dans la première moitié du XVIIe siècle, à South-Kelsey, mort vers 1674. Sous le protectorat de Cromwell, il fut chargé de réduire les colonies anglaises de l'Amérique à l'obéissance, résultat qu'il n'obtint qu'au prix des mesures les plus rigoureuses. Lors de la restauration de Charles II, il conserva le commandement en chef des flottes britanniques, se distingua dans les guerres, contre les Hollandais, et lutta souvent avec avantage contre Tromp et Ruyter, mais fut fait prisonnier dans un combat en 1666, et recouvra la liberté l'année suivante.

AYSCUTE. V. ASCOUGH.

AYTA (van Zuichem Viglius), jurisconsulte hollandais, né dans la Frise en 1507, mort à Bruxelles en 1577. Il acheva ses études de droit en France, sous la direction d'Alciat, et le suppléa deux ans à Bourges. Il professa ensuite à Padoue, à Ingolstadt, fut chargé par Charles-Quint et Philippe II de négociations importantes et revêtu de hautes dignités. Après la mort de sa femme, il embrassa l'état ecclésiastique, et devint coadjuteur de l'abbaye de Saint-Bavon. C'était un homme d'un caractère honorable et droit. Quoique catholique, il osa témoigner son opposition au despotisme de Philippe II dans les Pays-Bas et aux violences du duc d'Albe. Il fonda un hôpital à Zuichem et dota richement, à Louvain, un collége qui prit de lui le nom de *Viglius*. Il a écrit de nombreux ouvrages de droit qui ont été longtemps estimés et qui ont contribué aux progrès de la législation.

Aytareya-Brahmana, un des livres sanscrits qui constituent, sous le nom de *Brahmanas*, une annexe importante de la littérature védique. Les *Brahmanas*, dit M. J. Mohl dans le rapport annuel de la Société asiatique, sont essentiellement des rituels, et, en date, les premiers livres qui aient été attachés aux hymnes des *Védas;* ils servent aux prêtres qui font les prières et les sacrifices, et sont destinés à expliquer les prières et surtout les fonctions des sacrificateurs. On comprend que ces livres offrent, malgré les explications des commentateurs, des difficultés nombreuses dans les termes techniques relatifs à ces sacrifices, et dans les descriptions des mouvements des prêtres de différentes classes que nécessitent ces cérémonies. L'*Aytareya-Brahmana*, qui se rattache immédiatement au Rig-Véda, dit M. Ch. Ganneau dans la *Revue de l'Instruction publique*, n'offre guère, au point de vue de l'interprétation littérale, de difficultés extraordinaires; néanmoins, par la nature du sujet qu'il traite, il est presque inintelligible pour toute personne non initiée aux pratiques du rituel védique. Malgré le précieux commentaire de Sâyana, qui détermine avec le plus de précision possible le sens des mots techniques, la forme et la destination des instruments sacrés, ainsi que les opérations effectuées par l'officiant, quelques prêtres isolés, des Bhaltas et des Çrotiyas, dont le nombre diminue chaque jour, sont seuls en état de donner la clef de ces rites et des textes qui y sont relatifs.

Le texte de l'*Aytareya-Brahmana* n'aurait pas encore été livré à la publicité, sans M. Haug, le directeur des études sanscrites au collége de Poona. M. Haug, auquel sa position donnait des avantages exceptionnels, parvint à faire taire les scrupules d'un des brahmanes gardiens de la tradition, et le décida à célébrer secrètement chez lui, pendant cinq jours, toutes les cérémonies de l'*Aytareya-Brahmana.* Consultant à son gré ce commentaire vivant qu'il n'avait qu'à interroger, M. Haug fut en état de publier le texte jusque-là inabordable et de le rendre suffisamment accessible aux profanes, en l'accompagnant d'une traduction, d'explications détaillées et d'une planche représentant l'endroit du sacrifice avec les noms techniques de chaque partie, de chaque objet, ainsi que les divers mouvements exécutés par le prêtre pendant l'office. La science est donc réellement redevable à M. Haug; malheureusement, il est à regretter que ce triomphe facile ait rendu cet estimable savant injuste envers ses confrères européens, qu'il attaque assez violemment dans sa préface et d'une façon peu convenable. M. A. Weber, l'illustre indianiste, personnellement mis en cause dans cette affaire, a pris dernièrement la défense de la science européenne attaquée dans sa personne, et donné à M. Haug une leçon assez sévère, dont celui-ci profitera peut-être à l'avenir.

AYTIMUL s. m. (é-ti-mul). Bot. Palmier des Moluques, dont le bois est jaune veiné et qui porte des fruits en capsules ovales.

AYTON (sir Robert), poëte écossais, né à Kinaldie en 1570, mort en 1638. Il est connu par des poésies latines pleines des plus basses flatteries en faveur du roi Jacques Ier, de la famille royale, du duc de Buckingham et d'autres grands seigneurs. Il a composé aussi des poésies écossaises. Il fut secrétaire de la reine et chambellan.

AYTOUN (William-Edmondstoune), littérateur et professeur anglais, né en 1813 d'une famille noble du comté de Fife. Il fit ses études à Edimbourg, suivit les cours de droit et se fit recevoir avocat en 1840. En 1845, il fut nommé professeur de rhétorique et de belles-lettres à l'université d'Edimbourg. Il se lia intimement avec le professeur Wilson, qui dirigeait le *Blackwood's Magazine*, et enrichit cette revue de compositions poétiques, d'essais divers et d'articles critiques. Ce fut là qu'il publia d'abord une série de ballades où respire un grand enthousiasme patriotique, et qu'il réunit ensuite sous le titre de *Chants des cavaliers écossais* (Lays of the scottish cavaliers). Ces chants forment son principal titre de gloire littéraire; mais il a produit plusieurs autres ouvrages justement remarqués, et, entre autres, une tragédie héroï-comique, *Firmilian* ou *l'Etudiant de Badajoz*, dans laquelle il raille amèrement ce qu'il appelle l'école spasmodique en poésie. Sous le ministère Derby, en 1852, M. Aytoun fut nommé aux fonctions honorables de sheriff d'Orkney et de Shetland. En 1853, il donna dans les salons Willis, à Londres, une série de lectures ou conférences sur la poésie et la littérature dramatique.

AYUK s. m. (a-iuk). Astron. Nom d'une étoile située dans la constellation du Cocher.

AYULAN s. m. (a-iu-lan). Bot. Arbre de l'île d'Amboine.

AYULATE s. m. (a-iu-la-te). Relat. Ceinture très-large que portent, au Brésil, les femmes guaycoucous : *Depuis longtemps les femmes guaycoucous ne vont plus nues; elles s'enveloppent, à partir de la poitrine jusqu'aux pieds, dans une grande pièce de coton rayée de différentes couleurs, et portent par-dessous une ceinture très-large, nommée* AYULATE, *que jamais les jeunes filles ne doivent quitter, du moins jusqu'à l'époque de leur mariage.* (Fr. Denis.)

AYUN s. m. (a-iun). Arbrisseau de l'île d'Amboine et des Célèbes, qui produit des fleurs purpurines, disposées en grappes, et des fruits d'un goût aigrelet, de la forme et de la grosseur de nos prunes.

AYUNTAMIENTO s. m. (a-iounn-ta-mi-ain-to — mot esp. formé de *ayuntas*, réunion, et de *miento*, suffixe représentant le suffixe latin *mentum* et notre *ment* français). Nom donné en Espagne aux municipalités des villes. Les ayuntamientos jouissaient autrefois d'une influence considérable et d'importantes attributions politiques, telles que les élections aux Cortès, la police, l'organisation des gardes nationales, l'assise et la levée des impôts. L'avénement des Bourbons en Espagne restreignit beaucoup ces prérogatives, qui furent rétablies en 1812, abolies de nouveau par Ferdinand VII et, après diverses alternatives qui amenèrent la révolte d'Espartero et la chute de la reine régente Marie-Christine, furent restreintes en 1844 à l'administration municipale : *Toute commune au-dessus de 30 habitants a un* AYUNTAMIENTO. (Block). ‖ Lieu où ces magistrats se réunissent. ‖ On écrit aussi AIUNTAMIENTO, AJUNTAMIENTO et même AYUNTAMENTO.

AYVAL s. m. (é-val). Bot. Arbrisseau des Moluques.

AYZAC, village du départ. des Hautes-Pyrénées, arrond. d'Argelès, 513 hab. Tout près se voit la grotte d'Ouzons, excavation calcaire qui a servi jadis à la célébration du culte. Les montagnes des environs sont presque entièrement formées de marbre gris.

AZA, ville de l'ancienne Palestine, dans la tribu d'Ephraïm, à l'E. de Sichem.

AZAB s. m. (a-zabb — mot arabe qui signifie *non marié*). Nom que l'on donnait, en Turquie, à des soldats anatoliens à qui l'on confiait la garde des villes. ‖ On écrit aussi AZAPE.

AZAB-KABER s. m. (a-zabb-ka-bèr). Relig. Nom donné par les mahométans au supplice auquel sont condamnés les réprouvés après leur mort, en attendant le jugement dernier, où ils seront précipités dans les enfers pour y expier leurs crimes.

AZAD-ED-DAULAH, prince persan, mort en 983. Il était vizir du calife de Bagdad, et il a joui d'une autorité presque absolue pendant trente-trois ans. Il embellit Bagdad, protégea les lettres et les arts, fonda des hôpitaux, des écoles, et fit exécuter de vastes travaux publics, dont le plus remarquable fut un barrage de la rivière de Kir, qui eut pour effet de fertiliser toute la contrée.

AZADIRINE s. f. (a-za-di-ri-ne). Chim. Substance alcaline trouvée dans un azédarach, et proposée comme un succédané de la quinine.

AZADMERD-ABAD, place forte de la Perse, située dans le territoire d'Amadan. Ce nom signifie littéralement la *ville de l'homme libre* (*abad*, ville; *merd*, homme; *azad*, libre).

AZAFFI ou **ASFI**, ville du Maroc, nommée aussi Saffi. V. ce mot.

AZAGAYE s. f. Une des nombreuses orthographes du mot *arzegaye*. V. ce mot.

AZAINE s. f. (a-zè-ne). Ancien art mil. Trompette.

AZAÏS (Pierre-Hyacinthe), musicien, né à Làdern (Languedoc) en 1743, mort à Toulouse en 1793. Il fut dix-sept ans maître de musique au collége de Sorrèze. Outre un grand nombre de messes et de motets qu'il a laissés en manuscrits, il a donné des *sonates*, des *duos* et des *trios* pour le violoncelle. On a aussi de lui : *Méthode de musique sur un nouveau plan* (in-12, 1776).

AZAÏS (Pierre-Hyacinthe), philosophe français, fils du précédent, né à Sorèze en 1766, mort à Paris en 1845. Son père était professeur de musique au collége de Sorèze, et c'est là qu'Azaïs fit des études moitié littéraires, moitié scientifiques, jusqu'à l'âge de seize ans. Brusquement lancé dans le monde sans autre appui que celui de son père, marié en troisièmes noces et peu soucieux de son fils, Azaïs devint sombre, rêveur, mélancolique, se heurta de front aux premiers obstacles qu'il rencontra sur sa route, et, de dépit, résolut de s'enterrer dans un cloître. Quelques personnes bien avisées lui firent entendre raison, et obtinrent qu'avant de prononcer les vœux éternels, il entrât dans une congrégation religieuse où l'on pouvait ne s'engager que pour un an. Le jeune homme écouta ces conseils et se fit admettre, en 1783, dans la congrégation des doctrinaires, où il connut plusieurs hommes remarquables, tels que Daunou, Laromiguière, etc. Cependant il reconnut bientôt qu'il avait pris une fantaisie de son imagination pour une véritable vocation, et il s'estima fort heureux d'être envoyé, après six mois de noviciat, au collége de Tarbes, comme régent de cinquième. Cette seconde situation lui déplut presque autant que la première, et il saisit avec empressement l'occasion d'en sortir en acceptant la proposition que lui fit l'évêque d'Oléron de devenir son secrétaire. Mais Azaïs ne devait pas sitôt se fixer dans la vie. Les relations que son nouveau poste lui imposait avec les prêtres, vicaires, chanoines et autres ecclésiastiques de la cathédrale, lui devinrent en peu de temps insupportables, d'autant mieux qu'on ne cessait de l'engager à prendre la soutane, et, un beau jour, il s'en revint à Toulouse, où son père était établi depuis peu; tout était à recommencer. Il voulait entrer dans les ponts et chaussées; son père désirait qu'il se fît avocat; une place d'organiste se présenta, il l'obtint et alla en prendre possession à l'abbaye de Villemagne, près Béziers. Tout nouveau, tout beau. Ce fut d'abord un ravissement véritable, un enthousiasme sans bornes pour les splendeurs agrestes de la campagne dans laquelle il se trouvait enterré. Puis l'ennui survint; un moyen se présenta de le secouer, et il se garda bien de le laisser échapper. Il devint précepteur des fils du comte du Bosc, riche propriétaire des Cévennes, et demeura chez lui jusqu'à la Révolution. D'abord partisan des idées nouvelles, Azaïs les répudia bientôt, ce qui fut l'occasion de son premier écrit, et, condamné pour ce fait à la déportation, il fut obligé de chercher un refuge à l'hôpital des sœurs de la Charité de Tarbes, où il passa dix-huit mois. M. Guadet, l'auteur d'une notice très-complète sur Azaïs, et à qui nous empruntons les détails de cette biographie, a raconté tout au long le séjour du philosophe dans cet asile de la charité où, paraît-il, il jeta les premières bases de son système, qui tend à établir que tout se compense : la destruction et la recomposition dans le monde physique; la douleur et le plaisir dans le monde moral. (V. COMPENSATIONS.) Nous ne suivrons pas Azaïs dans toutes ses pérégrinations à travers la France; il nous a suffi de donner une idée de l'existence nomade qu'il mena pendant la plus grande partie de sa jeunesse. Il avait, dit M. Guadet, connu Mme Cottin à Bagnères, et un projet de mariage avait été formé; mais les circonstances empêchèrent qu'il n'y fût donné suite. Revenu à Paris en 1806, il annonça la philosophie des *Compensations* par quelques opuscules qui eurent un succès de curiosité. Napoléon, on le sait, n'aimait pas les idéologues; mais tout système qui tend à inspirer la résignation au peuple est toujours bien accueilli des puissants, et, loin d'empêcher Azaïs de publier ses idées philosophiques, le gouvernement impérial l'encouragea en lui donnant une place de professeur au prytanée de Saint-Cyr (c'est à Saint-Cyr qu'il connut et épousa Mme Berger, veuve d'un officier mort à Austerlitz). De retour une fois encore à Paris, apres dix-huit mois de séjour au prytanée, qu'il quitta lors de la translation de cette école à La Flèche, Azaïs se décida à publier son livre des *Compensations*, qui lui fournit rapidement une sorte de célébrité, mais peu d'argent, et il lui fallut de nouveau solliciter du gouvernement la place d'inspecteur de la librairie à Avignon. Il l'obtint en 1811, et fut envoyé l'année suivante, avec le même titre, à Nancy, où il resta jusqu'à l'arrivée des alliés. En 1815, il écrivit un livre plein de zèle pour la cause de Napoléon, et dès lors il s'aliéna le plus grand nombre de ses protecteurs. Pendant plusieurs années, il vécut à Paris, dans un état voisin de la détresse; mais enfin, grâce à de puissantes influences, il obtint de M. Decazes une pension de 6,000 francs, et put dès lors se livrer à son aise à ses spéculations philosophiques. Il publia successivement une série de volumes, parmi lesquels : les *Inspirations religieuses*, le *Cours de philosophie religieuse*, l'*Explication universelle*, etc., etc.; et, non content de propager ses idées par les livres, il recourut à la parole, qu'il avait, paraît-il, éloquente et persuasive. « On a beaucoup parlé, dit M. Guadet, des conférences tenues par Azaïs au milieu de son jardin, dans les années 1827 et 1828. Deux fois par semaine, à la chute du jour, ce jardin vaste et tranquille se remplissait d'une société nombreuse; un modeste amphithéâtre, ombragé de grands arbres, se couvrait d'hommes graves, de jeunes gens studieux, de dames élégantes; Azaïs arrivait bientôt. Son âge, ses longs cheveux blancs, la simplicité de son maintien et de son costume, son air de bonté, tout disposait à une bienveillante attention. » Nous nous sommes étendus longuement, ailleurs (v. COMPENSATIONS), sur le système philosophique d'Azaïs et la valeur qui, suivant nous, doit lui être accordée; nous nous contenterons de donner ici la liste de ses ouvrages, en dehors de celui qui sauvera peut-être son nom de l'oubli. Ce sont : *Système universel* (1812); *Manuel du philosophe* (1816); *Du sort de l'homme dans toutes les conditions* (1820); *Jugement impartial sur Napoléon* (1820); *Cours de philosophie générale* (1824); *Explication universelle* (1826); *Jeunesse, maturité, religion, philosophie* (1837); *De la Phrénologie, du Magnétisme et de la Folie; Explication du puits de Grenelle* (1843).

AZALA s. m. (a-za-la) Bot. Nom vulgaire d'une sorte de garance du Levant.

AZALAÏS DE PORCAIRAGUE, femme poëte française, née d'une famille de Montpellier, morte vers 1160. Il ne reste d'elle qu'une chanson contre l'infidélité de Rambaud, prince d'Orange, qui avait abandonné une des amies d'Azalaïs.

AZALÉE ou **AZALÉA** s. f. (a-za-lé, é-a — du gr. *azaléos*, brûlé, sec, aride, parce que ces plantes affectionnent les terrains arides). Bot. Genre de plantes de la famille des éricinées, tribu des rhododendrées, qui renferme de charmants arbrisseaux répandus dans l'Inde, la Chine, le Caucase, l'Amérique du Nord, etc., et qui sont fréquemment cultivés dans les jardins, et même dans les apparte-

ments, à cause de la profusion et de la rare élégance de leurs fleurs : *Je faisais à Atala des colliers avec des graines rouges d'*AZALÉAS. (Chateaub.) *Les* AZALÉAS *ont mêlé leurs fleurs et leurs parfums à la verdure de nos lierres.* (Chateaub.) ‖ S'emploie quelquefois par comparaison, à cause de la multiplicité de ses fleurs, qui sont fort belles, mais dépouillées de parfums : *Quand le Français sera malade d'épuisement, on ne le rajeunira point avec les* AZALÉES *et les camélias académiques, qui n'ont que de l'éclat sans odeur ni saveur.* (F. Génin.)

— **Encycl.** Les principaux caractères des *azalées* sont : calice petit, corolle hypo-cratériforme, à cinq étamines hypogynes, longues, saillantes, déclinées, ascendantes au sommet; filets filiformes et arqués; anthères elliptiques ou oblongues, obtuses, échancrées, déhiscentes par deux pores apicillaires; cinq ovaires; loges multi-ovulées; style filiforme, saillant, arqué, ascendant, épaissi au sommet; graines petites, appendiculées aux deux bouts.

Parmi les espèces d'*azalées* cultivées dans nos jardins, les plus intéressantes sont : L'*azalée visqueuse, az. viscosa*, originaire de l'Amérique du Nord : feuilles ovales, glabres sur les deux faces, mais velues sur les nervures et ciliées; corolles blanches ou rouges, couvertes de poils visqueux; fleurs accompagnées de feuilles. L'*azalée glauque, az. glauca*, qui croît naturellement dans les marécages de l'Amérique du Nord : feuilles glauques en dessous; comme dans la précédente, les fleurs sont accompagnées de feuilles. L'*azalée à fleurs nues, az. nudiflora*, originaire des montagnes boisées de l'Amérique du Nord : feuilles oblongues, aiguës, glabres et ciliées; fleurs rouges paraissant avant les feuilles. Cette espèce comprend un grand nombre de variétés, dans toutes les nuances du rouge au blanc. L'*azalée couleur souci, az. calendulacea*, originaire des montagnes de l'Amérique du Nord : feuilles oblongues, mucronées, pubescentes sur leurs deux faces; fleurs en corymbes nus; corolles hérissées de poils. Il y a de belles variétés écarlates ou couleur de feu. L'*azalée pontique, az. pontica*, originaire du Caucase : feuilles ovales, lancéolées, ciliées, couvertes de poils épars; fleurs en corymbes nus, mais munis de bractées caduques; corolles visqueuses de couleur jaune ou rouge.

Toutes ces espèces sont des arbrisseaux de pleine terre de bruyère, recherchés à cause de la beauté de leurs fleurs. On multiplie les *azalées* par leurs rejetons, par marcottes, par la greffe, et enfin par semis. Lorsqu'on veut employer ce dernier mode de reproduction, on sème les graines au commencement du printemps, sur une planche de terreau de bruyère. On intercepte les rayons du soleil au moyen d'un châssis à panneaux, que l'on couvre avec des paillassons. On obtient à moins de frais les mêmes résultats en faisant le semis dans des lieux ombragés.

Les horticulteurs désignent sous le même nom générique les *azalées* dont nous venons de parler ou *azalées à feuilles caduques*, et les *azalées de l'Inde*, quoique ces dernières en aient été séparées avec raison. Les *azalées* de l'Inde ou *azalées* à feuilles persistantes ont dix étamines, dont plusieurs sont souvent avortées. Ce sont de charmants arbrisseaux également remarquables par l'éclat de leurs fleurs et par la beauté de leur feuillage. On en distingue deux espèces : L'*azalée à feuilles de lédon* : feuilles petites, ovales, lancéolées, velues; nervures et pétioles couverts de longs poils roussâtres; fleurs blanches ou pourpres; calices hérissés de poils visqueux; l'*azalée de l'Inde* : feuilles oblongues, lancéolées, atténuées à leur base, couvertes, ainsi que les rameaux, de quelques poils soyeux; les fleurs sont réunies en deux ou trois bouquets terminaux.

Ces plantes exigent une culture très-soignée. Elles passent très-bien l'hiver dans une serre tempérée, un peu humide et bien éclairée. Il est probable qu'avant peu de temps, les *azalées* de l'Inde deviendront rustiques, comme celles d'Amérique, et pourront prendre place dans nos massifs.

AZALLABA s. m. (a-zal-la-ba). Hist. relig. Une des puissances des gnostiques.

AZAMAR s. m. (a-za-mar). Minér. Vermillon ou cinabre naturel.

AZAMBUZA (Diégo DE), voyageur portugais, vivait à la fin du XVe siècle. Il fut chargé par le roi Jean II de fonder un établissement sur la côte de Guinée, pour donner un nouveau développement au commerce lucratif du Portugal avec l'Afrique. Il partit en 1481, fit alliance avec le roi indigène Kasamansa, construisit le fort de Saint-Georges de la Mirsa, et fonda sa colonie, qui devint rapidement considérable. Il revint dans sa patrie quelques années plus tard, quand son œuvre fut entièrement achevée. Les historiens donnent les plus grands éloges à la douceur et à l'équité qu'il montra envers les populations indigènes, chose assez rare parmi les fondateurs de colonies.

AZAMOGLAN s. m. (a-za-mo-glan — de l'ar. *azam*, grand, et du turc *oglam*, enfant). Enfant étranger qui remplit dans le sérail les plus basses fonctions de la domesticité.

AZAMORE, ville maritime de l'empire du Maroc, sur l'océan Atlantique, à l'embouchure de la Morbéja et à 125 kil. N.-O. de Maroc; 2,200 hab. Port d'un accès difficile; commerce peu actif.

AZAN, chef bulgare. V. ASAN.

AZANI ou **ÆZANI**, ville de l'ancienne Asie Mineure, dans la Phrygie, près de l'ancien Rhydacus (aujourd'hui *Bobal*), peuplée par une colonie d'Arcadiens. C'est aujourd'hui le village turc de Tchardir-Hissar, composé de quelques huttes, et situé sur un plateau couvert en partie par les ruines de l'ancienne Azani. Ces magnifiques ruines, découvertes en 1825 par lord Saint-Asaph, ont été explorées tout récemment par M. Ch. Texier. Le monument le plus remarquable est un magnifique temple de Jupiter, construit en marbre blanc, sur une vaste terrasse de 146 m. de large sur 162 m. de long, dans laquelle est pratiqué un souterrain voûté à plein cintre et éclairé par des soupiraux : la façade du temple, à laquelle conduit un escalier large de 30 m., est décorée de vingt-deux arcades; de la colonnade du péristyle, il ne reste plus que dix-huit colonnes ioniques, hautes de 9 m. 50 c. y compris le chapiteau. Sur les murs de l'enceinte sont encore huit inscriptions grecques et latines, relatives aux grandes fêtes panhelléniques et aux actes de l'autorité publique. La ville antique a encore presque tous ses monuments : les ponts de marbre, les quais, les tombeaux, le théâtre, le cirque, tout ce qui constitue l'opulence d'une cité de premier ordre, s'y retrouve dans un état de conservation extraordinaire. Ainsi la scène, par exemple, chose si rarement retrouvée intacte dans les théâtres antiques, y est encore debout. Les colonnes, probablement à la suite d'un violent tremblement de terre, se sont écroulées, et l'on foule aux pieds des débris de chapiteaux, des corniches sculptées avec un goût admirable. Les portes avec leurs ornements sont en place. En face du théâtre est le cirque, tout de marbre blanc, et qui, suivant le calcul de M. Texier, pouvait contenir 12,000 spectateurs; on dirait une ville de fées. Près du temple est un grand portique, probablement le Gymnase, avec des colonnes d'ordre dorique grec. Au milieu de toutes ces beautés s'élèvent pêle-mêle les maisons du village, bâties presque toutes des débris d'anciens monuments.

AZANIA, nom ancien de la côte d'Ajan.

AZANITE (a-za-ni-te — de l'hébr. *azan*, écouter, parce que les azanites étaient chargés d'écouter et d'exécuter les ordres que donnaient les prêtres). Hist. relig. Nom donné à des ministres électifs des synagogues, qui étaient des espèces de serviteurs des prêtres.

AZANS, peuplade de la Russie d'Asie, établie dans la partie méridionale du gouvernement de Tomsk, jadis très-importante, mais actuellement réduite à quelques familles par les maladies et les guerres qui ont sévi dans ces contrées.

AZANZA (don Joseph Miguel DE), ministre espagnol, né à Aviz en 1746, mort en 1826. Il servit d'abord avec distinction dans l'armée, occupa plusieurs fonctions politiques et administratives, devint sous Charles IV ministre de la guerre, puis vice-roi et capitaine général de Mexico. En 1799, il revint en Espagne pour entrer au conseil d'État, reçut le ministère des finances en 1808, et fut appelé à faire partie de la junte convoquée à Bayonne par Napoléon pour donner une apparence de légalité à son usurpation. Azanza ne crut pas devoir opposer une résistance inutile au maître de l'Europe. Il se rallia au roi Joseph, dont il fit un éloge peut-être exagéré devant les Cortès; fut chargé du portefeuille de la justice, puis de celui des affaires étrangères, et accablé de faveurs et de dignités. Ce n'était point d'ailleurs un homme servile. Convaincu de la supériorité des institutions françaises, il espéra trouver dans le nouveau régime des garanties pour les libertés de sa patrie, en faveur desquelles il stipula publiquement au commencement du règne. Au retour de Ferdinand, il fut obligé de s'expatrier, et il vint achever ses jours en France.

AZANZE s. f. (a-zan-ze). Bot. Section du genre ketmie, de la famille des malvacées.

AZAPE s. m. (a-za-pe). V. AZAB.

AZAPHIE s. f. (a-za-fî — du gr. *a* priv.; *saphês*, clair). Méd. Défaut de clarté, de sonorité dans la voix. ‖ On dit mieux ASAPHIE.

AZAR s. m. (a-zar). Chronol. Nom donné, chez les Arabes, les Persans et les Turcs, au premier mois du printemps, dans le calendrier syro-macédonien. ‖ On dit aussi ADHAR.

AZARA s. m. (a-za-ra). Bot. Genre de plantes de la famille des bixacées, qui habite le Chili.

AZARA (don Joseph-Nicolas D'), diplomate espagnol, né en Aragon en 1731, mort à Paris en 1804, fut envoyé à Rome en 1765, sous Clément XIII, comme agent du gouvernement espagnol, et se distingua surtout par son amour pour les arts et la protection généreuse qu'il accorda aux artistes. Des fouilles exécutées à Tivoli par ses soins ayant amené la découverte d'un buste authentique d'Alexandre, il en fit présent au premier consul Bonaparte, et ce précieux débris orne encore aujourd'hui le musée du Louvre. Azara fut, en 1798, nommé ambassadeur à Paris, où il mourut après avoir deux fois perdu et recouvré sa place par des intrigues de cour. On lui doit une élégante traduction espagnole de la *Vie de Cicéron* par Middleton; il a aussi laissé des *Mémoires*.

AZARA (don Félix D'), savant voyageur espagnol, frère du précédent, né dans l'Aragon en 1746, mort en 1811, se trouva, en 1781, au nombre des commissaires chargés, en exécution du traité de Saint-Ildefonse, de tracer les limites des possessions de l'Espagne et du Portugal en Amérique, et mit à profit son séjour dans le nouveau monde pour dresser la carte des vastes contrées dont il venait de lever les frontières. Il a laissé : *Essai sur l'histoire naturelle des quadrupèdes du Paraguay; Voyage dans l'Amérique méridionale de 1781 à 1801*, etc.

AZARÉKITE s. m. (a-za-ré-ki-te). Hist. relig. Nom donné à une secte musulmane fondée par Azrah, et dont les membres ne voulaient reconnaître aucune autorité, ni temporelle, ni spirituelle.

AZARÉRO s. m. (a-za-ré-ro). Bot. Laurier-cerise du Portugal.

AZARIA s. m. (a-za-ri-a). Zooph. Espèce de corail.

AZARIAS ou **OZIAS**, roi de Juda (803 à 752 av. J.-C.). Il vainquit les Philistins, les Arabes et les Ammonites, et fit abattre les murs de Geth et d'Azoth. Enflé d'orgueil, il voulut usurper les fonctions du sacerdoce, mais il fut tout à coup frappé d'une lèpre qui l'obligea de renoncer à la royauté.

AZARIAS DE RUBEIS, savant rabbin d'Italie, né à Mantoue, vivait dans le XVIe siècle. Ses ouvrages ont été imprimés à Mantoue en 1574, sous le titre de : la *Lumière des yeux*. Il y traite, entre autres points, de l'histoire de la version des Septante, qu'il soutient n'avoir point été faite sur le texte hébreu, mais sur une version chaldaïque remplie d'erreurs.

AZARIO (Pierre), historien italien, né à Novare au commencement du XIVe siècle. Il a écrit une histoire des événements arrivés en Lombardie de 1250 à 1362. Elle a été insérée dans les collections des historiens italiens du P. Burmann et de Muratori.

AZARNET s. m. (a-zar-nè). Chim. Ancien nom de l'orpiment.

AZAROLE s. m. (a-za-ro-le). Bot. Genre de plantes de la famille des rosacées.

AZAT-LE-RIZ, village de France (Haute-Vienne), arrond. et à 25 kilom. de Bellac; 893 hab. Très-importante verrerie à bouteilles.

AZAUCHE s. m. (a-zô-che). Bot. Figuier sauvage.

AZAY-LE-PERRON, comm. du départ. de l'Indre, arrond. du Blanc; pop. aggl. 472 hab. — pop. tot. 2,124 hab. Source d'eaux thermales sulfureuses.

AZAY-LE-RIDEAU, bourg de France (Indre-et-Loire), ch.-lieu de cant., arrond. et à 21 kilom. N.-E. de Chinon, sur l'Indre; pop. aggl. 1,211 hab. — pop. tot. 2,073 hab. Récolte de céréales, vins et fourrages. Autrefois plus important, si nous en jugeons par les siéges qu'il soutint, ce bourg était entouré de murs et défendu par un château fort. Les Bourguignons s'en emparèrent sous Charles VI, et il fut repris par le dauphin en 1418. Vers 1520, Gilles Berthelot, conseiller-secrétaire du roi et seigneur d'Azay-le-Rideau, fit démolir le vieux château d'Azay, et construire le château actuel, qui est une des œuvres les plus élégantes de la Renaissance.

Ce beau château, classé au nombre des monuments historiques, s'élève dans une situation des plus pittoresques au milieu d'une île formée par l'Indre. La rivière, qui l'étreint de deux côtés, réfléchit l'image de deux vastes corps de bâtiments flanqués de tourelles élégantes. La façade de l'édifice rappelle, par la pureté du style et la délicatesse des détails, l'admirable talent de Jean Goujon. La principale partie de cette façade est le portail, dont les frises et les bas-reliefs retracent de toutes parts les devises de François Ier et de Diane de Poitiers. Ce portail, composé de trois ordres d'architecture, renferme un escalier des plus curieux. Les deux bas-reliefs de la première frise représentent, l'un une hermine, l'autre une salamandre au milieu des flammes. Cinq colonnes surmontées de niches, dans la frise desquelles est écrit : *Ung seul désir*, servent à lier le rez-de-chaussée avec les étages supérieurs, dont les pilastres, les architraves et toutes les autres parties sont recouverts d'arabesques du meilleur goût. L'intérieur du château, parfaitement restauré par M. le marquis de Biencourt, renferme une précieuse collection de tableaux, riche surtout en portraits historiques.

AZAZEL, nom donné par les Juifs au bouc émissaire, qui jouait un si grand rôle symbolique dans la fête expiatoire connue sous le nom de *yom hakiphourim*. Cette fête avait lieu tous les ans, au dixième jour du septième mois (*tisri*), cinq jours avant celle des Tabernacles, et elle faisait cesser tous les travaux. Le grand prêtre, après avoir accompli les purifications légales et avoir revêtu un vêtement de lin blanc, offrait en sacrifice un jeune taureau pour lui et sa maison, et choisissait deux boucs pour le peuple. Celui de ces deux boucs que désignait le sort devait être immolé. Puis le grand prêtre se tournait vers le bouc épargné par le sort, lui imposait les mains et le chargeait de tous les péchés d'Israël; un homme devait ensuite l'emmener dans le désert et l'y abandonner. Cette cérémonie achevée, le grand prêtre se baignait, reprenait ses vêtements ordinaires, et coupait en morceaux la chair des deux animaux sacrifiés.

Le bouc émissaire portait, comme nous l'avons dit, le nom d'*Azazel*, et l'origine de ce mot est fort obscure et sujette à maintes contestations. D'abord, plusieurs auteurs prétendent que le nom d'*Azazel* ne s'appliquait pa à l'animal expulsé, mais à l'endroit où on l'abandonnait, une gorge sauvage située, suivant Aben-Ezra, non loin du Sinaï; d'autres, et c'est la majorité, disent que le nom d'*Azazel* était donné au bouc lui-même; la version des Septante rend le mot par *apopompaios*, la Vulgate par *emissarius;* Luther, dans sa traduction allemande, par *der ledige bock*, le bouc relâché. Dans cette hypothèse, on a voulu décomposer le mot de cette façon *az-azel; azel* peut bien, en effet, signifier renvoyer, et on le retrouve aujourd'hui encore en arabe sous la forme *azal* et avec le sens de destituer, renvoyer, etc.; mais *az* n'a jamais eu le sens de *bouc*. Pour tourner la difficulté, quelques auteurs ont cru reconnaître une forme grammaticale anomale dans *azazel*, qui ne contiendrait en réalité que la racine *azel*, et, dans cette hypothèse, l'expression hébraïque *la-azazel*, qui fait le sujet de la contestation, signifierait tout simplement *pour l'abandon, à l'abandon*. Enfin, une autre opinion, qui ne compte pas de moins nombreux partisans, veut voir dans *Azazel* le nom d'un démon auquel on envoyait, on dévouait le bouc; dans ce cas, *la-azazel* voudrait dire *pour Azazel, à Azazel*, à peu près comme on dit en français : au diable! et en allemand : *zum teufel*. Les démons, les spectres et les fantômes des Hébreux étaient réputés, en effet, habiter les solitudes, exactement comme les *Djinns* des Arabes. D'un autre côté, nous savons positivement que, dans la démonologie des Juifs qui devint si compliquée plus tard, il y avait un démon, un ange déchu nommé *Azazel* (l'*Azazil* des Arabes); nous voyons également dans Origène que les anciens chrétiens donnaient le nom d'*Azazel* à Satan. On peut dire, il est vrai, que la création d'un mauvais esprit nommé *Azazel* est postérieure à la cérémonie juive; cette objection est sérieuse. Winer se range à l'avis d'Ewald, pour traduire *la-azazel* par ces mots : *à un abandon complet*. Pour plus de détails sur ce sujet tant controversé, on peut consulter Le Moyne, *Varia sacra;* Schræder, *De Azazelis hirco, ejusque ritibus;* Von Slooten, *De hirco, qui expiationis die cessit Azazeli;* Schafshausen, *De hirco emissario ejusque ritibus;* Hermannsen, *Observationes de nomine Azazel*, etc.

Quant à cette fête expiatoire considérée intrinsèquement, on n'en retrouve l'analogue chez aucun autre peuple; on peut cependant en rapprocher, mais seulement à un point de vue très-général, la fête musulmane du mois de *ramadan*, ou celle du *sandrajonon* des Indous. Les *supplicationes* publiques des Romains, dans les cas de calamités publiques, et les *lustrationes* de la ville, avaient également en vue une purification du même genre que celle de la fête expiatoire des Juifs.

AZE s. m. (a-ze — du lat. *asinus*, âne). Nom donné à l'âne, dans le midi de la France.

— *L'aze me quille, l'aze te quille*, Espèce de serment affirmatif : L'AZE ME QUILLE, *si cela n'est pas vrai.*

Tous ces gens-là m'ont l'air d'avoir on ne sait quoi;
Je ne devine rien de plus, *l'aze me quille.*
V. HUGO.

‖ *Que l'aze te quille!* imprécation bouffonne dans le même genre que *le diable t'emporte!* mais qui a le caractère de la plus énergique obscénité, notre vieux verbe *quiller* étant un dérivé de *quille*, autre vieux mot qui signifiait *membre viril*. ‖ *Se a quo ès pas veraï, qu'oun aze siègue moun ouncle*, proverbe méridional qui signifie : Si cela n'est pas vrai, qu'un âne soit mon oncle.

— **Homonynes.** Ases, hase.

AZE s. m. (a-ze). Nom d'un génie, chez les Persans.

AZE (Louis-Valère-Adolphe), peintre distingué, né à Paris en 1823, élève de Robert Fleury. Depuis 1845, ses œuvres ont figuré à presque toutes les expositions. Les plus connues sont : *Lesueur au couvent des chartreux; Souvenir d'Egypte;* le *Marchand de Constantinople; un Conseil de cardinaux;* le *Billet de logement; un Episode de Gil-Blas*, etc.

AZEB s. m. (a-zèbb — mot ar.). Punition en général, et particulièrement châtiment de Dieu chez les mahométans.

AZÈBRE s. m. (a-zè-bre — contract. de *âne zébré*). Mamm. Terme employé par quelques auteurs anciens pour désigner le zèbre.

AZÉDARACH ou **AZÉDARAC** s. m. (a-zé-da-rak — mot ar.). Bot. Arbre de la famille des méliacées, originaire de l'Inde et cultivé dans le midi de l'Europe.

— **Encycl.** L'*azédarach* est originaire de l'Inde, de la Syrie et de la Perse, d'où il a été transporté en Amérique et dans les contrées méridionales de l'Europe; mais il ne s'y élève pas au-dessus de la taille ordinaire des arbustes, tandis qu'en Amérique et en Asie il atteint la grandeur du poirier. Sa tige est droite et rameuse, son écorce verdâtre et lisse, sa racine ligneuse; ses fleurs, disposées en grappes axillaires, sont d'un violet tendre aux pétales et d'un violet foncé au tube des éta-

mines, ce qui l'a fait nommer *lilas des Indes*. On l'a encore appelé *lilas de la Chine*, *faux sycomore*, *arbre à chape*, etc. L'*azédarach* fleurit en juin ou juillet, et, à cette époque, il offre un coup d'œil ravissant; aussi les Américains l'appellent-ils *l'orgueil de l'Inde*. Ses feuilles, gracieusement découpées, rappellent un peu celles du persil; les fruits charnus, ronds, sont également disposés en grappes, dont chaque grain est de la grosseur d'une petite cerise; d'une saveur amère, ils renferment un principe vénéneux pour l'homme; mais certains animaux les mangent impunément. Les noyaux oblongs, à cinq côtes, très-durs et percés naturellement d'un trou dans le sens de leur longueur, servent en Italie, en Espagne et en Portugal, à faire des chapelets, ce qui a fait donner à l'*azédarach* les noms d'*arbre saint*, d'*arbre aux chapelets*, *aux patenôtres*, etc.

Les racines et les fruits de l'*azédarach* passent depuis longtemps, en Amérique, pour jouir de grandes propriétés vermifuges; toutefois, on n'en fait pas usage en Europe. Le fruit d'une variété de cette plante donne, par expression, une huile que les habitants du Malabar emploient contre les plaies et les piqûres.

Voici, au sujet des propriétés vénéneuses du fruit de l'*azédarach*, une petite anecdote assez piquante, racontée par M. Bory de Saint-Vincent, et dont il garantit l'authenticité : « Il existe dans la ville de Santa-Maria, vis-à-vis Cadix, une fontaine dont l'eau, contenue dans d'assez grandes auges de pierre qu'on avait soin de laisser toujours remplies, devint sensiblement malsaine durant le séjour de l'armée française en Andalousie, pendant la guerre de 1808 à 1813. Nos troupes conquérantes, qui embellissaient les lieux où elles ne comptaient cependant pas s'établir, avaient planté les environs de cette fontaine d'*azédarachs* assez grands, destinés à lui donner un ombrage parfumé. Un apothicaire du pays, très-habile botaniste, don F. Guttierez, consulté par l'autorité civile sur l'insalubrité de l'eau, l'attribua aux fruits de l'*azédarach* qui tombaient en abondance dans les auges, et conseilla d'arracher les arbres qui donnaient ces fruits. Cette mesure fut prise précisément à l'époque de l'évacuation de l'Andalousie par les Français. La suppression des *azédarachs* rendit à l'eau toute sa pureté; et le fanatisme, profitant de cette circonstance, vint exorciser la fontaine en grande pompe, lorsqu'on la nettoyait, et proclama cet événement comme un miracle qui signalait la délivrance de l'Espagne. »

AZEF s. m. (a-zèf). Minér. Un des noms de l'alun de plume.

AZEGLIO (Massimo TAPPARELLI, marquis D'), homme d'Etat italien, né à Turin en 1801, est fils d'un officier général. Son nom est, comme ceux de Cavour et de Garibaldi, un des plus populaires de l'Italie contemporaine. A la fois peintre, romancier, écrivain politique, soldat et homme d'Etat, il a laissé partout des traces de sa riche intelligence et de son patriotisme. Dès son enfance, il fit éclater la vivacité de son caractère et la singulière indépendance de son esprit. A l'âge de quatorze ans, il encourut l'excommunication pour avoir battu et chassé son précepteur, un abbé qui mettait trop de zèle à lui apprendre le latin. Il fut exclu de toutes les cérémonies religieuses et notamment, dit-il lui-même, « d'un rosaire qui m'ennuyait considérablement; ceci me donna une bonne idée de l'excommunication, qui dès lors ne m'a plus rien fait. » En 1816, son père ayant été nommé ambassadeur à Rome, il l'accompagna dans cette ville. Ce premier séjour dans la ville des arts lui inspira une passion très-vive pour la peinture et la musique; mais il dut, pour obéir aux désirs paternels, suivre la carrière militaire. Après avoir été quelque temps officier de cavalerie, il donna sa démission à la suite d'une maladie, et obtint enfin de son père la permission d'aller vivre à Rome. Il y passa huit années (1821-1829), pendant lesquelles il s'y fit un nom comme artiste; il réussit surtout dans le paysage.

Après la mort de son père (1830), il se rendit à Milan, où il se lia avec le célèbre Manzoni, dont il épousa la fille, et sous l'influence duquel il s'occupa plus spécialement de littérature. On retrouve, en effet, des traces de la sensibilité délicate de l'auteur des *Fiancés* dans le premier roman historique d'Azeglio, *Ettore Fieramosca* (1833). Ce livre, inspiré par un profond sentiment de patriotisme, produisit en Italie un enthousiasme général, renouvelé par la publication de son second roman : *Niccoli dei Lapi* (1841). Son premier roman avait appris aux Italiens comment on se battait pour l'honneur national; le second leur apprenait comment on devait mourir pour la liberté.

M. d'Azeglio fut dès lors un des principaux représentants de la nationalité italienne. Tandis que les écrits de ses amis Balbo et Gioberti commençaient à former l'opinion publique, d'Azeglio, abandonnant ses études favorites, se mit à parcourir les provinces, les villes et les bourgades, étudiant le pays et préparant les esprits au mouvement général qui devait se manifester dans les dernières années du règne de Grégoire XVI. Pourtant, il ne prit part à aucune conspiration : catholique sincère, royaliste convaincu, M. d'Azeglio appartenait au parti modéré et réformiste, qui se bornait à demander, outre l'indépendance territoriale, des réformes civiles et politiques basées sur les principes modernes, et il pensait que le mouvement italien devait être dirigé par le Piémont et par son roi. Quand éclatèrent les *pétitions armées* de la Romagne, M. d'Azeglio revint à Turin conseiller au roi des réformes indispensables, puis partit pour Florence, où il publia son écrit célèbre : les *Evénements de la Romagne* (*Degli ultimi casi di Romagna*), brochure dans laquelle, tout en blâmant l'insurrection, il prenait la défense des insurgés, faisait une critique aussi vive que juste du gouvernement pontifical, conseillait l'union aux Italiens, les réformes aux princes, et en appelait au jugement de l'Europe libérale. Cet écrit produisit une vive sensation en Europe et valut à l'auteur son expulsion de la Toscane, expulsion dont les ovations des Toscans le vengèrent largement. L'avénement de Pie IX ayant surexcité au plus haut point les espérances des Italiens, M. d'Azeglio se rendit à Rome, et son influence ne fut point étrangère aux mesures libérales qui inaugurèrent le nouveau pontificat. Il publia à cette époque une série d'articles sur l'*Incorporation de Lucques à la Toscane*, la *Loi sur la presse*, les *Réformes du pape*, l'*Emancipation des juifs*, et deux brochures très-remarquées : le *Programme de l'opinion nationale italienne* (*Proposta d'un programma per l'opinione nazionale italiana*), et les *Massacres de Lombardie* (*I lutti di Lombardia*) (février 1848). Au printemps de 1848, après le passage du Tessin par Charles-Albert, M. d'Azeglio quitta Rome en qualité d'aide de camp du général Durando, qui commandait la division romaine destinée à faire la guerre à l'Autriche. Lorsque la politique réactionnaire eut triomphé à Rome et que le pape eut rappelé ses troupes, Durando alla défendre Vicence avec les soldats fidèles à l'Italie, et le colonel d'Azeglio prit une part glorieuse à la magnifique résistance que cette poignée de braves opposa à l'armée du maréchal Radetzki. Blessé grièvement d'une balle à la cuisse, il se retira en Toscane, livré dès lors à de tristes pressentiments, que le désastre de Novare vint confirmer. Après l'abdication de Charles-Albert, la position du Piémont était critique : il fallait signer avec l'Autriche une paix onéreuse et sauvegarder en même temps les libertés piémontaises. M. d'Azeglio, qui venait d'être élu à la chambre des députés, fut jugé l'homme le plus capable de porter le poids d'une telle situation. Le 11 mai 1849, le roi Victor-Emmanuel l'appela à la présidence du conseil et aux affaires étrangères. La loyauté et le courage du ministre épargnèrent de nouveaux malheurs à sa patrie. Il dut dissoudre deux fois la chambre des députés, qui refusait de ratifier le traité, et, dépassant même les limites constitutionnelles, il fit intervenir la personne du roi dans un manifeste célèbre. Le 9 janvier 1850, le traité était enfin approuvé. Ainsi, tandis que tous les gouvernements italiens reprenaient les concessions faites dans un moment de crise, le ministère d'Azeglio sut conserver au Piémont les réformes de 1848, et relever la prospérité industrielle du pays. Un des principaux actes de son ministère fut l'abolition du *for* (juridiction) *ecclésiastique* (loi Siccardi), réforme juste et utile, et qui pourtant souleva les colères de Rome.

Mais bientôt le modérantisme de ce ministère ne répondit plus aux exigences de l'opinion et aux nécessités du moment. M. de Cavour, qui était entré dans le ministère en 1850, ne tarda pas à y conquérir une grande influence; toutefois, par suite de sa divergence d'opinions avec le président du conseil il dut, le 22 mai 1852, donner sa démission; mais, grâce à son alliance avec M. Ratazzi, il ne tarda pas à revenir aux affaires (30 octobre 1852). M. d'Azeglio lui céda la place.

Lorsque la guerre de l'indépendance eut éclaté de nouveau en 1859, d'Azeglio fut envoyé à Bologne avec les pouvoirs de commissaire du roi Victor-Emmanuel; après la paix de Villafranca, il fut nommé ambassadeur à Londres, puis préfet de Milan.

Il a été l'un des premiers à se prononcer pour le transfert de la capitale à Florence. Sa dernière brochure, *Questions urgentes*, attaquée par le parti avancé, a démontré que M. d'Azeglio n'est plus l'homme de la politique actuelle : les événements l'ont dépassé. Aujourd'hui il est sénateur du royaume, directeur des galeries royales, général de brigade (major général) en retraite et aide de camp honoraire du roi. Il a, d'ailleurs, noblement repris son pinceau, qui subvient à l'insuffisance de sa fortune : ce dernier trait n'est pas sa moindre gloire.

Comme écrivain politique, d'Azeglio a eu le mérite de démontrer le premier que la formation d'une forte et saine opinion nationale valait peut-être mieux que les conspirations, et que la transformation de l'opinion publique en Europe pouvait plus pour l'Italie que les insurrections. Toutes les causes justes, toutes les idées généreuses, d'Azeglio les a soutenues. Comme romancier italien, il se place après Manzoni et Grossi. La netteté du style et la vivacité du sentiment sont ses principales qualités. Comme orateur politique, il a toujours dédaigné les effets oratoires, et n'a demandé le succès qu'à la raison et à l'honnêteté; comme artiste, il a voué son talent de peintre, aussi bien que sa vie de citoyen, au culte de sa patrie. Ses brochures politiques ont été réunies en un volume (Turin, 1851). Son roman *Ettore Fieramosca* ou le *Défi de Barletto*, a été traduit deux fois en français. La traduction de M. Blanchard est précédée d'une notice sur d'Azeglio et Manzoni.

Des deux frères de M. d'Azeglio, l'aîné, chef de la famille, est le marquis Robert, avec lequel il a été souvent confondu; l'autre est le père Louis Tapparelli, jésuite, auteur de deux ouvrages sur le *Droit naturel* et sur le *Droit des gens* V. l'art. suivant.

AZEGLIO (Robert TAPPARELLI, marquis D'), frère aîné du précédent, né vers 1795, s'est fait connaître par son goût et par son talent pour la peinture et les beaux-arts en général. On a de lui deux volumes d'*Etudes historiques et archéologiques sur l'art du dessin; Notices esthétiques et biographiques sur certains tableaux du musée de Turin; Portraits d'hommes illustres faits par des peintres célèbres*. Tous ces ouvrages, écrits en italien, lui valurent le titre de membre correspondant de l'Institut. Beau-frère du marquis de Sostegno, et ami du roi Charles-Albert, le marquis d'Azeglio eut une part importante dans les réformes qui signalèrent la fin du règne de ce prince; nommé sénateur du royaume en 1848, il passa sa vieillesse dans la retraite et le recueillement. Il s'était fait une sorte de catholicisme éclairé, libéral et plus ou moins orthodoxe. Il est mort en 1863; son fils, le marquis Victor-Emmanuel d'Azeglio, est ambassadeur à Londres depuis 1851. Artiste, comme les autres membres de sa famille, il s'occupe avec succès de sculpture.

AZEKAH, ville forte de l'ancienne Palestine, dans la tribu de Juda, entre Jérusalem et Eleuthéropolis. C'est là que David combattit et tua le géant Goliath. Lorsque Sédécias se révolta contre Nabuchodonosor, Azekah se défendit avec courage et fut une des dernières places de la Palestine à se rendre.

AZÈLE s. f. (a-zè-le). Entom. Genre de diptères. Syn. d'*atomogastre*. ‖ On dit aussi AZÉLIE.

AZÉLIDE adj. (a-zé-li-de — rad. *azèle*). Entom. Qui ressemble à une azèle. ‖ s. m. pl. Famille de diptères ayant pour type le genre *azèle*.

AZÉLIE s. f. (a-zé-lî — du gr. *a* priv., et *zêlos*, jalousie). Syn. de *azèle*.

Azéline, opéra-comique en trois actes, paroles d'Hoffmann, musique de Solié, représenté le 5 décembre 1796.

AZÉLIT s. m. (a-zé-litt). Sorte de liqueur fermentée.

AZELPHAGE s. m. (a-zèl-fa-ge). Astr. Etoile qui est à la queue du Cygne.

AZEM, un des noms de la ville d'ARDRAH. V. ce mot.

AZÉMAR LE NOIR, troubadour provençal, né à Château-Vieux-d'Albin, florissait au commencement du XIIIe siècle. Il était en grande faveur parmi les princes du Midi. Raymond VI, comte de Toulouse, particulièrement, le combla de faveurs et de biens. Il reste de lui un *tenson* et trois *chansons* d'amour, dont l'une a été traduite en vers par M. de Rochegude.

AZÉMAR (François-Basile), général, né à Cabannes (Tarn) en 1766, mort en 1813. Il fit avec distinction les grandes guerres de la République et de l'Empire, et fut tué au combat de Gross-Drebnitz. Le nom de ce brave officier est inscrit sur les tables de bronze de Versailles.

AZEMASOR s. m. (a-ze-ma-zor). Minér. Cinabre naturel.

Azémia, opéra-comique en trois actes, paroles de Lachabeaussière, musique de Dalayrac, représenté le 3 mai 1787. Il n'est resté de cet ouvrage qu'un petit pont-neuf qui a eu le succès d'une popularité universelle. — *Ah! que je sens d'impatience, mon cher pays, de te revoir!*

Azémire, tragédie de M.-J. Chénier, représentée pour la première fois au mois de novembre 1786. L'action se passe au temps de la première croisade. Azémire, reine d'Héraclée, et Turenne, chevalier français, prisonnier dans les murs de cette ville, n'ont pu se voir sans s'aimer. Cependant les chrétiens proposent à la reine un échange de prisonniers; ils redemandent surtout Turenne, et d'Amboise vient le chercher de la même manière qu'Ubalde va chercher Renaud chez Armide. La séparation est douloureuse comme celle de Titus et de Bérénice, plus tragique même, puisque Azémire se frappe d'un coup de poignard et meurt, ne pouvant se résoudre à vivre sans son amant.

Cette pièce pèche surtout par le manque d'action; elle n'obtint que très-peu de succès et l'on en critiqua la simplicité. Chénier crut que sa nouvelle Didon, sacrifiée à un devoir impérieux, offrirait un intérêt suffisant par elle-même. Mais il se trompa en jugeant inutile de mettre dans sa tragédie des incidents qui auraient mieux fait ressortir la force des sentiments.

AZEMOUR ou **AZIMOR**, ville du Maroc, près de l'embouchure de l'Oumer-bia dans l'Atlantique, à 350 kilom. S.-O. de Fez, à 200 kilom. N.-O. de Maroc; 5,000 hab. Petit port de commerce, dont l'entrée est dangereuse à cause des bancs de sable formés à l'embouchure du fleuve. Cette ville, dont le nom arabe signifie *olive*, fut fondée par les Portugais et occupée par eux jusqu'en 1769. Le fleuve qui baigne Azemour est remarquable par la quantité et la variété de poissons qu'il renferme.

AZER, mot persan que l'on prononce aussi azar et azour, et qui a un nombre assez considérable d'acceptions. Meninski, dans son lexicon arabe-persan-turc, ne lui attribue pas moins de sept significations différentes. C'est d'abord un des attributs de Dieu; puis le nom d'un ange qui préside au soleil; ensuite le feu des Mages, qui était adoré, dit-on, en Perse, dans sept temples spéciaux ou *pyrées* (le véritable nom est *atech-kédè*, maison du feu); ensuite le neuvième jour de chaque mois et le neuvième mois de l'année solaire, époque à laquelle le soleil se trouve dans le signe du Sagittaire; la foudre et le tonnerre; enfin le feu ordinaire; dans ce cas c'est un véritable synonyme d'*atech*. Il y a un personnage mythique qui porte chez les Persans le nom de *Azer-é Houmayoun*, *Azer* l'*Auguste*; il était de la race de Sam et père de Zel. C'est de ce mot *Azer* que dérive probablement le nom de l'*Azerbaïdjan*, province persane, apparemment à cause des nombreux temples du feu qu'elle renfermait, et du magisme professé par ses habitants. Ce mot entre encore dans la composition des noms d'un grand nombre de Persans, tels que : *Azurabad* (désignant aussi à l'origine la ville de Tauris ou Tébriz); *Azourberzin; Azourbehram; Azerkhirdad; Azourkhèzin; Azerdehecht; Azernouch*, etc. D'après les Arabes, Azer était l'idole adorée par le père d'Abraham.

AZERABLES, commune du départ. de la Creuse, arrond. de Guéret; pop. aggl. 129 hab. — pop. tot. 2,148 hab. Froment, sarrasin, châtaignes.

AZERAC, village du départ. de la Dordogne; arrond. de Périgueux; pop. 1,352 hab. Grotte remarquable par ses vastes dimensions et ses belles stalactites. On y voit des blocs d'albâtre de quatre mètres de hauteur.

AZERBAÏDJAN. V. ADERBAIDJAN.

AZERBE s. f. (a-zèr-be). Méd. Muscade mâle sauvage, aujourd'hui abandonnée pour la muscade femelle.

AZERBEHRAM (a-zèr-bé-ramm). Myth. perse. L'un des sept temples consacrés au culte du feu.

AZERBOURZIN (a-zèr-bour-zinn). Myth. perse. Le plus célèbre des sept temples consacrés au culte du feu.

AZERGAH s. m. (a-zèr-ga). Chronol. perse. Neuvième jour du mois d'azer.

AZERGUES, petite rivière de France dans le départ. du Rhône, prend sa source près du village de Chenelette, passe à La Mure et se jette dans la Saône, vis-à-vis de Trévoux, après un cours de 48 kilom.

AZÉRIN s. m. (a-zé-rain). Nom d'une grande fête célébrée par les Persans; c'est tantôt une réjouissance publique à l'occasion de l'entrée du roi ou d'un gouverneur dans une ville, tantôt la fête bien connue du *Nauroux* ou *Nevroux* (nouveau jour), qui coïncide avec l'équinoxe vernal, et peut être regardé comme le véritable jour de l'an des Persans. ‖ On dit aussi AZIN.

AZERKHORDAD s. m. (a-zèr-kor-dad). Myth. perse. Le plus élégant des sept temples consacrés au culte du feu. ‖ Ange qui veille sur ceux qui ont fait construire ce temple. ‖ Gardien du même temple.

AZERM s. m. (a-zèrm). Relig. mahom. Conversion d'un infidèle.

AZERNOUCH s. m. (a-zèr-nouk). Myth. perse. L'un des sept temples consacrés au culte du feu.

AZEROLE s. f. (a-ze-ro-le — mot ar.). Bot. Fruit rouge de l'azerolier, qui contient plusieurs noyaux très-durs : *L'*AZEROLE *est un fruit de la grosseur d'une cerise, aigrelet, légèrement sucré, et elle sert à faire des confitures assez agréables et des conserves à l'eau-de-vie.*

AZEROLIER s. m. (a-ze-ro-lié — rad. *azerole*). Bot. Arbre de la famille des rosacées, du genre alizier, regardé par plusieurs auteurs comme une simple variété de l'aubépine, dont il diffère surtout par ses fruits plus gros : *Le sentier inégal était ombragé de figuiers sauvages et d'*AZEROLIERS. (Lamart.)

AZERZERDOUCHT s. m. (a-zèr-zèr-doukttt). Myth. perse. Le dernier des sept temples consacrés au culte du feu.

AZÉSIA, surnom de Proserpine, donné aussi quelquefois à Cérès.

AZEVEDO (Ignace D'), jésuite missionnaire, né à Porto, en 1527, d'une des plus illustres familles du Portugal, alla prêcher l'Evangile au Brésil et obtint, dit-on, de merveilleux résultats. De retour en Europe, il choisit et emmena pour une nouvelle mission trente-neuf jeunes jésuites espagnols et portugais. Le vaisseau que montait la pieuse légion fut attaqué en mer par Jacques Sourie, de La Rochelle, vice-amiral de la reine de Navarre, et fougueux calviniste. Le capitaine *portugais*, après un combat très-vif, fut obligé de se rendre. Jacques Sourie épargna l'équipage, mais fit massacrer tous les jésuites, pour venger trois de ses matelots qui, en essayant de monter à l'abordage, avaient été pris et décapités par les Portugais. Cette exécution

causa une grande sensation en Europe. Jacques Courtois, dit le *Bourguignon*, en fit le sujet d'un tableau. Azevedo a été canonisé par Pie V.

AZEVEDO (Louis D'), missionnaire portugais, né à Chaves en 1573, mort en 1634. Il prêcha l'Evangile en Abyssinie et en Ethiopie, fit de nombreuses conversions et traduisit le Nouveau Testament et le catéchisme en dialecte amharique.

AZEVEDO (don Jérôme), vice-roi des Indes portugaises de 1612 à 1617. Il fit explorer Madagascar, mais se laissa enlever par les Hollandais les places de Ballano, de Comorano et de Selor. Il fut rappelé à Lisbonne et jeté dans une prison, où il mourut.

AZEVEDO (Luiza DE), femme poëte portugaise, née en 1655, morte en 1679. Elle a composé, sur la mort de son époux, une élégie latine qui fut considérée alors comme un chef-d'œuvre et qui est encore admirée.

AZEVEDO-COUTINHO Y BERNAL (Jos.-Félix-Antoine-François DE), généalogiste, né à Malines en 1717, mort vers 1780. Ses ouvrages, qui se payent encore un prix assez élevé dans les ventes, se composent de tables généalogiques de familles des Pays-Bas, qui n'offrent d'ailleurs qu'un médiocre intérêt.

AZEVEDO (José da cun ha DE), prélat et savant brésilien, né en 1742 à Santa Ritto, province de Rio-Janeiro. Il parvint aux premières dignités ecclésiastiques et fut nommé évêque de Pernambuco, puis de Lisbonne, et enfin d'Evas, avec le titre d'inquisiteur général. Il se signala par ses travaux sur les sciences physiques, morales, politiques et économiques. Nommé député aux Cortès de Portugal par la province de Rio-Janeiro, il siégea le 10 septembre 1821, pour la première et dernière fois, car il mourut subitement le 12 du même mois.

Les principaux ouvrages qui ont établi sa réputation sont : Un mémoire sur la fabrication du sucre, où il demande la liberté de commerce (1790) ; un travail sur les mines du Brésil ; un mémoire contre l'abolition de l'esclavage (1791) ; et une étude sur le commerce, où il émet des idées analogues à la doctrine du libre échange.

AZEVEDO (José de Souza DE), prélat et historien brésilien, né à Rio-Janeiro en 1753, mort en 1830. On lui doit une *Histoire des évêchés du Brésil depuis la découverte*, et neuf volumes de *Mémoires historiques*, publiés de 1820 à 1822. Ces écrits ne brillent ni par l'éclat du style ni par l'imagination; mais ils contiennent de précieux documents, utiles à consulter par tous ceux qui s'occupent de l'histoire du Brésil.

AZEVEDO (Alexis), critique musical, né à Bordeaux le 18 mars 1813, a traité avec talent diverses questions musicales dans les journaux spéciaux et dans les feuilles quotidiennes : le *Siècle*, la *Presse* et l'*Opinion nationale*, journal dans lequel il rédige le feuilleton musical hebdomadaire depuis le 1er septembre 1859. Il a soutenu d'assez vives polémiques contre M. Fétis (*Origine de la gamme* et *Paternité de l'air de la Marseillaise*), contre M. Halévy (*Question des muances*), contre M. Scudo, et a publié les *Vies de Rossini* et de *Félicien David*. Partisan très-ardent de la méthode Galin-Pâris-Chevé, qu'il n'a cessé de soutenir dans l'*Opinion nationale* et à laquelle il a gagné bon nombre d'adeptes, M. Azevedo prépare, dit-on, depuis plus de vingt ans, un ouvrage considérable : *Philosophie de la musique*.

La manière et le style de ce critique rappellent parfois l'esprit mordant et l'élégante ironie de notre regretté Fiorentino. Mais, ainsi et plus même que ce feuilletoniste distingué, M. Azevedo se laisse entraîner trop loin par sa vivacité méridionale. Fanatique de Rossini, au génie duquel il ne permet même pas qu'on assigne des limites, prosélyte fervent de l'école de Félicien David, il a tenté d'écraser Gounod, Wagner et Meyerbeer au profit de ses sympathies personnelles. Dans ses feuilletons sur les représentations du *Tannhauser*, éclatèrent des violences d'autant plus regrettables qu'elles émanaient d'une plume à laquelle il faut, bon gré mal gré, reconnaître de la compétence. Toute l'œuvre de Wagner fut condamnée et exécutée en bloc, sans critique réelle ; et pourtant, M. Azevedo a trop d'intelligence pour admettre que les adeptes de Wagner, et ils sont en grand nombre, soient tous des esprits dépravés, dépourvus de tout sentiment lyrique. La musique est, avant tout, une question de tempérament, et les œuvres de Rossini ne s'adaptent pas à toutes les intelligences musicales. Récemment encore (fin avril 1865), au sujet de l'*Africaine* de Meyerbeer, M. Azevedo a lancé un feuilleton qui a causé une pénible impression à tous les admirateurs de l'illustre maestro. Avec plus de sang-froid, en cédant moins à ses sympathies natives ou acquises, M. Azevedo est appelé, comme nous le disions plus haut, à recueillir l'héritage musico-littéraire de P.-A. Fiorentino et même il peut aller plus loin. Pas trop de zèle, voilà le conseil que nous nous permettons de donner à la critique, si elle veut être juste dans ses enthousiasmes comme dans ses antipathies.

AZEVEDO (Ant.-Araujo DE). V. ARAUJO.

AZEVEDO, rivière de l'Amérique du Sud, dans le Brésil, province de Matto-Grosso; prend sa source dans le territoire occupé par la tribu des Cabahybas, coule du S.-E. au N.-O. et se jette dans le Tapayos, après un cours de 350 kilom.

AZHAR, célèbre mosquée du Caire, et dont le véritable nom est *Djami' el-azhar* (la mosquée splendide), et non pas, comme l'ont traduit quelques auteurs européens, la *mosquée des fleurs*. La réputation de la mosquée d'*el-azhar* ne tient pas tant à son caractère religieux qu'au rôle important qu'elle joue dans le monde lettré de l'islamisme. C'est une véritable Sorbonne musulmane, une espèce d'université dont le nom est célèbre chez tous les peuples musulmans, et qui est fréquentée par de nombreux étudiants venant y prendre des sortes de grades littéraires. Cette mosquée est un vaste bâtiment n'offrant rien de bien remarquable au point de vue architectural, et renfermant une grande cour intérieure de forme carrée. La réputation de la mosquée d'*el-azhar* est telle, qu'il y vient une foule de jeunes gens accourus des régions les plus éloignées. Elle est située au centre même du Caire, et les maisons qui l'entourent la dérobent extérieurement à la vue. Les étudiants, après avoir préalablement reçu une instruction élémentaire qui se borne le plus souvent à une connaissance plus ou moins complète de la lecture et de l'écriture, sont admis par le *cheik* à recevoir l'enseignement supérieur dans cette école, qui peut être considérée comme le dernier flambeau de la science musulmane, et qui fait par conséquent du Caire la capitale intellectuelle de l'islamisme. Chaque partie du monument, ou *riwaq*, a sa bibliothèque spéciale exclusivement réservée à l'usage des étudiants qui l'habitent, et qui viennent y puiser des connaissances développées ensuite par les leçons des professeurs les plus savants. Les sciences enseignées à la mosquée d'*el-azhar* sont les inflexions grammaticales et la syntaxe, la rhétorique, la versification, la logique, la théologie ou science de l'unité de Dieu, l'interprétation du Coran, les traditions du Prophète, la science complète de la jurisprudence, c'est-à-dire de la loi religieuse, morale, civile et criminelle, qui est exclusivement basée sur le Coran et les traditions ; enfin les éléments de l'arithmétique, exigés pour l'examen du *matreus litigienus*. On donne aussi aux étudiants quelques notions d'algèbre et on leur enseigne à calculer le calendrier mahométan, à déterminer les heures fixées pour la prière, etc. Certains ouvrages sont mis entre les mains d'élèves appartenant à des sectes particulières de l'islamisme. La majorité des étudiants, natifs du Caire, sont de la secte *chaféite;* le *cheik*, ou directeur, appartient toujours à cette dernière secte. Aucun des étudiants ne paye les leçons qu'il reçoit, car la plupart sortent de la classe pauvre. Un grand nombre d'entre eux reçoivent une subvention journalière pour leur nourriture et leur entretien ; ils ont, en outre, des *riwaqs* pour se loger. Les professeurs ne reçoivent aucune espèce de traitement; leurs seuls moyens de subsistance consistent à donner des leçons dans les maisons particulières, au dehors, à copier des livres, etc. Toute personne apte à enseigner peut être attachée à la mosquée par le *cheik*, comme professeur. Les étudiants, eux aussi, subviennent à leurs besoins en allant lire le Coran dans les maisons, à l'occasion de solennités extraordinaires, comme funérailles, noces, etc. Lorsque leur instruction est suffisamment développée, ils deviennent *cadis*, *muphtis*, *imans* de mosquées, maîtres d'école dans les villages ou au Caire. D'autres entrent dans le commerce. Le nombre total de ces étudiants est évalué différemment; les uns le portent à trois mille, les autres à mille seulement. Il y a, attenant à l'angle oriental de la mosquée, une chapelle nommée *zawiyet el-omyan* ou *chapelle de l'aveugle*, dans laquelle sont entretenus, à l'aide de revenus créés par des legs pieux, à peu près trois cents aveugles indigents. Ces aveugles sont renommés par leur conduite violente et leur fanatisme irritable. Plusieurs Européens, ayant voulu pénétrer dans cette chapelle, ont failli être mis en pièces par ces musulmans trop fervents. Il leur arrivait quelquefois de commettre des violences encore plus extraordinaires. Lorsqu'ils avaient un sujet de mécontentement quelconque, comme par exemple l'insuffisance de la nourriture, ils prenaient quelques guides, s'armaient de bâtons, se précipitaient dans les rues de la ville comme des bêtes brutes, assommaient tout ce qu'ils rencontraient sur leur passage et mettaient les boutiques au pillage. A l'époque où M. William Lane écrivit sa description de l'Egypte moderne, à laquelle sont empruntés la plupart de ces détails, le plus célèbre des professeurs de la mosquée *el-azhar*, le cheik *el-gouweysiny*, nommé directeur de la chapelle des aveugles, voulut mettre un frein à la turbulence de ses élèves, en faisant immédiatement administrer aux plus remuants une sévère correction. Mais cette mesure de rigueur, loin de calmer les esprits de cette bande indomptable, ne fit que les irriter davantage. Ils se révoltèrent contre leur *cheik*, s'emparèrent de lui, le lièrent et le fustigèrent d'importance, si bien qu'il dut renoncer à cette direction. L'invasion française porta à la mosquée d'*el-azhar* un coup fatal. Non pas qu'il y eût de la part des envahisseurs oppression directe, mais la panique qui résulta de la conquête et les troubles qui en furent la conséquence désorganisèrent quelque peu cette université musulmane. Les privilèges dont les *cheiks* jouissaient antérieurement ont été particulièrement atteints par la réforme et considérablement réduits.

AZI s. m. (a-zi). Econ. agr. Présure composée de lait et de vinaigre, dont on se sert en Suisse pour faire le fromage.

AZIER s. m. (a-zié). Bot. Genre de plantes rubiacées de Cayenne. Syn. de MÉLASTONE.

AZILAH, ville du Maroc, aussi nommée ARSILLE. V. ce mot.

AZILLE, joli bourg du départ. de l'Aude, arrond. de Carcassonne; 1,580 hab. Situé dans un territoire très-fertile.

AZIME s. f. (a-zi-me — du gr. *azêmia*, impunité). Bot. Genre de plantes. Syn. de *monétie*.

AZIMECH s. m. (a-zi-mèk). Astr. Nom que les Arabes donnent à l'Epi de la Vierge.

AZIM-ED-DAULAH-BÉHADOUR, dernier nabab du Carnatik (presqu'île occidentale de l'Inde), né vers 1770, vendit ses Etats à la Compagnie anglaise des Indes (1801) et se retira à Madras, où il termina ses jours en 1819.

AZIMÈNE s. f. (a-zi-mè-ne). Bot. Arbre de Madagascar à fleurs rouges, du genre volkamérie.

AZIMGHUR ou **AZYMGOR**, ville de l'Inde anglaise, dans la présidence du Bengale, à 120 kilom. N.-E. d'Allahabad, sur la branche méridionale du Gograh. Les Anglais la possèdent depuis 1801. Fabriques de toiles de coton très-renommées, exportation d'opium.

AZIMOR, ville du Maroc. V. AZEMOUR.

AZIMUT s. m. (a-zi-mutt — de l'arab. *al semt*, le droit chemin). Astr. Arc de l'horizon compris entre le méridien et le cercle vertical qui passe par un corps céleste. On appelle encore ainsi l'angle fait au zénith par le méridien et le cercle vertical dans lequel l'astre est situé : *L'*AZIMUT *peut être oriental ou occidental, selon qu'on observe l'astre avant ou après son passage par le méridien.* (Trév.) ‖ Les cercles verticaux se nomment également quelquefois *azimuts*.

— Physiq. *Azimut magnétique*, Arc de l'horizon compris entre le méridien du lieu et le méridien magnétique : il mesure la déclinaison de l'aiguille aimantée. ‖ *Azimut du plan de polarisation*, Angle formé par le plan de polarisation avec le plan d'incidence ou de réflexion.

— Archit. *Azimut d'un mur*, Angle dont il décline vers l'est ou l'ouest; en d'autres termes, angle qu'il fait avec le méridien du lieu.

— **Encycl.** Astron. On appelle *azimut* d'un astre, et, en général, d'un point quelconque du ciel, l'arc de l'horizon compris entre le vertical de l'astre ou du point observé et le méridien du lieu de l'observation. Si l'on considère, sur la sphère céleste, un triangle sphérique ayant pour sommets une étoile A, le zénith Z de l'observateur et le pôle P, on voit aisément que l'angle AZP est précisément égal à l'*azimut* de l'étoile; c'est donc cet angle qu'il faut déterminer, ce qui se fait en résolvant le triangle APZ, à l'aide des formules trigonométriques. Chaque côté du triangle étant évalué par le nombre de degrés, minutes et secondes qu'il renferme, si l'on désigne par S la demi-somme des trois côtés, on a :

$$\sin\frac{1}{2}AZP = \sqrt{\frac{\sin(S-ZA) \cdot \sin(S-ZP)}{\sin ZA \cdot \sin ZP}}$$

La mesure des *azimuts* peut s'obtenir directement par le théodolite. On la compte alors de 0° à 360°, dans le sens du mouvement diurne de la sphère.

AZIMUTAL, ALE adj. (a-zi-mu-tal, a-le — rad. *azimut*). Astr. Qui représente ou qui mesure les azimuts. ‖ *Cercle azimutal*, Grand cercle vertical passant par le zénith et coupant l'horizon à angles droits. ‖ *Cadran azimutal*, Cadran solaire à style vertical. ‖ *Compas azimutal*, Grande boussole armée de pinnules, qui fait connaître les variations de l'aiguille aimantée, par l'observation de l'azimut magnétique d'un astre, que l'on compare à son azimut vrai. Le même instrument sert à diverses autres opérations d'astronomie nautique.

— s. m. Boussole servant à constater avec exactitude à quelle division des points cardinaux se lève ou se couche un astre observé.

AZIN s. m. (a-zinn). Relat. Fête célébrée par les Persans lors de la première entrée d'un schah ou d'un gouverneur dans une ville. ‖ On dit aussi AZÉRIN.

AZINABAN s. m. (a-zi-na-ban). Alchim. Nom que l'on donnait aux fèces séparées de la pierre philosophale.

AZINCOURT, bourg du départ. du Pas-de-Calais, arrond. et à 22 kilom. de Saint-Pol; 438 hab. Célèbre par la victoire remportée sur les Français en 1415 par les Anglais. V. l'article suivant.

Azincourt (BATAILLE D'), gagnée par les Anglais sur les Français le 25 octobre 1415. Henri V venait de débarquer en France à la tête de la plus formidable armée qui fût encore sortie des ports d'Angleterre. Il commença par s'emparer d'Harfleur, après la plus opiniâtre résistance; mais ce triomphe lui coûta cher, et, se voyant dans l'impossibilité de continuer ses conquêtes dans cette même campagne, il résolut d'aller prendre ses quartiers d'hiver à Calais, en exécutant une marche hardie à travers le territoire français. Sans avoir avec lui plus de deux mille hommes d'armes et treize mille archers, les meilleurs soldats de l'Angleterre, il se dirigea vers la Somme, qu'il espérait franchir au gué de la Blanche-Tache, au lieu même où Edouard III avait forcé le passage avant la bataille de Crécy. Un faux avis lui ayant fait craindre que le gué ne fût défendu, il dut remonter la Somme en s'exposant à une attaque désastreuse de la part de l'armée française. Déjà la frayeur s'emparait des soldats anglais; les plus fermes, dit M. Michelet, commençaient à porter la tête basse, et se recommandaient de tout leur cœur à saint Georges et à la sainte Vierge. Dans cette situation critique, un paysan vint enseigner au roi Henri un gué parmi les marais de la Somme, près du village de Béthencourt, et le roi d'Angleterre se hâta de franchir la rivière. Les Français, négligeant les occasions qu'ils avaient eues de battre l'armée anglaise pendant cette marche audacieuse, s'étaient enfin rassemblés entre Azincourt et Tramecourt, non loin du trop fameux champ de bataille de Crécy. Le 24 octobre, les Anglais découvrirent l'armée française, composée d'au moins cinquante mille combattants, trois fois plus qu'ils n'étaient eux-mêmes. Elle avait pour chef le connétable d'Albret; mais son autorité n'était que nominale : les jeunes princes n'écoutaient personne, et les rares capitaines qui avaient conservé les traditions de la science guerrière des Duguesclin et des Clisson n'obtenaient aucun crédit. La nuit qui précéda la bataille fut froide, sombre et pluvieuse. Les Anglais la passèrent à mettre ordre aux affaires de leur conscience, « faisant leur paix avec Dieu, confessant leurs péchés en pleurs et prenant, plusieurs d'iceux, le corps de Notre Seigneur, car le lendemain sans faute attendoient la mort. » Ce lendemain matin, 25 octobre 1415, le roi d'Angleterre entendit trois messes selon sa coutume, tout armé et tête-nue ; puis il mit son casque, surmonté d'une couronne d'or « cerclée comme impériale couronne, » et monta à cheval. Il parcourut ensuite les rangs de ses soldats, auxquels il adressa quelques paroles brèves, mais encourageantes. L'armée française s'était formée en trois épais escadrons, dont chaque file présentait trente-deux hommes de profondeur, ce qui était une faute immense, puisque la petite armée anglaise présentait un front égal à celui de cette multitude. Au moment décisif, vers onze heures du matin, le vieux maréchal d'Angleterre lança en l'air son bâton de commandement, en criant : « *Now strike*, maintenant, frappez. » Les Anglais lui répondirent par un cri formidable de dix mille hommes, et engagèrent la lutte par une volée de dix mille flèches. L'armée française resta immobile; les chevaux, sous la lourde charge de leurs cavaliers et de leurs vastes caparaçons de fer, s'étaient profondément enfoncés des quatre pieds dans les terres fortes et faisaient de vains efforts pour s'en arracher. Les Français parvinrent enfin à s'ébranler; le premier corps de bataille s'avança pesamment, tandis que les deux ailes de gens d'armes partaient en même temps de Tramecourt et d'Azincourt pour prendre en flanc les archers. Mais, sur mille deux cents hommes qui exécutaient cette charge, cent vingt au plus arrivèrent jusqu'aux pieux aigus au moyen desquels les Anglais s'étaient retranchés, et tombèrent aussitôt criblés de traits; les autres furent impuissants à gouverner leurs chevaux; ceux-ci, rendus furieux par leurs blessures, vinrent se ruer sur les rangs français, où ils produisirent un effroyable désordre. Les Anglais se hâtèrent d'en profiter. Déposant arcs et flèches, ils s'arment de leurs épées, haches ou massues plombées, se précipitent dans les intervalles creusés par les chevaux, et font un horrible carnage des gens d'armes, accablés par le poids de leurs armures et s'enfonçant à chaque pas dans la terre mouvante. « Les archers frappoient sur eux et les abattoient à tas, et sembloit que ce fussent enclumes sur quoi ils frappassent, et churent les nobles françois les uns sur les autres... » D'énergiques efforts furent tentés pour disputer la victoire; mais toute manœuvre d'ensemble était impossible aux Français. L'élite de la noblesse ne réussit qu'à vendre plus ou moins cher sa vie ou sa liberté. Un chroniqueur, témoin oculaire, rapporte que dix-huit chevaliers s'étaient engagés par serment à joindre le roi d'Angleterre et à lui abattre sa couronne ou à mourir tous. Il l'approchèrent, en effet, de si près qu'un d'eux lui abattit d'un coup de hache un des fleurons de sa couronne; mais « guère ne demeura qu'il ne fût mort et détranché, lui et tous les autres. » Il ne restait plus que l'arrière-garde; la plus grande partie fut assez heureuse pour se disperser et pour trouver son salut dans la fuite. Jamais la noblesse française n'avait essuyé un désastre comparable à celui d'Azincourt. Courtrai, Crécy, Poitiers étaient surpassés : sur environ dix mille Français morts, on comptait plus de huit mille gentilshommes, dont une grande partie avaient été massacrés après s'être rendus, à la suite d'une fausse alarme jetée dans le camp de Henri V à la fin de la bataille. Parmi eux, se trouvaient sept princes, cent vingt seigneurs ayant bannières, une

multitude de nobles chevaliers, les baillis du Vermandois, de Mâcon, de Sens, de Senlis, de Caen, de Meaux, et un brave archevêque, celui de Sens, Montaigu, qui se battit comme un lion. Au nombre des prisonniers, on comptait le duc d'Orléans, qui fut ramassé vivant sous un tas de morts et de blessés; le duc de Bourbon, le comte d'Eu, le comte de Vendôme. le comte de Richemont, le maréchal de Boucicaut, etc.; ce fut toute une colonie française transportée en Angleterre. Après la bataille de la Meloria, perdue par les Pisans, on disait : « Voulez-vous voir Pise, allez à Gênes. » On eût pu dire, après Azincourt : « Voulez-vous voir la France, allez à Londres. » Les Anglais avaient perdu à peu près seize cents hommes. Azincourt venait d'inaugurer la plus lamentable époque de notre histoire.

AZINÉPHORE s. m. (a-zi-né-fo-re — du gr. *azên*, barbe; *pherô*, je porte). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, de la tribu des phalènes.

AZINGHAN s. m. (a-zain-gan). Hist. Nom que l'on donnait, au moyen âge, aux peuples errants connus sous le nom de Bohémiens.

AZIO, nom moderne de l'ancienne Actium, célèbre par la victoire d'Auguste sur Marc-Antoine.

AZIO s. m. (a-zi-o). Ichth. Un des noms de l'aiguillat.

AZIZI-KARA-CHELEBIZADE (Abdul-Aziz-Effendi), littérateur et homme d'Etat turc, né à Constantinople en 1591, mort en 1667. Il remplit de hauts emplois sous plusieurs sultans et fut mêlé, dit-on, à toutes les intrigues et à tous les complots qui agitèrent à cette époque l'empire ottoman. Il a écrit une histoire générale de 1646 à 1658, des poëmes lyriques, et traduit en turc la *Vie de Mahomet*, du Persan Kiarzuni.

AZKÂR, nom d'un des quatre grands groupes des Berbères du désert, ou Touâregs. Les Azkâr occupent le territoire de Gh'at, dans le Sahara, sur le versant occidental du plateau fezzanien, et s'étendent à une distance considérable au nord et au midi de ce centre principal, si bien que leur territoire n'a pas moins de 800 kilomètres de longueur. Séparés des Hogâr, dont ils faisaient originairement partie, ils sont partagés en neuf familles ou tribus, subdivisées en un certain nombre de clans (faïas). De ces neuf tribus, il en est une, celle des Aouraghèn, dont le nom a un très-grand intérêt historique, parce que leur identité avec les Awrighâ est évidente; or, dans ces derniers, on retrouve les Africani ou Afri des Romains. En se réfugiant dans le désert, les Awrighâ y ont conservé vis-à-vis des autres tribus leur suprématie traditionnelle; un des dialectes les plus répandus parmi les Touâregs a pris d'eux son nom.

« L'état politique des Azkâr est une sorte de monarchie féodale ou oligarchique, dans laquelle, dit M. Vivien de Saint-Martin, le roi (aménoukal), qui réside à Gh'at, gouverne avec le concours des principaux chefs des tribus. » La couronne est héréditaire, mais non pas en ligne directe; quand le roi meurt ou qu'il est déposé, ce n'est pas son fils qui lui succède, mais le fils de sa sœur. L'organisation intérieure de ces habitants du désert présente une particularité très-remarquable : c'est l'existence, au-dessous d'eux, d'une race dégradée, d'une population servile, analogue aux ilotes de Sparte. Le nombre de ces esclaves est infiniment supérieur à celui de leurs maîtres; il leur est interdit de porter la lance et le sabre, armes réservées à la partie noble de la nation; ils sont chargés du soin des troupeaux et des travaux agricoles. La France algérienne a noué déjà avec les Azkâr des relations qui, en se développant, ne peuvent manquer de profiter à nos transactions commerciales et à notre influence dans l'Afrique intérieure.

AZMOOS, petit village de la Suisse, canton de Saint-Gall, sur la rive gauche du Rhin, à 4 kilom. N.-E. de Sargans; Masséna y vainquit les Autrichiens en mars 1799.

AZO (Portius), jurisconsulte italien, mort en 1200. Il a professé le droit, à Bologne et à Montpellier, avec un tel éclat qu'on l'avait surnommé le *Maître du droit* et la *Source des lois*. Il a laissé une *Somme* ou abrégé du droit, et des *Gloses*, ouvrages d'une science profonde, et qui ont eu un nombre considérable d'éditions.

AZOBENZIDE s. m. (a-zo-bain-zi-de — de *azo* pour *azote* et de *benzine*). Chim. Substance que l'on obtient par la distillation sèche de l'azoxybenzide.

— **Encycl.** L'*azobenzide* forme de belles paillettes d'un rouge jaunâtre, à peine solubles dans l'eau; l'alcool le dissout aisément. Il fond à 65° et bout à 193° en distillant sans altération. Il a pour formule $C^{24} H^{10} Az^{2}$. On voit que c'est de l'azoxybenzide moins les deux équivalents d'oxygène que ce dernier contient. L'acide sulfurique dissout l'*azobenzide;* l'eau le sépare de nouveau de cette dissolution. Le sulfhydrate d'ammoniaque et l'acide sulfureux le convertissent en benzidine. Soumis à l'action de l'acide azotique fumant, il donne naissance à deux dérivés par substitution : l'*azobenzide nitré* et l'*azobenzide binitré*. Le premier est d'un jaune orangé pâle; il fond en un liquide qui cristallise en rosaces par le refroidissement; il est moins soluble dans l'alcool que l'*azobenzide*, mais plus soluble que l'*azobenzide binitré*. Ce dernier cristallise en aiguilles orangées et fond par la chaleur en un liquide rouge de sang; il est réduit par le sulfhydrate d'ammonniaque et produit la diphénine.

AZOBENZOÏDE s. m. (a-zo-bain-zo-i-de — rad. *azote* et *benzoïde*). Chim. Corps que l'on obtient par l'action prolongée de l'ammoniaque sur l'huile d'amandes douces.

AZOBENZOÏDINE s. f. (a-zo-bain-zo-i-di-ne — rad. *azobenzoïde*). Chim. Corps isomérique du précédent, obtenu par les mêmes procédés, mais qui en diffère par la forme de ses cristaux et par la propriété dont il jouit seul d'être soluble dans l'éther.

AZOBENZOYLE s. m. (a-zo-bain-zo-i-le — rad. *azote* et *benzoïde*). Chim. Corps que l'on obtient par l'action de l'ammoniaque sur l'huile d'amandes douces, et qui se présente sous la forme d'une poudre blanche brillante, soluble dans l'alcool.

AZOBENZOYLIDE s. m. (a-zo-bain-zo-i-li-de — rad. *azobenzoyle*). Chim. Corps isomérique du précédent, mais insoluble dans l'alcool et différant de son isomère par la forme de ses cristaux.

AZOBENZYLE s. m. (a-zo-bain-zi-le — rad. *azote* et *benzyle*). Chim. Corps cristallisable que l'on obtient en faisant réagir l'ammoniaque sur une solution de benzyle.

AZOCARBIDE s. m. (a-zo-kar-bi-de — rad. *azote* et *carbone*). Chim. Usité seulement dans l'expression *azocarbide hydrique*, nom donné quelquefois à la lyanide.

AZOCARBIQUE adj. (a-zo-kar-bi-ke — rad. *azote* et *carbone*). Chim. Syn. de *cyanide*.

AZOCARBURE s. m. (a-zo-kar-bu-re — rad. *azote* et *carbone*). Chim. Combinaison d'azote et de carbone.

AZOCH s. m. (a-zok). Alchim. Nom du mercure, chez les alchimistes. ‖ Nom que Paracelse avait donné à un alliage d'or, d'argent et de mercure, alliage qu'il vantait comme une panacée. ‖ On écrit aussi AZOCK et AZOTH.

AZOÉRYTHRINE s. f. (a-zo-é-ri-tri-ne — de *azo* pour *azote*, et du gr. *eruthros*, rouge). Chim. Substance rouge azotée, semblable à l'orcéine, et qui, d'après les analyses de M. Kane, existe dans la pâte de l'orseille.

AZOGA s. m. (a-zo-ga). Mar. anc. Nom par lequel les Espagnols désignaient le bâtiment qui portait le mercure destiné à l'exploitation des mines d'or en Amérique. ‖ On dit aussi ASSOGUE.

AZOGUES, petite ville de la république de l'Equateur, dans l'Amérique du Sud, ch.-lieu du district de son nom, à 12 kilom. N.-E. de Cuença; doit son nom à ses anciennes mines de mercure.

AZOÏQUE adj. m. (a-zo-i-que — du gr. *a* priv.; *zôon*, animal). Géol. Qui n'est pas fossilifère. Ne se dit qu'en parlant des terrains primitifs, c'est-à-dire qui ont été ou que l'on suppose avoir été formés avant l'existence des êtres organisés; mais cette expression ne doit pas être prise dans un sens absolu, attendu que, dans quelques terrains de cette catégorie, on a découvert des traces de corps organisés, encore parfaitement reconnaissables, quoique en partie effacées.

Azolan ou le Serment indiscret, opéra-ballet héroïque en trois actes, paroles de Le Monnier, musique de Floquet, représenté par l'Académie royale de musique, le 15 novembre 1774. Le sujet a été tiré d'un conte de Voltaire. Alcindor, roi des génies, Azolan, son protégé, et Agathine, qui lui fait oublier son serment d'insensibilité, sont les personnages de la pièce. Legros, Larrivée, Sophie Arnoult, la spirituelle et célèbre cantatrice, furent les interprètes de cet ouvrage. Cependant, il ne réussit point. La musique de Gluck venait de faire une impression trop profonde sur le public pour que la mélodie agréable, mais décolorée de Floquet pût l'en distraire.

AZOLITMINE s. f. (a-zo-litt-mi-ne — du fr. *azote*, et de l'angl. *litmus*, tournesol). Chim. Matière colorante azotée, d'un brun rouge, qui paraît constituer la partie essentielle du tournesol.

AZOLLE s. f. (a-zo-le). Bot. Genre de plantes cryptogames aquatiques, de la famille des naïades, qui croissent dans les eaux stagnantes de l'Amérique et de l'Australie.

— **Encycl.** L'aspect des *azolles* se rapproche beaucoup de celui des fougères et des jungermannes. On ne les a observées jusqu'à présent qu'à la Nouvelle-Hollande et dans quelques parties du continent américain, depuis le Canada jusqu'au détroit de Magellan. D'après quelques botanistes, les espèces américaines et les espèces australiennes formeraient deux genres distincts : le premier conserverait le nom primitif d'*azolle*, tandis que le second recevrait celui de *rhizosperme*. Quoi qu'il en soit de cette distinction, les *azolles* peuvent être ainsi caractérisées : tiges pinnées ou bipinnées, paraissant quelquefois dichotomes, s'étalant en rosettes de quelques centimètres de large et flottant à la surface des eaux stagnantes; racines simples; feuilles très-petites, ovales, obtuses, celluleuses et imbriquées. Les organes reproducteurs paraissent être de deux natures, mais leurs fonctions sont encore aujourd'hui peu connues. D'après M. Brongniart, l'un de ces organes est un sac membraneux, fermé de toutes parts, et renfermant des corps sphériques, pédicellés, nombreux, dont les pédicelles naissent tous du fond de cet involucre; chacun de ces corps sphériques est lui-même formé d'une membrane celluleuse, fine, continue, ne s'ouvrant que par déchirement, renfermant de six à neuf corps anguleux, qui offrent dans leur angle intérieur quelques fibrilles saillantes. L'autre organe présente un sac membraneux, ellipsoïde, divisé en deux cavités par une cloison transversale : la partie qui correspond à la cavité supérieure se détache comme une coiffe; la cavité inférieure, parfaitement close, enveloppée par la prolongation de la membrane qui forme la coiffe et par une enveloppe propre qui se continue avec la cloison transversale, est remplie, d'après M. Brown, d'un liquide trouble qui devient ensuite une substance pulvérulente, et, suivant d'autres botanistes, de globules disposés en série et remplis d'une masse grumeleuse. La cavité supérieure, mise à découvert par la séparation de la coiffe qui la couvrait d'abord, présente un axe, ou columelle, naissant du milieu de la cloison qui sépare les deux cavités et se terminant vers le haut par une touffe de fibrilles; à cette cavité sont fixés des corps solides, arrondis ou anguleux, formés d'un tissu très-fin et très-serré semblable à celui de la columelle.

AZOLOTLI s. m. (a-zo-lott-li). Erpét. Espèce de salamandre du Mexique, qu'on appelle aussi AXOLOTL. V. ce mot.

AZOMARATE s. m. (a-zo-ma-ra-te — rad. *azomarique*). Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide azomarique avec une base : *L'*AZOMARATE *de baryte est insoluble; ceux de potasse, de soude et d'ammoniaque sont solubles.* (Gerhardt.) *L'*AZOMARATE *de plomb s'obtient en versant une solution alcoolique d'acide azomarique dans une solution alcoolique d'acétate de plomb.* (Gerhardt.)

AZOMARIQUE adj. des deux genres (a-zo-ma-ri-ke — de *azo* pour *azote*, et de *marique*, terminaison qui rapproche l'acide *azomarique* de l'acide *pimarique*, dont le nom dérive de *pinus maritima*). Chim. Se dit d'un acide que l'on obtient en faisant bouillir la colophane avec une grande quantité d'acide azotique.

— **Encycl.** L'acide *azomarique* constitue une poudre jaune insoluble dans l'eau, mais très-soluble dans l'alcool et l'éther; il est incristallisable. Sa solution alcoolique rougit le tournesol. Il donne, à l'analyse, pour cent parties : 57,4 de carbone, 5,4 d'hydrogène, 7,2 d'azote, 30 d'oxygène. Chauffé sur une feuille de verre, il entre en fusion et en même temps se décompose. L'acide sulfurique le dissout, et l'eau le précipite de nouveau de cette dissolution.

AZOME s. f. (a-zo-me). Bot. Syn. de *azosme*.

AZONAPHTYLAMINE s. f. (a-zo-naf-ti-la-mi-ne — de *azo* pour *azote* et de *naphtylamine*). Chim. Alcali qui se produit par la métamorphose de la binitronaphtaline.

— **Encycl.** Pour obtenir l'*azonaphtylamine*, il faut dissoudre la binitronaphtaline dans l'alcool saturé d'ammoniaque, puis traiter le liquide cramoisi foncé qui en résulte par l'acide sulfhydrique, porter ensuite ce liquide à l'ébullition afin de faire précipiter le soufre, et, après y avoir ajouté de l'eau, faire bouillir de nouveau. L'*azonaphtylamine* se dépose alors par le refroidissement, sous forme d'aiguilles minces et brillantes d'un rouge cuivré. On l'obtiendrait à l'état incolore, en la faisant alternativement cristalliser dans l'alcool et dans l'eau.

L'*azonaphtylamine* est peu soluble dans l'eau, fort soluble au contraire dans l'alcool et l'éther. A l'état sec, elle se conserve aisément. Elle fond à 160°, bout à 200°. Les principaux sels qu'elle forme sont : le *bichlorhydrate*, sel acide qui se produit en ajoutant goutte à goutte de l'acide chlorhydrique assez concentré à une solution alcoolique de l'alcali; le *chloroplatinate*, qui s'obtient sous la forme d'une poudre brun jaunâtre; le *bisulfate*, sel acide qui cristallise en paillettes incolores; le *phosphate*, qui forme des paillettes brillantes, plus stables que le bisulfate, peu solubles dans l'eau et l'alcool; l'*oxalate*, poudre blanche, peu soluble dans l'eau, moins soluble encore dans l'alcool et l'éther; le *tartrate*, qui cristallise en fines aiguilles blanches, groupées sous forme de rayons.

AZONES, nom que les anciens donnaient aux dieux dont le culte était universel, par opposition aux dieux Zonones, qui n'étaient adorés que dans certaines contrées, et qu'on appelait aussi *indigètes*.

AZOODYNAME adj. (a-zo-o-di-na-me — du gr. *a* priv.; *zôê*, vie; *dunamis*, force, puissance). Méd. Qui est privé de ses forces vitales.

AZOODYNAMIE s. f. (a-zo-o-di-na-mî — rad. *azoodyname*). Méd. Perte, cessation ou affaiblissement de la force vitale, par suite d'une maladie quelconque ou d'un vice d'organisation, ou par l'effet de l'âge.

AZOODYNAMIQUE adj. (a-zo-o-di-na-mi-ke — rad. *azoodynamie*). Méd. Qui concerne l'azoodynamie.

AZOOTIQUE adj. (a-zo-o-ti-ke — du gr. *a* priv.; *zôon*, animal). Géol. Qui ne contient aucun débris de corps organisés : *Terrains* AZOOTIQUES.

AZOPHÉNYLAMINE s. f. a-zo-fé-ni-la-mi-ne — de *azo* pour *azote*, et *phénylamine*). Chim. Substance résinoïde, brun jaune, insoluble dans l'eau, que l'on obtient lorsqu'on distille une solution alcoolique de binitrobenzine saturée de sulfhydrate d'ammoniaque. Dissoute dans l'alcool ou l'éther bouillants, l'*azophénylamine* se dépose par le refroidissement, à l'abri de l'air, sous la forme de flocons jaunes. Elle donne avec l'acide chlorhydrique et l'acide sulfurique des sels jaunes fort altérables, presque insolubles dans l'eau, l'alcool et l'éther.

AZOPHORE s. f. (a-zo-fo-re — du gr. *azên*, barbe; *pherô*, je porte). Bot. Genre de plantes. Syn. de *manglier*.

AZOPHOSPHORÉ, ÉE adj. (a-zo-fo-sfo-ré — rad. *azote* et *phosphore*). Chim. Qui contient de l'azote et du phosphore : *Bases phosphorées et* AZOPHOSPHORÉES.

AZOR s. m. (a-zor). Nom propre donné fréquemment aux chiens. ‖ On l'a souvent employé pour désigner un chien quelconque : *Ils envoient dans le quartier emprunter un chien quelconque, un griffon, un dogue, un caniche, le premier* AZOR *venu.* (A. Karr.)

— Argot de théâtre. *Appeler* AZOR. V. APPELER.

AZOR ou **AZORIUS** (Jean), théologien, né à Zamora en 1533, mort en 1603. Il entra chez les jésuites et professa la théologie au collége d'Alcala et à celui de Jésus à Rome. Son ouvrage le plus célèbre a pour titre : *Institutions morales*. Cet ouvrage, qui eut de nombreuses éditions, causa une grande sensation, à cause des paradoxes qu'on y rencontre. Les dominicains l'attaquèrent avec vivacité. Pascal ne ménagea ni le livre ni l'auteur dans ses attaques contre la morale relâchée des jésuites. Il releva aussi quelques propositions entachées de probabilisme.

AZOR, ville de l'ancienne Palestine, dans la tribu de Nephtali. Avant l'occupation des Hébreux, cette ville était la résidence du plus puissant des rois chananéens.

AZORELLE s. f. (a-zo-rè-le). Bot. Genre de plantes de la famille des ombellifères, qui croît dans l'Afrique australe.

AZORITE s. f. (a-zo-ri-te). Minér. Substance très-rare formée par la combinaison de l'acide niobique avec la chaux et rencontrée dans un trachyte des îles Açores, d'où son nom : *L'*AZORITE *cristallise en octaèdres d'un blanc plus ou moins jaunâtre.*

AZOROS, pilote du navire *Argo*.

AZOSALICYLE s. m. (a-zo-sa-li-si-le — de *azo* pour *azote*, et *salicyle*). Chim. Radical hypothétique au moyen duquel on rapproche les dérivés ammoniacaux de l'hydrure de salicyle.

— **Encycl.** On donne pour formule à l'*azosalicyle* $C^{42} H^{15} Az^{2} O^{6}$. Si on le suppose uni à 3 équivalents d'hydrogène, on aura l'*hydrure d'azosalicyle*, composé réel qui se produit lorsqu'on fait agir l'ammoniaque sur l'hydrure de salicyle, d'après l'équation suivante :

$$3\,C^{14} H^{6} O^{4} + 2\,Az H^{3} = C^{42} H^{18} Az^{2} O^{6} + 6\,HO$$

hyd. de salic. Amm. hydr. d'azosalic. eau.

L'hydrure d'*azosalicyle*, appelé encore *salicylimide*, *salhydramide*, cristallise en aiguilles blanc jaunâtre. Il est insoluble dans l'eau, très-peu soluble dans l'alcool froid; l'alcool bouillant le dissout. A 300°, il fond en une masse jaune et brunâtre.

AZOSALICYLURE s. m. (a-zo-sa-li-si-lu-re — de *azo* pour *azote*, et *salicylure*). Chim. Sel formé par la combinaison de l'azosalicyle avec un métal.

— **Encycl.** Les *azosalicylures* se forment par substitution, aux trois équivalents d'hydrogène de l'hydrure d'azosalicyle, de trois équivalents de métal ou de radical métallique. Mélangez une solution alcoolique d'hydrure d'*azosalicyle*, très-étendue et légèrement refroidie, avec de l'acétate de cuivre ammoniacal ou de cuprammonium, et vous obtiendrez de l'*azosalicylure* de cuivre et de cuprammonium.

$$\text{A la place de : } C^{42} H^{15} Az^{2} O^{6} \left\{ \begin{matrix} H \\ H \\ H \end{matrix} \right.$$

$$\text{vous aurez : } C^{42} H^{15} Az^{2} O^{6} \left\{ \begin{matrix} Cu \\ Cu \\ Az\,H^{3}\,Cu \end{matrix} \right.$$

c'est-à-dire 2 équivalents de cuivre et 1 équivalent de cuprammonium, à la place de 3 équivalents d'hydrogène. L'*azosalicylure* de cuivre et de cuprammonium cristallise en lamelles brillantes d'une belle couleur émeraude. Il est insoluble dans l'eau et l'alcool, soluble dans les acides étendus.

L'*azosalicylure* de fer et de ferammonium $\left(C^{42} H^{15} Az^{2} O^{6} \left\{ \begin{matrix} Fe \\ Fe \\ Az\,H^{3}\,Fe \end{matrix} \right. \right)$ correspond exactement par sa composition au précédent. On le prépare en mélangeant une solution aqueuse de perchlorure de fer, additionnée d'acide tartrique, avec une solution alcoolique d'hydrure d'azosalicyle dans laquelle on a versé de l'ammoniaque. L'*azosalicylure* de fer et de ferammonium se dépose en flocons d'un rouge jaunâtre.

AZOSME s. m. (a-zo-sme). Bot. Genre de

champignons microscopiques, qui croît sur les feuilles des arbres verts. ‖ On dit aussi AZOME.

AZOSULFATE s. m. (a-zo-sul-fa-te — rad. *azote* et *sulfate*). Chim. Genre de sels résultant de l'action du bioxyde d'azote sur les sulfites alcalins.

AZOTATE s. m. (a-zo-ta-te — rad. *azote*). Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide azotique avec une base : *Les* AZOTATES *sont tous solubles dans l'eau, fusent quand on les projette sur des charbons allumés, et parfois même détonent quand on les chauffe après les avoir mélangés avec du charbon en poudre.*

— **Encycl.** D'après la théorie dualistique, les *azotates* se forment par juxtaposition d'un équivalent d'acide azotique et d'un équivalent d'oxyde métallique ; la notation en équivalents leur donne pour formule générale :

$$\underset{\text{Oxyde métallique.}}{MO,} \qquad \underset{\text{Acide azotique.}}{AzO^5.}$$

Les chimistes unitaires, écartant l'idée de la présence dans chaque sel d'un acide et d'une base neutralisés l'un par l'autre, expliquent la formation des *azotates*, qu'ils rapprochent ainsi de l'acide azotique, par la substitution d'une molécule de métal M à une molécule d'hydrogène H. La notation atomique leur donne pour formule :

$$\left.\begin{matrix}AzO^2\\M\end{matrix}\right\}O, \text{ ou } AzMO^3;$$

celle de l'acide azotique étant :

$$2\left(\left.\begin{matrix}AzO^2\\H\end{matrix}\right\}O\right) \text{ ou } Az^2O^5.$$

Les *azotates* s'obtiennent en dissolvant les oxydes ou les carbonates métalliques dans l'acide azotique. Tous se décomposent par la chaleur en laissant pour résidu soit un oxyde métallique, soit du métal à l'état de liberté, si l'oxyde est instable à chaud. Les *azotates* alcalins laissent un résidu d'azotite lorsqu'on les calcine modérément. Tous les *azotates* neutres sont solubles dans l'eau.

Les *azotates* se reconnaissent aux caractères suivants : 1° ils déflagrent sur les charbons ardents; 2° chauffés avec de l'acide sulfurique, ils dégagent des vapeurs qui ont l'odeur de l'acide azotique; ajoute-t-on du cuivre au mélange, il se produit du bioxyde d'azote, qui, au contact de l'air, se transforme en vapeurs rutilantes d'hypoazotide; 3° si l'on mêle un *azotate* en dissolution avec une dissolution de protosulfate de fer additionnée d'acide sulfurique, il se produit une coloration qui varie du rose au brun, selon la concentration de l'*azotate;* le sous-acétate de plomb en solution aqueuse donne avec les *azotates* solubles un précipité blanc très-peu soluble dans l'eau de sous-azotate de plomb.

Il n'existe dans la nature qu'un petit nombre d'*azotates :* ce sont les *azotates* de potasse, de soude, de chaux et de magnésie. La production spontanée de ces sels a reçu le nom de *nitrification.* Comment s'explique la nitrification? On sait qu'un mélange d'azote et d'oxygène peut, sous l'influence de l'électricité, produire de l'acide azotique; or, dans les pays très-chauds, sous l'équateur, par exemple, il se fait, dans l'atmosphère, des décharges électriques pendant toute l'année; il doit donc se former de l'acide azotique qui, absorbé par la terre, y rencontrera des alcalis et les transformera en sels : de là l'abondance des *azotates* dans les pays chauds. Dans les pays tempérés, la nitrification doit être rapportée à une autre cause. L'observation montre qu'elle s'y effectue surtout dans les lieux où des matières animales entrent en décomposition. Cette décomposition donne de l'ammoniaque qui, à l'état naissant, peut, en présence de l'air et en contact avec des matières poreuses (calcaires, argiles), se transformer en acide azotique. Voilà la source des *azotates* trouvée. Mais on voit souvent se former des *azotates* en abondance dans des localités très-peu riches en matières azotées. On suppose, dans ce cas, que l'azote et l'oxygène de l'air se combinent sous la triple influence des corps poreux, de l'humidité et des bases.

— *Azotate de potasse.* L'*azotate de potasse*, appelé vulgairement *nitre* ou *salpêtre*, est une substance blanche, vitreuse, non déliquescente, d'une saveur fraîche, ayant au plus haut degré la propriété de *fuser* sur les charbons ardents, c'est-à-dire d'en augmenter et d'en propager la combustion, en faisant entendre un bruissement. Sa densité est de 1,933. Sa forme primitive est un prisme rhomboïdal droit sous l'angle de 119° 10′, dans lequel le rapport de la base à la hauteur est à peu près celui des nombres 5 et 3. Il fond vers 350°; à une température plus élevée, il se décompose; il est insoluble dans l'alcool absolu; 100 parties d'eau à 97° en dissolvent 236 parties; à 18°, elles n'en dissolvent que 29. Sa composition est représentée, dans la notation en équivalents, par la formule KO, AzO^5, et, dans la notation atomique, par la formule $AzKO^3$. L'*azotate de potasse* se forme journellement. On le trouve en petites houppes cristallines à la surface des murailles, des plaines sablonneuses et des roches calcaires. Il est si abondant dans certaines contrées, que les lieux qui le produisent y constituent des *nitrières* naturelles inépuisables. C'est ce qu'on remarque, en particulier, dans plusieurs parties de la Chine, et c'est à cette circonstance que cet *azotate* a dû le nom de *sel* ou *neige de Chine*, que les Arabes lui donnaient anciennement, parce qu'ils le tiraient de ce pays. En France, on l'obtient presque exclusivement en traitant les vieux plâtras, où il est mélangé à des *azotates* de chaux et de magnésie. Le procédé consiste à convertir en *azotate de potasse* les *azotates* terreux, en soumettant ces derniers à l'action de la chaux caustique d'abord, puis du sulfate de soude, et enfin du chlorure de potassium. La chaux commence par éliminer des matériaux salpêtrés l'*azotate* de magnésie, dont elle fait de l'*azotate* de chaux en se substituant à la magnésie qu'elle précipite. Le sulfate de soude transforme l'*azotate* de chaux en *azotate* de soude. Enfin, intervient le chlorure de potassium, dont les principes constituants s'échangent avec ceux de l'*azotate* de soude, d'après les lois de Berthollet, de manière à donner naissance à du chlorure de sodium, qui se dépose, et à de l'*azotate de potasse*, qui reste seul en dissolution dans les eaux mères.

Ainsi obtenu, l'*azotate de potasse* ne peut pas être pur, non-seulement au point de vue chimique, mais même au point de vue industriel. Il faut donc avoir une mesure de sa richesse. Voici un procédé de titrage que l'on doit à Gay-Lussac et qui est adopté dans l'industrie. On projette peu à peu, dans un creuset chauffé au rouge, un mélange formé de 20 grammes de salpêtre brut, 5 grammes de charbon et 80 grammes de sel marin; le résidu est dissous avec soin dans 200 grammes d'eau. Comme, par cette opération, l'*azotate de potasse* s'est transformé en carbonate, il ne reste plus à faire qu'un essai alcalimétrique ordinaire. On connaîtra ainsi la quantité de potasse, et, par conséquent, la quantité d'*azotate* réel contenue dans les 20 grammes de salpêtre brut essayé.

L'opération par laquelle on amène l'*azotate de potasse* brut à l'état de pureté chimique est fondée sur ce fait, qu'il devient de plus en plus soluble à mesure que la température augmente, tandis que la solubilité des chlorures alcalins avec lesquels il est mélangé reste à peu près constante. « Si dans 100 parties d'eau, fait observer M. Malaguti, l'on en introduit 500 de salpêtre, contenant, par exemple, 20 pour 100 de sel marin, et si l'on chauffe jusqu'à l'ébullition, une grande partie de cette dernière substance restera indissoute, puisqu'une pareille quantité d'eau pourra à peine en dissoudre un peu plus d'un tiers de ce qui est contenu dans le salpêtre; elle dissoudra, au contraire, très-aisément tout l'*azotate de potasse.* Voilà donc un premier moyen d'épuration. Si, après avoir retiré le sel marin qui est resté indissous, on laisse refroidir graduellement la dissolution; comme, à la température ordinaire, le sel marin est presque aussi soluble qu'à 100°, il doit arriver qu'il ne s'en séparera pas, ou du moins il s'en séparera très-peu, tandis que les 9/10 au moins de salpêtre se déposeront. »

L'*azotate de potasse* sert principalement à la confection de la poudre : nous parlerons ailleurs de cette application. V. POUDRE.

— *Emploi thérapeutique de l'azotate de potasse.* Pris à haute dose, l'*azotate de potasse* irrite assez vivement la muqueuse gastro-intestinale; il peut produire des nausées, des vomissements, des évacuations alvines. Administré à dose modérée, il présente deux propriétés physiologiques importantes. D'une part, il agit sur la circulation en la ralentissant, sur le sang en diminuant sa plasticité, en le rendant plus diffluent, ce qui le range parmi les médicaments controstimulants; d'autre part, en traversant les reins par lesquels il est éliminé, il excite ces organes, augmente leur sécrétion et mérite de figurer à la tête des médicaments diurétiques. Aussi est-il indiqué à ce double titre et dans les maladies inflammatoires, notamment dans le rhumatisme articulaire aigu, dans la période inflammatoire de la fièvre typhoïde, et dans les hydropisies actives. Il peut être administré à la dose de 10 à 50 grammes dans 1 ou 2 litres de tisane. « Il est rare, dit M. Bouchardat, qu'à ces doses il détermine des accidents : cependant, on fera bien de s'arrêter à 20 ou 30 grammes. » Les principales préparations dans lesquelles entre ce médicament sont : *émulsion nitrée* (nitre 2 a 5 gr., émulsion sucrée 500 gr.); — *vin nitré* (vin de Chablis 1 litre, nitre 4 gr.); — *tisane diurétique nitrée* (nitre 1 gr., infusion des espèces apéritives 1 litre, sirop des 5 racines apéritives 60 gr.).

— *Azotate de soude.* L'*azotate de soude* présente une assez grande analogie de propriétés avec l'*azotate* de potasse. Comme ce dernier, il est blanc, anhydre, décomposable par la chaleur, insoluble dans l'alcool, doué d'une saveur fraîche, piquante et amère. Il fuse sur les charbons ardents, avec éclat de lumière jaune. Sa formule dualistique est NaO,AzO^5; sa formule unitaire, $AzNaO^3$.

Sa densité est de 2,2. Sa forme primitive est un rhomboèdre obtus de 106° 30′. Il se présente le plus souvent en masses grenues. Il n'a encore été rencontré que dans les environs de Lima et dans les districts d'Atacama et de Tarapaca, dans l'Amérique méridionale, où il forme des gisements d'une immense richesse. Il est habituellement désigné dans le commerce sous le nom de *Salpêtre du Chili, du Pérou* ou *des mers du Sud.*

L'*azotate de soude* a des propriétés thérapeutiques analogues à celles de l'*azotate* de potasse; mais son action est moins énergique. On s'en est servi dans la dyssenterie. On l'administre, à la dose de 1 à 20 grammes, comme diurétique et controstimulant.

— *Azotate de chaux.* L'*azotate de chaux* ($Ca\,O, Az\,O^5$ dans la théorie dualistique, et $Az\,Ca\,O^3$ dans la théorie unitaire) se rencontre surtout dans les vieux plâtras. Nous avons vu qu'il sert à la fabrication artificielle du salpêtre. On le trouve aussi dans certaines eaux naturelles, sans doute parce qu'elles ont traversé des terrains salpêtrés. L'*azotate de chaux* cristallise en prismes hexagones déliquescents, solubles dans l'alcool. Il fuse sur les charbons ardents, en laissant pour résidu de la chaux caustique pulvérulente.

— *Azotate de magnésie.* L'*azotate de magnésie* ($Mg\,O, Az\,O^5$ dans la théorie dualistique, et $Az\,Mg\,O^3$ dans la théorie unitaire) se trouve en dissolution dans les eaux provenant du lessivage des vieux plâtras, en mélange avec l'*azotate* de chaux. Il est encore plus déliquescent que ce dernier.

— *Azotate de baryte.* L'*azotate de baryte* ($Ba\,O, Az\,O^5$ dans la théorie dualistique, et $Az\,Ba\,O^3$ dans la théorie unitaire) ne se trouve pas dans la nature. On le prépare en traitant le sulfure de baryum par l'acide azotique. Il cristallise en octaèdres réguliers anhydres. Il est insoluble dans l'alcool; 100 parties d'eau à 15° en dissolvent 8, 18. Il est décomposable par la chaleur et ne communique aucune lumière à la flamme. On s'en sert pour préparer la baryte caustique.

— *Azotate de strontiane.* L'*azotate de strontiane* ($Sr\,O, Az\,O^5$ dans la théorie dualistique, et $Az\,Sr\,O^3$ dans la théorie unitaire) ressemble beaucoup au précédent. Il en diffère en ce qu'il est un peu plus soluble dans l'eau, et en ce qu'il communique une couleur pourpre à la flamme. Il sert aux artificiers pour faire le feu rouge du Bengale.

— *Azotate d'argent.* V. ARGENT.

— *Azotate de mercure.* V. MERCURE.

AZOTE s. m. (a-zo-te — du gr. *a* priv.; *zôê*, vie). Chim. Gaz simple, incolore, inodore et permanent : *Si, dans la respiration, l'activité de l'oxygène n'était pas tempérée par l'*AZOTE, *l'énergie vitale serait exaltée au point de causer la mort.* (Francœur.)

— Adjectiv. : *Le gaz* AZOTE *et l'oxygène sont les deux fluides qui composent essentiellement l'air atmosphérique.* (Chaptal.) *Le gaz* AZOTE, *confondu d'abord avec l'acide carbonique, en fut distingué par Rutherforth.* (Dumas.)

— **Encycl.** L'*azote*, appelé quelquefois aussi *nitrogène*, a été découvert en 1772 par Rutherforth. En 1773, Lavoisier reconnut qu'il existe à l'état libre dans l'air atmosphérique, dont il forme environ les quatre cinquièmes, ou, plus exactement, soixante-dix-neuf parties sur cent. C'est un gaz permanent, sans odeur, ni couleur, ni saveur. Sa densité par rapport à l'air est 0,97137, d'après M. Regnault. Son poids atomique est 14, celui de l'hydrogène étant 1. Il a pour symbole Az, et, d'après la théorie unitaire doit se noter $\left.\begin{matrix}Az\\Az\end{matrix}\right\}$. L'*azote* est un des gaz les moins solubles dans l'eau; ce liquide n'en dissout que 0,016 de son volume.

L'*azote* éteint les corps en combustion, comme l'acide carbonique; mais il s'en distingue en ce qu'il ne trouble pas l'eau de chaux. Comme son nom l'indique, il n'entretient pas la respiration, mais il n'est pas délétère, et les animaux n'y meurent que faute d'oxygène. Aussi a-t-on proposé de changer son nom en celui de *nitrogène.* Ce changement a été adopté par la plupart des chimistes étrangers, qui désignent l'*azote* par le symbole N, au lieu du symbole Az usité en France. Les affinités qu'il possède sont si faibles, qu'on avait admis que ses propriétés étaient toutes négatives, et qu'on le croyait, il y a peu de temps encore, incapable de se combiner directement avec aucun corps simple. Mais les expériences récentes de MM. Woehler et Henri Deville ont démontré que son affinité pour le titane, le bore et le silicium était au moins comparable à celle de l'oxygène pour ces corps. La combinaison s'opère à la température rouge. Le titane a même une telle affinité pour ce gaz, qu'il faut prendre de grandes précautions pour obtenir du titane pur. Bien que l'*azote* ait pour le fer une affinité moindre, tous les fers du commerce en contiennent une quantité appréciable, et l'on a prétendu qu'il joue un rôle important dans le phénomène de l'aciération. Les travaux de M. Caron ne paraissent pas confirmer cette allégation.

Sous l'influence de l'électricité et de l'humidité, l'*azote* s'unit à l'oxygène pour former de l'acide azotique, ce qui explique la présence de cet acide dans les pluies d'orage. Il forme également, avec l'hydrogène, plusieurs combinaisons définies, dont une seule est bien connue, c'est l'ammoniaque. L'électricité n'est pas toujours nécessaire; en effet, M. Schœnbein a montré que, dans une foule de circonstances, l'*azote* s'unit directement à l'eau pour former de l'azotite d'ammoniaque, lequel, par une oxygénation ultérieure, passe à l'état d'azotate. Il suffit, par exemple, de tordre fortement un linge à moitié sec pour en exprimer un liquide contenant des traces d'azotite d'ammoniaque; la vapeur qui se forme lorsqu'on projette des gouttes d'eau sur un poêle en contient aussi. Ces expériences nous expliquent la formation spontanée, dans la nature, des azotates et de l'ammoniaque, substances qui, à leur tour, fournissent aux plantes l'*azote* dont elles ont besoin.

A la température rouge, l'*azote* s'unit facilement aussi au carbone pour former le cyanogène; pour que la réaction réussisse, il faut encore qu'un alcali, de la potasse, par exemple, absorbe le produit à mesure qu'il se forme.

A l'état naissant, l'*azote* peut se combiner avec des corps pour lesquels il n'a aucune affinité. Ainsi, en faisant arriver un excès de chlore dans de l'ammoniaque, celle-ci se décompose, et l'*azote*, mis en liberté, se combine avec le chlore en excès pour donner du chlorure d'*azote*, qui est fulminant. L'iodure fulminant d'*azote* se prépare dans les mêmes conditions.

Préparation de l'azote. Ce gaz s'obtient aisément en enlevant l'oxygène à l'air; on emploie à cet effet le phosphore ou le cuivre. Dans le premier cas, on place un ou deux fragments de phosphore dans une petite coupelle de terre supportée par un liége qui flotte sur une cuve à eau; on enflamme le phosphore et on recouvre le tout d'une cloche. L'acide phosphorique qui se forme se dissout à mesure dans l'eau. Pour enlever les dernières traces d'oxygène, il faut introduire dans le gaz deux ou trois longs bâtons de phosphore, et les y laisser tant qu'ils répandent des lueurs dans l'obscurité. Le procédé le plus exact consiste à faire passer lentement de l'air sur de la tournure de cuivre chauffée au rouge et contenue dans un tube en porcelaine. On peut enfin préparer l'*azote* en chauffant l'azotite d'ammoniaque : la réaction donne de l'*azote* et de l'eau, d'après les équations suivantes :

$$\textit{Form. dual.}\ AzH^3, HO, AzO^3 = 4HO + 2Az.$$

$$\textit{Form. unit.}\ \left.\begin{matrix}AzO\\AzH^4\end{matrix}\right\}O = 2\left(\left.\begin{matrix}H\\H\end{matrix}\right\}O\right) + \left.\begin{matrix}Az\\Az\end{matrix}\right\}$$

On l'obtient également en faisant bouillir un mélange d'azotite de potasse et de sel ammoniac; il se forme du chlorure de potassium, de l'*azote* et de l'eau :

$$\textit{Form. dual.}\ KO, AzO^3 + AzH^3, HCl = KCl + 2Az + 4HO.$$

$$\textit{Form. unit.}\ \left.\begin{matrix}AzO\\K\end{matrix}\right\}O + AzH^4Cl = KCl + 2\left(\left.\begin{matrix}H\\H\end{matrix}\right\}O\right) + Az.$$

L'*azote* entre dans la constitution des tissus animaux et d'un grand nombre d'organes végétaux, surtout dans leur jeune âge; il est, à l'état de combinaisons diverses, le principe le plus essentiel des engrais. Uni à l'oxygène, il forme cinq combinaisons parfaitement définies, et qui sont : le protoxyde d'*azote*, le bioxyde, l'acide azoteux, l'acide hypoazotique et l'acide azotique. Cette dernière combinaison est la plus importante, et c'est d'elle que l'on déduit ordinairement les autres.

Dosage de l'azote. Dans les analyses organiques, on dose ordinairement l'*azote* en volume. Après que l'on a brûlé la matière organique par des oxydants énergiques et condensé l'eau et l'acide carbonique, il reste un gaz qui ne peut être que de l'*azote.* On dose aussi parfois l'*azote* en poids, en le faisant passer à l'état d'ammoniaque, que l'on dose elle-même après l'avoir fixée par l'acide sulfurique. Pour faire passer à l'état d'ammoniaque l'*azote* d'une matière organique, il suffit de chauffer légèrement cette matière avec de la potasse. C'est là, pour le dire en passant, le procédé que chacun peut employer pour reconnaître si une matière organique est azotée ou non : on n'a pas besoin ici de réactifs pour reconnaître l'ammoniaque, son odeur suffit.

— *Composés oxygénés de l'azote. Protoxyde d'azote.* Le protoxyde d'*azote* a pour formule dans la notation en équivalents $Az\,O$, et dans la notation atomique $Az^2\,O$. Il se compose, comme l'indique cette dernière formule, de 2 volumes d'azote et de 1 volume d'oxygène. La combinaison a lieu avec condensation de 1/3, c'est-à-dire que 2 vol. d'*azote* et 1 vol. d'oxygène, en se combinant, donnent 2 vol. seulement de protoxyde. Pour obtenir le protoxyde d'*azote*, on décompose l'azotate d'ammoniaque à l'aide de la chaleur; le sel se convertit en eau et en protoxyde d'*azote* :

$$\textit{Form. dual.}\ AzH^3, HO, AzO^5 = 2AzO + 4HO.$$

$$\textit{Form. unit.}\ \left.\begin{matrix}AzO^2\\AzH^4\end{matrix}\right\}O = 2\left(\left.\begin{matrix}H\\H\end{matrix}\right\}O\right) + Az^2O.$$

Le protoxyde d'*azote* est un gaz incolore, inodore et d'une saveur légèrement sucrée. L'eau en dissout les 4/5 de son volume. Sa densité est de 1,527. Bien que formé par deux gaz permanents, il ne l'est pas lui-même; il se liquéfie à zéro sous une pression de 30 atmosphères et devient solide à 100°. Lorsqu'il a pris l'état liquide, il peut conserver cet état un temps assez long, bien que soumis à la pression ordinaire. Il produit en s'évaporant un froid tel que l'alcool, en contact avec lui, devient assez visqueux pour ne point s'écouler lorsqu'on retourne le vase qui le contient.

Le protoxyde d'*azote* est peu stable; il abandonne facilement son oxygène aux corps combustibles. Aussi la combustion des matières organiques, du soufre, du phosphore, de l'hydrogène s'opère-t-elle dans ce gaz; elle y est même plus active que dans l'air, en raison de la plus grande proportion d'oxygène qu'il renferme. Lors de sa découverte, le protoxyde d'*azote* fut nommé *gaz hilarant* parce que, respiré, il produit une ivresse gaie et douce, des sensations agréables.

— *Bioxyde d'azote.* Le bioxyde d'*azote* a pour formule dans la notation en équivalents $Az\,O^2$, et dans la notation atomique $Az\,O$. Il se compose de 1 vol. d'*azote* et de 1 vol. d'oxygène

unis sans condensation. On le prépare en faisant agir l'acide azotique sur le cuivre :

$$\textit{Form. dual.}\ \underset{\text{Ac. azot.}}{4AzO^5} + \underset{\text{Cuivre.}}{3Cu} = \underset{\text{Azot. de cuivre.}}{3CuO, AzO^5} + \underset{\text{bioxyde d'azote.}}{AzO^2}.$$

$$\textit{Form. unit.}\ \underset{\text{Ac. azotique.}}{8\left(\left.\begin{matrix}AzO^2\\H\end{matrix}\right\}O\right)} + \underset{\text{Cuivre.}}{3Cu} =$$

$$\underset{\text{Azot. de cuivre.}}{3\left(\left.\begin{matrix}Cu\\2AzO^2\end{matrix}\right\}O^2\right)} + \underset{\text{Eau.}}{4\left(\left.\begin{matrix}H\\H\end{matrix}\right\}O\right)} + \underset{\text{Bioxyde d'azote.}}{2AzO}.$$

Le bioxyde d'*azote* est un gaz permanent, incolore; sa densité est de 1,039; il se dissout dans 20 fois son volume d'eau. Il n'est pas acide; si on en recueille dans une éprouvette sur le mercure, et qu'on y introduise de la teinture aqueuse de tournesol, on verra que ce réactif conserve sa couleur bleue. Bien qu'irrespirable, il est comburant; un charbon incandescent continue d'y brûler; il est vrai que cette propriété d'entretenir la combustion, il ne la possède pas par lui-même, mais la doit à sa décomposition produite par la haute température du corps incandescent et à l'oxygène ainsi mis en liberté. Il se combine directement avec l'oxygène de l'air, en produisant des vapeurs rutilantes d'acide hypoazotique :

$$\textit{Form. dual.}\ AzO^2 + 2O = AzO^4.$$

$$\textit{Form. unit.}\ 2AzO + \left.\begin{matrix}O\\O\end{matrix}\right\} = 2AzO^2.$$

Le bioxy de d'*azote* se décompose, à la chaleur rouge, en acide hypoazotique et *azote* libre :

$$\textit{Form. dual.}\ 4AzO^2 = 2Az + 2AzO^4.$$

$$\textit{Form. unit.}\ 4AzO = \left.\begin{matrix}Az\\Az\end{matrix}\right\} + 2AzO^2.$$

Il se dissout dans une solution de protosulfate de fer. Cette solution, qui est d'un vert clair, passe alors au rouge brun, qui se fonce de plus en plus à mesure que l'absorption fait des progrès; si l'on y verse ensuite de la potasse et qu'on chauffe, il se développe de l'ammoniaque, et le protoxyde de fer passe à l'état de sesquioxyde.

— *Acide azoteux*. V. AZOTEUX.

— *Acide hypoazotique*. V. HYPOAZOTIQUE.

— *Acide azotique*. V. AZOTIQUE.

— *Combinaisons de l'azote avec d'autres métalloïdes que l'oxygène. — Ammoniaque*. V. ce mot.

— *Cyanogène*. V. ce mot.

— *Chlorure, bromure et iodure d'azote*. Lorsqu'on fait agir les sels ammoniacaux en solution aqueuse sur le chlore, il se forme un liquide dont la composition répond à la formule $Az\,Cl^3$. Ce chlorure d'azote peut réagir sur le bromure de potassium en produisant un bromure d'*azote* $Az\,Br^3$. L'iode libre réagit aussi sur l'ammoniaque en donnant un produit azoté. Ce produit paraît différer selon qu'on l'obtient par l'action de l'iode sur l'ammoniaque aqueuse, ou sur une solution alcoolique d'ammoniaque; dans le premier cas, il aurait pour formule $Az\,I^3$; dans le second $Az\,I^2\,H$.

Le chlorure, le bromure et les iodures d'*azote* sont des corps extrêmement détonants, qu'il est dangereux de manier.

AZOTÉ, ÉE (a-zo-té) part. pass. du v. Azoter. Qui contient de l'azote : *Les vrais aliments sont richement* AZOTÉS. *L'ammoniaque est de l'hydrogène* AZOTÉ.

AZOTER v. a. ou tr. (a-zo-té — rad. *azote*). Chim. Charger d'azote : AZOTER *de l'hydrogène*.

AZOTEUX adj. m. (a-zo-teu — rad. *azote*). Chim. Qui contient de l'azote : *Eléments* AZOTEUX.

— *Acide azoteux*, Acide qui est le troisième degré de l'oxydation de l'azote, et qui est liquide à la température ordinaire : *Jusqu'à présent, l'*ACIDE AZOTEUX *n'a pas été obtenu pur à l'état de liberté*. (Pelouze.) *L'*ACIDE AZOTEUX *a été isolé récemment, et pour la première fois, par M. Fritzsche*. (Marié-Davy.) ‖ On disait et l'on dit encore quelquefois ACIDE NITREUX.

— **Encycl.** L'acide *azoteux* appartient à cette classe d'acides qui, d'après les travaux et les théories chimiques modernes, doivent être distingués des autres sous le nom d'*anhydrides*. (V. ce mot.) Sa composition est représentée par la formule dualistique AzO^3 (1 équivalent d'azote et 3 équivalents d'oxygène), et par la formule unitaire Az^2O^3 (2 atomes ou 2 volumes d'azote et 3 volumes d'oxygène). C'est un liquide bleu, très-mobile et très-instable, bouillant vers 0°. On le prépare : 1° en faisant arriver, dans un récipient refroidi, un mélange de 4 volumes de bioxyde d'azote et de 1 volume d'oxygène; 2° en décomposant l'acide hypoazotique ou hypoazotide par l'eau, à une basse température. Les formules atomiques expriment clairement ces réactions d'après les équations suivantes :

$$1^\circ\quad \underset{\text{Bioxyde d'azote.}}{4AzO} + \underset{\text{Oxygène.}}{\left.\begin{matrix}O\\O\end{matrix}\right\}} = \underset{\text{Acide azoteux.}}{2Az^2O^3};$$

$$2^\circ\quad \underset{\text{Hypoazotide.}}{4AzO^2} + \underset{\text{Eau.}}{\left.\begin{matrix}H\\H\end{matrix}\right\}O} = \underset{\text{Ac. azotique.}}{2AzHO^3} + \underset{\text{Ac. azoteux.}}{Az^2O^3}.$$

En présence de l'eau et à la température ordinaire, l'acide *azoteux* se décompose en bioxyde d'azote et acide azotique :

$$\underset{\text{Ac. azoteux.}}{3Az^2O^3} + \underset{\text{Eau.}}{\left.\begin{matrix}H\\H\end{matrix}\right\}O} = \underset{\text{Bioxyde d'azote.}}{4AzO} + \underset{\text{Ac. azotique.}}{2AzHO^3}.$$

AZOTH, ville de l'ancienne Palestine, au N. d'Ascalon et à l'O. de Jérusalem, dans le pays des Philistins, non loin des côtes de la Méditerranée. C'est dans le temple de cette ville, à côté de l'idole de Dagon, qu'avait été placée l'Arche sainte, enlevée par les Philistins. Psammeticus, roi d'Egypte, ne put s'emparer d'Azoth qu'après un siége de vingt-neuf ans. C'est le plus long dont il soit parlé dans l'histoire.

AZOTIDE s. m. (a-zo-ti-de — rad. *azote*). Chim. Combinaison binaire dans laquelle l'azote est le principe électro-négatif.

AZOTIODIQUE adj. (a-zo-ti-o-di-ke — rad. *azote* et *iode*). Chim. Se dit d'un acide formé par la combinaison de l'acide azotique et de l'acide iodique.

AZOTIQUE adj. (a-zo-ti-ke — rad. *azote*). Chim. Se dit d'un acide qui est le cinquième degré d'oxydation de l'azote. ‖ On dit aussi, et même assez souvent, ACIDE NITRIQUE.

— **Encycl.** Le nom d'acide *azotique* s'applique aujourd'hui à deux corps, qui, d'après les travaux et les théories modernes, sont parfaitement distincts : à l'acide *azotique* anhydre, ou anhydride *azotique*, et à l'acide *azotique* proprement dit, ou acide *azotique* hydraté.

— *Acide azotique proprement dit*. L'acide *azotique* proprement dit a pour formule, dans la notation en équivalents, AzO^5, HO, et, dans la notation atomique, $\left.\begin{matrix}AzO^2\\H\end{matrix}\right\}O$. On l'obtient en décomposant un azotate, ordinairement l'azotate de potasse, par l'acide sulfurique. On emploie poids égaux des deux corps, que l'on introduit dans une cornue de verre légèrement chauffée; il se forme de l'acide *azotique* et du sulfate acide de potasse :

$$\textit{Form. dual.}\ \underset{\text{Azot. de potasse.}}{KO, AzO^5} + \underset{\text{Acide sulfurique.}}{2(SO^3, HO)} = \underset{\text{Sulfate de potasse.}}{KO, HO, 2SO^3} + \underset{\text{Acide azotique.}}{AzO^5, HO}.$$

$$\textit{Form. unit.}\ \underset{\text{Azot. de potasse.}}{\left.\begin{matrix}AzO^2\\K\end{matrix}\right\}O} + \underset{\text{Acide sulfurique.}}{\left.\begin{matrix}SO^2\\H^2\end{matrix}\right\}O^2} = \underset{\text{Sulfate de potasse.}}{\left.\begin{matrix}SO^2\\K\\H\end{matrix}\right\}O^2} + \underset{\text{Acide azotique.}}{\left.\begin{matrix}AzO^2\\H\end{matrix}\right\}O}.$$

La réaction est déterminée par la volatilité plus grande de l'acide *azotique;* cet acide bout, en effet, à 85°, et l'acide sulfurique à 325° seulement. L'acide *azotique* provenant de cette réaction peut contenir une petite quantité d'acide sulfurique entraînée dans l'opération; on le purifie en le distillant sur de l'azotate de plomb, qui retient l'acide sulfurique.

Ainsi obtenu, l'acide *azotique* proprement dit est un liquide incolore, odorant, qui fume à l'air (de là son nom de *fumant*) et qui colore la peau en jaune en la détruisant. Sa densité est de 1,510. Il se congèle à 55°. A la lumière, il se décompose en acide hypoazotique, en oxygène et en eau. Cette eau s'unit à l'acide non décomposé, et en augmente la stabilité. Une décomposition semblable s'observe lorsqu'on distille l'acide *azotique*. Il commence, ainsi que nous l'avons dit plus haut, à bouillir à 86°; mais, à mesure qu'il bout, il se décompose en partie, et l'eau formée se combine avec la portion non décomposée, dont elle élève le point d'ébullition. La température monte ainsi graduellement jusqu'à 123°, où elle se fixe. Le liquide que l'on obtient alors est un hydrate défini beaucoup plus stable que l'acide *azotique* normal ou *fumant*, et qui constitue l'*azotique* ordinaire du commerce. Cet hydrate, connu vulgairement sous le nom d'*eau-forte*, a pour formule, dans la notation en équivalents, $AzO^5, 4HO$, et, dans la notation atomique, $(AzHO^3)^2 + 3aq$.

L'*acide azotique* étant peu stable est décomposé par les corps avides d'oxygène. C'est là une de ses principales propriétés. Ainsi, les métalloïdes, tels que le *soufre*, le *phosphore*, le *carbone*, se changent en acides *sulfurique*, *phosphorique*, *carbonique*, au contact de l'acide *azotique*.

Les métaux sont attaqués vivement par l'*acide azotique*, à l'exception de l'or, du platine, du rhodium, de l'iridium et du rhuthénium. Les produits de la réaction sont ordinairement du bioxyde et du protoxyde d'azote. Toutefois, ces produits varient avec l'oxydation plus ou moins facile du métal.

L'*acide azotique* attaque énergiquement les matières organiques; il en résulte deux sortes de phénomènes : ou bien il y a oxydation, ou bien il y a substitution, équivalent à équivalent, de la molécule composée AzO^4 à la molécule simple H. Le coton-poudre dérive du coton par une substitution de ce genre.

L'action de l'acide *azotique* sur les matières organiques détermine même quelquefois leur inflammation. Les moyens de reconnaître l'*acide azotique* sont les suivants : 1° il dégage des vapeurs rutilantes quand on le chauffe avec du cuivre dans un tube; 2° il jaunit la solution d'indigo dans l'acide sulfurique; 3° il colore en jaune la soie, les plumes, etc.; 4° mêlé à l'acide chlorhydrique, il fournit l'eau régale qui dissout l'or; 5° Si l'on délaye du sulfate de fer finement pulvérisé et qu'on y ajoute de l'acide nitrique, il se produit une coloration rose ou brune; mais il faut éviter que la liqueur ne s'échauffe.

L'*acide azotique hydraté* est connu depuis les premiers temps de l'alchimie. Geber, au commencement du IX[e] siècle, indiqua sa production par l'action de la chaleur sur un mélange de sulfate de cuivre, de salpêtre et d'alun. Au XII[e] siècle, Albert le Grand a décrit quelques-unes de ses propriétés, et au XIII[e] siècle, Raymond Lulle le préparait en chauffant un mélange d'azotate de potasse et d'argile, et il lui donna le nom d'*esprit de nitre*. Mais son analyse exacte est due à Gay-Lussac et à Davy.

Les usages de l'*acide azotique* sont nombreux; la France en consomme annuellement près de 4,500,000 kilos, pour la fabrication de l'acide sulfurique, de l'acide oxalique, de l'eau régale, du collodion, de la nitrobenzine. Les graveurs sur métaux s'en servent sous le nom d'*eau-forte;* les peintres, sous le nom d'*eau seconde*. C'est enfin le dissolvant et l'agent d'oxydation par excellence.

— *Acide azotique anhydre*, ou *anhydride azotique*. L'acide *azotique* anhydre, ou anhydride *azotique*, inconnu pendant longtemps, a été obtenu par M. Deville. Il a pour formule, dans la notation en équivalents, AzO^5, et, dans la notation atomique,

$$\left.\begin{matrix}AzO^2\\AzO^2\end{matrix}\right\}O.$$

C'est un corps solide qui cristallise en prismes incolores du troisième système. Il est fort instable : une température de 75 à 80 degrés le décompose, avec dégagement de chaleur et de lumière; les plus légères influences, l'action de la lumière, une agitation brusque, suffisent pour le détruire instantanément; et, si le corps est renfermé dans un tube scellé à la lampe, la pression due à la formation de l'acide hypoazotique et de l'oxygène, produits de la décomposition, fait éclater le tube. Il est fusible à 30° et volatil à 47°. M. Deville l'a préparé en faisant passer un courant de chlore absolument sec sur de l'azotate d'argent, également desséché et porté à la température de 95°; il se forme du chlorure d'argent, de l'anhydride *azotique* et de l'oxygène :

$$\textit{Form. dual.}\ \underset{\text{Azot. d'argent.}}{AgO, AzO^5} + \underset{\text{Chlore.}}{Cl} = \underset{\text{Chlorure d'argent.}}{AgCl} + \underset{\text{Anhydride azotique.}}{AzO^5} + \underset{\text{Oxygène.}}{O}.$$

$$\textit{Form. unit.}\ 2\left(\left.\begin{matrix}AzO^2\\Ag\end{matrix}\right\}O\right) + Cl = AgCl + \left.\begin{matrix}AzO^2\\AzO^2\end{matrix}\right\}O + O.$$

AZOTISATION s. f. (a-zo-ti-za-si-on — rad. *azote*). Chim. Action de charger un corps d'azote. ‖ Action d'un corps qui se charge d'azote.

AZOTITE s. m. (a-zo-ti-te — rad. *azote*). Chim. Sel obtenu par la combinaison de l'acide azoteux avec une base. ‖ On disait et l'on dit encore quelquefois NITRITE.

— **Encycl.** Les *azotites*, d'après les théories modernes, se forment, par substitution, dans l'acide azoteux, d'une molécule de métal M au radical AzO, et non, comme l'admettait Berzélius, par juxtaposition de l'acide azoteux et d'un oxyde métallique. Aussi, la formule atomique générale des *azotites* est-elle

$$\left.\begin{matrix}AzO\\M\end{matrix}\right\}O,\ \text{ou}\ AzMO^2,$$

la formule atomique de l'acide azoteux étant

$$\left.\begin{matrix}AzO\\AzO\end{matrix}\right\}O,\ \text{ou}\ Az^2O^3.$$

On les obtient en chauffant modérément les azotates. Comme les azotates, ils jouissent de la propriété de déflagrer sur les charbons ardents. Mêlés à l'acide sulfurique, ils donnent lieu à un développement de vapeurs rutilantes, sans qu'il soit nécessaire d'ajouter du cuivre au mélange, comme lorsqu'il s'agit des azotates. Chauffés avec une solution de sel ammoniac, ils dégagent de l'azote. Cet azote provient de la décomposition de l'*azotite* d'ammonium qui se forme d'abord. Les *azotites* neutres sont tous solubles dans l'eau.

AZOTURE s. m. (a-zo-tu-re — rad. *azote*). Chim. Nom donné d'une manière générale à toute combinaison de l'azote avec un radical que l'on peut considérer comme substitué à l'hydrogène de l'ammoniaque.

— **Encycl.** Dans les *azotures* se rangent, avec l'ammoniaque, les alcalis dits *ammoniaques composées* et les amides comme l'acétamide, la benzamide, etc. L'ammoniaque $\left.\begin{matrix}H\\H\\H\end{matrix}\right\}Az$ constitue, dans la classification chimique de Gerhardt, le type auquel se rapportent tous les *azotures*. Dérivés du type ammoniaque par la substitution à l'hydrogène d'un radical quelconque, les *azotures* sont *primaires*, *secondaires*, *tertiaires*, suivant que cette substitution porte sur un atome, sur deux atomes ou sur trois atomes d'hydrogène. Gerhardt les subdivise de la manière suivante :

I. — *Azotures positifs.*	1° Azotures de bases	Primaires. Secondaires. Tertiaires.
	2° Azotures d'alcool.	Primaires ou alcalis amidés. Secondaires ou alcalis imidés. Tertiaires ou alcalis nitrilés.
	3° Azotures d'aldéhyde	Primaires. Secondaires. Tertiaires.

Appendice : *Azotures indéterminés* (alcalis végétaux).

II. — *Azotures négatifs.*	Azotures d'acides.	Amides primaires. Amides secondaires. Amides tertiaires.
III. — *Azotures intermédiaires.*		Sels d'amides. Alcalamides.

Les *azotures positifs* sont ceux dans lesquels un radical de base, d'alcool ou d'aldéhyde est substitué à l'hydrogène du type ammoniaque. Ils comprennent en général les alcalis organiques. Ces corps se distinguent par la propriété, qu'ils partagent avec l'ammoniaque, de s'unir directement aux acides, pour former des sels susceptibles du double échange dans les conditions ordinaires, à la manière des sels qu'on obtient avec les acides et les bases métalliques.

Les *azotures négatifs* sont ceux dans lesquels un radical d'acide est substitué à l'hydrogène du type ammoniaque. Ils comprennent les corps qu'on désigne ordinairement sous le nom d'amides. Tantôt ces amides se combinent avec les acides, à la manière des alcalis; tantôt elles ne se combinent pas avec les acides.

Les *azotures intermédiaires* sont ceux dans lesquels à l'hydrogène du type ammoniaque se trouvent substitués, à la fois, un radical de base, d'alcool ou d'aldéhyde d'une part, et un radical d'acide de l'autre.

— *Azotures positifs*. Les *azotures* positifs comprennent les *azotures* de bases, les *azotures* d'alcools et les *azotures* d'aldéhydes. La substitution d'un radical de base à l'hydrogène du type ammoniaque donne les *azotures* de bases, lesquels sont aux bases métalliques ce que les amides sont à leurs acides respectifs. L'*azoture* de sodium et d'hydrogène $Az\left\{\begin{matrix}Na\\H\\H\end{matrix}\right.$ est un *azoture* primaire de base; l'*azoture* de cuivre $Az\left\{\begin{matrix}Cu^2\\Cu^2\\Cu^2\end{matrix}\right.$ un *azoture* tertiaire de base. Les *azotures* de bases se produisent par la réaction de l'ammoniaque et des métaux ou des oxydes correspondants. Traités par l'eau ou par les acides, ils donnent toujours de l'ammoniaque, comme les amides.

La substitution d'un radical d'alcool à l'hydrogène du type ammoniaque donne les ammoniaques composés ou *azotures* d'alcools. Voici, par exemple, le radical méthyle C^2H^3 de l'alcool méthylique $C^2H^4O^2$ (CH^3 et CH^4O dans la notation unitaire). Substituez ce radical à 1 atome d'hydrogène de l'ammoniaque, et vous avez un *azoture* primaire d'alcool, la méthylamine $Az\left\{\begin{matrix}C^2H^3\\H\\H\end{matrix}\right.$. Si la substitution porte sur 2 atomes d'hydrogène, elle vous donne un *azoture* secondaire, la diméthylamine; si, sur 3 atomes d'hydrogène, un *azoture* tertiaire d'alcools, la triméthylamine. MM. Hoffmann et Wurtz ont obtenu les *azotures* primaires d'alcools, le premier, par la réaction de l'ammoniaque et des éthers iodhydriques et bromhydriques :

$$I, C^2H^3 + Az\left\{\begin{matrix}H\\H\\H\end{matrix}\right. = IH + Az\left\{\begin{matrix}C^2H^3\\H\\H\end{matrix}\right.;$$

le second, par l'action de la potasse sur les éthers cyaniques ou cyanuriques :

$$\underset{\text{Cyanate de méthyle.}}{Az\left\{\begin{matrix}CO\\C^2H^3\end{matrix}\right.} + \underset{\text{Hydr. de potasse.}}{O^2\left\{\begin{matrix}H^2\\K^2\end{matrix}\right.} = \underset{\text{Méthylamine.}}{Az\left\{\begin{matrix}C^2H^3\\H\\H\end{matrix}\right.} + \underset{\text{Carbonate de potasse.}}{O^2\left\{\begin{matrix}CO\\K^2\end{matrix}\right.}$$

Les *azotures* secondaires d'alcools se produisent par l'action des éthers iodhydriques sur les *azotures* primaires; les *azotures* tertiaires, par l'action des mêmes éthers sur les *azotures* primaires.

Parmi les *azotures* d'alcools, se placent plusieurs *azotures* dont le radical d'alcool renferme du chlore, de l'iode, du cyanogène, etc., substitués à 1, 2 ou 3 atomes de son hydrogène. Ces *azotures* sont dits *conjugués;* ils se distinguent par le nom du corps qui se substitue à l'hydrogène du radical d'alcool; c'est ainsi qu'on a des *azotures chloro-conjugués*, des *azotures bromo-conjugués*, des *azotures iodo-conjugués*, des *azotures cyano-conjugués*. La bichloréthylamine ($C^4H^5Cl^2Az$ dans la notation dualistique, $C^2H^5Cl^2Az$ dans la notation unitaire) est un *azoture* chloro-conjugué dans

lequel 2 atomes d'hydrogène sont remplacés par 2 atomes de chlore; substitution qui peut se représenter de la manière suivante :

$$\mathrm{Az}\left\{\begin{array}{l}\mathrm{C^4\ ou\ C^2}\left\{\begin{array}{l}\mathrm{H}\\ \mathrm{H}\\ \mathrm{H}\\ \mathrm{Cl}\\ \mathrm{Cl}\end{array}\right.\\ \mathrm{H}\\ \mathrm{H}\end{array}\right.$$

Les *azotures* conjugués s'obtiennent en soumettant les ammoniaques composées ou alcaloïdes artificiels à l'action directe du chlore, de l'iode, du brome ou du cyanogène, etc.

La substitution d'un radical d'aldéhyde à l'hydrogène du type ammoniaque donne les *azotures* d'aldéhydes. Ces *azotures* sont de deux espèces : les uns sont alcalins comme les *azotures* d'alcools; les autres sont dépourvus de réaction alcaline comme les amides ou *azotures* d'acides.

Le composé $\mathrm{Az}\left\{\begin{array}{l}\mathrm{C^4H^3\ ou\ C^2H^3}\\ \mathrm{H}\\ \mathrm{H}\end{array}\right.$ suivant la notation, est un *azoture* d'aldéhyde acétique; il appartient à la première espèce. Les *azotures* d'aldéhydes dépourvus de propriétés alcalines, appelés ordinairement *hydramides*, se produisent par la réaction des aldéhydes et de l'ammoniaque ; ceux qu'on a obtenus dérivent de 2 molécules d'ammoniaque. L'*hydrobenzamide*

$$\mathrm{Az^2}\left\{\begin{array}{l}\mathrm{(C^{14}H^5)^3}\\ \mathrm{H^3}\end{array}\right.$$

découverte par Laurent, en est le type.

— *Azotures indéterminés*. Outre les *azotures* d'alcools et les *azotures* d'aldéhydes, on connaît un grand nombre d'*azotures* dont les relations chimiques ne sont pas connues. Ce sont les alcaloïdes de l'opium, du tabac, des quinquinas, des strychnos et de beaucoup d'autres plantes. Ces *azotures* indéterminés, dont nous avons parlé ailleurs (V. ALCALOÏDE), peuvent se combiner directement avec les acides à la manière de l'ammoniaque.

— *Azotures négatifs*. Les *azotures* négatifs ou *azotures* d'acides, appelés ordinairement *amides* (v. ce mot), représentent le type ammoniaque dont l'hydrogène est en partie ou en totalité remplacé par un radical d'acide. L'*azoture* est primaire, secondaire ou tertiaire selon que la substitution porte sur 1, 2 ou 3 atomes d'hydrogène. L'acétamide est le type des *azotures* négatifs ou amides primaires. Substituez à 1 atome d'hydrogène de l'ammoniaque le radical acétyle ($C^4H^3O^2$ dans la notation dualistique, C^2H^3O dans la notation unitaire), et vous avez l'acétamide :

$$\left(\mathrm{Az}\left\{\begin{array}{l}\mathrm{C^4H^3O^2}\\ \mathrm{H}\\ \mathrm{H}\end{array}\right.\ \mathrm{ou}\ \mathrm{Az}\left\{\begin{array}{l}\mathrm{C^2H^3O}\\ \mathrm{H}\\ \mathrm{H}\end{array}\right.\right).$$

Les *azotures* négatifs ou amides secondaires représentent de l'ammoniaque qui a échangé les deux tiers de son hydrogène contre des radicaux d'acide. La *disulfophénylamide* nous en offre un exemple . $\mathrm{Az}\left\{\begin{array}{l}\mathrm{C^{12}H^5S^2O^4}\\ \mathrm{C^{12}H^5S^2O^4}\\ \mathrm{H}\end{array}\right.$ dans la notation dualiste, $\mathrm{Az}\left\{\begin{array}{l}\mathrm{C^6H^5SO^2}\\ \mathrm{C^6H^5SO^2}\\ \mathrm{H}\end{array}\right.$ dans la notation unitaire); c'est de l'ammoniaque dans laquelle 2 équivalents de sulfophényle se sont substituées à 2 équivalents d'hydrogène.

Les *azotures* négatifs, ou amides tertiaires, représentent de l'ammoniaque dont tout l'hydrogène est remplacé par des radicaux d'acides. La *benzoïl-acétyl-sulfophénylamide* nous offre l'exemple d'une amide tertiaire qui contient trois radicaux d'acides différents, le benzoïle, l'acétyle et le sulfophényle substitués chacun à 1 atome d'hydrogène.

— *Azotures intermédiaires*. Ces *azotures* sont de deux espèces : ceux dans lesquels l'hydrogène du type ammoniaque est remplacé à la fois par un radical de base et par un radical d'acide : ce sont les *sels d'amides ;* ceux dans lesquels l'hydrogène du type ammoniaque est remplacé à la fois par un radical d'alcool ou d'aldéhyde et par un radical d'acide : ce sont les *alcalamides*. Dans l'*azoture* de benzoïle, de mercure et d'hydrogène $\left(\mathrm{Az}\left\{\begin{array}{l}\mathrm{C^{14}H^5O^2}\\ \mathrm{Hg}\\ \mathrm{H}\end{array}\right.\right)$, nous avons un *azoture* intermédiaire de la première espèce, un sel d'amide : de là le nom de *benzamidate de mercure* donné à cet *azoture*.

Les alcalamides sont secondaires ou tertiaires, suivant que la substitution porte sur deux ou trois atomes d'hydrogène du type ammoniaque. L'*éthyl-acétamide*, contenant le radical éthyle et le radical acétyle $\left(\mathrm{Az}\left\{\begin{array}{l}\mathrm{C^4H^5}\\ \mathrm{C^4H^3O^2}\\ \mathrm{H}\end{array}\right.\right.$ dans la notation dualistique, $\mathrm{Az}\left\{\begin{array}{l}\mathrm{C^2H^5}\\ \mathrm{C^2H^3O}\\ \mathrm{H}\end{array}\right.$ dans la notation unitaire) est une alcalamide secondaire; l'*éthyl-diacétamide* $\left(\mathrm{Az}\left\{\begin{array}{l}\mathrm{C^4H^5}\\ \mathrm{C^4H^3O^2}\\ \mathrm{C^4H^3O^2}\end{array}\right.\ \mathrm{ou}\ \mathrm{Az}\left\{\begin{array}{l}\mathrm{C^2H^5}\\ \mathrm{C^2H^3O}\\ \mathrm{C^2H^3O}\end{array}\right.\right)$, une alcalamide tertiaire.

Nous donnerons ici la liste des principaux *azotures* avec les noms particuliers sous lesquels ils sont plus généralement désignés, et que l'on trouvera chacun à son ordre dans le *Grand Dictionnaire*. A côté de chacun d'eux nous placerons la formule qui indique tout à la fois sa composition et ses rapports avec l'ammoniaque. Comme nous l'avons fait pour les alcools, nous conservons les formules dualistiques; pour avoir les formules unitaires, il suffit de dédoubler les équivalents de carbone et d'oxygène.

— *Azoture d'acétyle*. .	Acétamide ou amide acétique.	$C^4H^3O^2$ H H	Az
— *Azotures d'amyle*. .	Amyl-ammoniaques.		
	1° Amylamine. . .	$C^{10}H^{11}$ H H	Az
	2° Diamylamine. .	$C^{10}H^{11}$ $C^{10}H^{11}$ H	Az
	3° Triamylamine. .	$C^{10}H^{11}$ $C^{10}H^{11}$ $C^{10}H^{11}$	Az
	4° Méthyl-éthyl-amylamine.	C^2H^3 C^4H^5 $C^{10}H^{11}$	Az
	5° Diéthyl-amylamine.	C^4H^5 C^4H^5 $C^{10}H^{11}$	Az
	6° Hydrate de tétramyl-ammonium. .	$C^{10}H^{11}$ $C^{10}H^{11}$ $C^{10}H^{11}$ $C^{10}H^{11}$, O HO	Az
	7° Hydrate de méthyl-diéthyl-amyl-ammonium.	C^2H^3 C^4H^5 C^4H^5 $C^{10}H^{11}$, O HO	Az
	8° Hydrate d'amyl-triéthyl-ammonium. .	C^4H^5 C^4H^5 C^4H^5 $C^{10}H^{11}$, O HO	Az
— *Azotures d'anisyle*..			
1° Azoture d'anisyle et d'hydrogène.	Anisamide.	$C^{16}H^7O^4$ H H	Az
2° Azoture d'anisyle, de phényle et d'hydrogène.	Phényl-anisamide ou anisanilide. . . .	$C^{16}H^7O^4$ $C^{12}H^5$ H	Az
— *Azotures de benzoïle*	Amides benzoïques.		
1° Azoture de benzoïle et d'hydrogène. .	Benzamide.	$C^{14}H^5O^2$ H H	Az
2° Azoture de benzoïle, de phényle et d'hydrogène.	Benzanilide.	$C^{14}H^5O^2$ $C^{12}H^5$ H	Az
3° Azoture de benzoïle, de phényle et de benzoïle.	Dibenzanilide.	$C^{14}H^5O^2$ $C^{14}H^5O^2$ $C^{12}H^5$	Az
4° Azoture de benzoïle, de nitrocuményle et d'hydrogène.	Benzonitrocumide. . .	$C^{14}H^5O^2$ $C^{18}H^{10}(AzO^4)$ H	Az
5° Azoture de benzoïle, de méthyl-nitrophénine.	Benzonitraniside. . .	$C^{14}H^5O^2$ $C^{18}H^{10}(AzO^4)$ H	Az
— *Azoture de butyryle*	Butyramide.	$C^8H^7O^2$ H H	Az
— *Azoture de capryle*	Caprylamide.	$C^{16}H^5O^2$ H H	Az
— *Azoture de cétyle*.	Tricétylamine.	$C^{32}H^{33}$ $C^{32}H^{33}$ $C^{32}H^{33}$	Az
— *Azotures de cinnamyle*	Amides cinnamiques.		
1° Azoture de cinnamyle et d'hydrogène. .	Cinnamide.	$C^{18}H^7O^2$ H H	Az
2° Azoture de cinnamyle, de phényle et d'hydrogène.	Cinnanilide.	$C^{18}H^7O^2$ $C^{12}H^5$ H	Az
3° Azoture de cinnamyle, de méthylnitrophényle et d'hydrogène	Cinnitranisidine. . . .	$C^{18}H^7O^2$ $C^{14}H^6(AzO^4)O^2$ H	Az
4° Azoture de nitrocinnamyle et d'hydrogène	Nitrocinnamide. . . .	$C^{18}H^6(AzO^4)O^2$ H H	Az
— *Azoture de cuivre*.	Cuprosum.	Cu^2 Cu^2 Cu^2	Az
— *Azoture de cuményle et d'hydrogène*. . . .	Cumidine.	$C^{18}H^{11}$ H H	Az
— *Azoture de cumyle*.	Cuminamide	$C^{20}H^{11}O^2$ H H	Az
— *Azotures de cyanogène*.	Amides cyaniques.		
	1° Cyanamide . . .	Cy H H	Az
	2° Dicyanamide . .	Cy Cy H	Az
	3° Tricyanamide. .	Cy Cy Cy	Az
— *Azotures d'éthyle*..	Ethyl-ammoniaques.		
	1° Ethylamine . . .	C^4H^5 H H	Az
	2° Diéthylamine . .	C^4H^5 C^4H^5 H	Az
	3° Triéthylamine. .	C^4H^5 C^4H^5 C^4H^5	Az
	4° Hydrate de tétréthylammonium. . . .	C^4H^5 C^4H^5 C^4H^5 C^4H^5, O HO	Az
— *Azoture d'éthylène et d'hydrogène*. . . .	Acétosamide	C^4H^3 H H	Az
— *Azoture de margaryle*.	Margaramide.	$C^{34}H^{33}O^2$ H H	Az
— *Azoture de mercure*	Mercuricum..	Hg Hg Hg	Az
— *Azotures de méthyle*	Amides méthyliques ou ammoniaques méthyliques.		
	1° Méthylamine . .	C^2H^3 H H	Az
	2° Diméthylamine.	C^2H^3 C^2H^3 H	Az
	3° Triméthylamine.	C^2H^3 C^2H^3 C^2H^3	Az
	4° Hydrate de tétraméthylammonium . .	C^2H^3 C^2H^3 C^2H^3 C^2H^3, O HO	Az
— *Azoture d'œnanthyle*.	Œnanthylamide. . . .	$C^{14}H^{13}O^2$ H H	Az
— *Azotures d'opianyle*	Amides opianiques.		
	1° Opiammon. . . .	$C^{20}H^9O^8$ $C^{20}H^9O^8$ H	Az
	2° Téropiammon. .	$C^{20}H^9O^8$ $C^{20}H^9O^8$ $C^{20}H^9O^8$	Az
— *Azotures phénil-sulfureux*			
1° Azoture de sulfophényle et d'hydrogène	Sulfophénylamide . .	$C^{12}H^5S^2O^4$ H H	Az
2° Azoture de sulfophényle, d'hydrogène et de sulfophényle. . .	Disulfophénylamide .	$C^{12}H^5S^2O^4$ $C^{12}H^5S^2O^4$ H	Az
3° Azoture de sulfophényle, de benzoïle et d'hydrogène. . . .	Benzoïl-sulfophénylamide.	$C^{12}H^5S^2O^4$ $C^{14}H^5O^2$ H	Az
4° Azoture de benzoïle, de sulfophényle et de benzoïle. . . .	Dibenzoïl-sulfophénylamide.	$C^{12}H^5S^2O^4$ $C^{14}H^5O^2$ $C^{14}H^5O^2$	Az
5° Azoture de benzoïle, de sulfophényle et d'acétyle	Benzoïl-acétyl-sulfophénylamide. . . .	$C^{12}H^5S^2O^4$ $C^{14}H^5O^2$ $C^4H^3O^2$	Az
6° Azoture de sulfophényle, de cumyle et d'hydrogène.	Cumyl-sulfophénylamide	$C^{12}H^5S^2O^4$ $C^{20}H^{11}O^2$ H	Az
7° Azoture de sulfophényle, de benzoïle et de cumyle.	Cumyl-benzoïl-sulfophénylamide	$C^{12}H^5S^2O^4$ $C^{20}H^{11}O^2$ $C^{14}H^5O^2$	Az
— *Azoture de potassium et d'hydrogène*	Amidure de potassium	K H H	Az
— *Azoture de potassium*		K K K	Az
— *Azoture de propionyle*	Propionamide. . . .	$C^6H^5O^2$ H H	Az
— *Azoture de rutyle*. .	Rutamidè ou capramide.	$C^{20}H^{19}O^2$ H H	Az
— *Azotures de salicyle*	Amides salicyliques.		
1° Azotnre de salicyle et d'hydrogène. .	Salicylamide	$C^{14}H^5O^4$ H H	Az
2° Azoture de salicyle, de benzoïle et d'hydrogène.	Benzoïl-salicylamide	$C^{14}H^5O^4$ $C^{14}H^5O^2$ H	Az
3° Azoture de salicyle, de cumyle et d'hydrogène	Cumyl-salicylamide .	$C^{14}H^5O^4$ $C^{20}H^{11}O^2$ H	Az
4° Azoture de salicyle, de benzoïle et d'argent		$C^{14}H^5O^4$ $C^{14}H^5O^2$ Ag	Az
— *Azotures de subéryle*	Amides subériques.		
— *Azotures de succinyle*.	Amides succiniques.		
— *Azoture de toluényle*	Toluidine ou toluyl-ammoniaque	$C^{14}H^7$ H H	Az
— *Azoture de trityle*. .	Trityl-ammoniaque ou tritylamine, ou propylamine	C^6H^7 H H	Az
— *Azoture de valéryle*	Valéramine.	$C^{10}H^9O^2$ H H	Az

AZOTURIE s. f. (a-zo-tu-rî — de *azote* et du gr. *ouron*, urine). Pathol. Etat morbide dans lequel l'urée se trouve en excès dans les urines.

AZOUAGES s. m. pl. (a-zou-a-je). Géogr. Anciens peuples d'Afrique, répandus dans la Barbarie et la Numidie.

AZOUFA s. m. (a-zou-fa). Mamm. Quadrupède carnassier, que l'on croit identique à l'hyène.

AZOULY, nom d'une localité sur la côte de l'Afrique orientale et sur une partie de l'emplacement de l'ancienne Adulis, à 8 kilom. d'Arkiko, près Zoulla; on y voit des débris d'anciens édifices, des restes d'antiquités. Dans ces dernières années, on a déchiffré sur des tables une inscription contenant la généalogie de Ptolémée Evergète et une liste de peuples subjugués par un autre prince dont le nom est inconnu.

AZOURCHEB (a-zour-chèbb). Myth. parse. Mot persan qui signifie littéralement le *feu étincelant*. C'est, dans la théogonie des Mages, le nom d'un ange de taille gigantesque qui préside au feu sacré. Les Persans donnent aussi, dans leurs traditions semi-historiques, semi-fabuleuses, le nom d'*Azourcheb* à un temple magnifique qui aurait été construit dans la ville de Balkh par un de leurs rois, Gouchtsasb, après qu'il y eut enfoui ses immenses trésors, pillés depuis par Alexandre le Grand lors de son expédition en Perse. *Azourcheb* est aussi le nom de la foudre.

AZOV ou **AZOF**, ville de la Russie d'Europe sur le Don, à 30 kilom. de son embouchure dans la mer d'Azov. C'est l'ancienne Tanaïs des Grecs; 3,000 hab. Cette ville a été, au moyen âge, l'entrepôt d'un commerce considérable, et, comme forteresse, elle a joué un rôle important dans l'histoire. Conquise par Pierre le Grand en 1696, rendue aux Turcs en 1711, elle fut de nouveau prise, saccagée et détruite en 1739. Reconstruite en 1769, elle appartient définitivement aux Russes depuis 1774. Mais son port ayant été depuis ensablé par les atterrissements successifs du fleuve, elle n'a pu reconquérir son ancienne importance commerciale.

AZOV (Mer d'), ou de Zabache, anciennement mer Putride ou Palus Mæotis, se joint à la mer Noire par le détroit d'Iénikalé, ancien Bosphore cimmérien, formé par la côte orientale de la Crimée. Elle reçoit les eaux du Don et du Kouban. Sa pêche est considérable, mais la navigation y est entravée pendant huit mois de l'année par les glaces. Taganrog est le centre de son commerce.

AZOVALALA s. m. (a-zo-va-la-la). Bot. Petit fruit rouge d'un arbrisseau de Madagascar.

AZOXYBENZIDE s. m. (a-zo-ksi-bain-zi-de — de *az* pour *azote*, *oxy* pour *oxygène* et *benzine*). Chim. Substance que l'on obtient lorsqu'on chauffe la nitrobenzine avec une solution alcoolique de potasse.

— **Encycl.** L'*azoxybenzide* cristallise en aiguilles quadrilatères, brunes d'abord, puis d'un jaune de soufre. Il a pour formule

$$C^{24}H^{10}Az^2O^2;$$

on voit que, pour lui donner naissance, la nitrobenzine a perdu deux équivalents d'oxygène. Il est dur comme du sucre, sans odeur ni saveur, et ne se dissout pas dans l'eau. En revanche, il est fort soluble dans l'alcool et plus soluble encore dans l'éther. Il fond à 36°. Soumis à la distillation sèche, il donne d'abord de l'aniline liquide, puis une masse butyreuse contenant de l'azobenzide. L'acide chlorhydrique, l'acide sulfurique étendu, la potasse, l'ammoniaque liquide, le chlore n'exercent aucune action sur l'*azoxybenzide*. Lorsqu'on le chauffe avec de l'acide azotique, il se produit de l'*azoxybenzide nitré*

$$(C^{24}H^9(AzO^4)Az^2O^2),$$

matière jaune peu soluble dans l'alcool et l'éther bouillant, où elle se dépose sous la forme de flocons cristallins jaunes.

AZPEITIA, ville d'Espagne, province de Guipuscoa, à 22 kilom. N.-O. de Tolosa, sur l'Urola; 1,450 hab. Belle cathédrale gothique: aux environs, château de Loyola, au lieu où naquit le fondateur de l'ordre des jésuites. Ce curieux monument a été élevé en 1683, par ordre de la reine dona Maria-Anna d'Autriche, veuve de Philippe IV, sur le domaine de la famille de Loyola, et autour du vieux manoir où naquit saint Ignace. La reine, dans l'intention d'y établir un collége de la compagnie de Jésus, acheta ce domaine et le remit aux jésuites, qui appelèrent de Rome l'architecte Fontana pour diriger la construction. Le plan de l'édifice est un parallélogramme rectangulaire, auquel deux appendices latéraux donnent ingénieusement la figure d'un aigle prêt à prendre son vol. Le corps est formé par l'église, la tête par le portail, les ailes par la *sainte maison* et le collége, la queue par des bâtiments secondaires; c'est une allusion au titre d'*impérial* que la fondatrice donna au monument. Le portail, auquel conduit un magnifique perron à trois corps, flanqué de balustrades de pierre et de lions de marbre, est surmonté d'un fronton triangulaire avec écusson armorié, et donne entrée dans un vaste vestibule semi-circulaire. L'église est une rotonde de 36 mètres de diamètre, au centre de laquelle s'élèvent huit grandes colonnes qui supportent la coupole. Le maître-autel, très-riche par le choix des marbres employés à sa construction, est fort remarquable. La coupole, qui a 21 mètres de diamètre, est toute en pierre; elle est éclairée par huit fenêtres, et sa lanterne est à 56 mètres d'élévation. La *santa casa* où naquit saint Ignace est enclavée dans l'édifice. Ce n'est plus qu'une tour de l'ancien manoir de Loyola, qui fut détruit sous Enrique IV. A la fin de juillet a lieu, chaque année, un grand pèlerinage au sanctuaire de Loyola.

AZRAËL ou **AZRAÏL**, l'ange de la mort dans la religion de Mahomet, et celui qui reçoit les âmes des hommes à leur dernier moment.

AZRASIL s. m. (a-zra-zill). Relig. Nom commun aux chérubins et aux séraphins, chez les mahométans.

AZREK, se dit pour Bahr-el-Azrek. V. ce mot.

AZREMIDOKHT, princesse persane, fille d'Aberwiz, qui régna pendant quatre mois après sa sœur Pouran, et mourut empoisonnée. Il est probable qu'elle a donné son nom à une ville voisine de Kirmanschah. On dit aussi Azermidokht.

AZTÈQUE adj. (a-stè-ke). Ethnogr. Qui a rapport, qui appartient aux Aztèques: *Population* aztèque. *Langue* aztèque.

— s. m. Linguist. Langue des Aztèques.

AZTÈQUES, nom des anciens habitants du Mexique. La première contrée dont il soit question dans les annales mexicaines est Aztlan, terre mystérieuse qui semble destinée à défier toutes les recherches historiques. Ce qui est certain, c'est que les Aztèques, d'abord au nombre de quatre tribus sans aucune dénomination spéciale, habitaient, vers le milieu du XIe siècle, une région de toutes parts environnée d'eau, où ils commencèrent par exercer les professions de bateliers et de porteurs de bois: ces tribus étaient situées au nord-ouest de la Californie. Plusieurs de leurs chronologies fixent à l'an 1064 leurs premiers mouvements; à mesure que le nombre en augmente, elles paraissent sous les noms distincts de Huexotzincas, de Chalcas, de Xochimilcas, de Cuitlahuacas, de Malinalcas, de Chichimecas, de Tépanacas et de Matlazincas. Les annales aztèques ne sont pas d'accord sur l'époque de leur départ d'Aztlan. On voit partir les unes en l'année 1062, les antres en 1068. Quant aux tribus particulièrement connues, plus tard, sous le nom de mexicaines, leur sortie d'Aztlan paraît avoir eu lieu en l'an 1090 de notre ère. Après cinquante-six années d'émigration, elles arrivèrent dans la vallée d'Anahuac par Malinalco, traversant les montagnes de Toluca et de Tula. Elles s'établirent d'abord à Zumpango, ensuite sur les coteaux de Tepeyacac, puis à Chapultepec et à Acocolco, où elles vécurent un demi-siècle dans la plus grande misère et où elles furent réduites à l'esclavage par les rois de Textuco ou Acoluhuacan. Rendues à la liberté, elles passèrent à Mexicalzinco, de là à Iztacalco, et terminèrent leur course en fondant, en 1327, la grande Tenochtitlan ou Mexico, qui, avec le temps, devint la capitale du vaste empire aztèque et l'une des plus belles villes du nouveau monde. Pendant les deux siècles que dura l'empire aztèque, on compta onze empereurs, dont le dernier fut Guatimozin (Quanhtimotzin), la victime de l'aventurier Fernand Cortez, l'un de ces hommes dont on dit abusivement qu'ils sont les instruments de Dieu, alors qu'ils n'obéissent qu'à la voix de leur ambition (1520). La constitution de l'empire était si imparfaite qu'elle le laissait ouvert à toutes les convoitises: des territoires très-voisins de la capitale, érigés en fiefs, étaient dominés par des chefs qui étaient devenus presque indépendants; contractant des alliances entre eux et avec des peuples étrangers, ils multipliaient ainsi les ennemis de l'empire, au milieu duquel se trouvait enclavée la république de Tlancala, sa puissante rivale. Les Espagnols ayant envahi l'Anahuac, la capitale des Aztèques tomba au pouvoir de Cortez en 1520, après un siége de quatre-vingt-treize jours; plus de cent mille Aztèques y périrent. La cité de Tenochtitlan, si grande, si redoutée des peuples qu'elle dominait, avait été défendue par ses habitants avec une persévérance digne d'un meilleur sort; elle était tombée victime de la haine des nations voisines; sur la fin du siége, 200,000 Indiens s'étaient rangés sous les drapeaux des Castillans. (Pour la suite de l'histoire des Aztèques, v. le mot Mexicains qui, à dater de la conquête espagnole, servit à les désigner.)

Les Aztèques avaient atteint un degré de civilisation remarquable: ils connaissaient l'architecture, la peinture, la sculpture et l'astronomie; construisaient des temples, des palais, des voûtes et des canaux, et possédaient une écriture hiéroglyphique. Les antiquités mexicaines, restes de cette époque reculée, sont encore nombreuses, et, après plus de trois siècles écoulés depuis la conquête, et malgré la grande destruction qu'en ont faite les Espagnols et le temps, elles causent encore l'admiration des voyageurs. On remarque surtout les pyramides de Tchotiluacan, de Tholula et de Papantla; le palais de Mitla, dans l'Etat de Oaxaca et de Zochicalco, près de Cuernavaca, et la pierre très-bien sculptée qui existe aujourd'hui sur l'un des murs de la cathédrale de Mexico, et qui servait de table aux anciens habitants pour leurs calculs astronomiques; elle n'a pu être transportée qu'avec le secours de machines dynamiques. Cependant des ruines grandioses, encore plus anciennes, prouvent qu'il existait dans l'Anahuac, bien avant les Aztèques, un peuple plus avancé en civilisation. Les Aztèques croyaient à un Dieu suprême, créateur et maître de l'univers. Sous cet Etre suprême étaient rangées treize grandes divinités et plus de deux cents de rangs inférieurs, ayant chacune leur jour consacré, recevant toutes certains honneurs. Les Aztèques honoraient de préférence le dieu de la guerre, *Hicitzilopotchli*, dont ils avaient porté devant eux l'image, comme les Hébreux l'Arche du Seigneur, durant leur long pèlerinage d'Aztlan à Tenochtitlan. Les sacrifices contrastaient singulièrement, par leur nature cruelle, avec la douceur et la pureté qui régnait dans la morale des Aztèques. Les offrandes présentées aux dieux étaient des hommes. On sacrifiait solennellement des victimes humaines sur les autels, et on dévorait ensuite leurs corps, dans des banquets du plus grand apparat. Ces sacrifices barbares étaient offerts au dieu de la guerre *Hicitzilopotchli* ou *Mexitli*. Suivant la tradition aztèque, les victimes avaient été originairement des prisonniers *Xochilmiques*, peuple sur lequel les Aztèques avaient remporté un avantage signalé.

La langue aztèque s'étendait, depuis le trente-septième degré jusqu'au lac de Nicaragua, sur une longueur de 1,600 kilomètres. Les Totlèques, les Chichimèques la parlaient aussi. Moins sonore que celle des Incas, elle est encore la plus généralement répandue parmi les naturels du Mexique. Elle est capable d'exprimer les idées les plus abstraites, les idées philosophiques et religieuses, sans être obligée de recourir à des mots étrangers. On y remarque très-peu de monosyllabes: elle se distingue par la longueur de ses mots et les diverses transformations qu'on peut leur faire subir; il y en a qui n'ont pas moins de seize syllabes; elle manque de termes superlatifs. Le signe comparatif est fourni par certaines particules, comme dans quelques langues de l'Europe. Elle abonde plus que l'italien en augmentatifs et en diminutifs, plus que l'anglais en termes abstraits. Elle n'a pas de verbes dont elle ne puisse faire des noms, et peu de substantifs et d'adjectifs qu'elle ne puisse convertir en verbes et qui ne soient le produit de quelque abstraction. Les règles, simples, fixes, invariables, compensent les difficultés qui naissent de son excessive abondance, abondance d'autant plus remarquable, qu'elle est entièrement privée des consonnes B, F, G, R et S. Elle multiplie les sons qui se rendent par les lettres L, X, T, TL, TZ, Z. Aucun mot ne commence par la lettre L, et tous ont la pénultième longue. Ses aspirations sont généralement douces, aucun son nasal ne se fait remarquer dans la prononciation. Elle s'entend à merveille à varier les mots suivant qu'ils expriment l'action ou le résultat de l'action. Elle se plie facilement au style de la conversation, ainsi qu'aux formules de l'étiquette la plus cérémonieuse; chez elle, les nuances de politesse et de soumission sont presque infinies. Plusieurs causes contribuent à l'excessive longueur de ses mots: l'une des plus fréquentes se trouve dans la manière dont se forme le pluriel, ce qui a lieu par le redoublement de la première syllabe et l'adjonction de la terminaison *tin*. Quelquefois la réduplication se fait au milieu du mot. Cette faculté de composer des mots avait, en botanique et en zoologie, d'heureuses applications. Elle permettait d'indiquer tout à la fois le nom, le genre, la qualité et l'emploi du sujet, même ses mœurs et ses habitudes. En géographie, chaque nom de lieu annonçait aussi sa situation, sa nature et le trait le plus caractéristique de son histoire.

Il n'y a pas le moindre rapport ni la moindre ressemblance entre les anciens Aztèques, hommes braves, courageux, hauts de stature, vigoureux et bien faits, et les deux prétendus Aztèques qui, il y a quelque quinze ans, furent offerts en Europe à la curiosité publique, et qui n'ont de commun avec les anciens adversaires de Fernand Cortez que le nom qui leur a été donné sans aucune raison historique.

AZUCARILLOS s. m. (a-zu-ka-ri-llos; *ll* mll. — de l'esp. *azucas*, sucre). Comm. Sucre spongieux et léger, préparé en Espagne.

AZUCARITO s. m. (a-zu-ka-ri-to — de l'esp. *azucas*, sucre). Bot. Nom vulgaire du paullinia cururu, plante des Antilles dont l'arille a une saveur sucrée.

AZUELA, riv. de la république de l'Equateur, prend sa source au mont Cayamba-Urca, à 70 kilom. N.-E. de Quito, coule à l'E. et va se jeter dans le Rio-Coca, après un cours de 400 kilom.

AZULAM s. m. (a-zu-lamm). Ornith. Espèce de gros-bec d'Angola, dont le plumage est d'un beau bleu foncé.

AZULEJOS s. m. (a-zu-lé-joss). Nom donné en Espagne à des carreaux de faïence émaillés, de fabrication arabe, employés au revêtement des murailles d'églises, de palais, de maisons.

AZULÈNE s. m. (a-zu-lè-ne — rad. *azur*). Chim. Corps organique découvert par M. Peisse, vers la fin de 1863, dans plusieurs huiles essentielles, et notamment dans les produits de la distillation des feuilles du pogostemon patchouli, plante odorante bien connue par le parfum qui porte son nom. ‖ On dit aussi azuline.

— **Encycl.** C'est de l'*azulène* que l'habile chimiste anglais a extrait, pour la première fois, une substance tinctoriale qui, pure, fournit une matière colorante d'un beau bleu, plus éclatant même que le bleu d'*anilène;* et qui, mélangée en diverses proportions avec une résine jaune, peut donner des nuances variées de bleu et de vert, et même quelques autres teintes. L'*azulène* paraîtrait se trouver dans le patchouli, comme dans certaines huiles essentielles, à l'état de principe immédiat. M. Peisse attribue à sa présence la couleur azurée de l'huile de camomille; il pense encore qu'elle joue un rôle comme principe odorant, et qu'elle entre dans la composition chimique des matières impalpables, mais cependant pesantes, qui agissent sur la muqueuse de l'organe olfactif et y produisent la sensation des odeurs. De nouvelles recherches ne tarderont pas, sans doute, à donner à la science et à l'industrie de plus amples éclaircissements sur cet intéressant produit des réactions chimiques.

AZULHINA s. m. (a-zu-li-na). Ornith. Bengali d'Angola.

AZULMATE s. m. (a-zul-ma-te — rad. *azote* et *ulmine*). Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide azulmique avec une base.

AZULMINE s. f. (a-zul-mi-ne — rad. *azote* et *ulmine*). Chim. Acide que l'on obtient sous la forme d'une matière charbonneuse, par la décomposition de l'acide cyanhydrique anhydre. ‖ On dit aussi acide azulmique.

AZULMINIQUE adj. (a-zul-mi-ni-ke — rad. *azulmine*). Chim. Qui contient de l'azulmine.

AZULMIQUE adj. (a-zul-mi-ke — rad. *azote* et *ulmique*). Chim. V. Azulmine.

AZUMBRE s. m. (a-zon-bre). Métrol. Mesure de capacité espagnole pour les liquides; elle équivaut à 2 litres 251.

AZUN (vallée d'), jolie vallée de France dans le départ. des Hautes-Pyrénées, arrond. de Bigorre. Elle est arrosée par le gave d'Azun et renferme dix villages assez peuplés. A l'extrémité de la vallée se trouve le col d'Azun, un des passages les plus fréquentés pour l'Espagne. Tout près, on voit le gouffre qu'on appelle *Puits d'Aubès*.

AZUNI (Dominique-Albert), jurisconsulte et historien, né à Sassari (Sardaigne) en 1749, mort en 1827. Il s'occupa spécialement de droit commercial et maritime et devint une des autorités en ces matières. Lors de la réunion de son pays à la France, il fut chargé par Napoléon de rédiger la partie du code de commerce qui concerne le code maritime, fut ensuite nommé président du tribunal d'appel de Gênes, membre du corps législatif, et, dans la suite, magistrat à Cagliari. Ses ouvrages sont très-estimés. Nous citerons ici les plus connus: *Dictionnaire universel de jurisprudence commerciale* (deuxième édition, Livourne, 1822); *Droit maritime de l'Europe* (l'auteur traduisit lui-même la deuxième édition en français); *Histoire géographique, politique et naturelle de la Sardaigne* (Paris, 1802); *Dissertation sur l'origine de la boussole* (1805); *Origine du droit et de la législation maritimes* (Paris, 1810); *Mémoires pour servir à l'histoire des voyages maritimes des anciens navigateurs de Marseille* (1813); *Recherches pour servir à l'histoire de la piraterie* (1816); *Système universel des armements en course* (1817), etc.

AZUR s. m. (a-zur — de l'ar. *al-azurd*, le bleu). Minér. Minéral dont on fait un bleu fort beau et de très-grand prix: *L'*azur *sert à colorer en bleu le verre et les porcelaines.* (Francœur.)

— *Pierre d'azur*, Nom vulgaire du lapis-lazuli ou lazulite. ‖ *Azur de cuivre*, Nom que l'on donne quelquefois à la lazulite.

— Poét. Couleur de la nuance de l'azur ou de toute autre nuance d'un beau bleu: *L'*azur *du ciel, des cieux. L'*azur *des mers. L'*azur *d'un lac. L'*azur *des flots, de l'onde. La déesse s'enleva dans les airs, et s'enveloppa dans un nuage d'or et d'*azur. (Fén.) *L'*azur *de la guirlande ajoutait à la beauté modeste de Caroline, et faisait ressortir l'*azur *de ses yeux.* (Jauffret.) *Et l'*azur *du ciel, traversé de bandes verdâtres, semble se décomposer dans une lumière louche et troublée.* (Chateaub.) *Le ciel, d'une admirable pureté, reflétait son* azur *dans une mer magnifique.* (E. Sue.) *Quelques instants après, une ligne d'*azur *presque invisible, signature de l'Océan, nous annonça que nous étions arrivés.* (Th. Gaut.)

L'insecte ailé brillait des plus vives couleurs :
L'*azur*, le pourpre et l'or éclataient sur ses ailes.
Florian.

A peine de Tithon la belle et jeune amante
Mêle à l'*azur* des cieux sa pourpre étincelante.
Saint-Victor.

. Quand les ombres fidèles
Des champs aériens rembrunissent l'*azur*.....
Mme Amable Tastu.

Riez, n'attristez pas votre front gracieux,
Votre œil d'*azur*, miroir de paix et d'innocence,
Qui révèle votre âme et réfléchit les cieux.
V. Hugo.

Qu'importe si les vents dispersent sur les mers
Le cri qu'a jeté l'aigle en traversant les airs,
Quand l'oiseau, s'élevant des rochers du rivage,
Plane dans le rayon au-dessus du nuage,
Qu'il n'entend plus la vague, et qu'il voit sous ses yeux
Ces abîmes d'*azur* qui sont pour nous les cieux?
Lamartine.

‖ L'objet même qui présente cette couleur :

Le fleuve en son liquide *azur*
Reflétait l'éclat d'un ciel pur. DELILLE.

. Dans le liquide *azur*
Du fleuve, qui s'étend comme lui calme et pur.....
A. CHÉNIER.

— *Le céleste azur, la voûte d'azur*, ou simplement *l'azur*, Le ciel :

D'un feu moins brillant les étoiles
Eclairaient *la voûte d'azur.*
SAINT-LAMBERT.

Compte tous les flambeaux de *la voûte d'azur :*
Ils brillent d'un éclat inaltérable et pur.
BAOUR-LORMIAN.

Comme une lampe d'or dans *l'azur* suspendue,
La lune se balance au bord de l'horizon.
LAMARTINE.

— Fig. Calme, paix, innocence, par allusion à cette couleur bleue que le ciel ne revêt que lorsqu'il est serein, sans nuages : *Rien n'est venu encore troubler l'innocence et l'*AZUR *de ses quinze ans.*

L'âme de l'homme est une onde limpide
Dont l'*azur* se ternit à tout vent qui la ride.
LAMARTINE.

Pourquoi troubler cette eau si belle qui s'écoule?
Pourquoi cueillir ce lis? Pourquoi d'un souffle impur,
De cette âme sereine aller troubler l'*azur ?*
V. HUGO.

— *Ciel d'azur*, Ciel bleu et pur : *Un* CIEL D'AZUR *est chose rare en Angleterre.* ‖ Fig. Vie calme et tranquille :

Demandons l'un pour l'autre une mer sans nuage,
Un *ciel d'azur*, un port au terme du voyage.
C. DELAVIGNE.

— Bot. *Azur des bois*, Nom vulgaire de l'agaric azuré.

— Ornith. Espèce de gobe-mouches des Philippines, ainsi appelé à cause de son plumage bleu d'azur.

— Blas. Email bleu des armoiries : *Ils portent tiercé en fasce* d'AZUR, *de gueules et de sable.* (Balz.) ‖ Dans la symbolique héraldique, l'azur signifie justice, loyauté, beauté et bonne réputation ; quand les armoiries ne sont pas coloriées, on le représente par des lignes horizontales.

— Alchim. Nom que l'on donnait au corail rouge.

— Techn. Substance d'un beau bleu, qui sert à différents usages dans le commerce et l'industrie.

— **Encycl.** Techn. L'*azur*, que l'on appelle encore *bleu d'azur*, *bleu de smalt*, *bleu de Saxe*, *bleu de safre*, *bleu d'émail*, *bleu d'empois*, *smalt*, et enfin *verre de cobalt*, est un verre coloré par l'oxyde de cobalt, ou plutôt, d'après Ludwig, un silicate double de potasse et de cobalt mêlé à quelques oxydes terreux et métalliques. On le prépare, suivant les pays, soit avec le cobalt arsenical ou smaltine, qui est un arséniure de cobalt ferrugineux, soit avec le cobalt gris ou cobaltine, qui est un arsénio-sulfure de cobalt. Dans tous les cas, on commence par griller la matière première dans un four à réverbère. L'opération terminée, on en prend le résidu, nommé *safre*, qui contient le fer et le cobalt à l'état d'oxydes ; on le mélange avec des proportions convenables de quartz bocardé et de potasse, puis on chauffe le tout au rouge blanc dans un fourneau de verrerie. On obtient ainsi un liquide pâteux, que l'on projette brusquement dans un bain d'eau froide : le refroidissement instantané ne permettant pas aux particules solidifiées de faire corps, il en résulte que la substance vitreuse reste en fragments irréguliers plus ou moins petits. On soumet alors ces fragments à l'action de meules horizontales, après quoi, au moyen de la lévigation, on divise la poudre en plusieurs sortes ou qualités, qui sont désignées, dans le commerce, sous les noms d'*azur de premier*, *de second*, *de troisième* et *de quatrième feu*, et dont le prix est d'autant plus élevé qu'elles ont plus de *feu*, c'est-à-dire que la finesse en est plus grande et la couleur plus vive. Le chimiste Girardin a prouvé que les anciens connaissaient des minerais de cobalt et les faisaient servir à la coloration du verre ; mais le bleu d'*azur* est une conquête de l'industrie moderne. On attribue la découverte de cette substance à un verrier saxon, appelé Christophe Schwiver, qui était établi à Neudeck, vers le milieu du XVIe siècle. On fabrique aujourd'hui le bleu d'*azur* dans plusieurs parties de l'Europe ; néanmoins, ce sont les fabriques de Schneeberg, dans la Saxe royale, qui en produisent le plus. La production annuelle de toutes les usines s'élève à près de 16,000 quintaux métriques.

AZURABLE adj. (a-zu-ra-ble — rad. *azur*). Qui peut être azuré, teint en bleu d'azur.

AZURAGE s. m. (a-zu-ra-je — rad. *azur*). Techn. Action d'azurer, de teindre en bleu : *On est obligé de donner un léger* AZURAGE.

AZURAL, ALE adj. (a-zu-ral, a-le — rad. *azur*). Qui a rapport à l'azur. ‖ Qui est de la couleur de l'azur.

AZURANT (a-zu-ran) part. prés. du v. Azurer : *On fait paraître le linge blanc plus propre en l'*AZURANT *légèrement.*

AZURANT, ANTE adj. (a-zu-ran, an-te — rad. *azurer*). Propre à donner une couleur azurée. *Dans cet état de congélation, l'eau conserve la propriété* AZURANTE *qu'elle possède à l'état liquide.* (Fournet.) ‖ Rare.

AZURARA, bourg du Portugal, province de Minho, sur la rive gauche de l'Ave et à son embouchure, à 27 kilom. S. de Braga ; 2,500 h.

AZURARA ou **ZURARA** (Gomez-Eannes DE), historien portugais, vivait dans le XVe siècle. Il était garde des archives et fut chargé par Alphonse V d'écrire les chroniques du royaume. Une tradition, qui paraît fondée, lui attribue la destruction d'un grand nombre de papiers et documents contenus dans les archives. Cette incroyable exécution aurait eu lieu en 1459, sur la demande des cortès, et dans le seul but de se débarrasser de papiers jugés inutiles. Heureusement que beaucoup de ces pièces avaient été copiées par diverses municipalités pour des nécessités administratives. Les ouvrages d'Azurara sont assez nombreux. Le plus important est une *Chronique de la découverte et conquête de la Guinée*, qui a été imprimée à Paris en 1841, et dont un magnifique manuscrit est conservé à la Bibliothèque de Paris.

AZURÉ s. m. (a-zu-ré — rad. *azur*). Erpét. Saurien d'Afrique, de la famille des caméléoniens, dont le dessus du corps est d'un beau bleu.

— Ornith. Gobe-mouches bleu des Philippines. On l'appelle aussi AZUR.

— Ichthyol. Espèce de poisson du genre *cyprin*.

AZURÉ, ÉE (a-zu-ré) part. pass. du v. Azurer. Qui est de couleur d'azur, de couleur bleue : *Ce vaisseau, il n'en voit que les voiles, qui blanchissent un peu dans l'onde* AZURÉE. (Fén.) *La terre oppose à l'Océan un océan de végétaux mobiles, et des flots verts à des flots* AZURÉS. (B. de St-P.) *De jeunes et beaux cygnes se jouent et se pressent sur l'onde* AZURÉE *d'un canal.* (E. Sue.) *La peau blanche laissait voir çà et là les arborescences* AZURÉES *des veines.* (V. Hugo.) *Un flot de soie, crinière* AZURÉE *du fez, ondoie derrière l'oreille, sous la transparence laqueuse du crépon.* (Th. Gaut.)

Déjà l'aube du jour, s'élevant par degrés,
Brise ses rayons d'or dans les flots *azurés*.
LEGOUVÉ.

J'aime sur l'églantier ces insectes dorés,
Agitant au soleil et leurs dards *azurés*
Et le bronze de leurs cuirasses.
SAINTINE.

— Poétiq. *La voûte azurée, les champs azurés*, ou tout autre équivalent, Le ciel, le firmament :

L'ombre et le jour luttaient dans les *champs azurés*.
LA FONTAINE.

Qui de nous des clartés de la *voûte azurée*
Doit jouir le dernier?...
LA FONTAINE.

Le rayon du soleil, comme une onde éthérée,
Rejaillit de la terre à sa *source azurée*.
LAMARTINE.

O vastes cieux ! ô profondeurs sacrées !
Morne sérénité des *voûtes azurées !*
O nuit, dont la tristesse a tant de majesté !
V. HUGO.

‖ *La plaine azurée* ou *les plaines azurées*, La mer, la surface des mers :

Hâtez-vous, filles de Nérée,
Allez sur la *plaine azurée.* J.-B. ROUSSEAU.

‖ Dans les vers suivants, un poëte a fait un usage abusif de cette dernière périphrase, qui ne saurait s'appliquer qu'à la mer :

Envolons-nous tous deux vers la *plaine azurée*,
Et retournons à Dieu qui pardonne aux ingrats.
H. CANTEL.

Cependant A. Chénier a très-poétiquement dit *les plaines de l'air ;* de là à *plaine azurée*, la transition semble toute naturelle ; mais on sait que les langues ne se piquent pas toujours de logique.

AZURÉE s. f. (a-zu-ré — rad. *azur*). Erpét. Couleuvre des environs du cap Vert, dont la peau est d'un très-beau bleu.

AZURER v. a. ou tr. (a-zu-ré — rad. *azur*). Techn. Teindre en couleur d'azur : AZURER *des étoffes.*

— Par ext. Faire paraître de la couleur d'azur : *Ce sont des collines d'un jaune doré que l'éloignement pouvait à peine* AZURER. (Th. Gaut.) *La lune, glissant à travers les persiennes, faisait pâlir la lueur de la bougie et* AZURAIT *de ses teintes funèbres ce tableau de désolation.* (Alex. Dum.) *La rosée* AZURAIT *encore le tissu des prairies.* (Gér. de Nerv.)

Que mon âme est contente et que ma vie est pure !
Ainsi coule un ruisseau sous le ciel qui l'*azure*.
Mme DESBORDES-VALMORE.

S'azurer v. pr. Prendre une couleur bleue : *Le ciel, au milieu du jour, est couleur de plomb en fusion ; la terre, d'un gris poudroyant micacé de lumière, qui* S'AZURE *à peine dans le plus extrême lointain.* (Th. Gaut.)

AZURESCENT, ENTE (a-zu-rèss-san, ante — rad. *azur*), Qui tire sur le bleu d'azur.

AZURIC s. m. (a-zu-rik — rad. *azur*). Chim. Espèce de vitriol rouge.

AZURIN s. m. (a-zu-rain — rad. *azur*). Nom donné à des chanoines de la congrégation de Saint-Georges, ainsi appelés à cause de l'habit bleu qu'ils portaient.

— Ornith. Nom donné au merle de la Guyane, à cause d'une bande de bleu foncé qu'il a sur le haut de la poitrine : *L'*AZURIN *est un peu plus gros que le merle.*

AZURIN, INE adj. (a-zu-rain, i-ne — rad. *azur*). Qui est d'un azur pâle.

AZURITE s. f. (a-zu-ri-te — rad. *azur*). Minér. Ancien nom de la *klaprothine*, dont la belle couleur bleu céleste est si remarquable. Nom donné aujourd'hui à la variété bleue de carbonate de cuivre naturel.

— **Encycl.** Ce minéral, dont la magnifique couleur bleue suffit, dit Brongniart, pour le faire reconnaître, résulte de la combinaison du carbonate de cuivre avec l'hydrate de ce métal. Il a successivement porté différents noms : Haüy l'appelait *cuivre azuré ;* Brooke et Miller lui donnent le nom de *chessylite ;* on le nomme encore aujourd'hui, quand il est pulvérulent, *bleu de montagne.* La forme cristalline de l'*azurite* présente de très-nombreuses modifications et appartient au système du prisme clinorhombique ; les cristaux atteignent parfois un volume considérable. En outre des espèces cristallisées, on distingue : l'*azurite lamelliforme*, en petites lames diversement inclinées et amincies sur les bords ; l'*azurite granuliforme* ou *pisolithique*, en petites graines de grosseur variable disséminées et parfois agglomérées ; l'*azurite concrétionnée* en mamelons striés du centre à la circonférence ; l'*azurite compacte*, appelée souvent *pierre d'Arménie ;* et enfin l'*azurite terreuse* ou *cendre bleue, bleu de montagne*, etc. L'*azurite* est souvent associée à la malachite ; il n'est même pas rare de rencontrer des cristaux appartenant à la première de ces substances, partiellement transformés en malachite.

On exprime la dureté de l'*azurite* par le nombre 4, sa densité est égale à 3,8 ; elle offre une cassure vitreuse et conchoïdale. Ce minéral est subordonné aux filons cuprifères et a souvent pour gangue le fer oxydé brun (v. HÉMATITE et LIMONITE). On le rencontre cependant quelquefois en rognons disséminés ou en bancs plus ou moins considérables au milieu des grès rouges secondaires. Le gisement de Chessy, près de Lyon, est précisément dans ce cas ; c'est lui qui, pendant longtemps, a fourni aux collections les beaux échantillons d'*azurite :* il est maintenant épuisé. Les endroits où l'on trouve aujourd'hui cette belle substance sont Moldawa, dans le Bannat, en Hongrie ; Nische Talgilsk, dans les monts Ourals, et Kolywan, en Sibérie. L'*azurite* est un des minerais de cuivre les plus faciles à traiter ; malheureusement, elle est trop peu abondante pour donner lieu à des exploitations importantes.

AZUROR, ORE adj. (a-zu-ror — rad. *azur* et *or*). Qui est bleu avec des reflets dorés.

AZUROUGE s. m. (a-zu-rou-je — rad. *azur* et *rouge*). Ornith. Espèce de fringille de l'Amérique septentrionale.

AZUROUX s. m. (a-zu-rou — rad. *azur* et *roux*). Ornith. Bruant du Canada.

AZUVERT s. m. (a-zu-vèr — rad. *azur* et *vert*). Ornith. Fringille de l'île de Timor.

AZY s. m. (a-zi). Econ. agr. Présure faite avec du petit-lait et du vinaigre. ‖ On écrit aussi AZI.

AZYGOCÈRE adj. (a-zi-go-sè-re — du gr. *a* priv. ; *zugos*, paire ; *keras*, corne). Entom. Qui a des antennes ou tentacules en nombre impair.

— s. m. pl. Annél. Section de néréidiens qui offrent ce caractère.

AZYGOS adj. (a-zi-goss — du gr. *a* priv. et *zugos*, paire, couple). Anat. Nom sous lequel les anciens anatomistes désignaient les deux muscles palato-staphylins, qu'ils considéraient comme ne formant qu'un seul muscle. ‖ Nom donné à deux veines impaires qui établissent une communication entre la veine cave supérieure et la veine cave inférieure.

— **Encycl.** Le nom d'*azygos* s'applique à deux veines d'inégal volume, dont l'une a reçu le nom de grande veine *azygos*, et l'autre de petite *azygos* ou de *demi-azygos*.

— *Grande veine azygos.* Cette veine s'étend de la colonne lombaire, où elle prend naissance, à la veine cave supérieure, dans laquelle elle se termine. Son origine présente de nombreuses variétés : « Ordinairement elle naît, dit M. Sappey, d'une série d'arcades anastomotiques qui embrassent la base des apophyses transverses des vertèbres lombaires ; quelquefois elle fait suite au tronc de la dernière veine intercostale ou de la première veine lombaire ; plus souvent, elle provient à la fois de ces deux veines ; il est rare qu'elle parte directement de la veine cave inférieure. » Immédiatement au-dessus de son origine, la *grande azygos* passe de l'abdomen dans le thorax, à travers l'ouverture aortique du diaphragme, et quelquefois à travers un orifice que lui présentent les piliers de ce muscle. Dans la cavité thoracique, elle se place sur la partie latérale droite du corps des vertèbres dorsales ; parvenue au niveau du troisième espace intercostal, elle se réfléchit d'arrière en avant, et s'ouvre dans la partie postérieure de la veine cave descendante, immédiatement au-dessus du péricarde. Elle ne présente qu'une seule valvule, laquelle se rencontre un peu au-dessous de son embouchure.

La grande veine *azygos* reçoit les veines suivantes : en avant, la *bronchique droite* et quelques veines *œsophagiennes* et *médiastines ;* à droite, les huit dernières veines *intercostales* droites ; à gauche, la petite veine *azygos* et le tronc commun des veines *intercostales supérieures gauches ;* au niveau de son embouchure, les trois veines *intercostales supérieures droites.*

— *Petite veine azygos* ou *demi-azygos.* Elle résulte de la réunion des quatre ou cinq dernières veines *intercostales gauches*, dont elle constitue le tronc commun. Elle monte d'abord verticalement sur la partie latérale gauche de la colonne vertébrale, puis s'infléchit pour se terminer dans la grande *azygos*, à une hauteur variable. Son calibre est en raison inverse de celui de la grande *azygos*.

AZYME adj. (a-zi-me — du gr. *a* priv. ; *zumê*, levain). Liturg. Qui est sans levain, qui n'est pas fermenté : *Pain* AZYME. *Les catholiques latins ne consacrent que du pain* AZYME. *Il y a eu d'assez vives contestations entre les Eglises de l'Orient et celles de l'Occident, sur la manière de célébrer les saints mystères, en ce qui regarde le pain* AZYME *et le pain levé.* (Card. Gousset.)

— *Pain azyme*, Pain sans levain que les juifs mangent à leur pâque, en mémoire de celui dont ils se nourrirent à l'époque de leur sortie d'Egypte.

— Par ext. Oublie, pain très-mince, très-léger, non levé et peu cuit : *Le* PAIN AZYME *est employé pour masquer la saveur désagréable de certaines substances médicamenteuses.* (Nysten.) ‖ On dit vulgairem. PAIN À CHANTER.

— s. m. Pain sans levain, pain azyme : *Un azyme, des azymes.* ‖ Se dit particulièrement du pain sans levain que les israélites mangent pendant leur octave de Pâques.

— Hist. sainte. *Fête des azymes*, Fête que les Hébreux célébraient tous les ans en mémoire de leur sortie d'Egypte.

— Bot. Genre d'arbustes de l'Inde.

Encycl. V. AZYMITES.

AZYMGOR. V. AZIMGHUR.

AZYMITE s. m. (a-zi-mi-te — rad. *azyme*). Nom que les Grecs donnent dérisoirement aux catholiques, qui font usage de pain azyme à la messe.

— Adjectiv. : *L'Eglise latine n'a pas été toujours* AZYMITE.

— **Encycl.** On sait que, dans l'Eglise catholique, les hosties destinées à la communion doivent être faites avec du pain *azyme ;* mais on est peu d'accord sur la date à laquelle il faut faire remonter cette prescription, et sur l'origine dogmatique qu'il faut lui attribuer. Il est à peu près certain que, dans la Cène, Jésus-Christ s'est servi de pain *azyme* pour instituer l'eucharistie, puisque c'est à l'époque de la pâque qu'eut lieu cette cérémonie, et que, pendant tout le temps pascal, il était défendu aux Juifs de se nourrir d'un autre pain. Mais l'Eglise latine a-t-elle de tout temps employé du pain *azyme* pour l'eucharistie ? Telle est la question qui divise les écrivains religieux. Saint Thomas, dont l'opinion est d'un si grand poids en pareille matière, soutient qu'on n'usa que de pain *azyme* dans les premiers siècles de l'Eglise, et que cette coutume dura jusqu'au temps où des hérétiques reprochèrent aux chrétiens d'observer encore la loi de Moïse, malgré l'avénement du Messie. Pour faire disparaître tout prétexte de récrimination, les deux Eglises d'Orient et d'Occident se seraient alors servies de pain levé, usage que conserva l'Eglise grecque, tandis que l'Eglise latine revenait au pain *azyme*. Le P. Sirmond a combattu l'opinion du saint docteur, et a cherché à prouver que les Latins ont employé le pain levé jusqu'au Xe siècle. Mais lorsque le patriarche grec Michel Cérulaire consomma le schisme au XIe siècle et excommunia les Latins qui se servaient de pain *azyme*, il y avait déjà longtemps que ceux-ci en faisaient usage, comme cela résulte du témoignage d'Alcuin, qui écrivait en 790, et de Raban Maur, qui florissait en 819. La question n'est donc pas encore résolue.

D'un autre côté, les Orientaux ont-ils employé de tout temps le pain levé ? C'est ce qui ne semble pas moins difficile à prouver ; toutefois, cet usage semble s'être établi chez eux dès les premiers siècles du christianisme, et il est encore en vigueur dans l'Eglise grecque, dans l'Eglise russe, chez les nestoriens, les Cophtes, les Maronites et les Abyssins.

Au XVe siècle, le concile de Florence essaya, mais sans succès, d'opérer une réunion entre les deux Eglises, en déclarant que l'on pouvait validement consacrer le corps de Jésus-Christ avec du pain levé ou avec du pain *azyme*. Les disputes continuèrent ; les Grecs appelèrent ironiquement les Latins *azymites*, et en reçurent à leur tour la dénomination de *fermentaires*. On est effrayé de la somme d'érudition qui fut dépensée par les théologiens dans ces débats puérils, et l'on s'en étonnerait si l'on ne savait combien il est facile d'envenimer les questions religieuses, et combien l'esprit de parti est ingénieux à les alimenter.

AZZANO, village de Vénétie, délégation et à 10 kilom. S.-O. de Vérone ; 450 hab. Les Français y repoussèrent les Autrichiens en 1799.

AZZARA (Joseph-Nicolas). V. AZARA.

AZZARKAL, mathématicien et astronome arabe, né à Cordoue, vivait dans la première moitié du XIe siècle. Il était astronome en chef d'Al-Mamoun, roi de Tolède. Il inventa divers instruments pour les observations, construisit une clepsydre d'une dimension extraordinaire, ainsi qu'un planisphère et un astrolabe, sur des principes nouveaux. La bibliothèque de l'Escurial possède un manuscrit arabe (no 967) qui contient cent problèmes astronomiques et l'explication des instruments d'Azzarkal.

AZZI (Faustine), femme poëte italienne, née à Arezzo en 1650, morte en 1724. Elle eut la plus brillante renommée à son époque et parmi ses compatriotes, et la plupart des académies d'Italie l'admirent dans leur sein. Outre des morceaux répandus en divers recueils, elle a publié un volume de poésies sous le titre de *Serto poetico* (1694). Il se compose d'odes, de sonnets, de madrigaux, d'églogues, etc.

AZZI (François-Marie DEGLI), poëte italien, frère de la précédente, né à Arezzo en 1655, mort en 1707. Il a traduit la Genèse en sonnets (Florence, 1700), et entrepris une traduction d'Homère en octaves, qu'il n'eut pas le temps d'achever.

AZZO Ier (Albert), marquis d'Este, fut dépouillé de ses Etats par l'empereur Henri II, et emprisonné avec son frère Ugo, pour avoir concouru à l'élévation au trône d'Italie d'Ardonius, marquis d'Ivrée (1014). Echappés de leur prison, ils continuèrent en Italie leurs hostilités contre l'empire.

AZZO II, fils du précédent, fut un des princes les plus puissants de l'Italie à son époque, et joua un rôle important dans les événements dont la péninsule fut le théâtre. Il mourut en 1097. Il avait possédé un moment le comté du Maine, en France.

AZZO (Alberto), seigneur de CANOSSA, feudataire de l'évêque de Reggio, vivait au xe siècle. Il construisit, sur le rocher de Canossa, une forteresse qui passait pour inexpugnable, et dans laquelle il donna un refuge en 956 à la reine Adélaïde, veuve de Lothaire. Plus tard, l'empereur Othon Ier ayant épousé cette princesse, voulut récompenser Azzo de sa généreuse hospitalité, et lui donna les villes de Reggio et de Modène, avec le titre de marquis. Il mourut vers 978, et fut le bisaïeul de la fameuse comtesse Mathilde. Deux branches collatérales de cette illustre et antique maison subsistaient encore il y a à peine un siècle. La dernière s'est éteinte dans la personne de Catherine Canossa, morte en 1783, laissant après elle un nom vénéré. La noblesse de ses sentiments égalait celle de sa maison, et l'Italie a gardé le souvenir de la charité et du zèle qu'elle déploya lors de la grande inondation du Pô, en novembre 1765.

AZZOGUIDI (Taddeo), chef du célèbre parti de l'*échiquier*, qui chassa de Bologne, le 20 mars 1376, les troupes du pape qui occupaient despotiquement la ville et ses forteresses. Après la victoire, il montra autant de modération qu'il avait déployé de courage pendant la lutte; mais sa générosité devint suspecte à un peuple nouvellement affranchi, et quoiqu'il fut le personnage le plus considéré de la ville, il fut exilé dès l'année suivante. On voyait avec défiance la protection dont il couvrait les rebelles et jusqu'aux Pepoli, qui avaient été jadis seigneurs de Bologne.

AZZOGUIDI (Germain), médecin italien, né à Bologne en 1740, mort en 1814. Il était professeur d'anatomie et de physiologie comparées, à l'université de sa ville natale, où il avait fondé un musée pour les démonstrations. Il s'est occupé spécialement de la sensibilité des différentes parties du corps. Ses principaux ouvrages sont les suivants : *Observationes ad uteri constructionem pertinentes* (Bologne, 1773); *Institutiones medicæ in usum auditorum suorum* (1775).

AZZOGUIDI (Valère Félix), antiquaire italien, né à Bologne en 1651, mort en 1728. Il a laissé deux écrits latins, l'un sur l'origine de Bologne, qu'il prétend être de sept siècles plus ancienne que Rome; l'autre sur l'âge des patriarches et des premiers hommes dont il est parlé dans la Genèse.

AZZOLINI (Laurent), poëte italien, né à Fermo, mort en 1632. Il devint secrétaire d'Urbain VIII, puis évêque de Marni. Son œuvre la plus importante est une *Satire contre la luxure* (1686). Elle est d'un style incorrect, mais contient de grandes beautés énergiquement exprimées. Cette satire revêt la forme du dialogue; l'auteur se met lui-même en scène avec Apollon; le poëte et le dieu s'entendent à merveille pour flageller le vice qu'ils attaquent, et le sujet est si riche, la matière est si fertile que la pièce n'a pas moins de neuf cents vers. — Deux autres personnages de ce nom ont encore marqué en Italie : AZZOLINI (Jean), religieux théatin, mort à Sorrento, près de Naples, en 1655, qui s'est distingué comme prédicateur et qui a laissé plusieurs ouvrages de morale et de piété; AZZOLINI (Jean-Bernardin), peintre et modeleur en cire, qui vivait à Gênes au commencement du XVIIe siècle et qui a laissé une *Annonciation* et le *Martyre de sainte Apollonie*, qui décorent encore aujourd'hui l'église de Saint-Joseph.

AZZOLINI (Decius), cardinal, né à Fermo en 1623, mort en 1689. Recommandé par Alexandre VII à la reine Christine, il devint son confident, puis son héritier, après avoir été, dit-on, quelque chose de plus. Il a laissé des règlements pour la tenue des conclaves et divers autres écrits.

AZZONI-AVOGARI (Rambaldo DEGLI), antiquaire italien, né à Trévise en 1719, mort en 1790. Il a laissé des dissertations intéressantes sur les antiquités de sa ville natale, qu'il prétend être d'origine gothique.

AZZUBEYDI (Mohammed-ibn-el-Hasan), lexicographe arabe, né à Séville, mort en 989. Il fut cadi de Séville et précepteur de Hischeam, fils et héritier du sultan. Il a écrit un abrégé de la grande biographie des grammairiens espagnols, par Khalil; un traité de grammaire et un ouvrage sur le rôle de la syntaxe dans la langue arabe.

